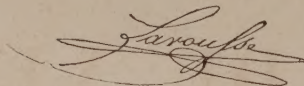


R.
7
034
L3289
2311



GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIX^E SIÈCLE

Tout exemplaire non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait et poursuivi suivant toute la rigueur des lois.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Larousse', with a stylized flourish extending to the right.

GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIX^E SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS;
LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE;
LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS;
LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES;
LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES
POLITIQUES ET SOCIALES, LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES
ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. »	DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. »	DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. »	DRÖIT CRIMINEL.
« Cécyl est un livre de bonne foy. »	MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. »	ADAM.

TOME ONZIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL

49, RUE MONTPARNASSE, 49

1874



- 1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibl^{re} royale de Munich. — XII^e siècle.
 2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e siècle.
 3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e siècle.
 4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e siècle.
 5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e siècle.
 6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e siècle.

- 7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e siècle.
 8 — Tiré d'un évangélaire de la Bibl^{re} royale de Munich. — XI^e siècle.
 9 — Écriture d'église du XIV^e siècle.
 10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e siècle.
 11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e siècle.
 12 — Alphabet vénitien du XVII^e siècle.



MÉMOIRE s. f. (mé-moi-re. — V. l'étym. à la partie encycl.). Faculté par laquelle l'esprit conserve d'une manière durable le sentiment des impressions antérieures : *Avoir peu de mémoire. Avoir la mémoire sûre. S'en rapporter à sa mémoire. La mémoire est l'étui de la science.* (Montaigne.) *Tout le monde se plaint de sa mémoire et personne ne se plaint de son jugement.* (La Rochef.) Si la mémoire nourrie et exercée est la source de toute imagination, cette même mémoire surchargée la fait périr. (Volt.) Il faut avoir de la mémoire dans la proportion de son esprit. (Vauven.) L'imagination est une mémoire qui n'est point à nos ordres. (Rivarol.) L'intelligence sans la mémoire est un crêpe. (Boiste.) Notre vie est si vaine, qu'elle n'est qu'un reflet de notre mémoire. (Chateaub.) C'est la mémoire qui nous apprend que nous durons. (Royer-Collard.) La mémoire est la permanence ou le réveil des impressions de l'âme. (Latane.) L'attention est le bûin de la mémoire. (Lévis.) Quand il s'agit de la douleur morale, le plus inexorable des bourreaux est la mémoire. (Réveillé-Parise.) La mémoire se fortifie par l'attention et par l'exercice. (Gérusiez.) La volupté engendre la paresse, et la paresse tue ou blesse la mémoire. (Le F. Félix.) La mémoire est la conséquence de la faculté de connaître, et l'imagination celle de la mémoire. (Damirol.) Le premier amour qui ent-e dans le cœur est le dernier qui sort de la mémoire. (Petit-Senn.) La mémoire est un moyen de perfectionnement; sans elle, on ne saurait rien imiter. (Alibert.)

Il faut bonne mémoire après qu'on a menti.
CORNEILLE.

On n'aime que la gloire absente;
La mémoire est reconnaissante.
Les yeux sont ingrats et jaloux.

LE BRUN.

Faculté spéciale de conserver l'impression de certains objets : *Mémoire locale* ou des lieux. *Mémoire des chiffres.* *Mémoire des dates.* Les yeux à fleur de tête indiquent la *mémoire des mots.* (A. Thoré.)

— *Souvenir* : On ne vit dans la mémoire du monde que par des travaux pour le monde. (Chateaub.) A Rome, on entourait de respect la femme qui restait fidèle à la mémoire de son mari. (A. Garnier.) Rien n'est plus beau que les hommages à la mémoire des hommes qui ont honoré leur temps. (Guizot.) Virgile est dans toutes les mémoires et dans toutes les âmes : son seul nom le définit. (Ste-Beuve.)

Comme dans une lampe une flamme fidèle,
Au fond du Parthénon le marbre inhabité
Garde de Phidias la mémoire éternelle.

A. DE MUSSET.

Reputation qu'on laisse après sa mort : C'était un guerrier illustre; mais quelques actes de cruauté ont terni sa mémoire. Ne vous reposez pas sur vos descendants pour le soin de votre mémoire. (La Bruy.) Par les égarements trop réels de sa vie, Mirabeau est un peu coupable, même des calomnies inventées contre sa mémoire. (Villain.) Les mémoires historiques les plus sacrifiées sont celles des

souverains qui se sont faits les persécuteurs des mouvements religieux. (Renan.)

— *Reconnaissance; ressentiment; souvenir du bien reçu ou du mal éprouvé* : Les rois n'ont pas de mémoire. (Chateaub.) La mémoire du cœur est l'une des qualités que la femme possède à un haut degré. (Serrurier.) Les femmes ont deux mémoires : celle des anges et celle des démons. (Balz.)

— *Mémoire artificielle, Moyen employé pour aider la mémoire.*

— *Poétiq. Fastes de Mémoire, Temple de Mémoire, Souvenir qui garde la postérité :*

... Que d'auteurs ont cru leur nom
Inscrit au Temple de Mémoire,
Qui n'ont recueilli qu'un chardon
Au lieu des palmes de la gloire!

DUBOS.

Les Filles de Mémoire, Les Muses :

Généreux favoris des Filles de Mémoire,
Vous cueillez en martyrs les palmes de la gloire.

DESPORTES.

Le Temple de Mémoire, Temple dans lequel une fiction poétique prétend que sont conservés les noms des personnages dignes de passer à la postérité.

De mémoire, En s'aidant de sa mémoire seule, sans avoir le texte sous les yeux : Dire de mémoire une fable de La Fontaine.

Habiller la fable en histoire,
Et, causant toujours de mémoire,

Propos sur propos enfler,
C'est impuissance de se taire.

J.-B. ROUSSEAU.

Avec une épithète, Formule louangeuse à l'adresse de quelque haut personnage défunt, ou ironique à l'adresse de quelqu'un qui a laissé un souvenir bizarre ou détesté : Le roi Henri IV, de glorieuse mémoire. Feu votre femme, de quinteuse mémoire.

Votre père Henri, de mémoire royale,
N'eût pas ainsi livré sa noblesse loyale,
Lui dont plus d'une balle a troué le pourpoint.

V. ILCOO.

De mémoire d'homme, Depuis très-long-temps, du plus loin qu'on se souvienne : De mémoire d'homme il n'a fait aussi froid que cet hiver. Le diable est déchainé en cette ville; de mémoire d'homme on n'a point vu de temps si affreux. (Mme de Sév.)

En mémoire de, Pour perpétuer le souvenir de : Un monument élevé EN MÉMOIRE d'une victoire.

A la mémoire de, En l'honneur de, comme souvenir de, Formule qu'on place souvent en tête des épitaphes.

Avoir mémoire, Se souvenir : Je n'ai pas mémoire de ce fait.

Si j'ai bonne mémoire, Si mes souvenirs ne me trompent pas :

Un meunier et son fils, non pas des plus petits,
Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mémoire,
Allaient vendre leur âne un certain jour de foire.

LA FONTAINE.

— *Rafatchir la mémoire*, Rappeler le souvenir : Si vous avez oublié ce que vous m'avez promis, je vous RAFATCHIRAI LA MÉMOIRE. *Se rafatchir la mémoire*, Repasser, relire ce qu'on savait autrefois, ce qu'on avait déjà lu.

— Fam. *Avoir une mémoire de lièvre*, Perdre la mémoire en courant, Se dit de quelqu'un qui a peu de mémoire, qui oublie très-vite.

— Prov. *Mémoire du mal a longue trace*, *mémoire du bien tantôt passe*, On se souvient longtemps du mal, on oublie vite le bien ; le ressentiment est plus durable que la reconnaissance.

— Hist. rom. *Maître de la mémoire*, Chef des secrétaires chargés de noter tous les faits et dits mémorables de l'empereur.

— Liturg. Commémoration : *L'Eglise fera dimanche MÉMOIRE de ce saint*. *Le jour de la Trinité, l'Eglise fait MÉMOIRE de tous ceux qui ont mérité le ciel* (Fleury). *Invocation : Autel privilégié sous la MÉMOIRE de la Vierge*.

— Jurispr. *Réhabiliter la mémoire de quelqu'un*, Annuler un jugement infamant prononcé contre lui : Le 9 mars 1765, un arrêt définitif RÉHABILITE LA MÉMOIRE du malheureux Calas. (Grimm). *Curateur à la mémoire*, Personne chargée de défendre la mémoire d'un défunt.

— Fin. *Pour mémoire*, Terme de comptabilité usité pour indiquer qu'un article mentionné, à titre de renseignement, n'est pas porté en ligne de compte.

— Syn. *Mémoire, reminiscence, ressouvenir, souvenance, souvenir*. *Mémoire* et *souvenir* expriment l'un et l'autre l'action de notre esprit qui se reporte en arrière et qui rappelle à son attention des personnes ou des choses dont il s'est déjà occupé dans le passé. Mais le mot *mémoire* suppose un objet plus important plus étendu, plus vague quelquefois ; *souvenir* est plus restreint ou plus précis. Le *ressouvenir* est le *souvenir* d'une chose qu'on avait complètement perdue de vue et qu'une circonstance fortuite présente de nouveau à notre pensée. La *reminiscence* n'est qu'un *ressouvenir* incomplet, une trace confusément laissée dans notre esprit, et que nous prenons quelquefois pour une de nos pensées propres : *Platon prétendait que les connaissances que nous acquérons sont moins de nouvelles connaissances que des REMINISCENCES de ce que nous avons su autrefois*. Enfin, *souvenance* diffère de *souvenir* d'abord en ce qu'il appartient plutôt au vieux langage qu'au langage moderne, puis en ce qu'il exprime un *souvenir* ancien, qui dure depuis longtemps.

— Encycl. Linguist. Chez les hommes des premiers âges, ainsi que l'observe Pictet, la *mémoire* a joué un rôle beaucoup plus important qu'aux époques postérieures. Avant l'invention de l'écriture, c'est à la *mémoire* uniquement qu'étaient confiées toutes les traditions nationales et religieuses, toutes les lois et coutumes, toute la poésie. Aussi cette faculté, que nous plaçons maintenant à un rang inférieur, était-elle assimilée par les anciens Aryas à la pensée même.

La grande racine *man*, en effet, signifie se souvenir aussi bien que penser, et le dérivé sanscrit *mati* désigne à la fois la *mémoire* et l'intelligence. La forme secondaire *mnā*, comme *gnā* de *gan*, *dhmā* de *dhām*, prend un sens en quelque sorte intensif ou intrinsèque, et s'applique plus tard à l'étude mnémonique des livres sacrés. C'est là exactement le grec *mnā*, dans *mnāmai*, *mnēskō*, *mnēmēmai*, d'où *mnēmē*, *mnēsīs*, *mémōirē*, *souvenir*, *mémōra*, monument, *mémōrsunē*, souvenir, personnifié dans *Mnēmosynē*, comme la mère des Muses. Le latin *monēo*, rappeler à la *mémoire*, d'où *monitum*, *monumentum*, etc., est proprement un verbe causatif, faire penser, et la forme redoublée *memini*, *meminisse*, d'un présent inusité *memino*, exprime d'une autre manière le renouvellement de la pensée. Comparez *reminiscor*.

La racine qui exprime directement l'activité de la *mémoire* est, en sanscrit, *smar*, se souvenir, puis secondairement *desirer*. De là *smara*, *smarana*, *mémōirē*, *smartī*, même sens et loi traditionnelle, code de lois confié à la *mémoire*.

Le zend, qui ne connaît pas le groupe initial *sm*, offre cette racine sous la forme *mere*, se souvenir, d'où *mereta*, *merethra*, commémoration, *meretari*, celui qui se souvient de la loi. En grec, où le groupe *sm* est usité, le *s* initial a cependant disparu, sans doute par suite de la reduplication dans *mermēro*, *mermairō*, avoir souci, être inquiet, délibérer, *memēdra*, inquiétude, anxiété, etc. Le sens primitif semble conservé dans le *mermēra* erga d'Homère, que l'on traduirait mieux par exploits mémorables que par *parada* *facinora*, exploits difficiles et pénibles. L'épithète de *mermēron* que donne Oppian au chien de chasse ne peut guère désigner que l'animal qui se souvient bien. Benfey rapporte également ici *mermēra*, souci, réflexion, ainsi que *martus* ou *martur*, le témoin qui se souvient. Le latin, qui n'a pas le *sm* initial, a redoublé aussi la racine dans *memoro*, *memor*, *memoria*.

— Philos. C'est une question importante et fort débattue, mais d'une solution douteuse, si la *mémoire* est réellement une faculté à part, ou si la *mémoire* appartient comme un mode à chacune de nos facultés, autrement dit si chaque faculté a sa *mémoire*. La plu-

part des philosophes et des psychologues penchent plutôt pour la première opinion. La seconde semble rendre raison des diversités étonnantes qu'il y a entre les hommes à cet égard, et de celles encore plus singulières qu'on peut constater dans la *mémoire* du même homme, selon les objets qu'il s'agit de se rappeler.

Reminiscence et ressouvenir désignent les deux actes constitutifs de cette faculté mystérieuse : *reminiscence* exprime l'acte involontaire et inconscient de la *mémoire*, qui reproduit un sentiment ou une notion ancienne sans que l'individu soit averti de cette ancienneté, en sorte qu'il prend la *reminiscence* pour une création personnelle. *Ressouvenir*, au contraire, implique volonté de la part de l'individu d'évoquer un fait passé, et reconnaissance du fait, en tant qu'ancien et renouvelé.

Exposons brièvement les vérités d'observation qui sont aujourd'hui généralement admises, au sujet de la *mémoire* ou des *mémōires*, comme on voudra. La *mémoire* des odeurs et des saveurs est plus faible que celle des phénomènes perçus par les autres sens, c'est-à-dire qu'on se souvient moins longtemps et surtout avec moins de clarté et de distinction des saveurs et des odeurs diverses dont on a été affecté à un moment donné. Celle de la vue est plus nette et plus durable, surtout quand celle du toucher vient s'y ajouter. Mais le sens dont la *mémoire* est incomparablement la plus étendue, c'est l'ouïe. Quand on songe au nombre infini de mots qu'un homme bien doué peut retenir, aux inflexions, aux accents, aux intonations diverses dont chaque mot peut être accompagné dans sa *mémoire*, si l'on songe qu'il peut encore y ajouter les bruits infiniment variés de la nature et, enfin, un vaste répertoire d'airs de musique, on se trouve confondu. En certains hommes, cette *mémoire* semble n'avoir pas réellement de bornes ; on a très-judicieusement observé que l'étendue extraordinaire de cette *mémoire* vient à ce que la plupart des sons et des bruits sont d'une imitation facile et prompte ; on sent bien qu'un son qu'on peut reproduire plusieurs fois se grave mieux dans l'esprit que une image qu'on voit, mais qu'on ne reproduit pas, parce que ce serait trop long et que cela demanderait une étude spéciale.

Les sens et la conscience nous fournissent également la notion du nombre ; mais on a remarqué que la *mémoire* du nombre est fort courte, qu'il s'agisse d'images, de sons, ou de tout autre objet. Un polygone de dix côtés, une série de dix points ne se présentent à notre esprit qu'avec confusion et incertitude. Il est difficile de compter dix notes égales ; il faut les diviser en deux groupes au moins.

Le phénomène par lequel s'opère la *reminiscence* est la liaison ou l'association des idées. Aucune *reminiscence* ne naît dans l'esprit d'elle-même et spontanément, c'est toujours une perception nouvelle ou une autre *reminiscence* produite elle-même par une perception qui en est la cause occasionnelle. Il faut s'expliquer par des exemples. « Si l'on présente tout à coup à notre esprit le souvenir d'un chant que nous avons entendu autrefois, cela vient de ce que le murmure du vent ou quelque autre son actuellement perçu nous a donné deux ou trois notes de ce chant, ou que nous avons vu la personne à qui nous l'avons entendu chanter, ou que nous nous trouvons dans le lieu où il a frappé nos oreilles. » Au contraire, lorsqu'on nous éveille au moment d'un rêve, si nous n'en retrouvons d'abord aucun souvenir, c'est que, parmi les objets qui frappent alors notre vue, aucun ne présente avec ceux de notre rêve la liaison que nous avons indiquée. Souvent au milieu de la journée, le souvenir de ce rêve nous revient tout à coup ; c'est que notre perception est tombée sur un des objets qui nous ont occupé en songe. » (A. Garnier). Ainsi les idées s'appellent l'une l'autre, non pas arbitrairement, mais par l'effet nécessaire de leurs rapports. Deux idées peuvent avoir entre elles un certain nombre limité de rapports ; et c'est ici le lieu de se rappeler les catégories d'Aristote, rapports de simultanéité, de juxtaposition ou de contiguïté, de cause ou d'effet, de qualité, de substance, etc. Chacun a son genre de *mémoire* ; ce genre se constitue d'abord de l'espèce particulière des notions que l'individu a acquises, car on ne se rappelle évidemment que ce qu'on a su ou vu une fois, et puis en second lieu de l'espèce de rapports dont son esprit est frappé plus particulièrement. Ainsi, l'enfant ou l'homme primitif est surtout frappé des rapports de simultanéité, de contiguïté, des rapports de couleur, de nom, en un mot des rapports extérieurs. Aussi un premier objet lui vient-il à l'esprit ; cet objet le conduira aussitôt à se rappeler un autre objet qui était à côté, et qui n'a été le premier que ce lien fragile. Les esprits brillants sont précisément ceux qui sont surtout sensibles aux rapports superficiels ; car il est prouvé que la liaison des idées se fait d'autant plus vivement que le lien de l'une à l'autre est plus léger. Dans les couches profondes de l'esprit, le mouvement se transmet, se propage avec une lenteur et une difficulté singulières. Un homme qui perçoit les rapports extérieurs et qui se préoccupe de les percevoir, un artiste bien doué présente quelquefois un spectacle étourdissant. Dès qu'il a entamé un sujet, le voilà

lancé, il ne peut plus s'arrêter ; ce sujet le mène à un autre, et celui-ci à un troisième avec une rapidité, une force insurmontable. Il n'est plus le maître de son esprit ; toutes ses facultés s'agitent à la fois, s'empressent pour ainsi dire, et lui offrent de tous côtés des mots, des images, des faits, évoqués par le rapport le plus léger, le plus lointain. Jamais pareille chose n'arrivera à un Kant ou à un Spinoza.

C'est donc par l'association des idées qu'on se rend le mieux compte du mécanisme de la *mémoire* ; mais les idées, pour être associées, ont besoin du secours de la *mémoire* et l'explication n'explique rien. Il restera toujours dans ce rouage essentiel de l'intelligence quelque chose de tout à fait mystérieux. Quelle qu'elle soit, la *mémoire* joue un grand rôle dans le développement de l'esprit humain ; sans elle tout demeure stérile, puisque, servant à perpétuer les idées déjà émises, elle est ainsi le meilleur moyen d'en acquérir de nouvelles. Son fonctionnement est soumis à des lois aussi mal connues que son essence même : la volonté n'a qu'une prise très-médiocre sur une faculté capricieuse qui tantôt se voile, tantôt se manifeste avec une lumière irrésistible, et au moment le plus imprévu. Qui n'a éprouvé cette difficulté de se ressouvenir qu'on éprouve à certains moments, quelle que soit la concentration énergique de la volonté, tandis que, dans d'autres, l'objet, le mot ou la note cherchés en vain se présentent spontanément et sans qu'il y ait trace chez nous d'activité cérébrale ? Non-seulement la *mémoire* diffère d'un individu à un autre, mais elle n'est pas la même à tous moments chez un seul individu. Sans parler des cas où une lésion organique peut l'affaiblir, des circonstances bien moindres, comme de simples embarras gastriques, la pesanteur d'une digestion, une migraine, l'altération sensiblement de la constitution et l'état du cerveau exercent sur elle une influence manifeste. Pléne raconte qu'un homme oublia jusqu'à ses lettres, à la suite d'un coup reçu à la tête ; Clément VI, au contraire, avait une *mémoire* prodigieuse et prétendait que cette faculté s'était développée chez lui après une forte contusion du crâne. L'exercice localise la *mémoire* d'une manière très-sensible ; ainsi les acteurs acquièrent ou développent cette *mémoire* verbale qui est nécessaire à leur profession ; les agents de police acquièrent souvent une *mémoire* des physionomies dont les résultats sont surprenants. Cette localisation de la *mémoire* est un phénomène très-singulier.

Tous les hommes n'ont pas la même aptitude aux diverses espèces de *reminiscences* : les uns se rappellent de préférence les figures géométriques, ce sont les individus nés mathématiciens ; les autres les mélodies, ce sont les musiciens ; d'autres encore ont plus de *mémoire* pour les nombres, etc. Il en est qui se souviennent des mots avec une facilité incroyable. Nous avons vu des enfants auxquels il suffisait de lire à haute voix plusieurs pages d'un texte français, pour qu'ils le récitassent ensuite sans aucune hésitation. Cette facilité à se rappeler les noms, les mots, est ce qu'on appelle *mémoire* verbale. Ce genre de *mémoire* se rencontre chez presque tous les enfants ; à l'âge où la réflexion n'est pas encore éveillée en eux, ils retiennent facilement les mots qu'ils entendent, souvent sans les comprendre. La raison de cette facilité est l'absence même de réflexion. Quand la réflexion commence, chez la plupart la *mémoire* verbale s'affaiblit et disparaît presque chez quelques-uns. Alors, en effet, on intercale ses propres réflexions, ses propres remarques, ses propres idées au milieu des idées qu'expriment les mots qu'on entend ou qu'on lit ; le fil de ces idées étrangères est brisé, et la reproduction en devient moins aisée. On a perdu ; on a gagné aussi : la *mémoire* verbale est un défaut quand elle est exclusive ; l'homme doué de cette *mémoire* à un haut degré est la plupart du temps incapable de penser par lui-même ; ou, si l'on pense, il est incapable d'exprimer ses idées d'une manière originale ; il a toujours un moule tout prêt où couler sa pensée. Si donc on perd cette *mémoire* verbale, sans perdre la *mémoire* plus précise des idées, on s'est débarrassé d'un hôte incommode.

— *Anecdotes*. Parmi les grands hommes, on en cite beaucoup qui ont été doués d'une *mémoire* prodigieuse.

Mithridate, qui comptait sous sa domination vingt-deux nations différentes, les haranguait chacune dans sa langue, et appelait tous ses soldats chacun par son nom.

On raconte la même chose de Cyrus, roi de Perse, de Thémistocle, de Scipion l'Asiatique, de l'empereur Adrien et de plusieurs autres grands hommes ; et l'on dit qu'un pareil avantage éleva Othon à l'empire.

Thémistocle avait une *mémoire* si heureuse, qu'il apprit parfaitement, dans l'espace d'une année, la langue persane, quoique très-difficile. Un homme vint un jour lui proposer un secret pour aider la *mémoire* et y fixer les objets : « J'aimerais mieux, lui dit Thémistocle, un secret pour oublier ce que je voudrais. »

Hortensius, l'un des plus célèbres orateurs de l'ancienne Rome, avait une *mémoire* si

sûre, qu'après avoir médité en lui-même un discours, sans écrire un seul mot, il le rendait dans les mêmes termes dans lesquels il l'avait préparé. Rien ne lui échappait : ce qu'il avait arrangé dans son esprit, ce qu'il avait écrit, ce qu'il avait dit les adversaires, tout lui était présent. Cette faculté allait en lui jusqu'au prodige ; et l'on rapporte qu'en conséquence d'une rumeur faite avec un de ses concitoyens appelé Sisenna, il passa un jour entier à une vente, et lorsqu'elle fut finie, il rendit compte de toutes les choses qui avaient été vendues, du prix de chacune, du nom des acheteurs, et cela par ordre, sans se tromper dans la moindre circonstance, comme il fut vérifié par l'huissier-priseur, qui le suivait sur son livre à mesure qu'il parlait.

Lipse, si connu par son érudition, savait toute l'Histoire de Tacite. Il offrait de réciter mot pour mot tous les endroits de cet ouvrage qu'on lui marquerait, consentant qu'on se tint auprès de lui avec un poignard à la main et qu'on l'enfonçât dans son corps, en cas qu'il ne rapportât pas fidèlement les paroles de l'auteur.

Renaud de Beaune avait une *mémoire* si heureuse, que, dans un âge très-avancé, il se souvenait de tous les vers grecs et latins qu'il avait lus dans sa jeunesse, et il récitait des pages entières d'Homère, quoiqu'il eût plus de quarante ans qu'il n'eût jeté les yeux sur les ouvrages de ce poète.

Hugues Doneau, jurisconsulte de Chalon-sur-Saône, au XVI^e siècle, avait une si belle *mémoire*, qu'il savait par cœur tout le Corps du droit.

Joseph Scaliger apprit en vingt et un jours l'Iliade et l'Odyssée.

Le Père Ménéstrier, jésuite, avait une *mémoire* si heureuse, que, dans une épreuve publique devant la reine de Suède, on fit écrire et prononcer devant lui trois cents mots des plus bizarres, sans aucun sens, et qu'il les répéta dans le même ordre. S'enquêtant dit de lui-même que, par un effet singulier de *mémoire*, il répétait deux mille mots détachés, dans le même ordre qu'on les avait prononcés.

Louis III avait une *mémoire* admirable. L'armée française avait eu ordre de se rassembler dans la plaine de Saint-Maurice, voisine de Piquevies ; quoiqu'on y eût campé l'année précédente, on ne se souvenait plus de sa situation, ni des chemins qu'il fallait prendre pour y arriver. Le roi prit une plume et traça lui-même une carte du pays avec tant d'exactitude, que l'on y trouvait jusqu'aux moindres particularités ; aucun des noms n'était sorti de sa *mémoire*.

Louis XIV, ayant rencontré un homme dans les appartements, lui dit : « N'êtes-vous pas auduc de... ? Je le reconnais, ajouta-t-il, aux boucles d'or de vos souliers, qui lui appartenaient. »

En faisant faire l'exercice à ses mousquetaires, il dit à l'un d'eux que son cheval avait été volé cinq ans auparavant à l'un de ses camarades.

On avait fait au Père Hardouin, célèbre jésuite doué de plus de *mémoire* que de sens commun, l'épithète suivante : Ci-gît le Père Hardouin, d'heureuse *mémoire*, en attendant le jugement. »

Un Breton, étant venu à Paris, alla voir un de ses compatriotes, auquel il réclama, par occasion, une pièce de cinq francs qu'il lui avait prêtée il y avait une quinzaine d'années. Le débiteur le quitte et lui rapporte un livre qu'il lui donne avec son argent, en lui disant : « Prenez, monsieur, c'est un prix de *mémoire* que j'ai remporté dans ma jeunesse ; vous le méritez assurément mieux que moi. »

Un vieux comédien de province, enfant de la balle, comme on dit au théâtre, et habitué dès l'enfance à faire sonner la rime et à cadencer le vers, était tellement possédé de cette habitude qu'un soir qu'il jouait *Mithridate*, arrivé à ce passage :

Quand le sort ennemi m'aurait jeté plus bas,
Vaincu, persécuté...

et ne pouvant se rappeler le dernier hémistiche du second vers, il continua machinalement et acheva celui-ci de cette façon burlesque : *tati, tatou, tata*.

Dans une tragédie du répertoire, un acteur de la Comédie-Française s'arrête net, un jour, à ce passage :

J'étais dans Rome alors...

Après avoir répété deux ou trois fois cet hémistiche, dont il ne trouvait pas la suite, voyant que le souffleur s'inquiétait peu de le tirer d'embarras, il l'interpella en lui disant

avec dignité : « Eh bien, maraud, que faisais-je dans Rome ? »

— Allus. littér. Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire, Vers du poète Gudin. V. ROY.

MÉMOIRE ou MNEMOSYNE, mère des Muses. V. MNEMOSYNE.

MÉMOIRE s. m. (mé-moi-re — de mémoire s. f.). Exposé sommaire d'une question; indications générales sur une affaire; exposé des faits et des moyens d'une cause à plaider : MÉMOIRE justificatif. Dresser un MÉMOIRE. Rédiger un MÉMOIRE. J'ai lu tous les MÉMOIRES de Beaumarchais. J'ai peur que cet écrivain n'ait, au fond, raison contre tout le monde. (Volt.)

— Dissertation sur quelque partie d'une science, sur quelque fait scientifique ou historique : Un MÉMOIRE sur l'empoisonnement des rivières. Un MÉMOIRE sur le Masque de fer.

— Etat de ce qui est dû à un marchand, à un artisan, pour ses fournitures ou ses travaux; note détaillée de ce qui est dû à un homme de loi pour ses vacations, ses déboursés, ses écritures : Régler le MÉMOIRE de son tailleur. Solider le MÉMOIRE de l'épicière. Faire une diminution sur le MÉMOIRE du marchand de vin. Arrêter le MÉMOIRE des frais. Dufresny épouse au blanchissage faute de pouvoir payer ses MÉMOIRES. (A. Karr.)

Mon père te paie, l'article est au mémoire. REGNARD.

— Fam. MÉMOIRE d'apothicaire, Facture dans laquelle les prix sont extrêmement exagérés.

— Pl. Comptes rendus, recueil des dissertations lues dans une société savante ou littéraire : Les MÉMOIRES de l'Académie des sciences.

— Documents à l'aide desquels on écrit l'histoire : Cet historien a travaillé sur des MÉMOIRES fort exacts.

— Relation écrite des événements qui se sont passés durant la vie d'un homme, et dans lesquels l'auteur a joué un rôle ou dont il a été témoin : Les MÉMOIRES de Sully. Les MÉMOIRES du cardinal de Retz. Tout homme qui a assisté à de grandes choses est apte à faire des MÉMOIRES. (Ste-Beuve.) Les MÉMOIRES de Chateaubriand, dans leur partie politique, n'ont pas pris le temps de se calmer, de couvrir leur rançure. (Ste-Beuve.)

— Syn. MÉMOIRES, annales, archives, etc. V. ANNALES.

— Encycl. Législat. Lorsque des parties soutiennent un procès, elles peuvent adresser au tribunal compétent des mémoires avec preuves et pièces à l'appui, destinés à établir les droits du demandeur ou du défendeur. Les mémoires produits en justice doivent être rédigés dans des termes modérés et convenables. Ils ne peuvent être poursuivis comme diffamatoires s'ils se bornent à traiter des faits de la cause; mais il n'en saurait être de même s'ils relatent des faits diffamatoires, étrangers à la cause, et s'ils sont rendus publics. En cas de publicité, les tiers étrangers au procès, et qui se trouvent attaqués, peuvent intenter une action civile contre l'auteur du mémoire. Les tribunaux peuvent d'office supprimer les mémoires qui leur sont présentés s'ils sont calomnieux, et, en certains cas, condamner la partie à des dommages-intérêts. Les avocats et les officiers ministériels qui ont signé des mémoires outrageants peuvent être frappés par les juges de peines disciplinaires. Sous l'ancien régime, lorsqu'il n'y avait que des procédures écrites, on faisait grand usage des mémoires judiciaires, qu'on livrait à la publicité afin de se rendre favorable l'opinion publique et par suite celle des juges. Un certain nombre de ces mémoires sont restés comme des monuments de l'éloquence judiciaire. Nous citons particulièrement ceux de Pellisson, de Servan, de Lally-Tollendal, de Beaumarchais et de Mirabeau.

Dans les affaires litigieuses où l'Etat se trouve mis en cause, la partie réclamaire doit toujours présenter préalablement un mémoire. C'est au moyen de mémoires que s'instruisent les affaires concernant l'enregistrement, les contestations devant les conseils de préfecture et devant la juridiction où la plaidoirie n'est pas admise.

Enfin, il est une autre sorte de mémoires que nous ne saurions passer sous silence; nous voulons parler de ceux que présentent à leurs débiteurs les fournisseurs quelconques, les médecins, les pharmaciens, les marchands, les ouvriers, etc. Les réclamations pour mémoires non payés doivent être portées devant le juge de paix. Là, l'individu cité peut contester l'exactitude du mémoire, en demander la réduction ou bien encore soutenir qu'il ne doit rien. Le demandeur doit prouver, par les moyens employés pour établir les obligations ou les paiements de toute nature, que ce qu'il réclame lui est bien dû, et celui qui soutient qu'il a payé doit fournir la preuve de sa libération.

— Littér. On donne le nom de mémoires à des publications de genres très-différents, qu'il est cependant possible de ramener à deux classes : les mémoires où l'on disserte et les mémoires où l'on raconte. A la pre-

mière classe appartiennent : les mémoires diplomatiques, instructions remises à des ambassadeurs ou à des plénipotentiaires, en vue d'exposer une situation politique, de poser les bases d'un arrangement, etc.; les mémoires administratifs, qui jouent le même rôle, non plus de puissance à puissance, mais entre fonctionnaires et ministres; les mémoires judiciaires, plaidoyers écrits dans lesquels s'exposent et se discutent les faits d'une cause. Il n'est presque pas d'écrivain qui n'ait rédigé des mémoires de ce genre, et l'énumération de ceux seulement qui ont fait un peu de bruit nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de citer les éloquentes Mémoires écrits par Voltaire en faveur de Sirven, Calas, La Barre, et les spirituels Mémoires de Beaumarchais, qui sont restés l'un de ses meilleurs titres de gloire. Les dissertations sur des points d'érudition, qu'il s'agisse de littérature, de science ou d'art, portent aussi fréquemment le nom de mémoires; elles se rattachent à la première classe, ou figurent par conséquent ces mémoires auxquels les Académies décernent chaque année des prix ou des mentions, et, à plus forte raison, ces grands travaux consignés par les corps savants eux-mêmes dans le recueil de Mémoires que chacun d'eux publie depuis sa fondation : Mémoires de l'Académie des sciences (depuis 1666); Mémoires de l'Académie des inscriptions (depuis 1717); Mémoires de l'Institut, qui contiennent un choix des travaux des cinq Académies depuis leur réunion en un seul corps. Les nombreux recueils de Mémoires publiés par les Académies de province rentrent encore dans la même classe. En dehors de ces œuvres collectives, il y a encore des recueils de mémoires qui méritent d'être cités; tels sont les Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, de Nicéron (1727-1738, 40 vol. in-8°), ouvrage plein de renseignements précieux; les Mémoires historiques et critiques, de Camusat et Lamartinière (1723, 3 vol. in-8°); les Mémoires ou Journal de Trévoux (1701-1775, 265 vol. in-12) sont une œuvre collective, mais n'appartiennent pas à un corps constitué en société savante.

La seconde classe se compose de mémoires historiques et de mémoires biographiques. Elle est extrêmement riche, chez nous surtout.

La France est le pays des mémoires et des chroniques, plus encore que des histoires. « Pourquoi n'avons-nous que des mémoires au lieu d'histoire, et pourquoi ces mémoires sont-ils pour la plupart excellents ? se demande Chateaubriand dans le Génie du christianisme; le Français a été de tous les temps, même lorsqu'il était barbare, vain, léger et socable; il se félicitait peu de l'ensemble des objets, mais il observait curieusement les détails, et son coup d'œil est prompt, sûr et délié : il faut toujours qu'il soit en scène, et il ne peut consentir, même comme historien, à disparaître tout à fait. Les mémoires lui laissent la liberté de se livrer à son génie. Là, sans quitter le théâtre, il rapporte ses observations, toujours fines et quelquefois profondes; il aime à dire : « J'étais là... Le roi me dit... J'appris du prince... Je conseil... lai... Je prévis le bien, le mal... » Son amour-propre se satisfait ainsi; il étale son esprit devant le lecteur, et le désir qu'il a de se montrer penseur ingénieux le conduit souvent à bien penser. De plus, dans ce genre d'histoire, il n'est pas obligé de renoncer à ses passions, dont il se détache avec peine. Il s'enthousiasme pour telle ou telle cause, tel ou tel personnage; et tantôt insultant le parti opposé, tantôt se raillant du sien, il exerce à la fois sa vengeance et sa malice. »

Les anciens connaissaient ce genre d'ouvrages tout personnels et qui en ont d'autant plus de prix. La Retraite des Dix mille, de Xénophon, les Mémoires sur Socrate, de Platon, les Mémoires de Plutarque, de Plutarque, les Confessions de saint Augustin et même les Commentaires de César ne sont autre chose que des mémoires. Il n'est donc pas nécessaire que l'ouvrage porte ce titre de mémoires pour rentrer dans cette catégorie; les titres de Souvenirs ou de Confessions lui sont donnés tout aussi bien, et, pour être complet, il nous faudrait parler des Souvenirs de Mme de Caylus et des Confessions de J.-J. Rousseau, bien qu'ils ne soient pas appelés mémoires. Nous nous contenterons pourtant de le mentionner.

La classe des mémoires historiques est fort nombreuse, depuis ceux de Joinville et de Froissart, jusqu'à ceux qui concernent la Révolution française. Chaque période a trouvé des chroniqueurs dans cette multitude d'hommes de guerre, de diplomates ou de simples curieux qui, ne cherchant pour la plupart qu'à consigner des souvenirs personnels, ont écrit toute l'histoire de leur temps. Ainsi les croisades revivent dans les Mémoires de Joinville (1647, in-8°); les guerres anglaises et l'histoire des grandes compagnies, dans les anciens mémoires du xiv^e siècle, où l'on apprendra la vie de Bertrand Du Guesclin (1602, in-4°). Au règne de Charles VII se rapportent les curieux Mémoires de Jacques Du Clercq (1448-1467), imprimés seulement en 1823 (4 vol. in-8°), et les nombreuses relations concernant Jeanne d'Arc et ses compagnons d'armes ou contemporains : Mémoires de Florent d'Alliers, etc.; à celui de Louis XI, les Mémoires de Philippe de Comines (1464-1468), regardés comme un des monuments les plus précieux et les plus intéressants de

l'histoire de France, et les Mémoires d'Olivier de La Marche (1562, in-8°); les guerres de religion ont leurs terribles chroniques dans les Commentaires de Montluc, dans les Mémoires de Saulx-Tavannes (1596, in-4°), dans ceux de François de La Noue (1587, in-4°) et dans les Mémoires ou Histoire secrète d'Agrippa d'Aubigné, publiés seulement de nos jours (1828).

Les Mémoires de la reine de Navarre, sœur de François I^{er}, ceux de Pierre de l'Estoile, Journal des règnes de Henri III et de Henri IV (1621, 4 vol. in-4°), de Jacques Pape, de Neuville de Villeroy, de Claude Groulard, de Marillac éclairent le xvi^e siècle du jour le plus viv. A partir de Henri IV, les Mémoires deviennent de plus en plus nombreux; nous avons les Mémoires de Sully, autrement dits Mémoires des sages et royaux économistes d'Etat de Henri le Grand (1632, 2 vol. in-8°), auxquels Jean Le Laboureur a donné une suite en 1662; les Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay; les Négociations du président Jeannin; les Mémoires du duc de Rohan, ceux du maréchal d'Estrées et de Ponchartrain, ceux du maréchal de Bassompierre (1665, 2 vol. in-12), ceux du cardinal de Richelieu. Aucune époque n'est plus riche que celle de la Fronde en confidences historiques personnelles; tant de gens intriguent et combattent, qu'il n'est pas étonnant d'en rencontrer un grand nombre jaloux de transmettre à la postérité leurs faits et gestes : Mémoires de M. de Molière (1855, 4 vol. in-8°); Mémoires du cardinal de Retz (1731, 4 vol. in-8°); Mémoires de Gui Joly (1718, 2 vol. in-12), ils font suite à ceux du cardinal de Retz; Mémoires de La Roche-foucauld (1662); Mémoires de Mme de Motteville (1723, 5 vol. in-12); Mémoires de Mlle de Montpensier (1729); Mémoires de Loménie de Brienne (1717-1723, 3 vol. in-12); Mémoires de Daniel de Cosnac (1852, 2 vol. in-8°). Avec ceux de cet intrigant prélat, on pénètre déjà dans une période plus calme du règne de Louis XIV, et les Mémoires de Sirot (1683, 2 vol. in-12), donnent un compendium historique de 1605 à 1650. Les Mémoires de Marie Mancini, comtesse de Naples, rédigés par Saint-Bremond (1676, in-12), tiennent autant du roman que de l'histoire; mais on a de précieux renseignements, pris au jour le jour, sur tout le règne, dans les Mémoires du marquis de Dangeau (1817, 4 vol. in-8°), et la chronique souvent scandaleuse du palais, l'envers des grands événements, les querelles d'alcôve et d'étiquette dans les mémoires de Saint-Simon (1783, 3 vol. in-8° et 1829, 10 vol. in-8°). La politique et l'administration sont plus spécialement envisagées dans les Mémoires du marquis de Pontchartrain, marquis d'Etat en 1691 (1860, in-8°), dans ceux de Lefebvre d'Ormesson (1860, in-8°); les faits militaires dans les Mémoires du maréchal de Berwick (1670-1716), et dans ceux du maréchal de Feuquières (1775, in-8°). On en finit des renseignements anecdotiques dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XV, par l'abbé de Choisy (1727, 3 vol. in-12); dans les Mémoires de La Porte, valet de chambre du roi de 1624 à 1656 (1766, in-8°); dans les Mémoires secrets de Duclos (1790-1791, 2 vol. in-8°); sans compter les études restreintes à quelques années seulement du règne, comme les Mémoires de Mme de La Fayette (1688-1689); les Mémoires sur Mme de Maintenon, par les dames de Saint-Cyr (1846, in-12).

Le règne de Louis XV se présente avec les Mémoires du maréchal de Richelieu (1790, 4 vol. in-8°), ceux du duc de Luynes (1850, 2 vol. in-8°), les Mémoires de Mme du Hausset sur Mme de Pompadour (1824, 2 vol. in-8°), les Mémoires du marquis d'Argenson (1857, 5 vol. in-8°). Le règne de Louis XVI et la période révolutionnaire ont enfanté un grand nombre de mémoires; nous nous contenterons de citer : les Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette par Mme Campan (1822, 3 vol. in-8°); les Mémoires du duc de Lauzun (1822, 2 vol. in-18); les Mémoires de Mlle Elisabeth (1858); les Mémoires de Mme Roland (1795); les Mémoires et correspondance de Mallet du Pan (1852); les Mémoires posthumes du comte de Custine (1794, 2 vol. in-8°); les Mémoires de Dumouriez (1794); les Mémoires de Bailly, de Riouffe, de Barbaroux, publiés dans la collection des Mémoires relatifs à la Révolution française; les Mémoires de Marmontel (1804, 4 vol. in-8°). Le plus grand nombre de ces publications n'a vu le jour que bien après la tourmente; tels sont les Mémoires de Barbé (1843); les Mémoires de Levasseur (1840, 4 vol. in-8°); les Mémoires de Thiébaut sur le Directoire et le Consulat (1824-1826, 2 vol. in-8°); les Mémoires sur Carnot, rédigés par son fils (1801-1864, 2 vol. in-8°), et l'on annonce comme devant paraître les Mémoires de Barras, qui ne peuvent manquer d'être curieux.

Presque tous les généraux de l'Empire nous ont laissé des mémoires : Mémoires du général Rapp (1823, in-8°); Mémoires du général Gouraud (1822-1825, 8 vol. in-8°); Mémoires de Savary, duc de Rovigo (1838, 8 vol. in-8°); Mémoires du roi Joseph (1853-1854, 10 vol. in-8°); Mémoires de Marmont, duc de Raguse (1856-1857, 8 vol. in-8°); Mémoires du prince Eugène (1858-1860, 10 vol. in-8°); Mémoires du roi Jérôme (1861-1864, 5 vol. in-8°). On possède encore sur cette période les Mémoires du comte de Ségur (1836)

et les Mémoires de Bourienne (1829-1831, 10 vol. in-8°).

A l'étranger, nous trouvons parmi les mémoires historiques : les Mémoires de Frédéric II (1750); les Mémoires de Catherine II (1859); les Mémoires de Franklin (1817); les Mémoires de Mme Elliott sur la Révolution française; les Mémoires et correspondance de Jefferson (1829, 4 vol. in-8°); si importants pour l'histoire des Etats-Unis; les Mémoires et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre (1858, in-8°); les Mémoires de Rossetti, etc.

Le caractère historique des longues séries de mémoires que nous venons d'énumérer est hautement plus accusé qu'on remonte plus haut. En se rapprochant de l'époque contemporaine, ils prennent le plus souvent la forme de simples souvenirs individuels et biographiques. Même dans les Mémoires de Marmont, du duc de Rovigo, du roi Jérôme, les événements ne servent véritablement que de cadres aux personnages qu'il leur a été donné de faire valoir. Cette présomption assez outrepassée se retrouve à un plus haut degré encore, et mêlée à des bavardages de femmes, dans les Mémoires de Mme de Genlis (1825, 8 vol. in-8°) et dans ceux de la duchesse d'Angoulême (1836, 6 vol. in-8°), qui n'ont presque plus rien d'historique et ne sont, dans leurs parties sérieuses, que des compilations.

La période parlementaire de notre histoire est tracée dans les Mémoires d'outre-tombe de Chateaubriand (1849-1850, 12 vol. in-8°); les Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps de M. Guizot (1858-1867, 10 vol. in-8°); les Mémoires d'un bourgeois de Paris du docteur Véron (1854, 6 vol. in-8°); les Mémoires et souvenirs de M. Dupin (1858, 4 vol. in-8°).

Les mémoires des auteurs ou artistes dramatiques forment une classe à part; on a même réuni les principaux en un seul corps : Collection de mémoires sur l'art dramatique (1824-1825, 14 vol. in-8°). Les plus connus sont les Mémoires de Goldoni (1787, 3 vol. in-8°); les Mémoires critiques de Collé (1805); les Mémoires de Mlle Clairon (1799); les Mémoires de miss Bellamy; les Mémoires de A.-G. Ifland et de Brandes; les Mémoires de Fleury, rédigés par M. Lafitte (1842, 2 vol. in-8°); les Mémoires de Talma, rédigés par Alexandre Dumas (1849, 2 vol. in-8°).

Cette classe de mémoires nous servira de transition pour passer aux mémoires purement biographiques. Il y en a d'excellents, par la forme surtout, et la fantaisie, qui y tient une grande place, en augmente encore la verve; ce sont les Mémoires de Benvenuto Cellini, ce maître habile (1833, 2 vol. in-8°); les Mémoires de Casanova (1825, 4 vol. in-12); les Mémoires de Luther (1837, 2 vol. in-8°), beaucoup moins graves qu'on ne s'attendrait à les trouver sous la plume d'un réformateur de religion; les Mémoires du comte de Gramont, qui ne sont que des récits d'aventures galantes; les Mémoires de Mme d'Epina, précieux pour la connaissance de la société française au xvii^e siècle, ainsi que les Mémoires de Mme du Deffant; les Mémoires de Psalmanazar, autobiographie de ce personnage étrange qui a caché son vrai nom (1764, in-8°); les Mémoires de Latude (1793); les Mémoires de Gothe; les Mémoires de Mme Godwin (1802); les Mémoires de lady Stanhope; les Mémoires du duc de Normandie, rédigés par Saint-Edme sur des notes du prétendu baron de Richemond (1831, in-8°); les Mémoires d'Alexandre Dumas (1852, 10 vol. in-8°); les Mémoires de Paul de Kock (1853, in-18); les Mémoires de Garibaldi, rédigés par Alexandre Dumas (1860); les Mémoires d'un journaliste, de M. de Villemessant (1867-1873).

La fantaisie domine encore davantage dans les Mémoires de Joseph Prudhomme et les Mémoires de Bilboquet, curieux tableaux des mœurs de la société française sous Louis-Philippe et au commencement du second Empire. Enfin, puisque tout le monde écrivait ses mémoires, le demi-monde a voulu avoir les siens et l'on a vu successivement paraître : les Mémoires de Lola Montes; les Mémoires de Thérèse; les Mémoires de Rigolboche; les Mémoires d'une femme de chambre; les Mémoires d'une biche anglaise, et jusqu'aux Mémoires de Mubille ! Un plaisant à même d'éditer les Mémoires de l'hippopotame; les Mémoires de Léotard ont eu aussi leur jour de vogue. Ceux que ces drôleries ou ces fadeurs ne peuvent intéresser ont trouvé dans les Mémoires de Lacenaire, les Mémoires du bourgeois de Londres, les Mémoires de Sanson et les Mémoires de Canler de plus fortes émotions.

Mémoires de la cour de France, par Mme de La Fayette. Ils comprennent les années 1688 et 1689, et sont d'une lecture aussi agréable qu'instructive. Les petites intrigues de cour n'y occupent pas toute la place; ils renferment aussi des choses curieuses et importantes. Mme de La Fayette fut dans son style ce qu'elle était dans sa vie : elle fut vraie. Ses réflexions sont rares, courtes et judicieuses : ce sont deux ou trois lignes qui semblent couler de la plume. Si elle fait des portraits, c'est toujours en peu de mots; elle dit avec une liberté polie le bien et le mal, et ce qu'il y a de hardi ne tourne jamais vers la malignité : c'est la vérité qui fournit ses couleurs. Elle sait intéresser le lecteur aux plus pe-

titiles choses comme aux grandes. Voici quelques traits sur Racine, qui donneront une idée de sa manière : « Mme de Maintenon, dit-elle, pour divertir les filles de Saint-Cyr, fit faire une comédie par Racine, le meilleur poète du temps, que l'on a tiré de sa poésie, où il était imitable, pour en faire, à son malheur et à celui de tous ceux qui ont le goût du théâtre, un historien très-imitable. Elle ordonna au poète de faire une comédie, mais de choisir un sujet pieux ; car, dit l'heureux, *qu'il est, hors de la petite point de salut à la cour, aussi bien que dans l'autre monde*. Racine choisit l'histoire d'Esther et d'Assuérus et fit des paroles pour la musique. Comme il est aussi bon acteur qu'auteur, il instruisit les petites filles ; la musique était bonne ; on fit un joli théâtre et des changements. Tout cela composa un petit divertissement fort agréable pour les petites filles de Mme de Maintenon ; mais comme le prix des choses dépend ordinairement des personnes qui les font ou qui les font faire, la place qu'occupe Mme de Maintenon fit dire à tous les gens qu'elle y mena, que jamais il n'y avait rien de plus charmant ; que la comédie était supérieure à tout ce qui s'était jamais fait en ce genre-là, et que les actrices, même celles qui étaient transformées en acteurs, jetaient de la poudre aux yeux de la Champmeslé, de la Raisin, de Baron et de Montfleury. »

Voici l'opinion de Sainte-Beuve sur le livre de Mme de La Fayette : « Ces *Mémoires* se font remarquer par la suite, la précision et le dégoût du récit ; aucune divagation, presque aucune réflexion ; un narré vif, expressif, attentif ; une intelligence continuelle. L'auteur d'un tel écrit était certes un esprit capable d'affaires positives. »

Mémoires d'outre-tombe, par Chateaubriand (Paris, 1849-1850, 12 vol. in-8). L'illustre écrivain commença à écrire ses *Mémoires* en 1811 et les termina sous le règne de Louis-Philippe. Pressé par le besoin d'argent, il les vendit à une société commerciale, moyennant 250,000 francs et une rente annuelle de 12,000 francs, sous la condition que les *Mémoires* ne paraîtraient qu'après sa mort. Cette opération fut loin d'être avantageuse pour les actionnaires qui, aussitôt après la mort de Chateaubriand, s'empressèrent de vendre la reproduction des *Mémoires* au journal la *Presse*. Ce fut sous forme de feuilletons que le public commença à lire cet ouvrage, admiré jusque-là sur parole et dont on avait dit merveille. L'effet qu'il produisit ne fut point celui qu'on en attendait. Le moment, du reste, était fort mal choisi, car il paraissait en un temps de crise politique qui préoccupait vivement tous les esprits. « De là un double résultat également fâcheux pour les *Mémoires d'outre-tombe*, dit M. de Loménie. D'un côté, le déchaînement de tous ceux que Chateaubriand blessait dans leurs affections politiques, dans leurs sentiments de famille ou dans leurs prétentions personnelles, et d'autre côté, la vanité et la vanité silencieuse qui semblaient injurier la vanité de plusieurs ; et, d'un autre côté, chez la masse des lecteurs, trop de préoccupations étrangères pour ne pas accepter avec une facilité indifférente les récriminations intéressées et les arrêts sévères des critiques. » Les attaques dirigées contre les *Mémoires* de Chateaubriand furent très-vives, en effet ; mais, pour la plupart, ces critiques étaient justifiées. « Je lis les *Mémoires d'outre-tombe*, écrivait George Sand, et je m'impatiente de tant de grandes poses et de draperies... L'âme y manque, et moi qui ai tant aimé l'auteur, je me désole de ne pouvoir aimer l'homme... On ne sait pas s'il a jamais aimé quelque chose ou quelqu'un, tant son âme se fait vide avec affectation... Et pourtant, malgré l'affectation générale du style, qui répond à celle du caractère, malgré une recherche de fausse simplicité, malgré l'abus du néologisme, malgré tout ce qui me déplaît dans cette œuvre, je retrouve à chaque instant des beautés de forme grandes, simples, fraîches, de certaines pages qui sont du plus grand maître de ce siècle. »

Ce qui frappe particulièrement dans le caractère de Chateaubriand, c'est l'égoïsme et l'orgueil. La pensée dominante de toute sa vie a été de paraître sous un beau jour devant la postérité ; il a toujours couronné l'avenir aux dépens du présent, et cependant il doutait de cet avenir pour ses œuvres et se défiait de son génie. C'est cette constante préoccupation qui explique la façon dont ses *Mémoires* sont conçus et rédigés. On espérât qu'à l'heure où les passions sont apaisées, les illusions dissipées, il se serait appliqué à redresser ses erreurs, à réparer les injustices de l'opinion dont il avait été complice, afin de léguer à son pays sa tardive sagesse ; aussi éprouve-t-on, comme dit M. Charles Benoist, quelque mécompte en lisant ces *Mémoires*, lorsqu'il repasse ainsi sur toutes les traces de sa vie, on retrouve tous les enchantements sans doute, mais on reprend également toutes les passions. Au lieu de donner en quelque sorte une nouvelle édition augmentée, mais non corrigée, de *René*, de *l'itinéraire* et du *Congrès de Vérone*, édition gâtée par l'addition d'un scepticisme amer, d'une vanité sans bornes et d'une violence qui s'oublie parfois jusqu'à la grossièreté, mieux eût valu que le vieil ath-

lète se reposât sur ses lauriers. Ses *Mémoires* affectent le plus souvent l'allure du pamphlet.

L'auteur semble prendre plaisir à médire de tout le monde. Il pose aux yeux de la postérité et se diminue par les efforts mêmes qu'il fait pour se grandir. « Moi, s'écrie-t-il, je n'ai jamais cru au temps où je vivais ; moi, j'ai été sans foi dans les rois, comme sans convictions à l'égard des peuples ; moi, je ne me suis soucié de rien, excepté de mes songes, à condition que ces rêves ne durassent qu'une nuit. » Et plus loin : « En politique, la chaleur de mes opinions n'a jamais excédé la longueur de mon discours ou de ma brochure ; je suis républicain par inclination, bourbonien par devoir et monarchiste par raison. » Ce dédaigneux scepticisme n'est qu'un habile moyen d'expliquer les fréquentes contradictions qu'on remarque dans ses actions, ses paroles et même ses écrits, et que ne réussit pas toujours à lui faire éviter le point d'honneur, ce constant mobile de ses déterminations. En prenant la gloire pour le pivot autour duquel gravitent toutes ses actions, et lui-même pour le centre de tous les événements de son siècle, il croit établir artificiellement l'harmonie de sa carrière. Dans ces souvenirs d'un vieillard morne et qui se regrette naïvement lui-même, on retrouve toujours René. « C'est, dit M. Charles Benoist, partout et toujours René, tel qu'il vous est apparu au début, avec sa nature ardente, indomptable, sauvage même, dont jamais ni la fréquentation des hommes, ni la fortune, ni les revers de la vie n'ont pu tempérer entièrement la sévé originaire. Le voilà avec sa mobilité maladroite, âpre au désir, facile au dégoût, prompt à se lasser du réel, à épuiser le néant de toutes choses ; puis soudain, quand on le croit abattu, sur les ailes d'une imagination radieuse reprenant son essor vers les rêves magnifiques ou se rejetant avec passion vers les choses de la vie. » Ce qu'il aime, c'est la lutte ; il entre, comme René, avec ravissement dans les mois des tempêtes ; c'est l'homme des crises : on sent que chez lui le poète domine toujours et finit souvent par absorber l'homme.

La vanité constante et amère, qui s'étale dans ces *Mémoires* avec si peu d'indulgence pour les autres et tant d'algèbre pour les gloires contemporaines, a fait oublier le talent de l'écrivain, bien que, selon la remarque de Sainte-Beuve, « au milieu des veines de mauvais goût et des abus de toute sorte, comme il s'en trouve d'ailleurs dans presque tous les écrits de M. de Chateaubriand, on y sent à bien des pages le trait du maître, la griffe du vieux lion, des élévations soudaines à côté de bizarres puérilités, et des passages d'une grâce, d'une suavité magique, où se reconnaissent la touche et l'accent de l'enchanter. »

La première partie des *Mémoires*, celle qui offre la peinture des jours d'enfance et d'adolescence, est pleine de charme ; on y reconnaît une plume plus légère et plus pure, malgré la bigarrure d'un remaniement postérieur. A partir de 1837, les coups de pinceau deviennent plus lourds, plus heurtés, plus brisés. L'auteur cesse d'être juste ; il dit trop des uns, trop peu des autres. Il a d'ailleurs si bien compris ses torts, qu'il écrivait lui-même : « Si j'étais encore maître de ces *Mémoires*, ou je les garderais en manuscrit, ou j'en retarderais l'apparition de cinquante années. »

Chateaubriand maltraite également et juge souvent avec un étonnant esprit de dénigrement, non-seulement les hommes politiques, mais encore les écrivains. A ses yeux, Bernardin de Saint-Pierre manque d'élevation d'âme ; Rousseau, Chamfort ne sont que des écrivailleurs ; Byron est accusé d'avoir copié l'auteur des *Mémoires*, Mme de Staël de n'avoir pas fait son éloge à une époque où il était encore inconnu. Puis, par des retours soudains et contradictoires, il porte aux nues, quelques pages plus loin, ceux qu'il vient de traher dans la fange ; aussi fait-il l'effet d'un acteur en scène plutôt que d'un homme convaincu.

Sa vanité est d'une puérilité incroyable. « Qu'aurait été le siècle sans mes écrits ? » demande l'auteur, qui n'hésite pas à écrire : « Si Napoléon en avait fini avec les rois, il n'en avait pas fini avec moi. » Lorsqu'il veut être gai, son rire crie ; il rappelle la valetaille du fossyeur d'*Hamlet*. « Entre les divers portraits ou statues qu'il a essayé de donner de lui, dit Sainte-Beuve, M. de Chateaubriand n'a réussi qu'à produire une seule œuvre parfaite, un idéal de lui-même ou les qualités avec les défauts nous apparaissent arrêtés à temps et fixés dans une attitude immortelle, c'est René. » Quant à Chateaubriand des *Mémoires*, vieillard sceptique, morose et quinteux, c'est un portrait de fantaisie, une œuvre d'imagination dans laquelle le seul trait exact est l'abus des contradictions. Le style est aussi inégal que l'homme ; à côté de pages simples, dignes, correctes et chaleureuses, se rencontrent des tirades affectées, bizarres, froides et fatigantes. En résumé, non-seulement cet ouvrage n'a rien ajouté à la réputation de l'auteur, mais encore il a contribué à la diminuer en donnant le signal de la réaction contre l'admiration de convention dont on l'entourait comme d'une auréole.

Mémoires d'un bourgeois de Paris, par le

docteur Louis Véron (Paris, 1854, 6 vol. in-80). Cet ouvrage, dans lequel l'auteur raconte d'une façon, sinon littéraire, du moins assez souvent piquante, les événements si divers qu'il a vus et dans lesquels il a joué un rôle, eut à son apparition un grand succès de curiosité. Successivement médecin, exploitateur de la pite Reagnault, journaliste, directeur de l'Opéra, administrateur, puis propriétaire du *Constitutionnel*, député, romancier et Mécène littéraire, le docteur Véron, admirateur de Louis-Philippe, et non moins grand admirateur de l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre, devenu possesseur d'une grande fortune, agréablement gagnée, restera comme un des types de la bourgeoisie de 1830, de ce grand parti des « ventrus », des conservateurs satisfaites et égoïstes, qui ont exercé une influence si démoralisante sur l'esprit public de notre époque.

Ce bourgeois vaniteux, charmé de lui-même, éprouva le besoin de parler de lui-même, de juger les hommes et les choses de son temps, et écrivit ses *Mémoires*. Il commence par l'Empire, et, après avoir peint les mœurs de la société à une époque où il ne pouvait le connaître, il passe successivement en revue la Restauration, le gouvernement de 1830, la République et le second Empire ; politique, sciences, arts, rien n'échappe à sa plume trop féconde. Ainsi il consacre des chapitres à la biographie de certains ministres, pour répéter ce qui a été bien mieux dit avant lui, et sans y ajouter un détail nouveau, une anecdote inédite. Comme directeur du *Constitutionnel*, par ses relations avec le président Louis Bonaparte, dont il soutint ardemment la politique rétrograde, le docteur Véron joua dans les affaires publiques un certain rôle, qu'il a singulièrement exagéré, car il croit naïvement qu'il a beaucoup influé sur les destinées de sa patrie. La partie la plus curieuse de ses *Mémoires*, en ce qui touche la politique, est celle qui a trait au coup d'Etat du 2 décembre et aux hommes qui y ont pris part. On y trouve des détails piquants, notamment sur MM. de Morny et de Mauguin. Le côté intéressant à étudier dans le docteur Véron, ce n'est pas la politique, c'est le gastronome et le directeur de l'Opéra. Là, il est véritablement dans son élément, car c'est l'épique qui domine en lui. Toutefois, à ce point de vue même, ses *Mémoires* n'ont point répondu à l'attente du public. Sur les cafés à la mode, les restaurants en vogue, le rôle diplomatique du corps de ballet, de choeurs intéressants il eût pu nous apprendre l'Aussi est-on tout étonné de ne trouver là-dessus que quelques détails insignifiants et des anecdotes en fort petit nombre. Le chapitre sur l'Opéra renferme plutôt le compte rendu d'un administrateur que les souvenirs d'un homme d'esprit.

Les portraits abondent dans les *Mémoires d'un bourgeois de Paris* ; Véron ne pouvait oublier le sien.

« Quant à moi, dit-il, je ne suis pas né sollicitateur, et j'ai parcouru les diverses situations ou le sort m'a jeté, plutôt en curieux qu'en ambitieux. D'un extérieur peu sympathique, d'un embonpoint peu élégant, à ce point que le président de la République me dit un jour, en me recevant à dîner : « Comme vous êtes gros, monsieur Véron ! » (Cette familiarité d'un prince flattait singulièrement ma vanité bourgeoise). Avec un extérieur qui ne plaide pas en ma faveur, avec un caractère trop peu diplomatique, avec un sentiment de ma dignité personnelle, peut-être exagéré, je n'ai jamais les tapis des antichambres du pouvoir. » Comme on le voit, le docteur se décerne en forme un brevet d'indépendance et de philosophie. Dans sa galerie de portraits, il n'a point oublié sa fameuse Sophie, sa cuisinière, qui a tenu une place si importante dans les événements de sa vie. Les dîners du docteur ont eu une certaine réputation ; il connaissait bien ses contemporains et les prenait par leur faible. Bien des gens qui ne seraient pas venus chez le directeur de l'Opéra s'asseyaient sans façon à la table du gastronome. Aussi son rapport à, et sans le vouloir peut-être, l'auteur des *Mémoires d'un bourgeois de Paris* peint très-bien la période de 1830, qui fut celle de sa gloire et de sa fortune. Sophie était l'âme, la cheville ouvrière de toutes ces réunions ; non-seulement elle les animait par ses talents culinaires, mais aussi, si l'on en croit le docteur, par son esprit et ses réparties.

Pendant la direction de l'Opéra et du *Constitutionnel*, dit-il, cette même Sophie, que m'avait donnée Fanny Elssler, causait familièrement, librement avec des gens de lettres, avec des hommes politiques, des députés, avec des ministres, qu'encourageaient par leur bienveillance. Elle prit ainsi l'habitude de donner, sans qu'on l'interrogeât, son avis sur les affaires publiques. La vanité bourgeoise qui éclat dans ces quelques lignes donne une idée de celle qui règne dans tout l'ouvrage, et contribue à donner au récit quelques-unes de ces qualités, qu'il n'a pas sans cela. Quand on ne peut sourire de ce que raconte l'auteur, on le fait de la manière dont il le raconte et de la naïveté avec laquelle il étale son importance. Il est inutile de dire que ces dîners étaient pour le docteur diplomate, comme pour les ministres ses contemporains, un moyen bien plus qu'un but ; ce n'était pas pour le seul plaisir de

faire admirer le talent de Sophie qu'il réunissait tant de convives autour de sa table, mais bien parce qu'il avait plus ou moins besoin d'eux. En résumé, ces *Mémoires* n'offrent qu'un médiocre intérêt, et on en trouve la raison dans ces quelques lignes qui les terminent : « Quelques-uns s'étaient d'abord imaginé que je demanderais le succès de ces *Mémoires* à des indiscrétions sans mesure et à l'atrait du scandale ; ce n'est été ni respecter le public ni me respecter moi-même. Vous ne nous dites pas tout ce que vous savez, me reproche-t-on quelquefois ; cela est vrai, mais si ces *Mémoires* obtiennent quelque approbation des honnêtes gens, ce sera peut-être moins pour ce qu'on y trouve que pour ce qu'on n'y trouve pas. Dans ces *Mémoires*, j'ai tenu surtout à rappeler les folies politiques de notre temps. »

Mémoires et correspondance du prince Eugène, publiés et annotés par A. Du Casse (Paris, 1858-1860, 10 vol.). Cet ouvrage est divisé en un certain nombre de livres, précédés tous d'un sommaire relatif aux événements qu'ils embrassent. Une narration nette et concise des faits, écrite sans préoccupation aucune quant à la conformité du récit avec ce qu'on dit ou ce qu'on pense généralement, se place en tête des lettres de Napoléon et du prince Eugène relatives à ces faits et à ces événements. Ce système ingénieux équivalait à faire écrire l'histoire par ceux qui l'ont faite, en les mettant dans l'impossibilité absolue de la dénaturer. Une telle méthode est certes plus sage, plus impartiale et plus précise que celle de ces écrivains qui convertissent l'histoire en thèse, qui la traitent avec une intention préconçue, avec le désir formellement arrêté d'assigner à un homme et à un événement une physionomie et une signification qu'on invente pour les besoins de la cause. L'ouvrage publié par M. Du Casse est précédé d'une biographie dictée par le prince Eugène, à laquelle on a peut-être donné à tort le titre de *Mémoires* ; ce titre annonce, en effet, des souvenirs, des confidences, des portraits, des jugements qu'on ne trouve point ici. On n'a donc pas les *Mémoires* du prince Eugène, mais on nous livre sa correspondance. Ses lettres et les préfaces ou sommaires analytiques de l'éditeur forment une histoire presque complète de 1796 à 1814 ; dans la correspondance de Napoléon avec son fils adoptif se trouvent groupées des explications précises et détaillées sur les innombrables faits politiques, militaires et administratifs de cette période. Le prince Eugène fit partie de l'expédition d'Égypte et on le retrouve à la campagne de Russie, sans qu'il ait cessé un seul instant, dans l'intervalle, d'être mêlé aux conquêtes, aux victoires, aux réceptions qui abondent dans le règne de Napoléon.

Les lettres de Napoléon à son fils adoptif sont nombreuses. Elles nous montrent le despote s'appliquant à un sujet particulier de son œuvre politique, prescrivant au prince Eugène les règles de sa vice-royauté en Italie, non pas d'une manière froidement didactique, mais au milieu des péripéties produites par des événements imprévus, des obstacles, des circonstances extraordinaires. On y voit un peuple brusquement réveillé d'une torpeur plus séculaire, mis en demeure de grandir vite, inquiet, tourmenté par les souvenirs de son antique gloire, résistant, prenant parfois pour une oppression nouvelle la violence faite à son indolence, travaillé en tous les sens par les ennemis du nom français, ayant pour la méfiance et le dénigrement des facultés toutes spéciales. En ces conjonctures difficiles et délicates, l'empereur n'abandonne pas son lieutenant. Il connaissait à fond les Italiens ; il écrivait donc au prince Eugène pour l'instruire et le diriger. De son côté, le vice-roi expose ce qu'il fait, ses embarras, et demande ce qu'il doit faire. Le rôle du vice-roi n'est pas complètement effacé à côté de cette personnalité envahissante qui commande de loin. « Les lettres du prince Eugène, dit M. Du Casse qui professe pour Napoléon un enthousiasme fort exagéré, ont moins de portée que celles de l'empereur, mais elles sont empreintes d'une véritable loyauté, d'une franchise admirable et d'un désir constant d'être utile aux grands desseins de Napoléon I^{er} ; on reconnaît chez le prince, au commencement du gouvernement de sa vice-royauté, la volonté du jeune homme qui cherche à s'instruire aux leçons du maître et à prouver sa reconnaissance au bienfaiteur ; vers 1809, l'aplomb du souverain qui peut voler de ses propres ailes, les talents du général qui a vite appris à gagner les batailles ; à la fin de l'Empire, le héros résigné qui lutte contre la fortune, préférant le sort obscur d'un prince déchu au sort brillant d'un roi sur le trône, mais parjure à sa patrie et à son père adoptif. » Dans chacune de ses lettres au despote, à côté de sa fidélité et de son dévouement, qui va jusqu'à l'obéissance la plus passive, on voit aussi percer le profond amour d'Eugène pour son père adoptif et l'incessant désir de mériter son approbation. Il se montre, dans les lettres où il traite avec Napoléon des affaires les plus graves et les plus solennelles, l'instrument docile et soumis du maître ; toutefois, malgré sa modestie, il n'hésite point à signaler un jour à Napoléon les périls que lui faisait courir son ambition véritablement insou-

sée. Nous avons cité à ce sujet, à l'article BEAUMARNAIS, un fragment très-curieux de la *Correspondance du prince Eugène*.

Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps, par M. Guizot (1858-1867, 10 vol.). C'était une entreprise périlleuse pour l'ancien ministre que celle de juger son temps. Ses *Mémoires*, dit Sainte-Beuve, du moment qu'il se décidait à les publier de son vivant, ne pouvaient avoir qu'un caractère public et non secret : ne vous attendez pas à des révélations bien rares sur les personnes ou sur les choses. Il ne dira rien qu'il ne pense sur les personnes, mais il ne dira pas tout ce qu'il pense ; il exposera les faits, il les expliquera dans leurs raisons principales et générales, il ne les éclairera par aucun jour inattendu. Il croit peu à des dessous de cartes et, dans tous les cas, il s'estimerait indigne de lui de s'en occuper. Ses *Mémoires* n'apprendront que peu de chose aux hommes de son temps qui ont vécu à côté de lui ; ils sont très-propres à instruire ceux qui sont venus depuis et qui viendront par la suite, et c'est en vue de ces derniers que l'auteur semble les avoir composés. Témoin de plusieurs régimes politiques et acteur du premier ordre dans l'un d'eux, il a voulu présenter un exposé narratif qui fût à la fois une défense et une apologie. L'auteur s'est mis tout entier dans ces *Mémoires*, avec ses grandeurs et ses faiblesses. Pénétré du sentiment de son infailibilité, le chef des doctrinaires ne décline pas la responsabilité de ses révélations ou de ses jugements ; il l'assume envers et contre tous. Il proteste de la sérénité de son âme. Ce calme solennel ne dissimulerait-il pas des ressentiments contre le cœur humain ne peut s'affranchir ? Le livre de l'ancien ministre de Louis-Philippe proteste à son tour contre ces pompeuses affirmations ; il témoigne de rançures profondes. Comment concilier ce stoïcisme avec les qualifications blessantes que M. Guizot lance aux hommes qui, jadis, ont attaqué ses idées ou sa personne, aux partis opposés à sa politique ? Ainsi, il dira que Lamennais « était tombé parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps » ; que M. Marrast « était un lettre vaniteux et envieux » ; que le parti révolutionnaire, qu'il poursuit avec un acharnement systématique, a perdu « le sens moral et le bon sens ». M. Guizot emploie souvent les expressions de *bien* et de *mal*, mais dans le sens du pharisaïsme anglais : il distribue volontiers les hommes en deux classes, ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent rien ; les premiers sont des honnêtes gens, les seconds sont des gens de sac et de corde. Au reste, le ton général de ses *Mémoires* est celui de l'autorité ; la philosophie et la politique de M. Guizot furent toujours des dogmes. Il discute moins qu'il ne conclut ; ses opinions se formulent comme des sentences, et ses jugements comme des oracles. Il se montre très-préoccupé de se justifier, et sa méthode est spécieuse : il se justifie en accusant, en abaissant des hommes que l'estime publique a placés aussi haut ou plus haut que lui, et dont le nom est resté plus sympathique que le sien. Il accable ses adversaires de la hauteur de son dédain. Il absout le passé, il condamne le présent avec un accent de supériorité ou d'infailibilité qui n'appartient qu'à lui.

Tels sont les défauts du livre, considéré au point de vue littéraire ; il serait téméraire de signaler les défauts ou les mérites du système politique qu'il préconise. On a vu, à l'occasion de la publication de ses *Mémoires*, des ennemis de la veille, ceux qui avaient accusé M. Guizot d'avoir tué sous lui la monarchie de Juillet, combler de louanges l'auteur de ce livre et subordonner l'appréciation du passé à l'intérêt du présent. Ces concessions diplomatiques sont suspectes ; c'est à l'histoire qu'il appartient de prononcer en dernier ressort : la critique littéraire est hors de cause. En restant dans les limites de son domaine, la critique littéraire trouve suffisamment dans le livre de M. Guizot des raisons et des motifs d'approbation, d'éloge, que nulle considération politique ne peut affaiblir. Avec l'auteur, plus qu'avec tout autre écrivain, le talent conserve tous ses droits. On a affaire ici à un esprit élevé, sachant faire naître des questions d'un intérêt supérieur, qui excelle dans la généralisation historique et dans l'art d'exposer. Il écrit fréquemment des pages fortes et éloquentes où se révèle le penseur, et quelquefois aussi des pages moins graves, moins austères, où les souvenirs de jeunesse ont laissé un accent doux et familier. Une des parties les plus intéressantes (t. III) est celle qui contient la plus belle époque de la vie publique de M. Guizot. Il s'agit moins, dans notre pensée, de la formation du fameux ministère du 11 octobre 1832, qui amena le célèbre historien au pouvoir, que de l'organisation de l'instruction primaire, un des plus grands bienfaits du règne de Louis-Philippe. C'est, d'un grand acte, et c'est un plaisir, doublé d'un honneur, que de voir M. Guizot retracer ce qu'il a fait pendant cinq ans pour doter la France d'un système libéral d'éducation populaire. Les théories précèdent le mécanisme de la loi ; l'ensemble et les détails, expliqués avec clarté et précision, partagent jusqu'au bout l'intérêt. Et utons bien que l'écrivain et l'homme public peuvent considérer comme

leur plus beau titre le recueil des discours, des rapports, des projets, des circulaires, de toutes les pièces relatives à la préparation, à la discussion et à l'application de la loi sur l'instruction primaire. Jamais M. Guizot ne s'est placé sur un terrain plus ferme, plus favorable à une patriotique ambition ; animé d'idées généreuses, il n'a pas dû en faire l'abandon dans la pratique pour des nécessités ou des convenances politiques. Il rappelle éloquentement aux diverses classes de la société moderne cette loi fondamentale des temps nouveaux, « que le mérite personnel est aujourd'hui la première force comme la première condition du succès dans la vie, et que rien n'en dispense ».

Ne quittons pas le testament politique de M. Guizot sans signaler une importante justification de détail, qui intéresse fort l'honorabilité de son caractère public. Il s'agit d'une offre de service faite aux Cent-Jours ; il faut l'attribuer, non à M. Guizot, mais à son frère. Maintenant, donnons la parole à deux écrivains d'autorité :

« C'est presque une obligation pour l'homme qui a tenu dans sa main les grandes affaires de son pays, dit M. Ernest Renan, de rendre compte à la postérité des principes qui ont dirigé ses actes et de l'ensemble de vues qu'il a portés dans le gouvernement... La sévère beauté du livre de M. Guizot l'excusait d'ailleurs, s'il avait besoin d'excuse pour le dessin hardi qu'il a porté à fournir lui-même à l'histoire les pièces sur lesquelles il veut être jugé. Nulle part l'enchaînement des principes politiques qui l'ont guidé durant vingt-cinq années ne s'est montré avec tant de suite et de clarté. L'esprit vraiment libéral, le sentiment de haute modération, le respect pour les opinions diverses, l'altière et haute sérénité qui respirent dans tout le livre sont la meilleure réponse à tant de regrettables malentendus que la légèreté de la oule a accrédités et que la fierté de M. Guizot a dédaigné de rectifier. Les *Mémoires* sont un modèle de cette façon d'écrire sobre, forte et mesurée, qui convient aux ouvrages où tout sous l'écrit s'écrit serait déplacé. Le style de M. Guizot est le vrai style des grandes affaires ; il en est de plus châtié, il n'en est pas qui dise ce qu'il faut dire avec plus de force, de clarté, de logique, de vivacité. Un ton général de réserve et de discrétion donne au livre plus de charme et de noblesse. Le mérite de M. Guizot, en tant qu'écrivain, n'est pas unanimement admis ; la vérité est que son talent s'est assoupli de plus en plus dans les luttes oratoires. « A force de bien dire, remarque Sainte-Beuve, M. Guizot est arrivé à écrire presque aussi bien. Je ne saurais donc adhéser au mot sévère d'un éminent et ingénieux critique, M. Edmond Scherer, qui a dit : « M. Guizot n'a jamais été un écrivain ou, si l'on aime mieux, il n'a jamais été que le premier des écrivains qui ne savent pas la langue. » Comment il ne se serait pas un écrivain aujourd'hui, et qui, plus est, ce ne serait pas un peintre que celui à qui nous devons, sans sortir de ces *Mémoires*, tant d'ingénieux portraits, tant de fines esquisses, ces figures de Casimir Périer, de Lafayette, de M. Thiers, du maréchal Soult, ce Gascon sérieux doué « d'une indifférence et, pour ainsi dire, d'une aptitude volontaire à une sorte de polygamie politique » ; du maréchal Lobau, soldat franc, à la parole brusque et breve, « comme s'il eût été pressé de ne plus parler » ? Le portrait de Lamartine, que le peintre se figure comme un bel arbre couvert de fleurs, sans fruits qui mûrissent et sans racines qui tiennent, « est de toute beauté et de toute vérité dans son indulgence ».

Mémoires (COLLECTION DES) relatifs à l'histoire de France. V. COLLECTION.

Mémoires (COLLECTION DES) relatifs à la Révolution française. V. COLLECTION.

Mémoires (COLLECTION DES) relatifs à la révolution d'Angleterre. V. COLLECTION.

Mémoires de Fr. de La Noue. V. DISCOURS POLITIQUES ET MILITAIRES, du même auteur.

Mémoires du duc de Sully. V. ÉCONOMIES ROYALES.

Mémoires de l'Académie des sciences (1699-1793, 164 vol. in-4°).

Mémoires de l'Académie des inscriptions (1717-1809, 50 vol. in-4°).

Mémoires de l'Institut (1798 et ann. suiv., in-8°). La collection se divise en deux parties ; la première afférente à l'ancien Institut ; l'autre à l'Institut depuis la Restauration. La première partie contient 14 volumes de mémoires sur les sciences mathématiques et physiques ; 5 volumes sur les sciences morales et politiques ; 5 volumes sur la littérature et les beaux-arts ; 2 volumes pour les savants étrangers, et 5 volumes pour des rapports divers. La seconde partie, de 1816 à 1861, compte 33 volumes pour l'Académie des sciences ; 15 volumes de mémoires présentés à la même Académie par des savants étrangers ; 51 volumes de comptes rendus hebdomadaires faits à la même Académie par les secrétaires perpétuels ; 24 volumes formés des rapports, discours et pièces diverses lus dans les séances de l'Académie française ; 23 volumes composés des rapports et pièces de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, plus 10 volumes de mémoires adressés à cette

Académie par les savants étrangers ; 15 volumes de mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques ; 53 volumes de séances et comptes rendus de la même Académie, plus 2 volumes pour envois des savants étrangers.

Mémoires de la Société des antiquaires (1806 et suiv.). Ils sont publiés en cinq séries : la première de 5 volumes in-8° ; la deuxième de 10 volumes in-8° ; la troisième de 10 volumes in-8° ; la quatrième de 4 volumes in-8° ; la cinquième de 7 volumes in-8° (1865).

Mémoires de Trévoux, célèbre recueil littéraire du XVIII^e siècle, publié de 1701 à 1775 (265 vol. in-12). Ce fut une imitation du *Journal des Savants*. Il fut rédigé pendant plus de soixante ans par des membres de la compagnie de Jésus, dont les missions et les collèges répandus dans le monde entier offraient des éléments de collaboration et un concours d'études que la société laïque était incapable de réunir. Fondé et imprimé à Trévoux, ville placée dans la souveraineté érigée par Louis XIV en faveur du duc du Maine, ce recueil survécut à la catastrophe des jésuites en 1762, et vingt années encore, quoique sous des titres différents, il conserva une modeste place au milieu des journaux littéraires, pour s'éteindre enfin vers 1782. Publié sous le titre de *Mémoires*, il est connu sous le nom de *Journal de Trévoux*. Sans entrer dans plus de détails historiques à son sujet, nous nous occuperons exclusivement de sa bibliographie. Aucun journal littéraire du siècle dernier n'a plus d'importance au point de vue de l'histoire de notre littérature, et cependant il n'est que de rares chercheurs qui s'avisent de le consulter. Les travaux des savants jésuites portent sur presque toutes les branches du savoir humain : la philologie sacrée, la patrologie, la théologie, les religions séparées, la jurisprudence, la philosophie, la politique, le commerce, la physique, la météorologie, la chimie, l'histoire naturelle, la médecine, l'anatomie, les mathématiques, la mécanique, l'astronomie, l'art militaire, la marine, les beaux-arts, les arts utiles, les belles-lettres, la langue hébraïque, la langue grecque, les langues modernes, la philologie, la rhétorique, la poésie, l'histoire, la géographie, la chronologie, l'histoire ecclésiastique, l'histoire de France, etc., le blason et l'histoire de la noblesse et de la chevalerie, les antiquités, les pierres gravées, la numismatique, les inscriptions, l'histoire littéraire, la biographie. Ces travaux si divers, émanant d'une véritable Académie, la plus nombreuse et la plus puissante qui ait existé, peuvent se classer en deux parties : d'une part, les dissertations, les pièces originales, les mémoires insérés dans le journal ; de l'autre, les extraits, analyses et comptes rendus des ouvrages examinés et jugés par les journalistes en froc.

Les rédacteurs ont parfois, suivant les circonstances, changé de plan, mais non de méthode ni d'esprit. Attaqués et aussi défenseurs par la presse laïque (tous les noms littéraires du siècle figurent dans le débat), ils ont accompli une œuvre utile. « Je louange, dit Montei, je louerai volontiers les *Mémoires de Trévoux* ; ils ont bien mérité des sciences et des arts, ils n'ont pas moins mérité de la société. » Le premier ouvrage dont les *Mémoires* rendirent compte fut l'*Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, par messire J. Bénigne Bossuet. C'était en même temps et un hommage rendu à un grand génie, et une sorte de profession de foi. En butte aux contradictions des écrivains protestants et aux attaques des philosophes, ils s'attirèrent l'estime de quelques dissidents, tels que Fontenelle et d'Alembert. Déjà ils avaient pris parti dans la querelle des anciens et des modernes, et Boileau n'avait pas eu l'air d'être satisfait de leurs critiques, l'esprit de corps guidant en ceci les jésuites.

Deux compilateurs ont fait des *Mémoires de Trévoux* l'objet d'un travail spécial, l'avocat Alletz et l'abbé Grosier. Le premier publia en 1771 un ouvrage en 4 volumes, *L'esprit des journalistes de Trévoux*, recueil des principales dissertations originales. Le second donna en 6 volumes un autre choix d'articles, puisés dans les 800 volumes de la collection. En 1864, le Père Sommeville a fait paraître une *Table méthodique du journal de Trévoux*, guide précieux comme l'ouvrage lui-même, et qui facilite singulièrement les recherches.

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, par Louis Bachaumont (1777-1788, 36 vol. in-12). Bachaumont n'a rédigé que les quatre premiers volumes et la moitié du cinquième ; la suite est due à Picaud et de Maubert et à quelques autres écrivains, mais son nom est resté à l'ouvrage dont il avait conçu le plan. Les *Mémoires secrets* contiennent toutes les nouvelles littéraires d'une assez longue période, les analyses de pièces de théâtre, le compte rendu des Académies, des notices sur les livres, surtout sur les livres clandestins, des articles nécrologiques intéressants sur les savants et les artistes de l'époque. Ce qu'ils ont de plus curieux, c'est la collection de chansons, d'épigrammes et de vaudevilles qui circulaient contre la cour, les ministres, les hauts personnages, et que Bachaumont,

imité en cela par ses continuateurs, s'est efforcé de recueillir. L'ouvrage ne manque pas d'intérêt et il est d'un grand secours pour ceux qui veulent écrire l'histoire de l'esprit français. On y trouve les bruits du monde d'alors concernant la politique, les belles-lettres, les arts, les détails et aventures de société. Ça et là, on y remarque des pages où brille l'esprit du XVIII^e siècle. L'abbé prétend que c'est « un amas d'absurdités ramassées dans les ruisseau, où les plus honnêtes gens et les hommes les plus célèbres en tout genre sont outragés et calomniés avec l'impudence et la grossièreté des beaux esprits d'antichambre. » Mais l'abbé est si souvent maltraité dans les *Mémoires secrets*, que son impartialité est nulle.

Un *Choix des Mémoires de Bachaumont* a été fait par Chopin (1788, 2 vol. in-12), un autre par Merle, sous le titre de : *Mémoires historiques, littéraires et critiques* (1803, 2 vol. in-8°) ; mais ces abrégés n'ont pas le mérite de l'ouvrage.

Mémoires sur la littérature, par Palissot. V. LITTÉRATURE.

Mémoires de Beaumarchais. V. BEAUMARNAIS.

Mémoires de littérature ancienne, par Egger. V. LITTÉRATURE.

Mémoires de philosophie, par Damiron. V. PHILOSOPHIE.

Mémoires d'un homme de qualité, roman de l'abbé Prévost (1728, 8 vol. in-12). Ce livre, où l'auteur a le plus prodigé les aventures, est composé de plusieurs parties, qui n'ont entre elles aucun rapport. C'est d'ailleurs un répertoire de toutes les sortes de contes, dont plusieurs étaient connus avant que Prévost s'en emparât. Il y a des situations très-pathétiques entre le gouverneur et l'élève, et c'est le principal mérite de ce roman, qui serait beaucoup meilleur s'il était réduit de moitié.

Les *Mémoires d'un homme de qualité* sont évidemment composés de plusieurs parties qui n'ont entre elles aucun rapport, et qui ne sont rassemblées sous un même titre que pour joindre des volumes à des volumes.

Mémoires de Bary-Lindon, roman anglais de W. Thackeray (1840), traduit en français par L. de Wailly. C'est un des plus singuliers de cet auteur humoristique. Son héros est un aventurier dans le genre de Gil Blas. Né d'une pauvre famille de gentilshommes irlandais, Redmond Bary, dont les circonstances eussent pu faire un honnête homme, de même qu'elles en ont fait un fiéffé comble, débute à quinze ans par un duel, à l'issue duquel, croyant avoir tué son adversaire, il se réfugie en Angleterre, où il est racolé pour le service peu fructueux, comme on sait, de Sa Majesté prussienne. Après être resté plusieurs années dans les grades inférieurs et s'être abaissé aux fonctions avilissantes d'espion de police, Bary retrouve inopinément un oncle paternel, Bary de Ballybarry, qui le retire de l'armée prussienne pour en faire son *alter ego* et lui enseigner à être un parfait gentleman, mais un véritable gredin. Cet oncle, qui mène une existence princière, fait du jeu l'instrument de sa fortune et sait corriger les caprices de l'aveugle déesse. Nous ne suivrons pas les deux aventuriers dans leurs curieuses péripéties sur le continent et dans le récit de leurs diverses fortunes. Enfin Redmond Bary devient, moitié par ruse et moitié par violence, l'époux de la belle et riche Honoria, comtesse de Lindon, propriétaire, tant de son chef que de celui de son mari, d'un revenu annuel évalué à plus d'un million. Le pauvre gentilhomme irlandais, au comble des honneurs et de la fortune, pourrait vivre longtemps heureux et envié ; mais ses mauvais instincts, ses passions lui font dissiper follement les revenus de sa femme. Lorsque l'argent vient à manquer, Bary engage l'avenir, met en coupe les bois seigneuriaux de sa femme, la maitresse, et finalement se fait appréhender au corps et jeter dans une prison de Fleet-Street, où il périt misérablement. Voilà, *grosso modo*, le récit des aventures de Bary-Lindon. Dans ces *Mémoires*, Thackeray s'est montré aussi habile observateur du cœur humain qu'ingénieux chroniqueur et satirique amer. L'action manque de rapidité ; mais ses personnages sont tellement vivants, que leurs noms sont restés populaires.

Mémoires d'un notaire, roman par M. de Pontmartin (1853). Pour se délasser de la critique, l'auteur des *Causeries du samedi* s'est plu à nous raconter, sans grand talent, une histoire lugubre. Mlle Clotilde de Ferne est aimée de Gaston de Terax, mais ne peut devenir sa femme, parce qu'il est pauvre. Gaston part pour conquérir la gloire et la fortune. En son absence, M. de Varni, homme très-dépravé, devient amoureux de Clotilde et l'épouse, après l'avoir débauchée en lui montrant un faux acte de décès de son amoureux, qu'il a fait dresser lui-même. Mais Gaston, qui n'est pas mort, revient un beau jour, apprend que Clotilde s'est mariée, et vient lui dire un dernier adieu. Les deux amants se retrouvent, le lendemain, dans un petit pavillon au milieu du Rhône, et là, tout entiers à leur bonheur, se laissent surprendre par l'inondation... et par M. de Varni. Celui-ci, feignant de ne rien voir, vient avec

un bateau au secours de sa femme; Gaston sacrifie sa vie à l'honneur de Clotilde, il est englouti dans les flots, sans être vu. Clotilde meurt de chagrin, mais, avant de succomber, elle s'assure une vengeance. Ses mandataires, instruments de cette vengeance posthume, sont deux amis de Gaston, un notaire, Calixte Ermel, et un marinier, Claude Rioux, qui a préféré se laisser condamner aux galères comme voleur plutôt que de trahir le secret de Clotilde; car M. de Varni l'avait surpris essayant d'aller porter secours à Gaston dans le pavillon. A partir de ce moment, le roman traîne le lecteur à travers des scènes de meurtres et de carnage. M. de Varni, après avoir vu déshonorer et frapper tous les siens par l'infamie habileté de Claude, est, avec la femme de son fils, la victime de cet implacable ministre de haine. Ni le sexe ni l'âge ne trouvent grâce devant ce terrible justicier, qui voit succomber sa femme par suite de ses machinations, sans être un instant ébranlé. Il tue lui-même après avoir fait jurer à son fils une haine éternelle aux Varni. Moins cruel que lui, Calixte Ermel, l'autre exécuteur testamentaire de Clotilde, cherche à entraver cette vendetta héréditaire, et fait enfermer en prison le dernier des Varni pour l'arracher à la vengeance du fils de Claude. Rendu à la liberté, Charles de Varni va s'unir à une femme qu'il aime, lorsque Simon Rioux lui tire un coup de pistolet, qui ne le tue pas, mais qui tue le notaire. Charles tire à son tour sur Simon et le tue. La vendetta est terminée et le roman avec elle. Ce genre de littérature sanglante est bien passé de mode.

Mémoires d'un mari, roman d'Eugène Sue (1854). L'auteur ne s'est proposé dans ce livre que l'étude quelque peu paradoxale d'un caractère; il a voulu peindre un homme qui, sans être méchant ni féroce, ne fait que le mal, soit par hasard, soit par faiblesse.

Fernand Duplessis, son héros, a deux amis, Hyacinthe Durand et Jean Raymond; au collège, on appelait Raymond *Brutus* et Hyacinthe *Mademoiselle*. Emmené par Raymond chez sa mère, Fernand en devient amoureux, raconte sa passion à un camarade qui fait partie de la police secrète, et par la même occasion lui raconte qu'un homme se cache dans la maison. C'était un oncle de Raymond, soupçonné de complot républicain. Trahi par l'indiscrétion maladroite de Fernand, le proscrit se voit condamné à mort et n'échappe que grâce au courage de quelques amis. Mme Raymond est punie de deux ans de prison pour lui avoir accordé l'hospitalité. Voilà pour l'adolescence de Fernand Duplessis.

Plus tard, il retrouve Durand marié à une femme dont il s'éprend. Il ne voudrait pas trahir l'amitié, mais la faiblesse de son caractère l'emporte. Il devient l'ami de Cézarine, et Durand, frappé au cœur, meurt en pardonnant aux coupables, à la condition qu'ils s'uniront; mais Fernand abandonne aussitôt Cézarine.

Deux ans plus tard, fatigué de la vie de garçon, il se laisse marier à une femme supérieure, Albine Chevrier. Raymond, son ancien camarade, encore une fois conspirateur malheureux, vient lui demander asile avec sa mère. Fernand l'accueille généreusement et sent se réveiller plus violente que jamais sa passion pour Mme Raymond. Il s'aperçoit que sa femme aime Raymond, et, jugeant les autres d'après lui, il se croit trahi. Pour se venger, il tente de faire violence à la mère de son hôte. Il échoue dans cette tentative, dont la victime ne veut pas rester plus longtemps sous son toit. En fuyant, Raymond et sa mère sont arrêtés. Une explication a lieu entre Albine et Fernand, qui comprend alors tout ce qu'il y a de noblesse et de grandeur dans le cœur de sa femme qu'il a méconnue. Mais il est trop tard: tandis qu'il va essayer de délivrer Raymond et sa mère, que la Révolution de 1848 fait mettre en liberté, Albine expie de douleur, croyant Raymond mort sur l'échafaud, Fernand reste seul, ayant à peu près causé la mort de tous ceux qui l'aimaient; c'est là son expiation.

Mémoires de Bilboquet, recueillis par un bourgeois de Paris (1854, 3 vol. in-18). Deux ou trois hommes d'esprit, qui ont voulu garder l'anonymat, se sont amusés à parodier sous ce titre les *Mémoires de M. de Varni*. Le personnage épique des *Sallimbanques*, celui qui dit si bien: «Sauvons la caisse!» ou: «Cette malle n'est à personne, elle doit être à nous», était un type tout trouvé pour parodier une satire dirigée surtout contre les agioteurs et les banquiers, qui pullulaient des premières années du règne de Napoléon III. Bilboquet cingla, sur les épaules de l'inventeur de la pâte Regnault, tous les pufistes et faiseurs de réclames. C'est là un des côtés du livre. Mais la satire des mœurs actuelles n'était guère possible dans ce temps-là, et, profitant de ce que les *Mémoires d'un bourgeois de Paris* étaient tout à fait rétrospectifs, c'est aussi en arrière que Bilboquet affecta de regarder; en racontant sa vie, il ne parle tout naturellement que de la Restauration et du règne de Louis-Philippe. Comme le docteur, nous fait entrer surtout dans les cafés, les théâtres et les salons, les journaux. Les temps n'étaient pas tellement changés, à certains égards, que la société du second Empire ne put se reconnaître dans ces industriels qui annoncent à

grand fracas la mise en action des tiges de bottes pour l'alimentation publique, et dans ces fondateurs de journaux qui calculent non pas la portée politique d'une feuille, mais ce qu'elle peut contenir d'annonces. La charge est poussée jusqu'à l'excentricité dans les *Mémoires de Bilboquet*; les événements et les personnages s'y déforment et prennent une tournure grimaçante; mais cette vive satire amuse comme un dessin de Cham ou de Daumier.

Mémoires du comte de Comminges, roman de Mme de Tencin. V. COMMINGES.

Mémoires du comte de Gramont, par Hamilton. V. GRAMONT.

Mémoires de deux jeunes mariés, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Mémoires d'un journaliste, par M. de Villemessant. V. JOURNALISTE.

Mémoires de M. Joseph Prudhomme, roman de Henri Monnier. V. PRUDHOMME.

Mémoires du marquis d'Argenson, de Carnot, de B. Cellini, de Dangeau, secrets sur le règne de Louis XIV, etc., par Duclos, de Dumouriez, de Duplessis-Mornay, sur la Révolution française par Mme Elliot, de Mme d'Epinau, de L'Estoile, de Franklin, de Frédéric II, de Mme de Genlis, de Goethe, de Mme du Hausset, de Jefferson, de Joinville, de Joly, du roi Joseph, de Levasseur de la Sarthe, de Lomenie de Brienne, de Louis XIV, de Luther, du duc de Luynes, de J. de Maistre, de Mallet-du-Pan, de Marguerite de Valois, sur la vie privée de Marie-Antoinette par Mme Campan, de Marmont de Raguse, de Marmontel, de Mathieu Moïse, de Maximilien, de Mlle de Montpensier, de Mme de Motteville, d'Antonio Perez, de la marquise de Pompadour, de Psalmanazar, du cardinal de Retz, du cardinal de Richelieu, du maréchal de Richelieu, de Mme Roland, de Rostopchine, de Saint-Simon, de Sheridan, de lady Stanhope, du maréchal de Tannan, etc. V. ARGENSON, CARNOT, CELLINI, DANGEAU, LOUIS XIV, etc.

MÉMORANDAR s. m. (mé-mo-n-dar). Officier persan chargé d'accueillir et de faire héberger les étrangers.

MEMOR (Scæva), poète latin, né à Arunca. Il vivait au I^{er} siècle de notre ère. Sidoine Apollinaire n'hésite point à le citer auprès de Catulle et de Lucrèce. Il avait composé plusieurs tragédies, entre autres un *Hercule*, dont Fulgentius Planciades nous a transmis un vers dans son livre *De prisco sermone*; Sausmaire lui attribue la tragédie d'*Octavie*, comprise parmi celles de Sénèque.

MÉMORABLE adj. (mé-mo-ra-ble — lat. *memorabilis*; de *memoria*, mémoire). Qui est digne de rester dans la mémoire des hommes: Une action MÉMORABLE. Un fait MÉMORABLE. Une journée MÉMORABLE. Plus d'une victoire MÉMORABLE a été gagnée par des recrues qui n'avaient jamais vu le feu. (E. de Gir.)

MÉMORABLEMENT adv. (mé-mo-ra-ble-man — rad. *mémorable*). D'une manière mémorable: Un commandant qui s'est MÉMORABLEMENT défendu.

MÉMORANDUM s. m. (mé-mo-ra-n-dum — mot lat. qui signifie Chose qu'on doit se rappeler). Note diplomatique adressée par un gouvernement à un ou plusieurs gouvernements étrangers, dans le but d'exposer l'état d'une question, et de justifier les mesures qu'on a prises ou qu'on se propose de prendre: Adresser un MÉMORANDUM à la Russie.

— Note qu'on prend d'une chose qu'on veut ne pas oublier. Carnet sur lequel on inscrit des notes de ce genre.

— Encycl. Cette expression n'a commencé à être employée dans la langue diplomatique que depuis le règne de Henri IV, époque où les lois internationales commencent à être mieux définies, et les relations entre les gouvernements devenant plus régulières, on comprit le besoin d'une langue unique pour la diplomatie, et l'on créa des expressions nouvelles pour désigner des idées politiques nouvelles.

Le *mémorandum* est un mémoire, une note diplomatique qui se distingue des autres notes diplomatiques par son importance. Ce n'est pas une simple communication de cabinet à cabinet; c'est l'exposé de l'état d'une question et des raisons qui ont déterminé un gouvernement à prendre telle ou telle attitude, telles ou telles mesures pour soutenir son droit. Jadis les *mémorandums* n'étaient pas livrés à la publicité; mais, dans les pays où l'opinion publique est passée à l'état de puissance, les *mémorandums* sont mis le plus souvent au grand jour, car ils ne s'adressent pas moins au pays au nom duquel on parle qu'à la puissance avec laquelle on négocie. Un *mémorandum* doit être écrit avec le plus de simplicité et le plus de clarté possible, de façon que chacune des expressions y soit utile à l'objet que l'on a en vue et ne prête à aucune équivoque.

MÉMORATIF, IVE adj. (mé-mo-ra-tif, i-ve — du lat. *memorare*, rappeler). Qui concerne le mémoire: La facilité MÉMORATIVE n'est pas toujours subordonnée à la volonté. (Alibert.)

— Qui a la mémoire d'une chose, qui se souvient: Il est bien tard, soyez MÉMORATIF. (Volt.)

— s. m. Ce qui aide à rappeler une chose: Je vous avertis de tout cela afin que vous vous munissiez de toutes ces pièces, dont l'envoi de temps à autre servira de MÉMORATIF qui ne sera pas inutile. (J.-J. Rouss.)

MÉMORER v. a. ou tr. (mé-mo-ré — lat. *memorare*; de *memoria*, mémoire). Se rappeler: J'en ai usé.

MÉMORIAL, ALE adj. (mé-mo-ri-al, a-le — du lat. *memoria*, mémoire). Qui a rapport à la mémoire. J'en ai usé.

— s. m. Mémoire servant à l'instruction d'une affaire diplomatique: Présenter un MÉMORIAL au gouvernement anglais. On a présenté plusieurs MÉMORIAUX à la cour de Madrid.

— Ouvrage, monument historique, dans lequel sont consignés certains faits mémorables: Le MÉMORIAL de Sainte-Hélène.

— Théol. Signe, figure qui rappelle une chose: L'eucharistie est le MÉMORIAL de la passion de Jésus-Christ.

— Hist. Nom donné, dans l'ordre de Malte, à l'extrait des preuves de noblesse qu'on devait présenter pour être reçu chevalier. Il Nom que portaient les bas officiers des archives impériales du Bas-Empire.

— Administr. Registre sur lequel, dans les chambres des comptes, on transcrivait les lettres patentes des rois: MÉMORIAUX de la chambre des comptes. J. Mémoires administratifs, Recueil des actes administratifs d'une localité.

— Fin. Journal sur lequel les négociants et les banquiers inscrivent leurs affaires à mesure qu'elles se font.

Mémorial de Gouverneur Morris, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, de 1792 à 1794, publié par J. Sparks (1833; trad. franç. abrégée, Paris, 1841). Ces mémoires ont une importance particulière entre toutes les relations historiques relatives à la Révolution française. On y voit une intelligence d'élite pour qui la science politique semble n'avoir point de secrets, qui trouve dans l'appréciation des causes la révélation des effets, et qui, dès 1789, déchirant le voile de l'avenir, devina la marche de la Révolution à l'allure de ses premiers pas, en signala les écarts, en indiqua les crises, en prédit les résultats. Gouverneur Morris a mieux jugé la Révolution à son début qu'aucun Français de la même époque. Personne, il est vrai, n'était mieux placé que cet Américain pour observer et juger un si grand événement. Étranger aux intérêts de ses auteurs, ainsi qu'à leurs passions et à leurs préjugés, citoyen de l'État le plus libre du globe, personne ne savait mieux que lui par quels moyens on peut acquiescer et conserver la liberté, par quelles fautes on risque de la perdre. Ses fonctions diplomatiques ne durèrent que deux ans, mais son séjour remonta à l'année 1789, et son départ pour l'Amérique n'eut lieu qu'en 1799. Pendant ce laps de temps, Morris vit tout, comprit tout, et jugea avec beaucoup de sagacité les hommes et les événements. Pour en donner une idée, nous citerons quelques-uns de ses jugements. A propos de Necker, il s'exprime ainsi: «Il a une tournure de complot et des manières qui contrastent beaucoup avec son habit de velours brodé. Son salut, sa démarche semblent dire: C'est moi qui suis l'homme libre! Si c'est réellement un grand homme, il ne le sera que par son jugement peut-être téméraire; mais je serais également trompé, si ce n'était pas un homme laborieux.» Quinze jours avant l'ouverture des états généraux, Morris écrivait: «Si la cour essaye de se dédire maintenant, il est impossible de prévoir ce qui arrivera. Les chefs du parti patriote sont allés trop loin pour pouvoir reculer sans se compromettre. Si la nation a réellement quelque vigueur, le parti dominant dans les états généraux pourra, à sa volonté, renverser, non-seulement le roi, mais la monarchie elle-même, surtout si Louis XVI compromettrait son autorité dans une lutte avec l'Assemblée. La cour est d'une mollesse extrême et les mœurs y sont si corrompues, qu'elle ne pourrait tenir contre une opposition bien organisée, à moins toutefois que la nation entière ne fût aussi dépravée.» L'évêque d'Autun passe la soirée avec nous, chez Mme de Flahaut. C'est son ami intime. Cet homme me paraît fin, froid, rusé, ambitieux et méchant. Je ne sais pourquoi mon esprit tire de ce personnage des conclusions aussi désavantageuses; mais c'est comme cela, et je ne saurais qu'y faire. La Fayette m'avait dit qu'il voudrait qu'il y eût deux Chambres comme en Amérique, je répliquai qu'une constitution américaine ne convient pas à ce pays, et que deux Chambres semblables n'iraient pas à une nation où il y a un pouvoir exécutif héréditaire; que chaque pays doit avoir une constitution appropriée à sa condition, et que le caractère de la France exige un gouvernement plus relevé que celui de l'Angleterre. Je vais dîner chez Mme de Staël. Elle ne s'est pas encore rendue. J'y trouve l'abbé Sieyès. Il disserte avec beaucoup de suffisance sur la science du gouvernement, méprisant tout ce qui a été dit sur ce sujet avant lui. Mme de Staël dit que les écrits et

les opinions de l'abbé formeront une nouvelle ère en politique comme ceux de Newton en physique. Le 21 janvier 1794, Morris écrivait à Jefferson: «Les succès de la République française feront plaisir aux amis de la France; car, quelles que puissent être les opinions à l'égard d'un gouvernement susceptible de recevoir encore une douzaine de transformations, le pays n'en inspire pas moins d'intérêt, et les faits démontrent que le plan de démembrement dont je vous ai parlé depuis longtemps existe en réalité: ce projet perd les alliés.»

Circonspect et prudent, cet homme d'esprit et cet honnête homme brave le péril et défie les menaces, quand pour lui il y a nécessité et devoir. Sa maison devient un sûr asile pour les proscrits; sa générosité porte remède à de grandes infortunes; il pourvoit au salut du jeune duc d'Orléans (Louis-Philippe) et obtient de l'Autriche la reddition de La Fayette. Sympathique à la cause populaire, conseiller judicieux de la monarchie mourante, paisible citadin pour un aristocrate déraciné et déceint, il trouve un accès facile dans les salons et dans les clubs. Il signale les erreurs, les illusions, les fautes; il donne à chacun les meilleurs avis. Puis il écrit ses réflexions, qui sont toujours des présages; la date s'y trouve; et sa pénétration est en avance sur les événements d'une ou deux années.

«Morris est un observateur précieux, dit M. Philartès Chasles; jamais la Révolution française ne fut jugée par un témoin aussi impartial, par un homme venu de l'autre monde pour assister à ce grand drame, par un Américain, membre du congrès où siégèrent Franklin et Washington. Démocrate de fait et non de théorie, il sait par expérience comment se fonde la liberté. Il n'en appelle pas au souvenir de Rome et d'Athènes; ses propres souvenirs lui suffisent... Il a juste assez de purisme pour admirer une aristocratie pour le moins viciée, et assez d'expérience du monde pour ne pas être dupe d'un seul faux-semblant. Ajoutez à cela qu'il ne fait point de portraits brillants dans l'intention d'être admiré ou de s'admirer lui-même; aussi son opinion, qui n'est ni exagérée ni dénigrante, est-elle singulièrement redoutable.»

Mémorial de Sainte-Hélène ou Journal où se trouve consigné, jour par jour, tout ce qu'il a dit et fait Napoléon pendant dix-huit mois, par Las Cases (Paris, 1823, 4 vol. in-80). Très attaché à Napoléon dont il était chambellan, l'auteur de cet ouvrage obtint, après Waterloo et la seconde abdication, l'autorisation d'accompagner à Sainte-Hélène le despote déchu. Il devint alors son secrétaire et resta auprès de lui jusqu'au 27 novembre 1816, jour où, sur la demande du gouverneur anglais, il fut arrêté et expulsé de Sainte-Hélène. Durant son séjour de dix-huit mois auprès de Napoléon, il avait consigné, jour par jour, tout ce qui avait trait à l'existence de ce dernier et les conversations familières dans lesquelles l'empereur tombé, revenant sur son passé, jugeait les événements de sa carrière et les hommes au milieu desquels il avait vécu. Ce fut cette suite de notes qu'il publia quelques années après son retour en France. Il n'y a point de composition proprement dite dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*; les sujets les plus divers y sont traités presque simultanément, et la division du livre par mois n'empêche pas l'auteur de mêler le passé au présent.

Quelque déceus qu'il soit, le *Mémorial* n'en est pas moins un ouvrage curieux et intéressant. On y trouve des vues politiques quelquefois neuves et profondes, de vastes projets, des tableaux dignes de l'histoire, des portraits de personnages qui sont présentés sans masque, des souvenirs intéressants et instructifs, des anecdotes curieuses, des récits d'événements dont l'influence se fait encore sentir. Le livre est d'une lecture attachante; mais il est utile, lorsqu'on fait cette lecture, de se prémunir contre l'enthousiasme admiration que Las Cases professe pour Napoléon, de ne pas se laisser aller à l'entraînement et de chercher l'enseignement qui ressort de la conduite de Bonaparte. Or, ce qui frappe tout esprit judicieux, c'est l'égoïsme monstrueux de celui que Proudhon appelait «un grand virtuose de batailles»; c'est son ambition démesurée et fatale; c'est l'action funeste et désastreuse qu'il a exercée sur les destinées de la France en faisant dévier la Révolution de sa voie, en faisant appel aux masses pour implanter un despotisme odieux.

Naturellement, Las Cases ne veut voir dans l'Empire que la gloire des armes, dans Bonaparte que le génie du conquérant. Son but est de réhabiliter le tyran, l'ogre de Corse. Il a la prétention de faire connaître ce qu'il croit la vérité, de mettre à nu le cœur, l'âme de Napoléon, qui disait, sur son rocher solitaire, en se faisant une profonde illusion: «Chaque heure me dépouille de ma peau de tyran... Ma gloire gagnera tous les jours... Quand les écrivains, les orateurs voudront être beaux, ils me rendront justice; ils me loueront, etc.» Le confident du potentat détrôné ne se doute pas qu'il pose devant la postérité, qu'il se donne, peut-être à son insu, un rôle nouveau. Napoléon prend ici une attitude de philosophe, de monarque libéral. A l'entendre, s'il n'a pu réaliser ses

intentions, qu'on s'en prenne d'abord à l'anarchie révolutionnaire, puis à la guerre! Mais pourquoi a-t-il fait constamment la guerre? Il répond : parce que l'Europe, l'Angleterre à sa tête, me força à la guerre. Je désirais la paix, j'attendais la paix... Alors, je me réservais de donner la liberté, et j'aurais mis ma gloire à régner en monarque constitutionnel. Malheureusement, tous les actes de l'empereur démentent la sincérité de ces promesses tardives. Si les guerres de Napoléon eurent un but réel, ce fut la conquête, la satisfaction d'une colossale ambition au moyen de l'asservissement de l'Europe et de la France. En parlant ainsi, en essayant d'associer les idées libérales à la cause impériale, il est évident que le prisonnier de Longwood et ses compagnons de captivité comptaient encore sur les vicissitudes de la politique, sur un nouveau retour de l'île d'Elbe, et tout au moins sur les titres de Napoléon II au souverain de la France, que les Bourbons et les royalistes s'étaient déjà aliénés. Il est permis de supposer, sans suspecter la bonne foi du narrateur, qu'il a passé sous silence quelques-uns des entretiens de Sainte-Hélène sur les projets et les vœux formés par le maître et les serviteurs. En publiant le *Mémorial*, Las Cases se proposa certainement de ramener l'opposition libérale et la sympathie des gouvernements à la cause du captif du cabinet anglais. Chargé de la négociation à bord du *Bellerophon*, Las Cases savait très-bien que Napoléon n'avait d'autre asile que l'hospitalité britannique, et que cette hospitalité serait amère et méfiante. Averti par Napoléon lui-même avant leur départ de Paris pour l'exil, il se plaignait d'autant plus, il se plaignait toujours, il se plaignait trop. Son dévouement est son excuse.

Assurément, dit un critique, il est permis de douter que toutes les idées, tous les mots prêtés par Las Cases à l'empereur dans son *Mémorial de Sainte-Hélène* soient parfaitement authentiques, et de penser qu'il y met très-souvent de lui-même, mais on ne saurait méconnaître dans ce livre un de ceux qui font le mieux juger les pensées intimes du Charlemagne moderne.

Le *Mémorial* est un long réquisitoire contre le gouverneur Hudson Lowe, et, comme tout réquisitoire, il exagère fort les choses. La partie intéressante et instructive de cette relation est celle qui nous dévoile les pensées et les vues de haute politique, les sentiments et les appréciations de Napoléon sur les hommes et les événements publics, les nuances de son caractère. De nombreux témoignages ont attesté l'exactitude de Las Cases sur ce point. « Le *Mémorial*, dit Walter Scott, présente le meilleur recueil, non-seulement des pensées véritables de Bonaparte, mais encore des opinions qu'il voulait faire passer pour telles. » Le même écrivain a dit, en outre, de l'auteur : « Ce qui le rendait surtout précieux, c'est qu'il recueillait et consignait sur un journal tout ce que disait Bonaparte, avec une fidélité scrupuleuse et un zèle infatigable... Son admiration pour son héros est si grande, que parfois on serait tenté de croire qu'il n'a pas une idée bien exacte du bien et du mal, tant il est porté à trouver tout ce que Napoléon dit ou fait invariablement bien. » Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, les *Chansons de Béranger* et l'*Histoire du Consulat* et de l'*Empire* par M. Thiers ont puissamment contribué au second avènement de la dynastie napoléonienne. Cet ouvrage compte un grand nombre d'éditions.

Une *Suite au Mémorial de Sainte-Hélène* a été donnée par MM. Grille et Musset-Pathay (Paris, 1824, 2 vol. in-8°).

MÉMORIALISTE s. m. (mé-mo-ri-a-li-ste — rad. *mémorial*). Auteur de mémoires historiques.

MEMPHIS, la *Moph* des Hébreux, appelée *Memf* par les Arabes, ville importante et une des capitales de l'ancienne Egypte, dans l'Heptanomie, sur la rive gauche du Nil, à 35 kilom. S. de la pointe du Delta, à 20 kilom. S. de la ville moderne du Caire, à l'E. du village de Sakkarah, un peu au S. des célèbres pyramides de Gizeh. Si nous précisons ainsi la position de l'ancienne Memphis, c'est que son emplacement, longtemps ignoré et découvert à grand-peine par les savants associés à l'expédition d'Egypte, est aujourd'hui couvert de plantations de palmiers, au milieu desquelles on rencontre quelques statues mutilées, quelques monceaux informes de pierres et de débris, et les deux pauvres villages modernes de Mitrahin et Bedrechoin. Et cependant, sur ce sol aujourd'hui désert et désoyé, s'éleva jadis une de ces cités merveilleuses dont les proportions et les monuments gigantesques font paraître microscopiques les plus vastes constructions modernes.

D'après les données recueillies dans le texte des auteurs grecs et latins, Memphis mesurait 10 kilom. de longueur sur 5 kilom. de largeur; elle avait, suivant Diodore de Sicile, 150 stades (28 kilom.) de tour. Les places, les jardins et autres lieux publics occupaient une partie de cette surface; sa population était de 700,000 hab. Parmi ses temples nombreux, quatre surtout étaient renommés par leur sainteté, leur grandeur et leur magnificence : c'étaient ceux de Ptah, divinité tutélaire de la ville (assimilée par Jabloncki au Vulcain des Grecs); d'Iraï ou Hathor, d'A-

plis et de Sérapis. Le temple de Ptah, que la munificence de plusieurs rois agrandit et orna, eut pour tout l'Egypte la même importance que le temple d'Ammon à Thèbes, et fut l'objet de la même vénération. Quant au temple de Sérapis (*Serapeum*), depuis longtemps enseveli sous les sables, il a été découvert de nos jours par M. Mariette. C'est un temple colossal, précédé d'une avenue de 600 sphinx, que termine un hémicycle formé de statues grecques de Pindare, Lycurge, Solon, Euripide, Pythagore, Platon, Eschyle, Homère, Aristote, reconnaissables à leurs attributs et à leurs noms visiblement écrits en grec. Les hypogées, où étaient déposés les bœufs Apis après leur mort, faisaient également partie du Sérapéum. Cette partie du monument est tout entière creusée dans le roc; chacun des Apis avait une chambre sépulcrale séparée; on en a compté une centaine. Ce qui donne une grande importance historique à cette découverte, ce sont les inscriptions qui accompagnent chaque tombe, où est relatée la date précise de la mort du bœuf sacré rapportée à l'année courante du prince régnant. De cette façon, on a pu fixer d'une manière certaine la chronologie des dernières dynasties pharaoniques. Un nombre considérable de galeries et de rues forment de cet ensemble une nécropole souterraine. C'est là qu'on a été trouvés la plupart des monuments et des objets qui forment notre musée égyptien au Louvre, musée sans rival en Europe. Outre ces temples et le palais des rois, Memphis avait aussi une bibliothèque, des archives publiques et un nilomètre. Hérodote, Diodore de Sicile et Strabon virent les restes de ces magnificences. Le premier nous dit avoir appris des prêtres égyptiens que Mènes, premier roi d'Egypte, fut le fondateur de Memphis et des grands ouvrages destinés à défendre cette ville. Le Nil coulait tout entier au pied de la montagne, à l'O.; le reste de la plaine était privé d'eau. Mènes éleva une digue, et détournant le Nil de sa pente naturelle, le força de couler à une égale distance des deux montagnes qui bornent cette plaine. Sur l'emplacement de l'ancien lit, il jeta les fondements d'une ville nouvelle, l'entoura au N. et à l'O. d'un lac en communication avec le fleuve, qui la couvrait à l'E. Cette ville reçut le nom de *Ménieph*, qui signifie « la bonne place », et d'où les Grecs ont fait *Memphis*. « Cette ville, dit M. Champollion-Figeac, dut s'agrandir bien vite; car elle fut très-anciennement un vaste entrepôt de commerce. Des routes diverses la favorisaient; elle communiquait facilement avec toute la côte de la Méditerranée et, par le canal des deux mers, avec la mer Rouge. Les teintures des belles étoffes de Tyr se faisaient à Memphis, qui produisait aussi de belles broderies que les anciens surnommaient des peintures à l'aiguille. » Au nombre des mémorables événements qui se sont passés à Memphis dans ces temps reculés, il convient de placer ceux qui se rapportent aux personnages de l'histoire sainte. Thèbes, cette rivale de Memphis, n'est plus nommée dans la Bible; c'est avec Memphis que les Israélites du temps d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Moïse furent en rapport; c'est là que vécut et gouverna Joseph, que naquit Moïse et qu'il entreprit la délivrance du peuple juif. La décadence de Memphis fut lente et progressive : sous la domination persane et la dynastie des Ptolémées, Memphis conserva une haute importance, mais elle commençait à tomber en décadence, et Alexandria devint pour elle une rivale dangereuse. Déjà, à l'époque de Strabon, plusieurs palais étaient à moitié en ruine, quoique la ville fut encore grande et bien peuplée. Plus tard, lors de l'invasion arabe, la construction du Caire porta à Memphis le dernier coup, et, au temps d'Abdallah, la présence de la ville ne se constatait plus qu'à l'aide des débris qu'elle avait laissés; mais ces débris étaient encore importants. Voici comment s'exprime sur les ruines de Memphis cet historien arabe de la fin du XII^e siècle : « Malgré l'immense étendue de Memphis et sa haute antiquité; malgré les vicissitudes des divers gouvernements dont elle a subi le joug; quoiqu'elle ait vu différents peuples aient fait pour l'anéantir, pour en faire disparaître jusqu'aux moindres vestiges et en effacer jusqu'aux plus légères traces, en transportant ailleurs les pierres et les matériaux dont elle était construite, en dévastant ses édifices, en mutilant les statues qui en faisaient l'ornement; enfin, malgré tout ce que quatre cents ans et plus ont dû ajouter à tant de causes de destruction, ses ruines offrent encore à ceux qui les contemplent une réunion de merveilles qui confond l'intelligence et que l'homme le plus éloquent entreprendrait inutilement de décrire. Plus on la considère, plus on sent augmenter l'admiration qu'elle inspire, et chaque nouveau coup d'œil que l'on donne à ses ruines est une nouvelle cause de ravissement... » Un siècle et demi après Abdallah, un autre écrivain arabe parle encore de Memphis; mais plus tard, sous l'administration turque, les canaux qui préservaient la ville des dépôts du Nil furent négligés, et le Nil en couvrit bientôt le sol; les sables de la Libye s'avancèrent sur les terrains incultes et abandonnés, et les ruines de Memphis furent ensevelies sous un lit de sable et de limon. Ce ne fut qu'au commencement de ce siècle que les

égyptologues modernes tirèrent de l'oubli l'antique capitale des Pharaons.

Un concile fut tenu dans cette ville en ruine en 1582, par ordre du pape Grégoire XIII. Ce concile, qui eut trois réunions, s'occupa d'amener l'extinction des hérésies de Nestorius et de Dioscore, et de provoquer la réunion des Coptes à l'Eglise romaine.

On consultera avec fruit sur cette ville : Fourmont, *Description des plaines d'Héliopolis et de Memphis*; Niebuhr, *Voyages*; Jomard, *Description de l'Egypte*; Bois-Ayme, *Description de l'Egypte*.

Memphis (RITE DE). Ce rite maçonnique date de 1838 et eut pour fondateur un homme de lettres, fort inconnu d'ailleurs, le frère Marconis, décédé en 1868. Il compte 95 grades ou degrés et prétend remonter aux mystères de l'ancienne Egypte. Sa légende est un roman absurde, plein de contre-sens historiques et de mensonges impudents. Citons, *instar omnium*, le dépôt des archives du rite, écrit en caractères chaldéens et conservé à la fois dans l'arche vénérée de l'ordre, à Paris dans la grande loge d'Ecosse, à Edimbourg, et dans le couvent des Maronites, sur le mont Liban, etc., etc. Le journal maçonnique le *Globe* (15^e vol., p. 392 et 397) en fit des gorges chaudes. Plus tard MM. Reboul, dans son *Histoire des trois grandes loges*, et Jousant, dans son *Histoire du Grand Orient*, ont également raillé les prétentions de cette pseudo-maçonnerie, qui se proclamait le *vrai rite primitif*, le *rite par excellence*. L'inventeur du rite de Memphis n'avait, au dire des maçons des autres rites, qu'un seul but, d'exploiter la vanité des adeptes de son rite en leur vendant des patentes de ses hauts grades; et c'est pour cette raison, dit-on, qu'il avait élevé le nombre de ses degrés jusqu'au chiffre de 95, attendu que la plus riche nomenclature de grades connue jusque-là était celle du rite de Misraïm, qui ne s'élevait qu'à 90. Ce qui a donné un semblant de vie à ce régime maçonnique, c'est qu'un certain nombre de maçons français, à Paris et à Londres, voulant fonder des loges indépendantes de toute attache avec les pouvoirs maçonniques dits réguliers, qui régissent la société en France et en Angleterre, adoptèrent les formes de ce rite sans s'inquiéter autrement des origines de ce nouveau venu dans la grande famille. V. FRANCO-MAÇONNERIE, GRADES, RITES.

MEMPHITE s. adj. (main-fi-te). Géogr. anc. Habitant de Memphis; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les MEMPHITES. La population MEMPHITE. Les monuments MEMPHITES.

MEMPHITIQUE adj. (main-fi-ti-ke). Linguist. Se dit d'un dialecte égyptien parlé à Memphis.

— s. f. Antiq. gr. Sorte de danse armée, plus souvent appelée PERRHIQUE.

MEMPHRAMAGOG, lac de l'Amérique du Nord. Il s'étend au N. et au S. dans le bas Canada et l'Etat de Vermont, sur une longueur de 54 kilom., avec une largeur de 4 kilom. Il communique au fleuve Saint-Laurent par la rivière Saint-François.

MENA (Juan DE), poète espagnol, un des plus brillants de la cour de Juan II, né à Cordoue en 1411, mort en 1458. C'est un véritable poète de cour, spirituel, léger, avec la dose de subtilité métaphysique exigée de tout écrivain de ce temps-là. D'une famille honorable, mais plébéienne, après avoir étudié à Salamanque, s'être perfectionné à Rome, avoir acquis une instruction assez complète pour l'époque, il fut si bien favorisé par la cour de Juan II par son esprit, son savoir. Il fut le favori du prince, l'ami des grands, chose assez remarquable à une époque où les écrivains ne se recrutèrent en Espagne que parmi la noblesse, et avaient à leur tête les Villena et les Santillane. Il marqua pour ainsi dire l'avènement de la classe moyenne dans les lettres. Juan II le nomma son secrétaire des lettres latines, puis son chroniqueur; il exerça cette fonction d'historiographe jusqu'en 1445, et, s'il faut en croire Cibdareal, le physicien du roi, c'est à dire son médecin, Juan II s'inquiétait beaucoup de ce que disait de lui Juan de Mena. Dans une douzaine de lettres que l'on a, de Cibdareal à l'historiographe, on y voit fréquemment : « Le roi désire que vous parliez de ceci...; le roi, qui de vous espère beaucoup de gloire, m'ordonne de vous raconter, etc... » Juan II était soucieux de la postérité. On attribue à Juan de Mena la suite de la *Chronique* de ce prince, commencée par Garcia de Sainte-Marie.

Il laissa une trace plus durable dans les lettres par ses poésies. Quoique entièrement espagnol et appartenant à une période littéraire relativement avancée, il a encore quelque chose du trouver et du troubadour. Vivant à la cour, suivant le roi partout, il ne voit que le roi et la cour; ses écrits en reflètent admirablement les mœurs. Il n'est pas un homme illustre de son temps dont il n'ait parlé, dont il n'ait chanté les hauts faits. Ces poésies de circonstance, inspirées par le fait du moment, se trouvent dans les *cançoneros*, ceux de Baena et de Fernandez de Ixar surtout. Ce sont des compositions lyriques sur la bataille d'Olmedo (1445), sur la réconciliation du roi de Castille (1466), la victoire de Poitiers (1449), le siège de Palencia et la blessure qu'y reçut le connétable Alvaro de

Luna (1452). Même dans ses compositions plus importantes, il a le culte des grands hommes de son temps; il lui semble qu'il ne sait écrire que pour les chanter. C'est par là qu'il se rattache plus intimement que personne à son époque et que ses vers, en dehors de leur mérite poétique, ont une certaine importance comme documents. La renommée le prit pour ainsi dire au berceau; Cibdareal se trompe sans doute quand il le peint déjà célèbre en 1428, à dix-sept ans; mais la vie n'eut pour lui que des sourires.

Son œuvre poétique est considérable. Le plus important de ses poèmes est le *Labyrinthe* ou *Las Trecentas*, ainsi nommé parce qu'il se compose de trois cents strophes. C'est une composition dantesque, assez obscure, pleine de subtilités et d'allusions à des faits et à des personnages maintenant inconnus, mais qui, à un assez grand mérite de forme, joint une importance historique considérable. Juan II tomba d'admiration devant cette œuvre, rare pour l'époque, et, voyant qu'elle était divisée en sept parties (sept rous) en mémoire des sept planètes, il supplia son poète d'ajouter soixante-cinq octaves à ses trois cents, pour les faire concorder avec les jours de l'année. On doute cependant que les vingt-quatre strophes qui terminent le poème et portent leur nombre à trois cent vingt-quatre soient de la main de Juan de Mena. Un autre poème, *Los siete pecados mortales*, n'est pas moins subtil ni moins alambiqué que le *Labyrinthe*. Ami du marquis de Santillane, il écrivit en son honneur une *Coronación*, qui témoigne de sa grande admiration pour le noble écrivain. Ce poème, le *Labyrinthe* et quelques poésies diverses, recueillies dans les *Cançoneros* et dans la *Chronique* d'Alvaro de Luna, furent imprimés ensemble à Valladolid (1536, in-4°). C'est la seule édition faite de son vivant. Il mourut à Torrelaguna, en 1458, d'une chute de cheval. Santillane lui fit élever sur les lieux mêmes un monument, et rédigea une épitaphe que l'on pouvait lire encore au siècle dernier. (Fonz, *Voyage en Espagne*.)

Quoiqu'il ait écrit dans un idiome à peine formé, Juan de Mena possède de très-grands mérites littéraires. Il a fait faire à la langue espagnole un progrès notable. Comme chez nous Ronsard, il a essayé d'enrichir la langue en puisant à pleines mains dans les dialectes étrangers; mais ce que le poète vendimois cherchait dans le grec d'une façon un peu barbare et qui ne lui survécut pas, Juan de Mena le trouva d'une manière plus heureuse et plus durable dans le latin et dans la langue des trouvères. On doit dire pourtant que toutes ses innovations ne furent pas heureuses et que « beaucoup de mots dont il s'est servi, inconnus avant lui, sont restés inusités après lui. » (Sarmiento.) C'est une ressemblance de plus avec Ronsard. Outre les œuvres citées plus haut, on lui attribue aussi les *Coplas* anonymes de Mingo Revulgo; mais cette œuvre d'opposition n'est pas dans le ton de Juan de Mena, poète de cour avant tout; d'ailleurs, cette satire se rapporte plus spécialement à la cour de Enrique IV qu'à celle de Juan II.

MENA (Fernandez DE), médecin espagnol, né dans la Nouvelle-Castille vers 1520. Il fut professeur à l'université d'Alcala de Henares, puis premier médecin de Philippe II. Outre des traductions avec commentaires de plusieurs traités de Galien, on a de lui : *De ratione perscrutando medicamentis* (1555, in-8°); *De septemstri partu et purgantibus medicamentis* (1568), etc.

MENA (Felipe-Gil DE), peintre espagnol, né à Valladolid en 1600, mort en 1674. Après avoir suivi à Madrid les leçons de Jan van der Hamen, il établit dans sa ville natale une école gratuite de peinture et exécuta un grand nombre de tableaux, de portraits estimés, de dessins, etc. Le meilleur de ses tableaux, dont la manière est entachée d'affectation, est un *Auto-da-fé*. — Un autre peintre et sculpteur espagnol du même nom, dom Pedro DE MENA, né à Adra (Grenade) en 1620, mort à Malaga en 1699, eut pour maître Alonso Cano et devint un artiste fort habile. Parmi ses tableaux, on cite un *Christ à l'agonie*, œuvre fort remarquable qui se trouve à Gènes; parmi ses sculptures, une *Conception de la Vierge*, à Algondin; une *Madeleine pénitente*, chez les jésuites de Madrid, etc.

MENABLE adj. (me-na-ble — rad. *mener*). Qui peut être mené : Un peuple facilement MENABLE.

MENABREA (Léon-Camille), magistrat et écrivain savoisien, né à Bassens, près de Chambéry, en 1804, mort à Chambéry en 1857. Reçu docteur en droit en 1827, il entra bientôt après dans la magistrature et devint conseiller à la cour d'appel de Chambéry. Tout en remplissant ses fonctions, Menabrea s'occupa beaucoup d'archéologie et d'histoire, et devint membre de l'Académie des sciences de Turin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie. En 1849, après la bataille de Novare, il prit part, en qualité de conseiller de légation, aux négociations de paix entamées entre l'Autriche et le Piémont. Parmi ses écrits, qui se distinguent par le charme et la pureté du style, par la clarté et la vigueur de la pensée, nous citerons : *Feux follets* (Paris, 1836), recueil de légendes; *Requies-*

ent en pace (1838), roman; plusieurs curieux mémoires, insérés dans les *Comptes rendus de la Société de Chambéry*, entre autres : *Montméjan et les Alpes* (1841, in-8°); *l'Abbaye d'Aulps*; *De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux* (1846, in-8°); *De l'organisation militaire au moyen âge*; *l'Antienne Chartreuse de Vallon*; *Histoire de Chambéry depuis son origine jusqu'à la fin du xvi^e siècle* (1848, in-8°), ouvrage resté inachevé; les *Origines féodales dans les Alpes occidentales* (Turin, 1865, in-4°), livre publié aux frais de l'Académie des sciences de Turin; des notices sur la chorographie des Alpes orientales, sur l'état de la langue en Savoie du xix^e au xvi^e siècle, etc. Nous citerons encore de lui : *Histoire des négociations qui ont précédé le traité de paix conclu le 6 août 1849*; *Mémoire historique sur Monaco, Menton et Roquebrune*, etc.

MENABREA (comte Louis-Frédéric), général et homme d'Etat italien, frère du précédent, né à Chambéry en 1809. Lorsqu'il eut passé son doctorat en sciences et reçu le diplôme d'ingénieur, il se fit admettre dans l'armée du génie, servit quelque temps comme lieutenant, puis fut nommé professeur de mécanique et de mathématiques appliquées à l'université, à l'école d'application d'artillerie et à l'Académie militaire de Turin. Son remarquable savoir et des mémoires qu'il adressa, tant à l'Académie des sciences de Paris qu'à l'Académie des sciences de Turin, lui valurent d'être nommé membre de cette dernière compagnie en 1836. Lors des événements de 1848, M. Menabrea reçut du gouvernement piémontais la mission de se rendre dans les duchés pour provoquer et propager le mouvement annexioniste à la monarchie sarde. Elu à cette époque membre du parlement subalpin par les électeurs de Saint-Jean-de-Maurienne, qu'il a constamment représentés jusqu'en 1860, il fut nommé premier secrétaire du ministre de la guerre (1848) et appelé, l'année suivante, au secrétariat général des affaires étrangères. Lors de la discussion de la loi Siccardi, qui supprimait la for ecclésiastique, il se prononça vivement contre cette loi et se démit de ses fonctions, qu'il reprit après la défaite de Novare. Pendant la guerre avec l'Autriche, il avait organisé la belle défense du Pô et de la Dora, et avait inondé toutes les plaines de la Lameline de façon à rendre très-difficile le passage des troupes ennemies. A la Chambre, où il se fit remarquer par la compétence avec laquelle il traitait les questions relatives à l'armée, M. Menabrea siégea longtemps au centre droit parmi les membres du parti catholique qui croyaient un accord possible entre l'Italie et la papauté. Mais, grâce à l'influence de M. de Cavour, à partir de 1859 il adopta des idées plus saines et plus libérales. Promu colonel cette même année, il présenta, au début de la guerre d'Italie, un plan sur les moyens de défendre Turin, plan qui fut approuvé par le général Niel, et ses fortifications, improvisées en deux semaines sur la Doire-Baltée, arrêtèrent parfaitement les Autrichiens. Quelques jours après, il était promu major général (général de brigade), nommé commandant en chef du génie, et il prenait part aux batailles de Palestro et de Solferino. Lorsque, après la défaite de l'Autriche, la Savoie, sa patrie, fut annexée à la France, M. Menabrea, malgré les instances du gouvernement français, opta pour l'Italie (1860). Cette même année, il mit en état de défense Bologne, Pavie, etc.; puis il fut chargé par Cavour de diriger les opérations militaires à Ancône, à Capoue, et de prendre, en novembre 1860, la direction du siège de Gaète, ce qu'il confia au roi de Naples François II. Menabrea ne conçut un excellent système d'attaque, et fit capituler en cinquante-sept jours cette place qui passait pour le Sébastopol des Bourbons, et qui avait coûté six mois de siège à Masséna en 1806. Ce magnifique résultat accrut encore sa réputation de général du génie et lui valut le grade de lieutenant général, et, plus tard, le titre de comte. Nommé sénateur à la même époque, il fut appelé, en juin 1861, par le baron Ricasoli au ministère de la marine, que M. de Cavour lui avait déjà destiné. Remplacé par l'amiral Persano en mars 1862, il revint au pouvoir le 8 décembre de la même année, avec MM. Farini et Minghetti, et eut cette fois le ministère des travaux publics. M. Menabrea prit part ensuite à plusieurs négociations importantes qu'il conduisit avec succès, notamment à la convention du 15 septembre 1864 avec la France et au traité de Prague, conclu avec l'Autriche en 1866, à la suite de la guerre qui avait eu pour résultat d'amener l'annexion de Venise au royaume d'Italie; et ce fut lui qui remit à Victor-Emmanuel, dont il était alors le premier aide de camp, la couronne de fer des rois lombards.

Après la chute du cabinet Rattazzi, dont il avait point fait partie, il fut appelé à former un nouveau cabinet, dit de conciliation, le 27 octobre 1867, avec MM. Gualterio, Cambray-Digny, Cantelli, etc. Il prenait la direction des affaires dans un moment très-critique. Garibaldi, voulant terminer la grande œuvre de l'unité italienne, venait de pénétrer dans les Etats pontificaux, de remporter un succès sur les troupes du pape à Monte-

Rotondo (26 octobre), et il marchait sur Rome. De son côté, le gouvernement français venait de déclarer que la convention du 15 septembre était rompue, et envoyait contre Garibaldi un corps de troupes qui battait les patriotes garibaldiens à Mentana, le 4 novembre. Comme ministre des affaires étrangères, M. Menabrea demanda au cabinet des Tuileries de faire intervenir l'armée italienne et désavoua l'entreprise de Garibaldi, contre lequel il fit même commencer des poursuites. Toutefois, en présence de l'attitude de la population, il crut nécessaire d'affirmer, dans une note diplomatique (7 novembre), que l'Italie, tout en respectant les droits du pape comme pontife, protestait contre le maintien de son pouvoir temporel, et il renouvela cette déclaration quelques jours après (5 décembre), lors de l'ouverture du parlement. Ce langage, qui excita au plus haut point l'irritation des cléricaux, valut au premier ministre une popularité qui devait être de courte durée. Ne pouvant songer à contraindre le gouvernement français à faire évacuer ses troupes de Rome, il fallut négocier avec lui et essayer de faire revivre la convention du 15 septembre. Après avoir déclaré, aux applaudissements de la gauche, que le paiement de la dette pontificale par l'Italie serait soutenu jusqu'à l'évacuation du territoire romain (17 décembre), il excita contre lui, le lendemain, de violents murmures en demandant une politique de reculelement, en présentant la possession de Rome comme « le couronnement de l'édifice », mais en affirmant que l'unité de l'Italie pouvait exister sans Rome, que les Italiens n'auraient pas assailli le pape, que c'était le pape qui viendrait à eux. Ces déclarations furent si mal accueillies qu'il crut devoir donner sa démission. Mais Victor-Emmanuel refusa de l'accepter et il reprit le pouvoir après avoir modifié son cabinet. Pendant les deux années qu'il dirigea les affaires, M. Menabrea chercha vainement à obtenir un nouveau *modus vivendi* acceptable entre la France et l'Italie; il vint se heurter constamment contre le fameux « jamais » de M. Rouher, une des plus grotesques et des plus tranchantes affirmations de ce pitoyable homme d'Etat; il eut à lutter contre les difficultés de la situation financière, contre les exigences d'un budget constamment en déficit; il s'efforça sans succès de calmer l'irritation sans cesse croissante de l'Italie contre l'intervention française, et il dut comprimer des émeutes républicaines qui éclatèrent dans diverses villes, notamment à Bologne. Au mois de mai 1869, il fit voter par le parlement la loi qui supprimait l'exemption du service militaire dont jouissaient les séminaristes, et le 13 de ce même mois, il proposa au roi des modifications de personnes dans le ministère dont il conserva la présidence. Lorsque le pape eut décidé la réunion d'un concile à Rome, dans le but de se faire proclamer infailible, le général Menabrea, tout en laissant pleine liberté aux évêques italiens d'y prendre part, crut devoir réserver d'avance les droits du gouvernement relativement aux décisions qui pourraient être prises, par les adhérents du *Syllabus*, contre les institutions libérales acceptées par la nation. Au mois de novembre 1869, le ministère de la politique de reculelement, ne trouvant plus dans la majorité un appui suffisant, crut devoir donner sa démission et fut remplacé par le cabinet Lanza-Sella, sous lequel devait s'achever l'unité complète de l'Italie. Depuis cette époque, M. Menabrea est resté éloigné du pouvoir. Il a publié : *République et monarchie dans l'état actuel de la France* (Chambéry, 1871, in-8°).

MENABUONI (Giusto), dit *Gusto de Padova* ou *le Padovano*, peintre italien, né à Florence, mort à Padoue en 1397. Il eut pour maître Giotto, qu'il accompagna dans cette dernière ville, et y exécuta de nombreux travaux. Son œuvre la plus importante est la décoration intérieure et extérieure du baptistère de Padoue. Les fresques extérieures ont entièrement disparu, mais celles du dedans de l'édifice sont encore assez bien conservées. Elles sont exécutées dans le style et la manière du Giotto, mais avec moins de grâce et plus de sécheresse.

MÉNACANITE ou **MÉNACHANITE** s. f. (me-na-ka-ni-te — de *Ménacan* ou *Ménachan*, nom de lieu). Minér. Variété de cratolite ou de fer titané, que l'on rencontre en grains ou nodules isolés dans les sables de Ménacan, au comté de Cornouailles, en Angleterre.

MÉNACANT, **ANTE** adj. (me-na-san, an-te — rad. *menacer*). Qui menace, qui est plein de menaces : *Des esprits MENACANTS. Une proclamation MENACANTE.*

— Qui paraît devoir être malheureux : *Un avenir MENACANT.*

— Temps menaçant, Circonstances atmosphériques qui font prévoir un prochain orage.

MENACE s. f. (me-na-sé — lat. *minacia*; de *minari*, menacer, proprement être saillant, proéminent; du même radical man qui est dans *éminence* et dans *mention*). Cependant Delattre rapporte à *manus*, main, le latin *minx*, menaces; suivant lui, la menace est un signe de la main, un geste de colère. Regard, geste, parole, acte par lequel on exprime le ressen-

timent qu'on éprouve contre quelqu'un, et la volonté qu'on a de lui faire du mal : *Faire de terribles MENACES. La MENACE du plus fort me fait toujours passer du côté du plus faible.* (Chateaub.) *Les peintures apocalyptiques sont des MENACES et non des prophéties.* (Ballanche.) L'exemple touche plus que ne fait la menace.

CORNÉILLE.

La grâce est aux grands cours honteuse à recevoir; La menace n'a rien qui les puisse émuovir.

CORNÉILLE.

— Imminence ou présage d'un danger : *Le ciel est d'un bleu dur éclatant, plein de MENACE et d'apprêt.* (E. Feydeau.)

De ces rochers pendans respectez la menace.

DEUILLE.

— Menaces en l'air, vaines menaces, qu'on n'est pas dans l'intention ou dans la possibilité d'accomplir.

— Encycl. Dr. crim. La loi ne devait pas laisser impunies les menaces, même non suivies d'exécution, alors surtout que leur but est, en intimidant les personnes, de les rançonner ou de les contraindre à certains actes. Cette matière fait l'objet des articles 305 et suivants du code pénal. L'article 305 est ainsi conçu : « Quiconque aura menacé, par écrit anonyme ou signé, d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes qui serait punissable de la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation, sera puni de la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où la menace aurait été faite avec ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué, ou de remplir toute autre condition. »

On voit, par le texte de cet article, que, pour que la peine des travaux forcés à temps soit applicable à l'auteur des menaces, trois conditions doivent simultanément se rencontrer; il faut : 1° Que la menace ait été faite par écrit; 2° que les faits dont on a menacé la personne eussent, s'ils avaient été réellement accomplis, constitué des crimes passibles de la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation; telle serait par exemple une menace d'assassinat ou d'incendie; 3° que la menace ait été conditionnelle, c'est-à-dire employée comme moyen d'intimidation pour contraindre l'individu menacé, soit à verser une somme, soit à accomplir tout autre acte déterminé.

Si la menace écrite n'a été accompagnée d'aucune condition, d'aucune injonction faite à la personne menacée, elle ne perd pas pour cela tout caractère de culpabilité, mais sa culpabilité s'amoindrit. Elle passe dans la catégorie des simples délits correctionnels, et elle devient punissable de la peine de deux à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 fr. à 600 fr. (art. 306, C. pén.). La menace, dans de semblables conditions, a pour but et pour résultat uniquement de produire l'effroi; elle est coupable et devait être réprimée, mais étant pure de contrainte et d'injonction intimée à la personne, elle a dû être punie avec une moindre rigueur. Pour qu'il y ait lieu à l'application de l'article 306, il faut que la menace, tout en étant non conditionnelle, ait fait appréhender à la personne à laquelle elle était adressée des attentats aussi graves et de la même nature que ceux dont parle l'article 305.

Les menaces purement verbales sont traitées par la loi avec beaucoup plus d'indulgence que les menaces par écrit. Un écrit, en pareille circonstance, suppose le sang-froid et la préméditation; une menace orale, au contraire, pousse plus naturellement par un mouvement instantané de colère. Toutefois, même proférée simplement de vive voix, la menace est punissable, quand elle est conditionnelle, c'est-à-dire accompagnée d'un ordre ou injonction. Elle est, en ce cas, passible de la peine de six mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 25 fr. à 300 fr. (art. 307, C. pén.). Quant aux menaces verbales et sans ordre ou condition, elles ne sont passibles d'aucune répression légale quand c'est de simples particularités qu'elles sont adressées. La loi n'y voit qu'une bravade sans importance. Néanmoins, la menace purement orale, et d'ailleurs inconditionnelle, devient punissable correctionnellement dans les cas où elle s'adresse aux représentants de l'autorité publique, administrative ou judiciaire, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de cet exercice (art. 223 et suiv., C. pén.).

MENACÉ, **ÉE** (me-na-sé) part. passé du v. *Menacer*. Qui est sous le coup d'une menace : *Être MENACÉ par un ennemi. Il court un danger : Être MENACÉ d'opprobre. Nous sommes MENACÉS de sa visite. Il y a, dans la voix d'un homme MENACÉ qui vous appelle, quelque chose d'impérieux qui subjugue et qui commande.* (De Martignac.) *Qui est gravement MENACÉ se croit gravement trahi.* (E. de Gir.) Il qui est compromis : *Son honneur était MENACÉ. Notre fortune est MENACÉE. Les intérêts MENACÉS ne tiennent jamais compte des chiffres.* (Toussennel.)

MENACER v. a. ou tr. (me-na-sé — rad. *menace*. Prend une cédille sous le d devant un o ou un e : *Je menaçais, nous menaçons*). Faire une menace, des menaces à : *MENACER quelqu'un de sa colère, d'une volée de coups de bâton, du tribunal correctionnel. On l'a MENACÉ d'une destitution. Donner à qui nous MENACE, c'est nous laisser voler.* (E. Allais.)

Si les démons nous menacent, Les anges sont nos boucliers.

V. HUC.

— Inspirer une crainte, montrer un danger imminent à : *L'extrême chaleur qu'il fait nous menace d'un violent orage. Rien ne menace d'un grand malheur comme une grande prospérité.* (Fén.) *Mettre en péril : Plus on tient à la vie, plus ce qui la menace nous alarme.* (Mass.)

— Faire craindre, se montrer sur le point : *Tout homme qui a peu de besoins semble MENACER les riches de leur échapper.* (Chamfort.)

La discorde en ces lieux menace de s'accroître.

BOILEAU.

— Fam. Faire espérer, promettre : *Il nous a MENACÉS de plusieurs bouteilles de champagne pour le dessert.*

— Absol. : Sans MENACER, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup. (Boss.) *Les maux présents sont plus avertis à supporter que la vue de ceux qui MENACENT.* (Pithou.) *Défez-vous de ceux qui implorent parce qu'ils n'ont plus MENACER.* (Toussennel.) *D'honneur à femme et de femme à homme, la vie est un combat où il faut toujours MENACER.* (Balz.)

— *Menacer ruine*, Être dans un état de vétusté, de délabrement qui fait craindre une chute prochaine : *Le château, éteyé en plusieurs endroits, MENACAIT RUINE.* (Le Sage.) *Fig. Paraître sur le point de succomber, de finir : Vous ne trouvez plus ici maintenant que les tristes restes d'une grandeur qui MENACE RUINE.* (Fén.)

— Postiq. ou Fam. *Menacer le ciel ou les cieux*, Monter très-haut : *Ces arbres, ces tours MENACENT, semblent MENACER le CIEL. Il avait de ces grandes oreilles qui MENACENT insolemment le CIEL.*

— Prov. *Tel menace qui tremble*, On fait souvent des menaces violentes pour cacher sa peur.

Se menacer v. pr. Se faire réciproquement des menaces : *Après avoir discuté aigrement, ils SE sont MENACÉS de leurs canes.*

MENACEUR s. m. (me-na-seur — rad. *menacer*). Personne qui fait des menaces, qui a l'habitude de faire des menaces : *De grand MENACEUR peu de faits.* (Des Periers.)

MÉNADÉS f. (mé-na-é — du gr. *mainas*; de *mainesthai*, avoir le transport, être furieux, parce que les ménades étaient des femmes qui, chez les anciens, célébraient les fêtes de Bacchus en se livrant à tous les emportements de la fureur. Le grec *mainesthai* se rapporte à la racine sanscrite man, penser, d'où *manyu*, transport, colère). Antig. gr. Bacchante, femme qui, dans les fêtes de Bacchus, se livrait à des excès allant jusqu'à la fureur : *Une troupe de MÉNADÉS.*

— Encycl. Le caractère des ménades semble se confondre avec celui des bacchantes. Leur nom vient du verbe grec *mainesthai*, être en fureur, parce que, dans la célébration des orgies, elles s'abandonnaient à des transports furieux, « courant échevelées, à demi nues, agitant le thyrs dans leurs mains, faisant retentir de leurs hurlements et du bruit des tambours les monts et les bois, et poussant la fureur jusqu'à tuer ceux qu'elles rencontraient et à porter leurs coups en bondissant de rage et de joie. » (Néel, *Dictionnaire de la Fable*.) Les ménades étaient vierges, et, suivant Nonnus, elles redoutaient tellement la perte de leur virginité, qu'en se dédiant elles s'entouraient la ceinture d'un serpent. Mais Juvénal fait bon marché de leur prétendue chasteté, et Lycophron affublé de leur nom une femme dissolue. Ce furent les ménades qui mirent en pièces Orphée et dispersèrent ses membres sanglants dans les campagnes, pour se venger de ce que, depuis la mort de sa chère Eurydice, il était devenu insensible aux douceurs de l'amour. Bacchus les punit de ce crime en les changeant en arbres.

Le nom des ménades revient souvent dans les œuvres des poètes; Ovide avait déjà peint leur fureur :

Des ménades, qu'emporte un aveugle délire, Accourant en tumulte aux accents de sa lyre; Leur écharpe tigrée en longs replis mouvants, Et leurs cheveux épars s'abandonnent aux vents.

DESAMTANGNE.

La ménade secoue un front chargé de lierre; Ses cris roulent au loin dans la forêt entière; L'ivresse a redoublé ses pas tumultueux.

MOLLEVAUT.

Enfin, les poètes ont quelquefois fait de ce nom un nom commun pour désigner une femme en proie à une folie furieuse; Boileau s'en est servi, par une antiphrase ironique, dans sa fameuse satire contre les femmes :

T'accommodes-tu mieux de ces douces ménades, Dans leurs vains chagrins, sans mal toujours Se font des mois entiers, sur un lit effréné, Traiter d'une visible et parlante santé?

MENADO, ville de l'île Célèbes, sur la côte N. de la presqu'île septentrionale, au fond d'une baie; par 1° 28' de lat. N. et 122° 20' de long. E.; ch.-l. d'une résidence hollandaise du gouvernement des Molouques. Fabrication de câbles; récolte et commerce de riz et de café. On récolte chaque année 1,600,000 kilogr. de riz, 6,000 kilogr. de café et environ 70,000 ki-

logr. de cacao. Aux environs, volcans en activité et mines d'or. Les Anglais s'emparèrent de Menado en 1810, et la rendirent en 1814.

MENADORE s. f. (me-na-du-re — rad. mener). Anc. jurispr. Assignation, action de mener, d'appeler devant le juge.

MÉNÉCHME, statuaire grec de Naupacte. Il vivait vers le ve siècle av. J.-C., et s'illustra, ainsi que son compatriote Sôidas, par une statue de Diane, en or et en argent, qu'on voyait encore au temps de Pausanias à Patras, en Arcadie. D'après Plinie, Ménécme avait écrit un traité sur la toréutique.

MÉNAGE s. m. (me-na-je — rad. mener). Action de mener, de conduire les chevaux : La seule chose à laquelle il n'a pu se soumettre entièrement, c'est le MÈNAGE en cocher, qui regarde comme bien au-dessous de lui. (J. Hilpert.)

MÉNAGE s. m. (mé-na-je — bas lat. mansuetudine; du lat. mansio, habitation). Gouvernement, direction d'une maison; ensemble des soins qu'exige la vie de famille; vie commune de l'homme et de la femme : Entendre le MÈNAGE. Une femme propre au MÈNAGE. Connaître les détails du MÈNAGE. Se mettre en MÈNAGE. Entrer en MÈNAGE. La plus utile et la plus honorable science à une femme, c'est la science du MÈNAGE. (Montaigne.) Les femmes n'aspirent à se marier que pour devenir souveraines d'un petit Etat qu'elles appellent leur MÈNAGE. (Proudhon.) Les grandes économies du MÈNAGE portent toujours sur des objets de bon marché. (Ch. Dupin.) Dans les pauvres familles, la jeune fille rend le déshonneur moins hideux par les soins qu'elle donne au MÈNAGE. (Mme Romieu.) Le temps des batailles de MÈNAGE est la dernière phase de la lune de miel. (Bougeart.) Dans un MÈNAGE bien assorti, la femme doit mener et le mari conduire; l'un tient au sentiment et l'autre à la réflexion. (Lime Nacker.) L'aisance, l'ordre et l'union sont les dieux protecteurs du MÈNAGE. (Godelet.) En MÈNAGE, à quoi sert l'esprit d'une femme ? À faire passer son mari pour un sot. (A. d'Houdetot.) Le MÈNAGE est la traduction en prose du poème de l'amour. (Bougeart.) L'indissolubilité légale dans le mariage, c'est l'amour habituel hors du MÈNAGE. (E. de Gir.) Bravoure et beauté font les prompts mariages et les courts MÈNAGES. (Vauquer.) Vivre à deux et non à trois, c'est l'axiome essentiel pour garder la paix du MÈNAGE. (Michelet.) L'ennemi, en MÈNAGE, est d'avoir l'un pour l'autre une indulgence plénière. (Balz.) Dans un ménage, il faut de petites querelles.

C. D'HARLEVILLE.

Les qualités du cœur sont tout dans un ménage, Et l'on est assez riche avec cet appanage.

PONCART.

— Personnes qui composent une famille : Il y a dans cette maison beaucoup de MÈNAGES d'employés. Le cinquième étage n'est habitée que par de petits MÈNAGES. Dans un MÈNAGE d'ouvriers, le père et la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour. (J. Simon.) Les Espagnols et les Mahonnais mouchardent de leurs terrasses les MÈNAGES musulmans. (Feydeau.)

— Meubles, ustensiles nécessaires à la vie de ménage : Acheter un MÈNAGE. Vendre son MÈNAGE. Avoir un chétif MÈNAGE. Rien n'est si facile que le délogement d'un MÈNAGE turc. (Volney.)

Du temps d'Adam qu'on naissait tout vêtu, Avec un rien on moultait son ménage; Il ne fallait mastels ni linceul.

LA FONTAINE.

Collection de petits ustensiles que l'on donne aux enfants pour s'amuser.

— Épargne, économie : Vivre avec grand MÈNAGE.

Lui, berger, pour plus de ménage, Aurait deux ou trois mâtiueux.

LA FONTAINE.

— Vivre de ménage, Vivre économiquement :

Il vivait de ménage, [l'age]. Mais donnait de bon cœur, comme on donne au vil.

ANDRIEU.

— Fam. Vendre, pour vivre, ses ustensiles de ménage.

— Femme de ménage, Femme qui, sans être à demeure dans une famille, s'y occupe des soins journaliers du ménage. Il l'aire un ménage, des ménages. Etre femme de ménage dans une ou plusieurs familles.

— Faire bon, mauvais ménage, Vivre en bonne, en mauvaise intelligence, en parlant du mari et de la femme, et, par ext., en parlant de personnes ou même d'animaux qui vivent habituellement ensemble : On a vu souvent, au Jardin des plantes, un lion et un chien renfermés dans la même cage FAIRE un EXCELLENT MÈNAGE. (Boitard.)

— Avoir un ménage en ville, Entretenir une maîtresse dans un logement loué pour elle.

— De ménage, Se dit des objets que l'on confie dans sa propre maison, au lieu de les acheter ou de les faire confectonner au dehors : Pain de MÈNAGE. Liqueur de MÈNAGE. Toile de MÈNAGE.

— Anc. cout. Manoir. Il se disait en Normando.

— Jeux. Faire le ménage, A la bouillotte, Ramasser, après chaque coup joué, les cartes qui viennent de servir, les mêler et les mettre sous la main du joueur qui doit donner au coup suivant. Aux dominos, Mêler les dés ou dominos.

— Syn. Ménage, économie, épargne, etc. V. ÉCONOMIE.

— Encycl. Iconogr. Nous ne redisons pas ici ce que nous avons dit déjà au mot INTÉRIEUR sur les peintures qui se sont particulièrement occupées de reproduire des scènes domestiques; mais nous ne pouvons négliger cette classe intéressante d'artistes qui, dédaigneuse des bals, des conversations élégantes, des concerts, des repas plus ou moins officiels, prend sur le vif et dans l'intimité le chef de la famille, sa digne compagne et leurs nombreux marmots, et nous les montre comme elle les a vus et compris, c'est-à-dire dans le plus adorable sans-façon. C'est pour elle que nous demanderons la permission de créer une famille entière d'artistes, les peintres de ménage. Famille précieuse, en vérité, qui compte un nombre incalculable de philosophes du foyer, de moralistes éloquentes et émus, de railleurs pleins de sel, de maîtres enfin d'autant plus sûrs d'atteindre leur but qu'ils montrent moins d'affection et de morgue dans les moyens qu'ils emploient. Nous ne connaissons pas de prédicateurs plus capables de faire aimer l'esprit de famille. Qui donc oserait prétendre que le ménage est prosaïque et partant ennuyeux ? Tout le monde ne connaît-il pas l'œuvre de Chardin ou celui de Gérard Dow ?

Ab Jone principium : quand on parle de peintres de ménage, il faut commencer par les Hollandais. Combien ces artistes puissants ont senti la saveur particulière de la vie domestique ! Il fallait citer ceux d'entre eux qui se sont appliqués à peindre les scènes intimes de la famille, il faudrait les nommer tous ou à peu près : Rembrandt, A. Brauer, Terburg, les Ostade, Gérard Dow, Metz, Kalf, les Miéris, P. de Hooghe, J. Steen, Slingeland, etc., etc., tous ont peint des ménages, mais chacun avec son tempérament propre, son génie particulier, sa manière originale de voir et de sentir; les uns nous introduisent dans les appartements de l'honnête bourgeoisie; les autres nous peignent les bons paysans dans leur chaumière et les plus naïfs épisodes de la vie agreste.

Nous n'avons pas à caractériser ici la manière de tous les peintres hollandais qui se sont attachés à reproduire les scènes d'intérieur et de ménage; tout au plus pouvons-nous citer quelques-uns des innombrables tableaux où ces artistes inimitables ont fait éclater le sentiment exquis qu'ils avaient des choses intimes, ou l'esprit doucement railleur avec lequel ils jugeaient les mœurs de leur époque. Le Ménage du menuisier, de Rembrandt, que nous décrivons plus loin; le Ménage rustique (collection de M. Holfred, à Londres), tableau du plus précieux fini, gravé, en 1849, par M. A. Luvieille; Repas de famille, de Gérard Dow, au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg; la Ménagère hollandaise, du même, gravée par Lacour et Pigeot (Salon de 1835); Une famille de paysans (galerie de la reine d'Angleterre); Intérieur d'un ménage (musée du Louvre), par Fr. Miéris, etc. On a aussi d'Albert Dürer, qui a quelquefois traité les sujets empruntés à la vie domestique, une jolie estampe, la Ménagère et le cuisinier.

Tandis que les artistes hollandais s'évertuaient à trahir sur leurs toiles les secrets de la vie de famille, les peintres des autres écoles suivaient les traditions italiennes et se refusaient à traiter d'autres sujets que ceux de la religion et de l'histoire. L'école flamande s'étudiait après Rubens à reproduire les riches étoffes, les puissantes carnations, les riches nuances de ses coloris. Téniers, il est vrai, immortalisa les types nationaux avec sa verve étourdissante, son esprit fin et sa touche incomparable; mais ce n'est guère dans leur intérieur qu'il nous les montre, avec leurs émotions intimes; c'est sur la place publique, dans les kermesses ou dans les cabarets enluminés.

En France, la peinture pompeuse de Lebrun suffit à Louis XIV et à ses sujets. Plus tard, sous Louis XV, le goût change sans devenir meilleur, au contraire. Boucher étudie la vie intime, mais par le trou des serrures; les femmes dont il surprend les secrets n'ont rien de commun avec les ménagères.

A la même époque, cependant, il faut citer deux précieuses exceptions : Greuze et Chardin, celui-ci surtout, qui rendit avec tant de bonheur les scènes intérieures, non pas peut-être avec la puissante vérité, avec la sincère bonhomie des peintres hollandais, mais avec une grâce et une pointe d'esprit toutes françaises. Les ménages de Chardin sont moins simples sans doute, moins familiers que ceux d'Ostade, mais ils sont tout aussi intéressants, et, nous osons le dire, plus aimables, plus instructifs, plus moralisateurs. Ses ménagères sont des bourgeoises, mais des bourgeoises propres, simples, laborieuses, modestes, remplissantes avec simplicité et dignité leurs graves devoirs de mères de famille.

Notre siècle a produit aussi beaucoup de tableaux représentant des ménages; mais on peut dire d'une manière générale que nos ménages peints, comme nos ménages réels, tendent à manquer de plus en plus de sim-

plicité et de relief. Nous citerons cependant quelques-unes des œuvres exposées, depuis quarante ans, dans nos Salons annuels : le Ménage du savieter, de Roehn (1833); l'Heureux ménage, de M. B. de Loos (1841); le Ménage d'artiste, de M. Collignon (1845); la Ménagère bretonne, de M. F. Marohn (1847); les Soins du ménage, de M. Fontaine (1849); un Ménage d'Alsaciens, de M. Magre (1850); la Ménagère flamande, de M. Fischer (1850); la Ménagère, de M. E. Villain (1853); le Ménage d'artiste, de M. Mazerolle (1853); la Ménagère, de M. Chassevent (1857); une autre Ménagère du même artiste (1861); un Mauvais ménage, d'après M. Compté-Calix, lithographie de Charpentier (1857); une Ménagère, de M. Villa (1861); un Jeune ménage, d'après M. Van Muydon, lithographie de M. Jules Laurens (1861), etc., etc.

Ménage du menuisier (LE) ou la Sainte famille, un des chefs-d'œuvre de Rembrandt; au musée du Louvre. Dans un atelier, où le jour pénètre à gauche par une grande fenêtre cintrée, une femme assise à côté d'un berceau allait son enfant vivement éclairé par un rayon de soleil; auprès d'elle, une vieille femme, tenant un livre et des lunettes, caresse le nouveau-né. Plus loin, le menuisier, debout près de la fenêtre et vu de dos, rabote une planche avec une dolore. À droite, une haute cheminée; un chaudron est sur le feu. À gauche se trouve la signature Rembrandt avec la date de 1640. L'auteur du catalogue du musée du Louvre n'a pas voulu reconnaître une Sainte famille dans ces personnages et cet intérieur; mais ceux à qui tout l'œuvre du peintre est familier, ceux qui ont vu par exemple le cabinet du musée de Munich, rempli de petites toiles de Rembrandt traitant des sujets religieux, n'hésitent pas à affirmer que cette composition est une Sainte famille traitée à sa manière ordinaire. Ce rayon céleste descendant sur l'Enfant Jésus, sur les mains et le sein de la vierge, tandis que le reste est dans l'ombre, à l'exception de la fenêtre et du dos de saint Joseph, confirme cette supposition. Le musée de l'Ermitage possède une autre Sainte famille de Rembrandt, datée de 1645, conçue dans le même sentiment. Le calme bonheur du foyer domestique y est rendu avec la même profondeur. Une autre composition, qui a beaucoup d'analogie avec celle du Louvre, se voit au musée des Offices, à Florence; il est vrai que l'authenticité n'en est pas bien établie. Les figures du Ménage du menuisier sont de dimension très-réduite, mais jamais Rembrandt ne s'est montré coloriste plus fin, plus varié et plus lumineux que dans cette petite toile, une des gloires du salon carré. C'est bien, comme le dit avec raison M. Louis Viardot, le triomphe de ce genre dont Rembrandt fut le fondateur et dont il est resté le modèle; qui est non-seulement l'art, mais la poésie du naturalisme. Rembrandt avait abandonné les traditions de la foi, le sens intime et profond des sujets, le respect de l'antique et des maîtres de la Renaissance, les sentiments du cœur et le goût de l'esprit, le culte du beau et la poursuite de l'idéal. Mais, faisant de la réalité une sorte de vision surnaturelle, il retrouvait dans l'énergique reproduction des formes, des tons et des plans, une nouvelle poésie avec un nouvel art; il retrouvait une certaine profondeur de pensée dans l'heureuse combinaison, dans le savant contraste des jours et des ombres; il retrouvait enfin un vrai beau dans le simple vrai.

Ce célèbre tableau fut vendu 17,120 livres en 1793, à la vente de M. de Choiseul-Praslin. Il a été gravé par Le Bas, par Martini, par Probst, par de Frey dans le Musée Français, par Filhol, par Damour (Exposit. univ. de 1855), par Veyrassat (Salon de 1857).

Ménage et finances de Voltaire, par M. Nicolardot. V. VOLTAIRE (ménage et finances de).

Ménage de garçon (UN), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Ménage de garçon (LE), paroles de J. Pain, musique de Bouffet. Voilà une chanson qui a disputé la vogue au Grenier de Béranger (v. DANS UN GRENIER), probablement à cause de la similitude des idées, et qui s'est maintenue au même rang dans la mémoire des amateurs de la chanson proprement dite. Bien qu'elle soit beaucoup plus prosaïque et moins complète que la composition de Béranger, l'œuvre de J. Pain rayonne une certaine gaieté, une bonne chaleur populaire, un humour à la bonne franquette qui rappellent la saveur du pain bis. Le sujet est suffisamment développé, mais il y manque l'accent ému, une note du cœur, ce quelque chose qui rappelle l'homme pensant et l'humanité, défaut ordinaire aux chansonniers du Caveau. Les guinguettes et la goguette, les ne sortent pas de là l'estomac à absorber le cœur.

1er COUPLET. Allegro.

Je lo-ge au qua-triè-me é-ta-ge, C'est là que

fi-nit l'es-ca-lier. Je suis ma
fem-me de mé-na-ge, Mon do-mes-ti-que et mon por-tier, Mon do-mes-ti-que et mon por-tier!
Des cré-anciers quand la co-hor-te Au lo-gis son-ne à tour de bras, C'est tou-jours, en ou-vrant ma por-te, Moi qui dis que je n'y suis pas! C'est tou-jours, en ou-vrant ma por-te, Moi qui dis que je n'y suis pas!

DEUXIÈME COUPLET.

De tous mes meubles l'inventaire Tiendrait un carré de papier. Pourtant je reçois, d'ordinaire, Des visites dans mon grenier. (bis.) Je mets les gens fort à leur aise; À la porte, un bavard maudit; Tous mes amis sur une chaise, Et ma maîtresse sur mon lit. (bis.)

TROISIÈME COUPLET.

Vers ma demeure quand tu marches, Jeune beauté, va doucement. Crois-moi, quatre-vingt-dix-huit marches Ne se montent pas lestement. (bis.) Lorsque l'on arrive à mon gîte, On se sent un certain émoi. Jamais, sans que son cœur palpite, Une femme n'entre chez moi. (bis.)

QUATRIÈME COUPLET.

Gourmands, vous voulez l'imaginer, De moi pour faire un certain cas, Savoir l'état de ma cuisine? Sachez que je fais trois repas! (bis.) Le déjeuner m'est très-facile; De tous côtés je le recois; Je dine tous les jours en ville, Et ne soupe jamais chez moi. (bis.)

CINQUIÈME COUPLET.

Je suis riche, et j'ai pour campagne Tous les environs de Paris; J'ai mille châteaux en Espagne; J'ai, pour fermiers, tous mes amis! (bis.) J'ai, pour faire le petit-maitre, Sur la place un cabriolet; J'ai mon jardin sur ma fenêtre, Et mes rentes dans mon gousset! (bis.)

SIXIÈME COUPLET.

Je vois plus d'un millionnaire Sur moi s'égarer aujourd'hui. Dans ma richesse imaginaire, Je suis aussi riche que lui. (bis.) Je ne vis qu'au jour la journée; J'ai vante ses deniers complaisants Et puis à la fin de l'année Nous arrivons en même temps. (bis.)

SEPTIÈME COUPLET.

Un grand homme a dit, dans son livre, Que tout est bien, il m'en souvient. Tranquillement laissons-nous vivre, Et prenons le temps comme il vient. (bis.) Si, pour recréer le bas monde, Dieu nous consultait aujourd'hui; Convenons en tous à la ronde, Nous ne ferions pas mieux que lui!

Ménages (HOSPICE DES). Par un édit du 11 novembre 1554, Henri II autorisa le grand bureau des pauvres à faire construire un ou deux nouveaux hôpitaux pour y loger et nourrir les pauvres en petites loges. Peu après, les commissaires du grand bureau, ayant acquis l'emplacement de l'ancienne maladrerie de Saint-Germain-des-Prés, y construisirent un hôpital qui prit le nom de Petites-Maisons, à cause de la forme des bâtiments qui le composaient.

L'hôpital des Petites-Maisons renfermait

les vieillards infirmes, hommes et femmes, de toutes les paroisses de la ville et des faubourgs de Paris, pris, par rang d'âge, parmi les pauvres à l'aumône du grand bureau; et, de plus, un certain nombre d'aliénés, de vétérinaires et de toigneux.

D'après Tenon, l'hôpital des Petites-Maisons comportait, en 1786, indépendamment des secours qu'il procurait à des indigents valides, 226 lits ainsi répartis : 150 petites lits d'infirmerie, pour les malades de la maison couchant seuls ; 7 lits pour des gardes-françaises atteintes du mal vénérien ; 7 autres lits à des gardes-suisse atteints du même mal ; 13 lits pour des particuliers ayant contracté la maladie honteuse ; 44 loges contenant chacune un lit pour des fous furieux des deux sexes déclarés incurables. En 1788, le nombre des places destinées aux pauvres était de 538. Les pensionnaires qui n'occupaient pas les lits d'infirmerie recevaient, chaque semaine, du bois, du sel, de la viande et un écu. Les fous que l'on recevait aux Petites-Maisons payaient 300 livres de pension ; les loges qu'ils habitaient n'étaient guère meilleures que celles de Bicêtre.

Peu de temps après son installation, le conseil général des hospices, considérant que les personnes engagées dans le mariage et réduites à la nécessité de se retirer dans un hospice étaient forcées, la plupart, de vivre séparées l'une de l'autre, ordonna, par règlement du 18 vendémiaire an X, que l'hospice des Petites-Maisons serait exclusivement destiné aux époux en ménage. Plus tard, un certain nombre de chambres furent réservées aux individus de l'un et de l'autre sexe, veufs, âgés de soixante ans révolus, en état de justifier qu'ils ont passé vingt ans, au moins, en ménage ; des places furent également réservées aux religieuses « que la Révolution avait privées de la demeure où elles avaient compté passer leur vie ».

En 1860, les bâtiments de la rue de Sèvres étant devenus trop étroits pour les besoins du service, la translation de l'hospice des Ménages fut décidée. Le nouvel hospice fut érigé sur le territoire de la commune d'Issy ; l'emplacement choisi présente une superficie de 6 hectares et demi ; situé dans une position des plus heureuses, il réunit toutes les conditions désirables d'une bonne installation hospitalière.

Les constructions du nouvel établissement sont exposées au sud-est, et sont placées dans un des sites les plus agréables des environs de Paris. De la façade principale, la vue s'étend, par delà la Seine, jusqu'aux cotteaux de Saint-Cloud.

L'hospice de la rue de Sèvres ne contenait que 821 lits ; depuis longtemps, ce nombre n'était plus en rapport avec celui des demandes d'admission ; l'attente des postulants inscrits était rarement de moins de quatre années. Désirant favoriser le principe de l'institution qui permet de réunir dans une dernière et commune assistance les époux qui ont travaillé et vieilli ensemble, l'administration a porté à 1,400 le nombre des lits du nouvel hospice.

L'hospice des Ménages est destiné à des époux en ménage, ou à des veufs et veuves, qui, sans être dans un état d'indigence absolu, n'ont cependant pas de moyens suffisants d'existence, et peuvent payer le capital fixé pour l'admission. La somme exigée par l'administration est si modique, que les ménages les plus éprouvés peuvent facilement la prélever sur le salaire quotidien, et assurer ainsi, sans aucune gêne, la tranquillité de leurs vieux jours. Cette somme est fixée, pour les époux en ménage auxquels des chambres particulières sont assignées, à 3,600 francs ; elle est fixée, pour les veufs ou veuves reçus dans des chambres particulières, à 1,600 fr., et à 1,000 fr. pour ceux ou celles qui couchent en dortoir. Les inscriptions n'ont lieu qu'en faveur d'époux ayant au moins soixante ans, et dont les âges réunis forment au moins cent trente ans ; les veufs ou veuves ne sont inscrits qu'à la condition d'avoir vécu au moins dix ans en ménage, et d'être âgés de soixante ans ou plus. Chacun des pensionnaires en chambre, époux, veufs ou veuves, reçoit les prestations suivantes : 3 francs en argent, tous les dix jours ; 65 grammes de pain par jour aux hommes, et 55 aux femmes ; 50 grammes de viande crue par semaine ; 1 double stère de bois et 4 hectolitres de charbon de bois par an. Les veufs ou veuves admis en dortoirs ne jouissent pas de ces prestations ; ils sont tenus de prendre leurs repas en commun et leur régime est le même que celui des autres hospices de vieillards dirigés par l'administration hospitalière de Paris. Tout pensionnaire fournit, au moment de son entrée, un mobilier d'une valeur d'environ 200 francs.

MÉNAGE (Matthieu), théologien français, né dans le Maine vers 1389, mort à Angers en 1446. Il fut successivement professeur de philosophie à Paris (1413), vice-chancelier (1416) et recteur de l'Université (1417). S'étant fixé par la suite à Angers, il y occupa une chaire de théologie (1432) et, cette même année, il fut député par l'évêque de cette ville au concile de Bâle. Les lumières et le talent qu'il y déploya lui valurent d'être envoyé à Florence, auprès du pape Eugène IV, pour requérir la mise à exécution des décrets du concile. De retour à Angers en 1437, il s'a-

donna à l'enseignement et à la prédication et fut nommé théologien en 1441.

MÉNAGE (Gilles), en latin *Egidius Menagius*, érudit, poète et bel esprit, qui a joué un grand rôle dans les querelles littéraires du xvi^e siècle, né à Angers le 15 août 1613, mort à Paris le 23 juillet 1692. Il était fils de Guillaume Ménage, avocat du roi à Angers, et de Guillemine Airault, sœur de Pierre Airault, lieutenant criminel dans la même ville. Des son enfance, il manifesta une véritable passion pour la lecture et des aptitudes intellectuelles, parmi lesquelles la mémoire se montrait sa faculté dominante. Il fit ses études d'humanités, de philosophie et de droit à Angers, sous la direction de son père, puis suivit à Paris, étant tout jeune encore, M. de Loyal, ami particulier de son père, et fut reçu avocat au parlement de Paris, où il plaça quelques causes. Mais dégoûté bientôt de cette profession, il entra dans l'état ecclésiastique, fut pourvu de quelques bénéfices, et entre autres du doyenné de Saint-Pierre d'Angers, que Guillaume Ménage, son père, avait possédé quelques années, depuis la mort de sa femme, sans néanmoins quitter sa charge d'avocat du roi. C'était l'usage alors : on était d'église sans entrer dans les ordres, sans être prêtre. Pourvu ainsi de bonne heure d'une honnête aisance, il se livra dès lors, avec passion, à l'étude des lettres et à celle des langues ; son ardeur littéraire ne l'abandonna plus qu'avec la vie.

Un accident physique semble néanmoins vouloir contraindre sa vocation. Étant allé aux Grands Jours de Poitiers en qualité d'avocat, il fut, au retour, attaqué d'une sciatique et obligé de s'arrêter à Angers, près de son père. Il souffrit avec beaucoup de constance qu'on lui appliquât des fers chauds à l'embouture de la cuisse, et n'en fut pas pourtant guéri. Son père, croyant lui faire plaisir, se démit alors de sa charge d'avocat du roi en sa faveur. Ménage ne voulut pas le refuser et retourna chez lui ; mais, aussitôt qu'il fut de retour à Paris, il lui en renvoya les provisions. Ce refus irrita son père contre lui ; néanmoins, l'évêque d'Angers les réconcilia et la fortune de Ménage, sans bassesse de sa part, ne fit que s'accroître de revenus de toutes sortes. Ainsi, nous le trouvons, presque à son arrivée à Paris, pourvu de deux bénéfices valant 4,000 livres de rente et d'une pension de 2,000 livres sur la cassette du cardinal de Mazarin. Mazarin l'avait enlevé au cardinal de Retz, qui le premier, l'avait pensionné et disputé au prince de Conti : ce dernier avait voulu l'attacher à sa maison et lui avait fait les offres les plus tentantes. On s'arrachait déjà ce bel esprit.

Lié tout d'abord avec Chapelain et Balzac, qui tenaient alors le sceptre de la littérature, il fonda chez lui, dans son habitation du cloître Notre-Dame, une sorte de cénacle, une académie au petit pied, qui donna longtemps le ton aux gens de lettres. Ces soirées littéraires furent appelées des *mercures*, du jour où elles se tenaient. Ménage, pour avoir déjà obtenu un crédit tel que ses opinions faisaient foi, que ses bons mots couraient la ville et que Mazarin voulut tenir de sa propre main la liste des écrivains dignes de ce nom, Ménage n'avait encore écrit que la vie de Mazarin, *Vita Gargitii Mazarini parasitopædagi*, un an ou deux après qu'il continua pendant un an ou deux ses poursuites de concert avec Balzac, en prose et en vers, en grec et en latin, le spirituel parasite de l'époque. Une satire en vers burlesques, à la Scarron, la *Requête des dictionnaires* (1638), dirigée contre l'Académie, fit plus de bruit et lui valut un peu plus tard l'ostentation de cette assemblée. La fondation de la célèbre compagnie était si récente, les querelles littéraires avaient alors si bien l'avantage de passionner tout le public instruit, que cette satire, œuvre de bien peu d'importance au fond, circula sous le manteau, manuscrite, près de dix ans avant d'être imprimée, et fut analysée, jugée, disséquée avec le plus grand soin par tous les lettrés, les érudits, les hommes du monde. Tallemant des Réaux lui décocha, en passant, ce compliment : « C'est que Ménage a fait de meilleur, quoique la versification n'en soit nullement naturelle et qu'il y ait par endroit bien de la tralalalale ! »

« De toutes les choses qui ont été faites contre cette compagnie, dit à son tour Pellisson, je n'en ai vu que trois qui méritent qu'on en parle. La première est cette *Comédie de l'Académie*, par Saint-Evremond, qui, après avoir couru longtemps manuscrite, a été enfin imprimée en 1650, etc... La seconde, qui a été moins vue que les autres, est intitulée : *Rôle des présentations*, etc... La dernière de ces trois pièces est cette ingénieuse *Requête des dictionnaires*, qu'un imprimeur a aussi publiée naguère en petit, avec beaucoup de fautes, et qui depuis a été imprimée plus correctement in-quarto. Tout le monde sait qu'elle a été composée par M. Ménage, homme non seulement fort savant et fort poli, mais encore plein d'honneur et d'une solide vertu. Il a toujours beaucoup estimé lui-même l'Académie, et en a parlé honorablement en plusieurs de ses ouvrages ; il était aussi ami particulier et intime, comme il l'est encore aujourd'hui, de plusieurs académiciens dont il est parlé dans cette *Requête*, et ne l'entreprit, comme il le proteste lui-même, par aucun mouvement de haine ou d'envie, mais seulement pour se divertir, et pour ne point perdre les bons mots qui lui étaient venus

dans l'esprit sur ce sujet. » Quoique l'abbé d'Olivet affirme, dans une note sur ce passage de Pellisson, qu'un seul des académiciens nommés dans cette requête burlesque, Bois-Robert, se fâcha sérieusement, on peut dire que cet ouvrage lui valut ses premières inimitiés. C'est à cette occasion que Montauver dit de lui qu'il fallait forcer l'Académie à l'adopter, comme on force un mauvais sujet à épouser une fille qui a déshonorée. Mais l'Académie le bouda toujours.

Toutefois, avant de tomber, par d'autres motifs, sous la griffe de Molière et de recevoir les traits ambigus de Boileau, Ménage, appuyé sur tous les beaux esprits et même sur quelques-uns des grands esprits du temps, voyait chaque jour sa renommée croître à la cour et à la ville. Pellisson, Huet, Balzac étaient de ses amis ; Scudéri, Sarasin le choyaient ; Vaugelas, Chapelain, Conrard, ceux qui l'appelaient les politiques de l'Académie lui faisaient l'honneur de craindre ses bons mots, qui n'étaient guère pourtant que des bavardages, où la mémoire jouait le plus grand rôle. Tallemant des Réaux lui-même, si mordant et si caustique, aimait mieux être avec lui que contre lui, ce qui ne l'empêchait pas, du reste, de lui décocher à l'occasion quelque bon épiigramme. « A Angers », dit-il, quoique tout Angevin pour l'ordinaire soit goguenard et médisant, il était fort décrié pour la médisance. Une fille (Mlle de Mournion) lui en faisait un jour la guerre. « Mais savez-vous bien ce que c'est que la médisance ? lui demanda-t-il. — Pour la médisance, dit-elle, je ne saurais bien dire ce que c'est ; mais, pour le médisant, c'est M. Ménage. — « A la vérité, dit-il ailleurs, on ne peut nier qu'il ne serve ses amis quand il peut ; mais on ne saurait aussi nier qu'il ne se vante furieusement. Il n'est point intéressé ; mais, comme nous le verrons par la suite, il a bien donné dans la badinerie, et jamais personne n'a plus fait claquer son fouet ; il est de ceux qui perdraient plutôt un ami qu'un bon mot. »

Dans cette période de sa vie, tout entier à l'amour des lettres et de l'érudition, il augmenta considérablement la somme de ses connaissances, se livra à des lectures assidues, fructueuses pour lui par l'habileté qu'il avait à s'assimiler les idées des autres, à les faire siennes et à les classer pour jamais dans sa prodigieuse mémoire. Trois grands ouvrages qu'il fit imprimer à cette époque témoignent de ses laborieuses études et ne sont même pas sans valeur pour nous, quoique de plus Ménage le champ de l'érudition ait été bien profondément creusé. Tout en suivant assidûment les samedis de Mlle de Scudéri et ses propres mercredis, tout en brochant des épiigrammes grecques, latines ou françaises, il avait trouvé le temps d'étudier à fond l'italien et l'espagnol, l'italien surtout, d'écrire dans cette langue un traité assez savant pour l'époque, *Origini della lingua italiana*, ouvrage qui le fit nommer membre de l'Académie della Crusca, publié en 1650, chez Courbé (1 gros vol. in-4°) ; *Origines de la langue française*, qui est devenu le *Dictionnaire étymologique*, enfin, il avait donné, en 1653, ses *Egidii Menagii Miscellanea*, composées de toutes sortes de choses, de vers en quatre langues, français, italien, latin et grec, de dissertations latines et françaises, et du fameux *Liber adoptivus*, où il avait recueilli, comme un monument durable, une foule de pièces élogieuses composées en son honneur par ses amis. C'est ce livre qui lui attira tant d'épiigrammes. Les *Miscellanea* sont un singulier ouvrage ; chaque partie, et elles sont nombreuses, a une pagination particulière : les *Egidii Menagii sylvæ variorum carminum*, comprenant des vers latins de tout genre, comptent 74 pages ; les *Græcæ Egidii Menagii poemata*, 83 ; les *Pœsiæ françaises*, 126 ; la *Requête des Dictionnaires*, 15 ; les *Rime d'Egidio Menaggio*, 52.

Puis vient le *Liber adoptivus* (*Egidii Menagii Liber adoptivus, in quo doctorum aliquot virorum ad eum et de eo poemata*), comprenant la Journée du grammairien parasite Macrin (*Macrin parasitogrammatici HMEPA, ad Celsum*) ; des pièces tirées des papiers de Charpentier (*Papirius Carpentanus*) ; des vers latins adressés par Ménage à Balzac et par Balzac à Ménage, et quantité d'autres à Guillaume Ménage son frère, à Annibal Fabrot, aux savants frères Du Puy, à Adrien de Valois, un sonnet à lui adressé par Maynard ; des vers de Colletet ; la *Vita Gargitii Mazarini parasitopædagi*, avec quatre très-curieuses gravures, deux lettres françaises de Balzac à Ménage, et deux lettres latines de Ménage à la reine Christine de Suède, la dernière datée du 1^{er} des ides de février 1650 ; la *Pompe funèbre de Voiture*, et *M. Ménage*, par M. Sarasin, en prose et en vers ; enfin, toutes les pièces du procès relatif aux trois unités, à propos des comédies de Ténence, procès qu'il soutint contre l'abbé d'Aubignac, les deux auteurs se retirant l'un à l'Académie, que la fameuse dissertation sur les sonnets de la Belle Mathéusine, ou bien sur ceux de Job et d'Uranie, procès qui fit couler des larmes d'encre et tint en suspens toute la cour. En loyal adversaire, Ménage publia dans son recueil les dissertations de son adversaire en même temps que les siennes propres, ce qui fait qu'aujourd'hui rien ne manque au dossier, pour notre édification.

Cette querelle à propos des trois unités est

un chapitre de l'histoire des mœurs littéraires au xvi^e siècle. L'abbé d'Aubignac et Ménage, jusque-là assez bons amis, après avoir chaleureusement disputé, tout en se promenant dans le Luxembourg, sur les beautés de détails et des comédies de Ténence, agitérent le qui des savoir laquelle était la plus conforme à ces fameuses règles d'Aristote, qui ne se trouvent pas dans Aristote, comme l'a fait judicieusement observer Andrieux. Ménage penchait pour l'*Hécyre* ; d'Aubignac hésitait à se prononcer. Rentré chez lui, Ménage relit son Ténence et trouve, à sa grande surprise, que l'*Heautontimorumenos* est à la fois une pièce excellente et tout à fait en dehors des prétendues règles d'Aristote. Immédiatement il écrit une dissertation là-dessus : Ténence s'est soustrait à la loi des trois unités, peut-être même l'a-t-il entièrement ignorée. Là-dessus grandes réclamations de d'Aubignac ; il compose un mémoire : *Ténence justifié, adressé à M. Ménage*. Comment est-on assez audacieux pour supposer que Ténence s'est soustrait aux règles d'Aristote, formulées par lui, d'Aubignac ! De son côté, Ménage ne perd pas de temps et lance un *Reponse au discours de M. l'abbé d'Aubignac*, etc. Or, le fond de la querelle qui engagea les deux champions dans cet interminable tournoi de paroles reposait sur ceci : Ménédème, l'un des personnages, travaillait à la terre, tandis que Chremès lui parle, ou bien est-il nuit alors et Ménédème, revenant des champs, porte-t-il sa pioche sur son épaule ? Tout est là, car, cette question résolue, on saurait si l'action dramatique pouvait s'étendre chez les anciens à plus de douze heures. Heureux savants, qui n'avaient pas d'autre inquiétude !

Un autre aspect singulier de la vie de Ménage apparaît rien que dans les sujets et les dédicaces de ses poésies en toute langue. Ce volume fourmille de pièces de vers amoureuses et quinquiescées, suivant la mode du temps, mode qu'il contribua beaucoup à introduire, pour sa part. Inutile d'ajouter que ces amours et lances purement platoniques et que tout s'y passait en conversation. Nous rencontrons, par exemple, dans les poésies françaises, les *Pêcheurs* ou *Aleazis*, idylle dédiée à Mme la marquise de Sévigné (Sévigén) : c'était l'orthographe longtemps suivie. La nom de la marquise revient encore fréquemment dans les poésies italiennes et latines ; puis celui de Mlle de La Vergne, puis celui de Mme de Crécy de Longueval. Ces trois beautés se partageront son cœur et ses hommages. Mme de Crécy de Longueval, fille de La Martellière, célèbre avocat, était fort galante, nous dit Tallemant, et Ménage en devint le commensal, avec la permission du mari, soit que celui-ci n'attachât aucune importance aux manèges de cet amoureux transi, soit qu'il s'inquiétât peu des intrigues de sa femme, ce qui était fort commun dans ce temps-là. Ménage, jeune alors, se jeta, paraît-il, dans cet amour avec une platine si sûre, qu'il eut, pour le moins, à souffrir de la coquetterie de cette belle ; il fit, non pas bien des chansons pour elle, mais beaucoup de vers grecs, beaucoup de vers latins ; il soupira en italien et en français ! Quelle récompense obtint toute cette linguistique ? Il est difficile de le savoir au juste. Ménage renonça, non sans peine, à cette passion.

On a des renseignements plus précis sur sa liaison avec la marquise de Sévigné ; elle avait été son élève, et il se prit à adorer, en grec et en latin, des charmes physiques et intellectuels qu'il se flattait, au moins pour les seconds, d'avoir contribué à développer chez elle. La marquise le traitait en ami, sans conséquence ; elle se contentait de lui abandonner ses beaux bras nus, qu'elle ne tenait pas pour trop chers, nous dit Bussy, et ce fut tout. Ménage ne pouvait se défendre d'attendre davantage, mais, comme on le sait, il désespéra en espérant toujours. On trouve un indice de ses sentiments intimes dans l'épître dédicatoire de ses *Observations sur la langue française* (1673), où il dit au chevalier de Méré : « Je vous prie de vous souvenir que lorsque nous faisons notre cour ensemble à une dame de grande qualité et de grand mérite, quelque passion que j'aie pour cette illustre personne, je souffrais volontiers qu'elle vous aimât plus que moi, parce que je vous aimais aussi plus que moi-même. » Le dépit perce à travers cette phrase ; il est encore bien plus visible dans une anecdote que raconte Bussy. Il est évident que Ménage ne fut jamais pour Mme de Sévigné que ce qu'on appelle en Italie un *pattito*, et qu'on appelait, au xvi^e siècle, un *mourant*, parce qu'il était de règle qu'un poète ou qu'un écrivain affligé de cette maladie mourût pour sa belle chaque fois qu'il lui faisait un sonnet. Voici l'anecdote :

Ménage étant devenu amoureux de Mme de Sévigné, et sa naissance, son âge et sa figure l'obligeant de cacher son amour autant qu'il pourrait, se trouva un jour chez elle dans le temps qu'elle allait sortir pour aller faire quelques emplettes ; sa demoiselle n'étant point en état de la suivre, elle dit à Ménage de monter dans son carrosse avec elle. Celui-ci, badinant en apparence, mais, en effet, étant fâché, lui dit qu'il lui était bien rude de voir qu'elle n'était pas contente des rigueurs qu'elle avait depuis si longtemps pour lui, mais qu'elle le méprisait encore au point de croire qu'on ne pouvait médire de

lui et d'elle. « Mettez-vous, lui dit-elle, mettez-vous dans mon carrosse; si vous me fâchez, je vous irai voir chez vous. »

Si Ménage, comme le remarque Bayle, avait eu un bénéfice à charge d'âmes, s'il avait été véritablement prêtre, il aurait été fâché qu'on le soupçonnât de faire sérieusement la cour aux dames; mais il ne portait même plus la soutane, comme chez Mme de Grécy, et il enragait d'être traité comme un ami qui ne peut pas être un amant. Il décocha contre Bussy, qui était alors à la Bastille, une épigramme latine de sa bonne encre :

IN BUSTIANEN.

*Francorum proceres, media quæ credat ? in aula,
Bustiades scripto lænat horribili.
Pena levis : Lodoici, nebuloſum carcere claudens,
Detrahit indigno munus equestre duci.
Sic nebulo gladiis quæ formidabit ibera,
Quos meruit franci fustibus eripitur.*

« Au milieu même de la cour de France, qui le croirait ? Bussy en a offensé les grands par un écrit affreux. Peine trop légère : Louis, faisant enfermer l'effronté, ôte à cet indigne général son emploi militaire. Ainsi le drôle est soustrait aux coups d'épée espagnols, qu'il craignait, et aux coups de bâton français, qu'il a mérités. »

Bientôt il se résigna à ne plus être pour Mme de Sévigné qu'un ami, un confident. Cela lui coûtait bien encore quelques grands soupirs. « Je suis votre confesseur, lui dit-il un jour, et j'ai été votre martyr. — Et moi votre vierge, » riposta en riant la marquise.

Ménage aimait aussi passionnément, et toujours au même titre, Mme de La Fayette, alors qu'elle n'était encore que Mlle de La Vergne. Bon nombre de ses épigrammes latines sont adressées à cette dernière, et nous trouvons dans l'une d'elles un jeu de mots bien galant : il suffit de savoir, pour le comprendre, que Laverna était, chez les Romains, la déesse des voleurs, et qu'il avait tout naturellement ainsi latinisé le nom de Mlle de La Vergne :

AD LAVERNAM.

*Omne felici nomen præſaga dederat
Fata tibi; furis pulchra Laverna præest :
Tu veneres omnes cunctis formosa puellis,
Tu cunctis senas surripis una viras.*

« Les destins prévoyants, heureuse fille, t'ont donné un nom significatif. La belle Laverna préside aux larcins; toi, plus belle encore, tu dérobes les charmes de toutes les jeunes filles et les sens de tous les hommes. »

Malheureusement, pour un homme qui ne vivait guère que de plagiats ou tout au moins de larcins littéraires, il était dangereux de chanter la déesse des voleurs. On ne manqua pas de lui retourner spirituellement l'épigramme :

*Lesbia nulla tibi, nulla est tibi dicta Corinna,
Carmine laudatur nulla Lesbia tuo.
Sed quum doctorem compiles scriba vatum
Nil mirum si sit Laverna culta tibi.*

« Tu ne chantes ni Lesbie ni Corinne; nulle Lesbie n'est adorée dans tes vers; mais comme tu depouilles les papperasses des vieux auteurs, il est tout simple que Laverna soit l'objet de ton culte. »

Il faut noter que les liaisons de écrivains, des poètes avec les dames de qualité, leurs épigrammes, sonnets et madrigaux tenaient une grande place dans les préoccupations du temps; on en parlait, chacun disait son mot; c'était l'événement du jour, l'histoire galante et l'histoire littéraire. Des écrivains sérieux y faisaient allusion, comme à des choses d'importance; ainsi le Père Bouhours, reprenant agréablement Ménage à propos d'une citation sans valeur, dit : « Que ne citait-il Mme de Sévigné et Mme de La Fayette, qui sont de sa connaissance? » Sentez-vous la perfidie? Ménage ne s'y trompa point, et lui répondit sur le même ton :

*Pater Bohurre, flos scholæ parisiæ,
Desideramus hic tuam prudentiam.*

« Le Révérend Père Bouhours m'accuse en cet endroit d'avoir aimé Mme de Sévigné et Mme de La Fayette. Je répondrai à cette accusation dans la *Défense de mes mœurs*, et j'y répondrai de sorte que les rieurs dont le Père Bouhours affecte le suffrage ne seront pas de son côté. »

Ainsi Ménage méditait dès lors la composition d'un livre spécial, destiné à réhabiliter sa propre vertu. Il était difficile qu'un tel homme, un tel type, avec ses travers et ses qualités, son grec, son latin, ses belles manières, ses dissertations sur des riens, ses querelles littéraires et ses plagiats, échappât au regard pénétrant de Molière. Sans avoir contre lui le moindre ressentiment personnel, sans inimitié aucune, et seulement parce qu'il le considérait comme un personnage comique, Molière le mit sur la scène, sous le nom de Vadius, et le fit disputer avec Trissotin. La scène est trop dans toutes les mémoires pour que nous en détachions même un fragment; mais combien de vers, d'allusions, de fines railleries s'éclaircissent plus vivement, si l'on sait que Vadius est Ménage aussi bien que Trissotin est Cotin ! Prise absolument, ce n'est que le dialogue de deux pédants admirablement peints et dessinés; mais, pour la société du XVII^e siècle, elle avait de plus le mérite d'être d'une admirable ressemblance; les masques étaient des visages.

Cotin ne se releva jamais d'un coup si rude; Ménage n'en fut qu'étonné; il avait au fond, malgré ses travers, des qualités réelles, une valeur littéraire incontestée, et il ne se sentait pas si profondément blessé. Il feignit même de ne pas se reconnaître, et Molière ne le poussa pas à bout. Déjà après les *Précieuses ridicules*, avec une entière bonne foi, Ménage avait dit à Chapelain : « Monsieur, nous approuvons, vous et moi, toutes les sottises qui viennent d'être indiquées si finement. Il nous faudra brûler ce que nous adorons. » Sans doute fit-il un égal profit des *Femmes savantes*, autant que le lui permettaient son caractère et ses habitudes. Boileau plaisait agréablement ses galanteries et ses amours platoniques dans les deux vers si connus :

*Si je pense dépêcher un galant de notre âge,
Ma plume, pour rimer, a rencontré Ménage.*

Mais ne voulant pas offenser sérieusement un homme qu'il estimait, il changea les rimes, suivant sa coutume :

*Si je veux d'un galant dépêcher la figure,
Ma plume, pour rimer, trouve l'abbé de Pure.*

Molière ni Boileau, heureusement pour lui, ne mirent aucun acharnement à lui trouver des ridicules. A propos d'une pièce de vers, intitulée *Christine, éloges*, composée pour la fameuse reine de Suède, qui l'admit dans son intimité, Ménage eut bien à supporter quelques traits satiriques de l'abbé Gilles Boileau, qui, dans un *Avis à Ménage*, s'amusa à relever ses larcins, à montrer qu'il avait la mauvaise habitude de remplir ses vers avec des hémistiches empruntés; mais cette querelle s'apaisa vite. C'est avec le Père Bouhours qu'il eut à soutenir les plus rudes escarmouches.

Ménage, en 1673, avait publié chez Barbin, in-12, ses *Observations sur la langue française*; il y relevait sans trop d'amertume quelques assertions grammaticales émises par l'auteur des *Doutes sur la langue française*, lequel auteur, sous le voile de l'anonymat, n'était autre que Bouhours. Celui-ci répliqua agréablement par des *Remarques nouvelles* (1675), dans lesquelles il affectait de ne parler de « monsieur Ménage » que sur le ton le plus affecté, et en rejetant, comme des néologismes impropres ou mal faits, de très-bons mots, dus, en effet, à Ménage, et aujourd'hui parfaitement naturalisés dans notre langue : *sagacité, sécurité, urbanité, prosopteur, insidieux, imparadonnable, inobservance*, etc. Le bon goût était assurément du côté de Ménage, qui voulait à toute force franciser ces mots, parfaitement bien faits et très-utiles. Bouhours rejetait toutes ces expressions parce que Ménage les proposait, et, pour le blesser plus cruellement (ces savants sont imitoyables !), il ne trouva d'autre moyen que de lui mettre sous les yeux le portrait de la discrétion, de la modestie et de la simplicité, sous le nom de Vaugelas. C'était attaquer de biais; mais le coup était sûr, et la preuve c'est qu'il porta. Qu'y a-t-il de plus élégant et de plus modeste, insinuaient Bouhours, que ces belles *Remarques*, qu'il a travaillées avec tant de soin et où il a mis tant d'années? Il choisit bien les auteurs qu'il cite; il ne confond pas les modernes avec les anciens ni les bons avec les mauvais. Les raisonnements qu'il fait ne sont ni vagues ni faux; il ne s'amuse point à des questions inutiles; il ne remplit point son livre de fatras et de je ne sais quelle érudition qui ne sert à rien, ou qui ne sert qu'à fatiguer les lecteurs... Mais ce que j'estime infiniment, il parle toujours en honnête homme; il ne dit rien qui blesse la pudeur ou la bienséance; il ne se loue point; il ne fait point le docteur; il ne dit jamais : *Selon moi, ce mot est bon ; Selon moi, ce mot ne vaut rien ; Dites sur ma parole, etc.* Enfin, il ne se propose point pour modèle, et je suis assuré que, si la traduction de Quinte-Curce avait paru avant les *Remarques sur la langue française*, il n'y aurait pas renvoyé les lecteurs en disant partout : *Voyez mon Quinte-Curce ; Je me suis servi de ce mot dans mon Quinte-Curce ; J'ai employé cette phrase dans mon Quinte-Curce.*

Chaque phrase, chaque remarque, chaque insinuation pénétrait dans le vif. Dans un autre endroit, il accablait Ménage d'éloges ironiques : « Est-ce se moquer, disait-il, de M. Ménage que de l'appeler savant homme? Ne l'est-il pas, en effet? Et avons-nous en France un homme plus universel? En avons-nous un qui soit tout ensemble comme lui grammairien, poète, jurisconsulte, historien, philosophe? C'est dommage qu'il ne soit aussi théologien. S'il avait lu saint Augustin et saint Thomas avant qu'il a lu Coquillard et Rabalais, qu'il cite à toute heure, ce serait le premier homme du monde. »

Ménage ne se contenta plus. Il avait été modéré dans ses remarques sur les *Doutes*; il écala cette fois, en publiant, toujours chez Barbin, la seconde partie de ses *Observations sur la langue française* (1675, in-12). On peut se convaincre de son ressentiment contre le révérend Père jésuite en parcourant seulement la table des renvois. On y lit ceci : « BOUHOURS. Le Père Bouhours n'a point lu la Bible, p. 484. — Ne sait ce que c'est que propre et que figuré, p. 57. — Antipode de M. de Vaugelas, p. 80. — Faussez règles de grammaire du Père Bouhours, p. 87 et 310. — Le Père Bouhours ne sait pas l'italien,

p. 95 et 446. — Ignorant des étymologies, p. 115. — Mauvais logicien, p. 95 et 170. — Ne sait ce que c'est que règle de grammaire, p. 150. — Ne sait ce que c'est que *justesse*, p. 183. — Bévue du Père Bouhours dans un passage de Varron, p. 191. — Remarques sur les endroits des livres de langue du Père Bouhours qui regardent les dames, p. 204. — Fautes de langue du livre des *Doutes* du Père Bouhours, p. 242. — Fausse délicatesse du Père Bouhours, p. 260. — Remarques puériles du Père Bouhours, p. 373. — Fautes de langue du livre des *Remarques* du Père Bouhours, p. 386. — Fausse règle du Père Bouhours touchant l'usage des participes passifs dans les préterits, p. 455, etc. »

C'est de la colère à la Vadius, et, dans une querelle de ce genre, la modération apparente, l'ironie contenue du Père Bouhours étaient bien préférables à tous ces éclats. A quelques années de là, en 1784, un échec plus sensible encore fut infligé à Ménage : l'Académie lui ferma ses portes. Deux places vquaient en même temps : celle du grand Corneille, destinée à son frère Thomas, et celle de Corderoy, destinée à Ménage, « qui, par quantité d'ouvrages savants et utiles, dit l'abbé d'Olivet, avait réparé le tort que sa *Requête des dictionnaires*, par badinage de sa jeunesse, avait pu lui faire dans l'esprit de quelques académiciens. Une puissante brigade fit tomber cette seconde place à M. Bergeret, par une préférence injuste,

Dont la troupe de Ménage
Appela comme d'habitude
Au tribunal de Phébus,

dit hardiment Benserade dans ses *Portraits des quarante académiciens*, lus en pleine Académie le jour même que M. Bergeret fut reçu (2 janvier 1688). « Tout la maison Colbert, dit Ménage, « fit une affaire de conséquence de cette affaire. MM. de Seignelay de Croissy, le conducteur de Rouen, le duc de Saint-Aignan sollicitèrent en personne pour Bergeret, avec plusieurs dames de la cour. » (*Avis-Baillet*, chap. LXXII.) Or, ce Bergeret qu'on lui opposait, et qui forçait ainsi les portes de l'Académie grâce au Colbert, n'avait rien écrit; il n'avait d'autre titre que d'être secrétaire de la chambre et du cabinet et protégé par la maison Colbert. « N'est-ce pas, dit Segrais dans ses *Mémoires-anecdotes*, une injustice insupportable qui fut faite à M. Ménage lorsque l'Académie française, qui était disposée à le recevoir en sa compagnie, fut forcée de donner ses suffrages à M. Bergeret? Quel mérite avait M. Bergeret pour occuper cette place? »

Ménage mourut d'une fluxion de poitrine, quelques années après cet échec. Il y avait bien peu d'écrivains avec lesquels il n'eût pas été en querelle de son vivant, aussi ne le ménagea-t-on pas même après sa mort. La Monnoie lui adressa l'épigramme suivante :

*Laissons en paix monsieur Ménage;
C'est un trop bon personnage
Pour n'être pas de ses amis;
Souffrez qu'il se taise et se repose,
Lui dont on se vante et dont la prose
Lui ont si souvent endormis.*

La valeur d'un homme du tempérament et du caractère de Ménage ne réside pas seulement dans ses livres, elle est aussi dans ses bons mots, dans ses conversations, qui, du reste, ont influé sur la langue, tout aussi bien que des traités en règle, grâce à la transformation qu'elle subissait à cette époque même. Ménage était un homme de goût, un raffiné qui se soit laissé quelquefois emporter au delà des bornes; il passait pour un critique plus mordant que sûr et l'on ouït à peine affronter son appréciation. Son nom était synonyme de censeur dans la langue littéraire. On le voit dans Tallemant, lorsque Gilles Boileau se hasarda à dauber lui-même ce critique redouté à propos de l'éloge de *Christine*. « Je ne suis pas fâché, dit Tallemant, que Ménage ait enfin trouvé son Ménage. » Sa conversation, quoiqu'elle soit aujourd'hui refroidie pour nous, garde encore une physionomie spirituelle, pleine de bon ton. Par exemple, il disait qu'il y avait trois plaisants prédicateurs à Angers : Costar, qui n'avait qu'un sermon; le prieur des Matras (Charles Bautre, prieur de Matras), qui n'en avait que la moitié d'un, parce qu'il demeurait toujours à mi-chemin; et le prieur de Pommiery, qui, montant en chaire, demeurait le plus souvent la bouche ouverte sans prononcer une parole. Il disait que les traductions de d'Abancourt étaient comme une femme d'Angers qu'il avait aimée; belle, mais peu fidèle. D'Abancourt le laissait dire, et répondait : « Nous sommes amis, mais je ne répondrai que l'empêcher de babiller. Nous faisons comme l'empereur et le Turc, qui laissent un certain pays entre eux deux où il est permis de faire des courses sans rompre la paix. »

Telle était la conversation aisée, amusante, pas trop précieuse, de la société où vivait Ménage. Tout autre était l'homme des querelles littéraires, emporté, violent, incapable de soutenir la contradiction, ayant maille à partir non-seulement avec d'Aubignac et Bouhours, auxquelles que nous avons rapportées, mais encore avec Cotin, Salo, Baillet et Cousin. Il faut dire que, comme ces derniers ne lui reprochaient guère que ses larcins continuels aux anciens et aux modernes, ils étaient sur un terrain beaucoup plus so-

lide que d'Aubignac et Bouhours, et se montraient bien plus agressifs. Le *Journal des savants*, en termes sérieux, a bien jugé ce côté faible de Ménage, quelque temps après sa mort; cette page est un portrait à la plume : « Parlant naturellement beaucoup et aimant à débiter ce qu'il savait, il ne laissait qu'à peine la parole aux autres dans toutes les assemblées. Pour en excuser, il disait que, quand il était en Anjou, il y passait pour taciturne, parce que les autres y parlaient encore plus que lui. Sa mémoire, qui était prodigieuse, lui fournissait sur toutes sortes de sujets des vers grecs, latins, italiens et français, qu'il répétait souvent, sans crainte d'ennuyer ceux qui ne les entendaient pas. Elle lui fournissait aussi quantité de bons mots qu'il avait appris dans sa jeunesse, et dont les meilleurs étaient du prieur Bautre des Matras. Ces contes paraissaient étudiés, parce qu'il les exprimait toujours en mêmes termes; ce qui donna lieu à un des plus anciens de l'Académie française de dire un jour qu'il savait parfaitement son *Ménage*, et que depuis trente ans qu'il lui entendait faire ses contes, il n'y en avait plus aucun qui lui fût nouveau. » Mme de Rambouillet, dans un moment de franchise, lui avait dit la même chose en face, un jour qu'il bavardait plus encore que d'ordinaire : « Voilà qui est admirable, monsieur Ménage, mais présentez-moi d'abord donc quelque chose de vous. » Celui qui en a dit le plus de mal et dans le style le plus mordant, c'est Tallemant des Réaux : « Dès qu'on parle de quelque chose : « Vous souvient-il, dit-il, du mot que je dis sur cela? » Car jamais il n'y eut une plus sèche imagination et il n'entretenait les gens que de mémoire. Toutes les fois qu'il a mangé chez moi, nous avons pris plaisir à lui faire dire une même sottise. On n'avait qu'à lui dire : « Monsieur Ménage, je vous prie, donnez-moi une pomme de reinette; il me semble que vous vous y connaissez bien. — Vous avez raison, disait-il aussitôt, car je me pique de la connaître en trois choses, en œufs frais, en pommes de reinette et en amitié. » Voyez le bel assemblage! Cela me fait souvenir de M. de Mâcon, Lingendes (Jean de Lingendes, nommé évêque de Mâcon en 1652), qui disait que les trois livres qu'il aimait le mieux, c'étaient la Bible, Erasme et l'Astrée; et aussi de M. de Beaufort. Un jour qu'il était chez Mme de Longueville, cette princesse dit qu'il n'y avait rien au monde qu'elle haït plus que ses araignées; Mlle de Vertus dit qu'elle ne haïssait rien tant que les hannetons. « Et moi, dit M. de Beaufort, je ne haïssais rien tant que les mauvaises actions. » Voilà qui était à peu près assorti comme les œufs frais, les pommes de reinette et l'amitié. »

Mais quels qu'aient été les défauts, les travers, les ridicules même d'un homme qui mérita d'être travesti en pédant fleffé par Molière, sous le masque de Vadius, et faisant la paire avec Cotin, Ménage n'en conserve pas moins pour nous une physionomie. Son activité littéraire, ses recherches érudites, n'ont pas été sans profit; sa vanité, qu'il poussait fort loin, il est vrai, ne lui enlevait pas nécessairement son mérite; il n'est pas jusqu'à ses amours platoniques et purement spirituels qui ne puissent tourner à son avantage. Comme le remarque Bayle, « ses liaisons avec des dames de beaucoup d'esprit lui ont fait honneur dans le monde; car il est si rare que tant de grec et tant de grammaire n'étouffe pas les talents qu'il faut avoir pour être d'une conversation polie et galante auprès des dames de qualité, que c'est une espèce de prodige. »

Ses plagiats mêmes, si ce mot n'est pas trop fort, appliqué aux appropriations littéraires de Ménage, ne méritaient pas tant de fracas. Voyons un de ceux que lui reproche le plus agréablement Gilles Boileau. Gombault avait composé cette poésie un peu sèche :

*Pour sujet de mes vers en la fleur de mon âge,
J'ai cherché quelque nymphe illustre, belle et sage,
Et qui pût m'inspirer cent ouvrages divers.
Telle et plus merveilleuse Olympe est arrivée;
Mais le ciel m'a trop tard ses trésors découverts;
Je ne cherchais plus rien lorsque je l'ai trouvée.*

Ménage imagine là-dessus le joli sonnet italien suivant, qui a bien plus de grâce que ce madrigal, et que les Italiens eux-mêmes ont trouvé fort bien tourné :

*Vago di fama, e cupidò d'onore,
Nel dale tempo delio prima etade,
Giù cercando nobil dolce fama,
E del mio canto degna e del mio ardore.
Tal Filiti ho trovato io, mercè d'amore,
Giunta a somma onepor somma bonade;
Ogni chiara virtude, ogni onestade
Han caro albergo nel suo nobil core.
Le ride nella quancia un lieto aprile.
Più candido è l' suo sen di neve pura,
Oscuran gli occhi suoi del sole i rai.
Ninfa non fà, Damon, così gentile.
Ma ch'è? mi giunse 'nvan tanta ventura,
Non più cercava quando la trovai.*

Gilles Boileau, après ces deux citations, s'écrie qu'un vol si manifeste accompli en plein jour aux dépens de « l'illustre monsieur Gombault » est un cas pendable et s'apitoie lamentablement sur ces pauvres Italiens qui, ignorant nos richesses, croient lire du Ménage et liront du Gombault. Franchement Ménage a bien fait d'enchaîner en un sonnet d'une forme agréable et poétique une idée gracieuse qu'il avait rencontrée comme per-

due dans une brève et sèche pièce de vers; mais sa meilleure excuse est surtout de l'avoir transportée dans une autre langue; il n'y avait pas là de quoi tant crâner.

Enfin, il ne faut pas oublier que Ménage a rendu d'éminents services à la langue, tout autant par son influence sur les salons et les ruelles, par le ton qu'il y faisait dominer, que par ses livres et la direction qu'il imprimait aux cénacles littéraires. Nous lui devons les *Origines de la langue française*, ouvrage où tout n'est pas excellent, il s'en faut, ou bien des étymologies sont forcées et impossibles, mais qui, tel qu'il est, révèle de l'érudition, du goût, la patience des recherches, de vastes lectures, et qu'il est juste que la postérité reconnaisse comme la première tentative faite en faveur des études étymologiques dans la langue française. Comme poète, il ne peut être rangé que parmi les *poètes mineurs*, et encore! Cependant on lui doit quelques épigrammes bien tournées et des madrigaux présentables. Ce qui diminue le mérite de ces productions, c'est le contraste plaisant de leur valeur réelle avec les prétentions excessives de leur auteur; s'il se fût montré plus modeste, peut-être il aurait gardé une meilleure place. « Ménage a prouvé, dit très-bien Voltaire, qu'il est plus facile de faire des vers en italien qu'en français. Ses vers italiens sont estimés, même en Italie, et notre langue doit beaucoup à ses recherches. Il était savant en plus d'un genre. » Cette courte appréciation révèle certainement de l'estime, et de la part d'un tel juge elle a une singulière valeur. Bayle, qui n'était pas non plus facile à la louange, a appelé Ménage le Varron français; il faisait grand cas de son mérite et le qualifie d'un des plus savants hommes de son temps. Il trouve que ses œuvres, et spécialement le *Menagiana*, dont il faisait un cas particulier, sont des témoignages éclatants « de l'étendue d'esprit et de l'érudition qui est le caractère propre de cet écrivain. »

En voilà assez pour qu'on ne songe plus trop à Vaduz.

Les ouvrages dus à la plume laborieuse de Ménage sont les suivants: le *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française* (Paris, 1696-1694, in-4°), ouvrage qu'il remania souvent et qui fut, pour ainsi dire, l'étude de toute sa vie; les *Miscellanea* (1652, in-4°), qui contiennent la *Requête des dictionnaires*, les pamphlets latins contre Montmaur, les pièces relatives à sa querelle avec le P. Bouhours sur les comédies de l'Érence, etc.; *Poemata* (Paris, 1656; Elzévir, 1663), recueil de poésies latines, italiennes et françaises; *Observations sur la langue française* (1672-1676, 2 vol. in-12); des études sur la langue et la littérature italiennes: *Observationi sopra l'Aminta di Tasso* (1653, in-4°); *Origini della lingua italiana* (Paris, 1669); *Annotazioni sopra la Rime di Monsignor della Casa* (1667, in-8°); *Poesies di Malherbe*, avec notes et remarques (Paris, 1666, in-8°); *Histoire de Sablé*, contenant la généalogie des seigneurs de cette ville jusqu'à Louis IX, comte d'Anjou (1686, in-4°); *Vita Menagii Matthæi canonici Andegavensis* (1674, in-8°); l'*Anti-Baillet* (1690, 2 vol. in-12), ouvrage de polémique littéraire dirigé contre un de ses contemporains et en général fort maladroite; enfin le *Menagiana* (1693, in-12, et 1713-1716, 4 vol. in-12); c'est le recueil de ses conversations et de ses bons mots, rédigé par Galland, Boivin, Pinccon, l'abbé Dubos et de Vais, un des recueils de ce genre les mieux faits et les plus copieux, mais on l'a peu à peu étendu et défiguré en y insérant nombre d'anecdotes controuvées. Tel qu'il est, il donne cependant une physionomie assez exacte de Ménage, comme homme littéraire et comme homme du monde.

MÉNAGÉ, ÉE (mé-na-jé) part. passé du v. Ménager. Disposé, distribué avec certaines précautions, dans un certain but: *Les traités les mieux MÉNAGÉS ne sont que la loi du plus fort.* (Vauven.) *Tout est MÉNAGÉ dans le corps humain avec un artifice merveilleux.* (Buff.) Il Dirige, mené, conduit doucement, avec attention et circonspection: *Avec une gradation lente et MÉNAGÉE, on rend l'homme et l'enfant intrépidés à tout.* (J.-J. Rousseau.) L'espérance a besoin d'être MÉNAGÉE comme la crante. (Guizot.)

— Dépensé, employé avec réserve, économiquement: *Nos ressources ont besoin d'être MÉNAGÉES.*

— Qui est l'objet de beaucoup de soins: *Une santé bien MÉNAGÉE promet une belle vieillesse.*

— Traité avec des égards: *Il est irascible et a besoin d'être MÉNAGÉ.* C'était un homme très-peu MÉNAGÉ par le public. (Chamfort.)

MÉNAGEMENT s. m. (mé-na-je-man — rad. ménager). Circonspection, précaution, procédés délicats que l'on emploie pour éviter de blesser quelqu'un, de lui nuire, de lui être désagréable: *Annancer une nouvelle fâcheuse avec beaucoup de MÉNAGEMENT. User de MÉNAGEMENTS envers quelqu'un. C'est un indi-*

vidu qui ne mérite pas tant de MÉNAGEMENTS. La science doit avoir de grands MÉNAGEMENTS avec l'ignorance, qui est sa sœur aînée. (Fonten.) *Il faut mille MÉNAGEMENTS pour faire admettre une vérité.* (Goddet.) *La contrainte employée sans MÉNAGEMENT à l'égard de la jeunesse ne réussit qu'à la condition de l'abrutir.* (P. Janet.) *Le cœur qui souffre est un malade qui demande de grands MÉNAGEMENTS.* (La Rochef.-Doud.) *On se fait toujours des ennemis de ceux avec qui on rompt sans MÉNAGEMENT.* (Mme de Puisieux.) *Ayez donc des MÉNAGEMENTS pour qu'à haute voix on vous accuse de défection, et à voix basse de faiblesse!* (E. de Gir.)

— Syn. Ménagements, attentions, etc. V. ATTENTIONS.

MENAGEOT (François-Guillaume), peintre français, né à Londres en 1744, mort à Paris en 1816. Il avait pris successivement des leçons de Deshais, de Boucher et de Vien, lorsqu'il remporta, en 1766, le grand prix de peinture. Après cinq ans d'études à Rome, il revint à Paris, dut à son tableau représentant les *Adieux de Polyxène à Hécube* d'être agréé à l'Académie royale (1777), à son allégorie du *Temps arrêté par l'étude* d'être reçu académicien (1780), puis il fut nommé professeur adjoint, professeur en titre et rempli, de 1787 à 1793, les fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome. Cette Académie ayant été supprimée en 1793, Menageot se retira à Vicence, revint en France vers 1802, reprit sa place de professeur et fut admis de nouveau à l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Vien, en 1809. Menageot, dit M. de La Porte, sera toujours recommandable comme peintre, par la sagesse de ses grandes compositions, la pureté du dessin, l'art des draperies, l'harmonie du coloris, l'expression et la netteté du sujet, mais surtout par ce qu'il y a de révérence de gracieux. Parmi les meilleurs ouvrages de cet artiste, qui s'efforçait de rendre ses compositions irréprochables à force de travail, nous citerons: *Léonard de Vinci mourant entre les bras de François Ier* (1781), son chef-d'œuvre, belle et noble composition reproduite par la gravure et par la manufacture des Gobelins; les *Adieux de Cléopâtre au tombeau d'Antoine*; *Asiyanaz arraché des bras de sa mère*; *Mélagre entouré de sa famille*; *Mars et Vénus*; *Dagobert ordonnant de construire l'église de Saint-Denis*; une *Nativité*; la *Vierge aux anges*, à Vicence, etc. Menageot, a laissé, en outre, de petits tableaux et de charmantes esquisses qui rappellent souvent l'inspiration d'Ovide et la manière de l'Albane.

MÉNAGER v. a. ou tr. (mé-na-jé — rad. ménager. Prend un e après le g devant un a ou un o: *Il ménagea, nous ménagea*). Disposer, distribuer, utiliser dans un certain but; conduire, régler avec certaines précautions: *Voltaire, si habile à MÉNAGER et à nouer une négociation, aurait pu faire un ministre.* (Ste-Beuve.) *Préparer, amener par certains procédés, avec un certain art: MÉNAGER son dénouement.* Il Faciliter, procurer, faire obtenir, réserver: *On vous MÉNAGE une surprise. L'indulgent nous MÉNAGE de bons défenseurs.* (P. Syrus.) *On dirait que le monde entier doit se bouleverser, ou pour nous MÉNAGER un plaisir, ou pour nous sauver la plus légère peine.* (Mass.)

Croyez bien qu'ici-bas le ciel suit ménager

A chacun sa part de danger.

LACHAMBEAUBIE.

— Réserver une place à: *MÉNAGER une porte pour communiquer avec la pièce voisine.* *MÉNAGER un escalier dans le mur.*

— Dépenser économiquement, employer avec discrétion, avec circonspection: *MÉNAGER son argent, ses revenus, ses ressources.* *MÉNAGER sa santé.* Apprendre à MÉNAGER sa force, sa voix, son talent, son esprit, c'est là l'utilité de l'art, et le seul moyen d'exceller. (J. Joubert.) *Ne pas prodiguer, épargner, être avare de: Jeune fille, ne MÉNAGEZ pas la simplicité, ne forcez pas la parure.* (J. Janin.)

Enfin, pour nous tenir toujours sur le bon bout, Je n'ai rien ménagé, j'ai presque vendu tout.

BOURSAULT.

— Tirer soigneusement parti de: *MÉNAGER un terrain, une étoffe.*

— Ne pas exposer, ne pas fatiguer inutilement: *MÉNAGER son cheval.* *MÉNAGER les troupes.* Celui qui ne craint pas sa vie ne ménage pas celle des autres. (R. Bacon.) *Il n'est rien que les hommes aiment mieux conserver et qu'ils ménagent moins que leur propre vie.* (La Bruyère.)

— Éviter de froisser, traiter avec circonspection, avec certains égards: *Vous ne MÉNAGEZ guère vos amis. Il est du devoir d'un honnête homme de MÉNAGER la réputation d'autrui.* (Brillon.) *Il faut MÉNAGER l'opinion des sots.* (St-Evre.) *C'est le crédit qui oblige les gouvernements à MÉNAGER l'opinion publique.* (Mme de Staël.) *C'est le propre des gouvernements sages de MÉNAGER l'opinion publique.* (Mich. Chev.) *Un homme poli accueille avec grâce les désirs légitimes, MÉNAGE les prétentions et tolère les défauts des autres.* (Latena.) *Un impertinent ne renonce à lancer un trait que pour MÉNAGER un intérêt sérieux.* (Latena.) *L'art de MÉNAGER les hommes est le premier des préceptes de l'art de gouverner.* (E. de Girardin.) *Il ne pas accabler, n'user*

qu'avec ménagement de sa victoire sur: *MÉNAGEZ votre adversaire.*

— Ménager le temps, Ne pas le perdre inutilement: *Il Ménager l'occasion.* La préparer, la faire naître.

— Ménager ses pas, Éviter de faire des démarches inutiles.

— Ménager ses paroles, Parler peu.

— Ménager les expressions, les termes. Mettre de la précaution, de la circonspection, de la retenue dans l'expression de sa pensée: *Appius, étant monté à la tribune aux harangues, MÉNAGA ses expressions de manière que, sans se déclarer contre le Sénat, il sut plaire au peuple.* (Vertot.)

— Ménager les intérêts de quelqu'un, Éviter de les compromettre: *Le plus habile gouvernant est celui qui MÉNAGE les intérêts du plus grand nombre et concilie ceux de tous.* (Mabire.)

— Ménager la chèvre et le chou, S'efforcer de ne pas froisser deux intérêts, deux partis opposés.

— N'avoir rien à ménager, N'avoir aucune mesure à garder, être dispensé de toute circonspection.

— Prov. Qui veut aller loin ménage sa monture, Il faut user avec modération des choses dont on veut pouvoir se servir longtemps.

Se ménager v. pr. Se conduire prudemment, adroitement, avec réserve; ne pas se prodiguer: *Je me MÉNAGE selon les lieux, les temps et les personnes avec qui je suis.* (Mme de Sév.)

L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage, Seousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage.

BOILEAU.

« Mettre de la retenue dans ses actions, dans ses discours, se gêner dans ce qu'on dit ou dans ce qu'on fait: *Le précepteur fut bien brocardé; le cardinal et le prince de Rohan ne s'y MÉNAGÈRENT pas.* (St-Sim.)

— Avoir soin de sa santé; user discrètement de ses forces, de ses moyens: *Il faut vous MÉNAGER, si vous ne voulez pas retomber malade. Quelques grands acteurs, sous prétexte de se MÉNAGER, se dispensent de remplir leur devoir.* (Le Sage.)

— Avoir des ménagements l'un pour l'autre: *Des adversaires qui se MÉNAGENT.*

— Réserver, préparer à soi-même: *Je me MÉNAGE la satisfaction de confondre ses mensonges.* *Les plus sages dans le monde ne sont occupés qu'à se MÉNAGER des établissements qui sont fondés sur le sable.* (Mass.) *Les plus satiriques et les plus misanthropes sont assez maîtres de leur bile pour se MÉNAGER adroitement des protecteurs.* (Ste-Beuve.)

MÉNAGER, ÈRE adj. (mé-na-jé, ère — rad. ménage). Qui a rapport au ménage, à la vie domestique; qui provient du ménage: *L'écoulement des eaux MÉNAGÈRES. Les travaux MÉNAGERS s'accomplissent sans aucune critique.* (Balz.)

— Économe, qui use avec réserve d'une chose: *C'est une femme très-MÉNAGÈRE. Soyez MÉNAGER de compliments.*

Ne perdez pas le temps à des choses triviales, Le sage est ménager du temps et des paroles.

FLEURY.

— Substantif. Personne économe: *Ah! vous êtes bons MÉNAGERS, vous autres; vous venez sur les chevaux de vos laquais, et vous faites mener vos chevaux de luxe en main, doucement et à petites journées.* (Alex. Dum.)

— s. m. Petit propriétaire agricole, dans certains départements.

— Anc. cout. Celui qui occupe un manoir.

— Se disait en Normandie.

— s. f. Femme qui s'occupe des soins du ménage, qui sait conduire une maison: *Partout, c'est sur une bonne MÉNAGÈRE que roule la prospérité d'une famille.* (De Théis.) *La nature n'a créé qu'une MÉNAGÈRE sur trois femmes.* (Fourier.) *Une bonne MÉNAGÈRE est un trésor pour le paysan.* (Mme Romieu.) *Les MÉNAGÈRES hollandaises, qui se croient propres, ne sont que d'infâmes saouillons à côté des marins, que nul n'égale dans l'art de balayer, de luer, de poncer, de vernir et de donner son lustre à chaque objet.* (L. Gaut.)

La sage ménagère à ses humbles foyers Ranime en haletant la flamme qui sommeille.

DEUILLE.

Commissaire, commissaire, Colin bat sa ménagère; Pour l'amour c'est un beau jour.

DÉRANGER.

§ Servante qui fait un ménage.

— Econ. domest. Sorte d'huile qui, outre les burettes à huile et à vinaigre, porte le moutardier, les salières et des flacons pour les épices. On l'appelle aussi *PORTES-SAUCE*.

— Encycl. Iconogr. Un grand nombre de tableaux portent le titre de *Ménagère*. Nous en citons quelques-uns au mot MÉNAGE. V. ce mot.

MÉNAGER (Nicolas LE BAILLI, surnommé LE), diplomate français. V. MÉNAGIER.

MÉNAGÈRIE s. f. (mé-na-je-ri — rad. ménage). Collection d'animaux vivants réunie pour la curiosité ou pour l'étude: *Les MÉNAGÈRIES de la foire.* *La MÉNAGÈRIE du Jardin des plantes.*

— Econ. rur. Endroit où l'on élève, où l'on engraisse des bestiaux, des volailles. *Il Vieux en ce sens.*

— Encycl. On désignait jadis sous ce nom, en France, un lieu placé dans le voisinage d'une métairie ou d'une maison de campagne et consacré à l'éducation des bestiaux que l'on destinait aux usages domestiques. C'est maintenant un lieu où l'on rassemble des animaux rares et précieux, soit pour satisfaire la curiosité publique, soit pour offrir à l'histoire naturelle un vaste champ d'observation. Mais si le mot de *ménagerie*, dans le sens où on l'emploie aujourd'hui, est d'un usage récent, il s'en faut que les établissements auxquels on donne ce nom soient d'institution moderne. Les *ménageries* existaient déjà dans l'antiquité. Alexandre réunît à Babylone des animaux rares et curieux qu'il envoyait en Grèce, où, grâce à cet envoi, Aristote put écrire avec tant d'exactitude sa belle histoire naturelle. De même, les animaux expédiés à Rome du fond de toutes les provinces tribulaires, beaucoup plus pour les plaisirs du cirque que pour l'étude des sciences, servaient puissamment aux travaux de Plin. Bientôt tous les riches particuliers romains eurent leurs *ménageries*, et le cirque devint lui-même, à certains jours, une sorte de *ménagerie* où les généraux victorieux, puis les empereurs, réunissaient, exposaient et faisaient le plus souvent combattre des animaux féroces de l'Afrique, de l'Asie ou du nord de l'Europe. Les progrès de la civilisation firent renoncer aux sanglantes exhibitions du cirque, et aujourd'hui c'est dans un but purement industriel ou scientifique que les animaux féroces sont amenés dans nos régions. Nous établissons des *ménageries* pour étudier les mœurs des animaux pendant leur vie et leur structure après qu'ils sont morts.

Les rois de France eurent presque toujours une *ménagerie* où ils entretenaient des bêtes féroces ou des animaux rares. Sous François I^{er}, une *ménagerie* se trouvait installée à l'hôtel Saint-Paul. Louis XIV, à l'instigation de l'Académie des sciences, installa dans le parc de Versailles une *ménagerie* qui commença à avoir quelque importance pour les sciences. Il fit rechercher avec soin dans les pays étrangers tout ce que le règne animal offre de plus curieux et de plus intéressant, et il rassembla ces animaux dans des bâtiments situés au midi du grand canal. Cette *ménagerie*, toute de riens exquis et garnie de toutes sortes de bêtes à daut et à quatre pieds, les plus rares, « selon l'expression de Saint-Simon, fut entretenue avec une négligence regrettable. Peu de temps avant sa mort, Louis XV y fit une visite, et il remarqua que cette dépendance des palais royaux était peuplée d'une multitude de diadons. Le roi dit tout haut que ces bêtes lui déplaisaient. Le gouverneur de la *ménagerie* ne tint aucun compte de ce langage. Quelques temps après, le roi revint les susdits diadons: « Monsieur, dit-il alors au gouverneur, que cette troupe disparaisse, ou, je vous en donne ma parole d'honneur, je vous ferai casser à la tête de votre régiment. »

Bernardin de Saint-Pierre, devenu intendant du Jardin des plantes en 1792, publia un long mémoire sur la nécessité de créer une *ménagerie* au Jardin des plantes, c'est-à-dire de mettre des animaux à la disposition des savants, et il demanda la translation de la *ménagerie* de Versailles à Paris. « Une *ménagerie*, dit-il, est essentiellement nécessaire à l'étude générale de la nature. Elle ne l'est pas moins à celle des arts libéraux. Des dessinateurs et des peintres viennent chaque jour au Jardin national pour y dessiner des plantes étrangères lorsqu'ils ont à représenter des sites d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Les animaux des mêmes climats leur seront aussi utiles; ils étudieront les formes, les attitudes, les passions. Ils ont déjà, dit-on, des modèles en plâtre; mais d'après quel plâtre Pucet a-t-il sculpté le lion qui déchire les muscles de Milon de Crotone? Artistes, poètes, écrivains, si vous copiez toujours, on ne vous copiera jamais... Une *ménagerie* sera utile à Paris en y attirant des curieux. Ceux qui veulent achalandier une foire y apportent des animaux étrangers, et la partie où on les rencontre est la plus fréquentée. »

Lorsque, en 1793, le Jardin des plantes recut le nom de *Muséum d'histoire naturelle*, il fut décidé par la commission, chargée de faire un règlement sur l'organisation de cet établissement, qu'on y créerait une *ménagerie*. Toutefois, dans l'exécution de cette décision, il y eut des retards qui peut-être se seraient prolongés sans une circonstance heureuse qui vint subitement et spontanément provoquer la création de la *ménagerie* et qui se rattache à la glorieuse vie d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire.

Le procureur général de la commune de Paris, considérant que les exhibitions publiques d'animaux vivants ne devaient point être abandonnées à l'industrie particulière, attendu que ces *ménageries* foraines causaient non-seulement encombrement sur les places publiques, mais pouvaient même, par suite de la négligence des gardiens à l'égard des bêtes féroces, devenir une cause de danger pour les citoyens, le procureur général prit un arrêté portant que les animaux stationnés sur les places de Paris seraient avertis sans délai par le ministère des officiers de police

et conduits au Jardin des plantes où, après estimation de leur valeur et indemnité donnée aux propriétaires, on les établissait à demeure. L'arrêté fut aussitôt exécuté que signé, et la première nouvelle en fut portée aux professeurs du Jardin des plantes par l'arrivée des animaux eux-mêmes qui, avec leur gardien, s'affluèrent de toutes parts sous la conduite des commissaires de police et de la force armée.

Geoffroy Saint-Hilaire, après avoir pris conseil de Daubenton, reçut les animaux et assumait sur lui la responsabilité de ce qui allait survenir. Il se chargea, sans décision légale, de subvenir à tous les frais d'entretien des animaux et de leurs gardiens. C'est ainsi que fut institué révolutionnairement, le 15 brumaire an II, le premier zoo de la ménagerie. Parmi les animaux ainsi recrutés se trouvaient deux ours blancs, un léopard, un chat-tigre, une civette, un raton, un vautour, deux aigles, plusieurs singes, des agoutis, etc., le tout évalué à 33.000 francs. Geoffroy n'eut pas l'assentiment de tous ses collègues ; mais toutes les difficultés finirent par être levées, et en mai 1794 le comité de Salut public ordonna l'arrangement provisoire de quelques cages. En août, les travaux furent commencés, et trois mois plus tard la ménagerie, par un décret rendu le 11 décembre 1794 par la Convention, reçut enfin une installation définitive et des ressources certaines.

Geoffroy Saint-Hilaire et ses collègues n'avaient pas attendu que la ménagerie fût officiellement reconnue, pour l'enrichir et la rendre digne d'un grand établissement. Dès le premier jour, l'ordre des carnassiers et celui des primates y avaient eu de nombreux représentants, et le bâtiment placé à l'extrémité de l'allée des Marronniers, près du quai, se trouva presque aussitôt rempli d'occupés. Il existait alors, vers le milieu du jardin, un vaste bassin enclos d'une grille ; des oiseaux de rivage et des palmipèdes se trouvaient bientôt rassemblés sur ses bords. Le rhinocéros de Versailles était mort, mais le couagga et le bubale avaient survécu ; on les obtint facilement, ainsi que deux dromadaires qui avaient appartenu au prince de Ligne. Après la mort du duc d'Orléans, le Raincy avait été confisqué comme propriété nationale. Crassous, qui exerçait les fonctions proconsulaires dans le département de Seine-et-Oise, décida que le district de Gonesse ferait saisir dans le parc les bêtes fauves qui s'y trouvaient pour les mettre à la disposition des administrateurs du Jardin des plantes. C'est ainsi qu'à côté des tigres et des ours, des cerfs et des biches, des daims et des chevreuils trouvèrent place au Jardin. Des mesures furent prises ensuite pour faire traquer et saisir dans les forêts de l'État des représentants de tous les animaux qui s'y trouvaient. Geoffroy Saint-Hilaire, ayant appris qu'il y avait à la foire de Rouen un éléphant, s'y rendit et en fit, à assez bon prix, l'acquisition. Un superbe lion fut acquis de la même manière. Bref, la ménagerie prit de l'importance, et un an ne s'était pas écoulé depuis l'installation au Muséum des ménageries foraines que la Convention nationale, sur le rapport du député Thibaudeau, sanctionnait par un décret l'établissement d'une ménagerie nationale. Dans la séance du 21 frimaire an III, malgré la pénurie du Trésor, la Convention vota en faveur du Muséum un crédit de 237.233 francs. L'impulsion ainsi donnée, la ménagerie s'accrut successivement et à mesure que les circonstances le permirent. Ainsi, lors de la conquête de la Hollande, en 1798, le Muséum reçut deux éléphants, mâle et femelle, provenant de la ménagerie du stadtholder. En 1801, le plan de la ménagerie fut définitivement arrêté. On acquit quelques châtiers situés sur la bords de la Seine, et l'on fit quelques parcs et de nouvelles cabanes pour les daims, les axes, les cerfs, les bouquetins, les mérins, les gnos, les kangourous. En 1810, la ménagerie du roi de Hollande vint donner au Jardin un complément de vingt-quatre animaux. Successivement de nouvelles acquisitions lui donnèrent toute l'étendue et l'importance qu'elle possède actuellement.

Au Muséum, les animaux vivants sont, autant que possible, groupés par catégories naturelles. Dans une cage spéciale, on met les singes et les makis ; au bâtiment plus rapproché de la Seine, les animaux féroces, c'est-à-dire les mammifères carnassiers. Quelques ours, insensibles à nos variations de température, habitent de grandes fosses ; des lions et des panthères ne pourraient pas y vivre. La rotonde, qui est le point central de la vallée Suisse, donne asile aux plus grands animaux, l'éléphant, les pachydermes et les ruminants. Diverses espèces la quittent pendant la belle saison et vont habiter les parcs. Cette faveur est plus particulièrement réservée à celles de l'Inde, de l'Afrique ou de l'Amérique méridionale, auxquelles les chaleurs de l'été rappellent leur patrie. Pendant l'hiver, ces animaux reviennent à la rotonde. Mais les parcs ont, comme les fosses, des habitants qui ne les quittent pas plus en hiver qu'en été ; tels sont les cerfs de Virginie, les axes de l'Inde et divers autres qui viennent des pays froids, comme le renne, l'élan, etc.

On distingue encore la volière du Nord, où l'on met principalement les oiseaux de proie et les perroquets ; la faisanderie, où sont les

faisans, les poules de diverses races et les gallinacés. Les reptiles habitent un local spécial, situé à une petite distance de la vallée Suisse. Les animaux aquatiques sont placés dans des bassins particuliers.

La ménagerie du Jardin des plantes s'enrichit, du reste, chaque jour, soit par des dons, soit par des achats. Le nom des donateurs est toujours conservé. Parmi les amis ou protecteurs des sciences auxquels la ménagerie doit des espèces rares, nous citerons quelques voyageurs naturalistes, Peron, Lesueur, Leschenault, Milbert, Dussumier, Gaimard, Verreaux, etc. A diverses époques, des princes africains, le pacha d'Egypte, l'empereur du Maroc, Abd-el-Kader, ont adressé au gouvernement des animaux remarquables et dont la ménagerie a été aussitôt gratifiée.

La ménagerie du Jardin des plantes, sensiblement atteinte pendant le siège de Paris (septembre 1870-janvier 1871), a rapidement réparé ses pertes.

De remarquables ménageries existent dans d'autres pays de l'Europe. Toutes les grandes capitales en possèdent une. On cite, entre autres, celle du *British Museum*, à Londres, celle de Berlin, celle de Vienne, etc. Ces établissements ont servi considérablement les progrès de l'anatomie comparée et de la zoologie. Ils ont permis d'étudier les mœurs et les instincts des animaux, la reproduction, la formation des métiés, etc. Les expériences de Flourens ont été faites sur des animaux de la ménagerie du Jardin des plantes.

De nos jours, on voit encore des propriétaires de ménageries ambulantes transporter leurs cages de ville en ville et montrer aux populations quelques animaux féroces, tels que hyènes, ours, renards, panthères, loups, chacals, etc. Les mieux montés ont un éléphant, quelquefois même un lion. A ces mammifères ils joignent quelques serpents, de petits crocodiles et un certain nombre d'oiseaux de proie. Un kakatoès ou un ara se tient sur le devant de la baraque où a lieu l'exhibition, et un singe vient grimacer au nez du paillasse. D'autres individus se contentent de montrer dans les foires, qui un phoque, qui un singe, qui un loup, qui un ours, qui un chameau. Le public est assez ami de ces spectacles. Il aime surtout qu'on lui fasse voir des animaux savants, un ours qui danse et qui joue du bâton, un singe qui met des lunettes, un phoque qui dit papa. Somme toute, ces exhibitions sont très-innocentes et ne présentent pas de danger, sinon pour les dompteurs, du moins pour le public. Les individus qui ont sous leur garde des animaux malfaisants ou féroces et qui les laissent vaguer sur la voie publique sont punis d'une amende de 6 à 10 francs, alors même qu'il n'y a eu aucun dommage causé par l'animal abandonné. La peine est beaucoup plus forte s'il y a eu préjudice occasionné, et en ce cas des dommages et intérêts viennent se joindre à la peine de l'amende.

MÉNAGER, EUSE s. (mé-na-jeur, eu-ze — rad. *ménager*). Personne qui ménage, qui prend des ménagements envers les autres : *Je les traiterai comme des Ménagers politiques*. (Mme de Sév.) Il Peu usité.

MENAGGIO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et à 27 kilom. N.-E. de Côme, sur la rive occidentale du lac de Côme, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale ; 1.301 hab. Patrie du sculpteur Leone Leoni, dit l'*Arétin*.

MENAGIANA (LE), recueil des conversations qui se tenaient chez Ménage, publié à frais communs par ses amis Ant. Galland, Boivin, l'abbé Pinçon, etc. (Paris, 1693, in-12), plus augmenté considérablement par La Monnoye (1715, 4 vol. in-12). Ce recueil offre des particularités curieuses sous le rapport des mœurs, et des anecdotes littéraires qui en rendent la lecture amusante et quelquefois utile.

Le *Ménagiana* obtint un grand succès, surtout parmi les beaux esprits. On le consulte encore comme document de l'histoire littéraire, mais il faut le faire avec circonspection, car il renferme plus d'une méprise et il n'est pas prouvé que les amis de Ménage ne lui aient pas attribué autre chose que ce qui lui revient. En outre, il y a bien des vœux dans cet amas d'historiettes et de remarques mises au bout les unes des autres, sans le moindre lien, et dont plusieurs sont connues pour venir du prince de Guénégon et de Baurtr. Toutefois, ces réserves faites, on trouve dans le *Ménagiana* des marques de la profonde érudition de Ménage, de l'étendue de ses connaissances, de la gaieté de son esprit, de son zèle pour ses amis, de sa modération envers ses adversaires, de son honnêteté, de ses rencontres heureuses dans les bons mots, de ses pensées fines et judicieuses et de sa franchise.

C'est évidemment la lecture du *Ménagiana* qui a inspiré à M. E. Fournier l'idée de son livre : *L'Esprit des autres* ; car Ménage y cite à leurs véritables auteurs bien des citations prêtées à d'autres. Il élucide également divers points de grammaire et de linguistique controversés, avec beaucoup de clarté et de bon sens, et a hasardé quelques étymologies souvent risquées. Mais le véritable intérêt du *Ménagiana*, comme de tous les recueils du même genre, réside dans les mots spirituels, fins et bien tournés qu'on remarque à chaque page. Ménage possédait à un haut

degré l'esprit de saillie, ce que l'on appelle de nos jours de l'esprit. Parfois il va le chercher un peu loin, mais c'est ordinairement un esprit de bon aloi, de bonne compagnie, quelque peu frondeur et, ce qui est à noter comme une singularité rare, pour son époque, légèrement irrévérencieux envers le clergé, certaines plaisanteries, on pourrait prendre Ménage pour un Rabalais qui a passé par l'hôtel de Rambouillet, et qui corrige la crudité de sa malice par le tour délicat qu'il lui donne.

Le meilleur moyen d'éduquer nos lecteurs à ce sujet, c'est de citer quelques bons mots du *Ménagiana*.

Un auteur en renom tenait dans ses mains les mains d'une jeune et jolie personne qui, en voyant approcher Ménage, s'empressa de les retirer. « Voilà, dit en s'adressant à l'auteur le galant érudit, le plus bel ouvrage qui soit jamais sorti de vos mains. »

« Pourquoi ne mettez-vous jamais de gants ? demandait une fille à un jeune homme fort éveillé. — Mademoiselle, répondit-il, je ne saurais tenir dans ma peau ; je ferais-je dans une autre ?... »

Lorsque le tonnerre tomba sur l'église des Carmes, le petit Père André dit : « Dieu a fait une grande miséricorde à ces bons Pères de ne sacrifier à sa justice que leur clocher ; car, si le tonnerre fut tombé sur la cuisine, ils étaient tous en danger d'y périr. »

Un poète présentant à M. le Prince l'épithaphe de Molière, M. le Prince lui dit : « J'aime mieux que ce fût lui qui m'apportât la vôtre. »

La raison pour laquelle on rend si peu de livres prêtés, c'est qu'il est plus aisé de les retenir que ce qui est dedans.

On demandait à un gentilhomme qui avait plusieurs terres et beaucoup de frères cadets, pourquoi il n'allait pas à la chasse comme ses frères. « C'est, répondit-il, qu'on voit souvent les fusils des cadets porter sur les aînés et rarement les fusils des aînés porter sur les cadets. »

MÉNAGIER s. m. (mé-na-jié — rad. *ménage*). Non donné, durant le moyen âge, à des traités de morale et d'économie domestique.

Ménager de Paris (LE), traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un bourgeois parisien. Ce curieux livre, source des plus précieux renseignements sur la vie intime au xiv^e et au xv^e siècle, était resté manuscrit et parfaitement inconnu jusqu'à nos jours. Il a été édité par la Société des bibliophiles français (Crapelet, 1846, 2 vol. in-8°). Dans une savante introduction, M. J. Pichon lui a assigné sa date approximative ; il avait déjà été signalé par M. de Reiffenberg dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, et il en existait diverses copies.

Ce traité d'économie domestique a plus particulièrement en vue les devoirs des femmes. Peut-être l'auteur connaissait-il l'*Economique* de Xénophon, quoiqu'il ne le cite point parmi les livres de sa bibliothèque. Le cadre est à peu près semblable. Dans le dialogue socratique où Xénophon trace les règles d'une maison bien administrée, quand il arrive au rôle de la femme, il introduit Isochème, jeune et sage Athénien auquel il fait raconter comment, peu après son mariage, il initia sa compagne à tous les devoirs d'une bonne et experte ménagère. L'auteur français, au lieu de nous montrer, à l'exemple de l'écrivain grec, ce groupe de deux adolescents, calme et beau comme un marbre de Phidias, nous introduit dans un ménage inégalement assorti, où peut-être plutôt se produisit-il lui-même, car il parle en son nom personnel, comme un homme déjà voisin de la vieillesse ayant épousé une jeune fille de quinze ans ; celle-ci, quelques jours après le mariage, lui demande de ne pas la reprendre devant le monde de ses « déconvenues et simplesses » et de réserver ses réprimandes pour la nuit ou tout autre moment où ils seront seuls. Mais lui a voulu faire mieux ; il a rédigé à l'usage de la jeune femme et de ses amies une leçon générale et détaillée de tout ce qu'une sage et digne ménagère doit savoir pratiquer dans le gouvernement de sa maison. Véritable ou fictive, la position du mari envers sa femme repand sur les conseils qu'il lui donne une fleur de gravité, de désintéressement et d'indulgence qui ne se rencontre pas, à un degré égal, dans l'entretien d'ailleurs si gracieux d'Ischème et de sa compagne.

L'auteur était, sans aucun doute, un notable bourgeois, riche et vivant bien, mais peu désireux de sortir de sa sphère. Il engage sa femme à ne pas rechercher la société des grands seigneurs, qui n'est « ni afferme, ni convenable pour elle et pour lui ; ailleurs et en parlant d'un plat compliqué, « ce n'est pas ouvrage, dit-il, pour le queue d'un bourgeois, non mie d'un chevalier simple. » Il est bourgeois et veut vivre simplement en bourgeois. Son livre s'occupe des sujets les plus divers ; on trouve à chaque page des indications précises qui peignent le siècle et la nation. Il est divisé en trois parties où, suivant le mot de l'auteur, *trois distinctions* ; la première, toute consacrée aux devoirs moraux, est la moins étendue ; elle n'occupe que quatre-vingts pages ; la seconde, le *viandier*, est la plus considérable ; elle traite des approvisionnements

de bouche, de la cuisine et du service à table ; la troisième est un traité de la chasse à l'épervier. Le bon bourgeois a su donner quelque attrait à toutes ces matières en joignant à ses conseils des récits, des anecdotes à côté des préceptes moraux ou rencontres des renseignements curieux sur la consommation des rois, des princes, de la ville de Paris ; il a intercalé l'*Histoire de Griseldis*, de Pétrarque, qu'il accompagne de naïves réflexions, celle de *Mélibée* et *Prudence*, d'Albert de Brescia (1246), le *Chemin de pauvreté*, un poème inédit dû à la plume d'un notaire au Châtelet de Paris, Jehan Bruyant (1342). La table des matières du livre le fera, au reste, mieux connaître qu'une analyse ; voici la division et les titres des chapitres :

Prologue de l'auteur.

Première distinction.

Article premier. Saluer et remercier Dieu à son éveiller et à son lever et s'attourner convenablement.

Art. 2. S'accompagner convenablement. Art. 3. Aimer Dieu, le servir et se tenir en sa grâce. De la messe. Contrition. Confession. Des péchés mortels. Des sept vertus.

Art. 4. Garder continence et vivre chastement. De Suzanne. De Raymonde. De Lucrèce. Des reines de France.

Art. 5. Être amoureux de son mari. D'Eve. De Sara. De Rachel. Du chien Maquaire. Du chien de Niort.

Art. 6. Être humble et obéissant à son mari. Histoire de Griseldis. Femme laissant noyer son mari. D'Eve. De Lucifer. D'une bourgeoise. Du bailli de Tournay. Des abbés et des maris. De Mme d'Andresel. Des maris de Bar-sur-Aube. D'une cousine de la femme de l'auteur. De la Romaine.

Art. 7. Être curieuse et soigneuse de la personne de son mari. Bons traitements. Des puceux. Des mouches.

Art. 8. Être discrète. De Papirius. De la femme qui pond un œuf. Des maris de Venise. D'un sage homme parisien trompé par sa femme. D'un notable avocat.

Art. 9. Reprendre doucement son mari dans ses erreurs. Histoire de Mélibée. De Jehanne la queintue.

Deuxième distinction (le Viandier).

Article premier. Avoir soin de son ménage, diligence et persévérance. Le chemin de Pauvreté et de Richesse, par Jehan Bruyant.

Art. 2. Du jardinage.

Art. 3. Choisir variétés, aides et chambrières, et les mettre en œuvre. Jeune femme parlant grossièrement. Soins de la maison. Vie à la campagne. Recettes diverses. Des domestiques. Des chevaux.

Art. 4. Savoir ordonner dîners et soupers. Le fait des bouchers et poulaillers. Termes généraux de cuisine. Dîners et soupers. Accidents incidents servant à ce propos. (Repas de l'abbé de Lagny, notes, etc.)

Art. 5. Commander, deviser et faire faire toutes manières de potages, etc., et autres viandes. Potages communs sans épices et non lians. Potages lians de char. Potages lians sans char. Rôts de char. Pastes. Poisson d'eau douce. Poisson de mer ront. Poisson de mer plat. Œufs de divers appareils. Entremets, fritures et dorures. Autres entremets. Saucies non bouillies. Saucies bouillies. Buvrages pour malades. Potages pour malades. Autres menues choses qui ne désirent point de chapitres.

Appendice à l'art. 5. Recettes d'Hotin, cuisinier de M^r de Roubaix.

Troisième distinction.

Savoir nourrir et faire voler l'épervier. Chiens espagnols. Eperviers niais. Plumage de l'épervier. Affaitements de l'épervier. Vol des champs. Chasse en août. Chasse en septembre. Epervier en mue. Epervier branchier et mué de haie. Mué et hagat. Maladies de l'épervier. De l'autour. Autres oiseaux de proie. Maladies des oiseaux.

Le *viandier* est la partie la plus curieuse du livre. On éprouve quelque embarras à concilier l'importance que le bon bourgeois donne à toutes les choses de la table avec ce que, dans la première partie, il a dit d'excellent sur la « sainte vertu de sobriété. » Il veut que sa femme, « comme souverain maître d'ostel, sache cognoître le fait du boucher et du poulailler, deviser dîners et soupers, ordonner noppes, commander mès et assiettes, qu'elle ignore rien des potages, civres, rôtis de char et de poisson, entremets, frissures, farcisures, saucies, épices et breuvages. » On est effrayé, en lisant cette encyclopédie gastronomique, de la complication des assaisonnements et du raffinement excessif qu'il était arrivé le fait de quevoir au moyen âge et du peu que nos plus renommés praticiens, les Beauvilliers, les Robert, les Careme, y ont ajouté. La nomenclature des mets fins et recherchés est si riche dans notre *Ménager*, qu'en parcourant ces menus à l'usage d'un bourgeois du xiv^e siècle, « et non mie d'un chevalier simple, » on croit avoir sous les yeux la carte d'un de nos restaurateurs de Paris les plus à la mode. Ce sont les mêmes plats, presque sous les mêmes noms : « les geles, les compotes, le blan-mangier, les potages au lait d'amandes, les pastes d'aïouettes ou de saumon, les coulis d'escroisses, les chappons de haute gresse, les galantines de poisson, les rissoles de brochets,

de moins en moins purs à mesure qu'ils s'éloignaient de l'être absolu. Ce sont ces génies que Valentin et les autres gnostiques appelleront plus tard des éons. Ménandre administrerait le baptême en son propre nom; il l'appellerait une résurrection et lui attribuerait la propriété de donner une jeunesse perpétuelle et l'immortalité. Les théologiens catholiques, prenant ces paroles à la lettre, ont prétendu que Ménandre faisait croire aux siens qu'ils ne mourraient pas, ce qui eût été un sûr moyen de se faire traiter d'imposteur au premier décès survenu dans son Église. Ménandre promettait simplement l'immortalité qu'espèrent tous les autres chrétiens.

Comme plusieurs sectes gnostiques, comme les derniers néoplatoniciens, comme tout l'Orient, les ménandriens se livraient à la magie, et pensaient, comme nos esprits, pouvoir converser avec les esprits.

Saint Justin, martyr au milieu du II^e siècle, se plaint qu'il se trouve des ménandriens à Antioche. C'est, croyons-nous, la dernière mention qui soit faite de cette secte.

MÉNANDRIN, célèbre jurisconsulte italien. V. MARSEILLE DE PADOVE.

MENANG-KABOU, ancien royaume de l'île de Sumatra, aujourd'hui compris dans les possessions hollandaises. C'est une grande plaine, bien cultivée et arrosée par plusieurs rivières. Elle est entourée de collines qui renferment des mines d'or et de fer. Les habitants sont des Malais, convertis au mahométisme dès le commencement du XIII^e siècle; leur littérature est assez riche et ils ont porté les arts à un plus haut degré de perfection que les autres naturels de Sumatra. Depuis les temps les plus reculés, ils savent préparer le fer et l'acier, par un procédé qui leur est propre, et en fabriquent des armes, tant pour leur usage que pour les habitants du nord de l'île, qui sont les plus belliqueux de Sumatra. Il paraît, selon les plus anciens historiens portugais, que l'usage du canon était connu dans cette contrée avant la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance. (Dictionnaire géographique universel.)

MENANT, ANTE adj. (me-nan, an-te — rad. mener). Qui a la propriété de mener, de conduire.

— Chem. de fer. *Roues menantes*. Nom donné autrefois aux roues motrices de la locomotive, à celles qui reçoivent directement l'action du piston et servent à faire marcher la machine.

MENANT (Joachim), orientaliste et magistrat français, né à Cherbourg en 1850. Il fit ses études de droit, fut pendant quelque temps avocat, puis entra dans la magistrature. Il est devenu juge au tribunal du Havre. M. Menant a consacré ses loisirs principalement à l'étude des antiquités asiatiques et des inscriptions cunéiformes. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Zoroastre, essai sur la philosophie religieuse de la Perse* (1844); *Description des sculptures solaires de l'église de Cherbourg* (1850, in-4°); *Notice sur les inscriptions cunéiformes de la collection épigraphique de M. Lottin de Laval* (1859, in-8°); *Éléments d'épigraphie assyrienne* (1860, in-8°); *Recueil d'alphabets des écritures cunéiformes* (1860, in-8°); *Inscriptions assyriennes des briques de Babylone* (1860, in-8°); *Inscriptions de Boemoumabi, roi de Babylone, au XVI^e siècle avant notre ère* (1863, in-8°); *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne* (1868, in-8°).

MÉNAPHTOXYLAMIDE s. f. (mé-na-fto-kxi-la-mi-de). Chim. Amide de l'acide ménaphoxylique.

MÉNAPHTOXYLATE s. m. (mé-na-fto-kxi-la-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ménaphoxylique avec un base.

MÉNAPHTOXYLIQUE adj. (mé-na-fto-kxi-li-ke). Chim. Se dit d'un acide découvert par Hoffmann, qui représente par sa composition une molécule de naphthaline unie à une molécule d'anhydride carbonique.

— Encycl. Cet acide a été découvert par Hoffmann en 1867. Il répond à la formule $C_{10}H_8O_2$ qui le place, par rapport à la naphthaline, dans le même rapport que l'acide benzoïque par rapport à la benzène. En effet, pendant que l'acide benzoïque $C_7H_6O_2$ représente une molécule de benzène C_6H_6 plus une molécule d'anhydride carbonique CO_2 , l'acide ménaphoxylique représente une molécule de naphthaline $C_{10}H_8$ plus une molécule d'anhydride carbonique CO_2 .

On obtient l'acide ménaphoxylique au moyen du cyanure de naphthyle ou ménaphoxynitrile $C_{10}H_7CAz$. Quant à ce dernier, il se produit lorsqu'on distille de la naphthylamine avec de l'acide oxalique. La réaction s'accomplit en deux phases : l'acide oxalique se décompose et fournit de l'oxyde de carbone naissant, lequel transforme la naphthylamine en naphthyl-formamide. Ce dernier perd à son tour de l'eau par la distillation et fournit le cyanure de naphthyle.

Première phase.

$$C_2O_3 \begin{matrix} OH \\ OII \end{matrix} + C_{10}H_8, AzH_2 = \begin{matrix} C_{10}H_7, CAz \\ H \end{matrix} + CO_2 + H_2O$$

Acide oxalique. Naphthylamine. Naphthyl-formamide. Anhydride carbonique. Eau.

Deuxième phase.

$C_{10}H_7 \begin{matrix} CAz \\ H \end{matrix} = Az = H_2O + C_{10}H_7, CAz$

Naphthyl-formamide. Eau. Cyanure de naphthyle.

Le cyanure de naphthyle ainsi obtenu dégage de l'ammoniaque lorsqu'on le traite par les alcalis, exactement comme le fait le cyanure de phényle, et donne naissance, dans ce cas, à l'acide ménaphoxylique, comme le cyanure de phényle donne naissance à l'acide benzoïque.

$C_2H_5, CAz + 2(H_2O) = C_2H_5(AzH_5)O_2$

Cyanure de phényle. Eau. Benzoate ammoniac.

$C_{10}H_7, CAz + 2(H_2O) = C_{10}H_7(AzH_5)O_2$

Cyanure de naphthyle. Eau. Ménaphoxylate ammoniac.

En 1868, M. Hoffmann a repris l'étude de ces faits et a préparé le cyanure de naphthyle aussi bien que l'acide ménaphoxylique en quantité suffisante pour pouvoir en bien déterminer les propriétés.

La matière première dont il a fait usage est la naphthylamine du commerce, corps qui est loin d'être pur, mais qu'on obtient à un état de pureté suffisant pour les expériences, par une simple cristallisation dans l'huile de pétrole, et que même on peut employer directement et sans aucune purification préalable.

À la naphthylamine brute on ajoute une quantité d'acide oxalique pulvérisé suffisante pour que le mélange renferme, outre l'oxalate primaire, une certaine quantité d'acide oxalique libre. 4 parties de naphthaline du commerce et 5 parties d'acide oxalique cristallisé sont des proportions convenables.

On distille ce mélange dans un de ces pots de fer qui servent à la préparation du cyanure de potassium, qu'on ferme par un couvercle muni d'un tube aducteur. Il passe d'abord, à la distillation, de la naphthaline et de l'eau qu'on laisse perdre, puis une huile qui ne tarde pas à se solidifier et qui est un mélange de phényl-formamide, de cyanure de naphthyle, de naphthyl-oxamide, d'oxalate de naphthylamine et d'eau. On la soumet à l'action d'un courant de vapeur d'eau, qui entraîne avec elle des quantités notables d'une huile opaque et d'une couleur brune, dont la densité est plus forte que celle de l'eau. C'est cette huile qui constitue le cyanure de naphthyle $C_{10}H_7CAz$. On purifie ce produit sans difficulté. On agite la liqueur distillée avec de l'éther pour séparer l'huile de l'eau, on évapore l'éther et on soumet le résidu à la distillation. Le thermomètre devient stationnaire entre 218-220°. La portion qui distille à cette température est de la naphthaline plus ou moins impure. Le point d'ébullition monte ensuite rapidement à 290°, et à 300° la totalité de la substance se trouve avoir distillé sous la forme d'un liquide jaune clair, qui se prend en une masse cristalline blanche par un séjour prolongé dans un lieu froid, ou d'une manière presque immédiate lorsqu'on la plonge dans un mélange réfrigérant. Une fois solidifié, ce corps ne reprend pas l'état liquide à la température ordinaire; on l'obtient à l'état de pureté parfaite en le faisant cristalliser dans l'alcool, où il est très-soluble. Mélange-t-on la solution alcoolique avec de l'eau, le cyanure de naphthyle se sépare de nouveau à l'état d'huile, mais alors d'une huile qui se solidifie en quelques minutes.

Les cristaux de cyanure de naphthyle fondent à 330,5; fondus, ils ont une densité plus grande que celle de l'eau. Leur point d'ébullition est à 296°.

Lorsqu'on dissout le cyanure de naphthyle dans une solution alcoolique de soude, il ne se dégage que des traces d'ammoniaque; mais lorsqu'on ajoute de l'eau à la liqueur on reconnaît de suite que le cyanure est converti en un nouveau composé. Les cristaux qui se déposent sont peu solubles dans l'alcool et ne fondent que difficilement. On les obtient à l'état de pureté par des cristallisations répétées dans l'alcool bouillant; ils se présentent alors sous la forme de fines aiguilles blanches, qui fondent à 202° et se subliment à une très-haute température. L'analyse a montré que leur formule est $C_{10}H_7AZO_2$ et qu'ils proviennent par conséquent du cyanure de naphthyle par fixation d'une molécule d'eau.

$C_{10}H_7, CAz = C_{10}H_7Az + H \begin{matrix} H \\ O \end{matrix} = C_{10}H_7AZO_2$

Cyanure de naphthyle. Eau. Nouveaux corps.

Ces cristaux peu solubles sont donc l'amide naphoxylique dérivée du ménaphoxynitrile. Nous avons dit que, dans la dissolution du cyanure de naphthyle dans la soude alcoolique, il se dégage des traces d'ammoniaque. Celle-ci ne peut résulter que d'une nouvelle altération des cristaux. Évidemment, l'amide fixant une seconde molécule d'eau se transforme en sel ammoniac d'un nouvel acide

$C_{10}H_7AZO_2 + H_2O = C_{10}H_7(AzH_5)O_2$

Amide. Eau.

Acide ménaphoxylique.

qui, à son tour, au contact de la soude, devient sel sodique en dégageant de l'ammo-

niac. En effet, on n'a qu'à ajouter de l'acide chlorhydrique à la liqueur alcaline pour précipiter en abondance un acide cristallin dont les propriétés rappellent vivement celles de l'acide benzoïque.

Cet acide est de beaucoup le plus intéressant des trois corps ci-dessus mentionnés. C'est évidemment le point de départ d'un nouveau groupe de composés aussi nombreux et aussi variés que ceux qui constituent la série benzoïque. Il était donc nécessaire de préparer de grandes quantités de cet acide. Pour cela, M. Hoffmann a jugé inutile d'obtenir soit le nitrile, soit l'amide à l'état de pureté; il a traité le nitrile brut par une lessive alcoolique de soude bouillante, jusqu'à cessation de tout dégagement d'ammoniaque, puis, l'alcool ayant été évaporé, il a repris le résidu par l'eau et a précipité le liquide alcalin par l'acide chlorhydrique. Pour purifier l'acide, il suffit de le faire cristalliser dans l'alcool, ou, mieux encore, dans l'eau bouillante, bien qu'il y soit bien peu soluble.

L'acide pur cristallise en aiguilles blanches qui fondent à 160°. Solidifié après la fusion, ce corps est plus lourd que l'eau. Soumis à l'action d'une température plus élevée, il se sublime. Il bout au-dessus de 300°.

Cet acide, pour lequel M. Hoffmann propose le nom d'acide ménaphoxylique, et que nous préférons nommer naphthinoïque, en dérivant son nom de la naphthaline, comme celui de l'acide benzoïque dérive de la benzène, n'a presque ni odeur ni saveur; légèrement chauffé, il répand une odeur analogue à celle de la naphthaline; ses vapeurs provoquent la toux. Ses solutions ont une réaction franchement acide et se décomposent avec facilité les carbonates alcalins.

D'après le nom adopté par M. Hoffmann, l'amide et le nitrile de cet acide doivent être nommés ménaphoxyamide et ménaphoxynitrile.

En voyant avec quelle facilité le nitrile ménaphoxylique fixe de l'eau, on ne pouvait douter qu'il ne fixât aussi l'acide sulfhydrique pour produire un corps analogue au thiobenzonitrile découvert par M. Cahours.

De fait, le nitrile dissous dans du sulfhydrate d'ammonium alcoolisé, et maintenu pendant quelque temps à la température de 100°, se combine aisément avec une molécule d'hydrogène sulfure et se transforme en un corps bien cristallisé, facilement soluble dans l'alcool, fusible à 126° et dont la composition est représentée par la formule

$C_{10}H_7AZS = C_{10}H_7Az + H_2S$.

M. Hoffmann a étudié d'une manière spéciale l'acide ménaphoxylique. C'est un acide monobasique, comme l'acide benzoïque, avec lequel il a une très-grande analogie.

Le sel d'argent peut être préparé par double décomposition au moyen de l'azotate d'argent et du ménaphoxylate d'ammonium. C'est un précipité cristallisé, presque insoluble dans l'eau, répondant à la formule

$C_{10}H_7AZO_2$.

Les sels de baryum et de calcium s'obtiennent en beaux cristaux peu solubles dans l'eau. On les prépare par double décomposition et on les purifie par plusieurs cristallisations.

Le sel barytique se présente en aiguilles blanches qui, après avoir été desséchées dans le vide, renferment :

$C_{10}H_7O_2 \begin{matrix} B'' \\ H_2O \end{matrix} + 4H_2O$.

L'eau disparaît à 110°.

Le sel de calcium ne renferme que 2 molécules d'eau de cristallisation, qu'il perd aussi à 110°. La forme cristalline est analogue.

Le sel de cuivre est un précipité vert; celui de plomb est un précipité blanc.

L'acide ménaphoxylique distillé avec de la baryte caustique se fluide en acide carbonique et naphthaline par une réaction tout à fait analogue à celle dans laquelle l'acide benzoïque fournit de la benzène

$C_{10}H_8O_2 = CO_2 + C_{10}H_8$

Acide ménaphoxylique. Anhydride carbonique. Naphthaline.

La naphthaline ainsi obtenue est absolument identique à celle que l'on prépare par la distillation de la houille.

En soumettant le ménaphoxylate de calcium à la distillation sèche, on obtient une huile aromatique qui cristallise peu à peu, et qui est probablement l'acétone de la série.

L'acide azotique transforme l'acide ménaphoxylique en acide ménaphoxylique binitrile; si l'on chauffe avec de l'acide azotique concentré, on donne naissance à un corps cristallisé difficilement soluble, qui n'est plus acide.

Lorsqu'on mélange 4 parties environ d'acide ménaphoxylique fondu et pulvérisé avec 5 parties de perchlore de phosphore, les deux corps agissent aussitôt l'un sur l'autre. Le mélange se liquéfie à la température ordinaire; modérément chauffé, il se dégage en abondance de l'acide chlorhydrique et de l'oxychlorure de phosphore. Le point d'ébullition s'élève rapidement jusqu'à 300°. La fraction qui passe entre 296° et 298° est le chlorure de ménaphoxylyle pur. Il bout très-approximativement à 297,5. A une température moyenne, c'est un liquide lourd, qui fi-

nit par se solidifier quand la température s'abaisse davantage. Sa composition est

$C_{10}H_7O, Cl$.

Il se comporte comme la plupart des chlorures acides aromatiques; exposé à l'air, il absorbe l'humidité et se transforme peu à peu en acide ménaphoxylique en dégageant de l'acide chlorhydrique. Sous l'influence de l'eau, cette réaction est instantanée. Traité par l'ammoniaque, il fournit la ménaphoxylylamide avec toutes les propriétés du corps préparé au moyen du nitrile.

Sous l'influence d'une solution alcoolique d'aniline, le chlorure de ménaphoxylyle donne de la ménaphoxylyl-phénylamide

$C_{10}H_7O \begin{matrix} C_6H_5 \\ H \end{matrix} \begin{matrix} Az. \\ H \end{matrix}$

Ce corps se présente en aiguilles cristallines blanches, d'un éclat soyeux, qu'on peut facilement purifier par des cristallisations dans l'alcool. Il est insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool, et il fond à 160°. Remplacé-t-on la solution d'aniline par une solution de naphthylamine, il se produit le composé correspondant naphthylé, la ménaphoxylyl-naphthylamide

$C_{10}H_7O \begin{matrix} C_{10}H_7 \\ H \end{matrix} \begin{matrix} Az. \\ H \end{matrix}$

La ménaphoxylyl-naphthylamide est une poudre cristalline, insoluble dans l'eau et la benzène, fort peu soluble dans l'alcool, et dont le point de fusion est à 244°.

Traité par l'alcool, le chlorure de ménaphoxylyle fournit le ménaphoxylylate d'éthyle, $C_{10}H_7O, C_2H_5$, liquide aromatique, insoluble dans l'eau et bouillant à 300°.

L'anhydride ménaphoxylique peut être facilement obtenu par le procédé Gerhardt. On mélange le sel de chaux desséché à 110° avec une quantité équivalente de chlorure, et l'on maintient le tout pendant quelque temps à 140°. On reprend par l'alcool le produit de la réaction, on évapore et l'on traite le résidu par une petite quantité de benzène bouillante. Celle-ci, par le refroidissement, laisse déposer de petits cristaux prismatiques d'anhydride ménaphoxylique répondant à la formule

$C_{10}H_7O, O, C_{10}H_7O = C_{10}H_4O_3$.

Ce corps fond à 145°, est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, assez facilement soluble dans l'éther et la benzène.

M. Merz, de son côté, a obtenu un acide $C_{10}H_8O_3$ auquel il a donné le nom d'acide naphthalino-carboxylique, au moyen du cyanure de naphthyle préparé par la distillation d'un mélange de sulfonaphtalate et de cyanure de potassium. M. Hoffmann pense que l'acide obtenu par M. Merz est identique avec le sien. Il existe cependant quelques divergences entre les observations des deux auteurs. Ainsi, tandis que M. Merz fixe le point de fusion de son acide à 140°, M. Hoffmann le fixe à 160°. Il est probable que le point de fusion moins élevé trouvé par M. Merz tient à quelques impuretés.

MÉNAPHTOXYL-NITRILE s. m. (mé-na-fto-kxi-li-tri-le). Chim. Composé azoté qui résulte de la substitution du cyanogène à H dans la naphthaline, et qui fournit de l'acide ménaphoxylique et de l'ammoniaque par l'hydratation.

— Encycl. V. MÉNAPHTOXYLIQUE.

MÉNAPHTOXYLONE s. f. (mé-na-fto-kxi-lo-ne). Chim. Acétone de l'acide ménaphoxylique.

MÉNAPHTYLAMINE s. f. (mé-na-fti-la-mi-ne). Chim. Base triatomique dérivée de la naphthaline.

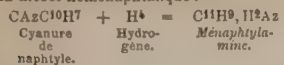
— Encycl. La ménaphthylamine

$C_{10}H_9, AzH_2 = C_{10}H_8 + AzH_3$

appartient à la classe des bases ammoniacales alcooliques et non point à la série des bases phéniques. C'est l'analogue non de la toluidine, mais de la benzylamine. La ménaphthylamine n'est donc point l'homologue de la naphthylamine, mais un isomère de cet homologue encore inconnu.

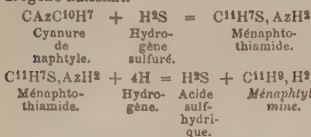
Nous savons aujourd'hui que, sous l'influence d'une distillation avec un excès d'acide oxalique, la naphthylamine fournit du cyanure de naphthyle $C_{10}H_7Cy = C_{10}H_7Az$, et que le cyanure tout à fait analogue au benzonitrile est capable, en fixant H_2O ou $2H_2O$, de donner la ménaphoxylylamide et l'acide ménaphoxylique (v. NAPHTHYLAMINE; NAPHTHYLE [cyanure de]; MÉNAPHTOXYLIQUE [acide]). Il était donc vraisemblable que, son analogue avec la benzonitrile se poursuivant, le cyanure de naphthyle se comporterait comme le cyanure de phényle ou benzonitrile dans toutes ses réactions non encore étudiées, et particulièrement dans sa réaction avec l'hydrogène naissant. M. Mendius ayant montré, il y a quelques années, que, sous l'influence de l'hydrogène naissant sur le cyanure de phényle, il se forme non de la toluidine, mais un isomère de la toluidine, la benzylamine, par la fixation de 4 atomes d'hydrogène, il y avait tout lieu d'espérer que la même réaction se produirait avec le cyanure de naphthyle, et que ce corps soumis à la réaction du zinc et de l'acide chlorhydrique fixerait H_4 pour donner la ménaphthylamine, c'est-à-dire l'amine res-

fermant le radical, non d'un phénol, mais d'un alcool homophtalique :



L'expérience n'a cependant pas vérifié ces prévisions. L'hydrogène ne se combine au cyanure de naphthyle qu'avec une lenteur extrême. Traité pendant des semaines par le zinc et l'acide chlorhydrique, il n'a presque pas fourni de ménaphthylamine, tandis qu'à côté du cyanure inaltéré, il s'était formé de l'amide et même de l'acide ménaphthoxylique.

En présence de cette difficulté, M. Hoffmann, à qui est due la découverte de la ménaphthylamine, a eu l'heureuse idée de traiter le nitrile par l'hydrogène sulfuré, pour le transformer en ménaphthyl-thiamide et de réduire ensuite cette amide sulfurée par l'hydrogène naissant.



Cette fois, l'expérience a complètement réussi. Traite-t-on une solution alcoolique de ménaphthyl-thiamide par l'acide chlorhydrique et le zinc, il se dégage des torrents d'acide sulfhydrique et l'amine cherchée prend naissance.

Au bout de deux ou trois jours, tout dégagement d'hydrogène sulfuré a à peu près cessé, et la solution alcoolique n'est plus qu'à peine troublée par l'eau. On ajoute alors à la liqueur une solution aqueuse de soude concentrée, en employant de cette liqueur une quantité suffisante pour redissoudre le précipité d'oxyde de zinc formé d'abord. On obtient ainsi deux couches de liquide : l'une, inférieure, renferme le zincate de sodium ; l'autre est un mélange d'eau, de soude, d'alcool et de ménaphthylamine. On la décante avec une pipette et on l'évapore au bain-marie pour en chasser l'alcool. Il reste alors une solution aqueuse de soude sur laquelle nage une huile jaunâtre. Cette huile est de la ménaphthylamine souillée par un peu de cyanure de naphthyle régénéré de la thiamide. On la traite par l'acide chlorhydrique, qui dissout seulement l'alcaloïde, et l'on ajoute de la soude à la solution aqueuse du chlorhydrate. La base se sépare alors à l'état de pureté.

La ménaphthylamine est un liquide extrêmement caustique, qui bout entre 290° et 293°. Récemment distillée, elle est incolore. C'est une base puissante, qui absorbe l'anhydride carbonique de l'air. Son affinité pour ce dernier corps est même si grande, que l'on ne peut pas la verser d'un vase dans un autre sans qu'il se produise à la surface une pellicule de carbonate peu soluble.

M. Hoffmann a préparé le chlorhydrate de ménaphthylamine



et le sel platineique

$$\text{C}_6\text{H}_5\text{C}_6\text{H}_4\text{N} + 2\text{PtCl}_6 = (\text{C}_6\text{H}_5\text{C}_6\text{H}_4\text{N})_2\text{PtCl}_6$$

Ce dernier corps est un précipité jaune qui prend naissance lorsqu'on ajoute du bichlorure de platine à la solution du chlorhydrate. Bien que la composition de la ménaphthylamine fût suffisamment établie par son mode de formation, M. Hoffmann a fait l'analyse du chlorplatinate.

Les sels de la ménaphthylamine ont une très-grande tendance à cristalliser. Le sulfate et l'azotate sont difficilement solubles : le dernier cristallise en magnifiques prismes qui rappellent l'azotate de potassium. Au contact du sulfure de carbone, cette base se prend en masse cristalline. Traité simultanément par du chloroforme et une solution alcoolique de soude, elle donne de l'isocyanure ménaphthylque $\text{C}_6\text{H}_5\text{C}_6\text{H}_4\text{N} = \text{C}$. Ce nouveau composé, qui se groupe par les isocyanures que M. Hoffmann a déjà fait connaître, a une odeur redoutable. Son étude n'est point encore complète, mais M. Hoffmann promet d'y revenir.

La réaction que l'hydrogène naissant exerce sur la ménaphthylamine n'est point un fait isolé. Soumise à la même influence, la thio-benzamine fournit la benzylamine. Cette réaction est toutefois moins intéressante ici, parce que la benzozonitrile fixe l'hydrogène naissant avec facilité.

MÉNAPIENS, en latin *Menapii*, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Germanie II^e, entre les Bataves au N., les Caninéfates au N.-O., les Ambivaritians au S. et les Ubien à l'E. Leur ville principale était *Castellum Menapiorum*, aujourd'hui Kesselt, village du Limbourg hollandais.

MÉNAPIUS (Guillaume), surnommé *Isa-tanau*, érudit allemand, né dans le duché de Juliers, mort à Aix-la-Chapelle en 1561. Il visita successivement les plus célèbres universités de l'Europe, passa quelque temps à Rome dans la société des savants, puis devint prévôt de l'église Saint-Adelbert, à Aix-la-Chapelle. Ses principaux ouvrages sont : *Ratio victus salubris et sanitatis tuenda* (Cologne, 1540) ; *Curti curandi febrim quartanum* (Bâle, 1541) ; *Sicitra calceopagra* (Bâle, 1547).

MÉNARD s. m. (mé-nar — rad. mener). Techn. Moteur appliqué à une série d'asples, dans le dévidage de la soie.

MÉNARD ou **MEYnard** (François), érudit français, né à Stellenworf (Frise) en 1570, mort à Poitiers en 1623. Il vint fort jeune se fixer à Poitiers, où il professa les humanités, puis le droit, et reçut une pension de Louis XIII. On a de lui : *Regicidium detestatum, questum, præcolum* (Poitiers, 1610), à l'occasion de l'assassinat de Henri IV ; *De iuribus episcoporum* (Poitiers, 1612) ; *Orationes legitime* (Poitiers, 1614).

MÉNARD (Claude), historien et érudit français, né à Saumur en 1574, mort en 1652. Après avoir été pendant dix ans lieutenant de la prévôté d'Angers, il se démit de sa charge pour partager son temps entre son goût pour les études historiques et les pratiques d'une dévotion exaltée. Etant devenu veuf en 1637, il se fit ordonner prêtre, et poussa tous ses enfants à entrer en religion. Ménard, que Ménage a appelé le *premier historien de l'Anjou*, n'était pas indigne de ce titre. Il avait compulsé avec soin les chroniques, avait eu recours aux sources authentiques, et n'était pas dépourvu, malgré sa dévotion, de tout esprit critique. Outre des éditions de l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville, de l'*Histoire de Bertrand Duguesclin*, etc., et des ouvrages de piété, on a de lui : *Amphitheatrum Andegavorum disquisitionis novantiquæ* (1637) ; *Rerum Andegavorum pandectæ*, ouvrage manuscrit ; *Chronologie des empereurs romains, d'après les médailles*, etc.

MÉNARD (Nicolas-Hugues), théologien et bénédictin français, né à Paris en 1585, mort dans la même ville en 1644. Il s'adonna avec succès à la prédication, professa ensuite la rhétorique à Cluny, et termina ses jours à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près. Il était doué d'une mémoire prodigieuse, d'un jugement droit et possédait une connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques. Ses principaux ouvrages sont : *Martyrologium SS. ord. S. Benedicti* (Paris, 1629, 8°), ouvrage estimé ; *De unico Dionysio, areopagico, Athenarum et Parisiorum episcopo* (Paris, 1643), etc.

MÉNARD (Pierre), littérateur français, né à Tours en 1606, mort en 1701. Il acquit, comme avocat au parlement de Paris, beaucoup de réputation et une grande fortune, puis retourna dans sa ville natale, où il consacra ses dernières années à des travaux scientifiques et littéraires. Nous citerons de lui : *L'Académie des princes* (Paris, 1678, 2° éd.) ; *la Nouvelle science des temps ou Moyen de concilier les chronologies* (Paris, 1675), et divers ouvrages manuscrits : *Vies des philosophes grecs* ; *Exposé de la philosophie de Pythagore*, etc.

MÉNARD (Jean), religieux français, membre de l'Académie de Nîmes, né dans cette ville en 1637, mort en 1710. Il fut de bonne heure prieur d'Aubord (Gard) ; grâce à ses talents et à son activité, il acquit la confiance de l'évêque Ségurier dont il devint le promoteur. Ayant accompagné ce prélat dans sa visite épiscopale, il en écrivit le journal. Cette pièce, insérée dans les *Preuves de l'histoire de Nîmes*, est un document très-curieux faisant connaître les rapports de la population protestante avec la population catholique, dans les différents diocèses de l'évêché de Nîmes. Fléchier, successeur de Ségurier, continua au prieur la même confiance ; il en fit son confident et son ami le plus intime. On a de Ménard, outre la relation citée plus haut, un ouvrage de morale intitulé *Paraphrase sur l'Écclésiastique* (1710, in-8°), livré qui fut mis en parallèle avec la paraphrase des *Proverbes* et de l'*Écclésiaste*, de Marie de Rohan, abbesse de Malnoue.

MÉNARD (Jean de La Noë), théologien français, né à Nantes en 1650, mort en 1717. Il abandonna le barreau pour entrer dans les ordres, employa la plus grande partie de son patrimoine en œuvres charitables, fonda à Nantes la maison du Bon-Pasteur pour les filles repenties et fut, pendant plus de trente ans, directeur du séminaire de cette ville. On a de lui un *Catéchisme* (Nantes, 1695, in-8°), qui a eu plusieurs éditions.

MÉNARD (Léon), antiquaire français, né à Tarascon en 1708, mort à Paris en 1767. Après avoir été conseiller au présidial de Nîmes, il se rendit à Paris en 1747, y résida presque continuellement, employa ses loisirs à l'étude de l'histoire et des antiquités et devint membre de l'Académie des inscriptions (1749), des Académies de Lyon et de Marseille. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Histoire des évêques de Nîmes* (1737, 2 vol. in-12), fort estimée ; *Mœurs et usages des Grecs* (Lyon, 1743), livre plein d'érudition et de curieux détails ; *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes* (Paris, 1750-1758, 7 vol. in-4°, avec fig.) ; *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (Paris, 1759, 3 vol. in-4°), ouvrage qui contient un grand nombre de recherches intéressantes, etc. Enfin, il a publié plusieurs dissertations dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

MÉNARD (Louis), écrivain et peintre, né à Paris en 1822. Au sortir du collège Louis-le-Grand, il s'adonna à la poésie et à la chimie. Admis dans le laboratoire de M. Pelouze, il

se livra à diverses expériences et fit notamment une étude sur le coton-poudre, dont il reconnut la solubilité dans l'éther. C'est cette solution qu'on appela peu après *collodion*, et M. Ménard constata cette découverte de ses compes rendus de l'Académie des sciences en 1848 et 1847. Libre penseur et chaud partisan des idées démocratiques, M. Louis Ménard publia dans le *Peuple*, en 1848-1849, un travail historique intitulé : *Prologue d'une révolution*, qu'il fit paraître sous le même titre en dix livraisons (1849, in-8°). Poursuivi pour cet ouvrage, il fut condamné à la prison et à l'amende, quitta la France, et, après avoir habité l'Angleterre et la Belgique, il retourna à Paris à la fin de 1852. Forcé de renoncer à la politique, il revint à la poésie, étudia en même temps la peinture sous la direction de Troyon et de Rousseau, puis, tout en exposant des paysages aux Salons, il s'adonna à la philosophie et étudia les religions antiques. Malgré ses travaux si variés, si divers, M. Louis Ménard trouva le temps de se faire recevoir docteur des lettres en 1860. Savant, poète, peintre, philosophe, linguiste, M. Ménard est devenu, en outre, critique d'art et s'est livré à des travaux historiques sur la peinture et la sculpture. Outre des articles publiés dans la *Revue nationale*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Gazette des beaux-arts*, l'*Artiste*, l'*Année philosophique*, où il a publié, en 1867, une très-bonne étude intitulée : *Science du langage*, M. Ménard a fait paraître : *Prométhée délié*, poème (1843, in-18), sous le pseudonyme de L. de Senneville ; *Poèmes* (1855, in-18) ; *De sacra poesi Græcorum et de la morale avant les philosophes* (1860, in-8°), thèse de doctorat ; *De polythéisme hellénique* (1863, in-12) ; *Hermès Trismégiste* (1867, in-8°), traduction et étude critique, couronnée par l'Académie des inscriptions ; *Tableaux historiques des beaux-arts depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* (1867, in-8°), en collaboration avec son frère René. Dans cet ouvrage, que l'Académie des beaux-arts a couronné, les deux auteurs se sont principalement proposé pour but de montrer par l'histoire que l'art grandit dans les agitations de la liberté ; qu'il s'élève et s'abaisse avec les passions et les caractères ; qu'il « amoindrit son style en perdant son rôle politique et son caractère religieux et moral ; » enfin, que son développement s'arrête dans cette paix silencieuse et dans cet ordre mécanique que fait régner le despotisme. M. Ménard a publié depuis lors : *Études sur les origines du christianisme, les femmes et la morale chrétienne* (1867), écrit dans lequel l'auteur montre l'action exercée par les femmes sur la grande révolution chrétienne, l'harmonie de l'idéal chrétien avec la psychologie féminine et la corrélation qui existe entre l'avènement de la religion nouvelle et la décadence des libertés républicaines ; *De la sculpture antique et moderne* (1868, in-8°), livre écrit en collaboration avec son frère et qui a obtenu un prix de l'Académie des beaux-arts ; *Musée de peinture et de sculpture* (1872, 10 vol.), avec le même.

Parmi les tableaux de M. Louis Ménard, nous citerons : *Paysage avec animaux* (1857) ; *Cerfs et biches au repos*, *Cerfs et biches*, effet du matin, *Châtaigniers* (1859) ; *Environ de Colleville*, *Compagnie de cerfs*, *Intérieur de forêt* (1861) ; *Matinée d'automne*, *Matinée d'hiver* (1864) ; *Pâturage en Normandie* (1869). Depuis cette époque, il a cessé d'exposer. Théophile Gautier a dit, à propos de la *Compagnie de cerfs* traversant un champ : « Cette toile vaut pour le moins autant que celle qu'aurait faite un paysagiste de profession ; mais, en revanche, sans vouloir humilier les paysagistes, nous croyons qu'on en trouverait peu en état de traiter le vers comme M. Louis Ménard. »

MÉNARD (René), peintre et écrivain, frère du précédent, né à Paris en 1827. Il a pris des leçons de peinture successivement de Drolling, de Troyon, de Rousseau, de Jules Dupré, et a exposé aux Salons un assez grand nombre de tableaux représentant pour la plupart des paysages et des animaux. Nous citerons, entre autres : *Paysages avec animaux* (1857) ; *L'abreuvoir*, *Marche d'animaux*, *Un marché*, *Bords de l'Oise* (1859) ; *La Mort d'un enfant* (1861), tableau plein de goût, de sentiment et de naïveté ; *Moutons dans un ravin*, *Souvenir de la côte de Grâce*, *Environ de Vauzou*, *Une assemblée en Normandie* (1861), où, selon l'expression de Théophile Gautier, les campagnards se trement bravement sur une herbe dure et franchement verte ; *Entrée de village*, *Plantation d'un calvaire* (1864) ; *Village aux environs d'Orsay*, *Souvenirs de Montgeron* (1865) ; *La Vendange*, *Un chemin dans le Jura* (1866) ; *Environ de Trouville*, *Souvenirs de la vallée de Touques* (1867) ; *Une mare*, *Souvenir d'Ermenouville* (1868) ; *Un gué* (1869). Mais M. René Ménard ne s'est pas borné à être un peintre distingué ; il est devenu un excellent juge en matière d'art. Indépendamment d'articles insérés dans la *Revue nationale*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Artiste*, la *Gazette des beaux-arts*, l'*Année philosophique*, où il a publié, en collaboration avec son frère Louis : *Tableau historique des beaux-arts* (1866) ; *De la sculpture antique et moderne* (1867) ; *Musée de peinture et de sculpture* (1872, 10 vol.). En outre, il a écrit sans collaborateur : *Étude sur la numismatique*

française au XVI^e et au XVII^e siècle, qui a été couronnée, ainsi que les deux premiers ouvrages cités, par l'Académie des beaux-arts, mais qui n'a point été publiée ; il a fait paraître dans l'*École de la Sorbonne*, vers 1870, une *Histoire des beaux-arts*, dont deux parties ont été publiées à part sous ce titre : *Histoire des beaux-arts*, *Art dans l'antiquité* (1870, in-12), et *Histoire des beaux-arts*, *Art au moyen âge* (1873, in-12).

MÉNARD (Jean), pasteur protestant français. V. MESSARD.

MÉNARDE s. f. (mé-nar-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, comprenant des arbustes de Madagascar.

MÉNARDIÈRE (La), poète français. V. LA MESSARDIÈRE.

MÉNAROLA (Cristofano), peintre italien, né à Vicence vers 1555, mort dans la même ville vers 1630. Il eut pour maître Volpato, puis il alla visiter Rome, Florence, Venise et séjourna assez longtemps dans cette dernière ville. De retour dans sa ville natale, il exécuta un grand nombre de fresques et de tableaux dans la manière de Giulio Carpi. Ses fresques ont été détruites par le temps ; mais il reste de lui à Vicence une vingtaine de tableaux, dont la plupart ont poussé au noir. Menarola était doué d'une grande facilité ; il exécutait ses œuvres avec une rare prestesse de brosse, mais il était dépourvu d'originalité. Nous citerons de lui : *Madeleine*, *Moïse sauvé des eaux*, une *Adoration des bergers*, la *Multiplication des pains*, le *Jugement dernier*, la *Résurrection de Lazare* et une *Grande madone*.

MÉNARS-LE-CHÂTEAU, village et comm. de France (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arrond. et à 8 kilom. N.-E. de Blois, sur la rive droite de la Loire ; 677 hab. Ménars possède un des plus beaux châteaux de France, bâti pour Mme de Pompadour sur des plans que la favorite dirigea et corrigea elle-même. Le château de Ménars remplace, au XVIII^e siècle, un château du moyen âge, de style gothique, qui, après avoir été érigé en vicomté par Louis XIII en faveur de Guillaume Charron, puis en marquisat par Louis XIV au profit d'un autre Charron, neveu du précédent, servit quelque temps de résidence au roi de Pologne Stanislas. La favorite de Louis XV le fit abattre et remplacer par le château actuel. C'est un majestueux édifice, conçu dans le style à la fois sévère et élégant de l'époque, et dont les bâtiments que nous laissons à Paris l'architecte Gabriel peuvent donner une idée. Le château de Ménars possède de beaux jardins qui descendaient naguère en terrasse jusqu'au bord de la Loire. Le chemin de fer les a malheureusement coupés en deux tronçons. Vendu à l'époque de la Révolution comme propriété nationale, le château passa successivement dans les mains de divers propriétaires, et enfin fut acheté par la famille de Chimay qui le possède encore aujourd'hui. Le prince de Chimay y créa, sous le règne de Louis-Philippe, un Prytanée, sorte d'institution universelle, comprenant un collège, une école de commerce et d'agriculture théorique et une école des arts et métiers. Ce Prytanée fut remplacé, en 1848, par l'École professionnelle du Centre, que M. César Fichet fonda à Ménars. Dans les dépendances du château de Ménars, le prince de Chimay a, en outre, établi un certain nombre d'utiles fondations : un hospice pour les vieillards des deux sexes, une école primaire de filles et une salle d'asile.

MÉNARS-LA-VILLE, ville de France. V. MER.

MÉNART (Quentin), prélat français, né à Flavigny, près d'Aulun, mort en 1462. Il était prévôt de Saint-Omer et conseiller du duc de Bourgogne, qui l'avait chargé de diverses missions diplomatiques en France, en Angleterre et en Allemagne, lorsqu'il fut nommé archevêque de Besançon en 1439. A cette époque, les habitants de cette ville étaient en lutte permanente avec leur archevêque qui prétendait à la souveraineté temporelle. Ménart, comme ses prédécesseurs, trouva une vive résistance dans les Bisontins. Son procureur ayant arrêté et fait condamner comme hérétique un habitant de Besançon, ses concitoyens exigèrent de l'archevêque sa mise en liberté, qu'il obtint par un traité, puis allèrent démolir un château fort qui dominait la ville et était possédé par le pouvoir ecclésiastique. Ménart se retira alors au château de Gy et lança l'interdit sur Besançon. Cette sentence jadis si redoutée n'ayant point produit l'effet qu'il en attendait, l'archevêque se rendit à Rome et obtint l'envoi d'un légat. De leur côté, les Bisontins en appelèrent à l'empereur, qui envoya à Besançon plusieurs de ses conseillers et fit déclarer Ménart vaincu de rébellion. Toutefois, l'archevêque finit par triompher (1450), et les habitants de Besançon se virent contraints de faire reconstruire à leurs frais le château fort qu'ils avaient démolé.

MENAS-ALBAS, bourg d'Espagne, province et à 36 kilom. S.-O. de Tolède, dans une plaine ; 3,850 hab. Commerce de charbon de bois.

MENAS (Sextius), général romain, affranchi du grand Pompée, mort en 35 av. J.-C. Sextus Pompée le choisit pour lieutenant, l'envoya prendre la Sardaigne, lui confia la

commandement d'une flotte contre Octave et Antoine; mais, ayant bientôt après conçu de légitimes soupçons sur la fidélité de son lieutenant, il lui demanda des comptes. A cette sommation, Menns jeta le masque, passa avec sa flotte du côté d'Octave, lui livra la Corse et la Sardaigne, le suivit dans une expédition au nord-est de l'Adriatique et trouva la mort au siège de Sisica.

MÉNASSEH BEN JOSEPH BEN ISRAEL, célèbre rabbin portugais. V. MANASSE.

MENASSÉS, roi de Juda. V. MANASSE.

MENAT, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Riom, près de la Sioule; pop. aggl. 380 hab. — pop. tot., 2,115 hab. Exploitation de tri-poli rouge et de schiste carbo-bitumineux. Eglise classée parmi les monuments historiques. Ruines de châteaux dans la charmante vallée de la Sioule.

MÉNATE s. m. (mé-na-te). Chim. Sels résultant de la combinaison de l'acide ménique avec une base.

MENATO, personnage de la comédie italienne, créé par Marco-Aurelio Alvaretto, le même que MENAGO.

MENATZACH s. m. (me-na-tzach). Antiq. Directeur de la musique sacrée, chez les Hébreux.

MENAUULT (Ernest), écrivain français, né à Angerville (Seine-et-Oise) en 1830. Au sortir du collège d'Orléans, il alla faire ses études médicales à Paris; mais, à la suite d'une grave maladie causée par une piqure anatomique, il renonça à la médecine. M. Menauult débuta par des articles littéraires dans un petit journal où s'essayait quelques jeunes gens, l'*Appel* (1855); il entra par la suite à la rédaction du *Moniteur officiel*, où il publia des articles bibliographiques, puis il obtint un emploi au ministère de l'intérieur et reçut la croix de la Légion d'honneur. Parmi ses écrits, nous citerons : *Angerville-la-Gate, village royal* (1860, in-8°); *Biographie des hommes remarquables d'Angerville-la-Gate* (1860, in-8°); le *Mouvement scientifique pendant l'année 1864* (1864, in-18), avec M. A. Boillot, revue de l'état des sciences, qu'il continua en 1865, 1866 et 1867; les *Insectes considérés comme nuisibles à l'agriculture* (1866, in-18); *L'intelligence des animaux* (1867, in-18); *Essais historiques sur les villages de la Beauce; Morigny, son abbaye* (1870, in-8°). Aux élections qui suivirent la révolution du 4 septembre, M. Menauult fut nommé conseiller général du département de Seine-et-Oise pour le canton de Méreville.

MENAVIA, nom ancien de l'île de MAN.

MENC (ds), magistrat français, né en Provence vers 1740, mort en 1784. Après avoir été pendant six ans conseiller au parlement d'Aix, il acheta, en 1774, une charge de maître des requêtes, se fit remarquer par son aptitude, fut chargé d'écrire le rapport de plusieurs affaires importantes et devint membre d'une commission chargée de réunir en un corps les ordonnances des rois de France. Il mourut par suite d'un accident. C'était un homme d'esprit et de mérite que son défaut de fortune, si l'on en croit les *Mémoires secrets*, fit plusieurs fois « gauchir dans ses fonctions de magistrat ». On a de lui une traduction estimée des *Reflexions de Machiavel sur la première décade de Tite-Live*, avec un discours préliminaire (Paris, 1782, 2 vol. in-8°).

MENCAUDÉE s. f. (man-ko-dé). Métrol. Mesure agraire, usitée dans une partie de la France avant la réforme des poids et mesures.

MENCHIEH, village de l'Egypte moderne, dans la haute Egypte, sur la rive gauche du Nil, entre Akhmim et Girgeh, à 12 kilom. N. de cette dernière ville. Ce village est entouré par des monticules de ruines, qu'on suppose être celles de la Ptolémaïde de Strabon, la seconde ville de la Thebaïde, après Thebes.

MENCHIKOFF (princes). V. MENTSCHIKOFF.

MENCIUS (MENG-TSE ou MENG-TSEU, plus connu en Europe sous le nom latinisé de), le plus célèbre philosophe de la Chine après Confucius, né à Tseou, province du Chan-toung, dans la première moitié du IV^e siècle avant notre ère, mort vers 314. Il avait pour petit nom Ko et reçut le surnom de Tse-ya. Tout enfant, il perdit son père Ki-Koung-yi et fut élevé avec le plus grand soin par sa mère Tchang-chi, femme d'une grande vertu, au dire des historiens chinois. Mencius, heureusement doué par la nature, et qui n'avait eu sous les yeux que de bons exemples, se fit remarquer par sa précoce sagesse, par sa gravité, par sa douceur et par ses mœurs polies. Il s'adonna avec ardeur à l'étude, reçut des leçons de Tseu-se, disciple et petit-fils de Confucius, et s'attacha à approfondir les *King*, livres sacrés de la Chine. Grâce à ses études et à ses propres méditations, il ne tarda pas à se former un système de philosophie morale et résolut alors de voyager pour propager ses doctrines. Il visita successivement les Etats qui s'étaient formés dans le démembrement de la Chine, mais il n'obtint point le succès qu'il espérait. Si le peuple écoutait volontiers ses prédications, il n'en était point de même des petits tyrans auxquels il s'adressait et qui goûtaient médio-

crement ses leçons de vertu. Renonçant à son entreprise, il revint dans son pays natal, où il passa le reste de sa vie. A l'exemple de Confucius, dont il était un ardent admirateur, il se mit à revoir le *Chin-King* (*Libre des livres*), puis composa un ouvrage dans lequel il exposa sa doctrine, et qui porta le titre de *Meng-tse-chou* (*le Livre de Mencius*). Ce traité, en sept livres, forme la quatrième partie des *Sse-chou* (*Quatre livres*), ouvrages classiques qui contiennent la philosophie morale et politique de la Chine, et qui ont été publiés par Koung-sun-tcheou et par Wan-tchan. Pauthier a traduit en français les *Sse-chou* sous le titre de *Confucius et Mencius ou les Quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine* (1841, in-18). Sous la rubrique CONFUCIUS ET MENCIVS, nous avons consacré un long article à l'exposé des idées de ces deux philosophes. Nous y renvoyons le lecteur. Bornons-nous à dire ici que Mencius regardait l'homme comme radicalement bon par nature et qu'à ses yeux la sagesse consistait à pratiquer l'humanité et la justice. Sa doctrine, du reste, est sensiblement la même que celle de Confucius, et il ne diffère guère du maître que par la manière de présenter ses idées et surtout de les développer.

MENCIUS (Balthazar), historien et biographe allemand, né à Niemeck en 1537, mort en 1617. Il compléta son instruction par des voyages en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Italie, puis fut attaché à la Faculté de théologie de Wittenberg. Un recueil de poésies, intitulé *Sylvula epigrammatum* (1579), lui valut le titre de poète lauréat. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Généalogie des maisons de Saxe, de Brandebourg, d'Anhalt et de Lauenbourg* (Wittenberg, 1597); *Etiopia principum doctorum ac professorum theologiae academici Wittenbergensis* (Wittenberg, 1608); *Historica narratio de septem electoribus Saxonie* (Wittenberg, 1611); *Itineraria seu a diversis Saxonie ducibus in Italiam et Palaestnam facta* (1612).

MENCKE (Othon), érudit allemand, né à Oldenburg en 1644, mort à Leipzig en 1707. Après avoir terminé ses études dans sa ville natale, il se rendit à Brême pour s'adonner à la philosophie; nommé professeur de morale à l'université de Leipzig en 1688, il occupa ce poste avec distinction et succès. En même temps, il forma le projet de publier un journal critique où serait donnée l'analyse de tous les ouvrages importants qui paraîtraient en Europe. Afin de trouver des collaborateurs et des soutiens, il fit un voyage en Hollande et en Angleterre; enfin, le journal parut en 1682, sous le titre d'*Acta eruditiorum Lipsiensium*. A sa mort, l'ouvrage ne comptait pas moins de trente volumes. Grâce à l'exactitude de ses travaux et à l'autorité qu'ils avaient dans le monde scientifique, le journal jouit d'un grand crédit et prospéra pendant un siècle. Quand il cessa de paraître, il était arrivé au 119^e volume. Outre d'excellentes éditions, annotées de l'*Historia pelagiana* du cardinal Noris, du *Canon chronologicus* de Marsham et de l'*Historia universitatis* de Boxhorn, on a de Mencke : *Micrologia, seu respublica in microcosmo conspicua* (Leipzig, 1666, in-4°); *Jus majestatis circa venationem* (Leipzig, 1674, in-4°); *De justitia auxilium contra fœderatos* (Leipzig, 1685, in-4°); *De origine domus Hohenollernianæ* (Leipzig, 1708, in-4°); *Programma an recantentur leges, quos ab ideis non male, parum licet latine, ideale dixeris, semet aliis artis rationatibus magister juris meritoque præferant* (Leipzig, 1704, in-4°).

MENCKE (Jean-Burckhard), fils du précédent, savant allemand, né à Leipzig en 1674, mort dans cette ville en 1732. Il fit ses études dans sa ville natale, visita les universités de l'Angleterre et de la Hollande, et, à son retour, fut nommé professeur d'histoire à Leipzig. Il ne prit possession de sa chaire que trois ans après (1701). L'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, récompensa justement son mérite en lui donnant le titre d'historiographe et de conseiller aulique. Tout en remplissant ses fonctions, Mencke s'occupait de donner une impulsion à la littérature allemande. A cet effet, il fonda une société littéraire, connue d'abord sous le nom de *Société de Gœrlitz*, et plus tard sous celui de *Société de poésie allemande de Leipzig*. Il devint directeur des *Acta eruditiorum* fondés par son père, ce qui ne l'empêcha pas de publier un nouveau journal intitulé : *Nouvelles gazettes du monde savant et un Dictionnaire géographique des savants*. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Poësies* (Leipzig, 1705-1706-1710, 4 vol. in-8°); *Dissertationes litterariæ* (Leipzig, 1734, in-8°); *Dissertationes academicae unodecas* (Leipzig, 1734, in-8°); *Orationes academicae, maximam partem litterariæ* (Leipzig, 1734, in-8°); c'est un recueil où se trouvent des pièces curieuses, dont l'une est intitulée *De charlatania eruditiorum*, où l'auteur dévoile les artifices et les ruses qu'emploient les faux savants pour usurper une réputation dont ils sont indignes. On joint à ce volume la *Critique de la charlatania des savants* (2 vol. in-12), attribuée par les uns à Camusat, par d'autres à Coquelet ou à lord Carle. En outre, Mencke donna une édition des *Lettres et négociations* de Sigismund-Auguste, roi de Pologne (Leipzig, 1703, in-8°); des *Lettres et poésies latines* d'Ant. Campani (Leipzig, 1707, in-12); du *Médiers legimus* de

P. Aligonus (Leipzig, 1707, in-12) et une traduction allemande de la *Méthode pour étudier l'histoire*, par Lenglet-Dufresnoy.

MENCKE (Frédéric-Othon), fils du précédent, érudit allemand, né à Leipzig en 1708, mort dans cette ville en 1754. Après avoir complété ses études par des voyages à travers les universités de l'Allemagne, il succéda à son père dans la chaire d'histoire à Leipzig et reçut de l'électeur de Saxe le titre de conseiller aulique. Il reçut de son père la direction des *Acta eruditiorum*, fondés par son aïeul, et des *Nouvelles gazettes*, fondées par son père. On a de lui des éditions de la *Respublica juris consultorum* de Gennare, et des *Opera selecta* d'Ant. Campani. Ses ouvrages sont : *De vita, moribus, scriptis philosophæ Hier. Braccatorii* (Leipzig, 1732, in-4°); *Bibliotheca viropum militum ac scriptis illustrium* (Leipzig, 1734, in-8°), qui contient 256 notices biographiques; *Historia vitæ inque litteris meritorum Angeli Politiani* (Leipzig, 1730, in-4°); *Specimen animadversionum in Basilii Fabri Theaurum eruditioris scholasticæ* (Leipzig, 1741, in-12); *Observationum linguæ latinæ liber* (Leipzig, 1745, in-8°); *Miscellanea Lipsiensis nova ad incrementum scientiarum* (Leipzig, 1742-1754, 10 vol. in-8°); *De hodierna litteraturæ præcipuis Europæ cultoris partes facie et statu*, dans les *Acta societatis latinæ lenensis* (t. II, p. 3-19); *De Romanorum veterum stipendiorum militarium dissertatio*, à la suite de l'édition qu'il donna en 1734 des *Dissertationes litterariæ* de son père.

MENCKE (Godefroid-Louis), jurisconsulte allemand, de la famille des précédents, né à Leipzig en 1683, mort à Dresde en 1744. Il professa le droit à Leipzig et à Wittenberg, puis devint conseiller au tribunal supérieur de Dresde. Mencke a laissé un grand nombre de dissertations sur des matières juridiques; nous nous bornerons à citer de lui : *Historia et facta debitorum operantium apud varias gentes*, maxime Romanos (Wittenberg, 1731); *De dissensionibus et logomachiis doctorum circa divisionem inter feudum hereditarium et ex pacto et providentia* (Leipzig, 1712, in-fol.); *De arbitris malorum judicium ad advocatum* (Wittenberg, 1737); *De novellarum glossarum et non glossarum auctoritate* (1729), etc.

MENDAÏTE s. m. (man-da-i-te). Hist. relig. Membre d'une secte joannite.

— **Encycl.** Les *mendaites* ou *mandaites* sont une des sectes connues sous le nom de *chrétiens de Saint-Jean*. Leur nom, d'ailleurs (*mendai-yahya*), signifie lui-même chrétiens de Saint-Jean. Leur doctrine semble procéder de celle des gnostiques et des cabalistes. En voici l'exposé rapide, d'après les précieuses indications de M. Sylvestre de Sacy. Il existe deux principes de toutes choses; ils sont éternels, indépendants l'un de l'autre, et chacun d'eux ne doit qu'à lui-même son existence. Le premier est nommé Fira, et le second Ayar. La première production de Fira a été le Mana, le seigneur de gloire, et Youra, le seigneur de la splendeur et de la lumière. Le Mana a produit d'autres manes; le Fira produisit aussi des millions de fras et des myriades de Schekinta (majesté divine habitant parmi les hommes, selon le sens chaldéen du mot). Chacun de ces fras de seconde classe a également produit des multitudes d'être. Tous se tiennent debout et louent le Mana, le seigneur de gloire qui fait sa demeure dans l'Ayar de la vie qui est dans le Jourdain, dans les eaux blanches produites par le Mana. Par ce grand Jourdain ont été produits des Jourdain infinis et innombrables. C'est lui aussi qui a produit la vie.

Sur la création du monde que nous habitons, les *mendaites* avaient les idées les plus étranges, prodigieusement fantastiques. Nous ne donnerons qu'un abrégé très succinct de ce système où figurent un génie mâle, nommé Fétahil, et un génie femelle, l'Esprit, mère d'Our. Le plus clair de cette théorie obscure, c'est que l'empire de la terre et de la mer est resté aux mauvais génies; ils sont toutefois dans la dépendance et sous les ordres des génies célestes. La durée des années sera déterminée par les douze signes, et depuis la formation d'Adam et du monde jusqu'à la fin des mondes, il y aura quatre cent quatre-vingt mille ans. Les génies rebelles s'efforcent de tromper et de perdre Adam, mais le Manda-dai-hai, envoyé céleste, assiste le père du genre humain et le fortifie contre ses ennemis, etc., etc.

MENDAJORS (Pierre des Ours de), historien français, né à Alais en 1679, mort dans la même ville en 1757. Il se rendit à Paris, où il devint membre de l'Académie des inscriptions en 1712. Outre des dissertations sur les limites de la Flandre et de la Gothie, sur la position du camp d'Annibal près du Rhône, on a de lui un ouvrage fort estimé : *Histoire de la Gaule Narbonnaise* (Paris, 1733).

MENDANA (archipel de), groupe d'îles de l'Océanie. V. MARQUIS (îles).

MENDANA DE NEYRA (Alvaro), navigateur espagnol, né en 1541, mort en 1595. Il était neveu du gouverneur du Pérou, Lope García de Castro, auprès duquel il se rendit vers 1588. Poussé par la passion des voyages et des découvertes, il obtint de son oncle le commandement de deux navires, avec lesquels il quitta Callao en 1567, navigua vers

la Polynésie, découvrit, à environ 900 lieues de l'Amérique, des îles qu'il nomma Bon-Jesus et Santa-Ysabel, visita successivement la Galera, Buenavista, San-Dimas, Guadalupe, San-Jorge, explora l'Atreguada, les Tres-Marias, San-Juan, trouva une grande hostilité parmi les indigènes, et se vit contraint par le manque de vivres de retourner au Pérou, où, grâce à l'habilité du pilote Hernando Henríquez, il arriva en 1568, après une navigation de treize mois. Pour exciter l'attention sur son voyage, Mendana prétendit que l'archipel qu'il venait de visiter contenait de grandes richesses minérales à exploiter et lui donna le nom d'îles Salomon ou d'îles d'Or. Ce fut pour aller à la conquête de ces richesses imaginaires qu'une nouvelle expédition fut organisée. Mendana en reçut le commandement et partit de Callao en 1595, avec une flottille composée de quatre navires, portant sa femme, ses trois frères et un grand nombre d'individus des deux sexes pour fonder une colonie. Comme il ne connaissait que fort imparfaitement la situation de ses fameuses îles d'Or, il lui fut impossible de les retrouver; mais il découvrit successivement l'île Fataiva, qu'il nomma Magdalena, la Domenica ou Kivaoa, le groupe des îles Marquises, les îles Charlotte et l'île Santa-Cruz, à laquelle Carteret donna plus tard le nom d'île Egmont. C'est dans cette dernière île que Mendana essaya de fonder un établissement; mais les Espagnols, toujours imprudents, ne ménagèrent pas assez les naturels, et ceux-ci eurent bientôt ruiné la colonie naissante. Sur ces entrefaites, Mendana mourut, délaissant ses pouvoirs à sa femme, qui choisit, pour reconduire l'expédition en Amérique, l'habile marin Fernandez de Quiros.

MENDAVIA, bourg et municipalité d'Espagne, prov. et à 44 kilom. S.-O. de Pamplune, sur la rive gauche de l'Ebre; 2,000 hab. Mines de sel. En 1567 fut livrée, dans les environs de Mendavia, entre les rois d'Aragon et de Navarre, la bataille dans laquelle fut tué César Borgia.

MENDE, en latin *Minalum*, ville de France (Lozère), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., à 567 kilom. S. de Paris, sur le Lot, par 44° 31' de latit. N., et 1° 9' de longit. E.; pop. aggl., 4,833 hab. — pop. tot., 6,906 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 64 comm. et 47,815 hab. Evêché suffragant d'Albi; grand et petit séminaire; école normale d'instituteurs; cours normal d'instituteurs. Tribunal de 1^{re} instance; justice de paix. Bibliothèque publique; musée. Fabrication de cadis et de serges, qu'on exporte jusqu'en Allemagne et en Italie.

Mende est très-pittoresquement et très-agréablement située dans une vallée verdoyante baignée par le Lot, qui alimente un grand nombre de fabriques de serges. Dans ces vallées, la ville est dominée par de hauts monts dont le sommet est couvert de neige pendant une partie de l'année. L'un d'eux porte l'ermitage de Saint-Privat, taillé dans le roc et visité par de nombreux pèlerins. Saint-Privat, qui était venu prêcher la foi chrétienne dans le Gévaudan, passa une partie de sa vie dans cet ermitage et y finit ses jours d'une façon tragique, à l'époque de l'irruption des barbares dans cette partie de l'ancienne Gaule. A l'intérieur, la ville, malgré les nombreux embellissements dont elle a été l'objet, est triste, sombre, mal percée, et ne se compose guère que de maisons basses, enfumées et d'un aspect misérable. On se croirait dans un pauvre village sans le boulevard, qui forme une jolie promenade autour de la ville, et sans la cathédrale, l'intéressant édifice gothique reconstruit au XIV^e siècle par le pape Urbain V, détruit en partie au XVI^e siècle par les protestants qui commandait le fameux capitaine Morte, et réédifié de 1600 à 1620. La cathédrale est surmontée de deux beaux clochers, de hauteur inégale, élevés au commencement du XVI^e siècle par l'évêque François de La Roche. Le plus grand de ces clochers mesure 84 mètres de hauteur. Les pieds-droits de la base supportent de magnifiques pinacles qui entourent l'édifice jusqu'à la naissance de la flèche. Le petit clocher a 65 mètres de hauteur. Nous signalerons aussi : l'église ogivale des Cordeliers, qui sert de chapelle à la prison; une tour servant de clocher à l'église des Penitents; l'ancien palais épiscopal; l'hôtel de la préfecture; de nombreuses fontaines et la promenade dite allée des Soucis, qui ombrage des ormes séculaires.

Au IV^e siècle de l'ère chrétienne, Mende n'était qu'un petit bourg nommé *Minalum* ou *Minalum*; le siège épiscopal du Gévaudan y fut transféré après la ruine de Gabalum, détruit par les Vandales. On croit que la ville de Mende fut entourée de murailles par Adalbert III, élu évêque du Gévaudan en 1151. Jusqu'en 1306, les évêques en furent seigneurs souverains; à cette époque, une partie de leurs droits revint à la couronne. Au XVI^e siècle, Mende eut beaucoup à souffrir des troubles religieux; sept fois elle fut prise, reprise et saccagée par les religieux et les catholiques. En 1595, le duc de Joyeuse s'en empara et y fit construire une citadelle, détruite deux ans après, lorsque Mende se fut soumise à Henri IV.

MENDE (Louis-Jules-Gaspard), médecin accoucheur allemand, né à Greifswald le

14 septembre 1779, mort à Göttingue le 23 avril 1832. Il fit ses études médicales dans l'université de sa ville natale, visita ensuite celles de Göttingue, de Berlin, de Wurtzbourg, de Bamberg, et fut reçu docteur en 1800. L'année suivante, il commença à faire des cours particuliers à Greifswald, qui le firent remarquer de la Faculté. Celle-ci l'adjoignit en 1807, le nomma professeur extraordinaire en 1804 et professeur ordinaire de médecine pratique en 1815. Il conserva ce poste jusqu'en 1832 et refusa, dans cet intervalle, deux chaires à Berlin. En 1824, il accepta la chaire d'accouchements et de médecine légale, vacante à l'université de Göttingue, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Mendelsohn était membre de l'Académie des sciences de Göttingue, de la Société des curieux de la nature et chevalier de l'ordre de Wasa. Il nous a laissé les ouvrages suivants : *Dissertation inaugurale de exanthemate tutorio, quod vulgo variolas vaccinas dicitur* (Göttingue, 1800); *Dissertatio de organis in fetu tantum obitis* (Greifswald, 1803); *De membrana pupillari* (Greifswald, 1803); *Die Krankheiten der Weiber, nosologische und therapeutische Bearbeitung* (Berlin, 1810-1812, 2 vol. in-8°); *Ausführliches Handbuch der gerichtlichen Medicin* (Leipzig, 1819-1830, 5 vol. in-8°); *Beobachtungen und bemerkungen aus der Geburtshilfe und gerichtlichen medicin* (Göttingue, 1824-1831, 5 vol. in-8°); *Zeitschrift für gerichtliche medicin* (Göttingue, 1827-1830, 2 vol. in-8°).

MENDELSSOHN (Mosès), écrivain et philosophe allemand, né à Dessau en 1729, mort à Berlin en 1786. Son père, qui appartenait à la religion juive, était écrivain public et instituteur primaire. Elevé avec le plus grand soin, initié de bonne heure à la connaissance de l'hébreu, doué d'une rare intelligence, à laquelle il joignait la passion de s'instruire, le jeune Mosès fit des progrès extraordinaires. La lecture de la Bible, du Talmud, des ouvrages de Maimonide lui inspirèrent à la fois un goût très-vif pour la poésie et la philosophie, et il se livra avec une telle ardeur à l'étude qu'à dix ans il fut atteint d'une maladie nerveuse qui altéra profondément sa santé pour tout le reste de sa vie. Son père, dénué de toute fortune, l'envoya en 1742 à Berlin. L'enfant vécut longtemps dans la misère. Un de ses coreligionnaires, le rabbin Frankel, le prit enfin pour lui servir de co-piste. Il se lia alors avec quelques savants juifs, apprit le latin, les mathématiques, et commença à s'initier à la philosophie nouvelle en lisant l'*Essai sur l'entendement* de Locke. A dix-neuf ans, en 1748, Mendelsohn fit la connaissance d'un médecin juif, Salomon Gumpertz, qui lui apprit plusieurs langues modernes et la philosophie de Leibniz. Quelque temps après, il commença à écrire ses belles *Lettres sur les sentiments* et traduisit le *Discours sur l'origine de l'inégalité* par J.-J. Rousseau. A cette époque, un riche manufacturier, nommé Bernhardt, le chargea de diriger l'instruction de ses enfants. Frappé de l'intelligence du jeune homme, de son esprit d'ordre, il lui donna bientôt un emploi lucratif, puis l'associa à son industrie. Désormais son sort était assuré, et il était à l'abri des besoins matériels. Toutefois, le commerce ne lui fit point oublier ses études favorites. Lessing étant venu habiter Berlin en 1764, Mendelsohn ne tarda pas à se lier intimement avec lui. Avec l'aide de son ami, il apprit le grec et se mit à étudier Platon; puis il publia en commun un petit ouvrage intitulé *Pope métaphysique* (1755). A partir de ce moment, Mendelsohn s'adonna tout particulièrement à la philosophie. Il collabora successivement, à partir de 1761, à la *Bibliothèque des belles-lettres*, à la *Nouvelle bibliothèque des belles-lettres* de Lessing, aux *Lettres sur la littérature la plus récente*, recueils qui ont puissamment contribué aux progrès de la langue allemande, ainsi qu'à la *Bibliothèque allemande universelle*, fondée par Nicolai (1765-1792).

Ses *Lettres sur les sentiments* (Berlin, 1764, in-8°) commencèrent sa réputation. Son *Phédon* ou *Sur l'immortalité de l'âme* (Berlin, 1767, in-8°) acheva de le rendre célèbre. Cet ouvrage, écrit dans une langue aussi correcte qu'élegante, inspiré par les idées les plus élevées, produisit en Allemagne une grande sensation. A partir de ce moment, tout étranger de distinction qui arrivait à Berlin rendait visite au fils du pauvre écrivain public. Lavater, étant venu le voir, trouva le philosophe dans un comptoir, en train de peser de la soie. Il essaya de le convertir au christianisme, mais il n'y réussit point. Mendelsohn, à qui il dédia en 1769 sa traduction de la *Patrologie* de Bonnet, en lui demandant, ou de refuser sa démonstration évangélique de la religion chrétienne ou de renoncer au judaïsme, lui répondit par une lettre qu'il voulut rester fidèle aux traditions de ses pères. En 1771, il remporta le prix dans un concours ouvert par l'Académie de Berlin sur ce sujet : *De l'évidence dans les sciences métaphysiques*. Cette compagnie voulut le compter alors au nombre de ses membres et mit son nom sur une liste de candidats présentée à l'agrément de Frédéric II. Mais ce prince ne voulut point souscrire à ce choix et raya son nom sans indiquer les motifs de cette exclusion. Lorsque Mendelsohn en fut instruit, il se contenta de répondre : « J'en serais fâché

si c'était l'assemblée qui n'eût point voulu me recevoir. » En 1785, il voulut exposer l'ensemble de ses idées philosophiques et publia ses *Matinées* (in-8°), sous forme d'exhortations adressées à ses enfants et à ses amis.

Depuis quelques années Mendelsohn s'était voué à la tâche de rapprocher les juifs des chrétiens, de les mettre en relation, de faire disparaître les préjugés invétérés qui formaient comme une sorte de barrière entre eux, d'amener ses coreligionnaires à accepter les bienfaits de la civilisation moderne, à ne plus se confiner dans le savoir des rabbins, à s'initier aux sciences nouvelles, à ne plus vivre isolés, et, tout en conservant leur religion, à se fonder en quelque sorte dans les peuples au milieu desquels ils vivaient. Ces idées, qui ont fait leur chemin depuis et amené de si heureux résultats, ne furent pas accueillies sans protestation et lui firent de nombreux ennemis parmi ses coreligionnaires. Mais il n'en persévéra pas moins dans ses projets. Pour mieux faire connaître le mosaïsme, il ne se borna pas à publier le texte des *Lois rituelles des Juifs* (1778, in-8°), à traduire la Bible en allemand (1778), en y joignant des commentaires estimés et ses propres réflexions, à faire paraître son ouvrage intitulé *Jérusalem ou la Puissance religieuse et le judaïsme* (1783), il joignit les actes aux préceptes, s'entoura de juifs auxquels il fit partager ses idées, et, à son instigation, l'un d'eux eux, Itzig, fonda à ses frais une école gratuite dans laquelle un grand nombre d'Israélites pauvres furent, en dépit des rabbins, instruits dans les sciences modernes et se pénétrèrent des idées du temps. Ses efforts, ses écrits, dans lesquels il démontrait que la différence de religion ne doit amener aucune exclusion des fonctions publiques, commencèrent à préparer l'opinion à demander l'amélioration de la position civile de ses coreligionnaires. Aussi, lorsqu'il mourut des suites d'un refroidissement, sa perte fut-elle vivement sentie par ceux qu'il avait défendus et à qui il avait rendu d'aussi signalés services. Le jour de sa mort, tous les juifs de Berlin fermèrent leurs boutiques et leurs magasins en signe de deuil. Mendelsohn laissait trois fils et deux filles, dont l'une avait épousé Frédéric Schlegel. « Il était de petite stature et bossu, dit M. Friedlander, mais sa physionomie était pleine d'expression et de vivacité. Ses yeux noirs, son front élevé annonçaient une imagination et un esprit rares. Ses manières patriarcales s'alliaient d'une façon piquante avec l'urbanité, on peut dire avec l'atticisme que lui donna l'étude des Grecs; modestes jusqu'à la timidité, mais exprimant ses sentiments et ses pensées avec franchise et finesse, il exercait, par la modération et l'égalité de son caractère, un empire aussi doux qu'étendu sur les nombreux amis qu'il réunissait. »

Grand admirateur de Platon, Mendelsohn procéda à la fois de Wolf, de Leibniz et de Baumgarten. C'était un philosophe eclectique, appartenant à l'école spiritualiste. Le panthéisme, particulièrement le spinozisme, avait en lui un adversaire déclaré. Il définît la philosophie la science des qualités des choses, et, dans ses *Matinées*, il pose comme des axiomes les propositions suivantes : 1° Ce qui est vrai doit pouvoir être conçu comme tel par une intelligence positive; 2° ce dont l'existence ne peut être reconnue par aucune intelligence positive n'existe pas réellement; c'est une illusion ou une erreur; 3° ce dont la non-existence ne peut être reconnue par aucun être raisonnable existe nécessairement; une idée qui ne peut être connue sans réalité objective doit être, par là même, considérée comme réelle. « Il professait hautement la croyance à l'existence de Dieu, et à l'immortalité de l'âme, et il trouvait des preuves de cette dernière dans l'harmonie des vérités morales et, en particulier, dans le système de nos droits et de nos devoirs. « La perfectibilité infinie de nos facultés intellectuelles, disait-il, les devoirs infinis que la conscience nous impose, cette soif de félicité que rien sur la terre ne peut satisfaire, assurent à l'homme une durée continue et infinie. » D'après lui, « les lois morales sont aussi certaines et universelles que les lois de la nature, » et les vérités métaphysiques sont aussi certaines que les propositions mathématiques, mais elles ne sont pas aussi évidentes. Comme on le voit, Mendelsohn n'a rien apporté de neuf en philosophie; il se contentait d'adopter dans chaque système ce qui lui paraissait le meilleur, et il exposait ses idées avec clarté, dans un style correct, élégant, harmonieux, qui l'ont fait ranger parmi les meilleurs écrivains de son pays. Ajoutons que, pendant toute sa vie, il défendit avec énergie la liberté de pensée.

La plupart des ouvrages de Mendelsohn ont eu de nombreuses éditions, et plusieurs ont été traduits en français, notamment : les *Lettres sur les sentiments*, par T. Abbt (Göttingue, 1765, in-4°); *Lettres juives du Célébre Mendelsohn* (1771); le *Phédon*, traduit par Junker (1774). Outre les travaux déjà cités, nous mentionnerons : le *Prédicateur moral*, journal en hébreu (Berlin, 1750); *Milloth Higgayon*, en hébreu, édition avec commentaires de la *Logique* de Malinonide (Francfort, 1761); *Œuvres philosophiques* (Berlin, 1761-1771, 2 vol. in-8°), contenant des *Discours*, des *Mémoires*, les *Lettres sur les sentiments*; *Lettre au diacre Lavater* (1770,

in-8°); *Sur la délivrance des Juifs* (1782), ouvrage traduit du rabbin Manasses ben Israël; la traduction des *Psalmes* en allemand (1783-1788, in-8°). La meilleure édition de ses *Œuvres complètes* a été donnée par son petit-fils, G.-B. Mendelsohn (Leipzig, 1843-1845, 7 vol.). Un *Recueil de lettres et de mémoires* de Mendelsohn a été publié par Heinemann (Leipzig, 1831). Enfin disons, en terminant, que ce fut Mirabeau qui se chargea de faire connaître en France l'écrivain juif en publiant un écrit intitulé : *Sur Mosès Mendelsohn* (Londres, 1787, in-8°).

MENDELSSOHN (Joseph), écrivain et banquier allemand, fils du précédent, né en 1770, mort en 1848. Il fonda à Berlin, avec son frère ABRAHAM, mort en 1835, une importante maison de banque et se fit connaître, comme écrivain, par deux ouvrages intitulés : *Notice sur les idées de Rossetti pour un nouveau commentaire de Dante* (Berlin, 1840) et *Sur les banques à papier-monnaie* (Berlin, 1846). — Son fils, Georges-Benjamin MENDELSSOHN, né à Berlin en 1794, a été professeur à l'université de Bonn et a publié : *L'Europe germanique* (Berlin, 1838); les *Institutions constitutionnelles dans l'état monarchique* (Bonn, 1843).

MENDELSSOHN-BARTHOLODY (Félix), célèbre compositeur allemand, né à Hambourg le 5 février 1809, mort à Leipzig le 4 novembre 1847. Il était petit-fils du philosophe Mosès Mendelsohn, et fils d'Abraham Mendelsohn qui avait ajouté à son nom celui de Bartholdy appartenant à sa femme. Félix fut élevé avec le plus grand soin, et comme il était doué de la plus brillante organisation, il devint bientôt un enfant prodige. Dès l'âge le plus tendre, son père lui donnait Berger pour professeur de piano, et le sévère Zelter lui enseignait l'harmonie et le contre-point. Aussi, à huit ans, Mendelsohn lisait, à première vue, une partition si compliquée qu'elle fut, et pouvait écrire toute espèce d'accompagnement sur un chant donné. A neuf ans, il se produisit en public à Berlin et l'année suivante à Paris; il avait même, dès cette époque, composé plusieurs œuvres du genre le plus difficile, notamment trois quatuors pour piano, violon, alto et violoncelle.

En 1821, Zelter l'emmena avec lui à Weimar et le présenta à Goethe, qui fut vivement frappé de son talent comme pianiste et comme improvisateur. Hummel l'entendit et lui prédit un brillant avenir. Toutefois, l'art musical ne lui faisait point négliger ses études littéraires, et, à seize ans, il terminait brillamment ses études classiques. En 1824, il publia ses premières compositions musicales, des quatuors pour violon, alto et violoncelle, et une grande sonate pour piano et violon. Vers cette époque, son père, désireux de consulter des juges sérieux sur le talent de son fils, le conduisit à Paris et le fit entendre à Cherubini qui ne fut pas moins explicite que l'illustre pianiste allemand Hummel. Pendant son séjour dans la capitale française, on exécuta, avec le concours de Baillot, son quatuor en si bémol, qui lui valut les suffrages de tous les gens de goût.

A son retour à Berlin, Mendelsohn aborda le théâtre et composa une partition, les *Noëces de Gamache*, dans laquelle il avait déployé le luxe de science d'un écuyer studieux qui veut faire ses preuves. Cet opéra, joué en 1827, fut froidement accueilli et aussitôt retiré de la scène. Froissé de cet échec, Mendelsohn partit pour l'Angleterre (1829) et fit exécuter à Londres sa première symphonie, qui fut acclamée comme un chef-d'œuvre. Après avoir visité l'Ecosse, il parcourut une partie de l'Allemagne, puis gagna l'Italie, arriva au mois de novembre 1830 à Rome, où il se lia avec Berlioz, s'arrêta successivement à Naples, à Florence, à Gènes, à Milan, parcourut la Suisse et la Bavière, et arriva à Paris en décembre 1831. Son talent musical, sa remarquable culture intellectuelle, ses avantages extérieurs, sa fortune qui lui permettait de vivre en grand seigneur, le firent accueillir partout avec la plus grande distinction. Toutefois, à Paris, il n'eut point le succès qu'il espérait. Son quatuor en mi majeur et son ouverture du *Songe d'une nuit d'été* furent assez faiblement applaudis, et il en conçut un vif ressentiment. Entre Paris et la France, qu'il quitta en mars 1832.

En 1833, Mendelsohn fut choisi pour diriger la grande fête musicale organisée à Dusseldorf, et le talent avec lequel il s'acquitta de sa tâche lui valut le titre de directeur général de la musique de cette ville. Lié intimement avec le poète Immermann, qui avait écrit pour lui un poème d'opéra emprunté à la *Tempête* de Shakespeare, tentative à laquelle, par suite de circonstances inconnues, le compositeur dut renoncer, Mendelsohn forma avec cet écrivain une association pour fonder à Dusseldorf un théâtre uniquement consacré à l'art sérieux. L'entreprise n'eut pas une longue existence. Les représentations du *Don Giovanni* de Mozart et d'un drame d'Immermann donnèrent lieu à de sévères critiques. Le caractère hautain de Mendelsohn se révolta. Il donna sa démission (1839), se rendit alors à Francfort, où il se maria et fit un choix très-heureux, puis alla se fixer cette même année à Leipzig. Si, péneusement parlant, son essai de direction théâtrale avait échoué, son talent comme maître d'orchestre avait été définitivement consacré. Aussi fut-il

appelé à présider les principales solennités musicales de l'Allemagne et de l'Angleterre. Nommé, dès son arrivée à Leipzig, directeur de la Société des concerts, qui devint, sous sa vigoureuse impulsion, le premier orchestre de l'Allemagne, Mendelsohn sans compétiteur sérieux dans sa patrie, fut appelé à Berlin, en 1841, par le roi de Prusse pour y diriger sa musique. C'est dans cette dernière ville qu'il écrivit les chœurs et les intermèdes de l'*Antigone*, d'*Edipe roi* de Sophocle, et de l'*Atthalie* de Racine. Les chœurs d'*Antigone* ont été entendus à Paris lors de la représentation, à l'Odéon, de la traduction faite de l'œuvre grecque par MM. Vacquerie et Paul Meurice. Malgré la bienveillance de Frédéric-Guillaume IV et la considération dont il jouissait à la cour de Berlin, l'artiste sentit une certaine résistance dans le public berlinois contre ses tendances musicales. Aussi se détermina-t-il à résigner ses fonctions et à reprendre la route de Leipzig, où, du moins, à défaut d'honneurs, il ne rencontrerait que respect et sympathie.

En dehors des excursions qu'il fit en Angleterre dans le courant des années 1840, 1842, 1844, 1846 (époque à laquelle il fit exécuter au festival de Birmingham son oratorio d'*Elie*), et enfin, en 1847, Mendelsohn ne s'éloigna plus de sa ville de prédilection. Berlioz, lors de son voyage en Allemagne, le trouva dans cette ville, au milieu des répétitions de son œuvre intitulée *Walpurgis nacht*.

Une longue et brillante existence semblait réservée à cet enfant gâté de la fortune, lorsque la mort de Mme Kansel, sa sœur, vint lui porter un coup fatal. Mme Mendelsohn, pour distraire cette douleur qui touchait à l'égarement, s'empressa d'emmener son mari en Suisse. L'artiste ne laissa conduire et ramener sans rien perdre de son curable mélancolie. Le 9 octobre 1847, une première attaque d'apoplexie vint jeter l'alarme dans sa famille et parmi ses amis. A partir du 23 du même mois, les attaques se succédèrent sans relâche, et enfin, le 4 novembre, ce grand musicien rendait le dernier soupir, ayant l'accomplissement de sa trente-neuvième année.

Comme tous les maîtres qui impriment une nouvelle forme à la pensée soit musicale, soit littéraire, Mendelsohn a rencontré des partisans fanatiques et d'acharnés détracteurs. Il est encore peu connu en France, et ce n'est qu'en 1842 que la Société des concerts du Conservatoire admit ses œuvres aux honneurs du programme.

Il est certain qu'on nous que, quand les œuvres de ce maître auront été étudiées, approfondies, jouées et popularisées autant que celles de ses illustres devanciers, les musiciens français rendront à Mendelsohn l'hommage dû à un immense talent; nous irions presque jusqu'au mot génie. Non, Mendelsohn n'est pas encore suffisamment connu. Tout est nouveau chez lui, l'idée et surtout la forme. Il a rompu hardiment avec la tradition; il fuit avec soin le banal et le consacré; la formule lui fait horreur; il préfère l'inaccessible au trivial. Mendelsohn est, au suprême degré, un diseur d'élégances musicales. La seule invention du *scherzo* à deux temps devrait immortaliser son nom. « Plus soucieux du fini du travail, dit un critique français, que de l'abondance des productions, Mendelsohn n'écrivait jamais qu'à ses heures. On voit que chez lui il y a toujours étude et réflexion, mais spontanée. Si la musique était une science, il eût été assurément le plus grand musicien de son époque. En ce qui touche le caractère particulier de son œuvre, dont la distinction est la qualité dominante, et la recherche le défaut, nous devons dire que le dédain du lieu commun le préserva de cette fécondité stérile et de cette facilité banale par laquelle ont dû passer tant de compositeurs avant d'arriver à l'originalité et à l'invention. — Mendelsohn, dit Henri Heine, nous offre toujours l'occasion de réfléchir aux plus hauts problèmes de l'esthétique. Il nous fait surtout souvenir de cette grande question : Quelle est la différence entre l'art et le mensonge? Nous admirons surtout chez ce maître son grand talent pour la forme, pour le style, son aptitude à s'approprier les choses les plus extraordinaires, sa belle et ravissante facture, sa fine oreille de l'éclair, ses sensibiles et délicates antennes d'escargot, ainsi que son indifférence sérieuse, je dirais presque passionnée. »

Ce qui nous frappe dans Mendelsohn, c'est la distinction, le caractère en quelque sorte aristocratique de son talent, la science et la finesse, un charme de rêverie pénétrante et quelque peu mélancolique. Quant aux délicatesses de facture, aux enlacements de l'idée, au chatiment des variations, aux combinaisons des timbres et des instruments, Mendelsohn dépasse sur ce point les grands génies dont on lui oppose perpétuellement les noms pour anéantir sa gloire. Dans Mozart, dans Beethoven, dans Weber, on ne rencontrera aucune page qui puisse rivaliser, comme poésie, comme délicatesse musicale, avec ce soupir de harpe éolienne que se nomme le *scherzo* du *Songe d'une nuit d'été*. Les *Levers de soleil* tant vantés de *Mozart* et du *Désert* peuvent-ils un instant soutenir la comparaison avec ce chant d'action de grâces de la terre au ciel, ce radieux réveil de la nature, cette explosion d'enthousiasme uni-

versel qu'on nomme la *Marche triomphale* de la même partition ? Et ce Mendelssohn, qu'on juge généralement si délicat et si frêle, ne s'est-il pas élevé, dans cette page, au-dessus des plus mâles et des plus grandioses génies ? La *Grotte de Fingal*, le premier acte de *Loheley* (le seul que Mendelssohn ait écrit) contenant un air de soprano qui promettrait une grande œuvre dramatique, sont, on peut l'affirmer sans crainte, des chefs-d'œuvre de facture et de pensée. Ses quatuors, interprétés à Paris par la société Armingaud-Jacquard, marchent de pair avec les œuvres les plus acclamées des maîtres en ce genre. Ses *Romances sans paroles*, pour le piano, et cette perle qu'on nomme la *Filusee*, sont des merveilles de chaste émotion et de finesse.

« Jamais esprit ne réunit plus de connaissances universelles, et ses appréciations étaient aussi justes que subtiles, dit un critique anglais. Il semblait que ses goûts et ses aptitudes ne connussent plus de limites. Il avait l'œil d'un peintre et le cœur d'un poète. Tout ce qui était beau, soit dans la nature, soit en fait d'art, le transportait, et il sentait en même temps qu'il voyait. Il avait l'instinct et l'aptitude des langues; on prétend même qu'une de ses dernières occupations fut d'examiner les progrès que le fils d'un de ses amis avait faits en grec. La littérature fut une de ses passions... Mendelssohn composait à sa manière, et, pour traduire sa pensée, il se servait d'une langue adaptée par lui à ses idées. L'inspiration était innée en lui, entretenue par un besoin ardent de création. Sa science acquise vint bientôt multiplier ses moyens d'expression. Cette science était d'autant plus remarquable qu'il ne possédait pas les sources fécondes de la mélodie, ainsi que Mozart, Rossini et Beethoven... C'est un mélange de fantaisie et de science, deux choses si difficiles à accorder ensemble, qui fait de Mendelssohn un talent tout exceptionnel; et si, d'une part, son imagination le place par moments en contradiction avec le style classique, d'un autre côté, ses connaissances profondes dans la théorie sérieuse de l'art musical en font l'antagonisme de la nouvelle école tapageuse et destructive qui menaçait d'entraîner le monde musical dans un véritable chaos. Mendelssohn avait la modestie du vrai talent, et il était un juge sévère pour ses propres œuvres; aussi, en le suivant pas à pas, dès le début de sa carrière, on voit quel soin minutieux il mettait à tout ce qu'il faisait, et avec quel courage et quelle indépendance il travaillait. Un long catalogue, dressé par lui-même, nous révèle une foule de morceaux composés par lui, mais qu'il ne jugeait pas dignes de la publicité. » Les œuvres de ce maître atteignent un chiffre assez considérable; nous allons les énumérer assez rapidement.

PARTITIONS DRAMATIQUES. Les *Noëes de Gamache*, en trois actes (1827); le *Retour du voyage à l'étranger*, dont une traduction, sous le titre de *Lisbeth*, a été représentée sans succès au Théâtre-Lyrique en 1865; les *Intermèdes* et *chœurs d'Antigone*, d'*Edipe roi* et d'*Athalie*; le *Songe d'une nuit d'été*; la *Première nuit du Walpurgis*, regardée par Berlioz comme le chef-d'œuvre du maître; le premier acte de *Loheley*, opéra qu'il ne put achever.

OUVERTURES. Le *Songe d'une nuit d'été*; la *Grotte de Fingal*; la *Mer calme*; la *Belle Mélusine* et *Ruy Blas*; quatre symphonies; quatre concertos; un caprice pour piano et orchestre, et une sérénade pour orchestre.

MUSIQUE DE CHAMBRE. Otteto, deux quintettes, dix quatuors, deux trios, sonate pour piano et violon, deux sonates et variations pour piano et violoncelle, deux œuvres pour piano à quatre mains, vingt et une œuvres pour piano seul.

MUSIQUE RELIGIEUSE. Trois préludes et six sonates pour orgue.

ORATORIOS, PSALMES, MOTETS, CANTATES ET CHANTS DIVERS. *Paulus*, regardé généralement comme le chef-d'œuvre du compositeur; *Élie*, que l'Angleterre met au niveau des plus belles productions de Handel; le *Christ*, ouvrage inachevé; l'hymne *Lauda Sion*, pour orchestre et chœur; *Aux artistes*, chant de fête, chant pour la fête séculaire de la création de l'imprimerie, deux hymnes pour contralto, soprano, chœur et orchestre, trois chœurs d'église, trois cantiques, six motets, huit psalmes, chants à plusieurs voix et enfin plusieurs recueils de lieder.

« Les œuvres de Mendelssohn, depuis longtemps célèbres dans sa patrie, en Angleterre et jusqu'en Amérique, dit M. Ernouf, ne sont encore, sauf un petit nombre d'exceptions, admirées en France que sur parole et par ouï-dire. Beaucoup d'amateurs parisiens ne connaissent que sa belle ouverture du *Songe d'une nuit d'été*, ses romances sans paroles et quelques autres œuvres pour le piano, et ne se doutent guère qu'il ait fait autre chose. Cette ignorance regrettable, qui nous prive de tant de jouissances, tient à bien des causes, dont l'énumération serait peu flatteuse pour notre amour-propre, et notamment aux lueurs profondes que présente chez nous l'enseignement musical. La France, c'est-à-dire Paris, n'a d'oreilles que pour les compositeurs dramatiques et pour les pianistes. En fait de symphonies, beaucoup de dilettanti et même d'artistes n'entendent encore très-sérieusement qu'Haydn, Mozart, et surtout Beethoven, ont posé dans

ce genre les colonnes d'Hercule, et n'ont rien laissé d'intéressant à faire à leurs successeurs. On s'occupe peu ou pas du tout de musique religieuse, et bien des amateurs seraient fort embarrassés de définir exactement ce que c'est qu'un oratorio. Et voilà principalement pourquoi Mendelssohn nous demeure si peu connu : c'est que ce maître sage, fécond et gracieux, n'a guère pu être apprécié de nous jusqu'ici que par ce qu'il a écrit pour le piano. Il est mort au moment où il allait enfin aborder, dans la pleine maturité du talent, la scène, dont diverses circonstances l'avaient tenu éloigné jusque-là, et ses œuvres les plus remarquables appartiennent précisément aux genres qui ont tant de peine à s'acclimater en France, à la symphonie, à l'oratorio, à la musique d'église proprement dite. »

MENDEN. ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 19 kilom. O. d'Arnsberg; 3,500 hab. Fabrication de draps, étoffes de soie, aiguilles.

MENDÈRE-SON, petit fleuve de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie. C'est le *Sinots* d'Homère. V. SINOIS.

MENDES (Alphonse), missionnaire, jésuite et prêtre portugais, né à Evora en 1579, mort à Goa en 1656. Grégoire XV l'ayant nommé patriarche d'Éthiopie, il se rendit dans ce pays en 1625, put se livrer librement à ses travaux apostoliques pendant huit ans, tant que regna le sultan Sagado, fut contraint par son successeur de retourner en Europe, tomba pendant la traversée entre les mains des Turcs, qui lui firent subir une dure captivité, et devint, après avoir été racheté par les jésuites, archevêque de Goa (1634). Outre quelques ouvrages et des sermons manuscrits, on a de lui : *Relaca da su entrada na Ethiopia*, publiée dans les œuvres du P. Telles; *Brachyament, id est lux fides* (1692), traduction latine d'un catéchisme éthiopien; *Relatio de martyrio D. Apollinaris de Almeida* (1641).

MENDES (Antonio-Félix), grammairien portugais, né à Pernez, près de Santarem, en 1706. Il devint professeur de poésie latine et portugaise à Lisbonne et membre de l'Académie royale. Mendes a laissé deux ouvrages estimés : *Grammatica latina* (Lisbonne, 1737); *Arte de Grammatica* (Lisbonne, 1749).

MENDES LEAL (José da Silva), littérateur, publiciste et homme politique portugais, né à Lisbonne en 1820. Il avait publié des articles dans le *Diario*, lorsque le duc de Terceira, chargé d'une mission dans le nord du royaume en 1846, l'emmena avec lui en qualité de secrétaire. L'année suivante, il fut chargé de l'administration provisoire de la ville de Viana, puis il fut successivement nommé secrétaire du Conservatoire de Lisbonne, premier bibliothécaire de cette ville (1850) et député (1851). M. Mendes Leal ne tarda pas à se faire remarquer comme orateur politique, et fut ministre à deux reprises sous la présidence du duc de Loulé, qui lui confia d'abord le portefeuille de la marine, puis celui des affaires étrangères. Il est depuis 1871 ministre plénipotentiaire de Portugal en Espagne. M. Mendes Leal fait partie depuis 1845 de l'Académie des sciences de Lisbonne, et il est membre correspondant de plusieurs sociétés savantes étrangères. C'est lui qui fut chargé en 1857, après la mort du vicomte de Santarem, de continuer le grand travail que cet érudit avait entrepris sur la cosmographie. Outre un grand nombre d'articles, insérés dans divers journaux, et notamment dans le *Jornal de Commercio*, on a de lui des ouvrages historiques, des romans, des poésies, des drames, des comédies, etc., très-estimés en Portugal. Nous citerons entre autres : *Querra de Oriente*; *A Estatu de Nabuco*; *A Flor do Mar*; *Um sonho na vida*; *A menina de Val de Mil*; *Ad-el-Kader*; *Garrett e Camoens*; *Sospiros de abril*; *A visao de Ezequiel*; *Napoleão no Kremlin*; des drames : *Os dois renegados*; *Maria de Alencastre*; *A Pobre das ruínas*; *O tributo das cem donzellas*; *Os homens de Marmora*; *Os homens de viro*; des comédies : *Quem tudo quer, tudo perde*; *Um romance par cartas*; *O tio Andre que vem da Brazil*; *A Escala social*, etc. M. Mendes Leal a publié un recueil de ses *Poesias* (Lisbonne, 1858).

MENDES SILVA (Rodrigo), généalogiste portugais, né à Celorico, province de Beira, vers 1600, mort en Italie. Il était historiographe royal et membre du conseil suprême de Castille, lorsque l'Inquisition le poursuivit comme ayant émis des opinions peu orthodoxes. Pour échapper aux persécutions de cette odieuse institution, il quitta l'Espagne et alla terminer ses jours près de Gènes. Mendes Silva a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Dialogo de la antigüedad y cosas memorables de Madrid* (Madrid, 1637); *Catalogo real y genealogico de España* (Madrid, 1637); *Pollacion general de España, sus trofeos, conquistas*, etc. (Madrid, 1645, in-fol.), dictionnaire géographique qui a été réédité en 1675; *Noticia de los ayos y maestros de los principes de Castilla* (Madrid, 1654); *Engaños y desengaños del mundo* (Madrid, 1655); *Paragon de los reyes de Craxuela de Inglaterra* (Madrid, 1656). On lui doit, en outre, des vies de divers personnages, des généalogies de plusieurs grandes familles d'Espagne, etc.

MENDES, ville de l'Égypte ancienne, dans le Delta, au N.-O., à l'embouchure d'un des bras du Nil, à laquelle elle donnait le nom de *Mendesium oatum*. Le dieu Mendes y était particulièrement adoré.

MENDES ou MANDHOU, dieu de l'ancienne Égypte, une des huit principales divinités des Mendésiens. Il n'était autre que le Pan des Grecs, adoré sous la forme d'un bouc à quatre cornes.

MENDE DE CASTRO (Emmanuel), juriste, consulte portugais du XVII^e siècle. V. CASTRO.

MENDEZ PINTO (Ferdinand), voyageur portugais. V. PINTO.

MENDÉZIE s. f. (man-di-zé). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant des herbes du Mexique.

MENDÉZIEN, TENNE s. et adj. (main-dé-zien, le-ne). Géogr. anc. Habitant de Mendès, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les MENDÉZIENS. La population MENDÉZIENNE.

MENDIANT, ANTE adj. (man-di-an, an-te — lat. mendicus; de mendo, faute, défaut, du sanscrit mandam, peu, de la racine mand, man, rapetisser, restreindre). Qui mendie, qui demande l'aumône : Les ordres MENDIANTS.

— Substantif. Personne qui mendie, qui demande l'aumône : Donner deux sous à un MENDIANT, à une MENDIANTE. Le dernier des MENDIANTS est un homme comme le roi. (Frédéric II). Les MENDIANTS vivent de leurs plaies. (Chateaub.) Le MENDIANT cultive la charité comme le laboureur cultive son champ. (A. Karr.) En 1535, une loi enjoignait aux MENDIANTS de quitter la capitale, sous peine d'être pendus. (E. de Gir.) C'est la débauche qui peuple les rues de MENDIANTS et les hôpitaux d' incurables. (J. Simon.) L'homme bienfaisant sème son aumône au hasard pour récolter des MENDIANTS. (J. Janin.) A Londres, la loque dont se couvrent les MENDIANTS est quelque chose d'innomé jusqu'à ce jour. (E. Texier.)

— Fig. Personne ou chose personnifiée qui se livre à de fréquentes sollicitations, qui attend d'autrui de fréquents services : L'orgueil est un MENDIANT qui crie aussi haut que le besoin. (Franklin.) C'est vivre en MENDIANT que de faire dépendre son bonheur des autres. (J. Simon.)

— Quatre mendiants ou simplement Mendiants, Dessert composé de quatre sortes de fruits secs, figues, raisins, amandes et noisettes.

— Syn. Mendiants, gueux, indigent, etc. V. GUEUX.

— Encycl. V. MENDICITÉ.

— Iconogr. Les maîtres de toutes les écoles se sont plu à rendre qu'il y a de pittoresque dans les physionomies et les guenilles des mendiants; mais ce sont surtout ceux que leur tempérament portait au réalisme qui y ont excellé. Ribera aimait à reproduire leurs rides, leur front bâlé, leur chevelure grisonnante, leur barbe inculte, leurs haillons déchirés et multicolores; toutefois, il leur conserve un certain air de dignité. Il y a en eux plus d'intelligence et de distinction que dans les rustres des tableaux flamands. La jeunesse de Ribera avait été soumise à de rudes épreuves; longtemps il n'avait eu pour se vêtir que des haillons, longtemps il avait vécu de la pitié de ses camarades. Il avait conservé d'un si misérable début une invincible disposition à la tristesse. On retrouve cette impression, non-seulement dans les scènes lugubres qu'il représentait avec plaisir, mais surtout dans la physionomie, dans le regard et dans le maintien de ses mendiants. L'un d'eux, un vieillard, a le front large; ses yeux réfléchis, sa moustache expressive intéressent en sa faveur. Il n'a rien de grossier et n'est nullement trivial sous ses haillons. Sa main tient un papier où se lit une requête laconique adressée aux passants et cependant, comme expression, comme attitude, on prendrait ce grave vieillard bien moins pour un mendiant de profession que pour un vétéran des armées espagnoles. Le tableau est signé au coin du papier que tient le personnage : *Joseph de Ribera, Espagnol valentin*. Il est étudié avec un soin extrême et une grande largeur d'exécution. Le musée de Besançon possède sous le nom du même artiste un *Mendiant* petite nature, demi-figure, et un *Mendiant* en lecture, de grandeur naturelle. Ce sont deux affreux visages noircis. Il est peu probable que Ribera en soit réellement l'auteur. Au musée d'Avignon est un *Mendiant* de Herrera le vieux, tableau réaliste plein de relief et de couleur. Le *Jeune mendiant* de Murillo, au musée du Louvre (v. ci-après) est célèbre; c'est un des chefs-d'œuvre du maître. Rembrandt a peint un *Mendiant* jouant du violon dans une taverne (musée d'Amsterdam); deux buveurs sont atablés, l'un très-éclairé, l'autre à demi en lumière; deux autres sont dans l'ombre, un cinquième satisfait... un petit besoin; la gravure a souvent popularisé ce tableau. Le musée de Caen possède un *Mendiant* de Jordaens; il est peint au bûche; la tête est d'une physionomie horrible, mais d'un relief excellent. Les *Mendiants* du Sébastien Bourdon (musée du Louvre) sont groupés d'une façon pittoresque : une troupe de ces pauvres diables, hommes, femmes, enfants en guenilles, s'est arrêtée près d'une voûte sous laquelle se tient debout un cavalier; une femme qui

porte un enfant sur son dos compte quelques sous dans le creux de sa main; elle a devant elle une petite fille. Ce tableau est joli et bien agencé. On trouve les qualités ordinaires des maîtres flamands dans le *Mendiant* de Jan Meel (musée du Louvre); le porte-besace demande pitoyablement l'aumône à des passants qui prennent leur repas à la porte d'une chaumière. Les *Mendiants* de Callot sont populaires, et le cahier de gravures où il a crayonné d'une main si lente un si grand nombre de ces physionomies si vraies a été maintes fois reproduit. Callot excellait à rendre ces figures grimées, à draper sur des épaules décharnées des manteaux en dents de scie; tous les horribles détails de la misère extérieure lui étaient familiers. L'un de ses mendiants, nu-tête, les yeux chassieux, des mèches de cheveux éparées, les jambes emmaillottées de vieux linges, le corps enveloppé d'une couverture en lambeaux, tend à l'aumône une main sale dont les ongles d'une longueur démesurée ont des apparences de griffes; un autre joue de la vielle en larmoyant et coiffé d'un horrible feutre mou; un autre, appuyé sur son bâton, se chauffe les mains à son gueux suspendu au bras par une ficelle; un autre, assis, étale les hideux ulcères qu'il a aux jambes. Poses, expressions, guenilles sont d'une vérité effrayante; ces mendiants font peur au moins autant que pitié. Tout autre est le *Jeune mendiant* de Reynolds; la manière propre et distinguée de l'artiste anglais l'éloignait autant de Callot que de Murillo et de Ribera. Son petit *Mendiant* n'étale pas cyniquement sa gueuserie au soleil comme celui du maître sévillan; tandis qu'une de ses mains s'ouvre pour recevoir quelques sous, l'autre tient une petite bote d'allumettes, sa mendicité se demandant ainsi l'apparence d'une industrie. Le peintre, il est vrai, n'a point voulu laisser place au doute. Le geste que fait la main gauche, l'expression douloureuse du visage, d'ailleurs joli, tout dans le jeune garçon en haillons implore la pitié; on est attendri devant cette indigence qui supplie si doucement. L'artiste s'est bien gardé d'exagérer aucun détail; bien qu'usé et rapiécé, l'habit conserve une certaine décence; le visage est résigné et sympathique, il est beau et n'affecte point les tons terreux et sales de la misère crapuleuse.

Paul Delaroche a peint une *Mendiant* italienne, gravée par M. Zachée Prévost; M. Armand Leleux, un *Mendiant* (Salon de 1838) et des *Mendiants espagnols*, aux environs de Grenade (Salon de 1847); Decamps, le *Mendiant comptant sa recette* (Exposition universelle de 1855), d'une vérité saisissante; Louis Boulanger, un épisode du *Crucifixion de Thomas*, *Lazarille*, le *Mendiant* (Salon de 1857); M. Jeanron, un *Aveugle mendiant* (Salon de 1834); M. Célestin Nanteuil, un *Mendiant* (Salon de 1835); M. Edouard Frère, les *Mendiants de Dunkerque* (Salon de 1842); M. Antigna, une *Jeune mendiant* (Exposition universelle de 1855), et un *Mendiant* (Salon de 1863), gravé par E. Pirodon; M. Hugues Merle, une *Mendiant* (Salon de 1861), actuellement au musée du Luxembourg; M. Rodolphe Lehmann, des *Mendiants romains* (Salon de 1853) et des *Mendiants des Abruzzes* (Salon de 1859); M. O. Pengilly l'Haridon, un *Mendiant assis près d'une fontaine* (Salon de 1852); M. Poussin, la *Fête des mendiants* (Exposition universelle de 1855); G. Courbet, l'*Aumône du mendiant* (Salon de 1868), une œuvre magistrale. Ce vieux philosophe, au teint couleur de brique, au chapeau défoncé, au pantalon racroquevillé, aux habits couleur d'adamou, est un Robert Macaire égaré sur le grand chemin; la façon dont il reçoit l'aumône est tragique et fait l'effet d'une révolte. La main du maître réaliste a caressé voluptueusement tous les détails de cette misère effrontée et cynique. Théodore Valérius a gravé à l'eau-forte un séduisant de quatre planches, *Mendiants bretons au pèlerinage d'Avray* (Salon de 1869); un crayon de Gustave Doré, des *Mendiants espagnols*, a été reproduit par la gravure (J.-P. Delduc, Salons de 1865 et 1869).

Citons encore, parmi les artistes qui ont exposé des *Mendiants* à divers Salons, M. Giroud, le *Vieillard mendiant*; M. Nouvraire, un *Jeune mendiant faisant danser des marionnettes* (Salon de 1833); M. Bodin, des *Mendiants s'abritant contre l'orage* (Salon de 1833); M. Bruyère, les *Mendiants suspects* (Salon de 1836); M. Sabatier, une *Halle de mendiants espagnols* (Salon de 1838); M. Senevas, des *Mendiants allemands* (Salon de 1844); M. Manzoni, la *Fête des mendiants* (Salon de 1846); M. Desprez, la *Fête des mendiants* (Salon de 1850); M. de Maulignon, la *Mendiant arabe* (Salon de 1861); enfin, MM. Sentier, G. Cathelineau, Bourdier, Lafosse, Pruche, Labourcholet, Doutréaux, Canon, Lavandier, Cals, H. Potier, Fr. Peysson, E. Lacroix, Alcloque, Ed. Girardot, E. Lejeune, H. de Stelly, A. Mayer, A. Antigna, E. Villain, P. Bisson, A. Lavièrre, A. Labour, Fr. Freguères, M. Figneries, Ch. Tallier, H. Haffner, Monch, L. Pinta, L. Paradis, L. Duvigny, Brillouin, J. Richomme, Ch. Hordin, A. Preziosi, Drunard, H. Lalaisse, Calverhouse, P. Bellay, Onslow, Célestin Blanc, R. Jourdain, G. Noël, etc.

Parmi les statuaires, nous citerons M. Guinand, un *Mendiant*, sculpture en bois (Salon de 1843); M. Prévost, la *Mendicte*, bas-relief en plâtre (Salon de 1833); M. Garnier, un

Mendiant, statuette (Salon de 1834); M. Gourel, un Jeune mendiant pleurant sa marmotte, statue en plâtre (Salon de 1835); M. Sue, un Jeune mendiant bretonne au pied d'une croix, statue en marbre (Salon de 1838); M. Grailon, un Groupe de mendiants, terre cuite (Salon de 1849), des Mendiants, bas-relief ivoire (Exposition universelle de 1855), des Mendiants, bas-relief en bois (Exposition universelle de 1855).

Mendiant (LE JEUNE), tableau de Murillo; au Louvre. Un jeune garçon, de grandeur presque naturelle, accroupi sur les dalles d'un misérable réduit, se livre à un soin qu'il eût été adacucieux pour un pinceau vulgaire de peindre avec tant de franchise. Il se livre, sous ses haillons, à une chasse où les ongles jouent le grand rôle, pour parler plus clairement, il occupe les loisirs de sa solitude « à détruire ce qui l'incommode », comme disent naïvement les anciens inventaires. Un rayon de soleil, pénétrant par une fenêtre, frappe vivement sa tête nue, penchée en avant, et qui offre un raccourci excellent. Sa peau hâlée et rude, sa veste grise rapiécée, sa cruche d'eau, le réduit obscur où il se trouve, tout annonce la misère, la gueuserie. Des fruits dans un vieux panier, une cruche d'eau, des crevettes à demi rongées sont les préparatifs ou les restes de son maigre repas.

« Il est vraisemblable, dit Emeric David, que le peintre espagnol, passant un jour surpris d'une ruine, découvrit un jeune mendiant qui, abrité dans l'interieur, se réchauffait aux rayons du soleil et usait d'une pleine liberté pour purger ses haillons des compagnons incommodes de sa misère. L'architecture pittoresque de l'antique masure, la vivacité du clair-obscur, la pose naïve du jeune malheureux qui ne croyait point être aperçu, appelèrent l'attention du maître. Un croquis spirituel dut saisir d'abord toutes les principales parties de cet ensemble. L'action même du petit mendiant se trouva retracée sous le crayon du peintre, parce qu'elle était inséparable de l'attitude et des effets qu'il voulait exprimer. Ce moment d'inspiration produisit, préparé du moins un des ouvrages les plus remarquables d'une école qui doit tenir un rang distingué dans l'histoire de l'art, à cause de l'énergie et de la vérité de son coloris. C'est la simplicité de l'attitude, le relief donné à la figure, l'éclat de la lumière, la fermeté du pinceau, la vigueur du ton général qui font de ce tableau un chef-d'œuvre. La tête et toutes les parties nues sont pleines de vie. Dans les vêtements en lambeaux qui ne couvrent le corps qu'à moitié, la touche est large et hardie... La rudesse de la peau atteste la paresse de ce malheureux enfant, et ses moeurs sont, pour ainsi dire, écrites sur l'épiderme qui couvre ses membres; on voit qu'une onde salubre ne les rafraîchit jamais. » Ajoutons que les accessoires, largement peints, sont d'une extrême vérité; ils coopèrent à l'illusion parfaite que produit l'ensemble. « Pour la manière froide, dit M. Louis Viardot, il est difficile de rencontrer dans l'œuvre entier de Murillo un meilleur, un plus parfait échantillon que ce *Jeune mendiant*; c'est le sublime du genre trivial. »

Ce tableau, d'un naturel saisissant et qui est dans son genre un des chefs-d'œuvre de la peinture, faisait partie du cabinet Gaignat, à la vente duquel il fut payé, en 1768, 1,544 livres. Le marchand Le Brun l'acquit en 1782 et le céda aussitôt à Louis XVI pour la somme de 2,400 livres. Il a été gravé par Boutrous dans le *Musée français*, par Filhol et Landon. Au Salon de 1869, M. Catelin a exposé une peinture sur porcelaine représentant le tableau de Murillo.

Mendiants (ORDRES), les plus célèbres de tous les ordres religieux. On comprend sous cette dénomination générale tous les instituts de religieux qui font vœu de pauvreté et ne vivent que du fruit des aumônes qu'ils obtiennent de la charité des fidèles. Tous tirent leur origine des croisades, dont ils sont la conséquence. Ces établissements rendirent à la vie du clergé l'éclat que lui avaient fait perdre la dissipation et le relâchement de la discipline dans presque tous les monastères. Les différents ordres qui se glorifiaient de cet humble surnom étaient : 10 les frères mineurs ou franciscains; 20 les clarisses, instituées par sainte Claire; 30 les tertiaires; 40 les capucins; 50 les minimes; 60 les frères prêcheurs ou dominicains, communément appelés jacobins; 70 les carmes; 80 les ermites de Saint-Augustin; 90 les servites, les ermites de Saint-Paul, les hieronymites, les jésuites, les celtiques; 100 l'ordre du Sauveur et celui de la Pénitence de la Madeleine. Mais ces divers instituts ne formaient réellement que quatre ordres de mendiants : les franciscains, les dominicains, les carmes et les augustins.

MENDICINO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district de Cosenza, mandement et à 3 kilom. S.-E. de Cerisano; 3,299 hab.

MENDICITE s. f. (man-di-si-té — lat. *mendicitas*; de *mendicare*, mendier). Action de mendier; condition de ceux qui mendient, qui vivent d'aumônes : La *MENDICITE* est interdite dans un grand nombre de départements de la France. La *taxe des pauvres entretient la MENDICITE*. (Mme de Staël.) Si la *MENDICITE* est un malheur, l'aumône est un devoir. (De

Bonald.) La *MENDICITE* est dans les traditions et en quelque sorte dans le génie de la religion catholique (J. Simon.) La *pauvreté* est une situation, la *MENDICITE* est une profession. (A. Karr.) On ne peut abolir la *MENDICITE* sans férocité et sans déprédation tant qu'on n'aura pas assuré des ressources à la pauvreté. (A. Karr.) La *pauvreté* présente le phénomène d'un état d'Etat fondé uniquement sur la *MENDICITE*. (A. Blanqui.) Napoléon a eu le temps de tomber deux fois du trône avant d'avoir éteint la *MENDICITE* (E. de Gir.)

— **Administr.** *Dépôt de mendicité*, Etablissements où l'on fait travailler les condamnés pris en délit de mendicité dans les lieux où la mendicité est interdite.

— **Encycl.** I. *MENDICITE* DANS L'ANTIQUITE. La *mendicité* a quelquefois pour cause la misère la plus profonde, le dénuement le plus absolu; trop souvent aussi, elle cache une oisiveté coupable, une finéantisme abject. Quoi qu'il en soit, de tout temps la *mendicité* a été considérée comme une plaie sociale que les législateurs se sont appliqués à prévenir et à réprimer. C'est une obligation pour la société de procurer du travail ou du pain au pauvre que la maladie, l'âge, des charges trop lourdes ou des chômages prolongés mettent hors d'état de subsister ou de faire vivre sa famille; mais c'est pour elle un devoir non moins impérieux de sévir contre le mendiant obstiné dans sa paresse qui, non seulement ne produit rien, mais encore enlève aux travailleurs une part de leurs ressources. Les mesures prises contre la *mendicité* se divisent donc en mesures préventives et en mesures répressives.

Aussi haut que l'on remonte dans l'antiquité, l'oisiveté, cause trop fréquente de la misère et de la *mendicité*, a été flétrie par les lois. Dans l'ancienne Egypte, la *mendicité* n'était permise sous aucun prétexte, et la peine capitale menaçait l'individu subsistant par des moyens contraires à la morale. L'Etat se chargeait de donner du travail à tous les valides désœuvrés, et établissait, dans ce but, d'immenses ateliers publics; si on en croit Platon, c'est de travaux semblables qu'étaient sorties les Pyramides. La *mendicité* paraît avoir été inconnue aux Hébreux. Dans toute la Grèce, la nécessité du travail était proclamée; des peines très-sévères atteignaient les oisifs et les gens sans aveu; les lois portaient contre eux la peine capitale; plus tard, quand les mœurs s'adoucissent, ils furent seulement frappés d'infamie. Il ne faut pas oublier qu'en dehors de l'action des lois la constitution des sociétés antiques, l'esclavage et l'hospitalité, s'opposaient au développement de la *mendicité*. On ne trouve, sous la république romaine, aucune loi ayant pour but la répression de la *mendicité*; doit-on en conclure qu'à cette époque ce fléau était inconnu à Rome? Il est certain que, sous les empereurs, l'étendit sur toute l'Italie comme une véritable lèpre; malgré les distributions de vivres faites au peuple par les soins des magistrats, la *mendicité* devint une spéculation. Des hommes infâmes mutilaient de malheureux enfants qu'ils envoyaient mendier sur les places et sur les ponts.

Sous l'influence du christianisme, un sentiment de charité et de fraternité inconnu jusqu'alors prit naissance; une sorte de faveur fut attribuée à la pauvreté. Malheureusement, l'abondance des aumônes fit naître bientôt l'odieuse industrie de la misère simulée. Valentinien, le premier parmi les empereurs, s'éleva contre cet abus. Il interdit expressément la *mendicité* aux valides, sous peine de la perte de la liberté. Le code de Justinien adoucit cette législation sévère; les mendiants valides doivent être employés par les entrepreneurs de travaux publics; ceux qui refuseraient de travailler seraient punis d'un emprisonnement. La religion, comme la loi civile, proscrivait la *mendicité* oisive.

— II. *MENDICITE* EN FRANCE DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'À NOS JOURS. En 570, le deuxième concile de Tours formula le commandement à la fois religieux et social du secours à donner aux nécessiteux et de l'interdiction de la *mendicité* : « Que chaque cité, suivant ses ressources, nourrisse ses pauvres et ses infirmes, et que la dépense soit répartie entre les habitants et le clergé, afin que les pauvres ne vagabondent plus. » Charlemagne défendit de nourrir les mendiants qui refusent de travailler, et les empereurs grecs abandonnaient les mendiants valides comme esclaves à ceux qui les arrêtaient.

Pendant le moyen âge, l'affranchissement des serfs, les guerres incessantes, les disettes et les épidémies donnèrent à la *mendicité* une expansion effroyable, que les mesures les plus rigoureuses ne parvinrent pas à contenir. L'Eglise, du reste, par ses ordres mendiants qui pullulaient, contribuaient à propager ce déplorable état de choses, à faire passer la faim dans l'état de profession et, qui pis est, à en faire au besoin un titre à la sainteté.

Le nombre des mendiants devint tellement considérable, qu'au lieu de les surveiller plus facilement on fut forcé de leur ouvrir des asiles où ils étaient comme parqués; c'est ainsi que se formèrent les cours des miracles, sortes de repaires où la justice même craignait de se hasarder. Les mendiants s'organisaient en corporations distinctes comme les corps d'état; ils avaient leurs états généraux

aux et élisaient des rois. Cette organisation occulte de la faim et de la rapine était un péril incessant pour la société.

Saint Louis, dont on ne contestera pas l'ardente charité, ordonna, dans ses *Etablissements*, d'arrêter tout faimant, tout vagabond qui ne possédait rien et ne gagnait rien, fréquente les tavernes, de l'interroger sur ses moyens d'existence et de le bannir de la ville s'il est surpris en mensonge et convaincu de mauvaise vie.

Sous le règne du roi Jean, tous les fléaux ravagèrent la France; la guerre, la famine, une horrible épidémie augmentèrent la misère. Des troupes de paysans et de soldats débandés, profitant de la désolation universelle, parcouraient les villes et les campagnes, mendiant pendant le jour, pillant et assassinant pendant la nuit. Pour mettre un terme à ces excès, le roi rendit en 1350, contre les mendiants valides, une ordonnance qui fut la base de la législation sur la *mendicité*. Défense est faite aux mendiants valides de mendier, sous peine du fouet et du pilori; en cas de récidive, ils seront marqués au front d'un fer rouge et bannis. Voici un extrait de ce document, qui est un monument curieux au point de vue du style et des mœurs du moyen âge :

« Pour ce que plusieurs personnes, tant hommes que femmes, se tiennent oisifs parmi la ville de Paris et es autres villes de la prévosté et vicomté d'icelle, et ne veulent exposer leurs corps à faire aucunes besognes, ains truantent les aucuns, et les autres se tiennent en tavernes et en bordaux, est ordonné que toute manière de telles gens oisifs, ou joueurs de dez, ou enchanteurs es rues, ou truantands et mandians, de quelque estat ou condition qu'ils soient, ayans mestier ou non, soient hommes ou femmes, qui soient sains de corps et de membres, et exposent à faire aucunes besognes de labour en quoy ils puissent gagner leur vie, ou vident la ville de Paris et les autres villes de ladite prévosté et vicomté, dedans trois jours après ce cry. Et si après ledits trois jours ils y sont trouvez oisifs, ou jouans aux dez, ou mandians, ils seront prins et menez en prison au pain, et ainsi tenez par l'espace de quatre jours. Et quand ils auront esté delivrez de ladite prison, s'ils sont trouvez oisifs, ou s'ils n'ont biens dont ils puissent avoir leur vie, ou s'ils n'ont avec de personnes suffisans, sans fraude, à qui ils facent besogne ou qui ils servent, ils seront mis au pilori; et la tierce fois ils seront signez au front d'un fer chaud, et bannis desdits lieux. » De plus, l'ordonnance du roi Jean interdit de faire l'aumône aux mendiants valides; elle invoque le secours de la chaire chrétienne pour engager les gens charitables à ne plus secourir les valides oisifs et truantands; enfin, elle ordonne aux prélats, barons, chevaliers et bourgeois, d'empêcher leurs aumôniers de faire la charité de tels truantands, sans de corps et de membres. Cette pénalité, qui péchait par un excès de rigueur, fut rarement appliquée; aussi fallut-il, presque à chaque règne, ramener par des ordonnances nouvelles l'inefficacité des édits anciens. Une ordonnance de 1493 condamne les mendiants et les vagabonds aux galères et leurs complices au fouet.

Sous Charles VIII, on signale une espèce particulière de mendiants, nommés par les ordonnances réduits de fies; ces misérables envahissent des jeunes filles, qu'ils livrent après les avoir mises à mal. Par ordonnance du 6 juillet 1495, ce monarque organisa une force publique chargée de veiller à la sûreté des routes et à l'exécution des règlements sur la *mendicité* dans toute l'étendue du royaume; telle fut l'origine du corps de la maréchaussée. Sous le règne de François Ier, un grand nombre d'institutions de secours et d'aumônes furent établies; mais, en même temps, des mesures de répression très-sévères étaient prises contre les mendiants valides; ainsi, à plusieurs reprises, il fut ordonné aux magistrats d'employer les pauvres valides aux fortifications de Paris ou à d'autres besognes, et de pourvoir à la nourriture de ceux qui se soumettraient au travail; il était défendu aux mendiants de s'assembler, à peine d'être fustigés et battus de verges. Afin d'assurer la sûreté de la capitale envahie par un grand nombre de vagabonds et d'aventuriers oisifs, François Ier institua une force publique permanente, composée d'un lieutenant et d'un certain nombre d'archers; l'édit de 1526, qui créa le corps de la police municipale parisienne, s'exprime ainsi : « La nouvelle institution ne s'entremettra point du fait de justice, ains seulement de visiter par jour les lieux et places de ladite ville, carrefours, cabarets, maisons, tavernes et autres endroits dissolus où gens malvivants, vagabonds et sans aveu ont accoutumé eux retirer. Le lieutenant et les archers porteront main-forte au bailli, prévôt de Paris, et l'escorteront en temps et lieu. Ils seront montés et armés d'arquebuses, javalines, brigandines et autres harneys. Donnons plein pouvoir au comte d'Etampes, bailli et prévôt de Paris, de commettre et députer un lieutenant lay de robe courte, vertueux et bon personnage, nourri et expérimenté au fait de la guerre et des armes, pour visiter par chaque jour, accompagné de vingt archers, les rues, carrefours, tavernes, cabarets et autres maisons dissolues où ont accoutumé de se retirer les vagabonds et oisifs mal vivants, gens

sans'aveu, jouant des cartes ou des dés, et autres jeux prohibés, blasphémateurs du nom de Dieu, rufiens, mendiants, sains de corps, pouvant autrement gagner leur vie; et gens qui seront trouvez en présent méfait, ils les prendront au corps et les feront mettre es prisons du Châtelet de Paris, pour leur estre faits, puis le lendemain, ou son lieutenant, justice et punitif, telle que de raison. En cas de nécessité, le lieutenant pourra appeler les vingt-quatre sergens du bailliage et prévosté de Paris, et autre telle assemblée pour sa force que besongera sera. »

A cette époque, les campagnes étaient infestées de vagabonds et de mendiants « abandonnés à tous les vices, larrons, meurtriers, capteurs et violeurs de filles, renieurs de Dieu, cruels, inhumains, faisant de vice vertu, lous ravissants.... » Les gens de sac et de corde, se réunissant par grosses troupes, saccageaient les villages et quelquefois même les villes fortifiées, et portaient partout le massacre, le viol et l'incendie; ils soumettaient les malheureux paysans aux plus cruels tortures, leur crevaient les yeux et leur coupaient les membres, par manière de passe-temps. Les ordonnances de 1532 et de 1537 ordonnaient de courir sus à ces brigands et de les mettre à mort avec des raffinements de cruauté bien dignes de ces temps barbares. « Les plus criminels, ayant que souffrir mort, auront la gorge ouverte avec un fer chaud et la langue tirée et coupée par le dessous, et, ce fait, seront pendus selon leur démerite. » Les prévôts des maréchaux de France, les baillis et sénéchaux étaient chargés de procéder avec la dernière rigueur contre les vagabonds et les mendiants armés.

Parmi les institutions créées pendant le règne de François Ier pour le soulagement des vrais pauvres, nous devons citer le grand Bureau des pauvres, auquel le roi avait donné le droit de lever chaque année une taxe d'aumône sur toutes les communautés et sur tous les habitants de la capitale.

Henri II, par ordonnance du 9 juillet 1547, ordonna de nouveau d'admettre les pauvres valides aux travaux publics; il proscrivit complètement la *mendicité*, à peine du fouet et du bannissement pour les femmes, et des galères pour les hommes.

La célèbre ordonnance de Moulins, rendue en avril 1561, vint rappeler la règle qui impose à la communauté territoriale la charge des indigents domiciliés : « Les pauvres de chaque ville, bourg et village seront nourris et entretenus par ceux de la ville, bourg ou village dont ils sont natus et habitants; il leur est défendu de vaguer ni demander l'aumône ailleurs qu'au lieu duquel ils sont. »

Sous ces deux règnes horribles, dans toute leur cynique insolence les associations de mendiants connus sous le nom de *belistres*. Il n'est pas sans intérêt de décrire l'organisation de ces bandes, et le rôle que s'attribuaient les truands placés à tous les rangs de la hiérarchie *belistrée*. En haut de l'échelle se trouvait le roi des *belistres* qui portait, comme le roi de Bohême, le titre de *coestre*. Puis venaient les *cagous* et *archisupôts*, gouverneurs ou intendants des provinces du royaume de l'Argot; ils contrefaisaient les gens de qualité ruinés ou dévalisés et les soldats estropiés. On les nommait quelquefois gens de la *courte épée* à cause des ciseaux dont ils se servaient pour couper les bourses.

Parmi les tribus inférieures, on distinguait : les *orphelins*, les *rifodés*, les *malingreux*, les *mercardiers*, les *pietres*, les *poissones*, les *francs-mitoux*, les *calots*, les *suboulex*, les *hubains*, les *coquillards*, les *courtauds* de boutanche, les *narquois*, les *capous*, etc.

Les *orphelins* étaient de jeunes garçons, qui, par troupes de trois ou quatre, parcouraient les rues de Paris, presque nus, et inspirant la pitié par l'apparence de la plus profonde misère. Les *rifodés*, un faux certificat à la main et accompagnés d'une troupe de femmes et d'enfants, se faisaient passer pour incendiés. Les *malingreux* étaient de faux malades; les uns contrefaisaient les hydrophobes, d'autres avaient les membres couverts de plaies factices. Les *mercardiers* allaient par les rues dans de vieux vêtements de guenilles, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par les guerres, par les intempéries des saisons ou par d'autres accidents. Les *pietres*, marchant avec des béquilles, ou se traînant sur les mains, contrefaisaient les estropiés. Les *poissones* allaient quatre par quatre, affectant une grande intemperance de langage et d'habitudes et portant, pour signe de ralliement, une bouteille au côté. Les *francs-mitoux*, rompus à toutes les pratiques du métier, se donnaient, à leur choix, l'apparence de toutes les maladies et trompaient jusqu'aux médecins eux-mêmes. Les *calots* assuraient revenir de Sainte-Reine, où ils avaient été miraculeusement guéris de la teigne. Les *suboulex*, un morceau de savon dans la bouche, se roulaient dans les rues et sous le porche des églises, grimant toutes les convulsions d'une attaque d'épilepsie. Les *hubains* se disaient guéris de la morsure d'un chien enragé, par la protection toute spéciale de saint Hubert. Les *coquillards*, couverts de coquilles et le bourdon à la main, prétendaient revenir de tous les pèlerinages connus. Les *narquois* ou *drilles*, dès quelquefois aussi gens de la petite flamme, se recrutaient surtout parmi les soldats de-

bandés, les passevolants ou militaires sans paye; ils demandaient l'aumône avec toutes sortes d'insolences et l'épée au côté. Cette organisation existait jusqu'au règne de Louis XIV.

Cependant, au mépris des ordonnances, les mendiants refusaient de s'astreindre au travail et continuaient leur vie de vagabondage et d'aventures. Ils en virent à un tel degré d'insolence et de hardiesse, que le cri public s'éleva contre eux de tous les points du royaume. On vit pleuvoir une nuée de mémoires, de suppliques, de factums réclamant l'intervention efficace du roi et des parlements, et mettant le monarque en demeure de poser une digue au débordement de la mendicité, pour éviter la ruine de ses sujets. Nous avons vu à la bibliothèque de l'Arsenal une brochure dont le titre, le *Plantin de la mendicité*, formule la préoccupation universelle à cette époque. L'auteur de cette brochure représente en termes d'une naïveté et d'énergie crûtes les mendiants envahissant les églises et les maisons particulières, encombrant les places et les rues, semblables à ces insectes qui fourmillent dans les excréments, qui viennent on ne sait d'où et dont le nombre s'accroît d'heure en heure; il les montre importunant les passants avec une audace cynique, prenant quand on ne leur donnait pas, assassinant des gens la nuit éveillée, remplissant les villes et les campagnes de trouble et de terreur. Enfin, les mendiants, par leur malpropreté et par leurs mauvaises mœurs répandant partout le germe de maladies contagieuses, étaient une cause perpétuelle de désordres et de scandales. Le parlement de Paris s'émou de ces plaintes; il s'adjoint des députés de la cour, des aides et de la chambre des comptes, les officiers du Châtelet, le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, et, dans plusieurs séances solennelles, il recherche les moyens de réprimer la mendicité. Les règlements anciens furent renouvelés dans toute leur rigueur; défense fut faite à toutes personnes de donner aux mendiants sous peine de 10 livres parisis d'amende; enfin, il fut prescrit aux lieutenants criminels et de robe courte « d'aller le plus souvent qu'ils pourront par la ville et faubourgs, accompagnés de sergents, d'archers et de l'un des serviteurs de la haute justice, pour sommairement faire fustiger les *caimands* et *caimandes* qui troubleraient le mendier, et procéder nonobstant opposition ou appellations quelconques. »

Toutes ces mesures de rigueur ne suffirent pas; il fallut trouver de nouveaux moyens d'action; jusqu'alors on avait successivement appliqué à la répression des mendiants valides et à l'extinction du vagabondage une série graduelle de peines sévères, horribles même; puis on avait imposé un contrainte de travail, et levé une taxe spéciale pour entretenir les œuvres publiques de charité; inaugurant un principe inconnu jusqu'alors dans notre législation, Louis XIII, par un mandement du 27 août 1612, ouvrit des asiles où les mendiants devaient être enfermés et nourris. Nous nous sommes étendu sur le régime de cette institution dans l'article spécial consacré à l'HÔPITAL GÉNÉRAL; nous n'entrerons donc pas dans de nouveaux développements à cet égard. Nous avons dit que la tentative de *renfermement* des pauvres faite par Louis XIII ne réussit pas; on dut renouveler, presque d'année en année, les édits et les arrêts défendant la mendicité et le vagabondage, sous peine, pour les hommes, du carcan et des galères, et pour les femmes et filles, du fouet et du bannissement à perpétuité; défense expresse fut faite aux propriétaires, locataires, logeurs, marchands de bière ou autres liqueurs, de recevoir des vagabonds sans condition et sans aveu, à peine de punition exemplaire, de prison et du fouet. Trop souvent les mendiants étaient en connivence avec les flous, les soldats, les pages et les laquais; il fut interdit à « tous pages, laquais et hommes de chambre de porter aucune épée, bâtons, ni armes offensives et défensives, à peine de la hart; il fut fait défense aux soldats de sortir de leurs quartiers sans hausse-col et bandoulière, afin qu'on pût les reconnaître. » La sévérité des règlements alla jusqu'à empêcher « tous vendeurs de thériac, arracheurs de dents, joueurs de tournois, marionnettes et chanteurs de chansons, de s'arrêter en aucun lieu et de faire assembler le peuple, à peine de prison et du fouet. » On fit injonction aux parlements, baillis, sénéchaux, juges présidiaux et prévôts, vice-baillis, vice-sénéchaux et autres juges de faire une exacte recherche en tous lieux de leurs ressorts, des mendiants valides, vagabonds et gens sans aveu, des faux-sauniers et de leurs complices et fauteurs, des soldats d'infanterie et de cavalerie qui ont quitté les troupes, afin qu'ils fussent condamnés aux galères.

Pendant les premières années du règne de Louis XIV, les troubles politiques favorisèrent les envahissements des mendiants. Certains d'entre eux, prenant les allures de matamore, à la mode à cette époque, demandaient l'aumône l'épée au côté avec le collet empesté sur la poignée. Ces misérables vivaient entre eux dans la plus complète promiscuité; ils élevaient et dressaient leurs enfants pour la mendicité, et vendaient aux recruteurs des adultes dont ils s'emparaient par la violence, et qu'ils tenaient en charte privée dans des

maisons qu'on appelait des fours. Il y avait alors à Paris, onze cours de miracles servant de repaires à 40,000 mendiants. Dans cette extrémité, Louis XIV reprit l'œuvre presque abandonnée de Louis XIII, et créa à Paris l'Hôpital général pour le *renfermement des pauvres*. « Voulons et ordonnons, porte l'édit, que les pauvres mendiants valides et invalides de l'un et de l'autre sexe soient enfermés dans un hôpital pour être employés aux ouvrages, manufactures et autres travaux, suivant leur pouvoir. » L'article 9 de cet édit interdisait la mendicité sous les peines les plus sévères. Une force armée ayant le pouvoir d'arrêter les mendiants par les rues est attribuée aux directeurs de l'Hôpital général. L'édit enjoint aux tiers de livrer les mendiants à la justice; il fait défense à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, de faire l'aumône manuellement aux mendiants dans les rues et ailleurs, à peine de 4 livres parisis d'amende. Le fait de loger des mendiants est passible de 100 livres pour la première fois, de 200 livres pour la seconde, et de peines plus grandes en cas de récidive. Les lits qui auront servi à coucher des mendiants chez des particuliers seront confisqués. Il est enjoint à tout commissaire, quartier, dizenier et cinquantenaire de s'enquérir des moyens d'existence des individus qui habitent dans leur quartier.

Les mendiants ne s'accommodèrent pas d'une vie sédentaire et laborieuse; ils se révoltèrent contre un secours dont la liberté était le prix. Un arrêt du parlement du 18 avril 1657 porte que tout mendiant qui ne se sera pas rendu volontairement dans la maison de la Pitié, chef-lieu de l'Hôpital général, dans un délai fixé, y sera contraint et conduit par le bailli et les archers de l'Hôpital général et autres officiers de police. Cet arrêt ne s'exécute pas sans de grandes difficultés; des soldats, des laquais, des pages, des artisans et même des bourgeois, injuriés et maltraités les archers de l'Hôpital général dans l'exercice de leur charge et dévalent à main armée les mendiants que ces archers veulent conduire à l'Hôpital général. Une déclaration du roi, en date du 9 juin 1664, prononce la peine de mort contre les gens qui se rendront coupables de pareilles violences.

L'Hôpital général de Paris se trouvait surchargé par les mendiants qui affluaient de tous les points de la France; afin d'arrêter cette émigration de la misère, Louis XIV, par édit de juin 1662, ordonna d'établir des hôpitaux généraux dans toutes les villes et gros bourgs du royaume. Un grand nombre d'arrêts et d'ordonnances attestent que la création des hôpitaux généraux ne parvint pas à éteindre la mendicité. En décembre 1665, le procureur général remontre au parlement de Paris que « les désordres, les violences, les meurtres se commettent tant de jour que de nuit; Paris, au mépris des règlements, est inondé de mendiants. Ils envahissent au milieu de Paris, chose inconcevable, les hommes, les femmes et les enfants des deux sexes; ils les tiennent en charte privée pour les vendre en France ou en Amérique. » Un détail tiré d'une brochure publiée à cette époque suffira à donner une idée des mœurs de ces truands; « Les magistrats de police ont même appris depuis peu de temps que, parmi eux, il n'y a plus d'intégrité du sexe après l'âge de cinq à six ans. »

La sévérité des ordonnances est complètement impuissante. Les bohémien et bohémienne, chassés du royaume par arrêt du conseil d'État, trouvaient protection, dans la plupart des provinces, auprès des gentilshommes et seigneurs justiciers, qui leur donnaient retraite dans leurs châteaux. Une déclaration en date du 16 juillet 1682 renouvela contre les bohémien et égyptiens toute la rigueur des anciens édits; les hommes seront attachés à la chaîne des forçats et condamnés aux galères pour y servir à perpétuité; les femmes trouvées menant la vie de bohémienne seront rasées; si elles continuent à vagabonder, ordre est intimé aux officiers de la force publique de les faire fustiger et de les bannir du royaume. Il est défendu aux seigneurs de donner asile aux bohémien et aux bohémienne, sous peine de privation de leurs justices, ou même de réunion de leurs fiefs au domaine du roi. En 1686 et 1687, il y a un redoublement de sévérité contre les mendiants valides; les hommes seront condamnés aux galères à perpétuité, les femmes rasées, fustigées, flétries et bannies, et enfin enfermées pour le reste de leurs jours dans les maisons de force. Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, tous les pouvoirs de l'État luttèrent énergiquement contre la mendicité et le vagabondage, sans parvenir à réprimer ces deux fléaux. Les successeurs du grand roi ne réussirent pas mieux dans cette tâche difficile. Pendant tout le XVIII^e siècle, la réclusion dans des maisons spéciales et le travail forcé, telle avait été la base du système de répression adopté contre les mendiants. En 1719, on songea à débarrasser la France des gens sans aveu qui se mettaient en dehors de toute loi sociale, en les envoyant peupler les colonies. L'ordonnance du 8 janvier 1719 déclare « que, dans les cas prescrits par les déclarations contre ceux qui ne gardent pas leur ban, contre les vagabonds et gens sans aveu, les hommes seront transportés dans les colonies pour y servir comme engagés et travailler à la culture des terres ou

autres ouvrages... » L'ordonnance du 10 mars 1720 est encore plus explicite : le roi expose qu'il s'est répandu dans le royaume un grand nombre de vagabonds et de gens sans aveu, dont la plupart mendient avec insolence et scandale, plutôt par libertinage que par une véritable nécessité. Un grand nombre d'individus cherchent et trouvent leur subsistance dans une mendicité honteuse. Pour ces motifs, le roi veut et ordonne que les mendiants, vagabonds et gens sans aveu valides et d'âge convenable soient conduits aux colonies. Une déclaration du 12 mars de la même année autorise les juges dans toute l'étendue du royaume à ordonner que tous ceux qui, étant convaincus d'être vagabonds, auront pu et dû être condamnés aux galères soient transportés aux colonies, où ils pourront être condamnés à travailler comme engagés pour un temps ou pour toujours. La déportation des bannis et des vagabonds ne fut pas longtemps en vigueur. Les archers chargés d'exécuter l'ordonnance de transportation abusaient de leur autorité en arrêtant des individus qui n'étaient ni vagabonds ni mendiants; tous les passants accouraient aux cris des victimes de ces illegalités et se ruaient sur les archers; telles furent les causes de plusieurs émeutes, à la suite desquelles il devint très-difficile aux archers d'exécuter leur mandat. D'un autre côté, les colonies, se trouvant peuplées d'un grand nombre d'émigrants honnêtes, réclamaient contre la transportation des malfaiteurs et des mendiants, qui conservaient hors de France leurs habitudes de fainéantise et de désordre. Enfin les parlements ne se prélaient qu'avec peine à la déportation, qui leur semblait une mesure par trop rigoureuse. Le gouvernement, par ordonnance du 5 juillet 1722, renvoya au système de la déportation, tant pour le bon ordre du royaume que pour le plus grand avantage des colonies. On en revint alors, avec quelques modifications, au système des ateliers publics inauguré au XVII^e siècle. Les mendiants valides qui ne parvenaient pas à trouver du travail sont admis à s'engager dans les hôpitaux. Les administrateurs des hôpitaux sont tenus de fournir aux engagés l'entretien et la subsistance. Les engagés sont employés à toute espèce de travaux et d'ouvrages; ils sont distribués en compagnies de vingt hommes, chacune sous le commandement d'un sergent. Les journées sont payées au sergent par les entrepreneurs sur le pied convenu avec les directeurs, qui donnent, sur le montant des journées, des gratifications aux employés qui se sont bien acquittés de leur travail. Les directeurs pourront congédier les engagés qui trouveront un emploi ou qui voudront prendre du service dans l'armée. Les engagés déserteurs sont punis des galères. C'était, on le voit, une sorte d'essai d'organisation du travail. Malheureusement, la turbulence, l'indiscipline et la paresse des mendiants empêchèrent la réussite de cet essai vraiment philanthropique. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'histoire des mesures administratives, judiciaires ou de police prises avant la Révolution pour la répression de la mendicité, car elles ne font que reproduire et rappeler la législation antérieure. Nous nous contenterons de dire que dès 1733 on songeait à créer des maisons spéciales réunissant tous les caractères de nos dépôts de mendicité.

La question de la mendicité préoccupa à tel point les députés de l'Assemblée nationale qu'ils donnèrent le nom de *comité pour l'extinction de la mendicité* à la commission chargée de l'organisation des secours. Cette commission ne mit pas seulement à l'étude les sujets spéciaux et techniques; elle embrassa dans le large cercle de ses travaux et de ses recherches les questions complexes de travail et de salaire.

Partant de ce principe que tout homme a droit à sa subsistance, le rapporteur du comité affirme que la société doit assurer du travail en abondance à tous ceux qui peuvent travailler, et que la mendicité est le résultat d'un défaut qu'il faut empêcher de se reproduire. Cette condition, la répression est une injustice; c'est un crime de la société envers ses membres.

Avec ses principes généraux, avec son ardent amour de la justice et de l'humanité, la Révolution fit tout ce qu'elle put pour extirper cette plaie de la mendicité. A l'article DÉPÔT DE MENDICITÉ, où nous avons déjà longuement parlé de la question qui nous occupe ici, nous avons mentionné les dispositions prises depuis la Révolution jusqu'à nos jours pour enrayer ce fléau. Nous y renvoyons le lecteur. Ajoutons que la mendicité ne peut être tolérée sans affaiblir le sentiment de la dignité personnelle. L'habitude de l'aumône conduit à une oisiveté honteuse, à l'hypocrisie, à la dégradation morale. « Partout où la bienfaisance publique s'exerce par des aumônes, dit M. Jules Simon, la population est vicieuse, languissante, abâtardie; partout où l'on répand le travail au lieu de la sportule, ou l'on remplace le mendiant par l'ouvrier et l'esclave par l'homme, la moralité et le bien-être renaissent, la race se fortifie, les esprits se redressent, la richesse publique se développe. En France même, on peut suivre de villa en villa les effets de ces deux systèmes. Quand une ville ouvre des ateliers, les ouvriers y accourent; quand elle distribue des aumônes, les mendiants la remplissent; le gouffre ne se comble jamais : plus on y jette, plus il se

creuse. La liberté, le travail et la prospérité sont des compagnies inseparables, et cela est aussi vrai pour les riches que pour les pauvres. Nous sommes tous des ouvriers, et notre condition à tous est de vivre par le travail, par notre propre travail. Le travail seul peut consolider la sécurité, la dignité, la liberté. » Au lieu de secourir au jour le jour, la société doit prendre à sa charge les incurables et fournir aux autres, non une aumône, mais un outil. Enfin, il appartient à l'initiative privée d'encourager, de propager les institutions de prévoyance, les associations, les sociétés de secours mutuel.

Le code pénal de 1810 a frappé de peines sévères tous les mendiants trouvés sur la voie publique, et ordonne leur transport dans les dépôts. La législation actuellement en vigueur est issue de cette réglementation, mais la question de la mendicité, tant de fois étudiée, n'est toujours qu'imparfaitement résolue. Si le mal est palier, il n'est pas guéri. L'acte de mendier n'est pas par lui-même un fait punissable, un délit; aussi l'article 274 du code pénal ne l'atteint-il avec justice que lorsqu'il s'est produit dans un lieu où il existe un dépot de mendicité; dans ce cas, la peine est de trois à six mois d'emprisonnement.

Partout où il n'existe pas d'hospice spécial ou de dépot, le fait accidentel de mendier, même de la part d'une personne valide, n'entraîne aucune répression légale; il en est de même du fait habituel de mendicité lorsque le mendiant est infirme et invalide, c'est-à-dire en état d'incapacité de travail. Dans ces localités, la loi ne frappe la mendicité qu'autant qu'elle se produit avec la double circonstance de l'habitude et de l'état de validité du mendiant. Dans de telles conditions, la mendicité dénote inévitablement la paresse et l'inconduite, et elle justifie d'une manière suffisante la peine assez indulgente portée par l'article 275 du code pénal, laquelle est d'un mois à trois mois d'emprisonnement, et peut encore être amplement modérée par l'admission des circonstances atténuantes. La peine s'aggrave et elle est portée de six mois à deux ans d'emprisonnement si les mendiants ont été trouvés demandant l'aumône hors du canton de leur résidence (même art., § 2). Hors du canton, en effet, la surveillance devient plus difficile, et l'identité de ces individus, que la loi tient en suspicion, est moins aisée à constater.

Certaines circonstances accessoires aggravent le délit de mendicité : tel est le fait, par les mendiants, d'avoir usé de menaces, d'avoir pénétré dans une habitation ou un enclos sans la permission du propriétaire, d'avoir simulé des plaies ou des infirmités, et enfin, d'avoir mendié ou réuni, à moins que le groupe de personnes ne se compose que du père ou de la mère et de leurs enfants, de l'aveugle et de son conducteur, etc. La mendicité accompagnée de l'une de ces circonstances aggravantes est toujours punie de six mois à deux ans d'emprisonnement, même dans le cas où il s'agit de mendiants invalides (art. 276 du code pénal).

Les articles 277 et suivants du code pénal contiennent des dispositions communes aux mendiants et aux vagabonds. L'art. 277 est ainsi conçu : « Tout mendiant ou vagabond qui aura été saisi travesti d'une manière quelconque ou porteur d'armes, bien qu'il n'en ait usé ni menacé, ou muni de limes, crochets ou autres instruments propres, soit à commettre des vols ou d'autres délits, soit à procurer les moyens de pénétrer dans les maisons, sera puni de deux à cinq ans d'emprisonnement. » La loi punit ici d'une manière en quelque sorte préventive; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de personnes à bon droit suspectes, et quand de telles gens se trouvent ainsi outillés d'armes ou de pinces et de crochets, on ne se risque pas beaucoup à supposer qu'un délit vient d'être commis, ou est sur le point de se commettre.

Le fait, par un mendiant ou un vagabond, d'être porteur de sommes ou d'effets d'une valeur supérieure à cent francs, et dont il n'explique pas la provenance d'une manière satisfaisante, est encore une circonstance aggravante du délit de mendicité, et rend le mendiant passible de la peine de six mois à deux ans d'emprisonnement, suivant la disposition de l'art. 278 du code pénal. Le juge du délit, d'ailleurs, apprécie les moyens par lesquels le mendiant prétend justifier la possession des valeurs dont il est porteur, et il écarte la circonstance aggravante si cette justification lui paraît plausible. Il faut remarquer que l'article 278, n'admet aucune autre disposition du code, ne prononce la confiscation des valeurs suspectes ainsi trouvées en la possession des vagabonds ou des mendiants. Ce fait accessoire aggrave la pénalité, sans doute; mais, la peine une fois subie, nulle confiscation spéciale n'étant autorisée par la loi, les jurisconsultes en concluent, un peu à regret peut-être, mais en concluent logiquement que les valeurs compromettantes doivent être restituées au consommateur.

Une dernière disposition, dérogeant aux règles du droit commun, est celle de l'article 279 du code pénal, relatif aux violences envers les personnes que des mendiants ou vagabonds auraient commises ou tenté de commettre. La peine est celle de deux à cinq ans d'emprisonnement, alors même qu'il ne s'agit que de voies de fait légères et qui n'entraîneraient pour toute autre personne que

l'application de l'article 311, application pouvant se réduire, en droit commun, à quelques jours d'emprisonnement, ou même à une simple amende.

L'article 282 porte la disposition suivante : « Les mendiants qui auraient été condamnés aux peines portées par les articles précédents seront renvoyés, après l'expiration de leur peine, sous la surveillance de la haute police pour cinq ans au moins et dix ans au plus. » Cette disposition est-elle applicable aux condamnations pour mendicité simple ou seulement aux cas de mendicité compliquée de circonstances aggravantes, et compris sous les articles 277 et suivants, communs aux mendiants et aux vagabonds ? La première de ces deux solutions a été adoptée par la cour de cassation ; mais la jurisprudence des cours d'appel s'est prononcée dans le sens de la seconde, et n'admet le renvoi sous la surveillance qu'accroissement aux condamnations prononcées pour la catégorie de faits prévus par les articles 277 et suivants. Le procureur général Dupin s'est prononcé à plusieurs reprises dans ce dernier sens. Le célèbre magistrat donnait, pour la solution qu'il préférait, cette raison qui paraît plausible : la loi (art. 271 du code pénal) ordonne dans tous les cas le renvoi des vagabonds sous la surveillance de la haute police, après l'expiration de leur peine. Elle ne présente nulle part une disposition générale analogue en matière de mendicité. L'art. 282, qui ordonne le renvoi en surveillance des mendiants, fait partie du groupe d'articles qui leur sont communs avec les vagabonds, circonstance dont il est fort naturel de conclure que la disposition n'en est applicable qu'à l'ordre de faits prévus par cette dernière série d'articles.

— III. MENDICITÉ À L'ÉTRANGER. Angleterre. Une pénalité extrêmement rigoureuse fut d'abord adoptée, en Angleterre, pour la répression de la mendicité. Sous le règne de Henri VIII, ce fleau ayant fait des progrès alarmants, les magistrats des comtés, des cités, des villes et des provinces furent tenus de donner assistance aux gens nécessiteux de la localité et de procurer du travail aux vagabonds et aux mendiants valides ; la loi prescrivait, en outre, aux prédicateurs, curés et vicaires de provoquer la libéralité du peuple en faveur des infirmes, et d'exhorter chacun à fournir à l'État les moyens d'assujettir au travail les gens sans aveu qui vivaient de quêtes ou de rapine. Telles furent les mesures de secours adoptées en 1536. La part de la répression était plus large. Tout mendiant valide était d'abord puni du fouet ; en cas de récidive, on lui coupait le bout de l'oreille droite ; la troisième fois, il devait être enfermé dans la prison du comté, traduit aux prochaines assises sous l'accusation de vagabondage et de faimée, et, s'il y avait verdict de condamnation, condamné à mort comme filou et ennemi du bien public. Bientôt cette loi terrible parut trop douce. Une ordonnance de 1547 relevant et aggravant les dispositions des lois byzantines, décréta que tout indigent valide, après trois jours d'oisiveté volontaire, serait fustigé par la main du bourreau et condamné à servir gratuitement pendant deux années celui qui l'aurait dénoncé. Le mendiant qui cherchait à échapper par la fuite à ce châtiment, s'il était repris après deux jours d'absence, était marqué d'un fer chaud sur le front et sur la joue et devenait pour la vie l'esclave du délateur. Une seconde évasion était punie de mort. Cette peine ne fut définitivement abolie qu'en 1744.

L'obligation de soutenir leurs indigents fut de nouveau, mais en vain, imposée aux paroisses. Le gouvernement se crut dans la nécessité d'assurer, au moyen de taxes forcées, l'existence des classes nécessiteuses. Le système de la mendicité fut introduit en 1578 dans la législation anglaise, fut confirmé en 1601 par un édit de la reine Elisabeth. Les dissensions politiques des régnes des derniers Stuarts ramènèrent tous les maux de la mendicité et de la mendicité. Pour les faire cesser, on recourut à des mesures rigoureuses. Par suite de lois rendues à la fin du XVIII^e siècle, la taxe des pauvres est devenue pour l'Angleterre une charge très-lourde. La taxe, établie en Irlande depuis peu d'années, existait en Écosse dès le commencement du XVIII^e siècle. Il existe en Angleterre, sous le nom de *work-house*, des maisons de travail affectées aux mendiants et aux vagabonds.

— Hollande. Après l'Angleterre, la Hollande est, de tous les pays, celui qui offre le plus affligeant contraste d'opulence et de pauvreté. La mendicité est interdite en Hollande ; les délinquants sont enfermés dans des colonies agricoles, tenant lieu de maisons de travail et de dépôts de mendicité. On compte trois de ces établissements pour tout le royaume : l'un à Amsterdam, l'autre à Middelbourg et le troisième dans la province de Groningue. Outre les colonies de force (*strus kolonie*), affectées aux mendiants et aux vagabonds, la Hollande possède aussi des colonies libres, peuplées de familles pauvres et soutenues par des associations philanthropiques.

— Belgique. Le décret de 1808, rendu alors que la Belgique faisait partie intégrante de l'Empire français, est encore en vigueur dans

cette contrée. Il y a six dépôts de mendicité en Belgique. On y trouve aussi une colonie de force et des colonies libres. Les dispositions du code pénal de 1810 sur la mendicité y sont appliquées.

— Suisse. En 1643, les cantons convinrent que chacun d'eux garderait ses pauvres et s'opposerait au vagabondage. Dans quelques cantons, on a édicté des peines très-sévères contre la mendicité : dégradation civique, suppression de l'assistance, emprisonnement, enrôlement forcé, coups de verges, jauge au pain et à l'eau, fustigation, travail forcé dans les champs avec des blocs de bois aux jambes ; telles étaient les punitions infligées aux mendiants. La taxe des pauvres est admise dans la plupart des cantons. La loi du 25 mai 1850 interdit la mendicité dans les cantons de la Suisse. Les indigents valides peuvent être astreints au travail. Ceux qui refusent de se soumettre aux mesures prises pour les assister sont punis d'un emprisonnement au pain et à l'eau de un à quinze jours ; en cas de récidive, ils sont passibles d'une année de détention dans une maison de travail. Les mêmes peines sont prononcées contre les jeunes gens qui abandonnent sans autorisation les maîtres chez lesquels ils sont placés par les commissions de secours, et contre les indigents qui n'emploient pas conformément à leur destination les sommes qui leur sont accordées. Au premier délit de mendicité, le mendiant est réprimandé et renvoyé dans sa commune ; en cas de récidive, emprisonnement d'une à trois fois vingt-quatre heures. Si les enfants sont au-dessous de quatorze ans, la peine frappe les parents ou le maître. La troisième récidive de mendicité est passible d'un emprisonnement soit au pain et à l'eau, soit au régime ordinaire, ou d'une détention à la maison de travail de trente jours au plus. La peine est double si le délinquant est trouvé mendiant hors de sa commune. Celui qui mendie en feignant des infirmités qu'il n'a pas, en recourant à des récits mensongers, en invoquant de faux certificats, en introduisant dans l'intérieur des maisons, pour obtenir une somme de huit jours à un an de détention à la maison de correction et de travail. L'habitude de la mendicité est punie de quinze jours à un an de détention.

— Danemark. Des secours en nature sont assurés, par les lois danoises de 1798 et de 1803, à tous les individus qui ne peuvent subsister de leur travail ; mais, pour empêcher que l'aumône ne soutienne la faimée, tout indigent doit entrer en service ou exercer un métier. Afin d'assurer du travail aux personnes qui n'en trouvent pas, les noms des domestiques sans emploi sont publiés dans la paroisse à laquelle ils appartiennent et dans les paroisses voisines. Tout individu qui refuse de se soumettre à ces règles peut être arrêté et puni comme vagabond, s'il est sans ouvrage. Le secours donné à l'indigent est toujours considéré comme une avance à recouvrer en travail ou en argent. Si l'indigent refuse d'acquiescer sa dette, on le force au travail ; s'il tente de s'échapper, on l'enferme dans une maison de correction. Les règlements des maisons où les mendiants sont enfermés plus ou moins de temps prescrivait de nourrir les prisonniers avec de la viande de cheval. La taxe des pauvres existe en Danemark.

— Suède. La loi du 19 juin 1833 met hors du droit commun les individus manquant de ressources ou négligeant de s'en créer ; la police leur assigne une résidence et les presse de se procurer de l'ouvrage. Si, au bout d'un délai fixe, ils n'ont pas trouvé de moyens de subsistance et s'ils refusent de chercher ailleurs du travail, on les enrôle dans l'armée ou dans la marine. L'administration envoie aux ateliers publics ou retient dans une maison de correction ceux que l'âge ou des infirmités rendent impropres au service. Chaque paroisse est d'ailleurs obligée d'entretenir ses pauvres.

— Allemagne. Dans la plupart des États de l'Allemagne, l'aumône est défendue sous peine d'amende. Chaque commune est chargée du soin de ses pauvres. En Prusse, le domicile est attaché au droit de cité ; mais la commune, sur qui tombe le poids de l'assistance, peut refuser d'admettre parmi ses membres tout individu qui, né hors de son territoire, n'a aucun moyen assuré d'existence. Cependant la ville ou se trouve l'existence est tenue de le secourir, sauf à se faire rembourser par la province s'il est étranger, et par la communauté dont il fait partie ou le seigneur dont il relève s'il est sujet prussien. Dans le Wurtemberg, un secours en forme de prêt gratuit peut être accordé, par la commune, à l'ouvrier pour lui procurer des outils ou des matières premières et au cultivateur ruiné, pour le mettre à même de reprendre ses travaux. Les pauvres valides sont envoyés dans des maisons de travail. L'hospitalité envers les indigents est considérée comme un devoir. La taxe des pauvres existe dans plusieurs contrées de l'Allemagne ; dans d'autres, le contribuable est appelé à se taxer lui-même, et l'autorité n'intervient que s'il ne s'est pas imposé en proportion de ses moyens. Dans la plupart des États, le gouvernement central vient en aide aux communes qui ont peu de ressources.

On comprendra que, dans cette esquisse rapide, nous omettions la Russie, où le ser-

vare, aboli en droit, existe encore en fait ; la Turquie, où la civilisation naît à peine ; l'Italie, en pleine renaissance politique et sociale ; enfin l'Espagne, où la misère règne toujours, en compagnie de la superstition et de l'ignorance, malgré les efforts de quelques hommes de cœur.

La plupart des économistes regardent, encore aujourd'hui, l'extinction de la mendicité comme une chimère généreuse, comme un problème dont la solution sera éternellement introuvable ; ils s'appuient sur la tradition du passé, pour prendre en pitié les esprits vigoureux qui ont foi dans l'avenir. Quant à nous, qui croyons fermement aux progrès de l'humanité, nous pensons que l'amélioration de la condition du pauvre se liera à toutes les améliorations générales qui doivent concourir à l'avancement de la civilisation, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique ; nous plaçons en première ligne, parmi les instruments de progrès, la diffusion de l'instruction et de l'éducation, et l'influence de plus en plus puissante du sentiment de solidarité universelle. Quant au rôle du législateur, il a été tracé, par le rapporteur du comité de mendicité de l'Assemblée nationale, avec une élévation d'idées et une sûreté de vues qui n'ont pas été égales. Qu'on nous permette d'indiquer, d'après cet éminent philanthrope, les moyens d'action qui appartiennent au gouvernement. « C'est par une influence générale que le gouvernement doit agir... Au dedans, la nature et la perception de l'impôt, l'encouragement à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, l'introduction des améliorations les plus sûres, la liberté la plus complète dans les débits, au dehors, les alliances, les traités de commerce et de navigation, la facilité des échanges et des débouchés, doivent tous tendre vers ce but salutaire de la prospérité nationale, qui dépend uniquement des moyens de travail, et qui ne peut exister sans l'accord, l'harmonie et la sagesse de toutes les lois. Voilà comment un gouvernement, en servant l'intérêt public, sert l'intérêt particulier, assiste les malheureux et assure à tous une occupation productive ; comment, en animant l'emploi des capitaux, en augmentant les consommations, en multipliant les produits, il multiplie la richesse nationale ; voilà comment il stimule l'activité, la prévoyance, par la nécessité du travail, et comment, par cette nécessité imposée à chaque individu de chercher un travail qui ne lui manquera pas, il assure à l'agriculture, au commerce, des bras en raison de leurs besoins. » (Voyez rapport du comité pour l'extinction de la mendicité.)

Terminons par deux anecdotes.

À Constantinople, le métier de mendiant est très-lucratif. Parmi ceux qui l'exercent, il y a de petits capitalistes, des propriétaires d'immeubles, d'actions, etc. Tous font de bonnes affaires.

Ce qui les distingue principalement, c'est la concorde qui règne entre eux. Ils se protègent mutuellement et se secourent les uns les autres, quel que soit leur culte, en quoi ils devraient bien être imités par ceux qui leur font l'aumône. En voici un exemple :

Omer, besacrier émérite, n'était à Stamboul que depuis deux mois. Déjà, toutefois, il avait pu mettre de côté un millier de piastres sans s'imposer de privations et en aidant parfois ses confrères nouvellement débarqués. De ce nombre était Pédrit. Omer l'avait logé dans sa hutte, à Tophané, et avait pourvu à ses premiers besoins.

Devant sortir de bon matin, pour aller recevoir sa part d'une distribution d'aumônes à Dolma-Basté, il pria Pédrit de rester à sa place jusqu'à son retour. Pédrit y consentit, mais la tentation le gagna et il dévalisa son bienfaiteur. Quand celui-ci revint, Pédrit avait disparu en emportant 10 livres turques, le commencement de la fortune d'Omer.

Les autres mendiants s'émurent à la nouvelle de ce vol. Plusieurs d'entre eux se mirent à la recherche du coupable. Le soir même Pédrit fut découvert sur un figuier entre les branches duquel il avait élu domicile. Ses confrères, indignés, le conduisirent immédiatement en prison.

Un voyageur fut accosté un matin, dans une rue de Londres, par un homme d'une quarantaine d'années, d'assez mauvaise mine, qui le pria de lui donner une pièce de 6 pence (62 centimes). « Non, lui répondit-il, je ne donne rien à des hommes de votre âge ; et d'ailleurs je trouve assez étonnant que vous vous permettiez de taxer les personnes. — Monsieur, reprit le mendiant, c'est peu de chose que 6 pence, et vous me rendriez un grand service. — Encore une fois, non ; je ne vous donnerai rien, et si vous persistez à m'importuner, je vais vous faire arrêter. — Eh bien, monsieur, je me retire ; mais cette bagatelle m'aurait sauté de la poche à ce que je vais me trouver contrainct. Là-dessus, le mendiant poussa un profond soupir, secoua la tête et s'éloigna à pas lents. « Pauvre diable ! pensa le voyageur, le besoin le pousse au désespoir, et peut-être qu'en lui refusant ce qu'il me demande, j'aurai à me reprocher un grand malheur. » Il le rappela donc. « Tenez, mon ami, lui dit-il, voilà les 6 pence ; mais, je vous prie, quel est le sens de vos dernières paroles ? » L'individu remercia, mit l'argent dans sa poche et répondit : « Ma

foi, mon maître, il y avait deux heures que je mendiais la soupe avant de venir ici ; si vous ci-dessus et ci-dessous à mon secours, j'aurais été obligé d'aller travailler, et je vous avoue que cette idée-là ne me souriait pas du tout. »

MENDIÉ, ÉE (man-di-é) part. passé du v. MENDIR. Demandé en mendiant : *Pain MENDIÉ.*

— Sollicité vilement : *Place MENDIÉ.*

MENDIER v. a. ou tr. (man-di-é — lat. *mendicare*. V. MENDIANT. Prend deux à la suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.) *Mendier mendiens, que vous mendiés.* Demander par charité, solliciter comme une aumône : MENDIER son pain.

Le pain que l'on mendie est amer à la bouche.

PONSARD.

— Par ext. Quêter, solliciter humblement, avec importunité : MENDIER des secours. MENDIER des suffrages. MENDIER l'appui de quel qu'un. La force d'un gouvernement n'est pas dans l'indulgence qu'il MENDIE ou dans la flatterie qu'il paye. (E. de Gir.) MENDIER son pain n'est pas une honte, MENDIER sa liberté serait une ignominie. (E. de Gir.) L'Appeler, avoir un extrême besoin de : Les idées MENDIENT l'expression. (Rivaroli.)

— Absol. MENDIER n'est pas honte à la cour : C'est toute la vie du courtisan. (P.-L. Courier.) La liberté de MENDIER doit être accordée aux pauvres. (Duchâtel.) Le mendiant se lève le matin pour aller MENDIER comme un ouvrier va travailler. (A. Karr.) Toute loi qui défend de MENDIER doit offrir le moyen de suppléer à cette ressource. (De Melun.)

Juste sous ses haillons desséchés et poudreux, Effrayé par le temps, cédant par la misère, L'Arabe qui mendie à l'air d'un Bédouin.

BARTHÉLEMY.

MENDIPITE s. f. (man-di-pi-te — de *Mendip*, nom de lieu). Miner. Oxichlorure de plomb naturel, ainsi appelé parce qu'il a d'abord été trouvé à Churchill, dans les Mendip-Hills, en Angleterre. Synonyme de *CHURCHILLITE*.

MENDIZABAL (don Juan Alvarez Y), homme d'État espagnol, né à Cadix vers 1790, mort à Madrid en 1853. Fils d'un juif qui, sous le nom de Mendez, faisait le commerce de friperie, il montra de bonne heure l'esprit de mercantile particulier à sa race, obtint, en 1808, un emploi dans l'administration des vivres, puis entra dans la maison du riche banquier don Y. Beltran de Lys, avec qui il se brouilla bientôt. Attaché au parti libéral, Mendizabal fut initié, en 1819, par Isturiz et Galiano à la conspiration qui éclata peu après dans le but de rétablir la constitution de 1812 et de mettre un terme à l'absolutisme royal. Il rendit de grands services à la cause de la révolution en procurant l'argent nécessaire pour entretenir l'armée, aidé le ministre des finances Arguëlles à contracter des emprunts en Angleterre, se réfugia dans ce pays lors que l'intervention d'une armée française eut rétabli l'absolutisme royal (1823), et fut emprisonné à la requête des capitalistes anglais qui, par son entremise, avaient prêté de l'argent au gouvernement constitutionnel. Ayant été peu après rendu à la liberté, Mendizabal fonda à Londres une maison de commerce qui acquit bientôt une grande importance. En 1837, il contracta sur le marché de cette ville un emprunt pour don Pedro, roi de Portugal, conclut, en 1833, divers marchés pour fournitures aux troupes avec l'ambassadeur d'Espagne à Londres, le général Alava, qui le signala à son gouvernement comme une haute capacité financière, et fut rappelé, en 1835, dans son pays, par le comte de Toreno, pour prendre le portefeuille des finances. Après avoir contracté à Londres un emprunt de 1,500,000 livres sterling, Mendizabal arriva à Madrid, où il fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie et de confiance. Avec la jactance qui lui était habituelle, le nouveau ministre déclara qu'il mettrait fin à la guerre civile en un mois, fut nommé président du conseil par intérim, convoqua les cortes pour reviser l'*estatuto real*, en obtint un vote de confiance qui l'autorisa à se procurer toutes les ressources qu'il jugerait nécessaires ; mais au milieu des embarras d'argent et des troubles qui devaient la malheureuse Espagne, il montra qu'il était infiniment moins habile que présumé. La guerre civile continua, le papier d'État s'avilit de plus en plus par les tripotages financiers, les charges publiques ne firent que s'accroître ; bientôt même il prononça la dissolution des cortes, ne craignant point de blesser l'ambassadeur français, M. de Reynval, se vit abandonné de tous ceux qui avaient compté sur lui, et dut donner sa démission le 15 mai 1836. Bien qu'il fût complètement discrédité comme homme d'État, il repartit de nouveau le portefeuille des finances après l'insurrection de la Granja le 11 septembre de la même année, et le garda jusqu'au 20 août 1837. Pendant les trois années suivantes, il siegea aux cortes, où il se signala parmi les membres de l'opposition. Espartaco l'appela, en 1841, à prendre pour la troisième fois la direction des finances ; mais la chute au duc de la Victoire le contraignit, non-seulement à rentrer dans la vie privée, mais encore à se réfugier en Por-

tugal, d'où il gagna l'Angleterre, puis la France. Par la suite, il put retourner à Madrid, où il a terminé sa vie.

MENDO (André), jésuite espagnol, né à Logroño en 1608, mort en 1685. Il fut successivement prédicateur de la cour, conseiller de l'inquisition, recteur des collèges d'Oviedo et de Salamanque et vice-provincial de Castille. Ses principaux ouvrages sont : *De jure academico* (Salamanque, 1655, in-fol.) ; *De ordinibus militariis disquisitiones* (Salamanque, 1657, in-fol.) ; *Principe perfecto y ministros ajustados* (Salamanque, 1657, in-4°) ; *Slatera opinionum benignarum in controversiis moralibus* (Lyon, 1666, in-fol.) ; des *Sermons*, etc.

MENDOÇA (Francisco de), jésuite portugais, né à Lisbonne en 1572, mort à Lyon en 1626. Il professa les belles-lettres, puis se rendit à Rome comme procureur de son ordre. On a de lui : *Commentaria in libros Regum* (1621) ; *Viridarium profanum eruditum* (Lyon, 1632, in-fol.) ; et des *Sermons* (1632).

MENDOÇA, nom d'une illustre famille espagnole. V. **MENDOZA**.

MENDOIS, OISE, s. et adj. (man-doi, oi-ze). Geogr. Haïtiant de Mende ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les Mendois. La population Mendois.

— s. m. Métrol. Monnaie frappée par les anciens évêques de Mende.

MENDOLE s. f. (man-do-le). Ichtyol. Espèce de sparre de la Méditerranée. Il on dit aussi **MENDOL**.

— Encycl. Les *mendoles* sont des poissons de taille moyenne et de forme allongée, oblongue, assez semblable à celle des harengs ; elles se distinguent des autres en ce qu'elles ont les dents en velours ras, sur une bande étroite et longitudinale du vomer, et les mâchoires extensibles en une sorte de tube, à cause des longs pédicules de leurs intermaxillaires et du mouvement de bascule que leur font faire les maxillaires ; ces mâchoires portent chacune une rangée de fines dents ; ces poissons ont encore une écaille allongée au-dessous de chacune de leurs ventrales et une entre celles-ci. La chair, sans être recherchée ni délicate, est cependant bonne à manger. Ce genre ne comprend que quatre espèces bien caractérisées.

La *mendole* commune, appelée aussi menole, menole, jusele, cagarel, etc., est, en soi, poisson, qui peut atteindre jusqu'à 0m,30 de longueur ; ses deux mâchoires, également avancées, sont garnies d'un grand nombre de petites dents aiguës ; sa couleur générale est blanchâtre, avec des raies longitudinales très-nombreuses, étroites, bleu verdâtre, et une grande tache noire de chaque côté des flancs. Du reste, ces couleurs sont sujettes à des variations. Les nageoires, que nous venons d'observer, dit A. Guichenot, ne sont communément vives et très-distinctes que dans les parties de la Méditerranée les plus rapprochées de la côte d'Afrique et vers le milieu de l'été ; elles se ternissent lorsque l'animal séjourne quelque temps vers les plages moins méridionales ; elles s'effacent entièrement et se changent en une teinte blanchâtre, lorsque l'hiver vient ; les couleurs de la *mendole* sont d'autant plus variées qu'une saison moins froide et une habitation moins septentrionale les soumettent à l'influence d'une chaleur plus intense, d'une lumière plus abondante et d'un plus long séjour du soleil sur l'horizon.

Les *mendoles* sont très-fécondes et multiplient beaucoup ; on en voit souvent des troupes considérables se réunir près des rivages sablonneux ou pierreux. On les prend, dans certains endroits, en si grande quantité, qu'on les vend en monceaux sur les marchés, comme les goujons, et qu'on en fait sauter en grand nombre pour les conserver.

Néanmoins les *mendoles* sont plutôt regardées comme nuisibles par les pêcheurs, car elles mangent beaucoup de petits poissons, sans compenser elles-mêmes le mal qu'elles font. Leur chair, en effet, est souvent coriace et insipide ; cependant, lorsqu'elles sont engraisées, le goût n'en est pas désagréable ; mais elle est meilleure frite que bouillie. Les femelles remplies d'œufs sont, dans certaines circonstances, assez bonnes à manger. Par contre, la chair du mâle, à l'époque du frai, est mauvaise et d'une odeur désagréable, ce qui lui a valu, d'après Rondelet, le nom vulgaire de *bouc*. On prétend, dans certains pays, que la sauce et la saumure des *mendoles*, prises à l'intérieur ou seulement appliquées sur le ventre, ont une vertu purgative, ce qui a fait donner à ces poissons des noms locaux assez expressifs. La *mendole* jusele diffère de la précédente par un corps plus étroit, un museau plus court et une dorsale plus haute. La *mendole* d'Usbeck est d'un beau bleu d'acier foncé ; ces deux espèces habitent la Méditerranée. La *mendole* vomierine, jaunâtre, avec le ventre argenté, se trouve aussi dans les mers d'Amérique.

MENDON, bourg et circonscription communale des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, au N.-O. de Canandaigua ; 4,200 hab.

MENDOUCC, prince de Moussoul. V. MAUDOUCC.

MENDOZA, l'un des Etats de la confédération

Argentine, situé à l'E. des Andes. Il est borné au N. par l'Etat de San-Juan, à l'E. par celui de San-Luis, au S. par le territoire des Indiens et à l'O. par le Chili. Superficie, 792 myriam. car. ; 57,476 hab. Chef-lieu, Mendoza. La région occidentale de cet Etat est montagneuse et renferme la partie de la Cordillère des Andes où se trouvent les volcans d'Aconcagua, de Maypu, de Rancagua et de Peteroa. Les Andes sont traversées par des passes escarpées et difficiles qui conduisent dans le Chili. L'un de ces défilés, le Paso de la Cumbre, qui a une altitude de 3,600 mètres, est devenu célèbre par le passage de l'armée révolutionnaire, en 1817, sous les ordres de Saint-Martin. A l'E., les montagnes s'abaissent en collines près du rio de Mendoza, à l'E. duquel s'étendent de vastes plaines, qui forment une partie de la vallée d'Uspallata et la vallée tout entière de Tunuyán. Elles sont, l'une et l'autre, stériles et à peu près inhabitées. Plus à l'E. des Andes s'étend un immense espace de sol sablonneux qui ne produit ni grains ni herbes, quand il n'est pas arrosé, mais qui, si on l'arrose, donne d'abondantes récoltes de blé, de maïs, d'orge et de luzerne ; cette dernière peut être coupée quatorze fois par an. La rivière Desaguadero forme la frontière septentrionale de l'Etat de Mendoza et offre de grandes facilités pour l'arrosage du sol sablonneux situé sur ses rives. Après sa jonction avec le rio de Mendoza, le Desaguadero donne naissance à une suite de lacs que l'on désigne sous le nom de lagune de Guanacache. Cette dernière est mise en communication, toujours par le moyen du Desaguadero, avec les lagunes de Silveiro au N.-E. et de Bevedere-Grande au S.-E. De celle-ci sort à l'O. le Tunuyán qui, après avoir coulé au S. pendant quelques kilomètres, reçoit le Diamante, ainsi que quelques autres affluents et finit par se jeter dans un autre grand lac intérieur, l'Urreulacuen ou lac Amer, auquel on ne connaît aucun débouché. La pluie et la rosée sont rares sur le territoire de Mendoza, sauf sur les bords du rio Diamante, qui en forme la limite méridionale. Là, les pluies tombent en si grande abondance qu'on peut y cultiver du blé sans avoir recours à des procédés artificiels d'irrigation. Du reste, Mendoza est l'Etat le mieux cultivé de la confédération, dont on la surnomme le grenier. Outre les céréales, tous les arbres à fruit d'Europe y croissent à merveille, mais surtout la vigne qui produit un vin estimé. L'élevage du bétail y a aussi une grande importance. En 1864, on y comptait : 150,961 bœufs, 50,000 têtes de bétail gras, 77,054 chevaux, 7,188 mules, 15,000 ânes, 227,753 moutons, 66,819 chèvres et 124,089 têtes de volaille. L'industrie n'est pas du tout développée ; mais, par suite de la position du pays entre le Chili et l'Etat de Corrova, le commerce atteint une certaine importance. Des mines d'argent ont été exploitées dans la vallée d'Uspallata, et l'on sait qu'il existe aussi des veines de cuivre, bien qu'on n'ait pas encore songé à les exploiter. La pierre à chaux, l'ardoise, le gypse, l'alun, la poix minérale, etc., ont été trouvés tout le long de la Cordillère des Andes, et l'Etat de Mendoza possède des sources d'eaux minérales renommées, notamment celles qui sont connues sous le nom de Bains de l'Inca (*Baños de Inca*) ; enfin, on a rencontré en certains endroits des dépôts salins, renfermant du sel commun et du sel d'Epsom.

Comme les autres provinces de la confédération Argentine, Mendoza est un Etat fédéral, qui ne dépend guère que nominativement du gouvernement central. Le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur élu par la junte ou assemblée provinciale.

MENDOZA, ville de la confédération Argentine, capitale de l'Etat de son nom, située au pied des Andes, à une altitude de 879 mètres, au centre d'une région arrosée par les canaux et les affluents du Rio de Mendoza, par 32° 53' de lat. S. et 71° 26' de long. O. C'était, avant le 20 mars 1861, jour où un terrible tremblement de terre en fit un monceau de ruines, une ville agréable, qui comptait 1,200 maisons élégamment construites et 15,000 ou 16,000 hab. Elle renfermait 5 églises, 1 école d'agriculture et 4 autres écoles, 1 bibliothèque publique, 1 théâtre, 2 hôpitaux et plus de 100 grands magasins. L'Alameda, sa promenade publique, était regardée comme l'une des plus belles de l'Amérique du Sud. Le tremblement de terre renversa toutes les maisons et fit périr plus de la moitié des habitants. Depuis lors, la ville s'est en partie relevée de ses ruines, mais elle ne compte guère plus de 8,000 à 9,000 hab., et les maisons qu'on y a élevées depuis la catastrophe n'ont qu'un étage ; elles sont construites en bois et en adobe (sorte de boue), parce qu'on remarqua en 1861 que la plupart des habitants avaient péri écrasés par les poutres massives et les lourdes pierres qui avaient servi à la construction des édifices.

MENDOZA, rivière de l'Amérique du Sud, dans la confédération du Rio-de-la-Plata ou confédération Argentine ; elle est formée par la réunion du rio de las Chubas et du Tupungato, qui descendent du versant oriental des Andes, dans l'Etat de San-Juan, coule au S.-E., traverse le lac de Guanacache, puis se joint au Colorado après un cours de 335 kilom.

MENDOZA ou **MENDOÇA**, illustre famille

espagnole qui a joué un grand rôle dans les affaires du Portugal et de l'Espagne, et qui reconnaît pour auteur un seigneur biscaïen du XII^e siècle, nommé Didaco-Lopez. Ses membres les plus remarquables de cette famille sont les suivants :

MENDOZA ou **MENDOÇA** (Inigo Lopez de), marquis de Santillana, homme de guerre et écrivain espagnol, né dans les Asturies en 1398, mort en 1458. Il était fils d'un grand amiral de Castille et joua, par son rang, par ses richesses, par son mérite un rôle considérable à la cour du roi Jean II. Mis à la tête d'une armée contre les Navarrais, il fit preuve d'un grand courage, mais fut vaincu par un ennemi de beaucoup supérieur en nombre, se battit contre les Maures à plusieurs reprises, assista à la bataille d'Almeda en 1445, reçut cette même année le titre de marquis de Santillana et contribua puissamment à la chute du favori Alvar de Luna en 1452. La mort de sa femme, qui eut lieu trois ans plus tard, le détermina à abandonner la cour et à passer ses dernières années dans la culture des lettres et dans des exercices de dévotion. Mendoza fut l'intime ami et le disciple du marquis de Villena, qui s'efforçait d'introduire en Espagne la poésie provençale ; il se montra constamment le protecteur des poètes qui vivaient à la cour du roi de Castille, et acquit lui-même une grande réputation par ses écrits en vers et en prose. « Sa renommée était telle, dit Jean de Mena, que des étrangers de distinction se rendirent en Castille uniquement pour le voir. » Il joignit dans ses œuvres l'originalité de la vieille poésie espagnole à l'élégance raffinée des troubadours et transporta dans le dialecte castillan les formes de la versification des maîtres italiens, qui avaient exercé sur lui une grande influence. « Il fonda en Espagne, dit Ticknor, une école de poésie italienne et de cour, école contraire à l'esprit national et finalement vaincue par lui, mais qui exerça une longue et puissante influence, et qui fournit quelques-uns des matériaux qui, au XVI^e siècle, servirent à construire la littérature espagnole. » On cite, comme ses compositions les plus remarquables : *Una serranilla* (petite chanson montagnarde), charmant poème dans la manière provençale ; la *Complaine de l'Amour* ; les *Âges du monde*, poème en 332 stances ; *Chant funèbre sur la mort de Villena* ; *Doctrina de privados* (le Manuel des favoris) ; la *Comedieta de Ponza* ou la *Petite comédie de Ponza*, poème dramatique en octaves, qui a pour sujet la grande bataille navale de Ponza livrée en 1435, et qui est regardé comme son chef-d'œuvre, etc. Ses *Proverbes* ou *Centiloquio* (1496) ont été plusieurs fois réimprimés ; ses poésies ont été insérées dans le *Cancionero general*, et ses *Œuvres* (*Obras*) ont paru à Alcalá (1566). Enfin, M. Ocha a publié ses *Rimas inédites* (Paris, 1844, in-8°).

MENDOZA ou **MENDOÇA** (P. Gonzales de), dit le cardinal d'Espagne, homme d'Etat, fils du précédent, né en Castille en 1428, mort en 1495. Successivement évêque de Calahorra, puis de Sigüenza et chancelier de Castille et de Léon, il prit une part considérable aux affaires de l'Etat sous le règne de Henri IV, roi de Castille, et reçut le chapeau de cardinal en 1473. Cet homme d'Etat continua à jouer de la plus grande faveur sous Ferdinand et Isabelle, devint archevêque de Séville, puis de Tolède (1482), rendit les plus grands services pendant la guerre contre les Maures de Grenade et commanda une partie de l'armée chargée de cette expédition. Il fonda le collège de Sainte-Croix à Valladolid et un hôpital à Tolède.

MENDOZA ou **MENDOÇA** (Pedro de), fondateur de Buenos-Ayres, riche gentilhomme de Cadix, né vers 1487, mort en 1537. Il offrit en 1529, à l'empereur Charles-Quint, dont il était grand écuyer, d'achever à ses frais la conquête du Paraguay et de la rivière de la Plata. Il s'embarqua en 1534, avec 14 vaisseaux et 3,000 Espagnols, et alla fonder Buenos-Ayres (1535) au milieu des tribus d'Indiens sauvages. Il eut bientôt à soutenir de nombreuses attaques de la part des Indiens, qui ôtaient aux Espagnols les moyens de subsister, perdit plus de 200 personnes par la famine, tomba malade de désespoir, chargé Ayolas du gouvernement, se rembarqua pour l'Europe et succomba pendant la traversée dans un accès d'aliénation mentale.

MENDOZA ou **MENDOÇA** (don Diego Hurtado de), homme d'Etat, historien et poète espagnol, un des personnages les plus marquants dans la politique et dans les lettres du règne de Charles-Quint, né à Grenade en 1503, mort à Madrid en 1575. Il était le petit-fils de Inigo de Mendoza, marquis de Santillana. Sa mère, doña Juana Pacheco, était fille du marquis de Villena. Don Diego était donc, de race, écrivain et homme d'épée. A Grenade, il eut pour premier précepteur Pedro-Martin d'Angleria, un des meilleurs maîtres du temps, ami des Mendoza ; puis on l'envoya étudier à Salamanque, où, tout jeune, il donna la mesure de son génie en écrivant, de verve, un des chefs-d'œuvre de la littérature picaresque, *Las raras de Torquemada*. Une telle précocité, un style si mordant et si juste, une telle pénétration à un âge aussi tendre semblaient au premier abord si invraisemblables, qu'on attribua ce livre à

un écrivain du temps, un religieux ; mais la critique l'a restitué à Hurtado de Mendoza. A peine sorti des bancs de l'école, il passa en Italie, essaya son épée ; c'était le temps des grandes guerres de François I^{er} et de Charles-Quint ; il assista au siège de Marseille, à la bataille de Pavie, où il commandait une compagnie (1524), et accompagna Charles-Quint en France, en 1536. Il avait du reste profité de son séjour en Italie pour fréquenter les grands maîtres d'alors, visiter les universités, fouiller les bibliothèques. Des 1538, ses aptitudes étaient si bien connues de Charles-Quint, qu'il lui confia un des premiers postes diplomatiques, l'ambassade auprès de la république de Venise. Il fut dès lors associé par l'empereur à ces vastes projets politiques dont le but était de placer l'Europe entière sous la domination espagnole, et l'un des instruments les plus actifs et les plus habiles de cette politique. Aussi Charles-Quint sut-il l'envoyer là où se trouvait le nœud de la situation européenne, à Venise, où l'alliance de François I^{er} avec Soliman soulevait un immense danger pour l'Espagne ; à Trente, où la réunion du concile de 1545 agita les plus graves intérêts ; à Rome, où il eut pour mission de préparer l'asservissement de l'Italie par l'abaissement de la papauté. Les soucis diplomatiques ne l'empêchaient pas de se livrer à son goût pour les lettres, l'érudition et la collection des manuscrits et des livres rares, qui fut toujours son penchant favori. A Venise, il sut réunir un nombre considérable, hors de prix, de livres grecs, qu'il envoyait chercher jusqu'au fond de la Thessalie et de l'Epire ; grâce aux immenses relations commerciales de la république, au zèle et à l'érudition de ceux qu'il employait, ses recherches furent fructueuses. C'est à lui qu'on doit la connaissance de bon nombre de Pères de l'Eglise, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille ; des œuvres d'Archimède, de Héron, d'Appien, de Flavius Joseph, restées jusqu'alors inconnues. En même temps, il achetait une grande partie de la bibliothèque du cardinal Besaron, légue à Venise, et faisait copier le reste. Un Italien, Schoclio, par dépit, l'accusa d'avoir volé cette bibliothèque ; mais un homme de race, d'aussi grand air que Mendoza, aussi prodigue de ses biens, comme il le fut toute sa vie, et au-dessus de cette accusation misérable. Le dépit des Vénitiens, regretant l'insouciance avec laquelle ils avaient cédé ces trésors littéraires qu'ils désignaient, se concepit aisément. Numismate, en même temps, il réunissait la première grande collection de monnaies anciennes et orientales, si peu soucieux de ses propres intérêts que, pour lui venir en aide, Charles-Quint fut obligé de lui faire remise d'un compte arriéré de 9,000 ducats, et de lui augmenter sa pension de 1,500. Son palais à Venise était le rendez-vous des nobles, des ambassadeurs, des lettrés, des philosophes ; en même temps qu'il représentait dignement l'empereur par son faste et ses grandes manières, il y attirait tout le monde par son urbanité, son esprit, sa politesse. Les savants surtout étaient les bienvenus chez lui ; Alde Manuce lui dédia les *Œuvres philosophiques* de Cicéron.

Au concile de Trente, où il fut délégué avec le cardinal Granvelle des 1543, il joua un rôle très-actif, assista à tous les préliminaires, et contribua pour une large part à le faire aboutir. On sait combien la réunion des prélats fut difficile à opérer, puisqu'il ne fallut pas moins de deux ans. Au moment de l'ouverture du concile, il était retenu à Venise par une fièvre qui faillit l'emporter, mais il avait une telle connaissance des affaires, que l'empereur jugea sa présence indispensable ; il dut se faire transporter à Trente, et, tout malade qu'il était, suivit assidûment la marche du concile. Son érudition, même en matières religieuses, faisait autorité auprès des Pères et des légats, et il mit à la disposition du concile la plus belle collection de Pères de l'Eglise et de manuscrits protestants. « C'est un homme complet », disait de lui le dominicain Bartholomée Carranza. En 1547, Charles-Quint l'envoya à Rome pour qu'il accélérât ce concile interminable, et la guerre ayant été déclarée par lui aux princes luthériens, qu'il empêchait la translation à Bologne. Il fut ambassadeur auprès de Jules II et de Paul III. En même temps qu'il remplissait ces hautes fonctions diplomatiques, il était gouverneur de Sienna, ville de Toscane, alors très-agitée et dévouée au parti français ; ses services auprès du pape lui valurent le cordon de l'Ordre de Saint-Etienne, un coup de cheval près des remparts, un coup d'arquebuse qui lui était destiné renversa son cheval sous lui. Peu de temps après, la ville se soulevait, et pendant qu'il allait chercher du renfort à Perouse, elle n'était reconquise qu'à grand peine par une armée espagnole. Charles-Quint le rappela près de lui peu de temps avant son abdication.

Philippe II ne lui continua pas la grande faveur dont il avait joui pendant ces douze années de luttres incessantes. Cet homme de grand caractère, de haute mine, déplaçait au fourbe et silencieux politique. Il l'emmena avec lui à Saint-Quentin (1557), puis l'annula en l'envoyant dans le conseil d'Etat. Il le disgracia même entièrement à la suite d'une aventure qui peignit bien le caractère de Mendoza. Quoique doué d'une haute et fière physionomie, il avait, paraît-il, d'assez graves dissonances corporelles, ce qui ne l'empêcha pas

de plaire beaucoup aux femmes, et d'avoir les plus beaux intrigues amoureuses, même dans un âge déjà avancé. Ce fut à propos d'une dame de la cour qu'ayant une discussion, dans le palais même et en présence du roi, avec un rival, celui-ci tira sa dague. Mendoza prit l'homme à la ceinture et le jeta par la fenêtre. Cet acte de violence, devant le roi, était un crime de lèse-majesté, d'après l'étiquette espagnole. On exila Mendoza à Grenade, où il vécut dans la retraite, entouré de ses livres favoris qu'il augmenta d'une magnifique collection de manuscrits arabes. L'arabe lui était aussi familier que le latin et le grec, et il travaillait alors à une *Histoire de la guerre de Grenade*, sévère composition à la Saluste, qui, seule, aurait suffi à sa gloire. Ces manuscrits, donnés par lui au roi, forment aujourd'hui la partie la plus précieuse du fonds arabe de la bibliothèque de l'Escorial. Dans sa retraite, il songea aussi à son salut, et c'est de cette époque que datent ses *Letras a Santa Theresa*. En 1575, le roi le rappela à Madrid; mais, à peine arrivé, il mourut presque octogénaire.

Mendoza est une des physionomies les plus complètes; l'homme d'État n'absorbe chez lui ni l'historien ni le poète. Doué d'une vaste intelligence, d'une érudition solide, il sut mettre à profit ses belles facultés. Comme historien, il tient un des premiers rangs dans la littérature espagnole avec son *Histoire de la guerre de Grenade*, à laquelle il n'eut pas le temps de mettre la dernière main, et qui ne fut publiée qu'en 1627. Cette composition est remarquable par la couleur et la concision du récit, la vérité des peintures, la profonde connaissance des événements et des caractères. En 1619, fut imprimée à Madrid son recueil de poésies sous ce titre : *Obras de l'insigne caballero don Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur de l'empereur Carlos V a Roma*. Ces poésies portent l'empreinte de son esprit cultivé, de son goût délicat, et sont écrites de ce style plein de nerf et de couleur qui lui est propre. On lui doit de plus deux *lettres sur la guerre contre les princes protestants* (1552), lettres éloquentes et remplies de larges vues politiques.

MENDOZA ou **MENDOÇA** (Juan-Gonzales de), missionnaire espagnol, né à Tolède vers 1540, mort au Mexique en 1617. Il quitta le métier des armes pour entrer dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, reçut, en 1580, de Philippe II la mission de se rendre en Chine pour y étudier les mœurs, les productions, le climat, le commerce de ce pays, fit ensuite un voyage en Amérique, puis fut successivement nommé évêque des îles Lipari, vicaire apostolique au Mexique (1601), évêque de Ciudad-Real, de Popayan et de la Nouvelle-Grenade, où il mourut. On a de lui : *Historia de las cosas mas notables, ritos y costumbres del gran reino de la China* (Madrid, 1585, in-8°), trad. en français par Luc de La Porte, sous le titre de : *Histoire du grand royaume de la Chine situé aux Indes orientales* (Paris, 1589). Cette traduction fut suivie d'une autre traduction d'un ouvrage de Mendoza intitulé : *Le découvrimento del nuevo Mexico en l'an 1583* (Paris, 1589). Ces deux ouvrages contiennent des détails intéressants et eurent un grand succès.

MENDOZA (Pedro de Salazar de), historien espagnol, né à Tolède vers 1550, mort dans la même ville en 1629. Il fut chanoine et pénitencier de l'église de Tolède et acquit des connaissances étendues sur le droit canon et sur l'histoire de l'Espagne. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Origen de las dignidades seglares de Castilla y Leon* (1618, in-fol.); *Chronicon de la casa de los ponce de Leon* (1620, in-4°); *Coronica del gran cardinal de España, Pedro-Gonzales de Mendoza* (1625, in-fol.); *La monarquía de España* (Madrid, 1770, 1771, 3 vol. in-fol.).

MENDOZA (Bernardin de), diplomate et historien espagnol qui vivait dans la seconde moitié du xvie siècle. Il fut successivement ambassadeur auprès du roi Henri de Navarre, auprès du roi de France Henri III et après d'Elisabeth d'Angleterre. Etant ensuite revenu au même titre en France, il prit une grande part aux intrigues qui amenèrent la formation de la Ligue, résida quelques temps à Blois, puis se rendit à Paris où il reconquit comme seul légitime gouvernement le conseil de l'Union, formé par les ligueurs, perdit la plus grande partie de son influence après la chute des Seize et retourna en Espagne après l'entrée de Henri IV à Paris. Ses principaux écrits sont : *Theoria y practica de guerra* (Madrid, 1577, in-4°); *Comentarios de lo sucedido en los Países bajos* (Madrid, 1592, in-4°), trad. en français sous le titre de : *Commentaire mémorable de Don Bernardin de Mendoza des guerres des Flandres et des Pays-Bas* (Paris, 1594, in-8°).

MENDOZA (Jerónimo de), historien portugais, né à Porto au xvie siècle, mort après 1607. Il prit part, en 1578, à la malheureuse expédition que fit en Afrique le roi Sébastien, fut fait prisonnier, conduit à Maroc et ramené à l'année suivante. Mendoza a publié : *Jornada de Africa, en a qual se responde a Jeronymo Fracasi e outros e se trata do successo da batalha*, etc. (Lisbonne, 1607, in-4°).

MENDOZA (Fernando de), juriscultiste espagnol, né à Madrid vers 1566, mort dans la

même ville en 1648. Il s'adonna avec une telle application à l'étude du droit et de la théologie, que sa raison se troubla et qu'il mourut fou. On lui doit : *Disputaciones in locos difficultiores tituli de pactis in Digestorum libris* (Alcala, 1586, in-fol.); *De concilio iberitano libri tres* (Madrid, 1594 in-fol.).

MENDOZA (Antonio), poète espagnol, né vers 1590, mort en 1644. Il gagna les bonnes grâces de Philippe IV et devint secrétaire d'État, commandeur de l'ordre de Calatrava et membre de l'inquisition. On a de lui des pièces fugitives, une *Vie de Notre-Dame* en vers, et quelques comédies d'un mérite réel, entre autres : *Qui aime beaucoup mérite beaucoup*, aux situations naturelles, au dialogue facile; la *Société change les mœurs*, comédie pleine de gaieté; *L'Amour pour l'amour*; la *Celestina*, etc. Il a laissé, en outre, quelques écrits en prose. Ses œuvres ont été recueillies et publiées longtemps après sa mort sous le titre de : *El Fenix Castellano, D. Antonio de Mendoza* (Lisbonne, 1690, in-4°).

MENDOZA (don Estaban Hurtado de), peintre espagnol qui vivait au xviii^e siècle, le milieu du xviii^e siècle. Il était un des meilleurs peintres de l'école de Séville et orna les principaux monuments de cette ville de tableaux dont l'exécution est fort remarquable. On possède en outre de lui de beaux dessins à la plume.

MENDOZA (don André Hurtado de), marquis de Canetta, homme d'État espagnol. V. CANETTA.

MENDRISIO, petite ville de la Suisse, dans le canton du Tessin, la plus méridionale de la confédération, à 4 kilom. S. de Lugano, non loin du lac de ce nom et du lac de Côme, ch.-l. du bailliage de son nom; 2,100 hab. Filatures et moulins de soie. La situation de Mendrisio est des plus ravissantes; elle jouit d'un climat très-chaud qui, joint à la fertilité du sol, favorise le luxe d'une végétation vigoureuse. Les environs abondent en vins excellents, mûriers, tabac et froment.

MENDRZECKI (Adam), juriscultiste polonais, mort en 1832. Sous le règne de Stanislas-Auguste, il fut membre de la Chambre des assesseurs du royaume, et, à la formation du grand-duché de Varsovie en 1807, devint rapporteur près la cour de cassation de cette ville. Il s'était surtout occupé de recherches sur les droits et les privilèges particuliers des villes polonaises et avait publié les ouvrages suivants : les *Droits des villes polonaises* (Varsovie, sans date, vers 1788, in-4°); *Études sur l'établissement primitif des villes en Pologne, sur leurs privilèges et leurs libertés particulières* (Varsovie, 1789, in-8°); *Recueil de lois, de documents et de considérations servant à faire connaître les privilèges des habitants des villes* (Varsovie, in-fol., etc.). — Son fils, André Mendrzejcki, né en 1786, mort en 1830, successivement avocat près le tribunal civil de Varsovie (1810) et près la cour d'appel du royaume de Pologne (1818), puis rapporteur près cette même cour (1826), a publié différents traités de jurisprudence, dont un très-important sur le *Droit public polonais* (Varsovie, 1828, in-8°).

Mendzánah, horloge qui fut longtemps célèbre en Afrique, où elle passait pour l'une des trois merveilles du *Mechouar*, l'antique résidence des anciens rois de Tlemcen. Cette horloge, que l'on appelait encore *Khezdet-el-Mendjénach* (la caisse de l'horloge), était ornée de figures d'argent d'un travail ingénieux. Au-dessus de la caisse qui renfermait le mécanisme, on voyait un buson sur lequel était perché un oiseau avec deux petites ailes. Un serpent, sortant du pied de l'oiseau, grimpait lentement vers les oiseaux. Sur la partie supérieure, il y avait dix portes correspondant au nombre des heures. A chaque heure, une de ces portes tremblait et faisait entendre un frémissement. Dans la partie supérieure, on voyait le globe de la lune, qui tournait dans un grand cercle et marquait par son mouvement la marche de ce satellite. Au moment de l'heure, en même temps que la porte frémissait, deux aigles venaient s'abattre dans un bassin de cuivre et y laissaient tomber un poids du même métal, qui les tenaient dans leur bec. Ce poids entraînait par un trou qui était pratiqué dans le milieu du bassin. Alors le serpent, parvenu au haut du buisson, poussait un sifflement et mordait l'un des petits oiseaux, dont la mère poussait des cris redoublés. Dans ce moment, la porte qui marquait l'heure présente s'ouvrait et il en sortait une jeune esclave d'une grande beauté. De la main droite, elle présentait un cahier ouvert, où le nom de l'heure se lisait dans une petite pièce écrite en vers.

La Mendzánah n'était exhibée que pendant la nuit solennelle du Manied, où elle servait à embellir la salle de réunion. On faisait remonter sa construction à l'an 760 de l'hégire (1358 de J.-C.), sous le règne d'Abou-Hannou II. Elle était attribuée à un mathématicien de Tlemcen, Aboul-Hassan-Ali-En-Ahmed, plus connu sous le nom de Ibn-el-Faouham. La Mendzánah figurait encore à la première solennité du Manied qui suivit l'inauguration du sultan Séid, fils d'Abou-Hannou, en l'an 814 de l'hégire. On ne sait ce qu'elle est devenue après cette époque.

MÈNE s. f. (mé-né). Techn. Ensemble des

cuviers dans lesquels le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons du genre sære.

MÈNE (Pierre-Jules), sculpteur, né à Paris vers 1802. Élève de René Compaire, il s'est adonné à la sculpture d'animaux et a exposé, depuis 1838, un grand nombre de morceaux qui l'ont placé au rang de nos animaliers les plus distingués, et lui ont valu, outre plusieurs médailles, la décoration en 1861. M. Mène, de concert avec son gendre et son associé, M. Cain, s'est fait éditeur de bronzes de fantaisie, dont le vogue est très-grande et qui sont aujourd'hui répandus dans le commerce, et il a exécuté, en outre, un nombre considérable de types ou de scènes d'animaux en fonte, en plâtre, en cire, etc. Ses œuvres de cet artiste sont d'un arrangement très-pittoresque, très-séduisant et attestent une grande facilité d'invention. On y trouve une connaissance réelle des animaux, la sincérité de l'expression et du rendu; mais son exécution un peu molle et l'écœuré manque de vigueur, et on y chercherait en vain cette science profonde de la musculature, cette intensité de vie et cette puissante originalité qui caractérisent les œuvres du grand Barye. Parmi les morceaux que M. Mène a exposés, nous citerons : *Cheval attaqué par un loup*, un *Cerf*, un *Bélier*, *Animaux divers*, bas-relief (1840); un *Renard d'Irlande et un coq*, une *Panthère et une gazelle* (1841); une *Panthère se jetant sur un chevreuil*, *Cerf mutilé*, *Raton terrassant un canard* (1842); *Chasse au cerf*, *Jaugar du Brésil*, *Biche azis* (1844); *Taureau normand*, *Vache flamande et son veau*, *Brebis mètise et son agneau*, *Bouc*, *Lévrier espagnol* (1845); *Chien épagneul anglais* (1846); *Chasse à la perdrix*, *Chasse au sanglier*, *Renard et ses petits*, *Bélier mètis* (1848); *Chasse au renard*, *Chèvre et son chevreau*, *Djinn*, *Étalon arabe* (1849); *Jument arabe et son poulain*, *Chasse au canard*, *Chasse au sanglier*, *Cerf et biche* (1850); *Chevaux arabes*, *Chevreuil et héron*, *Chien et gibrier* (1852), qui lui valurent une première médaille; *Chevaux arabes*, *Combat de cerfs*, une de ses meilleures œuvres (1853); *Hallali sur pied*, *Chiens terriers* (1855); *Chasse au cerf*, *Chiens anglais*, *Chiens basets fouillant un terrier* (1857); *Chevreuil*, *Jument et chiens*, *Chien et ses petits* (1858); la *Prise du renard*, *Lidre et poissons*, *Chevreuil* (1861); *Hallali du renard*, *Cheval breton* (1863); *Valet de limiers*, *Vainqueur du Derby* (1864); *Amazone*, *Mouton des Vosges* (1865); *Vainqueur à la course*, *Renard et fuisan* (1866); *Amazone*, *Chien braque* (1867); *Jument normande et son poulain* (1868); *Valet de chasse à cheval*, *Jument normande* (1869); *Valet de chiens à cheval* (1870); *Meneur*, *Chasse au lièvre* (1873); *Chasse au faucon* (1873).

MÈNE, ÈE (mé-né) part. passé du v. *Mener*. Conduit, guidé : *Un cheval MÈNE par la bride*. *Un chien MÈNE en laisse*.

— *Amené*, poussé : *C'est par la gloire que les peuples libres sont MÈNÉS à l'esclavage*. (Chateaub.) *« Traité »* : *La maxime de Laveau était que les Bourbons voulaient être rudoysés et MÈNÉS le bâton haut*. (St-Sim.) *Le duc de Montabazon présidait un jour un assaut scolastique dans lequel l'abbé de Rancé était rudement MÈNE*. (Chateaub.) *« Contraint d'obéir, régent, soumis au pouvoir de quelqu'un, de quelque chose : Un mari MÈNE par sa femme*. *On est presque toujours MÈNE par les grands événements, et rarement on les dirige*. (Volt.) *A Paris, tous les gens importants sont MÈNÉS par une intrigante de leur société*. (Mme E. de Gir.)

— *Fig. Dirigé, gouverné, administré : La puissance publique doit être MÈNÉE avec fermeté*. (Boss.) *De nos jours, nous ne devons pas nous laisser gouverner par les passions de la guerre : marches forcées et minutes complexes*. (E. de Gir.) *« Mù, poussé : Être MÈNE par l'intérêt*.

— *Vener. Chassé, poursuivi par les chiens : Cerf mal MÈNE*.

— *Géom. Tracé : Ligne MÈNÉE d'un point à un autre. Circonférence MÈNÉE par trois points donnés*.

— *Substantif. Personne menée, gouvernée : Les MÈNÉS se composent d'hommes embrigadés, dont l'opinion parle plus haut que la conscience*. (E. de Gir.)

MÈNE (Maurice du), capitaine français, né en Bretagne, mort après 1493. Il se signala par son courage pendant les guerres de Flandre et de Roussillon, s'acquitta avec habileté de diverses négociations dont Louis XI le chargea, et reçut en récompense de ses services la seigneurie de La Ferté-Bernard et le bailliage de La Charbonnière. Après la mort de ce prince, il passa au service du duc de Bretagne, François II, qui le nomma capitaine des archers de sa garde et chancelain. Se distinguant à la bataille de Saint-Aubin-d'André, devint, sous la duchesse Anne, capitaine de Morlaix et de Josselin, et contribua à amener le mariage de cette princesse avec Charles VIII.

MÈNE s. m. (mé-né). Ichthyol. Genre de poissons, de l'ordre des canthoptérygiens, famille des scomberoides, dont la seule espèce connue habite les mers de l'Inde et de la Chine.

MÈNEAC, bourg et commune de France (Morbihan), canton de la Trinité, arrond. et

à 25 kilom. N.-O. de Ploermel; pop. aggl. 358 hab. — pop. tot., 3,464 hab. Minoterie; commerce de bois, fer et miel. Monuments celtiques; ancienne chapelle.

MENEAU s. m. (mé-né). Constr. Montant et traverse qui, dans les anciennes croisées, servent à diviser les baies en plusieurs compartiments : *Quelquesfois, dans les chapiteaux des meneaux de fenêtres, comme à la cathédrale d'Amiens, les baies sont circulaires*. (Viollot-le-Duc.) *« Faux meneau »*, Celui qui n'est pas assemblé avec le dormant d'une croisée, mais avec les châssis, avec lesquels il s'ouvre.

— *Encycl.* On serait tenté de croire que les baies des édifices ont été d'abord plus vastes, que les moyens d'y introduire le jour étaient plus limités; il n'en est rien cependant. Aux premiers siècles du moyen âge, où l'on ne connaissait d'autre moyen pour protéger contre les intempéries de l'air l'intérieur des habitations que les claires-voies de pierre, de bois ou de métal, les fenêtres étaient très-étroites. Plus tard, au xii^e siècle, lorsque l'emploi des vitres eut ouvert un large accès à la lumière du jour, les fenêtres s'agrandirent successivement, et, dans le siècle suivant, elles prirent de telles proportions, qu'il fallut songer à les diviser, tant pour ne pas offrir à l'œil un espace vide exagéré, que pour donner un appui plus solide aux vitrages : c'est l'origine des meneaux. Ces nouveaux appareils produisirent un si heureux effet, que non-seulement on les introduisit dans les nouveaux édifices, mais on en vint même à abattre les anciennes fenêtres des églises pour leur substituer des fenêtres à meneaux; c'est ainsi que furent reconstruites les fenêtres de la cathédrale de Paris. Les premières constructions auxquelles on appliqua les meneaux présentaient des baies divisées en deux compartiments, chacun surmonté d'un tiers-point, et le tout couronné d'un œil circulaire souvent orné de redans. Mais les fenêtres ayant continué à s'agrandir, on dut songer, soit à porter à trois le nombre des meneaux, soit à diviser et à subdiviser l'espace compris entre le meneau central et les pieds-droits. Ces procédés donnèrent lieu à des combinaisons fort difficiles et que les architectes résolurent souvent avec le plus grand bonheur. Mais ces subdivisions de meneaux principaux et secondaires, de tiers-points enclavés les uns dans les autres, de baies à dimensions variées, firent par leur manque de simplicité. Le plan général, pénible et compliqué, ne fut pas toujours bien conçu et fut souvent mal exécuté. Ces fenêtres, recouvertes en tous sens, offrirent souvent un mélange disgracieux de parties lourdes et de parties grêles, de membres et d'ajours dont les dimensions étaient déterminées bien plus par le hasard de l'espace que par une intention d'harmonie. Toutefois, la composition adoptée en principe, ou ne tarda pas à trouver un bon parti du système en vogue. L'ensemble, disposé avec plus d'harmonie, plus de régularité, plus d'élégance, devint en même temps d'une exécution plus facile, tous les joints étant soigneusement dirigés vers les centres de courbure. Les fenêtres à meneaux des chapelles de chaque de la cathédrale d'Amiens (1240), peuvent être regardées comme le type de ce excellent système, qui se perfectionna encore au siècle suivant, et finit par réunir toutes les conditions désirables de résistance et d'harmonie, tout en conservant une admirable légèreté.

Le plus grand usage des meneaux a été fait dans la construction des églises. Toutefois, ils ont été aussi employés dans les constructions civiles, mais ils sont généralement ici d'une plus grande simplicité. Après avoir servi seulement, sous forme de colonnettes, à soulager les inteaux, ils ont pris plus tard des formes plus ornées. Il n'est pas rare de rencontrer des cariatides faisant office de meneaux. Cet usage se conserva pendant la Renaissance et jusque sous Louis XIV, époque où les meneaux disparaissent complètement. De nos jours, où l'art, devenu ecclésiastique, encourage volontiers aux siècles passés ses procédés de construction, on fait un grand emploi des meneaux dans les églises néo-gothiques, et il n'est pas rare d'en rencontrer dans les monuments civils. Mais, en ce point comme en beaucoup d'autres, nos architectes semblent moins préoccupés de l'élégance de leurs imitations et de leur appropriation à la destination des édifices que d'archéologie architecturale.

MÈNECÈE, fils de Créon, roi de Thèbes. Lorsque les sept chefs vinrent attaquer Thèbes, Thèbes déclara à Créon que, pour sauver cette ville, il fallait que son fils Ménéce se sacrifiât volontairement, afin d'apaiser Mars, toujours irrité de la mort du dragon tué par Cadmus. Créon, pénétré de douleur, résolut d'apaiser le terrible dieu en se sacrifiant lui-même; mais Ménéce se rendit dans l'autre du dragon et se donna la mort. Son tombeau, où on voyait devant la porte Néidite, était ombragé par un grenadier venu spontanément et dont les fruits, en se fondant lorsqu'ils étaient mûrs, semblaient jeter du sang.

MÈNECHME s. m. (mé-né-kme) — nom de deux personnages de comédie, du grec *menachmos*, signifiant proprement brave au combat. Individu qui ressemble parfaite-

ment à un autre : Ajoutez que ces deux MÉNECHMES étaient vêtus de la même façon. (Nadar.)

Damon, encor Damon, toujours Damon ! Toujours Cette ombre sur mon mur, ce reflet de moi-même ! Ce ménechme assidu que je hais et que j'aime !

Marquis du BELLOY.

Objet exactement semblable à un autre : Le succès, ce MÉNECHME du talent, à une coupe de l'histoire. Juvenal et Tacite seuls en bougonnent. (V. Hugo.)

Fais tout, mon grand garçon, c'est l'art par excellence ; Du juste et de l'injuste apprends la ressemblance ; Observe par quels traits ces frères ennemis Ont un air de famille où le doute est permis, Et par quelle couleur adroite on en peut faire Des MÉNECHMES complets en qui rien ne diffère ; Si bien que le bon sens, les voyant tous les deux Si semblables, s'étonne et se frotte les yeux.

E. AUGER.

MÉNECHME (LES), comédie de Plaute. Ménechme est le premier qui ait fait de la ressemblance de deux frères le ressort principal d'une intrigue de comédie. Sa pièce, qui ne nous est point parvenue, servit de modèle aux *Ménechmes* de Plaute. La comédie de Plaute a été transportée sur la scène italienne par le Tristino, sous le titre de *I Similimi* ; sur la scène anglaise par Shakespeare, *Comedy of errors*, et sur la scène française par Rotrou, puis par Regnard. Vers 1691, le Noble avait fait représenter aux Italiens une farce intitulée *Les Deux arlequins*. Cette pièce eut un grand succès, et Regnard lui a emprunté l'idée de la succession que poursuivent les deux Ménechmes. Enfin, une des premières comédies de Picard, fondée sur la ressemblance d'un oncle et d'un neveu, est intitulée *Encore des Ménechmes* ! Il ne faut pas s'étonner de cette persévérante reproduction : les effets qui tiennent à des méprises par ressemblance sont une source inépuisable de comique et provoquent toujours la plus communicative hilarité, témoin les scènes de Sosie et de Mécure dans *l'Amphitryon* de Plaute et de Molière. L'objet de la comédie étant de faire rire, on peut poser en principe qu'il n'y a pas de comédie sans quiproquo.

Voici en quelques mots le sujet des *Ménechmes* de Plaute : « Un marchand sicilien avait deux fils jumeaux. L'un des deux lui fut dérobé. Le marchand étant mort, l'aîné des deux enfants éleva avec le plus grand soin celui qui lui restait. Celui-ci, devenu grand, cherche son frère par tous pays. Il arrive en dernier lieu à Epidamne, en Epire, dans la ville même où l'enfant dérobé s'est fait une très-belle fortune. Chacun prend le nouveau débarqué pour le Ménechme de l'endroit ; maîtresse, épouse, beau-père, tout le monde s'y trompe. A la fin, après une foule d'incidents comiques, les deux frères se reconnaissent. »

Cette pièce est un des chefs-d'œuvre de Plaute et du théâtre ancien. On s'obstine, cependant, à faire à cette pièce et aux imitations qui en ont été faites un reproche bien singulier ; on prétend que la ressemblance absolue des deux frères, qui fait le nœud de toute l'intrigue, est invraisemblable, et Laharpe déclare nettement que c'est là « un jeu de la nature qui est une sorte de merveilleux, tant il est loin de la vraisemblance. Pour affirmer que la ressemblance de deux jumeaux est une sorte de miracle, il faut n'avoir jamais vu de jumeaux ; quant à nous, nous pouvons affirmer avoir connu jusqu'à trois paires de jumeaux que nous n'avons jamais réussi à distinguer, et que, pour deux d'entre eux, les parents, fréquemment trompés, avaient dû prendre la précaution d'introduire une petite différence dans leurs vêtements. Ce qui serait plus juste à observer, c'est l'impossibilité d'obtenir au théâtre une pareille ressemblance et de l'imposer au spectateur par une sorte de fiction qui nuit à la vraisemblance. Mais cette difficulté n'existerait pas pour le théâtre ancien, où les acteurs étaient toujours masqués. Un reproche bien plus sérieux à faire à Plaute, c'est qu'il a cru devoir peindre ses deux jumeaux aussi semblables de caractère que de visage. Regnard, mieux inspiré, a fait l'un poli, civilisé et quelque peu fripon ; l'autre brutal, emporté, grossier, parfaitement conçu pour donner les suites les plus comiques et les plus bruyantes aux méprises que se multiplient sous ses pas. Le comique de la pièce française se double ainsi des emportements de l'un et des surprises des autres, peu accoutumés à de pures bouffonneries de la part de ce Ménechme si complètement convenable qu'ils ont connu jusque-là. Autre inconvénient : le Ménechme de Plaute, un caractère intéressant et qui n'est nullement sacrifié, profite lestement des méprises qu'il fait naître pour emporter les bijoux et jusqu'à la robe de la maîtresse de son frère ; une pareille conduite est moins comique qu'odieuse, à nos yeux du moins ; Regnard a eu le tort d'imiter Plaute en cela, avec des tempéraments, il est vrai, mais tout à fait insuffisants.

En revanche, l'intrigue du poète latin est plus complète et plus savante que celle de Regnard. Elle se complique fort agréablement d'une scène de jalousie fort bien conçue, entre Ménechme d'Epidamne et sa femme, à qui l'on est venu révéler les fré-

quences de son mari. En somme, la pièce de Plaute est, sinon parfaite, au moins excellente, et le théâtre latin n'en a guère produit de meilleures.

MÉNECHME (LES) ou *les Jumeaux*, comédie en cinq actes et en vers, de Regnard, représentée le 4 décembre 1705. Cette comédie, l'une des plus régulières et des mieux travaillées de toutes celles de Regnard, est une imitation de la pièce de Plaute portant le même titre. Mais l'imitation diffère considérablement de l'original par les incidents, plus appropriés aux mœurs modernes, et par cette vraisemblance plus grande que l'on demande aujourd'hui à la scène comique. Les Ménechmes de Regnard ne sont point mariés ; l'un est un provincial grossier et brutal, qui vient à Paris recueillir la succession d'un oncle ; il a été institué légataire universel, parce que le défunt ignorait la destinée du second de ses neveux, qui avait quitté, dans son enfance, la maison paternelle. Cependant, le chevalier Ménechme est à Paris et y mène la plus joyeuse vie que puisse lui permettre l'obligation de ses ressources. Une vieille Araminte, amoureuse de ce jeune homme, paraît disposée à réparer, en l'épousant, les torts de la fortune. Le chevalier serait assez disposé à conclure ce marché, si son amour pour Isabelle, fille de Démophon, ne se mettait au travers de ses projets. C'est cette même Isabelle que son frère doit épouser, et que Démophon a promise à Ménechme, sur la nouvelle qu'il a apprise de la succession qu'il vient recueillir. Telle est la fable imaginée par Regnard. Le poète français n'a tiré de la pièce de Plaute, en dehors de l'idée première, que quelques traits plaisants et l'incident du repas où Araminte attend le chevalier Ménechme. Mais le Ménechme français est un brutal qui traite Araminte et sa suivante avec le dernier mépris, tandis que le Ménechme de Plaute, après avoir témoigné sa surprise de l'accueil qu'il reçoit de la belle, finit par profiter de l'aubaine qui se présente, feint d'entrer dans les idées de la courtisane et se dispose à partager le dîner qui était préparé pour un autre.

Le dénouement est plus comique que moral : Ménechme, bafoué par tout le monde, trompé par le chevalier son frère, consent à partager l'héritage avec celui-ci et épouse la vieille Araminte, tandis que le chevalier s'unit à Isabelle.

Au sentiment de Laharpe, « les Ménechmes » sont, après le *Légataire*, le fonds le plus comique que l'auteur ait manié... Un trait d'habileté dans l'auteur, c'est d'avoir donné au Ménechme officier, non-seulement une jeune maîtresse qu'il aime, mais une liaison d'intérêt avec une vieille fille dont il est aimé. La douleur de la jeune personne ne pouvait pas être risible, et on l'aurait vue avec peine humiliée et chagrinée par les duretés et les brusqueries du campagnard ; aussi Regnard ne la laisse-t-il dans l'erreur que pendant une seule scène, et se hâte-t-il de l'en tirer. Mais pour la ridicule Araminte, il la met en œuvre pendant toute la pièce, avec d'autant plus de succès que personne ne la plaint, et qu'écartant fort loin de la douceur et de la modestie d'Isabelle elle pousse jusqu'au dernier excès les extravagances de son désespoir amoureux, et met, à force de persécutions, le jeune provincial absolument hors de toute mesure. Les scènes épisodiques du Gascon et du tailleur sont dignes du reste, pour l'effet comique, et ces sortes de méprises, nées de la ressemblance, sont un fonds si inépuisable, que nous avons au théâtre italien trois pièces sur le même sujet, qui toutes trois sont vues avec plaisir. La scène du créancier, qui décline parmi ses titres celui de marguillier, est fort plaisante ; nous ne connaissons guère de trait plus comique que celui par lequel le valet de Crispin essaye de calmer l'emportement de Ménechme, qui menace de couper le nez du malencontreux créancier :

Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier ?

« Il faut reconnaître, dit M. Gilbert, auteur d'un éloge couronné par l'Académie française, qu'il n'y a guère plus de variété dans l'intrigue des pièces de Regnard que dans la physiognomie de ses personnages, et que son goût pour le comique extérieur le ramène trop souvent à l'emploi des surprises, des arrivées subites, des travestissements et des substitutions de personnes ; mais quelle agilité et quelle puissance d'esprit, au milieu de ces imbroglios qu'il aime et de ces difficultés qu'il se crée comme à plaisir ! Quelle heureuse témérité dans les situations, qu'il ne craint jamais de pousser à l'extrême... ! Il ne manque à son style, comme à ses personnages, que l'accent de la passion et de la tendresse, et cela tient au caractère de sa gaieté. Regnard a cette bonne humeur inaltérable, qui est à l'esprit ce que la santé est au corps, et s'il est vrai que la gaieté, vice ou vertu, soit essentiellement française, aucun écrivain n'est plus français que lui. »

Les *Ménechmes* furent dédiés à Boileau par Regnard, alors brouillé avec l'illustre satirique.

MÉNECHME, géomètre grec, ami et disciple particulier de Platon. Il vivait au IV^e siècle, s'occupa particulièrement de la théorie élémentaire des coniques et l'avança assez

pour que ces courbes aient pris dans l'antiquité le nom de courbes de Ménechme.

MÉNÉCLÈS, historien grec, né à Barce, dans la Cyrénaïque. Il vivait dans la seconde moitié du IV^e siècle avant notre ère, et il composa sur la Libye un ouvrage dont il nous reste de courts fragments, publiés par Müller dans les *Fragmenta historica Græcorum*. — Un autre MÉNÉCLÈS, d'Alabanda, enseigna la rhétorique à Rhodes en 94 avant J.-C. et acquit une grande réputation comme orateur.

MÉNÉCRATE, médecin grec de Syracuse, qui vivait dans le IV^e siècle avant J.-C. Il devint célèbre par son habileté, mais surtout par une vanité qui passa en proverbe. Il écrivait à Philippe, roi de Macédoine : « Ménécrate-Jupiter à Philippe, salut. » Le roi, l'ayant un jour invité à sa table, ne lui fit servir que de l'encens. Ses ouvrages sont perdus.

MÉNÉCRATE (Tiberius-Claudius-Quirinus), médecin grec, qui vivait au I^{er} siècle de notre ère. Il devint le médecin de Tibère et de Claude, inventa l'emplâtre connu sous le nom de *diachylon*, acquit une grande réputation et composa sur diverses parties de la médecine plus de cent cinquante ouvrages, dont un petit nombre de fragments seulement sont parvenus jusqu'à nous.

MÉNÉDÈME, fils de Bouéas. Il indiqua à Hercule le moyen de nettoyer les écuries d'Augias, l'aïda à combattre ce prince et périt dans le combat. Le héros l'inhumura sur le promontoire Leptreum avec toutes sortes d'honneurs.

MÉNÉDÈME, philosophe grec d'Erythrée, en Arcadie. Il vivait dans le III^e siècle av. J.-C. et avait été artisan, puis soldat. Il suivit ensuite les leçons de Stilpon, et abandonna tout pour se livrer à la philosophie. Ses concitoyens l'élevèrent aux premières dignités. Quand sa patrie fut tombée au pouvoir d'Antigone, Ménédème, pénétré de douleur, se laissa mourir de faim. Diogène Laërce a écrit la *Vie* de ce philosophe et nous a conservé quelques-unes de ses maximes. Quelqu'un lui disait : « C'est un grand bien d'avoir ce qu'on désire. » C'en est un bien plus grand, dit-il, de ne désirer que ce qu'on a. »

MENÉE s. f. (mé-né — rad. mener). Intrigue, manœuvre sourde, pratique secrète : Les MENÉES d'un parti. L'envie ne va que par des MENÉES secrètes. (Boss.)

— Poignée, pleine main. I Vieux mot.

— Féod. *Menée de sergent*, Exploit par lequel un seigneur signifiait à son vassal de satisfaire à ses devoirs. I *Menée du fief*, Citation par laquelle on ordonnait aux vassaux de venir prendre part à une guerre soutenue par le seigneur, ou par laquelle on les prévenait que l'on commençait à juger les procès.

— Vener. Route du cerf qui fuit : *Suivre la MENÉE*. I *Chasser menée*, Suivre la voie. I *Avoir la menée belle*. Se dit d'un chien qui ne se détourne pas de la voie et qui n'aboie qu'à propos.

— Techn. Opération nécessaire pour la fabrication d'une certaine quantité de chandelles. I Chemin que parcourt une dent de roue, durant tout le temps qu'elle agit sur le pignon ou que le pignon agit sur elle. I *Menée des verges*, Reculement des baguettes d'encreux ou d'envergure, en termes de tisseur.

— Météorol. Nom donné, dans la Franche-Comté, à de violentes tempêtes mêlées de tourbillons de neige enlevés du sol et retombant en glaçons.

— Syn. Menées, intrigues, machinations, etc. V. INTRIGUES.

MÉNÈS s. f. pl. (mé-né — du gr. mén, mois). Liturg. Livre des chrétiens grecs, divisé en douze parties, une pour chaque mois de l'année, et dans lequel se trouve l'office de chaque jour.

MÉNÉGAULT (A.-P.-F.), littérateur français, né vers 1770, mort après 1830. Tout en cultivant les lettres et la poésie, il tint un bureau de correspondance à Paris, puis s'adonna à diverses opérations commerciales. Il a laissé, sous son nom et sous divers pseudonymes, notamment sous celui de *Maugéot*, divers ouvrages, entre autres : *Delphina* ou *le Spectre amoureux* (Paris, 1798, 2 vol. in-18) ; le *Garçon file* ou la *Fille garçon*, comédie en vers (Paris, 1801) ; le *Mérite des hommes*, poème (Paris, 1801), sous le pseudonyme de *Rose-Ange-Gaétan* ; la *Napoléide*, poème (1806) ; le *Martyrologe littéraire* ou *Dictionnaire critique de sept cents auteurs vivants, par un ermite qui n'est pas mort* (1816) ; *Dictionnaire historique des batailles, sièges et combats de terre et de mer qui ont eu lieu pendant la Révolution française* (1818, 4 vol. in-80) ; le *Robinson du faubourg Saint-Antoine* ou *Relation des aventures du général Rossignol* (1817, 4 vol. in-12), etc.

MENEGHELLI (l'abbé Antoine), littérateur italien, né à Verone en 1765, mort vers 1840. Il étudia à Venise la théologie et les langues orientales, et s'adonna de bonne heure à l'enseignement. Reçu docteur en droit et docteur en philosophie, il enseigna l'éloquence et le droit romain à Venise, et fut, à la restauration autrichienne, chargé

de faire successivement, à Padoue, des cours d'introduction aux sciences politico-légales, de droit féodal et de droit maritime et commercial. Il a laissé plus de cinquante ouvrages, dont les principaux, sans parler des traductions, sont : *Essai historique sur l'éloquence et la philosophie des Grecs et des Romains* (Venise, 1802) ; *De l'influence des sciences sur la sécurité des nations* (Venise, 1807) ; *Nomosofia veneziana* (Venise, 1808, in-fol.) ; *Eloges d'Italiens illustres* ; *Vie de Cesarotti* (1817) ; *Introduzione allo studio politico-legale* (1817, in-8°), etc.

MÉNÉGHINE s. f. (mé-né-ghi-ni-te — de *Meneghino*, naturaliste italien) Bot. Genre de plantes, de la famille des asperifolées borraginées, comprenant des herbes d'Égypte.

MÉNÉGHINITE s. f. (mé-né-ghi-ni-te — du nom du minéralogiste italien *Meneghino*). Minér. Sulfure naturel de plomb antimoni-fère et cuprifère, substance encore peu connue qu'on trouve à Bottino, en Toscane, où elle se présente en masses fibreuses de couleur grisâtre, avec un éclat très-vif, et qui paraît composée de 17,52 de soufre ; 59,31, de plomb, 19,28 d'antimoine, 3,54 de cuivre et 0,34 de fer.

MENEGHINO, type de la comédie italienne, et l'un de ces rôles que les Italiens appellent *caratteristi*, rôles de fantaisie, indépendants du tissu de la pièce et qui ne valent que par l'improvisation. Meneghino répond, dans le Milanais, au Stenterello de la Toscane et au Giandua du Piémont. Ses vêtements sont d'une coupe assez moderne, rappellent ceux de Stenterello, mais plus sobres pour la disposition des couleurs. Il porte la veste courte et la culotte de drap vert à boutons et à galons rouges, le gilet à fleurs, les bas rayés. Sa figure, d'une expression joviale, au nez retroussé, est encadrée d'une perruque à cheveux plats, se terminant par une queue ficelée de rouge, et son couvre-chef galonné de rouge ressemble bien plus à ces casquettes de feutre, d'une forme démesurée, que portaient les bouffons du XVII^e siècle, qu'à un chapeau à trois cornes.

Meneghino est un paysan naïf et poltron, mais non point privé de bon sens, et qui dit rudement, dans le dialecte milanais, de fortes vérités sans fâcher personne. Quand Duozzo, son compère, lui citant le proverbe : « Personne ne meurt de faim, » et cet autre : « Il faut prendre le temps comme il vient, » lui demande s'il croit vraiment que le blé manquera cette année, Meneghino répond : « Le proverbe est vrai, et puisse-t-il se réaliser ! Mais les usuriers le font mentir ; ils ne veulent ni vendre ni même montrer le blé, de manière qu'il n'y a rien à faire. Je crois bien qu'il y en aurait assez, quand même ils le vendraient à gros profits. Mais quel malheur ! ils sont plus affamés du sang des pauvres qu'un cheval maigre de l'herbe nouvelle. » Parfois même Meneghino a de l'esprit, témoin la réponse qu'il fait à Pantalón, lequel, lui voyant un bouton à l'oreille, le lui fait remarquer : « C'est que j'aurai entendu quelque chose de sale, » répond le valet.

Meneghino est plus distrait que Pierrot, ce qui n'est pas peu dire. S'il est à table, il met du sucre dans la soupe en guise de sel, verse à boire sur la tête des convives, puis leur enlève leurs perruques pour les faire sécher dans le feu. Il sert des bûches pour la mortadelle de Bologne, et le vase de nuit pour la soupier. Il prend la chandelle pour la bouteille au vinaigre et répand le suif dans la salade. Il met le rôti avec les bottes sur la planche au pain. Il va allumer sa chandelle chez le voisin, revient chez lui battre le briquet et s'étonne que l'amadou soit inutile. Il est naïf dans ses étonnements et refuse de faire la commission qu'on lui donne parce qu'il a rencontré un homme à trois têtes, qui n'est autre qu'un peintre portant deux portraits.

« Meneghino, dit M. Frédéric Mercey, a remplacé Arlequin et Brighella. Meneghino est l'enfant gâté des Milanais, le héros du théâtre de la Shaders ; son talent consiste surtout dans une espèce de gaucherie adroite, dans la façon plaisante avec laquelle il se heurte contre les murailles et trébuche contre les saillies du parquet sans jamais tomber ni sans rien perdre de son sang-froid. »

Meneghino dérive du *Méneço* du XVI^e siècle, et peut-être aussi du *Ménghino* de la *Lena* de l'Arioste.

MENEGO, personnage de la comédie italienne, créé par Marco-Aurelio Alvarotto, acteur de la troupe padouane de Ruzzante. *Menego* (diminutif de *Dominique*) est un type comique, une sorte de paysan naïf et poltron, fidele image des mœurs rustiques de l'Italie dans la première moitié du XVII^e siècle. Il parle à la manière des paysans, il pense comme eux et, sous le masque de leur apparente bêtise, il se plaint souvent des vices de son époque et en accuse les maux avec amertume. Voici, par exemple, quelques paroles « très-facétieuses et très-comiques » lui prête Ruzzante dans son dialogue récité à Fossone pendant la chasse, en 1528 :

MENEGO. Janvier, février, mars, avril, mai et juin, le mois du diable à diable les autres !... Comprenez, comment va la récolte ?

Duozzo. Pauvrement. Trouvera la misère qui voudra cette année, et sans engeigne.

MENGO. Je cherche comment je pourrais faire pour manger peu. Ces maudites raves m'ont tant élargi les boyaux, que j'en mangerais encore autant et plus. Si on s'arrangeait de façon, quand on a mangé, à ne pas laisser sortir la nourriture ?

Duo. Non, malheureux ! Il faut tenir tout bien ouvert, au contraire, pour se bien porter.

MENGO. Mais, compère, ce que je cherche, c'est à me rendre malade, parce que, lorsque je suis malade, la faim ne me vient pas.

Tel est le rire de Ru2zante et de son époque. Autres maximes de Mengo : « Les usuriers ne veulent ni vendre ni montrer le blé... Ils sont affamés du sang des pauvres... — J'ai peur que les batteurs d'étréide et les cavaliers ne mangent la récolte en herbe... — Je n'ai peur de rien... que de la peur. »

Il rencontre sa maîtresse : « J'irais bien, dit-elle, si j'avais du pain. » Percé de coups d'épée par son rival, il songe à s'achever pour que son ennemi aille aux galères et choisit comme genre de mort... de se manger sur place en guise de pain.

MENEHOULD (SAINT-É.) s. f. (sain-té-mé-nou). Art culin. Sauce faite avec de la farine, du beurre, du lait, du persil, des ciboules, des échalotes, du laurier et des champignons : *Pieds à la sainte-Menehould*. || On dit aussi SAUCE À LA SAINT-MENEHOULD.

MENEHOULD (SAINT-É.), ville de France (Marne), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 40 kilom. N.-E. de Châlons-sur-Marne, sur l'Aisne, près de son confluent avec l'Aure; pop. aggl., 3,108 hab. — pop. tot., 4,086 hab. L'arrond. comprend 3 cant., 80 comm. et 32,009 hab. Tribunal de 1^{re} instance; justice de paix; collège communal, bibliothèque publique. Fabrication de serge, bonneterie, filateries, verreries, tanneries, ouvrages au tour. Expédition des fameux pieds de cochon desséchés, qui jouissent d'une réputation européenne. Les principaux objets du commerce sont la charcuterie, le bois de chauffage, les céréales et les légumes, notamment les asperges, qui sont très-belles et s'exportent en grandes quantités.

Sainte-Menehould, autrefois fortifiée, est aujourd'hui une ville ouverte, qui s'étend sur un terrain marécageux, entre deux rochers, dont l'un porte encore les débris de l'antique forteresse. Cette ville, reconstruite après un incendie qui la dévora en 1719, est assez bien bâtie; aux deux entrées principales, sur la route de Verdun à Châlons, sont deux belles places, dont l'une, la place d'Austerlitz, est plantée de beaux arbres; sur l'autre s'élève la façade de l'hôtel de ville, construction du commencement du XVIII^e siècle, qu'épargna l'incendie dont nous avons parlé. L'église paroissiale, reconstruite de 1230 à 1250, possède : un beau *Trépasement de la Vierge*; des colonnes ornées de sculptures variées; de curieux chapiteaux et un tableau du XVI^e siècle donnant une vue de la ville de Sainte-Menehould. Devant le portail est encastré un tombeau du X^e siècle.

Cette ville doit son origine à un château construit sur un rocher isolé que surmontait jadis un temple d'Isis; autour de la forteresse, désignée dans les anciens titres sous le nom de *Castellum super Axonam*, se groupa une bourgeoisie qui plus tard prit le titre de ville et fut fortifiée. Cette ville, sous le nom de Sainte-Menehould, fut la capitale de l'Argonne et eut ses seigneurs particuliers dès le XI^e siècle. Située sur les confins de la Lorraine, elle eut beaucoup à souffrir des troubles incessants du moyen âge et des guerres de religion. En 1614, Concini y signa un traité avec les nobles révoltés. Le prince de Condé s'empara de Sainte-Menehould en 1652; Louis XIV la reprit l'année suivante; ce fut le premier siège où ce monarque se trouva en personne; il fit son entrée dans la ville par la brèche. En 1719, un violent incendie y détruisit 700 maisons; l'Etat vint au secours des habitants et les aida à rebâtir leur ville. En 1791, Louis XVI, dans sa fuite, y fut reconnu par Drouot, qui le fit arrêter à Varennes. Pendant la bataille de Valmy, les hauteurs qui dominent cette ville furent occupées par l'armée française. Durant la Révolution, Sainte-Menehould a porté le nom de *Montagne-sur-Aisne*. Enfin, en septembre 1870, cette ville tomba sans coup férir entre les mains des Prussiens, dont elle eut à subir l'occupation jusqu'en 1872.

MÉNÉLAÏS s. f. pl. (mé-né-la-ï). Antig. gr. Vêtes qui se célébraient à Thérapié, en l'honneur de Ménélas.

MÉNÉLAS s. m. (mé-né-las — nom historique). Entom. Espèce de lépidoptères diurnes qui habitent la Guyane.

MÉNÉLAS, roi de Sparte, fils d'Astrée et frère d'Agamemnon, suivant la tradition commune. Il épousa la fameuse Hélène, fille du roi Tydare, après la mort duquel il occupa le trône. Quelques années plus tard, Paris étant venu à Sparte pour de l'absence de Ménélas, appelé au combat par les soins de ses affaires, pour séduire sa femme qu'il enleva, ainsi que ses trésors, et qu'il conduisit à la cour de Priam. Avant de tirer vengeance de cet affront par la force des armes, Ménélas et Ulysse se rendirent à Troie, afin d'y réclamer l'épouse infidèle. Mais ils y furent très-mal accueillis, et peut-être même ce voyage leur aurait-il coûté la vie sans l'intervention d'Antenor, qui les sauva de la fureur du peu-

ple ameuté contre eux. De retour à Sparte, Ménélas réclama des princes grecs l'exécution de la promesse que s'étaient faite mutuellement autrefois les prétendants d'Hélène, de prendre les intérêts de celui que Tydare choisirait pour gendre. C'est alors qu'il eut lieu, sous les ordres d'Agamemnon, l'expédition de Troie, à laquelle Ménélas prit part à la tête de soixante vaisseaux. Devant Troie, il se distingua par une foule d'actions d'éclat, suivant Homère qui lui prodigue dans l'*Iliade* les épithètes les plus flatteuses : glorieux, martial, habile à lancer le javelot, prince des peuples, etc. Il immola une foule de Troyens, s'offrit même au combat avec le redoutable Hector et, avec l'aide d'Antioque, repoussa le valeureux Enée. Il est vrai que dans tous ces exploits il était protégé en même temps par Minerve et par Junon. Enfin il défia Paris en combat singulier, offrant à son heureux rival de vider entre eux seuls leur querelle, à la condition que, si Paris était vainqueur de Ménélas, il garderait Hélène et toutes ses richesses, et que les Grecs retourneraient aussitôt dans leur patrie; mais que si, au contraire, Ménélas tuait Paris, les Troyens rendraient Hélène à son époux et payeraient un tribut aux Grecs pour les dédommager des frais de l'expédition. Tout étant ainsi réglé, les deux adversaires entrèrent en lice. Dans le troisième livre de l'*Iliade*, Homère a décrit ce combat en vers magnifiques. Ménélas allait accabler son faible adversaire, lorsque Vénus l'arracha à ses coups et l'emporta hors du champ de bataille, ce qui, en termes moins poétiques et moins mythologiques, signifie que Paris se déroba prudemment par la fuite à une mort inévitable. La lutte entre les Grecs et les Troyens recommença donc avec plus de fureur encore qu'auparavant, et le vaillant Ménélas fut blessé, mais légèrement, par Pandarus, dont Vénus avait dirigé le javelot. Après s'être signalé parmi ceux qui défendirent le corps de Patrocle, le roi de Sparte mit le comble à son renom de valeur en s'enfermant avec l'élite des héros grecs dans le fameux cheval de bois. Peut-être était-ce pour retrouver plus vite sa chère Hélène. L'infidèle l'accueillit les bras ouverts, et, pour lui prouver son repentir, le conduisit elle-même dans la chambre où se tenait Déiphobe, qu'elle avait donné pour successeur à Paris. Ce fut ce malheureux qui paya les frais de la guerre : Ménélas le massacra après l'avoir mutilé... triste consolation. Après avoir pardonné à sa volage épouse, qui avait versé bien des larmes et qui nourrissait toujours un tendre désir de revoir son premier mari et ses enfants et Lacédémone, il mit à la voile avec Nestor et Diomède pour retourner en Grèce, tandis que l'autre moitié de l'armée restait avec Agamemnon sur les rives troyennes, attendant un temps plus favorable à la navigation. Les trois guerriers furent de concert jusqu'à Lesbos, où ils se séparèrent. Vers le promontoire de Malée, une tempête furieuse, déchaînée par Jupiter, assailla la flotte de Ménélas et la dispersa. Jeté en Egypte, où quelques mythologues prétendent qu'il retrouva seulement sa femme, le roi de Sparte mit à profit son désastre pour visiter les pays étrangers, parcourut pendant huit ans Chypre, la Phénicie, l'Egypte, l'Ethiopie, Sidon, la Libye, et recueillit d'immenses richesses dans ces divers pays. Une tradition veut même qu'il ait régné sur un nom de l'Egypte auquel il donna son nom (*nomos Menelaidés*). A Thèbes, il fut comblé de présents par le roi Polybe et sa femme Alcandre, et Polydamna, femme de Thonis, apporta à Hélène à composer avec le nœuds une boisson merveilleuse qui avait la propriété de faire oublier tous les maux. Ayant perdu le pilote de sa flotte, Canopus, Ménélas dut séjourner vingt jours dans l'île de Pharos. C'est alors qu'Idothea, fille de Protée, lui conseilla de consulter son père et lui indiqua les moyens de le surprendre. Sur les avis du dieu marin, Ménélas offrit des hécatombes à l'embouchure du fleuve Egyptus (le Nil) et y éleva un cenotaphe à Agamemnon, dont la science prophétique de Protée lui avait révélé la mort. Il se remit ensuite en mer et aborda en Argolide le jour même où Clytemnestre et Egiste tombaient sous les coups d'Oreste. De retour à Sparte, il y acheva, avec Hélène, dans la gloire et les honneurs, une existence qui débuta si tourmentée. Témoigne que les vœux dans ses voyages à la recherche de son père et en retour, une hospitalité magnifique. Leur fille Hermione épousa Pyrrhus; mais Ménélas laissa plusieurs autres enfants dont les mères ne sont pas connues. On montrait son tombeau dans la ville de Thérapié, qui lui avait élevé un temple et lui rendait des honneurs héroïques.

Telle est, dans ses principaux détails, la tradition homérique; mais il existe d'autres traditions qui font beaucoup moins d'honneur à la mémoire de Ménélas. Ainsi, après la prise de Troie, les Grecs lui auraient remis Hélène, en le laissant maître de sa destinée, et Ménélas se serait proposé de ramener sa volage épouse dans sa patrie et de l'immoler à son ressentiment, ainsi bien qu'aux mânes de ceux qui avaient péri dans la guerre. Mais Hélène, sans s'effrayer beaucoup de tout ce bruit, demanda à se justifier et n'eut pas de peine à prouver à son époux qu'il avait tort de tant craindre, qu'il devait s'en prendre à Vénus, et non pas à elle, qui était

bien innocente de tout ce qui avait eu lieu. « Le moyen, dit-elle, de résister à une déesse à laquelle Jupiter même obéit ? Puis, le prenant de plus haut, elle reprocha à Ménélas la sottise qu'il avait commise en s'absentant de Sparte durant la présence du beau Paris. Enfin, réservant l'argument le plus décisif pour sa péroraison, elle rappela à Ménélas, comme un signe certain de sa constance, que c'était elle qui l'avait conduit auprès de Déiphobe. Ce dernier trait acheva de porter la conviction dans l'esprit du bon Ménélas, et, quoique la légende ne le dise pas, il est probable qu'il fit des excuses à son éloquent maître; on a vu des exemples d'une pareille magnanimité.

Dans ses tragédies d'*Andromaque* et d'*Oreste*, Euripide s'écarte considérablement aussi de la tradition homérique, et ce sont ses idées qui semblent prévaloir dans l'opinion qu'on se fait généralement de Ménélas. « Hermione, jalouse de l'amour que Pyrrhus a pour Andromaque, veut faire périr cette princesse et son fils. Ménélas, se prêtant aux fureurs de sa fille, les fait conduire lui-même à la mort; mais le vieux Pélée, père d'Achille, prend leur défense, fait de sanglants reproches à Ménélas, lui impute à lui seul tous les maux de la Grèce pour racheter une Furie qu'il aurait dû laisser à Troie avec exécution, en donnant même une récompense à ses ravisseurs pour n'être pas forcé de la reprendre de leurs mains. Il ne ménage pas plus l'honneur de Ménélas en fait de bravoure : il le représente comme un héros de parade, revenu seul sans blessure, et qui, bien loin d'ensanglanter ses armes, les a tenues soigneusement cachées et n'a rapporté de Troie que celles qu'il y avait portées. Il lui remet devant les yeux le sacrifice d'Iphigénie, qu'il a extorqué d'Agamemnon, sans rougir de contraindre un père à immoler sa propre fille. Il lui fait un crime de n'avoir pas tué Hélène en la voyant et de s'être laissé basement regagner par d'artificieuses caresses. Enfin, il le couvre de confusion au sujet de l'action indigne qu'il veut commettre en la personne de Molosse, roi d'Andromaque, et ordonne enfin au père et à la fille de retourner au plus tôt à Sparte. » (Noël.)

Nous voilà bien loin des pompeuses louanges d'Homère.

Mentionnons enfin une dernière mais obscure version, suivant laquelle Ménélas et Hélène, à leur retour de Troie, auraient été jetés par une tempête sur les côtes de la Tauro, où Iphigénie les aurait immolés sur l'autel de Diane. Mais la moins contestable de toutes ces aventures, celle qui se maintient au fond de tous les récits, est la fuite plus ou moins volontaire d'Hélène avec le séducteur Paris, fuite qui a fait de l'infortuné Ménélas le patron de la confrérie, si nombreuse, hélas ! des maris que leurs mésaventures conjugales rangent sous la bannière aux jaunes couleurs. C'est de lui que nous avons vu, à tort ou à raison, les écrivains rappeler, non quand les circonstances permettent ce rapprochement, et on sait qu'elles ne manquent pas. V. HÉLÈNE.

MÉNÉLAÏS, géomètre grec, de l'école d'Alexandrie. Il vivait vers l'an 80 après J.-C. Il avait composé sur le calcul des cordes six livres qui sont perdus; il reste de lui trois livres, intitulés : *Sphériques*, qui sont consacrés aux triangles. On trouve, pour la première fois dans cet ouvrage le théorème relatif au quadrilatère inscrit, qui équivaut à nos formules modernes pour l'addition des arcs, et diverses propositions curieuses, notamment celle-ci : si l'on mène l'arc de grand cercle bissecteur de l'un des angles d'un triangle sphérique, les cordes des segments qu'il déterminera sur la base seront entre elles comme les cordes des côtés adjacents. Le texte grec des *Sphériques* n'existe plus; mais on en possède des versions latines, d'après des traductions arabes et hébraïques. Nous citerons particulièrement celle de Halley (Oxford, 1707; Oxford, 1758).

MÉNÉLAÏS, sculpteur grec qui vivait vers la fin du I^{er} siècle de notre ère. Il est connu par un groupe en marbre, composé d'un homme et d'une femme de grandeur naturelle, qu'on voit à la villa Ludovisi, et sur lequel on lit cette inscription : *Menelaidés, élève de Stephanus, la fait*. On est loin de s'accorder sur le sujet de ce groupe qui, selon les uns, représenterait l'apprise à sa mère; selon d'autres, Marcellus et Octavie; selon Winckelmann, Oreste et Electre.

MÉNÉMAQUE s. m. (mé-né-ma-ke). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, ayant pour type une espèce du Brésil.

MENENDEZ (Michel-Hyacinthe), peintre espagnol, né à Oviédo en 1679, mort à Madrid en 1743. Il devint premier peintre de Philippe IV en 1712. On a de lui des tableaux d'un dessin d'une composition remarquables, entre autres une *Madeleine*, les *Apôtres*, des traits de la *Vie du prophète Elie*, à Madrid. C'est lui qui a donné les cartons des tableaux exécutés dans l'église San-Felipe-el-Real, de la même ville, par André de La Calleja.

MENENDEZ (Francisco-Antonio), peintre espagnol, né à Oviédo en 1682, mort à Madrid en 1745. Il partit pour l'Italie en 1699, étudia son art dans les principales villes de

la péninsule et se vit réduit à une telle misère, à Naples, qu'il s'engagea dans l'infanterie espagnole (1700). Lorsque les Espagnols évacuèrent le royaume de Naples, Menendez quitta l'épée, retourna à Rome, s'y fit avantageusement connaître comme peintre de portrait et de genre, se maria, revint à Madrid en 1717, s'adonna alors à la miniature et obtint bientôt une grande vogue. En 1726, Menendez proposa à Philippe V de créer une académie des beaux-arts à Madrid; mais sa demande resta sans effet. Ce fut seulement en 1744 qu'on ouvrit à la *Panaderia* un atelier de dessin dont il fut nommé directeur, et qui devint l'origine de l'Académie de Saint-Ferdinand. Parmi ses tableaux, qui sont beaucoup plus nombreux en Italie qu'en Espagne, on cite, comme son chef-d'œuvre, la *Tempête*, dont les effets sont d'une vérité frappante et de la plus grande énergie. Ce morceau se trouve dans l'église de Rosario, à Madrid.

MENENIA (famille), maison patricienne de Rome. Le surnom d'*Agrippa* était très-usité dans cette famille, qui portait elle-même le surnom de *Lanatus*. Ce fut un de ses membres, qui, après avoir été consul en 251, réconcilia, en 261, le peuple romain avec les patriciens, la plèbe avec l'aristocratie, grâce à son apologue : les *Membres et l'Estomac*. On ne trouve plus le nom des Menenii parmi les magistrats de Rome républicaine après le IV^e siècle.

MENENIUS AGRIPPA, consul romain. V. AGRIPPA.

MENER v. a. ou tr. (me-né — du latin *minare*, que Delat rapporte à *manus*, main; prendre par la main. On peut comparer toutefois le germanique : ancien haut allemand *menen*; ancien frison *menen*; bas saxon *menen*, mener. Le latin *minare* ne se dit que dans le sens de mener des troupeaux, des animaux, et cette signification ne s'accorde pas trop avec celle de prendre par la main. Prendre des troupeaux par la main pour les mener paître est une pratique assez peu usitée. Change et en d'autres, lorsque le terminaison commence par un e muet : Je mène, je mènerai, nous mènerons). Guider, conduire : MENER un enfant par la main. MENER un cheval par la bride. MENER des écuyers à la promenade. MENER les chevaux boire. MENER les vaches aux champs. ON MÈNE un coursier ombrageux à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. ROUSS.) || Conduire chez quelqu'un : Votre fille est aimable, je crois que je vous la mènerai. (Mme de Sév.) || Conduire par force : MENER quelqu'un chez le commissaire. MENER le voleur en prison. MENER un criminel à l'échafaud.

— Servir de cavalier, d'écuyer à une dame, lui offrir la main pour la danser ou dans un autre but : MENER une dame. MENER la queue.

— Etre à la tête de : MENER la danse. MENER la bande. MENER le brantle.

— Faire marcher, en commandant : MENER des troupes à la guerre. MENER son régiment au feu. MENER des soldats à la boucherie.

— Entraîner à sa suite, dans sa fuite : *Le cerf a mené bien loin la chasse*. (Acad.)

— Transporter au moyen d'un véhicule; servir au transport de : *La voiture nous mène jusqu'à notre porte*. *Le bateau nous a menés à l'embouchure de la rivière*. MENER des pommes de terre au marché.

— Diriger, gouverner, régler la marche de : MENER un coche. MENER un bateau. MENER une charrette. Il est aussi malaisé de contraindre la volonté d'une femme que de MENER une barque contre le vent. (Mme de Valmore.)

— Servir de communication pour aller : Ce chemin nous mène à Boulogne.

— Fig. Faire agir, gouverner, régler la conduite de : Ne savoir pas MENER ses enfants. Le vulgaire de Paris n'a rien au-dessus d'un autre vulgaire; mais il y a dans Paris un nombre assez considérable d'esprits cultivés pour MENER la foule. (Volt.) Le public se laisse souvent MENER par les journalistes, tout en se moquant d'eux. (Laharpe.) L'ambition est de toutes les âmes; elle mène les petites, les grandes la MÈNE. (Chateaub.) Qui craint de se laisser MENER est déjà MÈNE par la peur. (Naudé.) Sans qu'elle le veuille, le sache ou le dise, la France MÈNE le monde. (Cormen.) Tout grand seigneur a de petites passions par lesquelles on le mène. (Balz.) ON MÈNE un peuple comme un cheval, selon son extraction et selon l'éducation qu'il a reçue. (E. de Gir.) Le monde est plein de maris qui se laissent MENER. (H. Bayle.) || Amuser, leurrer par des promesses, des espérances : *Voilà six mois qu'il me mène avec de belles paroles*. || Traiter, se conduire à l'égard de : MENER quelqu'un rudement. MÈNEZ-le plus doucement. Le préfet s'est avisé d'y trouver à redire; nous l'avons MÈNE de la bonne manière. (P.-L. Courier.) || Régir, administrer : Il MÈNAIT sagement sa modique fortune; il sut l'augmenter par l'ordre et l'économie. (Lacretelle.)

Ton potme, c'était de mener la maison, De vendre tes produits ? — Ta femme avait raison ! Rolland et Du Boys.

|| Faire arriver, faire atteindre, pousser, porter : *Cela mène à tout*. Cette conduite ne peut MENER à rien. Où cela peut-il vous MENER ? La philosophie MÈNERA l'Allemagne à la liberté. (Lermier.) L'unité est le but vers lequel sciences et arts MÈNENT individus et nations. (E. de Gir.) La femme aimante ne MÈNE

à rien; la femme du monde MÈNE à tout. (Balz.)
 // Suivre, accompagner : Le temps n'a pas de prise sur une passion dominante; elle MÈNE jusqu'au tombeau. (Pope.) // Suivre, accomplir, tenir : MENER une vie sainte, une vie retirée. MENER une conduite déréglée. Le plus grand bien auquel on puisse prétendre est de MENER une vie conforme à son état et à son goût. (Volz.) Qu'est devenu ce temps heureux, où je MÈNais incessamment sous les yeux de mes parents, une vie innocente et sage? (J.-J. Rousseau.)
 // Manier, se servir de : Elle MÈNE la parole si bien, si vigoureusement, si capablement, qu'il en fut ravi. (Mme de Sév.)

— Absol. Ce chemin MÈNE à Vincennes. Ce sentier MÈNE à un petit village. Qu'il est difficile de s'arrêter sur le chemin glissant qui MÈNE de la hardiesse à l'audace! (La Bruy.) Une rivière MÈNE toujours à quelque endroit habité. (Volz.) Le vieillesse MÈNE à la mort. (J.-J. Rousseau.) Les premières folies MÈNENT à d'autres. (Mme de Puisieux.) L'histoire MÈNE à la science, comme la science à la vertu. (Charma.) Le despotisme MÈNE à la liberté par l'abus du pouvoir. (La Rochefoucauld.) L'ivresse du succès MÈNE à l'abus du pouvoir, l'abus du pouvoir MÈNE à sa perte. (E. de Gir.) La séparation MÈNE droit à l'adultère et au concubinage. (Raspail.) La maussaderie, la bouderie MÈNENT droit à l'entêtement. (Mme Monmarçon.) L'ignorance MÈNE aisément au crime. (E. Laboulaye.)

— Mener battant, Poursuivre avec vigueur : MENER les ennemis BATTANT. // Mener quel'un d'un tambour battant, Le contraindre rudement à agir comme on l'entend; ne lui laisser aucun répit.

— Mener de front, Guider, en parlant d'auxiliaires attelés sur une même ligne : MENER DE FRONT quatre chevaux. // Fig. S'occuper simultanément de : MENER DE FRONT quatre procès. MENER DE FRONT les affaires et les plaisirs.

— Mener un chien en laisse, Le tenir par une laisse, pour l'empêcher de s'écarter. // Mener quel'un en laisse, à la laisse, Le gouverner, le diriger à son gré, ne lui laisser aucune liberté d'action.

— Mener quel'un à la baguette, S'en faire obéir strictement, lui faire exécuter ponctuellement les ordres qu'on lui donne.

— Mener quel'un par le nez, par le bout du nez, Le faire agir comme on l'entend, ne lui laisser aucune liberté d'action ou d'appréciation : Elle MÈNE son mari par LE BOUT DU NEZ.

Qu'est-il besoin pour lui du soin que vous prenez ? C'est un homme entre nous à mener par le nez.

MOLIERE.

// Cette expression nous vient des Grecs, qui l'ont tirée de l'usage de conduire les buffes au moyen d'un anneau qu'on leur passe dans les narines.

— Mener quel'un par un chemin où il n'y a pas de pierres, Le poursuivre vivement, ne lui laisser aucun répit.

— Mener le deuil, Présider à un convoi funèbre.

Autour du froid tombeau d'une épouse ou d'un frère, Qui de nous n'a mené le deuil ?

V. HUO.

— Mener en terre, Conduire au cimetière, aller enterrer. // Air à mener un mort en terre, Air triste ou languissant.

— Mener la barque, Avoir la direction d'une affaire.

— Mener grand train, faire beaucoup de dépenses, vivre luxueusement : Il MÈNAT grand TRAIN; il avait des chevaux, des matresses.

— Mener beau bruit, grand bruit, Faire beaucoup de bruit; se montrer très-irrité.

— N'en pas mener large, Etre démonté, se montrer humble et contrainct.

— Mener loin, Servir de ressource, fournir des ressources pendant longtemps : Ces provisions pourraient encore nous MENER LOIN. Le reste de mon ducet ne me MÈNE pas bien LOIN. (Le Sage.) L'argent que j'ai me MÈNERA LOIN, je ne le dépenserais pas indécemment. (Le Sage.) // Conduire à un résultat important : L'unité de direction, le but, un but précis, gradué, c'est encore ce qui MÈNE le plus LOIN et le plus haut dans les arts. (Sainte-Buve.) Un peu d'enthousiasme MÈNE plus LOIN que beaucoup de raison. (Mme C. Féo.)

Un pas hors du devoir peut nous mener bien loin.

TH. CORNILLE.

// Faire dépasser le but qu'on s'était primitivement proposé : Je craindrais de me faire avec cette petite personne une affaire de cœur qui me MÈNERAIT trop LOIN. (Dancourt.) De piteuses récriminations pourraient nous MENER LOIN. (Th. Leclercq.) // Conduire à des conséquences sérieuses : Avec un brin d'inquiétude, on MÈNE les hommes bien LOIN. (Beaumarchais.) // Artificier, vous éblouir MÈNE LOIN avec ses belles paroles. (Nép. Lemaire.) Une langue dorée qui parle toute une nuit peut MENER LOIN l'ingénue qui prête l'oreille sans défiance. (P. de Musset.) C'est bien scabreux les consolations; ça peut MENER LOIN, très-LOIN. (Ch. Leclercq.)

— Mener à bien, Faire réussir, faire prospérer : Nous MÈNERONS l'œuvre à BIEN.

— Mener à mal, Conduire à un résultat fâcheux : Cette conduite ne peut que le MENER à MAL.

— Mener à fin, Terminer : Je veux MENER à FIN cette aventure. (V. Hugo.)

— Mener les poules pisser et les ramener sans boire, Se dit d'un niais qui fait juste le contraire de ce qu'on lui commande.

— C'est un aveugle qui mène l'autre, Se dit d'un homme peu intelligent qui a la prétention de donner des conseils à un autre, de diriger sa conduite. Cette location est tirée de l'Evangile, où il est dit : Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tomberont dans quelque fosse.

— Prov. Tout chemin mène à Rome, Les moyens les plus détournés peuvent conduire au résultat.

— Féod. Mener bannière, Exercer le droit de banneret, réunir le ban du fief.

— Anc. jurispr. Faire l'office de tuteur. // Mener par court, Faire droit, rendre justice.

— Cout. Mener le boursin, Faire un charivari au mari qui s'est laissé battre par sa femme.

— Manège. Le pied qui mène, Le pied droit de devant du cheval. // Mener son cheval en avant, Lui faire garder son allure, quand il paraît vouloir le ralentir. // Mener un cheval en main, Le conduire par la bride, en marchant devant lui ou après lui.

— Vener. Mener les chiens à l'ébat, Les mener se promener.

— Chasse. Mener la quête, Faire une battue pour trouver la perdrix.

— Géom. Tracer : MENER une ligne droite entre deux points. MENER une circonférence par trois points donnés.

— Mécan. Commander, transmettre le mouvement à : On fait MENER le pignon par la roue ou la roue par le pignon, selon qu'on veut accroître la vitesse ou ralentir le mouvement.

— Techn. Mener la table, Assortir les cartes à jouer, et les diviser par jeux.

Se mener v. pr. Etre mené : Tout était nouveau pour lui dans la vie de luxe et de plaisir qui se MÈNAIT à la ville. (A. Karr.)

— Conduire soi-même sa voiture : La mode, dans ce temps-là, parmi les dames, était de voyager sans laquais et sans cochers, et de SE MENER elles-mêmes. (Volz.)

— Se conduire l'un l'autre : Je vis de vieux rats aveugles qui SE MÈNENT les uns les autres. (X. de Maistre.)

— Syn. Mener, conduire, guider. V. CONDUIRE.

— Mener, amener, emmener, etc. V. AMENER.

— Allus. littér. L'homme s'agit, Dieu le mène. Allusion à une pensée profonde de Fénelon. V. AGITER.

MENER s. m. (me-nèr). Mine, minière. // Vieux mot.

MENERBES, bourg et commune de France (Vaucluse), cant. de Bonnieux, arrond. et à 22 kilom. S.-O. d'Apt, sur un mamelon escarpé; 1,652 hab. Eglise paroissiale du xiv^e siècle.

MÈNES s. m. (mé-nèss — du gr. méné, mois, lune, à cause de la couleur argentée et de la forme discoïde de ces poissons). Genre de scombréroïdes.

— Encycl. Les ménés se distinguent des équules par leur corps plus comprimé, et surtout par le développement de l'épaule et du bassin, qui donne beaucoup de saillie à la partie inférieure et antérieure de leur tronç. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce, le méné maculé, vulgairement nommé Anne-Caroline. « Ce poisson, dit A. Guichenot, n'est pas moins remarquable par sa configuration que par les téguments de sa peau. Son corps, très-aplati sur les côtés, est verticalement presque circulaire, en sorte que c'est à la saillie de son ventre que tient sa grande hauteur verticale. Cette courbe est en même temps très-tranchante, et elle est soutenue dans sa partie antérieure par les os de l'épaule et par ceux du bassin, et dans la partie postérieure par les interépinaux inférieurs de la queue; son museau, dans l'état de repos, est très-court et comme tronqué par une ligne verticale; tout l'appareil maxillaire est protractile; dans sa plus grande extension, il augmente du double en dimension longitudinale. // Le méné est entièrement couvert d'une peau lisse et comme satinée; le dos est d'une nuance plombée, qui passe par degrés à une teinte argentée très-brillante sur les côtés de la tête, les flancs et le ventre; le dos et les flancs sont semés de taches rondes noires; les nageoires sont d'un gris jaunâtre. Ce poisson habite les mers des Indes et de la Chine; il ne dépasse pas 20 cm. de longueur sur 10 cm. de hauteur; on suppose qu'il se nourrit de poissons, car on a trouvé dans son estomac des écailles minces et argentées comme celles des harengs.

MÈNÉS, l'un des premiers rois des Egyptiens, à l'aube de la période historique. Il paraît avoir été le chef de la caste militaire qui succéda au corps sacerdotal qui avait longtemps gouverné l'Egypte. C'est lui qui fonda Memphis, en opposition à Thèbes, qui était la ville sacrée, la ville des prêtres. On le place vers l'an 400 av. J.-C. mais, au reste, sans aucune certitude. A son nom se rattache le souvenir de vastes travaux pour contenir les débordements du Nil.

MENESES ou MENEZES (Alexis de), prélat et vice-roi de Portugal, né à Lisbonne en 1559, mort à Madrid en 1617. Il entra fort jeune dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, se signala par son érudition et par son talent pour la chaire, fut nommé par Philippe II, lors de la réunion du Portugal à l'Espagne, archevêque de Goa, devint en 1607 vice-roi des Indes, puis fut successivement archevêque de Braga (1608), vice-roi de Portugal (1614), et président du conseil chargé spécialement à Madrid de l'expédition des affaires portugaises (1616). On a de lui : *Jornada do arcebispo de Goa D. Aleixo de Menezes quando do foi a Serras do Malavar* (Columbo, 1606, in-fol.), curieuse relation du voyage de Menezes dans les montagnes du Malabar, à laquelle on joint ordinairement : *Sinodo diocesano da igreja e bispado de antiquos christaos de S. Tome das serras de Malavar celebrado por D. Fr. Aleixo de Menezes* (1606), trad. en français sous ce titre : *Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise catholique en la réduction des anciens chrétiens de Saint-Thomas*, etc. (Bruxelles, 1609, in-8°).

MENESES OSORIO (François), peintre espagnol, né à Séville en 1630, mort dans la même ville en 1705. Il eut pour maître l'illustre Murillo, dont il assimila la manière au point qu'il est souvent difficile de distinguer leurs productions, surtout pour quelques tableaux d'enfant. Il était lié de la plus étroite amitié avec son condisciple Juan Garzon, dont il fut souvent le collaborateur, et devint major-domo de l'Académie de peinture de Séville. Ses tableaux les plus remarquables sont : *Elie fortifié par un ange dans le désert*, à Madrid, dans l'église Saint-Martin; une magnifique *Conception* et *Saint Philippe de Néri adorant la Vierge*, à Séville; le fameux tableau du maître-autel des Capucins de Cadix, ébauché par Murillo et qu'il termina.

MENESTHÈRE, fils de Péleé. Il détrôna Thésée grâce au secours des Tyndarides, devint alors roi d'Athènes, prit ensuite part au siège de Troie, et mourut dans l'île de Mélôs, au retour de cette expédition fameuse.

MÉNÉSTRANDIE s. f. (mé-né-stran-dié — rad. ménestrel). Art du ménestrel; troupe ou corporation de ménestrels : Il ne se présente plus que rarement à la porte du château des maîtres de MÈNÉSTRANDIE, bons velleurs et bons diseurs, dignes d'être libéralement récompensés. (La Bédollière.) // Vieux mot. On disait aussi MÈNÉSTRAUDIE, MÈNÉSTRAUDERIE et MÈNÉSTRAUDISE.

MÉNÉSTRATE, sculpteur grec qui vivait à une époque incertaine. Il s'était rendu célèbre chez les anciens par une statue d'Hercule et surtout par une *Hécate*, qu'on voyait dans le temple d'Artemis, à Ephèse, et dont le marbre était d'un grain si brillant que l'on apercevait les visiteurs dit Plin, de se voiler les yeux pour regarder la statue.

MENESTRE s. f. (mé-né-stre — ital. minestra, même sens). Potage : L'ingrat époux lui fit têter Une menestre empoisonnée.

SCARRON.

// Vieux mot.

— Docteur de menestre, Parasite; homme affairé :

Mon docteur de menestre, en sa mine altérée, Avait deux fois de mains autant que Briarée.

RÉGNIER.

MÉNÉSTREL s. m. (mé-né-strèl, — Trippant dérive ce mot du grec *mnêstêr*, celui qui recherche une fille en mariage, parce que les ménestrels viennent jouer de leur instrument aux noces; c'est une étymologie ridicule, qui ne vaut assurément pas la peine d'être discutée. En réalité, ménestrel se rapporte à un thème actif *ministrillus* ou *ministerillus*, pour *menesterus*, diminutif du latin *minister*, serviteur. En italien *maestro* et *virtuoso* désignent spécialement des musiciens; en français, c'est *ministère* qui a pris cette signification. On disait de même en latin *artifices*, proprement artisans, pour désigner les joueurs d'instruments; et, même dans notre langue, *artisan* et *artiste* sont assez proches pour que l'on comprenne l'affinité de *ministre* et de *menestrel*. Nom donné, durant le moyen âge, à des poètes et à des musiciens qui parcouraient les châteaux : Il y avait le MÈNÉSTREL poète et improvisateur, puis le MÈNÉSTREL chanteur, enfin le MÈNÉSTREL improvisateur. (De Laborde.)

Les ménestrels succédaient au festin; On écoutait leur voix douce et naïve, Les fabliaux, la romance plaintive, Et des chansons l'ingénieux refrain.

PAINT.

// On a dit aussi MÈNÉSTRIER et MÈNÉTRIÈRE. — A signifié Ouvrier, homme vivant du travail de ses mains.

— Encycl. On attribue généralement aux ménestrels ou ménestriers une ancienne et noble origine : ils seraient les héritiers directs des anciens bardes. Il est bien certain au moins que, comme les bardes, ils composaient longtemps, et que l'on pouvait appeler la musique militaire de l'époque. Ils composaient également l'orchestre des tournois et formaient le cortège obligé des hérauts d'armes. A la guerre, ils entonnaient les chants militaires, marchaient en tête de la chevalo-

rie. L'écuier Taillefer mourut glorieusement sur le champ de bataille de Hastings, en remplissant ses fonctions de ménestrel.

Dès le viii^e siècle, le titre de ménestrel était connu en France, puisque nous voyons le maître de chapelle du roi Pépin, père de Charlemagne, appelé ménestrel ou minstrel. On donna ensuite ce nom aux musiciens ambulants.

Tous ces musiciens errants étaient en mauvaise réputation dès le temps de Charlemagne, qui leur défendit l'entrée des couvents, et qui, dans son premier capitulaire d'Aix-la-Chapelle, parle d'eux comme de gens notés d'infamie. Ils n'en continuèrent pas moins à amuser les grands dans leurs manoirs et le peuple en public. La licence de leurs mœurs fut souvent réprimée par des règlements de police. Sous le règne de Philippe-Auguste, enveloppés dans la même disgrâce que les troubadours, ils furent bannis du royaume. Au bout de quelques années, ils obtinrent l'autorisation de rentrer en France, et ce fut alors qu'ils formèrent une corporation connue sous le nom de *menestranderie*. « Leurs confrères, dit l'auteur anonyme de l'*Abregé historique de la ménestranderie* (Paris, 1774), consistaient à faire des tours de gibecière, à faire sauter des singes, à exercer dans les cercles ou devant la populace curieuse les autres fonctions de bateleurs, au son des vielles dont ils se faisaient accompagner. Le roi saint Louis les exempta du péage à l'entrée de Paris, à condition qu'ils feraient sauter leurs singes et chanteraient une chanson devant le péager, et c'est de là qu'est venu le proverbe si connu : Payer en monnaie de singe et en gambades. »

Jusqu'alors errants et vagabonds, cette corporation se réunissait en 1331 et forma une véritable confrérie, à l'instar de celles des autres corps de métier, sous la double invocation de saint Julien et de saint Genest; cette confrérie fut approuvée par des lettres patentes qui furent scellées au Châtelet le 23 novembre de cette même année (1331). Les statuts de cette époque assurent aux confrères le monopole ou droit exclusif de la « science et musique de ménestrerie » dans les villes où ils forment une corporation, mais en retour de certaines obligations : les ménestrels ne pouvaient se faire remplacer et étaient soumis à une juridiction spéciale, celle du roi des ménestriers ou prévôt de Saint-Julien, et d'un certain nombre de prud'hommes qui devaient veiller à l'exécution des règlements. Nul ne pouvait être admis dans la corporation qu'à la suite d'un examen, et nous ajouterons que, dans l'origine, on trouvait un certain nombre de femmes parmi les ménestriers de Paris.

Les jongleurs associés se logèrent à Paris dans une seule rue, à laquelle ils donnèrent leur nom et qui est encore connue aujourd'hui sous celui de Saint-Julien-des-Ménestriers. C'était là qu'on allait querir ceux qu'on voulait employer dans les fêtes, les noces, les réunions de plaisir.

Deux ménestriers, liés d'une étroite amitié, l'un nommé Jacques Grare, dit Lape, né à Pistoie, l'autre Lorrain, et nommé Huet, tous deux garçons cordonniers, dit-on, conçurent le projet de faire bâtir un hôpital pour servir de retraite aux plus malheureux de la confrérie.

Cependant, les jongleurs et ménestrels s'attirèrent de nouvelles sévérités par le relâchement de leurs mœurs; le prévôt de Paris rendit, le 13 septembre 1395, une ordonnance qui leur fit « défenses de rien dire, représenter ou chanter dans les places publiques ou ailleurs qui pût causer quelque scandale, à peine d'amende, de deux mois de prison et d'être réduits au pain et à l'eau. » Les jongleurs se séparèrent alors des ménestrels et prirent le nom de bateleurs, tandis que les ménestrels se libérèrent eux-mêmes par de nouveaux règlements; et comme ceux-ci se servaient de basses et de dessus de rebec, ils s'intitulèrent « ménestrels et joueurs d'instruments tant hauts que bas. » Leurs règlements furent confirmés par Charles VI, qui leur accorda des lettres patentes à la date du 14 avril 1407.

Toutes les corporations avaient alors un chef qui prenait le titre de roi; la ménestranderie voulut avoir le sien. L'un de ses rois, Guillaume II, souverain ambitieux et entreprenant, comme tous les monarques absolus, ne se contentant pas de régner sur les ménestrels proprement dits, forma le projet téméraire de soumettre à son sceptre tous les musiciens. Ce coup d'Etat de Guillaume II devait porter un coup mortel à la corporation. Les organistes du roi et tous ceux de Paris se virent. L'affaire fut d'abord portée au Châtelet, puis au parlement, qui débatta et condamna aux dépens les « maîtres à danser, joueurs d'instruments tant hauts que bas et hautbois » (c'était le titre officiel donné à la confrérie par une déclaration du 2 novembre 1592). Cet arrêt est du 7 mai 1595. Les ménestrels se tirèrent tranquilles jusqu'en 1707; mais alors, ayant élevé de nouvelles prétentions, ils vinrent réformer leur règlement. Louis XIV, le 25 juin 1707, donna des lettres patentes par lesquelles « le roi maintient les organistes et autres faisant profession d'enseigner la composition de la musique, et à toucher des instruments servant à l'accompagnement des voix, dans le libre exercice de leur profession; défend aux maîtres à danser de les y troubler; leur défend, en outre, de

prendre d'autres titres que ceux de maîtres à danser, joueurs d'instruments tant hauts que bas, hautbois; voulant que ledits maîtres à danser se renferment exactement dans les bornes qui leur ont été prescrites par la déclaration du 2 novembre 1692 et par l'arrêt du 7 mai 1695.

La communauté de Saint-Julien des ménestriers (tel était alors son nom populaire) ne se tint pourtant pas pour battue. A l'avènement d'un de ses nouveaux rois, le sieur Guignon, elle recommença à faire parler d'elle; un procès très-sérieux et très-long s'engagea entre les ménestriers et les organistes, qui se termina par la défaite complète des premiers. Guignon, qui avait, comme ses prédécesseurs impériaux, le titre de roi des violons, finit par renoncer à son titre. Après quelques dernières difficultés, le calme se rétablit, et la corporation des ménestriers avait fini par ne plus faire parler d'elle, lorsqu'elle disparut, comme tant d'autres, sous le niveau égalitaire de la Révolution. Leur nom seul est resté à ces intrépides racleurs de crinocrins, qui, le dimanche, font sauter les villageois. Le souvenir de quelques ménestriers a été conservé; sans compter Rutebeuf, qui fut plutôt un *chanterre*, car il était poète en même temps que musicien, nous devons rappeler le nom du brave Taillefer, que nous avons déjà cité, et ceux de Jean Bretel d'Arras, de son compatriote Jean Bodet, du Bourguignon Vynot, etc.

Telle est l'histoire de la ménestrandie française; mais, grâce à la conquête normande, l'institution des ménestriers avait passé la Manche et s'était introduite en Angleterre. Les ménestriers anglais, accaparant le rôle des troubadours, chantaient des vers composés par eux-mêmes; ils accompagnaient leurs chants de gestes étudiés. Sous Richard II, en 1381, Jean de Gaunt fonda à Turbury, dans le Staffordshire, une cour de ménestriers qui étendait sa juridiction sur cinq comtés voisins et qui tenait ses séances avec beaucoup de solennité, le 16 août de chaque année. Ces séances étaient présidées par le roi des ménestriers.

Vers la fin du XVII^e siècle, les ménestriers avaient perdu toute considération en Angleterre, et, en 1597, la reine Elisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds.

On peut consulter les *Recherches* de Bernhard sur l'histoire de la corporation des ménestriers (Paris, 1842, in-80).

Ménestrel (LE), ou la Marche progressive du génie, poème de J. Beattie (1771). Le Ménestrel est la peinture des premiers effets de la Muse sur un jeune barde, ignorant encore de son génie. Tantôt le poète futur va s'asseoir au bord de la mer pendant une tempête; tantôt il quitte les jeux du village pour écouter à l'écart et dans le lointain le son des musettes. Le poème est écrit en stances rimées comme les vieilles ballades, et dans le rythme de Spenser. Dans la première partie, l'auteur, s'identifiant à son héros, dont le caractère est délicatement rendu, lui prête les sentiments et les aspirations qui doivent naître dans un jeune cœur ouvert aux vives et fraîches émotions inspirées par une éminente solitude et animé de cette ardeur d'appréhender qui distingue la jeunesse naissante. Dans la seconde partie, Beattie tire le héros de son romanque isolément, et le conduit jusqu'au seuil de la vie active. Edwin entend un soir une voix grave s'élevant du fond d'une vallée : c'est celle d'un solitaire qui, après avoir connu les illusions du monde, s'est enseveli dans cette retraite pour s'y recueillir et chanter les merveilles de la création. Cet ermite instruit le jeune enthousiaste, et lui révèle le secret de son génie, en lui offrant pour but la science et la vertu.

Il y a trop de philosophie dans cette seconde partie, et trop de descriptions dans la première. Le poète avait l'intention de jeter son héros dans les aventures de la vie active, mais il n'a pas réalisé cette dernière partie de son plan. Un critique anglais s'exprime en ces termes sur l'ouvrage du poète écossais : « C'est l'efflorescence d'un esprit délicatement poétique dans sa manière de sentir et instinctivement fidèle aux lois de l'art. Beaucoup de ses tableaux séduisent par un charme très-vif, lors même que son élan s'affaïssit, soit en embellissant les objets extérieurs par l'expression des émotions qu'ils font naître, soit en expliquant les phénomènes moraux par des images empruntées à la nature. L'auteur manque de la faculté intuitive qui découvre les mystères du monde matériel, et de cette puissance dramatique qui rend le poète apte à représenter les caractères et les sentiments des autres hommes. Le Ménestrel est une sorte d'autobiographie, un récit autobiographique du premier essor d'une imagination poétique et d'un jeune cœur. C'est un des plus charmants poèmes écrits en notre langue. » Beattie avait un tempérament très-impres-sionnable, et, par conséquent, des antipathies physiologiques; on trouve donc dans son poème un burlesque anathème lancé au cog, au chancelier.

Ménestrel (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Bernay, représentée au Théâtre-Français le 13 août 1838. L'auteur avait alors vingt-cinq ans. On sait les espérances qu'avait fait concevoir les débuts de ce poète précoce; le Ménestrel ne contribua pas peu à donner de son talent une haute idée. Ce n'est

pourtant pas ce qu'on peut appeler une bonne comédie; mais il y avait de la vie, du mouvement, des idées : c'était plus qu'on ne pouvait demander à un si jeune écrivain. Le titre de la pièce est une ironie; le prétendu ménestrel est un chépan plein d'esprit, qui vit et s'amuse aux dépens de ses hôtes, et, il faut le dire, amuse les spectateurs aux dépens de la morale. Mais que ne pardonne-t-on pas en faveur d'une action vivement et fondement menée? Chez Bernay, le mot est gros, le geste est libre, les situations sont plus que délicates, mais l'allure est franche, la gaieté de même; le public rit, pardonne et applaudit. Si l'auteur eût vécu, on aurait eu le droit de devenir plus sévère à son égard; malheureusement, il mourut à vingt-neuf ans, n'ayant pas eu le temps de se repentir et de s'amender.

Ménestrel (LE), journal de musique, l'un des feuilles les plus estimées en ce genre qui paraissent en France. Fondé par M. Heugel, qui en est encore aujourd'hui le propriétaire, ce journal a lancé son premier numéro le 1^{er} décembre 1833; il paraissait alors par quatre pages in-quarto, dont deux de texte, la première et la quatrième, et deux de musique. Les articles n'étaient point signés, excepté quelques-uns qui portaient le nom de Castil-Blaze, mais qui n'étaient autre chose que la reproduction pure et simple de certains chapitres du Dictionnaire de musique de cet écrivain. Du reste, la critique du Ménestrel était alors sans aucune valeur, et se bornait à quelques comptes rendus très-courts de quelques nouvelles qui se produisaient, accompagnés de quelques nouvelles; en fait de musique, le journal publiait, chaque semaine, une romance ou une mélodie inédite signée des noms célèbres alors dans ce genre de composition : M^{me} Pauline Duchambge, Edouard Bruguère, Auguste Panseur, Amédée de Beaulain, Adolphe Adam, Charles Plantade, Théodore Labarre, Masini, Thé-nard, Jacques Strunz, etc.

Plus tard, le Ménestrel subit une première transformation; ses quatre pages furent entièrement consacrées à la critique, et la musique en disparut. Il compta à cette époque parmi ses rédacteurs MM. Castil-Blaze, d'Or-tigue, Alexis Dureau, Paul Bernard, J. Loyv (rédacteur en chef) et quelques autres. Cependant la valeur littéraire du journal n'aug-menta pas d'une façon sensible; les comptes rendus étaient un peu plus développés, les faits divers un peu plus abondants, et c'était tout. Mais, en 1862, une seconde transforma-tion eut lieu, plus importante et plus com-plète. Le format fut doublé et porté de qua-tre à huit pages, et des écrivains de talent vinrent prendre part à la rédaction; le Mén-estrel compta alors au nombre de ses colla-borateurs MM. Gustave Bertrand, Gustave Hugué, Wekerlin, Arthur Pougin, Léon Ha-lévy, A. de Gasperi, H. Barbedette, B. Jou-vin, Alexis Azevedo, Henry Blanz de Bury, Amédée Mérenux, Oscar Comte, Prosper Pascal, P. Richard, etc., et il entreprit la pu-blication d'une série de grands travaux his-toriques sur la musique et les musiciens, tra-vaux très-considérables, dont quelques-uns sont dignes d'une estime particulière, et qui tous étaient faits avec soin.

A la mort de Jules Loyv, la rédaction en chef du Ménestrel avait été confiée à d'Or-tigue. Mais, lorsque celui-ci mourut à son tour, il ne fut pas remplacé, ce qui n'empê-cha pas ce journal de tenir aujourd'hui, grâce au nombre et au talent de ses collaborateurs, l'un des premiers rangs dans la presse musi-cale française.

MENESTRIER (Jean-Baptiste LE), anti-quaire français, né à Dijon en 1564, mort dans la même ville en 1634. Il devint con-seiller du roi et contrôleur provincial de l'artillerie du duché de Bourgogne. Il a pu-blié, sous le titre de *Médailles, monnaies et monuments antiques d'empereurs romains* (Dijon, 1625, in-40), la description d'une cu-rieuse collection de médailles antiques. — Claude LE MENESTRIER, antiquaire français, cousin du précédent, né à Vaucoucourt, près de Jussey (Haute-Saône), mort à Rome en 1639. S'étant rendu à Rome, il y reçut l'ordre de la prêtrise, devint, grâce à son goût pour les antiquités, bibliothécaire du cardinal F. Barberini, qui le chargea de lui acheter des objets d'art et des médailles dans différents pays. On a de lui : *Symbolicæ Dianæ Ephesæ statua exposita* (Rome, 1657, in-49).

MENESTRIER (Claude-François), jésuite, savant hérauldique et historien français, parent du précédent, né à Lyon en 1631, mort en 1705. Il était fils d'un apothicaire qui lui fit faire ses études chez les jésuites. A une mémoire extraordinaire, il joignait une intelligence vive, une grande ardeur au travail, et il fut jugé capable, à quinze ans, de professer la rhétorique dans un collège de l'ordre de Jésus, auquel il venait d'être agréé. Il continua de s'adonner à l'ensei-gnement à Chambéry, à Vienne, à Grenoble, à Lyon. Lorsque Louis XIV fut dans cette dernière ville en 1688, ce fut M^{enestrier} qui fut chargé de diriger les fêtes données à cette occasion. Il y fit preuve de tant de talent et de goût, qu'à partir de ce moment il eut la direction de toutes les fêtes publiques. Nommé en 1667 conservateur de la bibliothé-que du collège de la Trinité, il enrichit cet établissement de nombreux ouvrages, puis

quitta Lyon, visita l'Italie, l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre, vint habiter Paris en 1670, puis s'adonna pendant vingt-cinq ans à la prédication. « Il avait l'imagination vive, dit M. Montfalcon, l'esprit pénétrant et tourné au paradoxe. Comme érudit, il possédait des connaissances variées; mais il igno-rait l'art de faire un livre, et se laissait absorber par les détails. Son style est diffus, négligé, d'un goût douteux. Il manquait tout à fait de critique. » Le Père Menestrier a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la chevalerie, les tournois, la musique, la danse, le théâtre au moyen âge, et sur différents usages de cette époque. Sa *Nouvelle méthode raisonnée du blason* (Lyon, 1688), dont la meilleure édition est de 1770, in-80, est devenue, pour ainsi dire, le manuel indispensable des hérauldiques. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : le *Véritable art du blason* (Lyon, 1658); *l'Art du blason justifié* (1661); *l'Art des emblèmes* (1662); *Traité des tournois, joutes, carrousels et autres spectacles publics* (Lyon, 1669); *De la chevalerie ancienne et moderne* (Paris, 1673); *Origine des armoiries* (Paris, 1679); *Traité de l'origine des quartiers et de leur usage* (Paris, 1681); *Des représentations en musique ancienne et moderne* (Paris, 1681); *Des ballets anciens et modernes* (Paris, 1682); *la Philosophie des images* (Paris, 1683); *la Science et l'art des devises* (1686); *Histoire de Louis* (Paris, 1689, in-fol.); *la Philosophie des images énigmatiques* (Paris, 1694); *les Divers caractères des ouvrages historiques* (Paris, 1694); *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon* (Lyon, 1696, in-fol.), ouvrage estimé, malgré de graves défauts, et qui se vend fort cher; *Bibliothèque de divers ouvrages anciens et modernes de littérature et des arts* (Paris, 1704).

MENET, bourg et commune de France (Cantal), canton de Riom-ès-Montagne, ar-rond. et à 31 kilom. E. de Mauriac; pop. aggl., 332 hab. — pop. tot., 2,519 hab. Carrières de pierre de taille et de schiste micacé. Eaux minérales. Eglise en partie du XII^e siècle; lac de 15 hectares. Tumulus de grande dimension. Antiquités nouvellement découvertes. Restes de l'abbaye du Broc et d'un superbe château féodal.

MENETO-SALON, bourg et commune de France (Cher), canton de Saint-Martin, ar-rond. et à 19 kilom. N.-E. de Bourges, à la source du Moulin; pop. aggl., 947 hab. — pop. tot., 2,577 hab. Fabrication d'eau-de-vie, exploitation d'ore; hauts fourneaux, taillanderie dans le voisinage, vestiges d'un aqueduc gallo-romain. Nombreuses antiquités. Beau château.

MÉNÉTRIÉR, s. m. (mé-né-tri-é — rad. mén-estrel). Musicien ambulant; joueur de violon qui fait danser les gens du village : *Les curés et sermonneurs qui empêchent les villageois de danser entretiendront-ils à rien faire nos braves ménestriers?* (P.-L. Courier.)

Plus d'un ménestrier, debout sur son tonneau, Sous son archet aigu fait tonner Rameau.

Je ne suis qu'un vieux bonhomme, Ménestrier du hameau.

Encycl. Le ménestrier est la dernière transfiguration du ménestrel; il n'a plus pour auditoire les châtelains et les gentilles dames, mais les bonnes gens de la campagne. Dans les foires, monté sur une table ou sur une vieille barrique, abrité du parapluie rouge traditionnel, il racle sur son violon de vieux airs populaires, et vend de petits cahiers de chansons. Auprès de ces gens, les paysans qui ont quelque vocation musicale suivent attentivement les couplets, sur le cahier, à mesure qu'ils les chante, s'en pénétrant avec bonheur et entonnant en chœur le refrain. Les ménestriers de la vieille école composent encore eux-mêmes leurs chansons, air et paroles; aussi, comme ils sont fiers et méprisent souverainement ces racleurs sans imagination qui achètent leur talent tout fait chez l'éditeur de gaudrioles!

Un plus beau rôle est réservé au ménestrier dans les noces. C'est lui qui marche en tête du cortège, le manche du violon enrubanné de feux rouges, marquant la mesure avec ferveur. Il conduit la noce à la mairie, à l'église, à la promenade, la ramène au festin, et le soir et toute la nuit fait sauter joyeusement tout le monde. Flaubert n'a pas manqué d'en faire figurer un à la noce de M^{me} Bovary : « Le ménestrier allait en tête, avec son violon empanaché de rubans à la coquille, les mariés ensuite, les parents, les amis tous au hasard, et les enfants restaient derrière, s'amusant à arracher les clochettes, les brins d'avoine... Les gens de la noce causaient de leurs affaires ou se faisaient des niches dans le dos, s'excitant d'avance à la gaieté, et, en y prêtant l'oreille, on entendait toujours le crinocrin du ménestrier qui continuait à jouer dans la campagne. Quand il s'apercevait que l'on était loin derrière lui, il s'arrêtait à reprendre haleine, craint longuement de colophane son archet, afin que les cordes gringolassent mieux, et puis il se remettait à marcher, abaissant et relevant tour à tour le manche de son violon, pour se bien marquer la mesure à lui-même. Le bruit de l'instrument faisait partir de loin les petits oiseaux. » C'est un tableau achevé.

On trouve un très-beau type de ménestrier,

Willie l'Errant, dans un des romans de Walter Scott, *Redgauntlet*; un autre, tout à fait grotesque, dans *Hudibras*. Béranger, dans une de ses chansons, a chanté le vieux ménestrier.

Quant aux ménestriers du temps jadis, plus connus sous le nom de ménestrels, voyez ce dernier mot.

— Iconogr. Les Flamands, dans leurs danses de village et dans leurs kermesses, ont naturellement point des ménestriers; Van Ostade, Teniers ne manquent jamais d'en percher un sur quelque banc ou sur une futille. Dans un des *Teniers* du Louvre, le ménestrier, coiffé sur l'oreille d'un de ces bons feutres flamands auxquels les maîtres ont donné des tournures si comiques, s'escrime de toutes ses forces sur son violon et en tire toute la sonorité dont l'instrument est susceptible; il est monté sur un tonneau dont l'équilibre sans doute, est assez inquiétant, car on suit dans les gestes et la pose du bonhomme l'attention constante qu'il met à ne pas tomber. Van Ostade a peint un *Joueur de violon*, excellente toile, et le *Ménestrel villageois*, joueur de vielle, tons deux à Saint-Petersbourg (musée de l'Ermitage); un *Villageois écoutant un ménestrier*, date de 1670, composition très-réussie, connue aussi sous le nom de *Musicien ambulant*, et remarquable par le contraste des tons clairs et frais avec l'éclat de la couleur du soleil (musée de La Haye); Teniers, les *Musiciens villageois*, deux tableaux (même musée). Teuburg, un *Vieux juif jouant du violon* (même musée).

Quelques artistes contemporains se sont inspirés de ce type populaire : M. Bertier a peint un *Vieux ménestrier* (Salon de 1834); M. Pignat, *L'Arrivée du ménestrier* (Salon de 1837); M. Fréd. Bouterweck, un *Ménestrel venant du XV^e siècle* (Salon de 1838); M. A. Marolle, le *Ménestrel de village* (Salon de 1840); M. Cl. Pruche, le *Bon ménestrier*, aqua-relle (Salon de 1848); M. Alph. Rehn, *l'Apprenti ménestrier* (Salon de 1857); M. J. Cau-dron, le *Ménestrier* (Salon de 1859); M. Gai-tot, le *Vieux ménestrier* (Salon de 1863).

MÉNÉTRIÉR (LE) ou les Deux duchesses, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Labarre, représenté à l'Opéra-Comique le 9 août 1845. Le livret a pour base une intrigue politique, comme la plupart des poèmes lyriques du vaudevilliste. Un souverain allemand veut s'emparer du Tyrol, et, pour arriver à cette fin, il lui fait rechercher les traces d'une grande-duchesse enlevée des son enfance, et qui, selon les uns, a été recueillie par un pauvre ménestrier, tandis que, selon d'autres, elle est devenue servante dans le cabaret de l'Ours-Noir; ce qui donne lieu à une suite de quiproquos toujours divertissants à la scène, malgré leur banalité. Mais il y a beaucoup trop de rôles dans cette pièce. C'est d'abord le jeune ménestrier Urbain, qui aime Thérèse, sa pupille; puis l'étudiant Gédéon; le comte Léopold, cousin de la duchesse; le major Kriskraf, gros militaire ridicule; l'intéressante Thérèse; Lisbeth, la servante qui se trouve être la vraie duchesse; enfin, Jean-nowitz, riche fermier courtisant l'une et l'autre, et sans succès. Tous les personnages ont une importance égale dans le livret, ce qui a plus nui à la réussite assurément que la musique de Labarre, bien écrite, bien instru-mentée et renfermant de fort beaux mor-ceaux. L'ouvrage offre une jolie tyrolienne dialoguée entre le hautbois, la flûte et le cor, accompagnés par un effet de timbales *pianissimo*. Nous signalerons la mélodie chantée par Urbain : *Ce que jamais je n'eusse osé te dire*; puis un beau chœur national en deux strophes, dans lequel on a remarqué l'accent donné aux vers :

La liberté bannie
Qui fut de notre soi;

les couplets du major Kriskraf, d'une coupe originale; enfin un bon trio au troisième acte. M^{lle} Lavoye s'est fait applaudir dans des vocalises hardies en forme de tyroliennes; ce genre de rythme domine peut-être un peu trop dans cet opéra. Mosker, Chollet, Henri, Sainte-Foy, Emon et M^{lle} Révilly ont interprété les autres rôles.

MÉNÉTRIÉR (LE), tableau d'Adrien van Os-tade, V. CHANSONNIER.

MÉNÉTRIÉR (Charles), littérateur fran-çais, né en 1804. Il débuta dans les lettres par des articles de critique théâtrale, insérés dans la *Tribune*, le *Globe*, l'*Entr'acte*, puis donna soit seul, soit en collaboration, sous le pseudonyme de *Listener*, un certain nombre de pièces dramatiques. Depuis 1852, M. Ménestrier fait partie de la rédaction de la *Revue et Gazette des théâtres*. Nous citerons de lui : le *Maugrabin*, drame, et diverses pièces en un acte : le *Nabab* (1836); le *Cœur d'une mère* (1837); *Arthur de Bretagne* (1841); *Un bal d'enfants*; les *Enfants d'Armagnac* (1841), etc.

MÉNÉTRIÈRE s. f. (mé-né-tri-è-re). Femme qui joue du violon et qui fait danser.

MENETTE adj. fém. (me-nè-te). Prude, dé-vote : C'est une *jeune menette*.

MENEUR, EUSE s. m. (me-neur, eu-te — rad. mener). Chef, personne qui stimule les autres, qui les conduit, qui les entraîne : Les *meneurs d'un parti*. Toute coterie de femmes a

des MENEUSES. Dans un groupe d'enfants, il y a toujours un chef de file, un MENEUR. M^{me} Monmarçon.)

C'est un triste métier que de suivre la foule. Et de vouloir crier plus fort que les meneurs.

A. DE MUSET.

— Nom donné, à Paris, à toute personne qui se charge de conduire les nouveaux-nés en province, chez les nourrices, ou d'amener les nourrices à Paris pour s'y placer.

— Celui qui mène, qui conduit une dame par la main à la danse ou dans certaines cérémonies : *Il faut un MENEUR à cette quêtée.* (Acad.)

— *Meneur d'ours.* Individu qui promène des ours dans les rues, et leur fait faire des tours pour gagner de l'argent. Il Par ext. Homme grossier et mal bâti.

— Superst. *Meneur de loup.* Sorte de sorcier de campagne, à qui les villageois supposent le pouvoir de se faire suivre par les loups.

— Administr. milit. *Meneur de gens de guerre.* Ancien nom des commissaires de guerre.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui dirige un travail, qui guide un outil ou une machine. *Le Meneur de ciseau.* Ouvrier cartier qui découpe les cartes. *Le Meneur, meneuse de table.* Ouvrier, ouvrière qui assure les jeux de cartes.

MÉNEVAL (Claude-François, baron DE), écrivain français, né à Paris en 1778, mort dans la même ville en 1850. Après avoir été, pendant quelque temps, secrétaire de Joseph Bonaparte, il entra dans le cabinet du premier consul en qualité de secrétaire du portefeuille, conserva ces fonctions pendant le Consulat et l'Empire, accompagna Napoléon dans ses campagnes, fut nommé baron et maître des requêtes au conseil d'Etat, et devint après la campagne de Russie, pendant laquelle sa santé s'était fort altérée, secrétaire des commandements de Marie-Louise. Le baron de Méneval accompagna l'impératrice à Vienne, retourna auprès de Napoléon pendant les Cent-Jours, et vécut dans la retraite à partir de la seconde Restauration. Napoléon lui assigna dans son testament une somme de 150,000 fr. On a de lui les écrits suivants : *Lettre à M. Thiers sur quelques points de l'histoire de Napoléon et sur la mort du duc d'Enghien* (Paris, 1839, in-8°); *Napoléon et Marie-Louise, souvenirs historiques* (Paris, 1843-1845, 3 vol. in-8°); *Récit d'une excursion de l'impératrice Marie-Louise aux glaciers de Savoie* (Paris, 1847, in-8°). — Son fils, Eugène, baron de MÉNEVAL, est entré dans la diplomatie et a été successivement secrétaire de légation à Dresde, premier secrétaire de légation à Vienne, ministre plénipotentiaire à Bade (1851), puis à Munich, envoyé extraordinaire auprès du pape, avec mission de demander au souverain pontife, au nom de l'empereur, d'opérer certaines réformes dans le gouvernement des États de l'Église.

MENEVAL, nom latin de DAVID's (SAINT-).

Ménexène (LE), dialogue philosophique de Platon, ainsi nommé à cause de l'interlocuteur de Socrate, le jeune Ménexène, qui figure déjà dans le *Lysis*. La discussion roule exclusivement sur l'art oratoire. Ce n'est pas le seul ouvrage de Platon où cette question soit abordée. Platon a commencé de très-bonne heure cette diatribe contre les rhéteurs et l'a poursuivie jusqu'au terme de sa carrière. Déjà, dans le *Phèdre*, il s'est moqué de la rhétorique sous le rapport de l'art; plus tard, dans le *Gorgias*, il l'attaque encore, mais au nom de la morale. Entre ces deux ouvrages d'une importance capitale se place le *Ménexène*, d'une étendue et d'une portée moins grandes, mais qui n'est pas dénué pour cela de valeur et d'intérêt. Si ce n'est pas à l'éloquence en elle-même que le philosophe s'en prend, c'est à un genre particulier d'éloquence, à l'oraison funèbre. Il reproche aux orateurs chargés de faire l'éloge des guerriers morts dans les combats la flatterie et l'impudence. « Encenser le peuple, voilà l'unique préoccupation de ces panégyristes, plus attentifs à plaire aux vivants qu'à rendre justice aux morts. — Mais comment faire ? demande Ménexène à Socrate. — Rien de plus facile, répond le philosophe orateur, disciple, comme Périclès, de la célèbre Aspasia. J'ai, dit-il, entendu cette femme éloquentement improviser un discours sur les guerriers morts dans le combat, discours que prononça autrefois Périclès et dont je te crois l'auteur. »

Ainsi, Platon laisse entendre que la fameuse oraison funèbre des Athéniens, attribuée à Périclès par Thucydide, aurait été dictée par Aspasia. Mais le discours que Platon met dans la bouche d'Aspasia ne ressemble pas de tout point à celui de Périclès dans Thucydide : il est d'abord plus clair et plus élégant; il est ensuite plus oratoire et d'une portée morale plus frappante. C'est un modèle de panégyrique, où la louange, sans être tempérée de reproches, n'est du moins jamais exagérée ou excessive. Si l'orateur ne reproche pas à ses auditeurs leurs défauts, il ne les loue pourtant que de leurs véritables qualités : il n'est pas morose, mais il n'est pas non plus flatteur. Il est juste, rien de plus, rien de moins.

Ce discours, encadré par Platon dans le

Ménexène, n'est pas de Platon, a dit Scleiermacher; pure hypothèse, que les savants français, en particulier M. Cousin, ont rejetée. Aristote, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, Athénée, Longin, Proclus et Synesius citent et commentent le *Ménexène*. Ciceron surtout a fait l'éloge du discours modèle que Socrate prononce dans ce dialogue, et, si nous l'en croyons, cette oraison funèbre aurait plu si fort aux Athéniens, qu'ils l'auraient fait réciter depuis tous les ans sur la place publique.

MENEZ (mont), chaîne de montagnes de France, dans le département des Côtes-du-Nord, à l'O. de Collinée; elle s'étend de l'E. à l'O., et à son extrémité occidentale, près des limites du département du Finistère, se partage en deux rameaux dont l'un, les monts d'Arree (point culminant, 391 mètres), se termine à la rade de Brest, l'autre, les montagnes Novies (point culminant, 303 mètres), va finir près de Douarnenez. Du versant septentrional du mont Menez descendent l'Argunon et le Gouessan, tandis que le versant méridional donne naissance au Lié, à la Rance et au Niniam.

MENEZES (Pedro), comte DE VILLARÉAL, capitaine portugais, mort à Ceuta en 1437. Il prit part à l'expédition de Ceuta (1415), avec les Espagnols, et se chargea après la conquête de garder cette ville, lorsque tous refusèrent cette périlleuse mission. Pour garder contre les Maures cette clef de l'Afrique, il suffit d'un bâton d'olivier sauvage, « lui fait dire à cette occasion Camoëns dans un vers des *Lusiades*. A la tête d'une poignée d'hommes guerriers, Menezes soutint glorieusement les attaques répétées des musulmans d'Afrique, battit le roi de Grenade qui s'était joint à eux, et regut, en récompense de sa glorieuse conduite, le titre de comte de Villaréal (1424).

MENEZES (Jorge DE), navigateur portugais, mort en 1531. Il servait dans l'armée des Indes, lorsque, le gouverneur Mascarenhas l'ayant nommé gouverneur des Moluques, il quitta Malacca en 1526, découvrit la grande île de Bornéo, reconnut peu après la terre des Papouas, à laquelle il donna le nom d'îles de Dom-Jorge, et se rendit en 1527 à Ternate, où il se conduisit avec tant de cruauté que le gouvernement de Lisbonne le condamna au bannissement. Menezes trouva la mort en combattant contre les naturels du Brest.

MENEZES (Alexis DE), prélat et vice-roi de Portugal. V. MENESES.

MENEZES, comtes D'ERICEIRA, nom de plusieurs personnages portugais. V. ERICEIRA.

MENFI, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Girgenti, district et à 17 kilom. N.-O. de Sciacca, ch.-l. de mandement; 9,972 hab.

MENGAUD (Antoine), agent diplomatique français, né à Belfort vers 1750, mort vers 1818. Son cousin, le directeur Rewbell, le fit charger d'une mission auprès de Passwan-Oglou dans le but de le pousser à attaquer la Turquie, et, de retour en France, il fut envoyé en Suisse comme chargé d'affaires de la République (1798). Mengaud arriva dans ce pays en même temps que les troupes françaises, exigea au nom de son gouvernement l'expulsion du ministre anglais et des émigrés et somma la régence de Berne de voter dans un délai fixé une nouvelle constitution républicaine. Peu après, le Directoire envoya en Suisse un autre agent, Rapinat, avec lequel Mengaud ne put s'entendre, et ce dernier fut rappelé. En 1799, il porta une accusation publique contre Scherer et Rivaud, puis fut commissaire dans les ports de la Manche (1801-1804). Rendu alors à la vie privée, il s'éteignit dans la plus profonde obscurité. On a de lui quelques brochures politiques, dont l'une est intitulée : *Encore un mot au peuple suisse* (Bâle, 1798, in-8°).

MENGEL s. m. (mènn-ghèl). Métrol. Mesure de capacité en usage à Brème et en Hollande.

MENGEN, petite ville de l'Allemagne du Sud, dans le royaume de Wurtemberg, cercle du Danube, bailliage et à 15 kilom. O. de Saulgau, sur l'Ablach; 2,309 hab. Ville très-ancienne.

MENGHÉLY GHÉRAÏ 1^{er}, kan de Crimée, né à Eski-Krim vers 1440, mort en 1515. Il renversa du trône son frère Nour-ed-Daulah, à qui il succéda en 1468, fut renversé à son tour par son autre frère Haider (1670), tomba entre les mains des Turcs en 1675, fut conduit à Constantinople, obtint les bonnes grâces de Mahomet II en consentant à reconnaître sa souveraineté, et revint en Crimée en 1678. Mais à peine avait-il repris possession du pouvoir que le kan de Kiptchak le força de l'abandonner; néanmoins, en 1680, il remonta pour la troisième fois sur le trône, fit alliance avec les Turcs et avec les Russes, parvint en 1505 à détruire entièrement la dynastie des kans de Kiptchak, se livra ensuite à des incursions sur des territoires russes et polonais, et s'empara de la Podolie, de la Volhynie et d'une partie de l'Ukraine. Ce prince laissa en mourant un pouvoir bien affermi à son fils Mohammed-Ghéraï. Il avait introduit parmi les Tartares l'usage des silos pour la conservation des grains, donné à la Crimée un code et une or-

ganisation administrative qui furent en vigueur jusqu'à l'incorporation de la Crimée à la Russie, fait bâtir la forteresse d'Oczakow et embellir sa belle résidence de Baktchiseraï.

MENGHÉLY GHÉRAÏ II, kan de Crimée, né à Baktchiseraï vers 1700, mort dans la même ville en 1740. Il succéda à son frère, Saadet Ghérai III, en 1724, battit complètement les Nogais qui infestaient la Crimée et la Bessarabie, fut détrôné en 1730, après la déposition d'Ahmed III, recouvra le pouvoir en 1737 et remporta, deux ans plus tard, une victoire éclatante sur les Russes qui avaient envahi la Crimée. Ce kan joignait à un brillant courage de grands talents d'administrateur, et cultivait la poésie.

MENGIN (N.), une des célébrités de la rue, mort en janvier 1864. Pendant une quinzaine d'années, il s'est coiffé d'un casque doré et vêtu d'une houppelande bariolée pour vendre des crayons : voilà ce qui l'a rendu célèbre ! Il avait un luxueux équipage, des chevaux superbes, et derrière lui tout un orchestre. Ses crayons, excellents du reste, étaient dorés; il ne les vendait qu'accompagnés d'un jeton portant son effigie, un beau jeton tout neuf qui ressemblait à un louis :

Dans ce portrait frappant que chacun examine, Reconnaissez Mengin et sa barbe aux flots d'or. Mais c'est en vain qu'il chacun vante sa mine, Celle de ses crayons vaut beaucoup mieux encor.

Ce quatrain, œuvre du banquier lui-même, accompagnait l'effigie placardée par ses soins chez les débitants de tabac, dépositaires de sa marchandise; conservons-le à la postérité. Bien d'autres peuvent faire comme lui, mais ils ne seront jamais Mengin. Mengin était amusant; il avait le génie de la parade, c'était le type du charlatan habileur. Il dessinait assez bien la charge en quelques coups de crayon : cela n'a rien de miraculeux; mais il taillait son crayon avec un sabre, ce qui est très-fort, et, pour prouver la solidité de la mine de plomb, il tapait dessus à grands coups de maillet, comme pour l'enfoncer dans une planche; inutile de dire que, par un tour de passe-passe, il substituait au crayon un morceau de bois doré. Ce qu'il avait d'ingénieux, c'étaient ses boniments, l'apôlisme avec lequel il débitait son éloge et se moquait des braves gens qui perdaient leur temps à l'écouter; il avait de la verve, de l'imprévu, ne se répétait jamais, trouvait des inventions nouvelles pour faire arrêter les badauds, les retenir autour de sa voiture et bon gré mal gré leur faire acheter sa marchandise. « Ce diable de Mengin ! » dit de l'esprit disait-on en s'en allant. Quel dommage qu'on ne sténographie pas ses discours ! » Un littérateur contemporain, M. V. Fournel, s'est amusé à suivre Mengin et a recueilli quelques-unes de ses parades (les *Artistes nomades*, Revue de Paris d'octobre 1854). Eh bien, cela n'a rien de merveilleux. Il fallait l'entendre, voir sa mimique, son adresse à saisir l'ad-propos. C'est ce qui avait fait sa vogue et ce qui est mort avec lui.

MENGIN-FONDRAGON (Pierre-Charles-Joseph, baron DE), littérateur français, né à Lille en 1783, mort en 1844. Garde du corps en 1814, capitaine de cavalerie en 1815, il resta fortement attaché au gouvernement de la Restauration après la révolution de Juillet, et s'offrit au gouvernement de Louis-Philippe comme otage de la duchesse de Berry (1832). On a de lui, entre autres ouvrages : *Saison à Plombières* (Paris, 1825); *Les Soirées d'un observateur* (Paris, 1827); *Nouveau voyage géographique, historique et moral en Italie* (Paris, 1833, 5 vol. in-8°); *les Bords du Rhin, la Hollande, l'Angleterre et l'Ecosse* (Paris, 1838); *la Belgique et l'Allemagne* (1842), etc.

MENGITE s. f. (man-ji-te). Miner. Corps particulier que l'on rencontre dans les monts limen.

— Encycl. On a donné le nom de *mengite* à un minéral qui renferme de la zirconne, de l'oxyde ferrique et de l'anhydride titanique. Il cristallise en prismes trimétriques courts, souvent terminés par des pyramides. Accusé de ses clivages n'est distinct. Sa dureté est égale à 5 ou 5,5, et sa densité à 5,48. Ses cristaux sont noirs et sa poussière est marron. Au chalumeau, ce minéral ne fond pas, mais devient magnétique. Brook a donné à ce minéral le nom d'ilménite, et il applique le nom de *mengite* à la monazite.

MENGOLI (Pierre), géomètre italien, né à Bologne en 1625, mort en 1685. Il entra dans les ordres, fut prieur de Sainte-Marie-Madeleine à Bologne, s'adonna particulièrement à l'étude des sciences mathématiques et devint professeur de mécanique au collège des nobles. Il jouit parmi ses contemporains d'une grande réputation. Ses principaux ouvrages sont : *Via regia ad mathematicas per arithmeticon* (Bologne, 1655, in-4°); *Geometria speciosa elementa in sex partes distributa* (Bologne, 1659), où il traite de l'analyse, des logarithmes et de la quadrature des courbes; la géométrie de Descartes n'était pas encore à cette époque connue en Italie; *Speculationes di musica* (Bologne, 1670), ouvrage curieux qui renferme des idées neuves sur la théorie de la musique; *Theorema arithmeticon* (1674); *Arithmetica realis* (1675).

MENGOTTI (Francesco, comte), économiste et administrateur italien, né à Fonzaso, près de Bellune, en 1749, mort à Milan en 1830. Lors-

qu'il eut pris le diplôme de docteur en droit à Padoue, il alla s'établir comme avocat à Venise, s'y fit connaître par divers écrits, devint, en 1803, inspecteur des finances dans la même ville, reçut, en 1808, la mission d'organiser le service des finances dans la Romagne, fut nommé membre du sénat italien en 1809 et créé comte en 1810. Après la chute de Napoléon, Mengotti reçut du gouvernement autrichien les titres de conseiller aulique et de vice-président de la commission des finances à Milan (1819). Outre un certain nombre de mémoires insérés dans le *Recueil de l'Institut de Milan*, un mémoire *Sur le commerce des Romains depuis la seconde guerre punique jusqu'à Constantin* (Padoue, 1787), couronné par l'Académie des inscriptions de France en 1786, un mémoire *Sur l'administration de Colbert* (1791), on a de lui un ouvrage très-important et très-estimé, tant pour la profondeur des aperçus que pour l'agrément et l'élégance du style, lequel est intitulé *Saggio sulle acque correnti* (Milan, 1810-1812, 3 vol. in-8°). Dans ce traité, Mengotti expose diverses expériences faites sur les cours des fleuves, leurs confluent, leurs dérivation, les causes de l'élevation et de la vélocité qu'ils acquièrent en diverses circonstances, et se prononce pour la nécessité de reboiser les montagnes comme le préservatif le plus efficace contre les grandes inondations.

MENGOZZI (Bernard), chanteur et compositeur italien, né à Florence en 1758, mort à Paris en 1800. Il fit ses études musicales à la chapelle Saint-Marc, à Venise, et, son éducation terminée, suivit la carrière de chanteur dramatique. Après s'être produit avec succès sur plusieurs scènes italiennes, cet artiste vint à Paris, où l'honneur d'être admis aux concerts intimes de la reine Marie-Antoinette, et enfin fut attaché à la troupe d'opéra italien qui brillait au théâtre de Monsieur. Pendant la Révolution, Mengozzi resta à Paris, y établit des cours de chant, et composa pour Feydeau quelques petits opéras qui obtinrent une assez brillante réussite. En sa qualité de chanteur italien, Mengozzi fut appelé au Conservatoire comme professeur de chant. Dépositaire de la seule méthode italienne, il apporta une large part de documents à la rédaction de la méthode du Conservatoire. Une maladie de langueur emporta à l'âge de quarante-deux ans.

Parmi les ouvrages dramatiques de Mengozzi, nous citerons *Gli Schiavi per amore*, joué avec succès au théâtre de Monsieur, et dont plusieurs morceaux ont survécu; *les Deux visirs*, au théâtre Montansier; *le Tableau parlant*, refait sur le libretto que Grétry avait déjà mis en musique, tentative qui ne réussit point; *Amant jaloux*, second emprunt fait au même compositeur et qui ne fut pas mieux accueilli, et les *Habitants de Vauluse*.

MENGES (Antoine-Raphaël), peintre allemand, de l'école italienne, né à Aussig (Bohème) en 1728, mort à Rome en 1779. Son père, Ismaël Mengs, miniaturiste médiocre, en haute faveur à la cour de Dresde, l'initia à son art et l'éleva avec une extrême sévérité. En 1741, Ismaël conduisit son jeune fils en Italie pour lui faire compléter ses études. Raphaël étudia les chefs-d'œuvre de la sculpture antique, de la peinture à l'époque de la Renaissance, et fit de remarquables progrès. De retour à Dresde en 1744, il présenta au roi de Pologne un portrait de son père qui fut très-estimé et lui valut d'être nommé par Auguste III peintre de sa cour. Toutefois, il ne tarda pas à retourner en Italie (1748), où il produisit quelques grandes compositions d'une exécution très-soignée, mais dépourvues d'animation et de vie. Ce fut à cette époque qu'il devint amoureux d'une belle paysanne, Margarita Quazza, qui posait pour la Vierge dans un tableau représentant la *Sainte Famille*. Pour épouser son modèle, il abjura le protestantisme et se fit catholique. En 1749, Mengs, de retour à Dresde, devint premier peintre d'Auguste III et fut chargé d'exécuter un tableau destiné à décorer le maître-autel d'une église catholique qu'on était en train d'achever. Mais dès qu'il eut esquissé ce tableau, il demanda et obtint l'autorisation d'aller l'achever à Rome (1752), où, deux ans plus tard, il devint directeur et professeur de l'école de peinture qui venait d'être fondée.

Dès cette époque, Raphaël Mengs avait une grande réputation et gagnait beaucoup d'argent. Son somptueux atelier était le rendez-vous des notabilités de Rome et des étrangers de distinction. Il était loué, encensé, admiré. Parmi les œuvres qu'il exécuta alors, on cite : *Cleopâtre*; la *Sainte Famille*; *Madeleine*; une copie de l'*École d'Athènes*, pour le comte de Northumberland; la *Présentation au temple*, tableau qu'il porta au roi de Naples. Après avoir passé quelque temps à la cour de ce prince, où il fit les portraits des principaux membres de la famille royale, Mengs revint à Rome. Il peignit à cette époque les vastes fresques de la voûte de Saint-Eusèbe, puis exécuta à la villa Albani des peintures décoratives, dont l'une, représentant *Apollon sur le Parnasse entouré des neuf Muses*, fut célébrée comme un chef-d'œuvre. A la sollicitation de Charles III, en 1761, Mengs se rendit en Espagne, où il reçut le plus brillant accueil et le titre de premier peintre du roi.

Pendant les huit années qu'il passa à Ma-

drid, Raphaël Mengs exécuta, entre autres œuvres : une *Assemblée des dieux*, une *Descente de croix*, l'*Ascension* qu'on vit à Dresde, les *Stations de la passion de Jésus-Christ*, dans la chambre à coucher du roi, de nombreux portraits et beaucoup d'autres tableaux. En 1769, fatigué des tracasseries que lui suscitaient des rivaux jaloux, et, en outre, un peu souffrant, il retourna en Italie, s'arrêta à Florence, où il fit le portrait du grand-duc et reçut le titre de grand prince de l'Académie de Saint-Luc, puis alla à Rome. Là, il peignit divers tableaux, un grand plafond allégorique pour la bibliothèque du Vatican, et fut créé par le pape chevalier de l'Éperon d'or (1773). Deux ans plus tard, Mengs reprit la route de l'Espagne pour y terminer les travaux qu'il avait laissés inachevés. Ce fut à cette époque qu'il exécuta un *Christ allant au Calvaire* et le plafond de la salle à manger du roi, représentant le *Temple de la Gloire* et l'*Apothéose de Trajan*, et regardé comme son œuvre capitale. Peu après avoir achevé ce dernier travail, il quitta l'Espagne pour retourner à Rome. Sa santé était extrêmement affaiblie, la mort, sa femme, qu'il aimait beaucoup et dont il avait eu vingt enfants, sur lesquels sept lui survécurent, acheva de l'accabler, et il s'éteignit peu de temps après.

Bien qu'il eût gagné des sommes considérables, Mengs laissait à peine de quoi se faire enterrer. Ses voyages fréquents, son grand train de maison, sa bienfaisance, son goût pour les œuvres d'art, dessins, vases, etc., qu'il achetait à grands frais, avaient dévoré tout ce qu'il gagnait. Comme peintre, il jouit de son temps d'une immense réputation et fut regardé comme l'émule du grand Raphaël; mais, depuis lors, son talent a été remis à sa vraie place. Mariette l'a fort bien jugé lorsqu'il dit : « Mengs est correct dans son dessin, et sa façon de peindre est extrêmement raffinée; la mort, sa femme, qu'il aimait beaucoup et dont il avait eu vingt enfants, sur lesquels sept lui survécurent, acheva de l'accabler, et il s'éteignit peu de temps après. » Mengs était un grand travailleur, un artiste de goût; il se proposait d'imiter le dessin des sculpteurs anciens, l'expression de Raphaël, la couleur du Titien; il groupait ses compositions avec une noblesse; il exécutait ses œuvres avec un soin extrême; il ne lui manquait pour être un grand artiste qu'une chose, mais une chose capitale, une originalité propre et l'inspiration. Outre les œuvres déjà citées, nous mentionnerons de lui : à Rome, l'*Histoire écrivain sur le dos du Temps*; à Madrid, l'*Apothéose d'Hercule*, la *Nativité*, le *Christ allant au Calvaire*, *Saint-Pierre*; à Dresde, *Cupidon aiguillant des flèches*; au Louvre, une *Sainte Famille*; à Berlin, une *Sainte Famille*; à Saint-Petersbourg, *Andromède délivrée par Persée*; à Vienne, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, l'*Annunciation*, le *Song de Joseph*, etc.

Outre ses tableaux, Raphaël Mengs a laissé plusieurs écrits sur les arts; on y trouve un goût très-vif pour le beau, mais des théories abstraites, beaucoup de subtilité et de recherche. Ils ont été recueillis et publiés pour la première fois par le chevalier d'Arzua, sous le titre d'*Opere di Antonio Raffaele Mengs* (Parme, 1780, 2 vol. in-8), souvent réédités depuis et traduits dans plusieurs langues, notamment en français par Doray de Longeais (Ratisbonne, 1782, in-8), et par Jansen (Paris, 1786, 2 vol. in-49). On y trouve des *Pensées et considérations sur la beauté et le goût*, des *Réflexions sur la peinture*, une *Lettre à don Antonio Pons*, etc., qui reflètent en grande partie les idées de Winckelmann, ami de Mengs.

MENGES (Thérèse), femme peintre allemande. V. MARON.

MENG-TSE ou MENG-TSEU, célèbre philosophe chinois, plus connu sous le nom latinisé de Mencius. V. MENCIUS.

Meng-Tseu, le quatrième des livres classiques de la philosophie chinoise. V. CONFUCIUS ET MENCIUS.

MENHIR s. m. (mè-nir — du celtique : armoricain *men*, pierre; *hir*, long; proprement pierre longue). Archéol. Nom donné à des blocs de pierre dressés, dont l'érection a été attribuée aux druides : *Quelques MENHIRS, quelques dolmens, situés sur de hautes montagnes et dans les lieux presque inaccessibles, sont les traces du séjour que les druides ont fait dans les pays*. (A. Hugo.)

..... L'on entend mugir
L'horrible vent d'ouest à l'entour du menhir.

BRIZEUX.

— Encycl. V. CELTIQUES (monuments).

MENI, nom d'une divinité étrangère à laquelle les Israélites rendaient un culte idolâtre, et à qui ils offraient des libations (Isaïe, LXV, 11). Ce devait être vraisemblablement une divinité représentant le destin, comme l'indiquent la racine hébraïque *manah*, diviser, partager, et la traduction grecque des Septante, *Tyché* (la Fortune). D'après les caractères astrologiques de la théogonie babylonienne, *Meni* était une planète, peut-être

même celle de Vénus, que les Arabes nomment la Petite Fortune, et les Persans *Nanada* ou *Anahis*, d'un mot arménien (Il Macchabées, 1, 13; Strabon XV, 733). On est peut-être également en droit d'identifier cette *Meni* avec l'ancienne divinité arabe *Mana*, adorée sous la forme d'une pierre par les tribus fixées entre La Mecque et Médine (Coran, LIII, 19).

MÉNIANE s. f. (mé-ni-a-ne — du lat. *maniana*, petite terrasse, ainsi dite d'un certain *Manius* qui avait fait construire devant sa maison un balcon qu'on mita dans le cirque). Archit. Petite terrasse ou balcon en avant-corps, dans les constructions romaines ou italiennes.

Adj. f. Se dit d'une colonne qu'on employait dans l'architecture romaine, et qui était surmontée d'une espèce de balcon : Colonne MÉNIANE.

MÉNIANTHE s. m. (mé-ni-an-te). Bot. Fausse orthographe du mot MENYANTHE.

MENICKE DE BELETZ, aventurier allemand. V. RHIBCOFF (Jacques).

MENICKE s. f. (me-ni-ke — du lat. *manus*, main). Menotte. Il Châle, entrave servant à lier un prisonnier.

MÉNIDES s. m. pl. (mé-ni-de). Ichtyol. Famille de poissons, de l'ordre des acanthoptérygiens.

— Encycl. On désigne sous ce nom une famille de poissons dont les formes extérieures se rapprochent de celles des sèches, mais qui en diffèrent surtout par la protractilité de leur museau. Elle renferme une cinquantaine d'espèces, propres à toutes les mers. Les *ménides* ont des dents en velours plus ou moins rrs aux mâchoires. Quelques espèces ont tantôt deux et tantôt quatre petites canines. Les dents palatines sont en nombre variable ou manquent même complètement. Les pédicules ou les branches montantes des intermaxillaires sont très-longues; le corps de l'os est réuni aux maxillaires par une peau lâche et élastique qui permet à l'animal de projeter en avant le museau de telle sorte que la bouche devient une sorte de tube plus ou moins long et dont l'extrémité a un contour arrondi. Le corps est écailleux. Les nageoires ventrales sont placées sous les pectorales; la dorsale est garnie d'écailles très-fines. Cette famille comprend les genres *menoides*, *picar*, *gerres* et *césion*.

MÉNIDIE s. f. (mé-ni-di). Ichtyol. Espèce d'athérine.

MÉNIE s. f. (mé-ni — du lat. *mansio*, maison). Maisonnée, famille, gens de la maison. « Vieux mot. Il On a dit aussi MÉGNIE.

MENIER (Emile-Justin), industriel français, né à Paris le 18 mai 1826. Élève d'Orfila, de Pelouze et de Balard, il fit de fortes études scientifiques qui lui permirent de devenir, à la mort de son père, seul propriétaire des vastes établissements de Saint-Denis et de Noisiel, qu'il avait contribué avec lui à fonder. Il sut donner à ces entreprises industrielles et commerciales une extension sans précédent. Bientôt il laissa de côté toutes les branches de produits chimiques pour se vouer uniquement à la fabrication du chocolat, que, plus que tout autre, il a contribué à populariser en France. Dans ce but, il fonda au Nicaragua une colonie pour la culture spéciale et exclusive du cacao, à laquelle on ne plante pas moins de 50,000 pieds de cacaoyers chaque année. Les plus heureux résultats répondirent à ces efforts : l'usine de Noisiel a fabriqué dans l'exercice 1865-1866 la quantité énorme de 2,501,600 kilogrammes de chocolat, c'est-à-dire plus du quart de la fabrication de toute la France. En 1872, la fabrication s'éleva à 4 millions de kilogrammes. Pour apprécier ce chiffre, il suffit de se reporter de cinquante ans en arrière et de se souvenir qu'en 1825 la fabrication totale du chocolat, en France, ne s'élevait qu'à 300,000 kilogrammes et qu'il coûtait 6 francs la livre : il y a amélioration et progrès incontestable au point de vue du bien-être et du confort de la vie. Cette usine de Noisiel ne mérite pas seulement d'attirer l'attention par sa fabrication exceptionnelle; son organisation intérieure n'est pas moins remarquable. A l'usage des 500 ouvriers qui la font fonctionner, on y trouve des habitations à bon marché, des caisses de secours, des caisses d'épargne, des cours pour les adultes, des bibliothèques, enfin tout ce qui témoigne de la sollicitude du chef d'industrie pour le développement moral et physique de ceux qu'il emploie et qu'il est chargé de diriger. Comme tous les hommes qui occupent une place importante dans leur pays, M. Menier est entré dans la vie publique. Nommé membre du conseil général de Seine-et-Marne en 1870, il fut réélu en août 1872. En mai 1871, il a été élu maire de Noisiel et, au mois de février de la même année, il obtint 60,000 voix à Paris pour la députation. Membre de la chambre de commerce de Paris, rapporteur à l'exposition de 1861, délégué du Nicaragua à celle de 1867, il est membre de diverses autres sociétés, pour lesquelles il a fondé des prix, notamment un à l'école de pharmacie et un autre à la ligue de l'enseignement. Le gouvernement du Nicaragua l'avait choisi pour son ministre plénipotentiaire; mais sa qualité de négociant français ne permit pas au gouvernement français de

l'admettre dans le corps diplomatique. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1861. M. Menier a publié plusieurs brochures, entre autres : la *Liberté sans licence* (Paris, 1871), l'*Impôt sur le capital ou l'impôt direct absolu* (Paris, 1872) dont nous avons parlé au mot IMPÔT, et la *Réforme fiscale* (Paris, 1873).

MÉNIÈRE (Prosper), médecin français, né à Angers (Maine-et-Loire) en 1801, mort à Paris en 1862. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1823, puis il devint, au concours, agrégé de la Faculté et, à la mort de M. Itard, médecin en chef à l'établissement des Sourds-Muets. Le docteur Ménière fut médecin de la duchesse de Berry, et ce fut lui qui l'accoucha à Blaye. Nous citerons de lui : *Études sur l'Hôtel-Dieu de Paris* (Paris, 1830, in-8); *Étude sur les plaies par armes à feu* (Paris, 1831, in-8); *Traité des maladies de l'oreille* (1 vol. in-8); *De la guérison de la surdité et de l'éducation des sourds-muets* (1853, in-8); *Études musicales sur les poètes latins* (1853, in-8); *Consultations de M. de Séguin* (1861, in-8); *Circonscriptions* (1862, in-12). — Son fils s'est fait recevoir docteur en médecine à Paris en 1868 et a publié un ouvrage sur la *Thérapeutique des maladies de l'oreille* (1868, in-8).

MÉNIGOUTE, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de canton, arrond. et à 26 kilom. S.-E. de Parthenay, sur la Vonne et la Veulouze, pop. aggl. 341 hab. — pop. tot. 1,066 hab. Poteries, métiers à serges, moulin à foulon. Commerce de bestiaux. Curieuse chapelle du XVII^e siècle.

MÉNIL s. m. (me-ni — du lat. *manere*, rester, habitation. Il Village, hamlet. Il Vieux mot qui est resté dans certains noms de lieu, comme *Ménilmontant*, et dans certains nous d'homme, comme *Duménil*.

MÉNIL ou MESNIL-DURAND (François-Jean DE GRAINGES D'OREULEUX, baron DE), tacticien français, né à Lisieux en 1729, mort à Londres en 1799. Il fit d'abord partie des pages du roi, se signala pendant la campagne de 1747 par son brillant courage, qui lui valut une épée d'honneur, puis entra dans l'armée du génie, s'occupa avec ardeur de l'étude de la tactique et devint successivement aide de camp du maréchal d'Estrées, puis duquel il prit part à la bataille de Hastembek (1757), aide-major général des logis de l'armée sous le maréchal de Broglie (1759), colonel d'état-major (1768), inspecteur des ports, des côtes et des travaux de la Manche, colonel du régiment de Navarre (1776), puis des grenadiers royaux (1779), maréchal de camp (1784) et commandant de la Normandie. Au commencement de la Révolution, le baron de Ménil-Durand émigra, prit du service dans l'armée des princes et alla mourir à Londres. C'était un tacticien fort instruit, qui s'est fait connaître par plusieurs ouvrages et surtout par la discussion qui s'éleva entre lui et divers tacticiens au sujet de l'ordre profond, qu'il voulait substituer dans la tactique à l'ordre mince, alors généralement en usage, et qui avait Guibert au nombre de ses défenseurs. Le maréchal de Broglie s'étant déclaré favorable au système proposé par Ménil-Durand, le gouvernement se décida à faire expérimenter les deux systèmes stratégiques par un camp de 30,000 hommes formés de Bayeux. Le résultat de cette expérience fut défavorable à Ménil-Durand : le maréchal de Broglie, qui commandait lui-même l'ordre profond, eut une victoire supérieure et fut battu constamment par le général Luckner, auquel avait été confié le commandement de l'ordre mince. Outre de nombreux articles, insérés dans le *Journal militaire*, le *Journal encyclopédique*, le *Journal des sciences et des beaux-arts*, on a de lui, entre autres ouvrages : *Projet d'un ordre français en tactique ou la Phalange coupée et doublée par le mélange des armes* (Paris, 1755); *Fragments de tactique* (Paris, 1774, in-49); *Suite des Fragments de tactique* (in-49); *Collection de discours, pièces et mémoires pour achever d'instruire la grande affaire de tactique et donner les derniers éclaircissements sur l'ordre français* (Amsterdam, 1780, 2 vol.), etc.

MÉNIL LA TOUR (ou), peintre français. V. DU MÉNIL LA TOUR.

MÉNILLETTE s. f. (mé-ni-li-te). Minér. Variété d'opale commune, qu'on rencontre à Ménilmontant, près de Paris.

MÉNILLE s. f. (mé-ni-llé; // ml.). Syn. de MANILLE.

— Techn. Manche servant aux papetiers pour lever les mises.

MÉNILLETTE s. f. (mé-ni-llé-te; // ml. — du lat. *manus*, main). Agric. Javelle, poignée de blé avec sa paille.

MÉNILMONTANT, un des villages compris dans l'enceinte fortifiée de Paris et annexés à la capitale en 1860. Ce village, situé au N.-E. de Paris, faisait partie de la commune de Belleville et renfermait, au moment de l'annexion, 23,500 hab. Il forme aujourd'hui le XX^e arrondissement de Paris. A l'ancien village de Ménilmontant se rattachent de nombreux souvenirs. Le mot *menil* signifiait autrefois une habitation, une maison de campagne. Tous les titres anciens où il est question de Ménilmontant l'appellent le Mesnil-Maudan. Il devait sa dénomination à un seigneur propriétaire qui sans doute possédait

une grande partie de ce territoire. Si l'on a par la suite changé son nom primitif en celui de Ménilmontant, cette altération se trouve en quelque sorte justifiée par la position élevée de ce village. Avant 1777, le rempart touchait à la naissance du chemin de Ménilmontant. Devenu rue de Ménilmontant vers la même époque, ce chemin portait encore, avant 1806, trois dénominations différentes, désignant trois portions distinctes : la première, comprise entre le boulevard et les rues Folie-Méricourt et Popincourt, s'appelait rue du Chemin-de-Ménilmontant; la deuxième, se terminant à la rue Saint-Maur, où se trouvait autrefois une barrière, était nommée rue de la Roulette; enfin, la troisième portait le nom de la Haute-Borne. Au XVIII^e siècle, la Haute-Borne n'était guère qu'une réunion de guinguettes et de cabarets assez mal famés. Ce fut dans l'un d'eux, l'enseigne du *Pistolet*, que Cartouche fut arrêté par un de ses complices. Ce fut aussi dans une autre maison de la Haute-Borne, aujourd'hui également disparue, que fut transporté, le jeudi 24 octobre 1776, Jean-Jacques Rousseau, renversé sans connaissance par le grand chien danois qui courait devant la voiture de Lepelletier de Saint-Furgeau. A cette époque, les bals du *Galant-Jardinier* et des *Barreaux-Verts*, à Ménilmontant, étaient très-fréquentés par des artisans en quête de prétendues. Quand un cavalier entrait aux *Barreaux-Verts*, on lui remettait à la porte une rose artificielle qu'il mettait à sa boutonnière. Voulait-il danser, il allait présenter cette rose à la demoiselle qui lui convenait, et celle-ci, prenant la fleur, l'attachait à son corsage, ce qui signifiait qu'elle était engagée. Quel de plus gracieux, de plus pastoral, de plus galant ! A l'endroit le plus escarpé de la rue de Ménilmontant actuelle, un peu au-dessus de la rue du Rattrait (plateau jadis boisé qui couronnait la hauteur de Ménilmontant et que la bâtisse a également envahi), on rencontre un charmant hôtel dans le style du XVIII^e siècle, admirablement conservé; son portique à colonnes, suivant le goût du temps, ouvre sur un beau jardin aux arbres centenaires, qui a échappé par miracle à la rapacité de l'industrie parisienne. Cet hôtel, occupé aujourd'hui par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui y ont ouvert un hospice pour les orphelins, c'est autre que l'ancien résident de l'écrivain Favart et de sa charmante femme. En continuant à gravir les pentes de Ménilmontant, on rencontre, un peu au-dessus de la rue de Calais, un vaste bâtiment d'architecture sévère, mais qui est aujourd'hui divisé en petits logements bourgeois. C'est là que se retirèrent les saint-simoniens après 1830. Ici s'arrête l'histoire de Ménilmontant, devenu, comme nous l'avons dit, grâce à l'annexion, un faubourg populaire.

MENIN s. m. (me-nain. — Dix rattaché ce mot au gaulois *min*, petit, gentil, probablement de la même famille que le gothique *mins*, grec *meion*, latin *minor*, russe *mini*, qu'Kichhoff rapporte à la racine sanscrite *mi*, dissiper, perdre, ou bien à *man*, restreindre, réduire. Cependant on a aussi rattaché *menin* au latin *manus*, main. On trouve, en effet, dans le patois du Berry, *menin*, petit enfant qu'on ne peut abandonner à lui-même, qu'il faut mener par la main, et ce *menin* vient certainement de *manus*. Le nom de *menin*, qui servait à désigner les six gentils hommes plus particulièrement attachés à la personne du dauphin, nous est venu d'Espagne, et fut employé pour la première fois à l'occasion du fils de Louis XIV, en 1680, quand on lui composa sa maison. En espagnol, *menino*, *menina* signifient jeune homme, jeune fille de naissance. Delatré rattache *menin* à l'ancien allemand *minning*, favori, du même radical que *minna*, amour, radical qui est probablement le sanscrit *man*, penser, aimer). Gentilhomme attaché à la personne du dauphin de France; *Dangeau*, fidèle MENIN, accompagnait Monseigneur jusqu'à l'armée du Rhin. La princesse de Montmorency est une soupçonnée chez M^{lle} Du Barri, parce que son mari veut être MENIN du dauphin. (M^{lle} du Deffant.)

MENIN, en flamand *Meenen*, ville forte de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Courtrai, sur la Lys, qui la sépare de la France; 8,500 hab. Importante fabrication de toiles et linge de table, destines, huiles, savon, tabac; brasseries, distilleries, tanneurs, blanchisseries de toiles, raffineries de sucre, corderies, commerce de bétail, tabac, grains et toiles. C'est l'un des principaux foyers de contrebande pour l'entrée du tabac en France. Au XVI^e siècle, Menin était un bourg de médiocre importance. En 1578, Philippe II le fit entourer de fortifications régulières. Turenne s'en empara en 1658; mais le traité de Nimegue le restitua aux Espagnols. Vauban en fit une des places les plus fortes de la France; mais ces fortifications furent détruites en 1744. Menin tomba au pouvoir de l'armée républicaine en 1792 et en 1794. La culture du tabac est très-répandue dans les environs de la ville.

MENIN (Nicolas), littérateur français, né à Paris en 1684, mort à Metz en 1770. Il fut pendant quelque temps avocat au parlement de Paris, puis devint lieutenant particulier des eaux et forêts à la cour de marbre de la

même ville, et enfin conseiller au parlement de Metz. Son principal ouvrage est un *Traité historique et chronologique du sacre et du couronnement des rois et reines de France depuis Clovis et de tous les princes souverains de l'Europe* (Paris, 1732), traité plein de recherches et d'érudition. Il a laissé quelques écrits anonymes : *Anecdotes politiques et galantes de Samos et de Lacédémone* (1744, 2 vol. in-12); *Cléodamas et Lelex ou l'illustre esclave*, roman (1746), etc.

MENINAGE s. m. (me-ni-na-je — rad. menin). Office de menin.

MENINE s. f. (me-ni-ne — f. de menin). Femme de qualité attachée à la personne d'une jeune princesse espagnole.

Ménina et jeune fille (*Ménina e moça*), vieux roman portugais en prose mêlée de vers, de Bernardino Ribeiro. On prétend que ce poète aimait éperdument la fille du roi don Manoel, et que c'est cet amour malheureux, sans espoir, qui lui a inspiré les pages les plus touchantes de son livre, publié pour la première fois à Évora en 1558, in-8°, ou en 1557, suivant Ticknor. C'est un vrai modèle de suavité et de mélancolie; on n'y trouve point, il est vrai, d'action régulière ni d'événements dramatiques, mais il abonde en scènes touchantes, en descriptions d'une admirable poésie. Ce roman a eu la bonne fortune d'être apprécié par M. Villemain, dans son *Histoire de la littérature au moyen âge*. Voici en quels termes s'exprime cet excellent juge :

« Nous trouvons un peuple qui, dans sa littérature, s'avise d'être réfléchi et mélancolique avant l'époque où tous les peuples devaient l'être. On croirait le roman de Ribeiro rempli d'allusions aux événements de la cour d'Emmanuel. Mais la forme en est tout idéale, et, comme on dirait aujourd'hui, romantique. Le peintre de Conrad et de Médoma désavouerait-il ce récit que Ribeiro met dans la bouche d'une jeune fille arrachée à la solitude où elle avait caché sa vie ? »

« C'est sur ce mont désert que je passais mes jours comme je le pouvais. De là je regardais comment la terre va se perdre dans les flots, et comment la mer s'étend loin du rivage, pour finir où personne ne peut la voir. Et quand la nuit venait recueillir mes pensées, quand je voyais les oiseaux chercher la retraite et le sommeil, je me retrouvais dans ma pauvre cabane, où Dieu est témoin des nuits que je passais. Ainsi le temps coulait pour moi. »

« Il y a peu de jours, en gagnant la hauteur, je vis l'aurore se lever et répandre sa lumière entre les vallées. Les oiseaux s'apelaient par de doux chants. Les bergers conduisaient leurs troupeaux dans la prairie. Il semblait que cette journée devait être heureuse pour tout le monde. Mais alors mes chagrins se pressèrent d'autant plus dans mon âme et mirent devant mes yeux tout le bonheur que m'aurait donné ce beau jour, si tout n'était pas changé pour moi. La joie de la nature m'attristait; je voulais fuir... »

« Dans ces paroles faiblement calquées sur la prose originale, ne reconnaissez-vous pas un tour d'élegance et d'imagination mélancolique, qui semble prématuré au xvi^e siècle et qui appartient plutôt à l'école poétique de nos jours ? N'est-il pas singulier que ces impressions se rencontrent dans les mœurs rudes du moyen âge, dans ce pays de marins et de conquérants, sur cette terre du Portugal où la civilisation semble si tardive, parce qu'elle a reculé devant le despotisme et l'ignorance. »

MÉNINGE s. f. (mé-nain-je — du gr. *méniz*, membrane). Anat. Chacune des trois membranes qui enveloppent le cerveau : Quand on n'a rien de nouveau à dire, sinon que le siège de l'âme est dans les MÉNINGES, on ne doit point prodiguer le mépris pour les autres et l'estime pour soi-même à un point qui révolte tous les lecteurs. (Volt.)

— **Encycl.** Pathol. Chacune des trois membranes séreuses qui constituent l'enveloppe de la masse cérébrale est étudiée à part dans ce Dictionnaire; mais il est d'autant plus nécessaire de réunir dans un même article leur histoire pathologique, que toute affection de l'une d'elles, vu leur étroite connexité, s'étend avec la plus grande facilité à l'une ou à chacune des deux autres. Aussi nous proposons-nous d'indiquer ici ces affections d'une manière générale et de traiter ensuite le plus brièvement possible celles d'entre elles qui sont localisées dans chacune des membranes.

Les altérations des tissus sont rares dans les méninges. Dans quelques cas particuliers, on les a vues prendre une consistance squameuse, donnant à la membrane, notablement épaissie, une apparence lardacée.

Les productions morbides sont infiniment plus nombreuses et plus fréquentes dans les membranes encéphaliques. On rencontre sur la pie-mère des productions tuberculeuses qui constituent la méningite tuberculeuse. La dure-mère peut être le siège d'une tumeur anévrysmale, qu'on a rencontrée plusieurs fois entre cette membrane et l'arachnoïde. Entre les diverses membranes ou à la périphérie de l'encéphale, on constate quelquefois la présence d'une matière albugineuse tantôt libre, tantôt contenue dans un kyste. Quelquefois c'est une matière colloïde qu'on

trouve dans la même situation. Les deux faces de la pie-mère sont susceptibles de présenter des kystes séreux généralement peu développés. On rencontre rarement entre les membranes des granulations ou de petites places osseuses ou cartilagineuses. La pie-mère contient, au contraire, très-fréquemment un grand nombre de petits corps durs et blanchâtres, qui méritent à peine le nom de produits morbides, et qu'on désigne souvent sous le nom de glandes de Pacchioni. Il existe parfois entre les membranes cérébrales des cysticerques isolés ou des acéphalocystes plus ou moins nombreux, enfermés ou non dans des kystes. Enfin, on a constaté dans les mailles de la pie-mère des sérosités remplies d'un produit gazeux qui leur donnait un aspect écuméux.

Les affections des méninges ont une marche généralement lente, mais presque toujours mortelle. Elles s'accompagnent le plus souvent de troubles dans les fonctions intellectuelles et dans celles des organes de la motilité. Le malade est emporté après une suite de crises qui se produisent d'abord à de longs intervalles, mais qui se rapprochent de plus en plus jusqu'au terme fatal. Dans des cas exceptionnels, il se produit une crise unique qui est décisive.

— **Maladies de la dure-mère.** Nous distinguerons deux cas : tumeurs et ossifications. Les inflammations des méninges seront étudiées au mot MÉNINGITE.

Quant aux lésions traumatiques, elles ne peuvent guère se produire que dans des cas qui intéressent en même temps les trois membranes et la masse encéphalique, et nous devons même ajouter que ces cas, presque toujours sérieux, n'empêchent pas leur gravité à la lésion de la dure-mère. Nous pouvons donc nous dispenser de nous en occuper ici.

1° **Tumeurs.** Il n'est pas toujours facile de déterminer le siège véritable des tumeurs qui envahissent la périphérie de la masse cérébrale, et telle excoissance attribuée à la dure-mère s'est plus d'une fois trouvée appartenir à une des deux autres membranes ou au cerveau; l'erreur sur ce point a même eu, dans certains cas, les conséquences les plus graves.

Velpeau reconnaît comme pouvant appartenir à la dure-mère des tumeurs fibreuses, des tumeurs hématiques, qui sont plutôt interposées entre la dure-mère et le crâne, des tumeurs squirreuses et surtout des tumeurs cancéreuses, qui sont les plus communes. Mais de nombreux chirurgiens nient que des tumeurs fongueuses d'une nature quelconque puissent se développer primitivement sur la dure-mère, et, selon eux, le siège originaire de ces produits morbides serait constamment l'intérieur même des os du crâne, qui subirait une sorte de carification. La tumeur fongueuse de la dure-mère ne paraît pas généralement se propager vers l'encéphale, qui reste presque toujours intact, mais du côté du crâne, qui finit toujours par être gravement atteint. Naturellement, les ouvertures naturelles du crâne voisines de la tumeur sont rapidement envahies; le globe oculaire est souvent expulsé; quelquefois la tumeur envahit l'oreille, le pharynx ou les narines.

La présence des tumeurs fongueuses de la dure-mère ne peut être constatée que lorsque, par un travail progressif, elles ont déjà soulevé d'une manière sensible une partie du crâne amincie et ramollie. Quand le crâne est percé, la tumeur s'étend sous le cuir chevelu, s'œdématisé, finit par s'ulcérer en laissant s'écouler une saignée fétide.

La tumeur de la dure-mère a presque toujours une terminaison fatale, après une durée extrêmement variable, qui est allée dans un cas jusqu'à quarante-cinq ans. Quant à la cause immédiate de la mort, elle réside quelquefois dans une hémorragie, plus souvent dans les accidents cérébraux causés par la destruction des tissus, et très-fréquemment aussi, il faut le dire, par des opérations impetives. Un opérateur distingué a eu le malheur de voir expirer son malade sous le bistouri.

Les moyens curatifs contre cette cruelle maladie sont très-précieux. On a prétendu avoir obtenu de bons effets de la compression; mais ce moyen irrational, puisqu'il tend à comprimer l'encéphale, est bon tout au plus pour produire un soulagement momentané quand la douleur est très-vive. Quant aux guérisons que quelques-uns en ont opérées, elles paraissent tout à fait impossibles. L'ablation des tumeurs par la ligature, l'arrachement, les caustiques semblent produire de bons effets, toujours suivis, malheureusement, d'une réaction mortelle. L'ablation par le trépan paraît avoir produit quelques guérisons radicales. Après avoir mis la tumeur à nu à l'aide d'une incision cruciale du tégument et du périoste, on la sépare de la dure-mère si l'adhérence avec cette membrane est faible, on l'enlève avec une portion de cette membrane dans le cas contraire. Il est essentiel d'ajouter qu'on ne cite qu'un très-petit nombre de guérisons et que la récurrence est presque inévitable.

2° **Ossification.** On rencontre fréquemment dans les replis de la dure-mère des incrustations granuleuses, lamellaires, le plus souvent friables, quelquefois créacées. Elles se rencontrent surtout chez les personnes âgées qui ont été longtemps sujettes à des céphalalgies. On n'a pas lieu de réagir contre ces

formations osseuses, qui ne se révèlent jamais que par la dissection.

— **Maladies de l'arachnoïde.** La plupart des accidents morbides auxquels cette membrane est exposée se rapportent à des inflammations dont l'étude sera faite au mot MÉNINGITE. On remarque aussi dans l'arachnoïde un amincissement extrême ou une sécheresse extraordinaire. D'autres fois, au contraire, elle devient le siège d'une sécrétion séreuse, limpide, abondante, ou bien séro-purulente, trouble, lactescente. V. HYDROCEPHALE.

— **Maladies de la pie-mère.** Les affections de cette membrane se réduisent à des inflammations qui font le sujet de l'article MÉNINGITE.

MÉNINGÉ, ÉE adj. (mé-nain-je — rad. ménin-je). Anat. Qui a rapport aux méninges : Artères MÉNINGÉES.

— **Pathol.** *Apoplexie méningée*, Celle qui a lieu dans l'épaisseur de la dure-mère ou à sa surface.

— **Encycl.** Anat. *Artère méningée moyenne*. L'artère méningée moyenne est une des cinq branches ascendantes de l'artère maxillaire interne. Elle passe avec deux veines dans le trou petit rond; arrivée dans le crâne, elle se place entre la dure-mère et les os, se divise comme les gouttières que l'on trouve sur le pariétal et l'occipital, et se termine dans la dure-mère et surtout dans les os. Elle donne de nombreux rameaux qui se portent dans l'hiatus de Fallope, dans l'orbite par la fente sphénoïdale, dans la fosse temporale par de petits puits situés sur les grandes ailes du sphénoïde, à la muqueuse de la caisse du tympan, à travers la paroi supérieure de cette caisse. L'artère qui se porte dans l'hiatus suit le trajet du grand nerf pétreux superficiel. Elle est d'un très-petit volume, et s'anastomose avec la stylo-mastoldienne et une branche de la vertébrale qui accompagnent le nerf facial dans l'aqueduc de Fallope. Les rameaux de la fente sphénoïdale sont nombreux. Ils naissent de la partie antérieure de la méningée moyenne, et se terminent dans le périoste des parois de l'orbite. Les petites branches qui se portent dans la muqueuse de la caisse du tympan sont d'un très-petit volume; elles viennent des branches postérieures de la méningée moyenne, traversent une surface criblée, située à la base du rocher, sur son bord supérieur, et se jettent dans la muqueuse de la caisse du tympan.

MÉNINGETTE s. f. (mé-nain-jè-te — rad. ménin-je). Anat. Nom de l'une des méninges, appelée aussi PIE-MÈRE.

MÉNINGES s. f. (mé-nain-ji-ne — rad. ménin-je). Anat. Nom de l'une des méninges, appelée aussi ARACHNOÏDE. Nom donné par quelques anatomistes à la réunion de deux méninges, l'arachnoïde et la pie-mère.

MÉNINGITE s. f. (mé-nain-ji-ni-te — rad. ménin-je). Pathol. Inflammation de la méninge ou arachnoïde.

MÉNINGITE s. f. (mé-nain-ji-te — rad. ménin-je). Pathol. Inflammation des méninges : MÉNINGITE cérébrale. MÉNINGITE pariétale. MÉNINGITE cérébro-spinale.

— **Encycl.** *Méningite simple*. La dure-mère est peu ou point susceptible d'inflammation; les deux autres membranes qui enveloppent la pulpe cérébrale sont au contraire très-sujettes à s'enflammer; le mot *méningite* ne désigne donc pas, à proprement parler, l'inflammation des trois membranes, mais seulement l'inflammation de la pie-mère et de l'arachnoïde, inflammation qui se communique avec la plus grande facilité de l'une à l'autre. Cette inflammation, du reste, gagne avec la même facilité la masse cérébrale, et la distinction que l'on fait de la *méningite* et de l'*encéphalite* est presque purement théorique. Du reste, comme les traitements se confondent, il n'y a aucun danger à confondre les maladies, si l'on admet qu'il existe réellement des maladies distinctes.

Au début de la *méningite*, il se manifeste une céphalalgie très-variable par la forme, par l'étendue et par l'intensité, mais remarquable en ce point que la pression exercée sur la peau ne diminue jamais la douleur et l'augmente assez souvent. Des vomissements bilieux, des frissons, des bouffées de chaleur, la cyanose des paupières inférieures accompagnent ou suivent ces premiers symptômes. Mais ces signes précurseurs ne sont pas constants, et il reste toujours une certaine incertitude dans cette première période de la *méningite*, qui ne se prolonge guère d'ailleurs au delà de quelques jours.

Dans la seconde période, les symptômes deviennent beaucoup plus graves et plus caractéristiques. La perte ou l'altération de l'intelligence ne laisse plus douter d'une affection cérébrale. Le délire se prononce soit subitement, soit par degrés, et à quelquefois jusqu'au coma. Très-souvent, des altérations très-notables de la motilité accompagnent le délire. Dans un grand nombre de cas, cette altération revêt la forme de convulsions plus ou moins graves, et peut aller jusqu'aux contractures des membres; quelquefois les mouvements volontaires sont complètement abolis. Cette paralysie, quand elle existe, n'a pas de forme précise et déterminée; tantôt générale, tantôt partielle, elle

peut être bornée à une partie du corps très-circoscrite. Les sens sont plus ou moins pervers; la vue surtout peut être complètement abolie; les cas de convulsion du globe oculaire et de strabisme sont très-fréquents.

La troisième période est surtout marquée par une résolution générale des forces, quelques symptômes de carphologie, une respiration lente et stertoreuse, le ralentissement et la petitesse du pouls. Enfin, les extrémités se refroidissent, la bouche s'empli d'un mucus écumeux, et la mort survient après quelques heures, parfois au bout de deux ou trois jours.

La *méningite* ne pourrait être confondue qu'avec la fièvre cérébrale; elle s'en distingue par l'absence complète d'éruptions cutanées, de douleurs abdominales, de gargouillements intestinaux, de chaleur fébrile, excepté à la tête, par l'inegalité de la respiration, les convulsions et la rigidité des membres dans la seconde période.

La dissection révèle des altérations remarquables dans les méninges. L'arachnoïde est souvent dans un état de sécheresse anormale et adhère parfois intérieurement à la pie-mère. Parfois la même membrane est colorée en rouge et ecchymosée par places. Enfin, elle peut revêtir un aspect opalin et être plus ou moins recouverte de fausses membranes. On rencontre souvent un épanchement séreux d'un blanc verdâtre ou même de pus dans les ventricles. La pie-mère, quand elle est atteinte, est fortement injectée de sang et adhère à l'arachnoïde d'une part, à l'encéphale de l'autre. Enfin la dure-mère, dans des cas très-rare, est elle-même affectée et se trouve séparée en partie des os du crâne par une collection de pus.

La terminaison de la *méningite* est la mort dans la moitié des cas. Il est rare qu'elle passe à l'état chronique, et quand elle doit guérir, elle n'atteint presque jamais la troisième période.

Les causes prédisposantes de la *méningite* sont fort obscures et incertaines; les causes déterminantes sont surtout les coups à la tête, avec ou sans fracture. Elle peut être aussi consécutive à certaines affections, notamment à la rougeole, à la scarlatine et à l'érysipèle. On attribue le même effet à certaines phlegmasies intestinales. Toutes les causes qui altèrent les os du crâne peuvent provoquer l'inflammation des méninges.

Les épidémies de *méningite* sont assez fréquentes, et, en tout cas, leur fréquence est remarquable dans certaines années et dans les deux saisons tempérées.

Dans le traitement de la *méningite*, il convient de distinguer soigneusement les trois périodes que parcourt cette maladie. Dans la première période, on recommande les saignées générales abondantes et les émissions sanguines locales. C'est aux temps et à la base des apophyses mastoïdes qu'on applique généralement les sangues. Plusieurs praticiens se sont loués des effets qu'ils ont obtenus par la compression d'une carotide ou des deux simultanément. Ce moyen ne doit être employé qu'avec circonspection, et la compression ne peut être prolongée au delà d'une minute si on opère sur les deux artères. Les affusions et irrigations d'eau froide rendent les plus grands services; mais il importe, après l'emploi de ces réfrigérants, d'éviter une réaction qui ne saurait manquer d'être funeste; pour cela, on appliquera sur la tête des compresses d'une température de plus en plus élevée, jusqu'à ce qu'on atteigne 35°. La glace pilée et renouvelée de temps en temps produit les mêmes effets que les affusions, mais présente les mêmes dangers et réclame les mêmes précautions. En tout cas, on ne conseille l'usage des réfrigérants, quels qu'ils soient, que lorsqu'une saignée abondante a rendu la réaction impossible ou au moins en a prévenu la violence. On a recours en même temps aux purgatifs énergiques. La diète stibée a été recommandée quelquefois. La diète est de rigueur.

Dans la seconde période, on emploie les frictions de pommade stibée sur le cuir chevelu, les vésicatoires sur le cou ou sur la tête, les purgatifs très-énergiques, notamment le calomel associé au jalap et à la rhubarbe.

La troisième période ne laisse guère de ressource à la thérapeutique; les ravages du mal sont ici trop avancés pour qu'il soit permis d'espérer une solution heureuse. On se contente de réagir contre les accidents nerveux par des frictions étherées et camphrées, par l'emploi des antispasmodiques à l'intérieur. Quant à la cauterisation du cuir chevelu et au séton, bien qu'on leur attribue quelques succès, on peut les considérer comme des cruautés gratuites.

Méningite tuberculeuse. L'existence de cette espèce longtemps contestée, paraît aujourd'hui absolument certaine. Les caractères qui la distinguent se bornent à une moindre intensité des symptômes et une moindre rapidité dans l'évolution du mal. Mais l'anatomie révèle la présence de granulations et de tubercules. Les granulations sont accumulées au-dessus de l'arachnoïde. On en trouve quelques-unes sur la face interne de la dure-mère. Leur grosseur ne dépasse pas celle d'un grain de millet. Leur couleur est tantôt grise, tantôt jaunâtre; quelquefois elles sont transparentes et incolores. L'examen microscopique y a constaté un commen-

cement de tuberculisation. Les tubercules eux-mêmes, dont l'identité avec les tubercules du poulmon n'est pas bien démontrée, ne paraissent être que des agglomérations de granulations. Quelques-uns de ces tubercules se rencontrent parfois sur la dure-mère; on en trouve fréquemment aussi dans la masse cérébrale. Il est même à remarquer que la *méningite* tuberculeuse se communique beaucoup plus fréquemment que la *méningite* simple à l'encéphale. Bien plus, les tubercules de la *méningite* supposent presque toujours un état tuberculeux général, et il est rare qu'une personne qui a succombé à cette affection n'ait pas des tubercules dans quelque autre partie du corps, notamment dans les poulmons. Il faut remarquer, du reste, que la préexistence, en ce cas, des tubercules des méninges n'est nullement prouvée.

La mort passe pour être la terminaison à peu près fatale de la *méningite* tuberculeuse. Mais il convient de faire remarquer que les caractères distinctifs de cette espèce de *méningite* sont si peu tranchés, qu'on ne peut constater sûrement son existence qu'après la mort, et que, par conséquent, il est à peu près impossible d'affirmer qu'un cas de guérison s'applique à une *méningite* tuberculeuse plutôt qu'à une *méningite* simple. La *méningite* tuberculeuse est particulière à l'enfance. Le traitement ne diffère en rien de celui que nous avons indiqué pour la *méningite* simple, dont au reste, nous l'avons dit, il est presque impossible de distinguer la *méningite* tuberculeuse. Toutefois, si la présence des tubercules est constatée, ou au moins soupçonnée, on ne devra recourir qu'avec un grand ménagement aux émissions sanguines.

— *Méningite cérébrale*. V. APOPLEXIE.

MÉNINGO-ENCÉPHALITE s. f. (mé-nain-go-ân-sé-fa-li-te) — de *méninge*, et de *encéphalite*. Pathol. Inflammation des méninges et de l'encéphale, méningite compliquée d'une encéphalite.

MÉNINGO-GASTRIQUE adj. (mé-nain-go-â-tri-ke) — de *méninge*, et de *gastrique*. Pathol. Se dit d'un fièvre qui dépend d'une affection de la membrane interne de l'estomac.

MÉNINGOGÈNE adj. (mé-nain-go-jè-ne) — de *méninge*, et du gr. *gennao*, j'engendre. Pathol. Qui engendre de fausses membranes.

MÉNINGOPHYLAX s. m. (mé-nain-go-fil-laks) — de *méninge*, et du gr. *phylax*, gardien. Chir. Instrument servant à abaisser la dure-mère dans l'opération du trépan.

MÉNINGORRHÉE s. f. (mé-nain-go-ré) — de *méninge*, et du gr. *rhéô*, je coule. Pathol. Congestion d'un fluide sur ou entre les méninges.

MÉNINGORRHÉIQUE adj. (mé-nain-go-ré-i-ke) — rad. *ménigorrhée*. Pathol. Qui a rapport à la ménigorrhée : Congestion MÉNINGORRHÉIQUE.

MÉNINGOSE s. f. (mé-nain-go-zé) — rad. *méninge*. Anat. Union de parties osseuses au moyen d'une membrane.

MENINSKI (François MESGNIEN), orientaliste allemand, né en Lorraine en 1623, mort à Vienne (Autriche) en 1698. Il resta pendant quelque temps à Rome, puis se rendit, avec l'ambassadeur de Pologne, à Constantinople (1652), y apprit le turc, fut nommé en 1654 premier interprète de la diète polonaise, qui le chargea d'une mission auprès de la cour ottomane, et reçut, en récompense de l'habileté dont il fit preuve en cette circonstance, des lettres de naturalisation et de noblesse. Ces lettres Mesgnien prit le nom de Meninski. Quelques années plus tard, en 1661, il entra au service de l'empereur Léopold, qui le nomma son premier interprète. Pendant un voyage dans le Levant, il alla visiter Jérusalem et se fit recevoir dans l'ordre du Saint-Sépulchre. A partir de 1671 jusqu'à sa mort, il vécut à Vienne. Meninski était très-versé dans les langues orientales. On a de lui : *Grammatica seu institutio Polonica lingue* (Dantzic, 1649); *Linguarum orientalium institutiones* (Vienne, 1680, in-fol.); *Thesaurus linguarum orientalium, præsertim turcica, arabica et persica, cum interpretatione latina, germanica, etc.* (Vienne, 1680, 3 vol. in-fol.). Dans cet ouvrage, qui lui coûta sept années de travail, il s'occupa de la méthode suivie par Golius et Cartel en classant les mots, non par familles, mais par les formes qu'ils reçoivent, figura à côté de chaque mot sa prononciation et plaça en regard les mots latins, italiens, français, polonais, allemands correspondants. Cet important travail a été réédité, avec d'importantes modifications, sous le titre de *Lexicon arabico-persico-turcicum* (Vienne, 1780-1802, 4 vol. in-fol.). Meninski avait complété son grand dictionnaire par un *Complementum thesauri linguarum orientalium seu onomasticon, etc.* (Vienne, 1687, in-fol.).

MENINX ou **GIRBA**, appelée aussi **ÎLE DES LOTOPHAGES**, nom ancien d'une île de la Méditerranée, dans la Petite-Syrie, sur la côte N.-E. de la Numidie; elle porte aujourd'hui le nom de GERBI ou DJERBA.

MÉNIOQUE s. m. (mé-ni-o-ke). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant des herbes abondantes en Espagne et dans les environs du Caucase.

MÉNIPPE s. m. (mé-ni-pe). Crust. Genre de décapodes brachyures, comprenant quatre espèces, dont trois habitent les îles Molouques et la quatrième le Cap de Bonne-Espérance.

MÉNIPPE, poète et philosophe cynique, de Gadara (Phénicie). Il vivait vers le milieu du iv^e siècle avant J.-C., et il composa un grand nombre de satires en prose mêlée de vers, qui ne nous sont pas parvenues. Dans ces compositions, suivant Cicéron, les maximes de la plus haute philosophie étaient assaisonnées par des sarcasmes d'une mordante âpreté et par la gaieté la plus piquante. Varron a imité Ménippe, et ses satires ont été nommées *Ménippées*. Au xv^e siècle, les auteurs du *Catholicon d'Espagne* ont suivi cette traduction et donné à leur pamphlet le nom de *Satire Ménippée*. Un géographe grec du même nom, Ménéippe de Pergame, qui vivait au commencement de notre ère, est l'auteur d'un *Périple de la mer intérieure*, dont il reste quelques fragments.

MENIPPÉ, fille d'Orion. Elle fut élevée par sa mère, ainsi que sa sœur Métioché. Vénus donna aux deux jeunes filles le don de la beauté et Minerve leur apporta l'art de tisser. L'oracle ayant déclaré qu'une peste effroyable qui ravageait l'Aonie (ancienne Bœotie) cesserait si deux vierges se sacrifiaient volontairement pour calmer les Furies, Menippé et Métioché s'offrirent aussitôt et s'immolèrent. Pluton et Proserpine les changèrent en comètes et les Aones leur élevèrent un temple.

MÉNIPPÉE s. f. (mé-ni-pé). Zooph. Genre de polypes, établi par Lamouroux pour diverses espèces de celaires de Lamarck, dont le type habite les mers de l'Inde, et dont une autre espèce se trouve dans l'Océan.

Ménippée (SATIRE), célèbre pamphlet politique du xv^e siècle, dirigé contre la Ligue (1573), petit in-12. Ses auteurs furent P. Bithou, Jean Passerat, Gilles Durand, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Jacques Gillot et P. Le Roy. Elle est composée de quatre parties, qui forment autant de pamphlets différents : le *Catholicon d'Espagne*; la *Farce des États de la Ligue*; diverses pièces de poésies satiriques; enfin l'*Explication du Higuiero d'Inferno*. Les auteurs, tous fort erudits, avaient dans l'antiquité des modèles qu'ils ont suivis, et pour le fond et pour la forme. Ménippe, fameux disciple de Diogène, natif de Gadara, en Phénicie, avait écrit des satires en prose et en vers parodiés de plus grands poètes. Varron en composa de semblables sous le titre de *Satires Ménippées* ou *Ménippées*, en souvenir du philosophe Ménippe. L'*Apophokolyphose* de Sénèque, c'est-à-dire la métamorphose de Claude en cirrhotille, le *Trimalcion* de Étrone et les *Césars* de l'empereur Julien sont autant de *Satires Ménippées* entièrement semblables à celles de Varron et de Ménippe. Nous avons dans notre langue un ouvrage de ce genre, qui ne le cède en rien à l'Italie et à la Grèce. La plaisanterie française, qui s'était perpétuée sous la Ligue, devint une puissance au moment de la crise la plus violente des passions politiques. A la mort de Henri III, Henri de Navarre, son successeur légitime, avait pris le titre de roi; mais la Ligue, qui avait détrôné Valois, refusa de le reconnaître. Le duc de Mayenne, son chef, maître de Paris et de la majeure partie du royaume, fit la guerre au nouveau monarque, qui le vainquit, mais ne put l'abattre entièrement. Philippe II soutenait de son argent et de ses soldats la cause catholique, dans le but secret de se payer de ses sacrifices en plaçant sa fille Eugénie sur le trône de France. Mayenne, de son côté, aspirait à la couronne, et tous deux s'accordèrent à convoquer les états, qui devaient trancher la question. Cette assemblée eut lieu à Paris, en 1593, et se sépara sans rien conclure, car deux partis puissants la divisaient : celui qui voulait Mayenne et celui qui voulait la princesse d'Espagne avec le duc de Savoie ou le jeune duc de Guise. Le parlement décima, malgré son héroïque constance, n'imposait plus aux factieux. Des milliers de plumes ecclésiastiques attisèrent la révolte, et le Bernais, entouré d'un petit nombre de guerriers fidèles, épuisait dans des combats glorieux et sans résultats sa valeur et sa prudence, jusqu'au moment où il fut tué.

Étrangers aux grands mouvements qui se passaient sous leurs yeux et qu'ils ne pouvaient arrêter, environnés de glaives sanglants, de crucifix devenus les étendards de la sédition et d'un peuple qui mêlait des cris de rage aux prédications de ses chefs, quelques bourgeois et quelques gens de lettres, sans caractère politique, mais non sans courage, opposèrent à la fureur des partis la puissance du bon sens et du ridicule. C'étaient, comme on disait alors, « de bons Gantois », véritables représentants de la bourgeoisie au xv^e siècle. Chez eux s'unissaient à l'amour des fortes études celui des devis joyeux, et le goût des plaisirs que leur offrait un repas frugal, assaisonné de dissertations et de bons mots. Figures antiques et naïves, railleuses et savantes, où se confondent les traits de Lucien et de Marot, de Rabelais et de Varron. Quelques-uns d'entre eux étaient poètes, comme Gilles Durand; d'autres joignaient la poésie à l'érudition, comme Jean Passerat et Florent Chrestien. On voyait dans

cette réunion des gens de robe, Jacques Gillot, conseiller-clerc du parlement, et le savant juriconsulte Pierre Pithou; Nicolas Rapin, prévôt de la connétablie, y tenait sa place, et le chanoine Pierre Le Roy les recevait dans sa maison.

L'œuvre de cette réunion obscure, c'est la *Satire Ménippée*; elle fut à la fois une comédie, un pamphlet et un coup d'État. Cette satire fraya la route à Henri IV vers le trône; elle met un grand jour les prétentions de la Ligue, ses intentions secrètes, ses folies, ses crimes. Elle ne se contente pas de dissenter on de parodier, elle fait agir et vivre cette grande conspiration. Irrésistible satire, burlesque, populaire, fine et profonde, elle a quatre éditions en un mois; mêlée de vers légers, d'épigrammes piquantes, de pages éloquentes, de comiques parodies; tableau chargé, mais réel, des mœurs de l'époque dont elle est le plus curieux monument. Les politiques, les historiens, les gens de goût la consultent encore. Les plus jolis vers de la fin du xv^e siècle s'y trouvent semés, et nul orateur de la même époque ne s'éleva jusqu'à une éloquence aussi mâle, aussi touchante, aussi naïvement patriotique que Pierre Pithou, dans les morceaux admirables qu'il a fournis à cet ouvrage.

Pour l'apprécier complètement il faudrait donner le long commentaire d'une allégorie, expliquer les traits de satire par l'histoire des acteurs; et, séparant ce qui appartient à chacun des écrivains qui y ont contribué, leur assurer ainsi leur part de mérite et de gloire. Nous en donnerons seulement un aperçu général.

L'idée première est celle qui transforme en deux charlatans le parti de Lorraine et celui d'Espagne, tous deux occupés à brasser le *catholicon*, essence mêlée de poudre d'or, de pensions, de promesses et de belles paroles, bien alambiquée, bien calcinée, et sophistiquée diversement par l'une et l'autre faction. Rien de plus ingénieux ni de mieux employé que cette fiction populaire; rien qui saisisse plus au vif le ridicule de cette guerre civile allumée par le duc de Mayenne. Elle appartient à Pierre Le Roy. Ensuite, afin de préparer la tenue des états où la Ligue choisira son roi, on renouvelle la procession qui avait eu lieu trois ans plus tôt; c'est Gillot qui tient la plume pour la décrire, et il nous fait une vive et comique peinture de la poltronnerie des moines devenus soldats, de ce mélange de pédantisme universitaire, de folie fanatique et d'émotions populaires. Enfin s'ouvrent les états de la Ligue. Vous diriez ce palais enchanté dont les nuits arabes ont inventé la merveille. Là, tout ce que les hommes cachent et dissimulent, on le dit tout haut; les tapisseries mêmes qui ornent la salle racontent les fureurs de la guerre civile et religieuse. Le héros qui convoque les membres de l'assemblée fait connaître d'un mot les traits caractéristiques qui appartiennent à chacun d'eux. A cette piquante ingénuité qui leur fait faire la confession de leurs crimes et la satire de leur ambition, se joint la parodie du style et des idées habituelles de ces orateurs. Le duc de Mayenne, que le chanoine Le Roy met en scène, avoue, avec ses circonlocutions ordinaires et son ton de spadassin dévotieux, la sainte ambition qu'il a de ruiner la France et la peur que lui causent les armées de Henri IV et la perspective d'une paix prochaine. Le légat, agent de Rome, a soin de prononcer sa harangue en italien; c'est Gillot qui en est l'auteur. Elle ne respire que la guerre : *Guerra! Guerra!* répète-t-il à tous les instants. Ensuite le cardinal de Pellevé, ligueur ignoré et servile, voué à la maison de Lorraine, s'exprime en français et en latin, pour prouver son double savoir, etc.

La *Satire Ménippée* a toujours été regardée comme le modèle des pamphlets. Le Père Rapin, dans ses *Réflexions sur les poétiques*, l'appelle « un chef-d'œuvre de délicatesse, de finesse et de naturel, » et lui donne place à côté de *Don Quichotte*. M. Nisard l'a appelée un fruit du pur esprit français, tel qu'il paraît dans nos trouvères, dans Villon, dans Marot, cultivé, mais non transformé par la Renaissance. « J'y reconnais, dit-il, la gaieté satirique de nos pères; rien n'y manque, ni le trait qui déchire, ni le jeu de mots qui assaisonne le sens, ni la pointe pour les goûts un peu grossiers de la Ligue, et son langage d'érudits, le grief national qui les a inspirés, est si vif et si profond qu'ils en oublient jusqu'à l'érudition, et qu'aucune imitation de l'antiquité ne paraît dans cette explosion de la France blessée dans sa foi, dans son indépendance nationale, dans sa raison. » Enfin voici comment en parle Ch. Nodier dans les observations préliminaires qui précèdent sa belle édition de ce fameux pamphlet. « S'il est un livre, dit cet excellent écrivain, où brille de tout leur éclat l'esprit et le caractère français, un livre empreint de cette gaieté satirique, de cette causticité fine et mordante, et cependant de cette charmante urbanité qui est le signe de notre génie national, c'est la *Satire Ménippée*. Rabelais est un écrivain inimitable, mais fantasque et bizarre, qui ne dit presque rien à la raison, parce qu'il n'a jamais cherché à l'occuper, et qu'il a négligé le plus souvent jusqu'à convenances, à la faveur desquelles le cynisme d'une philosophie hardie peut se glisser dans les salons. A l'autre extrémité de cette catégorie litté-

raire, les *Provinciales* sont un autre chef-d'œuvre; mais fondées sur des circonstances très-accidentelles, qui peuvent ne se renouveler jamais et dont les analogies ne se reproduisent que fort rarement, si elles restent la merveille de notre langue, il est du moins douteux que l'on s'avise, à l'avenir, de les faire passer dans une langue nouvelle. La *Satire Ménippée*, au contraire, à cela de particulier dans son intérêt historique, qu'elle appartient à tous les temps. Sous le rapport politique, c'est un cours complet d'enseignements pour les nations; sous le rapport littéraire, c'est un mélange de l'énergie hostile d'Aristophane et de l'ingénieuse ironie de Socrate. Point de satiriques à venir qui n'y trouvent des modèles, point de peuples à venir qui n'y trouvent des leçons; ce n'est qu'un tableau de genre, mais il est fait pour les siècles. »

MÉNIOQUE adj. (mé-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide qu'on extrait de l'acide pyruvique ou pyrotartrique, et qui est une substance brune, insoluble dans l'eau, décomposant les carbonates et les acétates alcalins, et ayant pour formule C₈H₁₀O₁₄HO.

MÉNISCIUM (mé-nis-si-omm). Bot. Genre de plantes, de la famille des fougères polypodiacées, croissant dans toutes les régions tropicales. On dit aussi MÉNISCIUM.

MÉNISCOÏDE adj. (mé-ni-sko-i-de) — du gr. *méniskos*, croissant; *eidos*, aspect. Hist. nat. Qui a la forme d'un croissant.

MÉNISPERMACÉ, **ÉE** adj. (mé-ni-spér-ma-sé). V. MÉNISPERME.

MÉNISPERMATE s. m. (mé-ni-spér-ma-te) — rad. *ménisperme*. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ménispermique avec une base.

MÉNISPERME s. m. (mé-ni-spér-me) — du gr. *méné*, croissant; *sperma*, graine, par allusion à la forme des semences de cette plante). Bot. Genre de plantes, type de la famille des ménispermacées.

— *Encycl.* Les *ménispermées* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, pétioles, cordiformes ou pétiolés, anguleux, entières. Les fleurs, dioïques, petites, axillaires ou situées hors de l'aisselle des feuilles, sont solitaires, geminées ou groupées en petits capitules. Le fruit est un drupe renfermant un noyau arrondi, reniforme, monosperme. Les espèces de ce genre habitent l'Amérique du Nord, où elles croissent surtout au bord des rivières. Quelques-unes sont cultivées dans nos jardins, en terre ordinaire, et se multiplient facilement de graines, de drageons et de boutures. Elles renferment un principe amer, et plusieurs sont employées en médecine dans leur pays natal, mais à peine connues en Europe sous ce rapport. Indiquons sommairement les plus intéressantes.

Le *ménisperme* du Canada est un arbrisseau volubile, s'élevant jusqu'à 5 ou 6 mètres et portant des feuilles arrondies, anguleuses, mais très-variables de forme, lisses, entières, d'un vert foncé en dessus, plus pâles en dessous, portées sur de longs pétioles; les fleurs, petites et vertes, réunies en grappes axillaires, paraissent vers la fin du printemps; les fruits, qui sont de petits drupes noirs, sont mûrs à l'automne. Cet arbrisseau habite surtout le Canada et croît au bord des rivières. Ses racines, de la grosseur d'une plume à écrire, ont une saveur d'abord douceâtre et mucilagineuse, à laquelle succède une amertume très-prononcée, rappelant celle de la racine de rhubarbe, et qui se retrouve d'ailleurs plus ou moins dans toutes les autres parties de la plante; on les emploie en médecine comme toniques, dépuratives, et contre les maladies de la peau. Elles renferment aussi une matière colorante jaune, que l'on pourrait utiliser dans la teinture. Chez nous le *ménisperme* n'est connu que comme plante d'ornement. Il s'accommode très-bien de notre climat, et végète bien en plein air jusque sous la latitude de Paris. La vigueur de sa végétation et la rapidité de sa croissance le rendent très-propre à tapisser les murs, à couvrir les berceaux et les tonnelles; mais il faut éviter de le planter près des petits arbres ou des arbrisseaux, qu'il pourrait bien étouffer.

Le *ménisperme* de Virginie se reconnaît à ses feuilles obtusément trilobées et velues en dessous et à ses fruits bleuâtres. Il croît dans les contrées chaudes de l'Amérique du Nord et s'élève au-dessus des plus grands arbres. On le cultive aussi dans nos jardins; mais, comme il est sensible aux gelées, il faut le placer à une bonne exposition. Le *ménisperme* de Caroline, regardé par plusieurs botanistes comme une simple variété du précédent, s'en distingue par ses fleurs odorantes et ses fruits rouges. Il est encore plus délicat. Les anciens auteurs mentionnent quelques autres espèces de *ménispermées*; mais elles offrent peu d'intérêt, et la plupart même appartiennent aujourd'hui à des genres différents.

MÉNISPERME, **ÉE** adj. (mé-ni-spér-me) — rad. *ménisperme*. Bot. Qui ressemble à un ménisperme. On dit aussi MÉNISPERMACÉ, **ÉE** et MÉNISPERMOÏDE.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre ménisperme.

— *Encycl.* La famille des *ménispermées* renferme des arbrisseaux généralement sarmenteux, grimpants, à feuilles alternes, sim-

ples, le plus souvent poilées, entières, dépourvues de stipules. Les fleurs, ordinairement incomplètes, dioïques ou moniques, petites et peu remarquables, réunies en grappes ou en panicules, présentent un calice de trois à douze sépales, alternant sur un ou plusieurs rangs, articulés, caducs, libres ou soudés à la base; une corolle à pétales courts, libres ou plus ou moins soudés entre eux, quelquefois nulle; des étamines en nombre double, à filets linéaires, libres ou soudés, à anthères extrorsées; des ovaires nombreux, à une seule loge uniovulée, surmontés chacun d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est une baie ou un drupe renfermant un noyau qui contient une graine réniforme, à embryon dépourvu d'albume et entouré d'un albumen peu développé.

Cette famille, qui a des affinités avec les anonacées, les rubricées et les lardizabales, renferme les genres suivants : méni-sperme, agdestis, psélion, cocculus, chondrodendron, spirisperme, ménisote, trichoa, coccinon, anamire, stéphanie, cissampelos, natative, phytocène, etc. Les *Ménispermées* habitent, pour la plupart, les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique; elles sont plus rares en Afrique; on en trouve quelques-unes au Japon et dans l'Amérique du Nord. Toutes ces plantes renferment un principe amer, tantôt seul, tantôt associé, suivant les espèces, à une substance âcre ou au mucilage. Elles jouent un rôle plus ou moins important dans la matière médicale, comme toniques, diurétiques, anthelmintiques, fébrifuges ou alexitères; chez quelques-unes, les principes sont tellement actifs qu'ils constituent de véritables poisons. Les fruits de plusieurs espèces sont comestibles. D'autres *ménispermées* renferment des matières tinctoriales, trop peu utilisées jusqu'à ce jour. Enfin, cette famille fournit à nos jardins un certain contingent; elle renferme en effet un grand nombre de plantes grimpantes propres à orner les serres, et dont quelques-unes peuvent croître en plein air sous nos climats.

MÉNISPERMINE s. f. (mé-ni-spér-mi-ne) — rad. *ménispermé*. Chim. Alcaloïde extrait de la coque du Levant.

— Encycl. Cet alcaloïde a été découvert par Pelletier et Couerbe dans la coque du Levant, *ménispermum cocculus*. La *ménispermé* est incolore, cristallisable, fusible à 120°; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, elle ne participe pas des propriétés toxiques de la semence de laquelle on l'extrait (v. *MICROTOXINE*). Sa composition correspond à la formule $C_{18}H_{24}O_2$. On l'obtient en traitant par de l'eau acidulée et chaude la coque du Levant épuisée par l'alcool; la solution est précipitée par un alcali; enfin le précipité, lavé à l'alcool, se dissout en partie dans l'éther, qui laisse cristalliser la *ménispermé*. Cet alcaloïde fournit avec les acides des sels cristallisables. Il est isomérique avec la paramenispermé.

MÉNISPERMIQUE adj. (mé-ni-spér-mi-que) — rad. *ménispermé*. Chim. Se dit d'un acide qu'on dit avoir été retiré de la coque du Levant, mais dont l'existence est mise en doute.

MÉNISPORE s. m. (mé-ni-spo-re). Bot. Genre de champignons, qui ne contient que quelques espèces, pour la classification desquelles le règne des incertitudes.

MÉNISQUE s. m. (mé-ni-ske) — grec *méniskos*, croissant, mot dérivé de *méné*, lune, peut-être pour *ménis*, comme *ménios*, mois, de *mén*, mois et lune, pour *ménis*, correspondant au sanscrit *mdnt*, mois, *muna*, temps, latin *menstris*. Physiq. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre. Il surcave ou concave qui se forme à l'extrémité supérieure d'une colonne de liquide contenue dans un tube.

— Géom. Figure plane ou solide, convexe d'un côté et concave de l'autre. Le Solide de révolution engendré par un croissant tournant autour de la corde commune de ses deux arcs : On peut considérer la terre comme étant formée d'une sphère d'un diamètre égal à l'axe des pôles, et d'un *MÉNISQUE* qui recouvre cette sphère et dont la plus grande épaisseur est à l'équateur du sphéroïde. (Laplace.)

— Techn. Ornement en forme de croissant.

— Antiq. Nom donné aux plaques métalliques que les anciens plaçaient au-dessus de la tête des statues pour les garantir contre les ordures des oiseaux.

— Anat. Fibro-cartilage inter-articulaire qui a la forme d'un croissant.

— Adjectif. Physiq. Se dit d'une chambre obscure dans laquelle la lentille et le miroir sont remplacés par un seul prisme triangulaire, à faces planes et à faces courbes. Il *Prisme ménisque*. Prisme à cinq faces, dont deux sont sphériques, mais l'une est concave et l'autre convexe.

— Encycl. Physiq. V. *CAPILLARITÉ*.

MENITRE (La), bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arrond. et de 26 kilom. d'Angers, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 480 hab. — pop. tot., 2,136 hab. Teinturerie; culture et commerce de légumes et fruits. Restes du manoir de Jeanne de Laval et d'une abbaye bénédictine.

MENIUS (Justus), théologien allemand, né à Fulda en 1499, mort à Leipzig en 1538. Il exerça les fonctions pastorales à Erfurt, devint surintendant de Gotha et passa ensuite à l'Eglise de Leipzig. Il était l'ami de Luther, qu'il accompagna au colloque de Marburg. Il fut un des théologiens qui composèrent le premier rituel de la Saxe. On a de lui : *Commentaria in librum Samuelis et Acta apostolorum* (Wittenberg, 1532, in-8°); *Sepultura Lutheri* (1538, in-4°); *De la légitime défense* (Wittenberg, 1547, in-8°); *Historica descriptio de bello gallico* (1568, in-8°).

MENIUS (Frédéric), érudit et littérateur suédois, né en Poméranie, mort en Suède en 1659. Il fut successivement pasteur en Livonie, professeur d'histoire et d'antiquités à Dorpat (1632), et inspecteur des mines de cuivre en Suède. Dans un ouvrage, intitulé *Consensus hermetico-mosaicus* (1644), qu'il publia sous le nom de *Salomo Majus*, il se montra fervent adepte des doctrines hermétiques, et prétendit expliquer l'origine véritable de toutes les choses visibles et invisibles, la matière universelle et les mystères de la religion. Persécuté pour les idées religieuses qu'il avait émises, il fut jeté en prison, et ne recouvra la liberté que grâce à l'intervention du chancelier Oxenstierna. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Comédies anglaises* (Altenbourg, 1620, 2 vol. in-8°); *Introduction aux histoires générales de Livonie* (Riga, 1630); *De maris Baltici nominibus et ostiis* (Dorpat, 1634, in-4°), etc.

MENJAUD (Alexandre), peintre français, né en 1773, mort en 1832. Elève de Rognauld et de l'Ecole des beaux-arts, il remporta le premier grand prix de peinture en 1802, commença à se faire connaître en exposant au Salon de 1806 le *Roi Candaule*, qui lui valut une médaille, puis fit paraître aux Salons de peinture un assez grand nombre de tableaux qui se recommandent par des qualités d'élégance. Nous citerons, entre autres : *François I^{er} et la belle Ferronnière* (1810); *Napoléon et le roi de Rome* (1812); *Naissance de Louis XIII*, *Louis XIV et l'Académie* (1812); *Henri IV chez Nicaise* (1814); *Louis XVI ses derniers moments* (1817); *Le Tasse couronné*, *Raphaël et la Fornarina* (1819); *La Mort du duc de Berry*, *le Titoret et l'Arétin* (1822); *la Vision du Tasse* (1824), etc.

MENJAUD (Jean-Adolphe), acteur français, né à Paris le 12 juillet 1795, mort à Tours en novembre 1864. Après avoir étudié pendant quelque temps la peinture, il se fit admettre en 1811 au conservatoire, débuta à la fin de ses études à l'Odéon, puis alla jouer à Bordeaux, où il eut occasion de rencontrer Talma et Mlle Mars, lors de leur passage dans cette ville. L'appui de ces deux artistes lui valut un premier début à la Comédie-Française en mai 1817. Admis seulement en 1819 à faire partie de notre première scène, il y prit une place importante dans les rôles de caractère, et succéda en 1830 à Armand. Acteur doué de qualités brillantes, il tint jusqu'au jour de sa retraite les jeunes premiers rôles dans *Turcaret*, le *Misanthrope*, *Don Juan*, et plusieurs autres pièces de l'ancien répertoire, dans lesquelles M. Brindeau, qui avait été chargé de prendre sa succession, n'a pu le remplacer. Sans posséder toutes les qualités de Fleury, son aïeul, et sa tenue dans *Don Juan*, il avait cependant un organe suave, une diction très-pure, de la grâce, et pour suppléer à ce qui lui manquait une grande habitude de la scène et de l'intelligence. Le *Distrain* de Regnard, le *Chevalier à la mode* de Dancourt, le *Valère du Joueur*, le chevalier *de Meneclmes*, l'*Almaviva du Barbier de Séville*, l'ont trouvé excellent. Dans le répertoire moderne, il a créé avec succès une foule de rôles, parmi lesquels nous distinguerons : le comte de *Valérie*, *Une chaîne*, le *Buckingham des Enfants d'Edouard*, la *Colonne*, le *Mari de la veuve*, *Voltaire et Mme de Pompadour*, la *Canarderie*, *Caligula*, le *Verre d'eau*, si Henri de l'*Ambiteux*, la *Marquise de Semetere*. Lors-qu'il prit sa retraite en 1842, la Comédie-Française, qui le considérait comme indispensable, voulut le retenir. Une lettre parut dans les journaux, qui était adressée au ministre et signée de quelques auteurs, Etienne, Scribe, Casimir Delavigne, Mélesville, Dupaty, Casimir Bonjour, etc.; dans cette lettre, les auteurs, considérant la perte de Menjaud comme une calamité, sollicitaient auprès du ministre le renouvellement de son engagement. Mais Menjaud résista et dit adieu à la scène, où le ministre lui-même ne put le retenir. Sa pension de sociétaire fut fixée à 5,000 francs, et il alla se fixer à Tours, où il est mort des suites d'une attaque d'apoplexie.

— Sa femme, également sociétaire de la Comédie-Française, s'est éloignée du théâtre en 1838; elle a donné en 1841 sa représentation de retraite avec un spectacle dans lequel, fait assez rare, elle ne jouait pas, et qui réalisa néanmoins 9,700 francs de recette. Elle s'était distinguée dans les *Deux papes*, *Voltaire et Mme de Pompadour* et les *Enfants d'Edouard*. Sa pension fut liquidée à 5,000 francs, comme celle de son mari. — Leur fils, M. Horace MENJAUD, a suivi la carrière lyrique. Il a chanté au Théâtre-Italien et a paru ensuite sur les scènes de province.

MENJOT (Antoine), médecin français, né à

Paris vers 1615, mort dans la même ville en 1696. Il prit le grade de docteur à Montpellier en 1636, puis revint à Paris, où il devint médecin du roi et conseiller. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, Menjot, qui était protestant, fut exilé, consentit à abjurer, et put reprendre alors l'exercice de son art dans sa ville natale. Nous citerons parmi ses écrits, moins remarquables au point de vue scientifique qu'au point de vue du style : *Historia et curatio febrium malignarum* (Paris, 1662), ordinairement suivi de *Dissertationum pathologicarum partes III*; *Opusculum posthumum* (Rotterdam, 1696, in-4°).

MENKEN (Dolorès-Adah-Isaacs), femme de lettres, tragédienne, danseuse et écuyère américaine, née dans l'Etat de la Louisiane vers 1836, morte à Paris en août 1868. Elle était fille d'un chirurgien militaire. Restée orpheline à quatorze ans, et élevée comme un enfant prodige, elle traduisit l'*Iliade*, — elle se mit à faire des poésies et débuta comme danseuse à l'Opéra français de New-York. Après un succès sans pareil, elle passa à la Havane, et s'y fit aussi applaudir. Là une grande propriétaire de la *Vuelta-de-Aboja* l'adopta et lui fit quitter le théâtre. On la vit alors partout, au bal, à la promenade, montant à cheval, conduisant elle-même son attelage. Sa protectrice meurt tout à coup, lui laissant sa fortune; mais des héritiers de toute provenance, jaunes, noirs, cuivrés et même blancs sortent de dessous terre, attaquent le testament de la défunte et le font casser. Miss Menken refait ses poésies, se donne du ballon et arrive au Texas, où le bruit de sa renommée l'avait précédée. Devenue l'idole de ce nouveau public, elle achève de fanatiser les colons en organisant des chasses au buffle où elle fait des prodiges de valeur. Un jour, des Indiens l'enlèvent et la garrottent; ils vont la dévorer ou se montrer par trop familiers, quand la jeune ballerine se met à exécuter, aux cris d'enthousiasme de ses ravisseurs, son fameux pas du serpent. Les habitants de Matamoros, pendant ce temps, font une démonstration auprès du général Harney, qui la délivre et l'amène à Austin, en plein quartier général. Elle reste environ trois mois au camp, traduit les journaux étrangers, monte à cheval, va au feu comme un brave et reçoit l'épaulette. Mais elle s'ennuie bientôt auprès du général Harney; elle le supplie de la laisser retourner à Cuba, d'où elle passe à la Nouvelle-Orléans. Là elle donne des leçons de français et apprend l'allemand, écrit des articles politiques dans un journal abolitionniste, expose deux tableaux et publie un volume de poésies signé *Indigene*. Puis, un beau jour elle repart pour le Texas et y fonde la *Liberty*, un journal politique. C'est alors que l'idée lui vient de jouer la tragédie; elle débute aux Variétés de la Nouvelle-Orléans avec un tel succès, que les actionnaires de ce théâtre lui offrent une parure de 100,000 francs. Toutefois, la tragédie ne prend pas tous ses loisirs; elle étudie la comédie, et, de 1853 à 1862, gagne une fortune en visitant différentes contrées. Riches des lors, elle se fixe à Cincinnati, où elle devient rédacteur de l'*Israélite* (elle était juive de naissance), et entame une polémique avec le *Churchman*, au sujet de l'admission du baron de Rothschild au Parlement britannique. Les journaux anglais reproduisent cet article, et le baron lui écrit une lettre dans laquelle il l'appelle la « Deborah inspirée de sa race ». Enfin, le directeur d'un théâtre de l'Ohio lui fait de telles offres, qu'elle abandonne le journalisme pour s'élancer de nouveau sur la scène. Elle débute à Dayton. Dans leur enthousiasme, les habitants de la ville la nomment capitaine de la garde légère.

Après tant d'aventures diverses, miss Menken vint à Londres, et parut au théâtre Astley dans le rôle de *Mazappa*. Le public anglais l'applaudit avec frénésie quand, attachée sur un cheval, il la vit gravir au galop le serpent incliné qui montait jusqu'aux frises. Admirable personne, que la nature avait traitée en prodige, elle portait le maillot avec une grâce incomparable et laissait paraître les formes les plus accomplies. Elle vint à Paris et parut à la Gaité, au commencement de 1867, dans le *Pirate de la savane*. Ceux qui l'ont vue alors emportés quasi nus sur les flancs d'un cheval fougueux ne l'oublieront pas. La photographie lui fit chez nous une vogue immense et s'empara de ses traits, en la représentant dans toutes les attitudes et dans toutes les formes possibles, avec ses grands yeux voiles, sa figure un peu triste, ses cheveux noirs et son beau corps d'un dessin si pur. Le plus fécond et le plus populaire de nos romanciers eut même la bizarre idée de se faire représenter formant groupe avec elle, ce qui donna lieu à un curieux procès. Elle s'apprêtait à paraître sur la scène du Châtelet, en août 1868, lorsqu'elle fut emportée après une maladie de quelques jours. C'était une femme étrange, à côté de laquelle Lola Montès n'eût été qu'une bourgeoise timorée; nature extraordinaire, intelligence d'élite, sachant le français, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'hébreu, le grec et le latin, elle était aussi forte sur la contrainte religieuse que solide sur son cheval; mais elle avait de ces vices qui semblent inhérents au caractère des femmes déclassées et à celui des hommes du commun. Un chroniqueur qui la connut particulièrement raconte qu'après avoir discuté sur l'immortalité

de l'âme et sur l'essence divine de Jéhovah, la Menken avouait qu'elle était folle d'un boxeur irlandais, et elle interrompait les dissertations les plus abstraites et des citations de rhéteurs grecs ou de dogmes hébraïques en absorbant des verres d'eau-de-vie avec avidité. Cette excentricité Américaine avait été mariée trois fois, d'abord à M. Menken, négociant israélite à Cincinnati; ensuite à John Heenan, le fameux pugiliste de New-York; enfin, à un écrivain américain qui a publié des écrits humoristiques sous le nom d'Orpheus C. Kerr; elle n'en continuait pas moins de se faire appeler miss. Il est vrai qu'elle avait l'habitude de divorcer si vite!

MENLOES (Daniel), savant suédois, mort vers 1750. Il devint professeur de physique à l'université de Lund, et s'occupa principalement d'hydraulique. En 1739, l'Académie des curieux de la nature l'admit au nombre de ses membres. On lui doit : *Traité de l'usage et de l'utilité de la balance hydrostatique* (Stockholm, 1728), et un assez grand nombre de dissertations.

MENNARD (Charles-Frédéric), savant prêtre suédois, né à Stockholm en 1712, mort à Upsal en 1786. Il enseigna longtemps les sciences économiques à l'université d'Abo, puis la physique à l'université d'Upsal. En 1775, il fut nommé archevêque de cette ville. On a de lui : *De usu logices in historia* (Abo, 1748); *De ophiolatia gentium* (Abo, 1752, in-4°); *De synodis Aboensis* (Abo, 1773, in-4°), et divers mémoires scientifiques.

MENNE (Jean-Baptiste), général français, né à Agen en 1774, mort en 1839. Engagé volontaire en 1792, il devint capitaine l'année suivante, se conduisit brillamment en Italie, en Portugal, pendant les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, reçut le grade de colonel en 1807, fut grièvement blessé à Friedland, passa ensuite en Espagne, où il arriva au grade de général de brigade en 1811 et reçut une nouvelle blessure à la bataille de Salamanque (1812). Lors de la retraite de l'armée française, Menne fit des prodiges de valeur au passage de la petite rivière de la Zadora, ramena sa brigade saine et sauve vers la route de Salvatierra et fut atteint de trois coups de feu à l'attache du camp Saint-Martial sur la Biassola (1813). Menne se rallia par la suite au gouvernement des Bourbons, qui le nomma commandant du département de la Manche en 1815, inspecteur général de l'infanterie en 1816 et lieutenant général honoraire en 1826, époque où il prit sa retraite.

MENNE (Pierre-Maurice), général français, né à Agen (Lot-et-Garonne) en 1785. Simple soldat en 1804, il mérita, deux ans plus tard, par sa valeur à la prise du pont de Guntzbourg, le grade de sous-lieutenant, fit les guerres de Prusse et d'Espagne, devint chef de bataillon après la bataille des Arapiles en 1812, et resta en non-activité sous la Restauration jusqu'en 1827. En 1830, M. Menne concourut à la prise d'Alger, assista, en 1832, au siège d'Anvers, fit comme colonel plusieurs campagnes en Afrique, devint maréchal de camp en 1839 et fut admis à la retraite en 1848.

MENNECHET (Edouard), littérateur français, né à Nantes en 1794, mort à Paris en 1845. Il avait fait de brillantes études et venait d'achever son droit, lorsque le duc de Duras le prit pour secrétaire particulier et le fit comte par Louis XVIII, qui le nomma chef du bureau de sa chambre et son lecteur. Mennechet remplit les mêmes fonctions sous Charles X et entra dans la vie privée après la révolution de Juillet. Nous citerons, parmi ses assez nombreuses productions : *Duché, Van Dyck, Colardeau*, contes anecdotiques en vers (Paris, 1822, in-8°); *la Renaissance des lettres et des arts sous François I^{er}*, ode couronnée par l'Académie française (Paris, in-4°); *la Croix d'argent*, anecdote militaire (Nantes, 1823, in-8°); *Lesage et Montménil*, conte anecdotique en vers (Paris, 1823); *Contes en vers et poésies diverses* (Paris, 1826); *Chronique de France* (Paris, 1832-1833, in-8°); *Seize ans sous les Bourbons*, de 1814 à 1830 (Paris, 1832-1834, 3 vol. in-8°); *le Panorama littéraire de l'Europe ou Choix d'articles les plus remarquables, etc.*, recueil mensuel (1833); *Plutarque français ou Vies des hommes et femmes illustres de la France* (8 vol. in-8°). Mennechet a écrit diverses pièces pour le théâtre, entre autres : *Calon d'Utiq*, tragédie en trois actes (Paris, 1815, in-8°); *Figliod*, comédie en vers (Paris, 1823, in-8°); *Vendôme en Espagne*, drame lyrique avec Eupis (Paris, 1823); *l'Héritage*, comédie en cinq actes et en vers (Paris, 1825); *Une bonne fortune*, opéra-comique (Paris, 1834); *Lolo*, drame en trois actes, et divers vaudevilles : *la Jeunesse d'un cardinal*, *Mila*, etc.

MENNECY, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton, arrond. et à 8 kilom. de Corbeil, sur la Juine, au fond d'un vallon, 1,412 hab. Fabrique de produits chimiques. Ruines d'un château du xvie siècle.

MENNENS (Guillaume), philosophe et illuminé belge, né à Anvers en 1525, mort dans la même ville en 1608. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Aurei velleris, sive sacra philosophia vatum selecti... libri tres* (Anvers, 1604, in-4°). Mennens prend pour guide Francesco Georgi de Venise; cela ne pouvait pas

le mener bien loin. La science primordiale est pour lui la chimie, et la chimie a pour objet de conduire à la découverte de la pierre philosophale. Mennens est d'ailleurs platonicien, mais cherche ses inspirations parmi les mystiques de cette école. Il prétend que la matière est l'origine de toute génération, opinion manichéenne émise, entre autres, par Ménandre et Bardesane. L'essence individuelle, ce n'est pas la forme, mais la lumière. La lumière et les idées sont de même nature. Les idées forment un monde à part (mégalisme) qui ne diffère pas des cioux, que Mennens appelle *manstiones deorum*, hoc est *caelestium cogitationum*.

MENNESSIER-NODIER (Marie-Antoinette-Elisabeth NODIER, dame), femme de lettres française, née à Quinigny (Jura) en 1811. Son père, Charles Nodier, la fit élever sous ses yeux avec le plus grand soin, et lorsqu'il la maria avec M. Mennessier, il vendit sa bibliothèque pour lui faire une dot. Madame Mennessier a publié, outre un recueil de poésies agréables intitulé *la Perce-neige* (Paris, 1836, in-8°), un assez grand nombre de pièces de vers, d'articles et de nouvelles dans les *Heures du soir* (1833), le *Livre rose*, le *Journal des femmes* (Paris-Londres), le *Livre des petits enfants*, la *Vie privée des animaux*, etc., un ouvrage sur son père intitulé *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie* (1867, in-8°).

MENNESSON (Jean - Baptiste - Prosper), homme politique français, né à Château-Portien en 1761, mort en 1807. Élu député à la Convention par le département des Ardennes, il se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour la mort, mais avec appel au peuple et suris, donna sa démission après les événements du 31 mai 1793 et fut ensuite, pendant quelque temps, administrateur du département de la Marne. On a de lui, entre autres écrits : *Déclaration d'un député des Ardennes à l'Assemblée conventionnelle* (Paris, 1792) ; *Coup d'œil sur les premiers temps de la Convention nationale* (Reims, 1793) ; *l'Instituteur français ou Institutions familiales sous la religion et la morale* (Épernay, 1802) ; le *Conservateur ou les Fondements de la morale publique* (Paris, 1805, 4 vol. in-12).

MENNETOU-SUR-CHER, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de canton, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Romorantin, sur la rive droite du Cher : pop. aggl. 650 hab. — pop. tot., 1,066 hab. Fabriciques de bonneterie et de parchemin. Débris d'un château fort et d'une tour très-anciennes.

MENNEVRET, bourg et commune de France (Aisne), canton de Wassigny, arrond. et à 39 kilom. N.-O. de Vervins, dans une plaine ; pop. aggl., 2,248 hab. — pop. tot., 2,829 hab.

MENNO SIMONS, c'est-à-dire *fiis de Simon*, reformateur hollandais, né à Witmarsum (Frise) en 1505, mort dans les environs de Lubeck en 1561. Il commença par être prêtre catholique ; mais il se sépara bientôt de l'Eglise romaine et adopta les principes des anabaptistes en les mitigant. Il résolut des lors de se consacrer tout entier à ses nouveaux coreligionnaires, dont il désapprouvait les excès, et qu'il voulait gagner à des idées plus modérées. Grâce à son éloquence douce et persuasive, à la pureté de ses mœurs, à sa vie édifiante, il fit, en effet, de grands progrès dans l'esprit des anabaptistes et fut considéré par eux comme un véritable chef. C'est à lui qu'il faut attribuer la forme plus douce que prirent dès lors les doctrines de la secte. Il prêcha avec efficacité le respect des lois et la soumission au gouvernement civil. Menno n'en fut pas moins persécuté et contraint de se cacher pour échapper au supplice. On raconte de lui, à cet égard, un trait de présence d'esprit fort curieux. Il voyageait sur un chariot quand des soldats qui le recherchaient se présentèrent et demandèrent si Menno ne se trouvait pas parmi les voyageurs. Menno s'adresse lui-même à chaque voyageur et lui demande s'il a connaissance que Menno se trouve dans le chariot ; ils répondent tous négativement. Il se tourne alors vers les gendarmes et leur dit : « Ils déclarent qu'il n'y est pas. » Et les gendarmes s'éloignent. Pour rien au monde, Menno n'eût voulu mentir.

Menno avait publié plusieurs écrits aujourd'hui complètement oubliés, notamment le *Livre fondamental* (1536), qui fit grand bruit à l'époque de son apparition. Ses œuvres furent réunies en un volume in-fol. (Amsterdam, 1651).

MENNONISME s. m. (mènn-no-ni-sme). Hist. relig. Doctrine d'une secte d'anabaptistes, fondée en Hollande au XVI^e siècle par Menno Simons.

MENNONITE s. m. (mènn-no-ni-té). Hist. relig. Sectateur du mennonisme. Il on dit aussi Mennoniste.

— **Encycl.** Ces sectaires se distinguent peu des anabaptistes, ne donnent le baptême qu'aux adultes, rejettent l'autorité en matière de croyance, laissent à la liberté individuelle l'interprétation de la Bible, s'interdisent toute fonction publique, considèrent la guerre comme impie et ont l'état militaire en horreur. On trouve encore beaucoup de mennonites en Hollande, en Allemagne, en Alsace et en Lorraine. Bonaparte les avait

exemptés de la conscription et se bornait à exiger d'eux quelques fournitures et des charrois.

MENOPA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, chez les Bastules Carthaginois. C'est aujourd'hui Velez-Málaga.

MÉNORBRANCHE (mé-no-bran-che — du gr. *ménos*, force ; et *brachia*, branche). Zool. Groupe d'amphibiens, de la famille des salamandres, ayant pour type le triton latéral.

MÉNOCCHIUS (Jacques), jurisconsulte italien, né à Pavie en 1532, mort dans la même ville en 1607. Il professa successivement le droit à Mondovì, à Pise, à Pavie, à Padoue, puis fut nommé par Philippe II, roi d'Espagne, conseiller et président au conseil de Milan. On a de lui : *De possessione commentaria* (Cologne, 1587, in-fol.) ; *De arbitratu judicium questionibus* (Lyon, 1605, in-8°) ; *De praesumptibus, conjecturis, signis et iudiciis* (Genève, 1676, in-fol.).

MÉNOCCHIUS (Jean-Etienne), savant et jésuite italien, fils du précédent, né à Pavie en 1576, mort à Rome en 1655. Après avoir été recteur des collèges de Modène et de Rome, il occupa successivement les postes de provincial à Milan et à Venise, puis d'assistant du supérieur général. Ses principaux ouvrages sont : *Institutiones aëconomice et Scripturis deprimptis* (Lyon, 1627) ; *Brevis expositio sensus literalis totius Scripturae* (Cologne, 1630, 2 vol. in-fol.) ; ouvrage souvent réimprimé ; *Storia tessuta di varie eruditione sacra, morale et profana* (Rome, 1646-1654, 6 vol. in-4°) ; *De aëconomia christiana* (Venise, 1656, in-4°).

MÉNODON s. m. (mé-no-don — du gr. *ménos*, force ; *odon*, dent). Erpét. Genre de reptiles fossiles peu connus.

MÉNODORE s. f. (mé-no-do-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des jasminées, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique orientale.

MÉNODORE ou **MONODORE**, sculpteur athénien du IV^e siècle, contemporain de Néron. Son chef-d'œuvre était un *Cupidon*, transporté à Rome sous Néron, détruit dans un incendie, et dont il existait beaucoup de copies antiques. C'est, croit-on, le même artiste que celui dont il est question dans Plinie et qui exécuta plusieurs statues d'athlètes, de soldats, de chasseurs et de sacrificateurs.

MENOE, ville de la Sicile ancienne. V. MINEO.

MÉNETHUS s. m. (mé-né-ti-us). Crust. Genre de crustacés dont la seule espèce connue habite la mer Rouge, les côtes de l'île de France et l'Océan Indien.

MÉNOLE s. f. (mé-no-le). Bâton garni d'une planche ronde et trouée, servant à battre le beurre.

MÉNOLE adj. m. (mé-no-le — gr. *meno*, furieux). Mythol. Gr. Epithète de Bacchus.

MÉNOLOGE s. m. (mé-no-lo-je — du gr. *mén*, mois ; *logos*, discours). Liturg. Calendrier, martyrologe des chrétiens grecs.

— **Bibliogr.** Traité sur les mois de l'année chez les différents peuples : Le *Ménologe de Fabricius*.

— **Encycl.** Liturg. Le *Ménologe* porte, pour chaque jour du mois, l'indication des martyrs dont la mémoire est célébrée en ce jour. On lit chaque mois, et aussi à l'occasion de certaines fêtes, devant les fidèles assemblés, les passages du *Ménologe* qui y sont relatifs. Ce petit livre est à la fois un guide pour les ministres du culte et un moyen d'édification pour les fidèles. Il représente en quelques points le répertoire de fêtes et anniversaires que possèdent les prêtres catholiques sous le titre d'*Ordo*, et répond d'un autre côté à cette longue énumération de martyrs qui fait partie de la liturgie romaine, sous le titre de *Martyrologe*, et qui, commencé par saint Jérôme, sur le modèle de celui qu'avait mis au jour le Grec Eusèbe de Césarée, fut continué plus tard par Bède, Raban Maur, Adon, etc.

MÉNOMÈNE s. m. (mé-no-mè-ne). Linguist. Langue parlée par les Ménomènes : Le *Ménomène* paraît être une langue très-difficile. (Balt.)

MÉNOMÈNES, nation peu nombreuse, alliée des Sioux, ses voisins. On la nomme quelquefois *Folle-Avoine* (*Wild-Oat*), d'après la céréale aquatique qui fait la base de leur nourriture, et quelquefois *Indiens Blancs*, à cause de leur teint qui est clair comme celui des mulâtres des États atlantiques. Les Ménomènes sont renommés pour leur beauté, leur intelligence et leurs mœurs patriarcales. « Ils parlent, dit Malte-Brun, un langage singulier, qu'aucun blanc n'a jamais pu apprendre. »

MENON s. m. (me-non — du bas latin *menonius*, *meno*, bouc châtre, que Ménage rattache au latin *minimus*, très-petit. Mais Diez revoque en doute cette étymologie). Mamm. Nom que l'on donne au bouc, en Provence. L'espèce de chèvre du Levant, dont la peau sert à faire du marouquin.

MENON, écrivain culinaire français qui vivait au XVIII^e siècle. Il n'est connu que par ses ouvrages, imprimés un nombre considérable de fois et que n'ont pu faire oublier les travaux plus récents de Beuvilliers et de

Carême. Les principaux sont : *Nouveau traité de la cuisine* (Paris, 1739, 3 vol. in-12) ; la *Cuisinière bourgeoise* (Paris, 1746, 2 vol. in-12) ; la *Science du maître d'hôtel cuisinier* (Paris, 1749) ; les *Soupers de la cour ou l'Art de travailler toutes sortes d'aliments* (Paris, 1755, 4 vol. in-12) ; *Traité historique et pratique de la cuisine* (Paris, 1758), etc.

MENON DE TURBILLY (Louis-François-Henri, marquis de), agronome français, né près de La Flèche en 1712, mort en 1776. Il suivit la carrière des armes, devint lieutenant-colonel à vingt-cinq ans et donna sa démission en 1737, à la mort de son père, pour s'adonner à la culture de sa terre de Villiers-Charlemagne, en Anjou. Il fit défricher les bruyères qui couvraient la plus grande partie de la commune de Villiers, tracer des chemins, peupler de troupeaux des terres jusque-là improductives et amena dans ce petit territoire l'abondance et la richesse. On a de lui un *Mémoire sur les défrichements* (1760, in-12), plein d'utiles conseils et qui eut un grand succès.

MÉNONVILLE s. f. (mé-non-vil-lé). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant des herbes du Pérou.

MÉNOPAUSE s. f. (mé-no-pô-ze — du gr. *mén*, mois ; *pausis*, cessation). Pathol. Suppression, cessation définitive des menstrues.

— **Encycl.** La ménopause a lieu de trente-cinq à cinquante-cinq ans, le plus souvent de quarante-cinq à cinquante. Cette disparition a lieu lentement. Lorsqu'elle est proche, on observe des troubles de la menstruation sans causes auxquelles on puisse les attribuer. Le flux menstruel est précédé et suivi d'un écoulement muqueux ; il revient tous les quinze jours ou, au contraire, toutes les six semaines. Parfois il se prolonge si longtemps que deux périodes se confondent.

Les femmes donnent à cette époque le nom d'*âge critique* et la craignent à cause du préjugé, généralement répandu, qu'elle présente de graves dangers.

Cette croyance est complètement erronée, car les seules perturbations qu'anéme la ménopause sont : quelques désordres peu graves du côté de l'estomac ; quelques rougeurs accompagnées de sueur, enfin un peu de vertige et de céphalalgie.

Quelquefois cependant on observe des douleurs, des élançements vers l'utérus, de la pesanteur dans la région lombaire et des démangeaisons à la vulve ; le poulx est fort, la femme se plaint de palpitations et d'étouffements ; elle est dans certains cas atteinte d'hémorragies et en particulier d'hémorroides. Quelques femmes présentent des éruptions cutanées, comme l'acné rosacée ou la couperose. Mais, on ne saurait trop le répéter, ce ne sont là que des cas très-exceptionnels.

MÉNOPLANIE s. f. (mé-no-pla-ni — du gr. *mén*, mois ; *plané*, vague abonde). Pathol. Flux de sang qui a lieu par un autre organe que la matrice et qui remplace les règles.

MÉNOPOME s. m. (mé-no-po-me). Erpét. Genre d'amphibiens, de la famille des salamandres.

— **Encycl.** Les *ménopomes* ressemblent beaucoup aux salamandres et surtout aux espèces aquatiques, par la forme générale de leur corps ; mais ils s'en distinguent en ce que, outre la rangée de fortes dents autour des mâchoires ; ils en ont une rangée parallèle sur le devant du palais ; ces amphibiens ont d'ailleurs des yeux apparents, un orifice de chaque côté du cou et des pieds bien développés. Le *ménopome* géant, vulgairement nommé grande salamandre de l'Amérique du Nord, hellébender, etc., atteint jusqu'à 0m,50 de longueur ; sa couleur est d'un noir noirâtre. On le trouve dans les grands lacs de l'Amérique du Nord et dans les rivières de l'intérieur. Ses mœurs sont peu connues ; d'après les quelques observations faites à ce sujet, elles doivent être complètement analogues à celles des tritons.

MENOR (ISLA-), littéralement *île moindre*, une des deux îles formées par le Guadalquivir, au-dessous de Séville. Elle est séparée par un bras du fleuve de l'île Mayor, et mesure, du N. au S., 22 kilom. sur 12 kilom. de largeur. Culture du caféier et des arbres fruitiers.

MENORCA, nom espagnol de l'île Minorque.

MÉNORRHAGIE s. f. (mé-no-ra-ji — du gr. *mén*, mois ; *rhégnai*, je fais irruption). Pathol. Flux excessif des règles.

— **Encycl.** La quantité de sang que perdent les femmes pendant leurs règles étant sujette à de très-grandes variations sans sortir de l'état physiologique, il est quelquefois assez difficile de distinguer les hémorragies simplement menstruelles d'avec celles qui dépendent d'un état pathologique ; mais cette confusion n'offre rien de fâcheux, parce qu'elle ne peut avoir lieu que dans les cas où la perte de sang n'est pas assez considérable pour compromettre la santé. Dans certaines circonstances, le sang fourni par la ménorrhagie, au lieu de s'écouler au dehors, s'accumule dans la cavité utérine ; c'est ce qui constitue la perte interne.

L'état dans lequel l'utérus se trouve infuse

d'une manière notable sur la production et la gravité de ces hémorragies. D'après cela, il convient de les étudier pendant l'état de vacuité et pendant l'état de grossesse.

— **I. MÉNORRHAGIE PENDANT L'ÉTAT DE VACUITÉ DE LA MATRICE. Causes.** En première ligne des causes prédisposantes, il faut placer l'habitude contractée par la matrice d'être le siège d'une hémorrhagie physiologique. Avant l'époque de la puberté et après l'âge critique, l'utérus est dans des conditions de vitalité bien différentes de celles qu'il présente pendant la période menstruelle ; aussi la ménorrhagie idiopathique est-elle fort rare à cette époque de la vie des femmes. On a remarqué que les femmes qui avaient eu de fréquents accouchements y étaient particulièrement prédisposées, ainsi que celles qui ont déjà été affectées antérieurement de cette maladie. Il en est de même des femmes d'un tempérament sanguin, qui ont habituellement des règles abondantes et prolongées, et de celles qui sont douées d'une extrême sensibilité nerveuse, surtout quand elle est liée, comme cela arrive le plus souvent, à une constitution lymphatique dans laquelle, par la laxité de tous les tissus, les vaisseaux et toutes les bouches exhalantes sont très-facilement perméables. Ces femmes sont presque toutes abondamment menstruées, et toutes les excitations nerveuses, chez elles, sont plus immédiatement dirigées sur l'utérus ; aussi sont-elles assez fréquemment atteintes de métrorrhagies. Indépendamment de ces causes prédisposantes, il en est d'autres qui résultent de l'action des influences hygiéniques, telles que l'habitation dans les pays chauds, surtout après avoir résidé dans des contrées plus froides, le séjour dans des lieux fortement chauffés, et surtout l'usage immédiat des chauffettes. On a signalé aussi l'habitation sur des lieux élevés comme prédisposant aux hémorragies de l'utérus, par suite du défaut de pression atmosphérique. Il en est de même de l'usage habituel d'aliments excitants, de liqueurs spiritueuses, du café, et spécialement des substances qui exercent sur l'utérus une action directe, comme les aliments aphrodisiaques et les médicaments emménagogues. Dans beaucoup de cas, l'excitation abusive des organes génitaux les prédispose aux hémorragies ; c'est ainsi qu'on voit fréquemment des *ménorrhagies* être la conséquence du coït, de la masturbation, des lectures et des conversations érotiques. Comme preuve de la puissance de ces causes, on trouve que la ménorrhagie figure pour un bon nombre de ces dans la statistique des maladies des prostituées, ainsi qu'il résulte des recherches de Parent-Duchâtelet. Enfin, on doit encore citer, comme causes prédisposantes, les bains chauds trop fréquents ou trop prolongés, la compression habituelle du corps et surtout de la région abdominale, les marches forcées, la station verticale.

On doit reconnaître, comme causes occasionnelles, la plupart des causes prédisposantes précitées, lorsque leur action est forte ou prolongée ; mais, dans ce cas, l'invasion de l'hémorrhagie coïncide presque toujours avec l'époque menstruelle, tandis que la ménorrhagie qui survient accidentellement dans l'intervalle des règles reconnaît constamment l'action d'une cause occasionnelle énergique. Les causes occasionnelles dont l'action a été le plus souvent observée sont : la course, l'équitation, le cahotement dans une voiture dure, les chutes sur les pieds ou sur les genoux, les coups sur le ventre ou sur le bassin, les efforts de vomissement, de la toux, de l'éternement ; il faut encore citer les émotions morales très-vives, telles qu'une joie vive, la terreur, la colère ; enfin les excitations directes de l'utérus, comme les excès des plaisirs vénériens, les injections vaginales chaudes ou irritantes, les bains de siège chauds, les sinapismes sur les extrémités inférieures. Quelque énergique que soit l'action des causes occasionnelles, il est rare que la perte ait lieu immédiatement ; ce n'est ordinairement que plusieurs jours après qu'elle se manifeste.

Le plus grand nombre des ménorrhagies n'existe que comme symptôme dans beaucoup de maladies, soit de l'utérus ou de ses annexes, soit d'organes plus ou moins éloignés ; c'est alors dans les altérations pathologiques primitives qu'il faut chercher la cause directe de leur production ; ainsi les phlegmasies aiguës et chroniques de la matrice, des ovaires, les corps fibreux et les cancers utérins ; les affections qui produisent une gêne habituelle de la respiration ou un obstacle à la circulation, comme les maladies de la poitrine, du cœur des gros vaisseaux. Enfin, elles surviennent quelquefois comme phénomène critique dans certaines maladies fébriles.

Symptômes. Le plus souvent, il existe d'abord des prodromes indiquant l'existence d'une congestion utérine. Quelquefois, cependant, la sortie du sang peut succéder à l'action d'une cause violente. Les phénomènes précurseurs consistent en une douleur grave aux lombes et à l'hypogastre, en un sentiment de plénitude et de tension de ces parties. Ces accidents augmentent par la station et la marche ; il existe du malaise, de l'agitation, de la céphalalgie, des bouffées de chaleur ; le poulx est fort et fréquent. Chez les femmes douées d'une grande susceptibilité, il survient en même temps des phénomènes

nes nerveuses variables. Lorsque la *ménorrhagie* survient en dehors de l'époque des règles, l'apparition du sang par la vulve suffit pour en marquer l'invasion; mais quand, au contraire, elle se manifeste pendant leur cours, ce qui est le plus ordinaire, il est difficile de préciser le moment où l'hémorragie physiologique devient morbide. Dans ce cas, la *ménorrhagie* est caractérisée par l'augmentation rapide de l'écoulement sanguin, ou par sa persistance au delà du temps de la durée ordinaire des règles. Une fois déclarée, elle présente des variations dans sa marche; tantôt elle est légère au début et va en augmentant progressivement; tantôt elle apparaît avec une grande violence, qu'elle conserve pendant un temps variable, mais qui cependant n'est jamais bien long. Souvent aussi elle offre dans sa marche des alternatives irrégulières d'augmentation et de diminution, dont la cause est le plus souvent inconnue. Lorsque la *ménorrhagie* s'est répétée un certain nombre de fois à des époques rapprochées, elle a une tendance très-grande à se reproduire après les causes les plus légères, et elle peut ainsi prendre la forme chronique, dans laquelle l'écoulement est peu abondant et interrompu de temps en temps par de courts intervalles, surtout si les malades gardent un repos absolu. Pendant la *ménorrhagie*, il existe dans les organes génitaux de l'engorgement, de la tuméfaction et de la chaleur. La matrice elle-même est augmentée de volume et souvent inclinée en avant. La quantité de sang que perdent les femmes affectées de *ménorrhagie* varie à l'infini, et sa qualité est en raison de la durée et de l'abondance de l'hémorragie. Quand la maladie est aiguë et récente, le sang est riche en fibrine et se coagule en caillots; mais, à mesure que la perte se prolonge, il perd ses propriétés coagulables; ce n'est plus bientôt que de la sérosité à peine colorée, ou c'est un sang liquide noirâtre qui ne se coagule presque jamais, même par son repos dans le vagin, quand les femmes gardent la position horizontale. Lorsque la *ménorrhagie* est modérée et qu'elle survient chez une femme pléthorique, elle peut être considérée comme un effort salutaire de la nature; mais, dans le plus grand nombre des cas, l'hémorragie utérine, par son abondance ou sa prolongation, détermine dans la constitution des malades des altérations semblables à celles qui succèdent à toute hémorragie abondante. Si la déperdition de sang est subite, la malade éprouve de la constriction et de l'anxiété à l'épigastre. Le visage et les lèvres pâlisent, les extrémités se refroidissent; le pouls devient petit, irrégulier; la vue se trouble, les oreilles tintent, la respiration s'embarrasse et prend le caractère stertoreux. Puis viennent des convulsions suivies de lipothymies, et enfin la mort dans les cas extrêmes, qui sont heureusement fort rares dans cette espèce de *ménorrhagie*. Lorsque la perte de sang a été lente et prolongée, les malades tombent dans l'amaigrissement, leurs forces diminuent; elles deviennent pâles, anémiques. Les digestions se dépriment. Il existe de la céphalalgie; les pieds et les jambes enflent, surtout vers le soir. Souvent même l'hydropisie devient générale, et, si l'on ne parvient à arrêter la sortie du sang, la mort est la conséquence de l'affaiblissement successif.

La *ménorrhagie* est ordinairement divisée en active et passive; la première survient surtout chez les femmes fortes, et le sang qu'elle fournit est riche en principes fibreux et cruriques; la *ménorrhagie* passive, au contraire, se rapporte aux hémorragies chroniques, et le sang qui en provient est séreux et appauvri.

Le pronostic s'établit d'après l'abondance et la durée de l'hémorragie, d'après l'état des forces des malades, et surtout d'après la nature des causes.

— *Traitement.* La première indication consiste à éloigner les causes, si elles continuent à agir et si elles sont susceptibles de céder aux efforts de l'art. Mais ce premier soin n'est pas toujours suffisant, surtout dans les cas graves. Lorsqu'il y a pléthore, on aura recours à la saignée du bras, que l'on s'accorde à considérer comme révulsive. On limite ou on réitère ces saignées avec prudence, suivant l'état des forces, qu'il importe toujours de ménager. En outre, les malades doivent garder le repos absolu, dans une situation horizontale et dans un lit formé d'un matelas de crin, afin de ne pas entretenir une trop grande chaleur autour du bassin. L'air de la chambre doit être modérément frais. La tranquillité d'esprit est nécessaire, et on ne laissera prendre aux malades que des légumes végétaux, quelques crèmes de riz, d'orge ou d'autres substances féculentes; on donnera des boissons délayantes et tempérées, acidulées avec des acides végétaux et prises froides ou presque froides. La diète froide ou à la glace a souvent produit une prompte amélioration; mais, dans la crainte d'une forte réaction, il ne faut y avoir recours ni chez les femmes pléthoriques, ni lorsqu'il existe une hyperhémie utérine très-prononcée. On doit entretenir la liberté du ventre par des lavements émollients et huileux frais, ou par de doux laxatifs en potions. Les médicaments astringents, administrés en boissons, en lavements, en injections et en applications extérieures, sont convenables dans ces circonstances. Ceux auxquels on a le plus

souvent recours sont le ratanhia, le monésia, le tannin, la limonade sulfurique, l'eau de Rabel. Dans les cas extrêmes, on fera usage de lavements, d'injections et de bains froids, bien que ces moyens puissent quelquefois déterminer l'inflammation de l'utérus, du péritoine et des viscères de l'abdomen; mais il faut proportionner l'énergie du traitement à la gravité du mal. Dans les hémorragies passives, la diète n'est pas très-rigoureuse; il convient même de nourrir un peu les malades et de leur administrer des toniques, tels que le quinquina, les préparations ferrugineuses, quand les *ménorrhagies*, même peu abondantes, deviennent dangereuses par leur continuité. Certaines substances douées de la propriété de faire contracter l'utérus, en tête desquelles il faut placer l'ergotine, rendent d'éminents services dans les mêmes circonstances.

La *ménorrhagie* étant sujette à récidiver, il importe, après avoir suspendu l'écoulement du sang, de tâcher d'en prévenir le retour. Dans ce but, on recommandera aux malades d'éviter soigneusement toutes les causes occasionnelles, si légères qu'elles paraissent; on prescrira un régime doux, composé d'aliments légers et de boissons rafraîchissantes. Hoffmann conseille particulièrement la diète lactée, le séjour à la campagne et une très-petite saignée du bras quand revient l'époque à laquelle les dernières pertes ont eu lieu, ou même aux époques menstruelles, s'il se manifeste quelque signe d'hyperhémie utérine. Quand on a affaire à des *ménorrhagies* chroniques qui ont revêtu la forme passive, le régime doit être beaucoup plus réparateur. Il faut insister sur l'usage des toniques et surtout des ferrugineux. Quand les pertes utérines sont sympathiques ou symptomatiques, on ne peut en obtenir la cessation qu'après la guérison des maladies auxquelles elles sont liées.

— II. *MÉNORRHAGIE PENDANT L'ÉTAT DE GROSSESSE.* On comprend dans cette division les hémorragies utérines qui manifestent pendant la durée de la gestation, celles qui accompagnent l'accouchement, et enfin celles qui ont lieu après la délivrance. La grossesse, développant le système vasculaire de l'utérus, fait de cet organe un centre habituel de congestion sanguine, et par cela même favorise l'action des causes déterminantes de la *ménorrhagie*, qui sont beaucoup plus fréquentes alors que dans l'état de vacuité.

— *Causes.* Les causes prédisposantes et déterminantes de cette espèce de *ménorrhagie* sont absolument les mêmes que celles qui font naître l'hémorragie utérine pendant l'état de vacuité. Il importe de noter les causes spéciales dépendant de la grossesse. En première ligne, il faut noter le décollement du placenta, qui peut être à la fois et la cause et l'effet. Jacquemier attribue un grand nombre d'hémorragies des femmes grosses au défaut de résistance des veines utéro-placentaires, qui se rompent lorsqu'un obstacle est apporté à la circulation veineuse de l'utérus. Une cause non moins efficace que les précédentes de *ménorrhagie* pendant la gestation résulte de l'insertion du placenta sur le col utérin, soit que l'orifice interne du col corresponde au centre du placenta, ou bien qu'il ne soit en rapport qu'avec une partie de la circonférence de ce dernier organe. Levret, de La Motte, Baudelocque ont rapporté des observations qui prouvent qu'au moment du travail de l'accouchement le cordon ombilical peut se rompre et donner lieu à une hémorragie assez abondante pour compromettre les jours de la femme. On a signalé encore, comme des causes de *ménorrhagie* pendant la gestation, les contractions spasmodiques dont l'utérus est le siège, à des époques variées de la grossesse, et celles qui préludent au travail de la parturition; c'est en détruisant les adhérences du placenta que ces causes donnent lieu à l'hémorragie.

Quant aux *ménorrhagies* qui se manifestent après l'accouchement, elles reconnaissent des causes qui leur sont propres. Ainsi, il peut arriver qu'aussitôt après la sortie du placenta, une forte congestion sanguine active fasse invasion dans les vaisseaux de la matrice; dans ce cas, la sortie du sang s'effectuera avec facilité et abondance, parce que les contractions utérines n'auront pas encore diminué le calibre des vaisseaux. Il se formera alors une hémorragie par exhalation, en tout semblable à celle qui a lieu pendant la vacuité de la matrice, mais plus abondante et plus instantanée, en raison de la condition spéciale du système vasculaire de l'utérus. Quelquefois, c'est par la présence d'un corps étranger volumineux, comme le placenta entier, que la matrice est empêchée de reprendre ses proportions normales et de resserrer l'ouverture des sinus utérins, qui laissent alors transsuer le sang en grande abondance. La rupture de la matrice ou son renversement par des tractions trop fortes sur le cordon, ou à la suite de manœuvres maladroites, sont parfois cause des plus graves *ménorrhagies*. Mais de toutes les causes capables de produire la *ménorrhagie* après la parturition, la plus fréquente est sans contredit l'inertie de la matrice; c'est à cet état qu'il faut rapporter presque toutes les pertes foudroyantes qui causent la mort dans quelques instants. Le sang s'échappe à flots par les orifices béants des sinus utérins, qui con-

servent toute leur capacité. L'inertie de la matrice a été souvent observée à la suite d'accouchements trop rapides, alors que l'utérus, passant rapidement d'un état de distension à la vacuité complète, est comme frappé de stupeur ou d'une sorte de paralysie; d'autres fois, c'est à la suite d'un travail trop prolongé. Une constitution faible, lymphatique, l'affaiblissement produit par des hémorragies antérieures, par la fatigue ou par des maladies chroniques, sont des circonstances qui favorisent l'inertie de la matrice. Quelquefois, ce n'est pas immédiatement après l'accouchement que la *ménorrhagie* se manifeste; on l'a vue survenir que plusieurs jours après la délivrance. Dans ce cas, l'écoulement lochial devient progressivement d'une abondance insolite; une grande quantité de sang sort d'une manière continue, et cette quantité augmente à chaque expulsion de caillots. Cette hémorragie paraît due à l'exhalation sanguine, produite elle-même par une congestion utérine active.

La *ménorrhagie* est externe ou interne: celle-là ne demande aucune explication, mais il n'en est pas de même de la seconde. Ainsi, le sang peut être placé entre l'œuf et les parois de l'utérus. Dans ce cas, outre les causes de l'hémorragie externe, elle en reconnaît une qui s'oppose à la sortie du sang, et qui est due au décollement du placenta à son centre, tandis que les adhérences de la circonférence suffisent pour l'empêcher de s'écouler au dehors. Le sang qui provient des vaisseaux ombilicaux rompus s'épanche dans l'intérieur des membranes et constitue une variété de *ménorrhagie* interne, à laquelle peut très-bien convenir le nom d'*hémorragie fœtale*. Après l'accouchement, l'hémorragie interne est due à un caillot volumineux qui a contracté des adhérences avec les parois du col utérin, ou à la chute du placenta sur l'orifice de la matrice. Une autre hémorragie interne peut encore avoir lieu; c'est lorsque le sang se trouve retenu et coagulé dans le vagin. Cette cause, quoiqu'elle n'ait fixé l'attention que d'un petit nombre d'accoucheurs, a été observée et signalée par Velpeau, Heming et Westorli d'Edimbourg.

— *Symptômes et diagnostic.* Lorsque la *ménorrhagie* est externe, l'écoulement de sang ne laisse aucun doute sur son existence. Un grand nombre de fois, la perte sera due à l'implantation du placenta sur le col; les caractères propres à cette hémorragie sont les suivants: elle ne paraît guère avant le sixième ou le septième mois; elle se montre sans cause occasionnelle aucune; elle est d'abord peu considérable. Elle se suspend spontanément ou sous l'influence d'un traitement approprié, mais plus tard elle devient plus abondante et plus rebelle; dès la deuxième ou la troisième apparition, l'hémorragie est quelquefois assez copieuse pour mettre les jours de la malade en danger. On juge que l'implantation est la cause de la perte, pendant le travail, à l'augmentation de l'écoulement du sang au moment des contractions utérines; ce qui ne se rencontre pas dans les hémorragies dues à une autre cause. Le chirurgien fait sentir une grande épaisseur et une grande mollesse au pourtour de l'orifice utérin, et la présence d'un corps molasse, spongieux, qui occupe cet orifice en tout ou en partie. L'hémorragie interne est souvent difficile à diagnostiquer, mais elle peut cependant être reconnue en faisant beaucoup d'attention aux phénomènes présentés par la malade. L'utérus acquiert un accroissement de volume qui le tuméfie uniformément, si le sang s'épanche dans la cavité des membranes, et irrégulièrement si cet épanchement s'effectue en dehors des membranes derrière le placenta. Après la parturition, la matrice, revenue un peu sur elle-même, se distend jusqu'à acquies une dimension plus grande qu'avant l'accouchement. La femme éprouve un sentiment de pesanteur, de chaleur, de tension douloureuse dans la région de la matrice; à ces symptômes locaux se joignent bientôt les symptômes généraux des hémorragies internes, tels que frisson, céphalalgie, nausées, défaillances, convulsions, etc. Les *ménorrhagies* pendant la grossesse sont précédées assez souvent de phénomènes précurseurs, qu'il est urgent de connaître. Une ou plusieurs heures, quelques jours même avant la sortie du sang, la malade éprouve du malaise, de la faiblesse dans les membres, de la pesanteur et de l'engourdissement. Dans le bassin, une chaleur et un frissonnement apparaissent alternativement; de la soif et de l'anorexie, des étourdissements; la face est tantôt pâle et tantôt animée; le pouls est plus fréquent et plus fort, il existe parfois un mouvement fébrile. Certaines femmes ressentent des contractions partielles, subites de l'utérus, qui simulent un commencement de travail, et qu'elles attribuent aux mouvements violents de l'enfant. La durée de ces prodromes n'excède pas quatre à cinq jours; le plus souvent elle ne dépasse pas trente-six heures, et quelquefois l'invasion des accidents a lieu deux ou trois heures après celle des prodromes.

Le pronostic de ces *ménorrhagies* repose non-seulement sur les mêmes bases que celui des autres, mais encore sur certaines conditions inhérentes à l'état de grossesse. L'hémorragie causée par la rupture du cordon ou de quelques vaisseaux du placenta est

mortelle pour le fœtus, en le privant du sang dont il a besoin. Le danger auquel la *ménorrhagie* expose la femme est d'autant plus grand qu'elle se déclare à une époque plus voisine de l'accouchement. Désormais, ainsi que plusieurs autres accoucheurs, considèrent comme rarement utiles les hémorragies avant le cinquième mois de la grossesse. L'abondance et la fréquence des pertes de sang, le rapprochement des époques de leur apparition sont, en général, des signes d'un fâcheux pronostic. Les *ménorrhagies* internes sont plus fâcheuses que les *ménorrhagies* externes. Quant aux accidents consécutifs aux *ménorrhagies* puerpérales, ils ne diffèrent aucunement de ceux qui suivent les grandes pertes de sang qui viennent dans toute autre circonstance.

— *Termination.* La *ménorrhagie* peut se terminer en laissant séjourner le fœtus dans la matrice, et cela dans deux circonstances: 1° Lorsque la perte s'est effectuée aux dépens du col, du vagin ou de la partie inférieure de la matrice; car alors l'hémorragie n'a pas détruit les principales adhérences de l'œuf qui reste intact, à peine enrayé dans son développement; 2° le placenta peut être décollé en partie par le sang qui s'écoule derrière lui, mais il résiste quelquefois; l'hémorragie s'arrête et la vie de l'enfant continue. D'autres fois, dit Velpeau, la perte cesse après avoir duré plus ou moins longtemps; l'œuf, quoique détaché, plus ou moins altéré, n'est point expulsé et reste dans l'utérus pendant un temps variable. Le plus souvent les contractions de la matrice sont mises en jeu, et dans ce cas, c'est seulement sur l'avortement, l'accouchement, la version ou l'application du forceps que l'on peut compter pour sauver la malade. Puzos et Desormeaux pensent qu'une fois la perte arrêtée, les parties peuvent contracter de nouvelles adhérences. C'est ainsi que Velpeau a eu l'occasion d'observer, à la Maternité de Tours, une femme qui fut prise trois fois d'hémorragie légère, à quinze jours d'intervalle, dans les deux derniers mois de sa première grossesse; il y avait à la surface du placenta trois plaques distinctes: l'une était formée par un caillot encore rouge, difficile à séparer du délivre; la deuxième était une concrétion fibrineuse, beaucoup plus ferme, à peine colorée; la troisième, semblait être cicatricielle. Pour ces professeurs, ces trois points correspondant au siège des trois hémorragies qui avaient eu lieu avant le travail.

— *Traitement.* Dans un grand nombre de cas, on peut recourir avec succès à plusieurs des moyens conseillés pour se rendre maître de l'hémorragie utérine pendant l'état de vacuité. On a constaté, en effet, que des *ménorrhagies* avaient cédé chez des femmes enceintes après l'emploi de la saignée, du repos, des boissons délayantes, astringentes ou antispasmodiques, des divers révulsifs, etc. Mais lorsque l'hémorragie apparaît à une époque avancée de la grossesse, pendant ou après le travail, elle est parfois si abondante qu'elle mérite le nom de *foudroyante*, et demande souvent à être réprimée au plus vite, par certains agents énergiques qu'il est important de passer en revue.

1° *Refrigerants.* On fait des aspersions d'eau froide, pure, vinaigrée ou étherée, sur l'abdomen, la partie interne des cuisses; on peut aussi appliquer des compresses imbibées des mêmes liquides ou d'eau à la glace. Dans les cas graves, on fera d'abondantes affusions d'eau froide sur la région du bassin, et on aura recours aux bains froids. On ne doit tenter les réfrigérants que chez les malades affaiblies, dans la crainte des réactions qui pourraient déterminer des métrites, des péritonites et des accidents nerveux graves.

2° *Sinapismes.* L'application d'un sinapisme sur le ventre ou entre les épaules est un révulsif puissant; Velpeau, entre autres, cite un fait qui prouve l'avantage du sinapisme appliqué entre les épaules. Ce moyen est contre-indiqué quand la perte est accompagnée de réaction générale.

3° *Seigle ergoté.* Ce médicament, qui sollicite les contractions utérines, a été proposé dans l'intention de terminer l'écoulement de sang par la rétraction de la matrice. Un grand nombre de praticiens, tant en France qu'à l'étranger, ont vanté le seigle ergoté comme un des meilleurs agents à opposer aux hémorragies utérines par inertie. Mais il n'en est pas de même dans les hémorragies actives. Ce médicament n'est pas toujours sans danger pour la mère et pour l'enfant. Le professeur Dubois considère, avec beaucoup de praticiens, l'ergot de seigle comme un excellent hémostatique; mais il engage à n'employer ce médicament qu'en désespoir de cause, jusqu'à huitième mois, tant qu'on peut croire à l'existence du fœtus. Bayle relate, dans la *Bibliothèque thérapeutique*, vingt-quatre cas d'hémorragies puerpérales arrêtées par l'ergot de seigle. Il en est de même de l'ergotine, principe actif de l'ergot de seigle, qu'elle remplace le plus souvent aujourd'hui.

4° *Agents médicamenteux diers.* L'opium à haute dose a été préconisé par plusieurs praticiens anglais. Fabre a obtenu de bons effets de l'acétate de morphine. Différents médecins anglais ont aussi vanté le sous-acétate de plomb, la digitale pourpre et l'atun. Jusqu'à présent, ces divers agents sont peu usités en France. Le petit nombre

d'essais que j'en ai faits, dit Velpeau, me font penser que l'alun, et l'opium surtout, ne sont pas à dédaigner. » Weisbrod emploie la créosote, dans la première moitié de la grossesse, après l'avortement, lorsque l'expulsion de l'œuf n'a pas mis fin à l'hémorragie; il fait usage de lavements de créosote, qui le regarde comme plus puissants que le seigle ergoté. Quand les pertes utérines précèdent la délivrance, il l'emploie en injection par le cordon; mais, en tout état de choses, il préfère la donner à l'intérieur à la dose de 3 gouttes pour 150 grammes de liquide, ou pour deux lavements.

50 Compression. La compression abdominale, à l'aide du bandage de ventre, qui n'est très-vantée, est abandonnée aujourd'hui comme insuffisante. La ligature autour des membres a été reconnue utile par Dubois dans les cas seulement où elle est modérée et où le système veineux seul est comprimé. Dans ce cas, le sang stagne dans les extrémités, et il arrive d'autant moins à l'utérus. La compression de l'aorte, proposée il y a longtemps, avait été abandonnée, lorsqu'elle a été préconisée de nouveau. Parmi les différents procédés, le seul mérite de fixer l'attention : il consiste à déprimer l'aorte au-dessus de l'utérus, à l'aide de plusieurs doigts qui affaiblissent les parois abdominales. Il faut s'efforcer, en comprimant l'aorte, d'écartier les intestins, et de ne pas déprimer la veine cave inférieure. Baudelocque, qui a beaucoup vanté la compression de l'aorte et qui a dû des succès remarquables à ce moyen hémostatique, veut, toutefois, qu'il soit combiné avec l'emploi du seigle ergoté, pour en assurer l'effet. Le professeur Dubois approuve cette combinaison.

51 Tampon. Ce moyen, mis en pratique par Portal, Hoffmann, était presque oublié, lorsqu'il a été expérimenté de nouveau par Leroux, qui s'est efforcé de le propager. Il est des plus simples et consiste à opposer une digue à l'écoulement du sang, par le secours de plusieurs lambeaux de linge ou d'étoffe imbibés de vinaigre pur, dont on remplit le vagin, et qu'on introduit même jusque dans la matrice lorsque la circonstance l'exige. Ce procédé, qui est celui de Leroux, a été modifié, et, aujourd'hui, on se contente de remplir le vagin avec de l'étoffe, de la charpie, du vieux linge, ou mieux on commence par introduire profondément dans le vagin un linge huile qui prend la forme de ce conduit; puis, dans cette sorte de sac, on place la charpie et on assujettit le tout à l'aide d'un bandage en T. On laisse l'appareil séjourner pendant plusieurs heures, un jour même si les femmes ne se plaignent pas trop. Pendant les premiers mois de la grossesse, en combattant une hémorragie par le tampon, on peut avoir à craindre la sortie prématurée du fœtus et de ses annexes; mais quelquefois les femmes ont conservé le produit de la conception. Plus la grossesse est avancée, moins le tampon est sûr. À l'approche de l'accouchement, le tampon à l'inconvénient de transformer une hémorragie d'externe en interne. Il cesse en quelque sorte d'être utile dans les hémorragies foudroyantes, consécutives à l'accouchement, car ici l'indication principale est d'exciter la matrice à se contracter; mais Leroux veut que, dans ce cas, on l'introduise jusque dans la cavité utérine, espérant que ce corps étranger, déterminé de substances stimulantes, déterminera les contractions de la matrice. M^{lle} Lachapelle, en même temps qu'elle tamponnait, avait l'habitude de comprimer l'utérus, en portant les mains sur les parois abdominales, et ce procédé lui a réussi.

70 Accouchement forcé. Lorsqu'une hémorragie abondante, externe ou interne, se déclare pendant le travail de l'enfantement, la femme échappe à la mort si la nature peut effectuer l'accouchement; cette observation n'a pas été perdue pour les gens de l'art. A. Paré, Hubert, Guillemeau eurent l'honneur de proposer les premiers l'accouchement forcé, en dilatant peu à peu l'orifice déjà ramolli et élargi par le contact du sang, en portant la main dans la matrice pour en tirer à la hâte l'enfant et le placenta. Puzos et Mauriceau, redoutant les dangers de l'accouchement forcé, proposèrent de le remplacer en dilatant l'orifice de l'utérus et en perçant les membranes de l'œuf. « Pour cela, dit Puzos, il faut introduire un ou plusieurs doigts dans l'orifice, avec lesquels on l'écarte en proportionnant la force à la résistance. Cet écartement gradué fait naître des douleurs, mais la matrice en action, et fait gonfler les membranes qui contiennent les eaux, dont on devra procurer l'écoulement le plus tôt qu'on pourra. » Cette méthode mixte est préférable à l'accouchement forcé dans certains cas; mais elle ne peut empêcher la nécessité de le pratiquer dans des circonstances extrêmes, notamment dans l'implantation du placenta sur le col de la matrice, dans l'hémorragie interne, et toutes les fois que la violence de la hémorragie compromet prochainement l'existence de la femme. Parfois, l'enfant est conservé après un accouchement forcé; mais, d'autres fois, cette opération n'a pour effet que la conservation de la mère. Lorsque le placenta est inséré sur le col, il faut le renverser sur un des os du bassin, agrandir le décollement d'un doigt, et le vagin ou son centre correspond à l'utérus, on doit traverser

cet organe pour arriver jusqu'à l'enfant et en faire la version. Gendrin propose l'emploi d'une sonde de femme pour faire la ponction du placenta et favoriser ainsi l'écoulement des eaux de l'amnios.

80 Conduite à tenir dans les hémorragies consécutives à l'accouchement. Dans ces hémorragies, il faut d'abord exciter les contractions utérines et amener au dehors le placenta et les caillots qui peuvent séjourner dans la matrice. Soit que l'hémorragie soit interne ou externe, les frictions sur l'abdomen, les réfrigérants et les autres moyens déjà cités sont très-utiles pour solliciter les contractions de l'utérus.

Le contact de la main qui va à la recherche du placenta et des caillots, la titillation de la surface interne de l'utérus par la pulpe des doigts, en même temps qu'on frictionne l'hypogastre avec l'autre main, est l'un des meilleurs moyens à employer pour déterminer l'utérus à revenir sur lui-même. La main ne doit sortir de la matrice que chassée avec les caillots et des portions de délivre. « Ce moyen, dit Desormeaux, me semble préférable à tous les autres par son efficacité; on l'a toujours et à chaque instant à sa disposition; on l'emploie sans que la femme s'en aperçoive, pour ainsi dire, et sans qu'elle s'en effraye; il n'est pas susceptible de déterminer l'inflammation, comme les astrinents et les stimulants portés dans la cavité de l'utérus. » Si l'inertie de la matrice ne cédait pas, ou ne cédait que momentanément aux frictions internes et externes, on pourrait introduire avec avantage du suc de citron dans la cavité utérine, à l'imitation de l'auteur et d'Evrut. Ce dernier praticien est l'heureuse idée de porter un citron écorcé dans une matrice inerte, et d'en exprimer le jus à l'aide de la main, au sort que ce citron sollicite doucement les contractions, et comme agent mécanique et comme astringent; il séjourne un certain temps dans la matrice et en sort quand cet organe est revenu sur lui-même. Evrut rapporte plusieurs observations concluantes en faveur de ce moyen. Souvent, il faut combiner plusieurs des moyens hémostatiques dont il vient d'être question; c'est au praticien qu'il appartient de faire un choix opportun. Il va sans dire que, dans les hémorragies peu abondantes, on ne doit recourir de prime abord qu'aux moyens les plus simples et qui ne présentent aucun inconvénient; tandis que, dans les pertes très-abondantes, on doit s'empresse d'user des procédés les plus prompts et les plus énergiques. Pour rappeler la vie prête à s'éteindre chez les femmes exsangues par suite de hémorragies, on a tenté plusieurs fois avec succès, en Angleterre, en France et en Allemagne, la transfusion du sang: il suffit le plus ordinairement d'injecter 60 à 100 grammes de sang pour obtenir une sorte de résurrection; d'autres fois, il faut transfuser jusqu'à 1,000 grammes et plus. La transfusion du sang est un moyen qui, bien qu'il ait quelquefois occasionné des accidents, n'en est pas moins héroïque dans certains cas, et doit être employé dans les circonstances où la hémorragie a, par son abondance, déterminé une anémie telle que l'on voit survenir cet état de syncope et de convulsions, conséquences si souvent mortelles des grandes hémorragies.

MÉNORRHAGIE *adj.* (mé-nor-ra-gi-ko — *rad. rhénorrhagie*). Méd. Qui a rapport à la hémorragie: *Flux MÉNORRHAGIQUE.*

MÉNORRHÉE *s. f.* (mé-nor-ré — *du gr. mén, mois; rhé, je coule*). Méd. Écoulement des menstrues.

MÉNORRHÉEN, ÉNÉE *adj.* (mé-nor-ré-in, -é-ne). Chir. Se dit d'une ceinture herniaire, à l'usage des femmes: *Ceinture MÉNORRHÉENNE.*

MENOSCELIS (mé-noss-sè-liss — *du gr. mén, force, et de skelos, jambe*, par allusion aux pattes robustes de ces insectes). Entom. Genre de coléoptères subterrâmes, de la famille des aphidiphages, établi pour une espèce de Cayenne.

MÉNOSTASE *s. f.* (mé-no-sta-zé — *du gr. mén, mois, et de stasis, arrêt*). Pathol. Accumulation et rétention du flux menstruel dans la matrice. || On dit aussi MÉNOSTASIS.

MENOT (Michel), célèbre prédicateur français, né vers 1440, mort à Paris en 1518. Il entra dans l'ordre des Cordeliers, enseigna la théologie dans leur maison de Paris et acquit une telle réputation comme prédicateur qu'on lui donna le surnom de *Langue d'or*. Il est assez difficile de comprendre l'enthousiasme des contemporains de Menot lorsqu'on lit ses sermons macaroniques, moitié en latin barbare, moitié en français burlesque, qui fourmillent de grossièretés, de bouffonneries, d'allusions indécentes, d'incroyables trivialités. Le recueil de ses sermons, que Voltaire a honorés de ses spirituelles moqueries, a été publié sous le titre de *Sermones quadragesimales olim* (1508), *Tyranni declamati*... (Paris, 1519 et 1525, in-8°). Les plus curieux morceaux de cet excentrique prédicateur, qui a laissé bien loin derrière lui Barlet et Mailard, sont le sermon de l'Enfant prodigue, celui de la Multiplication des pains, celui de la Passion, les sermons du Mauvais riche et de la Madeleine. Pour donner une idée du style de Menot, nous citerons les deux passages suivants, extraits, le premier de son

sermon sur l'Enfant prodigue, le second de son sermon sur Madeleine: « Quand ce fol enfant mal conseillé, *quando ille stultus puer et male consultus habuit suam partem de hereditate, non erat quiescentem de portione etiam secum; ideo autem, ille an fit de chiquaille: in sua bursa. Quando vidit tot pecias argenti simul, valde gavisus est, et dixit ad se: Oho! non manebitis scis semper. Incipit se respicere, et quomodo? Vos estis de tam bona domo et estis habille comme bête? Super hoc habebitur puerio. Mitit ad querendum les drapiers, les grossiers marchands de soie, et se fait accoucher de pied en cap; il n'y avait que redire au service. Quando vidit, emit sibi pulchras catigas d'écariate, bien tirées, la belle chemise froncée sur le collet, le pourpoint fringant de velours, la toque de Florence, etc. — Et ecce Magdalena se va depouiller et prendo tant en chemises, et ceteris indumentis les plus dissolus et habillements que un quelcun fereat ad plate septem annorum. Habebat suas domitellas juxta se in apparatu mundano: habebat ses santeurs, aquas ad faciendum relucere faciem ad atrahendum illum hominem (Jésus), et dicebat: « Vere habebit cor durum, nisi eum atraham ad meum amorem. Et si deberem hypothéquer omnes meas hereditates nunquam redibo Jerusalem, nisi colloque eum eo habito. » Credens quod visa dominatione ejus et comitiva facta est sibi place, on a paré le siège, cum panno aureo et venit se presentare, face à face son beau museau ante nostrum redemptorem ad atrahendum eum à son plaisir, etc. »*

MENOTTE *s. f.* (me-no-té — *rad. main*). Fam. Petite main: *Alt belles petites MENOTTES! petits ongles bien faits!* (Molière.)

— Pl. Lien de fer ou de corde, avec lequel on attache ensemble les mains d'un prisonnier, d'un malfaiteur, pour lui ôter la possibilité de fuir ou de nuire: *Mettre les MENOTTES à un prisonnier.*

— Fig. *Mettre des menottes à quelqu'un*, Lui ôter toute liberté d'action.

MENOTTÉ, ÉE (me-no-té) *part. passé* de *v. Menotter*. Attaché avec des menottes: *l'prisonnier MENOTTÉ.*

MENOTTER *v. a.* ou *tr.* (me-no-té — *rad. menotte*). Attaché avec des menottes: *MENOTTER un voleur.*

MENOTTI (Cyrus, en italien *Ciro*), patriote italien exécuté en 1831. C'était un citoyen influent de Modène qui, affilié de bonne heure aux carbonari, n'en était pas moins bien vu à la cour et aimé du duc. Il conspira d'abord en 1821, mais sans réussir à propager dans l'Italie centrale la révolution de Naples et de Turin. Emprisonné à cette époque, il fut bientôt remis en liberté pour conspirer de nouveau, surtout après la révolution de Juillet 1830. Menotti était le chef des libéraux du duché de Modène. La révolution de 1830 et les déclarations qu'il avait faites à la non-intervention avaient donné aux libéraux italiens l'espoir que, en cas de révolution dans la Péninsule, la France ne permettrait pas à l'Autriche d'intervenir. Cette confiance amena les mouvements insurrectionnels de 1831 en Italie. Il parait aussi que le duc de Modène, François IV, qui se doutait de la trame, avait fait des avances à Menotti et lui avait laissé le moyen de son secret désir de céder la couronne de fer. Il parait même qu'ils avaient échangé une promesse réciproque de s'accorder la vie sauve, quoi qu'il arrivât. Menotti fut-il victime d'une infâme perfidie, ou seulement d'un excès de confiance? De l'un et de l'autre, selon nous. La révolution devait éclater dans tout le duché le 5 février 1831; le 3, le duc, qui connaissait les plans, fait fermer la maison de Menotti, où, après une vive résistance, que l'arrivée de quelques pièces de canon put seule faire cesser, quelques conjurés réunis au nombre de trente et un sont arrêtés; Menotti est blessé par les dragons ducaux, et tous sont conduits au palais ducal, au milieu des gardes, qui les frappent et leur crachent au visage. François IV réunit aussitôt un tribunal militaire et fait demander le bourreau, qui était à Reggio. Mais la nouvelle de l'insurrection de Bologne et du soulèvement des campagnes de Modène épouvante le tyranneau; il s'enfuit, traînant à sa suite Menotti, qui fut conduit dans les casemates de Mantoue. Plusieurs biographes du duc assurent néanmoins qu'à ce moment celui-ci n'avait pas le projet de faire mourir son ancien ami, devenu son prisonnier. Ils assurent que cette détermination ne fut prise que deux mois plus tard, lorsque le duc, rentré dans ses États à la suite des Autrichiens, n'eût pas plus que les suggestions de la peur, et celles, pires encore, de l'infâme Canosa, qui, chassé de Naples, sa patrie, s'était emparé de l'esprit de François. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le duc, oubliant ses promesses, fit condamner Menotti par un tribunal composant le 25 mai, et le lendemain l'infortuné fut pendu avec l'avocat Borelli, dont tout le crime était d'avoir rédigé la délibération en vertu de laquelle le gouvernement provisoire avait été constitué. Tous les autres étaient en fuite. Le duc, en prononçant la confiscation des biens de Menotti, ordonna qu'une partie serait destinée au soulagement de sa veuve et à l'éducation de ses enfants.

MENOU, nom de plusieurs personnages de l'Inde. V. MANOU.

MENOU (René DE), sieur de CHARNIZAY écrivain français, né en 1578, mort en 1631. Il devint écuyer du roi et membre du conseil privé et du conseil d'Etat. Menou composa des ouvrages très-estimés lors de leur apparition, notamment: *la Pratique du cavalier*, suivie d'un *Traité des moyens d'empêcher les duels* (1612), qui eut de nombreuses éditions; *l'Instruction du roi en l'art de monter à cheval*, rédigée d'après des travaux de Pluvinel. Il a laissé manuscrit un *Traité de l'art de la guerre*, qu'on a attribué au maréchal de Biron.

MENOU (Charles d'ACULNAY DE), sieur de CHARNIZAY, colonisateur français, fils du précédent, mort en 1650. En 1632, l'accompagna, dans l'Amérique du Nord, son parent de Razilly, chargé de reprendre la Nouvelle-France, s'empara de Pentagot et repoussa les Anglais jusqu'à Penikuit. Après la mort de Razilly (1635), Menou devint l'agent d'une société fondée cette même année pour coloniser l'Acadie et acquit, en 1642, les droits des six membres de cette société. Maître alors de diriger à son gré l'entreprise, il éleva des forts, construisit des métairies, des moulins, un séminaire, établit des postes à Miskou, à Sainte-Anne, aux mines et fit faire d'importants défrichements. La colonie placée sous ses ordres comprenait 40 habitants, artisans, labourers et soldats. Pour la nourrir et fournir à ses besoins, pour la protéger contre les agressions des Anglais, d'Aulnay de Menou dépensa plus de 800,000 livres, dont il avait emprunté la plus grande partie à un commerçant de La Rochelle nommé Leborgne, lequel lui avait fourni, en outre, des canons, des munitions, etc. Menou dut céder à son créancier tous les biens qu'il possédait en France et fut complètement ruiné. Il périt noyé dans la rivière du Port-Royal.

MENOU (Jacques-François, baron DE), général et homme politique français, né à Bous-say-de-Loches (Indre-et-Loire) en 1750, mort à Venise en 1810. Il était maréchal de camp lorsque la noblesse de Touraine l'envoya siegier aux états généraux. Monarchiste, mais excellent patriote et partisan sincère de la liberté, il s'opposa avec force à l'adoption d'une religion de l'Etat, demanda que le droit de paix et de guerre fût attribué à la nation, proposa la conscription (qui ne fut votée que sous le Directoire), fit adopter le pavillon tricolore pour la marine, élever la solde des troupes, et décréter une levée de 100,000 hommes au moment où nos frontières étaient menacées (1791). En 1792, il commanda en second le camp de 20,000 hommes sous Paris, se fit battre par H. de La Roche-Jacquelin l'année suivante, reprit le 21 avril au III, l'insurrection du faubourg Saint-Antoine, eut le commandement en chef de l'armée de l'intérieur, qu'il dut céder à Bonaparte le 13 vendémiaire. Mis en jugement pour sa conduite pendant la journée du 10 octobre, il fut renvoyé absous, et fit partie ensuite de l'expédition d'Égypte, dans laquelle il montra une grande bravoure. Menou se maria à une musulmane, et ajouta à son nom celui d'Abdallah. Comme le plus ancien général de division de l'armée, il en prit le commandement en chef après la mort de Kléber; mais, soit impéritie, soit mauvais vouloir de la part de ses lieutenants, et surtout du général Reynier, son compétiteur, il alla de défaite en défaite jusqu'à la perte entière de l'Égypte. Le premier consul, loin de le mal accueillir à son retour, le nomma membre du Tribunal (1802), lui confia peu après le gouvernement du Piémont, puis celui de Venise, où il mourut. Le duc de Raguse, dans ses mémoires, a tracé un portrait plaquant de Menou, qu'il traite avec une sévérité peut-être excessive. « Pourvu d'esprit et de gaieté, dit-il, il était agréable conteur, fort menteur, et ne manquait pas d'une certaine instruction; son caractère, le plus singulier du monde, approchait de la folie. D'une activité extrême pour les très-petites choses, jamais il ne pouvait se décider à rien exécuter d'important. Écrivain sans cesse, toujours en mouvement dans sa chambre, montait chaque jour à cheval pour se promener, il ne pouvait jamais se mettre en route pour entreprendre un voyage utile ou nécessaire. Après avoir montré son incapacité comme administrateur du Piémont, et en quittant cette fonction, on trouva dans son cabinet neuf cents lettres qu'il n'avait pu écrire ou vérifier. Constamment et partout le même, on ne cessait cependant de l'employer. A Venise, dont il eut le gouvernement, il devint éperdument amoureux d'une célèbre cantatrice, dont il fut la risée, courant après elle dans toute l'Italie, arrivant toujours dans chaque ville après son départ. Toujours perdu de dettes, et de dettes criardes, s'élevait souvent à trois cent mille francs, et acquittées plusieurs fois par Bonaparte, il ne pouvait se résoudre à rien payer et donnait tout ce qu'il avait. C'était un extravagant, un fou, quelquefois assez amusant, mais un fléau pour tout ce qui dépendait de lui. »

MENOUF, ville de l'Égypte moderne, dans la basse Égypte, chef-lieu d'une province de son nom, à 55 kilom. N.-O. du Caire, sur le canal de son nom, qui dérive de la branche orientale du Nil pour venir déboucher dans

la branche occidentale; 4,300 hab. Commerce de riz, blé, légumes. Les rues qui composent cette ville sont étroites, tortueuses et les maisons mal bâties. La province de Menouf occupe la partie méridionale du Delta, entre les provinces de Garbieh, de Kelyoub et de Bahrieh; elle mesure 95 kilom. du N. au S., sur 58 kilom. de l'E. à l'O.; 230,000 hab.; chef-lieu Menouf. Le sol, arrosé par plusieurs canaux dérivés du Nil, est d'une grande fertilité.

MENOUFIEH, l'une des Moudiriehs de la basse Egypte; chef-lieu, Chobrin.

MENOUX (SAINT-), bourg et commune de France (Allier), cant. de Souvigny, arrond. et à 16 kilom. O. de Moulins, au confluent du Chameron et de l'Oure; 1,645 hab. Tuilerie, fours à chaux. Saint-Menoux possédait un moyen âge un vaste et ancien monastère de bénédictins, dont l'église seule a survécu aux ravages du temps et des hommes. Le clocher est un beau spécimen du style roman et du style ogival primaire. Une belle frise sculptée, le cercueil en pierre de saint Menoux et les restes d'une magnifique chaise attirèrent l'attention à l'intérieur du monument.

MENOUX (Joseph ns), jésuite et écrivain français, né à Besançon en 1895, mort à Nancy en 1766. Le succès avec lequel il s'adonna à la prédication lui valut le titre de prédicateur ordinaire du roi Stanislas, qui le nomma en outre supérieur d'un séminaire de missions pour la Lorraine. Il était membre de l'Académie de Nancy. Menoux est avec Voltaire une liaison qui n'était pas plus sincère d'un côté que de l'autre. Il revit les ouvrages moraux et religieux du roi Stanislas. Son principal écrit a pour titre : *Notions philosophiques des vérités fondamentales de la religion, ouvrage didactique d'un ordre nouveau* (Nancy, 1758, in-80, 7^e édit.), traité aussi clair que méthodique, d'après Fréron, et qui parut d'abord sous le titre de : *Défi général à l'incrédulité*.

MENOUX (Louis-François-Marie), magistrat français, né à Lyon en 1769, mort en 1855. Il était avocat lorsque éclata la révolte des Lyonnais. Pendant le siège de Lyon, Menoux se distingua par son courage et ne dut son salut, après la prise de cette ville, qu'à sa qualité de fils d'un citoyen de la République helvétique, « alors en paix avec la république française. » Après le 9 thermidor, nommé président d'une députation que la ville de Lyon envoyait au gouvernement, Menoux parut à la barre de la Convention, et, dans un discours éloquent, exposa si bien la triste situation de ses concitoyens, que l'assemblée décida unanimement que la demande des Lyonnais serait prise en considération; elle ordonna aussi l'insertion au *Moniteur* du discours de Menoux. Quelques jours après, il revenait à Lyon, porteur du décret de la Convention du 16 vendémiaire an III, qui levait l'état de siège et rendait à la ville son ancien nom. Sous l'Empire, Menoux repartit dans le corps des avocats lorsqu'il fut réconstitué (1812) et obtint de brillants succès. Son nom se trouve attaché à un grand nombre de causes célèbres de l'époque. En 1834, il fut nommé conseiller à la cour de Lyon, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1852.

MÉNOKÉNIE s. f. (mé-no-ké-ni — du gr. mén, mois; xénos, étranger). Méd. Syn. de MÉNOLANIE.

MENS, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 55 kilom. S. de Grenoble; pop. aggl., 1,641 hab. — pop. tot., 1,967 hab. Tissage de toiles d'emballage; verrerie; commerce de laines. Belles et abondantes fontaines.

MENS AGITAT MOLEM (*L'esprit meut la matière*). Commencement d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 727). A cette question d'Enée : « Mon père, pouvons-nous penser que quelques âmes sublimes monteront d'ici vers le ciel et reviendront de nouveau animer nos lourdes enveloppes ? » Anchise répond :

*Principio cælum ac terras, camposque liquentes
Lacumque globum lunæ, Titanique natæ
Spiritus intus alit, totum que infusa per artus
Mens agitât molem, et magno se corpore miscet...*

dont voici la traduction libre : « Dieu est l'âme du monde. Répandue dans la terre, dans le soleil, dans la lune et les autres globes célestes, cette âme universelle donne la vie et le mouvement au monde : *Mens agitât molem*. » Cette expression, par laquelle Virgile distingue la substance spirituelle de la substance matérielle, sert à désigner tout ce qui marque l'empire de l'esprit sur la matière et la suprématie de la pensée, de l'intelligence et du génie.

Dans *Télémaque*, Fénelon explique ainsi le vers de Virgile :

« L'âme universelle du monde est comme un grand océan de lumière; nos esprits sont comme de petits ruisseaux qui en sortent et qui y retournent pour s'y perdre. »

« Le poète, riche de ses illusions, n'est jamais seul dans la nature. Pour lui, le *Mens agitât molem*, l'esprit animant la masse entière, est pris au sérieux. »

LE PELLETIER (de la Sarthe).

« Il me semble que l'existence et la marche

des gouvernements ne peuvent s'expliquer par des moyens humains, pas plus que le mouvement des corps par des moyens mécaniques : *Mens agitât molem*. »

JOSEPH DE MAISTRE.

« Vous voyez donc bien qu'une Providence très-sage a combiné entre eux les éléments pour les besoins des végétaux et des animaux. Elle échappe à nos sens corporels, mais elle s'y manifeste par ses bienfaits : *Mens agitât molem*, l'esprit modifie la matière. »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

MENSA-MOUSA 1^{er}, sultan de Tombouctou et du Soudan, né à Béled-Bani vers 1285, mort en 1331. Il succéda en 1311 à son père, Abou-Bekr II, fonda dans le Soudan un vaste empire, qui s'étendait de l'Océan Atlantique aux confins du Sahara, ramena d'Egypte, en revenant d'un pèlerinage à La Mecque (1324), le poète arabe Abou-Isahak-Ibrahîm-el-Tonéidjân, qui fonda par son ordre une Académie à Oualata, et appela d'Espagne et du Maroc un grand nombre d'ouvriers pour élever des palais et des mosquées. En 1326, il devint maître de Tombouctou, dont il fit la métropole commerciale de ses Etats, et qui fut prise et en partie détruite par les Mossis en 1330. Mensa-Mousa était un prince lettré, grand protecteur des poètes et des savants.

MENSA-MOUSA II, sultan de Tombouctou et du Soudan, né à Béled-Bani vers 1330, mort en 1407. Il succéda à son père, Mari-Djata II, en 1374, s'occupa fort peu du gouvernement, dont il laissa la direction à son vizir Mari, fit de grands embellissements à Tombouctou et entra en relation avec les princes de Grenade, à qui il envoyait des girafes.

MENSA-SILIM ou SOULEILMAN, sultan de Tombouctou et du Soudan, né à Béled-Bani vers 1300, mort en 1359. Il était frère de Mensa-Mousa 1^{er}, au fils duquel il succéda en 1335. Il reprit Tombouctou sur les Mossis, entra en relation avec les princes du Maroc, accueillit favorablement les lettrés et les voyageurs qui se rendaient auprès de lui, et laissa la réputation d'un prince vaillant, mais ombrageux.

MENSAIRE s. m. (man-se-re — lat. mensarius; de mensa, table, comptoir). Antig. rom. Nom donné à cinq magistrats qui jugeaient, dans les marchés, les contestations survenues entre créanciers et débiteurs. On les appelait aussi *trapézètes*. Il leur donnait des agents du trésor public, inférieurs aux questeurs.

— **Encycl.** On donnait ce nom à cinq officiers romains qui tenaient leurs séances dans les marchés, faisaient comparaitre devant eux les débiteurs et les créanciers qui avaient des contestations, et prenaient les mesures conservatoires nécessaires pour l'acquittement des dettes. Les *mensaires* étaient des fonctionnaires publics qui devenaient ensuite ou quinquévirs ou triumvirs.

L'an de Rome 536, le manque d'argent amena l'institution des *mensaires*, à la requête du tribun du peuple Minutius. En 538, on confia à ces officiers les fonds des mineurs et des veuves, et, en 542, ce fut chez les *mensaires* que chacun alla déposer sa vaisselle d'or et d'argent et son argent monnayé. Ce prêt, fait dans un but patriotique, fut scrupuleusement remboursé par la suite. Dans quelques villes d'Asie, les revenus publics étaient perçus et administrés par cinq préteurs et quatre *mensaires*.

MENSALE s. f. (man-sa-le). Chirom. Ligne qui traverse le milieu de la paume de la main.

MENSALE adj. f. (main-sa-le — lat. mensalis; de mensis, mois). Mythol. rom. Surnom de Junon président aux paiements qui se faisaient au jour des calendes.

MENS DIVINOR (*le souffle divin*). Mots d'Horace (livre I, satire IV, vers 42). Poésie et versification sont deux choses bien différentes. Horace avertit de leur méprise ceux qui, faisant des vers réguliers, oseraient à ce seul titre prendre le nom de poètes; pour être poète, il faut deux choses : d'abord le *mens divinor*, l'étincelle sacrée, ou, comme dit Boileau, « du ciel l'influence secrète, » et, de plus, le privilège de pouvoir dire naturellement de grandes choses, ce qu'Horace appelle *Os magna sonaturum*.

« Ce que tous les efforts réunis de la volonté ne sauraient produire, c'est la sensibilité innée, le coloris naturel, la flamme intérieure, *mens divinor*. Or, combien, s'intitulant poètes, ne sont, par l'absence de cette naïveté essentielle et faute d'une nature vraiment aimante, que des versificateurs spirituels, ou même que de froids et insipides rimeurs ! »

(Revue de Paris.)

« Laissons les fuirs, ces enfants de la fantaisie et du caprice; ils obéissent à tout propos au *mens divinor*; ceux-là parlent moins haut et sont plus calmes en leur douleur, dont la douleur est plus durable. »

J. JANIN.

« C'est la langue et la littérature de Rome qui ont formé notre langue et notre litté-

ture. Ce rare bon sens, ce *mens divinor* de nos grands écrivains, cette justesse, cette précision, cette netteté qu'on admire dans leur style, ce caractère toujours un peu solennel de leurs compositions, ne sont-ce point là des attributs qu'ils tiennent des Romains plus que des Grecs ? »

(Revue de Paris.)

MENSENDORFF-POUILLY (Alexandre, comte de), général et homme d'Etat autrichien, né en 1813. Entré, en 1829, comme enseigne dans un régiment d'infanterie, il passa bientôt après, avec le grade de lieutenant, dans la cavalerie, et il était parvenu au grade de major en 1848, époque où il accompagna en Italie le grand-duc François-Joseph. Ce prince étant devenu empereur au mois de décembre de la même année, l'admit au nombre de ses aides de camp et l'envoya ensuite en Hongrie, où le comte de Mensendorff-Pouilly conquit le grade de colonel. Promu major général à la fin de 1850 et nommé commissaire de la confédération dans le Holstein, il administra cette province, de concert avec les commissaires prussien et holsteinois, jusqu'au jour où elle fut livrée aux Danois (2 février 1852). Deux mois après, il devint envoyé extraordinaire à la cour de Saint-Petersbourg, et, en mai 1853, demanda lui-même son rappel.

Promu, en 1859, au grade de feld-maréchal lieutenant, il commanda, pendant la guerre d'Italie, une division de cavalerie du second corps d'armée, d'abord sous les ordres de Giulay, puis sous ceux de Schlick, et se distingua aux batailles de Magenta et de Solferino. En 1860, il reçut une mission extraordinaire en Suède, à l'occasion du couronnement du roi Charles XV, fut ensuite chargé d'aller complimenter à Copenhague la reine Victoria, et, en octobre de la même année, fut appelé au commandement général du banat de Temes et de la voïvodie de Serbie, fonctions qu'il échangea l'année suivante contre celles de lieutenant de l'empereur en Gallicie et de commandant général de cette province, ainsi que de la Bukowine. A la retraite du comte de Rechberg, en octobre 1864, il devint ministre de la maison de l'empereur et des affaires étrangères. Homme de guerre plutôt qu'homme d'Etat, ce fut lui qui, dans ce poste difficile, engagea la politique extérieure de l'Autriche dans la voie qui devait aboutir au funeste conflit de l'année 1866. Après la conclusion de la paix, il demanda à se retirer du ministère et déposa son portefeuille le 30 octobre 1866. Il a aujourd'hui les titres de chambellan de l'empereur et de conseiller intime.

MENSE s. f. (man-se — du lat. mensa, table. Quelques-uns comparent ce mot au sanscrit *mānsa*, chair, qui semble avoir désigné primitivement la chair préparée, divisée, distribuée, s'il s'agit, comme cela est probable, de la racine *mas*, mesurer, partager. Le sanscrit *mānsa* a aussi l'acception de temps, qui s'explique facilement si l'on admet cette origine. En indoustani et en turki du Caucase, on trouve aussi *mas*, chair; en arménien, *mis*. Le latin *mensa*, repas, table, n'aurait donc signifié dans l'origine qu'une portion de chair, comme aussi l'irlandais *méis*, plat, dont le *s* maintenu indique une nasale supprimée, et peut-être *maise*, nourriture en général. Les langues germaniques n'offrent que le gothique *minsa* pour *minz*, chair. L'ancien prussien *mensas*, devenu en lithuanien *mensa*, viande, est presque identique au sanscrit, ainsi que l'ancien slave *miaso*, polonais *mieso*, russe *miaso*, illyrien *meso*, etc. Curtius n'accepte pas ce rapprochement avec le sanscrit *mānsa*, et il rattache directement le latin *mensa* à la racine *mā*, mesurer, construire). Table où l'on mange. Il vient mot.

— **Fig.** Nourriture : *Toutes les espèces ont un droit égal à la mense de la nature*. (Buff.)

— **Dr. canon.** Revenu ecclésiastique : **MENSE** abbatial. **MENSE** épiscopale. **MENSE** conventuelle. Il **Mense** commune. Revenu commun à un abbé et à ses religieux.

MENSOLE s. f. (man-so-le). Archit. Clef de voûte.

MENSONGE s. m. (man-son-je — rad. *mentir*). Action ou habitude de mentir : *Le mensonge ne peut jamais être excusable, quelque fin et quelque motif que se propose celui qui ment*. (Rèch.) Le **MENSONGE** dénote une âme faible, un esprit sans ressources, un caractère vicieux. (Grimm.) Le **MENSONGE** est toujours odieux quand on en profite. (Kant.) Le **MENSONGE** est plus dégoûtant encore dans les écrits que dans la conduite. (Mme de Staël.) L'exagération est le **MENSONGE** des honnêtes gens. (J. de Maistre.) Ce qu'on gagne par le **MENSONGE** en réputation d'habileté, on le perd en considération. (Chateaub.) Le **MENSONGE** est l'assassinat de l'intelligence. (Proudh.) Le **MENSONGE** est une dégradation du caractère; il conduit à toutes les lâchetés. (Maquet.) De femme à homme, ou commence le **MENSONGE** commence l'infamie. (Balz.) Les despotes ne règnent que par la force et le **MENSONGE**. (A. Martin.) Le **MENSONGE** fut toujours abhorré du genre humain. (Lacordaire.) Le **MENSONGE** est l'avilissement et en quelque sorte l'entassement de la dignité d'homme. (E. Saisset.) « Assertion que l'on sait fautive, contraire à la vérité : *Que de gens préfèrent un MENSONGE*

appréciable à une austère vérité. (D'Abanc.) *Tout MENSONGE répété devient une vérité*. (Chateaub.) *Qui excuse sa faute par un mensonge se condamne par deux raisons*. (S. Dufour.) *Guerre ouverte, guerre à mort au mensonge érigé en parole de Dieu*. (Ch. de Rémusat.) *L'athéisme est un mensonge que l'homme se fait à lui-même*. (A.-H. Lemonnier.) *Même en matière d'éducation, il n'y a point d'utiles mensonges*. (E. About.)

— Par ext. Fiction, erreur, illusion : *Le roman est un monstre, né des amours adultères du mensonge et de la vérité*. (Suger.) *La tradition change la vérité en mensonge, et les mensonges en d'autres mensonges*. (De Bruix.) *Telle chose est une réalité pour la jeunesse et un mensonge pour la vieillesse*. (Boitard.) *Les écoles paternes marchaient à tâtons dans la nuit, s'attachant aux mensonges comme aux vérités dans leur route de hasard*. (V. Hugo.) *Le plus grand de tous les dangers est de faire reposer les lois sur un mensonge*. (L. Blanc.) *Le mensonge et les vers de tout temps sont amis*.

LA FONTAINE.

— Fausseté, chose pleine de fourberie : *La perfidie, si j'ose le dire, est un mensonge de toute la personne*. (De Bruix.) *Il y a des femmes en qui l'art surmonte la nature, et que l'on peut appeler de beaux mensonges*. (La Mothe Le Vayer.)

— **Théol.** *Mensonge joyeux*, Mensonge fait dans un but de plaisanterie ou d'amusement. *Le Mensonge officieux*, Mensonge qu'on fait pour rendre service ou pour être agréable à quelqu'un ou utile à soi-même. *Le Mensonge pervers*, Celui qu'on fait dans le but de nuire.

— **Prov.** *Tous songes sont mensonges*, Il ne faut pas attacher de signification aux rêves.

— **Relig.** *Père du mensonge*, Esprit de mensonge, démon.

— **Rem.** Ce mot, autrefois féminin, avait encore ce genre au xvi^e siècle. Il l'a gardé en provençal.

— **Syn.** *Mensonge, menterie*. Le mot *mensonge* appartient au style sérieux; il présente l'action de celui qui a menti comme mauvaise en soi, et il est le seul qui convienne quand il s'agit de choses graves et quand on ne cherche pas à excuser le menteur. Une *menterie* n'est qu'un petit mensonge, un mensonge pour rire ou au moins sans mauvaise intention; c'est de plus un terme familier qui ne s'emploie guère que dans la conversation et en plaisantant.

— **Encycl.** « Tu ne mentiras pas, c'est le précepte absolu du Décalogue, précepte que les théologiens ont accepté dans toute sa rigueur et pour lequel ils n'ont admis aucune exception. Ils reconnaissent bien que les plus grands personnages de la Bible, Jacob, Joseph, etc., ne se sont pas fait faute de mentir; mais ils condamnent leur conduite ou l'expliquent au moyen de ces ressources qui ne font jamais défaut à la théologie. Donc il est en tout et partout absolument défendu de mentir. Quoi donc ! il ne sera pas permis de mentir même pour s'égayer ? Non ! le mensonge joyeux est un mensonge. Tout au moins on pourra offenser légèrement la vérité pour sauver sa propre vie, celle de son père, pour le salut d'une ville, d'une nation ? Point ! Non mentir; où Dieu n'a point distingué nous ne saurions admettre de distinction. Cette inflexibilité de principes à quelque chose qui choque, mais qui plaît en même temps. Cette morale draconienne n'attire point les cours, mais elle frappe l'esprit d'admiration. La franchise est une si belle vertu que l'excès même impose le respect. Toutefois, on connaît l'inconvénient de toute vertu outrée; elle amène des relâchements inévitables; elle inspire infailliblement des détours ingénieux pour ruser avec sa conscience. Cette conséquence fâcheuse n'a pas manqué de se produire à propos de la doctrine chrétienne du mensonge.

Il n'est jamais permis de mentir, c'est convenu; mais qu'est-ce que mentir ? C'est ici que le diable a trouvé sa revanche. Mentir, disent les moralistes, c'est chercher à tromper par des discours qu'on sait contraires à la vérité; mentir, disent les théologiens, c'est dire sciemment des choses contraires à la vérité. La différence entre les deux définitions n'apparaît pas tout d'abord, mais elle est énorme. Si l'on s'est défendu que de dire sciemment des choses contraires à la vérité, il n'est donc pas défendu de tromper en disant des choses matériellement vraies, mais dites de façon à induire en erreur. A ce compte, rien ne sera plus facile que de déguiser une vérité gênante, et dans le menteur il faudra voir, non plus un coupable, mais un imbécile. Ce système ouvre toute large la voie aux restrictions mentales, qui a rendu les jésuites si célèbres. S'agit-il de nier une dette ? Rien de plus facile : Je ne vous dois rien, direz-vous à votre créancier; et vous entendrez : que vous ne sachiez. Voulez-vous affirmer, contrairement à la vérité, que vous n'avez pas usé de captation pour vous faire attribuer un héritage, vous direz, avec serment si c'est nécessaire : Je n'ai jamais parlé au défunt; et vous ajouterez mentalement : depuis qu'il est mort, etc. Nous étions tout à l'heure en admiration devant une morale effroyablement sévère; nous voici en présence d'un système capable de soulever l'indignation de toute âme amie de la vérité,

C'est un des plus prodigieux tours de passe-passe qu'ait jamais joués la théologie. « On peut jurer, dit le jésuite Sanchez, cité par Pascal, qu'on n'a pas fait une chose qu'on qu'on l'ait faite effectivement, en entendant en soi-même qu'on ne l'a pas faite un certain jour, ou avant qu'on l'ait faite, ou en attendant quelque circonstance pareille. » Avions-nous tort de dire que dans ce singulier système, le mensonge est une procédure de niais ? Y a-t-il rien de plus facile que de tromper sans mentir, et le menteur peut-il avoir d'autre intérêt que celui de tromper ?

Laissons donc de côté ces théologiens qui ne peuvent que soulever la colère après avoir excité le rire, et, évitant la sévérité de leur morale pour éviter de tomber dans leur horrible relâchement, exposons simplement des principes raisonnables et mettons la morale dans les justes limites du bon sens et de la vérité. Le mensonge, pour accepter la division introduite par les théologiens eux-mêmes, peut être joyeux, ou officieux, ou pervers, ou méchant, ou ruse, ou pas plus d'importance morale que de regarder couler l'eau pour se rafraîchir; mentir pour être utile est une action méritoire plutôt qu'un péché; mentir pour nuire est toujours un mal, dont la gravité dépend du mal même qu'on veut faire, et qui se complique d'une offense à la vérité. En un mot, comme dit Voltaire, « le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une grande vertu quand il fait du bien. » Resterait une quatrième variété de mensonge que les théologiens ont négligée et qui est cependant la plus fréquente de toutes, c'est le mensonge indirect, le mensonge sans raison, le mensonge par amour de l'art. Mentir pour mentir est une habitude qui peut être désagréable, c'est un tic qui agace, c'est d'ailleurs la preuve d'un médiocre amour de la vérité; mais nous croyons bien sévères les théologiens qui condamnent aux feux du purgatoire de pareilles peccadilles, eux qui ne ferment pas les portes du ciel à ceux qui affirment son serment de bons gros mensonges accompagnés mentalement des paroles qui en feraient des vérités, eux qui exemptent de tout péché ceux, comme dit excellemment Pascal, qui « disent la vérité tout bas et un mensonge tout haut. »

MENSONGER (champ du). V. LUGENFELD.

MENSONGER, ÊRE adj. (man-son-jé, è-re — rad. mensonge). Faux, trompeur, qui fait naître des illusions : Une assertion MENSONGÈRE. Un discours MENSONGER. Des protestations MENSONGÈRES. Le bréviaire du langage n'est pas un *farde* MENSONGER, mais la couleur immortelle de la vie. (D. Nisard.) La liberté restreinte, c'est, sous un nom MENSONGER, l'arbitraire administratif. (E. de Gir.)

La fortune offre aux yeux des brillants mensongers. REGNARD.

D'espérances mensongères
Nous vivons préoccupés. VOLTAIRE.

MENSONGÈREMENT adv. (man-son-jé-re-man — rad. mensonger). D'une façon mensongère : Arranger MENSONGÈREMENT un récit.

MENSOR, géographe romain. V. BALBUS.

MENS SANA IN CORPORE SANO (Une âme saine dans un corps sain). « Que peut-on demander de plus aux dieux, a dit Juvénal, que la santé de l'âme avec la santé du corps ? »

Proudhon a dit : « La vertu est la santé de l'âme, et la santé est la vertu du corps. » Rabelais, en son humeur railleuse et joyeuse, a parodié ainsi cette maxime : « Mens sana non potest vivere in corpore alico, une âme saine ne peut habiter dans un corps sec (qui ne boit pas). »

Raspail (*De la santé et de la maladie*) développe la pensée de Juvénal; il distingue quatre situations différentes dans lesquelles l'homme peut se trouver : une âme saine dans un corps sain, — une âme saine dans un corps malade, — une âme malade dans un corps sain, — une âme malade dans un corps malade. « Mens sana in corpore sano, voilà l'homme moral, l'homme modèle, l'homme juste; mens sana in corpore non sano, voilà l'homme malade et souffrant; mens non sana in corpore sano, voilà l'homme triste, mélancolique et affligé; il deviens ou maniaque ou fou; mens non sana in corpore non sano, c'est l'agonie, c'est le prélude de la mort. »

Enfin, La Rochefoucauld a dit : « La force et la faiblesse de l'esprit sont mal nommées; elles ne sont, en effet, que la bonne ou mauvaise disposition des organes du corps. »

« Un homme bien organisé et bien dirigé, qui sait se gouverner lui-même convenablement, tirera bon parti de son âme et de son corps : Mens sana in corpore sano. »

BAUTAIN.

Mme D... m'a mandé quelquefois que vous vous portiez bien. C'est tout ce que je vous souhaite, car c'est la moitié du bonheur; et l'autre moitié, mens sana, vous est acquise de tout temps. »

P.-L. COURIER.

MENSTRUATION s. f. (man-stru-a-si-on — rad. menstruer). Physiol. Perte de sang par la matrice, qui a lieu ordinairement tous

les mois chez la femme, depuis le moment de la puberté jusqu'à l'âge critique : MENSTRUATION pénible. MENSTRUATION irrégulière. || Espace de temps pendant lequel cette perte périodique a lieu.

— Encycl. Méd. La menstruation est un écoulement sanguin provenant tous les mois, depuis la puberté jusqu'à la ménopause, chez les femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices. On doit y distinguer trois périodes : 10 période d'apparition; 20 période d'état; 30 période de cessation.

10 Période d'apparition. Quelques jours avant l'apparition des règles, le mucus que sécrètent les organes génitaux de la femme prend une odeur particulière assez semblable à celle qui émane des femelles d'animaux à l'époque du rut; en même temps il se colore en brun rougeâtre. Cette coloration, due à la présence de globules sanguins, augmentant rapidement, l'écoulement prend bientôt tous les caractères du sang. Quelquefois le mucus ne se colore que modérément, il cesse brusquement de couler et le jour suivant un écoulement de sang pur apparaît tout à coup.

20 Période d'état. Cette période dure de trois à huit jours. Le sang coule à peu près uniformément. Il est presque pur; on ne trouve qu'une petite quantité de mucus vaginal et utérin (chez la femme bien portante).

30 Période de cessation. L'écoulement diminue progressivement et passe en sens contraire par les mêmes phases qu'à la période d'invasion; il devient muqueux et se termine par l'expulsion d'un flocon albauminéux.

La menstruation est liée aux modifications qui s'accomplissent dans les organes génitaux internes de la femme : c'est ainsi que son retour périodique coïncide avec la chute d'une vésicule de Graaf parvenue à son point de maturité; aussi le flux menstruel est-il le signe que la jeune fille est apte à devenir mère. On voit cependant des femmes très-fécondes qui n'ont jamais été réglées.

D'ordinaire, la menstruation est suspendue pendant la grossesse et l'allaitement; quelquefois aussi elle persiste; d'autres fois même, elle ne s'établit qu'à ce moment pour disparaître de nouveau après la lactation. L'époque à laquelle le flux menstruel cesse définitivement d'apparaître varie dans des limites très-étendues. En général, la femme cesse d'être réglée entre quarante et cinquante ans, sauf les cas exceptionnels où l'on a vu des femmes de soixante et même de soixante-dix ans demeurer réglées et fécondes.

On a fait de nombreuses statistiques pour déterminer l'époque à laquelle les règles apparaissent pour la première fois; de nombreuses difficultés empêchent les recherches exactes sur ce sujet.

Cette époque varie dans des proportions considérables. Quelques jeunes filles sont pubères et par suite réglées dès l'âge de onze ans, d'autres ne le sont pas encore à dix-huit ans. Dans les climats tempérés, l'âge moyen auquel apparaît le flux menstruel peut être fixé à quatorze ans. On a beaucoup exagéré l'influence du climat sur l'époque de la puberté. Néanmoins, il est incontestable que, précoce dans les pays très-chauds, l'apparition est tardive dans les pays très-froids. La puberté s'annonce par le développement rapide des parties génitales; les seins s'arrondissent et augmentent de volume. Un malaise général, une lassitude spontanée, des vertiges, un pesantement de tête, des douleurs vagues dans les lombes et dans les cuisses, des tiraillements à l'hypogastre précèdent la première irruption des menstrues.

Les yeux s'entourent quelquefois d'un cercle livide ou bleuâtre et, presque toujours, ces phénomènes s'accompagnent d'une très-grande irritabilité nerveuse.

Quoique soumis à des époques de retour périodiques, le flux menstruel est loin d'offrir une régularité constante. Il apparaît le plus souvent tous les mois et jour pour jour, mais il est remarquable que les règles ont une certaine tendance à avancer leur retour. C'est ainsi que M. Schweig donne comme moyenne de cinq cents menstruations observées sur soixante femmes le chiffre de vingt-sept jours et demi. On a publié, il y a quelques années, l'observation d'une femme qui pendant vingt-sept ans a tenu un compte exact de ses époques menstruelles apparues 245 fois. Cette femme eut :

2 intervalles de 24 jours
13 intervalles de 25 —
29 intervalles de 26 —
52 intervalles de 27 —
72 intervalles de 28 —
36 intervalles de 29 —
26 intervalles de 30 —
8 intervalles de 31 —
7 intervalles de 32 —

245

Cette moyenne cependant n'a rien d'absolu, en présence du grand nombre d'exceptions. Des femmes sont réglées tous les quinze jours, d'autres tous les vingt jours, d'autres enfin ne voient que toutes les six semaines apparaître le flux menstruel.

La quantité de sang est plus variable encore que la durée, puisqu'elle n'est la même ni aux diverses époques ni dans les différents jours de la même période, ni aux différentes heures du jour et de la nuit, elle varie depuis quelques gouttes jusqu'à un kilogramme, et,

dans les moyennes cherchées dans les statistiques, on remarque des écarts extraordinaires. Ainsi Baudelocque donne comme moyenne 90 grammes, Hippocrate 400 grammes. Les femmes maigres, nerveuses et d'un tempérament ardent sont généralement plus abondamment réglées que les femmes grasses, d'un tempérament froid et d'une constitution faible.

Quoique le sang qui s'écoule pendant l'époque menstruelle ne soit pas complètement identique au sang des vaisseaux, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est un peu moins riche en fibrine, il n'est cependant pas veineux, comme on l'a cru fort longtemps.

Les physiologistes admettent tous aujourd'hui que le sang menstruel provient de la muqueuse de la cavité utérine. Néanmoins, on voit parfois, dans quelques cas très-rare, des hémorragies périodiques complètes ou même suppler l'écoulement cataménial. C'est ce que l'on a désigné sous le nom de règles déviées. Cette déviation des règles peut être primitive, comme elle peut survenir chez des femmes bien réglées à la suite d'une violente émotion ou d'une cause perturbatrice quelconque.

Ces mêmes causes peuvent amener la cessation complète des règles : une lésion des muqueuses, un refroidissement subit, l'immersion des extrémités dans l'eau froide, une émotion morale un peu vive même ont produit ce résultat. La cause la plus fréquente de la cessation des règles est la grossesse; néanmoins, ce phénomène n'est pas aussi absolu qu'on le croit généralement, car il peut arriver, rarement il est vrai, que la femme continue d'être réglée pendant les trois ou quatre premiers mois de sa grossesse.

Toutes les femmes ne voient pas revenir leurs règles à la même époque après une grossesse. Elles viennent généralement six semaines après l'accouchement si la femme ne nourrit pas son enfant. Passé ce terme, l'absence de la menstruation devra faire craindre une affection des organes génitaux.

Les physiologistes considèrent les menstrues comme un phénomène propre à l'espèce humaine. On le voit cependant se produire chez quelques femelles de singes, et faire complètement défaut chez les femelles indigènes de certaines contrées sauvages. V. pour les rapports de la menstruation avec l'ovulation, les mots OVAIRE, OVULATION, PUBERTÉ, MÉNAPAUSE.

MENSTRUÉ s. m. (man-stru-é. — V. MENSTRUUS). Chim. Liquide servant à dissoudre les corps solides : L'eau régale est le MENSTRUÉ de l'or.

— Alchim. Menstrue blanchi, menstrue pur, menstrue essentiel, menstrue des philosophes, Mercure des sages. || Menstrue végétal, Eau ardente sept fois rectifiée.

MENSTRUÉ, ÊRE adj. (man-stru-é — rad. menstruer). Se dit de la femme, par rapport à la manière dont le flux menstruel est établi chez elle : Femme bien MENSTRUÉE, mal MENSTRUÉE. Les animaux femelles ne sont généralement pas MENSTRUÉS comme la femme.

MENSTRUÉL, ELLE adj. (man-stru-él, è-le — rad. menstruer). Physiol. Qui a rapport aux menstrues : Sang MENSTRUÉL. Arrêter le flux MENSTRUÉL.

— S'est dit pour MENSTRUÉL, du latin *menstruus*, qui a la même sens : Il y a plus de six ans, mon cher et illustre maître, que je ne lis point les sottises MENSTRUÉLLES du Garasse de Trévoix; mais j'en tends dire qu'elles n'ont point dégénéré. (D'Alemb.)

MENSTRUÉUX s. f. pl. (man-stru-é — dulat. menstruus, mensuel, forme de mensis, mois). Physiol. Evacuation de sang, qui se reproduit à peu près chaque mois par les organes génitaux de la femme pubère : Avoir ses MENSTRUÉUX. || Voltaire a, contre l'usage, employé ce mot au singulier :

La femme à Loth, quoique sel devenue,
Est femme encore, car elle a sa menstrue.

— Encycl. Méd. V. MENSTRUATION.

MENSTRUÉUX, EUSE adj. (man-stru-éu, euse — rad. menstruer). Alchim. Qui abonde en menstrue.

MENSUEL, ELLE adj. (man-su-él, è-le — du lat. mensis, mois). Qui a lieu tous les mois, qui se fait une fois chaque mois : Journal MENSUEL. Publication MENSUELLE. Relevé de compte MENSUEL.

MENSUELLEMENT adv. (man-su-è-le-man — rad. mensuel). Une fois chaque mois : C'est une revue qui paraît MENSUELLEMENT.

MENSURABILITÉ s. f. (man-su-ra-bi-li-té — rad. mesurable). Qualité de ce qui peut être mesuré : La MENSURABILITÉ d'une grandeur.

MENSURABLE adj. (man-su-ra-ble — lat. mensurabilis; de mensurare, mesurer). Qui est susceptible d'être mesuré : Quantité, étendue MENSURABLE.

MENSURALISTE s. m. (man-su-ra-li-ste — du lat. mensura, mesure). Anc. mus. Compositeur qui écrit sur le déchant, c'est-à-dire des morceaux d'harmonie, et non de la simple mélodie.

MENSURATEUR s. m. (man-su-ra-teur — rad. mensuration). Celui qui mesure; objet servant à mesurer. || Peu usité.

MENSURATION s. f. (man-su-ra-si-on — lat.

mensuratio, de mensurare, mesurer). Action ou manière de mesurer : Avec la corruption naquit la propriété, et, avec la propriété, la MENSURATION, second âge de l'astronomie. (Chateaub.) Le débat a pour but de découvrir le rapport des valeurs entre elles, c'est-à-dire leur MENSURATION, leur loi. (Proudh.)

— Méd. Ensemble de procédés à l'aide desquels on détermine l'étendue des cavités splanchniques, le volume ou la longueur d'organes, de membres ou de tumeurs qui peuvent devenir le sujet d'une exploration médicale.

— Encycl. Le pelvimètre de Coutouly, celui de Mme Boivin, le compas d'épaisseur de Baudelocque, le doigt indicateur introduit dans le vagin ou dans le rectum, sont les moyens à l'aide desquels les accoucheurs se rendent un compte assez exact de l'étendue des différents étroits du vagin.

On peut, à l'exemple de Chomel, mesurer la capacité du thorax en se servant d'une sorte de compas d'épaisseur analogue à celui que Baudelocque appliquait au bassin, et semblable à l'instrument dont les condoniers se servent pour mesurer le pied. Des branches de ce compas, l'une est fixe, l'autre mobile sur sa tige; toutes deux, élargies à leur extrémité libre, sont appliquées par ce point sur deux côtes à la fois, afin d'éviter de les placer sur les espaces intercostaux. Les degrés marqués sur la tige indiquent, d'après l'écartement des branches, l'augmentation ou la diminution de volume du thorax. On sait quelle étendue remarquable cette cavité acquiert dans les hydrothorax considérables, quelle dépression extrême elle subit lorsque la respiration de l'épanchement est opérée.

Un simple ruban de fil, et mieux une lanière de cuir non extensible sur laquelle sont tracées les divisions du mètre, conviennent pour mesurer comparativement la longueur des membres inférieurs, dans les diverses périodes de la coxalgie, le volume du ventre dans les cas d'ascite, etc.; il est utile d'indiquer par une raie d'encre le point du cordon auquel s'étend la mensuration, et d'y inscrire le jour où la mesure a été prise. On se procure de cette manière des éléments utiles pour juger la marche de la maladie et les résultats du traitement prescrit. Mais on peut dire avec Laennec que la mensuration du thorax avec un ruban ne donne qu'une appréciation imparfaite du changement de capacité de cette cavité. Le compas est, dans cette circonstance, préférable aux autres instruments. L'inspection suffit le plus souvent pour constater l'augmentation thoracique, soit par la forme bombée de cette cavité et le soulèvement des côtes, soit par l'augmentation des espaces intercostaux. Quel que soit le procédé employé, il faudra tenir compte de la conformation normale du sujet, et ne point oublier que le côté droit du thorax présente une capacité plus grande que le côté gauche. Il faudra enfin avoir égard à l'état des parois thoraciques, s'assurer si le tissu cellulaire est surabondamment pourvu de graisse, infiltré de gaz ou de sérosité.

La mensuration de l'abdomen n'est pas sans utilité dans le cas d'hydropisie, de tympanite, etc.; mais, pour la faire avec soin, il faut s'assurer de quelques points fixes, tels que le bord inférieur des dernières côtes, l'ombilic, la crête de l'os iliaque, afin d'appliquer le ruban sur les mêmes régions, et d'y former des zones circulaires toujours comparables. Il faut noter les différences occasionnées par les phénomènes de la respiration, et dans le cas d'ascite, par exemple, examiner à l'aide du doigt percussif, si la distension des intestins par les gaz est toujours la même, et jusqu'à quel point elle contribue à la distension de l'abdomen.

On peut encore mesurer le volume des membres et des tumeurs développées à l'extérieur par les moyens que nous avons indiqués ou tout simplement en palpant les parties qui sont accessibles à l'action du toucher; mais ces différents moyens sont impropres à déterminer l'étendue des organes ou des tumeurs situés dans les cavités. La percussion devient alors nécessaire.

MENTAGRE s. f. (man-ta-gré — lat. mentagra, motbybrié formé du lat. mentum, menton, et du gr. agria, prise). Pathol. Affection parasitaire des parties velues de la face.

— Encycl. La mentagra attaque principalement le menton, mais s'étend aussi aux régions sous-maxillaires et aux parties latérales de la face. La mentagra est caractérisée par une éruption pustuleuse qui est causée par un champignon parasite des poils, que le professeur Ch. Robin a désigné sous le nom de *microsporon mentagrophytes*.

La mentagra se développe surtout chez les adultes, bien qu'on l'observe quelquefois chez des hommes d'un âge avancé. Avant de se déclarer d'une manière franche, elle est le plus souvent précédée, pendant plusieurs mois et quelquefois des années, par une éruption partielle, passagère, à la lèvre ou au menton. Plus tard, les éruptions deviennent plus abondantes, et alors seulement les malades y font attention. Presque toujours l'apparition des pustules est précédée de rougeur et de chaleur du menton avec un sentiment de tension douloureuse; bientôt on aperçoit des points rouges, ou moins nombreux, qui deviennent pustuleux dans

l'espace de deux à trois jours. La lèvre supérieure et le menton sont alors couverts de petites tumeurs saillantes, traversées dans leur centre par un poil et renfermant un pus d'un blanc jaunâtre. Les pustules restent dans cet état pendant cinq ou six jours, et donnent à la physiognomie un aspect particulier; elles finissent par se rompre et se couvrent peu à peu de croûtes brunâtres et un peu épaisses. Ces croûtes se détachent insensiblement, et la maladie cesse entièrement du dixième au quinzième jour, si une nouvelle éruption n'a pas lieu. Le plus ordinairement il se fait successivement des éruptions partielles; lorsqu'elles sont abondantes, la peau sur laquelle les pustules se développent s'enflamme profondément; il y a alors beaucoup de chaleur, des douleurs vives, et les croûtes, souvent épaisses, sont pendantes au milieu des poils. L'étendue de l'éruption est très-variables, et dans beaucoup de cas elle est loin d'être franche. Parfois il arrive que l'éruption inflammatoire du follicule ne va pas jusqu'à la suppuration; l'éruption est alors caractérisée par de petites saillies indurées, rougeâtres ou brunâtres, à la base des poils, plutôt papuleuses que pustuleuses, et recouvertes de légères squames épidermiques. Lorsque la résolution ne s'opère qu'imparfaitement, il s'établit des engorgements tuberculeux plus ou moins étendus. Cette forme de maladie a lieu surtout chez les individus faibles, chez les vieillards, et chez ceux dont la constitution est plus ou moins délabrée. Ces engorgements chroniques offrent une foule de variétés: ils sont quelquefois volumineux et égalent presque la grosseur d'une cerise; dans quelques cas, malgré l'existence des tubercules, l'inflammation devient plus vive; alors des pustules, des croûtes, des squames et des tubercules occupent toute la partie inférieure de la face, qui est tuméfiée et saillante; on en retrouve même sur tous les points de la figure où il existe des poils, sans en excepter les sourcils. Dans certains cas, la phlegmasie peut être très-vive sur un seul point, et la gagner le tissu cellulaire et produire une inflammation phlegmoneuse. En général, lorsque la mentagre dure longtemps, les bulbes participent à l'inflammation, et les poils se détachent souvent avec une grande facilité; quelquefois même on trouve des espaces plus ou moins étendus où les poils manquent; mais le plus souvent ils reparaissent plus tard et, d'abord clairs et faibles, ils finissent par reprendre leur couleur et leur force ordinaires. Lorsque la maladie cesse, les tubercules diminuent peu à peu; les croûtes tombent, les pustules ne se développent plus que rarement; les points qui étaient le siège de l'éruption restent rouges et violacés, et il s'y fait pendant un certain temps de petites exfoliations épidermiques. Quelquefois la lèvre supérieure est seule atteinte, et plusieurs pustules agglomérées sur ce point donnent naissance à une croûte noirâtre, épaisse, qui fait souvent une saillie remarquable en avant. La durée de cette affection est ou ne peut plus variable: chez certains individus elle persiste d'une manière indéfinie et malgré les traitements les plus rationnels. Elle est aussi très-sujette à récidiver, surtout chez ceux qui se livrent à des écarts de régime.

La mentagre affecte surtout les jeunes gens et les adultes, ceux qui ont un tempérament sanguin et bilieux, et ceux qui ont beaucoup de barbe. Les hommes qui par profession sont exposés au feu en sont souvent affectés; tels sont les cuisiniers, les fondeurs, les forgerons, les verriers, sur tout quand en certains temps ils se livrent à des excès de boisson. On la rencontre chez les individus plongés dans la misère, d'une grande malpropreté et adonnés à la débauche. Un rasoir mal net peut propager cette éruption; c'est ce que le docteur Foville a constaté chez plusieurs aliénés à l'hôpital de Rouen. On rencontre très-rarement la mentagre chez les femmes. Les éruptions avec lesquelles on pourrait confondre la mentagre sont: l'ecthyma, l'impétigo figurata et les syphilides. Mais les pustules de l'ecthyma sont plus larges et leur base est plus enflammée; l'impétigo figurata a des pustules plus aplaties et à peine saillantes, et n'offre jamais de tubercules; enfin, les pustules syphilitiques ne causent ni chaleur, ni douleur, ni tension; elles sont aplaties, sur un fond cuivré, violacé, leur marche est bien plus lente, et on les rencontre presque toujours sur les ailes du nez, sur le front et aux commissures des lèvres. Quant aux tubercules syphilitiques, ils diffèrent des indurations chroniques qui succèdent si souvent aux pustules de la mentagre, en ce qu'ils sont luisants, d'une couleur cuivrée, qu'ils semblent n'affecter que les couches superficielles du derme, qu'ils sont le plus ordinairement suivis de cicatrices, et accompagnés de douleurs ostéocopes et d'inflammation de la gorge. La mentagre n'entraîne jamais aucune suite fâcheuse, mais on doit être réservé sur le pronostic; et plus les éruptions sont fréquentes et successives, plus la durée de la maladie sera prolongée.

Le traitement de la mentagre consiste d'abord à éloigner les causes qui semblent avoir exercé quelque influence sur le développement de la maladie, surtout si elle affecte des individus qui se livrent à des excès de boisson, ou sont par profession exposés à l'ardeur du feu; il faudra aussi écarter tout ce

qui tendra à entretenir ou à aggraver l'éruption, comme l'usage du rasoir. Lorsque l'inflammation est vive et étendue, on aura recours aux fomentations émollientes, aux cataplasmes de fécule de pommes de terre, en même temps qu'on emploiera un régime adoucissant et des boissons rafraîchissantes. Les purgatifs conviennent aussi, et on doit en continuer quelque temps l'emploi, à moins de complication gastro-intestinale. Lorsqu'il y a des tubercules et des engorgements chroniques de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, on usera de frictions résolutes, de douches sulfureuses et surtout de douches de vapeur, qui ont la propriété de résoudre les tubercules avec assez de promptitude. L'iodure de potassium à l'intérieur, et à l'extérieur en pommade, donne aussi des résultats satisfaisants dans des cas où les autres moyens ont échoué. Enfin, l'épilation est le mode de traitement le plus efficace de la mentagre et celui auquel on a le plus souvent recours depuis les travaux sur les teignes du docteur Bazin, médecin de l'hôpital Saint-Louis. Cette épilation se fait avec des pinces; elle doit être pratiquée immédiatement et en une seule séance quand l'éruption est partielle. On imbibé ensuite les surfaces malades à l'aide d'un pinceau ou d'une éponge fine trempée dans une solution de sublimé renfermant 5 grammes de sublimé pour 500 grammes d'eau distillée.

MENTAGROPHYTE s. m. (main-ta-gro-fite — de *mentagre*, et du gr. *phuton*, plante). Méd. Parasite végétal qui se développe dans la mentagre.

MENTAL, **ALE** adj. (man-tal, a-le — lat. *mentalis*; de *mens*, esprit, mot qui désigne l'âme ou l'esprit directement comme principe de la pensée, et qui se rattache à la racine *man*, penser, savoir, se souvenir, espérer, estimer, désirer, aimer, laquelle, comme on le voit, s'applique à plusieurs facultés de l'âme et dont les dérivés, soit verbaux, soit nominaux, sont très-répandus dans toutes les langues de la famille). Qui a rapport à l'esprit, à l'entendement: *La fatuité est une sorte d'aliénation mentale*, aussi digne de notre mépris que de notre pitié. (Albert.) *Souffrir et se plaindre, voilà les symptômes primordiaux de l'aliénation mentale*. (Guislain.) *Au second siècle de notre ère, l'humanité était dans un triste état mental*. (Sainte-Beuve.) *Les mental sans perfectionnement jamais leur état social*. (E. Littré.) Qui se passe exclusivement dans l'esprit, dans l'entendement: *Oraison mentale*. Prière mentale.

— Théol. Restriction mentale. Action de dissimuler une partie de sa pensée, de manière à l'altérer complètement: *Dire: Je ne vous dois rien, en sous-entendant de ce que je vous ai payé, est une restriction mentale autorisée par certains théologiens*.

MENTAL, **ALE** adj. (man-tal, a-le — du lat. *mentum*, menton). Anat. Se dit de l'angle formé par la réunion des deux branches de la mandibule chez les oiseaux: *Angle mental*.

MENTALEMENT adv. (man-ta-le-man — rad. *mental*). Intérieurement, sans parler, par une simple opération de l'esprit: *Prier Dieu mentalement*. Les vérités les plus dures sont celles que tout homme sensé s'adresse **MENTALEMENT**. (A. Fée.)

MENTANA, village d'Italie, situé dans une position élevée, à environ 15 kilom. N.-E. de Rome. Il est devenu célèbre par le combat qui eut lieu entre les troupes garibaldiennes et l'armée franco-papale, le 3 novembre 1867. V. ci-après.

Mentana (COMBAT DE), livré le 3 novembre 1867, par les troupes franco-pontificales aux volontaires de Garibaldi. En 1867, Garibaldi, ayant résolu d'achever la grande œuvre de l'unité italienne en faisant de Rome la capitale de l'Italie et en renversant le pouvoir temporel du pape, fit un nouvel appel aux patriotes, et, après diverses péripéties, il pénétra au mois d'octobre dans le territoire pontifical. Le 26, il s'empara de Monte-Rotondo, défendu par un fort détachement de pontificaux qu'il surprit, qu'il fit en partie prisonniers, et auxquels il enleva deux pièces de canon. Il s'établit dans cette forte position, située à peu de distance de Rome, et y attendit le gros des volontaires qui accouraient de toutes parts.

Mais, à la nouvelle de l'entrée de Garibaldi dans les États romains, le gouvernement français avait immédiatement envoyé un corps de troupes sous les ordres du général de Failly, pour soutenir les intérêts du pape. Ce corps expéditionnaire, débarqué à Civita-Vecchia le 29 octobre, arriva rapidement à Rome et vint grossir considérablement l'armée pontificale commandée par Kanzier. D'un autre côté, en même temps que les soldats français mettaient le pied sur le sol italien, le gouvernement de Victor-Emmanuel donnait l'ordre à l'armée régulière italienne de franchir sur plusieurs points la frontière des États pontificaux, pour empêcher Garibaldi de mettre ses projets à exécution.

Cependant, les volontaires rejoignaient le grand patriote italien, qui se trouvait avoir, le 1^{er} novembre, environ 12,000 hommes sous ses ordres. Il avait été rallié en effet, quelques jours auparavant, par son fils Menotti,

qui avait traversé hardiment une partie de la campagne de Rome avec sa colonne, et les divers bataillons disséminés commençaient à se concentrer. Par malheur, ses volontaires, composés d'hommes de tout âge, de vieillards et d'enfants, étendus par les marches et les fatigues, mourant quasi de faim, n'avaient, pour la plupart, que des armes de rebut, des fusils, des baïonnettes fixées à l'extrémité d'un bâton. Seuls quelques volontaires, grâce à leur fortune personnelle, étaient bien équipés et bien armés. Quant à l'artillerie, elle se composait des deux canons pris à Monte-Rotondo, des trois petites pièces du yacht de Garibaldi et de quelques vieux et mauvais canons destinés jusque-là à tirer des salves.

Des qu'il y eut une brigade française à Rome, l'armée franco-pontificale résolut d'attaquer. Mais, en même temps, Garibaldi, averti de la présence du drapier français, comprit que son entreprise était manquée et que marcher de l'avant c'était provoquer une effusion inutile du sang italien. Il prit donc, qu'il qu'on en ait dit, le seul parti raisonnable qui lui restait, celui de ramener ses bataillons derrière les lignes de l'armée régulière, comme la proclamation du roi lui en intimait l'ordre.

Dès le 2 novembre, il informa officiellement le commandant italien de Passo-Corse qu'il passerait la frontière le lendemain; et, dès le 1^{er} et le 2 novembre, plus de 5,000 volontaires avaient déjà quitté son camp. Il se retirait donc du territoire romain quand le général Kanzier, commandant les troupes pontificales, avec l'aide des troupes françaises, vint lui livrer combat.

Le 3 novembre, à cinq heures du matin, 3,000 pontificaux, sous les ordres de Kanzier, et environ le même nombre de Français, commandés par le général de Polhès, quittèrent Rome et arrivèrent, vers une heure de l'après-midi, devant les avant-postes de la petite armée de Garibaldi. « Les bandes garibaldiennes, dit M. A. de Calonne, étaient en marche lorsqu'elles rencontrèrent les troupes pontificales. Le combat s'engagea sur les hauteurs de Mentana et dura quatre heures, suivant le rapport français. Une partie des garibaldiens s'était retranchée dans les murailles du village fortifié et y soutenait le principal effort de l'attaque avec succès, lorsque le gros de l'armée, qui s'éclairait seulement sur sa droite, se vit tout à coup attaqué sur sa gauche par les bataillons français qui avaient tourné la position. Coupée en deux par cette attaque soudaine, l'armée garibaldienne était dans une situation critique. Le général donna aussitôt le signal de la retraite; mais, en se repliant sur Monte-Rotondo, il se trouva pris de flanc par une grêle de projectiles; c'était un bataillon français, armé de chassepots, qui était là posté au coin d'un bois. La confusion se mit dans les rangs garibaldiens, les lignes furent rompues et la déroute commença. Un noyau, au centre duquel se trouvait Garibaldi, fit pourtant bonne contenance, et inspira une certaine retenue au commandant français, qui, croyant rencontrer des forces nouvelles à Monte-Rotondo, résolut d'attendre au lendemain pour s'en emparer. Il commençait à faire nuit, et l'on craignait les embuscades. Evidemment, les chefs de l'armée française ignoraient que 6,000 garibaldiens avaient déjà, la veille et l'avant-veille, repassé la frontière. Il est permis de supposer que, s'ils eussent cru n'avoir affaire qu'à une poignée d'hommes battant en retraite, ils eussent hésité à engager le drapeau français dans cette périlleuse lutte, et renoncé à enfoncer avec le chassepot une porte ouverte. Cependant, le village de Mentana tenait toujours. Un bataillon garibaldien, le premier, le seul qui fût parfaitement organisé, s'était dévoué pour couvrir la retraite. Il y réussit à ce point qu'il resta maître de la position pendant toute la nuit. Le lendemain matin, il se rendit aux Français; il avait, d'ailleurs, épuisé toutes ses munitions. La résistance, malgré la disparité des forces, avait paru si opiniâtre à nos officiers, qu'ils avaient pu croire de bonne foi avoir affaire à toute l'armée garibaldienne; de leur côté, les garibaldiens ne savaient pas qu'ils eussent devant eux les Français. Garibaldi ignorait encore le lendemain matin, et, quand il l'apprit, il exprima le regret d'avoir soutenu le combat. »

Le général de Failly adressa, aussitôt après le combat, au gouvernement français une dépêche triomphale, qui parut dans le *Moniteur* du 10 octobre, et qui se terminait par ces mots devenus fameux: « Nos fusils chassèrent et fait merveille! » Dans cette dépêche, le général disait: « Nos pertes se bornent à 2 hommes tués, 2 officiers et 36 hommes blessés. Celles de l'armée pontificale sont plus graves; elle a eu 20 tués et 123 blessés. Du côté des garibaldiens, 600 morts sont restés sur le champ de bataille; les blessés sont en proportion. Les prisonniers ramenés à Rome s'élevaient à 1,600, et 700 ont été renvoyés à la frontière. » Comme on le voit, les chassepots avaient, en effet, fait merveille. Grâce à eux, 600 patriotes avaient cessé de vivre, le pouvoir temporel était maintenu pour trois ans encore, et l'irritation du peuple italien contre la France, qui s'opposait constamment à ce qu'il constituât son unité, devenait plus vive encore.

Pour perpétuer ce haut fait d'armes, le

pape fit frapper une médaille commémorative, qui fut distribuée aux héros de cette triste journée et que nous regrettons de voir figurer sur la poitrine de nos soldats, à côté de la médaille de 1859.

MENTE s. f. (man-te). Comm. Sorte de couverture de laine qu'on fabrique à Reims.

MENTECH, anciennement *Myndus*, ville et port de la Turquie d'Asie. Elle est située sur la côte S. du golfe d'Assem-Kalais, dans le sangiac du même nom, et à 12 kilom. de Boudroum. Le sangiac de Mentech est formé en grande partie des anciennes provinces de Carie et de Lycie, en Anatolie. Longueur, 242 kilom.; largeur, 78 kilom. Pays boisé, sangliers, chachals, petit gibier; dromadaires, bœufs de petite taille, moutons, chèvres noires à long poil. Chef-lieu, Moglia.

MENTEL ou **MENTELIN** (Jean), le plus ancien imprimeur de Strasbourg, né vers 1410, mort en 1478. On a prêté son faussetment qu'il était l'inventeur de l'imprimerie. On croit qu'il fut initié à l'art typographique par Gutenberg lui-même. D'après des documents authentiques, il était enluminer ou écrivain en or à Strasbourg en 1447, et il fut aussi, cette même année, dans la corporation des peintres de cette ville. Dans la *Chronica pontificum* (1474), Ricobalde de Ferrare rapporte que Mentel établit un atelier typographique à Strasbourg dès 1458. De ses presses sortirent un assez grand nombre d'ouvrages; mais pendant longtemps il n'y mit ni son nom ni la date de l'impression, afin de ne faire passer pour des manuscrits qui se vendaient alors à des prix excessivement élevés. Le premier ouvrage qu'il ait publié, en y donnant son nom, a pour suscription: *Explicit summa fratris Astezani arte impressoria formata per venerabilem virum Joh. Mentel anno Domini MCCCCLXXIX*. L'œuvre capitale sortie de ses presses est la collection des *Specula* de Vincent de Beauvais (1473, 10 vol. in-fol.). Mentel recut, en 1466, des lettres de noblesse de l'empereur Frédéric IV. Il fut, croit-on, le premier qui eut l'idée d'annoncer ses ouvrages en lançant des prospectus.

MENTEL (Jacques), médecin et érudit français, né à Châteauneuf-Thierry (1597), mort en 1671. Il prétendait descendre du précédent et il fit tous ses efforts pour prouver qu'on devait à son aïeul l'invention de l'imprimerie. Il se fit recevoir docteur en médecine à Paris en 1633, puis devint professeur d'anatomie et de chirurgie. Mentel observa, paraît-il, dès 1627, le réservoir du chyle sur un chien. On lui doit divers ouvrages qui prouvent son érudition, entre autres: *Brevi excursus de loco, tempore et auctoritate inventionis typographiae* (Paris, 1644, in-8°); *De vera typographiae origine* (Paris, 1650, in-4°); *Epistola ad Pecquetum de nova illius chylis secedens a lactibus receptaculis notatione* (Paris, 1651), etc.

MENTELIN (Jean), imprimeur de Strasbourg. V. MENTEL.

MENTELLE (Edme), géographe et historien français, né à Paris en 1730, mort dans la même ville en 1815. Lorsqu'il eut achevé ses études, il obtint une modeste place dans les finances, employa ses loisirs à cultiver la poésie et à écrire pour les petits théâtres des pièces dont les titres sont, pour la plupart, oubliés; puis se tourna entièrement vers l'étude de l'histoire et de la géographie. Ses *Éléments de géographie*, qu'il publia en 1758, lui valurent d'être nommé, deux ans plus tard, professeur de géographie et d'histoire à l'École militaire. Après la suppression de cet établissement en 1792, il ouvrit des cours particuliers, puis il devint successivement professeur de géographie à l'École centrale, et, en 1794, à l'École normale. En 1795, Mentelle fut compris sur la liste des savants à qui la Convention accorda des encouragements pécuniaires, et devint membre de l'institut dès la création de ce corps. Les modifications incessantes apportées dans la circonscription de presque tous les États du monde ont fait perdre leur principale utilité aux nombreux ouvrages de Mentelle, ouvrages qui ont longtemps servi pour l'instruction de la jeunesse. Il a, du moins, le mérite incontestable d'avoir beaucoup contribué à répandre le goût des études géographiques en France, et d'avoir cherché à combiner cette science avec l'histoire. Nous nous bornerons à citer de lui: *Éléments de l'histoire romaine avec cartes* (1766); la *Géographie abrégée de la Grèce ancienne* (1773); *Abrégé des orientales* (1773, 2 vol. in-8°); *Géographie comparée* (1778 et suiv., 7 vol. in-8°), la plus importante de ses publications; *Choix de lectures géographiques et historiques* (1783-1784, 6 vol. in-8°), ouvrage intéressant; la *Géographie enseignée par une méthode nouvelle ou Application de la synthèse à l'étude de la géographie* (1795, in-8°); *Cours complet de cosmographie, de chronologie, de géographie*, etc. (1801-1802, 4 vol. in-8°); *Precis de l'histoire universelle* (1800, in-12), où il traite Jésus-Christ d'imposteur; *Géographie universelle*, avec Malte-Brun (1803-1804, 16 vol. in-4°); *Tableau synchrone des principaux événements de l'histoire ancienne et moderne* (1804, in-fol.); *Dictionnaire de la géographie ancienne* (2 vol. in-4°); *Atlas universel*, en 170 cartes, etc.

MENTELLE (François-Simon), ingénieur géographe français, frère du précédent, né à Paris en 1731, mort à Cayenne en 1799. Après avoir reçu les leçons du géographe Bunche et de l'astronome Lalande, il fut attaché à l'Observatoire de Paris et y travailla à la *Carte topographique de France*, sous la direction de Cassini. En 1763, Mentelle fit partie d'une expédition envoyée par le gouvernement à la Guyane pour y fonder une colonie, conduisit des colons à Kourou, y traça le plan d'une ville, mais fut bientôt obligé de retourner à Cayenne, après avoir vu périr du typhus presque toutes les personnes qui l'accompagnaient. Il s'occupa alors d'organiser un service sanitaire, fut chargé de la voirie et se livra en même temps à des opérations topographiques et géodésiques qui ont contribué à perfectionner les cartes de la Guyane. En 1780, il se joignit à une expédition envoyée contre les nègres marons qui ravageaient les plantations des indigènes de la rive droite du Maroni, fit d'intéressantes observations sur les sources de ce cours d'eau, sur la botanique de cette région, dressa à son retour la carte du pays qui venait de parcourir, réunis les relevés de terrain, les plans et tous les matériaux géographiques qu'il put trouver sur la Guyane, et en forma un dépôt dont Malouet le nomma conservateur, avec un traitement de 2.000 livres (1777). Quelques temps après, Mentelle accompagna Malouet à Surinam, puis revint à Cayenne, où il continua à se livrer à des observations scientifiques. Il demeura, pendant la Révolution, dans la colonie, s'efforçant, en 1798, d'adoucir le sort des déportés du 18 fructidor et succomba peu après à une attaque de colique de misère. Il avait rédigé, pendant près de trente ans, l'*Almanach de Cayenne*. Les nombreux et intéressants documents qu'il avait réunis furent dispersés et anéantis en partie lors de la prise de Cayenne par les Portugais en 1809.

MENTERIE s. f. (man-te-ri — rad. *mentir*). Mensonge, chose que l'on dit en mentant; se dit le plus souvent des mensonges que l'on fait sur des choses de peu d'importance : *Le mensonge ne peut être confondu avec la MENTERIE, qui n'est autre chose qu'une fiction échappée à la légèreté de l'esprit.* (Lutena.)

— **Syn.** Menterio, mensonge. V. **MENSONGE**.

MENTEUR, EUSE adj. (man-teur, eu-ze — rad. *mentir*). Personne qui ment, qui a l'habitude de mentir : *Faux et menteur, quoique voisins, ne sont pas même chose.* (St-Simon.) *L'homme est né menteur.* (La Bruy.) On est menteur en action aussi bien qu'en parole. (A. d'Houdetot.)

— Qui trompe par les apparences, qui n'est pas ce qu'il paraît être; qui n'est pas conforme à la vérité : *Toutes les passions sont menteuses.* (La Bruy.) *Le monde est menteur; il promet du plaisir qu'il ne peut donner.* (Mme du Tencin.) *Tout est creux et menteur dans ce que l'homme entend.* (Sto-Bouve.) *Je déteste les imputations générales; elles sont menteuses et irritantes.* (Guizot.)

— Fam. *Etre menteur comme un laquais*, comme un aracheur de dents, comme une épître dédicatoire. Mentir effrontément; mentir très-fréquemment.

— Substantif. Personne qui ment, qui a l'habitude de mentir : *La langue du muet vaut mieux que celle du menteur.* (Max. orient.) *Le menteur n'est pas cru, même s'il dit la vérité.* (Max. latine.) *Quiconque raille un homme qu'il dit aimer est assurément un effronté menteur.* (J.-J. Rouss.) *Les paroles du menteur ont autant de témoins de son infamie.* (Grimm.) *Un menteur est l'ennemi de sa réputation.* (Beauchêne.) *Le temps est un insigne menteur et un grand aracheur de dents.* (Chateaub.) *Il n'est pas une qualité de l'âme qu'on ne puisse contester au menteur.* (Lutena.) *Je demande qu'on interdise aux menteurs de dire la vérité.* (A. d'Houdetot.) *Le menteur et le fourbe souffrent plus encore qu'ils ne sont souffrir.* (Raspail.)

Je n'ai jamais cherché les balais que vous vend Et l'hynde dont nous berce, avec sa voix flatteuse, La popularité, cette grande menteuse.

V. HUO.

Tout menteur n'est vraiment qu'une franche pécote; Même quand il dit vrai, l'on croit qu'il ment encore.

FAUVILLE.

Voulez-vous de menteurs composer une liste, En tête il faut placer le nom d'un journaliste.

FEVILLÉ.

— Prov. *Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire.* Les affirmations d'un menteur n'étant pas basées sur la vérité, il est exposé à se contredire, à oublier ce qu'il a dit. *On attrape plus vite un menteur qu'un voleur.* Il est aisé de convaincre de mensonge celui qui a l'habitude de mentir.

— s. m. Logiq. Argument célèbre parmi les sophistes grecs.

— **Syn.** Menteur, craqueur, fausqueur, etc. V. **CRAQUEUR**.

— **Encoyl.** Logiq. Argument du menteur. C'est un sophisme qui nous vient de Zénon d'Elée. Cicéron, dans les *Académiques*, nous l'a conservé sous la forme suivante : Si tu dis que tu mens et si tu dis vrai, tu mens; mais tu dis que tu mens et tu dis vrai, tu mens donc. Mais si tu mens, tu ne dis donc pas vrai; il n'est donc pas vrai que tu men-

tes. L'antiquité, au dire de Sénèque, avait enfanté des volumes sur ce sophisme, mais ordinairement sous le nom d'Épiménide le Crétien. Mais il n'est pas besoin de volumes; quelques mots suffiront pour le résoudre. La conséquence naturelle de l'argumentation serait qu'une même proposition peut être à la fois vraie et fausse; conséquence absurde en soi, mais qui peut être ici regardée comme vraie, en ce sens que la proposition je mens, employée isolément, est absolument dépourvue de sens. Quant à l'usage qu'on devait faire d'un pareil argument, dit M. Renouvier, nous croyons qu'il consistait à montrer les difficultés attachées à certaines relations dans une école qui les niait toutes, et à soulever d'inextricables querelles sur la nature de la vérité et du mensonge.

Menteur (LE) [la *Verdad sospechosa*], comédie espagnole de Ruiz de Alarcón (1625). L'imitation que Corneille en a faite nous engage à le placer sous ce titre, quoiqu'il en existe des traductions sous celui de *Vérité suspecte*, afin de rapprocher les deux pièces. La vérité qui devient suspecte en passant par une bouche habituée au mensonge, tel est le sujet de la pièce d'Alarcón; notre grand Corneille, en concentrant les idées et les situations fournies par l'Espagnol, a un peu perdu de vue cette donnée fondamentale et s'est plus conformé au titre qu'il avait choisi qu'aux développements de son modèle. L'original espagnol est excellent; il y a dans la succession des scènes, dans l'enchaînement des péripéties une mobilité, un imprévu que ne pouvait admettre le cadre sévère de la comédie française, et dans le style, d'une abondance qui n'exclut pas l'énergie, une fantaisie, une allure dégagée que ne comporte pas la majesté un peu froide de notre alexandrin. Le caractère de Garcia, le menteur espagnol, étourdi, léger, amoureux, s'embarrassant dans ses contes, mentant pour le plaisir, inventant à chaque fois nouvelle histoire pour se tirer d'affaire, est admirable de vérité et de naturel dans Alarcón. On conçoit que la lecture de ce chef-d'œuvre ait entraîné l'inspiration de Corneille; car c'est un chef-d'œuvre dans lequel le maître n'a eu qu'à tailler le sien. Quelques fragments de traduction feront voir tout le mérite, toute la rapidité de ce dialogue énergique. Voici la grande scène entre Garcia et son père. M. Ph. Chasles en a très-bien rendu le mouvement : — Es-tu chevalier, Garcia? — Je me tiens pour votre fils. — Est-ce assez d'être mon fils pour être chevalier? — Mais je le pense. — J'olle pensé! Se conduire en chevalier, c'est l'être. Telle a été la source des maisons nobles. Les hommes humbles, dont les actions furent grandes, ont illustré l'avenir... Mais vous, mon fils, si vos actions vous déshonorent, vous n'êtes plus noble. Ecussons paternels, antiques aïeux, qu'importe! Vous, noble! Vous n'êtes rien. Vous qui mentez sans cesse, vous n'êtes rien! Noble ou plébéien, qui peut mentir sans être la honte du peuple? C'est ce que tous disent de toi. As-tu donc l'épée assez large et la poitrine assez dure pour faire face à tous ceux qui t'accusent? Oh! le triste vice, le stérile et misérable vice! Les voluptés apportent des jouissances, l'argent donne le pouvoir et le plaisir... Mais le mensonge! le mensonge! — Qui dit que je mens à menti. — Tu mens encore; tu ne sais dementir qu'en mentant... Pense donc, malheureux, que Dieu t'a fait homme, que ton visage est visage d'homme, que tu as barbe virile, que ton flanc est ceint de l'épée, que tu es ne noble et que je suis ton père! Il est difficile, en comparant à ce moment la scène de Corneille, de décider qui l'emporte, et le poète espagnol a pour lui l'originalité de l'invention. Et comme ces remontrances produisent un bon effet sur Garcia! Son père lui propose de le marier et, pour rester fidèle à sa chère Lucrèce, il invente aussitôt ce mariage si prodigieux auquel il aurait été force de souscrire. L'idée n'est-elle pas jolie? « A moi toutes mes ressources, s'écrie-t-il, c'est le moment de montrer toute la finesse de mon génie! » Suit ce récit entraînant, que Corneille a abrégé, tout en lui conservant une bonne longueur. Il a trois cent cinquante vers dans Alarcón, mais de ces vers de haut pitié, si fluides et si poétiques. Le hasard me fit la voir; la voir, ce fut être aveuglé d'amour; pour n'être pas emporté, il m'eût fallu un peu de bronze. Le jour, je passais dans sa rue; la nuit, je rôdais dans sa rue; des tiens et des billes d'entreseraient à mon amour, si bien qu'enfin, comme tu tussant ou passionnée, elle y répondit. J'augmentai mes prévenances, elle augmenta ses faveurs jusqu'à me faire entrer une nuit dans le paradis de sa chambre à coucher; mes prières ardentes sollicitaient la fin de ma peine, lorsque son père entra. Elle, troublée, mais courageuse (elle était femme), me cacha demi-mort derrière son lit. Au moment où son père sortait, ma montre à répétition sonna (au diable l'inventeur des montres!). D'où vient cette montre? demanda-t-il, etc. » Corneille n'a eu qu'à choisir dans cette étonnante narration, et encore a-t-il dénigré des traits excellents. Le père, entièrement convaincu du mariage, s'éloigne découronné, et Garcia de s'écrier : « Allons, tout s'est bien passé, le vieux s'en va, très-persuadé. Il ne dira pas que le mensonge ne rapporte ni plaisir ni profit. Se voir écouter avec tant d'attention, n'est-ce pas un plaisir? empêcher un mariage

odieux, n'est-ce pas un profit? » Presque partout l'original espagnol est égal en énergie à l'admirable traduction de Corneille; il y a bien des paradis de chambre à coucher, des soleils, des étoiles, des lunes, tout le phébus à la mode, qui n'est pas d'excellent goût; mais c'était la manie du temps d'Alarcón, et dans sa langue si colorée, si poétique, cela nuit à peine à la rapidité du dialogue, à l'originalité extrême des inventions. Cette belle pièce a une physionomie spéciale dans le théâtre d'Alarcón et dans tout le théâtre espagnol; elle marque l'avènement de la comédie de caractère, et c'est ainsi que la comédie Corneille. Il ne paraît pas qu'elle ait fait grand bruit en Espagne du vivant de son auteur, qui était du reste, l'objet d'un dédain systématique, la victime du silence de ses rivaux qu'il écrasait. Lorsque la *Verdad sospechosa*, sans nom d'auteur, tomba entre les mains de Corneille, il l'attribua à Lope de Vega. Voltaire et La Harpe ont flotté entre Lope et Rojas. On peut dire d'Alarcón que sa gloire est bien posthume : elle attendit deux cents ans.

Menteur (LE), comédie en cinq actes et en vers, de P. Corneille (1642). Corneille transposa la scène espagnole aux Tuileries et place Royale, serrant, du reste, de fort près l'original, de sorte qu'il n'y a pas une scène importante, un beau vers, une expression énergique qu'il n'ait fait passer dans notre langue avec un rare bonheur. Il a traduit jusqu'à ce quiproquo tout espagnol où Dorante (c'est le nom du menteur dans Corneille) prend Lucrèce pour Clarisse, et jusqu'à cette fête sur l'eau, bien à sa place en Espagne, un peu dépaycée à Poitiers, où Dorante place le récit de la fête.

La scène s'ouvre dans le jardin des Tuileries; on s'y promène sous des ombrages parfumés. Une demoiselle pose son pied à faux et se donne une légère entorse, un galant jeune homme lui offre son bras; la connaissance s'établit; la belle se montre ensuite à son balcon, on cause d'amour durant la nuit, on se méprend, on se querelle, on se brouille, et cette série de méprises, des reproches, de ces colères offre un tableau nuancé de ces coquetteries intrigues qui se nouent et se dénouent dans la belle saison de la jeunesse. Dorante, le menteur, en conte à deux belles à la fois, afin de toucher le cœur de l'une ou de l'autre. Il semble que Corneille ait voulu démontrer que les hommes égaient, surpassent même les femmes en dissimulation. Le principal personnage est un caractère de convention; il ment pour mentir, sans nécessité. Les mensonges de Dorante ont autant d'agrément que de facilité; s'ils étaient dictés par un vil intérêt, le héros serait un tartufe. Les différents embarras où se trouve le menteur font autant de plaisir que la façon dont il s'en tire cause de surprise. Outre le personnage de Dorante, qui est soutenu avec beaucoup d'art, on remarque les rôles accessoires : celui du valet, esprit naïf; ceux des maîtresses, femmes qui se connaissent en finesse; celui du bonhomme Geronte. D'ailleurs, il régnait dans cette pièce un air de noblesse et un genre de comique inconnu sur la scène française jusqu'à Corneille. C'est au menteur que Molière a dû la révélation de son génie. Et, suivant la remarque de Voltaire, « il est impossible, en effet, que l'imitable Molière ait vu cette pièce sans voir tout d'un coup la prodigieuse supériorité que ce genre a sur tous les autres et sans s'y livrer entièrement. Il y a autant de distance de *Mélie* au menteur que de toutes les comédies de ce temps-là à *Mélie* : ainsi Corneille a réformé la scène tragique et la scène comique par d'heureuses imitations. » Corneille n'a songé qu'à plaire, et il y a parfaitement réussi. Dans l'examen de sa pièce, il avoue que, si le vice doit être puni et la vertu récompensée au dénouement d'une fable dramatique, il a failli... Mais son menteur n'est au fond qu'un jeune fou, dont les paroles ont l'air d'être des gasconades plutôt que des impostures. « Le caractère du menteur, de Dorante, dit M. Géroze, est tracé de main de maître; il y a dans ses habiletés une verve, une bonne grâce de jeunesse qui entraîne, et les incidents qu'amène cette manie de son esprit s'enchaînent avec tant de vivacité et de naturel, que cette image d'un travers qui côtoie le vice devient un véritable enchantement. Personne avant Corneille n'avait donné à la versification française cette allure dégagée, cette prestesse de mouvement, ce tour de main, les grâces d'une conversation spirituelle et enjouée. Ici, on est pas à l'hôtel de Rambouillet qu'il avait trouvé le modèle de ces entretiens sans apprêt, de ces saillies si promptes et si nettes. »

Dans la *Suite du menteur*, donnée par Corneille en 1643, on retrouve Dorante et Cliton, son valet, qui est le type du valet raisonneur de *Don Juan*. Dorante s'est amendé au bout de deux ans, et il a bien fait; car, au lieu d'épouser Lucrèce, il s'était enfié avec la dot qu'on lui avait comptée; Dorante ne ment plus, et s'il lui arrive de ne pas dire la vérité, c'est par vertu, par héroïsme. Ainsi transformé, le héros intéresse et touche, mais il ne fait plus rire. Les mots plaisants ou qui veulent l'être se trouvent dans la bouche de Cliton l'intrigue, bien conduite, est trop romanesque et se gâte; la pièce, les plus belles scènes sont faites avec art et quelques-unes sont attachantes. La pièce est décousue

et languissant dans ses derniers actes. Le style, net et facile, est le même que celui du *Menteur*. On y trouve la tirade célèbre sur la sympathie ou la prédétermination en amour. Cette pièce n'est donc pas sans mérite; on y a vu même l'esquisse du genre cultré par Destouches, genre qui n'est plus la comédie et qui n'est pas encore le drame. Cependant le succès de cette pièce n'a jamais été brillant. La *Suite du menteur* est imitée d'une pièce de Lope de Vega, intitulée : *Aimer sans savoir qui*, et la supériorité est restée à l'original.

Menteur (LA SUITE DU), comédie en cinq actes, en vers, par Andrieux (Théâtre-Français, octobre, 1808). L'auteur a pris au sérieux et réalisé un vœu de Voltaire. « Je ne sais si je me trompe, disait celui-ci dans son commentaire à propos de la *Suite du menteur* de Corneille, mais, en donnant de l'âme au caractère de Philiste, en mettant en œuvre la jalousie, en retranchant quelques mauvaises plaisanteries de Cliton, on ferait de cette pièce un chef-d'œuvre. » Andrieux, esprit délicat, ingénieux et laborieux, tenta de faire ce chef-d'œuvre. Il conserva presque en entier les trois premiers actes du maître, ajoutant seulement un de ces jolis contes qu'il faisait si bien et modifiant quelques reparties d'un goût douteux. Dans sa pièce, comme dans celle de Corneille, Dorante, qui a quitté Paris pour fuir un mariage auquel il était condamné, se voit tout à coup conduit en prison pour un duel auquel il n'a pas pris part. Il connaît le duel coupable; mais il est assez généreux pour ne pas le nommer et laisse dormir l'erreur dont il est victime. Mais la sœur de celui pour lequel il se dévoue n'a pu le voir sans être touchée de sa belle conduite et aussi de sa bonne mine. Elle lui fait porter de l'or, du chocolat, mille petits cadeaux par une subdite. Elle le vient visiter elle-même, mais s'enfuit bientôt à la hâte, abaissant son voile, lorsqu'elle voit entrer dans la prison son fiancé, Aristote, ami intime de Dorante. Enfin, l'ancien menteur, bien converti, devient libre sur la caution d'Aristote et vole au rendez-vous que lui a donné la belle Mélisse. Ici, Andrieux se sépare de Corneille; il essaye de ramener sur la scène le menteur et ses mensonges; mais, pour lutter avec le menteur véritable, il fallait un autre genre de talent que celui de l'élegant conteur.

Menteur (LE), comédie en trois actes et en prose, de Goldoni (1750). Ce n'est qu'une ingénieuse imitation de la pièce de Corneille. La scène se passe à Venise. Le docteur Balanzoni a deux filles à marier, Béatrix et Rosaure, qui sont courtisées chacune par un timide amant, Béatrix par Octavio, gentilhomme de Padoue, et Rosaure par Florinde, étudiant bolonais. Ce dernier s'ingénie de mille façons pour plaire à Rosaure : sérénades, cadeaux, sonnets, épitres passionnées, il n'épargne rien; mais tout cela ne sert qu'à faire bien venir auprès de Rosaure le menteur, Lelio, qui se présente à elle comme gentilhomme polonais, bien que son père soit un simple marchand, et qui se prévaut de toutes les galanteries anonymes du timide Florinde. Tout d'abord ces supercheries, dans lesquelles Lelio est aidé par son valet, Arlequin, réussissent parfaitement; mais voici que survient Pantalón, le père du menteur. Pantalón lui annonce son projet de le marier; Lelio, pour ne pas quitter Rosaure, répond à son père qu'il est marié à Naples et il fortifie ce mensonge d'une foule de circonstances plus artificielles les unes que les autres; mais quand Pantalón lui apprend que Rosaure attend la future qu'il lui destinait, Lelio se défend aussi énergiquement d'avoir été marié qu'il se défendait tout à l'heure d'être célibataire. Malheureusement il est trop tard! Florinde s'est décidée à demander au docteur la main de Rosaure, et celle-ci ne demande pas mieux que de la lui accorder en apprenant que c'était lui, le soupçonné mystérieux, qui lui avait adressé cadeaux, sérénades et tendres poésies. Toutes les menées de Lelio sont déjouées, et il est bafoué de la manière la plus amusante.

MENTEUSEMENT adv. (man-teu-ze-man — rad. *menter*). D'une manière menteuse, fautive, hypocrite. *Le comédien allé et menteusement mystique a été révé par quelques hommes en France.* (Villon.)

MENTHASTRE s. m. (man-ta-stre — lat. *menthastum*; de *menta*, menthe). Bot. Menthe sauvage, à feuilles rondes.

MENTHE s. f. (man-te — lat. *menta*, gr. *mintha*, mots que Delat rapporte à la racine *mand*, man, rapetisser. La menthe serait ainsi nommée parce que c'est une plante dont les fleurs sont extrêmement petites; mais une pareille interprétation est plus que douteuse). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, dont plusieurs espèces sont employées en médecine : LA MENTHE poivrée *cahale*, quand on la froisse entre les doigts, une odeur suave de l'écorce du cauphre. (Id. Berthoud.) LA MENTHE de chat, Nom vulgaire de la népétie cataire.

— Comm. Liqueur faite avec cette plante : L'un de mes nouveaux amis commanda au garçon un verre de MENTHE pour chacun de nous. (E. de La Bédollière.)

— **Encoyl.** Le genre *menthe* est caractérisé par un calice en cloche ou tubuleux à cinq

dents, une corolle presque régulière à quatre pétales, quatre étamines égales entre elles et un style terminé par deux filets stigmatiques. Les menthes sont de nature variable, aussi est-il fort difficile de les classer définitivement; tous les organes de la végétation, les feuilles surtout, présentent des diversités innombrables, et il est en particulier deux espèces chez lesquelles on les rencontre: ce sont la menthe sauvage (*menta sylvestris*), à tige droite, à feuilles presque sessiles et valves à des degrés très-divers, avec des fleurs en épis coniques et un calice strié, velu ou cotonneux, devenant ventru après la floraison; la menthe aquatique (*menta aquatica*), à tige hérissée de poils réfléchis, à feuilles pétiolées, ovales, dentées, légèrement hérissées ou velues sur les deux faces et dont les anneaux de fleurs sont espacés à la base, mais rapprochés au sommet en une sorte de tête arrondie ou oblongue. Cette espèce, essentiellement cosmopolite, se rencontre dans les lieux humides de presque toute la terre. Une espèce beaucoup plus intéressante est la menthe poivrée (*menta piperita*), qui paraît originaire de l'Europe septentrionale, mais que l'on a naturalisée par une culture préalable dans presque tous les continents. Sa tige est droite, flexueuse, rameuse au sommet, glabre ou ciliée de quelques poils étalés; ses feuilles sont pétiolées, ovales, aiguës, dentées, d'un vert foncé, glabres ou hérissées sur les nervures et les pétioles. Ses anneaux de fleurs sont peu nombreux, lâches, les inférieurs écartés, les supérieurs rapprochés en un faux épi court, rougeâtre ou oblong; le calice est tubuleux, rougeâtre et à dents hérissées. On connaît le goût aromatique et le parfum pénétrant de cette plante, et particulièrement la curieuse sensation de froid que sa saveur poivrée ou camphrée laisse dans la bouche. C'est dans l'industrie du confiseur et du liquoriste que la menthe poivrée joue un rôle important; mais elle a aussi des usages divers en médecine, où on l'emploie comme excitante et stimulante, en même temps que comme résolutive, apéritive et diurétique. Une autre espèce, dont quelques botanistes ont fait un sous-genre, c'est la menthe pouliot (*menta pulegium*), caractérisée par une tige rampante, des feuilles ovales, crénelées, ponctuées en dessous, un calice fermé de poils à la gorge et une inflorescence par faux verticilles écartés. Cette espèce est très-commune dans les fossés humides, le long des ruisseaux et dans les lieux inondés; elle est douée de l'odeur, de la saveur et des propriétés de ses congénères et a été beaucoup préconisée comme un spécifique efficace contre la toux, l'asthme et l'enrouement. On distingue encore les espèces suivantes.

La menthe cultivée (*menta sativa*), vulgairement nommée baume des jardins, caractérisée par des fleurs d'un beau rose, en glomérules nombreux, espacés à l'aisselle des feuilles;

La menthe crépus (*menta crispata*), que ses feuilles caractérisent suffisamment;

La menthe citronnelle (*menta citrata*), qui possède les propriétés de la menthe poivrée, mais à un degré moins marqué;

La menthe à feuilles rondes ou menthastrum (*menta rotundifolia*);

La menthe verte (*menta viridis*). C'est la menthe poivrée d'Angleterre qui fournit l'essence la plus estimée. On attribue cette supériorité au soin que l'on prend de détruire toutes les autres espèces de menthe qui croissent dans les contrées où l'on cultive la menthe poivrée, afin d'empêcher l'abâtardissement de l'espèce; ce soin est tout à fait négligé en France.

Bien que toutes les espèces de menthe soient susceptibles d'être employées en médecine, on préfère généralement la menthe poivrée, qui a une odeur plus forte, une saveur plus aromatique et une plus grande richesse en huile essentielle. Celle que l'on récolte en France est moins estimée, sa saveur est moins agréable; on s'en sert néanmoins pour fabriquer les pastilles et les tablettes de menthe. La menthe poivrée est encore celle qui possède les propriétés excitantes les plus actives. « On la regarde, disent A. Dupuis et Réveil, comme antispasmodique; elle est prescrite dans tous les cas où il y a des troubles nerveux graves, dans les céphalalgies, les coliques, les vomissements nerveux, la tympanite nerveuse, le hoquet, les flatuosités, les pertes périodiques avec des symptômes nerveux, l'asthme humide, etc. Elle convient dans tous les cas de débilité, lorsqu'il s'agit de fortifier les organes, de ranimer les forces, d'exciter une fonction, de faciliter l'expectoration, etc. »

Les préparations pharmaceutiques de la menthe sont assez nombreuses. L'infusion a été vantée contre l'anémie, la chlorose, le choléra asiatique, etc.; à l'extérieur, on l'emploie en lotion et en fomentations, comme résolutive, contre les engorgements scrofuleux, les contusions, les ulcères, la gale, etc. On conseille le sirop et l'eau distillée pour les vomissements des enfants, les fièvres muqueuses, la goutte, etc. On a administré la poudre contre les fièvres nerveuses et la pulpe contre les engorgements des mamelles. On se sert de l'alcoolat en frictions, contre les rhumatismes chroniques; et de l'essence contre les maux de dents et les engorgements des gencives. On est surpris de voir Hippocrate recommander la menthe

comme un antiphlogistique; Dioscoride paraît être beaucoup plus dans le vrai quand il lui attribue la propriété d'exciter les passions.

La menthe pouliot a été surtout employée comme expectorant.

Les menthes sont quelquefois employées en économie domestique comme condiment. En agriculture, ces plantes sont plutôt nuisibles qu'utiles; à peine broutées par les bestiaux, elles se multiplient dans les champs et les prairies, souvent à un tel point qu'il devient très-difficile de les détruire. On ne cultive guère pour l'usage médical que la menthe poivrée et celle des jardins. Ces plantes préfèrent une terre franche, légère et fraîche; on les propage quelquefois par semis, mais le plus souvent par drageons ou par éclats de pied, qui reprennent très-facilement, si on les plante à l'automne ou mieux au commencement du printemps. On emploie les feuilles ou les sommets fleuris presque toujours à l'état sec; on les récolte en juillet, un peu avant la floraison, et on a soin de mener rapidement la dessiccation et de rejeter les feuilles qui ne sont pas vertes ou dont l'odeur n'est pas assez forte.

La culture de la menthe peut donner de bons produits. Des données recueillies pendant dix années, de 1857 à 1866, pour une plantation de 31 ares de superficie moyenne divisée en parties d'âges divers, permettent d'établir ainsi qu'il suit le calcul du rendement, par an et par année, de ce genre de culture :

Frais de premier établissement, intérêts et amortissement à 10 p. 100	3
Loyer du terrain	2
Frais de culture	7
Frais de distillation, entretien du matériel	7 50
Total	19 50

Le poids moyen de la récolte en plante fraîche est de 155 kilogr., qui, à raison de 1 kilogr. d'essence pour 609 kilogr. de plante, fournissent 255 grammes d'essence. Si on la cote à 100 francs seulement le kilogramme, prix qui surpasse sur le marché la bonne essence du commerce, le produit brut est de 25 fr. 50 et le produit net de 6 fr., soit 600 fr. par an et par hectare. Ce résultat, qu'on doit considérer comme un minimum, montre jusqu'à quel point cette industrie pourrait être avantageuse, si elle était exercée sur une grande échelle.

Indépendamment de l'essence de menthe, on peut recueillir pendant la distillation de l'eau aromatisée, appelée eau de menthe, qui sert surtout dans la pharmacie et qui peut être aussi utile comme boisson rafraîchissante. L'essence de menthe est employée, comme on le sait, par les pharmaciens, les parfumeurs, les confiseurs, etc. La plus grande consommation se fait pour la confection des eaux dentifrices.

MENTHE-COQ s. f. Bot. Nom vulgaire des *BALSAMITES*, genre de plantes odorantes, de la famille des composées. Il l'appelle aussi *MENTHE* à BOUQUETS ou *MENTHE GRECQUE*. V. *BALSAMITE*.

MENTHÈNE s. m. (man-tè-ne — rad. menthe). Chim. Hydrocarbure extrait de l'essence de menthe.

— *Encycl.* Cet hydrocarbure est au menthol ou camphre de menthe ce que l'éthylène est à l'alcool ordinaire. Le menthène a pour formule $C_{10}H_{18}$. Il prend naissance lorsqu'on déshydrate l'alcool camphorique par l'anhydride phosphorique ou par le chlorure de zinc. Il fait aussi partie des produits que l'on obtient en décomposant le chlorure de menthyl par l'éthylate de sodium. Pour préparer ce corps, on fond le menthol dans une cornue tubulée, et l'on y ajoute de l'anhydride phosphorique successivement et par petites portions chaque fois, jusqu'à ce qu'il soit en grand excès. On distille alors, et on rectifie le produit sur de nouvelles portions d'acide phosphorique anhydre.

Le menthène est un liquide transparent, très-mobile, d'une odeur agréable et d'une saveur brûlante. Il bout à 163°; sa densité est de 0,851 à 210; sa densité de vapeur est de 4,93 à 4,95 (calcul : 4,78). Il est insoluble dans l'eau, forme un mélange trouble avec de petites quantités d'alcool ou d'éther et un mélange clair avec des quantités plus grandes des mêmes liquides. L'esprit de bois le dissout assez facilement, l'essence de térébenthine très-facilement.

Le brome donne, en agissant sur le menthène, des produits fort instables de substitution. Il semble que, par l'action de deux atomes de brome, il se forme du monobromomenthène $C_{10}H_{17}Br$, parce que, sous l'influence de la potasse, ce produit perd HBr et donne un hydrocarbure $C_{10}H_{16}$. Le chlore donne, avec le menthène, un produit protochloré $C_{10}H_{15}Cl$.

MENTHOLÉ, ÉE adj. (man-to-i-dé — rad. menthe). Qui ressemble à la menthe.

— s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre menthe.

MENTHOL s. m. (man-tol — rad. menthe). Chim. Substance camphrée, qui forme la partie solide de l'essence de menthe poivrée. « On l'appelle aussi *ALCOOL MENTHOLIQUE*. »

— *Encycl.* L'essence de menthe poivrée,

abandonnée au froid pendant longtemps, abandonne des cristaux de menthol; l'essence d'Amérique laisse déposer ces cristaux aux environs de 0°. Aujourd'hui, d'ailleurs, ce stéropène nous arrive en grande quantité du Japon en cristaux semblables au sulfate de magnésium, avec lequel on le fraude.

Les camphres de menthe de diverses provenances n'ont pas le même point de fusion. Celui du Japon fond à 33°, bout à 210° et a une densité de vapeur de 5,62 (calcul, 5,41). Il dévie à gauche le plan de polarisation $[\alpha]_D = -590,6$. Peu soluble dans l'eau, qu'il rend cependant odorante, le menthol se dissout facilement dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone et les huiles fixes ou volatiles. Il se dissout à la faveur d'un courant de gaz sulfureux ou chlorhydrique; mais par l'évaporation de l'acide, le menthol se dépose intact. Il en est de même des acides azotique, sulfurique, formique, acétique et butyrique.

Chauffé à 100° avec de l'acide chlorhydrique concentré, le menthol donne de l'eau et du chlorure de menthyle $C_{10}H_{19}Cl$, que l'on obtient plus facilement encore par l'action du perchlorure de phosphore. En substituant à l'acide chlorhydrique les acides bromhydrique et iodhydrique, ou au perchlorure le perbromure ou l'iodeure de phosphore, on obtient le bromure ou l'iodeure de menthyle $C_{10}H_{19}Br$, $C_{10}H_{19}I$. Chauffé avec de l'acide acétique concentré ou avec de l'acide butyrique, il fournit de l'éther acétique ou de l'éther butyrique. Le sodium agit aussi, et avec énergie, sur cet alcool en fournissant un dérivé iodé. Traité par l'iodeure d'éthyle, ce dernier corps fournit des composés complexes au nombre desquels on n'a pas pu découvrir l'oxyde de menthyle. Les agents déshydratants transforment le menthol en eau et en menthène.

MENTHOPHILE s. m. (man-to-fi-le — de menthe, et du gr. *philos*, j'aime, par allusion à la prédilection de ces insectes pour la menthe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, dont l'espèce type habite l'Australie.

MENTHYLE s. m. (man-tile — de menthe, et du gr. *hulê*, matière). Chim. Radical de l'alcool mentholique.

MENTI, ÉE (man-ti, i) part. passé du v. Mentir. Dit, fait en mentant, mensongèrement, représenté volontairement sous de fausses couleurs : Des plaintes MENTIES. Il Peu usité.

— *Foi mentie*, Foi jurée et violée, fidélité promise et non gardée : La foi gardée n'a pas toujours sauvé les empires; la foi MENTIE les a souvent perdus. (Chateaub.)

MENTIANE s. f. (man-si-a-ne). Bot. Nom vulgaire de la viole.

MENTION s. f. (man-si-on — lat. *mentio*, du radical qui est dans *memini*, je me souviens, par l'intermédiaire du supin inusité *mentum*. Quelques étymologistes rapportent aussi *mentio* à *mens*, *mentis*, esprit). Action de nommer, de citer : Faire MENTION d'un fait, d'une circonstance, du nom d'un témoin. Il y a telle femme qui anéantit ou qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune MENTION. (La Bruy.) La première MENTION de la boussole est de 1200. (Rendern.)

— *Mention honorable* ou simplement *Mention*, Distinction accordée à une personne, à un ouvrage qui, sans avoir obtenu le prix ou l'accessit, est jugé digne d'être cité.

MENTIONNÉ, ÉE (man-si-o-né) part. passé du v. Mentionner. Cité, nommé : Un fait MENTIONNÉ dans la chronique de Froissart. La chose n'est pas MENTIONNÉE au procès-verbal.

MENTIONNER v. a. ou tr. (man-si-o-né — rad. mention). Citer, nommer, faire mention, parler de : MENTIONNER un fait dans un procès-verbal.

MENTIR v. n. ou intr. (man-tir — lat. *mentiri*, mot que quelques-uns rattachent à *mens*, esprit, imagination, parce que mentir c'est imaginer. Delàire compare le latin *mendacium*, mensonge, à *menda*, faute, défaut, le même que le sanscrit *mandas*, peu, petit, de la racine *mand*, man, arrêter, restreindre, rapetisser. *Mendacium* signifierait proprement ce qui est faufilé. Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent; je mentais, nous mentions; je mentis, nous mentîmes; je mentirai, nous mentirons; je mentirais, nous mentirions; mens, mentons, mentez; que je mente, que nous mentions; que je mentisse, que nous mentissions; mentant; mentir). Parler sciemment contre la vérité, affirmer ce qu'on sait être faux ou nier ce qu'on sait être vrai : Quiconque est capable de MENTIR est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Fén.) On peut bien dire des choses fausses en les croyant véritables; mais la qualité de menteur enferme l'intention de MENTIR. (Paso.) Rien n'est plus heureux que de réduire ses ennemis à MENTIR. (Vol.) Les historiens MENTENT un peu plus que les poètes. (Chateaub.) ON MENT d'abord pour s'excuser, ensuite pour accuser. (Latena.) Qui MENT toujours perd le sens du vrai. (Fh. Chasles.)

Il faut bonne mémoire après qu'on a menti.

CORNEILLE.

Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir.

BOILEAU.

Nos neveux mentiront comme ont fait nos ancêtres.

VOITRAIE.

Qui mentit mentira tout le temps de sa vie.

ANDRIEU.

Ne point mentir, être content du sien,

C'est le plus sûr...

LA FONTAINE.

« Contenir des mensonges, des choses fausses : La satire MENT sur les gens de lettres pendant leur vie, et l'éloge MENT après leur mort. (Vol.)

— Tromper par de fausses apparences : Sa physiognomie ne MENT pas. On sait que la photographie ne MENT pas. (E. About.)

— *Mentir à*, Désavouer, renier, faire tort, donner un démenti à, se mettre en contradiction avec : Il faut espérer qu'en figurant des citoyens heureux bénaissant leurs maîtres jamais les artistes ne MENTIRONT à la postérité. (Vol.) Le Tasse ne MENTIR point à sa destinée; il ne fut jamais couronné, pas même après sa mort. (Chateaub.) On ne doit pas MENTIR à sa conviction, car ce serait MENTIR à sa conscience. (Lamenn.) Tout gouvernement qui MENT à son principe périra par l'explosion de ce principe. (Latena.)

— *Sans mentir*, Pour ne pas mentir, A dire vrai, pour être dans le vrai, franchement : SANS MENTIR, cela vous coiffe très-bien.

Sans mentir, si votre rage,

Se rapporte à votre plumage,

Vous êtes le phénix des hots de ces bois.

LA FONTAINE.

Socrate un jour faisant bâiller,

Chacun censurait son ouvrage :

L'un trouvait les dedans, pour ne lui point mentir,

Indignes d'un tel personnage.

LA FONTAINE.

— *En avoir menti*, Avoir fait un mensonge en affirmant ou niant une chose qui vient d'être énoncée; se dit pour donner un démenti : Il a prétendu que je lui avais demandé des services; mais il EN A MENTI.

Vous en avez menti,

Répond le campagnard, et, sans plus de langage,

Lui jette pour défil son assiette au visage.

BOILEAU.

« Il en a menti par la gorge, Se disait autrefois, lorsqu'on voulait donner à quelqu'un un démenti énergique.

— *Faire mentir le proverbe*, Faire une chose contraire à celle qu'on aurait faite si l'on eût vérifié par sa conduite un proverbe connu : On a dit de lui : Qui a bu boira; mais il FAIT MENTIR LE PROVERBE, il ne boit plus.

— *Il ne ment jamais* si l'on n'ouvre la bouche, Il fait des mensonges continuels.

— *Il n'enrage pas* pour mentir, Il ne lui coûte rien de mentir, il ment sans effort.

— *Prov. A beau mentir qui vient de loin*, Il est facile d'en faire accroire à des gens qui ne connaissent pas les choses dont on parle.

« *Nature ne peut mentir*, Les instincts ne trompent jamais. « *Bon sang ne peut mentir*, Les enfants ont les qualités et les défauts de leurs parents. « *Peut-être garde les gens de mentir*, En ne s'exprimant qu'avec doute, on ne s'expose pas à soutenir des choses fausses.

— *v. a. ou tr. Dire, exprimer en mentant, d'une façon mensongère*: MENTIR de beaux sentiments. La laïne, dit Ovide, apprend à MENTIR de fausses couleurs. Peu mentir n'est pas possible; celui qui ment MENT tout le mensonge. (V. Hugo.) Il serait à désirer que ce latinisme s'introduisit dans la langue.

Se mentir v. pr. Chercher à se faire illusion à soi-même : Un bon menteur se MENT d'abord à lui-même.

— Se dire des mensonges l'un à l'autre.

— *s. m. Action ou habitude de mentir : Le MENTIR est un maudit.* (Montaigne.) « Vieux mot. »

— *Gramm.* On a vu quel sens le pronom en donne à ce verbe quand on dit : Vous en avez menti, il en avait menti; mais il faut remarquer que cette forme de langage n'est usitée que dans les temps composés; ainsi, l'on ne doit jamais dire : Vous en mentez, il en mentait.

MENTO-LABIAL adj. m. (man-to-la-bi-al — de *menton*, et de *labial*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache au menton et à la lèvre inférieure.

— Substantif : Le MENTO-LABIAL.

MENTON s. m. (man-ton — du lat. fictif *mento*, *mentonis*, dérivé de *mentum*, menton, que Pott rattache par conjecture à la racine *men*, de *eminer*, être proéminent). Partie de la face qui est située au-dessous de la lèvre inférieure, et qui termine le visage par en bas : Un MENTON rond. Un MENTON ovale. Carresser le MENTON à quelqu'un. Un MENTON pointu indique ordinairement la ruse. (T. Thoré.)

Son menton nourrissait une barbe touffue.

LA FONTAINE.

— *Menton de galoché*, Menton très-proéminent et recourbé en avant.

— *Double, triple menton*, Menton à double, à triple étage, Menton dont le dessous est fort gras et forme deux ou trois bourrelets : Voyez comme elle engraisse; elle a déjà double MENTON.

Son menton sur son sein descend à triple étage.

BOILEAU.

— *Jusqu'au menton*, Jusqu'à satiété : J'en

ai jusqu'au MENTON. *« Être à table jusqu'au menton. Être assis fort bas à table. Être grosse jusqu'au menton. Se dit d'une femme grosse chez qui le ventre est très-prominent. »*

— *Brancher le menton, Le remuer en manœuvrant :*

Au reste, une chose étrange.
Le prince Bourbon
Tout comme nous, quand il mange,
Branché le menton.

LA MONTAGNE.

« Manger :

« Oh ! tu serais ainsi tenu pour un poltron.
— Soit, pourvu que toujours je branle le menton. »

MOLIERE.

— *Secouer le menton, Se moquer d'un reproche, d'une ripostade.*

— *Lever le menton, Se vanter, se donner des airs d'importance.*

— *Mettre ses mains sous le menton, Prendre ses aises.*

— *Penser sous son menton, Râler, chier : « Il pense sept fois sous son menton avant de dire son dernier mot. » (Proudhon.)*

— *Mamm, Extrémité antérieure de la mâchoire inférieure de certains mammifères : Le MENTON d'un cheval, d'une chèvre.*

— *Ornith. Région inférieure de la tête des oiseaux, entre les branches de la mandibule et la gorge.*

— *Entom. Une des deux pièces des lèvres des insectes, qui s'étend depuis la pièce prébasilaire jusque vers l'extrémité des mâchoires.*

MENTON, en italien *Mentone*, ville de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arond. et à 30 kilom. N.-E. de Nice, sur la Méditerranée, où elle a un petit port de commerce; pop. aggl., 5,540 hab. — pop. tot., 6,644 hab. Fabrique de vernicle, ebénisterie, distilleries d'essence de citron, d'eau de fleurs d'orange, de violettes, etc. Commerce de fruits du Midi, oranges, citrons, figues, feuilles et fleurs pour la parfumerie, céréales, salaisons, pâtes dites de Gènes. Le port est étroit, ouvert aux vents du S. et du S.-O., reçoit près de 300 navires par an (non compris le cabotage); il en sort à peu près autant. Le mouvement d'exportation est assez considérable; ce commerce est surtout alimenté par les oranges, les cédrats, les figues, les feuilles et les fleurs qui servent à la fabrication des parfumeries, les essences et surtout l'huile d'olive. On y fabrique aussi de très belles meubles en bois de caroubier, d'olivier et de citronnier.

Menton est une charmante petite ville délicieusement située sur un promontoire qui coupe par le milieu une baie semi-circulaire de 8 kilom. de développement. Cette baie est dominée sur certains points par des falaises et des collines abruptes. Menton se divise en deux parties bien distinctes : la ville ancienne et la ville moderne. La ville ancienne, qui s'élève en amphithéâtre sur les flancs d'une colline escarpée que couronnait autrefois un château fort, a conservé son aspect féodal, ses murailles de défense et ses rues sombres et tortueuses. Cet ensemble de constructions est pittoresquement encadré dans un massif de verdure formé par des oliviers, des citronniers, des oranges et des pins. La nouvelle ville se déroule au pied de la colline, parallèlement à la mer. Le climat de Menton est aussi doux que celui de Cannes et de Nice. Il est très-rare que le thermomètre s'abaisse jusqu'à zéro de l'échelle centigrade; le maximum de chaleur ne dépasse presque jamais 30°. La température de Menton convient surtout aux personnes atteintes de phthisie, de bronchite, de catarrhe, de rhumatisme, de la goutte, etc.

L'église Saint-Michel, reconstruite en partie au XVIII^e siècle, est surmontée d'un campanile à trois étages, terminé par un petit dôme entouré de clochetons. Le chœur est orné de fresques. La façade de l'église Notre-Dame est décorée de trois belles statues. L'hôtel de ville renferme une bibliothèque publique et une pierre de la Bastille, envoyée à Menton par l'Assemblée nationale. Du château fort, bâti en 1502, il ne subsiste que des débris sans importance enclavés dans le cimetière actuel. Signalons aussi : la porte Saint-Julien, seul reste des fortifications féodales; le palais construit par Honoré II, et servant aujourd'hui de maison d'école; la grosse tour carrée; le temple protestant, le « Casino », etc.

Les environs de Menton, qui offrent de jolis sites et de délicieuses promenades, sont couverts de villas et de châteaux de plaisance. Patrie du général Brea.

MENTON (François), peintre et graveur hollandais, né à Alkmaar en 1550, mort en 1605. Sous la direction de Frans Floris, il devint un habile artiste, acquit de la réputation par des tableaux d'histoire composés avec facilité, dessinés avec élégance, exécutés d'une touche spirituelle et agréable; mais, désireux de s'enrichir, il abandonna bientôt le genre historique pour le portrait, qui était beaucoup plus lucratif. On le regarde comme son chef-d'œuvre son *Assomption*, qu'on voit à l'église des jésuites d'Anvers. Menton a laissé, en outre, des gravures exécutées avec autant de finesse que de goût et qui sont très-recherchées.

MENTONNAIS, AISE s. et adj. (man-to-né, é-ze). Géogr. Habitant de Menton; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les MENTONNAIS. La population MENTONNAISE.

MENTONNET s. m. (man-to-né — rad. menton). Techn. Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, pour déterminer un arrêt lorsqu'elle se rencontre avec une autre pièce. « Pièce de fer qui reçoit les bous lires des loquets et des loqueteaux, pour finir la porte fermée. » Sorte de tenon tranché sur la tête d'un pilot, pour y fixer, à l'aide de chevilles, les madriers ou plates-formes. « Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau pliant, pour empêcher le tranchant de se gâter lorsqu'on ferme le couteau. » Pièce qui reçoit l'impulsion des camées dans un soufflet mécanique. « Partie d'une tarière de sondage qui est recourbée à angle droit, et qui sert à empêcher les matières qu'on a détachées de tomber quand on les retire.

— Artill. Endroit plus épais du métal d'une bombe, où sont engagés les anneaux.

MENTONNIER, IÈRE adj. (man-to-nié, ière — rad. menton). Anat. Qui appartient au menton : *Artère MENTONNIÈRE*. « *Trou mentonnier*, Petite ouverture située sur la face externe du maxillaire inférieur, et qui est l'orifice du canal dentaire.

— s. f. Modes. Partie de la coiffure des femmes, destinée à couvrir le menton ou à s'attacher sous le menton : *Un bonnet à MENTONNIÈRES*. « Bande d'étoffe que les dames portaient autrefois au bas de leur masque.

— Cost. milit. Jugulaire de casque. « Partie de l'ancienne armure qui couvrait le menton.

— Chir. Bandage pour le menton, en cas de blessure ou de fluxion.

— Techn. Plateau saillant du fourneau de l'émailleur. « Plaque de fer placée horizontalement au devant et au bas de l'entrée du moufle, dans un fourneau d'essai.

— Typogr. Sorte de tasseau triangulaire qu'on place sous la casse pour la relever par devant.

— Entom. Pièce principale du masque des libellules.

MENTOR, un des plus fidèles amis d'Ulysse. Avant de s'embarquer pour l'expédition de Troie, le roi d'Ithaque confia à Mentor la garde de sa maison, et le chargea de remplir les fonctions de précepteur auprès de son fils Télémaque. Souvent, dit-on, Minerve, protectrice d'Ulysse, prenait la figure et la voix de Mentor pour encourager Télémaque à imiter la valeur et la prudence de son père.

Cette fiction a été popularisée par Fénelon, dans son *Télémaque*, où l'immortel écrivain représente la déesse de la sagesse, sous les traits du fidèle ami d'Ulysse, accompagnant Télémaque dans le voyage qu'il s'entreprend à la recherche de son père, le dirigeant par des avis affectueux, tour à tour doux ou sévères, suivant que le demande la circonstance; l'arrachant au danger par la persuasion quand Télémaque est maître de lui-même, par la violence quand la raison du jeune homme devient impuissante, l'encourageant dans les périls, modérant sagement la fougue de ses passions, et le ramenant enfin entre les bras d'Ulysse après en avoir fait un héritier digne de succéder à l'un des vainqueurs de Troie. C'est grâce à ces leçons de sagesse habilement mesurées à la circonstance, grâce à la morale douce et pénétrante du poème, et surtout au style enchanteur qui l'anime d'un bout à l'autre, que le nom de Mentor est devenu un terme familier et noble tout à la fois par lequel on désigne un guide sûr, expérimenté, un conseiller aimable et sage, un précepteur vigilant, chargé de surveiller les actions et la conduite d'un jeune homme. C'est ainsi que Malibaila a dit, en parlant de l'aveugle Télémaque chargé de l'éducation du jeune Narcisse :

Regards, soupçons, quelques baisers encor,
Donnés, rendus, savourés en cachette,
Malgré les soins de l'aveugle Mentor,
Mêlaient du moins dans leur âme inquiète
A l'amertume une douceur secrète.

Un autre poète a même appliqué ce terme à un taureau :

Puis, mentor ruminant de mon fécond troupeau,
Suit à pas de recteur mon grave et lourd taureau.

Voici d'autres exemples où le nom de Mentor est employé tout à fait comme nom commun :

« Si vous êtes trop sérieux pour être leur camarade, vous êtes trop jeune pour être leur mentor. »

J.-J. ROUSSEAU.

Souvent nos malheurs et nos torts
Sont la faute de nos mentors.

GINQUENÉ.

« Un jour ou l'autre, le genre humain pourra se passer de ces mentors officieux qui se chargent de faire son bonheur sans lui et nuire à lui. »

L. DE WAILLY.

« Il avait été l'ami et le mentor de mon père dans ses plus jeunes années. »

LAMARTINE.

« Le jeune comte et son bizarre mentor emportaient beaucoup d'argent, de nombreuses lettres de crédit, et l'itinéraire était abandonné à la fantaisie. Les deux voyageurs partirent à cheval; ce départ fut une fête pour la contrée. »

LAURENT-PICHAUD.

Un écrivain a même employé ce mot au figuré, ce qui achève de lui donner droit de bourgeoisie dans la langue :

« Puisque l'imagination est la folle du logis, le jugement devrait toujours en être le mentor. »

DESCURET.

Enfin, une expression encore plus hardie, *mentoral*, c'est-à-dire charge, fonction de mentor, a été imaginée par Béranger, notre poète national. Nous lisons dans une lettre qu'il écrivait à M. Legouvé en 1834 :

« Quoi ! vous me chargez de présider à votre vie littéraire ! C'est certes un grand témoignage d'estime que vous me donnez là et j'en suis touché bien vivement; mais cela malheureusement ne suffit pas pour que j'accepte un *mentoral* de cette nature. »

MENTOR, ciseleur grec du V^e siècle avant J.-C. Il eut dans l'antiquité une immense réputation pour ses vases de bronze et d'argent. Ses plus beaux ouvrages étaient consacrés aux dieux et placés dans les temples. Plus tard, ils devinrent d'une extrême rareté et les plus opulents des Romains y mettaient des prix exorbitants. Crassus paya deux coupes 20,000 fr.

MENTOR, général grec, frère du célèbre général Memnon, né à Rhodes. Il vivait vers le milieu de IV^e siècle av. J.-C. Il fut successivement au service du satrape Artabazé, révolta contre Artaxerxès Mnémon, du roi d'Égypte Nectanabis, de Tennes, roi de Sidon, et d'Artaxerxès Ochus, qui le chargea de combattre les Égyptiens. Au moyen d'une intrigue, Mentor parvint à s'attribuer l'honneur d'avoir conquis ce pays, reçut en récompense de ses prétendus services la satrapie des côtes de l'Asie Mineure, s'empara par trahison des États d'Hermias, tyran d'Atarne, fut, avec Bagoas, le personnage le plus puissant de la Perse sous le règne d'Artaxerxès et laissa en mourant sa satrapie à son frère.

MENTSCHIKOFF ou **MENCHIKOFF** (Alexandre Danilovitch, prince), homme d'État russe, né à Moscou en 1670, mort en Sibérie en 1729. Son père était pâtissier. Il faisait son apprentissage chez un boulanger, lorsque le général Lefort, frappé de sa bonne mine et de sa physionomie intelligente, le prit à son service. Quelques temps après, le czar Pierre le remarqua et l'attacha à sa personne en qualité de *deutchik* ou aide de camp. Doué d'un esprit très-souple, il devint en peu de temps un courtisan adroit, et, grâce à ses flatteries et à ses délations, il gagna rapidement la faveur du czar. Mentschikoff était sergent dans le régiment de Preobrajenski, lorsqu'il découvrit une conspiration des *strelitzi* (1698). Il la dénonça, prit une part active à la répression, puis il accompagna le czar dans ses voyages en Hollande et en Angleterre, et fut tellement captivé par la confiance du maître, qu'à la mort de Lefort il devint le favori en titre du prince. Mentschikoff, d'ailleurs, parut justifier la faveur dont il jouissait par sa bravoure et par ses actions d'éclat. Il prit une grande part à la prise de Nolembourg, dont il reçut le commandement (1702), à l'attaque des bâtiments suédois à l'embouchure de la Néva (1703), s'empara en 1704 de Dorpat et de Narva, et devint gouverneur général des provinces conquises. Il avait reçu le cordon de Saint-André et le titre de comte, lorsque, après la grande victoire qu'il remporta sur les Suédois, en 1706, il fut nommé à la fois prince du saint-empire par l'empereur Joseph I^{er} et prince de l'empire russe avec le titre d'altessse par Pierre le Grand (1707). Des l'année suivante, il prenait une grande part à la défaite des Suédois à Lesnow, et, après avoir brûlé Batourin, la place d'armes de la Pologne, il décida par une manœuvre d'une grande habileté le succès de la bataille de Pultawa (1709), qui sauva la Russie et fut désastreux pour Charles XII. En récompense de ce fait d'armes, qui attestait une grande capacité militaire, Mentschikoff fut promu feld-maréchal. Il s'empara ensuite de Riga (1710), de la Courlande (1711), de la Poméranie (1712), de Teningen, contribua à la défaite de Steinbock et se rendit maître de Stettin (1713), ce, contrairement à la volonté du czar, il abandonna au roi de Prusse. Cette conduite indisposa vivement contre lui Pierre le Grand, et les ennemis du favori profitèrent de cette circonstance pour essayer de le perdre. Mentschikoff avait profité de sa situation de gouverneur général de Saint-Petersbourg et de ministre dirigeant pendant les absences du czar pour coummettre un grand nombre de concussion et accroître avec une rapacité sans bornes les biens immenses qu'il possédait déjà. Dénoncé pour ses malversations, il fut traduit devant un conseil de guerre, qui le condamna à la peine de mort et à une énorme amende. Le czar lui fit grâce de la

vie, lui conserva ses dignités et se berna à lui faire payer l'amende.

Lorsque Pierre le Grand sentit l'approche de sa fin, il choisit pour lui succéder sa femme Catherine, au détriment de son petit-fils; mais un parti puissant s'était formé pour soutenir les droits de ce dernier. Mentschikoff, voulant gouverner la Russie sous le nom de Catherine, qui avait été sa maîtresse, devint le chef de ses partisans; au moment où commença l'agonie du czar, il s'empara du trésor impérial, et, maître de l'armée, il assura par son audace et par son sang-froid le succès de l'entreprise. Pendant que les partisans du grand-duc se disputaient, tant sur la forme du gouvernement que sur la distribution des charges, Mentschikoff conduisit Catherine devant les membres du sénat et lui fit prononcer un discours, auquel il répondit lui-même au nom du pays. D'accord avec l'archevêque d'Ivroslav, il mit un terme à la discussion qui s'ouvrait sur la succession au trône, en acclamant et en faisant acclamer Catherine comme impératrice, puis il la présenta à l'armée dont on avait chauffé l'enthousiasme par des distributions d'argent. Les partisans du grand-duc délibéraient encore, lorsqu'ils apprirent que l'avènement de Catherine était un fait accompli. Tant que vécut Catherine, Mentschikoff gouverna en réalité la Russie. S'il adoucit quelque peu la justice si féroce de Pierre le Grand, s'il se montra diplomate habile, l'ambitieux Mentschikoff donna d'un autre côté toute carrière à sa rapacité, doubla sa fortune et devint possesseur de plus de cent mille serfs. Il essaya de se faire proclamer duc de Courlande, mais il ne put y réussir, et ne parvint qu'à empêcher Maurice de Saxe de s'emparer de ce pays.

Après l'avènement au trône de Pierre II (6 mai 1727), Mentschikoff continua à rester maître absolu du pouvoir et redoubla d'arrogance et de despotisme. Non-seulement il entourait le jeune prince de créatures à sa dévotion, mais encore il résolut de lui faire épouser sa fille. Cependant le parti qui dirigeait Dolgorouki et Troubetzkoï résolut de mettre un terme à l'intolérable domination de Mentschikoff. Pierre II, fatigué de n'être qu'un instrument dans les mains du tout-puissant ministre, éclairé sur ses exactions, se décida enfin à secouer le joug, et, au mois d'août 1727, il signa un ukase par lequel il l'exilait à Ranebourg. Pensant que sa disgrâce ne serait que passagère, Mentschikoff quitta Saint-Petersbourg avec un faste princier, qui contribua à irriter contre lui le czar. Par un nouvel ukase, tous ses biens furent confisqués sous prétexte d'avarice, et il fut relégué au fond de la Sibérie. Il supporta d'abord sa disgrâce avec la plus grande fermeté; mais, après la mort de sa femme et de sa fille aînée, il tomba dans une complète prostration morale et s'éteignit au bout de deux ans d'exil. Malgré ses grands défauts, sa cupidité et son arrogance, Mentschikoff était un homme excessivement remarquable. Ce fils de pâtissier, qui dans sa jeunesse ne savait ni lire ni écrire, devint un excellent général, un habile diplomate, et contribua à la civilisation de la Russie en protégeant les arts et les lettres, en encourageant l'exploitation des mines, la navigation et toutes les branches de l'industrie. Des trois enfants qu'il avait eus de son mariage avec Douche Arseniev, deux lui survécurent. Sa fille aînée, Marie, fiancée à Pierre II, était morte en Sibérie. Sa seconde fille, Alexandra, rappelée en Russie à l'avènement de la czarine Anne, épousa le comte Gustave de Biren; enfin son fils, Alexandre, né en 1713, devint officier des gardes, se signala pendant les guerres de Suède et de Turquie, et mourut avec le grade de général en chef en 1761.

Mentschikoff et **Fedor** ou le **Fou** de Bérézoff, opéra-comique en trois actes et en prose de La Martellière, musique de Champéin, représenté à l'Opéra-Comique le 30 janvier 1808. La partition a été dédiée à la reine de Hollande. La pièce est des plus singulières qu'on puisse imaginer. Mentschikoff, l'ami et le compagnon de Pierre le Grand, a été exilé en Sibérie, et se retrouve au milieu des prisonniers qui ont été victimes de sa dureté, et souvent de son injustice, lorsqu'il était au pouvoir. Il cherche à cacher son nom et à éviter de oruelles représailles. Sa femme et sa fille Marie le consolent comme elles peuvent de sa disgrâce, et il trouve dans ce pays, dont la description est aussi invraisemblable que ridicule, une sympathie universelle. Un jeune noble, à qui Mentschikoff a refusé sa fille en mariage, en est devenu presque fou et se venge en protégeant cette famille infortunée. Dans cette pièce, personne ne se reconnaît, quoique tous les personnages parlent sans cesse les uns des autres. Ce fou, qui s'appelle Jean, organise des fêtes, donne des bals, soulage les souffrances des prisonniers et fait de la Sibérie le lieu le plus heureux de la terre. Il va sans dire qu'un ukase vient rendre la liberté à Mentschikoff, et que Jean Fedor épouse Marie. Le livret, qui a la prétention des grands sentiments et du haut style, offre des détails d'un comique achevé, et montre que tous les fous n'étaient pas alors à Bérézoff. Champéin a écrit de bonne foi sur cette donnée plus que bizarre une partition qu'il a traitée *con amore*.

Parmi les morceaux les plus méritants, nous citerons le duo de femmes : *Chère enfant, je te remercie*; l'air de Jean : *Dès qu'on a quitté les travaux*; la finale du premier acte, qui a un caractère dramatique; le morceau d'ensemble vraiment remarquable du second acte : *Cesux de vous contraindre*, et la romance de Jean qui ouvre le troisième acte : *De son amour voilà le cœur*. C'est un ouvrage bon à consulter pour se rendre compte d'un des courants littéraires et artistiques de ce temps.

MENTSCHIKOFF ou **MENTCHIKOFF** (Alexandre-Sergewitch, prince), amiral et homme d'État russe, descendant direct du précédent, né à Saint-Petersbourg en 1789, mort dans la même ville en 1860. Il entra dans l'armée à l'âge de seize ans et fut, peu de temps après, nommé attaché d'ambassade à la cour de Vienne. En 1812, il devint aide de camp de l'empereur Alexandre 1^{er}, et conserva ce poste pendant quatre ans. Il fit ensuite plusieurs campagnes et obtint fort jeune le grade de général. À la paix, il se jeta dans la politique et se mit à la tête du parti qui cherchait à reconstruire en Grèce l'empire des Paléologues. Ce but n'ayant pas obtenu l'assentiment de l'empereur, il se retira avec Capo d'Istria et Stroganoff. Lorsque Nicolas monta sur le trône, il rappela le général Mentschikoff et l'envoya en mission extraordinaire auprès d'Abbas Mirza, schah de Perse. Mais les négociations furent rompues par suite d'une révolte qui éclata dans l'armée russe, et l'envoyé russe faillit rester au pouvoir du schah. Il parvint cependant à s'échapper et arriva assez à temps à l'armée pour prendre part aux premiers combats. Il reçut bientôt (1824) le commandement d'une division et prit la ville d'Anapa. Revenant ensuite en Turquie, comme commandant en chef, il vit mettre le siège devant Varna; mais il reçut une blessure fort grave et dut céder le commandement au prince Woronzoff. Bientôt après, il fut nommé vice-amiral et chef d'état-major de la marine russe, alors dans un grand état d'abaissement, et de concert avec le grand-duc Constantin, il entreprit de la relever. Il fut nommé en 1831 au gouvernement de Finlande, reçut en 1834 le titre d'amiral, et accepta en 1836 le portefeuille de ministre de la marine.

Lorsque, en 1853, la question des lieux saints amena un conflit diplomatique entre la Porte et le cabinet de Saint-Petersbourg, le prince Mentschikoff fut chargé par son gouvernement de se rendre en Turquie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et d'exiger du gouvernement ottoman qu'il reconnût à la Russie le droit de protectorat sur les populations de religion grecque habitant son territoire. Le choix d'un tel diplomate était significatif. Il était évident que l'empereur Nicolas, voulant réaliser les rêves de Pierre le Grand, cherchait une occasion de faire la guerre au sultan, et l'événement ne tarda pas à le prouver. Arrivé à Constantinople, Mentschikoff se rendit en paletot gris à l'audience solennelle du sultan, ce qui fit scandale. Après avoir débuté par l'insulte, il finit par la menace et quitta brusquement Constantinople, le 21 mai, après avoir signifié à la Porte un ultimatum impérieux et arrogant. Peu après, la guerre éclata. Nommé alors gouverneur de Crimée, il contribua par ses mesures à l'anéantissement d'une partie de la flotte turque à Sinope; mais ses succès s'arrêtèrent là, et bientôt, malgré sa superbe confiance, il fut vaincu à la bataille de l'Alma par les armées alliées et forcé de se réfugier derrière les murs de Sébastopol, qu'il fortifia à la hâte et dont il combla le port en y coulant bas une partie de la flotte russe. Vaincu une seconde fois à Inkermann, désolé de la mort de l'empereur Nicolas, il tomba gravement malade et, en mars 1855, il fut ramené dans son commandement par le prince Gortschikoff. Au mois de décembre de la même année, il fut chargé de la défense de Cronstadt, qu'il fortifia avec le général Todleben, et revint à Saint-Petersbourg en avril 1856. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, le prince Mentschikoff resta sans commandement effectif. Il passait pour le chef de l'ancien parti russe, c'est-à-dire du parti opposé à toutes les réformes suggérées par les idées modernes. C'était un homme d'une humeur brusque et fantasque, mais un homme d'esprit et un très-agréable causeur. On a cité de lui un grand nombre de bons mots plus ou moins authentiques. Son faste de nabab lui avait acquis une assez grande popularité à Saint-Petersbourg. On raconte qu'à l'occasion de la fête de Noël il fit venir de ses terres de Riga un pin gigantesque, aux branches duquel il attacha pour 250,000 roubles de bijoux, et il les offrit aux dames du grand monde. Comme général, il n'a montré que des talents secondaires. Comme on le pressait d'attaquer les troupes alliées, campées devant Sébastopol, il répondit : « Que nos soldats se reposent; les généraux Janvier, Février et Mars feront bien mieux nos affaires que toutes les attaques possibles. »

MENTULAGRE s. f. (man-tu-la-gré — du lat. *mentula*, vergo; et du gr. *agra*, prise). Pathol. Erection spasmodique de la verge.

MENTULE s. f. (man-tu-le — du lat. *mentula*, pénis. D'après Aufrecht, *mentula* est le diminutif du mot sanscrit *pramantha*, l'agitateur, le bâton qu'on faisait tourner dans le creux d'un morceau de bois pour produire du

feu, bâton qui est sans cesse comparé, dans le *Rigvéda*, à un phallus. Pictet n'explique pas le mot latin tout à fait de la même façon. Selon lui, *mentula* se rattache à un nom aryen de la batte à beurre. Ce nom de la batte à beurre se rapporte, comme le *pramantha* indiqué par Aufrecht, à la racine sanscrite *math*, *manth*, agiter, produire en agitant, racine qui a des affinités étendues dans toutes les langues de la famille). Annel. Nom vulgaire d'une espèce de sangsue de mer. On l'appelle aussi *MENTULE MARINE*.

MENTZEL (Christian), médecin, naturaliste et sinologue allemand, né dans la Marche de Brandebourg en 1832; mort à Berlin en 1901. Après avoir visité la Pologne, l'Italie, les îles de la Méditerranée, il prit le grade de docteur en médecine à Padoue, puis s'établit à Berlin. L'élève de Brandebourg le nomma son premier médecin en 1858, et Mentszel remplit ces fonctions pendant trente ans. Pendant les dernières années de sa vie, il s'occupa particulièrement de l'étude du chinois. Mentszel était en relations épistolaires avec les principaux savants de son temps, et faisait partie de l'Académie des Curieux de la nature. Ses principales œuvres sont : *Pinax botanorum polynotot sive index nominum plantarum multilingualis* (Berlin, 1882, in-fol.); *Sylloge minutiarum lexicis latino-sinico-characteristici ex autoribus et lexicis Chinesium eruta* (Nuremberg, 1885, in-4°); *Chronologie abrégée des Chinois* (Berlin, 1896; in-4°), le premier ouvrage de ce genre qui ait été publié en Europe; *Icones arborum, fructuum et herbarum exotiarum* (Leyde, in-4°), etc. Il a laissé en outre plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres : *Dictionary sinicum* (9 vol. in-fol.).

MENTZEL (Balthazar), mathématicien et astronome allemand, fils du précédent, né à Rinteln en 1651, mort en 1727. Il professa les mathématiques à l'université de Giessen (1676), puis au gymnase de Hambourg (1696). Nous citerons de lui : *Positiones arithmeticae, geometricae et astronomicae* (Giessen, 1682-1692, in-4°); *De immobilitate terrae* (Giessen, 1689); *Parimata geographica et astronomica* (Giessen, 1691), etc.

MENTZÉLIACÉ, ÉE adj. (main-tzé-li-a-sé — rad. *mentzéli*). Bot. Qui ressemble à une mentzéli.

— s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des loasées, ayant pour type le genre *mentzéli*.

MENTZÉLIE s. f. (main-tzé-li — de *Mentzel*, nom propre d'homme). Bot. Genre de plantes, de la famille des loasées, établi par Linné pour des herbes de l'Amérique tropicale : *Nos jardins n'ont-ils pas obtenu de la flore mexicaine les beaux dahlias, l'hélianthus et la délicat mentzéli*. (Larénard.)

— Encycl. Les *mentzéli* sont des plantes annuelles ou vivaces, couvertes de poils rudes et urticants; elles croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'Amérique. Les espèces que renferme ce genre, bien que très-peu nombreuses, présentent néanmoins entre elles d'assez notables différences pour qu'on ait pu les répartir en plusieurs sections. La *mentzéli rude* a des feuilles alternes, des fleurs jaunâtres, réunies en petit nombre à l'extrémité des rameaux; le fruit est une capsule cylindrique et polysperme. D'autres espèces ont les fleurs d'un rouge brique. La *mentzéli de Lindley* dépasse rarement 0 m. 50 de hauteur; sa tige rameuse, blanchâtre, porte des feuilles alternes, diversement découpées, et de grandes fleurs d'un jaune orangé; cette belle espèce croît en Californie.

MENTZER (Balthazar), théologien allemand, né à Allendorf en 1565, mort en 1627. Il fut professeur de théologie à Marbourg et à Giessen, et se distingua moins par son savoir que par la violence de sa polémique incessante contre les catholiques, d'une part, et les calvinistes, de l'autre. On cite de lui : *Exegesis Augustanae confessionis* (Giessen, 1632, in-12).

MENTZER, écrivain allemand, V. FISCHART (Jean).

MENÜ, DÉ adj. (mé-nü, ü — lat. *minutus*, de *minuere*, amoindrir, verbe dérivé de *minus*, moins, qui, avant d'être adjectivé, a dû être adjectif, ainsi que son similaire grec *minus*, petit, exigü, court, faible, de la racine sanscrite *man*, *mand*, rapetisser, restreindre, d'où aussi le sanscrit *manak*, moins). Mince, défilé, petit, qui a peu de volume : *Il a les jambes fort menues*. L'herbe est fort *menue*. Allusion du feu avec du *menu bois*. Il faut découper ces viandes en *menus morceaux*.

— Par ext. Peu important, peu considérable : *Cela m'a coûté tant, sans compter les menus frais*.

— *Menu peuple*. Classe inférieure du peuple : *On n'a pas assez d'égards pour le menu peuple*; c'est la partie la plus misérable qui paie toutes les charges. (Vauban.)

— *Menu bétail*. Moutons, brebis et chèvres, par opposition à gros bétail, tel que bœufs et chevaux.

— *Menu plomb*. Petit plomb de chasse.

— *Menu monnaie*. Monnaie de cuivre ou de billon : *On a trouvé sur lui vingt francs en or et quelque menu monnaie*.

— *Menus plaisirs*. Dépenses d'agrément, de

fantaisie : *Son père lui donne tant par mois pour ses menus plaisirs*. || Dépenses de la couronne ayant pour objet les cérémonies, les fêtes : *Intendant des menus plaisirs*.

— *Menus suffrages*. Petits profits attachés à une charge. || Vieille locution empruntée à la liturgie.

— Liturg. *Menus suffrages*, Oraisons qui se disent après l'office. || Courtes prières qu'on dit par dévotion.

— Hist. relig. *Frères menus*, Ancien nom des frères mineurs.

— Féod. *Menue dîme*, Dîme perçue sur les grains.

— Chasse. *Menu gibier*, Gibier de petite taille, comme lièvre, perdrix, caille, etc. || *Menus droits*, Oreilles, mufle, dainties et nœuds du cerf.

— Art culin. *Menus droits*, Issues de certains animaux dont on fait des ragouts. || *Menu rôti*, Petits oiseaux rôtis.

— Anc. jurispr. *Menus nécessités des tribunaux*, Divers établissements qui sont annexés aux tribunaux pour la commodité du personnel.

— Eaux et for. *Menus marchés*, Bois que les officiers de maîtrise pouvaient vendre sans autorisation du grand maître.

— Mar. *Menue mûture*, Mâts de perroquet et de cacatois, avec leurs vergues et tous leurs accessoires. || *Menues voiles*, Voiles de la menue mûture.

— Agric. *Menue paille*, Balles et débris détachés par le battage.

— s. m. Bas peuple : *Ce sont des gens du menu*.

— Détail, énumération des mets à servir dans un repas : *Faire le menu d'un repas*.

— Petites pièces de lingerie.

— Par le menu, Avec détail : *Il a tenu, feuilleté, décrit et noté par le menu chaque page de ce petit volume*. (P.-L. Courier.)

— Techn. Petit diamant taillé en rose en brillant. || Nom donné, dans plusieurs houlères, à la houlle réduite en petits fragments qui ne sont pas plus gros qu'un œuf de poule. || Nom donné, dans certains marais salants, au sel blanc qui se montre, sous forme de crème légère, à la surface de l'eau, dans les aires ou caillets : *Le menu est la propriété des ouvriers ou sauniers, à qui les paludiers ou matres l'abandonnent pour salaire*. (Girardin.)

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de cycloptère.

— Adv. En petits morceaux : *Bonnes gens qui fauchez, si vous ne dites au roi que le pré que vous fauchez appartient à monsieur le marquis de Carabas, vous serez tous hachés menu comme chair à pâté*. (Perrault.) *Le sol le plus productif est celui dont les molécules peuvent être divisées plus menu*. (Raspail.)

— En caractères fort déliés, fort petits : *Ecrire fort menu*.

— Trotter menu, Marcher vite et à petits pas : *Hector torquait une petite femme qui traversait le péristyle en trottant menu*. (A. Paul.)

— Dru et menu, Beaucoup et vigoureusement : *Bâttonner quelqu'un dru et menu*.

— Syn. *Menu, défilé, fin*, etc. V. *DÉLIÉ*.

— Art culin. V. *REPAS*.

Menus-Plaisirs (THÉÂTRE DES), ouvert le 15 décembre 1866. Ce gentil petit théâtre, situé boulevard de Strasbourg, à Paris, est construit sur l'emplacement de l'ancien café-concert du XIX^e siècle. La salle des Menus-Plaisirs est confortable, suffisamment spacieuse et décorée avec goût. Elle contient neuf rangs de stalles d'orchestre, un parterre, un rang de balcons et trois rangs de loges ou de galeries. Sa forme élégante et sa décoration font honneur à l'architecte, M. Lohmann. On y joue le vaudeville, l'opérette à spectacle et les « pièces à femmes ». Ses commencements ont été assez difficiles; mais deux succès obtenus coup sur coup le tirèrent d'affaire et le mirent hors de page : les *Petits Crésus*, grand vaudeville dont le titre indique suffisamment le genre, et *Genévieve de Brabant*, opérette de M. Offenbach. Nous devons citer aussi, dans le nombre des pièces jouées à ce théâtre, les *Croqueuses de pommes*, dont la charmante musique a été composée par M. Delfes.

Parmi les artistes qui se sont fait applaudir sur cette petite scène, nous citerons MM. Daniel Bac, Gourdon, Paul Ginot, Mmes Marcus, Marchand, Milla, Brigitte Aubry, Rose Bruyère, etc.

MENU DE CHOMORCEAU (Jean-Etienne), écrivain français, né à Villeneuve-sur-Yonne (Champagne) en 1724; mort dans la même ville en 1802. Il était lieutenant au bailliage de sa ville natale, lorsqu'il fut élu député aux états généraux en 1789. Menu y joua un rôle très-efficace, s'associa aux idées conservatrices de la droite de l'Assemblée, subit une assez longue détention sous la Terreur, puis vécut complètement dans la retraite. Outre des poésies légères insérées dans le *Mercur*, on a de lui un poème héroïque intitulé *Renaud* (Paris, 1784, 2 vol. in-8°), dont le style ne manque pas de verve.

MENUAILE s. f. (me-nü-a-ile; Il mil. — rad. *menu*). Quantité de petites choses sans valeur : *Que voulez-vous que je fasse de toute cette menuaille ?*

— Quantité de petite monnaie : *Payer en menuaille*.

— Quantité de petits poissons : *Faire une matelote avec de la menuaille*.

— Econ. rur. Vers à soie affectés de gâtine.

MENUCHON s. m. (me-nu-chon). Bot. Nom vulgaire du moturon des champs. || On l'appelle aussi *MENTUT*.

MENUEL s. m. (me-nu-él). Ancienne espèce de cor de chasse.

MENUET s. m. (me-nu-é) — rad. *menu*, à cause des petits pas de cette danse. Chorégr. Espèce de danse grave, à figures, qu'on danse sur un air à trois temps : *Danser un menuet*. *Quelque leste et bien pris dans sa taille, je ne pus apprendre à danser un menuet*. (J.-J. Rousseau.)

— Mus. Air sur lequel on exécutait la danse de menuet : *Composer, jouer un menuet*. || Morceau qui suit l'andante d'une symphonie ou d'un quatuor.

— Bot. Syn. de *MENUCHON*.

— Encycl. Chorégr. Le *menuet* est une danse originaire du Poitou, qui fut très-célèbre au XVIII^e siècle, ainsi que l'air sur lequel elle s'exécutait. Aujourd'hui, le *menuet* ne se danse plus, et n'existe plus, au point de vue chorégraphique, qu'à l'état de souvenir.

Il nous faut donc rappeler ce qu'il était sous ce rapport, après quoi nous nous en occuperons en ce qui concerne la musique.

Compan, l'auteur du *Dictionnaire de danse* (Paris, 1787), le décrit avec les détails les plus minutieux, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'à cette époque le *menuet* était dans tout l'éclat d'une gloire incontestée. Nous allons lui emprunter quelques-uns de ses détails. « C'est Pécorit, dit-il, ce fameux acteur de l'Opéra, qui a donné au *menuet* toute la grâce qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme S, qui était sa principale figure, en celle d'un Z, où les pas comptés pour le figureur contiennent les danseurs dans la même régularité. Le vrai pas de *menuet* est composé de quatre pas (qui dépendant par leurs liaisons, selon les termes de l'art, ne sont qu'un seul pas). Ce pas de *menuet* a trois mouvements et un pas marché sur la pointe du pied, savoir : le premier est un demi-coupé du pied droit et un du gauche; un pas marché du pied droit, sur la pointe, et les jambes étendues; à la fin de ce pas, vous laissez doucement poser le talon droit à terre, pour laisser plier le genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche, laquelle passe en avant en faisant un demi-coupé échappé, ce qui est le troisième mouvement de ce pas de *menuet*, et son quatrième pas. » Il y avait aussi une seconde manière, plus facile, d'exécuter le *menuet*, et l'auteur la décrit ainsi : « Ayant le pied gauche devant, vous portez le corps dessus, en approchant le pied droit auprès du gauche, à la première position, que vous pliez sans poser le droit à terre, et lorsque vous êtes assez plié, vous passez le pied droit devant vous, à la quatrième position, et vous vous élevez du même temps sur la pointe du pied, en étendant les deux jambes près l'une de l'autre, et de suite vous posez le talon droit à terre, pour avoir le corps plus ferme, et plier du même temps sur le droit, sans poser le gauche, et de la passer devant, de même que vous avez fait du pied droit, jusqu'à la quatrième position, et du même temps se lever dessus, et marcher les deux autres pas sur la pointe des pieds, l'un du droit et l'autre du gauche, mais au dernier il faut poser le talon, afin de prendre votre pas de *menuet* avec plus de fermeté. »

Il y avait différents autres pas de *menuet* : le *menuet en arrière*, le *menuet de côté*, qu'on appelait aussi *menuet ouvert*; mais ceux-ci n'étaient que des variantes du *menuet véritable*, et il nous semblerait superflu de les décrire aussi minutieusement. Mais, pour donner une idée de l'importance que nos pères du XVIII^e siècle attachaient à cette danse célèbre, nous allons donner ce fragment du *Dictionnaire des proverbes français* (Paris, 1821, Treuttel et Würtz, 3^e éd.) : « Que de choses dans un *menuet* ! Ce mot emphatique du danseur Marcel est, pour ainsi dire, devenu proverbe. Marcel, mort en 1759, mettait à son art une importance ridicule. Profitant de l'engouement que son charlatanisme avait fait naître, il disait à une duchesse : « Madame, vous venez de faire la révérence comme une servante. » A une autre : « Madame, vous venez de vous présenter en poissarde de la halle; recommencez votre révérence, et que vos tresses de noblesse vous accompagnent dans vos moindres actions. » C'est ce danseur poseur et ridicule qui voyait « un monde » dans le *menuet* et qui taxait ses leçons au prix d'un écu de six livres.

Un auteur de ce temps dit que le *menuet* était simple, posé, noble et gracieux. La vue d'une belle femme dansant le *menuet* suffisait, assure-t-on, à faire tourner toutes les têtes, et, s'il en faut croire la chronique, don Juan d'Autriche, vice-roi des Pays-Bas, courut la poste et s'en vint à Paris, uniquement pour voir danser un *menuet* à Marguerite de Bourgogne. En 1653, Louis XIV dansa un *menuet* dont Lullai avait composé la musique. Enfin le *menuet* était la danse favorite et usuelle, celle que l'on dansait avec le plus de plaisir dans la bonne compagnie.

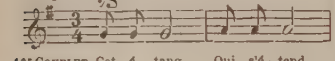
Parlons maintenant du *menuet* au point de vue musical. La mesure en était à trois temps et le mouvement modéré, pour ne pas dire lent. Compan ajoute : « Le nombre des mesures de l'air, dans chacune de ses reprises, doit être quatre ou un multiple de quatre, parce qu'il en faut autant pour achever le pas du *menuet*, et le soin du musicien doit être de faire sentir cette division par des chutes bien marquées, pour aider l'oreille du danseur et le maintenir en cadence. » Les airs de *menuet* composés par Exaudet et Fischer sont restés célèbres. On introduisit bientôt le *menuet* au théâtre : on connaît celui que Mozart a placé dans le premier finale de son *Don Juan*, et qui est si plein de franchise, d'un goût si exquis et si pur ; Grétry en écrivit aussi pour quelques-uns de ses ouvrages, et il en est un qui devint fameux, celui de la *Dausomanie*, ballet de Gardel.

Les anciens compositeurs de musique instrumentale intercalaient aussi des *menuets* dans les sonates, les duos et autres espèces de morceaux, ainsi qu'ils avaient fait pour la gigue, l'allemande, la gavotte ; mais le *menuet* seul eut une longue durée et, aujourd'hui encore, il a cours dans la symphonie. Les premiers musiciens qui l'employèrent ainsi lui conservèrent les formes, le caractère et le mouvement du *menuet* dansé : on peut le remarquer dans les œuvres de Boccherini. Mais les Allemands le modifièrent d'une telle façon et lui donnèrent une telle prestesse et une telle vigueur que, bien que sa mesure soit à trois temps, elle est devenue si rapide qu'on n'en peut battre qu'un seul. « Le *menuet* de symphonie, dit Castil-Blaze, de quatuor, de sonate, est ordinairement un morceau d'école, dont l'harmonie recherche et les effets singuliers, quelquefois même bizarres, contrastent avec l'amabilité gracieuse de l'andante qui le suit ou le précède. Le *menuet* se compose de deux parties : la première comprend trois reprises ; la seconde, appelée *trio*, n'en a la plus souvent que deux. Toutes ces reprises se répètent la première fois. Au *da capo*, on va de suite jusqu'à la fin de la première partie, que l'on reprend toujours après le *trio*. Certains *menuets* ont une queue ou *coda*, et alors on les écrit tout au long pour éviter les méprises que des renvois trop multiples pourraient causer. »

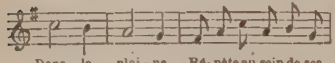
Les *menuets* des quatuors et des quintettes de Boccherini sont empreints d'une grâce enchanteresse ; ceux qu'on trouve dans les symphonies de Mozart, dans les symphonies et les sonates de Haydn, sont adorables. Beethoven en a écrit aussi de délicieux.

Menuet d'Exaudet. Ce menuet célèbre, regardé comme le chef-d'œuvre du genre, a sauvé de l'oubli le nom de son auteur, sur lequel il est encore connu. Il date de la première moitié du XVIII^e siècle. Exaudet y adapta des paroles de l'Avart. Ce morceau fit les délices de nos aïeux ; il se répandit partout, en France et bien au delà. Une foule de chansons et de couplets de vaudeville se sont chantés sur cet air, qui nous semble bien vieillot aujourd'hui, mais qui a fait danser plusieurs générations.

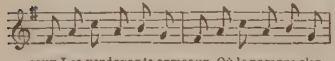
Allegretto.



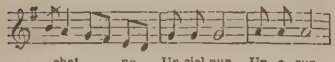
1^{er} COUPLET. Cet é - tang, Qui s'é - tend



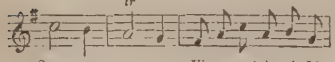
Dans la plai - ne, Ré - pète au sein de ses



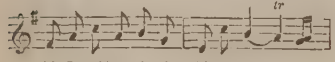
aux Les verdoyants ormeaux, Où le pampre s'en -



- chal - - ne. Un ciel pur, Un a - zur



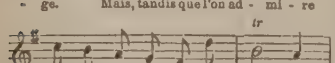
Sans nu - a - ge, Vi - vement s'y ré -



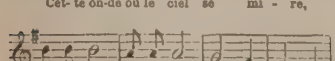
chit, Le tableau s'en - chit D'i - ma -



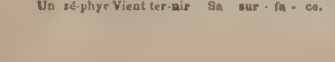
Fin.



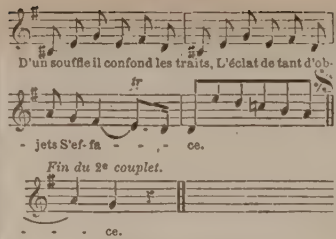
- ge. Mais, tandis qu'on ad - mi - re



Cet te - on - de où le ciel se mi - re,



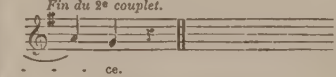
Un zé - phyr Vient ter - nir Sa sur - fa - ce.



D'un souffle il confond les traits, L'éclat de tant d'ob-



- jets S'ef - fa - - ce.



Fin du 2^e couplet.

ce.

DEUXIÈME COUPLET.

Un désir,

Un soupir,

O ma fille,

Peut aussi troubler un cœur

Où se peint la candeur,

Où la sagesse brille,

Le repos,

Sur ces eaux,

Peut renâter ;

Mais il se perd sans retour

Dans un cœur dont l'amour

Est maître.

Mais, tandis que l'on admire

Cette onde où le ciel se mire,

Un zéphyr

Vient ternir

Sa surface.

D'un souffle il confond les traits,

L'éclat de tant d'objets

S'efface.

MENUET, ETTE adj. (me-nu-é, éte — dimin. de menu). Petit et délicat. « Vieux mot.

MENUFEUILLÉ, ÉE adj. (me-nu-feu-llé ; (l mill. — de menu et de feuille). Bot. Dont les feuilles sont très-étroites.

MENU-GROS s. m. Techn. Fragments d'or et d'argent qu'on retire des cendres après la première opération du lavage.

MENUISAGE s. m. (me-nui-sa-je — rad. menuiser). Action de menuiser : Le MENUISAGE des bois de charpente.

MENUISE s. f. (me-nui-zé — rad. menuiser). Techn. Bois débités en planches. « On dit aussi : MENUISAILLE.

— Eaux et for. Menu bois qui ne peut figurer avec le bois de compte ou de corde.

— Pêche. Petit poisson bon à frire. « On a mas de petits poissons. » On dit aussi MENUISAILLE.

— Chasse. Petit plomb, cendrée.

MENUISÉ, ÉE (me-nui-zé — rad. menuiser). Techn. Bois débités en planches. « On dit aussi : MENUISAILLE.

MENUISER v. a. ou tr. (me-nui-zé — rad. menuiser). Techn. Travailler, mettre en œuvre, amincir et découper, en parlant des planches.

— A signifié Rendre menu, petit en général.

MENUISERIE s. f. (me-nui-zé-rie — rad. menuiser) Art du menuisier : Entendre la MENUISERIE. Être très-habile en MENUISERIE.

— Ouvrages faits par un menuisier : Une belle MENUISERIE. Une cloison en MENUISERIE.

— Atelier de menuisier : Construire une MENUISERIE mécanique.

— Petits ouvrages en or ou en argent, tels que boucles, anneaux, crochets, etc. « Objets qui se fabriquent en étain, excepté la vaisselle et les plats.

— A signifié Minutie, bagatelle.

— Encycl. La menuiserie remonte à la plus haute antiquité. Cet art se distingue nettement de la charpenterie, en ce que l'on y emploie pour le débitage, la coupe et le polissage des bois, des outils très-perfectionnés, tels que les rabots et les scies de toutes sortes. Cette partie de la construction brille surtout par la perfection des assemblages, par les combinaisons de coupe et de trait, ainsi que par le mélange des bois de différentes essences employés suivant leur texture et leur force. La menuiserie se divise en deux parties : la première, connue sous le nom de menuiserie dormant, comprend les ouvrages appliqués aux murs, aux voûtes, aux planchers et aux plafonds des bâtiments, et en général à toutes les constructions fixes exécutées par les procédés de cet art ; la seconde, à laquelle on donne le nom de menuiserie mobile, comprend les portes, les croisées, les volets, et en général tous les ouvrages de menuiserie qui servent à clore à volonté les issues pratiquées dans les murs des édifices pour y pénétrer soi-même ou pour y introduire la lumière. D'après Vitruve, les Romains n'employaient la menuiserie que pour former les portes, les plafonds et les divisions dans les édifices ; ils lui donnaient le nom d'opus intestinum, ouvrage d'intérieur. Devenu, dans nos climats, un moyen d'assainir les habitations, cet art prit un grand développement, et l'architecture en a souvent tiré le plus grand parti pour la décoration intérieure et extérieure. Jusqu'au XIII^e siècle, les ouvrages de menuiserie ressemblaient beaucoup, pour la combinaison des assemblages, à des œuvres de charpenterie exécutées sur une petite échelle. A dater de cette époque, l'art de la menuiserie prend un grand essor, possède des règles particulières et arrive à un degré de perfection remarquable. Les tradi-

tions de cet art résultent : 1^o d'une parfaite connaissance des bois ; 2^o d'un principe de tracé savant ; 3^o d'un emploi judicieux de la matière en raison de ses qualités propres. Les bois les plus généralement employés dans la menuiserie sont : le chêne tendre et le dur, le châtaigner, le noyer, le hêtre, le sapin, le peuplier. Celui de tous ces bois qui se prête le mieux aux ouvrages de la menuiserie est le chêne, à cause de sa rigidité, de la finesse de ses fibres, de sa dureté égale et de sa beauté. Malgré toutes ces qualités, le chêne est l'arbre qui présente le plus de difficultés dans le choix, à cause des différences remarquables que l'on rencontre entre les arbres poussés sur des sols de nature différente. Le chêne dur que l'on emploie en France est de deux espèces : la première, connue sous le nom de bois français ou de pays, provient du Bourbonnais ; son bois est noueux, dur, rebours et difficile à travailler ; sa couleur est pâle et grise, et il se tourmente facilement ; ces qualités et ces défauts ne le font utiliser que dans les ouvrages grossiers qui ne demandent que de la solidité. La seconde espèce, que l'on tire de la Champagne, est plus propre aux ouvrages de menuiserie fine, surtout lorsque, après l'avoir refendu en voliges, on l'a laissé quelque temps à l'air ; le bois de ce chêne est moins dur et moins noueux que le précédent, sa couleur est jaune. Cette dernière espèce de chêne, que nous appelons aujourd'hui chêne de Hollande, est fournie par la Champagne, les Vosges et l'Alsace. En effet, beaucoup de bois de menuiserie qui nous viennent de la Hollande sont achetés par les marchands hollandais dans les forêts au-dessus de Reims ; la manière de débiter nos bois nous rend tributaires des Hollandais. Ceux-ci emploient le débitage sur maille, qui consiste à faire les saignées aussi près que possible, tendant toujours au centre de l'arbre, ainsi qu'il le piquent les fendeurs de merrain. Le chêne tendre, que nous tirons de la Lorraine ou des Vosges, est plus tendre que les précédents, d'un tissu plus lâche, presque sans nœuds ni gale, et d'une couleur jaune clair parsemée de taches rouges, on l'utilise principalement pour les sculptures, parce que, étant très-gras, ses fils trop courts l'exposent à se casser lorsqu'on l'applique aux pièces assemblées. On fait encore usage du bois de Fontainebleau, qui tient le milieu entre le bois français et le bois des Vosges ; moins dur que le premier et plus tendre que le second, il se prête facilement à la confection des moulures. Le défaut de ce bois est d'être sujet à une espèce de ver qui y fait des trous de 0^m,01 sur 0^m,12 à 0^m,15 de longueur, et même plus. Les sapins, très-propres aux ouvrages de menuiserie et à l'usage si fréquent, sont tirés de l'Auvergne et des Vosges ; le sapin d'Auvergne a beaucoup de nœuds et se travaille difficilement, l'autre en a moins et est plus uni ; ces deux espèces sont altérées par les saignées que l'on y pratique pour en extraire la résine. On emploie encore le sapin rouge ou de Hollande, dont la qualité surpasse de beaucoup celle des bois précédents ; il a non-seulement une solidité presque égale à celle du chêne, mais il est encore d'une couleur agréable, mélange de veines nuancées, avantage qui lui permet, plus qu'à tout autre bois indigène, d'être employé sans le secours de la peinture. Il se travaille aussi bien que nos chênes et pose beaucoup moins. Cette espèce de sapin se tire en majeure partie de la Norvège ; il est transporté de la Hollande sur nos côtes et jusqu'à celles de Bretagne par des navires marchands qui, en venant y charger, se lèstent avec ce bois, ce qui le rend commun et peu cher dans ces divers pays. Le bois dont on fait le plus grand usage dans la menuiserie, après le chêne et le sapin, c'est le peuplier, dont les espèces sont très-nombreuses. Le peuplier blanc et le grisard ou grisaille de Hollande sont ceux que l'on emploie le plus communément à Paris. Quand ils sont bien secs et bien choisis, on les préfère quelquefois au sapin, et particulièrement le grisard, parce que, leurs pores étant plus serrés, on les travaille généralement avec plus de propriété et de solidité. Le châtaigner, le noyer, l'orme, l'aulxou, le bois de rose et les autres bois sont employés dans la menuiserie pour faire les placages, les panneaux et les décorations ; ils ont, en général, toutes les qualités requises pour être travaillés convenablement et acquies le plus beau poli. Pour être employés dans la menuiserie, les bois doivent être parfaitement sains et secs, coupés vijf depuis cinq, dix et même quinze ans, en raison de leur dureté et de la perfection qu'exigent les ouvrages ; débités sur le droit fil, sans aubier, sans nœuds vicieux, sans mandrines, sans gélivures, sans roulures, sans piqures de vers rongeurs ni aucune pourriture. Les bois de mauvaise qualité ne produisent qu'un bois de mauvais usage, parce que, l'humidité y étant desséchée et la sève étant retirée, il reste trop de vide entre ses pores, ce qui le rend faible, sujet à gercer, à éclater, à se casser et à pourrir promptement. Les menuisiers du moyen âge n'employaient pas les bois trop vieux, qui sont sujets à gercer et à se piquer. Ils faisaient débiter des chênes de deux cents à trois cents ans, c'est-à-dire des troncs dont le diamètre, à 3 mètres au-dessus du sol, aubier déduit, varie de 0^m,70 à 1^mètre. Ces bois une fois débités étaient d'abord laissés dans des lieux humides et même dans l'eau, puis empilés à clai-

res-voies sous des abris secs, retournés souvent et quelquefois soumis à l'action de la fumée. M. Viollet-le-Duc pense que c'est ainsi qu'ont dû être préparés les bois qui ont servi à faire les stalles de la cathédrale d'Auch ; ces bois ont acquis l'apparence du bronze florentin. Les bois dont on fait usage dans la menuiserie sont appelés bois d'échantillon ; ils sont débités en grosseurs, largeurs et longueurs appropriées aux divers besoins ; ils prennent différents noms particuliers, soit en raison de leur forme ou de l'usage auquel ils sont destinés, soit par d'autres causes qu'il serait difficile d'indiquer ici. Il est indispensable de connaître les mesures de ces divers échantillons, afin de pouvoir régler sur elles l'ordonnance et la disposition des travaux de ce genre. Avant de passer à cette classification, nous rappellerons qu'on fait encore usage en menuiserie de chênes et de sapins que l'on nomme de bateau, parce qu'on les tire des totes qui apportent le charbon de terre et autres marchandises, et qu'on leur fait remonter les bateaux dans les pays où ils viennent on trouve plus avantageux les les déchirer sur les lieux. Plusieurs échantillons de bois sortent de ce déchirage ; le plus mince et le moins beau sert ordinairement à faire des remplissages dans les cloisons de distribution, hourdées et recouvertes en plâtre, ainsi qu'à diverses cloisons de clôture. Le plus beau s'emploie souvent pour du bois neuf, en tablettes, cloisons, planchers, etc. Dans les bois de chêne on distingue : 1^o le chêne de bateau de rebut : pour remplissages, de 0^m,027 d'épaisseur ; pour cloisons de cave, de 0^m,027 à 0^m,041 d'épaisseur ; ces bois, dont les longueurs atteignent 15 à 16 mètres et les largeurs 0^m,40 à 0^m,45, se coupent aux longueurs voulues et se vendent au mètre superficiel ; 2^o le chêne de Champagne débité : en feuillet de planches, de 0^m,013 d'épaisseur, 0^m,23 de largeur et 2 mètres de longueur ; en panneau ou planches de 0^m,02 d'épaisseur sur 0^m,23 de largeur et 2 mètres de longueur ; en entrevoix ou planches de 0^m,027 d'épaisseur, 0^m,23 de largeur et 2 mètres de longueur ; en planches de 0^m,034, 0^m,041, 0^m,047 d'épaisseur sur 0^m,23, 0^m,22, 0^m,20 de largeur et 2 mètres de longueur ; en doublettes, que l'on emploie pour les petits bâtis, de 0^m,054 d'épaisseur sur 0^m,32 de largeur et 2 mètres de longueur ; en petits battants, de 0^m,075 d'épaisseur sur 0^m,234 de largeur et 2 mètres de longueur ; en membrures, pour former les bâtis de la plus forte menuiserie, tels que battants, montants et traverses, de 0^m,08 d'épaisseur sur 0^m,16 de largeur et 2 mètres de longueur ; en battants de porte cochère, qui forment la plus grande bois de la menuiserie, de 0^m,11 d'épaisseur sur 0^m,32 de largeur et 2 mètres de longueur ; en chevrons, destinés aux mêmes ouvrages que la membrure, de 0^m,08 d'épaisseur sur 0^m,08 de largeur et 2 mètres de longueur. Ces bois commerciaux se vendent au mètre courant ; on les trouve encore sous des longueurs plus grandes : ainsi les battants de porte cochère atteignent 5 mètres ; les membrures se trouvent par morceaux de 2 mètres, 2^m,30, 3 mètres, 3^m,90 et 4^m,90 ; il en est de même des chevrons ; la doublette est coupée aux longueurs suivantes : 2 mètres, 2^m,30, 2^m,60, 2^m,95, 3^m,35 et 3^m,90 ; il en est de même des planchers, des entrevoix, des panneaux et des feuillots. Dans le sapin on distingue : 1^o le sapin de bateau de rebut pour remplissages, de 0^m,027 d'épaisseur, le sapin de bateau marchand, de 0^m,037 d'épaisseur sur 0^m,22 de largeur et 1^m,95 à 1^m,85 de longueur ; le sapin de bateau pour échafaud, de 0^m,034 à 0^m,041 d'épaisseur ; ces bois se vendent au mètre superficiel ; les plats-bords tirés des bordages, et que l'on emploie en planches entières pour divers ouvrages qui exigent de fortes dimensions en longueur et épaisseur, tels que des fermes de comble, des courbes, etc. ; ces bois, qui se vendent à la paire, sont de différentes dimensions ; les premiers ont 0^m,054 d'épaisseur sur 0^m,36 de largeur en moyenne et 17 mètres de longueur ; les seconds ont 0^m,065 d'épaisseur sur 0^m,33 en moyenne de largeur et 17^m,50 de longueur ; les troisièmes ont 0^m,60 d'un bout sur 0^m,08, et 0^m,80 sur 0^m,05 de l'autre bout, sur 32^m,75 de longueur ; on emploie encore le sapin de bateau roannais, qui se vend aussi à la paire, et dont les dimensions sont 0^m,08 d'épaisseur sur 0^m,32 de largeur et 16 mètres de longueur ; 2^o le sapin de Lorraine, qui produit : le feuillet, de 0^m,013 d'épaisseur, 0^m,32 de largeur et 3^m,57 de longueur ; la planche, dont les dimensions sont 0^m,027, 0^m,034, 0^m,041 pour les épaisseurs, 0^m,32 et 0^m,25 pour les largeurs et 3^m,57 et 3^m,90 pour les longueurs ; les mandrines, qui sont les plus fortes échantillons de ce bois, et dont l'épaisseur varie de 0^m,054 à 0^m,065 pour une longueur de 3^m,90 et une largeur de 0^m,22 ; 3^o le sapin du Nord, qui produit : le feuillet de 0^m,013 d'épaisseur, 0^m,22 de largeur et 2 mètres de longueur ; le panneau, de 0^m,030 d'épaisseur sur 0^m,22 de largeur et 2 mètres de longueur ; la planche, dont l'épaisseur varie de 0^m,027 à 0^m,034 sur 0^m,22 de largeur et 2 mètres de longueur ; le madrier en sapin blanc et en sapin rouge, de 0^m,08 d'épaisseur sur 0^m,22 de largeur et 2 mètres de longueur ; le chevron, de 0^m,08 d'épaisseur et de largeur sur 2 mètres de longueur, et le basting, de 0^m,04 à 0^m,065 d'épaisseur sur 0^m,17 de largeur et 2 mètres de

longueur. Les sapins de Lorraine et du Nord se vendent au mètre linéaire.

Considérée au point de vue des assemblages, la menuiserie fut longtemps dans l'enfance, à cause des moyens primitifs que l'on employait pour joindre les planches; ce n'est que vers le ^{xv}^e siècle que l'on se servit des rainures et des languettes. On les assemblait autrefois au moyen de queues d'aronde entaillées à mi-bois, ou de barres embovées ou chevillées, ou de barres à queues complètement embovées, ou de prisonniers en bois dur ou même en fer. Ces combinaisons élémentaires, qui ont dû être appliquées de tout temps, étaient employées dans l'antiquité égyptienne. Sur les rives des planches on interposait une couche de colle de fromage qui les faisait adhérer entre elles; aujourd'hui, cette colle est remplacée par celle de Flandre et de Givet, connue sous le nom de colle forte. De nos jours, tous les outils créés ont simplifié beaucoup le travail de la menuiserie, dont la façon consiste : à débiter le bois à la scie; à le corroyer, c'est-à-dire à le dresser, à le dégauchir, le mettre d'équerre, de largeur et d'épaisseur pour recevoir le tracé des profils et des assemblages; à faire les assemblages; à pousser les moulures; à monter les ouvrages à les transporter et à les poser en place.

Ces façons, dont une grande partie se fait aujourd'hui à l'aide de machines-outils spéciales, s'estiment suivant la nature du travail au mètre courant ou au mètre superficiel; ainsi les sciages, le dressement des joints, les rainures, les languettes et les moulures, qui consistent en un travail d'avancement suivant la longueur de la pièce travaillée, s'estiment au mètre courant; les surfaces unies ou parements dressés, dégauchis et replanis ou blanchis, s'évaluent au mètre carré. Après ces considérations, en admettant la journée d'un menuisier à 5 fr. 70, y compris 15 pour 100 de faux frais et 10 pour 100 de bénéfice, le dressage des joints pour le bois de chêne vaut 5 centimes 1/4 le mètre courant, et pour le bois de sapin 3 centimes 1/2; un mètre courant de rainures et languettes, 8 centimes 3/4 pour le chêne, et 6 centimes 1/10 pour le sapin; les sciages reviennent à 2 centimes 2/3 dans le chêne, et à 1 centime 3/4 dans le sapin; les tenons et les mortaises s'estiment à raison de 21 à 26 centimes pour le bois de chêne, et de 14 à 21 centimes pour le bois de sapin. Le replanissage et le dressage valent 1 franc le mètre carré pour le bois de chêne, et 70 centimes pour le bois de sapin; le blanchissage est estimé à 87 centimes 1/2 le mètre carré sur chêne, et à 57 centimes 3/4 sur sapin. Sans entrer dans le détail des constructions de tout genre que l'on exécute en menuiserie, nous dirons que jusqu'au ^{xviii}^e siècle cet art n'était employé qu'à établir des clôtures, des portes, des lambris, des fenêtres, des volets et des escaliers; les modèles laissés par nos devanciers du moyen âge sont généralement d'une très-belle exécution, et principalement d'une composition riche. Depuis le ^{xviii}^e siècle, la menuiserie a été appliquée à toutes les parties de la construction; avec elle on a imité le stuc, le marbre, le bronze, les colonnes, les draperies, les corniches saillantes, les arcs; on l'a appliquée aux colonnes corinthiennes, aux pénétrations des courbes, aux cels-de-lampe, aux trompes; on a revêtu les voûtes de planches moulées et découpées en caissons; enfin, on a donné à cet art une importance aussi grande qu'à celui de la maçonnerie, en l'employant à rectifier les défauts de tracé de la pierre.

MENUISIER s. m. (me-nui-zé — rad. menuisier). Artisan qui travaille le bois en planches, qui fait des meubles et autres ouvrages de boiserie : *Un habile menuisier. Un menuisier en bâtiments. Un menuisier ébéniste.*

— Adjectiv. : *Un ouvrier menuisier.*

Menuisier (LE JEUNE), roman de Tjock. V. JEUNE MENUISIER (le).

MENUISIER, IÈRE (me-nui-zé, iè-re — de menuisier s. m.). Entom. Se dit de certains insectes qui perforent le bois : *Fourmis menuisiers. Aboilles menuisiers.*

— s. f. pl. Entom. Nom vulgaire des xylo-copes.

MENU-PENSÉE s. f. (me-nu-pen-sé). Bot. Variétés de pensée.

MÉNURE s. m. (mé-nu-re). Ornith. Nom scientifique de la lyre : *Ballotté d'ordre en ordre et de famille en famille, le ménure est un des oiseaux pour la classification desquels les auteurs ont éprouvé le plus d'incertitude.* (Gérbe.)

— Encycl. Le ménure, placé d'abord parmi les gallinacés sous les noms de faisan-lyre, faisan des montagnes, faisan des bois, puis rangé parmi les passeracées, puis déplacé encore par quelques naturalistes mécontents, semble défier les classifications rigoureuses. Quelle que soit l'opinion qui l'emporte, le ménure paraît être fort rapproché des merles. C'est un oiseau chanteur, qui niche près de terre et gratte avec ses grands ongles le sol des forêts, pour y chercher les vers et les larves qui se cachent sous les feuilles sèches. Il aime les endroits solitaires, tels que les forêts et les ravins de la Nouvelle-Hollande. Il ne s'agit que le matin et le soir, et reste, tout le long du jour, perché sur les arbres. L'étrange de cet oiseau réside dans la couleur et la disposition bizarre de son plu-

mage et surtout de sa queue. La couleur générale du plumage est un brun fauve olive, qui passe au roux sur la gorge et les ailes; le ventre et la poitrine sont d'un gris cendré. Quant à la queue, qui a fait donner à cet oiseau le nom de lyre, elle n'appartient qu'au mâle. Les pennes de cette queue sont au nombre de seize. Les deux externes, recourbées en S, ont des barbes des deux côtés; seulement, du côté intérieur de la tige, ces barbes forment une bande large de plus de trois doigts, tandis que, de l'autre côté, elles font à peine le tiers de cette largeur, si ce n'est vers l'extrémité où elles s'allongent beaucoup. Les deux plumes du milieu, d'abord droites, s'inclinent gracieusement en dehors, vers leur tiers supérieur; elles ont du côté externe des barbes serrées, mais peu longues; de l'autre, elles ne présentent que quelques filaments très-clairs-éclairs et très-déliés; les douze autres pennes enfin se réduisent à une tige mince garnie seulement de quelques barbes effilées, écartées les unes des autres, et dirigées presque transversalement. Ces pennes, en éventail, figurent assez bien les cordes d'une lyre, tandis que les plumes externes représentent les deux branches de l'instrument.

Le vol du ménure est pesant, mais il est léger à la course et on ne peut l'atteindre que difficilement; il fait plus souvent usage de ses pieds que de ses ailes, quoiqu'il puisse voler une certaine de pas. Les Européens et les Indiens lui font une chasse assidue, pour s'emparer de son plumage; aussi est-il devenu très-rare. Latham et Shaw assurent qu'il a un chant agréable et qu'il possède même la faculté d'imiter le chant des autres oiseaux. Il dépose ses œufs, quinze à seize ordinairement, dans un nid assez grossier d'herbes et de feuilles sèches, construit sur la terre ou dans le creux de quelque rocher. Les petits, à peine éclos, courent déjà très-lestement.

MENURET DE CHAMBAUD (Jean-Jacques), médecin français, né à Montélimar en 1733, mort à Paris en 1815. Il fit ses études médicales et fut reçu docteur à Montpellier, puis vint se fixer à Paris, où il fit connaissance avec d'Alembert et Diderot, qui lui confièrent la rédaction de la partie médicale de l'*Encyclopédie*. Menuret, qui était médecin de Dumouriez, suivit celui-ci à l'étranger lorsqu'il abandonna nos armées, et se fixa à Hambourg. Il revint finir ses jours à Paris, laissant les ouvrages suivants, remplis d'un profond esprit philosophique : *Nouveau traité du poulx* (Paris, 1787); *AVIS aux mères sur la petite vérole et la rougeole ou Lettres sur la manière de traiter et de gouverner les enfants dans ces maladies; suivies d'une question adressée à la Société royale des sciences de Montpellier relativement à l'inoculation* (Lyon, 1782); *Eloge historique du docteur Venet* (Grenoble, 1787); *Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses* (Paris, 1781); *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris* (Paris, 1786); *Essai sur les moyens de former de bons médecins, sur les obligations réciproques des médecins et de la société, partie d'un projet d'éducation nationale relative à cette profession* (Paris, 1791); *Mémoire sur la culture des jachères* (Paris, 1790); *Lettres sur l'histoire médico-topographique de Hambourg* (Hambourg, 1791); *Notice nécrologique sur le docteur Chapon* (Paris, 1810).

MENUSIGLIO (Joseph-Ange, comte DE SALUCES DE), chimiste italien. V. SALUCES.

MENU VAIR s. m. (me-nu-vaîr). Fourrure faite avec la peau de l'écureuil du Nord. Il on dit aujourd'hui PETIT-GRIS.

— Blas. Nom d'un des émaux de l'écu, qui est une fourrure composée de cinq rangées au moins de pièces en forme de clochettes alternativement d'argent et d'azur : *De Bernamont : de menu vair, au franc-canton de gueules.*

— Encycl. Blas. La fourrure du menu vair diffère de celle du vair, en ce qu'elle est plus serrée, ayant six tires; la première, la troisième et la cinquième tire ont six cloches; la deuxième, la quatrième et la sixième en ont cinq, et deux demi-cloches aux extrémités.

Le menu vair était une espèce de panne blanche et bleue d'un grand usage parmi nos pères. Les rois de France s'en servaient autrefois au lieu de fourrure; les grands seigneurs du royaume en faisaient des douillettes, des couvertures de lit. Joinville raconte qu'étant allé voir le seigneur d'Entraune, qui avait été blessé, il le trouva enveloppé dans son couvertor de menu vair. Les manteaux des présidents à mortier, les robes des conseillers de la cour et les habits de cérémonie des héros d'armes en ont été doublés jusqu'au ^{xv}^e siècle. Les femmes de qualité s'en habillaient pareillement; par un arrêté de 1420 il fut défendu aux ribauds d'en porter, aussi bien que des ceintures dorées, des robes à collets renversés, des queues et boutonnières à leurs chaperons.

Cette fourrure était faite de la peau d'un petit écureuil du Nord, qui a le dos gris et le ventre blanc. C'est le *sciuro vario* d'Aldrovandi et peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturalistes latins le nomment *varius*, soit à cause de la diversité des deux couleurs grise et blanche, soit par quelque fantaisie de ceux qui ont commencé à blasonner. Les pelletiers nomment à présent cette fourrure *petit-gris*.

On la diversifiait en grands ou petits carreaux qu'on appelait *grand vair* ou *petit vair*. Le nom de panne imposé à ces sortes de fourrures leur vint de ce qu'on les composa de peaux cousues ensemble comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. Le menu vair, en terme d'armoiries, se dit de l'écu chargé de vair, lorsqu'il est composé de six rangées, parce que le vair ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut spécifier en blasonnant, aussi bien que l'émail quand il est autre que d'argent et d'azur.

Avans, en Flandre : de menu vair. — **Banville de Truttemans**, en Normandie : de menu vair plein. — **Bernamont**, en Flandre : de menu vair, au franc-canton de gueules. — **Guygny**, en Flandre : de menu vair d'or et d'azur. — **Lauver**, en Flandre : de menu vair de cinq tires, au chevron de gueules. — **Nogaret** : de menu vair, au chef de gueules. — **Steensin**, en Flandre : de menu vair de cinq tires, au chevron de gueules. — **Viller**, en Flandre : de menu vair plein. — **Viorgne**, en Flandre : de menu vair de cinq tires, à la bande de gueules.

MENU-VAIRÉ, ÉE adj. (me-nu vé-ré — rad. menu vair). Blas. Se dit de l'écu et des pièces de menu vair, quand les clochettes sont d'autres émaux que l'argent et l'azur : *De Guines de Bonnières : MENU-VAIRÉ d'or et d'azur.*

MÉNYANTHE s. m. (mé-ni-an-té — du gr. mén, mois; anthos, fleur, par allusion à la durée de la floraison). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées.

— Encycl. Les ményanthes sont des plantes vivaces, à feuilles alternes, munies de pétioles engainants; les fleurs, disposées en épis, en grappes ou en ombelles axillaires, présentent un calice monopétale, à cinq divisions profondes; une corolle en entonnoir à cinq lobes ciliés; cinq étamines; un ovaire libre surmonté d'un style simple et d'un stigmate bifide; le fruit est une capsule globuleuse, à une loge, polysperme. Ce genre ne comprend qu'une petite nombre d'espèces, essentiellement aquatiques.

Le ményanthe trifoliot, vulgairement nommé *trèfle d'eau* ou *trèfle des marais*, est une belle plante vivace, à rhizome (tige souterraine) cylindrique, épais, articulé, rameux, trapant, marqué de cicatrices annulaires et muni de racines fibreuses, blanchâtres. Les feuilles ont un long pétiole et un limbe divisé en trois folioles ovales, glabres, d'un vert un peu glauque. Du milieu de ces feuilles sort une hampe nue, haute d'un pied environ et terminée par une grappe de fleurs d'un blanc rosé. Cette plante est assez répandue en Europe et se rencontre aussi dans l'Amérique du Nord; elle habite les localités marécageuses ou tourbeuses, les bords des étangs et des ruisseaux. On la cultive quelquefois dans nos jardins, pour orner les pièces d'eau; sa culture est facile. Elle demande un sol marécageux ou inondé. On peut la propager de graines semées au printemps, en terre de bruyère maintenue constamment humide, et mieux d'éclats de pieds, faits à l'automne ou au printemps, en terre argileuse et tourbeuse.

Le ményanthe a une odeur à peine sensible; par contre, il possède, comme toutes les gentianées, une saveur très-amère et un peu nauséuse. L'analyse chimique y a constaté une féculle verte, de l'extractif amer, une gomme brune, de l'albumine, une matière azotée, de l'huile, enfin une matière très-amère, cristallisable, appelée ményanthine et mieux ményanthène. Cette plante est usitée en médecine; on peut la récolter pendant tout l'été, si on veut l'employer fraîche; dans le cas contraire, on recueille seulement les feuilles vers la fin de cette saison; quand elles sont sèches avec soin, elles perdent un peu de leur couleur verte, mais conservent bien leur amertume.

On emploie surtout le ményanthe comme tonique amer, et, bien qu'il ne possède pas toutes les propriétés spéciales qu'on lui a attribuées, il n'en constitue pas moins un médicament très-actif et partant très-utile. On l'a considéré comme antiscorbutique, emménagogue, fébrifuge et anthelmintique; on l'a préconisé contre les maladies cutanées, les scorbutiques, les cachexies, la chlorose, et, en général, toutes les maladies où les toniques amers sont indiqués. On dit aussi en avoir obtenu de bons effets contre l'hydropisie, la goutte et le rhumatisme articulaire aigu, les dartres, les affections herpétiques, etc. Mais c'est surtout pour le traitement du scorbut que le ményanthe est un remède souverain; aussi cette plante entre-t-elle, à l'état frais, dans la composition du sirop antiscorbutique, auquel elle concourt à donner une amertume très-prononcée; en Angleterre, son suc est un remède populaire. A l'extérieur, ce suc ou la décoction peuvent être employés pour le pansement des plaies atoniques.

Les habitants des régions boréales de l'Europe extraient des rhizomes du ményanthe une féculle qu'ils mélangent à la farine de sarrasin; on obtient ainsi un pain de médiocre qualité, mais qui constitue une ressource pour les classes pauvres. Cette plante est aussi utilisée pour la nourriture des bestiaux, quand les fourrages viennent à manquer; toutefois, dans nos contrées, elles n'est guère

broutée que par les chèvres et les moutons. En Angleterre et dans le nord de l'Allemagne, ses feuilles sèches remplacent, en partie ou même en totalité, le houblon pour la fabrication de diverses sortes de bière; on les préfère pour cela à la gentiane, qui a le défaut de communiquer à cette boisson une odeur particulière et persistante.

Le ményanthe indien ressemble beaucoup à notre espèce indigène, qu'il remplace dans divers pays; en Chine, cette plante est l'objet d'une sorte de culte. Si nous nommons encore les ményanthes *nympheode* et *ovale*, c'est seulement pour dire que ces espèces appartiennent aujourd'hui au genre *ulmaria*.

MÉNYANTHÉ, ÉE adj. (mé-ni-an-té — rad. ményanthe). Bot. Qui ressemble au genre ményanthe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des gentianées, se distinguant des autres gentianées par ses feuilles alternes, par ses graines ligneuses et par le caractère aquatique de ses espèces.

MÉNYANTHINE s. f. (mé-ni-an-ti-ne — rad. ményanthe). Chim. Substance particulière extraite du ményanthe à trois feuilles.

— Encycl. La ményanthine est une substance amère découverte par Brandes dans le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*). Elle a été examinée plus tard par Kromayer et paraît répondre à la formule $C_{21}H_{36}O_{11}$. On l'extrait de la plante par un procédé analogue à celui qui a été décrit pour la marrubeine. On l'obtient ainsi sous la forme d'une masse résineuse presque incolore qui, après avoir été desséchée sur de l'acide sulfurique, est amorphe, friable, neutre, permanente à l'air et d'une saveur amère fort prononcée. Entre 60° et 65°, elle commence à se ramollir et devient tout à fait liquide à 115°. Par le refroidissement, elle se prend en une masse dure, jaunâtre et transparente; à des températures plus élevées, elle émet des vapeurs qui, d'abord aromatiques, deviennent ensuite piquantes et présentent l'odeur de la moutarde. L'eau froide la dissout peu, l'eau chaude et l'alcool la dissolvent plus facilement; elle est insoluble dans l'éther. Les alcalis paraissent la dissoudre sans l'altérer. Les acides sulfureux, nitrique et chlorhydrique la dissolvent en prenant certaines nuances. Les solutions aqueuses ne sont pas précipitées par les sels métalliques; mais elles donnent, avec l'acide tannique, un précipité qui répond à la formule $C_{21}H_{36}O_{11} \cdot 2C_6H_8O_4$. La ményanthine est isomérique avec la pinipicrine, à laquelle elle ressemble par un grand nombre de propriétés.

On a encore donné le nom de ményanthine à une substance amylicée contenue dans le trèfle d'eau, identique probablement avec l'ulmine.

MENY-PENY ou **MONY-PENY** (Guillaume), diplomate, assais au service de la France, vers le commencement du ^{xv}^e siècle, mort vers 1480. Il fit, croit-on, partie de l'escorte qui accompagna en France Marguerite d'Écosse en 1436, lorsqu'elle épousa le dauphin (depuis Louis XI), fut pendant quelque temps écuyer de ce prince, et eut l'occasion de se faire connaître du roi Charles VII, qui le chargea successivement de missions diplomatiques en Bretagne (1440), en Autriche (1448), en Angleterre (1449), en Écosse (1451), le nomma chevalier, chambellan et conseiller royal, lui fit don de la terre de Concessault, en Berry, et le chargea, en 1458, de reconduire en Écosse Jeanne et Arabella Stuart, sœurs de Jacques II. Louis XI traita Meny-Peny de la même façon que l'avait fait son père, lui accorda sa confiance, l'envoya en ambassade en Angleterre et en Écosse, et lui donna en récompense de ses services, outre des sommes importantes, le gouvernement de La Rochelle et le titre de sénéchal de Saintonge (1473).

MENZ (Frédéric), érudit allemand, né à Langendortmund, en Westphalie, en 1673, mort à Leipzig en 1749. Il fit ses études et prit ses grades à Leipzig et devint professeur de philosophie en 1725, et de physique en 1739. Il avait occupé la chaire de poésie pendant quelque temps. On a de lui : *De Sardanapalo* (Leipzig, 1700, in-4°); *De plantis qua ad rem nigrum facere crediderunt veteres* (Leipzig, 1705, in-4°); *Vita Patroclii martyris* (Leipzig, 1712, in-4°); *Dissertatio qua probatur Socratem nec officium maritum nec laudandum patrem familiæ fuisse* (Leipzig, 1716, in-4°); *Antitippus, philosophus socraticus* (Hile, 1719, in-4°); *De eruditum miseris eorumque studiis* (Leipzig, 1725, in-4°); *De consecratione templorum romanorum* (Leipzig, 1729, in-4°); *De nimio historiarum studio* (1737); *De Cornelio Nepote* (1748), etc.

MENZELÈH, lac de la basse Égypte moderne, le long de la côte et à 5 kilom. de Damiette. Il communique, vers le N., à la Méditerranée par trois passages, qu'on nomme bouches d'Omarag, de Gerlich et de Dibel; du reste, il en est séparé par de longues et étroites bandes de terre. A l'O., il est joint à la principale branche du Nil par divers petits canaux naturels; au S., il reçoit plusieurs branches du même fleuve, telles que le canal d'Achmouh, le canal de Moulis et la branche Pélusique. Le lac Menzelèh a 50 lieues de circonférence; il est en partie entouré de villages offrant une population d'environ 15,000 âmes,

qui vit très-misérablement du produit de la pêche; à laquelle elle se livre exclusivement. Cette pêche est très-productive. D'après la tradition, ce lac était le vivier des Pharaons. Il est peuplé de troupes innombrables d'oiseaux aquatiques, tels que flamants, pélicans blancs, oies, canards, sarcelles; plongeurs, ibis, bécassines, hérons, etc. A la crue du Nil, ce fleuve verse ses eaux dans le lac Menzalah, qui rend le trop-plein à la Méditerranée. Ce lac ne donne naissance à aucune fièvre pernicieuse.

MENZALAH, ville de l'Egypte moderne, dans la basse Egypte, province et à 52 kilom. S.-E. de Damiette, sur la rive méridionale du lac de son nom; 2,400 hab. Fabrication d'étoffes de soie, toiles à voiles, tentureries.

MENZEL (Frédéric-Guillaume), homme d'Etat allemand, né en 1726, mort en 1796. Peu de temps avant l'explosion de la guerre de Sept ans, il était secrétaire intime et attaché à la chancellerie du cabinet de Dresde. Frédéric II, roi de Prusse, soupçonnant qu'il se tramait quelque entreprise secrète contre lui entre les cours de Saint-Petersbourg, de Vienne et de Dresde, chargea son ambassadeur près la cour de Saxe de chercher à découvrir quelques certitudes sur ce sujet. Le hasard mit l'ambassadeur en relation avec Menzel, que son amour du luxe et ses prodigalités avaient mis dans un grand embarras pécuniaire et qui, pour en sortir, avait fait main basse sur les fonds d'une caisse qui lui était confiée. Le malheureux espéra pouvoir combler le déficit avec le prix de la trahison et vendit pour de grosses sommes à l'ambassadeur prussien des copies de la correspondance secrète que la Saxe, la Russie et l'Autriche échangeaient entre elles au sujet du roi de Prusse. Lorsque Frédéric connut cette correspondance, il n'hésita plus à commencer la guerre. La trahison de Menzel fut découverte pendant un voyage qu'il avait entrepris à Varsovie, à la suite du roi de Saxe. Il essaya de se dérober par la fuite au châtiment qui l'attendait; mais il ne parvint que jusqu'à Prague, où on l'arrêta à la requête du cabinet saxon. Enfermé d'abord dans la forteresse de Brunn, il fut, après la paix d'Hubertsbourg, transféré à celle de Königstein, et ce fut là qu'il termina ses jours après trente-trois années d'un emprisonnement rigoureux.

MENZEL (Charles-Adolphe), historien allemand, né à Grunberg (basse Silésie) en 1784, mort en 1855. Après avoir étudié à l'université de Halle la philosophie, la philologie et surtout l'histoire, il devint, en 1809, professeur à l'Elizabethanum de Breslau, puis, en 1814, protecteur de cet établissement, et joignit à la même époque à ces fonctions celles de conservateur de la bibliothèque de Rhediger. En 1825, il fut nommé inspecteur de l'instruction publique dans la régence de Breslau. On a de lui : *Chronique topographique de Breslau* (Breslau, 1805-1807, 2 vol.); *Histoire de la Silésie* (Breslau, 1807-1810, 3 vol.); *Histoire des Allemands* (Breslau, 1815-1823, 6 vol.), la première histoire d'Allemagne qui ait été écrite dans un esprit patriotique et d'après des documents vraiment authentiques; *Histoire de notre temps depuis la mort de Frédéric II* (Berlin, 1824-1825, 2 vol.); *Nouvelle histoire des Allemands, depuis la Réforme jusqu'à l'acte de la Confédération* (Breslau, 1826-1843, 10 vol.), le chef-d'œuvre de l'auteur, qui s'est appliqué surtout à initier ses lecteurs aux événements politiques et religieux qui ont agité l'intérieur de l'Allemagne au XVI^e et au XVII^e siècle; *Fragments historiques concernant la religion et la politique* (Breslau, 1851); *Histoire politique et religieuse des royaumes d'Israël et de Juda* (Breslau, 1853). Menzel a, en outre, continué l'*Histoire universelle* de Becker.

MENZEL (Wolfgang), écrivain allemand, né à Wuldenbourg (Silésie) en 1798, mort en 1873. Il était fils d'un médecin. Orphelin tout jeune encore, il fut élevé au collège de Breslau, s'engagea comme volontaire en 1815 pour faire la campagne de France et, à la paix, revint terminer ses études à l'université d'Innsbruck. Pour une question de place de professeur à l'école municipale à Aarau, vint 1824, il vint habiter Heidelberg, où il publia son premier ouvrage. A cette époque, il devint un des fondateurs et un des collaborateurs les plus assidus des *Feuilles européennes*, journal qui parut à Zurich en 1824 et 1825, et dans lequel il attaqua avec beaucoup de verve Goethe et ses partisans. Quelque temps après, il alla se fixer à Stuttgart, fit paraître plusieurs ouvrages qui fondèrent sa réputation littéraire, et siégea, de 1830 à 1838, à la chambre des députés du Wurtemberg, où il vota avec le parti constitutionnel. Les attaques virulentes qu'il exerça dirigées dans ses écrits, non-seulement contre des écrivains éminents de son pays, mais encore et surtout contre les Français et l'influence française en Allemagne, lui attirèrent de sanglantes répliques. Boerne publia contre lui, en 1837, son célèbre pamphlet intitulé *Menzel, le mangeur de Français*, et Henri Heine le cribla de ses traits satiriques. En 1848, il rentra dans la politique en allant siéger à la chambre des députés du Wurtemberg et il ne tarda pas à se jeter dans le parti de la réaction. Historien, publiciste, romancier et poète, Menzel

était un écrivain plus fécond que profond, mais d'humeur satirique et plein d'entrain. La manière dont il traitait les libres penseurs de son pays, sans excepter Goethe et Schiller, a pu servir de modèle à M. Veillott. Depuis 1870, Menzel, qui avait pu enfin manger du Français à son aise, s'était radoté, et le dernier de ses livres est une attaque vigoureuse contre l'ultramontanisme. Indépendamment de nombreux articles dans la *Feuille littéraire* (1825-1869) et dans les *Tablettes de l'histoire la plus récente*, on lui doit : *Streik-verse* (Heidelberg, 1833), recueil d'essais fort remarquables sur l'art et la littérature; *Histoire des Allemands* (Zurich, 1824-1825, 3 vol. in-8°), ouvrage satirique et plein de violentes critiques; *Voss et la symbolique* (Stuttgart, 1835); la *Littérature allemande* (Stuttgart, 1838, 2 vol. in-8°), livre qui eut un très-grand retentissement et qui partagea l'Allemagne littéraire en deux camps; *Rubezahl* (Stuttgart, 1839); *Narcisse* (Stuttgart, 1839); *Voyage en Autriche* (Stuttgart, 1831); *Voyage en Italie durant le printemps de 1835* (Stuttgart, 1835); *Tablettes d'histoire moderne* (Stuttgart, 1835); *l'Europe en 1840* (Stuttgart, 1840); *Recherches et collections mythologiques* (Stuttgart, 1842); les *Chants des peuples* (Leipzig, 1851); *Euripe* (Leipzig, 1851); *Roman historique*; *l'Histoire de l'Europe de 1739 à 1815* (Stuttgart, 1853); la *Prusse en 1854* (Weimar, 1854); la *Prusse et l'Autriche en 1866* (Stuttgart, 1866); *l'Injustice de Rome* (1871).

MENZEL (Adolphe-Frédéric-Erdmann), célèbre peintre et lithographe allemand, né à Breslau en 1815. Son père, directeur d'une école de filles, cultivait la lithographie en amateur et destinait son fils aux études scientifiques. Ayant remarqué ses rares dispositions artistiques, il le conduisit, en 1830, à Berlin, où il lui fit suivre les cours de l'Académie des beaux-arts et où il ouvrit lui-même un établissement lithographique. La jeune Menzel, doué d'une grande indépendance d'esprit, ne voulut adopter la manière d'aucun de ses maîtres et se forma en quelque sorte tout seul. Les *Pérégrinations d'un artiste*, série de lithographies qu'il publia en 1833, attirèrent vivement sur lui l'attention du monde artistique, par la vigueur de la conception et l'habileté de l'exécution. En 1836, il publia douze gravures représentant des épisodes tirés de l'histoire du Brandebourg, et exécuta pour les marchands un grand nombre d'autres dessins sur pierre, entre autres une représentation satirique des *Cinq sens*. Dans l'intervalle, il s'occupait avec ardeur d'apprendre la peinture; mais travaillant sans maître, il eut à vaincre des difficultés innombrables, et ce ne fut que son troisième tableau, la *Conservation des droits* (1837), qui attira l'attention des connaisseurs. Cette toile fut suivie de plusieurs tableaux de genre, tels que : *le Jour du jugement*; une *Promenade de Frédéric le Grand*; *le Dérangement*, etc. En même temps, il fournissait des illustrations à un grand nombre de publications, entre autres à l'*Histoire de Frédéric le Grand* de Kugler (1839-1842, 400 gravures); aux *Œuvres de Frédéric le Grand* (1846-1857); à l'*Armée de Frédéric le Grand en uniforme* (1842-1857, 3 vol.); à l'ouvrage de Lange, intitulé les *Soldats de Frédéric le Grand* (1846-1849), etc. Ces différents travaux lui inspirèrent l'idée d'employer aussi son pinceau à retracer les faits saillants de cette même époque de l'histoire de la Prusse. Parmi les toiles qu'il a exécutées depuis 1860, on peut citer : *la Commémoration des vaincus*, *Frédéric le Grand à table avec ses amis à Sans-Souci* (1856), tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855; un *Concert à Sans-Souci* (1852); la *Bataille de Hochkirch* (1853); *Frédéric le Grand en voyage* (1854); *Frédéric le Grand à la reddition de Breslau* (1855); *Première rencontre de Frédéric le Grand avec Joseph II à Neisse* (1857); le *Couronnement du roi de Prusse, Guillaume I^{er}, dans l'église de Königsberg*, toile de grandes dimensions qu'il mit quatre ans à peindre (1861-1865); *Frédéric le Grand dans la nuit de Hochkirch*, qui a paru à l'Exposition universelle de Paris en 1867; le *Christ au milieu des docteurs*, tableau envoyé à l'Exposition de Vienne en 1873, etc. Mentionnons encore du même artiste une grande fresque qui se trouve au château de Marienbourg et qui représente les *Grands maîtres Siegfried de Pleschewitz et Ludger de Brunschwitz* (1855), ainsi qu'un tableau à l'huile qui décore le cabinet de travail du prince héritier dans son palais de Berlin et qui représente la *Rencontre de Blücher et de Wellington après la bataille de Waterloo*. Menzel est, depuis 1853, membre de l'Académie de Berlin, et il a reçu le titre de peintre de la cour. M. Menzel est un des plus remarquables artistes de la Prusse. On trouve en lui le mépris absolu des traditions, le rejet complet des formules et une crainte salutaire de ce qu'on appelle en art le poncif. Il est ce qu'on peut appeler un naturaliste. Ses dessins sur bois, exécutés avec un procédé semblable à celui de l'eau-forte, M. Yriarte, sont ce que nous apprécions le plus dans l'ensemble de son œuvre. Ils se distinguent par une grande entente de l'effet, une profonde science du dessin, un caractère prime-sautier dans la composition, qui à toujours quelque chose d'inattendu, de salement original. Malheureusement, Men-

zel, qui est un grand artiste, n'est pas peintre dans le vrai sens du mot. La nature, qui l'a si bien doté, ne l'a fait ni coloriste ni même harmoniste. On admirera toujours l'ingéniosité de ses compositions, la science profonde du modèle, l'assiette du tableau et son mode original de le concevoir; mais on sera un peu refroidi par l'impression picturale. On lira les séries de lithographies précitées, nous mentionnerons celle qui a pour titre : *Essai sur la pierre au pinceau et au grattoir* (1851), laquelle est fort remarquable.

Menzel le mangeur de Français, par Louis Boerne (Paris, 1837). Dans ce livre satirique, l'auteur a pris à partie Wolfgang Menzel, que ses écrits, remplis d'une haine profonde pour la France et sa littérature, avaient fait surnommer *Franzosenfresser* (le mangeur de Français). Aux yeux de Menzel, Paris n'était qu'une Sodome, source de toute corruption; ses écrivains étaient dépourvus de toute valeur, et, dans son *Histoire de la littérature allemande*, il déversait à pleines mains le mépris et le ridicule sur Henri Heine, Boerne et tous les auteurs du groupe qu'on appelait la *Jeune Allemagne*. Boerne, indigné de tant d'arrogance, releva le gant et en souffleta Menzel si violemment, que l'auteur de *l'Histoire de la littérature allemande* ne parvint pas à s'en relever. Le style de Boerne était empreint d'un grand caractère. Son ironie puissante, son esprit acéré, sa pensée riche en aphorismes n'étaient que des moyens mis au service d'une grande âme, pleine de loyauté et de passion pour tout ce qui est beau et vrai. Aussi son livre sur Menzel nous a-t-il mieux vengés des insultes dont nous étions l'objet, que nous n'aurions jamais pu le faire nous-mêmes.

MENZELINK, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Orsbourg, à 230 kilom. N.-O. d'Ufa, ch.-l. du cercle de son nom, près de la rivière de l'Ik, 3,700 hab. Foire importante, où il se fait annuellement pour 10 millions d'affaires.

MENZIEZIE s. f. (main-zé-zi). Bot. Genre de plantes, de la famille des éricacées, comprenant des arbrisseaux des contrées boréales.

— **Encycl.** Les *menziésies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, ovales ou linéaires, à fleurs terminales solitaires ou réunies en grappe; le fruit est une capsule à quatre ou cinq loges polyspermes. Elles croissent dans les régions boréales ou montagneuses des deux continents. La *menziésie* à feuilles de grandmère forme de larges touffes à tiges rampantes, très-ranueuses, à feuilles petites, vert foncé en dessus, blanches en dessous, persistantes, à fleurs en grelot, pourpres ou blanches, suivant la variété, et réunies en grappes terminales. Cette espèce habite l'Europe; on la cultive dans les jardins, où elle produit un joli effet; elle préfère la terre de bruyère et se multiplie facilement par le marcottage ou le couchage des rameaux. La *menziésie* globulaire croît dans l'Amérique et se cultive de même.

Mensikoff et Fedor, opéra-comique, V. MENTSCHIKOFF ET FEDOR.

MENZIL s. m. (main-zil). Bureau du département des finances en Turquie. Il Sorte de poste aux chevaux dans le même pays. Il Lieu de débauche chez les Turcs.

MENZINI (Benedetto), poète italien, né à Florence en 1646, mort à Rome en 1704. Il appartenait à une famille pauvre, mais qui ne lui fit donner une instruction élémentaire; mais, grâce à sa vive intelligence, il trouva dans le marquis de Salviati un protecteur. Il put développer ses talents; entra dans les ordres, professa avec une rare distinction, malgré sa jeunesse, l'éloquence à Florence et à Prato, tenta vainement d'obtenir une chaire à l'université de Pise, écrivit un traité de grammaire et des poésies remarquables, sans pouvoir parvenir à vaincre l'indifférence publique, et, indigné d'être méconnu, tourmenté par la misère, il quitta la Toscane et se rendit à Rome. La reine Christine de Suède, qui vivait alors dans cette ville, fut frappée de son mérite, l'attacha à sa maison et l'admit dans son Académie en 1685. A l'abri de la misère, Menzini se livra avec une ardeur nouvelle à l'étude, et composa, à cette époque, ses œuvres poétiques les plus remarquables. Mais, en 1688, la mort de Christine vint le faire retomber dans la misère et l'abandon. Pour vivre, il se vit contraint de composer des sermons qu'il vendait à bas prix à des ecclésiastiques. Enfin, le cardinal Albani, depuis Clément XI, lui vint en aide, lui donna un canonicat à l'église San-Angelo-in-Peschiera (1701), et le fit nommer ensuite professeur suppléant de philosophie et d'éloquence au collège de la Sapienza. Menzini ne put jouir longtemps de ce retour de fortune, car il mourut peu après d'une attaque d'apoplexie. Il était membre des Académies des Arcades et de la Crusca. On ne trouve guère de genre de poésie dans lequel Menzini ne se soit exercé, dit Tiraboschi. Ses ode manquent de l'élevation et de la rapidité qu'on admire chez Chiabrera et Filicaja; mais elles n'en sont pas moins conduites avec autant d'art que d'élegance. Dans la poésie anacréontique, dans le sonnet, l'épigramme ou l'hymne sacré, peu de poètes l'égalent, aucun peut-être ne lui est supérieur. Sa *Poétique* est, pour la pureté du

style et l'excellence des préceptes, un des chefs-d'œuvre de la langue italienne. « Nous citerons de lui : *Poesie* (Florence, 1674, in-8°); *Della costruzione irregolare della lingua toscana* (Florence, 1679, in-8°); *Poesie liriche* (Florence, 1680); *Arte poetica* (Rome, 1690); *l'Academia Tuscolana* (Rome, 1705), imitation en vers et en prose de l'*Arcadie de Sannazar*; *Satire* (Amsterdam, 1718), recueil fort remarquable. Les *Œuvres complètes* de Menzini ont été publiées à Nice en 1783.

MENZOCCHI (François), peintre italien, né à Forlì vers 1550. Il eut pour maître Jérôme Genga, qui, frappé de ses dispositions, le logea chez lui, lui voua une affection toute particulière et s'en fit aider dans la plupart de ses travaux. Menzocchi devint un peintre habile. Parmi ses ouvrages les plus estimés, on cite les tableaux représentant des traits de l'histoire mythologique de *Psyché*, à Venise, et surtout les fresques qu'il exécuta à l'église Notre-Dame-de-Lorette, et qui représentent le *Miracle de la maine dans le désert*; la *Rencontre d'Abraham et de Melchisedech*; la *Nativité de la Vierge*, la *Présentation au Temple*; *Sainte Anne et la Vierge ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus*, etc. On voit aussi plusieurs ouvrages de lui à Forlì, à Urbino et à Pesaro.

MÉO s. m. (mé-o). Membre d'une race indigène du nord de l'Inde.

MEOLO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Venise, district et mandement de San-Dona; 2,366 hab.

MEON s. m. (mé-on). Bot. V. MEUM.

MEON (Dominique-Martin), bibliophile et philologue français, conservateur adjoint des manuscrits à la Bibliothèque royale, né à Saint-Nicolas (Maurthe) en 1748, mort en 1829. Il s'est fait surtout connaître par la publication d'une nouvelle édition du *Roman de la Rose* (1813, 4 vol. in-8°), la meilleure qui existe. Méon a édité en outre : *Blasons, poésies anciennes des XVI^e et XVII^e siècles* (Paris, 1807, in-8°); *Fabliaux et contes des poètes français des XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles* (Paris, 1808, 2 vol. in-8°); *Nouveau recueil de fabliaux inédits* (Paris, 1824, 4 vol. in-8°); le *Roman du Renard* (Paris, 1825, in-8°).

MEONIDE adj. (mé-o-ni-de). Géogr. anc. Qui appartient à la Méonie ou à ses habitants.

— Mythol. gr. Surnom des Muses, de Bacchus, d'Omphale et d'Arachné.

MEONIE, nom donné à la Lydie par les poètes. Le culte qu'on y rendait aux Muses se fit appeler *Meonides*. Homère est appelé quelquefois *Veilleard* ou *Poète de Méonie*, parce qu'on suppose qu'il naquit en Lydie.

MEO-PATACCA, type de la comédie italienne, sorte de Pulcinella transtévérin, qui prétend, comme lui, descendre du Maccos antique. Spirituel et insolent, comme Pulcinella, il ne peut pas plus que lui souffrir la contradiction, et son meilleur moyen de persuasion, c'est son bâton. Il commence par frapper, et, quand il a assommé son homme, il s'explique avec lui. Il a l'œil vif et brillant, le visage brun; son profil exagère le type des anciens Romains. Il parle le dialecte de Rome et se prononce pas une phrase sans répéter deux fois le mot le plus énergique, comme : « Je lui casserai les côtes des que je le rencontrerai; je lui casserai les côtes. » « Il avait dit M. Mercey dans son *Théâtre en Italie*, toutes les syllabes finales des infinitifs et du impératif se répètent pour faire, ou bien il remplace les dernières syllabes de ces mots par la particule ne, qu'il place à tout propos; alors il dit *fane pouff fure* (faire), *sapene pouf sapere* (savoir), *chine pouf chi* (qui), *quine pouf qui* (ici). Il se plaint encore à déplacer les l et les r; quand il parle de sa gloire, il ne dit pas *gloria*, mais *gloria...*

Giuseppe Berneri a écrit tout un poème en dialecte populaire de Rome sur Meo-Patacca. Ce poème, qui a les douze chants traditionnels, imprimé pour la première fois à Rome en 1855, a été illustré en 1823 par Bartolomeo Pinelli. Il commence ainsi :

« Je chante la gloire du plus brave des jeunes plébéiens de Rome... Je plus redouté de tous les chefs de leur bande, que dans une simple boutique, un soufflet guerrier embrasse son âme, et il a du sel dans sa salière, e sale in zucca. »

Lors de son séjour à Rome en 1740, le président de Bosses vit Meo-Patacca figurer dans une de ces troupes qu'il déclarait *moins aussi bonnes* que celles de France. « Vous ne lui voudriez pas de mal, écrit le grave président, si vous le voyiez dans le milieu d'une synagogue, empruntant de l'argent des juifs qui, après lui avoir fait une usure damnable, exigent encore, pour lui compter son capital, qu'il se fasse juif... C'est alors *che va in collera* (qu'il commence à se ficher), et qu'après le grand bois dont il est armé de *lor battona tante et tante* (il les battonne tant et plus). »

Bartolomeo Pinelli, qui a certainement pris ses types parmi ses bons amis du Transtevere, donne à Meo-Patacca le *fungo* à larges bords et le manteau; il enferme ses cheveux dans une sorte de résille en étoffe, dégage le col, noue en une grande rosette sur la poitrine une sorte d'écharpe qui sert d'ornement sur

ses épaules. Une large ceinture retenait jadis un poignard; mais les armes ayant été défendues, le poignard a été remplacé par une forte trigue. La veste ou plutôt le gilet à manches se boutonne de côté. Les culottes sont ouvertes aux jambes, comme au temps de Berneri; mais, comme le fait remarquer un fin connaisseur en ces matières, M. Maurice Sand (*Masques et bouffons*, t. I, p. 166), les jarretières, dessinées par Pinelli, semblent plus modernes, ainsi que les escarpins à boucles d'acier, que Meo-Patacca n'a jamais dû porter au XVII^e siècle.

C'est au théâtre de *Palla-Corda*, dit M. Mercœur, que Meo-Patacca, héros plutôt épique que dramatique, figure dans une foule de petits drames à coups de bâton. Mais il n'est plus si méchant homme qu'autrefois. Il est vrai que le bravo a changé de costume, de caractère et d'état. Au lieu du *fungo*, de la veste et de la culotte de velours à double rang de boutons argentés, il a revêtu de méchantes guenilles, et tient, par son costume bigarré, le milieu entre Brighella et Polichinelle.

MEO-SQUAQUARA, type grotesque de danseur italien du XVII^e siècle, qui nous a été conservé par une eau-forte de Callot. Ce Meo-Squaquara se livrait à Florence, en compagnie de son compère Pasquariello-ruono, à une sorte de cancan peu chaste, auquel prenaient fort plaisir les Florentins d'alors. L'influence antique se faisait sentir en ce temps, même sur les acrobates : les danses de Meo-Squaquara renouaient en quelque sorte les danses fescennines.

MÉOTES, en latin *Mæotis*, ancien peuple de la Scythie d'Europe, au S., sur la rive orientale du Palus-Méotide (mer d'Azof) qui en tira son nom, entre le Tanais au N. et l'Hypanis au S. Le pays qu'il occupait est aujourd'hui habité par les Cosaques de la mer Noire.

MÉOTIDE (marais), en latin *Mæotis Palus*, ancien nom de la mer d'Azof. Cette mer était adorée comme un dieu par les Massagètes.

MÉOUVE s. m. (méou-ve). Bot. Nom vulgaire du mélèze dans le midi de la France.

MÉPHISTOPHÈLES s. m. (mé-fi-sto-fé-lès — nom d'un diable dans la légende de Faust). Néal. Homme froidement railleur et méchant : C'est un MÉPHISTOPHÈLES.

MÉPHISTOPHÈLES, personification du diable, dans le *Faust* de Goethe. Cette création surprenante appartient en propre au grand poète; avant lui, on n'avait jamais conçu Satan sous cet aspect. Le Satan de Dante, le Satan de Milton ont une grandeur épique; les diables des fées, aux ailes de chauves-souris, aux ongles crochus, sont des monstres grotesques. Méphistophélès est un diable élégant et de bonne compagnie, un Beizéub dandy, boiteux comme Byron ou Talleyrand, mais pas plus, sentant l'ambre au lieu de puer le soufre, et toujours de bonne humeur. Seulement, il ne peut pas se défaire de ses vieilles habitudes, comme de ne jamais rencontrer une jeune fille candide sans la faire trébucher, un honnête homme sans lui suggérer les plus criminelles tentations, et, une fois qu'on est tombé dans son piège, il n'a pas assez de sarcasmes pour sa victime. Goethe a donné à ce personnage, à la fois réel et fantastique, une amertume de plaisanterie froide et en même temps une audace de gaïeté qui amuse. Toutes les paroles de Méphistophélès sont ironiques; rien ne trouve grâce à ses yeux dans la création entière, et l'univers lui semble un mauvais vaudeville digne du sifflet. Ce type est resté l'incarnation du mal, le synonyme d'être satanique, et, pour caractériser un homme d'une nature perverse, diabolique, mais spirituelle, on dit vulgairement : c'est un Méphistophélès.

« Entre elle et lui s'était placé le compagnon assidu des âmes malades, des cœurs blessés, des esprits à bout de tout : l'ennui, cet immense Méphistophélès des Marguerites errantes, des Clarisses perdues, de toutes ces divinités, filles du hasard, qui s'en vont, dans la vie, à l'abandon. »

J. JANIN.

« Faire, estropier, en duel ou par une chute de cheval, quelque débutant dans la carrière de la vie élégante; lui suggérer des idées inéxécutables ou fatales, tout en ayant l'air de s'intéresser paternellement à lui, semblait à ce Méphistophélès du boulevard de Gand une jouissance délicate et raffinée digne d'un esprit supérieur. Une douzaine de jeunes gens, beaux, nobles et riches, avaient déjà sombré autour de lui. »

TH. GAUTIER.

MÉPHISTOPHÉLIQUE adj. (mé-fi-sto-fé-li-ke). Néal. Qui convient à Méphistophélès, au caractère de Méphistophélès : A peine Brulart avait-il terminé ces mots, qu'il furent accueillis lentement, qu'un rire tout homérique, ou plutôt tout MÉPHISTOPHÉLIQUE, ou mieux encore un vrai rire d'hénone souleva sa large poitrine. (E. Sue.) On dit aussi MÉPHISTOPHÉLIQUEMENT.

MÉPHISTOPHÉLIQUEMENT adv. (mé-

fi-sto-fé-li-ke-man — rad. méphistophélique). Néal. D'une manière méphistophélique. « On dit aussi MÉPHISTOPHÉLIQUEMENT. »

MÉPHISTOPHÉLISME s. m. (mé-fi-sto-fé-lis-me — rad. méphistophélique). Néal. Manière d'être, d'agir, semblable à celle qui est propre à Méphistophélès : Ceci me paraît une prétention au MÉPHISTOPHÉLISME que votre âge et votre expérience ne peuvent pas encore justifier. (G. Sand.)

MÉPHITE s. f. (mé-fi-té — du lat. *mephitis*, exhalaison infecte. V. MÉPHITIQUE). Chim. Ancien nom de divers carbonates et sous-carbonates. « Ancien nom de l'acide sulfureux. » On disait aussi MÉPHITIS.

MÉPHITIQUE adj. (mé-fi-ti-ke — du lat. *mephitis*, exhalaison infecte. Delatré compare une forme grecque hypothétique *mephitis*, qu'il rapporte à la racine sanscrite *mih*, aspirée, d'où aussi le grec *meino*, teindre, souiller. Mais il n'apporte aucune preuve à l'appui. Selon M. Littré, l'orthographe latine *mephitis* ferait soupçonner à tort à ce mot une origine grecque; la véritable orthographe serait *mefitis*, qui paraît venir des dialectes italiotes du Samnium, où ce nom se donnait aux sources d'eau sulfureuse et aux divinités qui y présidaient). Qui a une odeur repugnante ou malsaisante : Un gaz MÉPHITIQUE. Des exhalaisons MÉPHITQUES. Respirer un air MÉPHITIQUE.

— Fig. Qui corrompt le cœur ou l'esprit : L'air qu'on respire dans les coteries est MÉPHITIQUE et mortel. (E. de Gir.)

MÉPHITISÉE ée (mé-fi-ti-zé). Part. passé du v. Méphitiser : Un air MÉPHITISÉ.

MÉPHITISER v. a. ou tr. (mé-fi-ti-zé — du lat. *mephitis*, odeur infecte. V. MÉPHITIQUE). Infecter de vapeurs, d'exhalaisons méphitiques : MÉPHITISER l'air.

MÉPHITISME s. m. (mé-fi-ti-sme — rad. méphitique). Etat, caractère de ce qui est méphitique; exhalaisons méphitiques : Le MÉPHITISME des fosses d'aisances. La nature a placé dans tous les sites du globe des végétaux propres à changer en parfum le MÉPHITISME de l'air. (B. de St-Pierre.) Le MÉPHITISME des habitations est un ennemi auquel les familles doivent déclarer une guerre à mort. (L. Cruveilhier.)

— Encycl. L'air atmosphérique peut être vicié par l'encombrement, c'est-à-dire par la présence d'un trop grand nombre de personnes dans un espace confiné. En pareil cas, les produits de la respiration et de la transpiration (eau, acide carbonique, azote, matières organiques) s'accumulent, et il en résulte une altération plus ou moins pernicieuse de l'air. Camden et Bacon rapportent qu'en 1577, pendant la tenue des assises d'Oxford, l'effluence fut si grande que les émanations occasionnèrent une maladie des plus graves parmi les assistants et les juges. Dans l'espace de quarante jours, trois cents personnes en moururent. Percy rapporte également qu'en 1805, après la bataille d'Austerlitz, on enferma, pendant la nuit, dans une de ces cavernes comme il y en a beaucoup en Moravie, plus de trois cents prisonniers russes, pour les mettre à l'abri du froid. Vers le milieu de la nuit, la sentinelle entendit des hurlements effroyables; la garde fut appelée; on enfonça la porte et quarante des malheureux prisonniers se précipitèrent au dehors, jetant de l'écume et du sang par la bouche. On se hâta de leur administrer des secours. On trouve dans les auteurs médicaux beaucoup d'autres exemples analogues.

Dans les théâtres, dans les salles d'hôpitaux, dans les ateliers, dans tous les lieux en un mot où un grand nombre de personnes se trouvent rassemblées pour longtemps, l'air est exposé à s'altérer et à devenir malsain pour ceux qui le respirent. Dans les hôpitaux en particulier, le méphitisme engendre une maladie grave désignée sous le nom de pourriture d'hôpital. Dupuytren disait, en 1825, à l'Académie des sciences, que, dans son service de l'Hôtel-Dieu, l'air n'avait jamais présenté aucune félicité tant que le nombre des malades ne s'était pas élevé au-dessus de deux cents, mais qu'il était devenu d'une extrême nocuité en 1814 et 1815, époque à laquelle le nombre des malades s'éleva jusqu'à trois cents.

Certaines circonstances déterminent l'accumulation dans l'air d'une proportion dangereuse d'acide carbonique, et sont ainsi la cause d'un méphitisme particulier extrêmement redoutable. L'atmosphère des celliers où se trouvent des cuves en fermentation, celle qui environne les fours à chaux, celle du fond de certains puits et de certaines grottes, etc., sont également chargées d'acide carbonique. Toutes les fois qu'on soupçonne un pareil méphitisme, il convient d'explorer préalablement les lieux au moyen d'une bougie ou d'une lanterne allumée : si la combustion continue, l'acide carbonique n'est pas à craindre; si elle s'arrête, c'est par l'effet d'un gaz délétère.

Plusieurs sortes de gaz malsaisants se développent dans les mines. Ils proviennent de la stagnation de l'air et de la respiration des ouvriers, de la fumée des lampes employées pour les travaux et enfin des matières minérales elles-mêmes. Ces dernières laissent échapper, souvent en grande quantité, des gaz d'autant plus nuisibles qu'ils sont, en

même temps que méphitiques, inflammables et explosifs.

Dans les fosses d'aisances, il y a aussi une production incessante de gaz délétères, qui consistent principalement en sulfhydrate d'ammoniaque et hydrogène sulfuré. Quand il s'agit de vider les fosses, les ouvriers chargés de ce pénible travail sont exposés à l'action délétère de ces gaz, et il en résulte souvent pour eux des maladies graves d'yeux et de poitrine. Pour remédier à ces inconvénients, les hygiénistes ont cherché à empêcher la production de ces gaz. Parmi les désinfectants préconisés et employés avec succès, nous citerons le chlorure de chaux, le chlorure, le charbon, le sulfate de fer, etc. La construction des fosses d'aisances a aussi une influence marquée sur la production et le dégagement des gaz au moment de la vidange.

Le méphitisme des égouts diffère sensiblement de celui des fosses d'aisances; mais on n'est encore édifié qu'à moitié sur la nature des gaz qui s'y développent. Il est certain qu'ils contiennent de l'ammoniaque et de l'hydrogène sulfuré; mais il s'y trouve aussi d'autres gaz de nature organique, qui communiquent à l'atmosphère des égouts son odeur si caractéristique. Pour éviter, autant que possible, les accidents déterminés par le méphitisme des égouts, il faut les ventiler largement, multiplier autant que possible les communications avec l'atmosphère extérieure. On a observé que les accidents dus au méphitisme survenaient particulièrement dans les endroits éloignés des ouvertures.

Les cimetières, les tombeaux, les clos d'égouttage sont encore l'occasion d'un méphitisme particulier. L'abbé Rozier rapporte dans ses *Observations de physique* que le Père Cotte fut témoin de la mort subite d'un fossoyeur qui, ayant donné par mégarde un coup de bêche sur la bière d'un cadavre à demi putréfié, se baissa pour fermer cette ouverture et tomba tout à coup la face contre terre. Dans ce méphitisme, il y a des gaz azotés, des gaz phosphorés, des gaz carbonés, de l'ammoniaque, etc. Les précautions prises aujourd'hui en France pour les sépultures rendent les accidents de cimetière beaucoup plus rares qu'autrefois.

Les symptômes et la nature des accidents produits par le méphitisme diffèrent suivant les gaz qui les ont produits. Pour les fosses d'aisances, par exemple, deux genres d'accidents peuvent se produire : la mitte, qui est une inflammation des conjonctives et des glandes pituitaires due aux vapeurs ammoniacales, et le plomb, asphyxie toxique due au sulfhydrate d'ammoniaque ou à l'acide sulfhydrique. « Les accidents que détermine la mitte, est-il dit dans le *Dictionnaire de médecine*, sont les suivants : un sentiment de fraîcheur, puis des picotements se font tout à coup sentir aux yeux; ils sont bientôt accompagnés et suivis d'une cuisson qui peut devenir extrême en quelques minutes; le globe de l'œil et les paupières deviennent rouges; en même temps il survient un enrouement semblable à celui du coryza au début et une douleur qui, commençant au fond de l'orbite, se propage au-dessus des yeux. »

Le plomb ne se manifeste pas toujours de la même manière : quelquefois l'asphyxie est soudaine; d'autres fois elle s'annonce par des nausées, des défaillances, de la céphalalgie, une pesanteur à l'épigastre, etc. Si les ouvriers sont soustraits à l'air, ils ont leur mort aux effets du méphitisme, ils ont quelquefois le délire, une respiration convulsive et peuvent succomber à la suite de ces accidents. « Il est en général facile, dit M. Devergie, d'éviter les accidents résultant de la présence des gaz répandus dans l'atmosphère d'une fosse, en y descendant des lampes allumées, afin d'observer si elles y brûlent, et, dans le cas contraire, on y introduisant des rechauds remplis de charbon bien allumé, que l'on renouvelle au fur et à mesure que le combustible s'éteint, jusqu'à ce qu'il brûle dans la fosse comme s'il se trouvait exposé à l'air libre. On pourrait aussi éviter les accidents qui résultent le plus souvent de la présence des gaz sous la croûte et dans la pyramide de matières fécales, en ayant soin de la crever avant de retirer les rechauds. »

Le traitement de la mitte se borne à des applications de bandes fraîches sur les yeux et au soin d'éviter la lumière et la chaleur. Quant aux effets du plomb, on provoquera les vomissements par l'huile d'olive ou l'eau-de-vie en petite quantité, on fera des aspersions d'eau froide, des frictions; on pratiquera la saignée s'il y a des symptômes de congestion cérébrale.

Les émanations des égouts provoquent, avec moins d'intensité, les mêmes accidents que les lieux d'aisances. L'asphyxie causée par les gaz des mines a les mêmes caractères et réclame le même traitement que l'asphyxie par l'acide carbonique. Il faut en dire autant de l'asphyxie par le carbure d'hydrogène ou gaz d'éclairage et par les émanations des émoteries et autres lieux infectés par des matières organiques en décomposition.

La question du méphitisme est une des plus intéressantes de l'hygiène publique. Il est impossible de la traiter sans rappeler les noms de Hallé, de Darcey, de Fourcroy, de Labarraque, de Chaptal, de Chevallier, de Payen, etc., qui ont consacré de si longues études à l'étude

ver les moyens de désinfecter, d'assainir et de purifier l'atmosphère partout où les circonstances naturelles ou artificielles la dénaturent.

MÉPHYSTICIN s. m. (mé-fi-sti-sain). Chim. Matière cristallisable, insipide, se rapprochant du pipérin, découverte dans la racine du kawa.

MÉPLACER v. a. ou tr. (mé-pla-sé — du préf. mé, et de placer). Mettre en mauvaise position. « Mot proposé par Laharpe. »

MÉPLAT, ATE adj. (mé-pla, a-te — du préf. mé, et de plat). Qui a plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre : Bois MÉPLAT. Plaque MÉPLATE. Barre de fer MÉPLATE.

— Point. Lignes méplates. Celles qui établissent le passage d'un plan à un autre. « Formes méplates. Celles qui se composent de plans, et non de surfaces courbes. »

— Grav. Tailles méplates. Tailles plus tranchées, qu'on emploie pour fortifier les ombres et arrêter les extrémités.

— s. m. B.-arts. Chacun des plans dont la réunion forme la surface d'un corps : La chemise étroite moule avec la plus charmante discrétion les saillies et les MÉPLATS du corps. (O. Merson.)

— Art milit. Surface plane à la partie antérieure d'une balle de forme allongée.

MÉPEL, ville de Hollande, province de Drenthe, 5,000 hab. Construction de navires. Toiles, étoffes de laine, canevases.

MEPPEN, ville de Prusse, province de Hanovre, cercle et à 68 kilom. N.-O. d'Osnabrück, sur l'Embs et l'Hase; 2,500 hab. Gymnase, bains sulfureux. Fabrication de toiles, savon, chicorée-café. Belle église gothique, construite en brique rouge.

MÉPRENDRE (SE) v. pr. (mé-pran-dre — du préf. mé, et de prendre). Faire erreur, prendre une chose, une personne pour une autre : Le voilà, c'est lui; il est impossible de s'y MÉPRENDRE. J'ai tort, madame, je me suis MÉPRIS. (J.-J. Rousseau.) Si se tromper sur le compte de quelqu'un ou sur quelque chose : L'extrême avarice se MÉPREND toujours; il n'y a point de passion qui s'éloigne plus souvent de son but, ni sur qui le présent ait tant de pouvoir, au préjudice de l'avenir. (La Rochef.)

— Pourquoi, par exemple, Ce fruit, qui n'est pas gros comme mon petit doigt, Ne pend-il pas en cet endroit? Dieu s'est mépris. . . .

LA FONTAINE.

— Se dit à quelqu'un qui s'oublie au point de manquer de respect ou de faire quelque chose d'excessif : A qui pensez-vous parler? Vous vous MÉPRENEZ. (Acad.)

— A s'y méprendre. Au point de se tromper, de confondre deux choses : Comme il ressemble à son frère! C'est à s'y MÉPRENDRE.

— Gramm. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés de ce verbe essentiellement réfléchi : Elle s'est méprise.

MÉPRIS s. m. (mé-pri — du préf. mé, et de priser). Dédain, peu de prix, peu d'estime que l'on attache à une personne ou à une chose, idée désavantageuse que l'on conçoit ou que l'on affecte : Traiter quelqu'un avec MÉPRIS. N'avoir que du MÉPRIS pour les honneurs. Il y en a que le MÉPRIS met à couvert de la haine. (Boss.) Le MÉPRIS est une pilule qu'on peut bien avaler, mais qu'on ne peut guère mâcher sans faire la grimace. (Moli.) L'homme pardonne quelquefois la haine, jamais le MÉPRIS. (La Rochef.) La chose qui se pardonne le moins est un MÉPRIS mérité. (J.-J. Rousseau.) Du MÉPRIS de la religion naît le MÉPRIS de tous les devoirs. (J.-J. Rousseau.) Il y a au fond de toutes les tyrannies le même MÉPRIS de l'humanité, et quand elles daignent philosopher, ce MÉPRIS se déclare par les mêmes sophismes. (Royer-Collard.) Quelquefois le silence du MÉPRIS ne répond point assez aux attaques de la calomnie. (J. de Maistre.) Il y a des temps où l'on ne doit dépenser le MÉPRIS qu'avec économie, à cause du grand nombre de nécessités. (Chateaub.) Les empreintes du MÉPRIS sont presque toujours ineffaçables. (Alibert.) Le MÉPRIS de la vie aide souvent à la conserver. (De Bugny.) Le MÉPRIS de la mort n'est peut-être que l'art d'en distraire la pensée. (Bougeart.) Le MÉPRIS que l'on a de la vie ou des souffrances des animaux conduit bien vite au MÉPRIS de la vie ou des souffrances de nos semblables. (A. Fée.) Il n'y a point de bon ton sans un peu de MÉPRIS pour les autres. (J. Joubert.) La flatterie est la politesse du MÉPRIS. (Lamenn.) Le MÉPRIS frappe d'autant plus rudement qu'il tombe de plus haut. (Lafontaine.) Il est une certaine élévation d'âme que ne s'élèvent que par l'habitude du MÉPRIS. (Rohan.) Le MÉPRIS de la mort, voilà le principe de la force morale. (Lacordaire.) Le goli qu'on montre pour le gouvernement absolu est dans le rapport exact du MÉPRIS qu'on professe pour son pays. (De Tocqueville.) Le MÉPRIS de la liberté, c'est le MÉPRIS de la vérité et de Dieu. (E. Laboulaye.) Le MÉPRIS de l'infirmité n'est peut-être le plus important progrès qui nous reste à faire. (E. de Gir.)

L'audace et le mépris sont d'indéfectibles guides. CORNELLE.

« Acte ou parole qui manifeste le dédain, le peu d'estime qu'on a pour une personne ou pour une chose : Les MÉPRIS nous révoltent. (Mass.) Ceux qui purement par des bassesses

ont à rendre tous les MÉPRIS qu'ils ont reçus. (Volney.)

— Avoir, tenir en mépris, Mépriser : Les Romains tiennent le vol en souverain mépris. (E. About.)

— Être à mépris, Être méprisé :

Quand un bien est facile, il nous est à mépris. ROTROU.

— Tomber, être dans le mépris, Encourir, avoir encouru le mépris des autres : Les lois désarmées tombent dans le mépris. (Cardinal de Retz.)

— Prov. La familiarité engendre le mépris, Une familiarité excessive conduit à la perte de l'estime réciproque. Il n'est point de dette qui soit si tôt payée que le mépris. On rend immédiatement mépris pour mépris.

— Loc. prépos. Au mépris de, Sans avoir égard à, contrairement à : Il a fait cela au mépris des traités. Agir au mépris du bon sens, c'est se préparer des regrets inévitables.

— En dépit de, Par un sentiment de mépris pour : Agir en mépris de l'opinion publique.

— Syn. Mépris, dédaign. V. DÉDAIGN.

Mépris de la cour et louange de la chaulmeire (*Menosprecio de la corte, y alabanza de la aldea*), traité de morale et de politique, de l'écrivain espagnol don Antonio de Guevara, évêque de Mondoñedo, prédicateur et chroniqueur de Charles-Quint, plus connu par son grand ouvrage de *Marc-Aurèle ou l'Horloge des princes*. Le *Menosprecio de la corte* fut imprimé en 1540. C'est un de ces livres vagues, pleins de faciles déclamations et dont la lecture, sans aucune utilité, est fatigante aujourd'hui. Guevara s'applique à démontrer qu'aucun courtisan ne peut aimer que lui-même, car il ne sait pas mépriser les vanités et les grandeurs apparentes qui l'entourent. Puis il examine la philosophie de ceux qui, ayant connu la cour et ses plaisirs, y renoncent. Cependant, ce n'est ni par ressentiment de voir ses services mal payés, ni par caprice, que le courtisan doit abandonner la cour, c'est la raison pure qui le déterminera à cette abnégation, et la pensée toute chrétienne d'éviter les écueils contre lesquels sa vertu pourrait sombrer. Enfin le pieux évêque termine son ouvrage par l'énumération des vertus qu'il possédait et qu'il a perdues à la cour; il déclare prendre congé du monde, de ses embûches et se retirer dans la province. Quant au style de l'auteur, nous l'avons apprécié en détail dans l'article consacré à *l'Horloge des princes*.

Le traité du *Mépris de la cour* eut un très-grand succès, cependant on n'en autorisa la réimpression en Espagne qu'en 1592. Il fut traduit dans les principales langues de l'Europe. Le nombre des traductions françaises, dans le XVI^e siècle, fut, d'après Maine et du Verdier, très-considérable. Citons notamment : *Mépris de la cour avec la vie rustique*, de Antonio de Guevara, par La Borderie (Paris, 1544).

Mépris (révolution du). C'est au fameux banquet de Mâcon (18 juillet 1847), qui lui avait été offert à propos de son livre des *Girondins*, et qui fut une solennelle démonstration en faveur des principes de la Révolution française, que Lamartine laissa tomber ces paroles prophétiques, au milieu d'une tempête qui ne refroidit point l'enthousiasme des six mille auditeurs, élite des départements de la Bourgogne et du centre. La réunion était présidée par M. Charles Rolland, maire de Mâcon, depuis représentant du peuple. Cette imposante manifestation constata d'une manière éclatante le divorce de la France et de la dynastie de Juillet. Cette royauté, le grand orateur la considérait hardiment comme une simple préparation à la démocratie pure. « Si elle est fidèle à sa mission, disait-il, elle subsistera un nombre d'années suffisant pour son œuvre de préparation et de transaction, et la durée de ses services sera pour nos enfants la mesure exacte du la durée de son existence. »

« Si au contraire la royauté trompe les espérances que la prudence du pays a placées, en 1830, moins dans sa nature que dans son nom; si elle s'isole sur son élévation constitutionnelle; si elle ne s'incorpore pas entièrement dans l'esprit et dans l'intérêt légitime des masses; si elle s'entoure d'une aristocratie électoraux, au lieu de se faire peuple tout entier; si, sous prétexte de favoriser le sentiment religieux des populations, le plus beau, le plus haut, le plus saint des sentiments de l'humanité, mais qui n'est beau et saint qu'autant qu'il est libre, elle se lie avec les réactions sordides de sacerdoles affidés, pour acheter de leurs mains les respects superstitieux des peuples...; si elle se campe dans une capitale fortifiée; si elle se dresse de la nation organisée en milices civiles et la désarme peu à peu comme un vaincu; si elle caresse l'esprit militaire, à la fois si nécessaire et si dangereux à la liberté dans un pays continental et brave comme la France; si, sans attenter ouvertement à la volonté de la nation, elle contamine cette volonté, et achète, sous le nom d'influence, une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle aura été achetée tant plus dangereuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la constitution...; si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de traquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères

que pour la rendre aux enchères des plus sordides faveurs...; si elle fait rougir la France de ses vices officiels, et si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption...; si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics; elle tomberait cette royauté, soyez-en sûrs elle tomberait non dans son sang, comme celle de 1789, mais elle tomberait dans son piège! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris! »

Sept mois plus tard, on le sait, éclatait cette révolution de Février à laquelle l'opinion publique a donné, à laquelle la postérité conservera ce nom de *révolution du mépris*, sorti comme une prophétie, comme un avertissement, de la conscience indignée du grand orateur.

MÉPRISABLE adj. (mé-pri-za-ble — rad. mépriser). Qui mérite d'être méprisé, qui est digne de mépris : Un homme, une femme méprisable. Il n'y a pas de gens plus méprisables que les petits beaux esprits et les grands sans probité. (Montesquieu.) Il n'y a que ceux qui sont méprisables qui craignent d'être méprisés. (La Rochefoucauld.) La simplicité se fait respecter; la familiarité se rend méprisable. (Mirabeau.) Louis XV, si méprisable par le caractère, n'était pas un homme sans esprit ni sans bon sens. (Sto-Bouville.)

Souvent un triste habit couvre un homme estimable. Tandis qu'un habit d'or cache un cœur méprisable. MOREL-VINÉ.

« Qui ne mérite pas qu'on en fasse cas : L'homme est infiniment méprisable en tant qu'il fait dans le temps. (Bossuet.) Les événements les plus extraordinaires tiennent souvent aux causes les plus méprisables. (Grimm.) L'ambition est impitoyable; tout mérite qui ne la sert pas est méprisable à ses yeux. (J. Joubert.) »

— Syn. Méprisable, contemptible. V. CONTEMPTIBLE.

MÉPRISABLEMENT adv. (mé-pri-za-blement — rad. méprisable). D'une manière méprisable : Se conduire méprisamment. Il Peu usité.

MÉPRISAMMENT adv. (mé-pri-za-man — rad. mépriser). D'une manière méprisante, avec mépris : Traiter quelqu'un méprisamment. Il Peu usité.

MÉPRISANT, ANTE adj. (mé-pri-zan, ante — rad. mépriser). Qui affecte du mépris, qui fait sentir son mépris aux autres, qui se montre dédaigneux : Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, méprisant, désobligeant. (La Bruyère.) Le maître méprisant et brutal, quel que soit le salaire qu'il donne à ses serviteurs, est toujours haï. (Silvio Pellico.)

Les déesses, toujours fières et méprisantes, Ne rassuraient point des bergères tremblantes Par d'obligants discours, des souris gracieux. FONTENELLE.

« Qui dénote, qui trahit, qui exprime le mépris : Un air méprisant. Une réponse méprisante. Un sourire méprisant. »

MÉPRISE s. f. (mé-pri-ze — rad. se méprendre). Erreur, illusion de celui qui se méprend : Tomber dans une grande méprise. Commettre une méprise. Chacun cherche à tondre le vrai et le beau; nul ne les attrape; mais il n'y a personne pour juger des méprises. (Mme du Deffant.) C'est une grande méprise que de prendre des formules de politesse pour des sentiments réels. (De Meilhann.)

— Par méprise, Grâce à une erreur : Il y a des monarques de faux aloi, qui sont sur le trône par méprise. (Chateaubriand.) Presque toutes les erreurs des bons esprits ne sont qu'un déplacement, une mauvaise application de quelque vérité; c'est par méprise qu'ils se trompent. (J. Joubert.)

— Syn. Méprise, quiproquo. La méprise consiste à prendre une chose pour ce qu'elle n'est pas, soit qu'on la prenne ou qu'on la donne pour une autre, soit qu'on se trompe sur ses qualités, sur le temps ou sur toute autre chose. Le quiproquo n'a lieu que lorsqu'une chose est prise ou donnée pour une autre; de plus ce dernier mot est familier et ne s'emploie ordinairement qu'en plaisantant.

— Méprise, bêtise, erreur. V. BÊTISE.

Méprises (LES), comédie en cinq actes, de Shakespeare (1591). Shakespeare en a tiré le sujet des *Méneches* de Plaute; c'est le seul emprunt qu'il ait fait à l'antiquité classique; mais, avec sa surabondance d'imagination, il a renchérit encore sur le poète latin par la multiplicité des incidents comiques qui font de sa pièce un chef-d'œuvre d'intrigue. Les deux jumeaux ont deux esclaves, jumeaux comme eux, et portant le même nom patronymique. « Dans l'incroyable, dit Schlegel, il n'y a pas de degrés; si l'on accorde une des ressemblances, on aura tort de faire des difficultés pour l'autre, et si les spectateurs s'amuseaient des méprises, elles ne pourraient jamais se croiser, et se combiner trop diversement. » La variété des événements et des rencontres veut être méprisée des femmes? Personne au monde, non, pas même celui qui ne veut plus

qui est ensuite enfoncé comme fou, tandis que l'autre, voyant sa vie attaquée, est obligé de se réfugier dans une abbaye, deux scènes d'amour et de jalousie, sauvent la pièce de l'ennui que pourrait amener l'éclaircissement trop différé. Malgré toutes les intrigues qui s'entre-croisent, tout est lié dans la fiction, tout s'y développe de la manière la plus heureuse, et le dénouement à quelque chose de solennel par la reconnaissance qui a lieu devant un tribunal auquel préside le prince. Shakespeare a eu l'art de motiver l'exposition, qui dans Plaute est faite au moyen d'un prologue. « Peut-être, dit M. Guizot, devons-nous être fâchés que Shakespeare n'ait pas conservé le personnage du parasite de Plaute; mais le poète ne connaissait Plaute que par une traduction anglaise, et son génie indépendant et capricieux ne pouvait s'astreindre à imiter servilement un modèle. Comme Regnard, il a su introduire dans le cadre de l'auteur latin la peinture de son siècle, en conservant des noms classiques à ses personnages. Il serait plutôt à désirer que, moins entraîné par le vice de son sujet, il eût évité l'écueil des trivialités et quelques plaisanteries grossières, qui cependant sont toujours empreintes de ce cachet d'originalité dont Shakespeare marque ses défauts comme ses beautés. Si cette comédie, moins intéressante par la peinture des caractères que par la variété des surprises qu'il conduit la ressemblance des jumeaux, est inférieure aux autres comédies de Shakespeare, il faut tout attribuer au vice du sujet qu'à la jeunesse de l'auteur, car ce fut une de ses premières pièces. Plusieurs critiques ont même prétendu qu'elle n'avait été que retouchée par lui. Mais il suffirait, pour y reconnaître Shakespeare, de quelques traits de morale qui attestent sa profonde connaissance du genre humain. »

Méprise (LA), comédie en un acte et en prose, par Marivaux (Comédie-Italienne, 6 août 1734). Ergaste, un fringant marquis, rencontre à la promenade une jeune et belle personne, à laquelle il adresse quelques mots, en lui ramassant son gant tombé à terre. Il en est amoureux et cherche à la revoir. Mais l'aimable inconnue, Clarice, a une sœur, Hortense, qui lui ressemble beaucoup, qui s'habille comme elle; et toutes deux portent des masques pour se préserver du hâle. Il sera donc difficile au marquis de les distinguer l'une de l'autre. En effet, Ergaste, attendant Clarice au rendez-vous qu'il lui a indiqué assez droitement la veille, voit arriver Hortense, la prend pour celle qu'il aime, et lui déclare ses sentiments. Hortense, d'abord étonnée, se radoucit bientôt et finit par le laisser; elle l'a peut-être remarqué la veille à cette promenade, où elle se trouvait avec sa sœur. Celle-ci arrive à son tour, mais un peu tard; elle ne trouve qu'Hortense, dont elle se débarrasse par une petite ruse. Survient alors une seconde fois Ergaste, qui parle de son amour avec plus de confiance, obtient de Clarice un demi-aveu, très-encourageant, se jette à ses pieds et lui baise la main. Hortense, qui épiait le moment de se rencontrer de nouveau avec lui, a tout vu; dans son dépit, elle lui envoie un billet injurieux auquel il ne comprend rien. Malgré tout, les divers personnages s'obstinent à ignorer jusqu'au bout le secret de la comédie. Cet aveuglement peu croyable était nécessaire pour amener deux ou trois scènes fort plaisantes. L'auteur ne prolonge pas trop l'embarras comique d'ergaste; le dénouement arrive bientôt, et tout naturellement, par l'apparition simultanée des deux sœurs sur la scène. Le marquis reconnaît celle qu'il aime, et s'excuse auprès de l'autre, pour qui des compliments paraissent être une faible consolation. La *Méprise* est une des pièces où Marivaux a prodigué le plus d'esprit; il en a même donné trop à Frontin, valet d'Ergaste. L'intrigue est vivement conduite, et le style est de la bonne veine de l'auteur. Il est malheureux que l'illusion scénique soit détruite par la difficulté de faire jouer les deux rôles par deux femmes ayant une parfaite ressemblance.

Méprises par ressemblance (LES), comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Patrat, musique de Grétry, représentée à Fontainebleau le 7 novembre 1786, et aux Italiens le 16 du même mois. Ce fut une des dernières productions de Grétry, et elle n'eut qu'un médiocre succès. Cependant il y eut une reprise de cet ouvrage à l'Opéra-Comique en 1858.

Méprise et surprise, opéra-comique en un acte, paroles de M. J. d'Evry, musique de M. W. d'Indy, représenté pour la première fois dans la salle Pleyel-Wolff le 17 février 1867. Ce petit ouvrage appartient au genre mélodique facile. Le rôle du vicomte d'Élric a été chanté par un jeune ténor, M. Jacquin, dont la méthode, le goût et la charmante voix ont été fort remarqués. M. Barthélemy a fait valoir la partie de Diane de Mézerolles. Les autres rôles ont été chantés par MM. Hermann-Léon, E. Masson et Mlle Aline Lambel. Nous avons remarqué un quatuor élegamment écrit.

MÉPRISE, ÉE (mé-pri-zé — part. passé du v. mépriser). Pour qui on a du mépris : Il n'y a que ceux qui sont méprisables qui craignent d'être méprisés. (La Rochefoucauld.) La méprise veut être méprisée des femmes? Personne au monde, non, pas même celui qui ne veut plus

les aimer. (J.-J. Rousseau.) Il serait difficile de vivre méprisé et vertueux; nous avons besoin de support. (J. Joubert.) Les hommes qui font les révolutions sont toujours méprisés par ceux qui en profitent. (Sto-Bouville.) Combien de gens se croient haïs, qui ne sont que méprisés! (A. d'Houdetot.) Il Dédaigné, dont on ne fait pas de cas : La vertu obscure est souvent méprisée, parce que rien ne la relève à nos yeux. (Mass.)

Danchet, si méprisé jadis, Fait voir aux pauvres de génie Qu'on peut gagner l'Académie Comme on gagne le paradis.

VOLTAIRE.

MÉPRISE v. a. ou tr. (mé-pri-zé — rad. mépriser). Avoir, montrer du mépris pour, ne faire nul cas de : Mépriser ses papiers. Mépriser les talents d'autrui. Celui qui méprise la gloire méprisera bientôt la vertu. (Tacite.) Avant de se jeter dans le péril, il faut le prévoir et le craindre; mais, quand on y est, il faut le mépriser. (Fénelon.) Beaucoup de gens méprisent de grands avantages à venir pour de petits intérêts présents. (La Rochefoucauld.) En vérité, plus je vais, plus je vois qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de mépriser les sots discours qu'on ne peut jamais empêcher. (Volt.) La leçon ne profite pas quand on méprise celui qui la donne. (J.-J. Rousseau.) Mépriser l'argent, c'est se détronner un roi. (Chamfort.) L'airain est un don de Dieu qu'il n'est pas permis de mépriser. (De Bonald.) L'homme fier estime ses semblables; l'orgueilleux les méprise. (De Ségur.) Ne nous plaignons jamais de notre destinée; qui se fait plaindre se fait mépriser. (Chateaubriand.) Si M. de Talleyrand méprise tant les hommes, c'est qu'il s'est beaucoup étudié. (Carnot.) Un peuple sans foi et sans mœurs leur obéit, mais les méprise. (Jouffroy.) C'est une cruelle situation que celle de ne pouvoir se résoudre à haïr et mépriser l'homme qu'on ne peut aimer ni estimer. (J. Joubert.) La morale trouve toujours une autorité dans l'exemple de ceux qui la méprisent; leurs écarts servent de leçon. (Laurentie.) Sages, ne méprisez pas les paroles des fous. (Michelet.) Le vrai sage est celui qui ne méprise le bien sous aucune forme. (E. About.)

Mépriser ses bourreaux, c'est se rendre invincible.

VOITAIRES.

A qui perd toute chose, il reste au moins ce bien Qu'il peut mépriser tout et ne redouter rien.

ROTROU.

« Il n'existe qu'un être Que je puisse en entier et constamment connaître, Un seul... Je le méprise. Et cet être, c'est moi. » A. DE MUSSET.

— Mettre en oubli, négliger, transgresser : Mépriser ses engagements.

Hélas! ce peuple ingrat a méprisé ta loi.

RACINE.

Se mépriser v. pr. Avoir du mépris pour soi-même. Nous méprisons beaucoup de choses pour ne pas nous mépriser nous-mêmes. (Vauvenargues.) Dès que l'homme est forcé de se mépriser lui-même, il n'est plus susceptible de vertu. (Dumarsais.) On rencontre des individus tellement déçus de leur dignité primitive, qu'ils sont réduits à se mépriser eux-mêmes. (Alibert.)

— Avoir, montrer du mépris les uns pour les autres : Ces deux personnes se méprisent souverainement.

— Allus. littér. Qui méprise Cotin n'estime point son roi, Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi, Vers de la IX^e satire de Boileau. Le poète prend le ton de l'ironie pour mieux accabler les méchants auteurs :

Puisque vous le voulez, je vais changer de style. Je le déclare donc : Quinault est un Virgile; Pradon comme un soleil en nos ans a paru; Pelletier écrit mieux qu'Albano ou Patru; Cotin, à ses sermons traîne toute la terre; Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa chaire; Soud est le phénix des esprits relevés; Perrin... Bon, mon Esprit couraillé poursuivit. Mais ne voyez-vous pas que leur troupe en furie Va prendre encore ces vers pour une raillerie? Et Dieu sait aussitôt que d'auteurs en courroux, Que de rimeurs blessés s'en vont fonder sur vous! Vous les verrez bientôt, féconds en impostures, Amasser contre vous des volumes d'injures, Traiter en vos écrits chaque vers d'attentat, Et d'un mot innocent faire un crime d'Etat. Vous aurez beau vanter le roi dans vos ouvrages, Et de ce nom sacré enfler tout votre bagage; Qui méprise Cotin n'estime point son roi, Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Dans l'application, ces vers si comiques sont dirigés contre ceux qui ont la prétention de placer leur inhabileté à l'ombre d'une personne ou d'une chose généralement respectée :

« Cela va bien : Marin avait déjà dit, dans sa requête imprimée, qu'en le montrant au doigt j'avais insulté la majesté du trône, berné le gouvernement, injurié la magistrature, bravé les tribunaux, outragé les citoyens, car Qui méprise Marin n'estime pas son roi, Et n'a, selon Marin, ni Dieu, ni foi, ni loi. »

BEAUMARCHAIS.

« Un fou, qui se croit sage, méprise ou hait tout ce qui ne pense pas comme lui; il veut pour le bien public forcer son prochain à se soumettre à son opinion; tout homme qui émet un avis opposé au sien est un ennemi de l'or-

dre, de l'Etat et de Dieu; dans sa hautaine folie, dans sa sottise glorieuse, il dit :

*Qui méprise Cotin n'estime pas son roi,
Et moi, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.*

Cité de SÉCUR.

« A raison de quoi ils ont cité et personnellement ajourné ledit Paul-Louis à comparoir devant les assises de Paris, comme ayant offensé la morale publique, en racontant tout haut ce qui se passe chez eux, et la personne du roi dans celle des courtisans; le tout conformément à l'article connu du titre... de la loi... du code des gens de cour, commençant par ces mots : *Qui n'aime pas Cotin n'estime point son roi, etc.* »

P.-L. COURIER.

« C'est bien, il est parti... Ce ministre infidèle Outrage le monarque en outragant Villèle; Je sais que sur ce point vous pensez comme moi : *Qui n'aime pas Villèle est ennemi du roi.* Voyez à quel excès un fol orgueil entraîne! »

BARTHELEMY et MÉRY.

MÉPRISEUR, EUSE (mé-pri-zeur, eu-ze — rad. mépri-er). Personne qui méprise : *Pyrrhus étoit un trop grand MÉPRISEUR du peuple* (Amyot).

Mépriseurs indiscrets, vous n'y connaissez rien.

LAMOTTE.

MÉPRIX s. m. (mé-pri — du préf. mé, et de prix). Prix inférieur à la valeur réelle, vil prix : *Les bourgeois ne se faisaient jamais concurrence les uns aux autres; ils ne vendaient jamais à MÉPRIX* (Sismondi). « Peu usité.

MÉQUET (Eugène-Louis-Hugues, baron), marin français, né à Cherbourg en 1812. Il est fils d'un brave marin qui se fit remarquer sous le premier Empire. Elève de l'École navale de Brest, il devint aspirant de 2^e classe en 1828, prit part à l'expédition d'Alger en 1830, et assista à l'attaque de l'embouchure du Tage en 1831. Promu enseigne de vaisseau en 1833, lieutenant en 1842, il reçut ensuite un commandement sur la côte d'Afrique, fut chargé de réprimer la traite des nègres et contribua à l'établissement du comptoir de Grand-Bassam, qui fait partie du Sénégal. Depuis deux ans, M. Méquet était capitaine de frégate lorsque commença, en 1854, la guerre d'Orient; après avoir commandé en second le vaisseau *Henri IV*, il fut envoyé à terre avec les marins chargés de prendre part à l'attaque de Sébastopol, commanda une batterie de marine et fit preuve d'un sang-froid et d'un courage qui lui valurent d'être promu capitaine de vaisseau le 2 décembre 1854. De retour en France, M. Méquet devint successivement membre du conseil des travaux de la marine, commandant du *Christophe-Colomb*, chef d'état-major de la division d'Orient (1859), commandeur de la Légion d'honneur (1860), membre adjoint du conseil d'amirauté (1864), contre-amiral (1865), major-général à Brest et commandant en chef de la division des Antilles (1867). Appelé à Paris pour prendre part à la défense de la capitale qui allait être assiégée par les armées allemandes, M. Méquet reçut, le 6 septembre 1870, le commandement du 8^e secteur de l'enceinte fortifiée et organisa la résistance des forts de Vanves et de Montrouge, qui eurent beaucoup à souffrir du bombardement. Au mois de janvier 1871, il fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur et, après la guerre, il a été appelé à faire partie du conseil d'amirauté.

MÉQUINENZA, l'ancienne *Octogesa*, ville d'Espagne, province et à 70 kilom. S.-E. d'Huesca, au confluent de la Sègre et de l'Ebre, et au pied d'une montagne escarpée que surmonte un château fort; 1,550 hab. Les Français prirent le château en 1810 et ne le rendirent qu'en 1814.

MÉQUINEZ ou **MEKNASAH**, une des trois villes impériales du Maroc, dans l'intérieur de l'empire, à 50 kilom. S.-O. de Fès, à 310 kilom. N.-E. de Maroc, par 38° 58' de latit. N. et 7° 50' de longit. O.; 59,000 hab. C'est à Méquinez qu'est caché le trésor impérial, confié à la garde noire. Fabriques importantes de faïences, poterie, cuirs renommés. Le cuir appelé maroquin ne vient pas exclusivement de la ville de Maroc, qui semble avoir le monopole de tous les cuirs africains désignés sous ce nom; Méquinez exporte autant de ces cuirs que toutes les autres villes principales de l'empire du Maroc. Cette ville, située dans une vallée spacieuse et fertile, est bien fortifiée, comme toutes les villes littorales et intérieures de l'empire. Elle a une triple enceinte de murs en bon état, garnis d'une nombreuse artillerie, qui la défend contre les nombreuses attaques des Berbères de la montagne. Outre un grand nombre de mosquées, dont quelques-unes sont remarquables, on y voit un palais impérial, construit dans le style mauresque et où abondent des colonnettes de marbre, apportées d'Egypte, d'Italie et de France. Ce palais, qui est une des résidences du sultan, a deux milles de circonférence, et est entouré d'immenses jardins. Dans la partie la plus cachée se trouve le harem.

Les habitants de Méquinez sont généralement industrieux; on les dit plus civilisés que ceux des autres parties du Maroc, et très jaloux de leurs femmes, qui sont d'une remarquable beauté. Cette ville, autrefois con-

nue sous le nom de Selda, fut fondée vers l'an 940; mais elle ne se développa que beaucoup plus tard. Elle fut d'abord le refuge des Maures chassés de leur pays par les Espagnols et les Portugais, qui firent à diverses époques des descentes dans l'empire du Maroc. Le grand peintre Eugène Delacroix, dans un voyage en Afrique, visita Méquinez et y puisa le sujet de deux de ses tableaux, représentant une *Rue de Méquinez* (1834) et un *Corps de garde à Méquinez* (1847).

MER s. f. (mèr. — Presque toutes les langues européennes, à l'exception du grec, possèdent pour la mer un nom d'origine commune : en latin, *mare*; en irlandais, *muir*, génitif, *marra*; en kymrique, *môr*, *myr*; en corrique et armoricain, *môr*; en gothique, *marei*; en anglo-saxon, *mere*; en scandinave, *mar*; en ancien allemand, *marî*, *meri*; en lithuanien, *marės*; en ancien slave et en russe, *more*; en polonais, *more*; en lithuanien, *morra*; en sanscrit, *mîra*, *mêr*, océan. L'origine présumée de tous ces termes est la racine *mar*, mourir. « Le sens que l'on obtient par cette étymologie, dit Pictet, se justifie facilement. La mer s'offre naturellement à l'imagination comme une grande surface stérile et déserte; c'est le *pontos atragelos* d'Homère, le *vastum mare* des Latins, le *vast, vast*, proprement désert, des Scandinaves. Un des noms sanscrits du océan, *marîty-abbava*, signifie l'origine ou la source de la mort. De plus, *maru*, en sanscrit, désigne le désert, et se présente, sauf la différence des suffixes, comme le vrai corrélatif du latin *mare* et de ses corrélatifs européens, sans que l'on puisse mettre en doute sa provenance de la racine *mar*. » Trés-vaste étendue d'eau, qui occupe une grande partie de la surface de la terre : *Une ville située sur le bord de la MER. Traverser la MER. Voyager sur MER. Tomber au fond de la MER. Aucun physicien ne doute aujourd'hui que la MER n'ait couvert une grande partie de la terre habitée* (D'Alemb). La coloration de la MER change suivant l'état de l'atmosphère. (A. Maury.) Le spectacle de la MER fait toujours une impression profonde. (Mme de Staël.) La MER est pour les peuples la première condition d'une grande destinée. (E. Pelletan.) Ceux qui ont passé leur enfance sur les bords de la MER savent combien d'associations d'idées profondes et poétiques se forment en présence du spectacle qu'offre le rivage. (Renan.) La MER féconde vivifie la terre de ses vapeurs. (Michelet.)

L'homme a, comme la mer, ses flots et ses caprices.

BOILEAU.

Le bord fuit; devant nous s'étend la mer profonde, Partout les cieus, partout les noirs gouffres de l'onde.

DEUILLE.

O mer, dans ton repos, dans tes bruits, dans ton air, Comme un amant, je t'aime et te salue, O mer!

BRIZEV.

« Partie définie de cette étendue; vaste étendue d'eau salée, entourée de terres de toutes parts : La MER Méditerranée. La MER Rouge. La MER du Nord. La MER des Indes. La MER Caspienne. La MER Morte. Les vaisseaux des Etats-Unis courent toutes les MERS. (Chateaub.) Chaque MER imprime toujours à ses habitants un type particulier. (A. Maury.)

— Par exagér. Vaste étendue d'eau : *Le fleuve était débordé, la campagne était une MER.* « Grande quantité de liquide quelconque : *Cela faisait dans la cave une MER de vin.* « Dans des MERS de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique; mais les Anglais ne croient point avoir acheté trop cher leurs lois. (Volt.)

— Par anal. Vaste étendue, vaste superficie : *UNE MER de glace. UNE MER de sable.* Quand le vent agit les plantes, sous diriez, à leurs ondulations, une MER de verdure et de fleurs. (B. de St-P.)

— Fig. Objet qui offre des fluctuations, des péripéties, des vicissitudes diverses : *La MER des passions humaines. La vie humaine est une MER qui ne connaît pas de calme.* On n'a pas encore inventé de boussole pour naviguer sur la haute MER du mariage. (H. Heine.) Mon éme est une mer dont je cherche le fond.

TH. DE BANVILLE.

Je me croyais au port, calme, à l'abri des flots, Et me voilà sondant une mer de complots.

V. HUGO.

— Par mer, Par la voie de mer : *Aller PAR MER à Civita-Vecchia. Chercher par terre et par mer, Chercher de tous côtés : On vous a cherché PAR TERRE ET PAR MER.*

— Les deux mers, L'océan Atlantique et la Méditerranée :

J'entends déjà frémir ces deux mers étonnées De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées.

BOILEAU.

— Mer intérieure, Espèce de grand lac d'eau salée, qui ne communique pas du tout, ou seulement par un canal étroit, avec la masse des eaux de la mer : *La Méditerranée est la plus vaste des MERS INTÉRIEURES.*

— Pleine mer, Haute mer, Partie de la mer éloignée du rivage : *Dans les HAUTES MERS, plus on s'éloigne des côtes, plus la profondeur est grande.* (Buff.) « Etat de la mer au moment de sa plus grande élévation, au fort du flux : *La navire partit au moment de la PLEINE MER.*

— Basse mer, Etat de la mer au moment

du reflux. « Mer basse, Endroit de la mer peu profond.

— Bras de mer, Partie de mer profondément resserrée entre deux terres sur une grande longueur.

— Homme de mer, Marin, matelot.

— Ecumeur de mer, Pirate.

— Armée de mer, Flotte de vaisseaux de guerre.

— Port de mer, Port formé par les eaux de la mer. « Ville possédant un port de ce genre : *Fréjus a été un PORT DE MER.*

— Oiseau de mer, Oiseau qui vole presque continuellement au-dessus de la mer ou qui vit sur des rochers au milieu de la mer : *L'oiseau DE MER dont l'aile est brisée par l'orage se laisse quelque temps bercer au penchant de la lame, qui finit par l'engloutir.* (Ste-Beuve.) — Vert de mer, Vert d'une teinte particulière.

— Loc. fam. Mer à boire, Chose difficile, qui demande du temps, dont on aura peine à venir à bout : *Voyons, ce qu'on vous demande n'est pas la MER à BOIRE.*

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire?

Tout cela, c'est la mer à boire.

LA FONTAINE.

« Salé comme la mer, Extrêmement salé : *Ce poage est SALÉ comme LA MER.* « Une goutte d'eau dans la mer, Chose insignifiante donnée là où il faudrait quelque chose de très-considérable : *L'obole de la charité publique est pour le paupérisme UNE GOUTTE D'EAU DANS LA MER.* « Porter l'eau à la mer, Apporter, faire arriver une chose en un lieu où les choses de même espèce abondent déjà. « *La bouver le rivage de la mer, Prendre une peine complètement inutile. « Voyager en pleine mer, Etre en pleine réussite, avoir des affaires tout à fait prospères et bien lancées. « *Il avalerait la mer et les poissons, Se dit d'un homme qui a un appétit extraordinaire.**

— Prov. Qui craint le danger ne doit pas aller en mer, Il ne faut pas s'engager dans certaines affaires, si l'on ne veut en courir les dangers ou en supporter les inconvénients.

— Hist. Rois de la mer, Titre que prenaient les chefs des pirates du Nord. « *Letres de mer, Lettres qu'on délivrait en Bretagne à certains navires qui naviguaient le long des côtes, pour les exempter du droit de bris et leur permettre d'acheter des vivres dans les ports.*

— Antiq. hébr. Mer d'airain, Vaste bassin d'airain, supporté par douze taureaux de même métal, qui servait aux purifications des prêtres, et que Salomon avait fait placer dans le temple.

— Blas. Lignes onnées, figurant des vagues, qui remplissent le quart de la hauteur de l'écu vers le bas, et dont l'émali est ordinairement l'argent : *Durand, à Paris : D'azur, au rocher d'or posé au milieu d'une MER d'argent, accompagné en chef de deux bouquets de trois roses, chacun du second émail, les tiges et les feuilles de même.*

— Théâtre. Mer agitée, Machine de théâtre, destinée à imiter le mouvement des flots de la mer : *LA MER AGITÉE est composée de longues lanternes angulaires de toile ou de carton bleu, qu'on enfille à des broches parallèles, et qu'on fait tourner par des polissoirs.* (J.-J. Rouss.)

— Chorégr. Mer agitée, Nom d'une figure du cotillon.

— Mer. Lame, vague : *Comme il y avait peu de MER, il flôtait ses neuf neuds à l'heure, quoique sa vitesse variait suivant la force du vent.* (D'efauconpret.) « Mer élate, Moment où le mouvement de la mer est nul, la marée étant arrivée à son point le plus haut ou à son point le plus bas : *Les Indiens paraissent beaucoup redouter la passe, et ne s'y engageaient jamais qu'à la MER ÉTALÉ du flot ou du jusant.* (La Pérouse.) « Objet de mer, Lame violente et soudaine qui vient heurter le navire : *Le coup de vent du 16 avait obligé les frégates espagnoles d'arriver vent arrière, et la Commandante avait reçu un COUP DE MER qui avait emporté ses bouteilles, enfoncé les fenêtres de sa grand chambre et mis beaucoup d'eau à bord.* (Bougainville.) « Mettre en mer, Mettre à la mer, Quitter le port, s'éloigner du rivage : *La flotte vient de METTRE À LA MER.* « Prendre la mer, Commencer une navigation. « *Tenir la mer, Naviguer loin des côtes.*

— Comm. Ecume de mer. V. ÉCUME.

— Econ. domest. Grand vase de terre plein de vin, que l'on remplit à mesure qu'on y puise : *UNE MER de vin de Chypre.*

— Pathol. Mal de mer, Indisposition ordinairement accompagnée de nausées et de vomissements, qu'éprouvent certaines personnes en mer, et qui est attribuée aux mouvements de roulis et de tangage.

— Astron. Nom donné à de vastes espaces de teinte sombre et uniforme, qu'on distingue dans la lune.

— Physiq. Mer de lait ou Mer d'hiver, Phénomène par lequel la mer prend l'apparence d'une plaine couverte de neige, et qui est dû, pense-t-on, à la présence d'une multitude infinie d'animalcules phosphorescents.

— Encycl. Géogr. La vue de la mer exerce toujours sur l'homme une irrésistible séduction. En dehors même de la majesté du spec-

taclé qu'elle présente aux regards, les mystères sous-marins, que la science pénètre tous les jours plus profondément tout ce monde fourmillant et formidable, apparaissent à l'esprit et ajoutent à cette contemplation une sorte d'horreur mystérieuse.

Ronsard, bien avant que la science eût rien affirmé à cet égard, s'était écrié, avec un remarquable pressentiment, en décrivant l'infini de la mer :

La sont par la nature encloses
Au fond de cent mille vaisseaux
Les semences de toutes choses,
Eternelles filles des eaux!

« C'est beau, c'est peut-être vrai! dit à ce propos Sainte-Beuve; quel laboratoire en effet que tout ce qui se passe au fond des mers, surtout si ce fond dût un jour apparaître à la lumière et former sous le soleil, la masse des eaux se déplaçant, dans quelque grand printemps futur! « Ce n'est pas là une rêverie de poète; Michelet appelle avec raison les insectes de la mer des « faiseurs de mondes, » et l'on ne peut plus, en effet, se représenter l'océan que comme un laboratoire en perpétuelle activité. C'est par lui que la vie paraît avoir commencé; c'est la vapeur d'eau liquéfiée sur la surface entière de la terre qui, à l'heure de la formation du globe, en a, dans une longue succession de siècles, refroidi et solidifié le noyau incandescent; c'est avec le refroidissement de la surface embrasée qu'est née la vie. Cette vie intense de la mer ne s'est, avec le temps, ni éteinte ni même ralentie; avec ses volcans sous-marins, ses courants d'eaux bouillantes et d'eaux glacées, son flux et son reflux, son mouvement perpétuel, ses myriades d'animalcules, d'insectes et de poissons, la mer a une fécondation sans fin.

La mer nous enseigne de toutes parts dans ses replis redoutables, et la science a prouvé que, si la croûte terrestre pouvait être détachée et jetée à la mer, la masse totale de notre planète se trouverait submergée à une profondeur de plus de 1,500 mètres. La superficie de la terre ferme est à celle de l'élément liquide dans le rapport de 1 à 28, ou, d'après Rigaud, dans le rapport de 1 à 27. Les mers sont d'ailleurs réparties d'une manière fort inégale. L'hémisphère austral en contient beaucoup plus que l'hémisphère boréal, et la proportion est environ celle de 8 à 5. Depuis le 40^e degré de latitude S. jusqu'au voisinage du pôle antarctique, l'écorce terrestre est presque entièrement couverte d'eau. L'élément liquide prédomine également dans l'espace compris entre les côtes orientales de l'ancien continent et les côtes occidentales du nouveau monde, il n'est interrompu que par de rares archipels, et, sous les tropiques, il règne sur 145 degrés de longitude. La majeure partie des eaux qui environnent les continents constituent ce qu'on appelle l'Océan. Celui-ci pénètre plus ou moins dans les terres et forme des mers partielles qui restent en communication avec la mer principale; on les désigne sous le nom de méditerranées, parce qu'en effet la terre les entoure, excepté au point où existe la communication. Enfin, de grands amas d'eau salée existent aussi sans issue dans l'intérieur des terres; on les appelle des caspiennes, et ils ne sont autre chose que de vastes lacs.

— I. CONFIGURATION DES MERS. La moindre réflexion montre que, dans son état primitif, l'Océan a dû recouvrir en entier et d'une manière uniforme la surface du globe; les inégalités actuelles de la terre sont le résultat de révolutions violentes; l'action calme et progressive des éléments tend à restituer à la terre et à l'Océan la forme qu'ils ont perdue. Les éléments qui composent la partie solide du globe sont, sous l'effet, à l'action lente, mais implacable, des agents atmosphériques qui les désagrègent et les émettent; les cours d'eau se chargent de les transporter à la mer, de sorte que la terre entière peut être comparée à une immense chantier où les ouvriers, partagés en deux bandes, attaquent d'un côté toutes les éminences, et de l'autre charrient les débris pour combler les dépressions du sol. L'érosion des côtes par les eaux de la mer concourt à la réalisation du même résultat.

De hardis calculateurs, prenant pour point de départ les changements amenés par ces puissants agents, ont essayé de fixer l'époque à laquelle l'air et les eaux auront enfin achevé leur œuvre de nivellement. M. Archibald Geikie a constaté que le bassin du Rhône, grâce à un double travail d'érosion et de dissolution, s'abaisse annuellement d'un neuvième de millimètre; celui du Mississippi, d'un dix-huitième; celui de la Tamise, d'un trente-sixième. De ce fait et de la hauteur actuelle des continents, il conclut que le continent américain sera, du fait seul des agents atmosphériques, emporté à la mer dans un espace de 4,500,000 ans, et l'Europe dans 4,000,000 d'années. L'érosion des côtes amènerait beaucoup plus lentement le même résultat.

De son côté, M. Carpenter, étudiant les eaux de la Méditerranée, y a trouvé en suspension une matière vaseuse particulière, qu'il a reconnue également dans le Rhône et dans le Nil, et qui est évidemment enlevée aux continents dont le relief, progressivement attaqué par les fleuves, finira un jour

par combler cette mer. C'est à ces particules de matières terreuses que M. Tyndall attribue la belle couleur bleue de la Méditerranée et du lac de Genève.

Après ce coup de fil jeté sur le rôle que l'avenir réserve aux eaux terrestres, il sera intéressant de signaler le travail qu'elles ont déjà subi. Lorsqu'on étudie l'arrangement, la composition et la forme des différentes parties qui constituent l'écorce terrestre, on trouve presque partout des témoins irrécusables d'un séjour prolongé des eaux salées. En suivant les couches de même nature et en déterminant leurs limites, on peut reconstituer les mers avec la forme qu'elles devaient avoir lorsqu'elles ont donné naissance à ces dépôts. Ainsi, pour prendre un exemple dans notre pays, les couches de calcaire grossier que l'on exploite dans les environs de Paris et qui ont servi à l'édification de la ville ont dû être formées par une mer dont un golfe profond s'avancait dans le département du Loiret, et qui s'étendait au nord en couvrant de ses eaux une partie de la Belgique et de l'Angleterre, tandis que la partie occidentale de la Manche, la Normandie, une portion de l'Orléanais étaient émergées. Cette mer, en se retirant, a laissé à Mortefontaine et dans le nord de Paris un désert de sables où on retrouve sur des rochers épars la trace d'érosions produites par les vagues. A une époque postérieure, la mer qui a déposé les sables de Fontainebleau formait en Allemagne un golfe très-allongé, au fond duquel était l'emplacement où est maintenant située la ville de Bâle, et dont les montagnes du Harz, du Hunsrück et des Vosges, le Wurtemberg et la Bohême étaient les rivages. L'étude attentive des dépôts laissés par ces mers montre que la formation de ces dépôts a exigé un temps très-long et s'est effectuée avec beaucoup de lenteur. On retrouve dans ces couches des coquilles marines à texture très-déliée, dans un état parfait de conservation, et quelquefois dans une position qui ne peut se concilier qu'avec une tranquillité parfaite des eaux où ces mollusques vivaient.

Parmi toutes les hypothèses qui ont été faites pour expliquer les changements survenus à la surface du sol, la plus rationnelle est celle qui consiste à admettre que les mers et les continents n'ont pris leur forme actuelle qu'après une suite d'affaissements et d'exhaussements des différentes parties de l'écorce terrestre. Les modifications analogues qui se produisent encore de nos jours justifient cette théorie. Il est hors de doute, dit l'hydrographe Boutroux, que les côtes de Scandinavie et celles du Groenland se soulèvent peu à peu. Les débris de vaisseaux fabriqués avant l'introduction du fer qu'on a recueillis aux environs de Stockholm, parmi des fossiles appartenant aux mêmes espèces que celles qui habitent aujourd'hui les eaux de la Baltique, sont des preuves irrécusables de cette élévation qui, sur certains points, atteint un mètre et demi par siècle. Une portion considérable des lits de la mer du Nord et de la mer Baltique s'est donc élevée verticalement dans le cours des derniers siècles et s'est transformée en terre ferme. Le changement de climat dans ces contrées est attribué à cet exhaussement, qui a probablement détourné le Gulf-Stream de son cours primitif. Les glaces du pôle nord se sont avancées vers le sud, et la côte est de Groenland, qui était autrefois habitée par une colonie danoise, est devenue inaccessible. Il se produit sur les rivages de la mer des transformations plus rapides qui se passent sous nos yeux et dont nous pouvons constater les progrès d'année en année. Tels sont les atterrissements qui se forment à l'embouchure de toutes les rivières et les érosions produites par l'action des lames sur les roches qui bordent les côtes. Les débris de ces roches, après avoir été désagrégés par la mer, vont encombrer, sous forme de sables et de galets, des portions du lit de la mer qui sont exhaustes par cet apport continu. Les côtes de la Manche et de la mer du Nord nous offrent un exemple remarquable de ces modifications produites par l'action simultanée des lames et des courants. Les falaises calcaires de la Normandie, continuellement dégradées par la mer, y laissent tomber une quantité considérable de cailloux siliceux. Ces cailloux, par leur frottement continu sur le fond et les uns contre les autres, se réduisent en particules de sable qui, entraînées par les courants, vont former les bancs nombreux dont la mer du Nord est encombrée. Un transport analogue se produit sur la côte des Landes. Dans ces contrées, le sable est tout foré, le vent et les vagues entraînent le long de la côte à la direction du sud, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'au cap de Biarritz, où il s'accumule. Les alluvions transportées à la mer par les fleuves donnent lieu également à des changements considérables dans la configuration et l'étendue des rivages. Les dépôts du Rhin, de l'Escaut et de la Meuse ont formé le sol de la Hollande. Une partie du Bengale est due aux alluvions du Gange. Celles du Mississippi, de l'Amazonie combient en peu de temps des espaces considérables. Dans la Méditerranée, les changements sont moins étendus qu'à l'embouchure de ces grands fleuves, mais ils sont très-sensibles. Grâce à l'absence de courants et de marées, on peut y suivre pas à pas

les progrès des atterrissements formés par les matériaux que les rivières transportent à leur embouchure. Aux bouches du Pô, la côte s'est avancée annuellement d'environ 25 mètres depuis l'an 1300, et, suivant Prony, pendant les deux derniers siècles, la marche des alluvions a été de 70 mètres par an. Le delta du Nil s'est avancé de 2,000 mètres environ depuis le commencement de l'ère chrétienne et l'on a calculé que la surface de la basse Egypte avait dû s'élever de plus de 2 mètres par suite des inondations du fleuve. Les alluvions du Rhône, à la suite de travaux d'endiguement qui ont fait écouler une grande partie des eaux du fleuve par une même embouchure, ont comblé, près de la côte, dans ces vingt dernières années, des profondeurs de 30 mètres. Les atterrissements de l'Arno et du Tibre sont également considérables, eu égard au faible débit de ces rivières; des documents certains portent qu'à 2500 ans au, en moyenne, le déplacement de la côte à l'embouchure du Tibre; il s'est élevé à 4 mètres dans les siècles derniers. Des plaines fertiles s'étendent sur des emplacements que la mer couvrait jadis de ses eaux. En même temps que dans certains points de la Méditerranée la terre empiète continuellement sur les eaux, d'autres rivages paraissent, au contraire, avoir été envahis par la mer; ainsi, le port de Civita-Vecchia semble être plus profond qu'il n'était autrefois. On remarque sur la côte, au nord et au sud de cette ville, de nombreux restes de constructions romaines qui sont maintenant recouvertes par les eaux. Mais il est difficile d'attribuer ces changements à un exhaussement général du niveau de la Méditerranée; la communication de cette mer avec l'Océan, par le détroit de Gibraltar, exclut une telle supposition. Il est plus rationnel d'admettre encore ici un abaissement très-lent du sol.

II. DIVISION GÉOGRAPHIQUE DES MERS DU GLOBE. 1^o Océan Atlantique. Il est borné au nord par l'Océan Arctique, dans la direction d'une ligne qu'on peut tirer des côtes nord-est du Labrador jusque vers les Hébrides. Il est contenu entre l'ancien et le nouveau monde. Il se termine au midi, dans une ligne qui s'étendrait de la pointe méridionale de l'Afrique vers le détroit de Magellan, en passant par les Malouines. L'équateur le partage en deux parties à peu près égales. Les îles de la première subdivision sont : Terre-Neuve, les Bermudes, les Açores, Madère et les Canaries; celles de la partie équinoxiale sont : l'archipel du Cap-Vert, l'Ascension, Sainte-Hélène, les Martin-Vaz, avec quelques rochers épars dans le golfe de Guinée. Les îles de Tristan d'Acunha sont les seules qui méritent d'être citées dans la partie méridionale.

2^o Océan Arctique. Son centre est supposé au pôle arctique ou boréal. Les côtes du Groenland, de l'Islande, de l'Ecosse, de Norvège, de Russie, de l'Asie et de l'Amérique du Nord sont ses rivages. On y trouve les îles Féroë, du Spitzberg, de la Nouvelle-Zemble et Liakof. Peu connue au commencement de ce siècle, cette partie du monde l'est davantage aujourd'hui. Grâce aux voyages de Franklin, de Parry, de Mac-Clear, du docteur Kane et d'autres marins courageux, on sait maintenant qu'il existe, entre le nord de l'Amérique et un immense archipel qui s'appuie sur les glaces du pôle, un passage conduisant du détroit de Behring à la baie de Baffin. Deux expéditions, parties en même temps de ces deux points, ont pu se rencontrer près de l'île Melville. Mais ce passage est tellement tortueux et si fréquemment encombré par les glaces, qu'il ne peut être d'aucune utilité pour la navigation. Dans ces dernières années, Kane s'est avancé le long de la côte occidentale du Groenland jusqu'à 82° 30' de latitude, point le plus voisin du pôle auquel on soit encore parvenu, et, à la suite du canal de Smith, il a découvert une mer libre de glace, dont il a évalué la surface à 3,000 milles carrés.

3^o Océan Antarctique. C'est le plus grand de tous. Il contient le pôle antarctique. Aucun continent n'est baigné par cet océan, dans la direction duquel s'avancent toutes les pointes méridionales de la terre habitée. Les îles de cette mer immense sont celles de la Désolation et quelques îlots privés de végétation.

4^o Océan Indien. Il confine vers le sud avec l'océan dont nous venons d'indiquer les limites, en suivant une courbe qui passerait par le midi de l'Afrique, la côte septentrionale de la terre de Kerguelen et la terre de Lewin. Les côtes africaines de l'est le bornent à l'occident, les rives occidentales de l'Australie au levant, et les îles de la Sonde, les côtes de l'Inde, de la Perse avec celles de l'Arabie le contiennent au nord. Madagascar et Ceylan y sont comme des fragments de continents détachés. Les îles Trial, des Cocos, de Nicobar, d'Andaman, de Chagos, Maldives, Laquedives, Rodriguez, de France, de Bourbon, des Seychelles, de Comore et Socotra y forment des archipels ou des terres isolées.

5^o Océan Pacifique. Il est situé entre l'Océanie, l'Asie orientale, l'Amérique occidentale et l'océan Antarctique. Cet océan, très-ouvert vers le sud, s'y termine par une ligne sinuose qu'on peut tirer de la terre de Van-Diemen à la Nouvelle-Zélande et de

celle-ci vers les côtes du Chili. Les îles Aléoutiennes, au nord, en séparent la mer de Behring. Des archipels nombreux, dont plusieurs sont à peine connus, en occupent une grande partie, surtout entre les tropiques, à l'est de la Polynésie.

III. MÉDITERRANÉES. Ces mers, assez nombreuses, communiquent toujours avec l'Océan, mais plusieurs d'entre elles sont privées de marées.

1^o Méditerranée proprement dite. Elle sépare l'Europe de l'Afrique à l'est, près entre 30° et 45° de lat. N., et s'étend à l'ouest depuis l'Asie jusqu'au détroit de Gibraltar, dans une longueur d'environ 900 lieues. La mer Noire, dont celle d'Azov n'est qu'un appendice, doit être considérée comme une dépendance de la Méditerranée, et la mer Adriatique y est comme une méditerranée secondaire.

2^o Méditerranée scandinave ou mer Baltique. Elle appartient entièrement à l'Europe septentrionale. Sa largeur est de 30 à 80 lieues environ de l'est à l'ouest; elle s'étend en longueur depuis le 54° parallèle jusqu'au 65° environ. Les golfes de Botnie, de Finlande et de Livonie en sont les principaux enfoncements. Elle communique avec la mer du Nord, par où s'avance, vers le sud, l'Océan Arctique, au moyen de détroits que forment, entre la presqu'île de Jutland et la Suède méridionale, des îles dépendant du Danemark. Rugen, Bornholm, Oland, Gotland, Oesel, Dago et Aland en sont les autres îles principales. Une multitude de rochers forment l'archipel d'Abo, entre Aland et la Finlande.

3^o Méditerranée érythrée ou mer Rouge. Elle sépare l'Afrique de l'Asie. La mer y est très-sensible; elle n'a que 80 lieues de l'est à l'ouest et 800 lieues dans sa plus grande longueur.

4^o Méditerranée Persique. Elle est située entre la Perse et l'Arabie, et se lie à l'Océan par un détroit qui lui communique les mouvements du flux et du reflux. Sa longueur est peu considérable. On la considère ordinairement comme un golfe, et c'est sous ce nom qu'elle est désignée sur les cartes.

Bory de Saint-Vincent, considérant encore comme mers méditerranéennes :

La méditerranée Sinique, qui s'étend depuis l'extrémité boréale de la Manche de Tartarie jusqu'à l'extrémité de la presqu'île de Malacca, communiquant avec l'Océan par un grand nombre de détroits, qui disparaîtront, dit Bory de Saint-Vincent, et formeront alors une véritable méditerranée;

La mer d'Ochkotsk et celle de Behring, toutes deux voisines du pôle nord;

La méditerranée Colombienne, dans laquelle il réunit le golfe du Mexique et la mer des Antilles;

La baie d'Hudson, dans le nord du continent américain, et dont on ne connaît pas encore bien les contours.

Bory de Saint-Vincent suppose que le nombre des méditerranées augmentera; que les détroits disparaîtront et qu'il se formera, dans l'intérieur des terres, des mers isolées comme celles que nous avons indiquées sous le nom de caspiennes. La salure de l'eau est, selon lui, ce qui distingue les caspiennes des lacs, qu'il considère toujours comme remplis par des eaux douces. Il place dans cette série la Caspienne proprement dite, située entre l'Asie et l'Europe; la mer d'Aral, à l'est de la précédente et beaucoup plus petite qu'elle; la mer Morte et la mer Baikal.

IV. PROFONDEURS DE LA MER. Jusqu'à ce qu'on eût commencé à mettre à exécution le plan adopté aujourd'hui par la marine américaine, de faire de grands sondages dans toutes les régions de l'Océan, on conserva des idées assez erronées sur la profondeur des mers. La profondeur moyenne avait été, à diverses époques, calculée par différents astronomes et navigateurs. Ross, Dupetit-Thouars et d'autres officiers des marines anglaise, française et hollandaise avaient essayé de sonder par de grandes profondeurs. Ross laissa filer 3,200 mètres de ligne, sans que rien indiquât que le plomb eût atteint le fond. Ces expériences, faites dans l'hypothèse que la ligne devait cesser de filer aussitôt que le plomb touchait au fond, ne pouvaient produire aucun résultat. Maury appela de nouveau l'attention sur ce genre de recherches, dans la création de la télégraphie sous-marine devait bientôt montrer l'utilité. Les officiers de la marine américaine furent chargés par le gouvernement des Etats-Unis de faire au moins un sondage par chaque région de l'Océan comprenant cinq degrés en latitude et cinq degrés en longitude. Les procédés de sondage furent perfectionnés. Les résultats obtenus jusqu'ici ont permis à Maury de dresser la carte des profondeurs de l'Océan Atlantique, depuis le parallèle de 50° N. jusqu'à celui de 10° S. La partie la plus profonde de l'Atlantique semble être entre les Bermudes et le grand banc de Terre-Neuve. Les sondages exécutés autorisent à penser que la profondeur moyenne de l'Océan ne dépasse pas 3 à 4 milles. Aucune des sondes qui offrent quelques garanties ne dépasse 5 milles.

On s'est beaucoup occupé, dans ces dernières années, de l'étude du fond des mers, au double point de vue de sa constitution géologique et des organismes qui s'y déve-

loppent. Divers appareils ont été imaginés pour détacher et rapporter sans altération les échantillons qu'on veut étudier; l'appareil inventé par W. Thompson et perfectionné par le commandant Behnken paraît remplir parfaitement cette double condition. Grâce à ces moyens d'investigation, on a pu constater l'existence d'animaux vivants à une profondeur de 2,200 mètres, bien que ces êtres doivent supporter une effrayante pression de 211 atmosphères.

V. CIRCULATION Océanique. L'équilibre des eaux de l'Océan n'est pas seulement troublé par les vents qui soufflent à la surface et les soulèvent en lames plus ou moins hautes et par l'action des masses de la lune et du soleil, qui, modifiant leur gravité, produisent le phénomène des marées; on observe encore, dans presque toutes les régions, à la surface et dans les profondeurs, des mouvements de transport des eaux, mouvements connus sous le nom de courants.

Mais, en dehors de ces mouvements réguliers et constants, la mer offre encore certains phénomènes curieux à étudier et dont la cause paraît assez obscure. Ce sont ceux que les Anglais appellent *side rips*, mouvements de clapots analogues à ce que produirait le conflit de deux marées ou de deux forts courants. On les observe, par exemple, dans l'Atlantique, près de l'équateur, principalement du côté nord. La mer gronde alors comme une rivière qui se fraye un chemin à travers les rochers; le navigateur inexpérimenté s'attend à voir son navire entraîné loin de sa route, et, lorsqu'il fait son point, il reconnaît avec étonnement qu'il ne s'en est pas écarté. De Humboldt, qui a vu ces *side rips* par 34° N., les décrit ainsi : « Quand la mer est parfaitement calme, on aperçoit à sa surface des bandes étroites, comme de petits ruisseaux, que l'eau parcourt avec un bruit très-saisissable pour une oreille expérimentée. Le 15 juin, par 34° 38' N., nous nous trouvions au milieu d'un grand nombre de ces lits de courants; nous pouvions déterminer leur direction au compas. Quelques-uns couraient au nord-est, d'autres à l'est-nord-est, bien que la différence entre le point estimé et le point calculé indiquât des courants portant au sud-est. » Horsburgh, dans son *East India Directory*, cite des phénomènes analogues dans le détroit de Malacca; il dit que le clapotis bat les flancs du navire avec une grande force, et qu'une embarcation ne résisterait pas à la violence de ces clapotis. Le bruit est quelquefois tel, qu'on croit entendre la mer briser sur des écueils. Il serait intéressant de rechercher quelle peut être la cause, encore inconnue, de ce phénomène.

VI. COMPOSITION CHIMIQUE DES EAUX DE LA MER. Soumise à l'analyse, l'eau de mer fournit un certain nombre d'éléments, parmi lesquels dominent les sels; le chlorure de sodium ou sel marin est celui qui en renferme en plus grande quantité; elle en contient près de 3 pour 100 de son poids. Voici, en moyenne, la composition de l'eau de mer, d'après M. Regnault :

Eau.	96,470
Chlorure de sodium.	2,700
Chlorure de potassium.	0,070
Chlorure de magnésium.	0,360
Sulfate de magnésie.	0,230
Sulfate de chaux.	0,140
Carbonate de chaux.	0,003
Bromure de magnésium.	0,002
L'erte.	0,025

De récentes analyses ont fait découvrir, en outre, dans l'eau de mer la présence d'un peu de chlorure d'argent; on y trouve aussi des traces d'iode de potassium et de sodium. C'est le chlorure de magnésium qui donne à cette eau la saveur amère qu'elle possède; son odeur doit être attribuée à la présence de matières organiques très-facilement putrescibles. La salure de l'eau de mer, d'après Gay-Lussac, irait en décroissant de l'équateur aux pôles. M. Marcet a conclu d'expériences faites sur les densités de l'eau de mer puisée sur différents points du globe, que l'Océan de l'hémisphère méridional est plus salé que celui de l'autre hémisphère; que la mer contient plus de sel là où elle est le plus profonde et le plus éloignée des continents; enfin, que sa salure diminue dans le voisinage des grandes masses de glaces. Les petites mers intérieures qui communiquent avec l'Océan sont moins salées que lui, à l'exception de la Méditerranée et de la mer Rouge, qui, au contraire, plus riches en matières salines. La mer Caspienne est encore plus salée que la mer Rouge et que la Méditerranée; la mer Morte contient environ 25 pour 100 de sels, parmi lesquels domine le chlorure de magnésium. Quelquefois la sonde rapporte des cristaux de sel du fond de cette mer. Le petit nombre d'expériences qui ont été faites pour arriver à connaître le degré de salure de la mer à diverses profondeurs porte à croire que l'eau du fond est plus salée que celle de la surface. M. Darondeau, dans son voyage sur la Bonite, a puisé de l'eau à diverses profondeurs avec l'appareil de Biot. L'analyse de ces échantillons a démontré que l'eau était plus riche en matières salines, et qu'elle renfermait plus d'air et surtout plus d'acide carbonique que celle qui avait été prise à la surface dans les mêmes parages; la différence

de salure ne s'élève qu'à quelques dixièmes. D'après l'analyse faite par le docteur Wollaston de l'eau que le capitaine Smith a puisée à 1.000 mètres de profondeur dans la Méditerranée, à 15 lieues est du détroit de Gibraltar, cette eau contiendrait quatre fois plus de sels que l'eau de la surface. L'eau de mer tient en suspension une multitude d'animalcules. C'est à la présence de ces matières animales qu'est due la phosphorescence de la mer, phénomène observé sur toutes les mers, mais surtout remarquable dans les mers tropicales pendant les nuits chaudes et calmes de ces régions. « Sur un bateau à vapeur, dit l'ingénieur hydrographe Boutroux dans le *Guide du marin*, le spectacle est magnifique : l'eau soulevée par les roues retombe en pluie étincelante; le navire laisse derrière lui une longue traînée de feu qui ondule et s'étend jusqu'à l'horizon; des globes lumineux se distinguent par leur éclat au milieu du sillage, et si, en même temps, comme sur la côte du Sénégal, des bancs de poissons agitent la surface de l'eau, le navire semble glisser sur une mer de feu. » De récentes expériences ont fait supposer que la phosphorescence de la mer est due à la combustion lente d'une huile sécrétée par les animalcules qui vivent en suspension dans l'eau. Cette combustion peut même élever notablement la température; mais, d'autre part, on sait que des poissons, des zoophytes, des crustacés dégagent aussi de la lumière lorsqu'ils ont subi un commencement de décomposition. Il est certain que le développement de la phosphorescence est favorisé par l'élévation de la température et aussi par l'état électrique de l'atmosphère. La lumière, plus vive dans l'oxygène, disparaît dans le vide. Quelques observateurs ont cru reconnaître que la matière lumineuse n'était qu'un substat gras, déposé dans doute par des animalcules et flottant à la surface de la mer; d'autres pensent que les animalcules eux-mêmes sont seuls lumineux. Il est vraisemblable que le phénomène se produit de l'une et de l'autre façon.

Le capitaine Maury, qui a fait une longue série d'expériences relatives à la densité de l'eau de mer sous diverses latitudes, et a dressé, pour résumer ses observations, des cartes intéressantes, est arrivé aux résultats suivants : L'eau la plus dense a été trouvée au large du cap Horn (1,1028) et par 49° de latitude dans l'océan Pacifique nord. Il résulterait de ces observations que, entre l'équateur et 30° ou 40° au nord et au sud, la pesanteur spécifique de l'eau de mer varie peu, malgré le changement de température. Au nord et au sud de ces limites, au contraire, la courbe des densités et la courbe des températures paraissent marcher parallèlement. Cette faible variation de la densité dans les régions tropicales provient probablement de ce que l'évaporation produite par les vents alizés augmente le degré de salure de l'eau et tend à compenser l'effet de la dilatation.

— VII. TEMPERATURE DES EAUX DE LA MER. Les mers ont leurs climats, qui changent avec la latitude et qui se modifient suivant les lieux, comme les climats de la terre. De même que ceux-ci sont réglés par le mouvement annuel du soleil et par la circulation atmosphérique, de même les climats de la mer dépendent des saisons, de la latitude et des mouvements qui agitent les eaux des océans. On ne saurait donc séparer l'étude de la température des mers de celle des courants marins; ces derniers font même sentir leur influence sur les climats terrestres, suivant qu'ils apportent des eaux chaudes ou des eaux froides près des continents. De Humboldt, Duperrey, Berghaus, Johnston et, en dernier lieu, Maury ont dressé des cartes thermiques qui résument pour chaque saison l'ensemble des observations de température faites à la surface de diverses mers du globe. Les lignes isothermes tracées sur ces cartes donnent d'excellents renseignements sur la circulation des eaux froides ou chaudes dans les océans, et par cela même ces cartes sont d'un grand intérêt pour la navigation. Dans l'océan Atlantique du nord, qui a été mieux et plus complètement étudié que les autres mers, Maury a constaté une particularité remarquable : c'est que, pour les eaux de la surface de cette mer, mars est le mois du plus grand froid, septembre le mois de la plus grande chaleur, tandis que sur le continent, janvier et février sont les mois les plus froids, et août le plus chaud de l'année. Il attribue ce fait à ce que la terre est, comparativement à la mer, un bon conducteur du calorique. Ainsi, tant que la terre reçoit plus de chaleur qu'elle n'en perd par le rayonnement, la chaleur s'accumule et augmente; elle diminue, au contraire, alors que la terre perd plus de calorique qu'elle n'en reçoit. Pour la mer, les variations de température mettent plus de temps à s'accomplir, en raison de la moindre conductibilité de l'eau.

Ainsi, sur la carte thermique de Maury, les positions de lignes isothermes, qui correspondent au mois de mars et au mois de septembre, indiquent à peu près les oscillations de la température. Sur la carte de l'océan Atlantique, Maury a tracé les positions en mars et en septembre des isothermes de 10°, 15°, 21° et 27° centigrades, et il a constaté pour chacune d'elles, dans chaque hémisphère, un mouvement oscillatoire. Le déplacement an-

nuel est à peu près uniforme pour la ligne isotherme de 21°. Au contraire, il existe dans le mouvement annuel des lignes de 15° et de 27° des accélérations et des retardements qui ont lieu en sens inverse pour l'une et pour l'autre. Il faut attribuer ces effets à l'action du soleil combinée avec celle des courants.

La ligne isotherme de 27° ne met guère plus de trois mois à passer de sa position extrême au sud à sa position extrême au nord; elle franchit dans cet intervalle de temps une distance de 2.000 milles marins environ ou 22 milles par jour. Ce n'est pas l'action unique du soleil qui peut lui donner cette vitesse de translation; cette action se combine évidemment avec un débordement d'eau chaude vers le nord. Le mouvement inverse du nord au sud de cette même ligne isotherme, qui doit avoir lieu de septembre à mars, s'accomplit trois fois plus lentement qu'elle a passé en trois mois du sud au nord, la ligne isotherme de 27° emploie les huit ou neuf derniers mois de l'année pour revenir lentement du nord au sud reprendre son point de départ. La ligne isotherme de 15° donne lieu à la remarque inverse; pour cette ligne, c'est le mouvement du nord au sud qui se fait en trois mois à peu près. Entre les méridiens de 25° et de 30° de longitude O., elle atteint en septembre le parallèle de 56° de latitude N.; en octobre, elle ne dépasse pas celui de 50°; en novembre, elle arrive très-près de sa position extrême au sud, position qui est voisine du parallèle de 40° et qu'elle occupe en janvier. Son mouvement de retour du sud vers le nord comprend tout le reste de l'année. On peut expliquer ces différences dans le caractère des oscillations propres aux deux lignes isothermes de 15° et de 27° par des particularités relatives aux mouvements des eaux froides et des eaux chaudes. Pour la ligne de 27°, le déplacement se fait du sud au nord, et il commence avec l'est lorsque le soleil, agissant énergiquement sur la partie de l'océan Atlantique comprise entre l'équateur et le tropique du Cancer, amène un débordement des eaux chaudes vers le nord. Pour la ligne isotherme de 15°, c'est le débordement des eaux froides qui est décisif, et le déplacement est rapide du nord au sud. Il se produit en automne, alors que, le soleil ayant exercé son action sur les régions polaires, les glaces se sont mises en mouvement et ont apporté jusqu'aux régions tempérées l'influence de leurs masses liquéfiées. Dans l'hémisphère S. de l'océan Atlantique, le mois de mars correspond au mois de septembre dans l'hémisphère N.; par suite, remarque Boutroux, si les choses se passaient de la même manière dans les deux hémisphères, on aurait en mars dans l'Atlantique S. une zone d'eau à la température de 27°, semblable à celle qu'on rencontre dans l'Atlantique N.; mais il n'en est autrement. Les surfaces de cet océan ainsi caractérisées dans chacun des hémisphères sont très-différentes l'une de l'autre. Celle qui est au nord de l'équateur est à peu près double de celle qui l'on trouve au sud. Il est probable que, dans les autres océans, les lignes isothermes ont également un mouvement oscillatoire analogue à celui qu'on observe dans l'Atlantique; mais, pour affirmer ce fait, on doit attendre que les cartes thermiques de ces océans soient établies. En résumé, les lignes isothermes tracées sur les cartes représentent aux yeux la distribution des climats à la surface des mers. Elles oscillent sur cette surface en accomplissant, comme le soleil dans l'éccliptique, un mouvement annuel de déclinaison. Celles qui sont voisines de l'équateur dans l'hémisphère N. de l'océan Atlantique s'étendent de l'Afrique à l'Amérique, en se dirigeant à peu près vers le nord-ouest; dans l'hémisphère S., elles se dirigent vers le sud-ouest. Les autres, tout en prenant des directions diverses, conservent par groupes un accord spécial. Les lignes isothermes indiquent d'ailleurs parfaitement le mouvement général des eaux à travers les océans.

Il n'est pas besoin d'ajouter que les lignes isothermes ne sont pas aussi nettement accusées dans la nature que sur les cartes; elles ne représentent que les limites moyennes approximatives, autour desquelles les limites réelles se déplacent avec tous les changements de temps et de vents. En mer, cependant, à une grande distance des côtes, l'air éprouve pendant la journée des variations moins grandes que sur les continents. L'évaporation qui a lieu à la surface des eaux est une cause perpétuelle d'abaissement de température, dont l'effet est de diminuer l'amplitude des variations diurnes. Dans les mers équatoriales, la différence entre le maximum et le minimum du jour ne va pas pour l'air au delà de 1° ou de 2°, tandis que sur les continents elle atteint 5°, 6° et même davantage. Dans les régions tempérées, entre les parallèles de 25° à 50° de latitude, il est rare que la différence en mer dépasse 2° ou 3°, et sur les terres elle arrive à 12° et à 15°. Le minimum de température se produit en mer comme sur terre, c'est-à-dire au moment où le soleil se lève, tandis que la température maximum se manifeste vers midi au lieu de se produire à deux ou trois heures. Si l'on compare la température de l'air à celle de l'eau à la surface, on observe entre les tropiques que la température

de l'air est généralement moins élevée que celle de l'eau. Il résulte d'un ensemble de 1.850 observations de ce genre faites par le commandant Duperrey, entre 0° et 20° de latitude N. et S., que le nombre de fois que la mer à la surface a été plus chaude que l'air est dans les proportions de 3 à 1. Dans l'océan Atlantique, la température de l'eau a été en moyenne de 0°,46, et dans le grand Océan de 0°,25 plus élevée que celle de l'air. On a remarqué, en outre, que dans les zones de 10° à 20° de latitude N. et de latitude S., les températures de l'air et de la mer à la surface sont généralement plus élevées que dans la zone équatoriale. C'est dans cette dernière zone que sont situées les eaux les plus froides qui se trouvent entre les tropiques. Dans les régions tempérées, l'air est rarement plus chaud que la surface de l'eau; dans les régions polaires, on n'a pas d'exemple que l'air soit plus chaud que la mer; il est constamment plus froid. C'est dans le golfe du Mexique que l'on a constaté la plus haute température de l'eau à la surface; on l'a trouvée de 32° à 22° pendant le mois d'août.

Au-dessous de sa surface, la température de la mer est soumise à d'autres règles. De même que les climats de la terre changent avec l'élévation des lieux au-dessus du niveau de la mer, de même les climats de celle-ci changent avec les profondeurs au-dessous de son niveau. Cette partie de l'étude des mers laisse beaucoup à désirer; la difficulté d'observer la température des eaux profondes fait que l'on n'est encore en possession que d'un très-petit nombre de résultats. Pour les observations de cette température à de grandes profondeurs, on se sert aujourd'hui du thermomètre à minimum et à déversement, dû à M. Walferdin.

En 1873, M. Neumeier, de Berlin, a inventé un appareil à l'aide duquel, après avoir descendu un thermomètre au fond de la mer, il en prend sur place une épreuve photographique qui indique d'une manière indubitable la hauteur de la colonne mercu-

rielles. Des diverses observations faites avec ces instruments, on a conclu : 1° qu'en général la température diminue à mesure que la profondeur augmente, dans les régions intertropicales ainsi que dans les mers tempérées, et que le décroissement est d'autant moindre que la latitude est plus haute; 2° que dans les mers froides, au contraire, à partir du parallèle de 70° environ, la température croît en même temps que la profondeur. Dans le principe, on avait cru que les eaux froides du fond de la mer n'étaient autre chose que celles de la surface, qui, refroidies par le rayonnement et concentrées par l'évaporation, descendaient en raison de leur densité devenue plus grande, mais il faudrait alors admettre que, dans les régions intertropicales, par exemple, la température des eaux de la surface peut s'abaisser jusqu'à - 3°, ce qui n'est point d'accord avec les faits. Il est plus rationnel de supposer avec Boutroux que les courants sous-marins transportent vers l'équateur les eaux froides des mers polaires. Il serait également impossible d'expliquer, sans l'existence d'une circulation sous-marine, les températures que l'on a observées dans les profondeurs des mers glaciales, températures plus élevées en général que celles des eaux de la surface. On a remarqué que, dans les lacs d'eau douce, la température des couches inférieures ne descend jamais au-dessous de + 4°, qui est la température à laquelle l'eau atteint son maximum de densité. La température de la mer à de grandes profondeurs peut descendre beaucoup plus bas, car l'eau salée a un maximum de densité évalué à - 3,6 en caline, et - 2,5 dans l'état d'agitation. La température de ce maximum s'abaisse d'autant plus que l'eau est plus chargée de sel. Quant à la loi de la diminution de la température en raison de la profondeur, elle est encore fort peu connue. Du reste, l'existence de courants sous-marins, dont la température et la direction varient avec les localités, ne permet pas d'établir des règles générales qui puissent s'appliquer à tous les points de l'océan.

Scoresby dans les mers glaciales, et Denham dans le golfe de Benin, ont fait à diverses profondeurs des expériences à ce sujet, qui offrent beaucoup d'intérêt. D'après un grand nombre d'observations, Denham a conclu que dans ce golfe la température des eaux de la mer est toujours d'un demi-degré au-dessus ou au-dessous de la température de l'air jusqu'à la profondeur de 18 mètres; mais qu'elle est plus froide que celle de la surface à 40 mètres, de 1°; à 60 mètres, de 5°; à 70 mètres, de 8°; à 90 mètres, de 10°; à 180 mètres, de 13°. Dans la Méditerranée, on arrive à une température constante par les fonds de 400 à 500 mètres, et cette température est de 12,7° environ, comme il résulte des observations de MM. Aimé, Bérard, Dumont d'Urville, faites en divers endroits de cette mer. Cette température est égale à peu près à la moyenne de celle de la surface pendant l'hiver. Dans la partie sud de la même mer, la température décroît généralement toute l'année jusqu'à 300 ou 400 mètres; dans sa partie nord, au contraire, la température en hiver croît jusqu'à une certaine profondeur pour diminuer ensuite. Voici, du reste, les résultats auxquels a été

conduit M. Aimé : 1° Près des côtes, à la surface de la Méditerranée, la température est notablement plus élevée qu'au large pendant le jour, et plus basse quelquefois pendant la nuit; c'est l'inverse près des côtes de l'Océan; 2° la température moyenne de l'année à la surface est à peu près égale à celle de l'air. Au printemps et en été, la température moyenne de la mer est inférieure à celle de l'air, et supérieure en automne et en hiver. Jamais en hiver la température de la surface ne descend au-dessous de 10°; en été, elle monte jusqu'à 26°; 3° la variation diurne de la température cesse d'être sensible à 16 ou 18 mètres, et la variation annuelle à 300 ou 400 mètres. Il est hors de doute que les hauts-fonds ont une influence refroidissante sur la température des eaux de la mer. Ce fait a été signalé par un grand nombre d'observateurs, et si l'on n'a pas la généralité qu'on lui avait donnée tout d'abord, on peut dire cependant que l'abaissement de température est la conséquence ordinaire du voisinage d'un banc. Ce refroidissement a été attribué à l'action des eaux froides des courants sous-marins qui, lorsqu'elles rencontrent un exhaussement de fond, s'élèvent sur les flancs de cet obstacle et viennent abaisser la température de la surface de l'eau. On a dit aussi que les eaux de la surface, refroidies par le rayonnement, pouvaient s'accumuler au-dessus des hauts-fonds, tandis que, si la profondeur est très-grande, ces mêmes eaux descendant très-bas, sont emportées par les courants inférieurs et n'ont plus d'influence sur la température de la surface. Il est probable que le refroidissement observé sur les hauts-fonds est dû, tantôt à l'une de ces causes, tantôt à l'autre. L'abaissement de température de l'eau de la mer aux atterrages doit être attribué à ces mêmes causes. Ce phénomène s'observe encore lorsque la côte est longée par un courant chaud, comme le Gulf-Stream, parce que les eaux de ce courant ont une température plus élevée que celle de l'eau des rivières et des baies de la côte. Les glaces ne sont pas non plus sans influence sur la température des océans. On a remarqué aussi qu'elles adouciaient l'eau de mer en se fondant; car on sait que cette eau abandonne alors les sels qu'elle tient en dissolution.

— VIII. COULEUR DES EAUX DE LA MER. La couleur des eaux des mers varie suivant les lieux et les profondeurs. Plus la mer est profonde, et plus sa couleur est bleue, et cette couleur s'affaiblit à mesure qu'on approche des rivages. Cet effet est dû à la lumière réfléchie par le fond, dont la teinte, transmise à travers la couche d'eau, se mélange à la teinte propre des eaux. Cette influence de la coloration du fond peut se faire sentir jusqu'à 200 mètres de profondeur. La mer prend alors un ton vert ou jaune, quelquefois rougeâtre, suivant la nature du fond. Ces teintes dépendent aussi de l'état du ciel. Lorsque celui-ci est pur, la mer paraît bleue et limpide; au contraire, un ciel chargé de nuages lui donne un aspect sombre, ressemblant beaucoup à celui d'un métal en fusion. D'ailleurs, les variations dans la couleur des eaux de la mer sont extrêmement fréquentes; on leur assigne, entre autres causes, l'accumulation des matières animales ou végétales en suspension dans l'eau. La coloration en vert foncé est la plus fréquente; mais on voit aussi la mer prendre quelquefois les couleurs jaune, rouge et vermeille; de là les noms de mer Rouge, mer Jaune, mer Vermille, etc., que l'on a donnés à certaines mers, d'après les tons qu'elles offrent le plus communément. Lorsqu'on examine au microscope de l'eau présentant ces phénomènes de coloration particulière, dit Boutroux, on aperçoit ordinairement des myriades d'animalcules de formes rudimentaires, gélatineux et transparents, dont quelques-uns se meuvent avec une grande rapidité. Le phénomène peut être également produit par du frai de poisson qui flotte à la surface de la mer. Les colorations extraordinaires de la mer se rencontrent principalement près de la côte ouest de l'Afrique, sur les côtes du Pérou et de la Californie, et dans la mer Rouge.

Telles sont les connaissances actuellement acquises sur la constitution des mers; elles sont destinées à s'accroître incessamment, grâce à l'activité déployée dans ce but par toutes les grandes nations maritimes; la France peut-être exceptée. On ne peut étudier sans admiration les travaux exécutés par les Américains, les Anglais, les Russes et les Autrichiens. Il est juste toutefois de rappeler que le grand mouvement d'exploration du fond des mers a été inauguré par M. Périer, de Pauillac, fondateur d'une revue spéciale, les *Fonds de la mer*.

— Dr. maritime internationale. La mer est-elle assimilable à la terre ferme, et peut-elle, comme celle-ci, devenir la propriété privée d'un homme ou d'une nation? Cette question singulière a soulevé de très-grands débats; nous nous contenterons de rappeler les deux plus célèbres des traités auxquels elle a donné lieu : le *Mare clausum* de Selden et le *Mare liberum* de Grotius. Ce dernier ouvrage parut en 1609. Le but principal de ce livre était de démontrer l'injustice des prétentions des Portugais, qui, fiers d'avoir les premiers retrouvé la route par le cap de Bonne-Espérance, voulaient exclure les autres nations des mers

qui baignent la côte d'Afrique et de la mer des Indes.

Grotius commence par établir en principe, que, « suivant le droit des gens, la navigation est libre à tous et partout. » Il prend ses raisons dans la nécessité pour les peuples de communiquer entre eux et dans la nature même de la mer. Grotius n'admet pas même qu'une nation ait le droit d'empêcher les navires étrangers d'aborder dans ses États pour y faire le commerce. Il discute et réfute le privilège accordé aux Portugais par le pape Alexandre VI. Il définit avec soin les choses qui doivent être communes à tous, et celles qui sont susceptibles de domaine particulier; parmi celles qui ne peuvent être la propriété de personne, en première ligne il y a l'air, parce qu'il ne peut être occupé et parce qu'il se prête à l'usage de tous; pour les mêmes motifs, la mer doit être commune. Le chapitre treizième et dernier établit le droit des Hollandais à faire en tout temps le commerce aux Indes. Il se termine par cette allocation à la nation batave : « Si l'iniquité des ennemis nous oblige à faire la guerre, la justice de notre cause doit nous donner l'espoir et la confiance d'un heureux succès. Ainsi, s'il est nécessaire, lève-toi, nation invincible sur mer, et combats audacieusement pour ta liberté et pour celle du genre humain ! » Le *Mare liberum*, dirigé contre les Portugais, établissait clairement des principes qui ne plurent pas à l'Angleterre, car déjà elle aspirait à la souveraineté des mers; elle s'émou et chercha à le réfuter. Selden, savant juriste anglais, se chargea de ce soin. Son *Mare clausum* parut en 1635. L'auteur prétend y démontrer : 1° que, selon le droit naturel, selon le droit des gens, la mer, tout aussi bien que la terre, est susceptible de propriété privée; 2° que le roi de la Grande-Bretagne est le maître des mers qui environnent l'empire britannique. Dans ce long plaidoyer, Selden va chercher ses preuves jusque dans le temps de Noé et de ses fils; il abonde en citations des textes hébreux et latins de la Genèse, des Psaumes, des Nombres, du Deutéronome, des Prophéties d'Ésaïe, d'Isaïe et autres. Il invoque aussi la mythologie et les anciens temps historiques. Selon lui, Neptune était un roi qui avait en propre le domaine privé de toutes les mers, etc. Il invoque bravement la fameuse bulle du pape Alexandre VI, qui réglait les contestations des Espagnols et des Portugais au sujet de leurs découvertes. Il cite également la bulle *In cœna Domini*. Pour répondre à l'impossibilité de tracer sur les mers des limites apparentes, il prétend que les parallèles et les méridiens sont des limites aussi bonnes et aussi légitimes que les fossés, les haies, les murailles, etc.

En comparant le *Mare liberum* et le *Mare clausum*, on voit que Grotius, pour appuyer les vérités qu'il proclame en faveur de la liberté des mers, n'invoque guère que les principes de pure raison et ceux du droit international. L'écrivain anglais, au contraire, entasse les uns sur les autres des faits et des actes, souvent inexactement rapportés, et qui en tout cas n'établissent pas le droit; il accumule les citations tronquées, et donne à ces citations une interprétation forcée; mais ni l'étalage curieux de son immense érudition, ni tous ces raisonnements, ni toutes ses subtilités n'entraînent la conviction. Ses théories furent néanmoins adoptées par le gouvernement anglais, qui voulut en faire un code obligatoire pour toutes les nations. Charles Ier les notifia aux États généraux; le Long Parlement les fit traduire en anglais, en y ajoutant un commentaire, et fit la guerre aux Hollandais pour les soutenir. Enfin, sous la dynastie de Hanovre, l'histoire nous montre Guillaume III adoptant ces maximes, et dans son manifeste du 27 mai 1689, reprochant à Louis XIV d'avoir souffert que ses sujets violassent le droit de souveraineté de la couronne d'Angleterre sur les mers britanniques. « Aujourd'hui, dit très-justement Otlet, en ce sujet, les discussions sur le domaine et sur l'empire des mers sont reléguées dans le pur domaine de l'histoire. Il n'est plus d'écrivain, il n'est plus de gouvernement qui songent à renouveler de nos jours ces prétentions d'une autre époque. Si celles du Portugal, de l'Espagne et de la Hollande s'en sont allées avec la haute fortune maritime qui les avait fait naître, celles de la Grande-Bretagne elle-même ont dû céder devant les lumières apportées par les années, devant le progrès des événements et des idées en tout ce qui concerne les relations internationales. Ainsi, il est bien reconnu par tout le monde aujourd'hui que la pleine mer ne peut être soumise, en aucune de ses parties quelconques, ni à la propriété ni à l'empire d'un peuple; que les pavillons, à quelque nation qu'ils appartiennent, y sont égaux en droits et libres, sauf l'obligation imposée à tous de se conformer aux règles du droit des gens universel; que, s'il est possible que des mesures particulières de surveillance, d'inspection ou de police soient autorisées d'un pavillon à l'autre, cela ne peut jamais avoir lieu qu'en vertu de traités spéciaux et réciproques, obligatoires seulement pour les parties contractantes, étrangers aux États qui ne les ont point consentis; enfin que, quelle que soit la force navale dont une nation puisse disposer, ce n'est pas un motif qui puisse conférer à cette nation plus de droits

qu'aux autres, car la force n'est pas le droit; et que l'emploi de cette force pour la violation des principes relatifs à la communauté et à la liberté de la pleine mer, de quelque part qu'il vint, serait toujours illégitime. »

Toutefois, la liberté des mers, aujourd'hui universellement reconnue, n'a pas l'extension que Grotius prétendait lui donner. Il est admis par le droit des gens que tout État riverain exerce son empire à la distance du rivage que peut atteindre la portée du canon. La violation des eaux d'un État est assimilée à la violation de son territoire. D'autre part, tout l'espace alternativement couvert et découvert par la marée est, en France, la propriété de l'État.

— Pathol. Mal de mer. V. MAL.

— Antiq. hébr. Mer d'airain. Cette expression est la traduction littérale des mots hébreux *yam moutsak*, par lesquels la Bible désigne une grande piscine de forme ronde, en airain fondu, qui se trouvait à l'entrée du temple de Salomon (I Rois, vii, 23, 26; II Chroniques, iv, 2, 5; Joseph, *Antiquités judaïques*, vii, 3, 5). Cette piscine mesurait environ 6 mètres de profondeur, 36 de circonférence et 12 de diamètre; le bord était orné de deux rangs de fleurs habilement ciselées; les parois avaient l'épaisseur d'une main et le bassin tout entier était supporté par douze bœufs également en airain. C'était là que les prêtres venaient faire leurs ablutions. Cette piscine fut brisée par les Chaldéens lors de la destruction du temple et transportée par morceaux à Babylone (II Rois, xxv, 13; Jérémie, Lii, 17).

— Canal des Deux-Mers. V. MIR (canal du).

— Chorégr. Mer agitée. Des chaises, en nombre pair, quatorze par exemple, sont placées au milieu du salon, sur deux rangs et adossées. Après avoir polé ou valsé quelques instants avec sa dame, le cavalier conducteur va prendre six autres dames et les fait asseoir, ainsi que la sienné, de deux en deux chaises. Il choisit ensuite sept cavaliers, forme avec eux une chaîne, à laquelle il fait faire avec rapidité telles évolutions que bon lui semble, puis la disperse de manière qu'elle entoure les deux rangs de chaises. Il s'assied alors subitement sur une des chaises vides; les autres cavaliers agissent de même, mais l'un d'eux est nécessairement obligé de rester debout, puisqu'il n'y avait que sept chaises libres. Celui qui n'a pu trouver à s'asseoir est alors tenu de regagner sa place, tandis que chacun des autres valse ou polke avec la dame qui est à sa droite.

— Iconogr. Il n'existe pas de type allégorique défini pour représenter les mers; c'est aux artistes à rechercher les formes et les attributs les plus convenables et surtout les plus clairs pour faire saisir leur idée. Lorsqu'on adopte des divinités mythologiques, on choisit ordinairement Neptune pour figurer l'Océan et Amphitrite pour représenter la Méditerranée. Par la réunion de ces deux personnages se donnant la main, on a représenté la jonction des deux mers par le canal du Midi. Coustou a figuré le même sujet par un vieillard et une jeune femme appuyés sur une urne. Quant aux attributs à donner aux mers, ou n'a qu'à choisir entre les proues de navire, les gouvernails, les ancres, les plantes marines, les monstres des eaux, mais en évitant soigneusement les fantaisies ridicules; car la réalité est assez saisissante pour qu'on ne tombe pas dans les dauphins de blason ou les licornes de mer. Nous croyons aussi qu'il faut s'abstenir d'introduire les grands cétacés parmi les attributs maritimes, car on ne pourrait que les réduire à des proportions absurdes. Enfin, il faudra se garder encore de mettre des urnes auprès de ces personnages qui ne versent pas leurs eaux; l'urne est le symbole habituel des eaux courantes.

Quant aux peintures représentant la mer, ses rivages, les navires qui la sillonnent, elles sont innombrables et infiniment variées. Rien n'était plus capable, en effet, d'exalter l'imagination des artistes que l'aspect de l'immense Océan, de ses fureurs redoutables, de ses calmes majestueux et toujours menaçants. V. MARINE.

MER BLANCHE, MER BLEUE, MER JAUNE, MER MORTE, MER NOIRE, etc. V. BLANCHE, ORIENTALE (mer), JAUNE, MORTE, NOIRE, etc.

MER MAUVAISE (archipel de la). V. POMOTOU.

Mer (POÈMES DE LA), par Joseph Autran (1852). Cet ouvrage est le principal titre poétique de son auteur, auquel il a ouvert les portes de l'Académie française. Il est singulier que ce grand et fécond sujet soit pour ainsi dire un sujet nouveau. Les anciens connaissaient fort peu la mer; c'était pour eux quelque chose d'immense, de vague et de terrible; aussi leurs poètes ne s'en sont-ils pas spécialement préoccupés. M. Autran remarque spirituellement dans sa préface qu'ils n'ont pas senti toute la grande poésie de la mer. « Chacune des principales scènes de la nature terrestre, dit-il, a donné naissance à une poésie qui lui est propre, à une forme de poème qui lui est spéciale : le vallon a produit l'épique, la prairie a produit l'idylle, la campagne dans son ensemble a produit les géorgiques, les champs de bataille ont produit l'épopée; les forêts mystérieuses, les

ruines, les vieux châteaux ont produit la balade; les villes ont produit la satire, l'épique, l'épigramme, le madrigal, la chanson, etc.; les temples ont produit l'hymne et le cantique; les palais ont produit le drame; les cimetières ont produit l'épique; les merveilleuses ruines de la terre et du ciel ont produit l'ode, qui est la forme poétique par excellence, la sublime expression et en même temps la plus naturelle de l'inspiration humaine. La mer, la mer seule n'a pas produit sa poésie dans un type qui lui fût comme personnel; la mer seule n'a pas créé son poème. »

M. Autran remarque que les trois plus grands métiers historiques de l'homme ont été l'agriculture, la guerre et la navigation. De tout temps, le laboureur, le soldat et le matelot forment le noyau des sociétés. Au delà du cercle de ces trois professions, on ne rencontre que des types secondaires, des figures exceptionnelles. La poésie a célébré sur tous les tons la guerre et l'agriculture; elle n'a pas célébré la mer. C'est-à-dire que la poésie a précisément oublié celle de ces professions qui réunit en les grandissant les fatigues, les périls, les luttas, les douleurs, les gloires des deux autres.

Les Poèmes de la mer ont l'unité, ou si l'on veut la monotonie de la mer elle-même : ils en ont aussi la variété. Sous trois titres différents : *Océan, Méditerranée, Côtes de Provence*, plus de quatre-vingts pages de vers représentent presque autant de scènes différentes. La plupart sont des morceaux descriptifs à la manière de J.-B. Rousseau, de Saint-Lambert, de Delille et d'Esmerald dans sa *Navigation*. Tous ces tableaux, sont esquissés à grands traits, avec ce fréquent retour de l'homme sur lui-même, si cher à la poésie moderne. Ce caractère intime associé au genre descriptif est surtout marqué dans le *Lit de sable*, où l'on trouve, sous une forme pleine de douceur, un sentiment vrai de la jeunesse, de la vie, des changements incessants de l'homme en face de l'inaltérable nature. Les pièces les plus remarquables sont les *Océanides*, *Chanson d'un triton*, les *Prophéties*, les *Deluges*, *Circumnavigation*, le *Phare*, les *Rameurs d'Ulysse*, le *Voyage au pôle Arctique*, *Falaises de Normandie*, la *Galère de Pollion*, *Pater Oceanus*, la *Côte d'Italie*, la *Mer Morte*.

Il y a dans les Poèmes de la mer de belles pages, savamment conçues, écrites d'une manière large et pittoresque. Cependant cette poésie harmonieuse ne satisfait pas entièrement; M. Autran est un écrivain de la bonne école, mais ce n'est pas un maître. Les quelques pièces que V. Hugo a écrites sur la mer et qui sont disséminées çà et là dans ses œuvres sont autrement grandioses et magnifiques.

Mer (LA), par Michelet (1861, in-18). Ce livre, écrit d'un style prestigieux, plein de descriptions grandioses et de recherches parfois puériles, où les images se croisent et se heurtent de la façon la plus singulière et la plus poétique, ne rentre dans aucune catégorie régulière. La part laissée à l'imagination en a fait suspecter, bien à tort, la valeur scientifique réelle; car la plupart des données sont empruntées soit à de judicieuses observations personnelles, soit à des traités spéciaux, surtout au beau livre du capitaine américain Verrill, la *Géographie physique de la mer*; mais Michelet, en vrai poète, a laissé de côté ce qu'il y a d'aride dans la science et ne se sert de elle que comme point de départ. Le problème et les manifestations de la vie dans ces myriades d'êtres qui peuplent la mer, voilà ce qui le préoccupe et l'absorbe; il ne se lasse pas d'inventorier, de décrire, de deviner et d'admirer, tant la fécondité des eaux est merveilleuse et se révèle sous des aspects infinis.

Le livre s'ouvre très-poétiquement par l'expression des sentiments de terreur et presque de colère qu'inspire la mer à ceux qui la contemplent pour la première fois, et dont certains animaux ne peuvent se défendre, même quand ils assistent habituellement à ce spectacle. L'auteur, en découvrant cette immensité vivante, s'efforce de faire comprendre le caractère particulier de cette existence indéchiffrable, où l'être s'exprime par la fermentation vivante, où le néant maintient ses droits par sa résistance à la détermination des formes. « Comme les animaux qu'elle nourrit, dit l'auteur, la mer semble un grand animal arrêté au premier degré d'organisation. » La mer a, en effet, une vie puissante, mais éparse, et le triomphe de la vie, c'est la concentration et l'intensité. Toutes les découvertes de la science moderne, depuis les deux courants du capitaine Maury jusqu'aux mureurs secondaires de M. Chazal, sont dramatisées et poétisées par M. Michelet avec sa richesse propre d'imagination. Cette première partie contient le morceau littéraire capital de l'ouvrage, la description d'une tempête dans l'ouest, à Royan, en octobre 1859. Ce n'est pas une tempête classique, et elle ne rappelle en rien toutes les descriptions connues.

C'est dans la seconde partie, la *Genèse de la mer*, dit M. Emile Montégut, que l'auteur a pu donner libre carrière à son imagination facile aux métaphores. Là son style est plein de lueurs rapides, électriques comme les phosphorescences de la mer, de nuances tendres comme les couleurs de ces méduses qu'il a si poétiquement célébrées. On pourrait dire plus

d'une fois de ses pages ce qu'il dit des fleurs animées de la mer : « Elles sont de toutes nuances, fines et pâles et pourtant chaudes : c'est comme une haleine devenue visible. » Il faut lire le chapitre intitulé : *Fille des mers*. Impossible de mieux rendre le charme étrange et fantasmagorique de cet épanouissement de la vie microscopique qui est si prompt à s'évanouir. M. Michelet a aussi sa part à fixer le spectacle à plus ondoyant, le plus fustigé qui existe. Plus loin il trouve, pour célébrer les amours et l'éclat sympathique des perles, des splendeurs d'expression tout orientales. « La vie qui anime la mer est prodigieuse, mais elle est flottante et vague, et l'on a presque tout exprimé sur elle quand on a répété le vers de Faust dans Goethe : « Dans les flots animés, au sein tu, inuiteux de la création. » Michelet étudie tous ces êtres sans formes, ces tribus silencieuses, dont la non-individualité est la loi, qui vivent par aggrégation d'une vie communale, comme les polypes, ou qui, comme les charmantes méduses, oscillent dans une condition équivoque entre la plante et l'animal. Le sentiment débordé dans les pages exquises qu'il consacre à la perle, aux méduses, aux étoiles de mer, à l'haliotide et à cette foule d'infiniment petits qui sait donner de qualités presque humaines. Une branche de corail le fait rêver; il suit la perle qui ira boire, en collier, les émanations moites d'une jolie femme, s'isoler au contact de sa peau; il pénètre les mystères amoureux qui sont les liens des êtres à tous les degrés de l'organisation; une simple coquille exalte au plus haut point sa sensibilité. Qu'on en juge par ce qu'il dit des haliotides : « Il ne faut à celles-ci presque rien pour vivre; leur aliment, c'est surtout la lumière qu'elles boivent, dont elles colorent et irisent leur appartement intérieur. C'est aussi l'amour solitaire qu'elles cachent en cette retraite. Chacune est double : en une seule se cache l'amante et l'amant. Comme les palais de l'Orient ne montrent au dehors que de tristes murs et dissimulent leurs merveilles, ici le dehors est rude et l'intérieur éblouit. L'hygiène s'y fait aux lueurs d'une petite mer de nacre, qui, multipliant ses miroirs, donne à la maison, même close, l'enchantement d'un crépuscule féérique et mystérieux ! » C'est à se faire huir pour habiter, loin des soucis du monde, un si joli appartement. Dans la troisième partie, l'homme intervient et prend le premier rôle, ce qui ajoute un intérêt dramatique au sujet. M. Michelet trace un historique brillant des conquêtes de l'homme sur la mer, des découvertes successives des trois océans, des dernières recherches sur les mers polaires : les Dieux, les Basques, Christophe Colomb et Magellan, John Ross et sir John Franklin y prennent le pas sur les baleines, les phoques et les crustacés. La quatrième partie est exclusivement médicale et hygiénique. M. Michelet suit aux bains de mer la jeune dame qu'il avait autrefois introduite dans l'alcôve nuptiale et qui, depuis cette époque, s'est enrichie d'un ou plusieurs enfants; il l'y installe confortablement, lui dicte ses prescriptions médicales et lui écrit ses ordonnances. Il raconte l'origine des bains de mer, en recommande l'usage prudent et propose d'élever sur le bord de la mer des hôpitaux pour les enfants.

On a fait un reproche à M. Michelet de n'être pas resté exclusivement scientifique dans ce livre; il y a lieu, au contraire, de l'en féliciter. C'est, dit M. Montégut, parce que M. Michelet ne fait que traverser le pays de la science que son livre est si poétique; c'est parce qu'il passe en voyageur à travers les merveilles de la mer qu'il condense en images brillantes les émotions que lui inspirent des spectacles auprès desquels il n'a pas le temps de s'attarder. S'il s'arrêtait, ces images se dissoudraient sous une observation plus patiente, comme les nuages colorés qui nous charmaient tout à l'heure et que nous avons le déplaisir de voir se dissoudre si nous nous arrêtons trop longtemps à les contempler. »

Mer (TABLEAU DE LA), par G. de La Landelle (1862). L'auteur nous initie dans ce livre à tous les détails et à toutes les singularités de la vie à bord d'un navire. L'essai d'y donner, sous une forme pittoresque, une foule de notions familières aux marins, ignorées des autres hommes. Il a voulu populariser la marine et combattre les préjugés sans nombre qui lui nuisent dans l'opinion publique. Il s'est proposé de nous faire vivre de la vie des gens de mer, de nous en faire sentir les émotions, de nous en révéler les côtés les plus saisissants et de nous familiariser avec un ordre d'idées presque tout nouveau pour nous.

Le Tableau de la mer se compose de trois parties : le *Langage des marins*, la *Vie navale* et les *Marins*. Dans la première, l'auteur nous enseigne la langue maritime, dénomme toutes les parties d'un vaisseau, explique les termes usuels des marins, etc. Dans la seconde, il nous apprend tous les mystères de la vie à bord; dans la troisième, il nous fait faire connaissance avec les marins de tous les grades, nous expliquant leurs usages, et leur caractère particulier.

Le Tableau de la mer a été écrit surtout pour les profanes; mais les marins y reconnaissent avec plaisir la peinture fidèle de leur existence, de leurs émotions, de leurs habi-

indes, de leurs goûts, de leurs solides vertus, de leurs ardues passions, de leurs peines et de leurs plaisirs; ils apprécient parfaitement l'exactitude des descriptions et des scènes, et retrouvent avec un intérêt particulier des anecdotes, des épisodes ou des traits historiques qui leur font aimer leur carrière en leur montrant ce qu'elle a de grand et d'utile.

MÉR (GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA), par le capitaine Maury. V. GÉOGRAPHIE.

MÉR ou **MÉNARS-LA-VILLE**, ville de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de canton, arrond. et à 19 kilom. N.-O. de Blois, près de la rive droite de la Loire et sur le chemin de fer de Paris à Bordeaux; pop. aggl., 3.518 hab. — pop. tot., 4.038 hab. Exportation de pierre de taille. Commerce de grains, eaux-de-vie, graines et fourrages. Un pont suspendu sur la Loire met la ville en communication avec le village de Muides, sur la rive gauche du fleuve. Mer faisait autrefois partie du marquisat de Ménars, érigé en 1677. Patrie du fameux ministre protestant Jurieu.

MÉRA ou **MÈRE**, fille de Prétus et de la nymphe Ausia. Elle fut une des suivantes de Diane. Cette déesse, irritée de ce qu'elle s'était livrée à Jupiter qui la rendit mère de Loere, la perça de ses flèches et la métamorphosa en chienne.

MÉRA (don José DE), peintre espagnol, né à Villa-Nueva-de-la-Serena, mort dans un grand âge à Séville en 1734. Il eut pour maître Barnabé d'Ayala et devint membre de l'Académie de Séville. Les tableaux de cet artiste offrent d'excellentes qualités de composition et de couleur; mais les têtes sont loin d'être irréprochables et toutes ses œuvres pèchent par le maniérisme. Ses principales compositions se trouvent à Séville, et les meilleures, qui représentent des traits de la vie du prophète Elie, se voient au couvent des Carmes, dans cette ville.

MÉRACANTHE s. f. (mé-ra-kan-te — du gr. *mēros*, cuisse; *acantha*, épine). Entom. Genre de coleoptères, de la famille des sténélytres, tribu des héliopides, dont l'espèce type habite l'Amérique septentrionale.

MÉRAN, ville de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, dans le gouvernement d'Innsbruck, cercle et à 18 kilom. N.-O. de Bolzano, sur la rive gauche de l'Adige, près de son confluent avec la Passeier; 2.600 hab. Gymnase. Récolte et commerce de fruits et de vins estimés. Belle église paroissiale, dont le clocher est le plus élevé du Tyrol. Aux environs, sources minérales et ancien château.

MÉRANDINE s. f. (mé-ran-dî-ne). Comm. Sorte de toile qu'on fabrique en Auvergne.

MÉRANE, ville de la Saxe royale, dans le cercle de Zwickau, seigneurie et à 5 kilom. N.-O. de Glauchau, sur la rive droite de la Seifertitz; 4.200 hab. Fabrication de lainages.

MÉRANGÈNE s. f. (mé-ran-jé-ne). Bot. Nom vulgaire de l'aubergine ou melongène.

MÉRANIE (DUCHE DE), ancien Etat de l'Allemagne méridionale, composé d'une grande partie du Tyrol et de l'Istrie, mais vassal de la Bavière. Ce duché, qui prit son nom de sa capitale, la ville de Méran, dans l'ancien comté du Tyrol, faisait partie, au XI^e siècle, des possessions des comtes d'Andechs, une des branches de la maison de Zähringen, qui avait de vastes domaines le long de l'Adige et de l'Inn. Relevant des ducs de Bavière, le pays devint fief immédiat de l'empire, à la mort de Henri le Lion, en 1180, et prit le titre de duché de Méranie, que confirma l'empereur Frédéric I^{er}. Othon I^{er}, duc de Méranie, acquit la Franche-Comté en épousant, en 1208, Beatrix, héritière des comtes de Bourgogne. Agnès, fille de Berthold V, duc de Méranie, fut la troisième femme du roi Philippe-Auguste. Cette maison de Méranie s'éteignit dans les mâles, en 1248, en la personne d'Othon II. Ses domaines furent partagés entre la maison de Châlons, la Bavière, Venise et la maison de Goritz, par laquelle une grande partie, avec le Tyrol, passa dans la maison d'Autriche.

MÉRANIE (AGNÈS DE), reine de France, épouse de Philippe-Auguste, née dans le Tyrol vers 1175, morte au château de Poissy en 1200. Elle était fille d'un prince allemand qui dominait dans le Tyrol, l'Istrie, une partie de la Bohême, et prenait le titre de duc de Méran ou de Méranie. Philippe-Auguste l'épousa en 1196, son mariage avec Ingeburge ayant été cassé par jugement ecclésiastique. Il se croyait à l'abri de toute censure, et le pape Célestin III n'avait fait qu'une faible opposition au nouveau mariage; mais Innocent III, ayant succédé à Célestin dans la chaire de Rome, somma Philippe de rentrer dans le devoir et de renvoyer sa concubine. Le cardinal-légat, Pierre de Capoue, fut envoyé en France avec injonction de mettre l'interdit sur tout le royaume si le roi ne reprenait Ingeburge. Après une année passée en négociations infructueuses (1198-1199), le légat réunit un concile à Vienne, un certain nombre d'évêques, et l'interdit fut prononcé (15 janvier 1200). C'était alors une mesure redoutable; la papauté ne l'avait même pas employée contre le roi Robert, qui n'avait été excommunié que personnellement. Toutes les églises furent fermées; il n'y eut plus ni messes des morts ni baptêmes; la vie religieuse, alors plus intense que la vie civile, se

retirant du royaume, ce fut comme une calamité générale. Les prêtres ne laissaient même pas inhumer les morts, et les cadavres exposés aux portes infectaient l'air, menaçant de causer des pestes redoutables. Philippe-Auguste dut céder. Agnès de Méranie, alors enceinte, se sépara de lui (septembre 1200) et alla mourir de douleur, quelques semaines après, au château de Poissy. Elle avait antérieurement donné à Philippe-Auguste deux fils, que le pape consentit à légitimer. L'émouvante histoire d'Agnès de Méranie a inspiré une belle tragédie à Fr. Ponsard; c'est aussi le sujet des *Deux reines*, de M. E. Legouvé.

MÉRANIE (AGNÈS DE), tragédie en cinq actes et en vers, de Fr. Ponsard (théâtre de l'Odéon, 22 décembre 1846). La séparation de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, après de longues luttes contre le clergé romain, après l'interdit mis sur le royaume et l'excommunication prononcée contre le roi, tel est le sujet de la pièce. Il est intéressant, et nul doute qu'entre les mains d'un poète de l'école shakspearienne, il n'eût fourni des scènes d'une grande variété. Le roi est aux prises avec le pape, avec son clergé et sa noblesse; Shakspeare nous eût montré les évêques, les barons, les communes naissantes; il nous eût fait assister à ce combat atroce du roi contre une puissance spirituelle, aux scènes de désolation que causa l'interdit jeté sur le royaume, aux défécations de la noblesse qui peu à peu s'éloigne de l'excommunié et le force à fléchir. En adoptant le système classique, qui supprime l'action en faveur du récit, en réduisant les personnages à quatre : le roi, Agnès, le légat et un noble, Guillaume des Barres, qui représente à lui seul tout le royaume, Ponsard s'est privé des principaux éléments d'intérêt. Sa pièce reste belle, toutefois, par sa concentration et sa sobriété.

Nous assistons d'abord aux amours de Philippe-Auguste et d'Agnès. Le roi est tout entier à sa passion et semble avoir oublié les avertissements de Célestin III. Dans la générosité de son cœur, Agnès se souvient d'Ingeburge et prie le roi de la traiter avec douceur. Arrive le légat, dans la parole austère et menaçante réduit au silence la passion presque pastorale de Philippe pour Agnès. Au second acte, l'interdit est prononcé. Irrité de la résistance du roi, le légat a fidèlement exécuté les ordres du pape. Les églises se ferment, les saintes images sont voilées, le deuil est partout, mais le spectateur n'en voit rien; il est réduit à écouter le récit de toutes les scènes auxquelles il devrait assister. La partie la plus vivante et la plus pathétique de la tragédie n'est pas représentée sur le théâtre. Guillaume des Barres, tour à tour confident de Philippe et d'Agnès, conseille à la nouvelle reine de s'enfuir, pour conjurer les fléaux qui menacent la France. Agnès se rend aux conseils de Guillaume et s'enfuit avec le désir et l'espérance d'être arrêtée dans sa fuite. Son vœu est exaucé. Ramenée entre les bras du roi et accusée de ne plus l'aimer, elle se justifie et les deux amants se réconcilient. Nous sommes arrivés à la fin du quatrième acte, et rien n'a encore permis au spectateur de deviner quel sera le dénouement. Enfin, la reine effrayée de l'interdit et des malédictions populaires qui la poursuivent, se décide à sauver le roi et son peuple au prix de sa vie. Après avoir prononcé contre la Rome catholique des imprécations qui rappellent celles de Camille contre Rome, après avoir tenté vainement de fléchir la volonté du légat, elle s'empoisonne et délivre ainsi le roi et le royaume de la colère d'Innocent III, dont le ministre ne peut s'empêcher de l'admirer.

Ce qui se fait surtout sentir dans cette tragédie, c'est le défaut d'action. La pièce consiste presque uniquement dans l'analyse minutieuse des tortures d'Agnès de Méranie. « On regrette, dit M. Hippolyte Lucas, que l'auteur, en se servant du procédé classique, c'est-à-dire en dérochant aux yeux tout ce qu'un système plus large dans ses développements se serait efforcé de montrer, n'ait traduit que par des récits ces scènes de désolation (les suites de l'interdit lancé par le légat). M. Ponsard, en se renfermant dans le palais de Philippe-Auguste, en se bornant aux plaintes d'Agnès, aux transports furieux du roi, à la froide sévérité du légat, s'est condamné lui-même à tourner dans un cercle étroit, où l'on se borne à admirer ses efforts pour varier une immobile situation. » Gustave Flanche partage cette opinion : « À proprement parler, dit-il, il n'y a, dans *Agnès de Méranie*, qu'une seule situation : Agnès partira-t-elle ou ne partira-t-elle pas ? Cette situation unique ne saurait suffire à défrayer les cinq actes d'une tragédie; aussi ne sommes-nous pas surpris que M. Ponsard, malgré l'incontestable talent qu'il a montré dans cette œuvre, n'ait pas réussi à éviter la monotonie. L'action tourne autour d'elle-même au lieu d'avancer. »

On retrouve, d'ailleurs, dans *Agnès de Méranie*, un grand talent littéraire dont les qualités distinctives sont la simplicité et la sobriété d'expression.

MÉRANO (Francois), dit *il Paggio*, peintre génois, né à Gènes en 1610, mort dans la même ville en 1657. D'abord page dans la famille Pavesi (d'où son surnom), il entra

ensuite dans l'atelier de Dominique Fiazelli, dit *lo Sarzana*, sous la direction duquel il fit de rapides progrès, et dont il s'assimila à tel point le style, les qualités et les défauts, qu'il est fort difficile de distinguer ses œuvres de celles de son maître. Sa modestie était tellement exagérée qu'elle lui ôta toute confiance en lui-même et l'empêcha de voler de ses propres ailes, dit Orlandi. On cite parmi ses plus remarquables ouvrages : la *Paix traversant le dieu de la guerre* et le *Martyre de sainte Agnès*, qu'on voit à Gènes.

MÉRAOÛÉ ou **MÉROUY**, bourg de Nubie, à 100 kilom. N.-E. de Vieux-Dongolah, sur la rive droite du Nil, près de la quatrième cataracte. On y voit de magnifiques ruines, que l'on suppose être celles de Napata, détruites par Petronius.

MÉRARCHIE s. f. (mé-rar-chi — du gr. *merarchia*, de *meros*, partie; *archos*, chef). Antiq. gr. Corps d'ophtes formant une moitié de la petite phalange, un huitième de la tétrapthalange, subdivisé en deux chiliarchies et composé de 128 files, en tout 2,048 hommes.

MÉRARD DE SAINT-JUST (Simon-Pierre), littérateur, né à Paris en 1749, mort dans la même ville en 1812. Il était depuis quelques années maître d'hôtel du comte de Provence lorsque, en 1782, il se démit de cette charge. A partir de ce moment, il employa les loisirs que lui laissait sa grande fortune à composer de nombreux ouvrages, où l'on trouve un certain esprit et surtout une tournure d'esprit quelque peu licencieuse. Ces ouvrages sont recherchés des bibliophiles, moins pour ce qu'ils contiennent que parce qu'ils ont été tirés à un très-petit nombre d'exemplaires. Nous citerons de lui : *Lettre de la présidente de Philéole* (1764, in-80); *Laurette*, conte de Marmontel mis en scène (1765, in-80); *la Jolie femme* (1767, in-12); *Lettres de la baronne de Nollerville* (1768, in-80); *Contes très-moraux, enrichis de notes* (1770, in-12); *Poésies* (1770, in-80); *Maintenant on peut nous juger* (1779, in-18); *Lettre d'Antiphile à M^{me} Mérad de Saint-Just* (1781, in-12); *Lettres du chevalier de Saint-Ange, relatives aux œuvres poétiques de M. Mérad de Saint-Just* (in-12, tire à 12 exempl.); *Éloge de Suger* (in-80); *les Mémoires de M^{me} d'Abincourt et de M^{lle} Simon* (1 vol. in-12); *École des amants* (1 vol. in-12); *le Triomphe de la perfidie* (in-12); *Lettres relatives à la littérature* (1781, in-18); *l'Occasion et le moment ou les Petits riens* (1782, 4 parties, in-16); *Catalogue des livres, en très-petit nombre, qui composent la bibliothèque de M. Mérad de Saint-Just* (1783, in-18), contenant des plaisanteries; *Éloge de J.-B.-Louis Gresset* (1788, in-12); *Mon journal d'un an, suivi de Poésies diverses*, par M^{me} M. D.-S.-J. (Mérad de Saint-Just) [1778, in-12]; *Épigrammes, joyeux et bons mots, folies, vérités* (1789, 3 vol. in-18), dont quelques exemplaires portent le nom de la marquise de Palmareze; *Mon bouquet et vos éternels, hommage offert à M^{me} Bailly* (1789, in-18); *Manuel du citoyen* (1791, in-12); *Fables contées en vers* (1791); *Éloge historique de J.-S. Bailly, suivi de notes et de quelques pièces en prose et en vers* (1794, in-18, tiré à 25 exempl.); *les Hautes-Pyrénées en miniature* (1790, in-18); *Imitation, en vers français, des odes d'Anacréon* (in-80, sans date, tiré à 36 exempl.); *Corbeille de fleurs* (1797, in-18); *le Petit Jehan de Saintré et la dame des belles cousines*, romance suivie de celle de *Gérard de Nevers* (an VI, in-12); *Mélanges de vers et de prose* (Hambourg, 1799, in-12).

MÉRARD DE SAINT-JUST (Anne-Jeanne-Félicité d'Ormo, dame), femme de lettres française, épouse du précédent, née à Pithiviers en 1765, morte en 1830. Comme son mari, elle cultiva les lettres et elle publia, généralement sous le voile de l'anonyme, un certain nombre d'ouvrages depuis longtemps oubliés. Nous citerons d'elle : *Bergeries et opuscules de M^{lle} d'Ormo l'ainée* (Paris, 1784, in-18); *Mémoires de la baronne d'Alvoigny* (Paris, 1788, in-12), réimprimé en 1793, sous ce titre : *les Dangers de la passion du jeu ou Histoire de la baronne d'Alvoigny* (in-18), puis sous cet autre titre : *la Mère coupable ou les Dangers de la passion du jeu; la Corbeille de fleurs* (1796, in-18); *le Petit Lavater ou Tallettes mystérieuses* (1799-1801, 3 vol. in-18), espèce d'almanach; *le Château noir ou les Souffrances de la jeune Ophélie* (1790, in-12); *Six mots d'extrême ou les Orphelins par la Révolution* (1805, 3 vol. in-12); *Alexandre de Bésançon ou les Dangers de l'âge* (conséquence 1832, 2 vol. in-12). Les *Poésies diverses* de M^{me} Mérad de Saint-Just se trouvent à la suite de *Mon journal d'un an*, de son mari.

MÉRARITE s. m. (mé-ra-ri-te). Hist. hébr. Descendant de Lévi par Merari, charge de certaines fonctions sacerdotales.

MÉRARQUE s. m. (mé-rar-ke — gr. *merarchos*, de *meros*, partie, et de *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'une merarchie.

MÉRAT (Laurent-Germain), botaniste français, né à Auxerre en 1719, mort dans la même ville en 1790. Il étudia la médecine et la botanique à Paris, visita à pied, pour herboriser, la Suisse, la Savoie, l'Italie, la Hollande, l'Espagne, les Pyrénées, se lia avec les plus remarquables savants du temps, Bernard de Jussieu, Buffon, Daubenton, etc.,

herborisa avec le grand Linné pendant son séjour à Paris, puis alla se fixer dans sa ville natale (1739), où il exerça la profession de pharmacien. Mérat a écrit une *Histoire des plantes qui croissent dans le comté auxerrois*, ouvrage qui contient plus de trois mille plantes et qui coûta à son auteur quarante ans de recherches. Il a composé, en outre, un traité comprenant toutes les plantes alors connues, et qui, comme le précédent, est resté manuscrit. Ces travaux n'en ont pas moins été utiles à la science, car ils ont beaucoup servi à M. Boreau pour la composition de sa *Flore centrale de la France* (Paris, 1840, 2 vol. in-80).

MÉRAT (François-Victor), médecin français, membre de l'Académie de médecine, petit-fils du précédent, né à Paris en 1780, mort dans la même ville en 1851. Il fut reçu docteur à Paris en 1803, et se livra aussitôt après à la pratique, sans négliger pour cela les travaux de cabinet, qui lui valurent son admission à l'Académie dont il fut le trésorier. L'Académie lui doit plus d'une réforme utile. Sans avoir beaucoup écrit, Mérat a cependant publié plusieurs ouvrages, tous empreints d'un vrai savoir, et par conséquent tous marqués au coin d'une véritable utilité pratique. Ces ouvrages sont : *Flore des environs de Paris* (1832, 2 vol. in-18); *Traité de la colique métallique* (Paris, 1813, in-80); *Éléments de botanique à l'usage des cours du Jardin des plantes* (1823, 1 vol. in-12, 5^e édition); *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique* (publié avec Delens) [Paris, 1829-1834, 6 vol. in-80]; *De l'ania ou ver solitaire, et de sa cure radicale par l'écorce de la racine de grenadier* (Paris, 1832, in-80); *Synopsis de la nouvelle flore des environs de Paris, suivant la méthode naturelle* (1837, in-80); *Manuel des eaux naturelles du Mont-Dore* (Paris, 1838, in-80); *De la possibilité de cultiver le thé dans nos climats* (Paris, 1844, in-80). Mérat a dirigé le *Journal de médecine* en 1810 et en 1811, le *Dictionnaire des sciences médicales*, depuis le tome XI, et a publié le *Bulletin de la Faculté*, de 1806 à 1810, toutes choses suffisantes, comme on le voit, pour constituer une carrière non moins utilement qu'honorablement remplie. On dit que c'est Mérat qui, en sa qualité de trésorier de l'Académie, fut chargé de faire disposer le local de la rue des Saints-Pères, destiné aux séances de l'assemblée.

MÉRATE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Côme, district et à 25 kilom. S. de Lecco, mandement de Brivio, non loin de la rive droite de l'Adda; 2,417 hab.

MÉRATI (Gaetano-Maria), liturgiste italien, né à Venise en 1668, mort à Rome en 1744. Il professa la philosophie et la théologie dans divers collèges de l'ordre des théatins, dont il faisait partie, fit un voyage à Venise en 1705, puis remplit à Rome les fonctions de procureur général des théatins et celles de consultant de la congrégation des rites. Ses principales œuvres sont : la *Verità della religione cristiana e cattolica* (Venise, 1721); *Novæ observationes et additiones ad Gvianiti commentaria in rubricis Missalis et Breviarii romani* (Augsbourg, 1740, 2 vol. in-40). — Son neveu, Giuseppe MÉRATI, né en 1704, mort à Venise en 1786. Il faisait partie de l'ordre des théatins et de l'Académie des Arcades. Il a laissé, outre divers écrits, un catalogue chronologique et alphabétique des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés en Italie jusqu'en 1770. Ce catalogue, intitulé *Dizionario ragionato*, est resté manuscrit.

MÉRATROPHIE s. f. (mé-ra-tro-fi — du gr. *mēros*, cuisse, et de *atrophia*). Chir. Atrophie de la cuisse.

MÉRAULT DE BIZY (Athanase-René), oratorien et écrivain religieux, né à Paris en 1744, mort à Orléans en 1835. Il s'adonna fort jeune à l'enseignement, devint, à vingt-cinq ans, supérieur de la maison d'éducation de l'Oratoire à Paris, refusa de prêter le serment exigé, au commencement de la Révolution, par la constitution civile du clergé, se réfugia à Orléans, y subit une assez longue incarcération en 1793, puis fut nommé, en 1805, grand vicaire de l'évêque d'Orléans, qui le mit à la tête du grand séminaire de cette ville. Le Père Mérault consacra une partie de sa fortune à fonder à Orléans des institutions charitables et religieuses. Ses principales œuvres sont : *les Apologistes théologiens ou la Religion éternelle prouvée et défendue par les objections mêmes des incrédules* (Paris, 1806); *les Apologistes ou la Religion chrétienne prouvée par ses ennemis comme par ses amis* (Orléans, 1821); *Enseignements de la religion* (Orléans, 1827, 5 vol. in-12); *Recueil des mandements sur l'instruction des peuples* (Paris, 1830). Ces ouvrages, assez bien écrits, manquent de plan et de méthode.

MÉRAY BEN YOUSOUF, écrivain arabe, né à Jérusalem, mort en 1618, notre ere. Il appartenait à la secte orthodoxe de Hanbal, et fut mis à mort comme partisan de Mustapha I^{er}, lors de l'élevation d'Osman II à l'empire. On a de lui, sous le titre de *Nozhet el-hathiriy fi man vala Mirs min'al kholaf'a ala alshahyeh*, une histoire abrégée de la domination musulmane en Égypte. La Bibliothèque nationale possède un manuscrit de cet

ouvrage, dont Reiske a publié la traduction allemande dans le *Magasin* de Büsching.

MÉRRES (Bon Deb), théologien et oratorien français, né à Montdidier en 1616, mort à Paris en 1684. Il prit le grade de docteur en théologie, et occupa une chaire d'éloquence au collège de Navarre. On a de lui un ouvrage estimé des théologiens : *Summa christiana, seu orthoëdoxorum doctrinae et sacrorum litterarum*, etc. (Paris, 1683, 2 vol. in-fol.).

MÉRREBÈRE s. f. (mèr-bré-jé). Agric. Variété de raisin.

MERC s. m. (mèrk). Forme ancienne du mot MARQUE.

— Anc. jurispr. Borne, limite. « *Merc de la justice*, Gibet. » *Droit de merc*, Droit qu'on payait pour le bornage des terres.

MERCADAL, ville d'Espagne, dans l'île de Minorque, à 16 kilom. N.-O. de Mahon, au pied d'une montagne, 2,620 hab. Cette petite ville, mal bâtie et dépourvue d'eau, est dominée par le mont Toro et le mont de Santa-Agueda, que couronnent des chapelles en grande vénération dans le pays.

MERCADANTE (Saverio), compositeur italien, né à Altamura (Pouille) en 1793, mort en 1878. Il vint à Naples à l'âge de douze ans et entra au collège de musique de Saint-Sébastien, alors dirigé par Zingarelli. Les premières études de Mercadante semblaient présager qu'il serait instrumentiste. Il jouait du violon et de la flûte, et il publia, fort jeune, des morceaux de sa composition arrangés pour ces instruments. Pendant quelques années, il occupa l'emploi de premier violon dans cette institution, d'où il fut chassé par Zingarelli, qui l'avait surpris cherchant à mettre en partition des quatuors de Mozart. Obligé de se créer des moyens d'existence, Mercadante composa pour le théâtre del Fondo une cantate qui fut exécutée en 1818. L'année suivante, il faussait représenter à San-Carlo l'*Apothéose d'Hercule*, opéra qui eut du succès, et dont on applaudit surtout un beau trio, publié l'année suivante avec accompagnement de piano. Il fit jouer, avant la fin de l'année, un opéra-bouffe, *Violenza e Castanza*, sur le théâtre Nuovo. Le talent dont il avait fait preuve dans ces deux œuvres lui valut d'être chargé, par le directeur de San-Carlo, de composer *Anacréon à Samos*, dont le succès dépassa celui de ses premiers opéras. Dès lors, le nom de Mercadante fut célèbre en Italie, et le théâtre Valle de Rome lui fit faire les offres les plus avantageuses. Il partit aussitôt pour cette ville et y donna l'*El geloso raveduto*, opéra-bouffe, puis *Scipion à Carthage*, opéra-série, qui tous deux furent favorablement accueillis. Au commencement de l'année 1821, Mercadante vint s'établir à Bologne, où il écrivit *Marie Stuart*, jouée sans succès, et la même année, à Milan, *Elisa e Claudio*, le meilleur peut-être, si ce n'est le plus connu, de ses opéras, et qui le fit un instant comparer à Rossini.

Presque à l'apogée de sa gloire, Mercadante vint à Venise, où il fit jouer à la Fenice, durant le carnaval de 1822, *Andronico*, opéra dont la chute fut complète; dès lors commença pour Mercadante une série d'échecs mêlés de rares succès. La même année, *Ameleto* tomba à plat, et, en 1823, l'opéra d'*Aïfonso ed Eliza*, représenté au commencement de 1823 à Mantoue, ne dut qu'au nom de l'auteur de ne pas tomber complètement; enfin, la même année, il dut encore enregistrer la chute de *Gli Sciti* à San-Carlo. Cependant, l'année suivante, il se releva à Rome par la représentation de *Gli Amici di Siracusa*, qui réussit complètement.

A cette époque, Mercadante, qui avait tant de raisons pour rester en Italie, où, depuis le départ de Rossini et de Morlacchi, il se trouvait le seul compositeur de réputation, partit pour Venise. Il y arriva en juin 1824, et fit successivement représenter *Elisa e Claudio*; *Doratrice* opéra en deux actes; les *Nozze di Telemaco ed Antiope*, drame lyrique, et le *podestà di Burgos*. Ces trois derniers ouvrages, écrits avec négligence, ne furent point du goût du public allemand et furent assez maltraités par les journaux. De retour en Italie, Mercadante fit représenter *Nitocris* à Turin (1825); la pièce réussit, presque au moment où tombait à Gênes *Erode, ossia Marianna*, et à Naples l'*Ipermestra*, dont la partition contenait cependant de réelles beautés. Mais, par compensation, la *Donna Caritea* obtint, l'année suivante, un succès d'enthousiasme à Venise.

Sur ces entrefaites, le directeur du théâtre italien de Madrid engagea Mercadante pour sept ans, avec deux mille piastres d'appointements annuels, à la condition que, dans cet intervalle, il écrirait deux nouvelles partitions expressément pour son théâtre. Mais, par suite de circonstances ignées, ce contrat fut rompu dès la première année. Mercadante revint à Turin et y fit représenter l'*Esio*, dont le succès fut très-conteste. En 1827, il donna à la Scala de Milan l'*Monte-Aaro*. De là il retourna en Espagne et passa à Madrid les années 1827 et 1828, où il fit jouer plusieurs de ses ouvrages. En 1829, il était à Cadix, où il fit représenter un opéra-bouffe, la *Rappresaglia*, qui eut un brillant succès. Puis il revint en Italie, afin d'y réunir une troupe de chanteurs, qu'il ramena à Cadix. Il revint, en 1830, reprendre à Madrid l'emploi de directeur de la musique au thé-

âtre italien, et y donna la *Testa de bronzo*. Enfin il revint, en 1831, à Naples, où il fit représenter la *Zaira*, qui fut favorablement accueillie, et l'année suivante il donna, à Turin, l'*Normanni à Parigi*, et, à Milan, un opéra romantique, *Ismla, ossia morte ed amore*.

En 1833, la place de maître de chapelle de la cathédrale de Novare étant restée libre par suite du décès de Generali, elle fut donnée à Mercadante. Le compositeur était alors arrivé à la maturité de son talent, malheureusement gâté par la nécessité où il était de produire vite et beaucoup. Après avoir fait jouer à Milan le *Comte d'Essex*, il se rendit, en 1836, à Paris, où son opéra des *Brigands* tomba, bien qu'il fut interprété par des artistes du premier ordre; mais il prit une revanche éclatante avec les *Deux illustres rivaux*, opéra d'un genre nouveau, remarquable par la grandeur et la vigueur du style. Peu après son retour en Italie, il fut nommé directeur du Conservatoire de Naples, en remplacement de Zingarelli (1837). En 1856, l'Académie des beaux-arts de Paris l'admit au nombre de ses membres correspondants, et, en 1858, le roi d'Italie lui conféra l'ordre du Mérite militaire. Dans les dernières années de sa vie, il était devenu complètement aveugle. Outre le *Serment (il Giuramento)*, un dos opéras de Mercadante qui s'est le mieux soutenu au théâtre, nous citerons encore de lui : la *Vestale*, représentée en 1842 à Paris; *Stattira* (1852); la *Violetta* (1853); *Il Pelagio* (1857), etc.

D'abord imitateur de Rossini, Mercadante subit ensuite l'influence de Bellini et de Donizetti, auxquels il emprunta leur mélancolie pénétrante, qu'il combina avec le brio de son premier chef d'école. Mercadante se fit ainsi une manière à part qui le place, dans l'école italienne proprement dite, immédiatement après les deux compositeurs dont nous venons de citer les noms. Ce qui manquait à ce compositeur, se trouvant dans le style, c'est l'originalité et la force. Sa musique est, quoiqu'il en soit, mais elle est bien écrite pour les voix; son instrumentation est gracieuse; ses développements de pensée musicale sont heureux et bien agencés. « Considéré dans l'ensemble de sa carrière, dit Fétis, Mercadante fait regretter qu'il ait mis trop de précipitation dans ses travaux et n'ait pas réalisé ce qu'on pouvait attendre de lui. Le don d'invention qui lui fait subir à l'art des transformations ne lui avait pas été accordé; mais il y avait en lui assez de mélodie naturelle, de sentiment, de bonne harmonie, d'instinct de l'instrumentation et de connaissance des voix, assez même de sentiment dramatique, pour qu'on pût espérer de voir produire par sa plume un certain nombre d'ouvrages complets, dignes des connaisseurs. » Parmi les nombreux ouvrages de Mercadante, on a publié les partitions de *Elisa e Claudio*, la *Donna Caritea*, ravissante partition bouffe, *Il Giuramento*, *Ismla*, l'*Normanni à Parigi*, et des morceaux détachés d'*Ipermestra*, *I Briganti*, *Emma d'Antiochia*, la *Gioventù di Enrico V*, les *Due illustri rivali*. On a en outre de lui : 10 deux recueils de six ariettes italiennes; 20 *Virginia*, cantate; 30 *Sorgete Imvano*, autre cantate; 40 *Soirées italiennes*, collection de huit ariettes et quatre duos.

MERCADÉ (Eustache), auteur de mystères. Il vivait dans la première moitié du xve siècle, remplit, de 1414 à 1436, les fonctions d'official à l'abbaye de Corbie, et fut un des premiers à composer des mystères. Sa pièce intitulée la *Vengeance de Jésus-Christ* ne contient pas moins de cent douze personnages parlants, et fut plusieurs fois représentée au xve siècle. La bibliothèque d'Arras en possède le manuscrit.

MERCADET, type créé par H. de Balzac. Comme Turcaret, son aîné, Mercadet est l'homme d'argent, l'agioteur, mais il n'a encore ses millions qu'en perspective; il faut qu'il les prenne dans la poche des autres. C'est le faiseur et le triporteur d'affaires, un type vivant auquel Balzac, s'il eût vécu, aurait donné une grande place dans sa comédie humaine; il s'est contenté d'en dessiner la silhouette dans la pièce dont nous parlons ci-après, avec un tel relief que le nom du personnage est resté à ses confrères. Mercadet n'a pas l'épaisse bêtise de Turcaret, loin de là; il est remuant, adroit, délié, fertile en ruses et en expédients de toutes sortes; il a une imagination endiablée, qu'il s'agisse d'échapper à ses créanciers ou de lancer une affaire. C'est le roi de la commanderie; c'est lui qui a imaginé les Mouzaïas, les Sociétés californiennes, les Bitumes impériaux, le Grand continental américain; il exploite indifféremment les mines d'or de Sardaigne ou les mines de beurre d'Isigny. Il revêt quelquefois la soutane, et alors il fonde l'Agence internationale des messes ou le Comptoir général pour le baptême des petits Araucaniens. Et toujours au capital de 100 millions ! Mercadet est le produit tout naturel d'une société à laquelle M. Guizot disait crûment : « Enrichissez-vous. »

Mercadet le faiseur, comédie en trois actes et en prose, par H. de Balzac (théâtre du Gymnase, 9 septembre 1851). C'est la plus réussie des tentatives dramatiques de Balzac; elle offre un tableau de mœurs très-réel et d'un grand intérêt. Le type qui sert de pivot à la pièce est si vrai et si actuel, qu'on a même

lieu de s'étonner des résistances que rencontra partout Balzac de son vivant; la pièce ne put être jouée qu'après sa mort, et remaniée, au point de vue des exigences de la scène, par M. Denery. « Mercadet », dit Théophile Gautier, c'est Robert Macaire d'extérieur honnête, sans M. Germeuil, sans gendarme et sans Bertrand; car ce type dévoué n'existe qu'au bagne. On pourrait écrire sur la tombe de Mercadet : « Bon époux, bon père, bon garde national; » il va, comme tout le monde, jusqu'à la limite du code civil, pensant que ce qui n'est pas défendu est permis. Il a des qualités, il est serviable, il a du cœur; chez lui point de vices, point de libertinage, point de passions; on se demande pourquoi cette soit et ce besoin d'argent? — Pour la famille, — mot dont on abuse beaucoup de nos jours. »

Quant la toile se lève, la ruine de Mercadet est déjà consommée. Un associé infidèle, Godeau, s'est enfui aux grandes Indes, emportant cette caisse que Bilboquet n'oublie jamais dans ses départs les plus brusques. En apparence pourtant, Mercadet est encore riche; le faux luxe de sa maison est un appauvrissement; le réformateur est chose impossible; ce serait diminuer le crédit et sonner le glas de la banqueroute. Mercadet n'a plus qu'une ressource, c'est le mariage de sa fille avec un homme opulent, ce qui permettra de payer les dettes et de relever la maison. Enfin, il vient de mettre la main sur ce genre introuvable, on va lui présenter aujourd'hui même un gentilhomme énormément riche, lancé dans les plus fructueuses spéculations, le comte de La Brive. Par des prodiges d'adresse et d'activité, Mercadet parvient à composer une toilette, un dîner, une argenterie splendide; il va éblouir le comte; la jeune fille est mariée du coup. Mais M. de La Brive n'est qu'un intrigant, un bohème de la Bourse, à bout d'expédients, qui n'a que des dettes et qui comptait se refaire en épousant la fille du millionnaire Mercadet. Le beau-père et le gendre se reconnaissent dans une scène qui rappelle le roi Robert Macaire et la fameuse partie de cartes avec le baron de Wormsperg, où les deux partners retournent le roi à chaque coup. Tous les deux jouaient le même jeu. Mercadet ne se laisse pas abattre; il a fait patienter jusqu'à la toute la meute de créanciers qui le serrent de près. Les voix maintenant sur ses talons; il faut qu'il trouve un expédient nouveau. Il leur annonce le retour prochain du caissier infidèle, de l'infâme Godeau, qui revient avec un million. Personne n'y veut croire, mais La Brive, ingénieusement déguisé, arrivant en calèche croutée jusqu'à la capote, se dévoue à jouer ce rôle de compère, et l'on gagna ainsi le répit de quelques jours. La calèche entre à grand fracas dans la cour, et M. Mercadet, qui son mari n'a pas vu mettre au courant de l'affaire, voit tout effarée annoncer l'arrivée de Godeau. Elle est stupéfaite de l'air indifférent avec lequel Mercadet accueille cette nouvelle renversante; mais c'est bientôt au tour de Mercadet de s'extasier, car c'est bien Godeau, le vrai Godeau, retour de l'Inde avec on ne sait combien de millions, qui vient lui restituer les sommes dont il était son débiteur et liquider toutes ses dettes.

Nous avons omis à dessiner les figures des créanciers de toute sorte, tout ce monde d'usuriers et d'escompteurs, cet enfer que Balzac, pour son malheur, connaissait à merveille, et qu'il a peints en traits impérisables. Nous aurions voulu donner une idée des scènes de haute comédie dans lesquelles Mercadet, aux prises avec des créanciers qui ne valent pas mieux que lui et qui spéculent sur ses vices comme il spéculait sur leur créance, déploie, pour son malheur, pour les autres, une richesse d'invention, une variété de ressources qui excitent tout à tour notre admiration et notre hilarité. En résumé, cette comédie, ébarbée et ajustée aux dimensions de la scène par la main habile et discrète de M. Denery, constitue la plus complète et la plus jouable des pièces de Balzac. M. Denery a religieusement respecté le texte, ne coupant que des détails en dehors de l'action et laissant l'idée mère intacte.

MERCADIER, en latin *Marchadarius*, c'était le chef de routiers, né en Provence vers 1150, mort à Bordeaux en 1200. A la tête d'une bande nombreuse, il s'était rendu fameux par son courage, ses talents militaires et surtout par ses brigandages dans le Languedoc et dans l'Angoumois (1183-1184), lorsqu'il entra à la solde de Richard Cœur de Lion, alors maître de l'Aquitaine et du Poitou. Par l'ordre de ce prince, dont il ne cessa d'être le lieutenant fidèle, il prit au comte de Toulouse un grand nombre de villes et de châteaux, et reçut en récompense de ses services, outre des biens considérables, le gouvernement du territoire conquis par lui. Après le retour de Richard de son expédition en Palestine, Mercadier s'empressa de se rendre auprès de lui, contribua à le faire rentrer en possession de l'Anjou, du Poitou, d'une partie de la Normandie, prit part à la victoire remportée sur Philippe-Auguste à Fréteval, dans l'Orléanais (1194), porta la dévastation dans le Berry et se retira, l'année suivante, après la signature du traité de paix de Gaillon, dans ses riches domaines du Périgord. Mais la guerre ayant recommencé en 1196, Mercadier se mit de

nouveau à la tête de ses féroces routiers qui pillaient et brûlaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur route, pénétra en Normandie, se signala au passage de l'Épée, fit prisonnier le comte évêque Henri de Breton, défit Philippe-Auguste près de Vernon, passa ensuite en Flandre pour aider le comte Baudouin à reprendre aux Français les places qu'il avait perdues (1198), puis se rendit en Bretagne, qu'il mit à feu et à sang. Lorsque Richard Cœur de Lion eut trouvé la mort en assiégeant le vicomte de Limoges, Adhémar, dans le château de Chalus (1199), Mercadier accourut pour le venger, se rendit maître de Chalus, fit pendre toute la garnison et écorcher vif l'archer Bertrand Gourdon, qui avait mortellement frappé Richard d'un coup d'arbalète. Le terrible chef de bande continua à rester au service de l'Angleterre, reprit Angers, marcha ensuite contre les barons de la Gascogne soulevés contre Jean sans Terro, porta pendant une année la dévastation dans cette province, fut excommunié par Innocent III et périt assassiné à Bordeaux par Brandin, autre chef de bande, jaloux de la considération dont il jouissait à la cour d'Eleonore de Guyenne, reine douairière d'Angleterre.

MERCADIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Belestia (Languedoc) en 1748, mort à Foix en 1816. Employé des ponts et chaussées avant la Révolution, il devint par la suite ingénieur architecte à Montpellier, puis ingénieur de l'Ariège. Il a publié : *Nouveau système de musique théorique et pratique* (Paris, 1776, in-8°); *Recherches sur les ensablèmes des ports de mer et sur les moyens de les prévenir* (Montpellier, 1788, in-4°).

MERCADIER (Paul-Louis), musicien français, né vers 1810. Il s'est fait connaître par des ouvrages estimés : *Essai d'instruction musicale à l'aide d'un jeu des gammes* (1855, in-8°), traité couronné cette même année par le jury de l'Exposition universelle; le *Solfège simplifié* (1857, in-8°); *Essai sur l'étude de l'harmonie* (1857, in-8°). On lui doit en outre quelques brochures, dans lesquelles il attaque la méthode de notation par chiffres popularisée par MM. Galin, Paris et Chevé.

MERCADO (Louis Ber), en latin *Mercatus*, célèbre médecin espagnol, né à Valladolid en 1513, mort à Madrid en 1599. Il fit ses études médicales dans sa ville natale, y fut reçu docteur, et plus tard y fut créé premier professeur de médecine. Philippe II l'appela dans la capitale et le nomma son premier médecin. Mercado occupa cette charge pendant tout le règne de ce monarque, et la conserva encore sous Philippe III. Parisien zélé de Gallien, ce médecin fut un des plus érudits de son siècle, ainsi que le témoignent ses ouvrages, dont voici les titres : *Libro de essentia, causis, signis et curatione febris maligne in qua macula rubentes similes morbi in pulicem erumpunt per cutem* (Valladolid, 1574, in-8°); *De pueribus libri duo, quibus tota ars cognoscendi morbos et pronosticandi dissertissime pertractatur* (Valladolid, 1784, in-4°); *De indicatione curativa* (Cologne, 1588, in-8°); *De communis et peculiari praedictorum artis medicae indicatione, libri duo* (Cologne, 1588, in-8°); *De mulierum, virginum, viduarum, steritium, praegnatum, puerperarum et nutricum morbis communibus* (Madrid, 1594, in-fol.); *De febrium essentia, differentia, curatione, et de febre pestilentiali* (Valladolid, 1586, in-4°); *Institutiones medicae* (Madrid, 1594); *De puerorum educatione* (Valladolid, 1611, in-fol.); *Consultationes morborum complicatarum et gravissimarum, cum disputationibus necessariis ad naturam ejusque morborum capescendum, praesagium et curationem*; *Opera omnia* (Trieste, 1614, 5 vol. in-fol.).

MERCAL s. m. (mèrk-al). Métrol. Mesure indienne de capacité pour les matières sèches, valant à Madras 1211,292, et à Pondichéry 311,663.

MERCANETTE s. f. (mèr-kan-tè-te). Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle.

MERCANTILE adj. (mèr-kan-ti-le — du lat. *mercari*, faire le commerce). Qui a rapport au commerce : *Profession mercantile*. *Opérations mercantiles*. *Génie mercantile* d'un peuple.

— Par ext. Qui a pour but exclusif les profits que procure le commerce : *Un esprit mercantile*. *Des théories mercantiles et utilitaires*. *Puis-je féliciter les modernes d'être arrivés, sous les auspices des doctrines mercantiles, à l'indigence, à la fourberie, à la duplicité d'action?* (Fourier.) *L'école mercantile ne distinguait pas bien la science de l'art, la spéculation de l'action*. (Rossi.) *Les peuples mercantiles et gloutons se gouvernent avec des intérêts*. (Mme E. de Gir.)

MERCANTILEMENT adv. (mèr-kan-ti-le-mant — rad. *mercantile*). D'une façon mercantile, basement intéressée : *De grands propriétaires ont mercantilement affirmé le droit de chasse dans leurs domaines*. (A. d'Houdetot.)

MERCANTILISME s. m. (mèr-kan-ti-li-sme — rad. *mercantile*). Trafic qui s'étend à toutes sortes de choses, même à celles qui ne sont pas vénales; esprit de commerce porté à un point exagéré : *On sort de l'état sauvage en défrichant les forêts vierges, en desséchant les marais; on y rentre par l'indolence de soi-même, par le mercantilisme*

égotiste et grossier. (Cuvillier-Fleury). Les ex-
cès du MERCANTILISME et de la spéculation de-
vaient provoquer une protestation de la part
des classes lésées. (Proudh.) L'Angleterre vit
de MERCANTILISME et de l'exploitation commer-
ciale de tous les peuples. (Tousselen.)

— **Encycl.** Econ. pol. En économie, le mot
mercantilisme est loin d'avoir la signification
que l'on est habitué à lui donner dans le
langage usuel. Cette expression est employée
dans la science économique pour désigner
un système qui eut longtemps une influence
considérable sur les destinées industrielles
de la France. Qu'est-ce que le système mer-
cantile ? D'après l'*Encyclopédia americana*,
le système mercantile consistait à favoriser
le développement de l'industrie nationale au
détriment de l'industrie étrangère, à prohiber
ensuite la sortie des matières propres
aux manufactures étrangères et l'entrée des
produits manufacturés à l'étranger, ou bien
à autoriser l'introduction de ces produits,
mais en les grevant de droits si exorbitants
qu'ils ne puissent soutenir la concurrence. »
Bien que le système mercantile ne soit point
dû en entier à Colbert, c'est à ce ministre
qu'il faut attribuer l'importance prise en peu
de temps par ses conséquences et leur déve-
loppement. Déjà, et avant lui, l'Angleterre
et l'Espagne l'avaient appliqué, en empê-
chant presque complètement l'exportation de
leurs produits. D'autre part, le fameux acte
de navigation soumit à un double droit toutes
les marchandises importées en France. L'Es-
pagne, forte de l'or qu'elle importait des
Indes, entendait fermer ses frontières à la
concurrence étrangère. Mais il est curieux
de remarquer que la contrebande balançait,
autant qu'il était possible, les effets désastre-
ux de ces prohibitions, et le gouvernement
espagnol, se sentant impuissant à la comba-
tre, s'était presque résigné à fermer les yeux.
Au milieu du XVIII^e siècle, nos manu-
factures commencent à prendre une cer-
taine importance. L'industrie était variée et
très-active, et exportait une grande quan-
tité de marchandises, notamment en articles
de bonneterie, quincaillerie et pelletterie.
Lors de la disgrâce de Fouquet, Colbert de-
vint surintendant des bâtiments et des ma-
nufactures, et, dans les six premières années
de son ministère, le nouveau surintendant
fit adopter une série de mesures, formant
par leur ensemble le système connu d'abord
sous la dénomination de mercantilisme, puis
sous celle de système protectionniste. A ce
dernier mot, nous examinerons cette question
si intéressante au point de vue du dévelop-
pement commercial des nations. Bornons-
nous à dire ici que le programme du mercan-
tilisme est nettement formulé par Colbert
dans les termes suivants : « Il faut, disait-il,
repousser, par l'élévation des droits, les pro-
duits des manufactures étrangères. » Du reste,
il est à remarquer que ce système ne renfer-
mait aucune prohibition. Colbert avait jugé
sagement que la défense d'importer est suf-
fisamment représentée par des droits, sur-
tout lorsqu'ils sont élevés à un certain taux.
Alors, en effet, si l'industrie ne sait ou ne
veut pas, avec la forte prime que lui apporte
le tarif, satisfaire au goût des consommateurs,
ceux-ci ont encore le droit de recourir
aux fabrications étrangères, en payant un
tribut volontaire dont l'Etat profite, au refus
des industriels. Cette liberté restreinte éveille
entre les différents peuples une émulation
d'industrie que le monopole étouffe au con-
traire. Colbert et le mercantilisme, tout en
ayant fait à la France un mal immense, ne
sont pas du moins complètement responsables
des désastres que la protection inintelligente
entraîne après elle.

MERCANTILISTE s. m. (mér-kan-ti-li-ste
— rad. mercantile). Néol. Partisan ouvrier du
commerce : Les MERCANTILISTES savaient
aussi bien que nous que l'or et l'argent ne sont
pas la richesse. (Proudh.)

MERCANTILE s. f. (mer-kan-ti-le; ll
mil. — du lat. *merx*, marchandise). Petit com-
merce sans importance : Faire la MERCAN-
TILE. ■ Peu usité.

MERCAPTAN s. m. (mér-ka-pan — contr.
de *mercure* et de *captier*). Chim. Nom donné
aux alcools dont l'oxygène est remplacé par
du soufre et qui attaquent le mercure.

— **Encycl.** Les mercaptans sont des alcools
sulfurés, c'est-à-dire qu'ils dérivent des hy-
drocarbures par la substitution du groupe
SH à l'hydrogène. Ils diffèrent des alcools
ordinaires par le seul fait que l'oxygène y
est remplacé par du soufre. On connaît des
mercaptans mono, di, triatomiques.

— **Mercaptans monoatomiques et leurs éthers.**
On prépare ces corps, soit en distillant les
sels des éthers sulfuriques acides des vrais
alcools avec du sulfhydrate de potassium,
soit en faisant agir des éthers simples sur
des mélanges sulfhydriques : il se forme un sel
potassique et le mercaptan chéché.

$\text{C}^n\text{H}^m\text{Cl}$ ou SO^n	OC^nH^m OK	+ K^nS
Chlorure d'é- thyle.	Sulfonate po- tassique.	Sulfhydrate potassique.
= C^nH^m H	+ KCl ou SO^n	OK
Mercaptan.	Chlorure potassique.	Sulfate po- tassique.

En substituant un monosulfure au sulphy-

drate dans l'opération précédente, on obtient
des sulfures de radicaux alcooliques qui sont
les éthers proprement dits des mercaptans.
Avec les bisulfures alcalins, on aurait des
bisulfures de radicaux alcooliques. On pour-
rait, en remplaçant les sulfures par les sé-
lénures ou les tellurures, obtenir des mer-
captans sélénés et tellurés ou leurs éthers.
Les mercaptans sont des corps liquides fé-
tidés, qui dissolvent le sodium en dégageant
de l'hydrogène à la manière des vrais alcools.
Ils précipitent presque tous les sels métalli-
ques. Leur hydrogène typique est alors rem-
placé par un métal. Sous l'influence de l'ac-
ide azotique, ils fixent O₃ et donnent des
éthers sulfureux. Ces derniers se forment
encore par l'oxydation des bisulfures des ra-
dicaux alcooliques.

Les sélénures et tellurures des radicaux
alcooliques se comportent comme des radicaux
diatomiques capables de fixer directe-
ment le chlore, le brome ou l'oxygène.

— **Mercaptans diatomiques et leurs éthers.**
Ce sont les glycols sulfurés. On les obtient
par le même procédé que les mercaptans or-
dinaires; mais il faut remplacer les éthers
simples des alcools ordinaires par les éthers
dichlorhydriques ou dibromhydriques des
glycols. Ils sont imparfaitement connus.
Quant aux sulfures de leur radical, on les
prépare en substituant un monosulfure au
sulfhydrate alcalin dans l'opération précé-
dente. Un seul corps de cette nature est
connu, c'est le sulfure d'éthylène dont l'étude
est due à M. Crobb. Ce chimiste a reconnu
que ce corps se combine directement au
brome en donnant le bromure C²H⁴SB², le-
quel, au contact de l'eau, se décompose en
acide bromhydrique et oxyde de sulfure d'é-
thylène C²H⁴SO.

On obtient le même oxyde en chauffant à
100° le sulfure d'éthylène avec de l'acide
azotique monohydraté. Il est soluble dans
l'eau et cristallisable. La potasse le décom-
pose à 150°; l'acide azotique le transforme
en un nouvel acide C²H⁴SO² tout à fait inso-
luble dans l'eau, et soluble dans l'acide azo-
tique fumant d'où l'eau le précipite. La po-
tasse le dissout aussi, mais l'eau ne le pré-
cipite pas de cette dissolution.

— **Mercaptans triatomiques.** Ils sont peu
connus et s'obtiennent au moyen des tri-
chlorhydrides glycoliques.

MERCAPHYDRIQUE adj. (mér-ka-pti-
dri-ke — de mercaptan, et du gr. *hudor*, eau).
Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la com-
binaison du mercaptan et de l'hydrogène :
Acide MERCAPHYDRIQUE.

MERCAPTIDE s. m. (mér-ka-pti-de — de
mercaptan, et du gr. *eidos*, aspect). Chim.
Combinaison de mercaptan avec un métal.

MERCAPTURE s. m. (mér-ka-ptu-re —
rad. mercaptan). Chim. Combinaison d'un
métal avec le mercaptan : MERCAPTURE de
fer.

MERCARA ou **MARKERY**, ville de l'Indus-
tan anglais, dans la présidence de Madras, à
102 kilom. O. de Seringapatam, chef-lieu du
district de Karur. Elle fut fondée, en 1773,
par Hayder-Ali.

MERCATELLO, bourg et comm. du royaume
d'Italie, province d'Urbino e Pesaro, district
d'Urbino, près de la rive droite du Metauro,
mandement de Sant'Angelo; 2,110 hab.

MERCATI (Michel), savant italien, fondeur
de l'ancienne bibliothèque du Vatican,
né à San-Ministo (Toscane) en 1541, mort à
Rome en 1593. Envoyé à l'université de Pise,
il s'y attacha aux leçons de Césalpin, se fit
recevoir docteur en médecine et en philoso-
phie, et se distingua d'assez bonne heure pour
être appelé, dès l'âge de vingt ans, à la di-
rection du jardin botanique du Vatican par
le pape Pie V. Mercati se lia avec les sa-
vants les plus illustres de l'Italie, Césalpin,
Aldrovande, Marsili, le cardinal Baronius,
et son œuvre comme minéralogiste est con-
sidérable; la science lui est redevable de
la première galerie de minéralogie que l'on
ait vue en Europe; la métallothèque du Va-
tican, dont la fondation date de 1555, Le pape
Sixte-Quint l'institua par le même décret
qui portait qu'une bibliothèque et une im-
primerie seraient établies dans le sacré palais,
et il en confia la direction à Mercati, déjà
directeur du jardin botanique, et qui depuis
longtemps s'occupait de rassembler les élé-
ments de cette collection. Anobli par le duc
de Toscane Ferdinand I^{er}, nommé protono-
taire apostolique par Sixte V, il devint pre-
mier médecin de Clément VIII (1592), qu'il
avait accompagné dans un voyage en Polo-
gne lorsqu'il était cardinal. On lui doit :
Istruzioni sopra la peste, podagra e paralisi
(Rome, 1576, in-4°); *De gli obelische di*
Roma (Rome, 1589, in-4°); *Considerazioni*
(Rome, 1590, in-4°); *Metalotheca* (Rome,
1717-1719, 2 part., in-fol. avec fig.), descrip-
tion de la métallothèque, dont le manuscrit,
longtemps égaré, fut retrouvé à Florence et
publié par Lancisi, avec des notes de P. As-
sali.

MERCATI (Giovanni-Battista), peintre et
graveur italien, né à Città-San-Sepolcro. Il
vivait au XVIII^e siècle et exécuta un grand
nombre de tableaux dans les principales villes
d'Italie. Ses œuvres rappellent le style des
Caracch, pour l'ampleur et la variété des
draperies. Parmi les meilleures, on cite deux

fréquences représentant des traits de la vie de
la Vierge, dans l'église de Santa-Chiara, à
Rome; le tableau qui représente cinq bien-
heureux, dans la cathédrale de Livourne.
Mercati a laissé, en outre, beaucoup de gra-
vures à l'eau-forte, entre autres le *Marriage*
de sainte Catherine, d'après le Corrège.

MERCATO-SAN-SEVERINO, ville du royaume
d'Italie, province de la Principauté Citérieure,
district de Salerno, chef-lieu de mandement
et de circonscription électorale; 9,656 hab.

MERCATO-SARACENO, ville du royaume
d'Italie, province de Forlì, district de Cesena,
chef-lieu de mandement; 5,539 hab.

MERCATOR (Marius), écrivain ecclésiasti-
que, né, croit-on, en Afrique. Il vivait dans la
première moitié du VI^e siècle, combattit vi-
vement les pélagiens, les nestoriens, Coles-
tius, Julien Eclanensis, se rendit à Con-
stantinople pour demander à Théodose I^{er}
d'exiler ce dernier, ce qu'il obtint, puis il
prit part à de longues controverses sur l'in-
carnation. Les *Œuvres* de cet écrivain ont
été imprimées à Paris (1673, 2 vol. in-fol.).

MERCATOR (Gérard), célèbre géographe
hollandais, né à Rupelmonde en 1512, mort
en 1594. Entré au service de Charles-Quint
en 1541, l'exécuta pour lui deux globes, l'un
céleste et l'autre terrestre, qui ont fait l'ad-
miration des contemporains, mais qui, mal-
heureusement, ont été détruits dans les guer-
res des Pays-Bas. Plus tard, il se fixa à Duis-
bourg (vers 1559), puis reçut le titre de cos-
mographe du duc de Juliers. Il dressa un
grand nombre de cartes géographiques, et
donna son nom à la projection employée dans
les cartes marines; il publia, en 1569, la pre-
mière carte hydrographique de ce genre.
D'après le *Système de projection de Mercator*,
les longitudes sont représentées par des droites
parallèles équidistantes, et les degrés de
latitude par d'autres droites parallèles per-
pendiculaires au méridien. Mais comme Mer-
cator n'avait pas fait connaître les principes
en vertu desquels il avait procédé dans sa
projection, et comme ces principes ne furent
exposés qu'en 1599 par Edward Wright, dans
sa *Correction of errors in navigation*, il est
arrivé que, pendant longtemps, les Anglais
ont désigné la projection de Mercator sous
le nom de projection de Wright. Vers la fin
de sa vie, le géographe hollandais s'adonna
à la théologie et publia quelques traités qui
furent mis à l'index. Les principaux ouvrages
de ce savant sont : *De usu annuli astronomici*
(Louvain, 1552); *Chronologia a mundi exordio*
ad annum 1568 (Cologne, 1568, in-fol.); *Tabulae*
geographicae ad mentem Ptolemaei restituta
(Cologne, 1578); *Atlas, sive geographicae*
meditationes de fabrica mundi (Duisbourg,
1595, in-4°).

MERCATOR (Nicolas), astronome et mathé-
maticien allemand, membre de la Société
royale de Londres, né près de Cismar, dans
le Holstein, mort à Paris en 1687. Son vérita-
ble nom est *Kaufmann*, qui signifie aussi
marchand. Il passa en Angleterre vers 1680
et s'établit ensuite en France, où il travailla
aux fontaines de Versailles. Il est célèbre
par sa découverte de la série logarithmique
 $L(1+x) = x - \frac{x^2}{2} + \frac{x^3}{3} - \frac{x^4}{4} + \dots$ On a de lui,
outre sa *Logarithmotechnia* (Londres, 1668-
1674), où est développée la démonstration de
la formule que nous venons de citer, *Institu-
tionum astronomicarum libri duo* (Londres,
1678) et *Cosmographia sive descriptio caeli*
et terrae (1651). On trouve, dans ses *Institutiones*
astronomicae, une méthode plus ingénieuse
que sûre pour calculer l'anomalie vraie par
l'anomalie moyenne. Le point de division de
la distance des foyers de l'ellipse orbitaire en
moyenne et extrême raison intervient, on ne
sait pourquoi, dans la solution. Il donne à
son procédé le nom de *section divine*. Ce pro-
cédé ne fournit qu'une approximation assez
large.

MERCATOR (Isidore), nom sous lequel on
désigne l'auteur d'un recueil de fausses dé-
crétales. V. ISIDORE MERCATOR.

MERCATUS, médecin espagnol. V. MER-
CADO.

MERCAYA s. m. (mér-ka-va). Relig. Par-
tie mystérieuse de la création, d'après les
rabbins. ■ Spéculation sur la nature de Dieu
et de ses œuvres.

MERCÉDÈNE, en latin *Mercedona*, nom
d'une déesse qui présidait aux marchandises
et aux paiements.

MERCÉDONIEN, IENNE adj. (mér-sé-do-
ni-ain, i-è-ne). Mythol. rom. Qui appartient
à la déesse Mercédone.

— Antiq. rom. Jours mercédoniens, Jours
d'échéance des loyers.

MERCÉDONIUS s. m. (mér-sé-do-ni-uss).
Chronol. Mois intercalaire, alternativement
de 22 et 23 jours, que Numa introduisit dans
le calendrier, et qui était consacré à la déesse
Mercédone.

MERCENAIRE adj. (mér-se-nè-re — lat.
mercenarius; de *merx*, marchandise, mot que
Curtius et Corssen rapprochent de *mereri*,
mériter, soit que *merx* veuille dire ce qui mé-
rite un prix, soit plutôt que *mereri* y soit pris
dans son sens originier de Avoir en partage.
Comparez le grec *meironai*, *meros*, *moros*,

moira, toutes formes dérivées de la racine
sanscrite *mar*, trancher, diviser, couper.
Merx signifierait ainsi une chose partagea-
ble, une part distribuable, idée fondamentale
de la marchandise. *Merx* pour *meros* répond
exactement pour la forme au grec *merikos*,
partiel, de *meros*, partie, et il est possible que
merx ait étymologiquement le même sens que
merikos et signifie simplement article, objet).
Qui travaille pour un salaire convenu : Ou-
vrier MERCENAIRE. Il Qui est fait pour un sa-
laire convenu : Travail MERCENAIRE.

— Qui n'a que l'intérêt pour but : Un poète
MERCENAIRE. Un artiste MERCENAIRE. Un écri-
vain passe d'autant moins pour être MERCE-
NAIRE qu'il se fait moins payer. C'est l'intérêt,
et non la vérité, qui guide un écrivain MERCE-
NAIRE. (B. de St-P.).

— Fig. Intéressé, avide de gain : Ame,
cœur MERCENAIRE. Qu'est-ce qu'une armée ?
Une multitude d'âmes pour la plupart viles et
MERCENAIRES. (Fléch.)

Qu'il a bien découvert son âme mercenaire !
MOLIERE.

Je dois mes premiers jours à la femme étrangère
Qui me vendit son lait et son cœur mercenaire.
L. RACINE.

Il Dicté, inspiré, motivé par l'intérêt : Louan-
ges MERCENAIRES. Eloquence MERCENAIRE. Po-
litique MERCENAIRE. Le sacrifice MERCENAIRE
du bonheur public à l'intérêt propre est le sceau
éternel du vice. (Vauven.) Périssé l'homme in-
digne qui marchande un cœur et rend l'amour
MERCENAIRE. (J.-J. Rousseau.)

L'auteur voluptueux qui célèbre Glycère
Prodigue au fils d'Octave un encens mercenaire.
VOLTAIRE.

— Poét. Main mercenaire, Soins, tra-
vaux, actions qui n'ont d'autre but que le
gain : Si vous devanciez l'épouse au tombeau,
l'inquiétude pour des enfants livrés à des mains
MERCENAIRES, la perspective des désastres qui
vont fondre sur votre jeune famille vous abreut-
vent de fiel à vos derniers moments. (Fourier.)

Que je haïsse l'oiseleur, dont la main mercenaire
Arrache sans pitié les petits à leur mère !
CASTEL.

— Art milit. Troupes mercenaires, Troupes
étrangères dont on paye le service : Des
TROUPES MERCENAIRES ne constituent jamais
une bonne armée de guerre. (Machiavel.)

Quoi ! ces cohortes mercenaires
Feraient la loi dans nos foyers !
ROUSET DE L'ISLE.

— Hist. ecclés. Prêtre mercenaire, Prêtre
qui n'était attaché à aucun service régulier,
mais qui vendait son ministère aux titulaires
qui le rétribuaient.

— s. m. Ouvrier qui travaille pour un sa-
laire convenu : Il ne faut pas retenir le sa-
laire du MERCENAIRE. (Acad.) La sueur du MER-
CENAIRE monte et va alimenter le parasitisme
d'en haut. (Proudh.) Un soldat qui sert à prix
d'argent un gouvernement étranger : Un corps
de MERCENAIRES. Les MERCENAIRES lâchent
piet. C'est par raison d'ivrognerie que les
Suisses se sont faits MERCENAIRES. (Fr. Michel.)

— Fig. Personne basement intéressée :
Un vil MERCENAIRE. Les ambitieux qu'on loue
tant sont des glorieux qui font des bassesses,
ou des MERCENAIRES qui veulent être payés.
(Fléch.)

— **Syn.** Mercenaire, vénéal. On qualifie de
mercenaire ce qui a pour but unique un sa-
laire convenu, un gain considéré comme né-
cessaire à la vie matérielle; on qualifie de
vénéal ce qui suppose des sentiments vils, une
disposition constante à se vendre soi-même
au plus offrant. *Mercenaire* sent le métier;
vénéal sent la cupidité, la bassesse de l'âme;
on peut corrompre l'homme vénéal; on a le
mercenaire à son service, on peut lui donner
des ordres et il obéira parce qu'il est dressé
à travailler pour les autres.

— **Encycl.** Hist. milit. L'usage de se servir
de troupes étrangères stupéfiées remonte
à une haute antiquité chez les peuples de-
venus riches. Les rois de Perse qui attaquèrent
la Grèce avaient dans leurs armées un grand
nombre de mercenaires, attirés à leur service
par l'appât du gain. A cette époque, au con-
traire, les Grecs ne comptaient que sur leur
propre valeur pour repousser leurs ennemis.
Mais, par la suite, l'usage des mercenaires
s'introduisit en Grèce. Athènes, dans les
nombreuses guerres qu'elle soutint ensuite,
fut une des premières villes helléniques qui
grossit ses forces par des stipendiés étran-
gers, et l'on peut dire que ce funeste exem-
ple, aussitôt imité, donna le signal de la dé-
cadence de la Grèce.

A une époque très-reculée et jusqu'à la fin
de l'empire romain, les Gaulois, poussés par
le goût des aventures, couraient l'univers en
vendant leurs services dans les pays qu'ils
traversaient. Ils formaient, paraît-il, d'ex-
cellentes troupes connues sous le nom de gé-
sates.

Les Carthaginois employèrent des mer-
cenaires pour former leurs armées, et, à la
suite de leur première guerre avec Rome, ils
eurent à soutenir contre ces stipendiés une
guerre terrible dont nous parlerons plus
loin.

Les Romains n'admirent que très-tard des
mercénaires dans leurs troupes (213 av. J.-C.).
L'an de Rome 539, dit Tite-Live, on en-
voya en Italie 300 Espagnols des plus nobles

familles, afin qu'ils essayassent de gagner ceux de leurs compatriotes qui servaient comme auxiliaires dans l'armée d'Annibal. Les Celtibères furent les premiers mercenaires que les Romains admirèrent dans leur armée. « Bientôt, même, les armées romaines en Espagne furent en grande partie composées de mercenaires, qui désertèrent à la première alerte et furent causés, par leur défection, de la mort des deux Scipions (Cnéius et Publius).

Pendant le moyen âge, la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne prirent presque constamment à leur service des mercenaires, enrôlés par des chefs auxquels ils obéissaient exclusivement, et qui, lorsqu'à la fin ou même pendant le cours d'une guerre ils ne recevaient pas l'intégrité de leur solde, se livraient au pillage et à toutes sortes d'excès.

Ces mercenaires sont devenus célèbres dans l'histoire, sous les noms de grandes compagnies, de brabançons, de routiers, de coteaux, de navarrais, de malandrins, d'écorcheurs, de tard-venus, de condottieri. Nous ne nous étendons pas ici sur tous les maux causés par ces soldats mercenaires dans les pays qu'ils traversaient, ces stipendiés étant l'objet d'articles particuliers (v. COMPAGNIE, ROUTIER, CONDOTTIERE, etc.). Quelques troupes de mercenaires se distinguèrent néanmoins en France par leur tenue et leur fidélité; nous voulons parler des Écossais et des Suisses. Les derniers mercenaires qui aient eu la France sous les armes, furent définitivement licenciés en 1830. Les Suisses ont aussi servi dans d'autres pays, notamment en Italie. Mais la constitution helvétique de 1848 décida que les capitulations ou traités avec les cours étrangères ne pourraient plus être renouvelés lorsqu'ils toucheraient à leur terme. En 1859, les Suisses au service du roi de Naples se sont dissous d'eux-mêmes dans une émeute de caserne, et, depuis la conquête des Deux-Siciles par les garibaldiens en 1860, ils ont disparu du midi de l'Italie. Le pape seul en Italie était forcé, pour maintenir son pouvoir temporel justement détesté, d'avoir recours à l'appui d'étrangers stipendiés, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de Suisses. Mais lorsque, le 20 septembre 1870, le pouvoir temporel écroula, le pape dut dissoudre sa petite armée, et depuis lors les mercenaires ont disparu de l'Italie.

Mercenaires (GUERRE DES). L'année même où finit la première guerre punique (241 av. J.-C.), Carthage, épuisée, ne put payer les nombreuses troupes de mercenaires qui avaient défendu sa cause. Ces soldats, dont le plus grand nombre se composait d'Espagnols, de Gaulois, de Liguriens, de Grecs et d'Africains, se retirèrent au nombre d'environ 25,000 et marchèrent sur Carthage. Arrivés à Tunis, ils rencontrèrent une députation de Carthaginois qui venaient leur faire des propositions d'arrangement. On était près de conclure le traité, lorsque deux des meneurs de la sédition, Spendius et Mathos, parvinrent à faire changer de résolution leurs camarades, qui les prirent pour chefs, appelèrent tous les peuples de l'Afrique à l'indépendance et firent le siège d'Utique et d'Hippacra, les deux seules villes fidèles au parti des Carthaginois, car toutes les villes d'Afrique, qui gémissaient sous le joug impitoyable de ces derniers, se joignirent aux révoltés avec un tel enthousiasme, que les femmes se dépeuplaient avec joie de tous leurs ornements pour subvenir aux frais de la guerre.

Bien que dans la plus affreuse détresse, Carthage ne perdit pas courage; elle arma à la hâte tous les citoyens capables de combattre, équipa une flotte, enrôla de tous côtés des mercenaires, et donna le commandement de ses troupes à Hannon, qui marcha aussitôt au secours d'Utique. La première bataille fut gagnée par les révoltés, dont l'armée s'était grossie jusqu'à 70,000 hommes. Mais leur succès fut passager; car Amilcar, surnommé Barca, que l'on venait de mettre à la tête des troupes en remplacement de Hannon, parvint à leur faire lever le siège d'Utique, défit une partie de leur armée et s'empara de presque tous les postes avantageux qu'elle occupait. Ces insuccès ayant exaspéré les séducteurs, ils se mirent à tuer leurs prisonniers avec des raffinements de cruauté; ils leur coupaient les mains, leur brisaient les cuisses et les enterraient tout vivants, jurant de faire subir le même traitement à tout Carthaginois qui tomberait entre leurs mains. Sur ces entrefaites, Utique et Hippacra s'étaient, comme les autres villes d'Afrique, soulevées contre les Carthaginois et avaient érigé leurs garnisons, les révoltés, fortifiés par cette défection, allèrent mettre le siège devant Carthage même; mais ils furent pressés aussitôt par les forces de levée et de se retirer devant Amilcar, qui fut assez habile pour les enfermer dans une position où il leur fut impossible de sortir, et où, bientôt, pressés par la famine, ils se virent à s'en dévouer, après avoir mangé leurs prisonniers et leurs esclaves. Ne sachant plus que devenir, ces misérables implorèrent d'abord la pitié d'Amilcar, qui, après avoir signé un traité avec l'intention arrêtée de ne pas en tenir compte, fit arrêter les parlementaires. Les mercenaires, exaspérés, prirent encore une fois les armes, attaquèrent les Carthaginois, perdi-

rent la bataille et furent égorgés au nombre de plus de 40,000.

L'effet de cette victoire fut la réduction de presque toutes les villes d'Afrique. Tunis, qui servait de retraite aux révoltés et était leur place d'armes, fut assiégée par Amilcar et par son collègue Annibal, qui fit périr l'un des chefs, Spendius, récemment arrêté. Mathos, l'autre chef, devenu furieux, fit inopinément une sortie, tua un grand nombre de Carthaginois et s'empara d'Annibal, qu'il fit périr au milieu de tourments inouïs. Enhardi par ce succès, Mathos accepta une bataille générale et fut fait prisonnier après avoir vu périr presque toute son armée. L'Afrique entière se rendit aussitôt dans l'obéissance. Mathos et les siens, après avoir servi d'ornement à son triomphe du vainqueur, terminèrent par une mort honteuse et terrible une vie souillée de cruautés. Ainsi finit cette guerre sangninaire qui fit horreur à tous les peuples, malgré la dureté des mœurs de l'époque, et que l'on surnomma la *guerre inépuisable*. Elle fournit, dit Polybe, une grande instruction à tous les peuples, et leur apprend à ne pas employer dans les armées un plus grand nombre d'étrangers que de citoyens, et à ne pas se reposer de la défense de l'État sur des troupes qui n'y sont attachées ni par l'affection ni par l'intérêt.

Cette guerre, qui avait duré trois ans et quatre mois, eut son contre-coup en Sardaigne, où les mercenaires égorgèrent Bostar, leur commandant, et tous ses compatriotes. Les habitants de l'île, profitant de cette circonstance, chassèrent et les Carthaginois et les mercenaires, proclamèrent leur indépendance et appelèrent les Romains à leur secours. Cette affaire fut la véritable cause de la deuxième guerre punique. Dans son roman intitulé *Salammbô*, M. G. Flaubert a raconté, dans un style puissamment coloré, la guerre des mercenaires contre Carthage et essayé de peindre l'époque de la société carthaginoise à cette époque.

MERCENAIRES adv. (mèr-se-na-ri-a — rad. mercenaire). D'une façon mercenaire, basement intéressée : *Agir mercenaiement. Flatter mercenaiement. Ceux qui tiennent le rang de mercenaires servent par nécessité et par devoir, mais la même qui les servent mercenaiement et par intérêt.* (Bourdai.)

MERCENARIAT s. m. (mèr-se-na-ri-a — rad. mercenaire). Etat de mercenaire : *On peut assimiler le mercenariat militaire à un louage d'ouvrage.* (Proudh.) || Néol. très-nécessaire.

MERCENARISME s. m. (mèr-se-na-ri-sme — rad. mercenaire). Esprit mercenaire : *Un mercenarisme honteux.* || Etat de mercenaire : *L'expatriation, le mercenarisme, sont les déviateurs des souverainetés du second et du troisième ordre.* (Proudh.)

MERCENARITÉ s. f. (mèr-se-na-ri-té — rad. mercenaire). Caractère de ce qui est mercenaire : *La mercenarité d'une charge.* || Caractère d'une personne mercenaire. || Peu usité.

MERCENASCO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de l'urin, district d'Ivree, mandement de Strobino; 2,027 hab.

MERCERIE s. f. (mèr-se-ri — rad. mercier). Commerce du mercier : *Connaître la mercerie. Se jeter dans la mercerie.* || Marchandises de mercier : *Magasin de merceries. Menue mercerie. Vendre, acheter de la mercerie.* || Ensemble des merciers : *La mercerie se plaint.*

— Fam. Etalage de petits objets semblables à ceux que vendent les merciers : *Ainsi chamarré, et portant à sa boutonnière cette mercerie de décorations.* (Rog. de Beauv.)

— Loc. fam. *Il a plu sur sa mercerie.* Son commerce ne va pas; il fait de mauvaises affaires.

— Cout. anc. Troisième des six corps de marchands fondés par Charles VI et abolis par Henri IV.

— Encycl. On appelait autrefois *mercerie* le corps des merciers, qui était le troisième des six corps marchands, et qui était réputé « le plus noble et le plus excellent. » Il avait été établi à Paris par Charles VI, qui lui donna ses premiers statuts et règlements en 1407 et 1412. Ces statuts furent confirmés et augmentés par Henri II en 1548, en 1557, en 1558; par Charles IX en 1567 et 1570; par Henri IV en 1601; par Louis XIII en 1613; par Louis XIV en 1645. Le chef de la corporation des merciers portait le titre de roi, qui, supprimé momentanément par François I^{er}, le fut définitivement en 1547. L'apprentissage était de trois ans, après lesquels l'apprenti passait trois autres années chez un maître. Le prix de la maîtrise était de 1,000 livres. Les armes de la corporation étaient d'argent à trois vaisseaux malés d'or sur une mer de sable et surmontés d'un soleil d'or, avec la devise : *Te tota orbe sequemur*.

Les statuts des merciers présentent un intérêt particulier au point de vue de l'histoire du commerce, parce que le corps de la *mercerie*, divisé en vingt classes, faisait, à peu d'exceptions près, le commerce des métaux bruts et ouvrés, des armes, des bronzes, des dorures, des soies, des galons d'or, des tissus, des toiles et des lainages, des rubans,

des dentelles, de la passementerie, des gants, de la tapisserie, des pierres précieuses et des bijoux, des éventails, des parapluies, de la papeterie, des meubles, des estampes, des tableaux, de la tabletterie, des drogues, des teintures, de l'épicerie, de la menuiserie. Ils étaient ce que sont aujourd'hui les négociants. On trouve toutes les marchandises qu'il leur est permis d'acheter et de vendre énumérées à l'article 12 des statuts de janvier 1613.

Les merciers étaient des marchands proprement dits; ils n'avaient pas de fabriques, tout au plus ajoutaient-ils quelques façons dernières aux marchandises qu'ils mettaient en vente. Ce sont des merciers que l'on trouve engagés dans les grandes et fameuses entreprises de navigation aux Indes qui ont marqué au XVI^e et au XVII^e siècle.

On appelait autrefois *mercerie* mêlée ou *menue mercerie* un certain nombre de marchandises diverses, dont il était difficile de former des groupes naturels et de donner une définition, et auxquelles on appliquait à l'entrée et à la sortie un même droit de douane et de poids. Il fut dressé un catalogue des principaux articles de *menue mercerie* pour l'exécution de l'arrêt du 3 juillet 1692. On y remarque les bourses, les cartes à jouer, les ciseaux, les cordes de boyau, les cordons, les des, les peignes, les poupées, les raquettes, etc. C'est l'origine de cette classe de la *mercerie*, divisée en *mercerie commune* et en *mercerie fine*, que l'on remarque avec surprise dans notre tarif des douanes et sur nos états de commerce. La *mercerie*, telle que la douane française la définit, est une classe de produits tout à fait artificielle, qui ne se rapporte à aucune habitude de commerce, à aucune branche d'industrie, et qui ne rappelle ni la *menue mercerie* des tarifs du XVIII^e siècle, ni ce que l'on entend aujourd'hui par *mercerie*.

Dans le langage des douanes, on fait entrer aujourd'hui parmi les objets de *mercerie* une foule d'objets hétérogènes, tels que allumettes, balais, boîtes, brosses, cadenas, chandeliers, coffrets, colliers, cribles, crucifix, grillots, dominos, étuis, écriers, éventails, gants, guimbarres, lanternes, lorgnons, petites ouvrages de bois, peignes, pinces, pipes, portefeuilles, raquettes, sabots, sifflets, tabatières; ceci pour la grosse *mercerie*. Dans la *mercerie* fine se rangent les aiguilles, archets, bretelles, briquets, brosses à dents, cachets, écritoirs, épingles, éventails valant plus de 1 fr. 50, fleurets, jarretières, lorgnettes et lorgnons, ouvrages de bois blanc verni ou de laque de Chine, en coques de calebasse, en coquillages, en ivoire, en paille, etc.; perles fausses, pipes d'écume, portefeuilles en maroquin ou en cuir de Russie, ouvrages d'ambre, tabatières dites d'Écosse, etc.

Les articles de *mercerie* portant des garnitures d'or ou d'argent susceptibles d'être poinçonnés doivent être assujettis au régime de la bijouterie, mais pour ces garnitures seulement.

Dans le langage habituel, on donne le nom de *mercerie* au commerce des menus objets qui servent au travail, au vêtement et à la parure des femmes, tels que fil et soie à coudre et à broder, laine et canevass à tapisserie, aiguilles, épingles, boutons, agrafes, baleines, rubans, cordons, lacets, passementerie, portemonnaie et petite lingerie. Ce commerce, qui n'exige ni un vaste local ni de gros capitaux, est généralement dévolu aux femmes.

On désigne encore en France sous le nom de *mercerie* un commerce à peu près pareil au précédent et qui a plus d'importance. Ce commerce, qui se fait en gros, porte principalement sur l'importation des voyages dans la Grande-Bretagne, en Allemagne et en Italie, puis il expose un grand nombre de tableaux attestant un talent, sinon supérieur, du moins distingué. Il entra en 1840, comme chef de bureau des beaux-arts, au ministère de l'intérieur, succéda, en 1853, au comte d'Houdetot comme membre libre de l'Académie des beaux-arts et passa, cette même année, au ministère d'État comme directeur des beaux-arts. Chargé, lors de l'Exposition universelle de 1855, de diriger avec M. de Chennevières la construction du palais des Beaux-Arts dans l'avenue Montaigne, il devint, en outre, membre du jury de cette Exposition, et reçut alors la croix d'officier de la Légion d'honneur. Parmi les écrivains, qui furent accueillis avec faveur, nous citerons : le Palais ducal, à Venise (1831); le Moulin de Mogadino (1832); le Pont de Laudek; *Vue du pas de Finstermünz; Vue prise aux environs de Trente* (1833); *Pâturage normand; Marine aux environs de Granville; la Pêche du lan-*

çon, Marine aux environs de Saint-Valéry; Maison de sabottiers (1834); *Paysage; Vue du château d'Angera; Port de Granville; Maisons normandes* (1835); *Forêt; Vue de Brizen; Soleil couchant; Vue prise à Abbeville; Vue près de Montmélan* (1836); *Port de Gènes; la Ville de Trente; le Lac de Garde* (1837); *Vue d'Edimbourg; Chaumière normande; Cour de ferme; Port de Trouville; Environs d'Honfleur; Herbage normand; Chaumière en ruine* (1838); *Marais Pontins; Environs de Castellamare; Edimbourg et Holyrood; Rome; la Place du Grand-Duc à Florence* (1840); *Environs de Bastia; Fariolo; Environs du lac de Trasimène* (1841); *Environs de Terni; Défilé dans le Tyrol italien* (1848); *Vue d'Edimbourg; Étude de paysage* (1857); ce dernier tableau, qui représente une lisière de forêt, figure au musée du Luxembourg. De *Mercery* ne s'est pas borné à la peinture, qu'une maladie d'yeux le força d'ailleurs à abandonner à peu près entièrement vers 1842. Il collabora à l'*Artiste*, à la *Revue des Deux-Mondes*, et a écrit d'une plume facile quelques livres d'une lecture agréable, dont les meilleurs sont ceux qui ont trait aux beaux-arts. Comme critique d'art, de *Mercery* était loin d'être sans valeur; si ses jugements n'ont pas la profondeur des études de Planche, ils sont du moins beaucoup plus impartiaux. Nous citerons de lui : *Tiel le réveur*, roman (1834, 2 vol. in-8); *le Tyrol et le nord de l'Italie* (1835, 2 vol. in-80, avec grav.); *Scotia, souvenirs de voyages* (1841, in-80); *le Solon de 1848* (1848), sous le pseudonyme de La Gano-vais; *Études sur les beaux-arts depuis leur origine jusqu'à nos jours* (1853-1857, 3 vol. in-80); *Souvenirs et récits de voyages* (1857, in-80); *Burck l'Égyptien; les Frères de Stirling, nouvelles* (1857, in-12); *la Toscane et le midi de l'Italie* (1858, 2 vol. in-80).

MERCHEM, petite ville de Belgique, province de Brabant, arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Bruxelles; 3,950 hab.

MERCI s. m. (mèr-si. — V. le mot suivant). Parole de remerciement, de reconnaissance pour un service rendu : *Dire un grand merci. Je vous dois un grand merci. Il n'a pu seulement dire un merci. Cela ne coûte qu'un merci.*

— Ironiq. Parole de remerciement pour quelque mauvais office reçu ou quelque proposition qu'on veut repousser : *Après un pareil service, il faut dire merci. Je vous dois un grand merci pour avoir si bien parlé de moi.* || Acte d'ingratitude : *Il m'a dénoncé; c'est le grand merci que j'ai eu pour avoir voulu lui rendre service.*

Voyez le grand merci d'obliger des ingrats !
REONARD.

— Ellipt. *Merci, Grand merci, Merci de Grand merci de*, je vous dis merci, grand merci; je vous remercie de : *Vous m'avez fait grand plaisir; MERCI. J'accepte volontiers; GRAND MERCI. GRAND MERCI de la prudence et de la vivacité de votre amitié.* (Volt.)

O doux ami, merci ! je vois toute votre âme.
V. HUO.

« Ce mot accompagne ordinairement la réponse faite à une offre polie : *Volontiers, madame; MERCI, madame; ie n'en prendrai pas.*

Merci, je n'ai besoin de rien, pour le moment.
V. HUO.

— Fam. *Merci du peu!* Exclamation par laquelle on exprime son étonnement au sujet de quelque chose d'excessif : *Il a mangé deux millions de fortune! — Deux millions! MERCI du peu! Je t'ai traité d'imbécile. — Rien que cela! MERCI du peu!*

— Rem. M. Littré explique que ce mot *merci* masculin vient de ce que le mot *grand* étant autrefois des deux genres, quand cet adjectif prit une forme différente pour le féminin, on en vint à croire que *grand merci* était du masculin. L'explication est plausible; on pourrait néanmoins en admettre une autre qui ne l'est pas moins : *Merci* masculin pourrait n'être que la forme interjective *merci* prise substantivement, de sorte que, lorsqu'on dit : *Il s'en tira par un simple merci*, on voudrait dire : *Il s'en tira en disant simplement MERCI*. C'est de cette façon qu'on dit : *Il se contenta d'un bonjour, pour : Il se contenta de dire Bonjour*. En ce cas, le genre masculin n'est nécessaire, tout mot pris substantivement étant de ce genre.

MERCI s. f. (mèr-si — du lat. *misericordia*, avoir pitié. M. Littré préfère *merces*, salaire, récompense, qui convient mieux pour le sens). Pitié, miséricorde : *Implorer MERCI. Crier MERCI. Ne faire aucune MERCI. Être sans MERCI. Le pouvoir qui se dégrade n'obtient pas MERCI de ses ennemis.* (Chateaub.) *Le monde regarde sans voir, juge sans connaître, et condamne sans MERCI.* (E. Souvestre.)

Une femme tordant ses bras criait merci.
V. HUO.

— Par ext. Action de ménager, d'épargner : *Ces larmes devaient m'être de l'auréol dans le corps duquel elles sont nées, ne font MERCI ni aux peaux, ni aux tendons, et déliquescient même les petits os.* (X. Marin.)

— Sa merci, Grâce à lui : *SA MERCI, nous osons à cette heure et parler et écrire.* (Montaigne.) Cette tournure élégante et concise est malheureusement hors d'usage.

— *Merci de ma vie, Merci de moi*, Sorte d'exclamation arrachée par la surprise mêlée d'une sorte d'indignation ou de colère :

Hé ! merci de ma vie, il en irait bien mieux Si tout se gouvernait par ses ordres pieux.

MOLIÈRE.

Merci de moi ! lui dit la mère ; Tu mangeras mon fils ! l'ai-je fait à dessein ?

Qu'il assouvise un jour ta faim ?

LA FONTAINE.

— *Dieu merci*, Grâce à Dieu, heureusement : *Je me porte bien*, DIEU MERCI. *Nous avons eu de grandes terreurs* ; DIEU MERCI, *elles sont devenues paniques*, (Mme de Sév.)

Voilà mes guichetiers en défaut, Dieu merci.

RACINE.

J'ai l'œil bon, Dieu merci.

LA FONTAINE.

Quelque rare que soit le mérite des belles, Je pense, Dieu merci, qu'on vaut son prix comme elles.

MOLIÈRE.

— *Demandez merci*, Se reconnaître vaincu, demander grâce : *D'Artagnan n'était pas homme à jamais* DEMANDER MERCI. (Alex. Dumas.)

— *Don d'amoureuse merci*, Dernières faveurs d'une femme : *Octroyer le don d'AMOUREUSE MERCI*.

Conclusion que Renaud, sur la place, Obtint le don d'amoureuse merci.

LA FONTAINE.

¶ Vieille loc.

— *Recevoir quelqu'un à merci*, Lui pardonner, lui faire grâce. ¶ Vieille loc.

— *Jurisp. anc. Crier merci*, Demander la conversion de la peine encourue en une amende pécuniaire.

— *Art mil. anc. Poignard de merci ou Merci de Dieu*, Poignard avec lequel on achevait le vaincu, et qu'on appelait aussi MISÉRICORDE.

— *Loc. adv. A merci*, A discrétion, à volonté : *Les Anglais voulaient déjà librement l'impôt lorsque les contribuables en France étaient encore taillables et corvéables à MERCI*. (L. Faucher.)

— *Loc. prépos. A la merci de*, A la discrétion, à la libre disposition de : *Se livrer à LA MERCI du vainqueur. Il n'y a ni industrie, ni commerce, ni arts, ni lettres, ni sciences dans un pays où la personne et les biens des sujets sont à LA MERCI d'un maître et de ses créatures*. (Ed. Laboulaye.) *Le commis est plus à LA MERCI du patron que l'ouvrier*. (Vacherot.) Oh ! n'as-tu pas frémi de me mentir ainsi, Moi qui laissais aller mon âme à ta merci !

V. Hugo.

— *Aux effets*, à l'influence, à l'action de : *Un vaisseau livré à LA MERCI des vents. Toutes nos qualités sont incertaines et douteuses, en bien comme en mal, et elles sont presque toutes à LA MERCI des occasions*. (La Rochef.) *La femme désolée est à LA MERCI de tout ce qui peut lui offrir un moyen de distraction*. (Mme Romieu.) *La force doit être au service du droit, et non le droit à LA MERCI de la force*. (V. Cousin.) *Les principes ne sont point à LA MERCI du hasard*. (T. Delord.)

Quelque chemin que l'homme élise, Il est à la merci du sort.

MALHERBE.

— *Syn. Merci, miséricorde*. Le premier de ces mots avait autrefois une signification presque équivalente à celle de *miséricorde* ; il ne s'emploie plus aujourd'hui que dans certaines locutions, et alors il diffère de *miséricorde* de la manière suivante : crier ou demander *miséricorde*, c'est demander grâce quand on a mérité une peine sévère ou quand on se voit menacé d'un sort très-digne de pitié ; crier ou demander *merci*, c'est seulement demander un peu de complaisance, un peu de ménagement. Le criminel demande *miséricorde*, le faible demande *merci*. On dit encore *être à la merci* de quelqu'un, à la merci des flots ou des tempêtes, et il n'y a là aucune idée de *miséricorde*, mais uniquement celle de pouvoir et de dépendance ; cela veut dire être dans la complète dépendance de quelqu'un, être exposé à la fureur des flots ou des tempêtes.

Merci (ORDRE DE LA), ordre fondé, en 1218, par Pierre Nolasque, gentilhomme du Languedoc, pour la rédemption des captifs. Vers 1215, Pierre Nolasque était gouverneur de Jacques, roi d'Aragon, fils et successeur de Pierre II, tué à la bataille de Muret, lorsque, touché de compassion pour les chrétiens qui étaient captifs des Maures et des Sarrasins, il résolut de consacrer ses biens à leur délivrance. Poursuivi par cette idée, il crut un beau jour voir apparaître la Vierge pour le confirmer dans ses projets, et, sur le bruit de cette prétendue vision, l'évêque de Barcelone lui accorda sans retard, en 1218, les autorisations nécessaires, bien qu'un concile récent eût défendu d'établir aucun ordre religieux sans le consentement du saint-siège.

Déjà, en 1192, plusieurs gentilshommes des premières familles de Catalogne avaient formé une congrégation dont les membres s'engageaient à secourir et à racheter les chrétiens réduits en esclavage chez les infidèles, alors maîtres d'une grande partie de l'Espagne et qui traitaient leurs prisonniers avec dernière barbarie ; le roi Alphonse V avait contribué par des dons considérables à cette

œuvre pieuse. Ces gentilshommes servaient les malades dans les hôpitaux, visitaient les prisonniers, s'occupaient du rachat des chrétiens captifs, et gardaient les côtes de la Méditerranée pour s'opposer aux descentes des Maures et des Sarrasins ; quelques prêtres étaient affiliés à cette congrégation, et se plaça sous la direction de Pierre Nolasque et forma le premier noyau de l'ordre de Notre-Dame de la Merci. Cet ordre fut d'abord un ordre militaire, car les laïques qui s'y engageaient faisaient profession de défendre la foi, les armes à la main, et de s'opposer aux courses des Maures.

Les membres de l'institut prirent le nom de chevaliers ou confrères de la congrégation de Notre-Dame de Miséricorde ; aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils en joignaient un quatrième, par lequel ils s'obligeaient à employer tous leurs biens, à engager même leur liberté, et à demeurer en captivité, s'il était nécessaire, pour le rachat des captifs. Ils portaient sur leurs vêtements un écusson aux armes d'Aragon, d'or, à quatre pals de gueules, chargé en chef d'une croix d'argent. Les deux premiers voyages tentés par les redempteurs dans les paries de l'Espagne occupées par les Maures furent heureux ; ils délivrèrent 404 esclaves chrétiens retenus dans les royaumes de Valence et de Grenade. Ces commencements répandirent au loin la réputation de l'ordre naissant ; en 1230, il fut approuvé par le pape Grégoire IX, et, en 1235, le même pontife le mit sous la règle de saint Augustin. Pierre Nolasque mourut en 1256, et, par la suite, il fut canonisé.

En 1308, des troubles agitérent l'ordre de la Merci, à l'occasion de l'élection d'un supérieur ; jusqu'alors, il avait toujours été gouverné par un commandeur laïque ; mais à cette époque, les prêtres étant devenus plus nombreux que les chevaliers laïques, le pape Clément V ordonna qu'à l'avenir le général serait élu parmi les prêtres, ce qui fut exécuté en 1317. Cette innovation amena une scission dans l'ordre ; la plupart des chevaliers le quittèrent et entrèrent dans l'ordre de Montesa, que le roi d'Aragon venait d'établir pour occuper les propriétés de l'ordre des Templiers, qui venait d'être aboli. Ceux des chevaliers qui restèrent dans l'ordre de la Merci abandonnèrent la règle de saint Augustin pour suivre celle de saint Benoît.

L'ordre de la Merci s'étendit considérablement, tant en Amérique qu'en Europe ; il a produit un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques, cardinaux, archevêques, évêques, et plusieurs personnages illustres par leur sainteté. Quelques-uns de ses membres ont été martyrisés par les Maures, dont ils avaient entrepris la conversion ; saint Raymond Nolat ne cessant de prêcher l'évangile malgré les plus cruels traitements, les infidèles lui percèrent les deux lèvres avec un fer chaud et lui mirent un cadenas à la bouche pour l'empêcher de parler ; saint Pierre-Pascal, évêque de Jaen, ayant vu son existence au rachat des captifs, les Maures le chargèrent lui-même de fers ; les fidèles de son Eglise lui envoyèrent une somme considérable pour sa rançon ; mais, au lieu de se racheter, il employa cet argent à la délivrance d'un grand nombre de femmes et d'enfants, et mourut dans les tortures en 1300. Les annales de l'ordre de la Merci sont fécondes en pareils traits de dévouement et d'héroïsme.

Le père Jean-Baptiste Gonzales du Saint-Sacrement, mort en 1618, introduisit dans l'ordre de la Merci une sévère réforme, qui fut approuvée par le pape Clément VIII ; les religieux qui la suivent observent la retraite la plus absolue, vivent dans un parfait recueilement, observent sévèrement la pauvreté et l'abstinence, et marchent pieds nus.

L'an 1265, des dames pieuses de Barcelone fondèrent le tiers ordre de la Merci ; les filles ou les veuves admises dans cette congrégation ne s'engageaient que par des vœux simples ; elles se vouaient à l'exercice de toutes les œuvres de charité et de miséricorde.

Enfin, la congrégation des religieuses de l'ordre de la Merci fut fondée à Seville en 1568, par le Père Antonio Velasco, religieux de l'ordre. Ces religieuses, après avoir prononcé les trois vœux essentiels de religion, ajoutaient : « Je promets, en tant que mon état le peut permettre, de vaquer aux choses qui regardent le rachat des captifs, et de donner ma vie pour eux s'il est nécessaire. » Elles se répandirent surtout en Espagne.

L'ordre de la Merci a été supprimé en France, lors de la Révolution ; il possède encore de nombreuses maisons dans diverses contrées de l'ancien et du nouveau continent, bien que le but spécial pour lequel il a été fondé ait cessé d'exister.

MERCIE, en latin *Mercia*, un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, s'étendant depuis la mer du Nord jusqu'aux montagnes du pays de Galles, était borné au N. par la Northumbrie, au S.-E. par le royaume d'Est-Anglie, et au S. par les États saxons riverains de la Tamise. Sa capitale était Lincoln. Il comprenait les comtés actuels de Gloucester, Worcester, Leicestershire, Northampton, Bedford, Buckingham, Derby, Nottingham, Hereford, Warwick, Chester, et Lincoln. Le royaume de Mercie fut fondé en 584 par Crida ou Créda, chef des Angles, l'un des

descendants d'Odin. Les principaux souverains de cet Etat furent Penda, qui régna de 625 à 655 et fut le dernier roi des Angles attaché au paganisme ; Ethelred, qui réunit à ses États le comté de Lincoln en 679 ; Kenred, qui se fit moine à Rome en 709 ; Offa, qui régna de 757 à 796. En 824, les Angles de l'Est invoquèrent contre les Merciens, leurs oppresseurs, l'assistance d'Edgbert, roi des Saxons de l'Ouest ; le roi de Mercie, Wiglaf, fut vaincu, et cette défaite prépara la réunion des États anglo-saxons sous la domination d'Edgbert.

MERCIE, IENNE s. et adj. (mer-siaîn, i-è-ne), Géogr. anc. Habitant de la Mercie ; qui est de la Mercie, qui appartient à la Mercie ou à ses habitants : *Les MERCIENS. La population MERCIENNE*.

MERCIER, IÈRE s. (mèr-sié, i-è-re — du lat. *merc*, marchandise). Comm. Personne qui vend certains menus objets destinés à l'habillement ou à la toilette, comme épingles, aiguilles, fil, rubans, cordons, agrafes, boutons, etc. : *Un petit MERCIER. La MERCIÈRE du coin. Un MERCIER pouvait jadis se croire plus qu'un bourgeois et presque autant qu'un gentilhomme*. (Gautier.) ¶ Porte-balle qui parcourt les villes, les villages et les campagnes, pour y vendre de menus objets qui appartiennent ou non au commerce des merciers.

— *Loc. Fam. Il tuerait un mercier pour un peigne*, il se livrerait, pour de faibles raisons, aux actes les plus violents et les plus criminels.

— *Prov. A petit mercier, petit panier*, il faut proportionner ses projets, l'étendue de ses affaires à ses ressources. *Chaque mercier prise ses aiguilles et son panier*, Chacun vante ce qu'il veut vendre. *Assez dépendre et ne rien gagner mène à mal le pauvre mercier*, Les grosses dépenses et les petits bénéfices conduisent un commerçant à sa ruine. *N'est pas digne d'être mercier qui ne sait pas faire sa loge*, Un bon commerçant doit savoir se former une clientèle. *Au jour du jugement, chacun sera son mercier et portera son panier*, Au jugement dernier, chacun répondra de ses propres fautes.

— *Cout. anc. Roi des merciers*, Chef de la corporation des merciers. *Grand maître des merciers*, Chef des merciers à partir du règne de Henri IV.

— *Adjectif. Qui fait le commerce des merciers* : *Un marchand MERCIER. Une marchande MERCIÈRE*. ¶ Qui est employé dans le commerce d'un mercier ou des merciers : *Un garçon MERCIER. Un commissionnaire MERCIER*.

— *Encycl. V. MERCIÈRE*.

MERCIER ou **LE MERCIER** (Jean), en latin *Mercureus*, savant hébraïsant et théologien français, né à Uzès au commencement du xiv^e siècle, mort dans cette ville en 1570. Après avoir suivi des cours de droit à Avignon et à Toulouse, il s'adonna entièrement à l'étude du grec, de l'hébreu, du syriaque, etc., et succéda à son maître, le savant Vatable, dans la chaire d'hébreu au collège royal de France en 1546. « Comme il savait bien les quatre langues principales, dit de Thou, qu'il travaillait avec une exactitude infinie et qui joignait à tout cela un jugement admirable, il est presque incroyable avec quel succès il s'acquitta des fonctions de l'enseignement. » Mercier avait embrassé la Réforme ; aussi fut-il obligé de quitter la France, lors de la seconde guerre de religion. Il partit pour Venise, où il séjourna jusqu'à la conclusion de la paix de Saint-Germain. Avant de revenir à Paris, il voulut revoir le lieu de sa naissance, et il y mourut d'une maladie contagieuse.

Mercier est regardé comme le plus judicieux interprète de la Bible qu'il y ait eu au xiv^e siècle. « Sa critique, disent MM. Haag, est plus judicieuse et plus exacte que celle de la plupart des exégètes de son temps, sa méthode d'interprétation purement littérale ; il ne s'attache pas à découvrir dans chaque passage un sens allégorique ; il ne poursuit que le sens historique, et il l'expose avec brièveté et précision le résultat de son investigation... Il a eu le mérite de découvrir le premier la quantité et la mesure des vers hébreux. » On a de lui : *Des Commentaires latins sur les livres de l'Ancien Testament* ; sur le *Decalogue* (Lutet., 1568, in-40) ; sur *Job*, les *Proverbes de Salomon*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des cantiques* (Genève, 1573, in-fol.) ; sur la *Genèse* (Genève, 1598, in-fol.), avec une préface de Th. de Beze ; sur *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias* et *Jonas* (Genève, 1598, in-fol.) ; diverses traductions du chaldéen et du syriaque, et des ouvrages de grammaire.

MERCIER (Josias), sieur DES BORDES et DE GRIGNY, érudit français, fils du précédent, né à Uzès, mort à Paris en 1626. Il se montra digne de son père par son savoir et par ses remarquables talents comme critique et comme humaniste. « A de profondes connaissances, dit Vincent Saint-Laurent, à une grande sagacité, il joignait une modestie très-rare parmi les gens de lettres. Obligé de combattre quelques opinions de Juste Lipse sur divers passages de Tacite, il le critiqua avec tant de ménagement et de raison, que son adversaire s'avoua vaincu et se fit un devoir de lui témoigner publiquement sa reconnaissance. » Henri IV l'avait nommé con-

seiller d'Etat. Les protestants le nommèrent plusieurs fois député. C'est ainsi qu'il assista aux assemblées de Châtelleraul (1605), de Samur (1614), de Grenoble (1615). Mercier passa la dernière partie de sa vie dans la retraite, uniquement occupé de travaux littéraires. Il a laissé peu d'ouvrages : *Aristotelis epistolarum græcæ cum latina interpretatione et notis* (Paris, 1595-1606 ; 3^e édit. revue et augm., Paris, 1610, in-80) ; *Novi Marcelli de proprietate sermonum nova editio* (Paris, 1614, in-80) ; *Apuleii liber de deo Socratis* (Paris, 1625, in-12). On a aussi des *Lettres* de Josias Mercier.

MERCIER (Jean), juriconsulte français, né à Bourges en 1545, mort dans la même ville en 1600. Il devint régent (1573), puis doyen de la Faculté de droit de Bourges après la mort du fameux Cujas, dont il avait été l'élève, et fut maire de cette ville en 1589 et 1590. Ses principaux ouvrages sont : *Emblemata* (Bourges, 1592, in-40) ; *Conciliator*, *visæ ars conciliandorum eorum quæ in jure contraria videntur* (Bourges, 1587, in-80) ; *Opinionum et observationum libri II* (Hanover, 1598, in-80), etc.

MERCIER (Nicolas), humaniste français, né à Poissy vers la fin du xiv^e siècle, mort à Paris en 1557. Il professa les humanités au collège de Navarre, dont il devint sous-principal, et se fit connaître comme un des meilleurs humanistes de son temps. Nous citerons de lui : le *Manuel des grammairiens* (Paris, 1552, in-12), resté longtemps classique ; *De officiis scholasticorum libri III* (Paris, 1557), poème en vers élégiaques, traduit en prose par T. Guyot, sous le titre de *Flours morales et épigrammatiques* (1669), et en vers par J.-B. Salmon, sous celui de *Sages leçons d'un père à son fils* (1798).

MERCIER (Jérôme), juriconsulte français, né Saint-Junien (Limousin). Il vivait au xiv^e siècle. Il acquit beaucoup de réputation comme avocat près le parlement de Paris et s'étendit encore davantage par son ouvrage intitulé le *Parfait praticien français*, réformé suivant l'usage qui se pratique à présent par toute la France (Paris, 1685, in-40).

MERCIER (Jean), écrivain et musicien français, né à Lyon. Il vivait au xv^e siècle, composa d'agréables petites pièces en vers et se fit remarquer par son habileté à jouer de plusieurs instruments. Mercier était imprimeur quand il publia un livre qui a pour titre : *Jeu ou méthode curieuse pour apprendre l'orthographe de la langue française, en jouant avec un dé ou un toton, très-utile pour les jeunes demoiselles, etc.*, avec la manière d'écrire les nombres par des lettres romaines jusqu'à un million, et une table de sténographie pour écrire en secret (Lyon, 1685, in-12).

MERCIER (Christophe), écrivain ascétique français, né à Dôle, mort vers 1680. En entrant dans l'ordre des carmes déchaussés, il prit le nom d'*Albert de Saint-Jacques*, puis s'adonna à la prédication et fut à plusieurs reprises provincial en Bourgogne. Son principal écrit est intitulé : *La sainte solitude ou le bonheur de la vie solitaire* (Bruxelles, 1644, in-80).

MERCIER (Philippe), peintre français, né à Berlin en 1689, mort en Angleterre en 1760. Lorsqu'il eut appris son art d'Antoine Pesne, il visita l'Italie, puis se rendit en Angleterre, où, grâce à son talent et surtout à la haute protection du prince de Galles, dont il devint le favori, il exécuta les portraits des principaux membres de la famille royale et de l'aristocratie. Au bout de neuf ans, Mercier quitta l'Angleterre, se rendit en Irlande, puis en Portugal, et revint une seconde fois à Londres. Outre ses portraits, on a de lui de gracieux intérieurs, qui rappellent souvent la manière de Watteau. Wilson, Ardell, Houston, etc., ont gravé un certain nombre de ses tableaux.

MERCIER (Barthélemy), abbé de Saint-Léger, généralement connu sous le nom de *Mercier de Saint-Léger*, bibliographe français, né à Lyon en 1734, mort à Paris en 1799. Tout jeune encore, il montra un goût très-vif pour l'étude et il pensa que la vie du cloître et les calmes loisirs d'une profonde retraite étaient ce qui lui convenait le mieux. Novice à quinze ans dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, il put, au bout d'une année, prononcer ses vœux, et fut alors envoyé à l'abbaye de Châtiches, en Champagne, où il professa, malgré son jeune âge, la rhétorique et la philosophie. Revenu à la maison mère en 1754, il devint bibliothécaire adjoint du savant Père Pingre, à qui il succéda en 1760. Louis XV ayant visité, en 1764, la belle bibliothèque de Sainte-Geneviève, fut si satisfait de l'ordre et de la tenue de cet établissement et du savoir de son directeur, qu'il donna à Mercier l'abbaye de Saint-Léger, à Soissons ; à partir de ce moment, le savant bibliographe prit le titre d'abbé de Saint-Léger.

Mercier était un érudit vétélaux, hargneux, agressif, et un religieux peu malléable ; en 1772, ayant eu quelques démêlés avec ses confrères les genevois, il se démit de ses fonctions de bibliothécaire et alla se loger au dehors, ce qui fut fait avec scandale. Profitant de sa liberté, il se mit à voyager, visita la Belgique et la Hollande, et y fit une ample moisson de matériaux. La Révolution française le priva de ses bénéfices ecclésiastiques

qui consistaient non-seulement dans l'abbaye de Saint-Léger, mais encore dans la prieuré de Saint-Pierre, à Montluçon, et dans une charge d'aumônier de la grande fauconnerie, une véritable sinécure. Mercier supporta courageusement la misère et s'interrompit point ses investigations bibliographiques. Nommé en 1752 membre de la commission des monuments, il rendit d'importants services en sauvant des collections publiques et privées et en rédigeant des instructions sur la manière de classer les livres dans les bibliothèques nouvellement formées. En 1798, François de Neufchâteau lui donna une pension de 2,400 fr., qui lui fut servie jusqu'à sa mort, arrivée l'année suivante. Mercier possédait une très-remarquable érudition, et il portait dans ses recherches un esprit de méthode et une clarté qu'on ne saurait trop louer. Nous citerons de lui : *Lettres sur la Biographie instructive* de M. Dehure (Paris, 1763, in-8°); *Lettre sur la véritable nature du Testament politique du cardinal Richelieu* (1765, in-8°); *Lettre sur le Nouveau dictionnaire historique* portatif (1766, in-8°); *Supplément à l'histoire de l'imprimerie par Prosper Marchand* (Paris, 1772, in-4°); *Lettres à M. le baron de H.* (Heiss) *sur différentes éditions rares du xve siècle* (Paris, 1783, in-8°); *Extrait d'un manuscrit intitulé le Livre du très-chevalereux comte d'Artois et de sa femme, fille du comte de Boulogne* (1783, in-8°); *Notice raisonnée des ouvrages de Gaspard Scott, contenant des observations, etc.* (Paris, 1785, in-8°); *Lettre à l'éditeur du Traité des monnaies des pèlats et barons de France* (Tobiasen Duby [1789]); *Notice de deux anciens catalogues d'Alde Manuce* (Paris, 1790, in-12); *Mémoire pour la conservation des bibliothèques des communes ecclésiastiques et séculières de Paris* (1790, in-8°); *Opinion sur de prétendues prophéties qu'on applique aux événements présents* (Paris, 1791); *Projet pour l'établissement d'une bibliothèque nationale* (1791, in-8°). On trouve en outre quantité d'articles de Mercier de Saint-Léger dans les *Mémoires de Trévoux*, l'Année littéraire, le Journal de Bouillon, le Magasin encyclopédique. Il a laissé des notes sur les ouvrages de La Monnoye, les *Mémoires* de Nicéron, la Bibliothèque de David Clément, la Bibliographie de Dehure, les *Soirées littéraires* de Coupé, les *Bibliothèques* de Lacroix du Maine et du Verdier, etc.; deux volumes de *Notices sur les petits poètes latins du moyen âge*, jusqu'à l'an 1520. « M. Parisson, dit M. Weiss, promettait de publier, sous le titre de *Mercieriana*, les notes détachées trouvées dans les papiers de Mercier, et Chardon de La Rochette assure que c'eût été, après le *Menagiana*, le recueil le plus curieux de ce genre. » On ne sait quel a été le sort de ces papiers, s'ils ont été anéantis, dispersés, ou si on les conserve précieusement quelque part.

MERCIER (Louis-Sébastien), littérateur et homme politique, né à Paris en 1740, mort dans la même ville en 1814. Il appartenait à une famille de commerçants. A vingt ans, Mercier publia des *Heroldes* qui n'eurent aucun succès, et, à partir de ce moment, il affecta le plus profond mépris pour la poésie. Quand l'ordre des jésuites fut supprimé en France, Mercier devint professeur de rhétorique au collège de Bordeaux; mais, peu fait pour l'enseignement, il n'occupa cette chaire que fort peu de temps et revint à Paris. Il concourut alors pour le prix d'éloquence à l'Académie, fit pour vivre des traductions et quelques romans, puis composa des drames imités de l'anglais et de l'allemand. Ces pièces ayant été peu goûtées, Mercier entreprit de faire connaître au public les innovations qu'il voulait apporter au théâtre, et il écrivit son *Essai sur l'art dramatique*. Dans ce livre fort curieux, on trouve à la fois des idées justes et neuves, et des jugements littéraires tout à fait étranges. Adversaire déclaré des traditions et des vieilles formules, Mercier, qui par plus d'un côté tient de Diderot, demandait qu'on renouât définitivement à la tragédie, à ses règles étroites, aux sujets antiques cent fois traités, à ses types factices; il voulait que l'écrivain dramatique entrât en plein dans la vie moderne, qu'il cherchât dans cette source féconde ses sujets, ses inspirations, et qu'il remplaçât les héros tragiques par des personnages vivants, pris dans toutes les classes de la société et surtout dans le peuple. Quant à ses jugements sur les hommes, ils étaient entachés d'une manifeste exagération. Il maltraitait également Homère et Plaute, Racine et Boileau, et allait jusqu'à traiter ces deux derniers de « pestiférés de la littérature. » En même temps, Mercier prenait à partie les acteurs de la Comédie-Française, qui refusaient de jouer ses drames et qui lui retirèrent ses entrées à ce théâtre. Mercier leur intenta un procès qui n'aboutit pas, et fit imprimer ses drames qui, après avoir été représentés pour la plupart avec succès en province, furent enfin joués à Paris par les acteurs de la Comédie-Italienne. Quelques-uns d'entre eux, l'*Habitant de la Guadeloupe*, la *Brouette du vignerain*, le *Déserteur*, furent très-applaudis, et Marie-Antoine, qui s'intéressa à cette dernière pièce au point de demander à Mercier d'en modifier le dénouement, lui fit donner une pension de 800 livres.

Quelques années auparavant, en 1770,

Mercier avait publié l'*An 2440 ou l'Ère s'il en fut jamais*. Cet ouvrage contient tout un projet de réformes politiques, qu'il suppose voir se réaliser après avoir dormi six cent-soixante-dix ans. Là, comme dans son *Essai sur l'art dramatique*, auprès d'idées extravagantes on trouve des idées très-justes que la Révolution devait faire heureusement passer à l'état de réalité. Mercier y fait preuve d'un esprit très-ouvert et nourri des doctrines philosophiques; et plus tard, rappelant ce livre, il disait : « Je suis le véritable prophète de la dissolution, je le dis sans orgueil. » L'*An 2440*, considéré comme une satire du gouvernement d'alors, fut défendu, mais on ne poursuivit point l'auteur. En 1781, Mercier fit paraître, sous le voile de l'anonyme, les deux premiers volumes de son curieux, intéressant, mais prolixe *Tableau de Paris*, dont nous parlerons dans un article particulier. Cet ouvrage déplaît au pouvoir autant que le précédent. Diverses personnes ayant été inquiétées au sujet de ce livre, Mercier alla trouver le préfet de police Lenoir et lui dit : « Ne cherchez plus l'auteur, c'est moi. » Il partit alors pour la Suisse, où il entra en relation avec Lavater, et se fixa à Neuchâtel, où il termina son *Tableau de Paris*, qu'il porta à douze volumes, et dont le succès fut aussi grand à l'étranger qu'en France.

Après avoir visité une partie de l'Allemagne, Mercier revint en France à la veille de la Révolution. Partisan du nouvel état de choses, il collabora aux *Annales patriotiques* de Carra, qu'il quitta pour devenir rédacteur de la *Chronique du mois*, feuille girondine. Lors des élections pour la Convention, il fut nommé député dans le département de Seine-et-Oise. Mercier se rangea parmi les modérés, et, lors du procès de Louis XVI, il vota pour le bannissement après la paix.

C'est lui qui, lorsque la Convention allait décréter qu'elle ne traiterait pas avec l'étranger, tant qu'il aurait un pied sur notre sol, demanda à ses collègues s'ils avaient fait un pacte avec la victoire, et provoqua cette réponse célèbre de Bazire : « Nous en avons fait un avec la mort ! » Après la chute du parti girondin auquel il appartenait, Mercier fut détenu pendant quelques mois. Il revint siéger à la Convention après le 9 thermidor et se distingua parmi les réacteurs. Reniant alors tout son passé, on le vit bafouer dans ses ouvrages et à la tribune de la Convention, puis à celle des Cinq-Cents où il entra en 1795, les hommes et les choses de la Révolution, s'opposer au décret qui décrétait à Descartes les honneurs du Panthéon, attaquer Voltaire et attiser, on se prononçant contre la diffusion de l'instruction dans les masses, le surnom de *Singe de Jean-Jacques*. Il appuya le rétablissement des loteries, dont il avait provoqué la destruction dans ses écrits, et n'hésita point à accepter une place de contrôleur de la loterie en 1797. Comme on lui reprochait d'avoir accepté un pareil emploi, il s'en tira par cette répartie spirituelle : « Depuis quand n'est-il plus permis de vivre aux dépens de l'ennemi ? » Il parla aussi contre les artistes, et il soutint que les peintres et les graveurs devaient être assujettis au droit de patente. En sortant du conseil des Cinq-Cents, Mercier obtint une chaire d'histoire à l'Ecole centrale. Dans son enseignement, il se livra à toutes sortes d'excentricités. Il ne se borna point, à propos d'histoire, à exposer ses théories littéraires; il fit les pointes les plus inattendues dans le domaine de la philosophie, des sciences et des arts, s'attachant à prendre le contre-pied de toutes les idées admises, ne se préoccupant pas plus du bon goût que de la logique. C'est ainsi qu'il appelait *idiots, roques et idéologues* Locke, Condillac et les philosophes sensualistes; qu'il affirmait que la terre est plate et que le soleil tourne autour d'elle; qu'il traitait d'absurdité les découvertes de Copernic et de Newton; qu'il affirmait que par l'inspection des pieds on pouvait découvrir le caractère des individus, que le cri de la grenouille lui paraissait agréable à entendre, et que celui du rossignol l'irritait. Les plus grands peintres, Raphaël, Titien, le Vinci, le Corrège, étaient, à ses yeux, aussi détestables que les écrivains classiques. Grouse seul trouvait grâce à ses yeux. Après avoir criblé de plaisanteries et de traits satiriques les académies, il s'efforça de se faire admettre dans l'Institut, lors de la création de cette compagnie, et il lui arrivait de fatiguer ses collègues par d'interminables lectures. Enfin, de même qu'il tenait à changer les idées reçues, Mercier tenta de faire une révolution dans la langue, en y introduisant 3,000 mots de sa façon, et il publia sur ce sujet son ouvrage intitulé *Néologie*.

Après avoir fait de la réaction sous la République, Mercier devint républicain sous l'Empire. C'était un peu tard. Il détestait profondément l'auteur du 18 brumaire, qu'il appelait un « sabre organisé. » Au milieu du servilisme général, il avait conservé, on doit le dire à son honneur, une liberté de langage qui lui valut, d'être menacé par Savary, ministre de la police, d'être enfermé à Bicêtre. Il mit Savary au défi d'exécuter son odieuse menace et garda son franc parler. Il désirait ardemment voir s'écrouler le despotisme impérial, et il disait : « Je ne vis plus que pour voir comment tout cela finira. » Son vœu devait être rempli : il mourut peu après la chute de Napoléon.

Mercier a énormément écrit, et sur toutes sortes de sujets, philosophie, morale, politique, histoire, théâtre, romans, etc. Il s'attribuait lui-même le plus grand *livre* de France. Paradoxal affectant la singularité dans ses idées et les néologismes dans son style, ennemi de toute règle, rempli d'inconséquences aussi bien dans les idées que dans la conduite, il n'en a pas moins émis, malgré ses paradoxes et son absence de goût, des aperçus nouveaux, pleins de finesse, et des vues hardies. « Les prosateurs sont nos vrais poètes, disait-il; ils osent, et la langue prendra des accents tout nouveaux. » Le nombre des productions de Mercier étant fort considérable, nous ne mentionnerons que ses ouvrages principaux, savoir : l'*Homme sauvage*, roman traduit de l'allemand de Pfeil (Amsterdam, 1767, in-8°), livre qui, selon lui, avait servi de titre à Chateaubriand pour faire *Atala*; *Songes et visions philosophiques* (Paris, 1768, in-12); l'*An 2440 ou l'Ère s'il en fut jamais* (Amsterdam, 1770, in-8° et an VII, 3 vol. in-8°); *Eloges et discours philosophiques* (Amsterdam, 1776, in-8°); *Théâtre* (Amsterdam, 1778-1784, 4 vol. in-8°), comprenant, entre autres pièces : *Jemmal* ou le *Barneveldt français*, le *Déserteur*, *Natalie*, *Olinda* et *Sophonie*, l'*Indigent*, la *Maison de Moïre*, l'*Habitant de la Guadeloupe*, la *Brouette du vignerain*, *Jean Henuyer*, évêque de Lisieux, *Childéric Ier*, *Louis XI*, *Philippe II*, etc.; *Tableau de Paris* (Neuchâtel, 1781, 2 vol. in-8°; Amsterdam, 1782-1789, 12 vol. in-8° avec fig.), dont M. Gustave Desnoiresteres a donné une édition abrégée (1853, 1 vol.); *Mon bonnet de nuit* (Neuchâtel, 1784, 4 vol. in-8°); *Portrait des rois de France* (Neuchâtel, 1783, 4 vol. in-8°), ouvrage réédité par l'auteur, sous ce titre : *Histoire de France depuis Clovis jusqu'au règne de Louis XVI* (Paris, 1802, 6 vol. in-8°); *Fragments de politique, d'histoire et de morale* (Paris, 1793, 3 vol. in-8°); le *Nouveau Paris* (Paris, 1797, 6 parties in-8° et 1800, 6 vol. in-12), suite de son *Tableau de Paris*, qu'il représente à l'époque de la Révolution; *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°); *Jeanne Darc*, drame traduit de l'allemand de Schiller (1802, in-8°); *De l'impossibilité du système astronomique de Copernic et de Newton* (Paris, 1806, in-8°); *Satire contre Racine et Boileau* (Paris, 1808). Mercier a donné avec Brizard une édition de J.-J. Rousseau, et il a laissé en manuscrit un *Cours de littérature*. Enfin il avait commencé la publication d'un dictionnaire, dont les treize premières feuilles seulement ont paru.

MERCIER (Claude-François-Xavier), dit Mercier de Compiègne, littérateur, éditeur et compositeur français, né à Compiègne en 1763, mort à Paris en 1800. Secrétaire du chevalier de Jaucourt à quinze ans, il se rendit à Paris après la mort de ce dernier (1779) et fut placé comme commis dans les bureaux de la marine. Se trouvant sans emploi pendant la Révolution, il composa à la hâte, pour nourrir lui et les siens, un assez grand nombre d'ouvrages, et pour les vendre il ouvrit une librairie. Mercier ne manquait ni de talent ni surtout de facilité, et il tournait agréablement le vers. Comme éditeur il a publié, outre ses ouvrages, des livres faits pour attirer l'attention des esprits frivoles, et il a traduit du latin quelques productions légères et d'un goût douteux. La Convention le porta sur la liste des gens de lettres à qui elle accorda des secours. Nous citerons de lui : *Mon serre-tête* ou les *Après-souppées d'un commis* (Paris, 1788, in-8°); la *Fédération*, poème lyrique en un acte, dédié à Bailly (Paris, 1790, in-8°); *Rosalie et Gerbois*, nouvelle (Paris, 1792, in-16); les *Soirées de l'autonne* (Paris, 1792, 2 vol. in-12); *Ismaël et Christine*, nouvelle (Paris, 1793-1794, in-8°); *Isolme* ou le *Bon génie*, poème en prose (Paris, 1793, in-32); les *Veillées du couvent* ou le *Noiviciat d'amour*, poème érotico-satirique, en prose et en cinq livres (Paris, 2^e édit., 1793, in-18); le *Despotisme*, poème (Paris, 1794, in-18); *Fragments dramatiques* (Paris, s. d., 1795, in-12), sous le pseudonyme d'Aléophile; *Gérard de Velsen* ou l'*Origine d'Amsterdam* (Paris, 1795-1797, in-12); les *Nuits d'hiver* (Paris, 1795, in-18), en prose et en vers; le *Palmyre* ou le *Triomphe de l'amour conjugal* (Paris, 1795, in-8°), la meilleure de ses productions poétiques; les *Matinées du printemps*, œuvres diverses (Paris, 1797, 2 vol. in-18); *Opuscules philosophiques et poétiques du frère Jérôme* (Paris, 1798, in-18); *Luciles théologiques* (Paris, 1798, in-8°); le *Bréviaire des jolies femmes* (Paris, 1799, in-18); les *Faux pas* ou la *Morale au sucre*, comédie en un acte (Paris, 1799); *Manuel du voyageur* et la *Patience* (Paris, 1800, in-12); le *Calotine* ou le *Traité de saint Antoine*, poème burlesque (Paris, 1800, in-12); l'*Eloge du pèr*, dissertation historique, anatomique, philosophique, etc. (Paris, 1799, in-18). Mercier a publié des vers dans l'*Almanach des Muses*, les *Étrennes d'Apollon*, et il a fondé en 1800 le *Furet littéraire*, revue mensuelle qui n'a eu qu'un numéro. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a édités, nous nous bornerons à citer : *Bibliothèque des boudoirs* (1787-1788, 4 vol. in-18); *Nouvelles galantes et tragiques* (1793, in-12); les *Soupirs du cloître*, de Guimond de La Touche (1795, in-12);

Eloge du sein des femmes, de Ducommun (1800, in-18). Enfin, parmi ses traductions, qui, pour la plupart, sont des curiosités bibliographiques, nous mentionnerons : *De l'utilité de la Rapée dans les plaisirs du mariage*, de Meibour (1792-1795, in-18); *Eloge du pèr*, de R. Godenius (1799, in-18); *Eloge du pèr*, de Pirckheimer (1800, in-18); *Eloge de la boue*, de Majajorgi; *Eloge de la paille*, de Widebram (1800, in-18), etc.

MERCIER (Jacques, baron), homme politique français, né en 1776, mort en 1858. Il dit-il, sous l'Empire, une importante manufacture dans l'Orne et était maire d'Alençon lorsque Napoléon Ier lui conféra le titre de baron. Pendant les Cent-Jours, il fut élu membre de la Chambre des représentants, et, après la seconde rentrée des Bourbons, il se tint à l'écart de la politique jusqu'en 1827. A cette époque, il fut élu député dans l'Orne, vota avec l'opposition libérale, se rallia en 1830 au gouvernement de Louis-Philippe; puis, de 1837 à 1848, il siégea sur les bancs de l'opposition. Après la révolution de 1848, M. Mercier se rallia à la politique de Louis Bonaparte. Il adhéra pleinement au coup d'Etat du 2 décembre et représenta, de 1852 jusqu'à sa mort, la circonscription d'Alençon au Corps législatif, où son adhésion fut acquise aux mesures réactionnaires les plus odieuses.

Son fils, Théodore MERCIER, né en 1804, fut préfet de la Manche et de l'Oise sous le gouvernement de Louis-Philippe. Partisan du système de compression inauguré par l'attentat du 2 décembre 1851, il devint, l'année suivante, le candidat officiel que l'administration proposa aux électeurs de la 2^e circonscription de la Mayenne et siégea au Corps législatif jusqu'à la chute de l'Empire, dont il fut un des plus complaisants serviteurs. Depuis lors, il a vécu dans la retraite.

MERCIER, surnommé La Vendée, chef d'insurgés vendéens, né à Château-Gontier en 1778, mort près de Loudac (Bretagne) en 1800. Fils d'un maître d'hôtel, il abandonna la maison paternelle vers 1793, pour aller se joindre aux Vendéens insurgés. Son audace le fit rapidement remarquer, et, bien qu'il n'eût que quinze ans, il reçut le commandement d'une troupe à la tête de laquelle il se signala par son intrépidité. Après la défaite du Mans (12 décembre 1793), Mercier se rendit en Bretagne, s'efforça, avec son ami Georges Cadoudal, de soulever le Morbihan et fut arrêté avec ce dernier. Étant parvenu à s'évader de la prison de Brest, il revint dans le Morbihan au mois d'août 1794 et devint un des chefs de la chouannerie qui se livrèrent aux plus odieux excès. L'année suivante, Mercier prit part aux conférences de La Mabilais, mais il ne voulut point signer la pacification. Peu après, il reprit les armes et assista, sous les ordres de Cadoudal, aux affaires de Quiberon, Grand-Champ, Pluvigner, etc. A la nouvelle du débarquement du comte d'Artois à l'île d'Yeu, il se rendit auprès de ce prince (septembre 1795); mais ce fut en vain qu'il l'engagea à se mettre à la tête des royalistes. Bien que, l'année suivante, il eût accepté les bénéfices de l'amnistie que Hoche venait de proclamer, Mercier ne renonça pas à ses projets de soulèvement, fut nommé en 1797, par le comte d'Artois, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, et passa en Angleterre en 1799 pour décider un des Bourbons à se montrer enfin sur le sol français. Bien qu'il n'eût obtenu que quelques secours en argent, il recommença la guerre en 1800. Il parvint à s'emparer de Saint-Brieuc, qu'il dut bientôt abandonner, fut poursuivi par les troupes républicaines et trouva la mort dans une embuscade.

MERCIER (Louis-Auguste), médecin français, né au Plessis-Saint-Jean (Yonne) en 1811. Ancien interne lauréat des hôpitaux et de l'école pratique, il eut à recevoir docteur en 1839. Des le début de sa carrière, il s'est livré d'une manière toute spéciale à l'étude et au traitement des maladies des voies urinaires et a acquis une réputation méritée. Outre des études, des mémoires et des articles insérés dans la *Gazette médicale*, le *Journal des connaissances médicales*, les *Mémoires de la Société anatomique*, etc., il a publié : *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur les maladies des organes urinaires et génitaux, considérées sous les rapports de l'anatomie, de la physiologie et de la médecine particulière de la valvule vésico-urétrale formant barrière au col de la vessie et déterminant la rétention d'urine* (1841); *Recherches sur la nature et le traitement d'une cause fréquente et peu connue de rétention d'urine, suivies d'un mémoire sur un nouveau moyen d'extraire les fragments après la lithotritie dans les cas compliqués de rétention d'urine* (1844, in-8°); *Recherches sur les maladies des organes urinaires des vieillards* (1844, 2 vol.), ouvrage couronné par l'Institut; *Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur les valvules du col de la vessie* (1844, in-8°); *Étude sur divers points d'anatomie et de pathologie des organes génito-urinaires* (1849, in-8°); *Explication de la maladie de J.-J. Roussau* (1859, in-8°); *Quelques idées sur l'origine et le traitement de la goutte, de la gravelle, de la pierre et d'autres maladies dépendant de la diathèse urique* (Paris, 1866, in-8°), etc.

MERCIER (Théodore), avocat et homme

politique français, né à Nantua (Ain) en 1825. Professeur au collège de sa ville natale à l'époque de la révolution de 1848, il publia des articles dans le journal républicain de son département, puis se rendit à Paris où il fit son droit. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il prit part à la résistance et fut emprisonné pendant quelques mois. De retour dans sa ville natale, M. Mercier s'y livra à la profession d'avocat et devint bâtonnier en 1861. Fidèle à ses convictions républicaines, il se montra un adversaire constant du despotisme impérial et des candidatures officielles, administra provisoirement son arrondissement après la révolution du 4 septembre et devint maire de Nantua. M. Mercier ne fut pas élu député lors des élections du 8 février 1871; mais, lors des élections complémentaires du 2 juillet suivant, les électeurs de l'Ain l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, où il s'est constamment associé aux votes de la gauche républicaine. Il a voté notamment pour la nomination de M. Thiers comme président de la république, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la dissolution, contre le pouvoir constituant, contre le renversement de M. Thiers, pour la liberté des ententes civiles, contre la loi Ernoul et l'érection d'une église du Sacré-Cœur à Montmartré.

Bien qu'il possédât un véritable talent oratoire, il n'a point pris part aux débats de l'Assemblée. Le 8 octobre 1871, il a été élu membre du conseil général par le canton de Châtillon-de-Michaille. Au mois de juin 1873, il a adressé à ses électeurs une lettre pour affirmer la nécessité du maintien de la république, le seul gouvernement qui puisse assurer à la France l'ordre et la liberté et nous préserver de nouvelles révolutions.

MERCIER DE LA RIVIÈRE, économiste français, né vers 1720, mort à Paris vers 1793. Après avoir rempli les fonctions de conseiller au parlement de Paris de 1747 à 1758, il devint intendant de la Martinique, où il resta pendant plusieurs années. De retour en France, il entra en relation avec Quesnay et d'autres économistes de l'école des physiocrates, dont il adopta les idées, publia divers articles dans le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, acquit de la réputation par la publication de plusieurs ouvrages et fut appelé en Russie par l'impératrice Catherine II, lorsque cette princesse fit rédiger un code de lois pour son empire. Mais lorsque Mercier arriva à Moscou, ce grand travail était terminé, et il revint en France en passant par Berlin, où il eut plusieurs entretiens avec le prince Henri de Prusse. On raconte qu'en quittant Catherine II lui avait dit : « Toute la science du gouvernement consiste à reconnaître les lois que Dieu a manifestement gravées dans l'organisation humaine. » C'est dans son ouvrage capital, intitulé *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (Paris, 1767, in-4°), que Mercier expose ses vues, tant en économie sociale qu'au point de vue de la forme du gouvernement. Il s'y prononce pour le pouvoir monarchique, prétend que le souverain doit posséder à la fois la puissance exécutive et la puissance législative, mais admet néanmoins que le souverain doit se servir de son pouvoir absolu dans l'intérêt général. Voltaire, et après lui Mably dans ses *Doutes proposés aux philosophes économistes*, se prononcèrent contre les théories émises dans ce livre, que ses admirateurs mettaient au-dessus de *l'Esprit des lois*. Parmi les autres écrits de Mercier, nous citerons : *De l'instruction publique* (Paris, 1775, in-4°); *l'Intérêt général de l'Etat ou la Liberté du commerce des blés* (Paris, 1779); *Essai sur les maximes et lois fondamentales de la monarchie française ou Canevas d'un code constitutionnel* (Paris, 1789, in-8°); *Paladii de la constitution politique ou Régénération morale de la France* (1790, in-8°).

MERCK (Jean-Henri), littérateur allemand, né à Darmstadt en 1741, mort en 1791. Il remplit successivement les fonctions de secrétaire de la chancellerie privée de Darmstadt (1767), de trésorier de l'armée, de conseiller au département de la guerre, se rendit à Saint-Petersbourg avec le landgrave de Hesse-Darmstadt vers 1770, fut chargé en 1790 d'une mission diplomatique à Paris et éprouva, vers cette époque, des pertes d'argent et des chagrins domestiques qui l'amènèrent à se donner la mort. C'était un homme d'une vive intelligence, d'une instruction très-variée, d'un grand sens critique, qui exerça beaucoup d'influence sur le développement intellectuel de Herder et de Goethe. On prétend que c'est Merck qui a servi de type au grand poète dans son personnage de Méphistophélès. Outre de nombreux articles insérés dans le *Mercur allemand*, dans les *Annales littéraires de France*, etc., on a de lui la traduction du *Catone* d'Adelson, des *Recherches sur nos idées du beau et de la vertu*, de Hutchinson, etc. Il fut le collaborateur de Lavater pour son traité de *Physiognomonie*.

MERCKLIN (Georges-Abraham), médecin et bibliographe allemand, né à Weissenbourg (Franconie) en 1644, mort à Nuremberg en 1708. Il exerça la médecine à Nuremberg, cette dernière ville et publia, entre autres écrits : *De ortu et occasu transfusionis sanguinis* (Nuremberg, 1679, in-8°); *Sylloge casuum medicinalium incantationi vulgo adscripti solitorum* (Nuremberg, 1698, in-4°).

MERCŒUR, en latin *Mercurius*, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. S.-E. de Tulle; pop. aggl., 150 hab. — pop. tot., 876 hab.

MERCŒUR, en latin *Mercurium*, village et commune de France (Haute-Loire), arrond. et à 15 kilom. de Brioude, canton de la Voûte-Chillac; 638 hab. Fabrique de règle et exploitation d'antimoine. Cette localité était jadis un fief de la maison d'Auvergne. En 1371, Anne, dauphine d'Auvergne, dame de Mercœur, porta en mariage la seigneurie de Mercœur à Louis II, duc de Bourbon. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison de Bourbon. Lors de la confiscation des biens du comte de Bourbon (1529), elle fut cédée par François I^{er} à Renée de Bourbon, épouse d'Antoine, duc de Lorraine, puis érigée en principauté (1563) et en duché-pairie (1569) en faveur de Nicolas de Lorraine, frère de Louise de Vaudemont, que Henri III fit reine de France. De Nicolas de Lorraine sortirent les marquis de Chausseins et de Mouy et les comtes de Chaligny. Les enfants de Henri de Lorraine, autre frère de Louise de Vaudemont, furent les derniers représentants de la branche de Lorraine-Mercœur. Le duc passa ensuite à la famille de Conti.

MERCŒUR (Philippe-Emmanuel DE LORRAINE, duc DE), vaillant capitaine français, né à Nomeny (Lorraine) en 1558, mort à Nuremberg en 1602. Il était fils de Nicolas de Lorraine, premier duc de Mercœur, frère de Louise de Lorraine, femme du roi Henri III, neveu des Guises, et il épousa Marie, duchesse de Penthièvre et d'Etampes, l'unique héritière des maisons de Penthièvre et de Luxembourg. Henri III combla de faveurs son beau-frère, le nomma chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et lui donna le gouvernement de la Bretagne en 1582. La situation qu'avait Mercœur à la cour l'empêcha de se déclarer d'abord ouvertement pour la Ligue. Il se borna à faire quelques incursions dans le Poitou pour y combattre les protestants, contribua à la défaite de l'armée allemande à Auneau et fut battu à Monnières, sur la Sèvre, par Henri de Navarre. Ce qui, à cette époque, occupait avant tout le duc de Mercœur, c'était de gagner à sa cause les populations de la Bretagne et d'en devenir le duc indépendant. Après l'assassinat des Guises (1588), Henri III, craignant que Mercœur ne voulût venger leur mort, donna l'ordre de l'arrêter; mais le duc, prévenu à temps par sa sœur, retourna précipitamment en Bretagne et se fit proclamer chef de la Ligue dans cette province, afin de cacher ses projets ambitieux sous le voile de la religion. Presque toutes les villes de la province se déclarèrent contre Henri III et pour la Ligue, à l'exception de Rennes, de Brest et de Vitré. Mercœur choisit alors Nantes pour capitale, y établit un conseil d'Etat et de finances (1589), un parlement (1590) et y réunit, l'année suivante, les états de la province. Pendant que sa femme, la spirituelle et ambitieuse Marie, se rendait populaire dans la Bretagne, qui reconnaissait en elle la descendante d'un de ses anciens ducs, et s'entourait de poètes, d'historiens et de panégyristes qui célébraient les vertus, le courage et les droits du chef de la Ligue, du défenseur de l'Eglise romaine parmi les Bretons, Mercœur s'emparait de Fougères, assiégeait Vitré, alors au pouvoir des calvinistes, surprenait à Châteaugiron le comte de Soissons, nommé par Henri III gouverneur de la Bretagne, reprenait Hennebont pour les royalistes (1590) et traitait directement avec Philippe II, roi d'Espagne, qui lui envoyait des troupes, et à qui il livra le port de Brest. Ce fut avec le concours des Espagnols qu'il battit complètement, près de Craon, en 1592, le duc de Montpensier, chef de l'armée royale, appuyée par un secours de 3,000 Anglais, sous les ordres de John Norris. Mais Mercœur ne tarda pas à entrer en dissension avec ses nouveaux alliés, qui refusaient d'obéir à ses ordres et traitaient la Bretagne en pays ennemi. Grâce à ces dissensions, les royalistes reprirent tout l'avantage dans la province; le parti des ligueurs tomba en pleine dissolution; les populations, ruinées par les soldats pillards, en proie à la famine, demandaient impérieusement la fin de leurs maux. Cet état de choses décida Mercœur à signer, en 1595, une trêve avec Henri IV, à qui il se vit contraint de faire sa soumission en 1598. Grâce à sa femme, il obtint des conditions beaucoup plus avantageuses qu'il n'était en droit d'espérer, car s'il dut abandonner le gouvernement de la Bretagne, il reçut par une clause secrète plus de quatre millions. Un article du traité qu'il eût lu à Angers stipulait que sa fille, Françoise de Lorraine, épouserait César, duc de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrees. En 1599, il se rendit auprès de l'empereur Rodolphe II, avec cent gentilshommes bretons, pour combattre les Turcs, passa en Hongrie, se signala par ses talents militaires, s'empara d'Albe-Royale, battit les troupes du sultan et mourut d'une fièvre purpurée en revenant en France pour s'y reposer de ses fatigues.

MERCŒUR (Elisa), femme poète française, née à Nantes le 24 juin 1809, morte à Paris le 7 janvier 1835. Elisa Mercœur n'avait que vingt et un mois lorsque sa mère resta seule pour l'élever, avec des ressources plus que restreintes. Un ami de la famille lui vint en

aide, et se chargea des frais d'éducation de l'enfant qui, s'il faut en croire sa mère, dans les *Mémoires* qu'elle a laissés sur sa fille, n'était rien moins qu'un petit prodige. A six ans, elle brodait en imagination des sujets de conte et de comédie, et, à huit ans, elle ne parlait de rien moins que de composer une tragédie en cinq actes et en vers, pour la Comédie-Française. A douze ans, Elisa donnait à ses jeunes compagnes des leçons d'histoire, de géographie, d'écriture, d'anglais, de français et d'autres choses encore. Elle lisait Virgile à livre ouvert, savait un peu de grec, et elle n'avait pas encore treize ans que déjà elle avait traduit Milton en entier. La première fois qu'elle eut l'occasion de révéler son talent au public fut le jour des débuts, sur le théâtre de Nantes, d'une cantatrice célèbre. Rentrée chez elle, Elisa Mercœur écrivit tout d'un trait une pièce de quatre-vingts vers et l'envoya à son adresse. Le lendemain, toute la ville applaudissait à cet essai poétique, puis par un anecdotier dans le *Jeune américain*, et, dès ce jour, la jeune fille, grâce à quelques autres poésies qu'elle s'empressa de publier, fut proclamée la *Muse américaine*. Elle avait alors seize ans. Aidée des conseils et des bons offices de quelques-uns de ses admirateurs, Elisa Mercœur fut bientôt à même de publier un premier volume de vers, sans être obligée de lutter avec tous les obstacles dont est semé d'ordinaire le long chemin qui sépare l'écrivain débutant de l'éditeur. M. Mellinet-Malassis, imprimeur à Nantes, s'offrit à publier les essais poétiques de la jeune muse, et une souscription, organisée dans les salons de la ville, fournit bientôt une somme de 3,000 francs qui couvrit, et au delà, les frais d'impression. Le volume était dédié à Chateaubriand, à qui la jeune fille adressait une invocation dont voici la fin :

J'ai besoin, faible enfant, qu'on veuille à mon berceau,
Et l'aigle peut, du moins, à l'ombre de son aile,
Protéger le timide oiseau.

L'aigle répondit au timide oiseau qu'il ne pouvait offrir d'abri à personne. Quant à Lamartine, il écrivit au sujet de la jeune fille poste quelques lignes dans lesquelles il la louait outre mesure et qu'il ne faudrait point prendre à la lettre. Grâce aux encouragements de tout genre qui lui venaient de toutes parts, la réputation d'Elisa Mercœur s'étendit bientôt dans toute la France. La Société académique de la Loire-Inférieure et la Société polymathique du Morbihan s'empressèrent d'admettre la *petite fille* dans leur sein. Mais tous ces succès, tous ces honneurs ne suffisaient point à Elisa Mercœur qui, dès 1827, semble s'attacher dans ses vers à se plaindre du sort et à se lamenter du préjudice oublié dans lequel on la laisse. Rien n'était plus injuste que de pareilles plaintes. Dès la publication de son volume, les journaux avaient entonné ses louanges, les souscriptions avaient abondé, et de hauts personnages, entre autres la duchesse de Berry, lui avaient fait parvenir de larges offrandes. Pendant qu'elle faisait applaudir, un soir, ses vers à la préfecture de Nantes, des voleurs s'introduisirent chez elle et la dévalisèrent. Ce vol lui causa pendant quelque temps une gêne réelle, mais de généreux admirateurs vinrent à son secours et bientôt elle reçut une gratification du ministère de l'intérieur et une pension annuelle de 300 francs, accordée sur les fonds de l'intendance de la maison du roi. Cette pension fut même portée presque immédiatement à 1,200 francs par M. de Martignac, à qui elle avait adressé une pièce intitulée : *la Gloire*, lorsqu'il apprit qu'Elisa Mercœur avait quitté Nantes pour venir se fixer à Paris. Dans une visite que la jeune fille fit au ministre aussitôt après son arrivée à la capitale (1828), celui-ci fournit l'argent nécessaire à son installation et aux premiers frais indispensables. Elisa Mercœur se remit au travail et commença sa tragédie de *Boabdil*. Sur ces entrefaites, la révolution de 1830 vint remettre en question les moyens d'existence de la jeune fille et de sa mère, qui l'avait accompagnée à Paris. Les secours qu'elle recevait de la liste civile et sa pension annuelle furent supprimés, et elle fut obligée, pour vivre, d'abandonner la lyre et d'écrire en ville prose pour différents recueils, journaux et almanachs de l'époque. Cependant, grâce à l'intervention de Casimir Delavigne, une nouvelle pension de 900 francs lui fut accordée, ce qui ne l'empêcha pas de s'exhaler en plaintes, et d'accuser le sort dans un grand nombre de pièces de vers qu'elle adressait journellement à tous les personnages en situation de lui être utile.

Tout le monde lui tendait la main, et les *Mémoires* qu'elle a laissés sa mère sont là pour attester que jamais elles n'eurent à supporter de véritable misère. Ce dont elle se plaignait amèrement dans un passage de ses poésies, c'est d'être obligée de faire cet horrible métier de vendre sa prose et ses vers à des libraires à tant la feuille, et de ne pouvoir se livrer à son aise au culte dévoué de la poésie. La plupart de ses biographes se sont faits l'écho de ces plaintes et ont signalé ce travail forcé comme la cause de la mort d'Elisa Mercœur; c'est une erreur complète. Ce ne furent ni le travail ni la misère qui conduisirent Elisa Mercœur au tombeau. Elle-même nous l'a avoué, par la bouche de sa mère, et nous pensons que ce témoignage est irréfutable. Sa tragédie de *Boabdil* achevée, elle obtint presque

aussitôt, et grâce à de puissants protecteurs, d'en donner lecture au comité de la Comédie-Française, ce qu'elle fit le 3 mai 1831, devant Monrose, Joanny, Graville et le baron Taylor. Le lendemain, elle apprit que *Boabdil* était accepté par les comédiens, mais rejeté par M. Taylor, qui trouvait la pièce très-bien faite; mais ne pouvait, disait-il, espérer d'attirer le public parisien et de l'intéresser à l'histoire d'un roi de Grenade. Nous nous permettons, après lecture de la tragédie, de croire que le baron Taylor avait fait preuve de goût et de sens en agissant ainsi. Mais Elisa avait été épuisée au cœur par le refus d'une œuvre sur laquelle elle avait placé toutes ses espérances de fortune et de gloire. De ce jour elle sentit qu'elle était blessée à mort; ses forces allaient en décroissant, sa voix s'éteignit; elle finit par tomber tout à fait malade, languissant pendant près d'un an, puis rendit le dernier soupir dans les bras de sa mère, à laquelle elle avait dit quelques jours avant : « Si Dieu m'appelle à lui, on fera mille contes sur ma mort; les uns diront que je suis morte de misère; les autres d'amour! Dis à ceux qui t'en parleront que le refus de M. Taylor de faire jouer ma tragédie seul a fait mourir la pauvre enfant! » Comme on le voit, le vrai nom de la maladie qui a emporté la muse bretonne, c'est l'orgueil. Elisa Mercœur avait ce qu'on appelle la vocation; elle a prouvé à plusieurs reprises, dans quelques idylles, et surtout dans quelques élégies, que la Muse l'avait caressée de son aile en passant; mais ne peut-on penser qu'elle s'abusait elle-même étrangement, et qu'elle mettait son désir de bruit et de renommée au-dessus de son amour de l'art, lorsqu'on la voit, à vingt ans, réclamer impérieusement du public une célébrité qu'en définitive elle n'avait pas encore méritée? Les œuvres complètes d'Elisa Mercœur ont été publiées par sa mère sous ce titre général : *Œuvres complètes de Mlle Elisa Mercœur, précédées de Mémoires et notices sur la vie de l'auteur, écrites par sa mère* (Paris, 1843, 3 vol. in-8°). Outre ses poésies, ces volumes contiennent : *Boabdil*, tragédie en cinq actes; *Louis XI et le Benedictin*, chronique du x^e siècle; *les Italiennes*; *les Quatre amours*; *Louis XIII*, et quelques autres romans ou nouvelles, et les *Abécérages*, tragédie.

MERCOGLIANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district et à 4 kilom. O. d'Avellino, chef-lieu de mandement; 3,187 hab.

MERCORET s. m. (mér-ko-ré). Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

MERCOUFAT-CALÉMI s. m. (mér-kou-fatt-ka-lé-mi). Administr. ottom. Département financier du gouvernement ottoman, chargé d'établir les taxes des magasins de la frontière, et de fixer les prestations en nature.

MERCREDI s. m. (mér-kre-di). Beau coup prononcé mé-kre-di; plusieurs prononcent mé-kre-di — du lat. *Mercurius*, Mercure; dies jour). Quatrième jour de la semaine, auquel présidait la planète Mercure; *MERCREDI prochain*. *MERCREDI dernier*. Il est parti un *MERCREDI*.

— Liturg. *Mercrèdi des cendres*, Premier jour de carême, qui est le mercredi après la quinquagésime; il a été ainsi appelé parce que, ce jour-là, les prêtres imposent des cendres sur le front des fidèles, pour leur rappeler qu'ils viennent de la terre et qu'ils y retourneront.

— Au jour de mercredi : *Je partirai MERCREDI*. Il est revenu *MERCREDI*.

MERCUR-CRÉSYLE s. m. (mér-kur-kre-zil-le). Chim. Composés organo-métalliques de mercure et de crésyle.

— Encycl. Le mercure-crésyle

CH₁₇

CH₁₇ Hg^{II}

se produit dans la réaction de l'amalgame de sodium sur le bromure de crésyle ou toluène monobromé CH₇Br. Ce corps peut être formulé

C⁶H₅ < CH₃
C⁶H₅ < CH₂ < CH₃

Il cristallise dans la benzine bouillante en tables minces hexagonales, rhomboédriques, blanches et irisées, fusibles à 223°-225°, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool bouillant, solubles dans la benzine, le sulfure de carbone et le chloroforme. Il se comporte avec les acides comme le mercure-phénylé.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le mercure-crésyle qui prend naissance comme moyen du toluène bromé ne se forme pas aux dépens du toluène chloré. On pourrait peut-être, par l'action de l'amalgame de sodium sur le bromure de benzyle, obtenir un composé isomérique avec le précédent, le mercure-benzyle, qui aurait pour formule

C⁶H₅ < CH₂
C⁶H₅ < CH₂ < CH₂ < CH₃

La formation du mercure-crésyle est exprimée par l'équation suivante :

2(C⁶H₅BrCH₃) + Hg^{II}/Na²
Bromure de crésyle. Amalgame de sodium.
= 2NaBr + (C⁶H₅CH₃)₂Hg^{II}
Bromure de sodium. Mercure-crésyle.

MERCURE s. m. (mér-ku-re — lat. *Mercurius*, de *merz*, marchandise, le dieu des marchands. Le nom du dieu d'abord passé à la planète, puis au métal. Les alchimistes ont donné ce nom au métal qu'il désigne, soit parce qu'ils reconnaissaient la planète *Mercur* pour son générateur, soit parce qu'étant d'une mobilité extrême il a quelque rapport avec l'agilité du dieu *Mercur*, que les poètes représentent avec des ailes au talon). Fam. Entremetteur, homme qui cherche à lier certaines intrigues amoureuses, fonctions que *Mercur* remplit auprès des dieux : *Les grands seigneurs ont souvent dans leurs MERCURES des rivaux dangereux*. (Le Sage.)

— Bibliogr. Titre donné à plusieurs publications périodiques qui donnaient des nouvelles politiques ou littéraires : *Le Mercure de France*. *Le Mercure galant*. *Le nouveau MERCURE*. Le *MERCURE galant* est immédiatement au-dessous de rien ; ti y a bien d'autres ouvrages qui lui ressemblent. (Volt.)

— Antiq. gr. Premier supplicé, lorsqu'on devait supplier, à Athènes, plusieurs condamnés. On lui donnait ce nom parce qu'il conduisait, pour ainsi dire, les autres condamnés aux enfers, fonctions attribuées au dieu *Mercur*.

— Antiq. rom. Jeune enfant employé avec d'autres dans la célébration des mystères. On les appelait aussi *CAMILLES*.

— Astron. Petite planète, la plus rapprochée du soleil de toutes les planètes connues jusqu'à ce jour : *MERCURE* n'est éloigné jamais du soleil au delà de trente-deux degrés. (Laplace.)

— Chim. Métal liquide à la température ordinaire, d'un blanc bleuâtre, qui a de l'analogie avec la couleur de l'argent, ce qui lui a fait donner le nom vulgaire de *vit-argent*. *Thermomètre à MERCURE*. *L'or blanchi* dès qu'il est touché par le *MERCURE*. (Buff.) Le *MERCURE*, métal peu abondant sur le globe, est le plus souvent amalgamé avec d'autres métaux. (A. Maury.) *Le MERCURE corré*. Nom ancien du sous-chlorure de mercure. *Le MERCURE doux*, *mercure dulcifié*, *mercure de vie*. Noms anciens du protochlorure de mercure. *Le MERCURE précipité blanc*, Protochlorure de mercure qu'on prépare en précipitant le nitrate de protoxyde de mercure par le sel marin. *Le MERCURE éteint*, *Mercur* très-divisé et privé de son éclat. *Le MERCURE hépatique*, Variété de sulfure de mercure qui contient du bitume. *Le Fizzer le mercure*, Le combiner à un autre corps pour lui faire perdre sa fluidité.

— Loc. fam. *Fixer le mercure*, Fixer les sentiments ou les soins d'une personne très-mobilité, très-inconstante. *Être mobile comme le mercure*, Avoir un caractère excessivement changeant ; avoir des mouvements, des gestes rapides et variés : *Mobilis comme le MERCURE*, *ils pivotent*, *ils gesticulent*, *ils rient*, *ils sautent*. (La Bruy.)

— Pharm. *Mercur* albumineux ou animalisé, Précipité obtenu en versant un soluté de bichlorure de mercure dans de l'eau albumineuse, préparation qui a été autrefois préconisée dans le traitement des accidents secondaires de la syphilis. *Le MERCURE alcalin*, Préparation qui s'obtient en triturant dans un mortier de pierre, une partie de mercure pur avec deux parties d'eau d'écrevisse préparée, et continuant la trituration jusqu'à ce que le mercure soit tellement divisé, que l'on ne puisse percevoir le métal, même à l'aide d'une forte loupe. *Le MERCURE alcalisé*, *Mercur* éteint à l'aide du carbonate de chaux ordinaire. *Le MERCURE cendré de Black*, Précipité obtenu par l'action réciproque du sous-carbonate de soude et du nitrate de mercure. *Le MERCURE cendré de Moscati*, Préparation qui s'obtient en faisant digérer une partie de colomé en poudre fine dans huit parties d'une dissolution de potasse caustique, lavant ensuite le précipité par trois fois dans de l'eau bouillante. C'est d'abord de l'oxyde mercuriel, qui se transforme ensuite lentement en bioxyde. *Le MERCURE charbonneux ou éthiops graphitique*, *Mercur* éteint avec du graphite. *Le MERCURE corallin*, Bioxyde de mercure. *Le MERCURE cosmétique*, Oxychlorure ammoniacal de mercure. *Le MERCURE gommeux*, *Mercur* éteint dans un muilage de gomme. *Le MERCURE magnésien*, Préparation pharmaceutique qui renferme du mercure éteint dans de la magnésie calcinée et de la manne. *Le MERCURE mort ou vie*, Oxychlorure d'antimoine. *Le MERCURE saccharin ou éthiops saccharin*, *Mercur* éteint dans du sucre. *Le MERCURE soluble de Mascagni*, Précipité obtenu en faisant bouillir quelques instants dans l'eau de chaux du calomel ou du sulfate de protoxyde de mercure.

— Alchim. *Mercur* animé, Préparation destinée à fournir la pierre philosophale.

— Blas. Couleur pourpre, dans les armoiries des souverains.

Entom. Papillon du genre *satyre*.

— Encycl. Astron. Le soir, un peu après le coucher du soleil, ou le matin, avant son lever, on voit quelquefois une petite étoile, tout au plus de quatrième grandeur, blanche, un peu nuancée de rouge. Les anciens, qui voyaient en elle deux astres différents, lui donnaient des noms différents, suivant qu'elle se montrait le matin ou le soir. Les Grecs la nommaient *Apollon* (dieu du jour), le matin ; et

Mercur (dieu des voleurs), le soir. Ce dernier nom lui est resté.

Quand on commence à apercevoir cette planète le soir, on la distingue avec difficulté dans le crépuscule. Elle se dégage de plus en plus les jours suivants, et, après être arrivée à la distance angulaire de 22° 1/2 du soleil, elle retourne de nouveau vers cet astre. Dans cet intervalle, le mouvement de *Mercur*, relativement aux étoiles fixes, est direct ; mais, à son retour, cette planète, arrivée à 18° du soleil, paraît stationnaire. Après quoi, son mouvement paraît rétrograde. Elle continue cependant à approcher du soleil, et se perd de nouveau, le soir, dans ses rayons. Après être restée invisible pendant quelque temps, on la voit de nouveau, le matin, se dégarer des rayons solaires et se séparer du soleil ; son mouvement est encore rétrograde comme avant sa disparition. Arrivée à la distance de 18°, elle devient encore stationnaire, puis reprend son mouvement direct ; la distance augmente jusqu'à 22° 1/2. Elle retourne de nouveau et disparaît, le matin, dans la lumière de l'aurore, pour reparaître bientôt après, le soir, et produire les mêmes phénomènes.

Voici quelques sont les principaux éléments astronomiques de *Mercur* :

Distance au soleil, comparée à celle de la terre.	0,387
Distance réelle au soleil, en lieues.	14,783,400
Diamètre comparé à celui de la terre.	0,391
Diamètre réel, en mètres.	4,978,530
Surface comparée à celle de la terre.	0,153
Surface réelle, en myriamètres carrés.	779,250,850
Volume comparé à celui de la terre.	0,060
Volume réel, en myriamètres cubes.	64,851,800
Durée de rotation, comparée à celle de la terre.	1,004
Durée de rotation réelle.	24 h 58 m 28 s
Durée de révolution, comparée à celle de la terre.	0,25
Durée de révolution réelle.	87 j 23 h 14 m
Durée des saisons.	22 j
Masse, comparée à celle de la terre.	0,175
Densité, comparée à celle de la terre.	2,95
Densité réelle, poids spécifique.	16,16
Pesanteur à la surface, comparée à celle de la terre.	1,15
Lumière et chaleur, comparées à celle de la terre.	6,874
Excentricité de l'orbite.	0,2056
Inclinaison de l'orbite.	7°
Inclinaison de l'axe.	70°

De toutes les planètes visibles, *Mercur* est la plus proche du soleil. On la représente dans les *Annuaire* par le signe ☿.

La difficulté de voir cette petite planète, dont la masse est comme absorbée dans le rayonnement du soleil, a causé le désespoir de plus d'un astronome. « Je crains, disait Copernic, de descendre dans la tombe avant d'avoir aperçu *Mercur* ! » Galilée put l'observer, grâce aux lunettes alors nouvellement inventées ; mais il n'en put jamais distinguer les phases, qui ont été, depuis, plusieurs fois reconnues.

Newton a calculé que la chaleur et la lumière sont sept fois plus considérables à la surface de *Mercur* que sur la terre. Un tel degré de chaleur doit engendrer une température capable de faire bouillir l'eau, et, par conséquent, doit produire un milieu inhabitable pour des êtres organisés comme nous, ainsi que pour la plupart des animaux et des végétaux qu'il nous est donné de connaître. Pourtant, quelques observations tendent à établir que cette planète est protégée contre les ardeurs du soleil par une épaisse atmosphère, provenant sans doute de l'évaporation puissante dont elle doit être le siège. Schræter a reconnu à sa surface des montagnes, dont quelques-unes s'élèvent à une hauteur évaluée à 146

du rayon de la planète ; elles auraient ainsi une hauteur double de celle des montagnes les plus considérables de la terre, ce qui est énorme pour un si petit globe.

Mercur a des phases, comme la lune, Mars, Vénus ; mais ces phases sont toujours difficiles à distinguer. Le disque du soleil doit paraître aux habitants de *Mercur* sept fois plus grand qu'il ne nous semble.

M. C. Flammarion cite les vers suivants, qu'un certain Ricard, dans son poème sur la sphère, a consacrés à *Mercur* :

Du roi de l'univers ce premier satellite
Près de son trône ardent a placé son orbite.
Des rayons du soleil sans cesse environné,
Il voit son cours entier en trois mois terminé.
Du messager des dieux, de l'agile *Mercur*,
Je connais à ces traits la marche et la figure.
Sans cesse, du soleil le flambeau radieux
Enveloppe son front, le dérobe à nos yeux ;
Cependant on saisit sa fugitive sphère ;
Et, perçant à travers sa brillante atmosphère,
Aidé du télescope, un œil observateur
Le suit et de son cours mesure la grandeur.

De temps en temps on peut voir, avec de bonnes lunettes, une tache d'un noir très-

intense et de forme parfaitement ronde, qui traverse le disque du soleil. Cette petite tache, c'est *Mercur*, dont les passages sur le disque du soleil comptent parmi les événements célèbres de l'astronomie.

Ecoulez M. Babinet : « Qui croirait que ce petit monde, si rapproché du soleil, et dont l'année ne dure que trois mois, si soumis à l'empire du puissant centre d'attraction qui le domine de si près, se permettrait de donner de la tablature aux astronomes et aux mathématiciens qui voudraient établir les formules de sa marche ? Déjà, dans le xvi^e siècle, l'astronome Maestlin déclarait que, s'il connaissait un de ses amis qui s'occupât de ce qu'on appelle la théorie de *Mercur*, il lui conseillerait charitablement de n'y pas perdre son temps. Cassini et les astronomes de Louis XIV ne furent pas fort heureux avec *Mercur*, et même l'observèrent assez mal. Ils voulaient de la renommée argent comptant, et ne pensaient pas quel honneur leur eût fait, au xix^e siècle, une bonne position de *Mercur* léguée à la postérité. Il faut arriver jusqu'au milieu du xix^e siècle pour avoir les observations de Lacaille et de Bradley, qui rendirent possible le calcul de la marche de *Mercur*. Lalande, le fameux astronome français, annonça une théorie de *Mercur*, et, secondé par ses relations de société, il escompta avec un peu trop d'assurance la renommée de son travail. Il prédit, pour 1786, que l'on verrait la planète entrer sur le soleil le 4 mai, à telle heure, telle minute. (Nous avons ici rectifié le récit de M. Babinet, qui, par erreur, place le phénomène au 7 mai 1799.) Un nombreux public privilégié avait envahi l'Observatoire. Pas de planète, pas de passage. La foule désappointée s'écoula. Le présomptueux calculateur resta désolé au milieu de ses collègues, non moins étonnés que lui. Or, dans la cour de l'hôtel de Clugny, le modeste Delambre avait attendu aussi que *Mercur* entrât sur le soleil. Comme Lalande, il avait vu son espoir trompé ; mais, moins confiant dans l'éphéméride que les autres astronomes, il était resté à la lunette. Un quart d'heure se passa, une demi-heure se passa ; il y serait resté jusqu'au coucher du soleil. Four des gens qui calculent au centième de seconde (et si jamais il y en eut d'infatigables, ce fut Delambre), pour ces gens-là, dis-je, une demi-heure équivaut à plusieurs centaines d'heures de la vie bourgeoise. Enfin, après plusieurs quarts d'heure, le rond parfait du soleil s'échancra d'un petit point noir à l'orient ; un petit rond noir glissa silencieusement sur le front brillant de l'astre, et, après une traversée de plusieurs heures, sortit par le bord opposé, laissant Delambre seul en possession du fruit de sa persévérance. Aussi quel triomphe, le soir, quand il put répondre aux compliments de condoléance de la réunion astronomique : « Moi, j'ai vu ! » Alors, on perfectionna les tables de *Mercur*, et les passages suivants furent prédits assez exactement. Le baron de Lindenau fit des tables qui, pour *Mercur* et Vénus, servirent aux calculateurs de la *Commission des temps*. Enfin la question fut reprise par M. Leverrier, auquel ce travail fut beaucoup d'honneur parmi les astronomes, sans lui valoir beaucoup de renommée dans le public.

Pour être en état d'apprécier le « beaucoup d'honneur » dont parle M. Babinet, et que M. Leverrier retira, parmi les astronomes, de la publication des *Tables de Mercur*, il faut savoir que les calculs du savant français reposent sur une hypothèse hardie, et que, s'ils sont vérifiés par les observations (et ils l'ont déjà été deux fois), l'hypothèse de grandes chances d'être transformée en certitude.

En faisant les calculs de *Mercur* avec la plus extrême rigueur, continue M. Babinet, et en se fondant sur les passages observés, M. Leverrier trouva que l'orbite allongée de *Mercur* n'était pas fixe. Elle se déplaçait très-sensiblement d'année en année, en sorte que les deux extrémités de sa course tournaient lentement, comme si un corps voisin du soleil eût fait pour *Mercur* ce que Vénus fait pour notre terre, ou celle-ci pour la planète Mars. Mais aucune des planètes connues ne pouvait porter une pareille perturbation dans la marche de *Mercur*. Il y avait donc une planète entre *Mercur* et le soleil, ou, peut-être une grande quantité de petits corps, trop petits pour être visibles séparément, mais dont l'ensemble produisait la perturbation reconnue par M. Leverrier. Ainsi, la marche de *Mercur* nous révèle l'existence de corps matériels circulant entre le soleil et *Mercur*. C'est un de ces corps que le docteur Lescarbault aurait aperçu, le 26 mars 1859, et à l'existence duquel, malgré les efforts de M. Leverrier, l'Académie des sciences a refusé de croire.

Quoi qu'il en soit de la valeur de l'hypothèse de M. Leverrier, ses *Tables de Mercur*, mises à l'épreuve par les passages du 12 novembre 1861 et du 4 novembre 1863, ont été trouvées en parfaite concordance avec les observations. Les dates les plus prochaines des passages de *Mercur* sur le soleil sont les suivantes :

6 mai 1878.
7 novembre 1881.
9 mai 1891.
10 novembre 1894.
4 novembre 1901.
La première observation du passage de

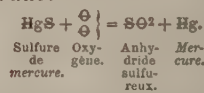
Mercur fut faite le 7 novembre 1631, par Gassendi qui, pour cela, ne se servit point de lunette. Recevant l'image du soleil sur une feuille de papier blanc, tendue au foyer d'une chambre obscure, il vit tout à coup apparaître, sur un des bords de l'image, une petite tache noire et ronde, qui mit environ quatre heures à traverser le disque, et alla disparaître sur le bord opposé.

— Chim. et Minér. Le *mercure* natif se trouve accidentellement dans les mines de *mercure* ; il est constamment le produit de la décomposition du *mercure* sulfuré. Il existe en gouttelettes sur les roches qui avoisinent ce minéral ; cependant, dans quelques contrées, notamment à Ménildot, près de Saint-Lô, on a trouvé des globules de *mercure* bien qu'on n'y connût pas de minéral de *mercure*. Le *mercure* n'existe jamais à l'état natif en quantité assez considérable pour être exploité.

Cinabre (*mercure* sulfuré). Ce sulfure de *mercure* renferme 85 pour 100 de *mercure*. Sa couleur, d'un rouge vif dans les masses cristallines, s'obscurcit souvent par un mélange de corps étrangers ; mais dans ce dernier cas même la poussière a une teinte de vermillon. Le *mercure* sulfuré se trouve en cristaux, en masses lamelleuses et grenues ; quelquefois il est à l'état fibreux et en poussière superficielle. Il existe aussi, sous le nom de *mercure* hépatique, une variété bitumineuse qui n'est qu'un schiste ou un calcaire imprégné de cinabre. Le véritable minéral de *mercure* est le cinabre. Il affecte deux espèces de gisements. L'un est en filons, en veines, dans les terrains de schiste micacé, ou dans les terrains de transition. Dans le second, le *mercure* est disséminé dans des couches de grès ou dans des calcaires compactes noirs de l'époque jurassique. Le premier comprend les mines de Ripa, en Toscane, et les célèbres et riches mines d'Almaden (Espagne) dont les filons sont tellement puissants que, malgré leur exploitation active pendant un grand nombre de siècles, les travaux n'ont encore atteint qu'une profondeur de 300 mètres au plus. En 1865, ces mines ont produit 130,000 quintaux. Le produit moyen du minéral est d'environ 10 pour 100 de *mercure*. Les mines de *mercure* exploitées dans les terrains secondaires sont beaucoup plus nombreuses que celles des terrains de transition, mais leurs produits sont moins abondants ; nous citerons les gîtes du Palatinat (grau, houiller), d'Itria, en Illyrie (schistes et calcaires jurassiques de couleur noire). On a récemment trouvé des gîtes de cinabre en Algérie, en Californie, où ils sont exploités dans deux localités, Guadalupe et surtout New-Almaden, et en quelques points de la France, comme au Ménildot (Manche) et à Réalmont (Tarn). On annonce que le *mercure* se rencontre avec abondance au Chili.

Le *mercure* est le seul métal liquide à la température ordinaire. Il est presque aussi blanc et aussi éclatant que l'argent. Soumis à une température de - 40°, il se solidifie et cristallise en octaèdres. A l'état solide, ce métal est malléable et sa densité est de 14,4 ; à l'état liquide, sa densité est de 13,59 ; sa densité de vapeur est de 6,976. Il bout à la température de 350° du thermomètre à air.

On prépare le *mercure* en grillant le cinabre ou sulfure de ce métal. Le soufre passe à l'état d'anhydride sulfureux et le *mercure* devient libre :



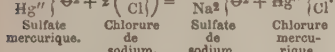
On peut aussi déplacer le *mercure* de son sulfure en chauffant ce dernier avec du fer. On profite de la volatilité du *mercure* pour le distiller dans les bouteilles en fer forgé qui servent à le transporter, et qui dans ce cas font l'office de cornues ; la bouteille communicant avec une terrine remplie d'eau, au moyen d'un canon de fusil courbé qui porte à son extrémité un lingot mouillé. La présence de certains métaux, comme le plomb, l'étain, retarde beaucoup la distillation du *mercure*, tandis que d'autres, comme le platine, paraissent l'accélérer. Si on veut avoir le métal pur, il faut le traiter par une quantité d'acide azotique insuffisante pour le dissoudre et abandonner tout pendant vingt-quatre heures ; il se forme d'abord de l'azotate de *mercure*, et les métaux étrangers se substituent ensuite au *mercure* de cet azotate. Le *mercure* pur n'adhère pas aux vases de verre ou de porcelaine. Lorsqu'il est allié à du plomb ou à d'autres métaux, il adhère, au contraire, aux vases et prend la forme de gouttelettes allongées ; on dit alors qu'il fait la queue. Le *mercure* n'émet pas sensiblement de vapeurs quand il est suffisamment refroidi ; ses vapeurs sont très-sensibles à la température de 20° ou 25°. A l'air, le *mercure* s'oxyde lentement ; cette oxydation devient beaucoup plus vive à une température de 350° ; elle se fait aussi très-bien à froid en présence de l'oxygène oxygéné. Le *mercure* agité avec certaines dissolutions salines, comme celles du chlorure de calcium, du chlorhydrate d'ammoniaque, du salpêtre, etc., se divise en une infinité de petits globules qui souvent ne se réunissent qu'au bout d'un temps assez long. Lorsqu'on le mélange avec des corps gras, le *mercure* s'éteint ; il prend une couleur gris

plus ou moins foncée et se convertit en un corps noir qui paraît être du mercure très-divisé.

Le mercure est diatomique; ses atomes ont la propriété de se combiner à eux-mêmes en perdant une partie seulement de leur capacité de saturation. Il en résulte que non-seulement l'atome Hg, mais encore le groupe Hg² fait fonction de radical diatomique et peut entrer en combinaison avec les divers radicaux. Les composés dans lesquels entre l'atome Hg portent le nom de composés au maximum et ceux dans lesquels entre le groupe Hg² prennent celui de composés au minimum.

— I. COMPOSÉS MERCURIQUES (composés au maximum). *Chlorure mercurique*. Hg²Cl² Le bichlorure de mercure ou sublimé corrosif est un corps d'un blanc satiné, transparent; saveur désagréable; 100 parties d'eau à 100° en dissolvent 67, 57 à 80°, 24,3; à 100°, 53,96. Il est plus soluble dans l'alcool que dans l'eau; il se dissout dans 3 parties d'alcool froid. Sa forme cristalline primitive est le prisme droit rhomboïdal; les cristaux obtenus par sublimation sont des octaèdres rectangulaires. Dans ces deux cas, les cristaux sont anhydres. La densité du chlorure mercurique est de 6,5, son point de fusion 265°, son point d'ébullition 295°, sa densité de vapeur 9,42.

Le chlorure mercurique peut être préparé en soumettant à la sublimation un mélange de sulfate mercurique et de sel marin; comme le sel mercurique que l'on emploie contient toujours une petite quantité de sel mercurieux qui, en présence du sel marin, donnerait du protochlorure, on ajoute au mélange un peu de peroxyde de manganèse. On opère dans des matrasses en verre à fond plat, qui sont chauffées par un bain de sable et enterrées jusqu'au col. On laisse refroidir lentement; le bichlorure se condense dans la partie froide.



Sulfate Chlorure Sulfate Chlorure
mercurique de sodium mercurique de sodium

Les réducteurs transforment le chlorure mercurique en chlorure mercurieux. Le sublimé corrosif forme avec l'albumine une combinaison insoluble; c'est ce qui fait qu'on peut employer l'albumine dans les cas d'empoisonnement par cet agent dangereux. Quand on fait tremper dans une dissolution de sublimé corrosif un tissu organisé, le sel de mercure absorbe contracte avec le tissu une combinaison insoluble; ce dernier prend de la consistance et devient imputrescible. Cette propriété a été mise à profit pour la conservation des animaux ou de parties d'animaux. M. Lassaigne a démontré qu'il n'y avait pas décomposition du bichlorure de mercure.

— *Biiodure de mercure*. Hg²I². Ce corps, d'un très-beau rouge écarlate, se forme avec la plus grande facilité, soit par l'union directe de l'iode et du mercure, soit par double décomposition entre un iode soluble et une solution de sublimé corrosif. On triture 200 grammes de mercure avec 254 grammes d'iode en favorisant la réaction avec un peu d'alcool; ou bien on précipite une solution de sublimé corrosif par l'iode de potassium, plus économiquement par l'iode ferreux produit par l'action du fer sur l'iode en présence de l'eau. L'iode de mercure est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, le sublimé corrosif, l'iode de potassium; il se dépose par le refroidissement de ses solutions saturées à chaud, sous forme d'octaèdres rouges écarlates à base carrée. Le biiodure de mercure est connu sous le nom de scarlat; on l'emploie dans la peinture en miniature; c'est une couleur très-vive; il se mêle et s'unit très-bien à l'huile et peut servir à la peinture fine; il résiste bien au soleil. On peut le fixer sur les tissus de coton, mais on y a renoncé parce qu'il se volatilise lentement au contact de l'air. Le biiodure de mercure est un sel dimorphe; après la sublimation, il se dépose en cristaux jaunes, qui repassent au rouge si on les pulvérise. Il se dégage de la chaleur pendant cette dernière transformation.

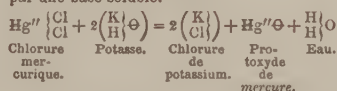
— *Protosulfure de mercure* Hg²S. Le sulfure de mercure offre deux états moléculaires distincts. Le premier, connu sous le nom d'éthiops minéral, est noir et prend naissance par la combinaison directe du soufre et du mercure, soit qu'on chauffe le mélange, ce qui donne lieu à un vif dégagement de lumière; soit qu'on triture les deux produits à froid, ou bien encore par la précipitation d'un sel mercurique par l'hydrogène sulfuré. Le second, appelé cinabre ou vermillon, est d'un rouge plus ou moins vif. Le cinabre est un produit naturel; nous avons déjà parlé de ses gisements. La variété rouge s'obtient artificiellement: 1° par voie sèche ou par sublimation. Le procédé hollandais consiste à amalgamer 100 parties de mercure dans une chaudière en fonte avec 18 parties de soufre fondu; on chauffe avec précaution et on verse la masse sur des plaques en tôle; après solidification, elle est concassée et soumise à la sublimation dans de grands matrasses en terre réfractaire lutées extérieurement et fixées dans une plaque en fonte qui recouvre le foyer, de sorte que la moitié supérieure du vase est préservée de l'action de la chaleur. Après

avoir porté la température au rouge sombre, on projette dans les matrasses et successivement le contenu des cruches, en attendant pour chaque nouvelle addition que la réaction trêve, développée au début, soit calmée; puis on ferme l'orifice avec une plaque et on élève la température. Le cinabre sublimé, broyé avec de l'eau et réduit en poudre très-fine, donne le vermillon. A Idria, on prépare l'éthiops en mélangeant dans des tonnes animées d'un mouvement de rotation 4 kilogr. 53 de soufre en canon avec 23 kilogr. 47 de mercure; la volatilisation se fait au moyen de cornues en fonte surmontées d'une tête en argile. Enfin, le vermillon de Chine serait préparé par un procédé analogue. 2° Méthodes par voie humide. Le nombre des recettes est considérable. Liebig arrose avec du sulfhydrate d'ammoniac saturé de soufre le précipité blanc obtenu en versant de l'ammoniac dans une solution de sublimé. Brunner et Kirchhoff chauffent un mélange de soufre de mercure et de solution de potasse caustique. M. Gautier-Bouchard emploie le sulfhydrate d'ammoniac persulfuré d'une densité de 1,034. On l'introduit avec du soufre et du mercure dans des cruches bouchées et conservées dans un endroit chaud. Le rouge formé est lavé à l'eau acidulée par l'acide nitrique.

Le sulfure mercurique est dimorphe comme l'iode. La densité du cinabre naturel est 8,1, et celle du cinabre artificiel peut descendre jusqu'à 7,65; les cristaux de cinabre dévient à gauche le plan de la lumière polarisée.

Le vermillon est, en raison de sa vivacité, employé dans les divers genres de peinture. Il est souvent mélangé par fraude à du minium, du colcothar, des ocres, de la brique pilée ou du sulfure d'arsenic. On constate la présence des premiers corps en chauffant le mélange au rouge; le sulfure de mercure seul se volatilise. Quant au sulfure d'arsenic, on le reconnaît à l'odeur alliacée qu'il répand lorsqu'on le chauffe sur des charbons.

— *Protoxyde de mercure*. Le protoxyde de mercure peut être jaune ou rouge. Sous ces deux états, il manifeste quelques propriétés chimiques différentes: ainsi l'oxyde jaune non calciné est attaqué par le chlore avec beaucoup plus de facilité que l'oxyde rouge. Une dissolution alcoolique de bichlorure de mercure convertit l'oxyde jaune en oxychlorure noir, tandis qu'elle n'agit pas sur l'oxyde noir, etc. L'oxyde mercurique se décompose à 400°; il est réduit par la lumière bleue, mais n'est pas altéré par la lumière blanche. On obtient du protoxyde de mercure dans sa variété jaune en précipitant un sel mercurique par une base soluble.



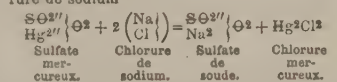
Chlorure Potasse Chlorure Pro-
mercurique de potassium de toxyle

On obtient l'oxyde rouge parfaitement pur en introduisant du mercure dans un matras et en portant ce métal à une température assez élevée pour qu'il soit constamment en ébullition; le mercure se transforme, en absorbant peu à peu l'oxygène de l'air, en petites écailles cristallines d'un beau rouge foncé que les anciens chimistes nommaient précipité perse. On l'obtient encore en calcinant l'azotate de mercure.

— *Sulfate mercurique* SO⁴Hg²Cl². Ce sel se prépare en faisant agir un excès d'acide sulfurique bouillant sur le mercure métallique. Il cristallise en aiguilles blanches qui attirent l'humidité; il est décomposé par l'eau froide et donne naissance à un sel jaune basique connu sous le nom de turbitum minéral.

— II. COMPOSÉS MERCUREUX. *Protochlorure de mercure* (calomel, calomélas, etc.). Ce sel est blanc, inodore, insipide; il cristallise en prismes à quatre pans terminés par des pyramides à quatre faces; il est volatil, mais moins que le bichlorure. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; il faut employer 12,000 parties d'eau bouillante pour dissoudre 1 partie de protochlorure de mercure. Il devient phosphorescent par le frottement; sa densité est égale à 7,156. Les alcalis le colorent en noir; les chlorures alcalins, le sel ammoniac, surtout en présence des matières organiques, peuvent transformer en mercure et en bichlorure. Il est décomposé par la lumière.

On obtient le protochlorure de mercure en distillant le sulfure mercurieux avec du chlorure de sodium



Sulfate Chlorure Sulfate Chlorure
mercurique de sodium mercurique de sodium

On peut encore le préparer en précipitant un sel de mercure au minimum soluble par l'acide chlorhydrique ou par un chlorure en solution dans l'eau. Le chlorure précipité prend le nom de précipité blanc. La préparation du mercure doux à la vapeur a consisté longtemps à faire arriver simultanément dans un même espace de la vapeur d'eau et du protochlorure de mercure vaporisé. Les vapeurs de celui-ci se condensent au contact de la vapeur d'eau, mais elles restent sous la forme d'une poudre fine. Pour arriver à ce résultat, il suffit de faire arriver les vapeurs de calo-

mel dans un réservoir assez grand pour qu'elles se condensent avant d'atteindre les parois et lorsqu'elles sont encore mélangées à l'air. M. Soubeiran chauffe le calomel dans des tubes en terre allongés de 0m,10 de diamètre sur 0m,60 de longueur. Ils sont fermés à un bout et ouverts à l'autre; chacun d'eux peut contenir 10 à 12 kilogrammes de protochlorure de mercure. Le tube est placé dans un fourneau et pénètre à fleur de la paroi d'une grande fontaine en grès qui sert de récipient. Une ouverture pratiquée à la partie supérieure est fermée au moyen d'une plaque de verre. Au moyen d'un semblable appareil, il suffit de vingt-quatre heures pour préparer 10 kilogrammes de mercure. Lorsque l'opération est terminée, on laisse refroidir l'appareil et on lave le calomel jusqu'à ce que l'eau de lavage ne se colore plus par l'hydrogène sulfuré.

On obtient le protoiodure de mercure en précipitant du nitrate mercurieux par de l'iode de potassium.

Le sous-oxyle de mercure Hg²O est une poudre noire que l'on obtient en précipitant le nitrate de mercure au minimum par la potasse.

— III. RÉACTIONS ANALYTIQUES DES SELS MERCURIELS. Les sels de mercure donnent des solutions incolores, d'une saveur métallique, désagréable. La chaleur rouge volatilise ou décompose tous les sels de mercure. Ils donnent un sublimé de mercure métallique dans un petit tube avec du carbonate de soude légèrement humecté. Tous les sels de mercure sont réduits à l'état métallique par l'acide sulfureux, le protochlorure d'étain et le cuivre métallique. Lorsqu'on dépose sur une lame de cuivre décapée une goutte d'une solution neutre ou légèrement acide d'un sel de mercure, qu'on lave après quelques instants la partie humectée et qu'on frotte la tache grise qui reste, elle prend l'éclat métallique et la blancheur de l'argent. Si on chauffe, la tache disparaît. Les sels de mercure au minimum sont caractérisés par le précipité noir que produit la potasse dans leur solution et par le précipité blanc de protochlorure qui forme l'acide chlorhydrique et les chlorures solubles. L'ammoniacque produit dans les sels au maximum un précipité blanc et la potasse un précipité jaune rougeâtre.

— IV. AMALGAMES. Les alliages de mercure sont désignés sous le nom d'amalgames. Le mercure ne s'allie pas, en général, avec les métaux dont le point de fusion est très-élevé, tels que le fer, le manganèse, le nickel, le cobalt, le chrome, etc. Il se combine, cependant, avec le platine quand ce métal est trévisé. Les amalgames sont liquides lorsque le mercure est en grand excès, et solides lorsque le métal allié prédomine. Ils peuvent cristalliser et former des combinaisons à proportions constantes. Tous les amalgames sont décomposés par la chaleur; quand on les chauffe, le mercure se volatilise. Le mercure s'allie facilement avec le potassium et le sodium et donne des amalgames qui décomposent l'eau.

— *Pathol.* Le mercure pris en nature et en grande quantité ne produit presque aucun effet sur l'économie, car, grâce à son énorme pesanteur spécifique, il traverse les voies digestives presque sans s'y arrêter. Il en est tout autrement lorsqu'il aspire à l'état de vapeurs ou d'émanations, et lorsqu'on l'avale par très-petites masses; dans ces deux cas, le mercure, rapidement absorbé, peut provoquer des accidents redoutables. Il en est de même lorsqu'il absorbe du mercure étincé, c'est-à-dire associé en quantité variable à d'autres substances. Il est à remarquer, du reste, que les applications externes des préparations mercurielles ne diffèrent en rien, quant aux effets toxiques, des effets de l'ingestion, sauf pour l'intensité, qui est naturellement moindre.

Les premiers symptômes de l'empoisonnement mercuriel sont: les pesanteurs d'estomac, la cardialgie, les vomissements, la diarrhée. Tous ces effets paraissent dus uniquement à l'action du métal sur l'intestin. Quand l'absorption a eu lieu, le sang devient pâle et fluide; les gencives se gonflent et s'irritent; les glandes salivaires s'enflamment et sécrètent une salive visqueuse et fétide; les dents tombent; toutes les parties de la gorge et de la bouche s'enflent sensiblement; les os palatins et les maxillaires se carient quelquefois, et la mort survient au milieu des plus cruelles souffrances. Ces accidents se produisent tant chez les ouvriers employés à la manipulation du mercure que chez les personnes qui ont fait un usage médical immodéré de ce métal. Chez les premiers, il n'est pas rare de constater un affaiblissement notable des facultés intellectuelles.

Malgré les nombreuses expériences qu'on a pu faire, on en est encore à se demander si l'action du mercure sur l'économie est due à une excitation générale, à l'irritation du tube digestif, à des propriétés antiplogistiques, etc. On est mieux renseigné, heureusement, sur les antidotes à opposer à ce terrible poison. On administre d'abord le blanc d'œuf, ou le jaune d'œuf, ou le gluten. Si les sels de mercure, inattaquables à ces réactifs, ont eu le temps de se former, il deviendra nécessaire d'en provoquer l'expulsion par des vomissements. On aura ensuite recours aux délayants, aux calmants de toute sorte;

on administrera des lavements narcotiques, des bains, etc.

La dangereuse influence des vapeurs mercurielles, dans les industries où l'on manipule ce métal, a vivement occupé les hygiénistes. D'après un rapport fait à l'Académie des sciences le 17 mars 1873, M. J. Meyer a trouvé, sans le chercher, un moyen extrêmement simple de préserver les ouvriers des ateliers d'étamage de la glacerie de Chauny. Il suffit de répandre chaque soir, après la fin du travail, un demi-litre d'ammoniacque liquide du commerce sur le sol de l'atelier. Depuis 1868, que cette pratique est suivie, aucun ouvrier nouveau n'a été atteint d'accidents mercuriels. Quant aux ouvriers pris antérieurement de tremblement mercuriel, les accidents sont devenus peu fréquents et sans gravité.

— *Mat. médicale.* Le mercure est un poison très-actif; entre des mains habiles, il est devenu aujourd'hui un puissant moyen de dévotion, mais il convient de dire tout de suite qu'il a conservé à un haut degré les caractères des poisons, et que, quand il s'agit de cet agent thérapeutique, l'abus se confond presque avec l'usage. Il est à peu près impossible, en effet, de faire usage des mercuriaux sans provoquer les accidents, graves quelquefois, dont nous avons parlé plus haut. Les préparations mercurielles doivent donc être considérées comme des remèdes héroïques qu'il ne convient d'employer que dans les cas d'insuffisance manifeste des autres agents.

Ces préparations sont extrêmement nombreuses; nous indiquerons seulement les principales.

— *Pommade mercurielle*, onguent mercuriel double, onguent napolitain. Mélange de mercure et d'onguent à poids égal. S'emploie contre les ulcères de toute nature.

— *Emplâtre mercuriel*, emplâtre de Vigo. Mélange de mercure, d'onguent et d'une substance résineuse. Contre les tumeurs indolentes.

— *Deutoxyde ou oxyde rouge de mercure*. Entre dans les pommades du Régent, de Desault, de Richter, etc., considérées comme antidiarrhéiques et antiphlogistiques. Entre aussi dans l'eau phagénétique.

— *Deutosulfure de mercure ou cinabre*. Contre les maladies de la peau, en fumigations.

— *Protochlorure de mercure, mercure doux, calomel*. C'est le plus usité de tous les mercuriaux. On l'emploie à l'extérieur en collyres, contre les ulcères; à l'intérieur, comme antihémorrhagique, etc.

— *Deutochlorure de mercure ou sublimé corrosif*. Se donne, à l'intérieur, dans une solution aqueuse, en injection ou en boisson; et à l'extérieur, en lotion, en bain, etc.; en pilules, en pommade, etc. C'est un médicament très-actif, dont l'action doit être surveillée avec le plus grand soin.

— *Iodures de mercure*. On emploie le protoiodure et le deutoiodure, l'un et l'autre sous forme de poudre, contre les affections syphilitiques et scrofuleuses.

— *Deutonitrate de mercure*. Ce sel s'emploie en chirurgie comme caustique. Il entre dans l'onguent citrin, usité en frictions contre les maladies de la peau.

— *Nitrate ammoniac-mercuriel* ou sel d'Hahnemann. Se donne à l'intérieur, sous forme de pilules.

— *Oxalate de mercure*. Usité contre les affections cutanées chroniques.

— *Tartrate de mercure*. Entre dans la liqueur de Fressavon ou eau végétale mercurielle, qui est un antisyphilitique puissant.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération des préparations mercurielles. Du reste, quelle que soit la forme sous laquelle le mercure est administré, son action thérapeutique n'est guère modifiée; le mercure est un des agents dont les propriétés sont le moins susceptibles d'être masquées ou modifiées par les substances auxquelles on l'associe. Le mercure agit à la fois comme toxique et comme cathartique. Sous le premier rapport, il est naturellement plus nuisible qu'utile; néanmoins, comme on a cru que son action toxique était plus intense sur les entozoaires que sur l'homme, on l'a recommandé comme anthelmintique; mais des observations récentes semblent prouver que, même dans ce cas, son action toxique est nulle, et qu'il agit purement comme cathartique, en expulsant les helminthes avec les produits de la digestion.

Comme cathartique, le mercure est utile dans des diverses affections cérébrales, tant par l'effet purgatif qu'il produit sur l'intestin que par l'excitation spéciale qu'il détermine sur les muqueuses et sur la peau. L'utilité du mercure est encore démontrée dans les cas de péritonite aiguë, où il produit plus rapidement que ne pourrait le faire aucun autre agent l'état cachectique nécessaire pour rendre au sang sa fluidité convenable. La même raison commande son emploi, mais avec réserve, dans les affections rhumatismales, dans le croup, dans l'hépatite, dans la dysenterie et surtout dans la syphilis, où il reste, malgré tout, le véritable spécifique. On l'a employé aussi contre l'hydrocéphale aiguë, mais la manière tardive dont se manifestent les symptômes de cette redoutable maladie rend malheureusement toute médication superflue.

MERCURE, chez les Grecs **Hermès**, l'un des douze grands dieux de l'Olympe. C'était celui qui cumulait le plus de fonctions. Il était à la fois le dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs, le messager et l'intermédiaire des dieux, l'intermédiaire de Jupiter, le guide des morts sur enfers, etc. Les anciens le représentaient sous la figure d'un beau jeune homme coiffé du pétase, ayant des ailes aux talons et à la tête, et tenant d'une main le caducée et, de l'autre, une bourse.

Les Grecs, comme les Romains, reconnaissent plusieurs Mercurès. Ciceron s'est amusé à dresser le catalogue de tous ces Mercurès : « On connaît, dit-il, un Mercure fils de Cœlum et de Dies ; un autre, fils de Valens et de Phoronis ; c'est celui qui se tient sous la terre et qui s'appelle Trophonius. Le troisième est fils de Jupiter et de Maia : c'est de ce Mercure et de Pénélope qu'on dit que Pan est né. Le quatrième est fils du Nil, dont les Égyptiens s'interdisent de prononcer le nom. Le cinquième, honoré à Phénée, est celui qui tua, dit-on, Argus, et qui, pour cette raison, obtint l'empire de l'Égypte et donna aux Égyptiens des lois et la connaissance des lettres. Les Égyptiens l'appellent Thoth, et c'est de ce nom qu'il est tiré celui du premier mois de leur année. »

Celui que la plupart des auteurs reconnaissent, à qui les poètes attribuent toutes les actions qui passent sous le nom de Mercure, était fils de Zeus et de Maia, c'est-à-dire du ciel et de la terre. Cette origine nous fait connaître immédiatement le caractère universel de cette figure divine, à la fois céleste, terrestre et marine, figure éminemment ithyphallique, c'est-à-dire génératrice, et qui paraît représenter l'instinct universel de production. C'est à ce titre qu'Hermès est donné comme le père de Pan. Son nom, d'après M. Curtius (*Grünzüge der griechischen Etymologie*), aurait une signification analogue : il viendrait de *ἥρμα, scilicet*, mot qui se rattache au radical *harm*, qui est vrai que le nom d'Hermès se présente comme la traduction exacte de *Sarama*, le chien, compagnon d'Indra dans les Védas, et que la légende de Sarama offre avec celle d'Hermès les plus grands rapports ; mais comme cette assimilation n'explique point le sens profond du mythe d'Hermès, on peut, sans la repousser, admettre qu'elle a trait à des caractères entés sur une souche différente. On a aussi essayé de rapprocher le nom grec du dieu du mot *harm* et de plusieurs autres dérivés d'*harm*, et il est certain que le sens des dérivés d'*harm*, tels que *harmenê*, d'où nous avons tiré *harménétique*, satisfait à cette étymologie ; d'autre part, on ne peut s'empêcher de trouver quelque rapport entre les qualités d'Hermès, considéré comme inventeur de la lyre et de l'harmonie, et les mots *harm*, *harménie*, et autres dérivés d'*harm*, mais ces explications ne rendent pas compte du principal caractère de l'Hermès arcadien, dieu générateur.

Creuzer a cru retrouver Hermès chez les Indous, soit dans Brahmâ et plusieurs dieux de sa famille, soit dans Bouddha, le génie de la planète de Mercure, l'intelligence et la parole divine incarnées sur la terre. Il correspond également, à ses yeux, à diverses personnalités analogues de la religion des Perses. Il le reconnaît surtout dans le Thoth d'Égypte et le Tsaut de Phénicie, ministre et conseiller des divinités créatrices, chef mystique du sacerdoce et premier sacrificateur, inventeur du langage, de l'écriture, de toutes les sciences et de tous les arts, ainsi que des cérémonies religieuses ; en rapport avec le soleil et la lune, avec la lumière et les ténés, conducteur des âmes à travers les différentes sphères, et présent tout ensemble au ciel, sur la terre et dans les enfers.

« Il y a loin, au premier coup d'œil, dit Creuzer, de ces grandes conceptions orientales à la notion vulgaire de l'Hermès ou du Mercure des Grecs ou des Romains, messager des dieux et dieu lui-même, mais dieu de l'éloquence et du commerce, de la ruse, de la fraude en actions, et surtout en paroles, et du gain par tous les moyens possibles. »

Étant donné un mythe aussi complexe, c'est en prêtant des aventures sans nombre à Mercure que les Grecs et les Romains, avec leurs tendances anthropomorphiques, ont réussi à exprimer les phénomènes naturels que ce mythe symbolisait à l'origine ; au rebours, les érudits ont dû chercher à reconstituer le type primitif en analysant la signification allégorique des aventures.

Une des plus anciennes traditions raconte qu'Hermès fit violence à Perséphone (Proserpine), et en eut un fils, Hermaphrodite. Plutarque, dans cette tradition sacrée, explique avec raison Hermès comme un principe ou une intelligence solaire, et Proserpine comme la lune, en tant que la régularité et la juste proportion qui se manifestent dans les phases de cet astre sont un effet de sa conjonction avec Mercure. Porphyre, généralisant davantage, voit dans cette alliance des deux principes solaire et lunaire l'action de la force fécondante et à la fois intelligente qui communique à Proserpine non-seulement la fécondité, mais la vertu et la raison formatrices. Plotin considère la chose sous un point de vue encore plus élevé. Pour lui Hermès ithyphallicus est l'idée, la forme, Proserpine-Lune, la matière. Celle-ci seule

est féconde, celle-ci stérile. Sans forme et sans loi par elle-même, la matière rebelle a besoin d'être constamment domptée et disciplinée par la forme. Leur union représente le principe fécondant et formateur enfin réalisé, la loi, la raison incarnée. En donnant à Aphrodite ou Vénus le rôle d'épouse dans cet hymen mystique, personnifié à son tour sous l'image d'un seul corps réunissant les deux sexes, on obtient l'être symbolique appelé *Hermaphrodite*, emblème du mariage chez les anciens.

Une tradition plus récente fait Hermaphrodite fils de Mercure et de Vénus ; le sens mythique est perdu.

L'Hermès pélasgique apparaît à Creuzer sous un autre aspect, mais avec la même idée essentielle de l'esprit de vie, du principe vivifiant et ordonnateur de la matière, de la parole fécondante et sensible. C'est le Mercure souterrain, identifié avec Trophonius, le héros nourricier et le prophète de la Béotie. C'est Hermès *Chthonios* ou *Erichthonios*, révéré sous ces noms en Attique, soit comme dieu, soit comme héros instituteur de l'agriculture. Hermès considéré comme une de ces divinités souterraines qui donnent les richesses, dont la source réside avec elles au sein de la terre et s'y renouvelle sans cesse, devient le dieu du gain, parce qu'il favorise la production, et l'inventeur de l'agriculture. À ce titre, il est identique à Jason, qui de Déméter eut Plutus, comme le Mercure ithyphallicus eut, suivant quelques-uns, de Proserpine ou Daira, le héros Eleusis, symbole, aussi bien que Plutus, des riches produits de la terre.

L'Hermès arcadien, qui naquit sur le mont Cyllène, de Jupiter et de Maia, et fut le père de Pan, est désigné, par l'épithète de *Nomios*, comme le dieu des troupeaux et des pâturages. On lui donnait, outre Pénélope, pour amante la nymphe Polynela (aux nombreux ruisseaux), de qui il aurait eu Eudoros (le Libéral).

Hermès eut également pour amantes Hérés (la rose), qui lui donna Céphale, et Chioné (la neige), ou Philenis, qui devint mère d'Antalyus. Ces rapprochements sont toujours empruntés, on le voit, aux forces de la nature.

L'hymne homérique qui est adressé à l'Hermès hellénique le représente, dès sa naissance, comme un enfant merveilleux, et qui, dès détours, trompé avec art, adonné au vol, ravisseur de bœufs, guide des songes, espion de nuit, gardien des portes, et destiné à s'illustrer bientôt entre les dieux par ses œuvres. Né avec l'aurore, à midi il faisait déjà résonner les cordes de la cithare, et le soir il déroba les bœufs du redoutable Apollon. Hésiode avait également chanté ce vol symbolique des bœufs d'Apollon, mais en l'attribuant à Hermès déjà grand. Quel qu'il en soit, le dieu voleur, traduit au tribunal de Jupiter, s'y défendit avec une éloquence pleine d'astuce, et le débat finit par l'échange volontaire des bœufs contre la cithare qu'il venait d'inventer. Désormais, dieu des troupeaux, comme Apollon de la musique, il reçut en outre de son rival la précieuse baguette du bonheur et de la richesse, baguette d'or, au triple feuillage, et d'une vertu toute magique. Apollon, néanmoins, se réserva le don de lire dans l'avenir, mais en renvoyant Hermès aux Parques, pour le dédommager, ou en l'instruisant lui-même dans l'art de la divination par les sorts.

Hermès est encore associé à diverses fables, telles que celle d'Argus et d'Io (v. 10). Hermès Psychopompe, ou conducteur des âmes, est représenté fréquemment sur les tombeaux. Hermès assiste à la vie et à la mort tout à tour, quand il reçoit Bacchus sortant de la cuisse de Jupiter, Hercule du sein d'Alcmène, et quand il pèse les âmes d'Achille et de Mémnon.

Dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, où le personnage anthropomorphique se subit au mythe naturaliste, Hermès est, avant tout le dieu à l'esprit avisé, qui inspire les œuvres d'adresse et les paroles de ruse. Antalyus, grâce à lui, était devenu célèbre, entre tous les hommes, par le larcin et la parjure. Le petit-fils d'Antalyus, l'artificieux Ulysse, avait pour protecteur spécial le dieu fécond en ressources. C'est Hermès qui délivra Mars des chaînes où le retenaient les fils d'Alcôus. Prêt, s'il l'eût fallu, à dérober le cadavre d'Hector dans la tente d'Achille, il est choisi par Jupiter pour guider secrètement les pas du vieux Priam vers les vaisseaux des Grecs. Alors il attache à ses pieds ses belles chaussures, ses chaussures immortelles et toutes d'or, qui le portent sur l'élément humide ou sur la terre avec la rapidité du vent. Il saisit cette baguette avec laquelle il appesantit, quand il le veut, les yeux des hommes, et réveille ceux que le sommeil tenait endormis.

Dans la mythologie égyptienne, Mercure (Thoth) est un dieu dont les attributions sont assez mal définies. Thoth était le fidèle conseiller d'Osiris. Il avait aidé Horus dans les soins pieux qu'il avait rendus à son père, et l'avait assisté dans ses combats contre Set. C'est lui qui, disait la légende, avait justifié Osiris devant ses ennemis. De là ses fonctions funéraires : Thoth rendait compte à Osiris du poids des âmes après qu'elles avaient été pesées ; il assistait le défunt lors du pesement. Dans cette terre muette, Thoth était le Verbe : inventeur de l'écriture et de toutes

les sciences, il avait rédigé les livres sacrés et était nommé *l'écrivain des dieux et le seigneur de la parole divine*. Par une seconde anomalie, du moins apparente eu égard à la faible intelligence que nous avons encore du symbolisme égyptien, ce dieu funéraire et ce dieu de la science était le dieu lunaire et s'assimilait à cet astre. « La tête d'ibis, qui le caractérisait ordinairement, est surmontée du disque et des cornes en croissant. Quelquefois une tête humaine porte pour coiffure la tête d'ibis, avec le diadème *atew*. De belles figures de bronze, de falence émaillée et de lapis-lazuli le représentent avec ces attributs. *Thoth-Lune* à quelquefois le corps entièrement nu et modelé comme celui d'un enfant aux formes élancées ; c'est probablement la lune à son premier quartier ; plus souvent il est adulte et vêtu de *lascari* ; il porte alors quelquefois dans ses mains l'œil d'Horus, symbole de la pleine lune. » (De Rougé.) Thoth remplace parfois la tête d'ibis par un autre emblème qui lui est particulier, le cynocéphale. Le musée du Louvre possède de curieuses représentations peintes de ce dieu, particulièrement dans sa forme infernale.

Le nom latin d'Hermès, *Mercurius* (de *merx*, marchandise), nous apprend tout d'abord que les Grecs attribuaient au dieu ainsi désigné : il préside au commerce, qui a commencé à Rome en même temps que son culte, par conséquent sous l'influence du commerce grec, à Cumes et en Sicile. Rome, dans ses premiers temps, n'avait ni pensé, ni beaucoup tenu à avoir un commerce indépendant ; la fondation même d'Ostie, sous Ancus Martius, n'indique que le désir d'occuper l'embranchure du Tibre. Ce fut seulement aux Tarquins que Rome dut, sous ce rapport, une vive et forte impulsion, comme le prouve le premier traité de commerce conclu entre Rome et Carthage. De là vient l'absence complète d'un dieu, soit de la mer, soit du commerce, parmi les dieux nationaux de Rome. Cependant, un immense commerce grec s'était établi sur les côtes de la mer Méditerranée et de la mer Tyrrhénienne, et force fut à l'Italie, soit romaine, soit étrusque, quand elle prit part à ce commerce, d'emprunter à la Grèce, avec les avantages de sa mythologie, ses ressources, sa terminologie et ses formes. En Étrurie, l'Hermès grec s'appela *Turms*, nom que M. Preller considère comme formé du nom grec de la même façon que *Turan* a été formé d'*céphais*. Rome donna à Hermès le nom de *Mercurius*, c'est-à-dire dieu du commerce, car c'est sous cette seule face qu'il apparaissait aux Romains, et pendant longtemps ils ne lui reconnurent que cette attribution.

Le temple de Mercure fut fondé en 495 avant Jésus-Christ, à propos d'une disette, le jour des ides de mai. En même temps qu'on en faisait la dédicace, on régla l'aumône publique et on organisa une corporation spéciale de marchands qui s'appelèrent tantôt *mercatores*, tantôt *mercuriales*.

À mesure que le commerce s'étendit à Rome, son dieu prit aussi une plus grande importance. Toutes les rues marchandes eurent leurs statues, leurs chapelles et même leurs surnoms particuliers de Mercure. Le vieux temple principal était situé vers l'extrémité sud du cirque Maxime, où on en a retrouvé des vestiges. Les marchands sacrifièrent le jour des ides de mai à Mercure et à Maia, sa mère. En même temps, par un usage superstitieux, ils croyaient s'assurer plus infailliblement encore la faveur de ce dieu de la ruse et de la tromperie, si nécessaire au succès de leur négoce ; près de ce temple de Mercure était une source qui lui était consacrée ; le marchand y puisait de l'eau, trempait dans cette eau une branche de laurier, en arrosait sa tête et ses marchandises, et priait Mercure d'écarter de lui-même et de son étalage l'odeur de toutes les fautes qu'il avait pu commettre.

Chez Plaute, dans le prologue de l'*Amphitruo*, Mercure est encore tout simplement le dieu du commerce. Plus tard, chez Horace et chez Ovide, ces deux Grecs, le sens plus large et plus délicat de l'Hermès grec en l'ont la conception de Mercure. En même temps que ce dieu, son attribut ordinaire, symbole des relations pacifiques, le caducée s'était répandu en Italie de fort bonne heure ; cependant les félicux n'en ont jamais fait usage. Ce qu'il y a de singulier, remarque M. Preller, c'est que, peu en faveur à Rome, ce symbole est devenu, au contraire, fort commun avec le temps dans les provinces septentrionales de l'empire, et qu'aujourd'hui on en retrouve beaucoup de monuments dans la Lorraine, dans l'Alsace, dans les vallées du Rhin et du Danube, où le commerce romain était en grande activité. Il est vrai que ces monuments peuvent souvent être attribués aux cultes indigènes, sur lesquels la mythologie romaine exerça une grande influence. Les écrivains font quelquefois allusion, dans le style familier, aux fonctions de Mercure comme messager des dieux :

« La démarche d'Ambroise, son messager, était lente, pénible, et n'avait rien des allures d'un conquérant ; il ne semblait pas que ses talons eussent des ailes, comme ceux du dieu dont il prenait les attributions. »

L. REYBAUD.

— Iconogr. Mercure ou Hermès, divinité

grecque dont certains mythographes font remonter l'origine aux Pélasges, « eut d'abord, dit M. de Clavier, des attributs et des images aussi grossières que les hommes qui l'invoquaient. » Considéré comme une personnification de la puissance productrice de la nature, et spécialement de la terre, il était figuré par un tronc d'arbre surmonté d'une tête et à la partie inférieure duquel était fixé un phallus, symbole de la génération. Telle fut l'origine des hermès ou statues en gaine ithyphallique, que la tradition hiératique fit reproduire à une époque où l'art était bien éloigné cependant de ces informes simulacres. Une figure de ce genre se voit au musée Britannique : les traits du visage ne sont pas ceux qu'on donne ordinairement à Mercure, et il serait possible qu'on eût là un portrait ; la tête est ornée d'ailes ; une chlamyde drapée sur les épaules, les parties génitales ont été sculptées sur la gaine.

Les Arcadiens, qui avaient un culte spécial pour Hermès, en firent une sorte de dieu pastoral et lui attribuèrent des qualités qui plaisaient à leurs mœurs agrestes, l'adresse, la ruse, l'espérillerie. Il devint le dieu des voleurs et passa aussi pour avoir inventé une sorte de lyre qu'il aurait façonnée avec l'écaillé d'une tortue et les boyaux des moutons de son troupeau. Au musée de Naples est une peinture trouvée à Herculaneum et qui représente *Mercurius inventeur de la lyre*. Au Vatican est une statue de ce dieu, debout près d'un tronc d'arbre, au pied duquel est une lyre ; il a des ailes à la tête, avance la main droite et tient de la gauche un caducée ; une chlamyde couvre ses épaules. Cette statue a été trouvée à la villa Montalto. Hermès ne disputait pas seulement à Apollon l'honneur d'avoir inventé la lyre ; il jouait de la flûte comme Pan, autre dieu pastoral avec lequel il a plus d'un rapport. Le musée de Florence possède une statue de Mercure accoudé sur un tronc d'arbre, la jambe droite croisée sur la gauche, tenant une flûte de chaque main. Cette statue est une œuvre des plus remarquables : Gori dit que les sculpteurs et les peintres de son temps la regardaient comme un modèle parfait ; les formes sont jeunes et élégantes, les membres pleins de souplesse, de légèreté et de délicatesse. Jean de Bologne fit, dit-on, une copie en bronze de cette belle statue.

Le caractère de messager des dieux qu'Homère donne à Hermès paraît lui avoir été attribué à une époque relativement peu reculée. C'est celui, du reste, que les poètes et les artistes lui ont depuis assigné le plus fréquemment. Les attributs avec lesquels il est ainsi représenté sont le pétase ou chapeau de voyage, ordinairement garni d'ailes, le caducée et les talonniers. Quelquefois les ailes sont fixées à la tête même. Homère ne donnait au messager divin que des sandales d'or ; ce sont les poètes postérieurs qui l'ont chaussé de talonniers.

Phidias avait sculpté une statue de Mercure pour l'entrée du temple d'Apollon, à Thèbes. Plus tard, sous le règne de Neron, Zénodore exécuta au vestibule une figure colossale en bronze de ce même dieu, à laquelle il travailla pendant dix ans, si nous en croyons Pline, et qui coûta 40 millions de sesterces (environ 3 millions de francs).

Une des plus belles statues antiques de Mercure qui nous soient parvenues est celle que l'on a appelée longtemps l'*Antinous du Belvédère* et que l'on désigne encore sous le nom de *Mercurius lantini*. On trouvera au mot ANTIQUOIS une description de ce chef-d'œuvre, qui paraît être la copie de quelque original célèbre dans l'antiquité et qui appartient au musée du Vatican. Bien que les attributs ordinaires de Mercure fassent défaut à cette époque, on y reconnaît ce dieu à ses cheveux frisés, à la finesse et à la jeunesse de sa physionomie, à sa draperie qui entoure son bras gauche et au tronc de palmier près duquel il est debout, toutes particularités qui se remarquent dans un grand nombre de représentations incontestables du divin messager. Quelques iconographes prétendent que le palmier est donné pour attribut à ce dieu parce que les feuilles de cet arbre auraient été originellement employées pour écrire et que Mercure était regardé comme l'inventeur de l'écriture. D'autres archéologues veulent que la présence du palmier dans certaines représentations de Mercure fasse allusion au caractère de divinité gynnique qui a été attribué à ce dieu (*Hermès Gynaiôn*).

Le Louvre a deux statues de Mercure debout près d'un tronc de palmier ; une au musée de Florence en possède une qui a un tronc d'arbre, une chlamyde disposée comme celle du *Mercurius lantini* et des ailes aux talons. Au musée Chiaramonti est une statue de *Mercurius Enagônios* en forme de terme : des signes de ce genre servaient, pense-t-on, de décoration aux palestres. Dans la collection des bronzes, au Louvre, on remarque (n° 239) une gaine surmontée d'un buste de Mercure : la tête est ceinte d'un diadème dont les bandelettes retombent sur les épaules ; des cheveux sortent deux ailes entre lesquelles s'élève un symbole ayant la plus grande analogie avec le pesent égyptien. La même collection renferme un Mercure à deux faces : les têtes, adossées à la manière de Janus, ont des cheveux crispés et sont coiffées par le même pétase muni de quatre ailes.

Mercury est ordinairement vêtu d'une lé-

gère chlamyde relevée et disposée de manière à ne pas gêner la rapidité de sa marche, comme on peut le voir à diverses statues du Vatican, du Louvre, du musée de Naples, etc. Quelquefois il est entièrement nu : plusieurs statuettes de bronze qui sont au Louvre et dans notre Cabinet des médailles le représentent ainsi.

Le musée de Naples possède une très-belle statue en bronze de *Mercurius au repos* : le dieu est assis, le coude gauche appuyé sur la cuisse droite, la main droite sur un rocher ; il a des talonnières. On remarque une rosette sur la courroie qui porte sous le pied. « Ce détail, dit Clarac, était destiné à exprimer la légèreté de la course du messager de Jupiter. » Ses pieds ne touchaient pas la terre ou ne faisaient que l'effleurer. La vérité de la pose et l'habileté de l'exécution plaçant la statue du musée de Naples parmi les meilleurs ouvrages que nous ait laissés l'antiquité. D'autres statues de *Mercurius assis* se voient au musée Britannique, au musée de Brescia et au Vatican. Celle qui appartient à cette dernière galerie nous montre le dieu tenant une bourse et le caducée, ayant des ailes et le pétase sur la tête ; à sa droite est un mouton et à sa gauche un coq. Le coq, suivant quelques archéologues, désignerait la vigilance de Mercure ; le béliar, la protection qu'il accordait aux troupeaux. Pausanias nous apprend qu'on voyait de son temps, sur le chemin de Corinthe au port du Léchée, une statue de *Mercurius assis*, ayant près de lui un béliar, et il attribue à la présence de cet animal une signification religieuse que nous ne connaissons pas. Les initiés aux mystères de la mère des dieux. Une peinture antique trouvée à Pompéi, et qui appartient au musée de Naples, nous montre *Mercurius* avec le béliar. Pausanias parle d'une statue de *Mercurius Criophore* (porteur de béliar) qui était à Tanagra ; une figure en marbre de ce genre, qui a fait partie de la collection Pembroke, a été gravée dans le *Musée de sculpture* de M. de Clarac : le dieu a une barbe uniforme à petites tresses et de grandes ailes aux malléoles ; ses cheveux forment de petites boucles sur le front et retomberaient en tresses sur les épaules, comme ceux des figures de style égyptique ; il est debout et appuyé à une gaine ; il porte le béliar sur ses épaules ; son corps est entièrement découvert par devant ; une draperie légère flotte sur ses épaules. Le musée de Naples possède une belle améthyste gravée représentant un *Mercurius Criophore*. Au Louvre est une figurine en bronze qui a servi de manche de patère et qui nous montre *Mercurius*, entièrement nu, soulevant de sa tête deux béliars couchés et tournés dans des sens opposés. Une pierre gravée antique, publiée par Gravelle, nous montre *Mercurius assis* sur un béliar. Il existe aussi des représentations de ce dieu accompagné d'un bouc, Pausanias parle du *Mercurius Criophore* qui se voyait de son temps dans l'Élide et qui était coiffé d'un casque et revêtu d'une tunique courte. Une statue de *Mercurius* ainsi vêtue et casquée, mais sans le béliar, appartient au musée de Venise. On trouve encore ce dieu casqué sur une pierre gravée du musée des Offices.

Le caducée, qui est l'attribut le plus fréquent de *Mercurius*, n'était, à l'origine, qu'un sceptre, symbole de la puissance du dieu de Cyllène ; ce sceptre fut transformé en une verge de héraut lorsque ce dieu eut été réduit à la condition de messager céleste. Plus tard, lorsque *Hermès* s'offrit comme divinité infernale, son caducée fut entouré de deux serpents entrelacés et même garni d'ailes, en signe de sa puissance magique. *Mercurius Psychopompus*, ou conducteur des âmes, a été figuré dans une peinture antique trouvée à Isernia et qui appartient au musée de Naples.

Une pierre gravée antique, publiée dans le recueil de Gravelle, nous représente *Mercurius* coiffé du pétase et touchant du caducée une borne milliaire. Les Romains faisaient présider ce dieu aux chemins sous le nom de *Mercurius Vialis* ; sa statue était placée dans les carrefours, comme un guide qui enseignait les routes et les rendait sûres.

Un morceau d'une grande beauté, c'est *Mercurius* représenté dans le costume du dieu des voyageurs et tenant le caducée en main, qui se voit au Vatican. Cette statue a d'abord porté une tête de l'empereur Adrien, remplacée en 1803, sur l'avis de Canova, par une véritable tête de *Mercurius* provenant du Colisée. C'est l'ouvrage du sculpteur cyrionte Zenon, contemporain de Marc-Aurèle.

Au musée Pio-Clementin est une statue de *Mercurius* antique désignée sous le nom de *Mercurius Agoræus* (*Mercurius Agoræus* ou *Forahis*) ; elle a été découverte dans le forum où agora de l'antique Fréneste. Debout près d'un tronc d'arbre, le dieu protège des transactions, qui présidaient aussi aux luttes d'éloquence, fait de la main droite un geste oratoire ; il tient, de l'autre main, le caducée verticalement. Il est coiffé du pétase sans ailes et est vêtu d'une chlamyde.

Une très-belle statue en marbre de *Mercurius enfant*, qui se voit au Vatican, rappelle l'*Hymne à Mercurius*, attribué à Homère. Le jeune dieu, tenant de la main droite une bourse et approchant de ses lèvres l'index de l'autre main, semble, par son geste et son sourire, recommander le silence au vieillard d'Oncheste, témoin de son premier lar-

cin. Il est vêtu d'une légère tunique relevée sur l'avant-bras gauche. Cette statue a été découverte près de Tivoli, à Quintilato, où s'élevait une villa de Quintilius Varus. Une figure ayant beaucoup de rapport avec la précédente appartient au Louvre. Au Vatican est une autre statue antique de *Mercurius enfant*, qui a été trouvée à Rome, en 1811, dans des fouilles faites au Forum : debout près d'un tronc d'arbre, le jeune dieu tient de la main droite un petit chien serré contre sa poitrine, et de la gauche il relève sa chlamyde. Sa tête porte des ailes.

Comme dieu de la richesse et des larcins, *Mercurius* a pour principal attribut une bourse plus ou moins longue qu'il tient dans l'une de ses mains, et le caducée qu'il tient dans l'autre. Les figures de ce genre, toutes de l'époque romaine, sont extrêmement nombreuses ; il y en a en marbre au Vatican, au musée du Capitole, à Florence, à Dresde, etc. ; en bronze, au Louvre au Cabinet des médailles (Bibliothèque nationale) et dans diverses collections.

Le musée du Louvre possède un groupe en marbre représentant deux beaux éphèbes debout, qui ont été pris d'abord pour Castor et Pollux et ensuite pour Oreste et Pylade, et en qui l'on a fini par reconnaître *Mercurius* et *Vulcain*. Ce groupe provient de la villa Borghèse.

Dans le parc de Versailles est un groupe de marbre antique représentant *Mercurius tuant Argus*. *Mercurius* debout, la main gauche appuyée sur un rocher, lève de l'autre main le glaive dont il va frapper *Argus* agenouillé. Le même sujet est retracé dans une peinture trouvée à Herculanum : on voit *Argus* jeune et richement vêtu, et Io sous la figure d'une jeune fille ayant des cornes.

Citons enfin un groupe de marbre pentélique qui est au musée de Florence, et qui représente *Mercurius avec une nymphe*, que des iconographes croient être la nymphe Iphimède. Ce groupe a été trouvé sur la voie Appia.

Les représentations modernes de *Mercurius* sont nombreuses. Une des plus célèbres est la statue de bronze de Jean de Bologne, qui est à Florence, figure si bien équilibrée, si légère, qu'elle semble prête à se détacher de terre et à s'élancer dans les airs. Le *Mercurius sur un cheval ailé*, que Coysevox a taillé dans le marbre pour le jardin des Tuileries, n'est pas un des meilleurs morceaux de l'auteur. L'idée même de donner un cheval ailé pour monture à un dieu pourvu d'ailes lui-même a été critiquée comme étant une sorte de pléonasme artistique. Un terme sculpté par Vauclève, pour le parc de Versailles, représente *Mercurius* tenant d'une main le caducée et de l'autre une bourse. Le *Mercurius attachant ses talonnières*, de J.-B. Pigalle, qui est au Louvre, est une bonne statue. Celle de Rude, dont le bronze se voit également au Louvre, traite le même motif, elle a figuré au Salon de 1834 et à l'Exposition universelle de 1855. C'est une œuvre d'un mérite supérieur ; Rude en a fait une répétition pour M. Thiers en 1837. Le même artiste a sculpté pour la décoration du palais du roi Guillaume I^{er} à Bruxelles, vers 1827, deux bustes de *Mercurius* et de *Vulcain*. Le *Mercurius inventant la lyre*, statue de marbre exécutée à Rome par Duret et exposée au Salon de 1831, a été louée par quelques-uns comme un morceau digne de l'antique ; Gustave Planché n'y a vu qu'un « souvenir assez gauche et inanimé de plusieurs morceaux. » Au Salon de 1859, M. Méret a exposé une statuette de *Mercurius* en bronze, et M. Aimé Millet le modèle en plâtre d'une statue destinée à la cour du Louvre et dont le marbre a figuré au Salon de 1861. Ce dernier artiste a donné au Salon de l'Olympie une physionomie fine, spirituelle et quelque peu railleuse ; le dieu, coiffé du pétase, tient dans la main droite le caducée et prend l'extrémité d'un petit manteau qui couvre ses épaules ; il est debout et semble se disposer à traverser les airs. Citons encore : une statuette d'ivoire par E. Hering (Salon de 1861) ; une statue de marbre, par J. Nol-lekens (Exposition universelle de Londres, 1862) ; *Mercurius inventant le caducée*, statue de marbre, par H. Chapu (Salon de 1863), au musée du Luxembourg ; une statue de plâtre inachevée, qui a valu à J.-L. Brian l'honneur posthume de la grande médaille, au Salon de 1864 ; une statue de pierre, exécutée par L. Chambart (1867) pour la décoration de la cour des Tuileries ; *Mercurius s'appropriant à trancher la tête d'Argus*, bonne statue exposée au Salon de 1869, par M. Montagne, et acquise par l'Etat ; et enfin un *Mercurius assis*, un pied sur un sac d'écus, statue assez vulgaire, par M. Lud. Durand (Salon de 1873).

Des figures de *Mercurius* ont été peintes par : A. Schiavone (musée des Offices), Rubens (musée de Madrid), Polyd. Caldera (gravée par Ch. Alberti), etc. Il en a été gravé un grand nombre, soit d'après l'antique, soit d'après des compositions modernes, notamment par Altidorfer (commencement du xvi^e siècle), J.-B. Corneille, etc. Une belle figure de *Mercurius*, peinte en émail sur une plaque de 12,65 de haut sur 1 mètre de large, et qui a fait partie de la décoration du château de Madrid, appartient au musée de Cluny.

Un sujet que les peintres ont traité fréquemment est *Mercurius endormant Argus et s'appropriant à le tuer*. Nous citerons, entre autres, les compositions de Rubens (musées

de Madrid et de Dresde et collection Wilson, à Paris), D. Téniers le père (musée du Belvédère), Jordans (gravé par Bolswert), Gérard de Lairesse (trois estampes : *Mercurius endormant Argus*, *Mercurius coupant la tête d'Argus* et *Mercurius portant la tête d'Argus*), C. Steuben (gravé par P. Adam), Velazquez (musée de Madrid), Adrien Van de Velde (gravé par J. Pelletier), S. Rosa (gravé par Pietro Parboni), Dietrich (musée de Dresde), Jean et André Both (pinacothèque de Munich), Antoine Coppel (palais du Grand-Trianon), Annibal Carrache (gravé par J.-P. von Langer), Boizot (tableau exposé au Salon de 1763 et de qui Diderot a dit : « A effacer avec la langue pour avoir osé peindre les dieux sans en avoir d'idées »), Aman (Salon de 1765), Bon Bologne (ancienne galerie Fesch), le Guaspe (musée de Bruxelles), Léon Bonouville (Salon de 1836), etc. De Bay père a sculpté un *Mercurius prenant son épée pour trancher la tête d'Argus* (Salon de 1834).

Raphaël a peint *Mercurius enlevant Psyché dans l'Olympie* (gravé par Caraglio). Le même sujet a été peint par Rubens (gravé par Finken) ; il a été également gravé en trois pièces par Jan Müller, d'après A. de Vries. P. Breughel le Vieux a gravé à Rome, en 1553, une estampe représentant *Mercurius et Psyché*. Citons encore : *Mercurius et les Grâces*, gravé par Michel Dorigny (1642), d'après S. Vouet ; *Mercurius ordonnant à Enée d'abandonner Didon*, tableau de Fréminet, au Louvre (v. ENÉE) ; le même sujet peint par le Cortone (musée de Dresde) ; *Mercurius ordonnant à Calypso de laisser partir Ulysse*, estampe de Gérard de Lairesse ; *Mercurius et Apollon aidant Hercule à soutenir le monde*, gravé par Fr. Villamena et par Ch. Andran, d'après l'Albane ; *Mercurius avec les signes des Gémeaux et de la Vierge*, composition de Raphaël exécutée en mosaïque à la chapelle Chigi, à Rome (il y en a une copie peinte au musée de Madrid) ; *Mercurius et Jupiter chez Philémon et Baucis*, gravé par Corn. Galie le Vieux, d'après J. Van Hoeck ; *Mercurius enseignant à lire à l'Amour*, compositions du Corrège (v. ÉDUCATION DE L'AMOUR) ; du Tintin (gravé par J. Bouillard), de Benedetto Luti (gravé par Bartolozzi) ; *Mercurius, Vénus et l'Amour*, tableau de B. Spranger (musée du Belvédère) ; *Mercurius et l'Amour*, gravé par Meloni d'après Franceschini ; *Mercurius et Vénus*, gravé par Fabr. Chiari (1836), d'après le Poussin ; le même sujet peint par E. Le Sueur (gravé par A. Chataignier) ; *Mercurius, Jupiter et l'Amour soumis au pouvoir de l'Envie*, estampe de Corn. Bos ; *Mercurius changeant Aglaure en pierre*, tableau de Pierre (Salon de 1763) ; *Mercurius et Aglaure*, estampe de Bened. Montagna ; *Mercurius et Hésé*, tableau de Paul Veronese (gravé par Joullan) ; *Mercurius protégeant les Sciences et les Arts*, plafond par Michel Corneille, dans l'une des salles de l'appartement de la reine, à Versailles ; le même sujet peint par Meynier, à la Bourse de Paris, etc. Dans ce dernier monument est un bas-relief en marbre de J.-B.-J. de Bay : *Mercurius protégeant le Commerce*.

Mercurius Lantini ou l'*Antinoüs du Belvédère*, chef-d'œuvre de la statuaire antique, au Vatican. Cette statue a longtemps passé pour être celle d'Antinoüs ; de là est venu le nom de *Antin* ou *Lantini* qui lui a été donné vulgairement. V. ANTINOÛS (représentation d').

Mercurius confiant Bacchus enfant à la nymphe Nysa, grand cratère ou coupe de Gaète, de Salpin d'Athènes, dans la salle des marbres, au musée national des Etudes, à Naples. Il est en marbre de Paros, orné d'un bas-relief de la plus belle époque de l'art. *Mercurius*, le petit *Bacchus* et la nymphe *Nysa* composent le groupe principal de ce bas-relief ; de chaque côté de ces personnages, des bacchiques expriment leur joie par des danses. Le nom de Salpin d'Athènes se lit sur cette œuvre remarquable. Ce vase, précieux monument de l'art antique, fut trouvé à Gaète ; il avait longtemps servi à l'amarrage des barques des pêcheurs. Il semblait voué, par l'usage même auquel il se trouvait réduit, à une destruction complète, lorsqu'enfin le rare mérite de ses sculptures fut reconnu par des hommes de goût. On le transporta dans la cathédrale de Gaète, où il servit longtemps de baptistère. Plus tard, il fut transporté à Naples. Les figures, d'un beau travail, ont été altérées par le frottement des cordes. Le piédestal a aussi son bas-relief bien sculpté, mais qui a beaucoup souffert.

MERCURE TRISMÉGISTE. V. HERMÈS.

Mercurius, en italien *Mercurio*, ovvero *historia de correnti tempi*, sorte de registre des événements du jour, par l'abbé Vitorio Siri, qui parut de 1644 à 1683 (15 vol.). Il fut suivi de *les Mémoires secrets* (*Memorie recondite*), de l'an 601 à l'an 1640 (8 vol.), qui sont devenus plus rares que le *Mercurius*. Dans l'un et l'autre de ces ouvrages, on trouve presque toute l'histoire de la première moitié du xvi^e siècle. Le style de Siri est polix et fastidieux ; mais on trouve dans ses écrits des documents diplomatiques précieux et des anecdotes curieuses, qu'on chercherait vainement ailleurs. Toutefois, remarque Salii, il est presque continuellement historiographe passionné, surtout lorsqu'il parle de Louis XIV ;

parfois cependant il semble, rarement il est vrai, sacrifier à la vérité les égards qu'il devait à ses protecteurs. Il parle avec beaucoup de franchise de Louis XIII, du duc d'Orléans, son frère, de ses courtisans, et surtout du cardinal de Richelieu. C'est ainsi qu'il reproche aux Suisses de vendre leur sang et de le prodiguer pour des querelles étrangères. Il ne craint pas d'avancer que les devoirs de la papauté sont de nature à ne pouvoir jamais se trouver d'accord avec les intérêts du trône ; mais ces assertions ne sont pas aussi fréquentes dans sa longue histoire que les récits de peu d'importance ou suspects de quelque partialité. Un extrait du *Mercurius*, traduit en français par Régnier, fut publié à Paris en 1756 (3 vol. in-4^o, ou 18 vol. in-12). Le même traducteur fit paraître les *Mémoires secrets* (1765, 50 vol. in-12). C'est de là qu'on a tiré les anecdotes des ministères du cardinal de Richelieu et du comte d'Olivares.

Mercurius de France (LE), journal fondé en 1672 par Visé, sous le titre primitif de *Mercurius galant*, et le plus ancien de nos journaux après la *Gazette de France*. C'était une sorte de journal complet et universel. Nouvelles, promotions et nominations, baptêmes, mariages et morts, spectacles, histoires galantes, médailles, réceptions aux Académies, plaideurs, sermons, arrêts, petites pièces de poésie, énigmes illustrées, chansons, musique, dissertations quelquefois savantes et quelquefois enjouées, tout y entre, tout y trouve place, à l'exception des questions politiques.

Mais laissons l'auteur exposer lui-même le plan qu'il s'était proposé : « Je vous écrirai tous les huit jours une fois, et vous ferai un long et curieux détail de tout ce que j'aurai appris pendant la semaine. Je vous manderai des choses que les gazettes ne vous apprendraient point, ou du moins ne vous le feraient pas savoir avec tant de particularités. Les moindres choses qui se passeront ici n'échapperont point à ma plume. Vous saurez les mariages et les morts de conséquence, avec des circonstances qui pourront quelquefois vous donner des plaisirs que ces sortes de nouvelles n'ont pas d'elles-mêmes. Je tâcherai de développer la vérité des belles actions de ceux dont la valeur se fera remarquer dans les armées, et vous éclaircirai souvent des choses dont la renommée est toujours mal instruite, parce qu'elle n'attend jamais pour partir qu'elle soit bien éclaircie, et que les premiers bruits qu'elle sème ne sont que rarement véritables... Comme on entend de temps en temps parler de procès si extraordinaires et si remplis d'aventures, que les romans les plus surprenants n'ont rien qui en approche, je ne manquerai pas de vous en divertir et de vous en mander les véritables circonstances, qui ne sont jamais bien sues que de ceux qui se donnent la peine de les rechercher avec soin... Je vous enverrai toutes les pièces galantes qui auront de la réputation, comme sonnets, madrigaux et autres ouvrages semblables. Je vous manderai le jugement qu'on fera de toutes les comédies nouvelles et de tous les livres de galanterie qui s'imprimeront... J'espère vous écrire souvent quelques aventures nouvelles en forme d'histoire. Paris est assez grand pour m'en fournir, et il y arrive chaque jour des choses considérables et extraordinaires... J'ajouterai à toutes ces choses les nouvelles des rues les plus galantes, et vous m'indiquerez jusqu'aux modes nouvelles. On est ravi en province de les apprendre... Comme il n'y a pas de nouvelle si publique qui n'ait quelque chose de particulier et qui n'est pas su de tout le monde, je vous informerai de ce qu'en croient ceux qui doivent être le mieux informés. Si je puis venir à bout de mon dessein et que vous conserviez mes lettres, elles pourront dans l'avenir servir de mémoires aux curieux, et l'on y trouvera beaucoup de choses qui ne pourraient se rencontrer ailleurs, à cause de la diversité des matières dont elles sont remplies. »

On voit que Visé avait le sentiment de son œuvre, et, aujourd'hui encore, la collection du *Mercurius* est consultée avec plaisir et avec fruit. Après la mort de Visé, Dufreny (1710), Lefèvre (1714), qui lui donna son nouveau nom de *Mercurius de France*, l'abbé Buchet (1717), Antoine de La Roque (1721), Boissy (vers 1754), Marmontel (1758) exploitèrent successivement, et quelquefois avec succès, le privilège de cette publication. C'est pendant la direction de Boissy que les *Corsaires* de Marmontel commencèrent à paraître dans ce recueil. En 1783, Panckoucke acquit le privilège du *Mercurius*, et ajouta à ce journal une partie politique sous le titre de : *Journal historique et politique*, dont la rédaction fut confiée d'abord à Mallet du Pan et ensuite à Pouchet, jusqu'au 10 août 1792. Ce fut l'époque de sa plus grande prospérité. Différents autres journaux, tels que le *Journal de littérature et de politique*, le *Journal français*, le *Journal des dames*, étaient venus se fonder dans cette publication. Laharpe le rédigea en 1793. Abandonné en 1799, repris et interrompu de 1814 à 1823, il mourut définitivement en 1825.

Il a été publié un choix des articles du *Mercurius* par Bastide, Marmontel et Le Place (1757 et ann. suiv., 109 vol. in-12). Ces extraits, mêlés à d'autres tirés des journaux et gazettes, sont assez curieux. Merle a donné,

en 1710 (3 vol. in-80), un choix spécial d'articles du *Mercur* sous ce titre : *Esprit du Mercur* de France.

Diverses autres publications ont pris le titre de *Mercur*. Avant la feuille de Visé, il avait existé un *Mercur français*, fondé en 1605 par un imprimeur du nom de Jean Richer. C'est bien à tort, comme le fait remarquer M. Eugène Hatin, que l'on considère cette publication comme ayant quelque rapport avec le *Mercur* de Visé. Le *Mercur français* était un annuaire historique dans le genre de celui que plus tard entreprit Lesur. Continué par Et. Richer, puis par Olivier de Varennes et enfin par Théophr. Renaudot, il forme une collection de 25 vol. in-12 (1605-1638). De simples pamphlets avaient aussi porté ce titre : le *Mercur de Compiègne*, en vers burlesques (juin 1649, 3 numéros), raconte un séjour du roi en cette ville ; le *Mercur parisien* (1649) traite de quelques faits arrivés au commencement de l'année ; le *Mercur de la cour* (1652, 5 part. in-4°) est dirigé contre Mazarin et renferme quelques anecdotes curieuses. Citons encore :

Le *Mercur suisse*, recueil de nouvelles politiques et littéraires (Neuchâtel, 1732-1747, 16 vol. in-4°), continué sous le titre de *Nouvelles suisses* (1748-1770).

Le *Mercur universel* (1791-1797, 80 vol. in-80), feuille assez bien rédigée, abondante en faits et d'une rare modération d'idées ; continuée sous le titre de *Messenger des relations extérieures* (an VI à an VIII).

Le *Mercur national et Révolutions de l'Europe*, journal politique, fondé par Mme Robert-Keralio (1790-1791), continué, sous le titre de *Mercur national et étranger* (1791), par Mme Robert-Keralio et Lebrun-Tondou.

Le *Mercur britannique*, notices historiques et critiques sur les affaires du temps, par Mallet du Pan (Londres, 1798-1800, 5 vol. in-80).

Le *Mercur du XIX^e siècle*, journal littéraire, par F. Bodin, Duclaux, Dupaty, Tissot, Etienne, Senancourt, etc. (1823-1830, in-80). Cette publication, qui avait pour but de modérer le romantisme, est au fond dirigée contre la nouvelle école ; on y trouve un remarquable travail d'Etienne sur l'histoire de l'art dramatique en France.

Le *Mercur français*, journal des tribunaux (1837, quelques numéros seulement). C'était la suite d'un *Mercur commercial* tout aussi éphémère.

Le *Mercur des théâtres* (1842-1846, 4 vol. in-fol.).

Diverses feuilles exclusivement commerciales ont aussi porté le titre de *Mercur*.

Mercur galant (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Boursault (Comédie-Française, 5 mars 1683). Cette pièce, qui eut un grand succès, fut écrite moins contre le *Mercur* alors en vogue et son auteur que contre les gens de toutes sortes qui intriguaient de la façon la plus ridicule pour qu'il y fût fait mention d'eux. Visé cependant s'inquiéta et fit défendre à Boursault d'appeler sa comédie le *Mercur galant*. Boursault s'exécuta et la fit jouer sous le titre de *Comédie sans titre*. Il y a des traits excellents dans cette comédie, qui n'est que ce qu'on appelle une pièce à tiroirs. M. de Boissis veut marier Cécile, sa fille, à Liciidas, qu'il connaît uniquement comme rédacteur du *Mercur galant*. Cécile est aimée d'Oronte, qu'elle avertit du projet de son père. Le jeune amant se trouve précisément être le cousin germain de Liciidas, et il profite d'une absence de ce dernier, qu'il est chargé de suppléer momentanément, pour se présenter chez M. de Boissis, sous le nom de Liciidas. Le prétendu rédacteur du *Mercur* donne audience à de nombreux originaux, qui viennent lui présenter des articles plus bouffons les uns que les autres. Oronte, stupéfait de la sottise humaine, réussit à souhai ter et épouse Cécile. C'est dans l'exhibition des gens qui se succèdent aux bureaux du *Mercur* que git toute la gaieté de la pièce. Au dernier acte, pour se moquer des énigmes que Visé proposait comme amusement à ses lecteurs, il y a un certain M. Beaugénie qui vient en apporter une excellente et très connue :

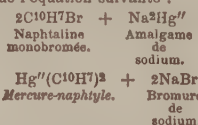
Je suis un invisible corps
Qui de bas lieux tire mon être,
Et je n'ose faire connaître
Ni qui je suis, ni d'où je sors.
Quand on m'ôte la liberté,
Pour m'échapper j'en fesse adresse,
Et deviens femme latrassée
De mâle que j'aurais été.

Mercur allemand (LE), feuille littéraire périodique, rédigée par Wieland (1793-1805) sur le modèle du *Mercur français*. Wieland était convaincu que, par la critique et l'appréciation impartiale, la littérature de son pays devait faire d'énormes progrès. Il commença par publier ses propres écrits dans le *Mercur*; puis, s'étant entouré de nombreux collaborateurs, il fit paraître des jugements sur les ouvrages marquants, sur les découvertes nouvelles. En 1805, le *Mercur* cessa de paraître. Tous les noms distingués de la littérature allemande ont figuré dans ce journal, et son influence sur la propagation de l'instruction, sur la sainte critique et le bon goût fut sensible. Mais le succès péniennier ne répondit pas aux attentes de Wieland. Non-seulement les libraires opposèrent tous les obstacles à la

propagation du *Mercur*, qui n'était pas édité chez l'un d'eux, mais les nombreux écrivains qui prétendaient avoir à souffrir des critiques de Wieland lui firent une guerre acharnée. Klopstock commença ; Goethe devait y mettre le comble par son écrit satirique : les *Dieux, Homère et Wieland*. Certainement on fut injuste pour l'auteur d'*Oséron*, qui rarement s'est laissé aller à un esprit de parti ; il cherchait volontiers la vérité dans tous les camps, préférant le beau à l'utile, mais proclamant comme idéal la réunion de ces deux éléments. Pendant les vingt premières années de la publication du *Mercur*, il n'y eut pas un événement en politique ou en littérature qui ne trouvât son écho dans le journal de Wieland. Il avait pour principe ce mot du comique latin : *Humo sum, et nihil humani a me alienum puto*.

MERCURE-NAPHTYLE s. m. Chim. Composé organo-métallique, renfermant le mercure uni au naphthyle ou radical du phénol naphthalène.

— Encycl. Pour préparer le *mercure-naphthyle*, on fait bouillir de la naphthaline bromée, dissoute dans la benzine avec un excès d'amalgame de sodium pâteux, pendant seize ou dix-huit heures, et l'on filtre le liquide bouillant. Pendant le refroidissement, il se dépose du *mercure-naphthyle*, qu'on purifie par une cristallisation dans la benzine ou le sulfure de carbone bouillant. La réaction se produit en vertu de l'équation suivante :



Le *mercure-naphthyle* constitue de petits cristaux blancs, brillants, qui, vus au microscope, se présentent sous la forme de prismes rhombiques avec des pointements à quatre faces, et ont, dans une certaine position, l'apparence d'enveloppes de lettres. Ils sont inaltérables à l'air et à la lumière, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool bouillant, la benzine froide et l'éther, solubles dans le sulfure de carbone et le chloroforme bouillants. Ils fondent à 243°. Chauffés au delà, ils se décomposent et fournissent un corps volatil cristallin et un résidu de charbon et de mercure.

Le *mercure-naphthyle* calciné avec de la chaux iodée se décompose en absorbant les éléments de H_2O et en donnant de l'oxyde mercurique et de la naphthaline. Il se produit en même temps une petite quantité d'un autre hydrocarbure solide, qui pourrait bien être du dinaphthyle et qui n'est pas analysé.

Lorsqu'on chauffe le *mercure-naphthyle* avec de l'acide iodhydrique, il y a production d'iode de mercure et de naphthaline. Les acides chlorhydrique et bromhydrique agissent de la même façon. Les acides sulfhydrique et cyanhydrique sont sans action. Les acides azotique et sulfurique décomposent le *mercure-naphthyle* ; il se produit de la nitro-naphthaline et de l'azotate d'une part ; de l'autre, de l'acide sulfo-naphthalique et du sulfate de mercure.

— **DIODURE DE MERCURE-NAPHTYLE**. L'iode en agissant sur le *mercure-naphthyle* détermine d'abord la formation d'un iode de *mercure-naphthyle* $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{I}_2\text{Hg}$; ce dernier, sous l'influence d'un excès d'iode, se détruit avec production de naphthaline iodée et d'iode de mercure. On obtient le diiodure cristallisé en ajoutant deux atomes d'iode à du *mercure-naphthyle* dissous dans du sulfure de carbone et en chassant ce dernier par la distillation ; on purifie le produit en le faisant cristalliser dans l'alcool bouillant. Ce sont de belles aiguilles saturées, molles, flexibles, qui, vues au microscope, apparaissent sous forme de prismes allongés rhombiques ; ces cristaux sont inaltérables à la lumière et se groupent en dendrites lorsque leur cristallisation s'effectue lentement ; ils sont insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool bouillant, le chloroforme, la benzine et le sulfure de carbone. Leur point de fusion est situé à 185°. Lorsqu'on les chauffe avec de la chaux, ils fixent une molécule d'eau et se dédoublent en oxyde mercurique, iode et naphthaline. Bouillis avec de la potasse alcoolique, les cristaux se colorent d'abord en gris, ensuite en noir ; l'eau précipite de la solution de petits cristaux blancs fusibles à 239°. Lorsqu'on fait bouillir l'iode dissous dans la benzine avec de l'oxyde d'argent, il se produit de l'iode d'argent. On doit se demander où est fixé l'iode du diiodure de *mercure-naphthyle*. Si, en effet, il était fixé sur le mercure, il démontrerait que le métal est tétratomique, et non triatomique comme nous l'admettons généralement. Si, au contraire, c'est sur le naphthyle que l'iode se fixe, il confirme seulement un fait déjà connu, à savoir que le naphthyle est un radical qui, quoique fonctionnant d'ordinaire comme monovalent, est en réalité triatomique. La production de la naphthaline monoiodée se fait dépens de ce diiodure semble en faveur de cette seconde hypothèse.

— **Naphthaline monoiodée** $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{I}$. Pour obtenir ce corps, on ajoute de l'iode à une solu-

tion de diiodure de *mercure-naphthyle* dans le sulfure de carbone, jusqu'à ce que la coloration violette subsiste ; on sépare l'iode de mercure par filtration, on distille le sulfure de carbone et on lave la naphthaline iodée avec une solution aqueuse d'iode de potassium. Ce composé constitue une huile épaisse, incolore, qui ne devient pas solide dans un mélange de neige et de sel marin. Il bout au-dessus de 300°, est plus dense que l'eau, dans laquelle il ne se dissout pas ; il se mêle en toutes proportions avec l'alcool, l'éther, la benzine et le sulfure de carbone. Son odeur rappelle quelque peu celle de la naphthaline bromée ; il dissout l'iode et l'iode de mercure ; l'acide sulfurique le dissout en mettant l'iode en liberté ; l'amalgame de sodium le décompose promptement sa solution alcoolique avec formation d'iode de mercure et régénération de naphthaline. Le potasse alcoolique, en tube scellé, forme, à 160°, de l'iode de potassium, de la naphthaline et des produits résineux.

Le brome agit comme l'iode sur le *mercure-naphthyle* ; il le convertit d'abord en un dibromure qui se dépose sous la forme d'aiguilles de sa dissolution dans l'alcool bouillant. Ce dibromure soumis à l'influence d'un excès de brome se comporte comme le diiodure en présence d'un excès d'iode, c'est-à-dire qu'il se convertit en un mélange de naphthaline bromée et de bromure de mercure.

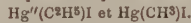
— **ACÉTYLE-MERCURE-OXYNAPHTYLE**. L'acide acétique décompose le *mercure-naphthyle* en naphthaline et acétyle-mercure-oxy-naphthyle. Ce dernier corps répond à la formule $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{CH}_3\text{O}_2\text{Hg}^+$.

Pour l'obtenir, on fait dissoudre le *mercure-naphthyle* dans l'acide acétique cristallisable bouillant, on évapore pour volatiliser la naphthaline et l'on fait cristalliser dans l'alcool bouillant. Ce composé constitue de petites aiguilles blanches satinées, groupées en sphères, qui, vues au microscope, se présentent sous la forme de tables ou prismes rhombiques aplatis. Il est sans odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide acétique bouillant, l'alcool, le sulfure de carbone, la benzine et le chloroforme ; l'éther le dissout peu. Il fond à 154°. L'acide chlorhydrique et ses analogues (HBr , HI) décomposent l'acétyle-mercure-oxy-naphthyle en chlorure de mercure, naphthaline et acide acétique. L'acide sulfurique le décompose aussi avec production de sulfure de mercure et d'acide acétique ; mais, au lieu de fournir de la naphthaline, il donne de l'acide sulfoxaphthalique. Les acides formique et butyrique concentrés agissent sur le *mercure-naphthyle* comme l'acide acétique ; le premier fournit un composé cristallisé, le second une huile. Le *mercure-naphthyle*, chauffé avec de l'eau ainsi qu'avec de l'iode d'éthyle à la température de 140°, ne subit aucune décomposition. L'amalgame de sodium n'agit pas sur une solution de *mercure-naphthyle* dans l'alcool ; à la température ordinaire, l'étain, le cuivre et le zinc ne le décomposent pas ; le chlorure de mercure ne s'y combine pas.

MERCUR-ÉTHYLE s. m. (mér-ku-ré-ti-le). Chim. Nom donné aux composés du mercure avec les radicaux organiques des alcools.

— **Encycl.** Le mercure forme, avec les radicaux alcooliques, des composés de deux ordres ; avec le méthyle et l'éthyle on a : le mercurio-méthyle $\text{Hg}^+(\text{CH}_3)$ et le mercurioéthyle $\text{Hg}^+(\text{C}_2\text{H}_5)$; le mercuri-méthyle $\text{Hg}^-(\text{CH}_3)_2$ et le mercuri-éthyle $\text{Hg}^-(\text{C}_2\text{H}_5)_2$.

Lorsqu'on fait réagir les iodures de méthyle et d'éthyle sur le mercure, il se forme des corps représentés par les formules



On considère ces corps comme les iodures de radicaux monoatomiques particuliers, le mercurioéthyle $\text{Hg}^+(\text{C}_2\text{H}_5)$ et le mercurio-méthyle $\text{Hg}^+(\text{CH}_3)$. Ces radicaux n'existent pas à l'état de liberté. Il est probable que, si l'on parvenait à les isoler, leur molécule libre serait doublée, puisque les radicaux d'atotoxicité impair ont une tendance à se doubler lorsqu'ils deviennent libres. Ce n'est pourtant pas certain, parce que la tendance dont nous parlons n'est pas absolue et que le protochlorure de mercure particulièrement existe sans se doubler.

On peut, dans les iodures de mercurioéthyle ou de mercurio-méthyle, substituer à l'iode le brome, le iode, le cyanogène et même l'oxydure d'hydrogène. Dans ce dernier cas, on obtient des hydrates qui réagissent sur les acides en donnant naissance à des sels.

Si l'on fait réagir le zinc-éthyle ou le zinc-méthyle sur les iodures de mercurioéthyle et de mercurio-méthyle, on obtient soit le mercuri-éthyle $\text{Hg}^-(\text{C}_2\text{H}_5)_2$, soit le mercuri-méthyle $\text{Hg}^-(\text{CH}_3)_2$, soit le mercuri-méthyl-éthyle $\text{Hg}^-(\text{C}_2\text{H}_5)(\text{CH}_3)$; de l'iode de zinc prend en même temps naissance.

Le mercure forme avec l'amyle et l'allyle des combinaisons correspondantes, douées de propriétés analogues et représentées par des formules semblables.

MM. Frankland et Duppa ont réussi tout récemment à préparer le *mercure-éthyle*, le *mercure-méthyle* et le *mercure-amyle* d'une manière bien plus simple. Ils chauffent un mélange d'amalgame de sodium, d'éther acé-

tique et d'iode de méthyle, d'éthyle ou d'amyle. Ce dernier n'a qu'une action de présence. A la fin de l'opération, on distille, on lave le produit de l'eau, on le dessèche et on le rectifie une deuxième fois. Dans le cas du mercure-amyle, il faut distiller dans un courant de vapeur d'eau, sans quoi le corps se décompose.

Les composés de mercure et d'un radical d'alcool ont cette propriété que, lorsqu'on les chauffe avec du zinc, du cadmium ou même de l'aluminium, le mercure est déplacé par ces métaux. Ils fournissent donc une méthode très-simple pour obtenir les composés organo-métalliques du zinc, du cadmium ou de l'aluminium.

Les composés organo-métalliques dont le poids moléculaire peut être aisément déterminé, et dont le radical est toujours remplaçable par moitié, peuvent un puissant appui au nouveau poids atomique du mercure.

MERCUREUX adj. m. (mér-ku-reu — rad. *mercure*). Chim. Se dit du premier oxyde de mercure. Il se dit aussi des sels de mercure et des sels qui ont une composition correspondante à celle des sels de mercure.

MERCURY s. m. (mér-ku-ré). Vitic. Vignoble des environs de Chalon-sur-Saône ; vin fourni par ce vignoble : *Une pièce de MERCURY*.

— **Encycl.** Le vignoble de *Mercurey* est situé à 12 kilom. N. de Chalon-sur-Saône. Les vins qu'il fournit se distinguent parmi les vins de la côte chalonnaise par l'agrément de leur goût, leur légèreté, leur vivacité, leur parfum. Ce sont les plus francs de goût de toute la côte. On leur reproche un goût acide particulier qui les distingue de ceux de la côte de Beaune, sous le nom desquels ils se présentent néanmoins dans le commerce.

A *Mercurey*, on plante la vigne dans des fossés de 0^m.50 de profondeur. Les vendanges ont lieu du 20 au 30 septembre, et l'ouverture en est fixée par des prud'hommes choisis en nombre égal parmi les propriétaires et parmi les ouvriers vigneron.

Sous la dénomination de *Mercurey*, on comprend aussi les vignobles de Touches, qui s'y trouvent enclavés, ainsi que ceux d'Étroit et de Bourg-Neuf, qui les avoisinent et dont les produits sont à peu près les mêmes.

Mercurey compte 301 hectares ; Touches en a 405. Les premiers crus de *Mercurey* sont : les Grés, les Champmartins, les Nougues, le clos l'Évêque, le Tonnerre, les Vignes-Blanches. Dans les environs, le vin de *Mercurey* jouissait autrefois d'une grande réputation, qui diminue de jour en jour. Les négociants de Beaune l'achetaient pour le mélanger avec le volnay ; mais l'introduction de cépages inférieurs a commencé à le déprécier ; les propriétaires eux-mêmes ont contribué à le discréditer en mélangeant leurs cuvées et en sacrifiant la qualité à une couleur de convention, et le commerce, en dénaturant le vin avant de l'expédier, a porté le coup de grâce à sa réputation déjà bien compromise.

MERCURI ou **MERCURY** (Paul), graveur italien, né à Rome en 1808. Ami de Léopold Robert, qu'il connut à Rome, il fit sous ses yeux quelques tableaux de genre et plusieurs portraits qui ne purent le tirer de son obscurité, et il s'adonna en même temps à l'étude de la gravure. Léopold Robert obtint l'achèvement son charmant tableau des *Moissonneurs* (1831), il chargea Mercuri de le graver et celui-ci s'acquitta de cette tâche avec un plein succès. Il partit en 1832 pour Paris, où il devait rester jusqu'en 1847, exposa au Salon de 1834, outre quelques portraits, sa planche des *Moissonneurs*, qui lui valut une 2^e médaille, et qui est devenue populaire. A partir de ce moment, M. Mercuri abandonna les pineaux pour le burin, envoya des gravures à diverses expositions, puis retourna à Rome, où il a professé depuis la gravure à l'Académie des beaux-arts. Cet artiste distingué est membre de l'Académie de Saint-Luc, de l'Académie royale de Bruxelles et de plusieurs autres sociétés artistiques.

L'œuvre de M. Mercuri est assez considérable ; mais tous les morceaux n'en sont pas également remarquables. Il en est qu'il a traités d'un burin distrair et trop négligé. Voici les meilleurs : *Sainte Amélie*, d'après Paul Delaroc (1838), qui lui valut une médaille de 1^{re} classe ; la *Pia* (1839) ; une *Vierge*, d'après Raphaël, morceau d'une grande facture (1843) ; le *Tasse et Christophe Colomb*, deux beaux portraits, d'après le dessin original de l'auteur (1844). Pour les *Galerie historique de Versailles*, signalons à part, au double point de vue de la physionomie et du costume, une *Madame de Montesquieu*, d'après l'émul de Pétitot, de la Bibliothèque nationale. Cette petite gravure, d'un burin large, savant et spirituel, fut très-remarquée au Salon de 1848. Citons enfin de cet artiste *Jane Grey*, d'après Paul Delaroc (1859) ; de petits portraits à la mine de plomb, et quelques bons dessins d'après des esquisses de Paul Delaroc.

MERCURIAL, **ALE** adj. (mér-ku-ri-al, a-le — rad. *Mercur*). Mythol. rom. Qui appartient à Mercur ou à son culte : *Fêtes MERCURIALES*.

— **Pharm.** Qui contient du mercure : *Médicaments MERCURIAUX*. **Préparation** **MERCUR-**

RIALES. Les stimulants MERCURIAUX, appliqués localement aux irritations externes, les exaspèrent toujours lorsqu'elles sont intenses. (Broussais.) Ne s'emploie que rarement; on dit plus souvent MERCURIEL. *Miel mercurial*, Médicament composé par parties égales de miel et de suc de mercure.

— **a. m. pl.** Pharm. Médicaments qui contiennent du mercure : *Labus des MERCURIAUX a les plus graves conséquences sur l'économie animale.*

— **Antiq. rom.** Membre d'un collège de marchands établi à Rome en 259, pour apaiser une sédition qui s'était élevée à l'occasion des cruautés exercées par les créanciers contre les débiteurs, collège qui se réunissait dans le temple de Mercure.

MERCURIALE s. f. (mèr-ku-ri-a-le — du lat. *mercurialis*, qui a rapport à Mercure, mercredi signifiant jour de Mercure). Assemblée des cours souverains qui se tenait autrefois le premier mercredi après les vacances de la Saint-Martin et de Pâques, et dans laquelle le président ou celui qui le remplaçait prononçait un discours mêlé d'éloges et de blâmes sur la manière dont la justice avait été précédemment administrée. « Discours prononcé dans ces occasions. » Discours que prononce aujourd'hui le procureur général ou l'avocat général qui le remplace, à l'occasion de la réouverture des tribunaux, après les grandes vacances.

— **Par ext.** Réprimande en forme de discours : *Faire une MERCURIALE à quelqu'un. Le sommeil, qui m'oblige de finir ma lettre, vous salue une MERCURIALE.* (Boursault.)

— **Hist. littér.** Nom donné à des réunions de gens de lettres qui se tenaient tous les mercredis, notamment à celle qui avait lieu chez Ménage.

— **Administ.** Etat des prix des denrées vendues sur un marché public. *l'Etat détaillé des prix de vente, que le maire de chaque commune doit adresser au sous-préfet, après chaque marché.*

— **Erpét.** Nom vulgaire d'une espèce de tortue, la chelonée coriaquée.

— **Bot.** Genre d'euphorbiacées : *MERCURIALE annuelle*, *MERCURIALE vivace*. *MERCURIALE commune.*

— **Pharm.** *Miel de mercuriale*, Médicament composé de miel et de suc de mercuriale. *On l'appelle aussi MIEL MERCURIAL.*

— **s. f. pl.** Antiq. rom. Fête en l'honneur de Mercure, qui se célébrait la veille des ides de juillet.

— **Encycl. Jurispr.** Sous l'ancien régime, les *mercuriales* se tenaient au palais, à huis clos, toutes chambres du parlement assemblées. Le premier avocat général et le procureur général y prononçaient alternativement un discours touchant la discipline et les mœurs des magistrats. Cette coutume était ancienne; une ordonnance de Charles VIII (1493), une autre de Louis XII (1498) prescrivent que les *mercuriales* se tiendront de quinzaine en quinzaine. La rigueur se relâcha et ces sortes d'assemblées n'eurent plus lieu que tous les mois, puis tous les trimestres. Henri III en réduisit le nombre à deux par an; elles se tenaient le premier mercredi après la Saint-Martin et le premier mercredi après Pâques. Les *mercuriales* subsistèrent, ainsi réglées, jusqu'à la chute des parlements.

— **Par extension**, le nom de *mercuriales* a été donné aux discours qui se prononçaient à ces assemblées. Les *Mercuriales* de d'Aguessseau, dont nous parlons ci-après, sont les seules dont il soit encore question.

— **Hist. littér.** Au XVII^e siècle, on donna le nom de *mercuriales* à des réunions de gens de lettres qui se tenaient le mercredi. De même on nommait *mercuriales* les réunions du mardi chez l'abbé Dangeau, et *joyeuses* celles du jeudi chez la reine Christine. Les plus fameuses des *mercuriales* littéraires sont celles de Ménage. C'est dans sa maison du cloître Notre-Dame, dont il fut un espèce d'Académie, que ce célèbre érudit réunissait, le jeudi de chaque semaine, un grand nombre d'hommes de lettres. Les plus assidus étaient Chapelain, Furetière, Pellisson, Conrart, Baurru, Perrot d'Ablancourt, Sarrafin, Galland, Perrault, Linière, Boivin, Du Bos, Pinson, Nublé. Quelques personnages de la cour, comme le marquis de Coislin et le comte de Saint-Séran, s'y montraient aussi. Les étrangers de distinction, qui visitaient Paris, s'y faisaient présenter. Mais, à en croire les mémoires de l'époque, on y voyait en même temps « bien du fretin. » Ménage, en effet, se montrait fort obligé et fort aimable pour des gens de lettres sans aucune valeur, qui le payaient de son gracieux accueil en chantant ses louanges sur tous les tons. De toute manière, sa réputation se trouva bien des *mercuriales*, et ces réunions contribuèrent beaucoup à propager le bruit de son savoir.

— **Administ.** Dans toutes les communes où il existe un marché, il doit y avoir un registre de *mercuriales*, tenu sous la surveillance du maire. A Paris, ce registre est tenu sous la surveillance du préfet de police.

Les *mercuriales* étaient autrefois consignées sur les registres des greffes; elles furent successivement réglementées par les ordonnances d'avril 1539 et 1667.

On procède à la rédaction des *mercuriales*

immédiatement après la clôture des ventes, d'après les déclarations des marchands ou de leurs facteurs. Pour les dresser, on réunit les prix différents d'une même denrée, et on divise la somme totale par le nombre représentant les différentes ventes; on obtient ainsi le prix moyen d'une même denrée pour chaque marché. Les extraits des registres sont délivrés aux personnes qui les requièrent. Les *mercuriales* ne doivent comprendre que les ventes faites sur le marché, et non celles qui sont effectuées hors de la halle sur échantillon. C'est à l'administration à arrêter les *mercuriales*, en constatant le taux des diverses denrées; mais c'est l'autorité judiciaire qui est compétente lorsqu'il y a contestation, quant aux prix applicables aux clauses d'un contrat et pour déterminer quel est l'effet des *mercuriales*.

L'utilité des *mercuriales* ne saurait être contestée; elles servent au public de guide sûr pour les opérations commerciales; elles servent aux tribunaux pour déterminer le montant de certaines dettes ou indemnités, par exemple ce que l'on appelle les comptes de fruits; on règle d'après elles le taux des droits d'entrée et de sortie des grains; enfin, la taxe du pain et de la viande, quand elle a lieu, est toujours basée sur les *mercuriales*.

On distingue les *mercuriales spéciales* et les *mercuriales générales*.

Les *mercuriales spéciales* sont celles qui concernent les céréales. Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics arrête, tous les mois, un état des prix moyens des grains vendus dans les marchés, pour régler le taux des droits d'entrée et de sortie. Comme les conditions de l'agriculture sont loin d'être les mêmes dans toute l'étendue de la France, on a dû diviser le pays en quatre zones, qui ont chacune des prix-limites différents. Trois de ces zones sont elles-mêmes subdivisées en sections.

Les *mercuriales générales* comprennent : 1^o les grains et légumes secs, tels que : froment, seigle, orge, maïs, avoine, lentilles, haricots, pois; 2^o les comestibles divers : le pain, les châtaignes, les pommes de terre, la viande de bœuf, vache, veau, cochon, mouton; 3^o les fourrages; 4^o les combustibles, bois et charbon.

Les *mercuriales* doivent être adressées le 15 et le 30 de chaque mois par les maires aux sous-préfets, qui les font parvenir sans délai aux préfets avec leurs visas.

— **Bot.** Les *mercuriales* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles opposées et munies de stipules; les fleurs sont monoïques ou dioïques : les fleurs mâles, disposées en glomérules espacés et groupés en épis axillaires, ont un calice à trois ou quatre divisions, huit à douze étamines ou davantage, à filets libres, à anthères formées de deux loges globuleuses, séparées; les fleurs femelles, solitaires ou groupées en tres-petit nombre à l'aisselle des feuilles, ont un calice comme celui des fleurs mâles, deux ou trois filets stériles, un ovaire à deux (rarement trois) loges uniovulées, surmonté d'un nombre égal de styles qui portent les stigmates à leur face interne; le fruit est une capsule formée de deux ou trois coques monospermes, plus ou moins arrondies, hérissées ou cotonneuses. Parmi les espèces de ce genre, il en est trois qui croissent en France et présentent quelque intérêt. La *mercuriale annuelle*, vulgairement nommée *foirole*, *rimberge*, *vignette*, *voireuse*, etc., est une plante à racines grêles, fibreuses, blanchâtres; sa tige, qui atteint jusqu'à 0m,50 de hauteur, anguleuse, articulée, noueuse, lisse, rameuse, porte des feuilles opposées, ovales ou lancéolées, dentées, molles, d'un vert pâle; les fleurs sont petites et verdâtres, et le fruit est hérissé. Cette plante croît abondamment en France et dans toute l'Europe; on la trouve dans les lieux cultivés, les jardins, le long des chemins et des fossés, au voisinage des habitations. Elle se multiplie souvent avec une telle facilité et une telle profusion, qu'elle devient une mauvaise herbe; les jardins négligés en sont infestés; une année de jachère suffit pour qu'un fonds fertile et frais en soit couvert. Aussi, bien qu'elle soit utilisée en médecine, n'est-elle jamais cultivée, si ce n'est dans les jardins botaniques; on cherche plutôt à la détruire, ce qui n'est pas facile, car les graines tombent de bonne heure, se conservent longtemps dans le sol et germent dès que les labours les ramènent à la surface. Ce n'est que par des sarclages réitérés, faits toujours avant la floraison, que l'on parvient à en débarrasser les jardins; dans les champs, on peut arriver au même résultat par une bonne succession de cultures, et surtout par l'emploi des prairies artificielles.

Cette plante a une odeur faible, mais désagréable, presque fétide; une saveur herbacée, visqueuse, un peu âcre et comme saale. Elle renferme de l'albumine, du mucilage, une matière grasse incolore, un principe amer, une petite quantité d'huile volatile, de la potasse, quelques sels, enfin un principe immédiat (la *mercurialeine*), encore peu connu. Distillée avec de l'eau, elle donne un hydrolate d'une odeur forte, vireuse, détestable et nauséuse. Les graines fournissent une huile purgative. Ces propriétés actives ont dû attirer de bonne heure sur la *mercuriale* l'attention des médecins; toutefois, elles n'existent que dans la plante fraîche, et elles dimi-

nuent d'intensité lorsque celle-ci est montée en graines; on a donc soin de la couper au moment de la floraison; on en extrait alors le suc au moyen de la contusion, de l'expression et de la clarification à chaud; dépuré et concentré, ce suc donne l'extraît de *mercuriale*, le plus souvent, on le mélange avec du miel, et on obtient ainsi le *mél de mercuriale*; ce sont les deux seules préparations de cette plante qui soient encore usitées aujourd'hui. On en faisait encore autrefois un sirop, dit *sirop de Calabre ou de longue vie*.

La *mercuriale* est laxative et purgative, mais inconstante dans ses effets; ces propriétés avaient été constatées déjà par Hippocrate, qui la faisait appliquer sur les parties sexuelles pour expulser le placenta, après l'accouchement. Les médecins de l'antiquité s'en servaient contre les fièvres intermittentes, ou pour purger les femmes enceintes; en certains pays, on la met dans les potages, soit pour provoquer une purgation, soit pour tuer les vers chez les enfants. D'autres auteurs lui ont attribué des propriétés hypnotiques ou diurétiques. Dans les campagnes, on l'emploie, à l'extérieur, en suppositoires contre la constipation; c'est un remède bien connu des nourrices.

En dehors de la matière médicale, cette plante a très-peu d'applications. On la mange, dit-on, dans certains pays, en guise d'épinards; les anciens lui attribuaient la propriété, tout hypothétique, de favoriser la conception, et même de décider le sexe de l'enfant, les pieds mâles faisant produire des garçons, et les pieds femelles, des filles. Il est à remarquer que dans les campagnes on nomme *mercuriale mâle* ou *féminelle* précisément l'inverse de ce que l'on désigne sous ces noms en botanique. Tous les bestiaux repoussent cette plante, probablement à cause de son odeur; les chèvres seules la mangent, à défaut d'autres aliments. Les petits oiseaux, et surtout les becciques, sont très-friands de ses graines. Comme elle est quelquefois très-abondante, on a proposé de la récolter pour augmenter la masse des fumiers; mais il se produirait alors un grave inconvénient : la plante donnant des graines de très-bonne heure, et ces graines ayant une grande vitalité, on contribuerait, par l'emploi de ces fumiers, à la propagation dans les champs; il vaudrait mieux alors la brûler et employer ses cendres comme amendement.

La *mercuriale vivace*, vulgairement *mercuriale des bois* ou *chou de chien*, se distingue de la précédente par sa taille un peu moindre, son rhizome long et traçant, ses tiges simples, ses feuilles subsessantes d'un vert foncé passant au bleu par la dessiccation, ses fleurs femelles longuement pédonculées et ses capsules plus grosses. Elle croît abondamment dans les bois, les lieux incultes et ombragés, etc. Elle possède les propriétés de l'espèce annuelle, mais à un degré plus énergique; aussi est-ce un remède dangereux et même un véritable poison; employée imprudemment, elle peut causer des accidents plus ou moins graves, de longs assoupissements, une diarrhée opiniâtre, des convulsions, des vomissements, et même la mort. Aussi doit-on l'administrer avec la plus grande circonspection, et le mieux serait de la bannir entièrement de la matière médicale. Tous les animaux domestiques, sauf les chèvres, la repoussent, et si par hasard ils viennent à en manger, ils sont gravement incommodés et peuvent même succomber, suivant la quantité ingérée. On assure néanmoins que cette plante plat aux abeilles. Elle renferme une matière colorante bleue, analogue à celle de la morille ou tournefort, qu'on a cherché à utiliser pour la teinture, mais que l'on n'a pas encore réussi à fixer. Comme cette espèce ne manque pas d'élégance, qu'elle offre une belle verdure, peut croître sous le couvert des arbres et se propager très-facilement, on pourrait en tirer parti pour les jardins paysagers.

La *mercuriale cotonneuse* est une plante vivace et sous-frutescente, haute de 0m,50 environ, à feuilles très-velues et blanchâtres. Elle est très-répandue dans les régions méridionales de la France, en Espagne, en Italie, etc.; elle croît de préférence dans les lieux secs et incultes, le long des chemins, etc. C'est une très-jolie espèce, dont le feuillage forme un charmant contraste avec le vert plus ou moins foncé d'autres végétaux. On pourrait l'employer avec avantage pour faire des bordures ou des massifs dans les jardins pittoresques; on la multiplie très-facilement par graines, par boutures ou par éclats de pieds.

Mercuriales, de d'Aguessseau (1759, in-40). Ces discours, prononcés par d'Aguessseau en qualité d'avocat général et de procureur général, devant le parlement de Paris, de 1690 à 1717, ont gardé une célébrité qu'ils ne méritent guère. En les relisant aujourd'hui, prévenu en leur faveur par le renom qu'ils ont gardé, on est tout étonné de les trouver si vides d'idées et d'une éloquence aussi creuse. Ils se rapportent, en général, aux devoirs et à l'instruction des magistrats, et il a été longtemps de règle de dire qu'ils étaient le code du barreau, que les avocats y puisaient les plus amples leçons de doctrine et les plus salutaires exemples de mœurs. « Les *Mercuriales*, dit Laharpe, seront toujours une source d'instruction pour ceux qui se desti-

nent à l'étude des lois. L'éloquence de d'Aguessseau fut celle d'un magistrat qui s'interprète de l'équité, qui recommande les bons principes, montre les abus, prescrit la modération et en donne l'exemple. Sa diction est pure et son goût aussi sain que son jugement; on y reconnaît un écrivain formé à l'école des classiques anciens et modernes. « Il y a trop de goût classique dans les discours de d'Aguessseau. Son élégance ornée, sa gravité polie, qui arrondit et cadence ses périodes, ne révèle point la vigueur et le feu des grands orateurs. D'Aguessseau porte aussi la peine de cette indécision d'esprit, qu'il avait prise en s'étudiant à peser dans une juste balance le pour et le contre. Mais ce n'est pas là le plus grave reproche qu'on doit lui faire. Que penser d'un homme qui perd son temps à déclamer contre des vœux, des infractions sans conséquence, au lieu de prendre corps à corps les excès barbares et inhumains qu'il a sous les yeux et qu'il refuse de voir? D'Aguessseau est bienvenu vraiment à s'élever contre la vanité des magistrats petits-maîtres, contre leur mollesse, leur négligence et leur manque d'instruction! Que ne parle-t-il un peu de la rapacité cynique des juges, de leur vénalité, de la platitude qui leur l'appange le plus incontestable des magistrats de son temps? Il n'y avait pas une injustice, pas une infamie que le juge ne fût prêt à ratifier, à absoudre, moyennant finance; que le puissant accablât toujours le faible, que le riche était toujours certain d'avoir raison du pauvre, qu'un duc ne pouvait perdre un procès contre un bourgeois, s'affichait publiquement, et d'Aguessseau se contentait de demander à ces gens-là qu'ils étudient un peu Cujas! Que ne leur prescrivait-il d'abord d'être intégres? Pour expliquer la célébrité que gardent encore ces morceaux, resterait la forme, la pompe du discours, si toutefois il était permis de faire une abstraction si complète du fond. Mais de ce côté aussi il y a bien à rabattre. « Parlons avec franchise, dit Sainte-Beuve; tous ces éloges qu'on accorde à l'éloquence de d'Aguessseau nous semblent aujourd'hui fort exagérés. On est étonné, quand on lit ses *Plaidoyers*, ses *Mercuriales*, d'apprendre que ce n'est que quelque part une révolution complète. » Aujourd'hui, quand on relit chez son dernier biographe (M. Boullé) les morceaux qui sont donnés pour les plus éloquents, quand on relit dans les *Œuvres* mêmes de l'auteur ces *Mercuriales* tant vantées, on ne peut y rien voir que l'exercice d'un talent distingué sachant se servir habilement d'une rhétorique heureuse. Il n'est question que de sénateurs, de familles patriciennes, de pourpre, d'images des ancêtres; la superstition romaine est complète; c'est du latin de Cicéron ou de Tite-Live, réduit et assorti aux mœurs et aux prétentions parlementaires. En se servant de tous ces grands mots, la gravité magistrale du jeune homme ne se permet pas un sourire, c'est tout simple; mais elle ne paraît pas non plus soupçonner le sourire qui pourrait bien naître au dehors. »

MERCURIALE (Jérôme), en latin *Mercurialis*, médecin italien, né à Forlì en 1530, mort dans la même ville en 1608. Il commença ses études médicales à Bologne et les termina à Padoue, où il fut reçu docteur en 1555. Envoyé par ses compatriotes en mission à Rome, il se fixa dans cette ville sur les sollicitations du cardinal Alexandre Farnèse (1562), se livra à la pratique et à l'enseignement de la médecine, et recueillit dans les bibliothèques publiques et privées les nombreux matériaux qui lui servirent à rédiger son ouvrage sur la gymnastique des anciens. En 1569, il alla occuper une chaire de médecine pratique à l'université de Padoue, et acquit une réputation telle, qu'en 1573 l'empereur Maximilien II, atteint d'une grave maladie, l'appela à Vienne. Mercuriale, ayant été assez heureux pour le guérir, reçut le titre de comte et fut comblé de présents. En 1576, il se rendit à Venise pour y étudier la peste; quelques années plus tard, en 1587, il fut nommé professeur à Bologne, où il resta jusqu'en 1592. A cette époque, il fut appelé à Pise par le grand-duc Ferdinand I^{er}. Ses constants travaux ayant altéré sa santé, Mercuriale retourna, en 1606, dans sa ville natale pour y prendre quelque repos; mais il y mourut, quelques mois plus tard, d'une affection calculée des reins. Telle était sa réputation, que ses compatriotes lui élevèrent une statue. Le principal ouvrage de Mercuriale a pour titre : *De arte gymnastica libri sex* (Venise, 1569, in-40); c'est un intéressant traité de la gymnastique dans l'antiquité. Parmi les autres publications de Mercuriale, nous citerons : *Variarum lectionum libri quatuor* (Venise, 1571, in-40); *Reputantia*, *qua pro Galeno strenue pugnat* (Venise, 1572, in-40); *De morbis cutaneis libri duo et de omnibus corporis humani excrementis libri tres* (Venise, 1572, in-40); *De pestilentia præsertim vero de Venetia et Patavina* (Venise, 1577, in-40); *Tractatus de morculis pueritatis et de hydrophobia* (Padoue, 1580, in-40); *De morbis muliebribus prælectiones* (Bâle, 1582, in-80); *De morbis puerorum* (Venise, 1583, in-40); *Censura et dispositio operum Hippocratis* (Venise, 1583); *Responsiones et consultationes medicinales* (Venise, 1587-1604, 5 vol. in-fol.); *Tractatus de compositione medicamentorum de*

morbis oculorum et aurium (Venise, 1590); *Medicina practica* (Francfort, 1602, in-fol.).

MERCURIALINE s. f. (mér-ku-ri-a-li-ne — *mercuriale*). Chim. Alcaloïde isomère ou, plus probablement, polymère de la méthylamine, que l'on rencontre dans la mercuriale annuelle et la mercuriale vivace.

— **Encycl.** La mercuriale est un alcaloïde qui présente la même composition centésimale que la méthylamine CH_5Az , mais qui diffère par ses propriétés de cette dernière base, dont elle constitue probablement un polymère. Elle se rencontre dans la mercuriale annuelle et la mercuriale perennis. Pour la préparer, on distille les graines ou la plante entière avec de l'eau et de la chaux, on sature le liquide distillé par l'acide sulfurique, on évapore à sec, et l'on reprend le résidu (mélange de sulfate d'ammoniaque et de sulfate de mercuriale) par de l'alcool absolu, qui dissout le sulfate de mercuriale et ne dissout que des traces de sulfate d'ammoniaque. Pour séparer les dernières traces d'ammoniaque, on emploie une méthode qui peut servir à la purification d'autres alcaloïdes volatils. On introduit le sel dans un flacon chauffé avec un excès de chaux ou de potasse, et l'on y dirige un courant de gaz carbonique; il distille ainsi des carbonates d'ammoniaque et de mercuriale, qui se condensent dans un premier récipient; en chauffant légèrement celui-ci, le carbonate ammoniac se volatilise seul; il faut seulement avoir soin de ne pas dessécher entièrement le produit. On transforme ensuite le carbonate de mercuriale en chlorure ou en oxalate.

La mercuriale est un liquide oléagineux incolore, répondant à la formule $(\text{CH}_5\text{Az})^n$. Elle se colore facilement à l'air, et se transforme alors en une résine brune; sa réaction est très-alcaline; elle émet des fumées blanches en présence de l'acide chlorhydrique. Son odeur est ammoniacale et rappelle beaucoup celle de la nicotine et de la conicine, surtout lorsqu'elle a subi l'action de l'air; elle provoque le larmoiement et paraît être très-narcotique. Elle se colore en bleu à la méthylamine et en rouge à la potasse, et est facilement obtenue à l'état liquide; lorsqu'on traite un sel de mercuriale par un alcali, il se dégage un gaz incolore que vers 100°; à 140°, il se sépare des gouttelettes huileuses. Les sels de mercuriale les mieux caractérisés sont le chloroplatinate et l'oxalate.

— **Oxalate de mercuriale**
 $[\text{C}_2\text{O}_4(\text{CH}_5\text{Az})_2]^n$.

Ce sel forme des prismes rhomboïdaux aigus ou des lames hexagonales blanches, hygroscopiques, grasses au toucher. Il devient anhydre entre 100° et 120°. L'alcool ne le dissout pas. Il se précipite lorsqu'on ajoute de l'acide oxalique à une solution alcoolique du chlorure.

— **Chloroplatinate** $[(\text{CH}_5\text{Az})_2\text{PtCl}_6]^n$. Il forme de belles lames hexagonales d'un jaune d'or, solubles dans l'eau; si l'on ajoute de l'alcool à sa solution aqueuse, il se sépare en lamelles miroitantes tout à fait caractéristiques, reconnaissables surtout au microscope. Ce sel est insoluble dans l'éther.

— **Carbonate de mercuriale**. C'est un sel blanc, que l'on obtient en chauffant l'alcaloïde libre dans un courant d'anhydride carbonique. Il est doué de l'odeur de l'alcaloïde. Lorsqu'on chauffe pendant longtemps sa solution aqueuse, elle se colore en brun.

— **Chlorhydrate de mercuriale** $(\text{CH}_5\text{Az})^n$. C'est un sel déliquescant, soluble dans l'eau et l'alcool absolu. Il ressemble au sel ammoniac, mais il est moins volatil.

— **Sulfate de mercuriale** $[\text{SO}_4(\text{CH}_5\text{Az})_2]^n$. Il forme des aiguilles groupées en étoiles, déliquescences, très-solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool.

— **Azotate de mercuriale**. Ce sel affecte la même forme cristalline que l'azotate d'ammoniaque. Il est très-déliquescent.

Tous les caractères de la mercuriale et de ses sels la distinguent nettement de la méthylamine. Mais en quoi consiste l'isomérisie? Tout tend à prouver qu'il s'agit ici d'une polymérie. D'une part, en effet, la méthylamine, ne renfermant qu'un seul atome de carbone, ne peut pas avoir d'isomère par métonymie. D'autre part, le point d'ébullition relativement élevé de la mercuriale tend à prouver que la complication moléculaire de cette base est plus grande que celle de la méthylamine. Il est fâcheux que la densité de vapeur de cette base n'ait pas été prise pour fixer sa formule.

MERCURIALISÉ, ÉE (mér-ku-ri-a-li-zé) part. passé du v. *Mercurialiser*. Réprimandé: *Un enfant MERCURIALISÉ par ses maîtres*.

— **Pharm.** Qui contient du mercure: *L'eau zingée neutralise les liquides MERCURIALISÉS*. (Raspail.)

MERCURIALISER v. a. ou tr. (mér-ku-ri-a-li-zé — *rad. mercuriale*). Faire une mercuriale, une réprimande: *Tels de mes amis ont parfois entrepris de Me chapitrer et MERCURIALISER à cœur ouvert*. (Montaigne. II Vieux mot.)

— **Pharm.** Additionner de mercure: *MERCURIALISER un médicament*. II Peu usité.

Se mercurialiser v. pr. S'imprégner de mercure: *Une personne qui dormirait côté*

à côté d'une autre personne saturée de mercure se MERCURIALISERAIT de manière à présenter bientôt les mêmes symptômes maladifs que celle-ci. (Raspail.)

MERCURICO-AMMONIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-am-mo-ni-ke — *de mercurique*, et de *ammonique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel de mercure et d'un sel ammoniac: *Sel MERCURICO-AMMONIQUE*.

MERCURICO-ARGENTIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-ar-jan-ti-ke — *de mercurique*, et de *argentique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel de mercure et d'un sel d'argent: *Sel MERCURICO-ARGENTIQUE*.

MERCURICO-BARYTIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-bar-ti-ke — *de mercurique*, et de *barytique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel de mercure et d'un sel de baryum: *Sel MERCURICO-BARYTIQUE*.

MERCURICO-CALCIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-kal-si-ke — *de mercurique*, et de *calci-que*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel de mercure et d'un sel de calcium.

MERCURICO-CÉRIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-sé-ri-ke — *de mercurique*, et de *céri-que*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique avec un sel cérique.

MERCURICO-COBALTIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-kobal-ti-ke — *de mercurique*, et de *cobaltique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel de mercure et d'un sel de cobalt.

MERCURICO-CUIVRIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-kui-ri-ke — *de mercurique*, et de *cui-rique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel de mercure et d'un sel de cuivre. II On dit aussi **MERCURICO-CUIVRIQUE**.

MERCURICO-FERREUX adj. m. (mér-ku-ri-ko-fer-reu — *de mercurique*, et de *ferreux*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique et d'un sel ferreux: *Sel MERCURICO-FERREUX*.

MERCURICO-GLUCIQUE adj. (mér-ku-ri-ko-glus-i-ke — *de mercurique*, et de *glucique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique et d'un sel glucique: *Sel MERCURICO-GLUCIQUE*.

MERCURICO-LITHIQUE adj. (mér-ku-ri-ko-li-ti-ke — *de mercurique*, et de *lithique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique et d'un sel lithique.

MERCURICO-MANGANEUX adj. m. (mér-ku-ri-ko-man-ga-neu — *de mercurique*, et de *manganeux*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique et d'un sel manganeux: *Sel MERCURICO-MANGANEUX*.

MERCURICO-MANGANIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-man-ga-ni-ke — *de mercurique*, et de *manganique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique et d'un sel manganique: *Sel MERCURICO-MANGANIQUE*.

MERCURICO-POTASSIQUE adj. (mér-ku-ri-ko-po-ta-si-ke — *de mercurique*, et de *potassique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique avec un sel potassique: *Sel MERCURICO-POTASSIQUE*.

MERCURICO-SODIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-so-di-ke — *de mercurique*, et de *sodi-que*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique et d'un sel sodique: *Sel MERCURICO-SODIQUE*.

MERCURICO-STRONTIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-stron-ti-ke — *de mercurique*, et de *strontique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique avec un sel strontique.

MERCURICO-TYTRIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ko-ti-ri-ke — *de mercurique*, et de *tytri-que*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique avec un sel tytrique: *Sel MERCURICO-TYTRIQUE*.

MERCURICO-ZINCIQUE adj. (mér-ku-ri-ko-zain-si-ke — *de mercurique*, et de *zinci-que*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurique et d'un sel zincique: *Sel MERCURICO-ZINCIQUE*.

MERCURIEL, ELLE adj. (mér-ku-ri-él, è-le — *rad. mercure*). Pharm. Qui contient du mercure, qui est fait avec du mercure: *Onguent MERCURIEL*. Pilules MERCURIELLES. Préparation MERCURIELLE. Médicaments MERCURIELS. II Que l'on opère en se servant du mercure: *Friction MERCURIELLE*. Médication MERCURIELLE. Traitement MERCURIEL. II Eau mercurielle, Solution de mercure dans l'acide nitrique, employée pour détruire les chairs baveuses.

— **Alchim.** *Terre mercurielle*, Mercure considéré comme la base des autres métaux.

— **Pathol.** Qui est produit par le mercure: *Accidents MERCURIELS*. Salivation MERCURIELLE.

MERCURIFICATION s. f. (mér-ku-ri-fi-ka-si-on — *de mercurer*, et du lat. *facere*, faire). Art hermétique. Conversion prétendue d'un métal en mercure. II Extraction du mercure, métal regardé par les alchimistes comme l'élément de certains autres métaux.

MERCURI (CURT), nom latin de **MERCURE**.

MERCURIO ou **MERCURI** (Jérôme), en latin *Mercurius*, médecin italien, né à Rome vers 1550, mort en 1615. Il avait étudié la médecine lorsqu'il entra dans l'ordre des dominicains; mais son goût pour la science ne

tarda pas à se réveiller; il négligea la théologie pour exercer l'art de guérir, et, las des reproches que ses infractions à la règle lui attirèrent de la part de ses supérieurs, il s'enfuit de son couvent, quitta l'habit religieux et courut le monde sous le nom de *Scipion*. Après avoir suivi en France Jérôme de Lodrone, chef de retz allemands (1571), il revint en Italie, dont il habita les principales villes, acquit beaucoup de réputation et de la fortune, puis, tourmenté par l'idée d'avoir violé ses vœux monastiques, il reprit l'habit de dominican (1600). Mercurio a laissé des ouvrages où l'on trouve toutes les erreurs admises par les anciens. Nous citons: *La comare*, c. *Raccogliute di Scipion Mercurio* (Vérone, in-4°), souvent réimprimées; *Degli errori popolari d'Italia lib. VII* (Venise, in-4°). Portal traite Mercurio comme un charlatan.

MERCURIQUE adj. m. (mér-ku-ri-ke — *rad. mercure*). Chim. Se dit du second oxyde de mercure. II Se dit d'un sel d'oxyde de mercure, ou d'un autre corps dont la composition correspond à celle de cet oxyde: *Un sel MERCURIQUE*.

MERCUROL s. m. (mér-ku-rol). Vin du vignoble du même nom, dans la Drôme, analogue aux vins de l'Ermitage, dont les vignobles sont contigus.

MERCUROSO-MERCURIQUE adj. (mér-ku-ro-so-mér-ku-ri-ke — *de mercurieux*, et de *mercurique*). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel mercurieux et d'un sel mercurique: *Sel MERCUROSO-MERCURIQUE*.

MERCUR - **PHÉNYLE** s. m. (mér-ku-ré-ni-le). Chim. Combinaison organo-métallique de mercure et de phényle.

— **Encycl.** Chim. Le *mercure-phényl*
 $(\text{C}_6\text{H}_5)_2\text{Hg}''$

prend naissant dans l'action de l'amalgame de sodium sur le bromure de phényle: $2\text{C}_6\text{H}_5\text{Br} + \text{Hg}''\text{Na}_2 = 2\text{NaBr} + \text{Hg}''(\text{C}_6\text{H}_5)_2$
 Bromure Amalgame Bromure Mercur-
 de sodique de sodium de phényle.

Le *mercure-phényl* forme des aiguilles rhomboïdales très-brillantes, blanches, groupées autour d'un centre, fusibles à 120°, solubles dans la benzine, l'alcool, le chloroforme et le sulfure de carbone, insolubles dans l'eau. L'acide azotique concentré le dissout en produisant une réaction très-vive, et l'eau précipite de la dissolution un composé cristallin jaune, probablement des dérivés nitrés de la benzine, tandis qu'il reste du nitrate mercurique en solution. Par l'ébullition avec l'acide chlorhydrique, il abandonne le mercure à l'état de bichlorure. L'acide acétique cristallisable le dissout à chaud, en produisant sans doute le composé phénylé correspondant à l'acétyle-mercure-oxy-naphtyle. Soumis à la distillation sèche, le *mercure-phényl* fournit un produit cristallin, et le résidu chauffé plus fort se décompose subitement avec incandescence.

MERCY (François, baron DE), célèbre général lorrain, né à Longwy vers la fin du xvi^e siècle, mort en 1645. Tout jeune encore, il entra au service de l'électeur de Bavière, se signala par ses valours, combattit Rheinfeld (1634), prit part aux sièges de Colmar (1635) et de Dôle (1636), fut nommé général feld-zeugmeister en 1638, se courut Ratisbonne en 1641, fit mettre bas les armes à quatre régiments suédois à Wald-Neubourg et assista à la bataille de Wolfenbuttel. Au commencement de 1642, de Mercy fut fait prisonnier à Kempen. Rendu peu après à la liberté, il marcha contre Guebriant, qui pénétrait en Souabe avec une armée française, détruisit presque entièrement cette armée (1643), prit Rotweil et Überlingen, battit et fit prisonnier Rantzau à Dultingen, reçut le grade de lieutenant général en 1644, s'empara, cette même année, de Fribourg-en-Brigau, qu'il couvrit par un camp retranché, protégé par deux éminences, et fut attaqué dans cette position, qui semblait inexpugnable, par 20,000 Français sous les ordres de Condé, de Turenne et de Gramont. Au bout d'une lutte qui avait duré trois jours, il dut abandonner son camp et opéra avec une grande habileté sa retraite sur le Lorettoberg, où il soutint sept assauts consécutifs, puis se replia vers le val de San-Peter sans être inquiété, mais après avoir perdu la plus grande partie de son gros bagage. L'année suivante, de Mercy marcha contre Turenne, le surprit à Marienthal, et, profitant d'une faute commise par cet illustre homme de guerre, remporta sur lui un avantage marqué. Quelques mois après, il alla, par une marche habile, s'établir dans une forte position, près de Nördlingen, pour arrêter Turenne. Condé et Gramont qui s'avancèrent sur Heilbronn. Attaqué immédiatement, Mercy culbuta le corps du maréchal Gramont, repoussa Castelnaud et Marsin, qui voulaient s'emparer du village d'Allern, fut mortellement blessé au milieu de cette lutte sanglante et laissa le commandement à Jean de Werth, qui céda la victoire aux Français. Ce général, l'un des plus habiles de son siècle, fut enterré près du champ de bataille de Nördlingen et l'on mit sur sa tombe cette inscription: *Sta, viator, heroum calcas!* (Arrête, passant, tu foules un héros.)

MERCY (Claude-Florentin, comte DE), général autrichien, petit-fils du précédent, né

en Lorraine en 1666, mort à Croissetta, près de Parme, en 1734. Il entra, en 1682, au service de l'empereur Léopold, fit avec distinction les campagnes de Hongrie et d'Italie (1701), où, à deux reprises, il fut fait prisonnier, devint colonel en 1702, feld-marschal général en 1704, obligea, l'année suivante, les Français à se replier sur Strasbourg, obtint, en 1708, le grade de feld-marschal lieutenant, pénétra en Alsace en 1709, fut complètement battu par le comte du Bourg à Rumersheim et opéra sa retraite avec tant de précipitation qu'il perdit un grand nombre de soldats au passage du Rhin. De Mercy n'en fut pas moins nommé peu après feld-marschal. En 1716, il passa en Hongrie, se distingua contre les Turcs aux batailles de Peterwardin et de Belgrade (1717), devint, en 1719, commandant général de la Sicile, qu'il soumit à l'empereur après avoir battu les Espagnols, reçut, en 1721, le gouvernement du banat de Temeswar et fut nommé, en 1734, commandant en chef de l'armée autrichienne chargée de combattre les Français en Italie. Après avoir franchi le Pô, il s'avança dans le duché de Parme, attaqua les Français au village de Croissetta et trouva la mort sur le champ de bataille. — **Mercy** avait légué ses biens et son titre de comte à son fils adoptif, Antoine d'ARGENTEAU, qui prit le nom de comte DE MERCY-ARGENTEAU. Celui-ci se distingua par sa valeur dans les armées impériales en Hongrie, en Bavière, en Alsace, etc., devint commandant général de l'Esclavonie et mourut en 1767.

MERCY (François-Christophe-Florimond, chevalier DE), médecin français, de la même famille que les précédents, né à Pompey, près de Nancy, en 1775, mort à Paris vers 1850. Il prit le diplôme de docteur en médecine à Paris en 1803 et publia, outre une traduction peu estimée des *Œuvres d'Hippocrate* (Paris, 1811-1833, 21 vol. in-12), des écrits parmi lesquels nous citerons: *Conspectus februm*, d'après Hippocrate (Paris, 1808); *Considérations sur la naissance des sectes dans les divers âges de la médecine* (Paris, 1816); *De l'enseignement médical dans ses rapports avec la chimie* (Paris, 1819); *Mémoires sur l'éducation classique des jeunes médecins* (Paris, 1827). De Mercy avait ouvert, en 1823, un cours de médecine hippocratique.

MERCY-ARGENTEAU (comte François DE), diplomate autrichien, descendant par adoption du général Claude-Florentin, comte de Mercy, mort à Londres en 1797. Ambassadeur de l'empereur d'Autriche près la cour de Versailles lorsque commença la Révolution, il montra à la cause royale un dévouement qui le fit, à plusieurs reprises, accuser d'être le directeur d'un comité autrichien dont les menées avaient pour objet d'étouffer la Révolution, se rendit, en 1790, à Bruxelles, sous le prétexte de négocier avec les puissances maritimes qui, par d'anciens traités, avaient garanti à la maison d'Autriche la possession d'une partie des Pays-Bas, mais en réalité pour être plus en sûreté et pouvoir plus facilement aviser aux moyens d'opérer une contre-révolution en France, pressa Louis XVI de s'enfuir et s'efforça, après l'arrestation du roi, d'amener l'Angleterre et la Prusse à s'unir avec l'empereur d'Autriche en faveur du monarque français. Homme de confiance et principal conseil de Marie-Antoinette, il lui inspira des craintes sur l'ambition du comte de Provence, empêcha par elle la nomination d'une régence pendant la captivité du roi, entama des négociations avec Danton pour qu'il usât de son influence en faveur de la reine, alors détenue à Conciergerie, posa les premières bases du traité de Pilnitz, fut envoyé, en 1794, comme ministre plénipotentiaire à Londres et y mourut peu après.

MERCY-ARGENTEAU (Florimond-Claude, comte DE), général autrichien, frère du précédent, mort vers 1815. Envoyé avec le grade de colonel en Italie en 1794, il se distingua à Ormea et à Palestro (1795), entraîna la défaite des Autrichiens à Loano en se laissant surprendre, fut pour ce fait traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta, devint peu après feld-marschal lieutenant et reçut, en 1796, le commandement d'un corps d'armée sous les ordres de Beaulieu. Attaqué par les Français à Dego, il fut chassé de cette position importante après une résistance opiniâtre, n'attaqua Montenotte que quatre jours après l'ordre qu'il avait reçu de Beaulieu, et fut attaqué lui-même le lendemain par Bonaparte, qui remporta sur lui une victoire complète. Cette défaite, dont il était cause, livra l'Italie aux Français. Beaulieu fit arrêter et conduire à Pavie de Mercy pour y être traduit devant un conseil de guerre; mais le procès ne put être instruit, le général ayant prouvé qu'il n'avait fait que suivre les instructions secrètes de la cour. Mercy resta néanmoins en non-activité jusqu'en 1808, reçut le grade de général d'artillerie et passa ses dernières années dans la retraite.

MERDA (Charles-André), le gendarme qui, d'après la tradition, aurait tué Robespierre d'un coup de pistolet à l'Hôtel de ville, dans la nuit du 9 thermidor, né en 1775, mort à la bataille de la Moskova en 1812. Merda était le véritable nom de ce personnage qu'on a le plus souvent appelé *Méda* (comme il signait lui-même) et quelquefois *Méda*. Nous avons eu sous les yeux une lettre de lui

adressée à son cousin, banquier à Paris; elle est signée *Méda*. Mais l'adresse, écrite également par lui, porte, au contraire : « A M. *Merda*, banquier, rue Thévenot, n° 33, à Paris. » Cette lettre est datée du 22 janvier 1807. Merda était alors officier de hussards dans un des corps de la grande armée qui faisait la campagne de Pologne. Ceci trahit la question controversée souvent entre quelques érudits curieux des détails infimes de l'histoire. Il est clair que le nom de l'adresse est le nom réel; la signature est un euphémisme. Le cousin, engagé dans les affaires, avait été obligé de garder son nom officiel, quelque déplaisant qu'il fût. Le gendarme, devenu une manière de personnage historique, l'avait modifié pour échapper aux railleries. En outre, ce qui met ce détail hors de toute discussion, c'est que Merda avait un frère qui mourut chef de bataillon et qui garda toujours son nom patronymique, sous lequel fut liquidée la pension de sa veuve.

Au 9 thermidor, Merda avait à peine vingt ans; il était simple soldat dans les gendarmes de Paris et faisait partie de la colonne que le représentant Léonard Bourdon guida dans la nuit sur l'Hôtel de ville contre Robespierre et la Commune. Les révoltes étaient à cette heure hors la loi, c'est-à-dire que le premier venu pouvait les tuer. On a conjecturé que le bras de Merda avait été armé à l'avance pour frapper le coup décisif; mais on n'a aucune preuve de cette assertion. Vers deux heures du matin, les forces conventionnelles arrivèrent sur la place de Grève, où une pluie torrentielle avait rendue déserte. Bourdon, à la tête de sa troupe, put pénétrer dans l'Hôtel de ville et parvenir jusqu'à la porte de la salle de l'Égalité, où siégeait le conseil général de la Commune. Robespierre, à ce moment même, vaincu par les instances de ses amis, se décidait à signer l'appel à l'insurrection. Déjà il avait tracé les deux premières lettres de son *Ro...*, quand Merda, par la porte entr'ouverte, à une distance d'environ 4 mètres, étendit le bras et lui tira, dit-on, un coup de pistolet qui le blessa à la joue. Le papier fut éblouissant de larges gouttes de sang (la pièce existe encore). La salle fut aussitôt envahie; la Convention triomphait.

On a longtemps débattu la question de savoir si Robespierre ne s'était pas plutôt lui-même tiré le coup de pistolet. Dans un fragment publié des mémoires inédits de Barras, le récit posthume de Merda se trouve contredit formellement. Barras montre ce qu'aurait d'inraisemblable l'ordre qu'on n'a jamais produit donné par le comité de Salut public à un simple gendarme de dix-neuf ans, cette mission, qui impliquait un commandement, d'aller mettre en arrestation les représentants et les membres de la Commune insurgés. Mais ceci se rattache à l'hypothèse du suicide de Robespierre, et nous examinerons cette question tant controversée à la place qui lui appartient réellement (v. ROBESPIERRE). Nous remarquerons cependant que, dans la relation que vient faire Bourdon lui-même à la Convention, quelques instants après l'événement, en présentant aux députés le gendarme Merda, il dit positivement que c'est lui qui a tué Robespierre. Ce ne fut que deux jours après qu'on parla de suicide. Dans le rapport officiel présenté à la Convention et inséré au *Bulletin*, on lit, en effet : « Nous traversons la grande salle d'où les conspirateurs avaient fui. En entrant dans celle du secrétariat, Robespierre l'ainé se donne un coup de pistolet dans la bouche et en reçoit un en même temps d'un gendarme (que Léonard Bourdon a pris pour la Convention). Le tyran tombe baigné dans son sang, etc. »

Dans la relation emphatique et incohérente qu'il a laissée, Merda raconte qu'il s'était glissé avec quelques gendarmes dans l'escalier, traversant les robespierristes en se donnant pour une ordonnance secrète, qu'il se jeta ensuite dans la salle et tira sur Robespierre. Écrivant longtemps après l'événement, il ment d'ailleurs sur beaucoup de détails; il se jette dans le roman, exagère son rôle, qui fut celui, non d'un combattant, mais simplement d'un meurtrier; il prétend qu'il s'élança sur Robespierre et qu'il lui présenta la pointe de son sabre sur le cœur en lui criant : « Rends-toi, traître ! » qu'il le fouilla après l'avoir frappé et trouva sur lui plus de 10,000 francs de valeurs; qu'ayant appelé à lui ses grenadiers, il dispersa les conjurés, resta maître du champ de bataille, tira ensuite sur Couthon, fit ceci, fit cela, etc. On croirait entendre un général d'armée. Cette relation, où la vérité est travestie, fut publiée, en 1825, par Berville, sous ce titre : *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor, adressé au ministre de la guerre en l'an X, par Méda, ancien gendarme, commandant d'expédition contre la Commune de Paris (in-8°)*. Ce titre de commandant est ce qu'il y a de plus grotesque. On ne voit nulle part que Merda eût alors même le moindre grade. Imagine-t-on la Convention confiant la direction d'une opération de cette importance, en ce moment de suprême péril, à un petit gendarme de dix-neuf ans absolument inconnu !

En fait, l'Assemblée donna par décret le commandement aux représentants Barras, Bourdon et autres, qui l'exercèrent en personne, rassemblèrent la force armée des sections et marchèrent sur l'Hôtel de ville. Merda faisait partie d'un détachement de gendar-

mes; ce fut lui qui porta ou qui passa pour avoir porté le coup décisif; c'est à cela que se borna son rôle.

Au reste, il exploita avec persévérance son coup de pistolet. Présenté dans cette nuit même à la Convention par Bourdon, comme celui qui avait frappé le tyran, il fut accueilli par les applaudissements et nommé, le 25 thermidor suivant, sous-lieutenant au 8^e régiment de chasseurs. Mais il ne se crut pas dignement récompensé et ne cessait de se plaindre de l'ingratitude des thermidoriens et de récriminer contre la situation inférieure qu'on lui avait faite. Un jour même, fatigué de ses obsessions, Collot d'Herbois et Barère lui avaient rudement déclaré qu'après tout on ne devait rien à un assassin. (Lettre de Merda au Directoire, en date du 20 germinal de l'an IV, collection du baron de Girardot, citée par Louis Blanc, *Revolutions*, t. XI, p. 270.)

Il obtint cependant un peu d'avancement. Napoléon, moins scrupuleux que les républicains de l'an III, et bien qu'il eût été l'ami des Robespierre et qu'il pensionnât leur sœur, finit par nommer colonel et baron de l'Empire cet homme qui se vantait d'avoir commencé sa carrière militaire par un meurtre caractérisé. M. le baron Merda fit obscurément les campagnes de l'Empire et fut tué à la bataille de la Moskova.

Sa sœur, voulant continuer l'exploitation du fameux coup de pistolet, devenu décidément comme une sorte de fief de famille, de patrimoine, sollicita, mais sans pouvoir l'obtenir, une pension de Louis XVIII, dont le gouvernement continuait cependant à servir en partie la pension donnée par le premier consul à Charlotte Robespierre, sœur de deux régicides. Telles sont les bigarrures inexplicables de la politique et de l'histoire ! — Son fils, Charles Merda, s'est fait connaître par quelques écrits sur l'économie politique, entre autres : *Projet de finances qui a pour but de procurer des fonds à nos marchés au gouvernement et au commerce* (Paris, 1831); *Projet de deux plans de finances qui ont pour but de procurer à l'État 50 millions sans intérêt, remboursables en vingt années* (Paris, 1831, in-4°).

MERDAILLE s. f. (mèr-da-ille; Il mll. — rad. merde avec la terminaison péjorative aille). Bas. Tas de merdeux, troupe impertinente de personnes et particulièrement de petits enfants : *Chasses-moi cette MERDAILLE*. Il Se dit aussi d'un seul enfant : *Que dit cette MERDAILLE ?*

MERDAILLERIE s. f. (mèr-da-ille-ri; Il mll. — rad. merdaïlle). Bas. Tas de merdeux, de gens impertinents ou sans valeur : *Toute la MERDAILLERIE du Parnasse ne peut apporter aucun secours à ma pensée*. (Merlin Coccaie.)

MERDAILLON s. m. (mèr-da-illon; Il mll. — rad. merdaïlle). Pop. Petit merdeux, enfant malpropre ou importun : *Faites taire ce MERDAILLON*.

MERDE s. f. (mèr-de — lat. merda, mot qui se rattache à la racine sanscrite mard, broyer, écraser, d'où mardu, doux, tendre, pâteux comme tout ce qui est écrasé). Bas. Gros excrément de l'homme et de quelques animaux : *MERDE de chien. MERDE de chat. MERDE d'oiseau. Tomber dans la MERDE. Nous n'approuvons pas ceux qui traduisent stercore par de la MERDE; c'est le mot propre, disent-ils; oui, mais la bienséance et l'honnêteté sont préférables au mot propre quand la fidélité de la traduction n'en est point altérée*. (Volt.) *A Rome, on ne faisait pas difficulté de parler de MERDE; Horace, le délicat Horace, et tous les poètes du siècle d'Auguste en parlent en cent endroits différents*. (De Caylus.)

— *Merde à gaillard, Mélasse, à cause de sa couleur.*

— *De merde*, Se dit pour qualifier les choses qu'on veut mépriser : *Quels hommes de MERDE !*

Voilà de beaux rameurs de merde !

SCARRON.

— Interjektiv. Sorte d'exclamation de mépris qu'on adresse à une personne dont les réclamations fatiguent : *MERDE ! va-t'en. Un général anglais, Colville, selon les uns, Maitland, selon les autres, leur cria : « Braves Français, rendez-vous ! » Cambronne répondit : « MERDE ! »* (V. Hugo.)

— *Merde de chien*, Chose ou personne de peu de valeur : *M. le préfet ! ce n'est pas une MERDE DE CHIEN*.

— Loc. fam. *Il y a de la merde au bout du bâton*, C'est une sale affaire où l'on ne peut que gagner de la honte.

— Prov. *Plus on remue la merde, plus elle pue*, Plus on approfondit une affaire honteuse, plus on s'aperçoit de la honte de ceux qui y ont trempé.

— Pêche. *Merde de cormoran*, Matière dure et noire, qui paraît être du varech décomposé et desséché comme la tourbe.

— Ornith. Variété d'alcyon.

— Bot. *Merde du diable*, Nom donné à l'assa-fetida, à cause de sa puanteur.

— Géol. Marne bitumineuse qu'on trouve aux environs de Syracuse.

— Adj. *Merde d'oe, Qui a la couleur de la merde de l'oe, entre jaune et vert : Des rubans MERDE D'OE*.

MERDEUX, **EUSE** adj. (mèr-deu, eu-ze —

rad. merde). Bas. Sali de merde : *Enfant tout MERDEUX. Lingre MERDEUX. Chemise MERDEUSE*.

— Loc. fam. *Bâton merdeux*, Personne intenable, et qui ressemble à un bâton sale qu'on ne sait par où saisir. *Cas merdeux*, État d'une personne coupable : *Son cas est MERDEUX*.

— Substantif. Personne salie de merde : *Petit MERDEUX*.

— Petit polisson, enfant ou personne sans conséquence : *Un mauvais MERDEUX. Est-il fier, ce MERDEUX ! Laisse dire cette MERDEUSE*.

MERDICOLE adj. (mèr-di-ko-le — du lat. merda, merde; colo, j'habite). Entom. Qui construit son nid avec des excréments d'animaux herbivores : *Fourni MERDICOLE*.

MERDIGÈRE adj. (mèr-di-jè-re — du lat. merda, merde; gero, je porte). Entom. Dont la larve se couvre de ses propres excréments : *La larve du criocère MERDIGÈRE ravage et souille la fleur du lis*.

MERDIVORE adj. (mèr-di-vo-re — du lat. merda, merde; voro, je dévore). Entom. Qui se nourrit d'excréments.

MERDRIGNAC, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 30 kilom. E. de Loudéac; pop. aggl., 809 hab. — pop. tot., 3,387 hab. Fabrique de draps, forges et hauts fournaux dans la forêt de la Hardouinaie. Commerce de fer, peaux, chanvre, toiles et voiles et beurre. Aux environs, ruines du château de la Hardouinaie.

MÈRE s. f. (mè-re — lat. mater, mot qui se rattache au sanscrit mātā, dérivé de l'articulation enfantine mā, à laquelle on a joint le suffixe tar comme nom d'agent. Pictet présume une liaison avec la racine mā, créer, produire, et mātā serait ainsi celle qui met les enfants au jour). Femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants : *Devenir MÈRE. Ma MÈRE. Être MÈRE de huit enfants. Un prêtre, qui essayait de consoler une MÈRE sur la perte de son fils, lui cita l'exemple d'Abraham. « Ah ! monsieur, lui dit-elle, Dieu n'aurait jamais demandé ce sacrifice à une MÈRE ! »* Barneveldt laissa deux fils, René et Guillaume; le ressentiment de la mort injuste de leur père et le désir de le venger les engagèrent dans une conspiration contre Maurice; elle fut découverte; Guillaume se sauva, René fut pris; sa MÈRE demanda grâce au prince Maurice.

« Vous ne m'avez pas demandé celle de votre mari, lui dit le prince. — Mon mari était innocent, répondit-elle, mon fils est coupable. » La même cause qui rend les MÈRES fécondes pour produire les rend aussi tendres pour aimer. (Boss.) MÈRES, donnez à vos filles un sens droit et un cœur honnête. (J.-J. Rousseau.) Créer des MÈRES est toute l'éducation des femmes. (Mme de Campan.) La MÈRE est le premier, le plus sûr instituteur de sa jeune famille. (Mme Monmarçon.) Presque tous les grands hommes ont eu pour MÈRE une femme supérieure. (Mme Monmarçon.) Une MÈRE doit tout savoir pour tout consoler ou tout purifier. (E. Legouvé.) Quand les pères ne savent pas ce qu'ont leur fille, les MÈRES le deviennent. (Balz.) Le cœur d'une MÈRE est un abîme au fond duquel il se trouve toujours un pardon. (Balz.) Presque toutes les actrices sont des MÈRES d'une tendresse ineffable et d'un courage héroïque. (G. Sand.) L'enfant est plus intime à la MÈRE qu'au père. (L'abbé Bautain.) Les institutions divines et sociales destinent la femme aux trois états de fille, d'épouse et de MÈRE. (Mme de Rémusat.)

Que ne peut point un fils sur le cœur d'une mère ?

CORNÉILLE.

Le crime d'une mère est un pesant fardeau.

RACINE.

Eh ! qui pourrait compter les bienfaits d'une mère ?

DUCLUX.

La mère est ici-bas le seul dieu sans athée.

LEGOUVÉ.

Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère.

LEGOUVÉ.

La mère embrasse en paix le fils qui lui sourit.

V. HUGO.

O bonheur d'être mère, ô volupté suprême,

Que l'on ne conçoit bien qu'en l'éprouvant soi-même.

A. BARRIER.

Oh ! l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie,

Pain merveilleux que Dieu partage et multiplie !

V. HUGO.

Dans le cœur d'une mère, oh ! oui, la vie est double.

Elle voit l'avenir plein de jour et d'espoir

Du front de ses enfants rayonner son soir.

LAMARTINE.

« Femme qui remplit ses devoirs envers ses enfants : *Qu'une fois les femmes redevenaient MÈRES, bientôt les hommes redevenaient pères et maris*. (J.-J. Rousseau.)

— Femelle d'animal qui a des petits : *Prendre au nid les enfants et la MÈRE. On assure que les MÈRES buffles refusent de se laisser têter par les veaux*. (Buff.) *Le dauphin marin nouveau-né ne cesse d'être auprès de sa MÈRE*. (Lacép.)

Mère lionne avait perdu son faon.

LA FONTAINE.

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

Reprit l'agneau ; je tette encore ma mère.

LA FONTAINE.

Veuux-tu pour ta charrie un taureau vigoureux,

Des mères avec soin il faut choisir l'espèce.

DELILLE.

— Pop. Titre familial que l'on donne à une

femme du peuple d'un âge avancé : *La MÈRE François. Ohé ! dites-donc, la MÈRE. Comment cela va-t-il, Mère Joseph ?* Titre que les petites marchandes de Paris donnent aux dames vieilles ou jeunes : *Achetez-moi ce brochet, ma petite MÈRE*.

— Fig. Personne qui donne à quelqu'un des soins maternels : *Les catholiques appellent Marie la MÈRE des affligés. Moment fatal pour tant de pauvres dont elle était la MÈRE et la protectrice* (Fluch.) « Objet qui fournit à quelqu'un sa subsistance, ou dont il tire quelque chose d'essentiel : *On aime la terre où l'on habite ensemble ; on la regarde comme une MÈRE et une nourrice commune ; on s'y attache et cela unit*. (Boss.) *L'université est notre MÈRE, la prospérité n'est que notre marâtre*. (Montesq.)

..... Notre mère nature

Comme toute autre mère à ses enfants gâtés.

TH. GAUTIER.

« Objet auquel un autre objet doit son existence : *Si la religion chrétienne est fille de la religion juive, c'est une fille rebelle contre sa MÈRE*. (Bignon.) *Les mots latins desquels s'altèrent aux mots latins, les altèrent, les déformèrent, et de ce mélange bizarre, irrégulier, naquit la langue romane, MÈRE de la langue française*. (Boissonade.)

La vigne est mère du vin.

P. DUPONT.

« Objet auquel une personne doit sa fortune, son état ou sa réputation : *Né de la République, Bonaparte a tué sa MÈRE*. (Chateaub.) « Source, cause, origine : *La licence est MÈRE de tous les excès*. (Boss.) *La vanité est la MÈRE d'une injustice continuelle*. (La Rochef.) *L'ignorance est la MÈRE de la prévention*. (Vauven.) *L'équivoque a été la MÈRE de la plupart de nos sottises*. (Volt.) *La vanité est la MÈRE des ridicules*. (Marmontel.) *La sincérité est la MÈRE de la vérité et l'enseignement de l'honnête homme*. (Dider.) *L'exactitude est fille de la probité et MÈRE du crédit*. (De Jussieu.) *La polygamie est la MÈRE et la fille de l'esclavage domestique*. (Portalis.) *La colère, comme la faim, est MÈRE des mauvais conseils*. (Chateaub.) *Quoi qu'en dise notre grand fabuliste, la méfiance est MÈRE de l'inquiétude, la défiance seule est MÈRE de la sûreté*. (Descuret.) *La sobriété est regardée par tous les moralistes comme la MÈRE de la santé et de la sagesse*. (Descuret.) *L'oïveté est la MÈRE inévitable de la dépravation*. (Lacordaire.) *La réflexion, MÈRE de la liberté et fille de la liberté, est un acte libre qui produit des actes libres*. (Cousin.) *La nécessité est MÈRE de l'invention*. (Scherer.) *La liberté est la MÈRE de toute morale*. (E. Laboulaye.)

Nécessité d'industrie est la mère.

GRESSET.

L'extrême peur souvent est mère du courage.

A. BARRIER.

Nuit, mère des festins, mère de l'allégresse,

Toi qui prêtes le pan de ton voile à l'amour,

Fais-moi, sous ton manteau, voir encore ma maîtresse.

TH. GAUTIER.

« Lieu de première origine, de fondation : *L'Égypte est la MÈRE de la civilisation. La Chaldée est la MÈRE de l'astronomie*. Grèce, ô mère des arts, terre d'idolâtrie, De mes vœux insensés éternelle patrie !

A. DE MOSSET.

— *Mère de famille*, Femme mariée qui a des enfants : *Une bonne MÈRE DE FAMILLE. Les vanités de la toilette sont déplacées chez les MÈRES DE FAMILLE*.

La première vertu des mères de famille,

C'est d'être industrieuse à manier l'aiguille.

PONSARD.

— *Grand-mère ou Mère grand*, Mère du père ou de la mère : *Avoir encore ses deux GRAND-MÈRES. Si Dieu me salue le moule du bonnet, c'est le pot au vin, comme disoit ma MÈRE GRAND*. (Rabelais.) « Se dit par plaisanterie d'une vieille femme, en général : *Une vieille GRAND-MÈRE*.

Il vous convient d'extirper ces chimères,

Épouvantail d'enfants et de grand-mères.

J.-B. ROUSSEAU.

— *Belle-mère*, Femme du père par rapport aux enfants d'un autre lit : *Madame, c'est avec justice que le ciel vous a concédé le nom de BELLE-MÈRE*. (Mol.) « Mère de l'un des époux par rapport à l'autre : *La BELLE-MÈRE est quelquefois jalouse de l'autorité de sa bru dans le ménage de son fils*.

— *Mère nourrice*, Personne qui a nourri de son lait un enfant qui n'est pas né d'elle : *La MÈRE NOURRICIE remplace si bien l'autre mère, qu'il peut arriver que l'enfant, habitué à une affection sincère, ne puisse se désaccoutumer à ses soins et qu'il ne connaisse plus sa mère*. (Duplessis.) « Fig. Objet d'où l'on tire sa substance : *L'agriculture est la MÈRE NOURRICIE de l'homme*. (Th. Gaut.)

— Pop. *La mère aux écus*, Femme très-riche ou qu'on suppose telle. « *Ma mère l'oe*, Vieille femme qui joue un rôle fréquent dans les contes d'enfants, et qu'on représente avec un grand nombre de marmots qui sortent de dessous ses jupes. « *Conte de ma mère l'oe*, Discours en l'air et qui n'a aucune apparence de raison ou de vérité.

— Poétiq. *Mère commune*, La terre, parce que le premier homme a été fait de terre, d'après le récit de Moïse : *Je me sers du nou-*

veau semoir avec succès, et je force notre MÈRE COMMUNE à donner moitié plus qu'elle ne donnait. (Volt.) *Il Mère d'amour, Vénus, mère de l'Amour.*

Mère d'amour, suivant mes premiers vœux, Dessous tes loix remettre je me veux.

DU BELLAY.

— Loc. fam. *Vouloir apprendre à sa mère à faire des enfants, Vouloir apprendre aux autres ce qu'ils savent parfaitement. Il Renvoyer quelqu'un chez sa mère grand, Le réprimander vertement. On ne le trouve plus, la mère en est morte, C'est une chose devenue très-rare. Il C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus, On ne m'y prendra plus, je ne recommencerai pas. Il Il n'est fils de bonne mère qui... Se dit de toute personne bien née : IL N'EST FILS DE BONNE MÈRE qui ne resente une injure en face.*

— Hist. *Confrérie ou Compagnie de la mère folle, Société bouffonne qui a existé à Dijon de 1454 à 1630, et dont le prieur portait le nom de mère folle.*

— Hist. relig. *Titre qu'on donne fréquemment à l'Eglise : Notre sainte MÈRE l'Eglise. L'Eglise ne fait que gémir; MÈRE affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment. (Boss.)* *Titre donné à une Eglise qui en a fondé d'autres ou qui a établi des congrégations : Notre-Dame de Paris est la MÈRE de quatre filles. Il Titre qu'on donne aux abbesses et supérieures de couvents, et à toutes les religieuses du chœur dans certaines communautés : Les abbesses Agnès, La mère abbée, Notre mère supérieure, Première mère, Mère de tous les hommes, Eve, la première femme, d'après le récit biblique. Il Première mère, Titre que l'on donne, dans certaines contrées, à la Vierge Marie. Il Mère de Dieu, Nom donné également à Marie, mère de Jésus. Il Clercs réguliers de la mère de Dieu, Congrégation fondée à Lucques, en 1583, pour la propagation de la doctrine chrétienne. Il Mère de l'Eglise, Nom donné quelquefois à des saintes illustres, par comparaison avec les Pères de l'Eglise.*

— Mythol. *Surnom de Minerve, chez les Éléens. Il Surnom donné aux femmes qui élevèrent Jupiter en secret. Il Mère des dieux, Grande mère, Mère nourrice, Surnom de Cybèle.*

— Théâtre. *Mères nobles, Genre de rôles comprenant ceux des femmes âgées et d'une condition élevée.*

— Compagnonnage. *Titre donné à des individus, hommes ou femmes, qui s'occupent de placer les ouvriers exerçant une même profession : La MÈRE des charpentiers. La MÈRE des tailleurs de pierre. Il Mère des compagnons, Femme ou homme qui tient une sorte d'auberge pour les compagnons du devoir, s'occupe de les placer, se charge de tous leurs intérêts.*

— Chasse. *Espèce de carrefour où se présente le terrier du renard ou du blaireau, et auquel aboutissent les galeries qui viennent du dehors et celles qui conduisent aux acculs.*

— Techn. *Contre-épreuve en plâtre du modèle type, qui, par le surmoulage, sert à faire les moules destinés à la fabrication des pièces de poterie : Le modèle sert d'abord à faire des MÈRES, c'est-à-dire des moules qui ne sont pas destinés à produire des pièces de poterie, mais de nouveaux modèles. (Salvetat.)* *Tonneau dans lequel on met le vin qu'on veut convertir en vinaigre. Il Sorte de dépôt qui se forme dans le vinaigre et sert à aigrier le vin. Il Mère des mines ou Mère à maréchal, Veine de houille grasse, propre au travail des maréchaux. Se dit dans le Bourbonnais.*

— Comm. *Mère d'émeraude, Nom commun à plusieurs pierres vertes qui ne sont pas des émeraudes. Il Mère de girofle, Clou de girofle qui porte son fruit arrivé à maturité.*

— Agric. *Végétal cultivé pour fournir des graines, des marcottes, des boutures ou des greffes pour la reproduction.*

— Econ. rur. *Mère artificielle, Abri destiné à recevoir les jeunes poullets, dans les appareils à éclosion.*

— Pathol. *Mal, vapeurs de mère, Affection de la matrice qui produit des vapeurs ou nausées.*

— Érpét. *Mère d'eau, Autre nom du serpent devin.*

— Ichtyol. *Mère des harengs, Nom que les pêcheurs donnent à l'aloise, parce qu'elle est plus grosse que le hareng, auquel elle ressemble d'ailleurs.*

— Entom. *Mère à poux, Nom vulgaire des scarabées géotropes et onites, dont le corps est fréquemment couvert de cirons, et du blaspé présent, qui a la réputation imméritée de donner de la vermine aux enfants.*

— Adjectif. *Qui a des sentiments maternels :*

Je suis mère pour l'un, et pour l'autre marâtre.

C. DELAVIGNÉ.

— Fig. *Capital, foncier, principal, propre à fournir des développements : Une idée MÈRE. En administration, toutes les sottises ont MÈRES. (De Lévis.) Une idée MÈRE vaut cent expédients stériles. (E. de Gir.)* *Qui est la source, l'origine de quelque chose : La morale est la science MÈRE du devoir. (Sanial-Dubay.)*

— *Mère patrie, Etat qui en a fondé d'au-*

tres on qui a fondé des colonies : *Tôt ou tard les colonies lointaines se détachent de la MÈRE PATRIE.*

— Hist. *Reine mère, Mère du roi régnant, reine douairière.*

— Philol. *Langue mère, Langue qui est l'origine d'une ou de plusieurs autres langues : On a donné le nom de LANGUES MÈRES à celles dont quelques idiomes connus sont dérivés. (Volt.) Les dialectes germaniques ont pour origine une LANGUE MÈRE dans laquelle ils puisent tous. (Mme de Staël.)*

— Pêche. *Mère perle, Grosse hultre perlière qui contient un certain nombre de perles.*

— Agric. *Mère branche, Branche qui tient au tronc et sur laquelle naissent d'autres branches.*

— Anat. *Dure-mère, Pie-mère, Membrane qui enveloppe le cerveau. V. ces mots à leur rang alphabétique.*

— Chim. *Eau mère, Eau de cristallisation, après que les cristaux se sont déposés au fond : EAUX MÈRES du sel marin. Eau MÈRE du nitre.*

— Ornith. *Mère caille ou Mère des cailles, Nom vulgaire du râle de genêts. Il Mère Carry, Grand pèrel des Espagnols.*

— Encycl. *Linguist. Pictet distingue dans toutes les langues deux catégories des noms du père et de la mère. Les uns procèdent directement de l'enfant et sont empruntés à ses premiers bégayements; on ne saurait y voir que de pures onomatopées sans aucune signification propre. Les autres rentrent dans la classe des formations régulières et expriment ou ont exprimé les rôles attribués aux deux parents. Les premiers, de beaucoup les plus nombreux, présentent de fréquentes ressemblances chez les peuples les plus divers, par cela seul que les organes de la parole, surtout au moment l'enfance, sont les mêmes partout, et, dès lors, ces analogies ne prouvent rien pour une origine commune. Les autres s'expliquent, ou devraient s'expliquer par les langues particulières; mais ils restent souvent obscurs à cause de leur ancienneté même. Un savant linguiste allemand, M. Buschmann, a réuni et comparé les noms du père et de la mère dans une foule de langues des deux mondes. Il montre qu'ils se réduisent à un nombre limité d'articulations, lesquelles sont précisément celles que fait entendre l'enfant dès ses premiers efforts pour parler. Les labiales et les dentales y règnent presque exclusivement, à côté de leurs nasales respectives, avec ou sans reduplication.*

De là les formes *pa, ba, ta, da, ma, na*, ou bien *ap, ab, at, etc.; apa, aba, ala, etc.*, ou enfin redoublées, *papa, tata, mama, nana*, qui se retrouvent également dans l'ancien et le nouveau continent. Buschmann remarque que

Sanscrit	Pitar (nominatif pītā)		Mātar (nominatif mātā).
Zend	Pitar, pitar.		
Persan	Padar, pid.		Mādar, mazar, mād, mdrū.
Beloutchi	Pitha.		Māh.
Boukharien	Peder.		Mader.
Afghan	Pelar.		Mōr.
Arménien	Hair.		Mair.
Ossète	Fid.		Made, mad.
Grec	Patēr.		Méter.
Latin	Pater.		Mater.
Ancien irlandais	Athir, athair.		Mathir, mathair.
Gothique	Fader.		
Anglo-saxon	Fader.		Modor.
Scandinave	Fadir.		Modir.
Ancien allemand	Fatar.		Mōter.
Lithuanien			Mote, motere, mère et femme.
Ancien slave			Matif, génitif matere.
Russe			Mati.
Polonais bohémien			Matka.
Illyrien			Matti, génitif mattere.

Pour former les thèmes *pitar* et *matar*, il semble évident, selon Pictet, que les anciens Aryas ont rattaché les articulations enfantines *pa* et *ma* à deux racines verbales qui se sont trouvées offrir un sens approprié, savoir : *pā*, protéger, conserver, garder, et *mā*, créer, produire, faire, proprement mesurer. Bien qu'en fait ces racines n'eussent rien de commun avec les deux syllabes instinctives, il n'en résulte pas moins que l'ancienne langue a voulu désigner le père comme le protecteur des enfants et la mère comme celle qui les met au jour. Il est curieux de trouver dans le *Rig-Veda* au masculin *mātar* avec le sens de créateur. À la forme *am*, variante de *ma*, appartient peut-être le sanscrit *amā*, mère, diminutif *amāikā*, plus rarement le latin *amita*, tante, et l'ancien allemand *amma*, nourrice.

Pictet signale quelques autres noms empruntés au parler des enfants et dont l'extension, considérable ailleurs, est plus restreinte dans les langues aryennes. Ainsi la forme *an* se montre dans l'ossète *ana*, père, et l'ancien allemand *and*, aïeul, *ana*, aïeule. D'après le glossaire de Cormac, les Irlandais patens appelaient *Ana* la mère de leurs dieux. Le thème redoublé *hana* a reçu des applications variées. Le persan *nānd*, beloutchi, *nāno*, désigne l'aïeul maternel; l'albanais *nann*, *nanna*, le père, le grec *nanū*, *nenna*, la tante, l'irlandais *nain*, la mère, le kymrique *nain*, l'aïeule. Ces transitions de sens du père à la mère et de tous deux à l'aïeul et à l'aïeule, à l'oncle et à la tante, puis à la nourrice, sont partout fré-

quentes, car l'enfant, qui donne ces noms, ne peut que répéter le petit nombre de sons articulés qui constituent toute sa langue.

— Philol. *mor. Quels que soient les préjugés que l'on apporte dans l'étude de la femme, qu'on soit enclin à la vanter à l'excès ou à la dénigrer sans mesure, on ne saurait lui contester dans la société humaine un rôle dont l'importance capitale la place au-dessus de toute critique, de toute discussion, de toute ratiocination ou mauvaise; c'est le rôle de mère. Qu'elle remplisse notre vie de joies sans pareilles ou qu'elle la tourmente par d'incessantes taquineries; qu'elle soit un type accompli de malice ou un modèle pur d'amour et de tendresse; qu'on maudisse sa légèreté ou qu'on exalte son dévouement; qu'on l'accuse d'être soupçonneuse, délicate, orgueilleuse, vindicative, ou qu'on la trouve bonne, douce, soumise, modeste, c'est un sujet éternel de guerre entre les partisans et les amis de la femme; mais elle est mère : elle a reçu de la nature la triple et sublime mission de concevoir, de mettre au monde et d'élever le genre humain. Il convient donc d'oublier absolument les lacunes de son caractère, les périls de ses séductions, les imperfections de sa nature, et de ne plus se souvenir que de ce grand fait qui est comme la raison unique de son être.*

Nous sommes contraint, toutefois, d'ajouter immédiatement une observation, toujours nécessaire quand on étudie une nature aussi complexe : c'est que dans la mère elle-même

il y a en réalité deux femmes, la femme de la nature et la femme de la société, et qu'entre les deux il y a quelques oppositions regrettables. Pour étudier d'une façon impartiale et sans crainte d'erreur la mère instinctive, la mère telle que la nature l'a faite, la vraie mère en un mot, nous ne connaissons pas de procédé plus facile et plus sûr que d'étudier la maternité chez les femelles des animaux. Aucun raisonnement philosophique, aucune considération morale, ou mécanique, ou métaphysique, ne peut rendre raison de l'instinct maternel; mais il est plus difficile encore d'admettre la force que d'en expliquer la cause. « Qui n'a pas vu, dit Toussaint, la poule, la dinde, la perdrix ou la caille défendre leurs petits ne peut avoir l'idée de l'herosisme. Un homme qui déplorerait une seule fois dans le cours de sa carrière de citoyen la dixième partie du dévouement que ces pauvres bêtes déploient à toute heure de leur existence pour assurer le salut de leur couvée plantureuse aurait des places d'honneur à tous les théâtres durant sa vie, et des statues dans tous les forums après sa mort. Une perdrix qui traîne de l'aile et fait la blessée devant le chien, qui lui saute au visage pour lui crever les yeux; une pie-grièche qui met en fuite par la vigueur de sa résistance le gamin malfaiteur qui a médité l'invasion de son domicile; le cygne qui ne veut pas laisser un cavalier boire aux eaux de ses petits, toutes ces pauvres mères dont l'existence n'est qu'une longue série d'actes héroïques et de dévouement, sublimes ne comprendraient point notre admiration pour l'Athénien Crodus ou le Romain Curtius... Lorsque le moineau doit s'occuper du nid, un sentiment nouveau va se manifester chez lui, l'amour de la progéniture. Il faut songer à mettre à l'abri ces pauvres petits étres qui naîtront sans plumes, nus comme nos premiers parents. Cette préoccupation rend le moineau un peu réfléchi; mais à peine a-t-il ramassé les premiers fétus de paille, que la joie s'empare de lui. Il revient cent fois par jour, portant à son bec une brindille; il l'ajoute aux premières, se met à pépier comme s'il était content de lui; il reprend son vol, retourne au champ, va, vient ainsi toute la journée, regardant sans en avoir l'air si personne n'est à la fenêtre, s'il n'y a pas d'ennemi derrière les rideaux. »

Chose bizarre, cependant : ce violent amour de la progéniture qui distingue la femelle et qui se retrouve chez la femme avec quelques nuances que nous signalerons plus loin, ne serait, au dire de l'ancienne physiologie, qu'une affection pour un étranger tout à fait inexplicable. Dans ce système, qui a prévalu jusqu'à nos jours, la femme, sorte d'organe supplémentaire, espèce de matrice organisée, moule vivant, mais purement passif, recevait tout et ne donnait rien; la mère, en un mot, serait une fiction, le père seul existerait. La nature, par une bizarre conception, aurait partagé les rôles entre un mâle presque toujours égoïste, qui ne connaît même pas les petits qu'il a procréés, et une femme aimante sans raison, prête à donner sa vie pour des étres qui lui sont de rien. « Le croirait-on ! s'écrie E. Legouvé; la science, pendant quatre mille ans, c'est-à-dire jusqu'à dans notre siècle, a refusé à la femme le titre de créatrice. Les savants ont prétendu que la mère n'était pas mère. Ce fait aussi curieux qu'important demande un examen approfondi... Je parcourais un jour, ajoute l'auteur de l'Histoire morale des femmes, les monuments primitifs de la législation orientale, et j'y cherchais ce qui regarde la mère, quand tout à coup mes yeux tombèrent sur une phrase qui me fit tressaillir d'étonnement; cette phrase, la voici : *La mère n'enfante pas, elle porte. (Lois de Manou.)* La mère n'enfante pas ! Qu'est-ce donc que la mère ? qu'est-ce donc que l'enfant ? Le cours des lignes suivantes pour chercher le sens de ce système énigmatique, et je le lus ce qui suit : « Lorsque vous choisissez la saison convenable, et que vous semez dans un champ bien préparé des graines mûres, ces graines se développent bientôt en une plante de la même espèce. Peu importe que ce soient des semences de riz ou de sésame, le champ vous rendra ce que vous lui avez donné; car il n'est pour rien dans la nature des plantes, il ne contribue qu'à leur nourriture, et la semence dans sa végétation ne déploie aucune des propriétés de la terre. Il en est ainsi pour la reproduction des êtres humains : l'homme est la graine, et la femme est le champ. La femme ne détermine pas le caractère de l'enfant, elle donne ce qu'elle a reçu, et il file naïf toujours doué des qualités de celui qui l'a engendré. »

Ces idées, contre lesquelles protestait le seul bon sens, me paraissent si monstrueuses que je les rejetai comme un des mille contes fantastiques de l'Orient, et pour absurde l'antiquité d'une telle doctrine, je m'adressai au prince des naturalistes grecs, à Aristote. Que trouvai-je dans ce grand homme ? ces mots : « Le père seul est créateur. » Je cherchai refuge dans le moyen âge et je fis appel à cette science qui comprenait alors presque toutes les sciences, la théologie. Saint Thomas, dans son chapitre de la *Charité*, me dit : « Le père doit être plus aimé que la mère, attendu qu'il est le principe actif de la génération, tandis que la mère y est seulement le principe passif. » J'interrogeai les savants des siècles suivants, presque tous répétaient

cette doctrine de Manou : « Le pouvoir procréateur est le pouvoir mâle. La procréature de tous les êtres animés est distinguée par les marques du pouvoir mâle. » Enfin, les littérateurs illustres de nos jours, prenant à la fois exemple et appui sur la genèse indienne, et lui empruntant ses comparaisons comme ses raisons, ont été plus loin encore et ils ont dit : « Il y eut un premier chéne ; ce premier chéne couvert de glands conté ; nait en lui, non-seulement les chénes auxquels il a donné naissance, mais les chénes issus de ceux-là et ceux qui leur ont succédé ; toutes les générations à venir des chénes, renfermées dans ces premiers glands avec leurs puissances latentes, sous forme de germes embollés les uns dans les autres, en sortent à leur tour et continuent à en sortir, semblables à des feuilles que l'on dépile successivement. Telle est l'image de la genèse humaine. Adam contenait en lui, non-seulement Caïn, Abel et leurs sœurs, mais tous les êtres humains qui sont nés depuis le commencement du monde et qui naîtront jusqu'à sa ruine. Quant à Eve, sa seule part à la perpétration de la race humaine fut celle de la terre qui a reçu et alimenté les fruits du chéne. Eve est la nourrice. »

Des expériences directes ont renversé cette ancienne doctrine et démontré le rôle actif de l'œuf et par conséquent de la femme dans l'acte de la conception. Mais déjà un savant distingué, M. Mathieu, dans ses *Etudes cliniques sur les maladies des femmes*, était arrivé à la même conclusion par des considérations plus larges et qui conviennent mieux à notre sujet : « Prenez, dit-il, un géranium rouge et le géranium appelé le roi des noirs ; introduisez le pollen de l'un dans le pistil de l'autre, et il en résultera une espèce nouvelle, un hybride. Eh bien, presque toujours cette fleur hybride produira le type maternel plutôt que le type paternel, c'est-à-dire que, si le géranium rouge est la fleur femelle, l'hybride tiendra du géranium rouge, et les fleurs qui naîtront d'elle tendront toujours à retourner de plus en plus à cette espèce. De même dans les animaux : Croisez un cheval et une ânesse, il en résulte le bardeau qui tient plus de l'âne que du cheval. Croisez, au contraire, un âne et une jument, vous obtenez le mulet, qui reproduit plutôt le cheval que l'âne. De même enfin, dans les races humaines, un peuple conquérant vient s'établir violemment sur une terre étrangère, comme, par exemple, les Francs sur la Gaule. En général, que résulte-t-il de leur alliance avec les femmes indigènes ? Qu'après quelques générations, le peuple formé de ce croisement reproduit les caractères, non de la race conquérante, mais de la race conquise ; les mères ont absorbé le type paternel. De là le mot profond d'Etienne Pasquier : « La Gaule fait des Gaulois. »

M. Serres, de son côté, faisant porter ses observations sur des faits purement physiologiques, est arrivé aux mêmes conclusions : « Regardez, dit-il, regardez l'enfant pendant toute la gestation, avec les yeux nouveaux que vous donne l'industrie nouvelle, et vous verrez qu'il passe successivement par tous les degrés de l'être ; il est d'abord mollusque, puis poisson, puis reptile, puis oiseau, puis mammifère, puis homme ; il se construit pour ainsi dire pièce à pièce ; dès lors s'écroule la théorie de la supériorité du père. Ce n'est pas lui seul qui crée l'enfant, puisque l'enfant n'est pas encore créé comme homme quand l'action paternelle cesse. La reproduction demande donc un second agent, c'est-à-dire la mère ; la mère, qui assiste l'enfant dans l'acquisition de chacun de ses organes ; la mère, qui lui donne une à une toutes ses arnes ; la mère, qui l'élève progressivement jusqu'au type humain. La mère, contrairement à la vieille doctrine orientale, a donc une part au moins égale à celle du père dans la création de sa postérité. A lui, il est vrai, l'impulsion première, mais à elle la véritable formation. »

Certes, ces belles observations qui établissent d'une façon si décisive la part prépondérante de la mère dans l'élaboration de l'enfant n'expliquent pas ce grand et admirable secret de la nature : l'amour maternel. Mais elles mettent au moins, entre les faits de la génération et cette tendresse merveilleuse, un accord qui satisfait l'esprit ; nous ignorons pourquoi la mère aime son enfant plus qu'elle-même, mais nous sommes heureux d'apprendre qu'il est réellement sien, et nous nous sentions troublés par cette idée qu'elle se vouait tout entière à un étranger.

Nous avons vu jusqu'où pouvait aller l'amour des animaux pour leurs petits, et nous avons annoncé en même temps qu'il différait en quelques points de l'amour de la femme pour les siens. Cette différence se trahit tout d'abord par un fait qui n'est, hélas ! pas à l'avantage de la femme : aucune femelle d'animal ne renonce volontairement à allaiter ou à nourrir ses petits ; un très-grand nombre de femmes se résignent, sans raison sérieuse, à se séparer des leurs ; quelques-unes même, il faut tout dire, les éloignent avec empressement. Est-ce à dire que l'instinct de l'amour maternel est moindre chez la femme que chez la bête ? Non, assurément ; mais l'instinct triomphe nécessairement chez la bête, parce qu'il y existe seul, au lieu que chez la femme il est toujours combattu et

souvent vaincu par des passions, des préjugés, des habitudes contraires. Il n'en est pas moins triste de reconnaître que la femme, corrompue par une fausse civilisation, sacrifie à son plaisir, à ses aises, à son orgueil ou à d'absurdes convenances sociales un devoir sacré que celui de donner à ses enfants le lait que la nature avait préparé dans son sein.

Après cette première erreur, souvent suivie de beaucoup d'autres, moins graves heureusement, la nature reprend entièrement ses droits, et rien, en vérité, ne peut plus être comparé à l'amour d'une mère. Non rien, pas même l'amour de l'animal pour ses petits, amour ardent, dévoué, mais purement instinctif et passager, amour de simple prévoyance, que la nature inspire aux bêtes tant qu'il est nécessaire à l'éducation des petits, et qu'elle laisse s'éteindre dès que l'âge de ceux-ci l'a rendu inutile. L'amour de la mère ne meurt pas ; il survit au trépas, à l'ingratitude même des enfants, et c'est lui qui fait battre la dernière pulsation du cœur maternel. « Par l'amour maternel, dit E. Legouvé, l'animal touche presque à la nature humaine, et la nature humaine s'élève jusqu'à la nature divine... La paternité pour un homme est un accident, et, pour ainsi parler, une fiction ; pour les femmes, la maternité est la vie même. Ceux qui leur contestent encore leur rang de créatrices n'ont donc jamais vu une mère recevoir dans ses bras son enfant nouveau-né ? Ils n'ont donc jamais contemplé ce divin premier regard qui a donné pour un jour au fougereux Rubens, dans la figure de Marie de Médicis, le tendre génie de Raphaël ? Jamais donc ils n'ont vu une mère suivant le premier pas de son enfant, écoutant sa première parole et recevant son dernier soupir ? Quand un enfant meurt, le père pleure ; mais le temps ne respecte pas plus en lui cette douleur que les autres douleurs ; pour la mère, c'est une blessure qui ne guérit pas... Une femme, atteinte d'une maladie mortelle qui lui avait enlevé son fils dix ans auparavant, s'écria au milieu des angoisses de l'agonie : « Ah ! comme mon pauvre fils a dû souffrir ! » Torturée par son propre mal, elle ne pensait qu'à celui de son enfant. Tel est l'amour maternel. Sans égal dans la création, il naît en un instant, immense, sans bornes, sans calcul, si puissant qu'il transpore celle qui l'éprouve au delà des lois de la nature, qu'il fait de la douleur un plaisir, de la privation une jouissance, et cela non pas accidentellement, par accès, comme dans l'amour, mais toujours et sans relâche. Le temps ne l'éteint pas, la vieillesse ne le glace pas ; car pour lui pas plus de décadence que de progrès, cet autre signe d'imperfection ! Il est né le premier jour du monde aussi complet qu'aujourd'hui, et Eve en savait sur ce point autant qu'Hécube et que la reine Blanche. Est-ce assez dire ? Non. Pour dernier miracle, il renouvelle tout entier l'être qui l'éprouve et lui sert d'éducateur. Par lui, la femme coquette devient sérieuse, l'imprévoyante réfléchit ; il éclaire, il épure, il veut dire vertu et intelligence comme dévouement et amour : c'est le cœur humain tout entier !

Le grand rôle de la mère dans la famille a été compris par tous les peuples, même par ceux qui ont eu de la dignité de la femme l'idée la plus défavorable. Le rôle de la femme dans l'Inde était des plus effacés ; et, cependant, dit Legouvé, « l'épouse qui enfantait prenait le titre de *djajate*, celle qui fait renaître, parce que son mari renaissait en elle, et à ce titre était attachée la charge de veiller au feu sacré, de distribuer les aumônes et de recevoir les hôtes, honneur si envié chez les Orientaux. La *djajate* ne pouvait être répudiée, sans cause, qu'au bout de douze ans, si elle avait des filles ; jamais, si elle avait des fils. Chez les Juifs, on voit par l'acte extraordinaire de Rachel, quel rôle immense la maternité jouait dans la destinée de l'épouse. Ce n'était pas seulement sa consolation, son orgueil, c'était son soutien. Anne, femme d'Elcana, est stérile ; elle pleure et n'ose pas se montrer au temple ; son orgueilleuse et féconde rivale, Phenenna, la seconde femme de son mari, l'humilie et l'accable sans cesse de sarcasmes. Anne ne répond pas... Elle est stérile. Son mari offre un sacrifice, il donne à Phenenna et à ses enfants plusieurs parts de l'hostie, mais il n'en donne qu'une seule à Anne... Elle est stérile. Que dis-je ! cette part même, elle n'ose pas la manger, elle ne s'en trouve pas digne ; mais, prosternée aux pieds de l'Éternel et noyée de larmes, elle est si éperdue dans sa douleur que le grand prêtre veut la chasser comme si elle était ivre. Cependant le Seigneur a pitié d'elle : elle conçoit, elle est mère. Alors s'échappe de ses lèvres cet hymne entraînant si souvent répété : « Mon cœur a tressailli d'allégresse dans le Seigneur, et mon Dieu m'a comblée de gloire !... » Sublime chant d'action de grâces, qui n'est pas seulement une expression de l'ivresse maternelle, mais un hymne de délivrance, le cri de joie de la captive qui voit tomber ses fers !

À Sparte, où la patrie est tout et où tous les sentiments humains sont absolument sacrifiés à la chose publique, la mère joue un rôle plein de grandeur, mais absolument contre nature. La plus importante mission de la femme, aux yeux de Lycurgue, est de former des enfants à la patrie. Pour cela, le législateur va jusqu'à autoriser l'adultère. Il fait la femme

l'égale de l'homme, l'intéresse aux événements politiques, exalte en elle le sentiment national. L'une de ces rudes femmes envoyait dire à son fils, qui avait quitté le champ de bataille : « Il court de mauvais bruits sur ton compte ; fais les cesser, ou meurs. » Un Spartiate racontait à sa mère la manière glorieuse dont son frère était mort : « N'es-tu pas honteuse, lui dit-elle, de ne l'avoir pas suivi ? » Pendant qu'une Lacédémonienne rendait à son fils les derniers devoirs, une femme s'approchant d'elle lui témoignait quelle partiait sa douleur : « Félicite-moi plutôt, lui dit-elle ; je l'avais mis au monde afin qu'il mourût pour sa patrie ; je l'ai obtenu. » Une autre, donnant un bouclier à son fils, qui partait pour l'armée, lui dit : « Reviens avec lui ou sur lui. » On sait que c'était la coutume de porter sur leur bouclier les soldats tués dans une bataille. Une Spartiate, au milieu d'une fête publique, apprend que son fils vient de remporter la victoire, mais qu'il est mort des suites de ses blessures ; sans ôter la couronne de fleurs qu'elle avait sur la tête, elle dit aux femmes qui l'entouraient : « Il est bien plus beau de mourir sur le champ de bataille en triomphant que d'être couronné aux Jeux olympiques. » Plutarque cite des Lacédémoniennes tuant des enfants convaincus de lâcheté, d'autres qui cherchaient avec inquiétude sur le cadavre d'un fils s'il avait reçu d'honorables blessures.

À Athènes, la femme qui n'est pas encore mère est, comme la jeune fille, séquestrée au fond de ses appartements ; quand elle a enfanté, les portes du gynécée s'ouvrent devant elle, la reclusion cesse. La mère nourrit habituellement son enfant ; si elle en est empêchée par une cause quelconque, la nourrice hérite des privilèges de la mère. Homère nous représente souvent les nourrices de ses héros comme de secondes mères ; elles font, en quelque sorte, partie de la famille ; on a pour elles une amitié, une vénération, une confiance très-grandes.

« A Rome, dit l'auteur que nous citons tout à l'heure, la maternité donnait à l'épouse le droit d'héritier de son mari, le droit d'héritier d'un étranger. »

Quand les guerres civiles eurent dépeuplé l'Italie, une ordonnance fort ingénieuse de César, et dont l'intention est spirituellement prouvée par Montesquieu, déclara que les femmes qui avaient des enfants pourraient seules, avant l'âge de quarante ans, porter des pierrieres ou aller en litière ; c'était charger la coquetterie de repeupler la république. Bientôt la femme, par cela seul qu'elle était mère, appela plus d'un privilège sur la tête de son mari ; elle lui acquiesça le droit de prendre le premier des faisceaux, s'il était consul, de parler le premier au sénat, d'aspirer aux magistratures avant l'âge ; chaque enfant dispensait d'une année ; autant de faveurs dues par le mari à la mère, autant de motifs d'affection de plus dans le ménage. Enfin l'indépendance personnelle de la femme eut la même origine. La femme, à Rome, était toujours pupille. Les anciens ont voulu, dit la loi des Douze Tables, que la femme, à cause de la légèreté de son esprit, fût en tutelle. Pubère ou impubère, mariée ou fille, mère ou stérile, romaine ou non, elle demeure sous une direction étrangère. Si elle reste fille, c'est son père qui est son maître ; si elle est mariée par confarréation, c'est son mari. Son père et son mari meurent-ils, elle tombe sous la tutelle de son plus proche agnat. Si cet agnat meurt, la tutelle passe à l'agnat du second degré. Si elle perd tous ses agnats, la loi Attilia lui fait nommer par les magistrats ou les tribuns du peuple un tuteur appelé tuteur attilien. Cette chaîne ne se brise jamais ; à l'anneau qui tombe en succède toujours un autre. Or, qui détruisait enfin cette antique servitude ? Le talisman souverain, le titre de mère. D'abord un sénatus-consulte de Claude décida qu'une ingénue qui avait trois enfants, et qu'une affranchie qui en avait quatre, seraient, par ce seul fait, libres de la tutelle de l'agnat, c'est-à-dire maîtresses de leurs biens ; puis la tutelle des pères fut bornée au temps de la minorité ; enfin la tutelle attilienne elle-même fut abolie et les femmes romaines cessèrent d'être pupilles ou devenant mères. »

Les droits de la mère, en France, se confondent en général avec ceux du père. En l'absence ou après le décès du père, la mère a la tutelle et la surveillance des enfants mineurs, l'administration et la jouissance de leurs biens ; elle peut s'opposer à leur mariage. Le père seul, quand il vit, a le droit d'autoriser l'éloignement des enfants de la maison paternelle.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur le rôle et le privilège de la mère suppose à celle-ci une situation légale. Le mariage est la base de notre société ; en dehors de lui, la loi ne connaît que des abus à réprimer. Aussi la situation des filles mères est-elle des plus précaires sous notre législation. Sans doute, nous avons renoncé à servir contre les écarts de conduite qui n'intéressent pas des tiers ; sans doute, nous avons plus de peines légales contre les filles qui ne déclarent pas leur grossesse ; mais les droits attribués à l'enfant naturel reconnu sont presque nuls, et, par une étrange anomalie qui a la prétention d'être morale, il ne peut même hériter dans certaines limites dont les étrangers sont affranchis, des biens disponibles de ses

parents. Nous disions que la fille abusée est exemptée désormais d'une déclaration de grossesse ; elle est, dans certains cas, soumise à une formalité qui n'est guère moins humiliante et qui amène des suites non moins graves : si elle ne peut garder l'enfant qu'elle a eu le malheur de mettre au monde, elle doit, depuis la suppression des tours, pour le faire admettre dans un hospice, en faire la demande au bureau et déclarer le nom de la mère. Nous répétons que ces formalités ont la prétention d'être essentiellement morales et de prévenir la débauche. Il y a aussi, dans ces mesures si pénibles, une intention de répression. De répression ! est-il bien sûr qu'il y ait ici à réprimer ? La société, qui punit, est-elle convaincue qu'elle n'est pas elle-même le premier coupable ? Ecoutez M. J. Simon, qui a peint d'une manière saisissante la pente qui conduit au vice : « Toutes les autres femmes autour d'elle ont un amant, personne n'en rougit ; la misère sert d'excuse à celles qui ont encore besoin de s'excuser. Les romans, qu'elles se passent de main en main et qu'elles doivent avec avidité (c'est une de leurs passions, comme l'ivrognerie pour les hommes), traitent l'adultère de peccadille ou même (car on ne s'en fait pas faute) l'exaltent comme une vertu. On a beau travailler tout le jour dans un grenier, on est jeune, on est Parisienne, on sait ce qui se passe à deux pas de soi. Quand la jeune fille, après avoir attendu la nuit pour ne pas perdre une heure de lumière et pour ne pas être vue dans ses haillons, va reporter son ouvrage, en tremblant qu'on ne lui fasse une retenue ou qu'on ne remette le paiement à un autre jour, dès le premier pas qu'elle fait dans la rue, tout le luxe du monde lui entre à la fois dans les yeux. Les vitrines ruissellent de diamants, les plus coquettes parures appellent ses regards de Parisienne et de connaissance. Elle voit passer dans leurs équipages et dans leurs splendides toilettes les héroïnes du vice. Les théâtres, les bals publics, les concerts lui envoient des flots de musique par leurs portes béantes. Si elle n'a ni famille ni religion, qui la retiendra ? Qui donc lui apprendra, entre la misère et le luxe, à préférer la misère ? Elle n'a pas même besoin de chercher ni d'attendre une occasion. Non, non, elle a la fortune sous la main ; elle se sait, elle se sent, à chaque minute, entre l'excès du plaisir et l'excès de la souffrance. Tous les hommes ne sont-ils pas des acheteurs ? Est-ce qu'elle en doute ! Est-ce que nous méritons qu'elle en doute ? Et tous les bals de barrière ne s'ouvrent-ils pas gratuitement pour les femmes ? Est-ce pour rien que la débauche élégante a son quartier à elle dans la capitale ? qu'on cite dans le monde entier nos jardins publics, nos bals d'été et nos bals d'hiver ? qu'on a fait tout un théâtre et toute une littérature pour décrire les mœurs de nos courtisanes, et pour exalter ce qui leur reste de vertu ? Quand les filles d'atelier voient ces triomphes du vice, est-il possible que leur âme reste pure, et qu'elles ne fassent pas, dans le secret de leur cœur, des mêmes comparaisons qui poussent les hommes à la haine et à la révolte et qui les précipitent, elles, dans la débauche ? »

Et pourtant, il faut bien le dire, M. J. Simon, dans cette page qui nous montre ces malheureuses sous un jour si digne de pitié, nous a parlé que des moins excusables. Combien de filles rangées, modestes, prudentes jusque-là, ont été séduites, non point par le luxe, par la toilette, par le plaisir, mais par un amour sincère, profond, pur à son début, dont un malhonnête homme a indignement profité, et cela avec d'autant plus de sécurité qu'il sait que le monde, indulgent pour ces hontes, ne lui retirera pas son estime, que la justice elle-même, étrangère à de pareils attentats, refuse d'autoriser la recherche de la paternité ! Seule, privée de ses parents, quelquefois abandonnée par eux, repoussée et méprisée de tous, incapable de pourvoir à la subsistance de son enfant qui lui lie les bras au moment même où elle devrait travailler pour deux, que fera la jeune mère ? Quelques-unes, moins aimantes, se résignent à abandonner leur enfant à la charité publique ; d'autres, ne pouvant se résoudre à se séparer du fruit de leurs entrailles, trouvent le secret effrayant et sublime, en soignant leur enfant le jour et en travaillant la nuit, d'élever une créature humaine ; d'autres, hélas ! beaucoup trop nombreuses, acculées à une impossibilité, prennent un épouvantable parti. Ecoutez cette déclaration d'une de ces malheureuses rapportée par la *Gazette des tribunaux* : « J'étais servante depuis deux ans ; je suis devenue enceinte. Comme j'approchais du terme de ma délivrance, mon maître me donna congé avec mes gages, qui allaient à 35 francs. Je me rendis à Limoges chez une sage-femme. »

Le 22 décembre, j'accouchai chez cette sage-femme d'une fille. Dès avant mes couches, j'avais une forte inflammation. La montée du lait ne s'étant pas faite, je n'ai pu donner le lait à ma petite fille. La sage-femme avait fait baptiser mon enfant. Comme je n'avais pas de lait du tout et que j'étais toujours malade, la sage-femme me présentait ainsi que mon enfant à l'hospice de Limoges : on nous a repoussées. Comme je n'avais plus d'argent la sage-femme m'a déclaré, le 28 décembre dernier, qu'elle ne pouvait pas me garder plus longtemps. J'ai donc

été obligée de sortir de chez elle, et j'en suis sortie le jour même entre midi et une heure, emportant mon enfant avec moi. Jusque-là elle avait été nourrie de lait d'âne sucré; depuis ce moment jusqu'au lendemain soir que la petite est morte, elle n'a plus rien pris, ni moi non plus. Je n'avais rien à lui donner. Le 28 décembre, la nuit, je m'arrêtai à un village, et je demandai à une maison où j'entraî à y fêter pendant la nuit par charité. Il fusait bien froid. Comme on n'avait pas de lit, on me perçut de passer la nuit dans la bergerie avec mon enfant. C'étaient de pauvres gens, et je n'ai rien osé demander pour mon enfant.

Le lendemain matin, je continuai ma route. Je passai encore la journée sans rien manger, n'osant pas demander la charité; je marchai très-difficilement, et je n'arrivai que vers neuf heures du soir, portant toujours mon enfant dans mes bras. Nous étions tous deux transis de froid; alors la tête n'y était plus. J'ai étranglé mon enfant et je l'ai jetée dans un puits qui se trouvait près de la route. Je voulais me tuer aussi, mais le courage m'a manqué.

Quelle sentence rendit le jury? Après cinq minutes de délibération, Jeanne Vernardaud fut acquittée à l'unanimité.

Non coupable d'il dit le jury; ne pouvant méconnaître le fait, ces honnêtes bourgeois se refusèrent à reconnaître un crime. Ou plutôt, disons-le: en présence de la société qui osait réclamer le châtiement d'un crime qu'on pouvait lui imputer, ils se refusèrent à reconnaître à la société le droit de punir le mal qu'elle avait commis elle-même.

Un jour, cette grande et difficile question des filles mères se présenta devant la Convention, qui la résolut par le décret suivant: «Toute fille qui, pendant dix ans, soutiendra avec le fruit de son travail son enfant illégitime aura droit à une récompense publique.» La grande assemblée ne craignait pas, comme les législateurs qui l'ont suivie, d'encourager le vice en reconnaissant par un décret ce qu'il y a de grand et de sublime à remplir les devoirs de mère pour celles qui en avaient inconsiderément assumé le titre.

Théâtre. *Mères nobles*. L'emploi des mères nobles, qui semble assez déterminé par sa dénomination, tient tout à la fois des duègnes et des premiers rôles marqués: des duègnes, par l'âge des personnages représentés; des premiers rôles marqués, par leur condition. Philaminte, des *Femmes savantes*, Mme Dorsan, de la *Femme jalouse*, la comtesse Almaviva, de la *Mère coupable*, sont de véritables mères nobles. Dans le répertoire moderne, on est cependant obligé de faire jouer quelques rôles de ce genre par l'artiste chargée de l'emploi des caractères. Ce dernier, dont l'appellation logique devrait être rôles à caractère, correspond, pour les femmes, à l'emploi moderne connu sous la désignation de comiques marqués, et il tient une place très-considérable dans le répertoire tant ancien que moderne. Ainsi, dans la comédie classique, Bélise, des *Femmes savantes*, Mme Pernelle, du *Tartuffe*, Mme Jourdain, du *Bourgeois gentilhomme*, Mme Orgon, du *Malade imaginaire*, doivent être classés dans l'emploi des caractères. Dans le vaudeville contemporain, tous les rôles féminins marqués qui ne sont pas absolument ridicules rentrent dans cette catégorie. Quant aux personnages de ce genre qui touchent au grotesque, on les désigne sous le nom de duègnes. On trouve des types de ceux-ci dans la *Fille terrible*, le *Coiffeur* et le *Perruquier*, etc.

Parmi les comédiennes qui se sont distinguées dans l'emploi des mères nobles, ainsi que dans celui des duègnes et des caractères, il faut citer: Mlle Comédie-Française, Mmes Desmousseaux, Thénard, Marie; à l'Opéra-Comique, Mmes Desbrosses et Blanchard; à l'Odéon, Mmes Grassan; au Gymnase, Mmes Julienne, Lamquin, Mélanie, Ramelli; au Vaudeville, Mmes Bras et Guillemain; aux Variétés, Mmes Floré et Boisgonthier; au Palais-Royal, Mlle Thierret. Nous en oublions forcément, mais on conçoit que nous ne pouvons ni ne voulons faire ici une nomenclature complète, qui aurait le tort d'ailleurs d'être parfaitement inutile.

Hist. *Compagnie de la Mère folle*. Cette société bouffonne fut établie dans la ville de Dijon au moyen âge, à une époque incertaine. En 1454, le duc de Bourgogne confirma son existence dans une sorte d'arrêt en vers dont voici un extrait:

Philippe, par la grâce de Dieu
Duc de Bourgogne, ce bon lieu...
Vouillons, concuteurs, accordons,
Pour nous et pour nos successeurs,
Des lieux ci-dessus dite seigneurie
Que cette fête célébrée
Solt à jamais un jour l'année,
Le premier du mois de janvier;
Et que joyeux foy sans danger,
De l'habit de notre chapelle,
Fassent la fête bonne et belle,
Sans outrage ou dérision;
Et n'y soit contradiction
Mise par aucun des plus saiges;
Mais la feront les vus volages,
Doucement tant qu'argent leur dure,
Un jour ou deux. . . .

En 1482, la compagnie de la *Mère folle* fut

de nouveau confirmée par un mandement en vers de Jean d'Amboise, évêque, lieutenant en Bourgogne, et par le seigneur de Baudricourt, gouverneur. Cette compagnie était composée de plus de cinq cents personnes de toute qualité, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, notaires, bourgeois, marchands, etc. Le chef, élu à la majorité des voix, s'appelait la *Mère folle*. Il avait toute une cour comme un souverain, une garde suisse et des gardes à cheval, des officiers de justice et de sa maison, un chancelier, un grand écuyer et toutes les autres dignités de la royauté. L'organisation de la compagnie était militaire. L'infanterie, qui était de plus de deux cents hommes, portait un guidon ou étendard sur lequel étaient peintes des têtes de fous en grand nombre avec leurs chaperons et plusieurs bandes d'or. Ils portaient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, vert et jaune, de la même couleur que celles des ducs de Bourgogne au milieu de ce drapeau était peinte une femme assise, tenant à la main une marotte à tête de fou et coiffée d'un chaperon à deux cornes, et par les fentes de sa jupe sortaient en grand nombre de petits fous coiffés de la même façon. Quand quelqu'un se présentait pour être admis dans la compagnie, le fiscal lui faisait des questions en vers. Le récipiendaire était debout, en présence de la *Mère folle* et des principaux officiers de l'infanterie; il devait répondre également en vers bien tournés, sinon sa réception était différée. Les formes de la réception consistaient à mettre sur la tête du nouveau confrère le chaperon de trois couleurs et à lui assigner des gages sur des droits imaginaires. On lui délivrait alors un diplôme rédigé dans des termes barbares. Les assemblées se tenaient ordinairement dans la salle du Jeu de paume; les associés portaient des habillements étranges et bigarrés de couleur verte, rouge et jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes ou deux cornes avec des sonnettes, et ils tenaient en main des marottes ornées d'une tête de fou. Quand on se réunissait pour manger, chacun portait son plat. Les cinquante suisses de la *Mère folle* étaient des artisans de la ville qui se prétaient volontiers à ces jeux. Dans les occasions solennelles, lorsque la compagnie parcourait la ville, c'était dans de grands chariots peints, traînés par des chevaux caparçonnés. Les chariots défilaient par les principales rues de la ville, et des pièces de vers étaient récitées devant le logis du gouverneur, ensuite devant la maison du premier président du parlement et enfin devant celle du maire; tous marchaient en bon ordre, masqués et avec leurs habits de trois couleurs, suivant leurs fonctions. D'après le père Ménéstrier, les personnes qui montaient ces chariots chantaient tout le long de la route des chansons satiriques contre les mœurs du temps. Tous les ans, en temps de carnaval, les chariots de la compagnie de la *Mère folle* sortaient par la ville. La *Mère folle* montait quelquefois sur un chariot qui lui était particulièrement destiné et que traînaient deux chevaux seulement. Toute la compagnie précédait et suivait alors en bon ordre le chariot de la *Mère folle*. Quatre hérauts s'avancèrent en tête, devant le capitaine des gardes; à leurs yeux venaient les chariots et ensuite la *Mère folle*, précédée de deux autres hérauts. Elle était suivie de ses dames d'atours, de six pages et de douze laquais, de l'enseigne, de soixante officiers, d'écuyers, de fauconniers, de grands veneurs et autres. La marche était fermée par le guidon, cinquante cavaliers, le fiscal vert et ses deux conseillers et enfin par les suisses. S'il arrivait dans la ville quelque événement singulier, tel que mariage bizarre, mystification, etc., les chariots de la *Mère folle* sortaient et l'infanterie était sur pied. Quelques personnages de la compagnie se désignant de la main à la figure la scène qui avait causé du scandale dans la ville, on appelait cela faire marcher la *Mère folle* ou l'infanterie dijonnaise. Si quelqu'un, étranger à la compagnie, avait médité d'elle ou fait tort à l'un de ses membres, il était cité par-devant la *Mère folle*, qui le condamnait pour sa punition à boire plusieurs verres d'eau, à d'autres peines semblables ou à payer une amende. Il aurait en vain voulu échapper à l'exécution de la sentence. Jusqu'à ce qu'il se fût soumis, des gardes de la *Mère folle* s'établissaient chez lui et se faisaient régaler à ses frais par le plus proche traiteur. On comprend que ces libertés prises par les membres de la compagnie à l'endroit des bourgeois de la ville devaient passablement fatiguer ceux-ci. Aussi firent-ils plusieurs pétitions, par lesquelles ils sollicitaient l'abolition de la compagnie. Cette abolition eut lieu en l'an 1630 par un édit spécial, signé à Lyon par Louis XIII.

— Mœurs et Cout. *Mère des compagnons*. V. COMPAGNONNAGE.

— Agric. L'utilité de ces sujets dans les pépinières n'a pas besoin d'être démontrée; ils permettent, en effet, de conserver les types dans toute leur pureté. S'il arrive qu'on oublie une année de les faire servir à la multiplication, on les retrouve l'année suivante plus garnis de jeune bois; ils servent encore de terme de comparaison ou de vérification. On leur réserve ordinairement dans la pépinière un emplacement particulier, qu'on désigne

signe assez souvent sous le nom d'école, et où on les classe dans un ordre méthodique, de manière à les retrouver aisément au besoin; l'ordre des familles naturelles est le meilleur. Les arbres, à cause du grand développement qu'ils prennent, doivent être plantés à part ou mieux en lignes isolées le long des allées principales.

Le carré ou emplacement des mères est choisi dans le meilleur terrain possible sous tous les rapports; ce qui ne dispense pas de modifier le sol par places pour l'approprier aux exigences de certaines catégories de végétaux. Il doit être voisin des carrés destinés aux semis ou aux repiquages. Une autre raison doit faire mettre à part les mères, surtout celles qui fournissent des marcottes; c'est l'irrégularité de leur végétation et l'espace qu'elles occupent. Il y a aussi des mères de racines, c'est-à-dire des arbres dont les racines servent à la reproduction, comme l'ailante, le bonnet, les sumacs, etc. Les soins à donner aux mères consistent en un labour d'hiver, des binages et des sarclages.

— Allus. litt. La mère en permettrait la lecture à sa fille. Vers de Piron dans la *Métromanie*. V. LECTURE.

Mères rivales (LES), roman de Mme de Genlis (1800, 4 vol. in-80). Une multitude d'incidents romanesques, des suppositions d'enfants, des reconnaissances imprévues donnent à cet ouvrage, composé pourtant à la vieille mode, un faux air de mélodrame de Denney. C'est charpenté comme pour le boulevard du Temple. L'héroïne du livre, la marquise d'Erneville, épouse tendre et vertueuse, se trouve toute en vie, par suite de circonstances bizarres, l'objet des plus noires calomnies; elle a beau être innocente, toutes les apparences sont contre elle. Pendant une longue absence de M. d'Erneville, un séducteur redoutable, le comte de Rosmond, tente inutilement de triompher de sa vertu; mais les méchancetés de son beau-frère, M. d'Orgeval, et du chevalier de Celtas, un soupçon évincé, font croire au succès du comte. Neuf mois après la visite de M. de Rosmond, la marquise recueille une petite fille abandonnée, confiée anonymement à sa bonté. Son mari, à son retour, voyant cet enfant, prend pour un comble le récit que lui fait sa femme et voit tout naturellement en lui le fruit de l'adultère qu'on lui a dénoncé. Avec le temps, ses soupçons ne font que se fortifier; car, en grandissant, la petite Léocadie ressemble de plus en plus à M. de Rosmond. La marquise s'aperçoit des doutes de son mari et voit avec douleur qu'elle a perdu sa confiance; elle est en butte à toutes sortes de propos méchants et se lamente. Enfin, la mère de Léocadie se fait connaître secrètement à elle; mais alors commence une rivalité entre la mère de nature et la mère par adoption. La voix du sang est plus forte que celle de la gratitude et la marquise se voit sacrifier par l'enfant qu'elle a élevée au milieu de si cruelles épreuves. Cependant, liée par le procès du secret, elle ne peut rien découvrir à son mari, qui n'est qu'un faux. Un seul moyen lui reste pour convaincre M. d'Erneville de son innocence, c'est de faire épouser Léocadie par leur fils Maurice. A cette proposition, son mari lui répond amèrement que quelque obstacle surgira sans doute au dernier moment. L'événement justifie ses prévisions. Au moment du contrat, une femme se présente, couverte d'un voile, déclare qu'elle est la mère de Léocadie et que ce mariage est impossible, car Léocadie et Maurice sont frère et sœur. Elle relève alors son voile et tout s'explique; c'est M. d'Erneville qui est le coupable, car il a eu de la femme en question, sœur du grand séducteur, le comte de Rosmond, un enfant dont il a soupçonné pas l'existence et qui n'est autre que Léocadie. Tout cela est bien invraisemblable; mais il y a dans ce long roman des pages intéressantes et cet embarras littéraire n'a pas dû coûter de minces fatigues à l'imagination de l'auteur.

Mère coquette (LA) ou les Amants brouillés, comédie de Quinault, en cinq actes et en vers (1664). Cette pièce, qui est restée au répertoire, est une de nos plus jolies comédies d'intrigue. Elle est bien conduite; les caractères et la versification sont d'une touche naturelle, quoique un peu faible. Elle est surtout dirigée contre un ridicule qui ne laisse pas d'être commun dans la société. C'est une femme de quarante ans, dont les charmes commencent à se flétrir et qui voit avec dépit que sa fille, qui n'a que seize ans, lui enlève tous ses soupçons et ne lui laisse à sa mère aucun espoir de plaisir. La mère ne veut pourtant pas l'éloigner d'elle, parce que cette fille a mérité dans le monde, aux fêtes aux divertissements publics est le seul prétexte qu'elle ait encore de s'y montrer elle-même. Son mari est depuis longtemps en voyage. Sur le bruit de sa mort, elle en a porté le deuil et s'est bien promis de se remarier. La fille a un amoureux; mais la mère parvient à la brouiller avec lui, à l'aide d'un valet et d'une soubrette qui se servent d'un marquis fat, parent du jeune homme, pour inspirer de la jalousie à ce dernier et tâchent de l'engager à porter ses vœux sur la mère, à l'épouser pour se venger de la prétendue infidélité de la fille. La mère, de son côté, veut faire épouser sa fille au père de son amant. Mais toutes ces trames, assez bien combinées, se dénouent à son dés-

avantage, et par une explication des deux amoureux et par le retour inopiné du mari. La *Mère coquette* est une comédie soignée, une œuvre littéraire; parmi les traits heureux qu'elle renferme, nous citerons celui d'une jeune fille qui, dans une lettre à son père, lors de leur dernière entrevue, interprète l'embarras et les hésitations:

Je voudrais vous parler et nous voir seuls tous deux: Je ne conçois pas bien pourquoi je le désire.

Je ne sais ce que je vous veux...

Mais n'auriez-vous rien à me dire?

Le marquis ridicule, avantageux et poltron est très-réussi. Regnard paraît avoir modelé dessus celui du joueur, particulièrement dans la scène où le marquis refuse de se battre. Il y a d'excellentes plaisanteries, entre autres celle du valet fripon, à qui l'on donne un diamant pour déposer que le mari de la mère coquette est mort aux Indes. Il doute un peu du diamant; il demande s'il est bon; on le lui garantit. Enfin, dit-il, Enfin s'il n'est pas bon, le défaut n'est pas mort.

Mère confidente (LA), comédie en trois actes, en prose, de Marivaux (Comédie-Italienne, 1735). Angélique reçoit de Dorante, qu'elle ne connaît pas, une déclaration, et comme sa soubrette a été mise par le galant dans son intérêt, pousse par elle, elle lui répond d'une façon encourageante. La mère, qui se doute de quelque chose, parvient en interrogeant adroitement Angélique à savoir la vérité; elle lui démontre les dangers qu'il y a pour une jeune fille à se laisser aller au premier sentiment et l'engage à toujours la choisir pour confidente. Mise au fait de toute la petite intrigue, elle obtient d'Angélique qu'elle congédiera Dorante et épousera Ergaste. Celui-ci se présente: c'est un imbécile; Angélique en revient à Dorante; mais cette fois elle ne fait plus de confidences à sa mère, et bientôt Ergaste, s'apercevant qu'il n'est pas agréé, s'efface devant son heureux rival. La toute petite donnée sur laquelle pivote cette pièce ne pouvait guère fournir qu'un acte; Marivaux en a rempli trois fort agréables à l'aide de ces jolies scènes qui ne sont que de la conversation aisée et spirituelle.

Mère jalouse (LA), comédie en trois actes et en vers, de Barthe (1771). Barthe a repris le thème de Quinault, dans la *Mère coquette*, en le modifiant légèrement. Mme de Melcour possède une fille de seize ans, belle et charmante, qui sort du couvent; mais dont la beauté a le malheur d'exciter sa jalousie. Elle la tient sous clef et lui fait de la maison paternelle un second couvent. Cependant une tante, Mme de Nozan, réussit à faire sortir sa nièce et à la produire dans le monde. Elle la mène aux Tuileries, où sa beauté lui attire les hommages des plus brillants jeunes gens. Il faut entendre avec quels transports joyeux la bonne tante raconte à Mme de Melcour le triomphe de Julie. Chaque parole est un coup de poignard pour la mère, qui n'a plus qu'un désir, enterrer sa fille par un mariage absurde au fond de quelque province. M. de Terville, un galant homme, sollicite la main de Julie; M. de Melcour, Mme de Nozan, président en sa faveur; la mère jalouse refuse parce qu'il habite Paris. Elle préfère pour gendre un certain Bayonnais, personnage glorieux, lourd, épais et cupide, inconnu de sa future et qui ne voit dans cette union qu'une affaire d'argent. Mme de Nozan jette les hauts cris, et comme c'est elle qui dote la jeune fille, elle déclare que Julie épousera celui qu'elle aime et demeurera à Paris, sinon, malgré ses soixante-trois ans, elle se marie et désespère tout le monde. La mère est vaincue et s'écrie:

Je ne résiste plus au cri de la nature!

et Julie épouse Terville. Cette pièce est tout à fait faible. La pauvreté de l'invention, assez visible dans le dénouement, n'a d'égalé que l'indigence du style. Cependant la *Mère jalouse* a joui longtemps d'une grande réputation et Barthe lui doit sa renommée littéraire.

Mère coupable (LA), ou l'Astre Tartuffe, drame en cinq actes et en prose, de Beaumarchais (théâtre du Marais, 26 juin 1792). La *Mère coupable* clôt la trilogie dont font partie le *Barbier de Séville* (1775) et le *Mariage de Figaro* (1784). La plupart des personnages des deux premières pièces s'y retrouvent, mais vieillis; usé: le comte Almaviva n'est plus qu'un vieux beau complètement éteint; Figaro, métamorphosé en saint, n'est plus reconnaissable; la séduisante Rosine du *Barbier*, la belle comtesse du *Mariage de Figaro*, passe son temps à noyer ses yeux dans les larmes: c'est elle la «mère coupable»; on la soupçonne, avec assez de raison, d'avoir tort accueilli don Chérubin. Ce qu'il y a de pire, c'est que le drame est surtout dirigé contre Bergasse, l'adversaire de Beaumarchais dans le procès Kornmann. Sous le nom de Beggars, Beaumarchais en a fait un affreux scélérat beaucoup trop noir. La scène se passe à Paris, où le comte Almaviva est venu demeurer avec sa femme, son fils Léon, et sa filleule Florestine, accompagnée de Figaro, son ancien factotum, de Suzanne et de M. Beggars, tartuffe irlandais, qui, maître des secrets de cette famille, convoite la main de Florestine et la fortune du comte, que celui-ci veut démentir pour frustrer Léon, dont la naissance lui paraît suspecte. Be-

gens apprend à la comtesse que Florestine est la fille naturelle de son époux ; il effraye les jeunes gens, qui s'aiment, par la confidence d'une fraternité imaginaire et révèle au comte que Léon est le fils de Chérubin, son ancien père, et de la comtesse. Mais le triomphe du misérable dure peu ; car Figaro, le génie de la ruse, a deviné le fourbe et le fait chasser par le comte au moment où il va épouser Florestine et recevoir trois millions en dot. Le comte, coupable lui-même, pardonne à sa femme et unit les deux amants. Quant à Figaro, il refuse toute récompense, disant : « On gagne assez dans les familles quand on expulse un méchant. » Beaumarchais a sacrifié dans ce drame au mauvais goût de son époque ; il en a pris le ton déclaratoire, et son vertueux Figaro ne ressemble guère à l'adroit barbier et au Figaro frondeur de 1784.

Au point de vue scénique, la pièce est loin d'être parfaite. Les personnages entrent et sortent à tout moment sans qu'on sache pourquoi : c'est pour aller voir un buste de Washington ; c'est pour demander du chocolat, qu'on ne prend pas ; c'est pour aller chercher un discours prononcé par Léon dans un club patriotique. A chaque instant, on apporte et remporte une boîte de diamants. La comtesse demande du feu, bien qu'elle en ait dans sa chambre. Tous ces mouvements, n'étant pas motivés, fatiguent. On n'y reconnaît pas la dextérité habituelle du maître. Mais il faut se souvenir que le drame était un genre nouveau, et que, malgré tous ses défauts, la *Mère coupable* a des situations fortes, d'un intérêt poignant. Laharpe est donc parfaitement ridicule lorsqu'il traite ce drame de « production platement folle. » Il va jusqu'à déclarer inopérante une scène des plus belles et des plus pathétiques, celle du quatrième acte, où la comtesse, atterrée par la découverte de sa faute, répond aux interrogations terribles du comte par des prières entrecoupées, qu'elle adresse non à son époux, mais à Dieu. Laharpe assure qu'à la première représentation tout le monde riait de cette scène, suivant lui insupportable au théâtre. « On ne dialogue pas, dit-il, un quart d'heure avec lui quand il faut répondre à un mari. » Laharpe, entiché de la dignité tragique, n'entendait absolument rien au drame, ainsi que le prouve cette critique saugrenue.

Mère et la fille (M.), comédie en cinq actes et en prose, de MM. Empis et Mazère (théâtre de l'Odéon, 11 octobre 1830). Le sujet de cette pièce est d'une simplicité presque classique. La mère, Mme Duresnel, a été séduite par un Anglais, lord Talmore, amoureux de la fille, Fanny, dont il demande et obtient la main. Cette nouvelle mère rivalise éprouve non-seulement les angoisses de la jalousie, mais encore celles du remords, qui déchire son cœur. L'époux outragé apprend la vérité ; mais, loin de suivre les conseils d'un ami, partisan du scandale conjugal, il feint de pardonner à la coupable, et le séducteur, qui rougit enfin de sa conduite, s'expose à de nouveaux mépris en rompant l'union projetée. Ce que cette pièce avait d'un peu nouveau, en 1830, c'est le jour sous lequel est présenté l'adultère. Il est à remarquer que, dans notre ancien théâtre, le beau rôle est toujours donné à l'amant ; le mari trompé est toujours ridicule. La *Mère et la fille* est une des premières comédies où s'aperçoit un revirement, que le théâtre contemporain a peut-être encore accentué davantage. « Aujourd'hui, disait M. Mazère dans la préface de sa pièce imprimée, aujourd'hui cette rupture d'un lien sacré n'est plus matière à divertissantes épiques, mais l'objet bien déclaré de la désapprobation générale, et le devoir de l'écrivain dramatique est de lui imposer la même flétrissure... » Casimir Delavigne n'était que l'écho de tous les coeurs honnêtes en s'écriant :

« ... On ne rit plus, on blâme.

Moi, ridicule non ; vous, vous serez infâme !

Telle est, au point de vue du théâtre, toute la question de l'adultère, et c'est en l'envisageant ainsi que s'est formée, fortifiée chez M. Empis et chez moi la volonté de la remettre à la scène, de l'y remettre sous un jour à peu près nouveau. Depuis un demi-siècle, la *Mère coupable* en avait reproduit les suites funestes ; *Misanthropie* et *repentir*, les expiations ; *l'Ecole des vieillards*, les prévisions, car Casimir Delavigne ne l'a indiqué que probable, non consommé et peut-être excusable par l'extrême différence d'âge des époux. Ce n'était point assez : nous l'avons repris tel qu'il est, se glissant à l'intérieur d'un ménage honorable, entre un mari et une femme sous tous les rapports bien assortis, entraînant la mère à l'abîme, frappant innocent le père respectable et les enfants innocents, et près de conduire à l'inceste. »

Mères repenties (L&S), drame en quatre actes, de Félicien Malléille (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 15 avril 1858). C'est là une œuvre consciencieuse et quelque peu brutale. Dans la femme du demi-monde, objet de tant de comédies, de tant de drames et de tant de romans, l'auteur a voulu montrer un personnage inattendu, la mère, et il a tiré de cette donnée nouvelle des situations intéressantes. Deux héroïnes du boulevard, après avoir brillé ensemble et mené la plus folle vie, se sont rangées toutes les deux, sous de-

venues sages et n'ont plus qu'un souci, l'avenir de leurs enfants. L'une d'elles, qui jouit d'une grande fortune, a une fille, Cécile, qu'elle a fait élever au couvent et qu'elle a légitimement par son mariage avec un comte russe ruiné. Le fils de son amie, malgré l'excellente éducation que sa mère lui fait donner, n'est qu'un misérable folliculaire vivant de scandales et de calomnies, sous un faux nom. Il veut empêcher le mariage de Cécile avec un jeune homme qu'elle aime et s'impose lui-même à la jeune fille, puis la menace de révélations ; pour comble, il obtient le concours du gentilhomme abruti qui passe pour le père de Cécile. Il est tué en duel par le fiancé de Cécile, et sa mère en est réduite à pardonner sa mort à la famille de son ancienne compagne.

Ce drame intime et plein d'intérêt est écrit avec tout le soin qu'on devait attendre de l'auteur du *Cœur et de la dot*, et qu'il a apporté à toutes ses œuvres, jusqu'à la dernière, son chef-d'œuvre, les *Sceptiques*.

Mère de Pélagie (L.), drame de M. Hartzenbusch. V. PELAGIE.

Mère. Iconographe. Les anciens n'ont pas eu de la maternité une idée aussi haute que celle qu'en ont les modernes. Pas plus dans la poésie et dans l'art que dans la réalité, la mère n'a été honorée et célébrée comme elle mérite de l'être, chez les Grecs et à Rome. « L'art grec, dit Thoré, n'offre nulle part la mère avec l'enfant. Cherchez dans votre mémoire quelque statue, quelque groupe, quelque bas-relief, dans tous les ouvrages grecs ou romains, qui représente la femme et son fruit, qui indique cet attachement et cette solidarité des deux êtres. Dans le paganisme antique, chaque individu était séparé de l'espèce, comme chaque peuple était circonscrit au milieu des autres peuples étrangers, *hostes*. Quand on sculptait des enfants, on les faisait seuls, et occupés à une action indépendante : c'est l'*Enfant à l'oise*, c'est Cupidon aiguisant ses flèches. Dans l'art grec, il semblerait que l'enfant vient par hasard et sans lien avec ses semblables. Si l'on trouve peut-être quelque enfant dans un groupe, c'est un petit Bacchus entre les nymphes, comme le Moïse juif entre les filles de Pharaon : un enfant d'occasion est là, on ne sait comment. La recherche de la maternité est interdite. Chose singulière : les dieux païens ont souvent plusieurs mères. La maternité a si peu d'importance dans le monde antique, qu'on la laisse douteuse. Quelle est la mère de Bacchus ? Bien plus : cherchons encore s'il n'y aurait pas d'exemple d'un enfant lié à quelque autre figure. Oui, il y en a un exemple dans l'art grec et dans une des belles statues de l'art grec : il y a le *Faune et l'enfant*, un homme tétant un enfant entre ses deux mains. Cettéide là ne viendrait jamais à un moderne. L'enfant doit être attaché à la mère comme le fruit à la branche. Un enfant dans les bras d'un homme, c'est comme un fruit ramassé par terre et recueilli dans un panier. Et le porte-enfant grec n'est même pas un homme, c'est une créature mixte qui a sur l'échine les traces velues de l'animalité. Quel mépris de l'enfance, et quel mépris de la femme ! Et chez les Romains, il y a aussi une misanthropie, un allatement et une éducation sculptés sur les monuments, sur le marbre, sur la pierre, sur les médailles : c'est la naissance de Romulus et de Rémus. La mère, la nourrice est une loutre. La remarque est singulière et nouvelle et valait la peine qu'on la fit. La femme n'est rien dans l'art de ces belles civilisations. Elle n'est rien comme mère et comme épouse, comme créature douée d'intelligence et de sentiment. Elle n'existe qu'à l'état de Vénus, c'est-à-dire de volupté. Si l'on cite les Amours qui accompagnent quelquefois la Vénus paléenne, on ne prendra pas sans doute l'Amour pour le fils de Vénus. C'est son attribut, et non son fruit. Elle est censée créée par et pour l'amour, plutôt qu'elle n'engendre l'amour. » Il était réservé au christianisme de réhabiliter la mère, à l'art chrétien de traduire tout ce qu'il y a de grandeur, de délicatesse, de poésie dans l'amour maternel. « Femme et enfant, mère et fils, Vierge et Jésus, la Charité, la Réconciliation, la Maternité, quels chefs-d'œuvre on a faits avec ce symbole et cette image ! dit encore Thoré. Tout le moyen âge s'en inspira. Du VIII^e au XVI^e siècle, l'art chrétien se résume presque dans la Vierge et l'enfant. A la Renaissance, c'est encore la femme mère et pure qu'aime Raphaël. Le plus magnifique André del Sarto, c'est la *Charité* du Louvre, cette puissante nourrice avec des grappes d'enfants qui pendent à son cou, à son sein, à ses flancs, à ses bras. Chacun des nobles artistes du moyen âge et de la Renaissance a fait sa *Madone et l'enfant*, et ce fut toujours, jusqu'au XVIII^e siècle, le sujet affectueux des maîtres dans toutes les écoles. » Thoré ajoute : « Outre ce type de la *Vierge Mère*, le christianisme a encore introduit dans l'art un sujet retourné de toutes les façons, c'est la *Sainte Famille*. Il ne suffit pas de lier l'enfant à la femme, il faut lier la femme et l'enfant à l'homme. Cette trinité indissoluble, c'est l'humanité entière. L'art chrétien a donc affectué au-dessus tout le sujet de la *Sainte Famille*. Mais sa famille est encore fautive et incomplète : où est le père et l'époux ? Voici le tuteur officieux et dévoué ; mais saint Joseph n'est pas le patron

des maris. La femme mystique du christianisme n'a qu'un époux mystique et invisible. Le christianisme n'a pas incarné l'ange Gabriel et le Saint-Esprit. La femme et l'enfant sont divinisés, mais l'homme ne partage point leur céleste nature. Je vois bien que le christianisme, voulant glorifier la femme, a dû laisser dans l'ombre et subalterniser l'ancien dominateur. Mais il serait plus philosophique de réhabiliter Joseph à son tour et de le mettre sur le même plan que la femme, dans la même lumière. Le charpentier de Bethléem quittera un jour sa figure rébarbative et ses sombres vêtements, pour prendre la jeunesse et l'élégance et les draperies radieuses de Gabriel. Il y a une famille plus poétique que celle du christianisme, c'est la sainte Famille de l'Humanité, égale et solidaire. » V. FAMILLE (sainte).

Envisagée en dehors de toute idée philosophique ou religieuse, la mère n'a guère commencé à faire son apparition dans l'art qu'à partir du XVIII^e siècle. Les peintres flamands et hollandais nous en ont donné des images plus ou moins gracieuses et touchantes dans leurs innombrables *Intérieurs de famille*. Gérald (musée de Le Haye), P. de Hooze, P. van Slingeland, Jan Steen, Gabriel Metz, Mieris, Netscher, Teniers et beaucoup d'autres ont peint des jeunes mères allaitant leurs enfants ou veillant sur leur berceau avec une tendre sollicitude, ou bien se livrant à quelque occupation domestique, tandis qu'ils jouent auprès d'elles. De nombreux tableaux nous montrent la jeune mère enseignant à lire à son enfant ; telle est la charmante composition de Gaspard Netscher, qui a fait partie de la galerie d'Orléans, et qui a été gravée par de Launay, sous ce titre : *l'Instruction maternelle*.

Greuze est un des peintres français qui ont le mieux réussi à exprimer la tendresse maternelle et l'esprit de la vie de famille. Son tableau de la *Mère bien-aimée*, dont nous donnons ci-après la description, est justement célèbre. « Chez Greuze, dit M. Charles Blanc, la pitié maternelle est le doux d'une carresse que réserve la jeune mère à son enfant au berceau, toutes ces choses honnêtes ne sont point séparables du milieu où elles se produisent : les ustensiles sont jetés dans un désordre pittoresque ; la cage des serins est suspendue contre l'armoire au linge ; la ménagère fait sa lessive à côté de la table où sont posés les verres, les pains ronds, les grands pots de confitures ; la batterie de cuisine brille çà et là, mais pas autant que la poitrine luxueuse de la lavandière et ses bras de satin ; un paquet d'onguents se trouve à côté de la toupie des enfants, et le chien du logis, partie intégrante de la famille, flaire toute chose, aboie, caresse, lèche les frites, regarde fixement sa maîtresse ou dort sur une vieille chaise qu'il faudra bientôt rempailler. C'est au milieu de ce péle-mêle que Greuze place ordinairement sa mère de famille, mère féconde, qui l'entoure d'enfants débrouillés, bouleurs, souriants, endormis, observés dans toutes leurs poses, dont dans tous les moments de la journée, avec leurs bras tombant sur les talons, leurs petits souliers éculés, et leurs vestes, dont la déchirure laisse voir des chairs blanches, grasses, fines et potelées ; les tambours sont déjà crevés et le cheval de bois meurt oublié dans un coin. Cependant la bouillie est sur le fourneau et attend l'appât de ces marmots adorables qui, après avoir rempli la maison de leur tapage, viendront se disputer la cuillerée de panade que tient leur jolie mère, comme dans le tableau de la *Maman* (gravé par Beauvillier et par L. Binet). Cela prêche la population, s'écrite Diderot dans son style toujours un peu cru. Il serait plus juste de dire, suivant la remarque de Charles Blanc : Cela prêche le mariage. »

Nous n'avons pas la prétention de donner une liste de tous les tableaux représentant des scènes maternelles ; il nous suffira de citer les suivants, dont le sujet est indiqué par le titre même : la *Bonne mère*, gravure de Nic. de Launay, d'après H. Fragonard ; le même sujet, gravé par F.-P. Charpentier, d'après J.-B. de Champagne, par F.-A. David, d'après Bernard ; une *Mère et son enfant*, gravure de M. Benedetti, d'après P. Fendi ; la *Mère laborieuse*, tableau de Chardin (au Louvre), gravé par Lépicié ; la *Mère indulgente*, gravure de L.-S. Lempeur, d'après Wille ; la *Mère contente* et la *Mère mécontente*, deux estampes gravées par Ingouf, d'après P.-A. Wille ; le fils ; la *Mère heureuse*, tableau de Prudhon, gravé par F.-A. Girard (Salon de 1857) ; la *Mère heureuse* et la *Mère abandonnée*, tableaux de Mme Constance Mayer (au Louvre) ; la *Mère infirme*, tableau de Joseph Beuville (Salon de 1824) ; une *Mère malade allant à l'église*, appuyée sur ses deux enfants, tableau d'Ary Scheffer (Salon de 1824) ; les *Carresses d'une mère*, tableau de Ch.-O. Gruet (Salon de 1845) ; la *Pauvre mère*, lithographie de Fourmantelle, d'après Tassart (Salon de 1857) ; la *Mère malheureuse*, groupe sculpté par R. Westmacott (Exposition universelle de Londres, 1862) ; *Ce qu'une mère peut souffrir*, tableau de M. de Block ; une *Jeune mère*, tableau de A.-F. Cals (Salon de 1857) ; une *Mère ou le Bonheur*, tableau d'Alfred Stevens (1853) ; les *Deux mères*, par Gustave Doré (1853) ; les *Trois mères*, par David de Bles (Exposition universelle de 1855) ; la *Mère nourrice*, tableau de Pigal (Salon de 1831) ; la *Jeune mère*, de Trayer (Exposition

universelle de 1855), lithographie d'A. Gilbert ; les *Jeunes mères*, fine peinture de Fauvelet (Exposition universelle de 1855) ; une *Jeune mère italienne*, tableau de Jalabert, gravé par G.-N. Bertinot (Salon de 1861) ; une *Mère italienne* portant son enfant sur son épaule, dans un berceau, tableau de Paul Delaroché (1854) ; une *Femme italienne et son enfant*, autre tableau du même peintre, gravé par Z. Frévoit ; une *Jeune mère de Piesinos*, par A. de Curzon (au musée de Nantes) ; une *Jeune mère italienne tenant son enfant endormi dans ses bras*, par A. van Muyden (au musée de Bâle) ; une *Jeune mère alsacienne*, tableau de Pabst (Salon de 1873) ; la *Mère* (présidant à la naissance intellectuelle de ses enfants), groupe de marbre, par E. Farochon (Salon de 1859) ; la *Jeune mère*, groupe de marbre, par H. Chevalier (1859), etc. Citons enfin un tableau de Jos. Stevens et un autre d'Eugène Verboeckhoven, exposés en 1855 sous le titre : la *Bonne mère*, et représentant, le premier une chienne et ses petits, le deuxième une brebis et ses agneaux.

Mère de douleur (L.). [*Mater dolorosa*]. Ce nom de *Mère de douleur*, *Mater dolorosa*, donné à Marie, est emprunté à la prose célèbre du *Stabat*, dont le rythme musical est à la fois si grave et si ému :

Stabat Mater dolorosa
Juxta crucem lacrymosa,
Dum pendebat filius.

« Debout au pied de la croix, à laquelle son fils était suspendu, la Mère de douleur versait des larmes. » Les artistes ont retracé bien souvent cette scène sublime, où, suivant l'expression employée dans la strophe suivante du *Stabat*, la Vierge eut le cœur transpercé par un glaive. Beaucoup ont représenté la Vierge près de s'évanouir au pied du crucifix, tantôt seule avec saint Jean, tantôt avec ce disciple, Madeleine et les autres saintes femmes (V. CALVAIRE, CHRIST EN CROIX, CRUCIFIEMENT). D'autres ont choisi, pour exprimer la douleur de Marie, le moment où le Christ descendu de la croix est soutenu sur les genoux de sa mère ; les Italiens ont donné le nom de *Pietà* (v. ce mot) aux compositions de ce genre, que l'on désigne quelquefois encore sous le titre de *Déposition de croix* (v. ce mot). Enfin, le titre de *Mater dolorosa* est donné fréquemment par les iconographes à des figures isolées de la Vierge éplorée.

Le recueil intitulé *Archæologia Magnæ Britannia* a publié (XXVI, pl. 18) la gravure d'une *Mater dolorosa* représentée sur un coffre garni de clous à l'intérieur, et qui servait à faire périr ceux qu'on y enfermait ; cette machine de torture a été trouvée dans un château d'Allemagne. Le musée de Cluny possède deux sculptures en bois du XVI^e siècle (nos 210 et 236), un émail de Limoges (no 998) et un vitrail d'origine suisse (no 909) représentant la *Mère de douleur*. Une statue très-ancienne qui appartient à l'église Monteliveto, à Naples, a été publiée par Agincourt (*Sculpt.*, pl. 38, no 5). Une peinture flamande du XVI^e siècle, que possédait autrefois le couvent des Filles-Bleues, à Paris, et qui est aujourd'hui au Louvre (no 594), représente la Vierge à mi-corps, joignant les mains et pleurant ; cette figure, peinte avec un très-grand fini, était exposée, solennellement le jeudi saint, dans l'église du couvent, en même temps qu'un *Ecce Homo* du même style, qui est aussi passé au Louvre. L'église Notre-Dame, à Bruges, possède une *Mater dolorosa* que Waagen regarde comme l'œuvre capitale de Jean Mostaert, de Harlem, qui florissait au commencement du XVI^e siècle. Le sujet principal est entouré de petites scènes peintes avec un soin infini et représentant les *Sept douleurs de la Vierge*. Un véritable chef-d'œuvre est le tableau du musée de Turin dans lequel Memling a retracé ce sujet des *Sept douleurs de la Vierge* : il ne se peut rien voir de plus fin, de plus délicat, de plus expressif, que les nombreuses figures qui se meuvent dans ce tableau.

Des *Mater dolorosa* ont été peintes par L. Cranach (musée du Belvédère, à Vienne), Carlo Dolci (musée de Vienne), le Sassoferato (très-belle toile au musée des Offices), Morales (musée de l'Ermitage), Fr. Solimena (musée de Dresde), Luca Cambiaso (église de la Conception, à Gènes), Camaron y Bononat (musée de Madrid), le Titien (gravé par L. Bertelli), Andrea Solario (gravé par Jean Boulanger), Carlo Maratta (gravé par R. van Audenaerde, 1701), Ribera (gravé par A. Louis), Boullogne (gravé par P. Heintz), Ch. Le Brun (gravé par Basan), Prudhon (vente Carlin, 1872), etc. Des gravures sur le même sujet ont été exécutées par Ed. Mandel, d'après Carlo Dolci (Salon de 1861), par Ch. Audran, par J.-W. van Assen, etc. Au musée de Dijon est la copie par J.-B. de Champagne d'un tableau de Phil. de Champagne, représentant la *Mère de douleur pleurant au pied de la croix*.

Hippolyte Flandrini a exposé au Salon de 1845 une *Mater dolorosa*, destinée à la chapelle mortuaire de la princesse de Bergues, et pour la composition de laquelle il s'est inspiré de ce verset de Jérémie : « Vous qui passez par ce chemin, considérez et voyez s'il y a une douleur semblable à la mienne. » M. J.-B. Poncet, dans la notice qu'il a consacrée à son maître Flandrini, raconte que, lorsque ce tableau parut au Salon, la reine Marie-Amélie, qui venait de perdre d'une fa-

con si imprévue son fils, le duc d'Orléans, éclata en sanglots devant cette image de la Douleur idéale. L'œuvre de Flaminio n'obtient pas les éloges unanimes de la critique. D. La-verdant, rédacteur de la *Phalange*, y signala un certain maniérisme : « La pose droite de la Vierge, dans le plan de la croix, qui est peut-être symbolique, a de la prétention. La figure semble dire : « Vous voyez bien que je dois être désespérée. » A ce même Salon de 1845, M. Ange Tissier a exposé une *Mater dolorosa* d'un sentiment assez profond : le Christ mort figure dans ce tableau avec la Vierge et la Madeleine.

Paul Delaroche a peint, en 1853, sous le titre de *Mater dolorosa*, une Vierge à pied de la croix, qui appartient au musée de Liège et qui a été gravée par M. Jules François (Salon de 1859). Des tableaux sur le même sujet ont été exposés par Louis Boulanger et par M. Michel Dumas, au Salon de 1857; par Bouterwek, par M. Anatole Vély et par M. Ernest Duez, au Salon de 1868, etc. Des statues de marbre ont été exposées par Victor Huguenin, en 1845, par L. Jéhotte, en 1852. Citons enfin un buste en marbre, d'une expression très-énergique et un peu trop réaliste, exposé au Salon de 1870 par M. Carpeaux.

Une sculpture du XIII^e ou du XIV^e siècle, qui appartient au musée de Bordeaux, nous montre la Vierge intercédant pour les pêcheurs et faisant pencher la balance de la justice divine du côté de la miséricorde. Cette image est celle de la *Mère de miséricorde*, *Mater misericordiae*, nom que donne à Marie le *Sainte Regina*. Une suite de planches, gravées par Jer. Wierix pour l'illustration de cette antienne, nous offre une autre représentation de Marie miséricordieuse. Nous citerons encore sur le même sujet une statue, d'une belle expression, qui parait remonter au XVI^e siècle et que Giognara a publiée dans sa *Storia della scultura in Italia* (II, pl. 39).

La *Mater amabilis* des litanies a été représentée par Crist. Allori (gravé par O. Bettinelli), le Sassoferrato (gravé par Anderloni), Ch. de Lafosse (gravé par P.-P. Moles), Cl. Mellan (gravé par Ch. Audran), Noël Coppel (gravé par Jean Boulanger). Sous le même titre, M. Ottin a exposé, au Salon de 1846, une statue de marbre que Gustave Planché a critiquée assez sévèrement.

Au Salon de 1857, M. Michel Dumas a exposé un tableau intitulé *Mater purissima*. Citons enfin une estampe de Bosseimall d'après Chasselas, intitulée : *Mater Salvatoris*.

Mère bien-aimée (La), tableau de Greuze; Salon de 1765. Diderot a laissé de cette toile une admirable description. « La scène se passe à la campagne; on voit dans une salle basse, en allant de la droite à la gauche, un lit; au devant du lit, un chat sur un tabouret; puis la mère bien-aimée renversée sur sa chaise longue, et tous ses enfants repandus sur elle. Il y en a six au moins : le plus petit est entre ses bras; un second est pendu d'un coté, un troisième est pendu de l'autre; un quatrième, grimpé au dossier de la chaise, lui baise le front; un cinquième lui mange les joues; un sixième, debout, a la tête penchée sur son giron, et n'est pas content de son rôle. La mère de ces enfants a la joie et la tendresse peintes sur son visage, avec un peu de ce malaise inséparable du mouvement et du poids de tant d'enfants qui l'accablent, et dont les caresses violentes ne tarderaient pas à l'excéder si elles duraient. C'est cette sensation qui touche à la peine, fondue avec la tendresse et la joie, avec cette position renversée et de lassitude, et cette bouche entrouverte, qui donnent à cette tête, séparée du reste de la composition, un caractère si singulier. Sur le devant du tableau, autour de ce groupe charmant, à terre, un corps d'enfant avec un petit chariot. Sur le fond du salon, le dos tourné à une cheminée couverte d'une glace, la grand-mère assise dans un fauteuil, et bien grand-mère de tête et d'ajustements, éclatant de rire de la scène qui se passe. Plus sur la gauche et sur le devant, un chien qui aboie de joie et se fait de fête. Tout à fait vers la gauche, presque à autant de distance de la grand-mère qu'il y en a de la grand-mère à la mère bien-aimée, le mari qui revient de la chasse; il se joint à la scène, en étendant ses bras; se renversant le corps un peu en arrière et en riant. C'est un jeune et gros garçon, qui se porte bien, et au travers de la satisfaction duquel on discerne la vanité d'avoir produit toute cette joie marmaille. A côté du père, son chien; derrière lui, tout à fait à l'extrémité de la toile, à gauche, un panier à sécher du linge; puis, sur le pas de la porte, un bout de servante qui s'en va. » Ce tableau, excellent et pour le talent et pour les mœurs, et qui prêche la population, comme disait Diderot, peint d'une manière pathétique le bonheur et le prix inestimable de la paix domestique. Il a cependant, comme beaucoup d'autres compositions du même artiste, encouru le reproche de rappeler trop constamment dans ses figures un type inhumain, celui de Mme Greuze et de ses *fricoteuses enfants*. Cette *Mère bien-aimée*, avec sa figure poupine, blanche et rose, sa bouche entrouverte, ses yeux nageant, c'est, en effet, le portrait, tant de fois représenté par lui, de sa femme. Ce tableau a été gravé par Massard, contemporain de Greuze.

MÈRE DES GRACQUES (la), V. CORNÉLIS.

MÈRE adj. (mère — lat. *merus*, mot qui, d'après Festus, signifie proprement seul, probablement de la racine sanscrite *mar*, trancher, diviser, séparer, ou de la racine *ma*, mesurer). Pur, non mélangé. « Vieux mot. »

— Comm. *Mère goutte*. Vin qui coule du raisin avant qu'on l'ait pressé. *Mère laine*, Partie la plus fine de la laine que fournit une brebis, et qui est prise sur le dos.

MÈRE, petite rivière de France (Vendée). Elle descend du versant méridional de la colline de Saint-Pierre-du-Chemin, canton de La Châtaigneraie, traverse une vallée sauvage et pittoresque, baigne le bourg et les terrains bouilliers de Vouvent, et se jette dans la Vendée à Mervent, après un cours sinueux de 38 kilom.

MÈRE, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Wilts, à 30 kilom. O. de Salisbury; 3,200 hab. Fabrication de toiles, coulis, couvertures. Ruines d'un vieux château.

MÈRE (lot de la), l'un des petits flots boisés de la côte de la Guyane française, d'un diamètre de 556 mètres sur 363 mètres. Il fait partie des flots de Remire.

MÈRE-ÉGLISE (SAINTE-), bourg de France (Manche), chef-lieu de canton, arrond. et de 17 kilom. S.-E. de Valognes; pop. aggl., 643 hab. — pop. tot., 1,474 hab. Commerce de beurre et de bestiaux; importante station d'étales. Église du XIV^e siècle, classée parmi les monuments historiques. Sur la place publique s'élève ancienne croix du cimetière, composée de deux morceaux, dont l'un paraît avoir été une colonne milliaire.

MÈRE, fille de Proetus. V. MÈRE.

MÈRE (Antoine GOMBAULT, chevalier DE), né en Poitou vers 1610, mort au château de Baussay, près de Niort, en 1684. Tous les biographes, depuis Moréri, ont confondu avec un Georges Brosin, chevalier de Méré, appartenant à une autre famille, et lui ont donné un nom patronymique qui n'est pas le sien; nous lui restituons son nom d'après des recherches spéciales de Brémont d'Arès, à bien voulu nous communiquer. Le chevalier de Méré, écrivain bel esprit, homme du monde et réputé maître en belles manières, jouit un moment d'une vogue que l'oubli postérieur n'a pas ratifiée. Son principal titre est d'avoir été le professeur de bon ton et de beau style de Françoise d'Aubigné, devenue plus tard Mme de Maintenon, une écôlière qui, probablement, avait à lui en remonter. Dangeau a marqué sa mort, à sa date, dans ses *Mémoires*, par cette phrase : « J'appris ce matin la mort du chevalier de Méré; c'était un homme de beaucoup d'esprit, qui avait fait des livres qui ne lui faisaient pas beaucoup d'honneur. » Cette phrase de mauvais français est trop dédaigneuse; sans que les livres en question soient des chefs-d'œuvre, ils méritent mieux.

Gombault de Méré, après d'assez bonnes études faites dans son pays natal, embrassa très-jeune la carrière des armes; vers 1630, il entra dans l'ordre de Malte, ce qui lui valut la qualification de chevalier sous laquelle il a vécu, et il fit deux ou trois campagnes sur mer; entre autres, il accompagna le duc de Beaufort dans son expédition contre les pirates de Gigeri; puis, il quitta le service vers 1645 et vint à Paris, où ses relations dans le monde ne tardèrent pas à le poser comme un homme de goût, en fait de style et de savoir-vivre, au point de lui donner l'idée de rédiger le code de l'élégance et du bon ton. Il était particulièrement lié avec le maréchal de Clérambault et du chevalier de Méré; Paris, Cl. Barbin, 1689), ouvrage que Sainte-Beuve a remis au jour par une de ces fantaisies d'archaïsme littéraire fréquentes chez lui. Ces conversations de l'arbitre du goût et des élégances sont écrites de ce style précieux qui était la langue de l'époque, et eurent pour préteurs tous ceux qui alors faisaient les réputations : Balzac, Ménage, Costar, etc. Ménage disait : « M. de Méré est un des hommes de Paris le plus à la mode; sa vertu, sa valeur, sa science, sa bonne mine, sa naissance, et, encore plus que tout cela, les qualités de son esprit et la douceur de sa conversation le font rechercher de tout le monde. » Sorbière en faisait grand cas. Quelques années après sa mort, Vigneul-Marville écrivait : « M. de Méré était un homme à réflexion; il avait une grande abondance de pensées et pensait bien. Mais il fait avouer aussi qu'il a force d'avoir voulu polir son style il l'a éternisé; qu'il est quelquefois guidé et peut-être même entraîné par l'écoulement de ses idées, ou les analyses, ou les commentaris comme choses d'importance. Mme de Sévigné paraît, toutefois, avoir échappé à l'engouement universel. » Corbinelli, dit-elle, abandonne le chevalier de Méré et son chien de style, et la ridicule critique qu'il fait, en col-

let monté, d'un esprit libre, badin et charmant comme Voiture. »

Les *Conversations D. M. C. et D. C. D. M.* n'en eurent pas moins trois éditions successives; elles furent suivies des *Aggravés, discours de M. le chevalier de Méré à Mme* (Claude Barbin, 1677, in-12); *De l'Esprit, discours à Mme* (1677, in-12), et *De la Conversation, discours à Mme* (1677, in-12). Ces productions sont loin d'être absolument sans mérite. A travers une recherche d'expressions un peu trop précieuses, on distingue le souci du style, de l'élégance, de la pureté. « Le chevalier de Méré est tout à fait un écrivain », dit M. Sainte-Beuve, son style a de la manière; mais entre les styles maniérés d'abord, c'est un des plus distingués, des plus marqués au coin de la propriété et de la justesse des termes... Ses écrits, surtout ses *Lettres* et ses *Conversations* avec le maréchal de Clérambault, fourniraient matière à une infinité de remarques pour les définitions précises et les fines nuances des mots en usage dans le langage poli. La correspondance du chevalier imprimée par lui-même, sans ordre de dates, sous ce titre : *Lettres à diverses personnes* (Paris, Claude Barbin, 1682, in-12), est, en effet, assez curieuse. Ces lettres, au nombre de deux cent huit, sont toutes adressées à des personnages connus et de quelques uns célèbres : Balzac, la duchesse de Lesdiguières, Mme de Meaux, Pascal, Costar, Ménage, le duc de Mazarin, nous en trouvons une adressée à Mme de Maintenon, une autre à Mlle de Lenclous.

Deux lettres où il est parlé de Françoise d'Aubigné, ou plutôt de Mme Scarron, et celle qu'il adressa à la marquise de Maintenon dans tout l'éclat de sa puissance, ont pour nous quelque intérêt. Vers 1650, le chevalier de Méré avait rencontré chez la marquise de Neullant Françoise d'Aubigné, âgée ou plutôt jeune de quinze ans; il se chargea de lui apprendre la science du monde, mot qu'il affectionnait, ainsi que toutes les qualités requises pour être d'un commerce agréable; car c'était lui, suivant lui, « ce qui devait être la plus courante et la plus nécessaire de tous les hommes. Les charmes de son élève, la jeune Indienne, comme il la nommait, lui tournèrent la tête, et il en parla à Mme de Lesdiguières avec un lyrisme tout à fait transcendental. En 1680, lorsque le bruit du mariage prochain de la marquise avec Louis XIV commença à se répandre, le chevalier de Méré lui fit la plus singulière déclaration d'amour. Il lui avoua qu'il l'avait toujours adorée, lui rappela que, si elle était une personne accomplie, elle le lui devait, à lui, son professeur de bon ton, et il termine cette curieuse lettre, que l'on possède, par l'aveu suivant : « Ne dirait-on pas que je vous veux disposer à recevoir les services d'un galant homme? Mais je n'en sache point de si digne de vous que moi, et je suis bien sûr, si la fantaisie de me prendre vous était venue, je me laisserais vaincre et je vous aimerais toujours. » Le chevalier de Méré avait alors soixante-dix ans; le beau parti que c'était! Mme de Maintenon lui préféra Louis XIV.

Ses lettres à Pascal attestent au plus haut point l'idée qu'il se faisait de son importance; il y donne des leçons au grand géomètre et se croit bien plus fort que lui. Leur ton suffisant est impayable : « Souvenez-vous, lui écrit-il, que je vous ai découvert des choses que vous n'eussiez jamais vues si vous ne m'eussiez connu. Il vous reste encore une habitude que vous avez prise en cette science, à ne juger de quoi que ce soit par ses démonstrations, qui le plus souvent sont fausses. Ces démonstrations, tirées de ligne en ligne, vous empêchent d'entrer d'abord en des connaissances plus hautes qui ne trompent jamais. Je vous avertis aussi que vous perdez par là un grand avantage dans le monde. »

Ailleurs, il se vante d'avoir fait en géométrie des découvertes prodigieuses. « Vous savez, dit-il encore à Pascal, que j'ai découvert dans les mathématiques des choses si rares, que les plus savants des anciens n'en ont rien dit, et desquelles les meilleurs mathématiciens de l'Europe ont été surpris... Vous devez juger par là que je ne conseille à personne de mépriser cette science, et, pour dire le vrai, elle peut servir pourvu qu'on ne s'y attache par trop; car, d'ordinaire, ce qu'on y cherche si curieusement ne paraît inutile. » Pascal dut avoir de la peine à garder son sérieux.

Le chevalier de Méré tournait mieux le madrigal; il en a laissé quelques-uns dans le genre de celui-ci :

Aux temps heureux où régnait l'innocence,
On goûtait, en aimant, mille et mille douceurs,
Et les amants ne faisaient de dépense
Qu'en soins et qu'en tendres ardeurs.
Mais aujourd'hui sans espérance,
Il faut renoncer aux plaisirs.
Un amant qui ne peut dépenser qu'en soupirs
N'est plus payé qu'en espérance.

Le chevalier était de ceux-là; malgré toutes ses grandes relations et sa science du monde, il vécut et mourut pauvre. Fatigué, sur ses vieux jours, par les privations et les ombres crépusculaires, il dit adieu à la cour, se retira dans son pays natal et se confina au fond de sa terre patrimoniale, où il attendit la mort.

Toutes ses productions ont été recueillies

sous le titre d'*Œuvres du chevalier de Méré* (Amsterdam, 1692, 2 vol. in-12); ses héritiers y ont joint un volume d'œuvres posthumes contenant : *De l'homéotéte*; *De l'éloquence* et de l'entretien; *De la délicatesse dans les choses* et dans l'expression; le *Commerce du monde* (1700, in-12). L'éditeur du volume fut ce Nadal immortalisé par Voltaire.

Sainte-Beuve a consacré au chevalier de Méré une de ces esquisses pleines de recherches et de fins aperçus dont il était coutumier; il a appelé, avec raison, le regard sur certaines particularités curieuses; mais c'est un assez médiocre sujet d'étude qu'un écrivain dont les défauts seuls sont intéressants.

MÈRE (POLTROTE DE), assassin du duc de Guise. V. POLTROTE.

MÈRE (la baronne DE), romancière française. V. GUERARD.

MÉREAU s. m. (mè-ré). Marque. « Signe qui sert à faire reconnaître un lieu ou une personne. »

— Hist. ecclésiastique. Jeton ou cachet qu'on distribuait aux membres d'un chapitre présents à l'office ou à l'assemblée, et qui devait ensuite être présenté pour qu'on pût prendre part aux distributions. « Chez les protestants, Sorte de cachet qu'on distribuait à ceux qui voulaient communier. »

— Hist. milit. Nom qu'on a donné d'abord aux marrons que les rondes déposent dans les corps de garde.

MÉREAUX (Jean-Nicolas LE FROID DE), compositeur, né à Paris en 1745, mort dans la même ville en 1797. Il devint organiste à l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et commença à se faire connaître par sa cantate intitulée : *Aline, reine de Golconde* (1767). Méreaux composa ensuite des motets et des oratorios, dont le plus remarquable est *Esther*, morceau d'une mélodie élégante, qui obtint un grand succès au concert spirituel en 1775, et il fit jouer divers opéras : *Le Retour de la tendresse* (1774); *le Duel comique* (1776); *Laurette* (1782); *Alexandre aux Indes* (1785); *Edipe* et *Jocaste* (1791). Ces deux derniers ont été représentés à l'Académie royale de musique.

MÉREAUX (Joseph-Nicolas LE FROID DE), compositeur, fils du précédent, né à Paris en 1767, mort en 1838. Son père lui apprit la musique, l'orgue et le piano. Lors de la Fédération du 14 juillet 1790, ce fut lui qui fut chargé de tenir l'orgue installé au Champ-de-Mars à Paris. Il devint ensuite professeur à l'école de chant des Menus-Plaisirs, puis organiste du temple de l'Oratoire. Il a laissé quelques sonates, des fantaisies pour piano, et des morceaux divers.

MÉREAUX (Jean-Amédée LE FROID DE), plus connu sous le nom d'*Amédée Méreaux*, musicien et écrivain, fils du précédent, né à Paris en 1803. Son père lui donna ses premières leçons de piano, ce qui n'empêcha pas le jeune Méreaux de faire ses études littéraires au lycée Charlemagne. Sa mère, qui était fille du président Blondel (le défenseur de Mlle d'Oliva dans la fameuse affaire du collier de la reine), voulait qu'il suivît la carrière de la magistrature, mais le goût prononcé du jeune homme pour la musique en décida autrement. Il travailla d'abord avec Porta, et il était à peine âgé de quatorze ans lorsqu'il publia ses premiers essais de composition. Au sortir du collège, Amédée Méreaux fit, sous la direction de Reicha, un cours complet d'harmonie, de contrepoint et de fugue. Il se livra ensuite à l'enseignement du piano, fit paraître successivement un grand nombre de compositions, et se produisit comme virtuose avec un succès marqué. Chateaubriand l'introduisit dans le salon de Mme Récamier, et, en 1823, grâce à l'appui de l'archéologue Charles Lenormant, son ancien camarade de collège, il obtint le titre de pianiste du duc de Bordeaux. Après la révolution de 1830, qui lui enleva cet emploi, M. Méreaux se mit à parcourir la France en donnant des concerts, puis se rendit à Londres, où il resta de 1832 à 1834; il donna des leçons et se fit applaudir comme virtuose et comme compositeur. Revenu dans son pays, il se fixa à Rouen vers 1835, y devint le professeur de piano en renom et forma d'excellents élèves, en tête desquels il faut citer Mlle Clémence, devenue depuis Mme de Malleville, Aloÿs Klein, organiste de la cathédrale de Rouen; Malliot, l'auteur de la *Vendémie*; les pianistes A. Lovie, E. Madoulet, etc. Il n'abandonna pas pour cela ses travaux de composition, et il fit paraître depuis lors plus de cent œuvres de musique, parmi lesquelles on doit distinguer surtout cinq livres de *Grandes études*, comprenant soixante morceaux pour le piano (Paris, 1855), qui obtinrent l'approbation de l'Institut et furent adoptés pour l'enseignement au Conservatoire de Paris, une messe solennelle à quatre voix, chœur et orchestre, qui fut exécutée dans la cathédrale de Rouen (1858), des cantates pour diverses circonstances, des pièces chorales à huit voix et deux chœurs, etc.

Cependant M. Méreaux se produisit aussi comme écrivain. Depuis de longues années, il est chargé du feuilleton de critique musicale au *Journal de Rouen*, le plus répandu de cette

ville; il a donné d'excellentes séries d'articles au *Ménestrel*, et il est l'un des collaborateurs assidus du *Moniteur universel*, dans lequel il a rendu compte de l'Exposition de 1867 en ce qui se rapporte à la musique. Reçu membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, en 1858, il a prononcé une séance publique un discours sur la musique et sur son influence au point de vue de l'éducation morale des peuples, discours qui fut publié dans les *Mémoires* de cette Académie. Elu président de la même société en 1865, il prononça dans le cours de cette année trois discours importants : 1^o sur la poésie et son avenir; 2^o sur la magistrature française et le parlement de Normandie; 3^o sur les poètes normands. Ces trois discours ont été aussi insérés dans les *Mémoires* de l'Académie de Rouen.

M. Méreaux qui occupe, quoique fixé en province, une position considérable dans l'art français, qui a été l'ami intime de Boieldieu et celui de Rossini, a publié encore : les *Clavecinistes*, œuvres choisies des grands maîtres du clavecin, avec biographies et portraits (Paris, 2 vol. in-4°); *Ponchartré*, notice biographique (Paris, 1866, in-8°). Ses qualités d'écrivain, d'auteur, ne sont pas au-dessous de celles qu'il possède comme virtuose et comme compositeur, et sa critique se fait remarquer par l'élégance du style, un grand sens musical, une rare expérience et une vaste érudition.

MEREDITH (Edouard), écrivain anglais, né en 1648, mort en Italie à une époque inconnue. Pendant un séjour qu'il fit en Espagne comme secrétaire d'ambassade de Guillaume Godolphin, il embrassa le catholicisme, revint en Angleterre, qu'il quitta après la révolution de 1688, et alla terminer ses jours en Italie. On a de lui entre autres écrits : *Remarques sur le Julien l'Apostat* de Samuel Johnson (Londres, 1689); *Relation de la conférence entre le docteur Stillingfleet et Pierre Godin* (1687).

MEREDITH (Henri), voyageur anglais, né en 1782, mort dans le royaume d'Assin (Guinée septentrionale) en 1812. Après avoir occupé un emploi dans la compagnie anglaise connue sous le nom de Western Company Africa, il remplit des fonctions importantes au comptoir du Cap Apollonia dans la Côte d'Or. Une attaque ayant été dirigée par les Achantis contre les Européens, Meredith prit le commandement du fort d'Annambobé, où il avait été contraint de se réfugier avec ses gens, lorsque le capitaine Withe, qui le commandait, eut été dangereusement blessé, et prolongea la défense jusqu'à l'arrivée de secours anglais. En récompense du courage et de l'intelligence dont il avait fait preuve en ces circonstances, Meredith reçut le commandement du fort Winnebah ou Quinnébah, à l'est d'Aurom, dans le royaume d'Assin. Comme il connaissait la plupart des dialectes indigènes et les moyens propres à faciliter les échanges, il fit bientôt de la station de Winnebah une des plus florissantes de la Guinée, et entretenait d'excellentes relations avec le chef indigène de cette station. Ce chef, appelé Assibarta, ayant été tué en combattant contre les Achantis, ses héritiers vinrent réclamer au comptoir anglais un coffre fermé qu'Assibarta, avant d'aller combattre, avait confié au sergent et au fort. Deux jours après avoir reçu ce coffre, les héritiers le renvoyèrent au sergent avec ces mots : « Puisque tu as gardé les mille onces d'or que ce bois enveloppait, il ne saurait être inutile, garde-le. » Le sergent protesta de son innocence. Meredith, voulant rester en dehors de ce débat, remit la solution de ce différend à la décision du grand prêtre de Braffou, regardé par les indigènes comme un oracle infallible. Celui-ci se prononça contre le sergent et déclara même qu'il avait remis l'or enfermé dans le coffre à Meredith pour partager avec lui. A cette accusation le gouverneur répondit par une dénégation absolue; mais les nègres, pleins de confiance dans la parole du grand prêtre, résolurent de se faire justice eux-mêmes, enlevèrent Meredith, lui firent traverser un champ d'herbes sèches auxquelles ils avaient mis le feu et le jetèrent en prison couvert d'horribles blessures qui amenèrent sa mort. En apprenant cet attentat, sir Hope Smith, gouverneur du Cap Coast, s'empressa d'accourir, constata l'existence aux nègres 1,100 livres sterling exigées par eux comme rançon de leur prisonnier, ne reçut en échange de cette somme qu'un cadavre et tira une vengeance terrible de la mort de Meredith en appelant une frégate anglaise qui détruisit entièrement Winnebah par le fer et par le feu. On a, sous le titre de *Account of the Gold-Coast, with a brief history of the African Company* (Londres, 1812), un ouvrage de Meredith, plein de renseignements intéressants sur le commerce, l'industrie, les mœurs, etc., des indigènes de la côte de Guinée.

MÉRELLE s. f. (mé-ré-lé). V. MARELLE.

MÉRELLE, EE adj. (mé-ré-lé — rad. marelle). Bias. Qui ressemble à une marelle ou marelle. « *Châtie marelle* ou *scarboucle*. Meuble des armoiries des anciens rois de Navarre, qui a quelque analogie avec une marelle. »

MÉRELLE s. m. (mé-ré-lié — rad. marelle). Jeux. Table, planche ou surface quel-

conque, sur laquelle on a tracé une figure pour y jouer à la marelle. « Jeu de marelle. Vieux mot. »

MÈRE-LOGE s. f. Fr.-maçonn. Loge qui en a fondé d'autres.

MÉRENCHYME s. m. (mé-ran-chi-me — du gr. *meros*, partie; *epchyme*, chose répandue). Bot. Tissu utriculaire, formé d'utricules sphériques peu adhérentes les unes aux autres.

MERENDA, en latin *Morunda*, ville de la Perse moderne, dans la province d'Aderbeïdjan, à 40 kilom. N.-O. de Tauris; 10,000 hab. Commerce de cochenille, d'opium, d'abricots et de pêches renommées.

MERENDA (Antoine), jurisconsulte italien, né à Forlì en 1578, mort à Bologne en 1657. Il occupa une chaire de droit à Pavie, acquit de son temps une grande réputation et laissa un ouvrage intitulé : *Controversiarum juris libri XXII*, lequel a été publié à Bruxelles en 1743 (5 vol. in-fol.).

MÉRENDÈRE s. f. (mé-ran-dé — lat. *merenda*, même sens). Goûter, petit repas entre le repas du matin et celui du soir. « Vieux mot. »

Antiq. rom. Repas qu'on donnait aux ouvriers pendant leur travail.

MÉRENDÈRE s. f. (mé-ran-dé-ro). Bot. Genre de plantes, de la famille des colchicacées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les Pyrénées et qui est très-voisine des colchiques.

— Encycl. Les *méréndères* sont de petites plantes bulbeuses, intermédiaires entre les colchiques et les bulbocodes. Ce genre ne renferme jusqu'à présent qu'une seule espèce. La *méréndère bulbocode* ne dépasse guère un décimètre de hauteur totale; son bulbe est ovoïde et brun. Vers la fin d'août, il en sort une fleur grande, solitaire, d'une belle couleur violacée, à périanthe divisé en six segments longuement onguiculés à la base et médiocrement étalés, portant six étamines à anthères nigrées, en fer de lance; le pédoncule, d'abord très-court, s'allonge beaucoup après la floraison et se termine par une capsule à trois loges; les feuilles, qui sont linéaires et étalées, ne se montrent qu'après la fleur. Cette plante croît sur les Pyrénées; elle mériterait d'être plus répandue dans les jardins d'agrément; sa culture est facile, et on peut en faire de jolies bordures.

MÉRENDÈRE, EE adj. (mé-ran-dé-ré — rad. *méréndère*). Bot. Qui ressemble à une *méréndère*.

— s. f. pl. Syn. de COLCHICACÉES.

MÉRENDRAS (mé-ran-drass). Bot. Nom espagnol du colchique de montagne.

MÉRENGIE s. f. (mé-ran-ji). Bot. Espèce de la famille des sablines.

MÉRÉRIS s. m. (mé-ré-riss). Moll. Genre de coquilles bivalves, démembré du genre vénus.

MÉRÉRIS. C'était, suivant quelques démonsographes, le chef de certains esprits infernaux qui accompagnaient les éclairs et la foudre.

MÉRÉTRICE s. f. (mé-ré-tri-se — lat. *meretrix*, même sens). Courtisane, femme publique. « Vieux mot. »

— Mythol. Surnom de Vénus à Chypre, à Samos et à Abydos.

— Moll. Genre de coquilles bivalves, démembré du genre vénus. « On l'appelle aussi CYTHÈRE. »

MÉRÉTRICULE s. f. (mé-ré-tri-ku-le — dimin. de *meretrix*). Petite courtisane. « Mot de Rabelais. »

MERETTO DI TOMBA, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district, mandement et à 6 kilom. d'Udine; 2,324 hab.

MÉRÉVILLE, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. S.-O. d'Étampes, sur la Juine; pop. aggl., 967 hab. — pop. tot., 1,564 hab. Fabrication de chapeaux, chandeliers; filature de laine; commerce de dentelles, vins, tuiles, chevaux et bestiaux. Le château de Méréville, un des plus beaux des environs de Paris, fut bâti sous le règne de Louis XIV par la famille de La Tour du Pin. C'est un vaste édifice, construit sur les dessins de l'architecte Bellanger et flanqué de quatre tourelles. Le grand salon est décoré de beaux tableaux peints par Robert. Le parc, justement célèbre, a été dessiné par Robert et Joseph Vernet. Il couvre une superficie de 100 arpents. La Juine y décrit mille contours capricieux et y forme de ravissantes cascades. On y remarque une colonne rostrale, érigée en mémoire des deux fils de M. de Laborde, qui partagèrent le sort de l'infortuné La Pérouse, un sarcophage dédié au capitaine Cook, et une colonne Trajane, au sommet de laquelle on monte par un escalier de quatre-vingt-dix-neuf marches.

MERÉZ (Guillaume-Ignace de), écrivain religieux français, né à Nîmes en 1653, mort dans la même ville en 1721. Il entra dans les ordres, devint chanoine de Nîmes, abbé de Sauve, prévôt de la cathédrale d'Alais, grand vicaire de l'évêque de cette ville (1694) et s'adonna à la prédication, notamment dans les Cévennes, pour y convertir les protestants. Son principal écrit a pour titre : *Entre-*

tiens d'Arquede et Néoté sur les divers sujets qui regardent la religion (Lyon, 1706, 2 vol. in-12).

MERGANETTE s. m. (mér-gan-nè-te — du lat. *mergus*, harle; *anas*, canard). Ornith. Genre d'oiseaux, appartenant à la famille des canards.

— Encycl. Le genre *merganette*, tout récemment créé, comprend deux espèces : la *merganette armée*, ayant la tête ornée de trois bandes noires, la naissance des épaules d'un blanc pur, le dos d'un gris strié de noir, les parties inférieures d'un brun marron taché de noir; la *merganette de Colombie*, ayant la base du bec entourée d'une ligne noire, le dos brun avec une tache noire longitudinale, tout le dessous du corps d'un gris blanc taché de noir. « Les *merganettes*, dit M. Desmurs, sont très-solitaires et habitent les plus hauts sommets des Cordillères, jusqu'à deux mille mètres d'élévation. Ce n'est que lorsque le froid devient trop intense qu'ils redescendent de ces hauteurs. Ils fréquentent exclusivement les torrents, qu'ils parcourent avec une facilité surprenante; au moindre signe de danger, ils plongent immédiatement pour ne plus reparaitre. » Les mœurs des *merganettes* paraissent avoir une très-grande analogie avec celles des harles.

MERGANSER s. m. (mér-gan-sér — du lat. *mergus*, harle; *anser*, oie). Ornith. Espèce du genre harle.

MERGENTHEIM, MERGENTHAL ou MARIENTHAL, ville du Wurtemberg, dans le cercle de l'Alz, ch.-l. du bailliage de son nom, à 65 kilom. N.-O. d'Elwangen, sur la Tauber; 2,600 hab. Cette ville, agréablement située dans une vallée fertile, possède quelques édifices remarquables, parmi lesquels nous signalerons : le château, ancien siège de l'ordre Teutonique et renfermant des collections intéressantes; l'hôpital, fondé par un comte Wolfram de Stellingenburg; l'église des Dominicains, qui offre un beau chœur, et l'église catholique, où se voit un curieux autel moderne d'un artiste de Munich. A peu de distance de la ville jaillissent des eaux minérales très-renommées aujourd'hui et découvertes en 1826 par un berger. On a bâti près de la source un établissement de bains entouré de beaux jardins. La source de Mergentheim est claire, transparente, inodore; elle a un goût salé très-prononcé et une température de 100 Réaumur pendant l'été, et de 90 Réaumur pendant l'hiver. C'est une eau saline et alcaline, contenant de l'iode et du brome, et recommandée dans le traitement des maladies scrofuleuses, gouteuses, hémorroïdales, etc.; on la prend en boisson et en bains.

MERGER s. m. (mér-jé). Agric. Tas de pierres que l'on forme, lorsqu'on épierre un terrain. « On dit aussi MURGER. »

— Encycl. On donne, dans certaines provinces, le nom de *merger* ou *murger* à des tas de pierres qui se trouvent au milieu des champs et des vignes; le plus souvent, la longueur de ces tas dépasse leur largeur et leur élévation. Les *mergers* sont faits avec les pierres qu'on retire des terres cultivées; ils devraient ne former que des dépôts provisoires, car ils occupent une place qu'on pourrait utiliser. Il arrive pourtant quelquefois qu'on est obligé de les laisser plus ou moins longtemps. Dans ce cas, on cherche à en tirer parti, en semant, tout autour ou dans les interstices, des plantes annuelles, telles que courges, haricots ou pois, dont les tiges s'étalent sur les pierres. Si les *mergers* devaient rester plus longtemps, on ferait mieux d'y planter des arbustes, tels que les groseillers, les prunelliers, les épinettes, ou même des ronces et des clématites.

MERGEY (Jean de), capitaine protestant français, né en Champagne en 1536, mort en 1615. Il fut d'abord attaché au comte de La Rochefoucauld, puis à son fils, le comte de Marsillac, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin (1557), se distingua aux journées de Dreux (1562) et de Moncontour (1569), et courut de grands dangers à la Saint-Barthélemy (1572). Dégoûté de sa vie d'aventures, il se retira quelque temps après dans sa terre de Saint-Amant, en Angoumois, où on croit qu'il termina sa vie. Il a laissé des *Mémoires* qu'on trouve dans les collections Petiot et Michaud-Poujoulat. Ces *Mémoires*, écrits d'un style simple et énergique, contiennent des anecdotes curieuses.

MERGHEIM, bourg de France. V. MERVILLE.

MERGIAN-BANOU, fée de la race des péris, dont il est fréquemment fait mention dans les romans orientaux. Etant tombée au pouvoir de Demrusch, chef des Dives, elle fut enfermée par ce dernier, irrité de ce qu'elle n'avait point voulu céder à ses desirs, et rendue à la liberté par Thahamurath. Après la mort de son libérateur, elle quitta la Perse et se rendit en Occident, où elle se fit une grande réputation sous les noms de *Morgianne*, *Morgiane*, *Morgante*.

MERGOÏDE s. m. (mér-go-i-de — du lat. *mergus*, harle, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Genre d'oiseaux, établi aux dépens du genre canard, et dont le type est le milouin luppé.

MERGOZZO, bourg et comm. du royaume

d'Italie, province de Novare, district de Palanza, mandement d'Ornavasso; 2,013 hab.

MERGUE s. m. (mér-ghe). V. MERGUS.

MERGUI, ville de l'Indo-Chine britannique, ch.-l. de la province de Tenasserim, à 400 kilom. S.-O. de Siam, dans une île formée par le Goulpila et le Tenasserim, près de l'embouchure de celui-ci dans le golfe de Bengale, par 12° 12' de lat. N. et 92° 41' de long. E.; 8,000 hab. Cette ville est construite sur une colline, à 433 mètres au-dessus du niveau de la mer, et est divisée en six quartiers. Les maisons sont construites en bambous, en nattes et en feuilles de palmier. Grâce aux brises de mer et de terre, durant les mois les plus chauds, c'est-à-dire de mars en septembre, le thermomètre ne s'élève pas à plus de 21° 31' Réaumur. Le port de Mergui est vaste, commode, sûr, et des navires du plus fort tonnage peuvent y mouiller tout près de la ville. Le commerce d'exportation consiste en ivoire, riz et autres denrées alimentaires. On y trouve des perles de très-bonne qualité. Cette ville appartenait jadis au royaume de Siam, et les Français y établirent un comptoir. En 1759, les Birmans s'en emparèrent; mais, en 1824, les Anglais la leur enlevèrent et ils l'ont conservée depuis.

MERGUI, archipel de la partie orientale du golfe de Bengale, sur la côte O. de la presqu'île de Malacca, entre 7° et 14° de lat. N., et 95° et 96° de long. E. Les principales îles sont, en allant du N. au S. : les *Muscos*, *Tavay*, *Tenasserim*, *King's*, *Saint-Mathieu*, *Domel*, etc., etc. Les îles de cet archipel sont fertiles et bien boisées. Les habitants, auxquels les Birmans ont donné le nom de *Chalomes*, sont doux et travailleurs. Ils fabriquent des nattes et échangent des perles, de l'écaillé de tortue, de l'ambre gris, du miel et de la cire, etc., contre des toiles et autres produits que leur apportent les marchands anglais de la ville de Mergui. Cet archipel fait partie des possessions anglaises.

MERGULE s. m. (mér-gu-le — lat. *mergula*, nom d'un oiseau palmipède). Ornith. Palmipède brachyptère du Groenland, que l'on appelle aussi COLOMBE ou PIGEON DU GROENLAND et GUILLEMET.

MERGUS s. m. (mér-guss — mot lat. Ornith. Nom scientifique du genre harle. On a donné ce même nom à plusieurs genres d'oiseaux aquatiques. « On dit aussi MERGUE. »

MERIADEC (saint), en latin *Meradocus*, prélat français, né vers 605, mort à Vannes en 666. Il descendait des anciens rois de l'Armorique; il vécut pendant quelque temps à la cour du roi de Bretagne Joël III, puis se retira dans un désert, près de Pontivy, et succéda à Hinguent, évêque de Vannes. L'Eglise l'honore le 7 juin.

MÉRIAH s. m. (mé-ri-à). Nom donné, dans l'Inde, à certaines victimes humaines.

— Encycl. On donnait, dans l'Inde, le nom de *mériahs* aux victimes humaines qui étaient fréquemment offertes, naguère encore, au dieu de la terre, Tado-Pannor, ou au dieu rouge des batailles, Manuck-Soro, dans les régions montagneuses de l'Inde centrale, notamment dans le Goomsur, le Boad, le Chinnakimedy, le Jeypore. Ces *mériahs* étaient achetés dans les tribus avoisinantes. Ni l'âge, ni le sexe n'étaient déterminés par le rite; on préférait cependant les adultes aux enfants ou aux vieillards, comme coûtant plus cher et comme étant par conséquent plus agréables à la divinité à laquelle on les immolait. Le plus ou moins d'embonpoint était aussi un motif de préférence. Il existait pour cet odieux trafic des agents professionnels, appartenant presque tous à une caste spéciale, les *Panoo*. Ces misérables pourvoyeurs de bétail humain profitaient des époques de famine pour aller acheter dans les villages de la plaine des enfants que leurs parents, abusés par la misère, leur livraient à vil prix. Le rapt, l'enlèvement leur étaient aussi familiers. Une fois captifs, les *mériahs* étaient traités avec ménagement et attendaient parfois pendant plusieurs années le moment fatal. Provisoirement, les jeunes gens travaillaient à la terre pour le compte du *sirdar* qui les avait achetés; quant aux jeunes filles, si le chef du village ne s'arrogeait pas sur elles tous les droits du maître sur son esclave, elles contractaient à la longue, soit avec un des jeunes montagnards de la tribu, soit avec un de leurs compagnons de captivité, une sorte de mariage imparfait qui les laissait, ainsi que leurs enfants, sous le coup de la terrible sentence. Le prix d'achat, variant de 60 à 130 roupies (150 à 325 francs), était rarement payé comptant. On donnait plutôt en échange quelques têtes de bétail, des porceux, des chèvres, des vases ou des ornements de bronze. Quand arrivait enfin le moment fatal, on amenait la victime après l'avoir enivré, en grande pompe et avec un grand déploiement de rite religieux, de musique, etc. Après quelques cérémonies préliminaires, on creusait une fosse au pied d'un poteau placé près de l'idole. Un porcelet était égorgé au bord de cette fosse, de façon que tout son sang y coulat; le *mériah* était alors précipité dans le trou et maintenu la tête contre terre jusqu'à suffocation complète. Chacun des assistants détachait ensuite un morceau du cadavre et l'emportait dans son village. Dans d'autres tribus,

on étouffait la victime entre deux planches de bambou, graduellement resserrées autour de son buste, et on criait seulement lorsqu'on la voyait avec la suprême angoisse que le prêtre, à coups de hache, séparait son corps en deux. Ailleurs, la victime était dépecée vivante, morceau par morceau. Le capitaine Macpherson, en 1846, portait à cinq cents le chiffre des victimes annuellement immolées sous le nom de *mériades*. Cependant ce chiffre paraît exagéré. Le major général John Campbell, commissaire anglais dans le Khouistan, qui revient principalement l'honneur d'avoir à peu près détruit cette abominable institution, croit que chaque groupe de villages (*moolah*) avait une fois l'an son sacrifice expiatoire, sans compter des circonstances spéciales qui pouvaient donner lieu à un surcroît de tueries; mais qu'en somme il faut évaluer à cent cinquante le nombre des *mériades* qui tombaient chaque année sur l'autel de Tado-Pennor ou de Manuck-Soro.

MÉRIAN (Matthieu), graveur suisse, né à Bâle en 1693, mort à Bade-Schwalbach en 1650. En sortant de l'atelier du graveur Dietrich Meyer, à Zurich, il se rendit à Paris, s'y lia intimement avec le fameux Gallot, puis visita l'Allemagne et finit par se fixer à Francfort, où il épousa la fille du graveur Théodore de Bry et fonda une maison de librairie. Mérian surpassa tous les graveurs à l'eau-forte de son temps par la beauté, la variété et le nombre de ses travaux. Outre de nombreuses planches d'après ses propres dessins, représentant des sujets divers, des paysages, on a de lui une quantité considérable de gravures servant à illustrer divers recueils. Nous citerons particulièrement : la *Danse des morts, telle qu'on l'a dépeinte à Bâle* (Bâle, 1621, 42 pl. in-4°); *Icones biblicæ* (Strasbourg, 1625-1627); *Americanische historia* (Francfort, 1831-1855, in-fol.); *De rebus publicis et domesticis de Wittenbergæ* (Francfort, 1642-1672, in-fol.), collection de vues pittoresques; *Itinerarium Italiæ* (1653), etc.

MÉRIAN (Matthieu), dit le Jeune, peintre et graveur suisse, fils du précédent, né à Bâle en 1621, mort à Francfort en 1687. Elève de son père, de Sandrart et de Van Dyck, il fit de rapides progrès, s'adonna principalement au genre du portrait, en prenant pour modèle ce dernier maître, visita une partie de l'Europe, puis habita Nuremberg et Francfort. Riche et considéré, il se vit comblé d'honneurs et de présents par plusieurs princes d'Allemagne, reçut de l'électeur de Brandebourg le titre de conseiller et la mission de le représenter à Francfort et qualité de son charge d'affaires, et devint en même temps conseiller aulique du margrave de Baden-Dourlach. Mérian continua la publication du *Theatrum europæum* et celle des *Topographiæ*, commencées par son père. On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables, *Artemise*, la *Madeleine* et le magnifique portrait de Pietro Soderini. Il a laissé, en outre, quelques gravures.

MÉRIAN (Jean-Matthieu DE), peintre allemand, fils du précédent, né à Francfort vers 1650, mort dans la même ville en 1716. Elève de son père, il fut longtemps son collaborateur; mais, à la mort de celui-ci, il abandonna l'art pour le commerce et se mit à la tête de l'importante librairie fondée par son aïeul. Il publia de nouvelles éditions des gravures de son père, du *Theatrum*, des *Topographiæ*, etc., et réalisa, dit-on, une fortune considérable. Jean-Matthieu de Mérian avait reçu de l'électeur de Mayence le titre de conseiller et des lettres de noblesse pour quelques livres rares et cinq ou six pastels de médiocre valeur.

MÉRIAN (Marie-Sibylle), femme peintre et naturaliste, sœur de Matthieu, dit le Jeune, née à Francfort en 1647, morte à Amsterdam en 1717. Toute jeune encore, elle montra de rares dispositions pour le dessin, reçut d'abord des leçons du peintre Jacques Moreels, second mari de sa mère, puis du fameux Abraham Mignon, qui lui apprit la miniature, et elle acquit sous sa direction une grande habileté, surtout pour peindre les insectes et les fleurs. En 1665, la jeune artiste épousa un peintre de Nuremberg, André Graff, qui, quelques années plus tard, s'étant attiré de mauvaises affaires, dut prendre la fuite. Cette mésaventure détermina Sibylle à reprendre le métier d'artiste, qu'elle ne quitta plus. Par la suite, elle cessa d'habiter Nuremberg pour retourner à Francfort, puis elle se rendit en Hollande avec ses deux filles, et s'associa à la secte des labadistes, établie à Bosch. Elle profita de son séjour dans ce pays pour visiter les cabinets d'histoire naturelle d'Amsterdam et les collections particulières les plus remarquables. N'ayant plus rien à observer de nouveau en ce genre, Sibylle se rendit avec une de ses filles à Surinam en 1699, dessina les reptiles, les insectes, les plantes, les fleurs, les coquilles qu'elle trouva dans cette région de l'Amérique et, de retour en Hollande en 1701, elle s'occupa de mettre à jour les trésors qu'elle avait amassés. Indépendamment d'un nombre considérable de dessins sur velin, qu'on voit à Amsterdam, à Londres, à Saint-Petersbourg, etc., on a d'elle : *Der Raupen wunderbare Verwandlung* (Nuremberg, 1679), traduit en latin sous le titre de *Eucarum*

ortus, alimentum et paradoxa metamorphosis (Amsterdam, 1705), et en français sous celui d'*Histoire des insectes de l'Europe, dessinés d'après nature et expliqués par M.-J. Mérian* (Amsterdam, 1730, in-fol.); *Florum fasciculæ III ad artem depictæ* (Nuremberg, 1680, in-fol.); *Metamorphosis insectorum Surinamensis* (Amsterdam, 1705, in-fol., avec 60 pl.), magnifique recueil extrêmement rare, traduit en français sous le titre d'*Histoire générale des insectes de Surinam et de toute l'Europe* (Paris, 1771, 3 parties in-fol.). — Sa fille aînée, Jeanne-Hélène, née à Francfort en 1638, l'accompagna à Surinam en 1699, et fit un second voyage dans la Guyane hollandaise en 1702. Elle y épousa un commerçant de cette ville, et envoya à sa mère des mémoires et des dessins pour compléter son grand ouvrage sur la métamorphose des insectes. — Sa seconde fille, Dorothée-Marie-Henriette Mérian, née à Francfort en 1678, morte en 1745, avait des connaissances étendues en histoire naturelle, en hébreu, et dessinait avec talent. Elle conserva le nom de sa mère après son mariage avec le peintre russe Xsell.

MÉRIAN (Jean-Bernard), philosophe suisse, né à Liechthal, canton de Bâle, en 1723, mort à Berlin en 1807. Son père était un ministre réformé fort estimé en Suisse et qui devint, en 1738, chef des Eglises protestantes du canton de Bâle. Il fit donner à son fils une éducation distinguée. Celui-ci se signala dès son extrême jeunesse par son goût pour les lettres et la philosophie; il aimait aussi la philologie et les beaux-arts. Reçu docteur en philosophie à l'âge de dix-sept ans, il avait soutenu une thèse sur le suicide : *De autochiria* (1740, in-4°), qui eut du succès. « Il est assez singulier dit Ancillon, qu'un des hommes les plus gais ait traité ce triste sujet avec une sorte de prédilection. »

Mérian ambitionnait une chaire et en sollicita une dès 1741. Mais, après avoir inutilement concouru à diverses reprises, il entra dans l'état ecclésiastique, puis alla séjourner à Lausanne, où il apprit la langue française. De retour à Bâle, on lui offrit un emploi de précepteur à Amsterdam, où il se rendit et resta durant quatre ans. Il y était encore, quand une lettre de Maupeituis le fit venir à Berlin, où Frédéric II lui proposait une pension et un emploi de professeur de philosophie à l'Académie de cette ville. C'était en 1748. Pendant plus d'un demi-siècle, Mérian enseigna à Berlin et infusa sur le développement scientifique et littéraire de l'Allemagne. C'était un homme modeste, n'aimant pas à faire parler de lui et qui, en dehors de ses devoirs d'académicien, n'occupait que deux emplois médiocres, celui d'inspecteur du collège français de Berlin (1767), et celui de directeur des études au collège de Joachim (1772).

A l'Académie, il occupa pendant dix-neuf ans une chaire de philosophie, qu'il quitta en 1797 pour celle des belles-lettres, et résigna cette dernière en 1797, afin de succéder à Forney en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin. Il avait été nommé auparavant bibliothécaire de la même Académie, puis membre de la commission économique, inspecteur du collège français (1767), et directeur des études du collège de Joachim (1772). Il n'a guère écrit que pour le corps savant auquel il appartenait, si l'on excepte quelques ouvrages, tels que : *De peccatis poetarum adversus rhetorices præcepta* (Bâle, 1741, in-4°); *Cogitationes de contemptu linguæ latinæ* (1742, in-4°); *De subsidii quo requiruntur ad intelligendum Homerum* (1744, in-4°); *Observationum historicarum sylloge* (1744, in-4°), et quelques traductions, comme *Enlèvement de Proserpine* de Claudien (1767, in-8°), quelques morceaux de Plutarque que Frédéric II voulait connaître, les *Essais philosophiques* de Hume (1759, 2 vol. in-8°), inconnus jusque-là sur le continent et que sa version française popularisa en Europe, et enfin les *Lettres cosmologiques* de Lambert (1770, in-12), écrites en allemand et que la version peu littéraire de Mérian, publiée sous le titre de *Système du monde*, a fait connaître en France.

Ses œuvres originales, qui se composent de *Mémoires* insérés dans le recueil de l'Académie de Berlin, y tiennent depuis 1749 jusqu'en 1804 un rang distingué. Ses analyses claires, succinctes et lumineuses ont popularisé, en Allemagne et en Europe, une foule d'œuvres remarquables qu'il a fait connaître le premier. On cite, parmi ces ouvrages, plusieurs écrits de Garve, Herder, Mendelssohn, Kant et quelques autres, qui lui doivent sans contredit une part importante de leur renommée. Ce qui donnait du prix aux comptes rendus de l'auteur, c'était sa compétence aussi bien que son vaste savoir, sa forme littéraire et l'honnêteté de son caractère. Ses jugements faisaient loi. Une œuvre scientifique ou littéraire, condamnée par lui, était sans appel; s'il lui décernait des éloges, sa fortune était assurée.

Les principaux mémoires de Mérian sont les suivants : *Sur l'aperception de sa propre existence* (1749); *Sur l'aperception considérée relativement aux idées ou sur l'Existence des idées dans l'âme* (1749); *Sur l'action, la puissance et la liberté* (1750). Ces mémoires offrent une étude psychologique intéressante. Il voit dans l'aperception le fait primitif qui

sert de base à nos connaissances. Dans son *moindre Sur la liberté*, il s'attache à distinguer l'action de la passion, la puissance de la liberté, puis il applique les principes qu'il dégage à une théorie de l'entendement et de la volonté. L'homme, dit-il, n'est pas la cause des états successifs dans lesquels se trouve sa conscience; ces états ont entre eux des liens évidents et réguliers, d'où naissent en nous des idées de dépendance, de liaison et de passivité. L'action est un état différent de ceux qui précèdent. Il y a deux actions en nous, une interne et l'autre externe. L'action externe suppose deux sujets, l'un actif et le second passif, tandis que l'action interne n'en suppose qu'un, tour à tour actif et passif. Les autres mémoires les plus importants sont, par ordre chronologique : *Réflexions philosophiques sur la ressemblance* (1751); *Sur le principe des indiscernables* (1754); *Sur l'idéalité numérique* (1755); *Parallèle de deux principes de psychologie* (1757); *Sur le sens moral* (1758); *Sur le désir* (1760); *Sur la crainte de la mort, sur le mépris de la vie, sur le suicide* (1763); *Discours sur la métaphysique* (1765); *Sur la durée et sur l'intensité du plaisir et de la peine* (1768); *Sur le problème de Molyneux* (1770-1779); *Sur le phénomenisme de David Hume* (1793); *Parallèle historique de nos philosophes nationaux* (1797).

Mérian est un des précurseurs de l'éclatisme ou philosophie critique. Il doit cette qualité à la nature de ses travaux autant qu'à sa complexion de penseur. On remarque d'ailleurs en lui une foule de qualités brillantes, quoique de second ordre. Son style n'est pas non plus dépourvu de mérite.

Indépendamment de ses idées positives, il a une méthode qui est celle du XVIII^e siècle. En général, c'est la méthode expérimentale. Pour voir les choses telles qu'elles sont, il ajoutait à l'expérience la critique. Il ne s'attachait à aucun système; il se bornait à opposer les systèmes entre eux, cherchant dans chacun ce qui semblait se rapprocher de la vérité. C'est ainsi qu'il fut amené à combattre ou à opposer entre elles les écoles de Locke et de Condillac, de Leibniz et de Wolf. Un de ses biographes trace de lui le portrait suivant : « Cette vue du monde et de la vie humaine était moins chez lui une vue de l'intelligence que l'effet d'un heureux tempérament, d'un parfait équilibre des facultés, d'une santé et d'une constitution qui résistaient à toutes les vicissitudes. Plus tard, la nature et elle devint pour lui une sorte de philosophie, que l'habitude et la réflexion fortifiaient. Il fut bon fils, bon frère, bon époux, et il ne connut jamais les torts, les écarts, les faiblesses des âmes passionnées ni leurs élans sublimes. L'ambition n'eut jamais de charme pour lui; il abhorrait les grandes places, se moquait des titres et n'enviait pas le pouvoir. Sa seule ambition fut de rester ce qu'il était : peu touché des succès de société, les tourments et les triomphes de la vanité lui étaient inconnus. Comme il n'était pas riche, il attachait quelque prix à la fortune; mais il ne fut jamais avide, et son économie quelquefois sévère était cependant sage et modérée. Fortement attaché à des principes religieux et moraux, auxquels il tenait par sentiment et par habitude, il était à peu près indifférent à tout le reste, et s'intéressait faiblement au résultat de ses recherches. Dans la force de l'âge, cette espèce d'indifférence lui donna cet air sec et froid de l'intelligence que Bacon demande aux philosophes, et sur le déclin de sa vie, où il étudiait encore les systèmes nouveaux, cette indifférence lui permit de s'amuser des lutes des philosophes comme les Romains s'amusaient des lutes des gladiateurs. »

MÉRIAN (André-Adolphe, baron DE), diplomate et philologue, né à Bâle en 1772, mort à Paris en 1828. S'étant rendu fort jeune à Saint-Petersbourg, il obtint un emploi au ministère des affaires étrangères, reçut par la suite le titre de conseiller d'Etat, et remplit de nombreuses missions diplomatiques, notamment en France, où il termina sa vie. Mérian avait fait une étude particulière des langues et s'était lié avec Klapproth, qui fut son collaborateur et lui dédia son *Asia polyglotta*. On a de lui : *Tripartitum seu analogia linguarum libelus* (Vienne, 1820-1823, in-fol.), avec Klapproth; *Synagoge ou Principes de l'étude comparative des langues* (Carlsruhe, 1826, in-8°), publié en français avec des *Observations sur les racines des langues sémitiques* par Klapproth (Paris, 1828, in-8°). Dans ce dernier ouvrage, Mérian s'est attaché à montrer que les racines de toutes les langues sont originellement les mêmes, que des formes semblables se montrent dans les idiomes des peuples qui présentent entre eux les plus grandes différences au point de vue physiologique, et que les radicaux de tous les idiomes sont monosyllabiques.

MÉRIANDE s. f. (mé-ri-an-dre). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées menthoidées, établi par Benth pour des arbrisseaux de l'Inde.

MÉRIANE s. f. (mé-ri-a-ne — du lat. *meridianus*, du milieu du jour). Midi, milieu du jour. Il Vieux mot.

— Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des mélastomées : **MÉRIANE** à fleurs blanches, à fleurs purpurines.

MÉRIANE s. f. (mé-ri-a-ni — de *Sibylle de Merian*, femme naturaliste). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique centrale.

MÉRIC (Jean DE), général français, né à Metz en 1717, mort au pont de Walen, près de Malines, en 1747. Il avait à peine onze ans lorsqu'il entra comme cadet dans l'armée, reçut en 1733 le grade de lieutenant, donna les preuves de la plus brillante valeur au siège de Kehl, à l'assaut de Prague (1741), dont il détermina la prise par une fausse attaque habilement conduite, attira l'attention de Maurice de Saxe, qui, à partir de ce moment, le choisit comme chef pour exécuter ces coups de main les plus dangereux, ce qui lui valut le surnom de *Beau d'roi* du maréchal, donna de nouvelles preuves de son intrépidité lorsque l'armée française fut bloquée à Prague par les Autrichiens, commanda l'arrière-garde pendant la désastreuse retraite de notre armée (1742), prit part à la bataille d'Ettingen (1743), aux sièges d'Ypres, de Menin, de la Knoque (1744), et fut promu lieutenant-colonel. Mis à la tête d'un corps franc de 300 cavaliers, il rendit les plus grands services au maréchal de Saxe, qui éleva ce corps à 500 cavaliers portant en croupe 500 fantassins. C'est avec ces mille hommes que l'intrépide Méric attaqua devant Lannoi un corps de 6,000 impériaux, à qui il tua 800 hommes et fit 700 prisonniers. Ce brillant fait d'armes qui décida de la prise de Courtrai, valut à Jean de Méric d'être présenté à Louis XV par le maréchal et d'être nommé colonel. Bientôt après, il concourut au succès de la bataille de Fontenoy (1745), à la reddition de Tournai, traversa à la nage avec ses volontaires les fossés de Gand en plein jour, arracha les palissades, tailla en pièces les gardes, enfouça les portes, se trouva maître de la ville, et amena par ce glorieux exploit la conquête de la Flandre (11 juillet 1745). Bientôt après, il reçut le grade de brigadier et le commandement d'un corps franc composé de cinq bataillons, dont tous les officiers étaient à sa nomination. Il fit avec ses volontaires une campagne malheureuse dans l'Amérique du Nord (1746), fut envoyé à son retour à l'armée de Flandre, et périt, n'ayant pas encore trente ans, frappé de quatorze coups de feu au pont de Walen, près de Malines.

MÉRIC-LALANDE (Henriette LALANDE, dame MERIC, connue au théâtre sous le nom de Mère), cantatrice française, née au commencement du siècle, morte à Chantilly en septembre 1867. Elle avait obtenu les plus beaux succès à Lyon lorsqu'elle vint, en 1821, créer au théâtre du Gymnase-Dramatique, à Paris, le rôle principal dans la *Meunière*, opérette de Manuel Garcia, artiste accompli du Théâtre-Italien, dont elle suivait alors les leçons. En 1822, elle épousa M. Jules Méric, comédien distingué lui-même, et, la même année, parut avec un succès véritablement prodigieux dans les *Folies amoureuses* de Regnard, farce de la grosse espèce, à laquelle Castil-Blaze avait adapté des airs empruntés à Mozart, à Paër, à Cimarosa, à Rossini et à d'autres compositeurs célèbres. Il n'en fallut pas davantage pour fixer l'attention sur Mme Méric-Lalande, qui, deux mois plus tard, paraissait à Milan sur la scène de la Scala. Meyerbeer mit alors à profit les ressources de sa voix et de son talent. Il écrivit pour elle, pendant le carnaval de 1823, à Venise, *Il Crociato in Egitto*. Elle y triompha à côté du fameux sopraniste Velluti. Avec le concours de Rubini et de Tamburini, elle créa, au même théâtre, pendant l'hiver de 1827, *Il Pirata*, de Bellini, qui fut, on le sait, un événement pour l'Italie, et deux ans après la *Straniera*; enfin *Zaire*, pour l'ouverture à l'Arme d'une nouvelle salle lyrique. Dans l'intervalle, elle avait succédé, au théâtre San-Carlo de Naples, à Mme Mainviello-Pollori, et elle était venue créer au Théâtre-Italien de Paris, le 3 octobre 1828, *l'Ultimo giorno di Pompei*, de Pacini. Un engagement de *prima donna*, avec le choix exclusif des rôles, lui fut offert en 1830 par Rossini et Tadolini, qui dirigeaient alors la salle Ventadour, le premier de nom, le second de fait. Elle accepta cet engagement et vint prendre rang aux côtés de Mme Malibran, Tadolini, Caradori, aux côtés de Lablache, de Davidi, de Zuccherli. Ses débuts eurent lieu le 8 mars 1831, dans *Fausto*, opéra italien en 4 actes de Mlle Louise Bertin. Elle parut ensuite dans le *Don Giovanni* de Mozart, par le rôle d'Anna, que venait de quitter Mme Sontag, puis dans *Il Marmionio segreto*, un de ses grands succès, enfin dans la *Sémiramide* de Rossini, sa plus belle interprétation. La Malibran s'était déjà signalée dans le rôle de la reine des Syriens; elle le céda à Mme Méric-Lalande et joua celui d'Arsace, dans lequel elle ne réussissait pas moins. Les deux cantatrices firent merveille, et les journaux du temps ne tarissaient pas en éloges sur leur compte. « Le rôle formidable de la reine de Babylone, dont Mlle Grisi a été plus tard la personification la plus splendide, convenait merveilleusement à Mme Méric-Lalande, écrivait dans le *Nain jaune* du 19 septembre 1867 M. Alfred Dubreuil, à qui nous empruntons tous ces détails. La souveraine de Babylone, tendre, fière, impérieuse, excitée des transports d'enthousiasme qui éclatèrent des

le premier solo, dit avec autant de noblesse que d'élégance. Jamais cette phrase véhémente et foudroyante : *Trema il tempio*, qui faisait trembler toutes les cantatrices, n'avait été mieux conduite. La satire entière parut crouler sous les applaudissements les plus frénétiques, et Mme Méric-Lalande, lorsqu'elle quitta la France pour retourner en Italie, où l'attendaient de nouveaux succès, put se dire qu'elle avait également triomphé sur les trois plus grandes scènes du monde : aux Italiens de Paris, à la Scala de Milan, à San-Carlo de Naples. Mme Méric-Lalande était depuis longtemps retirée du théâtre lorsqu'elle mourut. Peu connue, excepté toutefois des dilettantes, dans notre France, elle a joué en Italie d'une grande réputation. Si elle n'a pas égalé les Pasta, les Sontag, les Malibran, elle s'est du moins tenue très-près de ces grandes et inimitables cantatrices, et il est regrettable que l'Opéra n'ait pas su la retenir des ses premiers succès.

MÉRICAPE s. m. (mé-ri-kar-pe — du gr. *meris*, porteur; *karpis*, fruit). Bot. Nom proposé par M. de Candolle pour désigner les fruits partiels des ombellifères.

MERICI (Angèle), fondatrice de l'ordre des Ursulines. V. ANGÈLE MERICI.

MERICK (André), navigateur anglais, mort dans le détroit de Magellan en 1590. Il fit partie, en 1588, comme commandant du *Delight* de Bristol, d'une flottille placée sous les ordres de John Chidley et chargée d'explorer les côtes du Chili, du Pérou et du Mexique. Merick arriva seul au détroit de Magellan, la flottille ayant été dispersée par le gros temps, s'avancé jusqu'à l'endroit où se trouvaient les ruines de l'ancienne ville de San-Felipe, y recueillit le seul Espagnol qui restait de cette colonie, fondée en 1584, vit son équipage décimé par les maladies et par les attaques des indigènes, et mourut en essayant de sortir du détroit. Le *Delight* revint alors en Angleterre, fut jeté sur des rochers près de Cherbourg, et tout l'équipage périt, à l'exception de six hommes.

MERICOUR (Jean DE), en latin de *Mercuria*, moine de l'ordre de Cîteaux, philosophe nominaliste et disciple de Guillaume d'Occam. Il vivait au xiv^e siècle. On ne connaît aucun événement de sa vie privée. La philosophie scolastique était déjà sur son déclin et elle s'enfonçait de plus en plus dans les subtilités de l'école. Jean de Mericour semble avoir partagé avec le célèbre Buridan et Nicolas d'Ostricourt le goût de l'époque pour le paradoxe. Peut-être d'ailleurs les documents rédigés sous l'influence de l'esprit cléricol nonnent-ils paradoxes les premiers essais d'une philosophie indépendante; ce qui le ferait supposer, c'est que l'Eglise a condamné un grand nombre de propositions ainsi qualifiées. Or, elle ne se fut pas donné la peine de réprimer de simples écarts d'imagination ou de dialectique, dont l'effet ne pouvait être dangereux.

Voici du reste un échantillon des paradoxes de Jean de Mericour : « Tout ce qui est, malgré toutes les diversités de formes et d'état, n'est tel que cela est parce que Dieu veut et a décrété que cela ait telle forme et tel état. » Sous une enveloppe grossière, c'est la théorie de Hegel qu'il n'y a dans la nature que de la volonté, c'est-à-dire point de bien. Mericour continue : « Le péché est un bien plutôt qu'un mal (il veut dire que l'un ne peut exister sans l'autre et qu'ils se font ressortir réciproquement), et quiconque cède à une tentation à laquelle il est incapable de résister ne pèche point, car il n'est pas libre. Il n'est pas impossible de concevoir une passion à laquelle, nonobstant le concours de la grâce divine, la volonté humaine soit impuissante à résister. » Comme on voit, l'auteur n'est qu'un théologien qui s'occupe de morale et de casuistique. Ses paradoxes, quoique paradoxes il y a, ne menaçaient pas d'incendier le monde. Cependant la Sorbonne procéda contre lui et le contraignit à faire amende honorable et publique.

MÉRICOURT (Théroigne DE), femme célèbre de la Révolution. V. THÉROIGNE DE MÉRICOURT.

MÉRIDA, l'ancienne *Emerita Augusta*, ville d'Espagne, province et à 44 kilom. E. de Badajoz, près de la rive droite de la Guadiana, qu'on y passe sur un beau pont de dix-huit arches, ouvrage des Romains; 10,000 hab. Evêché. Fabrique de savon; moulins à farine. Commerce de fruits et de bétail. Mérida, aujourd'hui une des villes les plus pauvres de la république espagnole, fut fondée par Auguste et était une cité florissante sous la domination romaine. « Tout y retracait encore sa grandeur passée, dit M. de Laborde, tout y annonçait la puissance de ses anciens maîtres; on ne peut y faire un pas sans marcher sur les restes de quelque monument, sans y apercevoir de tous côtés les déplorables vestiges de son antique splendeur. Ses murailles, dit la chronique du roi Rodrigue, avaient six lieues de circuit; on y comptait 3,600 tours, 84 portes, 5 châteaux; elles étaient gardées par 80,000 fantassins et 14,000 cavaliers. On remarque encore, parmi les plus célèbres de ces anciens édifices, l'arc de triomphe de Trajan, aujourd'hui nommé *el arco de Santiago*, construit en pierres énormes; l'une des anciennes fortifications, baignée par la Guadiana; le temple

de Diane, aujourd'hui palais du comte de los Corbos, où l'on admire 40 colonnes hautes de près de 11 mètres, et d'autres vestiges d'une grande magnificence; le temple de Mars, dont il a survécu quatre beaux fragments en marbre; l'amphithéâtre, dont les ruines sont appelées par les habitants les *Stete silas*; la *Naumagium*, dont on ne retrouve plus que la forme et qu'on nomme vulgairement *le bain des Romains*; le cirque, où pouvait tenir, dit-on, une position égale à celle que tenait aujourd'hui l'Escurial; le célèbre aqueduc qui s'élevait sur trois étages d'arcades, à près de 25 mètres de hauteur, et dont il reste aujourd'hui une trentaine de piliers, que les habitants appellent les *Milagros*. Un autre aqueduc, encore parfaitement conservé, également attribué aux Romains, amène les eaux d'une distance de 6 kilomètres; il compte 140 arcades. Enfin il faut citer le fameux pont de Guadiana, qui conduit à la route de Badajoz et aux routes d'Andalousie; ce pont est long de 780 mètres, haut de 10 mètres, large de 6 mètres 50, et compte 64 arches en plein cintre. Toutes ces richesses des temps anciens justifiaient cette parole du Maure Rasis : *Que non ha home en el mundo que cumplidamente pueda contar las maravillas de Mérida* (qu'il n'y a pas un homme au monde qui puisse énumérer exactement les merveilles de Mérida).

Bâtie par Auguste en 28 avant Jésus-Christ, Mérida devint la capitale de la Lusitanie. Elle tomba au pouvoir des Arabes en 715 et ne leur fut reprise qu'en 1228, par Alphonse IX, roi de Léon, qui en fit don à l'ordre de Saint-Jacques. Elle eut à subir l'occupation française en 1811. Un concile, tenu dans cette ville en 666, promulgua vingt-trois canons sur des matières de foi et de discipline ecclésiastique.

MÉRIDA, ville du Mexique, chef-lieu de l'Etat d'Yucatan, près de la côte N. de la presqu'île de ce nom, à 187 kilom. N.-E. de Campeche et 960 kilom. E. de Mexico; 30,000 hab. Cette ville occupe, avec ses jardins, une étendue assez considérable; les rues, droites, spacieuses et bordées de trottoirs, se coupent à angle droit, selon la règle invariable que les Espagnols ont adoptée dans le nouveau monde. En été, le vent y soulève une poussière fine et pénétrante; pendant l'hiver, les eaux, privées d'un écoulement suffisant, y séjournent et forment des mares stagnantes. Evêché; cour de justice pour les Etats de Chiapas, de Tabasco et d'Yucatan. Le marché abonde en fruits du tropique. L'exportation est peu importante; le principal revenu de la ville consiste dans la vente du jenetun, fil tiré d'une espèce d'agave, plante textile dont on fait d'excellents cordages et avec laquelle les naturels confectionnent leurs hamacs. Mérida fut fondée sur les ruines de l'antique cité indienne qu'on désignait sous le nom de *Tihoo*; on la construisit en 1540 et, dès 1543, elle réclamait déjà des privilèges comme capitale du Yucatan. Les maisons n'ont qu'un étage, la plupart qu'un rez-de-chaussée. Les cours, à colonnades, sont plantés de palmiers. La cathédrale, achevée en 1598, est un grand édifice de style jésuite. Le portail est très-simple et flanqué de deux belles statues. La charmante place qui fait face à la cathédrale est plantée de ceiba, ornée de fleurs et entourée de maisons à portiques.

« J'arrivai à Mérida le mercredi de la semaine sainte de l'année 1860, et je voulais voir, dit M. E. Vigneaux, les cérémonies religieuses dont on m'avait beaucoup parlé, avant d'entreprendre mon voyage dans l'intérieur. On travaillait avec ardeur dans l'église à tout disposer pour cette auguste cérémonie; de tous côtés on édifiait des chapelles ardentes; c'était un luxe de verroteries de toutes couleurs, une dépense inouïe de fleurs. Le jeudi, les processions commencent pour continuer jusqu'au samedi. Les colonies espagnoles, comme la métropole, sont folles d'images et de statues de saints. Chaque église se montre fière de telle ou telle statue, représentant saint Joseph, ou la Vierge, ou saint Antoine, et Mexico, de ce côté, peut en revendre à toutes les parties du monde. Le culte des images a toujours été le bienvenu chez les Indiens, qui ont besoin, dans la simplicité de leur nature, de matérialiser l'objet de leur adoration; aussi ne voit-on pas une église indienne dans les districts les plus éloignés qui ne soit munie d'un petit musée de saints. Je ne fus pas aussi surpris que je pensais l'être à la vue de toutes ces cérémonies religieuses que j'avais déjà admirées à Mexico. Tantôt la foule promenait le Christ entre quatre soldats romains, suivis de la Vierge aux sept douleurs, et plus loin de sainte Elisabeth, agitant un mouchoir trempé de larmes; le lendemain, une Cène, copiée de Léonard de Vinci, un Crucifiement, d'après Rubens, ou la sainte Trinité avec tous ses attributs; chaque sujet était revêtu de costumes précieux, et la Vierge était des parures de perles et de diamants d'un grand prix. Une musique des plus primitives précédait chaque procession, et dans les églises des orgues de Barbarie déployaient, en l'absence de tout autre orchestre, le luxe de leur répertoire. Je me rappelle avoir entendu, le vendredi saint, dans une chapelle faisant face à la cathédrale, l'un de ces instruments vraiment barbares entonner la mo-

naco pour déplorer la mort du Sauveur. Le soir, la ville, de nouveau sillonnée par les processions, offrait à l'œil une illumination des plus splendides. »

MÉRIDA, ville de la république de Venezuela, ch.-l. de la province de Guzman, sur la rive droite de la Chama, à 530 kilom. S.-O. de Caracas, 360 kilom. N.-O. de Bogota; 6,000 hab. Evêché; université. Fabrique de tapis et lainages; teintureries de laine. Fondée en 1558 sous le nom de Santiago, Mérida devint en peu de temps une ville importante, lorsqu'en 1812 un tremblement de terre la détruisit presque entièrement. La province de Mérida, comprise dans l'ancien département de Truxillo, est située entre les provinces de Macaraboe, d'Apure, de Varinas et de la Nouvelle-Guinée; 350 kilom. de longueur sur 135 de largeur; 350 myriamètres carrés de superficie; 65,000 hab., vivants pour la plupart de l'agriculture. Le sol est en effet très-fertile et produit toutes les plantes alimentaires de la zone torride et de la zone tempérée. Elle fournit à l'exportation du cacao, du café et du sucre.

MÉRIDE s. f. (mé-ri-de — du gr. *meris*, partie). Mus. Chacune des parties de l'octave divisée en quarante-trois parties égales.

— Encycl. V. DÉCAMÉRIE.

MÉRIDIANE s. f. (mé-ri-di-a-ne — du lat. *meridianus*, du milieu du jour). Bot. Genre de portulacées détaché du genre pourpier.

MÉRIDIEN, **IENNE** (mé-ri-di-an, iè-ne — lat. *meridianus*, de *meries*, midi, mot qui vient de *meri*, selon quelques-uns, équivalent de *med*, radical qui est dans *medius*, milieu, et de *dies*, jour. Le *r* pour le *d* est d'ailleurs fréquent en ombrien et aussi en latin : *arbitr* pour *adbitr*; *accessere* pour *adcessere*; *adferunt*, archaïque, pour *adferunt*. D'un autre côté, il serait possible que *meri* correspondît au grec *meros*, partie, membre, du même radical que le sanscrit *marya*, proprement partie, de la racine *ma*, mesurer, partager, ou de la racine *mar*, trancher, séparer, midi étant la division du jour en deux parties). Qui appartient au midi, qui est tourné du côté du midi : *Exposition MÉRIDIENNE*.

— Astron. *Ombre méridienne*. Celle que les objets projettent à midi vrai, c'est-à-dire au moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien du lieu. *Hauteur méridienne*. Distance d'un astre à l'horizon au moment où cet astre est dans le méridien du lieu : *Ces voyageurs estimables assurent avoir fait des observations de la hauteur MÉRIDIENNE du soleil*. (De Humboldt.) *Ligne méridienne*. Section d'un plan horizontal avec le plan méridien du lieu, dans laquelle se projette, à midi vrai, toute ligne située dans le plan méridien.

— Géogr. *Ligne méridienne*. Ligne tracée du point le plus septentrional d'un contrée à son point le plus méridional : *La ligne MÉRIDIENNE de la France a été déplacée par l'annexion du département des Alpes-Maritimes*.

— Bot. Qui s'ouvre vers le milieu du jour, en parlant d'une fleur.

— S. m. Astron. Grand cercle de la sphère qui passe par les pôles du monde et par le zénith de l'observateur : *Le calife Athaman fit mesurer géométriquement un degré du MÉRIDIEN pour déterminer la grandeur de la terre, opération qui n'a été faite en France que plus de neuf cents ans après, sous Louis XI V. (Volt.)* Grand cercle de la sphère céleste qui passe par l'axe du monde; on distingue plus souvent ces lignes sous les noms de cercles de déclinaison ou de cercles horaires. Appareil quelconque qui donne l'heure de midi au moyen de la lumière du soleil. Cercle placé verticalement et soutenant la sphère par ses deux pôles, dans les globes terrestres.

— Géod. Grand demi-cercle de la sphère terrestre qui passe par les pôles de la terre : *On a divisé l'équateur en trois cent soixante parties égales, par lesquelles passent trois cent soixante MÉRIDIENS*. En géographie, on donne aux MÉRIDIENS le nom de degrés de longitude. La terre présente successivement au soleil chacun de ses MÉRIDIENS. (Proudh.) *Le premier méridien*. Méridien terrestre par lequel on est convenu de commencer à compter tous les autres, tant à l'orient qu'à l'occident : *En France, le PREMIER MÉRIDIEN adopté passe par l'Observatoire de Paris*. Le PREMIER MÉRIDIEN des Anglais passe par l'Observatoire de Greenwich.

— Géom. Section que fait dans une surface de révolution un plan passant par l'axe de cette surface.

— Physiq. *Méridien magnétique*. Grand cercle qui passe par les pôles magnétiques du globe, et dans le plan duquel se trouve constamment l'aiguille aimantée.

— Anat. Nom donné aux différents arcs menés sur la corne par les extrémités d'un même diamètre.

— Mythol. sept. Démon qui, selon le peuple russe, se montre au temps des moissons.

— Antiq. rom. Nom donné à des gladiateurs qui entraient dans le cirque à midi.

— s. f. Astron. Intersection du plan méridien avec un autre plan ou une surface quelconque : *Une suite de points situés dans le même plan méridien projettent, à midi, leur ombre dans une même MÉRIDIENNE*; c'est le principe fondamental de la gnomonique. *Mé-*

ridienne d'un cadran. Trace du plan méridien sur le plan du cadran. *Méridienne du temps moyen*. Ligne qui a la forme d'un 8 allongé et qui indique sur un cadran les divers points par lesquels passe l'ombre du style à midi moyen, suivant les époques de l'année.

— Dans le langage commun. Somme que l'on fait vers le milieu du jour, particulièrement en été, dans les pays chauds : *Faire sa MÉRIDIENNE*. Le café, les sorbets, le narghilé interrompent ou préparent ce léger sommeil de la MÉRIDIENNE, si cher aux peuples du Levant. (Gér. de Nerval.)

— Par ext. Sorte de canapé sur lequel on peut s'étendre et dormir pendant le jour : *Elle était étalée sur une de ces MÉRIDIENNES merveilleuses*. (Balz.) *On dit aussi MÉRIDIEN s. m.*

— Bot. Nom donné aux plantes dont les fleurs s'épanouissent vers le milieu du jour.

— Encycl. Cosmogr. On nomme *méridien* terrestre le lieu des points de la surface de la terre pour lesquels il est la même heure sidérale en même temps. Les *méridiens* terrestres seraient des demi-grands cercles passant par les pôles si la terre était sphérique; comme la terre est aplatie aux pôles, les *méridiens* terrestres doivent présenter à peu près la figure elliptique. On s'est d'autant plus tenté de leur attribuer cette figure, que la théorie indique, pour un corps liquide composé de couches homogènes et animé d'un mouvement de rotation uniforme autour d'un axe fixe, la forme d'un ellipsoïde de révolution. Mais les *méridiens* terrestres peuvent s'éloigner un peu de la figure elliptique, soit parce que la croûte solide du globe n'est plus effectivement composée de couches homogènes, soit parce que cette croûte a été tourmentée dans les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, etc.

On nomme degré d'un *méridien*, non pas la trois cent-soixantième partie de la longueur de ce *méridien*, mais la distance variable qui sépare deux points de cette ligne où les verticales font un angle d'un degré, c'est-à-dire dont les latitudes diffèrent d'un degré. C'est par la comparaison des degrés d'un même *méridien* ou des degrés de différents *méridiens*, sous diverses latitudes, qu'on est arrivé à déterminer les dimensions du globe terrestre et sa figure.

— *Méridienne*. Il existe plusieurs méthodes pour tracer une fraction de *méridienne* de peu d'étendue. Près du bord méridional d'un plan horizontal, on choisit un centre autour duquel on décrit deux ou trois arcs de cercle concentriques, éloignés l'un de l'autre de quelques millimètres. A ce centre, on fixe perpendiculairement au plan une tige percée d'un petit trou rond à son extrémité supérieure, et dont la longueur soit suffisante pour que, vers neuf heures du matin, le rayon solaire qui vient traverser ce petit trou se projette un peu en dehors du plus grand cercle. Avant midi, on observe les instants où le point lumineux se projette sur les cercles concentriques, et l'on marque l'endroit où le centre de ce point lumineux rencontre ces derniers; après midi, on observe encore les instants où ce même centre vient à passer de nouveau sur les circonférences. On obtient ainsi deux points sur chacune de ces dernières et autant d'arcs que l'on a tracé de cercles concentriques. On divise chacun de ces arcs en deux parties égales; si l'on a bien opéré, la bissectrice est unique et représente la direction de la *méridienne* cherchée. En répétant un certain nombre de fois cette opération, et prenant la moyenne des résultats, on détermine la *méridienne*.

— *Tracé d'une méridienne sur le terrain avec une boussole*. On dirige la lunette de cet instrument de façon qu'en visant vers le nord la partie bleue de l'aiguille se trouve écartée du point marqué N sur le limbe, d'un angle égal à la déclinaison. Après avoir placé des jalons dans cet alignement, on fait décrire un demi-cercle vertical à la lunette et l'on vise vers le sud, en ayant soin que l'aiguille conserve sa première position, puis on place encore des jalons; la direction générale de cet alignement se trouve sur la *méridienne* du lieu.

— *Tracé de la méridienne au moyen de l'observation des étoiles*. On établit avec soin le théodolite de façon que la lunette descende bien exactement un plan vertical et que le cercle principal soit bien horizontal; on vise une étoile quelconque temps après son lever et on fixe la lunette dans le plan du limbe vertical, en ayant soin de noter la direction de l'intersection des plans des deux limbes. On attend alors que l'étoile, après avoir monté plus ou moins haut dans le ciel, redescende vers l'horizon à l'ouest, et on guette son passage au point de croisement des fils du réticule de la lunette, dont on règle à la main la direction, sans en changer la hauteur. Lorsque l'étoile se retrouve dans la direction de la ligne de visée, on note encore la direction de la ligne d'intersection des plans des deux limbes et on prend la bissectrice de l'angle des deux directions relevées; cette bissectrice, qui se retrouve toujours la même, quelle que soit l'étoile observée et quelle que soit la hauteur à laquelle se sont faites les observations, donne la direction de la *méridienne*.

La détermination de la *méridienne* d'un ob-

servatoire est toujours la première opération à exécuter, et l'une des plus importantes; elle se fait toujours avec le plus grand soin et par un grand nombre d'observations successives, pour éviter les erreurs qui proviendraient des inégalités dans la réfraction le matin et le soir. Pour que deux observations consécutives soient comparables, il faut en effet, que les températures soient à très-peu près les mêmes; que les directions du vent soient à peu près symétriques par rapport à la *méridienne*, que l'état hygrométrique de l'air n'ait varié que d'une façon insensible, etc.

La *méridienne* d'un observatoire étant déterminée, on en fixe habituellement la direction en marquant son point de départ au centre d'un cercle tracé sur la dalle d'une salle principale et son but par une mire fixe établie dans la campagne, à une grande distance.

La *méridienne* de l'observatoire de Paris a été fixée par Cassini; la direction en est tracée sur la dalle de la salle du rez-de-chaussée; elle part du centre d'un cercle métallique qui recouvre un regard donnant dans les caves et a pour but une verticale tracée sur un massif en maçonnerie établi sur les hauteurs de Montsouris, près de l'observatoire de physique. Il est aujourd'hui prouvé que la *méridienne* de France, qui passe près de Perpignan, n'est pas tracée avec une exactitude rigoureuse. On s'est occupé de la redresser en 1873, sous la direction du capitaine Perrier.

C'est ici le lieu de traiter une question fort curieuse, mais qui n'est pas susceptible d'une solution scientifique. Lorsqu'il est midi à Paris, il est évidemment minuit à ses antipodes; mais ce minuit est-il le commencement du jour suivant ou la fin du jour précédent? Evidemment, si l'on savait sur quel horizon le soleil s'est levé à la création et la date ensuite de cette création, il serait facile de résoudre ce problème; mais, comme c'est chose impossible, nous sommes forcés d'accepter les conventions faites à cet égard et d'assister impuissants à la singulière conséquence qui en résulte. Elle est clairement exposée dans un des charmants ouvrages de M. Jules Verne : *Le Tour du monde en quatre-vingt jours*. « En marchant vers l'est, Philéas Fogg (c'est le héros du livre) allait au-devant du soleil et, par conséquent, les jours diminuaient pour lui d'autant de fois quatre minutes qu'il franchissait de degrés dans cette direction. Or, on compte 360° sur la circonférence terrestre, et ces 360°, multipliés par quatre minutes, donnent précisément vingt-quatre heures. En d'autres termes, pendant que Philéas Fogg, marchant vers l'est, voyait le soleil passer quatre-vingts fois au méridien, ses collègues restés à Londres ne le voyaient passer que soixante-dix-neuf fois. » Ainsi, toutes les fois qu'on fait le tour du monde dans la direction de l'ouest, on gagne un jour et toutes les fois qu'on en fait le tour en sens inverse, on perd ce jour, et cela, quel que soit le temps du voyage. C'est pour cela que l'administration de la marine délivre un jour de ration supplémentaire aux navires partant d'Europe pour doubler le cap de Bonne-Espérance et retient un jour à ceux qui doublent le cap Horn.

Il résulte de ce fait un embarras relatif à la manière de compter les jours dans des pays découverts par l'est ou par l'ouest, les premiers navigateurs ayant réglé le calendrier chacun suivant le sens de la voie qu'il avait suivie. Depuis longtemps, les capitaines de navire remédiaient à cet inconvénient en se servant d'un *méridien* compensateur qui est le cent-quatre-vingtième; ils changent la date de leur livre de jour qu'on fait le tour du monde, ajoutant ou retranchant un jour, suivant la direction de la marche. D'ailleurs, il y a une vingtaine d'années, on se décida à importer définitivement à Manille le calendrier européen, en passant par le cap de Bonne-Espérance, ce qui régularisa la situation et créa, pour ainsi dire, un quantième officiel.

Il est bien certain néanmoins que la perturbation du gain de ce jour, suivant la direction suivie, doit devenir manifeste, et par suite le changement de date, en un point quelconque du globe. Mais quel est ce point? quel est le *méridien* privilégié? M. Verne, dans une réponse sur cette question à deux ingénieurs français, a, sinon résolu cette question insoluble, du moins jeté sur elle une grande clarté et résumé nettement les conditions qui lèvent toutes les difficultés pratiques. Il cite d'abord la lettre suivante, que lui avait adressée M. J. Bertrand, membre de l'Institut :

« Un monsieur, muni de moyens de transport suffisants, quitte Paris un jeudi à midi; il se dirige vers Brest, de là à New-York, à San-Francisco, Yeddo, etc.; il revient à Paris après vingt-quatre heures de course à raison de 15° à l'heure. A chaque station, il demande : Quelle heure est-il? On lui répond invariablement : Midi. Il demande ensuite : A quel jour de la semaine vivons-nous? A Brest, on répond jeudi; à New-York également... Mais au retour, à Pontoise, par exemple, on répond : Vendredi. Où se fait la transition? Sur quel *méridien* notre voyageur, s'il est bon catholique, peut-il et doit-il jeter le jambon défendu? »

Il est évident que la transition doit être

brusque. Elle se fera en mer ou dans les pays qui ignorent les noms des jours de la semaine.

« Mais supposons un parallèle tout entier sur le continent et habité par des peuples civilisés, parlant tous la même langue et soumis aux mêmes lois; il y aura deux voisins, séparés par une haie, dont l'un dira aujourd'hui à midi nous sommes à jeudi, et dont l'autre dira nous sommes à vendredi.

« Supposons, d'un autre côté, qu'un habitant des Sèvres et l'autre de Bellevue; ils n'auront pas vécu huit jours dans cette situation sans arriver à s'entendre sur le calendrier; l'équivoque cessera donc, mais elle renaîtra ailleurs, et l'on aura un mouvement perpétuel dans le dictionnaire des jours de la semaine. »

« Oui, l'équivoque existe, dit M. J. Verne, mais elle existe à l'état latent, pour ainsi dire. Oui, si un parallèle traversait les continents habités, il y aurait désaccord entre les habitants de ce parallèle. Mais il semble que la prévoyante nature n'ait pas voulu fournir aux humains une cause supplémentaire de discussions. Elle a mis prudemment entre les grandes nations des déserts et des océans.

« La transition du jour gagné au jour perdu se fait d'une façon inconsciente dans ces mers qui séparent les peuples; mais l'équivoque ne peut être constatée, parce que les navires sont mobiles et ne séjournent point sur ces larges déserts.

« Il n'y a pas lieu d'insister davantage, et je me résumerai en disant, au point de vue pratique :

« 1° L'accord des quantités a été fait par l'adoption du calendrier à Manille;

« 2° Les capitaines changent la date de leur livre de bord quand ils passent le cent-quatre-vingtième *méridien*, c'est-à-dire le prolongement du *méridien* régulateur qui fixe leur chronomètre.

« Au point de vue scientifique, je dirai : la transition se fait sans secousse ni conscience, soit sur les déserts, soit sur les océans qui séparent les pays habités.

« Nous n'aurons donc pas, dans l'avenir, le douloureux spectacle de deux peuples civilisés, s'armant en guerre et se battant pour l'honneur d'un calendrier national. »

On donnait autrefois au mot *méridien* un sens plus étendu que celui dans lequel on le prend aujourd'hui : on entendait par *méridien* un gnomon horizontal, donnant non seulement la direction dans laquelle se voit le soleil à midi, mais les époques des solstices et des équinoxes ainsi que les heures du jour. Telle était la fameuse *méridienne* de Bologne, dont la construction commença la réputation de Cassini.

— Géom. On nomme *méridien* d'une surface de révolution la section faite dans cette surface par un plan passant par l'axe. Une surface de révolution est définie par son axe et un de ses *méridiens*. Le plan d'un *méridien* est non-seulement normal à la surface en chacun des points de ce *méridien*, mais c'est aussi le plan d'une section principale, c'est-à-dire dont la courbure est maximum ou minimum. Du reste, la raison seule de symétrie suffit pour qu'on puisse affirmer que, sous quelque rapport qu'on considère les courbes tracées sur une surface de révolution, le *méridien* jouit toujours d'une propriété soit de maximum, soit de minimum.

— Astron. *Lunette méridienne*. V. LUNETTE.

MÉRIDIEN s. m. (mé-ri-di-on — du gr. *meris*, partie). Hist. nat. Genre d'infusoire ou d'algue dont la classification est incertaine, caractérisé par la forme et le mode d'agrégation des articles ou corpuscules qui le constituent, et dont le type se rencontre communément au printemps parmi les conferves qui flottent dans les ruisseaux d'eau vive.

MÉRIDIIONAL, ALE adj. (mé-ri-di-o-nal, a-le — du lat. *meridies*, midi). Qui est situé au midi : *Contrée MÉRIDIONALE*. *L'orange passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages MÉRIDIONAUX de l'Europe*. (B. de St-P.) « Qui habite les contrées du Midi : *Les peuples MÉRIDIONAUX*. *Toutes les femmes MÉRIDIONALES sont des brunes plus ou moins agréables*. (Virey.) « Qui est tourné du côté du midi : *Exposition MÉRIDIONALE*. *Le côté MÉRIDIIONAL d'un boulevard*.

— Par ext. Qui est propre aux peuples du Midi : *L'accent MÉRIDIIONAL*. *La vivacité MÉRIDIIONALE*. « Qui est propre aux contrées du Midi : *Il lui faut la lumière chaude, la terre enflammée, la mer, la couleur d'indigo, le parfum pénétrant des oranges, l'espace d'ivresse physique de la nature MÉRIDIIONALE*. (Th. Gaut.)

— Astron. *Cadran méridional*, *Cadran* dont le plan est perpendiculaire à celui du méridien : *Cadran MÉRIDIIONAL horizontal, oblique, vertical*. « Distance *méridionale*, Différence de longitude entre deux astres.

— Mar. *Distance méridionale*, Différence de la longitude actuelle d'un navire avec celle de son point de départ. « *Parties, minutes méridionales*, Dans le langage des marins anglais, *Parties*, minutes comptées sur les méridiens.

— Substantif. Personne qui est du Midi : *Un MÉRIDIIONAL*. *L'accent des MÉRIDIIONALES*. *Dirige vivement et avec feu les choses froides d'une contrée des MÉRIDIIONALES*; c'est que leur vivacité vient du sang, non de l'âme. (J. Jouber.) *Le MÉRIDI-*

NAL a une imagination vive et brillante. (Mich. Chev.)

MÉRIDIIONAL (archipel). V. POMOTU.

MÉRIE s. f. (mé-ri — du gr. *meris*, partie). Art mil. anc. Division usitée dans la milice byzantine. « *Grande mérie*, Corps composé de trois milliers et commandé par un turmarque.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des scoliéides, tribu des sphégoïdes, comprenant des espèces peu nombreuses, dont le type est assez répandu dans le midi de la France, en Espagne et en Italie. Le Genre d'hyménoptères, voisins des mellines, dont on ne connaît que la femelle.

MÉRIÉDRIE s. f. (mé-ri-é-d-ri). Minér. Mode de cristallisation qui comprend l'héméridrie et la tétratéridrie.

MÉRIEL, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de l'Isle-Adam, arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Pontoise, sur la rive gauche de l'Oise; 514 hab. Carrière de pierre de taille, moulins. L'église, qui a conservé quelques restes de constructions du XIII^e siècle, possède un beau lutrin, une chaire du XVI^e siècle, des stalles curieuses, les tombes de Charles de Villiers de l'Isle-Adam, évêque de Beauvais, de Charles de Montmorency et de Péronnelle du Villiers, sa troisième femme. Dans les environs de Mériel se voient les restes de l'abbaye du Val, fondée au XII^e siècle. Ce monastère acquit rapidement une brillante prospérité et reçut la visite de plusieurs rois, notamment de Philippe de Valois, de Charles V et de Henri III. Supprimée en 1791, l'abbaye du Val et ses dépendances furent vendues aux enchères. En 1845, tous les bâtiments encore complets furent achetés par un maître maçon, qui fit démolir trois des côtés du cloître, le palais abbatial et ses tourelles ainsi que le grand comble du dortoir. Les bâtiments conservés renferment plusieurs salles voûtées en ogive avec nervures soutenues par des colonnes isolées, dont les bases et les chapiteaux sont à feuilles. Ces salles sont situées au rez-de-chaussée; les plus intéressantes sont celles du chapitre et le réfectoire. Au premier étage se trouve le dortoir, vaste salle voûtée en ogive et divisée en deux travées par neuf élégantes colonnes. La construction du dortoir remonte à la fin du XII^e siècle. A l'ouest de l'ancien cloître, et parallèlement aux bâtiments dont nous venons de parler, s'élève un autre bâtiment, qui se compose de plusieurs salles basses voûtées en ogive et dont quelques-unes ont été restaurées au XVI^e siècle.

« On peut encore visiter, dit M. Ad. Joanne, au rez-de-chaussée du bâtiment contigu au palais abbatial, le lavoir des religieux, sur le cours du Vieux-Moutier; au premier étage, une galerie du XVI^e siècle; sous la route une galerie mettant en communication le lavoir avec le cellier et la glacière, bâtis au XIII^e siècle, dans les excavations de l'ancien extrémité des matériaux des premières constructions de l'abbaye; vers l'abside de l'ancienne église, une construction souterraine du XIII^e siècle; quelques voûtes à nervures remontant aux premiers temps du monastère, dans le bâtiment des hôtes. A l'abbaye du Val, comme à celles de Maubuisson et des Vaux-de-Cernay, l'église, le cloître et la salle du chapitre renfermaient de nombreuses sépultures. L'abbé Lebeuf a donné une description des plus remarquables de ces tombeaux. Cette description a été depuis complétée par M. Hérad, qui a retrouvé d'intéressants fragments de sculptures, de statues et de pierres tombales, soit dans les bâtiments austrois, soit dans les fouilles récemment pratiquées. »

Sur le cours du Vieux-Moutier, près de l'abbaye, se trouve le moulin d'En-haut, dont les bâtiments (XVI^e siècle), parfaitement conservés, offrent des sculptures très-finement exécutées. On remarque aussi, dans les environs de l'abbaye, la source du Vieux-Moutier, qui jaillit au fond d'un petit bosquet d'arbres verts.

MÉRIEL (Paul), compositeur français, né à Mondoubleau (Loir-et-Cher) en 1818. Il appartenait à une famille de comédiens, suivit ses parents dans leurs pérégrinations artistiques, étudia la musique et la composition, et, devenu second chef d'orchestre au théâtre d'Amiens, il fit jouer dans cette ville un opéra-comique intitulé *Cornelius l'Argentier*. Vers 1847, M. Mériel alla habiter Toulouse, où il se fixa. Depuis cette époque, il a publié plusieurs compositions esthétiques, des morceaux de musique de chambre, *Calix*, oratorio, *Le Tasse*, grande symphonie, et *L'Arménie*, grand opéra en quatre actes, qui a été représenté à Toulouse en 1854.

MÉRIER-BLANC s. m. (mé-rié-blanc — de *merier*, per, corruption, et de *blanc*). Ornith. Espèce de bec-fin qui mange des mûres. « On dit aussi *MURIER-BLANC*.

MÉRIGAL s. m. (mé-ri-gal). Métrol. Monnaie d'or du Monomotapa.

MÉRIGHI (Romano), poète italien, né au château de Mordana, près d'Imola, en 1658, mort à Forlì en 1737. Il enseigna la théologie et la philosophie à Ravenne, devint successivement abbé du monastère de Saint-Sauveur, à Forlì, puis général, vicaire de l'ordre des camaldules et fut un des fondateurs de l'Académie des Arcades. Nous cite-

rons de lui : *Li misteri della corona del signore* et *quelli del rosario*, portati in vari sonetti (Forlì, 1708); *Delle poesie dell' abate D. Romano Merighi* (1708).

MÉRIGNAC, bourg et commune de France (Gironde), canton de Pessac, arrond. et à 6 kilom. de Bordeaux, près des ruisseaux du Peugue et du Parc; pop. aggl., 1,558 hab. — pop. tot., 4,743 hab. Sur les bords du Peugue se dressent la tour de Veyrines, classée parmi les monuments historiques, dernier reste d'un manoir très-ancien. « Village de Franco (Charente), arrond. de Cognac; 1,400 hab. Vins rouges et blancs assez estimés.

MÉRIGNY, village et commune de France (Indre), canton de Tournon, arrond. et à 14 kilom. O. du Blanc; 1,002 hab. Château de La Roche-Bellusson, ou naquit, dit-on, l'illustre archevêque de Cambrai. Ruines curieuses d'une commanderie de l'ordre de Malte.

MÉRILHOU (Joseph), jurisconsulte, homme d'Etat et magistrat français, né à Montignac (Dordogne) en 1788, mort à Neuilly en 1856. Reçu licencié en droit à Paris en 1810, il se fit inscrire au barreau de cette ville, fut nommé, en 1814, conseiller auditeur à la cour impériale, conserva ces fonctions pendant la première Restauration, fit alors partie de la patriotique minorité de la magistrature qui s'attacha à paralyser les tendances réactionnaires du pouvoir, et contribua notamment, comme rapporteur dans l'affaire Carnot, poursuivi pour la publication de son *Mémoire au roi*, à empêcher la condamnation de l'illustre conventionnel. Pendant les Cent-Jours, Mérihlou remplit les fonctions de substitut du procureur général, fonctions dont il se démit à la seconde rentrée des Bourbons, et il reprit alors sa place au barreau. Mérihlou ne tarda pas à acquérir une grande réputation en figurant avec éclat parmi les défenseurs des malheureux victimes de la réaction royaliste, en prenant la parole dans de nombreux procès politiques et dans des affaires de presse, et il devint, dit M. Faustin Hélie, l'un des plus célèbres avocats de cette époque, moins peut-être par l'éclat de son éloquence que par l'autorité des principes qu'il posait et par la logique inflexible qu'il employait à les soutenir. « Parmi ses nombreuses plaidoiries, nous citerons celles qu'il prononça en faveur du *Censeur européen* (1817); des frères Ducloux, accusés d'avoir pris part à la conspiration dite des *Chevaliers de l'épée* (1820); de Brissot, auteur du *Rappel des bannis* de Freret, auteur de *L'Homme gris*; de Gossuin, éditeur de la *Bibliothèque historique*; de Pujos, rédacteur de la *Tribune de la Gironde* (1820); du sergent Bories, dans la conspiration de La Rochelle (1822); du *Courrier français*, en 1822, 1824, 1825 et 1829; de Barthélémy, pour son poème le *Fils de l'homme*, etc. La lutte constante à laquelle il prenait part contre le pouvoir ne fut pas pour lui sans péril. Ainsi, lors du procès au sujet de la conspiration du 19 août 1819, le procureur général Bellart demanda, sans succès il est vrai, à la cour de poursuivre Mérihlou avec La Fayette, Manuel et d'Argenson. L'année suivante, le parquet, plus heureux, obtint sa mise en accusation pour avoir ouvert, avec les chefs de l'opposition, une souscription nationale en faveur des prévenus politiques; mais le jury devant lequel il comparut l'acquitta. Choisi pour avocat par Berton en 1822, il ne put obtenir du garde des sceaux Peyronnet l'autorisation de le défendre et même d'assister le malheureux général comme ami. Huit ans plus tard, Mérihlou, qui faisait partie de la société des carbonari, prit une part active aux événements qui précipitèrent les Bourbons du trône. Il assista aux réunions qui eurent lieu au National pour organiser la résistance contre les ordonnances, et ce fut sur sa plaidoirie que, le 28 juillet 1830, le tribunal de commerce de Paris, présidé par Ganneron, rendit la fameuse ordonnance d'indignité. L'impression des journaux malgré les ordonnances. Nommé secrétaire de la commission municipale instituée le 29, il fut attaché, le 31, au ministère de la justice en qualité de secrétaire général et concourut à plusieurs mesures importantes : le rappel des bannis de 1816, l'abolition de la loi du sacrilège, l'application du jury aux délits de presse et aux délits politiques, la restitution aux avocats du droit d'être leur conseil et leur bâtonnier, etc. Mérihlou était conseiller d'Etat depuis le 20 août lorsqu'il regut, le 2 novembre, le portefeuille de l'instruction publique et des cultes dans le ministère présidé par Laffitte. Il signala son passage dans ce département ministériel en préparant une loi sur l'instruction primaire, en supprimant la Société des missions de France et en mettant à la charge du trésor public le traitement des ministres Israélites. Le 27 décembre 1830, il remplaça Dupont de l'Eure comme garde des sceaux; mais, dès le 13 mars suivant, il donnait sa démission pour ne pas signer la destitution de M. Comte, procureur du roi à Paris. Le 5 juillet 1831, quatre collèges électoraux l'éurent député. Il opta pour Sarlat, fut nommé conseiller à la cour de cassation en 1832, défendit la réforme électorale et alla siéger, en 1837, à la Chambre des pairs, où il ne joua plus qu'un rôle effacé, et fut rapporteur de divers projets de lois. Après la dissolution de 1846, il rentra dans la vie privée, fut suspendu de ses fonctions de conseiller à la cour de cas-

sation par le gouvernement provisoire; mais le décret du 10 août 1849 le réintégra dans son siège, qu'il occupait encore lorsque la mort vint le frapper. On a de lui : *Essai historique sur la vie et les ouvrages de Mirabeau* (Paris, 1827), et ses principaux *Plaidoyers*, qui forment un volume du *Barreau français* (1827).

MÉRILLE (Edmond), juriconsulte français, né à Troyes en 1759, mort à Bourges en 1847. Docteur en droit à vingt et un ans, il fut, peu de temps après, nommé professeur de droit civil à Cahors, puis occupa, à partir de 1815, une chaire à Bourges. Mérieux donna des leçons de droit au grand Comte. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Obscurum seu de jure accendendi et conjunctionis liber singularis* (Troyes, 1803, in-8°); *Expositionis in quinquaginta decisionibus Justiniani* (Paris, 1818, in-4°); *Observationum libri tres* (Paris, 1818); *Notae philologicae in passionem Christi* (Paris, 1833, in-8°); *Ex Cuiacii libri tres* (Paris, 1838, in-4°); *Commentarii principales in libris quatuor institutionum imperialium* (Paris, 1854). Ses *Opera juridica* ont été publiés à Naples (1820, 2 vol. in-4°).

MÉRIMÉE (Jean-François-Léonor), peintre et chimiste français, né à Broglie (Eure) en 1757, mort à Paris en 1836. Doué d'un esprit curieux, chercheur, avide d'apprendre, il étudia les belles-lettres, la linguistique, la peinture et la chimie. Élève de Doyen, puis de Vincent, Mérieux obtint un second prix à l'Académie de peinture, partit alors pour la Hollande, qu'il parcourut en artiste et en archéologue, commença à cette époque ses recherches sur les procédés matériels de la peinture à l'huile depuis Van Eyck, puis se rendit en Italie, où il passa plusieurs années. Lorsque, en 1793, l'envoyé de la République française, Basseville, fut assassiné à Rome dans une émeute populaire, Mérieux, qui se trouvait alors dans cette ville, n'échappa à la mort que grâce au dévouement d'une belle dame romaine qui lui portait un vif intérêt. C'est également à Rome qu'il composa les premiers tableaux qui établissent sa réputation lorsqu'ils furent exposés en France. De retour à Paris sous le Directoire, il devint professeur de dessin à l'Ecole polytechnique. A partir de ce moment, il s'adonna de nouveau à la chimie, particulièrement en ce qui concerne les couleurs, fut nommé, en 1802, membre de la commission chargée de prononcer sur les objets admis à l'exposition des produits de l'industrie, prit une grande part à la fondation de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en devint un des secrétaires, et rédigea pour cette société un grand nombre de rapports qui montrent la variété de ses connaissances. Nommé, en 1804, secrétaire adjoint de l'Ecole des beaux-arts, il fut appelé, en 1807, à remplir les fonctions de secrétaire perpétuel, qu'il conserva jusqu'à sa mort. A cette époque, il avait à peu près complètement abandonné son atelier de peintre pour se consacrer au chimiste et son cabinet d'écrivain. Il s'occupait sans cesse d'étudier et de perfectionner les procédés matériels de la peinture. « Il fabriquait lui-même, dit Paul Lacroix, des couleurs qui joignaient à un éclat indélébile une durée presque éternelle; il avait inventé, à l'instar des anciens peintres, plusieurs préparations de vernis, entre autres le vernis au copal, qu'il regardait comme le plus inaltérable, et dont il conseilla l'usage à Prudhomme. Il essaya aussi une foule de procédés nouveaux pour la fabrication du papier; il avait inventé, par exemple, un papier à gargarismes, fabriqué avec des rognures de peau, qui fut adopté dans la marine militaire. » Mérieux a publié les résultats de ses intéressantes études sur l'art pictural dans un excellent traité intitulé : *De la peinture à l'huile ou Des procédés matériels employés dans ce genre de peinture depuis Hubert et Van Eyck jusqu'à nos jours* (Paris, 1830, in-8°). Comme peintre, Mérieux était un artiste d'un véritable mérite. Nous citerons, parmi ses meilleures œuvres : des *Voyageurs trouvant dans une forêt les ossements de Milton de Crólone* (1790), tableau remarquable, malgré la bizarrerie du sujet, par l'élégante correction des figures et la maestria de la mise en scène; *L'innocence présentant à manger à un serpent* (1791), composition charmante, qui obtint beaucoup de succès et fut gravée par Berwick; *Bacchante jouant avec un petit satyre* (1795); *Vertumne et Pomone* (1796); *Vénus blessée en touchant les flèches de l'Amour* (1799); *Hippolyte ressuscité par Esculape*, dessus de porte de l'une des salles des antiques au Louvre, d'un dessin vigoureux et savant; *Nicolas Poussin*, beau portrait que Mérieux donna à l'Ecole des beaux-arts. Toutes ces œuvres se distinguent par une idée ingénieuse, par un dessin correct, par une touche habile et facile, par un coloris harmonieux, bien qu'un peu froid.

MÉRIMÉE (Prosper), romancier et érudit français, né à Paris en 1803, mort à Cannes en octobre 1870; fils du précédent. Pr-sper Mérieux fit son droit, et entra aussitôt dans l'administration, sans passer par le barreau. Il a occupé d'assez hautes situations; mais, chez lui, le littéraire a toujours été supérieur à l'homme en place. Ses débuts furent deux ouvrages apocryphes : le *Théâtre de Clara Gazul* (1825), et la *Gazla*. Dans le premier, il

se donnait comme le simple éditeur et traducteur de petites comédies espagnoles dues à une actrice inconnue, Clara Gazul; ces comédies, d'une originalité singulière, d'une sécheresse de forme à laquelle l'épithète de décharnée est la seule qui convienne, étaient comme la révélation d'un art nouveau au milieu des exubérances du romantisme naissant. Elles marquaient le trait distinctif de la plume de P. Mérieux, qui est la sobriété poussée jusqu'à l'exagération. L'auteur, maître de son idée et de son émotion, l'enferme dans un cadre inflexible, ne dit pas un mot de trop, et dit juste ce qu'il faut pour émouvoir et intéresser les autres, en restant lui-même impassible. Mérieux est toujours resté fidèle à ce système qui ne le laisse pas d'être gênant, en ce qu'il prive l'écrivain de toutes les ressources accessoires. La *Gazla* fut de même présentée par lui comme un recueil de chants populaires illyriens, attribués à un certain Hycinthe Maglanowitch. La *Jacquerie* (1828), suite de scènes féodales qui ne sont pas assez puissamment reliées entre elles pour former un drame complet, et la *Famille Carvajal*, la lugubre tragédie de l'inceste et de l'assassinat, écrite dans le même genre que les pièces de la prétendue Clara Gazul, atteintes encore davantage la vigueur et l'originalité de son talent. Il y a moins de sécheresse, plus d'abandon dans la *Chronique du temps de Charles IX* (1829) et surtout dans *Colomba* (1830), le chef-d'œuvre de Mérieux. La *Chronique du temps de Charles IX* est, sous la forme du roman, une page d'histoire, tant les mœurs et les passions de l'époque mise en scène par l'écrivain sont fidèlement retracées et attestent de sérieuses études; *Colomba*, cette saisissante peinture des vendettas corse, est restée plus populaire. Une suite de nouvelles, que publia la *Revue de Paris* de 1830 à 1840 : *Tamango*, la *Vénus d'Ille*, les *Ames du purgatoire*, le *Vase étrusque*, la *Vision de Charles XI*, *Maler Falcone*, la *Prise de la redoute*, etc., placèrent Mérieux au premier rang des conteurs.

Ces brillants succès littéraires ne l'empêchèrent pas de faire son chemin dans l'administration. Après 1830, il fut nommé chef de cabinet de comte d'Argout, ministre des affaires étrangères; il passa en la même qualité au ministère du commerce, puis fut nommé inspecteur des monuments historiques, fonctions auxquelles le rendaient apte ses études particulières et son goût pour l'archéologie. Il fit en cette qualité des excursions intéressantes, et ses rapports adressés au ministre ont pris, avec quelques développements, la forme d'ouvrages excellents, malgré leur but tout spécial : *Voyage dans le midi de la France* (1835); *Voyage dans l'ouest de la France* (1836); *Voyage en Auvergne et dans le Limousin* (1838); *Voyage en Corse* (1840); *Monuments historiques* (1840); *Peintures de l'église Saint-Savin* (1843, in-fol., dessins de G. Séguin). Mérieux passe en revue toutes les richesses archéologiques de chaque région, les décrit et les juge avec une compétence incontestable. Une excursion qu'il fit en Espagne, et dont il a raconté les péripéties humoristiques dans des *Lettres* au directeur de la *Revue de Paris* (1840), lui donna l'occasion de se lier avec Mme de Staël, mère de la future impératrice Eugénie; ces relations lui valurent plus tard d'être reçu aux Tuileries sur le pied de la plus familière intimité.

Passant de l'archéologie à l'histoire, P. Mérieux y transporta ses habitudes rigoureuses d'investigation et ses éminentes qualités de narrateur. L'*Essai sur la guerre sociale* (1841), où il tente de suppléer au silence des historiens romains sur cette époque décisive de leurs annales; la *Conjuration de Catilina*, suite des mêmes études (1844); l'*Histoire de don Pédre* (1843), dans laquelle il tire au clair les plus confuses chroniques espagnoles; les *Faux Démétrius* (1852), curieux épisode de l'histoire de Russie présenté pour la première fois sous son vrai jour, grâce aux recherches de l'auteur dans des documents ignorés, sont de beaux livres, d'une grande perfection de forme, et dont le fond sévère témoigne d'études consciencieuses. Le conteur réparé, avec tout autant de verve qu'à ses débuts et la main aussi sûre, dans *Arsène Guillot*, *Carmen*, les *Deux héritages*, les *Débuts d'un aventurier* (1847-1853).

En 1844, P. Mérieux avait remplacé Ch. Nodier à l'Académie française; il entra peu après à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le second Empire le fit sénateur (1853). Ami particulier de l'impératrice, il était de toutes les réunions intimes, et ne dédaignait même pas de jouer aux charades et aux petits billets à Saint-Cloud et à Compiègne. C'est le seul fait de sa vie privée qui puisse être noté, avec le fâcheux attachement qu'il conserva pour le fameux Libri, même après que les vols de livres du trop zélé inspecteur des bibliothèques eût été bien constaté. Mérieux défendit son ami de toutes ses forces, et soutint encore son innocence après sa condamnation par la *Revue des Deux-Mondes* (1858). Poursuivi pour ce fait, il fut condamné à une amende et à trois mois de prison. Il fut aussi l'ami dévoué de Stendhal, dont il admirait le talent, et il défendit sa mémoire dans une petite brochure anonyme : *H. B.* (1850, in-8°), qui fit aussi quelque scandale. Les gens sévères crièrent à l'immoralité pour quelques anecdotes scabreuses, et s'indignèrent surtout d'y trouver une profession de foi très-carrière d'athéisme.

Dans les dernières années de sa vie, P. Mérieux s'est surtout occupé de traductions de poètes et romanciers russes : la *Dame de pique*, les *Bohèmes*, les *Hussards*, de Poushkin; *Famée*, de Ivan Tourgueniev (1868); l'*Impératrice générale*, de Nicolas Gogol, précédée d'une excellente étude sur l'auteur, etc. Des recherches dans l'histoire et la littérature russe l'ont amené à faire connaître de curieuses particularités sur les *Cosacs d'autrefois* (1865); mais on peut dire que dans ce volume l'auteur se laisse trop entraîner à son goût pour les infiniment petits de l'histoire. On lui doit encore de nombreux travaux insérés dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Moniteur* (quelques-uns, les plus anciens, ont été recueillis en un volume, sous le titre de *Mélanges historiques et littéraires*, 1855) et d'excellentes éditions de Brantôme (1855) et d'Agrippa d'Aubigné (1855), précédées de préfaces qui sont des études biographiques et littéraires d'une grande valeur. Son dernier ouvrage fut une nouvelle, *Lokis* (1869, *Revue des Deux-Mondes*), écrite avec une fermeté de main et une concentration de style singulières. Jusqu'à la fin, P. Mérieux était resté un maître. Un recueil intitulé *Dernières nouvelles* (1873, in-18) a réuni les productions de l'extrême phase de sa vie. On y trouve, entre autres, un joli conte fort libre, la *Chambre bleue*, imité des romans licencieux de Crébillon fils, et dont M. de La Rounat a tiré une petite comédie jouée à l'Odéon (septembre 1873). La *Chambre bleue* était inédite; le manuscrit, richement relié, fut trouvé, après le 4 septembre, dans la bibliothèque de l'impératrice.

MÉRIMÉE s. m. (mé-ri-mé-te — gr. merimnêr, inquiet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique habite la Nouvelle-Hollande.

MÉRINAGHEN, cercle du Sénégal, commandé par un petit fort construit en 1842 sur les bords du lac Guier, à l'entrée du territoire de Cayor, au Sénégal; le village compte seulement 300 habitants, mais la population du cercle entier s'élève à 10,000.

MÉRINDOL, village et commune de France (Vaucluse), canton de Cadenet, arrond. et à 33 kilom. S.-O. d'Apt, près du Luberon et de la rive droite de la Durance; 860 hab. Belle gorge dans les environs.

Ce village est tristement célèbre par le massacre de ses habitants accusés d'hérésie, massacre qui eut lieu en 1545. Derniers débris des albigeois, dont ils conservaient les traditions religieuses, les vaudous, dont un certain nombre habitaient Mérindol, étaient odieux au clergé catholique et particulièrement aux évêques des diocèses d'Apt, de Cavaillon et de Sisteron. L'insatiation de ces prélats, le parlement d'Aix ordonna les premières poursuites, qui furent approuvées et appuyées par une bulle du pape. Décimés, emprisonnés, poussés à bout, les vaudous prirent les armes. François 1^{er}, craignant une guerre civile, fit publier en 1535 une amnistie générale, à condition que les vaudous abjurent leurs erreurs dans l'espace de six mois. Les six mois s'écoulèrent; aucune conversion ne se fit. Les prélats et les seigneurs recommencèrent leurs vexations; le roi intervint une seconde fois et renouvela sa déclaration, qui n'eut pas plus d'effet que précédemment. Ce que voyant, il ordonna qu'un enquête fût faite. 150 vaudous, dénoncés par deux apostats, furent décrétés de prise de corps. A quelque temps de là, tandis que ces villageois, ordinairement paisibles, frémissaient d'indignation devant les injustices commises, le juge d'Apt fit condamner au feu, comme hérétique, un meunier dont il convoitait le moulin, lequel moulin il confisqua immédiatement. Des jeunes gens de Mérindol allèrent, la nuit, le dévaster, pour l'empêcher d'en jouir. Aussitôt le parlement d'Aix somma un certain nombre de vaudous de comparaître et, sur leur refus, prononça, le 18 novembre 1540, un arrêt ordonnant que « toutes les maisons et basties dudit lieu seront abattues, démolies et abasées, et ledit lieu rendu inhabitable, sans que personne y puisse réédifier ne bastir, si ce n'est par le vouloir et permission du roy. Semblablement que le chasteau et spelonque, repaires et forts estans es roches et es bois du terroir dudit Mérindol seront ruinez et mis en telle sorte que l'on n'y puisse faire résidence, etc. » En même temps, dix-huit vaudous étaient condamnés au feu, et défense faite de donner asile à « leurs femmes, enfans, serviteurs et famille, ne leur bailleur aucune faveur, aide ou confort en manière que ce soit, sur peine à ceux qui feront le contraire de confiscation de leurs biens et autres peines arbitraires. »

Cet arrêt barbare excita une réprobation générale. Mais les évêques d'Apt, de Cavaillon et de Sisteron en demandèrent l'exécution immédiate, se chargèrent même d'en couvrir les frais et d'en prendre la responsabilité. Le comte de Tende, gouverneur de Provence, en référa au roi, qui chargea Du Bellay, son lieutenant en Piémont, de se livrer à une enquête sur la vie et les mœurs des vaudous. Dans cette enquête, les vaudous furent représentés comme « gens de travail,

paisibles, aimez de tous leurs voisins, de bonnes mœurs, gardans leurs promesses et payans bien leurs dettes, charitables, ne permettant qu'aucun d'entre eux eût nécessité, amonnières aux étrangers, selon leur pouvoir. » A quoi Du Bellay ajoutait qu'ils n'allaient pas à la messe, ni aux pèlerinages, et qu'ils ne faisaient pas le signe de la croix quand il tonnait, etc. Après avoir lu ce rapport, François 1^{er} accorda, le 8 février 1541, une amnistie générale, à condition, encore cette fois, que les vaudous abjurent leurs erreurs dans l'espace de trois mois. Cet état de tranquillité relative pour les habitants de Mérindol se prolongea jusqu'en 1545, grâce au besoin que François 1^{er} eut de l'alliance des princes protestants d'Allemagne.

Mais le baron d'Oppède ne perdit pas de vue les vaudous, dont il convoitait les biens. Fatigué des lenteurs de l'exécution qu'il projetait, craignant de voir sa proie lui échapper, il écrivit lui-même au roi que les vaudous, au nombre de 15,000, allaient se jeter sur Marseille et se constituer en république indépendante. François 1^{er}, poussé par des prêtres fanatiques, envoya, le 1^{er} janvier 1545, au parlement d'Aix l'ordre d'exécuter son arrêt du 18 novembre 1540. Le comte d'Oppède divisa aussitôt ses troupes en deux colonnes : l'une sous les ordres de Poullin, député baron de La Garde, traversa la Durance à Pertuis et porta le fer et la flamme dans la vallée de Cabrières-d'Aigues et de La Motte; l'autre, qu'il commandait lui-même, se porta sur Mérindol, par le village de Malemort, incendiant les campagnes, massacrant qui se laissait atteindre. Les malheureux vaudous s'étaient enfuis dans les bois, ceux du moins qui étaient en âge de prendre la fuite. Les vieillards qui n'avaient pu se sauver furent égorgés, les maisons brûlées, les champs dévastés. Quand il ne resta plus pierre sur pierre, d'Oppède alla rejoindre les troupes qui saccageaient les villages du Comtat. Le martyrologe porte à huit cents le nombre des personnes qui furent massacrées à Cabrières. Le chiffre général des victimes est estimé à plus de trois mille. L'Europe entière frémit d'horreur au récit de cette épouvantable extermination. D'Oppède, mandé à Paris, fut emprisonné dans le château de Vincennes. Le célèbre avocat Jacques Aubery plaida pour les victimes; mais Henri II avait rendu la liberté au baron de La Garde et au baron d'Oppède avant que le jugement fût prononcé. Il rendit même sa charge à ce dernier qui, à son retour en Provence, fit encore brûler quelques pauvres vaudous. Le pape Paul IV s'empressa de récompenfer le zèle d'un catholique si dévoué. Ce bourreau fut nommé chevalier de Saint-Jean de Latran.

MÉRINDOL (Antoine), médecin français, né à Aix en 1570, mort en 1624. Il occupait une chaire de médecine à Aix depuis dix ans, lorsqu'il fut nommé, en 1616, médecin ordinaire de Louis XIII. Ses principaux ouvrages sont : *Selectæ exercitationes* (Paris, 1617); *Ars medica* (Aix, 1633). — Son fils, Mitre MÉRINDOL, né à Aix, mort en 1669, entra dans l'ordre de l'Oratoire, et devint supérieur du collège de Toulon, où il termina sa vie. On lui doit : *Dilucida et compendiosa graecorum accentuum praxis* (Aix, 1651); *Græcæ et latinæ syntaxeos parallelon* (Aix, 1669, 2 vol. in-8°).

MÉRINE adj. f. (mé-ri-ne — rad. mérinos). Econ. rur. Qui a rapport au mérinos : *Race MÉRINE*.

— Encycl. V. MÉRINOS.

MERINGENNE s. f. (me-rain-jè-ne). Bot. Nom vulgaire de l'aubergine ou melongène. On dit aussi MERINGENNE.

MÉRINGIE s. f. Bot. V. MERINGIE.

MÉRINGUE s. f. (me-rain-ghe. — On trouve bien dans le bas latin *meringa*, corruption de *merenda*, collation du soir; mais, selon M. Littré, ce ne peut être l'origine du mot *meringue*. « L'espagnol, ajoute cet auteur, a *metindre*, beignet fait avec de la farine de miel, et Scheler demande si *meringue* ne serait pas une altération de ce mot espagnol, où le latin *mel*, miel, paraît figurer. Mais tout cela tombe, si, comme le croit M. Siméon Luce, la *meringue* est une crème originaire du pays de *Mehringen*, qui envoie au dehors beaucoup de pâtisseries. » Pâtisserie fort légère, faite de blancs d'œufs, de sucre en poudre et de crème ou de confitures : *MÉRINGUE à la crème*. *MÉRINGUE aux confitures*.

— Encycl. Pour préparer les *meringues* ordinaires, fouettez en neige six blancs d'œufs, ajoutez-y 250 grammes de sucre en poudre, peu à peu et en remuant de façon à obtenir une pâte douce, facile à mouler avec la cuiller et se séparant aisément de celle-ci. Placez, sur de petites feuilles de papier, des tas de cette pâte en donnant à chacun d'eux la forme d'une moitié d'œuf dans le sens de la longueur; glissez avec du sucre en poudre tamisé, posez délicatement chaque morceau de papier sur des plaques de tôle; mettez dans un four, à une chaleur douce. Quand les *meringues* ont acquis une belle couleur et qu'elles sont comme parsemées de petites perles, retirez-les du four, détachez-les du papier, et, au moyen d'une cuiller à bouche, enfoncez légèrement le centre. Fuites sécher à l'étuve sur des tamis ou à la chaleur du

four. Quand elles sont refroidies, mettez-les en lieu sec; elles s'y conserveront trois ou quatre semaines au besoin. Au moment de les servir, vous les garnissez de crème fouettée ou de confitures. On réunissait deux meringues pour leur donner la forme d'un œuf. On peut parfumer les meringues au marasquin, au rhum, à l'eau de fleur d'orange double, à la rose, au café, à la vanille, aux fraises, aux framboises, à l'abricot, à l'ananas, au zeste d'orange, etc. Mais ordinairement on se contente de râper un zeste de citron sur le sucre-avant de le tamiser, et mieux encore on se passe de parfum.

— *Meringues à l'italienne.* Faites cuire du sucre au grand lissé, faites-le blanchir en le frottant sur les parois du poëlon avec une cuiller d'argent ou une petite spatule de bois, frottez des blancs d'œufs (trois pour une demi-livre de sucre), mêlez avec le fouet dans le sucre, dressiez cette pâte sur des bandes de papier, sans glacer avec du sucre; après la cuisson, vous les enlevez du papier et les accouplez deux à deux de façon qu'elles ressemblent à des œufs entiers. Conservez au sec. On peut colorer ces meringues avec du safran, du carmin délayé, de l'essence de vert d'épinards, etc.

— *Grosses meringues à la parisienne.* Cette grosse pièce ne paraît que dans les grands dîners. Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de sa composition. Nous dirons seulement que de la pâte d'office, abaissée et moulée, forme une sorte de pièce recouverte d'un dôme. Dans l'intérieur, on établit des blancs d'œufs battus avec du sucre et différentes couches de pâtisseries, telles que gaufres, petites meringues; on garnit de petits nougats, etc. Le tout est passé au four.

MÉRINGER v. a. ou tr. (me-rain-ghé - rad. meringue). Art. culin. Disposer en forme de meringue : Un humble pâtissier de Bordeaux a imaginé le cornet de papier qui sert à décorer et MÉRINGER l'entremets moderne. (Cussy.)

MÉRINITES, dynastie arabe qui régna sur le Maroc du XIII^e au XV^e siècle, et qui tiraient son nom de Mérim Abdallah, roi de Fez, de qui elle descendait. Du Maroc, les mérinides passèrent en Espagne, où ils essayèrent de soutenir les musulmans contre les chrétiens.

MÉRINO (don Geronimo), partisan espagnol, connu sous le nom de *Curé Merino*, né à Villabado (Vieille-Castille) en 1770, mort en 1847. Il était curé de son village natal, lorsque éclata la guerre contre les Français en 1808. Il se rangea dès le début au nombre des partisans, devenus si célèbres sous le nom de guerilleros, et s'acquitta bientôt d'une sinistre réputation par les cruautés qu'il commit. Sa robuste santé lui permettait de braver les plus grandes fatigues, et, grâce à son intrepidité et à sa finesse, il parvint toujours à échapper aux poursuites des Français. La férocité naturelle de son caractère se développa graduellement et ne connut bientôt plus de bornes. En mai 1811, les Français s'étant emparés de quatre membres de la junte provinciale de Burgos et les ayant fait fusiller, Merino fit mettre à mort, par représailles, 110 prisonniers français. Après la guerre, il revint dans son village, où il était un objet de terreur même pour sa famille. Lors du rétablissement de la constitution en 1820, il se déclara contre elle et reprit son ancien métier de guerillero. La défense de l'autel et de la royauté absolue, l'extermination des libéraux, tel était le marteau dont il couvrait ses actes de la cruauté la plus révoltante. Après le rétablissement du régime de l'absolutisme, le roi Ferdinand reconnut les services de Merino en lui donnant le grade de brigadier. Le curé guerillero revint alors à Villabado, et l'on n'en entendit plus parler jusqu'en 1833, où il reparut tout à coup à Madrid, et vint offrir ses services à la reine Marie-Christine. En même temps, il préparait sous main un soulèvement au profit de don Carlos. Il avait formé à Burgos, où il résidait habituellement, une junte secrète qui devait proclamer roi ce dernier; mais, n'étant pas en bons rapports avec plusieurs des membres mêmes de cette junte, il retarda le soulèvement jusqu'au jour où il eut à craindre pour sa propre personne. Le 14 octobre 1833, il s'enfuit secrètement de Burgos et fut bientôt rejoint par le bataillon entier des volontaires royaux. Il se rendit successivement à San-Pedro de Cardeña et à Sepulveda, mit en insurrection tout le territoire situé entre Burgos et Aranda, et se trouva, dans le cours de novembre, à la tête de 2,000 partisans. Le général Quesada ayant forcé ceux-ci à déposer les armes dans la Vieille-Castille, Merino se réfugia dans les forêts de Soria et y continua la petite guerre, avec des chances diverses, jusqu'en 1838, où il essuya une défaite décisive qui le força à chercher un asile dans les provinces du Nord. Après avoir essayé vainement d'y former un nouveau corps d'insurgés, il s'enfuit avec don Carlos en France, où il fut interné dans une ville de l'intérieur. Il y mourut sans avoir revu sa patrie.

MÉRINOS s. m. (mé-ri-noss. — On lit dans un article du *Siècle* des 13 et 14 juin 1859 : « C'est seulement vers le milieu du siècle dernier qu'arriveront pour la première fois dans la péninsule hispanique ces brebis à

soyeuses toisons qui ont fait la fortune de Ségovie, et c'est en souvenir de ce qu'elles étaient venues par mer qu'on les appela moutons maritimes, *ovejás marinas*; c'est de ce dernier mot que nous avons fait celui de *mérinos*. » Mais c'est là une étymologie fantaisiste, un pur jeu d'esprit. On trouve dans l'espagnol *merino* qui, comme substantif, signifie juge, inspecteur des troupeaux faisant la répartition des pâturages, et, comme adjectif, errant, passager, en parlant des troupeaux qui changent de pâturage, d'où *merino*, troupeau qu'on fait changer de pâturage, *lana merina*, la laine de ce troupeau. Quant à l'espagnol *merino*, juge, il vient du bas latin *majorinus*, dérivé de *major*, plus grand, et signifie proprement un juge, puis particulièrement un juge de la transhumance des troupeaux, d'où un adjectif *merino*, relatif aux troupeaux de transhumance, et finalement un mouton de race spéciale). Mamm. Variété de mouton de race espagnole, qui fournit une laine fine et très-estimée : Les *MÉRINOS* espagnols. Un troupeau de *MÉRINOS*. De la laine de *MÉRINOS*. Les *MÉRINOS* ont offert pendant longtemps des bénéfices bien supérieurs à ceux de toutes les autres espèces de bestiaux. (Math. de Dombasle.)

— Comm. Laine fournie par le mouton mérinos : Une étoffe de *MÉRINOS*. L'étoffe fabriquée avec cette laine : Une robe de *MÉRINOS*.

— Adjectif. Qui appartient à la race des moutons appelés mérinos : Un bétail, une brebis *MÉRINOS*. Les moutons *MÉRINOS* se sont répandus chaque année davantage. (Morogues.)

— Encycl. Mamm. La race ovine si connue sous le nom de *mérinos*, et répandue aujourd'hui dans de nombreuses contrées, passe généralement pour être originaire d'Espagne. Mais comment ce pays l'a-t-il possédée d'abord? Des opinions très-diverses ont été émises à ce sujet. D'après certains auteurs, la race mérine a pris naissance en Espagne même, il y a de cela plus de deux mille ans; elle est le résultat des améliorations auxquelles les cultivateurs espagnols se sont livrés sur les laines grossières des races sauvages de leurs montagnes au moyen des bêtes à laine tirées des Gaules, surtout des troupeaux transhumants des Alpes, ou bien encore de bétails tirés des maigres pacages des pays qui ont formé plus tard le Parmesan et le Modénais. D'autres la font provenir de l'union des belles races de Milet, de Calabre, d'Apulie et surtout de Tarente, que les habitants de ces pays couvraient de robes de peaux. D'autres encore regardent cette race comme originaire de l'Atlas et du pays des Ganchades. D'après T. de Berneaud, les *mérinos* apportés du nord de l'Afrique à Gades (aujourd'hui Cadix) faisaient partie de ces bétails sauvages et farouches, de couleurs rares et inconnues, que Marcus Columella, oncle du célèbre agronome, importa, apprivoisa et croisa avec ses brebis. Elles produisirent des agneaux à laine grossière de la couleur de celle des mâles; ces agneaux, accouplés avec des brebis de Tarente, en donnèrent d'autres dont la toison fut plus fine; tous les produits des accouplements suivants atteignirent à la finesse des toisons des laines en conservant les couleurs de celles des pères et des aïeux.

Quoi qu'il en soit, la race des *mérinos* a dû se perdre en Espagne, dans les grands bouleversements qui suivirent les invasions des Barbares et la chute de l'empire romain. Il faut des lors arriver au moyen âge pour assister à une nouvelle introduction. Mais, ici encore, deux opinions se produisent. Suivant l'une, cette race aurait été importée par les Arabes ou les Maures d'Afrique, conquérants du pays. Suivant l'autre, plus généralement adoptée, don Pédre IV roi de Castille vers le milieu du XIV^e siècle, ayant appris qu'il y avait en Barbarie des moutons dont l'élevage était très-lucratif pour leurs propriétaires, en fit apporter en Espagne un certain nombre d'individus des deux sexes; on les appela, à cause de leur provenance d'outre-mer, *ganados marinos*, d'où serait venu leur nom actuel; nous serions plutôt disposés à croire que ce nom vient de *merino*, errant, ces animaux ayant été soumis au régime transhumant. Alors fut fondée la *mesta*, corporation de bergers, qui fit d'abord beaucoup de bien pour la propagation du *mérinos*, mais qui plus tard, devenue très-puissante par l'adjonction de grands seigneurs et de nombreux vassaux, ne tarda pas à se montrer tyrannique et envahissante, et, par l'abus qu'elle fit de ce privilège, contribua à opprimer et à ruiner la petite propriété.

Au bout de deux siècles, la race ayant dégénéré, le cardinal Ximènes fit venir de Barbarie des bétails de choix, et prit d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour la conserver pure. Le *mérinos* devint alors pour l'Espagne une source immense de richesses. Les rois possédaient de grands troupeaux, qu'ils appelaient le précieux *jougu* de la couronne; de là ce grand nombre d'ordonnances, de lois pénales, d'immunités et de privilèges établis sous différents régimes pour la conservation et la conduite des troupeaux. L'ordre de la Toison d'or fut fondé en mémoire d'une vente considérable de laine qui avait beaucoup enrichi les Pays-Bas espagnols. La *mesta* devint le grand conseil du troupeau royal. Ce fut aussi vers cette époque (XV^e siècle) que le roi d'Angleterre Édouard IV im-

porta le *mérinos* d'Espagne dans son royaume, on fonda une école de bergers, et on leur donna les instructions nécessaires. Plus tard, la Grande-Bretagne a propagé avec succès cette précieuse race dans ses vastes colonies des diverses régions du globe.

En France, l'introduction du *mérinos* a été tentée à diverses époques. Au moyen âge, cette race existait dans les troupeaux de Roussillon. Dans le courant du XVIII^e siècle, il y a eu divers essais qui n'ont pas donné de résultats appréciables. Toutefois, en 1766, Daubenton introduisit à Montbard un troupeau de *mérinos*, dont il avait soin tous les ans de propager et de disséminer les produits dans les diverses parties de la France. En 1786, le gouvernement fit venir d'Espagne quatre cents individus de cette race, qui furent placés à Rambouillet; quelques années plus tard, un autre établissement de ce genre fut fondé à Pompadour. Mais ce fut en 1800, à la dernière année de ce siècle qu'eut lieu une importation sérieuse, et l'on peut dire que le *mérinos* a été définitivement acquis à la France par la création du troupeau de Naz (Ain). C'est là qu'on a surtout perfectionné l'animal, en s'attachant, non à accroître sa taille, mais à augmenter la longueur et la finesse de sa laine.

Voici maintenant, d'après M. A. Sanson, les caractères de la race qui nous occupe. Le *mérinos* a le crâne allongé, dolichocéphale, fortement arqué à l'arrière en avant; la face épaisse, de longueur moyenne, à profil arqué; l'orbite grande; l'os zygomatique peu saillant; le larmier profond. Il a toujours de la laine sur le crâne, souvent aussi sur les joues, sur le front et même jusqu'au bout du nez, de manière à couvrir les yeux; le fanon, plus ou moins pendant, s'étend sur la gorge jusqu'entre les membres antérieurs; les cornes forment au moins deux tours de spire, embrassant l'oreille, et se terminent en pointe mousse et aplatie; mais ces organes n'existent pas toujours. « La toison, toujours formée de filaments fins et très-nombreux, à inflexions très-rapprochées, d'une longueur variable, en mèches volumineuses et plus ou moins tassées, imprégnées d'un suint onctueux, recouvre parfois toute la surface du corps et va jusqu'aux pieds. C'est par là du reste que les *mérinos* varient le plus, et que leurs variétés sont distinguées. Une forme particulière de la laine, seulement ondulée et soyeuse, s'y est produite et a été multipliée avec soin, à cause de ses qualités spéciales. »

La haute importance et les précieux avantages que présente la race mérino ont engagé les éleveurs à la multiplier et à la propager; mais elle ne vient pas bien partout. Sans être aussi sensible au froid qu'on l'avait cru d'abord, elle ne s'accommode pas de tous les climats. Elle ne peut prospérer dans les régions voisines de l'Océan, et tous les essais tentés pour l'y introduire ont échoué. On a assuré qu'elle ne pouvait réussir que dans les terrains calcaires; mais il est reconnu aujourd'hui que l'on avait exagéré l'influence de la nature du sol. Ce qui importe surtout, c'est que le milieu dans lequel vit le *mérinos* soit assez sec; l'excès d'humidité lui est nuisible. Des herbage courts, pas trop gras ni trop touffus, sont ceux qui conviennent le mieux pour obtenir une laine très-fine; mais si on vise surtout à la production de la viande, on peut procurer à l'animal une nourriture plus substantielle.

Le régime auquel sont soumis les *mérinos* varie, comme pour toutes les races ovines, suivant les pays. En Espagne, les bergers conduisent leur bétail dans des terres vagues très-étendues, sous un ciel assez doux pour la saison, et c'est de ces changements d'un territoire à l'autre que les animaux ont été appelés *transhumants*. En Angleterre, les rassemblements dans de vastes enceintes, dans des terrains clos par des haies vives ou par d'autres défenses, renfermant des prairies artificielles ou naturelles, où ils vivent presque à l'état sauvage. En France, on adopte, suivant les saisons, la stabulation ou le parcage. Indépendamment de leur laine, qui est la plus estimée, les *mérinos* donnent des produits comme la généralité des moutons : une chair de qualité supérieure, du lait, des peaux utilisées dans l'industrie, des engrais, etc. On ne se contente pas d'élever la race mérino pour elle-même, mais on la croise souvent avec les autres races, pour améliorer celles-ci par le méissage. C'est, en un mot, la première des races ovines. V. MOUTON

— Comm. Le *mérinos* est une étoffe de laine à tissu serré, faite avec la laine des mérinos; elle diffère des autres étoffes de laine en ce qu'elle n'est ni feutrée ni foulée, et en ce que la chaîne et la trame sont toutes deux en laine peignée avant la filature; on en fait des châles, des robes, des draps légers, etc. C'est à Reims, en 1803, qu'on fabriqua pour la première fois du *mérinos* en France, et, encore aujourd'hui, malgré la concurrence de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Saxe, les *mérinos* de Reims sont les plus estimés. D'après M. Natalis Rondot, à qui nous empruntons les détails qui suivent, on a attribué l'invention de ce tissu à un fabricant nommé Dauphont Palloteau. La première pièce qu'il fit fut vendue par lui à M. Jobert, Lucas et C^{ie}, qui étaient à Reims les associés de M. Ternaux; MM. Jobert, Lucas et C^{ie} prirent un

brevet, mais ils n'en eurent pas le bénéfice et durent laisser tomber la fabrication du *mérinos* dans le domaine public. Néanmoins, c'est à eux qu'appartient le mérite d'avoir perfectionné et développé cette fabrication, qui fut à l'origine entourée de nombreuses difficultés. La première filature de *mérinos* peignée qui ait été établie en Europe a été fondée en 1812 à Bazancourt, près de Reims, par ces habiles et célèbres manufacturiers.

Il y a cinquante ans, la façon de l'aune du *mérinos* revenait à 6 fr. 75 en 5/4 et à 11 fr. en 5/4. Les progrès de la fabrication ont été tels, que, de 1820 à 1850, l'augmentation de finesse, de douceur, de perfection dans le tissu a été de 77 pour 100, en même temps que le prix a baissé de 45 pour 100. Reims est resté le principal centre de fabrication du *mérinos*, qui a pris une grande extension dans les environs de Reims et de Reims, et dans les départements du Nord, de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise et du Haut-Rhin. C'est au Cateau que se trouve la manufacture de MM. Aug. Seydoux, Sieber et C^{ie}, devenue célèbre dans le monde entier par la beauté et la finesse de ses produits. Reims et Paris sont les deux grands marchés de *mérinos* écrous. Le premier réunit la fabrication de la Champagne et d'une partie de la Picardie; le second reçoit celle de la Picardie, de la Flandre et de l'Alsace. Le commerce des *mérinos* teints est concentré à Paris. La production des *mérinos* en France, évaluée à 20 millions en 1834, s'élève aujourd'hui à près de 100 millions.

Le *mérinos* est toujours fait de laine de mérinos. Mais on en distingue trois sortes : le *mérinos* simple, le *mérinos* écossais et le *mérinos* double. Le premier sert pour robes et pour châles. Le *mérinos* pour robes est de trois largeurs : 1m,5 à 1m,8, 1m,15 à 1m,20 et 1m,25 à 1m,30 de large. Le *mérinos* pour les châles est tissé en plus grande largeur. On le fait communément en 1m,60, 1m,80, 1m,90, 2 mètres, 2m,10 et 2m,20, depuis 10 jusqu'à 30 croisées, mais particulièrement de 10 à 16 croisées.

Le *mérinos* écossais est un *mérinos* simple, ourdi et tissé avec des fils de couleur, suivant des combinaisons multiples de lignes et de carreaux. On le fabrique à Reims et à Paris avec beaucoup de goût et beaucoup d'originalité. Les dessins en sont variés à l'infini.

Le *mérinos* double est monté généralement sur une chaîne doublée et retordue très-résistante. Il présente un tissu tellement serré, qu'il a l'apparence d'un drap léger, et on lui donne parfois le nom de *drap d'été*. On le fabrique en largeur de 1m,35 à 1m,38 et de 14 à 25 croisées. C'est une bonne étoffe, qui sert à faire des robes et des manteaux de femme, et des habits d'homme pour l'été.

On range souvent à côté du *mérinos* un tissu qui lui ressemble beaucoup et qu'on appelle *cachemire d'Ecosse* ou *mérinos d'Ecosse*, le *plain bag* des Anglais. C'est un tissu de pure laine mérino, croisé à l'endroit et lisse à l'envers. C'est un sergé de trois, comme le thibet. A finesse égale, c'est un tissu plus léger et plus souple que le *mérinos*, mais moins solide. On fabrique en grande quantité, notamment en Alsace, des *mérinos* et des *cachemires d'Ecosse* sur chaîne de coton et en dispositions écossaises. On fait aussi des *mérinos* sur chaîne soie.

La supériorité des *mérinos* français provient tant de l'habileté des ouvriers et de la perfection de notre filature de laine peignée que du choix de la laine.

En France, on fabrique dans plusieurs pays étrangers. En Saxe, cette industrie a son siège à Glauchau. Au Méran, à Merano et dans les petites villes de Rochlitz, de Penig, de Lauzmann et de Reichenbach. Les *infirmités* saxonnes font une certaine concurrence aux nôtres, mais ils ont l'aspect un peu terne et le toucher trop mou. En Bohême, les fabriques de Reichenberg et de Neugedein sont les plus avancées. On fabrique encore le *mérinos* uni et écossais en Belgique, à Bruxelles, à Loth, à Courtrai; en Russie, à Moscou; en Prusse, à Berlin, à Aix-la-Chapelle, à Elberfeld; en Hollande, à Leyde. L'Angleterre n'a pu rivaliser avec nous dans la production de cette étoffe. Les *mérinos* faits à la mécanique avec des fils français à deux bouts retordus, dans les fabriques de Bradford et de Norwich, n'ont ni la légèreté ni l'élasticité des nôtres. On les fabrique dans le nord de la Chine des sergés qui ont une grande ressemblance avec le *mérinos*.

MÉRINVILLE (Charles-François de Mons-THÉRIER), prélat français, né à Paris en 1682, mort à Chartres en 1748. Il succéda à son parent Godet-Desmarais comme évêque de Chartres en 1709, se signala par son ardeur charitable lors du violent incendie de Châteaudun, en 1723, et, pendant une disette qui affligea le Perche en 1739, se rendit auprès du roi et en obtint des secours pour soulager la misère du peuple. On a de lui une *Ordonnance pour condamner les Nouvelles ecclésiastiques* (1736), et des *Sujets de conférences ecclésiastiques sur la morale* (1744, 2 vol. in-8°).

MÉRION s. m. (mé-ri-on). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des bec-fins, analogues aux hochueques et aux fauvettes et qui habitent la Nouvelle-Hollande.

— Encycl. Ornith. Les *mérions* ont pour caractères : un bec plus haut que large, comprimé dans toute sa longueur, flechi, un peu

courbé et échancré à la pointe; des narines basales, latérales, à demi recouvertes par une membrane; des ailes courtes, arrondies, un peu aiguës; la queue très-longue, conique, à rectrices étroites; des pieds longs et grêles. Ces oiseaux, confondus par plusieurs auteurs avec les traquets, s'en distinguent surtout par la longueur de leur queue. Ils habitent l'Océanie et l'archipel Indien. Le *merion* des marais a, comme couleurs dominantes, le brun ferrugineux en dessus, le blanc et le roussâtre en dessous; il habite les parties marécageuses de l'Australie et se nourrit d'insectes et de larves aquatiques. Le *merion* flûteur, brun roussâtre en dessus, fauve clair en dessous, se trouve au Cap de Bonne-Espérance, où il habite les plaines marécageuses et isolées; son chant, tour à tour grave et doux, mais assez gai, lui a fait donner son nom vulgaire. Le *merion* nain, un peu plus petit que les précédents, habite l'Australie, se tient presque constamment sous les buissons, vole peu, mais court très-vite quand il est inquiété. Le *merion* capocier, fauve brun en dessus, blanc jaunâtre en dessous, habite l'Afrique, où il est assez répandu, surtout dans les contrées méridionales. « Il paraît, dit M. Z. Gerbe, qu'il est assez familier pour s'approcher avec confiance des habitations des colons. Il construit son nid avec le duvet qui entoure la graine d'une espèce d'asclépiade, nommée par les habitants des colonies capoc. Ce nid, assez volumineux, laisse une entrée à la partie supérieure, et souvent est établi dans les bifurcations de l'arbrisseau même. La ponte est de sept œufs verdâtres, tachetés de roussâtre, et l'incubation dure quinze jours. L'oiseau se nourrit d'insectes. » Nous citerons encore le *merion* léoparde, qui vit en Australie; le *merion* à longue queue, qui habite la Chine; le *merion* galactote, le *merion* brachyptère; le *merion* à tête bleue, etc.

MERION, fils de Molus et de Melpis, un des amants d'Hélène. Il se rendit au siège de Troie avec Idoménée et quatre-vingts vaisseaux de l'île de Crète, se signala par son courage et par son habileté à réparer les ravages, tua un grand nombre d'ennemis, protégea avec Ajax le corps de Patrocle et gagna, lors des jeux célébrés près du tombeau de ce dernier, le prix de l'arc et celui du javelot.

MÉRIONE s. f. (mé-ri-o-ne). Mamm. Espèce de gerbille du Canada.

MERIONETH, en latin *Mervinia*, comté d'Angleterre, à l'O., dans le pays de Galles, baigné à l'O. par la baie de Cardigan, borné au N. par les comtés de Caernarvon et de Denbigh, à l'E. et au S.-E. par le comté de Montgomery et au S.-O. par celui de Cardigan. Superficie, 15,416 hectares, dont 25,000 seulement couverts de culture; 38,843 hab. Chef-lieu, Dolgelly. Le développement des côtes du comté est de 33 milles ou de 60 kilom. Le sol présente le caractère le plus sauvage et le plus romantique, attendu que ce ne sont presque partout que montagnes escarpées et vallées magnifiques. Parmi les premières, on remarque l'Arran-Powdy, haut de 911 mètres, et le Cader-Iddris, presque inaccessible. Les principales rivières qui arrosent le comté sont la Dee, le Maw et le Dovey. Le premier de ces cours d'eau, à l'E., traverse le Pimble-Sea ou Bala-Pool, l'un des plus grands lacs du pays de Galles, extrêmement poissonneux et dont les eaux sont remarquables par leur limpidité. A cause de la médiocre fertilité du sol et du peu d'étendue de la terre arable, l'agriculture n'y a pas pris une grande extension, mais l'éducation du bétail et des chevaux y a une grande importance. Les petits poneys gallois, chevaux actifs et au pied très-sûr, nommés *merlins*, ne se rencontrent guère que dans le Merioneth. L'industrie manufacturière y est représentée par la fabrication de flanelles, articles de bonneterie, étoffes de laine. Les principales richesses minérales du comté sont : la pierre à chaux, des ardoises à Corwen et Festiniog; du plomb et du cuivre à Barmouth, Towen, etc.

MÉRIPHE s. m. (mé-ri-fe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique est originaire de la Nouvelle-Hollande.

MÉRISÉ s. f. (mé-ri-ze. — Olivier de Serres rattache ce mot à *amer*; mais *merisier*, en réalité, vient de *meriser*, pour *méciser*, selon Le Hericher, du pref. pejoratif *me*, et de *cerisier*, comme qui dirait mauvais cerisier). Bot. Petite cerise qui provient du *merisier*. Les *merisiers* fournissent un aliment agréable et sain; les oiseaux en sont très-friands. Le vin et l'eau-de-vie de *merisier* ne sont ordinairement destinés qu'à contribuer à l'agrément de nos repas. (Deslongchamps.)

MÉRISIER s. m. (mé-ri-zié. — V. *MÉRISÉ*). Bot. Espèce de cerisier : *Bois de MÉRISIER*. Les fruits des *MÉRISIER* de la forêt Noire nous fournissent une eau-de-vie recherchée des amateurs, qui l'appellent *kirsch* ou *kirschenwasser*. Les *MÉRISIER* sauvages embaument les airs et semblent couverts de neige au milieu du printemps. (B. de St-P.) *Le MÉRISIER du Canada*, Espèce de bouleau qui croît dans le Canada.

— Par ext. Bois fourni par le *merisier* : *Un meuble de MÉRISIER*.

— *Encycl.* Le nom de *merisier* ne s'applique rigoureusement qu'à une espèce ou tout au plus à une petite section du genre *cerisier*. Toutefois, comme à ce dernier mot nous n'avons parlé que du cerisier cultivé, nous dirons ici quelques mots des autres espèces de ce genre.

Le *merisier* ou cerisier sauvage est un grand arbre, d'un beau port, à cime pyramidale, à feuillage élégant, à fleurs blanches disposées en ombelle, à fruits petits et d'un noir rougeâtre. Il croît abondamment dans les forêts des régions tempérées de l'Europe, sans toutefois y former une essence dominante. Il végète dans tous les sols; il préfère toutefois les terrains calcaires et redoute ceux qui sont argileux, compactes ou trop secs, ou marécageux. On le propage facilement par le semis des noyaux, opéré, autant que possible, aussitôt après la maturité. Si l'on est forcé d'attendre au printemps, on fera stratifier ces noyaux dans du sable. Ordinairement, on sème en pépinière, pour repiquer les jeunes plants au bout de deux ans. On peut aussi multiplier cette essence par drageons.

Le *merisier* est rarement destiné à former des massifs forestiers d'une certaine étendue; encore moins est-il exploité en futaie. Mais il y a grand avantage à le planter dans les vides ou les clairières des taillis et à le conserver comme baliveau, tant parce qu'il craint l'ombrage et le couvert des autres arbres, que parce que son bois, quand il atteint d'assez grandes dimensions, est propre à beaucoup d'usages industriels, enfin parce qu'il produit alors plus de fruits. Souvent aussi on va arracher dans les bois les jeunes sujets pour les repiquer en pépinière, où ils passent deux ans avant d'être mis en place; mais ils restent toujours inférieurs aux sujets qu'on a obtenus par semis.

« Nulle part, dit T. de Berneaud, le *merisier* n'est plus abondant qu'au pied des Vosges; il y constitue la richesse de plusieurs cantons, ainsi que dans le département du Haut-Rhin. Je dois ici nommer ceux si renommés de Fougères et de Luxeuil, département de la Haute-Saône, d'où, chaque année, il se fait des envois considérables de *kirsch*-wasser sur tous les points de la France. La forêt Noire, le Sundgau, la Suisse lui sont également redevables d'une grande prospérité. J'ai suivi avec le plus vif intérêt la culture du *merisier* et l'emploi de ses fruits à Fougères; là, année commune, il rapporte plus de 400,000 francs; il rend gaie et industrieuse une population qui fut longtemps pauvre; il rend riche et fertile une contrée sablonneuse que l'on a vue, durant plusieurs siècles, offrir le spectacle de la plus profonde stérilité. »

Le *merisier*, introduit, dit-on, dans nos forêts par les Celtes et conséquemment à une époque très-reculée, a donné naissance à de nombreuses races fruitières, qui produisent les cerises douces. Il présente, en outre, des variétés à feuilles larges ou étroites, entières ou dentées, d'un vert foncé ou pâle, ou bien encore panachées de jaune ou de blanc; d'autres à rameaux pendants, d'autres à fruit noir ou rouge, d'autres enfin à fleurs doubles.

Ces variétés sont recherchées dans les jardins paysagers, où on les propage par la greffe en tête ou on couronne sur le type de l'espèce. Il en est de même, le plus souvent, pour les variétés fruitières cultivées dans un bon sol et qu'on laisse monter à haute tige; en effet, les graines de celles-ci sont souvent infertiles; aussi le *merisier* est-il fréquemment cultivé pour cet objet dans les pépinières.

Le bois du *merisier* serait très-bon pour la charpente, s'il n'avait le défaut de pourrir facilement quand il est exposé à l'air ou à l'humidité. Sa belle couleur rougeâtre devient plus intense et plus fixe quand il a été plongé dans l'eau pendant quelques mois; si c'est dans l'eau de chaux, il suffit de quelques jours. Cette couleur et le poli dont il est susceptible en font un des nos plus beaux bois indigènes et le rendent propre à la menuiserie et à l'ébénisterie; ou en fait de très-beaux meubles. Il se travaille fort bien au tour et peut servir à fabriquer des chaises de luxe, des tables de souflets, des manches à balai de salon et autres objets analogues. Il est trop cassant pour être employé au charbonnage. Il perd un seizième de son volume par la dessiccation; il brûle fort bien, donne beaucoup de chaleur et fournit un charbon très-estimé pour la forge. Les rameaux et les jeunes pousses font de bons échafas, des cercles de tonneau et même de cuve. L'écorce, qui se détache par larges anneaux circulaires, peut servir à faire des boîtes, des tabatières, de petits liens, etc.

Les fruits de cet arbre portent le nom de *merisies*; quoique peu charnus, ils fournissent un aliment agréable et sain; c'est une grande ressource pour les oiseaux, et les enfants en sont aussi très-friands. On mange les *merisies* fraîches ou séchées; on en fait des compotes, des confitures, des liqueurs de table, un vin fort agréable. Les variétés qui mûrissent vers la fin de l'automne engraisent les oiseaux frugivores, notamment les grives, les loriot et les étourneaux, et communiquent à leur chair une saveur très-délicate. Un autre côté, ces fruits tardifs sont souvent utiles aux chasseurs. Les *merisies* présentent de

grandes différences dans la saveur, la forme, le volume, la couleur, l'époque de la maturité, etc. Avec le jus on prépare, sans addition de sucre, une gelée excellente, qui peut se conserver parfaitement pendant deux ou trois ans. Aux environs de Fougères, en Bretagne, les cultivateurs emploient la *merisier* à faire un raisin, qu'ils appellent *cerise*, et qu'ils mangent avec du sucre.

« Dans toutes les montagnes de l'est de la France, où le *merisier* se plat beaucoup, dit Bosc, il était passé en principe, dans les bois soumis à l'administration forestière, et surtout dans ceux appartenant aux communes, qu'on ne devait le couper que lorsqu'il était arrivé à la décrépitude. Cet usage était fondé sur les avantages que les habitants tiraient de son fruit. Je l'ai vu si commun dans les forêts qui couvrent les montagnes des environs de Langres que, dans ma jeunesse, je pouvais souvent aller d'un arbre à l'autre sans en descendre. Cette surabondance nuisait nécessairement au produit des coupes et à la reproduction du jeune bois; en conséquence, par une loi générale, on les a abattus, et actuellement, à chaque coupe, on ne laisse plus que ceux qu'on compte comme baliveaux réservés par l'ordonnance. Cette loi, quoique sage, a été une calamité pour les pauvres qui pendant trois mois de l'année vivaient, soit directement, soit indirectement, aux dépens des *merisies*. Combien de fois j'ai mangé, pendant l'hiver, chez des charbonniers, de la soupe aux *merisies*, c'est-à-dire du pain bouilli dans l'eau avec des *merisies* sèches et un peu de beurre! C'était la nourriture habituelle de ces hommes à demi sauvages et dont j'ai éprouvé si souvent l'excellent cœur. Aujourd'hui elle leur manque et rien ne la remplace. Le peu de *merisies* qu'ils récoltent est mangé sur-le-champ ou vendu pour faire des liqueurs. »

Le rafia de *merisies* se fait en mettant ces fruits pilés avec leurs noyaux dans de l'eau-de-vie; au bout de quelque temps on passe, on clarifie et on ajoute une livre de sucre par bouteille; ce rafia se bonifie en vieillissant. Pour faire du vin, on met les *merisies*, sans leur queue, dans un tonneau défoncé, on les écrase avec un pilon et on couvre le tout. La fermentation vineuse ne tarde pas à se développer, surtout s'il fait chaud, et on le complète en remuant chaque jour le tout pour en mélanger les parties. Il ne faut que cinq ou six jours de cuvage pour rendre le vin en état d'être transvasé et, par suite, d'être consommé. Ce vin, lorsqu'il est bien fait, est fort agréable; mais il se garde difficilement. Au reste, son importance a bien diminué par suite de l'extension qu'a prise la culture de la vigne. Abandonné à lui-même dans un endroit chaud, il se transforme en très-bon vinaigre.

Pour faire du *kirsch* ou *kirsch-wasser*, on distille le vin de *merisies* aussitôt que la fermentation est terminée, et on concasse une partie des noyaux, afin que l'amande qu'ils contiennent communique son goût à l'eau-de-vie. Le goût de brûlé qu'on observe le plus souvent dans le *kirsch* n'est pas inhérent à cette liqueur, mais il résulte de l'imperfection des appareils distillatoires employés. Le meilleur *kirsch* s'obtient avec la partie *merisier* noire sucrée, cueillie bien mûre. Quelquefois on y mêle des cerises cultivées et même des griottes; mais la liqueur qu'on en obtient est bien moins agréable. Souvent on ajoute du sucre au *kirsch* et on le vend dans le commerce sous le nom usurpé de *marasquin*.

« Depuis quelques années, dit Hell, sur les bords du Rhin, on distille les *merisies* sans les faire fermenter. Elles donnent une liqueur aussi utile qu'agréable, qui ne contient rien de spiritueux. Ce n'est que la partie phlegmatique, balsamique et aromatique de la cerise. Quoiqu'on la qualifie d'eau de cerises douces, elle n'est cependant pas sucrée et on la boirait pur de l'eau commune si elle n'avait pas l'odeur du fruit. Elle ne se conserve que pendant deux ou trois ans, et encore faut-il la tenir bien bouchée dans un endroit frais et sec, où la lumière et la gelée ne pénétreraient pas. Cette liqueur est excellente pour la poitrine. Elle guérit les toux très-violentes et les coqueluches des enfants. On la leur donne aussi dans leurs insomnies. C'est le calmant et le somnifère le plus puissant. On la prend tiède avec du sucre. On la mêle avec l'orgeat, les glaces, les crèmes et entremets, même avec le thé au lait. »

Les *merisies*, séchées avec leur pédoncule, donnent, par l'ébullition dans l'eau, une tisane que l'on emploie souvent, dans les pays de montagnes, sous les mêmes indications médicales. Elle est excellente contre les rhumes. La gomme du *merisier* possède les propriétés de celle du cerisier.

Le *merisier* à grappes, vulgairement nommé *putier*, est un petit arbre ou un grand arbrisseau, à fleurs blanches disposées en longues grappes pendantes, à fruits très-petits, rouges ou noirs. Il croît dans les régions montagneuses de l'Europe centrale et on le cultive fréquemment dans les jardins paysagers, à cause de l'élégance de son port et de la beauté de sa floraison. Une espèce de charbon dépose quelquefois ses œufs dans les ovaires au moment de la fécondation, et il en résulte une monstruosité fort remarquable. Les fruits deviennent très-longs, pointus, souvent corniculés, et restent toujours verts

et dépourvus de noyau. D'autres fois, cet arbre est entièrement dépourvu de ses feuilles par des myriades de petites chenilles qui enveloppent de soies fortes et brillantes le tronc, les branches et jusqu'aux plus petits rameaux; quand il est débarrassé à temps de ces soies, il ne tarde pas à se couvrir de nouvelles feuilles et, si la saison est propice, il donne encore des fleurs et des fruits.

Le *merisier* à grappes prospère surtout dans les terrains légers et chauds, et redoute les sols trop secs ou marécageux. Il trace beaucoup, mais comme ses rejetons fleurissent rarement, on ne le multiplie guère que par semis, opérés comme pour le *merisier* commun; la culture est aussi la même. Le bois du *merisier* à grappes est tendre, léger, d'un rouge veine de brun et d'un aspect très-agréable; on en fait de très-jolis meubles; on l'emploie pour le tour et l'ébénisterie; sa coupe transversale produit de beaux effets; malheureusement on en trouve peu de gros échantillons. Ce bois, qui est odorant, est surtout travaillé dans les Vosges et le Jura. Les charbons le préfèrent pour faire des chevilles, parce qu'il a de longues fibres, se resserre par la pression, et qu'il est peu sensible aux variations de l'atmosphère. Son écorce a une saveur amère et on l'a préconisée, comme succédané du quinquina, contre les fièvres intermittentes, les rhumatismes et les maladies arthritiques. Les fruits ont une saveur analogue, qu'ils perdent peu à peu par la maturation; quand ils sont bien mûrs, les oiseaux les mangent avec avidité, malgré l'assertion contraire de Haller; ils paraissent même susceptibles de servir à la nourriture de l'homme, du moins dans les pays froids; on en mange beaucoup en Suède et au Kamtchatka.

Le *merisier* de Virginie est un arbre à feuilles dentées, glabres, à fleurs blanches disposées en grappes droites et axillaires; ses fruits sont rouges et plus gros que ceux du précédent. Originaire de l'Amérique du Nord, il est assez répandu dans nos jardins, où il dépasse rarement 4 à 5 mètres de hauteur; on le multiplie de grains ou de marcottes, ou bien encore par la greffe, ou par le *merisier*. Ses fruits, à la maturité, ont une saveur assez douce et agréable, et on les mange dans le pays.

Le *merisier* nain, vulgairement nommé *cerisier* de Sibérie, est un arbrisseau à feuilles luisantes, d'un vert sombre, à fleurs blanches en ombelles sessiles et à fruits rouges. Il croît dans les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie; ses fruits sont fort appréciés, mais peuvent se manger. On rapporte encore à ce groupe le cerisier de Sainte-Lucie ou *mahaleb*.

MÉRISMATIQUE adj. (mé-ri-sma-ti-ke — du gr. *merisma*, division). Physiol. Se dit d'un mode de reproduction qui a lieu par division ou scission des cellules ou des sujets entiers.

MÉRISME s. m. (mé-ri-sme — du gr. *meros*, partie). Littér. Division du sujet en parties distinctes. « Vieux mot.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des chalcidiens.

— Bot. Genre de cryptogames, de la classe des basidiomycètes, famille des thélephores, caractérisé par un réceptacle coriace, à rameaux comprimés ou arrondis et fortiles sur toute leur surface.

MÉRITANT, ANTE adj. (mé-ri-tan, ante — rad. *mérité*). Qui a du mérite, qui est digne d'éloge ou de récompense. *Une personne MÉRITANTE. Le peuple le plus noble et le plus MÉRITANT de l'antiquité, c'est le peuple athénien.* (Toussend.)

— Arboric. Se dit des arbres qui donnent de bons fruits.

— Substantif. Personne méritante : *Récompenser les MÉRITANTS*.

MÉRITE s. m. (mé-ri-te — probablement du latin *meritum*, chose méritée, de *mereri*, mériter. Cependant M. Littré croit qu'il faut plutôt voir dans notre mot *merite* un substantif tiré du participe *meri*, de l'ancien verbe *merir*, qui, tout en venant du latin *mereri*, avait pris le sens de récompenser, d'où l'acceptation de récompense pour *merite*. Quant au latin *mereri*, il a la même origine que le grec *meros*, part, portion, savoir la racine sanscrite *mar*, trancher, diviser, couper, séparer. *Mereri* a signifié d'abord avoir en partage, recevoir sa part). Qualité ou ensemble de qualités qui rendent quelqu'un digne de récompense ou de châtiment : *Traiter quelqu'un selon ses MÉRITES*. « Qualité ou ensemble de qualités qui rendent une personne digne d'éloge ou d'estime : *Un homme de MÉRITE. Un homme qui a beaucoup de MÉRITE. Vous avez plus d'un MÉRITE. Le MÉRITE consiste à bien penser, à bien parler, à bien agir.* (La reine Christine.) *L'envie ne pouvant s'élever jusqu'au MÉRITE, pour s'égaliser à lui tâche de le rabaisser.* (Boileau.) *Le monde récompense plus souvent l'apparence du MÉRITE que le MÉRITE même.* (La Rochef.) *On fait de l'orgueil le supplément du MÉRITE.* (Mass.) *Le MÉRITE consiste de tout.* (Montesq.) *Quelle vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre MÉRITE.* (Vauven.) *Les hommes et les femmes contiennent rarement sur le MÉRITE d'une femme leurs intérêts sont trop différents.* (La Bruy.) *La jalousie est un hominisme maladroit que l'infériorité rend au MÉRITE.* (Lamotte.) *Il*

faul avoir du MÉRITE pour le discerner dans les autres. (Dider.) La modestie n'empêche pas un homme de sentir son MÉRITE. (Duclos.) Il y a une classe de gens à qui on n'accorde du MÉRITE que parce que l'on est las de leur en avoir refusé. (Rivarol.) On n'est pas trop fâché, à part soi, qu'un homme de MÉRITE vienne à mourir, c'est un rival de moins. (Chateaub.) Il faut attendre qu'une femme cesse d'être jolie pour juger de son MÉRITE. (Mme Geoffrin.) Les sots ont en leur MÉRITE une foi inébranlable. (Boitard.) C'est ajouter à son MÉRITE que de reconnaître celui d'autrui. (Pott-Senn.)

Le mérite modeste est souvent obscurci.

VOLTAIRE.

Le mérite tient lieu des plus nobles alex.

DESTOUCHES.

Le mérite est un sot si l'argent ne l'escorte.

GRESSET.

Le succès, qui fait seul le mérite ou le crime, Change l'estime en blâme et le blâme en estime.

PONSARD.

— Ce qui rend une action digne d'éloge ou de récompense : Un service annoncé avant qu'il soit rendu a perdu son MÉRITE. (Bussy-Rab.) Le motif seul fait le MÉRITE des actions. (La Bruy.) Le MÉRITE de la continence est proportionné à la violence des désirs dont elle triomphe. (Latena.) Ce qui rend un objet digne d'estime : Le MÉRITE d'un poème, d'une œuvre d'art. Les premiers applaudissements ne sont pas toujours un sûr garant du MÉRITE d'un ouvrage. (Vol.) Le MÉRITE de la condescendance est dans ce qu'on dit et dans ce qu'on ne dit pas. (Mme Nocker.) Ce qui rend un objet utile, avantageux ou agréable : Les vins d'Espagne ont leur MÉRITE. Je ne nie pas le MÉRITE d'un bon gigot. Pendant la vie, le bonheur peut avoir son MÉRITE; après la mort, il perd son prix. (Chateaub.) Le principal MÉRITE des lois consiste dans leur clarté. (L. Pintel.) Un plaisir continu fait par perdre de son MÉRITE. (Mme Guizot.) L'un des plus grands MÉRITES de la modestie, c'est qu'elle fait supposer de la justesse dans l'esprit. (Théry.)

— Par ext. Personne qui a du mérite : Le vrai MÉRITE est modeste. Le MÉRITE contraind l'envie à l'estimer. (D'Ablanc.) L'estime est le tribut que l'envie est forcée de payer tôt ou tard au mérite. (Christine de Suède.) Le MÉRITE est toujours harcelé par les envieux. (La Bruy.)

Le mérite se cache, il faut l'aller trouver.

FLORIAN.

— Se faire un mérite de, Tirer gloire, se faire honneur de : SE FAIRE UN MÉRITE D'AVOIR deviné par hasard. Il est facile d'offenser les petits esprits, parce qu'il se font des MÉRITES d'une foule de choses dont un esprit élevé n'a pas même l'idée. (Mme C. de Salm.)

... Loin de repousser le coup qu'on lui prépare, Vous voulez vous en faire un mérite barbare.

RAICINE.

Il se donner le mérite de, S'attribuer l'honneur de : SE DONNER LE MÉRITE D'AVOIR découvert un complot.

— Relig. Résultat des actions de Jésus-Christ et des saints, qui donne une sorte de droit à des récompenses spirituelles, et dont l'exercice est applicable aux fidèles morts ou vivants, selon la doctrine catholique : Les MÉRITES de la passion de Jésus-Christ. Les MÉRITES de la Vierge Marie. La réversibilité des MÉRITES explique tout. (J. de Maistre.)

— Hist. Mérite militaire, Ordre de chevalerie, fondé par Louis XV en faveur des officiers protestants qui ne pouvaient être décorés de l'ordre de Saint-Louis.

— Mar. Note favorable mise sur le congé d'un marin ou à côté de son nom sur les matricules.

— Encycl. Philos. mor. Parmi les principes que discutent les philosophes moralistes, celui du mérite et du démerite n'est pas un des moins importants. En voici la formule : Celui qui a bien fait doit être récompensé; celui qui a mal fait doit être puni.

Quand un coupable est puni à cause de sa faute, on dit qu'il expie cette faute, et on appelle expiation le traitement qui lui est infligé.

La vérité des principes en question est admise par toutes les personnes qui croient à l'existence et à la distinction du bien et du mal moral. Cette croyance est très-ancienne et a précédé de beaucoup la venue du christianisme. Les Grecs et les Romains croyaient à la nécessité de l'expiation, et même il y avait dans leur culte religieux des cérémonies expiatoires, à l'efficacité desquelles on croyait généralement et auxquelles un grand nombre de personnes coupables se soumettaient volontairement pour se purifier et pour échapper à la vengeance des dieux. Aujourd'hui encore on trouve des usages analogues chez la plupart des peuples et même chez des nations qui ne sont pas encore sorties de l'état sauvage.

Ainsi le principe du mérite et du démerite a pour lui l'autorité du temps et du nombre, et il se lie naturellement aux croyances morales et religieuses. Mais, quand il s'agit de l'appliquer, les conséquences que l'on en déduit dépendent pour beaucoup de la manière de le comprendre et du caractère qu'on lui attribue.

Certains auteurs considèrent le principe du mérite et du démerite comme un axiome,

c'est-à-dire comme une vérité nécessaire et évidente par elle-même; de plus, ils le mettent sur la même ligne, ils le considèrent comme aussi important que le principe moral : fais le bien pour le bien, ou fais le bien quand même. Pour eux, par conséquent, le principe du mérite et du démerite est une règle absolue et non une application du principe moral. Ils en font une règle tellement absolue et tellement nécessaire, qu'ils l'imposent à Dieu même, ou du moins ils prétendent qu'il serait absurde de supposer que Dieu ne l'observe pas.

Ces opinions sont celles de M. Cousin et de plusieurs de ses disciples. M. Janet, entre autres, les a exposées dans l'article sur le mot mérite qu'il a inséré au Dictionnaire des sciences philosophiques. Comme elles diffèrent des nôtres sur plusieurs points, nous allons dire tout de suite ce que nous en pensons.

Le mot principe, considéré dans un de ses emplois, désigne les vérités générales et les propositions universelles qui en sont l'expression. On les appelle ainsi parce qu'elles sont le point de départ et la base des raisonnements déductifs. Mais il y a deux sortes de principes. Il y a d'abord ceux qui expriment des vérités purement spéculatives, comme le principe d'Archimède et le principe de l'égalité de pression dans les liquides. Toutes les formules qui expriment des lois naturelles, comme la loi de Mariotte et celle de Torricelli, représentent des principes de ce genre; elles sont l'élément le plus essentiel des sciences proprement dites, et si les vérités qu'elles expriment sont appelées spéculatives, c'est parce que celui qui les énonce les considère seulement comme l'expression de ce qui est, sans s'occuper de l'usage que le monde pourra faire de la connaissance des vérités exprimées. Mais il y a d'autres formules générales que l'on appelle aussi des principes et qui expriment des vérités pratiques, c'est-à-dire des règles de conduite. Dans tout art, ce qu'on appelle la théorie n'est qu'un assemblage de règles. Toute règle est une formule qui indique le moyen d'atteindre un but. Pour que la formule soit complète et parfaitement claire, il faut qu'elle contienne deux parties, dont l'une suppose un but et dont l'autre indique le moyen d'atteindre ce but. Telle est, par exemple, celle-ci : Pour faire fondre du plomb, il faut en élever la température jusqu'à tel degré. Mais souvent la formule n'est pas aussi explicite; le but n'y est pas exprimé, mais sous-entendu. C'est ce que l'on voit surtout dans les préceptes moraux. D'ailleurs, les règles sont données sous différentes formes; parfois, c'est comme un conseil; d'autres fois, la forme est impérative; enfin, il arrive souvent que le moyen est indiqué comme une chose qui se fait communément et avec succès. Dans tous les cas, l'essence de la règle est d'indiquer le moyen d'atteindre un but exprimé ou sous-entendu. Quoique les règles des arts diffèrent notablement des principes scientifiques, cependant l'usage leur donne aussi parfois le nom de principes.

Maintenant, quel est le caractère de la formule qu'on appelle le principe du mérite et du démerite? Est-elle la représentation d'une vérité purement spéculative? Non; car elle a un caractère impératif; elle exprime, non pas ce qui est ou ce qui se fait naturellement, mais ce qui doit se faire dans un cas donné; en un mot, c'est l'expression d'un devoir qui s'impose à l'homme.

Ainsi le principe du mérite et du démerite n'est pas un principe purement spéculatif ou un élément de science; c'est une règle et un élément de l'art qu'on appelle la morale.

Maintenant, la formule qui l'exprime est-elle au nombre des propositions nécessaires et évidentes par elles-mêmes, qu'on appelle des vérités de définition? Nous ne le pensons pas, et voici pourquoi.

D'abord, toutes les propositions qui ont réellement ce caractère expriment des vérités purement spéculatives. En effet, quelles sont les propositions qu'on appelle nécessaires? Ce sont celles qu'on ne peut nier sans qu'il y ait contradiction dans les termes. Par exemple, il y aurait contradiction dans les termes si l'on disait qu'un triangle n'est pas une surface et qu'un chien n'est pas un animal. Par conséquent, les propositions contraires sont nécessaires, ou, pour employer les expressions de Bossuet, qui dit un triangle dit nécessairement une surface, et qui dit un chien dit nécessairement un animal. Le fondement de la nécessité dans ces propositions est dans toutes celles qui leur ressemblent, c'est que l'idée exprimée par l'attribut fait partie de l'essence nominale du sujet, qu'elle est nécessaire pour la définition de ce sujet, et qu'en excluant cette idée on détruit l'idée du sujet. Par exemple, si l'on veut qu'un triangle ne soit pas une surface, je ne sais plus ce que c'est qu'un triangle, et si l'on veut qu'un chien ne soit pas un animal, je ne sais plus ce que c'est qu'un chien.

Les propositions qui expriment des vérités simples, c'est-à-dire des vérités n'ayant pas le caractère de la nécessité, sont appelées contingentes. Celles qui les ont dans le fait, mais, comme il n'y a pas contradiction dans les termes de son assertion, on peut encore le comprendre et discuter avec lui. Au contraire, quand un homme nie une proposition nécessaire, il n'y a plus moyen de discu-

ter avec lui, et, à cause de cela, son assertion n'est pas seulement qualifiée de fausse, mais encore d'absurde.

On voit par là pourquoi les vérités nécessaires sont appelées aussi des vérités de définition. C'est, comme nous l'avons dit, parce que, dans les propositions qui les expriment, l'idée exprimée par l'attribut est nécessaire pour constituer l'idée du sujet et, par conséquent, pour le définir.

Les propositions qui expriment des vérités nécessaires sont évidentes par elles-mêmes. Cela signifie que, pour admettre la vérité et même la nécessité de ce qu'elles expriment, il suffit de comprendre le sens des termes. Mais, si cette condition suffit, elle est indispensable. Réciproquement, il n'y a de propositions évidentes par elles-mêmes que celles qui expriment des vérités nécessaires.

Lorsque les propositions qui ont ce double caractère expriment des vérités générales et que, par là, elles méritent le nom de principes, on les appelle des axiomes en prenant ce dernier mot dans son sens le plus restreint.

Maintenant, peut-on supposer qu'aucune règle puisse être un axiome, ou, en d'autres termes, que la vérité de la formule qui l'exprime puisse être nécessaire et évidente par elle-même? Non, certainement, et cela résulte de l'essence même de la règle. En effet, comme nous l'avons dit tout à l'heure, on appelle règle une formule qui indique un moyen pour atteindre un but. Or, dans toute formule de ce genre, l'idée du moyen est parfaitement distincte de celle du but et, par conséquent, lorsqu'on nie qu'un moyen quelconque soit propre à atteindre un but quelconque, on peut être dans le faux, mais, comme il n'y a jamais contradiction dans les termes, on n'est jamais dans l'absurde. Ainsi, toutes les propositions nécessaires, tous les axiomes expriment des vérités purement spéculatives. Aucune règle, aucune vérité pratique n'a le même caractère et, en conséquence, par cela seul que le principe du mérite et du démerite est une règle et non pas un principe spéculatif, il n'est ni nécessaire, ni évident par lui-même, et il ne mérite pas le nom d'axiome.

Mais, dira-t-on, si la vérité des règles n'est pas évidente par elle-même, quelle est donc la raison d'y croire? C'est l'expérience et le raisonnement inductif. En effet, il est facile d'éprouver une règle. Pour cela, il suffit d'employer le moyen qu'elle indique et d'observer si l'on arrive au but par ce moyen. Lorsqu'on a fait souvent cette épreuve et qu'elle a réussi à chaque fois, on pense qu'il en sera toujours ainsi. On le pense à plus forte raison lorsque depuis longtemps l'emploi du moyen fait partie de la pratique d'une profession et qu'il conduit toujours au résultat désiré. Ainsi, la bonté des règles se montre dans l'application qu'on en fait; elle se constate par la voie empirique et, par conséquent, les vérités qui sont les règles expriment des vérités contingentes, des vérités qui ne sont que des formules des lois naturelles auxquelles on peut les rattacher. Pour ce qui concerne particulièrement la règle du mérite et du démerite, elle est appliquée depuis un temps immémorial dans la pratique de plusieurs arts, tels que la politique et la pédagogie, et, si l'on croit à sa bonté, c'est à cause des résultats qu'elle a produits.

Voilà maintenant si, comme le prétend l'école de Cousin, cette règle est absolument distincte du principe moral ou si elle n'en est qu'un cas particulier. C'est demander, en d'autres termes, si l'obligation de récompenser et de punir, quand on le peut, s'impose à tout le monde, partout, toujours, dans tous les cas, ou si elle n'est que le résultat d'un décompte de chaque punition que l'on inflige à un besoin d'être justifiée par un bien qui en décompense.

Le principe moral est celui qui nous ordonne de faire le bien et, par conséquent, d'éviter le mal autant que nous pouvons. Supposons, pour plus de simplicité, que c'est là une loi absolue, un impératif catégorique, comme dit Kant, ou, pour parler un langage moins tudesque, une règle qui se suffit à elle-même et qui n'a pas besoin de justification. Cela étant, la règle qu'on appelle le principe du mérite et du démerite en est-elle absolument distincte? Non, et voici pourquoi.

D'abord, dans la formule qui l'exprime, nous remarquons l'emploi du verbe devoir. Ainsi, il y est question d'un devoir, d'une obligation morale. Mais ce que nous devons faire, ce que nous sommes obligés de faire, c'est toujours le bien. Par conséquent, si nous sommes obligés de récompenser et de punir dans certains cas, c'est uniquement à cause du bien qui doit en résulter. Ainsi la règle du mérite et du démerite n'est pas absolument distincte de celle qui nous commande de faire le bien quand même; elle n'en est qu'une application; le rapport des deux règles est celui de la partie et du tout.

Si l'en est ainsi, les peines et les récompenses ne sont pas des choses désirables par elles-mêmes, mais seulement des moyens de faire le bien. Par conséquent, quand on les emploie que quand on prévoit que quelque bien en résultera. Dès lors, faut-il que tout le monde sans exception récompense et punisse toutes les fois qu'il le peut? Faut-il que chaque personne joue le rôle de don Quichotte? Non; car, dans beaucoup de cas, il en résulterait plus de mal que de bien. Aussi, dans

tous les Etats bien réglés, le droit de punir est, pour une forte part, un attribut exclusif du pouvoir souverain.

Bien plus, les fonctionnaires publics qui ont la mission d'exercer les droits de la société et d'actionner les coupables s'abstiennent parfois de le faire, parce qu'ils pensent que cela vaut mieux. Ils font alors comme un particulier qui a un droit contre quelqu'un, qui pourrait l'exercer et qui cependant croit mieux faire en ne l'exerçant pas.

Si l'on s'en rapporte à la conduite habituelle d'un grand nombre de personnes qui appartiennent aux catégories les plus distinguées de la société, le principe du mérite et du démerite est une règle dont l'application est bonne dans certains cas et mauvaise dans d'autres. Du reste, il en est ainsi de toutes les règles secondaires. En réalité, il n'y a qu'une règle morale qui soit absolue; c'est celle qui nous ordonne de faire le bien quand même. Toutes les autres sont sujettes à restriction, et il n'est pas difficile de comprendre pourquoi.

Pour qu'une règle secondaire soit vraie, il faut que l'on suppose un cas simple et l'absence de conflit entre le devoir qu'elle impose et aucun autre devoir. Prenons pour exemple la règle morale qui interdit le mensonge. Quelle en est la raison? C'est qu'en faisant un mensonge à quelqu'un on le prive d'un bien, qui est la connaissance d'une vérité, et on s'expose à ce que l'erreur dans laquelle on le fait tomber ait des suites funestes pour lui. Par conséquent, la règle doit être appliquée toutes les fois que le mal de l'erreur ne doit pas être compensé par un bien plus grand. Mais si, vivant sous un régime tyrannique, je me trouve dans la nécessité de révéler un fait dont la connaissance fera périr des innocents, ou de cacher ce fait, il est certain que je dois choisir le dernier parti. Pourquoi? Parce que la même règle morale qui nous ordonne d'opter pour le plus grand bien, nous avons le choix entre deux biens inégaux, nous ordonne aussi d'opter pour le mal le plus petit quand nous n'avons que le choix de deux maux.

Quand on pose une question de cette sorte, il faut se garder d'employer des mots qui préjugent la question. Par exemple, il y a des cas où il est permis et même ordonné de tuer. Tel est celui du citoyen qui défend sa patrie contre une injuste agression. C'est une dérogation à la règle qui défend le meurtre. Supposons que l'on mette en question la légitimité d'un fait de ce genre; alors on devrait employer le mot tuer et non pas le mot assassiner, parce que, si l'on oubliait ce dernier mot on préjugerait la question. Au contraire, dire que le meurtre est permis et même légitime dans certains cas, ce n'est pas justifier l'assassinat.

De même, si quelqu'un soutenait que, dans certains cas, il est permis de faire usage du bien d'autrui sans son autorisation, ce ne serait pas justifier le vol; car le mot vol, comme celui d'assassinat, désigne toujours une action criminelle.

Voilà sous quelles réserves il est vrai de dire que toutes les règles secondaires sont sujettes à restriction. C'est une vérité incontestable et qui, depuis longtemps, est généralement admise, sinon explicitement, du moins d'une manière implicite, et même c'est de là probablement qu'est venu l'usage d'appeler vérités morales les formules générales qui ne sont vraies que jusqu'à un certain point. Or, le principe du mérite et du démerite est une formule de ce genre; il n'est qu'une règle secondaire et il n'y a pas lieu de faire une exception pour lui. En effet, l'homme a d'autres devoirs à remplir que celui de punir et de récompenser ses semblables, et il peut se présenter des cas de conflit entre deux devoirs ou la loi morale lui commande de sacrifier celui-là.

La doctrine que nous soutenons donne un moyen facile d'expliquer certains faits historiques et sociaux qui ont une grande importance, et, de plus, elle permet de résoudre facilement un certain nombre de questions pratiques. Les institutions rémunératrices et pénales créent des moyens nouveaux de faire le bien et de prévenir le mal. Elles établissent une harmonie plus grande entre le devoir et l'intérêt des particuliers, par là elles viennent en aide à la loi, elles aident l'exécution de la loi. Elles ont, en outre, un effet d'incertitude, en elles influent, créent une saine incertitude. Mais, si elles influent sur la conduite à venir, il n'en est pas de même des actions passées, et c'est pour cela que, de nos jours, les gouvernements vraiment sages ne leur donnent pas d'effet rétroactif.

Notre doctrine explique aussi très-bien pourquoi, dans les Etats bien réglés, le pouvoir souverain se réserve pour une forte part le droit de punir, et pourquoi aussi il s'abstient parfois d'exercer ce droit.

Ensuite, quand on considère les peines et les récompenses comme des moyens d'atteindre un but, on voit parfaitement comment on doit en régler la dose dans chaque cas particulier. En effet, il y a une règle qui conseille de ne pas faire par le plus ce qu'on peut faire par le moins. Par exemple, si je puis obtenir un résultat désirable en dépensant 20 francs, ce serait une sottise que de dépenser davantage. Or, cette règle est parfaitement applicable à l'exercice de la justice dis-

tributive. Pour atteindre le but, on doit faire tout le nécessaire et rien que le nécessaire.

Quand on admet nos principes, on s'explique facilement ce fait, que, chez un grand nombre de peuples, les peines légales ont été adoucies graduellement. La raison, c'est que, grâce aux progrès qui s'accomplissent dans les différents éléments de la civilisation, par exemple, dans les lumières, la morale et les arts qui créent la richesse, le but pouvait d'un jour à l'autre être atteint par des moyens moins rigoureux, et que le législateur ne voulait pas faire par le plus ce qui pouvait être fait par le moins. Pour les peines surtout, la raison est facile à comprendre. En effet, toute peine est un mal. Si, au moyen de ce mal, la société produit un bien plus grand, elle est dans son droit; mais, quand la pénalité excède la dose nécessaire, tout l'excédent est un mal sans compensation.

Par les développements qui précèdent, on peut apercevoir déjà pour une forte part la portée de la doctrine que nous soutenons. Maintenant, si l'on adopte les principes que nous avons combattus, les conséquences seront différentes; et, en réalité, ces principes ont été appliqués plus d'une fois, l'histoire est là pour l'attester. D'ailleurs, comme dans tous les temps la société n'a eu qu'un pouvoir de récompenser très-faible comparativement aux moyens de punition dont elle disposait, c'est surtout l'exercice du pouvoir de punir que nous allons considérer.

Les bases du droit pénal seront différentes selon la doctrine que l'on adoptera. Nous avons exposé quelques-unes de ces bases si on adopte nos principes. A notre avis, les peines ne doivent être considérées que comme des moyens d'atteindre un but, et, dans chaque cas particulier, la peine, qui est un mal, doit être compensée par un bien plus grand. Au contraire, si on adopte le système que nous avons combattu, il faut supposer que l'obligation de punir les coupables s'impose à tout le monde, partout, toujours et dans tous les cas, sous la seule réserve qu'on le puisse. C'est ce qui explique pourquoi certaines personnes se font si volontiers les juges des actions des autres et remplissent à leur égard l'office de bourreau, autant qu'elles le peuvent. Dans le système en question, il n'y a pas de raison pour que les lois pénales n'aient pas d'effet rétroactif, et même il est nécessaire qu'elles en aient un. Ensuite, comme ceux qui admettent ce système doivent repousser l'idée que les peines sont de simples moyens, quelle mesure auront-ils pour proportionner les peines aux délits et même pour déterminer la gravité relative des actions coupables? Aucune, à notre avis.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération. En effet, après avoir réfuté directement le système de Cousin, nous n'avons pas besoin de le réfuter indirectement par l'énumération des conséquences que son application entraînerait. Mais, en montrant que ces conséquences différaient notablement de celles qui découlent de notre doctrine, que ce système se prête mal à la solution d'un certain nombre de questions pratiques dont l'importance est capitale pour la société, et, enfin, que les solutions qui en sont sorties ont été souvent très-funestes, nous avons fait voir qu'il y avait deux motifs pour le repousser : sa fausseté d'abord, et, en second lieu, le mal que son application produirait.

La question du mérite et du dé mérite, au lieu d'être envisagée par les conséquences extérieures qu'attire l'acte vertueux ou coupable, peut être sous le rapport des conséquences intérieures; on peut se demander si celui qui fait le bien augmente par là sa valeur ou sa dignité morale, si celui qui fait le mal se dégrade. Il nous semble qu'à ce point de vue le principe du mérite et du dé mérite revêt tous les caractères d'une vérité de définition, d'un axiome moral. On a quelquefois prétendu qu'il n'y a de dé mérite qu'autant qu'on a commis un acte contre lequel la loi prononce un châtiement; nous ne pouvons partager cet avis.

Quand une action est-elle bonne? Quand est-elle mauvaise? Elle est bonne quand elle est conforme à la loi morale, mauvaise quand elle viole cette loi. Or, quelles sont les prescriptions essentielles de la loi morale? Kant, dans la *Critique de la raison pratique*, nous a donné deux excellents critères de la valeur morale des actions humaines. Pour faire bien, il faut toujours agir de telle sorte que la maxime qui nous dicte notre action puisse être élevée en loi universelle, et de telle sorte aussi, c'est là le second critère, que l'on considère toujours les personnes humaines comme une fin et qu'on ne s'en serve jamais comme d'un moyen. Or, admettra-t-on qu'une action non conforme à la loi morale ainsi formulée ne soit pas démeritée? Pourtant toutes les actions contraires à cette loi n'encourent pas le châtiement. Ainsi, ne pas remplir ses devoirs envers soi-même est une faute qui échappe à la sanction de la loi positive; cette loi positive ne punit pas non plus le manquement aux devoirs de charité. Ira-t-on jusqu'à soutenir que ces actions ne sont pas démeritées? Si l'en est ainsi, la morale n'existe plus, la limite du devoir est la limite du droit positif et écrit, et chacun pourra s'écrier avec maître Guérin : « Je tourne la loi, donc je la respecte. »

Les moralistes officiels distinguent le de-

voir strict de ce qu'ils appellent le devoir large. Nous n'avons pas ici à discuter longuement cette théorie; elle a rendu des services d'état. Qu'il nous soit permis seulement de rappeler les critères de Kant : l'homme qui respecte la propriété d'autrui, l'homme qui fait l'aumône et celui qui se dévoue peuvent ériger la maxime de leur conduite en règle universelle, valable pour tous les êtres raisonnables; ils sont donc moraux au même titre, au contraire de trois hommes dont l'un viole la propriété d'autrui, dont l'autre refuse l'aumône à un pauvre mourant de faim, et dont le troisième ne se dévoue pas; aucun ne peut ériger sa maxime de conduite en règle universelle. Tous les trois sont donc immoraux au même titre, et l'acte du dernier est démeritoire comme celui des deux autres; sérieusement, il l'est à un moindre degré.

Mérite (ORDRES DU). Ce nom a été donné à un grand nombre d'ordres de chevalerie, la plupart fondés en Europe, dans le cours du dernier siècle ou de celui-ci. Par esprit d'imitation, il en a été fondé un dans une des républiques de l'Amérique du Sud, et la Chine elle-même a créé un ordre du Mérite. A l'origine, ces institutions ont eu pour objet de récompenser le mérite militaire seul; depuis, le mérite civil a été jugé digne du même intérêt, et on lui a attribué des ordres spéciaux; enfin, quelques ordres sont communs au mérite civil et au mérite militaire. En voici la liste complète, par ordre chronologique.

— **Ordre du Mérite militaire en Prusse.** Fondé en 1665, sous le nom d'ordre de la Générosité, cet ordre reçut de Frédéric II, en 1740, le nom d'ordre pour le Mérite, et, en 1810, Frédéric-Guillaume III y ajouta la qualification de militaire. A partir de ce jour, l'ordre du Mérite militaire fut spécialement destiné à récompenser les faits d'armes. Cet ordre n'est composé que d'une classe de chevaliers, portant la croix en sautoir à un ruban noir, ayant un liséré d'argent très-étroit. La croix, à huit pointes, est d'or et émaillée bleu de ciel. Entre les quatre branches se trouvent quatre aigles d'or aux ailes éployées. Sur la partie supérieure de la croix est la lettre F en or, sous une couronne égyptienne en or, et sur les autres pans ces mots : *Pour le mérite* (en langue française). La fête de l'ordre a lieu le même jour que celle de l'Aigle noir. Lorsque le roi Frédéric-Guillaume III fonda, en 1813, la *Croix de fer*, il ajouta à la croix du Mérite militaire trois feuilles de chêne en or, pour certains cas, comme signe d'une distinction particulière.

— **Ordre du Mérite militaire en France.** Louis XV institua cet ordre, en 1759, pour faire pendant à l'ordre de Saint-Louis, qui ne pouvait être accordé qu'à des officiers catholiques. Il voulut ainsi récompenser les services rendus par des officiers protestants. Lors de la Révolution, l'ordre cessa d'être accordé; mais Louis XVIII, par une ordonnance du 25 novembre 1814, le rétablit et le rendit accessible à tous les officiers des troupes de terre et de mer qui ne professaient pas la religion catholique. Il comprenait trois classes : celle des grands-croix, au nombre de quatre; celle des commandeurs, au nombre de huit; et celle des chevaliers, en nombre indéterminé. Après les journées de juillet 1830, l'ordre cessa d'être conféré. La décoration consistait en une croix d'or émaillée, à huit pointes pommetées et anglées de fleurs de lis d'or. Au centre de gueules, une épée en pal était entourée de cette légende : *Pro virtute bellica*. Au revers, une couronne de laurier présentait cette inscription : *Ludovicus XV instituit 1759*. Les grands-croix et les commandeurs portaient cette croix suspendue à un large ruban couleur de feu, placé en écharpe. Les grands-croix avaient de plus cette croix, brodée en or, sur l'habit et sur le manteau. Les chevaliers la portaient à la boutonnière. Avant 1814, la couleur du ruban était bleu. Louis XVIII voulut établir une ressemblance parfaite entre les membres de l'ordre de Saint-Louis et ceux du Mérite militaire.

— **Ordre du Mérite militaire de Wurtemberg.** Institué en 1759, par le duc de Wurtemberg Charles-Eugène, il fut renouvelé en 1799 par le roi Frédéric I^{er}. Il comprenait trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers, et il est destiné exclusivement aux militaires; il faut avoir commandé en chef un corps d'armée pendant la campagne pour être admis dans la première classe. Vingt-cinq années de service en qualité d'officier donnent droit à la décoration de la troisième classe, qu'on peut obtenir immédiatement par un action d'éclat. La devise de l'ordre est *Bene merentibus* (aux bien méritants). Un chapitre général se tient le 6 novembre de chaque année, reçoit les demandes des candidats et les soumet au roi, qui seul a le droit de nomination. Les insignes consistent en une croix d'or émaillée de blanc, à quatre branches et huit pointes. Le centre est également blanc avec un cercle bleu; d'un côté, il y a dans le champ une couronne de chêne; de l'autre, le chiffre du roi, en lettres d'or; sur le cercle est la devise du roi : *Furchtlos und treu* (sans peur et fidèle). Le ruban, autrefois jaune avec un bord noir, est aujourd'hui bleu foncé. La plaque reproduit exactement la croix. Les grands-croix portent la plaque sur le côté gauche de l'habit, et la croix suspendue au cou et surmontée d'une couronne en or. Les

commandeurs n'ont pas de plaque, mais la croix au cou; les chevaliers portent la croix simple.

— **Ordre du Mérite militaire de Hesse-Cassel.** Le landgrave Frédéric II fonda cet ordre le 25 février 1769, sous le nom d'ordre pour la Vertu militaire. Il était conféré aux officiers qui se distinguaient par leur mérite ou leur bravoure. Le 22 octobre 1820, il changea de nom et fut appelé depuis lors ordre du Mérite militaire. Il ne se compose que d'une seule classe. Le prince régnant en est grand maître; lui seul est juge des nominations, et il est défendu de solliciter ou de faire solliciter cette distinction. Le nombre des membres est illimité, et l'on peut y admettre des officiers étrangers qui ont acquis quelques droits à la reconnaissance du souverain. La décoration est une croix d'or à huit pointes émaillées, portant ce mot : *Virtutis* sur les trois branches inférieures, et les initiales WK sur celle du haut. Dans les angles sont les lions hessois. La croix, surmontée de la couronne royale, est attachée à un ruban bleu liséré blanc. Les héritiers d'un membre décédé doivent renvoyer les insignes au chapitre de l'ordre. Cet ordre, par suite de l'incorporation de la Hesse électorale au royaume de Prusse (1866), est appelé à s'éteindre rapidement.

— **Ordre du Mérite militaire de Pologne.** Le roi Stanislas-Auguste créa cet ordre en 1791, pour récompenser les officiers de son armée qui s'étaient distingués dans la guerre de l'indépendance polonaise contre la domination russe. Bientôt après, l'ordre fut supprimé, et ceux qui l'avaient reçu durent rendre leurs brevets. Après la constitution du duché de Varsovie en 1807, il fut rétabli par Frédéric-Auguste. Plus tard, l'empereur Alexandre le laissa subsister, mais s'en déclara grand maître, en sa qualité de roi de Pologne. L'empereur Nicolas l'abolit définitivement à la suite de l'insurrection polonaise de 1832. Les chevaliers du Mérite militaire avaient été partagés en trois classes, et par leur admission dans l'ordre avaient droit à la noblesse. La décoration était une croix à quatre branches et huit rayons pommetés d'or; elle était émaillée de noir, bordée d'or et portait sur les branches cette inscription : *Virtuti militari*. Le médaillon du centre était entouré d'une couronne de laurier et sur fond d'or portait une aigle émaillée de blanc. Pour la seconde classe la croix était en or, sans émaux, et pour la troisième en argent avec filets bleus. Elle se portait à un ruban bordé de noir, centre noir et deux larges raies bleues des deux côtés. La première classe mettait ce ruban en écharpe de droite à gauche, les autres classes à la boutonnière.

— **Ordre du Mérite civil de Wurtemberg.** Institué en 1806, par le roi Frédéric I^{er}, pour récompenser les employés civils et les sujets de son pays qui ont bien mérité de l'Etat ou du souverain dans l'exercice de leurs fonctions ou par des actions d'éclat, cet ordre fut réuni par le même roi, en 1818, à l'ordre de la Couronne de Wurtemberg. Le roi était grand maître et les membres se divisaient en trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Au mois de novembre de chaque année, un chapitre soumettait au roi la liste des candidats. Vingt-cinq années de service en qualité de conseiller du roi donnaient droit à cette décoration. La croix, très-simple, était à quatre branches et huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or; le médaillon à fond blanc était entouré d'un cercle rouge; sur le fond blanc se détachaient en lettres d'or le chiffre royal F, surmonté d'une couronne. Sur le revers, le chiffre était remplacé par une couronne royale, et le cercle portait la devise du roi Frédéric : *Furchtlos und treu* (sans peur et fidèle). Le ruban était noir, liséré jaune citron de deux côtés. Selon les différents grades, on le portait en écharpe, en sautoir et à la boutonnière.

— **Ordre du Mérite militaire, de Charles-Frédéric de Bade.** Le grand-duc Charles-Frédéric, voulant récompenser les faits d'armes, l'héroïsme, le courage ou la fidélité éprouvée à son service, institua, le 4 avril 1807, l'ordre du Mérite militaire, qui prit son nom. Cet ordre est composé de trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Le souverain est grand maître de l'ordre, et les princes de sa famille en sont les membres-nés. Les généraux seuls peuvent être grands-croix; mais les deux autres classes sont accordées aux militaires de tous grades, sans égard au rang ou à la religion. Le nombre des membres est illimité. Le chapitre s'assemble pour juger les actions d'éclat, et adresse son rapport au grand-duc. Celui-ci les approuve, mais peut aussi en tout temps faire des promotions, sans assembler le chapitre. Vingt-cinq ans de service dans l'armée donnent également droit à l'admission dans l'ordre. Les deux plus anciens grands-croix reçoivent une pension annuelle de 400 florins, les trois plus anciens commandeurs une pension de 200 florins, et les huit plus anciens chevaliers une pension de 100 florins. La décoration est une croix à quatre branches, huit pointes émaillées de blanc. Au milieu de la croix se trouve, sur un champ circulaire émaillé, le chiffre du grand-duc C. F. Le médaillon est entouré d'une bordure bleu foncé, sur laquelle se trouve en lettres d'or

cette inscription : *Für Badens Ehre* (pour l'honneur de Bade). Sur le revers du médaillon se trouve dans un champ d'or un griffon en argent qui soutient sur la grille gauche un écusson aux armes de Bade, tandis qu'il tient une épée de la droite. Autour des rayons de la croix est une couronne de branches de laurier. La croix est attachée à un ruban jaune au milieu, à bandes rouges des deux côtés, qui, elles-mêmes, ont un liséré blanc. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de gauche à droite, les commandeurs la portent au cou et les chevaliers à la boutonnière gauche. La plaque est en argent, à quatre rayons principaux et à quatre moins grands. L'écusson du milieu est semblable au revers de la croix.

— **Ordre du Mérite de Saxe.** Il a été institué le 7 juin 1815, par le roi Frédéric-Auguste I^{er}, en mémoire de sa rentrée dans ses Etats, d'où sa fidélité envers Napoléon I^{er}, pendant les dernières guerres, l'avait forcé de sortir. Initialement appelé ordre du Mérite civil, parce qu'il était uniquement destiné à récompenser les services rendus dans les carrières civiles, il a reçu son nom actuel le 24 septembre 1849, à la suite de modifications dues au roi Frédéric-Auguste II, lesquelles l'ont rendu accessible à tous les genres de mérite. Il se compose de cinq classes : une de grands-croix, deux de commandeurs, une de chevaliers et une de petites-croix. Le roi est grand maître de l'ordre, et à lui seul appartient de faire les nominations. La décoration consiste en une croix à quatre branches, anglées de couronnes, émaillée de blanc, bordée d'or. Au milieu se trouve un écusson rond et blanc, entouré d'un cercle en or. De l'autre côté sont les armes de Saxe avec l'inscription : *Friedrich-August, König von Sachsen, den 7ten Juni 1815* (Frédéric-Auguste, roi de Saxe, le 7 juin 1815). De l'autre côté on voit une couronne de chêne entourant l'inscription : *Für Verdienst und Treue* (au mérite et à la fidélité). Quand cet ordre est accordé à un étranger, l'insigne ne porte que les mots : *Für Verdienst* (au mérite). Cette décoration se porte à un ruban de soie moiré blanc, ayant deux raies de couleur verte. Les grands-croix ont une plaque portant la couronne et la devise sur la gauche de la poitrine. Ils mettent le ruban en écharpe de droite à gauche; les commandeurs le mettent en sautoir, et les deux autres classes à la boutonnière.

— **Ordre du Mérite, de Pierre-Frédéric-Louis d'Oldenbourg.** Destiné à récompenser le mérite militaire et civil, cet ordre fut fondé le 27 novembre 1838, par le grand-duc d'Oldenbourg, Paul-Frédéric-Auguste, qui lui a donné le nom de son père. On l'accorde aux militaires, aux savants, aux artistes et aux fonctionnaires, sans aucune distinction. L'ordre se compose de capitulaires et de membres honoraires, et chacune de ces deux divisions a quatre classes : les grands-croix, les grands commandeurs, les commandeurs et les petites-croix. Tous les sujets d'Oldenbourg peuvent être nommés capitulaires; les étrangers forment les membres honoraires. Les grands-croix portent sur la gauche de la poitrine une plaque à rayons d'argent; au centre, sur un écusson émaillé d'azur, on lit en lettres d'or le chiffre entrelacé P.-F.-L. Tout autour, sur un cercle émaillé rouge entre deux bordures d'argent, se trouve la légende en lettres d'or : *Ein Gott, ein Recht, eine Wahrheit* (un Dieu, un droit, une vérité). La croix, que les grands dignitaires portent au moyen d'une écharpe passée de droite à gauche, est en or, à quatre branches émaillées de blanc, bordées d'or. Sur ces quatre branches sont inscrites en noir les dates suivantes : 17 janv. 1755, 6 juil. 1785, 21 mai 1829, 27 nov. 1838. Au centre, sur un écusson rond émaillé blanc et encadré en or, sont les armes de la maison princière d'Oldenbourg, émaillées en couleurs. Le revers de l'écusson est semblable à celui de la plaque. La croix, surmontée d'une couronne royale, s'attache à un ruban moiré, de couleur foncée avec liséré étroit de nuance rouge. Les grands commandeurs portent la plaque à droite et la croix en sautoir; les commandeurs ne peuvent porter qu'une croix plus petite également en sautoir. Enfin les petites-croix sont portées à la boutonnière du côté gauche. Les petites-croix obtenues pour faits d'armes sont portées avec le ruban accompagné d'une rosette.

— **Ordre du Mérite civil de Prusse.** Frédéric le Grand ayant fondé l'ordre du Mérite, uniquement pour récompenser les actions d'éclat pendant la guerre et les services militaires, le roi Frédéric-Guillaume IV ordonna en 1842 la création d'une classe de Paix (*Friedens Klasse*) pour honorer le mérite dans les sciences et dans les arts. Il choisit le 102^e anniversaire de l'avènement au trône de Frédéric II pour créer l'ordre du Mérite, classe de Paix. Le nombre des membres, qui forment une classe unique, est fixé invariablement à trente. A chaque décès qui forme une vacance, le roi doit y pourvoir, avec la faculté de choisir indistinctement et suivant l'opportunité dans la classe des savants ou dans celle des artistes. Les insignes du nouvel ordre reproduisaient fidèlement ceux de l'ordre militaire quant aux inscriptions et à la couleur. Le double chiffre couronné de Frédéric II, répété quatre fois, forme la croix; il est entouré d'un cercle émaillé bleu, portant

la devise de l'ordre : *Pour le mérite*. Ce cercle est placé entre les chiffres et les couronnes et les rayons. Le dieu est occupé par un écusson arondi, doré, dans lequel se trouve l'aigle de Prusse. La décoration est portée au cou, comme celle du Mérite militaire, attachée à un ruban noir bordé d'argent. L'ordre peut être conféré à des savants et à des artistes étrangers, mais leur nombre ne compte pas dans le chiffre réglementaire. Lors de la création de l'ordre, on nomma huit Français, parmi lesquels on cite Chateaubriand, Arago, Gay-Lussac, Ingres et Horace Vernet. Parmi les trente chevaliers prussiens, le roi choisit un chancelier et un vice-chancelier. Le premier chancelier fut Alexandre de Humboldt. Ce dignitaire, aux décès d'un des membres, en informe les survivants et les invite à désigner la personne qui leur paraît la plus digne de succéder au défunt. Les voix sont comptées, mais le roi se réserve le droit d'élire le nouveau membre.

— *Ordre du Mérite militaire de Toscane*. Léopold II, grand-duc de Toscane, fonda cet ordre le 19 octobre 1853, pour récompenser les services militaires. Le grand-duc était chef et grand maître de l'ordre; les membres étaient divisés en chevaliers de première, de deuxième et de troisième classe. Le titre de chevalier de première classe donnait droit à la noblesse héréditaire; les sous-officiers et soldats qui faisaient partie de la troisième classe avaient droit à une haute paye de 100 livres par an. La décoration consistait en une étoile à cinq rayons pommettés d'or; le médaillon du centre portait les initiales du fondateur : *L. II*, et sur le cercle qui l'entourait, on lisait l'inscription : *Mérito militari*. La décoration, surmontée d'une couronne royale, s'attachait à un ruban liséré rouge, à deux larges raies noires et centre rouge. Depuis l'unification de l'Italie, cet ordre a disparu.

— *Ordre du Mérite de Venezuela*. Cet ordre fut créé le 24 décembre 1853, par le président de la république de Venezuela, à l'effet de perpétuer le souvenir de l'indépendance de cette contrée. C'est le président qui, aux termes de la nouvelle constitution, fut chargé de décerner cet ordre, destiné à récompenser le mérite. Les insignes consistent en une étoile à six branches, portant au centre les armes du Venezuela, et suspendue à un ruban rouge avec une raie bleu pâle de chaque côté; le pivot rouge, sans liséré.

— *Ordre du Mérite militaire de Bavière*. Créé par le roi Louis II le 19 juillet 1866, cet ordre est destiné à récompenser les services militaires et exclusivement réservé aux sujets du roi de Bavière; les étrangers n'y peuvent être admis que par exception spéciale. Les membres sont divisés en trois classes : chevaliers, officiers et commandeurs. La croix est suspendue à un ruban noir avec deux raies blanches, une de chaque côté, et deux raies bleues formant bordure.

— *Ordre du Mérite civil en Chine*. Il a été institué par un décret impérial et destiné à récompenser le mérite civil. Cet ordre est spécialement donné aux fonctionnaires et aux Chinois qui se distinguent par quelque acte exceptionnel. C'est l'empereur qui le confère, et il est considéré comme la plus haute distinction qu'un puisse obtenir. L'insigne, composé d'un médaillon garni de plusieurs chaînes et suspendu à trois agas reliées entre elles par des chaînes d'or, se porte suspendu à un anneau passé lui-même dans une grosse chaîne d'or.

— *Ordre du Mérite de Saint-Louis*. V. LOUIS (ordre de SAINT-).

— *Ordre du Mérite de Saint-Michel*. V. MICHEL (ordre de SAINT-).

— *Ordre du Mérite civil de la Couronne de Bavière*. V. COURONNE DE BAVIÈRE (ordre civil de la).

MÉRITE et la vertu (ESSAI SUR LE), par Diderot (1745). Cet ouvrage parut d'abord sous ce titre : *Essai de M. Shaftesbury sur le mérite et la vertu, avec réflexions*. Diderot avoue lui-même dans un discours préliminaire avec quelle liberté il a interprété l'auteur anglais. « Il ne me reste qu'un mot à dire sur la manière dont j'ai traité M. Shaftesbury; je l'ai lu et relu, je me suis rempli de son esprit et j'ai, pour ainsi dire, fermé son livre lorsque j'ai pris la plume. » L'essai sur le mérite et la vertu est une apologie du théisme envisagé comme fondement de la religion chrétienne. Au début du livre, l'auteur proteste avec énergie de son absolu dévouement à la foi orthodoxe. Il est assez difficile de dénicher la vraie part que le traducteur a voulu prendre à une déclaration de ce genre; mais, comme il a donné une imitation plutôt qu'une traduction, on peut admettre qu'il a exposé les véritables sentiments, et qu'il était alors dans ce qu'on a appelé sa fièvre religieuse. On sait que la crise qui devait l'en guérir ne tarda pas à se produire. « Comme cette crise avait été parfaite, dit Nuaigou, et que toute la matière superstitieuse avait été évacuée, la guérison fut complète et s'annonça même par un symptôme non équivoque, par les *Pensées philosophiques* que Diderot publia un an après l'essai sur le mérite et la vertu. » Il ne faut pas, toutefois, s'imaginer que l'orthodoxie de Diderot fut aussi pure qu'il l'affirmait dans ce livre; il y renouait

formellement au « chimérique honneur de concilier la religion et la philosophie. » On sent que, dans le fond de sa pensée, il n'accepte du christianisme que sa morale. Les deux propositions capitales de l'ouvrage sont : « Que la vertu est presque indissolublement attachée à la connaissance de Dieu et que le bonheur temporel est inséparable de la vertu. » La question la plus embarrassante, celle de l'existence du mal dans la nature, est éludée par des distinctions subtiles. Diderot soutient qu'il n'y a pas dans l'univers de mal absolu, de mal relatif au tout.

L'origine anglaise de l'ouvrage se trahit par sa théorie de l'intérêt bien entendu, dont, à vrai dire, tout l'essai sur le mérite et la vertu n'est qu'un développement. Enfin, le sensualisme s'affirme dans ce passage de la seconde partie : « Nous avons découvert que celui-là seul mérite le nom de vertueux dont toutes les affections, tous les penchants, en un mot toutes les dispositions d'esprit et de cœur sont conformes au bien général de son espèce, c'est-à-dire du système de créatures dans lequel la nature l'a placé et dont il fait partie; que cette économie des affections, ce juste tempérament entre les passions, cette conformité des penchants au bien général et particulier constituaient la droiture, l'intégrité, la justice, la bonté naturelle, et que la corruption, le vice et la dépravation naissaient du désordre des affections et instituaient un état précisément contraire au précédent. »

Enfin, nous trouvons dans la conclusion ces lignes significatives : « On ne peut être méchant et dépravé que : 1° par l'absence ou la faiblesse des affections générales; 2° par la violence des inclinations privées; 3° par la présence des affections dénaturées. » Et plus bas : « L'homme ne peut être heureux que par la vertu, et que malheureux sans elle; la vertu est donc le bien, le vice est donc le mal de la société et de chaque membre qui la compose. » On voit qu'à l'âge de trente-deux ans Diderot semblait bien loin encore de la voie dans laquelle il devait se lancer; et cependant les *Pensées philosophiques* parurent l'année suivante.

Mérite des femmes (LE), poème de G. Legouvé (1800). L'auteur s'est proposé de faire la contre-partie de la virulente satire *Vie de Juvénal* et de celle de Boileau, qui en est une faible imitation; il obtint assez de succès pour que ce petit poème devint son principal titre de gloire, au point que G. Legouvé est surtout désigné sous ce nom : l'auteur du *Mérite des femmes*. En elle-même, cette composition n'a pas une grande valeur; c'est un de ces poèmes descriptifs comme on les aimait sous l'Empire, genre bâtarde où la prose, émaillée de quelques métaphores, passe pour de la poésie. L'inspiration et l'invention sont absentes; ça et là quelques vers d'une touche simple et naturelle font plaisir, mais ne parviennent pas à dissimuler ce que l'ensemble a de factice.

« Le plan de M. Legouvé, dit M. de Féletz, n'a pas dû lui coûter un grand effort d'imagination. Il consiste à offrir à notre admiration la femme, d'abord comme musicienne, ensuite comme danseuse, puis faisant respirer

..... les portraits précieux, Où Lebrun illustre attache tous les yeux. Ce début n'est pas heureux; ces avantages sont extrêmement secondaires; il en est d'autre le mérite est contesté, tel que celui d'autour dans une femme. M. Legouvé nous présente ensuite la femme sous des rapports plus intéressants; il la peint comme mère, puis comme épouse. Ici l'ordre des temps n'est pas observé... Enfin M. Legouvé met à contribution l'histoire mythologique ancienne, moderne et révolutionnaire, et il rime quelques anecdotes qui font honneur aux femmes. Tous ces tableaux sont maigres et secs; ils sont peu animés. L'auteur aurait dû jeter du mouvement, de la vie et de la variété, tantôt par une forme dramatique, tantôt par quelque heureux épisode. Les transitions ne sont pas toujours heureuses; on y est fatigué par une monotone répétition des mêmes tours et des mêmes figures, surtout de l'exclamation. »

Le morceau le plus connu de ce poème est le passage où l'auteur répond aux détracteurs des femmes :

Qui ne hait, comme vous, ces femmes sanguinaires? Mais juges-tu jamais les rois sur les Tibères? Et la femme perverse, à d'équivalents yeux, Doit-elle rendre en fin tout son sexe odieux? Mille étoiles au loin rayonnent sur nos têtes, Il en est dont le cours anime les tempêtes. Mais quoique leur aspect préage des malheurs, Trouvons-nous moins d'éclat à leurs brillantes ceintures, Qui viennent, de la nuit perçant les voiles sombres, Consoler nos regards du vaste des ténements? Des fleurs ornent nos champs; mais pour les traîtrises Si plus d'une à la haine offre de noirs poisons, En admettons-nous moins celles qui sur leur tige D'innocentes couleurs étalent le prestige, Et font à l'odorat, comme les yeux charmés, Respirer le plaisir dans leur souffle embaumé? Les femmes, dit-on, s'en plaignent une maligne envie, Sont ces fleurs, ornements du désert de la vie. Reviens de ton erreur, toi qui peux les flétrir; Sache les respecter autant que les chérir; Et si la voix du sang n'est point une chimère, Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mœurs!

MÉRITÉ, ÉE (mé-ri-té) part. passé du v. Mériter : Succès MÉRITÉ. Récompense MÉRITÉ.

RITÉE. Châtiment MÉRITÉ. Infortune MÉRITÉE. Il n'y a pas de succès si bien MÉRITÉ ou il n'en tire encore du bonheur. (Fonten.) Il est toujours beau de se corriger, mais surtout après un succès et un succès MÉRITÉ. (Laharpe.) On porte une dignité non MÉRITÉE comme un habit fait pour un autre. (Latenza.)

L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés Que pénitence à faire et tourments mérités, Et de vos fictions le mélange coupable Même à ses vérités donne l'air de la fable.

BOILEAU.

MÉRITES (Hortense ALLART, dame DE), femme de lettres française. V. ALLART.

MÉRITER v. a. ou tr. (mé-ri-té) — lat. mereri, même sens. V. MÉRITE. Être digne de, avoir le droit : MÉRITER une récompense. MÉRITER des éloges. MÉRITER d'être aimé. C'est toujours un grand bonheur de MÉRITER tout, quand même on n'obtient rien. (Mme de Maintenon.) Celui qui recherche la gloire par la vertu ne demande que ce qu'il MÉRITE. (Vauven.) Ce n'est pas ce que nous faisons qui nous fait MÉRITER de l'estime, c'est la manière dont nous le faisons. (Fleisch.) Il serait à souhaiter que chacun fit son épitaphe de bonne heure, qu'il la fit la plus flatteuse qu'il est possible, et qu'il employât toute sa vie à la MÉRITER. (Marmontel.) Qui ne peut se rendre heureux peut au moins MÉRITER de l'être. (J.-J. ROUSS.) Toute nation a le gouvernement qu'elle MÉRITE. (J. de Maistre.) On tient plutôt à ce qui plaît qu'à ce qui MÉRITERAIT de plaire. (La Rochef.-Doud.) Il faut MÉRITER et non rechercher l'affection des hommes. (J. Droz.) Le cœur n'aspire guère qu'à ce qu'il croit MÉRITER. (Latenza.)

Voulez-vous du public mériter les amours, Sans cesse en écrivant variez vos discours.

BOILEAU.

« Encourir, être digne de, en parlant d'un mal : MÉRITER un châtement. MÉRITER son sort. MÉRITER le trépas. Craindre le mépris, c'est déjà l'avoir mérité. (Beauchêne.)

Quoique à peine à mes maux je puisse m'arrêter, J'aime mieux les souffrir que de les mériter.

CORNÉILLE.

— Être dans le cas, avoir les qualités ou les conditions requises pour obtenir : Une parole qui MÉRITE d'être punie. Une action qui MÉRITE récompense. Un crime qui MÉRITE la mort. Une conduite qui MÉRITE d'être blâmée. « Être dans le cas, être digne de, par son importance : Un livre qui MÉRITE d'être lu. Une question qui MÉRITE une réponse. La véritable gloire consiste à faire ce qui MÉRITE d'être écrit, à écrire ce qui MÉRITE d'être lu. (Plaine.) Une chose ne MÉRITE d'être écrite qu'autant qu'elle MÉRITE d'être retenue. (Frédéric II.) La fortune ne MÉRITE pas d'être achetée au prix d'une méchante action. (Christine de Suède.) Le scepticisme n'a qu'une objection qui MÉRITE d'être pesée : c'est le mal. (J. Simon.) « Demander, avoir besoin de : Cette nouvelle MÉRITE confirmation. Cette assertion MÉRITE qu'on y pense. »

— Par ext., Faire obtenir, procurer, en tenant lieu de mérite : Le nom de son père lui a MÉRITÉ cette faveur. La mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a MÉRITÉ le ciel. (Acad.)

— Absol. Faire quelque chose de méritoire : L'homme ne peut MÉRITER ou mériter qu'autant qu'il est libre. (Mesnard.) La vie est faite pour combattre, souffrir, sacrifier et MÉRITER. (V. Parisot.) Respectons l'obligation morale parce qu'elle oblige, et nous MÉRITERONS. (V. Parisot.) « Se rendre digne de quelque chose : Il vaut mieux MÉRITER sans obtenir, qu'obtenir sans MÉRITER. (Ste-Beuve.)

— Mériter quelque'un, Être digne d'avoir quelque'un : L'apôtre n'a MÉRITÉ point de Dieu. (Arago.)

Vous méritiez, ma fille, un père plus heureux. RACINE.

« Être digne d'épouser une personne :

..... Sachez que, pour vous mériter, A tout autre que lui j'irais vous disputer.

VOLTAIRE.

— v. n. ou intr. Bien mériter de, Rendre quelque service important à : Bien MÉRITER de la patrie. L'imprimerie a bien MÉRITÉ de la civilisation en mettant désormais la pensée humaine hors d'atteinte de la sape et de l'incendie. (E. Pelletan.)

Se mériter v. pr. Être mérité : L'amour se fait mériter, l'amour se MÉRITE. (Duclos.) La confiance MÉRITE ne se peut s'égarer. (La Rochef.-Doud.) Toute amitié et toute confiance doivent se MÉRITER. (Alex. Dum.)

— Se rendre digne de s'épouser : Ils travaillaient, sans y penser, à se MÉRITER l'un l'autre. (Fleisch.)

— Syn. MÉRITER, digne (être). V. DIGNÉ.

— Allus. littér. Je n'ai mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Vers de Racine, dans sa tragédie de *Britannicus*, acte II, scène III. Néron, épris de Junie, aimée de Séneque, lui déclare son intention d'épouser en repudiant Octavie. Junie, surprise et affligée, donne une résolution qui brise toutes ses réserves et alarme sa délicatesse en la forçant à usurper la place d'une femme qu'elle chérit et qu'elle estime, répond au tyran :

Seigneur, avec raison je demeure étonné, Je me vois, dans le cours d'une même journée,

Comme une criminelle amenée en ces lieux; Et lorsqu'avec frayeur je parais à vos yeux, Que sur mon innocence à peine je me fie, Vous m'offrez tout d'un coup la place d'Octavie! J'ose dire pourtant que je n'ai mérité Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Et pouvez-vous, seigneur, souhaiter qu'une fille Qui vit presque en naissant éteindre sa famille, Qui, dans l'obscurité nourrissant sa douleur, S'est fait une vertu conforme à son malheur, Passe subitement de cette nuit profonde Dans un rang qui l'expose aux yeux de tout le monde, Dont je n'ai pu de loin soutenir la clarté, Et dont une autre enfin remplit la majesté?

Dans l'application, ces deux vers de Racine caractérisent admirablement les personnes ou les choses que l'on déprécie avec exagération après les avoir exaltées sans mesure, et réciproquement.

« Le triomphe de cet acteur (Joanni) a été long, et il a duré autant que les spéculateurs qui l'avaient préparé le jugèrent utile à leurs intérêts. Mais lorsque des calculs nouveaux firent juger sa chute nécessaire, on renversa l'idole avec une indécence qui ne peut être comparée qu'à l'effronterie de son érection. Tout ce que la critique a de plus amer et de plus haineux a été distillé avec une affectation plus propre à faire apercevoir l'injustice qu'à accrédiiter l'exagération, et cet acteur peut dire avec confiance :

..... Je n'ai mérité Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. (Fastes de la Comédie-Française.)

« Les pessimistes ont tort, aussi bien que les optimistes : le monde n'est pas méprisable à ce point, pas plus qu'il n'est complètement admirable; en général, les grands crimes et les grands criminels ne sont pas plus communs que les grands hommes et les grandes vertus. La moyenne de notre pauvre espèce flotte dans une moyenne morale et intellectuelle qui ne mérite, comme dit le poète :

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. VICTOR Fournel.

« Tallemant des Reaux a bien des défauts, sans doute, et pourtant je ne me sens contre lui aucune colère. Laissons-le dans son vrai milieu; c'est un médisant, il est vrai, mais il ne va jamais jusqu'à la calomnie. Aussi, n'ai-je aucun goût de le surfaire comme l'ont fait les uns, ni de le déprécier, comme l'ont fait tant d'autres ;

Car il n'a mérité Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

CUV. FLEURY.

MÉRITHALLE s. m. (mé-ri-tal-le — du gr. meros, partie; thallos, rameau). Buis. Partie de la lige comprise entre deux rangées circulaires ou deux couples de feuilles : On supprime la fêche et les MÉRITHALLES supérieures de la plante avant de procéder à l'extraction du sucre. (L. Figuier.)

MÉRITOIRE adj. (mé-ri-toi-re — rad. mé-riter). Qui mérite, qui est digne d'être récompensé : Œuvre MÉRITOIRE. Sacrifice MÉRITOIRE. Acte MÉRITOIRE devant Dieu. C'est un acte très-MÉRITOIRE, aux Indes, de prier Dieu dans l'eau courante. (Montesq.) Pour que l'automne soit MÉRITOIRE, il faut qu'on se prive en la faisant. (Mme Monmarsson.)

Le ciel vous fasse paix d'avoir de moi mémoire; Et vous paye au centuple une œuvre méritoire. RENOUD.

« Digne d'éloge, digne d'estime : La vertu n'est MÉRITOIRE que parce qu'elle est volontaire. (Portalis.) La probité est une vertu pénible et MÉRITOIRE dans l'homme indigent. (Auger.) « Qui offre quelque difficulté et qu'on ne peut faire sans un certain mérite : Il est MÉRITOIRE d'avoir su vaincre tant d'obstacles.

MÉRITOIREMENT adv. (mé-ri-toi-re-man — rad. méritoire). D'une façon méritoire : Faire MÉRITOIREMENT une bonne œuvre.

MÉRIVALE (John-Herman), juriste, écrivain et littérateur anglais, né à Exeter en 1779, mort en 1844. Lorsqu'il fut achevé son droit, il suivit la carrière du barreau (1805), devint, en 1825, membre de la commission de la chancellerie et s'occupa à ce titre de la réforme de la procédure, puis fut nommé commissaire aux faillites. Merivale consacra tous ses loisirs à la culture des lettres, collabora à divers journaux et recueils : *Critical Review*, *Literary Gazette*, *Foreign Quarterly Review*, etc., et publia divers essais poétiques, entre autres un poème intitulé *Roland à Roncesvaux* (1814) et *Poèmes originaux et traduits* (1841). Mais ce fut surtout comme traducteur qu'il se fit avantagieusement connaître des lettrés. Nous citerons notamment sa traduction de *Dante*, celle de plusieurs morceaux de la *Collection from the Greek anthology*.

MÉRIVALE (Herman), économiste et historien anglais, né vers 1804. Il s'est beaucoup occupé de l'étude de l'histoire et des sciences

anciennes et a été appelé à occuper une chaire d'économie politique à l'université d'Oxford. On lui doit, entre autres ouvrages : *Cinq leçons sur les principes de la charité légale appliquée à l'Irlande* (1838, in-8); *Leçons sur la colonisation et les colonies* (Londres, 1841, 2 vol. in-8); le travail le plus complet qui ait été écrit en Angleterre sur ce sujet; les *Romains sous les empereurs* (1850-1851, 4 vol. in-8); ouvrages traduits en français par Hennebert (Bruxelles, 1865, 2 vol. in-8); la *Chute de la république romaine* (1853, in-8).

MÉRIZOYRIE s. f. (mé-ri-zo-ri) — du gr. *merizō*, je partage; *merioi*, dix mille, très-grand nombre, par allusion au grand nombre d'articles dont se composent ces végétaux. Bot. Genre de cryptogames, caractérisé par des filaments moniformes à leur base, terminés par un filament continu et délié, les articles inférieurs se divisant en sporanges.

MERK (Joseph), violoncelliste allemand, né à Vienne en 1795, mort dans la même ville en 1852. Il avait commencé l'étude du violon, quand un accident survenu au bras gauche lui interdit la pratique de cet instrument. Doué d'une résolution peu commune, l'artiste se voua alors au violoncelle, et, après une seule année de travail, fut engagé au service d'un noble hongrois. Après deux ans de séjour chez ce seigneur, Merk entreprit des voyages dans les principales villes d'Allemagne, et, en 1859, fut attaché comme violoncelliste à la chapelle de l'empereur d'Autriche. Quatre ans après, il était nommé professeur de violoncelle au conservatoire de Vienne. Il a formé, tant à l'étranger qu'en Allemagne, de nombreux élèves qui ont fait honneur à son enseignement. On a publié, de ce virtuose remarquable, huit œuvres pour violoncelle, vingt exercices et six études pour le même instrument.

MERKEL (Garlleb), littérateur allemand, né en Livonie en 1778, mort près de Riga en 1850. Après avoir donné pendant quelque temps des leçons à Francfort-sur-l'Oder, il publia à Berlin, avec Kotzebue, un recueil périodique, le *Sincère*, dans lequel il s'attachait à faire prévaloir l'influence russe en Prusse, quitta cette ville lorsque les Français s'en emparèrent, y retourna en 1816, reprit, mais sans aucun succès, la publication de son ancien journal et retourna dans son pays natal. Merkel a publié les ouvrages suivants : *Les Anciens temps de la Livonie* (Berlin, 1798, 2 vol.); *L'Allemagne telle que l'ai trouvée après une absence de dix ans* (Riga, 1818, 2 vol.); *Scènes et portraits tirés de ma vie* (Riga, 1839, 2 vol. in-8).

MERL s. m. (mèrl — forme provinciale du mot *marne*). Miner. Concrétions marines, de nature calcaire, excrétées par des polypiers, et employées, en Bretagne, à l'amendement des terres : *On distingue le MERL blanc, qui est gris verdâtre, et le rose, qui est blanc rosé.* (J. Pierre.) On dit aussi MERL et MARL.

— **Encycl.** Le merl constitue un gros sable ou un gravier marin vermiculaire. On l'emploie depuis très-longtemps comme engrais sur le littoral de la Bretagne et de l'Angleterre; aussi les bancs commencent-ils à s'épuiser. Les gisements les plus importants se trouvent sur le littoral du Finistère et des Côtes-du-Nord, surtout aux embouchures des rivières. Les fragments dont se composent le merl sont tantôt sphériques et mamelonnés, tantôt rameux; cette dernière variété est appelée *grezy* par les pêcheurs bretons. Sa couleur est jaunâtre, rosée, rougeâtre, grise ou blanc sale. Le merl donne à l'analyse les substances suivantes : carbonate de chaux, silice, alumine, magnésie, fer, sels solubles, matières organiques. On appelle *merl* le merl enlevé par les courants des bancs où naissent et croissent les madrépores.

— L'extraction du merl, dit M. G. Heuzé, est une opération pénible, et ce n'est qu'à force de bras qu'on peut l'exécuter; elle a lieu au moyen de la drague depuis la mi-mai jusqu'à la mi-octobre, lorsque le temps et la marée le permettent. Ce dragage s'effectue de mi-marée descendante à mi-marée montante, par 10 mètres à 20 mètres d'eau. Les pêcheurs jettent de l'arrière leur drague, lâchent la corde qui est fixée à l'anneau de l'instrument; lorsque ce dernier est rendu au fond, ils amarrent la corde au bord de la gabare et déploient les voiles afin de traîner la drague sur le banc de merl. Quelquefois ils mouillent leur ancre, fient alors beaucoup de leur câble, jettent la drague dans la mer et tirent sur le câble, pour se rapprocher de leur ancre. Quand la drague est remplie, on la lève pour la vider dans la gabare, et on recommence jusqu'à ce qu'elle ne rapporte plus de merl pur; alors on change de mouillage et on répète la même manœuvre jusqu'à ce que le bateau soit chargé. Chaque gabare est montée par trois ou quatre hommes, et elle fait ordinairement deux cents voyages par an. Lorsque l'extraction a lieu dans les rades, elle est toujours plus facile, mais aussi le merl est moins pur, parce qu'on entraîne et mêle avec lui une certaine quantité de vase.

Il est préférable d'employer le merl au moment même où on le retire de la mer; quelquefois on le laisse en tas pendant un temps assez long; mais alors il perd une partie de ses propriétés fertilisantes. Cet engrais con-

vient aux terres qui renferment peu ou point de calcaire, mais surtout aux terres fortes et argileuses; il est moins bon pour les sols légers, siliceux et friables. On s'en sert aussi avec succès dans les terres ferrugineuses à défricher. La durée de son action varie, suivant la quantité employée et la nature du sol, de trois ans à dix ans; mais, quand on terraine à déjà été merlé, les nouveaux merlages sont moins épuisés. Le merl agit mécaniquement, en divisant les sols trop compactes; il exerce aussi une action chimique; mais, comme il se décompose lentement, il se rapproche à cet égard plutôt de la chaux que de la marne. La quantité de matière azotée qu'il renferme ne suffit pas pour dispenser des fumures. Quoi qu'il en soit, le merl agit d'une manière très-heureuse sur la végétation des céréales et des plantes fourragères, notamment du froment, du trèfle, de la luzerne, du panais, des prairies naturelles. Il est très-utile dans les défrichements de landes.

MERLAN s. m. (mèr-lan). — L'origine de ce mot est controversée. Diez remarque qu'il viendrait très-bien d'une forme allemande *merling*, qui appartient à la mer, mais que cette forme n'existe pas. Ménage indique *maris luscus*, brochet de mer, d'où l'on aurait fait aussi *merlus*, *merluce*. Le Père Labbé supposait que *merlan* et *merlus* avaient été faits de *merle*, oiseau, à cause de leur ressemblance avec cette oiseau. Mais le secret de cette ressemblance nous échappe complètement. Poisson du genre des gades : **MERLAN commun**. **MERLAN jaune**. **MERLAN vert**. Le MERLAN est l'un des poissons dont la forme est la même connue dans presque toute l'Europe septentrionale. (Valenciennes.)

— **Pop.** Perruquier : *M. Bruno entra, saupoudré des pieds à la tête comme les MERLANS du jour; il tenait d'une main le fer à toupier.* (Rog. de Beaux.) *Il fallait, le lendemain matin, qu'ils se fissent pousser à deux sols par un quelque MERLAN en plein air.* (Gér. de Narval.) Ce nom vient de ce que les perruquiers, au temps où l'on portait des perruques poudrées, étaient toujours enfarinés comme des merlans qu'on va frire.

— **Prov. anc.** *Merlans sont viandes de laquais, de postillon.* Le merlan est une nourriture légère, qui ne charge pas l'estomac et n'empêche pas de courir.

— **Encycl.** Les merlans forment, avec les morues, les deux grandes divisions du genre gade. Ils se distinguent de celles-ci surtout en ce que la mâchoire inférieure est dépourvue de barbillon. Ce sont des poissons à corps médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écaillés molles et relativement petites. Les espèces sont peu nombreuses. Le merlan commun atteint assez souvent 0m,50 de longueur; son corps, revêtu d'écaillés minces et arrondies, est d'une teinte argentée, nuancée de vert noirâtre sur le dos, avec les nageoires et la queue grisâtres; sa mâchoire supérieure, armée de plusieurs rangs de dents, dont les antérieures sont les plus longues, est plus avancée que la mâchoire inférieure, qui n'a qu'une rangée de dents. Les caractères de cette espèce diffèrent assez, du reste, suivant les eaux qu'elle habite, pour que quelques auteurs y aient trouvé plusieurs variétés; ainsi, les merlans pêchés aux environs de l'écluse ont, en général, le corps plus court, la tête plus grosse; le museau moins aigu, le ventre plus large, la chair plus délicate que ceux des parages qui touchent au Tréport. On sait d'ailleurs que les merlans sont plus petits sur les bas-fonds très-voisins des rivages que sur les bancs situés à de grandes distances des côtes. Ces variations sont dues à la nature des lieux qu'habitent ces poissons et à celle des aliments qu'ils trouvent à leur portée.

Le merlan se nourrit de vers, de mollusques, de crabes et de jeunes poissons, qu'il avale en général tout entiers, car ses dents lui servent surtout à retenir sa proie, et non à la diviser; c'est ce dont on peut s'assurer en leur ouvrant l'estomac. Il se trouve dans toutes les mers d'Europe et se tient souvent au large; mais lorsqu'il veut déposer ou féconder ses œufs, ou chercher une nourriture plus abondante et plus délicate, ou bien encore se soustraire aux poursuites de ses ennemis, il se rapproche des côtes avec un tel empressement, qu'il donne tête baissée dans les filets; aussi le pêcheur-on presque toute l'année, et comme les circonstances dépendent surtout des saisons, il n'est pas surprenant que, suivant les pays, le temps de la pêche avec succès soit plus ou moins avancé.

« Quelques auteurs, dit V. de Bomare, assurent qu'il y a des merlans qui sont de véritables hermaphrodites, comme il s'en trouve quelquefois parmi les carpes et les brochets, car l'on voit distinctement dans leur intérieur les œufs d'un côté et la laite de l'autre. Mais quelques-uns prétendent que cette espèce de laite n'est qu'une masse considérable de foie, attendu qu'on peut en exprimer de l'huile, ce qui n'arrive pas dans la laite. On a observé d'ailleurs que, quand les merlans sont gras, on trouvait en les ouvrant que le foie avait aussi pris un accroissement très-considérable. »

On pêche le merlan tantôt avec des filets, plus particulièrement avec celui qu'on nomme drège, tantôt avec des lignes, dont chacune est garnie d'environ deux cents hameçons, lignes qu'on laisse au fond de l'eau, pour les

retirer toutes les deux ou trois heures. C'est surtout après l'apparition des harengs que l'on fait les meilleures pêches, soit comme quantité, soit comme qualité. « La chair du merlan, dit encore V. de Bomare, est friable, molle, tendre, légère et meilleure rôtie que bouillie; il y a peu de poissons aussi sains; sa chair ne contient presque point de suc visqueux, elle ne charge point l'estomac, elle nourrit et est de bon suc; on en peut permettre l'usage à toutes sortes d'âge et de température, même aux malades et aux convalescents. » Cette chair varie, du reste, de qualité en raison des lieux et des saisons; à l'époque du frai, elle est plus agréable au goût. Dans certains pays, on fait sécher les merlans après les avoir vidés et salés; quelquefois on y ajoute un peu de curcuma pour donner à la chair une couleur jaune et en relever la saveur. Le merlan séché constitue un aliment excellent et de facile digestion; mais la petite taille de cette espèce rend souvent l'opération peu lucrative, et elle ne peut sous ce rapport soutenir la concurrence avec la morue.

Le merlan noir, appelé aussi *morue noire*, *colin*, *charbonnier*, *koolfish*, etc., atteint près de 1 mètre de longueur; il a la tête étroite, l'ouverture de la bouche petite, le museau pointu, les écaillés ovales, les nageoires jugulaires très-peu étendues; sa couleur, olivâtre dans sa jeunesse, devient noire à l'âge adulte, à l'exception de la queue, qui est brune, et de la base des nageoires, qui reste un peu olivâtre. Ce poisson habite les deux océans. « Des les mois de janvier et de mars, dit A. Guichenot, il s'approche des côtes pour y déposer ou féconder ses œufs, qui ont la couleur et la petitesse des graines de millet et au bout de quelques mois qui éclosent. On le pêche non seulement avec des haïms, mais encore avec différentes sortes de filets, tels que des verveux, des guideaux, des demi-folles. Lorsque la morue est abondante près des côtes du nord, on y recherche très-peu les colins; mais lorsqu'on y pêche un très-petit nombre de morues, on y sale les colins, qu'il est difficile de distinguer de ces dernières après cette préparation. » Toutefois cette chair, souvent maigre et de peu de goût, est moins estimée que celle de la morue.

Le merlan jaune ou *tieu* ressemble beaucoup au précédent, dont il atteint presque la taille; mais sa chair est de bien meilleure qualité et ne le cède sous ce rapport qu'à celle du merlan commun; il doit son nom à la couleur jaune plus ou moins foncée qui règne sur toute sa partie supérieure et qu'on retrouve sur les flancs, où elle forme des taches; il a le ventre argenté. Il vit en grandes troupes dans l'océan Atlantique. D'après Duhamel, le lieu n'est pas un poisson migrateur; on en prend toute l'année et de tailles variées sur les côtes de Bretagne; la pêche en est plus abondante en été, parce que les sardines, dont cette espèce est friande, l'attirent en cette saison. Ce poisson se prend facilement à l'hameçon, et sa voracité lui fait prendre sans peine pour appât une proie factice. Le lieu se distingue aisément du merlan commun et de la morue en ce qu'il a le corps plus large et moins épais.

Nous citerons encore le merlan vert ou *sey*, qui abonde dans l'océan Atlantique, notamment sur les côtes de la Norvège; il ressemble beaucoup au lieu, mais il se distingue bien par ses mâchoires d'égale longueur, son corps de couleur verdâtre, sa ligne latérale droite et sa queue profondément échancrée; il entre aussi dans l'alimentation.

— **Art culin.** Malgré son prix peu élevé, ce poisson est un des plus délicats; il possède un goût de marée délicieux et qu'on chercherait vainement dans la plupart des autres poissons qu'on lui préfère. Sa chair est, en outre, d'une légèreté qui le rend propre à nourrir les enfants les plus déliés. Mais il ne s'agit pas ici de disputer des goûts, chose prohibée par le proverbe; nous avons seulement à indiquer les meilleures manières de tirer parti de cet excellent poisson.

Le merlan paraît sur le marché de Paris vers le mois de décembre; il commence à maigrir vers la fin de février. La qualité de ce poisson délicat peut être altérée en quelques heures par le moindre changement de température.

— **Merlan frit.** Ecaillez le poisson en rasant légèrement avec un couteau; coupez le bout de la queue et les nageoires, videz, lavez dans l'eau fraîche et essuyez, ou mieux essuyez sans laver, roulez dans la farine sèche et faites frire dans beaucoup de friture très-chaude, sans que le poisson se mette en pièces. Saupoudrez de sel fin et servez avec persil frit et la moitié d'un citron.

— **Merlan grillé.** Faites mariner le poisson une demi-heure dans huile d'olive, poivre et sel; faites griller à feu ardent, en ayant soin d'arroser de temps en temps avec la marinade. Vous pouvez masquer de sauce blanche aux câpres; mais il est préférable de manger le poisson avec un peu d'huile et de vinaigre.

— **Merlan aux fines herbes.** Mettez dans un plat à sauter un morceau de beurre frais et quelques fines herbes hachées, telles que persil, échalotes, ciboules; couchez-y le merlan salé et poivré; mouillez de vin blanc, de façon que le merlan soit à demi couvert de sauce; faites cuire d'un côté, retournez le poisson et jetez en même temps dans la sauce

un peu de beurre manié de farine; au moment de servir, acidulez avec du jus de citron. N'oubliez pas que ce poisson, d'une délicatesse extrême, réclame les plus grands ménagements.

— **Merlan au gratin.** Beurrez le fond d'un plat; saupoudrez le beurre de chapelure fine; salez, poivrez; posez le poisson; arrosez d'un demi-jus de citron; couvrez de chapelure; salez, poivrez le dessus du poisson et beurrez-le; mouillez de trois ou quatre cuillerées de bouillon; mettez le plat sur un feu très-doux; couvrez-le et mettez des cendres chaudes sur le couvercle; laissez mijoter une demi-heure.

Farce de merlan. Passez au tamis 500 gr. de chair de merlan, en ajoutant 300 grammes de panade et 300 grammes de beurre; salez, poivrez; mouillez avec deux œufs et un œuf-blanc; laissez réduire; écrasez et mêlez le tout; mettez la farce à son point en ajoutant de l'ail le plus fin suivant le besoin. Mais déclarons franchement notre opinion : une pareille préparation est une fantaisie de cuisinier blasé, c'est-à-dire qu'elle est complètement déraisonnable. Le merlan doit être servi entier et ferme, sans la moindre dégradation; c'est la pierre d'achoppement de beaucoup de cuisiniers, mais c'est aussi leur triomphe. Les frituriers parisiens s'en tirent en trempant leurs merlans dans ce qu'ils appellent la pâte à frire et vous servent des beignets de merlans; gardez-vous de les imiter.

MERLARA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Padoue, district de Montagnana, 2,290 hab.

MERLAT s. m. (mèr-là). Ornith. Nom que l'on donne au merle dans quelques provinces.

MERLAT (Elie), théologien protestant français, né à Saintes en 1634, mort à Lausanne en 1705. Il étudia la théologie à Saumur et, après avoir visité Genève, la Hollande et l'Angleterre, il devint pasteur de l'Eglise de Saintes. Merlat ne tarda pas à avoir des démêlés avec l'évêque de cette ville, qui l'accusa d'avoir dit du haut de la chaire : « Mes frères, il faut obéir aux rois; mais il faut aussi que les rois sachent qu'ils n'ont pas à faire à des bêtes brutes, mais à des hommes raisonnables. » De plus, Merlat fut accusé d'avoir publié en 1679, en réponse à l'ouvrage d'Arnauld, intitulé : *le Renversement de la morale*, un livre « rempli de propositions hérétiques et fanatiques, judaïques, impies, polygamiques, calomnieuses à l'Eglise, séditionnelles. » On ne se borna pas à condamner le livre à être brûlé; on arrêta et jeta en prison Merlat, qui fut condamné à se retracer et à interdire de ses fonctions de prédicateur. Bien plus, le parlement de Guyenne prononça contre le pasteur la peine du bannissement (1680) et ordonna qu'il fût amende honorable, les fers aux pieds. Merlat parvint à s'échapper, gagna la Suisse et devint pasteur à Lausanne en 1680, puis professeur de théologie en 1682. Déposé, sur la dénonciation d'un collègue jaloux, il fut rétabli dans sa chaire vers 1700. A partir de cette époque, il se voua exclusivement à l'enseignement. On a de lui divers opuscules, la plupart écrits en latin. Nous citerons : *Réponse générale au livre de M. Arnauld* (1676, in-12); *Traité du pouvoir absolu des souverains, pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux Eglises réformées de France qui sont affligées* (Cologne, 1685, in-12); *le Vray et faux piétisme* (Lausanne, 1700, in-8). Merlat a laissé quelques ouvrages manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque de Lausanne.

MERLE s. m. (mèr-le — lat. *merula*, mot que Pictet rapproche, ainsi que le lyrique *meiruzs*, du sanscrit *smara*, proprement amour, souvenir, de la racine *smar*, désirer, être anxieux, regretter, se souvenir, mais qui paraît aussi avoir désigné quelque oiseau chanteur, dont les accents ressemblaient des idées d'amour et de poésie. C'est ce que l'on peut inférer du moins de l'analogie remarquable de l'irlandais *smearach*, *smolach*, grive, *smoltach*, rossignol, linotte. On trouve aussi en sanscrit *smaralékhan*, espèce de grive, littéralement plume de *Smara*, le dieu de l'amour. La racine *smar*, conservée d'ailleurs dans l'irlandais *smararean*, anxieux, tristesse, exactement le sanscrit *smarana*, regret, souvenir, perd son *s* dans *meard*, désir, *meorach*, souvenir, *meorughadh*, méditation. Comparez le grec *mermeros*, inquiet, *merimna*, souci, latin *memoro*, *memoria*, gothique *mérjan*). Ornith. Genre de passeriformes dentirostres : **MERLE commun**. **MERLE bleu**. **MERLE à piastron blanc**. Plusieurs naturalistes et chasseurs affirment l'existence du MERLE blanc. Le MERLE noir vole en affilant vers la cerise pourprée. (B. de St-P.) Les MERLES affilent, les fauvettes gaspillent, les rossignols luttent avec les hymnes. (Chateaub.) Si vous tenez à tuer des MERLES blancs, parcourez l'Auvergne, les Hautes-Pyrénées et les Hautes-Alpes. (E. Chapsus.)

Le merle cherche l'ombre et les taillis épais. MICHAUD.

« Merle d'eau, Nom donné autrefois au cincle plongeur d'Europe. » *Merle victorieux*, Draine vergnette. « Pl. Famille de passereaux ayant pour type le merle noir ou merle commun. »

Fin merle, Personne très-russée : *Son tuteur est un FIN MERLE; il va faire ses orbes dans tout cela.* (Th. Leclercq.)

— *Merle blanc*, chose impossible, objet introuvable qu'on a coutume de promettre ironiquement à quelqu'un, s'il fait une chose qu'on juge impossible : *Si tu devines, je te donne un MERLE BLANC.*

— *Vilain merle*, ou ironiquement : *Beau merle*, Personne laide ou désagréable : *Tais-toi, vilain MERLE. Voilà un BEAU MERLE!*

— *Jaser comme un merle*, Parler beaucoup, le merle étant un oiseau très-babilard.

— *C'est un déchu de merles*, C'est un homme très-habile à se procurer ce dont il a besoin ou ce qu'il désire.

— *Prov. Faute de grives, on mange des merles*, Quand on n'a pas ce qui serait meilleur, on se contente de ce qui est moins bon.

— *C'est l'histoire du merle et de la merlette*, Se dit d'une querelle futile qui se reproduit pour ainsi dire périodiquement sur le même sujet. L'origine, vraie ou supposée, de cette façon de parler paraît remonter à un de nos vieux fabliaux. Un vilain, voulant fêter dignement le saint patronal, prit quelques merles aux lacs et les remit à sa femme en lui disant : « Tenez, Catherine, voilà des merles qu'il faut nous accommoder de votre mieux pour le dîner. — Ça, des merles, fit la femme après un coup d'œil jeté sur les volatiles; eh! mon pauvre homme, vous n'y connaissez rien : ce sont des merlettes. — Et moi, je soutiens que ce sont des merles. — Des merlettes, François, des merlettes. — Des merles, encore une fois. — Des merlettes, encore une fois aussi. — Ah! Catherine, le dos vous dérange, ma bonne; je vous répète que ce sont des merles. — Et moi, François, je me moque de vos menaces et de vos gros yeux, et je vous vendrai sans en dé-mordre que ce sont des merlettes. — Ah! c'est comme cela! » fit François bleu de colère; et, s'armant d'un bâton, il commença à en caresser le dos de son opiniâtre moitié. Mais celle-ci n'en criait que plus fort : « Des merlettes, François, des merlettes; » tant que François dut s'arrêter, sous peine de mettre sa femme en canelle. La querelle finit par s'apaiser, et de toute l'année on laissa en paix merles et merlettes. Mais la fête patronale revint, et pendant le dîner, Catherine fut frappée du souvenir évoqué par la circonstance. « Il y a un an, François, vous m'avez rouée de coups parce que je vous soutenais que les oiseaux que vous aviez rapportés étaient des merlettes; et j'avais cependant raison. — Je vous dis, Catherine, que c'étaient des merles. — Des merlettes. — Des merles, mordieu! — Des merlettes, par Notre-Dame...! » Et Martin-bâton recommença son jeu. L'année suivante, même comédie, et puis encore l'autre année, et puis encore l'autre année. Bref; cela dura ainsi dix-sept ans, au bout desquels le pauvre François rendit son âme à Dieu. Catherine put alors en toute sûreté jurer que c'étaient bien des merlettes.

— *Ichthyol*, Poisson du genre labre, qu'on appelle aussi merloin.

— *Encycl.* Les *merles*, parmi lesquels se placent naturellement les grives et les moqueurs, offrent, en raison de l'étendue de la famille à laquelle ils appartiennent, des mœurs d'une grande variété, et s'il en est qui, d'une humeur sociable, se réunissent par petites familles ou même par bandes innombrables, il en est d'autres qui vivent solitaires ou qui ne se réunissent que momentanément et au nombre de deux ou trois. Chaque contrée, chaque localité même a ses *merles*. Bosquets, bords des eaux, plaines, forêts et monts rocailleux sont hantés par quelques-uns de ces oiseaux qui, s'attachant à leurs vieux habitats, ne les quittent que sur suite de circonstances majeures. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la diversité de ces stations particulièrement affectées de ces oiseaux ne coïncide pas avec une différence bien notable dans le régime; car presque tous les *merles* sont à la fois insectivores, frugivores et baccivores, et ceux de nos climats peuvent même être appelés omnivores. Les *merles* mettent une activité extrême à rechercher leur nourriture; leur avidité est telle que, lorsqu'ils trouvent un ample champ de récolte, il leur suffit de quarante-huit heures pour passer de la maigreur à une obésité réelle. C'est ainsi que la grive commune acquiert en deux jours, après son arrivée dans le midi de la France, un tel degré d'obésité qu'elle ne peut plus voler qu'à de courtes distances. De là est venu le proverbe bien connu : *soul comme une grive*, parce qu'on attribue à l'ivresse la lourdeur qui, chez ces oiseaux, comme chez bien d'autres ne provient que d'une obésité embarrassante.

Les *merles* sont d'un caractère sauvage, inquiet et défiant, et les espèces qui habitent les lieux montueux, celles qu'on nomme saxicoles, se font remarquer surtout par leurs allures farouches. Tout cela n'empêche point que ces oiseaux ne deviennent assez facilement la proie de ceux qui leur tendent des pièges, poussés qu'ils sont par une confiance plus grande encore que leur confiance. Les *merles* ne sont pas seulement sauvages, ils sont encore d'une humeur acariâtre et querelleuse, et parmi eux la draine se fait remarquer par la violence passionnée et intra-

pide de ses moyens de défense contre les ennemis les plus redoutables.

Cette famille est très-richement dotée sous le rapport du chant, et chez elle la beauté de la voix contraste avec la couleur sombre et triste du plumage de la plupart des espèces. Ce n'est point que tous les *merles* soient chanteurs, mais quelques-uns d'entre eux se font remarquer par l'amplitude de leur voix, depuis la draine et le *merle* noir de nos prairies et de nos jardins jusqu'au *merle* bleu des rochers solitaires qui, à Smyrne et à Constantinople, se vendait jusqu'à 500 francs lorsqu'il était apprivoisé, et au moqueur polyglotte d'Amérique dont on connaît, au moins de réputation, le remarquable talent d'imitation. Nous avons chez nous, parmi les piegriches, les fauvettes et particulièrement chez nos *merles* indigènes, des oiseaux qui plus ou moins savent imiter le langage des espèces voisines; mais rien n'approche du talent de l'oiseau moqueur qui, contrairement à l'idée qu'on pourrait s'en faire d'après son nom, fait bien moins la parodie des chants qu'il imite qu'il ne cherche à les embellir; aussi les Américains le placent-ils à la tête de tous les oiseaux chanteurs de l'univers, y compris le rossignol qu'il dépasse, par l'étendue de sa puissance de son timbre vocal, en même temps que par l'expression passionnée de son chant. C'est naturellement au printemps que les *merles* de toute espèce déploient toutes les ressources de leur voix. Ils chantent tout le temps que leur femelle emploie à construire son nid et à couvrir, puis se taisent à l'éclosion des jeunes, à l'éducation desquels ils prennent des lors une part active.

La plupart des *merles* nichent de très-bonne heure. La situation des nids, comme la forme de ces derniers, varie beaucoup suivant les espèces. Les œufs sont généralement au nombre de cinq et sont tantôt d'un bleu verdâtre avec des taches noires, comme chez la grive commune, tantôt d'un vert bleuâtre clair avec des taches rousses, comme chez le *merle* ordinaire, ou d'un bleu sans tache comme chez le *merle* bleu, ou enfin d'un gris roussâtre taché de brun comme chez la draine. La durée de l'incubation est de quinze à dix-huit jours, et c'est après l'éclosion que les dernières nichées que toutes les espèces de *merles* commencent à élever hors des cantons où la reproduction a eu lieu. La cause de l'émigration de ces oiseaux étant toujours le manque de nourriture, il en résulte que leur voyage s'étend d'autant plus loin que les pays qu'ils traversent sont plus dépourvus de provisions.

De tout temps, la chair des *merles*, et surtout celle des espèces à plumage grivelé, a été fort recherchée à cause de sa délicatesse et de son fumet. Cette réputation est parfaitement méritée; mais ce que l'on comprend moins, c'est que la chair de ces oiseaux ait été considérée autrefois et à une époque relativement récente, c'est-à-dire au commencement de ce siècle, comme douée de vertus en quelque sorte magiques pour la guérison d'affections diverses (inflammations, sciatique, goutte, taches du visage, etc.). Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que la chair des grives, en particulier, est d'une extrême délicatesse, et l'histoire nous raconte avec quelles minutieuses précautions les Romains sensuels obtenaient l'engraisement de ce précieux gibier, qu'on enfermait dans des volières sombres et qu'on nourrissait de millet, de figues broyées et de baies aromatiques. Ces procédés ne sont plus employés aujourd'hui; toutefois, la chasse aux grives forme encore une branche considérable d'industrie dans certaines contrées méridionales, telles que la Corse et la Sardaigne.

Le *merle* commun, que l'on trouve en tant de pays, est l'oiseau qui par excellence c'est de la qu'est venue la locution vulgaire par laquelle on dit à celui qu'on met au défi de faire une chose que l'on croit impossible : « Si vous réussissez, je vous donnerai un *merle blanc*. » Cependant si le *merle* blanc est l'avis rare, il n'est point l'oiseau impossible à trouver; il n'existe point comme espèce ou variété à l'état régulier; mais il existe parfois comme individu et par exception. Il y a le *merle* albinos, comme il y a le moineau albinos, beaucoup plus commun même, puisque cet oiseau peut devenir blanc par vieillesse, ou être blanc jusqu'à la première mue, comme il y a l'homme albinos, même dans la race nègre, comme il y a, en un mot, dans tous les peuples noirs, des individus de la nature, des phénomènes albinos. Ces jeux se produisent comme plutôt du noir au blanc que d'une couleur quelconque au blanc ou à une autre couleur. La nature aime à jouer surtout avec les contrastes parfaits. Le noir, dans les êtres organisés, résulte d'une matière que, chez l'homme, on appelle *pigmentum*, et qui a la propriété d'absorber les sept rayons du spectre solaire, tandis que le blanc résulte d'une enveloppe composée de manière à posséder la propriété de réfléchir à la fois, et sans les décomposer, ces sept couleurs dont le mélange est le blanc. Pour la production, d'un individu albinos dans les espèces noires, il suffit que, par une cause anormale venant s'ingérer dans le développement premier de l'œuf, la formation de la matière noire soit arrêtée; il en résultera le blanc; si, au contraire, par absence complète de cette matière. Le voyageur Pausanias ne doit donc être suspecté ni de mauvaise foi ni d'erreur

lorsqu'il raconte qu'il y avait des *merles* blancs au mont Cylène, en Arcadie. « Une des merveilles du mont Cylène, dit-il, c'est qu'on y voit souvent des *merles* qui sont tout blancs. Pour des aigles blancs, j'en ai vu au mont Sipyle, près d'un marais nommé le marais de Tantalé. Des sangliers et des ours blancs, c'est chose si commune en Thrace que des particuliers même en ont chez eux; en Libye, on nourrit des lapins blancs, comme on nourrit ailleurs de la volaille, et j'ai vu à Rome des biches toutes blanches, ce qui, à dire vrai, me surpasse extrêmement; il ne me vint pas à l'esprit de demander si elles venaient de quelque lieu d'un pays en terre ferme. J'ai voulu rapporter tous ces exemples, afin que l'on ne croie pas que j'en impose quand je dis qu'il y a des *merles* blancs au mont Cylène. »

Les espèces qui composent la famille des *merles* présentent une distribution géographique très-étendue. Elles sont répandues à peu près partout, avec une certaine profusion, même en Europe où l'on en compte quatorze, huit qui nichent et six qui s'y montrent de passage. La plus grande confusion régnait dans les classifications de ces espèces, et, à ce point de vue, l'histoire des *merles* laisse beaucoup à désirer. Nous nous bornerons ici à donner un résumé très-succinct, d'après M. Gorbé, de la classification de Cuvier. La famille des *merles* est divisée en sept vastes sections : I. Les *merles*, comprenant le *merle* commun d'Europe, noir à face jaune, présentant de nombreuses variétés; le *merle* à plastron, noir avec une tache blanche sur la poitrine; le *merle* à gorge noire, le *merle* blafard, le *merle* à sourcils blancs, plus une quinzaine d'espèces étrangères; la grive commune rousse, tachée de brun, la draine; la grive dorée, la litorné, le mauvis, plus une dizaine d'espèces étrangères. — II. Les *petrocincles*, comprenant le *merle* bleu, le *merle* de roche, le petit *merle*, le petit solitaire, etc. — III. Les *moqueurs* comprenant le moqueur polyglotte, le moqueur centré, le moqueur bleu, le moqueur livide, etc. — IV. Les *stourmes*, renfermant une quinzaine d'espèces. — V. Les *turdoides*. — VI. Les *grallines*. — VII. Enfin, les *crinons*, renfermant tous un nombre considérable d'espèces et de variétés.

MERLE (Matthieu), capitaine français, né à Uzès en 1548, mort en 1590. Il est célèbre par quelques hardis coups de main, exécutés tant dans le Vivarais que dans l'Auvergne. Issu d'une famille noble, mais sans fortune, il ne reçut aucune instruction et suivit le métier des armes. Merle se signala de bonne heure par une bravoure extraordinaire et par son attachement au protestantisme. Il avait fait la campagne de 1569 dans le Poitou, sous les ordres de d'Uzès, et il était chargé de la garde du château que François de Peyro possédait dans le Gévaudan, lorsque eut lieu le massacre de la saint-Barthémy (1579). Merle, dont la réputation de bravoure était telle que le duc de Montpensier écrivait en parlant de lui : « Il est un peu délabré d'hommes, mais avec lui j'attaquerais l'enfer, fût-il plein de cinquante mille diables, » Merle résolut alors de venger ses coreligionnaires égorgés. Avec une poignée d'hommes, il s'empara d'abord de Malzieu, dans le Gévaudan, en 1573, puis se tourna sur Issoire, place forte dont un coup de main le rendit maître. Étant descendu dans le fossé qui entourait la ville, il fit dresser une échelle au rempart et, dit Gondin, « monte le premier, trouve un habitant avec un bâton ferré aux deux bouts, qui s'oppose vivement à lui et tâche de renverser l'échelle; mais Merle, s'étant fait bailler de main en main deux pistolets, les tire et renverse la sentinelle de la muraille en bas, ce qui lui facilite son entrée avec ses bons capitaines : ainsi il fut bientôt maître d'Issoire, où il établit le même ordre qu'au Malzieu, se fait des amis parmi la noblesse voisine et quelques autres du pays. » Le vaillant capitaine exigea 50,000 livres des habitants d'Issoire; il répara les murs de la ville, dont le gouvernement lui fut donné par Damville en 1575, et se signala par quelques succès victorieux sur les catholiques. Après la paix de Monsieur (1576), il se retira à Uzès; mais la guerre recommença l'année suivante. Il reprit Malzieu et se porta sur Ambert, où il voulait chasser les habitants, qui s'étaient montrés cruels envers les protestants, au mépris d'un édit de répression. Un corps d'armée vint alors le secourir. En cette circonstance, Merle fut barbare. Après avoir vainement tenté de s'emparer de Marsac, puis de Saint-Flour (1578), en 1579, dans la nuit de Noël, il escadala les murailles de Mende, sans être vu ni entendu, grâce aux ténèbres et au bruit des cloches, et il resta maître de la place. La noblesse catholique, réunie à Chanac quelques mois après, le fit sommer par un trompette d'évacuer la ville, sous peine d'être passé, lui et ses gens, au fil de l'épée. « Merle, après avoir bien fait boire le trompette, lui dit qu'il n'otât bien sa réponse, qui étoit que lesdits seigneurs l'avoient fort souvent menacé de ce siège et de cette belle armée, et qu'il lui tardoit fort de les voir; mais que s'ils ne tenaient parole de le venir voir, qu'ils lui iraient eux. Il tint parole, se jeta un soir sur Chanac, tua un grand nombre d'ennemis et revint à Mende avec deux cents chevaux de guerre et un riche

butin. Sa réputation fit des envieux, même parmi ses coreligionnaires. Châtillon s'empara de Mende, par une sorte de trahison, tandis qu'à son appel Merle se rendait sans défiance au siège du château de Balsiéze (1580); mais, à quelque temps de là, il reprit cette ville. Le roi de Navarre, qui lui avait donné le titre de gentilhomme de la chambre, le nomma gouverneur de Mende le 25 juin 1580. Le traité de Fleix le força de rendre cette place aux catholiques. Il se retira alors (1582) et prit le titre de baron de Salavas et de La Gorce. Après la bataille de Coutras, le roi Henri de Navarre l'envoya à Nîmes, et, à partir de cette époque, il n'est plus question dans l'histoire de cet homme de guerre, qui joignait un grand esprit de ruse à une intrépidité étonnante, et qui, à l'exemple de la plupart des hommes de guerre de son temps, se montra cruel et d'une grande rapacité. Le marquis d'Aubais, dans ses *Pièces fugitives* pour servir à l'histoire de France, a raconté les *Exploits faits par Matthieu Merle, baron de Salavas, en Vivarais, depuis l'an 1576 jusqu'en 1580*.

MERLE (Pierre-Hugues-Victor, comte), général français, né à Montreuil-sur-Mer en 1766, mort à Marseille en 1830. Sous-lieutenant en 1792, il se signala tellement par son intrépidité que, deux ans plus tard, il était promu général de brigade. Après avoir combattu contre les Espagnols, à qui il prit Tolosa (1794), il passa en Vendée, contribua à la soumission des insurgés, fut traduit sur des rapports calomnieux devant un conseil de guerre, qu'il acquitta (1798), mais resta en disponibilité jusqu'au coup d'État du 18 brumaire. Envoyé bientôt après en Italie, il prit part à la bataille de Marengo, se signala au passage du Mincio, devint gouverneur d'Alexandrie, puis de Turin, passa en 1805 à l'armée d'Allemagne, et fut promu général de division pour la part qu'il avait prise à la bataille d'Austerlitz (1805). Trois ans plus tard, Merle, attaché à l'armée d'Espagne, prit Villadolid, Santander, refoula les Anglais sur Lugo, entra en Portugal (1810) et reçut de graves blessures à l'assaut d'Oporto et à la bataille de Busaco. Pendant la funeste campagne de Russie en 1812, il se signala en défendant Polotsk, sauva ses bagages et quarante pièces d'artillerie, reconduisit les débris de sa division jusqu'en Pologne et prit le commandement d'une division militaire de la Hollande. A l'arrivée des Bourbons en 1814, il fut nommé inspecteur général de gendarmerie et vécut dans la retraite à partir de 1816.

MERLE (Jean-Toussaint), auteur dramatique, publiciste et critique français, né à Montpellier en 1785, mort à Paris en 1852. Il suivit à Paris, en 1803, son oncle Albisson, alors membre du Tribunal, et obtint un emploi au ministère de l'Intérieur. Appelé par la conscription en 1805, Merle entra dans les vélites de la garde impériale pour l'Espagne en 1808, mais revint presque aussitôt à Paris, après s'être fait exoner du service militaire, pour lequel il ne se sentait pas plus de vocation que pour le métier bureaucratique. A partir de ce moment, le jeune homme s'adonna entièrement à ses goûts littéraires. Pour son début, il fit avec Alexandre Duval une pièce de théâtre intitulée : *Le Retour au comptoir*, qui réussit au Vaudeville; puis l'*Almanach des grands hommes*, un acte qui fut interdit par la police après la deuxième représentation, comme contenant des allusions séditieuses. Merle, dès cette époque, appartenait au parti royaliste, auquel il resta constamment fidèle. En 1808 et 1809, il écrivit dans le *Journal de France* et le *collaborateur* à la *Gazette de France* et à la *Quotidienne*, où il dirigea la partie littéraire et fit avec talent des articles de critique théâtrale, qu'il signait des lettres J. T. Instruit et bienveillant, il possédait l'art difficile de dire la vérité, de juger sainement et avec esprit sans blesser personne, sans se faire d'ennemis. Merle collabora, en outre, au *Journal des arts*, au *Diable boiteux*, au *Nain jaune*, au *Conteur*, etc. En 1810, il fit, en société avec Urry, une pièce intitulée : *Trompés-nous à Paris?* ou la *Revue de 1810*, dont le succès fut très-vif. Des ce moment, il continua d'exploiter le filon dramatique et il produisit un nombre considérable de pièces, parmi lesquelles nous citerons : le *Ci-devant jeune homme* (Paris, 1812, in-8); les *Figures de la République*; les *Pris brachiers* (1813, in-8); les *Deux pistolets* ou *Soyez et Fais* (1813, in-8); la *Pille Grenadier* (1817, in-8), ouvrage que M. Quérard attribue à Bory de Saint-Vincent; les *Courtes de New-Market* (1818); *Jourissee* chef de brigands; le *Code de l'amour* (1821, in-8); la *Maison du rempart*; la *Fête d'un bourgeois de Paris*; la *Carte à payer* (1822, in-8); *Tout pour l'enseignement*; *Marie-Stuart*, drame en trois actes, imité de la tragédie allemande de Schiller (1820, in-8); le *Monstre* et le *Magicien*, mélodrame en trois actes (1828), pièce qui eut beaucoup de succès, et dans laquelle Cook, mime anglais, était chargé du rôle principal, qu'il remplissait à souhait; le *Bourgeois de Saardam*; la *Lampe merveilleuse*; *Quelques Prévisions de Tacquet*, etc. Pour tous ces ouvrages et d'autres encore, il fut le collaborateur d'Urry, déjà nommé, de Brazier, de Dumersan, de Carmouche, etc. De 1832 à 1836, il dirigea le théâtre de la Porte-Saint-Martin, fit plusieurs voyages à

Londres dans le but d'étudier les trucs et, le premier, fit paraître des acteurs anglais sur la scène française. Plus littérateur qu'administrateur, il se fatigua bientôt de sa position, y renonça en 1826 et épousa Mme Dorville, la célèbre actrice qui a joué les premiers rôles du théâtre romantique moderne. Devenu secrétaire du maréchal de Bourmont et historiographe de l'expédition d'Alger (1830), il assista à la prise de cette ville. Après la révolution de Juillet, Merle cessa d'écrire des pièces de théâtre et se consacra tout entier au feuilleton critique du journal légitimiste *l'Union*. Merle a sa place à côté de Jules Janin et de Rolle, à la suite des Geoffroy, des Hoffman, des Feletz, etc. On a de lui les ouvrages suivants : *Mémoires historiques, littéraires et critiques de Bachaumont, depuis l'année 1762 jusqu'à l'année 1786* (Paris, 1808-1809, 3 vol. in-8°); une édition de la *Grammaire espagnole* de Port-Royal, augmentée de notes et d'un *Traité d'orthographe espagnole* (Paris, 1808, in-8°); *L'Espion anglais ou Correspondance de deux lords sur les mœurs publiques et privées des Français* (Paris, 1809, 2 vol. in-8°); *Extraits des mémoires de Bachaumont* (Paris, 1809, 3 vol. in-8°); *Esprit du Mémoire de France, depuis son origine (en 1678) jusqu'en 1792* (Paris, 1811, 3 vol. in-8°); *Exposé justificatif de la conduite politique de M. le lieutenant général comte Clausel, depuis le relâchement des Bourbons en France jusqu'au 25 juillet 1815* (Paris, 1816, in-8°), travail qui fut signé par le maréchal Clausel et auquel, dit-on, Joly collabora; *Mémoire en faveur des bannis* (Paris, 1819, in-8°); *Description historique et pittoresque du château de Chambord, offert par la France à S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux* (Paris, 1821, in-fol.); *Lettre à un compositeur français sur l'état actuel de l'Opéra* (Paris, 1827, in-8°); *De l'Opéra* (1827, in-8°), écrit dans lequel Merle signale les améliorations à introduire dans ce théâtre; *Anecdotes historiques et politiques, pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger* (Paris, 1831-1832, in-8°); *Chambord* (Paris, 1832, in-12).

Merle n'a pas produit moins de cent vingt ouvrages dramatiques, et son zèle pour les Bourbons lui a inspiré maintes pièces de circonstance qui n'ont rien ajouté à sa réputation. Il passe pour avoir aidé de Joly dans la publication de *l'Ermitte de la Chaussée-d'Antin*.

MERLE (Paul VAN), érudit hollandais. V. MERULA.

MERLE D'AUBIGNÉ (Jean-Henri), théologien et historien suisse, né aux Eaux-Vives, faubourg de Genève, en 1794, mort en 1872. Sa famille, originaire de Nîmes et qui descend, dit-on, d'Agrippa d'Aubigné, alla se fixer en Suisse à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Henri Merle d'Aubigné fit ses études à Genève, suivit les cours de théologie, se fit recevoir docteur et fut admis au ministère évangélique en 1817. Afin de compléter ses études, il visita les principales universités de l'Allemagne et suivit à Berlin les leçons de Neander. Pendant cinq années, Merle exerça les fonctions ecclésiastiques à Hambourg, comme pasteur de l'Eglise française; ensuite il se rendit à Bruxelles, où il devint président du consistoire et y resta jusqu'en 1830. A cette époque, il revint à Genève et fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'école libre de théologie nouvellement fondée.

La réputation de M. Merle d'Aubigné lui vient principalement de son *Histoire de la Réformation au XVI^e siècle* (Paris, 1835, 5 vol. in-8°). Cet ouvrage, réédité en 1861, et dont la traduction anglaise s'est vendue à un nombre considérable d'exemplaires, est important et de grandes qualités. M. Merle excelle à dramatiser les événements et à mettre en relief ses personnages. Il faut noter, toutefois, que sa réputation est surtout établie en Angleterre et aux Etats-Unis, ce qui montre suffisamment qu'on salue en M. Merle l'homme d'un parti, non moins que l'historien. Le style de l'auteur est pompeux, déclamatoire et trop souvent d'un goût douteux. Outre cet ouvrage et des articles insérés dans les *Archives du christianisme* et autres recueils, on lui doit : les *Miracles ou Deux erreurs* (1840, in-12); le *Luthéranisme et la Réforme* (1844, in-8°); le *Protecteur ou la République d'Angleterre aux jours de Cromwell* (Paris, 1848, in-8°); *L'Anabaptisme, l'Angleterre et l'Ecosse* (1848, in-8°); *Trois siècles de lutttes en Ecosse ou Deux rois et deux royaumes* (Paris, 1850, in-18); *Troisième de la théologie* (1850, in-8°); *L'Autorité des Ecritures inspirées de Dieu* (1850, in-12); *L'Eglise et la diète de l'Eglise* (1853, in-8°); le *Christianisme aux trois premiers siècles* (1857, in-12); *L'Ancien et le ministre* (1856, in-8°); *Il y a un ministère de la parole institué de Dieu* (1858, in-8°); *Caractère du réformateur et de la Réformation de Genève* (1862, in-8°); *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin* (1862-1868, 4 vol. in-8°).

MERLE s. m. (mèr-lé). Viti. Variété de raisin. || On écrit aussi MERLETT.

MERLEAU ou **MERLOT** s. m. (mèr-lô — dimin. de merle). Ornith. Jeune merle.

MERLER (Jacques), en latin *Jacobus Horatius*, théologien hollandais, né à Horst en 1597, mort à Cologne en 1644. Elevé par son oncle, il reçut la prêtrise en 1621 et devint

chapelain de l'évêque de Verdun, François de Lorraine, qui lui donna la cure de Notre-Dame-in-Pascolo. On a de lui : *Enchiridion offici divini, seu ecclesiasticorum, tum aliorum divini officii, etc. interese cupientium usui accommodatum* (Cologne, 1623, in-8°); *Uita sapientis christiani, ad mores et usum spiritualis officii omnemque pietatis cultum utilis* (Cologne, 1630, in-24); *Fasciculus myrrhæ et thuris* (Cologne, 1630); *Paradisus animæ christianæ, lectissimis omniumque pietatis de lictis amicus* (Cologne, 1630 et 1644, in-24). Cet ouvrage, souvent réimprimé, eut un immense succès; mais plusieurs évêques en interdirent la lecture, parce que l'auteur enseignait que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus; *Vitacum quotidianum hominis christiani* (Cologne, 1633, in-4°); *Septem tubæ orbis christiani, ad reformationem ecclesiasticæ disciplinæ toto orbe, et præsertim in Germania, etc.* (Cologne, 1635, in-8°); *Aphorismi eucharistici, etc.* (Cologne, 1638, in-18), etc.

MERLETAULT (Le), bourg de France (Orne), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilom. E. d'Argentan, dans une charmante vallée; pop. aggl., 848 hab. — pop. tot., 1,328 hab. Fabrication de bonnetterie, chaux, toiles; corroierie. Commerce de bestiaux, bois. Hôtel de ville monumental. Eglise romane flanquée d'une tour carrée. On élève dans ce canton, dont les herbes sont excellentes, des chevaux très-estimés. M. Charles du Hays a publié, sur ce sujet, une étude intéressante intitulée *le Merletaull*.

MERLET (Jean-François-Honoré, baron), homme politique et administrateur français, né à Martigné-Briand, près de Saumur, en 1761, mort en 1830. Avocat au moment où éclata la Révolution, il fut élu, en 1790, procureur-syndic du district de Saumur, devint, l'année suivante, député du département de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, dont il fut vice-président et président aux époques les plus orageuses, dénonça, en 1792, Lecointre de Versailles pour avoir fait arbitrairement arrêter des soldats de la compagnie des Cent-Suisses, revint dans son pays natal à l'expiration de la session et vécut dans la retraite jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire. Peu après, le premier consul Bonaparte le nomma préfet de la Vendée, où, pendant huit années d'une administration aussi ferme que sage et conciliante, il s'attacha à réparer les maux causés par la guerre civile. Commandant de la Légion d'honneur en 1804, maître des requêtes en service extraordinaire en 1806, baron en 1808, Merlet devint préfet de Maine-et-Loire en 1809, et fut appelé peu après à administrer le département de la Roer (chef-lieu, Aix-la-Chapelle), qui réclamait une administration ferme et vigoureuse; mais il refusa d'accepter ce dernier poste, pour ne pas participer aux opérations de la conscription qui commençait à peser d'un poids intolérable sur la France. Nommé peu après président du magistrat du Rhin, il organisa cette administration dont les attributions étaient à la fois administratives et diplomatiques, donna sa démission en 1812 et vécut, à partir de ce moment, dans la retraite.

MERLET (Lucien-Victor-Claude), paléographe français, né à Vannes (Morbihan) en 1827. Il venait de se faire recevoir licencié en lettres lorsqu'il devint, en 1848, élève de l'Ecole des chartes. M. Merlet en sortit avec le diplôme d'archiviste paléologue (1851) et, peu après, il fut nommé archiviste du département d'Eure-et-Loir. Il s'est avantagéusement fait connaître par des publications estimées, est devenu président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, correspondant du comité des travaux historiques, officier d'académie, chevalier de la Légion d'honneur, et a reçu une médaille lors du concours des antiquités nationales. Nous citerons de lui les ouvrages suivants : *Histoire des relations des Hurons et des Abnakis du Canada avec Notre-Dame de Chartres* (1858, in-8°); *Robert de Gallardon, seigneur de la fief féodal au XIII^e siècle* (1858, in-8°); *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir* (1861, in-8°); *Etudes sur les anciens registres de l'état civil* (1861, in-8°); *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay* (1857-1858, 3 vol. in-4°, avec atlas in-fol.), ouvrage publié aux frais du duc de Luynes; *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Chartres* (Chartres, 1863-1865, 3 vol. in-4°); *Journal de D. Gestain* (1862, in-8°); *Relation du siège de Prague par les Autrichiens; Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Coulomb* (1865, in-8°), etc.

MERLET (Gustave), littérateur français, né à Paris en 1829. Après avoir fait de brillantes études et remporté de nombreux prix au concours général, il entra à l'Ecole normale en même temps que MM. Taine, About, Sarcely, Libert, se fit recevoir agrégé des lettres en 1851, professa quelque temps les humanités à Douai, puis revint à Paris (1859), où il a été successivement professeur de troisième et de seconde au lycée Charlemagne et professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. M. Merlet s'est fait connaître comme un écrivain ingénieux et spirituel par des articles publiés dans divers journaux et revues, *l'Indépendant* de Douai, le *Journal de l'instruction publique*, la *Revue française*, la *Revue européenne*, la *France*, etc. Il a fait paraître en

volumes : *les Réalistes et les fantaisistes* (1861, in-18); *les Portraits d'hier et d'aujourd'hui* (1863); *Causeries sur les femmes et les livres* (1865), etc.

MERLET DE LA BOULAYE (Gabriel-Éléonore), naturaliste français, né à Angers en 1736, mort dans la même ville en 1807. Une fortune considérable lui permit de satisfaire son goût pour les arts et les sciences. Pendant un voyage qu'il fit en Italie, il devint membre de l'Académie des Arcades, forma une précieuse collection d'objets d'art et d'histoire naturelle, passa ensuite en Angleterre et devint, après son retour dans sa ville natale, professeur de grammaire générale à l'Ecole centrale, puis directeur et professeur du Jardin des plantes. On a de lui un petit traité manuscrit intitulé *Connaissance de la phytionomie*, ses élèves ont publié, d'après un herbier qu'il avait formé pendant trente ans, *Herborisations dans le département de Maine-et-Loire et aux environs de Thouars, dans les Deux-Sèvres, par feu M. Merlet de la Boulaye* (Angers, 1809, in-8°).

MERLETTE s. f. (mèr-lète — fém. de merle). Ornith. Femelle du merle. || On dit aussi MERLESS.

— Blas. Petit oiseau posé de profil, sans pieds ni bec, et de couleur noire : *De Maltilde* : *D'argent, à trois MERLETES de sable*. — Art milit. anc. Sorte de casque.

MERLEY (Louis), sculpteur et graveur français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1815. Elève de Galle, de David d'Angers et de Pradier, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1839 et en sortit, en 1843, avec le grand prix de gravure en médailles. Son morceau de concours, *Arion sauvé par un dauphin*, est charmant, et l'auteur n'a pas fait mieux depuis. A cette époque, M. Louis Merley avait exposé quelques bustes, mais le peu de succès qu'ils eurent le détermina à ne plus s'occuper que de gravure en médailles. Après avoir Paris en 1846, remporta le premier prix au concours des monnaies, et exposa, cette même année, les *Villes d'Algérie faisant leur soumission à la France et les Têtes et Revers de la République française*, type des pièces d'or de l'événement. Beaucoup de talent se révélait dans ces deux médailles; mais la dernière fut écartée par la belle *République* de M. Oudinot. Les portraits-médailles, envoyés par M. Merley aux Salons de 1849 et de 1850, eurent du succès, succès qui eût été plus vif et plus franc si ces médaillons avaient rappelé avec moins de précision les fameux médaillons de David. Le *Maréchal Bugeaud*, commande de la Monnaie; la *Découverte de Nive* et la *Pacification de l'Algérie*, pour le ministère d'Etat, trois médailles importantes, exposées en 1851, mirent l'artiste en faveur auprès de l'administration qui, depuis lors, lui a fait de nombreuses commandes. Le *Chemin de fer de Paris à la Méditerranée*, pour le ministère d'Etat; le *Chemin de fer de cetteur*; la *Statue de Napoléon I^{er}*, de Lyon, d'après M. le comte de Nieuwerkerke, qui figurèrent à l'Exposition de 1855, et l'*Empire des 500 millions*, médaille qu'il envoya à celle de 1857, n'ajoutèrent rien au renom de l'artiste.

Au Salon de 1861, il exposa des portraits-médailles et camées, dont le principal mérite consistait dans l'habileté de l'exécution; la *Médaille commémorative du voyage de la reine d'Angleterre en France*, celle du *Traité de commerce entre la France et l'Angleterre*, qui parurent en 1863, sont également remarquables au double point de vue de l'arrangement et de l'exécution. Parmi les autres œuvres de cet artiste habile, nous citerons : *Médaille des récompenses décernées aux artistes par l'Académie des Beaux-Arts* (1864); *Acte de courage du général Nagle*, médaille; un *Buste en terre cuite* (1865); *Palais de Longchamp*, à Marseille, médaille (1866); *Médaille commémorative de l'achèvement du tribunal de commerce de Paris* (1867); *Portrait-camée de M. de la Morandière* (1867); *Médaille pour les récompenses de la Société de l'industrie minière de Saint-Etienne*; *Tête laurée* (1872). M. Merley a exécuté, en outre : la *Chasse*, fronton, et deux bas-reliefs sur la façade du palais des Tuileries; *Aristarque*, statue en marbre dans la cour du Louvre; la *Justice*, la *Vérité* et la *Force*, groupe pour le palais de justice de Saint-Etienne, etc. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1866.

MERLI (Joseph), ingénieur hydraulique italien, né à Milan en 1759, mort dans la même ville en 1829. Il devint surintendant des fortifications avec le grade de colonel, puis directeur des études à l'hospice des orphelins de militaires. On a de lui un travail estimé sur la table parabolique de Regis, un savant *Mémoire pour la solution de questions sur la conduite des eaux*, et plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres un *Traité sur différents genres de courbes*.

MERLIER s. m. (mèr-lié). Bot. Nom vulgaire du nélier.

MERLIEUX (Louis-Parfait), sculpteur, né à Paris en 1796. Elève de Roman et de Cartellier, il débuta, en 1821, par un groupe en bronze, *Hercule étouffant Antée*, qui n'eut aucun succès. Cuvier désirait alors avoir au Jardin des plantes un praticien habile pour modeler, sur ses données, les membres perdus

des animaux antédiluviens. On lui recommanda M. Merlieux, qu'il agréa pour ce travail, et il eut tout lieu d'être satisfait de ce choix; car c'est à cet artiste qu'on doit les restaurations intelligentes que l'on admire dans les galeries de paléontologie au Muséum. Toutefois, les travaux faits pour Cuvier ne firent point oublier à M. Merlieux son art de prédilection. En 1824, il exposa *l'Enfant qui veut prendre un lézard*, sur le buste de Cuvier (1833); celui de *Soufflot* (1834), qui a été placé depuis à la bibliothèque Sainte-Geneviève; celui de *Lafayette* (1835). En 1837, il envoya au Salon un *Capitaine foudroyé*. Les *Trois archanges* de la fontaine Notre-Dame sont encore de lui. Mais ces divers morceaux n'ont rien de saillant : on y trouve de l'acquis, du bon sens, une assez grande habileté d'exécution, mais nullement les qualités qui font les œuvres originales et fortes.

MERLIN s. m. (mèr-lain — anglais *marline*, danois *mærling*, flamand *marvine*, de *maar*, mer, et de *line*, corde. Le flamand *maer* se rattache au gothique *marei*, ancien haut allemand et anglo-saxon *mare*, du même radical que le latin *mare*). Mar. Petite corde formée de trois fils de caret connus ensemble, et d'une longueur de 30 brasses.

— Techn. Gros marteau dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs : *Deux ou trois coups de gros MERLIN sont assésés sur l'os frontal du bœuf pour l'étourdir*. (P. Vignard.) || Hache à fendre le bois.

MERLIN (l'enchanteur), personnage légendaire, rendu fameux par les romans de chevalerie Merlin, appelé aussi *Myrddin* et *Merzian*, surnommé plus tard *Emrys* et *Am-brosius*, paraît n'être autre que le Mercure celtique. Notons qu'on retrouve dans Merzin (gauloise *Merzen*) la racine *merz* (commerce, marchandise), dont les Latins ont fait *Mercur*. Merzin était un des noms de Teutatès et de Gwyon, le grand dieu gaulois, et on le lui appliquait lorsqu'on le considérait comme divinité infernale, guide des voyages célestes et terrestres, conducteur des âmes, toutes fonctions analogues à celles de Toth, Hermès et Mercure.

Au VI^e siècle de l'ère moderne, sous l'influence de circonstances restées obscures, la légende de Gwyon-Merzin subit une transformation. Merzin devint Merddyn, puis Merlin, compagnon du roi Arthur, et revêtit une forme humaine au point que les érudits, rencontrant sa légende, crurent qu'elle avait un point de départ dans l'existence réelle d'un sage, né vers 470 ou 480, dans les montagnes de l'Ecosse, versé dans la connaissance des secrets de la nature, fort supérieur par la science à ses contemporains, et autour duquel s'était par la suite formée une série de légendes et de fables.

Dans ces traditions, Merlin est le fils d'une prêtresse qui, ayant violé ses vœux de chasteté et par conséquent destinée à une mort horrible, attribue la paternité du fils qu'elle va mettre au monde à une sorte de divinité inférieure que les Gaulois appelaient *Duz*, et pour laquelle les Bretons avaient le plus grand respect. Une étrange affection nerveuse, sous l'influence de laquelle les facultés intellectuelles acquièrent une énergie extraordinaire que les Romains appelaient *lues deifica* et les anciens Bretons d'Armorique *mal sacré*, vint ajouter encore au prestige mystérieux qui s'attachait à la naissance de Merlin, et ne contribua pas médiocrement à sa réputation.

Il commence à jouer un rôle lors de l'invasion des Saxons en Calédonie. D'après Gildas (*Historia Gildæ de eccidiæ Britannia*, Ed. Stevenson), le chef militaire suprême du pays, le gortignern comme on l'appelait, trahit sa patrie en faisant alliance avec les envahisseurs; mais un des princes bretons, que les indigènes nomment Emreiz Guletik, et qui est plus connu sous le nom latin d'Ambrosius Aurelianus, se mit à la tête de ses compatriotes et repoussa les barbares. Il fut secondé dans cette noble tâche par le barde Merlin qui le suivait partout, usant de son ascendant moral sur les populations pour les soulever, chantant leurs exploits lorsqu'elles étaient victorieuses, les consolant après la défaite et leur donnant, le glaive à la main, l'exemple du patriotisme et de la vaillance. Dans cette lutte gigantesque, Merlin nous apparaît comme le type du barde à la fois prophète, magicien, savant, poète et guerrier. Il continua pendant de longues années auprès d'Ambrosius Aurelianus ses hautes fonctions, et conserva son rang auprès du successeur de ce prince, qui paraît être le fameux Arthur. Dans une pièce de vers bretons attribuée à Merlin, et qui est citée dans le *Liore noir* de Carmarthen, on trouve le récit d'une terrible bataille en Calédonie, où il aurait combattu les Saxons après avoir prêté leur défaite. Les légendes galloises nous le montrent encore guerroyant avec Arthur contre l'usurpateur Hueil et contre Médrod, son neveu. Mais ces guerres intestines auxquelles il se voyait contraint de prendre part, désolaient le grand enchanteur, et à la bataille d'Arderid, près du golfe de Solway, il brisa son épée et se sauva dans les bois, préférant, disent les vieux poètes cambriens, « la société des animaux à celle des hommes féroces de son pays ».

A cette époque, Gildas raconte que Merlin devint fou par suite du chagrin profond que

lui causait la guerre civile, et ses extases prophétiques devinrent de plus en plus frénétiques. Il composa alors le poème des *Promethées* (*Afallenau*), dont il nous reste à peine quelques tirades qui, on peut lire dans le *Livre noir* de Carmarthen. Dans ce chant tout allégorique, le barde déplore la perte de ses pommes d'or, c'est-à-dire de ses chères espérances, tuées par la guerre civile. Rêvant l'union et la fraternité des hommes, il a été obligé d'assister à une guerre impie entre des nations de la même famille. Cette conception idéale, dans laquelle le moyen âge incarnait ses aspirations, est profonde et touchante; il n'est pas étonnant qu'elle ait attiré de nos jours l'attention des historiens, des poètes et des philosophes. Le développement de la légende est marqué de la même grandeur singulière.

Merlin, appuyé sur son bâton de bois, les cheveux en désordre, les habits en lambeaux, s'enfonçait dans les plus profondes solitudes. Sa harpe n'a plus de cordes, les fruits d'or sont tombés, tous les loirs bretons sont morts et les étrangers oppriment le pays. Merlin refuse de chanter et de prophétiser comme autrefois. Cependant, peu à peu sa douleur s'apaise; il a trouvé la consolatrice de sa vieillesse. Les uns veulent que ce soit un sylphe, un esprit supérieur comme lui; d'autres racontent que ce fut une femme. De là la touchante légende de Viviane, rapportée dans les romans de chevalerie des sires Elie et Robert de Borron, et que notre grand philosophe et historien Edgar Quinet développe avec tant de talent dans son admirable livre: *Merlin l'Enchanteur*. On a cru généralement que dans Viviane la légende a voulu symboliser la nature et sa puissance bienfaisante. C'est l'opinion suivie par Edgar Quinet et Henri Martin. « C'est, dit ce dernier, la fée des bois, la jeune fille plus belle que le cygne blanc de neige. Elle lui rend amour pour amour, elle craint qu'il ne s'en aille et l'enferme dans un cercle enchanté. Lui, qui sait tout, sait le projet de sa Viviane, et, de son plein gré, il entre dans le cercle; il se dévoue, pour lui complaire, à une éternelle captivité. Mythe touchant qui transforme le vieux et rigide druidisme, et fait éclore dans l'antique religion de l'esprit et de la nature le nouvel idéal celtique et chrétien de l'amour. Dans la forme primitive du mythe, il n'est pas question de cercle magique. Le dévouement de Merlin à une autre femme, Merszyn au gracieux visage, dit un barde, s'embarque dans la maison de verre, par amour pour sa compagne; la maison de verre s'en va dans les nuages; c'est le vaisseau de la mort qui mène au cercle céleste, au Gwynfyd. » Les trouvères bretons et français ont conservé cette maison de verre, mais en lui enlevant le sens symbolique qu'elle eut à l'origine; d'autres, avec raison, l'ont interprétée comme le tombeau de Merlin, et de ce tombeau il lance ses prophéties obscures dans lesquelles le moyen âge a voulu voir racontée d'avance toute son histoire. Du vi^e au viii^e siècle, Merlin domine toutes les légendes. Il concentre en lui tous les mystères, dit H. Martin, et prend des proportions immenses. Il exprime à la fois l'idéal patriotique et l'idéal métaphysique et moral, non plus seulement des Bretons, des Kymris, mais de toute la race celtique. Comme prophète politique, il prédit la réunion des Écossais, des Irlandais, des Gallois, des Cornouaillais et des Armoricains, de tous les hommes qui parlent les langues celtiques, sous une même bannière, et l'expulsion des Germains de la Grande-Bretagne, prophétie qui s'agrandit encore sous la forme d'un récit rétrospectif qu'il montre le symbolique Arthur, à la tête des deux Breagnes, chassant les Romains de la Gaule. Comme représentant de l'esprit intérieur, de l'âme sauveuse, le sauveur divin qui s'enfuit toujours sous les chênes, qui n'aime que les sèves de verdure de la forêt, les claires fontaines, les pierres antiques; ce chanteur extatique que les animaux des bois suivent comme Orphée, ce sage qui se fait bâtir tout au fond de la forêt une grande maison de verre pour observer les astres, personnifie tout ensemble la science traditionnelle, la vie contemplative des anciens druides dans le sanctuaire du chêne et la communion tendre du génie celtique avec la nature.

Le clergé du moyen âge essaya maintes fois d'absorber à son profit la légende si populaire de Merlin; mais il n'a jamais réussi qu'à la défigurer. Les moines qui ont parlé de Merlin ne manquent pas de le faire baptiser; c'est la conclusion naturelle de leurs récits. Les barbes chrétiens de Cambrie prétendent que saint Colomban eut la gloire de convertir Merlin. Un clerc de l'église de Glasgow assure, au contraire, que c'est un saint d'Écosse, Kentigern, dont il a écrit la vie vers le xii^e siècle (*Vita sancti Kentigerni*, manuscrit du British-Museum). Ce saint lui-même parcourait la Bretagne à la recherche de Merlin, qu'il voulait sauver. Son historien nous rapporte ses conversations avec le grand enchanteur, qui lui disait: « Je suis chrétien, quoique peu digne de ce grand nom; j'étais bête autrefois devant Morgiern. On m'appelle communément Merlin. J'accomplis dans cette solitude ma cruelle destinée. Mon étoile me réservait pour châtier cette vie au milieu des bêtes, ne méritant pas de la subir parmi les hommes. » Le mythe ainsi défiguré perd sa signification

originale. Au contraire, d'après les plus anciennes légendes, « Viviane fait vainement tous ses efforts pour le convertir, lui disant: « O mon frère! toi dont l'âme est si pure et si belle, je me conjure au nom de Dieu, reçois la communion avant de mourir. » Mais Merlin répond: « Je ne recevrai pas la communion de ses moines aux longues robes; je ne suis pas de leur Église. » La *Vita sancti Kentigerni* seule nous donne des détails sur la mort de Merlin; elle prétend que, peu de jours après sa conversion et peut-être le soir même, le barde fut poursuivi au bord d'une rivière, de la Clyde sans doute, par des pères de la race pictique qui le tuèrent à coups de pierres.

On attribuit à Merlin, au moyen âge, une foule de poèmes, de stances et de chants guerriers. Nous avons parlé plus haut, au poème des *Promethées*, conservé en partie dans le *Livre noir* de Carmarthen. Ces fragments ont été réimprimés dans *The Myzian archæology of Wales* (Londres, 1801, t. 1^{er}). La plus célèbre des compositions de Merlin est son livre de *Propphéties* que Geoffroy de Monmouth a conservé, en latin, en le copiant ou en le traduisant à la suite de sa chronique latine, *Vita Merlini* (1130-1150). Nous n'en comprendrons pas d'énumérer tous les poèmes, toutes les chroniques et chansons de geste où Merlin figure. Bornons-nous à rappeler la chronique de Gildas, *De excidio Britannie*, composée en 511, selon Leland et Stevenson (Londres, 1525, in-8^o), réimprimée dans le tome III des *Reverum antiquarum scriptores* (1837, in-8^o), et la chronique de Nennius, *Eborium Britannie*, composée vers 620. Schœll pense que son auteur n'a fait que compiler des textes bretons encore plus anciens; ces deux chroniques ont servi de point de départ à toute la légende. Tous les poèmes du cycle de la Table ronde sont pleins de ses aventures et racontent sa vie avec des variantes dans lesquelles nous ne pouvons pas entrer. Dans la légende du Graal, par exemple, l'enchanteur Merlin dirige la construction du temple symbolique; il a été initié par Joseph d'Armathie aux secrets de la construction du temple de Salomon, et il a importé l'architecture en France. La source la plus copieuse de renseignements sur ce grand enchanteur est la chronique latine de Geoffroy de Monmouth (xii^e siècle), c'est-à-dire celle qu'est tirée la légende armoricaine de Merlin. Les Anglais ont un poème en latin barbare du xiii^e siècle, *Vita Merlini Caledoniensis*, qui a été édité chez nous par M. Francisque Michel (1853, in-18). Ces deux compositions ont encore été amplifiées dans la chanson de geste, le *Roman de Merlin*, des sires Elie et Robert de Borron (xiv^e siècle). La légende est restée vivante jusqu'au xvi^e siècle, et la foi dans les prophéties de Merlin était entière. En Armorique, c'est surtout contre les Anglais que s'élève la voix de Merlin: « Les Cambriens, accoutumés à faire carnage des Saxons, appellent souvent leurs frères les Bretons et les Cornouaillais pour qu'ils viennent, leur épée tranchante à la main, exterminer nos ennemis anglais. Venez, le jour est arrivé venez armes de bonnes cuirasses: les Anglais se sont en grande partie détruits les uns les autres; nous exterminerons le reste; voici le moment de montrer de quelle race vous êtes. Jamais notre vénéral Merlin n'a parlé en vain; il a prédit l'expulsion du peuple insensé qui nous opprime; et vous hésitez à suivre ses sages conseils? A bas les traîtres! A bas la race impie! Notre vaillant, notre vieux roi Arthur, s'il revenait aujourd'hui, aucune forteresse anglaise ne lui résisterait; je l'affirme, il ne ferait pas quartier aux Anglais, et ce serait justice! Que Dieu lui donne un successeur semblable à lui, je n'en veux pas de meilleur. Un nouveau qui sèche les larmes que les Bretons répandent depuis tant de siècles, et rende à leur trône son antique splendeur! Que l'oncle du vieux roi Arthur daigne nous accorder cette faveur! Que David, le plus grand des saints, chasse l'Anglais au delà des mers! Sa fête, avec le premier jour de mars, approche; qu'il songe à rappeler les Bretons dans leur terre natale. » (*Historia Britonum versificata*). De l'Armorique, cette croyance avait passé dans le reste de la France. A la fin de sa *Propphétie*, dans une vision inspirée par les doctrines druidiques sur le renouvellement du monde, Merlin annonçait que « les maisons du soleil se bouleverseraient, les douze signes du zodiaque se feraient la guerre, et qu'ensuite il y aurait un grand incendre sur le dos du *Suytair*. » C'est dans cette prophétie qu'on vit clairement qu'une pucelle devait sauver la France, et la cruauté populaire aida puissamment au triomphe de Jeanne d'Arc. La foi en Merlin était prodigieuse dans ces siècles d'ignorance. Ordre Vital et l'abbé Suger le citent comme une autorité irréfragable. Alain de Lille, le scolastique le plus renommé après Abailard, commente les *Propphéties* et les explique. Toutes les guerres, toutes les morts de personnages illustres étaient prédites dans son livre. Un poète du xiii^e siècle, racontant la croisade des albigeois, fait invoquer le témoignage de Merlin par le pape lui-même. Il raconte III. Au xiv^e siècle, c'est au nom de Merlin qu'Édouard III justifie ses prétentions à la couronne de France (*Mézurier, Hist. de France*, t. 1^{er}), et c'est aussi au nom de Merlin que la France se lève avec Jeanne d'Arc pour

chasser les Anglais au xiv^e siècle. A partir du xvi^e siècle, on commence à se moquer de Merlin et de ses prophéties; mais ces plaisanteries mêmes attestent que son souvenir était encore présent.

Rabelais, le profond railleur, ne manque pas de tourner en ridicule l'importance exagérée que certains écrivains de son époque donnaient à l'enchanteur breton. L'Arioste conduit Bradamante au tombeau de Merlin; Michel Cervantes, dans son œuvre gigantesque, raille en lui le prototype des chevaliers errants. Shakespeare aussi, dans le *Roi Lear*, met dans la bouche du fou quelques paroles moqueuses à l'adresse du héros national. Il était réservé à notre époque de retrouver la signification véritable de la légende de Merlin, ce qu'ont fait MM. Hersart de La Villemarqué dans ses *Chants populaires de la Bretagne*, H. Martin dans divers chapitres de son *Histoire de France*, et Edgar Quinet dans *Merlin l'Enchanteur* (1860, 2 vol. in-18).

Merlin (VII^e DS), chronique latine de Geoffroy de Monmouth (1130-1150). En passant de la Grande-Bretagne dans l'Armorique, la légende de Merlin a subi diverses modifications. D'abord écrite en brythnek au x^e siècle, puis rédigée en kymnek, elle fut amplifiée en langue latine par Geoffroy de Monmouth, qui lui a procuré une renommée toute européenne. Fidèles à leur amour-propre national, les Armoricains firent descendre Ambrosius Aurelianus, le prince auprès duquel Merlin remplissait les fonctions de barde, de Konan Menadek, prétendu fondateur de la monarchie bretonne en Armorique. C'est à ses côtés que l'enchanteur combat Morgiern, l'usurpateur et l'assassin. Le morceau le plus caractéristique de cette chronique est celui où le roi vainqueur, voulant élever un monument funéraire aux Bretons morts dans les combats, consulte Merlin.

Le devin enthousiasmé dit au roi: « Il y a en Irlande, au sommet d'une haute montagne, des pierres d'une prodigieuse grandeur, rangées en cercle et formant comme une ronde, appelées pour cela la danse des Géants. Aucun des hommes de notre âge ne connaît leur histoire; aucune force humaine ne les a mises debout; seule, la puissance de l'esprit a pu les élever. Or, voici ce que je vous propose: envoyez-les chercher et dressons-les ici dans le même ordre où elles sont là. Nul monument plus convenable ne pouvait être bâti en l'honneur de nos guerriers, nul ne durera plus longtemps. » On reconnaît, sous cette allégorie, les efforts que fit Merlin après l'expulsion des étrangers pour unir par une alliance durable les diverses branches de la famille bretonne. L'entreprise offrit des difficultés presque insurmontables; les pierres gigantesques, rangées en quatre énormes cercles, restaient inébranlables; alors Merlin se mit à exhorter en ces termes les travailleurs: « A l'ouvrage, enfants, rassemblez toutes vos forces, unissez tous vos bras, attaquez vaillamment ces rochers et voyons si la force vaut mieux que l'intelligence ou si l'intelligence vaut mieux que la force. » A ces mots, soulevaient les immenses blocs de granit sans effort, il les fit transporter à bord des navires et de là dans la plaine de l'Armorique, où elles furent rangées dans le même ordre qu'en Irlande. On peut rapprocher cette scène tout allégorique de la magnifique page dans laquelle H. de la Borderie a fait associer tous les peuples autour de la Table ronde, où l'enchanteur Merlin leur distribue le vin de la concorde et de la fraternité.

La chronique de Geoffroy de Monmouth se termine par les fameuses prophéties de Merlin, qu'il puise sans doute aux mêmes sources. Parmi ces prophéties, concernant le roi Arthur, il en est une que bien des rois anglais, après la conquête normande, prétendirent réaliser: « Le sanglier cornouaillais viendra au secours des Bretons; sous ses pieds il pressera la gorge de l'étranger; les fies de l'Océan lui seront soumises; les pays francs lui obéiront; il fera trembler Rome elle-même; les peuples l'admireront; le récit de ses exploits donnera du pain aux bardes; sa vie aura une fin douteuse. »

Merlin le Caledonien (VII^e DS), poème anonyme latin du xiii^e siècle (édité par M. Francisque Michel, 1853, in-18). Ce poème a une couleur locale et une énergie toutes particulières. La partie surnaturelle et magique de la vie de Merlin y est développée. On y retrouve, en assez beaux vers, cette légende de la *Danse des Géants*, transportée par Merlin et symbolisant l'union des Galis et des Kymris; mais tout naturellement, c'est d'Irlande en Grande-Bretagne, dans la plaine de Salisbury, que les énormes blocs basaltiques sont transportés par ses enchantements. « L'étonnant entretien de Merlin et de Taliésin, dit H. Martin, entretien où les deux devins conversent sur les mondes, sur la création, sur les divers ordres de créatures, est comme un écho de l'antiquité druidique; toutefois, l'écho paraît infidèle sur bien des points. Les deux devins montrent une connaissance assez précise de la forme de la terre, ronde et divisée en cinq zones, un torrid, deux tempérés et deux glaciales, et de la manière dont l'air atmosphérique transmet le son et la lumière. » Ces connaissances sont curieuses à remarquer dans un vieux poème, écho de traditions encore plus anciennes. « La chan-

teat ensemble les éléments, l'origine des vents, des nuages, de la pluie; les trois ciels, le ciel supérieur, le ciel intermédiaire et le ciel inférieur. Ils chantent la mer et ses trois couches d'eau de température différente. Ils chantent les fies, les fleuves, les poissons et tout ce que l'air et la mer offrent de singulier. Ils pleurent ensemble les malheurs de leur patrie. Que d'infortunes, dit Merlin, que de changements funestes! que de dissensions civiles! que d'émigrations! que de triomphes des Saxons! Ils nous opprimeront longtemps! Taliésin lui répond: — Il faudrait faire savoir nos malheurs à Arthur. S'il est guéri, il s'empressera de s'embarquer, il reviendra vers nous, il repoussera nos ennemis avec sa vigueur ordinaire, et rétablira parmi nous la paix qui régnait autrefois. — Le moment n'est pas venu, dit Merlin; il faudra que les étrangers dominent notre pays pendant bien des années encore. Dieu a condamné les Bretons à perdre pour un temps l'empire. Ils ne recouvreront leur puissance que le jour où trois de nos chefs, reprenant les armes, soumettront définitivement les Saxons; le jour où viendront d'Armorique un puissant Koman et un Kadwadalair, en compagnie de notre vénéral roi cambrien, qui tous trois uniront par une ferme alliance les Bretons d'Écosse, les Gallois, ceux d'Armorique et de Cornouailles, et rendront à la nation le dôme perdu; alors l'ennemi disparaîtra; le temps des vieux Bretons recommencera; nos chefs soumettront de nouveau les rois des contrées lointaines et, par de glorieux combats, ils leur enlèveront leurs couronnes. « L'amour de Merlin pour la solitude et pour l'apure nature des régions du Nord s'exhale puissamment de cette légende. Le barde répond à ceux qui viennent le supplier de revenir pour habiter au milieu d'eux: « O jeunes chefs, je suis bien vieux; c'est à peine si, comme mon vieux loup, je puis franchir la limite de ces champs. Il y a dans cette forêt un chêne séculaire à qui la sève manque et qui pourrit déjà. J'ai vu le gland dont il est sorti tomber du bec d'un pivert perché sur la branche d'un arbre; je l'ai vu pousser peu à peu, je me suis vu grandir avec lui. Des ce temps-là, j'étais honoré des Bretons. Vous le voyez donc, bien, je suis trop vieux pour commencer à régner. Rien ne pourrait m'arracher à ma forêt. Toujours elle me plaît et je l'aime; c'est ici que je veux finir mes jours, nourri de fruits et de légumes, et purifiant pieusement ma chair. »

Merlin (LE ROMAN DE), chanson de geste du xiii^e siècle, d'Elie et Robert de Borron (1498, 3 vol. in-fol.). Les trouvères français, en s'emparant de la légende de Merlin, ont complètement dépouillé le personnage de son caractère épique et national, pour en faire un chevalier courtois, aux mœurs élégantes, « au doux et beau parler, » mais doué aussi « au plus haut point d'intelligence et de science, » qui nous rencontrons si souvent dans nos vieux auteurs. Elie et Robert de Borron ont réuni et amplifié, dans leur poème, les diverses traditions bretonnes sur Merlin. Ils racontent l'enfance de l'enchanteur et ses campagnes à la suite du roi Arthur, qu'on voit pourfendre les géants devant le crâne jusqu'à la selle de leurs chevaux. Dans toutes les aventures du vieux roi caledonien, Merlin intervient pour le sauver des dangers et lui faciliter la victoire. Il lui fait instituer la Table ronde et fonder ainsi la chevalerie. Ce grand rôle joué, il se retire au fond des bois. Les trouvères français ont surtout donné de l'importance à l'épisode de Viviane, qui n'apparaît dans les compositions antérieures qu'à peine, et qu'ils ont développée et qu'ils en ont dégaissi, conformément au goût français, pour faire de Viviane une femme ravissante et malicieuse. Déjà, dans le poème latin, *Vita Merlini Caledoniensis*, dont nous parlons plus haut, le sens symbolique est fort altéré; il est ici tout à fait perdu. Merlin, cheminant dans la forêt de Broceliande et s'étant transformé, par la toute-puissance de son art, en écuyer pour jouir du printemps et se réjouir comme l'année, rencontre au bord d'une claire fontaine une merveilleuse beauté, fille d'une fée du voisinage. C'est Viviane. Elle avait été douée, le jour de sa naissance, de trois vertus si grandes, qu'elle devait être aimée de l'homme le plus sage du monde, faire faire à cet homme toutes ses volontés, sans qu'il ne pût jamais le forcer à consentir, aux siennes, d'apprendre de lui toutes les choses qu'elle voudrait savoir. L'enchanteur est séduit par elle et lui apprend tous ses secrets; si bien qu'un beau jour, comme elle l'aime et qu'elle a peur d'être quittée, elle profite de son sommeil pour faire autour d'un buisson d'arbustes les neuf enchantements que son amant lui a enseignés; et Merlin est son prisonnier d'amour pour la vie. Elle l'enferme ensuite dans la maison de verre, transformation bizarre du vieux mythe druidique auquel la riante imagination des trouvères ne comprenait rien et qu'ils ont cru pourtant devoir respecter. Un chevalier errant, Gauvain, passant par là à Broceliande, entend la voix de Merlin sorti de la prison magique et vient raconter à Arthur ce fait surprenant. Ils ont ainsi défigurée toute la vie symbolique de Merlin pour lui donner l'aspect chevaleresque et sentimental qui convenait au goût de leur époque. Leur œuvre n'en est pas moins

curieuse; elle est écrite en un français remarquable par sa clarté et sa simplicité.

Merlin, poème dramatique allemand, de Karl Immermann (1831). L'auteur, romantique effréné, a voulu pousser encore plus loin que tous les chroniqueurs le fantastique de la légende. Pour faire de Merlin un être à part, ceux-ci le font naître, soit d'une vestale et d'un sylphe, d'une divinité druidique, soit d'une religieuse et de Satan, comme dans les poèmes français. Immermann a imaginé de lui donner pour père Satan et pour mère la Vierge Marie; il est destiné par son père à ruiner sur la terre l'œuvre de la Rédemption, et par sa mère à la faire prévaloir. Le poète a développé cette donnée avec une grande vigueur et une richesse étonnante d'imagination. De brillants épisodes et des pensées grandioses éclatent au milieu des nuages du romantisme germanique. La partie symbolique de l'œuvre est fort remarquable et n'a été dépassée que par M. Edgar Quinet.

Merlin l'Enchanté, par M. Edgar Quinet (1860, 2 vol., in-18). L'éminent historien philosophe ne s'est pas borné à rééditer la vieille légende et à l'interpréter purement et simplement; il en a construit une autre, dans laquelle, s'appuyant de toutes les données anciennes qui concordaient avec ses propres idées, il a essayé avec un grand talent de tirer de Merlin et de ses aventures de nouveaux symboles. Il lui a paru que la légende de Merlin exprimait sous une forme concrète toutes les qualités éparses du génie français et expliquait toutes les vicissitudes de notre histoire nationale. « La composition de cet essai, dit M. Emile Montégut, est à la fois ingénieuse et hardie. Cette histoire poétique réunit les caractères du visible et de l'invisible: elle se passe à la fois dans le temps et en dehors du temps; il semble qu'elle nous soit connue, et cependant nous ne l'avons vue écrite nulle part. Nos souvenirs historiques nous permettent de suivre facilement l'enchaînement de ses péripéties, nous pourrions fixer avec précision les dates de chacune d'elles, et cependant les chroniques ne nous ont parlé d'aucune des aventures qu'elle raconte. Merlin est conçu, pendant une nuit d'orage, par une religieuse que l'esprit du mal vient tenter dans un songe extatique; aussi restera-t-il, pendant toute sa vie, fidèle à cette double origine, singulière combinaison entre l'amour divin et l'impureté satanique. Jamais homme ne dénotera une telle préoccupation des choses idéales, et en même temps ne combatra, dans son histoire, autant de pages infernales: croisades, chevalerie, piété charmante, concorde et tolérance, fraternité universelle, règne de la justice, voilà les mélodies idéales et sublimes que chante l'âme de sa mère; fureurs féroces, inconstances et impatiences diaboliques, scepticisme destructeur, impiété ivre de blasphèmes à faire frémir, soudainement criminelles d'une main prompte au meurtre, dragonnades, massacres de Septembriseurs, règne de la Terreur, voilà les mélodies infâmes, souvenirs de la messe du sabbat, que chante l'âme de son père. Et cependant la discordance sera moins forte qu'on ne le croirait, car Merlin sera bon et juste même dans ses plus mauvais moments; son cœur désavouera le mal qu'il fera au lieu de chercher à le justifier. » Il justifiera ce mot de Chamfort: « Le Français est le seul être dont l'esprit puisse être corrompu sans que le cœur soit atteint. »

Pour cultiver ses heureuses dispositions, on le confie au vieux Taliesin, barde vieillissant, qui lui enseigne les 25.000 vers des *Triades*. Cette éducation lui a inspiré le goût de la poésie didactique et sentencieuse. Merlin profite si bien des leçons de Taliesin (le génie celte) et de celles de sa sainte mère (l'Eglise), qu'il sent son cœur se gonfler d'orgueil, et, se croyant déjà enchanteur, essaye de parler en maître à la nature. Vaine tentative jusqu'au jour où il rencontre Viviane, qui lui apporte avec elle l'amour, père des enchantements. Il aime Viviane et en est aimé: c'est l'union de la nature et du génie qui, séparés, restent stériles, réunis, deviennent féconds et productifs.

Tel est le fond du premier livre, remarquable par un heureux mélange de force et de grâce. Les livres suivants sont consacrés à l'adolescence de Merlin et à son voyage dans les limbes. Le fait moral que voulait symboliser M. Quinet était difficile à exprimer poétiquement; mais l'allégorie qu'il a employée est saisissante. L'amour a donné à Merlin le pouvoir des enchantements, et le premier usage qu'il fait de sa puissance, c'est de créer et d'embellir le théâtre de ses destinées futures. Un caprice de Viviane lui fait faire choix d'un pauvre village de pêcheurs appelé Lutece, et c'est ainsi que s'élève Paris. Cet enchantement opère et les éléments de la chevalerie de la Table ronde étant créés, Merlin va chercher son père à travers les limbes. Ce voyage symbolise l'histoire encore repue sur ellénième et dont le temps déroulera successivement tous les épisodes. Ce qui produit quelque confusion, c'est que Merlin personnel tour à tour le génie français et le génie humain. Heureusement qu'un noué très-solide relie toutes les parties du livre, les amours de Viviane et de Merlin. Un moment, ils se quittent par caprice et Merlin va courir le monde. La Providence lui envoie un compa-

gnon, *Jacques Bonhomme*, auquel il dit sa bonne aventure et qu'il s'attache, le trouvant alerte, naïf et docile, pourvu, toutefois, qu'on le traitât avec douceur. Ils se mettent tous deux en route et rencontrent chemin faisant un ermite bavard, un chapelain d'une main, une rapière de l'autre, qui s'est amusé à transcrire les souvenirs confus des événements qu'il a vus ou racontés. C'est l'archevêque Turpin, le génie des légendes. Tous trois voyagent de compagnie; mais Merlin ne jouit pas de bonheur, et ses amis ne lui sont pas plus fidèles que sa maîtresse. Turpin l'abandonne en Italie et Jacques Bonhomme, badeau de sa nature, l'oublie devant un théâtre de fanfambules. Merlin continue ses voyages à travers mille épreuves. A Rome, il est condamné à mort comme sorcier et n'échappe qu'à grand-peine. Nous ne l'accompagnerons pas dans toutes ses pérégrinations; nous nous contenterons de signaler son voyage en Grèce; cette partie du livre est éloquent, gravement ironique. Il y a la tentation, les plus belles de l'ouvrage. Mais Merlin ne pouvait oublier Viviane. En vain avait-il noué d'autres chaînes, nulle beauté n'avait su le retenir; aussi se décide-t-il à retourner auprès de son seul amour. Ce retour de Merlin, chargé d'une expérience acquise en tous lieux, porte dans l'histoire le nom glorieux de Renaissance. Les deux amants restent froids pourtant. Tous les complices des anciens enchantements, faunes, sylphes et fées ont disparu. Viviane ne peut lui offrir qu'une amitié raisonnable en place de cet amour divin qu'il avait rêvé. Tous deux s'enferment dans un sépulcre, d'où Merlin lance ses prophéties à travers le monde, tandis que Viviane devient mère au sein de la mort. Merlin dans le sépulcre, son hymen avec Viviane dans la mort sont le symbole ingénieux et vrai de l'histoire du génie humain pendant les deux derniers siècles. Les espérances de la Renaissance l'ayant trompé, Merlin s'endort découragé, gardant encore dans sa nuit assez de souvenirs de la nature pour enchanter et peupler ses rêves, pour vaincre la mort. Toute cette partie du livre, écrite d'une seule haleine, est remarquable par la puissance et l'unité du style. Pour faire prophétiser et rêver Merlin, M. Quinet n'a pas à forcer le ton de sa voix, et l'éloquence un peu apocalyptique qui lui est familière est ici bien à sa place. *Merlin l'Enchanté* est une des conceptions les plus audacieuses que l'imagination puisse rêver.

MERLIN (Jacques), théologien français, né à Saint-Victorien (Limousin), mort à Paris en 1541. Successivement théologal de la cathédrale de Limoges, curé de Montmartre, chanoine, puis grand pénitencier de Notre-Dame de Paris (1525), grand vicaire de l'évêque de cette ville, curé de la Madeleine, Merlin fut en 1525 un des trois députés nommés à l'Hôtel de ville pour délibérer avec la reine régente sur les moyens de délivrer le roi prisonnier à Madrid, se vit incarcéré en 1527, par ordre de François I^{er}, pour avoir prêché contre les courtisans soupçonnés de favoriser les doctrines de la Réforme, recouvra la liberté en 1529, et fut pendant quelque temps exilé à Nantes. Merlin a publié une *Apologie d'Origène* (1511); la première *Collection de tous les conciles* qui ait été éditée (Paris, 1524, in-fol.); *Six homélies en français* (Paris, 1538), et il a donné des éditions des *Œuvres de Richard de Saint-Victor* (Paris, 1518); de *Pierre de Blois* (Paris, 1519), etc.

MERLIN (Jean-Raymond), théologien protestant français, né à Romans (Dauphiné) au commencement du XVI^e siècle, mort à Genève en 1578. Forcé par des motifs religieux de quitter la France, il se retira à Lausanne, où il fut nommé professeur d'hébreu en 1537. En 1558, il fut nommé pasteur à Penev, près de Genève, et ensuite à Genève même. Envoyé en France, à la requête de Coligny, qui avait demandé un « homme propre à édifier en cour, » Merlin fit de nombreux prosélytes dans la ville du Mans, assista au colloque de Poissy et retourna à Genève en 1564. A la suite de démêlés qu'il eut avec le conseil genevois, il fut déposé et revint dans le Dauphiné. La Saint-Barthélemy l'en chassa et il repartit pour la Suisse, où il mourut. On a de lui : une traduction française des *Commentaires d'Ésope* de Job et Daniel (Genève, 1561, in-8°); *Exposition des dix commandements de la loi de Dieu* (Genève, 1561, in-8°; Lausanne, 1562, in-8°); *Catéchisme extrait de celui de Genève, pour examiner ceux qu'on veut recevoir à la cène* (Limoges, sans date, in-8°).

MERLIN (Pierre), théologien protestant français, fils du précédent, né vers 1533, mort à Vitry en 1603. Il étudia la théologie à Genève, sous Théodore de Bèze, et fut donné pour chapelain à Condé, selon de Thou, à Coligny, selon d'Aubigné, et que les auteurs de la *France protestante* croient mieux instruit. Après son séjour à Genève, il vint en France et fut pasteur de La Rochelle, d'où il partit, en 1571, avec Coligny, qu'il suivit à Paris et qu'il consolait pendant l'opération cruelle qu'Ambrósio paré lui fit subir. Au premier bruit du tocsin de la Saint-Barthélemy, Pierre Merlin accourut auprès de l'amiral, décidé à partager son sort; mais Coligny lui ayant ordonné de fuir, il tenta de s'échapper par les toits avec Teliigny. Voici comment d'Aubigné ra-

conte ce qui se passa alors : « Ne pouvant le suivre (Teliigny) à cause de sa faiblesse et mauvais saut, il se laissa choir dans un grenier à vin, entre le tas et la muraille, se trouva la tête cachée de ce qu'il avait fait tomber sur lui, et fut ainsi trois jours et demi où il fut mort de faim sans une poule qui lui vint pondre trois œufs en la main. » MM. Haag appellent que c'est à cette merveilleuse aventure que le même écrivain fait allusion dans ses *Tragiques*. »

Voici, de peur d'Achas, un poète caché En un lieu hors d'accès, en vain trois jours cherché. Une poule le trouve et sans faillir prend cure De pondre dans sa main trois jours sa nourriture.

Sorti de sa cachette, Merlin trouva un refuge dans l'hôtel de René de France, qui l'emmena à Montargis. De là, il gagna Genève, au mois de juin 1573. Revenu en France, quelques années après, il aida le comte de Laval à réorganiser les Églises de la Bretagne, et préside, en 1583, le synode national de Vitry. Lorsque Henri III promulgua le culte réformé, il se réfugia dans l'île de Guernesey, d'où il revint en 1590. C'était un homme d'un grand mérite, doux, charitable, modéré. Les catholiques eux-mêmes rendirent hommage à son équité. On a de lui : *Sermons sur le livre d'Esther* (Genève, 1594, in-8°); *Job, commentarius illustratus, methodo analytica* (Genève, 1599, in-8°); *Saintes prières recueillies de plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau Testament pour l'instruction et consolation de tous les chrétiens* (Genève, 1609, in-18; Cologne, 1615, in-12; Genève, 1617, in-16); *Discours théologiques de la tranquillité et du repos de l'âme*. Pierre Merlin a laissé aussi quelques *Lettres* adressées à Scaliger.

MERLIN (Jacques), théologien protestant, fils du précédent, né à Alençon en 1566, mort vers 1620. Il reçut sa première instruction dans la maison paternelle, puis fit successivement ses études à Genève, à Berne et à Zurich. Appelé, en 1589, comme ministre à La Rochelle, il desservit cette Église pendant trente ans avec la réputation d'un excellent orateur. « Son éloquence forte et vigoureuse était relevée par un organe sonore et par une action pleine à la fois de dignité et de mouvement. Ses talents, la pureté et la simplicité de ses mœurs, le lustre que son propre mérite empruntait aux nombreux services de son aïeul et de son père, suffisaient pour expliquer la considération dont il jouit. » (*France protestante*.) On ignore la date de sa mort. On a publié un journal exact et fidèle de sa vie sous ce titre : *Diare ou Journal du ministre Merlin* (Genève, 1855, in-8°). Il y a aussi de lui un recueil chronologique des événements qui se passèrent sous ses yeux à La Rochelle, recueil estimé du savant Arrière.

MERLIN (Charles), controversiste et jésuite français, né à Amiens en 1678, mort à Paris en 1747. Ce lettré fut l'un des rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* et se voua à la polémique religieuse, dans l'esprit de son ordre, cela va sans dire. On a de lui : *Réutation des critiques de M. Bayle sur saint Augustin* (Paris, 1732, in-4°); *Véritable clef des ouvrages de saint Augustin* (Paris, 1732, in-4°); *Examen exact et détaillé du fait d'Honorius* (Paris, 1738, in-12); *Traité historique et dogmatique sur les paroles ou les formes des sacrements de l'Eglise* (Paris, 1745, in-12), réimprimé en 1840 par l'abbé Migne dans le tome XXI du *Cours complet de théologie*. Ce jésuite s'est presque toujours attaqué à Bayle dans les *Mémoires de Trévoux*, lutte d'un pygmée contre un géant. On parlait toujours de l'auteur du *Dictionnaire*; il y a longtemps qu'on a oublié Merlin et ses petites controverses jésuitiques.

MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine, comte), célèbre juriconsulte et homme d'État français, né à Arleux (Nord) en 1764, mort à Paris en 1838. Il était fils d'un cultivateur qui, possesseur d'une certaine fortune, lui fit faire ses études au collège de Douai. Lorsqu'il eut terminé ses classes, le jeune Merlin suivit des cours de droit et se fit recevoir avocat au parlement de la ville où il avait été élevé. Joignant à une rare intelligence une ardeur infatigable pour le travail, il acquit rapidement de profondes connaissances juridiques, devint le premier avocat de Douai et prit une part considérable à la rédaction du vaste *Répertoire de jurisprudence* que publiait Guyot. Grâce à sa réputation de savant juriste et d'excellent avocat, Merlin se vit bientôt à la tête d'une nombreuse et riche clientèle; Beaumarchais et le président Dupaty, notamment, le choisirent pour leur défenseur dans deux procès célèbres. En 1782, il acheta la charge de secrétaire du roi, et, en 1789, le duc d'Orléans l'appela à faire partie de son conseil d'État. La Révolution de 1789 vint placer Merlin sur un plus vaste théâtre et l'appela à jouer un rôle considérable dans la réorganisation de la société française. Nommé par le bailliage de Douai député aux états généraux, il se prononça pour toutes les grandes et généreuses mesures qui avaient pour objet de détruire les odieux abus du régime monarchique et les derniers vestiges de la féodalité. Manquant de la faculté de l'improvisation, il parut rarement à la tribune; mais il fut, par son savoir, d'une grande utilité dans les co-

mités de constitution et d'aliénation des biens nationaux, et il se fit particulièrement remarquer par son beau rapport du 3 février 1790, ayant pour objet de régler les conséquences du fameux décret du 4 avril 1789, qui avait renversé tous les privilèges féodaux. Après avoir présenté le projet de loi sur la chasse, Merlin fit un rapport non moins remarquable sur la loi des successions *ab intestat* inspiré par les idées de justice qui venaient enfin de triompher avec la Révolution. Il fit admettre l'égalité dans les partages, l'abolition de l'odieux droit d'aînesse, la suppression de la distinction entre les biens paternels et les biens maternels, etc.; en outre, il obtint la suppression des privilèges connus sous le nom de droits de bourgeoisie et d'habitation, de retrait lignager, etc., et il contribua puissamment, par son tact, par son esprit pratique, par son savoir, à affermir la révolution qui venait de s'accomplir dans l'ordre politique, en assurant d'une façon indestructible les libertés civiles. Enfin, non content de ces travaux, il s'attachait à populariser le droit nouveau et ses bienfaits dans des articles insérés dans un recueil périodique.

Tres-moderé par tempérament, Merlin, bien que partisan de toutes les réformes utiles, fut loin d'être hostile à la royauté, tant qu'il siègea à l'Assemblée constituante. Il crut à la possibilité de transformer la monarchie, de la rendre inoffensive et possible en la formant à se mouvoir dans les règles fixes d'une constitution. Aussi se prononça-t-il, après la fuite du roi à Varennes, contre les propositions de déchéance qui furent alors présentées, et, vers la même époque, il combattit comme funeste la motion faite par Robespierre de déclarer les membres de la Constituante inéligibles à la Législative.

A l'expiration de son mandat, Merlin fut élu en même temps président d'un des tribunaux de Paris et du tribunal criminel de Douai. Il opta pour cette dernière ville, et il remplissait ces fonctions judiciaires lorsque les électeurs du Nord l'envoyèrent siéger à la Convention (septembre 1792). Lorsqu'il arriva à Paris, l'Assemblée avait voté la déchéance de la monarchie et proclamé la république. Désabusé sur le compte du roi, dont la duplicité était notoire et qui avait appelé secrètement l'étranger sur notre sol, voyant, en outre, que le triomphe du parti royaliste aurait pour objet d'anéantir les précieuses conquêtes de la Révolution, Merlin n'hésita plus à faire acte d'adhésion complète aux institutions nouvelles, et, à partir de ce moment jusqu'à l'Empire, il les défendit avec un zèle, avec une ardeur qu'on ne saurait trop louer. Lors du procès du roi, Merlin vota nettement pour la mort. Ce vote lui attira de vives inimitiés et on essaya de le perdre, lors de la découverte des papiers enfermés par Louis XVI dans l'armoire de fer, en prétendant que certaines lettres prouvaient qu'il s'était vendu à la cour. Mais Merlin n'eut aucune peine à démontrer que si on lui avait fait des propositions pour le corrompre, il avait su les repousser. Des missions près de l'armée du Nord (janvier-avril 1793), puis en Vendée (avril-août) le tirent éloigné de la Convention lors de l'organisation du tribunal révolutionnaire et des événements du 31 mai. Il protesta contre les faits accomplis dans cette journée, ce qui le rendit quelque peu suspect, puis, de retour à Paris, il fut attaché au comité de législation et chargé de préparer une loi d'ensemble contre les suspects. Le projet de loi présenté par lui au nom du comité parut manquer de vigueur, et il dut en rédiger un second, qui fut voté le 17 septembre 1793. En cette circonstance, Merlin fit acte de faiblesse, car il présenta, comme rapporteur de la commission, un projet de loi déplorable et absolument contraire à sa manière de voir.

Tres-opposé au système d'inflexible rigueur adopté sous l'empire de circonstances inouïes, Merlin fit partie des membres de la Convention qui entreprirent d'y mettre un terme en coopérant aux événements du 9 thermidor. Sept jours plus tard, il était nommé président de la Convention. Il proposa alors de dissoudre la municipalité de Paris, de réorganiser le tribunal révolutionnaire, et il s'attacha à faire entrer la Révolution dans la voie de la modération. Devenu, le 18 fructidor, membre du comité de Salut public, il contribua à faire fermer le club des Jacobins, à rappeler à l'Assemblée les girondins proscrits après le 31 mai, et fit rapporter les décrets de mise hors la loi contre Lanjuinais, Hardy, etc. A la même époque, chargé au comité de Salut public du département des affaires étrangères, Merlin entama des négociations avec l'Espagne, la Prusse, et les Pays-Bas, et amena la conclusion du traité de Bâle, au sujet duquel il fit à la Convention, le 14 frimaire an III, un rapport excessivement remarquable. Ensuite il fit décréter par l'Assemblée la réunion à la France de la Belgique, de la principauté de Bouillon et du pays de Liège. Lorsque éclata l'insurrection du 13 vendémiaire, Merlin fit partie du comité chargé par la Convention de sauver la République, et il appela Barrère au commandement des troupes. Enfin, Merlin donna une nouvelle preuve de ses hautes capacités en rédigeant le *Code des délits et des peines*, en 646 articles, qui fut voté le 3 brumaire an IV. Dans ce monument législatif, Merlin s'était

inspirés des idées philosophiques les plus élevées et les plus larges, avait apporté l'ordre dans notre législation criminelle et l'avait mise en harmonie avec les institutions nouvelles. Ce code resta en vigueur jusqu'en 1811, époque où il fut remplacé par le code pénal, voté sous l'inspiration du despote qui tenait alors la France asservie, et qui s'assimila la plus grande partie du travail de Merlin, en en élaguant toutefois ce qu'il avait de libéral, d'humain et d'élevé.

Lorsque la Convention disparut, Merlin fut appelé par environ quarante-assemblées électORALES à faire partie du conseil des Anciens. Presque aussitôt après, le Directoire le nomma ministre de la justice, et il remplit ces fonctions du 10 août 1795 au 5 septembre 1797, époque du coup d'Etat du 18 fructidor. Il remplaça alors Barthélemy comme membre du Directoire dans des circonstances fort difficiles. Il se vit en butte aux attaques les plus passionnées de la part du parti de la réaction, n'exerça qu'une influence très-médiocre dans le gouvernement, obtint des adoucissements à la loi qui frappait les déportés du 18 fructidor et donna sa démission le 30 prairial an VIII. Il vivait dans la retraite, lorsque l'ambitieux Bonaparte accomplit l'attentat du 18 brumaire. Merlin n'y fut en rien mêlé; mais il n'eut pas le courage de protester, et accepta quelques mois plus tard les fonctions de substitut du commissaire du gouvernement près la cour de cassation, qu'il échangea en 1801 contre celles de procureur général à la même cour.

Dans cette position, Merlin se mit au premier rang de la magistrature française et rendit éminents services. Pendant les treize années qu'il passa à la tête du parquet de la cour suprême, il contribua puissamment à établir l'unité dans la jurisprudence, et ses réquisitoires sont restés des modèles de clarté et de profond savoir, de puissante logique et de sens droit. Malgré ses qualités éminentes, qui l'ont fait appeler par Toullier le *Prince des jurisconsultes*, il ne fit point partie des rédacteurs des codes qu'il avait tant contribué à préparer. Toutefois Bonaparte, frappé de l'élevation de son talent, le nomma successivement conseiller d'Etat, comme membre du comité pour les affaires contentieuses de la couronne et grand officier de la Légion d'honneur.

La première Restauration, Merlin cessa de faire partie du conseil d'Etat et fut révoqué de ses fonctions de procureur général (15 février 1815). Pendant les Cent-Jours, il reprit son poste à la cour suprême, reçut le titre de ministre d'Etat et fit partie de la Chambre des représentants. Le retour des Bourbons et l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui proscrivait les régicides, forcèrent Merlin à quitter la France. Il se rendit alors en Belgique, d'où il fut expulsé par le roi des Pays-Bas (15 février 1816); il s'embarqua alors pour les Etats-Unis. Mais le vaisseau qu'il montait, assailli par une horrible tempête, fut rejeté sur les côtes de la Hollande, où il s'échoua. Par bonheur, les passagers parvinrent à s'échapper sur une chaloupe, et Merlin, forcé malgré lui de débarquer à Flessingue, dut à cette circonstance d'obtenir du roi des Pays-Bas l'autorisation de continuer à habiter le pays. Il résida sous un nom d'emprunt à Harlem, à Amsterdam, puis s'établit à Bruxelles où il reprit son nom. Pendant son exil, il reprit avec ardeur ses travaux de jurisconsulte. Devenu propriétaire unique du *Repertoire de jurisprudence* auquel il avait collaboré avant la Révolution, Merlin lui avait fait subir sous l'Empire une refonte générale pour le mettre en harmonie avec la législation nouvelle, avait accompli seul cet immense travail et en avait publié quatre éditions. Pendant son séjour à Bruxelles, il prépara une cinquième édition qui parut à Paris en 1827 et 1828, en 18 volumes in-4° et qui fut réimprimée à Bruxelles, de 1827 à 1830, en 36 volumes in-8°. A la même époque, il refondit son *Hecueil alphabétique des questions de droit* qui se présentent le plus fréquemment dans les tribunaux, de la première édition avait paru à Paris (1810, 13 vol. in-4°). Il porta cet ouvrage à 16 volumes in-8°, dans la cinquième édition qu'il fit paraître à Bruxelles de 1827 à 1830. Pour donner une idée de l'estime dont jouissaient ces deux ouvrages, « célèbres dans toute l'Europe », dit Dupin aîné, il nous suffira de dire que plus de 20,000 exemplaires s'écoulaient rapidement, bien qu'on eût interdit de citer le nom de leur auteur devant les tribunaux.

Après la révolution de Juillet 1830, Merlin quitta Bruxelles et put enfin revenir à Paris. Quelque temps après, il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques et termina paisiblement sa vie.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on doit à Merlin : *Traité des droits, fonctions, franchises, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité* (Paris, 1786-1788, 4 vol.), avec Guyot; *Rapport et projet de code des délits et des peines* (Paris, an IV, in-8°). Enfin, il a collaboré au *Dictionnaire des jugements du tribunal de cassation*, à la *Jurisprudence du dix-neuvième siècle* et à l'*Encyclopédie moderne* de Courcier.

MERLIN (Antoine-François-Eugène, comte), général français, fils de Merlin de Douai, né à Douai en 1778, mort en 1854. Engagé volontaire à quinze ans, il se signala par son

courage en Vendée, à l'armée du Rhin, suivit, en qualité d'aide de camp, Bonaparte en Egypte (1798), reçut le grade de capitaine après l'expédition de Syrie, revint avec le général en chef en France, assista à la bataille de Marengo, fit les campagnes d'Autriche (1805), de Prusse (1806), de Pologne (1807), prit part à l'expédition commandée par Bernadotte pour repousser les Anglais débarqués à Flessingue, et devint colonel de hussards en 1810. Envoyé à l'armée de Portugal en 1811, il passa ensuite en Espagne, se distingua à la bataille des Arapiles, fit prisonnier le général anglais Paget en 1812 et rejoignit, en 1813, l'armée d'Allemagne avec le grade de général de brigade. Merlin donna de nouvelles preuves de bravoure aux batailles de Leipzig et de Hanau, se trouva ensuite bloqué dans Mayence jusqu'en 1814 et fut mis en non-activité pendant la première Restauration. Au retour de Napoléon, il prit le fort de Vincennes, reçut la mission d'organiser une réserve de cavalerie à Paris, et se retira avec l'armée vers la Loire après la bataille de Waterloo. Son père ayant été frappé par la mesure qui condamnait à l'exil les régicides, il l'accompagna en Belgique, faillit périr avec lui pendant une tempête en voulant gagner l'Amérique, et revint à Paris en 1818. Deux ans plus tard, il fut cité des chefs de la conspiration dite du 19 août 1820, mais son acquittement fut prononcé. Après la révolution de 1830, Merlin reprit du service, fit la campagne d'Anvers, reçut le grade de lieutenant général (1832), siégea à la Chambre des députés, où il vota avec les conservateurs, de 1834 à 1837, et entra à la Chambre des pairs en 1839. Vers la fin de sa vie, il perdit entièrement la vue et vécut dans la retraite.

MERLIN DE THIONVILLE (Antoine-Christophe), conventionnel montagnard, né à Thionville le 13 septembre 1762, mort à Paris le 14 septembre 1833. Son père, d'une des anciennes familles municipales de la ville, était procureur et devint, lors de la Révolution, président du district. Merlin, une des physionomies les plus énergiques et les plus fières de la grande République, avait bien le tempérament à la fois militaire et civique des vaillantes populations de l'Est, et spécialement de la petite ville dont il a contribué à illustrer le nom. Aîné de trois frères, qui tous trois devinrent généraux, il reçut une éducation très-soignée, mais refusa d'entrer dans les ordres, comme le voulait son père, et s'enfuit même à Paris, où il remplit quelque temps l'emploi de professeur dans un pensionnat militaire. Menacé de la Bastille, pour quelques paroles trop hardies, il revint dans sa famille, se mit à l'étude du droit et se fit recevoir avocat au parlement de Metz. L'étude paternelle, qui possédait la clientèle d'un assez grand nombre d'abbayes et de seigneuries, lui fournissait non-seulement beaucoup d'occupation, mais les éléments d'une solide connaissance de la situation de la noblesse et du clergé. Les enseignements philosophiques du siècle, ajoutant leur influence à ce que lui révélait son expérience de tous les jours, il compta bientôt parmi les têtes les plus ardentes du parti novateur de sa petite cité, et à la veille des grands orages révolutionnaires, sans trop se soucier de sa robe, il agitait, il dirigeait la jeunesse bourgeoise, et soutint plus d'une fois de son épée l'honneur du tiers état contre des nobles et des officiers insolents. Orateur chaleureux, passionné pour la lutte, habile aux exercices du corps et à tous les genres d'escrime, il préludait ainsi à sa vie mi-partie militaire et mi-partie politique.

A cette époque, il se maria, dans des circonstances romanesques et touchantes, avec une jeune fille qui était devenue aveugle pendant leur fréquentation. Cette infortune, qui peut-être eût écarté bien des jeunes hommes, contribua au contraire à intéresser Merlin à la malheureuse qui en était victime. Cette union fut d'ailleurs constamment heureuse.

Lors de la Révolution, Merlin fut nommé officier de la garde nationale, membre de la municipalité, puis envoyé en députation à Paris pour solliciter l'armement de ses concitoyens. Il se revêtit peu enthousiaste encore des institutions nouvelles, et dut à sa popularité d'être élu à la presque unanimité député à l'Assemblée législative. Il avait alors vingt-huit ans, une santé de fer, un cœur ardent, des convictions passionnées, une énergie à défier l'univers, la haine du despotisme, de la superstition et de l'aristocratie, et devant lui les entraînantes perspectives de la Révolution et d'un monde nouveau; il n'en fallait pas tant pour le décider à se jeter à corps perdu dans le mouvement. Il prit place à l'extrême gauche et fit une guerre incessante aux prêtres réfractaires, à l'aristocratie et à la faction de la cour. Ce fut lui qui le premier demanda la déportation des prêtres rebelles. Il fut aussi des plus ardents à dénoncer les manœuvres factieuses des émigrés. Homme de la frontière, exactement instruit par ses amis de la Moselle, à chaque instant il donnait l'éveil et sonnait l'alarme, signalait les intrigues des royalistes et la formation, à nos portes, de leurs rassemblements armés; à force de persistance énergique, il parvint

enfin à faire décréter l'établissement d'un comité de surveillance (germe du comité de Salut public), mesure décisive qui armait la Révolution contre la royauté. Il fut désigné par l'Assemblée l'un des premiers pour en faire partie, et prit l'initiative d'une autre grande mesure, la confiscation des biens de ces émigrés qui s'armaient contre la patrie et amenaient toute l'Europe contre nous. Sa proposition, d'ailleurs, ne fut reprise et votée qu'après le 10 août 1793.

Infatigable dans sa lutte contre les ennemis de la Révolution, il fut un de ceux qui dénoncèrent le fameux *comité autrichien*. Le juge de paix Larivière ayant osé, pour ce fait, lancer contre lui un mandat d'amener, il le fit traduire à la barre et souleva ainsi dans l'Assemblée l'éclatante discussion sur le comité autrichien, qui fut comme le premier coup de tocsin du 10 août. Dans cette glorieuse journée, il prit une part vigoureuse à l'action, et sauva après le combat quelques malheureux Suisses, ainsi que le duc de Choiseul qui, l'épée à la main, essayait encore de lutter dans une des allées du jardin. Comme chez toutes les natures héroïques, la passion politique n'étouffait jamais en lui les sentiments d'humanité. C'est ainsi qu'au 20 juin précédent, lors de l'enlèvement des Tuileries, témoin du désespoir de la famille royale, des larmes avaient mouillé son austère visage. La reine s'en aperçut : « Vous pleurez, monsieur Merlin, lui dit-elle; n'est-ce pas qu'il est bien cruel de voir en un tel état un si bon roi ? — Madame, répondit l'inflexible républicain, je pleure sur les malheurs d'un père et d'une mère de famille; mais je n'ai pas de larmes pour les rois. »

A la fin d'août, Merlin fut nommé, avec Jean Debry et Legendre, l'un des commissaires de l'Assemblée législative pour activer les enrôlements volontaires dans les départements de Seine-et-Marne, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Il remplit sa mission avec autant d'activité que d'énergie. Le département de l'Aisne conserva de lui un si bon souvenir qu'il le nomma l'un de ses représentants à la Convention nationale. Il fut élu dans le département de la Moselle, où il prit place sur les bancs de la Montagne. Lors du procès de Louis XVI, il était en mission aux armées, mais on peut regarder comme indubitable que son vote eût été conforme à celui de ses amis. Le droit pour la nation de punir les trahisons royales était pour lui évident, depuis surtout qu'il envoyait aux frontières il en avait vu les terribles effets. Dès les premiers jours de janvier 1793, il écrivait à la Convention : « Nous sommes entourés de morts et de blessés; c'est au nom de Louis Capet qu'on égorge nos frères, et nous apprenons que Louis Capet vit encore ! »

Il avait été envoyé, dans le mois précédent, avec son collègue Rewbell, en mission à Mayence, qui depuis deux mois était tombée entre nos mains. Ce fut lui qui démontra que cette ville, par sa force et sa position, pouvait devenir le pivot des opérations les plus essentielles. Il voulut qu'on prit l'offensive et qu'on se portât en avant sur le territoire ennemi, en faisant converger toutes les opérations vers un point décisif. Mais ce plan hardi n'eut pas l'approbation des comités et du gouvernement, qui étaient surtout préoccupés de la nécessité de couvrir strictement les frontières de la République. C'était là l'opinion générale, et Merlin dut céder.

Mais l'ennemi, de son côté, sembla donner raison au vaillant conventionnel en tournant tous ses efforts contre Mayence, qui fut investie par des forces considérables. Pendant ce siège mémorable, Merlin fit preuve d'un vrai génie militaire. Il n'avait cessé de faire travailler avec activité aux ouvrages de défense, d'augmenter les approvisionnements, quoique entravé par l'incurie ou le mauvais vouloir de certains et ce fut lui qui, sur le conseil de guerre les parties faibles de l'enceinte, et qui conseilla d'y remédier par la construction d'un fort détaché qui devint en effet l'un des pivots du siège, et auquel la garnison reconnaissante donna le nom de Merlin.

Les deux commissaires, exerçant au nom de la Convention le pouvoir souverain, s'étaient partagé les attributions conformément à leurs aptitudes : Rewbell présidait à l'administration et Merlin à la guerre. Ce dernier, d'une intempérance sans égale, d'une beauté mâle et sévère, toujours debout dans la mêlée, dans les sorties, dans mille actions brillantes, en émulation d'héroïsme avec Kléber, pointant lui-même les canons avec une adresse dont les soldats étaient émerveillés, nous apparaît comme l'un des types accomplis de ces vaillants représentants qui se sont illustrés dans les guerres révolutionnaires. Quand son panache tricolore flottait au milieu de la fumée du combat, les soldats ennemis, frappés de crainte, se disaient entre eux : « Voici le diable de feu (*Teufel-Feuer*). » C'était le surnom qu'ils avaient donné à Merlin.

Nous n'avons pas à raconter ici ce que fut ce siège et ce bombardement. « Si l'on me prouve, disait plus tard Merlin à la Convention, qu'il y avait dans Mayence une place large comme mon chapeau ou un homme ait pu être en sûreté pendant une heure, je porterais volontiers ma tête sur l'échafaud. » De

son côté, Kléber écrivait : « Pendant six semaines, nous avons vécu sous une voûte de feu. »

Pressée par la famine, par le manque de munitions, par la perte successive des travaux de défense, menacée d'assaut, la place dut capituler (24 juillet 1793), mais à des conditions d'ailleurs honorables. La vaillante garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, s'engageant seulement à ne pas servir pendant un an contre la Prusse. La République utilisa le courage de ces terribles *Mayençais*, comme on les appelait, en les envoyant combattre les Vendéens.

Cependant, des bruits de trahison s'étaient répandus aussitôt après la reddition de la place, les généraux Kieher et Aubert-Dubayet avaient été un moment arrêtés. Mais Merlin, arrivant à la Convention, n'avait eu qu'un mot à dire pour faire rapporter cette mesure inique et pour faire décréter que la garnison de Mayence avait bien mérité de la patrie. Seulement, Custine et Beauharnais payèrent de leur tête la reddition de la place, qu'ils auraient pu et qu'ils auraient dû secourir avec l'armée de Rhin-et-Moselle.

Toutefois, les ennemis de Merlin osèrent insinuer qu'il avait vendu la place au roi de Prusse. Cette inepte calomnie ne rencontra d'ailleurs que peu d'écho. Mais dans les papiers de Robespierre, on trouva cette phrase : « Merlin, fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix. »

Cette simple phrase, d'un homme connu pour son esprit soupçonneux et si crédule dans ses haines, a suffi pour former la conviction de certains historiens. Il est clair cependant que si cette assertion, dénuée de preuve, avait le moindre fondement, si Merlin avait été en effet plus que *soupçonné* de s'être vendu à l'ennemi, il eût été très-probablement mis en accusation. D'un autre côté, la place ne capitula pas sur une décision de Merlin, mais d'après une délibération du conseil de défense et signée de tous les officiers généraux, Kléber, Aubert-Dubayet, Haxo, Vimoux, etc., ainsi que du représentant Rewbell. Tout se passa conformément aux usages militaires, et il est établi par les procès-verbaux que Merlin fit des difficultés sur plusieurs points de la capitulation; il déclara notamment qu'il refuserait de signer si le roi de Prusse ne donnait sa sauvegarde aux patriotes mayençais qui s'étaient compromis pour nous. Mais nous croyons inutile d'insister sur ce point.

Envoyé en mission en Vendée, Merlin y retrouva ses vaillants compagnons de l'armée de Mayence. Sur ce nouveau théâtre, il déploya les mêmes talents et la même vaillance. Aux affaires de Torfou, de Saint-Symphorien, de Cholet, etc., il combattit comme un lion, et son courage le portait toujours à la tête de l'action, suivant les expressions de Kléber dans ses rapports officiels. En même temps, il cherchait à désarmer la rébellion en alliant la modération à la vigueur et en promettant le pardon aux communes qui se soumettaient à la République. Déjà il avait obtenu d'heureux résultats de cette politique habile, quand il fut contrecarré par deux autres commissaires, Carrier et Hentz, qui, le premier surtout, étaient partisans des mesures impitoyables.

Rappelé dans le sein de la Convention, il y rentra le 6 novembre 1793, fit décréter trois mois de prison contre toute femme qui suivrait les armées pour y entretenir les mauvaises mœurs, eut la part principale à l'organisation de l'artillerie légère, qui jusqu'alors avait été chez nous dans l'enfance, et fit décréter que le moindre grade militaire ne pourrait être donné qu'à ceux qui sauraient au moins lire et écrire.

Eloigné de la Convention par ses missions, il était resté étranger à ses luttes intestines et il eut à souffrir de ses déchirements. Il essaya, mais sans succès, de s'opposer aux proscriptions mutuelles. Il défendit, notamment, Danton, Basire, Desmoulins, bien qu'il ne fût pas, à proprement parler, dantoniste, comme on le croit communément. Il avait cependant une antipathie bien marquée contre Robespierre et ses amis, aussi se joignit-il à ceux qui préparaient sa chute. Au 9 thermidor, il envoya, comme membre du comité de la guerre, l'ordre aux gendarmes de la Seine et de Seine-et-Oise de se rallier à Paris, harangua les sections pour les entraîner dans le parti de la Convention, fut arrêté par les hommes d'Henriot, qui le manqua d'un coup de pistolet, mais bientôt fit lui-même arrêter le fameux commandant de Paris, qui était sous le coup d'un décret de l'Assemblée. La nuit, il marcha sur l'Hôtel de ville avec Bourdon et les contingents des sections et contribua pour une large part à la défaite de la Commune et des représentants révoltés.

Entraîné dès lors par ses passions de parti, il se précipita dans la réaction thermidorienne, attaqua les montagnards et poursuivit avec acharnement la dissolution de la société des Jacobins. Peu de jours après le 9 thermidor, il avait été porté au comité de Sûreté générale; à la fin d'octobre 1794, il fut envoyé de nouveau en mission à l'armée du Rhin. Quoique contrarié par Pichegru, qui déjà méditait sa trahison, il travailla avec une infatigable

gale sollicitude au service des approvisionnements, aux opérations militaires, à l'organisation des pays conquis, et se montra homme de guerre autant qu'administrateur. Mais tous ses efforts furent rendus vains par les perfides manœuvres du général en chef.

Porté au conseil des Cinq-Cents sur les listes de trente départements, il ne joua cependant aucun rôle dans cette assemblée et ne fut pas réélu en 1798. Fatigué peut-être alors de la politique, il entra dans l'administration, fut d'abord l'un des directeurs des postes, puis ordonnateur à l'armée d'Italie. Mais bientôt, l'esprit militaire prenant complètement le dessus, il rentra volontairement dans la vie privée. Une heureuse spéculation qu'il avait faite à l'époque de la vente des biens du clergé, en achetant l'ermitage du mont Valérien, avait augmenté sa fortune patrimoniale. Il acquit un bien rural considérable à Chauny et, pendant que l'Europe était bouleversée et noyée de sang par Napoléon, il vécut à l'écart, livré aux travaux agricoles, et n'accepta que la modeste fonction de suppléant du juge de paix de son canton.

La catastrophe de 1814 le fit sortir de sa retraite. Au bruit de l'invasion, il courut aux armes. Investi par le ministre de la guerre du titre de colonel et de l'autorisation de lever un corps franc, il s'éprouva en efforts énergiques, mais presque inutiles. Cette homme de 1793 vit bien alors avec quelle rapidité le despotisme dessèche l'esprit d'une nation. Abandonné à lui-même par l'autorité militaire, qui ne voyait qu'avec défiance l'armement des citoyens, il ne put que protéger Péronne avec sa faible légion, pour l'entre-tien de laquelle il compromit sa fortune. En outre, ses propriétés avaient été dévastées par l'ennemi. Après ces funestes événements, il vendit comme il put ses domaines, partagea entre ses enfants le bien de leur mère et vint habiter Paris, où il acheva ses jours dans l'obscurité de la vie privée.

Comme il n'avait pas voté dans le procès de Louis XVI, on ne lui appliqua pas la loi d'exil contre les régicides. Il faut avouer qu'il eut la faiblesse de solliciter les ministres de Louis XVIII à ce sujet, en rejetant sur sa jeunesse la fameuse phrase qu'il avait écrite de Mayence à la Convention.

On a prétendu que Merlin de Thionville s'était enrichi dans ses missions. Cette calomnie, souvent réfutée par la famille, a été définitivement mise à néant par M. Jean Reynaud (*Vie et correspondance de Merlin de Thionville*, Paris, 1860). Le grave et consciencieux philosophe a démontré, après les pièces déposées en l'étude de M^e Delapalme, notaire à Paris, que la fortune laissée par Merlin était fort modique et se composait au total d'environ 50,000 francs. Il a réfuté également les fables sur le luxe prétendu de Merlin, sur ses équipages de chasse, etc. Ces réfutations, dont le détail ne peut trouver place ici, nous ont paru suffisantes et même péremptoires, et nous y renvoyons le lecteur.

Merlin de Thionville a publié, en l'an III, une brochure intitulée *Portrait de Robespierre*, que les historiens partisans de ce dernier ont qualifiée de libelle, et qui est, dans tous les cas, une œuvre d'une vigueur et d'une correction remarquables. M. Jean Reynaud l'a insérée dans son ouvrage.

MERLIN (Antoine-François), général français, frère du précédent, né à Thionville en 1765, mort à Merbes-le-Château (Hainaut) en 1842. Il entra au service en 1791, et arriva rapidement au grade de général de brigade. Arrêté à Coblenz en 1798, comme complice d'une conspiration ayant pour objet d'approvisionner la forteresse d'Ehrenbreitstein, afin d'en empêcher la reddition, il dut à l'intervention de son frère d'être acquitté; mais, à partir de ce moment, il fut rayé des cadres de l'armée. Vers 1827, il se retira en Hainaut, à Merbes-le-Château, où il vécut de son travail.

MERLIN (Jean-Baptiste-Gabriel, baron), général français, frère des précédents, né à Thionville en 1768, mort à Versailles en 1842. Il embrassa la profession des armes en 1786, se distingua pendant les guerres de la Révolution, reçut, en 1799, le grade de chef de brigade, se fit remarquer par sa brillante conduite au passage du Danube, devint baron en 1808, et fut promu général de brigade (1809) après la bataille d'Essling, où il avait été grièvement blessé. Cette blessure l'ayant rendu impropre au service actif, il eut divers commandements à l'intérieur jusqu'en 1821, époque où il prit sa retraite.

MERLIN (Christophe-Antoine, comte), général français, frère des précédents, né à Thionville en 1771, mort à Paris en 1839. Entré au service à vingt ans, il dut à sa brillante conduite dans les campagnes des Pyrénées le grade de chef de brigade (1796), se signala ensuite aux armées de Sambre-et-Meuse, du Danube, du Rhin, devint général de brigade en 1805, accompagna le roi Joseph à Naples, puis en Espagne, prit part aux batailles de Talavera, d'Almonacid, d'Ocana, et, de retour en France, fut promu général de division (1814). Sous la Restauration, Merlin remplit à plusieurs reprises les fonctions d'inspecteur général de cavalerie, et, sous le gouvernement de Louis-Philippe, il reçut le

commandement militaire de la Corse, qu'il garda jusqu'en 1832.

MERLIN (Maria de las Mercedes de Jaruco, comtesse), femme auteur française, épouse du précédent, née à la Havane en 1788, morte à Paris en 1852. Ce fut à Madrid que le général Merlin connut la fille du comte de Jaruco, inspecteur général des troupes de l'île de Cuba. Il l'épousa en 1811 et la conduisit à Paris, où, par sa jeunesse, par sa beauté, par son esprit charmant, par sa grâce sans pareille, elle brilla d'un vif éclat dans les salons de la capitale. Musicienne du premier ordre et d'une intelligence fort cultivée, elle aimait à entourer de savants, de lettrés, d'hommes d'esprit, et son salon devint un terrain neutre où se rencontrèrent toutes les célébrités. La comtesse Merlin organisa un grand nombre de concerts de bienfaisance dans lesquels elle se fit entendre, et elle patronna de son nom et de son influence plusieurs artistes à leur début, notamment Grisi et Mario. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, entre autres : *Mes douze premières années* (Paris, 1831); *Souvenirs et mémoires de la comtesse Merlin* (Paris, 1836-4 vol. in-8°), où l'on trouve de curieux détails sur la cour d'Espagne; les *Loisirs d'une femme du monde* (Paris, 1838, 2 vol. in-8°); la *Havane, lettres et voyages* (Paris, 1844, 3 vol. in-8°), intéressant tableau, sous forme de lettres, de la civilisation de l'île de Cuba; les *Leçons de Paris* (Paris, 1845, 2 vol. in-8°). *Le Duc d'Athènes* (1852, 3 vol. in-8°), qui a paru sous son nom, est du marquis de Foudras.

MERLIN (Jacques - Simon), bibliographe français, né à Châteaufort (Ardennes) en 1765, mort à Paris en 1835. Il venait d'être reçu avocat à Paris lorsque éclata la Révolution. Merlin alla s'établir comme homme de loi à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), fut pendant quelque temps procureur de la commune, puis revint à Paris, où il acheta la librairie de son beau-frère, Née de La Rochelle. Treize-entré, doué d'une mémoire heureuse, ayant un amour passionné des livres, Merlin devint bientôt un des plus savants bibliographes de son temps; il dressa plus de deux cents catalogues, classa le premier méthodiquement les autographes, et apporta le plus grand soin à rendre correct le texte des ouvrages dont il fut l'éditeur. C'est lui qui a publié le *Juvénal traduit* par Dusaulx (1803, 2 vol. in-8°); le *Dictionnaire universel de botanique* de Philibert (1805, 3 vol. in-8°); les *Recherches sur le culte de Bacchus*, par Rolle (1824, 3 vol. in-8°); la *Collection des romans grecs traduits* par Amyot, Courier, Lebas, etc.

MERLIN (Romain), bibliographe français, né à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) en 1793. Il est fils du précédent. Son père l'associa à ses travaux bibliographiques, puis il est devenu successivement conservateur du dépôt de la librairie, sous-bibliothécaire au ministère de l'intérieur, conservateur des souscriptions au ministère d'Etat. Outre un certain nombre de catalogues de bibliothèques, on lui doit : *Aventures d'amour de Parthenius*, traduction faisant partie de la collection des *Romans grecs* (1822); *Réflexions impartiales sur le catalogue de la Bibliothèque royale* (1847); la *Table systématique du Journal de la librairie* (1848); *Calligraphie, gravure, cartes à jouer*, etc. (1857), rapport sur l'Exposition universelle de 1855.

MERLIN COCCATE, poète burlesque italien. V. FOLENGO.

MERLINE s. f. (mér-li-né — rad. merle). Sorte de serinette plus grave que les serinettes ordinaires, dont on se sert pour apprendre des airs aux merles, et quelquefois aux bouvreuils.

MERLINÉ, ÉE (mér-li-né) part. passé du v. Merliner : *Ratoune MERLINÉES*.

MERLINER v. a. ou tr. (mér-li-né — rad. merlin). Mar. Couder avec du merlin, en parlant d'une ralingue : *MERLINER une ralingue*.

MERLINO (Jean-François-Marie), homme politique français, né à Lyon en 1738, mort dans la même ville en 1805. Elu député de l'Ain à la Convention nationale, il se prononça, dans le procès du roi, pour la mort sans appel ni sursis, fut envoyé, l'année suivante, en mission dans son département avec Amar, associa aux mesures révolutionnaires prises par ce dernier, ce qui le fit, par la suite, dénoncer à plusieurs reprises à la Convention, sollicita un secours de trois millions en faveur des ouvriers lyonnais, parla en faveur de l'institution des aveugles (1795), et demanda une pension de 2,000 francs en faveur de la veuve et des enfants de Joseph Lesne, reconnu innocent le lendemain du jour où il avait été exécuté.

Merlino se montra, dans sa carrière politique, assez versatile, et fut tout à tour montagnard et thermidorien. Il ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé. Dans les premiers mois de l'an II, il fut rapporteur d'une affaire assez singulière. Une petite-fille de l'ex-ultan Achmet II, réfugiée en France depuis un demi-siècle, avait vu supprimer la pension qu'elle avait autrefois reçue en échange du baptême. La pauvre princesse se vit réduite à solliciter un secours de la Convention. Au nom du comité des secours, Merlino présenta (29 germinal an II) le rapport sur cette pétition et, dans ce noble langage du temps qui relevait à la fois le bienfaiteur et l'oblige :

« Pénétré, dit-il, de ce principe sacré qui fut toujours en honneur chez tous les peuples libres, celui du respect dû à la vieillesse et des secours qu'elle exige lorsqu'elle est dans l'indigence, le comité propose d'accorder à la citoyenne Achmet un secours provisoire de 600 livres, et de charger le comité de liquidation de présenter une disposition pour lui assurer des moyens d'existence. »

Cette proposition fut décrétée sur-le-champ et sans discussion.

Après la session conventionnelle, Merlino devint membre du conseil des Anciens, d'où il passa au conseil des Cinq-Cents en 1798. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

MERLON s. m. (mér-lon — peut-être de merle, par une vague comparaison des créneaux et des entre-deux avec un merle perché. On a proposé aussi le latin *merulus*, diminutif de *marus*, forme archaïque pour *maris*, mur. Ménage indique le latin *minz*, menaces, les menaces des remparts, d'où les diminutifs *minula*, *mirula*; enfin quelques-uns rapportent le mot en question au latin *merga*, fourche, d'où un diminutif *mergula*. Fortif. Partie du parapet comprise entre deux créneaux. Il Dans la fortification moderne, Partie du parapet comprise entre deux embrasures. Il *Demi-merlon*, Espace compris entre l'embrasure et l'extrémité de l'épaulement du parapet.

MERLONGE s. f. (mér-lon-je). Ichtyol. Nom vulgaire de la merluche.

MERLOT ou **MERLEAU** s. m. (mér-lo — dimin. de merle). Ornith. Jeune merle. — Ichtyol. Poisson du genre labre, appelé aussi MERLE.

— Vitié. Espèce de cépage très-productif.

MERLUCHE s. f. (mér-lu-che — du latin *luscus*, brochet de mer. V. MERLAN). Pêche. Nom donné à la morue sèche, mais non salée, et à tous les poissons du genre gade préparés de la même manière.

— Comm. *Poignée de merluches*, Deux merluches sèches liées ensemble.

— Fam. *Manger de la merluche*, Se mortifier : *Les devoirs et les considérations nous font MANGER de la MERLUCHE toute notre vie, pour manger du poisson frais après la mort.* (Mme de Léo).

— Ichtyol. Variété de morue.

MERLUE s. f. (mèr-lû — rad. merluche par comparaison avec ce poisson sec). Techn. Peau qui a été mise en chaux, pelée et séchée. Il Peau qu'on a fait sécher sur la corde, afin de pouvoir la conserver, lorsqu'on n'a pas pu la soumettre immédiatement aux opérations destinées à la transformer en cuir.

— Adjectif : *Peau MERLUE*.

MERLUS s. m. (mér-luss). Ichtyol. Poisson de l'Océan et de la Méditerranée, de la famille des gadoides, qu'on appelle MERLUCE lorsqu'il est sec.

— Encycl. Ce genre, formé aux dépens des gades, est caractérisé par un corps allongé, épais, revêtu de petites écailles, pourvu d'un barbillon, muni de deux nageoires dorsales et d'une seule anale. L'espèce la plus connue est le merlus ordinaire, improprement appelé merlan par les Provençaux. Ce poisson atteint jusqu'à un mètre de longueur; il a le corps très-allongé, arrondi en avant et comprimé vers la queue; la tête large et déprimée; la gueule très-ouverte; les mâchoires armées de plusieurs rangées de dents longues, pointues et en crochet; l'inférieure proéminente; la première nageoire dorsale petite, basse, courte et pointue, la seconde étendue sur presque tout le dos; l'anale très-courte; la caudale petite et courte. Sa couleur est d'un gris blanchâtre sur le dos, d'un blanc mat ou argenté sous le ventre. Le merlus habite l'Océan et la Méditerranée. Il est très-vorace et poursuit avec acharnement les scombres et les harengs; il se jette même quelquefois sur des poissons de sa famille. Toutefois, il est sociable et vit en troupes nombreuses. Il abonde dans la baie de Galloway, sur la côte ouest de l'Irlande, à ce point qu'elle a été appelée autrefois baie des Kales ou des *Merlus*. On en fait des pêches très-fructueuses, notamment sur les côtes de la Méditerranée. La chair de ce poisson est blanche et lamelleuse; on la recherche dans beaucoup de localités; son foie est un morceau très-délicat. Le merlus donne lieu à de bonnes et abondantes salaisons, qui rendent sa chair plus ou moins sèche, suivant le procédé employé. On appelle merluche celui qui n'est pas très-dur, stock-fish celui qui est tout à fait sec et roide. C'est surtout dans le nord de l'Europe qu'on le trouve à ce dernier état, où il fournit une ressource pour les classes pauvres.

MERLUT s. m. (mér-lu). Techn. Etat d'une peau merlue : *Peau en MERLUT*.

MERMERUS, fils de Jason et de Médée. Il fut lapidé avec son frère Phères par les Corinthiens, pour avoir porté, de la part de Médée, des présents empoisonnés à Glaucé. En punition de ce double meurtre, les Corinthiens perdirent tous leurs enfants au berceau jusqu'à ce qu'ils eussent institué des sacrifices en l'honneur des fils de Médée.

MERMET (Claude), poète français, né à Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) vers 1550,

mort dans la même ville vers 1605. Il alla s'établir à Lyon, où il devint notaire, et fut nommé par le duc de Savoie, vers la fin de sa vie, châtelein de sa ville natale. Mermet consacra ses loisirs à écrire des ouvrages en vers. Ses productions n'ont rien de bien élevé, mais on y trouve du naturel et de la bonhomie. On a souvent cité de lui le quatrain suivant, qui donne assez bien l'idée de son genre :

Les amis de l'heure présente
Ont la nature du melon;
Il en faut essayer cinquante
Avant qu'en rencontrer un bon.

Mermet a publié les ouvrages suivants : la *Boutique des usuriers, avec le recouvrement et l'abondance des bleds et vins* (Paris, 1575, in-8°), en vers; la *Pratique de l'orthographe française* (Lyon, 1583), traité dans lequel les règles que donne Mermet sont en vers et ont une tournure épigrammatique; une fort médiocre traduction de la *Sophonisse* (1584), tragédie du Trissino; enfin un recueil intitulé le *Temps passé, œuvre poétique, sententieuse et morale* (Lyon, 1585, in-8°).

MERMET (Louis-François-Emmanuel), littérateur français, né à Désertin (Jura) en 1763, mort à Saint-Claude en 1835. Après avoir été professeur pendant quelque temps au collège de Saint-Claude, il entra dans les ordres, prit le grade de docteur en théologie, obtint une cure, prêta, au commencement de la Révolution, le serment exigé par la constitution civile du clergé, se maria pour sauver sa vie pendant la Terreur, puis se réconcilia avec l'Eglise et entra de nouveau dans l'enseignement. Il professa les belles-lettres aux écoles centrales de l'Ain et de l'Allier, devint ensuite censeur du lycée de Moulins jusqu'en 1809 et fut nommé chanoine honoraire de Versailles en 1814. On lui doit divers ouvrages qui se recommandent à la fois par la pureté du style et par l'élevation des idées. Les principaux sont : *Lettres sur la musique moderne* (Bourg, 1797, in-8°); *Leçons de belles-lettres* (Paris, 1803-1804, 3 vol. in-12); *Essai sur les moyens d'améliorer l'enseignement de plusieurs parties de l'instruction publique* (Bourg, 1803, in-8°); *L'Art du raisonnement présenté sous une nouvelle face* (Bourg, 1805).

MERMET (Julien-Augustin-Joseph, vicomte), général français, né au Quessoy en 1772, mort à Paris en 1837. Il s'enrôla dans la cavalerie en 1788, passa dans les colonies en 1791, prit part, en 1793, à la guerre de Vendée comme aide de camp, puis chef d'état-major du général Hoche, fut promu général de brigade en 1795, se conduisit brillamment en Italie et devint général de division en 1805. Envoyé en Espagne en 1808, il donna de nouvelles preuves de ses talents militaires à Villabona, à Elvina, où il battit les Anglais, au siège de Ciudad-Rodrigo, passa ensuite en Portugal, où il commanda la cavalerie (1813), et prit part, l'année suivante, à la bataille du Mincio en Italie. Après le retour des Bourbons, Mermet se rallia au nouveau gouvernement, devint inspecteur général de cavalerie, refusa de servir Napoléon pendant les Cent-Jours, fut nommé par Louis XVIII commandant supérieur du camp de Lunéville, gentilhomme de la chambre (1821), et devint enfin aide de camp de Charles X. — Un de ses frères, Auguste MERMET, servit en Vendée, en Allemagne, en Italie, devint général de brigade et trouva la mort au combat de Lonato (1796).

MERMET (Auguste), compositeur français, fils du précédent, né vers 1815. Il voulut d'abord suivre comme son père la carrière des armes et fit des études dans le but de se présenter à l'Ecole polytechnique; mais il y renonça bientôt pour s'adonner à son goût pour la musique, apprit à jouer de la flûte et du piano, puis s'adonna à la composition. Ayant obtenu de Camouche un livret intitulé la *Bannière du roi*, il en écrivit la musique et fit représenter sans grand succès cet opéra sur le théâtre de Versailles. Un jour que M. Perrin soupait avec ses principaux artistes, notamment avec Mme Stoltz, les convives furent frappés d'un chant tout proche qui jetait ses notes sympathiques accompagnées d'un piano habilement manié. L'air était triste et grave. Mme Stoltz, émue et enthousiasmée, se lève, descend l'escalier et, guidée par la voix du chanteur, parvient jusqu'à lui. Ce chanteur, ou plutôt ce musicien, était Auguste Mermet, qui composait en ce moment la musique d'un opéra en trois actes, le *Roi David*, dont les paroles étaient de Soumet et de Mlle Lili. Grâce à la célèbre cantatrice, cette œuvre fut représentée à l'Opéra le 3 juillet 1845, et, bien que Mme Stoltz se fût chargée de remplir le principal rôle, il n'obtint que peu de succès. Ce demi-échec ne découragea pas M. Mermet. Doué d'une opiniâtreté sans pareille, il se remit à l'œuvre, et, ne trouvant pas de poème à sa guise, il résolut d'écrire à la fois les paroles et la musique d'un opéra en quatre actes, intitulé *Roland à Roncevaux*, qui lui coûta de longues années de travail. Lorsqu'il fut achevé, l'entreprise de le faire jouer; mais ce ne fut qu'en 1864 qu'il fut enfin représenté à l'Opéra, où il obtint un assez grand succès. Depuis cette époque, M. Mermet a composé les paroles et la musique d'un nouvel opéra, *Jeune Darc*, qui était en répétition et sur le point

d'être représenté lorsque le théâtre de l'Opéra fut détruit par un incendie, le 28 octobre 1873.

MERMET (Thomas), historien français, né à Vienne (Isère) en 1780, mort dans la même ville en 1846. Il entra comme employé, vers 1802, dans les bureaux de la sous-préfecture de Vienne, dont il devint secrétaire en chef. Lors de l'invasion de 1814, il fut nommé sous-préfet par intérim, puis il fit partie de la représentation nationale en 1815 et remplit, de 1816 à 1836, les fonctions de greffier près du tribunal de commerce dans sa ville natale. Mermet a publié des ouvrages qui lui ont valu d'être nommé membre de la Société des antiquaires de France et correspondant du ministère de l'instruction publique. On lui doit les publications suivantes : *Notice sur l'Eglise métropolitaine et primatiale de Vienne* (Vienne, 1825, in-4°); *Notice sur Posthumus et son élévation à l'empire* (Lyon, 1827, in-8°); *Histoire de la ville de Vienne* (1828, 1833, 1853, 3 vol. in-8°); *Rapport sur les monuments remarquables de l'arrondissement de Vienne, contenant les réponses à une série de questions proposées par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres* (Vienne, 1828, in-8°); *les Prélats espagnols, épisode de l'invasion de 1814* (Lyon, 1835, in-8°); *la Vie de l'homme, poème* de 1509, et *la Destruction de Jérusalem, légende de la même époque, avec des remarques* (Vienne, 1838, in-8°); *Chronique religieuse de la ville de Vienne, ouvrage posthume publié par Mlle Mermet* (Lyon, 1856, in-8°). Mermet a collaboré aux *Archives historiques et statistiques du Rhône, à l'Album et à la Revue du Dauphiné, au Bulletin archéologique des arts et des monuments, aux Mémoires de la Société des antiquaires de France*, etc. Il a été un des principaux rédacteurs de l'ancienne *Chronique de Vienne*.

MERMET (Louis BOLLIOUD), littérateur français. V. BOLLIOUD-MERMET.

MERMILLIOD (Guillaume-Jules), avocat et homme politique français, né à Paris en 1802, mort dans la même ville en 1844. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale (1823), plaida, en 1828, en faveur du mariage civil des prêtres, défendit, en 1830, la *Gazette constitutionnelle* des cultes, poursuivi par M. de Quélen, se fit connaître par son libéralisme et alla siéger à la Chambre des députés, comme représentant du Havre, depuis 1837 jusqu'à l'époque de sa mort. Mermilliod s'attacha particulièrement, dans cette Assemblée, à défendre les intérêts commerciaux et maritimes du Havre et à traiter les questions relatives aux chemins de fer, mines, ports, faillites, etc. On lui doit un *Précis des résultats de l'instruction relative à la mort du duc de Bourbon* et de nombreux articles dans la *Gazette des tribunaux*.

MERMILLIOD (Gaspard), prêtre suisse, né à Carouge, près de Genève, en 1824. Quelque temps après avoir reçu la prêtrise, il s'adonna à la prédication et acquit une certaine réputation par la facilité de son débit, par le romantisme échevelé de ses images oratoires et surtout par la fougue de ses doctrines ultramontaines. M. Mermilliod prêcha à diverses reprises à Paris, notamment en 1862 et 1863, prononça à Orléans, en 1863, le panégyrique de Jeanne d'Arc, fit des conférences à Lyon, en 1864, etc., et fut appelé à la cure de Genève. Peu après, M. Marilley, évêque de Lausanne, le nomma son grand vicaire, lui confia officiellement de pleins pouvoirs dans le canton de Genève, plaça sous sa juridiction ecclésiastique, et le pape nomma M. Mermilliod, qui avait conservé les fonctions de curé dans la même ville, évêque in partibus d'Hebron. Lors du concile de 1869-1870, le jeune prêtre se signala comme un ardent partisan de l'infailibilité du pape. Dans un discours qu'il prononça à Rome à cette époque, il voulut donner urbi et orbi un exposé de ses doctrines. D'après lui, l'Eglise doit « nous arracher de la triple tyrannie des Eglises nationales, de l'illumination et de l'opinion publique. » A ses yeux, l'inspiration personnelle n'est ni valeur et science même servante-née; il n'y a de libre que l'Eglise; mais elle communique sa liberté au monde. « On ne peut être opprimé par les 800 (membres du concile), dit-il; ils sont les fidèles, ils sont le genre humain. Représentants de l'univers, comment ne mettraient-ils pas chaque nation à sa place? Avec le genre humain et les siècles, ils sont le Saint-Esprit; ne craignons donc point... Le soleil du Christ va confondre les révérences modernes... L'Eglise va enfanter au Christ des vierges saintes, carmelites aimantes, qui chériront Jésus jusque dans les délicatesses virginales de leur chair... Marie va se montrer terrible comme une armée rangée en bataille... etc. Comme on le voit, chez le fougueux prêtre, le style est à la hauteur de la pensée. Il est difficile de trouver un pathos plus complet.

Joignant à un esprit brouillon et tranchant un zèle intemperant, M. Mermilliod n'avait pas tardé à avoir des démêlés avec les autorités cantonales. En 1871, le conseil d'Etat de Genève, fatigué de la façon dont il exerçait sans pouvoir réel l'autorité épiscopale, déclara qu'il ne reconnaissait d'autre compétence ecclésiastique que celle de l'évêque de Lausanne et invita M. Mermilliod à s'abstenir de tout acte ayant le caractère de ceux qui sont réservés à l'évêque diocésain. Ce

dernier déclara qu'il ne reconnaissait pas la compétence du conseil d'Etat et continua d'exercer les fonctions épiscopales. En présence de cet acte de résistance au pouvoir civil, le conseil d'Etat cessa de reconnaître M. Mermilliod comme curé de Genève et sur prit son traitement (septembre 1872). Le 16 janvier 1873, le pape signa un bref qui séparait de l'évêché de Lausanne le territoire de Genève, instituait pour ce dernier un vicariat apostolique et appelait à ces fonctions M. Mermilliod. Mais le conseil d'Etat de Genève, se fondant sur ce que le bref pontifical avait été porté sans que le pouvoir civil eût été préalablement consulté, déclara la décision papale comme nulle et non avenue (12 février 1873). Le conseil fédéral, devant qui l'affaire fut alors portée, se prononça dans le même sens que le conseil de Genève, défendit à M. Mermilliod de remplir les fonctions de vicaire apostolique et l'invita à lui faire connaître ses intentions. L'évêque in partibus d'Hebron ayant déclaré qu'il refusait d'obéir aux ordres du conseil fédéral, ce conseil prit, le 17 février, un arrêté qui interdisait à M. Mermilliod le séjour de la confédération helvétique tant qu'il refuserait de se soumettre aux décisions des autorités fédérales et cantonales. M. Mermilliod dut quitter alors Genève. Il cria à la persécution, provoqua d'inutiles manifestations à Ferney et en appela à l'assemblée fédérale suisse, qui approuva les décisions du conseil. Depuis lors, on l'a vu prendre part à divers pèlerinages, à la cérémonie des Allinges en Savoie; enfin, à la suite d'une correspondance échangée avec l'ex-Père Hyacinthe, M. Loyson, il a lancé contre ce dernier, devenu l'élection curé de Genève, un mandement dans lequel il prononce contre lui l'excommunication (octobre 1873).

Par ses intempérances de langage et de conduite, par ses prétentions à se mettre au-dessus des lois, M. Mermilliod a beaucoup contribué à assurer le succès du schisme, dit des vieux catholiques, à Genève, et à faire adopter la nouvelle organisation de l'Eglise catholique dans ce canton (juillet 1873). M. Mermilliod a publié : *Lettres d'un protestant sur l'autorité de l'Eglise et le schisme* (1860, in-18); *Discours prononcé en faveur des pauvres d'Irlande* (1862, in-8°); *la Pologne, discours* (1863); *Panégyrique de Jeanne d'Arc* (1863, in-8°); *De l'intelligence et du gouvernement de la vie* (1864, in-12); *Jésus-Christ, Notre-Seigneur, discours* (1865, in-8°); *De la vie surnaturelle dans les âmes* (1865, in-8°), etc.

MERMIS s. m. (mér-miss — mot gr. qui signifie *fil, cordelette*). Helminth. Genre de vers intestinaux ou helminthes, établi par M. Dujardin pour des vers longs et filiformes.

— **Encycl.** Les *mermis*, confondus autrefois avec les filaires ou les gorgins, dont ils ont l'apparence extérieure, sont des vers allongés et filiformes. On ne connaît pas les mâles. Les femelles, observées au moment qui précède la ponte, ont des téguments très-épais et composés de fibres obliques; la bouche terminale est très-petite, l'intestin incomplet et dépourvu d'orifice anal. Ces femelles vivent dans le corps des insectes ou des larves; elles en sortent quand l'envie de la reproduction est arrivée; on les trouve alors réunies et comme pelotonnées dans la terre humide où s'opère la ponte. Leurs œufs, globuleux et noirâtres, sont renfermés d'abord dans une capsule ou dans une sorte de calice bipolaire, susceptible de se diviser en deux moitiés cupuliformes. On connaît dans ce genre un assez petit nombre d'espèces, souvent difficiles à caractériser.

MERMNADES, troisième dynastie lydienne. Gyges, fils de Mermnas, qui régna sur la Lydie de 708 à 545 av. J.-C., fut le chef de cette dynastie, dont le dernier prince fut Crésus. V. LYDIE.

MÉROAH s. m. (mé-ro-à). Appareil dont on se sert dans l'Inde pour faire du feu à laide du frottement.

— **Encycl.** Le *Méroah* se compose de quatre pièces distinctes, dont une passive et trois actives. La première est un morceau de bambou de 0m,40 de long sur 0m,04 de large; l'une des extrémités est taillée en pointe, et l'un des côtés doit offrir un tranchant très-vif. Les trois autres pièces sont d'abord deux morceaux de bambou se rapportant exactement l'un à l'autre dans toute leur longueur et par leur tranché. Dans chaque tranché sont pratiquées de petites entailles qui vont en s'évasant vers l'intérieur du bambou et qui correspondent entre elles quand on rapproche les deux morceaux. Un dernier morceau de bambou, portant à sa surface convexe une entaille peu profonde et de la superficie d'une pièce de cinquante centimes, s'insère dans la concavité que présentent les deux autres morceaux réunis. Pour obtenir du feu, on commence par planter solidement en terre le premier morceau de bambou en lui donnant une inclinaison de 45° environ. On réunit alors, à l'aide des deux mains, les trois dernières pièces, après avoir placé sous l'une des entailles évasees un petit morceau de copeau de bambou, et il suffit de frotter les trois pièces ainsi disposées, et qui, pour ainsi dire, n'en forment plus qu'une, sur le tranché du morceau de bambou planté en terre, en ayant soin que le fil de ce copeau improvisé passe au centre de l'un des petits trous.

Après quelques secondes de cet exercice, qui ressemble beaucoup à celui d'un homme qui scie du bois, la fumée paraît, accompagnée d'une odeur très-sensible, et le feu ne tarde pas à se communiquer au petit tesson de copeau, que l'on place alors sur un tampon plus gros, puis on active le feu avec le soufflé.

MEROBAUDES, consul romain qui vivait au ive siècle de notre ère. Il devint commandant de la garde de l'empereur Valentinien Ier, qui le chargea de comprimer la révolte des Quades (374), fit associer, après la mort de ce prince, Valentinien II à Gratien pour partager le pouvoir impérial, amena par ses intrigues la perte du général Théodose, père de l'empereur de ce nom, devint consul en 377 et en 383, resta fidèle à Gratien lors de la révolte de Maxime, et fut mis à mort à Lyon par ordre de ce dernier en 383.

MEROBAUDES (Flavius), poète latin, qu'on croit petit-fils du précédent; il vivait au ve siècle de notre ère. Il se signala comme homme de guerre, comme orateur éloquent, comme poète, épousa la fille du patrice Asturius, à qui il succéda dans le commandement de l'Espagne (443), soumit quelques peuplades rebelles et fut rappelé peu après à Rome. On a découvert en 1813, à Rome, une statue qui avait été érigée en l'honneur de Merobaudes en 437. En 1823, Niebuhr, en déchiffrant un palimpseste en fort mauvais état qui appartenait au monastère de Saint-Gall, découvrit des fragments de pièces de vers latins que certains indices lui ont permis d'attribuer presque avec certitude à Merobaudes. Niebuhr a publié ces fragments à Bonn (1823, in-8°).

MEROBIBUS s. m. (mé-ro-bi-buss — mot lat. signif. *qui boit du vin pur*). Celui qui boit son vin sans eau. « Vieux mot.

MÉROCÈLE s. f. (mé-ro-sè-le — du gr. *méros*, cuisse; *kêlé*, tumeur). Chir. Hernie crurale peu volumineuse, formant une tumeur arrondie dans la partie moyenne de la cuisse.

— **Encycl.** Pathol. humaine et Art vétér. V. HERNIE.

MEROCORIS s. m. (mé-ro-ko-riss — du gr. *méros*, cuisse; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes, de la famille des coréides, ordre des hyménoptères, dont l'espèce type habite l'Amérique méridionale.

MÉROCTE s. m. (mé-ro-cte). Antiq. Pierre magique nommée dans Pliny, et à la surface de laquelle s'écoulait une sorte de lait. On croit que c'est la serpentine noble.

MÉRODACH-BALADAN, roi de Babylone, qu'on croit avoir régné après Nabonassar, vers l'an 720 avant J.-C. D'après la Bible, il eut des relations amicales avec Ezéchias, roi de Juda. Ayant été détrôné en 709, il parvint à ressaisir sa couronne; mais Sennachérib le chassa définitivement en 702.

MÉRODE, ancienne maison, originaire du duché de Juliers, et issue, à ce qu'on prétend, de Pierre Béranger, troisième fils de Raymond Béranger, roi d'Aragon et comte de Barcelone. Ce Pierre Béranger suivit le roi Louis le Jeune à la croisade de 1147, et épousa, à son retour, l'héritière de la terre de Rode ou Mérode, sif immédiat dans le duché de Juliers. Les descendants de Pierre, reconnus libres barons du saint-empire par diplôme de l'empereur Frédéric III en 1473, furent créés comtes au xvie siècle, reçurent des rois d'Espagne les titres de marquis de Trélon, de marquis de Westerloo, de comtes d'Ougnies, et obtinrent la grandesse en 1709. Jean, comte de Mérode, un des généraux de l'armée impériale pendant la guerre de Trente ans, fut tué à la bataille de Hameln en 1632. Un autre comte de Mérode, également général au service de l'Empire, avait été tué à la bataille de Prague en 1620. Florent, comte de Mérode, servit dans les armées françaises sous Louis XIV et devint lieutenant général. Maximilien, comte de Mérode, fut en 1675 gouverneur de Namur. Jean-Philippe-Eugène, comte de Mérode, marquis de Westerloo, feld-marchal et capitaine des gardes de l'empereur Charles VI, élevé à la grandesse d'Espagne en 1709, épousa en premières noces une nièce du pape Innocent XII, héritière des ducs de Monteleone, et, en secondes noces, une princesse de Nassau. Son fils aîné, qui épousa Éléonore, princesse de Rohan-Monteban, ne laissa qu'une fille, mariée au prince de Hohenzollern-Sontheim. Son second fils, Mathias, qui épousa l'héritière de la branche de Mérode, dans laquelle en 1704 s'était fondue la maison de Rubempré, eut un fils unique, Charles, comte de Mérode, prince de Rubempré. Celui-ci fut père de Henri-Marie-Ghislain, comte de Mérode, sénateur du royaume de Belgique. Les articles suivants sont consacrés aux principaux membres de cette famille, dont quelques-uns ont déjà été nommés.

MÉRODE (Jean, comte de), général des impériaux, mort en 1633. Il fut un des lieutenants les plus actifs de Wallenstein pendant la guerre de Trente ans, combattit en Italie, en Valteline, en Hesse, en Westphalie, se signala à la bataille de Lutzel (1632), commanda les impériaux contre les Suédois à la bataille d'Oldendorf ou de Hameln et y perdit la vie. D'après Ménage, l'expression *aller en maraude*, d'où *maraudeur*, vient de ce que

le comte Jean de Mérode « ne campait jamais avec les troupes; mais, cherchant toujours des maisons éloignées du camp où il était logé, il faisait contribuer ceux qui les habitaient. C'est, ajoute-t-il, pour se conformer à cette étymologie que le maréchal de Luxembourg dit toujours *aller en mérode*, au lieu de dire *aller en marode*. »

MÉRODE (Jean-Philippe-Eugène, comte de), marquis de Westerloo, feld-marchal de l'empire d'Allemagne, né à Bruxelles en 1674, mort en 1732. A quinze ans, il fit ses premières armes sous les ordres du duc de Holstein-Ploen, chargé de défendre Osnabrück assiégé par les Marocains. De retour en Europe, il servit dans l'armée de Guillaume III, prit part aux batailles de Steinkerk et de Nerwinde, fit ensuite, avec les troupes espagnoles et wallonnes, les campagnes d'Italie, de Hanovre, d'Allemagne, se battit à Eckeren, à Hochstedt, puis passa au service de l'Autriche, et fut nommé successivement par l'empereur Charles VI, qui lui fit restituer sa terre de Mérode, colonel d'un régiment de dragons qui prit son nom et qu'il échangea plus tard contre celui des dragons de La Tour; feld-marchal (1717), capitaine des gardes du corps de l'empereur et vice-président du conseil aulique. Il avait été créé en 1709 grand d'Espagne de première classe. On a de lui de curieux *Mémoires*, qui ont été publiés à Bruxelles (1840, 2 vol. in-8°).

MÉRODE (Guillaume-Charles-Ghislain, comte de), homme politique, né à Bruxelles en 1763, mort dans la même ville en 1830. Il abandonna la carrière des armes pour entrer dans la diplomatie, devint en 1788 ministre plénipotentiaire de l'empereur Joseph II auprès des états généraux des Provinces-Unies, donna sa démission lors de la révolution qui éclata dans le Brabant en 1789, fut chargé par le congrès national, dont il fit partie, d'une mission en Hollande, et s'empressa de faire sa soumission à l'empereur lorsque la Belgique fut retombée sous la domination autrichienne. En 1805, le comte de Mérode devint maire de Bruxelles, fut appelé par Napoléon en 1809 à siéger au Sénat, où il fit preuve d'une certaine indépendance en parlant contre la réunion des États de l'Eglise à l'empire français, remplit en 1815 la charge de grand maréchal du palais à la cour du roi des Pays-Bas et vécut ensuite dans la retraite.

MÉRODE (Henri-Marie-Ghislain, comte de), homme politique belge, fils du précédent, né à Bruxelles en 1782, mort dans la même ville en 1847. Il fit partie du Sénat belge après la révolution de 1830, et représenta à ses frais son pays comme ambassadeur lors du couronnement de l'empereur d'Autriche Ferdinand à Vienne et à Milan. Le comte de Mérode a publié, en collaboration avec le marquis de Beaufort, un ouvrage sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, intitulé : *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort* (Paris, 1833, in-8°).

MÉRODE (Philippe-Félix-Balthazar-Othon-Ghislain, comte de), homme d'Etat belge, frère du précédent, né à Maastricht en 1791, mort à Bruxelles en 1857. Il passa la plus grande partie de sa jeunesse en France, où il épousa la fille du marquis de Grammont et adopta les opinions libérales de La Fayette, son oncle par alliance. Lorsque éclata la révolution belge en 1830, le comte de Mérode mit au service de la cause de l'indépendance son influence et sa fortune, fit partie du gouvernement provisoire, se prononça pour l'établissement de la monarchie constitutionnelle, fut désigné par un certain nombre de catholiques comme candidat indigène au trône, mais se prononça lui-même d'abord pour le duc de Nemours (1831), puis pour Léopold de Saxe-Cobourg, qu'il alla chercher à Londres. Bien que conservateur par caractère comme par position, il se montra constamment attaché aux libertés politiques et religieuses garanties par la constitution de 1831. Le nouveau roi, dont il fut constamment l'ami dévoué, lui conféra le titre de ministre d'Etat (1831) et le nomma successivement ministre de la guerre par intérim (1832), ministre des affaires étrangères (1833) et ministre des finances, représentant de Belgique à Paris (1839), poste qu'il occupa peu de temps. A partir de ce moment, il cessa de faire partie du gouvernement et se borna à occuper un siège au Sénat. « Le comte de Mérode, dit M. de Montalembert, se fait remarquer par une élocution souvent bizarre, mais toujours originale et spontanée. Il portait surtout le plus vif intérêt aux questions qui tenaient à la religion, à l'éducation, à la morale publique... » Quelques jours avant sa mort il disait : « J'ai été libéral en 1830, je suis resté ce que j'étais alors et je m'en glorifie. » On a de lui : *les Jésuites, la charte, les ignorants, l'enseignement mutuel, tout peut vivre, quoi qu'on en dise* (Paris, 1838); *Un mot sur la conduite politique des catholiques belges* (Bruxelles, 1829); *la Liberté d'enseignement* (Bruxelles, 1845). — Il eut deux fils, dont nous parlerons plus loin, et une fille, Anna, qu'il maria au comte Charles de Montalembert.

MÉRODE (Louis-Frédéric-Ghislain, comte de), frère des précédents, né en 1792, mort à Malines en 1830. Lorsque éclata la révolution belge en 1830, il quitta la France, qu'il ha-

bitait alors, s'enrôla dans un corps de volontaires pour défendre la nationalité de son pays, et reçut une blessure mortelle au combat de Berchenot, près d'Anvers. Un monument, sculpté par Geefs, lui a été érigé dans la cathédrale de Bruxelles.

MÉROPE (Charles-Werner-Ghislain, comte de), homme politique français, fils du comte Philippe-Félix-Balthazar, né au château de Villerselx (Haute-Saône) en 1816. Après avoir été député d'un arrondissement du Doubs de 1846 à 1848, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée législative par les électeurs du Nord en 1849. M. de Mérope s'associa à tous les actes de la majorité rétrograde qui avait pris à tâche de renverser la République, et suivit la ligne de conduite de M. de Montalembert, dont il était le beau-frère et qu'il avait pris pour chef de file. Comme ce dernier, il adhéra au coup d'État odieux du 2 décembre, accepta pour la députation le patronage de l'administration et fut élu, en 1852, député au Corps législatif. Toutefois, l'année suivante, il se démit de son mandat en déclarant dans une lettre adressée au président Billaud qu'il ne pouvait siéger plus longtemps dans une assemblée à laquelle on enlevait tous ses pouvoirs. A partir de ce moment jusqu'au 8 février 1871, M. de Mérope resta à l'écart de la politique active. Élu député à l'Assemblée nationale dans le Doubs et dans le Nord, il opta pour le Nord et alla siéger à droite parmi les membres les plus ardents du parti monarchiste et clérical, avec lequel il n'a cessé de voter, sans prendre part aux discussions publiques.

MÉRODE (Frédéric-Xavier-Ghislain de), prélat romain, frère du précédent, né en 1820. Il suivit d'abord la carrière des armes, fit partie comme officier de l'armée belge, se rendit en Afrique, où le maréchal Bugeaud l'attacha à son état-major, et reçut la croix de la Légion d'honneur en 1846. En 1848, M. de Mérode embrassa l'état ecclésiastique à Rome. Pie IX, qui le gagna rapidement les bonnes grâces, le nomma, en 1849, camérier secret, puis grand échanton, et, en 1860, ministre des armes ou de la guerre. A ce titre, il fut chargé d'organiser une armée, composée pour la plus grande partie d'étrangers, et ce fut, dit-on, sur ses sollicitations pressantes, que le général Lamoricière vint prendre, au mois d'avril 1860, le commandement des troupes pontificales. Après la déroute de Castellardo et la prise d'Ancone (1860), Lamoricière, battu par les Italiens, dut revenir en France. Alors M. de Mérode essaya de réunir les débris épars de cette armée. Trompé dans toutes ses espérances, le promoteur des armes se vit contraint de chercher de nouveau dans le corps d'occupation français le seul appui matériel certain qu'eût le pouvoir temporel. Mais, d'un caractère irritable et bouillonnant, il eut bientôt avec le général de Goyon des discussions très-vives, et qui eurent un retentissement européen. A la suite d'une de ces discussions, dans laquelle M. de Goyon déclara à M. de Mérode qu'il souffrait moralement, le général français rompit toute relation avec lui, et ne voulut plus traiter qu'avec le cardinal Antonelli des affaires relatives à la protection du territoire pontifical (1861). Quatre ans plus tard, à la suite de démêlés avec le cardinal Antonelli lui-même, le fougueux M. de Mérode se démit de ses fonctions de ministre des armes et quitta pendant quelque temps Rome. Mais sa disgrâce fut de courte durée. Pie IX, qui l'amusait, parait-il, par ses boutades et par ses mordantes saillies, le rappela bientôt auprès de lui et le nomma archevêque in partibus de Mitylene et grand amonieur. A l'époque du concile de 1869-1870, M. de Mérode fut sur le point de tomber définitivement en disgrâce. Il fit partie des prélats qui déclaraient inopportune la proclamation de l'Infaillibilité papale. Au mois de juillet 1870, Pie IX ayant demandé à M. de Mérode s'il avait donné enfin son adhésion au dogme de nouvelle création, et celui-ci lui avait répondu qu'il avait encore besoin de réfléchir et de consulter ses amis, le pontife entra dans un accès de colère inexprimable et ordonna au grand amonieur de sortir immédiatement des appartements pontificaux. Depuis lors M. de Mérode a fait sa soumission et est rentré en grâce auprès de son irascible maître.

MÉRODON s. m. (mé-ro-don — du gr. *méros*, cuisse; *odon*, odontos, dent). Entom. Genre de diptères brachycères, de la famille des brachystomes.

— **Encycl.** Les *mérodon*s ont pour caractères : une tête inclinée et un peu prolongée du côté de la bouche; la trompe courte; les yeux velus; les antennes composées de trois articles meplats et insérées sur une saillie du front; le corps épais; les ailes couchées dans le repos; les jambes arquées; les cuisses ordinairement terminées par une dent; les femurs postérieurs en massue. Ces insectes se trouvent habituellement sur les fleurs; ils font entendre un volant un bouddonnement très-fort. Les larves, épaisses et blanchâtres, se nourrissent de matières végétales. Le *mérodon claviculé* est long d'environ 0m,02, noir, mais recouvert d'un long duvet jaunâtre qui laisse paraître une large bande transversale noire sur le corselet; cet insecte est commun aux environs de Paris, mais les femelles sont moins nombreuses que les mâ-

les. La larve vit dans les oignons de narcissus. Le *mérodon équestre*, un peu plus petit, noir grisâtre ou ferrugineux, habite les mêmes localités.

MÉROÉ, contrée de l'ancienne Éthiopie, formant une presqu'île comprise entre le Nil à l'O., le Bah-el-Azrak et le Rabab au S.-O., et le Tacazzé (l'Astaboras des anciens) à l'E. La longueur de cette presqu'île, du N. au S., est de 447 kilom. et sa largeur de 357. Les anciens, pensant que le Rabab et l'Astaboras se réunissaient au S., regardaient la contrée connue sous le nom de Méroé comme une île. Ce pays paraît avoir formé dès la plus haute antiquité un État puissant, qui, par ses colonies successives, donna à l'Égypte sa population et ses institutions politiques et religieuses. Les débris de monuments qu'on rencontre dans la presqu'île de Méroé et ceux de l'Égypte ancienne offrent, du reste, de grandes ressemblances. Hérodote et Strabon, qui parlent de la presqu'île de Méroé, donnent le même nom à la capitale de cet État, qui possédait un célèbre temple d'Ammon et un commerce florissant. Le voyageur Caillaud (1819-1822) en a retrouvé les ruines près du village moderne d'Assour, au N.-E. de Chendy, près de la rive droite du Nil. Plinius raconte qu'au temps de la guerre de Troie l'empire de Méroé comptait 250,000 guerriers et 400,000 artisans, distribués dans vingt villes. C'est de cet empire que sortirent, au VIII^e siècle avant J.-C., les rois Sabacos, Sua et Tharaca (le Tirhaca de la Bible), qui régénèrent sur l'Égypte. A l'époque de la naissance du Christ, l'île de Méroé semble avoir été le point central du royaume d'Éthiopie. Au rapport des historiens, les prêtres formaient la caste dominante à Méroé; c'était parmi eux que se choisissaient les rois. Ce gouvernement théocratique ne fut aboli que par le roi Ergamènes, qui régna du temps de Ptolémée Philadelphe.

MEROLLA (Jérôme), capucin et missionnaire italien, né à Sorrente vers 1650. Envoyé en Afrique pour s'y consacrer à l'œuvre des missions (1683), il prêcha pendant plusieurs années l'Évangile aux nègres du Congo et du Caongo, alla quelque temps ensuite au Brésil dans le vain espoir d'y rétablir sa santé, puis revint en Europe, où il mourut à une époque inconnue. Merolla a composé une relation de ses voyages sous le titre de *Breve e succinta relatione del viaggio nel regno del Congo* (Naples, 1692).

MÉROLOGIE s. f. (mé-ro-lo-ji — du gr. *méros*, partie; *logos*, discours). Traité sur les éléments des corps.

MÉROLON s. m. (mé-ro-lon). Nom que les Geynois donnent aux troupes de petits oiseaux, et particulièrement de pinsons des Ardenes, qui passent chez eux en automne.

MÉROMALE s. m. (mé-ro-ma-le). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des chalcidiens.

MÉRON (Philippe van), visionnaire hollandais, né à Gouda en 1435, mort en 1506. Il prit le grade de docteur en théologie, devint missionnaire en Suède et se signala par son éloquence. Nous citerons, parmi ses écrits mystiques : *Histoire du saint patriarche Joseph, époux de la Vierge Marie et nourricier de N. S. Jésus-Christ* (Gouda, 1496, in-8°), ouvrage dans lequel il prétend avoir appris, par une révélation qu'il eut en Suède, que saint Joseph était devenu le nourricier de Jésus-Christ le 19 janvier.

MÉRONIDIUS s. m. (mé-ro-ni-di-uss). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la tribu des locustiens, établi pour une espèce de la Guyane.

MÉROPACHYS s. m. (mé-ro-pa-kiss — du gr. *méros*, cuisse; *pachus*, épais). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coreïdes, groupe des anisocèles, dont l'espèce type est assez commune au Brésil.

MÉROPE s. f. (mé-ro-pe). Astron. Nom de l'une des principales étoiles de la constellation des Pléiades.

— **Encycl.** Astron. Le nom de *Méropé* a été donné à l'une des sept étoiles principales du groupe des Pléiades. Cette étoile est souvent invisible, et Ovide nous explique pourquoi : étant sur la terre, elle avait épousé un propre à rien nommé Sisyphe, à qui ses méfaits attirèrent, dans le Tartare, un châtiment bien connu. Devenue étoile, Méropé rougissait encore du nom de son ex-mari et se cachait de honte :

Septima moriali Méropé, tibi, Sisyphe, nuptit;
Pamitit, et facti sola pudore latet.

Mais *Méropé* comptait sans les lunettes. On la distingue aujourd'hui fort bien, ainsi qu'un grand nombre de ses compagnes, qui étaient mieux cachées qu'elle.

MÉROPE, reine de Messénie. Polyphonte, meurtrier de son époux Cresphonte et de deux de ses fils, voulait la contraindre à l'épouser, lorsque son troisième fils *Ægyptus* vint la délivrer en tuant l'assassin. Les infortunes de Méropé ont été mises sur la scène par plusieurs poètes illustres, et notamment par Maffei et Voltaire.

Méropé, tragédie italienne de Maffei, jouée à Modène en 1713. L'auteur s'était proposé de donner un modèle de la tragédie telle qu'il

la concevait, en profitant de l'exemple des Grecs et des Français, sans les copier servilement : il fit un chef-d'œuvre; cette tragédie eut un succès qu'aucune pièce de théâtre n'avait jamais obtenu en Italie; elle parvint à sa sixième édition. Voici comment un critique éminent, Sismondi, apprécie cette pièce : « La *Méropé* d'Euripide ne nous est point parvenue; en sorte que Maffei traita, le premier parmi les hommes de génie, ce sujet si touchant et si théâtral, qui depuis a été présenté de nouveau sur la scène par Voltaire et par Alfieri. Maffei se plut à montrer aux modernes comment on pouvait composer une tragédie sans amour, et s'éloigner ainsi du goût romanesque qui dominait sur les théâtres de France. Il excita, en effet, et soutint vivement l'intérêt par le danger auquel une mère expose son fils chéri en croyant le venger. Quelques scènes sont singulièrement touchantes par l'opposition entre la fureur de Méropé et la résignation d'Egisthe, dont le cœur a pressenti sa mère; mais cette fureur de Méropé, qui veut se venger par ses propres mains sur un prisonnier qu'elle fait lier devant elle, au lieu d'être partagée, fait horreur comme une boucherie (acte III, sc. iv). L'anxiété du spectateur est bien soutenue et va croissant de scène en scène, mais cet intérêt est plutôt celui d'une intrigue que d'une tragédie; trop d'aventures peu vraisemblables se croisent, et les événements sont trop fortuits. La pièce est écrite en *versi sciolti* (vers blancs) qui sont nobles, simples et harmonieux. Maffei critiquait la pompe de la versification française, et il voulait donner l'idée d'un style plus naturel; peut-être est-il tombé dans le défaut contraire; son langage devient quelquefois prosaïque et presque trivial. Au reste, cette grande simplicité lui permit quelques mots d'une vérité plus touchante. Ainsi, lorsque Euristes, confident de Méropé, s'efforce de la consoler après qu'elle a reçu la nouvelle de la mort de son fils, il lui rappelle des exemples de courage dans des malheurs semblables : « Tu sais, lui dit-il, que le grand roi qui conduisit la Grèce armée contre Troie offrit lui-même, en Aulide, sa fille chérie à une mort cruelle, et tu sais que ce furent les dieux qui la commandèrent. — Ah! Euristes, jamais les dieux n'auraient donné un tel ordre à une mère » (acte II, sc. vi). Ce mot, il est vrai, n'est point de Maffei; il l'avait emprunté à une mère affligée. Il y a de même une grande grâce de langage, une grande vérité de sentiments, plutôt, il est vrai, pastoraux que tragiques, dans les discours de Polydore (acte IV, sc. iv), qui, reconnaissant dans le palais de Méropé le fils de son ami, célèbre ses anciennes vertus. Voltaire l'a traduit en vers blancs :

Euristes, c'est donc vous?
Vous, cet aimable enfant, que si souvent Sylvie
Se faisait un plaisir de conduire à la cour?
Je crois que c'est hier. Oh! que vous êtes prompt!
Que vous croissez, jeunesse! et que dans vos beaux
Vous nous avertissez de vous ôder la place! [Jours
(Lettre de Voltaire à M. Maffei.)

» Voltaire semble avoir voulu introduire l'usage de ces vers; mais il aurait dû éviter plus soigneusement les tournures prosaïques, des que la rime ne le soutenait pas. Le langage est beaucoup plus relevé dans le vers blanc italien que dans le vers rimé.

Il y a, dans la pièce de M. Maffei, écrit Voltaire, des fleurs que j'ose croire immortelles : telles sont les scènes de la mère et du fils, et le récit de la fin. Il me semble que ces morceaux sont bien touchants et bien pathétiques. Vous prétendez que c'est le sujet seul qui en fait la beauté; mais, Monsieur, n'était-ce pas le même sujet dans les autres auteurs qui ont traité la *Méropé*? Pourquoi, avec les mêmes secours, n'ont-ils pas eu les mêmes succès? Cette seule raison ne prouverait-elle pas que M. Maffei doit autant à son génie qu'à son sujet? Je ne vous le dissimulerai pas : je trouve que M. Maffei a mis plus d'art que moi dans la manière dont il s'y prend pour faire penser à Méropé que son fils est l'assassin de son fils même. La *Méropé* de Maffei a fait grand bruit, non-seulement en Italie, mais en France et en Europe. Il en existe une édition annotée et commentée, dédiée au doge de Venise et publiée dans cette ville en 1747.

Méropé, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois le 20 février 1743. Cette pièce est regardée comme le chef-d'œuvre dramatique de l'auteur. Elle a pour sujet l'amour maternel. L'idée n'en appartient pas à Voltaire comme celle de *Zaire*, d'*Azire* et de *Mahomet*. Euripide l'avait traitée sous le titre de *Cresphonte*, et, cinq cents ans après, la représentation de la tragédie d'Euripide faisait dire à Plutarque : « Considérez quels mouvements, quelle agitation excite dans tous les esprits la vue de cette mère désespérée qui, levant le poignard sur son propre fils, qu'elle croit être l'assassin de ce même fils, s'écrie : « Tu n'échapperas pas aux coups mortels que je vais te porter! Il n'y a personne qui ne soit attentif à cette action terrible, et qui ne craigne que la fureur de la mère ne prévienne l'arrivée du vieillard qui vient l'arrêter en lui apprenant que celui qu'elle veut tuer est son fils. » Aristote cite également cette situation comme une des plus belles du théâtre d'Athènes. Il est donc naturel que plusieurs poètes aient cherché à en enrichir

le théâtre moderne. Par malheur, l'œuvre originale est perdue. La marquise Scipion Maffei avait eu déjà l'idée, avant Voltaire, de la rendre à l'Italie, et Voltaire, en lui dédiant son œuvre, prouva qu'il croyait lui devoir quelque reconnaissance.

Le sujet de *Méropé* est simple, noble, touchant, pathétique, comme la plupart des sujets traités par les trois grands tragiques grecs. Cresphonte, roi de Messène, a été assassiné dans son palais par des brigands de Pylos, et c'est à grand-peine qu'Egisthe, un de ses fils, a été sauvé du massacre par un fidèle serviteur, nommé Narbas, qui l'a élevé au loin, en lui cachant sa naissance et son véritable nom. Polyphonte, un des chefs messéniens, avait lui-même armé le bras des brigands, et, toutefois, il s'était donné comme le vengeur de Cresphonte et le sauveur de Méropé, sa veuve. Polyphonte s'est fait le tyran de Messène; mais, afin de légitimer son pouvoir, il veut épouser Méropé. Quant à elle, elle pense toujours à son fils exilé, à qui seul appartient la couronne. Le peuple, au contraire, n'a plus aucun souci d'Egisthe, dont il ignore la destinée; il demande un roi, et Polyphonte vient l'annoncer à Méropé. Celle-ci se refuse aux propositions du tyran, et se refusa est un arrêt de mort pour Egisthe : tant qu'il vivra, ce fantôme de roi poursuivra toujours l'usurpateur de son trône. Polyphonte met des assassins en campagne; l'un d'eux rencontre un jeune homme, il l'attaque, et, au lieu de le tuer, il est tué lui-même. L'inconnu est arrêté comme assassin et amené devant Méropé. A sa vue, elle s'attendrit; mais bientôt elle croit être convaincue que cet inconnu, dont le père a nom Polycte, est l'assassin d'Egisthe, car il était couvert de l'ancienne armure de Cresphonte qu'il a sans doute dérobée à sa victime. L'interrogatoire qu'elle lui fait subir ne fait que la confirmer dans son erreur. Ici se trouve la fameuse scène dont nous avons parlé. Au moment où Méropé, dans l'égarement de son désespoir, lève le poignard pour implanter sur le tombeau de Cresphonte celui qu'elle croit être le meurtrier de son fils, Narbas, qui venait d'arriver à Messène sur les pas d'Egisthe, et qui était caché derrière le tombeau, s'élance en criant :

Qu'allez-vous faire, ô dieux?
MÉROPE.
Qui m'appelle?
NARBAS.
Arrêtez!
Hélas! Il est perdu si je nomme sa mère,
S'il est connu.
MÉROPE.
Meurs, traître!
NARBAS.
Arrêtez!
EGISTHE, d. Narbas.
O mon père!
MÉROPE.
Son père!
EGISTHE.
Hélas! que vois-je? où portez-vous vos pas?
Venez-vous être ici témoin de mon trépas?
NARBAS.
Ah! madame, empêchez qu'on n'achève le crime.
Euryclès, écoutez : écoutez la victime,
Que je vous parle!
EURYCLÈS, emmenant Egisthe.
O ciel!
MÉROPE.
Vous me faites trembler.
J'allais venger mon fils.
NARBAS.
Vous alliez l'immoler.

Cependant Egisthe n'échappe à un danger que pour tomber dans un autre. Polyphonte, étonné que Méropé n'ait point accompli sa vengeance, veut se charger de l'accomplir lui-même. Là, Voltaire a placé une scène qui est toute à lui, et qui est peut-être plus belle que celle du poignard. Polyphonte, croyant satisfaire au vœu de Méropé, fait amener Egisthe; Egisthe lui dit :

Méropé veut ma mort : je l'accuse, elle est mère; Je bénirai ses coups prêts à tomber sur moi, Et je n'accuse ici qu'un tyran tel que toi!

POLYPHONTE.
Malheureux! ose-tu, dans ta rage insolente...
MÉROPE.
Eh! seigneur, excusez sa jeunesse imprudente.
Élevé loin des cours et nourri dans les bois, Il ne sait pas encore ce qu'on doit à des rois.
POLYPHONTE.
Qu'entends-je! quel discours, quelle surprise ex-
Vous, le justifier!... [tréme!]
MÉROPE.
Qui? moi, seigneur?
POLYPHONTE.
Vous-même!

Quelle situation pour une mère, qui, depuis tant d'années, ne vit que dans l'espoir de retrouver son fils! Il est là devant elle, et, soit qu'elle parle, soit qu'elle se taise, le péril qui le menace n'est pas moins grand; car Polyphonte a plus d'intérêt encore à le faire périr que l'assassin d'Egisthe. Le trouble de Méropé, les regards attendris qu'elle

attache sur son fils éveillent les soupçons du tyran : *Quoi ! lui-dit-il, Quoi ! vos regards sur moi se tournent sans courroux ! Vous tremblez à sa vue, et vos yeux s'attendent ! Vous voulez me cacher les pleurs qui les remplissent !*

MÉROPE.

Je ne les cache point, ils paraissent assez : La cause en est trop juste, et vous la connaissez.

POLYPHONTE.

Pour en tarir la source, il est temps qu'il expire. Qu'on l'immole, soldats !

MÉROPE.

Cruel, qu'osez-vous dire ?

EGISTHE.

Quoi ! de pitié pour moi tous vos sens sont saisis !

POLYPHONTE.

Qu'il meure !

MÉROPE.

Il est...

POLYPHONTE.

Frapper !

MÉROPE, se jetant entre Egisthe et les soldats.

Barbare ! il est mon fils !

Méropé, du moment qu'elle a nommé son fils, n'est plus que mère : elle oublie sa dignité de reine ; elle oublie l'horreur que lui inspire Polyphonte, elle se jette à ses pieds :

Ayez pitié des pleurs dont mes yeux sont noyés. Que vous faut-il de plus ? Méropé est à vos pieds, Méropé les embrasse et craint votre colère. A cet effort affreux, jugez si je suis mère, Jugez de mes tourments. Ma détestable erreur Ce matin de loin allait percer le cœur. Je pleure à vos genoux non crime involontaire. Cruel ! vous qui voulez lui tenir lieu de père, Qui deviez protéger ses jours infortunés, Le voilà devant vous, et vous l'assassinez ! Son père est mort, hélas ! par un crime funeste : Sauvez le fils ! je puis oublier tout le reste ; Sauvez le sang des dieux et de vos souverains ! Il est seul, sans défense, il est entre vos mains. Qu'il vive, et s'en aasse.

Polyphonte n'est ému ni par les prières ni par les larmes de Méropé ; mais la politique veut qu'il épargne le fils, pour épouser la mère, et Méropé consent, comme Andromaque, à donner sa main au tyran qu'elle abhorre, résolve de se tuer dès qu'elle aura, par cet acte de dévouement, assuré un protecteur à son fils. Tout se dispose donc pour la cérémonie, et Polyphonte permet à Egisthe d'y venir, ce qui prouve de sa part plus d'audace que de prudence. Le dévouement, facile à prévoir, ne se fait pas attendre. Un récit vient bientôt nous apprendre que Polyphonte est tombé sous les coups d'Egisthe au moment où il s'avançait vers l'autel avec Méropé.

« Méropé, dit M. Gêrux, est bien supérieure à Mahomet. C'est la pièce où Voltaire s'est le plus approché de ce caractère de simplicité antique qu'il avait faussé dans son *Edipe* et qu'il crut plus tard avoir fidèlement reproduit dans son *Oreste*. Chose étrange ! pour ces deux tragédies, il avait un modèle achevé dont il pouvait recevoir l'inspiration, et cependant il a manqué le but, et dans *Méropé*, où cet appui lui manquait, il y marche avec plus d'assurance et le touche. C'est que, peu familière avec la littérature des Grecs, il en concevait mieux le caractère général qu'il n'en goûtait les beautés réelles. Là est surtout la supériorité de Racine qui, par un long commerce avec les Grecs, avait acquis le sentiment profond des modèles antiques. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le génie sobre et pur de la tragédie grecque respire dans la *Méropé* de Voltaire. Les Pères Tournemine et Brunoy, juges compétents, n'hésitent pas à proclamer le mérite de leur disciple. En effet, l'ordonnance de cette tragédie à la simplicité majestueuse d'un temple grec, les figures ont cette netteté de contours qui rappelle la sculpture antique, les passions y sont naturelles et contenues, le langage des personnages ne s'enfle jamais jusqu'à la déclamation. Méropé demeure comme un type de l'amour maternel, Egisthe représente bien, avec une teinte de naïveté, la candeur héroïque de la jeunesse ; il n'y a pas jusqu'à Polyphonte qui ne soit un tyran sortable, chose rare pour son espèce, même au théâtre. *Méropé* est donc, comme on l'a dit, toute proportion gardée, l'*Athalie* de Voltaire. On n'y peut guère reprendre que quelques sentences ambitieuses et d'assez graves invraisemblances, qu'il était difficile d'éviter dans un sujet où le héros passe pour s'être assassiné lui-même. »

Lorsqu'on répète *Méropé* pour la première fois, Voltaire reproche à Mlle Dumesnil de ne pas employer assez de chaleur et de force en invectivant Polyphonte. « Mais il faudrait avoir le diable au corps, dit Mlle Dumesnil, pour arriver au ton que vous voulez me faire prendre. — Eh ! vraiment oui, made moiselle, c'est le diable au corps qu'il faut avoir pour exceller dans tous les arts. Qui, oui, sans le diable au corps, on ne peut être ni bon poète, ni bon comédien. »

Méropé, tragédie d'Alfieri, la meilleure peut-être des six tragédies qui appartiennent à sa seconde manière et qui parurent en 1783. Cette pièce est conduite avec un vif intérêt et une grande vérité de sentiments. Elle est remarquable comme absolument neuve d'invention, après les deux *Méropé* de Maffei et

de Voltaire, et soutient la comparaison avec ses deux aînées sans désavantage. Cependant la conformité du sujet serait peut-être de l'intérêt à l'analyse. Ceux qui veulent comparer les trois pièces doivent les lire en entier.

Alfieri a reconnu lui-même que sa *Méropé* n'est pas à la hauteur de celle de Voltaire. Sa seule prétention est d'avoir traité le sujet avec plus de simplicité ; mais on doit observer que la suppression des personnages subalternes prive l'auteur de tous les développements, et qu'il lui devient impossible de peindre les nuances délicates d'un caractère ou d'une passion, quand le personnage exposé seulement aux grandes catastrophes n'a que des monologues pour exprimer ses sentiments secrets, et ne peut, dans l'abandon de la confiance ou de l'amitié, les verser dans le sein d'un serviteur fidèle. Une des erreurs d'Alfieri est d'avoir toujours voulu mettre ses dévouements en action. Il a exposé sur la scène l'action peinte dans la belle récit du cinquième acte de la *Méropé* de Voltaire. La *Méropé* d'Alfieri a été traduite en français.

MÉROPIDÉ, ÉE adj. (mé-ro-pi-dé — rad. *mérops*). Ornith. Qui ressemble à un guépier. || On dit aussi **MÉROPINÉ**, ÉE.

— s. f. pl. Famille de passereaux, ayant pour type le genre *mérops*.

— Encycl. V. GUBIER.

MÉROPS s. m. (mé-ro-ps). Ornith. Nom scientifique du genre guépier.

MÉROGRAPHES adj. m. (mé-ro-ra-fess — gr. *mérophas*, *dé-meros*, cuisse, et de *raphé*, je couds). Mythol. gr. Surnom de Bacchus, que Jupiter enlève dans sa cuisse, après la mort de sa mère Sémélé.

MÉROS s. m. (mé-ross — mot gr. signifiant *partie*). Art. mil. anc. Division usitée dans les armées byzantines.

MÉROSCÉLISE s. m. (mé-ro-sé-li-ze — du gr. *méros*, cuisse, *skelís*, jambe, *isos*, égal). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des longicornes, ne renfermant qu'une espèce du Brésil, chez laquelle la longueur de la cuisse est égale à celle de la jambe.

MÉROSTACHYDE s. f. (mé-ro-sta-ki-de — du gr. *méros*, partie, *stachys*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucacées, comprenant des graminées du Brésil.

MÉROT, dieu de la mort chez les anciens Slaves. On le représentait sous la forme d'un squelette gigantesque, armé d'une faux, et frappant aveuglément tout ce qu'il rencontrait devant lui. Cette description ne diffère guère de celles qui ont de tout temps été usitées parmi les poètes et les peintres. V. MARZANNA.

MÉROU s. m. (mé-rou). Ichtyol. Espèce de serran de la Méditerranée.

MÉROU (le grand), montagne fameuse dans la théogonie indoue, et dont il est très-fréquemment fait mention dans les livres des Indous, dans les prières des brahmes et dans les formules liturgiques de leurs cérémonies religieuses et civiles. Cette fameuse montagne, d'où les Indous font descendre les peuples dont ils tirent leur origine, ne serait autre chose, d'après certains écrivains, que le plateau de la Tartarie, situé immédiatement au nord de l'Himalaya. D'après la théogonie indoue, le Mérou est situé au centre des sept continents. On la compare à la coupe qui contient les graines de lotus, et les sept continents aux feuilles de cette plante. Sa hauteur est exagérée ; elle est de 84,000 yojanas, dont 60,000 sont sous terre. Sa forme est diversement décrite, comme carrée, conique, pyramidale, sphérique ou spirale. Les côtes en sont de différentes couleurs : blanc vers l'est, jaune vers le sud, noir vers l'ouest et rouge vers le nord. Le Gange tombe du ciel sur le sommet du mont Mérou, et coule de là, en quatre torrents, vers les mondes qui l'environnent. La branche du sud est le Gange de l'Inde ; celle du nord, qui coule dans la Tartarie, est le Bhadrasmâ ; celle de l'est est le Sitâ, et celle de l'ouest est le Tchakchous ou l'Yoxus. Sur le sommet du Mérou réside Brahma entouré des riches, des gandharbas, etc., qui l'adorent. Les gardiens de chaque point de l'horizon y occupent chacun la face de la montagne qui correspond à leur poste. De tous côtés brillent l'or et les pierres. On nomme parfois le mont Mérou Soumerou ; il désigne alors le pôle du nord, par opposition au Coumerou, ou pôle du midi.

MEROUJAN, prince arménien qui vivait au vie siècle de notre ère. Il refusa, seul avec Vahan, prince des Mamigonians, de se soumettre à Arsace II, qui venait de ressaisir le pouvoir, passa peu de temps après au service du roi de Perse Schapour II, abandonna le christianisme pour la religion de Zoroastre, prit part à plusieurs expéditions contre sa patrie, qu'il voulait soumettre à la Perse, et signala partout son passage par la plus affreuse dévastation. Lorsque Arsace, devenu odieux à ses sujets, eut été renversé (370), Meroujan, à qui le roi de Perse avait remis le trône d'Arménie, revint alors dans son pays natal, s'empara du pouvoir, fit massacrer les prêtres et les évêques, détruisit les églises, élever des temples au feu, puis il proscrivit l'usage du grec, qu'il remplaça par le persan.

Cette conduite lui attira un grand nombre d'ennemis, et l'empereur Valens, qui avait pris sous sa protection le jeune Bad, fils d'Arsace II, envoya contre Meroujan une armée sous les ordres de Terentianus. Vaincu et forcé de se réfugier de nouveau en Perse, Meroujan entreprit de reconquérir l'Arménie pendant la minorité d'Arsace III, mais il fut battu et tué, en fuyant, par Sahag, prince des Agatridas.

MÉROVÉE ou **MEROWIG** (*Homme illustre*, de la racine sanscrite *mar*, briller et reluire), roi des Francs, ou plutôt chef d'une partie des tribus saliennes, né vers 411, mort vers 457. Selon les uns, il était fils de Clodion ; selon d'autres, neveu de ce chef qu'il remplaça à la tête des Francs en 448. On sait peu de chose de la vie de Mérovée, qui est restée fort obscure. Il s'unit au général romain Aëtius contre Attila, roi des Huns, et l'aider à remporter une victoire sanglante (451) sur ces barbares dans les champs Catalauniques, en Champagne. C'est de lui qu'on a donné le nom de Mérovingiens aux rois de la première race, d'après Frédégaire et la plupart des historiens ; M. H. Martin pense, au contraire, que le Mérovée qui donna son nom à cette race vivait à une époque bien antérieure. Il eut pour successeur son fils Childéric I^{er}.

MÉROVÉE ou **MEROWIG**, fils de Childéric I^{er}, roi de Neustrie, mort en 577. Il épousa, à Rouen, la fameuse Brunehaut (576) malgré la volonté de son père, qui le poursuivit de sa colère et l'enferma dans le monastère d'Anisula ou Saint-Calais, au diocèse du Mans, après l'avoir fait ordonner prêtre. Délivré peu après, Mérovée se réfugia d'abord dans la basilique de Saint-Martin de Tours, puis à Auxerre, et enfin à Metz, dans l'Austrasie, auprès de Brunehaut ; mais, forcé par les leudes de quitter ce royaume, il erra misérablement jusqu'au jour où il tomba dans un guet-apens que lui avait fait dresser sa belle-mère Frédégonde et où il trouva la mort.

MÉROVINGIEN, TENNE adj. (mé-ro-vain-jian, iè-ne — de *Merowig*, dont on a fait *Mérovée*). Hist. Qui appartient à la dynastie de Mérovée ou à son époque : *Histoire MÉROVINGIENNE*. *Récits MÉROVINGIENS*.

— Diplom. *Écriture mérovingienne*, Écriture des Gaulois, légèrement modifiée sous les rois mérovingiens.

— s. m. Descendant de Mérovée : *Les MÉROVINGIENS*. *La dynastie des MÉROVINGIENS*.

— Fam. Partisan d'institutions tout à fait surannées.

— Encycl. L'histoire nous a conservé le nom de deux chefs d'une petite peuplade barbare qui s'établit au ve siècle dans les environs de Tournay. De ces chefs, Pharamond et Clodion, les historiens classiques ont fait des rois de France. Mérovée, leur successeur, y garde le même titre ; il a donné son nom à la dynastie des *Mérovingiens*, dynastie qui a duré plus de trois cents ans (447-752), et qui, durant toute cette longue période, a dévasté la Gaule, qu'elle avait conquise. Les figures les plus importantes, dans cette longue série de tyrans, sont celles de Clovis, de Clotaire I^{er}, de Dagobert I^{er}, dont les successeurs ont gardé le surnom de rois fainéants. L'ouvrage d'Augustin Thierry et surtout celui de Lu Hueron (v. ci-après) nous fourniront l'occasion d'exposer le caractère de la dynastie mérovingienne.

Mérovingiens (*Récits des Temps*), un des plus remarquables ouvrages historiques d'Augustin Thierry (Paris, 2 vol. in-8). De 1833 à 1837, Augustin Thierry avait publié dans la *Revue des Deux-Mondes* et sous un titre provisoire (*Nouvelles lettres sur l'Histoire de France*) six des épisodes ou fragments qui devinrent des *Récits mérovingiens*. L'ouvrage est précédé de savantes *Considérations sur l'Histoire de France*, en cinq chapitres, formant plus des trois quarts du premier volume. Dans ce travail de critique, Augustin Thierry expose les opinions traditionnelles sur nos origines nationales et sur la constitution primitive de la monarchie française ; il examine les différents systèmes de François Hotman, d'Adrien de Valois et de Fréret, puis ceux de Boullainvilliers, de l'abbé Dubos, de Mabry, la question des travaux de Breugnot, et traite la question du régime municipal et de l'affranchissement des communes. Il suit enfin la marche de la nouvelle école historique, et établit la somme d'influence que la révolution de 1830 a eue sur le mouvement des études historiques.

Quant aux *Récits*, ils sont au nombre de six seulement. Le premier, de 561 à 568, a trait aux quatre fils de Clotaire I^{er}, à leur caractère, à leur mariage, à l'histoire de Galeswinthe. Le second, de 568 à 575, comprend les suites du meurtre de Galeswinthe, la guerre civile, la mort de Sigebert. Le troisième récit, de 575 à 578, est consacré tout entier à l'histoire de Merowig second, fils du roi Hilperik. Le quatrième, de 577 à 586, est l'histoire de Prétextat, évêque de Rouen. Le cinquième, de 578 à 581, contient l'histoire de Leudaste, comte de Tours, puis des détails sur le pape Venantius Fortunatus et sur le monastère de Radegonde, à Poitiers. Le sixième, de 580 à 583, nous représente Hilperik théologien et le juif Priscus, avec la suite et la fin de l'histoire de Leudaste.

Les *Récits mérovingiens* obtinrent un grand

succès. L'Académie française décerna à leur auteur et lui maintint jusqu'à sa mort (1856) le grand prix Gobert. Dans cet ouvrage, Augustin Thierry a tracé des tableaux achevés et fidèles, qui mettent complètement en relief les hommes et les choses dont il évoque le souvenir. Il s'est montré historien pittoresque, narrateur éloquent, et, par une sorte de divination, il a fait revivre avec un art extrême les mœurs d'une des époques les moins connues de l'histoire.

Mérovingiennes (*HISTOIRE DES INSTITUTIONS*), par Le Huéron (1841, in-80). On peut considérer cet ouvrage comme une suite des *Récits mérovingiens*. A. Thierry s'était surtout attaché à peindre les mœurs sauvages et corrompues des premiers conquérants ; il n'avait touché qu'en passant aux difficiles problèmes de la royauté naissante et indiqués seulement avec une merveilleuse divination les points principaux de la question. Le Huéron a repris en détail chaque partie de cette administration primitive. Dans la première partie de son ouvrage l'auteur montre la lente pénétration de l'empire par les barbares, Rome allant pour ainsi dire au-devant des Germains, les civilisant, les recevant dans son sein, les enrôlant dans ses légions, appelant, puis subissant leur protection, leur domination. Les causes de la décadence et de l'anéantissement de l'empire : le fisc, les privilèges, le colonat, le patronage, y sont aussi soigneusement analysées ; et parmi ces causes le christianisme tient une place importante. La seconde partie du livre montre les tribus franques jetées violemment sur la société gallo-romaine et apportant au milieu de ce monde écrasé par une administration multiple et énervante, leurs instincts violents et leurs habitudes anarchiques. Les chefs de l'invasion franque, longtemps alliés et serviteurs de l'empire, poussés en deçà du Rhin par le torrent germanique, ne s'établirent dans la Gaule que comme les successeurs de la puissance impériale ; c'est en évitant ces souvenirs et en recevant de l'empereur d'Orient le titre de patrice aussi bien qu'en laissant couler sur son front l'eau du baptême, que Clovis parvint à dominer presque toute la Gaule et à transformer sa conquête en royaume. Maîtres au nom de l'empire, ces chefs de hordes qui se trouvaient pour la première fois à la tête d'une vaste domination devaient trouver commode de conserver toutes les formes de cette vaste et écrasante administration sous laquelle agonisait la Gaule. Ils le firent, et ce qu'ils recueillirent de préférence dans l'héritage des césars, ce fut le système fiscal, dont l'habile rapacité devait combler leurs coffres avides. Mais bientôt ces rois presque romains voulurent faire peser leur despotisme financier sur les compagnons de leur conquête et sur les complices de leur domination, sur les leudes et sur le clergé. L'Eglise, la seule puissance morale qui restât debout au milieu de cet écroulement général, résista vigoureusement aux tentatives de Clotaire I^{er} et de Chilpéric. Grégoire de Tours et les *Actes des saints* nous montrent l'opposition du clergé contre ces tentatives, et les évêques chassant comme des envahisseurs du démon les agents du fisc royal. La royauté, battue de ce côté, attaqua les leudes. Ce fut sur le terrain de l'impôt que s'engagea la lutte entre les Francs et leur chef. Les Francs, libres et vagabonds, n'avaient jamais subi d'impôts ; payer *tribut* leur paraissait le propre des vaincus. Ils résistèrent avec une âpre et sanguinaire énergie ; ils résistèrent avec d'autant plus de succès que, dispersés après la conquête, ils s'étaient groupés çà et là dans la Gaule, les plus faibles se recommandant aux plus puissants, première origine du régime féodal. La lutte des Francs contre le roi dura un siècle. Le Huéron en retrace bien les phases (sauf le magique coloris qu'il n'a pas su emprunter à la palette d'Augustin Thierry). Là encore les textes abondent. La rivalité de Frédégonde et de Brunehaut n'est en somme qu'un épisode de ce sanglant débat. Derrière les querelles des deux femmes grondent les colères des leudes qui méprisent leur royauté avide et affaiblie ; il faut entendre de quel ton, dans Grégoire de Tours, les comtes francs menacent Brunehaut quand elle veut secourir le comte Loup, l'agent de son despotisme fiscal. « Femme, voilà assez longtemps que tu nous gouvernes ; ton fils seul est notre roi ; retire-toi, ou crains que nous ne te fouions sous les pieds de nos chevaux. » La royauté mérovingienne ne pouvait se soutenir longtemps sous le costume et par la politique des derniers césars. L'avènement de Clovis II et l'édit de 615 ont le triomphe de l'Eglise et de l'anarchie des leudes ; et les successeurs de Clovis, en Neustrie, les maires du palais tentèrent vainement de restaurer la domination à demi byzantine des Clotaire et des Chilpéric. Pendant ce temps, une autre invasion se prépare en Austrasie, qui, elle, fondera une seconde domination, celle des Carolingiens. Tel est en substance l'ouvrage de Le Huéron, plein de choses, appuyé sur les meilleures autorités, Ammien Marcellin, Jornandès, le *Code Theodosien* pour la première partie ; pour la seconde, Grégoire de Tours, Frédégaire, le *Formulaire de Marculf* ; œuvre d'érudition solide et à peu près définitive.

MÉROVINGIENS D'AQUITAINE, prétendue

branche de Mérovingiens, descendants de Caribert, frère de Dagobert, inventée par le moine espagnol Tamayo y Salazar. Pendant plus de deux cents ans cette mystification a pris place dans l'histoire. Dans une obscure publication, le *Martyrologe hispanique* (1641-1659), ce moine ingénieux avait imaginé de donner à Caribert, mort en 631, outre le fils qui lui assignaient Frédégaire et les autres chroniqueurs, Chilpéric, que Dagobert fit disparaître, deux autres enfants, Boggis et Bertrand, dont le premier aurait été la tige d'une lignée mérovingienne en Aquitaine; transportée en Espagne, elle y avait donné naissance à la race espagnole. Le but du moine était tout simplement de faire descendre ses rois des Mérovingiens pour narguer les Français, dont les monarques ne remontaient qu'aux Capétiens. A l'appui de son assertion, il citait une charte inédite, du monastère d'Alaon, dont ces pseudo-Mérovingiens auraient été les bienfaiteurs. Agnaine publia cette charte comme authentique. Dans son *Histoire des conciles*, et depuis elle fut admise sans discussion. Les Mérovingiens d'Aquitaine furent réputés historiques. La charte qui leur avait donné naissance devint un lieu commun de l'érudition française. Les savants dom Vaissette et dom Claude de Vic s'appuyèrent sur elle pour leur *Histoire du Languedoc* (1730). Le marquis de Saint-Aubin, dans les *Antiquités de la maison de France* (1739), dressa un arbre généalogique fort curieux d'après la charte d'Alaon. Le Père Daniel s'était abstenu de faire mention des faits révélés par ce document; mais, lorsqu'on réimprima son ouvrage, en 1755, l'auteur de l'édition nouvelle prit soin, dans une note, de réparer l'omission de l'historien et d'affirmer l'existence de Boggis et de Bertrand, et, par suite, des Mérovingiens d'Aquitaine. Dans ses *Variations de la monarchie française* (1765), Gauthier de Sibert ne fait aucune difficulté d'admettre Boggis et le donne comme l'auteur de la maison d'Armagnac. Enfin la plupart des écrivains contemporains ont adopté cette thèse: la charte d'Alaon est citée par Sismondi, Fauriel, et dans les premières éditions de l'*Histoire de France* de H. Martin. Cependant, dès le siècle dernier, quelques esprits, moins enthousiastes ou plus sages que les autres, avaient conçu des doutes sur l'authenticité de la charte. En 1727, à la même époque où dom Vaissette et dom Claude de Vic adottaient les assertions de cet étrange document, Juan de Ferreras, l'auteur de l'*Histoire d'Espagne*, s'exprimait ainsi: « Cette pièce, dont quelques personnes font si grand cas, me paraît trop suspecte pour que je l'admette sans scrupule. » Fauriel même reconnut qu'elle offrait d'ineppables légèretés et qu'on y trouvait la trace d'interpolations nombreuses. La mystification a été mise dans son tour par M. Rabanis, d'abord en 1841 (broch. in-8°), puis dans ses *Mérovingiens d'Aquitaine* (1856). Après avoir, avec une rare sagacité, étudié la charte dans sa forme générale, il en poursuivit l'auteur inconnu dans tous les détours de son travail. Il le prend en flagrant délit d'ignorance, d'erreur, de mensonge. Ici la charte d'Alaon a contre elle la grammaire; là, la géographie; partout et toujours, l'histoire. M. Rabanis a retrouvé presque toutes les sources où l'ingénieux faussaire a puisé la donnée première des renseignements qu'il a mis en œuvre, en même temps que les noms des héros extra-historiques qu'il lui a plu de désigner comme des descendants de Caribert. Dans la 4^e édition de son *Histoire de France*, H. Martin déclare que, « éclairé par les recherches de M. Rabanis, il ne veut plus croire à ce vaste roman historique. » Les Mérovingiens d'Aquitaine ont vécu.

MERRAIN s. m. (mè-rain) — bas latin *materialium*, dérivé du latin *materialia*, bois, matière, exactement le sanscrit *matram*, mesure et matière, de la racine *ma*, faire avec la main, construire, mesurer. Techn. Bois de chêne scié et découpé en planches peu longues et peu larges, qu'on emploie pour faire des doutes, des panneaux, des parquets, etc. : **MERRAIN** à futaies. **MERRAIN** à panneaux. **MERRAIN** de fougailles. **MERRAIN** d'enfonçure.

— Vener. Tige centrale qui porte les andouillers du cerf et des autres animaux dont la tête est ornée d'un bois : **Le bois était composé de chaque côté d'un seul merrain, avec un andouiller près de la base.** (Buff.)

— Encycl. Le délit du chêne en merrain est l'un des plus avantageux auxquels ce végétal puisse donner lieu. Seulement, le bois qui est destiné à recevoir cette destination doit être de qualité parfaite. Il faut d'abord qu'il soit parfaitement de fil et sans nœuds. Une pièce présentant le plus léger défaut doit être rejetée. Ce bois sert surtout pour les tonneaux destinés à loger les liqueurs précieuses, telles que : eaux-de-vie de Cognac, vins fins de Bourgogne, de Champagne et de Bordeaux. Le bois propre à être fendu en merrain vaut le double de celui qui ne sont pas aptes à cet usage. Les arbres propres au service de la marine sont les seuls qui atteignent un prix plus élevé. Il est vrai que tout n'est pas bénéfice dans l'exploitation du bois de merrain. Les arbres pris en pleine futaie peuvent encore fournir plus de la moitié de leur cube en bois de fil, sans nœuds et propre à la fente; mais, dans les futaies sur taillis, les grosses

branches naissant à une assez faible hauteur, la plus grande partie du végétal subit une forte dépréciation.

Il est important d'avoir des ouvriers habiles pour opérer la fente du merrain; sans cela on s'expose à d'énormes déchets, d'autant plus funestes que la matière première atteint un prix plus élevé. Toute pièce de merrain irrégulière doit être impitoyablement rejetée. Le merrain de chêne pour les vins et eaux-de-vie se confectionne exclusivement avec le cœur de l'arbre; on met en copeaux tout l'aubier et une partie du centre.

On fait en moyenne cent tonneaux avec un millier de merrains. Cette fabrication donne lieu, surtout dans les années abondantes, à un mouvement d'affaires considérable. Les travaux qu'elle exige sont des mieux rétribués. La dimension à donner aux merrains varie suivant les usages de chaque vignoble; seulement, plus les tonneaux sont longs, plus le merrain doit être vendu relativement cher. Cela se comprend du reste facilement; en effet, plus le longueur augmente, mieux le bois doit être choisi, plus grandes sont les difficultés de la fabrication.

On fait du merrain avec tous les bois susceptibles de se fendre. Le châtaignier est quelquefois employé concurremment avec le chêne à faire les tonneaux à vin. Pour les eaux-de-vie, on n'emploie que les chênes de choix. L'Algérie possède des futaies de *chênes zeen* qui sont excellents pour ce service. Dans le Midi on tire beaucoup de merrains de l'Amérique, du Canada ou des bords du Danube. On emploie aussi les merrains de chêne pour la construction et la réparation des bateaux. On peut utiliser dans ce service toutes les longueurs et toutes les épaisseurs, mais il faut que le bois soit de qualité parfaite. Les bois blancs, le sapin, le peuplier, le frêne, le hêtre sontendus pour des tonneaux destinés à renfermer des huiles de toute espèce. La difficulté de fendre certains bois ou certaines parties d'un arbre a fait essayer la fabrication du merrain à la scie, mais on n'a pas tardé à y renoncer. Les pièces faites par ce procédé étaient, il est vrai, irréprochables de forme; mais, au moment de l'emploi, le bois tranché par la scie n'étant plus de droit fil se brisait sous la pression exercée pour lui faire acquiescer la forme du tonneau.

MERREB (Blaise), savant allemand, né à Brême en 1761, mort à Marbourg en 1824. Il se fit connaître comme un savant zoologiste, principalement par sa découverte de l'organe de la respiration chez les oiseaux en 1783, fut nommé l'année suivante professeur de mathématiques et de physique, puis professeur de science financière à l'université de Duisbourg, quitta cette ville en 1804 pour aller occuper à Marbourg une chaire d'économie politique, et obtint par la suite la chaire de botanique. L'électeur de Hesse lui conféra le titre de conseiller de cour et il devint membre de plusieurs sociétés savantes. On lui doit un assez grand nombre de traités élémentaires, d'ouvrages d'histoire naturelle, et un *Voyage à Paris* en 1798 (1800).

MERRET (Christophe), naturaliste anglais, né à Winchcombe, comté de Gloucester, en 1614, mort à Londres en 1695. Reçu docteur en médecine en 1642, il alla peu après exercer son art à Londres, où il acquit beaucoup de réputation et devint membre du collège de médecine, puis de la Société royale. Ses principaux ouvrages sont : *Fraudes et abusi commisi per les apothicaires* (1669, in-8°); *Ptinae rerum naturalium Britannicarum, continens vegetabilia, animalia et fossilia in hac insula reperta* (Londres, 1667, in-8°), livre dans lequel il a donné l'indication de plus de 1400 espèces de plantes croissant en Angleterre. On a de lui, en outre, un certain nombre de mémoires dans les *Transactions philosophiques*.

MERRI (saint). V. MERRY.

MERRICK (Jacques), érudit anglais, né en 1720, mort à Reading en 1769. Il fit ses études théologiques et embrassa la carrière pastorale, mais la faiblesse de sa santé le contraignit à abandonner ses fonctions. Retiré dans la solitude, il donna tout son temps à la composition d'ouvrages où respire un vif sentiment de piété et où se montre une connaissance profonde des littératures anciennes. On a de lui : *le Messie*, essai de poésie sacrée qu'il composa dans sa première jeunesse (1734); une traduction en vers du poème grec de Tryphodorus sur la *Trilogie de Troie* (Oxford, 1738); *Dissertation sur les proverbes* (1741, in-4°); *Prière pour les temps de tremblement de terre et d'inondations* (Londres, 1756); *Poèmes sur des sujets sacrés* (Oxford, 1763, in-4°); *Lettre à Joseph Warton relative à la composition des Index grecs* (Reading, 1764, in-8°); *Annotations critiques et grammaticales sur saint Jean* (Reading, 1764, in-8°); *Les Psaumes traduits ou paraphrasés en vers anglais* (Reading, 1765, in-8°); *Annotations sur les psaumes* (Reading, 1768, in-4°); *Manuel de prières pour les circonstances ordinaires* (Reading, 1768, in-12°); enfin, on a de lui des *Poésies* composées pour diverses circonstances.

MERRIEN s. m. (mèr-riain). **Forme ancienne du mot MERRAIN.**

Merrimack et du **Monitor** (COMBAT DU), combat resté célèbre, et qui eut du retentissement dans le monde entier, lors de la guerre

de sécession entre les Etats du Nord et ceux du Sud, aux Etats-Unis. Cette lutte formidable eut lieu le 8 et le 9 mai 1862, dans la baie de Chesapeake. Une flottille fédérale stationnait alors à l'embouchure du James River, quand tout à coup la vigie signala l'approche d'une masse noire, oblongue, qui, à peine visible, fendait silencieusement les flots, laissant derrière elle un long et épais ruban de fumée : c'était comme une locomotive nageante. Tous les yeux se fixèrent sur le phénomène, et les officiers reconnurent, non sans inquiétude, qu'ils recevaient la visite d'une frégate cuirassée ennemie, le *Merrimack*, suivie de deux paquebots également cuirassés, le *Jamestown* et le *Yorktown*.

Le *Merrimack* avait commencé par être une assez belle frégate en simple bois. Tombé au pouvoir des confédérés avec l'arsenal maritime de Norfolk, il avait été coulé, le 19 avril 1861, à l'entrée du port, pour servir de barrage. Quelques jours après, il fut retiré, scié à 1 mètre de la flottaison, enveloppé de plaques de fer de 5 pouces d'épaisseur et muni à sa proue d'un vigoureux éperon de fer, sorte de balafoutine navale destinée à éventrer les navires ennemis.

Il fut accueilli par une décharge générale. Environ 200 boulets creux ou pleins tombèrent ensemble sur ses côtes de métal et rebondirent avec un sifflement sonore dans la mer. Il parut un instant ahuri de tout ce tapage; mais presque aussitôt il vint s'embosser auprès du *Cumberland*, magnifique corvette de 24 canons, et se mit à le canonner à outrance. Puis, s'éloignant à environ cent pas, il revint, porté par un élan vigoureux, et enfonça dans les flancs du navire de bois son éperon caché sous l'eau. Ecoutons un officier de la pauvre corvette :

« Le *Merrimack* vint sur nous, nous frappant avec violence, puis il s'éloigna de nouveau, nous lâchant une bordée. Nous fîmes pleuvoir sur lui des projectiles de toute nature, sans produire le moindre effet. Le *Cumberland* commença bientôt à sombrer. Le monitor en fer ne nous avait frappés qu'une fois, et cependant nous étions atteints de manière à ne pouvoir sauter le bâtiment. Dans cette situation dangereuse, tout le monde fit noblement son devoir. Le *Merrimack* continua à nous tirer de temps à autre quelques coups de canon; chaque coup nous tuait 4 ou 5 hommes. Le pont fut bientôt couvert de blessés, mais nos hommes n'en continuèrent pas moins à rester à leurs postes.

« L'ordre le plus parfait ne cessa de régner dans ces circonstances; mais les cris des blessés étaient déchirants. A la fin, l'eau entra dans les batteries, et l'on vit que le bâtiment était perdu et qu'il sombrerait rapidement. Les embarcations furent mises à la mer. Tout le monde essaya de s'y précipiter; 50 ou 60 hommes nageaient au milieu des débris... Les blessés sombrèrent avec le bâtiment, mais la frégate ne se rendit pas, et elle disparut portant à son mât le drapeau de l'Union, que personne ne voulut amener.

Ainsi finit le *Cumberland*, et avec lui 125 hommes et son équipage.

Pendant ce temps-là, une autre frégate fédérale, le *Congress*, de 50 canons, prodigant ses bordées inutiles contre les deux paquebots cuirassés. Elle sombra à son tour, et son équipage devenait prisonnier. Restait encore à expédier 3 frégates à vapeur, qui avaient été fort maltraitées en voulant secourir le *Cumberland* et le *Congress*. Mais la venue de la nuit força le *Merrimack* à remettre au lendemain son œuvre de destruction. Confiant dans son invulnérabilité, il jeta hardiment l'ancre au milieu de ses ennemis. Autour de lui, les fédéraux étaient dans les trances de l'agonie. L'exemple qu'ils avaient eu sous les yeux ne leur laissait aucune illusion sur le sort qui les attendait au lever du jour.

Vers les sept heures du matin (9 mars), ils virent, avec une satisfaction plus facile à imaginer qu'à décrire, entrer dans la baie un auxiliaire bien inattendu, mais qui survenait à point : c'était le steamer cuirassé *Monitor*, œuvre du capitaine Ericsson.

C'était un steamer de forme ovale, long de 57 mètres et large de 13 mètres au centre. Sa coque était triple. Elle se composait, à l'intérieur, d'une plaque de fer d'un 1/2 pouce, recouverte d'une épaisseur de 0m,72 de chêne, sur lequel s'étendait la coque extérieure en fer, la cuirasse, épaisse de 0m,13. Elle s'élevait perpendiculairement au-dessus de l'eau, à une hauteur de 0m,66, et était terminée par une surface plate comme une table, sans rampe ni garde-fou. Elle offrait ceci de particulièrement remarquable qu'elle était composée de deux compartiments embottés l'un dans l'autre, qui, éloignés ou rapprochés à l'aide d'un mécanisme ingénieux, augmentaient ou diminuaient le volume du bâtiment, et, par là, le relevaient ou l'enfonçaient dans la mer, suivant qu'on voulait rendre le tir plus ou moins rasant. Sur le pont se dressait une tour également en fer, posée sur une plaque mobile autour de son centre, comme les plaques tournantes qu'on voit au milieu des rails dans les gares de chemins de fer. Cette tour, haute d'environ 1 mètre, était percée de deux embrasures, sur chacune desquelles s'appuyait la gueule d'un énorme canon, dit *dahlgreen*. Aussi, 2 canons solide-

ment retranchés, qui pouvaient, par la rotation de la tour, menacer tous les points de l'horizon, voilà tout l'appareil offensif du *Monitor*. Des regards, pratiqués de distance en distance dans les flancs de la coque, trop étroits pour livrer passage aux projectiles de l'ennemi, suffisaient pour que les habitants du navire respirassent un peu d'air et pussent observer les alentours.

Il était donc environ sept heures du matin quand le *Monitor* vint troubler le triomphe trop facile du *Merrimack*. Les deux champions cuirassés s'attaquèrent résolument. Les vaisseaux de bois, trop convaincus de leur impuissance, se constituèrent spectateurs. Pour mieux voir, les citoyens de Norfolk accoururent sur leur port, grimperent sur leurs toits. Le spectacle, en effet, valait la peine qu'on se dérangeât. Pendant une canonnade qui dura près de cinq heures, au milieu des épais nuages de fumée qu'illuminaient sans interruption les leurs éclatements de l'artillerie, on entrevoyait les mouvements rapides, les assauts réitérés des deux monstres. Le *Monitor*, plus élané et plus petit, évoluait avec célérité autour de son adversaire. Le *Merrimack*, plus grand et plus massif, tenta à deux reprises la manœuvre qui lui avait si bien réussi contre le *Cumberland* et le *Congress*, la charge à l'éperon. Inutiles efforts! Pourtant les deux commandants furent blessés. L'éperon du *Merrimack* et une poutre du *Monitor* furent rompus. Plusieurs fois, des hommes de chaque équipage tombèrent évanouis, renversés par les secousses qu'éprouvaient les blindages de leur abri, ou peut-être encore étourdis par les effroyables détonations de leurs propres pièces, détonations considérablement exaltées sous les vertues métalliques des bâtiments. A midi, le *Merrimack* battit en retraite. Le *Monitor* crut devoir le poursuivre pour apparaître prendre possession de la victoire. S'il n'avait pas voyagé les morts de la veille, il avait du moins sauvé les survivants.

MERRIMACK, fleuve des Etats-Unis d'Amérique, formé dans l'Etat de New-Hampshire par la réunion de deux petites rivières qui descendent des White-Mountains. Il coule au S., puis au N.-E., traverse l'Etat de Massachusetts et se jette dans l'Atlantique à Newbury-Port, après un cours de 260 kilom., navigable dans la grande partie, au moyen de canaux et d'écluses qui font éviter les nombreuses chutes que présente cette rivière.

MERRIMAN (Samuel), médecin anglais, né à Marlborough (Wiltshire) en 1771, mort en 1853. Il se fit recevoir pharmacien, puis docteur, s'établit à Londres, acquit la réputation d'un habile accoucheur, et fit, de 1810 à 1825, un cours d'obstétrique qui eut beaucoup de succès. Outre un écrit *Sur la vaccine* (1805) et un autre intitulé : *la Validité des pensées sur la réforme médicale* (1833), il a publié de nombreux articles et des notices scientifiques dans le *London medical Repository*, dans la *Lancette*, etc. On lui doit également des articles de littérature et de critique, publiés dans le *Gentleman's Magazine*.

MERRITCH, ville de l'Indoustan, principauté de Kolapour, près de la rive gauche de la Krischna, à 375 kilom. S.-E. de Bombay, 105 O. de Beldjapour; 10,000 hab. C'était la capitale d'une dynastie indoue avant l'invasion des mahométans; dans les temps modernes, elle a été la résidence de divers chefs mahométans, tels que Perseram, Bhaou et Rastia. Hayder-Aly la prit en 1778, mais ne la conserva pas longtemps.

MERRUAU (Charles), administrateur français, né vers 1807. Il suivit d'abord la carrière de l'enseignement, professa les humanités, la rhétorique et l'histoire en province, puis aux collèges Louis-le-Grand et Bourbon, à Paris, et quitta ensuite l'Université pour devenir successivement rédacteur en chef du *Temps* et du *Constitutionnel*. En 1840, il fut nommé secrétaire général du ministère de l'instruction publique, quitta le *Constitutionnel* en 1849, fut appelé, l'année suivante, à remplir les fonctions de secrétaire général à la préfecture de la Seine, reçut en 1861 le titre de conseiller d'Etat, et fit partie, peu après, de la commission départementale de la Seine. — Son frère, Paul MERRUAU, a pris pendant longtemps part à la rédaction du *Constitutionnel*. On lui doit une traduction des *Voyages et aventures de Christophe Colomb* par Washington Irving (1833, in-18); les *Convicts en Australie* (1853), et l'*Egypte contemporaine* (1858, in-8°).

MERRY ou **MERRI** ou **MÉDÉRIC** (saint), religieux de l'ordre de Saint-Benoît, né à Autun au vi^e siècle. Il fut élu abbé de Saint-Martin d'Autun. Après un pèlerinage à Saint-Denis, il se retira dans l'oratoire de Saint-Pierre, près de Paris, et y mourut. C'est à cet endroit qu'on a construit l'église qui porte son nom.

Merry (ÉGLISE DE SAINT-), à Paris. Dès le vi^e siècle, une petite chapelle dédiée à saint Pierre existait dans un bois situé à l'extrémité du faubourg septentrional de Paris. Saint Merry, abbé de Saint-Martin d'Autun, venu à Paris pour vénérer les tombeaux de saint Denis et de saint Germain, se logea dans une cellule voisine de cet oratoire. Après avoir vécu trois ans dans cette retraite, il y mourut, vers l'an 700, et son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre.

La sainteté de sa vie le fit bientôt considérer comme le véritable patron du lieu où reposaient ses reliques. Vers 890, Odon ou Budes le Fauconnier fonda une église dédiée à saint Merry et à saint Pierre.

L'église de Saint-Merry, devenue paroissiale au ^{xii}e siècle, était collégiale dès les premières années du ^{xiii}e; elle comptait parmi les quatre collégiales qu'on nommait les filles de Notre-Dame. L'église jouissait des droits de justice et d'asile. Le privilège de porter la chaise de saint Merry appartenait à la corporation des corroyeurs. Le clergé de Saint-Merry était très-puissant et, quelquefois, il ne craignait pas d'entrer en lutte avec l'autorité royale. En 1323, Jourdain de Lille, seigneur de Casaubon, qui avait épousé une nièce du pape, méconnaissant le pardon que le roi lui avait accordé pour dix-huit accusations, « dont chacune, suivant la coutume de France, était digne de mort... continua d'entasser crime sur crime, violant les jeunes filles et les religieuses, pillant les moutiers et les voyageurs, soudoyant force larrons et meurtriers et favorisant tous les brigands. » Ce gentilhomme bandit fut condamné à mort par le parlement, et, malgré sa haute position et le soutien qu'il trouva dans la noblesse, il fut traîné à la queue des chevaux et pendu au gibet de Montfaucon. Le curé de Saint-Merry, pour faire sa cour au pape, alla, malgré la sentence, accompagné de son chapitre, avec un grand luminaire, chercher le corps de Jourdain à la potence et l'inhuma dans son église.

Sous François I^{er}, l'accroissement de la population du quartier rendit nécessaire la reconstruction de l'église. Le nouvel édifice, commencé en 1520, ne fut terminé qu'en 1612. La façade occidentale de Saint-Merry, décorée de pinacles, de clochetons, de voussures et de corniches, donne sur la rue Saint-Martin; elle est percée de trois portes accompagnées de niches, d'arcatures trilobées, de crossettes, de fleurons et de feuillages. Les statues des niches et des voussures de la porte médiane sont, pour la plupart, des moulages pris au portail du transept méridional de Notre-Dame; elles ont remplacé, en 1842, les statues primitives, détruites pendant la Révolution. La tour carrée qui s'élève à l'angle méridional de la façade est un peu lourde d'aspect; ogivale dans sa partie inférieure, elle prend, à ses derniers étages, le plein cintre du ^{xvii}e siècle. Elle n'a pas la légèreté de la petite tourelle qui monte de l'autre côté de la façade. L'église de Saint-Merry est construite sur un plan uniforme. Le bras méridional du transept est presque complètement caché par la maison presbytérale. Des maisons entourent presque tout l'édifice et de hideuses masures sont perchées jusque sur ses terrasses; c'est à peine si l'on peut saisir quelques-uns des détails de la décoration extérieure, qui est très-riche. La grande nef est accompagnée d'un collatéral unique au nord, double au midi; cinq chapelles accompagnent chacun des collatéraux. Un bas côté et treize chapelles contournent le chevet. Les voûtes de l'église, soutenues par de gros piliers à fûts multiples, sans chapiteaux, sont croisées par les nervures prismatiques qui caractérisent les derniers temps de l'architecture gothique; les clefs sont larges, plates, fleuronées ou ornées d'armoiries; au centre de la croisée, un réseau de nervures s'épanouit autour d'une clef tombante. Les fenêtres sont garnies de meneaux flamboyants d'un dessin très-élégant. Entre les arcs latéraux et les fenêtres hautes de la nef, court une petite frise de feuillages mêlés d'animaux.

Vers 1753, la fabrique, sacrifiant au mauvais goût de l'époque, condamna l'église de Saint-Merry à une mutilation analogue à celle qui atteignit les chœurs de Notre-Dame, de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Severin; les treize arcades en ogive du chevet et de l'abside furent converties en pleins cintres, et l'on brisa les moulures des piliers pour les revêtir de stuc. En 1754, trois chapelles du côté du midi furent défoncées pour ouvrir autant d'entrées à la chapelle de la Communion, nouvellement construite. Sous le collatéral nord de la nef se trouve une chapelle souterraine, rétable à l'époque de la reconstruction de l'église, en souvenir de la crypte où le tombeau de saint Merry avait été primitivement placé.

Les vitraux de Saint-Merry étaient très-renommés; ils étaient l'œuvre de quatre des plus habiles verriers du ^{xvii}e siècle, Héron, Jacques de Paroy, Charnu et Jean Nogare. Au ^{xviii}e siècle, la fabrique fit remplacer par des vitres blanches les carreaux de la division centrale de chaque fenêtre.

Parmi les personnages inhumés à Saint-Merry, nous citerons : Raoul de Presle, mort en 1382, l'un des plus savants hommes de son temps; Guillemette, contemporaine de Charles V, très-renommée pour sa piété; le chancelier Jean de Ganay, qui avait accompagné Charles VIII à la conquête du royaume de Naples; Jean Chapelain, auteur du poème de la *Pucelle*, et Armand de Pomponne, ministre d'Etat sous Louis XIV.

Pendant les journées des 5 et 6 juin 1832, l'église de Saint-Merry retentit du bruit des armes; une barricade fut défendue avec héroïsme par une poignée d'hommes, à quelques pas de l'église. Les balles endommagèrent le portail de Saint-Merry.

Merry (COMBAT DU CLOÎTRE Saint-). V. CLOÎTRE.

MERRY (Robert), poète anglais, né à Londres en 1755, mort à Baltimore en 1798. Il était petit-fils d'un capitaine de marine qui avait pris une grande part à la fondation de la compagnie de la baie d'Hudson et qui avait parcouru la mer Glaciale, où le Merry garde son nom. Robert Merry, élevé à Harrow et à Cambridge, eut pour maître le savant Parr. Il fit son droit, devint officier dans les gardes du roi, se lassa du métier, le quitta et voyagea en Hollande, en France, en Allemagne et en Italie. Merry vécut longtemps à Florence, où le retenait sa passion pour une grande dame. Le roman fini, il épousa miss Brunton, actrice, et partit avec elle pour les Etats-Unis, où il fut enlevé, à quarante-trois ans, par une attaque d'apoplexie. C'était un vif esprit, mais fantasque. Il faisait parier de l'Académie de la Crusca. Il a publié : des *Poems* (Florence, 1783, in-8), édition illustrée, 10 exemplaires seulement, ce qui indique de la défiance ou un certain mépris pour la publicité; *Ambition, vengeance*, drame (Londres, 1790, in-8); *Lorenzo*, tragédie (1791, in-8), qui réussit sur la scène de Covent-Garden; *The magician non conjuror*, comédie (1792); *Fenelon*, drame (1795, in-8).

MERSAN (Denis-François MORHAU DE), écrivain et homme politique français, né à Paris en 1766, mort dans la même ville en 1818. Il était fils d'un procureur au parlement, se rangea parmi les modérés au moment de la Révolution, et devint procureur syndic du Loiret (1790), puis député de ce département au conseil des Cinq-Cents (1795). Il fut exclu du Corps législatif comme ayant approuvé le mouvement insurrectionnel de vendémiaire contre la Convention, mais il y fut rappelé en 1797. Mis, après la révolution du 18 fructidor an V, sur la liste des déportés, Mersan parvint à se soustraire aux suites de cette condamnation. Le gouvernement consulaire le rappela après le 18 brumaire, et il fut alors un employé au ministère de la guerre, puis devint référendaire à la cour des comptes. Il contribua de tout son pouvoir au retour des Bourbons. Il a publié les ouvrages suivants : *Pensées de Nicole de Port-Royal, précédées d'une introduction et d'une notice sur sa personne et ses écrits* (Paris, 1806-1811, in-18); *Pensées de Balzac, précédées d'observations sur cet écrivain et sur le siècle où il a vécu* (Paris, 1807, in-12), et des articles dans plusieurs journaux et dans la *Biographie universelle*, à laquelle il a donné, notamment, l'article Balzac.

MERSCH, bourg du grand-duché de Luxembourg, arrond. et à 10 kilom. N. de Luxembourg, sur l'Alzette, ch.-l. de cant.; 2,850 hab. Distilleries, huileries et scieries de planches; mines de fer.

MERSCH (Jean-André VAN DER), général belge, né à Menin en 1734, mort en 1792. Il se distingua au service de la France en un grand nombre de rencontres pendant la guerre de Sept ans, ne reçut pas moins de quatorze blessures, s'empara avec un corps de partisans d'Arnhem (1759), de Hesse-Cassel (1761), contribua puissamment aux victoires de Warle et de Hexter et reçut, avec la croix de Saint-Louis, le grade de lieutenant-colonel. En 1778, Mersch passa au service de l'empire, qu'il quitta pour retourner dans son pays. Lors de l'insurrection nationale, qui éclata en 1789 dans les Pays-Bas, il reçut des chefs du mouvement le commandement d'un corps de 3,000 hommes, battit les Autrichiens à Turnhout (1789), se rendit maître de plusieurs places et favorisa le soulèvement de la Flandre et du Brabant. Ayant réclamé auprès du congrès un meilleur emploi des fonds destinés à la solde des soldats, et ayant annoncé qu'il réprimerait les exces auxquels la populace menaçait de se livrer, Mersch fut accusé de haute trahison, et on envoya contre lui le général Schenfeld. Au moment d'entrer au camp, il se vit abandonné par la plupart de ses officiers, fut transféré sans jugement à la citadelle d'Anvers, recouvra sa liberté en 1790 après le retour de la domination autrichienne, et passa obscurément le reste de sa vie. Mersch a fourni les matériaux d'un ouvrage intitulé : *Mémoires historiques et pièces justificatives pour M. Van der Mersch* (Lille, 1791, 3 vol. in-8).

MERSEBOURG, ville de Prusse, province de Saxe, chef-lieu de la régence et du cercle de son nom, sur la Saale, à 90 kilom. S.-S.-O. de Magdebourg, 50 kilom. O. de Leipzig, par 51° 21' de latit. N. et 9° 39' de longit. E.; 12,000 hab. Siège des autorités de la régence et du cercle; école secondaire supérieure; gymnase évangelique. Fabrication de papier, tubac, vinaigre, bière renommée. L'église, bâtie en 1200 et en 1500, offre un riche portail et contient, outre des tableaux de Cranach, le monument de l'empereur Rodolphe de Souabe, tué en 1080 par Henri IV, son rival. Le château gothique, qui forme avec l'église un carré surmonté de sept tours, fut jadis la résidence des princes de Saxe; c'est aujourd'hui l'hôtel du gouvernement. Devant la porte est entretenu un corbeau en mémoire d'un homme injustement condamné pour un vol, qu'un corbeau avait commis. En 934, Mersebourg fut le théâtre de la victoire de l'empereur Henri I^{er}, dit l'Oiseleur, sur les Hongrois. La régence de Mersebourg, division

administrative de la province prussienne de Saxe, est bornée au N. par la régence de Magdebourg, les duchés d'Anhalt et la province de Brandebourg, à l'E. par cette dernière, au S.-E. par la régence de Liegnitz, au S. par le royaume de Saxe, la principauté de Reuss et le duché de Saxe-Weimar. Superficie, 10,380 kilom. carr.; 742,500 hab. Elle est divisée en 17 cercles. Dès le ^{ix}e siècle, la ville de Mersebourg fut la capitale d'un comté de même nom. Ce comté souverain avait pour seigneur, au commencement du siècle suivant, Erwin, comte de Mersebourg, dont la fille épousa l'empereur Henri l'Oiseleur. Cette maison des comtes de Mersebourg s'éteignit en 1007. Le comté passa aux évêques de Mersebourg. Dans le principe, c'était l'empereur qui nommait les évêques; plus tard, ce fut le chapitre. A la suite de la Réforme, au ^{xvii}e siècle, l'évêché, sécularisé, fut administré par un membre de la maison de Saxe, à laquelle cette administration fut concédée à perpétuité par une clause du traité de Westphalie. Par le testament de Jean-George I^{er}, électeur de Saxe en 1656, son troisième fils, Christian, devint le fondateur de la ligne ducale de Saxe-Mersebourg. Mais cette ligne s'éteignit dès 1738. Il avait été stipulé dès 1731, avec le chapitre, qu'à l'avenir ce serait toujours l'électeur de Saxe qui serait nommé administrateur. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'en 1815, époque à laquelle la majeure partie de l'évêché passa sous la souveraineté de la Prusse.

MERS-EL-KÉBIR ou **MARSAQUIVIR**, l'ancien *Portus Magnus*, appelé *Bordj-el-Marsa* par les Arabes, ville forte et port de mer de l'Algérie, dans la province et à 3 kilom. N.-O. d'Oran; 4,000 hab. Le port de Mers-el-Kébir est regardé par les marins comme le meilleur de la côte algérienne. Sûr et profond, il peut facilement abriter une flotte escadre; c'est le seul port où les grands bâtiments puissent séjourner pendant l'hiver. « Mers-el-Kébir, dit M. Piesse, est plein de vie les jours d'arrivée ou de départ des bateaux à vapeur de Marseille et d'Alger. A terre, sur les quais, ce sont les voitures attendant ou déposant les voyageurs. En mer, ce sont les canotiers espagnols et italiens qui se disputent, en hurlant, les voyageurs et leurs bagages, et les canotiers plus pacifiques de la douane, du capitaine de port et du capitaine de la santé. Puis, quand le bateau a fui à l'horizon ou jeté l'ancre dans la rade, quand les canots sont revenus s'amarrer aux quais et que les voitures ont repris la route d'Oran, Mers-el-Kébir retombe dans sa monotonie ordinaire. » Les principales curiosités de Mers-el-Kébir sont l'église, la douane, l'entrepôt, les quais, le phare et les fontaines alimentées par les eaux du Ras-el-Ain, aménagées d'Oran au moyen d'une conduite en maçonnerie.

A 5 kilom. de Mers-el-Kébir jaillissent des eaux minérales auxquelles les visites répétées de Jeanne, fille d'Isabelle la Catholique, firent donner le nom de *Bain de la reine*. Ces sources sourdent sur le bord de la mer, à 3 ou 4 mètres au-dessus de son niveau. La source principale jaillit au fond d'une sombre caverne creusée dans le roc. L'établissement thermal se compose de deux bâtiments séparés. Les eaux sont claires, limpides et iodées; elles sont efficaces pour les affections rhumatismales anciennes, l'arthrite, certaines névralgies et même la goutte.

Mers-el-Kébir était le *Portus Magnus* des Romains. Au temps de leur domination en Espagne, les Maures bâtinrent sur l'emplacement de la colonie romaine une ville où les marchands de l'Aragon, de Marseille et des républiques italiennes venaient débarquer leurs marchandises. Lorsque les Maures eurent été expulsés d'Espagne, Mers-el-Kébir devint un véritable nid de pirates, et les Portugais, pour mettre un terme à leurs brigandages, occupèrent deux fois la ville au ^{xv}e siècle. Immédiatement après la prise d'Alger par les Français en 1830, le général en chef de l'expédition fit occuper Mers-el-Kébir; mais quelques jours après, en apprenant la révolution de Juillet, il rappela la garnison. Au mois de novembre suivant, le maréchal Chausel fit occuper de nouveau cette position importante, qui depuis lors est restée entre les mains de la France.

MERSEN, lieu de l'ancien royaume d'Austrasie, à 26 kilom. N.-O. d'Aix-la-Chapelle, célèbre par un traité entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, en 869, pour le partage du royaume de Lorraine, après la mort de Lothaire II.

MERSENNE (Marin), théologien, mathématicien et philosophe français, né au hameau de La Soutrière, près d'Orléans (Maine), en 1583, mort à Paris en 1648. Il fit ses études au collège de La Flèche, où il fut des cartésiens pour condisciple. Quoiqu'il fût plus âgé que Descartes, ils se lièrent d'une amitié qui ne se démentit dans aucune circonstance. Au sortir du collège, Mersenne alla chez les religieux minimes, au couvent de Meaux, où il fit son noviciat, puis il entra dans la maison de Nigeon, près de Paris. Descartes menait alors une vie assez dissipée et qui n'annonçait en rien l'homme austère qu'il devint plus tard. Mersenne eut l'occasion d'acquiescer sur lui pour l'arracher à cette existence désordonnée et le rendre à la conscience des devoirs que lui imposaient ses hautes qualités intellectuelles. Il dirigea la conduite de son ami, lui donna

de sages conseils, le mit en relation avec les savants étrangers. Leur correspondance accuse le degré d'intimité qui régnait entre eux.

Mersenne, en entrant en religion, avait eu pour but principal de se procurer le loisir de vaquer aux travaux scientifiques qu'il affectionnait. Il enseigna la philosophie pendant quelques temps; mais il s'occupait plus volontiers de science, particulièrement de physique. Bachelier, dans sa *Vie de Descartes*, a tracé de lui le portrait suivant : « Mersenne était le savant du siècle qui avait le meilleur cœur; on ne pouvait l'aborder sans se laisser prendre à ses charmes. Jamais mortel ne fut plus curieux pour pénétrer les secrets de la nature et porter les sciences à leur perfection. Les relations qu'il entretenait avec tous les savants l'avaient rendu le centre de tous les gens de lettres. C'était à lui qu'il envoyait leurs doutes pour être proposés par son moyen à ceux dont on attendait les solutions; faisant à peu près dans la république des lettres la fonction que fait le cœur dans le corps humain. » Ses écrits donnent une autre idée de lui. Quand il parle des adversaires de ses idées ou de ses sentiments religieux, qui étaient fort étroits, il a volontiers recours à l'injure. Il avait déjà la mauvaise habitude, qui s'est généralisée depuis, de traiter d'athée quiconque n'était pas d'une parfaite orthodoxe. On lit dans ses *Questions sur la Genèse* : « Pour qu'on ne me soupçonne pas de me plaindre à tort et qu'on n'ait pas soutenu qu'il y a peu de gens qui nient Dieu ou qu'il n'en pas du tout, il faut qu'on sache qu'en France et dans les autres pays le nombre de ces infâmes athées est tellement considérable, qu'il y a lieu de s'étonner que Dieu les laisse vivre. Boverius assure que ces suppôts du démon sont en France plus de soixante mille. Mais pourquoi parler de toute la France? La ville de Paris en contient au moins cinquante mille pour sa part, et dans une seule maison on en pourrait compter quelquefois jusqu'à douze qui vomissent cette impiété. La Sagesse de Charron, le Prince de Machiavel, le livre de Cardan sur la *Subtilité*, les écrits de Campanella, les dialogues de Vaniini, les ouvrages de Fludd et beaucoup d'autres sont pleins d'athéisme. S'il ne me venait pas dans cette liste, il faut sans doute attribuer cette indulgence à leur mutuelle amitié. Cette amitié, du reste, ne se bornait pas à ces ménagements; quand Descartes fut persécuté et contraint de s'exiler, Mersenne n'hésita pas à aller le voir et à prendre courageusement sa défense. Chose plus singulière, en dépit de ses violences théologiques, le père Mersenne fréquentait assidûment Hobbes, un véritable athée, celui-là; il était, en outre, en relations suivies avec Gassendi, l'épicurien, avec Galilée, Fermat, etc. On voit qu'il n'était point aussi féroce dans ses relations que la citation rapportée plus haut le ferait supposer. En somme, l'amour de la science était plus fort chez lui que les préjugés du religieux. »

Mersenne mourut victime de l'ignorance des médecins qui, ayant voulu le saigner, se trompèrent de veine. Gassendi arriva quand il était à toute extrémité, et à son tour le traita pour une pleurésie qu'il n'avait pas. Mersenne ne pouvait résister longtemps à de pareils soins.

Le Père Mersenne n'a pas seulement rendu service aux sciences par l'émulation qu'il excitait entre les principaux géomètres de l'Europe; un grand nombre d'expériences qu'il fit sur la résistance des solides, l'écoulement des liquides et l'influence des ajustages sur la dépense, les vibrations des corps, etc., ont contribué à répandre quelques idées justes sur des matières alors bien obscures, comme les leçons de Mersenne par la correspondance de Descartes.

Voici les titres des principaux ouvrages du Père Mersenne : *Questions celeberrimæ in Genesis, cum accurata textus explicatione* (Paris, 1633, in-fol.); *Impiété des déistes et des plus subtils libertins, découverte et réfutée par raisons de théologie et de philosophie* (Paris, 1624, 2 vol. in-8); *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques* (Paris, 1634, 2 vol. in-8); les *Mécaniques de Galilée*, traduites de l'italien (Paris, 1634, in-8); *Harmonie universelle* (Paris, 1636, in-fol.); la *Vérité des sciences* (Paris, 1638, in-12); *Cogitata physico-mathematica* (Paris, 1644, in-4); *Universæ geometriæ mixtæ mathematicæ synopsis* (1664, in-4); *Novæ observationes physico-mathematicæ* (Paris, 1647, in-4), etc.

MERSEY, petite île d'Angleterre, dans la mer du Nord, près de la côte du comté d'Essex, dont elle est séparée par un bras de mer très-étroit de 1 kilom. S. de Colchester; longueur de 6 kilom. sur 2 kilom. de large. Pêche d'huitres.

MERSEY, fleuve d'Angleterre, formé à 6 kilom. E. de Stockport par la réunion de l'Ewer et du Goyt, dans le comté de Chester, qu'il sépare de celui de Lancastre. Il coule à l'O. et se jette dans la mer d'Irlande, en formant un vaste estuaire dirigé du S. au N.-O., à 4 kilom. au-dessous de Liverpool. Dans son cours de 96 kilom., il reçoit la Tame, l'Irwell et le Weaver; il est navigable depuis son embouchure jusqu'au confluent de l'Irwell.

MERSION s. f. (mér-si-on — lat. *mersio*; de *mergere*, immerger, qu'on dérive du sanscrit *marj*, nettoyer, sous voisin de laver).

S'est dit autrefois pour *immerston* : Ni nous ni les prétendus réformés n'écouteront les anabaptistes, qui tiennent la MERRISON essentielle et indispensable. (Boss.)

MERSON (Pierre-François-Casimir), littérateur français, né à Fontenay-le-Comte en 1786. Il fut pendant quelque temps avoué à Nantes, où il se mit ensuite à la tête d'une imprimerie et fit successivement paraître l'*Ami de l'Ordre* (1831-1832), le *Renouvateur breton* et vendéen (1833), l'*Ouest* (1840), journaux qu'il rédigea et dont il fit des organes de l'opinion légitimiste. Outre ses articles politiques et littéraires, on lui doit : *Traité de l'arbitrage forcé* (1829, in-8°). — Un de ses fils, Charles-Victor Ernest MERSON, né à Fontenay (Vendée) en 1819, a successivement collaboré à l'*Ouest* et à l'*Union bretonne* et a publié quelques brochures bonapartistes et cléricales. — Olivier MERSON, frère du précédent, né à Nantes en 1822, s'est surtout fait remarquer comme critique d'art. On lui doit : la *Peinture en France*; *Exposition de 1861* (1861, in-12, avec deux eaux-fortes); le *Musée de Douai* (1863); l'*Exposition nationale de Nantes en 1861* (1863, in-4°), en collaboration avec E. Merson; *Ingres, sa vie et ses œuvres* (1867, in-24); quelques brochures artistiques et un *Guide du voyageur à Listonnet* (1857, in-18), dans la collection Hachette.

MERSON (Louis-François), écrivain français, frère du précédent, né à Fontenay-le-Comte en 1788. Il a servi dans la cavalerie, est devenu major de dragons et a exercé jusqu'en 1855 les fonctions de commissaire impérial près le conseil de guerre de la 18^e division militaire. Outre de nombreux articles insérés dans le *Moniteur de l'armée*, il a publié : *Scholies militaires, chants du régiment* (Paris, 1838, in-18); *Poésies militaires* (1841); *Étude sur l'art de la guerre du grand Frédéric* (1851, in-8°).

MERTENS (Charles DE), médecin belge, né à Bruxelles en 1737, mort à Vienne en 1788. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur à Strasbourg (1758), il alla pratiquer son art à Vienne, en Autriche, puis se rendit en 1767 à Moscou, devint directeur de la maison des Enfants trouvés, se signala par son zèle et son dévouement pendant la peste qui ravagea cette ville en 1771 et retourna l'année suivante à Vienne. On a de lui un ouvrage fort estimé : *Observations médicales de febris putridae, de peste, nomenclature alia morbis* (Vienne, 1778-1784, 2 vol. in-8°), qu'il traduisit lui-même en français sous le titre de *Traité de la peste de 1771* (Vienne et Strasbourg, 1784, in-8°).

MERTENSIA s. f. (mér-tain-si — du nom de *Mertens*, zoologiste allemand). Moll. Genre d'acalèphes, de la famille des béroïdes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des celidées, comprenant des arbres de l'Amérique tropicale. Le Genre de fougères.

— Encycl. Acal. Les *merlensies* sont des acalèphes, de la famille des béroïdes et de la tribu des cydippes. Elles présentent comme caractères essentiels un corps oblong, verticil, échancré en bas, comprimé sur les côtés, formé de huit côtes, portant chacune sur leur arête une rangée de six à huit cirrhes conus dans deux tubes latéraux et sortant par l'extrémité opposée. L'espèce type est la *merlensia* de Scoresby, appelée par les anciens auteurs béroïde ou cydippe euf. C'est, en effet, un animal de la forme et de la grosseur d'un œuf, bleuâtre et presque diaphane. On trouve cet acalèphe dans les mers arctiques, la baie de Baffin et sur les côtes du Spitzberg. On rapporte aussi à ce genre la *merlensia* ou béroïde comprimée de Mertens.

MERTHYR-TYDVIL, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté de Glamorgan, à 35 kilom. N.-O. de Cardiff, sur la Taf; 83,875 hab. Avant 1775, ce n'était qu'un petit village, et ce village est devenu une ville industrielle très-importante par ses mines de houille et de fer, par ses forges et ses usines. « Aujourd'hui, dit M. Esquiros, les forges, les moulins à laminoir se répandent de tous côtés. Chaque fournaise a environ 18 mètres de hauteur, contient 5,000 pieds cubes et peut fondre par semaine 100 tonnes de fer brut. Or, comme il y a plus de 50 de ces fournaises, on peut se faire aisément une idée de l'énorme masse de métal produit ici chaque année. Les usines les plus importantes sont celles de lady Guevry et de MM. Crawshaw; 3,000 à 5,000 ouvriers y sont employés. Dans la première de ces usines, il y a 18 à 20 fournaises principales, qui consomment par jour 1,000 tonnes de charbon de terre. La nuit, ces soupèraux enflammés produisent un effet difficile à décrire. « La ville est sale, triste et malsaine; la population ouvrière est généralement pauvre et fort ignorante. Merthyr est une ville purement industrielle. On y trouve des usines d'un aspect grandiose, mais pas un seul édifice public digne d'attention.

MERTOLA, la *Julia Myrtilis* des Romains, ville de Portugal, province d'Alentejo, à 48 kilom. E. d'Ourique, sur une hauteur escarpée, près de la rive droite de la Guadiana; 2,000 hab. Elle est entourée de vieilles murailles et présente quelques débris de constructions romaines.

MERTON, village d'Angleterre, comté de Surrey, à 11 kilom. S.-O. de Londres, sur la

Wandle; 2,307 hab. Imprimeries sur étoffes de coton, établies dès 1774; manufacture de tabac. Restes d'un prieuré normand. Henri III y tint un parlement.

Il s'est tenu à Merton, au XIII^e siècle, un concile connu sous le nom de *Concilium Mertonense*. L'archevêque de Cantorbéry, Boniface, y réunit les évêques pour blâmer la concession d'un décime que Henri III, roi d'Angleterre, avait faite au pape Alexandre pour conserver l'immunité du clergé d'Angleterre. En 1300, il s'y tint un concile provincial sous la présidence de l'archevêque Robert Winchelsey. Les canons de ce concile concernent les legs que les mourants devaient faire à leur paroisse, les ornements d'église et les dîmes qu'on exigeait alors avec une très-grande rigueur en Angleterre. Ces dîmes ecclésiastiques portaient sur tous les fruits et toutes les récoltes, même sur la volaille, la laine et les laitages; il est question aussi d'une dime personnelle de l'industrie et du trafic, imposée aux marchands et artisans.

MERU, bourg de France (Oise), chef-lieu de canton, arrond. et à 23 kilom. S. de Beauvais; pop. aggl., 3,155 hab. — pop. tot., 3,335 hab. Fabrication de boutons de nacre, tabletterie, bois d'éventail, limes. Belle église de différentes époques.

MÉRULA s. m. (mé-ru-la — mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre merle.

— Mus. Nom ancien d'un registre d'orgues imitant le chant du merle et d'autres oiseaux.

MÉRULA, surnom d'une branche de la famille CORNELIA, dont les membres les plus connus sont : L. Corn. MÉRULA, consul (193 av. J.-C.); il écrasa les Boiens près de Modène; L. Corn. MÉRULA, consul (87 av. J.-C.) en opposition à Cinna, ami de Marius; à la rentrée de ce dernier dans Rome, il prévint la vengeance du vainqueur en se donnant la mort.

MÉRULA (Georges), érudit et philologue italien, né à Alexandrie en 1424, mort en 1494. Il était de la famille des MERLANI, mais il prit le nom de Merula pour se donner une origine romaine. On le considère comme le restaurateur des études en Italie. Après avoir enseigné à Milan et à Venise, il fut chargé par Louis Sforza, duc de Milan, d'écrire l'histoire de cette ville, où il se fixa définitivement en 1483. C'était un homme d'un grand savoir, mais d'une vanité plus grande encore. Dans les nombreuses disputes littéraires qu'il eut avec les philologues de son temps, Galeotti, Calderini, Philophe, Marzio, Poltini, etc., se montra aussi violent qu'agressif, et il lui arriva fréquemment de répondre aux raisons par des injures. En mourant, il en manifesta du regret et ordonna qu'on effaçât de ses ouvrages tout ce qu'il avait écrit contre Poltini. Outre des éditions *principes des Epigrammes* de Martial (1470), des *Res rustice scriptores* (1472), des *Comédies* de Plaute (1472), etc., des traductions, des commentaires, des remarques sur divers auteurs, on a de lui : *Belium scodrense* (Venise, 1474); *In Philophum epistolae duae* (1480), contre Philophe, son ancien maître, qui s'était permis de le critiquer; *Antiquitatum vicecomitum libri decem* (Milan, 1500, in-fol.), histoire de Milan depuis son origine jusqu'en 1322, ouvrage écrit dans un style pur et correct, mais plein de fables populaires et d'inexactitudes.

MÉRULA (Gaudenzio), érudit italien, né à Lavezzari, près de Novare, vivait au XVI^e siècle. Il enseigna la littérature ancienne à Milan, compta au nombre de ses amis Castillon et A. Alciati, qui l'appelle *Somnus antiquarius*, et publia, entre autres ouvrages : *De Galorum Cispadani antiquitate et origine libri III* (Lyon, 1536, in-8°); *Memorabilia libri V* (Lavezzari, 1546, in-8°); *Novae selva di varie lesioni* (Venise, 1549, in-8°).

MERULA (Paul) ou **VAN MERLE**, érudit hollandais, né à Dordrecht en 1558, mort à Rostock en 1607. Après avoir voyagé pendant neuf ans en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, il étudia le droit, exerça pendant quelques années la profession d'avocat, puis succéda à Juste Lipse comme professeur d'histoire à Leyde en 1593, devint bibliothécaire de l'université de cette ville en 1597, puis fut nommé historiographe des états généraux. J. Scaliger, qui n'apporte pas toujours un grand esprit de justice lorsqu'il juge les érudits de son temps, le traite assez mal : « C'est un pauvre esprit et jugement, dit-il. Il est fat, mais bon homme et ne m'apprendra rien de nouveau. » Nous citerons parmi ses ouvrages : *Manière de procéder en matière civile dans les provinces de Hollande, Zélande et West-Frise* (Leyde, 1594, in-4°); *Placards et ordonnances sur la guerie* (La Haye, 1605, in-fol.); *Cosmographie generalis libri III* (Amsterdam, 1605, in-4°); *Treasure of the times ou Histoire abrégée des Eglises et des gouvernements civils depuis Jésus-Christ* (Leyde, 1614, in-fol.); *Diatribe de statu reipublice Batavorum* (Leyde, 1618, in-4°); *De comitiis Romanorum et praemis quae militum sequuntur* (Leyde, 1675), etc. On lui doit en outre un grand nombre d'ouvrages restés manuscrits, des dissertations, des éditions des *Histoires* d'Eutrope (1592), des *Annales* d'Eutrope (1595), etc.

MERULA (Tarquinio), compositeur italien, né à Bergame vers 1580, mort après 1640. Il

fut maître de chapelle et organiste à Crémone, puis dans sa ville natale. « La plupart de ses ouvrages, dit Fétis, sont remplis de morceaux établis sur un trait qui se répète sans cesse, ou sur une basse contrainte, et sur d'autres fantaisies semblables. » Les plus curieuses compositions de ce musicien de mauvais goût sont des fugues sur les déclinaisons de *hic, haec, et de qui, quod*, d'un très-plaisant effet. Nous citerons, en outre, de ce compositeur : *Concerti spirituali* (Venise, 1626-1628, 2 vol. in-fol.); *Musice concertata* (1633-1635, 4 vol. in-4°); *Il Pegaso musicale* (1640, in-4°).

MÉRULAXE s. m. (mé-ru-la-kse — du lat. *merula*, merle). Ornith. Genre d'oiseaux que l'on confond à présent avec le genre fourmilier.

MÉRULE s. m. (mé-ru-le). Bot. Genre de champignons.

— Encycl. Les *merules* sont des champignons à réceptacle réfléchi ou résupiné, ordinairement membraneux; l'hyménium se compose d'une membrane charnue ou coriace, parcourue par des veines peu saillantes, sinuées, anastomosées, et formant des aréoles ou cellules larges et inégales. Ils vivent sur les bois humides, qu'ils rongent et détruisent; tel est surtout le *merule pleureur*, ainsi nommé parce qu'il laisse suinter continuellement des gouttes d'eau. Ces champignons prennent parfois une configuration fort singulière. Beauvois rapporte qu'un *merule*, qui pousse sur le plancher de la salle d'agriculture de Douai, fut regardé comme une figure de la Vierge par les dévots de cette ville, et que les religieux des couvents vinrent se prosterner devant ce cryptogame. On détruit ces champignons par des lotions avec l'acide sulfurique étendu.

MÉRULIDE adj. (mé-ru-li-de — du lat. *merula*, merle, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble à un merle.

— s. m. pl. Tribu d'oiseaux ayant pour type le genre merle.

MÉRULINE s. f. (mé-ru-li-ne — rad. *merule*, genre de champignons). Zooph. Genre de polypes ayant pour type une espèce de la mer des Indes.

MÉRULINÉ, ÉE adj. (mé-ru-li-né — rad. *merule*). Bot. Qui ressemble à un merle.

— s. m. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre merule.

MERULO (Claudio), célèbre organiste et compositeur italien, né à Correggio en 1533, mort à Parme en 1604. Il commença ses études musicales sous la direction d'un Français, Menon, alors établi à Correggio, puis alla se perfectionner auprès des savants contrepointistes de l'école vénitienne. Nommé organiste de l'église Saint-Marc à l'âge de vingt-quatre ans, Merulo fut, en 1574, chargé de composer l'intermède musical qui fut représenté devant Henri III lorsqu'il visita Venise. Le duc de Parme portait en si haute estime le talent de ce compositeur, qu'il sollicita très-humblement la république de Venise de lui céder l'illustre musicien, auquel il offrait des appointements considérables. Le sérénissime conseil accueillit cette supplique, et Merulo, alors âgé de cinquante et un ans, se rendit à Parme et y vécut vingt ans comblé d'honneurs et de considération.

Tous les contemporains de cet artiste ont, à l'envi, célébré son mérite tant comme organiste que comme compositeur, éloges justifiés du reste par la comparaison des œuvres de Merulo avec celles de ses prédécesseurs. La forme de sa musique d'orgue est nouvelle; il fut un inventeur comme Frescobaldi l'a été au XVI^e siècle. Dans sa musique vocale, au contraire, il se borne à imiter le style alors en usage; son harmonie est correcte, mais il n'a créé aucune modulation ni aucune tournure mélodique.

Les principales œuvres de cet éminent artiste consistent en sept livres de *madrigaux* à plusieurs voix, trois livres de *toccate* pour orgue, trois livres de *ricercari*, des *litanyes*, et enfin des *chansons* à la française.

MERVAULT (Pierre), historien français, né à La Rochelle en 1608. On a de lui, sous le titre de *Journal des choses mémorables qui se sont passées au dernier siège de La Rochelle* (1644, in-8°), une chronique dans laquelle il relate les événements dont il avait été témoin oculaire, et où l'on trouve des pièces intéressantes.

MERVEILLAT s. m. (mér-vè-la; il mil. — rad. *merveille*). Vitié. Variété de raisin.

MERVEILLE s. f. (mér-vè-llé; il mil. — du lat. *mirabilia*, choses merveilleuses, pluriel neutre de *mirabilis*, admirable, adjectif formé du verbe *mirari*, admirer, proprement ouvrir les yeux, être surpris; Delatour croit que *mirari* est pour *mirari*, et il compare le sanscrit *umichāmi*, ouvrir les yeux, composé qu'il rattache à une racine *mich*, mouvoir. Eichhoff, d'un autre côté, rattache le latin *mirari* à la racine sanscrite *marj*, discerner, distinguer, d'où il fait venir aussi le grec *marō* et le gothique *markun*, même sens). Chose qui cause ou qui est propre à causer une grande admiration : Une grande MERVEILLE. Les MERVEILLES de la nature. A la vue des MERVEILLES de la nature, on se trouve naturellement disposé à admirer la main qui les tira du néant. (Chateaub.)

Le monde à nos regards déroule ses merveilles.

DEUILLE.

..... La plus rare merveille.
Quand l'esprit la connaît, ne surprend plus l'oreille.
ROTROU.

Il ne faut jamais dire aux gens :

Ecoutez un bon mot, voyez une merveille.

Savez-vous si les écouteurs

En feront une estime à la vôtre pareille ?

LA FONTAINE.

J'ai souvent pensé, dans mes veilles,

Que la nature au front sacré

Dédiait tout bas ses merveilles

A ceux qui l'hiver ont pleuré.

V. HUO.

« Ouvrage, travail d'une rare perfection : Les véritables ambassadeurs des nations sont les MERVEILLES de leur industrie. (A. d'Houdetot.)

Nous vivons du mensonge, et le fruit de nos veilles

N'est que l'art d'amuser par de fausses merveilles.

L. RACINE.

La cour a sifflé tes talents,

Paris applaudit tes merveilles.

Grétry, les oreilles des grands

Sont souvent de grandes oreilles.

VOLTAIRE.

« Miracle, prodige :

..... Quoi ! toujours les plus grandes merveilles

Sans ébranler ton cœur frapperont tes oreilles !

RACINE.

« Récit de choses étonnantes ou impossibles :

..... Par un tas de confuses merveilles,

Sans rien dire à l'esprit, étourdissent les oreilles.

BOILEAU.

— Par ext. Personne étonnante sous quel que rapport : *Aux yeux des parents, tous les enfants sont des MERVEILLES. Je vous réponds que vous ferez de Pauline une petite MERVEILLE.* (Mme de Sév.) « Femme d'une très-grande beauté : *Une jeune MERVEILLE.* Ce sens n'est plus usité dans le style sérieux.

— Par anal. Chose surprenante : *C'est MERVEILLE de vous voir ici. Ce n'est pas MERVEILLE s'il a fait fortune avec trois héritages. Mais c'est MERVEILLE comme la fortune, pour l'ordinaire, gâte et pervertit la nature.* (Vaugelas.) *Quelle MERVEILLE que l'ennui, que le dégoût n'eussent fait quitter le gouvernement ?* (Montesquieu.) « Chose admirable :

C'était merveille de le voir,

Merveille de l'ouïr.....

LA FONTAINE.

— Faire merveille ou merveilleux. Faire quelque chose d'étonnant, de difficile : *Nos troupes ont fait MERVEILLE.*

Paroles font en amour des merveilles.

LA FONTAINE.

Paix ! don Juan ! Nous savons que vous fîtes mer- Mais vos témérités font peur à mon oreille.

PONSARD.

— Dire, raconter merveille ou des merveilles. Dire, raconter des choses surprenantes : *On dit MERVEILLE de cette nouvelle invention. Vous dites des MERVEILLES sur le mariage du petit prince et de la maréchale ; il est vrai que la disposition était grande.* (Mme de Sév.)

— Promettre monts et merveilles. Faire de très-grandes promesses : *Le nouveau ministre a promis monts et merveilles.*

— Dire, conter monts et merveilles. Dire, conter des choses très-surprenantes :

Ce fut un passe-temps de l'entendre conter

Monts et merveilles.

LA FONTAINE.

— Antiq. Les sept merveilles du monde. Les sept monuments qui passaient, chez les anciens, pour être les plus admirables de l'univers entier. « Fam. C'est une des sept merveilles du monde, c'est la huitième merveille du monde, c'est une chose d'une très-grande beauté. Se dit souvent par ironie : *Chaque pays a sa huitième MERVEILLE.* (Th. Gaut.)

— Art culin. Sorte de pâtisserie : *La collation fut composée d'échaudés, de MERVEILLES.* (J.-J. Rouss.)

— Bot. Nom donné à diverses tulipes : *MERVEILLE d'Amsterdam. MERVEILLE de Harlem. Merveille du Pérou.* Nom que l'on donnait autrefois à la belle-de-nuit. « *Merveille à fleurs jaunes.* Un des noms vulgaires de la balsamine impatiens.

— Arboric. *Merveille d'hiver.* Variété de poire, de forme ovoïde et de couleur verdâtre. « *Pomme de merveille.* Variété de pomme.

— Loc. adv. A merveille. Admirablement bien : *Chanter, danser, peindre, écrire à MERVEILLE. Se porter à MERVEILLE. Cet habit vous va à MERVEILLE.* Je comprends à MERVEILLE. Les esprits systématiques aperçoivent à MERVEILLE l'engouement de leurs camarades pour les chimères et ne se doutent jamais d'être dans le même cas. (Grimm.) Les femmes concilient à MERVEILLE le monde et l'Eglise, le plaisir et la pénitence. (L. Jourdan.)

« Et Tartufo! — Tartufo! il se porte à merveille, Gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille. »

MOLIERE.

Par tout pays et de tout temps,

Mari sans yeux et sans oreille

Convient aux femmes à merveille.

NIVERNAIS.

« Sorte d'approbation souvent ironique : A MERVEILLE ; vous prenez la chose comme il

faut la prendre. A MERVEILLE, Messieurs ! donnez-vous en bien, c'est votre tour. Patience ! le nôtre viendra. (Th. Leclercq.)

— Pas tant de merveille, Pas extrêmement : Vous devez être content ? — PAS TANT QUE DE MERVEILLE. Cette locution a vieilli.

— **Syn. Merveille, miracle, prodige.** Une merveille est une chose qui éveille l'admiration soit par sa beauté, son éclat, soit parce qu'elle excite notre étonnement ; mais elle peut être conforme aux lois de la nature ; on dit d'une femme qu'elle est une merveille de beauté, de grâce ; les sept merveilles du monde étaient de beaux ouvrages faits par la main des hommes. Un miracle est proprement un fait surnaturel qui rend manifeste à nos yeux la puissance divine ; par extension on donne aussi quelquefois le nom de miracle à une chose dont la cause est inconnue et paraît comme mystérieuse. Le prodige est quelque chose de grand, qui frappe l'attention générale et qui cause un profond étonnement, ou bien c'est un de ces faits extraordinaires que racontent les anciens historiens et que les peuples de l'antiquité regardaient comme annonçant des catastrophes terribles, des révolutions futures ou de grands et glorieux succès.

— **Encycl. Les Sept merveilles du monde.** Ce titre était en usage dès le temps de Strabon, et les monuments auxquels on l'appliquait ont été décrits dans le petit traité *De septem orbis miraculis*, que l'on a faussement attribué à Philon de Byzance, fameux ingénieur du second siècle avant Jésus-Christ. Cet opuscule a été traduit du grec en latin par Léon Allatus en 1640, et on l'a inséré dans le tome viii du *Thesaurus antiquitatum græcarum* de Gronovius. Ces sept merveilles étaient :

- 10 Les pyramides d'Égypte.
- 20 Les jardins suspendus de Sémiramis.
- 30 Les murs de Babylone.
- 40 La statue du Jupiter Olympien, œuvre de Phidias.
- 50 Le colosse de Rhodes.
- 60 Le temple de Diane, à Éphèse.
- 70 Le tombeau du roi Mausole.

On y ajoute quelquefois l'Esclavage d'Épidaure, la Minerve d'Athènes, l'Apollon de Délos, le Capitole, le temple d'Adrien à Cyzique.

Certains auteurs, réunissant en une seule merveille les murailles et les jardins de Babylone, ont fait entrer dans cette nomenclature soit le phare d'Alexandrie, soit le temple de Jérusalem.

Nous ne décrivons pas ici ces sept merveilles, sur lesquelles on trouvera des détails suffisants aux mots PYRAMIDE, BABYLONE, JARDIN, JUPITER, COLOSSE, ÉPHESE, MAUSOLE, etc.

La renommée des merveilles de l'antiquité est parvenue jusqu'à nous, à travers les âges, et nos imaginations, toujours prêtes à embellir le passé au préjudice du présent, rêvent des monuments extraordinaires, dont les proportions, bien que colossales, étaient si bien conservées entre toutes les parties de l'œuvre, que l'œil le plus difficile devait être ébloui à la seule vue d'une de ces gigantesques constructions. Cependant, à tout bien considérer, ces merveilles, dont on a fait tant de bruit, sont des œuvres d'un âge barbare, et la vanité de ceux qui les ont construites perce et apparaît bien plus clairement que leur science.

D'ailleurs, nous avons des monuments modernes qui peuvent rivaliser avec ceux que l'on citait autrefois, car il faut considérer que la pyramide d'Égypte, renommée pour sa hauteur, est à peine plus élevée que le clocher de Strasbourg ; pour les autres constructions, dont nous ne pouvons juger puisqu'elles sont disparues, il est presumable qu'elles n'étaient pas plus admirables que beaucoup de nôtres, telles que Saint-Pierre de Rome, le pont suspendu de Saint-André-de-Cubzac, les tunnels qui traversent les plus épaisses montagnes, les digues qui arrêtent les flots et les immenses jetées qui les traversent ; et si l'on songe que la plupart des merveilles ont été construites par quelques particuliers pour satisfaire leur orgueil ou leur caprice, tandis que nos œuvres modernes, qui ont demandé pour leur édification autant d'art et plus de science, n'ont, en général, d'autre but que le bien des peuples, on ne peut se dispenser de porter, entre les différents âges, un jugement qui est tout en faveur du présent.

Merveilles (BIBLIOTHÈQUE DES), une des plus intéressantes collections encyclopédiques de notre époque (Hachette, 1868-1873, 55 vol. in-18). Notre époque ne s'est pas seulement donné pour mission de faire de nombreuses découvertes dans tous les genres et de conquérir, pour ainsi dire, le monde physique ; elle a tenté une œuvre non moins utile, celle de vulgariser la science, de faire pénétrer toutes les intelligences dans ce sanctuaire qui ne s'ouvrait jadis que pour quelques initiés, laissant le reste des hommes dans une grossière et brutale ignorance. L'homme qui entend gronder la foudre et qui voit briller l'éclair, s'il ne connaît pas les lois qui régissent ces phénomènes, se contentera, comme l'animal, de s'enfuir et de se cacher ; si, au contraire, il en a étudié les causes, s'il en prévoit les effets, il assistera à ce spectacle, non-seulement calme et impassible, mais

encore avec le plaisir d'un homme qui voit se dérouler sous ses yeux une pièce dont il connaît tous les ressorts. Et cette jouissance intellectuelle, chaque heure, chaque minute la lui apportera s'il le veut : le lever des astres mettra sous ses yeux l'admirable harmonie des corps célestes ; un infusoire lui révélera, à l'aide du microscope, toutes les merveilles du monde invisible. Tous ces phénomènes de la nature sont, en effet, de vraies merveilles, devant lesquelles les Newton, les Linné et tant d'autres savants restaient des journées en contemplation. Connaître ces lois, pénétrer la nature jusque dans ses secrets les plus intimes était le rêve de l'antiquité. Pour elle, le bonheur réservé aux âmes des justes consistait à aller dans une étoile, et, de là, admirer le mouvement de l'univers dans son infinie variété. Ce que les anciens ne croyaient pouvoir acquérir qu'au prix de la mort, la science moderne nous en gratifie dès notre vivant ; non-seulement elle double nos joissances, mais encore elle ajoute à nos forces ; car aujourd'hui plus que jamais l'ignorance, c'est l'impuissance et l'infériorité.

Si l'on veut porter ses regards sur les conquêtes que l'industrie de l'homme a faites, sur les emplois ingénieux qu'il a trouvés des forces de la nature, on rencontrera encore des merveilles : une locomotive, un télégraphe électrique, un vaisseau même ou une arme perfectionnée marqueront autant d'étapes de l'humanité dans le champ immense du progrès. En ajoutant à toutes ces merveilles celles de l'art, on aura un ensemble presque complet des connaissances acquises et du degré de puissance auquel l'homme est parvenu. Les lettres restent forcément en dehors de ce cadre qu'elles feraient éclater.

Les ouvrages qui contribuent à vulgariser la science, à en imprégner les intelligences, à rendre ses notions aussi familières que celles de la morale, méritent toute approbation et tout encouragement. Au premier rang figure aujourd'hui la *Bibliothèque des merveilles*, qui a plus d'un genre de supériorité incontestable. Elle est composée d'ouvrages sérieux, écrits par des auteurs spéciaux ; dans la science, ce sont les Radau, les Tissandier, les Fonvielle et autres ; dans l'art, les Viardot et les Jacquemart. La variété des sujets embrassés par ces volumes ornés de nombreuses gravures n'est pas un de leurs moindres attraits ; ils comprennent les arts, l'industrie, l'histoire, la philosophie et les divers règnes de la nature.

La section la plus remarquable est celle des merveilles naturelles. Les anciens ne connaissaient que leurs sept merveilles du monde, qui soit pour nous bien mesquines ; tout est merveilleux dans la nature, la goutte d'eau, l'insecte, la perle, la plante, le minéral. Cette section comprend : les *Météores*, par Zurcher et Margoli (1867) ; *Volcans et tremblements de terre*, par Zurcher et Margoli (1868) ; les *Merveilles du monde souterrain*, par L. Simonin (1868) ; *L'histoire élémentaire des minéraux usuels*, par J. Regnaud (1869) ; les *Merveilles des fleuves et des ruisseaux*, par Millet (1871) ; les *Merveilles célestes*, par Flammarion (1868) ; *L'intelligence des animaux*, par Monod (1869) ; les *Merveilles de la végétation*, par Fulgence Marion (1868) ; les *Merveilles du corps humain*, par le docteur Le Pileur (1868) ; les *Métamorphoses des insectes*, par M. Girard (1869) ; les *Plantes étudiées au microscope*, par J. Girard (1873) ; les *Merveilles du monde invisible*, par Wilfrid de Fonvielle (1869) ; *Eclairs et tonnerres*, par Wilfrid de Fonvielle (1869) ; les *Pierres précieuses*, par Dieulauf (1871) ; la *Vie des plantes*, par Bocquillon (Paris, 1868) ; *Grottes et cavernes*, par Badin (Paris, 1867) ; le *Fond de la mer*, par Sondel (1869) ; les *Plages de la France*, par A. Landrin (1870).

L'étude des forces utilisées par l'industrie est esquissée dans les *Merveilles de l'électricité*, par Baile (1868) ; la *Chaleur*, par Cazin (1868) ; les *Merveilles de la chimie*, par Derrhypion (1873) ; les *Forces physiques*, par Cazin (1869) ; les *Merveilles célestes*, par Flammarion (1868) ; les *Chemins de fer*, par Guillemin (1869) ; la *Vapeur*, par Guillemin (1873) ; les *Merveilles de l'optique*, par Fulgence Marion (1869) ; les *Balloons et les voyages aériens*, par Fulgence Marion (1868) ; les *Merveilles de l'hydraulique*, par Marzy (1868) ; l'*Acoustique*, par Radau (1867) ; les *Merveilles de l'eau*, par Gaston Tissandier (1869) ; la *Houille*, par Gaston Tissandier (1869) ; l'*Art naval*, par Renard (1869) ; les *Phares*, par le même (1869), etc.

Dans les arts, nous trouvons les *Merveilles de la peinture*, par Louis Viardot (1869, deux séries) ; les *Merveilles de la sculpture*, par Louis Viardot (1869) ; les *Merveilles de la céramique*, par Jacquemart, comprenant trois séries distinctes : l'Orient, l'Occident et les temps modernes (1868, 3 vol.) ; les *Merveilles de la gravure*, par G. Duplessis (1869) ; les *Merveilles de l'architecture*, par André Lefèvre (1867). On peut également comprendre dans cette partie consacrée à l'art les *Armes et les armures*, par Lacombe (1869) ; la *Verrierie*, qui fut longtemps œuvre essentiellement noble et artistique, par Sauzey (1868) ; les *Parcs et les jardins*, par André Lefèvre (1867) ; et enfin l'*Envers du théâtre* ou les *Machines et les décors*, par G. Moynet (1867). La simple curiosité trouve aussi son compte

dans les *Grandes chasses* et les *Grandes pêches* de Victor Meunier (1869, 2 vol.) ; les *Naufraages célèbres*, par Zurcher et Margoli (1873) ; l'*Homme sauvage*, par Ferdinand de Lanoye (1873) ; l'*Héroïsme*, par Armand Renaud (1873) ; les *Harmonies providentielles*, par Lévêque (1873) ; les *Merveilles de la force et de l'adresse*, par Depping (1869) ; les *Événements célèbres*, par Frédéric Bernard (1869).

Merveilles du monde souterrain, par M. L. Simonin. V. VIE SOUTERRAINE.

Merveilles de l'Opéra (LES), par Panard. Les coulisses, le dessous des choses, l'envers du théâtre, voilà ce que nous dévoile la chanson de Panard. On la dirait éclosée d'hier. A part les vieilles divinités grecques, qui ont fait place à d'autres créations scéniques, les ficelles sont les mêmes. Les tonnerres rament aussi souvent ; les danseurs étalent le même sourire bête ; les danseuses exécutent les mêmes piroquettes ; les chanteurs hurlent les mêmes cris, et le chœur répète, sans solution de continuité, son éternel *Aux armes, marchons, combattons !*

1^{er} COUPLET. *Moderato.*

J'ai vu Mars des - cendre en ca -

- den - ce, J'ai vu des voia

prompts et sub - tils, J'ai vu la

jus - ti - ce en ba - lan - ce,

Et qui ne te - nait qu'à deux fils.

DEUXIÈME COUPLET.

J'ai vu le Soleil et la Lune
Qui faisaient des discours en l'air ;
J'ai vu le terrible Neptune
Sortir tout frisé de la mer.

TROISIÈME COUPLET.

J'ai vu l'aimable Cythère
Aux doux regards, au teint fleuri,
Dans une machine entourée
D'amours naïfs de Chambéri.

QUATRIÈME COUPLET.

Dans le char de monsieur son père,
J'ai vu Phaéton tout tremblant
Mettre en cendre la terre entière
Avec des rayons de fer-blanc.

CINQUIÈME COUPLET.

J'ai vu Mercure et ses quatre ailes,
Ne trouvant pas de sûreté,
Prendre en cor de bonnes ficelles
Pour volturer sa déité.

SIXIÈME COUPLET.

J'ai vu l'amant d'une bergère,
Lorsqu'il dormait dans un bois,
Prescrire aux oiseaux de se taire,
Et lui chanter à pleine voix.

SEPTIÈME COUPLET.

J'ai vu des dragons fort traitables
Montrer les dents sans offenser ;
J'ai vu des poignards admirables
Tuer les gens sans les blesser.

HUITIÈME COUPLET.

J'ai vu du ténebrev empire
Accourir, avec un pétard,
Cinquante lutins pour détruire
Un palais de papier brouillard.

NEUVIÈME COUPLET.

J'ai vu Roland, dans sa colère,
Employer l'effort de son bras
Pour pouvoir arracher de terre
Des arbres qui ne tenaient pas.

DIXIÈME COUPLET.

J'ai vu des guerriers en alarmes,
Les bras croisés et le corps droit,
Crier cent fois : Courons aux armes !
Et ne point sortir de l'endroit.

ONZIÈME COUPLET.

J'ai vu plus d'un fier militaire
Se croire digne du laurier
Pour avoir étendu par terre
Des monstres de toile et d'osier.

DOUZIÈME COUPLET.

J'ai vu souvent une Furie
Qui s'humilisait volontiers ;
J'ai vu des faiseurs de magie
Qui n'étaient pas de grands sorciers.

TRIZIÈME COUPLET.

J'ai vu trotter d'un air ingambe
De grands démons à cheveux bruns ;
J'ai vu des morts friser la jambe
Comme s'ils n'étaient point défunts.

QUATORZIÈME COUPLET.

J'ai vu le maître du tonnerre,
Attentif au coup de sifflet,
Pour lancer ses feux sur la terre,
Attendre l'ordre d'un valet.

QUINZIÈME COUPLET.

J'ai vu, ce qu'on ne pourrait croire,
Des tritons, animaux marins,
Pour danser troquer leur nageoire
Contre une paire d'escarpins.

SEIZIÈME COUPLET.

J'ai vu Diane en exercice
Courir le cerf avec ardeur ;
J'ai vu, derrière la coulisse,
Le gibier courir le chasseur.

DIX-SEPTIÈME COUPLET.

J'ai vu la Vertu dans un temple,
Avec deux couches de trépan
Et son cutagien carmin-ample,
Moraliser le genre humain.

DIX-HUITIÈME COUPLET.

Dans des chacoques et gavottes,
J'ai vu des fleuves sautillots,
J'ai vu danser deux matelotes,
Trois feux, six plaisirs et deux vents.

DIX-NEUVIÈME COUPLET.

J'ai vu, par un destin bizarre,
Les héros de ce pays-là
Se désespérer en bécarte
Et rendre l'âme en ré-mi-là !

VINGTIÈME COUPLET.

J'ai vu des ombres très-palpables
Se tremousser au bord du Styx ;
J'ai vu l'enfer et tous les diables
À quinze pieds du paradis.

MERVEILLEUX, voyageur français qui vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il habitait Saint-Malo lorsque des négociants de cette ville lui donnèrent le commandement de deux navires pour aller faire le commerce à Moka, en Arabie. Arrivé dans cette ville en 1709, il conclut avec l'imam un traité par lequel il obtint l'autorisation d'établir un comptoir français dans cette partie de l'Yémen, puis il visita successivement Sana, Damar, Koussa, Otouma, Lohela, constata la richesse productive de ce pays et revint à Saint-Malo en 1710 avec une riche cargaison de café, d'indigo, etc. Il engagea les marchands pour lesquels il avait navigué à envoyer une seconde expédition en Arabie l'année suivante, mais il n'en fit point partie. C'est d'après les documents que Merveilleux avait réunis que Jean de Laroque a publié : *Voyage dans l'Arabie Heureuse*, fait de 1708 à 1710 par l'océan oriental et le détroit de la mer Rouge (Paris, 1716).

MERVEILLEUSEMENT adv. (mèr-vèl-leu-se-man ; il mll. — rad. merveilleux). D'une façon merveilleuse, admirable, surprenante ; extrêmement, prodigieusement : Une femme merveilleusement bonne. Chanter merveilleusement. La douceur du gouvernement contribue merveilleusement à la propagation de l'espèce. (Montesq.) L'esprit humain est merveilleusement subtil pour justifier ses erreurs. (Godevin.) On avait dit capricieusement que la reconnaissance était la mémoire du cœur ; mais, hélas ! pauvre nature humaine, le cœur est plus que suspect d'avoir la mémoire merveilleusement courtel (Mme de Blessington.) Les vérités incomplètes sont merveilleusement propres à servir l'erreur. (Mme Guizot.)

MERVEILLEUX, EUSE adj. (mèr-vèl-leu, eu-ze ; il mll. — rad. merveille). Très-admirable ; qui est capable de causer une grande admiration : Un palais merveilleux. Un spectacle merveilleux. Un tableau merveilleux. Une musique merveilleuse. Tout est merveilleux dans le corps humain. (Fén.) Quel spectacle imposant, quel aspect merveilleux ! Que tout ce vaste amas de sommets sourcilieux ! A. BARBIER.

O Révolution, merveilleuse épopée
Ecritte avec du sang, détruite avec l'épée !

MERVIL-ÉBULLIZ.

« Très-étonnant : La taille des animaux qui proviennent de races chétives s'accroît avec une merveilleuse facilité par l'application d'une nourriture abondante. (Math. de Dombasle.)

— Miraculeux, prodigieux, surnaturel : Des événements merveilleux. Des récits merveilleux. Il faut des vers pour les choses merveilleuses ; la prose n'y suffit pas. (Mme de Staël.)

— Excellent en tout genre : Une santé merveilleuse. Des plaisirs merveilleux. Il a pour nos douleurs de merveilleux dicaments.

SOMMET.

Tous les gens gris ont le don merveilleux
De mettre en train tous les gens sérieux.

VOITAIRES.

— Ironiq. Étrange, original, en parlant d'une personne : Vous êtes merveilleux, en vérité ! Bizarre, en parlant des choses : Un accoutrement merveilleux. Des breloques, des chaînes d'or, des bagues en brillants, des gilets merveilleux lui donnaient l'aspect d'un homme comu. (L. Reybaud.)

— s. ni. Ce qui est merveilleux, ce qui excite l'admiration ou la surprise : Voici le merveilleux de l'affaire. Le merveilleux d'un charlatan impose aux gens ; le merveilleux du talent impose aux sots d'esprit. (Laharpe.)

Le MERVEILLEUX de l'imagination est toujours bien loin d'approcher du MERVEILLEUX de la nature. (Flourens.)

— Ce qui est prodigieux, miraculeux, surnaturel : Le MERVEILLEUX disparaît dès qu'on le discute. (Volt.) Le MERVEILLEUX gagne l'imagination, et quand une fois elle est gagnée, on ne se sert plus de son jugement. (Le Sage.) La vérité, dans les histoires merveilleuses, a toujours quelque apparence de MERVEILLEUX. (Boissonnade.) Il y aura toujours un grand nombre d'esprits avides du MERVEILLEUX, ce MERVEILLEUX fût-il l'absurde. (O. Comettant.) Le premier pas de l'homme dans la science est toujours pour le MERVEILLEUX. (Proudhon.) « Ce qui est inexplicable, mystérieux : La vaccine est le MERVEILLEUX de la médecine. (Gardanne.)

— Littér. Intervention des êtres et des moyens surnaturels : Le poème épique ne peut guère se passer du MERVEILLEUX. Le MERVEILLEUX même doit être sage; il faut qu'il conserve un air de vraisemblance et qu'il soit traité avec goût. (Volt.) Je suis convaincu que le MERVEILLEUX n'est pas fait pour être représenté sur la scène. (Grimm.)

— Mœurs. Petit-maitre, jeune homme d'une élégance affectée : Ces favoris de la mode, appelés roués sous la Régence, MERVEILLEUX sous Louis XV, mirliflores sous Louis XVI, incroyables sous le Directoire, agréables sous l'Empire, étaient-ils inférieurs aux lions de nos jours? (Sophie Gay.)

Nos merveilleux, nos petite-maitres

Exhalent l'ambre le plus doux.

(Mérucure.)

— s. f. Petite-maitresse, jeune femme d'une élégance recherchée dans ses manières et sa toilette : Les incroyables et les MERVEILLEUSES. S'est dit dans les dernières années de la première République. On le dit encore quelquefois aujourd'hui : Le suprême effort d'élégance des Espagnoles arrive tout au plus à les faire ressembler à une MERVEILLEUSE de province. (Th. Gaut.)

— Encycl. Littér. L'emploi du surnaturel dans les œuvres littéraires y constitue ce qu'on a nommé le merveilleux. Ce surnaturel peut être emprunté par le poète aux croyances religieuses; il peut être tiré aussi du domaine mystérieux de la magie et des sciences occultes, dont le goût se développe chez les peuples vieillissants comme chez les peuples enfants. Quelquefois il est directement créé par l'imagination du poète. C'est dans l'épopée et au théâtre que le merveilleux a surtout trouvé sa place.

L'emploi du merveilleux dans la poésie épique remonte à Homère; mais, dans Homère, le merveilleux n'a pas le sens que nous lui attribuons. En réalité, il n'y en a pas. Homère croit à ses propres fictions. L'imagination religieuse et naïve voit des dieux partout autour d'elle, dans toutes les forces de la nature personnifiées, et ces dieux communiquent avec l'homme par les phénomènes physiques. Les Grecs sont restés longtemps fidèles à une religion naturaliste qu'ils avaient apportée de l'Orient; puis ils l'ont formée à leur image, et, au lieu de ces formes vagues et mystérieuses, ils ont imaginé des divinités déterminées, humaines; enfin ils ont conçu des divinités élevées, morales, toutes-puissantes, mais toujours présentes, toujours actives. Le merveilleux n'est donc pas l'ornement de l'Iliade ou de l'Odyssée; il en est le fond même, la partie la plus essentielle. Homère est avant tout un poète religieux.

Chez Virgile, tout est bien changé. De son temps, et déjà même bien avant Lucrèce, les divinités n'étaient que des noms qui n'éveillaient aucune foi dans l'esprit des Romains et auxquels ils n'attachaient aucune réalité. Aussi le merveilleux épique, transporté de l'Iliade dans l'Énéide, a-t-il subi une grande modification. « On voit, dit M. Naudet, que la gravité romaine et les commencements de la hiérarchie impériale ont discipliné l'Olympisme homérique, y ont mis l'ordre, le décorum, la majesté, peut-être aux dépens de la vivacité de sa participation dans les événements terrestres et des passions qui le mettaient parfois indécemment avec les mortels, mais qui trouvaient sympathie, sinon dans la raison, du moins dans l'imagination du lecteur. » On a reproché à Virgile d'avoir employé un merveilleux auquel ne pouvaient croire ses lecteurs. D'un autre côté, on a dit, pour sa défense, que le merveilleux est essentiel à l'épopée; que la vraisemblance du merveilleux, que la complaisance des lecteurs à se prêter à ce genre d'illusion est en rapport, non pas avec leurs opinions personnelles ni avec celles de leurs contemporains, mais avec les superstitions et la crédulité du temps où se passe l'action. Lucain, sceptique comme tous ses contemporains, s'est contenté de la magie dans sa Pharsale.

Si du monde pharaon nous passons au monde chrétien et si nous ouvrons la Divine Comédie de Dante, nous y trouvons un mélange du merveilleux tiré de la mythologie antique avec le merveilleux de la religion chrétienne; de même qu'on y rencontre réunies les traditions platoniciennes du monde gréco-romain et les visions mystiques du catholicisme. Dans la Jérusalem délivrée, le Tasse unit au merveilleux chrétien celui qu'il tira de la magie : les forêts enchantées, les philtres d'Armide, etc. Il laisse de côté le merveilleux

mythologique, auquel il n'emprunte guère que Pluton. Le Paradis perdu, de Milton, alla plus loin, et, tout en conservant aux fées infernaux leurs dénominations grecques, se renferma dans le merveilleux des livres saints. Vers la même époque, la querelle des anciens et des modernes naissait en France et déboutait par des discussions sur le merveilleux chrétien, comparé, dans les œuvres littéraires, au merveilleux païen. Desmarests de Saint-Sorlin chercha à démontrer que notre religion l'emporte sur la mythologie par les ressources qu'elle offre à l'inspiration, et il composa son Clovis d'après cette théorie. La même thèse fut reprise par Claude Santeuil et traitée avec esprit dans une pièce en distiques latins. Boileau prit en ce point, comme pour tout le reste, le parti des anciens et combattit violemment le merveilleux tiré de la religion chrétienne :

C'est donc bien vainement que nos auteurs, déçus, Bannissent de leurs vers ces ornements reçus, Pensent faire agir Dieu, ses saints et ses prophètes Comme ces dieux féroces du cerveau des poètes, Mettent à chaque pas le lecteur en enfer, N'offrent rien qu'Astaroth, Belshazzar, Lucifer. De la foi d'un chrétien les mystères terribles, D'ornements égarés ne sont point susceptibles; L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtés Que pénitence à faire et tourments mérités, Et de vos fictions le mélange coupable. Même à ces vérités donne l'air de la fable. Et quel objet en fin à présenter aux yeux Que le diable toujours hurlant contre les cieux, Qui de votre héros veut rabaisser la gloire Et souvent avec Dieu balance la victoire! Le Tasse, dira-t-on, l'a fait avec succès. Je ne veux point ici lui faire son procès; Mais, quoi que notre siècle à sa gloire publie, Il n'est point de son livre illustré l'Italie. Si son sage héros, toujours en oraison, N'eût fait que mettre en Dieu Satan à la raison, Et si Renaud, Argant, Tancrède et sa maîtresse N'eussent de son sujet égaré la tristesse. Ce n'est pas que j'approuve, en un sujet chrétien, Un auteur follement idolâtre et païen...

Malgré les préceptes et les ironies de Boileau, le merveilleux païen disparut de notre littérature. Voltaire, dans sa Henriade, fit intervenir les saints du christianisme, mais laissa dormir l'Olympe des Grecs et ne crut pas pouvoir pousser plus loin l'imitation des anciens qu'en ne passionnant les passions et les âmes des héros. Marmontel, le cardinal de Polignac et M. de Fontanes soutinrent, comme Boileau, que le merveilleux de la religion chrétienne ne pouvait être substitué au merveilleux de la mythologie. Chateaubriand, au sortir des orages révolutionnaires qui avaient brisé le culte religieux, voulut relever les croyances en exaltant leurs beautés, surtout, pour ainsi dire, leurs beautés plastiques. Il développa sa thèse dans le Génie du christianisme, puis conçut le plan d'une épopée qui en fût la démonstration vivante, qui fût ressortir victorieusement la supériorité poétique et morale de la religion chrétienne, en l'opposant, par un contraste perpétuel, à tous les enchantements du paganisme. « Mais, dit M. de Loménie, lorsqu'au milieu d'un siècle peu croyant une imagination plus poétique que religieuse met en jeu les mystères de la foi et fait agir les puissances célestes dans une œuvre en prose d'un caractère indéfini entre le roman et l'épopée, il est impossible que ces objets divins ne perdent pas de leur sublime grandeur et de leur mystérieuse sainteté, que même ils ne paraissent pas répétitifs et profanés par les ingénieuses combinaisons qui les mettent en œuvre. Pour ouvrir aux imaginations le ciel ou l'enfer des chrétiens, il faut avoir la foi de Dante et de Milton; il faut parler comme eux la langue des poètes et s'adresser à des âmes disposées par le sentiment religieux à suivre le vol du génie. Le ciel et l'enfer de Chateaubriand et toutes les scènes où il fait apparaître l'Éternel ou ses ministres ne produisent d'illusion sur personne et ne sont que de belles études de style. »

Si, du domaine de l'épopée, nous passons à la tragédie, nous trouvons encore Boileau jugeant à ce point de vue l'emploi du merveilleux :

« Jamais au spectateur n'offrez rien d'incroyable : Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Une merveille absurde est pour moi sans appas. L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas. Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose : Les yeux en le voyant saisiraient mieux la chose; Mais il est des objets que l'art judicieux Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. »

Dans ces vers, on le voit, Boileau condamne en partie l'emploi du merveilleux dans la tragédie, et en cela, il faut bien le dire, il se montre plein de bon sens. Il ne faut rien offrir d'incroyable au spectateur; mais Boileau s'adresse aux Français chrétiens du XVIII^e siècle, et non aux Grecs païens de l'antiquité. Le règle qu'il pose dans son Art poétique ne peut donc pas s'appliquer aux tragédies d'Eschyle et de Sophocle. Il nous faut chercher un autre principe. Toute la tragédie grecque repose sur le merveilleux, et ne voit que du merveilleux; elle raconte les légendes mythologiques connues de tout le monde; le théâtre grec nous offre enfin l'histoire de la religion anthropomorphe des Grecs. Devons-nous blâmer les grands poètes de l'antiquité d'avoir ainsi fait usage du merveilleux? Ce serait méconnaître les con-

ditions de la tragédie grecque et ignorer profondément son caractère. Toute la tragédie d'Eschyle repose sur l'emploi du merveilleux. Eschyle est avant tout un poète religieux. Plein de l'idée de la grandeur de la divinité et de la faiblesse de l'homme, dominé surtout par cette grande théorie de l'ordre universel, représenté par la fatalité, il nous montre dans ses tragédies les victimes de cette puissance mystérieuse et inflexible. Prométhée, Xerxès, Oreste, Agamemnon sont les témoins de cette influence du dieu sur l'âme humaine. « C'est l'idée de la divinité terrible qui, dans l'opinion de ces temps reculés, présidait avec une puissance invincible à toutes les révolutions du monde, aux grands succès, aux grands revers; changeait, au gré d'un aveugle caprice ou d'une justice sévère, le désespoir en joie et les triomphes en désastres; répandait du haut de ce trône, d'où elle regardait despotiquement sur les hommes et sur tout, les biens et les maux, les châtiements et les récompenses; du Destin on un mot, expression poétique, personnification religieuse de cette irrévocable fatalité qui régnait dans les choses humaines, image imparfaite, représentation confuse de cette puissance meilleure qu'accompagnait toujours la sagesse et la justice, et qu'une croyance plus digne de la divinité nous fait adorer sous le nom de Providence. » C'est de là que vient l'intérêt puissant des tragédies d'Eschyle; l'action n'est presque rien, il n'y a qu'une exposition et une catastrophe. Chacune trilogie d'Eschyle nous donne la solution d'un problème moral qui aboutit presque toujours à une conciliation. Mécure dans le Prométhée, l'ombre de Darius dans les Perses, Cassandre dans l'Agamemnon, les Euménides dans la pièce qui porte ce titre, sont les personnages les plus intéressants, parce qu'ils servent comme d'intermédiaires entre la fatalité et les hommes qu'elle poursuit. Cette présence continuelle de la divinité agissante et passionnée nous explique les songes, les apparitions, les oracles, les présages, tout cet appareil merveilleux que nous serions tentés de proscrire, et qui n'est que la révélation même du plus grand personnage de la tragédie, de la divinité. « Ainsi se forma, sous l'empire d'une seule idée, une tragédie dont les monuments marquent la première époque de l'art; tragédie simple, comme le dit Aristote, si on la considère dans son ordonnance; terrible, grande et comme colossale, si on regarde au style de la composition et à ses effets; tragédie dont le système s'explique tout entier par les croyances des Grecs dans les temps antiques, par leur croyance à la fatalité. » Sophocle, qui vint après Eschyle, changea le système de son prédécesseur et rendit la tragédie plus humaine. Mais il ne négligea pas pour cela l'usage du merveilleux, qui est encore l'essentiel dans sa tragédie. Il continua à exposer les vieilles légendes de l'antiquité et les fameuses infortunes des héros. Il présente le même spectacle que le vieil Eschyle, mais en lui donnant un autre sens. La fatalité subsiste toujours, mais l'homme y a aussi sa place importante. Si, dans ce mélange de servitude et d'indépendance qui naît d'accidents inévitables et d'actes spontanés, il reste encore pour l'Esprit quelque chose de confus, d'obscur, d'insupportable, on y reconnaît bientôt l'éternelle et insoluble énigme de notre nature, l'accord mystérieux de la liberté et de la prescience divine. Il y a donc progrès, d'Eschyle à Sophocle, dans l'emploi du merveilleux. Mais le progrès est encore plus grand de Sophocle à Euripide, si bien que le merveilleux, dans ce dernier, tend à devenir inutile. La philosophie a succédé à la religion. Anaxagore, les sophistes, Socrate ont fait la guerre aux anciennes croyances. Euripide est un disciple des philosophes, et le merveilleux n'est plus pour lui qu'une machine poétique; l'homme, avec la multitude de ses sentiments, de ses passions, de ses joies et de ses douleurs, occupera toute la tragédie. Pour le prouver, il suffit de considérer les prologues et les dénoûments d'Euripide : Jupiter, Hercule, etc., interviennent parce que leur présence est nécessaire pour clore l'action; c'est le Deus ex machina d'Horace. Euripide ne pouvait pas remplir son théâtre de dieux auxquels il ne croyait pas. Esprit profondément religieux, il voulait transformer la religion et adorer le dieu de Socrate, le Dieu unique auquel il adressait ses prières. Auparavant, le personnage tragique était mis aux prises avec les obstacles du dehors; il eut désormais à combattre des ennemis intérieurs; c'est dans le cœur même de l'homme que fut transportée la lutte dramatique; les acteurs furent nos facultés elles-mêmes, et le sujet de la pièce, cette guerre intestine de la sensibilité et de la raison, aussi ancienne que notre nature et qui ne finira qu'avec elle. Le merveilleux devenait donc tout à fait inutile; Euripide avait créé la tragédie moderne; aussi, la tragédie antique, qui repose tout entière sur le merveilleux, périt-elle avec lui. Euripide se plut à représenter l'âme abandonnée, presque sans défense, à d'insurmontables penchants; les séductions du désir, le trouble des sens, la défaillance de la volonté, l'ivresse douloureuse de la passion, le remords, le désespoir. Euripide abandonné les dieux de la Fable pour l'humanité.

C'est surtout à la manière d'Euripide que les modernes ont usé du merveilleux dans la

tragédie; ils l'ont du reste employé rarement, et presque toujours l'ont borné à des apparitions ou à des songes qui ne sont point présentés aux yeux des spectateurs, mais sont simplement rapportés dans des récits plus ou moins étendus. Shakspeare, avec l'originalité et l'audace de son génie, suivit une voie vers laquelle ne pouvaient songer à se tourner les purs imitateurs de l'antique, et tira de puissants effets des fantômes et des hallucinations dans Hamlet, Macbeth et Richard III. L'apparition du père d'Hamlet à son fils n'est pas un simple épisode du drame; c'est le nœud même de l'action. Dans Macbeth, c'est le spectacle d'une hallucination que nous donne le poète. Banquo ne sort pas réellement de terre; mais Macbeth est dans une disposition d'esprit telle qu'il croit voir Banquo, et nous ne sommes point surpris qu'il ait cette illusion; le poète nous y a bien préparés en nous faisant les confidents des crimes et des terreurs du héros, que nous voyons le spectre avec lui; cette hallucination nous paraît non-seulement possible, mais encore logique. La même impression se produit en nous dans la scène de somnambulisme où, devant la femme de chambre et le médecin, lady Macbeth endormie frotte ses mains avec désespoir pour en ôter la tache de sang imaginaire. Dans Richard III, le merveilleux est un songe. Le tyran est arrivé au bout de sa carrière. Cette nuit, sa dernière nuit, est affreusement pour lui. Durant son sommeil, les fantômes de ses plus illustres victimes se lèvent autour de sa couche : le prince Edouard, Henri VI, Clarence, lord Vaughan, etc.

Puis c'est l'avenir, le lendemain fatal qu'il voit dans son rêve. « Donnez-moi un autre cheval. Bander mes blessures ! Pardonnez-moi, Jésus ! etc. » Là, comme dans les exemples précédents, le merveilleux se lie étroitement à l'action; des détails habilement choisis donnent au spectateur le sentiment de la réalité et le font passer, sans qu'il s'aperçoive de la transition, du monde réel dans le surnaturel.

Goethe, dans Faust, fit jouer un rôle capital au diable, sous le nom de Méphistophélès. Milton avait représenté Satan plus grand que l'homme; Dante lui avait donné les traits hideux de l'animal, combinés avec la figure humaine. Le Méphistophélès de Goethe est un diable civilisé. Il manie avec art cette moquerie, légère en apparence, qui peut si bien s'accorder avec une grande profondeur de perversité. Comme le dit fort justement Mme de Staël, Méphistophélès offre encore cette singularité, qu'à l'aide de ce personnage le poète a tiré des plaisanteries du merveilleux. Puis elle ajoute : « Il faut, pour se plaire à ce comique, n'y point appliquer le raisonnement, et regarder les plaisirs de l'imagination comme un jeu libre et sans but. Néanmoins, ce jeu n'est pas pour cela plus facile, car les barrières sont souvent des appuis; et quand on se livre en littérature à des inventions sans bornes, il n'y a que l'exercice et l'émportement même du talent qui puissent leur donner quelque mérite; l'union du bizarre et du médiocre ne serait pas tolérable. » Ces quelques lignes expliquent bien des reproches faits au Faust de Goethe.

Les auteurs de drames contemporains ont imité surtout Shakspeare et Goethe dans l'emploi du merveilleux. Le diable a paru souvent sur le théâtre dans notre siècle; mais il n'y a pas d'exemple que ce personnage ait produit de véritables effets de terreur et que les spectateurs l'aient pris au sérieux. Les scènes de fantômes et de somnambulisme ont au contraire produit assez souvent de vives impressions, et c'est une question fort curieuse de savoir comment il arrive qu'un public, en grande partie sceptique, ou du moins peu croyant, se laisse ainsi dominer par la représentation de faits imaginaires dont, en y réfléchissant, il n'admettrait même pas toujours la vraisemblance. C'est dans le poète, comme dans Shakspeare, qui parvient à forcer à ce point notre crédulité; il y a mieux, c'est que nous sommes probablement moins émus au théâtre par le fantôme lui-même que par l'effet produit sur les personnages. Mme de Staël raconte que, lorsque Talma jouait la Comédie-Française le rôle d'Hamlet dans la tragédie de Ducis, il excitait la plus vive frayeur dans le public, sans le secours d'aucun fantôme visible. Il semblait épouvanté, et cette épouvante, se communiquant à tous les spectateurs à la fois, allait s'accroissant par l'effet de cette loi qui veut qu'on sente plus violemment quand le même sentiment est partagé par un grand nombre d'hommes réunis. Si l'y a pas en scène un acteur qui manifeste ce que le public doit éprouver, presque toujours le public restera froid.

Ajoutons, pour compléter ce qui touche le merveilleux en littérature, qu'il varie encore de nos jours dans ses formes, pour s'accommoder aux préjugés du public. Ainsi, nous avons pu voir sur le théâtre des scènes de magnétisme d'un remarquable effet. Le spiritisme a été, en ces dernières années, mis en œuvre dans des romans, et Théophile Gautier a composé, sous le titre de Spirite, une nouvelle qui est un petit chef-d'œuvre de grâce et en même temps un chef-d'œuvre de merveilleux aux contours vagues et indécis.

— Mœurs. Les élégants et les élégantes ont

presque toujours porté en France un nom ironique. On leur donna par plaisanterie, dès 1797, le nom de *merveilleux*, de *merveilleuses*, qu'ils acceptèrent comme un éloge. Le voluptueux Barra, qui avait le département de la représentation officielle, leur ouvrit ses salons, où se pressa la société la plus frivole et la plus corrompue. C'était un temps de réaction où les classes riches, si longtemps retenues par la peur, donnèrent le signal des bals, des festins, des plaisirs, s'adonnèrent à un luxe effréné. La licence des mœurs de cette période est restée proverbiale; les chanteurs Garat et Elieuvou offraient les types accomplis des *merveilleux*, galants, triomphateurs, ayant la meilleure opinion d'eux-mêmes et brillants de suffisance et de fatuité. Au commencement de l'an VIII, nous voyons les *merveilleux* figurer à Longchamps en habit gros bleu, brodé en soie bleu de ciel, à collet triplement juponé, avec cravate nouée sur le côté gauche, gilet à la *dédale* et demi-chemise de batiste. Une anecdote que nous trouvons dans les récits du temps, ajoute un coup de pinceau quelque peu désagréable au portrait du *merveilleux* de l'an VIII: Le soir du ci-devant vendredin saint, un jeune homme vêtu avec recherche entre chez le restaurateur Naudet; il commande une bisque aux écrevisses, un vol-au-vent, un suprême, des biscuits à la crème et une bouteille de volnay. Il mange vite, et, comme par distraction, met un couvert dans sa poche. Mme Naudet s'en aperçoit, et, sans esclandre, elle ajoute sur la carte: *Un couvert d'argent, 54 francs. Le merveilleux*, en payant, se contente de dire: «Je ne croyais pas que la carte montât si haut!» et s'en va tranquillement à l'Élysée entendre chanter: *Enfant chéri de mon cœur*.

Les couleurs chamois, serin et violet dominaient dans les ajustements des *merveilleux*, qui affectionnaient les robes bleu clair recouvertes de linon. La coiffure était surtout le fichu en marmotte sur un chapeau de paille. Leur costume avait la prétention d'imiter celui des anciennes Grecques; elles eurent des manteaux, des tuniques, des chapeaux à la grecque. L'imitation s'étendit jusqu'à la chaussure, et la plus *merveilleuse* parmi ces *merveilleux* poussa la recherche, en chaussant le cothurne, jusqu'à orner de bagues de prix les doigts nus de ses pieds. La veuve du marquis de Beaucharnais, cette future impératrice Joséphine, qui n'était encore que la très-moderne citoyenne Bonaparte, partageait alors avec son ami intime, la si légère Mme Tallien, le trône de la mode et de la beauté. La citoyenne Récamier, la danseuse Lanxade, la citoyenne Lange, la citoyenne Mézarai, du Théâtre-Français, comptaient avec elles parmi les *merveilleuses* qu'on retrouvait habillées à la grecque et étincelantes de diamants, dans les spectacles, dans les lieux publics, aux Champs-Élysées ou au Palais-Egalité. Aux Longchamps de 1797, demeure célèbre par son éclat et sa magnificence, les *merveilleuses* dont s'entretenaient les journaux étaient, en outre, MMmes de Noailles, de Fleuriot, de l'Échaudé, de Puysegur, de Ferreguette, de Lor, de Chauvelin, de Capon, Gaudin, Malleska, de Penouille, de Gasc, de Vigny, Dacoste, de Fouché, de Croisille, de Morlaix, de Barre-Grand-Maison, de Taille, de Lis-Lency, de Vieuxsant, Saufade, Delarue-Beaumarchais, Pille d'Ormesson, de Valence, de Magne, de Vassi, de Beaumont, de Saint-Hilaire, de Morbelle, de Nanteuil, de Vemusal, MMles Marcaruile, de Nicolai, de Malingaud, de Brielles, de Rosny.

Les *merveilleux* et les *merveilleuses* disparaurent avec le Directoire, mais non tout à fait leur façon de s'accoutre. Le souvenir s'en trouve consigné principalement dans les estampes de Debucourt et dans la collection des caricatures si vraies et si spirituelles du peintre Carle Vernet. Mme de Genlis a critiqué, dans un dialogue ingénieux, le costume immodeste, mais brillant presque d'un éclat incertain des *merveilleuses*, qui, troussées jusqu'au genou, les bras nus, à peine vêtues d'une gaze légère et transparente, montraient en public ce qu'on réserve ordinairement pour l'intimité la plus discrète. Un ci-devant marchand de paniers et de vertugadins est assis sur un banc des Tuileries, à côté d'un tailleur de corps. Tous deux regardent défiler la foule des élégantes du jour. La marchande, apercevant une jeune personne qui passe devant elle, dit au tailleur: «Ah! bon Dieu! regardez-moi cette figure.» — LE TAILLEUR. Cette dame en robe de linon? — LA MARCHANDE. Oui; du linon sur la chemise, au mois de mars! — LE TAILLEUR. Cela se voit aussi dans le mois de janvier. — LA MARCHANDE. Comme elle est fagotée! Regardez, je vous prie, comme cette robe lui serre les cuisses. — LE TAILLEUR. Oui, c'est comme une culotte. — LA MARCHANDE (se cachant avec son éventail). Fi, l'horreur! — LE TAILLEUR. Cela se fait ainsi pour dessiner les formes, non pas celles de la taille, mais... — LA MARCHANDE. Fi donc! fi donc! — LE TAILLEUR. Les enfants même suivent cette mode ridicule. Hier, ma petite fille, âgée de six ans, en jouant avec sa sœur, mit sa jupe et sa chemise par-dessus sa tête; je la regardai; elle me répondit: *Papa, je me draps*. Nos jeunes femmes et nos filles ne sont occupées qu'à singer les Grecques ou à se draper comme des statues; elles ne veulent plus porter maintenant qu'une simple mousseline bien

claire et sans apprêt... Avant tout, les vêtements d'aujourd'hui doivent ressembler à du linge mouillé, afin de coller plus parfaitement sur la peau. J'espère qu'incessamment elles se montreront en sortant du bain, afin de dessiner encore mieux les formes. Déjà elles se lavent la tête au lieu de la friser, et certes elles n'en restent pas là. — LA MARCHANDE. Oui, oui, la tête emportée! Le reste... Il n'est pas difficile de se jeter dans l'eau quand on n'a qu'une chemise sur le corps. Le tailleur et sa compagne concluent que, si l'on ne rétablit pas les paniers et les corsets, les mœurs sont à jamais perdues en France. Ils vantent le costume ancien avec les talons hauts, le corps de baleine, le panier de six aunes de tour, la coiffure de deux pieds d'élevation, la colletterie montée sur fil de laiton, la robe bien ferme, le bouquet énorme sur le sein, toutes choses savamment imaginées pour retenir un peu les femmes trop passionnées et qui ne permettaient pas l'air évaporé et les manières lestes des *merveilleuses*. Jadis une femme était dans ses habits comme dans une cidelette. Elle craignait de déchirer ses dentelles, de se dépouiller ou de chiffonner sa robe; une *merveilleuse* peut, au contraire, faire tout ce qui lui plaît, on ne s'en aperçoit pas après. «Mais conçoit-on comment des pères, des maris ont pu permettre que les femmes fussent ainsi déshabillées.» Cette conversation suffit pour faire sentir tout le ridicule du costume féminin des premières années de ce siècle. Sous le Consulat et sous l'Empire, on sait si les femmes, par leurs robes collantes et d'étoffe fine et claire, laisseraient plus que leurs devancières rien perdre de leurs formes. A la vérité, les yeux des libertins y trouvaient leur compte. Mais oserait-on le permettre aujourd'hui même aux filles publiques? Ces nudités ne manqueraient pas toutefois d'éclatance et de richesses: si le corsage des robes était excessivement court, la jupe, ainsi allongée, est encore souvent une queue traînante de plusieurs pieds, que les femmes avaient ramener sous le bras ou tenir par derrière serrée contre les cuisses, de telle façon qu'on doutait qu'elles eussent dessous une chemise, laissant à découvert la jambe... quand elle était assez belle pour manquer de modestie. Les *merveilleux* luttaient avec un courage qui tenait du prodige contre l'intempérie des saisons; les *merveilleux*, au contraire, entassaient gilets sur gilets, s'engouffraient dans des cravates énormes, abaissaient sur leur front d'immenses chapeaux, ce qui faisait dire à un vaudeville, dans une revue de l'an IX:

A défaut de grandes têtes,
Il faut bien de grands chapeaux.

Ces messieurs avaient d'ailleurs adopté le rouge et la poudre, abandonnés par les dames. Ils se faisaient un teint vermeil, tandis que leurs compagnes, trouvant la pâleur plus intéressante, ne se servaient plus que de blanc. Celles-ci se faisaient une *figure à la Bayle*, d'après le tableau de Gérard exposé au Salon de l'an VI; et pendant que les hommes, les héros de la réaction thermidorienne, reprenaient les cheveux longs, la poudre, le catogan, et s'ajoutaient de longues tresses de chaque côté de la tête, elles coupaient leurs cheveux et les remplaçaient par des perruques blondes, portant sur le sommet de la tête des houppes appelées *temperament*, ce qui fit dire: «Nos femmes ont quitté le sentiment; elles n'ont plus que du temperament.» Le peuple appelait plus volontiers les *merveilleux* du nom plus ancien de *muscadins*. Le monde leur donna de préférence celui d'incroyables.

MERVEILLEUX-DUVIGNAUX (François-Charles), magistrat et homme politique français, né à Poitiers (Vienne) en 1828. Il est fils d'un ancien président de chambre à la cour d'appel de cette ville, et il fit ses études au collège de Poitiers, où il eut pour condisciple M. Ernoul, puis suivit les cours de l'École de droit et passa son doctorat en 1849. Inscrit comme avocat au barreau de Poitiers, il y fit assez piètre figure, suppléa en 1853 un professeur de droit à la Faculté, et entra cette même année dans la magistrature, comme substitut, à Saintes. Après avoir été procureur impérial à Fontenay-le-Comte et à La Roche-sur-Yon, il devint avocat général près la cour d'Angers. A ce titre, il prononça deux discours de rentrée, l'un intitulé: *De l'influence des tribunaux sur le progrès de la législation* (1867); l'autre: *De spiritualisme dans le droit* (1869). Très-bonapartiste à cette époque, M. Merveilleux se fit principalement remarquer par l'apré requisitoire qu'il prononça contre l'Union de l'Ouest, journal légitimiste. Mais s'il était un bonapartiste très-décidé, il était en même temps un cléricat très-zélé, et il ne manqua aucune occasion de montrer son amour tendre pour les doctrines du *Syllabus*. La révolution du 4 septembre 1870 ne fut point du goût de M. Merveilleux-Duvignaux. Il donna sa démission d'avocat général quelques jours après la chute de l'Empire, ainsi que les membres du parquet de cette ville, et vécut dans la retraite jusqu'au 8 février 1871, époque où les électeurs de la Vienne l'envoyèrent à l'Assemblée nationale.

M. Merveilleux-Duvignaux alla siéger à droite et fit partie de la réunion des Réserveurs. Ce député a été loin de jeter un vif éclat. Ses votes constamment réactionnaires

et quelques rares et très-médiocres discours n'avaient pu le tirer de son obscurité, lorsqu'il parvint à attirer sur lui l'attention publique en se constituant d'office, avec M. de Sugny, l'interprète d'une partie des monarchistes de la chambre et en se rendant en mission auprès du comte de Chambord (septembre 1873). Après avoir eu deux entrevues avec le prétendant, il revint à Paris en entonnant un chant de victoire, fit publier dans le *Times* le résultat de ses démarches et en rendit compte à une réunion de députés monarchistes. D'après lui, le petit-fils de Charles X abandonnait momentanément le pape à sa destinée; promettait la charte de 1814 accommodée au goût du jour, et parlait de la question du drapeau comme d'une bagatelle sur laquelle il n'y avait pas lieu de s'arrêter. Ces déclarations produisirent une assez grande sensation; toutefois, elles purent manquer d'une netteté suffisante, et de nouveaux ambassadeurs furent dépêchés auprès du «roy» pour tirer la chose au clair. On sait de quelle façon ont fini ces intrigues. La lettre du comte de Chambord, refusant d'être le «roy de la Révolution» et ne voulant pas abandonner le drapeau blanc, a découragé pour un temps les artisans d'une restauration bourbonnienne.

M. Merveilleux-Duvignaux a voté pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de la Chambre à Paris, contre la dissolution, contre le maintien des traités de commerce. Lors du vote sur la proposition Rivet, qui conférait à M. Thiers le titre de chef du pouvoir exécutif, il s'abstint; mais il vota contre M. Thiers le 29 novembre 1872, et contribua à le renverser le 24 mai 1873. Chaud partisan du ministère de Broglie-Ernoul-Beulé, il a approuvé la fameuse circulaire Beulé-Pascal, s'est prononcé contre la liberté des enterrements civils, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, etc. Il a prononcé des discours sur la réorganisation de la magistrature, sur le budget de la justice en 1873, et fait un rapport sommaire sur un projet de loi tendant à donner de la force et de la stabilité au gouvernement. — Son frère, M. MERVEILLEUX-DUVIGNAUX, a également suivi la carrière de la magistrature. Il était avocat général près la cour d'appel de Paris lorsqu'il a été nommé, le 3 juin 1873, secrétaire général du ministère de la justice, en remplacement de M. Durier.

MERVESIN (Joseph), littérateur français, né à Apt (Provence), mort dans la même ville en 1721. Il devint prieur du monastère de Barret, appartenant à l'ordre non réformé de Cluny, et trouva la mort en soignant des pestiférés. Outre des poésies et des articles insérés dans le *Mercur*, on a de ce religieux, qui voulait supprimer de l'alphabet la lettre R comme *mal sonante*, une *histoire de la poésie française* (Paris, 1706), le premier ouvrage écrit sur l'origine et les progrès de la poésie française, ce qui le fit rechercher malgré ses défauts. Mervésin a publié, en outre, une *Lettre aux consuls de Carpentras, sur la manière dont on doit se comporter dans une ville affligée de la contagion* (1721, in-8°).

MERVILLE ou MERGHEIM, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. d'Hazeubrouck, sur la Lys et la Clarence; pop. aggl., 3,186 hab. — pop. tot., 6,844 hab. Fabrication de toiles, linge de table, brasseries, moulins, fours à chaux. Commerce de céréales, lin, betteraves. Eglise et hôtel de ville du XVI^e siècle.

MERVILLE (Michel GUYOT DE), auteur dramatique français, né à Versailles en 1696, mort près de Genève en 1755. Il était fils d'un président au grenier à sel de Versailles. Dès que son éducation fut achevée, il se sentit pour les voyages un goût qui ne l'a jamais quitté. Il parcourut l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, et se fixa pendant quelque temps à La Haye, où il entreprit de faire le commerce de la librairie. Il voulut en même temps publier, en 1726, un journal intitulé: *Histoire littéraire de l'Europe*, contenant l'extrait des meilleurs livres anciens et un catalogue choisi des ouvrages nouveaux. Il échoua dans ces deux entreprises, et se décida à venir à Paris, où il commença à travailler pour le théâtre. Il composa d'abord trois tragédies: *Achille à Troie*, *Manlius Torquatus* et *Salustius*, qui furent refusées successivement par les comédiens français. Guyot de Merville, blessé de la sévérité de ses premiers juges, travailla pour la Comédie-Italienne. Il y obtint d'honorables succès. Plus tard, il donna à la Comédie-Française des ouvrages qui établirent sa réputation littéraire. Guyot de Merville fit à cette époque un mariage d'inclination, contre le gré de ses parents. Ce fut une des causes de ses malheurs; la douleur de n'avoir pu, par une alliance honnête, rendre heureuse son épouse et une fille qui avait eue de l'elle empoisonna ses dernières années et le conduisit au tombeau. Il a peint sa femme, sous le nom de Clarice, dans la meilleure de ses comédies, le *Consentement forcé*, dont le fond est emprunté à sa propre histoire. Vers 1750, Guyot de Merville quitta de nouveau la France et alla à Genève, où il se lia avec un gentilhomme suisse dont il devint le meilleur ami. Une lettre de ce gentilhomme nous a fait connaître ses derniers moments et les circon-

stances qui le poussèrent au désespoir. Ses affaires étaient très-dérangées à ce moment; il songea à Voltaire, qui aurait pu les relever en l'aider de son crédit auprès des administrations théâtrales. Mais il avait eu des torts sérieux envers ce grand homme et avait écrit contre lui des choses très-injustes. Voltaire accueillit très-froidement ses avances et une visite qu'il lui fit. En rentrant chez lui, Guyot était désespéré. Il régla rapidement quelques affaires et alla se jeter dans le lac.

Guyot de Merville a beaucoup écrit, mais avec un talent très-irrégulier. Il avait une extrême facilité pour faire les vers; nous disons extrême à dessin, car sa versification trop facile manque généralement de nerf et de relief. Sa meilleure pièce, le *Consentement forcé* (Comédie-Française, 1738), est écrite en prose. Voici la liste de ses principaux ouvrages: les *Mascarades amoureuses*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Italienne, 1736); les *Impromptus de l'amour*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Italienne, 1737); *Achille à Scyros*, comédie héroïque en trois actes et en vers (Comédie-Française, 1737); les *Epoux réunis ou la Veuve, fille et femme*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 1738); le *Médecin de l'esprit* (Comédie-Française, 1739); le *Débit inutile ou les Vieillards intéressés*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Italienne, 1742); l'*Appareur trompé*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Italienne, 1744); les *Talents déplacés*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Italienne, 1744).

MERVILLE (Pierre-François CAMUS, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Pontoise en 1785, mort en 1853. Envoyé à Paris pour y faire sa médecine, il devint interne à l'Hôtel-Dieu; mais il ne tarda pas à se dégoûter complètement de la carrière médicale et prit le goût du théâtre en jouant la comédie avec des amateurs. Il changea alors son nom de Camus, qui eût fait mauvais figure sur une affiche, pour prendre le nom de Merville, qui appartenait à sa mère et sous lequel il s'est fait connaître. Ce fut au *Boudoir des Muses* que Merville se montra en public pour la première fois. Il joua ensuite à l'Odéon, en province, puis à Cassel, dans la troupe qu'y avait appelée Jérôme, roi de Westphalie, et vint, après la chute de cette précaire royauté, jouer de nouveau à l'Odéon. En 1814, il quitta la scène pour se vouer tout entier aux lettres. Déjà il s'était essayé, comme auteur dramatique, sur les théâtres des départements et à Cassel, et il avait donné plusieurs ouvrages à Paris. Les *Deux Anglais*, comédie en trois actes et en prose, qu'il fit jouer en 1817, obtinrent un succès marqué. L'année suivante, la *Famille Glinet*, comédie en cinq actes et en vers, représentée au théâtre Favart, s'était réfugiée chez les sociétaires de l'Odéon depuis l'incendie de leur théâtre, fit grand bruit, moins cependant à cause du mérite réel de l'œuvre qu'en raison des circonstances politiques au milieu desquelles elle voyait le jour. La *Famille Glinet*, ou les *Premiers temps de la Ligue*, mettait en scène d'une façon très-apparente les partis qui divisaient alors la France et concluait à une conciliation générale, plaçant l'intérêt de la patrie commune au-dessus des intérêts particuliers ou des sympathies personnelles. Aussi, cette pièce, qui est restée la bonne fortune de la carrière théâtrale de Merville, fut-elle chaleureusement accueillie; l'auteur, appelé en personne sur le théâtre, vit de sa pièce à titre de récompense, par le roi Louis XVIII, une pension de 1,800 fr. On prétendit même que ce monarque, ami des lettres et quelque peu littérateur à ses moments perdus, avait collaboré à la comédie nouvelle, assertion fort gratuite d'ailleurs et qui rappelait le bruit accrédité jadis pour l'opéra de *Purpur* dans *l'île des Lanternes*, joué en 1785 et dû à Morel de Chédeville, ainsi que pour le *Mariage secret*, comédie de Desfaucherets, représentée en 1786. Louis XVIII n'a pas plus travaillé à ces deux derniers ouvrages qu'à celui de Merville (v. *Famille Glinet* [la] dans ce dictionnaire). Parmi les autres pièces de Merville, nous citerons: l'*Homme pitié*, comédie en cinq actes et en vers (1820, in-8°); le *Frère et la sœur* (1820, in-8°); la *Première affaire*, comédie en trois actes, en prose (1827, in-8°), au Théâtre-Français; les *Quatre aïes*, comédie en cinq actes, en vers (1822, in-8°), au théâtre de Madame (avec Bayard); les *Comptes de tutelle*, comédie-vaudeville en un acte (1826, in-8°); Merville a fait, à Marseille, une tragédie intitulée: *la Mort de Servius Tullius*, et à Cassel: *Amélie le Raitleur*, comédie en un acte; les *Rivaux*, opéra-comique, et le *Protecteur*, comédie en cinq actes et en vers. On lui doit enfin deux romans: *Saphorine ou l'Aventurière du faubourg Saint-Antoine* (1820, 2 vol. in-12), et les *Deux apprentis* (1838, 4 vol. in-12), livre auquel l'Académie française a décerné le prix Montyon. Les ouvrages de cet écrivain se font remarquer par la moralité du but qu'ils se proposent, et un caractère général d'observation qui parfois ne manque pas d'un certain piquant.

MERVILLE (Pierre BARNY DE), jurissconsulte français. V. BARNY.

MERVINIA, nom latin du comté de MERIONETH.

MERWAN I^{er}, calife arabe de la dynastie

des Omniades, surnommé *Ibn-Taria* (fils du banni), parce que son père avait été exilé par le Prophète, né à La Mecque vers 623, mort à Damas en 685 de notre ère. Il fut d'abord secrétaire du calife Othman, se réfugia en Syrie pour se soustraire à la fureur sanguinaire d'Abdallah-ben-Zobair et fut proclamé calife en 684. Après avoir battu Dohakib-Kals, général qui commandait les troupes de son compétiteur Abdallah, il fut reconnu sans opposition en Syrie, en Égypte, et triompha, par son lieutenant Obeïdallah, des mécontents qui contestaient son autorité en Mésopotamie. Bien qu'il eût juré d'abdiquer le califat en faveur de Khaled, fils de Yézid I^{er}, il désigna comme son successeur son propre fils Abdelmélék, et fut étouffé pendant son sommeil par la mère de Khaled, qu'il avait épousée.

MERWAN II (Abou-Abdelmélék), calife arabe de la dynastie des Omniades, petit-fils du précédent, né à Damas en 688 de notre ère, mort en Égypte en 756. Pour venger la mort de Walid II, il fit, en 744, la guerre au calife Yézid III, qui acheta la paix en le nommant gouverneur de la Mésopotamie et de l'Adzzerbaïdjan. Après la mort de Yézid, il prit de nouveau les armes contre le frère et le successeur de ce prince, Ibrahim, sous prétexte de défendre les droits au califat des deux fils de Walid, battit l'armée d'Ibrahim, se fit proclamer lui-même calife lorsqu'il apprit l'assassinat de ses deux jeunes protégés, et choisit pour capitale Harran, en Mésopotamie, où Ibrahim vint lui faire sa soumission. Bientôt après, il triompha des révoltés de son cousin Souleïman, qui avait soulevé presque toute la Palestine et Damas, et d'Abdallah, fils d'Omar II, qui prétendait également au califat. Mais par ces victoires sur les chefs de sa famille, Merwan épuisait ses forces et préparait sans s'en douter l'élévation des Abbassides. Ayant commis l'imprudence de faire emprisonner, en 748, Ibrahim, chef de cette puissante famille, le fils de ce dernier, Aboul-Abbas, appela ses partisans aux armes, marcha de succès en succès, se fit proclamer calife à Koufa (749), battit Merwan près d'Arbelles et le poursuivit en Égypte. Le calife vaincu défendait avec acharnement Bushir contre les Abbassides, lorsqu'il fut assassiné par des chrétiens, dont il s'était montré le constant persécuteur. Avec ce prince finit la dynastie des Omniades en Orient. Sa bravoure lui avait valu le surnom d'*El Hamar el Djistrah* (âne de la Mésopotamie), surnom honorable en Orient, mais qu'on interpréta dans un sens ridicule après sa défaite.

MERWARYD (Kodja-Chéhab-éd-din-Abdallah-Beyani, surnommé *Abi*), poète et historien persan, né près d'Andeké vers 1450, mort en 1516 de notre ère. Ses talents politiques et poétiques attirèrent l'attention du prince Mourad, descendant de Tamerlan, qui lui donna le titre de vizir et l'envoya en mission en Arabie. Par la suite, il passa à la cour de Houcein-Mirza, souverain du Khorasan, qui lui conféra la dignité d'émir et la charge de chancelier. Après la mort de ce prince (1506), il vécut dans la retraite jusqu'en 1510, époque où Ismaël-Sofi, roi de Perse, conquiert le Khorasan et lui confia l'éducation de son fils. C'est à ses poésies qu'il devait son surnom de *Merwaryd*, qui signifie marchand de perles. On lui doit : une *Vie d'Ismaël-Sofi*, en vers; *Khosrou et Schirrin*, roman en vers, traduit en allemand par Hammer (1809, 2 vol. in-20); *Mounis-Ab-Abbas*, recueil de poésies; des *Lettres* concernant tant les affaires politiques que les choses de la vie spirituelle, en prose, etc.

MER-WING s. m. (mér-ouingh). Hist. Mot adopté par quelques historiens modernes au lieu de MÉROVINGIEN.

MÉRXPPLAS, village et commune de Belgique, province d'Anvers, arrond. et à 7 kilom. O.-N.-O. de Turnhout; 1,300 hab. On y a établi une colonie pour la repression de la mendicité.

MÉRY-SUR-OISE, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de l'Isle-Adam, arrond. et à 8 kilom. N. de Pontoise; 1,214 hab. Carrieres à plâtre. Dans les dernières années de l'Empire, il a été question d'établir sur le plateau de Méry-sur-Oise une vaste nécropole, destinée à remplacer tous les cimetières de Paris, et que desservirait un chemin de fer spécial.

MÉRY-SUR-SEINE, bourg de France (Aube), ch.-l. de canton, arrond. et à 19 kilom. S.-O. d'Arcis-sur-Aube, sur la Seine et sur le canal latéral; pop. aggl., 1,442 hab. — pop. tot., 1,450 hab. Fabrication de bonneterie. Commerce de grains. Église du xii^e siècle. Découverte, en 1843, d'un cimetière antique.

MÉRY (Jean), chirurgien français, né à Vatan (Indre) en 1645, mort à Paris en 1722. Il vint à Paris, à l'âge de dix-huit ans, pour étudier la médecine, et y fut reçu docteur en 1671. En 1718, il fut nommé chirurgien de la reine, et, deux ans plus tard, chirurgien des Invalides. Elu membre de l'Académie des sciences en 1687, il fut élevé, en 1700, au poste de premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il créa dans cet hôpital un amphithéâtre et des cours réguliers d'anatomie et de chirurgie. Voici la liste de ses œuvres : *Observations sur la manière de tailler dans les deux*

sezes pour l'extraction de la pierre (Paris, 1700); *De la manière dont la circulation du sang se fait dans le fœtus* (1699); *Observation de deux fœtus enfermés dans la même enveloppe* (1693); *Observations sur les hernies* (1701); *Des mouvements de l'iris, et, par occasion, de la partie principale de l'organe de la vue* (1704); *Description d'une exostose monstrueuse* (1706); *Savoir si le glaucome et la cataracte sont deux différentes ou une seule et même maladie* (1707); *Observations sur le nerf optique* (1712); *Description de deux exophthalmes monstrueuses* (1716). Ces divers mémoires sont insérés dans les *Bulletins et Recueils* de l'Académie des sciences.

MÉRY (dom François), bénédictin français, né à Vierzion (Berry), mort en 1723. Il devint bibliothécaire du monastère de Bonne-Nouvelle d'Orléans, et publia, outre une *Discussion critique et théologique des Remarques* de l'abbé Laurent Josse-Leclerc sur le *Moréri* de 1718 (1720), le catalogue de la bibliothèque de son couvent, avec un éloge de Prousteau, sous le titre de *Bibliotheca Proustelianna* (Orléans, 1721).

MÉRY (Joseph), poète et romancier français, né aux Ayalades, près de Marseille, en 1798, mort à Paris le 17 juin 1865. Son éducation faillit être toute cléricale; entré au séminaire de Marseille et poussé par un vieux prêtre, l'abbé Carrié, aux études théologiques, il commençait à y prendre goût et déployait déjà, sur le libre arbitre et la grâce concomitante, ces étonnantes aptitudes d'improvisateur qui ont fait sa notoriété littéraire, lorsqu'il se vit congédié du pieux établissement pour avoir été trouvé en possession d'un *Voltaire*. Il acheva ses études classiques au lycée et commença son droit à la Faculté d'Aix; un duel, qu'il eut avec un de ses camarades, le força à revenir à Marseille, et il débuta dans les lettres par quelques articles dans les journaux. Les polémiques étaient violentes sous la Restauration, et les têtes chaudes du Midi s'exaspèrent facilement; ses articles et sa personne furent vivement critiqués dans un pamphlet, et Méry, poursuivant l'auteur de ville en ville pour le forcer à se battre, vint ainsi jusqu'à Paris. Il y rencontra, au milieu de quelques aventures galantes et d'une vie tout entière livrée à la dissipation, une nouvelle affaire, et, grièvement blessé, retourna se rétablir à Marseille. Dès qu'il fut guéri, il entreprit un peu un petit voyage, dont il consigna un peu plus tard les impressions dans *Rome moderne* (1840, in-8). Il raconte, entre autres choses, qu'il faillit être assassiné par des gredins qu'un cardinal avait payés pour cette besogne; Méry, paraît-il, lui avait enlevé sa maîtresse, une superbe juive. Cela sent bien le roman, et Méry avait tant d'imagination! Il se rembarqua précipitamment à Civita-Vecchia et revint en France. De retour à Marseille, rompu par les traditions monarchiques, qu'il avait soutenues jusqu'alors, il fonda, avec Alphonse Rabbe, le *Phocéen* (1820). Le courage et le talent avec lesquels ils combattirent, dans cette feuille quotidienne, le fanatisme des missionnaires et le despotisme ultramontain et ministériel leur attirèrent des poursuites judiciaires et des persécutions continuelles. L'abbé Eliegaray, inspecteur de l'Université, étant venu à Marseille, en 1821, proclamer ses célèbres maximes monarchiques et religieuses à l'usage des collèges, Méry l'attaqua vivement dans une brochure qui fit grand bruit, et pour laquelle il fut condamné à trois mois de prison et à une forte amende; la même année, il subit une nouvelle condamnation politique. Tant d'entraves rendirent la situation des deux rédacteurs si pénible, qu'ils furent forcés d'abandonner leur journal en 1822.

Méry s'embarqua et alla chercher fortune à Constantinople. Des délégués qui allèrent à l'ambassadeur français, le marquis de Rivière, le forcèrent presque aussitôt à repartir. Il essaya de nouveau du journalisme, et fonda à Marseille la *Méditerranée*, feuille quotidienne, qui est devenue par la suite le *Sémaphore* (1823). L'année suivante, il partit pour Paris, où il retrouva Rabbe, qui travaillait alors à son *Histoire des papes*, et qui lui fit faire des traductions latines fort peu lucratives. Méry était très-fort latiniste; il avait même commencé, dans ses moments de loisir, une traduction de la *Henriade* en vers latins. Soulé, le directeur du *Nain jaune*, qui est mort sénateur des États-Unis, lui demanda quelques articles, dans lesquels Méry déploya toute sa verve de causeur et d'écrivain paradoxal. Ce furent ses véritables débuts littéraires. Il se lia alors avec Armand Carrel et Barthélemy, et passa dans le camp bonapartiste, qui, sous la Restauration, était confondu, bien à tort, avec le parti libéral. Barthélemy se l'associa pour la publication de ces virulents pamphlets en vers par lesquels il préluait à sa fameuse *Némésis*. Pendant cinq ans, les deux poètes firent sur la breche : les *Sidiennes*, trois petits poèmes satiriques (1825, in-8); la *Villétide*, poème en quatre chants (1826); les *Jésuites* (1826), vifs attaque contre le fanatisme religieux, et une foule d'autres compositions de moindre importance, *Épîtres*, *Satires*, qui n'étaient au fond que des articles de journaux versifiés avec beaucoup de verve et d'esprit, furent le fruit de cette collaboration fructueuse. *Rome à Paris*, poème en quatre chants (1827);

la *Corbiérade*, poème en quatre chants (1827); la *Bacriade* ou la *Guerre d'Alger*, poème en cinq chants (1827), dirigé contre le juif Nathan Bacri; enfin, *Napoléon en Égypte*, poème en huit chants (1828), achevèrent d'attirer l'attention sur ces deux poètes, d'un talent si souple. *Napoléon en Égypte* est une œuvre d'une grande valeur littéraire, et la main de Méry s'y traîna tout particulièrement dans la couleur de certains morceaux, reminiscences de la *Pharsale*, dont il avait fait une étude approfondie. Quels que soient le mérite et l'intérêt de ces œuvres, nous ne pouvons y appuyer, puisqu'elles portent deux noms, et qu'il est difficile d'y distinguer, surtout dans les pamphlets, la part de chacun des collaborateurs. De plus en plus bonapartiste, Méry alla rendre visite à la reine Hortense, au château d'Arcenberg, pendant que, de son côté, Barthélemy essayait vainement de voir à Vienne le duc de Reichstadt.

Un petit poème mélancolique, le *Fils de l'homme* (1829), dû encore à leur collaboration, entoura de l'aurole des martyrs le triste héritier de la couronne impériale, et *Waterloo*, une fantaisie épique, dédiée spirituellement au général de Bourmont, continua la légende napoléonienne que les deux poètes chantaient à l'unisson. La révolution de 1830, qu'ils avaient appelée de tous leurs vœux, ralluma leur verve : l'*Insurrection*, le *Tricolore*, le *Chant du coq gaulois*, odes et cantates de circonstance, témoignèrent de leur enthousiasme, qui fut bien vite refroidi, et ils firent à la royauté nouvelle et à son ministère, personnifié dans Casimir Périer, une guerre encore plus acharnée qu'aux ministères Peyronnet et Villela, dans la *Némésis* (1831, 52 numéros), cette œuvre, à part, d'une poésie si âpre et si vigoureuse, et qui serait un des monuments de notre littérature si, de ses deux auteurs, l'un n'était un sceptique et l'autre un charlatan effronté. Inutile de dire que le sceptique, c'était Méry. Pendant que son collaborateur faisait sa paix avec le pouvoir, moyennant une grosse somme, et, pour pénitence, il traduisait l'*Énéide*, — pénitence dont il s'acquitta fort bien, entre parenthèses, car sa traduction est un chef-d'œuvre, — Méry se rendit en Italie, près de la reine Hortense, et fut pendant quelques mois le commensal du futur Napoléon III. Il raconta son voyage sur le ton du plus profond fétichisme dans la *Revue de Paris* (1834). De retour en France, Méry abandonna un peu la poésie pour écrire des romans, des nouvelles, quelques pièces de théâtre, et répandit surtout à profusion son esprit dans une foule d'articles de journaux; il était spécialement doué pour ces causeries à bâtons rompus, ces chroniques ingénieuses et paradoxales, qui sont l'essence même de la petite presse. « Les petits journaux parisiens, qui formaient une des nécessités quotidiennes de l'existence sociale dans la grande ville, dit M. G. Bell, prirent la meilleure part de cet esprit charmant, toujours prêt à répondre au moindre appel. Tous les matins, Méry laissait tomber ses richesses à profusion, et elles alimentaient ces feuilles légères, qui ne vivaient qu'un jour pour les plaisirs des délicats; aujourd'hui, on ne pourrait les retrouver qu'en fouillant dans des collections, devenues très-rare. Pour surcroît de malheur, les articles ne sont pas signés, ce qui fait qu'on hésite toujours, même lorsqu'on croit reconnaître d'une façon à peu près sûre la touche familière à l'écrivain qu'on aime et dont on recherche les moindres œuvres. »

Quelques-unes de ces rapides improvisations mélangées d'être recueillies; telle est, par exemple, la série amusante où l'auteur se met à la recherche de l'opinion publique (*Figaro* de 1836), et le compte rendu de l'*Arbogast* de M. Viennet; Méry inventa la pièce et les citations. Il fit de même plus tard pour la *Lucrèce* de Ponsard, et le *Globe* (1845) inséra, comme du poète viennois, un premier acte d'un goût classique très-pur. La mystification fut si bien menée que Ch. Nodier, assistant à la première représentation, se demandait pourquoi on avait coupé les meilleurs vers de la tragédie. Méry avait écrit ce premier acte au coin du feu chez Mme de Girardin. Los plus sérieuses de ses causeries, disséminées dans les journaux de 1833 à 1845, ont été réunies par lui sous le titre de : *Matinées du Louvre, réveries et paradoxes* (1855, in-18) et *Les uns les autres, souvenirs contemporains* (1864, in-18).

Le roman-feuilleton, dont la vogue commença alors, l'attira tout spécialement. Il avait déjà débuté dans le roman par le *Bonnet vert* (1831, 2 vol. in-8); il publia, au rez-de-chaussée de la *Presse*, une multitude de nouvelles, pleines d'humour et de caprice, écrites au courant de la plume, mais qui suffirent pour le placer parmi les conteurs les plus renommés. Il sut se créer un genre à part à côté d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue, de Gozlan, en plaçant l'amusement au-dessus de l'émotion. Ses romans et ses nouvelles sont un perpétuel feu d'artifice d'excentricités, de paradoxes, et, quant à ce qu'on appelle, en ce temps-ci, des mots, il les sème à poignée, d'une main prodigue. Une sorte de truisme dans laquelle il dépeint avec splendeur les paysages exotiques de l'Inde et de l'Afrique, contrées qu'il n'avait jamais vues : *Héva, la Floride, la Guerre du Nizam* (1843-1847, 4 vol. in-8), eut un succès énorme dans la *Presse* et contribua beaucoup à la vogue

du journal, alors sur le point de s'effondrer. Les actionnaires lui offrirent à cette occasion un magnifique encier d'argent, où figuraient sculptées en haut relief les principaux épisodes de son livre. Mais c'est dans la nouvelle que Méry brillait surtout; il aimait à se transporter en imagination soit dans les pays qu'il avait parcourus, soit dans ceux qu'il ignorait complètement et, grâce à la rapidité de ses assimilations, il parvenait à faire une illusion presque complète. Ses nouvelles ont été groupées suivant le lieu de la scène et forment une série fort curieuse : *Nuits anglaises* (1840, 2 vol. in-8); *Nuits italiennes* (1853, in-18); *Nuits d'Orient* (1854); *Nuits espagnoles* (1854); *Nuits parisiennes* (1855).

Dès 1836, Méry avait abordé le théâtre avec beaucoup de succès : la *Bataille de Toulouse* (Théâtre de la Porte-Saint-Antoine, 9 avril 1836); l'*Univers et la maison*, comédie en cinq actes et en vers (Odéon, 3 novembre 1846); le *Paquebot*, comédie en trois actes et en vers (Odéon, 1847); le *Vrai club des femmes*, comédie en deux actes et en vers (Comédie-Française (1848); le *Chariot d'enfant*, drame en cinq actes et en vers imité du *Chariot d'argile*, drame indou du roi Souhrada, en collaboration avec Gérard de Nerval (Odéon, 1850); *Guzman le Brave*, drame en cinq actes et en vers (Odéon, 1853); l'*Imagier de Harlem*, drame en cinq actes, prose et vers, à l'imitation de Shakespeare, avec Gérard de Nerval (Odéon, 1852), tentative originale qui a peu réussi, mais dont quelques parties offrent un intérêt véritable; le *Sage et le fou*, comédie en trois actes et en vers (Théâtre-Français, 1852), la plus parfaite de ses œuvres théâtrales; l'*Essai du mariage*, comédie en un acte et en prose (Théâtre-Français, 1854); *Frère et sœur*, drame en cinq actes et en prose, avec B. Lopez (théâtre de l'Ambigu, 1856). Inférieur dans le drame à Alexandre Dumas et à Victor Hugo, dans la comédie à Dumas fils et à Emile Augier, Méry a son genre de mérite à part; s'il y a trop de caprice et de fantaisie dans son théâtre, en revanche la forme est toujours soignée, le vers fluide et d'une richesse de rime surprenante. Dumas disait que les rimes de Méry n'étaient pas seulement riches, qu'elles étaient millionnaires. Son *Théâtre de salon* (1861, in-18) a rassemblé quelques bluettes, trop menues pour être exposées sur la scène. En revanche, Méry a trouvé quelques belles conceptions pour les théâtres lyriques : *Christophe Colomb*, ode-symphonie en quatre parties, musique de Félicien David (1847); *Herculanum*, grand opéra, musique de Félicien David (1854), son chef-d'œuvre en ce genre; *Sémiramis* (1860), écrit pour Rossini; *Jeanne d'Arc*, grand opéra écrit pour Duprez (1865) et qui fit une chute complète. Nous ne parlerons pas du nombre considérable de cantates, stances, odes, prologues d'ouverture que Méry écrivit en diverses occasions; toutes ces pièces de vers, improvisées avec une égale facilité, n'ont pas survécu aux circonstances qui les avaient inspirées. Les meilleures de ses poésies intimes ont été recueillies sous le titre de : *Mémoires poétiques* (1853, in-18).

Malgré toutes ces œuvres, qui pour un autre auraient été un labeur considérable, Méry ne cessa de passer pour le plus paresseux des écrivains. On trouvait-il le temps d'écrire tant de pièces de théâtre, d'articles de journaux, de romans et de nouvelles dont nous n'avons énuméré que la plus belle partie? Du matin au soir et du soir au matin, dit J. Janin, pour peu qu'il rencontrât un auditoire au niveau de son esprit, il prodiguait comme un trésor, Diderot lui-même, les trésors de sa parole animée et charmante... C'était merveille de voir Méry soudain s'agiter et par gestes, autant que par la parole, animer toutes sortes d'histoires qu'il oubliait, le malheureux! si tôt qu'il les avait inventées... Comme il voyageait à Naples, il visita le tombeau de Virgile, et il récitait d'une voix touchante, en guise d'oraison funèbre, tout le deuxième livre de l'*Énéide*; ou bien, si sa mémoire était en défaut, il inventait prestement un passage inédit de quelque poète inconnu. Les plus savants le croyaient sur parole... Quand il s'était bien dépensé en petite monnaie, il rentrait dans son repos... Alors il dormait ou bien il jouait... Il aimait surtout les jeux de hasard; que de belles journées il a perdues autour d'un tapis vert, cherchant à dominer le hasard qui le terrassait toujours! et puis, quand il avait tout perdu, il redemandait au travail de quoi jouer encore. Il n'y a pas si longtemps que ce vieillard, car il était vieux avant l'âge, avait retiré des mains du prêteur d'argent un bel encier que lui avait offert un journal dont il avait été le sauveur (l'encier dont nous parlons plus haut). Il l'avait mis en gage pour payer une dette de jeu. Même quand la dette fut payée, il advint que, le détenteur refusant de rendre le gage, Méry plaça pour son encier, comme autrefois Cicéron pour sa maison. Dans cette aimable plaidoirie, où il obtint gain de cause, « Ah! messieurs, disait-il, félicitez-moi d'être un joueur! Si je n'avais pas aimé le jeu, ou s'il n'avait bien traité, j'aurais été toute ma vie un paresseux. Eh bien, le jeu m'a réveillé; le jeu était ma dixième Muse... »

Nous citerons encore parmi les romans de Méry omis au cours de cet article : un *Amour dans l'avenir* (1841, 2 vol. in-8); la *Comtesse Hortensia* (1844, 2 vol. in-8); *Un crime inconnu* (1847, 2 vol. in-8); *Une veuve inconsolable* (1847, 2 vol. in-8);

MESAGROICUS s. m. (mé-za-gro-i-kuss — du gr. *mesos*, moyen; *agroikos*, rustique, c'est-à-dire demi-rustique). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des curculionides gonatocères, comprenant deux espèces du Caucase.

MÉSAR ou **MÉZAR** s. m. (mé-zér). Manège. Allure intermédiaire entre la terre à terre et les courbées.

MÉSÀISE s. m. (mé-zà-se — du préf. *més*, et de *aïse*). Malaise, défaut de bien-être : *Le désir est une espèce de MÉSÀISE que l'amour du bien-être met en nous.* (Vauven.)

— Cachot bas et étroit, où l'on ne pouvait se tenir debout ni couché.

— Syn. **MÉSALISE**, malaise. V. MALAISE.

MÉSAL s. m. (mé-zal). Moll. Espèce du genre turbo.

MÉSALLIANCE s. f. (mé-zà-li-an-se — rad. *mésallier*). Alliance, mariage avec une personne d'une naissance ou d'une condition inférieure : *Faire une MÉSALLIANCE. Les belles-mères sont la grande pierre d'achoppement des MÉSALLIANCES.* (E. Augier.) *La noblesse se vengeait de ses MÉSALLIANCES par un dédain affecté.* (P. de St-Victor.)

— Par anal. Liaison avec des personnes méprisables : *On se mésallie très-haut ; la vraie MÉSALLIANCE est celle des âmes.* (V. Hugo.)

— Fig. Union de choses disparates, incompatibles : *Il est des MÉSALLIANCES d'esprit aussi bien que des MÉSALLIANCES de mœurs et de rang.* (Balz.)

... d'aperçus de la mésalliance

Entre votre mérite et mon insuffisance.

BOURSAULT.

MÉSALLIÉ, **ÉE** (mé-zà-li-é) part. passé du v. *Mésallier* : *Un noble MÉSALLIÉ.*

MÉSALLIER v. a. ou tr. (mé-zà-li-é — du préf. *més*, et de *allier*. Prend deux s de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mésallions, que vous mésalliez*). Allier, marier à une personne de condition ou de naissance inférieure : *MÉSALLIER ses enfants.*

— Fig. Compromettre dans une société de gens indignes ou méprisables : *J'aime mieux être seul et dans l'inaction que de mésallier ma conversation.*

BOURSAULT.

Se mésallier v. pr. Épouser une personne d'une naissance ou d'une condition inférieure : *Les nobles ne craignent plus de se MÉSALLIER en épousant de riches héritiers.*

— Par anal. Se compromettre, s'abaisser en se liant à des personnes méprisables : *On se MÉSALLIE en fréquentant les malhonnêtes gens.*

— Fig. Se mettre en contact avec quelque chose d'avilissant : *Un écrivain d'un vrai talent se MÉSALLIE en traitant un sujet honteux.*

MÉSANCYLE s. m. (mé-zan-si-le — du gr. *mesos*, médian; *akylis*, javelot). Art milit. anc. Trait retenu par une courroie attachée au milieu de la hampe.

MÉSANGE s. f. (mé-zan-je — bas latin *mesenza*, provenu du germanique : anglosaxon *masē*, ancien flamand *meese*, allemand *meise*, à l'aide d'un suffixe en *ou* en *g*. Ce mot germanique signifie sans doute l'oiseau tacheté, comme le montre la comparaison de l'ancien allemand *meiza*, perle verole, et *masar*, tache. Toutes ces formes se rapportent à un ancien nom aryen de la fève et de la lentille : sanscrit *māsha*, *māshaka*, *masura*, fève et lentille). Ornith. Genre de petits passereaux conirostres : *MÉSANGE charbonnière*, *MÉSANGE nonnette*, *MÉSANGE bleue*, *MÉSANGE à moustache*. Ceux qui élèvent des abeilles ont un très-grand intérêt à détruire les MÉSANGES, parce qu'elles font une très-grande consommation de ces insectes utiles. (Buff.) Les MÉSANGES comptent des représentants dans une grande partie de l'univers. (Maury.) Dès qu'une MÉSANGE tombe malade, ses compatriotes lui brisent le crâne à coups de bec et lui dévorent le cerveau. (Raspail.)

— Encycl. Les MÉSANGES composent une division intéressante dont les espèces, nettement tranchées, s'isolent des autres espèces ornithologiques. C'est particulièrement par leurs habitudes que ces oiseaux se distinguent. Généralement vifs, audacieux, jaloux et hargneux, ils devraient être rangés parmi les plus redoutables si leur force égalait leur turbulence et leur courage. S'ils ont des sympathies, leurs antipathies, en revanche, sont féroces, et l'on peut placer, au premier rang de leurs bêtes d'aversion, la chouette sur laquelle ils se lancent avec une fureur et une opiniâtreté incomparables. L'activité des MÉSANGES est aussi remarquable que la violence de leur caractère; aussi est-il fort rare de les voir en repos pendant le jour. Volant sans cesse de branche en branche, où elles s'accrochent et se soutiennent dans toutes les attitudes, elles inspectent minutieusement l'écorce et les feuilles des arbres, où elles cherchent les insectes, leurs larves et leurs œufs. Quand un arbre a été exploré de la sorte, de la base jusqu'à faite, elles passent à un autre, et visitent quelquefois ainsi toute la lisière d'un bois. Les MÉSANGES sont à peu près omnivores, et c'est probablement à la facilité qu'elles ont de se nourrir que l'on doit attribuer leurs habitudes sédentaires, car elles errent çà et là plutôt qu'elles

n'émigrent. L'été, elles mangent toutes sortes d'insectes, abeilles, guêpes, punaises des bois, chenilles; l'hiver, elles se nourrissent de fruits à noyau et de graines sèches, telles que celles du tilleul, du sycomore, de l'érable, du hêtre et du charme, noix, châtaignes, glands, olives, etc. Tous ces fruits sont attaqués à coups de bec, et les plus durs finissent par céder aux petits coups faibles, mais opiniâtres, dont ils sont frappés. Les MÉSANGES, sans souci du lendemain, vivent pour le plaisir au jour le jour; toutes cependant sont fort gourmandes, et quelques-unes sont même carnivores, telles que la MÉSANGE bleue, la charbonnière et la nonnette, qui montent un goût des plus prononcés pour le suif et la graisse rance, ainsi qu'on l'a fort souvent constaté. Un fait également certain, c'est qu'elles attaquent les oiseaux faibles ou languissants, même ceux de leur espèce, et qu'après les avoir tués à coups de bec assés violemment sur la tête, elles leur ouvrent le crâne et leur dévorent le cerveau. Ces habitudes féroces sont d'autant plus étranges, que ces oiseaux sont éminemment sociables, qu'ils vont toujours par petites troupes et qu'ils manifestent par leurs cris et leurs appels répétés l'ennui qu'ils éprouvent lorsqu'ils se trouvent par hasard isolés. Cette sociabilité est parfois poussée jusqu'au dévouement le plus héroïque, et l'on a quelquefois vu des MÉSANGES à longue queue se faire tuer plutôt que d'abandonner un de leurs compagnons blessé par un coup de fusil.

L'habileté que montrent ces oiseaux intéressants pour la construction de leurs nids varie beaucoup suivant les espèces. Les uns les construisent dans des arbres creux ou des fentes de muraille, dans des trous de rats, dans de vieux nids abandonnés, tandis que d'autres, infiniment plus artistes, les posent contre le tronc des arbres ou les suspendent à l'extrémité des rameaux les plus flexibles. Il en est deux espèces surtout qui se font remarquer par l'art avec lequel elles bâtissent : c'est la MÉSANGE à longue queue et la MÉSANGE remiz. La première place sur la fourche des branches un long nid ovale, où toutes sortes d'éléments sont merveilleusement entrelacés, lichen, mousse, laine, duvet, et dans lequel ces industrieuses petites créatures ont la précaution d'ouvrir deux portes, afin de ne pas être obligées de se retourner, ce qu'elles ne pourraient faire sans difficulté, à cause de leur longue queue. Et ce qui prouve bien que cet acte est raisonné, c'est que, lorsque les jeunes n'ont plus besoin de la chaleur maternelle, la MÉSANGE ne laisse plus subsister qu'une ouverture et ferme la porte de dégagement désormais inutile. La MÉSANGE remiz est plus industrieuse encore, car c'est, de tous les oiseaux d'Europe, celui qui apporte le plus d'art dans la confection de son nid. Ce nid, qui ressemble à un sac allongé, est suspendu au moyen de fibres de chanvre, de lin ou d'ortie à l'extrémité d'une branche flexible, au-dessus de l'eau, et, chose remarquable, s'ouvre par en bas, de telle sorte qu'il faut remonter en volant pour s'y introduire. Tout l'intérieur est tapissé d'un épais et moelleux tissu, admirablement feutré, où entrent comme éléments toutes sortes de duvets pris aux fleurs du peuplier, du tremble, des chardons, des pissenlits, etc. Les MÉSANGES sont, en général, d'une extrême fécondité; certaines espèces, comme la moustache et la remiz, ne font que six ou huit œufs; mais la MÉSANGE bleue et la charbonnière en pondent jusqu'à quinze et dix-huit. Les œufs de presque toutes les MÉSANGES se ressemblent; ils sont blanchâtres, tachetés de taches rouges et violettes. Ces oiseaux seraient fort nombreux, grâce à leur fécondité, mais ils sont confiants, étourdis, et servent de pâture à une foule d'ennemis. On trouve des MÉSANGES dans l'ancien et le nouveau continent; mais elles abondent particulièrement dans l'Europe septentrionale. Ce sont de charmants oiseaux de volière qu'on nourrit avec du chènevis, de la farine, des graines diverses et aussi du pain au lait. Toutefois, on a remarqué que, malgré toute l'activité gaie qu'ils montrent en cage, ils ne peuvent vivre en captivité plus de trois ou quatre ans. Malgré la nourriture qu'ils prennent en abondance et qu'ils savent fort bien varier, ces oiseaux ne sont jamais gros; leur chair est noirâtre, sèche et amère.

Le genre *mésange* (*parus*) est divisé par Cuvier en quatre groupes : les *mésanges* proprement dites, les *mécistures*, les *moustaches* et les *remiz*. — Les *mésanges* comprennent la *mésange charbonnière* (*parus major*), tête d'un noir profond, joues blanches, verdâtre dessus, jaune dessous, habite les parties tempérées de l'Europe; la *mésange petite charbonnière* (*parus ater*), blanche et cendrée; habite l'Europe septentrionale et le Japon; la *mésange nonnette* (*parus palustris*), tête noire, dos gris brun, dessous blanchâtre; habite l'Europe et l'Amérique septentrionales; la *mésange lugubre*, la *mésange boréale*, la *mésange bleue*, la *mésange azzurée*, la *mésange huppée*, etc., plus une quinzaine d'espèces étrangères. — II. Les *mécistures* ne comprennent que la *mésange à longue queue* d'Europe et du Japon. — III. Les *moustaches* comprennent la *mésange moustache* du nord de l'Europe, et qui niche aussi dans le Midi. — IV. Les *remiz* enfin comprennent la *mésange remiz*, tête cendrée, joues noires, gorge blanche, croupion cendré; elle habite l'Europe

centrale; la *remiz d'Afrique* du Cap, et la *remiz à tête couleur de feu* de l'Himalaya.

MÉSANGE (Mathieu), écrivain français, né à Vernon (Eure) en 1693, mort à Paris en 1758. Il devint garde de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Près et fit paraître : *Tarif du toisé de maçonnerie* (Paris, 1743); *Traité de charpenterie et des bois de toutes espèces* (Paris, 1752, 2 vol. in-8 avec 23 planches); *Calculs tout faits* (Paris, 1758).

MÉSANGER, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton, arrond. et à 9 kilom. d'Ancenis, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 307 hab. — pop. tot., 2,973 hab.

MÉSANGÈRE s. f. (mé-zan-jère — rad. *mésange*). Ornith. Espèce de grosse mésange, appelée aussi MÉSANGE CHARBONNIÈRE.

— Jeux. Partie de la MÉSANGÈRE, Partie de billard, qui se joue avec six billes et en soixante points.

— Encycl. Jeux. Dans la partie de la MÉSANGÈRE, il y a deux billes rouges, qui se placent de chaque côté du billard, à la hauteur de la mouche; deux jaunes, qui se mettent dans l'alignement des rouges, à la hauteur des blouses du milieu; et deux blanches qui sont en main. Les rouges ne peuvent se faire qu'aux blouses des coins, et elles valent quatre points; les jaunes ne peuvent se faire qu'aux blouses du milieu, et elles valent cinq points; les blanches se font partout, et elles valent trois points. Le carambolage simple compte un point, et le carambolage double deux points. Les règles de la MÉSANGÈRE sont à peu près les mêmes que celles de la partie russe. V. BILLARD.

MÉSANGÈRE (Pierre La), écrivain français. V. LA MÉSANGÈRE.

MÉSANGÈTTE s. f. (mé-zan-jè-te — rad. *mésange*). Chasse. Cage à trébuchet, qui sert à prendre des mésanges et d'autres petits oiseaux.

— Encycl. Cette espèce de trébuchet, ainsi appelé parce qu'il sert principalement à prendre des mésanges, se compose d'une planche aux quatre coins de laquelle on plante un piquet de 0m, 15 à 0m, 20 de hauteur. On garnit les côtés de cloisons à claire-voie, qui permettent aux oiseaux de voir les graines semées sur le fond. Cette sorte de cage est ouverte par en haut; mais un couvercle, soutenu par un quatre de chiffre placé dans l'intérieur, retombe et ferme la cage dès qu'un oiseau se pose sur une marchette intérieure qui est munie de plusieurs fils de fer. L'oiseau se trouve alors emprisonné.

MÉSANO s. m. (mé-zà-ni-o). Comm. Espèce de corail.

MÉSÀPE s. m. (mé-zà-pe — du gr. *mesos*, moyen; *pous*, pied). Crust. Genre de décapodes.

MÉSARAIQUE adj. (mé-zà-ra-i-ke — du gr. *mesos*, qui est au milieu, *arai*, intestins). Anat. Qui a rapport au mésentère : *Veines MÉSARAIQUES.*

MÉSARRIVER v. unip. (mé-zà-ri-vé — du préf. *més*, et de *arriver*). Arriver du mal : *Si vous faites cela, il vous en MÉSARRIVERA.* Il pourra vous en MÉSARRIVER.

MÉSATICÉPHALE adj. (mé-zà-ti-sé-fa-le — du gr. *mesatios*, moyen; *kephalé*, tête). Anthropol. Se dit d'un crâne intermédiaire entre le crâne dolichocéphale et le crâne brachycéphale.

MÉSATISFAIRE v. a. ou tr. (mé-zà-ti-sé-fa-re — du préf. *més*, et de *satisfaire*). Néol. Mal satisfait, ne pas contenter. Il Peu usité.

MÉSÀULE s. m. ou f. (mé-zò-le — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *aulé*, cour). Antiqu. Cour intérieure d'une maison grecque : Ah! combien de matins, penché sur son épaule

Et retenant ma voix,

BACOUR-LORMIAN.

Il Porte qui conduisait d'une cour à l'autre, ou de la cour à l'appartement des femmes.

— Adjectif : *La porte MÉSÀULE.*

— Rem. Ce mot était féminin en grec, le féminin nous paraît préférable. D'ailleurs, dans le sens de porte, il est toujours féminin.

MÉSÀVENANCE s. f. (mé-zà-ve-nan-se — rad. *mésave*). Dégagement : *La vie est pleine de MÉSÀVENANCE et d'ennui.* (Th. Gaut.)

MÉSÀVENANT, **ANTE** adj. (mé-zà-ve-nan, an-te — du préf. *més*, et de *ave*). Qui n'est pas avenir, qui manque de bonne grâce, qui déçoit : *Le talent de s'immortaliser par les lettres n'est une qualité MÉSÀVENANTE à quelque rang que ce soit.* (Dider.) *Dites devant certains individus qu'à un moment donné il n'y aura plus de riches oisifs, et vous vous apercevrez à leur air que vous avez dit quelque chose de MÉSÀVENANT.* (Alex. Dum.)

MÉSÀVENIR v. unip. (mé-zà-ve-nir — du préf. *més*, et de *venir*). Arriver mal, arriver du mal : *Je crains qu'il ne vous en MÉSÀVIENNE.* Il pourra vous en MÉSÀVENIR. Il lui en est MÉSÀVENU.

MÉSÀVENTURE s. f. (mé-zà-van-tu-re — du préf. *més*, et de *aventure*). Aventure fâcheuse, accident désagréable : *Ceux qui aiment le péril et qui y succombent n'ont droit d'occuper personne de leur MÉSÀVENTURE.* (St-Marc Girard.)

Il vous en adviendra quelque MÉSÀVENTURE, O grand Perrin Dandin de la littérature!

M.-J. CHÉNIER.

— Syn. **MÉSÀVENTURE**, **déconvenue**, etc. V. DÉCONVENUE.

MESCAL s. m. (mé-skàl). Boisson alcoolique en grand usage au Mexique, et que l'on obtient par la distillation des feuilles et des racines de l'yucca : *Le MESCAL est limpide comme de l'eau distillée, d'une saveur assez désagréable, qui rappelle l'odeur de la fumée de bois vert; il est réputé bon pour la santé.*

— Métrol. Petit poids, employé en Perse.

— Mus. Instrument turc, composé de plusieurs tuyaux.

MESCHACÉBÉ, fleuve de l'Amérique septentrionale. V. MISSISSIPPI.

MESCHED, ville de Perse. V. MÉCHED.

MESCHED-ALI ou **IMAM-ALI**, ancienne Alexandrie ou Hira, ville de la Turquie d'Asie, près d'un bras de l'Euphrate, dans l'eyalet et à 133 kilom. S. de Bagdad; 7,000 hab. C'est une ancienne ville fortifiée; on y voit le tombeau d'Ali, genre de Mahomet, et, en outre, un monument qui passe pour être le tombeau d'Ezéchiel. Elle fut fondée par Alexandre, et fut tour à tour possédée par les Arabes, les chrétiens et les Sarrasins. En 1806, occupée un instant par les Wahabites, les richesses qui ornaient le tombeau d'Ali furent transportées à Imam-Mouça.

MESCHED-HOSSEIN, ancienne Volégia ou Bogalusa, ville de la Turquie d'Asie, province de Bagdad, sur l'Euphrate, à 93 kilom. S.-O. de Bagdad; 8,000 hab. Tombeau de l'imam Hossein, fils d'Ali.

MESCHIA et **MESCHIANE**, noms donnés, dans la mythologie persane, à un couple issu de l'arbre Reiva, formé lui-même du sang de Kalomorts lorsqu'il fut tué par Ahri-man. Meschia et Meschiane, ayant écouté les perfides conseils d'Ahri-man, perdirent le bonheur dont ils devaient jouir sur la terre et doivent porter la peine de leur péché jusqu'au moment de la resurrection.

MESCHINIÈRE (Pierre ENOC, sieur de La), poète français. V. ENOC.

MESCHINOT ou **MÉCHINOT** (Jean), poète français, né à Nantes vers 1415, mort en 1491. Il vécut à la cour de divers ducs de Bretagne, Jean VI, François II et la duchesse Anne, dans ces emplois de domestique familière que les poètes recherchaient alors. Il n'est connu que par un curieux recueil de ballades, au nombre de vingt-cinq, qu'il termina en 1472, les *Lunettes des princes*, recueil très-gouté des contemporains, et dont les manuscrits furent assez répandus pour qu'on en connaisse encore un certain nombre. Quant à la vie privée de Meschinot, on n'en sait rien absolument rien sans une trouvaille de M. Vallet de Viriville. Meschinot se plaint dans ses poésies d'une grande infortune qu'il éprouva vers la moitié de sa vie; or, le *Treasure des chartes* conserve des lettres de remission accordées à une certaine dame Philippa d'Andouelle, épouse de Jean Meschinot, par Charles VII (janvier 1445), dans des circonstances bizarres. Philippa s'était mariée le 15 août 1444, étant enceinte et dérobant tout naturellement sa situation à son mari. Peu de temps après, elle fut saisi par les douleurs, étant couchée près du pauvre Meschinot, elle s'éloigna sans bruit, accoucha clandestinement dans une chambre voisine et tua l'enfant. Ces faits se passaient à Pouzanges, en Poitou. Condamnée à mort pour ce fait, elle obtint sa grâce, par l'intervention de sa famille, du mari peut-être, et c'est cette grâce qui fait l'objet des lettres de remission. On peut conjecturer que le poète Jean Meschinot et le mari de Philippa d'Andouelle sont un seul et même personnage; le poète, en effet, dit qu'il avait voyagé, cherchant fortune, dans l'Anjou, le Perche, le Poitou, et que c'est là qu'il avait trouvé « grant malheur en embûche; » de plus, il ajoute qu'il était « sourd comme une bûche, » ce qui expliquerait la possibilité de l'accouchement clandestin tout près de lui. La fin de sa vie fut assez triste; il se plaint, dans une de ses ballades, de vivre chichement par les douleurs, couché sur le duvet, joué toute sa vie aux dés et aux cartes, possédé de beaux habits, des chiens courants, des faucons, et il regrette fort le temps où il faisait l'amour avec les dames de Tours et de Mehun-sur-Yèvre.

Jean Meschinot est un poète savant; il recherche, dans ses rimes, des difficultés de toutes sortes, alliterations, sections de vers, rimes retournées, vers que l'on peut lire à rebours, etc.; il a même composé une pièce de huit vers, *Oraison*, qu'on peut lire soit en rétrogradant vers par vers, soit en commençant par le dernier mot pour finir au premier, soit en diagonale, soit en colonnes, etc., ce qui offre trente-deux combinaisons différentes. En dehors de ces enfantillages, il y a dans quelques-unes de ses ballades une poésie naïve qui conserve quelque valeur. Les *Lunettes des princes* ont été imprimées pour la première fois à Nantes (1493, petit in-4° gothique); Brunet a compté vingt-quatre éditions postérieures, dont la dernière est de 1539, in-16. On a conservé à la Bibliothèque nationale un beau manuscrit, provenant de la bibliothèque La Vallière.

MESCHTSCHOWSK, ville de la Russie d'Eu-

rope, gouvernement et à 69 kilom. S.-O. de Kalouga, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Touza; 4,911 hab. Commerce de bois et de céréales.

MESDAMES s. f. pl. (mé-da-me) — du préf. *més*, et de *dames*. Pluriel de MADAME.

Mesdames de la halle, opérette en un acte, paroles de M. Armand Lanoline, musique de M. Offenbach (Bouffes-Parisiens, 3 mars 1855). Il suffit de dire que les divers cris de la halle servent d'introduction, que les principaux personnages s'appellent Radia, Foiretapée, Amadou, Beurrefond, Croûte-au-Pot et Ciboulette, que cette bouffonnerie se termine par une *frénésie* générale, pour indiquer à quel genre appartient cette pièce, qui a obtenu du succès. Le boléro : *Je suis la petite fruitière* est assez joli.

MÈSE s. f. (mè-ze — du gr. *mesos*, qui est au milieu). Mus. anc. Corde du milieu de la lyre, consacrée au soleil. Son du milieu correspondant à la corde la plus aiguë du deuxième tétracorde, dans le système des Grecs.

— **Encycl.** *Mèse* est le nom de la corde la plus aiguë du second tétracorde des Grecs, en commençant à compter du grave. *Mèse* signifie moyenne, et ce nom fut donné par conséquent à la corde moyenne du tétracorde, non, comme dit Brossard, parce qu'elle est commune ou mitoyenne entre les deux octaves de l'ancien système, car elle portait ce nom bien avant que le système eût acquis cette étendue, mais parce qu'elle formait précisément le milieu entre les deux premiers tétracordes dont ce système avait d'abord été composé.

MESECH, nation que la Bible range parmi les peuples descendant de Japhet (Genèse, x, 2; Ezéchiel, xxvii, 13) et soumis à la suzeraineté de Gog. Les livres saints nous apprennent aussi que cette nation entretenait avec les Phéniciens un commerce assez actif, et ils la mentionnent presque toujours en même temps que celle de Tubal. Ce sont très-probablement les *Maschi* dont parlent Strabon, Plutarque et Hérodote, et qui habitaient la contrée montagneuse qui s'étend entre la mer Caspienne et la mer Noire. Dès l'antiquité, ce pays fournissait des esclaves renommés dans l'Orient, comme les Circassiens et les Circassiennes modernes, et possédait des mines de cuivre d'une grande richesse.

MÉSÉDIFICATION s. f. (mé-zé-di-fi-ka-si-on — rad. *mésédifier*). Action de *mésédifier*.

MÉSÉDIFIÉ, **ÉE** (mé-zé-di-fi-é) part. passé du v. *Mésédifier* : Un *dévo* *mésédifié*.

MÉSÉDIFIER v. a. ou tr. (mé-zé-di-fi-é — du préf. *més*, et de *édifier*). Mal édifier, scandaliser : *MÉSÉDIFIER* ses frères.

MÉSELINE s. f. (mé-ze-li-ne). Anc. comm. Sorte de brocatelle de Flandre, moitié soie moitié laine.

MÉSELERIE s. f. (mé-zé-le-ri). Lèpre. || Léproserie. || Vieux mot.

MESEMBRIA s. f. (mé-zém-bri-a — mot gr.). Antiq. gr. Sixième heure des Grecs, correspondant à notre midi. || Personnage allégorique qui figurait cette heure.

MESEMBRIA, nom de deux villes de l'ancienne Thrace; l'une sur le Pont-Euxin, au N. d'Apollonie, c'est aujourd'hui la ville turque de *Missiri*; l'autre près de la mer Egée, entre la ville de Maronée et le lac Stentor.

MÉSEMBRYANTHÈME s. m. (mé-zan-bri-an-te-mé — du gr. *mesembria*, midi; *anthema*, fleur). Bot. Nom scientifique du genre *fi-coïde*.

MÉSEMBRYANTHÉMÉ, **ÉE** adj. (mé-zan-bri-an-te-mé — rad. *mesembryanthème*). Bot. Qui ressemble à une *fi-coïde*.

— s. f. pl. Section des *fi-coïdes*, ayant pour type le genre *fi-coïde* ou *mesembryanthème*. || Plusieurs font ce mot syn. de *fi-coïdes*.

MÉSEMPLOI s. m. (mé-zan-ploi — du préf. *més*, et de *emploi*). Néol. Mauvais emploi. || Peu usité.

MÉSEMPLOYÉ, **ÉE** (mé-zan-ploi-é) part. passé du v. *Mésemployer* : *Ressources* *MÉSEMPLOYÉES*.

MÉSEMPLOYER v. a. ou tr. (mé-zan-ploi-é — rad. *mesemployer*). Néol. Mal employer : *MÉSEMPLOYER* son argent. || Peu usité.

MESENGUI ou **MESENGUY** (François-Philippe), écrivain religieux français, né à Beauvais en 1677, mort en 1763. Il entra dans les ordres, puis se livra à l'enseignement dans sa ville natale et à Paris, fit une vive opposition à la bulle *Unigenitus*, et se signala par son ardeur à défendre les doctrines jansénistes, ce qui lui fit successivement perdre sa place au collège de Beauvais et ses fonctions de catéchiste à l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Devenu sourd, il se retira à Saint-Germain-en-Laye, où il termina sa vie. Nous citerons, parmi ses écrits, destinés pour la plupart à propager le jansénisme : le *Nouveau Testament avec des notes* (1729); *Abrogé de l'histoire et de la morale de l'Ancien Testament* (1728); *Vie des saints pour tous les jours de l'année* (1730, 6 vol. in-12); *Abrogé de l'histoire de l'Ancien Testament* (1735-1753, 10 vol.); *Exposition de la doctrine chrétienne* (1744, 6 vol. in-12), ouvrage condamné par

Clément XIII en 1761; la *Constitution Unigenitus avec des remarques* (1748), etc.

MÉSENNA s. m. (mé-zén-na). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, qui croissent en Abyssinie.

— **Encycl.** Le *Mésenna*, appelé aussi *besenna*, *bisenna*, *mussenna*, *mussenma*, *mesenna*, est un grand arbrisseau, à écorce épaisse et très-rugueuse, à feuilles alternes et imparipennées, à fleurs verdâtres sessiles et disposées en cymes globuleuses; le fruit est une gousse aplatie, blanchâtre, sèche, à une seule loge, renfermant plusieurs graines ovoïdes. Cet arbrisseau, voisin des *acacias*, croît en Abyssinie; on le trouve surtout dans les lieux situés à une élévation moyenne; il n'est pas cultivé dans nos jardins. On trouve, dans le commerce, son écorce en fragments aplatis, durs, compacts, brun rougeâtre, inodores et d'un saveur mucilagineuse. Elle renferme, en effet, beaucoup de gomme, avec un alcoolide particulier blanc et amorphe; c'est tout ce qu'on sait de sa composition chimique; elle est employée, en Abyssinie, contre les vers intestinaux, et surtout contre le ténia. On la prend délayée dans de l'hydromel, de la bière, de l'eau ou tout autre liquide. On mélange aussi sa poudre avec de la farine pour en faire du pain; on l'associe au beurre ou au miel, pour en faire des sortes de pilules. On prend le remède à jeun et sans rien changer à son régime alimentaire; le ténia est expulsé, les jours suivants, dans les selles, en fragments plus ou moins volumineux. Les Abyssiniens, qui sont à peu près tous atteints du ténia, prennent ce remède tous les deux mois. Ordinairement une dose de 30 grammes suffit pour produire l'effet voulu. Toutefois, les effets anthelminthiques et purgatifs de ce remède ne sont pas constants, et on est obligé d'administrer des évacuants à sa suite. On le regarde généralement comme supérieur au couso, en ce qu'il est moins énergique et ne détermine ni nausées ni autres accidents.

MÉSENSEIGNÉ, **ÉE** (mé-zan-sè-gné; gn ml). part. passé du v. *Mésenseigner* : *Science* *MÉSENSEIGNÉE*.

MÉSENSEIGNER v. a. ou tr. (mé-zan-sè-gné; gn ml. — du préf. *més*, et de *enseigner*). Néol. Mal enseigner, enseigner de travers. || Peu usité.

MÉSENTENDRE v. a. ou tr. (mé-zan-tan-dre — du préf. *més*, et de *entendre*). Mal entendre, entendre de travers. || Peu usité.

MÉSENTENDU, **UE** (mé-zan-tan-du, ù) part. passé du v. *Mésentendre* : Un *ordre* *MÉSENTENDU*.

— s. m. Malentendu : Il y a *quelque* *MÉSENTENDU*.

MÉSENTENTE s. f. (mé-zan-tan-te). Défaut d'entente. || Peu usité.

MÉSÈNTÈRE s. m. (mé-zan-tè-re — du gr. *mesenterion*; de *mesos*, médian, et de *enteron*, intestin). Anat. Repli du péritoine qui maintient en position les diverses parties des intestins. || Se dit plus particulièrement du repli qui soutient l'intestin grêle.

— **Encycl.** Anat. Le péritoine, au moment où il sort de l'excavation du bassin et va recouvrir la paroi postérieure de l'abdomen, se porte, à la partie moyenne, au devant de la colonne lombaire, et, parvenu au niveau d'une ligne oblique, tendue de la partie latérale gauche de la deuxième vertèbre lombaire à la fosse iliaque droite, il s'inflechit d'arrière en avant pour former le feuillet gauche du *mésentère*; il s'élargit immédiatement, de façon à embrasser toute la longueur de l'intestin grêle, tapisse sa moitié latérale gauche, son bord concave, sa moitié latérale droite; puis, se portant d'avant en arrière, s'adosse au feuillet précédemment indiqué pour constituer le *mésentère* proprement dit, ou *mésentère* de l'intestin grêle. Ce repli, le plus considérable de tous ceux que forme le péritoine, est plus large à sa partie moyenne qu'à ses extrémités. Dans l'intervalle de ses feuillets, il contient des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs et de nombreux ganglions, tout en maintenant l'intestin grêle, à qui il laisse une grande mobilité.

On doit encore considérer comme des *mésentères* les replis du péritoine qui viennent s'attacher à l'intestin grêle et au rectum, et qu'on désigne sous les noms de *mésocolon* et de *mésorectum*.

Chez les solipèdes, l'estomac est fixé par deux lames séreuses qui procèdent du diaphragme du bord interne de la rate, vont les unes à la petite, les autres à la grande courbure, pour se déployer sur la face antérieure et sur la face postérieure du viscère.

Chez les ruminants, les estomacs sont enveloppés par une sorte d'épiploon ou de repli *mésogastrique*. Comme toutes les dépendances du péritoine, ces deux lames séreuses sont continuées entre elles et dans leurs diverses parties. Quant aux intestins, ils sont assujettis à la colonne vertébrale par des liens péritoneaux formés de deux lames adossées. Pour l'intestin grêle, on voit la portion pylorique enveloppée et maintenue entre deux feuillets qui procèdent de la grande scissure postérieure du foie et se fixent au bord du pancréas. C'est d'une manière semblable que la portion terminale de ce même intestin grêle est unie

à la base du cæcum. Quant à la partie flottante, un long *mésentère* ouvre ses deux lames au-dessus du bord concave, puis enveloppe le canal en se déployant sur les deux faces et le bord inférieur. A la région sous-lombaire, la face supérieure du revêtement cœcal est dépourvue de séreuse et adhère aux parties contiguës par le tissu cellulaire. Pour le cæcum et le côlon, la séreuse péritonéale, en se repliant de chaque côté, passe de la paroi de la cavité sur la base de ces deux réservoirs intestinaux et les revêt dans toute leur étendue. Le petit côlon est soutenu à peu près comme l'intestin grêle. Tels sont ces prolongements péritoneaux désignés sous le titre générique de *mésentères*.

MÉSÈNTÈREMPHAXIS s. f. (mé-zan-té-ran-fra-kss — de *mésentère*, et du gr. *emphraxo*, j'obstrue) Pathol. Obstruction du *mésentère*.

MÉSÈNTÉRÉSIE s. f. (mé-zan-té-ré-zi — rad. *mésentère*). Pathol. Maladie du *mésentère*.

MÉSÈNTÉRIE s. f. (mé-zan-té-ri — rad. *mésentère*). Pathol. Gonflement des glandes du *mésentère*, carreau.

MÉSÈNTÉRIEN, **INE** adj. (mé-zan-té-ri-en, i-ne — rad. *mésentère*). Hist. nat. Dont la surface offre des ondulations irrégulières, comme celles du *mésentère* : *Eponge* *MÉSÈNTÉRIENNE*.

MÉSÈNTÉRIPORE s. m. (mé-zan-té-ri-pore — de *mésentère*, et de *poro*). Zooph. Genre de polypiers, établi pour plusieurs fossiles du calcaire jurassique des environs de Caen, et caractérisé par des cellules ovales, obliques, un peu saillantes, à ouverture presque terminale et disposées en quinconce.

MÉSÈNTÉRIQUE adj. (mé-zan-té-ri-ke — rad. *mésentère*). Anat. et pathol. Qui a rapport au *mésentère* : *Vaisseaux* *MÉSÈNTÉRIQUES*. Ventes *MÉSÈNTÉRIQUES*. Douleurs *MÉSÈNTÉRIQUES*. L'artère *MÉSÈNTÉRIQUE inférieure* est presque aussi considérable que la supérieure. (Piorry.)

— s. f. Artère *mésentérique* : La *MÉSÈNTÉRIQUE supérieure*.

— Bot. Nom donné à de prétendus cryptogames, ainsi nommés à cause de leur ressemblance avec le *mésentère*, et qui ne sont pas des champignons parfaits, mais bien le mycélium stérile de plusieurs espèces de trichiacees.

— **Encycl.** Anat. *Artères mésentériques*. Il y en a deux, l'une supérieure, l'autre inférieure. La *mésentérique supérieure* née de la face antérieure de l'aorte, à 0m,01 ou 0m,02 au-dessous du tronc colique, se porte en bas, un peu à gauche et en avant, derrière le pancréas, va gagner l'extrémité supérieure du *mésentère*, entre les deux feuillets duquel elle descend en se dirigeant de gauche à droite, et forme une courbure dont la convexité est tournée à gauche et en avant. Elle se termine vers la fin de l'iléon en s'anastomosant avec l'artère colique droite inférieure. Près de son origine, elle donne quelques branches au duodénum et au pancréas. Dans le *mésentère*, elle fournit les artères coliques droites.

La *mésentérique inférieure*, née de la partie antérieure et gauche de l'aorte, à 0m,03 ou 0m,04 de sa bifurcation, descend d'abord un peu à gauche, se recourbe ensuite à droite et s'engage dans le *mésocolon iliaque*, en formant une courbure dont la convexité est à gauche; elle accompagne le rectum jusqu'à l'anus. Elle donne par sa convexité les trois artères coliques gauches.

— Ventes *mésentériques*. Elles sont au nombre de deux : la *mésentérique supérieure* ou grande *mésentérique*, qui se réunit à la veine splénique derrière le pancréas et se rend avec elle dans la veine porte, et la *mésentérique inférieure* ou petite *mésentérique*, qui s'ouvre dans la veine splénique.

— Plexus *mésentériques*. Il y en a deux également : 1° le supérieur, qui est un entrelacement nerveux assez considérable, formé par le plexus solaire au-dessous du plexus colique, à la naissance de l'artère *mésentérique supérieure*. Il suit les divisions de cette artère et forme dans son trajet un grand nombre de ganglions nerveux; 2° l'inférieur, qui est le prolongement du plexus *mésentérique* qui supérieur auquel se joignent des rameaux provenant des ganglions abdominaux et du plexus rénal. Il se divise en deux parties, dont l'une descend avec l'artère iliaque correspondante, tandis que l'autre accompagne l'artère *mésentérique inférieure*, pour se terminer entre les deux lames du *mésorectum*, où elle se continue avec le plexus hypogastrique, qu'elle concourt en grande partie à former.

MÉSÈNTÉRITE s. f. (mé-zan-té-ri-te — rad. *mésentère*). Pathol. Inflammation du *mésentère*. || Affection tuberculeuse des ganglions du *mésentère*, carreau.

— **Encycl.** V. CARREAU et PÉRITONITE.

MÉSÈNTÉRIUM s. m. (mé-zan-té-ri-omm). Bot. Syn. de TRÉMELLE.

MESERITSCH (GROSS-), ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle et à 34 kilom. E. d'Iglau, sur l'Oslava, 4,000 hab. Fabrication de draps et important commerce de grains.

MESERITSCH-VALACHISCH, ville de l'em-

pire d'Autriche, dans la Moravie, cercle et à 19 kilom. E. de Weisskirch, sur la rive gauche de la Roznauer-Betschwa; 2,560 hab. Fabrication de draps.

MÉSÉRITZ s. m. (mé-zé-ritz). Comm. Sorte de drap fabriqué en Russie et destiné à l'exportation en Chine.

MESERITZ, ville de Prusse, province et à 99 kilom. O. de Posen, sur l'Odra; 4,600 hab. Chef-lieu du cercle de son nom et siège des tribunaux du cercle. Fabrication de draps, bonneterie; tanneries.

MÉSÉSTIMABLE adj. (mé-zé-sti-ma-ble — rad. *mésestimer*). Néol. Qui n'est pas estimable.

MÉSÉSTIMATION s. f. (mé-zé-sti-ma-si-on — rad. *mésestimer*). Estimation inférieure à la valeur réelle de l'objet estimé.

MÉSÉSTIME s. f. (mé-zé-sti-mé — du préf. *més*, et de *estime*). Néol. Défaut d'estime, mépris : Ces maisons de banque sont *achetées* d'une *MÉSÉSTIME* secrète, ou, si vous voulez, qui ne s'exprime que d'oreille à oreille. (Balz.)

MÉSÉSTIMÉ, **ÉE** (mé-zé-sti-mé) part. passé du v. *Mésestimer* : Le *savant* ne perd pas son *mérite* pour être *MÉSÉSTIMÉ* des ignorants qui l'entourent; un *diamant* dans du *fumier* n'en est pas moins une *pièce précieuse*. (Max. orientale.) Il faut une *vertu* plus qu'humaine pour être *heureux*, étant *MÉSÉSTIMÉ*. (Beaumarch.)

MÉSÉSTIMER v. a. ou tr. (mé-zé-sti-mé — du préf. *més*, et de *estimer*). Dépécier, estimer au-dessous de sa valeur véritable : *MÉSÉSTIMER* un bijou.

N'avoir pas d'estime pour : *Malgré* les *apparences* qui le condamnent, il faut bien se garder de *MÉSÉSTIMER* l'homme à qui vous avez donné votre affection. (Zozana.) Les paysans, aussi bien que les gens du monde, finissent par *MÉSÉSTIMER* l'homme qui se laisse attraper. (Balz.)

... Il est bien dur, pour un cœur magnanime, d'attendre des secours de ceux qu'on *mésstime*; leurs refus sont affreux, leurs bienfaits font rougir. VOLTARE.

Se *mésestimer* v. pr. N'avoir pas d'estime pour soi-même : Qui se *MÉSÉSTIME* ne sauraient vivre seul. (Balz.)

— N'avoir pas d'estime l'un pour l'autre : Des gens qui se *MÉSÉSTIMENT*.

MESOGIACHIS s. m. (mé-si-o-ji-ba-chi). Relig. mahom. Prêtre qui desservait une mosquée dans l'intérieur du sérail.

MESHOV (Arnold), historien allemand, né à Lippstadt en 1591, mort à Cologne en 1667. Il fut professeur, puis curé à Cologne, et publia, entre autres ouvrages : *Historia anabaptistica* (Cologne, 1617); *Historia defectiois et schismatis Hermannii, comitis de Weda* (Cologne, 1620); *Historia de vita et moribus prædicantium lutheranorum* (Cologne, 1622, in-8), etc.

MÉSIE, en latin *Mesias*, contrée de l'Europe ancienne, baignée à l'E. par le Pont-Euxin, et limitée au N. par le Danube et le Save, qui la séparait de la Dacie, à l'O. par le Drin supérieur et l'Ilyrie, au S. par les monts Scordus, Orbelus et Hæmus, qui la séparaient de la Macédoine et de la Thrace. Elle mesurait environ 900 kilom. de l'E. à l'O. et 200 du N. au S. Son territoire assez montagneux, mais surtout marécageux, était habité par les Méses et les Scordisques; ces peuples appartenant partie à la race thrace, partie à la race germane. A partir de l'époque de Darius I^{er}, cette contrée obéit quelque temps aux Perses. Plus tard, à l'époque des guerres du Péloponèse, la Mésie fit partie du royaume thrace des Odryses, sous Sitalcès et son fils Seuthès. Quand les Romains eurent fait la conquête de la Macédoine, ils se trouvèrent en contact avec les populations de la Mésie; ils défirent les Scordisques en 135, et Crassus soumit tout le pays en 29 av. J.-C. A partir de cette époque, les Romains élevèrent sur les rives du Danube une suite de forteresses, dont il reste encore quelques traces. Le pays tout entier forma deux provinces : la Mésie supérieure ou Ire, à l'O., entre le Drin et le Ciabros (aujourd'hui Zibritz); ch.-l., Sardique, annexée dans la suite au diocèse de Dacie; la Mésie inférieure ou Iie, à l'E., entre le Ciabros et le Pont-Euxin; ch.-l., Marcianopolis, réunie dans la suite au diocèse de Thrace. L'époque où la Mésie fut le plus florissante fut celle du règne de Trajan, qui partit de la pour son expédition contre les Daces. Ces provinces romaines furent les premières exposées aux ravages de l'invasion des barbares. Au III^e siècle commencèrent les irruptions des Goths. Decius perit, l'an 251, en cherchant à les repousser. Claude II, par sa victoire remportée à Nissa (269), parvint à les arrêter, et Aurélien fut forcé, en 271, de transporter les colonies romaines de la Dacie en Mésie. Quand les Huns arrivèrent en Europe, les Visigoths inondèrent la Mésie, que Théodose fit par leur abandonner, après que Valens eût été tué dans la bataille qu'il leur livra sous les murs d'Andrinople (378). Au siècle suivant, lors de la grande migration des peuples, ce pays fut encore sillonné par le grand courant de l'invasion, mais la plupart des habitants n'abandonnèrent pas leurs foyers et se mêlèrent avec les nouveaux venus. Aujourd'hui, la Mésie fait partie de la Turquie d'Europe,

où elle porte les noms de Bosnie, Serbie et Bulgarie.

MÉSIE, IENNE s. et adj. (mé-zain, iè-ne). Geogr. anc. Habitant de la Mésie; qui appartient à la Mésie ou à ses habitants : *Les Mésiens*. La population MÉSIEUNE.

MÉSIE s. m. (mé-zie). Bot. Genre d'orchacées de l'Inde, qui sont en tout temps chargées de fleurs et de fruits.

MÉSIEH, célèbre poète turc, né à Pirstina, mort à Constantinople en 1512. Il remplit longtemps les fonctions de secrétaire du divan, et se fit connaître comme un des poètes les plus ingénieux et les plus élégants de la Turquie par des poésies lyriques et descriptives, dont on trouve des manuscrits dans les bibliothèques du Vatican et de Vienne. Namsi a inséré dans son *Anthologie* un grand nombre de poésies de Mesih. Une de ses pièces les plus remarquables par la délicatesse des pensées et la richesse du coloris est son idylle sur les printemps, que Jones a traduite en anglais dans l'*Asiatic Poetry* et dont Sallaberry a donné une gracieuse imitation en vers français. En voici la première strophe :
Les doux printemps renaît; sous le nouveau feuillage
Le rossignol déjà fait entendre ses chants;
J'écoute ses leçons, je comprends son langage;
Voici ce qu'il répète aux heureux musulmans:
Jouissez, la mélancolie
N'est qu'un deuil qu'il faut bannir;
Le doux printemps renaît, mais celui de la vie
Fait pour ne jamais revenir.

MÉSINFÉRÉ, ÉE (mé-zain-fé-ré) part. passé du v. *Mésinférer* : *Conclusion MÉSINFÉRÉE*.

MÉSINFÉRER v. n. ou intr. (mé-zain-fé-ré) — du préf. *més*, et de *inférer*. Inférer à tort, se tromper dans les conclusions que l'on tire. Il Peu usité.

MÉSINGLE a. f. (mé-zain-gle). Ornith. Se dit pour *Mésange* dans certains pays.

MÉSINTELLIGENCE a. f. (mé-zain-tél-li-jan-se) — du préf. *més*, et de *intelligence*. Défaut d'entente, d'accord, d'intelligence : *Point de MÉSINTELLIGENCE entre les alliés*; *cela fait manquer les entreprises*. (Danc.) La bataille de Wagram occasionna une grande MÉSINTELLIGENCE entre Napoléon et le maréchal Bernadotte. (L. Gallois.) Les MÉSINTELLIGENCES individuelles s'apaisent; les inimitiés collectives sont irréconciliables. (Rigault.)

— Fig. Défaut d'harmonie : *Nos sentiments et notre volonté vivent en perpétuelle MÉSINTELLIGENCE*. (Mme de Sév.) *Nous sentons toujours une MÉSINTELLIGENCE secrète entre nos penchants et nos lumières*. (Mass.) Quelle est cette MÉSINTELLIGENCE entre le cœur et la raison, qui fait que l'on chérit encore ce que l'on cesse d'estimer ? (Marmontel.)

MÉSINTÉPRÉTATION s. f. (mé-zain-tér-pré-ta-si-on) — rad. *mésinterpréter*. Fausse interprétation.

MÉSINTÉPRÉTÉ, ÉE (mé-zain-tér-pré-té) part. passé du v. *Mésinterpréter* : *Paroles MÉSINTÉPRÉTÉES*.

MÉSINTÉPRÉTER v. a. ou tr. (mé-zain-tér-pré-té) — du préf. *més*, et de *interpréter*. Changer en é devant une syllabe muette : *Je mésinterprète, qu'ils mésinterprètent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je mésinterpréterai, il mésinterpréterait*. Mal interpréter, interpréter d'une manière fautive ou injurieuse : *Quoique ne bon et avec une dme franche, vous avez pourtant un malheureux penchant à MÉSINTÉPRÉTER les discours et les actions de vos amis*. (J.-J. Rousse.)

MÉSIRE s. m. (mé-zie-re). Pathol. Affection du foie.

MÉSITE a. f. (mé-zie-te). Ornith. Genre d'oiseaux encore imparfaitement déterminé.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, réunissant une espèce du Caucase, une d'Angleterre et une des contrées méridionales de France.

— Chim. Substance fournie par la distillation du goudron.

— Encycl. Ornith. Ce genre, dont la place dans la méthode naturelle n'est pas encore bien déterminée, se rapproche des hélorines par la tête, des pénélopes et des catracas par le corps et les ailes, et des pigeons par les pieds. En résumé, il paraît appartenir à l'ordre des gallinacés et à la famille des mégapodes. On en connaît deux espèces, qui toutes deux habitent Madagascar. La *mésite variée* a la tête, le dessus du corps, les ailes et la queue d'un roux feuilleté; le ventre roux, avec des raies irrégulières noires; le plastron jaune clair, avec des taches noires; la gorge blanche et les sourcils jaune clair; un espace nu entouré l'œil. Cet oiseau est fort rare, le moins dans les localités visitées jusqu'à ce jour par les Européens; aussi ses mœurs sont-elles à peu près inconnues. La *mésite unicolore* diffère de la précédente par son plumage d'une teinte uniforme.

MÉSITÈNE s. m. (mé-zie-té-ne). Chim. Produit particulier encore fort mal connu qui prend naissance quand on distille la xylite avec l'acide sulfurique et qui se forme en même temps que de l'acide acétique, de l'acide formique et plusieurs autres composés.

MÉSITÈS, l'un des noms de Mithra, dieu

qui tient le milieu entre Ormuzd et Ahri-man, entre le principe du bien et celui du mal.

MÉSITIQUE adj. (mé-zé-ti-ke — rad. *mésite*). Chim. Se dit d'un alcool appelé autrefois ESPRIT PYRO-ACÉTIQUE.

MÉSITYLE s. m. (mé-zé-ti-té-le). Chim. Nom donné par Kane à un radical monoatomique qu'il supposait fonctionner dans l'acétone.

— Encycl. Kane regardait l'acétone comme un hydrate de *mésityle* C₃H₅ et lui attribuait la formule C₃H₅.OH, qui en faisait un véritable alcool. Il décrivait alors comme des éthers simples ou composés une série de dérivés de l'acétone, tels que le chlorure de *mésityle* C₃H₅Cl, l'iodure de *mésityle* C₃H₅I, l'oxyde de *mésityle* (C₃H₅)₂O, l'acide *mésityl*-phosphoreux, l'acide *mésityl*-phosphorique, l'acide *mésito*-sulfurique. Aujourd'hui, on sait que l'acétone a une constitution représentée par la formule



et que, par conséquent, la formule des composés obtenus par M. Kane est toute différente de celle supposée par ce chimiste. Ainsi, le chlorure de *mésityle* doit être écrit aujourd'hui



Il représente un corps non saturé dérivant du chlorure saturé



par élimination de HCl. Quant au chlorure saturé, il dérive de l'acétone



par substitution de Cl à O.

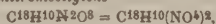
MÉSITYLÈNE s. m. (mé-zé-ti-lè-ne — rad. *mésityle*). Chim. Carbone d'hydrogène. Il On l'appelle aussi MÉSITYLOL.

— Encycl. Le *mésitylène* C₃H₄ résulte de l'action de l'acide sulfurique sur l'acétone. On le prépare en mélangeant 2 volumes d'acétone avec 1 volume d'acide sulfurique concentré, en ayant soin de ménager la chaleur avec soin. Le résidu se sépare en deux couches distinctes, dont la couche supérieure est du *mésitylène* très-pur; on le rectifie d'abord au bain-marie, pour en séparer l'acétone non décomposé, et ensuite à feu nu. Mais pour obtenir un liquide bouillant d'une manière constante entre 162° et 164°, selon M. Cahours, il faut de nombreux fractionnements et de nouvelles rectifications. Avant et après ces températures, on obtient des liquides sans aucun doute isomères du *mésitylène*, mais dont la constitution est inconnue. Le *mésitylène* est incolore, très-léger et d'une odeur légèrement alliacée; il brûle avec une flamme blanche et fuligineuse. Les alcalis sans action sur lui.

Il donne naissance à différents produits : Le trichloromésitylène C₃H₃Cl₃, qui s'obtient en faisant passer du chlore dans le *mésitylène*, jusqu'à ce qu'il se prenne en une masse cristalline, qu'on exprime et dont on fait cristalliser le produit dans l'éther bouillant.

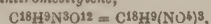
Le tétrabromomésitylène C₃H₂Br₄, qui s'obtient par un procédé à peu près analogue.

Le binitromésitylène



qu'on obtient en faisant bouillir le *mésitylène* avec de l'acide nitrique d'une concentration moyenne. Ce produit est assez soluble dans l'alcool.

Le trinitromésitylène,



qui s'obtient en traitant le *mésitylène* par un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique fumant. Ce corps, qui se présente sous forme d'aiguilles déliées, très-blanches, est très-peu soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, mais se dissout dans l'acétone.

MESLAY, bourg de France (Mayenne), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Laval, sur une colline qui domine la rive gauche d'un affluent de la Vaise; pop. aggl., 1,178 hab. — pop. tot., 1,787 hab. Manufactures de tapis. La forteresse de Meslay fut rasée une première fois en 1129, par Geoffroy Plantagenet, et une seconde fois en 1434.

MESLE-SUR-SARTHE (LE), bourg de France (Orne), chef-lieu de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-E. d'Alençon; pop. aggl., 759 hab. — pop. tot., 778 hab. Fabrication de chandelles. Commerce de grains, bois, chevaux, bestiaux et fourrages. Dans les environs du bourg, remarquables par leur fraîcheur, se dressent les ruines d'un château que possédait Sully. L'école de dressage, fondée au Mesle en 1840 par M. Louis Basile, est la première de ce genre qui ait été établie en France.

MESLÉ (Jean), juriconsulte français, né en 1681, mort en 1756. Pendant fort longtemps il exerça la profession d'avocat au parlement de Paris. On lui doit : *Traité des minorités, tutelles et curatelles*, etc. (Paris, 1714, in-12), ouvrage fort estimé et qu'on consulte encore; *Traité de la manière de poursuivre les crimes dans les différents tribunaux du*

royaume et des lois criminelles de la France (Paris, 1739, 3 vol. in-4°).

MESLEIN s. m. (mé-slain). Métrol. Mesure bavoise de capacité, valant 1114,5.

MESLIE s. f. (mé-sli). Pêche. Fretin servant d'appât.

MESLIER ou **MELLIER** (Gérard), magistrat français, né à Nantes, mort dans la même ville en 1729. Après avoir été trésorier de France et trésorier général de Bretagne, il fut, de 1720 jusqu'à sa mort, maire de sa ville natale, qu'il s'attacha à embellir et à doter d'établissements utiles. C'est à lui que ses concitoyens doivent la construction d'une bourse, la création d'un jardin botanique, l'institution d'une Académie de musique, d'un bureau de santé, d'écoles gratuites, etc. Il introduisit à Nantes des pompes à incendie, fit construire des quais, de nouveaux ponts, tracer de nouvelles rues, rendre habitable l'île Feytaud, etc., et dépensa à peu près toute sa fortune en contribuant à ces importants travaux. En reconnaissance de son dévouement à la chose publique, les Nantais lui votèrent une pension de 1,000 livres et lui offrirent une épée d'honneur. On a de lui : *Principaux événements, arrêts, règlements de la ville de Nantes* (1723 et suiv., 3 vol. in-12); *Traité de la voirie; Mémoires pour servir à la connaissance des foies et hommages des fiefs de la Bretagne* (Paris, 1714, in-12).

MESLIER (Jean) ou **MESLIERS** et plus correctement **MELLIER**, curé d'Etrépiigny et de But, en Champagne, incrédule célèbre, né à Mazerny, village dépendant du duché de Mazarin, dans le Rethelois, le 15 juin 1664, mort en 1729. (Voltaire et la plupart des biographes le font naître en 1678 et mourir en 1733.) Fils d'un ouvrier en serge, élevé à la campagne, Jean Meslier fit néanmoins ses études et parvint à la prêtrise. Etant au séminaire, où il vécut avec beaucoup de régularité, il s'attacha au système de Descartes. Bon, charitable, de mœurs pures et d'une grande sobriété, il se fit aimer de ses paroissiens et fréquenta peu ses collègues, n'ayant guère de rapports qu'avec le curé de Va et le curé de Bouzicourt, qui étaient ses confesseurs. Il était seulement rigide pour la justice. Le seigneur de sa paroisse ayant un jour maltraité des paysans, il refusa de le recommander nommément au prône, suivant l'usage. Le sieur de Fouilly, ainsi s'appelaient ce seigneur, s'en plaignit à M. de Mailly, archevêque de Reims, qui condamna le curé à recommander M. de Fouilly à Dieu avec plus de régularité. Mais le dimanche qui suivit, Jean Meslier monta en chaire et se plaignit de la sentence du cardinal. « Voici, dit-il, en se tournant vers ses paroissiens, le sort ordinaire des pauvres curés de campagne : les archevêques, qui sont de grands seigneurs, les méprisent et ne les écoutent pas. Recommandons donc le seigneur de ce lieu. Nous prions Dieu pour Antoine de Fouilly, qu'il le convertisse et lui fasse la grâce de ne point maltraiter le pauvre et dépouiller l'orphelin. » M. de Fouilly, présent à cette mortifiante recommandation, en porta de nouvelles plaintes au même archevêque, qui fit venir Jean Meslier à Donchery, où il le maltraita de paroles, dit Voltaire. Les événements de sa vie s'arrêtèrent à peu près là. Meslier fit pourtant le voyage de Paris. Un jour qu'il se trouvait dans cette ville, en compagnie de personnes qui allaient au nouveau *Traité de la religion*, de l'abbé Houtteville, un jeune ecclésiastique ayant voulu plaisanter : « Monsieur, lui dit le curé d'un ton sévère, il est fort aisé de tourner la religion en ridicule, mais il faut beaucoup plus d'esprit pour la défendre. » Il n'eut pas d'autre bénéfice que celui d'Etrépiigny. Sa bibliothèque, très-peu riche d'ailleurs, se composait principalement de la Bible et de quelques Pères. Un Moreri, un Montaigne et quelques autres livres de critique religieuse et de philosophie la complétaient. On trouva chez lui, après sa mort, l'écrit auquel il doit sa célébrité, écrit entièrement de sa main, qu'il avait intitulé *Mon testament*, dans lequel étaient exprimés ses sentiments sur la religion. Il en avait fait trois copies; une d'elles fut portée au garde des sceaux de France, et Voltaire en a extrait le travail qu'il a publié et dont il va être parlé ci-après; deux lettres adressées par le défunt aux curés de son diocèse, pour leur faire part de ses sentiments, etc., les informant qu'il avait consigné au greffe de la justice de sa paroisse (Sainte-Menehould) une autre copie de son écrit, en 366 feuillets in-8°; mais qu'il craignait qu'on ne les supprimât, « suivant le mauvais usage établi d'empêcher que les simples ne soient instruits et ne connaissent la vérité. » M. Lebeque, grand vicaire de Reims, s'empara, dit-on, de la troisième copie. Quant au manuscrit original, il était adressé à M. Leroux, procureur et avocat au parlement, à Mézières. Sur le verso d'un gros papier gris servant d'enveloppe était écrit : « J'ai vu et reconnu les erreurs, les abus, les vanités, les folies et les méchancetés des hommes; je les ai haïs et détestés; je ne l'ai osé dire pendant ma vie, mais je le dirai au moins en mourant et après ma mort; et c'est afin qu'on le sache, que je fais et écris le présent mémoire, afin qu'il puisse servir de témoignage de vérité à tous ceux qui le verront et qui le liront, si bon leur semble. » Parmi ses papiers et ses livres, on trouva, en

imprimés, le *Traité sur l'existence de Dieu et de ses attributs*, de Fénelon (édit. de 1718), et les *Reflexions du Père Tournemine, jésuite, sur l'athéisme*, et, en marge, des notes et des réponses signées de sa main. On crut que, dégoûté de la vie, il s'était laissé mourir de faim, ayant refusé de rien prendre à ses derniers moments. Par son testament, il donnait tout ce qu'il possédait à ses paroissiens. L'héritage était peu considérable, Meslier ayant toujours de son vivant fait l'aumône autant que le lui permettaient ses moyens. Il pria qu'on l'enterrât dans son jardin.

Un fait qui mérite réflexion, c'est celui-ci : comment le clergé, malgré son union intime avec le prince et en conduite, a-t-il pu avoir quelquefois de faux frères ? Après Rabelais, curé de Meudon, qui fait une satire sanglante contre le pape et l'Eglise, voici Meslier, curé d'Etrépiigny, qui déclare ne pas croire aux dogmes de la religion catholique. Avant Meslier, M. de Lavardin, évêque de Séz, avait dit et répété publiquement qu'il détestait sa religion. Nous pourrions citer d'autres noms. Certes, si des laïques eussent causé un scandale pareil, le clergé n'eût pas manqué de crier que tout était perdu, que la religion était anéantie si on n'imaginait pas des suppléments nouveaux. Mais dans le cas que nous signalons, il se tut pour l'honneur du corps, et il s'efforça d'étouffer les bruits populaires, mettant sur le compte de la folie ce que d'autres auraient été tentés de mettre sur le compte de la raison. Jean Meslier, vivant, eût été persécuté; on pouvait exhumier son cadavre, l'exorciser, le brûler, jeter ses cendres au vent; on ne le fit pas, c'eût été ébruiter l'événement; d'ailleurs, pouvait-on supposer que l'écrit du curé d'Etrépiigny, que quelques curieux seulement s'étaient procuré après sa mort, serait jamais livré à la publicité ? Il le fut pourtant, et voici comment. Voltaire, l'ennemi acharné des abus consensuels au nom de Dieu, Voltaire possédait entre ses mains celle des trois copies qui avait été portée au garde des sceaux de France, et il en tira le fragment connu sous le titre d'*Extrait des sentiments de Jean Meslier*. Ce fragment, intitulé d'abord *Testament de Jean Meslier*, est une analyse rapide de la première partie seulement du manuscrit de Meslier. Voltaire le publia en Hollande en 1762 (à la date de 1742) [in-8° de 51 p.]. Il a été réimprimé dans l'*Évangile de la raison*, par Voltaire (1768, in-24); dans l'*Encyclopédie méthodique* (t. III de la *Philosophie*), par le soins de Naigeon. Il fait aussi partie de l'édition des œuvres de Voltaire donnée par Beauchot, et c'est la première où on l'ait admis. Il ne se trouve pas dans le *Voltaire* de Beaumarchais. L'extrait du testament du curé Meslier a encore été donné à la suite du livre intitulé *Bon sens du curé Meslier*, ouvrage dû au baron d'Holbach, qu'on a présenté plus tard au public sous le titre de : *Catéchisme du curé Meslier*. V., dans ce dictionnaire, Bon sens (le), ou *Idees naturelles opposées aux idées surnaturelles*, etc.

L'*Extrait des sentiments de Jean Meslier* parut précédé d'une préface de Voltaire, contenant un *Abrégé de la vie de Jean Meslier*. L'avant-propos, que nous croyons devoir rapporter en son entier, est ainsi conçu :

« Vous connaissez, mes frères, mon désintéressement; je ne sacrifie point ma croyance à un vil intérêt. Si j'ai embrassé une profession si directement opposée à mes sentiments, ce n'est point par cupidité; j'ai obéi à mes parents. Je vous aurais plutôt sollicité si j'avais pu le faire impunément. Vous êtes témoins de ce que j'avance. Je n'ai point avili mon ministère en exigeant des rétributions qui y sont attachées. J'atteste le ciel que j'ai aussi souverainement méprisé ceux qui se raient de la simplicité des peuples aveugles, lesquels fournissent pieusement des sommes considérables pour acheter des prières. Combien n'est pas horrible ce monopole ! Je ne blâme pas le mépris que ceux qui s'engraissent de vos sueurs et de vos peines témoignent pour leurs mystères et leurs superstitions; mais je déteste leur insatiable cupidité et l'indigne plaisir que leurs pareils prennent à se railler de l'ignorance de ceux qu'ils ont soin d'entretenir dans cet état d'aveuglement. » Qu'ils se contentent de rire de leur propre avarice, mais qu'ils ne multiplient pas du moins les erreurs, en abusant de l'aveugle pitié de ceux qui, par leur simplicité, leur procurent une vie si commode. « Vous me menez, sans doute, mes frères, à la justice qui n'est due. La sensibilité que j'ai témoignée pour vos peines me garantit du moins de vos soupçons. Combien de fois ne me suis-je point acquitté gratuitement des fonctions de mon ministère ! Combien de fois aussi ma tendresse n'a-t-elle pas été affligée de ne pouvoir vous secourir aussi souvent et aussi abondamment que je l'aurais souhaité ! Ne vous ai-je pas toujours prouvé que je prenais plus de plaisir à donner qu'à recevoir ? J'ai évité avec soin de vous exhorter à la bigoterie, et je ne vous ai parlé qu'au malheur rarement qu'il m'a été possible de nos malheureux dogmes. Il fallait bien que je m'acquittasse, comme curé, de mon ministère. Mais aussi combien n'ai-je pas souffert en moi-même, lorsque j'ai été forcé de vous prêcher ces pieux mensonges que je détestais dans le cœur ? Quel mépris n'avais-je pas pour mon ministère, et particulièrement pour cette superstitieuse messe et ces ridicules adminis-

trations de sacrements, surtout lorsqu'il fallait la faire avec cette solennité qui attirait votre piété et toute votre bonne foi. Que de remords ne m'a point excités votre crédulité ! Mille fois sur le point d'éclater publiquement, j'allais dessiller vos yeux ; mais une crainte supérieure me contenait soudain, et m'a forcé au silence jusqu'à ma mort.

Après avoir examiné les motifs qui ont porté les hommes à établir une religion, parlé des erreurs de la foi, de la conformité des anciens et nouveaux mythes, donné la preuve de la fausseté de la religion, tirée des prétendues visions et révélations divines, examiné l'Ancien et le Nouveau Testament, donné une quatrième preuve, tirée des erreurs de la doctrine et de la morale, l'auteur s'écrie :

« Ayant mis sous les yeux une partie des pauvretés attribuées à Dieu par les chrétiens, continuons à dire quelques mots de leurs mystères. Ils adorent un Dieu en trois personnes, ou trois personnes en un seul Dieu, et ils s'attribuent la puissance de faire des dieux de pâte et de farine, et même d'en faire tant qu'ils veulent ; car, suivant leurs principes, ils n'ont qu'à dire seulement quatre paroles sur cette quantité de verres de vin, ou de ces petites images de pâte, ils en feront autant de dieux, y en eût-il des millions. Quelle folie ! Avec toute la prétendue puissance de leur Christ, ils ne sauraient faire la moindre mouche, et ils croient pouvoir faire des dieux à milliers. Il faut être frappé d'un étrange aveuglement pour soutenir des choses si pitoyables, et cela sur un si vain fondement que celui des paroles équivoques d'un fanatique... Ne voient-ils pas aussi que les mêmes raisons qui démontrent la vanité des dieux ou des idoles de bois, de pierre, etc., que les païens adoraient, démontrent pareillement la vanité des dieux et des idoles de pâte et de farine que nos déchristoïques adorent ? Par quel endroit se moquent-ils de la fausseté des dieux des païens ? N'est-ce point parce que ce ne sont que des ouvrages de la main des hommes, des images muettes et insensibles ? Et que sont donc nos dieux, que nous tenons enfermés dans des boîtes de peur des souris ? Quelles seront donc les vaines ressources des christoïques ? Leur morale ? Elle est la même, au fond, que dans toutes les religions ; mais des dogmes cruels en sont nés, et ont enseigné la persécution et le trouble. Leurs miracles ? Mais quel peuple n'a pas les siens, et quels sages ne méprisent pas ces fables ? Leurs prophéties ? N'en a-t-on pas démontré la fausseté ? Leurs mœurs ? Ne sont-elles pas souvent infâmes ? L'établissement de leur religion ? Mais le fanatisme n'a-t-il pas commencé, l'intrigue n'a-t-elle pas élevé, la force n'a-t-elle pas soutenu visiblement cet édifice ? La doctrine ? Mais n'est-elle pas le comble de l'absurdité ? Je croie, mes chers amis, vous avoir donné un préservatif suffisant contre tant de folies ; votre raison fera plus encore que mes discours ; et plutôt à Dieu que nous n'euissions à nous plaindre que d'être trompés ! mais le sang humain coule depuis Constantin pour l'établissement de ces horribles impostures. L'Eglise romaine, la grecque, la protestante, tant de disputes vaines et tant d'ambitions hypocrites, ont ravagé l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Joignez, mes amis, aux hommes que ces querelles ont fait égorger, ces multitudes de moines et de nonnes devenus stériles par leur état ; voyez combien de créatures sont perdues, et vous verrez que la religion chrétienne a fait périr la moitié du genre humain. Je finirai par supplier Dieu, si ougure, par cette sage, que vous gner nous rappeler à la religion naturelle, dont le christianisme est l'ennemi déclaré ; à cette religion sainte que Dieu a mise dans le cœur de tous les hommes, qui nous apprend à ne rien faire à autrui que ce que nous voudrions être fait à nous-mêmes. Alors l'univers serait composé de bons citoyens, de pères justes, d'enfants soumis, d'amis tendres. Dieu nous a donné cette religion en nous donnant la raison. Puisse le fanatisme ne la plus pervertir ! Je vais mourir plus rempli de ces desirs que d'espérances. » — « Voilà, ajoute Voltaire, le précis exact du Testament de Jean Meslier. Qu'on juge de quel poids est le témoignage d'un prêtre mourant qui demande pardon à Dieu. » Voltaire, ayant besoin de la dire, a corrigé en plus d'un endroit le style de l'auteur, qui l'a qualifié de *style de cheval de carrosse*. Jean Meslier s'exprimait avec une franchise un peu trop rude, et Voltaire a dû adoucir certains passages. Voltaire, d'ailleurs, faisait le plus grand cas des jugements du curé Meslier, jugements qu'il a quelquefois reproduits, notamment dans la *Bible enfin expliquée* (Juges ; Rois, liv. I et IV, etc., en note).

On a essayé de contester l'existence du curé d'Etrepigny, que l'on a tenté de faire passer pour une création de Voltaire, et, sur l'avis de son confesseur, quelques personnes croient encore aujourd'hui qu'il n'y a eu de Jean Meslier que dans l'imagination des libres penseurs ou des athées. Qu'aurait été une bonne notice de M. Bouillot (*Biographie ardennoise*) sur Jean Meslier ; mais il résulte que l'esprit prêtre s'est assés seulement pour sentir. V. la *France littéraire* (tome VI), art. MESLIER.

MESLIN (Jacques-Félix), général français, né à Briquereuil (Manche) en 1785. Entre au

service, comme simple soldat, en 1802, il réunit le grade de sous-lieutenant pour sa belle conduite à Essling en 1809, et donna de nouvelles preuves de bravoure, notamment à Wagram, à Polotsk en 1812 où il prit huit boules à feu, à Leipzig, où il reçut une grave blessure en s'emparant du village de Wachau, à Fleurus et à Waterloo. Écarté de l'armée en 1815, il y reentra en 1819 avec son grade de chef de bataillon d'artillerie, se distingua au blocus de Saint-Sébastien lors de la guerre d'Espagne (1823), fut promu colonel en 1829, fit la campagne de Belgique après la révolution de 1830, devint général de brigade en 1835, général de division en 1845 et fut mis à la retraite en 1848. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, le général Meslin, patronné par le gouvernement, entra au Corps législatif comme député de la 4^e circonscription de la Manche (1852), qu'il réélu en 1857 et en 1863. Un décret du 6 mai 1869 l'appela à faire partie du Sénat.

MESME (Laurent), érudit français, également connu sous le nom de *Mathuria Néuré*, né à Loudun, mort à Paris en 1677. Fils d'un pauvre garetier, il fut amené par la misère bien plus que par vocation à entrer chez les chartreux de Bordeaux, où il s'adonna sans maître à l'étude des sciences. Au bout de quelques temps, fatigué de la vie monastique, il jeta le froc aux orties, se rendit à Paris en changeant de nom, entra en relation avec Gassendi et Morin et remplit successivement l'office de précepteur chez M. de Champigny et chez Mme de Longueville, qui lui fit une forte pension. « C'était, dit Vigneul-Marville, un des plus célèbres cartésiens de son temps. Il n'écrivait rien, se contentant de penser pour s'instruire soi-même ou pour instruire deux ou trois de ses amis. Sur la fin de ses jours, il s'attacha particulièrement à étudier les insectes avec le microscope et il avait fait quantité de remarques. » Ce fut Mesme qui, lors de la dispute qui eut lieu entre Morin et Gassendi, abusant de la confiance du premier pour le diffamer, fournit à Bernier la plupart des anecdotes scandaleuses que celui-ci a publiées dans l'*Anatomie* et le *Journal de Trévoux*. Outre quelques *Poésies latines* et une longue lettre à Gassendi, on a de lui : *Querella ad Gassendum de parum christianis provincialium morum ritibus* (Aix, 1645, in-8°), satire contre la procession du Saint-Sacrement.

MESMER (Frédéric-Antoine), médecin allemand, auteur de la doctrine du magnétisme animal, né à Itzhang (Saxe) en 1734, mort à Mersburg en 1815. Il étudia la médecine et fut reçu docteur à Vienne à l'âge de trente-deux ans. Sa thèse, *De planetarum influxu*, est une réminiscence de l'astrologie judiciaire : il y prétend que les astres, par le moyen d'un fluide subtil répandu dans tout l'univers, influent sur les corps animés. Comme à l'époque où Mesmer se fit recevoir docteur on s'occupait beaucoup à Vienne du traitement des maladies au moyen d'aimants, soit naturels, soit artificiels, Mesmer réussit à se faire un certain nombre de partisans parmi les gens disposés à croire tout ce qui a une apparence de merveilleux. Bienôt il annonça avoir trouvé dans les propriétés de l'aimant un remède à toutes les maladies. Le Père Hell, jésuite, ayant revendiqué l'honneur de cette prétendue découverte, Mesmer affirma qu'il venait de faire une découverte bien autrement importante, selon lui la plus admirable découverte du siècle. Il prétendit être en mesure d'obtenir les mêmes effets sans le secours de la pierre aimantée avec la seule puissance magnétique dont les êtres animés sont doués et pouvoir fixer où il voulait le fluide qu'il regardait comme le grand agent de l'univers. « J'ai rendu magnétiques, écrivait-il en 1773, du papier, de la laine, du cuir, du verre, l'eau, différents métaux, du bois, des hommes, tout ce que je touchais, au point que ces substances produisaient sur les malades les mêmes effets que l'aimant. » Comme le fluide dont il prétendait disposer était différent du magnétisme minéral, il l'appela *magnétisme animal*, en continuant, toutefois, de qualifier ce fluide de fluide universel et d'affirmer qu'il était « le moyen d'une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés. » Mesmer se livra alors, avec une nouvelle ardeur, à la thérapeutique magnétique et prétendit guérir les malades. Le fameux médecin Ingenhousz, qui se trouvait alors à Vienne, ayant nié la réalité de la découverte de Mesmer, celui-ci l'appela à assister au traitement qu'il faisait subir à une malade, Mlle Esterlin ; mais Ingenhousz ne vit dans les procédés de Mesmer qu'une « ridicule supercherie ». D'autres savants, Klinsch, le docteur Stork, qui avait mis à sa disposition un des hôpitaux de Vienne, portèrent le même jugement. Mesmer prétendit guérir d'une amourose une jeune artiste, Mlle Paradis ; mais il n'y réussit point. On fut obligé d'arracher de force la jeune malade qu'il soignait dans sa maison ; l'affaire fit grand bruit, et Mesmer, prétendant qu'il était victime d'une puissante cabale, quitta Vienne. Si, par charlatanisme, il avait excité une vive animosité contre lui dans le monde savant, il n'était pas moins parvenu à se faire à Vienne même et, par suite, en Allemagne des partisans enthousiastes.

Après avoir voyagé quelque temps en Europe, particulièrement en Suisse, il vint enfin

chercher fortune à Paris, où sa réputation l'avait précédé. Il arriva dans cette ville en février 1778. D'un extérieur imposant, d'une taille élevée, doué d'un esprit retors et fin, Mesmer devait produire d'autant plus de sensation qu'il prétendait posséder un pouvoir magique et qu'il déclarait opérer des guérisons miraculeuses. Il procéda avec une habileté extrême, se posa en bienfaiteur de l'humanité, et ne voulut d'abord soigner qu'un petit nombre de malades moyennant 10 louis par mois. Aussitôt les malades affluèrent à son hôtel et ce ne fut que « par pure condescendance », déclara-t-il, qu'il consentit à les soigner. Logé à l'hôtel Boret, dans le quartier de la place Vendôme, Mesmer se mit à traiter les malades réputés incurables ; il leur promettait la guérison avec cette assurance qui rend toujours l'espoir aux malades. Pour donner une idée de son outrecuidance, il nous suffira de rapporter un passage d'une de ses lettres au célèbre Franklin : « Je suis comme vous, monsieur, au nombre de ces hommes qui, parce qu'ils ont fait de grandes choses, disposent de la honte comme les hommes puissants disposent de l'autorité. Ma découverte intéresse toutes les nations, et c'est pour toutes les nations que je veux faire mon histoire et mon apologie. »

Quelques cures dues à des moyens fort naturels produisirent une vive sensation, et le nombre de ses partisans s'accrut considérablement.

C'est alors qu'il imagina le fameux baquet magique qui fit accourir tout Paris. Nous ne reviendrons pas ici sur tout cet appareil charlatanesque dont nous avons parlé longuement ailleurs (v. *BAQUET*). Au milieu de la foule agitée, Mesmer se promenant en habit lilas armé d'une baguette magique qu'il tenait sur les individus réfractaires. Il calmait les convulsions des autres en leur prenant les mains, leur touchant le front, ou opérant sur eux avec les mains ouvertes et les doigts écartés, et en croisant et décroisant les bras avec une rapidité extraordinaire. Lorsque les réunions de la place Vendôme furent décidément à la mode, Mesmer pensa qu'il était temps de faire servir sa renommée à sa fortune. C'est alors qu'il s'adressa au gouvernement pour lui vendre son prétendu secret et « enrichir l'humanité » en publiant son système. Il demanda au ministre Maurepas une terre et un château en déclarant que, si on voulait l'essayer, il lui enverrait ses malades et la France lui offrirait 30,000 livres de rente viagère. Mesmer refusa et partit pour Spa avec quelques-uns de ses malades, parmi lesquels se trouvait l'avocat Bergasse. Pendant son absence, un de ses disciples, le docteur Deslon, de la Faculté de Paris, ouvrit un établissement magnétique très-fréquenté où se renouvelèrent toutes les scènes qui avaient fait le succès de Mesmer, et s'adressa au parlement pour demander un examen impartial du magnétisme animal (oct. 1784). Mesmer, voyant Deslon marcher sur ses brisées, se hâta de revenir pour rappeler le public à son fameux baquet. Sur l'initiative de Bergasse, il vendit son prétendu secret à une société de souscripteurs au prix de 100 louis par tête et cette vente lui rendit plus de 240,000 livres, équivalant à 1 million d'aujourd'hui. Le mesmerisme devint alors, par l'engouement qu'il excita, une sorte de franc-maçonnerie qui eut son siège à Paris et compta en province jusqu'à vingt-quatre sociétés, dites *Sociétés de l'harmonie*. À la tête de la Société de l'harmonie se trouvait un grand maître et des chefs de l'ordre. Pour y être admis, il fallait être âgé de vingt-cinq ans, d'état honnête, de mœurs irréprochables, ne point fumer de tabac et payer une cotisation annuelle d'au moins 60 francs. Les membres formaient trois sections : les associés initiés, les associés correspondants, les initiés élèves. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit figurer parmi les membres de la Société de l'harmonie La Fayette, Leclercq et le célèbre chimiste Berthollet. Ce dernier, il est vrai, s'était fait attacher à la société moyennant finances, mais en réservant le droit de critique, dont il ne tarda pas à user largement. Un jour, révolté par la comédie qu'il voyait jouer tous les jours à l'hôtel Boret, il ne put maîtriser sa colère, et il sortit furieux après avoir reproché vertement à Mesmer son charlatanisme. Cependant, toutes les convictions n'avaient pas été aussi rebelles que celle de Berthollet. Sans parler des gens du monde, si faciles à séduire, l'érudit Court de Gébelin s'annonça guéri à l'Europe, en exaltant les bienfaits du mesmerisme, et mourut peu de temps après, assis à côté du baquet miraculeux.

Dépendant Mesmer ne tenait nullement à livrer à ses souscripteurs son prétendu secret, afin de pouvoir le vendre de la même façon, soit dans d'autres villes de France, soit en Europe. Mais les souscripteurs irrités signalèrent au public sa cupidité et, de dépit, il quitta la France. Mesmer se rendit alors en Angleterre, puis retourna en Allemagne et termina sa vie dans l'oubli et dans l'obscurité.

Mesmer avait toujours habilement décliné l'intervention des corps savants, tels que la Faculté de médecine et l'Académie des sciences, qui cherchaient à constater la réalité de sa découverte. Moins prudent, son disciple Deslon provoqua, en 1784, comme nous l'avons dit plus haut, la nomination d'une commission composée de membres de l'Académie

des sciences et de l'Académie de médecine, qui, par l'organe de Bailly, se prononcèrent contre le mesmerisme. V. MAGNÉTISME ANIMAL.

Mesmer, dit M. Louis Blanc, se représentait les sphères célestes, la terre et tous les êtres créés comme plongés dans un immense océan de fluide, par l'intermédiaire duquel ils exerçaient les uns sur les autres une influence permanente. Cette influence, analogue aux propriétés de l'aimant, Mesmer l'appela le *magnétisme animal*. Rassembler une portion du fluide universel, la concentrer, en diriger le mouvement ou le courant, la communiquer à son semblable, soit par le contact immédiat, soit, à une certaine distance, par la simple direction du doigt ou d'un conducteur quelconque, c'était magnétiser ; et posséder un tel pouvoir, c'était, selon Mesmer, posséder le pouvoir de guérir. Quant aux procédés magnétiques dont l'appareil du baquet n'était qu'une mise en scène fastueuse et jugée depuis superflue, ils offraient l'image de la communication la plus attractive, la plus extraordinaire qui ait jamais été imaginée. C'était en quelque sorte la vie d'un passant d'une manière visible dans celle de l'autre. Le corps humain était considéré comme ayant un pôle nord, un pôle sud. Les hommes devenaient des barreaux aimantés. »

Les idées que Mesmer donnait comme une découverte lui étant propre sont loin d'être neuves. On les trouve émises dans Paracelse, Maxwel, Libavius, Pierre Borel. En outre, « il n'avait pas plus le droit de revendiquer pour lui l'application de ces doctrines à la médecine, dit M. Hæfer, car, bien antérieurement à Mesmer, il est souvent question dans les ouvrages des médecins de cures magnétiques (*curs magneticae*), opérées par l'esprit universel, qui devait réaliser les miracles d'une panacée. »

D'après un écrit intitulé : *Système raisonné du magnétisme animal d'après le principe de Mesmer* (1786, in-18), le mesmerisme est l'art d'aimer le corps, de renforcer les pôles, d'établir et d'accélérer les courants du fluide magnétique. Le magnétisme et les magnétiseurs se divisent en trois classes, selon les trois moyens principaux de mettre ce fluide en action et de le diriger. « La première, qui a Mesmer pour chef, ne se sert que d'agents physiques ; la seconde, dont les principaux agents sortent de l'ordre physique et dont les effets en franchissent les bornes connues, a pour chef le chevalier Barbin ; la troisième, à la tête de laquelle se trouve M. de Puysegur, est un système composé des deux premières classes et étendu par la connaissance de la crise somnambulique. »

Mesmer a exposé ses doctrines, entachées de charlatanisme et singulièrement modifiées par les adeptes du magnétisme venus après lui, dans divers écrits, notamment : *Lettre à un médecin étranger sur la cure magnétique* (Vienne, 1775) ; *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal* (1779, in-12), où il résume son système en vingt-sept propositions ; *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal* (1781, in-8°) ; *Dissertation sur la découverte du magnétisme à Paris* (1781, in-8°) ; *Lettre sur le fait relatif à la découverte du magnétisme* (1782, in-8°) ; *Discours sur le magnétisme et les effets salutaires de l'aimant* (1782, in-8°) ; *Histoire abrégée du magnétisme animal* (1783, in-8°) ; *Lettres à MM. Vicq d'Azyr, etc.* (1784, in-8°) ; *Lettre d'un médecin de Paris à un médecin de province* (1784, in-8°) ; *Mémoire de Mesmer sur ses découvertes* (1799, in-8°) ; *Mesmerismus ou Système du magnétisme animal* (Berlin, 1815, 2 vol. in-8°).

MESMERIEN, IENNE adj. (mè-smé-ri-ain, i-è-n). Qui appartient à Mesmer ou au mesmerisme : *Quelques docteurs tenaient pour l'hérésie MESMERIENNE*. (Balz.) On a dit aussi MESMERISTE.

— Substantif. Partisan du mesmerisme : *Le corps respectable des médecins de Paris déploya contre les MESMERIENS les rigueurs des guerres religieuses*. (Balz.)

MESMERIQUE adj. (mè-smé-ri-ke). Qui appartient au mesmerisme : *Expériences MESMERIQUES*. *Baquet MESMERIQUE*. Il qui appartient au magnétisme animal : *Parmi les faits MESMERIQUES, il en est qui relèvent du surnaturel, et du surnaturel infernal*. (A. de Gasparin.)

MESMERISME s. m. (mè-smé-ri-sme). Doctrine de Mesmer sur le magnétisme animal.

— Encycl. V. MESMER.

MESMES, ancienne et illustre famille du Béarn, connue depuis le commencement du xvi^e siècle. Elle avait pour chef, en 1420, Bertrand DE MESMES, marié à Jeanne de La Barthe, mort en 1441, laissant, entre autres enfants, Armand DE MESMES, qui épousa Catherine de Lussac. De ce mariage vint Georges DE MESMES, seigneur de Lussac et de Brocas, marié en 1480 à Marguerite de Cauna. Il en eut, entre autres enfants, Jean-Jacques, dont on va parler ; Domenge DE MESMES, auteur de la branche de Mesmes-Ravignan, qui est restée fixée en Béarn, et Pierre DE MESMES, chambellan du roi de Navarre. Jean-Jacques DE MESMES, seigneur de Roissy, après avoir professé le droit à Toulouse, fut intendant de la maison de Catherine de Foix, reine de Navarre, et devint successivement

lieutenant civil au Châtelet de Paris, et premier président du parlement de Normandie. Ce fut lui qui négocia le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon. Il mourut en 1569, laissant de son mariage avec Nicole Hennequin, entre autres enfants, Henri, qui a continué la filiation; Jean-Jacques DE MESMES, seigneur des Arches, président au grand conseil, dont le fils fut président à la chambre des comptes de Paris; Jean-Gabriel DE MESMES, conseiller au parlement de Paris. Henri DE MESMES, successivement professeur de droit à Toulouse, conseiller à la cour des aides, conseiller au grand conseil, maître des requêtes, fut nommé en 1556, par Henri II, podestat ou chef de la justice et des armées dans les Etats de la république de Sienne, qui s'était mise sous la protection de la France. Pendant l'absence de Montluc, il commanda un corps de troupes qui remporta plusieurs avantages sur les Espagnols. A son retour en France, il fut nommé conseiller d'Etat, chancelier du royaume de Navarre, garde du trésor des Chartes et enfin surintendant de la maison de la reine Louise, femme de Henri III. C'est lui qui négocia la paix de Saint-Germain avec les protestants en 1570. Il mourut en 1596, laissant de Jeanne Hennequin Jean-Jacques II DE MESMES, conseiller d'Etat, marié à Antoinette de Grossaïne; Louis XIII érigea en comté, en 1638, la terre d'Avaux, que sa femme lui avait apportée en dot. Il mourut en 1642, laissant Henri II DE MESMES, marquis de Moirville, prévôt des marchands, puis président à mortier au parlement de Paris, mort en 1650, sans laisser d'enfants mâles de ses deux mariages avec Jeanne de Montluc et Marie des Fossés; Claude DE MESMES, connu sous le nom de comte d'Avaux, conseiller d'Etat, chargé de différentes missions diplomatiques, un des plénipotentiaires français pour la conclusion du traité de Westphalie en 1648, mort sans alliance en 1650; et Jean-Antoine DE MESMES, seigneur d'Irval, de Cramayel, vicomte de Vadeuil, conseiller d'Etat, président à mortier au parlement de Paris. Ce dernier eut, entre autres enfants, Jean-Jacques III, dont on va parler; Henri DE MESMES, abbé de La Valroie; Claude DE MESMES, chevalier de Malte, et Jean-Antoine DE MESMES, marquis de Givry, conseiller d'Etat, diplomate, mort sans alliance en 1799. Jean-Jacques III DE MESMES, comte d'Avaux, vicomte de Neufchâtel, conseiller d'Etat, puis président à mortier au parlement de Paris, membre de l'Académie française, mourut en 1683, laissant, entre autres enfants, Jean-Jacques DE MESMES, chevalier de Malte, commandeur de Sommeville, grand-croix de grâce et ambassadeur de son ordre en France; et Jean-Antoine DE MESMES, comte d'Avaux, marquis de Saint-Etienne, premier président du parlement de Paris, exilé par le regent à cause de ses remontrances à propos du système de Law et de la nomination de Dubois à l'archevêché de Cambrai, membre de l'Académie française, mort en 1723, laissant de Marie-Thérèse Feydeau, sa femme, deux filles: Marie-Anne-Antoinette DE MESMES, mariée à Gui de Durtfort, duc de Lorges, et Henriette-Antoinette DE MESMES, mariée à Louis de Gelas, marquis de Lautrec. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

MESMES (Jean-Jacques DE), seigneur DE ROISSY, né en 1490, mort à Paris en 1569. Il fut envoyé, en 1516, par Catherine de Foix, reine de Navarre, à l'assemblée de Noyon, pour réclamer contre les usurpations de Ferdinand le Catholique en Navarre, et il obtint de Charles-Quint la restitution des pays usurpés par l'Espagne. Mesmes passa ensuite au service de François I^{er} et occupa plusieurs emplois importants. Sous Henri II, il fut appelé au conseil d'Etat, et il négocia le mariage de Jeanne d'Albret, fille du roi de Navarre, avec Antoine de Bourbon.

MESMES (Henri DE), fils du précédent, général et homme d'Etat, né à Paris en 1532, mort en 1596. Il fut chargé par Henri II d'administrer la république de Sienne, opprimée par Charles-Quint, et qui s'était mise sous la protection de la France (1557). Les Siennois le nommèrent podestat; il justifia leur confiance et battit plusieurs fois les Espagnols. A son retour en France, il devint successivement conseiller d'Etat et chancelier. En 1570, il négocia avec les protestants la paix dite *Boiteuse*. Sous Henri III, il se retira de la cour. Mesmes était en même temps un érudit distingué. On a de lui des *Mémoires*.

MESMES (Jean-Jacques DE), comte D'AVAUX, magistrat français, né à Paris vers 1640, mort dans la même ville en 1688. Il fut successivement nommé maître des requêtes, président à mortier au parlement (1672) et membre de l'Académie française (1676). Son discours de réception est le seul écrit qu'on ait de ce magistrat intègre et éclairé.

MESMES (Jean-Antoine DE), comte D'AVAUX, magistrat français, né à Paris en 1661, mort en 1723. Substitut du procureur général au parlement de Paris dès l'âge de dix-huit ans, il fut successivement nommé conseiller en 1687, président à mortier en 1688, prévôt et grand maître des cérémonies des ordres du roi (1703), membre de l'Académie française en 1710, et enfin premier président du parlement de Paris en 1712. Après la mort de Louis XIV, il promit au duc du Maine de

soutenir ses prétentions à la régence contre celles du duc d'Orléans; mais il n'en fit rien, et fut gagné, dit-on, par ce dernier, qui obtint du parlement l'annulation du testament de Louis XIV et sa nomination comme régent. Toutefois, lorsque le duc d'Orléans enleva aux princes légitimes le droit de succéder à la couronne, qui leur avait été conféré par Louis XIV, le premier président de Mesmes crut devoir faire au régent des remontrances timides qui déplurent également à celui à qui elles s'adressaient et à ceux qu'elles voulaient protéger. Lors de l'adoption par le régent du système de Law, de Mesmes présenta de nouvelles et plus vives remontrances qui le firent exiler à Pontoise, avec tout le parlement dont il avait été l'organe. Plus tard, il fit tout aussi inutilement des remontrances au sujet de la nomination de Dubois comme archevêque de Cambrai. — Son frère, Jean-Jacques, dit le bailli DE MESMES, né en 1680, mort en 1740, devint grand prieur d'Auvergne en 1718 et ambassadeur de l'ordre de Malte en France.

MESMES (Claude DE), comte D'AVAUX, diplomate et surintendant des finances. V. AVAUX.

MESMON (Germain-Hyacinthe DE ROMANCE, marquis DE), général et publiciste français, né à Paris en 1745, mort à Neuilly-sur-Seine en 1831. D'abord page à la grande écurie sous le nom de chevalier de Romance, qu'il échangea plus tard contre celui de marquis de Mesmon, il fit ensuite partie des gardes-françaises, et il était, au début de la Révolution, lieutenant-colonel de cavalerie. Bientôt après, il émigra, entra avec le grade de major général dans l'armée des princes, se fixa ensuite à Hambourg, collabora au *Spectateur du Nord*, au *Reveil*, au *Censeur*, et publia dans ce dernier recueil hebdomadaire quelques articles virulents contre Bonaparte. Arrêté sur la demande du premier consul (1800), il recouvra la liberté, grâce à l'intervention du ministre de la Russie à Hambourg, et se rendit alors à Saint-Petersbourg, où Paul I^{er} lui donna le titre de conseiller, le rang de général-major, et où il devint ensuite secrétaire de l'empereur au ministère de l'instruction publique, attaché au ministère des affaires étrangères et rédacteur du *Journal du Nord*. En 1817, Mesmon se démit de ses emplois, revint en France et reçut de Louis XVIII la retraite de maréchal de camp. Outre de nombreux articles et des traductions du *Voyage en Espagne* et en *Portugal* de Dalrymple (1783), et de *l'Introduction à l'histoire de la guerre en Allemagne* en 1756, de Lloyd (1784), on a de lui : *Eloge du docteur Quercy* (1775, in-8°); *De la lecture des romans* (1785); *Recherches philosophiques sur le sens moral de la fable de Psyché et de Cupidon* (1798); *De la liberté de pensée et de la liberté de la presse* (1817), etc.

MESNA ou **BAGHERMÉ**, ville de l'Afrique centrale, au S.-E. du lac Tchad, capitale d'un Etat négro du même nom. V. BAGHERMÉ.

MESNAGER ou **MÉNAGER** (Nicolas LE BAILLIF, connu sous le nom de LE), comte DE SAINT-JEAN, diplomate français, né à Rouen en 1658, mort à Paris en 1714. Issu d'une riche famille de commerçants, il préféra au négoce la carrière du barreau et devint avocat au parlement de sa ville natale. En 1700, les négociants de Rouen l'ayant choisi pour un de leurs députés près le conseil de commerce de Paris, il donna de telles preuves de sa haute capacité que d'Aguesseau, père du grand conseiller, le recommanda chaleureusement à Louis XIV. Peu après, le roi l'envoyait à deux reprises en Espagne pour y régler les droits du commerce des Indes, et il s'acquittait de sa mission avec une habileté qui lui valut d'être nommé chevalier de Saint-Michel. Chargé, en 1707, de négocier la paix avec les états généraux de Hollande et de proposer d'ouvrir à toutes les nations le commerce des Indes, il ne put parvenir à mener à bonne fin ses négociations, par suite des refus du grand pensionnaire Heinsius de reconnaître comme roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, mais il parvint du moins à dissiper les défiances des Hollandais relativement au commerce de l'Inde et, à son retour en France, il y reçut beaucoup d'éloges sur sa conduite (1708). En 1711, Mesnager fut secrètement envoyé en Angleterre auprès de la reine Anne, qui désirait faire la paix avec la France. Le regret d'être le grand raisonnable Harley l'accueillit le plus favorablement et parvint, malgré de nombreux obstacles, à faire signer à la reine huit articles qui séparèrent l'Angleterre de la coalition contre la France et servirent de base aux instructions données peu après par Louis XIV pour la conférence d'Utrecht. En revenant de ces conférences, auxquelles il avait assisté en qualité d'ambassadeur extraordinaire et à la suite desquelles il avait signé deux traités de paix (1712), Mesnager reçut du roi une pension de 10,000 livres et le titre de comte de Saint-Jean. Guiberti, dans ses *Mémoires historiques sur les hommes remarquables de la Seine-Inférieure*, raconte que, lorsque l'heureux diplomate voulut rendre compte au roi du succès de sa mission, celui-ci l'arrêta par ces mots : « Je sais tout, vous avez bien ménagé mes intérêts, » et que c'est à partir de cette époque qu'il prit le surnom de *Le Mesnager*; mais le procès-verbal du conseil du

commerce auquel Le Bailly assista en 1700 prouve que, dès cette époque, il signait du nom de Mesnager. Deux ans après la signature du traité d'Utrecht, il mourut d'une attaque d'apoplexie, laissant la réputation d'un diplomate habile, instruit et d'un grand sens.

MESNALDOR S. m. (mê-sna-lor). Hist. Noble de première classe au moyen âge, en Angleterre.

MESNARD ou **MÉNARD** (Jean), théologien protestant français, qui vivait au xviii^e et au commencement du xix^e siècle. D'abord pasteur de l'église de Charenton, il passa en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes, se fixa à La Haye en 1686, et fut nommé chapelain du prince d'Orange; quand celui-ci fut devenu roi d'Angleterre, il obtint de Louis XIV que les biens du pasteur réfugié lui seraient rendus. On ignore la date de la mort de Mesnard. Il est auteur de la *Doctrine de l'Ecriture sainte* : 10 sur la nature de l'âme, 20 sur son origine, 30 sur son état après la mort (Londres, 1703, in-8°).

MESNARD (Philippe), théologien protestant français, frère du précédent. Il vivait dans la deuxième moitié du xviii^e siècle et au commencement du xix^e et était pasteur à Saintes en 1684, lorsqu'il fut mis en jugement avec son frère, Jacques, sous prétexte qu'ils avaient reçu des relaps dans leur église. Le procureur général du parlement de Bordeaux demanda qu'ils fussent condamnés à faire amende honorable, traînés sur la claie dans toutes les rues, frappés d'une amende de 10,000 livres et condamnés à perpétuité. Les juges, moins fanatiques, les interdirent et firent démolir le temple, sur les ruines duquel on planta une croix. Philippe Mesnard fut appelé à Copenhague par la reine Charlotte-Amélie, comme pasteur de l'Eglise française. Plus tard, il passa en Angleterre où il fut, de 1700 à 1727, chapelain du roi, et, en 1718, directeur de l'hôpital des Réfugiés, à Londres. On a de lui un ouvrage intitulé : *Essai sur le socialisme ou Réflexions sur quelques articles de M. Le Clerc touchant les socialistes, et examen de quelques passages de son N. T. français* (La Haye, 1709, in-12).

MESNARD (Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte DE), homme politique et officier français, né à Luçon en 1769, mort à Paris en 1842. Il appartenait à une ancienne famille vendéenne qui fait remonter son existence jusqu'au xi^e siècle. Au sortir de l'école de Brienne, où il avait eu Bonaparte pour condisciple, il entra dans les carabiniers, émigra en 1789, prit part dans l'armée des princes à la campagne de 1792, fit de nouveau la guerre contre sa patrie en 1794 et 1795, se maria en Angleterre et vécut jusqu'en 1814 dans l'intimité du duc de Berry. C'est comme aide de camp et gentilhomme de ce prince qu'il revint en France, après la première abdication de Napoléon. L'année suivante il suivit Louis XVIII à Gand, devint en 1816 premier écuyer de la duchesse de Berry, puis fut nommé successivement aide de camp du duc de Bordeaux, gouverneur du château de Rosny, pair de France (1823) et commandeur de Saint-Louis. Après la révolution de Juillet, il suivit la duchesse de Berry en Angleterre, en Hollande, en Italie, en Vendée (1832), fut arrêté avec elle à Nantes, emprisonné à Montbrison, acquitté par le jury de cette ville, obtint non sans peine de rester auprès de la princesse détenue à Blaye, puis la suivit à Palerme, à Rome, à Florence, et revint en France deux ans environ avant sa mort. Le comte de Mesnard a laissé des *Souvenirs intimes* qui ont été publiés par Mme Melanie Waldor (Paris, 1844, 3 vol. in-8°) et qui renferment des détails pleins d'intérêt.

MESNARD (Jacques-André), magistrat et homme politique français, né à Rochefort en 1792, mort à Paris en 1858. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Poitiers (1813), il retourna dans sa ville natale, où il exerça avec succès la profession d'avocat et se signala, sous la Restauration, parmi les partisans des idées libérales. Le gouvernement issu de la révolution de Juillet le nomma successivement avocat général près la cour royale de Poitiers (1830), procureur général à Grenoble (1832), puis à Rouen (1836), conseiller à la cour de cassation en 1841, et pair de France en 1845. Nommé président de chambre à la cour de cassation en 1850, Mesnard, qui s'était fait un des défenseurs de la politique du président Louis-Napoléon, fut appelé en 1851 à faire partie de la commission consultative, prit part à la rédaction de la nouvelle constitution, devint sénateur et vice-président du Sénat en janvier 1852, et fut chargé, au nom de ce corps, au mois de décembre de la même année, de saluer empereur des Français l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre. En 1855, M. Mesnard fut nommé, par décret, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. On a de lui : *De l'administration de la justice criminelle en France* (Paris, 1831, in-8°), ouvrage dans lequel il examine la division de la juridiction des juges de paix, l'augmentation du nombre des cours d'assises, le perfectionnement de l'institution du jury, etc.; et une traduction estimée de la *Divine comédie* de Dante (Paris, 1854, 3 vol. in-8°).

MESNARD (ADLER-), littérateur et grammairien français, né à Berlin en 1807. Il a

successivement professé l'allemand aux lycées Charlemagne et Napoléon et à l'Ecole normale de Paris, et s'est fait connaître par la publication des ouvrages suivants : *Traité de la formation des mots* (1839, in-8°); *Premières lectures allemandes* (1841, in-8°); *Nouveau dictionnaire allemand-français et français-allemand* (1844); *Histoire des temps héroïques de la Grèce* (1846), en allemand; la *Littérature allemande au xix^e siècle* (1851); *Cours complet de langue allemande* (1854-1859), etc.

MESNARD (Paul), littérateur, né à Paris en 1812. Il avait pris le grade de docteur ès lettres (1832) et avait été professeur à Auch et dans des collèges de Paris, lorsqu'il fut chargé, en 1844, de l'éducation du duc Philippe de Wurtemberg, fils de la princesse Marie d'Orléans. Depuis lors, il a été maître de conférences à Sainte-Barbe. On a de lui : *Histoire de l'Académie française* (1857, in-8°), une traduction en vers de l'*Orestie* d'Eschyle (1863, in-8°). M. Mesnard a recueilli et édité les *Œuvres d'Hippolyte Rigault* (1859, 4 vol. in-8°); les *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, par le duc de Saint-Simon (1861), et donné la *Notice biographique sur Mme de Sévigné* dans l'édition des lettres de cette femme célèbre par M. Monmerqué.

MESNARD DE LA GARDE (Charles), savant français, né à Largesais (Deux-Sèvres) en 1715, mort en 1775. Il suivit pendant quelque temps la carrière des armes, devint ensuite directeur de la Monnaie, à Florence, qu'il quitta pour aller occuper le même poste à La Rochelle, acquit la réputation d'un homme très-habile dans l'art de traiter les métaux et inventa ou perfectionna plusieurs machines employées dans les arts. On a de lui des *Mémoires* sur l'affinage de l'or au ciment, sur la préparation des minéraux et leur fusion; ils ont été imprimés dans le recueil de l'Académie de La Rochelle, dont il faisait partie.

MESNARDIÈRE (Hippolyte-Jules PILET DE LA), poète français. V. LA MESNARDIÈRE.

MESNIE s. f. (mê-sni). Maison, famille, maisonnée. V. LA MESNIE.

— Supérst. *Mesnie Helleguin*, Troupe de fantômes, célèbre dans les contes du moyen âge.

— Encycl. *Mesnie Helleguin*. L'origine du nom de Helleguin est controversée. Les uns lui donnent une provenance germanique et prétendent qu'il signifie étymologiquement *fil de l'enfer*, de l'ancien allemand *helle, hella, hello, enfer, et kind, kint, fils*. D'autres croient que *helleguin* signifie roi des enfers, et que la seconde partie du composé germanique est plutôt l'allemand *könig*, roi.

Un ancien texte des *Chroniques de Normandie*, qui paraît antérieur au xiii^e siècle, raconte que le duc Richard sans Peur, petit-fils de Rollon, chassait un jour dans la forêt de Moulins-sur-Seine, entendit un grand bruit de chasseurs. Ses compagnons prirent la fuite; lui seul osa marcher dans la direction du bruit, et enfin il aperçut un roi couronné servi par des chevaliers armés de toutes pièces. Il apprit que ce prince était Charles V, roi de France, mort depuis un quart de siècle, et que deux fois chaque semaine, en punition de ses anciens crimes, il revenait sur la terre pour faire pénitence en Normandie, puis en Palestine, car en quelques instants la troupe mystérieuse ou *mesnie* se trouvait transportée au bord du Jourdain. Cette légende semble donner à croire que la *mesnie Helleguin*, compagnie sinistre qui défendait les abords de la demeure des fées, parcourant les bois et semant l'effroi sur son passage, dérive en ligne directe des traditions scandinaves, le nom du roi qui donna une de ses provinces aux compagnons de Rollon ayant pu se confondre aisément avec les superstitions transportées en France par les premiers Normands.

Telle n'est point cependant l'opinion de Génin sur l'origine du nom de ces mystérieux fantômes dont la tradition se perd dans la nuit des temps. Selon lui, cette dénomination se rapportait au fameux cimetière d'Ely-camps, que nos chansons de geste célèbrent sous le nom *Alyscamps*, d'*Aleschans* et d'*Arleschans*. C'était l'ancien cimetière païen d'Arles, cimetière magnifique où reposaient les chefs des plus anciennes familles romaines, dans des mausolées dont les débris existent encore de nos jours la surprenant et l'admiration des antiquaires. La religion chrétienne n'avait point changé la destination de ce lieu. La tradition racontait que saint Trophime ayant convoqué six autres évêques pour purifier ce cimetière par la bénédiction chrétienne, pendant qu'on cherchait à qui serait délégué l'honneur d'officier, Jésus-Christ lui-même parut au milieu des évêques et bénit le cimetière de sa propre main. Ce lieu avait porté, de temps immémorial, le nom de *Champs-Elysées*, qui rappelait à la fois sa splendeur, sa destination funéraire et la croyance religieuse de ses fondateurs. C'est de là qu'est venu son nom d'*Elycamps* ou d'*Aleschans*. Pendant tout le moyen âge, le cimetière d'Arles fut le lieu le plus célèbre de la France et peut-être de l'Europe. Il servait souvent que, au lit de la mort, des fidèles habitant une ville éloignée d'Arles exprimaient le désir de dormir dans le saint

cimetière. On abandonnait leurs cercueils sur le Rhône, et, soit qu'il fallût le descendre ou voguer contre le fil de l'eau, ils se rendaient, dit la tradition, tout seuls à leur destination.

Charlemagne faisait faire de continuelles prières à Aleschans, car il y avait là une partie de ses peuples, cire des membres de sa famille, le père de Charolais de Vieux, tué à Roncevaux, et tant de barons et de chevaliers qui, comme saints athlètes, estoient morts en la bataille de Montemayour. Il y avait aussi Ogier le Danois, Guillaume au Court Nez, seigneur d'Orange, et Vivien, tous deux neveux du grand empereur. Ces derniers avaient perdu la vie à Aleschans même, car, pour que rien ne manquât à la renommée de ce glorieux cimetière, il avait été le théâtre d'une bataille livrée par Charlemagne contre les Sarrasins, bataille qui a été chantée dans un poème épique de plus de dix mille vers, intitulé *la Bataille et grant destruction d'Aleschans*. Le cimetière, dont le sol est formé de poussière humaine, a englobé indistinctement palens, chrétiens, Sarrasins. Tous dorment ensemble pélo-mêle. Pendant le jour, la tranquillité et la bonne harmonie régnent dans le cimetière, parce que les morts ont peur du soleil; mais, la nuit, ces fantômes sortent tumultueusement de dessous terre, les uns soulevant le marbre de leur tombe, les autres n'ayant qu'à écarter le gazon. Ils mènent un bruit épouvantable de cris, de chocs, de hurlements, de menaces et de plaintes.

Dans l'opinion de Génin, ce chœur infernal, cette famille du cimetière se serait appelée les *Aleccans*, et comme le peuple garde plus fidèlement la tradition des mots que celle des idées, l'imagination populaire aurait fait d'*Aleccan* le nom du chef des fantômes dont la mesnie bruyait dans le cimetière d'Arles. Tous les chroniqueurs attestent que le cimetière d'Arles était le principal théâtre des apparitions de la mesnie *Helleguin*; mais, ainsi que l'observe Génin, les écrivains sérieux, les théologiens, les évêques ne dédaignent pas de s'en occuper.

Cependant la mesnie *Helleguin* ne renfermait point ses apparitions dans l'enceinte bornée de l'Elycamp; elle se répandait par toute la France et même dans l'Europe entière. Le grand veneur de Fontainebleau et le Freyschutz allemand ne sont autre chose que la chasse d'*Helleguin*. Le roi des Aulnes, *Erlan-Knig*, est une seconde transformation d'*Helleguin*. Les frères Grimm nous en font connaître une troisième, sous le nom altéré d'*Hielkin*. Walter Scott nous montre *Helleguin* en Ecosse; Guillaume de Paris témoigne que de son temps l'Esquagne connaissait aussi bien que la France les *mittes Helleguin*; enfin, un poème du cycle carolingien, en patois flamand ou wallon, nous représente *Helleguin* orné d'une particule nobiliaire, sous le nom du comte Van Helleguin.

Du nom de *Helleguin*, Génin fait venir celui d'*Arlequin*; nous avons discuté ailleurs cette origine. V. ARLEQUIN.

MESNIER, écrivain ecclésiastique français, mort en 1761. Il était prêtre, et il s'est fait connaître par un curieux et savant ouvrage intitulé : *Problème historique : qui des jésuites ou de Luther et Calvin ont le plus nu à l'Eglise chrétienne?* (Avignon, 1757, 2 vol. in-12).

MESNIER (Alexandre), littérateur français, né à Lisieux (Calvados) en 1811. Il est venu se fixer à Paris où il s'est fait libraire éditeur, puis s'est principalement occupé de littérature. Outre de nombreux articles de critique littéraire insérés dans la *Mode*, il a publié, sous le pseudonyme de *Paul Fercay*, des romans, dont quelques-uns ont paru dans le *Siècle*. Nous citerons de cet écrivain, qui ne manque pas de mérite : *Une chatte d'argent* (1841); *Joies et pénitences* (1844); *Aimer à la folie* (1845); *Myrtille* (1848); *le Corps et l'âme* (1849); la *Brune Thérèse* (1850); *Hermine Senechal* (1852), etc.

MESNIL s. m. (mè-snil). Autrefois, Petite ferme, petite habitation de campagne.

La bonne femme du mesnil
A ouvert l'huis de son courtil.
(Roman du Renard.)

« Vieux mot qui est resté dans une foule de noms d'hommes et de lieux.

MESNIL-SOUL-ESTRÉE, village et comm. de France (Bure), canton de Nonancourt, arrond. et à 35 kilom. N.-E. d'Évreux, sur l'Avre; 524 hab. Importante papeterie, imprimerie, moulin à blé. Restes de l'ancien abbaye de l'Estrée. Vaste établissement de papeterie et d'imprimerie fondé par Firmin Didot.

MESNIL (Jean DU), conseiller du roi de France (Bure), né vers 1400, mort après 1462. Il fut élevé près du dauphin, depuis Charles VII, dont il gagna les bonnes grâces et dont il devint chambellan. En 1419, du Mesnil signa le traité de Pontoise, passé entre Charles, alors régent, et Jean sans Peur, duc de Bourgogne, prit une part active au gouvernement du royaume en même temps que Pierre de Brézé (1443), et remplit, de 1451 jusqu'à sa mort, les fonctions de bailli du Berry.

MESNIL (Jean-Baptiste DU), avocat français, né à Paris en 1517, mort dans la même ville en 1569. Il suivit avec un grand éclat

la carrière du barreau, mit le sceau à sa réputation pendant les grands jours de Poitiers, en 1554, et fut nommé, grâce à la protection du connétable de Montmorency, avocat du roi en 1556. Dans ce poste, il fit à la fois preuve de l'esprit le plus conciliant et d'une grande lucidité dans l'exposition des matières contentieuses. « Il faisait tous les arrêts de l'audience, et ses conclusions étoient presque toujours suivies, dit Loyseau. Il ne se dressait aucun édit, ni rien de conséquence au conseil qui ne passât auparavant par sa plume. » Du Mesnil fut chargé de procéder avec des commissaires espagnols à la démarcation des frontières du Luxembourg et du pays Messin (1565), et prit part à la rédaction des édits du château de Roussillon et de Moulins. Charles IX, pour récompenser ses services, lui fit don de 4,000 livres et d'une charge de conseiller au Châtelet. La disgrâce de l'Hospital vint renverser les espérances qu'il avait conçues de devenir premier président du parlement de Paris, espérances qui lui avaient fait refuser d'occuper le même poste à Rouen. On lui doit : *Avertissement sur le fait du concile de Trente*; *Mémoires sur les procédures faites à Rome contre la reine de Navarre*, plusieurs fois réimprimés, notamment dans le *Recueil des libertés de l'Eglise gallicane* (1731); *Plaidoyer en la cause de l'université de Paris et des jésuites* (Paris, 1594, in-80), dans lequel il attaqua vigoureusement l'ordre de Loyola, et deux autres plaidoyers, insérés dans le recueil des opuscules d'Antoine Loyseau.

MESNIL (Ange-Benjamin-Marie DU), littérateur français, né à Périers (Manche) en 1789, mort à Condé (Nord) en 1849. Il suivit en Hollande Le Brun, nommé gouverneur général de ce pays, et entra à l'administration des douanes d'Amsterdam. Pendant ses loisirs, il composa des pièces de vers et divers ouvrages sur l'administration dont il faisait partie, célébra successivement dans ses poésies le roi de Rome, l'empereur, Louis XVIII, le duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe, fut, de 1820 à 1830, directeur du bureau des primes à la direction générale des douanes, et remplit, à partir de 1830, les fonctions de receveur principal à Valenciennes, à Maubeuge et à Condé. Nous citerons de lui : *Manuel des employés des douanes*, souvent réédité (Metz, 1815); *Manuel des douanes de France* (1821); *l'Esclavage*, poème (1823); *Notre dictionnaire de la législation des douanes* (1831, in-80), etc. Il a édité : les *Chroniques neuviennes* (1825) et *Mémoires sur le prince Le Brun, duc de Plaisance* (1828).

MESNIL (DU), nom de divers personnages. V. DUMESNIL.

MESNIL-DURAND (François-Jean GRAINDORGE D'ORGEVILLE, baron DE), tacticien français. V. MÉSIL-DURAND.

MESNIL-MARIGNY (Jules DU), économiste français, né à Dijon en 1810. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il s'est adonné à l'étude de l'économie politique et a publié des ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *De la liberté des ventes aux enchères ou Débouchés nouveaux à ouvrir dans Paris pour les marchandises de toutes espèces* (1852, in-12); *Aperçus nouveaux en faveur du libre échange* (1857, in-89); les *Libre-échangistes et les protectionnistes conciliés ou Solution analytique des questions économiques restées jusqu'ici à l'état de problèmes* (1860, in-80), ouvrage dans lequel, ainsi que l'indique son titre, M. du Mesnil-Marigny s'est attaché à créer un nouveau système, destiné à rapprocher les partisans du libre échange et du système protectionniste, et où il a exposé une théorie nouvelle sur ce qu'il appelle la richesse d'usage et la richesse de valeur; *Question du libre échange, solution* (1861, in-80); *Catéchisme de l'économie politique basée sur des principes rationnels* (1863, 1 vol. in-12), parvenu déjà à sa 6^e édition (v. CATÉCHISME); *Solution de la question des salaires; fin des grèves* (1865, in-89); les *Céréales et la douane* (1866, in-12); le *Rôle de l'industrie française et les traités de commerce* (1868, in-12); *Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce* (1873, 2 vol. in-80), ouvrage d'érudition auquel nous avons consacré un article particulier. M. du Mesnil-Marigny est membre de la Société d'économie politique.

MESNIL ou MÉSIL LA TOUR (DU), peintre du temps de Louis XIII. V. DU MÉSIL DE LA TOUR.

MÉSOSBRANCHE adj. (mè-zo-bran-che — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *brachia*, branche). Annel. Qui a les branches à la partie moyenne du corps.

— s. m. pl. Ordre d'annélides qui ont les branches à la partie moyenne du corps, ou dont les branches commencent en ce point.

MÉSOSBRAQUE adj. (mè-zo-bra-ke — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *brachus*, court). Prosod. anc. Se disait d'un pied composé de deux longues, d'une brève et de deux autres longues, comme le mot latin *liberaliter*.

— Substantif. Pied mésobraque : Un MÉSOSBRAQUE.

MÉSOCÆCUM s. m. (mè-zo-sé-komm — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *cæcum*). Anat. Repli du péritoine qui soutient le cæcum.

MÉSOCANTHIQUE s. m. (mè-zo-kan-ti-ke — du gr. *mesos*, médian; *acantha*, épine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des palpicoles, comprenant trois espèces de l'Afrique tropicale, qui toutes ont des épines aux élytres.

MÉSOCARPE s. m. (mè-zo-kar-pe — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *karpos*, fruit). Bot. Substance charnue ou filandreuse, qui est contenue entre l'épiderme et la pellicule interne de certains fruits : On mange le MÉSOCARPE dans la pêche, dans l'abricot, on le rejette dans l'amande et dans la noix.

MÉSOCALÉORHIZE s. m. (mè-zo-kalé-or-ri-ze — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *kaulos*, tige; *rhiza*, racine). Bot. Ligne qui, dans un végétal, marque la division du système ascendant et du système descendant.

MÉSOCÈNE s. m. (mè-zo-sè-ne — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *kenos*, vide). Bot. Genre de plantes cryptogamiques qu'on pense devoir être classé parmi les bacillariées, et qui comprend cinq espèces, dont trois sont fossiles et ont été trouvées en Grèce, et les deux autres appartiennent au Pérou.

MÉSOCÉPHALE adj. (mè-zo-sé-fa-le — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *kephalè*, tête). Anat. Qui est situé au milieu du cerveau.

— s. m. Protubérance située à la partie inférieure et moyenne du cerveau, et qu'on appelle aussi pont de Varole.

MÉSOCÉPHALIQUE adj. (mè-zo-sé-fa-li-ke — rad. *mésocéphale*). Anat. Qui appartient au mésocéphale : Protubérance MÉSOCÉPHALIQUE. Il *Arrière mésocéphale*, Tronc formé par la réunion des deux artères vertébrales.

MÉSOCÉPHALITE s. f. (mè-zo-sé-fa-li-te — rad. *mésocéphale*). Pathol. Inflammation du mésocéphale.

MÉSOCÈRE s. f. (mè-zo-kè-re — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *cheir*, main). Entom. Genre de la famille des nomadides, tribu des apiens, ordre des hyménoptères, caractérisé par un écusson prolongé en deux longues pointes, et dont le type habite la Guyane.

MÉSOCILIMUM s. m. (mè-zo-ki-li-omm — du gr. *mesos*, moyen; *cheilos*, lèvre). Bot. Partie moyenne du tablier de la fleur chez les orchidées.

MÉSOCCHONDRIQUE adj. (mè-zo-kon-dri-ke — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *chondrion*, cartilage). Anat. Qui est situé entre les anneaux cartilagineux de la trachée artère : *Faisceaux MÉSOCCHONDRIQUES*.

MÉSOCCHORE s. m. (mè-zo-ko-re — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *choros*, chœur). Mus. anc. Musicien qui se tenait au milieu d'un chœur pour le diriger : *Le Mésocchoré battait la mesure avec une sandale de bois*.

MÉSOCCLASTE s. m. (mè-zo-klà-ste — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *klástes*, rompu). Prosod. Vers hexamètre qui contient vers son milieu une faute de quantité.

MÉSOCOLON s. m. (mè-zo-kô-lon — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *clôn*). Anat. Chacun des replis du péritoine qui soutiennent le colon : MÉSOCOLON *iliaque*. MÉSOCOLON *lombaire*. MÉSOCOLON *transverse*.

MÉSOCRÂNE s. m. (mè-zo-krâ-ne — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *crâne*). Anat. Partie moyenne du crâne.

MÉSOCURE s. f. (mè-zo-ku-re). Antiq. Gr. D'après l'Encyclopédie et le dictionnaire de Trévoux, Jeune esclave ou suivante des tragédies grecques, qui aurait eu la moitié de la tête rasée. Cette allégation n'a pas pu être vérifiée.

MÉSOCYNION s. m. (mè-zo-si-ni-on — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *kunion*, jointure du pied). Mamm. Base des doigts d'un mammifère onglé.

MÉSODE s. f. (mè-zo-de — gr. *mesodè*; de *mesos*, moyen, et *odè*, chant). Littér. Gr. Morceau de chant placé entre la strophe et l'antistrophe.

MÉSODERME s. m. (mè-zo-dè-rme — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *derma*, peau). Bot. Partie de l'écorce située entre la couche tubéreuse et l'enveloppe herbacée.

MÉSODESME s. m. (mè-zo-dè-sme — du gr. *mesos*, médian; *desmos*, ligament). Moll. Genre de mollusques bivalves, de la famille des matracées, comprenant une dizaine d'espèces vivantes.

MÉSODISCAL, ALE adj. (mè-zo-di-skal, a-le — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *disque*). Bot. Se dit des étamines lorsqu'elles sont placées sur la face supérieure du disque : *Étamines MÉSODISCALES*. Insertion MÉSODISCAL.

MÉSÉPIDIDYME s. m. (mè-zo-é-pi-di-dime — du gr. *mesos*, qui est au milieu et de *épididyme*). Anat. Repli séreux double, et qui unit le corps de l'épididyme au testicule.

MÉSOFRIIR v. u. ou intr. (mè-zo-frir — du préf. *mè*, et de *offrir*). Faire des offres désavantageuses : On fait un mariage comme une emplette : on marche, on surfait, on MÉSOFRIIR, enfin on est pris au mot. (Dufresny.) Il Peu usité.

— Prov. anc. A qui meschet on lui mès-offre, Quand un vendeur est dans le besoin, on lui offre un bas prix de sa marchandise.

Il Fig. On abuse de la position malheureuse des gens.

MÉSOGASTRE adj. (mè-zo-ga-stre — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *gastèr*, ventre). Ichthyol. Se dit des poissons dont les nageoires pectorales sont situées au milieu du ventre : *Écote MÉSOGASTRE*.

— s. m. Anat. Région de l'abdomen située entre les régions épigastrique et hypogastrique.

MÉSOGASTRIQUE adj. (mè-zo-ga-stri-ke — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *gastèr*, ventre). Anat. Qui est situé au milieu du ventre.

MÉSOGLOIARIÉ, ÉE adj. (mè-zo-glo-i-a-ri-é — rad. *mésogloie*). Bot. Qui ressemble à une méglopie.

— s. f. pl. Famille d'algues marines ayant pour type le genre *mésogloie*.

MÉSOGLOÏE s. f. (mè-zo-glo-i — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *gloios*, gluant). Bot. Genre d'algues marines chez lesquelles le milieu de la fronde est compacte et luisant.

MÉSOGLOSSE adj. (mè-zo-glo-se — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *glossa*, langue). Anat. Qui est situé au milieu de la langue.

MÉSOGONE s. f. (mè-zo-go-ne — du gr. *mesos*, médian; *gônia*, angle). Entom. Genre de papillons de l'ordre des lépidoptères nocturnes, comprenant deux espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

MÉSOGONIDIE s. f. (mè-zo-go-ni-di — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *gonidie*). Bot. Gonidie de lichen parvenue à un certain développement, et se présentant déjà sous la forme d'un réticule d'apparence vitrée, d'où partent les productions qui doivent constituer un nouveau végétal.

MÉSOGONIDIQUE adj. (mè-zo-go-ni-di-ke — rad. *mésogonidie*). Bot. Qui appartient à la mégogonidie : *Morphose MÉSOGONIDIQUE*.

MÉSOGRAMME s. m. (mè-zo-gra-me — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *gramma*, trait). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénecionidées, établi pour des plantes du Cap.

MÉSODE adj. (mè-zo-lè — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *eidos*, aspect). Mus. anc. Moyen, en parlant des tons, dans le système musical des Grecs : *Mélodée MÉSODE*.

— s. f. Mélodée mésode : La MÉSODE convient au genre *dithyrambe*.

— Encycl. Les mésodes étaient les sons moyens ou médiums de la mélodée, divisée par Aristide Quintilien en trois espèces, qui se rapportent, dit J.-J. Rousseau, à autant de modes. La première espèce était l'hypatoïde, appelée ainsi de la corde hypate, la principale et la plus basse, parce que le chant ne s'élevait pas des sons moyens. La corde du milieu, de l'espèce mèse ou mésode, appartenait au mode nomique, dans lequel on célébrait Apollon.

MÉSOLABE s. m. (mè-zo-là-be — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *laband*, je prends). Géom. anc. Instrument de mathématiques qui donnait des moyennes proportionnelles et résolvait mécaniquement le problème célèbre de la duplication du cube.

MÉSOLÉ s. m. (mè-zo-lè). Minér. Nom donné par Berzelius à une substance blanche et légèrement transparente, qu'on trouve en masses globulaires aux lites Feroë.

MÉSOLEUQUE adj. (mè-zo-leu-ke — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *leukos*, blanc). Zool. Qui a le milieu du corps blanc.

MÉSOLINE s. f. (mè-zo-li-ne). Minér. Variété de chabasie.

MÉSOLITHE s. f. (mè-zo-li-te — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *lithos*, pierre). Minér. Variété de méstotype.

MÉSOLABAIRE adj. (mè-zo-là-bè-re — rad. *mésolobe*). Anat. Qui a rapport au mésolobe : *Artères MÉSOLABAIRES*.

MÉSOLÈBE s. m. (mè-zo-lè-be — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *lobè*). Anat. Corps calleux placé entre les deux hémisphères du cerveau.

MÉSOLOGARITHME s. m. (mè-zo-lô-ga-ri-me — du gr. *mesos*, moyen, et de *logarithme*). Mathém. Logarithme d'un cosinus ou d'une cotangente. Il Vieux mot.

MÉSOLOGIE s. f. (mè-zo-lô-ji — du gr. *meson*, milieu; *logos*, discours). Science des milieux.

— Encyclopédie. V. MILIEU.

MÉSOLÉQUE adj. (mè-zo-lô-ji-ke — rad. *mésologie*). Qui a rapport à la mésologie ou aux milieux : *Circonstances MÉSOLÉQUES*.

MÉSOMACRE adj. (mè-zo-ma-ke — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *makros*, long). Prosod. anc. Se disait d'un pied composé de deux brèves, d'une longue et de deux brèves, comme le mot latin *fluvialis*.

— Substantif. Pied mésomacre : Un MÉSOMACRE. Le MÉSOMACRE est exactement l'inverse du mésobraque.

MÉSOMÈDE, écrivain grec, né en Crète.

Il vivait dans la première moitié du II^e siècle de notre ère ; il était esclave lorsque l'empereur Adrien apprécia son mérite, l'affranchit et lui accorda sa faveur. De ses écrits, il ne reste que deux *Epigrammes* et un *Hymne à Némésis*, qui ont été publiés pour la première fois par Fell, dans son édition d'Aratus (Oxford, 1672, in-8), et réédités dans de nombreux recueils, entre autres dans l'*Anthologie* de Jacobs.

MÉSOMÉRIE s. f. (mé-zo-mé-ri — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *méros*, cuisse). Anat. Partie du corps située entre les cuisses.

MÉSOMÈTRE s. m. (mé-zo-mè-tre — du gr. *mesos*, moyen; *métra*, matrice). Anat. Repli du péritoine qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales.

MÉSOMPHALE s. m. (mé-zon-fa-le — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *omphalos*, nombril). Anat. Ombrilic. Il Peu usité.

— Antiq. gr. Epithète donnée à Delphes et à son temple, parce que cette ville était au milieu de la Grèce.

MÉSOMPHALIDE adj. (mé-zon-fa-li-de — de *mésomphalie*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à une mésomphalie.

— s. m. pl. Tribu de coléoptères, de la famille des cyclicques, comprenant une douzaine de genres, et ayant pour type le genre *mésomphalie*.

MÉSOMPHALIE s. f. (mé-zon-fa-li — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *omphalos*, ombrilic). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des cyclicques, tribu des cassidiens, ayant pour type une espèce originaire de l'Amérique méridionale.

MÉSOMYDE adj. (mé-zo-mi-de — du gr. *mesos*, moyen; *myia*, mouche; *eidos*, aspect). Entom. Se dit d'une mouche de grosseur moyenne.

— s. f. pl. Famille de diptères myodaires.

MÉSOMYNE adj. (mé-zo-mi-ne — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *mydn*, muscle). Moll. Qui a une impression musculaire à son centre.

— s. m. pl. Section de chênichères, offrant une seule impression musculaire presque centrale.

MÉSON adj. m. (mé-zonn — du gr. *meson*, des milieux). *Més. anc.* Qui occupe le milieu, intermédiaire : *Tétracorde méson*. Il Ce mot n'est proprement pas un adjectif, mais un génitif pluriel grec, ce qui n'a pas d'équivalent en français.

— Encycl. Le système *méson* était ainsi nommé parce qu'il occupait le milieu entre le premier et le troisième, ou plutôt parce que la corde mèse donne son nom à ce tétracorde dont elle forme l'extrémité aiguë. Non-seulement, dit J.-J. Rousseau, les Grecs ont donné ce nom à leur second tétracorde, en commençant à compter du grave, mais c'est aussi le nom par lequel on distingue chacune de ses quatre cordes de celles qui leur correspondent dans les autres tétracordes. Ainsi, dans celui dont je parle, la première corde s'appelle *hypatè-méson*; la seconde *parhypatè-méson*; la troisième, *lichanos-méson* ou *méson diatonos*. Ils nommaient la quatrième mèse.

MÉSONAN (Séverin-Louis-Marie-Michel LE DUFF DE), officier et homme politique français, né à Quimper (Finistère) en 1781. D'abord quartier-maître dans la marine, il passa, en 1809, dans l'armée de terre avec le grade de lieutenant, fut nommé capitaine pendant le siège de l'Esslingue, tomba entre les mains des Anglais lors de la capitulation de cette ville et ne recouvra la liberté qu'en 1814. Pendant les Cent-Jours, de Mésonan fut aide de camp du général Junel. Mis en demi-solde après le retour des Bourbons, il obtint d'être remis en activité en 1819, prit part, comme aide de camp du général Bourke, à la guerre d'Espagne (1823), devint chef d'escadron en 1831 et fut mis à la retraite en 1837. Irrité de cette mesure, il s'attacha à la cause du prince Louis-Napoléon, s'efforça de lui gagner plusieurs officiers supérieurs, et prit part, comme chef d'état-major, à l'expédition de Boulogne, qui avorta misérablement. Arrêté avec le prince et ses complices, il fut condamné à quinze ans de détention par la cour des pairs (1840) et recouvra la liberté après la révolution de février 1848. A partir de ce moment, M. de Mésonan s'attacha avec une ardeur nouvelle à la cause de Louis-Napoléon, fut chargé par ce dernier de plusieurs missions particulières, reçut la croix de commandeur en 1849, devint, après le coup d'État du 2 décembre, député de Quimper au Corps législatif, et alla occuper un siège au Sénat en 1857.

MÉSOMÈNE s. m. (mé-zo-nè-me — du gr. *mesos*, moyen; *néma*, filament). Moll. Genre de méduses, caractérisé par une large cavité stomacale entourée de canaux et une grande bouche non prolongée en tube.

MESONERO Y ROMANOS (Ramon), littérateur espagnol, né en 1803. Poète, en 1820, par la mort de son père, d'embrasser la carrière du commerce, il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire de sa ville natale et publia un *Manual de Madrid* (*Manuel ou Guide de Madrid*, 1831, souvent réédité), qui non-seulement est un travail sérieux au point de vue de l'histoire, de la topographie et de la

statistique, mais se distingue encore par les scènes de mœurs spirituelles et intéressantes que l'on y trouve. Il publia ensuite, dans différents journaux, sous le pseudonyme d'*El Curioso parlante*, des esquisses de mœurs, qui attirèrent l'attention générale par l'intérêt, l'exactitude et l'esprit qui y régnaient ainsi que par la grâce élégante du style; elles parurent plus tard, réunies sous le titre de *Panorama matritense* (Madrid, 1835, 2 vol.), puis, considérablement augmentées, sous celui de *Escenas matritenses* (*Scènes matritenses*, Madrid, 1842, 4 vol., 3^e édit.). De 1836 à 1842, Mesonero rédigea le journal intitulé : *Semanario pintoresco Español*, dont il était en même temps le propriétaire. Il y a quelques années, il a publié, dans la *Biblioteca de autores españoles* d'Arturo, les *Poetas dramáticos del siglo de Lope de Vega*. Retiré des affaires depuis 1838, il met à profit sa position indépendante pour prendre un large part à toutes les fondations qui peuvent contribuer au bien-être général. Il est membre de l'Académie espagnole, président de l'*Ateneo*, et, depuis 1845, attaché à la bibliothèque nationale. Il est regardé comme le chroniqueur particulier de la ville de Madrid, jouit d'une grande réputation comme essayiste, mais n'a pas grande valeur comme poète.

MÉSOMNANCE s. f. (mé-zo-nan-se — du préj. *mé*, et de *sonner*). Néol. Fausse, mauvaise consonnance. Il Peu usité.

MÉSOMNYCHUM s. m. (mé-zo-ni-ki-omn — du gr. *mesos*, moyen; *onyx*, ongle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des nomadiens, tribu des apiens. Il On dit aussi *MÉSOMNYCHIS* s. f.

MÉSOMNYCTIKON s. m. (mé-zo-ni-ki-konn — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *nyx*, nuit). Liturg. Hymne qu'on chante au milieu de la nuit, dans l'Eglise grecque. Il On dit aussi *MÉSOMNYCTIE*.

MÉSOPÉ s. m. (mé-zo-pe — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *pous*, pied). Bot. Champignon du genre chanterelle. Il On dit aussi *MÉSOPYCNE*.

MÉSOPENTEOTÉ s. f. (mé-zo-pen-te-kô-te — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *pentecôte*). Liturg. Quatrième semaine après Pâques, dans l'Eglise grecque.

MÉSOPHRAGME s. m. (mé-zo-fragh-me — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *phragma*, cloison). Entom. Cloison intérieure du thorax chez les insectes, qui forme deux cavités avec le prophragme et le métaphragme.

MÉSOPHYRON s. m. (mé-zo-fri-on — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *ophrys*, sourcil). Anat. Partie de la face située entre les sourcils.

MÉSOPHYLLE s. m. (mé-zo-fi-le — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *phylon*, feuille). Bot. Tissu compris entre les deux membranes extérieures d'une feuille. Il On dit aussi ordinairement *PARENCHYME*.

MÉSOPHYTE s. m. (mé-zo-fi-te — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *phuton*, plante). Bot. Nom donné par M. Clarion à la partie d'une graine germée, d'où partent supérieurement les fibres de la tige et inférieurement les racines.

MÉSOPITHÈQUE s. m. (mé-zo-pi-tè-ke — du gr. *mesos*, moyen; *pithêkos*, singe). Mamm. Genre de singes fossiles.

MÉSOPLEURIOS adj. (mé-zo-pleu-ri-oss — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *pleuron*, côte). Anat. Qui est situé entre les côtes : *Muscles MÉSOPLEURIOS*.

MÉSOPLEURIS s. f. (mé-zo-pli). Entom. Genre d'hyménoptères, de la famille des nomadiens, tribu des apiens, établi pour une espèce de la Guadeloupe.

MÉSOPOLLOBE s. m. (mé-zo-po-lo-be — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *pous*, pied; *lobos*, lobe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des chalcidiens, groupe des pteromalines, dont les pattes intermédiaires sont pourvues d'un lobe interne.

MÉSOPONTIEN adj. m. (mé-zo-pont-i-en — du gr. *mesopotios*; de *mesos*, qui est au milieu; *pontos*, mer). Mythol. gr. Surnom de Neptune, dieu de la mer.

MÉSOPORPHYRE adj. (mé-zo-por-fi-re — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *porphura*, pourpre). Antiq. gr. Qui a des nœuds ou des bandes de pourpre, en parlant d'une robe. Il s. f. Le bœ qui a des nœuds ou des bandes de pourpre. Les Latins l'appelaient *laticlave*.

MÉSOPOTAMIE (du grec *mesos*, milieu, et *potamos*, fleuve, c'est-à-dire le pays entre les fleuves), nom sous lequel les géographes grecs et romains désignaient toutes les contrées situées entre l'Euphrate et le Tigre; ce nom est, du reste, encore en usage aujourd'hui, en Europe du moins, car les Arabes et les Turcs désignent ces mêmes contrées par le terme à peu près correspondant d'*Al-Djézirah*, l'île. Dans l'Ancien Testament, la Mésopotamie est appelée *Aram-Naharaim* ou *Mésopotamie* entre deux fleuves. Les géographes anciens lui donnaient pour bornes, au N. le mont Masius (*Karadagh-Dagh*), rameau du Taurus, et au S. le mur de Médie et les canaux qui unissent le Tigre à l'Euphrate; nous savons que ces deux fleuves la limitaient à l'E. et à l'O. Cependant le nom de Mésopotamie ne fut usité qu'après les con-

quêtes des Macédoniens en Asie, car nous voyons Xénophon donner à sa partie méridionale le nom d'Arabie, et d'autres écrivains la désigner sous le terme général de Syrie. Les Romains ne la regardaient que comme une division de cette dernière contrée. La partie supérieure de la Mésopotamie, ainsi restreinte, était divisée en deux parties par l'Aboras ou Chaboras (*Khabour*), que Xénophon appelle *Arazes* et qui prend sa source dans le mont Masius. Après avoir reçu à l'E. le Mygdonius (*Djakhdjakhah*), il se jette dans l'Euphrate près de Cirocésum, le *Carchemish* de l'Ancien Testament. Des deux divisions que formait cette rivière, celle de l'O. était appelée Osroène et celle de l'E. Mygdonie.

La Mésopotamie tout entière se divisait elle-même en Mésopotamie supérieure et Mésopotamie inférieure. La première est une région montagneuse qui s'étend au S. du Kharzan-Tagh jusqu'à la grande route des caravanes, qui va de Bir-eh-Djek sur l'Euphrate à Mossoul sur le Tigre, en passant par Orfah, Mardin et Nisibin, entre 38° 30' 37" de lat. N. et 40° 22' et 45° 19' de long. E., sur une largeur d'environ 160 kilom. du N. au S., et une longueur de 380 kilom. de l'E. à l'O. Cette contrée n'est en quelque sorte qu'une terrasse qui continue le plateau de l'Arménie; elle a été, en partie, décrite dans l'article consacré à cette dernière contrée, aussi glisserons-nous rapidement sur sa description. C'est à l'O. qu'elle est la plus élevée, tandis qu'à l'E. on trouve la grande plaine de Diarbekir ou du Tigre supérieur, qui, quoique peu fertile, produit du blé, de l'orge, un peu de coton et de maïs; les seuls arbres qu'on y rencontre, et encore en petit nombre, sont des mûriers et des peupliers. Le climat est beaucoup plus froid que sous les mêmes latitudes en Europe et, en hiver, il tombe beaucoup de neige. Les principales richesses des tribus nomades qui habitent cette région consistent en bétail, en chèvres, mais surtout en moutons, dont une espèce, celle de Tartarie, a la queue terminée par une boule de chair et de graisse qui pèse jusqu'à 7 kilogr. La Mésopotamie supérieure forme aujourd'hui le pachalik de Diarbekir, à part les districts extrêmes du S.-E. qui sont placés sous la dépendance du pacha de Mossoul. Les villes les plus importantes sont Diarbekir, Orfah, Mardin, Nisibin et Severeck.

La Mésopotamie inférieure, que l'on appelle quelquefois le Désert de Mésopotamie, s'étend depuis la grande route des caravanes de Bir-eh-Djek à Mossoul jusqu'au mur de Médie, entre 37° et 33° 30' de lat. N. et 40° 22' et 46° 20' de long. E. A son extrémité supérieure, elle a près de 480 kilom. de largeur, mais à son extrémité S. elle en a à peine 80. Sa longueur du N.-O. au S.-E. est de 380 kilom. environ, sur une largeur moyenne de 220 kilom. Elle forme une vaste plaine, au milieu de laquelle s'élèvent quelques rangées isolées de hautes collines. Les plus connues parmi ces hauteurs sont le Djebel-Makhlul sur les bords du Tigre, les collines de Sindjar, au S. de Nisibin, enfin les collines d'Abd-al-Aziz.

La partie la plus fertile de cette région est située dans son angle N.-O., entre les collines d'Abd-al-Aziz et l'Euphrate; elle est arrosée par la rivière Belik, qui, après un cours d'environ 160 kilom., se jette dans l'Euphrate près de Racca. Cette partie comprend les districts connus sous les noms de Saroudj et de Harran. On a constaté que, dans le Saroudj seul, il existe plus de quarante grands villages, habités par des cultivateurs, et que plus de vingt de ces villages s'adonnent à la culture du riz. Ce district est considéré comme le grenier de la Syrie, et aucune autre partie de cette province ne peut lutter avec lui pour la fertilité du sol et l'abondance des produits agricoles. Le Harran, qui est situé à l'E. du Saroudj, renferme une grande étendue de terrain d'alluvion et est également très-fertile.

La région qui est située entre la route des caravanes et les collines de Sindjar ne forme qu'une plaine unie, qui, même à la fin de la saison sèche, est couverte d'une herbe épaisse et de plantes épineuses. Par endroits, on rencontre des terrains marécageux, couverts de longs roseaux et coupés par de grands étangs d'eau douce; ailleurs, le sol mouvant est imprégné de sel. On y trouve aussi un grand nombre de tellis ou monticules de forme conique, hauts de 25 à 50 mètres, qui semblent avoir été élevés par la main des hommes et dont quelques-uns marquent l'emplacement d'anciennes cités. Les collines de Sindjar se dirigent de l'E. à l'O. avec une légère inclinaison vers le S., sur une longueur d'environ 80 kilom. et une largeur de 10 à 14. La partie la plus élevée de ces collines se trouve vers leur extrémité orientale, où elles atteignent une hauteur de 450 mètres au-dessus de la plaine. Elles forment un district agricole par excellence; on récolte de grandes quantités de froment, d'orge et de coton dans les parties les plus basses et les plus unies, et les pentes des collines sont couvertes de plantations de figuiers et de vignes qui fournissent des articles d'exportation. La plaine située entre ces collines et le Tigre a une surface ondulatoire et est, en grande partie, stérile et couverte d'une herbe maigre et coriace et de buissons épineux; on y rencontre aussi de larges bandes de terrain marécageux imprégné de sel. La production

végétale la plus commune est une sorte d'avoine de petite taille, qui couvre parfois des espaces de plusieurs kilomètres carrés, à l'exclusion de toute autre plante. Il n'y a de cultivé que les rives du Tigre et de quelques petites rivières qui reçoivent dans ces parages.

Le Djebel-Makhlul s'étend pendant environ 60 kilom. le long du Tigre et à peu de distance de sa rive. On peut le regarder comme la continuation du Djebel-Hamri qui, près du 35^e parallèle, s'avance du S.-E. jusqu'à la rive gauche du Tigre. Le Djebel-Makhlul se compose de deux chaînes parallèles et est formé de gypse transparent. Ce n'est guère autre chose qu'un désert aujourd'hui. A sa base occidentale s'étend une vaste région sablonneuse, où se trouvent un grand nombre de puits, fréquemment visités par les Arabes nomades. Les bords du Tigre, entre Djebel-Makhlul et la ville de Tekrit, sont inhabités à cause du voisinage de ces Arabes. Entre Tekrit et le mur de Médie, le terrain d'alluvion, situé sur les bords du Tigre s'élargit beaucoup; c'était jadis un pays bien cultivé, qu'arrosait un large canal qui existe encore sous le nom d'Ichaki, et qui va de Tekrit à Bagdad; il servait de déversoir à un grand nombre d'autres canaux plus petits; mais aujourd'hui il contient rarement de l'eau, car l'ensemble de la construction est tombé en ruine faute d'entretien, et cette contrée, qui est d'une rare fertilité, n'a plus aujourd'hui un seul habitant. Les villes les plus importantes de la Mésopotamie inférieure sont Harran (l'ancienne *Carraha*), Racca-Djézirah-ibn-Omar (Bezabde), Mossoul, Tekrit, Al-Hader, qui ne consiste que dans les ruines immenses de l'ancienne Hatra, et Karkesiah (Circésium). Elle forme aujourd'hui les pachaliks de Mossoul et de Racca; les deux pachaliks de Bagdad et de Bassora sont situés dans l'Irak-Adjémi, c'est-à-dire dans l'ancienne Babylonie. La population actuelle de la Mésopotamie se compose d'un petit nombre de Turcs, de Kurdes et, en grande partie, de Yézides ou Yezides. Ces derniers ont été récemment étudiés par le professeur allemand Petermann et par le voyageur anglais Francis Ainsworth (1861). C'est en nous appuyant sur les travaux de ces deux savants que nous donnerons quelques renseignements sur ces habitants de la Mésopotamie. Les traits des Yézides sont très-marqués; l'œil est noir comme la chevelure, le nez proéminent ou légèrement arqué. Leurs cheveux, qu'ils portent longs, s'échappent du turban en mèches bouclées. Leur langue maternelle est un dialecte du kurde. D'après M. Ainsworth, les Yézides seraient d'origine assyrienne; non-seulement il a été frappé de la ressemblance qu'ils présentent dans leur aspect général, dans leurs traits et dans la manière dont ils portent la chevelure, avec les représentations des sculptures assyriennes, mais encore il a retrouvé chez eux quelques-unes des pratiques les plus caractéristiques de l'ancien culte assyrien. Les Yézides adorent un être suprême; ils ont un profond respect pour l'Ancien Testament et en ont adopté la cosmogonie; ils ne rejettent ni le Nouveau Testament, ni le Coran, mais ils ne leur accordent pas la même vénération qu'au canon juif. Le trait le plus remarquable de leur religion est, d'après M. Ainsworth, le culte qu'ils rendent à Satan, qu'ils appellent *Tchêlib* (Seigneur). Aussi les musulmans les désignent-ils sous le nom de *Chaitan Pourroust*, adorateurs du diable. M. Petermann, qui a recueilli à Mossoul diverses informations sur les Yézides, dit que, sans repousser absolument ce nom, ce n'est pas celui qu'ils se donnent eux-mêmes. Ils se nomment *Davden*. Ils aiment du reste à rattacher la dénomination de Yézides au mot kurde *Yezd*, qui signifie Dieu.

— *Histoire*. C'est aux mots ASSYRIE, BABYLONIE et NINIVE qu'il faut chercher l'histoire primitive de la Mésopotamie. De la domination des Assyriens, elle passa successivement sous celle des Babyloniens et des Mèdes, et fut ensuite conquise par le Perses Cyrus. Après la bataille d'Issus, elle tomba au pouvoir des Macédoniens, et, après la mort d'Alexandre, ses généraux Antigone et Séleucus en prirent possession l'un après l'autre. Séleucus fonda le royaume de Syrie, dont la Mésopotamie forma une partie, jusqu'au jour où les contrées appartenant à ce royaume furent partagées entre les Romains et les Parthes. Pendant plusieurs siècles, la Mésopotamie fut le théâtre des batailles dans lesquelles ces deux peuples se disputaient la supériorité, jusqu'à ce que les Parthes fussent chassés par la dynastie persane des Sassanides; mais le sort de la Mésopotamie ne s'en améliora pas et les Sassanides furent en lutte continuelle avec les empereurs de Constantinople au sujet de la possession de cette contrée. Enfin les Arabes apparurent, et leurs califes établirent dans la Mésopotamie le siège de leur vaste empire. Après que ces princes eurent perdu leur puissance, la Mésopotamie tomba aux mains des princes turcs, les Seldjoukides et les Aïtaks; puis les Mongols envahirent la contrée, et celle-ci redevenant un Etat séparé jusqu'au moment où les Osmanlis, qui avaient commencé à s'établir de pied ferme dans l'Asie Mineure, commencèrent à étendre leurs conquêtes de ce côté. Leurs progrès furent pour un temps arrêtés par le fameux Tamerlan; mais après sa mort

les Osmanlis reprirent la prépondérance, et, dès le commencement du XVII^e siècle, la Mésopotamie tout entière était réunie à leur empire. Depuis lors elle n'a fait que décliner, et cette contrée, que les écrivains arabes comparaient à un jardin enchanteur, n'est plus guère aujourd'hui qu'un désert, où les Arabes et les Kurdes nomades exercent impunément leurs brigandages. Ce n'en est pas moins, de toutes les contrées de l'ancienne Asie, celle qui abonde la plus en monuments et en ruines de l'antiquité et du moyen âge. Ce n'est que depuis un certain nombre d'années que l'on a découvert les plus remarquables, et l'initiative de ces découvertes appartient à la France. M. Emile Botta, consul de France à Mossoul, est le premier qui ait eu l'honneur d'y attacher son nom. Après lui viennent l'Anglais Layard, puis les Français Fresnel et Jules Oppert, qui ont été chargés d'une mission dans cette contrée. On sait quelle richesse de monuments de toute sorte est sortie des fouilles de Khorsabad et de Kouïoudjik, sans parler de celles de Baby-lone, de Ninive et du bas Euphrate. C'est par centaines que se comptent les inscriptions exhumées, et parmi ces inscriptions il en est d'une grande étendue, qui éclairent d'un jour nouveau l'histoire ancienne de la Mésopotamie.

MÉSOPOTAMIE ARGENTINE, l'une des trois divisions territoriales de la confédération Argentine, comprise entre les fleuves du Paraná et de l'Uruguay et ayant une superficie de 11,000 lieues carrées, formée des provinces de Corrientes, Entre-Ríos et du territoire des Missions.

Mésopotamie indienne, par Lassen (1831, 1 vol. in-8°), le savant ouvrage traite de la contrée que, d'un nom persan, on appelle généralement Penjab, et que les Indous, dans leur langue sacrée, nomment Panchanada. La traduction grecque de ce mot serait, non pas Mésopotamie, mais Pentapotamie (pays arrosé par cinq rivières), comme a traduit V. Jacquemont. P. PENJAB.

L'objet principal de M. Lassen est l'examen critique des auteurs grecs et latins qui nous ont laissé quelques indications sur cette contrée et le rapprochement de ces passages avec les textes sacrés. En commençant par les géographes Arrien et Strabon, et cherchant dans les textes sacrés quelles sont les nations dont le nom et la position géographique pourraient se rapporter au peuple cité par ces deux écrivains, il identifie les habitants de la Gandaridite aux Gandarais, montre que Porus est un nom patronymique, comme dans les livres indiens, et conjecture que le nom de Taxile fut probablement pris par ce monarque du nom de sa province, Takhaschia. Plin, qui a fait une description du Penjab, n'est d'aucune utilité; à part quelques noms où l'on reconnaît les racines sacrées, son énumération a dû être faite sur de mauvais documents. Ptolémée, qui a consigné dans son livre des renseignements qu'il tenait de marchands alexandrins, confirme un point des annales du Kachemir. Les habitants de cette région auraient à cette époque envahi l'Inde jusqu'au mont Vindhya, et leur roi, Pravastana, après avoir déposé le fils de Viromaditza, nommé Pratapassila, lui aurait ensuite rendu son royaume dont la capitale était Oudjdzini (l'Ozène des Grecs). Ptolémée cite aussi Pandion, qui envoya des ambassadeurs à Auguste.

M. Lassen, recherchant ensuite les notions historiques éparses dans les auteurs grecs et latins, fixe à l'an 312 avant Jésus-Christ la transmission du Penjab aux Macédoniens, après l'assassinat de Porus; il reconnaît aisément le Sandracottus, roi des Prasiens, des annalistes, dans le Tchandrakupta des auteurs sacrés. Toutefois, un passage d'Arrien semble contredire ce fait. Sandracottus a pour successeur Amittrochates (Amittrochates), contemporain d'Antiochus Soter. Les autres princes sont inconnus. Cependant l'expédition d'Antiochus le Grand nous a transmis le nom de Sophagasmus (Soubhagasma), qui semble avoir été roi des Prasiens.

Le dernier chapitre contient l'analyse d'un passage du Mahabharata où sont décrites les mœurs des Bahicas, nom donné par les Indous aux peuples du Penjab.

MÉSOPOTAMIEN, IENNE, s. et adj. (mé-zo-po-ta-mi-en, i-en-ne). Geogr. Habitant de la Mésopotamie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les MÉSOPOTAMIENS. La contrée MÉSOPOTAMIENNE.

MÉSOPOTAMIQUE adj. (mé-zo-po-ta-mi-ke — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *potamos*, fleuve). Geogr. Qui est compris entre deux fleuves, comme la Mésopotamie : Une région MÉSOPOTAMIQUE.

MÉSOPRION s. m. (mé-zo-pri-on — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *prion*, scie). Ichtyol. Genre de poissons, de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des percoides, ayant pour caractère principal une dentelure sur le milieu de chaque côté de la tête.

— Encycl. Les *mésoprons* se rapprochent des serrans, auxquels on les réunissait autrefois, par les canines mêlées à leurs dents en velours, et qui garnissent le devant ou les côtés des mâchoires. On en connaît une quarantaine d'espèces, répandues dans les deux Océans. Presque toutes sont remarquables

par l'éclat de leurs couleurs et par leur taille, qui dépasse souvent un mètre. On les connaît, dans nos colonies d'Amérique, sous les noms de *sarde*, *vivaneau* ou *vivanet*. On ne sait presque rien de leurs mœurs. Le *mésopron dondiau* est d'un couleur jaune qui se change en argenté vers le ventre, avec une tache noire sur la ligne latérale et des lignes noires le long de chaque rang d'écaillés; quelques individus ont des reflets pourpres ou verdâtres. Le *mésopron doré* est une des plus belles espèces. Le dos et la tête sont d'un bleu d'acier, les flancs roses avec des reflets métalliques, le ventre argenté; sur le tout s'étendent de magnifiques bandes d'or longitudinales. A Saint-Domingue, cette espèce est appelée *sarde dorée* ou *argente*, selon l'éclat plus ou moins vif de ses couleurs. Les plus grands individus ne dépassent pas 40 cm. Le *mésopron rouge* atteint 1 mètre de longueur; sa couleur est d'un beau rouge carmin, avec des écailles argentées aux bords. On l'appelle, à Saint-Domingue, *sarde rouge* de haut-fond. Sa chair est très-estimée et peut se conserver par la salaison. Le *mésopron* de John dépasse encore la taille du précédent; sa chair est aussi estimée que celle de la perche. Le *mésopron* à cinq lignes est long de 0 m. 30, d'un gris clair, avec le front rougeâtre et le ventre d'un blanc jaunâtre. On peut citer encore les *mésoprons acajou*, *Richard*, *à stigmates*, etc.

MÉSOPYCNE adj. (mé-zo-pi-ke — gr. *mesopycnos*, même sens). Mus. anc. Se disait des sons mobiles du genre harmonique, dans la musique grecque, et du second son de chaque tétracorde : Sons MÉSOPYCNEs.

— Encycl. Les sons appelés *mésopycnes* étaient au nombre de cinq. « Les cordes sonores des sons mobiles du genre harmonique, dans la musique grecque, et du second son de chaque tétracorde : Sons MÉSOPYCNEs. » — Encycl. Les sons appelés *mésopycnes* étaient au nombre de cinq. « Les cordes sonores des sons mobiles du genre harmonique, dans la musique grecque, et du second son de chaque tétracorde : Sons MÉSOPYCNEs. »

MÉSOPYRRE adj. (mé-zo-pi-re — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *pyrrhos*, roux). Hist. nat. Qui est roux au milieu : *Limnobia MÉSOPYRRE*.

MÉSORE s. m. (mé-zo-re — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *óra*, heure). Liturg. Intervalle entre les heures de l'office grec.

MÉSORECTUM s. m. (mé-zo-rè-ctum — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *rectum*). Anat. Repli du péritoine qui soutient le rectum en s'attachant à l'intestin d'une part, et de l'autre à la face antérieure du sacrum.

MÉSOROPTE s. m. (mé-zo-rop-te — du gr. *mesos*, moyen; *oros*, limite; *optomai*, je vois). Physiol. Distance à laquelle un sujet voit les objets distinctement et sans fatigue.

MÉSORRHINION s. m. (mé-zo-ri-ni-on — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *rhinton*, narine). Ornith. Partie du bec comprise entre les narines.

MÉSORI s. m. (mé-zo-ri). Chronol. Nom du douzième mois de l'année solaire, chez les anciens Égyptiens.

MÉSOSA s. m. (mé-zo-sa). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant trois espèces européennes.

MÉSOSCÉLOCE s. f. (mé-zoss-sé-lo-sè-le — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *skelos*, cuisse; *kêlé*, tumeur). Chir. Hernie du périmé.

MÉSOSCÉLOPHYME s. m. (mé-zoss-sé-lo-fyme — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *skelos*, cuisse; *phuma*, production). Chir. Tumeur au périmé.

MÉSOSPERME s. m. (mé-zo-spèr-me — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *sperma*, semence). Bot. Partie comprise entre les deux enveloppes d'une graine.

MÉSOSTERNUM s. m. (mé-zo-stèr-nom — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *sternum*). Anat. Partie moyenne du sternum.

MÉSOSTOME adj. (mé-zo-sto-me — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche au milieu du corps.

— s. m. pl. Tribu d'échinodermes échinodermes irréguliers, dont la bouche est située dans l'axe du corps.

MÉSOSTROPHONIES s. f. pl. (mé-zo-stro-fo-ni — gr. *mesostrophonia*, même sens). Antiq. gr. Jours pendant lesquels les Lesbies faisaient des sacrifices publics. Il en disait aussi JOURS MÉSOSTROPHONIENS.

MÉSOTHÉNAR s. m. (mé-zo-thè-nar — du gr. *mesos*, qui est au milieu, et de *thénar*). Anat. Nom de l'un des muscles du pouce de la main.

MÉSOTHÉRIUM s. m. (mé-zo-té-ri-om — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *therion*, bête fauve). Mamm. Rongeur fossile trouvé dans le limon des pampas, aux environs de Buenos-Ayres.

MÉSOTHORAX s. m. (mé-zo-to-ra-ks — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *thorax*, poitrine). Anat. Partie moyenne de la poitrine.

— Entom. Deuxième partie du corselet qui supporte les ailes supérieures et la paire des pattes intermédiaires.

MÉSOTOME adj. (mé-zo-to-me — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *tomé*, section). Hist. nat. Qui a une échancrure en son milieu.

MÉSOTYPE s. f. (mé-zo-ti-pe — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *typos*, forme). Minér. Silicate d'alumine naturel : D'après Girard, la *mésotype* et la *néphéline* entrent pour une part importante dans la composition et la texture interne des masses basaltiques. (De Humboldt.)

— Encycl. La *mésotype* est une zéolithe; elle a pour bases la chaux, la soude et l'alumine, et est composée de 6 équivalents de silice, 1 équivalent de base à un atome, 3 équivalents d'alumine et 2 équivalents d'eau. Elle se cristallise en prismes droits rhomboïdaux avec des traces de clivages parallèles aux faces du prisme. Au chalumeau, elle perd son eau, blanchit et finit par fondre en un émail blanc et spongieux; dans les acides, elle se dissout avec silice en gelée. La cassure de la *mésotype* est vitreuse, conchoïdale et inégale, quelquefois fibreuse, quand la masse est formée de cristaux accolés dans leur longueur. Son éclat est généralement vitreux et jamais nacré; ses couleurs sont peu prononcées; généralement blanche, elle a parfois une teinte jaunâtre ou rosée. La *mésotype* est presque toujours cristallisée; sa forme ordinaire est le pointement octaédrique surmontant le prisme primitif. Les cristaux de *mésotype* sont rarement volumineux, le plus souvent circulaires, leur gisement ordinaire est dans les phonolithes ou les roches amygdaloïdes; ils sont souvent accompagnés de chaux fluatée ou carbonatée et de wavelite. La *mésotype* se présente fréquemment aussi en masses fibreuses, formées de cristaux le plus souvent divergents et radiaux à partir d'un centre. Elle ressemble alors à des masses de stibite, dont elle se distingue par l'aspect de la cassure et l'éclat. On connaît une variété de *mésotype* appelée natrolithe, et qui est composée de fibres radiales, généralement en petites sphères, et présentant dans des sphères concentriques des alternances de coloration jaune et blanche.

MÉSOSALIQUE adj. (mé-zo-sa-li-ke — du gr. *mesos*, moyen, et de *ozalique*). Chim. Se dit d'un acide qui se forme dans la décomposition de l'acide alloxanique sous l'influence des bases.

— Encycl. Lorsqu'on fait bouillir un alloxanate, il se forme de l'urée et de l'acide *mésosalique*.

$C^4H^4Az^2O^5 + H^2O = CH^3Az^2O + C^3H^3O^5$	Eau.	Urée.	Acide <i>mésosalique</i> .
Acide alloxanique.			

Ordinairement, on prépare cet acide en décomposant son sel barytique par l'acide sulfurique ou son sel de plomb par l'acide sulfhydrique. Il est cristallisable, présente un goût très-aigre et une réaction très-acide. Il est très-soluble dans l'eau, et sa solution n'est point décomposée par l'ébullition. Neutralisée par l'ammoniaque, elle précipite en blanc les sels de baryum, de strontium et de calcium. Ces précipités sont solubles dans les acides et même dans une grande quantité d'eau.

L'acide *mésosalique* est bibasique. Son sel barytique $C^3B^2H^3O^5$ se obtient lorsqu'on fait bouillir une solution saturée d'alloxanate de baryum. Il se précipite un mélange d'alloxalate, de mésoalate et de carbonate de baryum, et la solution évaporée donne des croûtes cristallines de mésoalate de baryum et d'urée. On débarrasse facilement le mélange de l'urée qu'il renferme en l'épuisant par l'alcool. Le mésoalate barytique forme des bases jaunes qui deviennent anhydres à 90° et subissent un commencement de décomposition à 100°. Le sel calcique forme des tables minces qui renferment 2H²O à 90°, dont elles perdent une molécule à 140°. Au-dessus de cette température, le sel se décompose. Ce sel est beaucoup plus soluble que celui de baryum. Le sel de plomb s'obtient lorsqu'on verse goutte à goutte une solution d'alloxane dans une solution bouillante d'acétate de plomb. Il paraît être basique et renferme 2 atomes de plomb. Lorsqu'on le chauffe à l'air, il se décompose en faisant de l'oxyde de plomb pur. L'acide nitrique chaud le convertit en oxalate plombique. Suivant Liebig et Wohler, on obtiendrait un mésoalate de plomb en précipitant l'acétate du même métal par l'acide *mésosalique*. Le sel d'argent est un précipité jaune que l'on obtient en précipitant l'azotate d'argent par le mésoalate ammoniacal. La chaleur le décompose en argent métallique et anhydride carbonique.

En comparant l'acide *mésosalique* aux acides carbonique et oxalique, on voit que ces trois acides peuvent être considérés comme renfermant les trois radicaux polymériques

CO (carbonyle), (C²O²) oxalyle, C³O³ (mésoxalyle).

Acide carbonique = CO(OH)²;
Acide oxalique = (C²O²)(OH)²;
Acide *mésosalique* = C³O³(OH)².

La décomposition de l'acide alloxanique en urée et acide oxalique, et celle de l'acide alloxanique en urée et acide *mésosalique*, montrent que l'acide alloxanique est, vis-à-vis de l'acide oxalique, dans les mêmes relations que l'acide alloxanique vis-à-vis de l'acide *mésosalique*, et à ce point de vue on peut considérer l'acide alloxanique comme de l'acide *mésosalique*. La même relation existe entre l'alloxane et l'acide parabanique, qui sont les anhydres respectifs des acides alloxanique et alloxanique.

MÉSOSANTHE adj. (mé-zo-ksan-te — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *zanthos*, jaune). Hist. nat. Dont le milieu est jaune : *Laphrie MÉSOSANTHE*.

MÉSOSAGE s. m. (mé-zoi-sa-je). Agric. Petite culture qui se fait à la bêche.

MÉSOSÉUGME s. m. (mé-zo-séug-me — du gr. *mesos*, qui est au milieu; *seugma*, lien). Littér. Figure qui est une espèce particulière de zeugme, et qui consiste à exprimer au milieu de la phrase ce qui est sous-entendu au commencement et à la fin. Cette figure n'est d'aucun emploi en français, où l'inversion est presque inconnue.

MÉSOSŒZIQUE adj. (mé-zo-sœ-zî-ke — du gr. *mesos*, moyen; *sœon*, animal). Géol. Se dit des terrains les plus récents parmi les terrains secondaires.

MÉSILIFORME adj. (mè-spi-li-for-me — du lat. *mespilum*, nèfle, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une nèfle.

MESPILOS s. m. (mè-spi-luss — mot lat). Bot. Nom scientifique du nèflier.

MESPLÈDE (Louis), canoniste et dominicain français, né à Cahors vers 1601, mort dans la même ville en 1663. Il devint prieur, puis provincial du Languedoc, et proposa une réforme générale de son ordre qu'il ne put faire accepter. Ses principaux ouvrages sont : *Quærela apologetica provincie occitanis ordinis prædicatorum* (Cahors, 1624); *Catalaunia Gallic vindicata* (Paris, 1643, in-8°).

MESQUER, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Guérande, arrond. et à 53 kilom. O. de Saint-Nazaire, près de l'Océan; 1,873 hab. Petit port de cabotage au hameau de Vier-Cabellec.

MESQUIN, INE adj. (mè-skin, i-ne — de l'ancien français *meskin*, *meskin*, *meschin*, *meschine*, que l'on trouve dans les vieux auteurs avec la signification de jeune garçon, jeune fille, serviteur, servante. Chevalier tire le mot *meschin* du germanique : ancien haut allemand *magad*, jeune fille, servante, gothique *magaths*, anglo-saxon *magden*, *mæden*, scandinave *mæj*, hollandais *meisje*, *madgy*, anglais *maid*, allemand *magd*, *maid*, diminutif *mädchen*. Notre ancien mot *meschine* serait venu de ce diminutif ou de tout autre semblable. Cependant quelques étymologistes tirent le vieux français *meskin*, *meschine* de l'arabe *maskin*, pauvre, par l'intermédiaire de l'espagnol *mesquino*. La série des sens serait donc : pauvre, chétif, puis jeune garçon, jeune fille, considérés comme faibles par l'âge, et ensuite serviteur, servante. Le sens actuel *mesquin* se déduit facilement du sens étymologique. Mais, ainsi que l'observe M. Littré, il est singulier qu'il n'y en ait aucune trace dans les anciens textes. Grandgagnage fait remarquer, à l'appui de cette dérivation arabe, que le plus ancien passage où la moyenne latinité ou *mischinus* ait certainement le sens d'homme lige ou serf a été écrit en Aragon en 1131. Le mot se serait donc introduit en Europe par l'Espagne. De la première acception de pauvre, chétif, faible s'est dégagée celle de petit, d'où les substantifs du vieux français *meschin*, jeune garçon, *meschine*, petite fille, et ensuite serviteur, servante). Chiche, ladre, qui fait une dépense d'une insuffisance honteuse : Un *gras richard mesquin* dans son ménage. Qui est fait avec parcimonie, en parlant des choses : Une *mesquine dépense*. Un *ménage mesquin*. Un *repas mesquin*. Un *équipage mesquin*. Une *vie mesquine*.

— Pauvre, qui a peu de ressources pécuniaires : Un *gentilhomme mesquin*. J'avais repris l'habit d'un *mesquin* sous-lieutenant d'infanterie. (Chateaub.)

— Par anal. Qui a peu de grandeur ou d'importance, en parlant des objets matériels : Un *monument mesquin*. Le *voisinage des montagnes rend mesquines toutes les constructions humaines*. (H. Taine.)

— Fig. Qui a peu de noblesse, de grandeur, d'élevation : Une *politique mesquine*. Une *intrigue mesquine*. Des *taquineries mesquines*. Des *idées mesquines*. Des *vues mesquines*. Un *plan mesquin*. La *raison est toujours mesquine* auprès du sentiment. (Balz.) Qui a peu de largeur, peu d'élevation dans les sentiments :

Nous paraissions *mesquins* ! Le sang de nos aïeux, comme un vin qui s'agrite, s'est tourné dans nos veines. Rien ne vit plus en nous..... [mes;]

TH. GAUTIER.

— B.-arts. Qui manque d'une certaine

grandeur, qui est petit, étié : *Un genre mesquin. Un dessin mesquin. Les deux personnages qui conversent dans le fond sont d'un couteur sale, mesquins de caractère, pauvres de draperie. (Dider.)* D'excellentes imitations de chefs-d'œuvre valent mieux que des imaginations saugrenues ou mesquines. (Th. Gaut.)

— s. m. Ce qui est mesquin ; genre mesquin : *Le Mesquin à ses partisans.*

— Syn. Mesquin, chiche, crasseux, etc. V. CHICHE.

MESQUINEMENT adv. (mè-ski-ne-man — rad. mesquin). Avec une parcimonie mesquine : *Vivre mesquinement. Traiter mesquinement ses invités. L' Pauvrement :*

Elle est vêtue un peu mesquinement ; Mais qu'elle est belle et comme elle a l'air sage !
VOLTAIRE.

— Fig. Sans noblesse, sans grandeur : *Penser, écrire, peindre mesquinement.*

MESQUINERIE s. f. (mè-ski-ne-ri — rad. mesquin). Défaut de ce qui se fait avec une parcimonie mesquine : *Une mesquinerie honteuse.* Caractère de ce qui est fait, préparé, orné avec parcimonie : *La mesquinerie d'un équipage, d'une toilette, d'un salon.*

— Fig. Caractère de ce qui manque de grandeur, d'élévation : *Il se confessa à haute voix la misère de leurs ambitions, la mesquinerie de leurs espérances.* (G. Sand.)

MESQUIS s. m. (mè-ski). Techn. Basane préparée avec du redon au lieu de tan. La manière de préparer cette basane : *Basane passée en mesquis.*

MESQUITE s. m. (mè-ski-te). Bot. Grand arbre d'Amérique, de la famille des légumineuses.

— Encycl. *La mesquite* est un grand et bel arbre, qui atteint les dimensions de nos chênes, et qui croît en Amérique. Ses fruits sont des gousses, vulgairement appelées *huit-sasses*. On assure que les naturels, dans les années où ils manquent de céréales, frottent la pain avec ses graines. On emploie aussi les gousses pour nourrir et engraisser les animaux domestiques et particulièrement les chèvres. La chair des bestiaux qui ont été soumise à ce régime acquiert une saveur très-délicate ; aussi est-elle très-estimée et se vend-elle à un prix élevé dans les provinces où la mesquite est abondant. On fait aussi sécher ces fruits et on les emploie, en guise de noix de galle, pour la fabrication de l'encre. *La mesquite* produit beaucoup d'effet par son feuillage d'un beau vert ; mais il n'est pas cultivé dans nos jardins.

MESRAG s. m. (mè-srag). Sorte de lance arabe.

— Encycl. Les Arabes appellent ainsi une sorte de lance à corde, encore en usage tant pour la guerre que pour la chasse. *Le mesrag* a de 6 à 8 pieds de long, y compris le fer, qui est à quatre arêtes et souvent long de 1 pied. Dans des escarmouches ou dans des combats de cavalerie, le mesrag peut devenir terrible, surtout lorsqu'il est manié par des Tougars.

MESRAÏM ou **MISRAÏM**, nom de l'Égypte dans la Bible.

MESRATAH ou **MESURATAH**, ville de l'Afrique septentrionale, dans la régence et à 17 kilom. E. de Tripoli, près de la Méditerranée. Commerce actif avec l'intérieur de l'Afrique, l'Égypte et les oasis de la Lybie.

MESROB-BREZ, historien arménien, né à Holatzim. Il vivait au x^e siècle de notre ère, remplit les fonctions sacerdotales dans la province de Siounie et composa une *Vie de saint Nersès I^{er}*, surnommé le Grand, et la *Vie de Moushegh le Mamigouan*, qui ont été imprimées à Madras (1775, in-4°).

MESROB MASCHDOTS, prêtre arménien, né dans la province de Daron vers 354 de notre ère, mort en 441. Après avoir été secrétaire du patriarche Nersès I^{er}, puis du roi Varazad, il entra dans les ordres et devint coadjuteur du patriarche Sahag (390). Il composa l'alphabet arménien de trente-six lettres, qui fut adopté en 406 dans tout le royaume et auquel on ajouta plus tard deux lettres, fit faire la première traduction en arménien de la Bible, ainsi que celle d'un grand nombre d'ouvrages grecs et syriaques, régla le premier la liturgie de l'Eglise arménienne, ce qui fait que ses compatriotes donnent depuis lors le nom de *maschdots* à tous leurs rituels, et composa enfin un alphabet géorgien de trente-huit lettres, encore en usage. Après la mort du patriarche Sahag, qu'il avait vigoureusement aidé à faire disparaître les restes de l'idolâtrie, Mesrob Maschdots administra le patriarcat et mourut lui-même six mois après. On lui attribue quelques hymnes qu'on chante encore en Arménie.

MESS s. m. (mèss — mot angl. qui signif. proprement mets, repas). Salle où les officiers d'un même corps se réunissent pour prendre leur repas. Ensemble du matériel et du personnel attaché à un établissement de ce genre.

— Encycl. Ce n'est qu'à peine de longues hésitations que la langue française s'est enfin décidée à accepter ce mot d'une forme si barbare pour elle. Deux difficultés s'opposaient à son acclimation : son origine étrangère et sa ressemblance avec un autre mot

dont le sens n'a rien de commun avec le mot anglais. On a même pu croire un instant que cette ressemblance de forme amènerait une identité de genre et que les officiers français iraient régulièrement à la messe pour dîner. Si cette orthographe eût prévalu, le mot anglais en serait mort, car il n'eût jamais résisté à une équivoque si malséante ; mais il n'en a rien été, et le mot a fini par s'implanter complètement, non sans peine il est vrai. Car le sentiment populaire, national si vous le voulez, résiste comme par instinct à ces invasions de mots de tournure et d'orthographe bizarres que favorisent par genre messieurs nos anglo-mans. Obéissant à des lois d'euphonie générale qu'il pratique sans s'en rendre compte, le peuple n'adopte les mots venus du dehors que quand il les a façonnés à ses yeux et à sa bouche ; il est aussi rebelle à dire le mess, qu'il l'est à prononcer *ringne* pour *ring*, *teurf* pour *turf*, *révolveure* pour *revolver*, *réle-oué* pour *rail-way* ; en fin de compte, il dit club et non *club*, et c'est ainsi que d'anglais les mots se trouvent naturalisés français en se dénaturant.

Le mot mess, avec sa physionomie exotique, a donné lieu à bien des interprétations, à bien des erreurs ; ainsi, c'est à une erreur de ce genre que les zouaves du camp de Châlons durent, en 1857, d'avoir des chaises que leur offrit obligeamment le curé d'une paroisse rurale, croyant qu'il s'agissait d'être agréable à ces messieurs en leur procurant le moyen d'entendre la messe d'une manière plus confortable. Quand, le matin, les officiers disaient à l'heure du déjeuner : « Nous allons à la messe, » ils étaient un objet d'édification pour ceux qui ne savaient pas ce dont il s'agissait, d'autant plus que le mot est toujours prononcé avec une certaine ferveur dans laquelle l'estomac joue un grand rôle. En 1857, l'expression était encore dans toute sa nouveauté, et les journaux, qui, chaque jour, enregistraient des correspondances du camp dans lesquelles la vie de nos soldats était racontée en détail, imprimaient tous la messe, parce que c'est ainsi que parlaient nos braves ; mais nos protestes, qui se piquent de savoir l'anglais, se sont avisés depuis qu'il y avait là une équivoque fâcheuse, et, comme les noms anglais n'ont pas de genre, ils ont décidé qu'il convenait mieux de faire celui-ci masculin, et de le laisser à l'impression : *Le mess* ; que ce le leur soit léger ! L'Union ne pourra donc plus nous édifier en nous parlant de la dévotion des officiers de l'armée française qui, chaque jour, dans les camps assistent à la messe.

Les mess, qui sont de règle partout dans l'armée anglaise depuis fort longtemps, ont été d'abord officiellement installés en France dans les régiments de la garde. Depuis, ils se sont généralisés. Ceux de cent-gardes occupent un entre-sol élégant et confortable de leur hôtel ; le mobilier, luxueux, provient du Garde-meuble. Salle à manger, fumoir, salle de billard étaient décorés avec un goût exquis. La vie des camps ne permet pas un agencement aussi mondain, qui, d'ailleurs, ne convient guère qu'à des soldats de parade. Là, les mess des officiers d'infanterie ou de cavalerie sont des plus simples, ce qui n'empêche nullement la cordialité la plus franche d'y régner. Dans l'origine, les mess de la garde avaient été placés sous la surveillance d'une haute commission, présidée par un général de division. Un article prescrivait discrètement que, « sans s'immiscer directement dans la gestion intérieure des mess, cette commission supérieure devait se faire rendre compte des moyens adoptés par les corps pour assurer leur établissement. » Elle devait aussi se faire remettre les divers règlements et pouvait « engager les commissions spéciales des corps à examiner certaines dispositions qui pourraient être bonnes à admettre. » Cette haute surveillance ne s'exerça jamais avant l'exécution même ; la commission avait compris que, malgré les meilleures intentions, les avis donnés à ce sujet, même avec toute la courtoisie possible, rencontreraient aussitôt l'opposition et la révolte ; elle s'abstint sagement, laissant à ce régiment son indépendance, sa liberté. Cette indépendance, cette liberté, nos officiers en ont fait le meilleur usage. Si quelques uns regrettent parfois la pension ou ils mangeaient jadis, et le café pour le monde que l'on y rencontrait, la plupart adoptent avec plaisir la nouvelle organisation. Le mess a des avantages incontestables ; les conversations animées y font oublier les heures ; la confusion des grades y est complète et la camaraderie absolue ; tel qui tient le dé de la conversation, qui parle de tout avec la liberté la plus complète, vient d'obéir et obéira demain, tout à l'heure, sans broncher, au supérieur qui le coude. Là, les hommes s'examinent, apprennent à se connaître, à s'apprécier ; ils se rapprochent selon les hasards des sympathies, sans distinction d'épauvette. Il régnait dans les mess un certain laisser-aller qui entretient l'animation à table ; il y a la bout-en-train, ceux qui sont intarissables sur l'anecdote. On parle du métier, on raconte ses hauts faits, ses aventures de garnison. On rit des dangers courus et l'on fait des charges sur les choses de la guerre, souvent si tristes, et que l'on croit mieux braver ainsi.

A la suite de la malheureuse guerre de 1870, nos officiers ont senti la nécessité de

se réunir, non plus seulement pour se nourrir et s'amuser, mais pour s'apprécier et pour s'instruire. Presque partout, le cercle remplace ou plutôt complète le mess ; avec l'aide généreuse des municipalités, à côté du buffet modeste, se dresse une bibliothèque sans cesse ouverte aux officiers studieux, qui y trouvent à passer utilement le temps qu'un trop grand nombre d'entre eux perdent autrefois dans les cafés. La vie des garnisons a des loisirs dans lesquels l'esprit militaire tendait à dégénérer et à s'éteindre ; les cercles sont un milieu excellent où il pourra se remettre.

MESSAC, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Redon, sur la Vilaine ; pop. aggl., 270 hab. — pop. tot., 2,131 hab. Petit port sur la Vilaine. Commerce de bois, bestiaux, cidre. Anciens manoirs. Beau château du xv^e siècle, entouré d'un parc dessiné, dit-on, par Le Nôtre.

MESSAGE s. m. (mè-sa-jé — bas lat. *missacum*, de *missus*, envoyé). Commission, chose qu'on exécute par l'ordre de quelqu'un ou sur sa recommandation : *Remplir un message. Se charger d'un message.*

Ils sont finis ces jours où les esprits célestes Remplissent ici-bas leurs messages divins.
DELLILLE.

« Paquet, dépêche, objet quelconque que l'on remet au nom d'un autre : *Porter un message. Recevoir un message. Votre message ne m'est pas arrivé.*

— Polit. Communication officielle entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, ou entre deux assemblées : *Le message de la reine d'Angleterre, du président des Etats-Unis.*

— Féod. Redevance que le messier payait au seigneur pour son office.

— Encycl. Polit. On entend par message toute communication officielle faite, soit par le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, soit par une assemblée politique à une autre assemblée. C'est dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord qu'on employa pour la première fois ce terme dans la langue politique. Chaque fois qu'un gouverneur avait à faire, soit au pouvoir central, une communication aux Chambres coloniales, il leur adressait un message. Lorsque les colonies eurent proclamé leur indépendance et furent devenues la république des Etats-Unis, on conserva le mot de message pour désigner les communications écrites faites par le président de l'Union au Congrès. Aux termes de la constitution, chaque année le président de la république doit adresser aux Chambres, sous forme de message, un exposé de la situation des affaires publiques.

L'usage du message s'introduisit en France sous la constitution de l'an III, qui établit le Directeur. C'est par des messages que les directeurs communiquaient avec le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens. Cet usage disparut sous le Consulat et sous les gouvernements ultérieurs jusqu'en 1848. A cette époque, la constitution imposa au président de la république l'obligation d'adresser annuellement à l'Assemblée nationale un message contenant l'exposé de la situation des affaires publiques. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851, en amenant le rétablissement du régime impérial, vint supprimer encore une fois l'usage des messages, qui furent, en quelque sorte, remplacés par l'exposé annuel de la situation de l'empire. Lorsque M. Thiers fut substitué à son titre de chef du pouvoir exécutif celui de président de la république (31 août 1871), il dut, tout en conservant le droit de paraître à la tribune, adresser des messages à l'Assemblée, conformément aux prescriptions de la constitution de 1848. Le 13 septembre 1871, il envoya à la Chambre son premier message, qui fut suivi de ceux du 7 décembre 1871 et du 13 novembre 1872. Ce dernier, dans lequel M. Thiers affirmait la nécessité d'établir définitivement la république, eut un retentissement énorme. Il provoqua contre lui l'irritation des monarchistes de l'Assemblée, qui se coalisèrent avec les bonapartistes et finirent par le renverser du pouvoir le 24 mai 1873. Deux jours après, le maréchal Mac-Mahon inaugura son pouvoir présidentiel par un message à l'Assemblée.

Message (LE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

MESSAGEOT (Lucile), femme de lettres française, née à Lons-le-Sauvier en 1781, morte en 1802. Elle s'adonna de très-bonne heure à son goût pour les arts et les lettres, épousa en 1799 le peintre Pierre Franque, et mourut à vingt et un ans. Elle avait publié un poème, intitulé : *le Tombeau d'Éléonore*, et composé un *Essai sur l'harmonie et la mélancolie dans les arts*.

MESSAGER, ÈRE s. (mè-sa-jé, è-re — rad. message). Personne qui fait, moyennant salaire, des commissions dans certains endroits déterminés : *Messager à pied, à cheval, en voiture. Le messager tenu d'arriver. Voir messager ne part que tous les huit jours. Quand je saurais encore jaser des mieux, il faut que je me taise ; le messager va partir.* (Racine.)

« Personne que l'on charge de faire une ou plusieurs commissions : *Envoyer un messager. Expédier messager sur messager.* » Personne

officielle qui fait des commissions pour une autre : *Je me charge d'être votre messager. Je vous envoie une gentille messagère.*

— Par anal. Voiture ou coche d'eau faisant le service des messageries : *Partir par le messager.*

— Par ext. Personne qui apporte une nouvelle : *Un messager de malheur.*

— Fig. Avant-coureur : *L'hivronnelle, messagère du printemps. L'éclair, messager de la foudre.*

Ces globes, messagers de la mort qui les suit,
THOMAS.

... Les aquilons, messagers des hivers,
Ramenent la froidure et sifflent dans les airs.
VOLTAIRE.

« Moyen de répandre des nouvelles : *La Renommée* est une messagère terrible, qui semble voler plus vite lorsqu'elle tient dans les plis de sa robe la nouvelle d'une calamité. (Mme de Sév.) » Objet qui obéit à la volonté de quelqu'un ; interprète des sentiments de quelqu'un :
L'imagination, rapide messagère,
Effleure les objets dans sa course légère.
CHÉNODOLLE.

A me servir aussi cette voix empressée,
Loin de moi, quand je veux, va porter ma pensée,
Messagère de l'âme, interprète du cœur.
L. RACINE.

— Prov. On ne trouve jamais meilleur messager que soi-même. On fait ses propres affaires mieux que personne. « A messager de loin comptes vos nouvelles. On peut mentir impunément à qui vient de loin. » Ne fais pas d'un fou ton messager. Il ne faut pas confier ses intérêts à des personnes de peu de sens.

— Poét. Messagère du jour, Aurora.

— Mythol. Messagère de Junon, messagère des dieux, Iris :

... De Junon l'habile messagère
Glisse dans l'air sur une aile légère.
MALFILATRE.

« Messager des dieux, Mercure.

— Hist. Titre donné aux officiers qui, sous Dioclétien, remplacèrent les inspecteurs de l'annone, pour faire les distributions aux soldats. « Messagers du roi, Fonctionnaires ou traitants qui transmettaient les missives royales. » Messagers de l'Université. Ceux qui remplissaient les mêmes fonctions auprès de l'Université. « Messager d'Etat, Fonctionnaire chargé de porter les messages d'Etat, soit de la part du souverain, soit de la part d'une assemblée politique. » Messagers de la chambre des comptes. Envoyés de la chambre des comptes chargés de porter ses ordres aux sergents des bailliages et sénéchaussées.

— Cout. anc. Vin de messager. Frais que la partie perdante, dans un procès, devait rembourser à l'autre partie demeurant hors de la juridiction, pour les ports de lettres et les déplacements : *Le vin de messager des vieilles coutumes est proche parent du pourboire de nos usages modernes.* (Fr. Wey.)

— Ornith. Oiseau du Cap de Bonne-Espérance, de la famille des rapaces diurnes : *Le messager vit de reptiles, qu'il sait combattre avec adresse et dévorer sans danger.* (M.-Br.) Le messager secrétaire porte à l'occiput une longue huppe roide qui lui donne quelque ressemblance avec les écrivains qui, dans les intervalles de leur travail, mettent leur plume derrière l'oreille. (Bouillet.) Le messager n'a rien de méchant dans le naturel ; pris jeune, il s'apprivoise facilement et se nourrit avec la volaille comme un véritable oiseau de basse-cour. (Levaillant.)

— Adjectiv. Qui sert à faire des messages, à porter des commissions : *Voiture messagère.*

— Encycl. Hist. Au moyen âge, lorsque les diverses parties de la France ne pouvaient communiquer entre elles qu'avec une extrême difficulté, et que les voies et les moyens de transport manquaient à la fois au commerce et aux individus, les universités de France, et à leur tête celle de Paris, eurent l'idée d'établir un service de messagers chargés de porter sur des chariots des lettres, de l'argent, des paquets, et d'aller chercher, puis de ramener dans leurs familles les étudiants. Ces messagers, nommés par l'Université, rendirent de grands services, qui leur valurent d'être investis de plusieurs privilèges et d'être protégés d'une façon spéciale par les agents du pouvoir central. Des édits de Philippe le Bel (1297), de Louis X (1315), leur assurèrent une protection efficace, empêchèrent qu'on ne les inquiétât dans leurs voyages et leur exemptèrent de certains services publics, de diverses servitudes et même des droits d'entrée sur le vin. Ces privilèges firent extrêmement rechercher l'emploi de messager. De riches bourgeois, qui ne faisaient nullement des transports, mais qui servaient de correspondants aux écoliers et aux étudiants, et leur fournissaient de l'argent de la part de leurs familles, se firent nommer messagers et reçurent le nom de *grands messagers*, pour les distinguer des simples entrepreneurs de transport. Leur nombre ne tarda pas à s'accroître sensiblement, ce qui donna lieu à des plaintes de la part des bourgeois qui les voyaient profiter de privilèges auxquels ils n'avaient point droit. Ils réclamèrent et le pouvoir central prit, en 1478, un arrêté qui mit un terme à cet abus, et diminua le

nombre des *messagers*. Ceux-ci formèrent alors à Paris une confrérie, placée sous le patronage de la sainte Vierge et de Charlemagne. Charles VIII modifia encore cet état de choses. D'après un édit de 1483, chaque diocèse de France n'eut plus qu'un seul grand *messager*. Quant aux petits *messagers*, ils furent maintenus et durent, pour être chargés des transports, faire enregistrer leurs provisions au Châtelet de Paris ou aux parlements de province. Ces *messagers*, du reste, n'avaient pas à faire des paquets, ni leur confier des papiers et des lettres. Les services qu'ils rendaient principalement au commerce donnèrent l'idée de créer des services réguliers de transport, ce qui amena l'institution des *messageries*.

— *Messagers de la chambre des comptes*. En 1445, il y avait dix-huit *messagers* qui prêtaient serment à la chambre des comptes. Louis XI confirma leurs charges par lettres patentes du 22 janvier 1511, et ordonna que « tous les rôles, mandements et commissions émanés de la chambre des comptes pour ajourner et faire tous exploits contre les officiers comptables seraient portés par ces dix-huit *messagers* es lieux des charges et recettes desdits comptables ou de leurs domiciles, etc. » Un autre édit du 12 mars 1514 donna aux *messagers* de la chambre des comptes le droit de faire les exploits comme les huissiers. Jusqu'en 1561, ils furent appelés huissiers et *messagers*, et enfin seulement huissiers. Ils étaient francs et exempts de tous impôts, comme les autres officiers de la chambre des comptes. Les parlements avaient aussi leurs *messagers*, comme le prouvent les lettres patentes de Charles IX (janvier 1573), qui enjoignent aux greffiers de donner tous les sacs des procès civils, criminels, des enquêtes, etc., aux *messagers* jurés et reçus par la cour de parlement. Un arrêt du 17 juin de la même année ordonne que les sacs de procès seront donnés par les greffiers aux *messagers*, chacun en leur tour et ordre. Enfin, une commission de Henri III, en date du 11 octobre 1579, ordonne à tous les parlements et autres tribunaux d'envoyer au conseil leurs lettres de provision (de La Marre, *Traité de la police*, IV, 608-609).

— *Admin. Messagers d'Etat*. Après l'établissement du gouvernement représentatif, on créa, sous le nom de *messagers d'Etat*, des fonctionnaires chargés de porter des communications faites par une Chambre politique au pouvoir exécutif. Les *messagers d'Etat*, choisis individuellement parmi les plus anciens huissiers faisant partie du service d'une assemblée, soit les nommés, soit par cette assemblée, soit le plus souvent par son président.

— *Superst. Messager des âmes*. La croyance à l'immortalité de l'âme ayant fait naturellement supposer des relations possibles entre elle et le monde subalterne, des intermédiaires ont été imaginés à diverses époques entre les âmes des morts et les vivants. Tels sont les *messagers des âmes*, dont l'existence remonte déjà très-haut, et dont la race n'est pas complètement éteinte au moment où nous écrivons. Les croyances catholiques ont imprimé un cachet particulier à leurs relations : les âmes qui se manifestent à eux sont des âmes du purgatoire, faisant connaître le besoin qu'elles ont de prières ou le désir qu'elles éprouvent de restituer des objets ou des sommes d'argent. C'est grâce au caractère sacré d'une pareille mission que les *messagers des âmes* échappèrent aux bûchers, et qu'ils sont encore, dans les lieux où ils existent, l'objet de la tolérance la plus large de la part du clergé. Non pas que les prêtres des campagnes engageant ostensiblement leurs paroissiens à s'adresser aux *messagers des âmes*; mais ils évitent soigneusement de le leur interdire, et tolèrent une superstition dont le résultat final est de conduire les pêcheurs à confesse et d'ouvrir le paradis aux âmes du purgatoire.

Dans l'Arrière, surtout, où l'on rencontre un assez grand nombre de ces *messagers* de l'autre monde, dès qu'un campagnard a son enfant atteint d'une indisposition quelconque, au lieu d'appeler le médecin, il court chez le *messager des âmes*. Dans sa croyance, si l'enfant est malade, c'est qu'il est tourmenté par l'âme d'un membre défunt de la famille, laquelle âme souffre en purgatoire et désire s'entretenir avec quelqu'un des siens. Le *messager* ordonne toujours des prières et des messes, et si l'enfant guérit, c'est que l'âme souffrante est soulagée.

Le *messager des âmes*, toujours né de parents pauvres, est cependant exempt de la bête. Chose bizarre cependant, le *messager des âmes* n'accepte jamais un centime des personnes qui se manifestent à lui, qu'il est complètement et durant toute sa vie à la charge de ses parents. La condition sociale de ces hommes est d'ailleurs des plus malheureuses. Est censé *messager des âmes* tout enfant mâle né dans la nuit du 1^{er} au 2^o novembre. Ce n'est qu'avec une extrême répugnance qu'une mère allait l'enfant venu au monde dans cette nuit fatale : elle sait qu'il sera hanté par les âmes. Plus tard, redouté de tout le monde au dehors, il devient un sujet de terreur pour sa propre famille, qui l'abandonne à lui-même et l'exclut de sa table, de ses travaux, de ses entretiens. Aucune main ne se pose dans la sienne. La nourriture lui

est servie dans une mauvaise écuelle, que personne ne rince et dont nul n'oserait se servir après lui ; il prend son repas dans un coin, avec les chiens ; il ne lui est point permis de couper lui-même le morceau de pain qu'il mange, ou le lui tend à la pointe du couteau. Il doit remuer lui-même son grabat. On renouvelle son vêtement lorsqu'il tombe en lambeaux, et on lui ordonne d'ensevelir les haillons dont il vient de se dépouiller.

De pareils détails trouveront sans doute des incrédules ; on se refusera à croire à tant de superstition au milieu d'un siècle qui passe pour être si éclairé. Le fait, quelque incroyablement qu'il puisse être, n'est pas moins réel, et si l'isolement des montagnes où il se passe le protège contre la curiosité, il le défend malheureusement contre les progrès de l'instruction et du bon sens public. On s'est exagéré, il faut bien le dire, l'effet de la multiplication des voies de communication ; derrière telle montagne, dont le pied est sillonné par une voie ferrée, se cachent les repaires de l'ignorance la plus épaisse, de la superstition la plus honteuse.

— Ornith. V. SECRÉTAIRE.

— *Iconogr. Dans la mythologie*, c'est Mercure qui remplit le rôle traditionnel de *messager* des dieux, et nous avons parlé des nombreux monuments iconographiques qui lui ont été consacrés à ce sujet. Sous l'influence de la Bible, ce furent des anges qui remplirent l'office du Mercure antique. Nous n'insisterons pas beaucoup sur leur rôle, parce qu'ils ne sont jamais placés que comme accessoires à la scène principale. C'est un ange envoyé du ciel qui, dans le tableau célèbre de Rembrandt, vient arrêter le bras d'Abraham au moment où celui-ci, fidèle aux ordres qu'il a reçus, va frapper son fils. C'est un *messager* du même genre qui avertit Marie qu'elle va concevoir Jésus-Christ. Dans la fresque de Raphaël au Vatican, des anges envoyés par Dieu frappent de verges Héloïde, sur les marches du temple sacré. En un mot, toutes les peintures religieuses représentent les anges comme les intermédiaires nécessaires entre Dieu et les hommes.

Les peintres de genre et surtout les peintres hollandais nous montrent des *messagers* plus humbles et en quelque sorte plus intéressants ; ils ont tiré d'une idée très-simple, une jeune fille qui écrit une lettre, un page ou une soubrette qui attend le pli pour le porter à son adresse, une ordonnance, un trompette apportant un message à son capitaine, les effets les plus piquants.

« Une dame occupée à cacher une lettre que la servante va porter à la poste, c'est la sans doute un sujet bien modeste, dit M. Charles Blanc, et pourtant, grâce au fini de l'œuvre et à l'excellence de la touche, grâce au soin attentif avec lequel est rendu ce banal épisode de la vie de chaque jour, le peintre attire et retient fortement le regard ; il excite notre curiosité. Si le travail était moins précieux, si les détails n'étaient pas si bien choisis, si discrètement ménagés, nous accorderions à peine un coup d'œil en passant à cette scène vulgaire. Mais comment ne pas attacher son attention à ces charmants tableaux ? comment ne pas se demander : « A qui donc écrit-elle de si bonne heure, cette dame blonde en négligé du matin, qui d'un air préoccupé présente la cire d'Espagne à la bougie ? et que signifie ce sourire imperceptible de la suivante qui attend la lettre ? Si, dans le fond, les rideaux du lit bien fermés nous annoncent que le lit est encore défait, nous comprenons, par ce détail, que la nuit a peut-être levé, que la dame a passé la nuit à songer plutôt qu'à dormir... » Metz, Terburg, Miéris, Pierre de Hooghe ont souvent peint des scènes analogues. Nous citerons de Metz la *Lettre dictée*, où l'on voit une jeune fille écrivant sous la dictée de son père, qui la regarde d'un air de colère ; le *Cavalier* ou le *Messager qui attend* : c'est un homme arrêté à la porte d'un vieux manoir ; une femme lui verse à boire pendant qu'un domestique tient la bride de son cheval. Terburg a surtout peint des *messagers* militaires au milieu des camps et des armées en campagne. Son chef-d'œuvre en ce genre est un petit tableau dont il existe plusieurs variantes : un trompette entre dans la chambre d'un officier supérieur pour prendre ses ordres ; l'officier a les traits délicats, la physionomie intelligente et noble ; il rédige une dépêche, qu'attend le trompette. Celui-ci, grand et robuste, se tient debout ; il a une figure mâle, des cheveux crépus ; il porte un bonnet fourré à larges bords, un justaucorps jaune, et pardessus une veste bleu clair rayée de bandes noires. Ce joli tableau est un des diamants du musée de Dresde. Dans un autre, Terburg nous montre un officier attendant une dépêche à son ordonnance qui, cette fois, est un tout jeune homme, charmant, plein de grâce. Sur les genoux de l'officier est accroupi une nonchalante et lascive courtisane, laissant traîner sur le parquet où elle est accroupie l'inévitable robe de satin blanc. Le trompette est remarqué de la dame, et il la dévore des yeux. On aperçoit dans le fond un lit et des armes suspendues. Terburg a peint encore : *Un officier ayant à la main une lettre* (musée de La Haye) ; il va donner à un *messager*, et une dame écoute attentivement la lecture qu'il en fait auparavant ; le *Trom-*

pette (pinacothèque de Munich) : un jeune soldat remet une lettre à une dame élégante qui est assise à une table ; de l'autre côté est une servante qui porte un plateau et une aiguière d'argent. Ce tableau a été gravé par Vaillant. Parmi les autres tableaux du même genre de l'école hollandaise, nous citerons : la *Lecture de la lettre* (galerie de Dresde), et un *Intérieur* (galerie de Leuchterburg, à Saint-Petersbourg), de Pierre de Hooghe. Dans ce dernier, une dame lit un papier qu'un gentilhomme vient de lui remettre ; une servante s'approche, tenant un verre et un bocal. A travers la porte, on aperçoit un corridor éclairé par une fenêtre. Ce tableau est très-remarquable. Jean van der Meer a représenté aussi des scènes analogues. On a de François Miéris le *Messager découvert* ; une mère y reproche à sa fille de mener une lettre qu'elle vient de recevoir. On remarque également un *messager* dans le *Portrait du lieutenant-amiral Aart van Nes*, de Barthélémy van der Helt ; derrière l'amiral est un domestique qui lui remet une lettre ; dans le fond, un combat naval peint par Backhuysen. Le musée d'Amsterdam possède de Miéris : *Letzte femme écrivant un message*. La dame est assise, en robe de satin jaune, à une table couverte de velours écarlate, sur laquelle est un instrument de musique. Le *messager*, qui est un page charmant, debout près d'elle, attend ses ordres. Sur une chaise garnie de velours vert est un petit chien endormi. Le *Messager empressé*, de Bartholomeo Breenberg, est une eau-forte gravée d'une pointe serrée, délicate et spirituelle. L'œuvre, dans une des plus remarquables toiles représentant la *Vie de saint Bruno*, a représenté un *messager* apportant à Bruno une lettre du pape. Il y a beaucoup d'esprit dans cette naïve scène, à gauche du tableau, le saint lit la lettre ; derrière lui, quatre chartreux causent et semblent se consulter. Quant au *messager*, il avertit, de poussière et fatigué, le chancelier à l'effet de la lettre, et lui fait signe de la figure du jeune moine ; il ne sait s'il doit rester découvert pendant la lecture, et rien n'est comique comme l'air embarrassé avec lequel il tourne et retourne son chapeau entre ses doigts. Parmi les artistes contemporains, un certain nombre se sont essayés dans des compositions qui appellent surtout les maîtres hollandais. Une des plus remarquables est le *Petit messager* de M. Meissonier (aujourd'hui au Luxembourg). Ce fut ce tableau, exposé au Salon de 1836, qui révéla au public des amateurs le talent de M. Meissonier. On y remarqua le naturel, la vérité des figures, la finesse et la netteté de la touche, l'adresse infinie avec laquelle il représentait les détails, ce qui le fit comparer à Terburg, à Miéris et à Van Ostade. Citons encore : le *Messager* (1834), de Mézin ; le *Petit messager* (1836), de M. Destouches ; *Un message* (1837), de M. Geoffroy ; le *Petit messager surpris* (1847), de M. Colin ; le *Messager* (1848), de M. Bourdier ; le *Messager* (Expos. univ. de 1855), de M. Calisch ; le *Messager* (1857), de M. Leyeux ; le *Messager, intérieur suisse* (1859), de M. Leleux, remarquable par la limpidité et la justesse du ton ; le *Messager d'amour* (1867), gravure de M. Jouanin, d'après M. Comte-Clair ; le *Dernier message* (1867), de M. Foulange ; le *Messager* (1868), de M. Bourgois ; *Un message* (1869), de M. Saget ; le *Messager* (1872), de M. Giraud, etc.

Les statues ont quelquefois représenté des *messagers*. Nous en citerons deux de mentionner les deux œuvres suivantes : le *Messager* (1861), statue en marbre (musée du Louvre), par M. A. Oliva, et le *Messager*, statue en plâtre, de M. V. Chapuy (1873).

MESSAGERIE s. f. (mé-sa-je-ri — rad. *message*). Établissement qui expédie des voitures dans diverses directions, pour transporter des voyageurs et des paquets : *Louis XI établit en France, en 1464, la poste aux lettres*, les *MESSAGERIES* et les diligences. (Bédier.)

Maison où sont établis les bureaux d'un service de ce genre : *Aller prendre une place aux MESSAGERIES*. // Voitures employées au même service : *Voyager par les MESSAGERIES*.

— *Messageries nationales*. Grand service de bateaux à vapeur sur l'Océan et la Méditerranée, fondé par une société de messageries à l'époque où l'établissement des chemins de fer rendit les diligences impossibles : *La Guyenne, des MESSAGERIES nationales, est attendue avec le courrier*.

— Chem. de fer. Nom donné aux marchandises transportées avec les voyageurs, et non par les trains spéciaux, qui marchent bien plus lentement : *Bureau des MESSAGERIES. Tarif des MESSAGERIES*.

— *Encycl.* Les services rendus par les messagers des universités donnèrent l'idée de créer en France les services réguliers de transport auxquels on a donné le nom de *messageries*. Le 19 octobre 1575, Henri III concéda pour la première fois un privilège général pour la conduite des coches d'eau et des coches de terre. Ces derniers, qui nous occupent seuls ici, servirent à la fois au transport des voyageurs et des marchandises. Les voitures destinées à transporter les voyageurs reçurent le nom de coches, de carrosses, puis plus particulièrement ceux de diligences et de *messageries*. Quant aux entreprises pour l'envoi des marchandises, on leur a donné le nom de roulage. Des messagers

royaux, créés en 1576 pour conduire les bagages et les voyageurs, reçurent les mêmes privilèges que les messagers de l'Université. Des concessions royales accordèrent à des particuliers l'autorisation d'établir des *messageries* qui desservirent les lignes de Paris à Rouen, Amiens, Troyes, Beauvais et Orléans ; mais le service était des plus irréguliers et des plus mal faits, et les plaintes qui s'élevèrent à ce sujet amenèrent Henri IV à instituer en 1594 un commissaire général et surintendant des coches et des carrosses publics. A la même époque, le parlement fixa le tarif des places et chargea le commissaire général de présenter deux fois par mois à la police un rapport sur l'état du service placé sous sa surveillance. En 1601, de nouvelles entreprises établirent des coches qui mirent en communication avec Paris Château-Thierry, Vitry et Châlons. Neuf ans plus tard, les messagers royaux furent supprimés et, en 1613, une dame de Fontaine obtint par privilège l'entreprise de toutes les *messageries* de France. Elle fit un si pitoyable usage de son privilège qu'on dut rétablir les messagers royaux en 1620. En 1641, l'université de Paris afferma ses *messageries* particulières et en tira un assez joli profit, qui servit à entretenir la Faculté des arts. Trois ans plus tard, la congrégation de la Mission établit un service de *messageries* de Paris à Rennes et, en 1652, une entreprise du même genre relie Paris à Nancy et à Strasbourg. Au XVIII^e siècle, les services de transport étaient encore fort peu nombreux et très-mal faits. Comme les voies de communication étaient généralement mauvaises, les coches allaient avec une lenteur qui devint proverbiale. Pour s'en faire une idée, il suffira de dire que pour se rendre de Paris à Strasbourg il ne fallait pas moins de douze jours en 1761. Grâce à Turgot, de grandes améliorations furent apportées à cet état de choses. Il ne se borna pas à rendre les grandes routes plus praticables, il réunit sous la direction de l'Etat toutes les entreprises particulières et forma la première entreprise générale de *messageries*. Ce fut alors qu'on donna aux voitures publiques le nom de *turgotines*. En 1797, ce monopole fut supprimé et les particuliers purent établir des services avec l'autorisation du gouvernement, et en payant à l'Etat un dixième du prix des places. En 1809 se constitua la compagnie des *Messageries* impériales, appelées depuis royales et nationales, qui conserva le monopole des transports publics jusqu'en 1826, bien que de nouvelles compagnies eussent le droit de s'établir. Les *Messageries* générales furent créées en 1826, puis l'on vit se former plusieurs autres entreprises du même genre. Grâce à la concurrence, le prix des places s'abaissa sensiblement et le nombre des voyageurs s'en accrut. L'établissement des chemins de fer, dont le réseau s'est étendu peu à peu sur presque toute la France, a tué les entreprises de *messageries* sur toutes les grandes lignes. Il ne reste plus aujourd'hui que des entreprises de petites voitures desservant les localités qui ne sont pas encore reliées par les chemins de fer. Parmi les anciennes grandes compagnies dont les énormes voitures, attelées de 5 à 6 chevaux, sillonnaient le territoire, une seule a survécu ; c'est la compagnie des *Messageries* nationales, dont le siège est rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. Elle se charge des transports du gouvernement et des administrations publiques, et offre au commerce et aux particuliers une centralisation du service des *messageries* sur tous les points du territoire par ses correspondants dans l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Angleterre, etc. Elle se sert, pour ses transports en France, des chemins de fer, et, pour ses transports outre-mer, d'un service de paquebots qui relie la France à l'Afrique, l'Asie et l'Amérique. La direction de ce service, dont l'importance est considérable, se trouve à Marseille. C'est ce qu'on appelle les *Messageries* maritimes.

MESSAHALA, astronome juif. V. MACHALLAH.

MESSAGE s. m. (mé-sé-je). Forme ancienne du mot *Messager*.

MESSALA, nom d'une branche de la famille romaine Valeria, dont plusieurs membres furent consuls. Elle eut pour chef Maximus Valerius, qui fut ainsi surnommé pour s'être emparé de Messana (Messine).

MESSALA (Valerius Corvinus), orateur romain. V. CORVINUS.

MESSALIEN s. m. (mé-sa-li-en). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Syrie au IV^e siècle, à En Ruse, Membre d'une petite secte dissidente qui rejette le baptême, la cène et le mariage.

— *Encycl.* V. EUCHÈRES.

MESSALINE s. f. (mé-sa-li-ne) — nom d'une impératrice romaine très-dissolue. Femme livrée à une infâme débauche : *Je n'ai pas grande envie, d'après ce que tu me dis, de risquer l'aventure : une MESSALINE prude l'alliance est monstrueuse et nouvelle*. (Th. Gaut.) V. l'art. suivant.

— *Comm. anc.* Toile fabriquée en Egypte.

MESSALINE (Valeria Messalina), fameuse impératrice romaine, née vers l'an 15 de notre ère, mise à mort en 48. Elle était fille de

Valerius Messalla Barbatus, cousin de Claude, et elle épousa ce dernier peu de temps avant qu'il fût élevé à l'empire, en 41. C'était sa cinquième femme, si l'on tient compte, à la mode romaine, des deux premières qui ne lui furent que fiancées; elle succéda réellement à Plautia Urgulanilla, répudiée pour adultère avec un esclave, le même Mnestor qui fut aussi l'amant de Messaline, et à Élia Petina, que les affranchis de Claude le forcérent de renvoyer, on ne sait pour quels griefs. Elle vécut d'abord assez honnêtement ou du moins sans scandale public; elle donna à Claude deux enfants, Britannicus et Octavie (42 et 43 de l'ère moderne). L'avènement imprévu de son mari au trône, en surexcitant ses passions, son avidité, sa soif d'argent et de plaisir, la transforma. Épouse d'un prince à demi idiot, jouet d'Auguste et de tous les siens dans son enfance, de ses esclaves dès qu'il eut l'âge d'homme, Messaline, douée d'un tempérament ardent et en proie à cette folie particulière qu'engendre le pouvoir absolu, le droit de tout faire et de tout oser, se livra sans frein à ces caprices voluptueux et sanguinaires qui l'ont rendue fameuse. Claude, abrité, métamorphosé en citrouille, comme le dit le titre d'un pamphlet de Sénèque exilé, l'*Apocolokyntose*, était incapable de gouverner; on l'occupait à juger des causes ridicules, car il avait la manie d'entendre plaider, et on le gorgéait de bonne chère dans ses orgies crapuleuses. Pour n'avoir pas à le subir comme époux, Messaline l'entourait de jolies esclaves, parmi lesquelles Cléopâtre et Calpurnie devinrent les favorites du vieillard imbécile; un jour somnolier, le jeu de dés et les combats du cirque occupèrent le reste de sa vie. Messaline semblait régner seule; en réalité, elle était toute à ses débauches et le pouvoir appartenait aux affranchis de Claude : Narcisse, Pallas, Polybe, Evodus, Harpocras, Calliste, l'eunuque Posidès, le panetier Halotus, et toute la tourbe de la domesticité impériale, parmi laquelle l'impératrice choisissait de préférence ses amants, comme dans un sérail. Rome était à l'encan, entre les mains de ces hommes de proie et d'une femme que ses passions gouvernaient seules. Une conspiration, celle de Vinicianus (42), leur donna le prétexte de faire décapiter les chefs des plus illustres familles et de se saisir de leurs richesses. Les prisons regorgèrent de captifs, des files de têtes coupées furent exposées sur le Forum, les plus illustres citoyens furent soumis aux tortures et subirent la confiscation. Messaline faisait argent de tout, vendait le droit de cité et l'affranchissement, le commandement des légions, le gouvernement des provinces, les jugements des tribunaux.

Les monuments iconographiques, médailles, camées, statues, qui nous ont transmis ses traits et que nous analysons plus bas, permettent de se faire une idée complète de sa personne. C'était une beauté plantureuse, aux formes épaisses, d'une santé exubérante, la chair et ses appétits dominaient dans ce type tout romain. Elle n'était faite par la nature que pour les plaisirs charnels; le pouvoir y ajouta le goût du sang. Afin de régner sans partage sur Claude, elle fit d'abord exiler, puis tuer Julie, sœur de Caligula, dont elle redoutait la beauté et l'ascendant; une autre Julie, fille de Drusus et cousine de la précédente, eut le même sort. Ce n'étaient là que des crimes fort ordinaires à Rome, sous l'empire, et les corollaires obligés de la prise de possession du pouvoir. Mais Messaline s'engagea de plus en plus dans cette voie sanglante et, tantôt pour cacher sa dépravation, tantôt par vengeance, tantôt par cupidité, tantôt par simple caprice cruel, elle se jeta atrocement de la vie humaine. M. Beulé, qui, avant d'être ministre, était un écrivain libéral et s'amusa à dire son fait au despotisme, a consacré à ce personnage, dans ses *Portraits du siècle d'Auguste*, une analyse fort savante, à laquelle nous emprunterons quelques traits : « Messaline, dit-il, avait un excès de sévérité qui avait besoin d'être réprimé, un tempérament que les principes et la surveillance la plus sévère auraient eu quelque peine à contenir. Jetée sur le trône à l'improviste, elle s'enivra du droit de tout oser, se livra à ses instincts qui se développèrent, à ses passions qui se multiplièrent avec furie. Dans son âme, les âpres plaisirs des sens et la fureur du tempérament avaient absorbé, dénaturé, annihilé, dévoré les autres forces. On ne trouvait chez elle ni l'amour des arts et des lettres, ni l'esprit, ni cette délicatesse intellectuelle qui tient quelquefois lieu de morale, ni cette forte féminine dont le masque ressemble encore à la vertu. Elle était esclave de la matière, servante de son corps et n'avait plus conscience que de la volupté. La volupté était l'unité et la formule suprême de cet être qui, n'étant plus soumis à aucune pression, s'était gonflé comme une tumeur monstrueuse. Toutes les passions qu'un pouvoir sans bornes lui permettait de satisfaire se ramenaient fatalement à cette unité; la cruauté elle-même devient une sorte de jouissance pour ces natures où la violence des sensations a tué tout sentiment et étouffé l'humanité. »

Aussi dans la vie de Messaline les supplices assaillirent-ils sans cesse les débauches. Juvénal n'a montré qu'un aspect de cette femme dépravée lorsqu'il nous la dépeint fatiguée de ses amours ordinaires, s'échap-

pant du Palatin, ses cheveux noirs cachés sous une perruque blonde, les seins retenus par une resille d'or, et allant, sous le faux nom de Lycisca, s'offrir dans un lupanar à la lubricité publique. On ne la voit point faire tuer ses amants dans cette page célèbre. Cependant ils y passeront tous : Montanus, un bel adolescent qu'elle avait distingué dans la rue, Pompée, Sabinus furent égorgés pour s'être livrés à elle; Vinucius, neveu de Claude, et Silanus, le propre beau-père de Messaline, moururent pour avoir repoussé ses avances. L'affranchi secrétaire de Claude, Polybe, celui à qui Sénèque adressa ses *Consolations*, fut longtemps son amant; elle finit aussi par le faire tuer; il paraît qu'il était jaloux. Myron, autre affranchi de Claude, tout-puissant dans le palais, succéda à Polybe dans cette couche luxurieuse, et cette faveur lui coûta la vie. Lucius Vitellius, père du futur empereur, s'échappa presque seul au sort commun; il aimait passionnément Messaline, au point de porter un de ses brodequins sur sa poitrine, en guise d'amulette, et de le baiser en public avec les signes de la plus fervente adoration. D'autres morts eurent des causes différentes : M. Vinucius fut forcé de s'ouvrir les veines, parce qu'il était parent de Claude et paraissait s'insinuer dans ses bonnes grâces; Valerius Asiaticus, parce qu'il possédait les immenses jardins de Lucullus et que Messaline les convoitait. Asiaticus vint lui-même plaider sa cause devant Claude et Messaline pleura d'attendrissement; elle n'en chargea pas moins Vitellius, son complice, de veiller à ce qu'il mourût sur l'heure. Le tout au milieu d'orgies bruyantes, de fêtes insensées, de bacchanales dont Aurelius Victor, Dion Cassius et Tacite nous ont laissé le souvenir.

Les affranchis, les esclaves, comme on les appelait, commencèrent à s'inquiéter de ces déréglés sans fin, de ces fureurs lascives et meurtrières qui ne les épargnaient même pas, eux les maîtres. La mort de Polybe et de Myron leur donnait à réfléchir; ils guettaient l'occasion de se défaire de Messaline : une dernière excentricité la perdit. Elle s'était éprise follement de Silius, qui passait pour le plus beau des jeunes Romains; elle lui sacrifia le comédien Mnestor, son dernier amant; en revanche, elle exigea qu'il répudiât sa femme, Silana. Silius eût voulu échapper à la terrible amoureuse; il avait sous les yeux les fins tragiques de ceux qu'elle avait possédés comme de ceux qui l'avaient résisté et voyait la mort inévitable au bout de cette périlleuse intrigue. Il choisit le parti dont le résultat funeste était le plus éloigné et céda à Messaline. La passion de l'impératrice pour lui ne connut plus de bornes; elle le combla de richesses, dépouilla de ceux qu'elle faisait assassiner, le suivit partout, quitta le palais pour passer avec lui des semaines entières, avec toute sa suite d'affranchis et d'esclaves, « si bien que, dit Tacite, on eût cru que le pouvoir avait changé de main en voyant chez l'adultère toute la cour du prince. » Elle le fit désigner consul pour l'année suivante. Enfin Silius, qui ne s'aveuglait pas sur le danger imminent et que l'imbécillité de Claude ne rassurait qu'à moitié, lui suggéra de faire tuer l'empereur; il l'épousa enfin ensuite et adopterait Britannicus. Il comptait ainsi sortir de sa situation périlleuse et du même coup gagner le pouvoir. Messaline se souciait peu de se débarrasser de Claude, qui était fort peu gênant pour elle et dont la crainte retenait Silius dans ses liens, mais elle retint de ce projet l'idée du mariage et voulut que Silius l'épousât solennellement. Le cérémonial eut lieu pendant un voyage de Claude à Ostie. « Ce fait, dit Tacite, paraîtra fabuleux; on aura peine à croire que, dans une ville où l'on sait tout, on rien ne se tait, un citoyen, un consul désigné ait eu l'audace de s'unir publiquement à la femme de son empereur, que son union ait été annoncée d'avance, consignée dans les actes authentiques, comme pour assurer la légitimité des enfants, consacrée par les prières des augures, par les cérémonies religieuses, par un sacrifice, au milieu des convives témoins des caresses que se prodiguaient les deux époux, consommée enfin pendant la nuit. Mais il n'y a rien là d'inventé pour exciter la surprise; je ne rapporte que ce qu'ont dit ou écrit nos contemporains plus âgés. » Les fêtes de la nocé furent bruyantes. Comme on était en automne, Messaline imagina de faire figurer des vendanges dans les jardins de Lucullus. « Les pressoirs foulaient le raisin, le vin coulait dans les cuves; des femmes vêtues de peaux sautaient autour, imitant les rites et la débauche des bacchantes. Elle-même, les cheveux épars, agitant son thyrsos, ayant à ses côtés Silius couronné de lierre, s'avancait aux chants d'un chœur lascif. » (Tacite, *Annales*, liv. XI.) Pendant ces réjouissances, Claude était informé de tout, à Ostie, par Narcisse et Pallas; ils lui arrachèrent l'ordre de faire mourir Messaline et ses complices, en insistant surtout sur la conjuration tramée contre sa vie. Claude revint précipitamment à Rome. Messaline, informée de la délation des affranchis, envoya Britannicus et Octavie supplier leur père en sa faveur; Claude, ému, demanda qu'elle vint en personne se justifier; mais Narcisse, craignant un revirement du prince imbécile et sachant que si Messaline reprenait son ascendant

c'en était fait de lui, lui dépêcha Evodus, avec ordre de la mettre à mort. Silius, le comédien Mnestor et tous les convives que l'on avait pu surprendre dans les jardins de Lucullus furent égorgés. Messaline se réfugia près de sa mère, Lépidia, qui l'exhorta à ne pas attendre les soldats et lui présenta un poignard; mais, tremblante à l'idée de la mort, elle portait vaguement l'arme à sa poitrine, sans se décider à en finir. Lorsque Evodus et un tribun survinrent; le tribun lui prit le bras et lui enfonce le poignard dans le cou. Claude était à table; au retour d'Evodus, qui lui apprit l'événement, il ne demanda aucun détail et continua de manger. Cela se passait en 48; Claude épousa presque aussitôt Agrippine.

On a accusé d'exagération les historiens et les poètes qui nous ont retracé les hauts faits de Messaline; le tableau de maître peint par Juvénal a surtout été considéré comme suspect. Des écrivains indulgents ont supposé que la malignité publique, d'accord avec les ressentiments de la nouvelle impératrice, Agrippine, avait affecté de confondre Messaline avec une courtisane qui lui ressemblait, Lycisca, et que Juvénal s'était fait l'écho de ces bruits scandaleux. C'est la fable sur laquelle M. Jules Lacroix a bâti une fort belle tragédie de *Valérie* (Théâtre-Français, 1851). Ce système est plus ingénieux que solide. Même en admettant l'exagération hyperbolique du poète, il reste à Messaline assez de crimes avérés et de dépravation constante pour qu'on ne songe pas à la plaindre; nous reprocherons plutôt à Juvénal d'avoir laissé dans l'ombre un grand nombre de ses crimes pour ne parler que de sa dépravation. Grâce à lui, elle n'est plus que le type consacré de la débauche; ce que la postérité a retenu de Messaline, c'est moins la meurtrière impératrice que la femme lubrique, aux désirs insoumis, celle qui le matin s'éloigne au regret du lieu infâme, rompue de fatigue, mais non rassasiée.

Et lassata viris, necdum satiata recessit.

C'est toujours à cette Messaline que l'on fait allusion :

« Point de seigneur qui n'eût sa petite maison. De grandes dames se montraient sans scrupule dans ces orgies avec des filles; ces *Messalines* de salon rivalisaient avec les courtisanes d'impudence et d'impudicité, et méritaient peut-être plus qu'elles le nom d'impures que l'on donnait alors à toutes les Phryniens subalternes. »

GRIMM.

« A cette indigne accusation d'Hébert, Marie-Antoinette se retourne avec dignité vers le peuple : « J'interpelle les mères ici présentes et leur conscience de déclarer » s'il en est une qui n'ait pas à frémir de pareilles horreurs ! »

« Robespierre, frappé de cette réponse comme d'un coup d'électricité, murmure avec colère : « Cet imbécile d'Hébert ! ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une *Messaline*, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine » et qu'il lui fournisse à son dernier moment « ce triomphe d'intérêt public ! »

VILATE.

« Cette Messaline (Lucrèce Borgia) faisait ouvertement les honneurs du palais pontifical; elle y rassemblait tout ce que Rome renfermait de femmes impudiques, donnait audience aux cardinaux, maniait toutes les affaires, ouvrait la correspondance de son père, expédiait les brevets et poussait l'effronterie jusqu'à paraître dans la basilique de Saint-Pierre avec ses compagnes de débauche aux grandes solennités de l'Eglise. » (Dictionnaire de la Conversation.)

— Iconogr. Messaline, statue antique en marbre blanc (musée du Louvre), trouvée à Rome; elle a été apportée en France au XVIII^e siècle et a longtemps figuré à Versailles. La fameuse impératrice est représentée debout, sévèrement drapée comme une vertueuse matrone, le haut de la tête couvert d'un voile qu'elle ramène de la main gauche; sur son bras droit est assis Britannicus enfant. Cette statue, un chef-d'œuvre de l'art grec-romain, est d'une vérité saisissante malgré les efforts qu'a faits l'artiste pour idéalisé son modèle. « Ce qui frappe en elle tout d'abord, dit M. Beulé, c'est qu'elle offre un type réel, toujours vrai, toujours romain, qui se rencontre aujourd'hui encore dans les rues de la ville éternelle, type vulgaire et beau qui appartient bien plutôt aux paysannes du bord du Tibre qu'à l'aristocratie. Le cou est puissant, souple et solidement attaché. Le visage est rond, ce qui est rare dans les statues grecques et romaines, d'une égale plénitude, luxuriant de santé. La bouche est jolie, sans finesse, savoureuse; elle hume le plaisir. La peau, traduite par l'épiderme du marbre, manque de transparence; elle est gonflée par l'habitude du désir et la fatigue amoureuse; les muscles sont engourdis, somnolents en apparence, non visibles et comme noyés. L'expression est véritablement nulle; le front est bas, c'est le front de la courtisane populaire, de la fille de la *Suburra*. Les cheveux

sont épais, plantureux, ils ondulent comme la mer agitée. La surtout se manifeste la sévérité puissante, rustique, qui rappelle l'athlète. Les yeux rappellent ceux de ces divinités archaïques qu'on trouve en Phénicie et dans l'île de Chypre et qui représentent Vénus Astarté, type asiatique, sensuel et sanguinaire, qui veut un culte mêlé de supplices et de voluptés. En vain le sculpteur, avec un art merveilleux, a idéalisé cette beauté roturière et charnelle; en vain il a emprunté, pour l'en revêtir, les attributs des divinités chastes, de Junon et de Cérès; en vain il a multiplié les draperies abondantes, les plis charmants; en vain il a prêté à son modèle un geste décent, un voile épais, l'attitude des matrones des plus beaux temps de la République; en vain il a placé sur son bras le petit Britannicus, qui consacre par une innocente caresse le caractère maternel; l'art est impuissant à masquer la vérité. Ils tombent et s'évanouissent, les voiles mensongers, la pudicité feinte et tout l'entourage qui déguise la courtisane effrénée; la louve apparaît nue et frémissante, telle que l'a peinte Juvénal. »

On a de Messaline un grand nombre de monnaies, médailles et camées. Les monnaies romaines sont assez rares, Agrippine, qui lui succéda, ayant fondu celles qui portaient l'image de sa rivale; elles n'offrent guère qu'un type conventionnel, idéalisé. Sur les monnaies de Bithynie, Messaline est assimilée à Junon; celles d'Alexandrie et d'Assalon, d'une vérité plus grande, reproduisent les lignes générales de sa physionomie, ses ajustements et sa coiffure. Les camées offrent une source de renseignements plus certains. Messaline figure au second plan, associée à Claude, dans un camée célèbre du musée de Vienne; elle y est représentée en buste. Un camée qui fait partie du cabinet de Louis XIV, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (n° 232), la représente en pied, dans un char traîné par des dragons ailés, à côté de Claude assimilé à Triptolème; elle-même est assimilée à Cérès et tient d'une main des épis, de l'autre le rouleau des mystères d'Eleusis. Un autre camée de la Bibliothèque nationale (n° 228) est d'un travail encore plus élégant et dû sans doute à l'un des plus habiles artistes grecs. C'est une sardoine à trois couches, de 0m,068 de hauteur sur 0m,054 de largeur. Messaline y est figurée seule en buste, portant une couronne de laurier qu'attache un double rang de perles. Sa chevelure, nouée en arrière en masses abondantes, laisse sur le devant se dérouler de petites boucles légères, comme dans les coiffures dites à la Sévigné. Derrière le buste, une corne d'abondance laisse échapper un petit enfant, que l'on croit être Britannicus, et, dans le champ, est une petite figure casquée symbolisant Rome. La beauté artistique de ce camée est telle, que Rubens voulut en faire lui-même une copie.

Parmi les œuvres contemporaines, nous citerons : *Messaline*, tableau de M. Daniel Cassey (Salon de 1848) et celle de M. H. Leroux (Salon de 1868). Cette dernière œuvre est un joli tableau de genre. La fausse Lycisca, telle que nous la dépeint Juvénal, avec l'abondante perruque blonde sous laquelle elle cache ses cheveux noirs, accompagnée de sa servante qui semble aux aguets derrière elle, erre furtivement par les rues de Rome et vient frapper à la porte d'un bouge sur la nature duquel l'inscription L E N O ne laisse aucun doute. La figure de Messaline est trop fine et trop coquette, on n'y reconnaît pas la louve puissante et bestiale des monuments antiques; mais l'ensemble de la composition est pittoresque et l'architecture des bas quartiers de Rome très-bien rendue.

MESSALINE (Staltia Messalina), impératrice romaine, troisième femme de Néron, après Octavie et Poppée. Elle était d'une famille patricienne et arrière-petite-fille du consul Statilius Taurus, qui avait obtenu deux fois le triomphe; elle fut naître vers l'an 35 de l'ère moderne. Moins célèbre par ses débauches que la précédente, elle eut cependant des sa jeunesse de nombreux amants, parmi lesquels Néron lui-même; mais son esprit n'était pas moins remarquable que sa beauté, et ses galanteries n'éurent pas le même caractère que celles de la grande Messaline. Beaucoup de jeunes patriciens recherchèrent sa main; elle épousa Atticus Vestinus, ami de Néron et qui venait d'être nommé consul en remplacement de Plautius Coteranus, tué avant d'entrer en charge (65). Néron dissimula quelques mois son ressentiment; puis, Poppée étant morte d'un coup de pied qu'il lui avait donné dans le ventre, il résolut d'épouser Messaline et fit tuer Vestinus. Tacite donne encore une autre raison de ce meurtre. « La haine de Néron, dit le grand historien, était née de leur intimité même, car Vestinus avait pu pénétrer toute la lâcheté de Néron, et celui-ci s'était effrayé de la fierté d'un ami qui le blessait souvent par ses railleries mordantes dont on garde un souvenir amer quand on y sent percer la vérité... Un grief tout récent aigrissait encore cette haine, car Vestinus venait d'épouser Staltia Messalina, quoiqu'il sût que Néron fût au nombre de ses amants. » Néron, quoique si facilement et si vite blasé, s'attacha sérieusement à Messaline Staltia; seule de ses trois femmes, elle sut par sa grâce, et sans doute aussi par son intelligence et son habileté, dompter le monstre.

A la mort de Néron, elle reprit sa vie gaillante d'autrefois et excita l'amour du successeur de Galba, Othon, qui se disposait à l'épouser lorsque celui-ci fut vaincu et réduit à se donner la mort. Ce fut Messalina Stilla qui lui chargea du soin de ses funérailles. On ignore l'époque de sa mort. Il n'existe de cette impératrice aucun monument iconographique, sauf une médaille grecque.

MESSANE, en latin *Messana*, ville de l'Italie ancienne, à l'extrémité N.-E. de la Sicile; c'est aujourd'hui MESSINE.

MESSAPIE, en latin *Messapia*, contrée de l'Italie ancienne, dans la région appelée Grande-Grèce, au S.-E., le long de la mer Adriatique, entre l'Apulie au N. et l'Iapygie au S.; elle était habitée au N. par les Péloponnésiens ou Pédiécules; au S., par les Calabres et les Messapiens. Les villes principales étaient: Tarente, Brindes, Sturpes, Météores. C'est aujourd'hui la TERRE D'OTRANTE.

MESSAPIEN, **IENNE** s. et adj. (mè-sa-pi-ien, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de la Messapie; qui appartient à la Messapie ou à ses habitants: Les MESSAPIENS. Les mœurs MESSAPIENNES.

MESSARRA s. m. (mè-sa-ra). Entom. Genre de lépidoptères d'Asie.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères ne contient que deux espèces propres au continent indien, à Ceylan, à certaines parties de la Chine et à quelques les voisins des mêmes contrées. On ne connaît les messaras qu'à l'état parfait. Leur tête est poilue; les yeux sont ovales et assez saillants; les mâchoires plus longues que le thorax. Les palpes labiales, divergentes, avancées, dépassent de beaucoup le front. Les antennes, qui ont à peine les trois quarts de la longueur du corps, s'épaississent graduellement de manière à former une massue grêle, dont le dernier article est pointu. Les ailes supérieures ont leur bord antérieur très-arrondi; le bord externe, également arrondi et légèrement sinueux, a environ les deux tiers de la longueur du bord antérieur; le bord interne droit est un peu plus long que l'externe. Les ailes inférieures ont leur bord externe légèrement sinueux et denté. Les pattes de la première paire du mâle sont écaillées, légèrement frangées; les femurs sont courbes et plus longs que les tibias; ces derniers également courbes sont presque cylindriques. Les pattes de la femelle sont frangées; les femurs sont plus longs que les tibias; ceux-ci sont cylindriques, écaillés, poilus; les tarses sont composés de cinq articles. Les pattes des deuxièmes et troisièmes paires ont les tibias à peu près aussi longs que les femurs; les tarses épineux ont cinq articles. L'abdomen très-grêle est presque aussi long que le bord abdominal des ailes inférieures.

MESSAROS (Lazare), général et homme politique hongrois. V. MESZAROS.

MESSSE s. f. (mè-se — du lat. *missa*, sur l'origine duquel on a quelque doute. Quelques étymologistes le tirent de l'hébreu *missah*, offrande; mais l'opinion la plus probable est celle qui le tire du lat. *missus*, envoyé, renvoyé, *missa* pour *missio*, renvoi, soit qu'il s'agisse du renvoi des catéchumènes et des pénitents, qu'on faisait sortir avant la célébration de la messe, soit qu'il s'agisse du renvoi de l'assistance quand la messe était finie: *Ite, missa est*. Les traducteurs sacrés de notre temps rendent ces mots par un gros contresens: *Allez, la messe est dite*; ils signifient simplement: *Allez, l'assistance est congédiée*. Raimond et Ferrari prétendent que le sacrifice de la messe est ainsi désigné parce qu'il était célébré dans l'origine avec le pain et le vin envoyés par le peuple, *ex donis a populo missis*). Ensemble de cérémonies par lesquelles on prépare et on consomme le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, selon la doctrine catholique: *Dire la messe, Entendre la messe, Assister à la messe, Manger la messe, Aller à la messe, Je trouvais la messe du roi si belle que je consentis à me faire catholique, à la condition que je l'entendrais tous les jours et qu'on ne me donnerait plus le fouet*. (Mme de Caylus.) Le fripon qui va à la messe est plus fripon que le fripon qui n'y va pas. (J. de Maistre.) Représentons-nous le mystère chrétien primitif, le prototype de la messe; qu'y trouvons-nous? Un grand acte symbolique, accompagné de cérémonies significatives. (Renan.) C'est alors qu'on apprend qu'avec un peu d'adresse, Sans crime, un prêtre peut vendre trois fois la messe.

BOILEAU.

A son gré que chacun professe

Le culte de sa déité;
Qu'on puisse aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté.

BÉRANGER.

— Action d'assister au sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ; audition de la messe: *La messe ou la mort! tel avait été le cri des terroristes du seizième et du dix-septième siècle*. (F. Delord.)

— Fondation pieuse, qui consiste en une messe à dire en diverses circonstances et à certaine intention: *Fonder une messe perpétuelle, Laisser des messes par son testament. Il avait fondé, avant de se croiser, une messe anniversaire pour le repos de son âme, s'il venait à mourir*. (Villem.) Retribution que

l'on paye à un prêtre pour lui faire dire une messe à une intention déterminée.

— *Bonne messe*, Dans le langage des socialistes, Messe bien rétribuée.

— *Livre de messe*, Livre que l'on porte ordinairement quand on va à la messe et qui contient des prières à l'usage de ceux qui y assistent.

— *Par la messe!* Sorte de juron qui n'est plus en usage: *PAR LA MESSÉ! interrompit Jehan, je voudrais être le démon Sidragasum*. (V. Hugo.)

— *Chanter messe*, Dire sa première messe, en parlant d'un prêtre nouvellement ordonné: *Son fils vient de chanter messe*.

— *Fam. Messe de chasseurs*, Messe brève et qui se dit de très-bonne heure. On l'appelle aussi *Messe des voyageurs*, et l'on disait autrefois *Messe matineuse* ou *matinale*. « *Messe musquée*, Celle qui se dit la dernière et où vont les grandes dames qui n'ont pas des habitudes matinales. » *Enfant de la messe de minuit*, Débauché qui passe les nuits dans les lieux suspects. « *Il va à la messe des morts, il y porte pain et vin, il mange avant d'aller à la messe. Il ne va à messe ni à prédiche, il n'a aucun principe religieux*. »

— *Prov. Il ne faut pas se fier à un homme qui entend deux messes*, Les dévotions outrées ne sont pas une preuve d'honnêteté.

— *Liturg. Grand messe, Grande messe, Messe haute, Messe solennelle*, Messe dont certaines parties sont chantées par le prêtre, par des choristes ou par l'assistance: *Célébrer des GRAND MESSSES*. « *Messe basse, Petite messe*, Messe dont toutes les paroles sont lues et récitées et non chantées: *Il avait été défendu de dire des messes basses pendant les messes solennelles, de peur d'y apporter du trouble; cependant l'usage l'a emporté*. (Floury.) *Messe privée*, Celle où il n'y a pas de communicants. « *Première messe*, Celle qui se dit avant les autres et ordinairement de grand matin. On appelle de même la première des messes qu'un prêtre célèbre après son ordination: *Dire sa première messe*. *Lorsque je dis ma première messe à Erfurt, j'étais presque mort, car je n'avais aucune foi*. (Luther.) *Messe de minuit*, Messe qui se célèbre à minuit, dans la nuit du 24 au 25 décembre, à l'occasion de la fête de Noël. « *Messe latine, romaine ou grégorienne*, Celle qui se célèbre suivant le rite romain. « *Messe ambrosienne*, Celle qui se célèbre suivant le rite de Milan.

« *Messe grecque*, Celle qui se célèbre suivant le rite grec. « *Messe gallicane*, Messe du rite observé autrefois dans les Gaules. S'est dit aussi de la messe célébrée selon le rite parisien. « *Messe anglicane*, Messe dite selon le rite autrefois observé en Angleterre. « *Messe mozarabe, mozarabique ou des Espagnes*, Celle qu'on célébrait suivant le rite mozarabe. « *Messe gothique*, Celle qu'on célébrait suivant le rite des Goths, qui étaient ariens. « *Messe des catéchumènes*, Partie de la messe qui précédait l'oblation, et après laquelle les catéchumènes sortaient de l'église. « *Messe du scrutin*, Messe qui se célébrait le mercredi et le samedi de la quatrième semaine du carême, lors de l'examen des catéchumènes. « *Messe du Jugement*, Celle qui se disait avant de commencer un procès aux éprouvés du Jugement de Dieu. « *Messe des présencés*, Messe du vendredi saint, qui se dit avec une hostie consacrée des veille. « *Messe sèche*, Messe aujourd'hui interdite, et que célébrait autrefois, sans consacrer, un prêtre qui avait déjà communiqué: *On disait une messe sèche sur les navires, et on l'appelait quelquefois messe nautique*. « *Messe du clerc, commune ou conventuelle*, Messe dite dans une communauté, et à laquelle tous les membres doivent assister. « *Messe conventuelle*, Celle qu'on doit dire tous les jours dans certaines églises. « *Messe de paroisse*, Celle qui est accompagnée des annonces et quelquefois d'une instruction. « *Messe du Saint-Esprit*, Celle qu'on célèbre pour implorer l'assistance de Dieu, lors de quelque inauguration: *La cour de Paris assiste à la messe du Saint-Esprit dans la Sainte-Chapelle du palais*. « *Messe de Beata ou de la Vierge*, Celle où l'on invoque Dieu par l'intercession de la Vierge Marie. « *Messe d'un saint*, Celle où l'on invoque Dieu par l'intercession de ce saint: *La messe de Saint-Louis, de Sainte-Clothilde*. « *Messe de la fête*, Celle qui est réglée par l'époque ecclésiastique où on la célèbre, et qui ne se dit ni un jour de fête solennelle, ni en l'honneur d'un saint. « *Messe des morts, des trépassés, de requiem*, Celle qu'on dit pour le repos de l'âme des morts, et dont l'introit commence par le mot latin *Requiem*. « *Messe des âmes du purgatoire*, Messe instituée par Grégoire III, pour le repos des âmes du purgatoire. « *Messe d'ange*, Messe d'actions de grâces que l'on célèbre à l'occasion des funérailles d'un enfant mort avant l'âge de raison. « *Messe du jour*, Celle qui se dit selon le rite du jour où on la dit. « *Messe votive*, Celle que l'on dit pour quelque cause particulière, et qui n'est pas conforme au rite du jour où on la célèbre. « *Messe rouge*, Messe du Saint-Esprit, que l'on célébrait avec les ornements rouges, à l'occasion de la rentrée des cours souveraines, dont tous les membres y assistaient en robe rouge. « *Messe pour la mort des ennemis*, Messe votive qui se disait autrefois en Espagne, et que son immoralité fit abolir. « *Messe de la pie, Messe*

qu'on célébrait autrefois en mémoire de la condamnation injuste d'une servante de Palaïsseau avait servi pour un vol qu'une pie avait commis: *Tous les matins avant le jour, la messe ne LA prie, que j'entends sonner à Saint-Eustache, me semble un avertissement bien solennel aux juges et à tous les hommes d'avoir une confiance moins téméraire en leurs lumières*. (J.-J. Rouss.) *Messes d'une heure*, Celles que les prêtres trépassés, selon une superstition répandue en Normandie, viennent dire à une heure du matin, lorsqu'ils sont morts sans les acquitter.

— *Mus. Œuvre musicale*, composée sur les paroles de la messe qui sont chantées par le chœur.

— *Hist. Messe rouge*, Exécution publique en 1793.

— *Magie. Messe noire*, Sorte de parodie de la messe, qu'on célébrait en l'honneur du diable.

— **Encycl.** Théol. Aux yeux des catholiques, la messe est un sacrifice non sanglant, dont Jésus-Christ est à la fois le ministre et la victime. Sans entrer dans les discussions que cette conception a soulevées entre les protestants et les catholiques, sans nous demander s'il faut, avec ces derniers, reconnaître à l'eucharistie le double caractère de sacrifice et de sacrement, tâchons de nous expliquer comment la cène, dont Jésus donna à la fois l'exemple et le précepte, a pu se transformer progressivement en cette cérémonie complexe qu'on appelle aujourd'hui la messe. La première messe, au dire des catholiques, fut célébrée par Jésus dans le Cénacle, la veille de sa mort; mais, là, elle se réduisit à la cérémonie essentielle de la consécration et à la communion. Ses disciples, à qui il avait recommandé de renouveler cette cérémonie en mémoire de lui, prirent l'habitude de se réunir chaque jour pour prendre ensemble le repas du soir. Jusqu'à quel point ces agapes ressemblaient-elles à la messe actuelle, il ne serait pas facile de le dire. Quelques données font voir de si notables différences entre ces repas communs et le sacrifice divin, qu'il est permis de douter que l'un ne soit que la continuation de l'autre. Les agapes, en effet, étaient de véritables repas, plus ou moins substantiels. Dans les premiers siècles, les fidèles paraissent avoir mis leurs vivres en commun; mais plus tard, quand l'esprit de fraternité se fut affaibli, on en vint à se nourrir chacun avec ses propres ressources, de sorte que, au témoignage de saint Paul, l'un sortait ivre de l'assemblée, un autre s'en allait avec la faim. Ces détails scandaleux ont empêché les théologiens de confondre les agapes avec la communion, et, tout en admettant que le saint sacrifice se célébrait soit avant, soit après ces repas communs, ils ont généralement affirmé qu'il en était absolument distinct. Cette opinion paraît difficile à soutenir, et ne laisse plus guère de place à la messe dans les textes qui parlent des premières assemblées chrétiennes. Quoi qu'il en soit, dès le temps de saint Paul, on s'occupa de régulariser ces réunions, qui avaient si rapidement dégénéré. La persécution leur rendit leur intimité et leur pureté primitives. Le mystère dont il fallut les entourer contribua à leur donner un caractère de plus en plus religieux. Des prières de plus en plus longues précédèrent, accompagnèrent et suivirent la célébration de la cène. Peu à peu, le repas, qui avait été le mobile presque unique de la réunion, se réduisit à des proportions presque nulles, et prit en même temps un caractère marqué de mysticisme et de symbolisme. On peut dire, sans offenser aucune conviction, que la messe proprement dite est née dans les catacombes.

Nous avons déjà dit que les luthériens, reconnaissant à l'eucharistie le caractère de sacrement, lui refusent celui de sacrifice. Par une conséquence naturelle, ils condamnent toutes les messes privées, c'est-à-dire celles où aucun fidèle ne reçoit la communion; car un sacrement n'a pas de raison d'être s'il n'est pas administré. On peut dire que la messe privée est la bête noire de Luther; c'est contre elle qu'il invente ses plus grosses injures; la messe privée est tout simplement pour lui l'œuvre de Satan. Ces emportements théologiques laissent assez froid le public actuel; il n'en était pas de même au temps de Luther, et les messes privées n'ont peut-être pas fait moins d'ennemis à la papauté que les indulgences elles-mêmes. Les luthériens invoquent le synode de Pistoie, qui condamnait les messes privées; les catholiques répondent par le concile de Trente, qui les approuve.

Une autre question non moins discutée est celle de savoir dans quelle langue la messe doit être célébrée. Cette question, déjà fort ancienne, a fortement contribué autrefois au schisme des Grecs. Par une concession spéciale, les Grecs unis la célèbrent aujourd'hui en langue grecque. Les réformateurs protestants ne manquèrent pas d'attaquer l'Eglise sur ce point et d'établir la célébration de l'office en langue vulgaire. Enfin, nous avons vu en France un petit schisme se produire sur cette seule question; tout le monde se souvient de l'abbé Châtel et de l'Eglise française. Bien que la règle générale soit de célébrer l'office en latin, le souverain pontife se réserve le droit d'accorder pour cet objet l'usage de certaines langues, et l'on dit ac-

tuellement la messe en dix langues différentes dans un pareil nombre de communions orthodoxes: le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le copte, l'éthiopien, l'arménien, le gothique et le tartare.

Dans les temps où la persécution obligeait les chrétiens à cacher aux yeux des profanes toutes les cérémonies de leur culte, l'office divin avait pris tous les caractères des anciens mystères qu'on ne révélait qu'aux initiés. On introduisit même des degrés dans cette initiation, et de là vint la distinction de deux parties dans la messe, ou plutôt de deux messes complètement distinctes: la messe des catéchumènes et la messe des fidèles. Cette distinction persista lorsque la nécessité qui l'avait fait adopter eut disparu. Du reste, il en existait une autre raison: la communion étant réservée aux seuls fidèles et tous ceux qui assistaient au sacrifice devant y prendre part en communiant, les catéchumènes en étaient nécessairement exclus.

La messe des catéchumènes ne ressemblait en rien à celle des fidèles. On se contentait d'y chanter des hymnes et des oraisons, d'y lire et d'y expliquer l'Ecriture sainte. Les pénitents, les hérétiques, les juifs, les païens eux-mêmes pouvaient assister à ces exercices. Toutefois, la jurisprudence a varié sur ce point, et plusieurs conciles ont interdit aux hérétiques l'entrée de l'église. Peu à peu, on négligea de renvoyer les catéchumènes avant la célébration de la messe des fidèles, les deux messes finirent par se confondre en une seule cérémonie, et, plus tard, l'usage de baptiser les jeunes enfants rendit toute distinction impossible. L'Eglise grecque a cependant conservé la formule par laquelle les catéchumènes étaient invités à se retirer; mais elle demeure sans objet; l'invitation ne s'adresse plus à personne.

Enfin, on a longuement et gravement discuté pour savoir si les prêtres pouvaient accepter des honoraires de messes, c'est-à-dire s'engager, pour de l'argent, à dire les messes au bénéfice des fidèles qui le demandent. Des théologiens sévères et des hommes du monde mal disposés ont voulu voir dans un pareil contrat un acte de véritable simonie. Dieu sait les arguments que les théologiens du parti contraire ont fait valoir pour justifier une pratique aujourd'hui généralement admise dans le clergé. Ecartant avec indignation le nom de salaire, ils ont déclaré que l'argent remis au prêtre pour dire des messes était une aumône offerte par les fidèles, non pour payer la messe, mais pour subvenir aux besoins du prêtre. On nous permettra, à nous qui ne sommes pas théologiens, d'insinuer la question à un point de vue moins élevé, mais plus pratique. Au prix moyen de 1 fr. 25 c., les messes rendent à un prêtre environ 550 francs par an; c'est une faible somme, mais qui peut contribuer, avec le casuel, à rendre la situation des prêtres tolérable et indépendante; si les deux ensemble pouvaient suffire à les affranchir du salaire bien autrement honteux qu'ils sont obligés de demander au budget, le résultat serait des plus heureux au point de vue de leur dignité et des intérêts du Trésor. Loin donc de demander la suppression des honoraires de messes, nous désirons sincèrement que les fidèles mettent un plus haut prix aux services qu'ils demandent au clergé et s'attachent plus qu'ils ne font à fournir à leurs pasteurs une existence convenable à leur état. Donc, sans nous préoccuper de savoir si les honoraires des messes sont justifiables au point de vue des principes théologiques, nous les approuvons: premièrement, parce qu'ils peuvent être éminemment utiles; secondement, parce que tout service mérite une rétribution. Nous nous servons de ce mot parce que le mot salaire est jugé malsonnant. Notre argumentation paraîtra peut-être terre à terre; mais nous demandons nos raisons, non pas à la science, mais au simple bon sens.

Malheureusement, les meilleures choses sont les plus expédées à donner naissance aux abus. Sans prétexte que le prêtre qui a reçu des honoraires pour dire des messes n'est pas tenu de les dire lui-même, et peut, en cédant les honoraires, faire acquitter par d'autres les obligations qu'il a contractées, il s'est établi plus d'une fois un commerce de messes véritablement scandaleux. Certains libraires, bien connus du public ecclésiastique, centralisaient le plus qu'ils pouvaient de messes à 1 franc, et les faisaient ensuite acquitter en les payant au même taux, mais sans remise, avec des livres, ce qui, en tenant compte de la remise ordinaire, réduisait les messes à 1 sou. En 1869, une affaire plus scandaleuse encore amena devant le tribunal correctionnel un prêtre interdit et un banquier de la rue de Tournon. Ces deux escrocs avaient fondé une très-vaste agence qui avait pour but apparent de répandre les intentions de messes dans les diocèses qui en manquent, et, pour résultat réel, de leur faire encaisser intégralement tous les honoraires de messes qu'on leur confiait, sans en faire acquitter une seule. Les racoleurs de messes touchaient une prime en nature ou en argent.

Un autre abus, depuis longtemps condamné par l'Eglise, consistait à dire une seule messe à plusieurs intentions à la fois, pour toucher plusieurs honoraires. Enfin, des prêtres fort ingénieux, manquant temporairement de

messes, avaient imaginé d'appliquer d'avance et par prévision les messes qu'ils disaient à ceux qui leur en demanderaient plus tard; cette pratique a été éternellement condamnée.

— Liturgie. Le sacrifice eucharistique s'appela d'abord la fraction du pain, la cène du Seigneur, la communion. Il a encore été appelé la liturgie, la synaxe, la collecte, les solennels, le service, l'oblation, les mystères, le sacrement, la supplication, etc. L'appellation de messe a enfin prévalu dans l'Eglise latine. Les Eglises d'Orient ont conservé le nom de liturgie.

Dans le principe, on ne célébra la messe que le dimanche. Au ^{II}^e siècle, en Occident, on commençait à célébrer la messe, outre le dimanche, le mercredi et le vendredi. L'Eglise grecque y ajouta bientôt le samedi. Mais ce ne fut qu'au ^{VI}^e siècle que l'usage de la messe quotidienne se généralisa. Ensuite, la nécessité de répéter la cérémonie, à cause du grand nombre des fidèles qui ne pouvaient y assister tous à la fois, amena l'habitude de célébrer plusieurs messes par jour dans une même église. Les églises grecques avaient adopté une messe dite des présanctifiés, où le prêtre ne consacrait point le pain et le vin, mais consommait le pain et le vin qui avaient été consacrés auparavant. Elle était considérée comme une marque de deuil et avait lieu durant le carême; l'Eglise latine n'en a adopté l'usage que pour le vendredi de la semaine sainte seulement.

Les premiers chrétiens, à cause de la persécution, ne purent guère célébrer la messe que la nuit ou au petit jour. Plus tard, l'Eglise offrit le sacrifice dans la journée, savoir : aux jours ordinaires, à l'heure de sexte; en carême et aux jours de jeûne, à l'heure de none; aux jours de fête, à l'heure de tierce.

On distingue aujourd'hui les messes en hautes et basses. La messe haute, ou messe solennelle, ou grand'messe, est chantée dans toutes les parties qui sont susceptibles de l'être. Le célébrant y est assisté d'un diacre, d'un sous-diacre et parfois d'un ou deux prêtres. L'office est chanté par les chœurs ecclésiastiques ou laïques. Les acolytes ou enfants de chœur portent la croix, les chandeliers, les encensoirs, servent les ministres de l'autel. Cette messe est souvent précédée d'une procession à l'intérieur et quelquefois à l'extérieur de l'église. La messe basse est célébrée sans chant, par un seul prêtre, servi soit par un ou deux ecclésiastiques, soit par un ou deux laïques. On appelle messe paroissiale la messe à laquelle on fait le prône, les instructions, les annonces, et la publication des bans de mariage et d'ordination. On y lit les ordonnances épiscopales, les mandements, et le sacrifice y est offert spécialement pour les habitants de la paroisse.

À la messe célébrée par le pape, on chante l'évangile en grec et en latin, et la communion s'y fait d'une autre façon que dans les messes diocésaines. À la fin de la cérémonie, le doyen du chapitre de l'église où le pape a célébré lui présente une bourse contenant vingt-cinq pièces de monnaie, *pro bene cantata missa* (pour la messe qu'il a bien chantée).

Les messes des morts se disent avec des ornements blancs et noirs. La messe solennelle de Requiem est d'ordinaire suivie de l'absoute. On ne dit point de messe des morts le dimanche ni les jours de grande fête, si le corps du défunt n'est présent.

On appelait autrefois messe sèche ou navale une messe actuellement interdite, dans laquelle on ne consacrait ni ne communiait; elle était en usage à bord des vaisseaux, où le roulis aurait pu faire renverser le vin du calice. Elle se disait aussi le soir, pour les enterrements à terre. On célébrait également autrefois des messes dites à plusieurs faces, où, pour gagner le prix de plusieurs messes, les prêtres en récitèrent successivement les diverses parties autant de fois qu'ils avaient de messes à dire, tout en ne faisant qu'une seule offrande.

On partage actuellement, dans l'Eglise latine, la messe en six parties : la préparation, l'instruction, l'oblation, le canon ou consécration, la communion et l'action de grâces. Le canon et la communion sont les parties essentielles; elles sont toujours les mêmes dans toutes les messes. Les prières et les cérémonies des autres parties changent, au contraire, selon la fête qu'on célèbre. Après l'action de grâces, le prêtre congédie l'assemblée par les mots *Ite, missa est*. Il dit néanmoins avant la retraite du peuple une autre prière, donne la bénédiction et récite le commencement de l'évangile de saint Jean. Pour célébrer la messe, le prêtre doit être revêtu des ornements sacerdotaux, qui sont : l'amict, l'aube, la ceinture, la maniple, l'étole et la chasuble.

Le jour de la Noël, il est d'usage que chaque prêtre célèbre trois messes : une à minuit, une à l'aurore et la troisième avant midi. La messe solennelle se célèbre presque partout avec une grande pompe et un grand concours de fidèles. Cependant, dans la plupart des grandes villes de France, des raisons d'ordre public ont fait défendre d'ouvrir pendant la nuit les portes des églises; la messe de minuit ne s'y célèbre plus qu'à portes fermées et pour le clergé seul. Hors ce jour-là, il est interdit à tout prêtre de célébrer plusieurs

messes dans un jour, si ce n'est pour une nécessité spéciale et avec une approbation de l'évêque.

— Magie. Messe noire. Ce drame diabolique faisait partie des mystères de la sorcellerie au ^{XIV}^e siècle. C'était un office célébré en l'honneur de Satan, un défi jeté au Dieu chrétien. Michelet, dans la *Sorcière*, a reconstitué ce drame. Nous résumons son travail. L'autel était dressé à « l'Esprit qui a créé la terre, au maître qui fait germer les plantes. » C'est sous ces titres que les lucifériens adoraient le diable. « Représentez-vous, dit l'historien, sur une grande lande, et souvent près d'un dolmen celtique, à la lisière d'un bois, une scène double : d'une part, la lande bien éclairée, le grand repas du peuple; d'autre part, vers le bois, le chœur de cette église dont le dôme est le ciel. J'appelle chœur un tertre qui domine quelque peu. Entre les deux, des feux résineux à flamme jaune et de rouges brazier, une vapeur fantastique... Au fond, la sorcière dressait son Satan, un grand Satan de bois, noir et velu... »

« Premier acte. L'introit magnifique que le christianisme prit à l'antiquité, le vieux dieu, revenu, le reprenait pour lui. Le *lavabo*, de même, emprunté aux purifications palennes; il réclamait tout ce par droit d'antiquité... La sorcière commençait l'office : « J'y entre », rai, à cet autel. Mais, Seigneur, sauve-moi du perdition et du violent (du prêtre, du seigneur). Puis vient le reniement de Jésus, l'hommage au nouveau maître, le baiser fœdal, comme aux réceptions du Temple, où l'on donne tout sans réserve, pudeur, dignité, volonté, avec cette aggravation outragante au reniement de l'ancien Dieu, « qu'on aime mieux le dos de Satan. » (On lui suspendait au bas du dos un masque ou second visage.)

« À lui de sacrer sa prêtresse. Le dieu de bois l'accueille, comme autrefois Pan et Priape. Conformément à la forme païenne, elle se donne à lui, siège un moment sur lui comme la *Delphica* au trépied d'Apollon. Elle en reçoit le souffle, l'âme, la vie, la fécondation simulée. Puis, non moins solennellement, elle se purifie. Dès lors, elle est l'autel vivant. »

L'introit fini, le service est interrompu pour le banquet. Au rebours du festin des nobles qui siègent tous l'épée au côté, ici, dans le festin des frères, pas d'armes, pas même de couteau. Chacun à une femme, sans femme on ne peut être admis. On boit, on danse en se tenant par la main, mais dos à dos, sans se voir.

« Acte deuxième. On reprenait l'office au Gloria. L'autel, l'hostie apparaissait. Quels? La femme elle-même. De son corps prosterné, de sa personne humiliée, de la vaste soie noire de ses cheveux, perdus dans la poussière, elle (l'orgueilleuse Proserpine) s'offrait. Sur ses reins, un démon officiait, disait le *Credo*, faisait l'offrande... On présentait du blé à l'Esprit de la terre qui fait pousser le blé. Des oiseaux envolés (du sein de la femme sans doute) portaient au Dieu de liberté le soupir et le vœu des serfs... Quelle hostie distribuait-elle?... L'hostie d'amour; un gâteau cuit sur elle, sur la victime qui demain pouvait elle-même passer par le feu. C'était sa vie, sa mort que l'on mangeait. On y sentait déjà sa chair brûlée. »

En dernier lieu, on déposait sur elle deux offrandes qui semblaient de chair, deux simulacres : celui du *dernier mort* de la commune, celui du *dernier-né*. Ils participaient au meurtre de la femme autel et hostie, et l'assemblée (fictivement) communiait de l'un et de l'autre. Triple hostie, toute humaine. Sous l'ombre vague de Satan, le peuple n'adorait que le peuple. »

Après quoi la sorcière se relevait et défait le dieu destitué. En dérision des mots *Agnus Dei* et de la rupture de l'hostie chrétienne, elle se faisait apporter un crapaud habillé et le mettait en pièces. Elle roulait des yeux effroyables, les tournait vers le ciel et, décapitant le crapaud, elle disait ces mots singuliers : « Ah! Philippe, si je te tenais, je t'en ferais autant ! » S'agit-il de Philippe de Valois, qui commença la terrible guerre de Cent ans ?

— Mus. Il est certain que la liturgie de la messe n'a pas toujours été disposée comme elle l'est aujourd'hui; les diverses parties n'en sont venues que successivement, et l'on peut même affirmer qu'il s'est écoulé un ou deux siècles avant que le nom de messe fût adopté pour cette cérémonie du culte catholique.

Des l'origine, et ceci est hors de doute, la messe était chantée, car un certain nombre de Pères de l'Eglise parlent non-seulement de chants, mais encore de la « musique divine » qui accompagnait la communion. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on a pris l'habitude de dire des messes basses. « A notre avis, dit d'Origène dans son *Dictionnaire de plain-chant*, une messe en plain-chant avec ses diverses parties, la procession et les chants graves, entrecoupés de longs silences qui l'accompagnent dans sa marche majestueusement cadencée autour de la nef; l'introit, que dans certaines cérémonies on répétait trois fois, et qui est suivi d'un verset de psaume et du Gloria Patri; le Kyrie, les oraisons du prêtre, le Gloria, le chant de l'épître, par le sous-diacre, laquelle était dite quelquefois ad *semitonum Evangelii*; le Graduel suivi de l'Alleluia et du Trait; la Prose, si la fête le comporte; le chant de l'é-

vangile par le diacre; le *Credo*, qui antérieurement était chanté conjointement et non alternativement par les deux côtés du chœur, ou plutôt en masse par toute la multitude, parce que c'était la profession de foi, le symbole universel, l'adhésion au dogme catholique de tous les fidèles; l'Offertoire par les chœurs; la Préface, chant magnifiquement précédé par un dialogue imposant entre la voix du prêtre et la voix du peuple; le Sanctus. Le Pater par le célébrant, l'Agnus Dei par les chœurs, la Communion, la Post-communion, par les chœurs encore, les dernières oraisons par le célébrant, et l'Élé, *missa est* par le diacre; tout cela forme un ensemble admirable, harmonieux, et, pourquoi ne pas nous servir de cette expression ? un spectacle auguste, où la beauté des cérémonies, la signification des rites, la mesure des mouvements, l'ordonnance de l'action, se mêlent à la richesse des ornements, à la magnificence des costumes, aux mille feux du sanctuaire, à la grandeur de l'édifice, aux parfums de l'encens, aux mâles accents des mélodies, pour former une scène sublime. L'orgue ajoute une nouvelle pompe à cette sainte commémoration du sacrifice d'un Dieu, lorsque, guidé par la science, dominé par une haute pensée, l'artiste ne prête au gigantesque instrument que des accents dignes du temple, de la maison de la prière, soit qu'il alterne avec les exclamations du Kyrie, les versets du Gloria, ou les strophes triomphantes de la prose, soit qu'il soutienne les chants du Sanctus, de l'Agnus Dei, soit qu'à l'offertoire, à la communion, il se livre à ses brillantes inspirations, en déployant à la fois les ressources de son art et les effets inépuissables de ses claviers. »

La messe, même au point de vue musical, n'a pas toujours été telle que nous la montrons d'Origène dans cette description d'une émotion si complaisante. Tout d'abord, les premières compositions harmoniques destinées à accompagner la liturgie étaient formées d'une phrase empruntée ordinairement au plain-chant, et qui constituait une sorte de pivot mélodique sur lequel venait s'échafauder tout l'édifice harmonique. Vers la moitié du ^{XIV}^e siècle, lorsque les musiciens imaginèrent de mettre en harmonie ceux des morceaux liturgiques qui se chantaient invariablement à la messe, c'est-à-dire le Kyrie, le Gloria, le Credo, le Sanctus et l'Agnus Dei, conservant leurs coutumes, ils prirent pour thème une des mélodies du plain-chant qu'ils travaillaient à l'envi à l'aide de contre-points de toutes sortes, et comme le thème choisi se représentait sans cesse à chaque morceau, on donnait son nom à la messe où il se trouvait ainsi employé; c'est ainsi qu'on eut la messe Ave, Maria, la messe *Sacerdos Magnus*, la messe *Viri Galilæi*, etc., selon le sujet de ces œuvres « pleines d'artificieuses combinaisons. »

Dans tout ceci, rien que de fort naturel. Mais la subtilité de l'esprit, l'ingéniosité artistique ne s'arrêta pas là, et l'on vit les compositeurs, d'abord dans le but d'égayer des sociétés particulières, des coteries de gens mondains, s'amuser à écrire des messes sur des chansons populaires et le plus souvent licencieuses, et s'attacher le plus particulièrement à celles qui exaltaient de la façon la plus accentuée la passion de l'amour. De telle sorte qu'on vit bientôt des messes écrites sur ces chansons fumeuses : *Last bel amy, tu m'as tout arrosée; O Vénus! la belle; À l'ombre d'un buissonnet; Adieu, nos amours! l'Homme armé; l'Ami Baudichon*, etc. « On pense bien, dit un écrivain spécial à ce sujet, que nous ne voulons pas pousser plus loin cette énumération, et que les messes que nous passons sous silence sont précisément celles qui pourraient donner une juste idée de ces ravoltants scandales. La fureur de ces messes sur chansons fut telle qu'on en compte souvent plusieurs sur le même thème; telle est, par exemple, la chanson de l'Homme armé, qui donna lieu à nous ne savons combien de compositions de ce genre. Eh bien, ces messes étaient chantées dans la chapelle apostolique... » Ce scandale, en effet, était tel qu'un prêtre nommé Vicentino, vivant au commencement du ^{XVI}^e siècle, et qui était un savant musicien, crut devoir s'élever contre de semblables abus. « Les messes et les psaumes, dit-il, étant des compositions, il est du plus strict devoir de ne les point traiter à la façon des chansons françaises, des madrigaux, des villotes. La messe exige une allure grave, de la dévotion, et elle repousse les gravolures. Tel composera une messe sur une chanson française, sur un madrigal, sur une bataille, qui dans l'église excitera un rire universel, en sorte que le temple de Dieu se remplisse d'un théâtre où l'on recite des messes et des psaumes et où il est permis de faire entendre les accords les plus dissolus. » Il faut remarquer que ceci était écrit à Rome par un prêtre, que c'est de Rome que ce prêtre parlait, de Rome, où, à l'audition de messes de ce genre, la foule riait de côté et s'amusa à ajuster, sous la musique de chansons qui lui étaient bien connues, les paroles parfois obscènes, souvent licencieuses, de ces mêmes chansons.

Aussi le concile de Trente s'occupait-il de cette importante question, et il s'exprimait ainsi dans sa vingt-deuxième session du 17 septembre 1562 (*Decretum de observandis et evitandis in celebratione missæ*) : *Ab ecclesiis*

vero musicas eas, ubi sine organo, sine cantu lascivum aut impurum aliquid miscetur item secularis omnes actiones, una atque adeo profana colloquia, deambulationes, strepitus, clamores arceant, ut domus Dei vere domus orationis esse videatur ac dici possit.

« Ces courtes paroles, dit Delécluse dans son étude sur Palestrina (*Revue de Paris*, octobre 1842), eurent un effet salutaire, puisqu'elles furent l'occasion de la réforme que Palestrina opéra dans la manière de composer la musique en respectant les paroles. » En effet, le pape Pie IV ayant, en 1563, créé une congrégation de huit cardinaux chargés de faire observer strictement toutes les réformes décrétées par le concile, cette congrégation décida : 1° que les motets et les messes ne seraient plus chantés à l'avenir sur des paroles mélangées ou farcies; 2° que les messes composées sur des thèmes de chansons profanes et obscènes seraient bannies à perpétuité de la chapelle pontificale; 3° que les motets sur des paroles de fantaisie et étrangères à l'Eglise ne seraient plus exécutés désormais.

Il faut dire que les décisions du concile avaient été telles qu'elles mettaient en péril la musique religieuse proprement dite, et menaçaient de la remplacer exclusivement par le plain-chant dans le cas où les réformes indiquées ne seraient point opérées. Ce fut le grand Palestrina, celui qu'on a appelé « le Prince des musiciens », qui fut chargé du salut de son art, grâce à la bienveillance à son égard de deux membres de la congrégation, le cardinal Vitellozzi et saint Charles Borromée. Il fut arrêté, dit M. Delécluse, « que l'on chargerait Pierre-Louis de Palestrina d'écrire une messe purement ecclésiastique, purgée de tout souvenir profane dans le thème, dans les mélodies et dans la mesure; on convint que la teneur en serait telle que, malgré l'enchaînement nécessaire des figures et de l'harmonie, le sens du texte, et chaque parole même, pourraient être saisis et distinctement entendus. Ces conventions faites, les deux cardinaux promirent que, si Palestrina réussissait dans cette entreprise, on ne porterait aucune atteinte à l'usage de la musique figurée dans les églises; mais que, dans le cas contraire, la congrégation des huit rassemblés prendrait les mesures nécessaires pour l'exécution rigoureuse du décret du concile de Trente... De tous les grands hommes de la Renaissance, aucun savant, poète ou artiste, ne s'est trouvé dans une position aussi délicate que Palestrina en cette occasion. L'avenir de la musique moderne dépendait de lui, car, si à cette époque un ordre de la cour de Rome eût banni les compositions harmoniques de l'Eglise, pour y rétablir exclusivement le plain-chant, les chapelles et les cathédrales, d'où sont sortis tous les grands compositeurs de la fin du ^{XVI}^e siècle et du commencement du ^{XVII}^e siècle, auraient cessé leur enseignement, et l'art se serait probablement perdu. » Palestrina composa donc trois messes pour le service de la chapelle pontificale, et ces trois messes, surtout la dernière, furent jugées si belles, et considérées comme remplissant si parfaitement toutes les conditions imposées par le concile, qu'il fut décidé qu'elles seraient offertes comme modèles à tous les compositeurs, et que la musique figurée ne céderait point la place au plain-chant.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que tout ce que nous venons de dire s'applique à ce qu'on appelle la messe en musique. Mais on ne célèbre musicalement la messe dans les églises qu'à de certaines occasions et pour certaines solennités. À part le dimanche, la messe est presque toujours célébrée en plain-chant, et il est utile, par conséquent, que nous fassions connaître de quelle façon la liturgie de la messe fut successivement arrêtée sous ce rapport. Nous ne pouvons mieux faire, à ce propos, que de citer ce fragment très-important, très-complet et très-caractéristique du livre de Noël Talpied, religieux de Saint-François, le *Thésor de l'Eglise catholique*, publié à Paris en 1586 : « Le pape Célestin I^{er}, dit Talpied, ordonna que, pour le commencement de la messe, on droit cent cinquante psaumes, dont le premier étoit *Judica me, Deus*, et discernes causam meam de gente non sancta, etc. Ce qui fut gardé jusques au tems de saint Grégoire, qui prit une antiphonie ou antienne desdits psaumes et la composa en chant, en la fin de laquelle est un verset du psaume d'où elle est prise. Et ce qui se chantoit tous les jours le distribuait pour tous les jours fériels de l'année; saint Hierosme composa le Gloria Patri, et le pape Damase ordonna qu'il fut chanté en l'église à la fin de tous les psaumes : il ordonna la confession générale au commencement de la messe. Quand saint Sylvestre célébroit la messe en la fin des psaumes disoit neuf fois *Kyrie eleison* : depuis, saint Grégoire l'a mis en l'ordinaire de la messe. Les anges chanteront premièrement en la nativité de Notre Seigneur l'hymne Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. Ce qu'on dict après, *Laudamus te, benedicimus te, adoramus te, glorificamus te*, etc., a été composé par saint Hilaire, eusèbe de Poitiers, et le pape Thésophrase le fait chanter tous les jours en l'église; le pape Symmachus ne voulut qu'il fut chanté, sinon aux festes solennelles. Dominus vobiscum est pris de l'Ancien Tes-

tament, assavoir du livre de *Ruth*, au lieu duquel les eussies disent, *Pax vobis*, à l'exemple de Notre Seigneur, qui, s'apostrophant à ses apostres, apres sa resurrection leur dist : *Pax vobis*; et *cum spiritu tuo*, est tiré virtuellement des *Epistres* de saint Paul. Amen, est une diction hebraïque, de laquelle Notre Seigneur souvenait fois a vsé pour imprecation ou assurance de verité, et est prise de l'Evangile et de l'Apocalypse, et mise en la fin des oraisons ecclesiastiques, par l'ordonnance du pape Anastasius. Le pape Alexandre I^{er} distribua les epistres et evangiles pour les festes et dimanches de l'année; saint Hierosime recueillit les leçons et propheties qui se lisent à l'église par le commandement du pape Damase; l'Aléluia est pris des psalmes ou de l'Apocalypse, et si guide, *Innoce*, qui est deux dictiones hebraïques; saint Gregoire y adjoûta un verset et ordonna qu'il fust chanté. L'abbé de Saint-Gallo composa plusieurs sequences ou proses, lesquelles se chantent en l'église par le commandement du pape Nicolas I^{er}. Un roy de France nommé Robert composa les proses qu'on chante les iours de l'Ascension de Notre Seigneur, de Pentecoste (*Veni, sancte Spiritus*), de Saint-Denis et plusieurs autres que antiphones que respont, lesquels luy-mesme en personne chantoit es eglises cathedrales quand il s'y trouvoit et portoit la chappe comme les chanoines et religieux. Le pape Anastase ordonna qu'on se tint debout pendant qu'on chantoit l'Evangile à pleine voix. *Crado in unum Deum* fut fait au concile de Nice [sic] (Rupert et Pierre Damian disent que ce fut au concile de Constantinople) et par le commandement du pape Damase; on le chante à l'église tous les iours de dimanches et festes sollempnelles. Saint Gregoire y adjoûta les oraisons qui se disent pour l'offertoire... Le pape Leon I^{er} dist, se tournant vers le peuple : *Orate, fratres*, et composa plusieurs prefaces, iacot que communément on tiennent que saint Denis fut le premier qui les chanta, et le pape Gregoire ordonna qu'on les dist tous les iours; *Sursum corda*, prins du livre de Hieremie. *Gratias agamus Domino Deo nostro* est aux Epistres de saint Paul. Le pape Sixte commanda qu'on chât *Sanctus*, trois fois avec ce qui ensuit, et est prins du livre d'Esaye et de l'Apocalypse. Le pape Gelasius composa le Canon de la messe; le pape Ciriacus le *Communicantes*. Saint Gregoire et Leon I^{er} l'augmenterent, ainsi que nous l'avons. Notre Seigneur Jesus-Christ a fait le *Pater noster*, deuant lequel saint Gregoire a mis, *preceptis salutaribus moniti*, etc. Saint Ambroise fit le premier qui dist : *Pax Domini sit semper vobiscum*; en cet endroit de la messe, le pape Innocent commanda qu'il fust chanté et qu'on baillast le signe de paix. Le pape Sergius ordonna de chanter par trois fois l'*Agnus Dei qui tollis*, etc., lequel il composa : les oraisons de communion et apres sont de l'ordonnance de saint Gregoire. *Benedicamus Domino*, est prins des Epistres de saint Paul, et se chante aux messes votives, et depuis le premier dimanche de l'Aduent jusques à la Nativité de Notre Seigneur, et depuis le Sexagesime jusqu'à Pasques, ou bien quand on ne dit point en la messe l'hymne des Anges, *Gloria in excelsis*. Les apostres, en la célébration de leurs messes, vsoient de ces mots : *Ite, missa est*, comme donnant congé aux fideles de retourner en leurs domiciles; car depuis qu'on assistoit à ce saint sacrifice, n'estoit licite s'en retourner jusqu'à tant que ces mots fussent prononcés : *Ite, missa est*.

— Hist. Messe rouge. Voici ce qu'on rapporte sur l'origine de cette horrible métaphore. Lors de l'exécution de l'Admiral, Cécile Renault et autres, impliqués dans une tentative d'assassinat dirigée contre Collet d'Herbois et de Robespierre, tous les condamnés avaient été revêtus d'une pièce de serge rouge qui tenait lieu de la chemise des parricides, parce qu'ils avaient voulu attenter à la vie des représentants, des pères du peuple. On prétend qu'en voyant paraître les charrettes chargées de cette légion de chemises rouges, l'oukier-Tinville se serait écrié : « Ma foi, j'ai été procureur au parlement, mais je n'ai jamais vu une aussi belle messe rouge. Allons voir célébrer celle-ci au maître-autel de la barrière du Trône-Renversé. » Le maître-autel, c'était la guillotine, transportée depuis environ six semaines à la barrière du Trône. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ceci est une anecdote, et que nous n'en garantissons pas l'authenticité.

— Anecdotes. Quelqu'un avait dit, devant Louis XVI, que le ministre Turgot n'allait jamais à la messe. M. de Maurepas répondit sur-le-champ : « En récompense, l'abbé Turgot y allait tous les jours. »

Un certain abbé Macarty, prêtre hyper-orthodoxe, très-connu dans un certain monde, écrivit un jour à un des princes du sang qui le protégeait la lettre suivante : « Monseigneur, si Votre Altesse Sérénissime ne m'honore de ses bontés dans la situation où je me trouve, elle me réduira à la dure nécessité de dire la messe. » C'est le même Macarty qui hypothèque au nommé Hamelin, fripier, rue Dauphine, le produit de quatre cents messes pour le paiement de deux habits noirs. Le sacristain de l'église du Saint-Es-

prit donnait une carte à l'abbé, celui-ci la passait au fripier qui touchait quinze sous par messe.

Un pauvre homme de la Brie portait cinq sous à son curé pour se faire dire une messe. Il ne trouva que la servante à qui il voulait laisser son argent. Elle lui dit en le refusant : « Nous ne disons point de messe à cinq sous. » (Menagiana.)

Charles II avait prévu la révolution qui renversa Jacques II. « Mon frère, disait-il ordinairement, perdra trois royaumes pour une messe et le paradis pour une fille. »

A l'époque où le Panthéon fut restitué au culte, un prêtre vint représenter au ministre, dans un langage parfaitement mesuré, qu'il était peut-être utile, afin d'éviter quelques rapprochements irrespectueux, que les cendres de Voltaire ou de Rousseau fussent transportées hors d'un lieu consacré à la religion. « Bah ! fit le ministre, laissez donc dire la messe au-dessus d'eux... Ça les fera enrager. »

L'abbé Raynal, jeune et pauvre, accepta une messe à dire tous les jours pour vingt sous. Quand il fut plus riche, il la céda à l'abbé de La Porte, en retenant huit sous dessus. Celui-ci, devenu moins gueux, la sous-loua à l'abbé Dinouart, en retenant quatre sous dessus, outre la portion de l'abbé Raynal; si bien que cette pauvre messe, grevée de deux pensions, ne valait que huit sous à l'abbé Dinouart.

Boiveau, président de la chambre des comptes de Dijon, ayant passé au jeu toute la nuit de Noël et même une partie du lendemain, ne revint chez lui qu'à deux heures après midi. Il avoua à sa femme qu'il avait perdu 1,500 pistoles. « Comment, lui dit sa femme, si vous avez joué depuis hier soir jusqu'à l'heure qu'il est, vous n'avez pas ouï messe? — Non, ma mie. — Ah ! malheureux, il ne faut s'étonner si vous avez perdu. — Mais, ma bonne, fit le président avec un malin sourire, celui qui m'a gagné ne l'avait pas ouï plus que moi. »

Une dévote, sans connaître
Le gros prieur de Saint-Marcel,
Oult sa messe, et sur l'autel
Compta douze sols pour le prêtre.
« Hé ! dit le valet tout haut,
Ma bonne madame, il vous faut
Des aumônières d'une autre espèce;
Apprenez à les mieux choisir;
Et sachez, quand monsieur dit messe,
Que ce n'est que pour son plaisir. »

LA MONNOYE.

— Allus. hist. Paris vaut bien une messe. Mot fameux par lequel Henri IV livra le secret de sa conversion. La réputation de royaume et de bonhomie qui s'est en quelque sorte incarnée dans le Béarnais, et les complaisantes traditions qui font de ce prince le type du monarque franc, humain et populaire, ne remontent guère au delà du xvi^e siècle, et ont été surtout propagées par l'esprit de parti. En effet, le côté le plus saillant de ce prince était la ruse, la duplicité, la finesse, et il montra dans maintes occasions qu'il savait sacrifier sa conscience à ses intérêts. Le mot qui fait l'objet de cet article est trop bien dans la nature de son esprit pour que nous nous rangions à l'opinion de ceux qui en contestent l'authenticité. Henri IV avait son trône à conquérir; mais sa religion lui était un obstacle invincible dans un pays aussi profondément catholique. Il assiégeait Paris; la Ligue s'affaiblissait, déchirée par les divisions; les catholiques modérés commençaient à ouvrir les yeux sur les projets ambitieux de l'Espagne, et gémissaient sur les malheurs de la patrie; le peuple, moissonné par la famine, se lassait des prédications fanatiques de ses moines tribuns. Mayenne voyait bien que ni l'Espagne ni la Ligue ne lui donneraient la couronne, et il paraissait disposé à traiter. Mais Henri IV lui-même n'était pas moins embarrassé que ses ennemis; il voyait se perpétuer la guerre sans résultat décisif, et ouvrait l'oreille à ceux qui lui répétaient que la Ligue ne pouvait finir que par la ruine de la France ou par une transaction dont la seule base possible était sa conversion au culte de la majorité; en réalité, cette transaction était depuis longtemps dans sa pensée, et il en avait même promis la réalisation aux catholiques qui suivaient son parti. On peut raisonnablement croire qu'un changement de religion n'était pas pour lui une affaire de conscience, mais une affaire d'Etat, et qu'il n'attendait qu'un moment favorable pour enlever à ses ennemis ce dernier prétexte. Après bien des hésitations, il prit à la fin son parti, et, à la suite de quelques conférences à Saint-Denis avec des évêques, conférences qui n'aboutirent qu'à une vaine formalité, il se déclara catholique, écrivit assez légèrement à sa maîtresse qu'il allait faire le saint pèlerinage, et abjura solennellement le protestantisme dans l'antique église de l'abbaye (25 juillet 1593).

Au dernier moment, il aurait dit ce mot, qui, nous le répétons, n'est nullement invraisemblable : *Paris vaut bien une messe.*

Henri IV fit lui-même une allusion spirituelle à ce mot, un jour qu'il visitait l'Arse avec un ambassadeur étranger. « Je crois, lui dit ce dernier, qu'il n'y a pas de meilleurs canons que ceux-ci. — Ventre-saint-gris ! répartit le roi, ceux de la messe valent bien mieux ! »

La cour de Rome, si scrupuleuse dans ces sortes de choses, ne s'abusa pas sur la sincérité du Béarnais; on craignit qu'une fois sur le trône Henri IV ne retournât au protestantisme; aussi l'absolution papale se fit-elle attendre plus d'une année.

« J'entends dire qu'on va signer à Paris des traités infâmes ! que l'émigré qui s'intitule prince par la grâce de Dieu, au lieu de chercher à s'abriter une fois dans les rangs français, signera sa honte et la nôtre devant les caissons de Blücher. Et Paris se laisse dépouiller, sous le nom de restitution, des monuments des arts ! Paris ne rend inviolables ni ses habitants ni ses musées : n'a-t-il pas pour intérêt plus noble la hausse ou la baisse de la Bourse ! C'est pour cette molle cité qu'Henri IV écouta la messe. »

HENRI DE LATOUCHE.

« Lorsque je me trouvai en Prusse et surtout à Berlin, j'aurais volontiers renoncé définitivement, comme beaucoup de mes amis, à tout lien d'Eglise, quel qu'il fût; et si je ne l'ai pas fait, c'est uniquement parce que les autorités du pays défendaient le séjour de la Prusse, et surtout celui de Berlin, à quiconque n'était pas membre d'une des religions positives reconnues et privilégiées par l'Etat. Comme Henri IV, de goguenarde mémoire, avait dit jadis : *Paris vaut bien une messe* je pouvais bien dire à mon tour : *Berlin vaut bien un préche* ! »

HENRI HEINE.

« Par le traité du 23 avril, que Marmont lui-même a qualifié de *monstreux*, le comte d'Artois venait de céder, d'un trait de plume et sans compensation, cinquante-quatre places garnies de dix mille pièces de canon, que nous possédions encore en Italie, en Belgique, en Allemagne, etc. »

Cette largesse d'enfant de famille était un à-compte sur les dettes de l'émigration. D'ailleurs. *Paris vaut bien une messe* !

LOUIS COMBES.

« A propos, général, me dit alors la duchesse de Berry, me sera-t-il permis d'avoir des journaux ? »

— Je n'y vois aucun inconvénient, madame, et si Votre Altesse Royale veut m'indiquer ceux qu'elle désire lire ? »

— Mais voyons : l'*Echo* d'abord, la *Quotidienne* et le *Constitutionnel*.

— Vous, madame, le *Constitutionnel* ?

— Pourquoi pas ?

— Seriez-vous prête à abjurer votre politique comme Henri IV a fait de sa religion, et diriez-vous : *Paris vaut bien une charte* ?

Le général DERMONCOURT.

Messes latines et grecques depuis le II^e siècle jusqu'au VI^e, par Mone (Francfort, 1850, 1 vol. in-40). Cet important recueil liturgique renferme : 1^o la messe gallicane, d'après un manuscrit palimpseste de la bibliothèque de Carlsruhe; 2^o une savante dissertation sur la messe africaine, dont il ne reste que des fragments; 3^o un très-ancien texte du missel grégorien, d'après un manuscrit palimpseste de Carlsruhe; 4^o la notice étendue d'un très-curieux manuscrit de la même bibliothèque, renfermant le missel bilingue de Leo Tuscus et Nicolas d'Otrante, c'est-à-dire la traduction que ces deux interprètes donnèrent à la fin du xii^e siècle des liturgies grecques pour les Eglises moitié grecques, moitié latines du midi de l'Italie; 5^o enfin, une série d'observations paléographiques, relatives surtout aux manuscrits palimpsestes.

M. Mone déclare, à plusieurs reprises, avoir envisagé son travail en archiviste et non en théologien. Ses dissertations témoignent pourtant qu'il joint une érudition sûre aux connaissances d'un paléographe exercé. Ses considérations sur les rapports de la langue liturgique des premiers siècles avec la langue populaire et sur les éclaircissements qu'on en peut tirer pour expliquer la formation des langues modernes sont très-remarquables.

Messe (ANATOMIE DE LA), où il est montré par l'Ecriture sainte et par les témoignages de l'ancienne Eglise que la messe est contraire à la parole de Dieu et éloigne du chemin du salut, par P. Dumoulin, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de Sedan et professeur en théologie (Genève, 1839, 2 vol. in-80). Cet ouvrage, célèbre au xvi^e siècle, est dédié à Mlle de Bouillon, à qui appartenait alors Sedan. On sait que les diverses confessions re-

formées qui ont aboli la messe soutiennent qu'elle est d'invention relativement moderne. Dumoulin cherche à démontrer son dire par des textes. C'est une discussion dans laquelle nous croyons inutile de le suivre. Une querelle, survenue entre la Sorbonne et les jésuites à propos de l'Eglise d'Angleterre, avait donné lieu à la Sorbonne de déclarer la doctrine de quelques jésuites anglais hérétique et scandaleuse; les jésuites répondirent par un libelle intitulé : *l'Eponge*. Pour réfuter cette *Eponge*, la Sorbonne avait commis à sa défense un des siens du nom de Petrus Aurelius. Dans la réponse de ce dernier (1634), on trouve sur l'excellence du prêtre des assertions dont profite Dumoulin de la manière qu'on va voir. P. Aurelius disait que « les prêtres parlent la rédemption du genre humain, » puisque « puissance des prêtres est très-sémiplaire à la divine et qu'ils ont puissance sur le corps réel de Jésus-Christ. » Dumoulin cite diverses autorités catholiques : Biel, qui déclare que les anges citoyens des cieux n'osent aspirer à l'autorité de la prêtrise; Pierre de Besse, qui enseigne que « les prêtres sont rois, en signe de quoi ils portent la couronne...; que la prêtrise marche à côté de la divinité et que, puisque tous prêtres font Dieu, elle surpasse bien la royauté, et les prêtres sont bien plus que les rois. » Le même ajoute, en parlant de Josué : « Celui-là n'arrêta que le soleil; mais ceux-ci arrêtèrent Jésus-Christ étant dedans le ciel au milieu d'un autel. La créature a obéi à celui-là, mais à ceux-ci le Créateur... Ce que Dieu est au ciel, le prêtre l'est en terre. »

Si la messe est une si grande chose, demande spirituellement Dumoulin, pourquoi en chantez-vous dix mille pour tirer une âme du purgatoire ? « On sacrifie des messes privées le corps de Jésus-Christ en un coin de l'église pour le soulagement d'un malade ou la guérison d'un cheval; mais arrive souvent que l'homme et le cheval meurent et que le prêtre a créé son créateur et sacrifié Jésus-Christ pour néant. Dont nait un grand sujet de douter si les messes servent à tirer les âmes du purgatoire... Et puisque nos adversaires tiennent avec nous que Jésus-Christ, assis à la dextre de Dieu, fait requête pour les âmes du purgatoire, si elles sortent de ce feu par son intervention, les messes, nous le savons, si elles n'en sortent pas, qui croira qu'une messe ou une indulgence du pape puissent faire ce que l'intervention de Jésus-Christ n'a point fait ? »

Dumoulin croit avoir trouvé le secret du fait par lequel l'Eglise catholique a tant de confiance dans la messe et si peu dans l'intervention de Jésus-Christ : c'est que l'intervention de Jésus-Christ ne lui rapporte rien et que les messes se payent. Du reste, bien d'autres choses se payent dans l'Eglise; il en cite des exemples nombreux : « La taxe de la chancellerie papale, où les absolutions du meurtre, du parricide, de l'inceste, du parjure sont taxées à certain prix d'argent. Tant de gros ou de ducats pour avoir tue son père; tant pour avoir couché avec sa mère. » Dumoulin parle ensuite d'un jésuite romain qui s'appelle Sylvestre Petrus-Seneca, qui a écrit un livre contre lui, Dumoulin, et qui lui apprend « qu'à des advents et en carême le pape ne permet point à Rome de passer la nuit entière au bordéau; cela serait violer la sainteté du carême. C'est pourquoi, en ces jours de dévotion, il est permis seulement de passer la journée au bordéau et une partie de la nuit. » Dumoulin demande sur quel passage des livres saints on se fonde pour établir de pareils règlements. Il n'est pas possible que les apôtres aient statué sur cette matière.

Au surplus, tout est nouveau dans l'Eglise romaine; « car de vray, la religion romaine est un habit cousu de nouvelles pièces et un amas de doctrines inventées et ajoutées de siècle en siècle, battues sur l'enclume de la vanité et de l'ambition... L'Eglise ancienne a-t-elle défendu au peuple de lire l'Ecriture sainte? Croisait-elle au feu du purgatoire? Paraît-on alors des indulgences romaines et du trésor de l'Eglise avait le pape ramassé le surabondant des satisfactions et œuvres pénales des saints et des moines et les distribuait aux autres par ses indulgences ? »

Il continue cet inventaire qui serait trop long à rapporter. Il demande, entre autres choses, si, au temps de l'Eglise primitive, on parlait au peuple dans une langue qu'il n'entendait pas, si l'évêque de Rome s'appelait Dieu, se faisait adorer, si l'on canonisait des saints, tirait des âmes du purgatoire, donnait des indulgences pour deux ou trois cent mille ans à la même personne, déposait les rois, levait les serments, rompait les mariages, avait des chapeliers, des rosaires, des grains bénits, des agnus Dei, etc.

Le réquisitoire du ministre réformé a 365 pages et, sans parler de l'éloquence et du savoir qu'on y trouve, est un chef-d'œuvre de dialectique. On regrette toutefois que le langage soit parfois violent ou grossier. *L'Anatomie de la messe* fut traquée et supprimée partout; mais elle avait soulevé un orage qui dura plusieurs années. Nous devons nous abstenir ici de juger la doctrine; mais il faut reconnaître que l'ouvrage de Dumoulin possédait les éléments du succès les plus infaillibles en France : l'esprit et le courage.

Messe de l'athée (LA), roman de H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Messe du pape Marcel, célèbre messe de Palestrina et la première de toutes les grandes compositions de musique religieuse (1565). Elle fut exécutée dans la chapelle Sixtine, sous le pontificat de Pie IV, et l'on ignore pourquoi Palestrina l'a expressément nommée lui-même *Messe du pape Marcel*; il l'a publiée sous ce titre dans le second volume de ses *Messes* (Rome, 1567, in-fol.). Cette grande œuvre marque une des périodes les plus importantes de l'art. Le concile de Trente avait décidé qu'une réforme fondamentale serait opérée dans la musique religieuse; on parlait même de la supprimer et de la réduire au faux bourdon à cause de la vulgarité des motifs, empruntés aux chansons populaires, que les meilleurs maîtres faisaient chanter dans les églises. Palestrina offrit de concilier les exigences de l'art avec la solennité du service divin et, sans modèle, il tira de son génie trois messes à six voix, dont la dernière, celle dite du *Pape Marcel*, excita la vive admiration des cardinaux. La musique religieuse fut sauvée, à condition que les compositeurs prendraient pour modèle de leurs messes celle de Palestrina. « Peu de monuments historiques de l'art, dit M. Fétis, présentent autant d'intérêt pour l'étude, car elle marque une de ces rares époques où le génie, franchissant les barrières dont l'entourage l'esprit de son temps, s'ouvre tout à coup une carrière inconnue et la parcourt à pas de géant. La manière dont Palestrina a triomphé des difficultés, la faculté d'invention qu'il y a déployée, au moins égale à l'habileté dans l'art d'écrire, frappent d'admiration lorsqu'on se livre à l'étude de cette production. C'est une chose merveilleuse que de voir comment l'illustre compositeur a su donner à son ouvrage un caractère de douceur angélique par des traits d'harmonie large et simple, mis en opposition avec des entrées fugues pleines d'artifices et donnant par la naissance à une variété de style auparavant inconnue. À l'égard de la facture, de la pureté de l'harmonie, de l'art de faire chanter toutes les parties d'une manière simple et naturelle, dans le médium de chaque genre de voix, et de faire mouvoir six parties avec toutes les combinaisons des compositions scientifiques dans l'étroit espace de deux octaves et demie; tout cela est au-dessus de nos éloges; c'est le plus grand effort du talent, c'est le désespoir de quiconque a étudié sérieusement le mécanisme et les difficultés de l'art d'écrire. »

La *Messe du pape Marcel* est encore chantée à la chapelle Sixtine, dans certaines solennités.

Messe des Morts, de Gossec (1760). Cette messe est restée l'œuvre capitale du compositeur. Antérieure aux opéras et aux hymnes patriotiques qui ont surtout rendu son nom populaire, elle suffisait à sauver son nom de l'oubli. Sa première audition eut lieu à Saint-Roch; l'effet produit fut immense, et l'œuvre fut considérée comme la plus complète en ce genre, jusqu'à ce que le célèbre *Requiem* de Mozart. On peut cependant reprocher à Gossec d'avoir employé, dans une messe funèbre, le style fleuri des cavatines d'opéra; mais ce défaut entache aussi l'œuvre du maître allemand. L'*Eau-de-vie*, que nous reproduisons, est extrêmement remarquable au point de vue mélodique, malgré le singulier contraste que présentent les idées lugubres du texte et les cisèlures recherchées du développement musical.

Largo.

ca - ro ve - ni - et;

ad te ca - ro

ve - ni - et.

E - xau - di o - ra - ti - o - nem

me - am! Ad te

om - nis ca - ro

ve - ni - et; ad te,

ve - ni - et,

Ad te, om - nis

ca - ro ve - ni - et;

ad te ca - ro

ve - ni - et.

E - xau - di o - ra - ti - o - nem

me - am! Ad te

om - nis ca - ro ve - ni - et;

ad te om - nis

ca - ro, ad te,

om - nis ca - ro

ve - ni - et;

ad te,

om - nis

ve - ni - et;

ad te,

om - nis

Messe funèbre, de Rossini, exécutée à l'église de la Trinité en novembre 1868. Cette messe était composée bien antérieurement à l'époque de sa première audition et peut passer pour la dernière œuvre du maître; car il serait cruel de compter la symphonie à grand orchestre, accompagnée de détonations d'artillerie, qu'il composa pour l'Exposition universelle de 1867. Avant qu'il fut donné au public d'entendre la *Messe funèbre*, quelques privilégiés avaient pu en connaître certaines parties, et ce qu'ils en racontaient avait provoqué vivement la curiosité: c'était un chef-d'œuvre incomparable, que le maître avait écrit à l'heure où les plus enthousiastes de son génie croyaient à son complet déclin. L'attente ne fut pas trompée, et lorsqu'aux funérailles du grand compositeur se déroula cette large composition, l'admiration fut générale. La prière a fait la son miracle, dit M. H. Blaze de Bury; ce Rossini, qui, même en ses plus grands chefs-d'œuvre, ne pleure

presque jamais, cette fois ouvre abondamment la source des larmes; c'est ému, c'est beau, surtout humain. Dans ce *Sanctus* ineffable, cet *Agnus Dei*, qu'un Mozart envierait, rien de mystérieux, de solennel, ni prostration castrale, ni épouvante sacrée; la prière d'un homme d'aujourd'hui qui a douté, qui peut-être encore doutera, et, en présence de l'Étre, s'écrie: *Adoremus*, très simplement, et dans quel style! On se demandait ce que serait l'instrumentation. Elle est sobre et puissante, au fait de toute la science moderne. Le quid nîmis de l'avenir manque peut-être un peu, ce qui n'empêche pas les effets de coloration. Je cite en témoignage l'accompagnement plein de sanglots du *Pasus et sepultus* est. Cette phrase admirable est, dans le *Credo*, le moment du génie: la douleur gémît sourdement, le cœur brisé se fond en larmes; on entrevoit se lamenter les saintes femmes, et l'immense deuil du Calvaire vous inonde. Cette *Messe funèbre* fut ensuite exécutée dans les principales villes de France et de l'étranger.

Messe. Iconogr. La consécration eucharistique est représentée d'une manière mystérieuse et symbolique dans une fresque de la catacombe de Calliste: sur une table sont placés un pain et un poisson, considérés comme les emblèmes du Christ; d'un côté de cette table, un personnage debout, vêtu d'un pallium qui laisse à nu le bras et le flanc droits, impose les deux mains sur ces offrandes, et, de l'autre côté, une femme, également debout, lève les bras vers le ciel. Suivant l'interprétation de M. de Rossi, l'homme est un prêtre qui consacre la nourriture mystique; la femme est l'image de l'Eglise offrant le sacrifice, conjointement avec le ministre de Jésus-Christ, qui est aussi le sien.

Une des plus anciennes représentations de la *Messe* que nous puissions citer nous est offerte par une fresque de la cathédrale de Fise, qui a été publiée dans le *Theatrum basilicæ Pisane*, de Joseph Martinus (p. 49). On y voit saint Clément célébrant le saint sacrifice sur un autel construit par saint Pierre sur le rivage de la Toscane: il a des gants à longs poignets coupés en pointe et porte un grand manteau ou chape à collet. Sur la table d'autel sont trois grains ou boules, dont la signification n'a pas été expliquée par les iconographes et le livre des Évangiles. D'autres représentations de la *Messe* ont été publiées par d'Agincourt (*Peinture*, pl. LXXXVII, n° 4), d'après une fresque du XII^e ou du XIII^e siècle; par Bonnard (*Costumes du moyen âge*, II, pl. LI), d'après une miniature du XIII^e siècle; par Millin (*Voyage dans le Milanais*, I, pl. CXXXIV), d'après une mosaïque de la basilique Ambrosienne de Milan. Les diverses actions de la *Messe* ont été représentées sur la couverture en ivoire du *Sacramentaire* de Metz, ouvrage du XIII^e siècle (gravée dans le *Tresor de numismatique*), dans les planches du *Pontifical Romanum*, dans un suite de 33 estampes gravées par F. Buisson au XVII^e siècle, etc. Un grand tableau de Cosimo Rosselli, artiste florentin de la fin du XIV^e siècle, est intitulé *Le Sacrifice de la messe*: le Christ, vêtu d'une longue robe noire ornée de pierres, est debout sur le saint ciboire, les bras étendus, dans la pose du crucifié; à gauche, saint Jean et saint Dominique; à droite, saint Pierre et saint Jérôme sont agenouillés. Ce curieux tableau a été exposé à Manchester en 1857; il appartient à M. Fuller Maitland. Le *Sacrifice de la messe* a encore été représenté par le peintre Polidoro Caldaro (gravé dans le recueil de Crozat), par A. van Diepenbeck (gravé par Mal. Borrekens), par Jean van Hemessen (volet de triptyque, au musée de Bruxelles), par Jean Mostaert (peinture extérieure d'un triptyque du même musée). Dans ce dernier ouvrage, un prêtre est agenouillé devant l'autel, tenant un encensoir d'une main et un cierge de l'autre; derrière lui, un cardinal, également agenouillé, tient des deux mains un livre ouvert; derrière le cardinal, un évêque, ayant un surplis par-dessus sa robe violette, joint les mains et soutient une croix du bras gauche; au fond, dans une niche, est un vase de cuivre suspendu à une corde faite du même métal; près de la sacristie, dont la porte est entrouverte, un enfant de chœur écarte un rideau qui masquait l'autel, où est posé un calice autour duquel s'enroule une banderole portant ces mots: *Ave, Virgo virginum*; au sommet apparaît Jésus-Christ détaché de la croix et les mains étendues en avant.

Suivant une tradition, en 1263, sous le pontificat d'Urban IV, un prêtre, qui doutait de la transsubstantiation, aurait vu couler le sang de l'hostie qu'il venait de consacrer, en célébrant la messe dans l'église Sainte-Christine, à Bolsena. Ce miracle est représenté dans une peinture en émail qui décore un reliquaire du XIV^e siècle, appartenant à la cathédrale d'Orvieto, et qui a été publiée par d'Agincourt (*Peinture*, pl. CXXIII). On y voit le prêtre incrédule qui dit la messe, placé devant l'autel, suivant l'ancienne liturgie, en regardant le peuple. Les assistants qui sont placés près de l'autel tiennent des bâtons qui, suivant M. Guénébault, seraient les *miraculor* ou béquilles dont les fidèles se servaient pour se reposer lorsqu'il n'existait pas de sièges dans les églises.

Nous décrivons ci-après le chef-d'œuvre

dans lequel Raphaël a représenté la *Messe de Bolsena*. Le même sujet, est retracé dans un tableau d'un peintre allemand du XVI^e siècle, qui appartient au musée de Madrid.

Le musée du Louvre possède un tableau de Suleyran représentant la *Messe de saint Basile*, célébrée en présence de l'empereur Flavien Valens, qui avait embrassé l'arianisme, et qui, à la vue du saint évêque officiant dans son église de Césarée, s'évanouit entre les bras de ses officiers. Au même musée est la *Messe de saint Martin*, peinte par E. Le Sueur (v. MARTIN [messe de saint]). La *Messe de saint Grégoire* est retracée dans un retable en bois sculpté et doré du XVI^e siècle, et dans une peinture d'une chapelle portative de la même époque; ces deux ouvrages, le premier flamand, le second allemand, appartiennent au musée de Cluny. Dans le deuxième, le Christ, couronné d'épines, les mains et les pieds ensanglantés par les clous de la croix, est debout sur l'autel, au-dessus du calice; au fond, sont figurés les instruments de la Passion. Le même sujet est représenté dans un tableau attribué par les uns à Jean van Eyck, par les autres à Rogier van der Weyden, et qui fait partie de la collection de lord Ward (Exposition de Manchester, 1857).

Parmi les peintures modernes, nous signalerons, la *Messe à un autel privilégié*, par Granet (Salon de 1831); une *Messe*, par Schnetz (Salon de 1845); la *Première messe en Amérique*, par Blanchard (musée de Dijon); la *Première messe en Kabylie*, par H. Vernet (gravée par P. Girardet); la *Basse messe*, par F. Bonvin (Exposition universelle de 1855); la *Messe du dimanche à Béost*, par Ch. Landelle (Salon de 1857); *Pendant la messe*, souvenir d'Auvergne, par Nic. Berthon (musée d'Arras); la *Messe pontificale le jour de Noël, à Saint-Pierre de Rome*, par Ch. de Coubertin (Salon de 1857); la *Messe au grand autel de Saint-Pierre de Rome*, par Timbal (Salon de 1859), etc.

Messe de Bolsena (LA), célèbre fresque de Raphaël, appelée aussi le *Miracle de Bolsena*. Elle est peinte dans l'une des stanzes du Vatican, la deuxième, et fait pendant à la *Délivrance de saint Pierre*. La composition se déroule au-dessus et des deux côtés d'une fenêtre. Elle retrace un prétendu miracle arrivé à l'église Sainte-Christine de Bolsena, petite ville des États romains, près d'Orvieto. Un prêtre, qui, tout en disant la messe, doutait de la présence réelle de Jésus-Christ, eut une hallucination et crut voir tout à coup des gouttes de sang tomber de l'hostie sur le corporal. C'est ce prodige qui donna lieu à l'institution de la fête du *Corpus Domini*, ou Fête-Dieu. La scène principale occupe le dessus de la fenêtre; le prêtre élève l'hostie et le corporal, où se voient des gouttes de sang; Jules II, les cardinaux et quelques chevaliers, qui sont représentés agenouillés dans le compartiment du côté droit, sont impassibles, comme s'ils s'attendaient au miracle ou parce qu'un miracle de plus ou de moins, pour eux qui y sont habitués, n'a rien d'extraordinaire, mais le prêtre est confondu par le prodige. « On distingue, dit Vasari, dans l'attitude des mains une espèce de tremblement et d'épouvante. » Cette stupeur se répète d'une manière heureuse dans les attitudes et les physionomies des femmes qui occupent le compartiment de gauche; elle contraste avec le calme et la gravité imperturbable des personnages de droite. L'unité d'action est parfaite et la disposition si habile, que l'on ne s'aperçoit pas de l'inégalité des plans. Cette fresque est fort belle et assez bien conservée, quoiqu'elle ait un peu souffert, comme toutes celles des stanzes, de la fumée des feux de bivoque qu'allumèrent au milieu des chambres les lansquenets du comte de Bourbon. « Quel beau contraste, dit Stendhal, entre ce sujet et l'*Héliodore chassé du temple*! Une fenêtre coupait de la manière la plus gênante la muraille sur laquelle Raphaël devait placer le miracle de Bolsena. Il dispose son sujet avec tant d'adresse, que l'espace qui lui manque paraît inutile. Raphaël n'avait pas trente ans. Cet ouvrage, tout de sa main, est regardé comme l'un des plus vigoureux. La *Messe de Bolsena* a été gravée par Fr. Aquila, Friquet et Joan. Volpato. Bon Boulange en a fait une copie qui se trouve au musée du Louvre. Il en existe une autre à Paris, au musée Européen (musée des Copies).

MESSÉ, ÉE (mè-sé) part. passé du v. *Messier*. Qui a entendu la messe: *Vous êtes déjà messé.*

MESSÉANCE s. f. (mè-sé-an-sé — rad. *messeoir*). Défaut de ce qui est messéant: *Il y avait de la messéance pour un vieillard à s'associer aux folies des jeunes gens.*

MESSÉANT, ANTE adj. (mè-sé-an, ante — rad. *messeoir*). Qui messéant, qui ne sied pas: *Parole messéante. Habits messéants.* Aux canonnières, il est messéant de s'ébranler pour la menace du coup. (Montaigne.) Bion disait que quelquefois la témérité n'était pas messéante à un jeune homme. (Fén.) Toute prétention d'originalité serait messéante à la vieillesse. (G. Sand.)

— Syn. *Messéant*, maiséant. V. *MALÉSANT*.

MESEIL, bourg de France (Orne), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. N. de Domfront; pop. aggl., 533 hab. — pop. tot., 1,725 hab. Commerce de grains, chanvre,

bestiaux. Messé était défendu au moyen âge par un château fort dont il subsiste des vestiges, notamment des souterrains profonds. Le bourg offre quelques maisons remarquables par leur antiquité.

MESSEIX, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), canton de Bourg-Lastic, arrond. et à 50 kilom. de Clermont; pop. aggl. 440 hab. — pop. tot. 2,134 hab. Eglise romane; antiquités gauloises et gallo-romaines. Tumulus dans les environs.

MESSEMAKERS (Engelbert), en latin *Caecilius*, théologien belge, né à Nimègue, mort vers 1492. Il entra dans l'ordre des dominicains, et fut le premier prieur d'un couvent qu'il avait établi à Zwolle en 1465. On a de lui: *Epistola declaratoria privilegiorum FF. Mendicantium contra curatos parochiales*, etc., avec divers opuscules (Nimègue 1479, in-4°); *Manuale confessorum metricum* (Cologne, 1497, in-4°); *Carmen de pane*, dialogue entre un boulangier et sa femme, etc.

MESSENE, appelée aujourd'hui *Mavromati*, ville de la Grèce ancienne, dans le Péloponnèse, capitale de la Messénie, vers le centre, près du Pamissus. Cette ville, qui joua un rôle si important dans l'histoire de la Grèce ancienne, n'est plus de nos jours qu'un amas de ruines, au milieu desquelles s'élève le village moderne de Mavromati. La ville était située sur le revers sud-ouest du mont Ithôme, dont l'acropole couronnait le sommet. « Cette vaste assiette de terrain », dit M. Joanne, est bornée au nord-est par l'Ithôme, au sud-est par le mont Evan, à l'ouest par les escarpements du mont Psoriati; enfin, au nord et au sud, par les collines peu élevées qui, de ce dernier côté, ne masquent pas la vue de la mer. Il eût été difficile de trouver une position plus agréable pour une grande ville, et plus forte au point de vue militaire. A en juger par son enceinte, Messène était la place la plus importante de la Grèce. Le mur descendait du sommet de l'Ithôme à la porte de Laconie, puis, tournant à angle droit, s'abaissait de l'est à l'ouest sur le revers de la montagne. Près du village de Simissa, qui brille au sud-est au milieu de la verdure, le mur changeait de direction et se prolongeait pendant 3 kilom. parallèlement au cours d'une petite rivière qui suit la base du Psoriati. Formant ensuite un nouvel angle droit, il remontait de l'ouest à l'est, jusqu'au sommet de l'Ithôme, pour rejoindre l'acropole. « La ville, telle que Pausanias l'a décrite, n'existe plus, ni n'en reste que des ruines éparées, dont nous allons indiquer les plus importantes ou celles qui éveillent le plus de souvenirs. La porte de *Mégapolis* ou d'Arcadie, la partie la mieux conservée de l'enceinte, se compose de deux entrées séparées par une cour de 60 mètres de circonférence. La première entrée a conservé son énorme linteau, sur lequel se fait admirer par sa belle maçonnerie. La seconde entrée était flanquée de deux tours dont les soubassements existent encore. « A l'est, ajoute M. Joanne, la belle muraille qui grimpait le versant de l'Ithôme se présente de la manière la plus pittoresque au milieu des arbres, et semble lutter de force avec les rochers qui l'entourent. Elle est construite de magnifiques blocs quadrangulaires, admirablement taillés et assemblés sans mortier; son épaisseur est d'environ 2 mètres. Les tours, dont elle est flanquée à des intervalles très-proches, sont carrées et percées de fenêtres et de meurtrières. On remarque surtout une grande tour encore presque intacte. Des marches en pierre conduisent au premier étage. En suivant les murs du côté de l'ouest, on remarque encore une tour ronde et une poterne à l'angle nord-ouest de l'enceinte. « Nous signalerons aussi : la porte de Laconie, amas de pierres helléniques avec soubassements de tours; les ruines du monastère de Vourkano, bâti sur l'emplacement du temple de Jupiter Ithomate; des ruines du mur d'enceinte, des soubassements de tours, etc.; la fontaine Clepsydre, entourée d'un mur antique; les débris d'un petit théâtre; les vestiges du grand temple de Messène; les ruines du stade; des vestiges de tombeaux antiques; de nombreux fûts de colonnes doriques et cannelées, épars un peu partout, etc.

Voilà donc tout ce qui reste de l'opulente Messène, dont les habitants défendirent avec tant d'héroïsme leur indépendance menacée par les Spartiates! Vaincus après trois guerres acharnées, les Messéniens durent s'expatrier pour échapper à l'esclavage. Après la bataille de Leuctres, Epaminondas rappela les Messéniens exilés, reconstruisit leur ville et en fit une position redoutable pour les Spartiates. Devenus membres de la ligue achéenne, les Messéniens combattirent avec Antigone Doson à Sellasie, et contribuèrent pour une large part à la défaite définitive des Lacédémoniens. Démétrius Phalaris et Nabis, tyran de Sparte, assiégèrent en vain Messène; le premier trouva la mort sous ses murs, et le second dut se retirer devant Philopomen, accouru pour secourir la ville. Auguste, pour punir Messène d'avoir soutenu le parti d'Antioch, donna à Sparte une partie de son territoire; mais Tibère lui restitua ses possessions, et au temps de Pausanias c'était encore une ville très-importante.

Messène (BATAILLE DE), où succomba Phi-

lopoemen, le dernier des Grecs, l'an 183 avant J.-C., la même année où moururent Annibal et Scipion, son vainqueur. Philopomen venait d'être nommé pour la huitième fois stratège de la ligue achéenne, lorsque les Messéniens s'en détachèrent, entraînés par les intrigues de Diocrotas, ennemi du grand citoyen. A cette nouvelle, Philopomen marcha sur Messène, à la tête d'une armée peu nombreuse, mais composée de l'élite de la jeunesse de Mégapolis. Diocrotas vit ses troupes enfoncées au premier choc et mises en désordre. Mais un renfort de 500 cavaliers lui étant survenu, il tourna bride brusquement et tomba lui-même avec impétuosité sur l'armée de Philopomen, qu'il mit à son tour en déroute. L'illustré capitaine fit des prodiges de valeur pour sauver la généreuse jeunesse qui s'était levée à sa voix: renversé de cheval et grièvement blessé à la tête, il combattait encore lorsqu'il fut entouré de toutes parts et forcé de rendre sa vaillante épée. La grandeur d'âme du héros ne se démentit point dans les fers, et un ennemi moins implacable eût respecté des jours utiles au service de sa patrie. Mais Diocrotas n'était pas de ces hommes qui savent honorer le civisme et respecter le malheur: dès qu'il fut rentré à Messène, il fit plonger son illustre prisonnier dans un cachot souterrain; puis, dès que la nuit eut dispersé le peuple répandu sur les places publiques, craignant que la compassion de ses concitoyens ne lui arrachât sa proie, il fit ouvrir la prison de Philopomen et descendre l'homme porteur du fatal breuvage. Quand l'exécuté entra, il trouva Philopomen tranquillement couché sur son manteau, réfléchissant aux calamités qui menaçaient sa patrie. A la vue du bourreau, tenant sa lampe d'une main et de l'autre la coupe empoisonnée, il se souleva avec peine, et, saisissant comme sans préférence une plainte, il demanda des nouvelles des jeunes gens qui l'avaient suivi. « J'ai entendu dire, répondit l'homme de mort, qu'ils avaient tous réussi à s'échapper. — Mon ami, reprit Philopomen en le regardant avec douceur, tu me donnes là une bonne nouvelle. Nous ne sommes donc pas tout à fait malheureux. » Et alors, sans témoigner le moindre regret, il avala d'un seul trait la liqueur mortelle. Le poison produisit rapidement son effet sur ce corps déjà épuisé par l'âge et les blessures, et ce fut sans effort et sans douleur que s'éteignit le dernier des Grecs.

MESSENE, fille de Triopas, roi d'Argos. Elle épousa Polycaon, fils d'un roi de Laconie, et le poussa à se rendre maître d'une contrée à laquelle il donna le nom de Messénie. Messène introduisit dans ce pays le culte de Cérès et de Proserpine, et les Messéniens élèverent par la suite, à Ithôme, un temple en son honneur.

MESSENHAUSER (Wenzel), écrivain et homme politique allemand, né à Prossnitz (Moravie) en 1813, fusillé à Vienne en 1848. Il était lieutenant supérieur dans un régiment autrichien, lorsqu'il fut chargé en 1848 d'organiser la garde nationale de Lemberg. Il se signala à cette occasion par ses idées libérales, mécontenta par là ses chefs, donna sa démission d'officier, se rendit à Vienne et collabora à divers journaux, notamment à la *Feuille du dimanche*, de Frankl. Après les événements du 8 octobre 1848, Messenhauser prit le commandement en chef de la garde nationale de Vienne, organisa une garde mobile, un tribunal militaire, donna des ordres pour la défense de la ville contre les troupes impériales, contribua à la résistance jusqu'au 13 octobre, et déploya dans ces circonstances une grande énergie. Après la prise de Vienne, toute retraite était devenue impossible, il se constitua prisonnier et fut fusillé le 16 novembre. On a de ce chaud partisan de la liberté et de la révolution en Allemagne: *De l'ordre oblique de bataille* (Vienne, 1839); *Désert et partier* (Vienne, 1847), recueil de nouvelles; *Histoires sérieuses* (Wienne, 1848); les *Tombeaux polonais* (1848); le *Conseiller* (Leipzig, 1849, 4 vol.); *Nouvelles et contes* (Vienne, 1849, 5 vol.); *Derniers contes et nouvelles* (Vienne, 1850, 2 vol.).

MESSENIQUE adj. (mé-sé-ni-a-ke). Géogr. Qui appartient à la Messénie: *Golfes messéniques*.

MESSENIEN, en latin *Messenia*, contrée de la Grèce ancienne, bornée au N. par l'Elide et par l'Arcadie, à l'E. par la Laconie, au S. et à l'O. par la mer Ionienne. Elle était séparée de la Laconie par la chaîne du Taygète, et de l'Elide et de l'Arcadie par la Neda (aujourd'hui Nédon), et par le plateau élevé qui s'étend entre le lit de cette rivière et les sources du Pamissus. Pausanias représente la Messénie comme l'une des provinces les plus fertiles du Péloponnèse, et Euripide, dans un passage recueilli par Strabon, la décrit comme une région bien arrosée, très-fertile, renfermant d'excellents pâturages, et possédant un climat qui n'était ni trop chaud en été, ni trop froid en hiver. L'ouest de la Messénie est arrosé par le Pamissus (aujourd'hui Pynatzka), qui prend sa source dans les montagnes situées entre l'Arcadie et la Messénie, et qui se jette au sud dans le golfe de Messénie (aujourd'hui golfe de Koroni). Le bassin du Pamissus est divisé en deux régions bien distinctes, séparées à l'est par le plateau qui s'étend du Taygète au Pamissus, et à l'ouest

de ce fleuve, par le mont Ithôme. La partie supérieure, désignée habituellement sous le nom de plaine de Stenycleros, est d'une médiocre étendue et peu fertile; mais la partie inférieure, au sud d'Ithôme, forme une plaine immense, dont la fertilité était célèbre chez les anciens, qui l'appelaient souvent *Macaria* ou la Bienheureuse. Le voyageur anglais Leake dit qu'elle est aujourd'hui couverte de plantations de vignes, de figuiers et de mûriers et qu'elle est, en outre, admirablement cultivée. La partie occidentale de la Messénie est accidentée par des collines et par des vallées, mais elle ne renferme aucune montagne d'une grande hauteur. La seule ville importante qui fut située dans l'intérieur de la Messénie était Messène, située au pied du mont Ithôme, sur lequel s'élevait la fameuse citadelle du même nom. Les principales villes de la côte occidentale étaient Pylos et Mothone ou Méthone. La baie de Pylos (aujourd'hui Navarin), qui est protégée du côté de la mer par l'île de Spahéria (aujourd'hui Spighia), est le meilleur port de tout le Péloponnèse. Selon Strabon, Pylos était située au pied du mont Egalee, et ne doit pas être confondue avec la fortification que les Athéniens construisirent pendant la guerre du Péloponnèse, sur le côté nord de la baie, à un endroit appelé Coryphasie par les Lacédémoniens. D'après Pausanias, Méthone (aujourd'hui Modon) était la ville mentionnée par Homère sous le nom de Pedasos; elle paraît avoir été une cité de quelque importance à l'époque de ce géographe. Après avoir dépassé le cap Acritas (aujourd'hui cap Gallo), on entrait dans le golfe de Messénie, et, à 40 stades au nord d'Acritas, on trouvait Asine, primitivement habitée par les Dryopes. En suivant la côte, on arrivait ensuite à Colonides, à 40 stades au nord d'Asine, puis à Epée, qui reçut le nom de Coronée, après le rétablissement de l'indépendance messénienne. A l'extrémité du golfe, et à l'est de la Neda, s'élevait Phères, qu'Auguste incorpora à la Laconie. Enfin, sur la côte orientale du golfe, on rencontrait Abia, qu'Homère mentionne, selon Pausanias, sous le nom d'Ira, et Leuctres qui, à une certaine époque, appartenait à la Laconie. Du reste, il est fort difficile de déterminer les limites respectives de la Laconie et de la Messénie, car elles varièrent à diverses époques. Au temps de Pausanias, la frontière adoptée était un vallon boisé, appelé Chœrius, et situé à 20 stades au sud d'Abia.

— *Histoire*. D'après l'auteur ancien que nous venons de citer, la Messénie tirait son nom de Messène, femme de Polycaon, premier roi du pays, dont la tradition fait un fils de Lelax, roi de Laconie. Les descendants de Polycaon régneront pendant cinq générations, et la Messénie passa alors sous la domination de Périérés, fils d'Eole. A l'époque de la guerre de Troie, elle appartenait à Ménélas, sauf Pylos et probablement une partie de la côte occidentale où régnait Nestor. Après la mort de Ménélas, les princes néleïdes de Pylos étendirent leur pouvoir sur toute l'étendue de la contrée; mais, lors du partage de Péloponnèse, après l'invasion dorienne conduite par les Héraclides, la Messénie tomba en partage à Crésphonte, qui choisit Stenycleros pour sa capitale, et divisa le pays en cinq districts. Pylos semble cependant avoir conservé son indépendance jusqu'à une époque postérieure.

Vers le milieu du VIII^e siècle avant notre ère, la délimitation des frontières respectives de la Laconie et de la Messénie amena entre les deux nations une foule de disputes et d'escarmouches qui, sans cesse renaissantes, finirent par aboutir à une haine mortelle. Sous l'influence de cette haine, les Spartiates s'engagèrent par serment à ne pas rentrer dans leur ville, tant que la Messénie ne serait pas conquise, et ils commencèrent la lutte en attaquant la nuit, par surprise, Amphéa, ville de la frontière, dont ils s'emparèrent et dont ils passèrent les habitants au fil de l'épée. Tel fut le commencement de ce que l'on appelle la première guerre de Messénie, et c'est l'an 743 av. J.-C. que l'on donne d'ordinaire pour la date de cet événement. Après vingt ans d'une lutte acharnée, pendant laquelle le roi de Messénie, Aristodème, accomplit des exploits presque fabuleux, les Messéniens furent définitivement vaincus et réduits à la condition d'ilotes laconiens. Ils supportèrent le joug pendant trente-neuf ans, et reprirent alors les armes contre leurs oppresseurs, sous la conduite d'Aristodème, jeune homme du sang royal (685); mais ils furent de nouveau vaincus en 668, et ceux qui demeurèrent dans leur pays furent traités avec une extrême rigueur. La plupart des hommes libres quittèrent la Messénie, et, sous les ordres des deux fils d'Aristodème, firent voile pour l'Italie, où ils s'établirent à Rhegium. Plus tard, ils s'emparèrent de Zancle, sur la côte de Sicile, et l'appellèrent Messène, nom qui se transforma ensuite en celui de Messine, que cette ville porte encore aujourd'hui.

Les Messéniens se révoltèrent de nouveau en 464. Cette guerre, que l'on désigne ordinairement sous le nom de *troisième guerre de Messénie*, dura dix ans. A la fin, les insurgés, qui étaient maîtres de la forte position du mont Ithôme, consentirent à se rendre, pourvu qu'on leur permit de quitter la Péloponnèse. Les Athéniens, qui, à cette époque, n'étaient

pas en bons termes avec Sparte, leur permit sans difficulté de s'établir à Naupacte, ville située à l'entrée du golfe de Corinthe et de laquelle ils s'étaient récemment emparés sur les Locriens Ozoles. Les Messéniens furent obligés de quitter cet établissement, lorsque, après la guerre de Péloponnèse, les Spartiates furent devenus maîtres de la Grèce. Mais la bataille de Leuctres ayant mis fin à la prépondérance de Sparte, Epaminondas résolut de rendre à la Messénie son indépendance, et envoya en Italie, en Sicile et dans toutes les parties de la Grèce des messagers chargés d'inviter les Messéniens, depuis si longtemps exilés, à rentrer dans leur patrie. Un grand nombre se rendirent à cet appel et, en 369, ils construisirent au pied du mont Ithôme une ville qu'ils appelèrent Messène. Leur indépendance fut garantie par la paix conclue en 361, et la Messénie demeura un état libre jusqu'à l'époque de la dissolution de la ligue achéenne. On dit même que les Messéniens reprirent alors les coutumes nationales de leurs ancêtres et, jusqu'à l'époque de Pausanias, ce fut chez eux que se parla le dialecte dorien le plus pur. Cette contrée partagea ensuite les destinées du reste de la Grèce, et passa successivement sous la domination des Romains, des empereurs de Constantinople et des Turcs. Elle forme aujourd'hui une nomarchie du royaume de Grèce, ayant une superficie d'environ 35 myriamètres carrés, et une population de 117,181 habitants. Ces derniers sont en partie agriculteurs, en partie marins, et, aux époques de troubles intérieurs, ils ont eu beaucoup à souffrir des incursions des Mainotes qui sont leurs voisins du côté de l'E. Le chef-lieu de la nomarchie de Messénie est Calamata, petite ville construite sur l'emplacement de l'ancienne Phores, à l'embouchure du Nédon dans le golfe de Koroni.

MESSENIÉ (golfe de), nom ancien du golfe de CALAMATA.

MESSENIEN, IENNE s. et adj. (mé-sé-ni-en, ié-ne). Géogr. Habitant de la Messénie; qui appartient à la Messénie ou à ses habitants: Les **MESSENIENS**. *L'histoire messénienne*.

Messéniennes (LES), recueil de poésies de C. Delavigne (1818-1827). Ce sont des élégies, inspirées soit par les deuils de 1815, soit par les malheurs de la Grèce, livrée aux Turcs, et sur laquelle toute l'Europe portait alors ses regards. Le titre de *Messéniennes* est une réminiscence classique, l'oppression des Messéniens par les Spartiates et l'ardent patriotisme de ces populations asservies ayant attiré tous les regards de l'antiquité.

Ce recueil produisit une assez vive impression; elle s'est bien affaiblie depuis que de véritables poètes ont traité les mêmes sujets. Le motif patriotique qui a dicté les principales pièces: *Waterloo*, la *Dévastation du musée*, *Parthénon et l'Etranger*, *Jeanne d'Arc* est digne d'éloges; mais la poésie est généralement factice. C. Delavigne se tourmente à froid et croit donner du mouvement à ses vers à l'aide d'interrogations, d'interjections et d'exclamations. Il se demande à chaque instant quels sont ces guerriers? pour qui ces torches d'où vient ce bruit lugubre? Il devait le savoir, puisque c'est lui qui imagine tout cet appareil; aussi ne se le demande-t-il que pour avoir le plaisir de répondre. Cela sent tout le poète scolaire et le vers latin de rhétorique, et cependant il ne faut pas être trop sévère. « Je confesse volontiers, dit H. Rigault, les défauts des *Messéniennes*; c'est un mélange un peu confus de l'inspiration libérale et des souvenirs scolaires. La couleur vraie est absente quelquefois, et j'admets volontiers que le matelot d'Hydra et le Klephte de Souli se seraient reconnus difficilement dans l'élégance classique du poème du *Jeune diacre*. Mais ce n'est pas seulement avec le goût qu'il faut juger les *Messéniennes*. Oubliez un instant votre sévérité de bel esprit; ne jugez pas le style, écoutez les pensées; allez au delà des pensées et considérez l'action. Remplacez-vous dans le temps où le poète chantait. Au lieu d'examiner sérieusement tous les mots qui tombent de ses lèvres et de les peser dans vos balances, mettez la main sur son cœur: ce qui s'en échappe, c'est le cri d'un bonhomme, c'est la douleur d'un bon citoyen. Son originalité vraie, dans les *Messéniennes*, c'est la vivacité d'un sentiment sincère; c'est la candeur de l'inspiration. Dans le style, on peut noter à chaque instant l'imitation des formes classiques et les réminiscences de l'antiquité. Même aux jours les plus ardents de sa jeunesse et dans l'épanouissement de son imagination, il ne rêve aucun changement dans la tradition; il ne soupçonne rien au delà des règles établies. « Aussi, toutes les fois que le chantre des *Messéniennes* se rencontre avec Lamartine au sujet de Byron et de Napoléon, avec V. Hugo au sujet de Grèce révoltée, son infériorité est notoire; son petit travail d'ajusteur en marquerait paraît mesquin à côté des larges et puissantes inspirations de ses rivaux. Ses meilleurs vers ne sont que des vers bien faits. Les *Dernières Messéniennes*, ajoutées en 1827 au recueil primitif, ne valent même pas les premières: les *Funérailles du général Foy*, le *Besoin de s'unir*, le *Vaisseau* n'ont de valeur, dans l'histoire littéraire, que parce qu'elles marquent le courant des idées libérales. « Solennisant, dit Sainte-Beuve, les

événements contemporains avec les réminiscences de son ancienne manière, étouffant la pensée principale sous des hors-d'œuvre classiques, il semble n'avoir plus considéré ses sujets que comme des canons donnés, des thèmes à la mode, dans lesquels il a inséré de beaux, de très-beaux vers assurément, mais des vers sans à-propos, sans liaison, sans conception profonde.

Messéniques (LES), de Tyrée. V. ÉLÉGIE.

MESSENIUS (Jean), historien et juriconsulte suédois, né à Vadstena (Ostrogothie) en 1584, mort en 1637. Conduit fort jeune en Italie, il y séjourna pendant seize ans, puis visita la plus grande partie de l'Europe, et, de retour en Suède, fut nommé professeur de droit et de politique à Upsal. A la suite de vives discussions entre lui et le professeur Jean Rudbeck, Messenius fut envoyé à Stockholm comme juge au tribunal supérieur. Accusé en 1616 de correspondre secrètement avec les jésuites et avec Sigismond, roi de Pologne, et arrêté avec sa famille, Messenius passa dix-neuf ans dans la forteresse de Cohanaborg, en Finlande, et ne recouvra la liberté que deux ans avant sa mort. C'était un homme très-instruit, mais d'un caractère inquiet, qui causa ses malheurs. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Chronicon episcoporum per Sueciam, Gothiam et Finlandiam* (1611); *Tumbæ veterum ac nuperorum apud Sueones Gothique, regum, reginarum, etc.* (1611); *Sueopentapropolis, seu de primariis et antiquissimis Suecorum emporiis* (1611); *Specula, ex qua inclytum Suecorum Gothorumque conditionem contemplari licet* (1612, in-8°), traduit en français (1655); *Comœdia de Hauding, essai dramatique* (1612); *Historia Suecorum Gothorumque* (1615); *Chorographia Scandinaviæ* (1615); *Scandia illustrata, seu Chronologia de rebus Scandis*, énorme compilation où manque l'esprit critique (1700-1714, 10 vol. in-fol.); diverses *Comœdies* en suédois, etc.

MESSENIUS (Arnold), homme d'Etat suédois, fils du précédent, décapité à Stockholm en 1631. Detenu avec son père de 1616 à 1633, il consacra le temps de sa captivité à l'étude, se rendit en Pologne lorsqu'il eut recouvré la liberté, revint peu après en Suède, et fut de nouveau emprisonné sous l'inculpation d'avoir embrassé le catholicisme; mais la reine Christine le fit sortir de prison, le nomma historiographe de Suède, l'anoblit et le chargea de diverses négociations. Malgré les faveurs qu'il avait reçues de la reine, Messenius se mit en rapport avec les ennemis du gouvernement pour renverser Christine, et son jeune fils Jean composa contre cette princesse et plusieurs grands personnages de l'Etat un pamphlet acerbe, qu'il adressa au prince héritier, en l'engageant à s'emparer du trône. Le prince communiqua ce libelle à Christine, qui en fut profondément irritée et ordonna l'arrestation d'Arnold et de Jean Messenius. A la suite d'un arrêté qui les condamna l'un et l'autre à mort, le père fut décapité et le fils écartelé.

MESSENOIR v. n. ou intr. (mê-soir — du préf. mes, et de soir. Je messieds, tu messieds, il messied, nous messieyons, vous messieyiez, ils messieyent; je messieyais, vous messieyiez; je messierai, nous messierons; je messierais, vous messieriez; je messiege, tu messieges, il messiege, nous messiegeons, vous messiegez, ils messiegent. Les autres temps ne sont pas usités, et, à tous les temps, les troisèmes personnes le sont presque seules). Ne pas être seant, ne pas convenir : *La gourmandise ne messied point aux femmes*. (Brill.-Sav.) *Il ne messied pas même au vieillard d'apprendre*. (Stobée.) « Aller mal, n'être pas agréable : *Cette coiffure ne messied pas aux jeunes filles*.

Cette maigreur est leste et ne te messied point.

E. AUGER.

Même aux jeunes garçons, sous l'airain des combats, La boucle à flois tombants, certes, ne messied pas.

SAINT-EUVE.

MESSER s. m. (mê-sér — mot ital.). Fam. Monsieur, seigneur. La Fontaine l'a fréquemment appliqué à des animaux et même à l'estomaque, qu'il a appelé *messer Gaster* :

L'âne à messer lion fit office de cor.

LA FONTAINE.

Messer loup attendait chape-chute à la porte.

LA FONTAINE.

MESSER v. n. ou intr. (mê-sé — rad. messe). Fam. Dire la messe. « Entendre la messe. » Il Peu usité dans les deux sens.

MESSERSCHMIDT (Daniel-Théophile), médecin et naturaliste allemand, né à Dantzig en 1685, mort à Saint-Petersbourg en 1735. Il prit le diplôme de docteur en médecine à Halle (1707), puis se rendit à Saint-Petersbourg (1716). Quatre ans plus tard, le gouvernement russe le chargea d'explorer pendant sept ans la Sibirie, moyennant un modique traitement de 500 roubles. Malgré ces faibles ressources, il parvint à réunir un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et autres, et il envoya la plus grande partie de ses collections à l'Académie de Saint-Petersbourg. De retour à Saint-Petersbourg (1726), il n'y reçut pas l'accueil qu'il était en droit d'espérer et revint alors dans sa ville natale; mais, au bout de peu de temps, il reprit la route de Saint-Petersbourg, où il termina sa vie dans l'isolement et dans la misère. Mes-

erschmidt eut le mérite de commencer à faire connaître la Sibirie et de préparer la voie aux recherches de Pallas, de Gmelin, Georgi, etc. Linné a donné le nom de *messerschmidia* à un genre de la famille des cordiacées. On a de lui une *Relation de son voyage en Sibirie*, dont on trouve des extraits dans les *Nouveaux fragments sur le Nord*, de Pallas; une *Manissa ornithologica* (3 vol. in-8°), restée manuscrite, etc.

MESSERVI, IE (mê-sér-vi) part. passé du v. Messervir : *Un ami MESSERVI*.

MESSERVIR v. a. ou tr. (mê-sér-vir — du préf. mes, et de servir). Néol. Desservir, rendre un mauvais office à : *Messervir un ami*.

MESSETERIE s. f. (mê-se-te-ri). Droit d'entree qui se paye à Constantinople, particulièrement sur les pelletteries et les cafés, et qui fut établi pour l'entretien de la sultane Valide. Il On dit aussi MESSETENE.

MESSEY (Louis-François-Antoine-Nicolas, marquis DE), général français, né au château de Braux (Champagne) en 1748, mort à Paris en 1821. Sous-lieutenant de cavalerie à dix-sept ans, il fit la guerre d'Amérique sous le commandement de Rochambeau, devint capitaine, émigra en 1791, revint en France en 1800 et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Messey prit part alors à la formation de la garde nationale à cheval de Paris, à laquelle il fut attaché comme colonel, puis comme adjudant-commandant à l'état-major général, suivit Louis XVIII à Gand (1815), et fut nommé, aux Bourbons, prévôt de Paris. Il a publié : *Voyage d'un fugitif français dans les années 1792 et suivantes* (Paris, 1816, in-8°).

Messiede (LA), épopée religieuse de Klopstock (publiée en diverses parties, 1748-1773, 3 vol. in-8°). L'œuvre entière se compose de vingt chants et chacun d'eux est d'une étendue considérable. Ce fut le travail de la vie entière du poète. Cette immense composition est maintenant, si ce n'est oubliée, du moins à peu près abandonnée des lecteurs. Tout élevée qu'elle était et quel talent qu'il ait déployé son auteur, le *Messiede* n'était pas plus viable que notre *Henriade*, dont l'intérêt est encore plus immédiat. Klopstock cependant a rendu à la littérature allemande, cristallisée dans le pédantisme de l'école de Gottsched, un très-grand service. Il a restitué la puissance, la fraîcheur et l'audace. De concert avec Haller et Wieland, il a créé la littérature nationale moderne qui s'oubliait dans l'imitation de notre théâtre classique, mais il était réservé à Schiller et à Goethe d'en être la plus haute expression.

Il est hors de doute que ce fut le *Paradis perdu* de Milton qui lui suggéra l'idée de son poème; le poète anglais avait chanté la chute, il résolut de chanter la rédemption; mais il resta, quoi qu'il fit, inférieur à son modèle. Au lieu de se placer au point de vue historique ou à celui du sentiment personnel et protestant, Klopstock le prit comme Milton au point de vue mythologique le plus froid et le plus faux, et plaça l'action dans les sphères célestes entre Dieu, Jésus-Christ, les anges et les archanges, à une portée qui devait dépasser l'intérêt tout humain que l'on porte aux héros d'un poème. Mais il n'avait ni le don du coloriste ni celui de la peinture des caractères qui distingue le poète anglais. Il se perd dans des contemplations sans portée, dans des tableaux sans perspective, et manque le but en le dépassant. Pendant vingt-cinq ans, il travailla sans avoir fixé son plan d'une manière bien précise; aussi l'œuvre se traîne-t-elle laborieusement jusqu'à une solution prévue d'avance. On assure en Allemagne, et c'est devenu un dicton, qu'il n'y a pas dix hommes vivants, même parmi les lecteurs patients et obstinés de ce pays, qui soient parvenus à lire la *Messiede* en entier. C'est Gervinus qui le dit et nous nous appuyons de son autorité, sans qu'on nous accuse d'être de présumer par jalousie la grande épopée de l'Allemagne. En somme, Klopstock a manqué son sujet et l'on ne peut admirer dans la *Messiede* que quelques épisodes. Comme Milton, dit Mme de Carlowitz, la meilleure traductrice de ce poème, comme Milton, Klopstock étouffe et effraye par la grandiose et la hardiesse des descriptions qu'il fait des régions célestes, ou l'imagination des grands poètes se complait toujours. Mais chez Milton, le ciel doit son étonnante beauté au reflet de l'éclat gigantesque que la révolte de Satan jette sur l'infini; chez Klopstock, la création, comme enfermée dans le réseau de l'harmonie céleste, offre un immense tableau dont chaque détail offre l'image du bonheur noble et calme qui résulte naturellement du règne de la justice; et cette justice, dont Milton a fait un pouvoir arbitraire, est, chez le poète allemand, la conséquence de la perfection qu'une bonté infinie fait pencher vers l'indulgence pour tout ce qui n'est que faiblesse et erreur, pensée qu'il a développée avec un talent admirable dans les scènes du jugement qui précèdent l'ascension du Christ, et surtout dans le caractère d'un ange déchu, qui figure dans la *Messiede* sous le nom d'Abdiel-Abaddon. Cette création est une des plus consolantes qui soient jamais sorties du cerveau d'un poète philosophe; elle place le repentir jusque dans les enfers, et étend l'action de la clémence divine même sur le gouffre de la damnation... Chez Milton, l'amour est une divinité cou-

ronnée de roses, dont le voluptueux sourire fait de la vie terrestre un jour de fête et de bonheur; c'est de cet amour que s'aime Adam et Eve. Chez Klopstock, l'amour est une émanation de la divinité, qui, en nous rappelant sans cesse la noblesse de notre origine, nous élève, nous sanctifie; c'est de cet amour que s'aime Cidlie, la fille de Jafus, et Sémida, l'orphelin de Nalm, tous deux resuscités par le Christ. Dans cette jeune fille, qu'il nous représente douée d'une beauté aérienne, d'une bonté et d'une candeur angéliques, il peint sa chère Metta lorsqu'elle n'osait pas encore espérer qu'un jour elle pourrait devenir sa femme; et il nous fait deviner ce qu'alors il éprouvait lui-même quand il décrit la passion non moins pure, mais plus énergique de Sémida. Cet épisode, qui semble emprunté à la vie des anges, paraît plus touchant encore quand on en connaît l'origine; l'effet qu'il produit est doux et bienfaisant; tandis que l'épisode d'une autre Cidlie et de Gédor, qui est dans le quinzième chant, éveille un sentiment douloureux, car le poète y raconte la mort de Metta que, dans presque tous ses poèmes, il a chantée sous le nom de Cidlie. » Mme de Staël loue surtout Klopstock « d'avoir donné à la simplicité de l'Evangile un charme de poésie qui n'en altère pas la pureté. » C'est justement le contraire qu'il faudrait dire. Klopstock a complètement transfiguré l'Evangile; le texte sacré n'existe plus et, comme l'a fait remarquer Gervinus avec beaucoup de justice, la terre a disparu dans son poème; il n'y a plus d'hommes, on ne voit partout que des anges et des diables. « Les disciples du Christ sont des anges, des chérubins, des personnages sésaphiques; les pharisiens, les docteurs de la loi, Culphe, Judas, sont des démons sous forme humaine... En voulant faire une épopée chrétienne, il n'a produit qu'une vaste composition lyrique, remplie de discours, d'hymnes, d'invocations et de prières, mais dépourvue d'action et, partant, d'intérêt.

Mme de Kourzoch a donné de la *Messiede* une traduction française complète (Aix-la-Chapelle, 1801, 3 vol. in-8°); plus récemment ont été publiées celles de M. J. d'Horrer (Paris, 1825, 3 vol.), de M. le baron de Liebhader, qui est plutôt une imitation, et celle de Mme la baronne de Carlowitz (Paris, 1840), la meilleure de toutes; elle a été couronnée par l'Académie française. La traduction anglaise en prose (1756-1771) n'eut pas de succès. Il y en a deux en hollandais, qui ont été beaucoup plus heureuses, l'une en prose par Meermaan (1798), l'autre en vers hexamètres par Grønevald (1791). Une version suédoise de Olofsson Humble (1790), passe aussi pour fort exacte. Des fragments du poème ont été traduits en vers latins par Lessing, le Père Neumann, Conz et Alxinger.

MESSIANIQUE adj. (mê-si-a-ni-ke — rad. messie). Qui a rapport au messie : *Les idées MESSIANIQUES étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains*. (Le pasteur Cuvier.) *L'idéal MESSIANIQUE était calqué sur la vie et le caractère des prophètes et des grands hommes de l'ancienne loi*. (Renan.) Il On dit aussi MESSIAQUE.

MESSIANISME s. m. (mê-si-a-ni-sme — rad. messie). Croyance au messie, attente d'un messie : *La doctrine du Verbe n'avait rien de commun avec le MESSIANISME*. (Renan.)

Messianisme (LE), par Hoëné Wrousky (1847-1849, 4 vol. gr. in-4°). L'auteur avait préparé cette immense publication par ses *Protégomènes du messianisme* (1831, in-4°). C'est l'œuvre d'un illuminé. Son *Messianisme*, fondé sur le développement dans l'ère moderne d'une parabole de Jésus-Christ, est en réalité une religion nouvelle et fort obscure que Wrousky est venu apporter au monde. Cette doctrine, d'après sa propre définition, est l'union finale de la religion et de la philosophie, la constitution du Paraclet annoncé par Jésus-Christ. « En effet, selon saint Jean, Jésus a dit à Nicodème : « Le Paraclet, esprit » saint qu'enverra mon Père en mon nom, » vous apprendra toutes choses, et vous conviendra de toutes les choses que j'aurai dites. » Et encore dans le même Evangile : « Lorsque sera venu le Paraclet, que je vous enverrai par mon Père, esprit de vérité qui habitera en vous, il vous portera témoignage de moi. » (Saint Jean, XIV, 26.) Ce Paraclet, c'est Hoëné Wrousky lui-même; Dieu l'a envoyé, assez tard, en accomplissement de sa promesse, pour la régénération spirituelle de l'humanité. Jésus n'a fait que poser le problème, ou plutôt le proposer à l'humanité, et l'on n'est chrétien qu'autant que l'on accepte ce problème posé ou proposé par Jésus. « L'établissement de ce problème, dit Wrousky, est la grâce de Dieu et la solution est le mérite de l'homme. » L'Evangile, qui a tant agité le monde, n'a point encore été compris dans son sens absolu : les promesses chrétiennes ne sont point encore accomplies. L'humanité moderne, divisée elle-même par la multitude de ses pensées contradictoires, hésite dans le chemin de la vérité. Wrouski s'offre à la guider. Il faut d'abord réformer le savoir humain faussé et incomplet, parce qu'il n'est point appuyé sur une philosophie absolue, et c'est à cette réforme que Wrousky s'est voué ardemment, en s'occupant surtout de celle des mathématiques. Le *Messianisme* com-

mence par un *Exposé des mathématiques nouvelles* et finit par un traité de *Résolutions générales des équations algébriques*. Malheureusement, cette partie, que l'auteur considère comme si importante, est absolument intelligible. Quant à la réforme philosophique, elle se compose de quelques idées générales noyées dans un déluge de rêveries obscures et bizarres. L'auteur l'a dédiée à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche, au roi de Prusse et même aux mœurs de Napoléon I^{er}, parce que, selon lui, Napoléon a révélé au monde moderne sa destinée politique. Ce n'est pas, toutefois, par la France, que doit s'accomplir la régénération, c'est par les nations slaves, et en somme le messianisme se trouve n'être autre chose que le panslavisme, au moins en arrive, dans l'ouvrage, après tant d'incompréhensibles détours.

MESSIANITÉ s. f. (mê-si-a-ni-té — rad. messie). Caractère de messie.

MESSIDOR s. m. (mê-si-dor — du lat. *messis*, moisson). Chronol. Dixième mois du calendrier républicain, commençant au 19 ou au 20 juin, et finissant au 19 ou au 20 juillet : *O Corse à chevaux plats, que la France était belle Au grand soleil de messidor!* C'était une cavale indomptable et rebelle, Sans frein d'acier ni rênes d'or.

A. BARBIER.

— B.-arts. Imitation de l'antique, adoptée dans les arts du dessin pendant les dernières années de la République française.

— Adjectif. Qui est dans le genre du messidor : *Style MESSIDOR*. En Espagne, le goût MESSIDOR fleurit dans toute sa pureté. (Th. Gaut.)

MESSIE s. m. (mê-si — lat. *messias*, dérivé du syriaque *meshiha*, oint; de l'hébreu *mescha*, oindre. Le grec *christos* en est la traduction exacte). Roi et libérateur que les anciens prophètes avaient promis aux Juifs, et que les chrétiens reconnaissent dans Jésus : *L'ox avait emprunté à différents juifs des sommes considérables, et il comptait sur la succession d'un de ses oncles pour acquitter ses dettes; cet oncle se maria et eut un fils; lorsque Foxen fut instruit, il dit : « C'est le MESSIE que cet enfant, il vient au monde pour la ruine des Juifs. » Le MESSIE a été promis au genre humain aussitôt après sa chute. (Pasc.) Le peuple juif attendait avec la plus douloureuse anxiété ce MESSIE qui devait mettre un terme à ses angoisses. (Peyrat.)*

Monsieur, je vous remercie, Tant d'honneur je n'ai mérité, Car si par vous j'étais porté, On me prendrait pour le Messie.

RONSARD.

— Par anal. Personnage providentiel impatientement attendu et désiré : *Un grand homme est toujours un MESSIE attendu*. (Lamenn.)

— *Faux messie*, Imposteur qui se donne pour le messie annoncé par les prophètes : *Tous les FAUX MESSIES, et surtout Barcochébas, prenaient le titre d'envoyé de Dieu; mais Barcochébas lui-même n'exigea point d'adoration*. (Vol.)

— *Fam. Être attendu comme le messie*, Être impatientement attendu : *Arrivez, vous ÊTES ATTENDU comme LE MESSIE*.

— *Encycl.* La croyance en la venue providentielle d'un sauveur, élu de Dieu, appelé par les Juifs *messie*, et dont l'apparition sur la terre devait y amener le règne de la paix et de la justice, si étrange qu'elle paraisse au premier abord, n'a rien qui doive surprendre. Une telle espérance, en laissant apercevoir la fin possible des maux auxquels tous les peuples étaient en proie, ne faisait que répondre à ce besoin d'idéal et de perfection qui tourmente les races humaines; elle devait être d'autant plus vive que la condition de l'homme était plus mauvaise, que les inégalités étaient plus choquantes, les despotes plus écrasants, les guerres plus terribles, les fléaux plus meurtriers. Les sociétés modernes, quoique un peu mieux partagées, l'attendent encore, ce règne de la paix, de l'égalité et de la justice, qui est le grand desideratum de tous les esprits droits. Plus éclairées que celles de l'ancien monde, elles l'espèrent, non d'un *messie* qui descendra tout à coup du ciel, mais de leur propre sagesse et du progrès croissant des institutions. Elles n'en ont pas pour cela une soif moins ardente de ce renouvellement que les anciens, d'après leur génie particulier, ne croyaient pas réalisable si les dieux ne s'en mêlaient.

Au déclin du monde païen, l'attente d'un nouvel ordre de choses n'était pas particulier au peuple juif. « Les traditions sacrées et mythologiques des temps antérieurs à Jésus-Christ, dit Volney, avaient répandu dans toute l'Asie la croyance d'un grand médiateur qui devait venir, d'un juge final, d'un sauveur futur, roi, dieu, conquérant et législateur, qui ramènerait l'âge d'or sur la terre et délivrerait les hommes de l'empire du mal. » C'est dans l'Orient surtout que ces idées avaient cours, et Virgile s'en est fait l'écho dans ces vers énigmatiques si connus :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas;
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna.

« *Djà vient le dernier Âge prédit par les chants cumeïens;... déjà la Vierge est de retour; le règne de Saturne va revenir.* » Il y avait à

cet égard, à Rome, toute une littérature qui s'autorisait des livres sibyllins et faisait pressentir le retour prochain des temps prédits. Tacite et Suétone eux-mêmes, malgré la sévérité de leur jugement, font allusion à cette attente et rapportent à Titus les prédictions de la sibylle de Cumès. Dans le monde romain, si pratique et si sensé, tout cela était resté assez vague, et ces prophéties ne furent pas l'objet de préoccupations constantes.

Mais chez les Juifs cette croyance avait pris corps depuis longtemps, s'était développée dans tous les sens et faisait, en quelque sorte partie de leur religion. Ils trouvaient à cet égard, dans leurs livres sacrés, une suite ininterrompue de promesses, de prophéties, de visions plus ou moins incohérentes, qu'il leur était tout aussi impossible qu'à nous de comprendre, mais auxquelles ils attachaient le plus grand prix. C'est d'abord, dans la *Genèse*, la promesse de Jéhovah que de la femme naîtra « la semence qui écrasera le serpent ». Dieu renouvelle cette promesse à Abraham, à Isaac et à Jacob, en leur affirmant que de leur postérité naîtrait le libérateur, le désiré des nations, comme l'appelle l'auteur de la *Genèse*. Le trait distinctif de la théodicée juive est, en effet, de présenter toujours les Hébreux comme le peuple choisi de Dieu, celui avec lequel il conclut de préférence des alliances et des pactes. Il est aisé de voir, par l'étude de l'Ancien Testament, que les Juifs, en acceptant la croyance en un Dieu unique, ne le reconnaissent jamais pour le Dieu de toute la terre, mais seulement pour le Dieu d'Israël. Se considérant comme le peuple de prédilection, ils acquiescent à la conviction qu'ils devaient un jour dominer sur tous les peuples. Cette foi dans l'avenir les soutint même au milieu de leurs plus grandes angoisses, et c'est pourquoi le désiré des nations de la *Genèse* est aussi appelé l'ange de l'alliance et le dominateur par les prophètes.

Le caractère tout spécial du *messie* juif se marque de plus en plus à mesure que l'on avance dans la série des documents qui le concernent. Dans les *Nombres*, Balaam, provoqué trois fois par le roi Belac à maudire Israël, se tire d'affaire par cette prophétie ambiguë : « Je le verrai, mais non maintenant ; je le considérerai, mais non pas de près. Une étoile sortira de Jacob, un rejeton sortira d'Israël, et il frappera les chefs de Moab et ruinera tous les enfants de Seth. Il possèdera l'Idumée ; l'héritage de Séir passera à ses ennemis, et Israël agira avec un grand courage. Il sortira de Jacob un dominateur qui perdra les restes de la cité. » Les *Cantiques* de Nostradamus sont d'une clarté lumineuse en comparaison de ce grimoire, où cependant les auteurs de l'Eglise affirment qu'il est question de la destruction du papisme par la venue de Jésus-Christ. Tout ce que l'on peut y voir, en y mettant quelque bonne volonté, c'est la ténacité d'un peuple vaincu qui, se sentant le plus faible, compte sur une intervention céleste pour avoir raison de ses oppresseurs et se répand en menaces incohérentes. La plupart des prophéties donnent au *messie* ce caractère. Le *messie* roi, bienfaiteur des peuples, apparaît surtout dans les psaumes de David : « Que les montagnes reçoivent la paix et les collines la justice. Il jugera les pauvres d'entre le peuple ; il sauvera les enfants des pauvres et humiliera le calomnieux. Il demeurera autant que le soleil et la lune dans toutes les générations. Il descendra comme la pluie sur la toison et comme l'eau qui tombe goutte à goutte sur la terre. La justice paraîtra de son temps et une abondance de paix qui durera autant que la lune. Et il régnera depuis la mer jusqu'à la mer et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. On verra le front semé dans la terre sur le haut des montagnes pousser son fruit, et ce fruit s'élèvera plus haut que les cèdres du Liban ! » C'est aussi dans les psaumes de David que se trouve la première conception du *messie* victime ; on va voir avec quelle incohérence d'idées et d'images : « Nos pères ont espéré en vous ; ils ont espéré et vous les avez déçus... Mais moi, je mets un ver de terre et non un homme ; je suis l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. Tous ceux qui me voient se sont moqués de moi ; ils renuent les lèvres et secouent la tête. Je me suis répandu comme l'eau et tous mes os se sont dissolus ; mon cœur est devenu comme de la cire fondue dans mes entrailles. Ma force est desséchée comme une brique, ma langue s'est attachée à mon palais et vous m'avez conduit jusqu'à la poussière du tombeau. Car une multitude de chiens m'a environné, la foule des méchants m'a assiégé : ils ont percé mes mains et mes pieds, et ils ont percé tous mes os. Ils m'ont regardé et m'ont considéré ; ils ont partagé entre eux mes habits, et ils ont jeté le sort sur ma robe. » On voit que quelques-uns des traits qui ont été appliqués à Jésus-Christ, noyés dans beaucoup d'autres inapplicables et inexplicables. D'ailleurs, il semble que David parle de lui-même, et non d'un autre.

L'idée d'un *messie* sauveur du peuple juif, l'arrachant à ses humiliations et à la servitude, revient avec une force toujours croissante, à partir des grandes captivités de Ninive et de Babylone. Aux yeux de celui qui lit les prophètes Amos, Osée, Joël, Michée, Isaïe, Nahum, Jérémie, Habacuc, Abdias, Ezechiel et Daniel, sans parti pris, le *messie*

garde jusqu'à la fin ce caractère tout spécial, malgré les efforts qu'ont faits les Pères de l'Eglise, en torturant les textes, pour en extraire l'idée d'une rédemption universelle. Dans les temps de désolation, les visionnaires abondent. Ces prophètes étaient pour la plupart de pauvres héros desséchés par le jeûne et par les souffrances. Tantôt ils se retiraient dans le creux de rochers déserts ; tantôt ils parcouraient les villes, vomissant des imprecations sur les vices qui avaient allumé la colère du Seigneur, tantôt invoquant, par une dernière inspiration de l'espérance, un vengeur pour leur peuple opprimé. Pendant les quatre siècles qui suivirent la réédification du temple, siècles de terribles vicissitudes, où la Judée fut successivement dévastée par Alexandre, par les rois de Syrie et par les armées romaines, l'imagination populaire se nourrit des contes des prophètes et ne cessa d'espérer un sauveur. « Pour comprendre les prophètes et leurs idées quant au *messie*, dit M. J. Steeg, il faut prendre leurs écrits tels qu'ils sont, n'y rien mettre et n'en rien ôter. Il faut discerner le but qu'ils se proposaient, les moyens qu'ils employaient pour y atteindre, les obstacles qu'ils rencontraient, le courant d'idées dans lequel ils étaient soutenus. Il faut se garder de brouiller les dates, de confondre les temps de guerre avec les temps de paix, l'époque du premier temple avec l'exil ou le retour, les Assyriens avec les Perses, de mettre les Romains, les chrétiens ou les Turcs là où ils n'ont que faire, de se jouer avec les plus grossiers anachronismes, de transformer les prophètes en néomanciens, en rabbins, en docteurs subtilisants et de voir dans leurs discours un almanach de prédictions obscures. » Inutile de dire que c'est ce qu'ont fait tous les exégètes catholiques ; la critique rationnelle doit donc procéder autrement. Dans les espérances des prophètes, il y avait deux éléments : l'un immuable et certain, l'autre passager et variable. Ce qui est certain pour les prophètes, c'est le triomphe de la race et de la religion d'Israël ; mais là où ils diffèrent, c'est sur le mode et les circonstances de ce triomphe. Ici, chacun s'inspire de ce qu'il voit, des faits qui se sont accomplis sous ses yeux ou de ceux qui sont à la veille de s'accomplir. La ruine des ennemis d'Israël doit précéder l'ère messianique ; mais quels seront ces ennemis ? Joël pense que les Phéniciens et les Philistins, dont les Hébreux venaient de subir les insultes, que les Édomites et les Égyptiens, contre lesquels ils nourrissaient d'anciens ressentiments, se coaliseraient contre Israël et seraient battus et écrasés pour toujours dans la vallée de Josaphat. Amos, éclairé par les événements, annonce au contraire que les Israélites devront être auparavant châtiés, à cause de leurs péchés ; et Osée, qui voit mieux se dessiner l'avenir, prévoit que les Égyptiens et les Assyriens deviendront les instruments de l'Eternel contre son peuple. Isaïe et Michée, sous les yeux desquels grandit la puissance assyrienne, ne doutent pas que le châtiment d'Israël ne doive venir de là ; mais ils espèrent toujours que cette domination sera de courte durée. Mais Ninive disparaît et fait place à Babylone ; ce sont les Chaldéens qui excitent l'inquiétude des prophètes : c'est la période de Sôphonie, de Jérémie, du second Zacharie, Ezechiel, à laquelle se rapporte la chute de Babylone, dont Jérusalem prendra la place parmi les nations. Après le retour, Aggée, Zacharie, Malachie, certains que le châtiment est suffisant, attendent pour une époque prochaine l'accomplissement des promesses divines et le rattachement à l'avènement du second temple. Jéhovah excitera les païens les uns contre les autres et assurera la domination d'Israël sur la ruine universelle. Malachie seul ne parle plus de guerre ; mais Daniel, qui vit dans une époque agitée, ne voit que dans la défaite et la mort d'Antiochus le moyen de faire triompher le peuple élu.

Ainsi, d'une part, c'est un châtiment purificateur d'Israël par les nations païennes ; d'autre part, une fois le châtiment subi, ruine des nations païennes par Israël ; tel est, chez presque tous les prophètes, sauf les changements de noms propres et de circonstances spéciales, le double préambule de l'âge messianique. Osée, le premier Zacharie, Isaïe, Michée, Jérémie, Ezechiel pensent que cette guerre suprême sera conduite par un prince de la maison de David ; les autres prophètes, au contraire, plus préoccupés du but que des moyens, attendent la délivrance de Jéhovah, avec ou sans intermédiaire. Peu leur importe l'origine du chef, pourvu qu'il assure la victoire. Aggée et Zacharie désignent expressément Zorobabel comme ce chef, comme ce *messie* ; le second Isaïe va plus loin et désigne Cyrus, un prince étranger. Quant aux autres prophètes, Joël, Amos, Sôphonie, Malachie, Daniel, ils ne mentionnent même pas le *messie* fils de David.

De tous les prophètes qui se sont faits les interprètes des espérances populaires, Joël est celui qui entoure sa pensée de moins d'ambages ; il est si clair qu'il est difficile de faire sortir de ses versets autre chose que ce qu'il a dit ; aussi les Pères, quoique s'appuyant sur ses prophéties, n'ont pu en tirer qu'un maigre secours. Il nous montre, une fois la bataille gagnée et le jugement de Dieu prononcé, la félicité parfaite dont jouira Is-

raël : les captifs juifs reviendront dans leur patrie, tandis que les fils et les filles de l'ennemi seront vendus aux Arabes des pays les plus éloignés. L'Égypte deviendra une solitude et l'Édomie un désert. Mais Juda ne périra pas et Jéhovah demeurera toujours à Jérusalem. En ces temps-là, des montagnes couleront le vin doux et les collines ruisselleront de lait ; dans toutes les plaines, l'eau coulera en abondance, et des sources jailliront et arroseront toutes les vallées. À ce tableau de la prospérité nationale, chaque prophète ajoute de nouveaux traits. Le ciel et la terre seront rejoints ; Israël retrouvera tous ses enfants ; tous les captifs, tous les déportés rentreront dans leur patrie ; il n'y aura plus dans le peuple de Dieu ni péché ni souillure, et les nations de la terre viendront toutes à Jérusalem adorer Jéhovah. Mais, pendant longtemps, les espérances messianiques des Juifs se concentrent dans la foi que le gouvernement de la terre est réservé au peuple élu dans une période finale de félicité. Celui qui doit opérer cette transformation, c'est Jéhovah : on ne suppose pas, d'ailleurs, qu'il soit besoin d'instrument ni d'intermédiaire. Si quelques-uns, comme Michée, Jérémie, Ezechiel, associant le fils de David à la restauration d'Israël, c'est que les règnes de David et de Salomon, surtout celui de David, apparaissent comme l'âge d'or du peuple hébreu ; alors tous les ennemis étaient vaincus, Sion était riche et dotée d'embellissements de toutes sortes. Les espérances messianiques tendaient à ramener dans l'avenir les beaux jours de ce passé perdu.

Isaïe est celui des prophètes qui a formulé ces espérances le plus souvent ; il y revient vingt fois, mais au milieu des plus absurdes extravagances. Il commence par nous dire (chap. vi) : « Une vierge concevra, et elle enfantera un fils qui sera nommé Emmanuel. Il mangera la beurre et le miel, etc. » Suit une foule d'extravagances sur le beurre, le lait, les rasoirs, les vignes, les ronces et les épines.

Chapitre XI, verset 1^{er} : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur naîtra de sa racine. » Puis, dans le même chapitre, il est dit que le rejeton lèvera son étendard parmi les nations, il réunira les fugitifs d'Israël, volera sur mer pour fondre sur les Philistins et pillera les peuples de l'Orient. Isaïe lui-même n'entrevoit donc le *messie* que sur un trône, ou au milieu de ses chariots de guerre. Écoutez les chapitres XVI, XXII et XXV : « Il viendra un roi dans la maison de David ; son trône s'établira dans la miséricorde, et il s'y assiera dans la vérité... Il fera entendre la gloire de son nom, puis, il étendra son bras terrible dans les menaces de sa fureur, etc. » Ailleurs (chap. XLII), le *messie* est annoncé sous la figure de Cyrus, puis (chap. XLV, v. 1^{er}) : « Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus, qui est mon Christ, que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations, pour mettre les rois en fuite. » (v. 2). Je ferai venir de l'Orient un oiseau, et d'une terre éloignée un homme qui exécutera ma volonté (chap. XLVIII, v. 14). Le Seigneur a aimé Cyrus, il exécutera sa volonté, et il sera son bras parmi les peuples. » En résumé, aux yeux du prophète halluciné, le *messie* Protée prend toutes les figures. C'est un oiseau, un homme venu de l'Orient, Cyrus, puis le fils de la Vierge, puis tout ce qu'on voudra.

Mais la main de Dieu s'appesantit de plus en plus sur le peuple malheureux. Jérusalem est menacée d'une complète destruction. Alors les lamentations redoublent, et Jérémie s'en fait l'organe larmoyant. À travers les sanglots du désespoir percent, néanmoins, quelques lueurs d'espérance : « Le temps vient, dit le Seigneur, où je susciterai à David une guerre juste : un roi régnera, qui sera sage, qui agira selon l'équité, et qui rendra la justice. » (Chap. XXXIII, v. 5). « Le Seigneur a créé sur la terre un nouveau prodige, une femme environnera un homme » (chap. XL, v. 12), paroles que les commentateurs se sont évertués à vouloir nous faire comprendre, sans y parvenir.

Il résulte donc de cette série de prophéties que le *messie* doit sortir de la tige de David, qu'il sera plein de force et de douceur, et que l'esprit de Dieu reposera sur lui. On ne s'attend pas à ce qu'il vive éternellement ; du moins, d'après Jérémie et d'après le Psalmiste, il ne doit être que le premier des rois messianiques. Un autre trait fort important à noter, c'est qu'il ne prend jamais part à la grande journée du jugement ou du combat. C'est Jéhovah qui dirige la bataille et qui prononce le jugement ; le *messie* ne vient qu'après la victoire pour gouverner.

Les prophètes des âges postérieurs, Aggée, Malachie, Daniel, ne parlent plus d'un rejeton de David, ce qui s'explique, l'ancienne race royale étant alors éteinte. Depuis longtemps, quoique les généalogistes de Jésus-Christ aient essayé de la faire revivre, Malachie même dit formellement que c'est le prophète Elie qui doit revenir sur la terre pour annoncer l'imminence du jugement. Toutes les fois qu'il est fait mention du *messie*, dans la période qui correspond à la conquête d'Alexandre et au règne des Antiochus, on le représente comme un roi paisible, né au sein du peuple et régnant après le jugement dernier, ou bien,

comme le grand archange Michel, un ange sous figure d'homme. Daniel, ou plutôt l'auteur inconnu du livre de Daniel, qui vivait sous un des Antiochus, donna le dernier mot des prophéties messianiques en fixant l'époque même où le *messie* devait apparaître : depuis l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au Christ chef de mon peuple, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines, et les places et les murailles de la ville seront bâties de nouveau parmi les temps fâcheux et difficiles, pendant sept semaines, et après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort (chap. IX, v. 25). « Il ne s'agit que de savoir de quelles semaines Daniel a voulu parler. Comme il vient de compter les soixante-dix années de la captivité de Babylone en s'exprimant comme tout le monde, le plus vraisemblable est qu'il a entendu parler de semaines ordinaires, et alors sa prédiction ne peut s'appliquer à personne. Les Pères prétendent qu'il a voulu faire entendre des semaines d'années et comptent que cela fait quatre cent quatre-vingt-dix ans, intervalle qui sépare, en effet, l'édit de Cyrus permettant la réédification du temple et la venue de Jésus-Christ. Quelques rabbins assurent que les soixante-dix semaines de Daniel sont des semaines de siècles et que le *messie* ne doit venir que quarante-neuf mille ans après l'édit de Cyrus. Ajoutons que ce passage se trouve noyé, sans précédent ni suite, dans un flot d'autres prophéties incohérentes dont les exégètes catholiques ont soin de ne jamais parler ; car ils seraient bien embarrassés de dire à qui elles se rapportent.

En un tel état de cause, il n'est donc pas étonnant que les Juifs, ne reconnaissant dans Jésus-Christ aucun des caractères qu'ils attribuaient au *messie*, l'aient livré à la mort. Il est plus surprenant que les apôtres, Juifs eux-mêmes, aient vu en lui le *messie*, et cela ne peut s'expliquer que par une transformation des idées messianiques. En effet, par ses prédications, par ses discours au royaume de Dieu, et surtout en se donnant, vers la fin de sa carrière, pour un *messie*, mais un *messie* victime, dont le règne serait hors des temps, le Christ avait transformé ces idées, du moins dans son entourage, parmi ses admirateurs et ses disciples. Le petit nombre d'initiés qui avaient cru voir en lui le *messie* glorieux annoncé par les prophètes, qui lui demandaient naïvement des places dans le gouvernement de son empire, ces fidèles furent un moment anéantis devant la mort ignominieuse de leur maître. Mais bientôt leur espérance se releva et, convaincus que Jésus était ressuscité et qu'il vivait encore dans les cieux, ils reportèrent sur une seconde apparition tous les traits qui, d'après les prophètes, devaient signaler la venue du *messie*. Encore quelque temps, et les Fils de l'homme reviendront sur les nues établir le royaume de Dieu sur la terre ; Jésus l'avait formellement annoncé et la génération vivante devait être témoin de ces prodiges. Lorsque la première génération de chrétiens eut passé sans que la prophétie se fût accomplie, on eut recours à des allégories pour conserver au Christ sa dignité messianique. On traita avec un souverain mépris ceux qui attendaient un royaume terrestre et on s'ingénia à démontrer que les prophéties relatives au *messie*, à sa royauté, au rétablissement de Jérusalem devaient s'entendre du règne de l'Évangile et de la fondation de l'Eglise. On admit que les discours des prophètes étaient à entendre, non au sens temporel et littéral, l'autre, spirituel et religieux, et c'est au moyen de cette subtilité, plus ingénieuse que fondée, que l'on parvint à faire concorder les données de l'Ancien Testament avec la vie de Jésus-Christ. Pascal écrivait dans ses *Pensées* : « Si les prophéties n'ont qu'un sens, il est sûr que le *messie* n'est point encore venu. »

Pour ce qui regarde l'application à Jésus-Christ des idées messianiques, nous renvoyons aux articles CHRIST et JÉSUS du *Grand Dictionnaire*, où elle a été examinée et jugée. Nous nous contenterons de faire cette remarque : en se plaçant un moment au point de vue des doctrines catholiques, si Jésus-Christ était le *messie* annoncé, comment se fait-il que son règne, le règne de la concorde, de la paix et de la justice, ne soit pas venu avec lui ? comment se fait-il que la religion qui se prétend fondée sur ses préceptes soit la plus intolérante de toutes, et que, dès qu'elle s'est trouvée un peu puissante, elle n'ait plus cherché à convaincre ses adversaires que par les bâtons et les supplices ? C'est ce que nous ne chercherons pas à expliquer. Les prophètes affirment qu'on jugera le *messie* à ses œuvres ; ce sont donc les œuvres du christianisme qui doivent porter témoignage en faveur de son fondateur ; et il est douteux qu'on puisse reconnaître dans cette succession inouïe de guerres religieuses et d'odieuses persécutions, qui se déroulent depuis dix-huit cents ans au nom du Christ, cet âge d'or prédit par les sibylles.

Pendant que les idées messianiques se transformaient ainsi entre les mains des initiés de la religion nouvelle, les Juifs ne cessaient d'attendre leur *messie* ; il s'en présentait un grand nombre, même après leur dispersion. Dès le 9^e siècle, Barcochbas se fit reconnaître comme *messie*, non-seulement par les Juifs de Palestine, mais encore par ceux d'Égypte, de Grèce, d'Italie et même des Gaules ; car ce hardi chef de parti avait en-

voxy des émissaires dans toutes les provinces romaines, et une multitude de Juifs accoururent des diverses parties du monde se ranger sous son étendard. L'insurrection fut écrasée; Barcochabas périt dans les supplices et la ville sainte fut rasée. Les Juifs ont encore dans leur liturgie des hymnes qu'ils chantent en mémoire de ce terrible événement, d'où date leur entière dispersion.

Au moyen âge, lorsque Juifs et chrétiens étaient aussi malheureux les uns que les autres, la fable du *messie* reprit faveur. Les uns l'attendaient comme ce dieu vengeur qui, las des crimes de la terre, devait y mettre fin par un cataclysme universel. C'étaient les millénaires. Les autres voyaient un *messie* dans tout homme puissant qui, moins barbare que ses contemporains, leur accordait une protection précaire et chèrement payée.

Le XII^e siècle vit apparaître, tant en Europe qu'en Asie, huit ou neuf *messies* qui suscitèrent quelques troubles. En France, Louis le Jeune, vers 1137, poursuivit rigoureusement les Juifs et fit abattre les synagogues à l'occasion d'un *messie* dont on ignore d'ailleurs le nom. Un autre *messie* parut en Perse vers la même époque, et réunit des forces assez imposantes pour obtenir une paix honorable et des garanties pour ses coreligionnaires.

Maimonides parle d'un *messie* qui parut en Espagne; il était né à Cordoue, et il attira aux Juifs une persécution en l'an 1157. Dix ans plus tard, un autre prédit la venue du *messie* et soutint qu'il se montrerait au bout d'un an. Ce fut l'occasion de nouvelles persécutions. En 1167, un Arabe persuada aux Juifs qu'il était envoyé par le *messie* pour les assembler et les conduire vers lui. « Venez avec moi, disait-il, allons tous ensemble au-devant du *messie*, car il m'a envoyé afin que je vous montrasse le chemin. » Les Juifs vinrent consulter Maimonides, qui essaya de les dissuader, mais le prétendu *messie* conserva des partisans; il fut mis à mort peu de temps après. Dans le même siècle, un certain David Almusser souleva, en qualité de *messie*, les Juifs de Moravie. Il passait pour avoir la vertu de disparaître aux yeux des hommes et de se rendre invisible quand bon lui semblait. Emprisonné, il s'évada; on le poursuivit, mais il fut pendant longtemps impossible de l'atteindre. Livré par les siens, il périt de la main du bourreau.

A la fin du XVI^e siècle, David Leimlein, en Allemagne, prophétisa que le *messie* allait paraître l'an 1500, et, dans cette vue, il obligea les Juifs crédules à abattre les fours où ils cuisaient les pains sans levain. Ces fours devenaient inutiles puisque, l'année suivante, on mangerait les azymes à Jérusalem. Le *messie* n'ayant pas paru, David publia que les péchés du peuple avaient retardé l'apparition du libérateur. Les Juifs se rendirent à Jérusalem et célébrèrent un jeûne solennel afin d'apaiser Dieu et de hâter la délivrance de son peuple. Sous Charles-Quint, quelques pauvres diables se donnèrent comme des *messies*; Charles-Quint les envoya au bûcher.

Le dernier de ces insensés et de ces imposteurs a fait quelque bruit en Orient sous le nom de Zapata-Fari. C'était un Arménien enrichi par des spéculations heureuses; il s'était, dit-on, mis en tête de racheter à prix d'or la ville sainte et de s'y faire roi. Mais Soliman, à qui il s'adressa, ne donna pas dans ces belles visées. Mieux avisé lui-même, Zapata y renonça et, pour mettre à l'abri ses richesses convoitées, il changea de religion. Ainsi finit l'histoire des *messies*; le dernier de tous s'est fait musulman.

Les Juifs, nous dira-t-on, n'ont jamais cessé de croire à leur *messie*. Quels Juifs? A coup sûr, ce n'est pas Spinoza, leur maître dans les temps modernes, car il fait si peu de cas de la légende qu'il n'en parle pas. Ce ne sont pas non plus les disciples de Spinoza. Nous en connaissons, et des plus instruits, qui, dans la fameuse légende, ont vu ce qui y est véritablement, un cri de douleur et un élan de cette espérance vague qui ne meurt jamais dans le cœur des peuples. Allez en Pologne, écoutez les sours gémissements de la foule et voyez si cette Judée moderne n'attend pas aussi un *messie* sauveur et rédempteur. Pour les fils d'Israël dispersés sur la terre, le véritable salut a été l'affranchissement de leur race et le véritable *messie*, le grand peuple révolutionnaire de 1793.

MESSIE (Pierre), écrivain espagnol. V. MEXIA.

MESSIER s. m. (mè-sié — du lat. *messia*, moisson). Sorte de garde-champêtre, officier de la police judiciaire qui n'exerceait ses fonctions que lorsque les récoltes étaient pendantes, les fruits à maturité : *Etre surpris dans une vigne par un MESSIER*. Les *MESSIERS*, en Bourgogne, n'étaient armés que d'une petite halberd légère et fort courte. (Dufey.)

— Hist. ecclési. Dignitaire de l'Eglise de Cambrai, qui était chargé de la garde des blés du chapitre.

— Astron. Constellation boréale située entre Cassiopeïe, Céphée et la Girafe, et qui a été ainsi nommée du nom de l'astronome Messier.

— Encycl. Anc. admin. Dans l'ancienne législation, on désignait sous le nom de *messiers* les officiers de police judiciaire qui étaient préposés pour surveiller les récoltes, les fruits de la terre, les propriétés rurales de toute espèce

et dresser des procès-verbaux de tous les délits qui y portaient atteinte. Bien que cette dénomination de *messiers* fut généralement employée, on leur donnait aussi, en Lorraine, le nom de *bandards*; dans le pays Messin, de *banmerres*; enfin, dans d'autres provinces, on les appelait sergents ou gardes champêtres.

Les fonctions de *messier* étaient confiées à un nombre d'habitants proportionné à l'étendue du territoire; elles étaient annuelles et s'ensuivaient après la récolte. Un arrêt du 2 mai 1608 les rendait civilement responsables du dommage causé dans les cas où ils avaient omis de dénoncer les délits à la justice. Leurs rapports faisaient pleine foi, lorsqu'ils étaient au greffe et affirmés véritables. Ils n'étaient point tenus de les rédiger par écrit.

La dénomination de *messiers* se retrouve encore dans la loi du 23 avril 1790 sur la chasse : « Les peines et contraintes ci-dessus, porte l'article 8, seront prononcées d'après les rapports des gardes *messiers*, bandards et gardes champêtres... A cet effet, dit ensuite l'article 9, le conseil général de chaque commune est autorisé à établir un ou plusieurs gardes *messiers*, bandards et gardes champêtres, qui seront reçus et assermentés par la municipalité. » Aux termes de l'article 10 de la même loi : « Lesdits rapports seront ou dressés par écrit, ou faits de vive voix, au greffe de la municipalité où il en sera tenu registre; dans l'un et l'autre cas, ils seront affirmés entre les mains d'un officier municipal dans les vingt-quatre heures du délit qui en serait l'objet, et ils feront foi de leur contenu, sauf la preuve contraire qui pourra être admise sans prescription de faux. » Les *messiers* sont remplacés aujourd'hui par les gardes champêtres.

— Astron. Cette constellation fut introduite à l'occasion de la comète de 1774. Voici en quels termes Lalande raconte, dans l'*Encyclopédie*, l'origine de cette constellation.

« On appelle *messier*, en français, celui qui est préposé à la garde des moissons ou des trésors de la terre. Ce nom semble naturellement se lier avec celui de M. Messier, notre insatiable observateur, qui, depuis plus de vingt ans, est comme préposé à la garde du ciel et à la découverte des comètes. J'ai cru pouvoir rassembler sous le nom de *Messier* les étoiles dispersées ou informées, situées entre Cassiopeïe, Céphée et la Girafe, c'est-à-dire entre les princes d'un peuple agriculteur et un animal destructeur des moissons. Cette nouvelle constellation rappellera en même temps au souvenir et à la reconnaissance des astronomes à venir le courage et le zèle de celui dont elle porte le nom. M. l'abbé Bosovich, aussi familier avec la poésie latine qu'avec les sciences mathématiques, fit, à l'occasion de cette nouvelle constellation, le distique suivant :

Sidera, non messes, Messuribus tate tuetur;

Certe erat ille suo dignus inesse polo...

Comme nos contemporains ne sont pas aussi familiers avec le latin que l'étaient les contemporains de Lalande et de l'abbé Bosovich, nous leur traduisons ce distique : « Ce *messier* là protège les astres, et non les moissons; il était assurément bien digne de figurer dans le ciel qui est son domaine. »

MESSIER (Charles), astronome français, né à Badeviller (Lorraine) le 23 juin 1730, mort à Paris le 11 avril 1817. Orphelin à onze ans et le dixième de douze enfants, il vint à Paris en 1751 sans presque aucune autre recommandation qu'une bonne écriture et les premiers éléments du dessin. Delisle le prit chez lui pour tenir ses registres d'observations et le chargea de quelques copies de cartes et plans. Libour, secrétaire de Delisle, le forma aux observations journalières et principalement à la recherche des comètes, pour laquelle il avait un goût particulier. Il fut nommé, en 1758, commis du Dépôt des cartes de la marine; Delisle, qui ajoutait à son modique traitement de 500 livres le logement et la nourriture, exigeait de lui qu'il gardât ses découvertes absolument secrètes, ce qui les rendait totalement inutiles, le maître ni l'élève n'en tirant aucun autre fruit que la satisfaction d'avoir marqué sur un globe la route d'une comète. L'un et l'autre se privèrent ainsi puérilement de l'honneur d'avoir aperçu les premiers en France la fameuse comète de Halley, qu'ils observèrent du 21 janvier 1759 au 14 février, sans avertir les astronomes de sa réapparition en 1760. Messier, abandonné à lui-même, se livra avec plus d'ardeur encore à son goût favori; pendant plus de quinze ans, il découvrit à lui seul plus de comètes que tous les autres astronomes ensemble. Louis XV l'appela le *Furet des comètes*. Laharpe raconte que, la dernière maladie de sa femme lui ayant fait manquer la découverte d'un de ces astres, il fut absolument inconsolable. Il était plus célèbre à l'étranger qu'en France; chaque comète lui valait l'admission dans une Académie étrangère. Il entra cependant à l'Académie des sciences en 1770. La suppression de sa modeste pension, en 1793, le réduisit à la plus extrême misère; mais la création de l'Institut, où une place lui fut réservée, mit bientôt fin à sa gêne. Messier n'a composé aucun ouvrage; tous ses écrits sont disséminés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* ou dans la *Connaissance des temps*. Il n'a publié

à part que la brochure suivante : *Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon le Grand* (1808, in-4°).

MESSIES s. f. pl. (mè-sié — du lat. *messia*, moisson). Mythol. rom. Déeses des moissons chez les Romains : *Dans le grand cirque, on voyait les statues des MESSIES sur des colonnes*.

MESSIEURS s. m. pl. (mè-sieu — de *mes* et de *sieurs*). Pluriel du mot MONSIEUR.

— Cout. anc. Gentilshommes verriers : *Les MESSIEURS de Normandie établissent des verrières dans plusieurs Etats*.

— Jurispr. Titre qu'on donne aux membres d'une cour souveraine : *MESSIEURS de la cour*. Si ces *MESSIEURS* qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces *MESSIEURS* qui dorment, cela accommoderait fort ces *MESSIEURS* qui écoutent. (De Harlay.)

MESSIGNY, village et commune de France (Côte-d'Or), canton nord, arrond. et à 10 kilom. de Dijon, sur le flanc d'une montagne au pied de laquelle coule le Suzon; 845 hab. Elève de bétail, éducation d'abeilles. On y voit une belle place ornée de deux fontaines. Aux environs, vestiges d'un camp romain. Dans les bois voisins du village jaillissent de nombreuses sources : la fontaine de Jouvence, but de promenade des habitants de Dijon; la fontaine Baise-ma-Mie, et la source du Rosoir, dont les eaux alimentent la ville de Dijon.

MESSIN, INE adj. (mè-sain, ine). Géogr. Habitant de Metz; qui appartient à Metz ou à ses habitants : *Les MESSINS*. Le patois *MESIN*. La population *MESSINE*.

MESSIN (PAYS), en latin *Metensis pagus*, ancien pays de France, dans la ci-devant province de Lorraine; chef-lieu, Metz. On le divisait en deux parties que séparait le bailliage de Dieuze du duché de Lorraine : la première partie confinait, au N., au duché de Luxembourg et à l'électorat de Trèves; à l'E. et au S., à divers bailliages du duché de Lorraine; à l'O., au duché de Bar; la deuxième partie était située entre l'Alsace à l'E., la principauté de Salm au S.-E. et le duché de Lorraine. La plus grande partie du pays *Messin* a été annexée à la Prusse, en 1871.

MESSINE, autrefois *Zancle*, *Messana*, ville fortifiée au port de mer du royaume d'Italie, sur la côte N.-E. de la Sicile et sur le détroit appelé Phare de Messine, à cause du phare établi sur une presqu'île près de l'entrée du port de cette ville; à 310 kilom. S.-E. de Naples, à 150 kilom. E. de Parme; par 38° 11' de latit. N. et 13° 14' de longit. E.; 103,324 hab. Chef-lieu de la province et du district de son nom. Siège d'un archevêque et d'un archimandrite catholique, des autorités civiles et militaires de la province. Cours et tribunaux civils, criminels et de commerce. Facultés de lettres, sciences, philosophie, droit et médecine. Séminaire, collège royal; quatre bibliothèques publiques. Consuls étrangers.

Bâti presque entièrement à neuf depuis le terrible tremblement de terre de 1783, Messine s'élève en amphithéâtre sur le bord de la mer et est entourée de rochers aux formes les plus abruptes. La ville, qui comprend plusieurs faubourgs, est sillonnée par cinq torrents descendant des collines, jadis boisées, et dont l'exploitation maladroite a été un danger permanent. La *strada Garibaldi* et le Corso forment les deux principales rues de la ville. D'autres rues aboutissent au quai, bordé de maisons uniformes, d'un bel ordre d'architecture et percées d'arcades. On voit sur ce quai plusieurs statues et la fontaine de Neptune, tenant enchaînés deux monstres, que l'on croit être Charybde et Scylla, par Montorsoli (1557). Devant le quai se déroule le port franc de Messine, un des plus vastes et un des plus sûrs de la Méditerranée. Il a 4,500 mètres de circonférence, mais l'entrée est étroite et assez difficile. Il est défendu par les forts de la Lanterne et de San-Salvador, par la citadelle, et protégé par une digue naturelle, appelée bras de Saint-Renier.

Bouleversée par les tremblements de terre, dévastée par les guerres et les révolutions, Messine ne renferme plus que des débris de ses anciens monuments grecs et romains. Néanmoins, elle possède un assez grand nombre d'édifices remarquables. Au premier rang se place la cathédrale, appelée Sainte-Marie la Neuve. Commencée en 1098, par le comte Roger, elle fut terminée par son fils. La façade, en marbres de diverses couleurs, est décorée de mosaïques et de bas-reliefs.

Trois portes ogivales, surmontées de sculptures remarquables, y donnent accès : les sculptures de la porte du centre sont surtout d'un grand intérêt. Les côtés de l'édifice sont en marbres alternés, blancs et noirs, et portent les traces de restaurations successives qui ont fait perdre au style général son caractère primitif. L'intérieur affecte la forme d'une croix latine et comprend trois nefs terminées par des absides : l'architecture en est uniforme, lorsqu'au XVI^e siècle l'archevêque fit remplacer les arcs ogivaux par des arcs plein cintre. Il en résulte une cacophonie criarde qui a enlevé toute unité au monument. La charpente du plafond est soutenue par vingt-six colonnes monolithes antiques. La coupole s'élève à l'intersection de la nef et des transepts. Une méridienne, tracée par l'abbé Jacqui, qui la termina qu'en 1804, étant presque verticale, indique la position du soleil pour chaque jour de l'année. Parmi les

détails intérieurs, nous mentionnerons le maître-autel, d'une grande richesse, incrusté de pierres dures; les demi-coupoles des absides, décorées de fresques, contemporaines de Frédéric d'Aragon; la chaire en marbre blanc, œuvre d'Antonio Gagini; les fonts baptismaux, dont la mosaïque est attribuée à Gaddo Gaddi; les fresques de la nef, œuvre d'Antonio Bova (XVI^e siècle); plusieurs tombeaux, parmi lesquels il faut citer celui de l'archevêque Guidotto de Tabatà, mort en 1333, exécuté par Gregorio di Sienne, et celui de cinq archevêques de Messine, recouvert d'une sorte de dais de marbre blanc que supportent douze colonnettes. Parmi les peintures, nous nous bornerons à citer : *L'Assomption*, de Salvo d'Antonio; *Abraham et les anges*, par Alfonso Rodriguez; une *Présentation au temple*, par Alibrandi, etc., etc. On conserve dans cette église, dit M. du Pays, la prétendue traduction, par saint Paul, d'une prétendue lettre écrite par la Vierge aux Messiniens en réponse à une députation qu'ils lui avaient envoyée à Jérusalem. Chaque année, le 5 juin, on célèbre à Messine une fête pompeuse en l'honneur de la *Sacra lettera*. La place de la cathédrale est ornée d'une statue équestre en bronze de Charles II, par Serpotta, et d'une belle fontaine qui date de 1547. Au haut de la fontaine se trouve une statue, représentant Orion sur un socle tenu par quatre garçons; quatre nymphes supportent le bassin supérieur, quatre tritons le second, et quatre sirènes le dernier. Les quatre allégories fluviales sont le Tibre, l'Ebre, le Camaro, torrent de Messine, et le Nil; le grand bassin est orné de bas-reliefs et de figures d'hommes et de bêtes, toutes allusives aux bienfaits de l'élément humide.

Parmi les autres églises de Messine, nous citerons : la *Cattolica*, fondée au XII^e siècle et affectée aujourd'hui à la communion grecque; l'*Annunziata*, dont une charte de 1169 fait déjà mention et qui, selon quelques écrivains, aurait servi de mosquée au temps de la domination sarrazine; le style en est roman et les arcades sont recourbées en fer à cheval, comme dans les monuments arabes; une autre église du même nom, *Annunziata-de-Testine*, ne date que de 1660; on y remarque de belles peintures de Giuseppe Saladino, Suppa, Fulco, Van Houbaken; l'église Santa-Maria-della-Scala présente un mélange d'architecture grecque, arabe et normande; construite au XIV^e siècle, elle a été restaurée et considérablement modifiée au XVII^e; elle possède un médaillon en relief qui passe pour un des chefs-d'œuvre de Della Robbia; l'église San-Gregorio (1542), dépendant d'un couvent de femmes, est une des plus riches de Messine, qu'elle domine dans une situation très-élevée; on y remarque la *Vierge du Carmel* et les saints, magnifique peinture du Guerchin; *Saint Grégoire* et les anges, par Barbalonga; une peinture d'Antonello de Messine, représentant une *Madone*, etc.; l'église San-Francesco-d'Assisi, date du XIII^e siècle, mais elle a perdu presque complètement son caractère primitif sous les restaurations maladroites du XVIII^e siècle. Parmi les objets d'art qu'elle renferme, on cite : la statue de la Vierge et la Vierge dello Spasimo, bas-relief, par Antonio Gagini; saint François recevant les stigmates, et de nombreuses fresques de Tacari, Tancori, Rodriguez, Anemolo, etc. Derrière l'autel antique se trouve un sarcophage avec bas-relief, représentant l'enlèvement de Proserpine; au-dessous de ce bas-relief reposent les restes de Frédéric III d'Aragon. L'église Sant'Agostino, dépendant d'un couvent de la ville, a beaucoup souffert du bombardement de Messine en 1848; l'église Santa-Anna appartient au XVIII^e siècle : elle possède une Vierge immaculée, attribuée à Antonello de Messine. Enfin, nous mentionnerons sans nous y arrêter : San-Cosimo-di-Medici, San-Francesco-di-Mercanti (XVII^e siècle), San-Gioacchino, San-Giovanni-Decollato, San-Giuseppe, San-Lorenzo, San-Nicola (XVI^e siècle), l'église de la Pietà, etc.

La citadelle de Messine fut construite, en 1680, par ordre de Charles II, roi d'Espagne, afin de prévenir les insurrections continuelles des habitants. Elle fut des Anglais, lors de leur occupation de la Sicile, d'importance grandissante et de nouveaux moyens de défense. C'est là que le roi François II envoya une dernière fois, avant de se retirer à Gênes, l'ordre de résister à la petite armée de Garibaldi. La citadelle de Messine ne fut remise à Victor-Emmanuel qu'en 1861. Elle peut contenir 4,000 hommes de garnison.

Messine possède encore : une université fondée par les jésuites en 1548 et dont la bibliothèque est riche de 20,000 volumes; elle comprend, en outre, un cabinet d'histoire naturelle, quelques fragments de sculpture et d'architecture (car Messine est la ville de Sicile la plus pauvre en antiquités), et une galerie de peinture où figurent les noms d'Antonello de Messine, de Caravage, de Catalano, d'Alibrandi, d'Antonio Riccio.

Les promenades de la ville sont le Corso et le square de la Flora. Chaque année, au 15 août, la ville célèbre dans une fête légitime la délivrance de Messine par les victoires du comte Roger sur les musulmans. La principale branche de l'industrie de cette ville est celle des soies, dont elle est, avec Catane, le principal centre de production. On y compte cinq grands établisse-

ments pour la filature de la soie, fournissant annuellement près de 100,000 livres de soie; les autres filatures, moins importantes, mais très-nombreuses, fournissent tous les ans de 500,000 à 600,000 livres. On y trouve, en outre, des ateliers de tissage et d'impression, des tanneries, des fabriques de crème de tartre, d'essences de citron et de bergamote. Les importations consistent principalement en tissus de tout genre, denrées coloniales, peaux brutes pour les tanneries de Messine; cuirs vernis, métaux, huile, houille, verrerie et quincaillerie. La ville exporte surtout de la soie écru, des étoffes de soie fabriquées dans la ville, de l'huile d'olive, du lin, du vin, des pistaches, des amandes, du goudron, des essences de jus de citron et de bergamote, des coraux, du blé, etc.

— *Histoire.* Messine fut fondée, croit-on, par une colonie grecque de pirates de Cumès, qui lui donnèrent le nom de *Zancle* (mot qui signifie faucille), sans doute à cause de la forme du terrain, figurant un port naturel en anse ou demi-cercle. Zancle tomba au pouvoir des Sicules, lorsqu'ils passèrent d'Italie en Sicile. Plus tard, les Chalcidiens, puis les Samiens s'en rendirent successivement maîtres. Enfin, lors de la guerre du Péloponèse, les Messéniens, exilés de Grèce, ayant aboré sur les côtes de Sicile, choisirent cette ville pour leur chef-lieu et lui donnèrent son nom actuel, *Messana* ou *Messina*. Demeurée neutre pendant la querelle d'Athènes et de Syracuse, Messine fut prise et détruite, en 396 avant Jésus-Christ, par Himilcon, général des Carthaginois. Timoléon contribua à sauver la ville d'un désastre complet et à la relever de ses ruines. Plus tard, Messine eut encore à souffrir des Mamertins, mercenaires au service d'Agathocle qu'elle avait imprudemment recueillis : les Mamertins, révoltés contre leurs hôtes, empièrent la ville de sang et de carnage; Messine dut appeler à son secours ses anciens et redoutables ennemis, les Carthaginois, et causèrent ainsi la première guerre punique. En 246, elle fut occupée par les Romains. En 843 de notre ère, les Sarrasins se rendirent maîtres de la place. Deux siècles plus tard, ils en furent chassés par la population, aidée par le comte Roger (1062). Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, en route pour Jérusalem, relâchèrent quelques jours à Messine et y célébrèrent des fêtes chevaleresques. On voit Messine prendre plus tard une part très-active au mouvement politique si connu sous le nom de *Vépres siciliennes*. Assiégée par Charles d'Anjou, elle fut secourue à temps par Pierre d'Aragon. Au xve siècle, c'était un foyer scientifique et littéraire très-connu; aussi, le savant grec Constantin Lascaris vint-il s'y fixer, et, en mourant, il lui légua sa riche bibliothèque. En 1673, des factions intérieures déterminèrent Messine à se placer sous la protection puissante de Louis XIV, et c'est dans l'expédition entreprise pour en déloger les Français que Ruyter mourut glorieusement à la bataille de Messine. Charles II d'Espagne châtia cette ville de sa défection en la dépouillant de tous ses privilèges; à partir de cette époque, la prospérité de Messine déclina rapidement jusqu'à la terrible catastrophe de 1783, tremblement de terre qui détruisit les deux tiers des constructions et fit périr 40,000 Messinois. Cette cité, sortie de ses ruines, est encore beaucoup à souffrir des bombes napolitaines de 1848; en 1860, elle fut le dernier point de résistance des Bourbons de Naples. La province de Messine, division administrative du royaume d'Italie, comprend la partie N.-E. de la Sicile; elle est baignée au N. par la mer Tyrrhénienne, à l'E. par le détroit de Messine, et limitée au S. par la province de Catane et à l'O. par celle de Palerme. Elle mesure 135 kilom. dans sa plus grande longueur, sur 40 de largeur moyenne; superficie, 4,578 kilom. carrés. Elle comprend 4 districts, 29 préfectures ou mandements, 98 communes et 395,139 hab. Chef-lieu, Messine; villes principales : Castro-Reale, Patù, Mestretta, Taormina. Le sol montagneux est traversé dans toute sa longueur par la chaîne des Neptuniennes, qui la divise en deux versants. Celui du nord, appartenant au bassin de la mer Tyrrhénienne, est arrosé par le Monforte, l'Euganno et le Curnonia; celui du sud, appartenant au bassin de la mer Ionienne, est arrosé par la Savoca et la Cantara. Les principales productions agricoles de cette province sont : la soie, le chanvre, le lin, les fruits, tels que citrons, oranges, pistaches, raisins et olives. On y trouve beaucoup de soufre. L'industrie et le commerce de cette province se centralisent au chef-lieu.

MESSINE (détroit de), l'ancien *Siculum Freum*, appelé par les Grecs *Furus Messina*, détroit formé par la Méditerranée, entre la Sicile et l'Italie; il unit la mer Ionienne à la mer Tyrrhénienne. Compris entre 38° et 39° 10' de lat. N., et entre 13° 8' et 13° 20' de long. E., le mesure dans sa plus grande longueur, du N. au S., c'est-à-dire du cap Faro au cap dell'Armi, 28 kilom.; à l'endroit le plus resserré, sa largeur est de 3 kilom., et partout sa profondeur considérable. Le flux et le reflux y ont lieu de six en six heures, et ce phénomène y produit quatre fois par jour un courant qui le traverse du S. au N. et du N. au S.; mais ce dernier est beaucoup plus violent. On y remarque les rochers de Scylla sur la côte orientale de l'entrée au N., et le gouffre de Charybde vis-à-vis de Messine. Ces écueils, célèbres dans l'antiquité, sont maintenant affrontés sans péril, grâce à la courbe que décrivent les navires qui se rendent du continent en Sicile, et au phare qui se trouve près de l'entrée du port de Messine. La mer, dans ces parages, présente quelquefois le curieux phénomène connu sous le nom de fée Morgane.

MESSINE (Antonello DE), peintre italien. V. ANTONELLO.

MESSINES, ville de Belgique (Flandre occidentale); 1,500 hab. C'est là que se trouve, établie dans une ancienne abbaye de bénédictins, la maison royale d'éducation pour les filles de militaires belges.

MESSINES (SAN-BARTOLOMEO-DE-), ville de Portugal, commune de Silves, district de Faro; 5,310 hab.

MESSINOIS, OISE s. et adj. (mè-si-noi, oïze). Géogr. Habitant de Messine; qui appartient à Messine ou à ses habitants : Les MESSINOIS. La ville MESSINOISE. La marine MESSINOISE.

MESSIRE s. m. (mè-si-re — de *mes*, qui se disait pour *mon*, et de *sire*). Titre d'honneur qu'on donna d'abord à toute personne d'un rang distingué, puis à toute personne noble, et qui fut plus tard exclusivement réservé au chancelier de France : MESSIRE de Joinville.

Depuis qu'il est ministre, on l'appelle *messire*. C. DELAVIGNE.
Venez, vous, la fermière. — A vos ordres, *messire*. C. DELAVIGNE.

— Titre que se donnaient les prêtres, les avocats, les médecins, etc., et que prennent encore les prêtres de certains diocèses :

Un heurt survient, adieu le chœur;
Voilà *messire* Jean Chauvart
Qui du choc de son mort à la tête cassée.

LA FONTAINE.
Coiffé d'un froc bien raffiné,
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frir,
Frère René devient *messire*,
Et vit comme un déterminé.

MALLEVILLE.
— Fam. S'est dit dans la poésie familière pour Monsieur ou Maître :

LA trouvez *messire* Benserade.
HAMILTON.
Messire Jean le regardait toujours
Du coin de l'œil, toujours tournant la tête
De son côté...

LA FONTAINE.
— Arboric. *Poire de Messire* Jean, Poire rousse, cassante et sucrée, qui mûrit en automne. On dit aussi MESSIRE JEAN simplement. Acheter des MESSIRE JEAN.

— Encycl. Le *messire* Jean est une poire cassante, pierreuse, à chair jaunâtre ou blanchâtre; d'une eau abondante, parfumée et savoureuse. C'est un fruit d'octobre, qui tient le premier rang parmi les poires cassantes; on le recherche pour la table, cru ou cuit; on en fait les meilleures compotes de poires; son seul inconvénient est de se ramollir trop facilement au centre. Cette excellente poire, presque aussi grosse que le poing, est arrondie, ventue, inégale. Sa peau, d'abord d'un vert grisâtre, passe au jaune obscur; elle est rude au toucher, piquetée de points ronds nombreux, d'un gris roux, et marquée, en outre, de larges taches rousses inégales.

L'arbre, vigoureux et fertile, se greffe sur franc ou sur cognassier; il est rameux, touffu; ses feuilles, assez petites, sont vert foncé, ovales, creusées en gouttière et dentées. Les boutons donnent naissance à six, sept ou huit fleurs. On a observé que de jeunes arbres greffés sur franc donnent du fruit gris, tandis qu'un arbre vieux et languissant en donne qui est presque blanc; en sorte que le *messire* Jean gris, le blanc et le doré ne sont qu'une seule et même espèce.

MESSIS, ville de la Turquie d'Asie. V. MORSUESTE.

MESSOATES, (mè-so-a-te). Hist. Nom donné aux citoyens de Sparte qui composaient la quatrième des cinq tribus établies par Lycurque, et qui étaient établis près du tombeau du poète Alcméon, natif de Messos.

MESSORE s. m. (mè-so-re). Ichtyol. Nom vulgaire du chabot.

MESSOTIER s. m. (mè-so-tié — rad. *messe*). Prêtre qui dit la messe. Il Peu usité.

MESSY, village et comm. de France (Seine-et-Marne), canton de Claye-Souilly, arrond. et à 20 kilom. de Meaux, dans une plaine; 471 hab. Le clocher de l'église paroissiale est soutenu par quatre énormes et antiques piliers, au-dessous desquels se trouve un caveau qui a servi de sépulture à d'anciens seigneurs dont on voit encore les tombeaux.

MESTA s. f. (mè-sta). Nom donné, en Espagne, à une compagnie de propriétaires de troupeaux.

— Encycl. Cette compagnie privilégiée possède d'immenses troupeaux et jouit de droits exorbitants. On sait que les troupeaux constituent la principale richesse de l'Espagne, mais c'est une richesse dévorante qui ne fait qu'appauvrir le sol; car d'immenses terrains propres à la culture sont ainsi laissés en friche.

cho. La compagnie privilégiée de la *mesta* s'organisa au xve siècle; le chiffre des moutons qu'elle possédait s'élevait à sept millions; tombé à deux millions et demi dans le xviie siècle, ce chiffre se releva successivement à quatre millions, puis enfin à cinq, qui est à peu près le chiffre actuel et la moitié de tout le bétail du royaume. La *mesta* a un tribunal spécial qui lui appartient, et devant lequel sont portées les fréquentes contestations qui surviennent entre les bergers nomades et les propriétaires du sol. Ce tribunal émet à la fois juge et partie, on voit sans peine de quelle partialité doivent être empreints ses jugements. La compagnie a aussi ses alcades, ses fermiers d'amende et d'autres agents qui, en son nom, ne cessent de vexer et de tourmenter les malheureux habitants des campagnes.

Les troupeaux sont ordinairement distribués par bandes de dix mille, avec un *majoral*, cinquante bergers et cinquante chiens pour les conduire; et, après avoir sillonné l'Espagne en tous sens, ils viennent ordinairement hiverner dans les plaines de l'Estremadure. Là où ils ont passé, toute trace de végétation disparaît, et l'on n'y voit croître aucun arbre. Quand sur leur chemin se trouve un champ cultivé, on doit leur y frayer un passage, que le malheureux propriétaire a beau retrécir autant que possible; car, pressés par les chiens, les bestiaux foulent aux pieds et détruisent complètement tout ce qu'ils ne doivent pas. En outre, les bergers ont le droit, en passant par les lieux habités, de cueillir, pour faire du feu, une branche de chaque arbre qu'ils rencontrent; on peut juger des énormes abus qu'entraînent ces odieux privilèges.

MESTADIER (Jacques), magistrat français, né à La Soutraine (Limousin) en 1771, mort à Paris en 1856. Il était lieutenant du génie lorsqu'il quitta le service pour étudier le droit (1800), puis se fixa à Limoges, où il acquit la réputation d'un excellent avocat, fut élu député dans la Creuse en 1817, et constamment réélu jusqu'en 1831. Le climat royaliste dont il fit preuve à la Chambre lui valut d'être successivement nommé avocat général à la cour royale de Limoges (1818), président de chambre à la même cour (1821), conseiller à la cour de Paris cette même année et conseiller à la cour de cassation en 1826. Il occupa ce dernier siège jusqu'en 1852, époque où il fut mis à la retraite. On a de lui : *Opinion sur le projet de la liberté de la presse* (1818); *Réponse à M. le marquis de Villeneuve* (1824).

MESTANZA, bourg et municipalité d'Espagne, prov. et à 60 kilom. S.-O. de Ciudad-Real, dans une plaine qui s'étend au N.-O. de la sierra Morena; 2,428 hab.

MESTÈQUE adj. (mè-stè-ke). Comm. Se dit de l'une des deux sortes de cochenille qui sont dans le commerce : *Cochenille mestèque*.

MESTIQUE s. m. (mè-ti-ke). Bot. Concrétion pierreuse qui se forme dans l'intérieur du fruit du cocotier, et à laquelle les indiens attribuent de grandes vertus.

MESTIRITOS s. m. (mè-ti-ri-toss). Zooph. Genre voisin des encrinètes, chez lequel les articulations ont leur circonférence radiale, le centre carré, l'axe central en croix.

MESTO adj. m. (mè-sto — mot ital.). Mus. Triste, plaintif, l'adagio *mesto*, Adagio exécuté avec un sentiment de tristesse.

MESTON (William), poète écossais, né à Midmar, comté d'Aberdeen, en 1688, mort en 1745. Grâce à la protection de la comtesse Marshall, dont il élevait les enfants, il obtint une chaire de philosophie à Aberdeen; mais, des années suivantes, ayant embrassé la cause des Stuart lors de la rébellion qui eut lieu en Ecosse, il fut chargé de défendre le château de Dunottar et dut chercher un refuge dans les montagnes après la défaite de Sheriffmuir. C'est alors qu'il composa, dans le genre de Butler, ses contes burlesques connus sous le titre de : *Contes de la mère Grim*. Après l'amnistie, il revint à Aberdeen, y ouvrit une école que son goût pour la dissipation empêcha de faire prospérer, et fut encore une fois réduit à se faire précepteur. Meston joignait à des connaissances très-variées un esprit piquant et facétieux. Outre ses contes précités, on a de lui des poèmes : le *Chevalier* (1733); *Canaille contre canaille*; des poésies latines, etc. Ses diverses productions ont été réunies et publiées à Edimbourg (1767).

MESTORUS s. m. (mè-sto-russ). Entom. Genre de coleoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, comprenant une espèce unique, originaire du Mexique.

MESTRA, femme d'Antiochus V. MËTRA.

MESTRE s. m. (mè-stre — lat. *magister*, même sens). Ancienne orthographe du mot MAÎTRE.

— Mar. Nom du grand mât de certains bâtiments du Levant : *Voile de MESTRE*.

— Anc. art milit. *Mestre de camp*, Commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie; colonel : M. de Tallard fut MESTRE DE CAMP dans le régiment des cravates en 1668, à l'âge de seize ans. (Fonten.) *Mestre de camp général de la cavalerie*, Officier immédiatement inférieur au colonel général de la cavalerie.

— 2. f. *Mestre de camp*, Première compagnie d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie : La MESTRE DE CAMP.

— Encycl. Art milit. Les *mestres de camp*, dont le grade répondait à celui de colonel, furent établis par François Ier pour commander les régiments de cavalerie légère. Il n'est pas exact de dire, avec quelques auteurs, que cette dignité ne date que de 1544, puisque l'on voit à cette époque Montluc quitter la charge de *mestre de camp*, qu'il avait exercée pendant trois ans. Ce même capitaine, dans les remontrances qu'il adresse à Charles IX, insiste sur l'importance des *mestres de camp*. « Je ne parlerai point, dit-il, des généraux de la cavalerie ni des colonels de l'infanterie, parce que ce sont deux états qui se doivent donner aux princes ou grands seigneurs, encore qu'ils soient jeunes et peu expérimentés; cela n'importe, pourvu que le *mestre de camp* soit bien expérimenté. » Il y avait aussi des *mestres de camp* d'infanterie au xviie et au xviiiie siècle. Tant que la charge de colonel général exista, l'officier qui commandait en chef un régiment n'était nommé que *mestre de camp*, comme étant subordonné au colonel général. Louis XV, ayant supprimé la colonelle générale en 1730, ordonna que les chefs de régiment quitteraient le titre de *mestres de camp* pour prendre celui de colonel. Lorsque Louis XVI eut rétabli la charge de colonel général, par ordonnance du 15 avril 1780, tous les colonels furent obligés de prendre le titre de *mestres de camp*; mais, par les nouvelles dispositions de l'ordonnance du 17 mars 1783, le roi ayant supprimé toutes les charges de colonels généraux, les chefs de régiment furent désignés sous le nom de colonels. Depuis 1783, le nom de *mestre de camp* a cessé entièrement d'être employé.

La dignité de *mestre de camp général* de la cavalerie fut établie en 1552 par Henri II. Le *mestre de camp général* avait à l'armée une garde de cavalerie, commandée par un lieutenant, et une vedette à l'entrée de son logis; il mettait quatre cornettes derrière ses armures. On trouve en 1525 une charge de *mestre de camp général* du drapeau. Le titre de *mestre de camp général* fut supprimé en 1791.

MESTRE, ville du royaume d'Italie, province et à 9 kilom. N.-O. de Venise, chef-lieu du district de son nom, au milieu d'un marécage et sur le chemin de fer de Vérone à Venise; 8,431 hab. Un viaduc de 223 arches, long de 3,600 mètres, sert de passage au chemin de fer. Cette construction, élevée de 1841 à 1845, sur 80,000 pilotis, a nécessité une dépense de 6 millions de francs.

MESTRE-ÉCOLE s. m. Hist. ecclésiast. Titre d'un ecclésiastique chargé de ce qui est relatif à l'enseignement dans son diocèse; école-lâtre.

MESTREZAT (Jean), théologien protestant français, né à Genève en 1592, mort à Paris en 1657. Il fit avec éclat ses études à Saumur, et fut nommé, en 1614, ministre à Charenton. Mestrezat soutint des controverses publiques contre le jésuite Véron, le Père Regourd et contre l'illustre abbé de Retz, depuis cardinal. Cette dernière n'eut pas moins de neuf séances. L'abbé de Retz en cita une, en particulier, où le pasteur de Charenton montra autant d'habileté que de délicatesse. « Mestrezat, dit-il dans ses *Mémoires*, m'embarassa dans la dixième conférence, où l'on traitait de l'autorité du pape, parce que, ne me voulant pas brouiller avec Rome, je lui répondis sur des principes qui ne sont pas si aisés à défendre que ceux de Sorbonne. Le ministre s'aperçut de ma peine; il m'épargna les endroits qui eussent pu m'obliger à m'expliquer d'une manière qui eût choqué la nonce du pape. Je rompis son procédé; je l'en rendis le maître au sortir de la conférence, en présence de M. de Turenne, et il me répondit : « Il n'est pas juste d'empêcher M. l'abbé de Retz d'être cardinal. » Mestrezat jouit d'une grande considération parmi ses coreligionnaires. Il présida le synode réuni à Charenton en 1631, synode qui se montra remarquable par sa modération et par sa sollicitude pour l'enseignement dans les académies, et fut député par la province de l'Île-de-France à plusieurs synodes provinciaux. Mestrezat ne fut pas seulement un homme d'un beau caractère et un éminent prédicateur, il fut aussi un savant et un écrivain fécond. On a de lui : le *Hibou des jésuites opposé à la Comédie de Charenton* (1624, in-8); *De la communion à Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie* (Sedan, 1624, in-8); *Sermons sur divers textes* (Sedan, 1625, in-12); *Lettres de consolation* (Charenton, 1632, in-8); *Traité de l'Écriture sainte contre le jésuite Regourd et le cardinal Duperron* (Genève, 1633, in-8); *Traité de l'Église* (Genève, 1649, in-4); *Exposition de l'Épître aux Romains en 33 sermons* (Amsterdam, 1702, 2 vol.), etc.; enfin trois recueils de *Sermons* (1649, 1655 et 1658, in-8).

MESTREZAT (Philippe), théologien protestant, neveu du précédent, né à Genève, mort en 1690. Il fut successivement professeur de philosophie (1641), pasteur (1644), professeur de théologie (1649), dans sa ville natale, et se signala à la fois comme un habile prédicateur et comme un penseur plein d'originalité. Parmi ses nombreuses dissertations, nous citerons : *De communicatione idiomatum toti Christo facta* (Genève, 1675, in-4); *De*

tolerantia fratrum dissidentium in praeferunt (Genève, 1663); *Questionum philosophico-theologicarum de libero arbitrio* (Genève, 1655).

MESTRINO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district, mandement et à 15 kilom. N.-O. de Padoue, sur la route de cette ville à Vicence; 2,193 hab.

MESTRINO (Nicolas), compositeur et violoniste italien, né à Milan en 1748, mort à Paris en 1790. Il quitta l'Italie pour se rendre en Bohême, fut attaché en qualité de premier violon à la chapelle du prince Esterházy, puis à celle du comte d'Erdoedy, passa à Bruxelles après la mort de ce dernier (1786), se rendit cette même année à Paris, et s'y fit avantageusement connaître par un concerto de sa composition, qu'il exécuta au Concert spirituel. Lors de l'ouverture du théâtre de Monsieur, en 1789, Mestrino fut appelé par Viotti à en diriger l'orchestre. Il a composé et publié, pour le violon, des concertos, des duos, des sonates, des fantaisies, etc.

MESTSCHÉRAKES, peuplade de la Russie qui habitait au ^{xv}^e siècle les bords du fleuve Oka, entre les Tschermomistes et les Mordviens, pu's qui vint se fixer sur ceux de l'Oka, dans le pays des Baschkirs. Nestor les range avec raison parmi les peuples d'origine finnoise. Ils ne comptent guère actuellement que 15,000 ou 16,000 âmes.

MESUA s. f. (mé-zu-a). Bot. Genre de guttifères de l'Inde, dont le fruit fournit un suc glutineux très-ténace.

— **Encycl.** Le genre *mesua* renferme des arbres à feuilles opposées, entières, lancéolées, dépourvues de nervures et persistantes; les fleurs, axillaires ou terminales, solitaires ou groupées en très-petit nombre, ont un calice à quatre sépales persistants; une corolle à quatre pétales; des étamines nombreuses, à filets soudés à la base; le fruit est une capsule tétragone, acuminée, coriace, s'ouvrant en quatre valves et contenant une loge à quatre graines. Les arbres de ce genre ont des fleurs d'une odeur très-agréable. Leur fruit, avant sa maturité, rend une humeur tenace et glutineuse; la graine, qui ressemble un peu à une châtaigne, se mange comme celle-ci. C'est probablement la *mesua ferrea* qui fournit le bois de nages de l'Inde.

Le bois de cet arbre est très-dur, noirâtre, avec un aubier jaune. Il est susceptible d'un beau poli, et offre alors sur un fond brun foncé un pointillé blanc serré. Ce bois a une odeur et une saveur très-fortes, analogues à celles du sassafras, qualités qui sont dues à la présence d'une grande quantité d'huile volatile contenue, non-seulement dans l'écorce, mais dans les couches ligneuses. On peut sans crainte, au point de vue thérapeutique, le substituer au sassafras. Il est d'un emploi fort avantageux, soit comme bois de marqueterie, soit comme médicament. On le connaît encore sous le nom de bois de fer de Ceylan.

MÉSUAGE s. m. (mé-zu-a-je). Dr. cout. Mariage d'habitation.

MÉSUE (Abou-Zakaria Yahiah ben-Masouah, dit Jeann), célèbre médecin arabe, né à Khoub, près de Niuve, vers 776 de notre ère, mort à Bagdad en 855. Il était chrétien de la secte de Nestorius et fils d'un apothicaire qui exerça sa profession à Dchoudchapour et à Bagdad. Mésue étudia d'abord les lettres et la théologie, puis s'adonna à la médecine. Il gagna la faveur du calife Haroun, qui le nomma son premier médecin, et remplit successivement ces fonctions sous six califes. Ce savant fonda dans sa maison une école d'Académie de médecine, et fut chargé par Haroun de réunir et de faire traduire en arabe des ouvrages scientifiques et littéraires grecs, syriaques et persans. Mésue connaissait fort bien ces trois langues. Il était, en outre, très-versé dans l'astronomie et l'astrologie, et était en médecine un grand novateur. Ses ouvrages, fort nombreux et pendant longtemps très-estimés, consistent en traités sur les fièvres, les aliments, les saignées, les purgatifs, les bains, les diarrhées, la bile noire, les catarrhes, les coliques, etc. Il a écrit en outre : les *Grandes Pandectes de la médecine*; *Commentaire des Grandes Pandectes*; *Des scrupules du médecin*; *Pharmacopée générale*; *Traité d'anatomie*; *Traité de l'amélioration des races ovines*. On a publié plusieurs traductions latines des œuvres de Jean Mésue, notamment à Venise (1471, 3 vol. in-fol.), et à Lyon (1478, in-fol.).

MÉSUE (Yahiah ben-Hameo), médecin arabe, né à Mardin (Mésopotamie) en 928 de notre ère, mort en Egypte en 1018. Il appartenait à la secte des chrétiens jacobites, s'adonna à l'étude des sciences physiques et de la médecine, et suivit, dit-on, vers la fin de sa vie, les leçons du célèbre Avicenne, qui devint son maître, bien qu'il eût cinquante-deux ans de moins que lui. Après avoir habité quelque temps Damas, il se réfugia en Egypte, où il termina ses jours. Mésue écrivit en arabe des traités sur les onguents, les emplâtres, les sirops, dont la Bibliothèque nationale possède une traduction manuscrite en hébreu. On lui attribue un *Traité de matière médicale*, traduit en latin et imprimé sous le nom de Jean Mésue (Lyon, 1548), et *Receptum apud otidatarii* (Lyon, 1550).

MESURABLE adj. (me-zu-ra-ble — rad. mesur). Qui peut être mesuré : Avec une base suffisante, toute distance est MESURABLE. L'infini n'est pas MESURABLE. (L'Av.) Qu'on peut apprécier en mesurant : Tous les corps se resserrent au froid et se dilatent à la chaleur; cet effet est plus MESURABLE dans les liquides. (J.-J. Rouss.)

MESURACA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Calabre Ulérieure II^e, district de Cotrone, mandement de Pettilia-Policastro; 2,460 hab.

MESURADO ou **MONTERADO**, fleuve de la Guinée supérieure. Il naît dans le pays des Mandingues, coule au S.-O. et se jette dans l'océan Atlantique, au S.-E. du cap de son nom. Son cours est rapide, mais navigable. Il Cap de la Guinée supérieure, un peu au S.-O. de l'embouchure du fleuve de son nom, par 6° 20' de lat. N. et 13° de longit. O. Il est formé par une montagne isolée, rapide du côté de la mer et doucement inclinée du côté de la terre.

MESURAGE s. m. (me-zu-ra-je — rad. mesur). Action de mesurer, d'évaluer une longueur, une surface, un volume : Le MESURAGE d'une ligne. Le MESURAGE d'un tonneau. « Manière de mesurer : Un MESURAGE avantageux à l'acheteur. »

— **Jurisp.** anc. Droit d'un seigneur sur chaque mesure d'un produit agricole.

— **Pratiqu.** Procès-verbal d'arpenteur, accompagné d'ordinaire du plan détaillé des opérations d'arpentage.

MESURATAH, ville de la régence de Tripoli. V. MESRATAH.

MESURE s. f. (me-zu-ré — lat. mensura, même sens). Mathém. Évaluation d'une quantité faite au moyen d'une unité : La MESURE des longueurs, des surfaces, des volumes. Le pendule donne les meilleures MESURES du temps. Une MESURE est forcément une comparaison. La MESURE d'un méridien terrestre est une opération fort délicate. L'Unité servant à cette évaluation : MESURE de longueur, de superficie, de capacité. Se servir de fausses MESURES. Le système des anciennes MESURES françaises date de Charlemagne. (L'ouv.) Charlemagne avait en hauteur sept fois la longueur de son pied, lequel est devenu MESURE. (V. Hugo.)

— **Par ext.** Dimension évaluée : Prendre la MESURE d'un jardin, d'une maison, d'une rue, d'une colonne. On peut prendre la MESURE d'un objet inabordable. Les habits confectionnés sont rarement à la MESURE de celui qui les porte. Le soulier qui va le mieux est celui qui est fait exactement sur la MESURE du pied. (Boitard.) Quantité d'objets déterminée par l'évaluation de leur volume : Acheter deux MESURES d'avoine, trois MESURES de vin. Le blé est à 30 francs la MESURE. Grandeur, étendue : Si le temps comparé au temps, la MESURE à la MESURE, le terme au terme se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité? (Boss.)

— **Prendre mesure**, Mesurer quelque dimension du corps de quelqu'un, pour lui confectionner une pièce de vêtement : Le cordonnier m'a pris MESURE d'une paire de bottes. Si se faire mesurer quelque partie du corps dans le même but : J'ai pris MESURE d'un pantalon et d'un habit.

— **Par anal.** Moyen d'évaluation : La théorie des monnaies a prouvé du reste que, loin d'être la MESURE des valeurs, l'argent n'en est que l'arithmétique. (Proudh.) Par la MESURE des valeurs, il faut entendre le rapport qui résulte de leur comparaison. (Proudh.)

— **Fig.** Moyen de comparaison et de juste appréciation : La MESURE de la miséricorde que nous attendons est la miséricorde que nous aurons faite. (Fléch.) La nature humaine n'a pas de MESURE commune bien déterminée. (J.-J. Rouss.) Les lumières et la sincérité sont la vraie MESURE de l'autorité. (Dider.) La grâce du sourire est la MESURE de la bonté du cœur et de la noblesse des sentiments. (Descart.) Les langues sont la MESURE des idées et des hommes. (Turgot.) Les fureurs des révoltes donnent la MESURE des vices des institutions. (Mme de Staël.) Il est naturel à l'homme de régler ses sentiments sur la MESURE de ses intérêts. (Mme de Motteville.) Les hommes célèbres nous donnent, chacun dans leur genre, la MESURE de ce que l'homme peut être. (Azaïs.) La loi ne sert pas de MESURE à l'individu, c'est l'individu qui sert de MESURE à la loi. (Vinet.) La justice est la MESURE du droit. (Ch. Bailly.) Marquer son but et ne le point placer haut, c'est donner sa MESURE comme poète. (Ste-Beuve.) Le droit est en même temps la règle et la MESURE de la liberté. (J. Simon.) Chacun fait son gouvernement à la MESURE de son siècle. (St-M. Girard.) L'homme qui aime la vérité s'efforce de donner à ses expressions la juste MESURE de la pensée. (Laténu.)

Limite, borne : Il y a une MESURE de justice au delà de laquelle la condition mortelle ne va point. (Fléch.) L'imagination étend la MESURE des possibles. (J.-J. Rouss.) Quantité proportionnelle, proportion : La MESURE de bonheur qui nous a été donnée est petite; il n'en faut rien perdre. (Fonten.) Un esprit aimable est celui qui n'est affirmatif que dans la MESURE strictement nécessaire. (D. Stern.) Modération, retenue, justes limites : Il faut garder une MESURE en tout. L'observation de la MESURE fait l'homme sage. (Lé P. André.) Il ne faut innover que très-rarement,

et toujours avec MESURE et tremblement. (J. de Maistre.) Tout empire qui s'étend sans MESURE perd sa force. (Chateaub.) Il faut être sage avec MESURE. (V. Cousin.) Quand on a toute liberté, il sied bien de garder toute MESURE. (V. Hugo.) La jeune fille aimable, c'est celle qui est gracieuse avec âme, prévenante avec MESURE, riante avec l'intention de complaire. (Théry.)

Il faut en tout de l'art, du goût, de la mesure.

VIENNET.

Tête-bleu! ce me sont de mortelles blessures De voir qu'avec le vice on garde des mesures.

MOLIÈRE.

Il fait naître et mûrit les fruits, Il leur dispense avec mesure Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits.

RACINE.

Malheur à vous qui par l'usage Etendez sans fin ni mesure La borne immense de vos champs!

LAMARTINE.

« Précaution, démarche faite en prévision de quelque chose : Prendre ses MESURES, de sages MESURES, de fausses MESURES. Il y a des MESURES prises dans le ciel que l'homme ne peut rompre. (Boss.) Il est des succès qu'on doit à la bizarrerie du hasard plus qu'à la sagesse des MESURES. (Mass.) Le plus grand courage et les meilleures MESURES ont besoin de la fortune. (Volt.) L'Assemblée constituante rejeta toutes les MESURES qui lui furent proposées pour entraver la liberté civile. (Mme de Staël.) Il n'est pas un ministre ou cruel, ou inepte, qui n'allègue la raison d'Etat comme justification des MESURES les plus imprudentes ou les plus coupables. (Bignon.)

Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses mesures, On pense en être quitte en accusant le sort.

LA FONTAINE.

— **Demi-mesure**, Démarche à laquelle, pour certaines considérations, on ne donne pas toute l'étendue qu'elle devrait naturellement avoir ou qu'il faudrait qu'elle eût : Les DEMI-MESURES sont presque toujours illusoire. (La Rochef.-Doud.)

— **Etre de mesure**, Avoir les dimensions voulues : Ces pièces de bois ne sont pas de mesure.

— **Faire bonne mesure**, Dépenser quelque peu la mesure en servant un acheteur, lui donner un peu au delà de ce qui lui revient.

— **Comblér la mesure**, Pousser les choses à l'extrême, de façon à rendre inévitable une solution violente :

Nos crimes désormais ont comblé la mesure.

RACINE.

Des désordres publics la mesure comblée Voulait aux vieux abus des remèdes nouveaux.

FR. DE NEUFCHATEAU.

« Atteindre la limite extrême : La MESURE de mes impressions était comblée. (Mme de Staël.)

— **Avoir deux poids et deux mesures**, Juger ou traiter différemment des choses identiques, chez des personnes différentes : Pourquoi deux poids et deux mesures? (E. de Gir.)

— **Faire quelque chose avec poids et mesure**, par compas et par mesure, Le faire avec lenteur et circonspection : Je trouvais bien à déchanter, dans une maison où tout ne se faisait que par compas et par mesure. (Le Sage.) Il faire quelque chose sans poids ni mesure, Agir étourdiement et sans retenue.

— **Etre en mesure**, Etre en état, être dans la situation convenable, avoir les ressources et les moyens nécessaires pour faire quelque chose : Je ne suis pas EN MESURE pour expédier votre commande. Je suis EN MESURE de répondre à ses insultes. Il Etre hors de mesure, N'être pas en mesure, n'être pas en situation pour faire quelque chose. Il Mettre quelque'un hors de mesure, Rompre les mesures de quelqu'un, Détranger ses projets, le mettre hors d'état de les poursuivre.

Le plus léger soupçon peut rompre nos mesures.

REUNARD.

« Perdre la mesure ou les mesures, Etre déconcerté, se déconcertant dans ses projets : Il arrive souvent que je perds toutes mes MESURES. (Racine.)

Tu vas sortir de garde et perdre les mesures; Explique, si tu peux, encor ses impostures.

CORNEILLE.

— **Prov.** Les petites mesures ne reviennent point aux grandes. En vendant au détail, on perd sur la mesure.

— **Féod.** Droit de mesure publique, Droit de monopole des seigneurs sur les poids et mesures.

— **Philos.** Raison de l'extension des faits, mode de leur détermination : La vérité prise en soi est sa propre MESURE; la vérité conçue a pour MESURE l'esprit qui la conçoit.

— **Prosod.** Combinaison de syllabes d'après certaines règles, de façon à composer des vers : Observer, étudier la MESURE, Des vers de différentes MESURES. J'ai repris le latin; je cherche à me faire au rythme; je scinde les vers de Virgile; je marque la MESURE sur l'ouvrage. (J.-J. Rouss.) La poésie n'est que de l'éloquence qui parle en MESURE. (De Bonald.)

Oh! malheur à tout nom qui, propre à la censure, Peut entrer dans un vers sans rompre la mesure!

BOILEAU.

Chaque mot, chez les Grecs amants de la mesure, Se plait de lui-même aux lois de la censure.

FR. DE NEUFCHATEAU.

« Cadence, harmonie :

La lime, au bout des vers assemblés sans mesure, Tenait lui-même aux lois de la censure.

BOILEAU.

— **Archit.** Prendre des mesures, Rapporter sur le papier des mesures que l'on a déterminées sur le terrain. « Donner des mesures, Assigner les proportions de ce que l'on veut faire construire ou établir : Je n'ai pas encore donné de MESURES à mon architecte. »

— **Mus.** Durée résultant d'un certain nombre de temps consécutifs : MESURE de deux, trois, quatre temps. Il n'y a réellement que deux sortes de MESURES dans notre musique, savoir à deux et trois temps égaux. (J.-J. Rouss.)

« Cadence qui règle l'exécution d'un morceau et les pas des danseurs : Observer la MESURE. Aller en MESURE. Chauter, jouer, danser en MESURE. Perdre la MESURE. MESURE vive, légère, grave, lente, accentuée. »

— **Escrire.** Distance qu'il convient de garder pour porter et pour parer commodément : Etre à la MESURE. Garder la MESURE. Sortir de MESURE. Se mettre hors mesure. « Mesure dure, Jeu lourd, pénible, accompagné d'un grand déploiement de forces inutilement dépensées. « Entrer en mesure. Faire un petit pas vers son adversaire. « Gagner la mesure. Porter le pied droit en avant et le faire suivre de la jambe gauche, en gardant entre les deux pieds la même distance que dans la garde. « Serrer la mesure. Marcher sur son adversaire. « Lâcher la mesure. Reculer devant son adversaire. « Rompre la mesure. Se mettre hors de la portée de l'arme. »

— **Manège.** Allure régulière et facile : Ce cheval a de la MESURE, manque de MESURE.

— **Mar.** Vase dans lequel on mesure la ration de chaque homme de l'équipage.

— **Techn.** Anneau dans lequel on passe les fils d'or pour vérifier leur calibre. « Morceau de papier ou de parchemin dont le tailleur se sert pour mesurer les dimensions des diverses parties du corps. « Sorte de compas rond qui sert à marquer le juste rapport du poids à la grosseur d'une bonne boule. « Mesure de suif, Pain de suif de cinq livres et demie. Vieille location. »

— **Comm.** Vêtements sur mesure, Vêtements qu'on fait pour des clients, après avoir pris leur mesure : Gants sur mesure. Chemises sur mesure.

— **Métrol.** Grande mesure des marchands, Mesure de longueur pour les étoffes, employée à Augsbourg, et valant 0m,6095. « Mesure du sanctuaire, Mesure légale des Hébreux. »

— **Mathém.** Quantité qu'on prend pour unité, pour évaluer d'autres quantités de même espèce. « Commune mesure, Quantité qui se trouve un nombre entier de fois sans reste, dans d'autres quantités : 9 est la plus grande commune mesure de 18 et de 45. Toutes les droites n'ont pas une commune mesure. »

— **Loc. adv.** A mesure, Au fur et à mesure, Successivement et à proportion : Expédies vos marchandises de dix en dix jours, et l'on vous payera à mesure, au fur et à mesure.

— **Outre mesure**, A l'excès, sans modération : Se plaindre outre mesure.

— **Loc. prép.** A mesure de, Au fur et à mesure de, En proportion de, successivement et proportionnellement à : Etre payé au fur et à mesure de son travail. L'Allemagne est la seule puissance qui se fortifie à mesure de ses pertes. (Montesqu.)

— **Loc. conjonc.** A mesure que, Au fur et à mesure que, Successivement et en proportion que : Il est juste qu'on soit plus ou moins privé des choses que Dieu a permises à mesure qu'on s'est plus ou moins permis celles qu'il a défendues. (Boss.) La chaleur de la terre paraît augmenter à mesure qu'on descend. (Buff.) A mesure que l'on vit plus, on doit pardonner davantage. (Laharpe.) La morale se dévoile à tous les esprits, à mesure qu'ils s'éclairent. (B. Const.) Le vin ressemble à une coupe d'eau impide qui se trouble à mesure qu'on la boit. (Mme d'Épinay.) L'homme se resserre en sentiments à mesure qu'il s'étend en idées. (Chateaub.) Le corps politique est comme un arbre : A mesure qu'il s'élève, il a autant besoin du ciel que de la terre. (Rivnol.) Un pays se civilise à mesure que ses habitants deviennent meilleurs et plus heureux. (J. Droz.) A mesure que la société s'éclaire, l'autorité royale diminue. (Proudh.) La morale se purifie à mesure que la science grandit. (L. Littré.)

— **Syn.** Mesure, modération, retenue. La mesure et la modération n'empêchent pas d'agir, mais elles tendent à renfermer l'action dans de justes limites. La modération tient au caractère; c'est une qualité intime qui se manifeste ordinairement dans toute la conduite. La mesure, au contraire, suppose un certain calcul; c'est une règle extérieure qu'on s'impose et qui est presque uniquement basée sur une juste appréciation des circonstances. Il y a, dans la retenue, quelque chose d'essentiellement négatif; elle se rapporte tout entière à ce qu'elle empêche de faire; quand elle est excessive, elle dégénère en timidité.

— **Encycl.** Mathém. La mesure d'une grandeur est son rapport à l'unité de même espèce; c'est un nombre abstrait. La mesure

d'une grandeur ne peut s'obtenir exactement qu'autant que cette grandeur est commensurable avec son unité, c'est-à-dire qu'il existe une troisième grandeur qui soit contenue des nombres entiers de fois dans l'une et l'autre. Lorsque cette grandeur existe, elle prend le nom de *commune mesure*. Deux grandeurs de même espèce sont généralement incommensurables entre elles, et, par suite, les mesures des grandeurs ne peuvent qu'exceptionnellement être obtenues exactement. Lorsqu'on veut avoir une mesure approchée d'une grandeur incommensurable avec son unité, on partage cette unité en un nombre assez grand de parties égales et on cherche combien de fois cette partie est contenue dans la grandeur proposée.

Deux grandeurs d'espèces différentes, mais qui varient proportionnellement, peuvent servir chacune à donner une notion claire de l'autre; c'est pourquoi on dit souvent de chacune d'elles qu'elle a l'autre pour mesure. On prend la plus simple pour représenter l'autre et elle lui sert de mesure; c'est dans ce sens qu'on dit qu'un angle au centre d'une circonférence a pour mesure l'arc compris entre ses côtés, qu'un angle inscrit a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés; qu'un angle dièdre a pour mesure son angle plan; qu'un fuseau sphérique a pour mesure le double de son angle; enfin, qu'un triangle sphérique a pour mesure l'excès de la somme de ses angles sur deux angles droits.

Lorsqu'une grandeur est insaisissable, quelle ne peut pas être représentée aux yeux, on la figure souvent par une grandeur géométrique, qui devient sa mesure; c'est ainsi qu'en mécanique on représente les forces par des droites.

La mesure d'une grandeur complexe se ramène souvent à celle de grandeurs plus simples. L'un des buts que se proposent les géomètres est de ramener la mesure des longueurs courbes des surfaces planes ou courbes, des volumes polyédriques ou quelconques, à celle de longueurs droites, définies par rapport aux figures qu'ils étudient.

La mesure d'une longueur quelconque ne peut naturellement être exprimée algébriquement au moyen des mesures de longueurs droites que par une formule *linéaire*. D'ailleurs, les exemples que l'on en indique que les mesures d'une surface ou d'un volume sont toujours les produits des mesures de deux ou de trois longueurs droites. On se contente habituellement d'admettre le fait par généralisation. Un raisonnement bien simple en rendrait cependant compte d'une manière satisfaisante : en effet, la formule de la mesure d'une surface ou d'un volume, établie pour servir généralement à la mesure de toutes les surfaces ou de tous les volumes de l'espèce considérée, doit notamment convenir à toutes les surfaces ou à tous les volumes semblables à elle. Or, des considérations fort simples et comprises dans les éléments montrent que les surfaces ou volumes semblables sont dans le rapport des carrés ou des cubes construits sur les lignes homologues des deux figures. Il en résulte d'une façon évidente que la formule générale de la mesure d'une surface ou d'un volume ne peut être formée que de parties où le degré estimé en facteurs linéaires soit 2 ou 3. Ainsi, si l'on disait, par exemple, que la mesure d'un triangle est celle d'un certain multiple fixe de son périmètre, il y aurait évidemment erreur; car alors le rapport des aires de deux triangles semblables serait celui de leurs périmètres. Il existe bien une infinité de triangles ayant pour mesure, deux fois par exemple, la mesure de leur périmètre; mais la formule ne s'applique pas à tous les triangles. V. QUANTITÉ.

— Métrou. Tout système de mesure suppose avant tout une unité de longueur. En général, c'est la nature elle-même qui la fournit, à l'aide d'objets qui nous sont familiers et dont la longueur est arbitrairement supposée uniforme. Presque toutes, sinon toutes les mesures de longueur ont été dérivées du corps humain. Il faut, comme on sait, excepter de cette règle le système français moderne, qui est basé sur la mesure de la terre; mais il faut bien reconnaître que le mètre, ainsi obtenu, n'est guère moins arbitraire que le pied, ou l'aune, ou toute autre mesure empruntée au corps humain, vu la difficulté reconnue de mesurer bien exactement une portion déterminée d'un méridien terrestre.

En France comme ailleurs, le système qui a précédé le système métrique se rapportait à diverses parties du corps humain.

Les mesures des anciens peuples de l'Orient nous sont connues par leurs noms, qui suffisent pour en faire connaître approximativement la valeur. Les Hébreux avaient, comme mesure de longueur, le pied, qui leur était commun avec les Carthaginois, les Phéniciens, les Égyptiens, etc., qu'on retrouvera chez les Grecs et les Romains, mais sans qu'il soit possible d'affirmer s'il avait exactement conservé sa valeur primitive. Le pied cube (*bath* ou *épha*) était l'unité de volume.

Les Grecs et les Romains eurent pour principales mesures : la largeur du doigt (en grec *daktylos*, en latin *digitus*), ou culis du pouce (*pollex*); la largeur de la main (en grec *laistē*, en latin *palmus*); la distance de l'extrémité du pouce à l'extrémité du petit doigt, toute la main étant écartée le plus possible (en grec *spithamē*); la longueur du pied (en grec *pous*, en latin *pes*); la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu (en grec *pēchus*, en latin *cubitus*); la distance comprise d'une extrémité à l'autre des bras complètement ouverts (en grec *orguia*); la longueur d'un pas (en grec *bēma*, en latin *gradus*); le double pas (*passus*), etc. Il va sans dire que toutes ces mesures, dont la valeur n'est pas nettement définie par leurs noms, et qu'il est souvent difficile d'évaluer exactement aujourd'hui, avaient une valeur fixe conventionnelle, déterminée d'une manière précise à l'aide d'étalons. La mesure principale que choisirent les Grecs et les Romains fut le pied. Mais plusieurs savants ont pensé que les Grecs avaient admis des pieds de différentes longueurs; ce qui est extrêmement probable, vu le morcellement de la Grèce en petits États indépendants. Néanmoins, plusieurs savants qui ont spécialement étudié ces matières en sont venus à penser que les Grecs n'eurent qu'un même pied pour unité de mesure; que toujours, dans ce qui se rapporte à cet objet, ils prirent pour base le stade olympique et le pied correspondant à ce stade. Selon eux, l'erreur de ceux qui avaient admis l'autre opinion viendrait de l'existence, vers le III^e siècle de notre ère, de stades ayant une longueur différente du stade. Quant à la longueur exacte du stade et du pied qui en dérive, elle n'est pas facile à déterminer. Les données fournies par les auteurs grecs ne conduisent qu'à des approximations grossières. Ainsi, nous voyons dans Hérodote qu'un navire, par un beau temps, faisait environ 1,000 stades en vingt-quatre heures, et, dans un temps défavorable, à peine 500. Nous lisons chez le même auteur et chez Pausanias qu'une journée de marche par terre était de 180 à 200 stades, et, pour une armée, de 150 stades. Plus tard, on fit usage de plusieurs stades différents. Ainsi, au temps d'Alexandre Sévère, Censorinus nous apprend qu'il y avait le stade olympique, comprenant 600 pieds; le stade pythien, de 1,000 pieds, et le stade italique, de 625 pieds. On voit que rien, jusqu'à, ne peut nous éclairer sur la question essentielle, c'est-à-dire sur la longueur du pied grec, mesure d'où dérivèrent toutes les autres, et dont la longueur, étant connue, nous fait connaître tout le reste du système. Mais, d'autre part, les écrivains de l'antiquité nous font savoir que le pied grec était au pied romain comme 25 est à 24. Par exemple, le stade grec comprenait 600 pieds, tandis que le stade romain en comprenait 625; le mille romain, qui était de 5,000 pieds, égalait 8 stades grecs, faisant 4,800 pieds. Si donc nous connaissons la longueur du pied romain, nous en déduirons celle du pied grec. On a cherché de cinq manières la longueur du pied romain : 1^o à l'aide des anciennes mesures encore existantes dans les tombeaux ou dans les ruines d'anciennes cités; 2^o en mesurant sur les terrains les distances énoncées par les auteurs anciens; 3^o en mesurant des édifices et des obélisques; 4^o en comparant au pied des mesures de capacité; 5^o en mesurant un degré de la surface de la terre. Il semble tout d'abord que la question doive être tranchée facilement par les mesures encore existantes; mais celles-ci n'ont pas été trouvées uniformes. Les calculs faits sur les routes n'ont pas non plus donné des résultats identiques. La distance de Nîmes à Narbonne a été mesurée par Cassini, et celle entre Modène et Bologne par Riccioli et Grimaldi; Cassini a mesuré, en outre, les milles entre Aix et Arles. Il semble que ce moyen était excellent; car, comme il s'agissait d'évaluer une très-petite longueur au moyen d'une très-grande distance, l'erreur, s'il arrivait qu'on en commît, se trouverait divisée par un nombre si grand que celle en deviendrait presque nulle. Mais il y avait d'autre part bien des objections à lever sur la place qu'avaient occupée les pierres milliaires, sur le lieu précis où devait commencer et où devait finir l'opération, sur la situation actuelle des routes relativement à leur situation ancienne, etc., etc. La mesure d'édifices anciens n'a pas procuré des résultats plus satisfaisants. Il est vrai que Plinius nous a donné en pieds romains la hauteur de l'obélisque de la place du Peuple à Rome et de l'obélisque Flaminien. On pouvait donc croire toucher au but, car rien n'était plus facile que de les mesurer. Mais la mesure actuelle de ces obélisques a donné, pour la longueur du pied, des résultats si différents et tout à fait différents de celui auquel on arrive par les autres moyens. On a pensé, avec beaucoup de probabilité, que le texte de Plinius avait été corrompu, ou, chose très-possible encore, que Plinius connaissait mal la hauteur de ces deux monuments. Combien de fausses évaluations sont données encore tous les jours, malgré les méthodes précises dont nous sommes en possession ! Willalpoda a déduit la longueur du pied romain de la capacité du coinge de Vespasien. On croyait savoir que le coinge était le huitième de l'amphore, et l'amphore comprenait un pied cubique. La méthode paraissait donc très-sûre. Le calcul en effet, il y a doute sur la capacité même du coinge. Des géographes français, et notamment Gosselin, ont supposé que les anciens connaissaient les dimensions

d'un grand cercle de la terre, et qu'ils avaient fondé tout leur système de mesure sur les subdivisions de ce cercle. Les résultats obtenus ainsi par Gosselin s'accordent assez bien avec ceux qui proviennent d'autres sources; mais nous n'en sommes pas moins ici dans le domaine de la pure fantaisie, car il est absurde de penser que les dimensions de la terre, mal connues aujourd'hui malgré les progrès prodigieux de la science astronomique et la perfection des instruments qu'elle a à son service, étaient exactement connues des Romains.

De toutes les études et de toutes les expériences auxquelles se sont livrés les érudits, en suivant les voies diverses que nous venons d'indiquer, on est arrivé à conclure que le pied romain était approximativement de 0^m,296, et, en conséquence, le pied grec ou pied olympique de 0^m,30833. C'est le rapport provisoirement admis, en attendant une détermination plus certaine.

Il ne reste donc plus qu'à savoir dans quel rapport chacune des autres mesures se trouvait avec le pied. Nous commencerons par les mesures de longueur.

Les mesures grecques plus petites que le pied étaient : le doigt (*daktylos*); le condyle (*kondulos*); la palme ou dore (*palastē*, *dōron*); le demi-pied (*dichas*, *hemipodion*); le *lichas* (*lichas*); l'orthodore (*orthodōron*); le spithame ou empan (*spithamē*). Viennent ensuite, en dehors des mesures itinéraires : le pied (*pous*); le pygme (*pygmē*); le pygon (*pygon*); la coudeée (*pēchus*); le xyle (*xulon*); l'orgyie ou brasses (*orguia*). Voici le tableau de leur valeur en mètres, d'après l'hypothèse énoncée ci-dessus :

Daktylos	0 ^m ,019
Kondulos	0 038
Palastē	0 077
Dichas	0 154
Lichas	0 192
Orthodōron	0 211
Spithamē	0 231
Pous	0 308
Pygmē	0 347
Pygon	0 385
Pēchus	0 462
Xylon	1 386
Orguia	1 850

Chez les Romains, les petites mesures de longueur étaient moins nombreuses que chez les Grecs; elles comprenaient : le doigt (*digitus*); le pouce (*pollex*); le palme (*palmus*); le grand palme (*palmus major*); le pied (*pes*); le pied plus une palme (*palmipes*); la coudeée (*cubitus*). En voici le tableau.

Digitus	0 ^m ,019
Pollex	0 024
Palmus	0 073
Palmus major	0 225
Pes	0 296
Palmipes	0 369
Cubitus	0 462

Les mesures de longueur de plus grande dimension, ou mesures itinéraires, étaient chez les Grecs le *kalame* ou *akène*, ou perche (*kalamos*, *akaina*); le *hamme* ou *chaine* (*hamma*); le *plèthre* (*plethron*); le stade (*stadion*); le *diale* (*dialos*); l'*hippique* (*hippikon*); le *mille* (*milion*); le *parasange* (*parasanges*); le *schœnos* (*schœnos*). En voici le tableau :

Kalamos	3 ^m ,082
Amma	18 501
Plethron	30 826
Stadion	185 000
Dialos	370 000
Hippikon	740 000
Milion	1,480 000
Parasanges	5,550 000
Schœnos	11,110 000

Les mesures itinéraires des Romains étaient : le pas (*gradus*), le double pas (*passus*), la perche (*decempeda*), l'*actus*, le mille (*mille passuum*), la lieue gauloise (*gallica leuga*) :

Gradus	0 ^m ,540
Passus	1 080
Decempeda	4 440
Actus	53 280
Mille passuum	1,480 000
Gallica leuga	3,330 000

Les mesures grecques de surface étaient : le pied carré (*pous*), l'*hexapode* (*hexapodes*), l'*acène* carré (*akaina*), l'*hémiecte* (*hémiekteos*), l'*hecte* (*hekτος*), l'*are* (*aroura*), le *plèthre* ou arpent (*plethron*). Le tableau ci-dessous donne l'évaluation de ces mesures en mètres carrés :

Pous	0 ^m ,094864
Hexapodes	3 41504
Akaina	9 486400
Hémiekteos	78 92172
Hektes	157 84324
Aroura	236 76536
Plethron	1,432 690816

Les mesures romaines de superficie étaient : le pied carré (*pes quadratus*), le *corpule* ou perche carrée (*servum*), le *decempeda quadrata*, l'*actus* simple (*actus simplex*), l'*once* (*uncia*), le *clima*, l'*actus* carré (*actus quadratus*), l'*arpent* (*jagerum*), l'*heredium*, la *centuria*, le *saltus*. En voici l'évaluation en mètres carrés.

Pes	0 ^m ,087616
Scrupulum	8 761600
Actus simplex	42 055568
Uncia	210 277840
Clima	315 416760
Actus quadratus	1,262 667040
Jagerum	1,422 690816
Heredium	5,056 668160
Centuria	505,056 816000
Saltus	2,020,267 264000

Après les mesures de longueur et de surface, nous avons à indiquer les mesures de capacité, que nous diviserons en deux classes : les mesures pour les liquides, les mesures pour les matières sèches. Chez les Grecs, on trouve pour les liquides les mesures suivantes : la cuillerée (*kochliarion*), la chène ou coquille (*clēmē*), le mystre (*mustron*), la conque (*konche*), le cyathe (*kualthos*), l'*oxybaphon* ou écuelle (*oxubaphon*), le tétarte ou quart (*tetartion*), le cotyle (*kotulē*), le xeste ou setier (*xestē*), le chus ou conge (*chous*), le céramion ou amphore (*kéramion*), le mètre (*metrēdos* ou *amphoreus metrēdos*). Nous donnons ci-dessous le tableau des mesures de capacité pour les liquides, évaluées en litres :

Kochliarion	0,004
Chēmē	0 008
Mustron	0 010
Konche	0 020
Kualthos	0 040
Oxubaphon	0 060
Tetartion	0 120
Kotulē	0 270
Xestē	0 480
Chous	3 230
Kéramion	23 040
Amphoreus metrēdos	38 840

Les mesures de capacité, pour les matières sèches, étaient chez les Romains : la *ligula* (*ligula*), la cuillerée (*cyathus*), l'*acetabulum*, le *quartarius*, l'*hemina* ou cotyle (*hemina*, *cotyla*), le setier (*sextarius*), le conge (*congius*), l'*urna* (*urna*), l'*amphore* (*amphora* et *amphora quadrantal*) :

Ligula	0,045
Cyathus	0 180
Acetabulum	0 270
Quartarius	0 540
Hemina	1 080
Sextarius	2 160
Congius	12 960
Urna	51 840
Amphora	103 680
Culeus	2,073 600

Les mesures de capacité, pour les matières sèches, étaient chez les Grecs : la cuillerée (*kochliarion*), le cyathe (*kualthos*), l'*oxybaphon* ou écuelle (*oxubaphon*), le cotyle (*kotulē*), le xeste ou setier (*xestē*), la chène (*clēmē*), l'*hémiecte* (*hémiekteon*), l'*hecte* (*hek-teus*), le médime (*medimnos*) :

Kochliarion	0,004
Kualthos	0 040
Oxubaphon	0 060
Kotulē	0 270
Xestē	0 480
Choinis	0 960
Hémiekteon	3 840
Hektes	7 680
Medimnos	46 080

Chez les Romains, les mesures de capacité pour les matières sèches étaient : la *ligula* (*ligula*), la cuillerée (*cyathus*), l'*acetabulum*, le *quartarius*, l'*hemina* ou cotyle (*hemina*, *cotyla*), le setier (*sextarius*), le conge (*congius*), le demi-muid (*semimodius*), le muid (*modius*) :

Ligula	0,045
Cyathus	0 180
Acetabulum	0 270
Quartarius	0 540
Hemina	1 080
Sextarius	2 160
Semimodius	17 280
Modius	34 560

Il paraît hors de doute que le système des mesures, qui passa des Grecs chez les Romains, fut emprunté par les Grecs, de même que le système des poids, au système chaldéen de Babylone. On croit qu'il fut introduit en Grèce vers l'époque des poèmes homériques. Quelques savants toutefois n'ont pas adopté cette opinion : ils ont bien admis que le système des poids en usage dans la Grèce venait de la Babylone, mais ils ont refusé d'admettre que celui des mesures en fut également. Les raisons qu'ils ont données sont peu claires et peu concluantes. On risquera donc beaucoup moins de se tromper en admettant, avec le monde savant presque tout entier, que le système des poids et le système des mesures des Grecs et des Romains ont la même origine.

De nos jours, on donne généralement le nom de poids et mesures à l'ensemble des mesures adoptées dans chaque pays pour servir de terme de comparaison dans les opérations commerciales, industrielles, géodésiques, etc. Les mesures se divisent en mesures de longueur, agraires, de capacité pour les liquides et les matières sèches, de solidité, de poids, itinéraires, topographiques et monétaires.

rio (*centuria*), le *saltus*. En voici l'évaluation en mètres carrés.

Pes	0 ^m ,087616
Scrupulum	8 761600
Actus simplex	42 055568
Uncia	210 277840
Clima	315 416760
Actus quadratus	1,262 667040
Jagerum	1,422 690816
Heredium	5,056 668160
Centuria	505,056 816000
Saltus	2,020,267 264000

Après les mesures de longueur et de surface, nous avons à indiquer les mesures de capacité, que nous diviserons en deux classes : les mesures pour les liquides, les mesures pour les matières sèches. Chez les Grecs, on trouve pour les liquides les mesures suivantes : la cuillerée (*kochliarion*), la chène ou coquille (*clēmē*), le mystre (*mustron*), la conque (*konche*), le cyathe (*kualthos*), l'*oxybaphon* ou écuelle (*oxubaphon*), le tétarte ou quart (*tetartion*), le cotyle (*kotulē*), le xeste ou setier (*xestē*), le chus ou conge (*chous*), le céramion ou amphore (*kéramion*), le mètre (*metrēdos* ou *amphoreus metrēdos*). Nous donnons ci-dessous le tableau des mesures de capacité pour les liquides, évaluées en litres :

Kochliarion	0,004
Chēmē	0 008
Mustron	0 010
Konche	0 020
Kualthos	0 040
Oxubaphon	0 060
Tetartion	0 120
Kotulē	0 270
Xestē	0 480
Chous	3 230
Kéramion	23 040
Amphoreus metrēdos	38 840

Les mesures de capacité, pour les matières sèches, étaient chez les Romains : la *ligula* (*ligula*), la cuillerée (*cyathus*), l'*acetabulum*, le *quartarius*, l'*hemina* ou cotyle (*hemina*, *cotyla*), le setier (*sextarius*), le conge (*congius*), l'*urna* (*urna*), l'*amphore* (*amphora* et *amphora quadrantal*) :

Ligula	0,045
Cyathus	0 180
Acetabulum	0 270
Quartarius	0 540
Hemina	1 080
Sextarius	2 160
Congius	12 960
Urna	51 840
Amphora	103 680
Culeus	2,073 600

Les mesures de capacité, pour les matières sèches, étaient chez les Grecs : la cuillerée (*kochliarion*), le cyathe (*kualthos*), l'*oxybaphon* ou écuelle (*oxubaphon*), le cotyle (*kotulē*), le xeste ou setier (*xestē*), la chène (*clēmē*), l'*hémiecte* (*hémiekteon*), l'*hecte* (*hek-teus*), le médime (*medimnos*) :

Kochliarion	0,004
Kualthos	0 040
Oxubaphon	0 060
Kotulē	0 270
Xestē	0 480
Choinis	0 960
Hémiekteon	3 840
Hektes	7 680
Medimnos	46 080

Chez les Romains, les mesures de capacité pour les matières sèches étaient : la *ligula* (*ligula*), la cuillerée (*cyathus*), l'*acetabulum*, le *quartarius*, l'*hemina* ou cotyle (*hemina*, *cotyla*), le setier (*sextarius*), le conge (*congius*), le demi-muid (*semimodius*), le muid (*modius*) :

Ligula	0,045
Cyathus	0 180
Acetabulum	0 270
Quartarius	0 540
Hemina	1 080
Sextarius	2 160
Semimodius	17 280
Modius	34 560

Il paraît hors de doute que le système des mesures, qui passa des Grecs chez les Romains, fut emprunté par les Grecs, de même que le système des poids, au système chaldéen de Babylone. On croit qu'il fut introduit en Grèce vers l'époque des poèmes homériques. Quelques savants toutefois n'ont pas adopté cette opinion : ils ont bien admis que le système des poids en usage dans la Grèce venait de la Babylone, mais ils ont refusé d'admettre que celui des mesures en fut également. Les raisons qu'ils ont données sont peu claires et peu concluantes. On risquera donc beaucoup moins de se tromper en admettant, avec le monde savant presque tout entier, que le système des poids et le système des mesures des Grecs et des Romains ont la même origine.

De nos jours, on donne généralement le nom de poids et mesures à l'ensemble des mesures adoptées dans chaque pays pour servir de terme de comparaison dans les opérations commerciales, industrielles, géodésiques, etc. Les mesures se divisent en mesures de longueur, agraires, de capacité pour les liquides et les matières sèches, de solidité, de poids, itinéraires, topographiques et monétaires.

Nous ne rapporterons ici que celles qui ont rapport aux longueurs, aux surfaces et aux volumes, en renvoyant le lecteur aux mots **POIDS** et **MONNAIE** pour le complément des systèmes de mesures de la France et des pays étrangers.

— I. MESURES FRANÇAISES. *Anciennes mesures. Mesures de longueur.* L'unité principale de longueur était la toise, qui se subdivisait en 6 pieds, le pied en 12 pouces, le pouce en 12 lignes et la ligne en 12 points. Pour les étoffes, on se servait de l'aune, qui valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 10 points.

Les mesures itinéraires étaient : 1° la lieue terrestre de 25 au degré, dont la valeur était de 2,280 toises, 32888 ; 2° la lieue marine de 20 au degré, valant 2,850 toises, 4111 ; 3° la lieue de poste de 2,000 toises ; 4° le mille de 1,000 toises.

— Mesures de surface. Elles comprenaient : la toise carrée, le pied carré, le pouce carré, la ligne carrée et le point carré, valant : la première, 36 pieds carrés ; la seconde, 144 pouces carrés ; la troisième, 144 lignes carrées ; et la quatrième, 144 points carrés.

Les mesures agraires étaient : la perche des eaux et forêts, carrée de 23 pieds de côté, valant 484 pieds carrés, ou 13 toises car. 44 de surface ; l'arpent des eaux et forêts, qui valait 100 perches ou 48,400 pieds carrés, soit 1,344 toises carrées, 44 ; la perche de Paris, carrée de 18 pieds de côté, valant 324 pieds carrés ou 9 toises carrées de surface ; l'arpent de Paris, qui valait 100 perches ou 32,400 pieds carrés, soit 900 toises carrées.

— Mesures de volume. Elles se composaient de la toise cube, qui valait 216 pieds cubes ; du pied cube ou 1,728 pouces cubes ; du pouce cube ou 1,728 lignes cubes ; de la ligne cube ou 1,728 points cubes.

Pour les matières sèches, on se servait du muid ; le muid de Paris valait 12 setiers ; le setier, 12 boisseaux ; le boisseau, 16 litrons.

Le muid d'avoine valait 12 setiers de chacun 24 boisseaux.

Le muid de sel, 12 setiers de chacun 16 boisseaux.

Le muid de charbon, 10 setiers de chacun 32 boisseaux.

Le muid de chaux, 12 setiers de chacun 12 boisseaux, comme pour le froment.

Le muid de plâtre, 6 setiers de chacun 12 boisseaux.

Pour les bois de chauffage, on employait : la voie de 56 pieds cubes ; la corde des eaux et forêts, qui valait 2 voies ; la solive de charpente ou 3 pieds cubes.

Les mesures de capacité pour les liquides étaient : le muid de Paris valant 2 feuillets, la feuillette, 2 quartauts ; le quartaut, 9 setiers ou vases ; le setier, 8 pintes ; la pinte de Paris valant 2 chopines ; la chopine, 2 demi-setiers ; le demi-setier, 2 poisons ; le poison, 2 demi-poisons ; le demi-poison, 2 roquilles.

Ces mesures, que Charlemagne substitua au système romain dans toute l'étendue de la monarchie, ont été remplacées en France par les mesures légales instituées par les lois du 18 germinal an III et du 4 juillet 1837. V. MÉTRIQUE.

— II. ÉVALUATIONS, EN MESURES FRANÇAISES, DES PRINCIPALES MESURES ÉTRANGÈRES. Dans ce tableau, les longueurs sont exprimées en mètres, les surfaces en mètres carrés et les volumes en mètres cubes. Nous avons indiqué pour certaines villes les longueurs employées dans l'industrie et le commerce.

ABYSSINIE.

Longueurs.

Pik. 0 69

Volumes.

Ardeb. 0 011

Kuba. 0 001

AIX-LA-CHAPELLE.

Longueurs.

Fuss (12 zoll). 0 28197

Zoll (12 linien). 0 02849

Linie. 0 001958

Fuss d'architecte. 0 288701

AMÉRIQUE.

(Voir les Etats qui composent ce continent.)

AMSTERDAM.

Longueurs.

Aune (elle). 0 6903

Pied. 0 28305

ANGLAETERRE.

Longueurs.

Lieue géographique 5,569 00

Mille marin ou mille géographique 1,854 00

Mille (1,760 yards). 1,069 32

Furlong (320 yards). 201 16

Chain (66 pieds). 20 13

Pole ou perche (5,5 yards). 5 029

Fathom (2 yards). 1 888

Yard impérial 0 914

Foot (pied $\frac{1}{3}$ yard). 0 305

Pied de Malte. 0 183

Inch ($\frac{1}{36}$ yard). 0 025

Surfaces.

Acres (4,840 yards carrés). 4,046 71

Rood (1,210 yards carrés). 1,011 68

Rod (perche carrée). 15 29

Yard carré 0 837

Volumes.

Chaldron (12 sacks). 1 309

Quarter (8 bushels). 0 291

Sack (3 bushels). 0 109

Bushel (6 gallons). 0 036

Peck (2 gallons). 0 0091

Gallon 0 0045

Quart 0 0011

Pint. 0 0006

ANVERS.

Longueurs.

Aune de laine. 0 6844

Aune de soie. 0 6943

Pied 0 283588

AUGSBOURG.

Longueurs.

Fuss (pied) 0 296168

Meile (23,660 pieds du Rhin). 7,246 00

ARABIE.

Longueurs.

Covid. 0 48

AUSTRALIE.

(Colonies anglaises, comme l'Angleterre.)

AUTRICHE.

Longueurs.

Mille d'Autriche 7,586 00

Mille de Hongrie 8,356 00

Mille de Bohême 6,910 00

Mille de Venise 1,834 00

Mille marin 1,852 00

Klafter 1 90

Aune de Vienne 0 779

Brasse de Vienne 0 639

Pied d'Autriche 0 316

Pied de Bohême 0 296

Pied de Venise 0 347

Surfaces.

Arpent (Joch). 5,755 45

Pfund. 298 00

Klafter carré 3 60

Volumes.

Klafter cube. 3 41

Metzen (grains). 0 0615

Eimer (liquides). 0 0565

BADE (GRAND-DUCHÉ DE).

Longueurs.

Lieue. 4,444 00

Pied (10 pouces). 0 30

Pouce (10 lignes). 0 03

Surfaces.

Arpent. 300 00

Perche. 3 00

Volumes.

Klafter. 3 89

BALE.

Longueurs.

Pied 0 304537

BAVIÈRE.

Longueurs.

Mille. 7,426 00

Aune de Munich 0 833

Pied de Munich. 0 292

Pied d'Augsbourg 0 296

Lieue décimale du Palatinat 4,444 00

Pied décimal 0 03

Surfaces.

Arpent. 3,707 00

Perche carrée 8 52

Volumes.

Klafter 3 13

Eimer 0 068

Metzen 0 037

BELGIQUE.

Longueurs.

Lieue métrique 5,000 00

Mille métrique 1,000 00

Lieue de Flandre 6,277 00

Lieue de Brabant 5,521 00

Aune 1 00

Pied 0 29

(Pour le reste, comme la France.)

BERLIN.

Longueurs.

Fuss (12 zoll) 0 3097

Zoll. 0 02058

Elle (aune) ancienne 0 6877

Elle (aune) nouvelle 0 6669

BERNE.

Longueurs.

Aune. 0 5495

Pied (12 pouces). 0 293258

BOLOGNE (avant l'annexion).

Longueurs.

Brasse 0 6452

(Anciennes mesures de Paris.)

BRÈME.

Longueurs.

Mille 1,852 00

Aune 0 5786

Fuss (pied) = 12 zoll = 144 linien 0 28919

Surfaces.

Pied carré. 0 08

Volumes.

Scheffel 0 074

BRÉSIL.

Longueurs.

Logoa 6,600 00

Estadios 258 20

Vara 1 10

Covado. 0 68

Surfaces.

Geira 5,856 40

Braca 4 84

Vara carrée 1 20

Volumes.

Pipas, 25 almudis, 50 potes (liquides) 0 42375

Alqueire 0 021

Pote, 6 canadas (liquides) 0 008475

Canada (liquides) 0 001412

Moio, 15 fangas (grains). 0 828

Fanga = 16 quartas (grains). 0 0552

Octava = $\frac{1}{2}$ quarta (grains). 0 001725

BRUNSWICK.

Longueurs.

Elle (aune) 0 5707

Fuss (pied) = 12 zoll = 144 linien. 0 28536

BURGOS.

Longueurs.

Pied = 12 pouces = 144 lignes 0 2826

Vara de Castille (aune) = 3 pieds. 0 84796

CAGLIARI (avant la réforme).

Longueurs.

Raso 0 5493

Palme du pays 0 248367

Palme de la ville 0 202573

CANADA.

(Comme l'Angleterre.)

CARLSRUHE.

Longueurs.

Pied nouveau = 10 zoll = 100 linien 0 30

Meile 8,899 00

CARRARE (avant l'annexion).

Longueurs.

Canne pour les bois 0 6246

Brasse marchande 0 6197

Palme pour les marbres. 0 2493

CASSEL.

Longueurs.

Pied de construction 0 284911

Elle (aune) = 24 zoll 0 5694

CEYLAN.

(Comme l'Angleterre.)

CHILI.

(Système décimal français ; les anciennes mesures en usage sont celles de l'Espagne.)

CHINE ET COCHINCHINE.

Longueurs.

Li. 575 30

Foeng. 3 65

Covid du commerce 0 34

Pied de construction 0 32

Ibold (pied). 0 30628

Surfaces.

King ou Fu. 2,533 00

Volumes.

Sei. 0 122

COLOGNE.

Longueurs.

Aune. 0 5752

Pied 0 313854

COLOMBIE.

(Système décimal français ; les anciennes mesures en usage sont celles de l'Espagne.)

CONFÉDÉRATION ARGENTINE OU LA PLATA.

(Système décimal français.) Les anciennes mesures sont :

Longueurs.

Lieue 5,198 00

Vara. 0 866

Pied 0 200

Surfaces.

Suertes de estancia 20,250 00

Volumes.

Cuartillo 0 0243

Frasco 0 0924

CONSTANTINOPEL.

Longueurs.

Grand pie, halebi ou archim 0 66907

Petit pie, draa stambulin 0 64787

COPENHAGUE.

Longueurs.

Palme des architectes ($\frac{3}{4}$ de pied)	0 2234
Pied antique.	2 2955
Canne des marchands (8 palmes)	1 599
Brasse des tisserands (3 palmes)	0 6361
Brasse des marchands (4 palmes)	0 8482
Mille	1,489 00
<i>Surfaces.</i>	
Rubbio.	18,446 00
Pezza.	2,640 00
<i>Volumes.</i>	
Rubbio de 4 quartes	0 294
Soma.	0 164
<i>ÉTATS-UNIS.</i>	
<i>(Système anglais.)</i>	
<i>FERRARI (avant l'annexion).</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse pour la soie	0 6344
Brasse pour le coton et le linge	0 6736
<i>FLORENCE (avant l'annexion).</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Braccio (brasse)	0 5942
Braccio de construction	0 548167
<i>FRANCFORT.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Perche forestière.	4 51
Perche des champs.	3 56
Aune.	0 547
Pied.	0 285
<i>Surfaces.</i>	
Arpent des forêts.	3,255 00
Arpent des champs.	2,025 00
<i>Volumes.</i>	
Malter	0 1147
Maas	0 0016
<i>GENÈS (avant la réforme).</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Palme.	0 2483
<i>GENÈVE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	0 1437
Pied.	0 4879
<i>GRECE.</i>	
<i>(Système décimal français.) On fait encore usage des mesures suivantes :</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Grand pik.	0 68
<i>Volumes.</i>	
Quilliot	0 033
<i>GRENADE (NOUVELLE-).</i>	
<i>(Système décimal-français.)</i>	
<i>GOTHA.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Pied	0 287618
<i>HAÏTI.</i>	
<i>(Système décimal français.) On emploie encore :</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Pas.	1 14
Aune.	0 18
<i>Surfaces.</i>	
Carreau.	12,000 00
<i>Volumes.</i>	
Boisseau	13 00
<i>HAMBOURG.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Palm	0 09549
Fuss = 3 palm = 12 zoll = 96 parties	0 28649
Aune	0 573
Aune de Brabant	0 6914
Mille (24,000 pieds du Rhin)	7,532 00
<i>Surfaces.</i>	
Arpent	9,660 00
<i>Volumes.</i>	
Scheffel	1 038
Tonneau.	0 165
Fass.	0 055
<i>HANOVRE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Fuss = 12 zoll = 96 huitièmes = 144 lignes	0 2919
Aune.	0 584
Mille (24,000 pieds du Rhin)	7,532 00
<i>Surfaces.</i>	
Arpent.	2,621 00
<i>Volumes.</i>	
Scheffel	1 038
Hinten	0 031
<i>HARLEM.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune ordinaire	0 6835
Aune pour le linge	0 7426
<i>HAVANE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune (8 pieds).	0 847965

HESSE-CASSEL OU HESSE ÉLECTORALE.

Longueurs.

Perche.	3 98
Pied.	0 287
Aune.	0 57
<i>Surfaces.</i>	
Arpent.	2,386 00
<i>Volumes.</i>	
Scheffel	0 08
Maas	0 0019
<i>HESSE DARMSTADT.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Toise.	2 50
Aune.	0 60
Pied.	0 25
Pouce.	0 025
<i>Surfaces.</i>	
Arpent.	2,500 00
<i>Volumes.</i>	
Klafter.	1 56
<i>HOLLANDE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Lieue ancienne.	5,848 00
Lieue moderne.	5,556 00
Lieue commune	5,051 00
Mille (20,692 pieds du Rhin)	5,857 00
Mille marin de 20 au degré	5,556 00
Aune d'Amsterdam.	0 69
Pied du Rhin.	0 314
Pied d'Amsterdam	0 283
Myl moderne ou décimal	1,000 00
Roeds décimale.	10 00
Aune décimale.	1 00
<i>Surfaces.</i>	
Roede carrée	100 00
Elle carrée.	1 00
<i>Volumes.</i>	
Last	3 00
Kubik elle	1 00
Zak.	0 10
Schepel.	0 01
Kap.	0 001
Maatje	0 0001
<i>HOUSTON.</i>	
<i>(Comme Hambourg.)</i>	
<i>HONDURAS.</i>	
<i>(Comme l'Espagne.)</i>	
<i>ÎLES IONIENNES.</i>	
<i>(Comme l'Angleterre.)</i>	
<i>INDES ORIENTALES.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Cas indou.	5,120 00
Cos.	0 68
Halh.	0 45
<i>Surfaces.</i>	
Kahni	5,351 00
Biggoh	1,300 00
<i>Volumes.</i>	
Olluck.	0 0015
<i>ITALIE.</i>	
<i>(Système décimal français.)</i>	
<i>JAPON.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Kupéra.	0 38
Canc sasi	0 30
<i>Volumes.</i>	
Kok.	0 174
<i>JAVA.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Hasta	0 46
<i>LAUSANNE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Pied = 10 pouces = 100 lignes	0 30
<i>LEIPZIG.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	0 5653
<i>LEYDE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	0 6831
<i>LISBONNE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Vara (aune).	1 0929
<i>LITHUANIE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Mille (28,530 pieds du Rhin)	8,954 00
<i>LOMBARDIE.</i>	
<i>(Système décimal français.) On faisait naguère usage des mesures suivantes :</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Braccio.	0 66
Pied.	0 43
<i>Surfaces.</i>	
Pertia.	660 00
<i>LUBECK.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Pied = 12 zoll = 144 lignes = 1,728 points	0 28762
Aune = 2 pieds	0 57524
Mécl.	1,832 00

LUCERNE.

Longueurs.

Pied.	0 313854
<i>LUCQUES (avant l'annexion).</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse.	0 5951
<i>LUXEMBOURG.</i>	
<i>(Comme la Hollande.)</i>	
<i>MALTE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Pied.	0 2836
<i>ANCIEN DUCHÉ DE MANTOUE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse.	0 6438
<i>MAROC.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Dhra.	0 57
<i>Volumes.</i>	
Kula.	0 015
<i>MECKLEMBOURG.</i>	
<i>(Comme la Prusse.)</i>	
<i>MEXIQUE.</i>	
<i>(Système décimal français.)</i>	
<i>Longueurs.</i>	
<i>ANCIEN DUCHÉ DE MILAN.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse.	0 5949
<i>ANCIEN DUCHÉ DE MODÈNE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse.	0 6481
<i>ANCIEN ROYAUME DE NAPLES.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Palm = 12 onces = 60 minuti.	0 26327
Canne = 8 palmes.	2 0961
Mille = 7,000 palmes.	1,866 00
<i>Surfaces.</i>	
Maggia.	3,342 60
<i>NEUCHÂTEL.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	1 1111
Pied.	0 300025
<i>NOUVELLE-GRENADE.</i>	
<i>(Système décimal français.)</i>	
<i>NUBIE.</i>	
<i>(Comme l'Egypte.)</i>	
<i>NUREMBERG.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Fuss (pied).	0 303793
Elle (aune).	0 6564
<i>OLDENBOURG.</i>	
<i>(Comme Brême.)</i>	
<i>OSTENDE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	0 6993
<i>PADOUE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse pour le drap.	0 681
Brasse pour la soie.	0 6375
<i>PALERME (avant l'annexion).</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse pour la soie.	0 6375
Canne (8 palmes)	1 9423
<i>ANCIEN DUCHÉ DE PARME.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Braccio di legno = 12 po = 1,728 atomi	0 54467
Brasse pour laine, coton et linge.	0 6438
Brasse pour la soie.	0 5944
<i>Surfaces.</i>	
Biolem	3,080 00
<i>Volumes.</i>	
Stajo.	0 048
<i>PAVIS (avant l'annexion).</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse.	0 5949
<i>PÉROU.</i>	
<i>(Comme l'Espagne.)</i>	
<i>PERSE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Mille.	4,946 00
Farsang.	5 50
Goss schah.	1 01
<i>Volumes.</i>	
Artaba.	0 065
<i>PLAISANCE.</i>	
<i>(Comme Parme.)</i>	
<i>POLOGNE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Pied = 12 pouces = 144 lignes (stopy).	0 297769
Aune	0 5846
Mille de 20 au degré.	5,556 00

Volumes.

Garniec (liquides).	0 00159
Korsce (grains).	0 051137
<i>PONDICHÉRY.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Corosanne.	4 60
Côle.	3 60
Empan.	0 26
<i>Surfaces.</i>	
Cangl.	13 00
<i>PORTUGAL.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Lieue de 18 au degré.	6,180 00
Lieue marine de 20 au degré.	5,556 00
Lieue marine de 60 au degré.	1,852 00
Estadio.	238 28
Brasse (10 palmes).	2 1859
Vara (5 palmes).	1 0929
Pied d'architecte.	0 3386
Palme (8 pouces = 96 lignes = 960 points)	0 21859
<i>Surfaces.</i>	
Geira.	5,827 50
<i>Volumes.</i>	
Muid de Lisbonne (solides)	0 828
Fanga (solides).	0 0552
Alqueire (solides).	0 0138
Pipa de 25 almedes (liquides).	0 450
Almude (12 canadas)	0 018
Canada (4 quartilhos)	0 0015
Quartilho.	0 000379
<i>PRUSSE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Mille allemand.	7,407 00
Mille du Rhin.	7,733 00
Mille de Prusse.	7,532 00
Lachter	2 09
Aune	0 67
Pied du Rhin.	0 27
Pied de Berlin.	0 39
<i>Surfaces.</i>	
Morgen	2,552 60
<i>Volumes.</i>	
Klafter.	3 34
Tonne.	0 120
Scheffel (liquides)	0 05495
Eimer (solides).	0 06869
<i>RAGUSE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	0 5132
<i>REGGIO (avant l'annexion).</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Pied.	0 530893
<i>RIGA.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	0 5482
<i>ROSTOCK.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Aune.	0 5752
Pied.	0 291002
<i>RUSSIE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Mille de Lithuanie.	8,954 00
Verste.	1,067 00
Sagène (7 pieds).	2 1336
Pied (12 pouces).	0 3048
Pouce (10 lignes).	0 0254
Ligne.	0 00254
Archine ($\frac{1}{3}$ de sagène).	0 7115
Verchhoff ($\frac{1}{16}$ de l'archine)	0 0444
<i>Surfaces.</i>	
Déciatine (2,400 sagènes carrées).	10,925 00
<i>Volumes.</i>	
Tonneau (40 vedros (liquides)).	0 47156
Vedro (10 kruskas ou 8 chtoffs).	0 012289
Kruska (10 tcharkis).	0 001229
Tchetvert (8 tchetvericks (solides)).	0 20974
Tchetverick (8 garnetz).	0 026227
Garnetz.	0 003277
Osmine (4 tchetvericks).	0 104908
<i>SARDAIGNE.</i>	
<i>(Système décimal français.) On se servait naguère dans l'île de Sardaigne :</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Mille (1,300 toises).	2,534 00
Trabucco.	3 08
Raso.	0 60
Pied de Liprando.	0 52
Pied ordinaire.	0 31
Palmo.	0 25
<i>Surfaces.</i>	
Restiera.	13,754 00
<i>Volumes.</i>	
Starello.	0 049
Baril.	0 631
<i>SAXE.</i>	
<i>Longueurs.</i>	
Mille de police (32,000 pieds).	9,064 00
Mille de Saxe-Weimar.	6,798 00
Lachter	3 00

Pied (12 pouces, 144 lignes, 1,728 points)	0 2832
Pied de Saxe-Weimar	0 2819
<i>Surfaces.</i>	
Acre	5,509 80
<i>Volumes.</i>	
(Comme en Prusse.)	
SIAM.	
<i>Longueurs.</i>	
Kati	1,212 00
Jula	1 98
SILÉSIE.	
<i>Longueurs.</i>	
Mille (20,877 pieds du Rhin)	6,652 00
SUÈDE ET NORVÈGE.	
<i>Longueurs.</i>	
Mille de Norvège (35,491 pieds du Rhin)	11,139 00
Mille de Suède (2,250 perches de 16 pieds)	10,688 00
Perche	4 78
Toise (fam.)	1 78
Aune de Suède (2 pieds)	0 5937
Pied de Suède (12 pouces, 144 lignes)	0 297
<i>Surfaces.</i>	
Tuneland (journée)	4,932 90
<i>Volumes.</i>	
Toder	0 157
Tonne	0 155
Kanna	0 002015
SUISSE.	
<i>Longueurs.</i>	
Mille	8 368 00
Lieue	4,800 00
Aune de Zurich	0 600
Aune de Genève	1 143
Aune de Neuchâtel	1 110
Aune de Berne	0 540
Pied de Genève	0 488
Pied de Lucerne	0 314
Pied de Bâle et de Zurich	0 304
Pied de Lausanne (10 pouces, 100 lignes)	0 30
Pied de Berne et Neuchâtel (12 pouces)	0 293
Nouvelle aune suisse	0 6
Nouveau pied suisse	0 3
<i>Surfaces.</i>	
Perche carrée (100 pieds carrés)	9 00
Arpent (400 perches)	3,600 00
<i>Volumes.</i>	
Pot (3 livres d'eau pure)	0 0015
Setier, brente (25 pots)	0 0375
Muid (100 pots)	0 150
ANCIEN DUCHÉ DE TOSCANE.	
<i>Longueurs.</i>	
Mille	1,633 00
Brasse de Florence	0 594
Pied géographique	0 583
Pied de construction	0 548
<i>Surfaces.</i>	
Quadrato	3,406 10
<i>Volumes.</i>	
Baril	0 016
TRIESTE.	
<i>Longueurs.</i>	
Pouce (zoll)	0 028
Pied (fuss = 12 pouces)	0 536
Braccio de Venise, pour les soies	0 638
Braccio, pour les draps	0 683
Passo	0 738
Elle de Vienne	0 779
Klafter	1 896
<i>Surfaces.</i>	
Loch carré	5,755 00
Klafter carré	3 50
<i>Volumes.</i>	
Orna (liquides)	0 0566
Baril (liquides)	0 066
Staro de Venise (grains)	0 0833
Metzen de Vienne (grains)	0 0615
TURIN (avant la réforme).	
<i>Longueurs.</i>	
Mètre	1 00
Trabucco	3 083
Raso	0 599
Pied Liprando	0 514
Pied ordinaire	0 543
<i>Surfaces.</i>	
Giornata (journée)	38 009
<i>Volumes.</i>	
Sac (sacco)	1 150
Char (pour les liquides)	4 928
TURQUIE.	
<i>Longueurs.</i>	
Ayatsch	5,334 00
Mille	1,670 00
Mille marin	1,479 00
Archin	0 7577
Pouce ($\frac{1}{24}$ d'archin)	0 09157

Archin endazé ou pic pour les étoffes	0 680
Roup ($\frac{1}{8}$ d'endazé)	0 085
<i>Volumes.</i>	
Quilot	0 035
Alma	0 0052
VÉRONE (avant l'annexion).	
<i>Longueurs.</i>	
Grande brasse	0 649
Petite brasse	0 6424
VENEZUELA.	
(Système décimal français.)	
VENISE (avant l'annexion).	
<i>Longueurs.</i>	
Palmo (pied italien)	0 347
Palmo d'architecte	0 397
Fuss (pied allemand)	0 455
Brasse de soie	0 639
Brasse de laine	0 683
Mille marin	1834 00
<i>Surfaces.</i>	
Metio quadrato	1 00
<i>Volumes.</i>	
Metio	1 00
Soma	0 100
Minia	0 010
Pinta	0 001
Coppo	0 0001
VICENCE (avant l'annexion).	
<i>Longueurs.</i>	
Brasse de drap	0 6903
Brasse de soie	0 6375
VIENNE.	
<i>Longueurs.</i>	
Pied	0 316103
Aune de Vienne	0 7792
Aune de la haute Autriche	0 7797
WEIMAR.	
<i>Longueurs.</i>	
Anne	0 564
Pied ordinaire = 12 pouces = 144 lignes	0 281979
Pied d'arpenteur = 10 pouces = 100 lignes	0 281979
Mille	6798 00
WIESBADEN.	
<i>Longueurs.</i>	
Pied	0 287844
WURTEMBERG.	
<i>Longueurs.</i>	
Fuss = 10 Zoll = 10 linien	0 28649
Elle	0 6143
Mille de 15 au degré	7407 00
(Le reste comme la Bavière.)	
ZANTE ET CÉPÉLONIE.	
<i>Longueurs.</i>	
Pied	0 34398
[V. les mots MONNAIE et POIDS pour le complément des mesures.]	
— Prosod. Dans la versification, de même que dans la musique, il y a trois systèmes de mesures : les mesures à deux temps, les mesures à trois temps, les mesures à quatre temps. Les mesures à deux temps peuvent s'écrire d'une des manières suivantes : — (deux brèves), — (deux longues), — (une brève et une longue), — (une longue et une brève). Les mesures à trois temps peuvent s'écrire : — — —, — — —, etc. Les mesures à quatre temps : — — — —, — — — —, etc.	
Chaque mesure forme ce qu'on appelle un pied. Dans les langues anciennes, le pied ou la mesure repose sur la quantité des syllabes ; dans la plupart des langues modernes, et particulièrement en français, sur leur nombre. L'ensemble des mesures dont est formé un vers en constitue le rythme, dans les langues anciennes ; mais, dans les langues qui ne suivent pas les lois de la quantité, le rythme dépend du nombre des syllabes, de la symétrie des rimes et de la symétrie des repos.	
La mesure proprement dite n'existe que dans les vers ; mais la cadence, qui est une sorte de mesure libre, existe aussi dans la prose ; il suffit, pour s'en convaincre, de lire une page de Fléchier, l'un de nos orateurs qui se sont le plus appliqués à la perfection du nombre oratoire :	
« Je me trouble, messieurs ; Turanne meurt ; Tout se confond ; La fortune chancelle ; La victoire se lasse ; La paix s'éloigne ; Les bonnes intentions des alliés se ralentissent ; Le courage des troupes est abattu par la douleur, Et ranimé par la vengeance. Tout le camp demeure immobile : Les blessés pensent à la perte qu'ils ont faite, Et non pas aux blessures qu'ils ont reçues ; Les pères mourants Envoient leurs fils pleurer sur leur général mort ;	

L'armée en deuil est occupée
À lui rendre les devoirs funèbres ;
Et la renommée,
Qui se plat à répandre dans l'univers
Les accidents extraordinaires,
Va remplir toute l'Europe
Du récit glorieux de la vie de ce prince,
Et du triste regret de sa mort. »

— Philos. Le mot *mesure* joue un grand rôle dans la philosophie grecque, où il est employé en deux sens très-différents. Dans la morale, tous les philosophes, avant et après Socrate, recommandent ce qu'ils nomment la *mesure* (*metron*) comme le résumé, l'essence et la condition fondamentale de toutes les vertus. Un des sept sages avait déjà dit : « Rien n'est meilleur que la mesure (*metron* aristot.) » Un autre avait dit : « Rien de trop, » parole toute semblable à la précédente. Cette recommandation d'une conduite modérée, réglée et mesurée est à la base de toute leur morale, et les Grecs, qui ne séparent pas le beau du bien, prescrivent comme une des conditions de la perfection esthétique et morale cette noble retenue, cette réserve et cette dignité, cet équilibre d'âme, cette harmonieuse régularité de conduite que leur mot de *mesure* exprime avec une brièveté si énergique.

L'autre sens du même mot est beaucoup plus délicat et plus difficile à déterminer : il touche à la métaphysique. Il est entré dans la philosophie avant Socrate et il n'en est pas sorti jusqu'aujourd'hui. On appelle *mesure* de la vérité non pas précisément ce qu'on nomme plus tard le critérium de la vérité, mais un principe supérieur au critérium. La vérité est ce qu'elle est relativement à quelqu'un ou à quelque chose. Les choses sont ou en soi ou dans un certain rapport avec le sujet qui les perçoit. Si elles sont en soi, elles sont leur propre mesure, elles ne dépendent que d'elles-mêmes, elles sont ce qu'elles sont, sans se modeler, se régler ou se déterminer d'après quelque chose d'extérieur. Si elles sont relativement à l'intelligence qui les saisit, cette intelligence est leur *mesure* ; elles se façonnent, se constituent et se limitent d'après l'esprit qui les affirme et les pose. De là la grande question pour les philosophes anciens : Quelle est la mesure de toutes choses ? (car la mesure de la vérité est aussi la mesure de la beauté, la mesure de la bonté, la mesure de l'être, etc.) En d'autres termes, le beau, le vrai, le bien, l'être ne sont-ils que ce qu'ils paraissent être à chacun de nous, et chaque individu est-il juge et arbitre souverain en toutes ces matières ? ou bien le juge, serait-ce l'humanité tout entière ? ou bien les choses dépendent-elles en partie du sujet qui les perçoit, en partie de leur propre nature objective ? Toutes ces questions ont été diversement résolues par les différentes écoles, depuis les sectes antécritiques jusqu'aux systèmes de la philosophie allemande du XIX^e siècle. Nous n'indiquerons ici que les plus fameux débats auxquels a donné lieu la question de la *mesure* de la vérité.

Un grand sophiste, Protagoras, a lancé le premier cette fameuse formule : « L'homme est la mesure de toutes choses. » Socrate l'attaque, Platon la réfute et, depuis lors, elle n'a été réhabilitée que par les sceptiques des différentes écoles. De nos jours, le célèbre historien de la philosophie platonicienne, M. Grote, a repris la discussion en l'approfondissant, et a donné gain de cause à Protagoras contre Platon. Le jugement de M. Grote a été résumé et critiqué avec une justesse admirable par M. Paul Janet, à qui nous empruntons les remarquables lignes qui suivent, pour l'exposition du débat : « Cette formule : « L'homme est la mesure de toutes choses » peut se prendre de deux sens ; car on pourrait l'entendre d'une manière générale et dire : l'homme en général ou l'humanité, c'est-à-dire la raison humaine, en général, est la mesure de toutes choses, c'est-à-dire que la raison humaine est obligée de s'en rapporter à elle-même, et que le vrai pour l'homme n'est qu'un vrai humain, un vrai relatif à l'homme en général. C'est là le point de vue de Kant. Un autre point de vue, celui de Protagoras, celui que M. Grote a admis, c'est que ce n'est pas seulement l'homme en général qui est la mesure de toutes choses, mais l'homme en particulier. Il n'y a point d'homme en général ; il y a des raisons individuelles, des facultés individuelles, des expériences individuelles. Chacun de nous a sa raison plus ou moins semblable à celle d'autrui ; mais enfin, chacun de nous a sa raison, et c'est cette raison individuelle et non pas une raison universelle commune à tous les hommes, qui est la mesure de toutes choses. »

Suivant M. Grote, le sujet et l'objet sont absolument inséparables l'un de l'autre. Il n'y a pas d'un côté un objet, par exemple une table existant quelque part, et de l'autre un sujet qui pourrait aller se promener ici et là et laisser la table à sa place. Il n'y a pas un monde matériel existant en soi et un monde spirituel, un monde d'esprits, d'âmes, qui vont, qui viennent et se distinguent de ce monde matériel. Il n'y a pas deux facteurs : d'un côté, une matière objective existant en soi et composée de substances, de phénomènes, de lois, de principes ; et de l'autre un sujet pensant ; non, il y a, indivisiblement unis, un sujet et un objet. On ne les sépare que par une pure abstraction. Il n'existe qu'une chose

indivisible, dans laquelle sujet et objet sont confondus. C'est donc artificiellement, arbitrairement que le philosophe rentre dans son moi, comme si le moi pouvait être séparé de tout non-moi. Descartes dit : « Je ferme les yeux, je me bouche les oreilles, je suppose qu'il n'y a rien en dehors de moi ; mais ce dont je ne peux douter, c'est que j'existe. » Eh bien ! il a beau se fermer les yeux, se boucher les oreilles, il n'empêchera pas qu'en même temps qu'il s'affirme soi-même il n'affirme quelque chose qui n'est pas lui. C'est, on peut le dire, une des conquêtes de la philosophie moderne, soit écossaise, soit allemande, d'avoir établi comme le postulat même de la science philosophique la coexistence nécessaire du sujet et de l'objet. Le sujet implique l'objet, l'objet implique le sujet.

Maintenant, faut-il en conclure que ces deux choses sont inséparables et que nous ne pouvons concevoir un objet sans un sujet, ni un sujet sans un objet, de telle sorte qu'il n'y ait pas de *mesure* objective de la vérité ? L'hypothèse de M. Grote ne se comprend pas. Je comprends bien que, si deux choses se rencontrent, il en va résulter un acte commun, la connaissance. Mais cet acte commun, comment peut-il se produire s'il n'y a pas un objet et un sujet préexistants ? Comment ces deux éléments peuvent-ils se rencontrer dans ma connaissance ? Comment expliquera-t-on que ma connaissance implique quelque chose d'extérieur ? Comment expliquera-t-on l'extériorité ? Ce phénomène extérieur, d'où sortira-t-il ? Quels en sont les éléments ? Et en supposant que ces deux choses soient éternellement unies, qu'il y ait toujours et dans le monde, par exemple, une pensée semblable à la mienne, à laquelle serait liée l'existence du monde, que ma personne, mon individu puissent exister toujours, et que l'état dans lequel je suis actuellement soit un état éternel ; même alors, dans cette hypothèse, je devrais reconnaître cependant qu'il y a dans cet acte de la connaissance une part qui vient de moi, et une part qui ne vient pas de moi. Et cette part qui ne vient pas de moi, ce n'est pas moi qui la mesure, ce n'est pas moi qui la crée, qui la produit, et c'est cette part qui ne vient pas de moi qui est l'objet de la science. La science a précisément pour objet de dégager notre connaissance telle qu'elle se forme par les accidents de la vie, par l'expérience, par les sens, par l'imagination ; de dégager, dis-je, tout ce qui est subjectif de ce qui est objectif. Le fait de la connaissance brute, telle que nous l'avons avant d'y avoir réfléchi, d'avoir examiné, d'avoir analysé nos idées, est un fait confus, dans lequel subjectif, objectif, passion, imagination, raisonnement, raison, tout est confondu. Cela forme un tout vague et confus, qui n'est pas la science. La science consiste à débrouiller ce tout confus et à dégager subjectivement, dans tout ce qui n'est pas moi, ce qui est hors de moi, ce qui est indépendant de moi, ce qui sera toujours, ce qui a toujours été, ce qui peut être sans moi. Or, on fait, ce qui prouve que la science est possible et que je n'en suis pas la mesure, c'est qu'il y a beaucoup de choses que je conçois comme devant subsister, moi absent. Par exemple, si je prends un champ rectangulaire et que je veuille savoir combien d'espace est contenu dans ce champ, je me dis que la mesure du rectangle, c'est le produit de la base du rectangle par la hauteur. Eh bien ! cette mesure est indépendante de moi. Que j'y sois, que je n'y sois pas, éternellement, dans un rectangle, le produit de la base par la hauteur sera la mesure du rectangle. Cela est parfaitement indépendant de ma manière de sentir. De même, que j'existe ou que je n'existe pas, un homme qui a cinquante ans est plus âgé que celui qui a trente, et cinquante est égal à trente plus vingt. Ceci est absolument indépendant de ma manière de sentir. Que je ne sois pas au monde, qu'il n'existe pas un homme au monde, il en sera toujours de même. Les rapports mathématiques, et je ne parle pas des rapports mathématiques abstraits, mais de ceux qui se réalisent, sont donc objectifs en dehors de moi.

Revenons maintenant à la formule de Protagoras : « L'homme est la mesure de toutes choses. » M. Grote défend ainsi cette doctrine : « Vous ne pouvez, dit-il, penser autrement qu'avec votre propre pensée, percevoir qu'avec votre perception, vous ne pouvez penser en tant qu'homme autrement qu'avec une raison humaine, et affirmer quelque chose en tant qu'individu qu'avec votre raison individuelle. Par conséquent, c'est toujours soit comme homme avec votre raison humaine en général, soit comme individu avec une raison humaine individuelle, c'est toujours avec vos perceptions propres que vous vous prononcez et vous ne pouvez juger avec la pensée d'autrui. »

C'est très-vrai, je ne puis penser avec la pensée d'autrui, indurée avec l'induction d'autrui, voir avec les yeux d'autrui. De là la conséquence : la liberté de penser. La liberté de penser est intimement liée à cette vérité évidente par elle-même, que chacun pense avec sa pensée. Voilà le vrai ; mais de ce fait qu'on ne pense qu'avec sa pensée, faut-il en conclure que la pensée individuelle soit la mesure de toutes choses, et qu'il n'y ait que des vérités relatives à la pensée individuelle de chacun ? Je dis que la conséquence ne se tire pas du

principe. J'accorde que nul n'a le droit de me faire penser ce que je ne pense pas, et que même personne ne peut contraindre un autre homme à cela, si ce n'est en l'abrutissant, en le rendant idiot, en lui donnant des coups, en l'enfermant, en l'enchaînant, en agissant d'une façon violente sur son imagination. On ne peut faire qu'étant donnée une raison libre, éclairée, arrivée à l'âge adulte, cette pensée pense quelque chose qu'elle ne pense pas. On peut faire qu'elle se vaine, si elle est sage, si elle ne veut pas faire de chagrin à autrui : on ne peut faire qu'elle ne pense pas ce qu'elle pense.

Mais, encore une fois, c'est n'est pas la seule raison d'admettre qu'il n'y a pas de vérité.

La pensée a deux aspects, l'un par lequel elle est notre propriété, l'autre par lequel elle ne nous est pas propre et représente ce qui n'est pas nous. En même temps que nous agissons individuellement, la pensée représente quelque chose d'universel qui n'est pas nous, et c'est en quoi la pensée se distingue de la sensibilité. Ce qui caractérise une pensée, c'est précisément de représenter quelque chose qui ne change pas avec le sujet et qui est indépendante du sujet. Tandis que la sensation ne se détruit pas quand on affirme qu'elle est subjective, ma pensée se détruit elle-même aussitôt qu'elle est considérée comme subjective. Vous allez le voir. Je dis : le sucre est doux ; en même temps voilà une autre personne qui dit : le sucre est amer ; ces deux choses ne se contredisent pas. Je puis affirmer ma sensation, l'autre homme affirme la sienne ; cela se concorde parfaitement. Mais je suppose que je dise : César a été tué par Brutus, et qu'un autre homme dise : César n'a pas été tué par Brutus. Je demande si ces deux affirmations peuvent être considérées comme subjectives, sans contradiction ; si je peux admettre à la fois que César a été tué et qu'il n'a pas été tué par Brutus. Si je dis : César a été tué par Brutus, mais cela n'est vrai que pour moi, c'est comme si je disais : cela n'est pas vrai. Si je n'affirme que mon affirmation, je la nie ; si je dis seulement : je crois que César a été tué par Brutus, je ne sais s'il a jamais été tué ; en réalité, c'est comme si je disais : je n'en sais rien, peut-être n'a-t-il pas été tué du tout. Subjectiver l'affirmation, c'est la nier, c'est la détruire.

Après avoir ainsi résumé la discussion, nous sommes dispensés de plus longs détails sur la question fondamentale du scepticisme : *L'homme est-il la mesure de toutes choses ?* Mais à cette question générale se rattache une foule d'applications particulières : Quelle est la mesure de la réalité dans les différents domaines ? la mesure du beau, du bien, du grand, de l'être, etc. ? Tous ces problèmes ne peuvent se résoudre que par la solution du problème général. Ils reviennent du reste à cette question : L'homme, et plus exactement encore, l'individu est-il absolument maître de se donner telle ou telle sensation, tel ou tel sentiment, telle ou telle opinion, telle ou telle loi ? Peut-on dire, par exemple, avec le grand Frédéric : *De gustibus non est disputandum* (sic), ou avec le philosophe vulgaire : On ne discute pas des goûts et des couleurs ? Ou bien y a-t-il dans l'essence même des choses des qualités qui commandent notre jugement, qui imposent à notre sentiment, qui déterminent notre volonté ? De la réponse qu'on fait à ces questions dépendent les systèmes qu'on nomme scepticisme et dogmatisme, subjectivisme et objectivisme, idéalisme et réalisme, etc.

Il y a encore une autre énigme métaphysique des plus inextricables qui se formule par ce mot de mesure. Est-ce la volonté de Dieu qui est la mesure du bien ? Est-ce le bien qui est la mesure de la volonté de Dieu ? En d'autres termes, ce qui est juste et bon l'est-il parce que Dieu le veut, ou au contraire Dieu le veut-il parce que cela est bon ? Le moyen âge a livré de gigantesques batailles dans les arènes de la scolastique sur cette question de haute métaphysique. En général, les théologiens orthodoxes ont considéré la volonté de Dieu comme la mesure certaine du vrai, du bien, du juste, etc. Mettre au-dessus ou à côté de Dieu une autre mesure qui lui est une opinion généralement taxée d'hérésie. Les philosophes modernes eux-mêmes ont hésité. Descartes a soutenu que Dieu est au-dessus des lois de tout ordre et que c'est sa volonté qui leur sert de mesure suprême ; mais il n'a pas voulu aller lui-même aux dernières conséquences logiques de ce principe.

Mus. Ce mot a en musique deux significations, l'une absolue et l'autre relative. Au point de vue général, il désigne la durée des temps et des sons, leur division, leur fractionnement, le rapport qui existe entre chacun d'eux. Au point de vue particulier ou relatif, il sert à déterminer la façon dont les sons, réunis en différents groupes, se trouvent classés et coordonnées, sous le rapport de la durée, d'une façon symétrique et régulière. Il y a donc la mesure en ce qui concerne la durée ou le rythme, et la mesure en ce qui concerne l'exécution.

Pour ce qui se rapporte à la durée et au rapport des notes entre elles, nous dirons seulement ici que si la mesure, considérée à ce point de vue, n'est usitée que depuis un temps relativement court, il n'en est pas moins vrai que les anciens l'avaient connue ;

mais elle était tombée dans l'oubli, encore que l'intonation continuât d'être cultivée, lorsque, après l'invasion des barbares, les langues, en changeant de caractère, perdirent leur harmonie. C'est ce qui fait, comme nous le verrons plus loin, que la mesure du chant grégorien, ou plain-chant, n'est qu'une sorte de sentiment relatif mis en regard de la mesure de la musique proprement dite. Les premiers musiciens qui voulurent donner aux notes quelques règles de quantité s'attachèrent plus aux valeurs ou durées relatives de ces notes, comme l'a dit Castil-Blaze, qu'à la mesure même ou au caractère du mouvement. Dans la suite, les rapports en valeur d'une de ces notes à l'autre dépendirent du temps, de la prolation, du mode. Par le mode, on déterminait le rapport de la maxime à la longue, ou de la longue à la brève, ou de la brève à la semi-brève, et, par la prolation, celui de la semi-brève à la minime.

Bref, on peut aujourd'hui définir la mesure : la division du temps en plusieurs parties égales, assez longues pour que l'oreille en puisse saisir et subdiviser la quantité, assez courtes pour que l'idée de l'une ne disparaisse pas avant le retour de l'autre, et qu'on en puisse sentir l'égalité. C'est précisément chacune de ces parties égales qu'on appelle aussi mesure, et qui est subdivisée en un certain nombre d'autres parties aliquotes (deux, trois ou quatre), qu'on appelle temps, et qui se marquent par des mouvements de la main ou du pied. Ce sont ces divisions qu'un chef d'orchestre fait sentir et rend visibles lorsqu'il bat la mesure avec son archet. Quand le partage ou fractionnement de la mesure a pour principe le nombre deux, la mesure est binaire ; quand il a pour principe le nombre trois, la mesure est ternaire. Toutes les différentes modifications de la mesure se rapportent à l'un de ces deux principes.

Cette manière d'exprimer le temps ou la mesure des notes, dit Castil-Blaze, changea entièrement durant le cours du dernier siècle. (Ceci est une erreur : une erreur datant du xvi^e siècle.) Dès qu'on eut pris l'habitude de renfermer chaque mesure entre deux barres, il fallut nécessairement proscrire toutes les espèces de notes qui renfermaient plusieurs mesures. La mesure en devint plus claire, les partitions mieux ordonnées et l'exécution plus facile, ce qui était fort nécessaire pour compenser les difficultés que la musique acquerrait en devenant chaque jour plus composée. Beaucoup d'excellents musiciens seraient embarrassés d'exécuter maintenant bien en mesure des trios d'Orlando et de Claudin, compositeurs du temps de Henri III. Jusque-là, la raison triple avait passé pour la plus parfaite ; mais la double prit enfin l'ascendant, et le C ou la mesure à quatre temps prit pour la base de toutes les autres. Or, la mesure à quatre temps se résout en mesure à deux temps. Ainsi, c'est proprement à la mesure double qu'on fait rapporter toutes les autres, du moins quant aux valeurs des notes et aux signes des mesures. Au lieu des maximes, longues, brèves ou demi-brèves, etc., on substitua les rondes, blanches, noires, croches, doubles-croches et triples-croches, etc., qui toutes furent prises en division sous-double ; de sorte que chaque espèce de note valait précisément la moitié de la précédente. Cette division paraissait insuffisante pour la mesure triple, si l'on n'avait imaginé le point qui, placé à droite de la note, l'augmentait de la moitié de sa valeur, et le rend, par conséquent, susceptible d'être divisé à raison sous-triple. En effet, la blanche simple et la blanche pointée donnent toutes les divisions correspondantes à la raison sous-double et à la raison sous-triple.

Nous avons dit et l'on vient de voir que les deux principes de la mesure sont le nombre 2 et le nombre 3. Il y a donc, en musique, trois mesures qualifiées de simples, parce que leur division est absolument conforme à ce principe, et qu'elles n'ont qu'un seul chiffre pour signe indicatif. La première est la mesure à quatre temps, qui se marquait jadis par un 4, et qu'on indique aujourd'hui par un C ; la seconde est la mesure à deux temps, qu'on désigne indifféremment tantôt par un 2, tantôt par un C barré ; et au point de vue de la quantité, cette mesure est absolument conforme à la mesure à quatre temps et renferme autant de notes de même valeur ; seulement elle est plus rapide et se bat à deux temps ; la troisième est la mesure à trois temps, qui est désignée, soit par un 3 simple, soit par un 3 placé sur un 4, ainsi $\frac{3}{4}$; dans ce dernier cas, on l'appelle mesure à trois-quatre, et elle est ainsi nommée parce qu'elle renferme trois noires seulement, au lieu de quatre que contient la mesure à quatre temps.

Toutes les mesures peuvent devenir des mesures composées, et il s'en trouve de beaucoup de sortes. Dans les mesures à quatre temps, nous trouvons la mesure à douze quatre ($\frac{12}{4}$), ce qui signifie douze noires au lieu de quatre), contenant trois noires par temps, et la mesure à douze-huit ($\frac{12}{8}$), ou douze croches au lieu de huit), renfermant trois croches par temps. Pour les mesures à deux

temps, il nous faut signaler la mesure à deux-quatre ($\frac{2}{4}$), ou douze noires au lieu de quatre),

la mesure à six-huit ($\frac{6}{8}$) ou six croches au lieu de huit), comprenant trois croches par temps, et la mesure à six-quatre ($\frac{6}{4}$) ou six noires au lieu de quatre), renfermant trois noires dans chacun de ses temps. Enfin, pour les mesures à trois temps, nous avons la mesure à neuf-huit ($\frac{9}{8}$) ou neuf croches au lieu de huit), dont chaque temps renferme trois croches, et la mesure à trois-huit ($\frac{3}{8}$) ou trois croches au lieu de huit), dont chaque temps au contraire est rempli par une seule croche.

On peut dire qu'en réalité deux sortes de mesures seulement sont usitées dans notre musique, c'est-à-dire la mesure à deux temps et à trois temps égaux (la mesure à quatre temps n'étant qu'un redoublement de la mesure à deux temps). Mais comme chaque temps peut, ainsi que chaque mesure, se subdiviser soit en deux, soit en trois parties égales, cela fait une subdivision qui donne quatre espèces de mesures en tout. On a bien cherché à créer d'autres combinaisons, et il en est une que nous ne pouvons nous dispenser de mentionner, parce qu'elle a été rendue célèbre par l'emploi qu'en a fait un grand maître : c'est la mesure à cinq temps, composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps, telle que Bouldieu en a fait usage au second acte de la *Dame blanche*, dans la seconde partie de l'air de Georges : *Viens, gentille dame...* Mais, quoiqu'on puisse supposer que ce n'est pas là un jeu d'esprit et que le motif se soit présenté tel à l'imagination du compositeur, l'emploi de cette mesure ne peut être qu'exceptionnel et ne saurait dégénérer en habitude. Nous le répétons donc, tout se réduit et se résout en deux sortes de mesures seulement : la mesure à deux temps et la mesure à trois temps.

Pour mettre un air en mesure, a dit Castil-Blaze, il ne s'agit pas d'encadrer les phrases dans les barres en les divisant en temps égaux en valeur. Il faut encore que les bonnes notes se trouvent sur les temps forts, et que les mauvaises cadences arrivent d'aplomb sur le frappe de la mesure, parce que si on ne se repose pas on l'air. Si, dans la mesure à quatre temps, on tolère certains passages écrits à contre-temps, c'est que, cette mesure étant composée de deux mesures à deux-quatre, l'esprit suppose une barre après chaque second temps, et corrige ainsi ce que la cadence paraît avoir de defectueux.

Il nous faut dire maintenant de quelle façon et d'après quelle règle se bat la mesure. Le premier temps est toujours frappé, c'est-à-dire battu en bas, et il va sans dire que dans la mesure à deux temps le deuxième temps est levé, c'est-à-dire battu en l'air. Dans la mesure à trois temps, le temps qui suit le temps frappé, par conséquent le second, est battu à droite, et le troisième est levé. Dans la mesure à quatre temps, le second temps est battu à gauche, le troisième à droite et le quatrième en l'air. Les Allemands, sous ce rapport, font le contraire des Français et des Italiens : dans la mesure à trois temps, ils battent le deuxième temps à gauche, et, dans la mesure à quatre temps, ils battent le second à droite et le troisième à gauche. Dans certains mouvements très-rapides, dans certains morceaux écrits à deux ou à trois temps et où l'on n'a pas la possibilité d'indiquer chaque temps, on bat seulement le premier temps de chaque mesure.

Nous avons dit que, sous le rapport de la mesure, le plain-chant différait de la musique proprement dite. Nous allons en trouver la preuve dans cette citation extraite du *Dictionnaire liturgique, historique et théorique de plain-chant et de musique d'église* :

« Il y a aussi une mesure dans le plain-chant, dit d'Ortigue ; mais celle-ci est fondée non sur une division mathématique du temps, mais sur la notion absolue de la durée. C'est donc, pour ainsi parler, une mesure plane, comme le chant grégorien ; et par là le plain-chant complet son expression symbolique, en exprimant l'idée du repos par le temps comme par le ton ; par le ton, qui, ne pouvant servir d'élément de transition à un autre ton, et trouvant son complément en lui-même, ne saurait exprimer les modifications de l'espace ; par le temps, qui, pris comme valeur abstraite, ne saurait exprimer les modifications de la durée. *Musa plana, dit saint Bernard, est notularum sub una et equali mensura simplex et uniformis pronuntiatio sine incremento et decremento prolationis.* — *Musica gregoriana velut et plana in suis notulis æqualem seruat mensuram*, dit Alstedius, au tome II de son *Encyclopédie*, liv. XX De musica, cap. X. — Et Tinctorius, dans son *Traité des notes* : *Notæ incertæ valoris sunt illæ quæ nullo regulari valore sunt limitatæ : cujusmodi est sint quibus in plano cantu utitur. Quorum quidam forma interdum est similis formæ longæ, brevis et semibrevis et interdum dissimilium.* — Et *hujus notæ nunc cum mensura, nunc sine mensura, nunc sub una quantitate perfecta, nunc sub alia imperfecta cantantur, secundum ritum ecclesiasticum aut voluntatem*

contemium. (Manus. 6145 de la Bibliothèque du Conservatoire de musique de Paris, in-fol., cité par M. Th. Nisard, *Revue archéologique*, juin 1850, p. 137.) »

Mesure pour mesure, comédie de Shakspeare (1603). Ce n'est qu'une comédie d'intrigue ; mais le poète, sans égarer son imagination dans ses grandes et profondes conceptions, excite continuellement la curiosité avec un art suprême, et il a fait jaillir des situations et des scènes excellentes d'une donnée assez médiocre. Vincentio, duc de Vienne, désireux de détruire les abus qui se sont introduits dans ses États par sa trop grande faiblesse, feint de partir pour un voyage, mais il se contente de se déguiser en moine pour observer, sans être reconnu, son peuple et son ministre Angelo, homme austère et dur auquel il a délégué toute son autorité. Le nouveau gouverneur commence par remettre en vigueur un édit dont la rigoureuse disposition condamne à mort Claudio, jeune gentilhomme accusé d'avoir séduit la jeune Juliette. La sentence va bientôt recevoir son exécution. Dans cette extrémité, Claudio prie sa sœur de tenter auprès du ministre un dernier effort en sa faveur. Les charmes d'Isabelle font sur ce juge si sévère une vive impression, et, cessant de la rebuter, il lui fait entendre qu'elle peut sauver la vie de son frère à certaines conditions que la jeune fille repousse avec horreur en menaçant de le dénoncer. Mais Angelo brave une accusation que l'austérité de sa vie entière viendrait démentir et s'éloigne en ne laissant d'autre alternative à cette sœur dévouée, que de voir périr son frère ou de se livrer aux désirs de ce juge inflexible. Elle va trouver son frère qui, saisi par la crainte de la mort, ébranle lui-même sa vertu et cherche à lui persuader que l'intention de le sauver suffira pour laver la tache de déshonneur. Dans ces deux scènes, traces de main de maître, l'intérêt roule tout entier sur le curieux développement des caractères. Cependant le duc, qui, en moine, est le confesseur de Claudio et feint de le préparer à la mort, a entendu cette conversation. Il en profite pour confondre Angelo, lui faire épouser par surprise Marianne qu'il avait trompée, pardonner à Claudio qui donne son nom à Juliette, et lui-même offrir sa main à Isabelle dont il a pu apprécier les charmes et la solide vertu. Cependant, on ne voit pas trop ce qu'est devenu dans tout cela le duc de Vienne, à savoir la mise en vigueur de meilleures lois pour le bonheur de son peuple ; mais peu importe. Shakspeare avait emprunté l'idée de sa pièce à une nouvelle de Gerald Cinthio, qui comprend à peu près tous les événements de *Mesure pour mesure*, avec cette seule différence que, dans la nouvelle de Cinthio, le juge prévaricateur vient à bout de ses desseins sur la sœur qui demande la grâce de son frère et que, condamné à mort par le prince, il obtient sa grâce en épousant celle qu'il a outragée. L'épisode de Marianne a été heureusement inventé par Shakspeare pour récompenser plus dignement la chasteté d'Isabelle. Le grand rêveur qui a écrit *Hamlet* se retrouve dans les exhortations du prétendu moine à Claudio pour le préparer à la mort : « Soyez déterminé, lui dit-il, et soit la vie, soit la mort vous en paraîtront plus douces... Homme ! ton meilleur repos, c'est le sommeil ; aussi tu le recherches souvent, et pourtant tu crains la mort, qui n'est rien de plus !... Tu n'existes que par des milliers de graines sorties de la pousse ; tu n'es pas heureux, car ce que tu n'as pas, tu cherches sans cesse à l'obtenir, et ce que tu possèdes tu l'oublies... Qu'y a-t-il dans cette vie ? Il y a mille morts cachées ; et nous craignons la mort qui met un terme à toutes ces chances ! La scène touchante quand Isabelle implore Angelo, son hésitation quand il s'agit de sauver son frère aux dépens de son honneur sont dignes du grand tragique. « Il ne faut pas oublier, dit avec justice M. Guizot, que, élevée dans son cloître, Isabelle doit avoir horreur de tout ce qui pourrait souiller son corps, qu'elle est habituée à considérer comme un vase d'élection ; d'ailleurs une vertu absolue a aussi sa noblesse, et si elle est moins dramatique que la passion, elle amène cette scène si vraie où Claudio, après avoir écouté avec respect le serment du moine et se croyant débarrassé de la vie, retrouve, à la moindre lueur d'espoir, cet instinct inséparable de l'humanité qui nous fait embrasser avec ardeur tout ce qui peut reculer l'instant de la mort. Le prince qui veut être la providence de ses sujets est un de ces rôles qui produisent toujours de l'effet au théâtre. Il soutient avec un art infini son déguisement, et il est remarquable que Shakspeare, poète d'une cour protestante, ait prêté tant de noblesse et de dignité au costume monastique. »

MESURÉ, ÉE (me-zu-ré) part. passé du v. Mesurer. Dont les dimensions ou le volume ont été déterminés : *Draps mesurés au mètre. Hauteurs mesurées par les procédés trigonométriques.* La longueur du corps, mesurée depuis l'œil jusqu'à l'origine de la queue, est à peu près égale à sa hauteur prise au niveau du jarrot. (Buff.) Évalue : *Le temps est mesuré à l'aide des mouvements isochrones du pendule.*

— Par ext. Lent et régulier, compassé : *Des pas mesurés. Des gestes mesurés au compas.*

— Fig. Dispensé avec mesure : *La dose du*

bonheur nous a été MESURÉE, parce que notre cœur est insatiable. (Chateaub.) || Évalué, proportionné : Toute chose a un cycle qu'elle doit parcourir, une durée nécessaire MESURÉE par l'énergie de sa cause. (Lamenn.) Le dévouement, c'est le travail exprimé et MESURÉ par ses œuvres. (Proudh.) || Apprécié, estimé : La justice aussi bien que la miséricorde de Dieu ne veulent pas être MESURÉS sur celles des hommes. (Boss.) || Justement proportionné : Tout est MESURÉ, tout est juste. (Locke.) || Régli, modéré, en parlant des choses : Paroles MESURÉES. Personne peu MESURÉE dans ses expressions. Les discours MESURÉS ne sont pas toujours des discours académiques; les discours académiques ne sont pas toujours des discours MESURÉS. (Dider.) Tout éloge MESURÉ est considéré comme un dénigrement. (A. d'Houdetot.) || Circonspect, en parlant des personnes : Elle vient de me le recommander avec un chapeau un peu surprenant de la part d'une personne ordinairement si MESURÉE. (E. Aug.)

— Se dit des vers qui, comme les vers grecs et latins, sont formés d'une combinaison de syllabes longues et brèves disposées d'après certaines règles : On a essayé sans succès de faire des vers français MESURÉS.

— Mus. Mot qui indiquait autrefois l'endroit où finissait un morceau exécuté ad libitum, et où l'on devait commencer à chanter ou à jouer en mesure. || On écrit aujourd'hui A TEMPO ou A BATTUTA.

MESUREMENT adv. (me-zu-ré-man — rad. mesure). Avec mesure, avec prudence et modération : Le bonheur est chose si fragile qu'il faut en user MESUREMENT pour le faire durer. (Saurin.)

MESURER v. a. ou tr. (me-zu-ré — rad. mesure). Prendre la mesure, évaluer les dimensions de : MESURER un champ. MESURER la hauteur d'un arbre. MESURER une pièce de toile. MESURER au mètre, à la toise. MESURER au litre. || Évaluer, en parlant d'une quantité quelconque : MESURER le temps à l'aide du pendule. MESURER une force avec le dynamomètre.

— Par anal. Évaluer, apprécier les dimensions de : MESURER une distance du regard. MESURER des yeux la profondeur d'un puits. MESURER par la pensée la distance des étoiles. L'imagination même ne peut MESURER l'étendue des cieux. Notre entendement ne s'étend qu'avec l'espace qu'il MESURE. (J.-J. Rouss.)

... Nul œil des mers n'a mesuré l'abîme, Ni les héros plongeurs ni les yeux matelots.

A. DE MUSSET.

Sur les bords du tombeau l'humanité succombe; L'œil mesure en tremblant l'abîme de la tombe.

COLARDEAU.

|| Déterminer les dimensions ou la durée de : Quand la mort la mesure, une heure est infinie.

LAMARTINE.

— Par ext. Avoir en dimension : En Asie, la plus haute cime de l'Himalaya MESURE 7,821 mètres. (Arago.) La queue de la baleine MESURE jusqu'à mètres d'ouverture. (J. Macé.) L'envergure de la nageoire caudale de la baleine MESURE près de 3 mètres. (Toussnel.) || Marquer, servir à évaluer :

L'astre heureux qu'il regrette a mesuré dix heures, Depuis qu'il est errant en ces noires demeures.

C. DELAVIGNE.

— Servir à mesurer : Bonaparte n'avait favorisé que les mathématiques, parce que les chiffres MESURENT, comptent et ne pensent pas. (Lamart.)

— Prendre mesure à, la mesure de : Alons donc chez le tailleur du roi dit-il, et puis qu'il MESURE le roi, ma foi, je puis bien, il me semble, me laisser MESURER par lui. (Alex. Dum.)

— Fig. Apprécié, évaluer, estimer : Nous devons MESURER notre vie par les actions, non par les années. (Boss.) L'individualité humaine sert à MESURER la petitesse des plus grands événements. (Chateaub.) Les succès sont aux hommes de pedestal; il les fait paraître plus grands, si la réflexion ne les mesure. (J. Joubert.) Quand les périls sont passés, on les mesure et on les trouve grands. (A. de Vigny.)

Le paisible et calme historien accepte et MESURE toutes choses. (Ste-Bouve.) On peut MESURER la grandeur des individus et des peuples exactement à la grandeur de leur foi. (Vinet.) Nous sommes habitués à regarder l'esprit comme une arme, et nous MESURONS sa force aux blessures qu'il fait. (St-Marc Girard.) C'est au respect de la personne qu'on MESURE la vraie grandeur de la civilisation. (E. Laboulaye.)

Est-ce au pied du savoir qu'on mesure les hommes?

BOILEAU.

|| Servir à apprécier, à évaluer : La perfection ne peut MESURER le perfectionnement qu'autant qu'on a déterminé le type de cette perfection. (V. Cousin.) Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour qui MESURENT l'élevation de notre âme, c'est la bonté. (Lacordaire.) || Régler, proportionner : Il est juste de MESURER ce que je vous dois sur ce que vous avez fait pour moi. (Muss.) L'homme juste, l'honnête homme est celui qui MESURE son droit à son devoir. (Lacordaire.) Une âme bien réglée est celle qui MESURE son amour sur les perfections de l'objet aimé. (J. Simon.)

Je mesure mon vol à mon faible génie.

BOILEAU.

— Mesurer les yeux, S'assurer que les yeux sont bien d'égal longueur, avant un duel. || Mesurer son épée avec quelqu'un, Se battre à l'épée avec lui.

— Mesurer le sol, mesurer la terre ou tout autre équivalent, Tomber : MESURER LE PLANCHER.

Les guerriers, de ce coup, vont mesurer la terre.

BOILEAU.

— Mesurer son coup, Le calculer d'avance de façon à atteindre le but.

— Mesurer quelqu'un du regard ou des yeux, Le toiser, le regarder de la tête aux pieds : MESURER DU REGARD son adversaire.

— Mesurer quelqu'un à son aune, Le juger d'après soi-même, en le comparant à soi : Il ne faut pas MESURER les autres à son aune.

— Ne pas mesurer son verre, Boire sans retenue.

— Voilà le boisseau où on les mesure, Voilà ce qui doit servir de règle et mettre fin à toute discussion.

Le ciel, qui mieux que nous connaît ce que nous Mesure ses faveurs au mérite des hommes. (Sommes, CORNELLE.)

|| Essayer, tenter pour comparer : MESURER ses forces avec quelqu'un. || Régler avec sagesse et modération : MESURER sa dépense. Je voudrais que vous süssiez MESURER vos paroles et vos sentiments. (Mme de Sév.) Voyant donc que j'avais l'honneur d'être avec un si gros bénéficiaire, je le pris sur un ton plus bas avec lui, et je commençai à MESURER mes paroles. (Le Sage.) || Déterminer les limites de : Ce n'est point à nous à MESURER la justice de Dieu et sa miséricorde. (Volt.) || Dispenser, distribuer, départir avec mesure : Le nécessaire en tout genre a quelque chose de révolutionnaire quand ce sont les possesseurs du superflu qui le MESURENT. (Mme de Staël.) La vie est la portion du temps que Dieu a MESURÉE à chaque homme. (Foisac.) De peuples n'auraient pas produit la rébellion, si les gouvernements ne leur AVAIENT MESURÉ la liberté avec une imprudente avarice! (Guizot.)

— Mesurer les épées, S'assurer que les épées sont bien d'égal longueur, avant un duel. || Mesurer son épée avec quelqu'un, Se battre à l'épée avec lui.

— Mesurer le sol, mesurer la terre ou tout autre équivalent, Tomber : MESURER LE PLANCHER.

Les guerriers, de ce coup, vont mesurer la terre.

BOILEAU.

— Mesurer son coup, Le calculer d'avance de façon à atteindre le but.

— Mesurer quelqu'un du regard ou des yeux, Le toiser, le regarder de la tête aux pieds : MESURER DU REGARD son adversaire.

— Mesurer quelqu'un à son aune, Le juger d'après soi-même, en le comparant à soi : Il ne faut pas MESURER les autres à son aune.

— Ne pas mesurer son verre, Boire sans retenue.

— Voilà le boisseau où on les mesure, Voilà ce qui doit servir de règle et mettre fin à toute discussion.

— Prov. On sera mesuré à la mesure dont on se sera servi pour les autres, On recevra le bien pour le bien et le mal pour le mal. C'est une maxime évangélique. || A brebis tondue Dieu mesure le vent, La Providence proportionne les épreuves de l'homme à sa faiblesse et à sa misère.

— Littér. Soumettre aux règles de la mesure : MESURER des vers.

Il songe à mesurer les syllabes d'une ode.

BOILEAU.

— Vénér. Mesurer une forêt, un bois, Les traverser d'un bout à l'autre, en parlant de la bête que l'on chasse.

— Constr. Mesurer par égarissement, Prendre, au lieu du volume vrai d'une pierre ou d'une pièce de bois irrégulières, le parallépipède rectangle auquel elles sont supposées inscrites.

— Comm. Mesurer ras, Faire arriver l'objet que l'on mesure au niveau exact de la mesure dont on se sert. || Mesurer comble, Accumuler au-dessus de la mesure l'objet que l'on veut mesurer.

Se mesurer v. pr. Etre mesuré : Les bois de chauffage devraient se MESURER au poids, et non au mètre. A Paris, le charbon se mesure. || Etre évalué, en parlant d'une quantité quelconque : La durée totale de la vie peut se MESURER, en quelque sorte, par celle du temps de l'accroissement. (Buff.)

— Fig. Etre apprécié, jugé, estimé : L'homme se mesure au courage, la femme à la beauté. (Ménage.) L'estime des hommes se mesure par les difficultés surmontées. (Volt.) Par le degré de liberté se mesure la richesse d'un Etat. (Villem.) Le bonheur ne se mesure pas à l'argent comme la terre; il se mesure à la résignation du cœur. (Lamart.) Le bonheur des sociétés humaines se mesure à l'échelle des libertés de la femme. (Toussnel.) || Etre proportionné : L'action de l'homme se mesure à son idéal. (Dargaud.) Le devoir ne se mesure pas à la récompense (V. Cousin.) L'étendue de la prostitution se mesure à la grandeur du luxe et à la profondeur de la misère. (L. Faucher.) La faveur du ciel se mesure, pour chaque être, à la puissance qu'il a d'aimer. (Toussnel.) || Régler sa conduite ou sa dépense :

... Je suis une bourgeois

Qui sais me mesurer justement à ma toise.

REGNARD.

|| Modérer ses actions ou sa dépense :

Il faut se mesurer, la conséquence est nette.

LA FONTAINE.

— Se battre ou lutter d'une manière quelconque : Voltaire avait attaqué son adversaire corps à corps pour se MESURER avec lui dans les yeux qu'il avait traités. (Marmontel.) Les plus grands hommes se rapetissent quand ils se MESURENT avec de fausses situations. (Lamart.) Dans l'arène constitutionnelle, toutes les opinions, toutes les ambitions, toutes les passions sont appelées à se MESURER. (Ch. de Rémusat.)

— Se mesurer des yeux, Se toiser, se regarder pour se provoquer :

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage, Se mesure des yeux, s'observe, s'envie.

BOILEAU.

MESUREUR s. m. (me-zu-reur — rad. mes-

urer). Officier public qui est préposé pour mesurer et peser les denrées qui se vendent sur les marchés ou dans certaines conditions particulières : MESUREUR de blé. MESUREUR de vin.

— Tailleur qui prend mesure aux pratiques : Tenez, quand on sort des mains d'un MESUREUR, on ressemble à ces places fortes dont un espion est venu relever les angles et les épaisseurs. (Alex. Dum.)

— Géom. Mesureur général, Instrument servant à prendre des mesures.

— Chim. Appareil qui sert à déterminer les volumes des gaz.

— Adjectif. Qui sert à mesurer : Tube MESUREUR.

MESUS s. m. (mé-zu — du préf. més, et de user). Mauvais usage, usage coupable ou illégitime. || Vieux mot.

— Jurispr. anc. Abus, dégradation que l'on commet dans les bois, les pâturages ou les communes.

MÉSUSAGE s. m. (mé-zu-za-je — rad. mesurer). Abus. || Vieux mot. On disait aussi MÉSANSAGE.

MÉSUSER v. n. ou intr. (mé-zu-zé — du préf. més, et de user). User mal, abuser ou faire un mauvais usage : MÉSUSER de ses facultés. Il MÉSUSE de son pouvoir. (Héty.) Du moment que j'ai MÉSUSÉ de la police, je ne suis plus qu'un mouchard. (V. Hugo.)

— Syn. Mésuser, abuser. V. ABUSER.

MESVOYÉ, ÉE (mè-svoi-lé) part. passé du v. Mesvoyer : Jeune homme MESVOYÉ.

MESVOYER v. a. ou tr. (mè-svoi-lé — du préf. més, et de voyer). Dévoyer, faire sortir de la voie. || Vieux mot.

MESVRES, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 14 kilom. S. d'Aulun, sur le Mesvrin; pop. aggl., 194 hab. — pop. tot., 1,136 hab. Fabrication de sabots, extraction et préparation du mica doré, dit poudre d'or; moulins, tuileries, fours à chanx. Au milieu du bourg, on voit les ruines d'un ancien monastère de bénédictins; dans le cimetière, trois pierres sculptées représentant des figures gauloises; aux environs, sur le sommet de la montagne de Certeigne, une chapelle dédiée à Notre-Dame, où l'on se rend en pèlerinage le lundi de la Pentecôte.

MESVRIN, petite rivière de France (Saône-et-Loire). Elle prend sa source à 12 kilom. O. de Couches-les-Mines, coule d'abord au S., puis tourne à l'O., passe à 2 kilom. N. du Creuzot, baigne Marnagre et Vesvres, et se jette dans l'Arroux, après un parcours de 36 kilom.

MESZAROS ou MESSAROS (Lazare), général et homme politique hongrois, né en 1796, mort en 1858. Il venait d'arriver à Pesth en 1813 pour étudier le droit, lorsque l'empereur François Ier appela ses sujets aux armes; il s'engagea aussitôt, devint rapidement lieutenant dans le corps des volontaires hongrois, fit en cette qualité les campagnes de 1813 et de 1815 et, à la paix, entra comme premier lieutenant dans l'armée autrichienne. Par son seul mérite, il s'éleva jusqu'au grade de colonel du 5^e régiment de hussards, auquel il fut promu en 1844. Pendant les loisirs de la paix, Meszaros s'était adonné à des études scientifiques et avait publié en hongrois plusieurs écrits qui lui acquirent une certaine réputation littéraire et le firent nommé membre honoraire de l'Académie hongroise.

Lorsqu'en 1848, à la suite des événements de mars, le comte L. Batthyani forma un ministère hongrois, il donna le portefeuille de la guerre à Meszaros, qui était à cette époque employé à l'armée d'Italie; mais ce dernier ne voulut pas accepter d'abord, ne se jugeant pas capable de remplir un poste aussi élevé et que les circonstances rendaient alors fort difficile; ce ne fut que sur un rescrit de l'empereur (7 mai) qu'il se décida à occuper ce poste. Il se rendit alors en Hongrie et se donna tout entier à ses nouvelles fonctions. Il fit d'abord une vive opposition à l'organisation d'une armée nationale hongroise complètement séparée de l'armée autrichienne. Mais dès que la lutte se fut ouvertement déclarée entre l'Autriche et la Hongrie, il se prononça sans restriction pour la cause nationale et termina avec une rapidité et une habileté remarquables l'organisation de l'armée hongroise. Il devait être moins heureux comme général qu'il ne l'avait été comme ministre. Après la proclamation de l'indépendance de la Hongrie, il renonça volontairement à son portefeuille et fut nommé feld-marchal-lieutenant. Lorsqu'en juillet 1849 le commandement dut être retiré à Görgey, on le donna à Meszaros; mais les discussions qui éclatèrent bientôt après entre les membres du gouvernement l'empêchèrent de prendre aucune initiative. Redevenu simple général et commandant avec Dembienski l'armée de la Theiss, il suivit le gouvernement national dans sa retraite jusqu'à Temeswar et prit part aux batailles de Szeged et de Temeswar. Après la suspension d'armes de Vilagos, il se rendit avec Dembienski en Turquie et y partagea le sort des autres réfugiés hongrois. En 1851, il ne fut plus assujéti à la mesure de l'internement; mais, peu de temps après, le gouvernement autrichien le fit pendre en effigie. Il se rendit alors en

Angleterre, puis de là en France et, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il alla s'établir à l'île Jersey, d'où il s'embarqua en 1853 pour l'Amérique. Il revint en Angleterre en octobre 1855 et, peu de jours après, il mourut à Eywood, dans le comté d'Hereford.

MET s. m. (mè). Econ. rur. Conduit d'où s'écoule le vin, dans un pressoir.

MÉTA (de la préposition grecque *meta*, la même que le gothique *mith*, allemand *mit*, russe *mez*, zend *mat*, avec, toutes formes correspondant au sanscrit *mithas*, réciproquement, *mithu*, ensemble, qui se rattache au même radical que le latin *medius* et le grec *mesos*, qui est au milieu, savoir la racine sanscrite *madh*, mesurer, adapter, réunir). Préfixe qui indique union, succession, transformation, changement. || On dit généralement *met* devant les voyelles et *meta* devant les consonnes.

MÉTA, rivière de l'Amérique du Sud. Elle prend sa source dans les Andes, coule au N.-E. et se jette dans l'Orénoque, par la gauche, sous 6° 10' de lat. N. et 70° 4' de long. E., au-dessous de San-Borja, après un cours de 800 kilom. (Nouvelle-Grenade et Venezuela). Ses affluents principaux sont l'Uyia, la Casiana, le Chire et le Casanare, à gauche, et le Guahiva, à droite. Elle est large et profonde; son cours est si lent vers sa partie inférieure qu'à peine on peut l'apprécier.

MÉTABASE s. f. (mé-ta-ba-ze — du préf. *meta*, et du gr. *basis*, action de marcher). Rhétor. Passage brusque et sans transition d'une idée à une autre. Il retour vers un sujet dont on s'était subitement écarté.

— Encycl. Nous trouvons dans une fable de La Fontaine, l'*Écrevisse et sa fille*, un exemple des deux espèces de métabase :

Les sages quelquefois, ainsi que l'*Écrevisse*, Marchent à reculons, tournent le dos au port. C'est l'art des matelots; c'est aussi l'artifice De ceux qui, pour couvrir quelque puissant effort, Envisagent un point directement contraire, Et font vers ce lieu-là courir leur adversaire. Mon sujet est petit, cet accessoire est grand : Je pourrais l'appliquer à certain conquérant Qui, tout seul, déconcerte une ligue à cent têtes...

C'est ainsi que le poète passe subitement de l'éloge du roi; après quoi, il fait un retour vers l'*Écrevisse* :

Cent dieux sont impuissants contre un seul Jupiter. Louis et le Destin me semblent de concert Entraîner l'univers. Venons à notre fable.

Et, la fable terminée, il reprend le sujet de la guerre faite dans un certain système sous la conduite du roi :

Quant à tourner le dos A son but, j'y reviens, la méthode en est bonne, Surtout au métier de Bellone; Mais il faut le faire à propos.

On eût, sans doute, fort étonné La Fontaine en l'avertissant qu'il avait entassé dans cette fable une série de métabases; exemple qui montre bien que les artifices de langage, ainsi que toutes les figures de rhétorique, se produisent sans que les écrivains les préméditent. Viennent ensuite les rhétoriciens, qui les constatent, les classent, et fondent là-dessus des théories.

MÉTABOLE adj. (mé-ta-bo-le — gr. *meta-bolē*, changement; du préf. *meta*, et de *bal-lein*, jeter). Zool. Se dit des animaux qui subissent des métamorphoses : Insectes MÉTABOLES. Reptiles MÉTABOLES.

— s. f. Rhétor. Figure par laquelle on répète dans la seconde partie de la phrase les mots ou plusieurs des mots qui composent la première, mais dans l'ordre inverse, comme dans cet exemple : Le plaisir de vivre sans peine vaut bien la peine de vivre sans plaisir. || Autre figure qui consiste à répéter une même idée en termes différents.

— Art milit. anc. Sorte de mouvement de conversion usité dans l'infanterie grecque.

— Méd. Changement d'une maladie en une autre maladie.

— Encycl. Rhétor. Nous trouvons un exemple de *metabole* dans ce passage du monologue de Camille :

On demande ma joie en un jour si funeste! Il me faut applaudir aux exploits du vainqueur Et baisser une main qui me perce le cœur!

C'est la même idée sous trois formes différentes. Ainsi, chez Cornélie encore, ces paroles qu'Auguste adresse à Cinna :

Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours; D'aucun mot, d'aucun cri n'en interromps les cours; Tiens ta langue captive...

Voici un autre exemple de *metabole* pris dans un passage célèbre de Bossuet : « Celui qui régit dans les cieux et qui relève tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance... » Citons encore ces paroles de Flechter : « Déjà frémissait dans son camp l'ennemi confus et déconcerté; déjà prenait l'essor, pour se sauver dans les montagnes, cet aigle, dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces. »

MÉTABOLOGIE s. f. (mé-ta-bo-lô-jî — de *metabole*, et du gr. *logos*, discours). Méd. Traité sur les maladies qui se transforment en d'autres maladies.

MÉTABOLIQUE adj. (mé-ta-bo-li-ke — rad.

métabole. Qui constitue un changement de matière : *Phénomènes MÉTABOLIQUES.*

MÉTABOLISME s. m. (mé-ta-bo-li-sme — rad. *métabole*). Changement de nature, transformation moléculaire.

MÉTACARPE s. m. (mé-ta-kar-pe — du préf. *méta*, et de *carpe*). Anat. Partie de la main située entre le carpe et les doigts, et qui forme en dessus le dos, en dessous la paume de la main : *Le MÉTACARPE est formé de cinq os, auxquels s'attachent les cinq doigts.* On dit *CANON* chez les solipèdes.

— Zooph. Espèce d'étoile de mer pétriée, qui figure les cinq doigts de la main.

— Encycl. Anat. *Le métacarpe* se compose de cinq os, dont quatre sont intimement unis les uns aux autres. L'autre, qu'on appelle premier métacarpien ou métacarpien du pouce, est plus mobile et permet l'opposition du pouce aux autres doigts, opposition qui, comme on le sait, est le caractère distinctif de la main. Ce caractère est tellement important, qu'il sort de base au classement des mammifères supérieurs (les bimanés et les quadrumanes). V. MÉTACARPIEN.

Chez les solipèdes, le *métacarpe* est composé de trois os au lieu de quatre.

MÉTACARPIEN, IENNE adj. (mé-ta-kar-pi-en, -i-è — rad. *métacarpe*). Anat. Qui appartient au métacarpe : *Os MÉTACARPIENS. Artère MÉTACARPIENNE. Articulations MÉTACARPIENNES.*

— s. m. Os métacarpien : *Le premier, le second, le cinquième MÉTACARPIEN.*

— Encycl. Les *métacarpiens* sont de petits os longs, terminés par deux extrémités volumineuses, qui constituent le squelette de la paume de la main. Ces os sont au nombre de cinq, et sont désignés sous le nom de premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, en allant de dehors en dedans. Tous les *métacarpiens* présentent à étudier un corps et deux extrémités. Le corps, quoique prismatique et triangulaire, est presque cylindrique. L'extrémité supérieure ou carpienne représente un petit os court. On y trouve, en général, cinq facettes : trois articulaires pour les deux *métacarpiens* voisins et l'os du carpe correspondant, deux non articulaires, rugueuses, donnant insertion à des ligaments, l'antérieure plus petite que la postérieure. Des trois facettes articulaires, l'une, qui correspond au carpe, est encroûtée de cartilages dans toute son étendue et forme une articulation par arthrodie. Les facettes articulaires latérales ne présentent de cartilage articulaire qu'à la partie postérieure. Elles sont rugueuses en avant pour l'insertion des ligaments. Ces facettes, incomplètement articulaires, constituent des articulations par amphiarthrose.

L'extrémité inférieure a la forme d'une tête arrondie, qui ne déborde pas la face postérieure de l'os, mais qui proémine sur la partie antérieure; appelée aussi condyle, cette extrémité présente une surface articulaire convexe pour la première phalange, beaucoup plus marquée en avant. De chaque côté, on trouve une dépression située entre deux tubercules, dont l'un est placé en avant et l'autre en arrière. La dépression et le tubercule postérieur servent à l'insertion des ligaments latéraux de l'articulation métacarpo-phalangienne.

Tels sont les caractères généraux de ces os. Le premier *métacarpien*, très-gros et très-court, présente en haut une seule facette articulaire, concave et convexe en sens inverse, pour l'articulation du trapeze; il n'a pas de facette articulaire latérale, ce qui constitue l'indépendance de ses mouvements. Son corps est aplati d'avant en arrière. En arrière et en dehors de l'extrémité supérieure s'insère le muscle long abducteur du pouce.

Le deuxième *métacarpien* est le plus long. Il présente à son extrémité supérieure une facette articulaire en dehors pour le troisième *métacarpien*, l'absence de facette articulaire latérale pour le premier, et trois supérieures pour les trois premiers os de la deuxième rangée du carpe. A la partie postérieure de cette extrémité, immédiatement au-dessous du trapezoïde, il existe une fossette profonde, qu'on ne trouve pas sur les autres *métacarpiens*, et au-dessous de laquelle s'insère le muscle premier radial externe.

Le troisième *métacarpien* est un peu moins long que le précédent. Son extrémité supérieure est pourvue à sa partie postérieure d'une apophyse assez forte qui se porte vers le trapezoïde et qui donne attache au muscle second radial externe.

Le quatrième *métacarpien* est moins volumineux que le troisième. Son extrémité supérieure est moins volumineuse que celle des autres, et ne présente pas d'apophyse en arrière comme le troisième *métacarpien*. Elle s'articule un peu avec le gros os en haut, mais surtout avec l'os croûte.

Le cinquième *métacarpien*, mince, court, présente à son extrémité supérieure une seule facette articulaire latérale pour le quatrième, et une surface articulaire supérieure concave et convexe en sens inverse pour l'os croûte. A la partie interne de cette extrémité se trouve une apophyse qui donne attache au cubital postérieur.

Il est à remarquer que les caractères différentiels des *métacarpiens* se tirent de l'extré-

mité supérieure, le reste de l'os étant le même pour tous. Ils se développent par deux points osseux : un pour l'extrémité inférieure, un pour le corps et l'extrémité supérieure en même temps.

MÉTACARPO - MÉTACARPIEN adj. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

— s. m. Nom du même muscle : *Le MÉTACARPO-MÉTACARPIEN.*

MÉTACARPO-PHALANGIEN adj. m. Anat. Qui appartient au métacarpe et aux phalanges : *Articulation MÉTACARPO-PHALANGIENNE.*

— Substantif. Muscle métacarpo-phalangien : *MÉTACARPO-PHALANGIEN du pouce. MÉTACARPO-PHALANGIENS latéraux internes. MÉTACARPO-PHALANGIENS latéraux externes.*

— Encycl. Les articulations métacarpo-phalangiennes appartiennent au genre des articulations condyliennes. Leurs surfaces articulaires sont, du côté des métacarpiens, une face articulaire oblongue d'avant en arrière, située à la tête de l'os, et, du côté des phalanges, une cavité glénoïde transversale, croissant le grand axe du condyle du métacarpien. Leurs moyens d'union sont les ligaments antérieur et latéraux. Le ligament antérieur, appelé aussi glénoïdien, est très-épais, presque cartilagineux; il est concave en arrière, et forme une espèce de capsule qui prolonge en avant la cavité glénoïde et qui concourt à emboîter la tête du métacarpien. Sur sa face antérieure, ce ligament est creusé d'une gouttière verticale dans laquelle glissent les tendons des muscles fléchisseurs des doigts. Les côtés sont confondus avec les ligaments latéraux. Son bord supérieur embrasse la partie rétrécie des métacarpiens, au-dessus de l'extrémité inférieure et y adhère assez faiblement, de sorte que, dans un mouvement exagéré d'extension, les adhérences peuvent se rompre et le ligament s'interposer entre les surfaces articulaires de la phalange et du métacarpien. Ce bord se confond aussi avec l'aponévrose qui recouvre les muscles interosseux. Le bord inférieur du ligament antérieur se fixe sur le bord antérieur de la cavité glénoïde des phalanges. Ce ligament, ne s'attachant pas aux deux os, ne peut être considéré comme un moyen d'u-

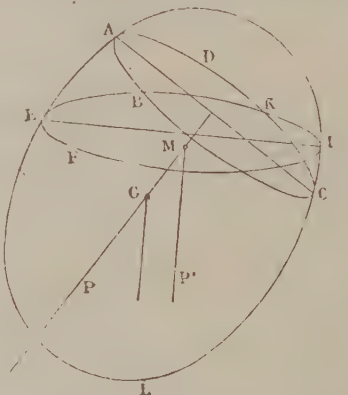
nion. Les deux ligaments latéraux sont triangulaires, et s'insèrent par leur sommet sur la dépression et le tubercule que l'on rencontre de chaque côté du condyle des métacarpiens. De là, les fibres s'irradient en se portant en bas et en avant, et vont s'insérer : les antérieures, sur les bords latéraux du ligament antérieur; les postérieures, sur le tubercule situé de chaque côté de l'extrémité supérieure de la première phalange. Ces ligaments sont renforcés par une bandelette tendineuse très-large et triangulaire, qui se porte des tendons des lombreaux et des interosseux sur ceux de l'extenseur.

Les moyens de glissement résident dans une synoviale très-lâche du côté de l'extension; cette synoviale reçoit du tendon extenseur des expansions fibreuses qui se fixent à sa partie postérieure comme sur la phalange.

Les mouvements sont au nombre de cinq : la flexion, produite par la contraction des muscles lombreaux et interosseux, et accessoirement par les fléchisseurs des doigts; l'extension, produite par les extenseurs des doigts; l'adduction vers l'axe de la main, produite par les interosseux palmaires; l'abduction, produite par les interosseux dorsaux qui écartent les doigts de l'axe de la main; la circumduction, produite par la contraction successive de tous ces muscles.

MÉTACENTRE s. m. (mé-ta-san-tre — du préf. *méta*, et de *centre*). Mar. Intersection de la verticale qui passe par le centre de gravité d'un navire avec la résultante des pressions latérales exercées par les eaux.

— Encycl. Considérons un corps solide flottant sur un liquide, et marquons sur sa surface les intersections ABCD, EFGH avec le plan de flottaison, lorsque le corps est en équilibre et lorsqu'il est dérangé de son équilibre. Lorsque le corps est en équilibre, son centre de gravité G et le centre de poussée P sont situés sur une même droite perpendiculaire au plan de flottaison ABCD. Imaginons maintenant qu'on dérange très-peu le corps solide de sa position d'équilibre, en le faisant tourner autour d'un axe horizontal passant par son centre de gravité. Dans ce mouvement, le centre de gravité G reste fixe; mais, en général, le centre de poussée



se déplace. Soit P' la nouvelle position du centre de poussée. Menons la verticale PM qui coupe la droite PG en un point M. Ce point M a été appelé par Bouguer le *métacentre* du corps flottant. D'après la manière dont nous l'avons obtenu, on peut le définir : le point de rencontre de la droite qui passe par les centres de gravité et de poussée dans la position d'équilibre, avec la verticale qui passe par le nouveau centre de poussée, quand on a dérangé très-peu le corps de sa position d'équilibre.

L'équilibre dépend des positions relatives du centre de gravité et du centre de poussée; par suite, il dépend de la position du *métacentre*, qui se trouve toujours sur la verticale du centre de poussée. On peut donc de la position du *métacentre* conclure à la stabilité ou à l'instabilité de l'équilibre du corps flottant. En effet, le corps, dans sa position actuelle, est soumis à l'action de deux forces : 1° la pesanteur appliquée au centre de gravité G, laquelle tend à le faire descendre; 2° la poussée du fluide appliquée en P', qui tend à produire l'effet inverse, suivant P'M. Sous la double action de ces forces, deux effets peuvent se produire : 1° un déplacement du centre de gravité; 2° un mouvement de rotation du corps autour de ce centre. Pour avoir le déplacement du centre de gravité, on suppose toute la masse du corps réunie en ce point, et on y applique les deux forces verticales dont nous venons de parler. Ces deux forces se réduisent à une seule, égale à leur différence. Elles s'annulent si le volume du liquide déplacé reste invariable, et alors le point G reste immobile. Une fois le point G rendu fixe, et par conséquent, une fois la pesanteur annulée, on aura le mouvement de rotation autour du centre de gravité, en supposant la poussée appliquée au *méta-*

centre M, et faisant tourner le corps autour d'un axe horizontal passant par le centre de gravité et perpendiculaire à la section AEEL. Si, dans ce mouvement de rotation, le *métacentre* reste toujours au-dessus du point G, sur la droite PG, la poussée du fluide tendra constamment à ramener cette droite dans la position verticale, qui répond à l'équilibre du corps : c'est le cas de l'équilibre stable.

Si, au contraire, le *métacentre* est constamment au-dessous du centre de gravité, la poussée du fluide tendra à éloigner la droite PG de la verticale, et l'équilibre sera instable.

Quand le centre de gravité est au-dessous du centre de poussée, il est aussi au-dessous du *métacentre*, et l'équilibre est stable. C'est pourquoi on cherche à abaisser le centre de gravité des corps flottants en les lestant, c'est-à-dire en chargeant leur partie inférieure de matières lourdes. C'est pourquoi encore on donne aux gros navires des flancs très-bombés. Lorsque le vent les incline, la masse d'eau déplacée augmentant du côté vers lequel ils penchent, le centre de poussée se dirige de ce côté, et le *métacentre* s'éloigne d'autant plus du centre de gravité.

Lorsqu'un navire oscille autour d'un axe horizontal sans cesser de flotter, le centre de poussée du fluide déplacé décrit une courbe, dont le centre est le *métacentre* du navire. Si l'on suppose le navire partagé en un très-grand nombre de sections verticales, chaque section aura un *métacentre*. La projection du lieu des *métacentres* sur le plan latitudinal de la coque porte le nom de *courbe métacentrique*. On distingue plusieurs *métacentres*, suivant que l'axe horizontal autour duquel oscille le navire est dirigé dans le sens de la longueur ou dans le sens de la largeur. On appelle premier *métacentre* latitudinal ce-

lui qui répond au cas où le navire tend à tourner autour d'un axe horizontal tracé dans son plan de symétrie, et premier *métacentre* longitudinal celui qui répond au cas où le navire tend à tourner autour d'un axe perpendiculaire au précédent.

MÉTACENTRIQUE adj. (mé-ta-san-tri-ke — rad. *métacentre*). Mar. Se dit de la courbe qui est le lieu des *métacentres* d'un navire dans toutes les inclinaisons possibles.

MÉTACÉTIQUE adj. (mé-ta-sé-ti-ke — du préf. *méta*, et de *acétique*). Chim. Se dit d'un acide appelé aussi *ACIDE PROPIONIQUE*.

MÉTACÉTONE s. f. (mé-ta-sé-to-ne — du préf. *méta*, et de *acétone*). Chim. Substance particulière, qui est isomère avec l'acétone.

— Encycl. Cette substance, qui présente beaucoup de rapports avec la propiène, se trouve parmi les produits de la distillation sèche d'un mélange de sucre, d'amidon, de gomme ou de manitte, avec un excès de chaux. On l'obtient aussi par la distillation sèche du lactate de chaux; enfin les huiles volatiles résultant de la distillation du bois en contiennent encore. M. Frémy, qui l'a découverte, lui donne la formule $C_{11}H_{10}O_2$; elle a donc la même composition que l'oxyde de méstylène et l'oxyde d'allyle. Pour préparer la *métacétone*, on chauffe un mélange de 1 partie de sucre (au moins 500 gr.) et de 8 parties de chaux dans une cornue de capacité double du volume du mélange. Il faut avoir soin de chauffer lentement; car l'eau qui voit le sucre, reconstruit la chaux vive, élève la température au point qu'en éloignant la cornue du feu la réaction s'achève toute seule et brusquement. Si l'opération a été bien conduite, il se dégage à peine quelques bulles de gaz inflammable, et il passe à la distillation une huile complexe qu'on agit pour dissoudre l'acétone; enfin on rectifie l'huile insoluble qui vient nager sur l'eau jusqu'à ce que son point d'ébullition soit constant.

La *métacétone* est une huile incolore, bouillant à 84°, d'une odeur assez agréable, insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Distillée avec un mélange d'acide sulfurique concentré et de bichromate de potasse, elle produit de l'acide carbonique, de l'acide acétique et de l'acide propionique.

L'analyse de la *métacétone* d'après M. Frémy a donné les résultats suivants :

Carbonate.	72,3
Hydrogène.	10,0
Oxygène.	17,7
	100,0

MÉTACÉTONIQUE adj. (mé-ta-sé-to-ni-ke — rad. *métacétone*). Chim. Syn. de *PROPIONIQUE*.

MÉTACÉTYLE s. m. (mé-ta-sé-ti-le — du préf. *méta*, et de *acétyle*). Chim. Radical supposé de la *métacétone*.

MÉTACHORÈSE s. f. (mé-ta-ko-rè-se — du préf. *méta*, et du gr. *chôros*, lieu). Méd. Transport d'une maladie endémique d'un lieu dans un autre.

MÉTACHEROMATISME s. m. (mé-ta-kro-ma-ti-sme — du préf. *méta*, et du gr. *chrôma*, couleur). Physiol. Changement de couleur dans les poils, les plumes ou la peau.

MÉTACHROME s. m. (mé-ta-kro-me — du préf. *méta*, et du gr. *chrôma*, couleur). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des cyclichés, tribu des chrysomélides, comprenant quinze espèces, dont quatorze sont originaires d'Amérique et la quinzième de Madagascar.

MÉTACHRONISME s. m. (mé-ta-kro-ni-sme — du préf. *méta*, et du gr. *chronos*, temps). Chronol. Erreur de date, qui consiste à assigner à un fait une époque postérieure à son époque véritable.

MÉTACONDYLE s. m. (mé-ta-kon-di-le — du préf. *méta*, et de *condyle*). Anat. Dernière phalange d'un doigt de la main ou du pied.

MÉTADIÈRE s. f. (mé-ta-di-ère). Comm. Ancienne espèce de toile.

MÉTADUPE s. m. (mé-ta-du-pe). Entom. Genre de coléoptères tetrastères, de la famille des curculionides gonatères, comprenant deux espèces du Mexique.

MÉTÀ, nom latin de METZ.

MÉTAGALLATE s. m. (mé-ta-gal-la-te — du préf. *méta*, et de *gallate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide métagallique avec une base.

MÉTAGALLIQUE adj. (mé-ta-gal-li-ke — du préf. *méta*, et de *gallique*). Chim. Syn. de *GALLUMIQUE*.

MÉTAGÈNE, poète grec de la comédie ancienne; il vivait à Athènes au ve siècle avant notre ère. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il avait pour père un esclave et qu'il était contemporain d'Aristophane. Il nous reste de courts fragments de quatre de ses comédies : les *Aïrs*, les *Thuriopenses*, l'*Ami des sacrifices*, *Homère* ou les *Artisans*. On trouve ces fragments dans divers recueils, notamment dans la *Bibliothèque grecque* de Didot. — Un architecte grec du même nom aida son père Chersiphron à construire le fameux temple de Diane, à Ephèse.

MÉTAGENÈSE s. f. (mé-ta-je-nè-se — du préf. *méta*, et de *genèse*). Physiol. Mode de

génération dans lequel un être né d'un ovule donne naissance à des germes nouveaux, avant d'être fécondé lui-même.

— **Encycl.** Le mot *métagenèse* a été introduit dans la langue physiologique par Richard Owen, qui avait d'abord employé celui de *parthenogenèse* (enfantement par une vierge). On désigne encore le même phénomène sous le nom de *génération alternante*. On va voir comment il se produit et quelles particularités intéressantes il offre chez les plantes et chez les animaux.

La *métagenèse* a été observée chez les animaux : 1° sur les infusoires, par Pineau et Stein ; 2° sur les polypes et les acalèphes, par Chamisso, Dujardin et Vogt ; 3° sur les échinodermes, par J. Müller ; 4° sur les vers, par Siebold, Wagner, etc. ; 5° sur les insectes. Dans les végétaux, on l'a constatée dans plusieurs cryptogames, entre autres dans l'ergot de seigle, et dans plusieurs phanogames, tels que le lis bulbifère, l'ail vivipare, la saxifrage granulée, etc.

Ainsi les *distomes*, par des œufs fécondés, donnent naissance à des *grand-nourrices* (grandes mères nourrices) sans sexe. La *grand-nourrice* donne naissance par gemmation, et sans organes sexuels, à la *mère-nourrice*, laquelle donne encore naissance, toujours sans sexe, à des vers appelés *cercaires*, après quoi elle meurt. Ces cercaires s'enkystent, forment une sorte de chrysalide dont ils sortent sous forme de *distomes parfaits* et *pouvus de seze*. Ces distomes parfaits produisent des *grand-nourrices* à leur tour, et ainsi de suite. Ces divers états passent souvent, durant les phases de leurs métamorphoses, du corps d'un animal dans celui d'un autre, et il importe de connaître ces faits dans l'étude du parasitisme animal.

Parmi les insectes, les pucerons se reproduisent aussi par *métagenèse*, ainsi que l'ont vu Réaumur, Bonnet et Carus. Les œufs fécondés des pucerons femelles ailés donnent des *nourrices*, lesquelles sont des individus sans ailes et n'ayant pour tout organe sexuel qu'un sorte d'ovaire, sans réceptacle de sperme. Pendant l'été, la pousse dans cet organe des germes qui donnent naissance à une seconde génération de pucerons. Celles-ci en produisent une troisième, et ainsi de suite jusqu'à douze et plus s'il fait chaud. Ce sont ces œufs nourrices qui, à l'automne, donnent des individus ailés mâles et femelles, source d'une nouvelle production de nourrices d'abord sans aucun sexe.

Ces phénomènes singuliers de *métagenèse* ont été invoqués par les partisans de la *génération spontanée* à l'appui de leur thèse, mais on ne voit pas bien comment elle l'étaye. Ici, la vie procède toujours de la vie : *omne vivum ex vivo*. Dans l'hétérogénie, on enseigne que la vie émane de la mort.

MÉTAGITNIEN adj. m. (mé-ta-ji-tni-ain — du préf. *méta*, et du gr. *gēitnia*, voisinage). Mythol. gr. Surnom d'Apollon.

MÉTAGITNIEN s. f. pl. (mé-ta-ji-tni — rad. *métagitnien*). Antiq. gr. Fête que les Méliains célébraient dans le mois métagitnion, en l'honneur d'Apollon métagitnien, et en souvenir de leur établissement sur le territoire des Dioméens.

MÉTAGITNIEN s. m. (mé-ta-ji-tni-ain — du préf. *méta*, et du gr. *gēitnia*, voisinage). Chronol. Huitième, et plus tard deuxième mois de l'année athénienne.

MÉTACONIQUE, nom ancien d'un cap de l'Afrique septentrionale, dans la Mauritanie Tingitane. C'est aujourd'hui le cap TRÈS FORCÉS, dans l'empire de Maroc, au N. de Melilla.

MÉTAGRAPHIE s. m. (mé-ta-gra-mie — du préf. *méta*, et du gr. *gramma*, lettre). Gramm. Changement d'une lettre dans un mot. Il On dit plus ordinairement *MÉTAPLASME*.

MÉTAGRAPHIE s. m. (mé-ta-gra-fie — du préf. *méta*, et du gr. *graphō*, j'écris). Boîte contenant un cachet ou sceau qui porte le fac-simile d'une signature et un tampon à encre pour s'en servir.

MÉTAL s. m. (mé-tal ; // mil.). Forme ancienne du mot MÉTAL. Il A désigné plus anciennement une composition métallique. Il Pl. MÉTAUX.

MÉTAL s. f. (mé-tal — du bas lat. *medietarin* ; de *medietas*, moitié, dérivé de *medius*, moyen). Econ. rur. Ferme exploitée par un colon, qui retient pour son travail la moitié ou telle autre part, convenue des fruits et récoltes : *Posséder plusieurs MÉTAUX*. Il Petite ferme dont le fermier paye au propriétaire une redevance fixe, soit en argent, soit en nature.

MÉTAL s. m. (mé-tal. — V. l'étym. à la partie encycl.). Chim. Corps simple, d'un éclat particulier et caractéristique, plus ou moins ductile et malléable : *Purifier des MÉTAUX*. *Fondre des MÉTAUX*. *L'or et l'argent sont les MÉTAUX les plus précieux*. *Le mercure est le seul MÉTAL liquide à la température ordinaire*. *Les MÉTAUX, en général, sont les meilleurs conducteurs de l'électricité*. (Poulzo.) Il est incontestable que l'industrie des MÉTAUX a été un puissant agent de progrès. (A. Maury.)

— Poétiq. Or ou argent monnayé :

... Quelle affaire ne fait point
Ce bienheureux métal, l'argent, maître du monde ?
LA FONTAINE.

L'or est un grand secours pour acheter un cœur ;
Ce métal, en amour, est un grand séducteur ;
RENAUD.

Quand le brillant métal a séduit l'égoïste,
A tout noble penchant son cœur glacé résiste ;
Dans un dégoût suprême, il meurt sur son trésor.
LACHAMBEAUX.

— Fig. Matière que l'on met en œuvre : Il faut l'étudier dans ses moindres caprices lorsqu'il verse, en se jouant, le MÉTAL de sa pensée dans le moule étroit et rigoureux qu'il s'est choisi. (H. Blaze.)

Son trop d'esprit s'étend en de trop belles choses :
Tous métaux y sont or, toutes fleurs y sont roses.
LA FONTAINE.

Il Objet considéré sous le rapport de son prix, de sa valeur :

... Fuyez l'indolente paresse ;
C'est la rouille attachée aux plus brillants métaux.
VOLTAIRE.

Il Nature, tempérament, caractère : De quel MÉTAL êtes-vous donc fait ?

Qui trahit son amour, j'aurais, doit avoir l'âme
Faites de ce métal faux, dont sont fabriqués
La mauvaise monnaie et les fous marqués.
A. DE MUSET.

— *Métaux précieux*, Or et argent.

— Fr.-maçonn. Argent monnayé.

— Alchim. Métal parfait, Or ou argent. Il

Métal imparfait, Métal autre que l'or et l'argent.

— Techn. Alliage d'étain, de cuivre jeune et de débris de vieux canons. Il *Métal de cloches*, Bronze dont on fait des cloches. Il *Métal d'Alger*, Alliage d'étain, de plomb et d'antimoine, employé comme imitation de l'argent : *Couvertis en MÉTAL D'ALGER*. Il *Métal de prince*, Cuivre très-raffiné, qu'on emploie à quelques petits ouvrages de luxe. Il *Métal de Darcet*, Alliage fusible de bismuth, d'étain et de plomb. Il *Métal de potier*, Alliage de cuivre, et de bismuth. Il *Métal du prince Robert*, Alliage de cuivre et de zinc. Il *Métal des miroirs*, Alliage de cuivre, de plomb et d'antimoine. Il *Métal anglais*, Alliage d'antimoine et d'étain. Il *Métal natif ou vierge*, Métal extrait de la mine à l'état de pureté. Il *Demi-métal*, Ancien nom des substances métalliques cassantes et volatiles : *M. Margraf a eu le mérite d'enrichir la chimie d'un nouveau DEMI-MÉTAL, le régule d'antimoine*. (Dider.)

— Blas. Or et argent figurés par le jaune et le blanc, ou par des points juxtaposés et par une surface complètement unie : *On ne met jamais l'argent sur MÉTAL*.

— Métrol. Mesure de poids usitée en Tunisie, et qui équivalait à environ 16 kilogrammes.

— **Encycl.** Linguist. Le grec *metallon*, dont l'origine est assez peu certaine, a passé dans toutes nos langues européennes par l'intermédiaire du latin *metallum*. Quelques philologues ont songé à en demander l'étymologie à la langue grecque elle-même. Ainsi, Ernesti propose *metō*, *metad*, mesurer (métril, mesure des valeurs), et Pott le composé *meta-dallo*, ce qui est avec d'autres choses, le minerai impur. Benfey songe d'abord à *metallad*, chercher (la substance cherchée dans les mines), mais il abandonne cette explication pour comparer le slave *metad*, bronze, dont l'origine est sûrement tout autre. Toutes ces étymologies sont plus ingénieuses que solides.

Le nom général des métaux, dit M. Pictet, aura précédé les désignations particulières, ou, pour mieux dire, le nom du premier métal connu aura passé d'abord aux autres, avant que l'observation de leurs qualités spéciales eût fait sentir le besoin de les distinguer entre eux. Cette observation rend fort bien compte de l'incertitude qui règne dans l'histoire des premières appellations des métaux ; les confusions y sont nombreuses ; les termes très-vagues s'échangent fréquemment et s'intervertissent avec la plus grande facilité. Ainsi, le nom d'un métal passe à un autre métal, parce qu'il exprime un caractère saillant qui leur est commun. Le mot sanscrit *ayas*, par exemple, qui a donné naissance au latin *aes*, airain, signifiait primitivement produit, gain ; il a servi à désigner successivement l'or, l'airain et le fer. Le mot sanscrit qui veut dire métal est *dhatu* ; le premier sens est élément quelconque, qualité essentielle d'un corps. La signification de couleur est celle qui a persisté avec le plus de ténacité ; on en trouve les analogies dans l'irlandais *dath*, couleur, *dathaim*, colorer ; c'est elle qui vraisemblablement a servi de transition pour arriver au sens dérivé et spécial de métal.

Quant au mot métal proprement dit, voici la filiation rigoureuse : latin *metallum*, grec *metallon* et sanscrit *matallika*. La dernière étape paraît à première vue être le sanscrit ; mais, malheureusement, ici cette langue féconde est impuissante à nous donner la solution du problème, car les grammairiens européens et indigènes n'ont pu trouver, malgré tous leurs efforts, le radical sanscrit de ce mot, qu'ils ont dû classer dans la catégorie des termes irréductibles. Gesenius, avec assez de vraisemblance, lui donne une origine semitique ; en effet, la racine arabe trilitère *metala* signifie frapper, principalement le

fer (rapprocher de ce sens primitif la signification secondaire créée analogiquement par le français *médaille*, de *metallum*). Le mot semitique aurait été apporté par les Phéniciens et adopté simultanément dans la Grèce et dans l'Inde.

— Chim. Jusqu'à ce jour, les chimistes sont convenus de diviser les corps simples en métalloïdes, et en métaux. A proprement parler, il n'existe ni métaux ni métalloïdes, mais seulement des propriétés métalliques et des propriétés métalloïdiques. La seule classification rationnelle des éléments consisterait à les diviser en familles d'après leur atomocité. Dans chacune de ces familles, on rangerait les corps de telle façon que chacun fût électro-négatif ou métalloïdique vis-à-vis de ceux qui le suivent, et électro-positif ou métallique vis-à-vis de ceux qui le précèdent. On aurait ainsi un côté gauche plus particulièrement métallique, un côté droit plus particulièrement métalloïde et un centre de série jouant alternativement, et avec une égale facilité, les rôles de métal et de métalloïde. Les deux termes extrêmes seuls, étant toujours ou métalloïde ou métal, posséderaient une fonction constante et pourraient être dits, d'une manière absolue, métalloïdes ou métaux. Quant aux autres termes, ils seraient plus métalloïdes que métal (à gauche), plus métal que métalloïdes (à droite), ou également métal et métalloïdes (au centre), mais tous pourraient remplir les deux fonctions. Néanmoins, pour la commodité de l'étude, on a conservé la division des corps simples en métalloïdes et métaux. Nous nous conformerons à cet usage, en nous contentant de suivre les errements de M. Naquet, qui place parmi les métalloïdes des corps jusqu'ici réputés métaux, mais qui, depuis les recherches de M. Marignac, ne peuvent plus être séparés du silicium. Quant aux subdivisions de la grande classe des métaux, nous nous appuyons, pour les faire, sur la même propriété qui sert à tous les chimistes à subdiviser les métalloïdes, qu'ils s'en doutent ou non, sur l'atomocité des corps. Nous ferons cependant quelquefois exception à cette règle en classant certains corps, non point d'après leur atomocité absolue, mais d'après leur quantité valence la plus ordinaire. Ainsi, de même que parmi les métalloïdes on place l'iode à côté du chlore et du brome monatomique, bien qu'il soit lui-même monatomique et uniquement parce qu'il fonctionne le plus souvent comme monovalent, de même nous classerons le thallium parmi les métaux monatomiques, dont il se rapproche énormément par ses composés au minimum, tout en le classant aussi parmi les métaux triatomiques, auxquels il appartient par ses combinaisons au maximum. Nous ferons ainsi beaucoup mieux ressortir ses diverses analogies.

Il nous reste à voir par quelles propriétés les métaux se distinguent des métalloïdes, avant de passer à l'étude proprement dite des métaux.

1° Plusieurs métalloïdes sont gazeux, tandis qu'on ne connaît aucun métal gazeux à la température ordinaire.

2° Les métaux jouissent d'un éclat particulier, dit éclat métallique, dont les métalloïdes ne sont pas doués.

3° Les métalloïdes conduisent mal la chaleur et l'électricité, tandis que les métaux sont bons conducteurs de l'une et de l'autre.

4° Les métalloïdes ont une densité relativement faible, les métaux ont une densité relativement forte.

5° Les oxydes métalloïdiques, en agissant sur l'eau, produisent généralement des acides, rarement des bases ; les oxydes des métaux, en réagissant sur l'eau, produisent ordinairement des bases et rarement des acides.

6° Les métalloïdes sont toujours électro-négatifs dans les composés qu'ils forment en s'unissant aux métaux ; tandis que les métaux sont toujours électro-positifs dans les composés qu'ils forment en s'unissant aux métalloïdes.

— I. PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES DES MÉTAUX. Les métaux sont toujours opaques ; mais, semblable en cela à toutes les propriétés qu'il nous est donné d'observer, cette qualité a des limites ; réduits à une extrême ténuité, les métaux sont translucides. C'est ainsi que les feuilles d'or dont se servent les doreurs laissent passer une lumière verte.

La couleur des métaux, vue par transmission, doit être complémentaire de celle qu'ils ont lorsqu'on les regarde par réflexion ; cela conduit à admettre pour l'or vu par réflexion une couleur rouge, puisque le rouge est complémentaire du vert. Néanmoins, si l'on fait réfléchir à 10 fois un rayon de lumière sur la surface de l'or, avant de le recevoir dans l'œil, on s'aperçoit que le métal acquiert une couleur rouge, que l'on ne pouvait pas observer après une seule réflexion, et qui est sa vraie couleur. La couleur d'un corps vu par réflexion dépend, en effet, de ce que le corps absorbe les rayons dont l'ensemble forme une nuance complémentaire de celle que l'on observe. Si l'absorption de ces rayons est facile, une seule réflexion suffit pour donner au corps la nuance qu'il doit acquies ; mais, si cette absorption est difficile, le corps n'acquies la couleur vraie, définitive, qu'après que la même rayon a été réfléchi plusieurs fois. C'est le cas de l'or et de quelques autres métaux, tels que : le cuivre, qui est rouge

écarlate ; l'argent, qui est jaune ; le zinc, qui est bleu indigo ; le fer, qui est violet, etc., contrairement à ce que semble démontrer l'observation ordinaire.

Presque tous les métaux peuvent cristalliser, et c'est ordinairement dans le système régulier, pas toujours pourtant ; mais tous n'ont pas la même facilité à affecter une structure cristalline. Généralement la propriété de cristalliser diminue d'autant leur ténacité, c'est-à-dire leur résistance à la traction. Le cuivre, le plomb, l'argent cristallisent dans certaines circonstances et la nature nous en offre même quelques-uns à l'état cristallin. Parmi les corps qui, jadis considérés comme métaux à cause de leurs propriétés physiques, sont aujourd'hui classés parmi les métalloïdes à cause de leurs propriétés chimiques, il en est un qui offre un exemple de cristallisation remarquable, c'est le bismuth.

On nomme *malléables* les métaux susceptibles de s'étendre en lames minces sous le choc du marteau ou sous la pression du laminoir. Les laminoirs sont formés de deux cylindres en acier capables de se mouvoir autour de leur axe, en sens inverse l'un de l'autre. Si l'on engage entre eux une pince de métal d'une certaine épaisseur, ils l'entraînent dans leur marche, et si l'opérateur sépare les deux cylindres, on a plus petit que l'épaisseur de la lame, celle-ci sortira de l'autre côté avec une épaisseur devenue égale à l'écartement des cylindres, c'est-à-dire amincie. En diminuant progressivement cet écartement, on peut réduire progressivement l'épaisseur de la lame.

On qualifie de *ductiles* les métaux qui se laissent tirer en fils. Il faut pour cela qu'ils joignent une certaine ténacité à la malléabilité. Cette nécessité ressort de la manière dont l'opération s'exécute. On se sert pour cela d'un appareil appelé filière. Après avoir grossièrement arrondi le métal, on l'amincit à une de ses extrémités, soit au marteau, soit à la lime ; on introduit cette partie amincie dans le plus grand trou de la filière, on la saisit de l'autre côté avec une forte pince et l'on tire dessus jusqu'à ce que tout le métal soit passé. En répétant ensuite, un certain nombre de fois, cette opération, au moyen de tous les trous de la filière, on obtient des fils d'une grande ténuité.

Pour certains métaux, on peut même dépasser cette limite. Si l'on enfonce un fil très-fil de platine dans un cylindre d'argent, et si l'on tire ce dernier à la filière, on obtient un fil d'un diamètre égal au platine primitif. Le pourtour de ce fil est en argent, mais son centre est un axe de platine. En le faisant bouillir avec de l'acide azotique, on dissout l'argent et il reste un fil de platine d'une ténacité inimaginable. On voit maintenant pourquoi les métaux exigent de la ténacité pour être ductiles. S'ils n'étaient que malléables sans être tenaces, ils ne pourraient pas résister à la traction sans se rompre. Il en résulte que la malléabilité et la ductilité ne marchent pas toujours de front, comme cela ressort du tableau suivant où certains corps sont successivement disposés dans l'ordre de leur plus grande malléabilité et dans l'ordre de leur plus grande ductilité.

— *Ordre de malléabilité*, 10 Or. 20 Argent. 30 Cuivre. 40 Étain. 50 Platine. 60 Plomb. 70 Zinc. 80 Fer. 90 Nickel.

— *Ordre de plus grande ductilité*, 10 Or. 20 Argent. 30 Platine. 40 Fer. 50 Nickel. 60 Cuivre. 70 Zinc. 80 Étain. 90 Plomb.

Généralement, lorsqu'on réduit les métaux en lames ou en fils, à un certain moment ils deviennent cassants ; on les dit alors écorchés. L'écorçage s'accompagne toujours d'un dégagement de chaleur. En chauffant les métaux écorchés, on leur restitue le calorique qu'ils avaient perdu et, avec lui, leur flexibilité première. Cette dernière opération porte le nom de recuit. Tous les métaux conduisent bien la chaleur et l'électricité, mais il existe entre eux de grandes différences à cet égard. Tous sont susceptibles de fondre, lorsque la température est suffisamment élevée. Jusqu'à ces dernières années, peu d'entre eux pouvaient être réduits en vapeur et distillés ; mais M. Henri Sainte-Claire Deville, à l'aide du chalumeau à gaz hydrogène et oxygène, est parvenu à les volatiliser presque tous. La distillation leur a même été appliquée et M. Stas, à Bruxelles, ne possède pas moins d'un kilogramme d'argent distillé absolument pur.

La densité des métaux est généralement supérieure à celle de l'eau. Les métaux alcalins font cependant exception.

— II. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DES MÉTAUX. Les métaux se combinent entre eux et avec les métalloïdes. L'énergie avec laquelle ces combinaisons s'effectuent est très-variable. En général, ceux qui sont doués des affinités les plus fortes sont les métaux dits alcalins, parce qu'on les retire des alcalis ; tels sont le potassium et le sodium.

Tous les métaux s'unissent aussi au chlore. Les chlorures ainsi formés ne possèdent pas tous la même composition : ils renferment pour un atome de métal un nombre inégal d'atomes de chlore. Pareille remarque s'applique aux chlorures, aux oxydes formés par l'union de l'oxygène ou du soufre avec les métaux. La puissance de combinaison de ces derniers pour le chlore, l'oxygène, le soufre, etc., est donc loin d'être la même. En d'autres termes, les

atomes des métaux peuvent attirer un nombre égal d'atomes d'oxygène, de chlore, etc., d'où il suit que la constitution chimique des corps ainsi formés est différente. Nous reviendrons sur ce point en nous occupant de la classification.

— III. ALLIAGES. Lorsqu'on allie deux métaux, les propriétés de l'alliage ne sont point intermédiaires entre celles des deux métaux combinés; ce sont des propriétés nouvelles parfaitement tranchées. C'est ainsi que l'alliage peut être plus dur que chacun des métaux qui en font partie, que sa densité peut être supérieure à la densité moyenne de ses éléments, etc.; ces caractères démontrent que les alliages sont de vraies combinaisons définies, quoiqu'il soit souvent difficile d'isoler de pareilles combinaisons à l'état de pureté et d'en déterminer les formules.

La plupart des composés actuellement employés dans l'industrie sous le nom d'alliages contiennent de l'étain, de l'antimoine ou du bismuth, qui sont des métalloïdes et devraient par suite cesser de porter le nom d'alliage. Mais en somme les noms ont une bien faible importance, et l'on peut, sans danger pour la théorie, faire au public ce sacrifice de désigner sous un nom impropre quelques composés comme le bronze, l'alliage des caractères d'imprimerie, etc.

— IV. CLASSIFICATION. Les traités de chimie écrits d'après la notation ancienne renferment encore aujourd'hui la classification de Thénard. Cette classification est basée sur l'action que la chaleur exerce sur les oxydes métalliques et sur la propriété qu'ont les métaux de décomposer l'eau à des températures plus ou moins élevées ou de ne pas la décomposer du tout. Les métaux sont d'abord rangés en deux sections : la première contient ceux dont les oxydes sont indécomposables par la chaleur seule, et la seconde, ceux dont la chaleur suffit à décomposer les oxydes.

La première section renferme les métaux classés : la première classe renferme les métaux qui décomposent l'eau à froid, c'est-à-dire le potassium, le sodium, le lithium, le césium, le rubidium, le baryum, le strontium et le calcium. Les cinq premiers de ces métaux ont reçu le nom de métaux alcalins, et les trois derniers le nom de métaux nitroterreux. La deuxième classe renferme les métaux qui décomposent l'eau à +100° : Thénard y rangeait le magnésium, le cérium, le lanthane, l'erbium, le terbium, le zirconium, le didyme, le glucinium, l'yttrium, le thorium et l'aluminium. Ces métaux sont ordinairement connus sous le nom de métaux terreux. Dans la troisième classe se rangent les métaux qui décomposent l'eau au rouge et qui dégagent de l'hydrogène à froid sous l'influence des acides étendus; ce sont : le manganèse, le fer, le zinc, le nickel, le cobalt, le vanadium, le cadmium, le chrome. La quatrième classe est caractérisée par ce fait que les métaux dont elle est formée décomposent l'eau au rouge et ne dégagent pas d'hydrogène à froid au contact des acides. Elle renferme l'étain, l'antimoine, l'uranium, le titane, le molybdène, le tungstène, le pélopie, le niobium, le tantalum, l'osmium. Dans la cinquième classe se rangent des métaux qui ne décomposent l'eau qu'au rouge blanc et qui ne dégagent pas d'hydrogène à froid sous l'influence des acides; ce sont le cuivre, le plomb et le bismuth.

La deuxième section, celle des métaux dont les oxydes sont décomposés par la chaleur seule, ne formait qu'une seule classe dans la classification primitive de Thénard; elle a été divisée en deux par M. Regnault. La première de ces deux classes ou sixième classe d'ensemble renferme les métaux qui ne décomposent l'eau à aucune température, qui sont susceptibles d'absorber l'oxygène à une certaine température et de le rendre sous l'influence d'une chaleur plus intense; ces métaux sont le mercure et le rhodium. La deuxième classe de la seconde section ou septième classe totale renferme les métaux qui n'absorbent l'oxygène à aucune température, qui ne décomposent jamais l'eau et dont les oxydes, obtenus par voie indirecte, sont réducibles par la chaleur; ces métaux sont l'argent, l'or, le platine, le palladium, le ruthénium, l'iridium.

Cette classification ne figure dans cet article qu'au point de vue historique. Elle ne nous suffit plus aujourd'hui, bien que, dans le temps où elle a été faite, elle ait rendu des services réels; mais, suivant l'expression de M. Wurtz, elle est à la classification naturelle, fondée sur un ensemble de caractères, ce que, en botanique, la méthode de Linné est à la méthode naturelle de Jussieu. Nous allons nous efforcer de montrer les points qui rendent aujourd'hui la classification de Thénard inacceptable :

1° Dans plusieurs classes figurent des corps qui doivent être rangés parmi les métalloïdes. La quatrième classe en est composée presque exclusivement, car il est bien possible que le pélopie doive être placé à côté du tantalum, et que le tungstène, le molybdène et l'osmium passent au rang de métalloïdes. De même, dans la troisième classe, figure le vanadium, qui, d'après les derniers travaux de M. Roscoe, passe, à côté de l'uranium, dans la famille du phosphore et de l'azote.

2° Des corps qui présentent dans leurs pro-

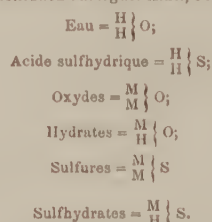
priétés des analogies manifestes sont éloignés les uns des autres par suite d'une différence observée dans les caractères d'une valeur secondaire. C'est ainsi que certains corps, tels que l'aluminium et le fer, sont éloignés l'un de l'autre, malgré les grandes analogies qui existent entre les composés.

3° Même au point de vue arbitraire où s'est placé son auteur, cette classification doit être refaite. Des corps tels que l'aluminium et le magnésium, qui y figurent comme décomposant l'eau à 100°, ne la décomposent en effet qu'au rouge, ainsi que MM. Sainte-Claire Deville et Debray l'ont démontré.

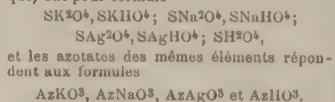
La classification rationnelle que M. Naquet a proposée le premier, et qui est aujourd'hui à peu près universellement démontrée, est celle qui groupe les métaux d'après leur atomie. En laissant de côté l'osmium et le pélopie, qui, selon toute apparence, sont des métalloïdes, l'indium et le wacrium, dont l'atomie ne saurait être soupçonnée, on peut adopter la classification que nous développons ci-après.

Nous avons déjà dit que l'on observe dans les métaux une puissance de combinaison qui est variable et qui se manifeste par le nombre plus ou moins grand d'autres atomes que ces métaux peuvent attirer. En les comparant entre eux, on en découvre quelques-uns qui se rapprochent, par leur structure atomique, de leurs combinaisons, et qu'on est autorisé, en conséquence, à réunir en un seul groupe. On arrive ainsi à partager les métaux en familles analogues à celles que M. Dumas a établies pour les métalloïdes, et l'on voit que la composition des composés métalliques fournit les éléments d'une classification naturelle des métaux.

Il est un certain nombre de métaux qui sont incapables de fixer plus d'un atome de chlore, de brome et d'iode. Les composés ainsi formés répondent donc, par leur constitution atomique, aux acides chlorhydrique, bromhydrique, iodydrique. Si l'on compare le chlorure de potassium ou le chlorure d'argent à l'acide chlorhydrique, on voit qu'un atome de potassium ou un atome d'argent y occupe, pour ainsi dire, la place que l'atome d'hydrogène occupe dans l'acide chlorhydrique. Les atomes du potassium et de l'argent équivalent donc à ceux de l'hydrogène quant à leur puissance de combinaison. Les autres métaux alcalins sont dans ce cas et font partie du même groupe. Leurs chlorures, leurs bromures, leurs iodydes possèdent des propriétés analogues. Ainsi, l'on a : bromure de potassium = KBr, bromure de sodium = NaBr, etc. Il en est de même des oxydes de tous les corps qui correspondent à l'eau et renferment deux atomes de métal pour un atome d'oxygène. Leurs sulfures correspondent à l'hydrogène sulfuré. De leurs oxydes et de leurs sulfures, on peut rapprocher leurs hydrates et leurs sulphydrates qui possèdent une constitution analogue. Ainsi, l'on a :



(M représente un métal de cette section.) De même enfin que les composés des métaux possèdent une composition semblable, il en est ainsi pour les sulfates et les azotates, que nous prendrons pour exemple. Les sulfates neutres et acides de potassium, de sodium, d'argent et d'hydrogène (acide sulfurique) ont pour formule



Dans toutes ces combinaisons, comme on le voit, les métaux dont il s'agit remplacent l'hydrogène atome par atome; ils possèdent la même puissance de combinaison que ce gaz; on les qualifie monatomiques. Ces métaux, qui se groupent ainsi auprès les uns des autres, constituent une première famille, la famille des métaux monatomiques. Cette famille renferme : le potassium, le sodium, le lithium, le cérium, le rubidium et l'argent. On pourrait y joindre le thallium, qui est monovalent dans le plus grand nombre de ses composés, et malgré sa trivalence absolue, au même titre qu'on réunit l'iode au chlore et au brome, quoiqu'il soit trivalent au point de vue absolu. Mais comme les combinaisons au maximum de thallium sont beaucoup plus nombreuses et plus faciles à produire que celles de l'iode, nous préférons le ranger dans les métaux triatomiques. Il n'en reste pas moins établi que le thallium est à la famille des métaux monatomiques ce que l'iode est à la famille des métalloïdes de même atomie.

A côté de ce premier groupe de métaux

qui manifestent une capacité de saturation égale à 1 on en trouve d'autres qui manifestent une puissance de saturation double. Un atome de ces métaux est capable de remplacer deux atomes d'hydrogène, et peut se combiner, par conséquent, soit avec deux atomes de brome, de chlore et d'iode, soit avec un atome d'oxygène ou de soufre. Dans leurs oxydes, les deux atomes qui résident dans un atome de métal sont satisfaites par les deux atomes qui résident dans un atome d'oxygène. Ces métaux sont qualifiés diatomiques; ils forment une famille naturelle qui renferme : le calcium, le baryum, le strontium, le magnésium, le cérium, le lanthane, le cobalt, l'erbium, l'yttrium, le terbium, le thorium, le zinc, le cadmium, le cuivre et le mercure. A côté de ces métaux viennent aussi les groupes des métaux tétratomiques, qui fonctionnent dans toute une série de combinaisons comme divalents, sans être saturés. Ces métaux sont le fer, le manganèse, le cobalt, le nickel, le plomb, le platine et le palladium. Mais, comme ils forment aussi des composés au maximum fort importants, qui nous obligent à les considérer comme tétratomiques, nous les rangeons dans un groupe à part.

Après les métaux diatomiques viennent les métaux triatomiques, qui peuvent, au maximum, remplacer trois atomes d'hydrogène, c'est-à-dire se combiner à Cl₃, Br₃ ou I₃. Ces métaux, en vertu de ce principe, que qui peut le plus peut le moins, ne se combinent quelquefois qu'à un seul atome de chlore, de brome ou d'iode, et forment alors des composés au minimum non saturés, par lesquels ils se rapprochent des métaux monatomiques. Dans cette classe on avait rangé l'or, le thallium et le vanadium. Mais un remarquable travail, publié en 1858 par M. Roscoe (*Journal of the chemical society*, XXI, p. 322), a prouvé que le corps que l'on avait considéré jusque-là comme du vanadium était un oxyde de ce métal, et que les composés vanadiques avaient une constitution en tout semblable à celle des composés d'uranium, d'antimoine, etc. Ce soi-disant métal devient donc métalloïde et va se ranger à côté de l'azote, du phosphore, de l'arsenic, de l'antimoine, du bismuth et de l'uranium, dans la classe des métalloïdes pentatomiques.

Après les métaux triatomiques viennent les métaux tétratomiques, qui renferment : l'aluminium, le glucinium, le manganèse, le fer, le cobalt, le nickel, le platine, le plomb, le platine et le palladium. Parmi ces métaux, il en est trois, le plomb, le platine et le palladium, que l'on trouve assez facilement unis à quatre radicaux monatomiques. Parmi eux, le plomb a plus de tendance à fonctionner comme bivalent, tandis que le platine et le palladium offrent, au contraire, une tendance à fonctionner avec leur atomie maximale, comme dans les chlorures PtCl₄ et PdCl₄. Pour l'aluminium, le fer, etc., la tendance à former des composés saturés est extrêmement restreinte. Tous (excepté l'aluminium) ont une grande tendance à former des composés dits au minimum, où ils fonctionnent comme bivalents et par où ils se rapprochent des métaux diatomiques; mais tous aussi ont la faculté de former des corps bisaturés renfermant deux atomes de métal réunis en un groupe hexatomique, comme cela a lieu dans le chlorure ferrique (Fe₂Cl₆). On conçoit que deux atomes d'un métal tétratomique puissent, en effet, s'unir en échangeant deux atomes entre eux et donner un groupe hexatomique.

On ne connaît aucun métal pentatomique jusqu'à ce jour, à moins qu'on ne veuille doubler la famille de l'azote et transporter l'antimoine, le bismuth, l'uranium et le vanadium parmi les métaux, en laissant l'arsenic, le phosphore et l'azote parmi les métalloïdes. Il est évident, en effet, que le vanadium, l'uranium, le bismuth et l'antimoine ressemblent à des métaux, tandis que l'azote et le phosphore sont des métalloïdes, bien caractérisés. Mais il est impossible de séparer ces corps les uns des autres, et l'on violerait plus encore les analogies en transportant l'azote parmi les métaux qu'en transportant le vanadium parmi les métalloïdes. Rien, mais que cette famille de corps simples, ne montre combien il est absurde de conserver la division des éléments en métalloïdes et métaux, au lieu de classer les éléments par familles, d'après leur atomie, en considérant les mots métalloïdes et métaux comme exprimant des propriétés antagonistes pouvant appartenir au même corps, tout en étant incapables de servir à une classification.

Terminons en disant que, dans une sixième classe, renfermant les métaux hexatomiques, on peut ranger le molybdène, le tungstène, l'iridium, le rhodium et le ruthénium. Mais ajoutons aussi que ces métaux sont imparfaitement étudiés et que peut-être nous errons en en faisant une classe à part. Ainsi, il est très-possible que le molybdène et le tungstène se rapprochent du vanadium. Déjà M. Debray a même vu l'anhydride tungstique, la formule W₂O₆, qui place ce corps à côté du phosphore.

La classification que nous venons de donner n'est pas parfaite encore. Elle ne pourra l'être que lorsque l'étude de chaque élément sera assez complète pour que la place ne soit plus douteuse; mais, dès aujourd'hui, elle

rend de grands services et présente un caractère éminemment rationnel. Voici ce qu'en dit M. Naquet, à qui nous empruntons, dans ses *Principes de chimie fondée sur les théories modernes* (2^e édit., t. I^{er}, p. 249) :

« Nous disions dans la première édition de cet ouvrage :

« Cette classification est peut-être un peu hardie; plusieurs métaux y sont rangés comme tétratomiques, dont on n'a jamais obtenu de composés correspondants à la formule MX₄, mais seulement les composés M₂X₈; plusieurs métaux figurent dans cette classe sans qu'on connaisse jusqu'ici leurs composés de ce dernier ordre. Dans la sixième classe, nous avons placé l'iridium et le ruthénium, dont les hexachlorures et bromures ne sont point connus.

« Mais si l'on admet, comme j'ai été le premier à le faire, que l'atomie apparente d'un corps doive être distinguée de son atomie réelle, celle-ci pouvant être empêchée de se manifester par suite de la faiblesse des affinités; si l'on admet, de plus, que, lorsque deux corps paraissent avoir une atomie différente, on peut cependant les considérer comme ayant une atomie égale s'ils présentent de grandes analogies dans leurs propriétés, on n'hésitera plus à accepter la classification qui précède.

« L'azote, en se combinant à l'hydrogène, au chlore et aux autres métalloïdes monatomiques, forme seulement des composés correspondants à la formule AX₃, tandis que le phosphore forme avec le chlore le composé PCl₅.

« Supposons que l'on ne connaît aucun acide capable de se combiner à l'ammoniaque en complétant le groupe AX₃, l'azote serait dit triatomique et le phosphore pentatomique.

« Partant, d'ailleurs, de la pentatomie constatée du phosphore, on pourrait, par analogie, considérer l'azote comme pentatomique, et, de fait, on serait dans le vrai, puisque nous savons, par les sels ammoniacaux, que telle est l'atomie de ce corps.

« Je suppose que, pour un grand nombre de corps, nous sommes dans la position où nous serions vis-à-vis de l'azote si les sels ammoniacaux étaient inconnus, et j'établis l'atomie de ces corps en me basant sur les relations qu'ils présentent avec d'autres corps dont l'atomie n'est pas douteuse.

« Je me base également sur ce fait, que deux atomes d'une atomie quelconque, en se combinant entre eux, perdent deux unités de leur force attractive, pour affirmer qu'un corps qui donne des composés de l'ordre M₂X₈ est tétratomique. Il est, en effet, nécessaire que M soit au moins tétratomique pour que le groupe M₂ puisse posséder une atomie égale à 6.

« Je sais que mon raisonnement repose sur des hypothèses; mais quand n'en fait-on pas dans la science? La théorie atomique elle-même est-elle autre chose qu'une hypothèse? « Mon hypothèse rend bien compte de tous les faits, elle permet de sortir enfin de l'ornière en rejetant la vieille classification des métaux et en adoptant une nouvelle. Cela seul est un titre qui doit la faire prendre en considération.

Depuis cette première édition, l'expérience est venue justifier l'hypothèse de M. Naquet. M. Nickles, ayant réussi à donner de la stabilité aux chlorures métalliques qui en ont le moins, en les combinant avec les éthers, a démontré l'existence du chlorure de manganèse Mn₂Cl₁₀. La découverte de ces manganés est donc aujourd'hui certaine, et l'analogie ne permet plus de douter que les métaux du même groupe ne soient au moins tétratomiques comme lui.

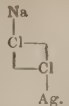
Après avoir examiné les propriétés générales communes à tous les métaux, après avoir exposé les principes d'une classification rationnelle, il nous reste à passer en revue les diverses familles. Nous ne pourrions, en effet, faire cette étude sous aucune autre rubrique que celle-ci.

— V. GÉNÉRALITÉS SUR LES MÉTAUX MONATOMIQUES. En qualité de monatomiques, les métaux de ce groupe ne peuvent faire qu'un nombre de combinaisons limité; encore ces combinaisons sont-elles quelquefois instables, comme c'est le cas, par exemple, pour l'hydraté d'argent Ag(OH). On connaît, en dehors de ces combinaisons qui obéissent aux lois de l'atomie, d'autres composés qui ne semblent pas y obéir, et qui sont des sels doubles d'argent et de sodium AgCl.KCl, dans lequel l'argent se trouve combiné avec trois atomes monatomiques comme lui.

Il y a quelques années, M. Cannizzaro eut l'idée que de tels corps sont simplement formés par la juxtaposition de deux molécules différentes; qu'ils sont plutôt semblables à ceux dans lesquels entre l'eau de cristallisation qu'aux vrais composés atomiques. M. Kékulé, qui est revenu récemment sur la même idée, a proposé pour ces corps le nom de combinaisons moléculaires.

L'idée de M. Cannizzaro et de M. Kékulé peut être vraie; mais on peut également se rendre compte de l'existence des chlorures doubles en admettant que les métalloïdes halogènes sont triatomiques et qu'ils fonctionnent dans les corps avec leur atomie maxima, supposition justifiée par ce fait que l'iode est triatomique. Dans cette hypothèse, le chlorure d'argent et de sodium AgCl₃Na

aurait une constitution représentée par la formule



—VI. GÉNÉRALITÉS SUR LES MÉTAUX DIATOMIQUES. La diatomicité des métaux de la seconde famille (magnésium, calcium, baryum, strontium, cérium, lanthane, didyme, yttrium, erbium, terbium, thorium, zinc, cadmium, cuivre, mercure) ne devient manifeste que si l'on admet pour ces corps un poids atomique double de leur ancien équivalent. Si, au contraire, on conserve leurs anciens équivalents comme représentant leur poids atomique, leur diatomicité disparaît; dès lors il devient d'une grande importance, pour la valeur de notre classification, que les poids atomiques actuellement attribués à ces métaux soient établis sur des bases solides.

Ces poids atomiques reposent sur toutes les grandes lois qui régissent la chimie. Toutes les méthodes propres à la détermination des poids atomiques concordent et se corroborent les unes les autres.

1° Ces poids atomiques se déduisent tous de la loi de Dulong et Petit sur les chaleurs spécifiques, et cela sans exception aucune.

2° Le mercure forme avec un radical organique, l'éthyle C_2H_5 , un composé qui renferme évidemment 2 molécules d'éthyle, puisque l'on peut y remplacer la moitié et jamais moins de la moitié de ce radical par du chlorure de brome ou de l'iode. De plus, si, après avoir substitué le chlore, le brome ou l'iode à une première molécule d'éthyle, on substitue une seconde molécule de ces corps simples à une seconde molécule de ce corps composé, on obtient du chlorure, du brome ou du iode de mercure, dans lesquels, par conséquent, on se trouve ainsi conduit à admettre 2 atomes de chlorure, de brome ou d'iode. Cette conclusion est, d'ailleurs, confirmée par la densité de vapeur du bichlorure de mercure et par le poids moléculaire que l'on en déduit pour ce composé. Or, le bichlorure de mercure donne lieu à des doubles décompositions très-nettes, dans lesquelles il se produit d'autres composés mercuriels du même degré, tels que le protoxyde et les sels au maximum. Dans tous ces corps il entre toujours en réaction la même quantité de mercure. On peut, il est vrai, transformer le bichlorure de mercure en protochlorure. Mais, dans cette transformation, on obtient un corps dans lequel fonctionne au moins la même quantité de mercure que dans le bichlorure. Si des doutes pouvaient encore subsister sur ce point, malgré la densité de vapeur récemment prise par M. Deville, qui assigne au protochlorure la formule $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$, ce serait une quantité de mercure double ou triple de celle qui fonctionne dans le bichlorure qui fonctionnerait dans le protochlorure, jamais moins, car ce corps ne renferme qu'un seul atome de chlore en lui donnant la formule $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$ qui, partant, ne peut être divisée.

Il résulte de toutes ces considérations, auxquelles on peut joindre l'isomorphisme du protochlorure de mercure au chlorure d'argent, pour appuyer encore la formule $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$ de ce composé, il résulte, dis-je, de ces considérations que la plus petite quantité de mercure qui puisse se transporter d'une combinaison dans une autre, par voie de double décomposition, est égale à 200 ou, en d'autres termes, que 200 est le poids atomique du mercure.

3° Le cuivre forme deux degrés de combinaison qui présentent les plus étroites relations avec les composés mercuriels du même ordre. On en conclut que ces composés ont les mêmes formules que ceux du mercure. Des lors le bichlorure de cuivre doit s'écrire $\text{Cu}^{\text{I}}\text{Cl}_2$, formule d'où l'on déduit pour le cuivre le poids atomique 63 au lieu de l'équivalent 22.

4° Le sulfate de cuivre est susceptible de former des sulfates doubles avec les sulfates alcalins. Ces sulfates doubles sont isomorphes avec les sels de même nature à base de cadmium, de zinc, de magnésium, de strontium, de baryum et probablement de calcium, bien que jusqu'ici la détermination expérimentale manque pour ce dernier métal; tous ces sels cristallisent avec 6 molécules d'eau.

Les métaux précédents sont encore isomorphes pour d'autres sels, tels que les sulfates simples qui cristallisent tantôt avec 7, tantôt avec 5 molécules d'eau et qui présentent la même forme lorsqu'ils renferment la même quantité d'eau. Enfin, pour plusieurs d'entre eux, on observe l'isomorphisme entre les carbonates, les chlorates, les bromates et les tungstates.

De l'isomorphisme qui existe entre les composés des divers métaux de la deuxième famille, il faut conclure, d'après la loi de Mitscherlich, que ces composés doivent être représentés par des formules semblables, d'où l'on déduit, pour ces métaux, des poids atomiques doubles des équivalents anciens, poids atomiques d'accord, comme nous venons de le dire, avec leur capacité calorifique. Ainsi, considérations tirées des densités de vapeur, considérations tirées de la loi de Dulong et Petit, considérations tirées de la loi de Mits-

cherlich, considérations tirées des ressemblances chimiques, tout s'accorde à nous faire considérer comme étant l'expression de la vérité les nouveaux poids atomiques et, par cela même, la diatomicité des métaux qui constituent la famille dont nous nous occupons en ce moment.

A cause de l'isomorphisme des composés du magnésium avec ceux de cuivre, de cadmium, de zinc, de calcium, de baryum et de strontium, on a donné à l'ensemble de ces métaux le nom de série magnésienne. A cette série on ajoute généralement le manganèse (manganosum) de fer (ferrosium), de nickel et de cobalt. Ces métaux forment, en effet, des composés au minimum non saturés qui sont représentés par les mêmes formules que ceux des métaux précédemment cités, composés avec lesquels ils sont isomorphes. Toutefois, ces quatre métaux, s'éloignant complètement des autres par leurs combinaisons au maximum, ont dû être placés dans une famille différente; leur isomorphisme avec les vrais métaux magnésiens n'en reste pas moins favorable aux formules par lesquelles on représente aujourd'hui leurs composés au minimum et, par suite, aux poids atomiques que l'on en déduit.

Parmi les métaux de la deuxième famille, il en est deux, le cuivre et le mercure, qui se distinguent de tous par la faculté de former deux séries de composés : des composés au maximum et des composés au minimum. Dans les composés au minimum, la quantité de métalloïde est double si l'on considère un poids de ces corps renfermant une même quantité de métal ou, ce qui est exactement la même chose, la quantité de métal est double si l'on considère une quantité du composé renfermant la même quantité de métalloïde. Par exemple, le chlorure de mercure, au maximum, renfermant 200 parties de mercure contre 71 de chlore, on peut dire que le chlorure au minimum renferme la moitié moins de chlore, 35,5 pour 200 de mercure, ou la moitié plus de mercure, 400 de mercure contre 71 de chlore. Comment formuler ces corps? Faut-il écrire le chlorure mercuriel $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$ et le chlorure mercurique $\text{Hg}^{\text{II}}\text{Cl}_2$, le chlorure de cuivre $\text{Cu}^{\text{I}}\text{Cl}$ et le chlorure cuivrique $\text{Cu}^{\text{II}}\text{Cl}_2$, ou bien, en conservant aux chlorures cuivriques et mercuriels les formules $\text{Cu}^{\text{I}}\text{Cl}_2$ et $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}_2$, faut-il représenter les chlorures cuivriques et mercuriels par les formules $\text{Cu}^{\text{II}}\text{Cl}_2$ et $\text{Hg}^{\text{II}}\text{Cl}_2$? L'isomorphisme de ces chlorures avec le chlorure d'argent militait contre ces formules doubles. De plus, la densité des vapeurs du chlorure mercuriel avait été prise et correspondait à $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$. Malgré cela, on était porté à admettre la formule double et à supposer que la densité de vapeur, trouvée moitié trop faible, provenait de ce que, à chaud, le chlorure mercuriel se dédoubleait en chlorure mercurique et en mercure libre, en formant ainsi un mélange qui occuperait un espace double de celui qu'aurait occupé le corps non décomposé. On admettait, en outre, que les éléments dissociés à chaud se recomposaient à froid. La facile décomposition de l'iodure mercuriel et de l'oxyde mercuriel en oxyde et iode mercurique et en iode rendait cette supposition très-acceptable. D'autre part, on avait étendu à la chimie minérale la loi découverte par Gerhardt en chimie organique, loi d'après laquelle les composés non saturés qui ont un nombre impair d'atomes libres ne peuvent pas exister et se doublent. D'après cette loi, en effet, $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$ étant diatomique, le composé $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$ est un corps non saturé auquel il reste une atomie libre (c'est-à-dire un nombre impair d'atomes libres). Ce corps, d'après la loi de Gerhardt, devait donc se doubler et donner $\text{Hg}^{\text{II}}\text{Cl}_2$.

Mais la loi de Gerhardt, absolument vraie jusqu'ici en chimie organique, c'est-à-dire dans la série du carbone, reste-t-elle vraie dans la chimie minérale, c'est-à-dire dans les composés formés par des éléments autres que le carbone? Déjà deux exceptions bien connues tendaient à faire croire qu'il la loi n'était pas applicable : le bioxyde d'azote et l'hypozotite ont pour formule AzO et AzO_2 , et la loi en question exigeait, pour ces corps, les formules doubles Az_2O et Az_2O_2 . Mais, comme ces exceptions étaient les seules connues, on admettait dans la série de l'azote quelque chose d'exceptionnel, d'inconnu, qui s'expliquerait plus tard, et l'on continuait à appliquer aux autres corps la loi de Gerhardt. C'est pourquoi l'on écrivait le chlorure mercuriel $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}_2$ et le chlorure cuivrique $\text{Cu}^{\text{I}}\text{Cl}_2$. Mais M. Deville a démontré, en 1868, que la formule du chlorure mercuriel est $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$, que la formule du chlorure cuivrique est, par suite, $\text{Cu}^{\text{I}}\text{Cl}$, que, en un mot, l'exception rencontrée dans la série de l'azote se retrouve dans d'autres séries, et que la loi de Gerhardt n'est vraie qu'en chimie organique. Voici comment M. Deville est arrivé à démontrer les propositions qui précèdent.

Nous avons dit que, pour conserver la formule $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}_2$, malgré la densité de vapeur de moitié plus faible que la densité théorique exigée par cette formule, il fallait admettre une décomposition à chaud du chlorure mercuriel en chlorure libre et chlorure mercurique. Dans cette hypothèse, la vapeur provenant du chlorure mercuriel aurait donc contenu de la vapeur de mercure libre. Or, l'on sait que l'on ne décompose pas les composés du mercure, mais qu'ils s'allient, avec

une extrême facilité, au mercure libre. Si donc l'hypothèse était vraie, l'or aurait dû blanchir en étant plongé dans la vapeur de chlorure mercuriel. Si, au contraire, l'hypothèse était fautive, l'or devait rester intact, ne rencontrant pas de mercure libre auquel il pût s'allier. L'expérience a été faite, et l'or est demeuré intact. Ainsi, point de doute. Le chlorure mercuriel ne se dissocie pas et sa densité de vapeur nous oblige à représenter ce corps par la formule $\text{Hg}^{\text{I}}\text{Cl}$. Cette expérience, qui élimine la loi de Gerhardt de la chimie minérale, simplifie les formules d'un grand nombre de composés et doit être accueillie comme un résultat des plus favorables aux nouvelles théories.

—VII. GÉNÉRALITÉS SUR LES MÉTAUX TRIATOMIQUES. On ne connaît dans cette série que l'or et le thallium, ce qui ne suffit pas à établir des généralités sérieuses. Tout ce que nous pouvons établir, c'est que chacun de ces corps donne deux séries de composés : les uns au minimum, non saturés, contenant un seul atome de métalloïde monoatomique par atome de métal, comme le protochlorure d'or AuCl et le protochlorure de thallium ThCl ; les autres au maximum, saturés, renferment 3 atomes de métalloïde par atome de métal, comme le perchlorure d'or AuCl_3 et le perchlorure de thallium ThCl_3 . Les composés non saturés de thallium sont isomorphes avec ceux des métaux alcalins. Il se passe là le même phénomène que dans la série des métaux tétratomiques, où l'on voit les sels de fer, de manganèse, etc., au minimum, être isomorphes avec les sels des métaux diatomiques.

—VIII. GÉNÉRALITÉS SUR LES MÉTAUX TÉTRATOMIQUES. Cette famille renferme tous les corps dont l'atome est un peu douteux. On peut, en effet, poser les questions suivantes : 1° Le chrome paraît faire un fluorure CrF_6 . Pourquoi donc ne pas le faire tétratomique, et avec lui, par analogie, le fer, l'aluminium, le manganèse, le nickel et le cobalt? 2° Pourquoi ne pas suivre, à l'égard du zinc, du cadmium, du calcium, du baryum, du strontium, du cuivre, du mercure, etc., la même méthode analogique qui nous pousse à ranger le nickel à côté du cobalt, bien qu'en dehors du sesquioxyde de nickel (qui ne prouve rien, parce qu'on ne peut pas établir l'atome d'un corps en se fondant sur les combinaisons qu'il forme avec les corps polyatomiques, comme l'oxygène) on ne connaisse aucun composé de nickel au maximum? Pourquoi ne pas envisager tous ces corps comme ayant une atomie réelle égale à 4, leur atomie apparente étant égale à 2? Ne pourrait-on faire valoir, en faveur de cette opinion, l'isomorphisme des sels des métaux que nous avons considérés comme diatomiques avec ceux de nickel, de cobalt, de fer au minimum, etc.?

3° Pourquoi ne pas considérer le platine et le palladium comme ayant une atomie réelle égale à 6, en se basant sur les analogies incontestables du platine et du palladium, et sur l'isomorphisme des composés du platine avec ceux de l'iridium? Nous répondons successivement à ces trois objections.

1° On ne peut tenir compte du fluorure de chrome CrF_6 , parce que son existence n'est pas certaine, tandis que l'on sait aujourd'hui sûrement que les métaux de ce groupe peuvent former des composés de la forme MnVR^6 . Il est clair que, si l'existence de l'hexafluorure de chrome venait à être prouvée, il faudrait en conclure l'hexatonicité du fer, du manganèse, de l'aluminium, du cobalt et du nickel. Mais nous ne pouvons pas devancer l'expérience en établissant des atomies imaginaires qui n'auraient pas même pour se justifier une analogie solide.

2° On ne peut pas considérer le magnésium, le zinc, etc., comme tétratomiques. En effet, le mercure ne faisant pas partie de la série magnésienne, on ne peut rien invoquer pour porter à 4 son atomie. Mais les analogies chimiques du mercure et du cuivre sont telles, qu'il est difficile de ne pas accorder à ces deux métaux une atomie égale; enfin l'isomorphisme des autres métaux magnésiens avec le cuivre nous entraîne à faire ces métaux diatomiques. Il est vrai que leur isomorphisme avec le fer et le nickel nous entraînerait à les considérer comme tétratomiques. Mais, en supposant même que quelques-uns d'entre eux eussent se rapprocher du nickel plutôt que du cuivre, nous n'aurions jusqu'à ce jour aucun moyen pour le savoir, et des lors nous serions obligés encore de nous en tenir à l'atomie que l'expérience nous révèle, atomie qui peut n'être qu'apparente, mais que nous devons considérer comme réelle tant que l'expérience directe ou une sérieuse analogie n'auront pas démontré le contraire.

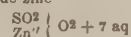
Du reste, l'isomorphisme de deux composés données ne permet pas de conclure à l'existence de composés d'un ordre supérieur à ceux que l'on reconnaît isomorphes. Il ne serait point exact de dire : les sels de zinc sont isomorphes avec les sels de fer au minimum; or, il existe des sels de fer au maximum; donc l'analogie fait prévoir aux sels de zinc au maximum; de même que l'on ne pourrait dire : les sels de thallium au minimum sont isomorphes avec les sels de potassium, de sodium, etc.; or, le thallium forme des sels au maximum qui en font un métal triatomique; l'analogie porte

donc à considérer les sels de potassium comme triatomiques aussi. Pour qu'une telle conclusion fût acceptable, il faudrait des analogies d'ordre chimique. L'isomorphisme ne suffit pas. M. Marignac a montré, en effet, que deux corps sont isomorphes lorsqu'ils renferment le même nombre d'atomes simples semblablement rangés, quelle que soit l'atomie de ces derniers. Ainsi, il a fait voir que deux composés qui renferment le même nombre d'atomes sont isomorphes bien que l'un contienne du fluor au lieu d'oxygène.

Dès lors, on conçoit fort bien que le sulfate de fer au minimum



et le sulfate de zinc



soient isomorphes, puisqu'ils renferment le même nombre d'atomes simples; de même que l'on conçoit l'isomorphisme de l'alun de thallium $(\text{Al}^{\text{I}})_2\text{V}(\text{SO}_4)_4 \cdot \text{K}_2\text{SO}_4 + 24\text{aq}$ et de l'alun de potassium $(\text{Al}^{\text{I}})_2\text{V}(\text{SO}_4)_4 \cdot \text{K}_2\text{SO}_4 + 24\text{aq}$, puisque les deux aluns renferment le même nombre d'atomes simples, sans qu'il soit nécessaire, pour expliquer cet isomorphisme, de recourir à la tétratomicité du zinc ou à la tétratomicité du thallium.

3° Les considérations qui précèdent sur l'isomorphisme répondent également à la question relative à l'atome du platine. Certains composés de ce métal peuvent être isomorphes avec des composés au même degré formés par l'iridium, sans que l'atomie du platine soit nécessairement égale à 6. Il n'y aurait cependant rien d'étonnant si de nouveaux faits venaient un jour nous porter à ranger le platine parmi les métaux hexatomiques.

Dans la classe des métaux tétratomiques, nous trouvons deux groupes de corps bien distincts : l'un de ces groupes renferme le fer, le manganèse, le nickel, le cobalt et l'aluminium; l'autre renferme le plomb, le platine et le palladium.

Les métaux du premier de ces groupes forment deux ordres de composés très-stables des sels au minimum non saturés répondant à la formule $\text{M}^{\text{I}}\text{VR}^6$ et des composés au minimum saturés, mais dans lesquels le métal est en partie saturé par lui-même. Ces composés ont pour formule $(\text{M}^{\text{I}}\text{VR}^6)_2$. En sus de ces composés, il en existe, mais de fort instables, qui sont saturés par quatre métalloïdes monoatomiques et qui ne renferment qu'un seul atome de métal. Tel est le tétrachlorure de manganèse $\text{Mn}^{\text{I}}\text{Cl}_4$ auquel M. Nicklès a donné de la stabilité en le combinant avec l'éther. Enfin, on connaît des composés de l'ordre $(\text{M}^{\text{I}}\text{VR}^6)_3$. Ces composés (composés de fer ferroso-ferriques) sont généralement considérés comme formes par des mélanges, à égal nombre de molécules, de sels au minimum et de sels au maximum



Mais il est bien plus probable que ce sont des composés peu stables qui renferment le groupe octoatomique $(\text{M}^{\text{I}}\text{VR}^6)_3$ et qui sont à ces métaux ce que les composés propyloxydes qui dérivent de l'hydruure C_3H_8 sont dans la série du carbone.

Le second groupe renferme, avons-nous dit, le platine, le palladium et le plomb. Le platine et le palladium ont une grande tendance à former des composés saturés $\text{Pb}^{\text{I}}\text{VCl}_4$ et $\text{Pt}^{\text{I}}\text{VCl}_4$, par exemple. Ils forment aussi des composés non saturés tels que les perchlo- rures de platine et de palladium au minimum $\text{Pt}^{\text{I}}\text{Cl}_2$ et $\text{Pd}^{\text{I}}\text{Cl}_2$. Mais ils ne forment pas de composés diatomiques ou dipalladiques, correspondant aux sels de fer ou de manganèse au maximum. Quant au plomb, il fonctionne comme divalent dans tous ses composés minéraux renfermant des métalloïdes monoatomiques, et nous l'aurions indubitablement placé parmi les métaux diatomiques, si ce n'était qu'il forme un composé saturé avec deux radicaux organiques monoatomiques, l'éthyle C_2H_5 et le méthyle CH_3 . Ces composés renferment 4 molécules de méthyle ou d'éthyle pour l'atome de plomb. Leur formule est $\text{Pb}^{\text{I}}(\text{CH}_3)_4$ et $\text{Pb}^{\text{I}}(\text{C}_2\text{H}_5)_4$. La formule de ces derniers corps est d'ailleurs solidement établie parce que l'éthyle et le méthyle y sont remplaçables par quarts et seulement par quarts.

—IX. MÉTAUX PENTATOMIQUES. Nous avons déjà dit qu'il n'y en a point, à moins qu'on ne dedoube la famille des métalloïdes pentatomiques et qu'on ne transporte l'uranium, le vanadium, le bismuth et l'antimoine parmi les métaux; ce qui ne nous paraît pas devoir être fait, vu les liens étroits qui resserrent tous les corps de cette famille et qui ne permettent pas de séparer le bismuth de l'antimoine, l'antimoine de l'arsenic, l'arsenic du phosphore et le phosphore de l'azote.

—X. MÉTAUX HEXATOMIQUES. Nous avons rangé dans cette dernière famille le molybdène, le tungstène, l'iridium, le rhodium et le ruthénium. C'est plutôt par exclusion que par des expériences concluantes que nous avons rangé ces métaux à côté des uns des autres. Leur étude reste à faire. Sans doute l'hexatomicité de l'iridium, du rhodium et du ruthénium semble démontrée. Mais il n'en est plus de même pour le molybdène et le tungstène. D'après M. Debray, l'acide tungstique anhydre répondrait à la formule WO_6 et le chlorure

de tungstène à la formule WCl_{10} (en prenant pour le poids atomique du tungstène des nombres doubles des siens). Le tungstène serait donc décaatomique. Quant au molybdène, M. Debray a fait des expériences qui paraissent devoir faire conserver à son chlorure la formule WCl_6 et justifier par conséquent le placement de ce métal dans le groupe des métaux hexatomiques. Mais ses expériences ne sont point encore concluantes, et les analogies si étroites qui unissent le molybdène au tungstène rendent difficile à admettre que ces corps doivent être classés dans des groupes si éloignés. Il ne nous paraît pas impossible qu'on soit amené un jour à faire pour le molybdène et le tungstène ce qui a été déjà fait pour l'uranium et le vanadium, c'est-à-dire que l'on soit amené à classer ces métaux à côté de l'azote, du phosphore, de l'arsenic, etc., en en faisant des métalloïdes pentatomiques.

Nous avons exposé en détail tout ce que l'on peut dire en général sur les métaux dans l'état actuel de la science. Quant à chaque métal en particulier, il est l'objet d'un article spécial dans le *Grand Dictionnaire*.

— *Industr. Coloration des métaux en diverses nuances solides.* Le procédé qu'on emploie dans ce but consiste à former, à la surface du métal que l'on veut décorer et préserver, une couche de sulfure d'une épaisseur convenable. Voici comment il faut opérer : vous faites un bain composé, par litre d'eau, de :

Hyposulfite de sodium. 45 gr.
Acétate de plomb. 15

vous portez et maintenez ce bain à la température de 90° à 100° centigrades, et vous y plongez les objets métalliques à teindre.

Il se passe ceci. Portés à une température voisine de l'ébullition, l'hyposulfite de sodium et l'acétate de plomb changent de base et donnent naissance à du sulfure de plomb qui adhère très-solidairement aux métaux avec lesquels il est en contact, et qui les colore en nuances variables suivant la durée de l'immersion. Le fer se colore en bleu ; le zinc en bronze ; le laiton devient ou jaune d'or, ou rouge cuivre, ou cramoisi, ou bleu, selon que l'immersion est plus ou moins prolongée. Le cuivre prend les mêmes teintes, excepté le jaune d'or. Quant au plomb et à l'étain, ils restent absolument sans changement. Toutes ces couleurs sont très-solides et supportent très-bien le polissage. Si dans le bain l'on remplace l'acétate de plomb par un poids égal de sulfate de cuivre, on obtient sur le laiton et le clinquant un rouge très-beau, puis un beau vert, et finalement un brun chatoyant très-riche. C'est ainsi que se fabriquent les pailloons de diverses couleurs employés dans les costumes de théâtre et surtout pour les fêtes. Dans ce dernier bain, si l'on plonge des objets en zinc, il se produit des flocons noirs de sulfure de cuivre sans que celui-ci s'attache aux objets ; mais si l'on ajoute au bain 5 grammes par litre d'acétate de plomb, la teinture devient plus noire et s'attache très-solidairement au zinc. Pour donner plus de solidité encore à ces diverses teintures, il est bon de recouvrir les objets teints, une fois polis, d'une légère couche de cire.

Alchim. *Transmutation des métaux.* V. *TRANSMUTATION.*

MÉTALASIE s. f. (mé-tal-la-zi). Bot. Genre de synanthérées : *MÉTALASIE* en ombelle.

MÉTALUMINE s. f. (mé-tal-hu-mi-ne — du préf. *méta*, et de *alumine*). Chim. Variété d'alumine qui se rencontre dans les exsudations hydropiques.

— *Encycl.* La *métalumine* est une modification isomérique de l'alumine, que Scherer a trouvée dans les exsudations hydropiques. Elle se rapproche de la paralbumine par la plupart de ses caractères. Elle s'en distingue parce qu'elle n'est précipitée ni par l'acide acétique ni par le cyanoferrure de potassium. A chaud, l'acide acétique y fait naître cependant un léger trouble.

MÉTALDÉHYDE s. f. (mé-tal-dé-i-de — du préf. *méta*, et de *aldéhyde*). Chim. Modification isomérique solide de l'aldéhyde.

— *Encycl.* La *métaldéhyde* est un isomère solide de l'aldéhyde. Elle se dépose de l'aldéhyde, surtout pendant les froids de l'hiver, en cristaux prismatiques allongés, transparents, sans odeur ni saveur, insolubles dans l'eau, fort solubles dans l'alcool. Ils se subliment à 120° sans fondre. Lorsqu'on met de l'aldéhyde pure étendue de la moitié de son poids d'eau en contact avec une trace d'acide azotique ou sulfurique, et qu'on maintient la température au-dessous de 0°, il se dépose des aiguilles qui ont les caractères de la *métaldéhyde*. Chauffées pendant quelque temps à 180° dans un tube scellé, la *métaldéhyde* se convertit en aldéhyde.

MÉTALÉNT s. m. (mé-tal-lan — du préf. *mé*, et de *talent*). Néol. Défaut de talent : *A la cour, le mérite parvient quelquefois par la bassesse, et le MÉTALÉNT par l'effronterie.* (Boiste.)

— A signifié Malveillance habituelle, disposition au mal.

MÉTALÉPSE s. f. (mé-tal-lè-pse — du préf. *méta* et du gr. *lambânô*, je prends). Rhetor. Figure qui consiste à prendre le conséquent pour l'antécédent ou l'antécédent pour le con-

séquent. Exemple : *Nous le pleurons ou Il fut pour Il est mort.*

— *Encycl.* Cette figure de rhétorique tient de fort près à la métonymie et à la synecdoche. Elle consiste à changer l'ordre naturel des idées, à les transposer, en exprimant ce qui suit pour faire entendre ce qui précède, ou ce qui précède pour faire entendre ce qui suit ; elle prend donc l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent. Par exemple, dans cette phrase : « Direz-vous après cela que je ne suis pas de vos amis ? » il y a *métalépe*, parce qu'on y emploie le mot dire pour signifier croire, et que l'on croit avant d'énoncer sa croyance. Quand, pour signifier : « Il est mort », on dit : « Il a vécu », on prend l'antécédent pour le conséquent. Si, pour signifier la même chose, on dit : « Nous le pleurons », on prend le conséquent pour l'antécédent. La *métalépe* existe dans les deux cas. Il y a de même *métalépe* dans ces paroles que Racine prête à Mithridate :

..... C'en est fait, madame, et j'ai vécu.

On rapporte encore à la *métalépe* les façons de parler dans lesquelles on passe comme par degrés d'une signification à une autre. Ainsi : « Il est mort pendant la moisson, » pour « pendant l'été, au temps de la moisson. » Ainsi : « C'est du vin de quatre feuilles, » pour « du vin de quatre ans. »

MÉTALÉPSIE s. f. (mé-tal-lè-psé — rad. *métalépe*). Chim. Théorie des substitutions.

MÉTALIMNÉE, ÉENNE adj. (mé-tal-im-né-ain, é-ène — du préf. *méta*, et du gr. *limné*, étang). Géol. Se dit des dépôts des eaux douces qui ont suivi les dépôts marins.

MÉTALLÉITÉ s. f. (mé-tal-lé-i-té — rad. *métal*). Caractère de métal, ensemble des propriétés qui caractérisent les métaux : *On ne peut pas déterminer d'une manière bien précise les divers degrés de MÉTALLÉITÉ.* (Poulouze.)

MÉTALLESCE s. f. (mé-tal-lèss-san-se — rad. *métallessent*). Hist. nat. Caractère de ce qui est métallescent.

MÉTALLESSENT, ENTE adj. (mé-tal-lèss-san, an-te — rad. *métal*). Hist. nat. Qui a un éclat métallique, des couleurs à reflets métalliques.

MÉTALLEUTIQUE s. f. (mé-tal-leu-ti-ke). Entom. Genre d'insectes, de la famille des mantiens, comprenant quelques espèces pareilles de couleurs éclatantes, qui sont originaires des Indes orientales.

MÉTALLIFÈRE adj. (mé-tal-li-fè-re — du lat. *metallum*, métal ; *féro*, je porte). Minér. Qui contient un métal : *Roches, gangues MÉTALLIFÈRES. Terrain MÉTALLIFÈRE. Avant de se demander pourquoi le nouveau continent se distingue par une si grande richesse métallique, il faudrait sans doute demander si l'intérieur de l'Afrique ne renferme pas de semblables régions MÉTALLIFÈRES.* (M.-Brun.)

MÉTALLIFORME adj. (mé-tal-li-for-me — du lat. *metallum*, métal, et de *forme*). Minér. Qui a l'apparence d'un métal : *Les graphites sont MÉTALLIFORMES.*

MÉTALLI-MÉCANIQUE adj. (mé-tal-li-mé-ka-ni-ke — de *métallique* et de *mécanique*). Hortic. Se dit d'un genre de caisses en métal pour arbutistes ; ces caisses peuvent au besoin s'ouvrir sur toutes les faces latérales.

MÉTALLIN, INE adj. (mé-tal-lain, i-ne — rad. *métal*). Hist. nat. Qui a un éclat métallique.

MÉTALLIQUE adj. (mé-tal-li-ke — rad. *métal*). Qui est un métal : *Corps MÉTALLIQUE. Substance MÉTALLIQUE. Matière MÉTALLIQUE.* || Qui appartient aux métaux ou semble leur appartenir : *Caractères MÉTALLIQUES. Éclat MÉTALLIQUE. Son MÉTALLIQUE. Apparence MÉTALLIQUE.*

— Sonore à la manière des objets de métal : *La voix pure de Natalie, cette voix si séduisante, avait des tons MÉTALLIQUES.* (Balz.) *Il se grisait à ce bruit MÉTALLIQUE de paroles dorées.* (Alex. Dum.)

— Dur et sec comme le métal : *Les pils MÉTALLIQUES et profonds de sa figure âpre et sévère.* (Balz.)

— *Plumes métalliques.* Plumes à écrire en métal, par lesquelles on a remplacé les anciennes plumes d'oie.

— Minér. *Corps métalliques.* Classe de minéraux, comprenant tous ceux qui contiennent des substances métalliques.

— Numism. *Science métallique.* Connaissance des médailles et monnaies métalliques. || *Histoire métallique.* Histoire dont toute la suite est figurée par des médailles : *L'HISTOIRE MÉTALLIQUE de Louis XIV est des plus complètes.* || Qui est en espèces monnayées ou en métal d'or ou d'argent : *La réserve MÉTALLIQUE de la Banque.* || Qui est censé ou qui est réellement remboursable en espèces, en parlant d'une monnaie fictive : *Des bons MÉTALLIQUES. Les inscriptions MÉTALLIQUES du Directoire.*

— Diplom. *Lettres métalliques.* Caractères en encrue métallique ou de couleur métallique.

— Pathol. *Colique métallique.* Colique causée par la présence du cuivre, du plomb ou du mercure dans les voies digestives.

— s. m. Fin. *Papier-monnaie remboursable en espèces : Les MÉTALLIQUES russes sont émis*

sous forme de bons. Les MÉTALLIQUES autrichiens sont des inscriptions de rente.

— s. m. pl. Minér. Classe de minéraux, composés des corps métalliques : *Les MÉTALLIQUES.*

— Entom. Section des muscides, dont le corps a des teintes métalliques.

— s. f. Métallurgie. || Vieux mot.

MÉTALLIQUÉMENT adv. (mé-tal-li-ke-man — rad. *métallique*). En métal, en or ou en argent monnayé : *Être payé MÉTALLIQUÉMENT.*

MÉTALLISAGE s. m. (mé-tal-li-za-je — rad. *métalliser*). Opération qui consiste à couvrir un objet d'une couche métallique. || On dit aussi MÉTALLISATION.

MÉTALLISATION s. f. (mé-tal-li-za-si-on — rad. *métalliser*). Physiq. anc. Génération naturelle des métaux dans le sein de la terre.

— Minér. Action naturelle qui a imprégné de substances métalliques les dépôts laissés par les eaux.

— Métall. Opération par laquelle les métaux combinés chimiquement sont ramenés à l'état de métaux purs, et reprennent leurs propriétés natives : *La MÉTALLISATION de l'aluminium est une opération longue et difficile.*

— Techn. Opération par laquelle on couvre d'une légère couche de métal certains objets que l'on veut conserver : *La MÉTALLISATION d'une statue. La MÉTALLISATION d'un tissu.* On dit aussi *métallisation*. || Opération qui a pour but de préparer les corps non métalliques à recevoir une couche de métal par les procédés de la galvanoplastie.

— *Encycl.* Techn. La *métallisation*, une des opérations les plus importantes de la galvanoplastie, a pour objet de rendre conductrices, presque à l'égal d'un métal, les pièces qui ne le sont pas par nature, soit qu'on veuille les revêtir d'une enveloppe métallique, soit qu'on se propose seulement d'en contre-tirer une épreuve.

Les corps métallisant qui se prête le mieux aux différentes manipulations galvanoplastiques est la plombagine, dont les particules, d'une onctuosité sulfisante et d'une ténacité extrême, s'appliquent avec un grand succès sur les formes les plus délicates et les plus mouvementées, sans amener l'engorgement des détails ni la déformation du modèle.

Au début de la galvanoplastie, plusieurs expérimentateurs ont préconisé l'emploi de poudres métalliques, ou l'application sur les originaux, dont la reproduction était demandée, de feuilles d'or ou d'argent. L'expérience a fait justice de ces procédés qui exigeaient l'emploi de vernis pour faire adhérer les poudres ou feuilles et présentaient de graves inconvénients. On s'est donc à peu près unanimement rallié à l'emploi de la plombagine, à laquelle, du reste, on a donné des qualités nouvelles en la mélangeant, par voie chimique, à des sels d'or ou d'argent.

Toutes les natures de corps ne se prêtent pas directement à l'emploi de la plombagine ; tels sont les corps trop poreux ou trop friables, ceux dont les surfaces ne sont ni adhésives ni adipeuses. Les moules résineux exigent une préparation particulière et préalable pour l'application du graphite. Les corps résineux doivent être légèrement humectés d'esprit-de-vin ou d'éther sulfurique, et l'opérateur doit profiter habilement de la modification momentanée des surfaces pour les métalliser. Les corps poreux ou friables sont soumis à une imperméabilisation, et, en les exposant à une douce chaleur, ils se plient ensuite à toutes les nécessités du travail de métallisation.

Il est bon, toutefois, d'opérer rapidement, avec une grande légèreté de touche, et d'employer une brosse un peu rude ; c'est le moyen le meilleur pour déterminer l'adhérence de la plombagine.

Ce travail ne saurait être l'objet de trop d'attention de la part de l'artiste galvanoplate. La moindre négligence rendrait l'opération infructueuse, car si la couche métallisante n'est pas parfaitement égale, le dépôt métallique ne saurait être régulier.

La *métallisation* par la plombagine est parfaite lorsque toutes les parties métallisées présentent un reflet noir et brillant. Il ne doit rester sur l'objet type que la poudre qui adhère fortement ; ce serait une erreur funeste de croire que celle qui fait fleur peut être utile ; dans le bain elle se détacherait immédiatement des places qu'elle recouvre et déterminerait une solution de continuité dont le résultat serait un trou dans l'épreuve.

La *métallisation* des produits céramiques n'est parfaite que par l'emploi des procédés de dorure, argenture et platinage, s'il s'agit de recouvrir avec adhérence tout ou partie de la pièce modèle ; si, au contraire, on ne veut en obtenir qu'une reproduction en creux, on se trouvera bien de soumettre au contact de l'acide fluorhydrique gazeux ou liquide les parties à reproduire, et ensuite de les traiter à la plombagine. On peut agir de même avec les pierres précieuses et obtenir ainsi de très-beaux résultats.

On a quelquefois recours à la plombagine pour recouvrir certaines pièces métalliques dont on veut obtenir le creux ; dans ce cas, la plombagine, tout en n'interrompant pas l'action galvanique, protège le modèle contre

les attaques du bain et facilite la séparation de la reproduction, sans occasionner d'arrachement ni de froissement préjudiciables à l'original.

Il était naturel, après avoir obtenu des résultats satisfaisants sur des corps faciles à métalliser, de penser à étendre les procédés d'enveloppes métalliques aux objets les plus délicats, tels que plumes d'oiseau, dentelles, insectes, fleurs, etc. La voie sèche était impraticable, on eut recours à la voie humide, et, en 1843, on adopta le procédé suivant. Avec un pinceau très-doux ou une brosse très-fine qu'on trempe dans une solution d'azotate d'argent, on mouille l'objet à métalliser, on le met sécher et on recommence l'opération jusqu'à ce que toutes les parties du modèle soient également recouvertes du sel métallique. On fixe alors l'objet à métalliser au couvercle d'une boîte assez haute et fermant hermétiquement, puis on introduit au fond de cette même boîte une capsule en verre ou en porcelaine contenant une quantité quelconque de phosphore dissous à saturation dans du sulfure de carbone ; on ferme, on laisse agir quelques heures, et l'objet soumis à l'évaporation étant devenu entièrement noir par suite de la réduction de l'argent au contact de l'acide phosphorique formé par évaporation de la solution de phosphore, on l'attache à un fil conducteur et on le soumet au bain galvanique.

On peut remplacer la solution de phosphore par un courant de gaz hydrogène, soit pur, soit sulfuré, phosphoré ou arséné.

Les rayons solaires amènent aussi la réduction de l'argent si on laissait l'objet assez longtemps exposé à leur action.

La solution d'azotate d'argent varie selon que l'on opère sur des objets différents. Elle est composée d'un vingtième de sel dans de l'eau distillée, si on traite du bois, de l'os, du plâtre, etc. ; elle est à saturation dans l'ammoniac, si ce sont des matières grasses ou très-résineuses ; enfin on dissout l'azotate dans l'esprit-de-vin, si le travail est des plus délicats, et, dans ce cas, on plonge plutôt les pièces dans la solution d'argent qu'on ne les mouille au pinceau.

Ce procédé de *métallisation* a permis d'exécuter des travaux de toute beauté et dignes en tout point de figurer avec honneur aux expositions d'industrie, on a obtenu de véritables tours de force : un cocon de ver à soie, ainsi préparé et doré, a été entièrement dévidé ; des dentelles, des mouselines, des fruits à grappes, des fleurs délicates, telles que le jasmin, le lilas, des nids d'oiseaux, etc., ont pu ainsi être métallisés, dorés ou argentés. Il semblait qu'il y avait là une mine féconde à exploiter ; cependant tous ces résultats n'ont pas, jusqu'à ce jour, franchi le seuil des laboratoires d'amateur ; rien de commercial, rien de régulier n'a été obtenu, et la *métallisation* pratique et sûre des objets très-délicats est encore à trouver.

MÉTALLISÉ, ÉE (mé-tall-li-zé) part. passé du V. *Métalliser* : *Par cette opération, la surface du verre se trouve MÉTALLISÉE et devient énergiquement réfléchissante.* (L. Figuier.)

MÉTALLISER v. a. ou tr. (mé-tall-li-zé — rad. *métal*, chim. Donner un éclat métallique à : *MÉTALLISER un oxyde.*

— Techn. Couvrir d'une légère couche de métal : *MÉTALLISER du bois, de la pierre, des tissus.*

— Fig. Endurcir, rendre insensible : *MÉTALLISER le cœur des soldats.* Néol.

Se *métalliser* v. pr. Être métallisé ou changé en métal.

Fig. S'endurcir, devenir insensible : *Le chirurgien se MÉTALLISE promptement.* Néol.

MÉTALLITES s. m. pl. (mé-tal-li-te — rad. *métal*. Entom. Genre de coleoptères, de la famille des curculionides gonatoceres, comprenant huit espèces européennes, qui causent un tort considérable à la végétation en attaquant les bourgeons des arbres.

MÉTALLOCHIMIE s. f. (mé-tal-lo-chi-mi — du lat. *metallum*, métal, et de *chimie*). Partie de la chimie qui concerne les métaux.

MÉTALLOCHIMIQUE adj. (mé-tal-lo-chi-mi-ke — rad. *métallochimie*). Qui a rapport à la métallochimie : *Essais MÉTALLOCHIMIQUES.*

MÉTALLOGRAPHIE s. m. (mé-tal-lo-gra-fie — du gr. *metallon*, métal ; *graphô*, j'écris). Celui qui s'occupe de métallographie.

MÉTALLOGRAPHIE s. f. (mé-tal-lo-gra-fi — du gr. *metallon*, métal ; *graphô*, j'écris). Description, histoire, science des métaux.

— Gravure sur métal. || Se dit surtout de la gravure en creux.

MÉTALLOGRAPHIQUE adj. (mé-tal-lo-gra-fi-ke — rad. *métallographie*). Qui a rapport à la métallographie : *Procédés MÉTALLOGRAPHIQUES.*

MÉTALLOÏDE adj. (mé-tal-lo-i-de — du gr. *metallon*, métal ; *eidôs*, aspect). Minér. Qui a l'éclat particulier ou les autres propriétés des métaux : *Diallage MÉTALLOÏDE.*

— s. m. pl. Classe de corps simples autres que les métaux : *Les corps simples se divisent en métaux et MÉTALLOÏDES.*

— *Encycl.* Les *métalloïdes* sont des corps simples, qui ont pour caractères communs de conduire mal la chaleur et l'électricité, de ne pas avoir l'éclat métallique, d'être élec-

tro-négatifs par rapport aux métaux, c'est-à-dire de se rendre au pôle positif, dans la décomposition par la pile, et de former avec l'oxygène des oxydes indifférents ou des acides; ces oxydes sont dits *indifférents*, parce qu'ils sont incapables de neutraliser les acides; cependant, quelques-uns d'entre eux se comportent comme des bases, mais très-faibles, par rapport aux acides forts. On reconnaît actuellement treize *métalloïdes*, dont voici les noms, accompagnés de leurs signes ou symboles et de leurs équivalents (Oxygène, O, 100; Hydrogène, H, 12,50; Azote, Az, 175; Chlore, Cl, 44,05; Fluor, Fl, 233,80; Brome, Br, 97,92; Soufre, S, 201,16; Sélénium, Se, 494,06; Iode, I, 127,50; Phosphore, Ph, 392,31; Bore, B, 136,20; Silicium, Si, 277,31; Carbone, C, 75,00. Les cinq premiers sont gazeux à la température et à la pression ordinaires; le sixième, le brome, est liquide; les sept derniers sont solides, les uns fusibles à de faibles températures, les autres fixes aux températures les plus élevées. L'oxygène, l'hydrogène et l'azote sont sans couleur, sans odeur et sans saveur; le fluor ou phlore (comme l'avait appelé Ampère) est incolore et odorant; le chlore est d'une couleur jaune verdâtre, d'une saveur et d'une odeur désagréables, fortes et très-caractérisées; le brome est liquide à la température ordinaire, d'un rouge brun en masse et d'un rouge hyacinthe en couche mince; son odeur, forte, désagréable, est analogue à celle du chlore, sa saveur est très-caséeuse; le soufre est solide, jaune citron, très-fiable, insipide; sa fusion a lieu de 107° à 109°; le sélénium est solide à la température ordinaire, il est sans saveur, sans odeur et très-fragile; l'iode a une couleur bleuâtre, une odeur analogue à celle du chlore de soufre, et il entre en fusion à 107°; le phosphore est solide, insipide, il fond à 43°; le bore est solide, pulvérulent, insipide, inodore et d'un brun verdâtre; le carbone est solide, inodore, insipide, ordinairement noir et facile à pulvériser.

On a formé quatre groupes de *métalloïdes* par le rapprochement de leurs propriétés chimiques. *Premier groupe*: oxygène, soufre, sélénium; ces trois corps forment, avec l'hydrogène, des composés gazeux qui contiennent un volume d'hydrogène égal à leur propre volume, et un demi-volume de l'un d'eux considéré à l'état de gaz ou de vapeur. L'oxygène forme de l'eau; les deux autres forment des acides faibles. *Deuxième groupe*: chlore, brome, iode, fluor; ces *métalloïdes* ont beaucoup d'affinité pour l'hydrogène, avec lequel ils forment des composés gazeux acides, contenant des volumes égaux de chacun des éléments. Ces composés rendent des fumées blanches au contact de l'air humide, en se combinant avec la vapeur d'eau. Les *métalloïdes* de ce genre ne se combinent pas directement avec l'oxygène. Leurs combinaisons avec les métaux offrent entre elles les plus grandes analogies. *Troisième groupe*: phosphore, azote; ces deux *métalloïdes* ont moins d'affinité pour l'hydrogène que pour l'oxygène, contrairement à ce qui a lieu pour les corps des deux groupes précédents. Ils forment avec l'hydrogène des composés gazeux qui contiennent une fois et demie leur volume de ce gaz. L'un de ces composés, l'ammoniaque AZH_3 , est une base énergique; l'autre, PH_3 , est indifférent. Les acides qui résultent de leurs combinaisons avec l'oxygène offrent beaucoup de rapports, tant par eux-mêmes que par la manière dont ils se comportent avec les bases en produisant des sels. *Quatrième groupe*: bore, silicium, carbone; ces trois corps sont solides, inodores, insipides, insolubles dans l'eau et dans tout autre liquide. Ils résistent aux plus hautes températures. Le carbone forme avec l'hydrogène de nombreux composés; mais il ne s'y combine jamais directement; le bore et le silicium ne s'y combinent jamais avec l'acide borique et l'acide silicique sont vitrifiables et produisent avec certaines bases des sels qui le sont aussi. Quelques formules suffisent d'ailleurs pour établir l'analogie qui existe entre le bore et le silicium: acide borique, BO_3 ; acide silicique, SiO_3 ; sulfure de bore, BS_2 ; sulfure de silicium, SiS_2 ; chlorure de bore, BCl_3 ; chlorure de silicium, SiCl_4 ; fluorure de bore, BF_3 ; fluorure de silicium, SiF_4 . On n'a fait entrer l'hydrogène dans aucun des groupes dont nous venons d'exposer les caractères les plus saillants. En effet, ce gaz a des propriétés spéciales qui en font, en quelque sorte, un corps à part; sous le point de vue purement chimique, il peut servir de transition entre les *métalloïdes* et les métaux. Lorsqu'un *métalloïde* se combine avec un métal, on désigne le composé par le *métalloïde* terminé en *ure*, suivi du nom du métal; ainsi, une combinaison de soufre et de plomb prend le nom de sulfure de plomb; on dit de même: sulfure de mercure, chlorure de fer, etc. Quand il peut se combiner en plusieurs proportions, on le fait précéder par les mots: *proto*, *sesqui*, *bi*, *tri*, *quadr*, *pent*, qui signifient une, une et demie, deux, trois, quatre, cinq proportions de *métalloïde* pour une même proportion de métal. Exemple: protosulfure, sesquisulfure, bisulfure, trisulfure, quadrisulfure, pentasulfure de potassium. On peut se servir du préfixe *per* pour marquer la plus forte proportion; ainsi, le dernier sulfure que nous citons peut être appelé persulfure de potassium. Quand deux *métalloïdes* se combinent entre eux et for-

ment des composés dans lesquels l'oxygène n'entre pas, c'est l'élément électro-négatif du composé binaire qui fournit le substantif à la dénomination de ce composé, c'est-à-dire qui donne le nom générique. Si l'on fait, par exemple, tomber de l'arsenic en poudre dans un vase plein de chlore, les deux corps s'unissent en produisant une vive lumière et des fumées blanches très-intenses. Ces fumées se déposent sous forme d'un liquide que l'on appelle chlorure d'arsenic, et non arseniure de chlore, parce que, sous l'action de la pile, le chlore se rend au pôle positif, tandis que l'arsenic se porte au pôle négatif.

L'hydrogène, combiné avec le carbone, donne naissance au proto-carbure d'hydrogène et au bicarbure d'hydrogène; avec le phosphore, il donne l'hydrogène perphosphore et l'hydrogène proto-phosphore. Le carbone, combiné avec le soufre, fournit le sulfure de carbone; avec le chlore, le protochlorure de carbone et le sesquichlorure de carbone; avec l'azote, le cyanogène. Le phosphore, combiné avec le soufre, produit des sulfures de phosphore; avec l'iode, l'iodure de phosphore; avec le chlore, le protochlorure de phosphore et le deutochlorure de phosphore. Le soufre, combiné avec l'iode, produit un iodeur brillant et rayonné; avec le chlore, le protochlorure de soufre et le bichlorure de soufre. L'iode, combiné avec le chlore, fournit un protochlorure d'iode et un perchlorure d'iode; avec l'azote, un iodeur d'azote. Le chlore, combiné avec l'azote, forme un chlorure d'azote.

L'oxygène, combiné avec l'hydrogène, forme le protoxyde d'hydrogène ou l'eau et le bioxyde d'hydrogène; avec le carbone, l'oxyde de carbone; avec le phosphore, l'oxyde de phosphore; avec le soufre, l'acide hyposulfureux; avec l'iode, l'acide iodique; avec le chlore, l'acide hypochloreux; avec l'azote, le protoxyde d'azote, le bioxyde d'azote et les acides hypozoteux, azoteux et nitrique.

MÉTALLONOTE s. m. (mé-tal-lo-note — du gr. *metallon*, métal; *notos*, dos, par allusion à l'aspect métallique de ces insectes). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, ayant pour type une espèce de la côte de Guinée.

MÉTALLOPHILE s. m. (mé-tal-lo-phi-le). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, ayant pour type une espèce qu'on trouve en Sibérie.

MÉTALLOTHÉRAPIE s. f. (mé-tal-lo-té-ra-pi — du gr. *metallon*, métal; *therapeia*, médication). Méd. Mode de traitement des affections du système nerveux, et particulièrement des névroses, ainsi que des accidents nerveux qui surviennent dans le cours des maladies, traitement reposant sur l'hypothèse d'un fluide nerveux analogue au fluide électrique, et dont l'action serait modifiée par des applications métalliques à l'extérieur, et par l'emploi des préparations de cuivre à l'intérieur.

— **Encycl.** Dans l'histoire de la *métallothérapie*, les auteurs qui se sont occupés de cette méthode thérapeutique la font remonter au fameux Théophraste Paracelse, c'est-à-dire au commencement du XVII^e siècle. Le célèbre alchimiste commença d'abord par appliquer une lame de fer aimanté à la guérison des névralgies dentaires, puis gratifia les métaux de pouvoirs cabalistiques, sous le nom d'*anneaux constellés*. Ainsi, à cet adepte en astrologie, qui est né au commencement du XVI^e siècle, le maître fera porter un anneau du plus précieux métal; et à celui-là, afin que la lune le protège, un anneau d'argent; un autre, pour se rendre la planète *Vénus* propice, devra faire usage d'une simple bague en cuivre, et ceux-ci solliciteront l'appui de *Mars*, de *Jupiter* ou de *Mercure*, avec un anneau de fer, d'étain ou de plomb.

Deux siècles environ après la mort de cet aventureux novateur, Pomme devient rapidement célèbre dans le traitement des affections nerveuses, en plongeant ses malades dans des bains de huit, dix et douze heures de durée. Il croyait guérir ainsi, dit les partisans de la *métallothérapie*, le prétendu racornissement des nerfs de ses vapeurs avec l'eau du bain seulement; mais on avait déjà remarqué que les bains prolongés agissaient mieux dans une baignoire de cuivre que dans toute autre. Et malgré cela, Pomme ne songea pas à appliquer une armature de cuivre aux individus qui présentaient différents troubles du système nerveux. Vient ensuite les armures d'acier aimanté de l'abbé Lenoble; les aiguilles de l'Américain Perkins (deux aiguilles d'un métal différent qu'on promenait à la surface des parties malades), dont la pratique a été connue sous le nom de *perkinisme*; les plaques galvaniques de Raspail (cuivre et zinc superposés); les tissus métalliques de Paul Gage (poudres de cuivre, de zinc et d'acier, incorporées dans des feuilles minces de gutta-percha); les cataplasmes électriques du professeur Récamier (lits de copeaux de cuivre et de zinc superposés dans deux sachets qui présentent l'un le cuivre, et l'autre le zinc, du côté de la peau); les buscs magnétiques de Nicolo (simple tige d'acier aimanté); enfin, les pratiques popu-

lares consistant à appliquer certains métaux, tels que l'or, l'acier, le cuivre, le fer et le zinc, sous différentes formes. Au nombre de ces applications, il faut citer la pratique de l'*acupuncture*, si répandue au Japon, et qui n'est qu'un emploi de l'or sous la forme de longues aiguilles que certains guérisseurs de cet empire, fort habiles à les manier, ne craignent pas d'enfoncer quelquefois jusqu'au plus profond des viscères pour en extraire, disent-ils, le principe ou fluide morbifique; les anneaux contre la migraine; les médailles contre le choléra; et cette habitude si répandue dans certains pays, notamment en Normandie, qui consiste à mettre des objets en fer, le plus souvent très-vulgaires, dans la chaussure ou dans le lit de ceux qui sont sujets aux crampes dans les jambes.

Les métaux employés dans cette méthode thérapeutique sont habituellement le cuivre rouge, le cuivre jaune ou laiton, l'acier d'Angleterre et l'acier d'Allemagne. On leur donne différentes formes, de manière à pouvoir les appliquer aux différentes parties du corps. C'est ainsi qu'en les réunissant deux à deux, ou tous ensemble, on en fait des bagues, des bracelets, des anneaux, des colliers, des chaînes, des buscs de corset, des médailles, et enfin des baignoires. Il y a aussi des broches, des verges et des cataplasmes métalliques. On administre en même temps, dans certains cas, le cuivre à l'intérieur, sous différentes formes, soit seul, soit associé à d'autres substances, notamment à l'opium.

Les cas dans lesquels ce mode de traitement a été préconisé par ses partisans sont les maladies nerveuses en général, névroses, névralgies, paralysies, rhumatisme chronique, spasmes, hystérie, chlorose, hypochondrie, délire, affections mentales, monomanie, convulsions de l'enfance, choléra et crampes cholériques.

Pour appliquer cette méthode thérapeutique, il faut rechercher d'abord quelles sont les aptitudes métalliques, c'est-à-dire quels sont les métaux susceptibles d'agir efficacement sur tel ou tel individu. Il y a trois moyens à employer pour arriver à ce résultat: 1° faire un essai des deux métaux (cuivre, acier) sur la sensibilité des avant-bras, en appliquant le plein de l'armature sur la nuque et la faisant descendre ensuite en spirale, moitié sur le bras droit et moitié des cuivres, et moitié sur le bras gauche du côté des aciers. Une heure après, le retour complet ou l'augmentation relative de la sensibilité d'un côté ou de l'autre indiquent à peu près toujours quel est le métal convenable. 2° On peut aussi appliquer l'armature du côté des deux cuivres ou des deux aciers, et trois ou quatre jours ne se seront pas écoulés, que déjà la persistance de la maladie nerveuse ou l'amendement de ses principaux phénomènes suffira pour avertir sûrement le malade comme le médecin de retourner l'armature sur l'autre face, ou de continuer la même application. 3° Enfin, dans le cas où il reste du doute sur l'action du cuivre ou de l'acier, il faut faire porter à la fois les quatre métaux de l'appareil, et si le malade n'en ressent aucun bien, comme cela peut arriver, alors que ni les deux cuivres ni les deux aciers ne sont nullement appropriés, ou bien il faudra y suppléer par une exploration métallique plus variée, ou les aptitudes métalliques du patient se trouvant dissimulées, il faudra chercher à les mettre en évidence. Ce résultat s'obtient de deux manières: en substituant des applications humides aux applications sèches, et d'autres fois en donnant au métal une surface rugueuse au lieu d'une surface lisse; ou bien en employant à l'intérieur des substances qui sont reconnues comme les plus efficaces pour exercer sur le système nerveux central une action expansive ou périphérique, comme la teinture de noix vomique, l'aconit, le sulfate de quinine. Dans tous les cas, il faut éviter de fatiguer les malades par des applications qui seraient certainement inutiles, si, des premiers jours, on ne voyait survenir quelque amélioration dans les phénomènes de l'affection nerveuse.

— **Mode d'application.** C'est surtout aux premiers phénomènes des névroses et de toutes les affections en général pour lesquelles ce genre de traitement est employé, que les partisans de la *métallothérapie* conseillent de faire les premières applications de métal, sous peine de n'obtenir tout au plus que des résultats palliatifs. Les prescriptions sont ainsi divisées:

Pour le jour, porter tout autour du tronc une armature de 4 mètres de long, qui, dans son milieu, sera appliquée, chez l'homme, sur la poitrine même, et chez la femme, un peu plus bas, pour épargner les seins. De là les deux chefs de l'armature seront dirigés en arrière, vers la région des lombes, puis ramenés en avant, pour venir s'attacher sur le ventre chez l'homme, et pour être conduits, chez la femme, jusqu'au niveau de la partie supérieure des cuisses, afin de comprendre l'utérus et les anses intestinales dans le plus proche voisinage du métal.

Pour la nuit, une première fois, application symétrique de la même armature, d'abord sur la nuque, puis directement en avant sur le haut de la poitrine, jusque vers le creux des aisselles, d'où l'on fera ensuite descendre en spirale les deux chefs de l'appareil jus-

qu'au niveau du poignet, autour duquel le lacet suffira lui-même à les fixer.

Le lendemain au soir, à l'heure du coucher, deuxième application du plein de l'armature, d'abord sur les reins en arrière, puis en avant sur le ventre jusqu'au niveau du pli de l'aîne; on descend ensuite vers la cheville du pied, en enroulant les petits éléments autour des jambes, comme il a été déjà fait la veille pour les bras.

Dans les premiers jours du traitement, les applications devront être permanentes, et les malades garderont jour et nuit leurs armatures, à moins qu'ils ne soient d'une sensibilité extrême au métal, qui se traduit alors quelquefois par une aggravation momentanée des symptômes. Dans ce cas, ainsi que lorsqu'on aura commencé à marcher vers la guérison, il faut diminuer la durée des applications et en éloigner la distance, garer le métal deux ou trois heures seulement et ne l'appliquer qu'un jour à la fois, par exemple. On recommande en même temps de se conformer aux règles d'une bonne hygiène, de pratiquer le matin des lotions froides, stimulantes même par l'addition d'un dixième d'ammoniac, surtout sur les membres, en y ajoutant quelques frictions avec des brosse de flanelle, des gants de crin, et mieux encore avec des brosse métalliques, qui ont l'avantage de réunir à l'action mécanique celle des quatre métaux les plus actifs de ce système de traitement (cuivre rouge, cuivre jaune, acier anglais, acier allemand). On ferait, en outre, si cela devenait nécessaire, des frictions sur les muscles paresseux avec des verges métalliques.

Il était indispensable d'entrer dans tous ces détails pour donner une connaissance exacte du traitement des maladies par les métaux. Quant à l'efficacité de cette méthode thérapeutique, l'expérience n'ayant pas justifié les espérances données par ses partisans, pas plus que l'observation n'avait confirmée les faits qu'ils avaient avancés, on peut dire de la *métallothérapie*, comme de l'homéopathie, qu'elle n'a de valeur que dans l'imagination de ceux qui veulent bien y ajouter foi.

METALLUM, nom latin de MELLE.

MÉTALLURGIE s. m. (mé-tal-lur-jé). Syn. de MÉTALLURISTE.

MÉTALLURGIE s. f. (mé-tal-lur-jé — du gr. *metallon*, métal; *ergon*, ouvrage). Techn. Art d'extraire les métaux de la terre et de les purifier. *Quand la MÉTALLURGIE est trouvée par une nation, il est indubitable qu'elle battra ses voisins et en fera des esclaves.* (Volt.)

— **Encycl.** Chim. et Indus. I. HISTOIRE DE LA MÉTALLURGIE. L'histoire de la *métallurgie* remonte aux premiers âges et se perd dans les traditions mythologiques. Comme les autres arts, elle a eu un développement graduel que l'on peut diviser en trois grandes périodes: la période empirique, toute de faits accumulés sans ordre; la période hypothétique, époque de recherches, d'essais, de systèmes prématurés; la période philosophique, dans laquelle on a analysé les rapports des faits entre eux, et où l'on est remonté des effets aux causes, de la conjecture à la preuve, de l'enchaînement des phénomènes à la loi qui les gouverne. La première période est l'œuvre des anciens; la seconde, celle des alchimistes; la troisième, celle des métallurgistes modernes.

Prométhée, le ravisseur du feu céleste, passe pour l'inventeur de la *métallurgie*. La découverte de l'or est attribuée par les uns à Cadmus, par les autres à Mercure; par d'autres encore, à Pisis, roi d'Italie, qui reçut le surnom de Dieu d'Or. Cependant, suivant Homère et Hérodote, c'est à Vulcain que revient l'honneur d'avoir trouvé l'art de travailler les métaux. A côté de la fable, des conjectures se sont produites. On a supposé qu'un incendie forcé des forêts avait produit la première fonte des métaux, qui auraient coulé en ruisseaux de feu pour se solidifier ensuite en lingots; l'homme aurait ainsi du même coup découvert les métaux et l'art de les rendre fusibles. C'est l'opinion de Lucrèce (*De natura rerum*, lib. V):

*Quod superest, est atque aurum ferrumque repertum
Et simul argentum pondus, plumbique potestas, [est]
Igna vi ingenies sylvas ardore cremant
Montibus in magnis...*

Strabon, sans la partager, prête la même opinion à Posidonius, et Diodore de Sicile rapporte que, des bergers ayant mis le feu à une forêt des Pyénées, toute la crotte fut brûlée; il en résulta, dit l'auteur, que ces montagnes furent appelées Pyrénées, et que la surface du sol laissa couler une grande quantité d'argent. Dans certaines parties de l'Amérique, les Indiens ne connaissent pas encore aujourd'hui d'autre procédé, pour abattre le minéral d'argent, que de l'incendier au moyen de fagots entassés dans les excavations qui montrent les filons à nu. D'après Moïse, Tubalcain, fils de Lamech et de Silla, serait le premier qui ait forgé des instruments de fer et d'airain; et, d'après la Bible, lorsque les Hébreux s'enfuirent d'Égypte, Aaron fit fondre l'or des parures des femmes israélites pour fabriquer une idole que Moïse mit au feu et réduisit en poudre. Chez les Grecs, où toute invention utile se rattache à

la théogonie, un culte fut établi en Phrygie en l'honneur de Rhéa, « nourricière des métaux », et passa dans la Samothrace, où il subsista plusieurs siècles. Ceux qui les premiers maîtrisèrent le feu comptèrent les métaux et les firent servir aux besoins de la vie, se transformèrent à leur tour en divinités : de là, les Dactyles, les Cabires, les Corybantes, les Curetes et les Telchines. D'après Apollonius de Rhodes, les Dactyles exploitèrent le fer les premiers. Plinie semble donner comme origine aux Dactyles, qu'on appelait aussi Idéens ou Chalybes, la Colchide et l'Inde, et il ajoute que Schytes le Lydien enseigna l'art de fondre et d'allier l'airain, mais que, selon Thophraste, ce fut Délos le Phrygien. Comme les Dactyles, les Cabires étaient originaires de Phrygie et avaient des noms mystiques qu'on ne révélait qu'à seuls initiés. Au sortir de la Phrygie, ils se fixèrent dans la Samothrace et succédèrent aux Dactyles en les surpassant, car, outre l'extraction du métal et sa purification, ils le travaillèrent dans l'atelier et le plierent aux divers usages. Ils avaient encore des temples en Egypte et dans la Bœtie, quatre siècles avant J.-C., et Philippe de Macédoine s'y fit initier à leurs mystères et importa leur culte à Thessalonique. Les Corybantes viennent, selon les uns, de la Bactriane et de la Colchide ; selon les autres, ils séjournèrent dans l'île de Chypre et dans l'Éubée, et sont représentés comme forgeant leurs armes et les instruments d'airain avec lesquels ils accompagnaient leurs danses frénétiques. Les Curetes sont crétois ou phrygiens et semblent avoir imprimé un profond sens à l'art des alliages. Les Telchines, sortis de l'île de Crète, s'établirent à Chypre, puis à Rhodes. On s'accorde à leur attribuer la découverte de l'or, de l'argent et du cuivre.

Deux phases caractérisent la *métallurgie* dans l'antiquité : l'âge sacré et l'âge poétique. Dans le premier, la Divinité intervient pour guider l'humanité ; dans le second, l'homme a multiplié ses conquêtes sur la matière, mais l'histoire des arts est alors voilée sous les vagues figures des poètes. Plus tard, quand, avec la civilisation, tous les arts ont marché, l'histoire se borne à constater les progrès de l'industrie sans chercher à pénétrer le mérite des procédés ni à en donner la description. Mais, dans le grand catayisme qui engloutit Rome, la *métallurgie* partagea la destinée des arts qui la faisaient vivre et retomba, avec eux, dans la barbarie.

Toutes les connaissances *métallurgiques* furent longtemps perdues, et l'obscurité des premiers temps se renouvella durant les premiers siècles du moyen âge. Les peuplades nomades de l'Orient, qui avaient conservé les traditions, les introduisirent de nouveau en Europe. Cependant, quelques tribus de la Germanie avaient continué à exploiter les mines de fer et de cuivre, et leurs procédés se répandirent lentement en Europe. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Scandinaves traitaient les pyrites cuivreuses. Chez les Huns, il y avait des ateliers pour traiter le plomb et l'argent, et vers l'an 700, s'ouvraient les mines de la Styrie et de l'Erzgebirg ; puis, bientôt après, on fondait les métaux du Hartz et de la Saxe ; l'art des forges prenait racine en Bohême et s'étendait vers le Nord. C'est l'alchimie et la science hermétique qui ouvrirent une ère nouvelle à la *métallurgie* : des études furent entreprises sur la nature des minerais et les propriétés des métaux, et la chimie, restée jusqu'alors une science spéculative, quitta la voie où l'avait fourvoyée Aristote. Les alchimistes, qui appurent du vire au VIII^e siècle, devaient conduire l'esprit humain à ramener les procédés routiniers à une pratique rationnelle. L'alchimie emprunta les premiers moyens d'action à la *métallurgie* qui, à son tour, empruntait ses procédés d'investigation ; et, si nous sourions aujourd'hui dédaigneusement des folles spéculations des alchimistes, ils n'en ont pas moins introduit dans l'étude des minerais et des métaux un système de recherches qui devait conduire tôt ou tard à la découverte de leur véritable composition. Au XIV^e siècle et successivement, les fonderies de Freiberg, de Schwartz, de Folkenberg, etc., se construisent pour traiter les minerais de cuivre et d'argent. D'après Kaulen, le XVI^e siècle vit naître la fusion du fer à l'état de carbone ; et, avec la découverte de l'Amérique, plusieurs procédés comme l'amalgamation, s'introduisirent en Europe, apportant de nouvelles vues sur le traitement des minerais. Jusqu'au XVI^e siècle, le traitement du cuivre, du plomb et des métaux précieux fut l'objet d'études incessantes ; les Pays-Bas donnèrent les *flussofen* ou fourneaux pour réduire le fer avec avantage, lesquels s'établirent successivement en Suède, en Saxe, dans le Hartz et en Silésie. Vers 1721, on essaya en Angleterre de remplacer le bois par les combustibles fossiles ; l'acier de cémentation avait pris naissance en France ou en Belgique vers la fin du XVI^e siècle. Au XVIII^e siècle, le Suédois Svedenborg s'appliqua à vulgariser les procédés de fabrication du fer. Depuis le commencement du XVIII^e siècle, de nouvelles découvertes eurent lieu, grâce à l'intervention de la chimie domestique ; mais il manquait à tout cela une théorie d'ensemble ; et ce n'est qu'à partir de Lavoisier, fondateur de la chimie actuelle, que la *métallurgie* est devenue une science.

La découverte de la fonte des minerais ne fut pas l'œuvre d'un jour, mais bien celle d'efforts individuels longs et pénibles. À l'origine, un trou de quelques décimètres de profondeur était rempli de bois et de minerai ; le vent aidait seul la combustion ; le feu réduisait le minerai au contact du charbon, et les gangues prenaient dans la portion non réduite les éléments nécessaires à leur fusion. Plus tard, on substitua à l'action irrégulière du vent celle de l'outre gonflée d'air, et à ces appareils le bas foyer, le four à masse, à lopins, à loupes (*stuckofen*). Modifiés de diverses manières, les bas et les moyens foyers conduisirent aux procédés connus sous les noms de méthodes suédoise, allemande, styrienne, corinthienne, corse, catalane, etc. On reconnut, pour les minerais de fer, que les produits se liquéfiaient mieux quand le fourneau était plus élevé, et l'on arriva au haut fourneau. Les usines, placées d'abord au milieu de montagnes peu accessibles, cherchèrent au fond des vallées la force motrice et les moyens de transport des matières premières. Depuis un siècle, le caractère essentiel de l'industrie *métallurgique* est la prodigieuse extension de la fabrication du fer, et les perfectionnements de la mécanique et des moteurs à vapeur appliqués à la *métallurgie* ont fait faire à celle-ci de rapides progrès. Quant à l'agent de la chaleur, on le puise aujourd'hui en grande partie dans la houille, qui a suppléé si heureusement à la rareté du bois.

Outre les ressources naturelles d'un territoire, sa richesse en charbon et ses conditions physiques, le régime industriel de chaque État a une grande influence sur la prospérité de la *métallurgie*. En Angleterre, la nation agit sans contrôle administratif, et le pouvoir n'intervient que pour écarter les obstacles et ouvrir des débouchés à son commerce. Grâce à cette organisation, qui laisse l'intérêt privé marcher seul en dehors des entraves bureaucratiques, ce pays excelle dans les arts mécaniques aussi bien que dans les arts métallurgiques. En France, au contraire, l'esprit de réglementation contrarie les efforts individuels et en gêne l'allure ; et il a fallu à la nation toute sa vigueur, toutes les ressources de son territoire pour sortir de ce honneur de cette compression et prendre son rang après l'Angleterre. On peut affirmer que, malgré les avantages acquis à la concurrence par le bon marché du charbon, la profusion des voies de transport, etc., la *métallurgie* luttera avec plus de succès contre ses rivaux le jour où la liberté industrielle sera pleinement edifiée. Aux États-Unis, la liberté du citoyen est illimitée, et si l'exagération de ce système peut amener de grandes catastrophes, il n'en est pas moins vrai qu'avec la réglementation française les immenses exploitations de la Californie, qui ont tout à coup animé des déserts, eussent été impraticables, et que le gigantesque développement des États-Unis eût été enrayé. Le système le plus opposé est celui qui régit en Russie. Là, l'industrie *métallurgique* n'a que la place assignée par le souverain ; et malgré les richesses du sol et une direction souvent habile, elle reste confinée sans concurrence dans les limites qui lui sont imposées. En Allemagne, malgré la diversité d'organisation inhérente aux races germaniques, la législation est la même en ce qu'elle repose sur le droit régulier, tout en se modifiant peu à peu devant les exigences de l'industrie moderne. Là où la noblesse territoriale a gardé, comme en Autriche et dans la Silésie prussienne, de grandes propriétés avec leurs anciens privilèges, elle a initié l'Angleterre dans son organisation industrielle ; celle des mines du Hartz, où la propriété est accessible à tous, a particulièrement un cachet démocratique qu'on ne rencontre nulle part au même degré ; sur les bords du Elbe, la législation prussienne prédomine, avec l'influence incontestable du code français, en élargissant le cercle de l'action individuelle on a rendu plus facile l'accès de cette industrie, et c'est là que la sidérurgie française doit trouver une concurrence redoutable. La Suède et la Norvège ont adopté les principes et les coutumes de l'Allemagne, et l'État se borne aujourd'hui à assurer la prospérité des établissements domaniaux et particuliers. La Belgique, imitant l'exemple de l'Angleterre, aura bientôt fait disparaître de ses codes les dernières entraves qu'elle avait héritées de la réglementation française. Quant à l'Italie et à l'Espagne elles sont en train de s'affranchir des obstacles qui gênent leur industrie, et elles marchent franchement dans la voie du progrès.

— II. GÉNÉRALITÉS. L'art de la *métallurgie* nécessite des connaissances très-étendues et n'est devenu un art véritablement rationnel qu'à la suite des immenses progrès qui ont été réalisés dans les sciences naturelles. La *métallurgie* exige la connaissance de la géologie pour reconnaître les gisements minéraux, celle de la minéralogie pour déterminer la nature des minerais, celle de la physique et de la chimie pour obtenir les minerais dans l'état de pureté le plus satisfaisant et de la façon la plus économique ; enfin, celle de la mécanique pour construire les engins et les machines nécessaires.

Les procédés *métallurgiques* sont de deux sortes : mécaniques et chimiques. Dans la

première catégorie se rangent le triage, le lavage, le triage au cassage, le lavage ; dans la seconde, le grillage, la fonte, l'affinage, etc. Nous ne décrivons point ici les procédés *métallurgiques* propres à chaque métal, car nous en parlons, s'il y a lieu, aux articles particuliers consacrés à ces métaux. Nous nous bornerons ici à exposer les principes généraux de chimie sur lesquels on s'appuie pour extraire les métaux de leurs minerais. Les métaux se rencontrent, tantôt à l'état natif, c'est-à-dire entourés d'une gangue qui est simplement mélangée et nullement combinée avec eux, tantôt à l'état de combinaisons ; ce dernier cas est de beaucoup le plus fréquent, à l'exception de l'or et du platine, qui se trouvent toujours à l'état natif. C'est de leurs composés que l'on extrait tous les autres métaux ; sans doute le mercure, l'argent, le cuivre se rencontrent à l'état natif, mais pas en assez grande abondance pour que cela puisse suffire aux besoins de l'industrie. Il faut dire, cependant, qu'au lac Supérieur, dans le Canada, il existe d'immenses mines d'argent et de cuivre natifs actuellement exploitées. Le fer se rencontre dans les météorites, mais il est bien évident qu'il n'y a pas là matière à exploitation.

En dehors de l'état natif, on rencontre les métaux : 1^o à l'état d'oxydes simples, comme l'oxyde d'étain, qui constitue le minerai de ce métal, l'oxyde ferrique, qui forme l'hématite ou minerai de fer ; ou en combinaisons salines, telles que : carbonates, silicates et sulfates ; 2^o à l'état de sulfures simples, comme la galène ou minerai de plomb, la blende ou minerai de zinc, l'antimoine gris ou minerai d'antimoine ; ou complexes, comme les pyrites de cuivre, la *zinkénite*, le *marignite* ; 3^o à l'état d'arséniures ; mais les arséniures métalliques sont plutôt des impuretés mêlées à d'autres composés que des minerais par eux-mêmes. Cependant le cobalt et le nickel se retirent d'un arsenio-sulfure.

Dans le plus grand nombre de cas, les substances minérales que nous fournit la nature ne sont pas d'une parfaite pureté ; d'ordinaire, le métal qu'on extrait contient d'autres corps métalliques ou métalliques. C'est ainsi que le fer renferme, quand il sort des hauts fourneaux, outre le carbone, qui en fait de la fonte et dont on va le débarrasser, des substances comme le silicium, le soufre et le phosphore ; c'est ainsi que le plomb extrait de la galène renferme presque toujours de l'argent et quelquefois de l'or ; c'est ainsi que le platine est toujours accompagné de palladium, d'iridium, de rhodium, d'osmium et de ruthénium. Tantôt, les substances étrangères sont nuisibles à la qualité du métal, comme c'est le cas pour le soufre, le phosphore et le silicium qui accompagnent le fer ; on cherche alors à s'en débarrasser par des méthodes qui varient avec le métal à purifier et avec la nature des impuretés à faire disparaître ; d'autres fois elles sont utiles, comme c'est le cas de l'iridium allié au platine ; on ne soumet alors l'alliage à aucune purification ; d'autres fois, enfin, ces substances doivent être extraites pour elles-mêmes, à cause de leur valeur considérable ; c'est le cas de l'argent que renferme le plomb.

Les grandes méthodes qui servent à extraire les métaux sont peu nombreuses : quand les métaux sont à l'état natif, on les extrait soit par lixiviation (or) ou par d'autres procédés mécaniques, soit par amalgamation. C'est ainsi qu'on traite souvent le minerai d'argent. Tantôt, le métal se dissout dans le fluide ; il ne reste plus qu'à distiller pour obtenir l'or à l'état de pureté.

— III. MÉTHODES DE TRAITEMENT. Quand les minerais sont composés, ce qui est l'ordinaire, on peut les traiter par voie sèche ou par voie humide.

— A. *Traitement par voie sèche.* La voie sèche est la plus ordinairement employée, parce qu'elle est de beaucoup la moins chère. La plupart des métaux s'extraitent de leurs oxydes ou de leurs sels oxygénés. Lorsqu'ils sont à l'état de sulfures, on les traite quelquefois directement, mais le plus souvent on commence par les ramener à l'état d'oxydes et l'on rentre dans le cas précédent. Depuis quelques années, on a commencé à extraire des métaux terreux, tels que l'aluminium et le magnésium ; ces derniers s'extraitent de leurs chlorures. Nous pouvons donc ramener à trois groupes les opérations par voie sèche : 1^o réduction des oxydes ; 2^o oxydation des minerais sulfures, antimonies, arsénies, que l'on ramène à l'état d'oxydes pour les réduire ensuite ; 3^o traitement direct des composés sulfurés (galène, cinabre) ; 4^o réduction des chlorures. Nous passerons rapidement en revue ces diverses opérations.

— Réduction des oxydes ou des carbonates. Elle se fait généralement en chauffant le métal ou un de ses sels avec du charbon à une haute température (c'est ainsi qu'on extrait le fer et l'étain de leurs oxydes, le potassium et le sodium de leurs carbonates). Il arrive alors quelquefois qu'on est obligé de chauffer à une assez haute température pour que le charbon se combine au métal et lui donne des propriétés toutes nouvelles. Dans le traitement des minerais de fer aux hauts fourneaux, par exemple, on obtient de la fonte par suite d'une combinaison du fer et du carbone. Il faut alors se débarrasser de ce

carbone combiné en oxydant le produit de cette première opération *métallurgique* ; l'action de l'oxygène portant d'abord sur le carbone, on parvient à en débarrasser complètement le métal. Dans le plus grand nombre des cas, le carbone n'agit pas directement, mais il se transforme d'abord en oxyde de carbone CO, lequel agit sur le minerai et lui enlève son oxygène pour le transformer en anhydride carbonique CO₂. On conçoit, en effet, que l'oxyde de carbone, par le seul fait qu'il est gazeux, vienne plus facilement en contact avec le minerai que le charbon qui est solide. Quelquefois, cependant, le charbon agit directement, comme dans l'extraction des métaux alcalins, au moyen de carbonates alcalins et du charbon ; mais aussi, dans ces cas-là, le mélange du minerai et de l'agent réducteur doit être infiniment plus intime que dans le cas précédent.

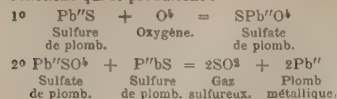
Dernièrement, M. Siemens a introduit une nouvelle méthode qui permet de préparer directement l'acier au moyen du minerai, sans passer, au préalable, par les hauts fourneaux. Son procédé, qui recevra plus tard des applications infiniment plus générales, nous n'en doutons pas, réalise, en outre, une économie de 50 pour 100 sur le combustible et permet d'employer les poussières de houille ou de coke, les combustibles de plus mauvaise qualité, en un mot, sans que la qualité du produit s'en ressent. Son système, qui exige l'emploi d'un nouveau genre de fourneau, dit fourneau régénérateur, repose sur un double principe. D'une part, M. Siemens ne réunit pas le minerai au combustible, comme dans les hauts fourneaux ; il transforme le combustible en oxyde de carbone dans un fourneau spécial, qu'il appelle fourneau producteur de gaz (*gas producer*) ; et il fait ensuite arriver l'oxyde de carbone ainsi formé dans le fourneau principal, où il le brûle. Sa combustion suffit à la réduction du minerai et à sa liquéfaction ; en mêlant un peu de fonte au minerai pour que celui-ci puisse se combiner à un peu de carbone, on obtient de l'acier. Si l'on n'y mêlait pas de fonte, on obtiendrait du fer pur. Le fourneau est, en outre, muni de quatre chambres dites régénératrices, et qui ont l'immense avantage de refroidir les produits gazeux qui s'échappent, d'emmagasiner leur chaleur et de la rendre aux produits gazeux qui entrent et qui sont destinés à la combustion ; c'est là ce qui permet de réaliser l'énorme économie de combustible dont nous avons parlé. En effet, aucune chaleur n'est perdue dans cette méthode, tandis que dans les procédés ordinaires plus de la moitié du calorique développé s'échappe dans l'atmosphère sans avoir servi à rien.

— Oxydation des sulfures, arsénies, arsénio-sulfures. Cette oxydation constitue ce qu'on désigne en *métallurgie* sous le nom de grillage. Elle se fait au moyen d'un courant d'air qui passe sur le minerai fortement chauffé, et ce courant d'air résulte du simple tirage que produit l'élévation de température, sans qu'on soit obligé, pour le déterminer, d'employer des appareils spéciaux. Quelquefois le grillage constitue tout le traitement *métallurgique* du minerai et donne du premier coup le métal pur. Cela arrive lorsque l'oxyde est facilement décomposable par la chaleur, comme l'oxyde de mercure. Ainsi, pour extraire ce dernier métal, on se contente de chauffer son sulfure ; le soufre passe à l'état de gaz sulfureux et, comme l'oxyde de mercure n'est pas stable à la température à laquelle on soumet le minerai, le métal reste libre et distille.

D'autres fois, on fait deux opérations successives, comme pour le zinc. Le minerai de zinc est un mélange d'oxyde et de sulfure. On le grille d'abord pour le transformer intégralement en oxyde (le soufre se dégage à l'état de gaz sulfureux, parce que ni le sulfite ni le sulfate de zinc ne sont stables à de hautes températures), puis on calcine l'oxyde produit avec le charbon et l'on recueille le métal soit par distillation, soit, comme on dit, *per descensum*, en le faisant couler par en bas à mesure qu'il devient libre et avant qu'il ait eu le temps de se volatiliser. Il y a des circonstances où cette double opération est moins simple que pour le zinc et où l'on est obligé d'employer, avant de réduire, une série de grillages successifs ; c'est le cas du cuivre. Quelquefois même il faut employer des ingrédients chimiques pour achever d'éliminer le soufre. Ainsi, dans l'extraction de l'antimoine, on grille le sulfure de ce métal pour obtenir un oxydure que l'on calcine ensuite avec du charbon imprégné de carbonate de soude ; le carbonate de soude achève d'enlever le soufre et de transformer le carbonate en oxyde, et le charbon réduit l'oxyde à l'état métallique.

— Procédé dit par réaction. C'est la méthode que l'on emploie ordinairement pour l'extraction du plomb. Elle consiste à oxyder incomplètement le minerai, de manière qu'il renferme une quantité d'oxygène et une quantité de soufre suffisantes pour former ensemble de l'anhydride sulfureux ; puis, lorsque par le grillage on a atteint ce résultat, on continue à chauffer en évitant l'accès de l'air. De cette manière, le soufre du minerai s'empare de son oxygène pour former de l'anhydride sulfureux, et le métal reste libre. Cette méthode peut être appliquée à l'extraction du plomb et du cuivre. Pour le plomb,

les équations suivantes rendent compte des réactions qui se produisent :



— *Produits accessoires de l'oxydation.* Quand les matériaux que l'on soumet à l'oxydation renferment de l'arsenic, celui-ci s'oxyde et passe à l'état d'anhydride arsénieux qui se condense dans les tuyaux par où les gaz s'échappent, et constitue le produit commercial qui sert à préparer tous les composés arsénicaux et l'arsenic métalloïde lui-même.

— *Traitement direct des sulfures.* On emploie peu cette méthode, qui consiste simplement à chauffer le minerai avec des rognures de fer. Ce n'est guère que pour l'extraction du plomb et du mercure que l'on en fait quelquefois usage; encore est-ce rare, le procédé par réaction pour le plomb et le procédé par simple oxydation pour le mercure étant bien plus souvent préférés. Il y a cependant des cas où l'on est obligé de traiter directement le sulfure et par des méthodes très compliquées. C'est ce qui arrive pour l'argent, qu'on transforme d'abord en chlorure, en faisant d'abord agir à froid du chlorure de cuivre sur le minerai (mélange de pyrite grillée ou sulfate cuivrique et de chlorure de sodium), ce qui est la méthode usitée au Mexique, ou en traitant le minerai par le chlorure de sodium à chaud comme à Freiberg; on réduit ensuite le chlorure par le mercure et le fer, en ajoutant dans tous les cas du mercure destiné à amalgamer avec l'argent. L'amalgame recueilli et distillé fournit ensuite l'argent métallique. Nous n'insistons pas sur cette méthode, qui n'a rien de général. V. ARGENT.

— *Réduction des chlorures.* Depuis une quinzaine d'années, M. H. Sainte-Claire Deville a rendu industrielle l'extraction de l'aluminium et du magnésium. Ces métaux s'extraitent par un nouveau moyen qui repose sur ce fait, que les chlorures d'aluminium et de magnésium sont décomposés par le sodium à une température qui n'est pas très-élevée. On prépare un chlorure double d'aluminium et de magnésium et de sodium, et l'on fond le chlorure double avec du sodium métallique, en ajoutant au mélange un fondant quelconque, tel que fluorure de calcium ou chlorure sodique. Cette nouvelle méthode pourra, sans nul doute, être étendue à d'autres métaux et doter l'industrie d'une foule de produits utiles.

— *B. Traitement par voie humide.* La voie humide est peu employée parce qu'elle revient toujours fort cher. Elle est réservée à quelques cas spéciaux. Il existe certains ruisseaux qui renferment du sulfate de cuivre : les eaux qui s'écoulent de certaines usines sont dans ces conditions; on place alors dans le fond du ruisseau des morceaux de résidu de fer; le fer se substitue au cuivre et celui-ci se précipite. Après un certain temps, on n'a plus au fond de l'eau que du cuivre au lieu de fer; il suffit alors de reprendre ce métal et de le fondre.

Autrefois, on employait aussi la voie humide à l'extraction du platine et à sa séparation d'avec les métaux qui l'accompagnent. La difficulté de fondre le platine obligeait à avoir recours à ce moyen, quelque coûteux qu'il fût; mais, depuis plusieurs années, on extrait le platine par voie sèche comme tous les autres métaux, par un procédé qui fait connaître M. Deville et qui repose sur l'emploi du chalumeau àérhydrique, avec lequel on obtient, comme on sait, les températures les plus élevées. La méthode industrielle d'extraction des métaux terreux au moyen des chlorures et du sodium métallique; l'invention des fourneaux régénératoires à gaz, qui permettent d'obtenir directement de l'acier fondu de première qualité avec une économie de 50 pour 100 sur le combustible; enfin l'emploi du chalumeau àérhydrique à la métallurgie du platine sont les plus importantes découvertes qui aient été faites en métallurgie depuis vingt ans.

— *Bibliogr.* Nous allons terminer cet article en donnant la liste des ouvrages sur la métallurgie qui peuvent offrir un intérêt réel, historique ou scientifique. C'est en Allemagne que l'on rencontre les premiers ouvrages métallurgiques. En tête des écrivains spéciaux figure J.-Q. Agricola, qui, dans son ouvrage *De re metallica*, en 1530, décrit les procédés employés à son époque; puis viennent Fabricius (1565), Vanucci Beringuccio avec son *Traité de pyrotechnie* (1559), Libanius et Lazare Ecker (1574), Mathesius (1573), Weiner (1649), Fuchs (1595), Encelius, Boës (1622), André Cislupinus d'Arezzo, Alodvanti (1648), Granger et Cramer (1655), B. Peres de Vargas (1569), Alonso Barba (1640), Henckel (1725), Lehmann (1753), Valérius (1707), etc. Après cette énumération rapide des principaux auteurs du siècle dernier, donnons la nomenclature des ouvrages les plus intéressants : *Traité de métallurgie*, par Casalpino (Rome, 1596, in-8°); *Traité des minerais, leurs constructions et leur exploitation*, par Lochnyss (1690, in-fol.); *L'Art de convertir le fer forgé en acier et d'adonner le fer fondu*, par Beaumur (Paris, 1722, in-4°); *Traité des mé-*

taux, par Barba (Madrid, 1729, in-8°); *Principes de métallurgie et de docimastie*, par Schluter (Braunschweig, 1738, 2 vol. in-fol.); *Traité de métallurgie*, par Kiessling (1741, in-12); *Traité singulier de métallurgie*, par Vargas (Paris, 1743, 2 vol. in-12); *Traité de métallurgie chimique*, par Henckel (Dresde, 1747, in-12); *Minéralogie, docimastie et métallurgie*, par Krautermann (Arnstadt, 1747, in-8°); *Métallurgie*, par Barba, traduit de l'espagnol (Paris, 1751, 2 vol. in-12); *Œuvres métallurgiques*, par Orschall, traduit de l'allemand (Paris, 1761, in-12); *Éléments de métallurgie*, par Valérius (Ulm, 1768, in-8°); *Principes de métallurgie tant en grand qu'en petit*, par Cramer (1774, in-fol.); *Voyages métallurgiques*, par Jars (Lyon, 1774, 3 vol. in-4°); *Traité de la fonte des mines par le feu du charbon de terre*, par Gonssan (Paris, 1776, 2 vol. in-4°); *Du traitement de la mine de cuivre avec la plus grande épargne de temps et de combustible*, par Justi (Leipzig, 1776, in-8°); *Système pratique de métallurgie*, par Hampen (Dresde, 1778, in-8°); *Traité des mines de fer*, par Hoffmann-Hof (1783, in-4°); *Histoire du fer*, par Rinmann (Berlin, 1785, 2 vol. in-8°); *Amalgamation des minerais qui contiennent de l'or ou de l'argent*, par Dehorn (Vienne, 1786, in-4°); *Traité des hauts fourneaux*, par Garnez (Stockholm, 1791, in-4°); *Description de l'art de fabriquer les canons*, par Monge (1793, in-4°); *Description abrégée de tous les travaux tant d'amalgamation que des fonderies de Saxe*, par Squireira (Dresde, 1800, in-4°); *Annales des mines, fonderies et usines*, par le baron Moll (Salzbourg, 1802-1805, 3 vol. in-8°); *Traité des forges catalanes*, par Muthoon (Turin, 1808, in-8°); la *Sidérotechnie ou l'Art de traiter les minerais de fer pour en obtenir de la fonte de fer ou de l'acier*, par Hassenzat (Paris, 1812, 4 vol. in-4°); *Annales des mines* (1816 et suiv.); *Archives métallurgiques*, par Karsten (Breslau, 1818, 20 vol. in-8°); *Principes de métallurgie*, par Karsten (Breslau, 1818, in-8°); *Essai sur l'art métallurgique*, par Lefebvre (Paris, 1820, in-12); *Examen critique du mode de fabrication des métaux dans la Prusse rhénane*, par Eversmann (Essen, 1820, in-12); *Principes généraux de métallurgie*, par Guenyeu (Paris, 1824, in-8°); *Mémoire sur l'état actuel des usines à fer de la France*, par Hérion de Villefosse (Paris, 1826, in-8°); *Instruction relative à l'art de l'affinage*, par Darcet (Paris, 1827, in-4°); *Manuel pour les ouvriers qui travaillent dans les fourneaux*, par Garneys (Fahln, 1827, in-8°); *Manuel de la métallurgie du fer*, par Karsten, traduit par Culmann (Metz, 1830, 3 vol. in-8°); *Système de métallurgie*, par Karsten (Berlin, 1831, 5 vol. in-8°, avec atlas in-fol.); *Métallurgie pratique du fer ou Atlas des machines, appareils et outils*, par Leblanc et Walter (1837, 1 vol. in-fol., avec 10 atlas); *Étude sur l'art d'extraire immédiatement le fer de ses minerais sans convertir le métal en fonte*, par Richard (Paris, 1838, in-4°, avec atlas in-fol.); *Recherches pratiques et expérimentales sur le fer et l'acier*, par Mushet (Londres, 1840, in-4°); *Manuel de la métallurgie du fer*, par Karsten (Berlin, 1841, 5 vol. in-8°, avec atlas); *Atlas minéralurgique de France*, comprenant l'indication de toutes les mines, minières, usines minéralurgiques et tourbières qui existent en France, par des auteurs divers (1842, 1 vol. in-plano); *Traité théorique et pratique de la fabrication du fer*, par Valérius (Paris, 1843, in-8°); *Traité de la fabrication du fer et de la fonte*, par Flachet (1843, in-4°); *De la fonderie, telle qu'elle existe aujourd'hui en France*, par Guettier (Paris, 1844, in-4°); *Traité de métallurgie*, par Scheerer (Braunschweig, 1846, in-8°); *L'Art de tremper les fers et les aciers*, par Camus (Paris, in-8°); *Mémoire sur la fabrication des fers à acier dans le nord de l'Europe*, par Le Play (Paris, 1846, in-8°); *Traité de métallurgie*, par Rammelsberg (Berlin, 1850, in-8°); *Guide du mouleur et du fondeur*, par Overman (Philadelphie, 1851, in-16); *Traité théorique et pratique de la fabrication de la fonte*, par Valérius (Bruxelles, 1851, in-8°); *De l'or, de son exploitation, de sa métallurgie*, par Landrin (Paris, 1851, in-12); *Métallurgie*, par Phillips (Londres, 1852, in-8°); *De la méthode nouvelle employée dans les forêts de la Carinthie pour la fabrication du fer*, par Le Play (Paris, 1853, in-8°); *Revue universelle des mines, de la métallurgie, des travaux publics, des sciences et des arts*, par Cuyper (Paris et Liège, 1857 et suiv.); *De l'état actuel de la métallurgie en Europe*, par Oerfuer (Paris, 1858, in-8°); *Traité pratique de métallurgie*, par Rivet, ingénieur en chef des mines (Paris, 1859, 2 vol. in-8°); *Les Grandes usines de France*, par Turgan (Paris, 1860 et suiv., in-8°); *L'Industrie du fer*, par Rosswall (Vienne, 1860, in-8°); *Traité pratique de la fabrication du fer et de l'acier puddlé*, par L. Ansiaux et Massion (Paris, 1861, in-8°); *Traité de la métallurgie du fer*, par Julien (Paris, 1861, in-4°); *Traité complet de métallurgie*, par le docteur Percy, trad. par Feilgand (1864 et suiv., 8 vol. in-8°); *Guide pratique dans les usages métallurgiques*, par Guettier (Paris, 1865, in-12); *Le Cuivre et ses alliages*, par Boschoff (Berlin, 1865, in-8°); *De l'acier et de sa fabrication*, par Grünor (Paris, 1867, in-8°); *Études sur les hauts fourneaux et la métallurgie de la fonte*, par de Vathaire (Paris, 1865, in-8°); *Sur les cylindres laminaires pour la fabrication du fer*, par Tunner (Leipzig, 1867, in-8°); *Précipités pour la*

fabrication des pièces moulées, par Dürr (Leipzig, 1867, in-8°), etc.

MÉTALLURGIQUE adj. (mé-tal-lur-ji-ke — rad. métallurgique). Qui a rapport à la métallurgie : *Procédés métallurgiques. Opérations métallurgiques. Établissement métallurgique.* La présence fréquente du carbonate de fer dans les gisements de houille est une des circonstances les plus heureuses pour l'industrie métallurgique. (L. Figuier.)

MÉTALLURGIQUEMENT adv. (mé-tal-lur-ji-ke-man — rad. métallurgique). Au point de vue de la métallurgie : *MÉTALLURGIQUEMENT parlant.*

MÉTALLURGISTE adj. (mé-tal-lur-ji-ste — rad. métallurgique). Qui s'occupe de métallurgie : *Un industriel métallurgiste.* || On a dit quelquefois **MÉTALLURGE**.

— s. m. Celui qui s'occupe de métallurgie.

MÉTAMARGARIQUE adj. (mé-ta-mar-ga-ri-ke — du préf. *méta*, et de *margarique*). Chim. Se dit d'un acide qui est un produit de la décomposition de l'acide sulfomargarique.

MÉTAMÉCONIQUE adj. m. (mé-ta-mé-ko-ni-ke — du préf. *méta*, et de *méconique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant bouillir avec de l'eau l'acide méconique.

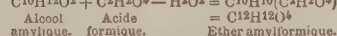
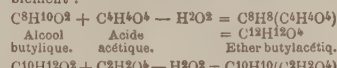
MÉTAMÈRE adj. (mé-ta-mè-re — du préf. *méta*, et du gr. *meros*, partie). Chim. Se dit des corps isomères par métamérie.

MÉTAMÉRIE s. f. (mé-ta-mé-ri — du préf. *méta*, et du gr. *meros*, partie). Chim. Isomérisation des corps formés par l'association de plusieurs composés distincts ou identiques.

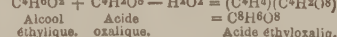
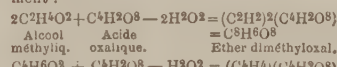
— *Encycl.* La métamérie est une sorte d'isomérisation caractérisée par ce fait que les corps qui en sont affectés ont été formés par l'association de plusieurs composés distincts ou identiques. Autrement dit, deux corps de même composition pondérale, formés par deux méthodes différentes, c'est-à-dire au moyen de deux systèmes de générateurs distincts, ou au moyen de deux systèmes de générateurs identiques combinés dans un ordre différent ou par des moyens différents, sont des corps métamères, s'ils ne sont pas identiques, s'ils sont seulement isomères. M. Berthelot, dans sa *Leçon sur l'isomérisation professée à la Société chimique*, distingue quatre sortes de métameries. « Les corps métamères, dit-il, se partagent en quatre groupes distincts, suivant qu'ils ont été obtenus : 1° par la réaction de corps différents, modifiés semblablement; 2° par la réaction de corps différents, modifiés diversement; ces deux groupes constituent la métamérie par compensation; 3° par la réaction de mêmes corps modifiés semblablement, mais dans un ordre différent; 4° par la réaction des mêmes corps, modifiés diversement, de façon à obtenir un résultat identique. »

Nous allons examiner ces divers cas.

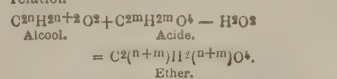
Les exemples de métamérie par compensation sont extrêmement nombreux (v. ISOMÉRIE). L'éther butyrolactique et l'éther amyloformique sont des métamères formés par la réaction de corps différents, modifiés semblablement :



L'éther diméthylolalique et l'acide éthylolalique sont des métamères formés par la réaction de corps différents, modifiés diversement :



Dans l'un et l'autre exemple, la cause de la métamérie est facile à reconnaître : dans le premier, l'un des générateurs des composés possède en plus ce que son correspondant possède en moins, et réciproquement pour les deux autres générateurs, ce qui établit la compensation; le même résultat est obtenu dans le second exemple par une action un peu plus complexe, mais qui est cependant tout aussi facile à comprendre par un simple examen de la formule précédente. On peut d'ailleurs traduire par des formules générales un certain nombre de cas de métamérie par compensation. Prenons un éther formé par l'union d'un alcool de la famille $\text{C}^{2m+2n}\text{H}^{2m+2n}\text{O}^2$ avec un acide de la famille $\text{C}^{2m+2n}\text{H}^{2m+2n}\text{O}^4$ d'après la relation



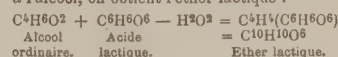
Cette formule $\text{C}^{2m+2n}\text{H}^{2m+2n}\text{O}^6$ répond à une multitude de métamères par compensation.

Une sorte de métamérie fort digne d'attention est celle que nous avons caractérisée ci-dessus par son origine, due à la réaction des mêmes corps modifiés, semblablement, mais dans un ordre différent. Nous en avons cité au mot ISOMÉRIE un exemple intéressant,

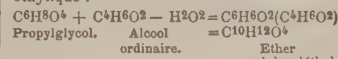
fourni par l'acide éthylaminolalique et l'éther oxamique. En voici un autre non moins curieux. Etant donné un alcool polyatomique, c'est-à-dire jouant le rôle de plusieurs molécules alcooliques réunies, on pourra satisfaire ses atomicités par des réactions diverses; alors, suivant l'ordre suivi pour obtenir ce résultat, on donnera naissance à des corps différents, à des métamères. Soit le propylglycol, $\text{C}_3\text{H}_8\text{O}_2$, alcool diatomique, susceptible d'éprouver deux fois une même réaction des alcools monoatomiques, ou, en même temps, deux réactions différentes. Si on oxyde cet alcool, on obtient de l'acide lactique, dans lequel une des atomicités se trouve satisfaite



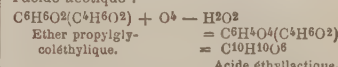
d'après une réaction semblable à celle qui transforme l'alcool ordinaire en acide acétique. Si ensuite on combine l'acide lactique à l'alcool, on obtient l'éther lactique :



D'autre part, si on exerce les mêmes actions sur le même propylglycol, mais en suivant un ordre contraire, on obtient un corps très-différent. L'action de l'alcool exercée d'abord donne un éther mixte, l'éther propylglycol-éthylolalique :

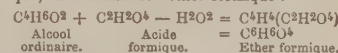


Cet éther, qui est encore, en même temps, un alcool monoatomique, étant oxydé, fournit un acide monobasique, l'acide éthylolalique, comme l'alcool ordinaire oxydé fournit l'acide acétique :

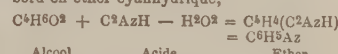


L'acide éthylolalique et l'éther lactique sont métamères.

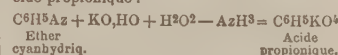
La dernière source de métamérie que nous ayons indiquée ne fournit pas un nombre d'exemples aussi grand que les précédentes. Elle doit être attribuée à une différence très-marquée dans l'énergie des réactions qui produisent les corps et qui déterminent des mouvements moléculaires plus ou moins marqués. Ainsi, l'alcool ordinaire se combine à l'acide formique, suivant une réaction peu énergique, en donnant de l'éther formique :



Tandis que le même alcool transformé, d'abord en éther cyanhydrique,

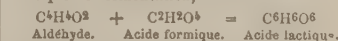


subit, sous l'action énergétique de la potasse, une transformation profonde et fournit de l'acide propionique :



L'éther formique et l'acide propionique sont des métamères.

Enfin, la métamérie peut encore avoir une origine différente de celles que nous avons signalées; elle peut résulter de la combinaison de deux composés isomères avec une même substance, ce qui, à un certain point de vue, peut être considéré comme la réaction de corps différents, modifiés semblablement et rapportés ainsi au premier groupe de M. Berthelot. C'est ainsi que l'aldéhyde combinée avec l'acide formique donne de l'acide lactique de fermentation,



tandis que l'oxyde d'éthylène, isomère de l'aldéhyde, combiné au même acide formique, donne un acide lactique différent du premier, identique avec celui que renferme la chair musculaire.

Quelle que soit la cause d'une métamérie, on peut, en général, transformer l'un des métamères dans l'autre; mais les méthodes à suivre doivent varier suivant les origines des corps à transformer. Cette transformation est d'ailleurs toujours plus difficile pour les composés unitaires que pour les composés secondaires.

MÉTAMORPHIQUE adj. (mé-ta-mor-ph-i-ke — du préf. *méta*, et du gr. *morphé*, forme). Géol. Se dit des roches stratifiées qui ont été altérées par l'action du feu, après leur stratification : *Les conglomérats et les grès contiennent encore des débris de quartz, de micasciste et d'autres masses MÉTAMORPHIQUES.* (Humboldt.)

— Zool. Qui a rapport aux métamorphoses de certains animaux : *L'évolution MÉTAMORPHIQUE des insectes était connue des anciens, au moins pour quelques-uns.* (B. Lefèvre.)

MÉTAMORPHISME s. m. (mé-ta-mor-ph-i-sme — du préf. *méta*, et du gr. *morphé*, forme). Géol. Changement de forme, dans les terrains

produite par l'action du feu : *La théorie du métamorphisme a été fondée du moment où l'on est parvenu à suivre pas à pas toutes les phases de la transformation, et à guider les inductions du géologue par les recherches directes du chimiste.* (Humboldt.)

— Fig. Changement dans l'état social et politique : *Cette dissolution n'est autre chose que le phénomène de MÉTAMORPHISME qui doit ramener les nations à des groupes d'états de dimensions plus restreintes.* (Proudh.)

MÉTAMORPHISTE s. m. (mé-ta-mor-fis-ta — du préf. *meta*, et du gr. *morphé*, forme). Hist. relig. Membre d'une secte qui méconnaît, au xvie siècle, que le corps de Jésus-Christ n'est métamorphosé en Dieu dans le ciel. Ces sectaires s'appellent aussi UNQUI-TARIENS.

MÉTAMORPHOSE s. f. (mé-ta-mor-fosé — du préf. *meta*, et du gr. *morphé*, forme). Philol. Altération de l'air qui fait voir les objets autrement conformés qu'ils ne sont.

MÉTAMORPHOSABLE adj. (mé-ta-mor-fos-able — rad. *metamorphose*). Qui peut être métamorphosé. Il Qui peut être changé.

MÉTAMORPHOSE s. f. (mé-ta-mor-fosé — du préf. *meta*, et du gr. *morphé*, forme). Changement de forme ou d'appart. La surface de la terre a subi de nombreuses MÉTAMORPHOSES.

..... Six ans; c'est quelque chose. Je vous laissez enfant; quelle métamorphose! Je retrouve une femme.....

..... **POISSON.** — Changement d'un être en un autre être : On voit dans le Tarn la MÉTAMORPHOSE d'arbres en nymphes et en guerriers. Tes coups n'ont fait en moi nulle métamorphose. **MOLÈRE.**

— Fig. Changement complet et essentiel : Nulle MÉTAMORPHOSE de l'entité ne peut faire d'un platin attaché au sol dissoutierement. (V. Cousin.) La civilisation se produit par une série de MÉTAMORPHOSES. (Proudh.) La nature et le cœur ont leurs métamorphoses. **H. ANCI.**

Le Changement dans les pensées, le caractère ou les sentiments : Par une étrange MÉTAMORPHOSE, de libérin il est devenu bigny.

Mythol. Changement de nature ou d'individualité, produit par quelque puissance surnaturelle. Les MÉTAMORPHOSES de Jupiter en taureau, en cygne, en pluie d'or. La MÉTAMORPHOSE de Daphné en laurier, de Narcisse en la fleur qui porte son nom.

..... Fatigué de leurs métamorphoses, Les alyxas vont dormir dans le henné des roses. **H. MORÉAU.**

— Zool. Changement notable de l'organisation et de la forme d'un animal, amené par son développement naturel : Les MÉTAMORPHOSES des larves en insectes et des têtards en grenouilles. Avant sa MÉTAMORPHOSE, la libellule est une larve aquatique. Effort digne d'admiration que la MÉTAMORPHOSE de cette nymphe faible, molle et gélatineuse, qui, sans bras ni pattes, par la seule adhérence qu'elle met à dériver, à contracter ses anneaux, parvient à se dégrader de la lourde machine qui fut elle, à jeter la ses joues, à se débarrasser de sa tête, et, ne qu'un des à peine dire, à tirer d'elle et rejeter plusieurs de ses grands organes intérieurs. (Macleod.)

Not. Non donné à des modifications par lesquelles certains organes, placés dans des conditions différentes, se transforment en des organes différents, par exemple, les feuilles en pétioles, les tiges en rameaux, etc. ; Transformation que subissent les organes de certains végétaux lorsqu'on les change de milieu.

— Encycl. Zool. Le mot *métamorphose*, dans sa signification physiologique la plus profonde, exprime une transformation des cellules embryonnaires en éléments anatomiques (chor les animaux, fibres musculaires, tubes nerveux, etc.) ; chez les végétaux, trachées, vaisseaux ponctués, etc.). Schwann avait posé l'hypothèse de la formation des organes de l'animal, de leurs éléments anatomiques définitifs, par cette transformation même, ou par *métamorphose* ; son hypothèse avait puis cours, mais cette théorie a été réfutée par les études anatomiques modernes et est aujourd'hui reconnue pour fautive, en ce qui concerne l'animal, tandis qu'elle est démontrée, quant au végétal. Chez l'animal, en effet, les cellules embryonnaires, après un certain temps de vie à l'état de cellules, se liquéfient et ne servent plus que de matrice à la formation des fibres musculaires, des tubes nerveux et de tous les autres éléments anatomiques, lesquels deviennent des créations nouvelles de la vie animale, de vraies générations ou morphoses primitives se substituant aux cellules qui les ont précédées ; tandis que, chez le végétal, il y a bien réellement *métamorphose* directe des cellules, ce sont elles-mêmes qui deviennent les éléments anatomiques des organes, trachées, vaisseaux ponctués et tout le reste. Il y a pourtant, dans l'animal, certaines parties qui sont plutôt des végétations que des organes animaux ; tels sont : l'épiderme, les ongles, les plumes ; et, pour ces parties, revient le mode de formation par *métamorphose*.

Cette différence fondamentale, relative au développement de l'embryon, engendrant, durant toute la vie de l'individu, des différences persistantes, et donne lieu à divers phénomènes des plus intéressants et dont quelques-uns vont être exposés à propos des plantes.

Venons aux acceptions ordinaires du mot *métamorphose* en zoologie.

Les transformations qui, sous le nom de *métamorphoses*, amènent l'individu de l'état de germe à l'état qui constitue la plénitude de son individualité s'accomplissent de façons fort diverses, suivant la série zoologique à laquelle il appartient. Tantôt elles ont lieu pendant la vie utérine, c'est-à-dire avant la naissance ; tel est le cas de la plupart des mammifères ; tantôt l'animal passe de la cavité utérine dans une poche sous-dominale où s'achève son développement ; c'est ce que l'on remarque chez les marsupiaux ; tantôt enfin, c'est revêtu d'enveloppes diverses que le germe placé dans le monde extérieur y opère son développement ; c'est le cas des racines ovipares. Les choses se passent différemment dans les êtres qu'on appelle en histoire naturelle animaux à *métamorphoses*. Ici, le développement n'est pas ininterrompu comme pour ceux dont il vient d'être question. Il s'opère par phases successives, pendant lesquelles l'animal vit d'une vie indépendante, et à tel point qu'il acquiert souvent pendant chacune d'elles des organes entièrement différents de ceux qu'il avait pendant la phase précédente.

Les *métamorphoses* des insectes ont été étudiées ailleurs. V. INSECTE.

— Bot. Le mot *métamorphose* a été employé fréquemment en botanique, mais avec des significations bien différentes. Étudions-le d'abord dans son acception la plus large et la plus philosophique. La *métamorphose*, telle que nous l'envisageons, consiste dans les modifications que subit un organe primitif, pour se transformer en d'autres organes qui souvent s'en éloignent beaucoup, tant pour la forme extérieure que pour l'organisation et les fonctions. Telle est la feuille, qui devient tour à tour, suivant les différents points de l'axe végétal où elle se trouve placée, bractée, sépale, pétale, nectaire, étamine, carpelle, cotyledon, etc. C'est un véritable problème qui semble vouloir se dérober à nos recherches par ses *métamorphoses*, mais que l'on peut toujours reconnaître dans ses déguisements les plus étranges. De même, la tige se répète dans le rameau, celui-ci dans le pédoncule, dans l'axe du fruit et même dans le faible cordon qui soutient les ovules. L'unité dans la variété, tel est le cachet que la nature imprime aux végétaux comme à toutes ses œuvres.

L'idée première de la théorie moderne de la *métamorphose* est due à Linné ; peu comprise ou méconnue par ses disciples, elle passa à peu près inaperçue, jusqu'à ce qu'elle fût reprise par Gœthe et Auguste de Saint-Hilaire. Toutefois, A.-L. de Jussieu avait préparé les esprits à la recevoir ; car il ne se contenta pas de détailler les rapports intimes des plantes entre elles ; souvent aussi il indique ceux de quelques-uns des organes d'une même plante ou du même organe dans plusieurs espèces ; ainsi il nous parle des étamines comme d'une partie de la fleur presque identique avec les pétioles ; les pièces du calice se répètent dans le pistil, les feuilles ; et il nous fait voir avec complaisance comment l'axe grêle et allongé de la panicule du chanvre devient le réceptacle concave et élargi des fleurs du figuier, en se raccourcissant dans le houblon, s'établissant dans le dorstenia et se creusant dans l'amorpha.

« Cette théorie, dit A. de Saint-Hilaire, est accompagnée d'un danger que Gœthe lui-même n'avait pas craint de signaler, et auquel il n'a pas toujours échappé entièrement. Pour le botaniste qui ne voudrait voir qu'un seul côté des choses, elle pourrait facilement le conduire à prendre l'analogie pour l'identité, et même à rejeter des différences de fonctions aussi certaines qu'importantes, parce qu'elles seraient le résultat d'organes qu'il ne distinguerait plus ; elle pourrait, en un mot, le conduire à l'anarchie, suivant l'expression un peu étrange du poète de Brancfort ; et, il faut le dire, mieux vaudrait mille fois ne faire que distinguer. »

Comment le savant botaniste français échappait-il à ce danger ? Un ou deux exemples nous le montreront. « Si nous trouvons dans le *berberis* des épines à la place qu'occupent ordinairement les feuilles, je ne vous dirai point qu'elles sont les mêmes organes que ces dernières ; je vous les indiquerai comme des organes qui, appendiculaires aussi bien que la feuille, ont revêtu des formes insolites, et qui, dans d'autres circonstances, auraient pu revenir aux formes accoutumées. » On sait, d'ailleurs, que les végétaux, notamment les arbres, suivant qu'ils sont placés dans un sol riche, dans un air chaud et humide, ou dans des conditions opposées, produisent la même feuille, les mêmes corolles, des étamines, etc.

Certains végétaux montrent d'une manière frappante les transitions insensibles des organes appendiculaires, des uns aux autres, preuve évidente de leur origine commune. Ainsi, dans l'ellébore fétide, vulgairement nommée pied-de-griffon, nous voyons d'abord apparaître des cotyledons arrondis,

épais, un peu charnus ; les premières feuilles qui viennent ensuite n'en diffèrent guère que par leur taille un peu plus grande ; elles sont réduites au pétiole élargi. Peu à peu, ce pétiole se rétrécit et s'allonge, et en même temps le limbe se développe par degrés, jusqu'à ce qu'on arrive aux feuilles normales à long pétiole et à limbe large et profondément découpé. Bientôt la progression inverse se produit : à mesure que le limbe s'efface, le pétiole se raccourcit et s'élargit, et nous arrivons par degrés insensibles aux bractées, qui diffèrent à peine des folioles du calice.

Dans le nymphée, les organes floraux, sépales, pétioles, étamines, passent des uns aux autres par des nuances à peine saisissables, et cette transition va plus loin encore dans la magnolia, dont les carpelles, ou parties composant le pistil, présentent évidemment la forme folioleuse. Cette dernière se retrouve dans les graines ou les embryons ; il suffit d'ouvrir un fruit d'érable pour y distinguer les cotyledons sous forme de petites feuilles, repliées comme elles le sont d'habitude dans le bourgeon. On sait, du reste, que l'analogie de ces deux organes est telle, que l'on peut considérer les bourgeons comme des embryons fixes, et les graines comme des bourgeons mobiles. Les fruits charnus laissent plus difficilement apercevoir leur origine folioleuse ; mais on peut la retrouver facilement en observant les carpelles quand ils sont à leur premier degré de développement.

Il semble difficile, au premier abord, d'admettre que deux organes appendiculaires soient analogues, quand on les prend sur des points très-éloignés de la plante ; mais cette analogie apparaît dans tout son jour quand on observe les nuances intermédiaires, comme dans les organes que nous venons de citer. Chaque verticille a les plus grands rapports avec celui qui le précède et peut se transformer en celui-ci par suite d'une abondance de sucs, comme cela a lieu ordinairement dans la culture. « Tout le monde sait, ajoute A. de Saint-Hilaire, que, dans les roses, les oignons, les renoncules, des pétioles peuvent naître là où devraient naturellement se trouver des étamines, et qu'ainsi se forment des fleurs doubles. L'ombrage de nos parterres. On a vu les pièces de la corolle du *Ranunculus abortivus* se changer en calice. Enfin, où se développent communément des carpelles, on trouve quelquefois un organe mâle. La transformation peut aller bien plus loin encore ; car il arrive, dans certaines circonstances, que de véritables feuilles paraissent à la place des pétioles, des étamines et des carpelles. En recevant de nouveaux sucs, l'axe de la fleur, extrémité de la tige altérée par l'épuisement, peut aussi reprendre sa forme et son aspect primitifs ; et ainsi, du sein de la rose appelée vulgairement profifère, s'élève une tige véritable chargée de feuilles verdoyantes. » Dans le corsier à fleurs doubles, on trouve à la place du pistil cinq petites feuilles partiellement converties. On sait d'ailleurs que le jardiener peut presque à volonté produire, chez les arbres fruitiers, des fleurs ou des rameaux feuillés. Dans les forêts vierges des régions tropicales, certains arbres fleurissent très-rarement, une sève abondante poussant à la production des feuilles.

Le mot *métamorphose*, appliqué aux altérations graduelles des organes appendiculaires des plantes, doit être pris dans un sens non pas absolu, mais métaphorique. La feuille, en effet, une fois développée, n'éprouve aucun changement notable ; mais celles qui doivent venir au-dessus d'elle représenteront ses formes avec des modifications successives. Cela posé, la *métamorphose* s'opère de trois manières : 1° la *métamorphose normale*, celle qui a lieu naturellement et dans l'immense majorité des cas, consiste précisément dans ces modifications par lesquelles la feuille passe successivement à l'état de bractée, de sépale, de pétale, d'étamine, de carpelle, de cotyledon, etc. ; 2° la *métamorphose descendante* ou *rétrograde*, dont nous avons déjà cité plusieurs exemples, s'annonce par le changement d'un organe en l'organe immédiatement inférieur ; elle a lieu par conséquent lorsque les carpelles se changent en étamines, les étamines en pétioles, ceux-ci en sépales, etc. ; 3° la *métamorphose ascendante* ou *anticipée* est due à des causes opposées à celles qui produisent la précédente, en d'autres termes, à un degré d'affaiblissement plus prononcé ; ici, un organe se transforme en l'organe supérieur qu'il doit avoir, dans la tige ou le lis, une feuille ordinaire affecter la forme et la couleur d'une division du perianthe ; dans la rose à cent feuilles, le calice a quelquefois des sépales colorés et pétaloïdes ; dans les primevères ou les mimules, le calice peut devenir une seconde corolle ; on a vu aussi des pétioles se transformer en étamines. Cette dernière *métamorphose* est beaucoup plus rare ; mais, en général, la culture exerce ici une action telle, qu'on peut la concevoir comme n'ayant plus de limites.

Nous avons à considérer maintenant la *métamorphose* à un autre point de vue, c'est-à-dire dans les variations que subissent les végétaux ou quelques-uns de leurs parties sous l'influence des milieux, de l'humidité ou de la sécheresse, du sol, de la température, de l'état de l'atmosphère, de l'âge des individus, de l'action des corps ambiants, etc. C'est surtout chez les cryptogames que ces

variations sont le plus marquées ; c'est surtout dans cette classe que l'on trouve ces espèces polymorphes qui semblent déjouer tout essai de classification. Rien de plus remarquable, sous ce rapport, que le nostoc, et c'est à cette algue que reviendrait de droit la qualification de *protée*. Toutefois, les végétaux phanérogames en présentent aussi de nombreux et frappants exemples. « La fêchère (*sagittaria sagittifolia*), dit T. de Berneaud, nous offre des *métamorphoses* fort remarquables. Quand la plante reste tout à fait plongée dans l'eau, son élément naturel, où qu'elle est incessamment agitée par des courants rapides, elle est dépourvue de feuilles ; les pétioles sont sans lames, très-longues, dilatées en forme de rubans très-étroits, chez qui le limbe manque en entier ; ils ressemblent tellement aux feuilles de la vallisnerie, qu'il est très-difficile, surtout lorsqu'ils sont isolés, de les en distinguer. Linné, qui n'avait pu en observer le développement, les cite pour les feuilles de cette vallisnerie ; Gunner commet la même faute. Bien avant eux, Gaspard Bauhin avait pris ces mêmes feuilles comme appartenant à une graminée. Sur le cristal tranquille des étangs, sur les eaux dormantes, la tige de la fêchère s'élève au-dessus de la surface de l'eau, avec ses feuilles pétioleuses, presque cylindriques, nerveuses, en fer de lance et avec ses fleurs blanches verticillées trois par trois. En l'une et l'autre circonstance, les fleurs et les feuilles exécutent nécessairement des fonctions toutes différentes. »

La renoncule des eaux présente des phénomènes analogues : quand elle est flottante au milieu des eaux, ses tiges lisses sont allongées, ses feuilles, divisées en segments linéaires, dichotomes, à découpures parallèles, sont réduites aux faisceaux fibreux des nervures ; dans un marais desséché, ses tiges rampantes portent des feuilles arrondies, lobées, à limbe étalé, et des fleurs blanches longuement pédonculées ; si elle est submergée et fixée au fond des eaux, ses feuilles deviennent capillaires et divergentes. C'est pour n'avoir pas tenu compte de ces modifications que souvent les formes ou les états divers d'une même espèce sont devenus, pour les botanistes, autant de types spécifiques distincts.

Ce genre de *métamorphose* a des limites, et la plante ou l'organe tend à revenir à son type primitif. La culture fait naître sur un végétal, à la place des épines dont il était nué, des rameaux en tout semblables à ses rameaux ordinaires. Mais qu'on rende le genévrier ou l'oranger au sol maigre où ils vivent à l'état sauvage, et leurs épines reparaissent. La rose à cent feuilles, abandonnée à elle-même, revient à son premier état ; les fleurs supérieures de l'ormin cessent d'être stériles et les bractées grandes et colorées qui les accompagnent seront simples. Il en est de même des stipules de certains acacias, qui se convertissent en épines ; des grappes de la vigne, qui se transforment en vrilles, etc. Tant que dure l'accident, cause essentielle de ces changements, tant qu'il exerce son influence, la nature semble en quelque sorte abdiquer ses droits ; mais elle les revendique dès qu'elle est rendue à elle-même.

Il ne faut pas confondre la *métamorphose* proprement dite avec les anomalies ou monstruosités produites par la culture, non plus qu'avec les dégénérescences, et, en particulier, de maladie et de décadence. La *métamorphose*, ajoute T. de Berneaud, ne fait point sortir une plante de sa famille, de son genre naturel : c'est donc un préjugé de croire, avec certains paysans de nos contrées, le froment susceptible de devenir seigle, l'orge de se changer en avoine ; ou bien, avec les peuples du Brésil, que les récoltes des plantes semées se convertissent tout à coup, dans certaines années, sous l'influence de telle température, en une graminée visqueuse, griottée, fétide, qu'ils nomment *capim gordura* (herbe à la graisse), parce qu'elle pousse très-vite à la graisse les bestiaux qui s'en nourrissent, en même temps qu'elle épaisse leurs forces. « La prétendue transmutation de l'orge en avoine vient de ce que, dans les années pluvieuses et principalement sur les terrains maigres, l'orge de semence étale souvent mêlée de grains d'avoine, ceux-ci, se trouvant dans des conditions plus favorables, tallent surabondamment et étouffent les pousses de l'orge. La transformation supposée du froment en seigle s'explique d'une manière analogue. Quant à la plante du Brésil, son appartenance, à des époques plus ou moins rapprochées, sur des terres dont on a changé l'assolement, se rapporte au phénomène bien simple désigné sous le nom d'appartitions spontanées de végétaux. »

En résumé, le végétal est doué d'une grande force de variabilité ; il peut affecter des modifications extérieures susceptibles de persister plus ou moins longtemps, mais non d'effacer complètement les caractères de l'espèce.

Métamorphose (LXII), poème mythologique en quinze chants, d'Uvide, un des plus brillants monuments de la poésie latine. C'est une vaste épopée cyclopique, qui embrasse tous les principaux faits de la mythologie et des temps fabuleux. Le poète y observe autant que possible l'ordre chronologique ; il se réunit toutes les fables disparates, au nombre de

tante et aux pesantes mannelles, ou comme des démons noirs et rugissants. Chaque jour qui naît le matin pouvait être appelé le jeune de la nuit qui succède à ce jour, ou encore tous les jours de l'année pouvaient être appelés soit des frères, soit autant de têtes de bétail qui sont conduites chaque matin à leurs pâturages célestes et renfermées la nuit dans l'étable obscure d'Au-gias.

De cette sorte, un seul et même objet recevait plusieurs noms et devenait, pour employer l'expression des anciens, *polymy-nique*, c'est-à-dire portant plusieurs noms. Or, de tout temps on a fait remarquer, comme une particularité de ces langues appelées an-ciennes, ce fait qu'elles ont beaucoup de mots pour nommer une même chose, lesquels mots sont quelquefois appelés des synonymes; on a observé également que les mots de ces lan-gues ont souvent des significations très-mu-ables, et ces deux phénomènes ont dû exis-ter d'une façon bien plus marquée dans les périodes vraiment primitives de ces langues que nous appelons anciennes, comme le sanc-scrit des Védas ou le grec d'Homère, et qui sont en réalité des langues très-modernes. Mux Müller appelle *mythique* ou *mythologi-que* cette période de l'histoire du langage et de la pensée, caractérisée par deux tendan-ces que l'on peut nommer la tendance *homo-nymique* et la tendance *polymy-nique*.

Les cas de *métaphore radicale*, quoique nom-breux dans les langues monosyllabiques et les langues agglutinantes, sont moins fré-quents dans les langues à flexions comme le sanscrit, le grec et le latin. Et cela s'expli-que facilement. Quand on souffrit de l'em-baras causé par des mots qui n'exprimaient plus distinctement l'intention de celui qui parlait, cet embarras même amena dans la vie du langage cette nouvelle période que nous appelons la période des flexions. Parce que l'on sentit l'importance d'établir une dis-tinction entre le *brillant*, c'est-à-dire le so-leil, et le *brillant*, c'est-à-dire le jour, et le *brillant*, c'est-à-dire la richesse, pour ce mot la racine *vas*, être brillant, fut modifiée par la flexion et donna alors *va-s-vas*, le soleil, *na-sara*, le jour, et *va-sa*, richesse. Dans une langue monosyllabique et dans beaucoup de langues agglutinantes, la seule racine *vas* aurait été regardée comme suffisante pour exprimer, *pro re nota*, n'importe laquelle de ces significations. Cependant les langues à flexions nous offrent aussi de fréquents exem-ples de *métaphore radicale*, dont quelques-uns ont donné lieu à des méprises très-anciennes et ont produit, avec le temps, de la mytholo-gie. V. par exemple *HAIRIS*, *GIACOS* et *OUSSIS*.

La *métaphore poétique* se rencontre fré-quentement pour sa part dans l'histoire du langage et de la pensée antiques; elle a souvent causé de curieuses méprises mytho-logiques. V. SAVITAR MARUTS, etc.

Quoique cette distinction entre la *métaphore radicale* et la *métaphore poétique* soit tout à fait essentielle et nous aide plus que toute autre chose à obtenir une perception claire de l'origine des idées, nous devons admettre qu'il y a des cas où cette distinction ne s'éta-blit pas aisément. Si des poètes modernes appellent les nuages des montagnes, c'est là évidemment une *métaphore poétique*, car le mot montagne, par lui-même, ne signifie ja-mais nuage. Mais lorsque nous voyons que dans le Védas les nuages sont constamment appelés *parvata*, que *parvata* signifie étymo-logiquement nuage ou montagne, il est difficile de dire d'une manière positive si, dans l'Inde, les nuages étaient appelés des montagnes par un simple *métaphore poétique*, ou si, dès le commencement, les nuages et les montagnes avaient été conçus comme étant pleins de sail-lies et d'ondulations, et avaient pour cette raison été appelés *parvata*. Quoiqu'il en soit, le résultat est le même, à savoir, de la mytholo-gie; car s'il est dit dans le Védas que les ma-ruts ou les orages font trembler les monta-gnes ou qu'ils traversent les montagnes, bien que cette expression ait signifié originai-rement que les orages agitent les nuages, ou passent à travers les nuages, elle est venue à signifier aux yeux des commentateurs plus modernes que les maruts accomplissent respec-tivement ou déchirant les montagnes.

Envisageons maintenant la *métaphore* au point de vue exclusivement pratique et litté-raire, abstraction faite de son origine. C'est la plus connue, la plus usitée et la plus belle des figures de mots. Elle consiste à chan-gier la signification propre d'un mot en une autre signification qui ne convient à ce mot qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. (Laharpe.) Si l'on dit, par exemple : la jeunesse est comme la fleur de la vie, on fait une comparaison. Si l'on s'ex-prime pas cette comparaison, que l'on se borne à la sous-entendre, que l'on dise : la jeu-nesse est la fleur de la vie, on fait une *méta-phore*. Il en est de même quand on parle de la rapidité de la pensée, du feu des passions, du poids des ans. L'esprit compare la pensée à un objet rapide, les passions à un objet enflammé, les années à un objet lourd à porter. On voit combien les *métaphores* sont fré-quentes dans le langage le plus vulgaire. Le peuple ne les reçoit pas seulement toutes faites des écrivains et des classes plus in-struites; il en crée un grand nombre, sans y prendre garde, par un travail inconscient de l'esprit, et, pour ainsi dire, par la force même du langage. Nous parlons constamment par

métaphores, et nous ne réfléchissons pas que notre conversation est une suite d'expres-sions figurées. Nous sommes *bouillants* de colère; nous *volons* au combat; nous sommes *saisis* de terreur; nous nous plaignons qu'on nous *aborde froidement*, qu'on nous *parle avec sécheresse*. Partout des *métaphores*.

Puisque le peuple lui-même s'exprime par *métaphores*, on comprend que cette figure se trouve en abondance chez tous les écrivains; mais les poètes recherchent particulièrement le style *métaphorique*, et tentent, par des nouveautés en ce genre, d'imprimer à leurs expressions plus de relief et de leur donner plus de couleur. Comme le dit François de Neufchâteau, dans son poème des *Tropes*, par l'emploi que le poète fait de la *métaphore*,

Il est des cours de bronze et des Ames de bronze.
Virgile au labourer apprend par quels secrets
Il peut faire à ses loix obéir les goudres.
La coquette, mettant tout son art en usage,
Composé de sa main les fleurs de son visage.
Tout l'éclat du talent par l'Age se flétrit,
Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.

Un des grands écueils du poète est de tom-ber dans l'abus de la *métaphore*; il en arrive alors à ce style figuré dont parle Molière, qui sort du bon caractère et de la vérité. « Une langue, dit Rivarol, vient à ses corrom-pre lorsque, confondant les limites qui séparent le style naturel du figuré, ou met de l'affectation à outrer les figures et à rétrécir le naturel, qui est la base, pour charger d'or-nements superflus l'édifice de l'Imagination. Ce défaut perdit les écrivains des nations avan-cées; ils veulent être neufs et ne sont que bizarres; ils tourmentent leur langue pour que l'expression leur donne la pensée; et c'est pourtant celle-ci qui doit toujours ame-ner celle-là. » On a souvent tourné en ridi-cule l'abus des figures; l'une des railleries les plus spirituelles faites à ce sujet est celle de M. Alphonse Karr. « Il nous advint un jour, dit-il, de prier un de nos amis de peindre, sous notre dictée, un portrait de femme; et, prenant un livre dont nous ne nous soucions pas de nommer l'auteur, nous lûmes : « Elle » avait un front d'ivoire, des yeux de saphir, » des sourcils et des cheveux d'ébène, des » joues de rose, une bouche de corail, des » dents de perle et un cou de cygne. » Eh bien, tout cela formait la chose la plus hideuse du monde. Ce portrait, que le char-mant auteur de *Soixante-trois* attribue à un autre écrivain, est sans doute une inven-tion de son malin esprit; mais, pour en re-trouver les traits épars chez les poètes, on n'a que l'embarras du choix.

Sur un front blanc comme l'ivoire,
Deux petits arcs de couleur noire
Étaient naïvement voûtés...
Mille rayons enorcelés
Sortaient de vos yeux étoilés.
VOITURES.
Cheveux d'ébène en longs reptils flottants.
DOKAT.
Elle avait sur son teint cent roses contre un lis.
MONTKUI.
Mille fleurs fraîchement écloses,
Les lia, les coillet et les roses,
Couvraient la neige de son teint.
VOITURES.
Car je sais qu'il est dit en France :
Petite bouche et dent d'émail,
Avec deux lèvres de corail,
Doivent avoir la préférence.
PRZBY.
Un rang de perles nonpareilles
Compose l'ordre de tes dents,
Et de l'éclat de deux rubis ardents
Tu fais celui de tes lèvres vermeilles.
MALLEVILL.

Toutes ces *métaphores* accumulées sont d'une fadeur rebutante. Prises à part et placées avec goût, elles peuvent être d'un effet agréable. Il est important qu'une *métaphore* concorde avec le sujet traité et avec le ton général de ce sujet. Celle qui convient à un écrit léger sera déplacée dans un écrit plus grave. Il faut en outre qu'elle serve à rendre la pensée plus saisissante, à lui donner, pour ainsi dire, une existence plus matérielle. Voltaire va même jusqu'à poser en règle que toute *métaphore* doit être une image que l'on puisse peindre, et il ajoute que cette règle ne souffre point d'exception. Cette parole est sans doute exagérée, et beaucoup d'excellentes *métaphores* embarrasseraient les peintres les plus ingénieux; mais elle exprime fortement quelle qualité l'écrivain doit re-chercher surtout dans la *métaphore*.

Une des conditions essentielles de cette sorte de figure, c'est, si elle consiste en plu-sieurs mots, que les termes se suivent et con-cordent de façon à ne pas tirer l'esprit en sens divers, et à ne pas éveiller d'idées dis-parates. Ainsi, l'on a souvent et justement critiqué ces vers de Malherbe :

Prends la foudre, Louis, et va, comme un lion,
Porter le dernier coup à la dernière tête
De la rébellion.

La *métaphore* de la foudre, que le poète met dans la main du roi, au lieu d'être suivie, se trouve contredite par celle du lion. Si le roi est un lion, il ne pourra tenir et lancer la foudre. La dernière *métaphore*, qui nous représente la rébellion avec plusieurs têtes, et la compare ainsi à l'hydre de Lerne, nous rappelle inévitablement la massue d'Hercule

abattant les têtes de cette hydre. Ce souvenir ne concorde ni avec l'idée de foudre, ni avec l'idée de lion, en sorte que les trois *métapho-res* réveillent en nous trois idées disparates. C'est le plus grand défaut que l'on puisse reprocher à ce genre de figure, parce qu'il est contraire au bon sens. Et, dans le lan-gage figuré, comme dans le langage naturel, c'est le bon sens d'abord que nous devons tous respecter, les poètes aussi bien que le vulgaire.

MÉTAPHORÉTIQUE adj. (mé-ta-fo-ré-ti-que — du préf. *méta*, et du gr. *phoré*, je porte). Que l'on peut transporter.

— Philos. S'est dit d'une définition qui peut s'appliquer à autre chose qu'à l'objet défini, comme la suivante : Le lion est un animal. Une définition *métaphorétique* est vicieuse.

MÉTAPHORIQUE adj. (mé-ta-fo-ri-que — rad. *métaphore*). Qui a le caractère de la *métaphore* : Expression *MÉTAPHORIQUE*. Sens *MÉTAPHORIQUE*. Il qui abonde en *métaphores* : Style *MÉTAPHORIQUE*. Langage *MÉTAPHORIQUE*. Le langage de Buffon est quelquefois trop *MÉTAPHORIQUE* pour une science qui suit essentiellement de précision. (Cuv.) Aucun idiom ne s'est plus *MÉTAPHORIQUE* que l'argot. (V. Hugo.)

— Philol. Caractères *métaphoriques*, Carac-tères chinois qui représentent un objet ma-tériel pour signifier une idée abstraite avec laquelle l'objet a quelque rapport naturel ou conventionnel, on peut ainsi qu'un lion signifie courage, que trois hommes placés à la suite l'un de l'autre signifient suivre.

MÉTAPHORIQUEMENT adv. (mé-ta-fo-ri-que-ment — rad. *métaphorique*). D'une ma-nière *métaphorique*, par *métaphore* : Méta-phoriquement, on peut dire que le soleil est le principal régulateur, la principale divinité de la nature. (Plin.) Quand je vous dis, ô mon amour, que je veux mourir pour vous, c'est *MÉTAPHORIQUEMENT* parlant, car je veux continuer à vivre, pour vous aimer le plus longtemps possible. (A. Lafontaine.)

MÉTAPHORISTE s. m. (mé-ta-fo-ri-s-te — rad. *métaphore*). Néal. Celui qui parle habi-tuellement par *métaphores*.

— Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Montauban, par Daniel Charnier, et qui voyait, dans la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie, une sorte de *métaphore*.

MÉTAPHOSPHATE s. m. (mé-ta-fo-sa-te — du préf. *méta*, et de *phosphate*). Chim. Sol formé par la combinaison de l'acide mé-taphosphorique avec une base.

MÉTAPHOSPHORIQUE adj. (mé-ta-fo-sfo-ri-que — du préf. *méta*, et de *phosphorique*). Chim. Se dit de l'un des acides du phos-phore : Acide *MÉTAPHOSPHORIQUE*.

— Encycl. V. PHOSPHORIQUE.

MÉTAPHRAGME s. m. (mé-ta-fra-g-me — du préf. *méta*, et du gr. *phragm*, cloison). Enton. Cloison qui sépare le thorax de l'ab-do-men, chez les insectes.

MÉTAPHRASE s. f. (mé-ta-fra-se — du préf. *méta*, et du gr. *phrasé*, je parle). Littér. Interprétation d'un ouvrage écrit. « Traduc-tion qui suit le sens de l'original pour le faire comprendre, et non pour en faire sentir les beautés.

MÉTAPHRASTE s. m. (mé-ta-fra-ste — rad. *métaphrase*). Littér. Critique qui inter-prète un auteur, qui l'explique, qui en fait comprendre le sens.

MÉTAPHRASTE (Siméon LE), hagiographe grec, qui vivait au IX^e siècle de notre ère. Il fut successivement proto-sécrétaire de l'em-peur Léon le Philosophe, grand logothète et maître du palais. Il se rendit en ambassade auprès des Arabes de Crète en 902, et des Arabes de Thessalonique en 904. Métaphraste a rassemblé les vies de cent vingt-deux saints, éparses jusque-là dans les églises et les monastères. Mais au lieu de se borner à recueillir ces monuments, il les a paraphra-sés et enrichis, ajoutant au fond des légendes primitives une foule de fables ridicules, qui ont à sa composition toute autorité. Le moine Agapin en a donné un abrégé, sous le titre de *Liber dictus Paradisus*, etc. (Vene-sie, 1541, in-4°). Ses Vies les plus impor-tantes ont été insérées dans les *Acta sanc-torum*. On lui doit, en outre : *Epistole* (X, publiées par L. Allatius; *Carmina pia* du poète, insérées dans les *Poetae graeci veteres* de Lectius; *Sermo in diem sabbati sancti*, dans la *Bibliothèque de Combefer*; des *Hymnes*, encore en usage dans l'Eglise grecque, etc. Enfin, on lui a attribué des *Annales*, qui s'é-tendent de 813 à 963, et dont la seconde partie serait d'un autre auteur.

MÉTAPHRASTIQUE adj. (mé-ta-fra-sti-que — rad. *métaphrase*). Littér. Qui a le ca-ractère d'une *métaphrase* : Traduction *MÉTAPHRASTIQUE*.

MÉTAPHYSICALE s. f. (mé-ta-fi-si-ka-lo; (l. m. — rad. *métaphysique*, avec la ter-minaison péjorative, aille). Néal. Mauvaise *métaphysique*.

MÉTAPHYSICIEN, IENNE adj. (mé-ta-fi-z-i-si-a-n, iè-ne — rad. *métaphysique*). Qui a rapport à la *métaphysique* : Ecole *MÉTAPHYSICIENNE*. Il Qui est propre, apte à la *méta-physique* : Esprit *MÉTAPHYSICIEN*.

— Substantif. Personne qui s'occupe de la *métaphysique*, qui a du goût pour la mé

taphysique : Je dirais volontiers des *MÉTAPHYSICIENS* ce que Scaliger disait des Bas-ques : « On dit qu'ils s'entendent, mais je n'en crois rien. » (Chamfort.) Les *MÉTAPHYSICIENS* pratiques, ce sont les dévots. (J. Joubert.) M. de Talleyrand a défini un grand *MÉTAPHYSICIEN* : Un homme qui excelle à mettre de l'encre noire sur du drap noir.

MÉTAPHYSIQUE s. f. (mé-ta-fi-si-ke — du gr. *la meta physika*, V. Encycl.). Science des choses qui ne sont perçues que par l'in-telligence, expliquées par la raison pure, et qui échappent à l'observation. Il *Métaphysique générale* ou simplement *Métaphysique*, Science des idées universelles et abstraites, et des facultés de l'entendement humain. Il *Métaphysique spéciale* ou simplement *Méta-physique*, Théorie de l'âme, du monde et de Dieu : La *physique* donne le *combien* et la *méta-physique* le *comment*. (Buff.) La *MÉTAPHYSIQUE* est le *champ des doutes* et le *roman de l'âme*. (Volt.) Quand deux philosophes dis-cutent sans se comprendre, ils font de la *MÉTAPHYSIQUE*; quand ils ne se comprennent plus eux-mêmes, ils font de la haute *MÉTAPHYSIQUE*. (Volt.) La *MÉTAPHYSIQUE*, comme la mo-rale, repose sur la psychologie. (V. Cousin.) La *MÉTAPHYSIQUE* et l'histoire sont les colon-nes de la vérité. (Lacordaire.) Dans la *MÉTAPHYSIQUE*, la philosophie étudie les vérités de spéculation pure et les êtres de raison. (A. Di-dier.) Toutes les sciences relèvent de la *MÉTAPHYSIQUE*. (Proudh.)

— Par ext. Philosophie, théorie générale et abstraite : La *MÉTAPHYSIQUE* du langage. La *MÉTAPHYSIQUE* des beaux-arts. Lorsqu'on fait intervenir la *MÉTAPHYSIQUE* dans les af-faires, elle sert à tout confondre pour tout excuser, et l'on prépare ainsi des brouillards pour assiler à sa conscience. (Mme de Staël.) Toutes les *MÉTAPHYSIQUES* présentent le flanc au scepticisme. (E. About.) À abstraction, caractè-re de ce qui est abstrait : Un langage plein de *MÉTAPHYSIQUES*.

— Encycl. D'après une tradition contesta-ble, Andronicus le Rhodien, classant les ou-vres d'Aristote, aurait placé en dernier lieu les livres qui traitent des idées abstraites et qu'Aristote appelait du nom de *philosophie première*, et les aurait intitulés *μὲτὰ τὰ φυσικά*, les choses en dehors des choses physiques; de là serait venu le nom de *métaphysique* ignoré du père de la philosophie. De quelque façon que le mot ait été introduit, il convient parfaitement à une science spéciale, qu'on pourrait définir la science des abstractions. C'est du moins, selon nous, le sens qu'il faut nécessairement attribuer au mot, si l'on veut qu'il exprime une science bien dé-finie, et dont toutes les parties se tiennent par un caractère commun parfaitement mar-qué. Mais, pour ce qui regarde la *métaphysique* comme dans beaucoup d'autres circonstances, on a abusé de l'arbitraire qui est permis, di-ton, quand il s'agit de fixer le sens des mots. Le sens importe peu, répète-t-on volontiers, pourvu qu'on le définisse. Sans doute; mais encore faut-il que le sens affecté aux mots ne s'oppose pas à leur définition; il est nécessaire que les choses unies sous un même vocable possèdent un caractère commun essentiel. Si l'on convenait arbitrairement de désigner par un même nom une pièce de vêtement et une faculté de l'âme, il serait impossible ensuite d'en donner une définition unique. C'est ce qui est arrivé pour le mot *métaphysique*, dont les uns ont étendu le sens à des choses dis-parates, et dont les autres l'ont restreint à des objets trop spéciaux. Pour Aristote, la *métaphysique* est la philosophie première, dé-finition qui n'en détermine pas nettement l'objet; pour d'autres, elle ne diffère pas de l'ontologie et forme, par conséquent, une vé-ritable superétation; d'autres, enfin, voient dans la *métaphysique* la science des principes de la pensée et de la cause des êtres, ne s'a-percevant pas que, pour avoir associé deux classes d'idées dont le lien n'est pas visible, ils sont contraints de donner deux définitions d'un seul mot. Nous reprenons donc la dé-finition que nous avons donnée en commen-çant, et si l'on nous objecte que cette défini-tion s'étend à des choses qu'on ne comprend pas d'ordinaire dans la *métaphysique*, comme la morale et les mathématiques, nous répon-drons que nous n'avons pas songé à définir un mot dans le sens où on se propose ordinairement de le déterminer par l'usage, mais à introduire un sens dont l'extension soit à la fois naturelle, facilement saisissable, conforme à l'étymo-logie.

Cela posé, nous n'entrons pas dans de longs développements au sujet de la *méta-physique*; car l'idée générale de cette science, comprise comme nous venons de le dire, n'exige pas de longues explications, et les su-jets qu'elle comprend sont traités chacun en son lieu. Les seules questions vraiment im-portantes qui s'y rattachent sont celles-ci : peut-il y avoir une *métaphysique*? quelle est l'utilité de la *métaphysique*?

Voltaire, avec l'esprit caustique qui le ca-ractérise, n'a vu dans la *métaphysique* qu'une sorte de galimatias double, un discours dans lequel l'auteur n'est compris ni de son auditoire ni de lui-même. M. Taine n'est pas très-éloigné de penser comme Voltaire et raille fort agréablement la *métaphysique*. Nous com-prenons à cet égard toutes les plaisanteries. Les *métaphysiciens* ont débité, dans la suite des siècles, tant de balourdises qu'il n'est que

juste de se moquer d'eux. Il leur est arrivé si fréquemment de n'être pas compris et même, on peut bien le dire, de ne pas se comprendre, que le mot sanglant de Voltaire se serait d'une rigoureuse exactitude s'il ne s'appliquait qu'à certains métaphysiciens. Mais il est ou semble dirigé contre la métaphysique elle-même, et c'est en cela qu'il est injuste. Rien n'est plus facile que de le montrer, sans tomber dans aucune espèce de généralités.

La métaphysique, il importe de savoir cela quand on essaye de la nier, peut être considérée à un double point de vue : dans son sujet ou dans son objet. Nier la métaphysique objective, ce serait nier l'existence même des idées que la métaphysique étudie : idées de cause et d'effet, idées de substance et d'accident, idées de matière et d'esprit, idées de durée, d'espace, etc., etc. ; ce serait se jeter dans une voie peu faite pour attirer les ennemis de la métaphysique, dans le pyrrhonisme absolu, ou, plus exactement, dans le nihilisme. Au point de vue subjectif, la question de la réalité de la métaphysique est plus discutable. On peut, en effet, soutenir que l'étude des questions dont nous avons fait plus haut une énumération partielle n'a pas fait un pas depuis les premiers philosophes qui s'y sont appliqués, et qu'il est, par conséquent, démontré par cette longue expérience que toutes ces questions sont inabordable pour l'homme. Il nous serait cependant aisé de répondre à une affirmation par une autre affirmation ; de déclarer que, pour nous, de Thales à Hegel il y a eu, au lieu des éclipses nombreuses, un progrès très-sensible dans la science métaphysique ; mais comme les affirmations contraires n'avancent pas une thèse, et que, d'ailleurs, la démonstration directe est ici impossible ou très-laborieuse, nous aimons mieux dissiper encore une confusion qui sert de base au raisonnement des adversaires de la métaphysique. Dans l'étude des questions ardues, comme celles qui sont du domaine de cette science, il y a deux choses à considérer : l'intelligence des questions et leur solution. Or, s'il est possible de soutenir que la solution des questions métaphysiques n'a pas fait un pas, il est impossible d'affirmer sans mauvaise foi que leur intelligence n'a pas progressé ; que, depuis les premiers siècles philosophiques jusqu'à notre, il n'a pas été trouvé de nouveaux arguments pour et contre, il n'a pas été imaginé d'exposition plus simple, plus nette des diverses questions. Nous ne voulons pas examiner si la question d'un Dieu créateur est définitivement résolue ; mais il nous paraît évident que la discussion sur la nature et la nécessité d'un Dieu est infiniment mieux posée.

Une objection est inévitable : si nous ne pouvons promettre un résultat certain à ces études difficiles, si vous vous résignez à poser nettement les questions sans prétention fondée de les résoudre, à quoi sert la métaphysique ? A quoi sert-elle ? On pourrait se dispenser de répondre à cette question. Certaines sciences, dont personne n'attaque ou ne recherche l'utilité, sont aux trois quarts purement théoriques, c'est-à-dire métaphysiques. A quoi servent les deux tiers au moins des problèmes des mathématiques, de la chimie, de la physique et de la mécanique elle-même, les neuf dixièmes de ceux de l'histoire naturelle et les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes de ceux de l'astronomie ? L'homme est curieux de tout ce qui est ; et si les grands problèmes de l'univers sont propres à attirer son attention, nous n'en connaissons pas de plus digne de la fixer que les profondes questions de la métaphysique.

Mais est-il vrai que les questions de cette nature soient absolument dépourvues d'intérêt pratique ? Peut-on nier que la question d'un Dieu créateur et celle d'une âme immortelle soient les questions les plus vitales que l'homme puisse agiter ? La morale et la conduite entière de la vie ne dépendent-elles pas de leur solution, au moins dans l'esprit d'un grand nombre d'hommes ? Est-il indifférent pour la société et les individus que Dieu ni l'âme n'existent ou qu'un Dieu nous ait imposé une loi en dix commandements ? Peut-être ; mais alors ne serait-il pas important de résoudre cette intéressante question, au moins pour affranchir l'homme d'un joug que le dogmatisme religieux ou philosophique lui a si longtemps imposé ? Toutes les questions sociales ou individuelles aboutissent à une question métaphysique, et celles-là changent de sens suivant le sens qu'on donne à celle-ci. L'homme religieux fonde sa foi sur la métaphysique, l'incrédule justifie par elle son incrédulité, le positiviste lui-même établit métaphysiquement que la métaphysique n'existe pas. Le métaphysicien tant bonni, tant dédaigné, tant raillé, n'est qu'un homme de réflexion qui se demande à lui-même, avec l'attention que ces questions méritent, ce qu'il est, ce qu'il sent, ce qu'il fait, et dont l'esprit remonte de question en question, sans ambition de les résoudre toutes, mais avec l'espérance fondée d'en éclaircir quelques-unes. L'homme irréfléchi passe et rit, trouvant cela plus facile que de comprendre.

Les ouvrages sur la métaphysique sont innombrables ; nous nous bornerons à en citer quelques-uns : *Entretiens de métaphysique*, par Malebranche (Paris, 1711, 2 vol. in-12) ; *Éléments de métaphysique*, par Sauri (Paris, 1773, in-12) ; *Sur l'évidence de la science métaphysique*, par Mendelssohn (Berlin, 1780,

in-80) ; *Traité élémentaire de métaphysique et de morale*, par l'abbé de Lamblardie (Brunswick, 1801, in-80) ; *Essais de métaphysique*, par Le Maître (Paris, in-80) ; *Métaphysique générale*, par Herbart (1838, 2 vol. in-80) ; *Système de métaphysique*, par Reinhold (Jena, 1843, in-80) ; *Système de métaphysique*, par L. George (Berlin, 1844, in-80) ; *Métaphysique*, par A. Erhard (Ratisbonne, 1845, in-80) ; *Du moi ontologique et de la métaphysique de l'électisme*, par Garreau (Paris, 1847, in-80) ; la *Métaphysique et la science* ou *Principes de métaphysique*, par M. Vacherot (Paris, 1859, 2 vol. in-80) ; *l'Analyse métaphysique, méthode pour constituer la philosophie première*, par M. J.-E. Alaux (Paris, 1873). Dans ce livre, l'auteur affiche la prétention de donner une base toute nouvelle à la science philosophique.

Métaphysique d'Aristote. L'ouvrage qu'on désigne généralement sous ce titre, et qui est, dans un classement ancien des œuvres du maître, classé sous le titre de *Tâ parâ ta physiká*, ce qui vient après ou ce qui est au-dessus de la physique, est un monument de la pensée humaine, dont l'importance en philosophie n'est comparable qu'à celle des poèmes d'Homère ou d'Éschyle dans la littérature. Cet ouvrage est-il authentique ? C'est une grosse question qui, posée au moyen âge par Pic de la Mirandole, n'a été résolue que de nos jours, par les travaux successifs de Schneider, de Brandis, de Star et de F. Ravaisson. Aujourd'hui, grâce à ces éminents critiques, on peut suivre l'histoire en main, la *Métaphysique* d'Aristote dans ses pérégrinations chez les Grecs et chez les Arabes, d'où elle nous vint au moyen âge. Il n'est plus possible maintenant de contester l'authenticité de cet ouvrage, mais la question d'intégrité est plus difficile à trancher. Il est probable qu'il y a des lacunes nombreuses dans la *Métaphysique*, et l'on ne sait trop dans quel ordre ranger les douze livres qui la composent. Toutefois, on se fonde sur l'ordre logique, M. Ravaisson, le dernier critique d'Aristote, a donné de ces douze livres une classification naturelle, que nous adopterons dans le cours de cette exposition.

Livre Ier. Tous les hommes, dit Aristote au début de la *Métaphysique*, ont un désir naturel de connaître. Les animaux ont la sensation, l'homme seul a l'art et le raisonnement. La mémoire lui donne l'expérience, l'expérience lui donne la science. Cette science ou sagesse, supérieure à l'utilité, a pour objet des principes, des causes. Selon l'opinion générale, le sage est celui qui sait le comment et le pourquoi des choses. Le comment et le pourquoi sont donc les objets que recherche la science. Elle veut connaître : 1^o l'essence, ce que chaque chose est selon l'être ; 2^o la matière, le sujet ; 3^o la cause du mouvement ; 4^o la fin, le bien, qui est l'opposé de la cause du mouvement. La plupart des premiers philosophes ont considéré comme les seules causes des êtres celles qui rentrent sous la raison de la matière. Et, à ce propos, Aristote fait un rapide historique de la philosophie, depuis Thales jusqu'à Platon, faisant voir en chemin comment les causes formelle, motrice et finale s'ajoutent successivement à la cause matérielle, qu'avaient seule entrevue les premiers philosophes, et il établit que, si ses devanciers ont parlé des quatre principes, ils en ont parlé d'une manière obscure et que l'œuvre est à refaire. Aristote l'entreprend dans les livres suivants.

Livre II. Avant d'entrer dans une leçon scientifique, il faut discuter tous les problèmes qu'elle pourra présenter. Celui qui entreprend l'étude des premiers principes peut et doit, au préalable, se poser dix-sept questions : 1^o Est-ce à une seule science ou à plusieurs qu'appartient la considération de toutes les causes ? 2^o Est-ce une même science qui considère toutes les essences ? 3^o La science des essences est-elle aussi celle des accidents ? 4^o Existe-t-il, outre les êtres qui tombent sous les sens, d'autres êtres encore, comme ce que Platon appelle les idées et les êtres intermédiaires, objets des sciences mathématiques ? 5^o Peut-on admettre des êtres intermédiaires entre les objets sensibles et les idées de ces objets ? 6^o Faut-il considérer les genres comme des éléments et des principes ? 7^o Les principes seront-ils les premiers genres ou les plus rapprochés des individus ? 8^o Le principe est essentiellement indépendant et séparé, et les genres sont plus indépendants des individus que des espèces, puisqu'ils s'affirment d'un plus grand nombre. Existe-t-il, outre les individus, des genres à des espèces ? 10^o S'il faut une matière non engendrée, l'essence est nécessaire à plus forte raison. 11^o Les principes sont-ils seulement semblables, ou bien chacun d'eux est-il un en nombre ? 12^o Les principes des choses périssables et ceux des choses impérissables sont-ils les mêmes ? 13^o Si l'on reconnaît la différence des principes, assigneront-on aux choses périssables des principes périssables eux-mêmes ? 14^o L'être et l'un sont-ils les essences des êtres, et sont-ils identiques, ou ne sont-ce que des accidents ? 15^o Si l'être et l'un sont identiques, il n'y aura rien autre chose, et il faudra dire avec Parménide : tout est un, et l'un est l'être. 16^o Les nombres, les solides, les surfaces et

les points sont-ils ou ne sont-ils pas des essences ? 17^o Pourquoi suppose-t-on, outre les réalités sensibles et les choses mathématiques, des essences telles que les idées ? Le problème fondamental est donc celui de la nature de l'essence, et toutes ces questions viennent aboutir à celle-ci : Est-ce dans l'individualité ou dans la généralité qu'il faut chercher le principe de l'être ?

Livre III. Il y a une science qui considère l'être en tant qu'être et ses propriétés essentielles. Aucune des autres sciences ne considère l'être en tant qu'être, mais seulement une espèce de l'être et de ses accidents. La science qui étudie l'être en soi est la plus haute des sciences. L'être, il est vrai, se dit de plusieurs choses ; mais c'est toujours relativement à un même principe. La science de l'être et de ses propriétés essentielles est aussi la science de ce que les mathématiciens nomment axiomes ; car les axiomes se rapportent à l'être même ; ils en dominent les espèces. Le plus ferme principe de la science est celui-ci : *Une chose ne peut pas être à la fois et ne pas être dans le même sujet et sous le même rapport.* De ce principe dérivent immédiatement deux conséquences importantes : 1^o les contraires ne peuvent coexister dans un même sujet ; 2^o il n'y a point de milieu entre les deux contradictoires, car dire vrai, c'est dire que ce qui est est, et que ce qui n'est pas n'est pas.

Livre IV. Ce nous sommes cherchons, ce sont les principes des êtres en tant qu'êtres. Il est nécessaire de distinguer : 1^o l'être en soi et l'être par accident ; 2^o le vrai, auquel le faux s'oppose comme le non-être ; 3^o l'être selon les catégories : essence, qualité, quantité, lieu, relation, etc. ; 4^o l'être en acte et l'être en puissance. Il faut écarter l'accident, dont aucune science ne s'occupe ; puis le vrai et le faux, qui ne se trouvent que dans les propositions, et ne sont pas par conséquent dans les choses, mais seulement dans la pensée.

Livre V. L'être se dit de toutes les catégories ; mais avant tout, l'être c'est l'essence. L'essence est ce qui constitue les individus, l'essence est le primitif dans l'ordre logique de la connaissance. On donne au terme d'essence les quatre sens suivants : 1^o la quiddité ; 2^o l'universel ; 3^o le genre, le principe de la génération, du devenir ; 4^o le sujet. Le sujet est ce dont on affirme tout et que l'on n'affirme de rien ; la quiddité, c'est tout ce qui est par soi-même, elle est l'objet propre de la définition. Mais comment l'objet de la définition peut-il être un, puisqu'on y distingue le genre et la différence ? La définition, dit Aristote, se compose essentiellement du genre et de la différence ; on obtient celle-ci en descendant, de différence en différence, jusqu'à la dernière que l'on puisse apercevoir. Toutes les autres se joignent au plus haut genre d'où l'on était parti ; la dernière seule reste différence et exprime l'essence de l'objet. Soit donc que le genre ne soit pas distinct de ses espèces, soit qu'il joue ici le rôle de matière, c'est sur la dernière différence que porte la définition, puisqu'elle cherche à saisir l'essence de l'objet. Il est impossible qu'aucun universel soit véritablement une essence, car l'essence particulière de chaque objet lui est propre, et ne se trouve par conséquent dans aucun autre ; au contraire, l'universel est commun à plusieurs choses. Ainsi, ni l'un ni l'être ne sont les essences des êtres, pas plus que l'élément en général et le principe en général. L'essence n'est pas ce qui est commun à plusieurs choses ; c'est l'être dans le général que nous pouvons trouver cette essence qui est séparée des êtres sensibles.

Livre VI. Tous les objets sensibles ont de la matière, sujet immuable de toutes les qualités et de tous les changements. Or, la matière, c'est ce qui n'est rien de réel en acte, mais seulement en puissance. La forme est quelque chose d'analogue au nombre : le nombre contient des unités, comme la forme, dans la définition, contient le genre et les différences ; qu'on ajoute ou qu'on retranche une unité, une différence, le nombre et la forme périssent, car leur unité n'est pas une unité de collection, ni une unité semblable à celle du point ; c'est une unité d'acte et de nature. Voilà pourquoi la forme n'est susceptible ni de plus ni de moins. Quant à la matière, chaque chose a sa matière propre. Ainsi, le devenir ne consiste pas dans le passage d'un contraire à un contraire, mais dans les alternatives de telle ou telle opposition déterminée, relative à la nature de la matière prochaine. Pour les choses physiques célestes, c'est-à-dire pour les choses éternelles, elles n'ont point de matière, ou du moins leur matière est inaltérable et seulement mobile.

Livre VII. Ce livre est consacré à l'explication des idées de puissance et d'acte, sujet déjà traité dans la *Physique*. L'acte n'est pas la même chose que la puissance. Une chose est possible si elle peut passer à l'acte dont elle renferme la possibilité en elle-même. Quant à l'acte, c'est la réalisation, c'est la fin du mouvement et aussi le mouvement lui-même. L'acte ne se définit pas, dit M. Ravaisson, interprète fidèle de la pensée d'Aristote ; on ne peut tout définir, mais on peut le concevoir par induction, en recueillant des analogies. Ainsi, la faculté de voir diffère de la vision ; la moitié diffère du tout ou elle est

contenue en puissance ; l'infini n'est pas, et nous le concevons comme possible, quoiqu'il ne doive jamais se réaliser, par exemple dans la divisibilité à l'infini. L'acte précède la puissance : 1^o dans l'ordre logique, car on ne conçoit la matière que par l'acte ; 2^o dans le temps, d'une manière absolue, car si dans le même individu la puissance est antérieure à l'acte, il faut toujours remonter à un individu de même espèce, autre par conséquent selon le nombre et identique selon la forme, qui préexiste en acte, et amène par le mouvement la puissance à l'acte ; 3^o selon l'essence, car les choses ont dans le devenir l'ordre inverse qu'elles ont dans l'être. Mais il y a une raison plus haute encore pour l'antériorité de l'acte : les choses éternelles sont antérieures par essence à celles qui commencent et finissent ; or, rien de ce qui admet de la puissance n'est éternel, parce que le possible contient les opposés, et par conséquent de l'être et du non-être.

Livre VIII. Qu'est-ce que l'un ? D'abord c'est l'indivisible ; mais le caractère propre de l'un, c'est d'être la première mesure dans chaque genre et, avant tout, la mesure de la quantité. Quant à la nature même de l'un, on peut demander si c'est une essence réelle, comme l'ont dit les pythagoriciens et après eux Platon, ou bien si ce n'est qu'un catégorème. Mais nous avons démontré qu'aucun universel n'est une essence ; l'un ne peut donc être qu'un sujet. L'un est-il le contraire du multiple, et l'égal le contraire du grand et du petit ? L'égal n'est le contraire ni du grand ni du petit pris séparément, et il ne peut l'être de tous deux, car il est impossible qu'une même chose ait deux contraires. De plus, l'égal paraît être un milieu entre le grand et le petit. Or, le contraire n'est pas un milieu, mais un extrême, une limite. L'égal n'est donc que la négation primitive du grand et du petit ; il est donc intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Livre IX. Ce livre reproduit, avec quelques différences de détail, des idées déjà exprimées par Aristote. Recueillons seulement cette pensée, qui sera développée dans les trois derniers livres, les plus importants de la *Métaphysique* : « Il semble évident que la philosophie première est la science de l'universel, et par conséquent de l'être et de l'unité. Mais l'être véritable n'est pas l'universel ; c'est quelque chose d'actuel et qui existe en soi. S'il n'y avait pas un être éternel, séparé, immuable, comment y aurait-il de l'ordre dans l'univers ? »

Livre X. Nous avons parlé de l'être qui tombe sous les sens ; mais il s'agit pour nous de déterminer s'il y a, hors des choses sensibles, une essence éternelle et immuable, et, au cas où il y en aurait une, d'en déterminer la nature. Et d'abord l'essence éternelle est-elle l'idée et la grandeur mathématique ? Le mathématicien est fondé à prétendre qu'il considère des êtres, car il y a l'être en puissance comme il y a l'être en acte. Mais ce n'est pas là l'essence éternelle de l'être. Quant à la théorie des idées, il fallait se borner, comme Socrate, à reconnaître l'existence des universaux, sans lesquels il n'y a point de science ; mais il ne fallait pas les séparer du particulier. Si on les sépare et qu'on les compose d'éléments, ces éléments, ces principes des idées seront particuliers ou généraux ; particuliers, ils seront limités en nombre ; il n'y en aura qu'un de chaque nom, et, par conséquent, il n'y aura pas non plus de pluriel dans leurs produits. Bien plus, il n'y aura rien autre chose que les éléments eux-mêmes. Si, au contraire, ces principes sont des universaux, il en résultera que le non-être sera antérieur à l'être, car les principes sont antérieurs aux produits ; or, l'universel n'est pas le véritable être. Telle est, en résumé, la polémique d'Aristote contre le système platonicien des idées, polémique qu'Aristote reprend dans presque tous ses ouvrages, comme s'il n'était jamais sûr d'avoir terrassé son adversaire.

Livre XI. Les pythagoriciens ont voulu expliquer le monde en faisant reposer dans le nombre l'essence des êtres. Mais l'hypothèse d'une génération des nombres est contradictoire : on ne peut parler de génération et de devenir pour l'éternel. Ainsi, on veut faire venir le pur de l'égalisation du grand et du petit ; mais si le grand et le petit ont toujours été égaux dans le pair, ils n'y ont jamais été inégaux, et le pair n'est pas engendré, n'est pas devenu. Mais les nombres ne seraient-ils pas des principes à titre de limites, ou à cause des rapports numériques qui constituent dans chaque dire la proportion des éléments ? Outre qu'on ne peut pas expliquer ainsi les différences des qualités primitives, les nombres ne peuvent être la cause formelle, c'est-à-dire l'essence, car ce ne sont pas les nombres qui forment les proportions, mais les rapports des nombres. Le nombre n'est donc que la matière, et la forme est le rapport. Ajoutons que, comme les nombres sont communs à tout, il arrivera souvent que plusieurs choses différentes tomberont sous le même nombre ; ou sera donc, dans cette théorie des nombres, le principe de la distinction ? On pourrait pousser plus loin l'argumentation ; mais en voilà assez pour faire voir que les grandeurs mathématiques ne sont pas séparées des choses sensibles, et qu'elles ne sont pas les principes.

Livre XII. L'objet de notre spéculation,

c'est l'essence; il s'agit de savoir si l'essence est le particulier, ou si elle est l'universel. Il y a trois sortes d'être : l'être sensible et corruptible; l'être sensible et éternel; l'être éternel immobile; les deux premiers sont l'objet de la physique; le troisième est l'objet de la métaphysique. Il existe nécessairement un être immobile. En effet, le mouvement est éternel comme le temps. Or, pour le mouvement, il ne suffit pas d'un mobile, il faut un principe moteur. L'essence de ce principe sera donc l'acte même, et par conséquent il sera sans matière. Car n'est donc pas la nuit, le chaos, la confusion primitive, le non-être qui est le premier principe. Il faut que l'acte soit éternel. Or, il y a quelque chose qui se meut d'un mouvement éternel et continu, c'est-à-dire circulaire; c'est le premier ciel, qui est par conséquent éternel. Il y a donc aussi un éternel moteur; il meut le monde sans se mouvoir, comme meut l'objet du désir et de la volonté, ce qui est la même chose dans le primitif et le suprême. Car l'objet du désir et de la volonté, c'est ce que l'on croit beau et bon; la pensée est donc le principe de ce mouvement; c'est intelligible qui meut l'intelligible, tout l'ordre du désirable est intelligible en soi, où se place au premier rang l'essence, et avant toute autre encore l'essence simple et actuelle. Le mobile pourrait être autrement qu'il n'est, sinon l'essence, au moins selon le lieu. Mais le moteur immobile, cause du premier de tous les mouvements et de tous les changements, ne peut, puisqu'il est tout en acte, être autre qu'il n'est; il est nécessaire. Cet être n'a pas de grandeur; il est simple et indivisible. En effet, puisqu'il meut dans un temps infini, et qu'une puissance infinie ne peut appartenir à un être fini, il ne pourrait avoir une grandeur finie; et, d'un autre côté, une grandeur infinie est impossible. Mais cet être est-il un? S'il n'avait plusieurs êtres, il pourrait exciter plusieurs moteurs; mais comme il n'y a qu'un ciel, il n'y a qu'un seul moteur. Si l'on ne reconnaît pas d'autres êtres que l'être physique et perceptible par les sens, on retomberait sans cesse à l'infini, sans jamais atteindre à un premier principe. Ce n'est pas dans les idées qu'on trouvera le principe du mouvement, ni dans les nombres; ce n'est pas non plus dans les contraires; car les contraires, c'est le possible, et comment le possible passerait-il à l'acte? Comment rendra-t-on raison de l'unité du nombre, de l'unité de la forme et de la matière, de celle de l'âme et du corps? Il faut donc remonter avec nous au premier principe, au premier moteur. Que si l'on pose comme principe le nombre mathématique, on n'obtient encore que des principes indépendants les uns des autres. Or, la cité du monde ne veut pas d'anarchie; il n'est pas bon, comme dit Homère, qu'il y ait plus d'un chef.

Telle est, autant qu'on peut la résumer en quelques lignes, cette œuvre impénétrable ou le plus vaste génie philosophique de l'antiquité a accumulé les trésors de ses réflexions. Il ne faut pas s'étonner qu'un semblable monument ait traversé les âges en excitant une admiration universelle. Il faut encore moins s'étonner qu'il ait fallu des siècles pour embrasser et pour recueillir dans son ensemble la pensée d'Aristote. On écrivait des volumes entiers sur l'histoire de cette *Métaphysique*. On sait que le texte nous est parvenu entouré d'obscurités impénétrables. L'ordre dans lequel l'ouvrage nous est parvenu est-il conforme à la pensée même d'Aristote et à la logique du sujet? La question est difficile à résoudre.

Nous ne saurions entreprendre d'en apprécier en quelques mots les caractères et la portée. Cette grande ébauche de philosophie première repose sur l'empirisme particulier d'Aristote, empirisme profond et savant qui n'exclut pas l'idée de l'absolu, mais qui ne l'admet qu'après l'avoir contrôlée et analysée. Le monde est conçu comme une immense échelle d'êtres aspirant au mieux, comme dit Aristote, par une lente et instinctive évolution qui les fait remonter de progrès en progrès vers l'être absolu, vers l'acte pur, vers la perfection. Cette théorie, on le voit, s'accorde admirablement avec toutes les autres parties de la pensée du grand Stagyre. « Dieu ne descend point à gouverner les choses, c'est à la nature qu'appartient l'architecture du monde; c'est elle qui dispose tout en vue du bien suprême, qui fait sortir partout le meilleur du possible et qui partout répond, comme une providence vigilante, la proportion, l'harmonie et la beauté. Ainsi, tout s'ordonne de soi-même, dans l'élan spontané de la nature comme dans le calcul abstrait d'une réflexion. L'univers, la science, la vertu, le monde du corps et de l'âme, tout n'est que l'instrument, l'organe fait pour servir à la pensée divine, et au delà de l'univers se pense cette pensée dans l'éternité de son action uniforme et de sa félicité suprême. »

Parmi les nombreux ouvrages qui ont pour objet d'expliquer, de commenter ou d'apprécier la *Métaphysique d'Aristote*, il faut citer, outre les auteurs du moyen âge, dont un seul, saint Thomas d'Aquin, mérite encore d'être consulté, les éditions critiques de Brandis, de Schwegler, de Bonitz, la traduction allemande de Heugstenberg, la traduction française de Pierson et Zévort, celle de M. Bar-

thélemy Saint-Hilaire, et les ouvrages suivants, qui exposent ou substance les théories principales de la métaphysique : *Théorie des premiers principes selon Aristote*, par Et. Vacherot; *Essai sur la théodicée d'Aristote*, par J. Simon; *De ideis et numeris apud Platonem et Aristotelem*, par Trendelenbourg; *Studium Aristotelis libros metaphysicos collatum*, par G. Christ; *Examen critique de la métaphysique d'Aristote*, par Michaël de Borlivi; le remarquable rapport de M. Cousin sur le concours de 1837, *De la métaphysique d'Aristote*; enfin et surtout le bel et savant ouvrage de M. Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*.

Métaphysique d'Aristote (KRAAI BUR LA), par Félix Ravaisson (Paris, 1837-1846, 2 vol. in-89). Cet ouvrage ne fut d'abord qu'un simple mémoire, couronné en 1835 par l'Académie des sciences morales. Les questions traitées par l'auteur sont celles qu'on avait mises au concours : 1° Faire connaître l'ouvrage d'Aristote intitulé la *Métaphysique* par une analyse étendue et en déterminer le plan; 2° En faire l'histoire, en signaler l'influence sur les systèmes ultérieurs dans l'antiquité et les temps modernes; 3° Rechercher et discuter la part d'erreur et la part de vérité qui s'y trouvent, quelles sont les idées qui en subsistent encore aujourd'hui et celles qui pourraient entrer utilement dans la philosophie de notre siècle. On reconnaît dans ce programme la main de M. Cousin et sa préoccupation d'éclectisme. Le premier volume du livre de M. Ravaisson est une analyse de la *Métaphysique d'Aristote*. Le deuxième volume, publié en 1846, ne contient que l'histoire de la métaphysique d'Aristote chez les anciens. Les successeurs et disciples d'Aristote, en Grèce, sont Théophraste, Straton, Dénarque. On rattachait également à ses doctrines les pyrrhoniens, les épicuriens, les stoïciens, les académiciens, les sceptiques. Il y eut même formellement, au déclin de la philosophie grecque, de nouveaux péripatéticiens comme il y avait de nouveaux pythagoriciens et de nouveaux platoniciens. M. Ravaisson parle de l'avènement de l'aristotélisme à la domination universelle : « A mesure, dit-il, que la philosophie péripatéticienne avait perdu de son autorité et de son influence et laissé le premier rang aux doctrines qui lui avaient succédé, les principaux écrits d'Aristote et les plus difficiles à entendre étaient peu à peu tombés dans l'oubli. Un péripatéticien du dernier siècle avant l'ère chrétienne, Andronicus de Rhodes, entreprit de les remettre en lumière, les corriges les textes en comparant les différentes copies, il remit en corps des parties jusqu'alors détachées les uns des autres, mais qui appartenaient à un même sujet; par exemple, les cinq livres des *Principes naturels* et les trois livres du *Mouvement* qui formaient réunis la *Physique*, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous. Il chercha à séparer des ouvrages authentiques ceux qui ne l'étaient pas; il en retrouva quelques-uns qui étaient perdus; enfin, il publia des tables qui servaient encore plusieurs siècles après. Pendant que Cratippe enseignait avec éclat dans Athènes le péripatétisme altéré par le mélange des idées stoïciennes, Andronicus de Rhodes commençait plus obscurément cette longue série de commentaires qui s'appliquèrent, durant seize siècles sans interruption, à éclaircir les obscures écrits d'Aristote, à exposer sa doctrine sous son véritable jour et à la défendre contre les doctrines rivales. Il parvint lui-même les *Catégories* et la *Physique*. Eudore, son disciple, commenta, le premier peut-être, la *Métaphysique* et s'efforça d'en améliorer le texte. Nicolaus de Damas, qui s'illustra aussi dans l'histoire et dans tous les genres de science et de littérature au temps d'Auguste, essaya de disposer dans un meilleur ordre les différents livres de la *Métaphysique*, et il en composa un abrégé, ainsi que des livres du Ciel, de l'Âme, et probablement de quelques autres encore. Après lui, Aspasius, dont un disciple fut un des maîtres de Galien, composa des commentaires estimés sur tous ou presque tous les ouvrages d'Aristote. On compte encore dans l'école péripatéticienne, durant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, plusieurs personnages illustres, tels que Scénarque et Boéthius, l'un maître et l'autre disciple de Strabon; Sosigène, habile dans l'astronomie et que Jules César employa à la réforme du calendrier; Alexandre d'Égée, Aradrate d'Aphrodisiade, Aristocle de Messène, etc. »

Il ne reste de tous ces commentaires que ceux d'Aradrate d'Aphrodisiade. Il ne faut pas perdre de vue que la métaphysique, ou philosophie première, contient en germe toute la philosophie péripatéticienne, et que, quand on parle d'Aristote et de son autorité, on parle toujours de l'auteur de la *Métaphysique*. A l'époque de la décadence romaine, le péripatétisme était une simple matière à discussion, à laquelle on se livrait sans y attacher aucune importance. « Antonin et Marc-Aurèle avaient établi, à Athènes, des chaires pour l'enseignement public de chacun des quatre systèmes principaux entre lesquels la philosophie était alors partagée : le platonisme, l'aristotélisme, l'épicurisme et le stoïcisme. Aradrate d'Aphrodisiade occupa la chaire péripatéticienne sous les empereurs Sévère et Caracalla. Il dut, et dans ses leçons et dans ses écrits, s'efforcer de faire prévaloir la doctrine du Lyce sur les doctrines rivales. Mais à cette

époque l'empire appartenait encore presque exclusivement aux stoïciens. Ce fut à eux que le commentateur d'Aristote opposa les principes retrouvés, au moins en partie, de l'école péripatéticienne; c'est contre eux que sont particulièrement dirigés les opuscules qui nous restent de lui. »

On voit que le livre de M. Ravaisson, analyse des principes d'Aristote dans le premier volume, est une œuvre de pure érudition dans le second. En passant, l'auteur compare les écoles et donne sur leur compte des renseignements qui expliquent mieux leur situation dans le monde de la pensée que ne saurait le faire l'analyse la plus exacte de leurs opinions. Selon M. Ravaisson, l'aristotélisme a remplacé le platonisme. Faisant le tableau des idées philosophiques au moment de l'avènement du christianisme, il s'écrit en terminant : « Le néoplatonisme se dissout et s'écroule; à sa place et au milieu même de ses débris, l'aristotélisme reparaît, toujours le même dans ses principes constitutifs et affirmé par l'épreuve de tant de siècles, montrant impénétrable presque seul debout parmi tous les débris de l'antiquité et où vont d'abord s'établir, pour l'assoir plus tard sur des bases plus profondes encore, les doctrines nouvelles qui s'emparent du monde. »

Il est peut-être hardi d'affirmer que la métaphysique chrétienne est empruntée à l'aristotélisme, quand une tradition générale, confirmée d'ailleurs par le caractère de la nouvelle religion, la fait remonter à Platon. Malgré ce paradoxe, le livre de M. Ravaisson n'en est pas moins une œuvre de grande érudition et un exposé aussi savant que lucide d'une des doctrines philosophiques les plus profondes et les plus obscures.

Métaphysique et sur la religion (ENTRETIENS SUR LA), par Malebranche (Paris, 1688, in-12). L'auteur retoucha cet écrit à plusieurs reprises. L'édition définitive est celle de 1703 (2 vol. in-12), augmentée de trois entretiens sur la mort qui forment à eux seuls une moitié du deuxième volume. L'ouvrage se compose aujourd'hui d'une préface assez étendue et de quatorze entretiens, non compris les trois qui traitent de la mort.

Dès le début, l'illustre orateur déclare à ses lecteurs qu'il va les conduire dans un pays de difficile accès, le pays de l'idéal et de l'éternel. « La plupart des hommes, dit-il, sont des enfants par rapport aux vrais biens; l'éternité leur paraît comme ces espaces immenses qu'on croit au-dessus des cieux. Ils n'y trouvent rien de solide, rien qui les touche, rien par conséquent qu'ils veulent préférer au présent dont ils jouissent avec plaisir. Voilà pourquoi l'éternité n'entre point en compte parmi les motifs de nos déterminations, éternité cependant qui seule peut empêcher toutes nos frustes démarches, sans laquelle il est impossible d'arriver à la félicité que nous désirons. C'est contre cette tendance à ne point sortir du domaine des sens que Malebranche se propose de réagir. Il entreprend donc de convaincre Aristote, son interlocuteur (car le livre est écrit sous forme de dialogue), que les biens sensibles ont peu de réalité. « En un mot, dit Malebranche, je tâche de délivrer l'esprit des préjugés des sens et de l'imagination, et dans les trois derniers entretiens je joins aux principes de la philosophie naturelle ceux de la religion, pour guérir le même Aristote de la crainte de la mort. »

L'auteur commence par établir que l'âme est distincte du corps; il analyse la nature des idées et cherche à démontrer que le monde où nos corps habitent et que nous regardons est bien différent de celui que nous voyons; c'est déjà la thèse de Kant sur la distinction radicale à faire du subjectif et de l'objectif. Il se défend de vouloir conduire son lecteur sur une autre terre; il n'entend que lui montrer combien il est étranger dans son propre pays. « Je vous apprendrai, s'écrit-il, que ce monde que vous habitez n'est point tel que vous le croyez, parce qu'effectivement il n'est point tel que vous le voyez ou que vous le sentez. Vous jugez sur le rapport de vos sens de tous les objets qui vous environnent, et vos sens vous présentent infiniment plus que vous ne sauriez vous l'imaginer. Ce ne sont de fidèles témoins que pour ce qui regarde le bien du corps et la conservation de la vie. » A côté de ce bien-être grossier, il en découvre un autre qu'il préfère et qu'il met bien au-dessus du premier. « Vous le verrez, Aristote, sans sortir de vous-même, sans que je vous enlève dans cette région enchantée que votre imagination vous représente. » Il en appelle à la raison exclusivement : l'imagination est une folle. A ce propos, il compare le bel esprit à la stupidité pure et simple. « Le stupide et le bel esprit, dit-il, sont également fermés à la vérité. Il y a seulement cette différence, qu'ordinairement le stupide la respecte et que le bel esprit la méprise. » Suit la théorie cartésienne de la pensée. La pensée ne saurait être l'œuvre d'une substance étendue; à proprement parler, l'étendue n'existe pas, car elle a des qualités, et ce qui caractérise l'être ou la substance est de pouvoir être conçu sans modes. Nos pensées se conçoivent sans qualités, elles ne sont donc pas l'œuvre de l'étendue. Mais alors ce sont des substances; et, en effet, dans la doctrine de Malebranche, les idées sont des êtres et ont une

existence individuelle. L'âme, qui en est le réceptacle, est de la même nature qu'elles; elle n'est donc point matérielle. L'auteur déclare que la distinction de l'âme et du corps est le fondement de toutes les connaissances qui ont rapport à l'homme. C'est dans cet entretien que Malebranche explique ce qu'il entend par l'étendue intelligible, un des fondements de sa métaphysique. Le second entretien a trait à l'existence de Dieu, c'est-à-dire à l'être dont l'homme est une étincelle. L'auteur y démontre comment on peut voir toute chose en Dieu et comment aucun être fini ne peut se représenter Dieu; d'où il conclut qu'il suffit de penser à lui pour savoir qu'il existe. Aucune création finie ne pourrait suggérer l'idée d'un être infini. Le troisième entretien est consacré à l'examen de la différence qu'il y a entre nos sentiments et nos idées. Il faut juger des choses par les idées qui les représentent, et non par les sentiments dont on est touché en leur présence ou à leur occasion. Malebranche appelle sentiments ce que dans la philosophie moderne on nomme sensations.

Ensuite (1^{er} entretien), Malebranche traite de la nature et des propriétés des sens. Les lois qui président à l'union de l'âme et du corps sont très-sages; mais le péché originel a asservi la partie spirituelle de l'homme à la partie matérielle. Par les lois qui président à l'union de l'âme et du corps, l'auteur entend nos instincts. Ce sont des lois qui s'accomplissent en nous sans l'intervention de la volonté. « S'il fallait examiner les rapports qu'ont les corps qui nous environnent avec les dispositions actuelles du nôtre, pour juger si nous devons, comment nous devons, combien nous devons avoir de commerce avec eux, cela partagerait, que dis-je cela remplirait entièrement la capacité de notre esprit, et assurément notre corps n'en serait pas mieux; il serait bientôt détruit par quelque distraction involontaire. Car nos besoins changent si souvent et quelquefois si promptement que, pour n'être pas surpris de quelque accident fâcheux, il faudrait une vigilance dont nous ne sommes pas capables. Quand s'aviserait-on de manger, par exemple; de quoi mangerait-on; quand cesserait-on de le faire? La belle occupation pour un esprit, qui promène et exerce son corps, de connaître, à chaque pas qu'il lui fait faire, qu'il est dans un air fluide, qui ne peut le blesser ni l'incommoder par le froid ou le chaud, par le vent ou la pluie, ou par quelque vapeur maligne ou corrompue; qu'il n'y a point, sur chaque endroit où il va poser le pied, quelque corps dur et piquant capable de le blesser; qu'il n'a point promptement baisser la tête pour éviter une pierre ou bien garder l'équilibre de peur de se laisser choir! Un homme toujours occupé de ce qui se passe dans tous les ressorts dont son corps est composé, et dans une infinité d'objets qui l'environnent, ne peut donc penser aux vrais biens. » Ainsi nos instincts sont des bienfaits par lesquels Dieu nous a délivrés de préoccupations absorbantes qui feraient de l'homme une brute en l'obligeant à s'accorder son attention qu'à des besoins grossiers.

Dans son cinquième entretien, Malebranche s'attache à préciser la part des sens dans nos acquisitions scientifiques. « Il y a, dit-il, des sciences de deux sortes : les unes considèrent les rapports des idées; les autres les rapports des choses par le moyen de leurs idées. Les premières sont éternelles en toutes manières; les autres ne le peuvent être qu'en supposant que les choses sont semblables aux idées que nous en avons, et sur lesquelles nous en raisonnons; ces dernières sont fort utiles, mais elles sont environnées de grandes obscurités, parce qu'elles supposent des faits dont il est fort difficile de connaître exactement la vérité. » On n'a conscience des faits physiques que par la foi, la foi au témoignage des sens; il vaudrait mieux les connaître par la raison. Ainsi, d'après le système de l'auteur, les vérités scientifiques de l'ordre naturel ne sont que des vérités de foi : on les croit, on ne les sait pas; on est par conséquent ignorant vis-à-vis d'elles, c'est-à-dire dans le cas d'un praticien qui use de procédés dont il ne connaît que les effets, mais dont il ignore absolument la nature et la cause. Il y a trois sortes d'êtres : Dieu, les esprits et les corps. Malebranche a démontré l'existence de Dieu et celle des esprits; reste à prouver celle des corps. Nous les sentons, nous ne les connaissons point. Ce sentiment est une sorte de révélation. Malebranche n'a pas de meilleure preuve à fournir que cette révélation, qui n'est point une connaissance. « Une démonstration! s'écrit-il, c'est un peu trop, Aristote. Je vous avoue que je n'en ai point; il me semble au contraire que j'ai une démonstration exacte de l'impossibilité d'une telle démonstration. » La notion de l'existence de Dieu n'impose en lui aucun rapport nécessaire avec une créature quelconque. La matière n'est donc pas une émanation nécessaire de Dieu. Donc il n'est pas possible de démontrer à la rigueur qu'il y a des corps.

Mais si Malebranche consent à admettre l'existence des corps, il s'efforce (7^{ème} entretien) d'en signaler l'inertie et l'impuissance absolues, puis il en revient (8^{ème} entretien) à Dieu qui communique à la matière toute l'énergie dont elle est animée. Le 12^{ème} entretien est un hors-d'œuvre relatif au rôle de Jé-

sus-Christ dans l'économie de la révélation, et le x^e un aperçu des moyens dont se sert la Providence dans le gouvernement de l'univers. Du reste, Malebranche jusqu'à la fin de l'ouvrage s'occupera désormais de la Providence, question mieux traitée par lui ailleurs (*Traité de la nature et de la grâce*).

L'auteur, en terminant, se jette dans des considérations de physique qui prouvent, ce qu'il avait d'ailleurs, qu'il n'était pas très-versé dans ce genre d'étude, qui exige plus d'observation que de raisonnement. Or Malebranche, quand il étudiait les questions qui lui étaient familières, fermait soigneusement ses volets; il n'appréciait qu'une seule lumière, celle de l'intelligence.

Métaphysique et la science (La) ou **Principes de métaphysique positive**, par M. Vacherot (1859, 2 vol. in-8°; 1863, 3 vol. in-12). Ce livre est écrit sous la forme de dialogues entre un savant et un métaphysicien. Le premier entretient, intitulé : *Impuissance de la métaphysique*, roule sur l'état présent de cette science. Son représentant lui-même est obligé d'avouer qu'elle n'est pas encore constituée avec la rigueur et la précision nécessaires à une science définitive; qu'elle n'a pas encore pu se débarrasser de ses préjugés, qu'elle a pour objet même n'est pas bien défini, qu'un mot, quelque bien qu'elle puisse faire comme gymnastique de l'esprit et par son influence morale, la métaphysique n'est pas encore arrivée à l'état de science.

Deuxième entrentretien. *Insuffisance des sciences.* A part les sciences mathématiques, qui forment un monde distinct, toutes les autres décrivent et classifient, mais à toutes manque la conception de l'unité totale; elles analysent les parties de la nature, elles n'atteignent pas la nature dans son essence une et universelle. De plus, les sciences ne poussent jamais leur régression au delà du domaine des faits, car les lois ne sont encore que des faits généraux; elles n'atteignent donc pas le comment et le pourquoi, la cause et la raison des phénomènes et de tout l'univers. Les sciences morales présupposent la psychologie; mais quelle psychologie peut-on faire si l'on n'étudie pas l'âme comme être, cause et principe des faits dits de conscience? Enfin les sciences s'enferment dans *la posteriori*, et il ne leur est pas donné de découvrir une seule vérité *a priori*.

Troisième entretien. *Vanité du mysticisme.*
La religion, qui se propose pour remplacer la métaphysique et la science dans la direction de l'esprit humain, en est absolument incapable. Demander la distinction de la croyance et de la science, ou du sentiment et de la raison, pour faire régner la religion dans le premier domaine, c'est mutiler la nature humaine et donner à la religion un empire chimérique. Pour quelle soit quelque chose, faut qu'elle soit le produit d'une révélation surnaturelle. Or, la prétendue parole divine qu'elle met en avant a toutes les imperfections de la science humaine et n'a pas de titres à une créance absolue. La religion n'est que la nourriture de l'homme enfant.

Quatrième entretien. *Matérialisme*. Après un long et brillant exposé de cette doctrine, sous la forme que lui donne la philosophie atomistique ancienne et moderne, l'auteur s'attache à en démolir successivement toutes les bases. Et d'abord faire sortir toujours le composé du simple, l'être pensant de la vie animale, la vie animale de la vie végétative, le végétal enfin de la matière inorganique, c'est supposer que tout ce qui est la condition d'un développement est lui-même en soi une réalité, les lois et les faits de la physique n'expliquent pas ceux de la chimie, ni ceux-ci ceux de la biologie, etc. D'ailleurs, l'idée mère du système consiste à faire de l'étendue une propriété des corps, des atomes. Non ! l'étendue n'est qu'une propriété géométrique de l'espace. Or, l'espace n'est pas une substance, et il n'explique pas les productions et le mouvement des substances. De sorte que les trois principes du système ne peuvent résister à l'examen : ni le vide, ni le mouvement, ni les atomes ne s'expliquent dans ce système. Au lieu de trois réalités, on n'y trouve par l'analyse logique que trois stériles abstractions, et la science doit renoncer à l'hypothèse matérialiste.

réalité sensible tout entière se résout en une série infinie de mouvements. Tout est mouvement dans la nature. Tous les corps qui existent, si nous faisons abstraction de l'espace et des propriétés géométriques qui en dépendent, ne sont autre chose que des mouvements infiniment divers de degré, de formes, de conditions, etc. Entre ces mouvements, il y a d'abord des rapports de succession ou de concomitance, que saisit l'induction. Mais il y en a d'autres, les rapports de causalité, qui ne peuvent s'expliquer avec la seule expérience sensible. C'est dans notre conscience que nous trouvons la notion de force, nous dit le philosophe allemand. Le principe de la métaphysique spirituelle, du moins telle qu'Aristote et Leibniz l'ont esquissée, l'«*existe* que des forces qui ne diffèrent entre elles que par leurs degrés et leurs modes. Malheureusement, ce système ne suffit pas non plus à expliquer l'hétérogénéité des êtres; la notion de force elle-même

ne s'explique pas entièrement; elle nécessite toujours, en dernière analyse, une substance universelle. Par conséquent, le dynamisme, base du spiritualisme, ne satisfait pas complètement l'esprit.

Sixième entretien. *L'idéalisme*. Ce système est le plus séduisant de tous pour la raison; il ramène tout à l'unité, montre sous les phénomènes multiples l'unité de substance, sous les êtres l'être. Ebauché et exagéré par les éléates, il arrive à la perfection avec Spinoza: « Dieu est le monde. Tout est Dieu. Plus d'autre substance que lui, le reste n'est que modes et phénomènes. » Admirable déduction, mais qui heurte toute notre expérience et qui vient se briser contre les protestations du sens intime et du sens moral.

Septième entretien. *L'éclectisme*. Si l'imagination, la conscience et la raison agissant isolément ont engendré des systèmes incomplets, peut-être en les réunissant trouverait-on la vérité. Si légitime que soit cette tentative, il faut reprocher à l'éclectisme d'avoir donné un rôle trop prépondérant aux sens communs sans en justifier l'application à tous les problèmes, d'avoir renouvelé dans la raison impersonnelle la doctrine du *logos* avec ses obscurités allégoriques, de n'avoir pas déterminé la valeur relative des diverses facultés auxquelles il fait appel. Ces facultés se contredisent, non-seulement par la faute des systèmes, mais par nature ; comment trancher ces antinomies ? L'éclectisme ne le dit pas.

Huitemmentretien. *La philosophie critique.* Toutes nos notions reposent non sur des réalités objectives, mais sur des formes subjectives et nécessaires de l'entendement. Donc un seul parti est raisonnable, c'est de chercher toutes ces entités de la science et de n'y conserver, au lieu des causes et des substances, qui ne sont que des abstractions objectives, que des phénomènes réels. Mais, d'autres termes, on ne raisonne le rôle de régulateur de nos opérations intellectuelles, mais ne pas donner à ses idées une réalité objective. Telle est la tendance du criticisme qui, en analysant les prétendues idées rationnelles *a priori*, les ramène à des abstractions et s'abstient des vraies spéculations métaphysiques. Quoi qu'il en soit de cette réaction contre la métaphysique, la philosophie critique ne peut subsister que comme simple dilettantisme de l'ignorance. Ou elle a raison, et alors elle renonce à tout, ou elle a tort, et alors elle critique tout, même *Dieu, l'âme, etc.*; ou elle a tort, et alors il faut chercher quelle est la vraie doctrine.

salut. Avec le neuvième entretien, nous entrons dans une nouvelle série d'études qui se prêtent moins à l'analyse; c'est une revue d'abord descriptive puis critique des différentes facultés intellectuelles. Marchant sur les traces de Kant, M. Vacherot distingue trois facultés: sensibilité, entendement, raison. Dans chacun des actes de ces facultés, il y a deux parts à faire, celle de l'expérience et celle de l'esprit. En d'autres termes, la matière, les matériaux ou objets de la connaissance sont fournis par l'expérience; mais c'est l'esprit qui, par une activité propre, leur donne une forme déterminée, les met en œuvre et les coordonne. Tout le neuvième entretien peut être considéré comme une traduction libre de la *Critique de la raison pure*, abrégée et modifiée pour les besoins de l'esprit français.

Le dixième entretien reprend le même sujet, mais en traitant la question de la réalité objective de nos diverses notions. On laisse de côté la forme, qui n'est que le résultat d'une synthèse opérée par l'esprit dans chacun des trois ordres de facultés plus haut indiqués, et l'on discute la valeur qu'il faut attribuer à la matière de nos jugements. L'auteur n'admet pas avec Kant que le temps et l'espace ne soient que formes pures de la sensibilité. Il admet la réalité objective du *non-moi*, prouve « l'objectivité de l'expérience intime », c'est-à-dire l'existence réelle du *moi*, qui est plus qu'un phénomène, et, en général, la réalité de toutes nos « perceptions absolues. » Il admet l'existence réelle, mais non individuelle ou substantielle, des notions et conceptions dites jadis universales. Enfin, dans le domaine de la raison pure, il attribue à la réalité, non pas la perfection, mais l'étendue, à condition que cette étendue soit réalité prise comme un tout dans une universalité. Il résout les antinomies de Kant par la différence entre la perception expérimentale et la conception rationnelle pure, et pose comme condition pour posséder la vérité absolue l'identité du sujet et de l'objet. Toute vérité est dans la pensée et les choses ne sont vraies qu'autant qu'elles sont intelligibles; conséquence géométrique du subjectivisme de Kant.

Au onzième entretien commence, non plus seulement l'exposé, mais la critique des systèmes, critique fondée sur les principes que nous venons de résumer très-brièvement. Et d'abord voici la critique de l'empirisme, que l'auteur entame après avoir attaqué la classification de Cousin ramenant forcément tous les systèmes à quatre types. Sous ce nom d'empirisme, on passe en revue et on réfute toutes les grandes formes historiques, classiques du matérialisme d'une part, du spiritualisme de l'autre.

Le douzième entretien fait la critique de l'idéalisme, c'est-à-dire des systèmes qui prennent pour base la raison pure *a priori*, depuis les éléates et Platon jusqu'à Descar-

tes. Malebranche, Spinoza et la moderne philosophie allemande. On leur reproche d'avoir réalisé des abstractions en faisant considérer comme êtres réels et individuels tous les universaux conçus par la pensée, et d'avoir voulu, projet téméraire, construire de toutes pièces la matière de la science universelle, en se servant uniquement des concepts *a priori*, qui n'en donnent et n'en pourront jamais donner que la forme. L'empirisme veut donc faire l'univers seulement avec des matériaux sans forme, et l'idéalisme seulement avec des formes sans matériaux.

Le treize^e meurtreien est consacré à la philosophie allemande, qui n'avait été qu'effleurée dans les chapitres précédents. La théorie de l'identité absolue, l'idée considérée comme être, la doctrine du procès universel, le passage de l'être-être absolu au devenir, par lequel s'engendre l'être réel, les principales applications de la dialectique à la philosophie, à la science, à l'art, à l'éthique, à l'esthétique, enfin les innombrables et symétriques évolutions de l'idée, depuis la matière jusqu'à l'ordre moral pur et des mathématiques à l'esthétique, tels sont les points qu'expose avec une remarquable lucidité le métaphysicien français. Ensuite il en critique la méthode et montre que, même après s'être vantée de créer le monde *a priori*, elle n'y arrive qu'à force d'emprunts à l'expérience. Mais, après avoir relevé un grand nombre de défauts, il reconnaît évidemment que ces défauts sont le résultat de la nature même des principes sur lesquels se fonde la méthode, et que cette logique systématique, qui reconstruit la grande portée de l'hégélianisme, surtout par ses applications fécondes à toutes les sciences,

Ces apports ont été, cependant, insuffisamment exploités. Les sciences, qui, au quatorzième entretien, clôt la revue critique des philosophies modernes, par celle du positivisme. La doctrine de Comte et de Littré est ramenée ici à trois grandes idées : la hiérarchie des sciences, travail admirable malgré ses lacunes ; la négation de la psychologie proprement dite au profit de l'histoire, et la négation de la métaphysique au profit de la philosophie des sciences. Ces deux dernières thèses sont combattues avec vigueur, malgré les concessions que l'auteur fait à l'esprit du siècle et malgré les éloges qu'il prodigue aux travaux scientifiques de l'école positiviste.

C'est seulement au quinzième entretien, c'est-à-dire après avoir épuisé l'étude et la critique de toutes les philosophies anciennes et modernes, que l'auteur nous donne ces fameuses conclusions qui sont tout un système philosophique. Après quelques considérations sur la manière dont doit se construire et se diviser la science, l'auteur montre que la théologie spéculative, celle qui étudie Dieu en soi, le parfait en soi, détaché, isolé du monde et de la réalité finie, ne fait autre chose que réaliser une abstraction; tout comme la géométrie pure et la mécanique rationnelle traitent d'un objet qui, pris à part et en soi, n'existe pas; mais, ainsi, ainsi fait la théologie rationnelle, sauf qu'elle est la science de l'illusion dont elle est duple en réalisant ses abstractions. La théologie appliquée, qui correspond aux sciences appliquées, c'est l'étude du monde réel, la cosmologie. Toutes les lois de l'une se retrouvent dans l'autre avec la différence de l'idéal à la réalité. L'objet de la métaphysique ainsi défini, science de Dieu et science du monde, il lui faudra deux méthodes, l'une inductive pour la cosmologie, l'autre déductive pour la théologie. Toute l'originalité du système est déjà dans la définition de Dieu: Dieu est l'être parfait, opposé diamétralement à celle-ci: Dieu est l'être infini. La perfection est la vérité, non la réalité absolue. L'être parfait, c'est l'idéal; l'être infini, c'est le réel; celui-ci est progressif, l'autre immuable. Après avoir critiqué le Dieu de la théologie, l'auteur proteste d'avance contre l'accusation de panthéisme, l'auteur accepte les conséquences de son principe: son Dieu-perfection n'existe que dans l'être pensant; c'est un idéal dont le monde n'est pas la réalisation adéquate. Le monde n'est que le Dieu-Pan de la réalité; il devient, il n'est pas; il n'est que l'image de Dieu.

Le seizième et dernier entretien expose le vaste plan de la cosmologie. D'abord, sous le titre de *Cosmologie métaphysique*, on examine la nature et les attributs de l'être infini, qu'il ne faut pas confondre avec Dieu. On passe en revue les preuves classiques de l'existence de Dieu divisées en quatre classes qui correspondent aux quatre catégories de Kant, puis on démontre que l'être cosmique infini n'est pas personnel, qu'il faut écarter les idées de création, de relation causale entre Dieu et le monde; on reconnaît enfin que tout est une partie intime de l'être infini sans pouvoir être identifié avec cet être même, et que l'individualité n'en est pas moins réelle. Sous le titre de *Cosmologie générale* commence l'étude du monde, non plus au point de vue de la raison pure, mais avec le secours de la science. On voit que toutes les lois que la science a découvertes dans l'univers, par exemple celle du mouvement, ont été beaucoup plus mises en lumière par la science que par la raison pure. On y discute la triade ou trinité hégélienne, et l'on examine le problème de l'existence du mal, c'est-à-dire de l'imperfection, qui suffit à prouver que l'infini n'est pas Dieu. Enfin, en suivant l'ordre de complication croissante qui s'éloigne de plus en plus des lois élémentaires.

pas de l'été, on traverse successivement l'astronomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'anthropologie, la morale, la politique et l'histoire, et l'on montre le rôle qui revient dans chacune de ces sciences la métaphysique positive, qui fournit à toutes la vraie idée du vrai monde, et partant les éléments formels d'une philosophie des sciences, dont les faits constatés par ces différentes sciences constituent la matière. L'auteur conclut : la science est la substance de la métaphysique ; la métaphysique est la lumière de la science. La métaphysique est moins une science qu'une vue supérieure de la science. Elle ne nous révèle aucune réalité, elle nous indique l'unité d'un principe suprême, toutes les vérités perçues par la science. La connaissance humaine peut passer par ces trois degrés : connaissance scientifique, philosophie, métaphysique. Ils ne s'excluent pas, ils se complètent. Aussi l'auteur termine en souhaitant un rapprochement plus intime entre la science et la métaphysique, appelées à se rendre de mutuels et indispensables services.

Métaphysique des mœurs (FONDEMENTS DE LA), ouvrage philosophique de Kant. V. FONDEMENTS.

MÉTAPHYSIQUE adj. (mé-ta-fi-zi-ke. — V. le mot précédent). Qui appartient à la métaphysique : Enseignement **MÉTAPHYSIQUE**. Principes **MÉTAPHYSIQUES**. Vérité **MÉTAPHYSIQUE**. L'idée d'un premier être est le principe de toutes nos connaissances **MÉTAPHYSIQUES**. (Laharpe.) Les vérités morales sont aussi absolues que la vérité **MÉTAPHYSIQUE**. (V. Cousin.) « Qui traite de sujets de métaphysique : Otez à un livre **MÉTAPHYSIQUE** sa précision, il ne reste plus qu'un jargon obscur et vague. (Grimm.)

— Par ext. Abstrait : *Langage* MÉTAPHYSIQUE.

— *Certitude métaphysique*, *Certitude absolue*.

— *Mal métaphysique*, Imperfection inhérente à la nature des choses.

MÉTAPHYSIQUE, ÉE (mé-ta-fi-zi-ké) part. passé du v. *Métaphysiquer*. Rendu abstrait, métaphysique : *Voire physique n'est qu'un amas de termes abstraits qui n'expliquent point la nature des corps; c'est une physique MÉTAPHYSIQUE.* (Fén.)

MÉTAPHYSIQUEMENT adv. (mé-ta-fi-zi-ke-man — rad. *métaphysique*). D'une manière abstraite ou théorique : *Il admet cette idée, mais ontologiquement, MÉTAPHYSIQUEMENT.* (Proudh.) || D'une manière absolue : *Proposition MÉTAPHYSIQUEMENT certaine.*

MÉTAPHYSIQUEUR v. n. ou intr. (mé-ta-fi-zi-ké — rad. *métaphysique*). Fam. Faire de la métaphysique, parler d'une manière abstraite ou purement théorique; *Croyez-moi, pratiquons la philosophie, et MÉTAPHYSIQUEURS moins.* (Frédéric II.) A force de MÉTAPHYSIQUEUR sans le savoir, M. Comte a fini par théologiser sans s'en apercevoir davantage. (Proudhon.)

MÉTAPHYSIQUERIE s. f. (mé-ta-fi-zi-ke-ri — rad. *métaphysique*). Abus de la métaphysique, habitude de métaphysiquer : *Toute cette MÉTAPHYSIQUERIE est si ennuyeuse à lire, qu'il ne faut pas surcharger encore cet ennui par des contre-sens.* (J.-J. Rouss.)

MÉTAPHYSTÈGUE s. m. (mé-ta-fi-stè-ghe). Nom de l'une des pièces du thorax d'un insecte.

MÉTAPLASME s. m. (mé-ta-pla-sme — du préf. *meta*, et du gr. *plássō*, je forme). Gramm. Changement dans la forme d'un mot, provenant de la suppression, de l'addition ou de la substitution d'une lettre ou d'une syllabe. Ainsi, c'est par métaplasme que du mot latin *liber* nous avons fait *livre* : *Il est fort utile d'avoir présentes à l'esprit les différentes espèces de MÉTAPLASMES, quand on veut se livrer aux investigations si obscures, si incertaines de la science étymologique.* (Champanac.)

— **Encycl.** Nous réunissons ici les divers **métaplasmes** :

PROTHÈSE (en grec *prothesis*, addition). C'est l'addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot. L'augment syllabique des Grecs était une prothèse. Il y avait prothèse, quand les Latins disaient *gnatus* pour *natus*; il y a prothèse, quand le peuple, dans certaines parties de la France, dit, par euphonie, *espectacle* pour *spectacle*, *estalue* pour *statue*.

EPENTHESE (en grec *epenthesis*, insertion). C'est l'insertion d'une lettre au milieu d'un mot. Ainsi, les Latins écrivaient *relligio* pour *religio*; ainsi l'on a dit, en français, *lanterne*, tandis que l'origine de ce mot est *laterna*.

PARAGOGÈ (en grec *paragōgē*, de *paragō*, je prolonge). C'est l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. Par exemple, on a dit, en latin, *amari* pour *amari*, et l'on écrit, en français, *jusques* pour *jusque*. Par exemple encore, on disait, en latin, *egomet*, et l'on dit, en français, *celui-ci*, *celui-là*, en ajoutant *ci* et *là* à *celui*.

APHÉRÈSE (en grec *aphairesis*, retranchement, de *apo* et *aired*). C'est le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot. Nous disons, par aphérèse, *lors* pour *alors*.

SYNCOPE (en grec *syncope*, de *syncoptô*, je coupe). C'est le retranchement d'une lettre ou

d'une syllabe au milieu d'un mot. Ainsi les Latins disaient *valde* pour *valide*, *amarunt* pour *amaverunt*; ainsi, nous écrivons, en français, *gâté* pour *gâté*, *dévoûment* pour *dévouement*.

APOCOPE (en grec *apocope*, de *apocopto*, je coupe). C'est le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. Nous disons, par apocope, *grand croix* de la Légion d'honneur, pour *grande croix*.

MÉTATHESE (en grec *metathesis*, de *metatithemi*, transposer). C'est la transposition d'une lettre ou même d'une syllabe dans le corps d'un mot. Par exemple, du latin *providere* nous avons fait *pourvoir* (pourvoir), et du grec *morphe* les Latins avaient fait *forma*.

SYNTHÈSE (en grec *synthesis*, contraction, de *synairein*, je prends ensemble). C'est la contraction ou une diphthongue de deux syllabes formées par deux voyelles, sans que les lettres primitives soient changées.

CRASE (en grec *krasis*, mélange). C'est la contraction de deux syllabes en une diphthongue qui ne reproduit pas les lettres primitives.

DISSÈSE (en grec *diarsis*, de *diarein*, je divise). C'est la division d'une diphthongue en deux syllabes.

MÉTAPLASTIQUE adj. (mé-ta-pla-s-ti-ke — rad. *metaplasme*). Gramm. Qui a rapport au métaplasme : *Changement MÉTAPLASTIQUE*. # Qui contient un métaplasme.

MÉTAPOLITIQUE s. f. (mé-ta-po-li-ti-ke — du préf. *meta*, et de *politique*). Néol. Politique générale et théorique, philosophie de la politique : *J'entends dire que les philosophes allemands ont inventé le mot de MÉTAPOLITIQUE pour étre à celui de politique ce que le mot de métaphysique est à celui de physique; il semble que cette nouvelle expression est fort bien inventée pour exprimer la métaphysique de la politique; car il y en a une, et cette science mérite toute l'attention des observateurs.* (J. de Maistre.)

MÉTAPONTE, en latin *Metapontum*, *Metapontus*, ville de l'Italie ancienne, dans la Grande-Grece, sur la côte orientale de la Lucanie, baignée par le golfe de Tarente, près de l'embouchure du Bradanus. Cette ville, fondée par Nestor ou Épeus, fut détruite au vi^e siècle avant J.-C. par les Samnites, et recéuta ensuite une colonie de Sybaris; elle fut illustrée par le séjour de Pythagore, qui y fonda un institut et y mourut. En 270 avant J.-C., les Romains s'en emparèrent; mais, pendant la seconde guerre punique, elle se déclara pour Annibal et ne fut reprise par les Romains qu'en 207. Elle porte, de nos jours, le nom de TORRE DI MARI.

MÉTAPONTE, IENNE s. et adj. (mé-ta-pont-tain, -tène). Géogr. Habitant de Métaponte; qui appartient à Métaponte ou à ses habitants : *Lés MÉTAPONTIENS*. *La population MÉTAPONTIENNE*. # On dit aussi MÉTAPONTEIN, IENNE.

MÉTAPOROPOÏÈSE s. f. (mé-ta-pô-ro-po-ïèze — du préf. *meta*, et du gr. *poros*, pore; *poïsis*, action de faire). Méd. Changement dans l'état des pores de la peau.

MÉTATÈRE s. m. (mé-ta-tère, -tère). Moll. Genre de coquilles bivalves.

MÉTATOSE s. f. (mé-ta-to-se — du préf. *meta*, et du gr. *ptosis*, chute). Méd. Changement survenu dans une maladie : *Vis-à-vis des maladies ou des parents, qui veulent savoir le nom de la maladie existante, les MÉTATOSIS deviennent fort embarrassantes.* (Mélat.)

MÉTAPURPURIQUE adj. (mé-ta-pur-pur-ique — du préf. *meta*, et de *purpurique*). Chim. Syn. de NITROPHÉNANIQUE.

MÉTARRY s. f. (mé-tar-ri). Techn. anc. Femme qui était chargée, dans les salines de la Franche-Comté, de détrempier le sel, de le mettre en mesure, de le passer à une autre femme pour le façonner en pains.

MÉTASCHÉMATISME s. m. (mé-ta-sché-ma-ti-sme). Pathol. Changement d'une maladie en une autre maladie.

MÉTASTASE s. f. (mé-ta-sta-se — du préf. *meta*, et du gr. *stasis*, situation). Rhétor. Figure par laquelle l'orateur rejette sur le compte d'autrui ce qu'il est forcé d'avouer.

— Pathol. Déplacement du siège d'une maladie locale : *MÉTASTASE favorable, nuisible*. *Les organes sympathiquement irrités peuvent contracter l'irritation à un degré supérieur à celle de l'organe à l'influence duquel ils la doivent; dans ce cas, la maladie change de place et de nom; ce sont les MÉTASTASES.* (Broussais.)

— Encycl. Des faits nombreux, mais divers, incontestables, se rattachent aux *métastases*. La goutte abandonne tout à coup l'articulation qu'elle enflammait, et des symptômes alarmants éclatent vers le cerveau, le cœur, l'estomac ou les reins; un érysipèle brûlant de la face s'éteint, et la rachnolite s'enflamme; la rougeole disparaît, et une pneumonie ou une entérite chronique lui succèdent; les boutons de la variole se flétrissent subitement, et une péripneumonie aiguë et bientôt mortelle se déclare; la teigne est répercutée, et survient une hydrocéphale; la gale ou une dartre s'effaçant brusquement, et une pneumonie chro-

nique, une cystite les remplacent; un gonflement inflammatoire de la parotide s'affaïsse, et les accidents du typhus, qu'il avait suspendus, se raniment avec une nouvelle violence. Tous ces faits et beaucoup d'autres analogues sont autant d'exemples de *métastases*. D'autres faits, un peu différents de ceux qui précèdent, rentrent encore dans la même catégorie : ainsi, qu'une ophthalmie purulente et rapidement désorganisée succède à la disparition d'un écoulement blennorrhagique, que des abcès se développent dans le poulmon ou dans le foie à l'occasion d'une opération grave ou du traitement eubé de la suppuration d'une plaie ou d'un ulcère; qu'une hépatite ou une hypertrophie du cœur se déclarent après la suppression d'un flux hémorroïdal, ce sont encore là des *métastases*. Si une péritonite éclate après la suppression de la sécrétion laiteuse, si la pleurésie s'enflamme à la suite d'un arrêt de la transpiration, ce sont aussi des *métastases*. Enfin, si le pus d'un abcès est résorbé et bientôt évacué par les selles ou par les urines; si la serosité d'une hydropisie s'échappe tout à coup par l'une de ces deux voies ou par la transpiration cutanée; si un vomissement ou un flux bilieux guérissent une phlegmasie du foie; si une diarrhée muqueuse fait cesser les accidents d'un catarrhe pulmonaire; si une hémorragie nasale dissipe l'inflammation des méninges, tous ces faits appartiennent encore aux *métastases*. Malgré la grande analogie qui existe entre ces faits, on ne peut s'empêcher d'y remarquer de nombreuses différences. La première, celle qui frappe d'abord, c'est que plusieurs *métastases* donnent lieu à de nouvelles maladies, tandis que d'autres deviennent des moyens de guérison; celles-ci sont appelées par les auteurs des *métastases* favorables ou des crises; celles-là se partagent encore en *métastases* favorables et en *métastases* funestes, selon que la maladie qui résulte du déplacement de la première est moins grave ou plus grave qu'elle.

Parmi les *métastases* qui sont suivies de développement d'un état morbide, quelques-unes semblent en changer que dans un simple déplacement d'un des éléments de la maladie, et rien ne prouve qu'il y ait transport d'une matière morbifique, d'un tissu sur un autre; ainsi, dans le déplacement métastatique du rhumatisme articulaire, de l'érysipèle, etc., il est peu probable que ce soit le même sang qui engorgeait les vaisseaux capillaires de la peau ou du tissu fibreux des articulations qui aille distendre les capillaires de la partie nouvellement enflammée. Dans d'autres *métastases*, au contraire, la maladie paraît se déplacer et se transporter en nature, et comme de toutes pièces. N'est-on pas fondé à croire, par exemple, que les choses se passent de la sorte dans la répercussion des dartres? Tantôt, comme dans la rougeole, la syphilis, etc., c'est le miasme, le virus, la cause prochaine d'une maladie, qui se voit métastatique provoque mille accidents divers; et tantôt, comme dans les résorptions purulentes, c'est, au contraire, le produit d'un état morbide dont la *métastase* donne lieu à des maladies nouvelles. Enfin, dans quelques cas, une sécrétion habituelle, comme une hémorragie nasale ou un flux hémorroïdal, une sécrétion normale, comme la sueur ou le lait, se suppriment tout à coup, et plusieurs pathologistes pensent que les accidents qui en résultent fréquemment sont engendrés par la *métastase* de ces fluides sécrétoires.

Dans le nombre des théories imaginées sur les *métastases*, deux seulement méritent de nous arrêter quelques instants, parce que, seules, elles surmontent au milieu du naufrage de toutes les autres, et que, invoquées pour à tour par les pathologistes modernes pour l'explication des phénomènes métastatiques, elles s'en partagent en quelque sorte l'empire. L'une, matérielle, suppose dans les maladies l'existence d'un principe morbifique différent pour chacune d'elles; elle attribue la génération des *métastases* au transport de ce principe et à son irruption dans tel ou tel organe; c'est l'absorption qui le puise au sein du premier foyer morbide; puis, c'est la circulation lymphatique, suivant les uns, la circulation sanguine, suivant les autres, tantôt l'une et tantôt l'autre, au dire de plusieurs, qui lui servent de moyens de transport. L'autre, vitale, n'admet pas l'existence de cet agent morbifique; elle enseigne que les maladies susceptibles de déplacement métastatique ont cela de commun qu'elles consistent toutes en un accroissement de l'action organique ou une irritation, que c'est cette irritation qui seule est transportée dans les *métastases*, et que la voie des sympathies en est le moyen de transmission. Chacune de ces théories s'appuie sur des faits incontestables, mais chacune d'elles vient se briser contre des faits qui la contredisent. En effet, si l'on peut invoquer en faveur de la première les *métastases* de la rougeole, de la scarlatine, de la variole, de la gale, des dermatismes et de toutes les maladies miasmiques et contagieuses, et celles qui succèdent aux résorptions purulentes et à la suppression de plusieurs sécrétions, *métastases* dans lesquelles on ne saurait nier l'intervention bien ou mal appréciée d'un principe matériel, tel qu'un miasme, un virus, du pus, de la sueur, du lait, on peut lui opposer toutes les *métastases* des maladies purement in-

flammatoires et des névroses, dans lesquelles on chercherait en vain à signaler la trace d'un agent morbifique et matériel. D'autre part, s'il est facile de démontrer que, dans les maladies inflammatoires et les affections nerveuses qui se déplacent, l'irritation seule change de siège et qu'elle se propage ainsi par la voie exclusive des sympathies et sans le secours de l'absorption, il n'est pas moins évident que, dans les *métastases* virulentes, miasmiques et autres de même nature, il y a transport d'un principe morbifique, et que l'irritation n'y joue souvent aucun rôle. Avouons donc que nous ne possédons pas une théorie satisfaisante des *métastases*.

MÉTASTASE (Pierre-Bonaventure TRAPASSI, connu sous le nom de), célèbre poète italien, né à Rome en 1698, mort à Vienne en 1782. Il appartenait à une famille pauvre; aussi, bien qu'il eût pour parrain le cardinal Ottoboni, il ne reçut qu'une instruction fort élémentaire. Mais, due par la nature de facultés brillantes, Trapassi se fit remarquer tout jeune encore par son talent inné pour faire des vers. Le soir, il s'arrêtait sur les places publiques, notamment sur celle de la Vallicella, et là, au milieu d'un auditoire populaire, il récitait ou chantait des vers qu'il improvisait avec une facilité étonnante. Le jurisconsulte Gravina, ayant assisté un jour par hasard à une de ces séances d'improvisation, fut extrêmement frappé du talent du jeune poète, de la vive intelligence qui rayonnait sur sa figure; il proposa au père de Trapassi de se charger de son éducation. Celui-ci étudia alors les langues et les littératures classiques, fit de rapides progrès dans les mathématiques et composa, à quinze ans, sa première pièce, *Il Giustino*, écrite d'après les règles d'Aristote. C'était un pur pastiche des anciens, mais un pastiche qui n'était pas sans mérite. A cette époque, sur le conseil de Gravina, Trapassi changea son nom en celui de *Metastasio*, mot tiré du grec, qui signifie passer, et dont le sens est le même que Trapassi. En 1718, Gravina mourut, laissant à son protégé 15,000 écus romains. Metastase avait alors vingt ans. Non moins passionné pour les plaisirs que pour la poésie, il dissipa rapidement cette fortune, se vit bientôt poursuivi par ses créanciers, et, pour leur échapper, il se rendit à Naples (1721).

Forcé de se créer des ressources par son talent, il reprit ses études et composa, en l'honneur de l'impératrice Elisabeth-Christine, une pièce intitulée *Le Jardin des Hespérides*. Une actrice de beaucoup de talent, Mme Bulgari, dite *Reganina*, contribua vivement au succès de cette œuvre, et bientôt l'auteur et la cantatrice contractèrent une liaison qui ne devait finir qu'à la mort de cette dernière. A l'instigation de la Romanina, Metastase écrivit alors pour le théâtre de nombreuses tragédies lyriques, dans lesquelles elle remplissait les principaux rôles et qui firent la réputation du poète. La *Didone abbandonata*, notamment, jouée pour la première fois à Naples en 1724, excita un enthousiasme universel. Quelque temps après, il se rendit avec son amie à Venise, où il fit représenter *Siroe*; puis, se voyant en état de satisfaire ses créanciers, il retourna à Rome, où il eut d'autre maison que celle de la Romanina, et où il donna *Calone*, *Esio*, *Artaserse*, *Semiramide*, *Alessandro*, etc.

Telle était alors la réputation de Metastase, que l'empereur Charles VI voulut l'attirer à Vienne. Le poète, à qui on offrait le titre de poète couronné et 3,000 florins de traitement, accepta avec empressement, laissant la Romanina à Rome (1730). A la cour de Vienne l'attendait de nouveaux triomphes. Poète impérial, il se vit borné pas à composer des tragédies, *Demetrio*, *Isipette*, *Giuseppe riconosciuto*, *Domofonte*, la *Clemenza di Tito*, *L'Olympiade*, surmouée par ses contemporains la *divine*, etc.; il écrivit, pour les magnifiques fêtes qu'on donnait alors à la cour, des pièces, des poésies, des cantates, etc. Sur ces entrefaites (1734), la Romanina mourut, lui laissant par son testament 30,000 écus. Metastase fut très-affecté de la mort de sa fidèle amie; mais il ne voulut point profiter de sa fortune et l'abandonna au pauvre Bulgari, mari de la cantatrice. Après la mort de Charles VI, il resta à Vienne, où Marie-Thérèse continua à le traiter avec de grands honneurs; mais les guerres qui survinrent et la dévotion de l'impératrice l'amenerent à cesser ses travaux dramatiques. Il n'en continua pas moins, toutefois, à s'adonner à la poésie, et composa des cantates, des élégies, une foule de pièces diverses.

Satisfait des honneurs enthousiastes dont il était l'objet et sans autre ambition que celle de vivre agréablement, Metastase, après avoir refusé les titres de baron et de conseiller impérial que voulait lui donner Charles VI, ne voulut pas davantage recevoir de Marie-Thérèse la croix de Saint-Etienne, et résista aux instances du pape Clément XIV qui le pressait de se rendre à Rome pour recevoir solennellement la couronne poétique au Capitole. Pendant ses dernières années, il s'occupa de peu, très-uniqueusement d'écrire *Antiquité de la poésie d'Aristote*, des *Observations sur le théâtre grec*, de faire des traductions de Juvenal et surtout d'Horace, qui était, avec le Tasse et Guarnini, son poète de prédilection. Il s'éteignit doucement, peu après la mort de Marie-Thérèse, à l'âge de

quatre-vingt-quatre ans. Il laissait une fortune de 130,000 florins, qui fut donnée à ses sœurs et au conseiller aulique Martinez, son meilleur ami.

Metastase a joué au xviii^e siècle d'une réputation immense, qui a considérablement diminué depuis. Voltaire trouvait que beaucoup de scènes de ses tragédies étaient dignes de Racine. J.-J. Rousseau n'hésitait pas à dire de lui : « C'est le seul poète du cœur, le seul génie fait pour émouvoir par le charme de l'harmonie poétique et musicale. » Laharpe écrivait de son côté : « Je ne connais point parmi les modernes d'écrivain plus précis que Metastase... Un peuple spirituel et instruit ne pouvait pas méconnaître le génie de Metastase dans l'intérêt des situations et dans la beauté du dialogue et du style. » Schlegel s'est montré également fort élogieux. « Une pureté parfaite dans la diction, dit-il, une grâce et une élégance soutenues ont fait regarder Metastase, par ses compatriotes, comme un auteur classique, et, pour ainsi dire, comme le Racine de l'Italie. Il y a surtout une douceur ravissante dans ses vers destinés au chant. Peut-être jamais aucun poète n'a-t-il possédé au même degré le don de rassembler dans un étroit espace les traits les plus touchants d'une situation pathétique. Les monologues lyriques, à la fin des scènes, sont l'expression harmonieuse, à la fois la plus concise et la plus juste, d'une disposition de l'âme. Il faut cependant convenir que Metastase ne peint les passions que sous des couleurs très-générales; il ne donne aux sentiments du cœur rien qui appartienne au caractère individuel. Aussi ses pièces ne sont-elles pas bien fortement conçues, et le poète se contente d'imprimer un mouvement léger et facile à l'action, en laissant à la musique le soin des développements brillants et variés. Metastase est complètement un poète musical; mais, pour s'en tenir à cette comparaison, il ne possède que la partie mélodieuse et chantante de la poésie, sans jamais en faire vibrer les cordes graves, et sans connaître les effets profonds et si mystérieux de l'harmonie. Cette musique douce et agréable devient même bientôt assez uniforme, quand on a lu quelques-unes des pièces de ce poète, on les connaît toutes, et l'on s'aperçoit bientôt que la composition générale manque de physiologie... »

Ce qui frappe dans Metastase, c'est la mélodie et la suavité de la versification, la rare habileté avec laquelle il a su mettre le style dramatique en harmonie avec le rythme musical; mais il manque de vigueur, d'originalité, de naturel, et ce qui domine dans ses œuvres, c'est la fadeur, la monotonie, une délicatesse affectée et efféminée.

Ce poète a laissé 63 tragédies lyriques et opéras de divers genres, 48 cantates ou scènes lyriques, 12 oratorios, un nombre considérable de sonnets, romances, idylles, élégies, etc., quelques ouvrages en prose que nous avons cités et une correspondance qui ne manque pas d'intérêt. Ses *Œuvres* ont été éditées un très-grand nombre de fois. Parmi les meilleures éditions, on cite celles de Paris (1755, 12 vol. in-8); de Turin (1757, 14 vol. in-4); surtout celle qui fut publiée par Pezanna et dédiée à Marie-Antoinette (Paris, 1780-1782, 12 vol. in-8). Le comte d'Ayala a donné une édition de ses *Œuvres posthumes* (Vienne, 1795, 3 vol. in-8). Ses œuvres choisies ont paru à Paris (1823, 3 vol. in-12). Enfin, Richelet a donné une traduction française de trente-quatre pièces de Metastase (Paris, 1751-1761, 12 vol. in-12).

MÉTASTATIQUE adj. (mé-ta-sta-ti-ke — rad. *metastase*). Méd. Qui a le caractère de la métastase. Il résulte de la métastase. *Il Abcès métastatique*. Celui qui se produit loin du siège primitif de la lésion.

— Miner. Se dit d'un cristal dont les angles extérieurs sont égaux à ceux du noyau.

MÉTASYNCRISE s. f. (mé-ta-sin-kri-ze — du préf. *meta*, et du gr. *syn*, avec; *krinō*, je sèpare). Méd. Régénération de toutes les parties ou de quelques parties du corps altérées par la maladie.

MÉTASYNCRITIQUE adj. (mé-ta-sain-kri-ti-ke — rad. *metasynergie*). Méd. Qui est propre à régénérer le corps ou quelque une de ses parties : *Médicaments MÉTASYNCRITQUES*. *Cycle métasynergie*. Régime progressif destiné à réparer successivement les forces d'un malade précédemment soumis à un régime débilitant. Cette expression appartenait au langage de la secte méthodique.

— s. m. Remède métasynergie : *L'emploi des MÉTASYNCRITQUES est abandonné*.

MÉTATÈRE s. m. (mé-ta-tar-se — du préf. *meta*, et de *tarse*). Anat. Partie du pied située entre les doigts et le tarse : *Le MÉTATÈRE est au pied ce que le métacarpe est à la main*. Les os du MÉTATÈRE sont composés de tissu cellulaire à leurs extrémités, et de tissu compacte à leur corps. (Mayol.)

— Encycl. Anat. Le *métatarse* est l'analogue du métacarpe; c'est le métacarpe du pied. Comme lui, il est constitué par cinq os allongés, rangés parallèlement les uns aux autres, joints à leurs extrémités, séparés à leur partie moyenne par quatre vides appelés *apophyses interosseuses*. Le *métatarse* présente à considérer une face inférieure ou plantaire concave transversalement, une face supérieure convexe dans le même sens, un bord interne qui

répond au gros orteil, un bord externe plus mince qui correspond au petit orteil, une extrémité postérieure ou tarsienne et une extrémité antérieure ou phalangienne. Chacun des métatarsiens a un corps prismatique triangulaire, légèrement courbé sur lui-même longitudinalement et à concavité inférieure. Il offre en outre deux extrémités : l'une, très-volumineuse et à nombreuses facettes articulaires, est cunéiforme et destinée à s'unir au tarse; l'autre est un véritable condyle disposé pour jouer sur les deux cavités glénoïdes de chacune des phalanges. Le premier métatarsien correspond au gros orteil. C'est le plus volumineux. Il laisse voir au-dessous de son extrémité digitale une double rainure correspondant à deux os sésamoïdes. Le muscle long péronier latéral s'attache à la face interne de son extrémité tarsienne, qui s'articule elle-même avec le premier cunéiforme. Le second métatarsien, le plus long de tous, s'unit en arrière aux trois cunéiformes. Le troisième et le quatrième ont à peu près la même longueur; ils s'articulent, l'un avec le troisième cunéiforme et l'autre avec le cuboïde. Le cinquième est le moins considérable. Le court péronier latéral s'attache à la face externe saillante de son extrémité tarsienne. Tous les métatarsiens, conformés à la manière des os longs, se développent par deux points d'ossification, un pour le corps et l'autre pour l'extrémité digitale.

On donne le nom d'*artère métatarsienne* à l'une des branches externes de la pédieuse.

— *Luxations métatarsiennes.* Le métatarse peut se luxer en totalité ou en partie sur le tarse. Dans le premier cas, le déplacement peut se faire en haut ou en bas, en dehors ou en dedans. Les luxations en haut sont les plus fréquentes. Les quelques cas connus dans la science ont été consécutifs au passage d'une roue de voiture sur le pied, au choc d'un corps lourd et à des chutes sur la même partie. On observa alors que le dos du pied était bombé d'une manière anormale, le pied lui-même était plus ou moins raccourci suivant le degré de chevauchement des os les uns sur les autres; les orteils étaient dans l'extension et les tendons extenseurs soulevaient la peau. Pour réduire cette luxation, il faut tirer sur le métatarse et exercer avec le pouce une pression sur l'extrémité luxée des métatarsiens.

Toutes les articulations du métatarse sont maintenues par des ligaments dorsaux, plantaires et interosseux qui leur donnent une grande solidité. Les sinuosités que décrit la ligne articulaire du tarse avec le métatarse ont longtemps rendu très-difficile la désarticulation du pied suivant cette ligne. On doit à Lisfranc une méthode fondée sur des règles tellement précises, que cette opération peut être facilement pratiquée aujourd'hui.

Considéré dans les diverses classes des animaux vertébrés, le métatarse présente des modifications assez importantes pour être étudiées ici.

Chez les singes, le premier métatarsien est plus court que les autres et peut s'en écarter librement. Cette disposition tient à ce qu'ils ont le gros orteil opposable aux autres, d'où le nom de *quadrumanes*.

En général, les autres mammifères ont autant d'os métatarsiens que de doigts. Les *ruminants* et les *sotipèdes* n'ont que deux métatarsiens soudés ensemble pour former un seul os nommé *canon* de derrière.

Chez les oiseaux, le tarse et le métatarse ne font qu'un seul et même os.

Les reptiles ont généralement quatre métatarsiens; les tortues et les grenouilles en ont cinq.

MÉTATASIEN, IENNE adj. (mé-ta-ta-si-en, ié-ne — rad. *métatarse*). Anat. Qui appartient au métatarse : Os *MÉTATASIEN*.

— s. m. Os du métatarse : Le *premier*, le *deuxième* *MÉTATASIEN*.

MÉTATARSIO-MÉTATASIEN adj. m. (mé-ta-tar-so-mé-ta-ta-si-en — rad. *métatarse*). Anat. Se dit de l'un des muscles de la patte de la grenouille : Muscle *MÉTATARSIO-MÉTATASIEN*.

— Substantif. Nom du même muscle : Le *MÉTATARSIO-MÉTATASIEN*.

MÉTATARSIO-PHALANGIEN, IENNE adj. m. (mé-ta-tar-so-fa-lang-jien, ié-ne — de *métatarse* et de *phalangien*). Anat. Qui appartient au métatarse et aux phalanges.

— s. m. Muscle métatarse-phalangien : Les *deux* *MÉTATARSIO-PHALANGIENS*.

MÉTATARSIO-SOUS-PHALANGIEN, IENNE adj. (mé-ta-tar-so-so-fa-lang-jien — de *métatarse*, *sur* et *phalangien*). Anat. Qui appartient au métatarse et au dessous des phalanges.

— s. m. Muscle métatarse-sous-phalangien : Le *MÉTATARSIO-SOUS-PHALANGIEN*.

MÉTATARSIO-SUS-PHALANGIEN adj. m. (mé-ta-tar-so-sus-fa-lang-jien — de *métatarse*, *sur* et *phalangien*). Anat. Se dit de l'un des muscles de la patte de la grenouille.

— s. m. Nom du même muscle : Le *MÉTATARSIO-SUS-PHALANGIEN*.

MÉTATARSIO-SUS-PHALANGIEN adj. m. (mé-ta-tar-so-sus-fa-lang-jien — de *métatarse*, *sur* et *phalangien*). Anat. Se dit de l'un des muscles de la patte de la grenouille.

— s. m. Nom du même muscle : Le *MÉTATARSIO-SUS-PHALANGIEN*.

MÉTATARTRATE s. m. (mé-ta-tar-tra-te — du préf. *méta*, et de *tartrate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métatartrique avec une base.

— Encycl. V. *MÉTATARTRIQUE*.

MÉTATARTRIQUE adj. (mé-ta-tar-tri-ke — du préf. *méta*, et de *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide isomère avec l'acide tartrique.

— Encycl. L'acide *métatartrique* $C_4H_4O_{12}$, comme l'acide isotartrique, se produit par la fusion de l'acide tartrique droit non combiné. En opérant sur de l'acide réduit en poudre fine et desséché préalablement, on observe qu'il se modifie sans changer de poids. On fait cette expérience en mettant environ 1 gramme d'acide tartrique dans un petit tube que l'on place dans un bain d'huile chauffée peu à peu jusqu'à ce que l'acide entre en fusion; ce changement d'état s'effectue rapidement entre 170° et 180°. L'acide tartrique simplement fondu est très-déliquescent et à l'apparence d'une gomme transparente; il ne précipite pas les sels de chaux, à moins qu'il ne soit saturé d'ammoniaque, et encore la réaction est-elle longue. L'acide vitreux s'chauffe lentement et avec précaution se déshydrate en cristallisant, ce qui a d'ailleurs lieu à la longue sans le secours de la chaleur.

D'après Biot, l'acide fondu a une action caractéristique sur la lumière polarisée; en core chaud et liquide, il présente un pouvoir rotatoire très-énergique vers la droite; quand il est refroidi et solidifié, au contraire, la déviation du plan de polarisation est très-sensible vers la gauche.

Les *métatartrates*, de même que les isotartrates, se distinguent des autres tartrates par la forme et une plus grande solubilité; les sels neutres ont exactement la même composition que les tartrates et les paratartrates neutres. D'ailleurs, neutres ou non, ces sels se retransforment facilement par la chaleur et au contact de l'eau en tartrates ordinaires. Ils ont été décrits et analysés par MM. Laurent et Gerhardt. Voici les plus remarquables.

Métatartres d'ammoniaque. Le sel acide $C_4H_4(NH_4)_{12}$ (bimétatartate) s'obtient facilement en mêlant une solution concentrée d'acide tartrique fondu une quantité suffisante d'ammoniaque; bientôt il se forme un dépôt cristallin qu'on lave avec de l'alcool. On a alors deux sels faciles à distinguer au microscope, le bimétatartate et le bitartate; le premier est d'ailleurs plus soluble que le second, et, si les liquides sont étendus, il ne se précipite pas. Les actions différentes de ces deux sels sur le chlorure de calcium ne permettent pas non plus de les confondre, le bitartate précipitant seul ce dernier sel.

Métatartate de potasse. Le sel acide, $C_4H_4K_{12}$ (bimétatartate), a identiquement les mêmes propriétés que le sel ammoniacal.

Métatartate de baryte $C_4H_4Ba_2O_{12}$ + 2aq.

Ce sel s'obtient avec du métatartate d'ammoniaque neutre par double décomposition; il se présente sous forme de globules collés les uns sur les autres.

— *Métatartate de chaux.* Le sel neutre $C_4H_4Ca_2O_{12}$ + 8aq, plus soluble que le tartarate correspondant, ne se précipite pas ou se précipite lentement dans une solution diluée. Ce précipité, généralement floconneux au premier abord, devient grenu en peu d'instants et se présente alors au microscope sous une forme très-différente de celle du tartarate; il présente tantôt des grains irréguliers et lenticulaires, tantôt de petits prismes dont les deux extrémités ne sont pas symétriques. Une fois à l'état cristallin, ce sel ne se dissout que difficilement dans l'eau bouillante en se transformant en tartrate; mais lorsqu'on ajoute un peu d'acide azotique ou chlorhydrique à l'eau, il se dissout très-bien à froid.

MÉTATAXIMÈTRE s. m. (mé-ta-ta-kxi-mè-tre). Mamm. Syn. de *MONOTRÈME*.

MÉTATÉRÉBENTHÈNE s. f. (mé-ta-té-ré-ban-tè-ne — du préf. *méta*, et de *térébenthène*). Chim. Corps isomère avec la térébenthène.

— Encycl. En chauffant l'essence de térébenthène anglaise à 300° pendant deux heures et distillant le produit, recueillant ensuite les liquides volatils au-dessous de 250° et redistillant, on obtient pendant toute la durée de cette seconde opération un liquide pour lequel le point d'ébullition se maintient entre 176° et 178°. Après la séparation de ce corps, il reste dans la cornue un mélange de plusieurs liquides à point d'ébullition variable. Enfin, en distillant ce mélange jusqu'à ce que la température dépasse 360°, on obtient comme résidu un liquide particulier : c'est la *métatérébenthène*. C'est un corps jaunâtre et visqueux, possédant une odeur désagréable, mais peu prononcée à froid. A 209, sa densité est 0,913. Exposé au contact de l'air, il ne tarde pas à s'oxyder et prend alors la consistance de la colophane. Il absorbe également l'acide chlorhydrique. La *métatérébenthène* dévie à gauche le plan de polarisation.

MÉTATEUR s. m. (mé-ta-teur — lat. *metator*; de *meta*, borne). Art mil. anc. Officier de l'armée romaine, qui déterminait et traçait l'enceinte du camp.

— Encycl. Le *métateur* déterminait le terrain, l'assiette du camp, comme le faisaient

à d'autres époques le gromaticien et le préfet de camp. On a souvent confondu les *métateurs* et les *meuseurs*; les uns et les autres avaient également dans leurs attributions la castrametation et le logement; mais ces emplois, distincts au temps de Végèce, n'étaient, au contraire, confiés qu'à un seul personnage au temps de Léon. Les *métateurs* ont été représentés dans nos armées par les mestres de camp et les chefs d'état-major; ils allaient reconnaître les lieux où l'armée se portait, faisaient construire les ponts, ouvrir des routes, aplanir des lieux difficiles, réparer les chemins où devaient passer les troupes; ils veillaient à ce qu'il ne fût fait aucun dommage aux habitants. Leur emploi était l'un des plus importants de l'armée et l'on devait à leurs ordres une obéissance passive. La loi romaine impériale *De metatis* condamnait à la peine des faussaires ceux qui effaçaient les marques que les *métateurs* traçaient sur les portes des habitations où ils arrêtaient des logements.

MÉTATHÈSE s. f. (mé-ta-tè-se — du préf. *méta*, et du gr. *titheîn*, je place). Gramm. Transposition d'une lettre dans un mot, comme dans le mot *libre*, qui vient du latin *liber*.

— Anc. rhétor. Figure qui consiste à rappeler aux auditeurs des faits passés, à leur présenter des faits à venir, à prévoir d'avance les objections de l'adversaire.

— Philos. *Métathèse des jugements*. Dans la logique de Kant, Transposition des termes d'un jugement, servant à en déduire un autre par voie de raisonnement immédiat. En voici un exemple : *Tout ce qui est immuable est nécessaire, tout ce qui est nécessaire est immuable; donc il n'y a d'immuable ce qui est nécessaire*.

— Anat. Syn. de *MÉTATHÈSE*.

— Chir. Opération qui a pour objet de déplacer la cause d'une maladie dans un autre organe occupé pour la transposer dans un autre où elle est moins nuisible : *L'opération de la cataracte par abaissement, la réputation dans l'oesophage, la réputation dans la vessie d'un calcul arrêté dans l'urètre* sont des *MÉTATHÈSES*. (Villeneuve.)

— Encycl. Rien n'est plus commun dans la langue française que la *métathèse*, et surtout la *métathèse de r* : *turbidus* a donné *trouble*; *pro*, pour; *turbo*, trouble; *Druentia*, Durancie; *vervex*, brebis; *formaticum*, fromage. La *métathèse* faite à contre-temps est même la principale cause des barbarismes que se permet le peuple : il dit *berlue*, pour *berluce*; *berloque*, pour *berloque*; *ferlaté*, pour *ferlaté*; *ferluquet*, pour *ferluquet*; *pertantaine*, pour *pertantaine*; *fanferluque*, pour *fanferluque*; *pimperlène*, pour *pimperlène*.

Quelquefois, les deux lettres qui prennent la place l'une de l'autre en passant d'une langue dans une autre appartiennent à des syllabes différentes. Ainsi, du grec *morphè* est venu le latin *forma*.

MÉTATHÈSE s. f. (mé-ta-té-zé — du préf. *méta*, et de *thesis*, action de placer). Anat. Transposition d'une partie du corps.

MÉTATHORAX s. m. (mé-ta-to-raks — du préf. *méta*, et de *thorax*). Entom. Segment postérieur du thorax des insectes, qui supporte la dernière paire de pattes et d'ailes.

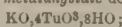
MÉTATION s. f. (mé-ta-si-on — lat. *metatio*; de *meta*, borne). Art mil. anc. Art ou action d'établir un camp. On dit aussi *CASTRAMÉTATION*.

MÉTATUNGSTATE s. m. (mé-ta-tung-sta-te — du préf. *méta*, et de *tungstate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métatungstique avec une base.

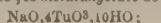
— Encycl. Les *métatungstates* sont des sels dont la formule générale peut se représenter par $MO_3HO, 4TuO_3 + aq$. Les propriétés relatives à ces corps et leur constitution sont encore discutées par les chimistes. Voici cependant leurs caractères les plus marqués. Ils sont ordinairement cristallins, peu solubles dans l'eau, qui les décompose lentement à froid et très-rapidement à la température de l'ébullition. On les distingue facilement des tungstates par la plupart de leurs réactions et parce qu'ils n'agissent pas comme ces derniers sur la teinture de tournesol. Les *métatungstates* métalliques se préparent par double décomposition avec le *métatungstate* de baryte ou en mettant un carbonate en présence de l'acide métatungstique. Les *métatungstates* alcalins s'obtiennent par la réaction qui s'opère entre une dissolution de tungstate et l'acide tungstique hydraté sous l'influence de l'ébullition. Les plus remarquables d'entre ces sels sont : le *métatungstate* d'ammoniaque,



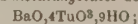
c'est une substance cristalline, transparente, qu'on prépare en soumettant à l'ébullition prolongée une dissolution de tungstate d'ammoniaque; le *métatungstate* de potasse,



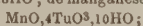
c'est un corps cristallin, transparent, qu'on obtient en soumettant à l'ébullition un mélange d'acide tungstique et de tungstate neutre de potasse; le *métatungstate* de soude,



c'est un corps transparent, cristallin, très-soluble dans l'eau, qui est coloré en bleu par le zinc; il se forme quand on fait bouillir un mélange d'acide tungstique et de tungstate de soude; les *métatungstates* de baryte,



de strontiane, $SrO, 4TuO_3, 8HO$; de magnésie, $MgO, 4TuO_3, 8HO$; de manganèse,



d'argent, $AgO, 4TuO_3, 3HO$, etc.

MÉTATUNGSTIQUE adj. (mé-ta-tung-sti-ke — du préf. *méta*, et de *tungstène*). Chim. Se dit d'un acide que l'on prépare en décomposant le *métatungstate* de baryte par l'acide sulfurique ou le *métatungstate* de plomb par l'hydrogène sulfuré.

MÉTATYPIS s. f. (mé-ta-ti-pl — du préf. *méta*, et de *type*). Hist. nat. Changement de type.

MÉTAURE, en latin *Metaurus*, en italien *Metauro*, rivière du royaume d'Italie, province d'Urbino et Pesaro. Elle descend du versant oriental de l'Apennin, près de Lemo, coule au N.-E., baigne Urbania et Fossombrone et se jette dans l'Adriatique, à 2 kilom. S.-O. de Fano, après un cours de 70 kilom. Pendant la deuxième guerre punique, Claudius Nero et Livius Salinator remportèrent, près de cette rivière, une éclatante victoire sur les Carthaginois, commandés par Asdrubal. Sous le premier empire français, la Métaure donna son nom à un département du royaume d'Italie, qui avait pour chef-lieu Ancone.

Métaure (BATAILLE DU), gagnée par les Romains sur Asdrubal, frère d'Annibal, l'an 207 av. J.-C. A l'appel d'Annibal, confiné dans le midi de l'Italie et presque réduit à l'impuissance, malgré son génie, Asdrubal accourut du fond de l'Espagne avec une puissante armée, franchit les Pyrénées, le Gaulois, les Alpes, par le chemin que lui avait tracé son frère douze ans auparavant, et entra à son tour en Italie. En peu de jours il compta 72,000 hommes sous ses drapeaux. La prodigieuse rapidité de sa marche avait mis la république en défaut et, s'il eût continué son mouvement sur l'Italie centrale, il opérât sans difficulté sa jonction avec Annibal. Qui sait ce qui fût alors advenu? Mais il perdit un temps irréparable au siège de Placentia (Plaisance), ce qui permit au consul Livius Salinator de venir se porter sur les rives du Métaure (Metauro), dans l'Ombrie, tandis que l'autre consul, Claudius Neron, allait contenir Annibal dans le Bruttium à la tête de 42,000 combattants. Asdrubal sentit sa faute et écrivit à son frère pour lui annoncer son arrivée. Sa lettre fut interceptée par les Romains, et le consul Neron, maître du secret duquel dépendait le sort des Carthaginois, conçut un plan qui eût fait honneur à Annibal lui-même. Émmentant avec lui 7,000 hommes d'élite, il décampa dans le plus grand mystère et arriva, après six jours de marche forcée, au camp de son collègue Livius, sur les bords du Métaure. Asdrubal, présentant d'après certains signes le danger dont il était menacé, voulut remonter la rive du fleuve. Mais alors il vit les légions romaines s'avancer enseignes déployées, et force lui fut de prendre à la hâte ses dispositions pour la bataille. Par surcroît de malheur, une chaleur accablante vint enlever à ses soldats le peu de forces que leur avaient laissées les veilles, les fatigues et la soif. En outre, plusieurs corps égarés n'avaient pu rejoindre encore le gros de l'armée et les routes étaient encombrées d'une multitude de traîneurs. Le combat ne fut pas long à se décider, dit M. Amédée Thierry dans son excellente *Histoire des Gaulois*; les Espagnols et les Ligures plient les premiers; Neron, sans beaucoup de résistance, cédait aussi l'armée gauloise. Ce furent les représailles de Cannes : 55,000 hommes des rangs d'Asdrubal, tués ou blessés, restèrent sur le champ de bataille avec leur général; 6,000 furent pris; les Romains ne perdirent que 8,000 des leurs. Asdrubal, dans cette journée désastreuse, déploya un courage digne de sa famille : quatre fois il rallia ses troupes débordées, et quatre fois il fut repoussé. Ayant enfin perdu toute espérance, il se jeta sur une cohorte romaine et tomba percé de coups. Vers la fin de la bataille arriva du côté du camp romain un corps de Cisalpins égarés pendant la nuit. Livius ordonna de les épargner, tant il était rassuré de leur sort. « Laissez-les en vivre quelques-uns, dit-il à ses soldats, afin qu'ils annoncent eux-mêmes leur défaite et qu'ils rendent témoignage de votre valeur. » Pourtant, à la prise du camp d'Asdrubal, les vainqueurs égorgèrent un grand nombre de Gaulois que la fatigue avait retenus dans leurs tentes ou qui, appesantis par l'ivresse, s'étaient endormis sur la paille et sur la litière de leurs chevaux. La vente des captifs rapporta au trésor public plus de 300 talents.

Pendant la nuit même qui suivit la bataille, le consul Neron reprit sa marche et regagna son camp avec la célérité qu'il avait déployée pour venir se joindre à Livius, emportant avec lui un sanglant trophée, témoignage irrécusable de sa victoire : c'était la tête de l'infortuné Asdrubal, qui l'avait fait couper, mise lugubre que son ingénieuse cruauté avait imaginé d'envoyer à son frère. Lorsqu'il fut arrivé près des retranchements carthaginois,

il y fit lancer le sanglant débris, non tellement défiguré qu'Annibal n'y pût reconnaître la tête de son frère. Les premières larmes de ce grand homme furent pour sa patrie. « O Carthage, s'écria-t-il, malheureuse Carthage ! je succombe sous le poids de tes maux ! » Cri de désespoir qu'Horus a éloquentement commenté dans une ode consacrée à la gloire de Claudius Néron :

*Carthagini sum non ego nuncios
Mittam superbo. Occidit, occidit
Spes omnis et fortuna nostri
Nominis, Asdrubale, inceptio.*

« Je n'adresserai plus à Carthage de messages superbes ; la mort d'Asdrubal a tué toute notre espérance ; elle a tué la fortune de Carthage. » C'est que le vainqueur de Cannes sentait son isolement, son abandon, et que son regard d'aigle entrevoyait déjà le jour où il quitterait l'Italie, presque en fugitif, pour voler à son tour au secours de sa patrie.

MÉTAXAS (André, comte), homme d'Etat grec, né dans l'île de Céphalonie en 1796, mort en 1860. Lorsqu'en 1821 les Grecs s'insurgèrent pour conquérir leur indépendance, il leva à ses frais un corps de troupes avec lequel il se joignit aux insurgés, vit pour ce motif ses biens patrimoniaux confisqués, et se signala à l'affaire de Lala. Sa bravoure, son désintéressement, l'élevation de son caractère le placèrent bientôt au premier rang des chefs de l'insurrection. Dès 1822, il devint ministre du gouvernement provisoire et fut, cette même année, chargé d'une mission diplomatique près du congrès de Vérone. A partir de ce moment, Métaxas ne cessa de prendre une part active à la direction des affaires ; il fut, en 1832 et en 1833, membre de la commission administrative des Sept, remplaçant, pendant la régence, plusieurs missions diplomatiques, entra en 1841, comme ministre des finances, dans le cabinet présidé par Maurocordato, devint alors un des chefs du parti constitutionnel, fut chargé, en 1843, de présider un nouveau ministère, reçut le grade de général en 1849, se rendit, l'année suivante, en qualité de ministre plénipotentiaire à Constantinople, occupa ce poste pendant plusieurs années et devint membre du sénat.

MÉTAKSITE s. f. (mé-ta-ksi-te). Minér. Composée naturel de silice et de magnésie.

MÉTAXYTHÉRIUM s. m. (mé-ta-ksi-téri-omm — du gr. *metaxus*, intermédiaire ; *thérion* animal). Mamm. Genre fossile de mammifères aquatiques, établi pour des animaux dont la structure semble être un composé de celle des lamantins et des dugongs, et dont on trouve des débris dans les terrains tertiaires, notamment dans les bassins de la Loire et de la Garonne.

MÉTAYAGE s. m. (mé-tè-ia-je — rad. *métayer*). Econ. rur. Situation du métayer, bail à moitié fruits. Dans le métayage, le propriétaire prélève chaque année ordinairement la moitié des produits bruts du sol. (M. de Dombasle.)

— **Encycl.** Le métayage, dit M. de Gasparin, est un contrat par lequel le tenancier n'a pas un capital ou un crédit suffisant pour garantir le paiement de la terre et des avances du propriétaire, celui-ci prélève cette rente, par parties proportionnelles, sur la récolte de chaque année.

Le métayage n'est point un arrangement arbitraire indépendant des circonstances sociales, c'est un contrat nécessaire, obligé, toutes les fois que la population agricole, libre, mais ne possédant ni terres ni capitaux, se trouve en contact avec des propriétaires assez riches pour chercher des loyers ou assez instruits pour se créer ailleurs des occupations plus importantes et mieux rétribuées. Les circonstances se rencontreront pour la première fois à Rome, quand les lois agraires mirent une limite à l'emploi des esclaves dans la culture.

Les premiers Romains cultivaient la terre de leurs bras, et même, quand leurs richesses vinrent à s'accroître, ils dirigèrent leurs exploitations par eux-mêmes ou par leurs affranchis, en faisant faire le travail manuel par des esclaves. Cet état de choses subsista jusqu'à l'établissement de la loi Licinia, qui, en limitant l'étendue des possessions rurales et le nombre des esclaves qu'on pourrait y tenir, força les riches à avoir recours à leurs concitoyens pauvres. Alors seulement s'établit la coutume de partager les fruits de la terre entre le propriétaire et le cultivateur. Ce qui le prouve, c'est que Caton est le premier qui en fasse mention, et qu'on l'en trouve pas même la trace chez les nations qui ne sont pas de race latine. La chute des lois agraires entraîna naturellement l'abandon du métayage, et sous les premiers empereurs il était tellement réduit, que Columelle ne daigne pas en faire mention.

Dépendant les circonstances ne devaient pas tarder à faire renaître ce mode d'exploitation. Quand les frontières de l'empire furent enfin fixées, quand le monde romain eut cessé de s'étendre, les populations entières ne purent plus être livrées à l'esclavage par la conquête ; l'importation des esclaves cessa et leur nombre diminua rapidement. Bientôt un grand nombre de terres restèrent en friche, faute de bras pour les cultiver, et il fallut de nouveau recourir aux colons libres.

C'est Plinius le Jeune qui, dans une lettre adressée à son ami Paulin, nous apprend positivement dans quels cas et pour quels motifs les Romains se trouveraient alors entraînés à adopter le métayage. Ce mode d'exploitation devint bientôt général, et les barbares durent le trouver établi dans tout l'Occident. Pendant le moyen âge, la France et l'Italie gardèrent les traditions de l'empire romain ; encore aujourd'hui, le métayage est en usage dans plusieurs parties de ces deux contrées. En Espagne, une situation tout exceptionnelle a, peu à peu, introduit le fermage, tandis qu'au Nord les Slaves et les Germains ont adopté la corvée.

Le métayage est un système assurément bien préférable aux cultures serviles, mais il est inférieur au fermage. D'abord, en ce qui concerne le partage des produits d'une propriété, il est rare que ce partage puisse s'effectuer de manière à ne léser ni les droits du possesseur du sol, ni les intérêts du métayer qui le cultive.

En effet, la variété des terrains et des circonstances de culture ne comporte pas un rapport uniforme entre les deux portions de la récolte, dont l'une est attribuée au métayer, comme prix de son travail, et l'autre au propriétaire, pour représenter la rente du terrain. Les parts respectives du propriétaire et du métayer devraient varier non-seulement sous le rapport du sol et du climat, mais encore sous celui, bien plus mobile, du plus ou moins de perfection de la culture considérée dans le pays et dans l'individu qui l'exerce. Dans ces conditions, pour apprécier exactement la valeur de la rente, il faudrait avoir recours à des fractions compliquées que le paysan ignorant refuserait toujours d'admettre, faute de pouvoir les comprendre. Aussi, qu'arrive-t-il ? On se contente d'une appréciation par à peu près, que favorise la routine et l'apathie du cultivateur. Aujourd'hui, dans la plupart des métairies, la rente du terrain est représentée par la moitié de la récolte ; dans les plus médiocres, elle est représentée par le tiers et, dans les meilleures, par les deux tiers ; le reste appartient au métayer.

D'un autre côté, le propriétaire d'un bien soumis au métayage est toujours dans l'incertitude relative à la valeur de la rente ; il est astreint à une surveillance pénible dont il ne peut se dispenser, surtout au moment des récoltes ; il est assujéti à des détails, à des délais, à des démarches et à des soins incessants qui l'empêchent de pouvoir disposer de son temps d'une manière plus conforme à ses goûts ou à ses intérêts. Le métayer, à son tour, est rarement plus heureux que le propriétaire : il n'est jamais complètement libre comme le premier ; il ne peut profiter, comme lui, des chances de gain que font naître l'abondance des récoltes et l'élevation du prix des denrées ; enfin, ce qui est plus grave encore, il s'accoutume à vivre dans une indolence et une apathie aussi préjudiciable aux progrès de l'agriculture qu'à ses propres intérêts. Il suit de là que le métayage est, en général, nuisible au développement de la richesse territoriale d'une nation, et qu'on doit le plus souvent lui préférer le fermage.

Dépendant, s'il a des inconvénients, il ne manque pas, quand il est bien administré, d'un esprit de vie qui ne doit pas permettre de le condamner d'une manière aussi absolue qu'on le fait trop souvent, quand on ne l'a examiné que dans les pays où il est conduit sur de mauvais principes. C'est un état stationnaire, il est vrai, mais du moins essentiellement conservateur, parce que le propriétaire a intérêt à ce que les améliorations, une fois faites, ne puissent se perdre. D'ailleurs, il n'est pas vrai qu'on ne puisse exécuter aucune amélioration avec le métayage, si le propriétaire sait peser avec justice ses intérêts et ceux du métayer, et s'il consent à ne pas exiger de ce dernier une part de travail disproportionnée avec le profit qu'il peut en retirer.

Le métayage ne développe pas, nous l'avons déjà dit, l'esprit d'entreprise parmi les tenanciers, mais il leur assure un état stable, supérieur à celui des autres classes ouvrières. Si le métayer a moins d'indépendance et de profit que le fermier, qui paye sa rente en argent, il en a beaucoup plus que l'ouvrier et avec moins de peine.

Enfin, l'exécution du contrat de métayage étant confiée nécessairement, en grande partie, à la probité du tenancier, celui-ci est tenu de mériter toute la confiance du propriétaire, parce que la perte de cette confiance lui ferait perdre sa métairie. Cette situation exceptionnelle est la meilleure garantie de la probité du tenancier, parce qu'il sait que la probité est son meilleur et souvent son unique capital. Aussi serait-il difficile de trouver une classe plus généralement honnête que celle des métayers.

MÉTAYER, ÈRE s. (mé-tè-îé, è-re — rad. *métairie*). Econ. rur. Personne qui fait valoir une métairie : L'éducation des bestiaux fait une partie importante des soins du MÉTAYER. (FRANÇOIS.) Au moyen âge, les seigneurs et les grands propriétaires faisaient travailler des serfs à des MÉTAYERS. (J.-B. SAY.) Non que l'on donne, dans certains départements, aux ouvriers des champs loués à gages.

— **Jurisp.** *Métayer partiaire*, Fermier qui a pour sa part une partie de la récolte.

— **Encycl.** Le métayer est celui qui se charge de la culture d'un domaine sous la condition de garder une partie de la récolte comme prix de son travail, et de rendre au propriétaire l'autre partie, qui représente la rente du terrain.

Les métayers forment une classe nombreuse qui cultive encore aujourd'hui la majeure partie du centre et du midi de la France et presque toute l'Italie. Ces agriculteurs sont, en général, probes, économes, laborieux, mais ignorants, pauvres, sans initiative et peu disposés à entrer dans la voie des expériences, la seule qui puisse amener des améliorations importantes. Frappés de ces inconvénients, quelques esprits plus ingénieurs que pratiques ont proposé de supprimer les métayers et de donner toutes les terres à ferme.

Un peu de réflexion leur aurait cependant prouvé que ce changement réputé nécessaire est généralement impossible. Que manquait-il, en effet, aux métayers pour pouvoir de leur ferme ? Le capital, d'abord ; ensuite, des conditions de culture et du climat qui permettent d'employer ce capital à l'exploitation d'une propriété sans s'exposer à la perte. Or, c'est ce qui n'existe pas, du moins en ce moment : les métayers manquent de capitaux, et le petit nombre de ceux qui en possèdent refusent, avec raison, de les exposer dans des spéculations dont l'expérience leur apprend chaque jour le péril. On peut donc dire que ce changement, s'il est possible, ne s'opérera qu'avec le temps et avec des baux assez longs pour permettre au cultivateur d'épuiser toutes les chances de fertilité des terrains qu'il exploite.

Pour le moment, il faut y renoncer, car, loin d'être utile, le remplacement des métayers par des fermes ne pourrait amener que des désastres. Acceptions, par conséquent, un état de choses que l'on ne peut changer ; songeons seulement à améliorer la condition des fermiers et à diminuer les inconvénients d'un système d'exploitation dont les défauts sont malheureusement trop certains.

Pour se rendre compte des moyens à employer pour diminuer les inconvénients du métayage, il est nécessaire de rechercher quelle en est la cause. Cette cause est multiple : elle peut exister chez le métayer, chez le propriétaire, ou bien encore résider dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'homme, telles que le climat, la nature du sol, etc. Mais, parmi ces obstacles, le plus nuisible aux progrès de l'agriculture et au succès du métayage est sans contredit l'ignorance. C'est elle qui retient dans l'ornière des vieilles habitudes tant de cultivateurs doués de toutes les qualités et des ressources suffisantes pour une exploitation plus parfaite. C'est à elle que la plupart des métayers doivent leur pauvreté et la situation précaire qui les met dans l'impossibilité d'exécuter une amélioration quelconque.

Ainsi, vulgariser la science agricole, porter la lumière sous le toit de l'homme des champs, lui montrer la route, diriger ses premiers pas, aider ses premiers essais et l'empêcher ainsi de tomber dans le découragement au début d'une carrière qui présente tant de mécomptes, tel est le devoir, tel est l'intérêt bien entendu de tous les propriétaires dont les biens sont soumis au métayage. Commencez par instruire vos métayers, enrichissez-les ensuite, et vous verrez s'il y a lieu de leur donner vos terres à ferme. Jusque-là, n'essayez pas : mieux vaut avoir des métayers médiocres que des fermiers insolubles.

Nous allons maintenant étudier la condition d'une certaine classe de métayers, d'ouvriers de ferme, appelés *bordiers* dans nos départements du Midi, principalement dans l'Artois.

Le bordier se loue à gages par un pacte entre le propriétaire ou l'usufruitier d'une bode et lui, lequel pacte est presque toujours verbal, mais a, dans la jurisprudence du pays, la force d'un contrat écrit et passé selon les formes ordinaires. L'engagement a son plein effet, soit d'une Toussaint à l'autre, soit d'une Saint-Michel à la Saint-Michel suivante, cela dépend de l'usage propre à chaque lieu. Pendant la période pour laquelle il a été consenti, il ne peut être rescindé, ou sur la demande du maître ou sur la demande du bordier, que si les deux parties s'accordent à le rompre amiablement, ce qui est très-rare, ou si cette rupture est prononcée par le juge, et c'est le cas ordinaire. Le pacte est, de fait, valable pour un an ou plus, lorsque aucun des contractants n'a fait connaître à l'autre, expressément, sa volonté de le résilier ; cette déclaration doit être faite un mois au moins avant la Toussaint ou avant la Saint-Michel.

La question vaut la peine qu'on entre, en peu de mots, dans les détails de ce contrat. Afin de simplifier, supposons qu'il s'agit d'une bode ayant une étendue, en terres labourables, de 15 hectares environ. Le bordier qui désire obtenir la place s'engage à consacrer exclusivement aux besoins de cette exploitation son travail de tous les jours et de toutes les heures de l'année, réservant à peine le temps nécessaire à ses repas quotidiens et celui d'assister aux offices religieux des dimanches et des fêtes. Pendant six mois, il fournit environ dix heures de travail par jour, plutôt plus que moins ;

pendant les autres six mois, il travaille en moyenne quinze heures par jour ; en échange de quoi, le maître consent à l'habiter entre les quatre murs d'une chambre-cuisine, noirs et lardés, et à lui payer en nature des gages qu'on ne saurait, avec la plus grande complaisance de calcul, évaluer à plus de 300 francs pour l'année. Avec ces gages, il faut que le bordier trouve le moyen de faire face à l'indispensable, nourriture, linge, habits, dépenses non prévues, pour lui, sa femme, ses vieux parents, s'ils vivent encore, et trois ou quatre marmots en bas âge, qu'il a presque toujours. Naturellement, dans ce ménage, le pain, et je parle du pain le plus noir, est un luxe, et on le remplace, quatre-vingt-dix fois sur cent, par le *millas*, sorte de bouillie faite au chaudron avec de la farine de maïs ; la viande et le vin y sont à peu près des mythes, puisque, du 1^{er} janvier au 31 décembre, ils ne paraissent guère sur la table qu'une seule fois, le jour de la fête patronale de la paroisse. Le reste est à l'avenant. Et si le bordier tombe malade, il est obligé de se faire remplacer dans ses travaux par un homme qui lui prend 1 franc par jour, au moins, ou par un valet loué, qu'il nourrit, qu'il couche et qu'il rétribue à raison de 100 francs par an. Calculez, en ce cas, ce qui peut lui rester des 100 écus de ses gages, pour sa famille et pour les frais de sa propre maladie.

Dans de telles conditions, la profession de bordier est restée jusqu'ici et ne peut que rester un mal héréditaire pour les pauvres familles qui y sont vouées. C'est toute une classe, et nombreuse, de serfs attachés à la glèbe. Qu'est-ce, en effet, que cette liberté qu'ils ont de changer de maître une fois l'an ? S'ils quittent une bode pour une autre, ne retrouvent-ils point partout, à côté de la même vie de travail exorbitant, le même salaire dérisoire ? Tout les retient dans la sombre impasse d'un servage dégradant, dur, inexorable, impassé dans la crainte d'une misère plus grande encore que celle qui les accable leur ferme l'unique issue.

MÉTAYOÏQUE adj. (mé-ta-so-i-ko — du préf. *méta*, et du gr. *zôon*, animal). Géol. Qui est postérieur à l'apparition des animaux sur la terre : Terrains MÉTAYOÏQUES.

MÉTÉCAL s. m. (mé-te-kal). Métrol. V. MÉTICAL.

MÉTÈCE adj. (mé-tè-se). Antiq. gr. V. MÉTÈQUE.

MÉTÈCIE ou **MÉTÈCIE** s. f. (mé-tè-si — rad. *métèque*). Antiq. gr. Tribut auquel étaient soumis les étrangers établis à Athènes.

— s. f. pl. Fête qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve, et en mémoire de la réunion des citoyens dans une seule ville.

MÉTÈCIEN, **IENNE** adj. (mé-tè-si-ain, i-è-ne). Antiq. gr. V. MÉTÈQUE.

MÉTIL s. m. (mé-tél, il ml. — du lat. *miztus*, mélange). Agric. Mélange de seigle et de froment : Semer du MÉTIL. Récolter du MÉTIL. Acheter, vendre du MÉTIL. Faire du pain de MÉTIL. Le seigle hâlé et le MÉTIL ouvrent la récolte des grains ; celle des froments s'annonce par la teinte dorée des épis destinés à la nourriture de l'homme. (Vernier.)

Le *Passé-métel*, Métel qui contient deux tiers de froment pour un tiers de seigle.

— Adjectif. *Blé métel*, Métel, mélange de froment et de seigle.

— **Encycl.** On désigne ordinairement sous ce nom un mélange de froment et de seigle semés et récoltés ensemble ; suivant les proportions différentes des deux grains, le mélange prend le nom de gros ou petit *métel*, blé ramé ou champart. Ce qui paraît avoir donné naissance à cette pratique, c'est l'excellente qualité et les propriétés hygiéniques du pain fabriqué avec le mélange des deux farines en proportions égales ; en général, les populations rurales qui font usage du pain de *métel* jouissent, toutes choses égales d'ailleurs, d'une meilleure santé. Mais, au point de vue agricole, le mélange et le semis simultané du froment et du seigle présentent de nombreux inconvénients. En effet, ces deux grains ne demandent pas la même nature de sol ; de plus, ils mûrissent à des époques différentes, d'où il résulte qu'en les moissonnant en même temps la plus grande partie du seigle s'égare sur le sol, soit pendant la moisson, soit dans le transport à la ferme.

« On a dit sans doute, fait observer Parmentier, qu'en semant l'un et l'autre concurremment, si le seigle manque, le froment réussira, et vice versa. Mais ce raisonnement, tout spécieux qu'il est, n'en est pas moins absurde ; si, pour ne pas perdre le seigle, on coupe le froment avant sa maturité, c'est le froment, au contraire, dont on fait le sacrifice en faveur du seigle ; tout bien considéré, ne vaut-il pas mieux semer sur le même champ le froment et le seigle, les récolter et les conserver séparément jusqu'au moment de les employer ? » Ordinairement on choisit la semaille dans le *métel* même qu'on a récolté ; mais, comme il est rare de voir réussir en même temps les deux céréales, il en résulte qu'à la longue il ne se trouve plus aucune proportion entre elles, et on finit par avoir presque tout blé ou tout seigle.

La mouture du *métel* réussit encore fort mal, et il est bien plus avantageux de mou-

dre séparément les deux grains. Si l'on n'en a qu'une petite quantité, insuffisante pour deux moutures, mieux vaudrait encore faire le mélange du seigle et du froment après la récolte, parce qu'on serait alors assuré de le faire dans des proportions convenables. Dira-t-on que la valeur vénale du *mêtel* est plus forte que celle du seigle vendu séparément? Cela est vrai; mais ce n'est pas une raison pour semer les deux céréales ensemble. Tout milite donc en faveur d'une culture séparée; on doit cultiver le froment dans les terres fortes; le seigle doit être réservé pour les terres légères; et, s'il est parfois nécessaire d'en semer un peu partout, c'est qu'il fournit la paille la plus longue et la plus flexible, la meilleure par conséquent pour faire des liens. La culture du *mêtel*, plus rare aujourd'hui, finira par disparaître complètement.

MÊTEL s. m. (mê-tèl). Bot. Espèce de datura de l'Inde.

— Météorol. Sorte de grande tourmente qui a lieu sur la terre.

MÊTEL (Hugues), écrivain ecclésiastique, poète, né à Tournai en 1080, mort dans la même ville, à l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Léon, en 1157. Fils d'une riche bourgeoisie de Toul, Hugues Mêtel n'entra que fort tard en religion, après avoir dissipé dans le monde les premières années de sa jeunesse. Il a raconté lui-même ce qu'il appelle ses fautes dans une de ses plus anguleuses *Lettres*, adressée à saint Bernard. C'est à la suite d'un voyage en Italie, à Rome, dont il a dépeint les mœurs relâchées et la vie facile, que, de retour dans sa ville natale, désabusé des plaisirs, il entra au couvent. Son éducation, si l'on en juge par ses très-peu modestes écrits, avait été brillante; un des grands professeurs du temps, Ticielin, l'avait initié à toutes les connaissances profanes; les sept arts libéraux n'avaient point de secrets pour lui; scolastique, rhétorique, grammaire, il avait tout étudié et tout appris. Il avait même l'école dans tout le champ du savoir. « Jeune autrefois, dit-il, j'ai combattu sous les enseignes d'Aristote avec avantage. Ceux avec qui j'étais en lice ne manquaient guère de succomber aux arguments captieux que je leur proposais, à moins que d'être extrêmement sur leurs gardes. Me rencontrais-je avec des grammairiens, la façon dont j'expliquais les règles de la belle élocution leur apprenait que je n'étais nullement étranger dans leur art. Parmi les rhéteurs, je m'escrimais de même sur les figures de rhétorique. Je faisais aussi ma partie avec les musiciens. Je calculais dans la compagnie des arithméticiens; je mesurais la terre avec les géomètres; je m'élevais aux cieux avec les astronomes, j'en parcourais la vaste étendue des yeux et de l'esprit... Je disputais sur la nature et les propriétés de l'âme... Je faisais en esprit tout ce que l'on ne peut faire avec la main... Je me livrais à toutes les rêveries jusqu'à la zone torride où je plaçais *des habitants*... Je pouvais, en me tenant sur un seul pied, composer jusqu'à mille vers; je pouvais faire des chants rimés de toute espèce; j'étais en état de dicter jusqu'à trois copistes à la fois sans me troubler, etc., etc. » Et il ne se trouble pas non plus en adressant ces éloges hyperboliques! S'il eût une qualité, en effet, ce ne fut pas la modestie.

De tant de livres qu'il dut écrire ou dicter, de tant de vers qu'il dut produire il ne reste aujourd'hui que fort peu de chose, assez pour le juger complètement. Le Père Hugo, dans ses *Monuments de l'antiquité sacrée*, a recueilli ce qu'il a pu de ses *Lettres* et publié quelques-uns de ses vers, qui ne donnent pas envie de lire les autres. Ses *Lettres*, au nombre de cinquante-cinq, sont extrêmement curieuses; la plus grande partie concerne des matières théologiques et sont des réponses à des questions qu'il étaient posées par ses correspondants sur des sujets difficiles. On y voit Hugues Mêtel se plaindre de l'obsession que lui causent les gens qui sans cesse ont recours à ses rares talents; il est accablé de questions et de demandes; cependant il entre en matière, après ce préambule, et déploie toutes les richesses de sa subtilité scolastique. D'autres, plus intéressantes, sont adressées à des personnages considérables : à saint Bernard, qu'il a l'air de conseiller sur un ton très-haut; au pape Innocent III; à Abailard; à Alberon, archevêque de Trèves, ancien obligé de sa famille, qu'il tance vertement à cause de sa gourmandise, des saumons et du gibier que l'on voit sur sa table; à Héloïse, qu'il exalte par-dessus toutes les femmes, et même tous les docteurs, sans que celle-ci paraît avoir préfé de l'attention aux phrases fleuries de ce moine. Chaque lettre est un petit chef-d'œuvre de rhétorique, avec antithèses, figures, syllogismes, prémisses et conclusions, dans le dernier goût. Hugues Mêtel, pour sortir de son obscurité, l'avoue lui-même, écrivait à tous les gens en vue; cependant, il paraît avoir eu quelque renommée comme casuiste. Mais, soit qu'il disserte, soit qu'il gourmande, soit qu'il loue, il conserve la même otécurdiance; dans une de ses lettres, il s'intitule disciple d'Augustin; dans une autre, secrétaire d'Aristote. Il représente assez bien cette génération scolastique du XII^e et du XIII^e siècle, toujours prête à interroger ou à répondre, toujours armée d'un syllogisme.

Pour ce qui est de ses vers, ils sont empreints d'une telle puérilité, qu'ils valent à

peine une mention. Ce ne sont qu'enigmes, acrostiches, anagrammes, vers retournés, vers symétriques et autres jeux de patience qui attestent, il est vrai, une grande facilité, mais en même temps l'immagination la plus stérile. Hugues s'amusait à versifier de façon que la première lettre de chaque vers d'une pièce offre un alphabet bien complet et bien rangé; une autre fois, il s'astreint, soit à répéter au second vers le dernier mot du premier, soit à faire servir le même mot à la fin de deux vers, en le tronquant. Voici une énigme sur *Roma* et sur son anagramme *amor* :

*Corda puellarum lascivis virgo majoribus;
Verite retro notam, totidem mihi servet ioribus.*

Hugues Mêtel aurait des droits bien plus grands comme poète si, comme l'a pensé dom Calmet, il était l'auteur de la grande chanson de geste *Garin le Loherain*, fameux épique d'une vingtaine de mille vers, composée, en effet, de son temps, mais qui lui est quel que peu postérieure. L'hypothèse de dom Calmet a été réfutée par tous les critiques littéraires.

METELIN, autrefois *Lesbos*, île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, sur la côte O. de l'Anatolie. V. *LESSOS*.

METELLI (Augustin), peintre et graveur italien. V. *MITELLI*.

METELLA (Cæcilia), femme du célèbre dictateur Sylla. Elle vivait au dernier siècle avant l'ère chrétienne. Fille de Quintus Cæcilius Metellus, surnommé le Pieux, elle fut mariée d'abord à Marcus Emilius Scaurus, dont elle eut un fils et une fille; puis, devenue veuve, elle épousa Sylla, qui était alors consul. S'il faut en croire Plutarque, la conduite de Cæcilia, au point de vue des mœurs, ne fut pas à l'abri de tout reproche; toutefois, elle resta constamment associée à la fortune de son époux et l'accompagna jusqu'en Asie lorsque Cinna et Carbo s'emparèrent de Rome l'an 84. Sylla, qui avait répudié Cælia pour épouser Metelia, lui montra toujours l'affection la plus vive, et, lorsqu'il eut pris Athènes, il frappa cruellement les habitants parce que quelques-uns d'entre eux avaient décoché de vives épigrammes contre Metelia. De ce mariage naquirent deux enfants jumeaux, Faustus Sylla et Fausta, femme de Milon, qui se rendit célèbre par le meurtre de Clodius.

METELLUS, branche de la famille plébéienne des Cæcilius, qui a fourni à la république romaine un grand nombre de généraux illustres, consuls, censeurs, dictateurs, grands pontifes, etc. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

METELLUS (L. Cæcilius), consul romain, mort en 231 av. J.-C. Consul en 251, il battit les Carthaginois près de Panormie, en Sicile, et leur prit 13 généraux et 120 éléphants, qui ornèrent son triomphe. Il fut successivement ensuite maître de la cavalerie, consul pour la seconde fois (247), souverain pontife (243), dictateur (224), et fonda la grandeur de sa maison. Metellus perdit la vue en sauvant le Palladium, dans l'incendie du temple de Vesta (241), et le peuple lui éleva une statue dans le Capitole, en récompense de son dévouement.

METELLUS (Q. Cæcilius), consul romain, fils du précédent, mort vers 175 av. J.-C. Successivement pontife (216), édile (209), légat du consul Neron, consul en 206, il lutta alors sans avantage contre Annibal dans le Bruttium, puis fut nommé dictateur pour la tenue des comices. En 185, il fit partie de l'ambassade qui se rendit auprès de Philippe, roi de Macédoine. Metellus avait acquis la réputation d'un remarquable orateur.

METELLUS (Q. Cæcilius), dit le *Métédonique*, fils du précédent, mort en 115 av. J.-C. Préteur en 148, il battit deux fois Andronicus, qui se disait fils de Persée, et réduisit la Macédoine en province romaine, puis il chassa les Achéens à Scarpée (146). De retour à Rome, il reçut les honneurs du triomphe, fut nommé consul en 143, passa comme proconsul en Espagne en 141, fit la guerre aux Celtibériens, et ne se signala pas moins par ses talents militaires que par son humanité envers l'ennemi. Au bout de deux ans, il revint à Rome, devint censeur en 131, demanda alors que, pour accroître la population, tout Romain fût contraint de se marier, fit construire un superbe portique avec deux temples en marbre, dédiés à Jupiter et à Junon, et les décora de statues de Lysippe, qu'il avait rapportées de la Grèce. Metellus mourut dans une extrême vieillesse et comblé d'honneurs. Il fut porté au bûcher par ses quatre fils, dont trois avaient été consuls.

METELLUS (L. Cæcilius), surnommé le *Dalmatiste*, neveu du précédent, consul en 119 av. J.-C. Pendant son consulat, il déclara, sans motif plausible, la guerre aux Dalmates, qui ne lui opposèrent aucune résistance, ne reçut pas moins les honneurs du triomphe à son retour à Rome, puis devint censeur (115) et souverain pontife.

METELLUS (Q. Cæcilius), surnommé le *Namédique*, consul romain, frère du précédent, mort vers 91 av. J.-C. Il étudia à Athènes sous Carnéade, puis devint successivement questeur (126), tribun (121), édile (118), préteur (115), gouverneur de Sicile (114) et con-

sul en 109. Envoyé alors en Afrique pour y combattre Jugurtha, il le battit sur les bords du Muthul, ravages ses États, lui prit son dernier point d'appui en Numidie, la forteresse de Thala, et il était sur le point de terminer la guerre en s'emparant du terrible chef numide, lorsqu'il fut supplanté par son lieutenant Marius, qui venait d'être nommé consul. Metellus résigna alors son commandement et retourna à Rome, où il fut accueilli par de grandes démonstrations de respect et d'admiration, et où il reçut, avec les honneurs du triomphe, le surnom de Numidique. Nommé censeur en 102, il déploya dans l'exercice de cette charge une sévérité qui lui attira beaucoup d'ennemis, fit une vive opposition aux mesures proposées par le parti populaire, dont les chefs étaient Marius et Saturninus, et quand, en 101, il se présenta, concurrentement avec Marius, pour briguer le consulat, non-seulement il échoua, mais encore il fut expulsé du sénat et condamné à l'exil. Il se retira alors à Rhodes, où il s'occupa principalement de philosophie; mais, grâce aux efforts de son fils et de ses amis, il fut rappelé peu après. A partir de ce moment, son nom cessa de figurer dans l'histoire. Metellus fut de son temps un des personnages les plus considérables de Rome par ses vertus, par son courage, par la dignité de son caractère, par son intégrité, par son amour des lettres et des arts et par sa grande éloquence. Son plus grand défaut fut de montrer l'orgueil dédaigneux de la caste patricienne.

METELLUS (Q. Cæcilius), consul, fils du précédent, né vers 130 av. J.-C., mort en 64. Ses efforts pour faire rappeler son père de l'exil lui valurent le surnom de *Pius*. Il fut questeur (97), puis tribun (92), se distingua dans la guerre sociale (90), quitta l'Italie pendant les guerres civiles entre Marius et Sylla et ne revint qu'au retour de ce dernier. Consul l'an 81 av. J.-C., il alla combattre Sertorius en Espagne. Mais ce chef évita d'en venir à une bataille décisive, s'attacha à ruiner l'armée romaine par des escarmouches et força Metellus à demander des secours. Grâce à l'envoi de 30,000 hommes sous les ordres de Pompée, il battit à Sagonte Perpenna, lieutenant de Sertorius, et vit bientôt ainsi singulièrement facilité sa tâche par l'assassinat de ce formidable chef (72). Après avoir rétabli l'autorité du sénat en Espagne, il retourna à Rome, y reçut les honneurs du triomphe, et mourut revêtu de la dignité de souverain pontife.

METELLUS (Q. Cæcilius), surnommé *Celer*, consul romain, mort en 59 av. J.-C. Après avoir combattu en Asie sous les ordres de Pompée, il fut nommé préteur (63), devint, comme tous les membres de sa famille, un des plus ardents champions du parti aristocratique, sauva Rabirius des mains du peuple, qui voulait le mettre à mort, aida Cicéron à déjouer les complots de Catilina, reçut, en 62, le gouvernement de la Gaule Cisalpine et fut élu consul en 61. Metellus s'opposa de toutes ses forces au triumpvirat de César, de Pompée et de Crassus, ne cessa de prédire les maux que cette ligue causerait à la république, défendit la légalité contre son cousin Clodius, le chef le plus turbulent du parti démocratique, essaya vainement d'empêcher César de faire passer une loi agraire (59), et mourut empoisonné, croit-on, par sa femme Clodia.

METELLUS (Quintus), surnommé *Nepos* (le Dissipulé), tribun et consul, frère du précédent, mort vers 55 av. J.-C. Lieutenant de Pompée en Asie, il s'attacha entièrement à son parti et suivit toutes les fluctuations de sa politique. De retour à Rome, il obtint le tribunat en 63, montra une grande hostilité envers Cicéron, qu'il dénonça comme un tyran, et, qui, de son côté, l'attaqua avec véhémence dans plusieurs de ses discours. Caton, son collègue du tribunat, s'étant opposé à la mesure proposée par Metellus de rappeler à Rome Pompée avec son armée pour rétablir le calme dans la république, Metellus le chassa du Forum, mais se vit presque aussitôt forcé d'aller chercher un refuge en Asie, auprès de Pompée. En 60, il revint à Rome avec ce dernier, devint préteur, puis consul (57), se réconcilia alors avec Cicéron exilé, dont il favorisa le rappel, fut nommé, en 56, proconsul en Espagne, où il éprouva un échec en combattant les Vaccéens, et revint peu après à Rome, où il mourut.

METELLUS (Q. Cæcilius), surnommé *Creteus*, consul, mort vers 55 av. J.-C. Élu consul en 69, il fut chargé, l'année suivante, de conquérir la Crète, parvint à soumettre cette île après une lutte de quatre ans, pendant laquelle il montra une grande rigueur envers les prisonniers, porta partout le fer et la flamme, leva d'énormes contributions, supprima les lois de Minos et établit dans toute l'île le gouvernement des Romains. Pompée, qui, en sa qualité de commandant en chef des forces de la Méditerranée, était intervenu dans cette conquête et avait voulu, mais sans succès, s'opposer aux cruautés de Metellus s'opposa ensuite à son triomphe, et ce ne fut que trois ans après que ce général obtint de faire à Rome une entrée triomphale.

METELLUS (Q. Cæcilius), connu aussi sous le nom de *Pius Scipio*, petit-fils de Scipion Nasica, adopté par Metellus Pius, mort en

46 av. J.-C. Il fut consul l'an 52, suivit, pendant les guerres civiles, le parti du sénat contre César, passa en Afrique après la défaite de Pharsale, se joignit à Caton, combattit à Thapsus, et se poignarda pour ne pas tomber entre les mains de César vainqueur.

MÉTÉMPYCOSE ou **MÉTÉMPYCHOSE** s. f. (mê-tan-psi-ko-zé — du préf. *mêta*, et du gr. *en*, dans; *psyché*, âme). Philos. Passage, transmigration de l'âme d'un être dans un autre être : *Le dogme de la platonigénésie est le même que celui de la métémpychose*. (Ballanche.) *La métémpychose est un dogme commun à l'Égypte et à l'Inde*. (Bakissier.) *Le dogme de la métémpychose est la croyance à l'immortalité de l'âme à travers une série d'existences successives*. (Ampère.)

Toute âme passe en différentes mains;

Telle est la loi de la métémpychose.

LA FONTAINE.

La Métémpychose universelle, Celle qui s'applique à tous les êtres de la nature. *La Métémpychose animale*, Celle qui se borne aux animaux. *La Métémpychose humaine*, Celle qui concerne que l'âme humaine. *La Métémpychose continue*, Celle qui admet des mutations perpétuelles. *La Métémpychose intermittente*, Celle qui admet des intervalles pendant lesquels il ne s'opère pas de migration.

— Fig. Transformation, changement considérable : *La véritable métémpychose n'est autre chose que le perfectionnement infini de l'homme intérieur*. (Artaud.) *Le génie, comme la nature, est entretenu dans une jeunesse éternelle par une métémpychose incessante*. (E. Montégut.) *Notre vie est une suite de métémpychoses ou de transfigurations qui nous conduisent à Dieu*. (Lacordaire.)

— Encycl. Quelque idée que l'on se fasse de la nature de l'âme humaine; qu'on la considère, soit comme une substance immatérielle et intangible, soit comme un atome organique imperissable et indestructible, si on lui accorde la pérennité, on est amené à se demander sous quelle forme elle poursuit dans le temps ses existences successives. D'où vient-elle? où va-t-elle? qu'était-elle avant son passage par la seule phase de son existence où nous puissions la saisir? que devient-elle ensuite? De ces questions est né le dogme de la *métémpychose*, généralement admis par les croyances de l'antiquité tout entière, et reproduit de nos jours par une école philosophique qui, en établissant sur des bases plus scientifiques, lui a donné une consistance plus rationnelle. On ne saurait traiter légèrement une opinion qui a compté parmi ses adhérents les plus grands génies de l'humanité, et qui d'ailleurs fait partie intégrante du terrible problème de la destinée. Nous allons voir, en effet, combien de peuples divers, étrangers les uns aux autres, ont vécu sur la doctrine de la *métémpychose*; puis, en exposant le système de la philosophie moderne, nous reconnaitrons que la question, toujours pendante, restera livrée aux méditations de l'avenir.

Au seul mot de *métémpychose*, la pensée se reporte vers l'Inde antique, où ce dogme a pris naissance et subsiste encore. Par une singulière alliance du spiritualisme et du naturalisme, la philosophie indienne reconnaissait à l'âme une existence indépendante, et lui assignait pour demeures successives tous les êtres de la création. L'âme, disait-elle, est dans le corps comme l'oiseau dans sa cage, et voici par quelle comparaison les *Pouranas* expliquent ces rapports avec le corps. « De même que l'homme qui habite une maison a soin de la conserver et d'en réparer les endroits faibles, ainsi l'âme, logée dans le corps, s'étudie à en réparer les forces. Le séjour devient-il inhabitable, l'âme s'en échappe pour en chercher un autre. » Dans d'autres passages se trouve la comparaison de l'âme avec le pilote qui gouverne son navire, le radoubé et ne l'abandonne que lorsque, par vétusté ou par accident, il est menacé d'un prochain naufrage. « Ainsi, l'âme mène le corps et lui fait faire de longs voyages; malade, elle lui procure des remèdes; mais quand ce corps vient à périr, elle l'abandonne comme la carcasse d'un vieux navire, pour en chercher un autre qu'elle puisse gouverner comme le premier. » Sous ces figures grossières, on retrouve en germe le système d'une secte moderne qui accorde l'âme, c'est-à-dire le principe animant, la puissance de se créer un organisme animé, en ou puisant les éléments dans le sein de la nature, puis de le gouverner jusqu'au moment où cet organisme, soumis à l'action des autres forces de la nature, vient à se désagréger et à se dissoudre. Pour être conséquents avec eux-mêmes et logiques jusqu'au bout, les animistes doivent nécessairement aboutir à la *métémpychose*, et c'est là en effet que nous retrouverons tout à l'heure ceux qui parmi eux ont osé déduire toutes les conséquences de leur principe.

Toutefois, il faudrait se garder de croire que dans le système indien le hasard présidât à la migration des âmes, ou que l'âme fût libre de s'incarner partout au gré de ses fantaisies. Non, ce n'est pas l'Inde qui a légué au monde le dogme dégradant de la fatalité, ni le dogme plus funeste encore d'une liberté absolue sans responsabilité. Tout au contraire, la *métémpychose* s'inspire d'une haute pensée de moralité. Chaque mutation est un châtiement ou une récompense. Avant d'atteindre

à la béatitude suprême, qui est le but final de tous les êtres. Brahma s'était montré sous mille figures différentes, et les métamorphoses de Vishnou étaient presque sans nombre. Plus on s'avance sur le chemin de la vertu, plus on s'élève de degré en degré dans l'échelle des êtres; mais aussi plus on se dégrade, plus on descend jusqu'à s'incarner dans les substances les plus viles. Ainsi, les hommes cruels sont changés en tigres et en chats sauvages, et les voleurs en reptiles, insectes, araignées, serpents, etc. Il y a même des pénalités spéciales. Le vol de viande est puni de la transformation en vautour; le vol de soie, en perdrix; le vol d'une vache vous condamne à devenir crocodile. Mais dans un système général on classe les délits en trois catégories, qui correspondent presque aux trois règnes de la nature. Ainsi les actes criminels rejettent le coupable dans les règnes inférieurs des minéraux et des végétaux, où il est condamné à séjourner pendant vingt mille ans avant de passer à une forme supérieure. Les délits de la parole, mensonge ou blasphème, sont punis par la métamorphose en oiseau ou en bête féroce. Quant aux mauvaises pensées non suivies d'effet, la punition, pour être moins forte, n'en est pas complètement nulle, car elles vous ravalent aux conditions humaines les plus viles. Nous verrons plus tard Platon enseigner dans son *Timée*, dans son *Phédrus* et dans son dernier livre de la *République* une doctrine semblable et imaginer des transformations analogues. En résumé, la *métémpsychose* indienne transportée en Grèce a toujours été la sanction des actes de la vie, et c'est à ce titre surtout qu'elle mérite notre attention et nos respects.

Quoique altérée par une longue et obscure tradition, les croyances religieuses de l'Asie orientale y ont persisté jusqu'à nos jours. Les Indiens des bords du Gange, les peuples de Pegu, de Siam, du Cambodge, du Tonkin, de la Cochinchine et du Japon, les indigènes de Java et de Ceylan, tous n'ont cessé de croire à la *métémpsychose*. Voici à ce sujet une légende des talpains du Mogol qui paraît ne pas remonter au delà de quelques siècles. « Chourpanaguey, personne si parfaite qu'elle touchait à la divinité, après 450 transformations, avait un fils qu'elle aimait tendrement. Un jour, le jeune homme entra dans le jardin d'un pécheur et y gâta quelques arbres. Le solitaire en fut offensé, et sur-le-champ il condamna le délinquant à devenir un arbre, qui fut nommé Alinaram. Mais Chourpanaguey ayant prié l'âme de modérer sa colère, il se laissa attendrir et consentit à ce que, quand Vishnou, transformé en Rama, viendrait dans le monde et couperait une branche de cet arbre, l'âme du jeune homme s'envolerait dans le Chorkam et ne serait plus sujette à d'autres transformations. » La fable du talpain respire un certain sentiment de justice, car le châtiment, quoique exagéré, est motivé par un délit. Mais voici une autre légende aussi récente qui nous montrera ce que deviennent chez les peuples ignorants les croyances religieuses, lorsqu'elles dégèrent en superstitions.

« Un roi de l'Inde, du nom de Vieramaran, pria un talpain de lui enseigner le *mandarain*, c'est-à-dire une prière qui a la force de détacher l'âme du corps et de l'y faire revenir quand elle le souhaite. Il obtint la grâce qu'il demandait; mais, par malheur, le serviteur qui l'accompagnait et qui demeura à la porte du temple entendit le *mandarain*, l'apprit par cœur et prit la résolution de s'en servir dans quelque favorable conjoncture. Comme ce prince avait confiance en son serviteur, il lui fit part de la faveur qu'il venait d'obtenir, sans lui révéler toutefois les paroles sacrées. Il lui arrivait souvent de se retirer dans un lieu désert d'où il donnait l'essor à son âme, mais auparavant il recommandait bien à son sujet de garder soigneusement le corps jusqu'à ce que l'âme fût de retour. Il récitait donc tout bas sa prière, voyageant çà et là, et revenait ensuite. Un jour que le gardien veillait auprès du corps de son maître, il s'avisa de réciter la même prière, et aussitôt son âme s'étant dégagée de son corps prit le parti d'entrer dans celui du prince. Or, la première chose que fit ce faux prince fut de trancher la tête à son premier corps, afin qu'il ne prit point fantaisie à son maître de venir l'animer. Ainsi l'âme du véritable prince fut réduite à animer, faute d'autre, le corps d'un portecor avec lequel elle retourna dans son palais.

La fable du *mandarain* ne manque pas d'une certaine malice; elle nous explique pourquoi, sans avoir été changés en perroquets, bon nombre de princes n'ont guère plus d'esprit. Mais on y voit surtout comment le principe grave et sérieux de la *métémpsychose* était devenu un objet de ridicules superstitions.

Vers le commencement de l'ère chrétienne, la doctrine de l'Inde était fort répandue dans la Chine, et la même dans les contrées voisines du Gange on s'abstenait de tout ce qui avait eu vie, par respect pour les âmes qui avaient pu s'incarner dans les animaux. Puis les sectes s'en mêlèrent, et la doctrine fut défigurée. La secte Xekin, entre autres, admet que son chef s'était métamorphosé huit mille fois, et que la dernière fois il avait pris la forme d'un éléphant blanc, révérend depuis sous le nom de Poë. Ceci non plus n'est ni de la philosophie ni de la religion, et nous ne nous

arrêtons pas plus longtemps aux créations fantastiques de l'imagination déréglée de l'extrême Orient. Nous allons voir la *métémpsychose* prendre en Europe toute l'importance d'un système philosophique, inspirer la poésie grecque et latine, et par une tradition non interrompue parvenir jusqu'à nous.

Si l'on en croit Hérodote, c'est en Egypte que le dogme de la *métémpsychose* aurait pris naissance. Il y était, en effet, professé, de même que dans plusieurs sectes chaldéennes. Mais nous venons de voir qu'il remontait plus haut et venait de plus loin. Quoi qu'il en soit, des Egyptiens la croyance fut transmise aux Grecs par Pythagore, qui en fit la base de sa doctrine. Dans la *Vie de Pythagore*, Porphyre nous apprend que, pour persuader ses disciples, ce philosophe prétendait se souvenir parfaitement de ses existences précédentes. On ne devait jamais bon prophète sans recourir à quelque supercherie. Du reste, le naturalisme grec s'accommodait parfaitement d'un système qui faisait circuler le principe vital dans tous les êtres de la création. Les règnes de la nature n'y étaient pas tellement distincts qu'on ne pût les soumettre tous à l'action d'une même cause animante ou animée. Les âmes, d'après Pythagore (et par ce mot il n'entendait nullement une substance immatérielle), se logeaient tout aussi bien dans les arbres, dans les plantes et même dans les pierres que dans le corps des animaux. Parmi les écoles philosophiques de la Grèce, les épicuriens seuls ne croyaient pas à la transmigration des âmes. Ils objectaient, non sans quelque raison, que, si nous avions vécu d'une première vie, nous nous souviendrions de ce que nous y aurions fait. Ils tiraient une seconde objection, non moins forte, du caractère uniforme et permanent des animaux. Les lions, disaient-ils, sont toujours courageux, tandis que la timidité est toujours naturelle aux cerfs, ce qui serait impossible si l'âme d'un cerf pouvait passer dans le corps d'un lion. Mais on laissa dire les épicuriens, et la *métémpsychose* fit son chemin. Empédocle la professa en homme convaincu. Voici, enfin, en quels termes et dans quel ordre Platon expose la doctrine des transmutations. « Premièrement, si c'est une âme qui ait eu beaucoup de perfection, on Dieu et qui ait découvert plusieurs vérités dans cette espèce de vision béatifique, elle entre dans le corps d'un philosophe ou d'un sage. Secondement, elle anime le corps d'un roi ou d'un grand prince. Troisièmement, elle passe dans le corps d'un magistrat ou devient le chef d'une puissante famille. Quatrièmement, elle anime le corps d'un médecin. Cinquièmement, elle entre dans le corps d'un homme dont l'emploi est de pourvoir au culte des dieux. Sixièmement, elle passe dans le corps d'un poète. Septièmement, dans celui d'un artisan ou d'un labourer. Huitièmement, dans le corps d'un sophiste et, enfin, dans celui d'un tyran. » C'est ainsi que les Indiens avaient, bien avant Platon, arrangé leur *métémpsychose*, à cette différence près, qu'ils ne reconnaissent que quatre cas principaux au lieu de huit. Mais le principe est identique, et le prince des philosophes grecs admet, comme les Indiens, que l'âme puisse remonter des conditions les plus viles aux conditions les plus hautes après s'être purifiée par l'expiation.

Aux philosophes répondent les poètes. Chacun sait que le caractère général de la poésie grecque est la divinisation de la nature. Or, aucune autre croyance ne se prête plus que la *métémpsychose* à ce culte de la création. La terre et le ciel, les champs, les forêts, les fleuves et les mers, de même que les corps célestes, tout y est peuplé d'âmes dont les incessantes métamorphoses animent une scène toujours variée, toujours riante. Sous le beau ciel de la Grèce, la *métémpsychose* perd une partie du son caractère divin, elle pénale que la haute antiquité lui avait imposée. La grâce y domine plus que la justice. On ne voit plus si clairement le but des transmutations, ou du moins une société avide de mouvement et de bruit ne se propose point pour but final le repos éternel de la béatification. C'est en ce point capital que la *métémpsychose* de la poésie grecque diffère de la *métémpsychose* orientale. Mais, en somme, la tradition se conserve et, des Grecs, elle passe aux Latins, dont nous allons donner par quelques citations les opinions dominantes.

Ovide est plus que tout autre le poète de la *métémpsychose*. Mais Virgile n'est guère moins explicite. Dans la pensée du chanteur des lieux élyséens, le Léthé n'est que le fleuve où se noie le souvenir des existences passées :

« . . . Animæ, quibus altera fatis Corpora debentur, Leithæ ad flumina undam Securos latites et longa oblivia potant. (Enéide, liv. VI, v. 713.)

Et plus loin :

Mittitur suus patitur Manes. Ezinde per amplum
Quintorum Elysiûm, et pauci læta tora tenemus,
Donec longa dies, perfectæ tempora orbe,
Concretæ ætemi laetæ, primumque reliquit
Æthereum sensum atque aurat simplicem ignem.
Hæc omnes, ubi mille rotam volvere per annos,
Leithæum ad fluvium dæci evocant agmine magno,
Sicilicet immemores superâ ut convexa revidant,
Rursus et incipiunt in corpora leve reverti.

En résumé, pour les poètes latins et grecs, tout change et rien ne meurt. La vie circule

comme un torrent dans la création, et les différentes formes que revêtent les êtres ne sont que les manifestations de cette vie universelle. Les peuples barbares eux-mêmes croient à la *métémpsychose*. César nous l'apprend des Gaulois qui puisent, dit-il, dans cette foi le mépris de la mort.

La *métémpsychose* était bien le dogme commun de l'antiquité tout entière, et nous ne connaissons pas de doctrine plus universellement acceptée. Il n'y a pas même d'exception à faire pour le petit peuple d'antique origine, dont la foi spiritualiste et unitaire présentait un contraste éclatant avec le polythéisme des autres religions. Assurément, nous ne prétendons point que la doctrine de la *métémpsychose* ait jamais été déposée, même en germe, dans le code mosaïque. Les livres saints des Hébreux n'en contiennent pas la moindre trace. Elle eût été inconciliable avec l'ensemble de leurs croyances. On sait, en effet, que les Juifs ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme. Comment des lors auraient-ils pu admettre sa préexistence? Mais, sur ce point comme sur bien d'autres, leurs opinions se sont modifiées par le contact incessant des peuples voisins, et surtout par le séjour de Babylone. C'est sous le second temple que se crée la théologie hébraïque, toute imprégnée des idées chaldéennes, et, pendant toute cette période jusqu'à l'avènement du Christ, la *métémpsychose* est passée dans le sentiment populaire. On la respire dans l'hérétique Église des Macchabées. On la retrouve persistant jusque dans le texte même du Nouveau Testament. Jésus l'avait reçue des rabbins. Parmi eux, les sectes les plus célèbres, et nous citerons comme la plus importante la secte des pharisiens, enseignaient le dogme des existences successives. Lorsque apparaît le prédicateur de Nazareth, on ne se demande point d'où vient le nouveau prophète, ni quelle est sa ville natale, ni de quels parents il a reçu le jour, mais quel est le personnage des anciens temps qui revit en lui. Lorsque Jésus demande à ses apôtres ce qu'on dit de lui dans le monde, ils lui répondent : « Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie ou bien quelq'un des prophètes. — Et vous, leur réplique-t-il, qui croyez vous que je sois ? » L'opinion publique et les inquiétudes mêmes du roi Hérode confirment la parole des évangélistes. Effrayé de la popularité croissante du réformateur, et poursuivi par le remords d'un grand crime, Hérode disait : « Jean-Baptiste est ressuscité d'entre les morts. » Mais quant à Jean lui-même, qui a été son précurseur, Jésus s'explique plus clairement encore en deux circonstances remarquables, et voici ses propres paroles, recueillies par saint Matthieu : « Je vous le dis en vérité, il ne s'est pas élevé entre les enfants des femmes un homme plus grand que Jean-Baptiste, et si vous voulez le savoir, c'est lui-même qui est Elie qui doit venir. » Puis, après la mort de Jean : « Je vous le dis, Elie est déjà venu, et ils ne l'ont pas reconnu. » La préexistence de saint Jean jouit un rôle capital dans la tradition messianique, et l'on a le droit de s'étonner, d'après des textes si positifs, que l'Eglise n'ait pas adopté, en la généralisant, la doctrine de la transmigration, plutôt que de s'enfoncer dans la voie obscure de l'origine des âmes, où sa théologie s'est tellement embourbée qu'elle n'en peut plus sortir.

Dira-t-on, avec l'historien Josèphe, que la résurrection ne s'opérerait que pour les prophètes et tout au plus pour les gens de bien? Mais alors, on sera en contradiction manifeste avec cet autre texte de l'Écriture sainte : « Les apôtres, voyant l'aveugle-né à qui Jésus va rendre la vue, demandent à leur maître si c'est le péché de cet homme ou celui de ceux qui l'ont mis au monde qui est cause qu'il est né aveugle. » Ils supposent donc que comme tout le monde est responsable même avant sa naissance, mériter sa disgrâce, et, dès lors, il est impossible d'admettre plus explicitement la réalité des préexistences. Au surplus, si le dogme chrétien repose en principe les opinions de Pythagore et de Platon, il n'en adopte pas moins en partie les vieilles croyances à la *métémpsychose*. Qu'est-ce, en effet, que la résurrection du corps qui doit précéder le jugement dernier? La théologie autorisée n'a jamais prétendu qu'à la fin du monde l'âme retrouverait, pour s'en revêtir, les éléments identiques de son ancienne dépouille, retournés et dispersés, depuis des milliers d'années, dans le fonds commun de la nature, mais que, par sa virtualité propre, l'âme se créerait de toutes pièces un organisme nouveau, organisé, perfectionné et radieux pour les âmes fortes, imparfait, hideux et épouvantable pour les autres. L'Eglise, enfin, n'admet point pour l'âme d'existence possible en dehors de son instrument indispensable et indéfectible. Le séjour de la béatitude éternelle s'ouvre aux corps comme aux âmes, ce qui serait impossible si la *métémpsychose* n'avait réparé l'œuvre de la mort. Sans doute, le spiritualisme quinquiescentiel du christianisme, emprunté à Platon, exagéré et condamné dans Origène, et ramené par les Pères à une conception moins subtile, diffère radicalement du quasi-panthéisme indien, grec et latin. Dans ce système, l'homme fils de Dieu, l'homme, cet exilé dont la patrie est au ciel, touche à peine à la terre. Entre cet être privilégié et le reste de

la création, il y a un abîme. Dès lors, il se serait absurde d'imaginer que l'âme humaine, émanation de la puissance divine, pût s'avoir jusqu'à descendre dans le sein d'un caillou, d'une plante ou d'un oiseau; et ses transmutations limitées à l'espèce ne doivent la conduire que d'un corps humain à un autre. Mais il est très-remarquable que toutes les sectes chrétiennes qui n'ont pas accepté ce divorce complet de l'homme et de la nature ont persisté à croire à la *métémpsychose* antique tout entière. Nous citerons, entre autres, les carpatiens, les valentiniens, les marcionites, les gnostiques et les manichéens. Avant Mahomet, qui l'exposa de son Coran, les Arabes professaient la même croyance, et il existe encore chez eux plusieurs sectes qui y ont persisté. Ainsi, depuis qu'une philosophie tout à la fois plus humaine et plus rationnelle a rapproché l'homme de la nature, que l'on ne soit pas surpris de voir l'ancienne conception de la *métémpsychose* renaître tout entière et reprendre crédit. Elle vit au fond des théories de la biologie moderne, qui reposent sur la circulation de la vie générale, sous un nombre de modes indéfini. Plus explicitement encore, nous l'avons dit au début de cette esquisse, l'animisme, sous toutes ses formes, y conduit tout droit. Autrement, où conduirait-il? Si, d'un part, l'âme est vraiment immortelle, et que, d'autre part, elle ne puisse se passer d'un organisme pour exercer son activité, la théorie de la *métémpsychose*, épurée et agrandie, peut seule nous donner un aperçu de ses destinées futures.

Ainsi l'ont compris de nos jours deux philosophes éminents, qui ont fait de la *métémpsychose* la clef de voûte de leurs systèmes. Dans l'*Encyclopédie moderne*, Pierre Leroux et Jean Reynaud ont traité ce sujet à fond et avec une remarquable supériorité. Puis, chacun d'eux a résumé à part ses arguments, le premier dans son livre de l'*Humanité*, dont nous avons parlé à son ordre, le second dans un ouvrage d'une tout autre portée, *Terre et ciel*, auquel nous consacrerons un article spécial : nous n'en dirons ici que ce qui rentre dans notre sujet.

De tous les philosophes spiritualistes, Jean Reynaud est, comme on sait, celui qui a réuni, en faveur de sa thèse, les arguments les plus probants et les mieux enchaînés. Rattachant l'histoire de l'âme au système de l'univers, il y reconnaît quatre principes, savoir : la création continue, la tendance de tous les êtres à se manifester par des organes sensibles, le développement progressif de la vie, et enfin la multiplicité des mondes habitables, suffisamment attestée, dit-il, avec toute l'astronomie moderne, par la multiplicité des soleils et des planètes. De la combinaison de ces quatre principes résulte un système grandiose de transmigration des âmes, qui a le double mérite de se prêter mieux que la plupart des dogmes religieux à une discussion rationnelle, et de suivre la destinée de l'homme jusque dans les plus lointains profondeurs de l'avenir.

Après avoir analysé et réduit à néant les diverses théories de la théologie catholique sur l'origine des âmes, démontré l'absurdité du système d'Origène et de Tertullien, constaté les doutes sérieux, mais impuissants, de saint Augustin, le philosophe pose en principe que, par l'opération incessante du Créateur, une multitude innombrable d'âmes sort continuellement du néant, se prépare à l'humanité et prend son essor à travers l'immensité des mondes. Nous ne sommes ici, dit-il, que sur un lieu de passage, et nous sommes dupes d'une illusion lorsque nous nous imaginons sur la foi des apparences, que la terre est à notre égard un théâtre de création quotidienne. Dès lors, peu importe sous quel soleil et dans quel tourbillon sidéral nous avons pu naître. « Que sont, en définitive, tous ces astres auxquels se lie dans l'ombre notre histoire, sinon des gerbes d'étoiles subordonnées à notre usage, dont nous enveloppons à volonté la multitude dans la capacité de notre esprit, et auxquelles nos personnes viennent tout à tour adhérer, selon le mouvement de notre vie qui nous porte tantôt à l'une, tantôt à l'autre? De vie en vie, de monde en monde, disparaissant de l'un pour reparaître dans un autre, toujours portée par les tendances qu'elle a à s'élever d'une sphère inférieure à une sphère supérieure, toujours douée des forces plastiques qui lui sont nécessaires pour se former les organes dont elle a besoin, l'âme accomplit, avec plus ou moins de rectitude et de félicité, les phases successives de son perfectionnement infini; née dans les bas-fonds de l'univers, ballotée dans ses régions moyennes, après une suite d'épreuves plus ou moins longues, elle en atteint les paisibles sublimités, ineffable récompense des mérites qu'elle a su acquérir. »

En résumé, Jean Reynaud assigne pour champ d'activité à l'âme humaine l'innombrable multitude des mondes, et il ne met pas de limites au perfectionnement des organismes qu'elle peut successivement revêtir. Pour lui, les anges et les autres créatures célestes ne sont que des êtres qui nous ont devancés dans la voie de la perfection, et il n'y a aucune raison pour que nous ne parvenions pas nous-mêmes à cet état supérieur de l'existence.

Que ce système ne repose en partie, comme

tous les systèmes, que sur des hypothèses plus ou moins ingénieuses, nous ne le constaterons pas. Mais on conviendra qu'il ne manque ni d'audace ni de grandeur. Nous voilà bien loin de la *métémpyose* bornée et terre à terre des Indiens et de Pythagore. L'homme a reconquis ses titres de noblesse, et il ne se confond plus avec les êtres infimes de la création. Dans ses transformations, il reste lui-même, si toutefois on peut encore l'appeler homme lorsqu'il participe de la nature des anges. D'autre part, le sentiment de la justice et de la moralité reçoit pleine satisfaction. La sanction du devoir se traduit par l'amélioration ou par la dégradation de l'âme elle-même, qui acquiert d'autant plus de force pour franchir l'espace qui sépare les mondes et pour s'y créer un organisme nouveau qu'elle s'est plus dépouillée des grossiers instincts qui l'enchaînaient à l'animalité. Tout change donc à la fin, le corps et l'âme; quelque admirable que soit la structure actuelle du corps, ce serait, d'après Jean Reynaud, se méprendre grandement que de regarder cette construction comme faisant partie nécessaire de la nature humaine; elle n'en fait pas plus partie que l'univers ne fait partie de la nature de Dieu. Malheureusement pour la théorie, la science biologique a établi, par des déductions plus rigoureuses que les conceptions métaphysiques, le classement et l'immuabilité des espèces, vérités acquises qui ne s'opposent pas au perfectionnement des organismes, mais qui ne permettent pas d'en concevoir la radicale transformation. La science a posé sur ce point une limite infranchissable à la puissance de la *métémpyose*, et ce n'est pas la seule objection qu'elle élève contre le système en général.

De toutes ces objections, la plus forte est celle que, de son temps, Epicure jetai déjà aux pythagoriciens. Comment concilier la persistance de l'identité avec cette absence de mémoire qui ne nous laisse aucune trace des préexistences? Et que m'importe d'avoir toujours existé, s'il ne m'en reste aucun souvenir? Au point de vue de la morale enfin, la récompense et le châtiment ne valent que par la conscience et le souvenir des actes bons ou mauvais qui ont mérité l'un ou l'autre. A ces objections, la philosophie ne répond qu'en alléguant l'infirmité de notre condition actuelle et en nous promettant que la mémoire pleine et entière nous reviendra lorsque nous serons parvenus à la sublimité de notre existence. « Notre ascension à travers les zones du ciel pourrait justement se comparer à ces fusées qu'au sein de l'obscurité du soir nous voyons quelquefois s'élever dans les airs, traînant après elles une longue lueur, sillage indicateur de l'orbite qu'elles suivent; elles montent et de nouvelles lueurs se dessinent; mais en même temps les précédentes lueurs s'effacent, et il n'y a jamais dans la lumière que la portion limitée de leur voyage. Telle est notre mémoire, traînée lumineuse laissée par nous sur notre route : nous mourons et tout s'obscurcit derrière nous; nous renaissions, et la lueur, comme l'étoile dans la brume, commence à se montrer; nous vivons, et elle se développe, s'agrandit, lance ses gerbes, puis tout à coup elle s'efface de nouveau pour reparaître encore. Telle est l'image de ces existences successives, disjointes seulement en apparence, mais reliées entre elles en réalité par une solidarité régulière. Puis, de même que la fusée, parvenue au sommet de sa trajectoire, déploie soudain des feux inattendus qui illuminent toute la ligne qu'elle a parcourue, ainsi notre être peut un jour tirer de lui-même assez de lumière pour éclairer tout à coup l'espace qu'il aura traversé, et ressaisir, dans le lointain des âges, l'impression complète de ses premières existences. » Tel est, chez Jean Reynaud, le développement de la doctrine de la *métémpyose*. Mais quoique développées dans un magnifique langage, toutes ces considérations et toutes ces comparaisons appartiennent plutôt au domaine de la poésie et de la métaphysique qu'au domaine de la science pure. Elles n'en resteront pas moins comme une admirable vue de l'esprit, jusqu'à ce que des observations et des expériences sur la transformation des êtres permettent de déduire des propositions plus rigoureuses et de concilier les découvertes de la science véritable avec les conceptions ingénieuses, mais hasardées, de l'Inde, de la Grèce, des Gaulois et de Jean Reynaud et de tous les autres philosophes de la *métémpyose*.

Nous croyons que le lecteur ne lira pas sans intérêt la doctrine de la *métémpyose* mise en relief par les poètes. Au livre XV de ses *Métamorphoses*, Ovide, par un anachronisme poétique, fait arriver Pythagore à la cour de Numa; et là le philosophe de Samos expose son système dans un langage qui, certes, ne manque pas de grandeur. Après avoir fêlé le barbare usage de se nourrir de la chair des animaux, qui devraient nous être sacrés, Pythagore continue ainsi :

D'un dieu qui parle en moi reconnaissez l'empire; Je cède aux mouvements que son souffle m'inspire. Son temple est dans mon âme ouverte à ses clartés, Interprète nouveau d'augustes oracles, Je n'ai plus rien d'humain, et je rends des oracles. Je me plaie dans les cieux à marcher sans obstacles

Où nul homme avant moi n'avait porté ses pas; A fouler sous mes pieds les épaules d'Atlas. Loin de ce monde, où rampe et l'Erreur et l'Envie, J'aperçois les mortels, dans les champs de la vie, Courir en insensés, et vains jouets du sort. Perdre l'instant de vivre à redouter la mort. Je veux calmer leur crainte et leur inquiétude, Et de leur avenir régler l'incertitude.

Lâches humains, glacés par l'effroi du trépas, Eh! pourquoi redouter un enfer qui n'est pas, Le Styx qui ne coule que dans les vers d'Homère, L'empire ténébreux, fabuleux chimère, Et le triple Cérèbre et l'Infernal nocher? Consumé par le temps ou mis sur le bûcher, Le corps ne souffre point, et son âme immortelle Passe en un autre corps, sa demeure nouvelle. Moi-même, il m'en souvient, sous les murs d'Ilion, J'ai combattu Jule; Euphorbe était mon nom, Ce fils de Panthoüs, que le plus jeune Atride Perça du large fer de sa lance homicide; J'ai vu mon bouclier dans le temple d'Argos, Le même qu'on bras enleva ce héros.

Tout change et rien ne meurt; l'âme, essence légère Errant d'un corps à l'autre, hôte passe, passe. De l'homme à l'animal va, revient tour à tour, Et survit aux débris de son frère séjour. Voyez comme la cire, entre des mains savantes, Reçoit, quitte, reprend vingt formes différentes; En changeant de figure, elle ne change pas. Ainsi quand le corps meurt, survivant au trépas, A la faux de la mort l'âme est invulnérable; En changeant de demeure elle est toujours semblable. Gardez donc, ô mortels, que je vous parle en vain; Gardez-vous d'outrager par un meurtre inhumain Une âme de la vôtre et la sœur et l'égal. Craignez que de vos mets l'impie fatalité Des corps de vos parents n'engraisse votre fange; Et si le sang vous touche, abstenez-vous du sang.

Demostrie, à son tour, nous explique la doctrine de la *métémpyose* dans ses *Lettres à Émile sur la mythologie*, et cette explication est pleine de grâce et de poésie :

Dans le corps caveux de cet antique ormeau Est renfermé l'esprit d'un Nestor du hameau. Ces oiseaux qui, battant des ailes, Se caressent sur ce rameau, Ont été deux époux fidèles.

Ils furent moissonnés au printemps de leurs jours; Ils sont devenus tourterelles, Et recommencent leurs amours.

Cette timide violette Fut une bergère discrète Qui, des amants craignant la trahison, Se cachait dans la solitude, Et par crainte ou par habitude, Se cache encore sous le gazon.

Cette rose fraîche et vermeille Fut une belle du grand ton, Son amant était cette abeille, Et son abbé ce papillon.

Cet aigle fut le chantre d'Ilion; Ce cygne, celui d'Italie; Cette fauvette était Delie; Ce rossignol, Anacréon.

Dans la première édition des œuvres du poète, on lisait ces quatre vers qu'on a peut-être eu tort de faire disparaître; car cette transmigration n'était pas invraisemblable :

Aussi lorsque autrefois je voyais mettre à mort Le compagnon de saint Antoine, Je m'écriais, en déplorant son sort : « Barbares, arrêtez! vous égorgiez un moine. »

Ne serait-on pas tenté de dire avec Mercure :

Avec quelle irrévérence Parle des dieux ce maraud!

MÉTÉMPYOSISTE ou **MÉTÉMPYCHOSISTE** adj. (mê-tan-psi-ko-zi-ste — rad. *métémpyose*). Philos. Qui admet ou enseigne la *métémpyose*.

— Substantif. Partisan de la *métémpyose* : Un *métémpyosiste*.

MÉTÉMPYOSIS s. m. (mê-tan-psi-ke — du préf. *méta*, et du gr. *ên*, dans; *psuchê*, âme). Hist. rel. Sectaire juif ou chrétien qui admettait la *métémpyose*.

MÉTÉMPYOSIS s. f. (mê-tan-pi-ze — du préf. *méta*, et du gr. *ên*, dans; *psuchê*, chute). Équation solaire des nouvelles lunes, qui consiste dans une suppression faite à propos pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard, erreur qu'on prévient en retranchant un jour à une année séculaire, au lieu de la faire bissextile.

METENSIS PAGUS, nom latin du pays Messin.

METENSIS (Cornelle), graveur hollandais. V. METZYS.

MÉTENSOMATOSE s. f. (mê-tan-so-ma-tô-ze — du préf. *méta*, et du gr. *ên*, dans; *sôma*, corps). Philos. Transmigration d'un corps dans un autre corps. « Dans la croyance de certaines peuplades, Transport des morts dans une contrée lointaine, avec leurs facultés corporelles.

— Encycl. Ce mot a été employé pour la première fois par le traducteur d'Origène; et c'est d'Origène que date la doctrine ainsi nommée depuis lui. Cette doctrine est une forme particulière du système de la transmigration des âmes. Voici les principaux caractères par lesquels elle se distingue de la *métémpyose* ordinaire. La *métémpyose*, telle que l'entendaient les pythagoriciens, est simplement le passage d'une âme dans un corps animé, passage qui peut se répéter indéfini-

ment sans ordre, sans but et sans loi fixe. C'est une sorte de jeu de la vie universelle, qui tour à tour nous fait traverser les organismes les plus divers de tous les degrés. Au contraire, la *métensomatose* d'Origène est une progression réglée, qui a son point de départ et son terme également fixes. Au début, toutes les âmes ont été créées simples, libres, naïves et innocentes, par leur ignorance même, et toutes, par là aussi, absolument égales. Chacune d'elles s'élèvera plus ou moins vite vers la perfection par une série de *métensomatoses* progressives. Ainsi, une âme d'homme ne retournera jamais dans l'âme d'un animal; elle ne s'unira plus qu'à des organismes égaux ou supérieurs à celui de l'homme. Origène admet cependant pour l'homme la possibilité de la chute, et il l'attribue à une chute originelle l'état de péché où se trouve tout le genre humain. Mais, si grave que soit cette chute, elle n'entraîne jamais pour l'âme humaine le retour à l'état de brute : elle l'oblige seulement à recommencer de nouvelles et meilleures existences, soit ici-bas, soit en d'autres mondes, jusqu'à ce que, lassé de renaître et de souffrir, lassé surtout de résister à Dieu, elle se soumette définitivement à sa volonté. Cette soumission, en la purifiant du mal, marquera le terme de ses *métensomatoses*. On voit donc que cette doctrine s'efforce d'établir la transmigration des âmes dans un sens généralement progressif et sans admettre les conséquences ordinaires de la *métémpyose*, c'est-à-dire le système de l'émancipation, le panthéisme et l'absorption de toutes les personnalités dans le grand tout divin. Dans les systèmes de l'Orient et de la Grèce, la *métémpyose* n'était qu'une des applications particulières de la théorie du devenir universel : l'âme humaine, comme tous les êtres, n'était qu'une apparence variable et fugitive. La *métensomatose* a pour but, au contraire, de laisser à l'âme sa liberté, sa responsabilité, son individualité persistante, tout en la faisant passer par une longue suite d'étapes de plus en plus rapprochées de Dieu. Des doctrines analogues à celle d'Origène ont été, dans notre siècle, remises en honneur sous d'autres noms et avec des modifications que le progrès des sciences a rendues nécessaires.

MÉTÉORE s. m. (mê-té-o-re — du gr. *metéoros*, élevé, qui se passe en l'air, du préf. *méta*, et de *êros*, suspendu). Physiq. Phénomène atmosphérique ou qui a lieu dans l'atmosphère : La plupart de nos agréments ressemblent à ces *MÉTÉORES* qui, en se dissipant, laissent une mauvaise odeur. (Desmahis.) La foudre est un *MÉTÉORE* comme la rose. (J. de Maistre.) « *Météores* ignés, Ceux qui sont produits par une combustion de matières ou accompagnés d'une combustion, comme les aéroolithes, la foudre, etc. *Météores* lumineux, Ceux qui se manifestent par un éclat lumineux, comme l'arc-en-ciel, les aurores boréales, etc. *Météores* aqueux, Ceux qui sont produits par l'eau atmosphérique, comme la pluie, la rosée, la neige, etc. *Météores* aériens, Ceux qui consistent dans le mouvement de l'air, comme les vents, les trombes, etc.

— Fig. Personnage d'une renommée éclatante, et qui produit sur ses contemporains une vive impression : Bonaparte a brillé un instant comme un *MÉTÉORE* étranger à notre système social. (Ballanche.)

— Pyrotechn. Gros marron luisant : On fait quelquefois des *MÉTÉORES* sphériques qui pèsent jusqu'à 5 kilogrammes, et qu'on tire dans un mortier.

— Encycl. V. MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉORIDE s. f. (mê-té-o-ri-de). Bot. Grand arbre de la Cochinchine.

MÉTÉORINE s. f. (mê-té-o-ri-ne). Bot. Genre de synanthérées calendulées, vulgairement appelées soucis.

MÉTÉORIQUE adj. (mê-té-o-ri-ke — rad. *météore*). Physiq. Qui appartient à un *météore* : Phénomènes *MÉTÉORIQUES*. « Pierres *Météoriques*, Aéroolithes. « Eaux *Météoriques*, Eaux pluviales. « Fer *Météorique*, Fer tombé des régions de l'atmosphère.

— Techn. Acier *Météorique*, Acier damassé, résultant de la combinaison de l'acier ordinaire avec divers métaux.

— Bot. Fleurs *Météoriques*, Fleurs dont l'état d'épanouissement est modifié par les circonstances atmosphériques, comme le vent et les pluies d'orage.

— Encycl. Bot. Fleurs *Météoriques*. On appelle ainsi les fleurs qui sont sensibles aux variations atmosphériques. Le laitron de Sibérie ferme ses fleurs la nuit qui précède un beau jour, et les ouvre si celui-ci doit être pluvieux. C'est l'inverse pour le souci pluvial, bien que les pluies d'orage fassent ici exception. La stellaire (mouron des oiseaux) se réveille habituellement vers huit ou neuf heures; ses feuilles étalées, elle demeure ainsi jusqu'à midi environ; mais s'il doit pleuvoir, elle ne se réveille point ce jour-là. Certaines fleurs, comme quelques espèces de fidoïdes et de gortéries, ne s'ouvrent que par une lumière solaire très-intense. Quelques-unes semblent attendre le coucher du soleil pour s'ouvrir et exhiler leur parfum. Quand le ciel reste couvert le matin, le laitron des haies, contre son ordinaire, ne ferme pas sa corolle avant dix heures. Le gé-

ranium triste devance alors son heure habituelle. Quant aux fleurs qui s'épanouissent à certains moments précis de la journée, v. HORLOGE DE FLORE.

MÉTÉORISME adv. (mê-té-o-ri-sme — rad. *météorique*). Néol. A la manière des *météores* : Briller *MÉTÉORISMENT*.

— Encycl. Pathol. V. TYMPANITE.

MÉTÉORISATION s. f. (mê-té-o-ri-sa-si-on — rad. *météorique*). Pathol. et Art vétér. État de gonflement du ventre, résultant de l'accumulation des gaz dans les intestins et dans l'estomac. « On dit aussi TYMPANITE et EMPANEMENT.

MÉTÉORISÉ, ÊE (mê-té-o-ri-zé) part. passé du v. *Météoriser* : Ventre *MÉTÉORISÉ*.

MÉTÉORISER v. a. ou tr. (mê-té-o-ri-zé — rad. *météorique*). Méd. et Art vétér. Gonfler par l'effet d'un gaz accumulé à l'intérieur : La luzerne est un excellent fourrage, mais c'est un de ceux qui sont le plus sujets à *MÉTÉORISER* les bœufs, les vaches et les moutons. (Brard.)

Se *météoriser* v. pr. Se gonfler, se distendre par l'accumulation d'un gaz intérieur : Le ventre se *météorise*, la forme tubuleuse des intestins se dessine à travers les parois abdominales. (Dupuytren.)

MÉTÉORISME s. m. (mê-té-o-ri-sme — du gr. *metéoros*, élevé, gonflé). Pathol. Distension de l'abdomen par la présence d'un gaz accumulé à l'intérieur : Le *MÉTÉORISME* du ventre porté à un degré considérable est toujours un signe sérieux. (Chomel.)

— Art vétér. Syn. de MÉTÉORISATION.

— Encycl. V. TYMPANITE.

MÉTÉORITE s. m. ou f. (mê-té-o-ri-te — rad. *météore*). Physiq. Masse solide qui tombe de l'atmosphère sur la terre. « On dit aussi AÉROLITHES.

— Encycl. Sous le nom de *météorites* on doit comprendre, non-seulement les corps qui sont siirement connus comme étant tombés des espaces interplanétaires sur la surface terrestre, mais encore un grand nombre de corps dont on ignore l'origine, et dont l'extrême ressemblance minéralogique avec les *météorites* reconnus pour tels ne laisse aucun doute sérieux sur leur nature *météorique*.

Les analyses nombreuses que l'on a faites des *météorites*, et qui sont dues, les plus anciennes à Howard, à Klaproth et à Vauquelin, les moins anciennes à Berzelius et à Damour, ont démontré dans ces corps la présence de 18 éléments, dont tous se rencontrent aussi sur la terre et qui sont : l'aluminium, le calcium, le carbone, le chrome, le cobalt, le cuivre, le fer, le magnésium, le manganèse, le nickel, l'oxygène, le phosphore, le potassium, le silicium, le soufre, le titane, l'étain, et peut-être aussi, dans quelques cas, l'antimoine, l'arsenic, le chlore, l'hydrogène et le plomb.

A un divisé les *météorites* en deux classes : le fer *météorique* et les pierres *météoriques*. Le fer *météorique* consiste surtout en fer natif allié avec le nickel, mais ne renfermant aucun composé oxygéné et ayant tous les caractères d'un barreau de fer ordinaire. Les pierres *météoriques* sont des mélanges de divers minéraux, surtout de silicates (feldspath, augite, olivine) qui occupent aussi une place importante parmi les minéraux terrestres. Cette division n'est cependant qu'un artifice. Les *météorites* sont souvent, en effet, des mélanges de fer *météorique* et de masses de pierres *météoriques*. Lorsque la portion métallique prédomine, on range le *météorite* dans la classe du fer *météorique*; dans le cas contraire, on le classe parmi les pierres *météoriques*. C'est ainsi que l'on considère comme fer *météorique* le *météorite* connu sous le nom de pallas qu'on a trouvé à Krasnojorsk, en Sibérie, et celui d'Atacama qui, tous deux, renferment beaucoup d'olivine remplissant des cavités creusées dans la fer métallique. On considère souvent aussi comme pierres *météoriques* des *météorites* qui renferment des grains de fer disséminés dans des silicates, et il faut même reconnaître que les pierres *météoriques* renfermant du fer sont bien plus nombreuses que celles qui renferment seulement des silicates.

M. Stanislas Meunier, se livrant à de nouvelles études sur les fers *météoriques* si nombreux dans le désert d'Atacama, au Chili, a constaté dans ces débris intéressants l'existence de formations volcaniques, météoriques et bréchiformes, et enfin de filons concrétionnés absolument semblables à nos filons métallifères.

MÉTÉORITIQUE adj. (mê-té-o-ri-ti-ke — rad. *météorique*). Qui a les caractères des *météorites* : Tuft *MÉTÉORITIQUE*.

MÉTÉOROGNOSIE s. f. (mê-té-o-ro-gno-si — de *météore*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Connaissance des phénomènes *météoriques* appliquée à la prédiction du temps.

— Encycl. Le but de cette science, but dont on approche peu à peu, est de prédire le temps; ce but, d'une importance capitale pour l'humanité, non-seulement au point de vue de ses travaux agricoles et industriels, mais encore au point de vue des échanges qui doivent constituer ses approvisionnements, présente malheureusement encore les plus grandes difficultés.

Depuis les temps les plus reculés, l'homme

sait prévoir les saisons et diriger ses actes en conséquence; mais le plus ou moins de rigueur dans l'intensité du froid, le plus ou moins d'excès dans la chaleur caniculaire, le plus ou moins de sécheresse ou d'humidité relatives, pour chaque saison, lui échappent jusqu'à peu près complètement.

Le problème cependant n'est pas insoluble, au moins dans ses desiderata les plus larges: l'état général de l'atmosphère, considéré dans son ensemble, ne dépend, en effet, que de quelques causes peu nombreuses dont les variations sont connues, savoir: les déclinaisons et ascensions droites du soleil et de la lune, le mouvement relatif de l'un de ces astres qu'ils exercent sur un élément de l'atmosphère, enfin, les forces centrifuge et centripète composées qu'il faut imaginer jointes aux forces réelles en chaque point de l'atmosphère pour pouvoir considérer son mouvement relatif comme un mouvement absolu. La solution du problème du mouvement général de l'atmosphère, envisagé sous ces conditions, ferait au moins connaître les causes des grands écarts que présentent certaines saisons exceptionnelles comparées aux saisons ordinaires. Il est évident, par exemple, que l'on ne saurait trouver ailleurs que dans l'analyse des influences atmosphériques l'explication de la persistance exceptionnelle des vents, pendant deux et trois mois consécutifs, dans une même direction.

Malheureusement ce grand problème, plus simple cependant, à certains égards, que celui des marées, n'a été jusqu'ici abordé par aucun géomètre capable d'en préparer au moins la solution. Le domaine de l'inconnu, dans les sciences même qui tombent sous les mathématiques, est encore trop vaste pour avoir été sillonné dans tous les sens.

Sauf une théorie des vents alizés, la météorologie ne s'est guère enrichie jusqu'ici que d'observations qui, à la vérité, rendront plus tard l'important service de pouvoir servir à rectifier la théorie lorsqu'elle aura pris naissance, mais qui, jusqu'à, resteront complètement impropres à faciliter aucune induction.

Notons, toutefois, que la rapidité des communications télégraphiques permet déjà, jusqu'à un certain point, de suppléer à l'absence de théories en transmettant quelquefois deux ou trois jours à l'avance la nouvelle des grandes perturbations éprouvées par l'atmosphère dans des lieux éloignés et la marche du phénomène.

Quoi qu'il en soit, nous devons au moins indiquer les tentatives faites jusqu'ici pour fonder la science qui nous occupe.

Suivant le principe de Halley, les masses d'air humide et échauffé qui s'élèvent à l'équateur se dirigent en courant supérieur au-dessus de l'azimut de notre hémisphère pour venir former dans nos climats les vents du sud-ouest. Là, ce courant rencontre des courants polaires opposés, passe entre eux, au-dessus ou au-dessous, ou bien forme, avec eux, des courants de directions intermédiaires. Cette lutte doit être prise en grande considération dans tous les jugements sur les variations du temps. Dans ces deux courants, le froid et la sécheresse du vent du nord-est sont opposés à la chaleur et à l'abondance d'humidité du vent du sud-ouest; leur état électrique est aussi entièrement différent. On observe, d'ailleurs, la variété la plus grande dans leur force relative, dans le temps qu'ils emploient à se substituer l'un à l'autre. Tantôt, en effet, les modifications de l'atmosphère sont lentes; on peut suivre pas à pas la loi de notation, le bien généralisé par M. Dove, d'après laquelle le vent tourne constamment de gauche à droite, au nord de l'équateur; tantôt ce sont des irrutions subites qui se produisent et des orages ou des tempêtes qui éclatent.

Quelquefois des cyclones, comparables à ceux des Antilles ou des mers orientales, traversent l'Angleterre; ces météores sont considérés par l'amiral Fitz-Roy comme des tourbillons engendrés par le mouvement opposé des deux courants fondamentaux agissant dans toute leur violence. Leur rotation a lieu constamment en sens contraire de celui qui a été indiqué pour le temps normal, c'est-à-dire de droite à gauche, comme l'exprime un vieux dicton des marins anglais :

*When the wind veers against the sun,
Trust it not; for back it will run.*

Depuis que le service météorologique est organisé dans toute l'Angleterre, l'amiral Fitz-Roy a fait construire plus de cent cartes synoptiques sur lesquelles sont tracés jour par jour, et, dans quelques cas, de trois en trois heures, au moyen d'ingénieux procédés graphiques, l'état de l'atmosphère indiqué par le baromètre, le thermomètre, l'hygromètre et les instruments qui mesurent la force du vent, la nature et la quantité de la précipitation aqueuse, la tension électrique et ses changements de signe. On peut suivre ainsi le développement des phénomènes dans le vaste espace soumis aux observations, et les traits généraux de chaque classe de temps, ainsi que les modifications qui dépendent des circonstances locales. Lorsque les rapports journaliers des différentes stations arrivent au bureau central de Londres, ils sont aussitôt réunis par groupes; on porte les résultats sur une grande carte au moyen de fiches mobi-

les, et le souvenir de circonstances analogues rend alors les prédictions beaucoup plus précises.

Une loi, la tendance constante des couches inférieures de l'atmosphère vers l'est, résulte, d'après l'amiral Fitz-Roy, de la comparaison des cartes synoptiques. Il la considère comme générale dans les régions extratropicales, et, en la rapprochant de la tendance contraire reconnue dans la zone comprise entre les tropiques, il exprime son admiration pour un tel « ordre providentiel », au moyen duquel le mélange incessant de toutes les parties de l'atmosphère est assuré. Il est probable que d'autres découvertes importantes se feront encore au moyen de la même méthode. Les nombreuses cartes relatives au grand cyclone qui fit périr le bâtiment de l'Etat le *Royal-Charter*, au mouillage des îles d'Angloise, en octobre 1859, éclaircissent plusieurs parties de la théorie de ces terribles phénomènes.

Le savant amiral, dans son *Livre du temps*, ne croit pas qu'il soit impossible d'arriver, dans un certain nombre de cas, à la détermination des variations des éléments météorologiques, au moyen de calculs mathématiques sur les données expérimentales. Il expose ses vues au sujet d'une dynamique atmosphérique, en indiquant la notation qu'il faudrait employer pour faire entrer ces données dans les formules. Mais on sera obligé de se contenter pendant longtemps encore de la prévision conjecturale bornée au calcul estimatif. Pour aider à former le jugement des personnes qui voudraient s'appliquer à ces recherches, plusieurs exemples sont soigneusement discutés, on se rapportant aux principes généraux que nous avons mentionnés.

L'amiral est disposé à admettre l'influence météorologique de la lune, en raison des marées déterminées, dans la région équatoriale de l'atmosphère, par notre satellite. Ces marées, naturellement plus grandes aux syzygies, plus petites aux quadratures, doivent produire des fluctuations périodiques qui, transmises intérieurement au courant tropical, nous avons parlé précédemment, se feront sentir dans la zone tempérée où le courant est en conflit avec le courant polaire. Il paraît, en effet, résulter, d'après des documents recueillis par d'éminents observateurs, MM. Espy et Wester, une certaine périodicité des mouvements de l'air correspondant au mois lunaire.

Les indications les plus utiles du baromètre, publiées à part, sous forme de manuel, ont été abondamment répandues en Angleterre depuis que le Bureau central du commerce (*Board of Trade*), la Société de sauvetage et plusieurs riches particuliers ont doté de cet instrument tous les ports et tous les villages de pêcheurs de la côte.

On se rend facilement compte aujourd'hui de la valeur scientifique d'un grand nombre de moyens de conjecture acceptés par le peuple depuis l'antiquité.

Le ciel est-il rosé au coucher du soleil, gris le matin, on peut espérer du beau temps; est-il jaune brillant le soir, c'est signe de vent, et signe de pluie s'il est jaune pâle. Le matin, la couleur rouge annonce le mauvais temps et beaucoup de vent. La forme si variée des nuages et leurs mouvements fournissent d'excellents signes. Les premiers indices de changement du temps, après une série de beaux jours, sont ordinairement des nuages blancs, élevés, en bandes ou en touffes légères, pommelés, qui augmentent et forment bientôt des masses épaisses et sombres. En général, plus ces nuages paraissent élevés, plus le changement de temps sera lent; mais plus il sera considérable. C'est observé les nuages qui se forment sur les hauteurs ou s'y accrochent : s'ils s'y maintiennent, s'accroissent ou descendent, c'est signe de vent et de pluie. S'ils montent et se dispersent, c'est signe de beau temps.... Quand le ciel est remarquablement clair à l'horizon, que les objets ordinairement invisibles se distinguent ou s'élèvent par la réfraction, on aura de la pluie, peut-être du vent. Un éclat extraordinaire des étoiles, le peu de netteté ou la multiplication apparente des cornes de la lune, les halos, des fragments d'arc-en-ciel sur des nuages détachés, indiquent que le vent augmentera plus ou moins, peut-être que l'on aura de la pluie, avec ou sans vent.

Certains animaux sont doués d'une sensibilité et d'un instinct extrêmement délicat par rapport aux variations atmosphériques. Dans la météorologie agricole de M. de Gasparin, on trouve les pronostics suivants donnés par les animaux à l'approche de la pluie. « Les hirondelles rasent la terre dans leur vol, les lézards se cachent, les chats se fardent, les oiseaux lustrer leur plumage, les mouches piquent plus fortement, les poules se grattent et se couvrent de poussière, les poissons sautent hors de l'eau, les oiseaux aquatiques battent de l'aile et se baignent. »

D'après le *Barometrum nauticum*, quand les oiseaux de mer prennent leur vol le matin vers le large, on peut prévoir du beau temps et des brises modérées. S'ils se rendent près du rivage ou au-dessus de la terre, s'ils se dirigent vers l'intérieur, c'est signe de coup de vent et de tempête.

« Etre éminemment électrique, dit très-bien M. Michelet, l'oiseau est plus qu'aucun autre en rapport avec nombre de phénomènes météorologiques que nos sens ni notre ima-

gination n'atteignent pas. Il les perçoit dans leur naissance, dans leur premier commencement, bien avant qu'ils se prononcent. Il en a comme une espèce de présence physique. Quoi de plus naturel que l'homme, d'une perception plus lente et qui ne les sent qu'après coup, interroge ce précurseur instinctif qui les annonce? C'est le principe des augures. Rien de plus sage que cette prétendue folie de l'antiquité. »

Ce rapport entre la nature animée et les météores se retrouve dans plusieurs plantes : telles sont le trèfle, la laitue de Sibirie, le souci, etc., dont les liges se redressent, dont les fleurs s'ouvrent ou se ferment quand l'air se charge d'humidité.

L'ouvrage de l'amiral Fitz-Roy renferme la description d'un instrument, nommé *verre à canphre* (*canphor-glass*), propre à l'indication des changements de temps, par suite des modifications éprouvées par une substance minérale. On le fabrique en Angleterre il y a plus d'un siècle; son inventeur est inconnu.

Depuis plusieurs années, l'amiral possédait un de ces instruments comme simple objet de curiosité, lorsqu'une observation fortuite lui démontra que le mélange chimique contenu dans le verre variait d'aspect suivant la direction du vent, et aussi, mais d'une manière moins remarquable, selon la tension électrique. Pour que ces variations apparaissent avec netteté, il est nécessaire que la fiole qui contient le mélange soit fixée à demeure dans un lieu bien éclairé, bien ventilé, mais à l'abri de la radiation du feu et du soleil.

Si les vents suivent la direction du courant polaire, ou si seulement ils s'en approchent, le mélange observé avec soin, et même à l'aide d'un microscope, montre des cristallisations analogues à celles du givre ou semblables à des feuilles d'ail, de sapin ou de fougère. Si le vent vient du côté opposé, ces cristallisations s'effacent et finissent par disparaître. Elles sont surtout remarquables quand les vents du nord persistent; mais, pendant une suite de vents de sud, le mélange, au lieu de s'étendre et de se cristalliser, descend dans le fond de la fiole, où il prend l'apparence du sucre en dissolution. Une série d'observations faites avec le plus grand soin a permis de déterminer la nature de ces changements d'aspect en rapport avec la direction des principaux vents. On a aussi mesuré exactement la tension électrique de l'air pendant les observations, et on a pu constater l'influence exercée sur le mélange par les variations de cette tension.

Les matières contenues dans la fiole, qui doit rester hermétiquement fermée, sont du camphre, du nitrate de potasse et du sel ammoniac, dissous en partie avec de l'alcool, avec un peu d'eau et d'air.

Un autre système de prédiction météorologique, déduit de l'influence de l'électricité atmosphérique sur l'aiguille aimantée, a été récemment indiqué par le Père Sechi, directeur de l'observatoire de Rome. Il a résumé dans plusieurs mémoires remarquables, présentés à l'Académie des sciences, de nombreuses recherches relatives aux variations d'intensité magnétique qu'on observe aux approches d'un orage ou d'une tempête, à l'influence des vents régnants sur l'aiguille aimantée, aux rapports des aurores boréales avec les variations du temps, rapports qui ont déjà été observés plusieurs fois. L'électricité atmosphérique paraît être la cause de ces variations. Le Père Sechi en donne pour preuve la nature même de cette électricité qui, dans certains cas, se décharge dans le sol et doit y produire des courants ayant nécessairement une influence sur la circulation électrique des régions environnantes.

Nous citons, au sujet de ces vues nouvelles, un passage du récit de la seconde expédition dans la mer polaire par le capitaine John Franklin : « Les longues nuits de décembre étaient embellies par la fréquente apparition de l'aurore boréale. Au moment où ce phénomène se montrait dans sa plus grande splendeur, le capitaine Franklin remarquait que l'aiguille aimantée éprouvait des variations considérables. Les observations qui furent faites convinquirent les officiers que les variations du compas suivaient la direction des rayons lumineux de l'aurore, et le capitaine s'assura lui-même, par des observations particulières, que les changements du temps exerçaient également une influence sur les mouvements de l'aiguille. »

On est conduit à une conception très-vaste de la corrélation des forces de la nature quand on rapproche les faits qui précèdent d'autres découvertes scientifiques, comme celle du rapport des variations de l'aiguille aimantée avec l'apparition des taches du soleil et celle de l'influence des tremblements de terre sur les courants magnétiques. « Mon opinion, dit le Père Sechi, n'est nullement contraire à ces observations. Un grand nombre de variations magnétiques irrégulières, restées jusqu'à présent inexplicables, ont probablement pour cause l'action des phénomènes météorologiques. Je suis même porté à croire que les variations régulières pourrissent rapporter à cette même cause. J'espère que de nouvelles observations seront faites dans cette direction, puisque, théoriquement, mes conclusions n'ont rien d'absurde, et puisque, en pratique, elles ont déjà

conduit à d'utiles prévisions concernant l'approche des tempêtes.

Les plus importants travaux sur la météorologie géographique générale ont été entrepris en Allemagne, où l'illustre Humboldt a donné aux diverses parties de la physique du globe un si vigoureux élan. C'est à ce pays qu'appartiennent la plupart des courageux voyageurs qui explorent tous les continents et y recueillent des observations scientifiques. On trouve leurs relations réunies dans les vastes bibliothèques de la plupart des académies. Le docteur A. Mühlrath a eu la patience d'extraire de plus de sept cents récits de voyages, que renferme la bibliothèque de Göttingue, toutes les données relatives à la météorologie et de les coordonner avec méthode. Il est arrivé ainsi à une très-remarquable conception de l'ensemble des phénomènes et à une concordance des faits qu'on peut regarder comme la meilleure preuve de sa justesse.

Dans son dernier ouvrage, il pose seulement par quelques traits généraux le problème de la prévision du temps. « Elle dépend surtout, dit-il, de la découverte de la loi suivant laquelle les deux courants aériens principaux des zones extratropicales se succèdent l'un à l'autre, et cette découverte est, sans contredit, subordonnée à la connaissance complète, pendant un grand nombre d'années, de la distribution géographique de leurs orbites. Il faut se demander quel est le nombre de ces orbites, et si ce nombre reste constant, quelle est leur largeur et leur hauteur, de quoi dépend la substitution de l'une à l'autre, combien de fois cette substitution a lieu. » La construction des cartes synoptiques, semblables à celles de l'amiral Fitz-Roy, nous paraît éminemment propre à résoudre ces questions. Dès qu'on sera arrivé à la connaissance de la théorie générale, on aura dans celle-ci une aide puissante pour formuler les prévisions, et leur accord avec les variations effectives de l'atmosphère deviendra plus probable.

Lorsqu'on se rend compte des difficultés que présente la *météorologie* étendue à des limites peu éloignées, on n'est pas étonné que les prophéties à long terme, les pronostics du caractère des saisons et des années futures aient eu jusqu'à présent si peu de réussite, soit qu'ils aient été fondés sur des bases defectueuses ou qu'on ait généralisé des observations en nombre beaucoup trop restreint. Il importe de tenir la crédulité publique en garde contre des annonces semblables, qui se renouvellent de temps en temps et qui peuvent conduire les agriculteurs surtout à de graves erreurs. Nous ne voyons guère d'admissible aujourd'hui que des pronostics analogues à celui de M. Hubert Burnard d'Ivernon, annonçant, dès 1839, un hiver rigoureux pour 1850. Veut-il le raisonnement sur lequel il avait été fondé : « Les vents du sud et sud-ouest ayant régné pendant six mois, le devais supposer que les vents du nord auraient leur tour. En second lieu, le soleil ayant été caché presque continuellement pendant les mois de juillet à octobre, il était naturel de penser que la terre serait refroidie à sa surface plus qu'elle ne l'est ordinairement. Cette circonstance, jointe à la présence des vents du nord, devait rendre l'hiver très-froid. Enfin, l'automne ayant été extraordinairement pluvieux, l'hiver, selon toutes les apparences, devait être sec. Lorsque toutes ces circonstances ne sont que partielles, on n'en peut rien conclure; mais leur généralité dans toute l'Europe devait produire des effets simples, parce qu'à d'immenses distances il n'y avait aucun autre perturbateur. »

Nous avons encore à mentionner les recherches de M. Couvlier-Gravier sur les étoiles filantes et leurs rapports avec les variations du temps. Dans un observatoire spécial, dont le gouvernement lui a confié la direction, on note avec soin les apparitions de ces météores dans le ciel, leurs dimensions et leurs couleurs variées, la forme et la direction de leurs trajectoires. Ces trajectoires présentent quelquefois des retours sur elles-mêmes, comme si le corps lumineux était repoussé par un courant contraire. M. Couvlier-Gravier croit pouvoir baser en partie sur ce fait ses prédictions du temps. Quelques coïncidences ont été déjà signalées à l'Académie des sciences; il n'est pas étonnant que les perturbations des étoiles filantes aient été d'un jour au moins les signes des instruments indicateurs et notamment ceux du baromètre. Nous devons dire que l'observation de ces apparitions est recommandée par d'autres météorologistes et principalement dans les remarquables instructions publiées récemment par M. Knecht, à Saint-Petersbourg.

M. Couvlier-Gravier demande la création de nouveaux observatoires, analogues à celui qu'il dirige au Luxembourg, en différents points de la France. Mais nous croyons qu'au lieu de développer ainsi une recherche toute spéciale, il serait préférable de fonder à Paris et surtout dans le midi de la France des établissements semblables à ceux que possède l'Angleterre. A partir du parallèle de Lyon, le régime météorologique se rapproche de celui de l'Angleterre, et ses côtes de l'Océan, suivant ce que nous avons dit plus haut, peuvent se fier aux télégrammes de l'amiral Fitz-Roy. La France méridionale est, au contraire, dans des conditions atmosphériques très-différentes. Sur les bords de la Méditer-

ranée, la direction des vents principaux, au lieu d'être nord-est et sud-ouest, devient, par suite des circonstances locales, nord-ouest (mistral) et sud-est. Il faudrait placer le centre où aboutiraient les observations dans cette région sur un des points du littoral, entre les golfes du Lion et de Gènes. Ce point, relié au nord de la France par les télégraphes de la vallée du Rhône, recevrait les bulletins des électro-émphores de nos côtes et de la Corse, ainsi que ceux des ports de l'Algérie. Le concours de l'Espagne et de l'Italie serait sans doute facilement obtenu quand on pourrait leur promettre d'utiles prévisions météorologiques. De trois stations très-importantes, Gibraltar, Malte et les Baléares, les deux premières ont déjà des observatoires très-bien organisés. A Malte surtout, le gouverneur actuel, le colonel Sir W. Reid, auquel on doit l'importante découverte de la loi des tempêtes tournantes, a établi un remarquable système de recherches qui permet souvent de donner aux navigateurs des avertissements utiles. Selon lui, la Méditerranée est quelquefois traversée, dans toute sa longueur, par de véritables cyclones.

La création d'observatoires de prévision dans les principales régions du globe où se trouvent des réseaux télégraphiques donnerait une puissante impulsion aux études météorologiques. Pendant longtemps on s'en est éloigné, parce qu'on ne les voyait aboutir à aucun résultat pratique. Les grandes abréviations de traversées, obtenues au moyen des cartes de vents et de courants de Maury, ont porté l'attention sur la météorologie de la mer, qui est aujourd'hui explorée par une association d'observateurs appartenant à toutes les puissances maritimes. L'organisation de la météorologie terrestre sera due à l'initiative de l'amiral Fitz-Roy. Nous espérons qu'une association universelle concentrera bientôt les recherches faites dans toutes les parties du globe : sur les bâtiments, que Maury appelle si justement des observatoires flottants ; sur les côtes, qui offrent déjà, par la construction des phares et des postes télégraphiques, tant de points favorablement situés ; et, enfin, dans les observatoires météorologiques de plus en plus nombreux qui s'élèvent partout où pénètrent les lumières de la civilisation, où les données de l'expérience et du calcul, les enseignements de la science se substituent aux erreurs de l'ignorance et aux vaines terreurs de la superstition.

MÉTÉOROGRAFES s. m. (mé-té-o-ro-gra-fe — du gr. *météorós*, météore ; *graphô*, j'écris). Physic. Savant qui s'occupe spécialement de l'étude des météores : *On y avait créé tout un corps spécial, une véritable armée de MÉTÉOROGRAFES.* (L. Figuière.) L'instrument qui enregistre automatiquement les observations météorologiques.

— **Encycl.** On appelle ainsi tout appareil qui enregistre automatiquement les phénomènes appréciables dont l'atmosphère est le siège, et qui sont l'objet de la météorologie.

Les principaux appareils de ce genre sont celui de M. Salleron et celui du Père Secchi, directeur de l'observatoire du Collège romain, à Rome. Le *météorographe* de M. Salleron, construit pour l'Ecole d'agriculture de Grignon, diffère de celui du Père Secchi par le mécanisme et par l'absence de toute indication relative à la température.

Le *météorographe* du Père Secchi, auquel le jury des récompenses de l'Exposition de 1867 a accordé un grand prix, est beaucoup plus compliqué, mais aussi plus parfait. C'est celui que nous allons faire connaître, en nous aidant des descriptions qu'on ont données de ce Père Secchi lui-même et de M. Pouriau. Le *météorographe* du Père Secchi offre deux faces principales. Au milieu de chaque face on voit un cadre vertical sur lequel est tendue une feuille de papier quadrillé. C'est sur ces feuilles que s'inscrivent automatiquement la température ; la vitesse, la direction du vent ; la pression barométrique ; les heures de pluie. Ce tableau, qui est animé d'un mouvement de translation uniforme de 0m,0015 par heure, met dix jours à fournir sa course entière. Son mouvement étant réglé par une horloge, il suffit de connaître le chemin qu'il a parcouru pour être en état de rapporter chaque phénomène à l'heure exacte à laquelle il s'est produit. Si donc, au bout de dix jours, on vient à retirer le tableau, on y lit, écrits au moyen de courbes tracées sur le crayon, tous les phénomènes météorologiques dont nous avons parlé. Le degré de courbure indique l'intensité. La distance de chaque point au bord supérieur de la feuille fait connaître l'heure exacte du phénomène correspondant.

Passons aux détails. La détermination de la température des corps exposés à l'action directe des rayons solaires s'effectue à l'aide d'un thermomètre métallique composé d'un gros et long fil de cuivre tendu à l'air libre. Ce fil, en se dilatant et en se contractant sous l'influence de la température extérieure, provoque le déplacement d'un levier armé d'un crayon qui trace sur le papier les courbes indicatrices des variations de température.

La direction du vent est marquée par une girouette fixée à l'extrémité d'un arbre au-dessus du bâtiment dans lequel est installée le *météorographe*. Deux son mouvement de ro-

tation, l'arbre entraîne avec lui une languette qui se meut sur une rose des vents, composée de quatre secteurs métalliques garnis de platine, isolés les uns des autres et correspondant aux quatre points cardinaux. Chacun des secteurs est mis en communication avec un électro-aimant, tandis que l'autre fil de la pile vient aboutir à l'arbre de la girouette. Il en résulte que, suivant la direction de la girouette ou la position de la languette sur la rose, l'un des quatre électro-aimants fait osciller l'une des tiges dont le crayon inscrit alors le vent correspondant. Cet enregistrement se traduit par des lignes horizontales et parallèles que le crayon trace d'un mouvement rectiligne alternatif, tant que le vent souffle dans la même direction. La direction des vents intermédiaires est donnée par la combinaison de deux vents voisins. Si l'on s'agit, par exemple, du nord-est, la languette oscille, comme la girouette, du secteur Nord au secteur Est, et, par suite, les crayons fixés aux leviers correspondants tracent dans leurs colonnes respectives des traits sensiblement en regard les uns des autres, et dont la presque simultanéité indique suffisamment la direction intermédiaire du vent.

La vitesse du vent est donnée par un moulinet de Robinson, appareil ainsi nommé du nom de son inventeur, le docteur Robinson, de l'observatoire d'Armagh (Irlande). Il se compose d'un axe vertical dont la partie inférieure est creuse et conique, ce qui permet de fixer l'appareil à l'extrémité d'un mât plus ou moins élevé. L'autre extrémité supporte quatre rayons horizontaux, égaux, rectangulaires et terminés par quatre demi-sphères creuses en métal, soudées de manière que le grand cercle qui termine chacune d'elles soit dans un plan vertical, et que la partie concave de l'une quelconque regarde la partie convexe de la suivante. Quand ce moulinet se trouve exposé à un courant d'air, le vent rencontre toujours les faces concaves des deux demi-sphères et les faces convexes des deux autres. Mais, l'action exercée sur les premières étant plus grande, le moulinet prend un mouvement de rotation autour de son axe. M. Robinson a démontré que le chemin parcouru par le centre des sphères est toujours une fraction très-sensiblement constante du chemin réel parcouru par le vent. La vitesse du vent peut donc ainsi être évaluée par le nombre de tours que fait, en un temps donné, une quelconque des demi-sphères. Mais le Père Secchi a imaginé un autre moyen pour évaluer cette vitesse. En un endroit de l'arbre se trouve fixée une baguette excentrique qui, en tournant, vient rencontrer une lame métallique flexible. Quand cette lame repasse sur l'axe horizontal, le courant est fermé, quand, au contraire, l'excentrique, en tournant, éloigne la lame de cet axe, le courant est interrompu. Un cylindre de verre isole l'axe de la partie métallique inférieure à laquelle vient aboutir un des électrodes de la pile. L'appareil peut être mis en communication avec trois compteurs munis chacun d'un électro-aimant. Le compteur central est destiné à indiquer le nombre de tours faits par le moulinet dans un temps donné, quelle que soit la direction du vent. A cet effet, ce compteur est en relation constante avec le courant, et comme à chaque tour du moulinet, pour une position déterminée de l'excentrique, le courant se trouve fermé, la roue à échappement du compteur avance d'une dent, sous l'influence de ce courant. Chaque tour du moulinet correspond à une vitesse de vent égale à 10 mètres, par exemple. Si la roue du compteur central a 100 dents, quand celle-ci aura fait un tour entier, ce tour correspondra à un chemin parcouru par le vent égal à 10 kilomètres. D'autre part, lorsque la roue du compteur central a fait un tour entier, l'aiguille du deuxième cadran de ce compteur avance d'une division, de telle sorte que ce deuxième cadran totalise les kilomètres parcourus.

Pour marquer les heures des pluies, au-dessus du bâtiment on dispose un entonnoir qui reçoit l'eau et la laisse parvenir dans deux auges qui oscillent autour d'un axe commun, comme les plateaux d'une balance. Quand un auge est plein, il penche et se vide ; pendant ce temps, l'autre auge monte et se remplit. Mais, dans ce mouvement et chaque fois qu'un auge se vide, un courant voltaïque s'établit et passe dans la bobine d'un électro-aimant, déterminant ainsi le mouvement rectiligne d'un crayon. Aussitôt que l'eau cesse de sortir de l'auge, le courant est interrompu et le crayon revient à sa position première.

Pour mesurer la quantité d'eau tombée, la pluie recueillie est amenée à l'aide d'un tube dans un réservoir placé dans le soubassement de la machine. Le niveau liquide, en s'élevant, soulève un flotteur muni d'un index qui se meut le long d'une règle graduée. La tige du flotteur porte une chaîne qui s'enroule sur une poulie circulaire garnie d'un disque en papier sur l'une de ses faces. Quand le flotteur s'élève, un poids, fixé à l'extrémité de la chaîne, s'abaisse et communique à la poulie un mouvement de rotation tel, que l'angle dont cette poulie tourne est proportionnel à l'élévation du niveau dans le réservoir. D'autre part, un crayon est disposé perpendiculairement à la surface du disque en papier qui recouvre une des faces de la poulie, et il est maintenu vertical à l'aide d'une petite chaîne, dont une des ex-

trémités est attachée au tableau vertical qui descend, et l'autre à un poids. Enfin, les choses sont combinées de façon que le crayon entraîné par le tableau puisse s'avancer sur le disque de papier dans le sens d'un rayon de la roue, et avec une vitesse de 0m,005 par heure, c'est la vitesse du tableau.

De l'ensemble de ce mécanisme, il résulte que, tant qu'il ne pleut pas, le crayon avance simplement sur le disque, en traçant une ligne droite, tandis que, lorsqu'il pleut, ce même crayon, par suite de la rotation du disque, trace un arc de cercle égal au déplacement angulaire du système, et proportionnel à la quantité d'eau qui a pénétré dans le réservoir. Pour déterminer la hauteur de l'eau tombée, il suffit donc de connaître le rapport des diamètres du réservoir et de l'entonnoir du pluviomètre. Dans l'appareil du Père Secchi, la surface du réservoir est quatre fois plus petite que celle de l'entonnoir, de telle sorte que, la hauteur de pluie étant quadruplée dans ce réservoir, les mouvements du flotteur et, par suite, ceux du disque sont très-sensibles.

Comme on le voit, les quantités de pluie tombées sont inscrites à part, sur un disque de papier, et non sur les tableaux qui servent à l'inscription des autres phénomènes.

Pour l'enregistrement de la pression barométrique, le Père Secchi s'est servi du baromètre à balance, dont la première idée, due à Morland, remonte à la fin du XVIII^e siècle. Ce baromètre se compose d'un tube qui porte à sa partie supérieure une chambre cylindrique, et à la partie inférieure un manchon en bois, plongé d'une certaine quantité dans la cuvette remplie de mercure. Ce tube est suspendu à l'une des extrémités du fléau d'une balance, et un poids fixé à l'autre extrémité du fléau fait équilibre à une partie du poids du baromètre, tandis que la poussée du mercure déplacé dans la cuvette équilibre l'autre partie. Dans ces conditions, si la pression atmosphérique vient à augmenter, le mercure s'élève dans le tube barométrique ; celui-ci augmente alors de poids, l'équilibre est rompu, et le baromètre s'enfonce dans la cuvette, entraînant avec lui le bras du fléau auquel il est suspendu, jusqu'à ce que, par suite du relèvement de l'autre bras, l'équilibre soit rétabli. Si la pression diminue, c'est le contraire qui a lieu. L'enregistrement s'effectue par l'intermédiaire d'un parallélogramme de Watt, fixé à chaque extrémité prolongée de l'axe de rotation du balancier. A la base de chacun de ces parallélogrammes se trouve attaché un ressort supportant un crayon destiné à tracer la courbe qui correspond aux divers mouvements du tube barométrique.

Nous nous contenterons de mentionner le *météorographe* de l'observatoire de Berne, construit par MM. Hasler et Escher, sur les indications de M. Wild. A l'inverse de la disposition adoptée dans les autres appareils de ce genre, les enregistrements s'y effectuent, non plus à l'aide de crayons traçant des points ou des lignes, mais par l'intermédiaire d'aiguilles qui piquent le papier enregistreur à des intervalles égaux.

MÉTÉOROGRAPHIE s. f. (mé-té-o-ro-gra-fi — de *météore*, et du gr. *graphô*, j'écris). Description et histoire des météores.

MÉTÉOROGRAPHIQUE adj. (mé-té-o-ro-gra-fi-ke — rad. *météorographie*). Qui a rapport à la météorographie : *Études MÉTÉOROGRAPHIQUES. Instruments MÉTÉOROGRAPHIQUES.*

MÉTÉOROLITHE s. m. (mé-té-o-ro-li-te — de *météore*, et du gr. *lithos*, pierre). Syn. de *MÉTÉORITE*.

MÉTÉOROLOGIE s. f. (mé-té-o-ro-lo-ji — de *météore*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la physique relative à l'étude de l'atmosphère et des météores : *La théorie des vapeurs sera un jour la base fondamentale de la MÉTÉOROLOGIE.* (Cuv.) Malgré la direction favorable imprimée à la *MÉTÉOROLOGIE* par les travaux de plusieurs savants célèbres, cette science est encore loin d'approcher de la perfection des autres sciences naturelles. (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Le globe terrestre et l'atmosphère qui l'enveloppe sont le siège d'un grand nombre de phénomènes physiques du plus haut intérêt. Les uns se reproduisent à chaque instant, les autres à des intervalles plus ou moins éloignés. Leur étude constitue la *météorologie*. La plupart des phénomènes sont relatifs à la chaleur, à l'électricité et à la lumière.

Mentionnons en premier lieu les variations qu'éprouve la bonne barométrique avec la position des lieux, leur latitude et surtout l'élévation au-dessus du niveau de la mer. A Paris, la hauteur barométrique est à peu près de 0m,756 ; au mont Cenis, elle n'est que de 0m,600, et d'environ 0m,506 seulement sur l'Étna et sur le mont Liban. Le baromètre éprouve, en outre, des variations horaires. On appelle ainsi des variations de hauteur qui s'accomplissent chaque jour d'une manière régulière et périodique. C'est dans le but de les observer qu'on examine le baromètre à 9 heures du matin, à 3 et à 9 heures du soir. En hiver, comme M. Ramond l'a établi, le baromètre atteint son premier maximum à 9 heures du matin, son premier minimum à 3 heures de l'après-midi, son second maximum à 9 heures du soir ; en été, le premier maximum a lieu avant 8 heures du ma-

tin, le premier minimum à 4 heures du soir, le second maximum à 11 heures ; en automne et au printemps, ces heures, appelées critiques, sont intermédiaires. Enfin, dans nos climats, l'amplitude des variations horaires est moindre qu'à l'équateur. Le baromètre est l'instrument le plus propre à recueillir les vicissitudes atmosphériques, désignées sous les noms de beau et de mauvais temps. On a remarqué, en effet, que la pression de l'air se trouve communément plus forte par le beau temps, et plus faible par le mauvais temps. Quant au temps variable ou incertain, il correspond à la hauteur barométrique moyenne. On distingue habituellement trois degrés de beau et trois degrés de mauvais temps, d'où résulte l'ensemble des indications suivantes, inscrites sur tous les baromètres.

ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE.		PRESSIONS.
29 pouces 0 lignes	= 785mm	Très-sec.
28 8	= 776	Beau fixe.
28 4	= 767	Beau.
28 0	= 758	Variable.
27 8	= 749	Pluie ou vent.
27 6	= 740	Grande pluie.
27 0	= 731	Tempête.

Ces indications sont le résultat d'anciennes observations faites à Paris. Malheureusement, nos constructeurs ne se servent que du même type pour toute la France et pour tous les pays du monde. Toujours leurs baromètres marquent le variable à 29 pouces ou 0m,756. De tels instruments, transportés dans des villes beaucoup plus élevées que Paris au-dessus du niveau de la mer, indiquent constamment la pluie, la tempête ou quelque chose de pire. Cela contribue beaucoup à faire déprécier le baromètre, comme indicateur du temps, par des personnes encore moins instruites que les constructeurs. En fait, les annotations du baromètre doivent changer de place le long de la colonne mercurelle, suivant la hauteur de la station ; et chaque localité exige un baromètre fait exprès, car le point variable descend de plus en plus bas, à mesure qu'on s'élève davantage au-dessus du niveau des mers.

On donne au vent ou à l'air en mouvement le nom du point de l'horizon d'où il souffle. Ainsi le vent du sud vient de la direction du soleil à midi, le vent du nord souffle en sens contraire, le vent d'est part du point où le soleil se lève, et le vent d'ouest, du point où il se couche. Ce sont les quatre vents cardinaux. On divise ensuite chaque intervalle en deux parties, et les directions moyennes portent les noms des directions de droite et de gauche. Ainsi, le vent du sud-est se trouve compris entre ceux de sud et d'est. Les marins divisent encore les intervalles de ces huit vents chacun en deux parties, en appelant, par exemple, vent de sud-sud-est celui qui souffle entre les vents de sud et de sud-est. Enfin, ils divisent les nouveaux intervalles en deux ; et le vent qui souffle dans une direction intermédiaire à celle du sud et du sud-sud-est, par exemple, se nomme vent de sud-sud-est-est, parce qu'il se trouve au quart de l'intervalle compris entre les deux vents de sud et de sud-est, et à partir du premier. De cette manière, on obtient trente-deux directions dont la trace s'appelle la *Rose des vents* ; chaque intervalle porte le nom de *rumb*, et l'on dit alors d'un vent qui passe d'une direction à une autre, qu'il change d'un ou de plusieurs *rhumbs*. Mais, dans les observations qui se font sur terre, on se borne aux huit vents principaux, que l'on reconnaît à la direction des girouettes. Sur mer, et en l'absence de tout point fixe, on recourt à la position des astres et aux indications de la boussole.

On distingue deux espèces de vents : ceux qui sont périodiques et offrent une certaine régularité, et ceux qui sont accidentels. A la première classe se rattachent les brises, les moussons et les vents alizés.

Les brises soufflent sur les côtes maritimes, le jour, de la mer vers la terre, et la nuit dans une direction opposée. On les observe toute l'année dans la zone torride, où ils contribuent beaucoup à tempérer les ardeurs de ces climats brûlants. Dans la zone tempérée, ils régissent seulement en été. La brise du jour, autrement dite du matin, commence quelques heures après le lever du soleil, à 9 heures. Elle cesse vers 4 ou 5 heures du soir. Alors il y a une interruption jusqu'à l'époque du coucher du soleil. La brise de nuit ou du soir se fait ensuite sentir jusqu'au retour de l'aurore. La brise du soir dure plus longtemps que la brise du matin, mais celle-ci est plus forte que la première. On profite de la brise du matin pour entrer dans les ports de mer, et l'on en sort à la faveur de la brise du soir.

Les brises cessent de se faire sentir à une petite distance des côtes. Mais, à leur place, règnent en mer les vents moussons. On désigne par ce mot, qui vient de l'arabe et signifie saison, des vents qui soufflent six mois dans un sens, et six mois en sens opposé. Dans l'hémisphère nord, la mousson du printemps commence en avril, et la mousson d'automne en octobre. Dans l'hémisphère sud, où les saisons sont contraires, c'est la mousson d'automne qui commence en avril et la mousson du printemps en octobre.

Dans les mers ouvertes, telles que l'océan

Atlantique, la mer Pacifique, l'océan Indien, et au large des côtes, se présentent enfin des vents qui soufflent perpétuellement suivant la même direction, et que l'on nomme vents alizés, d'un vieux français qui exprime la constance et l'uniformité. Ils s'étendent de chaque côté de l'équateur jusqu'à 30° de latitude. Leur direction, d'abord parallèle à celle des moussons, s'incline ensuite d'autant moins vers l'équateur qu'ils en sont rapprochés davantage. Il ne faudrait pourtant pas croire que les vents alizés soient constants en force et en direction. Leur vitesse est plus ou moins accélérée, et leur mouvement quelquefois en sens contraire de la direction principale. En général, leur tendance est de l'est à l'ouest, c'est-à-dire dans le même sens que le mouvement diurne du soleil.

L'intérieur de l'Afrique donne naissance à des vents secs et brûlants qui règnent à diverses époques sur les côtes septentrionales, depuis la Guinée jusqu'à la Nubie, et qui présentent ce caractère extraordinaire d'être chargés d'une poussière épaisse capable d'obscurcir entièrement l'horizon. Tel est l'*har-matan*, qui souffle en décembre, janvier et février, sur les côtes de Guinée, à trois ou quatre reprises, et pendant plusieurs jours à chacune d'elles : sa température est de 40° environ vers 3 heures de l'après-midi ; sa sécheresse est telle, que la vitesse d'évaporation de l'eau se trouve portée au double ; s'il a quelque durée, les plantes se dessèchent, les yeux, les lèvres, le palais, deviennent douloureux ; le brouillard épais qui l'accompagne dépose une poussière blanche de nature minérale. Tel est encore le *simoun*, qui règne sur toute l'étendue du désert de Sahara, sa température s'élève quelquefois jusqu'à 48° ; il communique à tous les objets une teinte jaune, bleue ou violette, c'est celle de la poussière dont il se trouve chargé ; il soulève le sable du désert, et lui donne l'aspect d'une mer en furie dont les vagues ont souvent plus de 6 mètres de hauteur. Tel est enfin le *chamsin*, qui règne en Égypte environ vingt-cinq jours avant et vingt-cinq jours après l'équinoxe du printemps. Tous ces vents soufflent ordinairement à l'époque de la plus grande chaleur du jour.

Il est fort difficile d'évaluer la vitesse du vent avec précision par un moyen direct ; on n'a qu'une approximation grossière en observant la vitesse d'un corps léger mis en mouvement par l'air, mais on peut déduire sa vitesse de l'intensité du choc qu'il exerce contre un obstacle. L'instrument qu'on emploie pour mesurer cette intensité porte le nom d'anémomètre. Le vent le plus faible est celui que les poètes ont nommé zéphyr, il ne fait que balancer légèrement le feuillage et les tiges flexibles des plantes. Les marins appellent vent frais celui qui parcourt environ 10 mètres par seconde ; grand frais, le vent de 15 mètres, et très-grand frais, celui de 20 mètres. Quand la vitesse atteint 25 à 30 mètres, on a ce que l'on nomme une tempête. Si enfin elle s'élève de 35 à 40 mètres, il en résulte un ouragan. Dans ce cas, le vent fait à peu près 30 lieues à l'heure ; il est alors capable de déraciner les arbres, de renverser les édifices, et il soulève les flots de la mer avec tant de violence, qu'elle se précipite dans l'intérieur des terres et y cause d'affreux ravages. Le vent même le plus impétueux commence rarement avec une grande intensité ; il s'anime ordinairement d'une manière graduelle, et s'apaise par instants pour mugir ensuite avec force ; chacune de ces reprises est ce que l'on nomme une *rafale*.

Quelquefois, cependant, il s'élève d'une manière subite ; il prend alors le nom de *bourrasque*. Les effets désastreux produits par les ouragans semblent au premier coup d'œil incompréhensibles ; mais on les concevra aisément si l'on remarque que l'air en mouvement gagne par sa vitesse une force que son peu de masse semblerait devoir lui refuser.

Les vents ont, en général, la température des lieux où ils ont naissance. Dans notre hémisphère, les vents de sud-est, sud, sud-ouest, ouest, sont des vents chauds ; les vents de nord-ouest, nord, nord-est et est, des vents froids ; en sorte que si l'on tire un ligne de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, cette ligne séparera les vents chauds des vents froids. Les premiers amènent ordinairement la pluie ; quelques-uns des vents froids sont en même temps des vents secs, mais d'autres apportent la neige ou la pluie.

Le vent, même, peut être considéré comme l'un des plus grands bienfaits de la nature. C'est lui qui entretient la pureté de l'atmosphère, qui nous apporte ces nuages pluvieux dont l'action est si nécessaire à la végétation, et qui balaye ensuite les vapeurs superflues, et ramène la sérénité du ciel.

Pendant que le soleil nous envoie des rayons calorifiques, une portion est absorbée par l'air, qui s'échauffe et se dilate. Mais, sur 7 parties de chaleur, 2 sont employées à dilater l'air, et les 5 autres à élever sa température. En sorte que l'effet du réchauffement est le même que si l'air n'avait reçu que les 5 septièmes des rayons sans éprouver de dilatation. Au contraire, quand le soleil a disparu, l'air se refroidit et se condense ; mais, en se condensant, les 2 parties de la chaleur précédemment absorbées par la dilatation deviennent sensibles au thermomètre, et l'air se refroidit moins rapidement que si son vo-

lume était invariable. De là, il résulte que l'atmosphère est comme un régulateur qui fait disparaître le calorique quand il arrive en excès, et qui le laisse se dégager pour réparer ses pertes. D'un autre côté, les rayons du soleil traversent aisément l'atmosphère parce qu'ils sont à l'état lumineux ; mais une fois éteints à la surface du globe, ils passent à l'état de chaleur obscure, et l'air les intercepte en plus grande quantité lorsqu'ils sont renvoyés vers les espaces célestes. Ainsi, l'air qui repose sur le sol est comme un voile par lequel la chaleur de la terre se trouve conservée. C'est le même phénomène qu'on obtient quand on recouvre certaines plantes d'une cloche de verre.

Passons à l'étude des phénomènes météorologiques auxquels donne lieu la vapeur d'eau répandue dans l'air. Commençons par la rosée. On donne le nom de *rosée* à ces gouttelettes d'eau plus ou moins volumineuses qu'on trouve le matin sur les plantes. Elle est le résultat de la liquéfaction des vapeurs atmosphériques à la surface des corps qui se sont plus ou moins refroidis. Son explication se déduit des lois du rayonnement et de la théorie des vapeurs : pendant le jour, le sol et tous les corps dispersés à sa surface ont été échauffés par les rayons du soleil. La nuit vient ; supposons-la calme et sereine. Tous ces corps vont éprouver, par leur rayonnement calorifique vers les espaces célestes, un refroidissement plus ou moins intense, selon que leur pouvoir émissif est plus ou moins grand. La température de ces corps tombant ainsi au-dessous de celle de l'air qui les baigne, il en résulte, dans les circonstances convenables, une condensation particulaire de la vapeur d'eau qui s'y trouve répandue. La rosée n'est donc pas de l'eau qui tombe, mais qui se dépose au contact. Comme le refroidissement de la surface est le plus rapide et se fait assez brusquement quelques moments après le coucher et avant le lever du soleil, c'est à ces deux instants de la nuit qu'il se dépose le plus de rosée ; c'est pourquoi l'on distingue celle-ci en rosée du soir et rosée du matin.

Il est important de remarquer que la précipitation de la rosée diminue le refroidissement que les corps éprouveraient dans un air sec, à cause de la chaleur émise par la condensation de la vapeur. La rosée commence à se déposer dès le coucher du soleil, quelques moments avant le crépuscule. Elle porte à cette époque le nom de *serein*. La vapeur se condensant sur les vêtements, dont le rayonnement refroidit alors la surface, les imprègne d'humidité ; c'est ce qui fait dire improprement que le serein tombe. Il y a donc, entre la rosée et le serein, cette différence, que celui-ci a lieu le soir, tandis que celle-là se manifeste durant la seconde partie de la nuit et le matin. Le serein est plus nuisible que la rosée, parce que les vapeurs aqueuses qui retombent sur la terre aussitôt après le coucher du soleil se trouvent mêlées de substances étrangères et pernicieuses qui n'existent pas dans la rosée, dont les parties sont plus fines et plus pures ; ajoutons qu'il produit en nous un passage subit du chaud au froid, et de la transpiration au resserrement des pores. Le serein est surtout à craindre dans les endroits où il y a beaucoup de minéraux et dans le voisinage des marais.

Le givre ou la *gelée blanche* n'est autre chose que de la rosée congelée. Elle a donc une origine commune ; seulement si, pour la formation de la rosée, il suffit que la surface des corps tombe à une température plus basse que celle de la saturation de l'air, afin qu'il y ait formation de gelée blanche, il faudra que la température de ces corps descende au-dessous de zéro. Cette gelée se produit surtout au lever du soleil. En effet, sous l'influence de ce lever, une partie de la rosée se convertit en vapeur, et il absorbe alors, dans sa transformation, assez de calorique pour que le restant puisse geler. Les gouttelettes de rosée se congèlent ainsi, et forment ces petites aiguilles de glace qui s'entrelacent de mille manières et s'attachent aux arbres et aux tiges végétales, à la barbe et aux cheveux des voyageurs, aux crins des chevaux, aux vitres, etc. Dans nos climats, la gelée blanche se forme principalement au printemps et en automne. On sait combien les gelées de ces deux saisons peuvent être funestes aux plantes. Mais il suffit, pour les préserver, de les recouvrir d'un abri quelconque qui s'oppose aux effets de leur rayonnement nocturne. Au Bengale, on se contente quelquefois, pour garantir les récoltes d'un refroidissement nocturnier, d'allumer pendant la nuit de grands feux de foin et de paille. Ces combustibles donnent naissance à de véritables nuages de fumée, qui se répandent sur les prairies et empêchent le rayonnement.

Jusqu'à présent, dans les phénomènes que nous avons étudiés, la vapeur d'eau s'est présentée sous la forme d'un gaz transparent et invisible comme l'air. Nous l'avons vue ensuite, une fois suffisamment refroidie, repasser sans transition de l'état du fluide élastique à l'état liquide. Mais, entre ces deux états, il paraît y en avoir un intermédiaire, auquel on a donné le nom de *vapeur vésiculaire*, c'est celui dans lequel l'eau existe dans les brouillards et les nuages.

Le brouillard qu'on voit se former à la surface d'un liquide en ébullition, le courant

d'air chaud et humide chassé de la bouche pendant l'hiver, sont regardés, ainsi que les brouillards de l'atmosphère et les nuages, comme un amas de vésicules, c'est-à-dire de petits globules arrondis, blanchâtres, qui sont tout simplement de petites vésicules d'air humide, enveloppées par une pellicule d'eau extrêmement mince. Elles se distinguent très-bien à l'œil nu dans les brouillards qui s'élèvent sur l'eau chaude, particulièrement sur la surface d'une dissolution noire, comme le café. A l'aide d'une loupe, de Saussure les a également observées dans les nuages eux-mêmes. Les vésicules sont nécessairement creuses à l'intérieur, car, dans l'hypothèse contraire, elles devraient décomposer les rayons solaires qui les traversent, et, comme les gouttes de pluie éclairées par le soleil, donner naissance au phénomène de l'arc-en-ciel ; or cela n'arrive jamais.

Les nuages ne diffèrent des brouillards que par leur suspension dans les régions supérieures de l'atmosphère. Les vésicules dont ils se composent semblent, malgré leur constitution intérieure, devoir posséder, en raison de leur élasticité liquide, une densité supérieure à celle de l'air. Leur suspension dans l'atmosphère, en amas parfois considérable, paraît ainsi difficile à concevoir. Voici l'explication qu'on donne Fresnel. On sait que l'air s'échauffe aisément par le contact des solides et des liquides, et que le calorique rayonnant ne contribue pas à cet effet d'une manière sensible. Si donc des rayons solaires tombent sur un nuage, ils sont absorbés par l'enveloppe liquide et en élèvent la température. L'air qui remplit les vésicules, celui qui les sépare les unes des autres et la vapeur d'eau mélangée avec tout le système s'échauffent alors sensiblement par leur contact avec les globules liquides et diminuent de densité ; l'air au contraire, dont le nuage est environné n'absorbe, pour ainsi dire, aucun rayon calorifique, et conserve à peu près une densité constante. Le nuage se trouve donc soutenu dans l'atmosphère à peu près comme une montgolfière dont la densité moyenne serait égale ou inférieure à celle de l'air extérieur. Il faut ajouter à cette première cause de suspension l'influence des vents, celle des courants d'air chaud qui s'élèvent continuellement de la surface du sol, enfin la résistance que l'air oppose à la chute des globules vésiculaires sur la difficulté qu'il éprouve lui-même à filtrer à travers leurs mille interstices. L'exactitude de ces explications se trouve confirmée par un fait général : les nuages sont d'autant plus rapprochés de la surface de la terre que la température se trouve plus basse. Dans l'hiver, leur hauteur moyenne est de 1,200 à 1,400 mètres, en été, ils s'élèvent à 3,000 et 4,000 mètres, souvent même beaucoup au-dessus de ce chiffre.

Les nuages se rassemblent d'ordinaire autour des montagnes, parce qu'il y fait plus froid. La couleur variée des nuages tient à la réflexion de la lumière solaire. Plus les couches vaporeuses sont élevées, plus elles paraissent blanches. Pendant le jour, les couleurs ordinaires des nuages sont le blanc, le gris, le noir. Au lever et au coucher du soleil, ils réfléchissent toutes les nuances et se colorent de toutes les teintes. Quant à leurs formes, rien de si fugace, de si peu saisissable, de si rebelle aux classifications et surtout aux explications. M. Clos les a divisés, d'après leurs apparences, en bande, traînée, cordon, segment, mont, groupe, roche, chaîne, ceinture, rideau, lambeau, amas ; les cyphées tronquées, échancrées, frangées, indiquent leurs modifications ; celles de pommelés, imbriqués, floconnés, ridés, laineux, troués, moussés, fondus, leur complication.

Lorsque les globules d'eau qui constituent les nuages se sont réunis, soit par leur rencontre fortuite, résultant de leur mouvement, soit par d'autres causes encore ignorées, et ont formé des gouttes plus pesantes que l'air qui les soutient, ces gouttes se précipitent vers la surface de la terre ; tantôt elles se vaporisent complètement pendant leur chute ; d'autres fois, elles tombent sur la terre avec les caractères connus de la pluie. La cause occasionnelle la plus fréquente de la pluie est l'arrivée d'un vent humide. En France, par exemple, les vents de l'ouest et du sud, dont la température se trouve assez élevée, apportent, après avoir balayé les mers, une quantité considérable de vapeurs qui, se refroidissant dans notre atmosphère, forment des nuages et, par suite, de la pluie. La sécheresse, au contraire, caractérise les vents du nord, parce qu'ils sont froids et capables, en s'échauffant, de contenir plus de vapeur.

Lorsqu'on évalue, à l'aide de l'anémomètre, la quantité de pluie qui tombe annuellement dans un même lieu, on trouve que cette quantité est à peu près constante. A Paris, la surface du sol reçoit chaque année, terme moyen, 56 centimètres d'eau. Cela veut dire que, si le liquide qui imbibé la terre dans le cours d'une année restait à sa surface sans s'y infiltrer et sans s'évaporer, il formerait une couche de 56 centimètres de hauteur. La latitude et les circonstances locales ont une puissante influence sur les moyennes annuelles. Ainsi à Genève, dont la latitude est presque la même que celle de Paris, mais qui se trouve entourée de hautes montagnes, il tombe annuellement environ deux fois plus d'eau qu'à Paris. Il existe des localités où il

ne pleut presque jamais, telles que la basse Égypte, Cumana et Lima, dans l'Amérique du Sud.

La neige résulte, comme la pluie, du refroidissement des nuages ; mais sa formation exige que la température de ces amas de vapeurs tombe au-dessous de zéro. Le vapeur, en se condensant alors, se congèle et se cristallise. Si la cristallisation s'opère dans un air calme, la neige se présente sous des formes parfaitement géométriques. Elle affecte presque toujours celle d'une étoile à six rayons, inclinés les uns sur les autres de 60°, et sur chacun desquels viennent s'implanter d'autres petites aiguilles de glace faisant aussi des angles de 60° avec les premières. Cette forme type peut ensuite se modifier d'une infinité de manières en conservant l'empreinte de l'hexagone régulier, qui paraît être la figure fondamentale des cristaux neigeux. On rencontre de la neige rouge dans différentes localités. Saussure en a trouvé sur les Alpes, Ramond dans les Pyrénées, le capitaine Ross sur les côtes de la baie de Baffin ; plusieurs navigateurs en ont aperçu dans la Nouvelle-Shetland et sur les glaces flottantes des régions polaires. Le botaniste Francis Bauer a reconnu, à l'aide du microscope, que leur matière colorante était identique, et qu'elle résultait de la présence d'une sorte de champignon (*uredo nivalis*) qui pousse sur la neige.

Il existe des localités où la neige se maintient constamment ; on la désigne alors sous le nom de *neige perpétuelle*. Il ne faut pas croire pourtant que la même neige dure toujours ; car, s'il en était ainsi, son épaisseur augmenterait indéfiniment ; les couches inférieures se fondent par la chaleur du sol, tandis que les couches supérieures sont plus ou moins entamées par les agents atmosphériques et se dissipent en vapeurs. Les neiges perpétuelles se renouvellent donc sans cesse. On les trouve à 4,800 mètres dans les Andes (sous l'équateur), à 2,670 mètres dans les Alpes et à 1,000 mètres vers l'extrémité méridionale de la Norvège.

L'expérience prouve que la neige sert d'engrais à la terre : les plantes les mieux nourries et les plus vertes sont toujours celles qui croissent à la base, sur le penchant ou au pied des montagnes presque continuellement couvertes de neige. Loin d'être une cause de refroidissement du sol qu'elle recouvre, la neige diminue donc, au contraire, le refroidissement qu'il éprouverait sans cette enveloppe préservatrice.

La congélation de la vapeur d'eau répandue dans l'atmosphère, au lieu de donner naissance à de la neige, peut aussi, comme cela arrive dans nos climats aux mois d'avril et de mars, être l'origine du *grésil*. Le grésil est formé de petites aiguilles de glace entrelacées, et pressées les unes contre les autres de manière à former des espèces de petites pelotes assez compactes et comme saupoudrées de farine. Le grésil est un intermédiaire entre la neige et la grêle. Il ne se montre que dans les orages passagers et faibles.

La *grêle*, beaucoup plus dense que le grésil, résulte de la congélation de gouttes toutes formées, c'est-à-dire de globules plus ou moins gros se nommant *grêlons*. La terrible grêle, aussi destructeur que difficile à expliquer, apparaît presque toujours à la lueur des éclairs et au bruit du tonnerre. Il précède ordinairement les pluies d'orage ; il les accompagne quelquefois, presque jamais il ne les suit, surtout quand elles ont quelque durée. Le plus souvent, la grosseur des grêlons est celle d'une noisette ; mais, dans certains cas, ils prennent un volume énorme, et, en tombant, brisent, ravagent tout ce qu'ils frappent à la surface de la terre.

Quant au *verglas*, il a une origine parfaitement connue. Le verglas est une couche de glace mince qui se forme à la surface de tous les corps, après la chute d'une pluie peu abondante, lorsque la température du sol est au-dessous de zéro. Le verglas se produit soit sur le sol, soit sur la neige. Bien des gens donnent, dans ce cas, le nom de verglas à la couche de glace glissante qui se forme à la surface de la neige ou du sol, quand une couche mince d'eau, produite à cette surface par un dégel momentané, a été congelée de nouveau par un refroidissement subit.

Il nous resterait à parler de l'analogie frappante des effets de la foudre avec ceux de l'électricité ; puis de l'électricité particulière de l'atmosphère, de ses sources, des nuages positifs, négatifs, de l'éclair, du bruit du tonnerre, de l'explosion de la foudre et de ses effets merveilleux, enfin de l'arc-en-ciel ; mais tous ces points importants de la *météorologie* ont reçu ailleurs des explications particulières.

De grands efforts ont été tentés de nos jours pour donner à la *météorologie* une haute importance pratique. Par le perfectionnement des instruments, la multiplication des stations météorologiques, l'établissement de sociétés spéciales, on a tenté de demander à cette science les éléments de la prédiction du temps. V. MÉTÉOROLOGIE.

— *Météorologie nautique*. Bien que de tout temps les instructions nautiques n'aient point négligé d'instruire les navigateurs sur le régime atmosphérique des régions dont elles faisaient la description, on peut dire que la *météoro-*

logie nautique date de l'illustre directeur de l'observatoire de Washington, François Maury. Le premier, il en a indiqué l'importance pour la pratique de la navigation, en démontrant la périodicité de certains vents sur les diverses mers du globe et l'emploi qu'on en pouvait faire. C'est en 1853 que le savant américain exposa, pour la première fois, à Bruxelles, devant une conférence internationale réunie à cet effet, et qui se composait de marins belges, danois, français, anglais, norvégiens, suédois, hollandais, portugais et russes, le système qui allait modifier si profondément la science météorologique et la navigation. Les membres de la conférence s'associèrent immédiatement aux projets de Maury et adoptèrent un système uniforme d'observations, auquel tous les gouvernements furent invités à faire coopérer leurs officiers et leurs marines respectives. L'Espagne, la Prusse et le gouvernement pontifical voulurent, plus tard, concourir à la même œuvre. Aux Etats-Unis, Maury, persévérant dans le plan qu'il avait tracé, continua la publication de ses cartes de vents et de courants; il en augmenta successivement le nombre, tout en faisant de nouvelles éditions plus complètes que celles qui avaient paru d'abord. En 1858, ses cartes s'élevaient au nombre de 210,000. Dans sa *Physical geography of the sea*, sans cesse accrue de nouveaux documents au fur et à mesure des éditions successives qu'il en donna, il exposa les résultats théoriques qu'il avait pu conclure des observations; il rechercha les grandes lois de la circulation atmosphérique et de la circulation océanique; il montra quelle influence cet ensemble de lois exerce sur les différentes régions du globe. Dans ses *Sailing directions*, qui ont eu huit éditions successives, sans cesse améliorées et augmentées, il plaça au point de vue pratique, il résuma les travaux faits dans tous les océans, discuta les routes suivies, indiqua quelles sont les meilleures à suivre, et donna aux marins tous les renseignements qui peuvent les mettre en mesure de naviguer rapidement et avec sécurité. Jusqu'au jour où éclata la guerre de sécession, et où Maury crut devoir donner sa démission de directeur de l'observatoire de Washington pour porter aux Etats du Sud le concours de ses lumières, il ne cessa de travailler activement à l'œuvre qu'il avait entreprise, sans qu'il ait pu venir à bout de compléter les cartes de l'atlas physique dont il donne le plan dans les *Sailing directions*. Mais depuis longtemps il avait eu des collaborateurs. L'Angleterre était entrée bien vite dans la voie des observations météorologiques. Le rapport de la conférence de Bruxelles fut soumis au Parlement; le Parlement vota immédiatement un crédit annuel de 80,000 francs pour acheter les instruments nécessaires aux observations, et couvrir les frais de dépouillement des observations et de publication des cartes et mémoires relatifs à ces questions. L'Amirauté donna 25,000 francs. Un bureau spécial (*Wind and current bureau*) fut formé pour cet objet à la division maritime du *Board of Trade*; à la tête de ce bureau fut mis le contre-amiral Fitz-Roy, connu par ses nombreux travaux hydrographiques et ses admirables cartes du Cap Horn. C'est dire toute l'importance qu'on attachait à ces recherches. On commença par traduire, dans une forme géométrique et mieux saisissable, les cartes de vents de Maury; on publia des instructions, des journaux de bord conformes au modèle de la conférence de Bruxelles, et des instruments construits sur un plan uniforme et vérifiés à l'observatoire de Kiev furent délivrés aux capitaines de la marine marchande qui en firent la demande et engagèrent à faire les observations demandées. Puis on s'occupa de dépouiller les observations recueillies, de les classer, d'en tirer les conséquences; des cartes et des publications successives, sous le nom de *Meteorological papers*, firent connaître les résultats des travaux du *Wind and current bureau*. Nous citerons, dans ces publications, la traduction des remarquables travaux de Dove sur les variations périodiques de la pression barométrique et sur les lois qui régissent les coups de vent. Un mémoire très-étendu sur la météorologie de l'océan Indien pendant le mois de mars 1861 montre quel parti on peut tirer du dépouillement des journaux de bord et des observations terrestres. Le baromètre y est l'objet des études les plus sérieuses, ainsi que les lois générales des perturbations atmosphériques particulières aux îles Britanniques. L'amiral Fitz-Roy publia le *Barometer manual*, c'est-à-dire une instruction sur la manière d'observer cet instrument et de tirer parti des observations pour prévoir le temps. Des baromètres, dits *fishing barometers*, furent distribués avec ce manuel aux différents ports des îles Britanniques, pour servir aux pêcheurs et aux marins de ces localités. Le savant directeur du bureau météorologique ne s'en tint pas là; il voulut lui-même prévoir le temps pour tout le Royaume-Uni, et diminuer les nombreux sinistres qui ont lieu chaque année sur ses côtes, en prévenant à temps les marins des tempêtes qui vont éclater. Chaque jour, le télégraphe électrique lui apportait les observations météorologiques faites sur des points choisis du littoral; chaque jour aussi le télégraphe rapporta aux diverses lo-

calités le résultat de la discussion des observations, c'est-à-dire le temps probable pour les quarante-huit heures qui devaient suivre. Le but de toute science est la prévision. Le but de la météorologie est de prévoir le temps. L'expérience montra dans quelles limites ces prévisions peuvent avoir lieu, et si des observations faites sur une étendue aussi restreinte que les îles Britanniques suffisent pour donner des résultats satisfaisants. En même temps, la Hollande coopéra activement à l'œuvre commune. Le ministère de la marine, dès 1853, enjoignit aux officiers hollandais de tenir à bord de leurs navires le journal de la conférence de Bruxelles, et, en 1854, un bureau météorologique était institué à Utrecht, sous la direction de M. Buys Ballot. Les observations météorologiques faites sur terre y furent discutées séparément. Les observations faites à la mer furent centralisées entre les mains d'un officier de la marine hollandaise. Les lieutenants Jansen, Van Gough, Andrae, etc., furent tour à tour chargés de ce service, et les publications si intéressantes émises de l'institut d'Utrecht témoignent qu'on avait choisi parmi les plus distingués. Sans parler des cartes de vents qu'ils publièrent sous une forme plus appropriée aux besoins pratiques de la navigation, et qu'ils perfectionnèrent au moyen des documents que leur fournirent les journaux de leur marine militaire et marchande, nous devons dire qu'ils abordèrent les lois générales des courants atmosphériques. La navigation entre la Manche et le détroit de la Sonde fut principalement, de leur part, l'objet d'un travail sérieux et complet. Les relations importantes qui existent entre la Hollande et ses riches colonies de l'océan Indien leur permirent de réunir, à cet égard, de très-nombreux documents. Non contents de rechercher, par une comparaison judicieuse des traversées, les meilleures routes à suivre en chaque saison pour accomplir cette navigation, ils s'attachèrent à en éclaircir la principale difficulté, c'est-à-dire le passage du cap de Bonne-Espérance. Leurs études sur les courants chauds que l'on rencontre au sud et à l'est du cap, sur les tempêtes de ces régions, sur la météorologie des zones extratropicales de l'océan Meridional, sont un remarquable exemple du parti que la science peut tirer des observations météorologiques faites à bord des navires. Le Portugal fournit aussi son contingent de documents. M. Brito Capello, qui dirige le service météorologique à Lisbonne, a utilisé tous les journaux des navires portugais qui font les traversées des côtes de Louanda et de Benguela, pour dresser des cartes fort intéressantes des vents et des courants du golfe de Guinée, et rédiger les instructions pour traverser rapidement ces zones de calmes et de brises variables. En France, le service météorologique se trouva, dès l'origine, naturellement centralisé au Dépôt de la marine. Les cartes de vents et les instructions de Maury, ainsi que les types des journaux à tenir à bord, sont données à tous les navires de guerre et aux navires marchands dont les capitaines en font la demande et s'engagent à faire des observations. Le vice-amiral de Chabannes a publié un atlas des vents qui régnent sur la côte du Brésil. Les cartes dont cet atlas se compose, dressées sous la direction de cet officier général, au moyen de tous les journaux des navires français et brésiliens qu'il a pu recueillir, rendent d'importants services aux marins qui fréquentent ces parages, où les brises, souvent défavorables, rendent nécessaire un examen approfondi des chances que peuvent présenter les différentes directions du vent. Le lieutenant de vaisseau Jean Le Helloco a dressé des cartes de vents de l'océan Pacifique méridional. Les *Sailing directions* de Maury, que les commandants Tricault et Legras avaient déjà fait connaître par des résumés ou des extraits, furent traduites en entier par le lieutenant de vaisseau Wanechout. Enfin, au mois de novembre 1867, M. le capitaine de vaisseau de Rostang a publié une comparaison des prévisions de l'office météorologique de Londres pour les côtes nord et ouest de France, avec l'état réel du temps observé sur ces côtes, pour 1865 et 1866. Il en résulte, entre autres faits d'une haute importance et que nous devons nous borner à signaler, que, en moyenne, la moyenne des erreurs de ces deux années, sur cent prévisions de vents forts, soixante-seize ont été réalisées, et que, sur cent vents forts ressentis sur nos côtes de la Manche et de l'océan, quatre-vingt-neuf ont été prédits. L'observatoire de Paris avait commencé à envoyer dans nos ports des prévisions analogues à celles de l'amiral Fitz-Roy; mais ce travail, fait en dehors de la marine, a dû être abandonné.

MÉTÉOROLOGIQUE adj. (mé-té-o-ro-lo-jik — rad. *météorologie*). Physiq. Qui rapport aux météores ou à la météorologie : *Phénomènes météorologiques. Observations météorologiques. Instruments météorologiques. Tables météorologiques. Dans la nouvelle organisation d'études météorologiques qui se prépare, la pluviométrie rendra aussi des services.* (L. Figuer). *Dans les régions boréales, les influences météorologiques établissent des climats bien divers.* (Babinet.)

MÉTÉOROLOGISTE s. m. (mé-té-o-ro-lo-

ji-ste — rad. *météorologie*). Physiq. Savant qui écrit sur la météorologie; savant qui s'occupe de météorologie : *En Suisse, le météorologiste peut, à chaque instant, observer la formation des nuages et pénétrer dans leur intérieur.* || On dit aussi **MÉTÉOROLOGUE**.

MÉTÉOROMANCIE s. f. (mé-té-o-ro-man-si — de *météore*, et du gr. *man-teia*, divination). Divination par l'observation des éclairs, du tonnerre et des autres météores.

MÉTÉOROMANCIEN, **IENNE** adj. (mé-té-o-ro-man-sian, ie-nne — rad. *météoromancie*). Qui pratique la météoromancie. || Qui concerne la météoromancie : *La divination météoromancienne.*

— Substantif. Personne qui pratique la météoromancie : *Un météoromancien.*

MÉTÉRONOMIE s. f. (mé-té-o-ro-no-mi — de *météore*, et du gr. *nomos*, loi). Physiq. Étude des lois qui président à l'apparition des météores.

MÉTÉRONOMIQUE adj. (mé-té-o-ro-nomi-ke — rad. *météronomie*). Physiq. Qui a rapport à la météronomie.

MÉTÉROSCOPE s. m. (mé-té-o-ro-sko-pe — de *météore*, et du gr. *skopé*, j'examine). Astron. Ancien nom de l'astrolabe planisphère, au moyen duquel on observait et l'on marquait les distances et les dimensions célestes. || Instrument au moyen duquel on fait des observations météorologiques.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichnéumoniens, tribu des braconides, caractérisé par un abdomen rétréci en long pédoncule et une tarière saillante.

MÉTÉROSCOPIE s. f. (mé-té-o-ro-sko-pi — de *météore*, et du gr. *skopé*, j'examine). Physiq. Observation et étude des météores.

MÉTÉROSCOPIQUE adj. (mé-té-o-ro-sko-pi-ke — rad. *météroscopie*). Physiq. Qui a rapport à la météroscopie.

MÉTÈQUE ou **MÉTÈQUE** adj. (mé-té-ke — gr. *metekos*, de *meta*, hors de, et *oikos*, maison). Antiq. gr. Se disait à Athènes d'un étranger établi dans la ville. || On dit aussi **MÉTÈCE** ou **MÉTÈCES**, **MÉTÈCIEN** ou **MÉTÈCIEN**, **IENNE**.

— Substantif. Personne étrangère à Athènes et établie dans cette ville.

— Encycl. Le *météque* payait, outre les impôts ordinaires, une contribution annuelle de 12 drachmes, sous peine, s'il ne l'acquittait, d'être vendu comme esclave. Il devait, en outre, se choisir parmi les citoyens un patron envers lequel il contractait certaines obligations et qui répondait de lui. A ces conditions, il était protégé par la république dans l'exercice de son commerce ou de son industrie. Toutefois, certaines interdictions et obligations lui rappelaient à chaque instant sa condition inférieure dans la cité : il était soumis à des contributions extraordinaires pour les jeux et les fêtes; on exigeait souvent de lui un service personnel dans la marine; il ne pouvait acquérir de propriétés territoriales; on lui imposait dans la fête des Panathénées d'humiliants corvées, comme de porter les urnes, les vases sacrés, tandis que les femmes des *météques* tenaient le parasol sur la tête de matrones athéniennes, etc. Les *météques* furent toujours fort nombreux à Athènes, où beaucoup amassèrent de grandes richesses et où quelques-uns parvinrent au rang de citoyen.

MÉTÈREN, bourg et commune de France (Nord), canton S.-O. de Bailleur, arrondissement de Valenciennes, pop. aggl., 971 hab. — pop. tot., 2,620 hab. Brasserie, tannerie, blanchisserie et fabrication de toiles, dentelles, fils. L'église paroissiale est une construction du xvi^e siècle, renfermant quelques pierres tombales avec inscriptions.

MÉTÈREN (Emmanuel van), historien flamand, né à Anvers en 1535, mort à Londres en 1612. Lorsqu'il eut achevé ses études, il entra dans le commerce, séjourna longtemps à Londres où il devint facteur de plusieurs commerçants, et finit par se fixer dans cette ville où il fut élu, en 1583, consul du collège des marchands, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Témoin des persécutions odieuses exercées par les catholiques en Flandre et en Angleterre sous le règne de Marie Tudor, il puisa dans ce spectacle la haine du fanatisme et de l'intolérance et une profonde antipathie contre la religion catholique. Météren est l'auteur d'une *Histoire des Pays-Bas*, qui s'étend depuis l'avènement de Charles-Quint au trône d'Espagne (1516) jusqu'à la fin des troubles religieux. Elle parut d'abord en allemand (1593), puis en latin (1597), à l'insu de l'auteur. Ce fut en 1599 que Météren se décida à publier son ouvrage original en flamand (Delft, in-fol.); il le revint et le continua plus tard jusqu'à la fin de 1611. Cet ouvrage, écrit dans un style aride, mais rempli de documents exacts, est une des sources les plus utiles à consulter pour l'histoire des Pays-Bas au xvi^e siècle. Il a été traduit en français (La Haye, 1618, in-fol.).

METÉZEAU (Clément), architecte français, né à Dreux, mort dans la même ville vers 1550. Il construisit avec Jean Desmoulins l'hôtel de ville de Dreux, terminé en 1540, et commença le grand portail et les tours de Saint-Pierre. — Son fils, Thibaut METÉZEAU,

architecte, né à Dreux en 1533, mort à Paris vers 1599, aida, dit-on, Philibert Delorme à construire les Tuileries, donna des dessins pour la grande galerie du Louvre, commença la salle des Antiques, construisit l'avant-portail de la porte Saint-Antoine (1581), et devint architecte du duc d'Alençon. — Son fils, Louis METÉZEAU, né à Dreux vers 1559, mort à Paris vers 1615, fournit, d'après Donnant, les plans du palais du Luxembourg. Il termina, en 1596, la grande galerie du Louvre et devint, cette même année, architecte de Henri IV.

METEZEAU (Clément), architecte et ingénieur, frère de Louis, né à Dreux en 1581, mort à Paris vers 1660. Il construisit la fameuse digue de La Rochelle (1627-1628), une partie de la galerie du vieux Louvre, et donna le plan de l'église des Pères de l'Oratoire. Louis XIII lui donna le titre d'architecte du roi, avec une pension de 1,800 livres et un logement au Louvre. Son portrait, gravé par Michel Lasne et accompagné d'une vue de la digue de La Rochelle, est accompagné du distique suivant :

*Dicitur Archimedes terram potuisse movere;
Æquora qui potuit sistere non minor est.*

METH s. m. (mét). Mythol. scand. Boisson d'Odin.

— Encycl. Dans la mythologie du Nord, le *meth* est la boisson divine qui donne l'inspiration et fait le poète. Odin seul la possède; elle a été faite avec le sang de Kwaser, l'homme sage, que deux nains méchants et envieux avaient tué. En mêlant à ce sang du miel, ils fabriquèrent le *meth*. Odin, qui eut connaissance du crime, fit punir les coupables et s'appropriera leur invention. Il eut ainsi le don de poésie, qu'il communiqua à son fils Bragi, l'Apollon du Nord.

MÉTHACRYLIQUE adj. (mé-ta-kri-li-ke — contract. de *méthyle* et de *acrylique*). Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide acrylique dont un atome d'hydrogène est remplacé par un atome de méthyle.

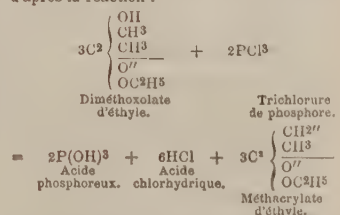
— Encycl. L'acide méthacrylique a été découvert en 1865 par Frankland et Dupa. Il

répond à la formule $C_4H_6O_2$ qui représente

de l'acide acrylique $C_3H_4O_2$ dont l'atome

d'hydrogène non typique a été remplacé par le radical méthyle.

— PRÉPARATION. On fait agir, pour le préparer, le protochlorure de phosphore sur le diméthoxalate éthylique. Cet éther peut être H₂O et se transforme en méthacrylate d'éthyle d'après la réaction :



La transformation s'accomplit facilement, même à la température ordinaire. Il faut cependant porter le mélange jusqu'à l'ébullition pour faciliter la réaction. Pendant l'ébullition, on met le ballon en communication avec un appareil à reflux, et l'on continue à chauffer pendant plusieurs heures. Le protochlorure de phosphore doit être employé en grand excès. Lorsque l'acide chlorhydrique a complètement cessé de se dégager, on distille au bain d'huile le contenu du ballon, en poussant presque jusqu'à siccité. Le produit est mêlé petit à petit avec de l'eau; il se sépare à la surface une couche étherée que l'on décante et qu'on lave d'abord à l'eau, ensuite avec une solution de carbonate de soude; on dessèche enfin sur du chlorure de calcium et l'on rectifie une deuxième fois.

Traité par une solution alcoolique bouillante de potasse, cet éther se dédouble en méthacrylate de potassium et alcool; le sel potassique se dépose de sa solution alcoolique en belles écailles cristallines. Distillé avec un excès d'acide sulfurique étendu, le méthacrylate potassique donne de l'acide méthacrylique, lequel se sépare d'abord à la surface de l'eau comme une couche huileuse, mais finit ensuite par se dissoudre dans l'eau qui passe en même temps que lui à la distillation.

— PROPRIÉTÉS. L'acide méthacrylique est une huile incolore qui ne se solidifie pas à 0° et qui possède une faible odeur, analogue à celle de l'acide pyrogallique; il a une réaction fortement acide, et ses sels ont une certaine tendance à perdre une portion de leur acide lorsqu'on les évapore. Cette tendance se rencontre, d'ailleurs, dans les sels des autres membres de la même série d'acides.

— Méthacrylate d'argent $C_4H_6O_2Ag_2$. On obtient ce corps à l'état de pureté en précipitant le méthacrylate d'ammonium par l'azo-

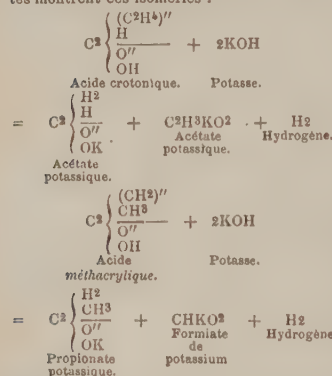
tate d'argent; il gagne le fond du vase sous la forme d'un précipité peu soluble dans l'eau et peu impressionnable à la lumière. Lavé et séché dans le vide sur l'acide sulfurique, il a fourni à l'analyse des nombres qui correspondent exactement à la formule ci-dessus.

— **Méthacrylate de baryum** $(C_4H_5O_2)_2Ba$. Ce sel est très-soluble dans l'eau, et, lorsqu'on évapore sa solution, soit dans le vide, soit par la chaleur, il se solidifie en une masse grasse et transparente.

— **Méthacrylate cuivrique** $(C_4H_5O_2)_2Cu$. Comme son isomère, le crotonate de cuivre, ce sel est un peu soluble dans l'eau.

— **Ether méthacrylique** $C_4H_8O_2$. Cet éther, préparé et purifié comme nous l'avons dit en nous occupant de la préparation de l'acide, est un liquide très-mou, transparent, incolore, qui a l'odeur nauséabonde des champignons pourris, et cela à un haut degré. Cette odeur, qui se rencontre dans tous les acides de cette série, augmente d'intensité à mesure que le poids atomique diminue, et atteint son maximum dans le corps que nous décrivons en ce moment.

— **Isomérie de l'acide méthacrylique**. La formule $C_4H_8O_2$ appartient non-seulement à l'acide méthacrylique, mais encore à l'acide crotonique. On distingue ces deux corps par l'action que la potasse en fusion exerce sur eux. Tous deux, sous l'influence de cet alcali, se dédoublent en deux acides de la série $C_2H_4O_2$ en dégageant de l'hydrogène. Seulement, l'acide crotonique se dédouble en 2 molécules d'acide acétique, tandis que l'acide méthacrylique se dédouble en acide formique et en acide propionique. M. Frankland a montré que le dédoublement pour tous les acides naturels ou artificiels de la série acrylique consiste en ce que le radical diatomique est remplacé par H^2 pour donner un premier acide, tandis qu'il fixe ensuite O^2 pour fournir un deuxième acide. Les formules suivantes montrent ces isoméries :



MÉTHAMIS, village et commune de France (Vaucluse), canton de Mormoiron, arrond. et à 17 kilom. de Carpentras; 861 hab. Exploitation de lignite. Le bassin de lignite de Méthamis compte trois mines d'exploitation produisant annuellement 20,000 quintaux métriques de combustible.

MÉTHÉE. Un des chevaux de Pluton.

MÉTHÈGE s. m. (mé-tèg — mot hébr. signifiant *frein*). Gramm. hébr. accent euphonique qui arrête la prononciation d'une voyelle, de façon à la détacher de la syllabe suivante. C'est l'inverse de notre tréma.

MÉTHÉMERIN, ine adj. (mé-té-mé-rain, i-ne) du préf. *méta*, et du gr. *héméra*, jour. Méd. Quotidien, qui se reproduit chaque jour. *Fiebre méthémérine*.

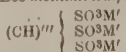
MÉTHÉRIE (Jean-Charles de La), savant français. V. LAMÉTHÉRIE.

MÉTHESSEL (Albert-Gottlieb), compositeur allemand, né à Stadt-Ilm en 1786. Il est le fils d'un maître d'école, chanteur de sa paroisse, qui lui donna les premières notions de musique. De 1800 à 1807, il fit ses études au collège de Ruitersdorf, où il composa un *Recueil de chansons*, qui fut publié étant encore écolier. En 1807, il quitta cette ville pour aller étudier la théologie à Leipzig, puis, grâce à une pension du prince de Schwarzbourg, il put s'adonner à son goût pour la musique, et se rendit dans ce but à Dresde. En 1810, il entra comme chanteur à la cour de Schwarzbourg, où il se livra au professorat jusqu'en 1824, époque où des propositions lui furent faites pour s'établir à Hambourg comme professeur de chant. Il y établit la société orchestrale des *Liedertafel*, qui existe encore. Rappelé à Brunswick en 1831, comme maître de chapelle, il conserva ce poste jusqu'en 1842, époque où, atteint de surdité, il donna sa démission. On a de lui des *Sonates*, des *Marches*, des *Variations*, des *Valses*, des *Chorals*, avec prélude et conclusion pour l'orgue, le *Chant de Schiller*, splendide morceau pour trois voix, et l'*Arminto*, sur des paroles de Tieck, enfin environ vingt-cinq recueils de morceaux et de romances.

MÉTHINTRISULFONATE s. m. (mé-tain-

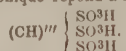
tri-sulfo-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide méthintrisulfonique avec une base. *Méthintrisulfonate d'hydrogène*, Acide méthintrisulfonique.

— **Encycl.** Les méthintrisulfonates



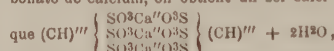
résultent de l'union de 3 molécules du résidu monatomique des sulfates SO_3M avec le radical triatomique $(CH)^{III}$. On connaît le méthintrisulfonate d'hydrogène ou acide méthintrisulfonique et les sels calciques, barytiques, potassiques et plombiques.

Le méthintrisulfonate d'hydrogène ou acide méthintrisulfonique répond à la formule



Pour l'obtenir, on traite du méthylsulfate de calcium bien sec par de l'acide sulfurique fumant, renfermant 10 pour 100 d'anhydride, et l'on chauffe le mélange au bain-marie pendant une journée; il y a carbonisation et dégagement de gaz sulfureux. On verse le produit dans l'eau, on le fait bouillir pour décomposer l'acide méthylsulfurique restant, l'on sature la liqueur par le carbonate de plomb, et on filtre. La liqueur filtrée est ensuite décomposée par un courant d'hydrogène sulfuré; on concentre le liquide acide après l'avoir filtré une seconde fois, et l'on achève de le faire évaporer dans le vide.

L'acide méthintrisulfonique cristallise dans le vide en longues aiguilles incolores et délicatescentes. Lorsqu'on le sature par le carbonate de calcium, on obtient un sel calcique



dont l'eau de cristallisation se dégage à 180°. Ce sel est soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool absolu. On l'obtient en très-beaux cristaux en recouvrant sa solution aqueuse d'une couche d'alcool absolu et en laissant les deux liquides se mélanger lentement. Il est très-stable, si stable qu'un mélange d'acide azotique et de dichromate potassique ne le décompose pas à 160°.

Le sel de baryum s'obtient par double décomposition au moyen du sel de calcium. Il cristallise anhydre, forme des lamelles brillantes, solubles dans l'eau bouillante et l'acide chlorhydrique étendu et bouillant, d'où il se dépose en belles aiguilles.

Le sel potassique s'obtient également par la double décomposition du méthintrisulfonate calcique et du carbonate de potassium. Il forme de petits prismes anhydres durs et brillants.

Le sel de plomb forme un précipité cristallin peu soluble dans l'eau, surtout en présence de l'alcool. Vu au microscope, il apparaît comme formé de petites aiguilles groupées en étoiles.

MÉTHINTRISULFONIQUE adj. (mé-tain-tri-sulfo-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de l'acide sulfurique fumant sur le méthyl-sulfate de calcium bien sec.

— **Encycl.** V. MÉTHINTRISULFONATE.

MÉTHIONATE s. m. (mé-ti-o-na-te — rad. méthionique). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide méthionique avec une base.

MÉTHIONIQUE adj. (mé-ti-o-ni-ke — contract. du préf. *méta*, et du gr. *theion*, soufre). Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant l'éther par l'acide sulfurique anhydre.

MÉTHOCAMPE s. m. (mé-to-kan-pe). Entom. Genre de lépidoptères.

MÉTHODE s. f. (mé-to-de — gr. *methodos*; de *meta*, avec, et *odos*, voie). Marche raisonnée et systématique que l'on suit pour faire ou dire quelque chose: *Bonne méthode*. *Méthode simple et facile*. *Avoir, se faire une méthode*. *Lorsqu'une méthode n'est pas bonne, plus on la suit, plus on s'égaré*. (Condill.) *Toute méthode doit être facile pour être d'un usage commun*. (Volt.) *Ce sont nos méthodes qui nous égarent*. (B. de St-Pierre.) *Les méthodes sont les habitudes de l'esprit et les économies de la mémoire*. (Rivarol.) *Il n'y a point de méthodes faciles pour apprendre les choses difficiles*. (J. de Maistre.) *Toute méthode a un double but: la distinction et la généralisation des faits*. (Flourens.) *Les méthodes faciles font les cerveaux paresseux*. (Mme E. de Gir.) *Une méthode est un chemin qui doit mener de l'ignorance au savoir*. (C. Dollfus.) *Il faut que l'ordre et la méthode viennent au secours de la science et de l'inspiration*. (Th. Gaut.) *Les procédés dont on se sert pour arriver régulièrement à la connaissance de la vérité s'appellent des méthodes*. (J. Simon.) *Procédé pratique: La meilleure méthode pour s'instruire est de fermer sa porte, de faire dire qu'on n'y est pas et de travailler*. (J. de Maistre.) *Diverses méthodes sont employées pour couper les céréales et en opérer la récolte*. (Math. de Dombasle.)

— Par ext. Manière d'agir, habitude; *Ma méthode n'est pas de forcer les gens*. *Sa méthode est de répondre avant d'avoir entendu la question*. *Chacun a sa méthode*. *A table, on ne manque pas, selon la méthode française*.

de faire babiller beaucoup le petit bonhomme. (J.-J. Rouss.)

— **Philos.** Disposition des idées et des matières dans un ordre logique et systématique, tel qu'elles se déduisent les unes des autres: *La méthode philosophique doit nécessairement être universelle et purement rationnelle*. (B. St-Hilaire.) *La méthode est l'ensemble des procédés qui conduisent le plus sûrement et le plus directement à la vérité*. (Charma.) *La méthode est le rameau d'or qui nous conduit dans les profondeurs incommensurables de la pensée*. (Alibert.) *Malebranche a fait une méthode pour ne pas se tromper, et il se trompe sans cesse*. (J. Aubert.) *Le fondement de la philosophie, c'est la méthode*. (A. Alaux.) *La méthode de Descartes, cette méthode si ferme, sur laquelle repose la philosophie moderne, a chancelé et presque trébuché des ses premiers pas*. (V. Cousin.) *La métaphysique n'est point science, mais méthode sommaire et idéelle*. (Proudh.) *La méthode cartésienne n'est au fond que la méthode platonicienne, ou la méthode platonisme ressuscitée*. (Le P. Ventura.) *L'éclectisme est en un sens la méthode obligée de notre siècle et de la France en particulier*. (Renan.) *La méthode logique*, Marche qui suit l'esprit humain pour acquiescer ou vérifier ses connaissances. *La méthode analytique*, d'induction ou d'analyse. *Méthode logique* qui procède par l'étude du particulier, des accidents, pour arriver à la connaissance du général et de l'absolu. *La méthode synthétique*, déductive ou de démonstration. *Méthode logique* qui procède du général ou de l'absolu au particulier, à l'accident. *La méthode dialectique*, Marche que l'on suit pour l'exposition et l'enseignement des faits scientifiques. *La méthode scolastique*, théorique ou scientifique. Celle qui suit une marche purement scientifique et écarte tout ce qui ne serait que d'ornement ou de curiosité. *La méthode systématique*, Celle qui fait entrer dans un système d'ensemble et de développement successif les idées à exposer. *La méthode fragmentaire* ou *rhapsodique*, Méthode par laquelle on expose, à la suite des uns des autres, des faits qui n'ont pas de liaison entre eux et auxquels on ne cherche pas à en donner. *La méthode aphoristique*, Celle dans laquelle les faits exposés ont une liaison véritable qu'on ne fait pas ressortir. *La méthode populaire* ou *pratique*, Celle qui rend l'enseignement attrayant par l'usage qu'elle fait de ce qui est curieux ou intéressant. *La méthode syllogistique*, Celle qui procède par une suite de syllogismes liés les uns aux autres. *La méthode synoptique* ou *tabulaire*, Celle qui donne une vue d'ensemble sur la science à enseigner. *La méthode dogmatique*, Celle qui énonce d'abord la proposition à établir, la démontre et conclut par la même proposition. *La méthode érotématique*, Celle par laquelle le professeur interroge ses élèves. *La méthode catéchétique*, Celle dans laquelle les questions et les réponses sont formées à l'avance. *La méthode socratique* ou *dialogique*, Sorte de dialogue établi entre le maître et le disciple, et qui conduit ce dernier à honorer de lui-même la proposition qu'on veut lui prouver. *La méthode thomistique*, Celle qui expose et réfute d'abord les systèmes opposés à celui que l'on veut établir.

— **Enseign.** Ensemble de procédés que l'on emploie pour instruire des élèves: *Les bonnes méthodes sont celles qui sollicitent avec succès l'attention des élèves*. (J. Droz.) *Un titre qui porte plusieurs ouvrages destinés à l'enseignement: Méthodes de Port-Royal*.

— **Linguist.** Manière d'enseigner une langue, c'est-à-dire d'apprendre à la lire, à la parler et à l'écrire.

— **Littér.** Disposition des pensées et des parties d'un ouvrage, ayant pour but d'en faire saisir l'ensemble et d'en faciliter l'intelligence: *Un livre sans méthode est un livre inutile*. *Un livre qui n'a que de la méthode n'est pas un livre, mais une table de matières*. *La méthode oratoire*, Art de grouper les diverses parties et particulièrement les preuves d'un discours oratoire. *La méthode cicéronienne*, Système dans lequel on développe d'abord les principaux arguments, on groupe ensuite les moindres preuves, on termine par la raison la plus décisive.

— **Mus.** Système d'exécution: *Bonne méthode*. *Avoir de la méthode*. *Manquer de méthode*. *Les routiniers ont quelquefois du goût, mais leur méthode est toujours mauvaise*. (Castil-Blaze.) *Le Recueil de préceptes et de morceaux gradués, pour faciliter l'étude du chant ou d'un instrument: Méthodes de chant*. *Méthodes de piano*.

— **Méd.** *Méthode curative*, Traitement réglé par certains principes, certaines doctrines thérapeutiques.

— **Chir.** *Méthode opératoire*, Ensemble de procédés propres à une manière spéciale de pratiquer une opération.

— **Hist. nat.** Système de classement des séries et des individus: *Méthodes de Linné*. *Méthodes de Jussieu*. *La méthode naturelle*, Celle qui se fonde sur les rapports naturels des êtres, pour en former des catégories. *La méthode artificielle*, Celle qui n'est établie que sur des caractères choisis arbitrairement.

— **Mathém.** *Ordre général choisis pour la solution des problèmes solubles*.

— **Arithm.** *Méthode opératoire*, Marche à

suivre pour faire une opération sur les nombres.

— **Encycl.** **Philos.** On appelle *méthode* un ensemble de procédés destinés à conduire l'esprit à la connaissance de la vérité. On donne aussi ce nom aux séries d'opérations qu'il faut suivre dans la démonstration de la vérité. Les vérités étant de divers ordres, il y a donc aussi diverses sortes de méthodes.

Si notre esprit avait assez de puissance pour embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de toutes les vérités et de leurs rapports, nous n'aurions pas besoin de méthode; d'un autre côté, si les objets de nos connaissances n'avaient entre eux aucun rapport, toute méthode serait inutile, l'étude de faits isolés et indépendants ne pouvant nous donner que la connaissance de ces faits eux-mêmes, sans nous permettre d'en tirer des conséquences en dehors d'eux. Mais il n'en est pas ainsi; tout se tient dans la série des existences comme dans la série des idées; on les étudie, on reconnaît que leur ordre est inviolable; de là la possibilité de passer, non-seulement d'une idée générale aux idées particulières qu'elle renferme, mais de conclure de faits particuliers à une loi générale, et de passer encore du connu à l'inconnu.

En somme, quelle que soit la méthode employée, elle a pour but de substituer une idée claire et complète aux notions incomplètes et confuses; en même temps, elle trace les règles propres à chaque genre d'investigation pour empêcher ou diminuer les chances d'erreur. Le premier procédé qui se présente à l'esprit pour arriver à la vérité est l'analyse qui, après avoir isolé de tous les autres l'objet, le fait ou l'idée soumis à son examen, le décompose et voit tout ce qu'il renferme. Dans une seconde opération, la synthèse, l'esprit recombine ce qu'il avait volontairement décomposé; il remet tout en place pour ainsi dire, mais il possède des notions claires et exactes sur toutes les parties du fait complexe qu'il étudie. Ce mouvement alternatif d'analyse et de synthèse constitue une seule et même opération; ce sont les deux parties nécessaires d'une même méthode, la méthode analytique.

Cette méthode est pour ainsi dire la clef de toutes les autres, car l'analyse et la synthèse jouent un rôle prépondérant dans les opérations qui ont pour but la recherche de la vérité. La méthode déductive des mathématiques tire d'une vérité première et axiomatique toutes les vérités qui y sont contenues implicitement; mais elle n'y arrive qu'en décomposant la question proposée en ses éléments, analysant chacun d'eux, les comparant et recherchant les conséquences qui résultent de leurs rapports. A l'inverse, cette méthode considère parfois la vérité à démontrer comme démontrée et, déduisant les conséquences qui découlent de cette supposition, arrive enfin à une conséquence dernière qui contient un principe évidemment vrai ou évidemment faux. La méthode expérimentale a pour point de départ l'observation des faits; après qu'elle a soumis le fait à l'analyse, qu'elle en a déterminé les caractères, partant de ce principe que tels faits se reproduisent dans un ordre constant, que telle propriété se retrouve invariablement dans un certain ordre d'individus, elle généralise les conclusions de l'observation et les étend à tous les individus, à tous les phénomènes du même genre. Cette méthode, dite aussi *méthode inductive* ou *a posteriori*, est donc en partie rationnelle, en partie empirique; tandis que la méthode déductive ou *a priori* est absolument rationnelle.

Considérée comme moyen d'enseignement, la méthode est dite également analytique ou synthétique, suivant que l'analyse ou la synthèse domine dans les démonstrations, mais sans que l'une exclue jamais l'autre, ce qui serait absurde.

L'utilité de la méthode ou, pour mieux dire, sa nécessité, est démontrée par l'histoire même des progrès de l'homme dans toutes les branches de connaissances; ils n'ont été réels que lorsqu'il a été en possession d'une bonne méthode, et ces temps sont bien près de nous, puisqu'ils correspondent au *Novum organum* de Bacon et au *Discours de la méthode* de Descartes. Ce n'est pas que les anciens aient absolument ignoré la méthode. Socrate, Platon et Aristote connaissaient aussi bien que nous l'analyse, la synthèse, la déduction et l'induction; Aristote, à l'aide de la méthode d'induction, a fait faire aux sciences naturelles de grands progrès. Mais les anciens appliquaient souvent aux sciences expérimentales la méthode qui ne convient qu'aux sciences mathématiques. Au lieu d'étudier la nature, d'observer les faits et d'en déduire des conséquences, ils érigaient en lois générales quelques principes déduits *a priori* de leur métaphysique, absolument comme nous tirons des axiomes les théorèmes de géométrie, et il fallait que la nature se plât à ces conceptions. Par exemple, le nombre 4 leur paraissait particulièrement cher de la nature, qu'il offre les quatre points cardinaux, il fallait que la terre fût composée de quatre éléments, et que, de même, il y eût quatre tempéraments dans la race humaine. On concevait à quelles aberrations devait conduire une méthode aussi erronée. Mais tel est l'empire de la routine, que des siècles se passèrent avant qu'on s'aperçût que, pour savoir combien il y a de

tempérants, il faut étudier l'homme, sans se soucier des quatre points cardinaux, qui n'ont rien à voir en cette affaire.

Tout le moyen âge persévéra dans cette fausse méthode, et ses docteurs consumèrent en pure perte, dans de vaines disputes, des trésors de patience et d'érudition. De même, les alchimistes gaspillèrent à la poursuite du grand œuvre des facultés précieuses, qui auraient aidé puissamment au progrès des sciences, parce que, au lieu d'aller du connu à l'inconnu, ainsi que le prescrivent les méthodes rationnelles, ils se posaient comme certain ce qui était à démontrer, à savoir la possibilité de faire de l'or, et, ce principe étant admis comme indiscutable, ils ne s'occupaient plus que des combinaisons propres à amener le résultat désiré. A Descartes revient l'honneur d'avoir trouvé les procédés de la méthode déductive; en les appliquant aux faits intérieurs et à la pensée, il a créé la science psychologique. Un peu auparavant, Bacon avait découvert ceux de la méthode expérimentale, c'est-à-dire appliquée à l'analyse et à la synthèse aux phénomènes naturels, car l'observation et l'induction ne sont pas autre chose. A ces deux grands génies revient la gloire d'avoir replacé toutes les sciences sur leurs véritables bases.

— Encycl. Hist. nat. L'histoire naturelle est peut-être de toutes les sciences celle où la nécessité de la méthode se fait le plus rigoureusement sentir et où son emploi produit les résultats les plus inespérés.

Voici ce que dit Cuvier sur ce sujet : « Cette habitude que l'on prend nécessairement, en étudiant l'histoire naturelle, de classer dans son esprit un très-grand nombre d'idées est l'un des avantages de cette science dont on a le moins parlé et qui deviendra peut-être le principal lorsqu'elle aura été généralement introduite dans l'éducation commune; on s'exerce par là dans cette partie de la logique que l'on nomme la méthode. Cet art de la méthode, une fois qu'on le possède bien, s'applique avec un avantage infini aux études les plus étrangères à l'histoire naturelle. Toute discussion qui suppose un classement de faits, toute recherche qui exige une distribution de matières se fait d'après les mêmes lois, et le jeune homme qui n'avait cru faire de cette science qu'un objet d'amusement est surpris lui-même, à l'essai, de la facilité qu'elle lui a procurée pour débrouiller toutes sortes d'affaires.

L'importance de la méthode, en histoire naturelle, n'est pas difficile à démontrer. Le but de cette science est, en effet, de connaître et de distinguer tous les êtres de la création. Or, si, pour atteindre ce but, il est utile d'étudier les habitudes, les mœurs, le maniement de vivre, l'influence réciproque de ces êtres, il est indispensable de pénétrer surtout leur organisation intérieure, d'où découlent leurs fonctions vitales, leurs facultés et tout le reste. L'observation est, en histoire naturelle, le moyen principal d'investigation. La nature elle-même fournit un élément précieux : c'est la gradation qui se remarque dans la conformation variée des corps vivants. Cette gradation, d'après Cuvier, constitue véritablement une série d'expériences toutes préparées par la nature, qui ajoute ou retranche à chacun d'eux différentes parties, comme nous pourrions désirer de le faire dans nos laboratoires, et nous montre elle-même les résultats de ces additions ou de ces retranchements. En étudiant les corps vivants sous ce point de vue, on parvient à saisir des rapports constants entre l'organisation de ces corps et les phénomènes qu'ils manifestent, et, par une suite nécessaire, on arrive à établir les lois générales qui régissent ces rapports.

« Un autre moyen, dit M. Grimaud de Caux, d'arriver à la découverte de ces lois générales, c'est l'étude des conditions d'existence, ce que l'on appelait autrefois les causes finales, le à quoi bon? de tout chose. Aucun être ne peut exister sans réunir toutes les conditions qui rendent son existence possible, sans que les différentes parties qui le composent soient arrangées entre elles, de manière à rendre possible l'être dans son entier, non-seulement pour ce qui le concerne, mais encore pour les rapports qu'il doit entretenir avec les autres êtres au milieu desquels il est destiné à vivre... Ainsi donc, tout, dans cette étude, est corrélatif, c'est-à-dire d'une manière intime, en quelque sorte, de façon que l'on ne peut étudier les conditions d'existence d'un animal sans étudier son organisation; que l'on ne peut bien connaître son organisation particulière sans se rendre compte des rapports qui le lient à ses supérieurs et à ses inférieurs; que l'on ne peut enfin le bien classer, le mettre avec tel ou tel autre, avant celui-ci et après celui-là, sans savoir ce que le premier a de moins et ce que le second a de plus. Voilà comment la méthode est toute l'histoire naturelle. » Il convient d'ajouter que les observations précédentes, écrites surtout pour le règne animal, s'appliquent également aux végétaux.

Prenons maintenant le mot méthode dans un sens plus pratique et comme, jusqu'à un certain point, synonyme de classification. Les bases de la méthode varient suivant le point de vue auquel s'est placé chaque auteur. D'abord, il y a eu des méthodes empiriques,

fondées sur des considérations plus ou moins étrangères à la science des rapports naturels des êtres, telles que l'ordre alphabétique, les localités, les propriétés, les époques de floraison pour les plantes, etc. Puis sont venues les méthodes artificielles (ou systèmes), basées sur un ou plusieurs caractères faciles à saisir, tirés surtout de la fleur, du fruit ou de la graine, méthodes qui, tout incomplètes qu'elles étaient, n'en constituaient pas moins un progrès réel. « Ceux qui prescrivent, dit Mirbel, l'usage des méthodes qu'ils appellent dédaigneusement artificielles n'en ont point saisi le véritable esprit; de même ceux qui ne s'attachent qu'à ces classifications arbitraires et qui négligent l'étude des rapports naturels ignorent la beauté et la dignité de la science. »

Ce qu'on demande en général à une méthode, c'est d'être simple, facile à saisir et de conduire promptement à la connaissance du groupe, du nom générique et spécifique de l'être étudié. Sans doute, les caractères choisis ne sont pas toujours assez rigoureux; il en résulte des difficultés, des incertitudes, un certain embarras, et l'arbitraire peut même se glisser dans l'esprit de l'observateur. Le but de toute méthode est d'inventorier, en quelque sorte, les productions si variées de la nature, afin de les examiner ensuite séparément et de les classer, pour l'avantage de l'étude, dans l'ordre le plus convenable. La méthode dichotomique peut rendre de grands services pour la détermination et la classification des êtres; mais il faudrait se garder de lui attribuer une importance exclusive.

Ce serait, du reste, une grave erreur de croire que nos distributions méthodiques sont fixées d'une manière irrévocable et positive. Ce rôle est réservé aux méthodes naturelles, ou, pour mieux dire, à la méthode naturelle, car elle est essentiellement une. Cette méthode, qui se base sur l'ensemble et la subordination des caractères, repose sur des données fixes, immuables, philosophiques. On ne doit donc confondre cette méthode naturelle avec la classification naturelle; celle-ci, conséquence de la première, est essentiellement perfectible; elle ne peut être l'ouvrage d'un homme ni même d'une époque, et c'est à la perfectionner dans ses détails que tendent les efforts des naturalistes classificateurs, sans qu'on puisse prévoir le moment où elle sera définitivement formulée.

« Les méthodes, dit T. de Berneaud, sont des assemblages d'idées générales plus ou moins profondes, plus ou moins développées, qui nous ont mis en main une clef pour arriver plus promptement à la connaissance des choses, pour les appliquer à nos besoins, pour en retirer des avantages que les bons esprits prévoient, mais qu'ils ne peuvent encore expliquer ni même désigner. » En résumé, tout en conservant aux méthodes artificielles l'importance relative qu'elles doivent avoir, nous devons travailler sans cesse à perfectionner la méthode naturelle, à laquelle se rattachent les noms célèbres de Linné, Jussieu, Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire; elle seule a fait faire à la science des progrès réels, elle seule peut lui en préparer de nouveaux. V, pour plus amples détails, les mots ANIMAL et BOTANIQUE.

— Bibliogr. Méthode est un titre réservé, en général, à des livres élémentaires ayant pour objet l'étude des langues ou de la musique : Méthode de lecture; Méthode pour apprendre la langue française, pour apprendre la langue latine, la langue grecque; Méthode pour faire des thèmes grecs, des thèmes latins, etc.; Méthode de chant, de piano, de flûte, etc. On donne aussi quelquefois le nom de Méthode à des livres ayant rapport à d'autres sujets d'étude : Méthode pour le levé des plans; Méthode pour apprendre facilement la géographie, etc. Le Père Menestrier a publié, au XVIII^e siècle, la Méthode du blason. Pour tous ces ouvrages, les qualités essentielles sont : un ordre facile à saisir, la netteté dans l'exposition, la précision dans les termes et une élimination sévère de tout ce qui n'est pas nécessaire au sujet ou utile à l'intelligence des matières traitées.

Quelques ouvrages d'un genre différent de ceux qui précèdent ont reçu aussi le titre de Méthode; ce sont des livres religieux : Méthode pour assister les malades; Méthode pour se préparer à une bonne mort; Méthode pour la direction des âmes dans le tribunal de la pénitence; Méthode pour le bon gouvernement des paroisses; Méthode pour suivre la sainte messe, etc.

Méthode pour apprendre l'histoire, par Jean Bodin (1666, in-4°). Dans cet ouvrage, qui n'a été bien jugé que de nos jours, l'auteur de la République pose avec une sage hardiesse les fondements de la philosophie de l'histoire et du droit; appuyé sur cette double étude, il marche dans la voie des découvertes dont se glorifie avec raison la science philosophique des temps modernes. L'expérience historique n'est d'aucune utilité, si elle n'enseigne pas à corriger les institutions et à perfectionner le gouvernement de chaque pays, ou bien à les mieux comprendre. Bodin ne manque pas de donner la politique comme but à l'enquête historique; scrutant l'organisation des sociétés anciennes, il indique les avantages que présentent, à certains égards, les sociétés de formation récente; interrogeant à la fois la jurisprudence et l'histoire, il leur

emprunte de vives lumières, pour les éclairer mutuellement. Il émet des aperçus qui ouvrent une perspective nouvelle à la philosophie pratique. Montesquieu a trouvé dans le cadre tracé par Bodin le plan de son *Esprit des Loix*, et de plus quelques principes de sa méthode. Le publiciste du XVIII^e siècle, en comparant les nations entre elles, étudie la différence des races aussi bien que l'influence des climats. Il recherche dans les annales des peuples l'origine des lois, afin de connaître par la législation les mœurs des nations et la constitution des États. Bodin établit que l'état de société, loin d'être une cause de décadence, assure à l'homme les garanties d'un double progrès intellectuel et moral. Les divisions et les malheurs de son temps le découragent si peu, qu'il annonce, avec l'accent d'un enthousiasme qui ne lui est pas familier, un meilleur avenir, que l'humanité atteindra malgré ses défaillances passagères. Ce même esprit de réflexion et de sagesse appliqué aux considérations philosophiques, Bodin l'apporte dans la critique de l'histoire. Il aperçoit nettement ce que Fréret devait démontrer, l'origine germanique de la nationalité française. Toutefois, ce précurseur de la science moderne appartient encore à son siècle, placé sur les confins d'un âge superstitieux. Bodin croit à l'influence des astres sur la destinée de l'homme, et, partisan obstiné de la physique ancienne, il n'admet pas les découvertes de Copernic. Mais, chez lui, les idées justes, les vérités sont plus nombreuses que les méprises et les erreurs. Aujourd'hui, on lit peu la Méthode historique, dont le texte latin est dénué de couleur et d'attrait. Comme ce livre n'est rien moins que méthodique, malgré son titre, il éloigna d'abord même les érudits. Scaliger prétendait que ce n'était qu'un chaos; La Monnoye est du même avis, mais d'Aguesseau le recommandait à ses fils comme une des lectures les plus substantielles. M. Baudrillard l'a remis en pleine lumière dans son étude sur Jean Bodin et son temps (1853).

Méthode (DISCOURS DE LA), par Descartes (1637). Nous nous sommes privés de quelques développements nécessaires dans l'article encyclopédique consacré à la méthode, parce qu'ils trouvent naturellement leur place dans l'analyse de ce livre célèbre, qui a produit la plus grande révolution philosophique des temps modernes. Ce Discours se divise en six parties. Tout d'abord, Descartes se défend d'avoir la prétention de donner la méthode par excellence; il ne veut qu'exposer une méthode particulière, la sienne, dont il s'est trouvé bien et qui peut-être rendra à d'autres les mêmes services. Après avoir raconté brièvement l'histoire de sa vie intellectuelle, ses tâtonnements, ses incertitudes au milieu des contradictions des écoles dont pas une ne lui offre un point d'appui solide, il arrive à ce premier moment si connu de sa régénération intellectuelle où il conçoit le projet de rejeter de son esprit tout ce qu'il a admis jusqu'alors, comme ayant été reçu trop complaisamment et sans vérification suffisante. Il ne veut pas cependant, nous dit-il, rejeter toutes ses anciennes opinions avant d'avoir trouvé la véritable méthode qui devait lui servir ensuite à reconstruire l'édifice de ses croyances, et les quatre préceptes suivants lui parurent propres à remplacer avec avantage la logique trop compliquée de son temps, pourvu qu'il prit la ferme et constante résolution de ne pas manquer une seule fois à les observer. « Le premier, dit-il, étoit de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la trouvasse évidemment être telle, c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention, et de ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit, que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute; le second, de diviser chacune des difficultés que j'examinerois en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il seroit requis pour les mieux résoudre; le troisième, de conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître pour monter peu à peu, comme par degré, jusqu'à la connaissance des plus composés, et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne se précèdent point naturellement les uns les autres; et le dernier, de faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales, que je fusse assuré de ne rien omettre. »

Ces quatre préceptes renforcent l'essence de la méthode mathématique, et c'est cette méthode que Descartes voulait appliquer à toute spéculation philosophique, à toute recherche scientifique. « Ces longues chaînes de raison, dit-il, toutes simples et faciles, dont les géomètres ont coutume de se servir pour parvenir à leurs plus difficiles démonstrations, m'avaient donné occasion de m'imaginer que toutes les choses qui peuvent tomber sous la connaissance des hommes s'entre-suivent en même façon, et que, pourvu seulement qu'on s'abstienne d'en recevoir aucune pour vraie qui ne le soit, et qu'on garde toujours l'ordre qu'il faut pour les conduire les uns des autres, il n'y en eût point de si éloignées auxquelles enfin on ne parvienne, ni de si cachées qu'on ne découvre. » Ces considérations et ces préceptes sont développés dans la première et la seconde parties, qui constituent, à proprement parler, la mé-

thode de Descartes. La troisième partie contient les règles qu'il croit nécessaire de s'imposer pour diriger sa conduite, en attendant qu'il ait trouvé le vrai et le bien absolu. Voici les maximes de cette morale provisoire : 1^o obéir aux lois et coutumes de son pays, et garder la religion dans laquelle on est né; 2^o suivre les opinions les plus modérées, les plus communément reçues en pratique et par les gens les plus sages; 3^o demeurer fidèle au plan de conduite qu'on s'est tracé; 4^o tâcher toujours plutôt à se vaincre que la fortune, et à changer ses desirs que l'ordre du monde, et généralement s'accoutumer à croire qu'il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos pensées; 5^o regarder la culture de la raison comme la plus importante et la plus noble occupation dont on puisse faire choix sur la terre. Dans la quatrième partie, Descartes prend le doute pour point de départ pour la recherche de la vérité. « J'avais dès longtemps remarqué, dit-il, que, pour les mœurs, il est besoin quelquefois de suivre des opinions qu'on ait été fort incertain, tout de même que si elles étoient indubitables; mais pour ce qu'alors je desirois vaguer seulement à la recherche de la vérité, je pensai qu'il fallait que je fisse tout le contraire, et que je rejettasse comme absolument faux tout ce en quoi je pourrais imaginer le moindre doute, afin de voir s'il ne resterait point quelque chose en ma créance qui fût entièrement indubitable. » Ainsi, Descartes ne doute point pour douter; il doute provisoirement, par hypothèse; ce doute mérite parfaitement le nom de méthodique, qu'il lui a donné dans ses *Méditations*. Sous la terre mouvante qu'il rejette, il trouve une première certitude, c'est que, lui qui doute de toutes choses, il ne peut douter de son doute, par conséquent de sa pensée, et par conséquent de son existence. Je pense, donc je suis, en latin, *ergo sum*, tel est le point fixe et inébranlable auquel il rattache toutes les autres vérités. Cet axiome est pour Descartes le fondement de la certitude et de la spiritualité, et l'on peut dire que c'est la pierre angulaire de toute sa philosophie. La cinquième partie est une esquisse à grands traits de toute la physique de Descartes. La matière et le mouvement lui suffisent pour construire le monde. L'étendue est l'essence de la matière comme la pensée est l'essence de l'âme. Tous les phénomènes de la nature s'expliquent non par des formes substantielles et des qualités occultes, mais par les lois mathématiques du nombre, de la figure et du mouvement. Dans la sixième partie, Descartes montre comment la méthode *a posteriori* doit être unie à la méthode *a priori* pour l'étude du monde physique, et comment il faut venir au-devant des causes par les effets, en se servant d'expériences particulières.

Toutes ces démonstrations si ardues sont exposées d'un style clair, lucide, qui jette dans l'esprit de vives lumières. Descartes a pris soin de nous dire qu'il voulait écrire ce *Discours de la méthode* en français, contrairement aux habitudes des docteurs de son temps, parce qu'ils espèrent que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de ses opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens, et que ceux qui joignent le bon sens à l'étude ne pousseront pas sans doute leur partialité pour le latin jusqu'à refuser d'entendre ses raisons parce qu'il les écrit en langue vulgaire. — « En Descartes, dit M. Emile Saisset, à côté du grand penseur il y avait aussi un grand écrivain. Sans prétendre ravir tout entier à Pascal l'immense honneur d'avoir fixé la langue française, il faut rappeler que le *Discours de la méthode* est antérieur de vingt années aux *Provinciales*. Or, la langue du *Discours de la méthode* n'est plus une langue neuve; c'est une langue déjà variée, à la fois sévère et colorée, naïve et grave, au niveau des pensées les plus fortes et les plus hautes. »

« Des que le *Discours de la méthode* parut, à peu près en même temps que le *Cid*, dit M. Cousin, tout ce qu'il y avait en France d'esprits solides, fatigués d'imitations impuissantes, amateurs du vrai, du grand et du beau, reconstruisaient l'instant même le langage qu'ils cherchaient. Depuis on ne parla plus que celui-là, les faibles, médiocrement, les forts, en y ajoutant leurs qualités diverses, mais sur un fonds invariable, devenu le patrimoine et la gloire de tous. — « Le *Discours de la méthode*, dit M. Nisard, est le premier de nos ouvrages en prose où l'esprit français ait atteint sa perfection, et la langue son point de maturité. Les autres écrits de Descartes, tant français que latins, ne furent que les développements des diverses parties de ce discours. »

Méthode des études académiques (SUR LA), par Schelling (1803, in-8°), l'un des principaux ouvrages du célèbre philosophe allemand. L'auteur avait en vue de renouer l'enseignement scientifique et trop positif des universités. Chemin faisant, il émet des idées nouvelles qui se rattachent à l'économie générale de son système. Voir au mot SCHELLING.

Le livre est divisé en quatorze leçons. La première est intitulée : *Sur l'idée absolue de la science*. Schelling y déplore le manque d'ordre et d'unité dans l'enseignement et cherche dans la philosophie le moyen de suppléer à cet inconvénient radical.

La deuxième leçon a pour titre : *De la destination scientifique et morale des académies*. C'est une des meilleures de la série, et a été remarquée beaucoup de ressemblance avec les travaux de Fichte sur la destination du savoir. L'auteur y trace le tableau du progrès des sciences et de leurs différents modes de transmission. Il fait ressortir les contrastes de la science d'aujourd'hui avec ce qu'elle était dans les temps antiques.

La troisième leçon a trait aux *Conditions des études académiques*. La première, c'est d'apprendre; ce n'est pas si facile qu'on l'imagine d'abord. Il faut emprisonner sa volonté, acquiescer la faculté de l'attention, ce qui ne s'obtient pas comme on veut. Les meilleurs esprits n'ont pas toujours conscience des conditions du savoir. « Ils sentent, dit Schelling, que, dans le fait d'apprendre, c'est plutôt leur attention que leur activité intellectuelle qui est mise en jeu; et comme l'activité est un état plus naturel, ils prennent toutes espèces d'activités pour une plus haute manifestation de l'intelligence et du talent. » Les plus fortes conceptions ne s'improvisent d'aucune manière. Schelling cite l'exemple de Platon, qui écouta dix ans les leçons de Socrate avant de se risquer à donner lui-même, et Aristote, qui fut durant vingt ans le disciple de Platon avant de se permettre de penser par lui-même, et qui mérita de son maître le surnom de Liseur.

Ces trois premières leçons sont les plus importantes et résument la doctrine de Schelling. Dans les suivantes, il s'occupe de l'étude des sciences rationnelles pures, des mathématiques et de la philosophie (lec. IV), réfute les objections que l'on fait d'ordinaire contre l'étude de la philosophie (lec. V), et aborde sommairement cette étude, puis celle des sciences positives dans leurs rapports avec elle (VI et VII). Les deux leçons suivantes sont consacrées à l'histoire de la formation du christianisme et aux principes de la théologie; dans les cinq dernières, il traite successivement de l'histoire et de la jurisprudence, de la science, de la nature en général, de la physique et de la chimie, de la médecine et de la nature organique, et, enfin, de la science de l'art dans ses rapports avec les études académiques.

L'étude consacrée par l'auteur à la formation historique du christianisme a été le point de départ, en Allemagne, d'une évolution remarquable de la critique religieuse. Les *Leçons sur la méthode des études académiques* ont été traduites en français par M. Bénard avec une savante analyse préliminaire dans le recueil intitulé *Écrits philosophiques de Schelling* (1847, in-80).

Méthodes gazométriques (DES), par Robert Bunsen, traduit en français par M. Schneider (Paris, 1858, in-80). Ce livre, que l'on considère comme classique dans son genre, traite en détail de l'ensemble des méthodes et procédés qu'on emploie dans l'eudiométrie actuelle, dont Bunsen doit, à juste titre, être considéré comme le principal créateur. Depuis Volta, l'inventeur de l'eudiomètre, jusqu'aux travaux de Dumas et Boussingault sur la composition de l'air atmosphérique, plusieurs savants illustres, comme Saussure, Humboldt, Gay-Lussac, etc., se sont tour à tour occupés de l'analyse des gaz; mais, en général, les méthodes de ces chimistes sont restées bornées exclusivement à l'analyse de l'air atmosphérique. Depuis plusieurs années déjà, Bunsen a introduit dans l'eudiométrie par de perfectionnements heureux, et a su éviter si habilement les erreurs inhérentes à la méthode de Volta, que cette partie de la science est arrivée, entre ses mains, à une précision qui n'est surpassée par aucun des procédés les plus exacts de l'analyse chimique. Malheureusement, les publications de l'auteur, éparpillées dans les annales et journaux scientifiques, se sont vulgarisées avec peine dans les laboratoires. Pour remédier à cet inconvénient, et pour donner à sa méthode une plus vaste portée, l'auteur a réuni ses recherches dans un livre qui porte le titre de *Méthodes gazométriques*. Dans cet ouvrage remarquable, où chaque méthode d'analyse est appuyée d'une série laborieuse de recherches expérimentales faites jusqu'en Islande, l'auteur fait connaître plusieurs procédés analytiques entièrement nouveaux et empreints au plus haut degré de ce cachet de précision et d'originalité qui caractérise les travaux de cet illustre chimiste. Telle est, par exemple, la méthode d'analyse à l'aide de la loi d'absorption, par laquelle il parvient à faire l'analyse de mélanges gazeux par voie purement physique et sans aucune expérience chimique. C'est ainsi qu'en étendant considérablement le domaine, autrefois si limité, des moyens dont dispose l'analyse eudiométrique, Bunsen, le premier, est parvenu, par une heureuse combinaison des analyses par combustion avec l'emploi des réactifs absorbants, à analyser, d'une manière aussi simple que facile, jusqu'à un mélange de dix gaz dont sept sont combustibles. Regnault, qui a doté la science de tant d'appareils ingénieux, a publié aussi, mais postérieurement à Bunsen, une méthode eudiométrique nouvelle. Il n'est pas ici la place de mettre en parallèle son procédé et celui du chimiste allemand. Qu'il nous suffise d'indiquer que, si la méthode de Regnault donne des résultats d'une grande précision dans un temps très-court, elle pré-

sente, d'autre part, le grand inconvénient d'exiger l'emploi et le maniement d'un appareil très-complicé, fragile et dispendieux. Aussi les chimistes allemands et anglais ont-ils préféré adopter le système de Bunsen, méthode qui exige, il est vrai, plus de temps pour l'exécution des analyses, mais qui présente des manipulations d'une facilité et d'une simplicité très-grandes. Le livre de Bunsen s'adresse à la fois aux chimistes et aux physiciens. Ces derniers y trouvent les travaux importants de l'auteur sur les phénomènes d'absorption, de diffusion et de combustion des gaz. La loi d'absorption, reléguée au rang des hypothèses depuis qu'elle paraissait être en contradiction directe avec les expériences, a été démontrée expérimentalement par Bunsen à l'aide d'un appareil de son invention, et appliquée par lui avec un grand succès à l'analyse même des mélanges gazeux. On remarque en outre dans cet ouvrage une méthode à la fois nouvelle et facile pour la détermination des poids spécifiques des gaz, à l'aide d'un appareil construit par Bunsen. Cet appareil offre le plus grand intérêt pour les usages techniques, comme pour la détermination du poids spécifique des gaz d'éclairage, etc. Cette méthode, d'une simplicité extrême, se base sur la relation qui existe entre les poids spécifiques des gaz et leur vitesse d'écoulement à travers un orifice infiniment petit pratiqué en mince paroi.

L'ouvrage de Bunsen a été aussi traduit en anglais.

Méthode d'étudier (DE LA), ouvrage de Dion Chrysostome. V. DISSERTATIONS du même auteur.

Méthode grecque de Port-Royal. V. PORT-ROYAL.

Méthode latine de Port-Royal. V. PORT-ROYAL.

Méthode sociétaire naturelle, sous-titre d'un ouvrage de Fourier. V. MONDE INDUSTRIEL.

Méthode lexicologique, par P. Larousse. V. LEXICOLOGIQUE.

— Encycl. V. MÉTHODE.

MÉTHODIAIRE s. m. (mé-to-di-ère — rad. méthodium). Théât. anc. Acteur chargé d'un rôle dans le méthodium.

MÉTHODIQUE adj. (mé-to-di-que — rad. méthode). Qui est réglé, disposé avec méthode : Un traité MÉTHODIQUE. Un ordre MÉTHODIQUE. Un discours MÉTHODIQUE. *L'art de persuader n'est proprement que la conduite de preuves méthodiques et parfaites.* (Pasc.) *Le spirituelisme a sa place, et une grande place, dans l'histoire de l'intelligence humaine, en raison de ses formes méthodiques.* (Chaillemet-Lacour.) *La critique est un exercice méthodique du discernement.* (J. Joubert.) Qui agit avec méthode, avec ordre et précision : Un homme MÉTHODIQUE. Un esprit MÉTHODIQUE.

— Qui est réglé avec un soin et des détails minutieux : Un emploi du temps prévu d'une façon absolue et MÉTHODIQUE.

Je ne puis oublier l'appétit méthodique

De Géta, qui mangeait par ordre alphabétique.

BERCHOUX.

« Qui règle ses actions avec un soin méticuleux : Les hommes MÉTHODIQUES sont esclaves de leurs habitudes. » Qui agit avec une intention bien déterminée, une volonté expresse jusque dans les petits détails :

... Peut-être aujourd'hui, méthode assassine,

Le cancer politique est déjà dans ton sein.

BARTHÉLEMY.

— Méd. *Médecines méthodiques*, ou, substantif, *Méthodiques*, Secte de médecins qui régissent le traitement médical sur des principes très-rigoureux, sont opposés aux empiriques, qui ne consultent que l'expérience. *La secte des MÉTHODIQUES MÉTHODIQUES fut fondée à l'époque d'Auguste par Théon de Laodicée.*

— Chim. *Condensation méthodique*, Operation qui consiste à faire passer les gaz des soudières chargés d'acide chlorhydrique à travers une eau sans cesse renouvelée.

MÉTHODIQUEMENT adv. (mé-to-di-que-ment — rad. méthode). Avec méthode : *Procéder MÉTHODIQUEMENT. Disposer MÉTHODIQUEMENT son sujet. On ne se massacre pas par pelotons et par troupes en rase campagne sans l'avoir appris, et l'on s'y tue MÉTHODIQUEMENT.* (La Bruy.) Avec une précision minutieuse : *Au même moment, Murcer, vêtu de noir, boutoné MÉTHODIQUEMENT, la démarche agitée, se présentait à la maison des Champs-Élysées.* (Alex. Dum.)

MÉTHODISATION s. f. (mé-to-di-za-si-on — rad. méthode). Néol. Réduction en méthode.

MÉTHODISME s. m. (mé-to-di-sme — rad. méthode). Classement, disposition, arrangement méthodique : Si le MÉTHODISME de la nomenclature a l'avantage de représenter la nature des choses, il entraîne aussi l'inconvénient de fréquents changements. (Pelletan.)

— Hist. relig. Secte anglicane fondée au XVIII^e siècle par John Wesley, et dont les doctrines religieuses sont excessivement sévères.

— Méd. Système des médecins qui attribuent toutes les maladies au relâchement ou au resserrement des fibres.

MÉTHODISTE adj. (mé-to-di-ste — rad. méthode). Qui aime la méthode, qui a de la méthode.

— Hist. relig. Qui a rapport au méthodisme : Doctrines MÉTHODISTES. Secte MÉTHODISTE.

— Substantif. Sectateur du méthodisme : Les MÉTHODISTES.

— s. m. Partisan ou auteur d'une méthode, d'un système particulier dans une science ou dans un art : *Limé et de Blainville sont peut-être les deux seuls MÉTHODISTES dont le feu ne s'éteigne pas dans les détails.* (Flourens.)

— Méd. Partisan du méthodisme.

— Encycl. Il est de certains mots qui jurent singulièrement avec les choses qu'ils représentent. Celui-ci est presque un anti-prophète, mais a-t-on pu qualifier de *méthodistes* des gens qui, dans leurs doctrines comme dans leurs pratiques, se font gloire de ne suivre aucune méthode et de s'abandonner aux inspirations du moment? C'est, sans doute, par ironie que les adversaires religieux des *méthodistes* leur ont jeté ce nom à la face, et les injures s'en sont parées comme les gueux de Flandre de leur glorieux sobriquet. Mais qu'importe le nom? Les *méthodistes* existent. Ils ont, ou du moins ils croient avoir en propre un dogme religieux. Ils professent, ils prêchent, ils convertissent, ils prophétisent même quelquefois, puis (et ceci est plus sérieux) ils voyagent, ils commencent, ils fondent des comptoirs; on les trouve, la Bible dans une main et des ballots de marchandises dans l'autre, à tous les avant-postes de la civilisation. Le grand livre du commerçant par *deit* et *avoir*, dûment parafé par les autorités compétentes, fait partie de leurs saintes Écritures. A tous ces titres, ils méritent d'être étudiés dans leur origine, dans leur essence et dans leurs tendances. Si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, l'étrange est quelquefois vrai, et nous ne connaissons rien de plus étrange que l'existence et les allures des *méthodistes*.

Ces évergèmes reconnaissons pour leur patrie d'origine la patrie de Jean Knox, cette Écosse brumeuse aux vieilles légendes, aux vieilles superstitions, où les bonnes gens vivent encore, même en plein jour, apparitions des esprits. Ils datent du milieu du siècle dernier. Chose singulière! c'est au moment même où en France, comme en Angleterre, le drapeau de la raison dissipait les ténèbres des dogmes religieux, que les ténèbres se faisaient plus épaisses dans les contrées protestantes du Royaume-Uni. Comme si tous les fantômes chassés du Midi s'y fussent réfugiés! Autre coïncidence non moins remarquable. Les jésuites déclinent; les souverains les chassent de leurs États. Rome, elle-même, casse cette milice prétorienne qui l'asservit en prétendant la servir. Et c'est à ce moment qu'on voit naître les jésuites protestants! Les *méthodistes*, en effet, ressemblent à beaucoup d'égards aux jésuites catholiques. Ils ont emprunté à cette société fameuse les bases de son organisation, et s'ils n'ont pas tout l'astuce cauteleuse de leurs rivaux, ils en ont du moins l'audace, la fougue et l'opiniâtreté.

Pour qu'une secte se détache de la religion mère, il suffit du concours de deux causes : d'une part, un peu d'ambition, et de l'autre, beaucoup d'abus. En dépit de leurs prétentions à l'immuabilité, les religions vieillissent, et les abus viennent y nicher comme les insectes dans les trous moussus des arbres rongés par le temps. Lorsque l'Eglise romaine fut parvenue au degré de vétusté voulu, l'étincelle jaillit du cerveau d'un moine ambitieux, y alluma l'incendie de la Réforme, et d'un tronc vermineux sortirent des branches vivaces. L'Eglise anglicane avait mis beaucoup moins de temps à s'éloigner de sa patrie originaire. Dès le début, l'opulente monarchie d'Angleterre et son intolérance pour tout disciple avaient suscité les nombreuses sectes dissidentes des presbytériens, des puritains, des quakers et des indépendants. Le méthodisme n'eut pas d'autre cause. Ses fondateurs, Whitefield et les deux frères Wesley, ne sont que de petits génies méconnus, mécontents, maltraités, dont la froide discipline anglicane et ses pesantes règles hiérarchiques ne sauraient ni satisfaire ni contenir la turbulente activité. Dès lors, ils s'échappent du giron officiel et s'en vont prêchant une doctrine nouvelle qui ne leur coûte pas de grands frais d'imagination, car, en somme, ils se bornent à réduire au nombre de vingt-cinq les trente-neuf articles de foi de la confession protestante. Procéder par voie de retranchement est toujours la méthode la plus facile. On a d'ailleurs pour matière première un fonds inépuisable, la vieille Bible et le Nouveau Testament. Il en est sorti des sectes par centaines, et si nous éprouvons quelque surprise, c'est que la divergence des interprétations n'en ait pas produit des milliers. Avec le temps, nous y arriverons, et, comme les extrêmes se touchent, le grand nombre les ramènera toutes à zéro.

Mais, au début du moins, le dogme était la moindre affaire des nouveaux apôtres. Il s'agissait d'abord de se soustraire ouvertement à la discipline et de faire souche de secte nouvelle et de secte indépendante. La sceptique Angleterre n'offrait pas un terrain propice. L'Écosse restait simplement puritaine et l'Irlande, à de rares exceptions près, pa-

piète-obstinée. Les croyants émigrèrent donc et se jetèrent sur les colonies anglaises, où les tendances politiques devaient favoriser leurs vues. L'émancipation politique se liait à l'émancipation religieuse. Il va sans dire que le commerce des denrées coloniales marchait de front avec la propagation de la doctrine. Animés du double zèle de saint Paul et de John Bull, les saints ou les itinérants, comme ils se nommaient, parcoururent les colonies anglaises, érigeant temples sur temples et fondant comptoirs sur comptoirs. En moins de dix ans, ils avaient converti la Nouvelle-Angleterre, les Antilles et la Côte occidentale d'Afrique du réseau de leurs corporations. Les échos en revinrent à la métropole. Il s'éleva bruit que du succès de ces missionnaires, et lorsqu'ils revinrent en Angleterre, précédés du bruit de leur renommée, ils étaient certains de rencontrer, surtout dans les classes ignorantes et pauvres, un grand nombre de sectateurs.

C'était vers l'an 1740. A cette époque florissait déjà en Europe une association célèbre qui jetait aussi ses pieux et courageux pionniers au delà des mers. Nous parlons des frères moraves. Attirés par une apparente similitude de croyances, trois délégués de la corporation morave, vrais croyants, de mœurs pures et d'un esprit sincère, s'abouchèrent avec les frères Wesley dans le but d'opérer une fusion qui aurait doublé les forces communes. Des conférences s'établirent; elles durèrent près de cinq ans (1739-1744), mais il fut impossible de s'entendre, et nous la croyons sans peine. Les dissidences dogmatiques n'eussent pas été un obstacle insurmontable. Entre Whitefield et les frères Wesley, et même entre les deux frères, il en existait bien d'autres. La différence était plus profonde. Le génie même, le génie communautaire, qui avait présidé à la création des établissements moraves, était radicalement contraire à la pensée des itinérants. L'association des premiers, qui rappelait celle des chrétiens primitifs, embrassait la vie civile et sociale tout entière. Les seconds étaient individualistes en économie sociale, et, entre leurs adeptes, ils n'entendaient crever rien de plus qu'un lien religieux. La gravité morave contrastait, en second lieu, avec la fougue des missionnaires. Aux calmes discussions succédaient les gros mots, et il faut le dire à leur honneur, les gros mots ne vinrent pas du côté des communistes. Whitefield se montra ce qu'il était, irascible, violent. Plus diplomate, ses associés auraient bien fait quelques concessions pour acquiescer toute la puissance de crédit d'établissements en pleine prospérité; mais, quant à se laisser absorber par la société mère, ils ne s'en souciaient pas plus les uns que les autres, et, après d'amères réminiscences, les colloques furent rompus.

Pour repaquer cet échec, car c'en était un, les saints se mirent à prêcher avec plus de fureur qu'auparavant à Londres, à Cork, dans le comté de Cornwall et dans le pays de Galles, mais surtout à Bristol, où ils firent la capitale et le centre de leur mouvement. Ils se multiplièrent : on vit John Wesley prêcher souvent pendant six à sept heures consécutives, en plein air, et tomber évanoui dans les bras d'une foule qui l'emportait en triomphe, son évanouissement passant pour une extase divine. Pour se faire une idée des forces artificielles que peut créer la surexcitation du fanatisme, il suffit de savoir que Whitefield a prononcé à lui seul dix-huit mille discours en une trentaine d'années, et que les frères Wesley, on cinquante ans, ont allés jusqu'à quarante-cinq mille. Le thème peu varié de ces déclamations furibondes roulait sur la grande prostituée de Babylone, sur la depravation du siècle, sur le luxe des prêtres, sur l'approche du jugement dernier, qui avait les mêmes termes : sans rémission, tous les péchés et tous les crimes, les crimes publics comme les crimes privés, et de ramener toutes les règles de la vie à une méthode unique, d'où leur vint le nom de *méthodistes*. En tout autre pays que la vieille Angleterre, ces prédications essentiellement séditieuses n'eussent pas été tolérées un seul jour; mais, sur cette terre de liberté, on ne s'ennuie pas pour si peu. Le gouvernement, sourd aux plaintes et aux requêtes des évêques, laissa dire et laissa fuir. On raconte que le vieux Pitt ne se dérida jamais plus qu'à un sermon *méthodiste*. Pendant plus de vingt ans, le Parlement fut assailli de requêtes et de propositions tendant à la proscription de la nouvelle secte. Mais la politique à longue vue du Parlement protestait ces missionnaires intrépides qui, aux quatre coins du globe, semaient, avec leurs Bibles, les idées, les marchandises et l'influence anglaises. Ainsi fait-elle encore de nos jours. On n'a pas oublié en France avec quelle ténacité blessante l'Angleterre nous a fait payer, en 1845, une indemnité à propos de dommages qu'aurait causés à Tâti le révérend *méthodiste* Pritchard, expulsé de l'île pour ses manœuvres hostiles à la France par le vice-amiral Dupetit-Thouars. L'animal fut dévotement et respecté. Le parlement français eut la faiblesse de ratifier la lâcheté du gouvernement. Les exigences insolentes d'un méchant prédictant ignorant et fanatique, appuyées de vaines menaces d'un autre prédictant brave, valurent à un vieux marin, illustré par d'éclatants services, une profonde humili-

liation; mais la France se sentit blessée au cœur. Dans le procès intenté alors par l'opinion publique à la monarchie de Juillet, l'indémodé Pritchard figura comme pièce importante, et il est pour le moins étrange que les intrigues plus commerciales que religieuses d'un obscur *methodiste* aient contribué à la révolution de 1848.

Forêts de l'appui, au moins tacite, du pouvoir civil, bravant les foudres impuissantes de l'autorité religieuse, les *methodistes* poursuivirent leur propagande à travers les mœurs et les sarcasmes et parfois sous les huées des gens sages, croyants et autres. Il n'est tel qu'un fou pour braver le ridicule. L'intolérance réciproque amena parfois des scènes plaisantes, et plus souvent des scènes sanglantes. Il fut de mode de les parodier burlesquement dans les tavernes et sur les planches des théâtres en plein vent, si tant est que le burlesque puisse être matière à parodie. En Irlande et même en Angleterre, les enfants ameutés par les prêtres catholiques et anglicans poursuivirent les *methodistes* à coups de pierres et en lapidèrent quelques-uns. Il y eut même à Cork et à Londres de grosses émeutes qui furent sévèrement réprimées. Peu à peu, cependant, les passions religieuses se calmèrent et le principe de la tolérance triompha. Les saints profitèrent de cet apaisement pour organiser définitivement leur congrégation. Sans descendre dans les détails compliqués d'une réglementation sérieuse, nous allons dire succinctement en quoi consistait le *methodisme*.

Deux ordres d'idées furent soumis, entre les premiers apôtres et leurs adhérents, à de tumultueuses délibérations : la foi, la discipline. Entre gens qui ne reconnaissent en matière de foi que l'autorité du Saint-Esprit manifestée par des révélations individuelles, il n'y avait guère moyen de s'entendre. Raisonner l'absurde est un des privilèges de la folie. Tous les *methodistes* avaient bien un point de départ commun, la Bible. Mais il y a tant de manières d'interpréter le langage métaphorique de la Bible ! Qui s'attachait à un prophète, qui à un autre. Il ne leur serait pas venu à l'idée de rechercher, sous les textes déguisés des falsifications et des interpolations du Talmud, quelle avait pu être la pensée du législateur religieux des Hébreux. C'est à la lettre, et non à l'esprit, qu'on s'attachait de préférence. L'Angleterre est avant tout le pays de la lettre. Puis, à force de vivre à l'écrit, les esprits s'émoussèrent, on arriva soi-même à prophétiser. À chevaucher sur le dada de l'illumination comme sur le balai des sorcières, on est sûr d'aboutir au pays des visions et des songes. Whitefield se prétendit en commerce direct avec le Saint-Esprit. Ses contradicteurs lui répondirent que ce qu'il avait pris pour le Saint-Esprit n'était qu'un esprit malin, premier ministre de Belzebuth. Les femmes s'en indigèrent; alors l'extravagance fut au comble, le *methodisme* eut ses prestresses. En l'absence de son fils, et pour le suppléer, la mère de John Wesley se mit à prêcher d'inspiration, et s'attira de la part de commerçants jaloux le surnom d'Anesse de Balaam. Les cris, les vociférations, les hurlements, les trepidations des *methodistes* répandaient de l'autre côté de la Manche aux frémissements des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard. Elaborés par des conciliabules fautes, ces sermons furent reçus par les *methodistes* n'avaient guère. Le songe de chaque nuit renvoyait en question les décisions de la veille. Quelles interminables élucubrations sur la vie de Jésus-Christ, et sur le règne des saints, et sur la grâce efficiente, et sur la grâce concomitante ! À travers toutes ces divagations perquaient deux systèmes principaux. Whitefield s'attachait de préférence à la doctrine sèche et désespérante de Calvin sur la grâce, doctrine qui prévalait dans le nord de l'Ecosse. Wesley le jeune, qui soutenait presque seul le poids de la controverse, eut voulu y apporter les atténuations d'Arminius. Peu s'en fallut que les apôtres ne se séparassent ennemis mortels. Le besoin de s'unir contre les sarcasmes et les attaques des ennemis communs amena des concessions réciproques, ou plutôt il fut tacitement convenu de part et d'autre que la pression des fautes, et la confusion des messes obligatoires. Ainsi, tandis que le gros des *methodistes* ne retranchait que quatorze articles du *Credo* anglican, les *methodistes* purs en éliminaient jusqu'à vingt-quatre, et les saints des saints n'en reconnaissaient en réalité pas un seul; et vraiment ceux-ci étaient de tous les plus logiques, puisqu'ils étaient tous prophètes. Pour être logiques nous-mêmes, nous sommes obligés de reconnaître qu'en l'absence de toute autorité infallible, pape, concile ou consistoire, les discussions de dogmes religieux doivent aboutir à la confusion et à la négation. C'est dans la tour de Babel que devraient se tenir de telles assemblées. Nous y attendons les protestants, ou plutôt nous ne les y attendons plus. Entre leurs Eglises, la rupture est consommée. Que le protestantisme se fractionne en deux sectes ou en mille, la conséquence, au point de vue des principes, est absolument la même. Tout dogme qui ne s'impose pas de pleine autorité n'est plus un dogme. Toute Eglise qui raisonne est en pleine dissolution. Qu'est-ce qu'une croyance qui ne relève que de la conscience individuelle ? La foi qui se laisse discuter abdicque. Les protestants de nos jours ne sont

que des rationalistes honteux ou de méprisables hypocrites. Et quant aux *methodistes* en particulier, ce sont des rationalistes à moitié fous.

Mais si libre carrière fut laissée, quant à la confession, à Balaam et même à son Anesse, il n'en fut pas de même en ce qui concernait l'organisation de la communauté religieuse. Ici se retrouve l'esprit habile des apôtres *methodistes*. Voici quelle fut en substance la teneur de leurs règlements.

La confrérie est dirigée par un évêque qui reçoit son mandat de l'assemblée des fidèles, mais par une sorte de vote à deux degrés, attendu que la dispersion des membres de la confrérie ne leur permet de s'exprimer que par délégation. Telle est la règle encore aujourd'hui dans les Eglises de l'Amérique du Nord. Au début, John Wesley n'y mit pas tant de façons : il se proclama lui-même et conféra tout aussitôt des grades à ses principaux auxiliaires. L'autorité de l'évêque est loin d'être absolue; nulle ou à peu près en matière de foi, elle est partagée quant à l'administration par un conseil des anciens, en nombre illimité, qui procède également de l'élection. Après vingt-cinq ans d'apostolat, tout prêtre itinérant ou sédentaire entre de plein droit dans le conseil des anciens. Des diacres institués par les évêques suppléent à l'insuffisance des prêtres titulaires et constituent l'ordre mineur du *methodisme*.

Mais, à côté de cette hiérarchie régulière et ostensible, fonctionne dans l'ombre le rouge capital de l'institution. Il se compose des économies des curateurs et des fidèles concubinaires, percevant, centralisant le produit des collectes et gérant les propriétés de l'Eglise acquises à titre onéreux ou gratuit. La curatelle ou l'économe, qui rappelle le conseil secret des jésuites, est, en réalité, le nerf de l'institution. Elle fait le commerce et la banque et rend d'immenses services en pourvoyant à l'entretien des établissements de charité.

La paroisse enfin, ou société locale, est dirigée par un ministre sédentaire qui est tenu de visiter tous les fidèles une fois au moins par semaine; et cette petite société se subdivise encore en fractions de dix ou douze membres que préside une sorte de décurion sous les ordres du ministre, de telle sorte que les instructions émanées de l'autorité supérieure circulent et descendent rapidement jusqu'au extrême du monde religieux. Les ministres ne forment pas une caste proprement dite. La porte de l'Eglise leur reste ouverte, mais ils ne peuvent se marier qu'après quatre ans d'exercice. Ils reçoivent un traitement.

Pour entretenir le zèle et juger les litiges, il y a les conférences trimestrielles, les *revivals* ou *revivats* annuels, et enfin il se tient tous les quatre ans un grand *revival* ou assemblée générale. Mais les vrais ministres et les agents les plus actifs du *methodisme*, ce sont les prédicateurs itinérants qui font office de missionnaires, parcourent incessamment les contrées acquises à la foi et pénètrent même à tous risques dans les régions les plus sauvages. Ce sont les infatigables enfants perdus de la religion et du commerce que les voyageurs rencontrent partout inondant le monde de leurs Bibles et le fatiguant même de leur intarissable faconde. Jusque leur soit rendu l'usage du mot *civilisation* à la civilisation, ils envahissent les savanes de l'Amérique du Nord, le Texas, la Californie, l'Oregon, les îles du Pacifique, puis les côtes d'Afrique, le Cap Madagascari, Ceylan, l'Australie et l'archipel de la Malaisie. Chez les pionniers égarés aux avant-postes, l'annonce de la prochaine arrivée d'un itinérant produit un grand émoi. On aura un *revival*. Et y a-t-il fête au monde qui approche d'un *revival* ! On entendra la parole céleste. Qui sait ! L'Esprit se manifestera peut-être, cet Esprit saint qui, dans l'Evangile, a dit : « Partout où vous serez réunis en mon nom, je serai au milieu de vous. » Le prédicateur *methodiste*, dans ces occasions, cherche surtout à frapper de terreur l'âme des simples, des ignorants, des femmes, afin de faire surgir des conversions. La fin du monde, les tourments de l'enfer, des descriptions d'une violence burlesque, tout ce qui a ordre suite quand il croit avoir suffisamment terrifié les coupables, il leur laisse apercevoir comme unique moyen de salut l'entrée dans l'association. Là, soustraits à leur entourage, entretenus dans des pensées sérieuses, soumis à une surveillance incessante, ils renouent à leur ancienne manière de vivre et s'imaginent devoir leur régénération à Wesley. Au milieu de ces violents sermons, il n'est pas rare de voir les auditeurs tomber dans des convulsions nerveuses, dans des extases, fondre en sanglots et en sanglots. Une fois cette crise calmée, qui, aux yeux des croyants, est le signe irrécusable de la régénération, ceux qui ont été atteints sont convertis; mais combien de temps dure cette conversion ? Un voyageur protestant, M. William Rey, dans son ouvrage sur l'Amérique protestante donne, à ce sujet, l'exemple suivant : « Un jeune homme ne manquant pas d'intérêt : « Sur ces soixante-dix conversions opérées par ce moyen dans une église voisine, il y a quelques années, toutes avaient fini par faillir. Sur treize conversions, dans une église de sa connaissance, une seule s'était trouvée définitivement bonne. Sur soixante, dans une autre

église *methodiste*, toutes avaient failli ! » Ces chiffres sont significatifs et en disent plus que tous les commentaires.

Nous tenons d'un témoin oculaire le récit d'un *meeting methodiste* qui s'est tenu, il y a quelques années, sur les bords du Missouri. Ni pinceau ni plume ne sauraient rendre l'agitation fébrile, confuse, tumultueuse de ces assemblées de convulsionnaires. On se croirait à la vallée de Josaphat, et l'on ne serait pas trop surpris d'entendre subitement résonner la trompette de l'ange, annonçant le jugement dernier. Le *meeting* se tient en plein air, à l'heure où les ombres s'allongent semblant reculer encore l'espace infini des déserts, et il se prolonge très-avant dans la nuit. Là, se pressent pêle-mêle hommes, femmes, enfants, autour d'un tertre où apparaît le saint itinérant comme la pythonisse sur son trépied. La cérémonie commence par une invocation à l'Esprit qui répète toute l'assistance. Le prophète s'anime par degrés, sa voix éclate, tonne, et l'étincelle électrique parcourt tous les rangs. On s'agite, on frémit. C'est un concert de sanglots, de pleurs, d'exclamations entrecoupées : Jésus ! Jésus ! Secours ! Amour ! As-tu vu l'Esprit ? — Non, c'est Baby. — Et qu'a-t-il dit ? — Que nous serons sauvés par l'amour et par la grâce. Sur quoi les bras s'entr'ouvrent. Il s'échange des baisers désespérés que l'extase peut seule excuser. Car il faut tout dire, le diable, qui n'est pas moins subtil que le Saint-Esprit, se glisse aussi dans ces fêtes nocturnes et il recueille sa part des opérations du *methodisme*.

Comme contraste à ces scènes ridicules, il serait injuste de ne pas rappeler tout le bien, toutes les bonnes œuvres que réalise la confrérie des *methodistes*. La foi y est aveugle, mais la charité éclairée. Partout à côté d'un temple s'élève un établissement de bienfaisance. On y célèbre des fêtes touchantes, fêtes d'amour, où se distribuent, comme chez les premiers chrétiens, les agapes et les secours. Puis les mœurs de la secte sont sévères. C'est dans son sein qu'on a vu naître les premières sociétés de tempérance. Les règlements, d'une austerité exagérée, proscrirent non-seulement l'usage des liqueurs fortes, mais les dîners, les cartes à jouer et, en général, tous les amusements futiles. L'influence du *methodisme* sur les populations pauvres est incalculable. L'organisation intérieure est à la fois simple et forte. Comme, dans les contrées nouvellement défrichées, où les *methodistes* aiment à s'aventurer, le nombre des ministres est insuffisant, Wesley a donné lui-même l'exemple d'introniser des laïques, qui sont subordonnés aux prédicateurs; ceux-ci à leur tour relèvent des évêques. A chaque congrégation est attaché un maître d'école. Les wesleyens appellent leurs chapelles des tabernacles; leur liturgie est celle de l'Eglise anglicane, mais ils l'observent plus rigoureusement; ainsi les cantiques sont alternés par des chœurs d'hommes et des chœurs de femmes. Les communautés sont divisées en classes, de dix à vingt membres chacune; ces classes sont divisées en groupes qui se réunissent chaque semaine sous la présidence de leur directeur, auquel les règlements donnent le droit de surveillance sur les mœurs et le pouvoir de prononcer au besoin l'anathème et l'exclusion.

Le *methodisme* introduit en France s'est propagé. Il n'y compte qu'une centaine de petites églises peu peuplées. Entre le scepticisme voltairien et l'intolérance catholique, il n'y a pas de place pour une religion nouvelle. Mais les *methodistes* sont très-nombreux aux Etats-Unis. On les trouve également déjà fort répandus sur les côtes du Brésil et le long des rives du rio de la Plata. L'unité de foi faisant défaut, la secte s'est morcelée et tend à se subdiviser encore en petites chapelles qui adoptent des confessions diverses. On compte aujourd'hui les *methodistes* anciens et nouveaux, les *methodistes* purs, ceux de la nouvelle itinérance, les kilibuties, les briantes ou *fields methodistes*, les jumpers (sauteurs), les jokers (aboyeurs), etc. En résumé, envisagé comme principe actif de civilisation, le *methodisme* mérite des éloges; mais, considéré comme religion, il tombe en poussière, et le temps n'est pas éloigné où il perdra jusqu'à son nom.

METHODIUM s. m. (mé-to-di-omm — mot lat.). Théâtre anc. Sorte d'intermède qui se jouait sur la fin d'une pièce de théâtre.

METHODIES (saint), surnommé *Eubulies*, prêtre grec, martyrisé en 312. Il fut successivement évêque d'Olympe, de Patara (Lycie) et de Tyr, et, après avoir été exilé à Chalcidie par les intrigues des ariens, il subit le martyre. On célèbre sa fête le 15 septembre. Methodius a composé plusieurs ouvrages, entre autres : des traités sur la *Résurrection*, les *Choses créées*, sur le *Libre arbitre*, l'origine du mal, un dialogue sur l'Angeleque virginité et la chasteté, curieux écrit, publié pour la première fois par Allatius, en 1650, sous le titre de *Convivium decem virginum* (le Festin des dix vierges), des *Honolies*, etc. Les principaux ouvrages de ce saint et divers fragments de ses autres écrits ont été réunis et publiés par Combès en grec et en latin (Paris, 1644, in-fol.).

METHODIUS (saint), moine et peintre grec, né à Thessalonique. Il vivait vers le milieu du IX^e siècle et opéra, dit-on, la conversion de Bogoris, roi des Bulgares, par un ta-

bleau représentant le jugement dernier (853). Il alla ensuite prêcher, avec saint Cyrille, l'Evangile aux Moraves et autres tribus slaves. Les Russes lui font honneur de l'alphabet esclavon et de la traduction de la Bible dont ils se servent. L'Eglise célèbre la fête de ce saint le 9 mars.

METHODIUS, surnommé le Confesseur, patriarche de Constantinople, né à Syracuse, mort en 846. Il était entré dans les ordres lorsque le patriarche Nicéphore l'envoya auprès du pape Pascal, afin de solliciter son intervention auprès de l'empereur Michel. De retour à Constantinople avec une lettre du pontife, il fut condamné par l'empereur, irrité de cette missive, à recevoir sept cents coups de fouet et à être jeté dans une prison d'une île de la Propontide, où il ne subsista que par l'humanité d'un pêcheur. Rappelé par Théophile, successeur de Michel, il se montra, comme par le passé, ferme adhérent du culte des images, offensa le nouvel empereur en refusant de renoncer à ses idées et fut de nouveau exilé, après avoir été fouetté de nouveau. Toutefois, l'empereur revqua peu après son ordre d'exil et rappela Methodius, qui, après la mort de ce prince (842), devint patriarche de Constantinople. Son premier soin fut d'assembler un concile pour rétablir le culte des images, et il mourut après avoir ramené par la douceur à la doctrine catholique beaucoup d'iconoclastes. Methodius a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Encomium sancti Dionysii Areopagitis* (Florence, 1516, in-80); *Encomium sanctæ Agathæ*, inséré dans la *Diatribe de Methodio* de Allatius; des *Honolies*, publiées dans la *Bibliothèque des Pères de la Controverse*, etc. On croit qu'il est l'auteur des *Revelations de rebus qui ab initio mundi contigerunt et deinceps contingere debent*, plusieurs fois éditées, et qu'on attribue ordinairement à saint Methodius, évêque d'Olympe et de Patara.

METHODOLOGIE s. f. (mé-to-do-lo-ji — de méthode, et du gr. *logos*). Philos. Traitée des méthodes ou art de diriger l'esprit humain dans la recherche ou l'exposition de la vérité. Dans le système de Kant, l'une des parties de la logique.

— Encycl. V. MÉTHODE.

MÉTHOL s. m. (mé-to-l). Chim. Corps extrait de l'esprit de bois brut.

MÉTHOMANIE s. f. (mé-to-ma-ni). Méd. V. METHOMANIE.

MÉTHONE, ville de l'ancienne Grèce (Mésénie), aujourd'hui Modon. Ville de Thrace, sur la rive O. du golfe Thermique. C'est en assignant cette place (353 av. J.-C.) que Philippe, père d'Alexandre le Grand, eut l'œil droit crevé d'une flèche. V. ASSTR.

MÉTHONICÉ, EE adj. (mé-to-ni-sé — rad. méthonique). Bot. Qui ressemble à la méthonique.

— s. f. pl. Tribu de lilacées, ayant pour type la méthonique.

MÉTHONIQUE adj. (mé-to-ni-ke). Chronol. V. MÉTONIEN.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des lilacées.

— Encycl. Les *methoniques* sont des plantes buissonnières, à tige grimpante, portant des feuilles alternes, opposées ou verticillées, lanceolées, terminées au sommet en une vrille qui s'enroule autour des corps voisins; les fleurs sont très-grandes et portées sur de larges pédoncules extra-axillaires; le fruit est une capsule arrondie, à trois loges, renfermant plusieurs graines rouges, à légume charnu. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'ancien continent. La *methonique* superbe, appelée aussi glorieuse du Malabar, est une belle plante vivace, dont la tige lisse et cylindrique atteint la hauteur de 2 mètres et porte, à l'extrémité de longs pédoncules solitaires, de grandes fleurs d'un jaune orangé, qui plus tard passe au rouge vif. Cette plante est originaire de la côte du Malabar, où elle est devenue, à cause de sa beauté, l'objet d'une grande vénération et d'une sorte de culte de la part des naturels. Ses feuilles ont une saveur amère et un peu âcre; elles passent pour astringentes. Les bulbes exhalent une odeur désagréable, indice de leurs propriétés vénéneuses. On les emploie, dans les pays chauds, contre les entorses; on les réduit en pulpe, quand qu'ils sont encore frais, avec divers aromates, notamment avec la mangue ou le grain de paradis, et on les applique sous forme de cataplasmes. La *methonique* changuante diffère de la précédente par sa tige plus droite et moins élevée, ses feuilles plus larges, ses fleurs plus grandes, à divisions non ondulées, passant successivement du vert au jaune et au rouge vif. Elle croît au Sénégal.

MÉTHOQUE s. f. (mé-to-ke). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mouches, tribu des apégies.

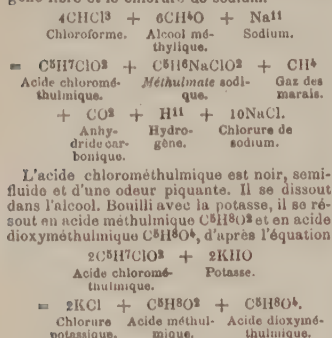
METHUEN, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 39 kilom. N. de Boston, sur la rive gauche du Merrimack; 3,807 hab. Fabrication de tissus de coton et de lin, chausseries pour l'exportation; briqueteries.

METHUEN (John), homme politique anglais

du XVIII^e siècle. Il a donné son nom à un traité de commerce qu'il fit signer en 1703 à Pierre II de Portugal. Ce traité, qui ruina le Portugal au profit de l'Angleterre, a subsisté jusqu'en 1810.

MÉTHYLMAËTE s. m. (mé-tul-ma-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide méthulmique avec une base.

— **Encycl.** Le seul méthulmate connu est le méthulmate d'hydrogène ou l'acide méthulmique. L'acide méthulmique et la méthulmine sont des substances brunes incristallisables qui ressemblent aux composés ulmiques, et qui prennent naissance lorsqu'on fait agir le sodium sur un mélange d'alcool méthylique et de chloroforme. Les produits immédiats de la réaction sont l'acide chloro-méthulmique et son sel sodique, en même temps que le gaz des marais, l'anhydride carbonique, l'hydrogène libre et le chlorure de sodium.



L'acide méthulmique est d'un jaune foncé, soluble dans l'éther et incristallisable. Le brome le convertit en acide dibromométhulmique C³H₁₀Br₂O₃, qui est noir, semi-fluide, et se résout en anhydride carbonique et dibromure d'hypométhulmine lorsqu'on le traite par l'acide sulfurique à 40°. Ce nouveau corps est d'un jaune brun, solide, et se dissout dans l'éther.

L'acide dioxyméthulmique C³H₈O₄ est noir, incristallisable, insoluble dans l'éther et soluble dans l'alcool.

L'acide chlorométhulmique C³H₇ClO₃ et l'acide chlorométhulmique C³H₆ClO₃ se produisent de la même manière lorsqu'on traite le chloroforme et le sodium par les alcools éthylique et amylique. On peut dériver de ces deux acides des corps semblables en composition et en propriétés aux composés méthyliques déjà décrits. L'acide dibromométhulmique C³H₁₀Br₂O₃, chauffé à 60° avec de l'acide sulfurique, se résout en anhydride carbonique et dibromure de méthulmine C³H₁₀Br₂. L'acide azotique fumant le convertit en nitrobromure de méthulmine d'un jaune paille C³H₁₀(AzO₂)Br, précipitable par l'eau, et converti, par la lessive de potasse, en bromométhulmine C³H₁₀Br, substance noire insoluble dans l'alcool et les acides, soluble dans l'éther.

Il paraît qu'en remplaçant, dans les opérations que nous venons de décrire, les alcools par des aldéhydes ou des acétones, et même le chloroforme par d'autres chlorures de carbone, il se forme des composés analogues aux précédents. Il faut remarquer cependant que la composition du plus grand nombre de ces corps n'a pas été établie par l'analyse. Si l'on n'a pu cela qu'aucun de ces corps ne cristallise et qu'aucun d'eux ne peut être distillé, on sera tenté de considérer les formules que nous venons d'exposer comme fort douteuses.

MÉTHULMÈNE s. m. (mé-tul-mè-ne). Chim. Substance mal définie, qui prend naissance lorsqu'on fait agir le sodium sur un mélange d'alcool méthylique et de chloroforme.

MÉTHULMIQUE adj. (mé-tul-mi-ke). Chim. Se dit d'un acide mal connu, qui prend naissance lorsqu'on fait agir le sodium sur un mélange d'alcool méthylique et de chloroforme.

— **Encycl.** V. MÉTHYLMAËTE.

METHVEN, village et paroisse d'Ecosse, comté et à 10 kilom. N.-O. de Perth, sur l'Almond; 2,250 hab. Près de ce village, le 19 juin 1306, Robert Bruce fut battu par le comte de Pembroke, Eynor de Valence.

METHYLAL s. m. (mé-tul-al — rad. méthyle). Chim. Produit de la décomposition du formal par les alcalis.

MÉTHYLAMINE s. f. (mé-ti-la-mi-ne — de méthyle et de amine). Chim. Non donné à des corps qui représentent de l'ammoniaque ou de l'ammonium dont l'hydrogène est remplacé en totalité ou en partie par du méthyle.

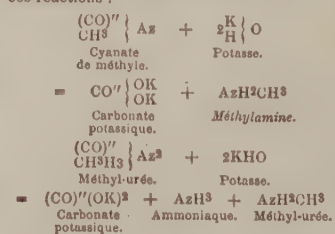
— **Encycl.** On donne, en chimie, le nom général de méthylamine à des bases qui se rapportent au type de l'ammoniaque, qui représentent de l'ammoniaque AzH₃, dans laquelle H, 2H ou 3H sont remplacés par du méthyle. On peut donc avoir trois méthylamines : la mono, ou, plus simplement, la méthylamine Az $\begin{array}{c} \text{CH}_3 \\ | \\ \text{H} \end{array}$, la diméthylamine Az $\begin{array}{c} \text{CH}_3 \\ | \\ \text{CH}_3 \end{array}$

et la triméthylamine Az $\begin{array}{c} \text{CH}_3 \\ | \\ \text{CH}_3 \end{array}$. En sus de ces trois bases, qui existent à l'état de liberté, on peut obtenir, à l'état de combinaison, un dérivé de l'ammonium AzH₄, dans lequel les quatre atomes d'hydrogène sont remplacés par du méthyle. C'est ainsi que l'on connaît les chlorures, les bromures, les hydrates, etc., de tétraméthyl-ammonium.

Az(CH₃)₄Cl, Az(CH₃)₄OH, etc. A ces composés nous ajoutons, pour compléter la liste, des ammoniacs mixtes qui renferment du méthyle et de l'amyne, etc. Nous étudierons à part les plus importants de ces divers corps. Disons toutefois, avant de sortir de ces généralités, qu'aux bases primaires comme la méthylamine on a donné le nom de bases amidées; que les bases secondaires comme la diméthylamine ont reçu celui de bases imidées; que les bases tertiaires dont la triméthylamine peut servir de type se nomment bases nitrées, et qu'enfin les hydrates des ammoniacs quaternaires analogues à l'oxyde de tétraméthyl-ammonium ont été appelés bases ammoniées.

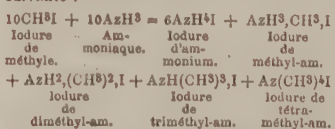
— **I. MÉTHYLAMINE** AzH₃CH₃. Cette base a été découverte par M. Wurtz, qui l'a obtenue en soumettant à l'action de la potasse le cyanate d'éthyle, ou, ce qui revient exactement au même, l'éthyl-urée. Il se forme de l'anhydride carbonique et il se dégage de la méthylamine. Le cyanate de méthyle de M. Wurtz est en effet une carbidiméthylée, et la méthyl-urée est une carbidiméthylée.

Or, on sait que, sous l'influence des alcalis, les amidés et les imides fixent de l'eau et qu'elles se dédoublent en un sel de l'acide dont elles renfermaient le radical, et en une ammoniac simple ou composée. Les équations suivantes rendent d'ailleurs compte de ces réactions :



La réaction est la même dans les deux cas. Seulement, la méthyl-urée pouvant être envisagée comme résultant de la réunion d'une molécule d'ammoniaque à une molécule de cyanate de méthyle, il est naturel que dans la décomposition par la potasse on obtienne les produits de décomposition du cyanate de méthyle, c'est-à-dire du carbonate de potassium et de la méthylamine, plus de l'ammoniaque.

La méthylamine se produit encore, ainsi que M. Hofmann l'a découvert, lorsqu'on chauffe un éther simple, ou même, ainsi que cela résulte des travaux de quelques autres chimistes tels que MM. de Clermont et autres, un éther composé méthylé à acide minéral (azotate, phosphate de méthyle) avec de l'ammoniaque. Seulement, dans ces cas, il se forme à la fois des sels de méthyl-, de diméthyl-, de triméthyl- et de tétraméthyl-ammonium, qu'on est obligé de séparer ensuite. On peut représenter ces réactions par l'équation suivante :



Outre ces deux méthodes générales, M. Mendris en a découvert une autre qui s'applique également à toutes les ammoniacs composées. Ce procédé consiste à faire agir l'hydrogène naissant sur l'acide cyanhydrique pour obtenir la méthylamine, ou sur les éthers méthylé, éthylique, etc., de la méthylamine, si l'on veut obtenir les homologues supérieurs de cet alcaloïde.

En dehors de ces trois méthodes qui s'appliquent à toutes les ammoniacs composées, on obtient encore de la méthylamine en chauffant fortement la morphine ou la codéine avec des alcalis caustiques, en chauffant la glycocolle avec la baryte anhydre, et en faisant agir le chlore ou le brome sur la théobromine et sur la caféine. La méthylamine se rencontre enfin dans les huiles qui proviennent de la distillation sèche des os, et parmi les produits de la distillation de l'acétate de calcium brut (pyrolytote).

— **Propriétés.** La méthylamine est un gaz incolore d'une odeur ammoniacale très-forte. Comme l'ammoniaque, elle bleuit le papier de tournesol rouge, répand des fumées épaisses en présence de l'acide chlorhydrique, se combine avec son volume de ce dernier gaz et avec 1/2 volume d'anhydride carbonique, est absorbée immédiatement par l'eau et par le charbon. Elle se distingue toutefois de l'am-

moniaque en ce qu'elle s'enflamme au contact de l'air en présence d'un corps en combustion. Elle brûle alors avec une flamme livide, en donnant de l'eau, de l'anhydride carbonique et de l'azote. Si sa combustion est incomplète, il se produit du cyanogène et de l'acide cyanhydrique. Sa densité égale 1,13 à 25°, et 1,08 à 43°; à quelques degrés au-dessous de zéro, elle se condense en un liquide très-mou, qui ne se solidifie pas dans un mélange d'anhydride carbonique et d'éther.

La méthylamine constitue le corps gazeux le plus soluble dans l'eau que l'on connaisse. L'eau en absorbe 950 fois son volume à 25°, et 1,150 fois son volume à 129,5. La solution possède à un haut degré l'odeur du gaz et elle est extrêmement caustique; elle abandonne le gaz lorsqu'on la fait bouillir. Le chlore, le brome et l'iode la décomposent. L'iode ajouté en excès y donne de l'iodhydrate de méthylamine et de la diiodo-méthylamine CH₃I₂Az. Ce composé est analogue à l'iodure d'azote AzH₃I₂, qui prend naissance par l'action de l'iode sur l'ammoniaque. Le chlore et le brome paraissent agir d'une manière analogue.

Dans la plupart des cas, l'action de la méthylamine sur les sels métalliques est la même que celle de l'ammoniaque. Les sels de magnésium, de manganèse, de fer, de bismuth, de chrome, d'uranium et d'étain sont précipités par cette base comme par l'ammoniaque. Avec les sels de zinc, la méthylamine forme un abondant précipité soluble dans un excès de réactif. Avec les sels de cuivre, elle donne aussi un précipité qui se redissout en donnant une solution bleu foncé. Avec le nickel, le cobalt et le cadmium, elle donne des précipités insolubles dans un excès de réactif, ce qui la distingue de l'ammoniaque. Elle trouble à peine l'acétate, mais précipite abondamment l'azotate de plomb. Avec les sels mercureux et mercuriques, l'azotate d'argent, le trichlorure et le tétrachlorure de platine, on a des réactions identiques à celle que fournit l'ammoniaque. Dans le cas de l'azotate d'argent, il se produit un corps qui paraît analogue à l'argent fulminant par sa constitution, mais qui ne détone pas quand on le chauffe ou qu'on le frappe.

— **Décomposition.** 1° En passant à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, la méthylamine se décompose en hydrogène libre, gaz des marais, ammoniaque et acide cyanhydrique. 2° Le potassium chauffé dans un courant de gaz se décompose en hydrogène libre et en un résidu CAz, qui se fixe sur le métal pour former du cyanure potassique. La réaction paraît s'accomplir en deux places : il se forme probablement d'abord un amidure méthyle de potassium KAzCH₃H, analogue à l'amidure KAzH₂ qui se produit avec l'ammoniaque, et ce corps, à une température plus élevée, se résoudrait en cyanure de potassium et hydrogène.



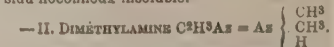
3° Le chlorure gazeux de cyanogène converti la méthylamine en chlorhydrate de méthylamine et en cyan-méthylamide Az $\begin{array}{c} \text{CH}_3 \\ | \\ \text{CAz.} \\ | \\ \text{H} \end{array}$

— **Sels de méthylamine.** La méthylamine, avons-nous dit, est une base puissante. Elle neutralise complètement les acides en formant des sels cristallins bien définis et précipite les hydrates métalliques des solutions aqueuses des sels correspondants. Ces sels doivent être envisagés comme contenant non l'hydrogène, mais le méthyl-ammonium CH₃H₃Az combiné aux résidus halogénés des acides. C'est ainsi que le chlorhydrate de méthylamine CH₃AzH₃Cl doit être considéré comme du chlorure de méthyl-ammonium CH₃AzH₃Cl, et l'azotate de méthylamine CH₃AzH₃AzO₃

comme de l'azotate de méthyl-ammonium CH₃AzH₃AzO₃.

Les sels de méthylamine sont solubles dans l'eau et le plus souvent aussi dans l'alcool. Cette dernière propriété permet de les séparer facilement des sels ammoniacaux lorsqu'ils sont mélangés ensemble, ces derniers étant fort peu solubles dans l'alcool absolu. Chauffés avec des alcalis ou des terres alcalines, ils dégagent de la méthylamine exactement comme les sels ammoniacaux dégagent de l'ammoniaque. On a étudié le bromure, le carbonate, le chlorure, le chloraurate, le chloromercure, le chloroplatinate, le sulfate, le platino-cyanure, l'iodure et l'azotate de méthyl-ammonium.

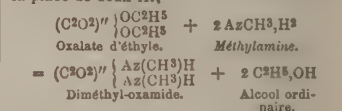
— **Diiodo-méthylamine** CH₃I₂Az. Cette base qui résulte de l'action de l'iode sur la méthylamine a une couleur grenat. C'est une poudre qui se dissout dans l'alcool où elle paraît se décomposer. La chaleur la décompose mais sans qu'elle détone comme le fait l'iodure d'azote. La potasse la décompose avec formation d'iodure de potassium et d'une huile qui a une odeur piquante, et d'un résidu floconneux insoluble.



Nous avons vu que cette base, isomère avec l'éthylamine, prend naissance à l'état d'iodhydrate (iodure de diméthyl-ammonium), lorsqu'on traite l'iodure de méthyle par l'ammoniaque. Elle se produit plus abondamment

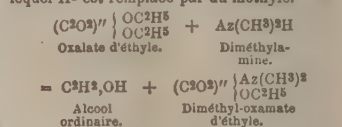
lorsqu'on traite, par l'iodure de méthyle, la méthylamine libre. Petersen l'a obtenue en chauffant l'aldéhyde ammoniac avec de la chaux. Gössmann avait déjà obtenu la diméthylamine par cette méthode, mais il l'avait prise pour son isomère l'éthylamine, et c'est Petersen qui l'a identifiée en la transformant en iodure de tétraméthyl-ammonium par l'iodure de méthyle. Le meilleur procédé de préparation consiste toutefois à préparer le mélange des quatre bases méthylées en chauffant l'ammoniaque avec de l'iodure de méthyle, et à séparer ensuite la diméthylamine de la mono et de la triméthylamine par une méthode qu'Hofmann a fait connaître et que nous allons exposer.

Les iodures des quatre ammoniacs méthylés obtenus par l'action d'une solution alcoolique d'ammoniaque sur l'iodure de méthyle sont distillés avec de la potasse. Cet alcali donne naissance à la méthylamine, à la diméthylamine, à la triméthylamine, à l'hydrate de tétraméthyl-ammonium. Cet hydrate se décompose à la distillation en alcool méthylique et méthylamine, de sorte que le produit distillé ne renferme que les produits primaires, secondaires et tertiaires. On le traite par l'oxalate d'éthyle : la base primaire donne lieu à une double décomposition et il se forme un précipité de diméthyl-oxamide, c'est-à-dire d'oxamide renfermant deux méthyles à la place de deux H.



Ce précipité recueilli, lavé à l'alcool et à l'eau, puis distillé avec de la potasse, se saponifie comme les amidés en général, en donnant de l'oxalate de potassium et de la méthylamine libre à l'état de pureté.

La diméthylamine subit ainsi une double décomposition; au contact de l'oxalate d'éthyle, il se produit du diméthyl-oxamate d'éthyle, c'est-à-dire de l'oxamate d'éthyle dans lequel H₂ est remplacé par du méthyle.

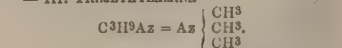


Ce nouveau corps est liquide, se sépare facilement du précipité qui sert, comme nous venons de le voir, à l'extraction de l'ammoniaque primaire; il se sépare aussi très-facilement de l'ammoniaque tertiaire, sur laquelle l'oxalate d'éthyle n'agit pas; la triméthylamine présente en effet un point d'ébullition situé beaucoup plus bas que celui du diméthyl-oxamate d'éthyle. Ce dernier corps distillé avec la potasse se saponifie à la manière de toutes les amidés en donnant de l'oxalate potassique, de l'alcool et la base secondaire libre. Pour séparer celle-ci de l'alcool, on la sature par l'acide chlorhydrique, on évapore à sicciété son chlorhydrate et l'on extrait la base de ce chlorhydrate au moyen de la potasse ou de la chaux; il pourrait être utile, avant de saponifier le diméthyl-oxamate d'éthyle, de le traiter par un peu d'acide chlorhydrique pour achever d'éliminer les dernières portions de triméthylamine que la distillation fractionnée n'aurait pas suffi à séparer.

Quant à la base tertiaire, elle est fournie pure par la distillation fractionnée.

La diméthylamine est un liquide fortement alcalin, d'une odeur très-ammoniacale. Elle se dissout facilement dans l'eau, bout entre 80° et 90°. Son chloraurate C²H₅AzCl₃AuCl₃ cristallise bien l'un et l'autre. Le dernier cristallise même en longues et splendides aiguilles, qui traversent tout le liquide et vont d'une paroi du vase à l'autre.

— **III. TRIMÉTHYLAMINE**



Cette base est isomère avec la propylamine C³H₇AzH₃. C'est pour ce motif que pendant longtemps on a pensé que la saumure de hareng contenait de la triméthylamine, tandis que, en réalité, c'était de la propylamine. Nous venons de voir comment on obtient cette base. Rien même n'est plus facile que de l'obtenir en grande quantité. Si, en effet, après avoir séparé la monométhylamine de la diméthylamine et de la triméthylamine, comme il a été dit plus haut, on soumet la diméthylamine à l'action de l'iodure de méthyle, on transforme ce corps en un mélange d'iodhydrate de triéthylamine et d'iodure de tétraméthyl-ammonium, mélange qui fournira la triméthylamine sous l'influence de la distillation avec un alcali. Quant à la monométhylamine, chauffée avec de l'iodure de méthyle, elle se transforme en un mélange d'iodhydrides de di et de triméthylamine et de l'iodure de tétraméthyl-ammonium. Ce mélange, distillé avec un alcali, fournit de la di et de la triméthylamine. On en sépare ces deux bases comme il a été dit plus haut, et

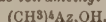
On transforme la diméthylamine provenant de cette préparation en triméthylamine. Plus simplement, on peut, après avoir traité l'iode de méthyle par l'ammoniaque et distillé le mélange d'iode avec un alcali, traiter ce produit brut par l'iode de méthyle sans effectuer de séparation préalable, puis distiller le nouveau mélange d'iodes avec un alcali, le chauffer une troisième fois avec l'iode de méthyle et le distiller une troisième fois avec un alcali. Le produit de cette troisième opération est pur et ne demande qu'à subir quelques rectifications.

La triméthylamine est une huile alcaline d'une forte odeur de poisson salé. Elle bout à 90°, c'est-à-dire très-peu au-dessus du point d'ébullition de la diméthylamine. Lorsqu'on fait passer une succession rapide d'étincelles électriques provenant d'une bobine d'induction à travers la vapeur de cet alcaloïde, il se décompose un peu en donnant un dépôt goudronneux; mais, même après avoir continué pendant très-longtemps l'action du courant, on ne parvient pas à mettre en liberté la totalité de l'azote. La triméthylamine s'unit avec des sels en formant des sels cristallisables. Le sulfate forme, avec le sulfate aluminique, de gros cristaux d'alun de triméthylamine, qui répond probablement à la formule

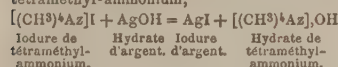


et qui sont analogues aux cristaux d'alun d'ammonium. Ils fondent à 100° et abandonnent leur eau de cristallisation à 120°. La triméthylamine se combine directement avec l'iode de méthyle, en formant de l'iode de tétraméthylammonium. Les iodes des autres radicaux alcooliques la transforment en iodes mixtes, et le bromure d'éthylène la convertit en bromure de brométhyl, triéthylammonium $(CH_3)_3(C_2H_5Br)Az, Br$.

— Hydrate de tétraméthylammonium



Ce corps représente de la potasse dont le métal serait remplacé par le tétraméthylammonium ou ammonium AzH_4 , ayant 4 méthyles au lieu de ses 4H. Pour l'obtenir, on chauffe modérément une solution alcoolique de triméthylamine avec de l'iode de méthyle CH_3I . Les deux corps s'ajoutent, et il se forme de l'iode de tétraméthylammonium $(CH_3)_4Az, I$. Cet iode se décompose, comme nous l'avons vu, en iode de potassium, alcool méthylique et triméthylamine, lorsqu'on cherche à le distiller avec de la potasse. Mais si on le chauffe avec de l'eau et de l'oxyde d'argent à une température modérée, il se forme de l'iode d'argent et de l'hydrate de tétraméthylammonium,

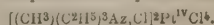


L'hydrate étant soluble dans l'eau, tandis que l'iode d'argent y est totalement insoluble, on sépare ces deux corps par simple filtration et l'on évapore la liqueur filtrée dans le vide en présence d'un vase rempli d'acide sulfurique.

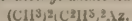
La solution aqueuse de cet hydrate est fortement alcaline; elle attaquait la peau à la manière de la potasse. Évaporée, elle fournit des cristaux blancs qui ressemblent beaucoup aux cristaux d'hydrate de potassium et qui absorbent avec avidité l'eau et l'anhydride carbonique de l'atmosphère. Lorsqu'on les distille, ils donnent de la triméthylamine et probablement de l'alcool méthylique. Ils ne peuvent pas, en effet, donner du méthylène CH_2 et de l'eau, comme on pourrait s'y attendre par analogie, puisque le méthylène CH_2 ne paraît pas être stable.

Neutralisé par les acides, l'hydrate de tétraméthylammonium forme des sels cristallisables. Le sulfate, l'oxalate, l'azotate et le chlorure ont été préparés. L'azotate cristallise en longues aiguilles brillantes, le chloroplatinate en petits octaèdres bien définis, d'une couleur jaune orangé foncé. Il est partiellement décomposé par l'ébullition avec l'eau, propriété qui lui est commune avec beaucoup d'autres bases ammoniacales. L'iode, qui est le point de départ de toute la série, cristallise aussi en aiguilles plates et dures très-éclatantes. Il se dissout peu dans l'eau froide, mieux dans l'eau bouillante. Sa solution est neutre et amère. Les cristaux sont à peine solubles dans l'alcool et tout à fait insolubles dans l'éther. Ces solutions alcalines les dissolvent aussi très-peu.

— IV. BASES RENFERMANT DU MÉTHYLE UNI À D'AUTRES RADICAUX D'ALCOOLS. 10 Méthyl-triéthylammonium. On obtient l'iode de cette base en faisant agir l'iode de méthyle sur une solution alcoolique de triéthylamine. Il ressemble beaucoup au sel de tétraméthylammonium. Il est soluble dans l'eau, avec laquelle il donne une liqueur amère d'où la potasse le précipite inaltéré. Décomposé par l'oxyde d'argent humide, il donne un hydrate qui est cristallisable et qui forme des sels également susceptibles de cristalliser avec les acides sulfurique, chlorhydrique, azotique et oxalique. Le chloroplatinate est un superbe précipité cristallin qui renferme

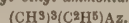


20 Diméthyl-diéthylammonium



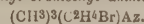
On prépare l'iode de cette base en faisant passer de la vapeur de diméthylamine à travers de l'iode d'éthyle, et en chauffant à 100°, dans des tubes scellés, le liquide qui en résulte. Il forme des tables cristallines facilement solubles dans l'eau et l'alcool. Le chloroplatinate cristallise en prismes ou en tablettes assez solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool et l'éther.

30 Triméthyl-éthylammonium



On obtient l'iode de ce radical en unissant la triméthylamine à l'iode d'éthyle. On a préparé des polyiodures de ce corps, mais aucun autre sel; l'hydrate n'a pas été non plus préparé.

40 Triméthyl-brométhylammonium



Nous avons déjà dit que le bromure de ce corps se forme lorsqu'on chauffe la triméthylamine avec le bromure d'éthylène ou d'éthylène $C_2H_4Br_2$. Il faut opérer entre 40° et 50° dans des tubes scellés à la lampe. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant, et peu soluble dans l'alcool froid. Il cristallise par suite, par le refroidissement de sa solution alcoolique, en aiguilles blanches que l'éther ne dissout pas. L'azotate d'argent ajouté à la solution de ce sel en précipite la moitié du brome, et donne de l'azotate de triméthyl-brométhylammonium. Ce liquide, filtré, débarrassé de l'excès d'argent par l'acide chlorhydrique, donne, avec le chlorure de platine, des cristaux octaédriques d'un chloroplatinate



On obtient aussi un chlorurate



qui cristallise en aiguilles jaunes.

50 Triméthyl-vinylammonium



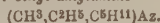
Pour préparer ce corps, on chauffe le bromure de brométhylammonium par l'oxyde d'argent. Ce corps perd alors la totalité de son brome et donne un hydrate fort alcalin qui renferme, au lieu de brométhyle, le radical vinyle C_2H_3 ; le brome du brométhyl s'élimine dans ce cas à l'état d'acide chlorhydrique. Neutralisé avec de l'acide chlorhydrique, le nouvel hydrate fournit un chlorhydrate qui donne des sels doubles avec le chlorure d'or et de platine. Le sel d'or cristallise en aiguilles d'un jaune doré, et le sel de platine en octaèdres peu solubles dans l'eau. Le bromure de cet ammonium se produit encore, en même temps que celui de l'ammonium précédent, lorsqu'on traite la triméthylamine par le bromure d'éthylène. Une partie de ce dernier corps se dédouble, dans ce cas, en éthylène bromé et acide chlorhydrique.

60 Triméthyl-amylammonium



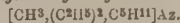
On ne connaît de cette base qu'un triiodure qui prend naissance lorsqu'on chauffe à 150° un mélange d'iode d'amyle et de triméthylamine, et qu'on ajoute de la teinture d'iode au produit. Cet iode cristallise en prismes rhomboïques mous d'un brun foncé, qui sont trichroïques dans certaines positions. Ils fondent à 80°, se dissolvent facilement dans l'alcool, et sont insolubles ou presque insolubles dans l'eau.

70 Méthyl-éthylamylamine

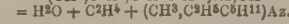
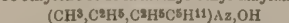


On obtient cette base en distillant l'hydrate de méthyl-diéthyl-amylammonium: l'oxydure et le deuxième atome d'éthyle se dégagent à l'état d'eau et d'éthylène. C'est une huile transparente d'une saveur et d'une odeur très-fortes. Elle est peu soluble dans l'eau. Desséchée sur la potasse et rectifiée, elle bout d'une manière constante à 135°. Les acides la dissolvent lentement. Son chloroplatinate est très-soluble dans l'eau, d'où il se précipite lorsqu'on mêle des solutions concentrées des deux sels constitutifs; par l'évaporation, il se dépose des globules huileux d'un jaune orangé qui peu à peu se prennent en magnifiques aiguilles cristallines.

80 Méthyl-diéthyl-amylammonium



On l'obtient à l'état d'iode en ajoutant peu à peu de l'iode d'éthyle et de la diéthylamylamine placée dans une cornue tubulée adaptée à un appareil à reflux. Le mélange se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline blanche et dure. Ce sel est très-soluble dans l'eau, avec laquelle il forme une solution amère, d'où la potasse le précipite lentement en globules huileux. Mis en digestion avec de l'oxyde d'argent humide, il se convertit en hydrate, qui donne une liqueur fortement alcaline. Cette liqueur, évaporée à siccité et distillée, fournit de l'eau, de l'éthylène et de la méthyl-éthylamylamine



MÉTHYL-ANILINE s. f. (mé-ti-la-ni-li-ne — de méthyle et de aniline). Chim. Dérivé de la phénylamine.

MÉTHYL-BENZOÏLE s. m. (mé-ti-l-bain-zoï-le — de méthyle et de benzoïle). Chim. Nom d'un acétone mixte.

— Encycl. Le méthyl-benzoïle ou acétone acéto-benzoïque, que l'on peut écrire



ou simplement encore



est une acétone mixte qui appartient à la fois à la série grasse et à la série aromatique. Pour l'obtenir, on fait un mélange d'acétate et de benzoate de chaux, en pesant des quantités équivalentes d'acide acétique et d'acide benzoïque, en saturant le mélange de ces deux acides par un lait de chaux, enfin en évaporant et en desséchant. La matière ainsi préparée, distillée par petites portions dans des cornues lutées, fournit un produit liquide composé de deux couches. La couche huileuse, plus légère, renferme l'acétone mixte. On la décante, on la dessèche et on la soumet à la distillation fractionnée. Elle commence à bouillir vers 400° et donne des produits qui distillent jusqu'à 300°. Par des distillations répétées et en s'aidant de la solubilité dans l'eau de l'un des produits, on parvient à isoler de l'acétone ordinaire, de la benzine, puis un liquide bouillant vers 190°. Les portions distillant au-dessus de cette température forment un liquide brun et visqueux, au sein duquel, au bout d'un temps fort long, on voit se déposer des cristaux de benzophénone. V. BENZOPHÉNONE.

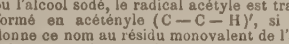
Quant au produit bouillant vers 190°, l'analyse démontre que c'est l'acétone mixte acéto-benzoïque ou méthyl-benzoïle. Il renferme, en effet, 80,00 à 80,15 pour 100 de carbone, et 7,41 à 6,87 pour 100 d'hydrogène, alors que la théorie exige : carbone, 80,00; hydrogène, 6,66. La densité du méthyl-benzoïle est de 0,92 à 1,59. La densité de sa vapeur a été trouvée égale à 4,27, la théorie exigeant 4,15. Le méthyl-benzoïle cristallise en grandes et belles lames qui paraissent appartenir au type clinorhombique; elles fondent à 150, mais ne se solidifient qu'à 100° et sont même susceptibles de rester liquides pendant longtemps à 0°. Son odeur est suave et ressemble beaucoup à l'essence d'amandes amères. Il est insoluble dans l'eau, miscible à l'alcool et à l'éther.

Il ne se combine pas avec le bisulfite de sodium. Chauffé avec le perchlorure de phosphore jusqu'à cessation de toute réaction, il fournit un premier chlorure distillable sans décomposition et bouillant à 190°, qui répond à la formule C^8H^7Cl . Ce chlorure à la composition du styrol monochloré ou chlorocinnamène; mais il peut en être différent, quoique fournissant comme lui, ainsi qu'il le verra plus tard, de l'acétylène. Les produits bouillant plus haut et ne distillant pas sans décomposition ont fourni un liquide dont la composition n'est pas certaine : les analyses paraissent s'accorder mieux avec la formule $C^8H_6Cl_2$ qu'avec la formule $C^8H^5Cl_2$ du méthyl-chlorobenzol. Il est, en effet, fort possible qu'il ne se forme pas de méthyl-chlorobenzol dans la réaction et que, au contact du perchlorure de phosphore, le chlorure C^8H^7Cl échange un atome d'hydrogène contre du chlore. Cette supposition est d'autant plus probable, que l'analyse des portions les plus volatiles indique la présence d'un corps encore plus chloré. Il serait d'ailleurs bien facile de s'assurer de ce fait. Il ne peut se former de produits de substitution chlorés aux dépens du perchlorure de phosphore qu'à la condition qu'une certaine quantité de ce corps se réduise à l'état de protochlorure. Il suffit donc de décomposer par l'eau le produit de la réaction et de voir si la liqueur donne ou ne donne pas les réactions de l'acide phosphoreux.

En chauffant à 120° environ, avec un excès d'une solution concentrée de potasse dans l'alcool, le produit de l'action du perchlorure de phosphore sur le méthyl-benzoïle, on obtient un liquide insoluble dans l'eau, d'une odeur aromatique, ayant tous les caractères de l'acétylène-benzène de M. Glaser. Il donne comme elle, avec le protochlorure de cuivre ammoniacal, un précipité jaune serin, et, avec l'azotate d'argent ammoniacal, un précipité blanc. Le méthyl-benzoïle, qui peut aussi être considéré comme de l'acétyl-phénylène, renferme, de même que l'acétole, le radical acétylène; on voit que dans la transformation de ces deux acétones en chlorure et dans celle que l'on fait subir au chlorure à la potasse alcoolique ou à l'alcool sodé, le radical acétylène est transformé en acétylène $(C \equiv C - H)$, si l'on donne ce nom au résidu monovalent de l'acétylène auquel on a enlevé H. Cette suite de réactions est donc propre à fournir d'une manière générale une série de dérivés de l'acétylène, dans lesquels un atome d'hydrogène de ce carbone est remplacé par un radical monovalent.

MÉTHYL-BUTYRILE s. m. (mé-ti-l-bu-ti-ri-le — de méthyle et de butyryle). Chim. Nom d'un acétone mixte.

— Encycl. Le méthyl-butyryle



est une acétone mixte qui dérive à la fois de l'acide acétique et de l'acide butyrique. Pour l'obtenir, M. Friedel fait un mélange intime de butyrate et d'acétate de chaux, en pesant des quantités équivalentes de ces deux aci-

des et en saturant le mélange par un lait de chaux, puis évaporant et desséchant. La matière ainsi préparée, distillée par petites portions dans des cornues de verre lutées, donne un abondant dégagement de gaz et un produit liquide qui se condense dans le récipient et qui se divise en deux couches. La couche surnageante, décantée, desséchée au moyen du chlorure de calcium et soumise à la distillation, fournit une série de produits bouillants depuis 56° environ jusqu'au-dessus de 150°. En fractionnant méthodiquement ces produits par distillation, on arrive à isoler trois parties bouillant entre 65° et 75°, entre 105° et 115°, et entre 125° et 150°.

La partie qui bout entre 105° et 115° est l'acétone mixte acéto-butyrique ou méthyl-butyryle. Sa densité est de 0,837 à 0°. Sa densité de vapeur = 2,97, nombre exact exigé par la théorie.

Le méthyl-butyryle est un liquide étheré d'une odeur assez agréable; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il se forme aussi une petite quantité de méthyl-butyryle, mêlé de butyrylène et de butyrol, par la distillation du butyrate de chaux seul. Il se forme, en outre, dans ce cas, de l'éthyl-butyryle. La formation du méthyl et de l'éthyl-butyryle sont faciles à comprendre : en effet, dans la distillation sèche du butyrate de chaux, il se dégage, ainsi que l'a fait voir M. Berthelot, des hydrocarbures de nature très-diverse. Une partie de ces hydrocarbures, au lieu de se dégager, se combine avec le radical butyrique mis en liberté, et donne ainsi lieu à la formation d'acétones mixtes. La formation du butyrol, signalée par M. Chancel, aurait pu, dit M. Friedel, faire prévoir celle des acétones mixtes.

Lorsqu'on attaque le méthyl-butyryle par le perchlore de phosphore, le produit soumis à la distillation fractionnée se divise en deux liquides bouillant, l'un entre 120° et 130°, et l'autre entre 90° et 100°. L'analyse a prouvé que le dernier est une amylène chlorée. Quant au premier, il était sans doute, dit M. Friedel à qui sont dus ces travaux, un mélange d'amylène chloré et du chlorure $C^8H^{10}Cl_2$. Les chiffres trouvés dans l'analyse s'accordent parfaitement avec cette supposition. Mais on n'a pas isolé le méthyl-chlorobutyryl $C^8H^{10}Cl_2$, la quantité de produit n'étant pas assez grande et la décomposition en acide chlorhydrique et amylène chloré trop facile.

Il est donc impossible de déterminer le point d'ébullition du chlorométhyl-butyrol. Toutefois, d'après le point d'ébullition même du mélange analysé, il y a lieu de croire que celui du produit pur est supérieur à 130°, c'est-à-dire au point d'ébullition de son isomère le chlorovaléral préparé à l'aide de l'aldehyde valérique. En supposant qu'il existe, entre les points d'ébullition du méthyl-chlorovaléral et de l'amylène chloré, la même différence de 45° qu'entre le méthyl-chloracétol et le propylène chloré, on tomberait sur 140°.

Le méthyl-butyryle renferme, comme l'acétole et comme le méthyl-benzoïle, le groupe acétylène. Il doit donc être susceptible de fournir un dérivé de l'acétylène. En effet, en chauffant à 140°, avec de la potasse alcoolique concentrée, le mélange de chlorure qu'on obtient par l'action du perchlore de phosphore sur le méthyl-butyryle, et en traitant le produit par l'eau, on isole un hydrocarbure volatil d'une odeur alliée, bouillant vers 500°. Ce corps donne, avec le protochlorure de cuivre ammoniacal, un précipité jaune clair, et, avec l'azotate d'argent ammoniacal, un précipité blanc tout à fait semblable à ceux que fournit l'allylène. Le composé cuivreux, traité par l'acide chlorhydrique, régénère l'hydrocarbure primitif, susceptible de se combiner de nouveau avec le cuivre. Chauffé sur une lame de platine, il se décompose rapidement, mais sans détoner et en dégageant d'abondantes vapeurs brunes. Sa décomposition est précédée par une couleur brune qu'il prend.

Il est probable que cet hydrocarbure a une constitution exprimée par la formule



On peut le désigner sous le nom de propyl-acétylène. On voit qu'il est un homologue de l'acétylène à un tout autre titre que d'autres hydrocarbures de même formule brute, mais qui ne renferment pas le groupe $C \equiv CH$, auquel paraît appartenir la propriété d'échanger H contre $\frac{1}{2}(Cu_2)$. Cette distinction est importante à faire. Il importe, en effet, de séparer ainsi des carbonés acétyléniques le valérylène de M. Rebois, le crotonylène de M. Caventou et les autres carbonés tétraatomiques obtenus par M. Truchol.

MÉTHYL-CROTONATE s. m. (mé-ti-l-cro-to-na-te — de méthyle et de crotonate). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide méthyl-crotonique avec une base. 1 Méthyl-crotonate d'hydrogène, Acide méthyl-crotonique.

— Encycl. Ces sels représentent des crotonates



chez lesquels un atome d'hydrogène dans le

radical est remplacé par du méthyle. Ils répondent donc à la formule



On connaît le méthyl-crotonate d'hydrogène ou acide méthyl-crotonique, et les sels de baryum d'argent, de potassium et d'éthyle.

— MÉTHYL-CROTONATE D'HYDROGÈNE OU ACIDE MÉTHYL-CROTONIQUE —

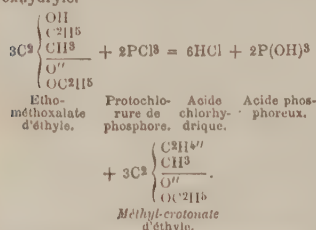


C'est un homologue de l'acide acrylique. Il représente de l'acide crotonique dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par le méthyle CH_3 ; il est isomère avec l'acide angélique $\text{C}_5\text{H}_8\text{O}_3$, dont la formule rationnelle est



Cet acide a été découvert, en 1855, par MM. Frankland et Dupa.

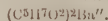
— Préparation. Pour le préparer, on fait agir le protochlorure de phosphore sur l'éthyl-méthoxalate d'éthyle. Sous cette influence, l'éther perd simplement une molécule d'eau, qui transforme le chlorure phosphoreux en acide phosphoreux et en acide chlorhydrique. Cette molécule d'eau se forme au détriment de l'oxydrique que renfermait l'éther éthyl-méthoxalate, et au départ d'un atome d'hydrogène emprunté à l'éthyle, lequel se transforme ainsi en oxyène ou éthyliène C_2H_4 . Le radical ainsi formé, étant diatomique, sature non-seulement l'atome de carbone que saturait l'éthyle, mais encore l'atome de carbone du même élément que saturait l'oxydrique.



Lorsque le mélange d'éther éthyl-méthoxalique et de chlorure phosphoreux cesse de dégager de l'acide chlorhydrique, on le distille et on lave le produit à l'eau d'abord, au carbonate de soude ensuite. Il se sépare ainsi un liquide étheré que l'on sépare, que l'on dessèche sur du chlorure de calcium et que l'on rectifie. On chauffe enfin cet éther avec une solution alcoolique de potasse. Il se décompose alors en alcool et méthyl-crotonate de potassium. On dissout ce sel dans l'eau aiguisée d'acide sulfurique et l'on soumet le mélange à la distillation. Il distille alors un beau corps cristallin, qui n'est autre que l'acide méthyl-crotonique libre $\text{C}_5\text{H}_8\text{O}_3$.

— Propriétés. L'acide méthyl-crotonique fond à 62° et cristallise, par le refroidissement, en splendides aiguilles beaucoup moins solubles dans l'eau que celles de l'acide éthyl-crotonique. Il possède une odeur aromatique analogue, quoique moins intense, à celle de l'acide éthyl-crotonique, auquel il ressemble, d'ailleurs, par un grand nombre de ses propriétés. Ses sels ont une grande tendance à devenir basiques lorsqu'on évapore leur solution. Les sels de baryum et d'argent ont été étudiés.

— MÉTHYL-CROTONATE DE BARYUM



Ce sel s'obtient facilement lorsqu'on ajoute à une solution chaude d'acide méthyl-crotonique un léger excès de carbonate barytique, qu'on filtre et que l'on fait évaporer dans le vide sur de l'acide sulfurique. Le sel qui se sépare est difficilement cristallisable. Desséché dans le vide, il donne à l'analyse 39,90 pour 100 de baryum. La théorie exige 40,89. L'éthyl-crotonate de baryum est très-soluble dans l'eau.

— MÉTHYL-CROTONATE D'ARGENT. La meilleure manière de l'obtenir consiste à précipiter une solution modérément concentrée de méthyl-crotonate de baryum par de l'azotate d'argent. Le méthyl-crotonate d'argent gagne le fond du vase sous la forme d'une poudre cristalline blanche, qui est peu altérable à la lumière et très-peu soluble dans l'eau. Bien lavé à l'eau et desséché dans le vide, ce sel a donné à l'analyse des nombres correspondants à la formule $\text{C}_5\text{H}_7\text{O}_2\text{Ag}$.

— MÉTHYL-CROTONATE D'ÉTHYLE. Nous avons vu, en nous occupant de la préparation de l'acide, comment on obtient cet éther. C'est un liquide incolore, transparent, mobile, bouillant à 150°. Il a une odeur de champagne passé, insupportable et fort persistante. Sa saveur est brûlante. Il est plus léger que l'eau et presque insoluble dans ce liquide. L'alcool et l'éther le dissolvent en toutes pro-

portions. La potasse alcoolique bouillante le saponifie avec production de méthyl-crotonate alcalin et d'alcool.

MÉTHYL-CROTONIQUE adj. (mé-ti-l-kro-to-ni-ke — de *méthyle* et de *crotonique*). Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide crotonique, où un atome d'hydrogène serait remplacé par du méthyle.

— Encycl. V. MÉTHYL-CROTONATE.

MÉTHYLE s. m. (mé-ti-le — du gr. *méthé*, ivresse). Chim. Radical de l'éther méthylé.

— Encycl. V. MÉTHYLÉNE.

MÉTHYLÈNE s. m. (mé-ti-lè-ne — rad. *méthyle*). Chim. Carburé d'hydrogène, radical de l'esprit de bois.

— Encycl. Le méthylène, C_2H_4 , semble se produire quand on fait passer du chlorure de méthyle dans un tube de porcelaine chauffé au rouge. Pour absorber l'acide chlorhydrique et le chlorure non décomposé, on agite le gaz produit avec beaucoup d'eau.

Il est incolore et sans réaction sur les papiers réactifs. Dans l'ombre, le chlorure n'a pas d'action sur lui; mais, sous l'influence solaire, il y a combinaison. D'après M. Regnault, en traitant par un excès d'acide sulfurique concentré l'esprit de bois ou l'éther méthylé, on n'obtient pas de méthylène.

MÉTHYLAQUE s. m. (mé-ti-li-a-ke — contract. de *méthyle* et *ammoniaque*). Chim. Syn. de MÉTHYLAMINE.

MÉTHYLIQUE adj. (mé-ti-li-que — rad. *méthyle*). Chim. Se dit des composés qui renferment le radical méthyle de l'alcool méthylé.

— Encycl. Alcool méthylé. Si de l'hydrocarbure CH_4 on retranche H, on obtient un résidu théorique, qui n'existe pas à l'état de liberté, mais qui, s'il existait, aurait une atomieité égale à 1, qui ne serait pas saturé. Ce radical, qui n'existe pas à l'état de liberté, existe dans une foule de composés qui ont reçu le nom de composés *méthylés*. Ces composés peuvent être de plusieurs ordres.

D'abord, le méthyle peut s'unir au chlore, au brome, à l'iode, au fluor et aux résidus halogéniques des acides oxygénés. Il forme ainsi des éthers qui, dans le cas du chlore, du brome, etc., portent le nom d'éthers simples, tandis que, dans le cas des résidus halogéniques d'acides oxygénés, ils prennent le nom d'éthers méthylés composés. Ces éthers simples et ces éthers composés ont encore reçu des noms analogues à ceux des sels ordinaires, en y remplaçant le nom du métal par celui du méthyle. Ainsi, l'on dit chlorure de méthyle, azotate de méthyle, benzoate de méthyle, sulfate de méthyle, etc.

Le méthyle peut aussi s'unir à une autre molécule de méthyle par l'intermédiaire d'un atome diatomique tel que l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure. Il forme alors des oxydes, des sulfures et des tellures de méthyle. Le premier de ces corps porte encore le nom d'éther *méthylé* proprement dit, et les trois autres les noms d'éthers méthyl-sulfurique, méthyl-sélénique, méthyl-tellurique, etc.

Au lieu d'être relié par l'oxygène ou ses congénères à un autre méthyle, le méthyle peut être relié par ces corps à de l'hydrogène ou à un métal. Dans ce cas, on a des méthylates. Le méthylate d'hydrogène a reçu le nom d'alcool *méthylé*. Les autres méthylates s'obtiennent par l'action des métaux alcalins sur l'alcool *méthylé* ou par l'oxydation des méthylures. Quand l'oxygène est remplacé par du soufre du sélénium ou du tellure, on a des mercaptans *méthylés* sulfuré, séléné ou telluré. V. MERCAPTAN.

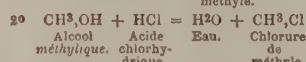
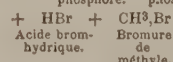
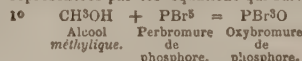
Le méthyle peut encore s'unir à l'azote ou à ses congénères. Ces corps peuvent même prendre un, deux, trois ou quatre méthyles, le reste de leurs affinités étant saturé, soit par de l'hydrogène, soit par de l'hydrogène et du chlore, ou même n'étant pas entièrement saturé, comme lorsque le composé répond au type ammoniacal $\text{Az} \times 3$. Les composés qui résultent de cette substitution sont des méthylamines dans le cas où le méthyle est uni à l'azote (v. MÉTHYLAMINE), des méthyl-phosphines, arsines ou stibines, lorsqu'il est uni au phosphore, à l'arsenic ou à l'antimoine.

Enfin, le méthyle peut se combiner directement aux métaux, en formant des méthylures métalliques, tels que le méthylure de potassium, de zinc, d'aluminium, etc. V. MÉTHYLURES.

Les méthylures, l'alcool et les mercaptans *méthylés*, les dérivés azotés, phosphorés, antimonés et arsénés du méthyle et les éthers composés de la plupart des acides organiques ayant été étudiés à part, nous nous arrêtons ici à faire l'histoire des chlorure, brome, iode et fluorure de méthyle, des éthers composés de méthyle à acides minéraux, de l'éther proprement dit *méthylé*, des sulfure, sélénure et tellure de méthyle. Ne pouvant entrer dans tous ces détails, qui ne cadreraient point avec le but que se propose le *Grand Dictionnaire*, nous nous contenterons d'établir quelques généralités sur ces divers groupes de corps.

— Éthers *méthylés* simples. On désigne ainsi le chlorure, le brome, l'iode, le fluorure et le cyanure d'éthyle. Le cyanure ayant été étudié à part à l'article CYANOGENÈSE COM-

POSÉS, c'est des quatre autres seulement que nous nous occuperons ici. Pour obtenir les éthers simples dont nous parlons, deux méthodes sont possibles : ou bien on fait agir le chlorure, le brome ou l'iode de phosphore sur l'alcool *méthylé*, ou bien on fait agir, sur ce même alcool, les acides chlorhydrique, bromhydrique, iodydrique et fluorhydrique. Dans le cas du fluor, il est évident que c'est au dernier de ces moyens que l'on a recours, puisque le fluorure de phosphore n'est pas connu. Les réactions qui, dans les deux modes de préparation, donnent naissance aux éthers simples *méthylés* sont représentées par les équations qui suivent :



Lorsqu'on veut obtenir le chlorure de méthyle, c'est la deuxième réaction que l'on préfère, parce qu'il est plus facile et moins cher de se procurer l'acide chlorhydrique que le chlorure de phosphore; dans le cas où l'on veut obtenir l'iode ou le brome, c'est, au contraire, à la première que l'on a recours, et cela par des raisons inverses des précédentes. Il est plus commode et moins cher d'avoir du brome ou de l'iode de phosphore que de l'acide bromhydrique ou iodydrique.

Dans les deux modes de préparation, c'est toujours en partant de l'alcool *méthylé* que l'on opère. On peut aussi, pour le chlorure, partir du gaz des marais CH_4 et y substituer un atome de Cl à un atome de H. Ce procédé, très-difficile en pratique parce qu'il oblige à agir sur deux gaz pour obtenir un troisième gaz (le chlorure de méthyle est gazeux), est cependant fort important au point de vue théorique. Le gaz des marais ayant été obtenu par synthèse complète au moyen des éléments, il donne, en effet, le moyen d'obtenir synthétiquement toute la série *méthylée*.

Le chlorure de méthyle est gazeux; le brome est liquide et bout à 139°; l'iode bout à + 42°.

— Oxyde de méthyle et éthers mixtes. On obtient l'oxyde de méthyle en faisant agir l'acide sulfurique sur l'alcool *méthylé* et en distillant, ou encore en traitant le méthylate de potassium par l'iode de méthyle. Pour les éthers mixtes, on opère de même, à cela près qu'à l'alcool *méthylé* on substitue un mélange de deux alcools si l'on opère par le premier procédé, et que, si l'on opère par le deuxième, on fait agir l'éther alcoolique d'un alcool autre que l'alcool *méthylé* sur le méthylate de sodium, ou vice versa. Pour les réactions qui se passent, voir l'article GÉNÉRAL ÉTHERS.

— Éthers composés *méthylés*. Les éthers composés à acides minéraux s'obtiennent généralement par l'action directe des acides sur l'alcool *méthylé*. C'est ainsi que l'alcool *méthylé* donne de l'azotate de méthyle à froid, sous l'influence de l'acide azotique. Pour les acides organiques, le même moyen réussit si l'on chauffe le mélange d'acide et d'alcool à une haute température dans un tube scellé. Mais le mieux est de distiller ce mélange avec de l'acide sulfurique, ou de le soumettre à l'action d'un courant d'acide chlorhydrique gazeux. Dans l'article ÉTHERS, on trouvera l'explication des réactions qui se produisent dans ce cas.

Une autre méthode, excellente pour obtenir les éthers *méthylés* des acides organiques, consiste à faire agir l'iode de méthyle sur les sels d'argent de ces acides; il se produit de l'iode d'argent et l'éther cherché. Il suffit de chauffer à 100°; souvent même la réaction se fait à froid.

Les mercaptans *méthylés* et leurs anhydrosulfures, sélénides, etc. (sulfhydrique et sulfure; sélénhydrique et sélénure, etc., de méthyle), peuvent être obtenus par l'action des éthers *méthylés* simples sur le sulfhydrate ou le sulfure, le sélénhydrique ou le sélénure, etc., de potassium. V. MERCAPTAN.

Les éthers simples et surtout les éthers composés ont la propriété de se saponifier lorsqu'on les soumet à des influences hydratantes, telles que l'eau à de hautes températures et sous pression, ou les bases (potasse, soude, etc.). Il se forme, dans ce cas, un acide libre ou un sel alcalin et de l'alcool *méthylé*.

L'oxyde de méthyle ne peut pas par ce moyen être transformé en alcool *méthylé*, et, comme il est gazeux, son état rend cette réaction difficile. Mais, sous l'influence d'une pression physique, on arriverait à le dédoubler, au moyen de l'acide iodydrique, en deux molécules d'iode de méthyle qui, en se saponifiant, fourniraient ensuite l'alcool *méthylé*.

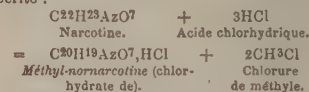
Lorsqu'on fait agir l'iode de méthyle sur un composé organo-métallique tel que le zinc-méthyle, le zinc-éthyle, le zinc-amyle, etc., on obtient un sel de zinc, et le méthyle se fixe dans la molécule organique. On peut ainsi remonter la série homologue, et, en

partant du gaz des marais, obtenir les hydrocarbures les plus élevés $\text{C}^n\text{H}^{2n+2}$.

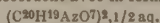
MÉTHYL-NORNARCOTINE s. f. (mé-ti-l-nor-nar ko-ti-ne — de *méthyle*, et de *narcotique*). Chim. Base obtenue par MM. Mathiessen et Porter, par l'action de l'acide chlorhydrique sur la narcotine.

— Encycl. Chim. Lorsqu'on chauffe la narcotine avec l'acide chlorhydrique concentré au bain-marie, pendant quelque temps, sous une couche de paraffine fondue, il se sépare petit à petit une masse épaisse, huileuse, par le refroidissement. Cette masse n'est autre que le chlorhydrate d'une nouvelle base à laquelle MM. Mathiessen et Porter ont donné le nom de *méthyl-nornarcotine*.

— I. PRÉPARATION. On place dans un flacon 200 gr. de narcotine et 1,000 cent. cubes d'acide chlorhydrique concentré (l'acide pur du commerce). On fait digérer le tout à 100° au bain-marie sous une couche de paraffine. Il se dégage beaucoup de chlorure de méthyle et, par le refroidissement, il se sépare une masse épaisse et huileuse. Lorsqu'on ne parvient plus à augmenter la quantité du produit, on peut considérer l'opération comme terminée. Le temps nécessaire pour que la réaction soit complète paraît être d'autant moins long qu'on opère sur des quantités plus considérables de matière première. Ainsi, dans une opération faite avec les quantités que nous avons indiquées, trois jours ont suffi, tandis que, dans une autre opération exécutée avec quatre fois moins de matière, il a fallu six jours. La réaction peut être écrite :

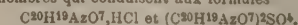


Pour purifier le chlorhydrate et en extraire ensuite la base, on tire parti de ce fait que ce sel est comparativement insoluble dans l'acide chlorhydrique étendu, tandis qu'il se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique concentré et dans l'eau pure. Lorsque la réaction est terminée, on laisse refroidir la liqueur. La liqueur, fortement acide, est mise ensuite dans un large vase, et l'on dissout la masse huileuse dans l'eau bouillante. On laisse ensuite refroidir la solution aqueuse et on l'ajoute à la solution fortement acide. Par ce mélange, il se forme un précipité dont la quantité s'accroît encore par l'addition de l'eau ou de l'acide chlorhydrique, suivant que c'est l'eau ou l'acide qui prédomine dans la liqueur. On recueille sur un filtre le chlorure précipité et on le lave avec de l'acide chlorhydrique pur du commerce étendu de 9 parties d'eau. Quand les lavages ont été assez longtemps continués, on dissout le précipité dans l'eau et l'on y ajoute un excès de carbonate sodique. Ce réactif précipite la *méthyl-nornarcotine* en même temps que la narcotine que le liquide peut encore renfermer, mais qu'il redissout la *méthyl-nornarcotine*, tandis qu'il ne redissout pas la narcotine. On filtre la liqueur alcaline pour séparer la narcotine qui s'est déposée et l'on ajoute avec soin au liquide filtré assez d'acide chlorhydrique pour neutraliser l'excès de carbonate sodique et pour mettre la base en liberté. Celle-ci prend la forme d'un précipité caillé, lorsqu'on la chauffe, et peut être recueillie sur un filtre et lavée facilement. Après l'avoir bien lavée, on la redissout dans l'acide chlorhydrique et on la précipite par des additions successives de carbonate de sodium, dont chacune doit être insuffisante à tout précipiter. On sépare chaque fois le précipité du liquide. Les premières portions précipitées renferment la plus grande partie de la matière colorante. La seconde portion est assez pure pour servir à l'analyse. Desséchée à 100° dans un tube à dessiccation de Liebig, elle a donné des nombres qui s'accordent avec la formule



Cette base provient donc de la narcotine par la substitution de deux H à deux CH_3 .

— II. PROPRIÉTÉS. Récemment précipitée, la *méthyl-nornarcotine* forme une poudre amorphe, blanche, insoluble dans l'eau et dans l'éther, légèrement soluble dans l'alcool et facilement soluble dans les solutions de carbonate de sodium au moyen desquelles on peut la séparer de la narcotine. Aucun de ses sels ne cristallise. On a préparé le chlorhydrate, le sulfate et l'azotate. Les dosages du chlore et de l'acide sulfurique dans le chlorhydrate et le sulfate ont obtenu des nombres qui conduisent aux formules



Pour préparer le chlorhydrate, on dissout la base dans l'acide chlorhydrique concentré, et l'on soumet la liqueur à une précipitation fractionnée par l'eau. On recueille les parties du milieu, on les lave avec de l'acide chlorhydrique étendu et on les dessèche sur l'acide sulfurique et le chaux d'abord, au bain-marie ensuite. On ne peut pas laver ce sel à l'eau pure, parce que ce liquide le convertit aussitôt en une masse gluante.

Pour préparer le sulfate, on étend de l'acide sulfurique de 3 parties d'eau et l'on dissout la base libre dans le mélange. En ajou-

tant une nouvelle quantité d'eau à la liqueur, le sulfate se précipite. On le lave à l'eau, on le redissout dans l'eau bouillante et l'on sépare le sulfate, qui se dépose en diverses portions. On recueille les portions moyennes. Comme pour le chlorure, ce sel doit être desséché sur de l'acide sulfurique d'abord, puis au bain-marie.

MÉTHYL-QUININE s. f. (mé-ti-ki-ni-ne — de méthyle et de quinine). Chim. Substance que l'on obtient en traitant par l'oxyde d'argent l'iodhydrate de quinine.

MÉTHYL-SALICYLATE s. m. (mé-ti-sa-li-si-la-te — de méthyle et de salicylate). Chim. Ether méthylique de l'acide salicylique.

— Encycl. V. SALICYLATE.

MÉTHYL-SALICYLIQUE adj. (mé-ti-sa-li-si-li-ke — de méthyle et de salicylique). Chim. Se dit d'un acide qui est l'acide salicylique, dont l'hydrogène typique non basique est remplacé par du méthyle.

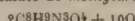
— Encycl. V. SALICYLATE.

MÉTHYL-TARTRIQUE adj. (mé-ti-tar-tri-ke — de méthyle et de tartrique). Chim. Se dit d'un éther formé par la substitution du méthyle (CH₃) aux deux atomes d'hydrogène basique de l'acide tartrique.

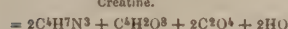
MÉTHYL-TRIÉTHYLE-PHOSPHONIUM s. m. (mé-ti-tri-é-thi-fo-sfo-ni-om — de méthyle, éthyle et phosphonium). Chim. Corps qui représente de l'ammonium dont l'azote est remplacé par du phosphore et dont un H est remplacé par du méthyle et les trois autres H par de l'éthyle. V. PHOSPHONIUM.

MÉTHYLURAMINE s. f. (mé-ti-lu-ra-mi-ne — de méthyle et de amine). Chim. Alcali dérivé de la créatine.

— Encycl. D'après M. Dessaignes, la méthyluramine se produit lorsqu'on chauffe l'oxyde de mercure avec une solution aqueuse de créatine ou de créatinine. L'oxyde de mercure se réduit en partie, et la méthyluramine se dégage de l'acide carbonique, sans trace d'ammoniaque. En employant l'oxyde en quantité suffisante, on obtient une grande quantité d'oxalate de méthyluramine



Créatine.



Méthyluramine. Acide oxalique.

En évaporant dans le vide, après l'isolement, on obtient une matière incolore, due sans doute à une absorption d'acide carbonique.

Un mélange de peroxyde de plomb pur et d'acide sulfurique transforme la créatine en méthyluramine. Elle se produit encore par l'action de la chaux lactée sur la créatine et sur la sarcosine; par l'ébullition des sels de méthyluramine avec la potasse caustique; par l'action de l'acide azotique sur la créatine.

La méthyluramine est une substance incolore, déliquescence, d'une saveur caustique et ammoniacale. Si on la chauffe sur la lame de platine, elle se volatilise totalement en répandant une odeur de créatine brûlée. Elle chasse à froid l'ammoniaque des sels ammoniacaux et précipite le chlorure de baryum et de calcium. Avec le nitrate d'argent, elle donne un précipité jaunâtre. Enfin elle dissout l'oxyde et le chlorure d'argent, et précipite les sels de cuivre, de plomb et de mercure.

Les sels de méthyluramine, chauffés avec une lessive de potasse, dégageant d'abondantes vapeurs alcalines, fournies d'ammoniaque et de méthylamine.

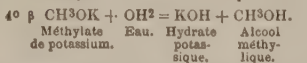
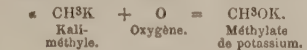
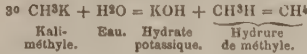
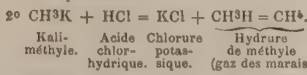
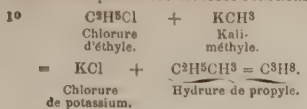
MÉTHYLURE s. m. (mé-ti-lu-re — rad. méthyle). Chim. Combinaison de méthyle avec un métal : MÉTHYLURE de mercure.

— Encycl. On a décrit les méthylures d'aluminium, de mercure, de plomb, d'étain, de sodium, de zinc, de magnésium, de bismuth, de bore et de silicium. Ces composés ayant été décrits en particulier aux articles relatifs aux métaux qui entrent dans leur constitution, nous renvoyons pour leur étude détaillée aux noms de ces divers métaux.

Il est à remarquer que chaque élément ayant une atomicité maxima peut former, avec le méthyle, un composé saturé qui correspond à cette atomicité. Il peut en outre former des composés qui renferment le méthyle en plus faible proportion; ceux-ci jouent le rôle de radicaux eux-mêmes, et leur atomicité est égale au nombre de molécules du radical d'alcool qu'il faudrait lui ajouter pour avoir un composé saturé.

En dehors de ce que nous venons de dire, nous nous bornerons à ajouter que les méthylures servent à fixer du méthyle dans d'autres composés. Ainsi, lorsqu'on fait réagir le zinc-méthyle sur du chlorure d'éthyle, il se fait du chlorure de zinc, et le méthyle se fixe sur la molécule organique. Traitée par l'eau ou par les acides, tous les méthylates donnent un sel ou un hydrate métallique accompagné d'un dégagement d'hydrogène de méthyle. A l'air ils prennent feu, ou si l'on fait agir l'oxygène lentement ils se transforment en méthylates. Ces méthylates, distillés avec de l'eau, fournissent de l'alcool méthylique et un hy-

drate du métal. Les équations ci-dessous rendent compte de ces diverses réactions :



MÉTHYLURÉE s. f. (mé-ti-lu-rée — de méthyle et de urée). Chim. Corps qui prend naissance lorsqu'on traite le sulfate de méthylurique par le cyanate de potasse.

MÉTHYLURIAQUE s. m. (mé-ti-lu-ri-a-ke — de méthyle et de urée). Chim. Corps dérivé de la créatine. Il On dit aussi MÉTHYLURAMINE.

METHYNA ASIDONA, nom latin de MEDINA SIDONA. Il CAMPESTRIS, nom latin de MEDINA DEL CAMPO. Il CETIA, nom latin de MEDINA CELI. Il SICCA, nom latin de MEDINA DEL RIO SECCO. Il TURRIUM, nom latin de MEDINA DE LAS TORRES.

METHYNE, ville ancienne de l'île de Lesbos, sur la côte méridionale, appelée aujourd'hui Mytilos. Pendant la guerre du Péloponèse, elle demeura seule fidèle aux Athéniens. Patrie d'Arion.

METHYNNÉE, ÉENNE adj. (mé-ti-mné-ain, é-é-ne). Geogr. anc. Habitant de Méthymne; qui appartient à Méthymne ou à ses habitants : Les METHYNNÉENS. La population METHYNNÉENNE.

— Mythol. Surnom de Bacchus. Il Surnom d'Arion : Le poète METHYNNÉEN.

METHYMANIE s. f. (mé-ti-o-ma-ni — du gr. méthé, ivresse, et de manie). Méd. Hétérologie de boire des liqueurs enivrantes. Il Délire accompagné d'une soif continuelle. Il On dit aussi METHOMANIE.

MÉTICAL s. m. (mé-ti-kal). Métrol. Poids pour l'or et l'argent usité à Tripoli, et valant, en grammes, 4,77. Il On dit aussi MÉTECAL, METKAL et MITKAL.

MÉTICULEUSEMENT adv. (mé-ti-ku-lu-ze-man — rad. méticuleux). D'une façon méticuleuse : Éprouver MÉTICULEUSEMENT des phrases.

MÉTICULEUX, EUSE adj. (mé-ti-ku-leu, eu-ze — lat. meticulosus, de meticulos, dim. de metus, crainte, probablement du même radical que movere, mouvoir, motus, ému; savoir la racine sanscrite may, aller, s'agiter, se mouvoir; peut-être aussi de la racine mat, mouvoir, agiter). Qui se livre à de petites craintes, à des scrupules minutieux : Caractère MÉTICULEUX. Esprit MÉTICULEUX. J'ai une conscience MÉTICULEUSE qui m'empêche d'être homme de parti comme il faut l'être. (Béranger.) Mon Dieu que les amoureux d'aujourd'hui sont MÉTICULEUX et niais! (A. Paul.)

— s. f. Entom. Espèce de noctuelle, dont la chenille, très-craintive, ne sort que la nuit pour prendre sa nourriture.

MÉTICULOSITÉ s. f. (mé-ti-ku-lo-zi-té — rad. méticuleux). Néal. Caractère d'un esprit méticuleux, minutie scrupuleuse : L'instinct du bien, l'expérience des maux, le besoin du repos, qui est naturel aux âmes droites et pures, quelque MÉTICULOSITÉ peut-être de mœurs et de caractère, avaient réuni les hommes les plus instruits et les plus spirituels de cette assemblée mémorable. (Ch. Nod.) Il Action méticuleuse : Il y a dans vos MÉTICULOSITÉS des choses très-raisonnables. (Royer-Collard.)

MÉTIDJAH ou **MITIDJAH**, vaste plaine de l'Algérie, dans la province d'Alger, entre les collines du Sahel à l'O. et au N.-O., les dunes de sable de la baie d'Alger au N.-E. et le massif de l'Atlas au S. Les hauteurs qui limitent la plaine au S. et au N. s'élevaient perpendiculairement au-dessus d'elle, sans qu'aucun contre-fort vienne adoucir et fonder cette jonction. Je pouvais, dit M. Fromentin, apercevoir et mesurer d'un coup d'œil le périmètre de cette plaine magnifique qui fut, avec la Sicile, le grenier d'abondance des Romains, et qui deviendra le nôtre quand elle aura ses légions de laboureurs. J'aime la plaine, et celle-ci est une de plus grandes, sinon des plus vastes que j'aie vues de ma vie. On a beau la parcourir à la française, y trouver des relais, des villages et, de loin en loin, des fermes habitées : c'est encore une vaste étendue solitaire, où le travail de l'homme est imperceptible, où les plus grands arbres disparaissent sous le niveau des lignes, très-mystérieuses comme tous les horizons plats, et dont on ne découvre distinctement que les extrêmes li-

mites : à droite, la ligne abaissée du Sahel ; au fond, les montagnes de Miliana perdues dans des bleus légers ; à gauche, le haut escarpement de l'Atlas, tendu d'un vert sombre avec des neiges partout sur les sommets... La partie basse de la plaine est cachée sous l'eau ; beaucoup de fermes ont l'air d'être bâties sur un étang, et le marais de l'Oued-el-Hallou, peigne humide pendant l'été, inonde deux lieues de pays. La plaine de la Médjidjah était autrefois couverte de cultures, de villages et de villes. Mendil, chef des Marouas, envahit ce pays et ne s'en éloigna qu'après avoir tout ravagé. « M. Mac-Carthy, dit M. Piessie, divise judicieusement la Médjidjah en trois parties très-distinctes : la partie orientale, limitée par l'Harrach, où se trouvent Rovigo, l'Arba, Rivet, la Foudouk, la Maison-Blanche, le Fort-de-l'Eau, Rouiba, la Ber'ala, l'Alma, et dont le territoire est occupé en outre par les Khrachna et les Beni-Moussa ; la partie centrale, où l'on trouve Blida, Bou-Farik, Joinville, Montpensier, Dalmatie, Beni-Mered, Souma, Bouinan, Chebli, Bir-Touta, les Quatre-Chemins et l'Oued-el-Hallou ; sa population indigène forme la tribu des Beni-Khrachli ; la partie occidentale comprend les villages de la Chiffa, de Mousa-el-Bou, de Bou-Roumi, de l'Affroun, d'Ameur-el-Ain et de M'rengi, tous placés au pied de l'Atlas. Les Hadjoutes occupent le milieu de cette troisième partie. C'est la région centrale que parcourt la route d'Alger à Blida, en décrivant, de l'Oued-Kerma à Blida, un angle obtus dont les Quatre-Chemins forment le point d'intersection. »

MÉTIER s. m. (mé-tiè — du lat. ministerium, office, service). Exercice d'un art manuel : Exercer un MÉTIER. Le MÉTIER de maçon, de cordonnier, de charpentier, de bijoutier. Un homme de MÉTIER. La religion, chez les Turcs, fait un devoir, même au sultan, de savoir un MÉTIER. Ne fit-on que des épingles, il faudrait être enthousiasmé de son MÉTIER. (Dider.) Sans faire tous les MÉTIERS comme Gil Blas, il est bon de savoir ce que c'est qu'un MÉTIER. (Sainte-Beuve.) Ensemble des procédés qui constituent un art manuel : Connaître son MÉTIER. Être habile dans son MÉTIER.

— Profession quelconque : Le MÉTIER des armes. Le MÉTIER d'avocat. Le MÉTIER d'auteur. Le MÉTIER de souverain surpasse les forces de l'homme ; il demande un Dieu. (L'empereur Julien.) C'est un MÉTIER que de faire un livre, comme de faire une pendule (La Bruy.) Il semble que le héros est d'un seul MÉTIER, qui est celui de la guerre, et que le grand homme est de tous les MÉTIERS, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour ; l'un et l'autre mis ensemble ne pèsent pas un homme de bien. (La Bruy.) Une des folies de Rousseau était de dire du mal du MÉTIER d'auteur et de ne pas faire d'autre. (Grimm.) Quand on fait pour de l'argent un MÉTIER peu noble, c'est l'argent qu'on veut mériter. (B. Const.) Il n'est si humble MÉTIER que celui qui l'exerce ne puisse l'enorgueillir. (Yvan.) Si j'étais maître d'école, j'estimerais mon humble MÉTIER au-dessus de tous les MÉTIERS du monde. (Cormen.) Le noble MÉTIER des armes est un mot du moyen âge et de la barbarie. (Vacherot.)

Allez, rimeur de balle, opprobre du métier.

MOLIÈRE.

J'abandonne l'exacitude
Aux gens qui riment par métier ;
D'autres font des vers par étude,
J'en fais pour me désennuyer.

GRESSÉT.

Il Profession que l'on ravale en l'exerçant en vue du seul salaire : Faire un MÉTIER de son art. Au talent succéda le MÉTIER. (De Barentin.) La presse est, en France, un apostolat, tandis qu'en Angleterre elle n'est qu'un MÉTIER. (Ledru-Rollin.)

[Métier.]

Pour qui se fait marchand, l'art n'est plus qu'un

VIENNET.

L'artiste est un marchand, et l'art est un métier.

A. DE MUSSÉT.

Il Chose que l'on fait habituellement : Le MÉTIER de menteur. Le MÉTIER de bouffon. Le MÉTIER de coquette. Le MÉTIER de conteur est puérilité dans les jeunes gens et faiblesse dans les vieillards. (St-Evremond.) Babelais, quand il est bon, est le premier des bons bouffons ; il ne faut pas qu'il y ait deux hommes de ce MÉTIER dans une nation. (Volt.) Une femme dont la maison est livrée au jeu s'engage ordinairement à plus d'un MÉTIER. (Duclos.) En examinant de près ceux qui se font un MÉTIER de la galanterie, on les trouve souvent de malhonnêtes hommes. (Mme Lambert.)

C'est un méchant métier que celui de médire.

BOILEAU.

De tous les sots métiers railler est le plus sot ;

On y perd vingt amis pour placer un bon mot.

VILLEPRÉ.

Par ses hauts faits certain voleur
Était conduit à la potence ;
Un cordelier, grand directeur,
L'eûthorté à résipience.

• Amendez-vous, mon fils, c'est l'instant de prier,
De recourir à Dieu, votre unique espérance :
Demandez-lui pardon de ces mauvais métiers... [Père !]

— Mauvais ! dit le voleur ; ah ! quelle erreur, mon
Il était excellent si l'on m'eût laissé faire. »

Il Ce à quoi l'on travaille, ce que l'on s'efforce de réaliser : Il n'y a point au monde un si terrible MÉTIER que de se faire un grand

nom. (La Bruy.) Il Ce que l'on est tenu de faire : Mon MÉTIER est de vous payer régulièrement de vos gages, quand j'ai de l'argent. (Volt.)

— Office, fonctions : La poule avale de petits cailloux qui font dans son gésier le MÉTIER des dents de notre bouche. (J. Macé.)

— Besoin : Ainsi la dame attendra Lancelot de tout ce que MÉTIER lui fut. (Lancelotti.) Vieux. Le mot existe en ce sens en italien et dans le patois normand.

— Arts et métiers. Ensemble des arts mécaniques : Ecole des ARTS ET MÉTIERS. Dictionnaire des ARTS ET MÉTIERS. Il Ecole des arts et métiers : Un élève des ARTS ET MÉTIERS de Châlons.

— Jalousie de métier, Jalousie, rivalité entre personnes qui exercent la même profession ou qui ont les mêmes vues, les mêmes prétentions : La femme déteste le serpent par JALOUSIE DE MÉTIER ; le serpent, c'est la boutique en face. (V. Hugo.)

— Hommes du métier, Gens du métier. Personnes qui s'entendent à quelque chose, pour s'y être exercées, pour en avoir fait leur profession : Il m'en arrive avec vous ce qui arrive presque toujours avec les GENS DU MÉTIER que l'on consulte ; ils voient le sujet sous un point de vue, et l'auteur l'a envisagé sous un autre. (Volt.)

— De son métier, Par état : Un tel, tonnelier DE SON MÉTIER. Il Habituellement, dans sa manière d'être habituelle : Un homme noble de naissance et fripon DE SON MÉTIER.

Un citoyen du Mans, chapon de son métier

LA FONTAINE.

— Être du métier, S'entendre à quelque chose pour l'avoir pratiqué : Quelle adresse ! On voit que vous ÊTES DU MÉTIER. On a fait de lourdes fautes ; je sais bien ce que je dis, je suis DU MÉTIER. (La Bruy.) Il Être du métier, C'est une femme de mauvaise vie.

— Homme de tout métier, Homme qui est prêt à tout pour se tirer d'affaire dans les occasions. Il Être de tous métiers et il ne peut vivre, C'est un intrigant maladroit.

— Faire son métier, Ne pas s'ingérer de ce qui regarde les autres : FAITES VOTRE MÉTIER et laissez-nous tranquilles. Il Faire métier de, Faire profession de, s'occuper habituellement de : Les vrais politiques connaissent mieux les hommes que ceux qui font MÉTIER de philosophie ; je veux dire qu'ils sont plus vrais philosophes. (Vauven.)

Tel fait métier de conseiller autrui,

Qui ne voit goutte en ses propres affaires.

LA FONTAINE.

Quand on fait comme vous métier d'être railleur, Il faudrait mieux savoir payer de sa personne.

C. D'HARLEVILLE.

Il Faire métier et marchandise de, Prodiger ; produire, faire en abondance : FAIRE MÉTIER et MARCHANDISE de mensonges. Signifie aussi Faire un trafic honteux de.

Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise, Font de dévotion métier et marchandise.

MOLIÈRE.

— Savoir son métier, Être habile en quelque chose, savoir s'y prendre : Une coquette qui sait son MÉTIER.

Ne m'importunez pas de votre tablature ; Sans vos instructions je sais bien mon métier.

CORNÉILLE.

— Gérer le métier, Nuire à ceux qui exercent la même profession, en cédant sa marchandise ou son travail à trop bas prix : Faites-vous mieux payer ; il ne faut pas GÉRER LE MÉTIER. Il Rendre un état, une situation incommode, par sa trop grande facilité : Ce mari permet deux amants à sa femme ; c'est GÉRER LE MÉTIER.

— Avoir le cœur au métier, Mettre du zèle et une sorte d'amour à ce que l'on fait : C'est dommage, il avait le cœur trop au métier.

RACINE.

— Jouer un tour de son métier ; Donner, servir un plat de son métier, Réguler quelqu'un d'un plat de son métier, Jouer un tour comme on le sait faire, comme on a l'habitude de le faire : Tu veux nous SERVIR UN PLAT DE TON MÉTIER, tu en auras deux apprêtés par la main de ta servante, par moi. (Balz.) Ah ! si je pouvais leur JOUER UN TOUR DE MON MÉTIER et leur donner une leçon. (Scribe.)

Dame fortune aime souvent à rire,

En nous jouant un tour de son métier.

LA FONTAINE.

J'attends ici Babet à qui je veux parler ;

Je vais la régaler d'un plat de mon métier.

CAMPISTRON.

— Apprendre à quelqu'un son métier, Le mettre à sa place, lui donner une leçon : Laissez faire, je lui APPRENDRAI SON MÉTIER.

— Prov. Il n'est point de sot métier, Toutes les professions sont bonnes et honorables. Il Il n'est si petit métier qui ne nourrisse son maître, On peut gagner de quoi vivre dans toutes les professions. Il Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées, ou simplement Chacun son métier, Chacun doit s'occuper exclusivement de son affaire, pour que tout en aille mieux :

• • • Chacun son métier ;
Les vaches seront bien gardées.

FLORIAN.

A chacun son métier; l'homme sage et prudent.
Ne fait que ce qu'il sait, sans force et talent.
FR. DE NEUCHÂTEAU.

On dit dans le même sens : *Cordonnier, fais ton métier. C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître.* C'est une triste profession que celle de voleur. *De tous les métiers il est des pauvres et des riches. Il y a des gens misérables dans tous les états et dans toutes les professions.*

— Littér. et B.-arts. Partie matérielle et comme mécanique d'un art : *Un peintre, un sculpteur, un poète qui n'a que du métier.* Dans l'art, le droit d'attribution implique l'inspiration, l'invention; ce qui vient après n'est plus que l'imitation et le métier. (Mme L. Colet.)

— Cout. anc. Corps de métier. Corps organisé des artisans d'une même profession, classés en maîtres, compagnons et apprentis. *Entreprendre sur le métier, Travailler hors de l'atelier de son maître.*

— Techn. Appareil sur lequel on confectionne un tissu ou sur lequel on l'achève ou on le décore : *Métier à tisser. Métier à broder. Métier à bas. Métier de passementier.* Cet atelier possède deux cents métiers. Ces tapis sont sur le métier depuis vingt jours. Chaque jour on voit tomber un petit métier et s'élever une fabrique. (J. Simon.) Au fig. État, situation d'une chose à laquelle on travaille : *Mettre une œuvre sur le métier. Une œuvre qui est sur le métier. Je ne me porte pas assez bien pour avoir à la fois trois tragédies sur le métier et une comédie sur les bras.* (Volt.) *Il Cuve dans laquelle le vinaigrier presse la lie du vin. 1^{er} Premier métier. Premiers li- queurs que tire le brasseur de la cuve où il a fait bouillir le malt et le houblon. 2^e Deuxième métier. Liqueur qu'il retire ensuite. 3^e Métier balant. Métier ouvrant. Métier à étoffes en activité.*

— Art culin. Sorte d'oubliée roulée, que l'on fait cuire dans un moule.

— Syn. Métier, art, état, parti, profession. V. ART.

— Encycl. Le tissage, la menuiserie, la forge, la taille des pierres, la maçonnerie, la lingerie sont des métiers; mais les travaux du voutier, du manoeuvre, du cantonnier et d'un grand nombre de salariés employés dans les manufactures ne sont pas précisément. Le propre du métier est d'être un travail ou une série de travaux dans lesquels l'habileté de la main et la connaissance des propriétés de la matière en usage jouent le principal rôle; il suppose une série de procédés techniques et méthodiques que l'ouvrier doit posséder afin de pouvoir exécuter un ouvrage complet.

C'est cette habileté et la connaissance de ces procédés qui constitue l'ouvrier. Celui qui aide cet ouvrier et qui remplit à son égard une fonction purement mécanique, mais qui est incapable d'exécuter seul le travail, de faire l'ouvrage dans ses diverses parties, de préparer et d'ajuster, celui-là est un manoeuvre; il rend un service qui concourt à la production, mais il ne produit pas lui-même, et son travail ne remplit pas les conditions qui constituent proprement le métier. Par l'importance qu'y prennent les procédés techniques, l'adresse de la main, le travail même de l'esprit, le métier se rapproche de l'art, avec lequel il se confond parfois; mais il s'en éloigne par l'invariabilité du travail, par sa dépendance, sa soumission à un plan donné selon la volonté du consommateur.

Dans les arts eux-mêmes, on désigne par le mot *métier* la partie du travail qui peut être exécutée à l'aide de procédés techniques, dans lesquels les qualités personnelles de l'artiste, ses sentiments, ses sensations, l'évaluation de ses idées et de ses conceptions ont rien à faire et ne tiennent qu'un rôle accessoire à une place. Ainsi, dans la sculpture, la manière de tenir le ciseau, d'enlever à son aide des fragments de pierre ou de marbre sans causer d'éclats, de donner aux surfaces une apparence rugueuse ou polie, suivant le besoin, sont choses de métier; il en est de même, en peinture, de la façon de préparer les dessous, de mêler les tons posés sur la toile les uns aux autres à l'aide de la brosse. Enfin, le métier est la partie matérielle de l'art. Dans tout art il y a une part de métier, comme dans tout métier il y a une part d'art, c'est-à-dire de spontanéité ou d'inspiration, de conception préalable, d'ordonnance, d'opérations intellectuelles. C'est le plus ou moins d'importance donnée à l'une de ces deux parties qui permet d'établir des différences dans le travail et de le classer tantôt parmi les arts, tantôt parmi les métiers. Ainsi la poterie est un métier, mais aux mains d'un Bernard Palissy ou d'un Luca della Robbia elle devient un art; l'ébénisterie est un métier, mais exécutée par Boulle elle est un art; il en est de même de la bijouterie, de l'orfèvrerie, de la tapisserie, etc.

Au milieu du bouleversement opéré dans le travail par l'introduction des machines, la division, la parcellisation des fonctions, il devient de plus en plus difficile de distinguer le métier du travail absolument manuel. On peut même dire que les métiers disparaissent à mesure que la grande industrie se perfectionne. Pourtant un certain nombre n'ont pas encore subi de transformations bien sensibles

et semblent même n'en pas devoir subir, quelque modification et quelque progrès qui accomplissent dans l'outilage, ce sont la poterie, la maçonnerie, la forge, la menuiserie, le charbonnier, la confection des vêtements, la cordonnerie. Mais, dans la plupart des autres industries, le métier tend à se diviser en un nombre toujours croissant de fonctions parcellaires, qui assimilent de plus en plus le rôle du travailleur à celui d'une machine animée, au lieu de lui conserver celui d'artisan, c'est-à-dire d'homme fabricant des produits par un art particulier qu'il a appris et qu'il possède. Ainsi l'homme qui, dans la bijouterie, est chargé de l'estampage, celui qui a pour fonction de présenter à la scie mécanique les bois à chanterner dont se servira l'ébéniste, celui qui fait l'une quelconque des vingt-cinq opérations dont se compose la fabrication d'une épingle, etc., n'ont pas de métier; ils ne sont ni bijoutiers, ni ébénistes, ni épingleurs, ce ne sont pas des ouvriers; ce sont des hommes de peine, de labeur, des manoeuvres. Ils sont les rouages d'une organisation industrielle; ils font partie de l'usine, de la manufacture, de la fabrique, de la même façon que les machines; pas plus qu'elles ils ne peuvent s'en séparer sans peine de périr par le chômage. Il n'en est pas de même de l'ouvrier proprement dit; celui-ci n'est pas à l'abri du chômage, ni complètement indépendant, mais du moins il peut, par son initiative, se créer des ressources, activer la circulation et la consommation par l'appât du bon marché qu'il peut offrir, à la condition de diminuer momentanément son salaire habituel. Michelet a merveilleusement dépeint les sentiments du paysan, attaché à la terre par sa propriété qui le retient, l'emprisonne dans son village ou sa ferme, lorsqu'il voit passer le jeune compagnon, allègre, le sac au dos, faisant son tour de France. Celui-ci n'est pas enchaîné par sa propriété, il l'emporte avec lui, dans sa tête, dans ses doigts et avec son sac d'outils, et cette propriété c'est son métier. Malheureusement cette propriété, qui autrefois restait encore à l'ouvrier à défaut d'autres garanties et d'autre richesse, tend à disparaître dans le morcellement du travail et le développement de l'organisation unitaire, centralisatrice de l'industrie.

L'industrie humaine, ayant pour objet de satisfaire aux besoins de l'individu et de l'espèce, s'est divisée d'abord en autant de branches principales ou d'industries différentes qu'il y avait de besoins à satisfaire et de genres de matériaux à travailler. Les besoins principaux, primordiaux que l'homme apporte en naissant comprennent : la nourriture, l'abri ou logis et le vêtement. La nourriture suppose des champs cultivés, des arbres ou arbustes à fruit plantés et soignés, des animaux élevés et des boissons préparées et conservées. Les viandes, les légumes et les grains doivent être cuits et assaisonnés pour servir à la nourriture; il faut donc des ustensiles de cuisine. C'est ainsi que la nourriture donne naissance à cinq métiers au moins : ceux du cultivateur, de l'éleveur, du préparateur de boissons, du potier et du tannier. L'habillement, qui comprend les vêtements et la chaussure, suppose les plantes textiles mises en fil ainsi que le poil et les peaux des animaux, les fils tissés, les tissus coupés et cousus, le cuir apprêté, tanné et taillé, puis les morceaux assemblés, ce qui fait autant de métiers. L'abri ou logement exige des pierres extraites et taillées, un ciment pétri, des arbres abattus, sciés, et le bois assemblé; autant de métiers encore. Enfin, pour serrer et conserver les aliments et les vêtements, pour s'asseoir, se reposer, se coucher, il faut des meubles; mais ce n'est pas tout encore : le cultivateur, le potier, le tonnelier, le tisserand, le tourneur, le tailleur, le cordonnier, le maçon, le charpentier ont besoin d'instruments ou d'outils qu'il faut confectionner, ce qui crée une nouvelle série de métiers. Dans la confection des instruments et outils, on trouve diverses matières employées, et la préparation de chacune fait l'objet d'un métier nouveau.

Dans la classification des métiers qui fut faite au moyen âge et qui faisait de chaque industrie un corps d'état, une corporation, on avait procédé par généralités; ainsi la corporation des feronniers et forgerons comprenait tous ceux qui travaillaient le fer; celle des menuisiers et charpentiers embrassait tous les ouvriers qui travaillaient le bois pour le faire servir aux besoins ou à la décoration des édifices. Chaque corporation était divisée en deux catégories, celle qui comprenait les gros travaux de préparation ou manipulation de la matière première, et celle qui comprenait les travaux fins, de seconde main. Pourtant il n'était pas rare qu'un ouvrier eût à accomplir à la fois ces deux catégories de travaux d'un même métier. Mais l'instruction professionnelle, maintenue d'une manière imparfaite par les corporations, fut ensuite remplacée par l'apprentissage, qui n'apprend jamais à l'adolescent un métier dans toutes ses parties, qui souvent ne l'initie qu'à une seule des opérations qui composent un métier.

Chez les Grecs, le citoyen était agriculteur et guerrier, le *métier* était réservé aux esclaves ou aux personnes de condition inférieure; chez les Romains, il en fut de même de même, quoique l'industrie y fût déjà plus développée. Chez les Hébreux, tout au con-

traire, le *métier* était en honneur, et il était de coutume qu'un chef de famille en fit apprendre un à ses enfants, si riche qu'il fût et lors même qu'il dirigeait une grande exploitation agricole. Au moyen âge, le *métier* devint l'apanage du bourgeois, ou plutôt créa le bourgeois, l'homme du bourg, de la ville, de la commune, homme indépendant, tandis que le cultivateur demeurait attaché à la glèbe, serf de la terre et de son propriétaire. Les métiers furent alors organisés et formèrent des corporations ayant une existence civile. Dans le vaste système de centralisation qui commença à étouffer la France sous Louis XIV, les métiers perdirent leur autonomie et leur importance et n'eurent plus de leur ancienne organisation que les inconvénients, les charges et les entraves résultant de l'insitution des maîtrises et jurandes. La Révolution les affranchit. Il entra dans le programme révolutionnaire de réorganiser le travail d'une façon plus scientifique, plus équitable et qui, tout en procurant un *métier* au citoyen, lui conservât son indépendance; la création du Conservatoire des arts et métiers et de l'École centrale en est la preuve. Mais ce programme ne put être complètement réalisé, et aujourd'hui, comme nous l'avons déjà dit, grâce à l'exploitation industrielle, capitaliste et centralisatrice, le *métier* tend à disparaître pour faire place à l'emploi, au labeur machinal et salarié. Avec cinquante ans encore de ce régime, il n'y aurait plus d'ouvriers sachant exécuter complètement un ouvrage; il n'y aurait plus d'une part que des spéculateurs dirigeant, ordonnant et prélevant les bénéfices de l'entreprise, et de l'autre des manoeuvres agissant comme des machines.

— Techn. Le *métier* est, pour les tisserands, brodeuses, ouvrières fabriquant la tapisserie, l'instrument principal et tout à fait indispensable, celui sur lequel sont tendus, soit les fils à tisser, soit le taffetas à broder, soit le canevas qui doit recevoir la tapisserie. Suivant son usage et sa forme, on le nomme *métier à broderie*, simple *métier*, *métier à tapisserie*, et, pour les tisserands, *métier à basses lisses*, *métier à hautes lisses*, *métier jacquard*, etc. Les bonnetiers se servent d'une autre espèce de *métier* pour le tricot; c'est le *métier à bas*. Enfin l'introduction de la mécanique dans l'industrie des tissus a créé encore un nouveau genre, celui des *métiers automatiques*.

Le *métier* est un bâti de bois dont les dispositions varient suivant la nature du travail; pour la broderie, c'est un châssis à deux montants ou pieds, de telle sorte qu'on en fait varier à volonté l'inclinaison. C'est dans ce châssis que l'ouvrière tend l'étoffe à broder ou le canevas ou elle doit exécuter la tapisserie. Ces *métiers* sont en général assez élégants, en bois tourné et verni et d'une apparence telle qu'ils peuvent être reçus aussi bien dans les classes parmi les meubles de luxe que parmi les instruments de travail.

Dans la peinture des stores, on nomme *métier* un grand châssis dans lequel on tend le calicot pour l'encoller et le peindre.

— Allus. littér. *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage*, Vers de Boileau, *Art poétique*, chant 1^{er} :

Travaillez à loisir, quel que ordre qui vous presse
Et ne vous piquez point d'une folle vitesse :
Un style si rapide, et qui court en rimaillant,
Marque moins trop d'esprit que peu de jugement.

Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
Polissez-le sans cesse et le repolissez,
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

L'idée exprimée par le premier hémistiche *hâtez-vous lentement* est une imitation du *festina lente* du poète latin, mots qui ont absolument le même sens.

Le chant 1^{er} de l'*Art poétique* fut imprimé en 1674, et les vers rapportés plus haut furent des lors fréquemment cités, surtout l'hémistiche *hâtez-vous lentement*.

Cet hémistiche devint tout à fait un proverbe qui n'a plus cessé d'avoir cours. Quoique ennemi de Boileau et du vivant même de l'auteur, en 1704, Regnard, qui donna en cette année les *Folies amoureuses*, trouva bon de le mettre dans la bouche de son Crispin :

Un savant philosophe a dit élogiquement :
Dans tout ce que tu fais hâte-toi lentement.
(Acte III, scène vi.)

Parvint pensée se retrouve dans ce vers d'un sens profond :

Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui.

La Fontaine, dans sa fable le *Lievre et la Tortue*, a dit dans le même sens :

... Il laisse la tortue
Aller son train de sénateur;
Elle part, elle s'évertue,
Elle se hâte avec lenteur.

« J'aime peu les novateurs de l'intelligence et ces tentatives prime-sautières du talent à l'essai. Soyons pour elles sobres d'encouragement et avares d'éloges. Il eût été l'ami du jeune auteur, celui qui lui aurait remis en mémoire tout bonnement le précepte de Boileau, un pédant qui s'y entendait :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Oui, tout cela est heurté, inachevé; sans unité de moyens et de but. »

(Revue bibliographique.)

« On avait compté sur une comédie de Jules Sandeau, et c'était se promettre des jouissances exquises. Est-elle prête? L'illustre écrivain a remis plus de cent fois sur le métier son ouvrage, et tel est son respect du public et de lui-même, qu'il ne sait encore s'il pourra produire prochainement cette *Pénarvan*, avec cadette de l'heureuse *La Seiglière*. »

J. LECOMTE.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage; Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

« Pris au figuré, ce précepte n'en dit pas trop; pris à la lettre, si c'est un poète qui l'exécute, il s'y étendra. Est-ce pour cela que le poème de la *Religion* de Louis Racine est si froid? « J'ai employé, dit-il, la moitié de ma vie à composer cet ouvrage; je devais passer l'autre à le corriger. » Boileau lui-même n'en eût pas voulu tant. »

NISARD.

Métiers (CONSERVATOIRE DES ARTS ET). V. ARTS ET MÉTIERS.

Métiers (LIVRE DES). V. BOILESSUE.

MÉTIERE s. f. (mé-tiè-re). Techn. Nom donné à certains compartiments des chauffoirs, dans les salines.

MÉTIF, IVE adj. (mô tif, i-ve). V. MÉTIS, 1886.

MÉTIS, ISSE adj. (mé-tis, i-ssé — du lat. *miztus*, mêlé). Anthropol. Qui a du sang mêlé de blanc et d'indien; La race polynésienne n'est pas seulement une race mizte, c'est en outre une race MÉTISSE. (F. de Quatrefrèges.) Il s'est formé une espèce de peuple métis, dans les colonies et des Indiennes. (Chateaub.) Son teint pâle et presque blanc annonce qu'il appartient à la race MÉTISSE; il est issu d'un blanc et d'une Indienne. (E. Sue.) Qui a du sang mêlé de blanc et de nègre. Il Qui a du sang mêlé de deux ou plusieurs races : La race MÉTISSE qui sortira sans doute un jour du croisement de tous les peuples civilisés ne pourra échapper aux influences des climats. (A. Maury.)

— Par ext. Qui tient un milieu entre deux professions différentes : Cette race MÉTISSE entre les pamphlétaires et les diffamateurs méritait de se voir peinte en traits sauteurs. (Rogor de Beauvoir.)

— Par anal. Qui résulte du mélange de deux choses différentes : Le petit est l'exemple le plus frappant qu'on puisse citer d'un idiom MÉTIS. (Renan.)

— Fig. Qui prend un moyen terme entre deux parties : Se tenir chancelant et MÉTIS. (Montaigne.) Vieux en ce sens.

— Gramm. Hybride, dont les racines sont empruntées à deux langues étrangères et distinctes. Il Peu usité.

— Zool. Qui a du sang mêlé de diverses espèces ou variétés d'animaux : Un chien MÉTIS. Un serin MÉTIS. Un mouton MÉTIS. Il Qui provient d'un animal métis : De la laine MÉTISSE.

— Bot. Qui provient, par greffe ou autrement, de deux végétaux différents d'espèce ou de variété : Porrier MÉTIS. (Eillet méris.)

— Substantif. Homme métis, femme métisse : Le véritable lien entre l'Européen et l'Indien, c'est le MÉTIS. (De Quatrefrèges.) Les MÉTISSES ne diffèrent des blanches que par quelques signes imperceptibles. (E. Sue.) Un animal métis : Les MÉTIS de chien et de loup sont stériles dès la troisième génération. (Flourens.) Il n'est guère de propriétaire maintenant qui ne possède, soit quelques bétiers purs mérinos, soit au moins quelques MÉTIS de mérinos et de quelques-unes de nos meilleures souches. (Morogues.) Les MÉTIS provenant du croisement des mérinos sont d'une plus petite espèce et ont la laine plus fine. (A. Hugo.)

— Fig. Personne d'un caractère incertain ou changeant : Le secret de son caractère était dans la tyrannie paternelle qui avait fait de lui comme un MÉTIS social. (Gaut.)

— Rem. On a dit aussi MÉTIER, IVE jusqu'à la fin du dernier siècle.

— Encycl. V. ESPÈCE.

MÉTIS s. f. (mé-tis — du gr. *métis*, prudence). Astron. Planète télescopique découverte en 1848.

— Encycl. *Métis* est la neuvième petite planète circulant entre Mars et Jupiter. Elle fut découverte, le 26 avril 1848, par M. Graham, de Macree, en Irlande. Ses principaux éléments sont :

Moyen mouvement diurne	962''/33
Durée de la révolution sidérale	1,346 jours, 73
Distance moyenne au soleil	2,39
Excentricité	0,123
Longitude du périhélie	719° 11' 45"
Longitude moyenne de l'époque	1280° 8' 49"
Longitude du nœud ascendant	639° 29' 31"
Inclinaison	5° 35' 48"
Époque, en temps moyen de Paris	30,0 juin 1858

MÉTIS, la sagesse personnifiée, fille d'Océan et de Téthys. Elle fut la première femme de Jupiter, sur la demande duquel elle donna à Saturne un breuvage pour lui faire rendre les jeunes dieux qu'il avait dévorés. Ayant dit à son époux qu'après la nuit dont elle allait être mère elle aurait un fils qui deviendrait le maître du ciel, Jupiter, pour empêcher l'accomplissement de cette prédiction, l'avala. Lorsque le terme de l'accouchement arriva, il se fit fendre la tête par Prométhée et Minerve naquit. Platon, qui appelle Métis la déesse de la bonne conduite, la fait mère de Poros, dieu de l'abondance.

MÉTISATION s. f. (mé-ti-sa-si-on — rad. mé-tis). Econ. rur. Production d'animaux métis : *Dans l'intention de hâter la métisation en France, et pour empêcher qu'on ne châtirât des bédiers, dont le nombre excédait les demandes, le gouvernement fit placer dans divers points des dépôts de bédiers achetés dans des bergeries pures.* (Morogues.)

MÉTISAGE s. m. (mé-ti-sa-je — rad. mé-tis). Econ. rur. Croisement de deux races, destiné à améliorer l'une des deux : *Un cheval de gros trait, par exemple, arrive après quatre ou cinq générations, par des méti-sages successifs, à compter parmi ses ancêtres un cheval de course, il héritera d'une certaine proportion de courage, de force et de beauté.* (E. Sue.)

— **Encycl.** Le métissage diffère du croisement proprement dit, en ce que dans celui-ci les deux individus qu'on accouple, ou tout au moins le mâle, appartiennent à des types pur sang. Dans le métissage, au contraire, on accouple des métis ou des produits de croisement; quelquefois cependant la femelle est pure, mais le mâle est toujours un métis. On a cru ainsi pouvoir, en continuant avec habileté et persévérance, créer des types croisés ou intermédiaires, participant à la fois des caractères des deux souches ascendantes, et susceptibles de se fixer dans la suite des générations. Cependant les auteurs modernes, entre autres Baudement et A. Sanson, ont nié la possibilité de ce fait, en opposition formelle avec les lois naturelles de la reproduction des animaux, telles qu'elles peuvent être déduites de l'observation attentive et rigoureuse des faits.

Les partisans du métissage citent à l'appui de leur théorie la création de la race ovine d'Alfort, résultant du croisement des races mérinos et de Dishley, et de celle de la char-moise, produite par les races de New-Kent et du Berry. Si les deux types nouveaux ou métis ne sont pas encore parfaitement fixés, ils devront l'être avec le temps. Il en est de même, dans l'espèce bovine, des métis durham-flamands et durham-hollandais.

Les adversaires de cette théorie, notamment M. Sanson, soutiennent que les produits du métissage, au lieu de se fixer avec les caractères intermédiaires que le croisement leur a donnés, retournent infailliblement à l'un ou à l'autre de leurs types ascendants naturels, et que la fixité ne leur est acquise qu'à dater du moment où le retour est effectué. Les faits qui semblent contraires à cette loi et que l'on invoque, ajoutent-ils, ne sont que des illusions, attendu qu'ils ne rapportent à des races dans lesquels il n'y a point eu de croisement et, par conséquent, point de métissage, les sujets primitivement accouplés étant du même type. Mais si le métissage, dit M. A. Sanson, est impuissant à créer des types nouveaux, s'ensuit-il qu'il n'ait pas, à la manière du croisement, un rôle industriel en ce qui concerne les moutons? Il peut se faire que dans une entreprise zootechnique relative à ces animaux, on ait en vue seulement un développement d'aptitudes économiques, pour lesquelles la pureté et l'homogénéité du type ne sont d'aucun intérêt. Lorsque ces circonstances se présentent (et cette observation s'applique aussi aux autres animaux domestiques), le métissage peut présenter des avantages réels, qu'on obtient, du reste, mieux encore par la sélection ou par le croisement.

MÉTISSE, ÉE (mé-ti-sé) part. passé du v. Metisser : *Brebis métissées.*

MÉTISSEUR v. a. ou tr. (mé-ti-sé — rad. mé-tis). Econ. rur. Croiser par le métissage : *Métisser des bédiers.*

METIUS s. m. (mé-ti-uss). Entom. Genre de coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncapennes, dont deux espèces habitent près du détroit de Magellan.

METIUS SUFFETIUS, dictateur d'Albe au temps de Tullius Hostilius, troisième roi de Rome, mort en 663 av. J.-C. Il avait combattu les Romains, puis était devenu leur allié après le combat des Horaces et des Curiaces. Il les trahit ensuite, et Tullius le fit périr en le faisant attacher à deux chars tirés en sens contraire. Albe fut détruite de fond en comble.

METIUS TARPA (Spurius), un des cinq juges établis par Auguste pour prononcer sur le mérite des ouvrages des poètes. C'était un homme d'un goût très-pur et dont Horace faisait le plus grand cas. Dans son *Art poétique*, il recommande à l'aine des Pisons de ne point livrer d'ouvrage au public avant d'avoir consulté Metius, et, dans une de ses satires, il dit que les bagatelles dont il fait son

amusement ne lui paraissent pas dignes d'être lus devant un juge tel que cet habile critique.

MÉTIUS (Adrien), géomètre hollandais, né à Alkmaar en 1571, mort en 1635 à Francker, où il occupait depuis trente-huit ans la chaire de mathématiques. Il est célèbre pour avoir donné du rapport de la circonférence au diamètre, que depuis Archimède on représentait par la fraction $\frac{22}{7}$, une valeur $\frac{355}{113}$ beaucoup

plus approchée; car, réduite en décimales, elle donne les six premiers chiffres exactement. Ce fut la prétendue quadrature de Simon à Quercu, Van Eyck, en français Duchêne, qui engagea Métius à la recherche de cette nouvelle approximation. On a de lui : *Doctrina sphaerica libri V* (1598); *Universa astronomia instituta* (1606); *Praxis nova geometria* (1633); *Problema astronomica* (1635); *Calendarium perpetuum* (1637). Il croyait la terre immobile. — Son frère, Jacques Métius, né à Alkmaar, passe pour l'inventeur de la lunette astronomique. « Il y a environ trente ans, dit Descartes dans sa *Dioptrique*, qu'un nommé Jacques Métius, de la ville d'Alkmaar, en Hollande, homme qui n'avait jamais étudié, bien qu'il eût un père et un frère qui ont fait profession de mathématiques, mais qui prenoit particulièrement plaisir à faire des miroirs et verres brûlants, en composant même l'hiver avec de la glace, ainsi que l'expérience a montré qu'on en peut faire; ayant à cette occasion plusieurs verres de diverses formes, s'avisait, par bonheur, de regarder au travers des deux, dont l'un étoit un peu plus espais au milieu qu'aux extrémités, et l'autre, au contraire, beaucoup plus espais aux extrémités qu'au milieu, et il les appliqua si heureusement aux deux bouts d'un tuyau, que la première des lunettes en fut composée; et c'est seulement sur ce patron que toutes les autres qu'on a vues depuis ont été faites. »

MÉTIVAGE s. m. (mé-ti-va-je — du lat. messis, moisson). Féod. Droit du seigneur sur les moissons.

MÉTIVIER s. m. (mé-ti-vié — du lat. messis, moisson). Moissonneur. *Le Vieux.*

— Econ. rur. Homme chargé de veiller aux intérêts du propriétaire, dans le partage des récoltes avec le métayer : *Ce partage est surveillé par un MÉTIVIER, l'homme chargé de prendre la moitié due au propriétaire.* (Balz.)

METKAL s. m. (mè-tkal). V. MÉTICAL.

METKERKE (Adolphe van), antiquaire et philologue belge. V. METKERCKE.

MÉTOCHE s. f. (mé-to-cho). V. MÉTOPE.

MÉTOCHITE, théologien grec qui vivait au xiii^e siècle. Il devint grand diacre de l'Eglise de Constantinople, se prononça pour la réunion des Eglises grecque et latine et fut pour ce motif exilé par l'empereur Andronic le Jeune. On a de lui quelques écrits, d'un style presque barbare, qui offrent quelque intérêt pour l'histoire de son temps. Leo Allatus a publié dans la *Græcia orthodoxa sa Réponse à Manuel Népos de Crète et sa Réfutation de trois chapitres* de Planudes.

MÉTOCHITE, théologien grec, mort en 1332. L'empereur Andronic l'ancien, après duquel il était en grand faveur, l'appela à remplir les fonctions de grand logothète de l'Eglise de Constantinople et le chargea de diverses missions; mais, sous le règne d'Andronic le Jeune, il tomba en disgrâce, fut exilé et s'enferma, après son rappel, dans un couvent, où il termina sa vie. On lui doit plusieurs ouvrages qui attestent une grande érudition. Les principaux sont : un *Commentaire* sur divers traités d'Aristote, publié en latin (Bâle, 1559, in-4°); *Histoire romaine* depuis Jules César jusqu'à Constantin le Grand (Leyde, 1618), avec une traduction latine de Meursius; *Specimina operum Th. Meiochite* (Copenhague, 1790, in-8°), recueil de mémoires et de pensées, publié par J. Bloch. On a de lui, en outre, plusieurs ouvrages restés manuscrits.

MÉTŒCE adj. (mé-tè-se). Antiq. V. MÉTÈQUE.

MÉTŒCIE s. f. (mé-tè-si). Antiq. V. MÉTÈCIE.

MÉTŒCIEN, IENNE adj. (mé-tè-si-ai, i-e-ne). Antiq. V. MÉTÈQUE.

MÉTÈQUE adj. (mé-tè-ke). Antiq. V. MÉTÈQUE.

MÉTŒQUE s. m. (mé-to-è-ke — du préf. méta, et du gr. oikos, maison). Entom. Genre de coleoptères, voisin des ripiphores.

— Crust. Genre d'amphipodes, voisin des hypéries.

— **Encycl.** Entom. Les *métèques* sont voisins des ripiphores, avec lesquels on les confondait autrefois. Le *métèque paradoxal*, espèce type du genre, se trouve quelquefois aux environs de Paris; il a été pris assez abondamment, vers la fin de l'automne, dans un nid de guêpes, sur lesquelles sa larve vit en parasite.

— Crust. Les *métèques* sont de petits crustacés amphipodes, très-voisins des hypéries, dont ils diffèrent surtout par les pattes des premières paires, beaucoup plus courtes que les suivantes et terminées par une petite pince très-bien conformation, à deux doigts, dont un mobile terminé par un petit ongle

rudimentaire. La seule espèce connue est le *métèque des méduses*, qu'on trouve sur ces acalaphes, dans les mers du Groenland.

MÉTŒN, astronome grec, célèbre par l'invention de son cycle luni-solaire, que la Grèce adopta avec enthousiasme l'an 433 av. J.-C. Il vivait au ve siècle avant notre ère. Les solennités en Grèce étaient réglées à la fois sur le cours du soleil et de la lune; mais l'inexactitude des connaissances astronomiques amenait souvent de grandes confusions. Aristophane y fait une allusion comique dans ses *Nuées* : il feint que les dieux se plaignent de ne plus savoir quels jours ils doivent se présenter pour jouir des sacrifices qu'ils ont offerts et qu'ils ont trop souvent le déplaisir de s'en retourner à jeun, les hommes dérangeant à chaque instant les jours de fête.

Le cycle de Métœn, ou énéadécatéride, était formé de 19 ans, au bout desquels, comme on sait, la lune et le soleil se retrouvent à très-peu près dans la même position relative. De ces 19 années, 12 étaient communes, c'est-à-dire composées chacune de 12 lunaisons; les 7 autres, qui étaient les 3^e, 6^e, 8^e, 11^e, 14^e, 17^e et 19^e, comptaient 13 lunaisons. Métœn exposa publiquement à Athènes, probablement devant la Grèce assemblée pour les Jeux Olympiques, une table explicative de son système, qui fut immédiatement adoptée. L'origine du cycle de Métœn fut fixée, comme il l'avait proposé, à l'instant de la nouvelle lune qui suivit le solstice d'été de l'année 433. Les nouvelles règles posées par Métœn, quoique beaucoup plus parfaites que celles qui avaient été établies avant lui, laissaient encore subsister une petite erreur d'un jour et quelques heures en 152 ans. Son cycle fut réformé en 331 par Calippe. Métœn avait élevé sur la place publique d'Athènes un instrument appelé *hélotrope*, sorte de gnomon pour l'observation des solstices, et il avait calculé un calendrier météorologique. On ignore quand mourut ce célèbre astronome, sur la vie duquel on ne possède qu'un seul renseignement transmis par Elie. D'après cet auteur, pour ne pas faire partie de l'expédition envoyée en Sicile par les Athéniens en 415, il feignit la démence et, l'année suivante, le satirique Aristophane lui fit jouer un personnage ridicule dans sa comédie des *Oiseaux*.

MÉTŒNIEN, IENNE adj. (mé-to-niain, i-ène). Chronol. Se dit du cycle inventé par Métœn, cycle de dix-neuf ans ou énéadécatéride, destiné à corriger les erreurs du cycle de huit ans ou octaétéride. Il dit aussi *MÉTŒNIQUE*.

MÉTŒNOMASIE s. f. (mé-to-no-ma-si — du préf. méta, et du gr. onoma, nom). Gramm. Changement de nom par traduction.

— **Encycl.** Voici quelques exemples de *métœnomasie* :

A BOSCO (*Joannes*), nom latinisé de Jean Dubois, prédicateur français, né vers le milieu du xvi^e siècle, qui eut si bien servi des armes dans la guerre civile, que Henri III l'appela l'« empereur des moines », et qui, enfermé au château Saint-Ange, à Rome, pour son oraison funèbre de Henri IV, le *Portrait royal de Henri le Grand* (1610, in-8°), y termina misérablement sa vie en 1626.

AQUVUS (*Stephanus*), nom latinisé de l'Aigue. Dans les patois du centre de la France, aigue veut encore dire eau. C'était un érudit, né à Bourges, qui écrivait au commencement du xvi^e siècle. Il traduisit les *Commentaires de Jules César*, et composa le *Singulier traité de la propriété des tortues, escargots, grenouilles et artichaux* (Lyon, 1530).

A QUERCU (*Leodegarius*), nom latinisé de Léger Duchesne, humaniste français du xvi^e siècle, qui fut professeur au collège Royal, et qui, dans un écrit dédié à Charles IX, célébra le meurtre de Coligny et de Ramus, en exhortant le roi à exterminer ce qui restait de huguenots.

BOSIUS (*Simeon*), nom à terminaison latine de Simeon Dubois, humaniste limousin, qui commenta et éditâ les *Lettres de Cicéron à Atticus*.

CASTELLANUS (*Petrus*), pour Pierre Duchetel, évêque de Mâcon, puis d'Orléans, qui mourut en 1552, estimé des hommes les plus éclairés pour ses sentiments généreux et ses actes de tolérance. C'est lui dont la Sorbonne faillit pour-voir la mémoire parce qu'il avait dit, dans son éloge funèbre de François 1^{er}, que l'âme de ce souverain entrerait tout d'abord en paradis. Les docteurs pensèrent qu'il avait omis à dessiner le purgatoire, et des députés furent chargés de porter plainte. Le maître d'hôtel de Henri II, auprès duquel ils se présentèrent, leur conseilla de se desister et leur dit : « J'ai connu l'homme du feu roi; il ne s'arrêta guère en un même lieu, et s'il a passé par le purgatoire, ce n'a été que pour y boire le coup de l'étrier. » La plainte ne fut pas suivie.

DE RUBENS (G.), pour G. de Rossi, historien, né à Ravenne en 1539, qui étonna les savants de l'époque par ses talents précoces et qui écrivit une belle *Histoire de sa patrie*.

ERYTHRÆUS (*Joannes-Victor*), pour Giovanni-Vittorio Rossi, humaniste italien, qui mourut en 1647, et dont les ouvrages, par la pureté du style, l'ont placé dans un rang dis-

tingué parmi les latinistes modernes. Après avoir couru longtemps et inutilement après la fortune, il obtint un modeste emploi sous le titre de commissaire de l'eau *Murane*. Il ne savait pas lui-même ce que pouvait être cette eau *Murane*, d'où elle venait ni à quoi elle servait aux Romains.

FABER (*Antonius*), pour Antoine Favre, jurisconsulte savoyard, mort en 1624, qui fut l'ami de saint François de Sales. Il fonda avec cet évêque, à Annecy, l'Académie florimontane, dont il devint, entourant un oranger, portait les mots : *Flores fructusque perennes*.

FABER (*Tanaguil*), pour Tannequi Le Febvre, érudit du xvi^e siècle, l'un des plus savants parmi les anciens philologues français, et qui eut pour fille Mme Ducier. Les contemporains ne le représentaient avec un physionomie n'ayant rien du péant ou du pédagogue, toujours recherché, affecté même dans sa toilette, toujours en frais d'essences, de parfums, de gants, d'épingles, qu'il faisait venir de Paris, de Rome, de Londres.

FABER STAPULENSIS ou A STAPULA (*Jacobus*), pour Jacques Lefèvre d'Étaples, érudit français, né vers 1455 et mort en 1537, qui, malgré la protection de François 1^{er} et de sa sœur Marguerite, échappa avec peine aux effets de la polémique soulevée contre lui par son audace à soutenir que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Lazare, et la femme pécheresse étaient trois personnes distinctes. On a discuté, sans solution positive, sur la question de savoir s'il avait donné dans la Réforme. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa traduction de la Bible, romanisée par Calvin, est restée en usage dans les Eglises protestantes françaises.

HOLSTENIUS (*Lucas*), pour Lucas Holste, philologue allemand du xvi^e siècle, dont Balzac, dans une de ses lettres, louait l'érudition en regrettant qu'il n'en fit pas assez pour le public. « Je me plains de son bon ménage, disait-il. Que sert l'abondance sans la liberté?... Il faudrait qu'il possédât moins ou qu'il donnât davantage. »

MAGNUS (*Jacobus*), pour Jacques Legrand, prédicateur français du temps de Charles VI, qui montra une grande hardiesse devant Isabeau de Bavière. La reine, en un jour de feste, dit Juvenal des Ursins, voulut ouyr un sermon, et y eut un bien notable homme, le quel à ce faire fut comode. Lequel commença à blâmer la reine en sa présence, en parlant des exactions qu'on faisoit sur le peuple et des excessifs estats qu'elle et ses femmes avoient et tenoient; et comme le peuple en parloit en diverses manières, et que c'estoit mal fait, dont la reine fut très-mal contenue. « Les courtisans, fort animés contre le prédicateur, ne parlèrent que de l'envoier noyer; mais le roi voulut l'entendre. » Et s'il avait parlé en la présence de la reine des grands pechez qui couroient, encores en parla-t-il plus amplement et largement en la présence du roy, et fit tant que le roy fut content, et si luy fit donner aucune légère somme d'argent. »

MELANCHTHON (*melas*, noir, et *chthôn*, terre), traduction grecque de l'allemand *Schwarz-erde*. C'est le nom du célèbre aide de camp de Luther dans l'œuvre de la Réforme, de celui dont Luther a dit : « Melanchthon est plus logicien que moi; il conclut et enseigne. Je suis plus rhétoricien, plus orateur... Nous ne possédons aucun ouvrage où la théologie entière soit mieux résumée que dans les *Lieux communs* de Melanchthon; tous les Pères et faiseurs de sentences ne peuvent être comparés à ce livre; c'est, après la sainte Ecriture, ce qui existe de plus parfait. »

MÉTASTASE, traduction grecque de l'italien *Trapassi*. En grec, *metastasis* signifie changement de place. Le jeune Trapassi allait, avant l'âge de quinze ans, chanter, le soir, des vers de sa composition sur la place Valli-cella, à Rome. C'est là que Vincent Gravina l'entendit, frappé de son talent, il se chargea de son éducation et le prit chez lui, en changeant son nom en celui de Métastase. Ce nom nouveau devint fameux dans la poésie d'opéra. Voltaire a dit que beaucoup des scènes de Métastase étaient dignes de Corneille, quand il n'était pas déclamateur, et de Racine, quand il n'était pas faible.

PLACINTIUS (*Joannes*), nom latinisé de Jean Le Plaisant, poète liegeois du xvi^e siècle, qui écrivit, en vers latins, le *Combat des porcs* (*Pugna porcorum*) :

*Plaudite, porcelli; porcorum pigra propago
Progreditur; porci plures...*

PONTANUS, nom latinisé de Denis Dupont, jurisconsulte, né à Blois dans la seconde moitié du xv^e siècle.

PRATELUS, pour Gabriel Dupré, théologien et érudit français, mort en 1588.

PUTEANUS, nom latinisé de Henri Dupuy ou Van den Putte, érudit flamand, né en 1574. C'est lui qui, parmi de très-nombreux opuscules, a écrit le livre intitulé : *Pietatis thau-mata in Prothemo parthenicum*, où il a retourné en mille vingt-deux manières le vers suivant à l'honneur de la Vierge :

Tot sunt tibi doles, Virgo, quot sidera calo.

Il n'a, du reste, pas poussé jusqu'aux dernières limites ce singulier jeu d'esprit, puisque, d'après Bernoulli, le vers en question

peut se retourner de trois mille trois cent douze manières différentes.

RAMUS, nom latinisé de *La Ramée*, le savant humaniste du xvi^e siècle, qui, fils d'un pauvre laboureur du Vermandois, tenta, dès l'âge de huit ans, de venir s'instruire à Paris en se faisant le domestique d'un riche écuyer, et qui périt massacré le troisième jour de la Saint-Barthélemy.

REGIUS, nom latinisé de *Louis Le Roy*, humaniste français, mort en 1577, qui fut professeur de grec au collège Royal. Il se fit plus d'ennemis par son excessive vanité que d'admirateurs par son érudition et son talent.

STYLIVS, nom latinisé de *Jacques Dubois*, médecin, né à Amiens en 1478, qui occupa la chaire de médecine au collège Royal. Il fut d'une telle avarice que, pour se garantir du froid, au lieu de faire du feu, il portait, dit-on, une grosse bûche sur ses épaules de plus bas de sa maison jusqu'au grenier. On lui fit, en latin, une épigramme épigrammatique qui a été traduite ainsi par Henri Estienne :

Ici fit Stylivus, auquel on en sa vie
De donner rien gratis ne prit aucun envie,
Et ores qu'il est mort, et tout rongé de vers,
Encore a dépit qu'on lui gratte ces vers.

On voit, par les exemples qui précèdent, que la *métonymie* fut une mode surtout au xvi^e siècle.

MÉTONYMIE s. f. (mé-to-ni-mi — du préf. méta, et du gr. *onoma*, nom). Rhétor. Figure qui consiste dans l'emploi d'un mot pour un autre : *On servit un plat de perdrix sur la table de Louis XIV, qui dit en le voyant : Ce plat est pour Dominique. — Sire, dit le bouffon, me donnez-vous aussi les perdrix qui sont dedans ? — Eh bien, oui, et les perdrix aussi, ajouta le roi, qui perdit ainsi un plat d'or pour avoir parlé par MÉTONYMIÉ.*

— **Encycl.** Puisque le changement de sens est commun à tous les tropes, et que jamais un nom n'y est pris dans le sens propre, le mot *métonymie* conviendrait à tous les tropes ; mais il s'applique à un trope particulier, et qui n'est pas fondé, comme les autres, sur un rapport de ressemblance ou d'opposition. La *métonymie* se fonde sur un rapport de relation, comme de la cause à l'effet, de l'effet à la cause, du contenant au contenu, du signe à la chose signifiée, du nom du lieu où la chose se fait à la chose même, de l'abstrait au concret, du physique au moral, etc.

On prend donc dans la *métonymie* : 1^o la cause pour l'effet. Ainsi, chez les poètes anciens, *Vénus* devient la beauté, *Mars* la guerre, *Neptune* la mer, *Cérès* le pain, *Bacchus* le vin. Un Latin a dit : *Sine Baccho et Cere friget Venus* (sans Bacchus et Cérès, *Vénus* devient glacée) ; il a voulu dire que l'amour languissait sans l'usage des fruits que produisent Bacchus et Cérès. On lit dans le *Virgile travesti* de Scarron :

Lors fut des vaisseaux descendue
Toute la Cécrops corrompue :
En langage un peu plus humain,
C'est ce de quoi l'on fait du pain.

Par une transposition analogique dans le sens des mots, nous disons un *Aïde*, un *Éléazar*, pour un livre édité par *Aide*, par *Elzévir*, un *Rubens*, un *Raphaël*, un *Rembrandt*, pour un tableau peint par *Rubens*, par *Raphaël*, par *Rembrandt*. En prenant la cause instrumentale pour l'effet, on dit une *belle main* pour une belle écriture.

2^o L'effet, pour la cause. Par exemple : « Aux pieds du trône était la *Mort pâle et dévorante*, avec sa faux tranchante, qu'elle aiguillait sans cesse ; autour d'elle volaient les *noirs soucis*, les *cruelles défiances*, les *vengeances*, toutes *déguantées de sang* et *couvertes de plaies*. La mort n'est point pâle, les soucis ne sont point noirs, ni les défiances cruelles, ni les vengeances déguantées de sang et couvertes de plaies ; mais elles produisent ces effets, et l'on trouve ici l'épithète qui convient à la cause appliquée à l'effet. Il y a une *métonymie* du même ordre dans l'exemple suivant :

Sa main désespérée
M'a fait boire la mort dans la coupe sacrée.
On prend ici l'effet, qui est la mort, pour la cause, qui est le poison.

3^o Le contenant pour le contenu :
 Arrêtez !... Cette coupe était empoisonnée.

Ici, la coupe, qui contient le poison, a été prise pour le poison lui-même. Quand on dit d'un homme qu'il *time la bouteille*, au lieu de dire qu'il aime le vin, on prend aussi le contenant pour le contenu.

4^o Le signe pour la chose signifiée. Par exemple, les anciens disaient le *cothurne* pour la *tragédie*, le *brudequin* pour la *comédie*. Nous disons le *laurier* pour la *victoire*, la *robe* pour la *magistrature*, l'épée pour la *profession militaire*, le *seigneur* pour la *royauté*. On disait de même, en prenant le signe pour la chose signifiée, que le *royaume de France* ne tombait point en *quenouille*, pour dire que le sceptre ne passait point entre les mains des femmes. On désignait par le mot *quenouille* les femmes, qui seules se servent de la quenouille.

5^o Le lieu où la chose se fait pour la chose même :

Et, chez le chapelier du coin de notre place,
Autour d'un caniveau j'en ai lu la préface.

Dans ces vers, *Boileau* a pris le nom de la

ville de *Caudebec* pour le *chapeau* qui s'y fabriquait. On a dit aussi un *elbeuf* pour un drap d'Elbeuf, et l'on dit un *panama* pour un chapeau de Panama. Par une *métonymie* du même ordre, on prend le *Portique*, où Zénon enseignait sa doctrine, pour la philosophie de Zénon, et le *Lycée*, où enseignait Aristote, pour la philosophie d'Aristote. J.-B. Rousseau, par exemple, a dit :

C'est là que ce Romain, dont l'éloquente voix
Un jour presque certain sauva sa république,
Furtivement son cœur dans l'étude des lois,
Et du Lycée et du Portique.

6^o L'abstrait pour le concret. En voici un bel exemple, tiré de Voltaire, dans *l'Orphelin de la Chine* :

Les vainqueurs ont parlé ; l'esclavage en silence
Obéit à leur voix dans cette ville immense.

7^o Le physique pour le moral. Quand on dit : *Cet homme a du cœur* ; cette femme est une *méchante langue* ; cet homme est *sans cervelle*, ou *use de métonymie*.

8^o Le possesseur pour la chose possédée. On dit, par exemple : *Cet homme a été incendié*, pour la maison de cet homme.

9^o Le souverain pour la monnaie qui porte son effigie. Ainsi : cent *philippes* d'or, cent *louis*, cent *napoléons*, pour cent pièces de monnaie portant l'effigie de Philippe, de Louis, de Napoléon.

10^o Le patron pour la chose placée sous son patronage : *Notre-Dame de Paris*, *Saint-Pierre de Rome*, *Saint-Paul de Londres*, pour les églises placées sous le patronage de la Vierge, de saint Pierre, de saint Paul.

Une règle générale et fort importante à observer dans l'emploi de la *métonymie*, c'est que les expressions figurées soient autorisées par l'usage, et que ce qu'on veut faire entendre se présente naturellement à l'esprit.

MÉTONYMIQUE adj. (mé-to-ni-mi-ke — rad. *métonymie*). Littér. Qui a le caractère de la *métonymie* ; qui contient des *métonymies* : *La maçonnerie parle une langue MÉTONYMIQUE et remue, sous ses emblèmes arbitraires, une multitude de pensées.* (Ch. Nod.)

MÉTOPAGE s. m. (mé-to-pa-je — du gr. *metopon*, front ; *pégnymi*, je réunis). Tératol. Monstre résultant de deux individus soudés par le front.

— Adjectif. : *Monstre MÉTOPAGE.*

MÉTOPAGIE s. f. (mé-to-pa-ji — rad. *métopage*). Tératol. Conformation d'un métopage.

MÉTOPAGIEN, **IENNE** adj. (mé-to-pa-ji-en — rad. *métopage*). Tératol. Qui a les caractères d'un métopage : *Monstre MÉTOPAGIEN.*

MÉTOPALGIE s. f. (mé-to-pa-n-tral-ji — du gr. *metopon*, front ; *antron*, autre ; *algos*, douleur). Méd. Douleur dans les sinus frontaux.

MÉTOPALGIQUE adj. (mé-to-pa-n-tral-ji-ke — rad. *métopalgie*). Méd. Qui a rapport à la métopalgie : *Douleur MÉTOPALGIQUE.*

MÉTOPANTRITE s. f. (mé-to-pa-n-tri-te — du gr. *metopon*, front ; *antron*, autre). Méd. Inflammation des sinus frontaux.

MÉTOPANTRITIQUE adj. (mé-to-pa-n-tri-ti-ke — rad. *métopantrite*). Méd. Qui a rapport à la métopantrite.

MÉTOPE s. m. (mé-to-pe — du gr. *metopé* ; de *meta*, entre, et de *opé*, ouverture, trou, dérivé de *ops*, *opos*, œil). Archit. Intervalle carré et le plus souvent orné, entre les triglyphes d'une frise dorique : *De nos jours, un ambassadeur anglais enlevait quinze des MÉTOPES de la rangée méridionale du fronton de l'Acropole.* (Raoul-Rochette.) Nom donné aux ouvertures entre les triglyphes qui représentent les poutres d'un plafond. L'espace entre les denticules d'une corniche. On dit aussi *MÉTOCHE* dans ce sens. 1^o *Demi-métope*, Portion de métope à l'extrémité d'une frise.

MÉTOPIE s. f. (mé-to-pi). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athericères, tribu des muscides, dont la principale espèce est très-commune dans les bois des environs de Paris, où elle est sur les feuilles des arbres, et se fait remarquer par ses reflets argentés.

MÉTOPOCLE s. m. (mé-to-po-sè-le — du gr. *metopon*, front ; *klios*, creux). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, tribu des triomènes, dont l'espèce type est originaire du Brésil.

MÉTOPOCÉROS s. m. (mé-to-po-sé-ros — du gr. *metopon*, front ; *keras*, corne). Éryt. Genre de sauriens, de la famille des iguaniens, et dont l'unique espèce porte sur le front un gros tubercule en forme de corne.

MÉTOPOSCOPE s. m. (mé-to-po-sko-pe — du gr. *metopon*, front ; *skopé*, j'examine). Devin qui pratique la météoposcopia.

MÉTOPOSCOPIE s. f. (mé-to-po-sko-pi — du gr. *metopon*, front ; *skopé*, j'examine). Divination par l'inspection des sept lignes du front, à chacune desquelles préside une planète. On dit aussi *MÉTÉOPANCIE*.

— **Physiol.** Art de connaître le caractère d'une personne par l'inspection de ses traits, et particulièrement des rides de son front.

— **Encycl.** *Physiol.* Nous devons une théorie de cet art bizarre à Cardan, qui a publié

un livre, orné de figures explicatives, intitulé *la Météoposcopia*. On y trouve un mélange singulier de superstition et d'astrologie judiciaire, fort étonnant de la part d'une intelligence si éclairée.

« Le front, dit Cardan, est de toutes les parties du visage la plus importante et la plus caractéristique ; un physionomiste habile peut, d'après l'inspection du front seul, deviner les moindres nuances du caractère. En général, un front très-élevé, avec un visage long et un menton pointu, est l'indice d'une intelligence complètement nulle. Un front très-ossu annonce un naturel opiniâtre et querelleur ; si ce front est très-chaînu, il accuse un caractère grossier. Un front carré, large, avec un œil franc, sans effronterie, indique du courage avec de la sagesse. Un front arrondi et saillant par en haut, qui descend ensuite perpendiculairement sur l'œil, annonce du jugement, de la mémoire, de la vivacité, mais un cœur froid. Un esprit faible et soupçonneux se devine aux rides obliques du front, surtout si ces lignes sont parallèles. Dans le cas où elles sont presque droites, régulières, peu profondes, elles promettent du jugement, de la sagesse, de la probité, un esprit droit. Un front qui aurait beaucoup de rides sur sa partie supérieure et qui, dans le bas, en serait complètement dépourvu servirait une marque certaine de stupidité. Les rides ne se prononcent ordinairement qu'avec l'âge ; mais, avant de paraître, elles existent dans la conformation du front, et le travail suffit parfois pour les rendre visibles, même dans l'âge le plus tendre. Il y a au front sept rides ou lignes principales qui le traversent d'une tempe à l'autre. La planète de Saturne préside à la première, c'est-à-dire à la plus haute ; Jupiter préside à la seconde ; Mars préside à la troisième ; le Soleil à la quatrième ; Vénus à la cinquième ; Mercure à la sixième ; la Lune à la septième, qui est la plus voisine des sourcils. Quand la ligne de Saturne n'est point marquée, on doit s'attendre à de grands malheurs qui seront l'effet de l'imprudence. Si elle se brise au milieu du front, cela promet une vie agitée, fortement accusée, elle annonce une mémoire heureuse, une grande patience et, comme résultat, le bonheur et la fortune. On reconnaît un esprit médiocre et inconséquent à la ride de Jupiter légèrement imprimée ; si, au contraire, l'empreinte en est profonde, on peut compter sur les honneurs et la fortune. La ligne de Mars brisée promet un caractère inégal ; à peine visible, elle est la marque d'un caractère doux et modeste, et, vigoureusement accentuée, elle dénote l'audace, la colère et l'impétuosité. L'avarice a pour signe certain l'absence totale de la ligne du Soleil. Quant à la ride de Vénus, elle indique un tempérament ardent et très-porté aux plaisirs de l'amour. Celle de Mercure annonce une belle imagination, des inspirations poétiques, une éloquence naturelle et l'art de fasciner les masses par une parole colorée et séduisante. La ride de la Lune, bien accusée, dénote un caractère froid et mélancolique. »

On ne peut nier la valeur expressive du front ; traduisant avec une admirable fidélité les sentiments passagers de l'âme, il ne peut manquer d'être modifié d'une manière sensible par les impressions habituelles. Mais il y a loin de ces données vagues et générales aux affirmations précises de Cardan, et, en tout cas, l'introduction des principes de l'astrologie judiciaire enlève à son œuvre toute espèce d'autorité. À ce point de vue, Cardan est infiniment inférieur à Lavater, dont cependant nous ne garantissons pas le système.

MÉTOPOSCOPIQUE adj. (mé-to-po-sko-pi-ke — rad. *métoposcopia*). Qui a rapport à la météoposcopia : *Observations MÉTOPOSCOPQUES. Aïen n'est plus châtiment que les indications que certains hommes ont voulu tirer de leurs prétendues observations MÉTOPOSCOPQUES.* (Buff.)

MÉTOSE s. f. (mé-to-ze). Méd. Retrecissement de la pupille, permettant encore une vision confuse, et qui est le premier degré de la phthisie pupillaire.

MÉTRAGE s. m. (mé-tra-je — rad. *mètre*). Techn. Action de mesurer au mètre : *Un MÉTRAGE exact.* 1^o Tableau indiquant les résultats des mesures prises sur un ouvrage conique.

MÉTRAGYRTE s. m. (mé-tra-ji-r-je). Antiqu. Prêtre de Cybèle et d'Isis qui quêtait dans les villes et les campagnes. On disait aussi *MENAGYRTE*.

MÉTRAH s. m. (mé-trâ). Nom arabe d'une sorte de tapis moquette à poil ras.

MÉTRAL (Antoine-Marie-Thérèse), avocat et littérateur français, né à La Motte, près de Chambéry (Savoie), en 1778, mort à Paris en 1859. Il étudia le droit à Grenoble, puis plaida avec succès dans cette ville. On trouve dans les *Causés célèbres* (de Maurice Méjan) un extrait d'un travail de Métral, intitulé : *Mémoire sur une naissance retardée*, qui n'est point un des moins intéressants de cette vaste collection. « Notre personnage pouvait se sentir plus de goût pour les travaux littéraires que pour ceux du barreau. En 1814, il renonça définitivement à ces derniers et vint se fixer à Paris. Voici la nomenclature de ses productions : *Cantates de Métaïstas*, traduites pour la première fois en français (Gre-

noble, 1807, in-18) ; *Eugénie de Nernon*, roman (Paris, 1810, 2 vol. in-12) ; *Défense de l'article 2 de la charte, qui proclame le principe de la liberté de la presse* (Paris, 1814, in-80) ; *Réflexions sur la constitution proposée par le Sénat au peuple et au roi* (Paris, 1814, in-80) ; *Conjectures sur les livres qui passeront à la postérité* (Paris, 1818, in-80) ; *Histoire de l'insurrection des esclaves dans le nord de Saint-Domingue* (Paris, 1818, in-80), le seul ouvrage où soit rapportée, avec quelques détails, cette partie si intéressante de l'histoire d'Haïti ; *Plan d'un dictionnaire des idées* (Paris, 1818, in-80) ; *De la liberté des théâtres dans ses rapports avec la liberté de la presse* (Paris, 1820, in-80) ; *Conjuration contre Attila dans l'ambassade des Romains, en 449* (Paris, 1821, in-80) ; *Le Phénix ou l'Oiseau du soleil* (Paris, 1824, in-12) ; *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue sous le consulat de Napoléon Bonaparte, suivie des Mémoires et notes d'Isaac Louverture sur la même expédition et sur la vie de son père* (Paris, 1825, in-80) ; *Description naturelle, morale et politique du choléra-morbus à Paris* (Paris, 1833, in-12) ; *Vicissitudes de la Louisiane et du Champ-d'Asile* (in-80) ; *Considérations sur le caractère et le gouvernement de l'Amérique, dictateur du Paraguay* (in-80) ; *De la littérature haïtienne*. Métral a donné la première édition du *Testament de J.-J. Rousseau*, trouvé à Chambéry en 1820, avec sa justification envers Mme de Warens (Paris, 1820, in-80). Il a collaboré, en outre, à divers journaux, notamment au *Moniteur universel*, à la *Revue encyclopédique*, au *Magasin encyclopédique*, au *Bulletin universel des sciences*, etc. On trouve là de nombreux articles de lui sur la littérature et l'histoire.

MÉTRALGIE s. f. (mé-tral-ji — du gr. *métra*, matrice ; *algos*, douleur). Pathol. Douleur de la matrice.

MÉTRALGIQUE adj. (mé-tral-ji-ke — rad. *métralgie*). Pathol. Qui a rapport à la *métralgie* : *Douleurs MÉTRALGIQUES.*

MÉTRANASTROPIE s. f. (mé-tra-na-stro-pi — du gr. *métra*, matrice ; *anastrophe*, renversement). Méd. Renversement de la matrice.

MÈTRE s. m. (mètre — du gr. *metron*, mesure). Métrol. Unité de mesure de longueur, adoptée en France et servant de base à tout le système des poids et mesures : *Le MÈTRE est la quarante-millionième partie du méridien terrestre. Le MÈTRE vaut, en ancienne mesure, trois pieds onze lignes trois dixièmes de ligne. La balaine parcourt onze MÈTRES par seconde.* (Lacép.) 1^o Objet servant à mesurer et ayant la longueur d'un mètre, avec les divisions en décimètres et centimètres : *Un MÈTRE en bois, en cuivre, en corne, en acier, en ruban.* 1^{er} Terminaison adoptée pour tous les multiples et toutes les divisions du mètre : *Décimètre, Hectomètre, Kilomètre, Myriamètre, Decamètre, Centimètre, Millimètre.* 2^o *Mètre carré*, Unité de superficie, équivalente à un carré d'un mètre de côté. 3^o *Mètre cube*, Unité de volume équivalente à un cube d'un mètre de côté. 4^o *Mètre courant*, Mètre en longueur, abstraction faite des autres dimensions de l'objet qu'on mesure.

— **Prosod.** Pied, arrangement de syllabes formant une des divisions du vers grec ou latin : *Le dactyle est un MÈTRE rapide, le spondée un MÈTRE grave. Il est peu de vers composés de MÈTRES de la même espèce.* 1^o Mesure, arrangement de pieds ou de syllabes dont l'ensemble compose un vers : *Le MÈTRE du vers français est plus monotone que celui des vers anciens. Les rythmes et les MÈTRES si variés, si ingénieux de la Renaissance tombent en désuétude.* (Th. Gaut.)

A des mètres divers, Alceé, Anacréon, Préfèrent leur génie, et leur gloire, et leur nom.

FR. DE NEUFCHÂTEAU.

1^o Vers : *Quand la pesante faille le MÈTRE, il faut le laisser subsister.* (J. Joubert.)

Apais raconte ses malheureux amours
En mètres qui n'étaient ni trop longs ni trop courts.

VOITRE.

Maitre Clément, le grand forger de mètres,
Si doucement n'eût au potissier.

J.-B. ROUSSEAU.

— **Mus.** Loi d'après laquelle la variété relative des sons se présente deux fois au moins dans un ordre semblable.

— **Encycl.** Métrol. V. MÉTRIQUE (système).

— **Prosod.** Le mètre est la règle en vertu de laquelle la variété distributive des sons est soumise à une marche régulière. Les musiciens, comme les poètes, doivent disposer leurs phrases et leurs discours en parties égales quoique diversement composées ; la division proportionnelle du mouvement que déterminent le caractère et les passions s'appelle *mètre*. Dans la langue prosodique, ce mot sert à désigner le pied, déterminé par le plus ou moins de durée de la voix sur une syllabe, c'est-à-dire par la quantité. D'après cette définition, le mètre serait donc synonyme de pied. Il a, en effet, exactement ce sens dans l'hexamètre, dans le pentamètre et dans tous les vers dactyliques ; mais, pour les autres, c'est la réunion de deux pieds ou une dipodie que les grammairiens de l'antiquité entendaient par le mot *mètre*. Ainsi, l'ambigue trimètre, l'anapestique trimètre étaient un *mètre* de six pieds, un anapestique de six

pièds. De même, il y avait huit pieds dans l'ambiague tétramètre, dans l'anapestique tétramètre. Voici les noms et la valeur des différents mètres latins et grecs :

- 1° Le trochée, une longue et une brève.
- 2° L'iambe, une brève et une longue.
- 3° Le spondée, deux longues.
- 4° Le pyrrhique, deux brèves.
- 5° Le dactyle, une longue et deux brèves.
- 6° L'anapeste, deux brèves et une longue.
- 7° Le tribrache, trois brèves.
- 8° Le molosse, trois longues.
- 9° L'amphibrache, une longue entre deux brèves.
- 10° Le bacche, une brève suivie de deux longues.
- 11° L'antibacche, deux longues et une brève.
- 12° L'amphimacron, une brève entre deux longues.

Il semblerait que la dénomination de *mètre* ne peut avoir d'emploi dans la versification des langues qui, comme le français, ne fondent pas leurs vers sur la quantité, mais sur le nombre des syllabes. Cependant, nous appliquons le nom d'hexamètre à notre vers alexandrin, et celui de pentamètre à notre vers de dix syllabes. Dans cette manière de parler, chaque *mètre* se compose de deux syllabes, quelle que soit leur durée.

MÈTRE, ÉE (mé-tré) part. passé du v. *Métrer*. — s. m. Action de mesurer au mètre : *Le mètre d'un bâtiment*.

— s. m. Action de mesurer au mètre : *Le mètre d'un bâtiment*.

MÈTREME s. m. (mé-trè-me — rad. *mètre*). Prosod. Vers considéré sous le rapport de la mesure, ou phrase considérée sous le rapport de la longueur et de la cadence : *Il y a une très-grande latitude pour la longueur des mètres*. (Ackermann.) || Inus.

MÈTREMÉPHRASE s. f. (mé-tran-frak-sé — du gr. *métra*, matrice ; *emphrazis*, obstruction). Méd. Engorgement de la matrice.

MÈTRECHYTE s. m. (mé-tran-chi-te — du gr. *métra*, matrice ; *egchus*, j'infuse). Chir. Injection de la matrice. || Liquide injecté. || Instrument à l'aide duquel on l'injecte.

MÉTRER v. a. ou tr. (mé-tré — rad. *mètre*). Techn. Mesurer au mètre : *Métrer un mur, un fossé, une terre*. Quatre-vingt-dix personnes ramassaient les pierres que des ouvriers MÉTRAIENT le long des berges. (Bals.)

MÉTRÈTE s. f. (mé-tré-te — gr. *métrètes* ; de *métron*, mesure). Métrol. anc. Mesure grecque pour les liquides, valant 39 litres. || *Métrète italique*, syn. d'AMPHORE. || Plusieurs font ce mot masculin, comme il est en grec.

MÉTREUR s. m. (mé-tre-ur — rad. *métrer*). Celui qui est chargé de métrer.

MÉTRICIEN s. m. (mé-tri-sien — rad. *mètre*). Littér. Auteur d'un traité de prosodie et de versification.

MÉTRICOLE s. m. (mé-tri-ko-lo). Métrol. Poids pour les drogues usité à Gênes et valant 387,875. || Pl. MÉTRICOLI.

MÉTRICUBE s. m. (mé-tri-ku-be — de *mètre* et de *cube*). Métrol. Mesure imaginée pour déterminer rapidement des surfaces et des volumes de certaines formes données.

MÉTRIOPATHIE s. f. (mé-tri-o-pa-ti — du gr. *metrios*, mesuré ; *pathos*, souffrance, passion). Philos. État de souffrance légère ou de passions modérées dans le système des pyrrhoniens.

MÉTRIOPATHIQUE adj. (mé-tri-o-pa-ti-ke — rad. *metriopathie*). Philos. Qui a rapport à la métriopathie : *État MÉTRIOPATHIQUE*.

MÉTROPE adj. (mé-tri-o-pe — du gr. *metrios*, mesuré ; *pous*, pied). Zool. Qui a les pattes d'une longueur médiocre.

MÉTROPTÈRE adj. (mé-tri-o-ptère — du gr. *metrios*, mesuré ; *pteron*, aile). Zool. Qui a des ailes médiocrement longues.

MÉTRORAMPE adj. (mé-tri-o-ran-fe — du gr. *metrios*, mesuré ; *ramphos*, bec). Ornith. Qui a le bec médiocrement gros.

— s. m. pl. Famille de passereaux, dont le bec est médiocre en longueur et en grosseur.

MÉTRIORYNQUE ou **MÉTRIORRHYNQUE** adj. (mé-tri-o-rain-ke — du gr. *metrios*, mesuré ; *rhynchos*, bec). Ornith. Qui a le bec médiocrement long.

MÉTRIQUE adj. (mé-tri-ke — rad. *mètre*). Métrol. Qui a rapport au mètre ou aux mesures auxquelles il sert de base : *Système MÉTRIQUE*. || *Quintal métrique*, Poids de cent kilogrammes. || *Tonneau métrique*, Poids de mille kilogrammes.

— Prosod. Composé de mètres ou pieds : *Les vers grecs et latins sont MÉTRIQUES, les vers français syllabiques*. || Qui a rapport au mètre ou à la mesure des vers : *Il y a dans la poésie deux formes : l'une qui lui est commune avec la prose ; l'autre qui lui est propre et plus intime que la précédente, la forme rythmique, MÉTRIQUE, musicale*. (Ste-Beuve.)

— Mus. anc. *Musique métrique*, Partie de musique qui concerne les lettres, les syllabes, les pieds, les vers, les poèmes.

— Géol. Qualification donnée par Brongniart à ceux des blocs de poudingues qui mesurent environ un mètre cube : *Cailloux MÉTRIQUES*.

— s. m. Littér. Auteur d'un traité de prosodie et de versification : *Les MÉTRIQUES anciens*. || On a dit aussi MÉTRICIEN et MÉTRISTE.

— Géol. Caillou métrique : *Les MÉTRIQUES*.

— s. f. Science de la quantité, des différentes sortes de pieds et des vers qu'ils servent à composer : *MÉTRIQUE grecque, MÉTRIQUE latine*. *Peu de personnes aujourd'hui connaissent à fond la MÉTRIQUE grecque*. (Gui Patin.) *La MÉTRIQUE rigoureuse des anciennes poésies arabes fournit une induction en faveur de leur intégrité*. (Renan.)

— *Encycl. Système métrique*. Avant Charlemagne, le système romain des poids et mesures était à peu près le seul usité dans la monarchie des Francs. Ce prince parut avoir emprunté des Arabes l'unité de longueur appelée pied de roi ou pied de Paris. Le pied arabe de cette époque valait 320 millimètres, un peu moins que le pied de roi, qui valait 0,32484. Charlemagne avait eu l'intention, non-seulement d'établir des mesures nationales, mais de les rendre uniformes dans toute l'étendue de son vaste empire. La faiblesse de ses successeurs empêcha la réalisation de ce dessein. D'ailleurs, le système métrique n'était pas propre à maintenir d'aussi sages dispositions, chacun des grands feudataires étant en quelque sorte tout-puissant dans sa juridiction et ayant souvent intérêt à favoriser la confusion des mesures publiques. Divers souverains, parmi lesquels nous citerons principalement Philippe le Bel, Louis XI, François I^{er} et Louis XIV, firent de stériles tentatives pour remédier aux altérations qu'avaient subies dans le royaume les mesures de tout genre depuis la réforme introduite par Charlemagne. L'astronome Jean Picard proposa enfin, en 1670, c'est-à-dire vers le temps où il venait de mesurer un degré du méridien terrestre, de faire une réforme radicale dans les poids et mesures de l'Etat et d'adopter pour point de départ la longueur du pendule simple dont chaque oscillation à la durée d'une seconde. Cette proposition fut écartée à cause de la difficulté qu'on s'attendait à rencontrer lorsqu'on voudrait évaluer de front des habitudes invétérées. Nous ne saurions rappeler ici tout le chaos des noms bizarres qui ont été donnés fortuitement ou d'autorité aux mesures employées par nos pères. Nous nous contenterons de mentionner les plus connues et les plus rapprochées de nous. L'unité de longueur était la toise, valant 6 pieds ; le pied se divisait en 12 pouces, le pouce en 12 lignes, la ligne en 12 points. L'étalement de la toise, tel qu'il avait été fixé par Charlemagne, ne nous est pas parvenu sans altération, malgré les diverses tentatives de la part des souverains pour le retrouver et en assurer l'emploi uniforme. L'ancien plan de construction du vieux Louvre marquant une largeur de 12 pieds pour l'arcade du côté de la rue Fromenteau, on observa, en 1668, que la toise alors usitée était trop longue de 5 lignes. D'après cette observation, on fit une nouvelle toise en fer qu'on fixa au bas du grand escalier du Châtelet, pour servir de régulateur au commerce et à la justice.

Newton ayant été amené par ses considérations théoriques à conclure que la terre a la forme d'un sphéroïde aplati vers les pôles, il fallut, pour vérifier cette conclusion, mesurer un arc du méridien dans deux parties du globe, dont l'une serait voisine de l'équateur et l'autre de l'un des pôles. En 1734, une commission, composée de La Condamine, Godin et Bouguer, se rendit au Pérou pour mesurer un degré près de l'équateur, tandis que Clairaut, Maupertuis, Lemonnier, Camus et Outhier formaient une autre commission chargée d'exécuter la même opération en Laponie. Il résulta de leurs travaux géodésiques que la longueur de l'arc du premier degré, en Laponie, est de 57,422 toises, et au Pérou de 56,750 toises, ce qui justifia l'assertion de Newton. La toise qui avait servi à La Condamine et à ses collègues fut proposée et acceptée comme étalon des mesures françaises, et on la désigna sous le nom de toise du Pérou. On en construisit un certain nombre, que l'on envoya aux procureurs généraux des parlements et à plusieurs astronomes des observatoires étrangers. D'autre part, sous le règne de Henri II, il avait été créé, par ordonnance royale, une mesure pour les étoffes, appelée aune. Cette ancienne mesure, datant de 1554, fut primitivement fixée à 3 pieds 7 pouces 8 lignes. Au moment de la création du système métrique, l'aune de Paris valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 10 points. Elle n'avait pas d'ailleurs la même valeur dans toute l'étendue du royaume. La perche royale, de 22 pieds de Paris, date de 1669 ; elle répondait à 6 aunes environ. La lieue terrestre ou de 25 au degré valait 2,280 toises ou 3 milles romains environ, ce qui donnait 9,000 lieues terrestres pour la circonférence de la terre. La lieue marine ou de 20 au degré valait 2,250 toises. La lieue de poste était de 2,000 toises. Pour les surfaces de peu d'étendue, on se servait de la toise carrée, du pied carré, du pouce carré, de la ligne carrée. Pour les mesures agraires, on avait l'arpent de Paris composé de 100 perches, formant autant de carrés de 18 pieds de côté, la perche contenant ainsi 324 pieds carrés ; l'arpent des eaux et forêts, composé de 100 perches de 22 pieds et contenant 48,400 pieds carrés, la perche ayant 484 pieds carrés. L'arpent de

Paris contenait 32,400 pieds carrés ou 900 toises carrées, c'est-à-dire qu'il était équivalent à un carré de 30 toises de côté. Il existait, en outre, dans les diverses provinces de la France bien d'autres variétés d'arpent. Pour les grandes divisions territoriales, on se servait de la lieue carrée, comme on se sert aujourd'hui du myriamètre carré. On mesurait les volumes par la toise cube, le pied cube, le pouce cube, etc. Dans le commerce, on mesurait les céréales, les légumes au moyen du setier, qui se divisait en 12 boisseaux, lequel boisseau valait 16 litrons ; pour mesurer les liquides, on faisait usage du muid, de la pinte et de la velle. Le muid de Paris valait 288 pintes, et la velle comptait pour 6 pintes, la pinte correspondant à 0,115,931. Pour les mesures de charpente, on se servait principalement d'un solide de convention appelé solive, ayant 144 pouces de long, 6 de large et 6 de haut, contenant ainsi 5,184 pouces cubes. La toise cube valait 72 solives. Pour le bois de chauffage, on avait pour unité la corde, parallélogramme rectangle ayant 4 pieds de haut, 8 pieds de large et 3 pieds et demi d'épaisseur, ce qui faisait un volume de 112 pieds cubes. La corde valait 2 voies. L'unité de poids était la livre poids, valant 2 marcs ; le marc valait 8 onces, l'once 8 gros, les gros 3 deniers et le denier 84 grains. 100 livres poids formaient un quintal. L'unité monétaire était la livre tournois, monnaie de compte. Elle se subdivisait en 20 sous, et le sou se subdivisait en 4 liards, chacun de 3 deniers. Les pièces d'or ou d'argent contenant les $\frac{11}{12}$ de leur poids en or ou argent fin, et $\frac{1}{12}$ de cuivre.

Pour établir l'unité des poids et mesures, on pouvait en France, comme on l'a fait dans plusieurs contrées de l'Europe, choisir parmi les mesures en vigueur celles qui présentaient les plus grands avantages ou plutôt les moindres inconvénients ; mais on verra plus haut et on cherchera les éléments d'une réforme entière, durable, universelle. Pour répondre à cette intention, il fallait d'abord prendre pour base du système une dimension simple, invariable et susceptible d'être retrouvée dans tous les temps. Le problème était difficile. On pensa, dès le principe, à l'idée de Picard, qui était peut-être la plus juste. Il fallait ensuite adopter les subdivisions décimales, afin d'éviter la gêne et les longueurs du calcul des nombres complexes. Il fallait enfin que l'on rattachât à la dimension adoptée, non-seulement les mesures de superficie ou de volume, mais encore celles des poids et des monnaies. L'Assemblée constituante décréta, le 8 mai 1790, sur la proposition de Talleyrand, qu'une commission composée de savants français, désignés par l'Académie, serait chargée de déterminer la longueur du pendule simple qui bat la seconde à la latitude moyenne de 45° et au niveau de la mer. Le décret portait, en outre, que le gouvernement était prié de demander au roi d'Angleterre qu'une commission de la Société royale de Londres vint se joindre à la commission française, afin que l'on pût établir en commun une base fondamentale de mesures, et en recommander l'usage aux autres nations. Les délégués français choisis par l'Académie furent Lagrange, Laplace, Monge et Condorcet. L'agitation de la France, à cette époque, fut le motif ou le prétexte sur lequel s'appuya le gouvernement anglais pour refuser la coopération de ses géomètres. So trouvant ainsi dégagée du programme primitif, qui consistait principalement dans l'évaluation de la longueur du pendule à secondes, la commission française examina librement s'il ne conviendrait pas mieux de prendre pour unité de longueur une fraction du méridien terrestre. On adopta cette dernière idée, par la crainte assez légitime que l'on n'éprouvât quelque difficulté à convertir l'ancien système des nations dont le territoire ne serait pas coupé par le 45° degré de latitude. La même difficulté ne se fut certainement pas présentée si l'on eût choisi l'équateur. Le 17 mars 1791, la commission française nommée par l'Académie des sciences présenta à l'Assemblée nationale un rapport dans lequel elle proposait d'adopter pour unité fondamentale la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, et de donner à cette unité le nom de *mètre*. Conformément aux conclusions de ce rapport, on chargea Méchain et Delambre de la mission délicate de mesurer l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelonne. La théorie du mouvement et les résultats de l'expérimentation ayant prouvé péremptoirement que la terre est aplatie aux pôles et renflée à l'équateur, il fallait, pour établir une moyenne aussi rapprochée que possible, ou se baser sur les dimensions qui avaient été prises au Pérou, en France et en Laponie, ou mesurer un arc continu situé à peu près à égale distance du pôle et de l'équateur. On adopta ce dernier parti. Plusieurs tentatives avaient déjà été faites dans ce sens. Celle de Jean Picard,

qui opéra entre Paris et Amiens, avait fourni un chiffre de 57,600 toises, ce qui donnait, pour le quart du méridien, une longueur de 5,135,400 toises. Méchain et Delambre trouvèrent le quart du méridien égal à 5,130,740 toises. Ce résultat fut adopté par le Corps législatif le 4 messidor an VII (22 juin 1799). Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'écart énorme qui existe entre les deux résultats.

Cependant, une commission composée de Borda, Lagrange, Brisson, Laplace, Frony et Berthollet édifiait le système métrique en s'appuyant sur les mesures de Lacaille, et donnait, comme unité provisoire, une longueur de 443 lignes 44 de la toise de Paris ; mais, à partir de 1799, la valeur définitive du mètre fut fixée à 443 lignes 295936, ou 3 pieds 0 pouce 11 lignes 295936, ce qui représente la dix-millionième partie de 5,130,740 toises, c'est-à-dire 0 toise 513074. Ce ne fut qu'à partir de 1801 que le système fondé sur ces dernières données fut proclamé légal et d'un usage exclusif. Au fond, l'unité qui sert de base au système reste absolument arbitraire, vu l'incertitude des résultats fournis par la mesure du méridien. Mais cette question n'a pas, selon nous, l'importance que les créateurs du système paraissent avoir voulu lui donner.

Malgré l'admirable simplicité du système métrique et l'appréciable commodité des calculs décimaux qu'il comporte, une certaine partie de la population s'élevait contre cette innovation utile, tant à cause de la violence qu'elle tendait à faire à de vieilles habitudes, que des facilités qu'elle donnait aux petits commerçants de tromper les acheteurs ignorants ou inexpérimentés. Pour remédier à ces inconvénients, on eut la malencontreuse idée d'ordonner l'usage de mesures usuelles ou transitoires pour le commerce de détail, mesures conservant les dénominations anciennes, bien que se rapportant au mètre. Un décret impérial du 12 février 1812, relatif à cet objet, fut suivi, le 28 mai de la même année, d'un arrêté prescrivant, entre autres dispositions : 1° que la mesure principale de longueur serait égale à deux mètres, qu'elle prendrait le nom de toise et se diviserait en six pieds ; que le pied, formant ainsi le sixième de la toise ou le tiers du mètre, se diviserait en 12 pouces, et le pouce en 12 lignes ; que chacune de ces mesures porterait sur l'une de ses faces les divisions correspondantes du mètre ; 2° que le mesurage des toiles et des étoffes se ferait désormais avec une mesure égale à 12 décimètres, qui prendrait le nom d'aune ; 3° que les grains et autres matières sèches pourraient être mesurés, dans la vente au détail, avec une mesure égale au huitième de l'hectolitre, laquelle prendrait le nom de boisseau, et qu'on ferait usage également d'un double boisseau, d'un demi-boisseau et d'un quart de boisseau ; 4° que les poids provisoires seraient : la livre, pesant 500 gr ; le demi-livre, 250 gr ; le quarteron, 125 gr ; le demi-quart, 62,5 ; l'once, 31,25 ; la demi-once, 15,625 ; le quart d'once ou deux gros, 7,8125 ; le gros, 38,9, et qu'ils ne pourraient être construits qu'en fer ou en cuivre. Ce système mixte ne devait pas être toléré indéfiniment. Sur la proposition du ministre du commerce, les Chambres décidèrent, au mois de juillet 1837, qu'à partir du 1^{er} janvier 1840 tous les poids et mesures autres que ceux établis par les lois des 18 germinal an III et 19 frimaire an VIII, constitutives du système métrique décimal, seraient interdites sous les peines portées par l'art. 479 du code pénal.

Des travaux ultérieurs de Biot et Arago, qui prolongèrent la méridienne jusqu'à l'île de Formentera, ont prouvé que la longueur du mètre, calculée par Méchain et Delambre, est un peu trop petite. Au lieu de 443 lignes 296, Arago et Biot ont trouvé pour la dix-millionième partie du quart du méridien de Paris 443lg,31. On a depuis porté cette longueur à 443lg,39. Ces rectifications sont dénuées d'intérêt au point de vue du mètre qu'on déterminera, non plus sur les dimensions incertaines du méridien, mais sur l'étalon déposé aux Archives le 4 messidor an VII, et qui donne la longueur totale du mètre, quand il est à la température zéro. Cet étalon donne, de plus, dans le vide, le poids légal du kilogramme. Le pendule qui bat la seconde au 45° degré de latitude, au niveau de la mer, en est les 0,993977. On pourrait donc facilement déterminer le mètre au moyen du pendule, puisqu'on ne s'est pas décidé à choisir celui-ci pour servir de mètre.

Voici maintenant toute l'économie très-simple du système métrique. On est convenu de former les noms des multiples de l'unité principale que l'on considère, en faisant précéder son nom des préfixes *déca*, *hecto*, *kilo*, *myria*, qui, ainsi placés, signifient 10 fois, 100 fois, 1,000 fois, 10,000 fois ; et de former les noms des sous-multiples au moyen des préfixes *déci*, *centi*, *milli*, auxquels on attribue la signification de dixième, centième, millième de.

Voici le tableau des mesures adoptées.

UNITÉ.	Mesures de longueur. MULTIPLÉS.	SOUS-MULTIPLÉS.
Mètre (40 millièmes du méridien ; 443 lignes 296).	Décamètre (10 mètres). Hectomètre (100 mètres). Kilomètre (1,000 mètres). Myriamètre (10,000 mètres).	Décimètre (0,1 m). Centimètre (0,01 m). Millimètre (0,001 m).

Mesures de superficie.

Décimètre carré (100 m. car.).	Décimètre carré (1 centième de mètre carré).
Hectomètre carré (10,000 m. car.).	Centimètre carré (1 dix-millième de mètre carré).
Mètre carré (carré de 1 mètre de côté).	Kilomètre carré (1 million de mètres carrés).
	Millimètre carré (1 millionième de mètre carré).
	Myriamètre carré (100 millions de mètres carrés).

MESURES AGRIQUES.

Are (100 mètres carrés).	Décare (inusité).	Déciare (10 mètres carrés).
	Hectare (10,000 mètres carrés).	Centiare (1 mètre carré).

Mesures de volume et de capacité.

Multiples inusités.	Décimètre cube (1 millième de mètre cube).
	Centimètre cube (1 millionième de mètre cube).
	Millimètre cube (1 billionième de mètre cube).

POUR LES BOIS.

Stère (1 mètre cube).	Décastère (10 mètres cubes).	Décistère (1 dixième de m. c.).
-----------------------	------------------------------	---------------------------------

POUR LES LIQUIDES ET LES MATIÈRES SÈCHES.

Litre (1 décimètre cube).	Décalitre (10 décim. cubes).	Déclitre (1 dixième de litre).
	Hectolitre (100 décim. cubes).	Centilitre (1 centième de litre).

Poids.

Gramme (poids, dans le vide, d'un centimètre cube d'eau distillée, ou son maximum de densité).	Déigramme (10 grammes).	Déigramme (1 dixième de gr.).
	Hectogramme (100 grammes).	Centigramme (1 centième de gramme).
	Kilogramme (1,000 grammes).	Milligramme (1 millième de gramme).
	Myriagramme (10,000 gram.).	

Monnaies.

Franc (5 grammes d'alliage d'argent et de cuivre à 0,9).	Multiples inusités.	Décime (dixième de franc).
		Centime (centième de franc).

Il s'est trouvé que le franc différait peu de la livre tournois, qu'il surpassait de $\frac{1}{80}$ seulement.

Le dixième de 1 franc s'appelle décime; le centime, centime. On n'a pas donné de dénominations à ses multiples décimaux. Le franc pesant 5 grammes, la pièce de 2 francs pèse 10 grammes; celle de 5 francs, 25 grammes; celle de 10 francs, 50 grammes; celle de 20 francs, 100 grammes; celle de 50 francs, 250 grammes; celle de 100 francs, 500 grammes. La monnaie de cuivre vaut vingt fois moins que la monnaie d'argent, à poids égal. La pièce de 10 centimes pèse 10 grammes; celle de 5 centimes, 5 grammes; celle de 2 centimes, 2 grammes; celle de 1 centime, 1 gramme. La monnaie d'or vaut, à poids égal, 15 fois $\frac{1}{2}$ plus que la monnaie d'argent. La pièce de 10 francs pèse 3267,258; celle de 5 francs, 1667,129; la pièce de 40 francs, 1287,903 (on ne frappe plus de pièces de 40 francs); celle de 20 francs, 667,452; celle de 10 francs, 337,226; celle de 5 francs, 168,613. Dans les derniers temps de l'Empire, la rareté croissante de la monnaie d'argent a décidé le gouvernement à abaisser le titre des monnaies divisionnaires, c'est-à-dire d'une valeur inférieure à 5 francs, de 0,9 à 0,835.

Les avantages que présente notre système métrique des poids et mesures sont tellement incontestables, qu'il finira par être adopté par toutes les nations civilisées. Si, comme on l'avait désiré dans le principe, les gouvernements étrangers les plus influents avaient consenti à s'associer aux travaux des commissions françaises appelées à préparer cette admirable réforme, le mètre fut devenu partout en même temps la base universelle des transactions commerciales. La Belgique, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, le grand-duché de Bade, la Grèce et certaines contrées d'Amérique ont adopté notre système, soit avec toutes ses dénominations, soit avec des dénominations empruntées aux anciennes mesures en vigueur. En 1873, une commission internationale, dite Commission du mètre, s'est réunie à Paris, dans le but d'aviser l'adoption d'un mètre universel. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, la Bavière, le Wurtemberg, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Hollande, la Suède, le Danemark, la Turquie, les États-Unis et la plupart des États de l'Amérique du Sud y étaient représentés par leurs savants les plus distingués. Après de graves discussions, on a écarté l'idée émise avec insistance de procéder à une nouvelle mesure du méridien; on a reconnu qu'une pareille opération ne pourrait donner que des résultats incertains et toujours discutables, et l'on s'est définitivement arrêté au mètre français, dont l'étalement est conservé aux Archives. On a pris une décision analogue relativement à l'unité de poids, qui sera le kilogramme. La commission a réglé en même temps toutes les précautions à prendre pour assurer au mètre étalon les dimensions voulues. On s'est arrêté à une règle prismatique, dont la section aura la forme d'un X, pour lui assurer une parfaite rigidité. Elle sera en platine irridié. Elle aura 102 centimètres de long, l'indication de la longueur du mètre devant être plus exacte au moyen de deux traits que par les bords externes de la règle.

La fusion de l'alliage de platine et d'iridium offre des difficultés et exige une température supérieure à 2,000. Elle a été confiée à M. H. Sainte-Claire Deville et Debray, à qui l'on doit des procédés pratiques de fusion du platine. Il s'agit de fondre 200 kilogrammes de métal, pour fournir des

étalons aux États du monde entier. Les premiers mètres ont été fondus solennellement, à l'École normale, en présence du président de la République (8 mai 1873). L'adoption du mètre a donc pris dès ce jour une extension décisive, et un peu plus tard le moment où il s'imposera au commerce de l'univers entier.

Prosod. Nous ne parlerons point ici des diverses mesures de vers employées chez les anciens, car il en sera question au mot vers. Quelques grammairiens anciens ont écrit sur la *métrique* en se bornant à faire des traités pratiques sur la mesure purement mécanique du vers. Parmi ces traités, les plus connus sont ceux de Maury et de Diomède.

Terentianus Maurus, qui paraît avoir été contemporain de Nérone et de Trajan, intitula son livre : *Des lettres, des syllabes, des pieds, des mètres (De litteris, syllabis, pedibus, metris)*. Il y expose les règles de la versification latine, et se sert, pour définir chaque espèce de vers, de cette sorte de vers même; ainsi, il écrit en vers hexamètres la définition de l'hexamètre, en vers iambiques la définition de l'iambique, etc. Son style, malgré la difficulté qu'il s'était imposée, est généralement clair, quelquefois élégant. Ce traité fut découvert au xvi^e siècle, dans la bibliothèque de Bobbio, par le philologue italien Georges Méruia. Publié en 1497, à Milan, il a été souvent réimprimé depuis. Nous remarquerons, en passant, que l'hémistiche si connu : *Habent sua fata libelli*, est de Terentianus Maurus, dont voici le vers entier :

Pro capiti lectoris habent sua fata libelli.

Diomède était aussi un grammairien latin, que l'on croit avoir vécu au vi^e siècle de notre ère. Son traité a pour titre : *De discours et des parties du discours, et des divers genres de mètres (De oratione et partibus orationis et vario genere metrorum)*. Il y a beaucoup de rapport entre certaines parties de cet ouvrage et les *Institutiones grammaticæ* de Charisius. L'édition princeps du traité de Diomède fut donnée par M. Janson, à Venise, vers 1476, dans une collection de grammairiens latins.

Des érudits modernes se sont occupés de la *métrique* des anciens. C'est Richard Bentley qui, le premier, chercha l'essence même de la *métrique*, non dans les théories mécaniques des grammairiens, mais dans les éléments du rythme. Dans l'édition de Terence qu'il publia en 1726, il émit sur ce sujet les observations les plus ingénieuses. Après lui, Brunck et Reiz ont publié d'excellentes remarques sur la *métrique* des anciens. Enfin Hermann a publié, sous le titre de *Elementa doctrinæ metrice* (Leipzig, 1816), un curieux ouvrage dans lequel il présente la *métrique* sous la forme d'un système scientifique coordonné, d'après les principes de Kant, avec des règles fixes.

MÉTRITE s. f. (mè-tri-te — du gr. *metra*, matrice). Méd. Inflammation de la matrice : *Métrite chronique*. La *métrite aiguë* survient très-souvent dans les jours qui suivent l'accouchement. (Chomel.) Plusieurs auteurs, trompés par la ressemblance des phénomènes de la *métrite* avec ceux de la *péritonite puerpérale*, du *cancer utérin* et de l'*hystérie*, les ont souvent confondus. (Mérat.)

— Encycl. Pathol. On donne le nom de *métrite* à l'inflammation du tissu propre de la matrice; la pléguie de la membrane interne de cet organe est désignée sous les noms de *cancer utérin*, de *leucorrhée*; elle a été décrite à ce dernier mot. La *métrite* revêt tantôt la forme aiguë, tantôt la forme chronique.

— 1. **MÉTRITE AIGÜE**. La *métrite* est une maladie connue des plus anciens auteurs. Hippocrate la signale dans son traité *De la nature des femmes*, et indique quelques-uns des signes qui lui sont propres; Galien en parle dans plusieurs passages de ses nombreux écrits; Artéde la mentionne; Oribase s'occupe de son traitement; mais Aétius consacre un long chapitre à l'inflammation de l'utérus : il en indique les principales causes, les symptômes les plus habituels, et il traite longuement des moyens curatifs de cette maladie. La *métrite aiguë* se divise en *métrite simple* et en *métrite puerpérale*.

— 10 *Métrite simple*. L'inflammation peut n'occuper qu'une partie de l'utérus ou envahir la totalité de ce viscère. La *métrite partielle* est fréquente; la *métrite générale*, au contraire, est assez rare en dehors de l'état puerpéral.

— Causes. La *métrite* ne se montre ordinairement que pendant l'âge de la vie qui correspond à la menstruation. Elle se développe chez les filles nubiles, chez les femmes mariées, et quelquefois pendant le cours de la grossesse. Les causes déterminantes sont : l'abus des plaisirs vénériels, la suppression prématurée des règles, les injections froides ou astringentes pour supprimer un écoulement sanguin ou catarrhal, l'abus des emménagogues, une marche forcée, une contusion de l'hypogastre, la pression exercée par un pessaire, la présence d'un polype, les plaies de la matrice; enfin, pendant la grossesse, outre les contusions, les commotions, une des causes les plus fréquentes d'inflammation réside dans les manœuvres coupables pratiquées dans le but de provoquer l'avortement.

— Symptômes. Les symptômes de la *métrite* varient suivant l'intensité et l'étendue de la pléguie. Lorsque la lésion est légère et bornée à une petite partie de l'organe, elle peut débuter sans prodromes et ne donner lieu qu'à des phénomènes locaux, comme de la chaleur, du gonflement et de la sensibilité. Mais il n'en est pas de même lorsque l'inflammation envahit l'utérus en totalité ou dans sa plus grande partie. Son invasion s'annonce par des frissons, de la céphalalgie, de la soif et de l'anorexie. Bientôt l'hypogastre devient le siège d'une douleur aiguë, profonde, qui se propage dans tout le reste du ventre et dans la région lombaire. Cette douleur s'étend encore aux aines et aux cuisses; elle est continue et augmentée par la pression un peu forte de la main, par l'abaissement du diaphragme dans la toux, les efforts et les grandes inspirations. Il existe en même temps de la pesanteur, de la tension et de la chaleur dans le bassin. Dans les cas où le péritoine participe à l'inflammation, la douleur abdominale est beaucoup plus vive et superficielle. Le toucher, qui est toujours douloureux, fait reconnaître la chaleur du vagin et du col utérin, et l'extrême susceptibilité de ce dernier organe, qui est tuméfié, plus dur ou plus mou que dans l'état sain. Il existe en même temps un tœdeme pénible dans le rectum, et des besoins fréquents d'uriner; la miction est difficile et ne peut avoir lieu, ainsi que la défécation, sans une augmentation de souffrances. A ces symptômes locaux se joignent des phénomènes généraux, comme la fièvre, de la céphalalgie, des nausées, des vomissements, de l'oppression, de la constipation; et la malade est retenue au lit, couchée sur le dos, les cuisses fléchies, afin de mettre dans le relâchement les muscles de l'abdomen.

La marche de la *métrite* est croissante pendant quelques jours, et sa durée ne dépasse pas ordinairement le troisième septennaire. Elle se termine par résolution le plus souvent, mais elle peut se prolonger et passer à l'état chronique. Enfin, elle peut arriver à la suppuration et même à la gangrène.

Le pronostic de cette affection a une gravité en raison de l'étendue et de l'intensité de la pléguie et des lésions qui la compliquent. L'inflammation partielle simple est peu grave; il n'en est pas de même lorsqu'elle est générale. Toutes choses égales d'ailleurs, la *métrite* est plus grave pendant la grossesse. Enfin, indépendamment du danger immédiat, la maladie est fâcheuse en ce qu'elle peut entraîner à sa suite des déplacements, la stérilité et la tendance aux avortements.

Le diagnostic de la *métrite* s'établit d'après les symptômes qui ont été exposés; on pourrait cependant quelquefois la confondre avec la cystite, l'ovario et la péritonite. Mais la cystite se distingue par une douleur hypogastrique plus superficielle, de la difficulté et des souffrances pour uriner. L'ovario présente une tuméfaction et une douleur bornées à un côté de l'hypogastre. Enfin, la péritonite, lorsqu'elle existe seule et qu'elle est générale, se reconnaît à une douleur plus vive, plus superficielle et plus étendue.

— Traitement. Des saignées générales et locales plus ou moins abondantes et répétées selon l'intensité de la maladie, l'usage de fomentations ou de cataplasmes émollients sur le ventre et les parties externes de la génération, les injections mucilagineuses dans le vagin, les bains de siège, les bains entiers, les boissons adoucissantes, émulsionnelles, acidules, avec diète plus ou moins sévère,

la position horizontale, les cuisses fléchies, et dans les cas de douleurs vives, l'emploi des narcotiques par la bouche, en lavements, ou en injections dans le vagin, tels sont les principaux moyens qu'on oppose à la *métrite*. Lorsque les saignées, après avoir été répétées autant que le permettent les forces de la malade, n'ont pas dissipé l'inflammation, il serait dangereux d'y insister davantage, et l'on aura recours aux onctions mercurielles sur le bas-ventre, et aux sinapismes ou aux vésicatoires sur les cuisses. Enfin, quelques laxatifs doux seront utiles, soit comme révulsifs, soit pour débarrasser le gros intestin des matières qui l'obstruent.

— 20 *Métrite puerpérale*. Cette forme d'inflammation de la matrice, qu'on a encore désignée sous les noms de *métropéritonite*, de *fièvre puerpérale*, constitue une affection fort dangereuse qui frappe les femmes en couches. Elle est souvent épidémique, et sévit surtout dans les maisons d'accouchement.

Les altérations anatomiques, que l'on constate après la mort, peuvent être divisées en plusieurs groupes, selon qu'elles ont leur siège dans l'utérus et ses annexes, dans le péritoine et dans diverses autres parties du corps. L'utérus est augmenté de volume; son tissu est parfois rouge, dense, comme lardacé; d'autres fois, il est ramolli et converti presque en totalité en une sorte de pulpe rougeâtre, ou infiltré d'un liquide puriforme. Cet organe peut aussi, quoique rarement, être attaqué par la gangrène. Le col est rouge, livide, mou, déchiré, quelquefois ecchymosé ou même frappé de gangrène. Le péritoine peut être exempt de lésions, mais le plus souvent il offre les altérations propres aux phlegmasies séreuses. On trouve encore, mais plus rarement, des infiltrations ou des collections purulentes dans les muscles, dans les articulations, des épanchements dans les plèvres, des abcès dans le poulmon, dans le foie.

Les causes prédisposantes de la *métrite puerpérale* sont les mêmes que celles de la *métrite simple*; les causes déterminantes ne varient guère non plus; mais il faut y ajouter comme causes occasionnelles l'influence directe exercée par un accouchement laborieux, prolongé, des manœuvres nécessitées par quelque obstacle à la parturition naturelle, le froissement des parois de l'utérus, les déchirures du col ou du périnée, l'avortement provoqué, l'insertion de l'utérus après l'accouchement, la rétention dans la cavité utérine d'un caillot de placenta ou de caillots qui s'y prissent, l'impression du froid, et surtout l'agglomération d'un grand nombre de femmes en couche dans un même établissement. La *métrite puerpérale*, souvent sporadique, se présente quelquefois avec un caractère épidémique manifeste. Il est difficile d'expliquer l'origine de ces épidémies, à moins d'admettre l'existence d'une cause cachée, dont les effets se multiplient par l'influence de l'encombrement, d'une exposition malsaine, d'un lieu mal aéré, du voisinage de toute source d'émanations fétides, et peut-être aussi quelquefois par contagion.

— Symptômes. On observe d'abord un frisson plus ou moins violent, et bientôt une douleur hypogastrique, s'étendant vers les lombes et les régions inguinales. Les symptômes locaux étant les mêmes que ceux de la *métrite simple* intense, il est utile seulement d'insister sur certaines particularités propres à la *métrite puerpérale* : l'utérus forme à l'hypogastre une tumeur volumineuse, arrondie, plus appréciable au palper qu'à la vue; le ventre est presque toujours tendu, douloureux et comme ballonné, à cause de l'extension de l'inflammation au péritoine (*métropéritonite*). Il existe de temps en temps des douleurs fort intenses dues aux contractions de la matrice, confondues quelquefois avec les contractions naturelles qui servent à l'expulsion des caillots de sang. Les malades restent volontiers couchées sur le dos, les cuisses fléchies sur le bassin, parce que cette position est pour elles la moins douloureuse. Le toucher vaginal fait reconnaître, indépendamment des caractères de la *métrite simple*, le développement et la lourdeur de la matrice. Les lochies sont sanguines, quelquefois surabondantes, quelquefois momentanément supprimées. La sécrétion du lait ne s'établit pas ou cesse, et les mamelles s'affaissent. Les irradiations douloureuses vers les lombes, les aines, les cuisses, la vessie et le rectum sont très-prononcées; il en est de même des phénomènes généraux : la céphalalgie, les vomissements, la fréquence du pouls, la chaleur et la sécheresse de la peau, la teinte rouge de l'urine dénotent une réaction des mieux caractérisées (forme inflammatoire). D'autres fois, la céphalalgie est spécialement frontale; la face est jaunâtre, la bouche amère, la langue recouverte d'un enduit blanc jaunâtre (forme bilieuse). Les symptômes ont peu d'acuité ou cessent d'en avoir après quelques jours; les vomissements persistent, la diarrhée succède à la constipation, le ventre est météorisé, presque sans douleur, les lochies sont souvent fétides, le délire alterne avec la somnolence; la face devient pâle, grippée, la peau chaude et sèche, parsemée de petechies, recouverte dans certains points d'escarres gangréneuses; il y a des soubresauts des tendons, prostration des forces (forme typhoïde).

La marche de la *métrite* puerpérale inflammatoire est uniforme; quand sa terminaison est heureuse, elle diminue graduellement d'intensité après une durée de huit à quinze jours, et les fonctions reprennent leur cours normal. Malheureusement, la résolution n'a pas toujours lieu, et les malades peuvent succomber promptement à l'excès des douleurs, ou plus lentement, dans une période de collapsus. Les symptômes bilieux ne modifient ni la marche ni la durée de cette affection. Quand les symptômes typhoïdes sont développés, la maladie est en général plus longue, et se termine presque toujours d'une manière fatale. La suppuration est une terminaison assez fréquente; elle est annoncée par des picotements, des élanements derrière le pubis, des anxiétés, des frissons irréguliers, des sueurs nocturnes. Dans ce cas encore, il y a peu de chances de salut. Enfin, on a noté une autre terminaison de cette maladie, qui est toujours funeste, c'est la *métrite* gangréneuse ou le ramollissement gangréneux de l'utérus.

Le diagnostic de la *métrite* puerpérale est assez facile quand une fois elle est bien développée; la douleur de l'hypogastre et des lombes, la diminution des lochies et l'appareil fébrile, suffisent d'ordinaire pour en signaler l'existence. Cependant les tranchées consécutives à l'accouchement se prolongent quelquefois pendant plusieurs jours, et la fièvre de lait survenant alors, cette coïncidence pourrait simuler une *métrite*; mais ici l'intermittence des douleurs et l'absence du frisson feraient éviter toute erreur. Ce frisson a une grande importance, surtout en temps d'épidémie, où il peut suffire pour diagnostiquer la maladie dès son origine, ou au moins en faire craindre l'invasion, et tenir le médecin en éveil et tout prêt à agir avec énergie dès le début de la *métrite*. Les différentes formes de cette affection sont moins faciles à distinguer les unes des autres. Cela est surtout vrai dans les cas d'épidémie; la plupart du temps, on ne peut que présumer l'existence de telle ou telle lésion anatomique, si elle s'est déjà rencontrée dans les cas antérieurs.

Le pronostic de cette maladie est presque constamment funeste, parce qu'il s'agit d'une *métrite* générale, la plus souvent compliquée de péritonite, de phlébite ou de lymphangite. Mais il perd beaucoup de sa gravité lorsque l'inflammation reste bornée à l'utérus. « Les signes qui font craindre la mort des malades, dit Desormeaux, sont le météorisme, le hoquet, le délire, le refroidissement des extrémités, la petitesse du pouls, les défaillances, et quelquefois un écoulement séreux de matières extrêmement fétides par le vagin. »

— *Traitement.* Il faut d'abord prévenir le développement d'une affection si redoutable et qu'il est si difficile de guérir. Pour cela, on doit mettre la femme qui accouche à l'abri de l'impression du froid pendant le travail, prévenir les déchirures du col et du périnée en ralentissant les efforts d'expulsion trop énergiques et en soutenant attentivement la tête lors du passage de la tête du fœtus; il faut aussi avoir le plus grand soin de ne pas laisser dans l'utérus des débris de placenta qui s'y putréfieraient, et placer la femme dans des linges secs et chauds, sur un lit incliné pour favoriser l'écoulement des lochies, veiller à cette évacuation, et appliquer des sinapismes aux cuisses, aussitôt qu'elle se ralentit; enfin maintenir autour de l'accouchée un air pur et en écarter toute cause d'émotion morale vive.

Lorsque la maladie est déjà déclarée, il faut se hâter de recourir aux antiphlogistiques; c'est surtout au début de la phlegmasie que l'on doit prescrire les évacuations sanguines, et l'on emploiera tour à tour la saignée générale et les applications de sangsues à l'hypogastre. Cette thérapeutique convient surtout dans la *métrite* atonique; elle est utile encore dans la *métrite* péritonéale, mais son efficacité est beaucoup moindre quand la maladie revêt la forme de la phlébite, de la lymphangite utérine ou du ramollissement gangréneux; c'est principalement alors qu'il faut se hâter d'agir, et ce n'est que dans les premiers moments que les émissions sanguines offrent quelques chances de succès. Dans tous les cas, on doit se guider d'après les phénomènes généraux et s'arrêter dès qu'il survient des symptômes d'adynamie. En temps d'épidémie surtout, il faut mettre beaucoup de modération dans l'emploi des saignées. A ces moyens on associe la diète, les boissons émollientes ou légèrement acides, les topiques calmants, les bains tièdes et les injections. Dans le but de rassembler l'écoulement lochial, on mettra en usage des révéralifs tels que les sinapismes et les vésicatoires camphrés sur les cuisses. Lorsque l'apparition des phénomènes typhoïdes, la prostration, l'altération des traits annoncent que la suppuration est établie ou que la gangrène s'est emparée du tissu de l'utérus, les antiphlogistiques seraient plutôt nuisibles qu'utiles, et l'on doit recourir à l'emploi des onctions mercurielles à haute dose, des boissons acides, et à quelques préparations toniques ou excitantes diffusibles, comme la teinture de quinquina, les eaux distillées de mélisse, de menthe, de camomille, l'acétate d'ammoniaque, un vin généreux; cette médication convient surtout si, dès le début, on voit survenir une prostration rapide. Le ca-

lome à l'intérieur, ou bien 10 à 15 grammes d'huile de ricin pourraient être mis en usage, mais dans le cas seulement où les selles seraient rares. Le médecin veillera à ce que les urines ne soient pas retenues dans la vessie, et il recherchera s'il n'y a pas quelque caillot ou quelque débris de placenta retenu dans le vagin ou dans la matrice et engagé entre les lèvres du col, afin d'en faire aussitôt l'extraction à l'aide du doigt ou de la pince à polypes. Lorsque le placenta est retenu dans la cavité de l'utérus, comme cela arrive quelquefois, surtout après les avortements, et que le col est contracté au devant de ce corps étranger, il faut d'abord, avec le doigt, dilater l'orifice, puis faire des injections dans la cavité utérine. Enfin, si ces moyens étaient inefficaces, il faudrait dilater le col davantage, afin de pouvoir introduire la pince si l'utérus est fortement revenu sur lui-même, ou la main tout entière s'il a conservé un volume considérable; et l'extraction du placenta plus ou moins décomposé est quelquefois le commencement d'une amélioration graduelle, si déjà sa présence n'a donné lieu à des lésions mortelles du tissu de la matrice.

Il est une forme particulière de *métrite* puerpérale à laquelle certains auteurs ont donné le nom de *métrite post-puerpérale*. Cette affection, qui tient à la fois de la *métrite* ordinaire et de la *métrite* puerpérale, diffère aussi de l'une et de l'autre. Comme son nom l'indique, elle survient chez les femmes récemment accouchées; mais au lieu de montrer quelques heures ou quelques jours après l'accouchement et avant que la nouvelle accouchée ait quitté le lit, c'est lorsqu'elle se lève, et presque toujours lorsqu'elle essaye trop tôt de reprendre ses habitudes, et par le fait même de cet essai, qu'elle est atteinte de la maladie dont il est question. Le symptôme principal consiste dans le volume considérable de l'utérus; il y a peu de fièvre et peu de trouble dans l'état général des fonctions. Les femmes récemment accouchées qui négligent les précautions que leur position exige sont celles chez qui on observe surtout cette espèce de *métrite*, sur le développement de laquelle l'impression du froid, la suppression des lochies, les émotions vives, les écarts de régime, les rapprochements prématurés peuvent avoir aussi leur part d'influence. Elle débute rarement avant le cinquième jour des couches, et après le trentième. Presque toujours les phénomènes locaux se montrent les premiers; les douleurs pelviennes, lombaires, inguinales, la diminution des lochies, ailleurs la réapparition de l'écoulement sanguin, précèdent la fièvre. Si on porte la main sur le bas-ventre, on reconnaît facilement l'augmentation de volume de l'utérus, qui est quelquefois telle, qu'en portant le doigt dans le vagin, il passe difficilement entre les côtes de l'utérus et les parois latérales du bassin; dans quelques cas aussi on trouve des adhérences dont l'immobilité plus ou moins complète de la matrice est la conséquence. La durée de cette affection est souvent longue, et son cours offre, dans quelques cas, des exacerbations qui tiennent ordinairement à des imprudences commises par les malades. La terminaison est presque toujours heureuse; la position horizontale et les moyens les plus simples de traitement suffisent habituellement pour assurer et hâter le rétablissement. L'inflammation post-puerpérale de l'utérus peut s'étendre au tissu cellulaire voisin et donner lieu non seulement à des adhérences, mais encore à des tuméfactions phlegmoneuses dont la suppuration est souvent la suite. Ces abcès ont leur siège dans les ligaments larges, les fosses iliaques ou les parois pelviennes; ils sont susceptibles de résolution, mais ils peuvent aussi se faire jour dans les parties voisines et spécialement dans les intestins, la vessie ou le vagin, ou se frayer une issue au travers de la peau.

Le traitement de cette forme de *métrite* diffère peu de celui de la *métrite* simple. Dans les cas les plus bénins, le repos, les bains, les cataplasmes, le régime, la liberté du ventre suffisent pour assurer le rétablissement. Si la douleur est vive, le pouls fréquent ou plein, il faut avoir recours aux saignées générales ou locales, et ensuite à l'usage des pomades mercurielles, iodurées, opiacées, en onctions sur l'hypogastre ou vers les régions inguinales. Mais l'attention du médecin doit surtout se porter sur la formation des phlegmons du bassin. Il faut en rechercher avec soin l'existence et en suivre attentivement les progrès s'ils suppurent, afin d'être prêt à saisir le moment favorable pour en faire l'ouverture dans le cas où les efforts de la nature resteraient impuissants.

— *II. MÉTRITE CHRONIQUE.* L'inflammation de la matrice se montre souvent sous la forme chronique. Elle peut, comme la *métrite* aiguë, occuper la totalité de cet organe, ou être bornée à son col ou à quelque autre partie. Dans cette forme de *métrite*, l'utérus est sujet à des déplacements en différents sens, soit que cela tienne à des adhérences ou par le seul fait de l'augmentation de son poids. Rare avant la puberté, peu commune après la cessation des règles, la *métrite* chronique se rencontre surtout depuis la vingtième jusqu'à la quarantième année. Tantôt elle succède à la *métrite* aiguë, et reconnaît par conséquent les mêmes causes, tantôt elle est

primitive. Dans ce dernier cas, elle paraît quelquefois produite par des excès vénériens, par la masturbation, par la présence d'un pessaire dans le vagin, par une métastase dartreuse ou rhumatismale. Souvent elle succède à une couche pénible ou à l'avortement.

— *Symptômes.* La *métrite* chronique a pour principaux symptômes une douleur obscure et profonde dans l'hypogastre, d'où elle se propage aux lombes, aux aînes et aux cuisses. Cette douleur, presque toujours gravitative, augmente par la station prolongée, par la marche, et est accompagnée d'un sentiment de pesanteur dans le fondement, de ténesmes, d'envies d'aller à la selle, que la femme ne peut satisfaire, et de besoins fréquents d'uriner; souvent encore il se fait par le vagin un écoulement de mucus opaque plus ou moins abondant, mais sans odeur fétide. Ces symptômes annoncent que l'utérus est malade, mais l'exploration directe de cet organe peut seule fournir des signes positifs de la lésion dont il est le siège. Par le toucher vaginal, on trouve le museau de tanche généralement augmenté de volume et douloureux à la pression; sa consistance, souvent normale, est quelquefois accrue, mais sa surface est lisse et ne présente ni saillie ni enfoncement. Son orifice est ordinairement fermé, quelquefois un peu entr'ouvert. La forme du col est le plus souvent changée; presque toujours il est plus long que dans l'état sain. Chez quelques malades, il est plus ou moins dévié de sa position normale. A l'examen du spéculum, on constate par la vue plusieurs de ces caractères; de plus, on trouve le museau de tanche plus rouge que dans l'état normal, et parfois on peut voir du mucus s'échapper de son orifice. Cette exploration, de même que le toucher, provoque en général une douleur plus ou moins vive, ou exaspère momentanément les souffrances habituelles. Tant que la maladie est bornée au col, l'utérus n'est pas sensiblement plus lourd que dans l'état habituel; mais le contraire a lieu quand l'inflammation chronique occupe aussi son corps. L'on constate assez souvent un déplacement de l'organe, abaissement ou déviation, pendant que le col est dirigé en sens inverse. On distingue parfois, par l'exploration de l'hypogastre, une tumeur arrondie qu'on reconnaît appartenir à la matrice. La *métrite* chronique, quel que soit son siège, ne s'oppose pas toujours à l'écoulement des règles; mais celles-ci sont généralement difficiles et accompagnées d'une exaspération plus ou moins grande de la douleur. Cette maladie n'est pas non plus un obstacle à la conception. La marche est ordinairement pénible et la station difficile à supporter; il y a en même temps, chez un certain nombre de malades, des troubles de la digestion, et dans quelques cas des accidents nerveux hystériques.

La marche de la *métrite* chronique est fort lente et sa durée presque toujours considérable: il est rare que la maladie s'amende avant plusieurs semaines ou plusieurs mois; souvent elle se prolonge pendant des années, et peut persister indéfiniment, lorsque le traitement est négligé ou mal dirigé. Conventuellement traité, la *métrite* chronique se termine le plus souvent d'une manière favorable. La tuméfaction diminue peu à peu, et les accidents se calment et finissent par disparaître.

Le pronostic de la *métrite* chronique est peu grave, en ce sens qu'elle ne compromet pas l'existence; mais il est fâcheux à cause des souffrances qui accompagnent cette maladie, de la gêne qu'elle occasionne, de sa longue durée, de la difficulté de sa guérison et de la dégénérescence dont elle peut être suivie. Il faut encore ajouter qu'elle met à l'accomplissement des fonctions de la génération, en rendant les rapprochements douloureux et en prédisposant aux avortements.

— *Traitement.* Le premier soin consiste à éloigner les circonstances qui peuvent appeler ou entretenir l'irritation de l'utérus, et dont il a été question en parlant des causes. La malade évitera toute fatigue du corps et principalement celle des membres inférieurs. Le repos absolu est quelquefois nécessaire, et il est fort utile de se tenir continuellement ou au moins plusieurs heures dans la journée, selon l'intensité de l'inflammation, dans la position horizontale sur une chaise longue, de renoncer entièrement aux sièges et aux lits de plume, de combattre et de prévenir la constipation par un régime rafraîchissant et par l'usage des lavements émollients, huileux et légèrement laxatifs. On emploiera les injections émollientes ou narcotiques, plusieurs fois répétées par jour, prises tièdes et avec les précautions nécessaires pour que le liquide séjourne quelques moments dans le vagin, les bains de siège et préférentiellement les bains entiers. On seconde l'action de ces moyens locaux par un régime plus ou moins sévère, composé de viandes blanches, de légumes herbacés, de lait et de fruits dont on proportionne la quantité aux habitudes de la malade et à la gravité de la maladie. Dans les cas où l'inflammation chronique a quelque intensité, et où la malade n'est pas très-faible, il faut pratiquer une petite saignée, qu'on peut renouveler au besoin. Si la femme est naturellement débile ou affaiblie par des pertes, on préférera à la saignée du bras l'application de ventouses scarifiées aux lombes ou aux flancs.

L'application de sangsues sur le museau de tanche, au moyen du spéculum, est un moyen qu'on ne doit pas employer, à cause des inconvénients auxquels il est sujet. Lorsque ces moyens n'ont pas produit d'amélioration au bout de quelques semaines de leur emploi, il faut avoir recours aux douches dans le vagin, aux exutoires et aux frictions mercurielles. Les irrigations et les douches doivent être faites avec beaucoup de ménagement; l'impulsion du liquide doit être faible d'abord, et augmenter progressivement jusqu'à ce que la douleur ait montré le point où il faut s'arrêter. On emploie d'abord l'eau simple, ou des décoctions émollientes ou résolutives, puis on passe aux eaux sulfureuses, et spécialement à celles d'Enghien et de Barèges. Les exutoires, tels que les vésicatoires, les cautères, les moxas, produisent de bons effets dans la *métrite* chronique; on les applique sur les lombes, à la partie interne des cuisses, ou à la région latérale inférieure de l'abdomen, et on les entretient pendant un ou plusieurs mois, selon les effets qu'ils produisent et la ténacité de la maladie. Les frictions mercurielles doivent être faites avec douceur, aux régions inguinales ou sur la partie antérieure et interne des cuisses. Pour éviter la salivation, on les remplace souvent par les onctions faites avec des pomades d'iode de plomb ou de potassium; on associe habituellement à ces préparations une certaine quantité de substances narcotiques, telles que l'extraît d'opium ou de belladone, et l'on seconde l'action de ces pomades fondantes par l'usage de l'iode de potassium à l'intérieur. Quand les douleurs sont un peu vives, on a recours aux narcotiques administrés par la bouche ou en lavements, et de préférence à la morphine en injections hypodermiques. S'il existe des phénomènes nerveux, l'emploi des antispasmodiques devra être associé aux moyens dirigés contre l'engorgement utérin. Enfin, si toutes ces médications restaient sans succès, et si l'on avait lieu de penser que la maladie pût être produite ou entretenue par le virus vénérien, il faudrait instituer un traitement spécifique.

— *Métrite granulée.* Chomel, et avec lui, bon nombre d'auteurs et de praticiens désignent sous ce nom une affection assez commune du col de l'utérus, connue aussi sous le nom de *granulations utérines*, caractérisée anatomiquement par la présence d'une surface rouge et grenue qui commence à l'orifice utérin et s'étend de proche en proche sur une surface plus ou moins considérable du museau de tanche, et ayant pour principaux symptômes un écoulement glaireux plus ou moins abondant, et un sentiment de pesanteur dans le bas-ventre.

Cette maladie, qui par sa durée peut être considérée comme une forme de la *métrite* chronique, a été longtemps méconnue et souvent confondue avec l'un de ses symptômes, la leucorrhée muqueuse, qui devenait alors toute la maladie, et que l'on considérait comme un flux essentiel, sans en rechercher la véritable origine. Elle a aussi été confondue avec les ulcérations légères du col utérin; son importance et sa gravité ont été de cette manière exagérées par les uns, tandis que d'autres en atténuaient la valeur au point de ne les considérer que comme une variété de l'état normal. Les granulations constituent une affection propre au col de la matrice; cependant on observe quelquefois sur la membrane muqueuse du pharynx une disposition granulée plus ou moins semblable, et par son aspect et par l'opiniâtreté qu'elle oppose aux moyens de traitement. Les causes qui développent les granulations utérines sont en général assez difficiles à déterminer. Cette affection se rencontre plus fréquemment chez les femmes qui ont eu des enfants que chez celles qui n'en ont jamais eu; cependant ces dernières n'en sont pas tout à fait exemptes. On a vu pouvoir attribuer ces granulations aux causes ordinaires des phlegmasies utérines, aux troubles de la menstruation, à l'excitation des parties sexuelles par les excès vénériens. Mais on peut dire que l'étiologie des granulations de l'utérus n'est pas mieux connue que celle des granulations du pharynx, qu'on rencontre plus souvent chez l'homme; cependant il est un fait qui mérite d'être noté, c'est que les unes et les autres coïncident fréquemment avec la disposition herpétique, et que leur développement a été souvent précédé d'affections chroniques de la peau. Quand on examine les granulations à l'aide du spéculum, on voit qu'elles ont leur siège dans l'orifice utérin, et on les distingue d'autant mieux qu'on entr'ouvre davantage les lèvres du museau de tanche par l'écartement des valves de l'instrument. De ce point les granulations s'étendent ordinairement agglomérées et confluentes sur les deux lèvres, et forment une surface de 0m,01 à 0m,02, bien nettement dessinée par sa rougeur vive et son relief, qui tranchent avec les dispositions opposées du reste du col utérin. La couleur des granulations est ordinairement d'un rouge très-prononcé, rose vif ou violacé, mais toujours très-différent de la nuance pâle, rose ou livide de l'organe sur lequel elles sont développées. Cette coloration varie peu dans les examens successifs chez les mêmes femmes. Le volume de ces granulations est généralement très-petit, comme des grains de millet; rarement elles égalent la grosseur d'une graine de chènevis ou d'une petite lentille.

En pratiquant le toucher, on ne constate pas, en général, d'augmentation de chaleur sur les parties malades, et les granulations sont rarement douloureuses à la pression; leur consistance est molle, et la sensation qu'elles donnent à la pulpe du doigt ne peut être mieux comparée qu'à celle que fournit le contact du velours d'Utrecht. Les granulations donnent lieu à la sécrétion d'une quantité plus ou moins considérable d'un mucus presque toujours visqueux, assez analogue à du blanc d'œuf, demi-transparent ou opalin, quelquefois tout à fait opaque. Ce produit morbide cache la lésion du col, et pour bien voir les granulations, il faut en débarrasser le museau de tanche, au moyen d'un tampon de coton cardé que l'on porte à l'aide d'une longue pince au fond du vagin. Dans quelques cas rares, on trouve chez les femmes atteintes de granulations le vagin baigné par une matière puriforme, comme il l'est dans d'autres cas sans qu'il existe de granulations ni d'ulcérations apparentes au museau de tanche. Cette matière, analogue à celle de la blennorrhée et à celle que sécrètent les bronches dilatées, n'est nullement l'indice d'ulcérations utérines, et ne démontre pas davantage la nature ulcéreuse des granulations. De tous les symptômes qui accompagnent les granulations de l'utérus et peuvent faire croire au médecin à son existence, la leucorrhée est le plus ordinaire; la liquide qui s'écoule du vagin offre quelquefois une viscosité et une transparence qui le rapprochent de la glaire d'œuf; chez quelques femmes, cette matière albumineuse n'humecte pas seulement la vulve; elle est assez abondante pour glisser le long de la partie interne des cuisses, où elle détermine une sensation de froid incommode. Cette espèce de sécrétion se montre rarement dans d'autres affections; mais assez souvent le liquide qui s'échappe des parties génitales ne diffère pas de celui qui s'écoule dans le simple catarrhe utérin ou vaginal. Les granulations du museau de tanche apportent fréquemment des dérangements sensibles dans la menstruation. Les souffrances hypogastriques, les douleurs des lombes et des cuisses, la sensibilité du col utérin au toucher, les besoins fréquents d'uriner, les tiraillements à l'épigastre, les pesanteurs et la prompte lassitude ressenties pendant la marche et la station qui accompagnent diverses affections de l'utérus, peuvent se faire sentir chez les femmes atteintes de granulations; mais souvent ces symptômes tiennent à quelque complication de *métrite* chronique ou de déplacement de matrice; aussi, dans les cas où les granulations existent seules, elles sont le plus souvent exemptes de ces sensations pénibles; c'est ce qui fait que bien des fois le mal reste ignoré. Un état de malaise général, d'affaiblissement que rien ne semble expliquer, l'appétence, la pâleur et quelquefois une diminution lente et progressive de l'embonpoint accompagnent, dans beaucoup de cas, les granulations utérines; assez souvent ce sont seules souffrances que la femme accuse, et ce n'est que par une investigation faite avec soin que l'on est mis sur la voie. Un autre phénomène qui coïncide chez quelques femmes avec l'état granuleux du col, c'est l'absence de conception. Cette stérilité s'explique par la tuméfaction de la membrane muqueuse de l'orifice du museau de tanche, et la présence dans cet orifice de mucus visqueux et adhérent qui met obstacle à la fécondation en empêchant la pénétration du sperme dans la cavité utérine. Ce qui tend à prouver cette influence des granulations du col, au point de vue de l'absence de conception, c'est que l'on voit des femmes atteintes de cette affection, et qui sont restées stériles durant plusieurs années de mariage, devenir enceintes après la guérison.

Les granulations de la matrice offrent ceci de particulier dans leur marche, qu'elles commencent toujours dans l'orifice utérin, que de ce point elles s'étendent de proche en proche sur le museau de tanche, sans jamais l'envahir en totalité, et, dans l'immense majorité des cas, elles forment, en se propageant, une seule plaque, le plus souvent arrondie, autour de laquelle le museau de tanche présente une surface annulaire, lisse et rosée. Les granulations ne disparaissent pas spontanément, elles ne cèdent pas aux remèdes dits antiphlogistiques, aux saignées, au repos, à la diète, à la continence, aux injections émollientes; elles ne guérissent que sous l'influence de certains moyens topiques et spécialement de la cauterisation.

Le pronostic des ulcérations utérines n'a rien de grave. Cette affection n'entraîne aucun danger sérieux et ne paraît pas sujette à dégénérer; mais elle est fâcheuse par sa tendance à s'agrandir, par sa durée toujours longue, et par la résistance qu'elle oppose souvent au traitement; elle incommode par les pertes muqueuses et sanguines qui l'accompagnent; de plus, elle peut donner lieu à un épuisement plus ou moins notable de la constitution, et s'opposer à la conception pendant tout le temps de son existence.

Le traitement des granulations de la matrice devra être dirigé en raison de la nature de cette affection qui paraît consister en une hypertrophie de la membrane muqueuse ou des follicules nombreux qui existent dans l'épaisseur de cette membrane, et principalement dans l'orifice utérin. Les astringents conviennent généralement, et l'on emploie tout à tour les décoctions de roses sauvages, de tan,

de racine de ratanhia, une solution d'alun ou de sous-acétate de plomb, administrées en injections dans le vagin, ou mises en contact avec les parties malades au moyen d'un tampon de charpie imbibé de ces liquides, et qu'on laisse à demeure; des poudres astringentes peuvent être de même portées directement sur le col malade et maintenues à l'aide d'une boule de coton. Les sulfureux, sous forme d'injections ou de bains entiers, doivent être mis en usage quand il y a lieu de croire que les granulations dépendent d'une disposition dartreuse; mais le plus souvent ces moyens sont insuffisants, et il faut recourir à la cauterisation de la surface malade, qui seule est capable de modifier avec succès les tissus et de les ramener à l'état naturel. Les caustiques employés dans ce but sont solides ou liquides, et d'une énergie plus ou moins grande. Les substances liquides sont d'une application assez difficile, elles peuvent se répandre sur les surfaces saines et y déterminer de l'irritation; le nitrate acide de mercure a, en outre, l'inconvénient de déterminer de la salivation chez certaines femmes. Les solides, au contraire, peuvent être portés plus exactement sur les points malades, et parmi eux, c'est ordinairement au nitrate d'argent qu'on donne la préférence. Avant de l'appliquer, il faut, au moyen d'un tampon de coton cardé, débarrasser le col utérin des mucosités qui le recouvrent; on touche ensuite légèrement les points saillants de la surface malade. Ces cauterisations doivent être renouvelées tous les quatre ou cinq jours, avec la précaution de les suspendre durant l'époque menstruelle. Après chaque opération, la malade doit rester quelques heures en repos dans la position horizontale, prendre un bain ensuite, et éviter pendant le reste de la journée tout exercice fatigant. Ce traitement devra être suivi avec persévérance si l'on veut obtenir quelque résultat, et il faut ordinairement de douze à vingt cauterisations, et même quelquefois davantage, pour obtenir une guérison radicale; règle générale, on doit les répéter jusqu'à ce que les parties rouges et grenues aient repris l'aspect lisse et la couleur rose pâle de l'état normal. Dans les cas les plus rebelles, on a recours à l'emploi du fer rouge; mais c'est un moyen qui demande à être manié par une main exercée, qui exige beaucoup de précautions, et de plus il a l'inconvénient d'effrayer les malades.

— Art vétér. Les causes de cette maladie chez les femelles domestiques sont: l'impression du froid et de l'humidité, la suppression des fonctions de la peau, les boissons trop froides, une parturition laborieuse, des manœuvres imprudentes ou mal exécutées pour extraire le fœtus de la matrice, les violences extérieures, la présence d'un corps irritant dans le vagin, celle d'un corps étranger dans le corps ou le col de l'utérus, le séjour prolongé dans cet organe de la totalité ou d'une partie des membranes fœtales, les lésions mécaniques dont la matrice peut être le siège. Enfin, il y a des causes qui demeurent totalement inconnues, comme dans l'avortement épidémique, par exemple, que la *métrite* semble déterminer dans le plus grand nombre des cas.

Au début de cette maladie, la vulve est tuméfiée, chaude, rouge, douloureuse. L'émission de l'urine est fréquente et douloureuse. Quelques jours après l'apparition de ces premiers symptômes, il s'écoule de la vulve une matière séro-muqueuse, roussâtre, qui augmente graduellement de consistance et de quantité. L'introduction de la main dans le vagin produit une vive douleur, et si on enfonce les doigts jusqu'au col, on le trouve tuméfié, dur et douloureux.

Jusqu'ici il n'y a guère qu'une inflammation de la membrane muqueuse; mais la maladie peut devenir beaucoup plus grave, envahir le tissu même de la matrice, s'étendre au péritoine et aux organes contenus dans les trois cavités splanchniques. Alors la fièvre devient très-intense; le pouls est fréquent, petit et concentré; la respiration est difficile; l'animal toussé quelquefois; le ventre est gonflé et tendu; la bête fait des efforts expulsifs comme pour mettre bas; elle s'agite continuellement, se couche, se relève à chaque instant, comme dans le cas de colique, regarde ses flancs et se repaie de côté ou en contre-haut, ou bien elle reste à terre, fait de vains efforts pour se relever et paraît comme paralysée du train de derrière. Enfin, la peau est chaude, dans certaines parties couverte de suurs; les muqueuses sont rouges, l'appétit est nul; la sécrétion du lait est tarie; l'engorgement par la vulve devient fétide et sanguinolent; il y a difficulté d'uriner et constipation, avec besoin impérieux et presque continu de rendre les urines et les excréments.

La durée de la *métrite* est en raison de la gravité des lésions. Lorsqu'elle est compliquée de péritonite, la mort peut s'ensuivre au bout de vingt-quatre heures; mais ordinairement la terminaison, favorable ou non, n'a lieu que dans l'espace de quelques jours.

Lorsque la *métrite* est simple, le traitement consiste à pratiquer quelques petites saignées, à employer les bains de vapeur, des lotions émollientes sur les mamelles et le bas-ventre, des injections de décoction de graine de lin dans le vagin, des sachets de son chaud sur les lombes, des lavements émollients, des

bouillages adoucissants, des aliments légers et en petite quantité. Mais lorsque la *métrite* est compliquée de péritonite, il est rare d'en obtenir la guérison, malgré le traitement et les soins les mieux entendus. Cependant, il faut, dans ce cas, recourir à la saignée, aux émollients généraux et locaux, aux laxatifs doux, aux purgatifs légers. Il faut, en outre, appliquer de larges sinapismes sous le ventre et faire des injections dans le vagin avec des liquides astringents. Chez les femelles de l'espèce ovine, les phénomènes inflammatoires sont toujours très-prononcés; il faut donc, outre les émissions sanguines, donner des boissons adoucissantes légèrement nitrées et blanches avec la farine d'orge; seulement il ne faut faire usage de ces moyens de traitement que pendant le temps strictement nécessaire pour ne pas trop affaiblir les sujets malades.

MÉTRIURE adj. (mé-tri-u-re — du gr. *metrios*, mesuré; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue médiocrement longue.

MÉTROBARE s. m. (mé-tro-ba-re — du gr. *metron*, mesure; *baros*, poids). Instrument employé pour peser les voitures.

MÉTROBATE s. m. (mé-tro-ba-te — du gr. *metron*, mesure; *bato*, je marche). Art milit. Instrument servant à mesurer et à régler le pas de l'infanterie.

MÉTROCAMPE s. m. (mé-tro-kan-pe — du gr. *metron*, mesure; *kampé*, chenille). Entom. Genre de lépidoptères.

— Encycl. Les *metrocamps* ont les antennes pédonculées chez les mâles; les palpes grêles et courtes; la trompe longue; les ailes anguleuses ou arrondies, marquées de raies transversales. Les chenilles ont le corps allongé, aplati en dessous, nu ou presque nu sur le dos, cilié sur les côtes; la tête petite et arrondie; douze pattes, dont dix seulement servent à la locomotion. Elles vivent sur les arbres des forêts. Les chrysalides sont renfermées dans un cocon d'un tissu mince, déposé à la surface ou dans l'intérieur du sol, ou bien sur les arbres entre les feuilles. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui toutes habitent l'Europe. Le *metrocampa* gris perle a 0m,04 d'envergure; il est d'un vert tendre, qui passe au gris perle après la mort de l'insecte. On le trouve à Paris et dans le nord de l'Europe; sa chenille vit sur les chênes.

MÉTRICAMPISIE s. f. (mé-tro-kan-pal — du gr. *metra*, matrice; *kampios*, recourbé). Méd. Inflexion de la matrice.

MÉTROCELE s. f. (mé-tro-sè-le — du gr. *metra*, matrice; *kèle*, tumeur). Méd. Hernie formée par la matrice.

— Encycl. V. HERNIE DE L'UTÉRUS.

MÉTROCÉLIE adj. (mé-tro-sé-li-ke — rad. *métrocelé*). Méd. Qui a rapport à la métrocelé.

MÉTROCOMIE s. f. (mé-tro-ko-mi). Hist. ecclésiast. Bourg servant de siège à un chorévêque, qui avait sous sa juridiction les prêtres des villages voisins. Il préminence ecclésiastique d'une paroisse sur les paroisses des localités voisines.

MÉTRODORÉ DE CHIO, le plus illustre des disciples de Démocrite. Il vivait au commencement du IV^e siècle av. J.-C.; il se sépara, sur plusieurs points, de la doctrine de son maître, et il enseignait que l'univers est éternel, « car s'il avait commencé, dit-il, il aurait été produit de rien. » — « Il faisait le monde infini, dit Bayle, par une raison tirée de son éternité, et immobile par une raison tirée de son infinité. Il disait que les nues et ensuite la pluie se formaient de l'air condensé, et que la pluie qui tombait sur le soleil l'éteignait, mais que la raréfaction qui succédait à cette extinction le rallumait; qu'à la longue, cet air s'épaississait par la sécheresse et que l'eau brillante lui servait de matière pour produire les étoiles. » Métrodore avait exposé ses idées sur le monde et sur l'homme dans un traité *Sur la nature*, ouvrage qui jouit dans l'antiquité d'une grande célébrité et qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Tout en exposant sur l'univers les idées que nous venons d'indiquer, il professait le scepticisme le plus complet. C'est lui qui disait: « Nous ne savons pas même si nous ne savons rien. » Métrodore n'était pas seulement philosophe, il était encore médecin et l'on croit qu'il enseigna cette science. Il compta au nombre de ses disciples Anaxarque.

MÉTRODORÉ, philosophe grec, né à Lampsaque ou, selon d'autres, à Athènes, mort en 277 av. J.-C. Il fut l'ami et l'un des plus remarquables disciples d'Epicure, auprès duquel il vécut presque constamment et qui précéda de sept ans dans la tombe. Extrémité la doctrine de son maître, il prétendait, nous apprend Cicéron, que le parfait bonheur consistait dans la parfaite santé d'un corps bien constitué et que le ventre est l'épreuve et la mesure de tout ce qui contribue au bonheur. Il avait composé de nombreux ouvrages dont il ne nous reste que les titres.

MÉTRODORÉ, peintre et philosophe athénien qui vivait au IV^e siècle av. J.-C. Paul-Emile ayant vaincu Persée, roi de Macédoine (168), demanda aux Athéniens deux hommes: un philosophe pour élever ses enfants et un peintre pour représenter son triomphe. Ils

lui adressèrent Métrodore, qui réunissait ces deux talents.

MÉTRODORÉ DE SCEPSIS, philosophe grec. Il vivait dans le I^{er} siècle avant notre ère, fut chargé par Mithridate Eupator des fonctions de juge suprême dans le royaume de Pont, alla demander au roi de ce prince des secours à Tigrane, roi d'Arménie (72), et trahit, dit-on, en cette circonstance les intérêts de son souverain, qui le fit mettre à mort. Métrodore s'était rendu célèbre par son éloquence, par sa haine contre les Romains et par ses ouvrages agréablement écrits.

MÉTRODORÉ, écrivain grec du III^e siècle de notre ère. Il vivait du temps de Constantin et s'occupa de sciences et de grammaire. On a de lui, sur des problèmes d'arithmétique, un certain nombre d'épigrammes qu'on trouve dans les *Analecta* de Brunck.

MÉTRODYNIE s. f. (mé-tro-di-ni — du gr. *metra*, matrice; *odyné*, douleur). Méd. Douleur de la matrice.

MÉTRODYNIE adj. (mé-tro-di-ni-ke — rad. *métrodynie*). Méd. Qui a rapport à la métrodynie.

MÉTROGRAPHE s. m. (mé-tro-gra-fe — du gr. *metron*, mesure; *graphé*, j'écris). Auteur d'un traité sur les poids et mesures.

MÉTROGRAPHE s. m. (mé-tro-gra-fe — du gr. *metra*, matrice; *graphé*, j'écris). Auteur d'un traité sur la matrice.

MÉTROGRAPHIE s. f. (mé-tro-gra-fi — du gr. *metron*, mesure; *graphé*, j'écris). Traité sur les poids et mesures.

MÉTROGRAPHIE s. f. (mé-tro-gra-fi — du gr. *metra*, matrice; *graphé*, j'écris). Description de la matrice ou de ses maladies.

MÉTROGRAPHIQUE adj. (mé-tro-gra-fi-ke — rad. *métrographie*). Qui a rapport à la métrographie.

MÉTROHÉMIE s. f. (mé-tro-é-mi — du gr. *metra*, matrice; *haima*, sang). Pathol. Congestion sanguine dans la matrice.

MÉTROLOGIE s. f. (mé-tro-lo-ji — du gr. *metron*, mesure; *logos*, discours). Science des poids et mesures en usage chez les anciens et chez les modernes. || Traité sur les poids et mesures: *La MÉTROLOGIE de Pausanias*.

— Encycl. V. MESURE.

MÉTROLOGIQUE adj. (mé-tro-lo-ji-ke — rad. *métrologie*). Qui a rapport à la métrologie.

MÉTROLOGISTE s. m. (mé-tro-lo-ji-ste — rad. *métrologie*). Celui qui s'occupe de métrologie. || Auteur d'un traité de métrologie. || On dit aussi MÉTROLOGUE.

MÉTROLOXIE s. f. (mé-tro-lo-ksi — du gr. *metra*, matrice; *loxos*, oblique). Méd. Obliquité de la matrice.

MÉTROMANE s. (mé-tro-ma-ne — du gr. *metron*, mesure; *mania*, fureur, passion). Personne qui a la manie de faire des vers: *Ses manières trahissaient une préoccupation secrète et faisaient soupçonner que la jeune métromane n'était pas tout à fait guérie, mais seulement convalescente.* (H. Moreau.)

Au goût du *métromane* il joint l'humeur d'Alceste.

C. DELAVIGNY.

MÉTROMANIE s. f. (mé-tro-ma-ni — du gr. *metron*, mesure; *mania*, fureur). Passion pour les vers; manie de faire des vers:

Mordu du chien de la *métromanie*,
Le mal me prit, je fus auteur aussi.

VOLTAIRE.

— Encycl. La passion de rimer pour rimer, de prendre une vaine manie pour un talent réel, est une sorte de maladie mentale qui a existé dans tous les temps. La manie de versifier est fort commune chez les jeunes gens; elle paraît aussi chez quelques hommes jusqu'à l'extrême vieillesse, et l'on en voit de singuliers exemples. Il y a dans les histoires littéraires des époques où la *métromanie* devient une mode; nous en avons été témoins dans notre siècle, ou elle a eu si souvent des conséquences funestes pour ceux qui en étaient atteints.

C'est en parlant de cette ridicule passion que Boileau a dit au sujet de Chapelain: Il se tue à rimer; que n'écrit-il en prose?

Le même poète, dans sa deuxième satire, dédiée à Molière, *Sur la difficulté de trouver la rime et de la faire accorder avec la raison*, dit encore au sujet de la même manie: Maudit soit le premier, dont la verve insensée Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée, Et, donnant à ses mots une étroite prison, Voulut avec la rime enchaîner la raison! Sans ce métier, fatal au repos de ma vie, Me j'aurais pleins de loisir couronné sans envie; Et je serais heureux si, pour me consumer, Un destin envenimé m'avait fait rimer. Mais depuis le moment que cette frénésie De ses noires vapeurs troubla ma fantasia..., Tous les jours, malgré moi, cloûd sur un ouvrage, Retouchant un endroit, effaçant une page, Enluis, passant sa vie en ce triste métier, J'envis en écrivant le sort de Pelletier...

Voltaire fait dire à son *Pauvre Diable*: J'étais sans biens, sans métier, sans génie, Et j'avais fu quelques méchants auteurs; Je croyais même avoir des protecteurs. Mordu du chien de la *métromanie*,

Le mal me prit, je fus auteur aussi...

Enfin, un jour qu'un surtour emprunté

Vint à cru ma triste nudité,

Après midi, dans l'antre de Procope,

(C'était le jour que l'on donnait *Métopie*),

Seul en un coin, pensif et consterné,

Rimant une ode, et n'ayant point d'ind,

Je m'accostai d'un homme à lourde mine

Qui sur sa plume a fondé sa cuisine...

Enfin, Piron a pris la *metromanie* pour sujet d'une excellente comédie, qui naturellement n'a corrigé personne de ce travers. V. ci-après.

Métromanie (La) ou le **Poète comédien**, comédie en cinq actes et en vers, par Piron, représentée au Théâtre-Français le 10 janvier 1738. Un Bas-Breton, M. des Forges-Maillard, avait adressé au *Mercur* plusieurs pièces de vers, signées *Mlle de Malraiz*. Cette signature mit en émoi tous les beaux esprits du temps; on répondit par des madrigaux enflammés à la belle Muse de province, et l'admiration ne tomba que du jour où les rédacteurs du *Mercur* virent entrer dans leur cabinet un homme vieux et laid. La pièce de Piron est fondée sur cette aventure drolatique. La trame en est des plus ténues, et l'on ne saurait trop admirer l'art avec lequel l'auteur a su combiner son sujet de manière à le rendre intéressant pendant cinq actes. Le véritable sujet, du reste, c'est la passion de faire des vers, passion que possédait au plus haut point Piron, et qu'il a peinte avec autant de verve que d'esprit. Dans toute la pièce, il n'est pas question d'autre chose. Damis est un jeune metromane avec du talent; Francœur, un vieux metromane avec des ridicules; l'oncle Baliveau n'est occupé qu'à fronder la passion de la poésie; Dorante ne plaît à sa maîtresse qu'à l'aide des vers que lui a fournis Damis; la première représentation d'une pièce nouvelle et des vers envoyés au *Mercur* font les principaux ressorts de l'intrigue, avec une lettre de cachet sollicitée contre le poète. Le tout est encore égayé par la malice d'une soubrette et les boutades d'un valet, gens sensés qui voient les travers de leurs maîtres et cherchent à en tirer profit. Les caractères, l'intrigue, les situations ont gardé de l'intérêt, et le style est d'une verve remarquable. Piron n'en a pas moins manqué sa pièce en voulant s'en tenir à la donnée d'un fait divers de son temps, et le personnage de Damis ne peut soutenir un moment l'examen. « Son metromane, dit M. Nisard, n'a ni la vanité d'Oronte ni la cupidité de Trissotin. Le titre de la pièce le dit : il a la manie des vers. Soit. Si sa manie est sérieuse, il va nous donner à rire. Mais, dès la première scène, je vois qu'au lieu de s'appeler de son vrai nom Damis, il s'est donné le sobriquet de M. de l'Empyre. Il n'en faut pas plus pour le juger. S'il ne se prend pas plus au sérieux, je suis sûr qu'il ne sera pas plaisant. Quo de moins plaisant, en effet, que Damis ? Il se moque lui-même de son travers pour en ôter le plaisir aux autres. On n'a pas la moindre envie de rire. Damis a un autre défaut, le pire de tous : ses qualités n'attachent pas. Il est désintéressé, mais il ignore le prix de ce qu'il sacrifie. Il pouvait épouser une riche héritière, il la cède à un ami. Le beau mérite ! il n'en est pas amoureux. On ne lui veut ni mal ni bien, parce qu'on n'est pas sûr qu'il sache discerner l'un de l'autre, et, quand à la fin de la pièce il s'écrit :

Muse, tenez-moi lieu de fortune et d'amour !

il fait penser à la fable du *Chien qui lâche sa proie pour l'ombre*. »

C'est donc par les détails, et surtout par le style que la *Métromanie* a gardé son rang parmi nos meilleures comédies. « Jamais ce qu'on appelle verve, dit M. Villemain, n'avait été si bien l'âme de l'écrivain ; jamais l'illusion du naturel n'avait été si complète.

Est-ce vous qui parlez, ou si c'est votre rôle ?

« Ce mot d'une situation de la pièce est la devise de la pièce entière. Voilà pourquoi la *Métromanie* est une comédie à part, un chef-d'œuvre, sans que Piron soit peut-être d'une grande poète comique. Il n'avait que cette pièce en lui ; c'était lui-même. »

Piron avait un faible pour sa comédie des *Fils ingrats* ; il ne cessait d'en parler dans les sociétés. Il fut un jour contrarié par un homme qui mettait avec raison la *Métromanie* fort au-dessus. « Ne m'en parlez pas, s'écria le poète avec humeur, c'est un monstre qui a dévoré tous mes autres enfants ! »

MÉTROMANIE s. f. (mé-tro-ma-ni — du gr. *métr*, matrice; *mania*, fureur). Pathol. Fureur utérine, nymphomanie.

MÉTROMÈTRE s. m. (mé-tro-mètre — du gr. *métron*, mesure). Mus. Ancien nom du métronome.

MÉTROMOME s. m. (mé-tro-no-me — du gr. *métronomos*; de *métron*, mesure, et de *nomos*, loi). Antiq. Gr. Officier athénien chargé de la vérification des poids et mesures.

— Mus. Instrument servant à marquer la mesure.

— Encycl. La première invention d'une machine de ce genre fut due à un chanteur allemand nommé Stoeckel, qui l'imagina vers la fin du XVIII^e siècle; c'était un chronomètre musical, dont l'auteur donna la description, en 1796, dans le *Journal de l'Allemagne* (Jour-

nal für Deutschland) et dans la *Gazette musicale de Leipzig* (p. 67 et 673). Mais l'appareil de Stoeckel était trop volumineux, incommode encore, et réclamait un perfectionnement. Un artiste allemand, fils d'un facteur d'orgues estimable, Jean-Népomucène Maelzel, pianiste distingué lui-même et qui se fit un nom dans la mécanique, entreprit d'améliorer cet instrument utile, avec l'aide d'un mécanicien hollandais, Nicolas Winkel. Celui-ci résolut la plus grande difficulté du problème en remplaçant le pendule libre imaginé par Stoeckel par un court balancier qui donnait des oscillations d'une rapidité diverse au moyen d'un déplacement de son centre de gravité. S'emparant de la découverte de Winkel, Maelzel se l'appropriant en l'appliquant à une échelle graduée des mouvements de la musique, et la donna comme sienne; il fit prendre à ce point le change au public qu'aujourd'hui encore on croit que la première idée appartient à Stoeckel, dont l'honneur du perfectionnement complet revient à Winkel, et dont Maelzel n'a fait que préciser l'application, est connue dans le monde entier sous le nom de « *metronome* de Maelzel. » Celui-ci, en effet, avait soumis cette ingénieuse machine à l'examen de l'Institut de France; il obtint l'approbation de ce corps savant dans un rapport détaillé qu'il publia, avec des déclarations élogieuses de plusieurs compositeurs, à la suite d'une *Notice sur le metronome de J. Maelzel* (Paris, 1816, in-8°, de 24 pp., et 1822, in-8°, de 8 pp. à deux colonnes), et organisa à Paris une société commerciale pour la fabrication de cet instrument.

Mais Winkel n'entendait pas se laisser ainsi dépouiller. Informé de ces faits, il réclama la paternité de son invention dans la *Gazette musicale de Leipzig* (1818, n° 63); l'affaire eut du retentissement, et se termina par le fait que Maelzel crut devoir se rendre à Amsterdam afin de faire juger le différend par une commission d'arbitres choisis à cet effet. Selon M. Fétis, qui semble avoir été bien informé de ces faits, « le résultat de l'interrogatoire des parties, des témoins, et de la production des pièces authentiques fut qu'à Winkel appartenait l'invention de tout le mécanisme, particulièrement le trait de génie du déplacement du centre de gravité sur un court balancier, par lequel le long pendule libre est avantageusement remplacé, ainsi que l'échappement qui donne le sentiment de chaque vibration, quel que soit le mouvement; la part de Maelzel consistait dans la détermination des degrés de l'échelle des mouvements appliqués aux divers degrés de vitesse de la machine. Toutefois, la décision des arbitres fut en faveur de Maelzel, et de ce fait tous les bénéfices de l'invention, et de vendre des milliers de *metronomes* dans toute l'Europe, ainsi qu'en Amérique, tandis que le pauvre Winkel n'obtint aucun dédommagement pour son travail. »

Le *metronome* est un instrument de petite dimension, recouvert d'une enveloppe de bois, et affectant la forme d'une petite pyramide. Il se monte à l'aide d'une clef, ainsi qu'une montre ou une pendule. Lorsqu'il est monté et qu'on veut s'en servir, on l'ouvre, c'est-à-dire qu'on enlève un fragment de l'enveloppe sur le devant, et qu'on donne la liberté à une petite tige de fer sur laquelle sont marqués les degrés du mouvement; un anneau mobile est fixé à cette tige, et c'est lui qui, en déplaçant par son poids le centre de gravité de celle-ci selon la hauteur à laquelle il est placé, en ralentit ou en accélère les oscillations. Par un système ingénieux d'échappement, chacune de ces oscillations est nettement indiquée à l'oreille; il y a même des *metronomes* où le son d'une clochette répond à chaque mouvement de la tige.

L'indication du mouvement métronomique en tête d'un morceau de musique se fait à l'aide d'un numéro et d'une note; le numéro marque le point sur lequel on doit fixer le contre-poids sur le balancier, et la note indique la valeur de la vibration. Le *metronome* donnant vingt-huit degrés différents de mouvement, si l'on change la valeur musicale des vibrations du balancier, valeur qui peut être celle d'une croche, d'une noire, d'une blanche, d'une ronde, ou même d'une mesure entière quelconque, il en résultera une série de près de deux cents mouvements divers servant à exprimer les nuances perceptibles à l'oreille la plus délicate.

Le *metronome* est un instrument très-utile en deux cas déterminés. Il sert d'abord au compositeur pour indiquer avec précision le caractère du mouvement général d'un morceau; nous disons le caractère du mouvement général, parce que le *metronome* étant précis et régulier comme doit l'être un pendule, et un morceau de musique subissant forcément des nuances diverses de mouvement, des *ralentando*, des *accelerando*, on ne saurait suivre dans l'exécution la régularité mathématique du *metronome*, qui ne peut réellement servir qu'à indiquer l'allure générale du morceau; mais ceci même est fort utile au compositeur, et lui sert à faire connaître, sous ce rapport, sa pensée réelle et sa volonté. Le *metronome* est aussi d'un grand secours aux jeunes virtuoses aux élèves musiciens, dans leurs études. Après avoir étudié un passage difficile dans un mouvement lent et régulier, ils pourront à volonté en presser le mouvement, tout en conservant la plus grande régularité de rythme, grâce au *me-*

tronome, et arriver ainsi, progressivement, aux dernières limites de la vitesse. Tels sont les services que peut rendre le *metronome*, services dont il ne faut pas exagérer la portée, mais dont on ne saurait non plus contester l'utilité.

Nous n'avons parlé plus haut, en ce qui concerne l'invention du chronomètre musical et du *metronome*, que de Stoeckel, de Winkel et de Maelzel. Il serait injuste cependant de laisser ignorés les efforts faits dans ce sens par quelques hommes ingénieux. « Dès la fin du XVIII^e siècle, dit M. Fétis, on avait reconnu qu'une machine régulière serait ce qu'il y aurait de mieux pour fixer la lenteur ou la rapidité des mouvements de la musique. Plusieurs musiciens et mécaniciens se sont occupés de chercher les principes de la construction d'une semblable machine. En 1698, un professeur de musique nommé Louis Le Roy proposa une qu'il nomma *chronomètre*. Vers le même temps, Lafillard, musicien de la chapelle du roi, en inventa une autre. Plus tard, Harrison, fameux mécanicien anglais, qui s'est illustré par ses montres marines, trouva une machine qui paraît avoir été parfaite, mais qui ne pouvait devenir populaire à cause de son prix élevé. En 1782, Duclos, horloger de Paris, fit une autre machine qu'il appela *rhythmomètre*, et qui reçut alors l'approbation de quelques musiciens distingués. A cette machine succéda le chronomètre d'un mécanicien nommé Pelletier : on ignore aujourd'hui quels en étaient la forme et le mécanisme. En 1784, Renaudin, horloger de Paris, construisit un pendule qui avait la même destination. Le célèbre horloger Bréguet s'occupa aussi de la solution du même problème, sans faire connaître le résultat de ses travaux. Enfin Desprez, professeur au Conservatoire de musique, proposa, en 1812, l'adoption d'un chronomètre composé d'un tableau indicateur des mouvements et d'un pendule ou balancier en cordonnet de soie terminé par un poids, dont les différentes longueurs donnent, suivant des lois physiques très-connues, les divers degrés de vitesse. Plusieurs musiciens allemands avaient déjà fait connaître des chronomètres de cette espèce, qui ont le double avantage d'être d'une construction simple et peu dispendieuse, mais qui ont l'inconvénient de ne point rendre sensible à l'ouïe le *tact* ou le *frappé* des temps. » De tout cela, il n'est resté debout que l'invention de Winkel et Maelzel, qui est parfaite en son genre, et dont la construction est peu coûteuse.

MÉTROON s. m. (mé-tro-on — gr. *metrôon*; de *metrô*, mère, parce qu'on donnait ce titre à Cybèle). Antiq. Gr. Temple de Cybèle. Il Partie du nome pythique où l'on célébrait les louanges de cette déesse.

MÉTROPERITONITE s. f. (mé-tro-pé-ri-to-ni-te — du gr. *métr*, matrice, et de *péritonite*). Pathol. Inflammation de la matrice et du péritoine.

MÉTROPHANE, théologien et prêtre grec qui vivait au IX^e siècle. Ami du patriarche Ignace et évêque de Smyrne, il se montra un des plus ardents adversaires de Photius, qui le fit déposer et emprisonner, fut réintégré dans son siège par Basile I^{er}, en même temps qu'Ignace dans son patriarcat, se vit déposer de nouveau après la mort de ce dernier (879), et termina sa vie dans une profonde obscurité. On possède de Métrophane une *Lettre au pape Manuel sur les faits survenus dans la cause de Photius*, 858 à 870, document plein d'intérêt, que Labbe a publié en grec et en latin dans ses *Concilia*.

MÉTROPHANE (Christophoulo), théologien grec, né à Berrhœa vers 1569, mort en 1658. Il était protosynelle de l'Eglise de Constantinople, lorsque le patriarche Cyrille Lucas le chargea de se rendre en Angleterre pour y examiner l'état des doctrines religieuses. Il débarqua à Hambourg et parcourut l'Allemagne, mais on ignore s'il gagna la Grande-Bretagne, et il fut nommé, après son retour en Orient, patriarche d'Alexandrie. On a de lui : *Confessio catholicæ et apostolicæ in Oriente Ecclesiæ* (Helmstedt, 1661, in-4°), confession de foi de l'Eglise grecque dans laquelle, sur plusieurs points, il se rapproche des doctrines protestantes; *Epistola de vocibus in musica liturgica Græcorum usitatis* (Wittenberg, 1740), etc.

MÉTROPHÉBITE s. f. (mé-tro-phé-bi-te — du gr. *métr*, matrice, et de *phébite*). Pathol. Inflammation des veines de la matrice.

MÉTROPOLE s. f. (mé-tro-po-le — du gr. *métr*, mère; *polis*, ville). Ville, contrée, considérée par rapport aux colonies qu'elle a fondées : C'est dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que les colonies anglaises de l'Amérique du Nord se sont séparées de la métropole. Cette manière d'assimiler une colonie à la métropole, et de croire qu'en la faisant on la civilise, possédait Menou comme tous les colonisateurs peu éclairés. (Thiers.) Il Capitale, siège du gouvernement central : Les métropoles sont comme de vastes centres intellectuels où viennent resplendir et se combiner tous les rayons de l'esprit humain. (Tocqueville.)

— Par ext. Centre d'une activité quelconque : Aujourd'hui, personne ne le conteste, Paris est la métropole de l'art. (Th. Gaut.)

— Hist. Ville principale de chaque pro-

vince, dans la division de l'empire établie par Constantin.

— Dr. canon. Ville qui a un siège archiepiscopal : Toulouse, Bordeaux sont des métropoles.

— Adjectif : Ville MÉTROPOLE. Eglise MÉTROPOLE.

— Encycl. Dans la Grèce antique les colonies, si l'on en excepte celles qui étaient fondées par des aventuriers, étaient le résultat d'une émigration de citoyens qui partaient avec l'approbation de la mère patrie, et sous la direction d'un chef choisi par elle. Quelle que fût leur origine, elles étaient toujours traitées comme indépendantes et dégagées de tout contrôle politique; mais elles se regardaient comme unies à la mère patrie, à la métropole, par les liens d'une filiale affection, et suivant l'opinion générale des Grecs, ses devoirs envers elle étaient ceux d'une filiale envers sa mère; aussi le fondateur de la colonie, qui était le représentant de la métropole, recevait-il généralement après sa mort les honneurs décernés aux héros. Quand la colonie devenait métropole à son tour, c'était souvent à sa propre mère patrie qu'elle demandait le chef destiné à être le chef de la colonie qu'elle voulait fonder. Elle envoyait des ambassades à sa métropole pour prendre part aux principales fêtes qui y étaient célébrées; et, lorsque des envoyés de la métropole venaient participer à ses propres fêtes, elle leur réservait les places d'honneur. Elle conservait les divinités de la mère patrie, et c'était d'elle qu'elle tenait le feu sacré brûlant perpétuellement. On ne s'étonnera donc pas que la guerre entre une métropole et une colonie fût regardée comme la violation des liens les plus saints. Nous trouvons dans l'histoire de Thucydide une guerre de ce genre, celle qui eut lieu entre Corcyre et Corinthe, au sujet d'Épidamne.

On peut admettre comme une règle que les colonies étaient réellement indépendantes de la métropole et ne lui étaient enchaînées que par la sympathie. Les cas de Potidée, à laquelle les Corinthiens envoyaient chaque année ses principaux magistrats, paraît avoir été une exception à la règle. Cependant les Athéniens avaient des colonies qui ne se régissaient pas de la même manière; ils les appelaient *klérouchiai*, tandis que celles dont il est question ci-dessus s'appelaient *apoikia*. Ce dernier terme indiquait simplement que la colonie était habitée par des citoyens venus de la métropole; le premier terme signifiait des citoyens athéniens occupant des terres conquises, terres qui recevaient le nom de *klérouchoi*. Le premier exemple auquel la dénomination de *klérouchiai* soit applicable, dans toute la rigueur du mot, est l'occupation du territoire des Chalcidiens par 4,000 citoyens d'Athènes, en 506 avant notre ère. Les *apoikia* paraissent avoir acquis eux-mêmes les terres qu'ils venaient occuper; les *klérouchiai* allaient se partager des terres déjà conquises. La *klérouchia* était donc toujours une entreprise publique, et conservait toujours avec Athènes des rapports plus ou moins intimes. Quelquefois, comme à Lesbos, les colons possesseurs des terres ne résidaient pas dans la colonie, mais continuaient à vivre à Athènes; dans ce cas, ils ne différaient pas des Athéniens qui possédaient des domaines dans l'Attique; ils gardaient et exerçaient tous leurs droits de citoyens d'Athènes. Quand les colons possesseurs des terres résidaient sur la colonie et y formaient une communauté, soit entre eux, soit avec les anciens habitants, ils gardaient encore leurs droits de citoyens dans la métropole, et l'éloignement seul s'opposait à ce qu'ils l'exerçassent. Si aux ours leurs enfants revenaient à Athènes, ils y prenaient tout naturellement l'exercice de ces droits. Quelquefois cependant les liens de la métropole avec les colonies se brisaient peu à peu, et les colons devenaient de simples alliés, ou même se séparaient entièrement de la mère patrie. Là où la communauté d'origine était complète entre les colons et les citoyens de la métropole, l'union fut plus durable, plus intime, et Athènes exerça une action plus directe. Là où les anciens maîtres du sol se trouvèrent mêlés avec les colons, il y eut plus de causes de trouble et de séparation, plus de jalousie, plus de désir d'indépendance, et par conséquent des relations de moins en moins amicales avec la métropole.

On sait que Rome fut, presque dès les commencements de la République, la métropole de nombreuses colonies, et qu'elle continua à en fonder jusque vers les derniers temps de l'empire. Les rapports qu'elle eut avec elles ne furent pas toujours les mêmes. Il ne paraît pas douteux que les premières colonies romaines furent établies pour tenir en sujétion des peuples conquis, et aussi pour réprimer des incursions ennemies. Il y eut ensuite des colonies fondées, soit pour étendre le pouvoir de Rome, soit pour débarrasser la métropole de gens turbulents et de citoyens mécontents, soit enfin pour donner des terres aux soldats vétérans. La métropole, c'est-à-dire Rome, prenait ses précautions pour maintenir sous sa dépendance ces colons partis de son sein et pour les utiliser au profit de sa domination. « Généralement, dit Adam Smith, elle leur assignait des terres dans les provinces conquises d'Italie, où, demeurant sous la domination de la républi-

que, ils ne pouvaient jamais former un État indépendant, et où ils ne faisaient tout au plus qu'une espèce de corporation toujours sujette à la correction, à la juridiction et à l'autorité législative de la métropole. La colonie romaine différait donc sensiblement de la colonie grecque; aussi les mots qui les désignent dans les deux langues ont-ils des significations bien différentes. Le mot latin *colonia* signifie simplement une plantation; le mot grec *apothika* signifie, au contraire, une séparation de demeure, il marque qu'on s'en va du pays et on quitte la maison. L'assujettissement des colonies romaines à la métropole explique comment elles ne purent arriver au même degré de prospérité et de puissance que les libres colonies de la Grèce.

Sous l'empire romain, le nom de *métropole*, par une déviation du sens primitif, fut donné à la ville qui, dans chaque province, était le centre de l'administration, le siège des autorités supérieures. De là vint, après l'établissement du christianisme, le nom de métropolitain, donné à l'évêque qui habitait le chef-lieu d'une province. V. MÉTROPOLITAIN.

Mais revenons au sens véritable du mot *métropole*, signifiant ici mère, mère patrie. Il faut aller, après la chute de l'empire, jusqu'à la découverte de l'Amérique pour retrouver une *métropole*. Il ne faut en chercher ni pendant les invasions des barbares ni sous le régime féodal, qui était aussi défavorable que possible à la colonisation. Ce sont les Espagnols et les Portugais qui jetèrent les bases du système colonial moderne. Ce système fut bien simple et en même temps fort préjudiciable aux intérêts généraux; il consista à considérer les colonies comme des établissements que la mère patrie pouvait exploiter à sa guise et à son profit unique. On établit donc des règlements pour rendre leur exploitation aussi profitable que possible à la métropole, ou plutôt à la classe qui dominait dans la métropole. On leur défendait toute relation avec les étrangers; on leur interdisait le droit de produire certaines denrées.

La métropole se réservait de leur fournir: c'était le vin, l'huile, le chanvre, le lin. La métropole gardait aussi le monopole du sel, du tabac, de la poudre de guerre, etc. Ce système prohibitif eut les plus désastreuses conséquences pour les colonies espagnoles et portugaises, et les autres nations européennes qui l'adoptèrent finirent par comprendre qu'il était la ruine de la métropole aussi bien que des colonies.

De toutes les nations modernes, celle qui s'est le plus signalée et qui a le mieux réussi comme métropole est incontestablement l'Angleterre. Ayant laissé aux colonies plus de liberté, plus d'indépendance que n'en donnaient aux leurs les autres nations, elles se développèrent en conséquence et acquirent une bien plus grande prospérité. Mais, en devenant plus prospères et plus puissantes, elles prirent le goût et sentirent le besoin de l'indépendance complète.

Pour terminer par quelques réflexions générales, nous dirons, avec un économiste distingué, des *métropoles* modernes: «Elles eurent d'abord pour objet de s'assurer un marché colonial qu'elles pussent exploiter seules; elles ne regardaient pas au prix que coûtait la conquête, l'entretien et la défense de ce marché; jamais elles ne croyaient le payer trop cher; mais lorsqu'elles le possédaient, elle le réglementaient à outrance; elles défendaient aux étrangers de s'y établir et d'y porter leurs produits; elles obligeaient les colonies à envoyer les leurs dans la métropole, d'où l'on excluait, du reste, les similaires de l'étranger; elles prohibaient, dans les colonies, certaines cultures et certaines industries qui pouvaient faire concurrence à celles de la métropole, etc. De ces restrictions, il résultait une diminution dans la somme des forces productives qui pouvaient contribuer à mettre la colonie en valeur, une entrave dans le développement de la richesse coloniale, une direction artificielle donnée aux capitaux de la métropole, direction plus mauvaise, moins fructueuse que celle qu'ils auraient prise d'eux-mêmes. Par le système nouveau et libéral qui paraît sur le point de se faire admettre partout aujourd'hui, les *métropoles* tendent à ne plus subventionner la colonisation, à ne plus réglementer, à l'abandonner davantage à elle-même. Il est à croire que ces restrictions donneront, non-seulement à la métropole, mais au monde entier, tous les bons résultats qui sont en elles; qu'elles pourront accroître utilement la surface où se déploie la civilisation, et procurer aux peuples civilisés des débouchés qui ne seront plus achetés à un trop haut prix. » V. COLONIES.

MÉTROPOLITAIN, AINE adj. (mé-tro-po-li-tain, é-ne — rad. *métropole*). Qui appartient à la métropole, qui a le caractère d'une métropole: Rome est la ville MÉTROPOLITAINE de toutes les nations chrétiennes. (Montaigne.)

— Dr. canon. Qui appartient à la métropole ecclésiastique: Siège MÉTROPOLITAIN. Eglise MÉTROPOLITAINE.

— s. m. Archevêque, par rapport aux évêques qui sont ses suffragants: Il appelle un MÉTROPOLITAIN. Evêque qui réside dans la capitale d'une province. Vieux en ce sens.

— Encycl. Ce nom fut donné dans les premiers temps du christianisme aux chefs de l'Eglise, aux évêques des chefs-lieux des provinces. Il apparaît pour la première fois dans les canons du concile de Nicée, mais il est probable que la dignité qu'il marque fut établie antérieurement. Les uns le font instituer par les apôtres, parce que Tite et Timothée laissèrent le titre de métropole aux sièges où les apôtres les avaient nommés. D'autres pensent qu'il fut tout naturel que l'importance des villes conférât une plus grande dignité aux pasteurs chrétiens. Du reste, les apôtres et leurs premiers disciples s'établirent d'ordinaire dans les principales villes de l'empire, et les sièges qu'ils occupèrent durent doublement conserver la prééminence sur les autres. Les principaux offices du métropolitain étaient d'ordonner ou de faire ordonner les évêques de leur province, de concilier les différends qui pouvaient surgir entre eux, surtout de convoquer et présider les synodes. A partir du VI^e siècle, les métropolitains devinrent les archevêques ou les primats en Occident. La constitution civile du clergé, à la Révolution, supprima le titre d'archevêque et fit revivre celui de métropolitain. En Orient, dans l'Eglise grecque, le métropolitain tient un rang intermédiaire entre le patriarche et l'archevêque. En Russie, il est à la tête de la hiérarchie.

MÉTROPOLITE s. m. (mé-tro-po-li-te — rad. *métropole*). Archevêque de l'Eglise russe.

MÉTROPOLYPE s. m. (mé-tro-po-li-pe — du gr. *métra*, matrice, et de *polype*). Chir. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE s. f. (mé-tro-ptô-ze — du gr. *métra*, matrice; *ptôsis*, chute). Pathol. Descente de la matrice.

MÉTRORRHAGIE s. f. (mé-tro-râ-jé — du gr. *métra*, matrice; *rhégnai*, je fais éruption). Pathol. Hémorragie utérine.

— Encycl. La fluxion périodique qui s'opère physiologiquement vers l'utérus, depuis la puberté jusqu'à l'âge critique, et les congestions fréquentes que déterminent dans cet organe ses fonctions et ses usages montrent combien la femme est, par sa constitution même, exposée aux hémorragies utérines. En effet, soit pendant la grossesse, soit après l'accouchement, soit au moment de l'apparition des règles, soit lorsqu'elles vont cesser définitivement, soit même à chaque époque menstruelle, soit enfin sous l'influence d'une foule de causes accidentelles, on peut voir survenir une *métrorrhagie* essentielle. Il est, en outre, un grand nombre d'affections locales ou générales dont cette hémorragie est le symptôme, ou qu'elle vient compliquer. Aussi la *métrorrhagie*, qui de toutes les hémorragies est celle à laquelle les femmes sont le plus sujettes, joue-t-elle dans toutes leurs affections le rôle le plus important. La *métrorrhagie* essentielle, dans la description de laquelle nous ne comprenons pas celles qui sont liées à la gestation ou à l'état puerpéral, est toujours, ou presque toujours sténique. Elle débute en général dans l'intervalle des règles, dans quelques cas d'une manière brusque, mais plus souvent après quelques jours d'un malaise général, accompagné de douleur dans les reins, à l'hypogastre, dans les flancs et dans les aines, de pesanteur du côté du périnée ou de la vulve, et de lassitude dans les membres. La *métrorrhagie* peut commencer aussi au moment même de l'époque des règles, ou succéder à l'écoulement menstruel, qu'elle continue en le prolongeant (ménorrhagie). Le sang s'échappe quelquefois à flots dès le début, et l'abondance de la perte peut déterminer une syncope. Mais l'hémorragie n'a pas toujours cette violence: elle le fait, soit d'une manière continue et incessante; soit plus ordinairement avec des intervalles de rémission. Ainsi, on voit des femmes chez lesquelles la perte s'écoule constamment la nuit, tandis que, chez d'autres, c'est au contraire pendant la nuit qu'elle est la plus abondante. On remarque souvent qu'elle augmente à l'heure des digestions. La marche, la station verticale, les mouvements, les émotions de toute nature, la simple animation d'un entretien trop vif ou trop longtemps soutenu, l'élévation de la température naturelle ou artificielle, suffisent pour faire reparaître ou pour accélérer l'hémorragie utérine. De temps en temps les malades rendent, sans en avoir conscience, des caillots plus ou moins volumineux formés dans le vagin; ces caillots sont tantôt récents, noirs, homogènes, tantôt plus anciens, constitués par des couches superposées, et souvent enveloppés par un sort de pellicule pseudo-membraneuse qui flotte lorsqu'on l'examine sous l'eau. L'examen attentif de ces caillots est d'autant plus nécessaire qu'ils ont une certaine ressemblance avec le produit de la conception expulsée avant terme et entouré de ses membranes. La *métrorrhagie* peut durer ainsi pendant un temps variable, depuis quelques jours seulement, quelques semaines, jusqu'à des mois entiers. Elle est entretenue alors par un engorgement fluxionnaire de la matrice, qui maintient les phénomènes d'irritation locale que nous avons indiqués. La perte finit cependant à se diminuer; elle ne paraît plus qu'une ou deux fois en un jour, elle alterne dans certains cas avec un écoulement leucorrhéique très-légèrement teint de sang;

enfin elle cesse tout à fait. Mais il est rare que l'on puisse compter sur une guérison bien solide, surtout lorsque les symptômes de congestion utérine persistent. Le retour des premières époques menstruelles est très-souvent l'occasion d'une rechute, et l'on doit ainsi, pendant plusieurs mois, se tenir sur ses gardes. Les récurrences sont également fréquentes, et certaines femmes ont à cet égard une disposition véritablement fâcheuse. L'affaiblissement que la *métrorrhagie* laisse après elle n'est pas souvent en rapport avec la quantité de sang, quelquefois très-considérable, qui peut avoir été perdue. Cependant, on voit fréquemment, pendant le cours d'une hémorragie utérine qui se prolonge, les femmes pâlir, s'affaiblir, perdre leurs forces, et en même temps le sang devenir de moins en moins coloré et presque séreux. Dans des cas très-rare, on a vu l'épuisement causer par une *métrorrhagie* aller jusqu'à la mort. Lors que les pertes sont liées à la révolution critique et d'ailleurs indépendantes de toute lésion organique, elles se montrent à des intervalles irréguliers plus rapprochés en général que ne le seraient les époques régulières des règles; elles sont extrêmement abondantes, se prolongent souvent de manière à laisser à peine entre chaque retour quelques jours de relâche, et plongent les malades dans un état de débilité quelquefois extrême. On a vu de ces pertes utérines de l'âge critique se répéter toutes les semaines pendant six ans, avant d'arriver à une ménopause véritable. Lorsque la santé résiste à une si violente secousse, il n'est pas rare qu'elle s'affermisse et acquière une force durable.

Nous avons déjà mentionné les conditions organiques qui prédisposent les femmes aux hémorragies utérines; cette propension est souvent accrue par une sorte d'aptitude individuelle héréditaire. La *métrorrhagie* peut s'observer chez les jeunes filles nubiles; mais elle est plus commune chez les femmes et principalement chez celles qui approchent de l'âge critique. Le tempérament nerveux, une nature irritable y exposent plus encore qu'une constitution franchement pléthorique. Les causes occasionnelles les plus actives sont les émotions morales vives, l'ardeur de l'imagination, les premiers excès de l'amour, la fatigue spéciale qu'occasionnent les travaux sédentaires, les exercices trop violents; les vêtements trop serrés, et enfin l'absence des substances éménagogues ou drastiques.

Quant au diagnostic, ce n'est pas la constatation de l'hémorragie qui peut ici offrir la moindre difficulté; le point difficile est de bien établir que la perte utérine n'est pas symptomatique. Il faut que l'on sache, en effet, qu'un très-grand nombre de *métrorrhagies*, et surtout celles que l'on observe dans les hôpitaux, chez les filles ou les femmes encore jeunes, sont le fait d'une fausse couche. Les faux renseignements peuvent dans certains cas compliquer la question. Mais ordinairement, l'avortement naturel a lieu brusquement, par une perte qui succède à une aménorrhée plus ou moins prolongée, qui est souvent amenée par un accident facile à constater et qui débute avec une extrême violence. Les caillots sont expulsés avec des douleurs particulières qui sont de véritables tranchées utérines; ils contiennent toujours un coëuf ou du moins une cavité centrale close, tapissée par une membrane lisse, analogue aux séreuses, et que l'on doit retrouver avec peu que l'on sache la chercher avec soin. Enfin, la perte est suivie quelquefois, mais pas toujours, de phénomènes analogues à celui des couches. Il est toujours utile de constater d'une manière exacte, et par le toucher, l'état du col utérin et de la matrice. Dans la *métrorrhagie* essentielle, la matrice n'offre aucun développement anormal; l'orifice du col est souvent notablement dilaté. On conçoit que cet examen direct suffit pour déterminer si l'hémorragie n'est qu'un symptôme d'une affection organique de la matrice.

La *métrorrhagie* essentielle, qui survient accidentellement chez une jeune femme, n'offre aucune gravité. Mais lorsqu'elle paraît liée à une disposition constitutionnelle, lorsqu'elle se montre chez une jeune fille ou se répète dans le cours de la vie d'une femme, elle atteste une funeste tendance aux congestions utérines, et par suite à l'avortement et même aux lésions organiques de la matrice. Enfin, à l'âge critique, elle constitue un accident toujours sérieux, qui n'est pas lui-même sans danger, et qui peut, de plus, être l'avant-coureur d'une affection grave de l'utérus.

On doit, dans le traitement de la *métrorrhagie* essentielle, et sous le regard avant tout aux causes qui l'ont déterminée, à la constitution de la femme. Si l'hémorragie n'est pas très-abondante, le repos absolu, les réfrigérants suffiront à l'arrêter. Mais si elle a plus de violence, il sera bon de recourir à une saignée du bras, aux ventouses appliquées aux lombes, aux révulsifs sur les bras ou entre les épaules. Dans les *métrorrhagies* qui se prolongent et paraissent dépendre d'une fluxion congestive permanente de la matrice, le repos au lit, des bains entiers ou locaux, prolongés, de petites saignées si l'état général le permet, et plus tard des toniques, les injections froides, les ferrugineux et surtout les douches sulfureuses sur les lombes con-

stitueront les meilleurs moyens de traitement. On peut ajouter dans tous les cas les agents hémostatiques généraux, tels que les astringents; et enfin, comme médicament spécial, l'ergot de seigle à la dose de 4 à 8 grammes, continué pendant quelques jours. Des laxatifs doux ou quelques préparations narcotiques seront souvent très-utilement prescrits. Les rechutes devront être soigneusement évitées, et, dans ce but, on ne permettra qu'une grande circonspection un exercice modéré; on devra, surtout aux premières époques menstruelles, ordonner de nouveau le repos le plus complet et les mesures de précaution qui peuvent seules assurer la guérison. Dans les cas rebelles où la vie se trouve momentanément compromise, on doit essayer le tamponnement; mais il faut pour cela que l'hémorragie n'ait pas été portée assez loin pour priver le sang de sa propriété plastique et que l'utérus conserve assez de contractilité pour résister à l'accumulation du sang dans son intérieur. La compression de l'aorte peut être également mise en usage pour les cas consécutifs à l'accouchement.

MÉTRORRHAGIQUE adj. (mé-tro-râ-jé-ke — rad. *métrorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la *métrorrhagie*: Ecoulement MÉTRORRHAGIQUE.

MÉTRORRHÉE s. f. (mé-tro-ré — du gr. *métra*, matrice; *rhéô*, je coule). Pathol. Ecoulement muqueux par la matrice.

MÉTRORRHÉXIE s. f. (mé-tro-rhé-ksi — du gr. *métra*, matrice; *rhégnai*, je romps). Pathol. Rupture de la matrice.

MÉTRORRHÉIQUE adj. (mé-tro-rô-ke-ke — rad. *métrorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la *métrorrhée*: Ecoulement MÉTRORRHÉIQUE.

MÉTROSOCOPÉ s. m. (mé-tro-sko-pe — du gr. *métra*, matrice; *skopéô*, j'examine). Méd. Instrument servant à l'exploration de la matrice.

MÉTROSOCOPIE s. f. (mé-tro-sko-pi — rad. *métroscopie*). Méd. Examen, exploration de la matrice.

MÉTROSOCOPIQUE adj. (mé-tro-sko-pi-ke — rad. *métroscopie*). Méd. Qui a rapport à la *métroscopie*: Méthode MÉTROSOCOPIQUE.

MÉTROSIDÉROS s. m. (mé-tro-si-dé-ross). Bot. Genre de la famille des myrtacées.

— Encycl. Bot. Les *métrosidéros* sont des plantes ou des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, du Cap, etc., à feuilles entières et à fleurs pédonculées, d'où sortent un grand nombre d'étamines longues et saillantes, entourant un style simple à stigmate souvent capitulé. L'une des espèces, l'eumétrosidéros, bel arbre à fleurs jaunâtres, originaire des Moluques et de Java, a été introduite depuis quelques années dans les jardins comme plante d'ornement.

Des plantes dont l'importation en Europe a été beaucoup plus étendue sont les callistémones, genre détaché des *métrosidéros*, mais que l'on peut considérer comme s'y rattachant encore. Ces plantes occupent un rang très-distingué parmi nos plantes d'ornement, et semblent tenir une place intermédiaire entre les mélœuxes, dont elles ont l'inflorescence, et les *métrosidéros*, dont elles ont les étamines. La plus répandue des espèces est le callistémon lancéolé ou *métrosidéros* à panaches, dont les fleurs, réunies en beaux épis, sont hérissées des filets des étamines formant de longs filaments rouges du plus superbe effet. Une autre espèce plus remarquable encore par sa beauté est le callistémon élégant, à gros et longs épis frangés de rouge. Quelques autres espèces non moins belles se distinguent par leurs fleurs à filaments jaunes.

MÉTROSTÈRE s. m. (mé-tro-stè-re — du gr. *métra*, matrice; *stéréô*, je consolide). Chir. Appareil servant à maintenir la matrice dans sa position normale.

MÉTROTOME s. m. (mé-tro-to-me — du gr. *métra*, matrice; *tomé*, section). Chir. Instrument servant à inciser la matrice.

MÉTROTONIE s. f. (mé-tro-to-mi — rad. *métrotome*). Chir. Action d'inciser la matrice, opération césarienne.

MÉTROTONIQUE adj. (mé-tro-to-mi-ke — rad. *métrotomie*). Chir. Qui a rapport à la *métrotomie*: Procédé MÉTROTONIQUE.

MÉTROXYLE s. m. (mé-tro-ksi-le). Bot. Palmier des Indes, qui fournit du sagou.

METS s. m. (mè — du germanique: ancien haut allemand *maz*, aliment, mets; gothique *maiz*; anglo-saxon *maete*, *mete*, *met*; islandais *mata*; danois *mat*; anglais *meat*, toutes formes qui correspondent à un sanscrit *madhu*, lequel semble avoir désigné primitivement la chair préparée, divisée, distribuée, s'il est vrai, comme cela est probable, de la racine *ma*, mesurer, partager; latin *metiri*. En indoustani et en tirhai du Caboul, nous trouvons aussi *mds*; en arménien *mat*. Le latin *mensa*, repas, table, ne signifiait également, dans l'origine, qu'une portion de chair, comme aussi l'irlandais *meis*, plat, dont le *main* tenu indique une nasse supprimée. L'ancien prussien *mensas*, devenu en lithuanien *mēsa*, viande, est presque identique au sanscrit, ainsi que l'ancien slave *miso*, polonais *mieso*, russe *miaso*, illyrien *miso*, etc. Chevalier remarque qu'au lieu de *mets*, on disait autre-

fois mas dans certaines provinces et mes dans certaines autres). Plat, aliment préparé pour être mangé : Il faut se méfier des mets et des liqueurs qui excitent à manger sans faim et à boire sans soif. (Socrate). Le gourmet est celui qui discernera le mélange de deux vins, qui sentira ce qui domine dans un mets, tandis que les autres convives n'auront qu'un sentiment confus et égaré. (Volt.). La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile. (Brill.-Sav.). Les tables des riches, surchargées de mets aussi exquis que variés, sans cesse agaçant l'appétit au delà du besoin. (Virey.)

Jupiter, s'il était malade, Reprendrait l'appétit en tâtant d'un tel mets.

LA FONTAINE.

... Moins d'éclat, plus de mets ; On ne se nourrit point de bijoux, de hochets.

BERCHOUX.

L'appétit qui s'éveille et qu'on gagne à l'ouvrage Change en morceau de roi le mets le plus frugal.

C. DELAVIGNE.

— Par ext. Objet qui procure une jouissance : Une femme trop facile est un mets sans saveur. (Max. orientale.) La femme est un mets digne des dieux quand le diable ne l'assaisonne pas. (Calderon.) La vie est un mets qui n'engrêpe que par la sauce. (V. Hugo.) — Fig. Nourriture de l'intelligence : Il en est des mets de l'intelligence comme de ceux du corps : il vient un moment où, même les plus excellents, à force de repaître et de nous être servis sous toutes les formes, lassent le goût. (Ste-Beuve.)

— Féod. Mets de mariage ou Droit de mets, Redevance qu'on devait payer au seigneur quand on se mariait.

— Encycl. Cette redevance s'acquittait en nature ; mais on observe quelques différences, suivant les localités. Le seigneur du Château-Dassi portait, dans ses aveux au roi, que, « de toutes viandes qui se mangent aux noces, en est dû un plat au seigneur, portable en sa maison. » Servin mentionne l'usage de la seigneurie d'Anjou, qui est tout autre : « Son sergent doit estre convié huit jours d'y aller, avec deux chiens courants couplez et un lévrier. Le sergent doit seoir devant la mariée, au dîner, et estre servi comme elle et lui dire la première chanson, et les mariez doivent donner à boire et à manger au chien et levrier. »

La plupart du temps, ce droit s'exerçait comme au château de La Boullaye : « On doit au seigneur de La Boullaye le régal de mariage, c'est-à-dire que l'époux est tenu, le jour des noces, de venir avec des musiciens offrir deux brocs de vin, deux pains, une épaule de mouton. Avant de se retirer, il doit sauter et danser. » La même coutume s'observait dans les seigneuries de Caenchi, de Saulx, de Richebourg, etc. On lit dans une charte de 1615, citée par Du Cange au mot MISSUS : « Nous avons droit de mets de mariage, qui est dû par ceux qui se marient et qui viennent épouser en l'église de Saulx, lequel se doit apporter jusqu'au château par l'épouse avec les joueurs d'instruments ; ledit mets doit être composé d'un mouton de mouton, deux poulets, deux quarts de vin valant quatre pintes, quatre pains, quatre chandelles et du sel, le jour des épousailles, en peine de 60 sols parisis d'amende. »

Le mets de mariage était encore désigné sous les noms de *plat nuptial*, *past*, *juglerie*, etc. Quelquefois le prêtre le revendiquait. La coutume de certains pays portait qu'après la célébration du mariage il devait avoir ses plats et les exiger, s'il besoin était, publiquement. Dans d'autres localités, au contraire, c'étaient les jeunes gens qui réclamaient du prêtre le mets de mariage, le jour de sa première messe.

METS (Laurent de), prêtre flamand, né à Grammont vers 1520, mort à Namur en 1580. Après avoir été chanoine de Bruxelles, vicaire du cardinal Granvelle, archevêque de Malines, conservateur des privilèges de l'université de Louvain (1569), il devint cette même année évêque de Bois-le-Duc, tint en 1571 un synode, fonda un séminaire, publia un rituel, et se vit contraint, à la suite d'une insurrection des calvinistes, de quitter sa ville épiscopale et d'aller chercher un refuge à Namur, dont il devint évêque en 1576. On lui doit : *Statuta synodi diocesis Busco-Ducensis* (1571) et *Manuale pastorum* (1572).

METS-INDIEN, IENNE s. (mo-zai-din — du lat. *miztus*, méié, et de *Indien*). Mets né d'un blanc et d'une Indienne d'Amérique, ou d'un Indien et d'une blanche.

METSU (Gabriel), célèbre peintre hollandais, né à Leyde en 1615, mort à Amsterdam en 1669. On sait très-peu de chose de sa vie ; on ignore même le nom de ses maîtres. Quelques biographes disent qu'il étudia dans les ateliers de Gérard Dov et de Terburg ; mais l'un et l'autre, étant à peu près du même âge que lui, n'ont pu être que ses camarades. L'historiographie des peintres flamands, Arnold Houbraken, qui n'aurait pu croire bien informé, le fait mourir en 1658 de l'opération de la taille ; la notice des tableaux du Louvre a reproduit cette indication, et le *Marché aux herbes d'Amsterdam*, que le rédacteur avait sous les yeux, porte la date de 1664. D'Argenville lui donne pour intime ami et compagnon de ses travaux Jean Steen ; mais

le peintre des tabagies et des tavernes avait pu laisser-aller et des habitudes de débauche bien éloignées de la nature délicate et correcte que manifestait tout l'œuvre de Metsu. Il n'est pas facile de supposer, dit Ch. Blanc, que le même homme ait fréquenté à la fois les tabagies de Jean Steen et ces salons discrets, bien tenus, de la haute bourgeoisie, où le plaisir même à des allures graves, où les délicatesses de la forme recouvraient tout ce qui ressemblerait à un vice. On le voit, la vie de Metsu est inconnue, et c'est uniquement par des conjectures qu'il est permis de la reconstituer. Heureux les artistes dont l'histoire n'est écrite nulle autre part que dans leurs œuvres ! Ces tableaux précieux, qui sont les vrais mémoires de leur vie, ne nous disent du peintre que ce qu'il a voulu laisser voir de son existence, c'est-à-dire la fleur de ses sentiments et le choix de ses pensées. Aucune trace ne vient déparier l'image que nous nous sommes tracée dans l'esprit d'après les merveilleuses de son pinceau, et le mystère vient encore ajouter à sa poésie aux inquiétudes de notre imagination ou plutôt à ses rêves. Gabriel Metsu est du nombre de ces peintres qui ont un grand nom sans histoire ; aussi n'est-il pas possible de penser à Metsu ou d'entendre parler de lui sans se le figurer semblable aux héros de ses fines peintures, je veux dire comme un cavalier plein de courtoisie, s'annonçant dans un boudoir par un salut gracieux ou parlant tout bas à une dame élégante qui laisse courir ses doigts sur un clavier.

Houbraken désigne tout simplement Metsu comme un « peintre de sujets de modes ; » ce n'est pas ambitieux. Le mot exprime assez naïvement le genre habituel du maître, le soin minutieux qu'il a mis à rendre les costumes, les toilettes, mais ne nous laisse rien pressentir de son extrême mérite. En réalité, Metsu est l'historien des mœurs de son temps et de son pays, l'observateur patient et pénétrant de cette foule de détails intimes qui constituent la physiologie d'une époque. Chacun des thèmes qu'il caresse — et il choisit parmi les plus familiers, les plus simples — prend chez lui les proportions d'un petit poème ; c'est un ensemble complet et parfait. Avec un rien, avec une nuance à peine saisissable, il intéresse et attache par la finesse de l'intention. Il peint, par exemple, une *Jeune femme cachant une lettre* : un peintre même distingué n'eût trouvé dans ce sujet qu'un prétexte à dessiner une jolie figure, une pose réussie ; Metsu y résume toute une petite comédie intime et montre une foule de nuances finement observées. Il en est de même de la *Dame accordant sa guitare*, pendant laquelle un gentilhomme lui parle d'amour ; pas de gestes ni d'exclamations dans cette scène si simple, et cependant les sentiments des deux acteurs sont rendus avec toute la puissance voulue : l'œil de la jeune femme se lève doucement sur le galant, embarrassé de la déclaration qu'il vient de faire ; on peut lire dans ses yeux sa joie intérieure, mais sa physiologie même se garde bien de s'épanouir. Il en faut dire autant du *Retour du chasseur* de la galerie des Offices, à Florence ; de la *Leçon de musique* de la galerie Robert Peel ; du *Militaire recevant une jeune dame* (musée du Louvre) ; de la *Visite inattendue* (collection Baring), etc. Metsu n'excelle pas moins dans des sujets plus vulgaires, comme la *Peleuse de pommes*, du Louvre, et la *Cuisinière écurant un chaudron*, diverses marchandises de volaille ou de poisson, des funèbres, etc. Dans le *Marché aux herbes d'Amsterdam*, il étend le domaine de son observation et présente une scène plus compliquée et plus pittoresque. Piqué au vif du reproche qu'on lui faisait de ne savoir peindre que les personnages coquettement habillés, dans des intérieurs d'appartements, il se met à l'œuvre et montre son *Chasseur qui se déshabille au bord de l'eau*, une merveille de science anatomique ; en même temps, les fonds permettent d'apprécier en lui un paysagiste qui eût été le rival de Ryt ou de Weenix, s'il l'eût voulu. Il préféra néanmoins rester peintre d'intérieurs. Ce vaste domaine, les maîtres hollandais l'avaient déjà parcouru et semblaient l'avoir épuisé ; l'originalité de Metsu consiste en ce qu'il a toujours compris ses sujets autrement qu'eux : au lieu d'y entasser des curiosités de toute sorte, prodigieusement rendues, Metsu n'a fait de ses intérieurs que le cadre de ses personnages. Que soit son talent à faire valoir les objets, les costumes, à nuancer habilement les tapis et les rideaux, à piquer des lumières sur les bijoux, les vases, les plateaux d'argent, à chiffonner les élégantes robes de satin, il place le principal intérêt de sa composition dans l'expression des physiologies et dans le petit drame qu'elles font deviner.

L'œuvre du maître est très-considérable. En voici l'énumération à peu près complète. Musée du Louvre : le *Marché aux herbes d'Amsterdam*, un chef-d'œuvre dont nous avons donné la description (v. MARCHÉ) ; la *Femme auditeuse*, un des rares excursions de Metsu dans le domaine biblique ; il a fait un tableau de genre ; le *Militaire recevant une dame* ; un officier, le chapeau à la main, dans une attitude respectueuse, fait servir des rafraichissements à une jeune femme, dans un riche salon ; un petit page apporte un citron sur un plateau d'argent ; la *Leçon de musique* : une jeune femme étudie au clavier

un passage difficile que lui indique du doigt un cavalier bien vu pour être un maître ; une *Femme se versant à boire* : le verre et le pot de grès à fleurs font illusion ; la *Peleuse de pommes*, grosse cuisinière hollandaise, au large sourire ; le *Chimiste*, profil sévère d'un homme occupé à lire un grimoire ; les accessoires, un mortier, un pot de falence, une sphère, des livres indiquent un chimiste, si l'on veut ; le *Portrait de l'amiral Tromp*. A Londres (Buckingham-Palace) : une *Leçon de musique* : une jeune femme chante, debout sur une marche d'escalier, son papier de musique à la main ; un jeune homme, assis plus bas, l'accompagne sur le basson ; une *Jeune fille cueillant une grappe de raisin à sa fenêtre* ; *Jeune femme buvant* : elle tient une pipe à la main ; un jeune homme lui pose familièrement la main sur l'épaule. Galerie Baring, deux chefs-d'œuvre : le *Coucher*, jolie scène d'intérieur, les pieds nus, les pieds nus, le regard d'un corsage rose et d'une jupe de satin, coiffée en corset de nuit, va se mettre au lit ; la soubrette repousse en riant un jeune homme qui regarde par la porte entre-bâillée ; une autre femme, vêtue d'un corsage de velours vert, tient un peigne à la main et rit, comme la soubrette ; la *Visite inattendue*, scène à peu près semblable ; la jeune femme va également se mettre au lit, et la camériste ferme la porte au nez du visiteur. Galerie Robert Peel : autre *Leçon de musique* ; un *Duo de violon et de violoncelle*. Galerie Ellesmere : *Religieuse offrant à boire à un cavalier* ; *Cuisinière tirant un poisson d'un baquet*. Musée de Florence : *Chasseur rentrant au logis* ; il tend un perdreau à une jolie blonde accourue sur les pas de sa porte, mais qui le regarde avec une grande indifférence. Musée de Venise : *Prêtre du Christ au jardin des Oliviers*. Pinacothèque de Munich : *Cuisinière tenant une volaille embrochée* ; le *Roi de la fête*, scène amusante, dans le goût de Jean Steen, qui a traité le même sujet : un vieux bonhomme, une couronne de papier doré sur la tête, vide un long verre à champagne ; près de lui est assise une jeune femme rêveuse ; un enfant, enfoncé dans sa haute chaise de bois, regarde tout ébahi ; les convives à figures réjouies, bouches ouvertes, semblent crier : Le roi boit. Musée de Berlin : *Médecin tâtant le pouls d'une dame* ; *Portraits d'une famille hollandaise* : le maître a réuni d'une façon plaisante toute la maison : père, mère, enfants, servante, jusqu'aux chiens, au chat et au perroquet ; mais qu'il y a d'esprit dans la manière dont sont groupés tous les personnages ! Le père, gros homme à ventre proéminent, est carrément assis dans un bon fauteuil ; la mère élève sur la table un jeune enfant, la servante tient dans ses bras un nouveau-né, une petite fille offre un morceau de sucre à un chien, un petit garçon tient le perroquet, un autre chien et un chat complètent la famille. Musée de Vienne : *Jeune femme écrivant une lettre* ; un indiscret, le mari peut-être, lit sournoisement par-dessus son épaule ; c'est tout un petit drame intime ; une *Jeune femme aux genoux d'une femme* : la soubrette et le valet éclatent de rire ; peut-être la femme ne vaut-elle pas une déclaration si passionnée ; la *Ravaudeuse*, jeune femme occupée à repriquer de la dentelle ; un jeune homme l'interrompt en posant son verre sur une table. Musée de Prague : une *Marchande de poisson*. Musée de Cologne : *Jeune femme se coupant les ongles*. Musée de Dresde : autre *Ravaudeuse* ; celle-ci est en robe de soie lilas, avec peilisse bleue bordée de peau de cygne ; un *Buveur*, en veste grise et chapeau de feutre, posant la main sur l'épaule d'une femme ; *Jeune femme revenant du marché* ; elle porte au bras un panier d'où sort une tête de bécaisse, et montre un lièvre à une vieille gouvernante ; un *Marchand de volailles* ; il est assis sur un cuvier renversé et offre un poulet à une jeune dame élégante ; *Jeune femme lisant une lettre* ; un *Funèbre* : sa cuisinière veut acheter une volaille et vient interrompre sa rêverie pour lui montrer l'objet en question ; la marchande fait une grimace et tend la main pour reprendre la volaille, dont on ne lui offre pas un prix assez élevé ; cette simple scène d'intérieur est minée on ne peut plus spirituellement. Musée d'Anvers : *Jeune femme posant des fleurs sur une table*. Musée d'Amsterdam : le *Déjeuner* ; une jolie paysanne, qui s'est mise à nuoucher pour se faire belle, est assise à une table et tient un pot de bière à la main ; un jeune homme lui parle, tout en enlevant un plat de viande. Musée de La Haye : une *Leçon de musique* ; deux femmes sont assises, l'une joue du tambour de basque, l'autre lui la musique qu'elle tient à la main, et derrière elles un galant cavalier, appuyé sur le dossier de leurs chaises, sourit complaisamment ; cette petite toile est un chef-d'œuvre par la vérité des physiologies et des détails ; la *Justice*, allégorie peu claire et en dehors des moyens de Metsu ; *Chasseur au repos* ; il boit avec délices un verre de vin. Musée de Rotterdam : *Portrait d'un ecclésiastique*. Musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg : *L'enfant prodigue chez les courtisanes* : la scène biblique est traitée d'une façon toute moderne ; l'enfant prodigue est un jeune homme égaré, avec un ami, dans un mauvais lieu flamand ; un *Médecin en visite* : il donne une consultation à une jeune dame ; la servante écoute avec un grand intérêt ; le Con-

cert : jeune femme chantant, accompagnée par un violoniste ; le *Déjeuner* : jeune femme prenant une bulstro que lui présente un cavalier debout. Les moindres toiles de Metsu atteignent dans les ventes des prix considérables.

METTABLE adj. (mé-ta-ble — rad. *mettre*). Qu'on peut mettre, qui n'est pas trop étroit ou trop vieux, trop usé, en parlant des vêtements : Cet habit est encore METTABLE. Ce chapeau n'est plus METTABLE.

— Par ext. Convenable, passable, assez agréable, acceptable :

Où vraiment ce visage est encor fort mettable.

MOLIÈRE.

Le savoir n'y sera mettable

Que sous les traits de l'agrement.

GRESSER.

METTAGE s. m. (mé-ta-je — rad. *mettre*). Techn. Action de mettre. Il *Mettage* en main, Triage des divers gressours de sorte conteneurs dans un même ballot ; Classement des échaveaux de cette matière par mains et pannes ; Sorte de pilier muni de chevilles, dont on se sert pour effectuer ce classement. Il *Mettage* au vent, Action d'exposer au vent les peaux tannées.

METTAIS (Hippolyte), médecin et écrivain français, né à Ménars (Loir-et-Cher) en 1812. Il alla étudier la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur. Depuis lors, M. Mettais s'est fixé dans cette ville où, tout en exerçant la médecine, il publia divers ouvrages, pour la plupart littéraires. Nous citerons de lui : *Rupert* (1841, in-80) ; le *Portefeuille*, roman de mœurs (1842, 2 vol. in-80) ; *Mes soirées d'hiver* (1857, in-80) ; *Des associations et des corporations en France* (1859, in-80) ; *Souvenirs d'un médecin de Paris* (1863, in-12) ; l'An 5865 ou Paris dans quatre mille ans (1865, in-12), etc. Il a publié, avec M. Touchard-Lafosse, *Un itinéraire aux bains de Vichy*.

METTAR s. m. (mé-tar). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée à Tunis, pour le commerce de l'huile, et dont la capacité varie, suivant les localités, de 1911,397 à 3911,19.

METTENIUS (Georges-Henri), botaniste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1823, mort en 1886. Il étudia la médecine à Heidelberg et y fut reçu docteur en 1845, avec une thèse intitulée *De Salvinia*, qu'il développa plus tard dans ses *Documents pour servir à la connaissance des rhizocarpees* (Francfort, 1846). Après avoir exercé quelque temps la pratique de son art dans sa ville natale, il se mit à voyager, explora l'île d'Heligoland, et passa l'hiver de 1847 à Berlin, où, à l'aide des matériaux de l'herbier royal de cette ville, il écrivit une étude sur *l'Asella*, le genre des rhizocarpees le plus difficile à déterminer et le moins connu jusqu'alors. Il se rendit ensuite à Vienne, puis sur les côtes de la Dalmatie, où il s'occupa de recherches sur les algues. En 1848, il se fit recevoir agrégé de l'université d'Heidelberg, fut nommé, deux ans plus tard, professeur à Fribourg-en-Brisgau et devint, en 1852, directeur du jardin botanique de Leipzig et professeur ordinaire de botanique à l'université de la même ville. C'est là qu'il succomba, dans la force de l'âge, au choléra qui ravagea une partie de l'Allemagne en 1866, à la suite de la guerre austro-prussienne. Son principal ouvrage est intitulé : *Filices horti botanici Lipsiensis, les Fougères du jardin botanique de Leipzig* (Leipzig, 1856, texte allemand, avec 30 planches in-folio) ; il y a établi sur des bases nouvelles la partie de la botanique qui concerne les fougères. On lui doit, en outre, une foule de dissertations insérées dans divers recueils d'histoire naturelle, et parmi lesquelles nous citerons les suivantes, qui méritent une mention particulière : *Filices Novae Caledoniae à Cl. Vieillard collectæ et Prodromus Floræ Novæ-Granatensis*, dans les *Annales des sciences naturelles* (tome XV de la 4^e série et tomes II et III de la 5^e série, 1861-1865) ; *Documents pour l'anatomie des cycadées* (1860) ; *Sur les bourgeons latéraux des fougères* (1860) ; *Sur la structure de l'angiopteris* (1863) ; *Sur les hymenophyllacées* (1864), dissertations insérées dans les *Mémoires de la Société royale saxonne des sciences* ; *Sur l'asolla nitolica*, découverte en Afrique, mémoire publié dans les *Plantæ Tinnænses* (Vienne, 1866). Enfin, Mettenius a été le principal rédacteur de l'ouvrage intitulé : *Filices Lectianæ, Chiliens et Peruanæ* (Leipzig, 1856-1859, 2 vol.), dans lequel sont décrites et dessinées les fougères recueillies par Lechler au Chili et au Pérou.

METTENLEITER (Jacques), peintre allemand, né à Grosskuchen en 1760, mort à Saint-Petersbourg en 1825. Il prit des leçons de Brand, peintre de Malheim, puis visita l'Allemagne, passa en Hollande, s'y fit soldat et fut employé avec son régiment au Cap, où, grâce à ses talents artistiques, il parvint à gagner l'argent nécessaire pour se racheter du service. Après son retour en Europe, il se rendit à Rome, puis habita Munich, Augsbourg et Saint-Petersbourg, où il se fixa en 1786. On a de lui des tableaux de genre, d'histoire, des paysages et des portraits. Son œuvre la plus remarquable est la *Insurrection*, qu'on voit dans la cathédrale d'Augsbourg.

METTENLEITER (Jean-Michel), graveur allemand, frère du précédent, l'un des inven-

teurs de la lithographie, né à Grosskuchen en 1765, mort à Varsovie en 1845. Après un long séjour à Rome, il vint s'établir à Munich, et se mit à graver à l'eau-forte des dessins de sa composition. Ces premiers essais le signalèrent à l'attention des éditeurs de l'*Histoire de Bavière*, qui lui demandèrent des illustrations. Le talent remarquable qu'il montra dans cette publication, au double point de vue de l'invention et de l'exécution, lui valut d'être nommé graveur de la cour. C'est à peu près à cette même époque (1799) qu'il découvrit la parti que l'on pouvait tirer de la pierre lithographique. Ignorant les tentatives déjà faites par Senefelder, il lui fallut tout inventer; et il arriva promptement, à force de recherches et d'intelligence, à produire des épreuves relativement fort bonnes. Cette découverte, qui attira vivement sur lui l'attention publique, lui valut d'être appelé, en 1822, à Varsovie pour y créer d'immenses ateliers lithographiques, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Mettenleiter a raconté l'histoire de son invention dans l'*Artistische München* de Schade, en 1835. Son œuvre, comme graveur à l'eau-forte, comprend une foule d'albums descriptifs de voyages et d'archéologie. On voit de lui, entre autres œuvres, à la Bibliothèque nationale, les *Hongrois en voyage*, galerie de types intéressants, et l'*Ecurie*, d'après Wouwermans, morceau d'une belle facture et d'une grande précision.

METTERNICH, village de la Prusse rhénane, à 5 kilom. O. de Coblenz; 600 hab. La terre seigneuriale de Mettenich a donné son nom à une ancienne famille qui, même avant son élévation à la dignité de comtes immédiats de l'empire, avait siège et voix à la diète. Cette famille, qui à un moment donné était divisée en douze branches, n'est plus représentée que par une seule, élevée à la dignité comtale en 1697, à la dignité princière en faveur de l'aîné en 1802, et à cette même dignité en faveur de tous les rejetons en 1813. Lorsqu'au commencement du XVIII^e siècle les deux branches de Winneburg et de Beilstein s'éteignirent, Lothaire de Mettenich, archevêque électeur de Trèves, à qui passa leur succession, investit de leurs domaines ses deux neveux, Charles-Henri de Mettenich, qui devint électeur de Mayence en 1679, et Philippe-Aimeri de Mettenich, que l'empereur Léopold I^{er} éleva à la dignité de comte immédiat de l'empire. Quand les possessions des Mettenich, situées sur la rive gauche du Rhin, furent cédées à la France par le traité de Lunéville, cette famille en fut indemnisée au moyen de l'abbaye d'Ochsenhausen, en Souabe, qui reçut le nom de principauté de Winneburg, fut médiatisée en 1806, et passa sous la souveraineté du Wurtemberg. Le premier membre de la famille Mettenich qui porta le titre de prince est François-Georges-Charles de Mettenich, ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas de 1791 à 1795, mort en 1818, laissant un fils, Clément-Wenceslas-Népomucène-Lothaire, prince de Mettenich, qui devait acquiescer comme diplomate une si grande célébrité.

METTERNICH-WINNEBURG (François-Georges-Joseph-Charles, comte, puis prince de), homme d'Etat autrichien, né en 1746, mort à Vienne en 1818. D'abord ministre plénipotentiaire près du cercle de Westphalie, il fut chargé, en 1780, de pacifier le pays de Liège, rempli, de 1791 à 1795, les fonctions de ministre plénipotentiaire près du gouvernement des Pays-Bas et reçut alors le titre de chevalier de la Toison d'or. Le comte de Mettenich assista, en 1797, au congrès de Rastadt, en qualité de premier ministre plénipotentiaire de l'Autriche, présida, en 1804 et 1805, le comité des princes médiatisés à Vienne et occupa jusqu'à sa mort la place honorifique de ministre d'Etat. Il avait été élevé, en 1802, à la dignité de prince de l'empire.

METTERNICH-WINNEBURG (Clément-Wenceslas-Népomucène-Lothaire, comte, puis prince de), duc de Porcia, célèbre diplomate et homme d'Etat autrichien, fils du précédent, né à Coblenz le 15 mai 1773, mort à Vienne le 5 juin 1859. A l'âge de quinze ans, le jeune Mettenich alla étudier à l'université de Strasbourg, où il eut pour condisciple Benjamin Constant, avec qui il se lia étroitement. Il acheva sa philosophie en 1790, quitta alors Strasbourg pour aller assister au couronnement de l'empereur Léopold, puis alla terminer son instruction à Mayence. Après avoir visité l'Angleterre et la Hollande, il vint habiter Vienne, où il épousa, à l'âge de vingt et un ans, la fille du prince de Kaunitz-Rietberg (1795). M. de Mettenich, qui venait d'entrer dans la diplomatie, suivit son père comme simple secrétaire au congrès de Rastadt, puis il accompagna le comte de Stadion dans ses missions en Prusse et à Saint-Petersbourg, fut nommé ministre à la cour de Dresde (1801), à celle de Berlin (1803), où il prépara une nouvelle coalition contre la France, et enfin ambassadeur à Paris en 1806. Le système politique que le comte de Mettenich venait représenter auprès de Napoléon était compliqué. La maison d'Autriche avait subi bien des revers depuis la première coalition contre la France; Bonaparte, général et consul, lui avait arraché deux fois le Milanais; Moreau l'avait refoulé sur le Danube. Rentrée en lice par son alliance avec

la Russie, elle avait vu cette nouvelle coalition écrasée à Austerlitz. Le cabinet autrichien avait dû signer le traité de Presbourg, stipulation imposée par la nécessité, qui brisait le vieil empire d'Allemagne et son faisceau. Dans cet état de choses, M. de Mettenich devait avant tout chercher à plaire au vainqueur; il y réussit complètement: on était alors chez nous en plein retour vers les choses d'autrefois. Napoléon faisait fouiller les archives pour y déterrer de vieux formidables d'étiquette. Joignant aux avantages de la naissance la figure la plus séduisante, les manières les plus distinguées, un esprit fin, une parole facile, le jeune ambassadeur eut un succès prodigieux. Il avait mission de plaire; il s'en acquitta avec autant d'habileté que de zèle. Bien accueilli par Napoléon, à qui il fit croire qu'il était dévoué à sa politique, M. de Mettenich fut même d'étudier le despotisme qui faisait mouvoir le monde à son gré et de devenir parfois les ressorts mystérieux qui le faisaient agir. Le jeune ambassadeur insistait alors fortement pour fonder entre la France et l'Autriche un système solide d'assurance mutuelle contre la Russie. L'entreprise d'Erfurt déjoua ses projets; des promesses furent échangées entre Napoléon et Alexandre. Il fut un instant question de partager l'Europe en deux. L'Autriche se vit en péril et fit en secret des préparatifs de guerre. M. de Mettenich reçut l'ordre de plaire plus que jamais et de continuer à Paris sa comédie pacifique. Napoléon, alors occupé à poursuivre l'armée anglaise dans la Péninsule, fut tout à coup prévenu que l'armée autrichienne avait passé l'Inn et envahissait la Bavière, notre alliée. Furieux, il ordonna aussitôt à Fouché de renvoyer M. de Mettenich à la frontière, entre deux germes; mais Fouché se contenta de faire escorter le carrosse de l'ambassadeur. Deux mois s'étaient à peine écoulés que l'Autriche, écrasée à Wagram, implorait la paix et signait le traité de Vienne (14 oct. 1809). Sur ces entrefaites, M. de Mettenich fut nommé chancelier et ministre des affaires étrangères par l'empereur d'Autriche (8 oct. 1809), et réconcilié avec Napoléon, fut envoyé auprès de ce dernier avec le comte de Bubna pour traiter de la paix. Une occasion se présenta bientôt pour l'Autriche de rentrer en grâce auprès du terrible vainqueur. Il venait de divorcer avec Joséphine et était sur le point d'épouser une sœur de l'empereur de Russie. M. de Schwartzemberg, alors ambassadeur à Paris, fut chargé de s'expliquer à ce sujet; un mariage fut proposé et accepté le même jour (fév. 1810), et M. de Mettenich vint lui-même conduire la fille des césars dans la couche du soldat triomphant. Le cabinet de Saint-Petersbourg ayant vu ce mariage avec déplaisir, Napoléon, qui visait à la dictature universelle, brisa son alliance avec la Russie et la guerre fut déclarée. L'Autriche prit naturellement parti pour Napoléon, et, par les soins de Mettenich, un traité d'amitié, d'union et d'alliance à perpétuité fut signé à Paris le 14 mars 1812, entre Napoléon et l'empereur François II; la Prusse se jeta aussi dans cette alliance et, peu de jours après, 600,000 soldats traversaient le Niemen; mais, six mois plus tard, les choses avaient singulièrement changé de face. Après la désastreuse retraite de Russie, la défection du général prussien d'York venait de livrer notre aile gauche; celle du général Schwartzemberg, notre aile droite; Alexandre avait passé la Vistule, le roi de Prusse s'était jeté dans ses bras, et les vaincus d'Éna couraient aux armes. Quant à l'Autriche, elle mit plus d'habileté dans sa trahison. M. de Mettenich se contenta d'établir une trêve tacite entre les armées autrichienne et russe et proposa la médiation de l'Autriche à l'empereur des Français. Les négociations durèrent tout l'hiver de 1812 à 1813. Pendant ce temps, des levées considérables se faisaient sur tout le territoire autrichien; l'armée devait être portée à 300,000 hommes, et M. de Mettenich justifiait ces armements par la position naturelle dans laquelle se trouvait l'Autriche: quand les belligérents étaient si rapprochés du territoire d'un neutre, il paraissait tout naturel que ce neutre prit des précautions pour se préserver lui-même. D'un autre côté, le cabinet anglais envoyait lord Walpole à M. de Mettenich, pour lui offrir d'énormes avantages si l'Autriche voulait entrer dans la coalition. Immédiatement, le diplomate autrichien envoya le baron de Weisssemburg en mission secrète à Londres, sous le prétexte d'amener une pacification générale, mais en réalité pour s'arranger avec le cabinet anglais (mars 1813). Deux mois plus tard, Napoléon, contre lequel un nouvel ennemi, la Suède, venait de se coaliser, enleva par les victoires de Lutzen et de Bautzen les Saxons coalisés. L'Autriche se présenta alors comme médiatrice armée, et envoya le comte de Bubna à Napoléon et le comte de Stadion aux alliés. Un armistice fut conclu à Pleßwitz, et on accepta de part et d'autre l'ouverture, à Prague, d'un congrès que présida Mettenich. C'est quelques jours avant, à Dresde, où était son quartier général, que Napoléon eut avec Mettenich cette fameuse conversation rapportée par Mettenich lui-même et par le baron Raim, qui en fut le seul témoin. Mettenich, de l'aveu même de M. Thiers, apportait la paix; mais l'empereur

en trouva les conditions exagérées, et traita fort durement Mettenich, qui sortit l'âme ulcérée et persuadé que le désastre de la paix était impossible avec la France, tant que Napoléon y régnerait. Enfin, le ministre, désirant faire cesser des négociations qui, traitant en longueur, permettaient à l'empereur de gagner du temps, déclara que, si, le 10 août suivant, les propositions de l'Autriche n'étaient pas acceptées, cette puissance entrerait dans la coalition formée contre la France. Napoléon dédaigna même de répondre, le congrès de Prague fut dissous et Mettenich se rendit à Toplitz, où il fit entrer l'Autriche dans la coalition en signant un traité d'alliance avec l'Angleterre, la Prusse et la Russie.

Une note du cabinet de Vienne annonça au comte de Nesselrode et à M. de Hardenberg que désormais l'Autriche, membre de la coalition, mettrait en ligne 200,000 hommes, massés derrière les montagnes de la Bohême. La joie des alliés fut indicible. Dix jours après parut le manifeste de l'Autriche; ce fut alors que Napoléon se ravisa et fit porter à Prague son acceptation, mais il était trop tard: M. de Mettenich déclara l'impossibilité de traiter séparément, et répondit qu'il fallait en référer simultanément aux trois cours, désormais inséparables dans leur politique. Napoléon, qui ne perdait pas tout espoir d'entraîner l'Autriche dans ses intérêts et qui comptait encore sur la victoire, proposa de négocier pendant la guerre, alors que les armées autrichiennes s'ébranlaient pour tourner la ligne de l'armée française; mais, malgré tous ses efforts, il se vit écrasé par le nombre.

Après la désastreuse bataille de Leipzig (octobre 1813), la déclaration de Francfort et l'invasion du territoire, un congrès s'ouvrit à Châtillon (février-mars 1814). Mettenich, qui désirait la paix et qui avait une grande influence sur les décisions des coalisés, fit offrir à Bonaparte des conditions relativement avantageuses, car la France conservait ses frontières de 1792. Napoléon accepta les bases proposées, mais il chicanait sur les détails. Un moment, le duc de Vence reçut carte blanche pour traiter à tout prix et éviter une bataille suprême. Cette bataille eut lieu. Les succès remportés à Brienne, à Champaubert, à Montmirail changèrent les dispositions de Napoléon. Il écrivit à l'instinct au duc de Vence pour lui recommander de ne rien signer sans son ordre. Il faut faire des sacrifices, lui répondit en toute hâte le duc de Vence, il faut les faire à garde; comme à Prague, si nous n'y prenons garde, l'occasion va nous échapper. Ces paroles de Caulaincourt n'étaient que la reproduction exacte des lettres confidentielles que lui adressait M. de Mettenich. Le chancelier autrichien était alors partisan sincère du maintien de Napoléon sur le trône; ses défiances naissantes contre la Russie et les liens de famille qui unissaient Bonaparte à son souverain rendaient ce sentiment tout naturel; il voyait grossir l'orage; la prépondérance qu'il avait exercée de l'autre côté du Rhin commençait à lui échapper. L'Angleterre se prononçait pour les Bourbons, la Russie penchait de ce côté, et Napoléon lui-même, exigeant, avant tout traité, l'évacuation du territoire. L'heure de sa chute avait enfin sonné. Bientôt Paris ouvrit ses portes au prince de Schwartzemberg, et tandis que l'empereur d'Autriche et Mettenich s'étaient arrêtés à Dijon pour ne pas assister à la prise de la capitale où régnait Marie-Louise, l'empereur Alexandre, circonvenu par une intrigue de salon, en présence d'une nation épuisée par la guerre, démoralisée par le despotisme, devenue incapable de se prononcer violemment pour la liberté, trancha la question de dynastie en faveur des Bourbons.

M. de Mettenich resta étranger aux intrigues qui substituèrent Louis XVIII au genre de François-Joseph, mais il signa la convention de Fontainebleau, puis la paix du 30 mai 1814, et ce fut lui qui présida le congrès de Vienne, où fut remaniée la carte de l'Europe, et où il obtint pour l'Autriche la part du lion. Ce grand remaniement de l'Europe, interrompu un instant par les Cent-Jours, fut continué après Waterloo; la France fut mutilée, la Saxe spoliée, la Prusse bizarrement constituée, l'Italie livrée pieds et poings liés à l'Autriche, la malheureuse Pologne dépecée, la Belgique accouplée de force à la Hollande. L'acte fédératif du 8 juin, réduisant à néant les promesses libérales des proclamations de 1813, reconstruisit pour l'Allemagne le vieil équilibre féodal, et la Russie, s'étendant à travers la Pologne, atteignait les frontières de la Prusse. Ce n'est pas sans raison que l'abbé de Pradt a pu dire: « La guerre de l'indépendance de l'Europe contre la France a fini par l'assujettissement de l'Europe à la Russie. Ce n'était pas la peine de tant se fatiguer. » (Congrès de Vienne, t. I^{er}.)

Mettenich négocia encore la seconde paix de Paris (2 novembre 1815) et, à partir de cette époque, il fut constamment occupé de maintenir l'œuvre de despotisme constituée par les alliés et ébranlée par de fréquentes secousses. L'Allemagne réclamait l'accomplissement des réformes libérales promises au moment du danger. Les associations universitaires ne s'étaient pas dissoutes après la

victoire; la Burschenschaft s'était étendue comme un réseau sur toute l'Allemagne; l'Italie s'agitait, une tribune s'élevait à Naples; le Piémont, universel roi, l'Espagne emprisonnait les siens, la Pologne frémissait sous son triple joug. Pour aviser aux moyens d'écraser l'esprit libéral en Europe, des congrès eurent lieu à Aix-la-Chapelle (1818), à Carlsbad (1819), à Troppau (1820), à Laybach (1820). M. de Mettenich, qui avait traité avec le saint-siège en 1818 et dirigé les conférences où avaient été rédigés l'acte final de Vienne et celui de la confédération germanique, présida la plupart de ces congrès et y exerça une influence prépondérante. Adversaire acharné de la liberté et des droits des peuples, il formula sa politique odieuse dans la déclaration suivante, faite au congrès de Laybach: « Il appartient aux souverains seuls d'accorder et de modifier les institutions en ne restant responsables de leurs actes qu'envers Dieu. » L'effervescence universitaire de l'Allemagne fut momentanément réprimée, la tribune de Naples fut fermée et le Piémont envahi par l'Autriche. La double répression, base du système de M. de Mettenich en Allemagne et en Italie, entraîna un mouvement de réaction, car la liberté ne se laisse point toujours impunément opprimer; mais la Sainte-Alliance en vint enfin à bout, et si l'armée autrichienne, aidée des Russes, n'occupait point tout de suite le Piémont et les Deux-Siciles, il faut avoir la justice de dire qu'on le doit à la résistance de Louis XVIII, qui déclara à M. de Mettenich « que, si les armées autrichiennes envahissaient le Piémont, l'occupation ne saurait être d'une longue durée, car la France ne pourrait souffrir les Autrichiens sur les Alpes. » Cependant, les rois coalisés finirent par avoir le dessus sur les peuples; l'armée autrichienne entra en Piémont et Naples fut conquise.

M. de Mettenich dirigea les discussions du congrès de Vérone (1822), qui fut le triomphe de la réaction. La France reçut la déplorable et honteuse mission de comprimer les cortés espagnoles, comme Mettenich avait été l'exécuteur armé des volontés de l'Alliance contre Naples et le Piémont, et la Révolution fut étouffée. Tous les actes de cabinet, toutes les proclamations qui suivirent la tenue des congrès dont nous venons de parler furent spécialement l'œuvre de M. de Mettenich, regardé alors par toutes les chancelleries comme le premier diplomate de l'Europe.

M. de Mettenich vit avec un grand déplaisir l'insurrection des Grecs, car il craignait que la Russie, dont il connaissait les projets ambitieux sur Constantinople, n'intervînt; ce qui eut lieu, en effet, en 1827. Il fit sonder alors le ministère français; mais on l'écouta à peine, car des négociations ouvertes entre les cabinets de Londres, de Saint-Petersbourg et de Paris, sur la question des Grecs, aboutirent au traité de juillet 1827 et à la bataille de Navarin. Il tenta vainement de faire renoncer les puissances à suivre une politique qui tendait finalement à tuer la Turquie au profit de la Russie; mais, voyant la position de l'Autriche sur le Danube sérieusement menacée, il s'adressa au cabinet de Saint-Petersbourg, et ses remontrances eurent, pour résultat d'arrêter les Russes à Andrinople.

Pendant ce temps, les événements marchaient en France vers une crise inévitable; le ministère de M. de Polignac était formé. Sous le simple point de vue diplomatique, c'était un avantage pour l'Autriche, car on sortait du point de vue russe pour entrer dans les idées anglaises. Toutefois, un esprit aussi subtil que M. de Mettenich ne pouvait voir sans appréhension une lutte engagée entre les pouvoirs politiques dans un pays comme la France, habituée à donner l'impulsion au reste de l'Europe.

Enfin éclata la révolution de Juillet. Dans cette circonstance, M. de Mettenich attendit la Révolution arme au bras, mais sans faire contre elle aucune démonstration hostile. Cette modération fut poussée si loin que, dès qu'un gouvernement régulier fut établi en France, le ministre autrichien se hâta de le reconnaître, sans affection comme sans haine, et par ce seul motif, dit-il, qu'un gouvernement régulier est toujours un fait protecteur de l'ordre et de la paix publique. Cependant il continua à augmenter insensiblement l'influence autrichienne en Italie, sans trop de souci des traités et dans la confiance que le gouvernement de Louis-Philippe n'était pas encore assez affermi pour s'y opposer. Mais lorsque le cabinet de Vienne, enhardi par la longanimité du nouveau gouvernement, voulut régler à sa fantaisie les affaires d'Italie et intervenir militairement dans les États du pape, l'occupation d'Andrinople par les Français montra qu'il y avait des limites que la monarchie de Juillet ne laisserait pas franchir. Depuis cette époque, l'Autriche se tint en Italie simplement sur la défensive.

Après la mort de l'empereur François, M. de Mettenich resta le ministre et le conseil de son successeur Ferdinand I^{er}, et se réjouit un instant, en 1840, de voir la question d'Orient amener entre la France et l'Angleterre une rupture presque complète; mais prévoyant ensuite qu'une guerre générale s'ensuivrait et qu'elle se ferait au profit de la Russie, il fut le premier à proposer son entremise pour le maintien de la paix en 1841. En 1846, les mariages espagnols amenèrent

une rupture momentanée dans les relations de l'Angleterre et de la France. Ce dernier pays se rapprocha du cabinet de Vienne; mais ce rapprochement ne fut que momentané; l'année suivante, un dissentiment s'éleva même à propos des affaires de la Suisse. L'avènement de Pie IX, qui passait à tort pour favoriser les idées libérales et nationales, fut en Italie le signal d'une effervescence qui gagna bientôt la Lombardie, la Vénétie, la Hongrie, la Bohême. M. de Metternich essayait vainement de la comprimer, lorsque la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la république vinrent ajouter de nouvelles complications à ces embarras. Le diplomate autrichien songea alors à fuir des réformes dans le sens libéral, mais il était trop tard; il fut débordé et l'insurrection de la Vénétie, le 13 mars 1848, l'obligea à donner sa démission d'un poste qu'il occupait depuis trente-huit ans. M. de Metternich traversa l'Allemagne en édicte, et alla se réfugier à Bruxelles, où il s'établit en 1849. Au mois de juin de l'année 1851, il revint habiter sa propriété de Johannsburg, où le nouvel empereur le visita et vint lui demander ses avis, sans toutefois le rappeler aux affaires, ce dont il eut quelque dépit, d'autant plus qu'il se voyait remplacé par un homme bien inférieur à lui, le prince de Schwarzenberg, dont il était loin, et avec raison, d'approuver la politique.

Metternich vit la guerre de 1859, entre la France et l'Autriche, mais il mourut quelques jours trop tôt pour recevoir la nouvelle de la signature du traité de Villafranca, qui devait porter une si grave atteinte à l'œuvre de 1815. Le prince de Metternich avait été marié trois fois. Après avoir perdu sa première femme, il épousa, en 1827, Dées, née Marie-Antoinette de Leykham, qu'il perdit le 12 janvier 1829. Il se remarqua une troisième fois, le 30 janvier 1831, avec la comtesse Mélanie Zichy, morte cinq ans avant lui, le 30 mars 1854. De sa première femme, il eut sept enfants, dont trois sont encore vivants; ce sont trois filles, dont l'aînée a épousé le comte Sander; de sa seconde femme, il a eu un fils, Richard de Metternich, né le 7 janvier 1829, et qui a été ambassadeur d'Autriche à Paris; enfin, la troisième lui a donné une fille, qui a épousé le comte de Zichy, et deux fils, Paul de Metternich, né en 1834, et Lothaire de Metternich, né en 1837. Le prince de Metternich aimait les sciences, les lettres, les arts, qu'il cultivait pendant ses loisirs.

« Homme d'esprit et non de génie, dit M. Léo Joubert, plus capable de profiter des circonstances que de les faire naître, plus habile à tourner les difficultés et à les résoudre, que de vaincre, et se haute naissance, il eut le bon sens et le bonheur de conduire supérieurement les affaires de son pays à travers la crise de 1813, et depuis il vécut un peu sur sa réputation. A force d'entendre dire qu'il représentait le génie de la résistance, il avait fini par le croire, et il aimait à se donner pour un professeur inflexible de politique conservatrice. — Son système à l'intérieur, dit Capenque, consistait à maintenir, à l'aide d'une police ombrageuse, de la censure et d'un blocus intellectuel, l'Autriche en dehors de l'influence et de l'action des idées révolutionnaires, à conserver immobile le statu quo en défilant des innovations, quelles qu'elles fussent. Toutefois, cette tactique fut impuissante à protéger la monarchie autrichienne contre l'agitation révolutionnaire de l'époque. Sous ce système engourdissant, l'administration avait fini par perdre toute énergie. Le prince de Metternich employa tout son talent, et un talent très-réel, à soutenir cette politique à courte vue, politique fautive, impuissante, qui consistait à refouler toutes les aspirations légitimes des peuples, à n'accorder aucune réforme jusqu'à l'heure où éclataient les révolutions. On ne saurait donc considérer M. de Metternich comme un grand homme d'Etat; mais, tout en soutenant une politique immorale, il se montra, incontestablement, un diplomate retors, rompu aux affaires, et il exerça sur la diplomatie européenne un incontestable ascendant. Si on le considère à ce dernier point de vue, on ne saurait nier qu'il n'ait employé tous ses efforts à rendre l'Autriche puissante et forte; mais, comme il ne s'appuyait que sur la force, son œuvre devait être éphémère, et elle le commença à tomber en dissolution lorsqu'il mourut. » Il fit de l'Autriche, dit un écrivain anglais, l'une des plus grandes monarchies de l'Europe, fortifiée sur le Pô, sur le Danube, sur le Rhin, touchant d'un côté aux riches plaines de l'Italie, appuyée sur la haute Allemagne, l'Illyrie, les provinces slaves, et s'étendant jusqu'aux rives des Riesenberge. Comme ministre de cet immense empire, Metternich fut le Titan de son siècle. Sans recourir au glaive, partout où il étendit son action, il remporta la victoire. Par de secrètes stipulations avec les princes, l'Italie était à ses pieds. Il gouvernait la Germanie au moyen de la confédération qu'il avait lui-même organisée et qui, outre les troupes impériales, plaçait sous son contrôle une armée de 300,000 hommes. Napoléon lui-même, dans la suprématie de son pouvoir, avait à peine une armée plus considérable que celle que Metternich acquiescent par des moyens pacifiques et conserva en persuadant à l'Europe qu'elle était nécessaire au

maintien de la paix générale... Dès l'âge de vingt-cinq ans, jusque vers la fin de sa vie, il fut le véritable régent de cet amas de populations hétérogènes réunies sous le sceptre de sa haute situation, et le prestige de sa tactique, lui donna, par des principes étrangers à leurs propres conseillers. Son nom était également respecté à Rome, à Pétersbourg, à Paris pendant la Restauration, à Londres pendant la régence, et à Vienne. Son action n'était donc point, comme celle des autres potentats, restreinte dans les limites de son pays, elle s'étendait aux plus importants du globe. Partout où il s'élevait quelque grande question, sa voix avait la prépondérance. Pendant plus d'un demi-siècle, il présida aux conseils de la diplomatie et fut le guide de la politique européenne. »

METTERNICH-WINNEBURG (Richard-Clément-Joseph-Lothaire-Hermann, prince de), diplomate autrichien, fils du précédent, né à Vienne en 1829. Son père apporta le plus grand soin à diriger son éducation et s'attacha à l'initier de bonne heure à la connaissance des hommes et des affaires politiques de l'Europe. Lorsque la révolution de 1848 força le vieux diplomate à abandonner le pouvoir et à quitter momentanément l'Autriche, son fils l'accompagna en Angleterre, puis en Belgique, où servit de secrétaire intime et débuta dans la carrière diplomatique, le 2 décembre 1852, comme attaché à la légation d'Autriche à Paris. En 1854, le prince Richard de Metternich devint secrétaire de la légation. Deux ans plus tard, il épousa la princesse Pauline Sander (née en 1836), qui devint une des femmes les plus en vue du monde élégant et de la cour des Tuileries. Lorsque, en 1859, le gouvernement français déclara la guerre à l'Autriche pour soutenir l'Italie, le prince de Metternich quitta Paris avec l'ambassade pour retourner en Autriche; mais après la paix de Villafranca il fut désigné par le cabinet de Vienne (14 décembre 1859) pour aller, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, renouer des relations diplomatiques à Paris. Fort bien en cour, le prince de Metternich se vit toujours accueilli avec une faveur marquée par l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre, qui voulait s'assurer de l'alliance de l'Autriche en cas de guerre avec la Prusse. En 1862, le prince Richard reçut le titre de conseiller héréditaire de l'empire d'Autriche et, deux ans plus tard, celui de conseiller intime. Lorsque, en 1870, la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne provoqua entre le cabinet de Berlin et celui des Tuileries un conflit diplomatique qui devait avoir de si terribles conséquences pour notre pays, le gouvernement français s'efforça d'entraîner l'Autriche à se joindre à lui pour combattre la Prusse et fit des ouvertures en ce sens à M. de Metternich, qui dut se borner à des témoignages de sympathie. Malgré le langage de M. de Beust, recommandant une solution plus légère et plus compatible avec la dignité, prit ses desirs pour des réalités, et ce ne fut pas sans surprise, après la déclaration de guerre, lorsqu'il avait laissé entrevoir au Corps législatif, par l'organe de M. de Gramont, l'existence d'une alliance effective avec l'Autriche, qu'on vit cette puissance proclamer sa neutralité. Le 4 septembre, lorsque l'empire croula, l'impératrice Eugénie dut s'enfuir des Tuileries et alla chercher un asile auprès de M. de Metternich, à l'ambassade d'Autriche. Elle le quittait peu après pour monter dans un train du chemin de fer du Nord, qui la conduisit hors de France. Lors de l'investissement de Paris par les Prussiens, M. de Metternich fit partie des diplomates étrangers qui restèrent dans cette ville, et il conserva son poste d'ambassadeur à Paris jusqu'au 10 décembre 1871, époque où il fut remplacé par le comte Apponyi. Il retourna alors en Autriche et put renoncer à la diplomatie.

METTERNICHIE s. f. (mé-tér-ni-ki — de Metternich, non propre). Bot. Genre de plantes, dont la place n'a pas encore été bien fixée, et qui comprend des arbres du Brésil, à feuilles alternes, entières, brillantes, à fleurs terminales blanches ou roses.

METTETAL (Pierre-Frédéric), homme politique français, né à Glay (Doubs) en 1814. Fut, sous l'alliance de M. Guizot, et, comme lui, membre de la religion réformée, il vint chercher fortune à Paris sous le règne de Louis-Philippe, et obtint un emploi à la préfecture de police, où il devint chef de division. En 1850, M. Mettetal devint membre du consistoire de l'Eglise réformée de Paris et fit partie, avec M. Guizot, des protestants autoritaires qui firent, surtout vers la fin de l'Empire, une guerre acharnée aux protestants libéraux et au pasteur Martin Paschoud. Zélé fonctionnaire du gouvernement impérial, selon ses expressions, « le traita toujours avec considération et justice. » M. Mettetal prit, après la révolution du 4 septembre 1870, la garde de la préfecture de police, puis la remit à M. de Kératry, nommé préfet, et fut maintenu par lui dans son poste de chef de division; mais, après la nomination de M. Antonin Proust comme secrétaire général, il donna sa démission et vécut dans la retraite. Lors des élections du 8 février 1871,

il se porta candidat à l'Assemblée dans le Doubs, en se recommandant de lettres de MM. Thiers et Guizot. élu député comme conservateur libéral, il alla siéger dans le groupe du centre droit, et n'a cessé, depuis lors, de voter avec les adversaires déclarés du gouvernement républicain. Il s'est prononcé notamment pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, le pouvoir temporel du pape, contre la dissolution, pour la loi contre la municipalité lyonnaise, et a contribué, le 24 mai 1873, au renversement de son ancien patron, M. Thiers. Après la constitution du gouvernement présidé par le maréchal Mac-Mahon, M. Mettetal fut proposé, par les journaux bonapartistes, pour occuper le poste de préfet de police; mais il ne fut point nommé et déclara dans une lettre qu'il repoussait la doctrine de l'appel au peuple. Depuis lors, il a fait partie du groupe de l'Assemblée qui s'est prononcé pour la restauration du comte de Chambord, et après l'avortement de cette tentative de restauration monarchique, si profondément antipathique au pays, pour la prolongation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon pendant dix ans. — Un membre de la même famille, Auguste METTETAL, né à Glay (Doubs) en 1825, s'est fixé à Paris où il remplit les fonctions de pasteur protestant. On lui doit quelques écrits : *Une Question actuelle* (1861, in-8°); *Une discussion du consistoire supérieur sur les droits des fidèles et les prérogatives des consistoires* (1863, in-8°); *L'Evangile de Luther et celui des Apôtres* (1864, in-18); *l'Eglise de la confession d'Augsbourg de Paris* (1865, in-8°), etc.

METTEUR, EUSE s. (mè-teur, eu-zé — rad. mettre). Techn. Ouvrier, ouvrier qui met, qui est chargé de mettre. *« Metteur en mains, Ouvrier qui forme des paquets en mains de soie : La METTEUSE en mains met au rebut la soie qui lui paraît mauvaise et qu'on appelle défilé, chapelé, chaplé. (Kaufmann.) »* *« Metteur en œuvre, Ouvrier qui monte les perles, les pierres fines ou les imitations, et fig. »* Celui qui se sert des travaux d'autrui pour en faire quelque chose de nouveau : *Le METTEUR EN ŒUVRE travaille adroitement ce que l'homme de goût a dessiné habilement. (Vol.) Plume était un METTEUR EN ŒUVRE. (Ste-Beuve.) Le Metteur en bronze, Ouvrier qui donne la couleur du bronze à certains ouvrages d'un autre métal.*

— Typogr. *Metteur en pages*, Typographe chargé d'assembler les paquets de composition pour en former des pages.

— Théâtre. *Metteur en scène*, Celui qui sait arranger une action d'une façon dramatique.

— Sculpt. *Metteur au point*, Ouvrier qui dégrossit les ouvrages de sculpture.

METRATAY, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), canton N., arrond. et à 8 kilom. de Tours, sur la Choissille; pop. aggl., 1,065 hab. — pop. tot., 2,344 hab. Sur le territoire de cette commune se trouve la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, fondée en 1840 par M. Demetz, peuplée de jeunes détenus acquittés comme ayant agi sans discernement. Avant la création des colonies pénitentiaires, les enfants acquittés comme ayant agi sans discernement étaient cependant envoyés en prison, et, bien que placés dans un quartier spécial et séparés des autres détenus, ils n'en étaient pas moins soumis à un régime qui avait la plus haute influence sur leur développement moral et sur leur constitution physique. Beaucoup de ces malheureux enfants arrivaient à la majorité n'ayant d'autre moyen d'existence que l'éducation industrielle, notoirement insuffisante, des ateliers de la prison; un grand nombre d'entre eux, étiolés par le manque d'air et de lumière, devenaient impropres au service militaire, et l'impôt du sang pesait plus lourd sur les autres jeunes gens du même âge.

Grâce à la généreuse et féconde initiative d'un homme de bien, M. Demetz, ancien conseiller à la cour d'appel de Paris, mort en novembre 1873, une société se fonda, en 1838, ayant pour but : « 1° d'exercer une tutelle bienveillante sur les enfants acquittés comme ayant agi sans discernement, qui lui seraient confiés par l'administration en exécution de l'instruction ministérielle du 3 décembre 1832; 2° de procurer à ces enfants, mis en état de liberté, les moyens de se recueillir dans une colonie agricole. » L'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction primaire élémentaire de leur faire apprendre un métier, de les acoutumer aux travaux de l'agriculture et de les placer ensuite à la campagne, chez des artisans ou des agriculteurs; 3° de surveiller la conduite de ces enfants et de les aider de son patronage pendant tout le temps dont ils en ont besoin. » Tel est l'article 1^{er} des statuts de la Société paternelle, dont le premier président fut le comte de Gasparin. M. Demetz fut aidé dans l'exécution de ses projets philanthropiques par un de ses anciens disciples, le vicomte de Breteignières de Courteilles, qui mit à sa disposition une propriété située à Mettray, près de Tours, et placée dans les conditions les plus favorables à la réussite de son dessein; les bâtiments de la colonie s'élevèrent avec rapidité (1840).

Le but de l'institution étant de donner, autant que possible, aux jeunes détenus l'esprit de famille, les fondateurs firent construire

pour les colons des maisons de famille. L'aspect général de la colonie n'a rien de la sévérité qui caractérise la plupart des établissements pénitentiaires. Des deux côtés d'une cour spacieuse sont rangées dix maisons d'une régularité d'architecture qui n'exclut pas l'élégance; c'est dans ces maisons qu'habitent les enfants. Une église rustique, simple et majestueuse tout à la fois, s'élève au fond de la cour. A droite et à gauche de l'église se trouvent deux maisons plus vastes que les maisons d'habitation; elles contiennent une grande classe, un magasin d'instruments aratoires et de modèles, des logements d'employés. Derrière l'église, un corps de bâtiment entouré d'une cour murée faisant préau renferme le quartier de punition; la prison, où est appliqué le système cellulaire, forme le prolongement de l'église, de sorte que les enfants détenus peuvent assister à la messe sans sortir de leurs cellules et sans s'apercevoir entre eux. Autour du quartier de punition se trouvent les cours et les bâtiments de la ferme. Dans un bâtiment placé à l'écart sont établis les services généraux, la lingerie, la boulangerie, la bûanderie, la cuisine; c'est aussi dans ce bâtiment que se trouvent l'infirmerie, la communauté, l'école des contre-maitres, etc. Chacune des maisons d'habitation présente 12 mètres de longueur sur 6m,66, et se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. L'espace de 10 mètres qui sépare chacune de ces maisons est occupé par des hangars qui servent de préau les jours de pluie. Les noms des bienfaiteurs de la colonie ou des villes qui leur ont fait des dons collectifs sont inscrits sur la façade des maisons d'habitation. A l'exception de deux, dont l'une est occupée par l'aumônier et l'autre contient le cabinet du directeur et les bureaux d'administration, toutes ces maisons sont distribuées de la même manière. La pièce du rez-de-chaussée sert d'atelier; elle est, dans quelques maisons, divisée en quatre ateliers par une cloison assez basse pour qu'un surveillant, placé au centre, inspecte facilement chacune des divisions, assez haute pour que les enfants ne puissent pas se distraire mutuellement de leur travail. Au premier et au second étage se trouve une salle qui, par un système ingénieux, sert tour à tour de dortoir et de réfectoire, de salle de récréation pendant la pluie, et même, au besoin, de classe pour vingt enfants. Deux traverses, fixées par une charnière à une de leurs extrémités, sont dressées contre le mur, des deux côtés de la porte d'entrée. Veut-on préparer le réfectoire, les traverses sont abaissées sur des poteaux et partagent la pièce en deux divisions, en laissant un passage au milieu pour les surveillants; des planches rangées contre les murs latéraux sont fixées sur les traverses et le réfectoire est prêt. Veut-on préparer le dortoir, au lieu de planches, ce sont des hamacs pliés contre le mur qu'on étend et qu'on accroche aux traverses. Au-dessus de chacun des hamacs est une case contenant les effets du colon. Au fond de la pièce est une petite alcôve fermée par des lames de persienne qui permettent de voir sans être vu. C'est là que couche le chef de famille; il a sous sa surveillance deux sections de vingt enfants et est secondé par un contre-maitre et par deux frères aînés nommés dans chaque famille, et pour un mois, par leurs camarades. Quatre familles de colons habitent dans quatre fermes détachées de la colonie.

Un grand nombre de colons viennent de départements très-éloignés, et souvent ce sont les directeurs eux-mêmes qui vont les chercher dans les prisons. Dès son arrivée à Mettray, le détenu est placé dans une famille et on l'emploie à l'agriculture ou dans un atelier, en tenant compte de son âge, de sa force, et, autant que possible, de ses aptitudes. La règle à laquelle les détenus sont assujettis n'a rien de sévère. Le lever a lieu à cinq heures en été, à six heures en hiver; habilement, ablation, prières et travaux jusqu'à huit heures; une demi-heure pour le déjeuner et la récréation; quatre heures de travail; une heure pour le dîner et la récréation; en été, classe de deux heures pendant la trop grande chaleur, puis travail de quatre heures; en hiver, au contraire, travail de quatre heures et classe de deux heures à la lumière; une heure pour le souper, le chant du soir, la prière; à neuf heures, le coucher. Les enfants reçoivent 750 grammes de pain par jour, du lard et du bœuf à un repas, deux fois par semaine; le reste du pain, de la soupe, des légumes, des fruits, du fromage, etc. Le clairon sonne le passage d'un exercice à un autre; c'est aussi au son du clairon que chaque section, sous la surveillance de son contre-maitre et de son frère aîné, se rend à l'atelier ou aux champs.

L'exploitation agricole de Mettray est très-étendue; elle comprend 205 hectares, dont 12 en vignes; les jeunes détenus tiennent dans un état parfait de conservation les chemins ruraux qui desservent les différentes parties du domaine. Les meilleures méthodes d'agriculture y sont mises en usage; aussi cette exploitation est-elle des plus florissantes. La culture des mûriers et la magnanerie ont été naturalisées à Mettray; un certain nombre d'enfants sont destinés à l'horticulture. On excite l'émulation parmi les colons en mettant les travaux à la tâche; de temps en temps des concours ont lieu dans les ateliers entre

les travailleurs, les enfants se donnent les places entre eux, et les premiers reçoivent une rétribution pécuniaire qui est placée à la caisse d'épargne. On emploie à divers travaux particuliers ceux dont la conduite a été la meilleure. L'inscription au tableau d'honneur récompense les sujets qui sont restés trois mois sans punition. Enfin, la famille qui est restée toute une semaine sans reproche a l'honneur de porter le drapeau. Il arrive quelquefois que les douze familles qui composent la colonie réunissent les conditions exigées, et on choisit alors celle qui possède un plus grand nombre de noms inscrits au tableau d'honneur. Cette solidarité entre les membres d'une même famille a d'excellents résultats.

La discipline de la colonie est rigoureuse; la moindre infraction à la règle est punie, et cela est juste, car nous l'avons dit, la règle est facile à observer. Voici l'échelle des punitions : radiation du tableau d'honneur; retenue; corvée; pain noir et eau; cellule claire; cellule obscure; réintégration à la maison centrale. Afin de donner de l'exercice aux détenus mis en cellule, on les emploie, pendant leur sortie quotidienne, à casser des pierres ou à fendre du bois.

Les chefs de famille, les contre-maîtres et les frères aînés, qui remplissent les fonctions de moniteurs, aident l'instituteur pendant les classes. Le dimanche, les colons assistent régulièrement aux offices, qui sont suivis d'une instruction religieuse faite par l'aumônier; le même jour ont lieu des exercices de musique vocale et instrumentale. Les exercices gymnastiques occupent aussi une partie du dimanche; les colons sont particulièrement exercés au service des pompes à incendie, et, en cas de sinistre, leur concours est hautement apprécié dans les campagnes voisines. Les agrès d'un navire, dressés dans le préau, servent aux exercices des colons qui se sentent portés vers le métier de marin. Les colons de Mettray ont pour vêtement du dimanche une tunique grise en toile brûlée, que fournit la maison pénitentiaire de Fontevault et qui doit durer deux ans; ils portent aux champs une blouse de paysan renouvelée tous les six mois; la coiffure du dimanche se compose d'un baret gros bleu, à petite houppette rouge. La colonie de Mettray contient 550 détenus; en outre, 160 enfants habitent les quatre fermes détachées dont nous avons parlé plus haut. Une maison de correction patronale a été annexée à la colonie. En voyant les excellents résultats du système d'éducation correctionnelle appliqué dans la colonie de Mettray, on ne peut que regretter qu'il ne soit pas exclusivement adopté à l'égard des jeunes détenus, et qu'un grand nombre de ces malheureux enfants soient encore condamnés à l'étiolation fatale de l'atmosphère des prisons.

Avant de terminer, payons à l'école des contre-maîtres de Mettray le juste tribut d'éloges qui lui est dû; cet établissement, appelé à former des chefs d'exploitation rurale, est une remarquable école d'agriculture pratique où se forment d'excellents sujets. La colonie y prend ses contre-maîtres et ses chefs de famille. Les jeunes gens placés dans cette école reçoivent une éducation solide qui leur garantit un avenir avantageux. L'enseignement de l'école préparatoire comprend l'étude de la religion, la langue française, l'histoire nationale, la géographie, l'arithmétique, la géométrie, le dessin linéaire, la comptabilité, la gymnastique, la natation, la musique vocale et instrumentale, l'agriculture raisonnée et les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle qui s'y rattachent, etc.

METTRE v. a. ou tr. (mètre — du latin *mettere*, envoyer, qui se rattache à la racine sanscrite *math*, mouvoir, agiter, laquelle s'applique aussi à l'action de baratter. L'ancien slave a conservé cette racine dans *metati*, russe *metiti*, polonais *metati*, agiter, russe *metati*, motuini, secouer, ébranler, et le lithuanien *metiti*, menu, metu, agiter. Je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent; je mettais, nous mettions; je mis, nous mîmes; je mettrai, nous mettrons; je mettrais, nous mettrions; mets, mettons; que je mette, que vous mettiez; mettant, mis, mîmes). Poser, déposer, établir : *Mettre des couleurs sur la table. Mettre une bûche dans la cheminée. Mettre une malle sur la voiture. Mettre de la soupe dans une assiette. Mettre le pied sur une couleur. Mettre une pièce de monnaie dans la main d'un pauvre.*

Mets les ballots sur le haquet,

Puis attelle le bourniquet.

LA FONTAINE.

— Disposer, ranger, combiner : *Mettre en relief. Mettre de niveau. Mettre une armée en bataille. Mettre des livres en ordre.*

— Placer, amener, faire établir, faire asseoir : *Mettre quelqu'un du haut bout de la table. On l'a mis au premier rang. Ne mettez jamais ensemble des amis irréconciliables. (La Harpe.)*

Tenons-nous dans la sphère où le ciel nous a mis.

LE BRUN.

— Adapter, ajouter : *Mettre un manche à un balai. Mettre une pièce à une chemise. Mettre une muselière à un chien.*

L'homme, en ses passions toujours errant sans guide, A besoin qu'on lui mette et le mors et la bride.

BOILEAU.

— Poser sur le corps comme vêtement : *Mettre une blouse à un enfant. Se faire mettre sa cravate. (Rochefort.)* Revêtir, placer sur son propre corps : *Mettre un habit neuf. Mettre un pantalon d'été. Mettre sa chemise à l'envers. (L'Abbé.)* Avoir l'habitude de porter comme vêtement : *Il ne met jamais de bottes. On ne met plus guère de jabots.*

— Infuser, mêler, verser : *Mettre de l'eau dans son vin. Mettre du poivre dans la sauce.*

— Introduire, employer, user de : *Mettre trop d'épithètes dans ses vers. Il met beaucoup de chaleur dans son discours. Mettre du soin à tout ce que vous faites. Il faut mettre de la grâce aux faveurs qu'on accorde. (La Rochefort.)* Les fous mettent quelquefois beaucoup de suite dans leurs raisonnements. (Lamennais.) La science met dans les choses une vie et une âme. (Mme Guizot.) Insérer : *Mettre une annonce dans un journal. Quand j'ai une bonne idée, je ne suis pas si bête que de la mettre dans le journal des savants. (St-Bauve.)*

— Appliquer, étendre : *Mettre du vernis sur un meuble. Mettre des couleurs sur la palette.*

— Se farder avec : *Il met du rouge, mais rarement; il n'en fait pas une habitude. (La Bruy.)* Jean-Jacques était au milieu de nos beaux esprits, avec sa simplicité, comme une file avec ses couleurs naturelles parmi des femmes qui mettaient du blanc et du rouge. (B. de St-P.)

Dans tous les lieux décrits elle étale un grand zèle, Mais elle met du blanc et veut paraître belle.

MOÏRE.

— Réduire, faire tomber, faire arriver, placer dans une situation déterminée : *Voilà dans quel état vous avez mis votre redingote. Ce voyage l'a mis dans un triste état. La félicité de l'homme le met en sûreté. (Vol.)* Rien ne peut mettre à l'abri des coups qui descendent du trône. (Chateaub.) L'instruction des peuples met en danger les gouvernements absolus. (E. de Gir.) Faire arriver, placer dans une certaine position sociale : *Mettre un prince sur le trône. Mettre quelqu'un dans un poste. Placer dans une condition déterminée : Mettre un officier à la retraite, en demi-solde. Mettre un lieutenant aux arrêts. Mettre un écuyer au piquet.*

— Engager, faire le placement de : *Mettre ses économies à la caisse d'épargne. Mettre ses fonds dans une entreprise de chemins de fer. Mettre cinq francs à la loterie. Mettre ses effets au mont-de-piété. Dépenser, employer à un achat, à un paiement : Je n'y mettrais pas un sou de plus. Comment avez-vous pu mettre vingt francs à un pareil chiffon? Employer, en parlant du temps : La terre met vingt-quatre heures à faire sa révolution autour de son axe. Le Bas-Empire mit quatre siècles à mourir. (Chateaub.) Louis-Philippe a mis dix-huit ans à démolir la France. (Proudh.)*

— Arranger, accommoder, en parlant des mets : *On aurait dû mettre ce brochet au bleu. On mettra ce lièvre en civet. (J. J. Rousseau.)* Traduire, arranger : *Mettre un morceau de poésie en musique. Mettre un ode grecque en français. Une autre fois je mettrai mes raisonnements par écrit pour disputer avec vous. (Mol.)*

— Faire aller de force : *Mettre un voleur en prison. Mettre un soldat à la salle de police. Si le roi allait visiter la Bastille, disait Maurepas, il ne voudrait plus y faire mettre personne. (Chamfort.)*

— Placer dans un établissement, dans une condition, pour y vivre, y être élevé : *Mettre ses enfants à l'hôpital. Mettre un enfant en nourrice. Mettre son fils au lycée. Il a mis sa fille dans un couvent. On a voulu le mettre dans une chambre au quatrième étage. Ne mettez vos enfants dans les écoles que quand vous ne pourrez pas faire autrement. (Boissard.)* Faire entrer, faire admettre : *Mettre des opposants dans son parti. On l'a mis malgré nous dans votre société. Et Diderot, pourquoi ne pas faire une bonne brigade pour le mettre de l'Académie? (Vol.)*

— Etablir comme charge : *Mettre un impôt sur les voitures de luxe. Le changement de mode est l'impôt que l'industrie du pauvre met sur la vanité du riche. (Chamfort.)*

— Apporter pour sa part : *Je suis une femelle, et vous êtes un homme; il faut que dans notre commerce chacun mette son contingent, vous de la raison, moi de la confiance et de la docilité. (Mme du Deffand.)*

— Fig. Ponder, faire consister : *Je mets en vous toute ma confiance. Les âmes abjectes mettent l'honneur dans la richesse et présentent les vertus au poids de l'or. (J. J. Rousseau.)* Ne mettez jamais l'amour-propre à la place du sentiment. (La Rochefort-Doud.) Les femmes mettent leur vie dans l'amour. (Drouineau.) Chaque met son bonheur où il lui plaît. (E. Renan.)

Elle aime mon rival, je ne puis l'ignorer; Mais je mettrai ma joie à le déceper.

RACINE.

— Fam. Supposer, admettre, faire comme si : *Mettez que je n'ai rien dit. Soit, j'aiime M. B... Mettons cela, monseigneur, et passons. (Alex. Dumas.)*

— Pop. Employer un certain temps : *Je*

para, mais je ne mettrai guère, je serai bientôt de retour.

— Suivi d'un infinitif sans préposition, Disposer pour, dans l'intention de : *Mettre chauffer de l'eau. Mettre sécher du linge.*

— Absol. Se couvrir, mettre son chapeau sur la tête : *Allons, mettez.*

— Mettre la table, Placer la nappe, les couverts sur la table, pour se disposer à manger.

— Mettre la main à, S'occuper de travailler personnellement à : *Mettre la main à nos affaires.*

Chacun bourdonne autour de l'œuvre politique, Chacun y veut mettre la main.

A. HARRIS.

— Mettre la main à la pâte, Travailler solennel, payer de sa personne. *Mettez la dernière main à, Achever : Mettez la dernière main à son ouvrage, à un écrit. Mettre la main au feu, Se déclarer parfaitement sûr : J'en mettrai la main au feu. Je mettrai ma main au feu que M... n'a jamais détesté personne. (Th. Leclercq.) Mettre sa main sur le visage de quelqu'un, Le frapper au visage.*

— Mettre le pied, les pieds, Se décider à entrer; oser entrer, se présenter : *L'église est bête, mais nul n'y veut mettre le pied. (V. Hugo.)*

Si ma fille une fois met le pied dans l'Aulide, Elle est morte.

RACINE.

Prends garde que jamais l'astre qui nous doirne Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.

RACINE.

— Mettre les pieds dans le plat, Oublier les plus simples convenances, les règles les plus nécessaires du savoir-vivre; Bravquer les choses, ne plus garder de ménagement. *Mettez pied à terre, Descendez de cheval, de voiture : Je n'us pas mis pied à terre, que l'hôte vint me recevoir fort civilement. (Lo Sengo.)*

— Mettre son nez, mettre le nez, Furoriser curieusement, vouloir savoir ce qui se passe quelque part :

Tu viens toi mettre ton nez,

Impudent faiseur de cuisine!

MOÏRE.

— Mettre le nez à l'air, Parfaire un peu sur sa portée; sortir timidement :

Toutes, dis-je, unanimement Se promettent de riez à son enterrement, Mettent le nez en l'air, montrent un peu la tête.

LA FONTAINE.

— Mettre la charrue devant les bœufs, Faire une chose à rebours, la commencer par la fin, la mettre dans le sens inverse du sens naturel.

— Mettre des bâtons dans les roues, Créer, faire naître des difficultés.

— Mettre les points sur les i, Être vétilleux, tenir à de petits détails, à des minuties :

On aura quelque part omis une virgule; Que saisissez on n'aura pas mis les points sur les i; Aussitôt cela forme un procès ridicule.

LA FONTAINE.

— Mettre le feu, Causer un incendie : *Mettez le feu à des broussailles. Il est des gens qui mettraient le feu à la maison du voisin pour y allumer leur cigare ou y faire cuire un œuf à la coque. (A. Karr.)* Mettre le feu aux poudres, Provoquer un conflit bruyant et soudain, une explosion subite.

— Mettre de l'eau dans son vin, Rabattre de ses exigences; se calmer :

— Mettre une sourdine à, Mitiger, adoucir : *Mettez une sourdine à l'expression de ses pensées. La sociabilité met une sourdine à la critique, mais la laisse parler. (Rigault.)*

— Mettre un baiser, Appliquer ses lèvres, déposer un baiser : *Mettez un baiser au front d'un enfant.*

— Mettre fin à, mettre un terme à, Terminer, cesser, clore : *Je vous prie de mettre fin à vos sottises plaisanteries. La mort ne met fin qu'aux peines du corps. (De Cassino.)*

— Mettre son nom à une chose, La signifier, s'en reconnaître l'auteur : *La Venus de Lemnos fut le seul ouvrage auquel Phidias osa mettre son nom. (Grimm.)*

— Mettre cour sur carreau, Vomir, C'est un jeu de mots trivial sur les mots cour (organe, figure du jeu de cartes), et carreau (de parquet, autre figure du jeu de cartes).

— Mettre ensemble, Etablir dans certaines relations déterminées : *Cette discussion les a mis mal ensemble. Ce petit service suffirait pour vous mettre bien ensemble.*

— Mettre bas, Déposer, ôter, se dépouiller de; renoncer à : *Mettez bas sa culotte, sa veste. Mettez bas les armes. Mettez bas ses prétentions.*

— Mettre, c'est le jeu : mettez bas le chapeau; Vous qui venez là, mettez bas l'espérance.

A. DE MURRET.

— Faire des pots, en parlant des animaux : *La louve met bas au mois d'avril; elle porte soixante jours comme la chienne. (Toussend.)*

— Mettre haut, Elever, vanter fort, estimer grandement : *On met les anciens et les étrangers bien haut pour abaisser ses contemporains et ses compatriotes. (Fonten.)*

— Mettre quelqu'un à une chose, L'y appli-

quer, l'en charger : *Mettez un jeune commis à la vente. Mettez le nouveau venu à la correspondance.*

— Mettre à terre, Déposer sur le sol : *J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras. — Mettez-les à terre. (Débarquer : Mettre à terre tous les passagers.)*

— Mettre à pied, Suspendre de son emploi. Cette locution a une origine ancienne. A Rome, le censurait son cheval au chevalier qui tenait une conduite indigne de son rang et ainsi il le mettait à pied. Le moyen âge a conservé cet usage, mais en y déployant un appareil plus terrible. On ne privait pas seulement de son cheval le chevalier félon, paricide ou incestueux, on le dépouillait ignominieusement de toutes les insignes de sa profession. Le chevalier ainsi puni était censé avoir vécu, on révoquait son office des morts et on le charrait en le maudissant. Il ne lui était pas permis de s'en aller autrement qu'à pied; l'usage même de la voiture lui était défendu. C'est ce qui est rigoureusement prescrit par les canons xxvi et xxx du concile de Worms de l'année 888, et par le canon xvi du concile de Mayence de l'année 888.

— Mettre à exécution, Exécuter, réaliser : *Mettez ses projets à exécution.*

— Mettre à fin, Accomplir :

Quatre Mathusalem bout à bout ne pourraient Mettre à fin ce qu'un seul désire.

LA FONTAINE.

— Mettre à mort, Faire périr.

— Mettre à sa place, Disposer, classer dans un ordre naturel : *Le temps met chaque chose à sa place et trouve une place pour chaque chose. (Guizot.)* A Mâter, réduire au silence, faire renoncer à ses prétentions : *Il voulait faire l'insolent, mais je l'ai mis à sa place.*

— Mettre au ban, Bannir, dans la langue féodale, et par ext., Vouer au mépris, à la réprobation : *Mettez un homme au ban des hommes gens. Mettez un gouvernement au ban des nations civilisées.*

— Mettre au rang des péchés oubliés, Ne plus se souvenir de : *Il nous a mis au rang des péchés oubliés.*

— Mettre au cabinet, Mettre au rebut :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

MOÏRE.

— Mettre à profit, Utiliser, employer utilement : *Il faut savoir mettre à profit l'indulgence de nos amis et la sévérité de nos ennemis. (Vauven.)* Au travail, qui crée des ressources, joint l'esprit d'ordre qui les met à profit. (Descurieux.)

— Mettre au jour, Régulariser jusqu'au moment actuel, en parlant des écritures de commerce : *Mettez ses écritures à jour.*

— Mettre au jour, mettre au monde, Donner naissance à, accoucher de : *Si, pour accoucher, une femme pouvait se faire supplier par une autre, combien de femmes grosses prétendraient qu'il leur est impossible par elles-mêmes de mettre leur enfant au jour! (E. de Gir.)* A Publier, produire : *Je suis, je crois, le seul homme qui ait mis des livres au jour, sans dire touché de la réputation de bel esprit. (Montesquieu.)*

— Mettre au net, Copier après correction :

Mettez une lettre au net.

Il met tous les matins six imprimés au net.

BOILEAU.

— Mettre à nu, Dévoiler, laisser voir : *On ne peut refuser aux gens de province le talent de savoir mettre à nu les motifs les plus secrets des actions humaines. (Bail.)*

— Mettre à la loterie, Prendre des billets de loterie :

On peut bien quelquefois se flatter dans la vie : J'ai, par exemple, hier, mis à la loterie, Et mon billet, enfin, pourrait bien être bon.

C. DE BERNARDINI.

— Mettre à contribution, Exiger des contributions de : *Mettez une ville à contribution. (Fig. Se servir du secours de : Il mit à contribution tous ses amis pour se faire habiller de neuf.)*

— Mettre au pillage, Pillier, dévaliser :

Mettez au pillage une ville prise d'assaut.

— Mettre à feu et à sang, Tuer et incendier : *Mettez un pays à feu et à sang.*

— Mettre aux mains, aux prises, Faire battre, faire quereller : *Mettez deux ennemis aux prises.*

— Mettre au hasard, Abandonner au hasard :

Pourquoi mettre au hasard ce que la mort assure? Quand elle ouvre le ciel, peut-elle sembler dure?

CORNÉILLE.

— Mettre à la porte, Congédier rudement, chasser : *Mettez un domestique à la porte.*

— Mettre à la raison, Réduire à changer de conduite : *Mettez un insolent à la raison. Si Desroches est si sûr, que ne s'adresse-t-il aux lois et que ne met-il cette femme à la raison? (Diderot.)*

— Mettre à mal, Réduire à un piteux état. Sédouir, en parlant d'une femme.

— Mettre au pis, mettre à pis faire, Défier de faire plus mal qu'on n'a déjà fait.

— Mettre qu'au pied du mur, Amener dans une situation où l'on est forcé de parler ou d'agir : *Mettez ses contradicteurs au pied du mur.*

— Mettre au défi, Défier : Je vous mets au défi de prouver que je me trompe.

— Mettre à l'épreuve, Essayer, éprouver, expérimenter : Il m'a si souvent offert ses services que je suis tenté de le mettre à l'épreuve. Il faut être bien sûr de ses attachements pour oser le mettre à l'épreuve de la réflexion. (V. Cousin.)

— Mettre au fait, Initier, instruire de ce qu'il faut faire ou dire : Je n'étais pas très-avertie des premiers jours ; mais les conseils de mes camarades m'ont bientôt mis au fait.

— Mettre au courant, Instruire de ce qui s'est dit ou fait : Mettre quelqu'un au courant des nouvelles du jour. Il instruit de ce qu'il y a à faire : En quelques minutes on peut vous mettre au courant de votre besogne.

— Mettre à même, mettre en état, Fournir les moyens nécessaires pour faire une chose : Quelques mois de privations et d'économie le mettront à même de payer ses dettes.

— Mettre aux voix, Faire décider par un vote : Mettre une proposition aux voix.

Le sénat mit aux voix cette affaire importante. Et le turbot fut mis à la sauce piquante.

BERCHOUX.

— Mettre à l'index, Inscire au nombre des livres contraires aux mœurs ou à l'orthodoxie : Rome a mis à l'index les œuvres de M. Renan. Il Par ext. Signaler comme dangereux, comme pernicieux : On l'a mis à l'index, à cause de ses opinions démocratiques.

— Mettre à sec, Epuiser, en parlant d'un endroit où les eaux sont amassées : Mettre à sec un étang, une fontaine. Epuiser, en général : Ce voyage a mis ma bourse à sec, m'a mis à sec.

— Mettre à néant, Détruire, anéantir, déclarer comme non avenu.

— Mettre une tête à prix, Promettre une récompense à celui qui donne la mort à une personne désignée : L'Etat pontifical est le seul de l'Europe où l'on ait conservé l'usage de mettre à prix la tête des hommes. (E. About.)

— Mettre au rabais, Vendre à un prix inférieur au véritable prix ou au prix habituel : Mettre une marchandise au rabais.

— Mettre au-dessus de, Rendre supérieur à : La force de caractère nous mit au-dessus des misères de la vie humaine. La vertu nous met au-dessus de l'envie. (Mass.) Estimer plus que : Je mets la femme aimable bien au-dessus de la femme belle.

— Mettre de côté, Placer à part, réserver : Mettez-moi ceci de côté, je reviendrai le prendre. Economiser : Chaque année il met de côté au moins cinq mille francs. Repousser, repudier, ne pas considérer, faire abstraction de : Mettre de côté un vieux fonctionnaire. Mettons de côté tout intérêt personnel.

— Mettre de la partie, Faire participer à une chose : Je vais faire avertir toutes les personnes que je veux mettre de la partie. (Le Sage.)

— Mettre d'accord, en harmonie, Concilier, faire accorder, faire agir de concert : La vertu peut mettre l'homme en harmonie avec la société. (Cabanis.) On a quelquefois plus de peine à mettre d'accord ses amis que ses ennemis. (La Rochef.-Doud.) Nul ne réussit jamais à mettre d'accord le peuple et la bourgeoisie. (E. de Gir.)

— Mettre du sien, Coopérer, contribuer pour sa part : Horace est imité par Racan, comme lui-même avait imité les Grecs, en n'y prenant pas tout et en y mettant du sien. (Sto-Beuve.) Il Dépenser de son argent ; se trouver en perte : Les sois n'attendent rien ; quelques-uns y mettent du leur. (P.-L. Courier.)

Peut-être croyez-vous que je fais mes affaires ; La vérité pourtant est que j'y mets du mien.

C. D'HARVILLE.

Il Payer de sa personne : Mettre du vôtre aux affaires que vous voulez faire réussir. Il Ajouter des choses qu'on a imaginées : Je ne mets rien du mien dans cette histoire.

— Mettre en mouvement, Faire mouvoir, donner l'impulsion à : L'action des objets extérieurs sur les sens met l'animal en mouvement, sans même que la volonté paraisse y avoir part. (Buff.)

— Mettre en colère, Irriter, faire entrer en colère : Je l'ai piqué d'un peu longuement ; cela l'a mis en colère.

— Mettre en pièces, Briser, déchirer : Mettre un moule en pièces. J'ai mis en pièces une lettre accablante que vous n'auriez jamais supportée. (J.-J. Rouss.)

— Mettre en jeu, Faire agir : Le christianisme a commencé par invoquer et mettre en jeu la liberté. (Guizot.) Il Mêler à une affaire, compromettre : Malgré moi on m'a mis en jeu dans cette affaire. (Scribe.)

— Mettre en action, Réaliser, exécuter : Les femmes ont fort peu de goût pour les contemplatives et présentent généralement ceux qui mettent leurs idées en action. (Th. Gaut.)

— Fig. Mettre en haleine, mettre en train, Exciter, bien disposer : Le discours que j'ai improvisé si heureusement ce matin m'avait mis en haleine. (Th. Leclercq.) Il Mettre en train, Commencer : Mettre un travail en train. Il Donner le mouvement à : Mettre une machine en train.

— Mettre en œuvre, Faire agir : L'intérêt

MET EN ŒUVRE toutes sortes de vertus et de vices. (La Rochef.)

— Mettre en avant, Employer dans les occasions : Quel est ce monsieur ? — Un courtier d'affaires que je mets toujours en avant, un coureur, un compère ; il y en a en finances comme en toute autre chose. (Scribe.) Il Alléguer : Mettre en avant des prétextes ridicules.

— Mettre en gage, Donner comme gage d'un emprunt que l'on contracte :

Vous auriez mis, dit-on, seigneur de haut lignage, Pour cent livres sterling tous vos alex en gage ?

C. DELAVIGNE.

Vingt fois pour vous j'ai mis ma montre en gage ; Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans !

BÉRANGER.

— Mettre en couleur, Enduire de couleur : Mettre une boiserie, un parquet en couleur.

— Mettre en lumière, Exposer, faire connaître : Mettre en lumière les faits les plus importants de la carrière d'un homme.

— Mettre en demeure, Contraindre à s'exécuter sans délai : Mettre un locataire en demeure de payer ou de se voir expulser. Mettre quelqu'un en demeure de s'expliquer.

— Mettre en commun, Réunir : Mettre son argent en commun. Les hommes mettent en commun leurs haines, et presque jamais leur amour. (Chateaub.)

— Mettre en communication, Faire communiquer ensemble : Le canal du Rhône au Rhin met en communication la Méditerranée avec la mer du Nord. C'est la bonté qui met en communication les biens et les maux. (Lacordaire.)

— Mettre en possession, Rendre propriétaire, rendre maître, posséder : La révolution de 1789 a mis chez nous la bourgeoisie en possession du sol. (L. Faucher.) La France a proclamé sa majorité en 1789 ; il serait temps qu'on la mit enfin en possession de ses droits. (E. Laboulaye.)

— Mettre en oubli, Négliger de remplir, d'exécuter : Mettre ses devoirs en oubli.

— Mettre en fait, Affirmer, déclarer comme certain : Je mets en fait que, si tous les hommes savaient ce qu'ils disent les uns des autres, il n'y aurait pas quatre amis dans le monde. (Pasc.)

— Mettre quelqu'un dans son tort, L'amener dans une situation qui prouve d'une manière évidente qu'il a tort.

— Mettre dans le cas de, Exposer à la nécessité de : Par votre apostrophe violente, vous m'avez mis dans le cas de vous manquer de respect.

— Mettre dedans, Tromper, faire tomber dans un piège : On m'a vendu cela cinq francs ; cela ne vaut pas tant, on m'a mis dedans. Il Pop. Mettre en prison : On est venu l'arrêter hier matin, et on l'a mis dedans.

— Mettre hors la loi, Placer dans une condition extralégale, en dehors de la garantie des lois : Les lois doivent être faites de façon qu'on ne soit jamais contraint de mettre personne hors la loi.

— Mettre hors d'haleine, Essouffler : Il allègue mille passages avec une volubilité qui le met hors d'haleine. (St-Evremon.)

— Fig. Mettre hors de soi, Exaspérer, provoquer au plus haut point la colère de : Qui peut vous mettre ainsi hors de vous-même ? (Volt.) Ça vous fait plaisir de me chagriner et de me mettre hors de moi ! (G. Sand.)

— Mettre sur, Amener à parler de : J'ai essayé inutilement de le mettre sur ce chapitre.

— Mettre sur le chantier, Commencer le travail de : Mettre un drame sur le chantier.

— Mettre sur la paille, Réduire à la dernière misère.

— Mettre sur soi, Dépenser en frais de toilette : Je joue, et comme je suis fort heureux, je mets sur moi tout l'argent que je gagne. (Mol.)

— Mettre sous les yeux, Présenter, faire voir : Je lui ai mis cet écrit sous les yeux. Il Faire remarquer, exposer : Je lui ai mis sous les yeux toutes les conséquences de sa conduite.

— Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre, Etre si faible qu'on ne saurait marcher.

— Je n'y prends ni n'y mets, Je ne dis ni j'ai vu, ce que j'ai vu.

— Anc. cout. Mettre la main au bâton, à la verge, Se dessaisir d'un héritage aliéné, en mettant un petit bâton dans la main de l'acquéreur, comme on faisait à Amiens et à Cambrai.

— Manéger. Déterminer l'allure de : Mettre un cheval au pas, au trot, au galop. Il Fam. Mettre quelqu'un au pas, Lui faire faire docilement ce qu'on exige de lui. Il Mettre un cheval dedans, dans la main, dans les talons, Le dresser de manière qu'il obéisse à la main, aux talons du cavalier. Il Mettre les deux bouts en dedans, Ramener la tête vers la croupe. Il Mettre sous le bouton, Serrer le bouton de la bride, de façon à le faire descendre jusque sur les crins. Il Mettre la croupe au mur, Faire suivre le mur, la croupe étant tournée en dehors.

— Vénér. Mettre bas, Se dépouiller de son bois, en parlant du cerf.

— Jeux. Mettre au jeu ou absolu. Mettre, Parier, faire sa mise, placer son enjeu : Je crois que monsieur a oublié de mettre au jeu.

— Mar. Mettre à la mer, Lancer à l'eau, en parlant d'un navire. Il Mettre le cap sur, Diriger la proue du navire sur : La brise du nord-ouest se leva, et nous mîmes le cap sur Céphalonie. (Chateaub.) Il Mettre à sec, Carguer toutes les voiles. Il Mettre en travers, Présenter le flanc du navire au vent. Il Mettre à l'autre bout, Virer de bord. Il Mettre sous voiles, mettre à la voile, Déployer les voiles et partir : Nous mîmes à la voile par un temps magnifique. Nous mîmes sous voiles avec un souffle de vent, et pendant plusieurs jours nous restâmes le long de la côte orientale de Java. (Baudelaire.) Il Mettre une voile sur le mât, La brasser du manière qu'elle reçoive vent dessus, qu'elle porte à culer : Après avoir envoyé ces secours, je mis mon petit hussard sur le mât. (De Valbelle.) Il Mettre les voiles à scier, Les disposer pour qu'elles arrêtent l'air, qu'elles fassent culer le bâtiment : Ruyter, voyant ses efforts inutiles, et ne voulant pas en venir à l'abordage, mit ses voiles à scier, et se tira de devant les vaisseaux de MM. d'Almeras et de Valbelle. (E. Sue.) Il Mettre au large, Partir, s'éloigner des terres : Le vent commençant à souffler du sud-sud-est, Du Quenne mit au large en revirant de bord et fit l'est en ordre de bataille. (E. Sue.) Il Mettre un navire sur le nez, Le faire plonger par l'avant, en le chargeant trop de ce côté. Il Mettre un navire sur cul, Le faire plonger par l'arrière. Il Mettre un navire à la côte, L'échouer. Il Mettre à la bande, Faire incliner le navire sur un côté, pour visiter et nettoyer la carène de l'autre côté. Il Mettre du monde sur un cordage, Faire tenir un cordage à la main par des matelots prêts à s'en servir : Monsieur le lieutenant, faites mettre du monde sur le grelin et qu'on hale à courir dessus jusqu'à ce que nous soyons à pic de l'ancre. (Dufaenprent.) Il Mettre la barre à bord, Pousser la barre du gouvernail tout contre le bord du navire. Il Mettre haut les branles, Préparer les bastingages pour recevoir les hamacs. Il Mettre bas les branles, Découvrir les bastingages pour distribuer les hamacs : C'était la fin du second petit quart et le moment de mettre bas les branles. (Dufaenprent.)

— Techn. Mettre hors, Arrêter le travail d'un fourneau : La durée d'un fondage peut varier par une foule de circonstances : un accident peut forcer à mettre hors après très-peu de temps. (G. de Claubry.) Il Mettre un fourneau en feu, L'allumer. Il Mettre en main, Préparer pour la teinture, en parlant de la soie. Il Mettre dedans, Assembler des pièces de charpente ou de menuiserie. Il Mettre sur son poêle, sur son fort, Disposer le bombardement en dessus. Il Mettre en cre, Assembler sur un bloc de bois les pièces d'un ouvrage qu'on veut souder. Il Mettre des peaux en pompe, Prendre plusieurs peaux, les mouiller légèrement avec une brosse trempée dans de l'eau propre, les rouler ensemble, puis les laisser une heure environ dans cet état pour que l'humidité en pénètre bien toutes les parties.

— Typogr. Mettre en conscience, Faire exécuter un travail à tant l'heure ou la journée : On met en conscience la correction des épreuves d'auteur et, en général, tous les travaux que des difficultés d'exécution ne permettent pas de tarifier. Il Mettre en pages, Rassembler les paquets de composition fournis par les compositeurs et en former des pages. Il Mettre en retrait, Imprimer le deuxième côté du papier.

— Agric. Ensemencer : Mettre une terre en blé, en orge, en trèfle. Il Transformer : Mettre un champ en jachère. Mettre un verger en potager.

— Arboric. Mettre un arbre à fruit, Le tailler de façon qu'il porte du fruit.

— Econ. rur. Avoir tout mis, Se dit du porc qui a toutes ses dents.

Se mettre v. pr. Etre, devoir être mis : Ce galon se met sur les manches. Cet adjectif se met toujours après le substantif. Chez nous, la table se met à cinq heures.

— Se placer soi-même : SE METTRE au premier rang. SE METTRE les uns derrière les autres. SE METTRE en observation derrière un arbre. Tout est beau, il faut seulement se mettre au point de vue. (H. Taine.) L'homme véritablement grand est en avant de son siècle ; Napoléon se mit en arrière du sien. (J. Droz.)

Jamais auprès des fous ne te mets à portée.

LA FONTAINE.

Il Entrer, s'établir : SE METTRE sous la protection de quelqu'un. SE METTRE dans les bonnes grâces d'une femme.

— Se répandre, se propager : Le feu s'est mis à la maison. Le scorbut se mit parmi les prisonniers. La peur se mit dans les rangs. Les vers se sont mis dans cette viande.

— S'habiller, se vêtir : Les Parisiennes se mettent si bien qu'elles servent, en cela comme en tout, de modèle au reste de l'Europe. (J.-J. Rouss.)

Quant à se mettre bien, je crois, sans me flatter, Qu'on serait mal venu de me le disputer.

MOLIÈRE.

— Mettre à soi-même : SE METTRE un manteau sur les épaules. SE METTRE une femme sur les bras.

— Se mettre à, S'habituer à, user habituellement de : SE METTRE au régime. SE METTRE à la tisane. SE METTRE au petit-lait. En tout pays, METTEZ-vous peu à peu aux habitudes locales pour le boire et le manger. (Raspail.) Il Commencer à, se décider à : SE METTRE à boire. SE METTRE à travailler. Il y a des noms qu'on ne connaissait pas hier, et qu'il faut se mettre à apprendre aujourd'hui. (Sto-Beuve.)

Et la troupe à l'instant, cessant de fredonner, D'un ton gravement fou se mit à raisonner.

BOILEAU.

Il Se mêler de, prendre l'habitude de : Je m'en vais que j'écris tout résolu ; depuis que je me mets à différer, il n'y a plus de fin. (Mme de Sév.) Si les princesses se mettent à cultiver leur esprit, la loi salique n'aura pas beau jeu. (Volt.)

— S'y mettre, Entreprendre une chose, s'y livrer, la commencer : Il boit bien, quand il s'y met. Quand je m'y mets, ce n'est pas pour peu. (Mme de Sév.) Quand vous vous y mettez, vous êtes charmant. (Volt.)

— Se mettre à table, S'asseoir à une table pour manger : Autrefois, on se levait les mains avant que d'aller se mettre à table ; et, en s'en retirant, on allait recommencer cette ablution dans une salle voisine. (De Cussy.)

— Se mettre à l'abri de, Se garantir contre : Celui qui veut conserver toutes les libertés de son esprit doit se mettre, et tout de suite, à l'abri des nécessités de la vie. (J. Janin.) Il est plus facile de se mettre à l'abri des injures du temps que des injures des hommes. (A. d'Houdetot.)

— Se mettre à la place de quelqu'un, Supposer qu'on est dans la position de quelqu'un, pour juger la conduite qu'on tiendrait dans cette circonstance : METTEZ-vous un peu à ma place, et vous verrez.

— Se mettre à l'aise, Se dépouiller de ce qui gêne : Vous avez chaud, retirez votre habit, METTEZ-vous à l'aise. Il Ne pas se gêner, se donner des libertés : Ayant compris la lassitude des temps et la vieillesse des âmes, Philippe s'est mis à l'aise. (Chateaub.)

— Se mettre à la raison, Entendre raison, commencer à se conduire raisonnablement : Votre fils n'est pas si étrange que vous le dites, et il se met à la raison. (Mol.)

— Se mettre au hasard de, S'exposer à : Je me mets au hasard de me faire tuer.

BOILEAU.

— Se mettre quelqu'un à dos, L'indisposer, provoquer son ressentiment : Je ne prétends pas me mettre à dos toute la ville. (Th. Leclercq.)

— Se mettre le doigt dans l'œil, S'avancer mal à propos : Vous n'auriez pas dû parler, vous vous êtes mis le doigt dans l'œil.

— N'avoir rien à se mettre sous la dent, N'avoir pas de quoi manger.

— Se mettre au-dessus d'une chose, Se croire supérieur à cette chose, en faire fi, n'en pas tenir compte : Il y a du bon sens à se mettre quelquefois au-dessus des coutumes. (Mme de Sév.) L'homme doit se mettre au-dessus des préjugés, et la femme s'y soumettre. (Mme Necker.) Le plus mince auteur, le plus obscur boléme, s'il se croit du génie, se met au-dessus de la loi. (Froudh.)

— Se mettre d'une chose, Y entrer, y participer : SE METTRE d'une société. Comme il compte se mettre d'église en même temps que moi, il ne désespère pas à son tour de devenir pape ou tout au moins cardinal. (Alex. Dum.)

— Se mettre de la partie, Prendre part à une chose :

Ne se sont-ils pas mis aussi de la partie ?

LA CHAUSSEÉE.

— Se mettre en, Entrer en, commencer à aller on : SE METTRE en route. SE METTRE en train. Ce n'est point quand la tourmente s'annonce que le pilote se met en mer. (Sallustien.)

— Se mettre en rapport, en communication, Communiquer, établir des rapports, des communications : Les sens sont les organes par lesquels l'homme se met en rapport avec les objets extérieurs. (Brill.-Sav.) Si jamais Dieu se met en communication immédiate avec l'homme, il devra se faire homme. (Proudh.)

— Se mettre en haleine, S'animer : SE METTRE à s'animer et SE MIRENT peu à peu en haleine. (Fen.)

— Se mettre en scène, Chercher à se faire regarder, à attirer les regards : Cette femme, habituée à se mettre en scène, contracta je ne sais quoi de théâtral et de dominateur, un air de prima donna entrant en scène. (Balz.)

— Se mettre en frais, Dépenser de l'argent ou des soins, dans le but de se faire remarquer, de se voir taxer de générosité, d'amabilité. Il Faire des efforts, se donner du mouvement, pour réussir à quelque chose : SE METTRE EN FRAIS d'esprit, de belle humeur.

— Se mettre en quatre, Se multiplier, faire tous les efforts possibles : JE ME SUIS MIS EN QUATRE pour le trouver.

— Se mettre en peine, S'inquiéter, avoir de la sollicitude : La plupart des dévots ne s'inquièrent que des péchés du prochain, et ne se mettent guère en peine de ceux qu'ils font eux-mêmes. (Christine de Suède.)

— Se mettre en colère, S'emporter, se livrer à des mouvements de colère : Je me

depuis 1632 le siège d'un parlement et qui, grâce aux fortifications construites par Vauban, devint une place de guerre du premier ordre. Ce fut à Metz que Louis XV, atteint d'une maladie qu'on crut mortelle, chassa de la cour, sur les instances de son aumônier, sa maîtresse la duchesse de Châteauroux (14 août 1744). Metz résista à Brunswick, qui envahit la France en 1792, et, en 1814, elle eut en échec Blücher qui essaya vainement de la prendre. Lorsque éclata la guerre de 1870, Metz devint le quartier général de l'armée. Vers le 20 août, elle fut investie par les armées allemandes et livrée, avec l'armée française, au prince Frédéric-Charles par le maréchal Bazaine le 29 octobre suivant (v. plus bas Metz [siège de]). Depuis lors, cette ville est restée au pouvoir des Prussiens, à qui elle a été cédée par le traité de Francfort (10 mai 1871).

Comme nous l'avons dit, Metz est le siège d'un évêché. Fondé dans la seconde moitié du III^e siècle, il fut suffragant de Trèves jusqu'en 1790, et attaché alors à la métropole de Reims. Depuis 1802, il fait partie de la province de Besançon. Des conciles ont été tenus dans cette ville en 590, 753, 859, 863, 869 et 888.

Enfin, Metz est la patrie du comte de Gisors, du maréchal Kellermann, de Custine, du général Lasalle, de l'helléniste Poes, du graveur Sébastien Le Clerc, du peintre d'histoire Jean Leprince, des deux Lacretelle, du M^{re} Tastu, d'Ambrise Thomas, du peintre Marc-Aurèle, etc.

— Bibliogr. On consultera avec fruit, pour l'histoire de Metz, les ouvrages suivants : les *Chroniques de Metz*, par J. Chatelet (1698, in-12) ; les *Antiquités de Metz*, par Cajot (1760, in-4) ; *Histoire de Metz*, par Dom J.-F. (1769, 4 vol. in-40) ; les *Chroniques de Metz*, par F. Huguenin (1833, in-80) ; *Journal de J. et P. Audryon*, publié par Lerchey (1857, in-80) ; *Mémoires de Philippe de Vigneulles*, publiés par Michelant (1852, in-80) ; les *Chroniques de Metz*, par Jaconin (1870, in-80).

Metz (s^{ur} Mos), un des plus glorieux dont fassent mention nos annales militaires (du 8 oct. 1552 au 10^{er} janv. 1553). Henri II, profitant des graves embarras que suscitaient alors à Charles-Quint les guerres religieuses, reprit les hostilités et envoya dans la ville une belle armée qui s'empara de Metz, Toul et Verdun, ce qu'on appelait alors les *Trois-Évêchés*. A la nouvelle de cette agression des Français, l'empereur irrité se hâta de régler les affaires d'Allemagne et accorda les plus larges concessions aux protestants ; puis, se retournant contre la France comme un sanglier furieux revint sur le chasseur qui l'a blessé, il envahit les Trois-Évêchés et alla mettre le siège devant Metz avec une armée de 60,000 hommes et une artillerie de 100 pièces de canon, formidable pour cette époque. Heureusement, la ville était défendue par un grand homme de guerre, François de Guise, lequel ne négligea rien pour mettre la place en état de résister à l'orage qui allait fondre sur elle. Au reste, Charles-Quint savait apprécier à sa juste valeur le défenseur de Metz. Comme ses généraux étaient d'avis de commencer par s'emparer de la place, « Non, répondit l'empereur ; François de Guise ne s'est pas enfermé dans la ville avec la fleur de la noblesse française pour capituler. Nous ne réussissons dans notre projet qu'à force de valeur, d'activité et d'intelligence. » On attaqua donc sans sommation préalable, et les opérations du siège furent poussées avec la plus extrême vigueur. La garnison, électrisée par son commandant, fit des prodiges de valeur ; mais, quels que fussent l'habileté du chef et le courage des soldats, il devenait chaque jour de plus en plus évident qu'il faudrait bientôt, avec des moyens de résistance si restreints, céder aux troupes impériales. François de Guise s'avisa alors d'un expédient qui lui réussit admirablement. Imitant une ruse de royaume déjà mise en œuvre avec succès par Bayard au siège de Mézières, il fit tomber adroitement entre les mains des Espagnols une lettre adressée au roi de France, dans laquelle il lui disait qu'il n'avait plus aucune inquiétude depuis que les ennemis avaient porté leurs efforts du côté où les fortifications présentaient les plus solides moyens de défense. Les assiégeants, donnant aussitôt dans le piège, dirigèrent toutes leurs batteries contre un front capable de résister à toutes les attaques. Mais ces variations prennent du temps et font traher les opérations en longueur. Alors le vieil empereur, malgré ses infirmités, se fait transporter au camp, tout bouillant de colère et de honte de voir sa belle armée si longtemps impuissante. A son arrivée, les impériaux font de grandes démonstrations de joie, espérant que la victoire n'oserait hésiter en sa présence. Charles-Quint, voyant la brèche suffisante, s'emparia et s'écria devant ses généraux : « Comment, pleins de Dieu ! n'ont-ils point la brèche ? La brèche est si grande et si à fleur de fosse ! vertu de Dieu ! à quoi tient-il ? » On lui fit alors remarquer que, derrière cette brèche, le duc de Guise avait fait élever de larges retranchements, garnis de feux d'artifice, d'une artillerie formidable, et défendus par 10,000 des plus vaillants soldats de l'Europe. « Ah ! s'écria Charles-Quint, je vois bien que je n'ai pas d'hommes. Il me faut dire adieu à l'empire, à toutes mes

entreprises et au monde, et me confiner en quelque monastère ; car je suis vendu et trahi, ou pour le moins aussi mal servi que monarque saurait être ; et, par la mort de Dieu ! devant trois ans je me rendrai cordelier ! » Ce beau vœu, que Charles devait en effet exécuter, comme on le sait, ne le rendit point maître de Metz ; sa colère n'eut aucun résultat. Bientôt l'armée impériale, décimée par la faim, par le fer, par la rigueur de la saison, se vit contrainte de lever le siège. Elle quitta sa retraite de nuit dans le plus grand silence, abandonnant ses équipages, ses tentes, son artillerie, ses munitions de guerre et ses approvisionnements. Une partie de la garnison se lança aussitôt à sa poursuite. Un de nos plus impétueux officiers, le prince de La Roche-Yvon, joint quelques escadrons de cavalerie et leur présente le combat : « Eh ! lui répond leur commandant, comment voulez-vous que nous ayons la force de combattre ? Vous voyez qu'il ne nous en reste pas même assez pour fuir. » Le prince, touché de compassion, laissa ces malheureux continuer leur route.

Un capitaine de l'armée française, Vieilleville, qui, durant toutes les opérations du siège, n'avait cessé d'inquiéter les assiégeants, apprit bientôt par quelques déserteurs la retraite des ennemis : « J'ai toujours bien pensé, dit-il avec la crudité du langage militaire de l'époque, que Charles était trop vieil, gouteux et valétudinaire pour dépêcher une si belle jeune fille. »

Plusieurs médailles furent frappées pour éterniser la mémoire de la délivrance de Metz ; une, entre autres, reproduisit la propre devise de l'empereur : « étaient les colonnes d'Hercule avec le mot latin *ultra*, pour faire entendre que, par son expédition en Afrique, si malheureuse d'ailleurs, ce prince avait porté ses armées bien au delà du pays qu'avait parcouru Hercule. Au corps de la devise on ajouta un aigle enchaîné et attaché aux colonnes avec ces mots : *Non ultra metas*. L'équivoque naissant du mot *Metas* était d'autant plus piquante pour Charles-Quint, que ce mot signifiait également la ville de Metz et les colonnes d'Hercule.

Du reste, Charles caractérisa son échec à peu près comme Vieilleville : « Je vois bien, dit-il, que la Fortune est une femme : elle favorise les jeunes gens et dédaigne les vieillards. »

METS (CAPITULATION DE), signée le 27 octobre 1870. C'est avec un douloureux saisissement que nous allons retracer les péripéties de ce lamentable épisode, le plus triste et, pourquoi ne pas le reconnaître ? le plus honteux de notre histoire nationale ; honteux, non certes pour la brave armée qui en fut la première victime et qui venait de prouver d'une manière si éclatante à Gravelotte, et même à Saint-Privat, qu'elle n'avait point oublié ses vieilles traditions de gloire et d'héroïsme ; mais honteux pour les chefs inéptes et sans patriotisme qui le rendirent inévitable, honteux pour le pays lui-même, coupable d'avoir confié ses destinées à de pareils hommes. Cependant, quelque chose que nous soyons, nous ferons du sort de nos pas franchir les limites de la modération et de l'impartialité imposées à l'historien. Pourquoi se laisser aller à des exagérations blâmables, lorsque la vérité, hélas ! est déjà si dure à faire entendre ? C'est pourquoi, après avoir consulté les ouvrages qui font autorité dans la question, nous avons cru devoir surtout emprunter les renseignements qui suivent au rapport du général de Rivière, lu devant le conseil de guerre convoqué pour juger le maréchal Bazaine ; rapport dont les éléments ont été longuement étudiés, savamment préparés, et dont chacun a pu constater la clarté lumineuse et la haute impartialité. Nous ne nous étendons pas ici sur les débuts de la campagne, qui sortent de notre cadre ; nous n'aborderons les faits qu'à partir du 13 août 1870, jour où Bazaine prit en mains le commandement en chef de l'armée du Rhin, et devint responsable des événements qui amenèrent la catastrophe.

Dès le jour même où le maréchal Bazaine se trouva investi du commandement supérieur des quatre corps d'armée réunis en Lorraine, il inaugura ce système d'inertie et de tergiversations qui semble avoir présidé constamment à ses calculs. Au lieu de commencer sur Verdun, dès le 13 août, le mouvement de retraite impérieusement commandé par la situation, et qui était alors des plus faciles, il s'attarda sans raison sur la rive droite de la Moselle, comme s'il eût voulu laisser à l'ennemi le temps d'arriver, de masser ses forces et de nous attaquer au moment où la plus grande partie de l'armée aurait opéré le passage du fleuve. Et cependant Napoléon III lui-même, malgré son incapacité absolue, lui avait révélé toute l'importance que l'ennemi attachait à ce que nous ne puissions passer sur la rive gauche, où nous devions trouver ouvertes les routes qui conduisent au cœur de la France. Les Allemands arrivèrent à temps pour attaquer notre arrière-garde : ce fut le combat de Borny, qui tourna à notre honneur. Mais ce n'en était pas moins un retard des plus fâcheux ; car il permettait à l'ennemi d'accélérer le mouvement tournant qui allait le porter sur notre ligne de retraite et nous enlever toute communication avec l'intérieur. L'armée française, une fois réunie sur la

rive gauche de la Moselle, se trouva dans la position la plus étrange, qui met bien en relief l'incroyable incurie de ses chefs. Au lieu de la faire défilier par quatre itinéraires qu'on avait à sa disposition, on la laissa s'engouffrer en masse sur l'unique voie qui s'étend de Metz à Gravelotte, pour se bifurquer ensuite sur Verdun par Etain et Mars-la-Tour. Il se produisit un encombrement effroyable, qui retarda la marche de nos soldats, tandis que l'ennemi précipitait la sienne avec d'autant moins de difficulté qu'on n'avait pas eu la vulgaire précaution de faire sauter les ponts qui lui livraient passage. Au reste, tous les actes, toutes les paroles du maréchal Bazaine prouvent jusqu'à la dernière évidence qu'il n'a jamais voulu s'éloigner de Metz, dans un but qui se manifesta clairement tout à l'heure. Il n'avait alors qu'un désir, celui de se dégrader de la tutelle de l'empereur afin d'être libre de ses mouvements, ou plutôt de son inaction calculée ; autrement, quelque inepte qu'il pût être, il n'aurait pas laissé à l'ennemi toute facilité de nous barrer le chemin.

Le 16 août eut lieu la bataille de Gravelotte, dont l'issue fut si honorable pour nos armes. Bazaine profitera-t-il de ce succès pour activer sa marche sur Verdun ou sur une autre place du Nord ? Non ; au contraire, il prescrivit un mouvement en arrière, sous prétexte de se ravitailler. Ainsi, à peine est-on en marche que les vivres et les munitions font défaut. Mais cette appréhension était-elle fondée ? Il est facile de s'en rendre compte. Il est bien vrai que dans la soirée du 16 le général Soleille, commandant l'artillerie de l'armée, avait envoyé son chef d'état-major prévenir le maréchal que la consommation des munitions avait été considérable, qu'on pouvait l'apprécier au tiers et même à la moitié de l'approvisionnement de l'armée, et qu'il serait utile d'envoyer à Metz, dans la nuit même, chercher de nouveaux caissons. C'est ici que commence la part de responsabilité encourue par le général Soleille ; car il semble que chacun des chefs ait lutté d'imprévoyance, de négligence et de mauvais vouloir dans ces fatales circonstances. Après la bataille de Gravelotte, où l'armée ne consuma que 26,000 obus, il lui en restait encore plus de 60,000 pour gagner Verdun, où l'on était sûr de trouver des approvisionnements de toute espèce. Quelque résistance que le maréchal pût rencontrer sur son chemin, il était donc certain de pouvoir riposter aux coups de l'ennemi. Quant aux vivres, il est prouvé qu'il en avait pour quatre jours et demi de marche ; et l'on se trouvait à quinze lieues de Verdun !

Dans la soirée du 17, le maréchal songea enfin à prévenir, par le télégraphe, l'empereur et le ministre de la guerre de la situation dans laquelle il prétendait se trouver ; mais il était déjà trop tard, et, lorsque les approvisionnements demandés eurent été expédiés par ordre du ministre, ils trouveraient la voie coupée et ne purent arriver à Metz. Cette négligence calculée du maréchal ne pouvait avoir sa source que dans sa résolution arrêtée de se soustraire à des invitations trop pressantes d'avoir à continuer sa marche. S'il avait eu réellement la pensée de se diriger vers l'intérieur, il aurait renforcé sa droite en y établissant ses meilleures troupes, tandis qu'il ne laisse sur le plateau de Saint-Privat, la clef de la position, que le corps du maréchal Canrobert, déjà très-éprouvé dans la journée du 16 et reste fort incomplet. Le 18, des forces considérables attaquèrent Canrobert, qui résista avec la plus vaillante opiniâtreté, et qui aurait peut-être triomphé des efforts de l'ennemi s'il avait reçu les renforts qu'il avait demandés vainement à plusieurs reprises au maréchal Bazaine (v. PRIVAT [SAINT-]). Mais ce dernier ne se donna même pas la peine de se rendre sur le champ de bataille, comme c'était son devoir le plus élémentaire. Il est vrai qu'il a prétendu depuis avoir donné des ordres, car son système de justification consiste à rejeter toute la responsabilité sur ses lieutenants. C'est à la suite de la bataille de Saint-Privat que les intentions du maréchal commencèrent à se dessiner nettement, dans cette note dictée par lui et destinée à être communiquée, sans indication d'origine, au journal le *Courrier de la Moselle*, qui la publia le lendemain 20 août. On y trouvait la phrase suivante :

« L'une des armées de la France est aujourd'hui concentrée sous Metz, sur les emplacements que le maréchal a désignés à la suite de l'affaire du 18. On peut dire que l'ensemble du plan de l'ennemi pour la journée du 18 n'a pas réussi. En tenant autour de Metz, l'armée du maréchal Bazaine fait face à des nécessités stratégiques et politiques. »

Nécessités politiques, voilà le mobile secret révélé. Lorsque l'ennemi se préparait à marcher sur Paris et à inonder une moitié de la France des flots de l'invasion, ce n'était pas aux exigences de ses devoirs militaires envers la patrie que cédait le maréchal, c'était à des nécessités politiques. En vérité, en lisant de pareilles monstruosités, en entendant un chef d'armée déclarer cyniquement que dans ce suprême danger il immobilise les défenseurs du pays pour obéir à des considérations de cette nature, qui mettent si bien à nu son manque de patriotisme et ses étroits calculs d'ambition criminelle, on se croit le

jouet d'un rêve, d'un cauchemar étouffant qui va s'évanouir devant la réalité. Et cette réalité, hélas ! n'est cependant que trop poignante. Et ici, puisqu'il est déjà avéré que Bazaine n'a pas voulu s'éloigner de Metz, se pose une question terrible : Pourquoi a-t-il livré les batailles de Gravelotte et de Saint-Privat ? Pourquoi a-t-il fait tuer 30,000 hommes dans l'unique but de se créer un prétexte de nécessité ?

Une autre preuve que le maréchal caressait des projets inadmissibles, c'est que, tandis qu'il faisait publier ainsi à Metz que son armée était retenue sur la place par des nécessités politiques et militaires, il faisait tenir au maréchal Mac-Mahon l'avis qu'il se préparait à suivre, pour le rejoindre, la ligne des places du Nord, et qu'il le préviendrait de sa marche, si toutefois il pouvait l'entreprendre sans compromettre le salut de l'armée. En même temps Bazaine entretenait l'empereur de ses projets de départ, et il agissait de même envers le ministre de la guerre. Chose curieuse et grave à noter, à partir de la dépêche du 19 au maréchal Mac-Mahon, que nous venons de mentionner, Bazaine ne lui expédia plus aucun avis. C'est cette fameuse dépêche, datée du 19 et expédiée le 20, qui ne parvint jamais au maréchal Mac-Mahon, et qui paraît avoir été interceptée par le colonel Stoffel. Mais Mac-Mahon, sur d'autres informations, ne s'en était pas moins déjà en route pour rejoindre Bazaine, et il courut ainsi au-devant du désastre de Sedan, dont la responsabilité terrible retombe en grande partie sur le commandant en chef de l'armée du Rhin. Ce qui achève de combler la mesure de cette responsabilité, c'est qu'il est absolument certain aujourd'hui que le 23 août le maréchal Bazaine fut prévenu par une dépêche de la marche de Mac-Mahon. Voici, en effet, en quels termes le colonel Lewal s'est exprimé dans sa déposition : « Le 23, dans l'après-midi, vers deux ou trois heures, un courrier civil me remit une dépêche roulée en cigarette ; je l'apportai immédiatement, comme d'habitude, à M. le maréchal Bazaine. Je lui demandai s'il n'avait rien à renvoyer par le courrier : il me répondit que non et de conserver l'homme. Je saisis pour me retirer, lorsque le maréchal me dit : « Attendez, nous allons voir ce que dit cette dépêche. » Il l'ouvrit et la lut tout haut ; elle indiquait un mouvement sur la Meuse de M. le maréchal de Mac-Mahon. A ce moment, connaissant à peu près la position des armées ennemies, je fus frappé du danger que courait l'armée de Châlons, pouvant être attaquée de flanc par des forces supérieures, et je m'écriai : « Monsieur le maréchal, il faut partir tout de suite. » Le maréchal répliqua : « Tout de suite, c'est bien tôt. — Je veux dire demain, » ajouta-t-il. Le maréchal alléguait des nécessités de ravitaillement en vivres et en munitions qui devaient prendre assez de temps. J'insistai pour que ces opérations fussent menées très-rapidement, m'efforçant de faire ressortir l'urgence du départ. Je demandai au maréchal de vouloir bien faire supprimer d'une manière complète tous les bagages ; nous eûmes une discussion à ce sujet. L'entretien fini, le maréchal me dit : « Je vous ferais appeler quand il y aura lieu d'étudier le mouvement de sortie. »

Cette déposition si grave est corroborée en ces termes par le colonel d'Andlau, auteur de l'ouvrage si remarquable intitulé *Metz, campagne et négociations* :

« Dans la journée du 23, j'eus l'occasion de constater que le colonel Lewal étudiait un projet de sortie par la rive droite. Il me donna communication de ce projet. L'armée fut mise en mouvement, comme l'on sait, dans la matinée du 26. En arrivant sur le terrain, le maréchal convoqua les commandants des corps pour prendre leur avis sur la situation. Il fut décidé, dans la conférence qui eut lieu à ce sujet, que le mouvement projeté ce jour-là serait ajourné, et nous dûmes regagner nos campements. »

« Tout le monde était fort désappointé de ce qui se passait, et comme j'exprimai ce sentiment devant le colonel Lewal, il me dit : « Tout cela est bien plus triste que vous ne le pensez, car le maréchal sait, par une dépêche reçue le 23, que le maréchal de Mac-Mahon est en route pour venir à lui. Il me raconta alors que, dans cette journée du 23, un émissaire était arrivé porteur d'une dépêche roulée sous forme de cigarette ; il ajouta que, l'ayant apportée au maréchal, celui-ci l'avait dépliée et lue devant lui : cette dépêche annonçait la marche du maréchal de Mac-Mahon dans la direction de Metz. »

Le maréchal Bazaine ne énergiquement avoir reçu cette dépêche le 23 ; d'après son dire, elle ne lui serait parvenue que le 29 ; mais le témoignage formel de deux officiers supérieurs aussi honorables ne peut laisser subsister aucun doute, et on a le droit de conclure que le maréchal Bazaine a été informé de la marche du maréchal Mac-Mahon probablement le 20, et certainement le 23. Un autre témoignage, celui de M. Hulme, flateur à Mousson, achève de dissiper toutes les incertitudes qui pourraient subsister encore. Le 29 août, en effet, M. Hulme remettait au maréchal de Mac-Mahon, à Raucourt, une dépêche expédiée de Thionville le 27 et ainsi conçue :

« Le colonel Turnier fait savoir qu'il reçoit de Metz, pour être communiquée à l'armée

française, s'il est possible, une dépêche ainsi conçue :

« Nos communications sont coupées, mais nous pourrions percer quand nous voudrions et nous vous attendons. »

C'était évidemment la réponse à la dépêche du 23 ; le maréchal Bazaine l'avait donc reçue. Aussi se crut-il obligé de tenter quelques mouvements pour paraître disposé à se porter au-devant de Mac-Mahon ; mouvements exécutés tardivement, comme à dessein, pour qu'ils ne pussent aboutir. Cependant, dès le 22, la question des munitions se trouvait résolue ; on avait découvert, dans les magasins du chemin de fer, un convoi de *quatre millions de cartouches dont on ignorait l'existence*. Aussi, à cette même date, le général Soleille écrivit au maréchal pour le prévenir que « toutes les batteries de combat sont réapprovisionnées... Tous les parcs, moins celui du 6^e corps, qui est resté à Châlons, sont complets. Les cartouches de l'infanterie sont complètes à 90 par homme, sans compter une réserve divisionnaire de 50 autres par homme, et une réserve de 3,800,000 à la suite du parc de la réserve générale. » Malgré des circonstances aussi rassurantes, Bazaine ne fit exécuter à son armée aucun mouvement pendant les journées des 22, 23, 24 et 25 août. Ce n'est que le 26 qu'il se décida à opérer sa concentration sur la rive droite de la Moselle. Vers deux heures, l'armée n'attendait plus que l'ordre d'attaquer, lorsque le maréchal fit appeler les commandants des divers corps et les commandants d'armes à la ferme de Grumont pour conférer sur la situation. Le général Soleille émet l'avis motivé que l'armée doit rester sous Metz, où elle doit jouer son véritable rôle ; d'autant plus qu'il ne reste de munitions à l'artillerie que pour une bataille. Le général Frossard et le maréchal Canrobert se rangent à cette opinion, ainsi que les autres chefs, Ladmirault, Lebouff et Bourbaki ; le général Coffinières semble même insinuer que la ville de Metz ne peut pas être prise, que les forces de Metz ne sont pas dans un état de défense suffisant et seraient impuissantes à soutenir plus de quelques jours une attaque régulière. Bref, dans ce déplorable conseil tenu à la ferme de Grumont, on ne dit pas un mot de l'armée de Mac-Mahon, des instructions qui prescrivent la marche sur Verdun, etc. ; la résolution de rester sous Metz fut hautement proclamée et décidée, sans qu'un seul de tous ces chefs de corps se sentit l'âme traversée par quelque une de ces inspirations héroïques qui sont parfois de sublimes folies, mais qui, parfois aussi, arrachent le succès à force d'audace.

« L'armée devait rester sous Metz, dit le maréchal Bazaine dans son mémoire justificatif, parce que sa présence maintenait devant elle plus de 200,000 ennemis ; parce qu'elle donnait ainsi à la France le temps d'organiser la résistance, aux armées en formation de se constituer, et parce qu'en cas de retraite de l'ennemi elle le harcelerait si elle ne pouvait lui infliger de défaite définitive. »

Ce sont là de pitoyables raisons. « Comme si un rôle purement expectant, réplique très-justement le général de Rivière, convenait à la seule armée fortement constituée que possédait la France ! On ne saurait trop s'élever contre une semblable théorie, qui légitimerait en apparence, dans l'avenir, l'inertie des généraux, et laisserait à d'autres qu'aux véritables soldats le soin de tenir campagne et de se battre. »

Les journées du 27 et du 28 août se passèrent sans incidents. Le 29, parvint au maréchal Bazaine une dépêche de Thionville, ainsi conçue :

« Général Ducrot commande corps Mac-Mahon ; il doit se trouver au-delà d'ici, 27, à Stenay, à gauche de l'armée ; général Douay, à droite, sur la Meuse. Se tenir prêt à marcher au premier coup de canon. »

« Signé : TURNIER. »

Cette dépêche avait été expédiée à Thionville par le général Ducrot, de son camp d'Atigny. Elle y avait été apportée au péril de ses jours par un courageux citoyen, M. Laxosse, manufacturier et maire de Montgon. Le colonel Turnier la fit passer aussitôt au maréchal par l'agent de police Flahaut, qui avait déjà fait un premier voyage à Metz.

Ce même jour, 29, des ordres sont donnés pour recommencer le lendemain, 30, l'opération projetée pour le 26. Mais ces ordres sont presque aussitôt contremandés, sans qu'on puisse assigner de motif sérieux à cet ajournement. Le 31, nouvelle concentration de l'armée sur la rive droite. On sait d'une manière positive que l'armée de Châlons s'est dirigée sur l'Aisne et Montmédy ; cependant Bazaine ne donne qu'à quatre heures l'ordre d'attaquer. C'est alors que nos troupes s'emparent des positions de Sainte-Barbe et de Servigny. Mais les Prussiens profitent de la nuit pour réunir leurs réserves, et le lendemain, 1^{er} septembre, Bazaine bat de nouveau en retraite. Et à ce même moment succombait, sous les efforts réunis des armées ennemies, le maréchal de Mac-Mahon, accouru au travers de tous les périls au secours de son chef. Des lors, l'armée du Rhin ne sortira plus des glaces de Metz jusqu'à la capitulation.

Le 4 septembre, le maréchal Bazaine ap-

prit vaguement le désastre de Sedan ; cette triste nouvelle lui fut confirmée le 10 et le 11 ; le 12, il la communiqua aux chefs de corps et aux généraux de division réunis à son quartier général. Il leur exposa en même temps les événements qui venaient de s'accomplir à Paris et en France, et, traçant le rôle qu'il voulait assigner désormais à l'armée, il déclara qu'en présence du désastre de l'armée de Sedan il fallait renoncer aux grandes luttes et se contenter, pour tenir les troupes en éveil, de petites opérations de détail dont les commandants de corps auraient à prendre l'initiative. On attendait ainsi les ordres du gouvernement. Interrogé plus tard sur ce dernier point : à quel gouvernement il faisait allusion, le maréchal a répondu que s'il avait parlé d'attendre les ordres du gouvernement, ce dont il n'a pas un souvenir précis, il entendait par là celui de la Défense nationale. Malheureusement pour lui, il n'a établi cette spécification que dans un interrogatoire, et l'on sait de reste qu'il a toujours considéré comme non avenu le gouvernement de la République. Cependant, le 16 septembre, il croit devoir annoncer à son armée, par la voie de l'ordre du jour, la captivité de l'empereur, le départ du prince impérial et de l'impératrice ; enfin, la constitution du gouvernement de la Défense nationale. Il fait connaître les noms des membres qui le composent, et termine en rappelant à l'armée que ses devoirs et ses obligations envers la patrie en danger restent les mêmes. Dans cette première série d'actes, tout indique une adhésion bien caractérisée au nouveau gouvernement. Mais le maréchal Bazaine ne va pas tarder à changer d'attitude ; bien qu'il ne puisse admettre le moindre doute sur l'authenticité des événements qu'il a été forcé de notifier à son armée, il demande la confirmation de ces nouvelles au général ennemi en personne, et cela lorsqu'il proclamait lui-même que ces bruits venaient être une manœuvre de l'ennemi. Voici, en effet, ce que nous lisons dans son mémoire justificatif :

« La nouvelle de la formation du gouvernement de la Défense nationale et de la proclamation de la République à Paris nous parvint par un prisonnier qui avait pu s'échapper d'Ars-sur-Moselle. La connaissance de ces événements produisit une pénible impression sur l'armée. »

« On croyait à une manœuvre de l'ennemi pour influencer son moral, et généraux, officiers et soldats repoussaient comme invraisemblable une révolution éclatant pendant que l'ennemi fouillait le sol de la France et que l'on combattait encore sur la frontière. Notre loyauté militaire ne pouvait croire que l'ambition des meneurs d'un parti politique fût capable de sacrifier les intérêts les plus sacrés du pays pour arriver au pouvoir convoité. »

« Ne recevant aucune confirmation officielle de l'installation du nouveau pouvoir exécutif, j'écrivis au prince Frédéric-Charles pour lui demander franchement la signification et l'importance des faits qui seraient survenus. »

Ainsi, au moment où le maréchal exprime la pensée que les nouvelles dont il s'agit de constater l'exactitude peuvent n'être qu'une manœuvre de l'ennemi, c'est à l'ennemi qu'il s'adresse pour les contrôler.

La lettre que le maréchal écrivit au prince Frédéric-Charles ne figure pas dans son registre de correspondance ; cette formalité était pourtant bien nécessaire dans une conjoncture aussi délicate. Du reste, la presque totalité de la correspondance échangée entre le maréchal et le prince a été supprimée. Ces suppressions sont trop extraordinaires pour n'avoir pas été motivées.

Le prince Frédéric-Charles répondit le 17, par une lettre datée du 16, soir :

« Le prince Frédéric-Charles au maréchal Bazaine. »

« Je regrette de ne pouvoir répondre qu'en ce moment, par suite d'une excursion, à la lettre de Votre Excellence. Les renseignements que vous désirez avoir sur le développement des événements en France, je vous les communique volontiers, ainsi qu'il suit :

« Lorsque, après la capitulation de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, près de Sedan, S. M. Napoléon se fut rendue personnellement à S. M. monseigneur et roi, l'empereur a déclaré ne pouvoir entrer en négociations politiques, parce qu'il avait laissé la direction politique au gouvernement de la régence, à Paris. »

« L'empereur se rendit ensuite, prisonnier de guerre, en Prusse, et choisit le château de Wilhelmshöhe, près de Cassel, pour son séjour. »

« Deux jours après la capitulation, survint, hélas ! à Paris, un bouleversement qui établit, sans répandre de sang, la République à la place de la régence. »

« Cette république ne prit pas son origine au Corps législatif, mais à l'Hôtel de ville, et n'est pas d'ailleurs reconnue partout en France. Les puissances monarchiques ne l'ont pas reconnue non plus ; l'impératrice et Son Altesse Impériale se sont rendues en Angleterre. »

« S. M. le roi a continué sa marche de Sedan à Paris, sans rencontrer de forces militaires françaises devant elle. Nos armées sont arrivées aujourd'hui devant cette ville. »

« Quant à la composition et aux tendances du nouveau gouvernement établi à Paris, l'extrait d'un journal ci-joint vous en donnera les détails. »

« Du reste, Votre Excellence me trouvera prêt et autorisé à lui faire toutes les communications qu'elle désirera. »

« Signé : FRÉDÉRIC-CHARLES. »

« A M. le maréchal de l'empire, Bazaine. »

On remarquera la portée de la phrase qui termine la lettre du prince : « Du reste, Votre Excellence me trouvera prêt et autorisé à lui faire toutes les communications qu'elle désirera. » A tout moment où le prince a reçu une pareille autorisation, ce ne peut être que sur sa demande, demande sans doute provoquée par une dépêche du maréchal.

Tel est le point de départ des négociations qui s'établirent entre le maréchal Bazaine et le quartier général allemand ; nous allons les voir s'accroître de plus en plus.

Le 23 septembre, un parlementaire ennemi se présenta à nos avant-postes. Mais nous ne pouvons mieux faire ici que de reproduire le rapport du général de Rivière ; c'est une page d'histoire photographiée sur le fait :

« Ce parlementaire était porteur d'une lettre du prince Frédéric-Charles pour le maréchal Bazaine. A vingt pas en arrière était un homme à pied, un mouchoir blanc au bout d'un bâton. »

« Au moment où, après avoir remis le pli, l'officier parlementaire se disposait à partir, je lui demandai quelle était la personne qui l'accompagnait. « Je ne sais pas », répondit-il, et il s'éloigna. Me tournant alors vers cette personne, je lui dis : « Qui êtes-vous ? — J'ai une mission pour le maréchal et je veux lui parler de suite. » C'est ainsi que le sieur Régnier pénétra dans les lignes françaises. »

« Le sieur Régnier (déposition du capitaine Garcin) fut amené le soir, à la tombée de la nuit, par M. Arnous-Rivière au quartier général du général de Cissey, à Longeville. Sans que le sieur Régnier descendît de voiture, le général de Cissey, apprenant qu'il y avait un parlementaire qui désirait conférer avec le maréchal Bazaine, me donna l'ordre de le conduire immédiatement auprès de lui. »

« En approchant du Ban-Saint-Martin, je lui demandai de quelle manière je devais annoncer son arrivée au maréchal. « Vous annoncez l'envoyé d'Hastings. » On ignorait alors absolument à Metz que l'impératrice eût fixé sa résidence à Hastings. »

Telle fut la façon plus étrange encore qui fut employée par le sieur Régnier pour obtenir accès auprès du maréchal. Celui-ci conteste le dire du capitaine Garcin, et déclare que le sieur Régnier lui fut annoncé comme étant le courrier de l'empereur.

Le maréchal emmena aussitôt le sieur Régnier dans son cabinet.

Le sieur Régnier entra en matière en déclarant au maréchal qu'il venait de Ferrières, où se trouvait le quartier général ennemi, et qu'il avait obtenu une audience de M. de Bismarck, auprès duquel il s'était rendu pour savoir s'il était désireux de faire immédiatement la paix avec le gouvernement impérial.

Il montra au maréchal une photographie de la demeure de l'impératrice à Hastings, au bas de laquelle le prince impérial avait tracé quelques lignes affectueuses à l'adresse de son père.

Le sieur Régnier n'a pas de pouvoirs écrits, et, sur l'observation qui lui est faite à ce sujet, il répond que c'est pour ne pas livrer aux hasards des incidents du voyage des documents importants.

Les dépositions du maréchal et du sieur Régnier concordent pour ces préliminaires de leur entretien, sauf un point important. « Il m'a dit venir de la part de l'impératrice, avec le consentement de M. de Bismarck, dit le maréchal. — Je n'ai pas dit au maréchal que j'eusse une mission de l'impératrice, » déclare le sieur Régnier.

Ainsi, dès le début, opposition complète entre le maréchal et le sieur Régnier sur la nature même de la mission de cet étrange personnage. Une seule constatation reste hors de doute : le sieur Régnier agit avec le consentement de M. de Bismarck.

Des divergences plus marquées existent dans les récits que le maréchal et le sieur Régnier ont faits de la conférence qu'ils eurent ensemble.

Par suite de l'existence de ce désaccord, l'instruction a cru devoir communiquer au maréchal la déposition du sieur Régnier, paragraphe par paragraphe, et constater son dire sur chacun d'eux. Rien ne saurait donner une impression plus exacte que de reproduire la partie de l'interrogatoire du maréchal à ce sujet.

« D. Monsieur le maréchal, veuillez me faire connaître ce que vous a dit Régnier ? »

« R. Que sa mission avait pour but de proposer, soit au maréchal Canrobert, soit au général Bourbaki, de se rendre en Angleterre pour se mettre à la disposition de la régence. Je lui répondis : « Vous serez mis en rapport avec ces messieurs, et je leur laisserai la libre disposition de prendre un parti. » Il m'exposa, en outre, qu'il était à regretter qu'un traité n'eût pas mis fin à la guerre après Sedan ; que l'entretien des troupes allemandes sur le territoire français était une ruine pour le pays ; que ce serait un grand service à lui rendre que d'obtenir un armis-

tice pour arriver à la paix ; qu'à cet égard l'armée sous Metz, restant la seule organisée, donnerait des garanties à l'Allemagne si elle avait sa liberté d'action ; mais que, sans doute, on exigerait comme gage la remise de la place de Metz. Je lui répondis que, bien certainement, si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions avec armes et bagages, en un mot complètement constitués, nous maintiendrions l'ordre à l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention, mais qu'il ne pouvait être question de la place de Metz, dont le gouverneur, nommé par l'empereur, ne relevait que de lui. Tout ce qui précède ne fut qu'une simple conversation à laquelle je n'attachai qu'une importance secondaire, puisque le sieur Régnier n'avait aucun pouvoir écrit.

« D. Régnier ajoute ceci : qu'il résultait de vos paroles que vous compreniez très-bien que l'armée devant Metz devait entrer dans toutes les combinaisons futures, quelles qu'elles fussent ; mais que, pour y entrer, il fallait d'abord qu'elle existât ; que pour peu qu'on attendit, de paralysée qu'elle était en ce moment, par la force des choses elle aurait malheureusement cessé d'exister ; qu'aurait alors été dans les détails de la situation de l'armée, au point de vue des vivres, vous lui auriez déclaré pouvoir difficilement atteindre le 18 octobre ; qu'il fallait donc, si on voulait se servir de l'armée de Metz, agir avant cette époque. Reconnaissez-vous la vérité de ces dires ? »

« R. Je n'admet pas cette déclaration dans des termes aussi explicites. J'ai retracé déjà plus haut le rôle que l'armée aurait pu remplir pour arriver à la paix, et quant aux détails donnés par M. Régnier sur les ressources de l'armée, je n'ai rien dit de semblable, et il m'eût été difficile de donner des chiffres exacts. »

« D. Je vois que dans sa déposition, dont je ne vous ai donné que le résumé, il est entré dans les détails suivants : « Le maréchal m'a dit connaître que l'on avait déjà diminué la ration du pain, que l'on avait par mesure de prudence la réduire encore dans quelques jours ; que les chevaux manquaient de fourrage ; qu'on était réduit à s'en servir comme viande de boucherie ; que dans ces conditions, et en tenant compte de la nécessité d'emporter quatre à cinq jours de vivres pour l'armée et de conserver un certain nombre de chevaux en état de traîner les pièces et quelques approvisionnements, il aurait une grande difficulté à atteindre le 18 octobre. » D'où Régnier aurait-il tiré ces renseignements, qui sont en concordance avec les faits ? »

« R. Je ne suis entré dans aucun détail de cette nature avec le Régnier. »

« D. L'accession de l'armée de Metz était le pivot de toute négociation ; vous seul pouvez parler en son nom, et il était tout naturel que Régnier cherchât à gagner votre assentiment. Régnier ajoute que vous lui avez répondu : que tout retard serait désavantageux, et que, dans la position que vous voyiez désespérée à court délai, vous signifieriez un traité qui permettrait à l'armée de Metz de se retirer dans une portion neutrisée du territoire français, qui l'autoriserait à sortir de son camp avec les honneurs militaires, à la condition de ne plus se servir de ses armes contre les Allemands pendant le cours de la guerre, la place de Metz demeurant d'ailleurs en dehors de vos conventions. — Est-il vrai que vous ayez fait ces déclarations ? »

« R. Je m'en réfère à la réponse que j'ai déjà faite à ce sujet. Régnier lui donne un développement qui, pour moi, est tout à fait inexact en ce qui concerne la neutralisation et la condition de ne pas combattre les armées allemandes. Nous n'aurions jamais consenti à un arrangement qui aurait divisé la défense nationale. »

« D. La déposition de Régnier se termine ainsi : « Je lui présentai une vue d'Hastings, sur le derrière de laquelle le prince impérial avait apposé sa signature, et je le priai de vouloir bien y joindre la sienne, afin que, je pusse, en la montrant à M. de Bismarck, prouver que j'avais son assentiment. Le maréchal accorda la signature demandée. » Ces faits sont-ils exacts ? »

« R. Je n'avais pas de photographie ; et il me pria alors de signer à côté de la signature du prince impérial ; ce que j'ai fait sans arrière-pensée. »

« A propos de cet étrange incident, qui a eu tant de retentissement, il est impossible de ne pas faire remarquer que le maréchal Bazaine livrait le secret de sa position à un inconnu, sans aucune espèce de caractère officiel, et qu'une conduite aussi inqualifiable ne peut être que le fait d'un général décidé à se livrer pieds et poings liés, à quelque condition que ce soit. On ne le verra que trop tout à l'heure. »

Le lendemain, le sieur Régnier eut avec le maréchal une nouvelle conférence, à la suite de laquelle le maréchal Canrobert et le général Bourbaki requerront l'offre de se rendre auprès de l'ex-impératrice. Le maréchal Canrobert déclina prudemment cette singulière mission, mais le général Bourbaki l'accepta, et il reçut des Prussiens un laissez-passer qui lui permettait de se rendre en Angleterre, auprès de celle qui continuait encore à être le mauvais génie de la France.

Nous n'avons pas à caractériser ici l'aventurier qui s'appelle Régnier; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter hautement qu'un général français, qu'un maréchal de France aient pris au sérieux les négociations d'un pareil drôle s'était fait l'intermédiaire. Il fallait réellement que Bazaine eût une terrible envie de se rendre et que Bourbaki éprouvât un désir non moins inmodéré de déposer ses respects aux augustes pieds d'Eugénie. Ajoutons que Régnier, cité comme témoin dans le procès Bazaine, dont les tristes péripéties se déroulent aujourd'hui (12 novembre 1873), a jugé prudent de mettre entre le conseil de guerre et sa personne un certain nombre de kilomètres et sans doute de lieues marines, mais non sans avoir envoyé, toujours à distance, un fier défi au duc d'Aumale, président du conseil.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ce Régnier emporta de Metz, comme nous venons de le dire, des renseignements exacts sur la situation de l'armée. « Le maréchal m'informa, dit-il, que l'on avait déjà diminué la ration du pain; que l'on allait encore, par mesure de prudence, la réduire dans quelques jours; que les chevaux manquaient de fourrages; que l'on était réduit à s'en servir comme viande de boucherie; que, dans ces conditions et en tenant compte de la nécessité d'emporter quatre ou cinq jours de vivres pour l'armée et de conserver un certain nombre de chevaux en état de traîner les pièces et quelques approvisionnements, il aurait une grande difficulté à atteindre le 15 octobre. »

Où Régnier, qui n'a aucune notion militaire, aurait-il puisé des détails aussi précis? Enfin, si l'indication de la date du 15 octobre n'est due qu'à l'imagination du sieur Régnier, c'est le fait d'un hasard bien étrange; car cette date du 15 octobre, à laquelle devaient prendre fin les approvisionnements de l'armée, était précisément celle qui se retrouvait sur la dernière des situations fournies par l'intendance avant la conférence du maréchal avec Régnier, celle du 21 septembre, que le maréchal devait ainsi avoir sur sa table pendant l'entretien.

Durant toutes ces allées et venues, Bazaine reste dans l'inaction la plus complète et n'entretient aucune communication avec l'intérieur; et cependant les occasions, les moyens ne lui ont pas fait défaut. Sans parler des ballons, dont on lui a proposé la construction et dont il a rejeté l'emploi, il a également dédaigné les offres de service de quelques officiers et de simples citoyens, animés d'un dévouement patriotique, qui lui ont proposé de le mettre en rapport avec le gouvernement de la Défense nationale, tandis que celui-ci faisait les efforts les plus énergiques pour se mettre en relation avec l'armée de Metz, les dépositions du général Leflo, de M. Gambetta, de Kératry et de l'intendant Richard ne laissent aucun doute à cet égard. Depuis le 4 septembre jusqu'à la capitulation, M. Gambetta, ministre de l'intérieur, n'a cessé d'expédier, soit de Paris, soit de la province, des émissaires chargés de transmettre au maréchal Bazaine les nouvelles du pays et les volontés du gouvernement. « Pendant les cinquante-quatre jours qui se sont écoulés depuis le 4 septembre jusqu'à la capitulation, dit M. Gambetta dans sa déposition, le gouvernement de la Défense nationale n'a reçu que la dépêche datée du 21 octobre... de telle sorte qu'on dirait que le maréchal n'a songé au gouvernement que pour lui apprendre qu'il avait capitulé. »

Si l'on veut trouver le secret de la conduite du maréchal Bazaine, il faut le chercher dans un article publié par un journal de Reims, sous l'inspiration prussienne, où l'on faisait entendre que l'ennemi ne pouvait traiter qu'avec le maréchal, représentant du seul pouvoir légitime reconnu par le gouvernement prussien. C'était un leurre grossier que M. de Bismark faisait miroiter aux yeux du maréchal, qui se voyait ainsi transformé en arbitre des destinées de la France, leurre auquel il se laissa prendre avec la vaniteuse crédulité d'un ambitieux vulgaire. Cependant, le silence de M. de Bismark et de l'impératrice à la suite des négociations entamées par Régnier, et pendant lesquelles il avait si imprudemment livré le secret de sa position, ce silence, disons-nous, aurait dû lui ouvrir les yeux et lui montrer avec quel sans-façon on le prenait pour dupe; mais il ne vit rien, et l'effroyable dénouement amené par le machiavélisme prussien, aidé de l'infatuation du maréchal, s'avancant d'un pas inexorable. Le 7 octobre, le général Coffinier annonçait au maréchal que l'armée de Metz ne renfermait plus de vivres que pour quelques jours; dans cette terrible conjoncture, le maréchal jugea indispensable de s'entourer des avis des commandants de corps et des chefs des armes spéciales, moins peut-être pour connaître leur opinion que pour les charger d'une partie de sa responsabilité.

Ce même jour, 7 octobre, des habitants de Metz vinrent apprendre au maréchal que plusieurs localités des environs renfermaient des approvisionnements considérables en céréales et en fourrages. Une expédition fut donc organisée pour se les approprier, et le succès qu'elle obtint, malgré les efforts de l'ennemi, montre jusqu'à la dernière évidence tout ce que le maréchal aurait pu obtenir de l'élan de ses soldats s'il lui avait fait appel.

Mais il était déjà trop tard pour tenter un effort désespéré. Néanmoins, dans le conseil de guerre que nous venons de mentionner, le maréchal Leboeuf et le général Ladmirault s'étaient prononcés pour une action énergique et décisive: résolution contre laquelle se prononcèrent tous les autres généraux, et trop tardive, d'ailleurs, pour recevoir une consécration. Au reste, le maréchal Bazaine allait mettre à nu de plus en plus son intention d'agir plutôt par la voie des négociations que par celle des armes; mais, dans cette route tortueuse, il n'était pas de force à lutter contre le dernier des commis de M. de Bismark.

A la suite d'un autre conseil tenu le 10 octobre, le général Boyer partit pour Versailles, afin d'y engager des pourparlers dans le but d'obtenir une convention honorable. Il ne fut de retour que le 17, et le 18, un nouveau conseil de guerre se rassembla pour entendre les nouvelles, toutes de source allemande, rapportées par le général Boyer. M. de Bismark lui avait représenté la France dans un état d'anarchie complète: Rouen et le Havre demandaient des garnisons prussiennes; l'Italie réclamait Nice et la Savoie, etc. Le conseil s'empessa d'accepter ces nouvelles comme vraies et sans bénéfice d'inventaire. Vraiment, l'esprit reste confondu devant tant de... Ah! nous n'osons pas dire le mot, par respect même pour notre qualité de Français. Comment! voilà un général qui s'en rapporte consciencieusement, scrupuleusement aux renseignements d'un homme chez lequel l'absence de scrupules et la plus implacable ambition étouffent tout sentiment de probité politique. Et il se trouve des généraux français pour élever à la hauteur de vérités indiscutables de si monstrueuses balivernes!... Mais nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur le récit du général Boyer lui-même: on y découvrira au premier coup d'œil le nœud de l'intrigue dont le résultat constituait l'objectif du maréchal Bazaine; on verra quel cas il faisait en réalité du gouvernement de la Défense nationale.

M. de Bismark, dit le général Boyer, entra d'abord dans des considérations politiques sur la situation qui lui avait été faite par la révolution du 4 septembre. Puis, me disant qu'il voulait me mettre absolument au courant de ce qui se passait pour ce que je pusse en rendre compte à ceux qui m'avaient envoyés, il m'exposa la mission que remplissait M. Thiers en Europe. Il m'entretint de l'entrevue qui avait eu lieu à Ferrières entre lui et M. Jules Favre, me donnant son appréciation sur les hommes, sur le rôle qu'ils ont joué et sur les membres du gouvernement parisien.

Il me parla des diverses compétitions qui, en dehors de l'Empire, se disputaient le pouvoir, et ajouta que, quoi qu'il arrivât, le gouvernement allemand ne verrait pas la faute que les alliés avaient commise en 1815, en imposant à la France un gouvernement. Passant à la situation intérieure de la France, tant au point de vue politique que militaire, M. de Bismark m'exposa que, d'après les renseignements qu'il recueillait et les données que lui fournissaient les prisonniers, certaines villes du département du Nord ne feraient aucune résistance aux troupes allemandes; que, dans certaines places de commerce, où le légalisme était le sentiment dominant, on ne serait peut-être pas éloigné de recevoir des troupes allemandes; que, du reste, on était entré sans coup férir à Rouen; qu'un moment il avait eu l'espoir qu'il en serait de même au Havre, mais que là il s'était trompé; les gens qui, sous le nom de francs-tireurs, faisaient assaut de mal à leurs compatriotes qu'aux Allemands, étaient, sur certains points, pourchassés aussi bien par les populations françaises que par les troupes allemandes.

Me parlant des départements de l'Ouest, il me les dépeignit comme prêts à se déchirer sous l'influence des idées religieuses. Les départements du Midi étaient livrés à l'anarchie la plus absolue; enfin, l'armée de la Loire venait d'être battue à Orléans; les troupes allemandes étaient en marche sur Bourges.

Cette dernière nouvelle acquit une certaine vraisemblance dans mon esprit, dans la rencontre que je fis à Château-Thierry le 16, en retournant à Metz, d'un long convoi de prisonniers et de canons français provenant de l'armée de la Loire.

Après cet exposé général, M. de Bismark me demanda de lui préciser les desirs du maréchal Bazaine et le but de ma mission. Je lui exposai qu'après les événements de guerre auxquels l'armée de Metz avait pris part, elle pouvait se considérer comme ayant noblement défendu l'honneur du drapeau et comme ayant le droit, dans l'extrême où elle se trouvait, de demander, non pas une capitulation, — elle n'en était pas là, — mais une convention militaire qui lui accorderait les honneurs de la guerre, c'est-à-dire la faculté de se retirer en emportant ses armes, son matériel et ses aigles.

M. de Bismark me dit que cette affaire ne le regardait pas; que cette affaire, purement militaire, était du domaine du roi, du ministre de la guerre et de M. de Moltke. Il ajouta: « Votre mission étant de demander une convention militaire sur ces bases, je dois vous

dire à l'avance que le conseil du roi ne vous accordera pas d'autres conditions que celles qui ont été stipulées à Sedan. »

Sur mon observation que ces bases seraient inacceptables pour l'armée du Rhin, M. de Bismark reprit: « Mais je puis, moi, faire valoir des considérations politiques au roi et à son conseil, et je pense obtenir, pour l'armée française, des conditions que je vous ferai connaître demain, car je verrai le roi ce soir et j'obtiendrai une solution de Sa Majesté. » J'insistai auprès de M. de Bismark pour connaître ces considérations politiques.

Il me déclara qu'il ne traiterait pas avec le gouvernement de la Défense nationale, qu'il ne reconnaissait pas; qu'il ne pouvait traiter avec l'empereur, qui était prisonnier de guerre et qui avait déjà refusé de traiter à Sedan; mais qu'il pouvait traiter avec le gouvernement de la régence; que, pour traiter avec l'impératrice, le gouvernement de l'Allemagne entendait se réserver des avantages équivalents pour lui à ceux que lui donnait sa position militaire actuelle vis-à-vis de l'armée de Metz. « Avez-vous, ajouta-t-il, reconnu le gouvernement de la Défense nationale? — Non, lui répondis-je, nous n'avons reçu aucune nouvelle du gouvernement du 4 septembre. »

Nous avons, vers le 14 de ce mois, par l'arrivée au camp de quelques prisonniers de guerre échangés, appris le même jour le désastre de Sedan, la captivité de l'empereur et l'installation du gouvernement de la Défense nationale. Nous avons eu entre les mains quelques journaux allemands, par lesquels nous avons eu connaissance d'un certain nombre de décrets; mais aucune notification officielle ne nous est parvenue, aucun fonctionnaire ne nous a rejoints. Le gouvernement de la Défense nationale n'existe pas pour nous; nous avons prêté serment à l'empereur, nous restons fidèles à notre serment jusqu'à ce que le pays en ait décidé autrement.

En ce cas, me dit M. de Bismark, nous pouvons nous entendre; je ne vous propose pas de traiter avec l'empereur, il est prisonnier en Prusse, et l'on pourrait admettre qu'on exerce une pression sur ses décisions. Il n'en est pas de même de l'impératrice, elle est sur un terrain neutre et en dehors de toute action directe de notre part.

Je fis observer à M. de Bismark que je n'avais aucune qualité pour m'occuper d'une négociation de ce genre, mais que je la priais de me développer son système, afin que je pusse en transmettre les bases à Metz. Son système consistait à affirmer la fidélité de l'armée au gouvernement de la régence par une manifestation témoignant qu'elle était décidée à suivre l'impératrice; d'obtenir de l'impératrice la signature des préliminaires de la paix.

Je fis observer à M. de Bismark que pareille manifestation était en dehors de nos habitudes militaires; que cela ressemblait à une sorte de pronunciamiento. Sur quoi le chancelier ajouta que cette manifestation de l'armée était indispensable pour leur donner à eux une sorte de sécurité, et parce que l'impératrice ne s'engagerait pas dans des négociations, si elle ne se savait pas soutenue par l'armée; les préliminaires de paix signés par l'impératrice, l'armée de Metz se retirerait emmenant ses armes, ses canons, son matériel. La place de Metz restera libre et maîtresse d'elle-même. Reprenant alors la note que le maréchal m'avait remise à mon départ, j'exposai à M. de Bismark le rôle que l'armée devait remplir après avoir quitté Metz.

L'armée se rendrait avec l'assentiment du conseil de guerre sur un territoire neutralisé où les pouvoirs publics, tels qu'ils étaient constitués avant le 4 septembre, seraient appelés à proposer ou à déterminer la forme du gouvernement, et quelle que fût la décision prise, elle serait acceptée, c'est-à-dire que, soldats de la nation, ils obéiraient à la volonté du pays. Si les pouvoirs déclaraient qu'il fallait faire appel à la nation, l'armée aiderait à faire cet appel.

Tel est à peu près le sens de l'entretien que j'eus avec M. de Bismark. Il restait à savoir si ces conditions seraient acceptées par le roi et son conseil à Versailles et par le conseil de guerre à Metz.

Le lendemain, vers midi, M. de Bismark vint me trouver et me dit que le roi avait convoqué son conseil; qu'au premier abord il avait rejeté toute espèce de convention autre que celle formulée à Sedan; qu'alors il avait, lui, M. de Bismark, proposé de se placer sur un autre terrain, fait valoir les raisons politiques qu'il m'avait exposées la veille, et que le conseil s'était rangé à son avis. Il me renouvela ce qu'il m'avait dit la veille, que la régence était le seul pouvoir avec lequel il pût traiter; qu'il ne voulait pas traiter avec le gouvernement de Paris, encore moins avec celui de Tours.

Je n'avais plus rien à faire à Versailles; je priai M. de Bismark de me faire reconduire au plus tôt à Metz. Je partis le 15, à neuf heures du soir, et j'arrivai à Metz le 17, vers deux heures de l'après-midi.

En passant à Bar-le-Duc, je pus, sur le quai de la gare, échanger rapidement quelques mots avec le maire de la ville, qui, prévenu de mon passage, s'arrangea de façon à

se trouver là. Il me dit que M. de Kératry était tombé la veille en ballon dans les environs et avait pu s'échapper, et je lui glissai que l'armée de Metz manquait de vivres.

Interrogé sur ce point si, à l'exception de la rencontre qu'il a faite à Bar-le-Duc, il n'avait pu avoir de communications avec aucun Français ni à Versailles ni en route, si on avait pu lui faire passer des lettres, des journaux, le général Boyer a répondu qu'il n'avait pu avoir de communications avec personne, qu'il n'avait reçu aucune lettre ou aucun avis provenant de Français, mais que M. de Bismark, dans ses derniers entretiens, le 15, lui avait remis six ou huit numéros du *Moniteur officiel* et du *Figaro*.

Le général ajoute qu'il ne se rappelle pas le contenu de ces journaux, qu'il les remit au maréchal à son arrivée; il se souvient seulement qu'il y était fait mention de l'ajournement des élections, circonstance que lui avait fait connaître M. de Bismark, ainsi que le départ de Paris de M. Gambetta pour s'opposer à ce qu'elles eussent lieu.

En résumé, d'après le général Boyer, les conditions imposées par M. de Bismark étaient les suivantes:

1° Affirmer la fidélité de l'armée du Rhin au gouvernement de la régence;

2° Provoquer de l'armée une manifestation témoignant qu'elle était décidée à suivre l'impératrice;

3° Obtenir de l'impératrice la signature des préliminaires de paix.

On peut juger d'après cela quelle opinion avaient nos ennemis de l'intelligence et des sentiments patriotiques des hommes auxquels incombaient l'obligation sacrée de se dévouer pour la défense et l'honneur de la patrie.

Sur la première et la deuxième condition posées par M. de Bismark, les membres du conseil déclarent qu'ils y adhèrent, en ce sens qu'ils se croient toujours liés par le serment qu'ils ont prêté à l'empereur; mais ils disent que l'armée les suive, une fois hors de Metz, toute couleur politique donnée à son action pouvant donner lieu à des interprétations fâcheuses et devant être repoussée. Sa Majesté l'impératrice seule pouvait juger de l'opportunité ou de la convenance de l'acte réclamé par le gouvernement allemand. La troisième condition soulève une discussion de laquelle il ressort que le maréchal Bazaine ne saurait accepter la délégation de la régence pour signer les bases du traité à intervenir dans le cas où il serait stipulé une cession de territoire.

On aborde ensuite la question de savoir si l'armée peut échapper à la situation désespérée dans laquelle elle se trouve; ici les avis sont partagés: le général Ladmirault, le maréchal Leboeuf, le général Desvaux et le général Coffinier se déclarent prêts à tenter un suprême effort — il était bien temps — sans croire néanmoins à la possibilité du succès. Quant aux généraux Frossard et Soleilho et au maréchal Canrobert, ils croient toute tentative inutile. On en revient alors à l'idée de continuer les négociations, et le départ du général Boyer pour Hastings, séjour de l'impératrice, est décidé.

On remarquera avec quel soin scrupuleux le commandant en chef efface sa personnalité derrière celle de ses lieutenants; il ne prend même point de part au vote, afin de décharger d'autant sa responsabilité; mais c'est là une tactique qui ne saurait faire illusion à personne; tout en admettant que les chefs de corps et les commandants d'armes, notamment le général Soleilho, ont encouru une lourde part de cette même responsabilité.

Cependant, l'armée n'avait plus que pour quelques jours de vivres; il fallait prendre une résolution, car il était trop évident que la mission du général Boyer ne pouvait obtenir aucun résultat; l'ennemi, au contraire, ne pouvait que la faire traîner en longueur pour mieux nous acculer à la faim et nous avoir ainsi à sa discrétion. Dans ces derniers moments, on pouvait du moins détruire les fortifications, le matériel et les munitions; il n'en fut rien: on eût dit que le maréchal Bazaine avait à cœur de laisser des trophées complets aux Prussiens, et cela sous le frivole prétexte ou que le tout devait revenir à la France après la guerre, ou qu'il ne fallait pas irriter les Prussiens, afin d'en obtenir des conditions moins désavantageuses. Si l'on veut trouver le secret de ces prévenances si étranges, il faut le chercher dans les pourparlers engagés depuis longtemps déjà entre le maréchal et le quartier général ennemi. Quelques-unes des dépêches échangées alors ont été retrouvées; mais les plus compromettantes ont disparu, brûlées par ordre du général Boyer avant son départ pour l'Angleterre. Mais arrivons au dénouement.

Nous venons de signaler le départ du général Boyer pour l'Angleterre; c'est là qu'il recevra la nouvelle de la capitulation de l'armée de Metz. Le 24 octobre, le prince Frédéric-Charles, jugeant que les vivres sont épuisés, écrit au maréchal Bazaine que les négociations politiques n'ayant pas abouti, et l'avenir de la cause impériale n'étant nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée française, « il ne peut plus être question pour l'armée de Metz de jouer le rôle qu'on lui destinait dans la restauration de l'Empire. Cela signifiait clairement: il faut capituler. Le même jour, au reçu de cette

communication, le conseil fut convoqué au quartier général. Là, il fut décidé que le fameux Changarnier, guerrier et diplomate de première force, comme chacun sait, serait envoyé auprès du prince Frédéric-Charles.

Le général était chargé de « demander la neutralisation de l'armée et du territoire qu'elle occupait, avec un armistice local permettant le ravitaillement nécessaire, et offrant de faire appel aux députés et au pouvoir constitué, en vertu de la constitution de mai 1870, pour traiter de la paix entre les deux puissances. »

Dans les cas où ce premier article ne serait pas accepté, demander à être interné sur un point du territoire français pour y remplir la même mission d'ordre.

Enfin si on ne pouvait rien obtenir, demander, dans les conditions d'une capitulation qui serait imposée par le manque de vivres, que l'armée pût être envoyée en Algérie.

Il est difficile d'admettre que le maréchal Bazaine ait pensé un moment que de semblables demandes auraient quelque chance d'aboutir. Des lors, pourquoi descendre à des supplications inutiles ? Les heures s'écoulaient, les derniers vivres disparaissaient, et si après l'échec de ces démarches on se décidait enfin à détruire le matériel, le temps devait faire défaut.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le général Changarnier, après avoir été accueilli par le prince Frédéric-Charles avec courtoisie et déférence, ne rapporta qu'un refus formel et catégorique; il n'était donc plus question que de capituler.

Le maréchal Bazaine chargea alors le général de Cissey de se rendre au quartier général ennemi pour y régler les bases d'une capitulation qui ne devait pas comprendre la place de Metz. Il fut répondu que les conditions seraient celles qui avaient été imposées à l'armée de Mac-Mahon, et que le sort de la place ne pouvait être séparé de celui de l'armée. Le protocole sommaire, préparé par le général prussien de Stiehl, fut remis par le général de Cissey au maréchal Bazaine. Ce document important, qui fut communiqué le 26 au conseil, a disparu et ne figure pas au dossier. Les conditions principales en étaient, d'après le général Jarras, que l'armée entière était prisonnière de guerre; que la place devait être remise à l'ennemi, ainsi que le matériel de guerre, les drapeaux, etc. Telle était la rigueur implacable dont usait envers une vaillante armée un ennemi devenu vainqueur on sait comment. Sur la proposition du maréchal Bazaine, le général Jarras fut délégué, comme chef de l'état-major général de l'armée, pour fixer les termes de la convention à conclure et la signer pour le commandant en chef. Il n'était pas encore parti pour remplir cette triste mission, lorsque l'intendant en chef de l'armée vint annoncer au maréchal qu'il avait trouvé du pain pour trois ou quatre jours. C'était une ressource suprême qu'un Kleber ou un Marceau, avec dix fois moins de soldats que Bazaine, aurait mise à profit pour se ruier sur un ennemi insolent et impitoyable, et lui passer sur le ventre. Bazaine, lui, y fit à peine attention et ne suspendit pas d'une seconde le départ de son plénipotentiaire.

Après une très-longue conférence, qui ne fut terminée que le 27 à trois heures du matin, et qui n'aboutit à aucune décision arrêtée, les deux négociateurs durent recourir chacun de son côté à de nouvelles instructions, pour se retrouver le même jour à cinq heures du soir, afin d'arrêter définitivement et de signer la convention. « Vers quatre heures et demie, rapporte le général Jarras, je fus appelé chez le maréchal. Il me rappela d'abord qu'il ne voulait pas consentir au défilé, quand bien même les honneurs de la guerre y seraient attachés, et il me commanda expressément de ne pas laisser introduire cette disposition dans la convention.

Malgré mes instances, le maréchal persista dans sa résolution. Il ne refusait pas les honneurs militaires, disait-il, mais bien le défilé, et il ajouta qu'il fallait proposer au général Stiehl d'adopter pour la convention écrite la rédaction dite française, mais à la condition que le défilé n'aurait pas lieu, et qu'en réalité les choses se passeraient conformément à la rédaction dite allemande. Je fis observer de nouveau que les honneurs de la guerre et le défilé étaient inséparables et qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que l'ennemi consentît à agir autrement qu'il ne l'avait dit dans la convention. C'est alors que le maréchal, pour en finir, m'enjoignit impérieusement de refuser le défilé avec ses conséquences, et il ajouta qu'il avait vu dans la journée deux commandants de corps qui lui avaient déclaré formellement être opposés aux honneurs de la guerre ainsi compris et qu'ils n'admettaient pas le défilé.

Tout aussitôt, le maréchal me chargea de dire au général Stiehl, pour qu'il en informât le prince Frédéric-Charles, qu'il était d'usage en France, après une révolution, de détruire les drapeaux et étendards qui avaient été donnés aux troupes par le gouvernement déchu, et que, conformément à cet usage, des drapeaux avaient été brûlés. Je crus devoir faire observer à ce sujet qu'il n'était pas sage d'appeler l'attention de l'ennemi sur les drapeaux, et que, d'ailleurs, le prince Frédéric-

Charles ne croirait pas à l'usage sur lequel j'avais l'ordre de m'appuyer et qui n'était pas connu.

Le maréchal me dit alors qu'il savait que des drapeaux avaient été détruits et qu'il ne voulait pas que le prince Frédéric-Charles pût supposer qu'il avait manqué à ses engagements; qu'en tout cas c'était ce que j'étais chargé de dire; et, revenant sur le premier sujet de ses instructions, il me dit en finissant: « N'oubliez pas que je ne veux pas de défilé. »

En arrivant à Frescati, j'eus une nouvelle conférence en tête-à-tête avec le général Stiehl. Je transmis la communication dont j'étais chargé au sujet des drapeaux, et, comme je m'y attendais, le général Stiehl se montra peu convaincu que l'usage invoqué existât réellement.

Afin d'éviter autant que possible la discussion sur cette question, je passai brusquement à une autre, et je lui fis connaître que les dernières instructions du maréchal me prescrivaient de ne pas accepter le défilé. Le général de Stiehl ne comprit pas qu'on refusât à ce moment une disposition qui avait été réclamée la veille avec tant d'instance, comme un honneur mérité. Je ne fis qu'une seule réponse, la seule qu'il me fût possible de faire. Je regrettais ce refus, mais mon devoir, si pénible qu'il fût, était de le maintenir, attendu qu'il ne m'était pas permis de m'écarter des ordres que j'avais reçus. J'avais soin de faire remarquer que le refus portait sur le défilé et nullement sur les honneurs de la guerre, et, en réponse, on me faisait l'objection prévue, que l'un était la conséquence de l'autre, et qu'il n'était pas possible de les séparer. Cette discussion se prolongea jusqu'au moment où nous fîmes entrer nos officiers pour terminer le travail que nous avions commencé la veille.

Cette fois, j'étais muni de pleins pouvoirs, qui furent échangés avec ceux du général de Stiehl, et nous procédâmes à la rédaction définitive de la convention. Lorsque, à l'article 3, il fut question des drapeaux, le général de Stiehl me demanda de répéter la communication que j'avais été chargé de lui faire, et m'adressa ensuite sur le nombre des drapeaux déjà détruits des questions auxquelles il me fut impossible de répondre. Je dus même déclarer que j'avais répété intégralement et à peu près littéralement ce que le maréchal m'avait chargé de dire, et que je n'en savais pas davantage.

À l'article 4, je produisis la demande que j'avais faite la veille, relative à l'exécution demandée pour un détachement de troupes de toutes armes. Cette demande fut rejetée comme elle l'avait été la veille, mais le général Stiehl exprima son regret de ne pouvoir pas l'accepter, et il ajouta que l'on avait d'abord pensé à accorder spontanément la faveur que je réclamaux, mais qu'en y réfléchissant on avait reconnu qu'une troupe française revenant en France, en sortant de Metz, provoquerait nécessairement une grande et vive émotion parmi des populations déjà toutes surexcitées. On avait donc dû renoncer au projet primitivement formé.

À ce même article 4, je dus dire, de nouveau, que le maréchal Bazaine m'avait prescrit de refuser le défilé, et je répétai tout ce que j'avais dit dans notre conférence en tête-à-tête. J'ajoutai seulement, dans l'unique but de ne pas omettre un moyen de solution qui n'avait pas été indiqué par le maréchal, mais au succès duquel je ne pouvais pas croire, j'ajoutai, dis-je, qu'il serait peut-être possible d'admettre dans la convention la rédaction française, en convenant verbalement que les choses se passeraient effectivement ainsi que l'indiquait l'autre rédaction. Mais cette proposition ne fut pas admise, les dispositions écrites ne pouvant indiquer que ce qui serait fait réellement. Nous étions ainsi ramenés forcément à la rédaction allemande. La rédaction du protocole ne souleva pas d'autre incident.

Ici se place le curieux et triste épisode des drapeaux.

Après le conseil de guerre du 26, dans lequel le maréchal avait fait connaître aux chefs de corps les dures conditions imposées par l'ennemi, on allait se séparer, lorsque le général Desvaux, s'approchant de Bazaine, lui dit: « Et les drapeaux ? — C'est vrai ! » répondit le maréchal; et aussitôt il donna l'ordre à haute voix, à déclaré dans sa deposition le général Desvaux, de porter tous les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés.

Il régnait, paraît-il, une certaine confusion à ce moment dans le conseil, car ni le maréchal Leboeuf, ni les généraux de Ladmirault et Frossard n'entendirent mentionner que les drapeaux seraient brûlés. Le maréchal Canrobert, de son côté, n'en a aucune souvenance; il se rappelle, toutefois, qu'une conversation s'engagea sur l'importance qu'il y aurait à régulariser la livraison des drapeaux, par les corps, à l'artillerie.

Quant au général Solleille, auquel devait incomber l'exécution des mesures relatives aux drapeaux, après avoir écrit au président du conseil d'enquête, le 2 mars 1871 : « Je n'ai nullement le souvenir qu'un ordre verbal relatif à la destruction des drapeaux m'ait été donné le 26 octobre, » il a modifié pendant le cours de l'investigation cette première affirmation et a déposé dans les termes suivants :

« Autant que je puis me le rappeler, dans le conseil du 26 octobre, il a été question des drapeaux, et le maréchal a témoigné l'intention de les faire brûler. »

Interrogé sur ce point, si le maréchal lui avait donné des instructions à ce sujet, s'il lui avait, notamment, prescrit de faire recueillir ce jour même les drapeaux et de les faire porter à l'arsenal pour y être brûlés, le général Solleille a répondu : « Oui, le maréchal m'a donné des instructions verbales à ce sujet, et il m'a prescrit de faire recueillir les drapeaux et de les faire porter à l'arsenal pour y être brûlés. »

Dans une nouvelle audition, le général Solleille a cru devoir revenir sur cette déclaration, dont les termes sont cependant aussi précis que possible.

Interrogé à ce sujet, le maréchal Bazaine déclare avoir donné l'ordre au général Solleille, dans le conseil du 26, de faire réunir les drapeaux et de les brûler à l'arsenal.

Dans tous les cas, si le maréchal a donné des ordres à ce moment au général Solleille, il n'a rien prescrit directement aux chefs de corps; la preuve en est que le général Desvaux, qui avait provoqué l'incident et devait, en conséquence, être le mieux fixé sur le caractère des paroles du maréchal, attendu jusqu'au lendemain 27 pour prendre des dispositions à cet égard, et encore ce jour-là, 27, il ne donna d'ordre que sur le vu de la dépêche transmise par le général Solleille aux généraux d'artillerie, dépêche dont il sera parlé ci-après.

Pas plus que les autres commandants de corps, il ne se considérait comme étant sous le coup d'un ordre direct du maréchal.

Le général Jarras devait aller, le soir même du 26, arrêter avec le général Stiehl le texte de la capitulation; il était donc extrêmement urgent de procéder à la destruction des drapeaux dans la journée et avant le départ du général. Aucun ordre ne fut pourtant donné, ni par le maréchal Bazaine aux commandants de corps, ni par le général Solleille au service de l'artillerie.

Si le maréchal voulait sérieusement cette destruction, son inaction, dans une circonstance aussi pressante, est absolument inexplicable; en effet, si, comme on devait s'y attendre, la capitulation avait été signée le soir même, on se fût trouvé le lendemain en présence d'engagements pris; il n'eût plus été possible de procéder à l'opération.

Devant cette situation parfaitement définie pour le maréchal Bazaine et le général Solleille, leur attitude passive demeure une énigme.

La pensée que la destruction des drapeaux pourrait irriter le vainqueur et déterminer le retrait des concessions que l'on espérait obtenir s'était-elle présentée à l'esprit du maréchal Bazaine ou du général Solleille et a-t-elle arrêté cette destruction, résolue le matin ? Nul ne le sait.

Le général Solleille est-il venu dans la journée du 26 faire une démarche auprès du maréchal pour le dissuader de détruire les drapeaux ?

Interrogé à ce sujet, le maréchal a répondu : « Mes souvenirs ne sont pas assez précis pour pouvoir l'affirmer, et je n'ai aucune souvenance à cet égard. » Quel qu'il en soit, dans la journée du 26, on peut reprocher au maréchal de n'avoir pas donné d'ordre pour les drapeaux aux commandants de corps; il reste à la charge du général Solleille, qui avait reçu des instructions, de n'avoir pris aucune mesure devant une situation qui ne demandait pas le moindre retard.

Les difficultés qui surgissent dans la conférence des généraux Stiehl et Jarras ayant fait ajourner la signature de la capitulation, il était possible, le lendemain 27, de réparer la faute qui venait d'être commise.

Que se passa-t-il, le 27, entre le maréchal Bazaine et le général Solleille ? L'instruction ne peut l'établir, mais, à l'issue du rapport du maréchal, où se rendait tous les matins le général Solleille, deux ordres sont formulés en dernier : l'un adressé aux généraux d'artillerie des corps, l'autre destiné au colonel de Girels, directeur de l'arsenal. Ces deux ordres sont rédigés simultanément et établis de la manière la plus nette; entre onze heures et midi, le chef d'état-major d'artillerie avait réuni ses officiers pour faire les expéditions de ces deux ordres; ces lettres faites, il les avait présentées à la signature du général.

Quelques instants après, la dépêche destinée aux généraux d'artillerie partait seule, et le général Solleille retournait l'ordre pour le colonel de Girels. Ces deux dépêches étaient ainsi conçues :

Aux généraux commandants d'artillerie des corps d'armée.

« 27 octobre 1870, n° 1093. — Par ordre du maréchal commandant en chef, les drapeaux et étendards devront être remis, dans la journée, à l'arsenal de Metz. Les drapeaux seront enveloppés dans leurs étuis et transportés dans un chariot de batterie fermé, conduit par un lieutenant et accompagné d'une escorte de quatre sous-officiers à cheval, s'il est possible.

Vous voudrez bien vous entendre avec le commandant de votre corps d'armée pour que des ordres soient donnés aux différents régiments dans ce but.

« Je vous prie de vous rendre à mon quartier général, aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi. »

Au colonel de Girels.

« 27 octobre 1870, n° 1093. — Par ordre du maréchal, commandant en chef, tous les corps de l'armée doivent envoyer à l'arsenal leurs drapeaux et étendards. Je vous prie de les recevoir et de les conserver; ils feront partie de l'inventaire du matériel de la place qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens. »

Par ordre du maréchal, ainsi débutaient ces deux dépêches; il résulte de ces termes que le général Solleille s'est borné à transmettre les ordres du général en chef. Dans sa lettre au maréchal Baraguey d'Hilliers, président du conseil d'enquête sur la capitulation, cet officier général expose qu'il a dû, le 27, transcrire textuellement l'ordre du maréchal, comme c'était son habitude pour toutes les prescriptions émanant du commandant en chef. « La destruction des drapeaux, dit-il, était un fait trop important pour que j'aie pu omettre ou modifier en quoi que ce soit les dispositions qui concernaient cette grave détermination. »

Contrairement à cette assertion, le maréchal déclare ne pas se souvenir d'avoir donné les deux ordres dont il s'agit. Il n'en existe, à la vérité, aucune trace dans les registres de l'état-major; mais si l'on songe que le maréchal a vu le général Solleille au rapport le matin même du 27; que celui-ci fit rédiger les deux dépêches en quittant le général en chef, on doit reconnaître que la déclaration du maréchal se heurte à toutes les vraisemblances. Evidemment, le général Solleille a dû entretenir au rapport le maréchal de l'affaire des drapeaux et prendre ses ordres.

Est-il admissible que le général Solleille, formulant ses prescriptions au sortir du cabinet du maréchal, ait fait autre chose que de se conformer à la volonté de celui-ci ? Est-il croyable que ces mots : *Par ordre du maréchal*, placés en tête de ses dépêches, n'aient été qu'un mensonge ?

Ces prescriptions, d'ailleurs, le général Solleille les a qualifiées d'inusitées. Aurait-il pu, dans de telles conditions, en prendre l'initiative et la responsabilité ? Il n'agissait, en effet, de conserver les drapeaux pour l'ennemi, tandis que l'ordre avait été donné la veille de les détruire.

En nous reportant à l'ordre destiné aux généraux commandant l'artillerie des corps d'armée, nous voyons qu'il n'y est pas fait mention de la destruction des drapeaux. *Il doit être remis à l'arsenal*; rien n'indique ce qu'ils deviendront ultérieurement.

Quant au colonel de Girels, il lui est donné l'ordre de les recevoir et de les conserver; les drapeaux feront partie de l'inventaire du matériel de la place, qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens.

Que conclure de ces deux dépêches formulées simultanément, sinon que le général Solleille, dans la matinée du 27, avait déjà que les drapeaux qui allaient être enlevés aux troupes n'étaient pas destinés à être détruits ? Cependant, dans la réunion des généraux d'artillerie qui a eu lieu le 27, le général Solleille leur déclare formellement que les drapeaux portés à l'arsenal y seront brûlés, et il s'entretient avec eux de tous les détails relatifs à la remise et à la destruction de ces insignes. A ce moment même, pendant qu'il donne ces instructions, il a sur sa table, en quelque sorte devant les yeux, l'ordre destiné au colonel de Girels, où il a conservé par devers lui et où se lisent ces mots : « Les drapeaux feront partie de l'inventaire du matériel de la place, qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens. »

L'ordre, transmis le matin aux généraux d'artillerie, avait été communiqué par eux aux commandants de corps d'armée. Il ne trouva pas partout le même accueil. Tandis que le général Desvaux s'y conformait sans hésitation et donnait immédiatement des instructions pour en assurer l'exécution, d'autres commandants de corps, notamment le maréchal Leboeuf, répondirent qu'il leur fallait un ordre direct du général en chef. Le général de Rochebouse ayant rendu compte au général Solleille de cet incident, celui-ci lui fit savoir que des ordres seraient donnés par l'état-major général.

Dès que se répandit dans la garde le bruit qu'on allait enlever les drapeaux, une vive émotion se manifesta spontanément parmi les troupes. Gagné par cette émotion, le colonel Péan, du 1^{er} régiment de la garde, déchira lui-même son drapeau et en distribua les débris, puis il rend compte de ce qu'il vient de faire au général de brigade Jeanningros, qui l'approuve, et ordonne aussitôt au colonel de se hâter d'agir de même. Le général de division Picard, apprenant ce qui se passe, prévint le maréchal Bazaine, et lui demanda ce que deviendront les drapeaux qu'on enlève aux troupes. Devant cette situation, le maréchal s'émouit, et, pour couper court à un mouvement qui pourrait gagner le reste de l'armée, et dont les conséquences inquiétaient, il envoie un de ses officiers à l'état-major pour ordonner de faire savoir aux troupes, sous la forme d'un *post-scriptum* à une dépêche-circulaire relative au service courant, que les drapeaux apportés à l'arsenal y seront brûlés. Ce *post-scriptum* était ainsi conçu, a déposé le colonel Nugues : « C'est

par erreur qu'en donnant l'ordre de faire porter les drapeaux à l'arsenal, on a omis de dire qu'il s'agissait de les brûler. Cette circonstance établit d'une façon péremptoire que le maréchal, n'ayant donné lui-même aucun ordre, connaissait parfaitement celui que le général Soleille avait transmis dans la matinée aux généraux d'artillerie.

Ignorant absolument qu'il eût été donné un ordre relativement aux drapeaux, le colonel Nugues, surpris qu'une prescription aussi importante pût parvenir à la connaissance de l'armée sous une forme aussi peu convenable que celle d'un *post-scriptum*, se rend chez le maréchal pour lui soumettre cette observation et rédige sous sa dictée la lettre suivante :

N° 653. — Aux commandants de corps d'armée.

« Veuillez donner des ordres pour que les aigles des régiments d'infanterie de votre corps d'armée soient recueillis demain matin de bonne heure par les soins de votre commandant d'artillerie et transportés à l'arsenal de Metz, où la cavalerie a déjà déposé les siens. Vous prévienrez les chefs de corps qu'ils y seront brûlés. Ces aigles, enveloppées de leurs étuis, seront emportées dans un fourgon fermé; le directeur de l'arsenal les recevra et en délivrera des récépissés aux corps.

« Signé : BAZAINE. »

Il est donc manifeste, d'après cette lettre, que les corps vont se dessaisir de leurs drapeaux, avec la conviction qu'ils seront brûlés à l'arsenal.

Après avoir écrit la lettre adressée aux commandants de corps, le colonel Nugues fait observer au maréchal qu'il lui semble nécessaire de prévenir en outre les généraux Cofinieres et Soleille : le premier, en sa qualité de commandant de place; le second, comme commandant en chef de l'artillerie. Le maréchal répond : « Oui, avertissez le général Cofinieres qu'il ait à donner des ordres pour recevoir les drapeaux à l'arsenal. Il est inutile de lui dire autre chose. » Voici la copie de la lettre rédigée d'après ces instructions, et qui porte également le n° 653 :

« Veuillez donner des ordres pour que l'arsenal de Metz reçoive demain matin les aigles des régiments d'infanterie de tous les corps d'armée. Ces aigles seront apportées enveloppées de leurs étuis et dans des fourgons fermés par les soins de l'artillerie. Les généraux commandant les corps d'armée reçoivent des instructions à cet égard. Cette dépêche, ainsi que la voulu le maréchal, ne fait aucune mention de l'incinération des drapeaux.

La lettre au général Cofinieres terminée, le colonel Nugues demande ce qu'il fallait envoyer au général Soleille, commandant l'artillerie. « N'écrivez pas au général Soleille, répondit le maréchal; il pourrait faire des difficultés. Je me réserve d'écrire quand le moment sera venu. »

« Le maréchal, a déposé le colonel Nugues, ne s'est pas autrement expliqué sur la nature des difficultés que son ordre pouvait soulever. » Quelles difficultés pouvait-il redouter du général Soleille, son subordonné ? Ne craignait-il pas, au contraire, de le troubler par cet ordre nouveau jeté à la traversée des dispositions que l'instruction a montrées concertées entre eux ? Que signifient ces mots : « Quand le moment sera venu ? » Ce moment n'est jamais venu. Le maréchal n'a pas écrit à ce sujet au général Soleille.

Ainsi, de l'ensemble des prescriptions données jusqu'au 27 au soir, relativement aux drapeaux, il résulte qu'au point de départ, on annonce qu'ils seront brûlés; au point d'arrivée, l'ordre est donné de les inventier pour les livrer aux Prussiens.

Les deux dépêches dictées au colonel Nugues furent expédiées dans l'après-midi, entre quatre heures et demie et cinq heures. Aussitôt, le commandant de la garde complète son ordre du matin; en l'émergeant, le général Jeanningros fait suivre sa signature de l'observation suivante :

« Les drapeaux de mes deux régiments ont été déchirés par mon ordre. Les hampes et aigles scées; les morceaux distribués à mes deux régiments; les drapeaux de ma brigade n'iront pas à Berlin ! »

Noble inspiration dont l'événement allait justifier la clairvoyance.

Il est essentiel de faire remarquer que, d'après les ordres transmis par les généraux commandants d'artillerie, la remise des drapeaux devait avoir lieu le même 27, tandis que le général ajoint, pour le dernier ordre, cette remise au lendemain 28. Pourquoi cet ajournement, si on avait voulu sincèrement brûler les drapeaux de l'armée ? Rien n'était plus urgent cependant que d'agir, car le général Jarras allait partir pour arrêter définitivement le texte de la capitulation, et il était essentiel qu'il pût assurer, en toute sincérité, au général Stiehle, que les drapeaux avaient été détruits.

Quelles étaient les instructions qu'emportait le général Jarras au sujet des drapeaux ? Voici la déposition de cet officier général, déposition déjà reproduite plus haut devant le conseil d'enquête :

« Le maréchal me chargea de dire qu'il était d'usage, dans l'armée française, après chaque révolution, de brûler les drapeaux et étendards qui avaient été délivrés par le gouvernement déchu, et que, conformément à cet

usage, des drapeaux avaient été brûlés, sans en indiquer le nombre; qu'il en faisait prévaloir le prince Frédéric-Charles, afin que plus tard il ne fût pas accusé d'avoir manqué à ses engagements. Le général Jarras ajoute qu'à son arrivée à Frescati, ayant entretenu en particulier de cet incident le général de Stiehle, celui-ci fit observer qu'on lui disait là quelque chose de tout à fait insolite. Je vis très-bien, dit le général Jarras, que cela signifiait pour lui qu'il n'y croyait pas du tout.

« Lorsqu'on arriva à la question des drapeaux dans la discussion du protocole, le général Stiehle posa de nouveau la question, et je dus lui répéter ce que le maréchal m'avait dit. Encore une fois il exprima, par ses gestes, un doute très-caractéristique.

Le colonel Faye, qui était présent à l'entrevue, précise ce point encore plus nettement dans sa déposition :

« Soit, dit le général de Stiehle, mais il est convenu que tout ce qui n'est pas brûlé à cette heure nous est acquis. »

Quoi qu'il en soit, la convention signée par le général Jarras fut libellée comme il suit au sujet des drapeaux :

« Les armes, ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, aigles, etc., seront laissés à Metz ou dans les forts, à des commissions militaires instituées par le maréchal Bazine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens. »

En vertu de l'ordre direct que l'on venait d'adresser aux commandants de corps, les drapeaux allaient être versés à l'arsenal; l'annonce qu'ils y seraient brûlés devait faire cesser toute hésitation à s'en dessaisir, et arrêterait ou prévenait, de la part des corps de troupes, toute initiative de destruction.

En vertu de l'ordre du général Cofinieres, le colonel de Girels devait recevoir ces drapeaux, et, conformément aux prescriptions du général Soleille, il allait les comprendre dans le matériel à inventier.

Ainsi le maréchal avait pris toutes les précautions pour que les drapeaux fussent versés à l'arsenal, et pour qu'une fois réunis dans cet établissement, ils ne fussent pas détruits.

La véritable pensée du maréchal était-elle bien de soustraire les drapeaux à l'ennemi ? Le passage suivant du général Jarras jette un doute sur ce point :

« Le maréchal me dit qu'il savait que des drapeaux avaient été brûlés et qu'il ne voulait pas que le prince Frédéric-Charles pût supposer qu'il avait manqué à ses engagements. »

Quels étaient ces engagements pris, puisque la capitulation n'était pas signée ? Ces paroles semblent trahir chez le maréchal une préoccupation bien différente de celle qu'il a indiquée. Il ne s'agit plus pour lui de sauver les drapeaux qui restaient, il fallait s'occuper près du prince de n'avoir pu les conserver tous.

Si on rapproche des paroles du maréchal Bazine, rappelées par le général Jarras, l'ordre donné le 28, dans la matinée, à cet officier général, de faire arracher la feuille du registre sur laquelle étaient consignées les prescriptions données la veille, 27, ayant pour but de faire transporter à l'arsenal les drapeaux pour y être brûlés, l'interprétation que nous venons de formuler acquiert un grand degré de probabilité. Elle seule donne une explication plausible de la suppression de l'ordre du 27, ordre antérieur à la signature de la capitulation.

Quoi qu'il en soit à ce sujet, alors que le commandant en chef de l'armée française descendait à de tels procédés, l'instruction constatée qu'il n'avait qu'un mot à dire avant de laisser partir le plénipotentiaire qui allait engager l'honneur de l'armée, pour que les drapeaux fussent détruits par les chefs de corps. Du reste, quelques-uns allaient se charger de ce soin.

Le général de Lavaucoupet a répondu en ces termes à la demande qui lui a été adressée pendant le cours de l'instruction au sujet de la remise des drapeaux appartenant aux régiments de la division qu'il commandait :

« J'ai dit aux porte-drapeau : Vous allez vous rendre à l'arsenal, vous demanderez que les drapeaux soient brûlés devant vous; cela fait, vous viendrez m'en faire votre rapport, que vous signerez. Si les drapeaux ne sont pas brûlés devant vous, vous les rapporterez ici et vous recevrez des ordres. Les drapeaux ont été rapportés; alors j'ai donné l'ordre suivant :

« Vous allez rentrer à vos régiments, et avec la plus grande publicité possible, les drapeaux seront brûlés. J'assume sur moi seul la responsabilité de l'ordre que je vous donne; on me rendra compte de son exécution dans la journée.

« Dans la journée, j'ai reçu l'avis que les drapeaux de la division avaient été brûlés. Par suite d'une circonstance qu'on n'a pu préciser, le drapeau du 83^e ne fut pas brûlé.

Nous lisons dans la déposition du général Lepasat :

« Le 27 octobre, à neuf heures du soir, je reçus de l'état-major du 2^e corps la lettre confidentielle n° 1,243, prescrivant de remettre à l'artillerie les drapeaux de mes régiments.

« Ils devaient être transportés à l'arsenal

de Metz, pour y être brûlés. Je ne pus me faire à cette idée; les drapeaux pour moi représentaient la patrie; ils avaient été confiés à notre honneur et à notre courage; les livrer me sembla chose impossible.

« Le lendemain 28, avant le point du jour, je rassemblai mes colonels; je leur lus la lettre, je leur fis part de mes sentiments, qu'ils partagèrent, et je leur donnai l'ordre de brûler les drapeaux en présence de leurs officiers et de m'apporter les procès-verbaux de l'opération.

« Le fait fut immédiatement accompli, et c'est alors que je répondis au général commandant en chef le 28 corps :

« Mon général, ma brigade ne rend ses drapeaux à personne et ne se repose sur personne de la triste mission de les brûler; elle l'accomplit elle-même ce matin; j'ai entre les mains les procès-verbaux de cette lugubre opération. »

Dominié par des sentiments semblables, le général Pé-Arros, commandant de l'artillerie de la garde, envoyait de grand matin son chef d'état-major, le colonel Melchior, apporter les drapeaux à l'arsenal, et, dépassant les instructions du maréchal, le général prescrivait au colonel Melchior de les faire brûler devant lui.

Peu d'instants après arrivait, dans la matinée du 28, au colonel de Girels, cet ordre de recevoir les drapeaux et de les inventier, daté du 27, que nous avons vu formulé par le général Soleille. Il était en retard de vingt-quatre heures. D'où provenait ce retard ?

La dépêche destinée au colonel de Girels, qui, nous l'avons déjà indiqué, était encore entre les mains du général Soleille lorsqu'il reçut les généraux d'artillerie, fut conservée toute la journée du 27 dans le cabinet du général Soleille. C'est le 28 au matin seulement, que son aide de camp la remit au bureau de l'état-major de l'artillerie, la fit enregistrer et lui expédia à l'arsenal.

L'instruction du 28 demandant pour quel motif le général Soleille avait arrêté l'envoi de cette dépêche. En rapprochant ce retard des prescriptions données aux généraux d'artillerie, qui étaient en si complète opposition avec l'ordre envoyé au colonel de Girels, on ne peut pas trouver d'autre explication que la suivante :

Il fallait éviter que le sort qu'on réservait aux drapeaux pût s'ébruiter par une révélation partant de l'arsenal, qui aurait, en éclairant l'armée sur la contradiction des ordres donnés, compromis le succès de toutes les manœuvres. C'est par la même raison que le maréchal avait évité de spécifier, dans l'ordre dicté au colonel Nugues pour le général Cofinieres, que les drapeaux seraient brûlés à l'arsenal.

Le général Soleille a déclaré n'avoir pas eu connaissance dans la soirée du 27, de l'ordre direct du maréchal avertissant les troupes que les drapeaux apportés à l'arsenal y seraient brûlés, et que la remise de ces drapeaux serait retardée jusqu'au lendemain 28.

Cette circonstance eut fortuitement une conséquence heureuse. Elle permit à quelques officiers, notamment au colonel Melchior, de brûler leurs drapeaux, et au colonel de Girels de détruire les étendards confiés à sa garde avant que la signature de la capitulation fût connue.

Dans la matinée du 28, le maréchal réunit en conseil les commandants de corps d'armée et d'armes spéciales. Le général Jarras rendit compte de sa conférence avec le général Stiehle et donna connaissance du protocole de la convention qu'il avait signée; les termes de l'article 3 constituant, en ce qui concernait les drapeaux, une situation nouvelle, on ne pouvait plus les détruire.

Le général Frossard s'écria en entendant la lecture de cet article : « Mais les drapeaux sont brûlés ! Cette clause ne pourra pas être exécutée. Le maréchal, a ajouté le général Frossard dans sa déposition, nous fit entendre qu'il avait dû arrêter l'exécution de l'ordre qui prescrivait de les brûler. »

La réponse du maréchal était inexacte; il n'a pas arrêté l'incinération des drapeaux, puisque, tout en l'annonçant, il ne l'a jamais ordonnée.

En effet, le soin de régler les détails d'exécution incombait au directeur de l'arsenal seul; or, nous le répétons, les ordres donnés au colonel de Girels n'ont jamais eu qu'un but : la conservation des drapeaux.

Le maréchal Bazine chercha à expliquer au conseil la non-exécution de l'incinération des drapeaux par les retards provenant des hésitations des commandants de corps. Aucune protestation ne s'éleva au sujet de ce déplorable incident, sur lequel la vérité vient seulement de se faire jour.

Devant l'accomplissement définitif du désastre disparaissant sans doute le sentiment de cette dernière amertume. Mais, lorsque l'armée et plus tard la nation apprirent l'humiliation qui, alors qu'on pouvait l'éviter, avait été réservée à ces emblèmes sacrés, la conscience publique, atteinte dans ses sentiments les plus nobles, se redressa de toute sa hauteur contre les défaillances du maréchal Bazine, en cherchant à abuser l'ennemi par ses subterfuges, n'avait trompé que la confiance de ses propres soldats.

Les sentiments qui animaient l'armée à ce

moment allaient trouver un digne interprète. Écoutons le colonel de Girels; c'est l'honneur qui va parler :

« Le 27 octobre, à cinq heures du soir, j'appris que la place était comprise dans la capitulation qui se négociait pour l'armée. Je me rendis immédiatement à l'arsenal pour accomplir un devoir qui me tenait à cœur.

« Huit étendards m'avaient été confiés par sept régiments de cavalerie et un d'artillerie. J'allais donner l'ordre de les brûler; il était trop tard pour faire le soir cette opération, qui eût lieu le lendemain matin, avant que j'eusse reçu aucune communication au sujet des drapeaux de l'armée.

« Je n'avais pas cru avoir besoin de l'ordre pour prendre une mesure qui, dans ma pensée, aurait été prise par les colonels à qui ces drapeaux appartenaient s'ils les avaient eus à leur disposition.

« Le 28, entre huit heures et huit heures et demie du matin, une demi-heure environ après la destruction de ces étendards, je reçus notification d'un ordre qui prescrivait aux chefs de corps d'envoyer leurs drapeaux à l'arsenal. En me communiquant cet ordre, le général commandant en chef l'artillerie me prévenait que les drapeaux et tout le reste du matériel seraient conservés pour être inventoriés...

« A neuf heures environ, un adjudant-major d'infanterie vint dans mon bureau. Il me présenta le reçu de son drapeau en me disant : Mon colonel, je viens de remettre mon drapeau, on m'en a donné reçu; mais le colonel de mon régiment m'a ordonné d'assister à sa destruction. Il me montra en même temps la copie d'un ordre donné par la voie hiérarchique ordinaire, aux chefs de corps, d'envoyer les drapeaux à l'arsenal, en les prévenant qu'ils y seraient brûlés.

« Ce fut la première nouvelle que je reçus d'un ordre semblable. J'en eus une certaine émotion : je pris sur ma table l'ordre complètement contraire qui me prescrivait de les conserver, et je le montrai à l'adjudant-major. Cet officier se mit à pleurer. Je lui pris les mains et lui dis : Mon cher capitaine, en présence de deux ordres opposés, il y a pour nous une certaine liberté d'action. Voici ce que je vous offre : vous avez un reçu qui vous a été donné par un garde; il doit rester étranger à la responsabilité de ce que nous ferons. Rendez-lui son reçu, je vais l'autoriser à vous rendre votre drapeau et vous en ferez ce que vous voudrez. Derrière moi se trouvait un officier d'infanterie qui était dans la même position et que je n'avais pas encore vu. Tous deux se concertèrent et me demandèrent la permission de réfléchir un instant. Ils sortirent de mon bureau et y rentrèrent au bout de quelques moments. Ils me demandèrent à aller prendre de nouvelles instructions auprès de leur colonel. Faites ce que vous voudrez, leur dis-je. Immédiatement après et sous l'émotion de cette scène, j'écrivis au général Soleille ces quelques lignes :

« Mon général, des officiers apportent des drapeaux à l'arsenal avec un ordre qui prescrit de les détruire, ce qui est complètement contraire à l'ordre que vous m'avez transmis il y a une heure. Je vous supplie de faire cesser aussitôt que possible une position qui est très-pénible. »

« J'envoyai de suite ce billet, mais le général était au Ban-Saint-Martin, et je devais attendre la réponse assez longtemps, ce qui m'imposait une attente vraiment douloureuse. Je sortis de mon bureau très-agité. Je n'avais pas la résolution de faire brûler tous les drapeaux; mais, en face de deux ordres contraires, cette pensée bouillonnait dans ma tête.

« Vers onze heures, le général Soleille vint en personne apporter la réponse. Il m'expliqua la contradiction de ces ordres de la manière suivante. Il me dit qu'on avait espéré sauver les drapeaux en faisant annoncer par le plénipotentiaire que le changement politique les avait fait détruire, mais que le plénipotentiaire ennemi avait souri d'un air d'incrédulité et avait répondu :

« Il est possible que quelques drapeaux aient été détruits, mais je vous garantis que tous ne l'ont pas été; il faut les conserver. » C'est à la suite de cette communication que le maréchal a donné un second ordre contraire au premier, celui de conserver les drapeaux. Le général ajouta que l'ennemi tenait beaucoup à cette convention et qu'il en faisait une condition expresse.

Tel est le récit du colonel de Girels. L'explication donnée par le général Soleille ne pouvait s'appliquer à l'ordre de conserver les drapeaux, adressé au colonel de Girels, qui fut rédigé bien antérieurement au départ du général Jarras et, par suite, à la réponse du plénipotentiaire prussien.

Tout ce qu'il est permis d'en conclure, c'est que le retard apporté à l'incinération n'était pas accidentel; car, s'il en eût été ainsi, le général l'aurait dit et n'aurait pas eu besoin de chercher à l'expliquer par des motifs dont l'inexactitude flagrante ressort de la date même de l'ordre donné au directeur de l'arsenal. Une des clauses les plus pénibles de la capitulation allait être exécutée dans toute son intégrité. Ainsi le voulait le respect de la parole donnée.

Mais, pendant que l'on se conformait loyalement aux prescriptions de la capitulation,

les méfiances de l'ennemi, éveillées par les insinuations du général, allaient lui infliger une dernière humiliation.

Vers deux heures de l'après-midi de ce même jour, 28 octobre, arrivait au quartier général une lettre émanant du général de Stiehle, au sujet des drapeaux, adressée au général Jarras et que celui-ci porta au maréchal. Cette lettre a disparu; ni le maréchal ni le général Jarras ne peuvent dire ce qu'elle est devenue. On ne peut donc savoir tout ce qu'elle contenait. Quoiqu'il en soit, son arrivée excita un grand émoi. On court chercher le général Soleille; il est absent, ainsi que son chef d'état-major; son aide de camp, le commandant Sers, arrive en toute hâte.

« Je trouvais le maréchal dans son cabinet, a déposé cet officier supérieur, avec le général Jarras; il paraissait fort ému. Il me lut un passage d'une lettre du chef d'état-major de l'armée ennemie, ainsi conçu : « Je n'ai jamais entendu parler des règlements que vous invoquez pour la destruction des drapeaux et des étendards; arrêtez donc cet incendie et faites-moi connaître le nombre de drapeaux restants. Si le nombre ne me semble pas suffisant, aucune des stipulations de la convention ne sera exécutée. »

Le maréchal me donna l'ordre de communiquer verbalement et sans retard la teneur de cette lettre au général Soleille, qui aurait à lui rendre compte des mesures prises et à lui faire connaître le nombre des drapeaux restants. Je courus chercher le général Soleille; je le rencontrai revenant à la porte de France. Il me répondit : « C'est bien ! » et se fit conduire chez le maréchal.

Le général Soleille annonça alors au maréchal, et celui-ci l'a déclaré, qu'il avait été apporté environ quarante et un drapeaux à l'arsenal. Malgré cette affirmation et par un surcroît de précautions, le maréchal formula l'ordre suivant au colonel de Girels :

« 28 octobre 1870.

« D'après la convention militaire signée hier au soir, 27 octobre, tout le matériel de guerre, étendards, etc., doit être déposé et conservé intact jusqu'à la paix; les conditions définitives de la paix doivent seules en décider.

« En conséquence, le maréchal commandant en chef prescrit de la manière la plus formelle au colonel de Girels, directeur d'artillerie de Metz, de recevoir et de garder en lieu fermé les drapeaux qui ont été ou seront versés par les corps. Il ne devra, sous aucun prétexte, rendre les drapeaux déjà déposés, de quelque part que la demande en soit faite.

« Le maréchal commandant en chef rend le colonel de Girels responsable de l'exécution de cette disposition, qui intéresse au plus haut degré le maintien des clauses de la convention honorable qui a été signée et l'honneur de la parole donnée.

« Le maréchal commandant en chef :

« BAZAINE. »

Aussitôt cet ordre donné, le général Soleille le porte lui-même au colonel de Girels. Puis il se rend dans la salle où étaient les drapeaux, et les compte. Il y en avait cinquante-trois.

Pendant ce temps, le maréchal, rassuré sur la conservation des drapeaux, faisait répondre par le général Jarras à la sommation hautaine du général de Stiehle dans les termes suivants :

« Je me suis empressé de mettre sous les yeux de S. Exc. le maréchal Bazine la lettre que je viens de recevoir de vous, datée de ce matin, à onze heures et demie. Je suis chargé par M. le maréchal de vous dire de nouveau qu'il est d'usage en France de livrer à l'artillerie, pour y être détruits, les drapeaux après la disparition des gouvernements qui les ont remis aux troupes. Notre histoire présente à cet égard des exemples qui sont malheureusement trop nombreux.

« Pour satisfaire d'ailleurs au désir exprimé par Son Altesse Royale, S. Exc. le maréchal Bazine m'ordonne de vous faire connaître qu'aucun drapeau n'a été brûlé après la signature de la convention, et que ceux qui ont été déposés à l'arsenal, au nombre de quarante et un environ, seront versés à la commission spéciale.

« Je dois ajouter que la cavalerie légère et l'artillerie n'emportent jamais leurs étendards en campagne. Quant à la grosse cavalerie, elle les avait déposés par ordre, dans les premiers jours d'août, à l'arsenal. Tous ont été expédiés à Paris avant le blocus.

Le lendemain 29, le général de Stiehle écrivait au général Jarras pour le féliciter au nom du prince Frédéric-Charles de la manière dont avaient été remplies les clauses de la capitulation relatives au matériel. Le commandant Samuel a déposé que cette lettre commençait par ces mots : « Je me félicite avec vous, mais le général Jarras et le capitaine Guélin affirment que cette expression ironique et méprisante ne s'y trouvait pas. Cette lettre a également disparu. Il n'a donc pas été possible de préciser ce point.

De cet exposé se dégage invinciblement la conclusion suivante : Le maréchal Bazine n'a jamais voulu détruire les drapeaux de l'armée.

Il ne l'a pas voulu le 28, puisqu'il n'a donné ce jour-là aucun ordre formel à l'appui des propos insignifiants et à peine entendus dans le conseil du matin, puisqu'il a souffert sur tout que le général Soleille demeurât toute cette journée dans une inaction trop compromettante pour avoir été spontanée.

Il ne le voulait pas davantage le 27, lorsque, par une circonstance heureuse, la signature de la capitulation, retardée de vingt-quatre heures, laissait encore toute cette journée pour réparer l'inaction de la veille. Les ordres formulés dans la matinée par le général Soleille en sortant du rapport chez le maréchal ne témoignent que d'un dessein, celui de les conserver.

Il ne le voulait pas non plus dans l'après-midi du 27, puisqu'en avisant les corps que les drapeaux seront brûlés, il ajournait l'exécution de cet ordre au lendemain 28, sachant bien pourtant que la signature de la convention allait lui lier les mains à ce moment même.

Si le maréchal Bazine avait voulu brûler les drapeaux, l'ordre en aurait été donné au directeur de l'arsenal.

Il y avait un moyen encore plus simple, c'était de confier ce soin aux chefs de corps. Un mot suffisait et les drapeaux de l'armée française ne seraient pas à Berlin.

Ce mot, le maréchal Bazine ne l'a pas prononcé. Aussi l'instruction n'hésite pas à déclarer dans cette circonstance douloureuse, que le maréchal Bazine a manqué à son devoir et à l'honneur.

CAPITULATION.

Le 28 octobre au matin, le conseil fut réuni pour entendre lecture des clauses de la capitulation. Le conseil donna son approbation au protocole et à son annexe. Ce protocole était ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. L'armée française, sous les ordres du maréchal Bazine, sera prisonnière de guerre.

« Art. 2. La forteresse et la ville de Metz, avec tous les forts, le matériel de guerre, les approvisionnements de toute espèce et tout ce qui est propriété de l'Etat seront rendus à l'armée prussienne, dans l'état où tout cela se trouve au moment de la signature de cette convention.

« Samedi 29 octobre, à midi, les forts de Saint-Quentin, Plappeville, Saint-Julien, Queuleu, Saint-Privat, ainsi que la porte Mazelle (route de Strasbourg) seront remis aux troupes prussiennes.

« A dix heures du matin de ce même jour, des officiers d'artillerie et du génie, avec quelques sous-officiers, seront admis dans lesdits forts, pour occuper les magasins à poudre et pour évaluer les mines.

« Art. 3. Les armes ainsi que tout le matériel de l'armée, consistant en drapeaux, algès, canons, mitrailleuses, chevaux, caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront laissés à Metz et dans les forts à des commissaires militaires, institués par M. le maréchal Bazine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens.

Les troupes, sans armes, seront conduites rangées d'après leur régiment ou corps, et en ordre militaire, aux lieux qui seront indiqués pour chaque corps. Les officiers rentreront alors librement dans l'intérieur du camp retranché, ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien.

« Les troupes seront alors conduites par leurs sous-officiers aux emplacements de bivouac. Les soldats conserveront leurs sacs, leurs effets et les objets de campement (tentes, couvertures, marmittes, etc.).

« Art. 4. Tous les généraux, officiers, ainsi que les employés militaires ayant rang d'officier, qui engageront leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle, ne seront pas faits prisonniers de guerre; les officiers et employés qui acceptent cette condition conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

« Pour reconnaître le courage dont ont fait preuve, pendant la durée de la campagne, les troupes de l'armée et de la garnison, il est, en outre, permis aux officiers qui ont opté pour la capitivité d'emporter avec eux leurs épées ou sabres, ainsi que tout ce qui leur appartient personnellement.

C'est ainsi que finit l'armée du Rhin, victime des menées ambitieuses de son chef; c'est ainsi que fut entraînée dans la ruine de l'armée la place de Metz, qui, abandonnée à elle-même, aurait pu opposer une résistance prolongée à l'ennemi, de manière à attendre le moment de l'armistice. C'est ainsi que la Lorraine devint prussienne.

La campagne de Metz, dont les débuts furent marqués par une série de combats éga-

lement honorables pour les deux armées, se continue après le 1^{er} septembre par une lutte souterraine. Ce que la force avait noblement commencé, ce fut la ruse qui le termina.

Aux termes de l'article 3 du protocole, le matériel de guerre, drapeaux, armes, etc., devait être remis à l'ennemi. Telle était la conséquence de ces négociations de la dernière heure, dont l'échec n'était que trop certain, et qui avaient fait perdre un temps qui

aurait suffi, non-seulement à détruire le matériel, mais même à démanteler la place.

Nous avons vu quel sort avait été réservé aux drapeaux; quant aux armes, des mesures furent ordonnées pour assurer leur conservation. Toute tentative de destruction fut arrêtée, et le général de Berkeim, commandant de l'artillerie du 6^e corps, ayant, dans les derniers jours, mis ses mitrailleuses hors de service, en fut sévèrement blâmé.

Le bruit avait été répandu avant la capitulation que tout le matériel serait rendu à la France, lors de la paix; que cela était convenu avec l'ennemi. En présence de cette éventualité appuyée sur des déclarations officielles que rien ne justifiait, puisqu'il n'en fut jamais question dans la discussion des clauses de la capitulation, le matériel fut réintégré en magasin avec le plus grand soin.

Les troupes sans armes devaient être remises à l'ennemi. A Sedan, il n'avait été établie aucune distinction entre les officiers et les soldats pour leur remise aux mains de l'ennemi, et tous les officiers qui préféraient la captivité à l'acceptation des conditions posées pour leur rentrée en France, furent gardés matériellement jusqu'au moment de leur départ. A Metz, au contraire, le maréchal Bazine stipula qu'après avoir conduit leurs soldats, les officiers rentreraient librement dans l'intérieur du camp retranché ou à Metz, sous la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter la place sans l'ordre du commandant prussien. Du moment où le maréchal séparait le sort des officiers de celui des soldats, il aurait au moins dû tracer aux officiers leurs devoirs d'une manière précise et exclure toute diversité d'interprétation. Les termes de la clause relative aux officiers étaient loin de présenter ce caractère, ce qui fut cause d'une confusion tout à fait regrettable.

Tous les officiers qui engageaient leur parole d'honneur de ne pas porter les armes contre l'Allemagne et de n'agir d'aucune manière contre ses intérêts, jusqu'à la fin de la guerre, furent autorisés à rentrer dans leurs foyers. L'art. 256 du décret de 1863 est formel. L'officier ne doit pas séparer son sort de celui de sa troupe. C'est ainsi, d'ailleurs, que le comprit la presque totalité des officiers de l'armée de Metz. Bien loin de viser cette prescription salutaire, éminemment française, car elle correspond au sentiment le plus délicat de l'égalité, l'égalité dans l'infortune, l'art. 4 a ouvert la porte à toutes les défaillances, et devant quelle condition? Prendre l'engagement de n'agir en aucune façon contre les intérêts de l'Allemagne. Cette condition, incompatible avec le patriotisme et le devoir professionnel de la carrière des armes, le maréchal Bazine autorisa ses officiers à y souscrire. Il ne fut pas le seul dans le cours de la campagne, déplorons-le, mais il était le plus élevé et, à ce titre, plus que personne il méritait d'être blâmé sévèrement.

L'art. 3 du protocole stipulait que les armes et tout le matériel de l'armée, etc., seraient laissés à Metz et dans les forts à des commissaires militaires institués par le maréchal Bazine, pour être remis immédiatement à des commissaires prussiens.

Immédiatement après la signature de la capitulation, des commissions spéciales furent organisées par le commandant supérieur de Metz, sous la présidence du général Henry. Cet officier général n'eut pour se guider que l'ordre adressé au colonel de Girels par le maréchal Bazine dans la matinée du 28 et à l'occasion des drapeaux, et dans lequel se liaient ces mots : « D'après la convention militaire signée hier au soir 27 octobre, tout le matériel de guerre, étendards, etc., devra être déposé et conservé intact jusqu'à la paix; les conditions définitives de la paix doivent seules en décider. »

« Nous étions convaincus tous que nous allions rendre un service suprême au pays, a déposé le général Henry, en faisant reconnaître à l'ennemi le matériel que nous n'avions plus à lui remettre puisqu'il en était maître et qui devait, selon notre pensée et d'après les phases de la guerre, qui n'était pas finie, faire retour à la France.

« Cela était indiqué dans l'ordre de M. le maréchal commandant en chef; cela était la conséquence même de la mission qui nous était confiée, car les commissions étaient sans but si elles n'avaient eu qu'à remettre un matériel qui était pris virtuellement.

« Les dignes officiers à qui l'on avait donné la douloureuse tâche de remettre aux vainqueurs toutes ces richesses ont cru de leur devoir de les défendre encore pied à pied en forçant l'ennemi à les reconnaître en détail, pour qu'à un jour, qu'ils espéraient encore, il pût être obligé de les rendre intégralement ou au moins d'en payer la valeur, car ils ont poussé le soin jusqu'à en faire l'estimation. Je partageais cette opinion. »

On ne saurait que s'associer aux sentiments exprimés par le général Henry. Malheureusement, ce n'étaient pas les conditions de la paix qui devaient décider du sort du matériel et, contrairement aux déclarations du maréchal, aucune réserve n'avait été faite à ce sujet. Ses déclarations n'eurent qu'un résultat, celui de prolonger pendant deux mois les amertumes d'une opération

qui, aux termes de la capitulation, aurait dû être immédiate.

Les procès-verbaux officiels constatent qu'il fut remis à l'ennemi :

1,685 bouches à feu, dont 1,136 rayées;
8,922 affûts de voitures;
3,230,225 projectiles;
419,285 kilogr. de poudre;
13,288,096 cartouches du modèle Chassepot;
9,696,763 cartouches de divers modèles;
124,187 fusils Chassepot;
154,152 fusils de divers modèles.

La valeur de ce matériel et de divers accessoires de toute nature s'élevaient au chiffre total de 36 millions.

Nous avons vu comment fut soulevée et résolue la question des honneurs de la guerre. En présence d'une armée qui avait conscience d'avoir mérité un meilleur sort et qui fremsait à la pensée de subir les hontes d'une capitulation, on ne peut méconnaître qu'il n'eût pas été sage de la faire défilier en si grand nombre en armes, devant un ennemi dont l'aspect pourrait déterminer un mouvement spontané et irrésistible de fureur. Disons-le hautement, autant les honneurs de la guerre rendus à un détachement de toutes armes de l'armée française étaient justifiés à tous les points de vue, autant cette mesure, étendue à toute l'armée, présentait de difficultés et de danger.

On comprend très-bien que, devant des éventualités aussi alarmantes, le maréchal ait renoncé à cette marque de considération pour toute son armée; mais il aurait dû l'accepter pour un détachement. S'il a refusé ce défilé, où sa place était marquée à la tête des représentants de son armée, c'est uniquement par le sentiment de la honte bien naturelle que devaient lui inspirer son inaction et l'échec de ses menées ambitieuses.

Si depuis le 1^{er} septembre, au lieu de leurrer son armée par l'annonce d'un départ qui n'avait jamais lieu et de s'engager dans des trames dont il devait être la dupe, il avait livré une série de combats; s'il avait fait, en un mot, tout ce que lui commandaient le devoir et l'honneur, c'est avec fierté qu'il aurait défilé devant l'ennemi.

Le maréchal Bazine s'est jugé et condamné lui-même en refusant les honneurs militaires que l'ennemi accordait à son armée.

Aux termes de la capitulation, l'armée, la place et les forts de Metz devaient être remis à l'ennemi le 29 octobre à midi. Le maréchal avait confié aux commandants de corps le soin de fixer le nombre des officiers chargés de conduire les troupes sur les emplacements assignés par l'ennemi. Dans presque tous les corps, tous les officiers tiraient à honneur d'accompagner les troupes sous leurs ordres. Le maréchal avait quitté dès le matin son quartier général.

Bien que le commandement du maréchal expirât au moment même de la remise officielle de l'armée à l'ennemi, son devoir lui commandait de demeurer jusqu'à la fin au milieu de ses malheureux soldats, pour intervenir au besoin en leur faveur, en cas de difficultés avec l'ennemi.

Tout au moins, en quittant l'armée, aurait-il dû laisser à son chef d'état-major le soin de le remplacer dans cette circonstance douloureuse.

Une grande confusion, naturellement, résulte du départ du commandant en chef et de son chef d'état-major.

Les troupes avaient reçu, pour chacune des journées du 27 et du 28, la faible ration de 250 grammes de pain seulement et se trouvaient sans vivres au moment où elles devaient continuer leur marche. Cependant il fut remis à l'ennemi officiellement, provenant tant des magasins des forts que de ceux de la ville, un jour de farine et des quantités proportionnées de lard, riz, sel, café, vin, eau-de-vie. Le lendemain et les jours suivants, les fourgons prussiens ramenaient en ville des soldats français morts ou mourants de faim et de misère.

Le prince Frédéric-Charles avait annoncé le 25 octobre au général Changarnier que des approvisionnements avaient été préparés par ses soins pour nourrir l'armée des qu'elle aurait déposée les armes.

Au lieu de stipuler dans le protocole que des vivres seraient distribués aux troupes aussitôt après leur remise à l'ennemi, le maréchal mit en oubli de régler ce point essentiel.

Ainsi, alors que nos magazines contenaient assez de vivres pour la journée du 29, et que l'ennemi avait préparé de son côté des ravitaillements afin de pourvoir aux premiers besoins, les troupes restèrent dans le dénûment. La responsabilité du maréchal se trouve donc doublement engagée dans cette triste circonstance.

Ce douloureux récit ne serait pas complet, si l'on ne faisait pas ressortir de combien on aurait accru la durée de la résistance si le maréchal Bazine avait su imprimer une direction judicieuse au service des subsistances.

Contentons-nous de dire, et ce sera établi dans le rapport spécial relatif aux subsistances, que si, à partir du 1^{er} septembre, on avait mis en commun toutes les ressources et rationnée l'armée et la population, on n'aurait pu faire durer les vivres recueillis trente

Jours de plus, sur le pied de 350 grammes de viande, 500 grammes de pain et 3 kilogrammes de fourrage. Si, en outre, le maréchal avait dans les premiers jours du blocus fait rentrer dans le camp retranché les récoltes qui venaient d'être recueillies, on aurait pu gagner, en outre, trente-trois jours sur le pied d'une ration de 400 grammes de viande, 500 grammes de pain, 4 kilogrammes 1/2 de fourrage, soit en tout soixante-cinq jours de vivres pour 250,000 rationnaires.

Au lieu de capituler le 30 octobre, l'armée aurait pu tenir dans le premier cas jusqu'au 29 novembre, et, dans le second, jusqu'au 1er janvier.

Si le maréchal Bazaine eût quitté le camp retranché le 1er septembre, la distribution judicieuse des ressources qu'il laissait à Metz eût permis aux 106,000 rationnaires renfermés dans la place de vivre jusqu'au 31 janvier inclus, sur le pied d'une ration de 350 grammes de viande, 500 grammes de pain et 3 kilogrammes de fourrage. Si, en outre, du 20 au 29 août, on eût recueilli les ressources immédiatement voisines des camps, la résistance aurait pu être bien autrement prolongée.

Au moment où la pénurie des vivres, pénurie qu'il aurait pu si facilement prévenir, força le maréchal Bazaine à capituler, se rassemblaient sur la Loire, entre Nevers et Blois, cinq corps d'armée français. La cohésion manquait assurément à ces nouvelles levées, mais leur effectif était très-considérable, et les Allemands n'auraient eu à leur opposer, retenus qu'ils étaient par les nécessités du blocus de Paris, que des forces bien inférieures en nombre.

Si l'armée du prince Frédéric-Charles, dont les premières troupes commencèrent à s'ébranler dès le 24 octobre, et qui atteignit Fontainebleau et Pithiviers vers le 25 novembre, avait été retenue sous les murs de Metz, les conditions de la lutte auraient été tout autres devant Orléans.

On ne peut hasarder, à ce sujet, que des conjectures, mais le succès remporté à Coulmiers par deux corps d'armée français, qui ne furent pas même engagés en entier, permet de penser que, sans l'intervention de l'armée du prince Frédéric-Charles, il eût été possible de dégager Paris.

On peut donc affirmer qu'en ne prenant pas les mesures nécessaires pour prolonger la durée de la résistance de l'armée et de la place de Metz, le maréchal doit supporter une partie de la responsabilité des revers subis par l'armée de la Loire, revers irréparables et décisifs.

Sedan, Metz, Orléans, le nom du maréchal Bazaine demeura éternellement attaché à ces trois grands désastres de la guerre de 1870.

A la plus honteuse catastrophe, il fallait un équilibre bouffon; nous le trouvons dans l'ordre général suivant, adressé par le maréchal Bazaine à l'armée du Rhin en se constituant prisonnier au quartier général du prince Frédéric-Charles :

« Vaincus par la famine, nous sommes contraints de subir les lois de la guerre en nous constituant prisonniers. A diverses époques de notre histoire militaire, de braves troupes, commandées par Masséna, Kleber, Gouvion-Saint-Cyr, ont éprouvé le même sort, qui n'entraîne en rien l'honneur militaire, comme vous vous en aussi glorieusement rempli son devoir jusqu'à l'extrême limite humaine.

« Tout ce qu'il était loyalement possible de faire pour éviter cette fin a été tenté et n'a pu aboutir.

« Quant à renouveler un suprême effort pour briser les lignes fortifiées de l'ennemi, malgré votre vaillance et le sacrifice de milliers d'existences, qui pouvaient encore être utiles à la patrie, il eût été infructueux, par suite de l'armement et des forces écrasantes qui gardent et appuient ces lignes : un désastre en eût été la conséquence.

« Soyons dignes dans l'adversité, respectons les conventions honorables qui ont été stipulées, si nous voulons être respectés comme nous le méritons. Evitons surtout, pour la réputation de cette armée, les actes d'indiscipline, comme la destruction d'armes et de matériel, puisque, d'après les usages militaires, places et armements devraient faire retour à la France quand la paix sera signée.

« En quittant le commandement, je tiens à exprimer à tous, aux généraux, officiers et soldats, toute ma reconnaissance pour leur loyal concours, leur brillante vaillance dans les combats, leur désignation dans les privations, et c'est le cœur brisé que je me sépare de vous.

On a vu plus haut ce qu'étaient ces conventions honorables; passons. Mais n'est-on pas autorisé à croire que le maréchal Bazaine est absolument dépourvu de sens moral lorsqu'il évoque l'écrasant souvenir de Masséna, l'indomptable défenseur de Gènes; Masséna, dont ses soldats mourant de faim disaient avec résignation : « Avant de se rendre, il nous fera manger jusqu'à la semelle de ses bottes. » Oser se mettre en parallèle avec l'héroïque Kleber, qui, sommé de se rendre, se contenta de cet ordre à son armée : « Soldats, on ne répond à de telles insolences qu'à coups de canon, » et qui le lendemain, avec 8,000 hommes seulement, écrasa 80,000 Turcs dans les plaines d'Héliopolis ! Ah ! laissez donc

moins dormir en paix les ombres de ces fiers soldats de la République.

Que de choses il nous resterait encore à dire, que de réflexions à faire ! Mais nous devons nous borner, et nous renvoyons le lecteur au *Supplément*; il y trouvera le compte rendu du procès Bazaine (nous écrivons ces dernières lignes au moment même où déposent les témoins de Metz, membres du conseil municipal et autres).

Pour se rendre un compte plus détaillé des faits, on peut consulter les ouvrages suivants, les principaux qui aient été écrits sur la matière : *Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin (le colonel d'Andlau); *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*; les *Assises de Trionan*, par le colonel Ch. Martin; *Défense de Metz*; *Aperçu des opérations de l'armée française*, par le baron Firschs (Berlin); c'est une réponse au livre du maréchal Bazaine; *L'Armée du Rhin*; *Guerre des frontières du Rhin*, par le colonel Rüstow, et enfin l'ouvrage capital rédigé par l'état-major de l'armée prussienne sous la direction de M. de Moltke, sur la guerre franco-allemande de 1870-1871.

METZ (GOVERNEMENT DE), ancienne division administrative de la France avant 1789; il formait un des huit petits gouvernements, était situé entre ceux de Sedan, de Lorraine et d'Alsace, et confinait au N. au duché de Luxembourg et à l'électorat de Trèves. Il comprenait la ville, le territoire et l'évêché de Metz, les prévôtés de Longwy, de Jametz, de Dun et de Stenay, le Luxembourg français, le duché de Carignan et le pays de la Sarre. Il est aujourd'hui réparti entre le département de la Moselle et la Prusse rhénane.

METZ (ROYAUME DE). V. AUSTRIASIE.

METZ (Pierre-Claude BERRIER DU), général français, né à Rosnay (Champagne) en 1638, mort à Fleury en 1690. Dès l'âge de seize ans, il suivit la carrière des armes, passa dans l'artillerie, reçut au visage, pendant la campagne de 1657, des éclats de mitraille qui le défigurèrent complètement, se signala par sa valeur et par ses talents militaires aux sièges de Tournay, de Douai, de Lille (1657), devint ensuite commandant de l'artillerie dans la Flandre et les pays conquis, et mit, en 1671, en état de défense les places de la Picardie. Pendant la guerre de Hollande, il eut le commandement de l'artillerie aux sièges de Maëstricht, de Cambrai, de Gand, d'Ypres, etc., reçut deux coups de mousquet dans la cuisse au combat de Saint-Denis, entra un des premiers à Valenciennes et devint maréchal de camp en 1676. Après avoir été gouverneur de Lille et de Gravelines (1684), le brave du Metz fut promu lieutenant général (1688) et reçut, deux ans plus tard, la main sur le champ de bataille de Fleury. Il avait apporté de grands perfectionnements dans l'artillerie, et Louis XIV en faisait le plus grand cas. On raconte qu'un jour la dauphine, ayant aperçu du Metz au dîner du roi, dit tout bas à Louis XIV : « Voilà un homme qui est bien laid. — Et moi, répondit celui-ci, je le trouve bien beau, car c'est un des hommes les plus braves du royaume. »

METZ (Conrad-Martin), graveur allemand, né à Bonn en 1755, mort en 1827. Ce fut en Angleterre, dans l'atelier de Bartolozzi, qu'il apprit son art. Après vingt ans de séjour dans ce pays, il revint en 1801 et alla se fixer à Rome. On le doit au grand nombre de gravures dessinées avec correction et exécutées d'un burin plein de vigueur et d'énergie. Nous citerons de lui : le *Jugement dernier*, d'après Michel-Ange (15 pl. in-fol.), et plusieurs recueils : *Imitations of drawings by Parmegiano* (Londres, 1790, 33 pl.), fort rares; *Schediasmata seu archetypis Polydori Caravaginis* (Londres, 1791, 63 pl.); *Imitations of ancient and modern drawings* (Londres, 1798, 109 pl. in-fol.), etc.

METZ, homme politique français, né à Strasbourg en 1761, mort en 1818. Avocat au conseil souverain d'Alsace, au moment où éclata la Révolution, il en adopta les idées, devint successivement administrateur du district, président du tribunal criminel, secrétaire général de la préfecture, député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents (1797), il alors partie de la faction dite de Clichy et vit son élection annulée lors du coup d'État directorial du 18 fructidor. De 1803 à 1814, Metz siégea au Corps législatif, où il s'éleva contre le monopole des tabacs et demanda que la vente en fût libre (1814). Réélu pendant les Cent-Jours, il fit également partie de la Chambre des députés jusqu'à l'époque de sa mort, sous la Restauration, et siégea alors au côté gauche.

METZES s. m. (mè-tse). Métrol. Mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, et valant : en Autriche, 6,114,498; à Plume, 7,114,473; à Trieste, 6,011,733; en Bavière, 3,711,059; à Cassel, 10,141,041; à Cobourg, 5,114,593; à Leipzig, 6,114,493; en Prusse, 3,114,431.

METZERWISSE, ancien bourg et commune de France (Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Thionville, sur la rive droite de la Moselle; 727 hab. Cédé à la Prusse à la suite de la guerre de 1870-1871.

METZGER (Jean-Daniel), médecin, né à Strasbourg en 1739, mort en 1805. Reçu doc-

teur dans sa ville natale en 1766, il devint bientôt après premier médecin du comte de Steinfurt et fut appelé, en 1777, à occuper la chaire d'anatomie de l'université de Königsberg, où il devint, en outre, professeur d'accouchement, de chirurgie, etc., et premier professeur de médecine. Il a écrit sur presque toutes les parties des sciences médicales, particulièrement sur la médecine légale. Plusieurs de ses écrits sur la chirurgie sont intéressants. Les principaux sont : *De primo pare nervorum* (Strasbourg, 1766, in-4°); *Adversaria medica* (Strasbourg, 1774, 2 vol. in-8°); *De secretion generatim* (Königsberg, 1774, in-4°); *De translocatione viscerum* (Königsberg, 1777); *Dubia physiologica* (Königsberg, 1777, in-4°); *De sectione anatomica cadaveris feminæ maniaco-epilepticæ* (Königsberg, 1781); *De rubidine sanguinis* (Königsberg, 1781); *De pulmone dextro ante sinistram respirante* (Königsberg, 1783); *De causa morbi* (Königsberg, 1787); *Opuscula anatomica et physiologica* (Gotha, 1790, in-8°).

METZGÉRIE (mètt-zjé-ri). Bot. Genre de plantes, de la famille des hépatiques, comprenant de petites herbes qui croissent sur les troncs d'arbres ou sur les rochers, dans les lieux ombragés et humides.

METZU, fausse orthographe du nom de METSU, célèbre peintre hollandais. V. METSU.

METZYS, MESSYS ou MASSYS (Quentin), célèbre peintre flamand, né à Louvain en 1460, mort à Anvers en 1529. Il est aussi connu sous le surnom de *Forgeron d'Anvers*, parce que, fils d'un forgeron, il exerça d'abord le métier de son père. On voit encore, à quelques pas du grand portail de la cathédrale d'Anvers, un puits dont le dôme, en fer forgé, figurant des feuillages, est dû au marteau de Quentin Metzys. Une inscription latine :

Communis amor de muliere fecit Apellem,

(l'amour conjugal fit d'un forgeron un Apelle), consacre la tradition suivant laquelle Metzys se serait fait peintre pour obtenir la main d'une jeune fille qui aimait et dont le père, un certain Van Tuyt, grand amateur de tableaux, ne voulait pour gendre qu'un artiste célèbre. Metzys l'épousa vers 1491; cinq ans lui avaient suffi pour acquérir une notoriété incontestable. « Quoique ses rudes travaux, dit M. Alfred Michiels, n'eussent pas altéré la délicatesse de sa main, que sa couleur soit fine et harmonieuse, il l'appliquait avec une largeur inconnue avant lui; on y sent un vague effort pour se rapprocher de la nature, pour modifier l'ancienne manière. Les effets qu'il cherche, les combinaisons extraordinaires qu'il essaye témoignent d'une profonde pensée. Il perfectionnait le coloris déjà si vivant des peintres brugeois. »

Son œuvre peut se diviser en deux parties; les tableaux de sainteté, qui marquèrent ses débuts, et les tableaux de genre qui l'ont surtout rendu populaire. Dans ces derniers, Metzys varie à l'infini la même donnée : ce sont toujours des banquiers, des avarés, des compteurs ou piseurs d'or, faisant trébucher des louis dans la balance, auvent leurs comptes sur des registres, libellant des quittances; ce maître a su trouver pour chacune de ces représentations de l'usure et de la cupidité des combinaisons nouvelles; il brilla surtout par l'expression des physiognomies, l'étrangeté des costumes et la délicatesse des accessoires. Même dans la peinture religieuse, Metzys donne à ses personnages des physiognomies accentuées et des costumes bizarres, qui rappellent à chaque instant le peintre de genre; il se plait même à prêter aux figures secondaires des traits et des attitudes grotesques, de même qu'il ne perd pas de vue l'impression et le relief des moindres objets. Très-peu de ses tableaux sont datés, ce qui ne permet pas de suivre dans la série de ses œuvres le développement de son talent. Nous nous contenterons donc de les énumérer, en rapportant chacune d'elles aux galeries célèbres où elles se trouvent actuellement, et en prenant pour guide Waagen et M. Lavie.

Le musée d'Anvers est un des plus riches en tableaux de tous genres de Q. Metzys; il est vrai qu'il s'est enrichi des dépouilles de la cathédrale, qui possédait son morceau capital, un triptyque dont le volet du milieu représente l'Ensevelissement du Christ, et les volets de gauche et de droite, le *Martyre de saint Jean-Baptiste* et le *Martyre de saint Jean l'Évangéliste*. La lumière et le coloris de la scène principale sont admirables. Le corps du Christ, peut-être trop émacié, est d'une réalité surprenante; les physiognomies des femmes rendent la douleur avec une expression grimaçante qui n'a rien de bien religieux, mais qui est profondément dans la manière du maître. Volet de droite : la tête de saint Jean-Baptiste est déposée sur une table. Hérodode, en riche costume du xve siècle, la pique de la pointe d'un couteau avec une joie féroce; Salomé, dont la tête est coiffée de fleurs et de verdure, regarde Hérodode, un vieux prince stupide, comme pour lui reprocher ce meurtre; sur le devant un beau page tient en laisse un chien de chasse. Volet de gauche : saint Jean l'Évangéliste est agenouillé dans la cuve d'huile bouillante, levant au ciel ses mains et ses yeux pleins d'enthousiasme; des bourreaux, à mine bestiale, des cavaliers pressés les uns contre les autres, un soldat qui tient en main le cheval de l'em-

pereur remplissent toute la scène. Ce triptyque fut peint par Q. Metzys en 1508 pour la guilde des menuisiers d'Anvers, qui en firent don à la cathédrale. La reine Elisabeth d'Angleterre en offrit 64,000 florins en 1577. Le même musée possède une *Sainte face* d'un caractère particulier; les yeux sont injectés de sang, les paupières gonflées, la bouche entr'ouverte ses lèvres violettes, le teint est livide; ce tableau cadavérique est si réel qu'il produit une sorte d'illusion; une autre *Tête de Christ*, une *Tête de la Vierge*, une *Marieline* sont des morceaux moins importants.

Dans la cathédrale de Louvain, on voit de Q. Metzys un triptyque que Waagen qualifie de splendide. Le sujet principal représente la Vierge tenant l'Enfant Jésus, sainte Anne, saint Joseph, saint Joachim et toute la famille du Christ, sur un fond montagneux. Sur le volet droit, saint Joachim voit apparaître l'ange qui lui annonce la naissance d'un enfant; sur le volet gauche est peinte la mort de sainte Anne : le Christ bénit la mourante, autour de laquelle sont groupés la Vierge, une autre femme, Joachim et Joseph. « Dans cette œuvre grandiose, dit Waagen, le peintre révèle toutes les nobles et belles qualités de son talent parvenu à la maturité. Les figures expriment une intime douceur; la gamme en est claire et les étoffes, où domine une teinte grise fort heureuse, sont drapées et nuancées avec une inimitable habileté. Cependant la perspective aérienne est traitée avec moins de science et le modelé des têtes est moins parfait que dans le triptyque du musée d'Anvers. »

La National-Gallery de Londres possède de Metzys : le *Christ et la Vierge*, tableau sur fond d'or; les deux personnages sont représentés en buste, dans le même cadre, mais séparés par un filet; le Christ, en manteau rose retenu par une agrafe d'or, tient à la main une couronne impériale; la Vierge, beaucoup plus jeune que lui, a des traits fins et délicats; elle est vêtue d'un manteau bleu de ciel orné de dessins d'or et bordé de fourrure; ses longs cheveux soyeux, maintenus sur le front par une ferronnerie, tombent sur ses épaules; un voile de gaze encadre sa figure. Le coloris de cette toile est éclatant. Le *Christ et le banquier Matthieu* est un autre tableau de genre; le banquier se lève de son bureau de change à l'apparition du Christ, qui montre sa tête pâle et émaciée; derrière lui, sur le seuil de la porte, sont groupés les apôtres. Le fameux tableau des *Deux avarés*, dont il existe deux copies aux musées de Berlin et d'Anvers, passe, avec le *Peseur d'or* du Louvre, pour le chef-d'œuvre de Metzys dans un genre qu'il affectionnait. Deux vieillards sont assis près d'une table; l'un vêtu de vert et coiffé d'un énorme bonnet rouge, lunettes sur le nez, écrit un compte sur un registre; l'autre, vêtu de rouge et coiffé de vert, lui pose la main sur l'épaule en souriant d'un air moqueur; sur la table sont répandus des louis, des bijoux; tous les accessoires, livres, papiers, une bougie, une petite boîte, un perroquet perché contre la muraille sont rendus avec un soin minutieux. Waagen conjecture, cependant, que ce n'est qu'une copie dont l'original serait perdu. Le fils de Quentin, Jan Metzys, a fait d'excellentes copies de presque tous les tableaux de genre de son père, et il en imitait les tons, la manière avec une étonnante précision. C'est ce qui explique le nombre des répétitions dans l'œuvre de Metzys et l'incertitude de la critique dès qu'il s'agit de désigner l'original. En Angleterre sont encore : une *Madone et l'Enfant* (galerie Russell), une *Tête de madone* (galerie Heath) et un triptyque où sont peints une Madone, saint Jean-Baptiste, saint Agnes, saint Jean l'Évangéliste et divers autres personnages (galerie Green).

Le musée du Louvre n'offre qu'un seul tableau de Q. Metzys, le *Banquier et sa femme*, plus connu sous le nom du *Peseur d'or*; c'est un des plus beaux du maître et l'une des perles du musée. Le vieil usurier, toujours coiffé de cet énorme bonnet de laine rouge qu'on retrouve dans presque tous les tableaux de Metzys, fait trébucher des pièces d'or dans une balance; il est vêtu d'une houppelande bleue garnie de fourrure. Sa femme, en robe rouge, assise près de lui et tenant un missal à miniatures, regarde la balance. Les physiognomies ont une vie singulière, et les accessoires, les jaquets, les livres, les papiers, une bouteille, sont de la plus grande vérité. Il existe de cette composition capitale d'excellentes copies aux musées de Dresde, de Munich et de Madrid; elles passent pour être de la main de Q. Metzys et ne sont probablement que de son fils. Une *Descente de croix* (musée du Louvre) est attribuée à Q. Metzys; c'est une composition gothique, à têtes grimaçantes, rappelant celles du triptyque d'Anvers.

Musée de Berlin : la *Vierge et l'Enfant*, composition gracieuse, quoique un peu triviale pour un tableau de sainteté; Marie et l'Enfant Jésus se baissent sur la bouche, les lèvres ouvertes. Le groupe est assis sur une sorte de trône en pierre; dans le fond, un joli paysage; au premier plan, une table sur laquelle se trouvent tous les éléments d'une collation, du pain, des cerises, une pêche, du beurre et un verre; une *Adoration des mages*, toile inférieure et d'une authenticité douteuse.

Musée de Cologne : un *Saint Jérôme*, popularisé par la gravure et dont Q. Metzys ou son fils ont fait de nombreuses répétitions. Le saint, en costume de cardinal, pose la main sur une tête de mort; autour de lui, les objets les plus bizarres, un crucifix et une bouilloire, une cage à oiseaux et un pot de fleurs rendus d'une façon incomparable. Il en existe des répétitions, avec quelques variantes, au musée du Belvédère, à Vienne, et aux musées de Douai et du Mans. D'après Waagen, tous ces tableaux ne seraient que des copies et l'original incontestable se trouverait dans la galerie du comte d'Arrache, à Turin.

Musée de Dresde : un *Banquier libellant la quittance d'un paysan*; pendant que le débiteur, à l'air embarrassé, attend le règlement de son compte, sa femme donne une poule et des œufs à la fille du banquier, et un petit campagnard, son fils sans doute, est tout aisé de tenir un œuf dans sa main; sur la table, des registres, des papiers, des pièces d'or et tous ces accessoires que Metzys rend si bien.

Musée de Frankfurt : admirable *Portrait* d'un homme, coiffé d'un tricorne, d'une physionomie vivante.

Musée de Munich : une *Circconcision* traitée d'une manière originale : Marie tient l'Enfant étalé sur une table pendant que le prêtre fait l'opération; derrière elle, sainte Anne, saint Joseph et divers assistants, parmi lesquels une fort jolie femme, vêtue de rouge et coiffée du bonnet flamand, regarde de côté avec coquetterie; les physiologies sont expressives et finement traitées; la scène se déroule sur un fond d'architecture gothique; *Saint Barthélemy*, *saint Jean l'Évangéliste* et *saint Jean-Baptiste*, réunis dans un même cadre, mais non liés par une action commune; le premier porte le couteau avec lequel il doit être écorché, le second un calice et le troisième un livre sur lequel est représenté un agneau; *Sainte Barbe*, *sainte Catherine* et *sainte Madeleine*, traitées de la même manière.

Musée du Belvédère, à Vienne : l'*Economie infidèle*, sujet tiré des Évangiles avec la liberté que Metzys mettait dans toutes ses compositions. Le mauvais serviteur, à physiologie rechignée et grotesque, coiffé d'un feutre pointu, compte avec les débiteurs; le Christ survient, un doigt levé.

Musée d'Amsterdam : une *Vierge*, assise sur un trône d'agate et d'un beau coloris.

Musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg : le *Couronnement de la Vierge*, une des plus belles œuvres de Q. Metzys; la Vierge est couronnée par le Père éternel et le Saint-Esprit; David, Auguste et les Sibylles forment une assistance singulière.

Musée de Florence : *Portrait de Q. Metzys*, il a une physiologie vive et des yeux perçants; il porte un habit bordé de fourrure et un chapeau à cornes; *Portrait de Catherine Heyens*, seconde femme du peintre.

Musée de Madrid : un *Christ*, une *Vierge*, et le *Chirurgien de village*, excellent tableau de genre : le frère, avec son rasoir, extrait une balle du front d'un soldat; le patient ouvre démesurément la bouche et les yeux, comme s'il jetait des cris effroyables; sa mère, une bonne femme qui est venue pour l'assister, s'évanouit, tandis que, au contraire, la femme du barbier, qui en a vu bien d'autres, reste impassible; dans le fond, une jolie servante, à bonnet de Cauchoise, regarde la scène avec intérêt.

Aucun de ces tableaux n'est daté, sauf le *Peseur d'or* du Louvre, qui porte la date de 1518. Dix ans plus tard, en 1528, Q. Metzys peignit lui-même l'intérieur de son logis à la détrempe et en grisaille; il orna les murs de compartiments d'œuvres d'art, de festons et de feuillages au milieu desquels s'élevaient de petits enfants. Ces peintures étaient encore bien conservées du temps de Fornberg, un siècle et demi après. Ce fut probablement sa dernière œuvre; le maître s'éteignit presque subitement l'année suivante. Son corps fut inhumé dans le cimetière des charreaux d'Anvers; deux siècles plus tard, on transporta ses restes près du portail de la cathédrale, et son épitaphe se lit encore au bas d'une des tours.

« Quentin Metzys, le peintre forgeron qui dut à l'amour son talent et sa gloire, est, dit M. Fr. Mercey, tout à fait flamand. En étudiant les nombreux ouvrages de l'Appelle d'Anvers, on retrouve la forgeron dans quelque chose de métallique, dont l'aspect a quelque chose de métallique, et qui semblent roussies avec le marteau et polies avec la lime. Quentin Metzys a donné, toutefois, plus d'ampleur au style des peintres primitifs; sa touche a plus de liberté, son coloris est plus franc; il a poussé plus loin que ses devanciers l'étude intelligente de la nature, quoique souvent il sacrifie trop encore à l'exactitude de l'imitation. Ses *Peseurs d'or*, qu'on remarque dans toutes les galeries de l'Europe, et dont nous avons au musée du Louvre un assez bon exemplaire, sont la dernière expression de sa manière. La naïveté convenable des têtes, la finesse et le modèle des mains, l'équilibre, la patience et précises des accessoires, sacrifiés cependant à l'effort d'ensemble, tout cela fait pressentir la révolution que, dans le cours du xvi^e siècle, Bernard van Orley à Bruxelles, Michel Coxie à Ma-

lines, Lambert Lombard et Frans Floris à Anvers, Mabuse à Amsterdam, devaient accomplir dans la peinture néerlandaise. »

METZYS (Jan), peintre flamand, fils du précédent, né à Anvers en 1492, mort vers 1565. Elève et imitateur de son père, il a fait des œuvres les plus remarquables de Q. Metzys d'excellentes copies, dont nous avons parlé dans l'article précédent, et qui se confondent avec les originaux; tels sont les *Saints Jérôme* des musées du Belvédère, de Douai et du Mans; les *Deux avarés* des musées de Berlin et d'Anvers; les *Peseurs d'or* des musées de Madrid, de Munich et de Dresde. On lui attribue en propre : un *Banquier près d'une table chargée d'or* (musée de Berlin, répétition ou copie au musée de Madrid); ce banquier, à figure jaune et ratatinée comme celle d'une vieille femme, est tout à fait dans la manière de Quentin Metzys; un *Portement de croix* et un *Fauconnier* (musée de La Haye), toiles d'une belle exécution; *David et Bethsabée* (musée du Louvre), remarquable tableau longtemps attribué à Quentin; *Bethsabée*, presque nue, un collier de perles au cou, les bras ornés de bracelets, est assise sur la terrasse de son jardin; et David, du haut de son palais, plonge ses regards indiscrets sur toute la scène; des femmes agenouillées, tenant l'une l'éponge, l'autre un vase, cooèrent à la toilette de la belle, et un messager, suivi d'un petit nègre qui tient en laisse un levrier, vient apporter la royale déclaration d'amour. Cette scène, un peu vive, est traitée avec esprit; *Jésus présenté au peuple par Pilate* (musée de Douai); un *Joueur de cornemuse* et *Loth et ses filles* (musée de Vienne); l'éclaircie de la scène biblique est traitée assez indécemment dans ce dernier tableau; Loth, représenté de grandeur naturelle, tient entre ses bras l'une de ses filles, qui à l'air de se pâmer. — Un autre Jan Metzys, frère ou fils de Quentin, cultiva la gravure. On a de lui quelques bonnes planches, datées de 1550.

MEU, petite rivière de France. Elle prend sa source dans le département des Côtes-du-Nord, dans les montagnes du Menez, coule de l'O. à l'E., entre dans le département d'Ille-et-Vilaine, baigne le village de Gail, Saint-Maugand, Montfort-sur-Meu, et se jette dans la Vilaine, au-dessous du château de Blossac, après un cours sinueux de 84 km. Elle est navigable sur une parcours de 3,350 mètres, avec un tirant d'eau de 1m,60 en hiver et de 0m,50 en été. Le mouvement annuel est d'environ 500 tonneaux.

MEUBLANT, ANTE adj. (meu-blant, an-te — rad. meubler). Qui sert à meubler, qui est propre à meubler, à figurer dans l'ameublement : *Le damas est une étoffe bien MEUBLANTE*. (Acad.)

Il est dur de payer très-cher, comme excellents. De tout petits tableaux qui ne sont pas meublants. E. AUGIER.

— Jurispr. *Meubles meublants*, Objets qui servent à garnir un appartement, sans être fixés aux murs.

MEUBLE adj. (meu-ble — lat. mobilis, qui peut être mu, remué; de movere, mouvoir, qui se rattache à la racine sanscrita may, aller, mouvoir, s'agiter, grec moged, amead, amebd, allemand mûhen, russe maiui). Qui peut être remué, changé de place, qui n'est pas fixé : *Objets MEUBLES*. Il qui n'a pas ou qui a peu de cohésion : *Il serait souvent préjudiciable d'enfourner par un second labour la couche de terre MEUBLE qui s'est formée à la surface*. (M. de Dombasle.) *Le déluge scandinave a couvert d'un manteau de terrain MEUBLE toutes les plaines et toutes les dépressions de l'Europe septentrionale*. (L. Figuier.)

— Jurispr. Se dit des objets qui peuvent se transporter d'un endroit dans un autre sans altération de leur nature ni diminution notable de leur valeur.

— s. m. Objet mobile, non fixé, pouvant être changé de place, qui sert à garnir l'intérieur d'une habitation : *DES MEUBLES EN NOYER, EN ACAJOU*. C'est un excellent MEUBLE qu'un fauteuil. (X. de Maistre.)

— Par ext. Objet que l'on possède : *La vertu sans argent est un meuble inutile*.

BOULEAU.
— Fam. Personne qui habite une maison, un logement : *C'est là votre nièce? Peste! le joli MEUBLE!*

Un suisse est à la porte un meuble nécessaire. LA CHAUSSÉE.

— Collectif. Mobilier, ensemble des meubles qui garnissent un appartement ou une pièce : *Lucien ne reconnut pas sa Louise dans cette chambre froide, sans soleil, à rideaux posés, dont le carreau semblait misérable, où le MEUBLE était vu, de mauvais goût, vieux ou d'occasion*. (Balz.) [vieux.]

Cette autre chambre est triste et le meuble en est ANDRIEU.

Il Ensemble d'objets servant à un usage spécial : *UN MEUBLE de voyage*.

— Dans ses meubles, Dans un appartement dont on possède les meubles : *Etre, se mettre DANS SES MEUBLES*. Mettre une femme DANS SES MEUBLES.

Jurispr. Objet quelconque se déplaçant facilement : *Aux yeux de la loi, l'argent comptant, les bijoux, la vaisselle d'argent, les effets*

publics sont des meubles. Le mot meuble n'a dans la loi le sens d'objet que lorsqu'il lui est donné par certaines expressions dont il est accompagné, par exemple, lorsqu'on dit les biens meubles et immeubles, pour désigner la totalité des biens; hors de là, il ne désigne que les meubles d'appartement. Il En fait de meubles la possession vaut titre. Celui qui possède des meubles en est censé propriétaire et n'est pas tenu de fournir des titres qui établissent son droit.

— Blas. Pièce quelconque figurée sur l'écu.

— Encycl. Hist. Les premiers meubles qu'ait eus l'homme sont le lit, la table, le siège et le coffre, fabriqués différemment suivant la nature et les ressources du climat et suivant les besoins développés par ce climat et par le mode d'existence. Il est bien certain que le nomade, même possédant une certaine habileté industrielle et une civilisation relative, ne se construisait point un lit, une table et des sièges comme l'individu qui a établi sa demeure fixe dans un pays. Alors même que ce dernier serait moins civilisé, il se fabriquerait des meubles solides, durables et essayerait de se donner un certain confort, tandis que l'autre couchera sur des peaux, fera sa table du sol et s'assiera sur une natte ou sur un tapis à l'entrée de sa tente. Il pourra tisser de belles étoffes, tresser habilement des fils, broder avec un certain art, toutes choses qui lui permettent sa manière de vivre; mais le reste serait pour lui inutile et l'embarrasserait, loin de lui servir.

Aussi, le mobilier s'accroît-il et progresse-t-il en fabrication chez les peuples sédentaires et surtout chez les peuples du Nord, que le climat force à s'enfermer dans leurs habitations. Ainsi, les hordes d'Attila, quoique nomades dans une certaine mesure, vivaient, non pas sous la tente, mais dans des cabanes de bois, munies du mobilier et des ustensiles rudimentaires et indispensables, et dans leurs migrations ils emportaient, comme les marchands forains de nos jours, leur baraque, leur ménage et leur famille sur leurs charriots.

Les Égyptiens, chez lesquels l'art de la charpente était très-développé, ainsi que le donne à penser le besoin qu'ils eurent de machines pour la construction de leurs pyramides et, plus tard, de leurs temples et de leurs palais, savaient travailler habilement le bois et le métal; ils employaient l'un et l'autre dans leur mobilier; les bas-reliefs de leurs monuments et les peintures de leurs sarcophages nous en ont transmis des preuves. Leurs lits étaient faits avec de forts roseaux, sortes de bambous, sur lesquels étaient tendues des nattes de roseaux plus minces; c'était là le lit commun; celui des grands personnages, plus massif et plus riche, était en bois de cèdre, orné de gravures, de peintures et posé sur des supports décorés de la même façon; quelquefois même le lit était creusé dans le granit ou le marbre, avec des sphinx à chaque coin, et doublé au dedans de bois précieux, recouvert de riches étoffes. Le siège commun était fait de la même façon que le lit, mais il en existait de plus riches, en bois tourné, rehaussé de peintures vives, ou se trouvaient représentés des lotus rouges sur fond noir; le fond des sièges consistait en un carré de cuir recouvert de nattes bariolées selon le goût nubien. Un autre siège ressemblait assez, quant à la forme, à un fauteuil Voltaire, moins les bras : il était également orné de peintures variées; mais c'était là une sorte de trône réservé seulement aux grands personnages. Les dessins qu'en ont laissés les Égyptiens ne permettent pas d'en comprendre l'assemblage; on ne peut voir s'il était fait de diverses parties assemblées ou s'il était creusé dans une pièce de bois; pourtant cette dernière hypothèse paraît la plus probable quand on en examine les figures, mais il en existait d'autres, à sa partie supérieure, le contour de la volute. Leur table est moins connue et devait être d'un usage plus rare dans les classes moyennes. Chez les pontifes et les princes, elle était de bois précieux, posée sur des pieds assez semblables à ceux des sièges et décorés de la même façon; il y en avait aussi en marbre et en métal taillés. Enfin, des trépièdes, des vases pour brûler des parfums, des luminaires de pierre, de marbre ou de bronze, composaient l'ameublement avec les nattes, les courtines et les tentures. Le coffre était certainement en usage chez les Égyptiens, et il suffit de voir leurs cercueils doubles et triples, unis, lisses, gravés et peints pour deviner quels étaient leurs coffres et leurs coffres; mais il est vraisemblable que ce meuble ne faisait point, à proprement parler, partie de l'ameublement, et il était relégué dans les salles où s'entassaient les richesses qu'il était destiné à contenir.

Les Hébreux, après leur captivité, avaient rapporté d'Égypte les habitudes, les arts et les connaissances pratiques de leurs vainqueurs. Quand il furent établis dans la Judée, ils eurent à travailler le bois, plus abondant là que sur les bords du Nil; le cèdre, l'olivier, le cyprès y étaient des essences en quelque sorte communes. Les ordres que donne Moïse pour la construction de l'arche et la facilité avec laquelle les Juifs, dans les commencements de leur délivrance, fabriquaient des idoles prouvent que le travail du bois leur était familier. Ils empruntèrent aux

peuples voisins la coutume asiatique qui consistait à manger à demi couché, le coude appuyé sur des coussins, et ils la conservèrent très-tard; car le prophète Ézéchiél y fait allusion quand il dit, en parlant contre ceux qui entretiennent la mollesse des hommes : « Malheur à ceux qui mettent les coussins sous le coude de chacun. » Ces lits de table n'étaient point à demeure, mais on les dressait pour les repas, de préférence sous les arbres ou sous les treilles, quand la saison le permettait. Le coffre jouait, chez eux, comme chez toutes les populations agricoles, un grand rôle et faisait partie de l'ameublement, d'ailleurs très-simple, dans la plupart des maisons. Pour se défendre des mouches, que nous nommons vulgairement coussins, et qui sont très-nombreuses et très-inopportunes en Judée, on faisait couvrir le sommet des lits dont les rideaux étaient d'un tissu très-clair, une sorte de canevas; ces rideaux entouraient le lit et le fermaient hermétiquement, de manière qu'on y pouvait respirer l'air sans craindre que les mouches y pénétrassent. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui moustiquaires. Holoferne couchait dans un lit de cette sorte, et c'est un de ces rideaux, nommés canopea, que Judith détacha. Les femmes avaient des lits spéciaux pour certains moments où, suivant la loi de Moïse, tout ce qu'elles touchaient était immonde, ou du moins considéré comme tel; ces lits étaient enfermés dans des espèces de cloisons, comme il était encore d'usage au commencement du siècle dernier chez les Samaritains.

Le mobilier grec fut pendant longtemps aussi simple qu'il convenait à un peuple agricole et guerrier, quoique civilisé. Mais le contact des Grecs avec les Perses et leur commerce avec les Tyriens et les Chaldéens amenèrent dans les villes de la Grèce le luxe auquel les habitants d'Athènes, de Corinthe, de l'ionie étaient déjà préparés par leur goût des arts. De même que les peuples de l'Asie, que les Hébreux et que, plus tard, les Romains, ils prirent leurs repas à demi couchés sur des lits de table, élégants et légers, qui avaient quelque analogie avec nos canapés, mais dont les dossiers étaient droits et à jour, tendus d'étoffes plus ou moins riches et garnis de coussins sur lesquels on s'appuyait le dos et le coude. Cette coutume, quoique générale, était pourtant considérée comme très-familiale ou du moins empreinte d'une certaine liberté; aussi les femmes et les jeunes gens ne la pratiquaient-ils pas. Il n'y avait que les courtisanes qui osassent pendre à table l'attitude des hommes. Les adolescents, quand ils étaient dans la compagnie de personnes supérieures par l'âge, et les femmes qui se piquaient de modestie s'asseyaient, pour manger, au bord du lit de table. Les autres sièges étaient assez variés et se rapprochaient, par l'usage et la forme, de trois types des sièges modernes, le banc, le tabouret et la chaise. Le premier était un peu bas, découpé élégamment et peint quelquefois à la cire, à peu près de la même manière que les meubles égyptiens, quelquefois gravé à la pointe du ciseau, avant de recevoir une coloration qui rehaussait la sculpture. Le tabouret correspondait à ce que nous appelons ainsi et était à peu près fait de même, avec des pieds tournés à la façon égyptienne, mais avec un profil plus accentué et plus mouvementé; il était recouvert de nattes de jonc, de paille fine ou de forte étoffe; une autre forme, appartenant à la même catégorie, était celle du siège que nous nommons X à cause de sa ressemblance avec la figure de cette lettre : les uns étaient plantés, à peu près semblables à ceux que nous employons; les autres, qui ne se pliaient point, étaient formés de deux demi-cercles, dont l'un était renversé et servait de pieds et dont l'autre formait le siège proprement dit et s'arrondissait de manière à présenter, de chaque côté, un appui pour les bras. Enfin, la chaise, qui ne fut nommée ainsi qu'un moyen âge, n'était point, comme elle le fut à cette dernière époque, le développement de l'X; c'était le trône égyptien, quoique plus léger, plus élégant et formé de plusieurs parties assemblées. Ce dernier siège était le plus rare; il ne servait qu'au maître de la maison, lors des réceptions officielles, et à l'épouse quand elle travaillait dans le gynécée au milieu de ses servantes. Un meuble charmant, et dont l'usage fut conservé dans l'Orient, d'où il nous est revenu assez tard, était employé par les Grecs, qui l'utilisaient surtout en y posant les objets nécessaires à une collation, c'est le guerdion, qui servait aussi aux femmes en guise de chiffonnière : c'était une table placée sur un trépièdre dont la forme était affectée chez ce peuple. La table du triclinium devait être, comme chez les Romains, en fer à cheval, c'est-à-dire portée par huit pieds; elle n'était occupée que d'un seul côté, l'autre étant réservé pour le service. Dans l'espace compris entre les côtés du fer à cheval laissés vides, on dressait une sorte de banc, recouvert d'étoffes, et sur lequel on plaçait des fleurs, des fruits, des hanaps, des vases remplis de vins. C'est là ce qui donna plus tard naissance à la crèche, ou, surtout, au dresseur. Mais cette installation ne devait avoir lieu que dans les repas d'apparat. Dans les maisons particulières, comme dans les hôtelleries, on mangeait à demi couché, ainsi qu'on l'a dit plus haut, mais autour d'une table circulaire.

Le coffre, ou babut, était en usage chez

les Grecs; mais on trouve peu de renseignements sur ce meuble, destiné à ranger certains ustensiles, les laines teintées, filées ou non filées, les gâteaux, les rayons de miel, etc. Il était placé dans le gynécée, sous la garde des femmes chargées de maintenir l'ordre dans la maison. Un coffre grec est resté célèbre comme un chef-d'œuvre de l'art. C'est le coffre de Cypselus, que Pausanias vit dans le temple de Junon, à Olympie, et dont il nous a laissé une longue et minutieuse description. Cette boîte, en bois de cèdre, était couverte sur toutes ses faces de sculptures en or et en ivoire représentant un grand nombre de sujets mythologiques. Le coffre avait un diminutif, nommé *kibidos*, orné de diverses façons, point ou enrichi d'incrustations et, suivant sa dimension, taillé dans le bois ou l'ivoire; il servait au même usage que les coffrets d'aujourd'hui, ou, plutôt encore, que les écrins et coffrets du moyen âge.

Les Romains, qui copiaient l'architecture des Grecs, copiaient aussi leur mobilier, mais en l'adaptant à leurs besoins et à leur goût, d'ailleurs fort eclectique. Quoiqu'ils empruntassent facilement les coutumes et les habitudes des peuples avec lesquels ils étaient en relation, pendant longtemps ils prirent leurs repas, assis sur des sièges. Ce ne fut qu'après la seconde guerre punique que Scipion l'Africain rapporta de Carthage des lits de table dont se servaient les Carthaginois. Ces lits, petits et assez grossiers, furent perfectionnés par un ouvrier tourneur de Rome, et devinrent rapidement en usage; bientôt on les garnit d'une façon luxueuse. Les femmes, plus libres à Rome qu'en Grèce, s'y couchaient comme les hommes; les adolescents n'ayant pas encore pris la robe virile demeuraient seuls assis à table (v. 177). Dans les maisons de débauche consacrées à la Venus populaire, le lit livré à l'amour banal était creusé dans la pierre, à peu près comme une auge, mais moins profond et un peu relevé, en forme de traversin, du côté de la tête; on peut voir par ce trait quel était le luxe de la plèbe d'alors, restée misérable et famélique au milieu des richesses entassées dans la ville éternelle par le commerce et la victoire.

L'époque où le mobilier fut le plus somptueux est celle des douze Césars. La prodigalité, extrême du temps de Jules César et qui paraissait être au comble, s'accrut encore sous Claude et Néron. Les bains, les repas et les spectacles coûtaient des sommes énormes, et le mobilier était digne de ces dépenses et du train de maison que menait la noblesse romaine. On faisait concourir à son ornementation les métaux et les marbres précieux, les pierres fines et tout ce qui pouvait en augmenter la richesse. Suétone raconte comment Caligula s'y prit pour renouveler son mobilier. « Il vendit dans les Gaules, dit-il, les bijoux, les meubles, les esclaves et les affranchis de ses sœurs qu'il avait exilées. Il en retira un prix immense, et, séduit par l'appât du gain, il fit venir de Rome tous les meubles de la vieille cour, les fit charger sur des voitures de louage et sur des chevaux de boulangerie, de manière que le pain manqua à Rome et que beaucoup de plaideurs perdirent leur cause pour n'avoir pu se trouver à l'assignation. Il n'y eut point d'artifices et de séduction qu'il n'employât pour se défaire de ces meubles, reprochant aux uns d'en avoir pas honte d'être plus riches que lui et disant aux autres qu'il était trop bon de donner à des particuliers ce qui avait appartenu à un prince. Il apprit qu'un citoyen de province, fort riche, avait donné 200,000 sesterces aux huissiers de sa chambre pour le faire admettre à sa table. Il ne fut pas fâché de voir que l'on mit à si haut prix l'honneur de manger avec lui. Mais le lendemain, voyant cet homme à une vente, il lui fit adjuer un petit meuble, qui n'était d'aucune valeur, pour une somme égale à celle qu'il avait donnée, et lui fit dire qu'il soupèrait avec César et à son invitation. » On voit par la fin de ce passage que les Romains avaient de petits meubles comme nous en avons, et comme la Renaissance et le règne de Louis XV en ont eus. Il est inutile de parler de la chaise romaine, que les peintres et les sculpteurs de notre époque nous ont fait connaître; on peut seulement remarquer que sa forme indique des assemblages assez compliqués et qui témoignent d'une certaine habileté dans l'art de l'ébénisterie et de la construction étant l'une des plus difficiles.

Comme on l'a vu par la citation de Suétone, des meubles romains, même des plus beaux, avaient été exportés dans les Gaules, puisque Caligula y en avait envoyé qui venaient de Tibère et d'Auguste. Néanmoins, malgré ces envois et les rapports commerciaux des provinces romaines avec les colonies des Gaules, la tradition que les produits de l'industrie latine pouvaient servir à conserver fut brusquement rompue par l'invasion des Germains. Le mobilier, beaucoup plus fragile que les monuments, fut détruit ou dispersé par cette révolution, et, pendant les premiers siècles, les meubles redevinrent rudimentaires, même chez les chefs de tribus ou de clans qui jouissaient d'une sorte de pouvoir royal. Le lit, des bancs, la table et le bahut, coffre ou chaise, tel est à peu près l'ameublement sous la première dynastie. L'ornementation consiste en peintures appliquées sur le bois

à la manière des Huns. La vie guerrière de ce temps, rendue plus incertaine encore par les invasions des Normands au nord et des Maures au midi, ne permit pas de se préoccuper ni des arts, ni des sciences, ni de l'ameublement. Le guerrier, le seul qui pouvait enrichir sa demeure, et qui plus tard l'enrichira le premier, vit dans les camps. La civilisation arabe, établie aux portes de la France, eût pu s'y propager si la haine patriotique et la haine religieuse n'avaient concouru à rendre impossible tout rapport avec les Maures. C'est à ce point que, quoique les anciens et les Arabes voisins de la France se fussent depuis longtemps servis de la clepsydre, cet instrument causa un grand étonnement à la cour de Charlemagne quand le calife Haroun-al-Raschid en fit présent à cet empereur. L'ameublement ne se modifia et ne se perfectionna que lorsque les guerriers, devenus princes féodaux, se furent établis dans des châteaux fortifiés où, devenus séculiers, ils songèrent à s'installer et à se procurer toutes les aises et toutes les satisfactions que comportait la civilisation d'alors. Leurs premiers meubles dignes d'intérêt, et dont il nous est resté des modèles, furent plutôt des produits de l'art du charpentier que des produits de l'ébénisterie ou même de la menuiserie. C'est ainsi que sont construits ceux du XI^e au XIII^e siècle. La table, le bahut et le lit sont des meubles lourds, solides, faits pour servir à plusieurs générations; ils sont, en quelque sorte, attachés à la maçonnerie; le dernier surtout, d'abord léger, formé de branches qui le faisaient ressembler à nos lits de fer, devient massif et est entouré d'une tapisserie qui le ferme complètement, et qui en fait une sorte de chambre dans les vastes salles du château fort. Le siège est un banc ou escabeau de bois, dont les pieds sont formés par un ou deux morceaux de planche découpés. Plus tard vient la chaise, d'abord *charrière* ou *châière*, parce que souvent les pieds en étaient munis de roulettes en bois qui permettaient de la charrier, de la promener comme un char. La charrière, en se transformant, en prenant un dossier très-élevé, recourbé en avant et orné de sculptures, devient la chaise.

Au XIII^e et au XIV^e siècle, le mobilier s'est modifié sensiblement; l'industrie et même l'art ont progressé. Les croisades ont établi des rapports avec l'Orient et ont initié l'Europe à la civilisation arabe, si industrielle et si savante. Les meubles simples, solides des siècles précédents sont remplacés par des meubles plus élégants, plus ouvrages, taillés à jour, décorés, peints ou sculptés, et qui, par leur profusion et la richesse du goût byzantin, mais en conservant le caractère gothique. Pour peindre les panneaux de ces meubles, on leur fait subir une préparation qui doit en assurer la durée; les parties en sont jointes très-étroitement. La surface, polie avec soin, est recouverte d'un morceau de parchemin, sur lequel on applique une couche de plâtre fin bien égalisée et très-lisse, et c'est sur ce plâtre qu'on peint à la cire et qu'on rehausse d'or, à l'aide d'une mixture faite avec de l'œuf battu. Les sièges se sont élargis et sont devenus plus confortables; le chef de la maison trône dans une sorte de chaise, le *fau-deuil*, couvert d'une étoffe riche et garni de coussins. C'est sur cette sorte de trône que les peintres de vitraux du moyen âge ont assis la Vierge. Un meuble dont les générations passées n'avaient point besoin, sachant à peu près rien et s'en souciant peu, apparaît alors que les belles-lettres commencent, sinon à fleurir, du moins à être moins négligées, et que le châtelain et le bourgeois tiennent des comptes exacts de leur dépense; nous voulons parler de la *scripturale*, planchette en forme de pupitre fixée sur deux pieds, et qui servait à écrire, comme l'indique son nom. La crédence, espèce de banc ou de table qu'on recouvrait d'étoffe, et sur laquelle on plaçait, avant et pendant le repas, les objets propres au service, s'est changée en dressoir; celui-ci devient l'une des parties du buffet qu'il surmonte; il se charge de poteries, de plats d'étain, de hanaps, de vases en métal repoussé. Toutes ces choses, jointes aux sculptures des meubles, à la peinture des poutres et des boiseries, donnent aux salles un aspect grandiose et riche. L'appartement est tendu, ou plutôt entouré de grandes tapisseries, dont la bordure traîne à terre, et derrière lesquelles un homme peut facilement se tenir caché, derrière lesquelles même il pourrait faire le tour de la salle sans être aperçu.

Tous ces meubles étaient en chêne, parce que c'était l'essence la plus abondante dans le pays, parmi les bois propres à l'ameublement. On les construisait dans le château ou dans le bourg le plus voisin, parce que les transports étaient très-difficiles et très-couteux, et s'exécutaient par prestation et corvée. Les vassaux devaient prêter, l'un son cheval, l'autre son char; c'était là une des formes de l'impôt. Enfin, ces meubles étaient d'un prix très-élevé, parce que les ouvriers passaient un temps très-long à les confectionner. C'est dire assez que, si les riches bourgeois, les marchands pouvaient se procurer un mobilier suffisamment confortable, d'ailleurs, se transmettait en héritage et durait longtemps, il n'en était pas de même des ouvriers et des paysans, qui devaient s'en tenir aux meubles rudimentaires.

Selon M. Viollet-le-Duc, les meubles du châte-

teau passaient aux mains de ces derniers quand ils étaient délaissés par le seigneur et remplacés dans ses salles par des meubles nouveaux. C'est ainsi, suivant lui, que l'on trouvait des pièces du mobilier seigneurial dans la chaumière du paysan. Ce fait peut être exact pour certains cas, mais M. Viollet-le-Duc semble le trop généraliser. Il est très-vrai que des meubles ou des objets ayant appartenu au château se trouvaient et se trouvent même encore aujourd'hui chez les paysans, où les cherchent les amateurs et les marchands d'antiquités; il est très-vrai aussi que ce n'est point par le pillage qu'ils ont changé de propriétaire; mais est-ce à dire que le paysan n'avait dû le transfert qu'à la libéralité du seigneur? Cela a pu arriver parfois, mais il est plus probable que, dans la plupart des cas, l'objet, relégué par ordre du maître dans les greniers, a été vendu par l'intermédiaire ou quelque autre domestique peu scrupuleux qui pensait, non sans raison souvent, qu'on ne s'apercevrait point de la disparition de l'objet relégué et qui pouvait être oublié. Ce n'est point la chaumière qui, avant la Révolution de 1789 s'était enrichie des dépouilles du château; c'est surtout la domesticité.

À l'époque de la Renaissance, les mœurs féodales, auxquelles Louis XI avait porté un si rude coup, avaient disparu pour faire place aux mœurs seigneuriales, et, avec la transformation des mœurs, il y eut, comme toujours, une transformation dans le mobilier; celui-ci n'était que le reflet, l'empreinte de celles-là. Venise, puissante alors, en rapport constant, par son commerce, avec l'Orient, à qui elle avait emprunté sa science, son art, son industrie, et même, dans une certaine mesure, son costume et ses mœurs, répandit son génie en Europe et fit revivre les formes grecques si longtemps oubliées. En France surtout, son influence se fit d'autant plus sentir, que les princes français épousèrent des princesses italiennes, qui apportèrent avec elles le luxe de leur pays.

Les meubles, en conservant leur apparence architecturale, devinrent plus élégants, plus légers et prirent un aspect plus simple en restant aussi riches; on les décora de colonnes torsées, de colonnettes, de moulures fines, de sculptures et d'incrustations à la façon italienne; les beaux ouvrages de Faenza et les émaux de Bernard Palissy et de son école ne firent que donner plus de vogue à ce genre de décoration.

Dans le mobilier, comme dans les lettres et les arts, il y eut, ce moment, un retour vers l'antiquité; on ne la copia pas, mais on en inspira en y joignant une grâce moins sévère, un peu de la richesse orientale qui brillait à Venise et à Florence, et de l'originalité qu'avait montrée le gothique. Ce n'était ni une imitation, ni, comme aujourd'hui, un mélange eclectique, mais bien un style nouveau formé de ces divers éléments. La vie était devenue plus facile, plus luxueuse et aussi plus intime que dans les siècles précédents; le château fort était tombé, pour faire place au palais; les salles de l'appartement n'étaient plus ouvertes, comme autrefois, à la domesticité guerrière qui habitait le château avec le seigneur; ce communisme de clan avait disparu entièrement; les meubles furent moins vastes, plus délicats et munis de fermetures moins fortes; on en fit même qui ne furent fermés que le devant que par des feuilles de verre, encadrées de légères châssis, et tellement afin de préserver les objets de la poussière; de ce nombre sont les crédences, les armoires et les bibliothèques; ces dernières furent construites à peu près comme les meubles destinés à contenir les émaux et les pièces d'orfèvrerie, et n'avaient point l'ampleur qu'elles eurent plus tard sous Louis XV et Louis XVI; c'est que le livre, invention nouvelle, était encore un objet rare et précieux. Dans ce temps de luxe et de richesse, où l'orfèvrerie, représentée par Benvenuto Cellini, avait une si grande vogue, on fit, pour renfermer les bijoux et les objets précieux, des coffrets et de grands écrins non moins merveilleux que les petits chefs-d'œuvre qu'ils contenaient. Ordinairement, ces coffrets sont en ébène, ornés de gravures, enrichis d'incrustations, divisés en petits compartiments qui, parfois, sont fermés par des serrures à secret, et qui sont garnis, au dedans, de falences peintes. Il serait trop long de décrire cette variété de meubles de toutes sortes, pour tous les usages, admirablement sculptés, incrustés de bois rares, de nacre, de marbre, de lapis-lazuli, et décorés d'émaux ou de motifs en bronze, dont le musée de Cluny présente de si beaux spécimens. Rien de plus achevé ni de plus vigoureux; c'est la grâce même unie à la force, et une entente dans l'exécution, une disposition des ornements et des figures, un choix d'attributs, une harmonie générale, qu'il est impossible d'égaler. D'où vient cette étonnante perfection? De ce fait que l'ouvrier, qui était un artiste, parfois un grand sculpteur, restait enchaîné à son œuvre depuis le premier jusqu'au dernier jour. Dans la première période de la Renaissance, c'est la sculpture qui domine; puis ce fut l'incrustation, la marqueterie.

Les guerres de religion qui ensanglantèrent la fin du XVI^e siècle ruinèrent le pays et firent disparaître toute préoccupation d'art et de bien-être. Aussi le mobilier tomba-t-il en décadence. Sous Henri IV et sous

Louis XIII, le meuble devint plus lourd, plus triste. Les artisans du premier ordre se font rares et à peine reste-t-il quelques médiocres sculpteurs. Les bois précieux de la Renaissance, devenus trop chers pour la plupart des familles nobles appauvries sous les régnes précédents, furent remplacés, dans un assez grand nombre de cas, par le châtaignier, facile à travailler, solide et d'une couleur assez semblable à celle du chêne.

Avec le règne de Louis XIV commença une véritable renaissance dans le mobilier. « Boule, dit M. L. Reybaud, imaginé et poussé à une perfection incomparable l'art d'incruster le bois, et d'y distribuer avec un goût parfait des ornements de cuivre, d'écaillé, d'ivoire, de nacre, de bûrgau, même de corne et de baleine. Pour les ouvrages de marqueterie, on eut recours à des bois nouveaux; le marbre d'abord, puis l'acacia, l'ébène, le palissandre, l'aloë, le cèdre, le citronnier, le courbaril, le bois de fer, le figuier, le micocoulier, le santal et toutes les variétés des essences tropicales. La marqueterie fit des merveilles, et jamais meubles plus riches ne garnirent les appartements. Boule poussa les ornements à un degré inouï et laissa un nom qui ne s'est point effacé des mémoires. »

Le style sérieux de Boule ne tarda pas à dégénérer chez les ébénistes qui lui succédèrent au XVIII^e siècle; ils parurent ne s'inspirer que des besoins, de la commodité, du bien-être et du luxe. On créa alors un style véritablement nouveau, le genre rocaille, qui, en tant que style, est peut-être la plus haute expression de la fantaisie, du baroque, du joli, du facile et de l'élégance on, du moins, de la coquetterie. Quels que soient les défauts, c'est celui qui réunit de la manière la plus complète les conditions du confort; jamais on ne mit plus d'intelligence, de science et de raffinement à se procurer des aises. À ce point de vue, le mobilier de cette époque est admirable et restera désormais comme un modèle. Il ne présente à l'œil que des formes rondes habilement combinées; les chaises et les fauteuils ont des dessins renversés et onduleux qui suivent, dans leur contour, les courbes du corps, de telle sorte qu'on peut y conserver longtemps la même position sans en éprouver de fatigue; ils sont rembourrés avec soin et capitonnés, présentant un matelas moelleux dans toutes les parties où doit s'appuyer le corps. Les lits sont construits dans le même goût, entourés sur trois côtés de dossiers rembourrés de la même manière et tendus de grande étoffe. Les crédences, tables de toilette et à ouvrages, et tous les autres meubles, nombreux alors, qui participent à la fois de la table et du coffret, ont des pieds ondulés, sont couverts, en général, d'une plaque de marbre blanc ou rose et garnis d'appliques de cuivre sur les bords, sur les angles ou les faces qui s'avancent en saillie. Les commodes à tombeau et à double tombeau présentent de tout côté une ligne ondulée, et le bois en est courbé dans tous les sens, ce qui était une invention toute nouvelle; le buffet, le bahut, qui servaient à faire la commode par l'adjonction des tiroirs, avaient toujours eu, à toutes les époques, des surfaces rectilignes, et ce n'est pas la moindre originalité des ébénistes du XVIII^e siècle que d'avoir songé à remplacer le profil droit par un profil courbe. Ces sortes de commodes appartenant exclusivement au genre Louis XV, et aujourd'hui, qu'on imite tous les styles, on n'a point essayé d'en ressusciter la forme; la seule, d'ailleurs, qui puisse rendre la commode élégante. Comme au temps de la Renaissance, on fit alors une foule de petits meubles légers, élégants, chiffonniers, tables à miroir, qui témoignent du goût de cette époque pour les chiffons et les babioles. Seules, l'armoire et la bibliothèque, que l'abondance des livres forçait à agrandir, conservèrent quelque chose de leur sévérité et de leur forme élémentaire; elles ne requèrent guère de modification que dans leurs moulures et leur ornementation. À cette époque, le bois peu connu, peu employé jusqu'alors, le bois de rose, fournit un placage très-recherché. La laque commença aussi à jouer un rôle important. Elle entra pour une grande part dans le revêtement et se maria avec l'incrustation et la dorure. Par malheur, les meubles élégants et gracieux de ce temps manquaient de solidité; car rien n'est moins solide que la marqueterie et le placage. On le voit par ce qui nous reste du règne de Louis XV. Peu de ces meubles ont pu se conserver intacts pendant un siècle, alors que ceux du XVI^e et même du XVI^e siècle nous sont parvenus, souvent après bien des vicissitudes, dans toute leur beauté.

Sous Louis XVI, le mobilier se transforme tout à coup, quant à la forme, pour en revenir aux profils grecs, comme les avait compris la Renaissance, mais avec plus de grâce encore s'il est possible, de simplicité, et aussi moins de grandeur. On revient à la sculpture; on recherche le confort, mais en le tempérant par un peu de sévérité, comme si l'on eût voulu paraître ne pas trop lui sacrifier. Des pieds droits et cannelés, des colonnettes du même genre, des volutes d'acanthe ou de laurier, des rosettes, des médaillons, un carré, des boudins, des perles et des rubans dans les moulures, tels sont les traits caractéristiques de l'ornementation du mobilier Louis XVI. À cette époque, où la délicatesse du goût s'allia dans l'ébénisterie à la richesse

de l'exécution. Riesner donna le ton pour la marqueterie, Goutière pour la ciselerie, et c'est à leurs talents réunis que l'on doit ces meubles ornés de cuivre et ces *bonheur-du-jour*, qui ont laissé un nom et une date dans l'industrie. « Jamais l'art du doreur n'a été poussé plus loin ni mieux approprié à la décoration, dit M. Reybaud, jamais les coupeurs de bois ne s'étaient montrés plus habiles et plus ingénieux. »

Sous la République, l'Empire et la Restauration, l'art de l'ébénisterie tomba en décadence. On s'attacha à imiter dans les meubles le style grec et romain. Ils devinrent roides, lourds, uniformes, d'une sévérité allant jusqu'à la nudité. On abandonna à la fois la marqueterie et les ornements sculptés.

De nos jours, le mobilier n'appartient à aucun style, parce qu'on ne imite plus, comme l'ont prouvé les Expositions universelles de 1855 et de 1867. Les meubles de luxe sont des copies, des réductions de ceux de la Renaissance, des essais tendant à un style néo-grec ou étrusque, et ceux-ci sont encore les plus intéressants. Les meubles de la bourgeoisie, qui aime à prendre ses aises, sont imités du genre Louis XIV, mais avec moins de goût et de coquetterie. Enfin, les meubles des classes moyennes semblent tous faits sur le même modèle, ont des profils lourds, arrondis, veules, sans aucun caractère. Tous les soins sont donnés à une apparence futile et de mauvais goût, alors qu'on devrait les donner à la solidité et à des combinaisons capables de simplifier le travail et d'allier le véritable bon marché à l'élégance des formes et aux dispositions les plus utiles. Les moulures rapetées, non pas encastrées, mais collées simplement, et le placage verni donnent à la pièce un certain aspect brillant, cossu, qui n'est obtenu qu'aux dépens de la solidité et qui n'est pas du véritable luxe. La fabrication et l'excessive division du travail semblent avoir rendu impossible le retour vers le mobilier artistique, non pas riche et luxueux, mais original, élégant et d'un profil pur, tout en restant aussi simple et aussi confortable que l'exigent les besoins ou l'économie. Pourtant, il y a eu déjà des tentatives heureuses, mais qui, jusqu'à présent, ne se sont encore étendues qu'aux sièges. Pour qu'elles puissent avoir quelque influence sur les autres meubles, armoires, lits, buffets, etc., il faudrait renoncer à la démodée habitude de faire et abandonner l'ancien pour en revenir au bois teint et ciré, et à l'emploi du châtaignier et des bois semblables, faciles à travailler, solides, et qui permettraient de donner à la perfection du travail et du profil les soins qu'on donne aujourd'hui au placage. Bien que l'ébénisterie française ne soit plus à la hauteur des grandes époques dont nous avons parlé, elle ne tient pas moins le premier rang en Europe, et plusieurs de nos fabricants de meubles ont acquis une réputation méritée par le goût artistique de leurs produits. Nous citerons notamment MM. Mazars-Riballer, Fouldinois, Grohé, Weber, Lévy et Worms, Roudillon, etc.

— *Meubles célèbres.* On n'a presque pas conservé ou retrouvé de meubles du moyen âge antérieurs au *xv^e* siècle. Le plus ancien que nous possédions est le fauteuil de Dagobert, qui a fait partie du musée des Souverains du Louvre, siège pliant, imitant les formes et l'ornementation romaines. A l'exposition du musée rétrospectif, en 1865, figurait un des rares bahuts du *xiii^e* ou du *xiv^e* siècle qui soient parvenus jusqu'à nous. Il avait dû être peint et était garni d'une belle ferrure ciselée. Sur la face antérieure, deux médaillons des douze pairs de France encadrés dans des arcades ogivales; sur le côté droit se les quatre fils Aymon à cheval; sur le côté gauche un sujet libre. Le couvercle est orné de quatre feuilles reproduisant diverses petites scènes. En 1565, François Leheureux, sculpteur, tailla en bois, pour la reine, une grande armoire, enrichie de masques, festons, etc. En Italie, Giuliano da Maiano et le Francione sculptèrent, au *xv^e* siècle, les ornements des armoires de la sacristie de Santa-Maria-del-Fiore. Giuliano, Filippino et Domenico d'Agnolo, à la fin du même siècle, furent les premiers sculpteurs en menuiserie de Florence. Les meubles peints furent aussi tellement en faveur en Toscane que les meilleurs peintres se chargeaient de ce genre de décoration. Dello s'y fit une grande réputation; il peignit, entre autres, un ameublement complet pour Jean de Médicis. Au *xv^e* siècle, la marqueterie eut à son tour la vogue. Les stalles du chœur de la cathédrale de Bologne présentent des sujets en grisaille de deux tons, dus à Damiano (1551). Vasari rapporte que Benedetto da Maiano fit, pour le roi de Hongrie, Mathias Corvin, deux coffres en marqueterie tellement précieux, que l'artiste les accompagna lui-même pour les préserver d'accident durant le voyage.

Le premier ministre de Philippe II fit exécuter dans les Pays-Bas, sur les dessins et sous la direction de Rubens, deux magnifiques meubles se faisant pendant, en ébène, enroulés, décorés de sculptures et d'ornements en ivoire, renfermant chacun dix-huit figures de ronde bosse. Les des des piédestaux, les frises et les encadrements étaient aussi ornés de rinceaux et d'arabesques découpés à jour. Les sujets traités dans les bas-reliefs étaient empruntés à l'histoire de

Joseph. Ces deux meubles ont fait récemment partie de la belle collection Debruge-Duménil.

Vers la fin du *xv^e* siècle, on imagina ces meubles appelés en France cabinets, à la confection desquels étaient à la fois conviés peintres, sculpteurs, orfèvres, graveurs, émailleurs, mosaïstes et marqueteurs. Les Allemands surtout s'y distinguèrent. Le musée de Dresde possède, entre autres, un de ces cabinets exécuté par Hans Schieferstein, enrichi de figures et de bas-reliefs d'ivoire. Un autre cabinet d'ébène décoré de figures d'argent, de découpages, est de Kellertaler, orfèvre de Nuremberg. Dans le musée d'Art de la Kunstammer, à Berlin, on voit un de ces meubles, connu sous le nom de *Pommersche Kunschränk*; il fut fait à Augsburg en 1616, pour le duc de Poméranie, Philippe II, sous la direction de Hainhofer, architecte, et d'Ulrich Baumgartner, ébéniste. Vingt-cinq artistes connus travaillèrent à la décoration de ce meuble : trois peintres, un sculpteur, six orfèvres, un facteur d'orgues, un peintre en émail, deux horlogers, un mécanicien, un modèleur en cire, un ébéniste, un graveur sur métal, un graveur en pierres fines, un tourneur, deux serruriers, un relieur et deux gainiers. La bibliothèque d'Upsal possède aussi un cabinet de Hainhofer et Baumgartner. Les œuvres de Hans Schönowald, qui inventa les pièces d'ébène ondulées, sont aussi très-célèbres. En Italie, au *xv^e* siècle, on exécuta, pour le grand-duc de Toscane François Marie, un cabinet en ébène, d'après les dessins de Buontalenti delle Girandole. Ce meuble avait l'ordonnance d'un monument d'architecture, enrichi de colonnes de lapis-lazuli, agate et autres pierres dures, ainsi que de figures en or. Sur les champs, Buontalenti avait peint des miniatures qui représentaient les belles dames de Florence, Venise et surtout Milan se distinguant dans l'art des meubles damasquinés. Ceux qui sont signés par Paolo d'Azimino sont très-estimés. Le musée de Kensington possède une toilette en fer damasquiné d'or et d'argent, acquise moyennant 35,000 fr. Les Rizzo, Fighino, Piatti, Bellino, Ambrogio, Negrollo, etc., firent de ces meubles d'habitués d'un prix exorbitant. En France, les lambris, les portes, les embrasures des fenêtres et les plafonds de la chambre de parade du vieux Louvre, au *xv^e* siècle, furent sculptés en bois par Roland Maillard, les Hardouin, Francisque, Biard et Ponce Trebat.

Sous Louis XIII et sous Louis XIV, l'orfèvre Claude Ballin exécuta des cabinets en argent massif, qui malheureusement furent fondus en 1688. Le musée de Cluny possède un grand nombre de meubles extrêmement remarquables, dont un certain nombre sont de vrais chefs-d'œuvre. Nous citerons notamment le magnifique bahut de la reine Blanche et un superbe lit à baldaquin du temps de François I^{er}, dont la garniture, la courtépointe, le ciel et les gouttières, un peu postérieurs, proviennent du lit de Pierre de Gondy, évêque de Paris. Le musée des Souverains contenait quelque meubles précieux, entre autres la toilette de Marie de Médicis et le chiffonnier de Marie-Antoinette. A l'Exposition universelle de 1855 à Paris, un magnifique meuble sculpté, dans le style Renaissance, et exécuté dans les ateliers de M. Fouldinois, a été vendu 40,000 fr.

— *Industrie. Meubles en bois blanc.* Pour donner à ces meubles l'aspect du palissandre ou du noyer, il faut faire dissoudre dans de l'eau tiède, et jusqu'à saturation complète, de l'hypermanganate de potasse (commerciallement, caméléon minéral); puis on étend avec un pinceau cette solution sur le bois jusqu'à ce que celui-ci atteigne la nuance plus ou moins foncée que l'on désire obtenir. Cinq minutes suffisent d'ordinaire pour l'opération. On lave ensuite à grande eau les objets teints; on les laisse sécher, et enfin on les huile et on les polit. Le poirier et le cerisier se teignent très-rapidement. Le sapin, à cause de sa résine, demande plus de temps.

Voici l'explication de la réaction : les fibres végétales ont la propriété de décomposer instantanément l'hypermanganate de potasse que l'on met en contact avec elles; un peroxyde brun de manganèse se précipite aussitôt, et la potasse, dégagée et mise en liberté, le fixe d'une manière durable. La potasse, ici, joue le rôle des mordants dans la teinture des étoffes.

— *Meubles en bois. Entretien.* C'est surtout pendant la période des temps humides qu'il importe de soigner l'entretien des meubles en bois massif, et plus encore celui des meubles en bois plaqué. L'humidité altère le vernis. Le palissandre, plus qu'aucun autre bois, est sujet à cette détérioration. Règle générale : il ne faut jamais se servir d'étoffe de laine pour essuyer les meubles vernis, parce que la laine les raye; il faut se servir d'un linge doux. Pour les meubles polis à la cire, c'est tout le contraire; on peut leur conserver presque indéfiniment leur brillant, si l'on a le soin de les frotter chaque jour avec un morceau d'étoffe de laine un peu rude.

Si les meubles ont été négligés, s'ils sont tachés par l'eau ou par la boue, ce qui arrive souvent aux pieds des chaises, aux socles et aux plinthes des gros meubles, on les frotte d'abord avec un linge imprégné d'huile d'o-

live ou d'huile de noix, linge de coton pour les meubles vernis, tissu de laine pour les meubles cirés; puis on les essuie bien avec une étoffe propre; ensuite on les passe à l'encastrique, c'est-à-dire qu'on les frotte légèrement d'abord avec cette substance, et fortement ensuite avec un linge sec. L'huile a pour action d'enlever les taches, et l'encastrique de ramener le meuble presque à l'état neuf. Si les meubles ont des taches d'autre sorte, comme, par exemple, la tache à manger, quand la sauce répandue pénètre à travers la nappe, on nettoie avec un morceau d'étoffe trempée dans du lait bien chaud qui enlève toutes les taches, et l'on rétablit le meuble dans son brillant primitif au moyen de l'encastrique.

— *Législ.* Les biens de toute nature dont se compose le patrimoine des particuliers étaient soumis, dans l'ancien droit, à des divisions multiples, suivant le point de vue sous lequel on les considérait. On les divisait en biens nobles et biens roturiers, en propres et en acquêts (cette dernière classification subsiste encore, mais réduite à une moindre importance, et elle n'intéresse plus que la matière de la communauté conjugale); on distinguait enfin, comme aujourd'hui, les biens en meubles et en immeubles. Cette troisième classification, qui n'a rien d'arbitraire ou de fictif et qui ressort de la nature même des choses, est la seule qui ait conservé, pour la législation du code civil, une importance capitale. La dualité des meubles et des immeubles et la dissemblance des dispositions qui les régissent respectivement paraissent dans presque toutes les parties de notre droit civil. Ainsi la saisie et la vente forcée des meubles sont l'objet d'une procédure infiniment plus expéditive et moins compliquée que la saisie des immeubles; l'aliénation volontaire des meubles, valeur naturellement circulant, n'est point assujettie aux mêmes formalités et aux mêmes garanties que l'aliénation des immeubles. La totalité des meubles possédés par chacun des époux, au moment de la célébration de leur mariage, entre de plein droit dans l'actif de la communauté matrimoniale; au contraire, les immeubles qu'ils possèdent à la même époque leur demeurent respectivement propres, et n'entrent dans la communauté conjugale que pour l'usufruit seulement. Une autre différence saillante entre les meubles et les immeubles se fait remarquer dans la manière d'acquiescer la propriété des uns et des autres par voie de prescription. Pour acquiescer par ce moyen la propriété d'un immeuble, il faut, en général, trente ans d'une possession paisible, publique et continue; il faut dix ans d'une possession présentant les mêmes caractères lorsqu'on possède avec titre et bonne foi, c'est-à-dire lorsqu'on a acquis l'immeuble d'un tiers que l'on en croyait le légitime propriétaire, quoiqu'il ne le fût point en réalité. Au contraire, celui qui, de bonne foi, achète un objet mobilier d'une personne qui n'en est point, mais qu'il suppose en être propriétaire, acquiert lui-même la propriété de cet objet mobilier, sans aucun trait de temps, par le seul effet de la livraison, et il s'opère en sa faveur une sorte de prescription acquiescive instantanée. Tel est, suivant la doctrine des auteurs, le vrai sens de la règle assez énigmatiquement formulée par l'art. 2179 du code civil : « En fait de meubles, la possession vaut titre. »

La division des biens en meubles et en immeubles est encore importante, en ce sens qu'elle embrasse la totalité des éléments du patrimoine, et qu'aucune catégorie de biens ne lui échappe, tous étant nécessairement meubles ou immeubles. Remarquons toutefois qu'il existe une certaine classe de droits appartenant aux individus, qui ne rentrent point dans la nomenclature dont nous nous occupons, et ne sont, soit par leur nature, soit par l'effet des fictions de la loi, ni meubles ni immeubles. Tels sont les droits de famille, les droits de puissance paternelle ou maritale inhérents à l'état civil des personnes; tels encore les droits civiques, de vote ou d'éligibilité. Les droits de cet ordre ne sont manifestement ni mobiliers ni immobiliers; mais la généralité de la nomenclature n'est par là point en défaut. Les droits qu'on vient d'indiquer, en effet, sont au premier chef des droits, et des droits d'une importance majeure, mais ils ne sont point des biens, en ce sens qu'ils échappent à toute estimation pécuniaire et demeurent en conséquence en dehors de la division des meubles et des immeubles, qui ne concerne que les biens, c'est-à-dire les éléments pécuniairement appréciables du patrimoine.

Il s'agit maintenant de déterminer ce que l'on doit entendre également par *meubles*. On ne peut guère définir les biens meubles que parallèlement et par opposition aux biens immeubles, avec lesquels ils forment une sorte d'antithèse. En somme, est meuble tout ce qui n'est pas immeuble, et logiquement on pourrait se contenter de caractériser juridiquement les immeubles; les meubles se trouvant ainsi définis par voie d'opposition ou d'exclusion. On entend par immeubles les choses sujettes à l'appropriation, que leur nature ou le travail de l'homme ont rendues immobiles et non transportables d'un lieu à un autre : tels sont les fonds de terre, tels sont encore les bâtiments adhérents au fonds.

Sont encore immeubles, par suite de leur adhérence au sol, les arbres, les récoltes sur pied, les fruits pendants aux branches des arbres. Il va sans dire que les arbustes et les fleurs qui croissent dans des vases ou dans des caisses transportables, et dont on décore une cour ou un jardin, ne sont nullement immeubles. Ces végétaux, sans aucune adhérence au sol, conservent un caractère purement mobilier. Les immeubles dont on vient de parler sont tels par leur nature même; il existe d'autres catégories d'immeubles qui ne prennent ce caractère qu'accidentellement, en quelque sorte, et par leur accession à une chose immobilière. Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, en présentant la nomenclature des meubles, objet spécial de cet article.

Les meubles sont le contraire des immeubles. Ce sont toutes choses sujettes à l'appropriation et qui sont transportables d'un lieu à un autre, transportables, soit de leur propre mouvement, comme les animaux doués de facultés locomotrices, soit par l'action d'une force étrangère, comme les choses inanimées. Voilà les meubles corporels, les meubles qui sont tels par la nature même des choses. Il existe une seconde catégorie de meubles, meubles abstraits, pourrait-on dire, qui ne sont par nature ni mobiliers ni immobiliers, mais que la détermination de la loi a fait entrer dans la classe des meubles, parce que cette division bipartite doit comprendre toutes les espèces de biens.

L'art. 529 du code civil donne l'énumération de ces meubles fictifs. Ce sont d'abord les créances ayant pour objet des sommes d'argent, ou devant se résoudre en livraison de choses mobilières. Ce sont, en second lieu, les intérêts ou les actions dans les sociétés d'industrie ou de finance. L'art. 529 dispose expressément que l'action conserve son caractère mobilier aux mains de l'actionnaire, dans le cas même où la compagnie est propriétaire d'immeubles, et où, par conséquent, le capital social, dont l'action représente une fraction, est en partie immobilier. Il y a quelque chose de pareil, contrairement dans le caractère invariablement mobilier de cette action, qui n'est autre chose qu'une partie aliquote d'un capital social en partie immobilier. On rend compte de cette contradiction, qui n'existe qu'à la surface des choses, en faisant remarquer que, tant que la société dure, c'est le corps moral, la personne civile de la société, et non les actionnaires individuellement, qui est actuellement propriétaire du fonds social et des immeubles qui peuvent en dépendre. Personnellement, chaque actionnaire ou intéressé n'a droit, quant à présent, qu'à la distribution de dividendes pécuniaires (chose de soi mobilière) et, en expectative, au partage du capital commun, quand la société sera dissoute. La loi a imprimé dans l'action ce caractère purement mobilier, pour en faciliter la circulation, et la soustraire aux formalités et aux frais attachés aux mutations de la propriété immobilière.

L'art. 529 a classé enfin dans la catégorie des meubles par détermination de la loi les rentes de toute nature, perpétuelles ou viagères. La disposition de l'art. 529 s'étend même aux rentes constituées à perpétuité comme prix ou comme condition de l'aliénation d'un immeuble. Ces rentes, autrefois connues sous le nom de rentes foncières, étaient immeubles dans l'ancien droit et traitées comme telles dans la législation. Elles sont aujourd'hui purement mobilières comme les autres; toute leur différence avec les rentes constituées au moyen de l'aliénation d'un capital est que la somme de la rente constituée comme prix de l'aliénation d'un immeuble ne sera rachetable qu'après un délai qui peut aller jusqu'à trente ans; 2^o elles peuvent convenir que le rachat en sera opéré à un autre taux qu'au dernier vingt, tandis que les rentes constituées ordinaires ne peuvent être stipulées rachetables à un taux plus élevé.

Il y a une lacune dans la nomenclature des meubles fictifs, tels que la présente l'article 529 du code civil. Pour compléter l'énumération, il faut y ajouter les charges vénales des officiers ministériels, tels que notaires, avoués, greffiers, agents de change, etc. Ces charges, et tout ce qu'elles sont dans le commerce, sont meubles, par la raison péremptoire qu'elles ne sont pas immeubles. Le silence de l'art. 529 à leur égard s'explique parfaitement par la raison qu'au moment de la rédaction du code civil, on se trouvait encore sous le régime des décrets de l'Assemblée constituante qui avaient aboli la vénalité des offices. La loi de 1816 a rétabli, dans une certaine mesure, le droit de transmission des offices ministériels, et a fait rentrer dans le patrimoine des titulaires la valeur vénale de leurs charges, qui sont redevenues un élément de leur fortune mobilière.

On vient de donner l'énumération complète de tous les biens qui sont meubles, soit par leur nature, soit par l'effet des dispositions de la loi. Tous ces biens sont indistinctement régis par les règles relatives aux biens mobiliers, saisissables et aliénables comme meubles, entrant dans l'actif de la communauté entre époux, etc. Il reste, pour compléter l'aperçu sommaire de cette matière, à indiquer comment des biens, mobiliers par eux-mêmes, peuvent passer dans la catégorie de

Immeubles par leur attache ou leur accession à une propriété immobilière. Ce point fait la matière des art. 524 et 525 du code Napoléon. Aux termes de l'art. 524, deviennent ainsi immeubles par accession : les animaux attachés à la culture ou exploitation d'un fonds de terre, les ustensiles ou instruments aratoires, les objets de gros ou menu outillage garnissant une usine ou une ferme et destinés à leur exploitation, tels que les cuves, tonnes, chaudières, alambics, pressoirs, machines quelconques, presses d'imprimerie, etc. Une condition est requise par la loi pour que ces objets soient ainsi immobilisés par leur destination et leur accession à une propriété immobilière ; cette condition est que ce soit le propriétaire qui les ait disposés lui-même dans la ferme ou l'usine à cette fin. S'ils y avaient été apportés simplement par le locataire, ils continueraient de conserver leur caractère purement mobilier et d'être aliénables et saisissables mobilièrement. Cette disposition de la loi est fort sage, et l'on en peut aisément saisir le motif. Dans le cas où ce matériel appartient au propriétaire lui-même, il est du plus grand intérêt que cet outillage soit légalement immobilisé. S'il en était autrement, les ustensiles pourraient être saisis par la voie expéditive de la saisie mobilière, et, inconvénient plus grave, la vente forcée faite séparément de l'immeuble d'une part, et d'autre part, du matériel de l'exploitation, aurait pour conséquence nécessaire de déprécier l'un et l'autre. Au contraire, lorsque le matériel appartient au locataire, son immobilisation n'aurait que des inconvénients sans aucun avantage. Par exemple, elle aurait ce résultat regrettable, en incorporant au fonds l'outillage qui appartient au locataire, de le grever par voie de conséquence et accessoirement des hypothèques dont l'immeuble peut être frappé. Remarquons que, dans le cas où le matériel d'exploitation d'immeuble est saisi, ce n'est pas le cas où ce matériel appartient au propriétaire du fonds, il n'est besoin, pour opérer l'immobilisation, d'aucune soudure, d'aucune adhérence physique des objets ainsi immobilisés au corps du bâtiment. L'attache morale résultant de la destination suffit.

Indépendamment des objets énumérés par l'art. 524 et que leur destination seule immobilise, le propriétaire peut donner à d'autres meubles le caractère immobilier, mais en les incorporant matériellement à son immeuble. Ici l'immobilisation résulte uniquement de l'attache physique de la chose mobilière à la chose immobilière, et de la circonstance qu'elle n'en peut être détachée sans fracture ou détérioration (art. 524 et 525 c. civil). Toutefois la loi indique trois natures d'objets mobiliers qui peuvent être immobilisés sans adhérence physique et sans soudure à chaux et à ciment. Ce sont les glaces, les tableaux et les statues. Les glaces, ainsi que les tableaux, sont immeubles quand le cadre ou parquet auquel elles sont attachées fait corps avec la boiserie, bien qu'il soit possible de les en séparer sans détérioration ni fracture. Quant aux statues, quoique transportables et susceptibles d'être enlevées sans aucune fracture, elles deviennent immeubles lorsqu'elles occupent un piédestal à été pratique pour les recevoir. En pareil cas, en effet, leur enlèvement laisse dans la disposition des lieux quelque chose d'irrégulier et d'incomplet.

Le code, dans les art. 533 et suivants, a pris soin de circoncrire avec précision la valeur relative des mots *meubles*, *meubles* meublants, biens mobiliers, effets mobiliers. L'art. 533 nous apprend que le mot *meubles* employé seul au pluriel, dans les dispositions de la loi ou de l'homme, ne comprend ni l'argent comptant, ni les titres de créances, ni divers autres objets énumérés par ce même article 533. Le mot *meubles* meublants est plus restreint encore et n'embrasse que les objets destinés à l'usage ou à la décoration d'un appartement. Le mot mobilier, au contraire, de même que l'expression biens mobiliers ou effets mobiliers, embrasse toutes les catégories de *meubles* corporels ou incorporels, en un mot, tout ce qui n'est pas immeuble.

Cet excès de précaution de la loi a manqué son but, qui était de prévenir les contestations en fixant rigoureusement à priori le sens des mots employés dans les contrats ou les dispositions testamentaires. Ce petit lexique légal est plutôt de nature à fausser le véritable sens des actes, attendu que les parties ou les testateurs emploient le plus souvent les mots dans leur acception courante plutôt que dans l'acception juridiquement exacte. Ainsi, supposons un négociant fort riche, mais dont la fortune est toute en portefeuille, et qui lègue par testament, à son valet de chambre, son mobilier. Il est infiniment probable que le testateur n'a entendu disposer ainsi que de ses *meubles* meublants. Heureusement, les tribunaux ont le droit, et plus que le droit, le devoir, de rechercher l'intention présumable des disposants plutôt que de s'attacher au sens littéral des termes d'un acte. Cette règle d'interprétation est écrite dans la loi, et elle peut servir de correctif aux dispositions peut-être imprudentes des articles 533 et suivants du code Napoléon.

— **Encycl. Blas.** Les principales pièces ou *meubles* dont on se sert en armoiries, indépen-

damment des pièces honorables, sont les *basants*, les *tourteaux*, les *quintefeuilles*, les *annelets*, les *molettes* d'épéron, les *billettes*, les *croissants*, les *étoiles*, les *tours*, les *châteaux*, les *arbres*, les *arbrisseaux*, les *fleurs*, les *fruits* et les *animaux*.

Toutes ces choses, prises une à une ou en nombre, occupent sur le champ de l'écu des positions particulières : un seul se pose au centre ; deux, l'un sur l'autre ; trois, deux et un ; quatre, aux quatre cantons ; cinq, en sautoir ; six, trois, deux et un ; sept, trois, trois et un ; huit, en orle ; neuf, trois, trois et trois.

Si les *meubles* se trouvent posés d'une autre façon, il faut nommer la position en blasonnant ; ou bien on les dit *mal ordonnés*.

Parties du corps humain. Les figures humaines entières sont rares dans l'écu ; mais on y trouve souvent des *têtes*, des *cœurs*, des *bras* et des *bras* ; les *têtes* sont quelquefois *chevelées* d'un autre émail ; il y a des *cœurs enflammés*, des *bras* *couverts*, etc. ; deux *bras* joints ensemble sont nommés *bras*. Les *bras* droits sont nommés *dextrochères*, les *bras* gauches *senestrochères* ; et il y en a de *parés* et d'*armés* d'armail différent.

Châteaux et tours. Les châteaux, demeures des anciens seigneurs, sont représentés dans l'écu par un corps de logis joint à deux tours rondes, avec des créneaux et des girouettes. Les tours, bien plus fréquentes, sont ordinairement de forme ronde et crénelée.

Instruments de guerre. Entre les instruments de guerre, on distingue l'*épée* ; lorsqu'elle est seule, elle est mise en pal, la pointe en haut ; lorsqu'elle est dans une autre position, on doit l'exprimer en blasonnant ; quand il y en a deux, elles sont ordinairement passées en sautoir, les pointes vers le chef. Les sabres sont nommés *badelaires* et se posent comme les épées. Ces armes sont dites *garnies*, lorsque la poignée, la garde et le pommeau sont d'un autre émail que la lame. Les *flèches* sont dites *empenchées*, quand leurs plumes ou ailerons se trouvent d'émail différent ; encochées, si elles sont posées sur un arc. Les *molettes* d'épéron ont six rais et sont percées au centre ; si elles avaient plus ou moins de six rais, on l'exprimerait en blasonnant.

Arbres, fleurs et fruits. Les arbres ont pour émail particulier le *stemple*. Lorsqu'on peut connaître un arbre par ses feuilles ou par ses fruits, on le nomme de son nom. Les *roses* sont le plus souvent de gueules ; lorsqu'elles ont des tiges, on les dit *tiées*. Le *lis* a pour émail particulier l'argent ; les *grenades*, l'or ; il y en a aussi de divers émaux. Les *orties* étaient autrefois mises au rang des fleurs, comme amandes peées. Les *coquelottes* sont des bouquets, chacun de trois gousses semblables à celles qui renferment les noisettes ; c'est pourquoi on les met aussi parmi les fruits. On voit peu d'*orties* et de *coquelottes* dans les armoiries.

Astres. Sous ce nom, on comprend le *soleil*, les *croissants*, les *étoiles* et les *comètes*. Le soleil paraît dans l'écu avec un nez, une bouche et des yeux, et autour de la face huit rayons droits et huit rayons ondoynants, entremêlés alternativement ; entre chacun de ces rayons et le suivant, il y a trois traits droits et déliés, pour les rendre plus lumineux ; son émail particulier est l'or.

L'*ombre de soleil* est un soleil qui n'a ni nez, ni bouche, ni yeux.

Les *croissants* et les *étoiles* se trouvent souvent en nombre dans l'écu ; les *croissants* sont quelquefois *figurés*, *tournés*, *contournés*, *versés* ; les *étoiles* n'ont ordinairement que cinq rais.

Les *comètes* sont des espèces d'*étoiles* à huit rais dont un inférieur, à sénestre, s'étend en bande ondoynante et se termine en pointe en manière de queue deux fois plus longue que chacun des sept autres rais ; on doit aussi en exprimer le nombre lorsqu'il y en a plus ou moins de huit.

Animaux. Parmi les animaux qui figurent le plus communément sur le champ de l'écu sont les *lions* et les *léopards*. Dans le moyen âge, où, la plupart du temps, la force individuelle faisait loi, le lion et le léopard devaient être portés par les forts et les puissants ; de là, sans doute, ce grand nombre d'armoiries qui contiennent ces animaux comme *meubles* de l'écu.

Le lion paraît *rampant* et de profil, la queue levée et un peu ondée, avec un bout touffu et retourné vers le dos. Il est dit *léopard* quand il semble marcher, c'est-à-dire lorsqu'il a l'attitude du léopard ; alors, sa queue est, comme celle du léopard, retournée en dehors.

Le *léopard* paraît toujours *passant*, la tête de front et la queue retournée sur le dos, le bout retourné en dehors. Il est dit *lionné* lorsqu'il est dans l'attitude du lion.

Le lion et le léopard peuvent être *couronnés*, *lambassés*, *armés*, *ornés*, *diffamés*, *vilénés*, *dragonnés*, *marqués*, *naissants*, *issants*, *accroupis*.

MEUBLE, ÉE (meu-blé) part. passé du v. Meubler. Garni de meubles : *Appartement MEUBLÉ en acajou*. La *tête* des gens de haute stature ressemble à des maisons dont l'étage le plus haut est le plus mal MEUBLÉ (Bacon). Qui possède un mobilier d'une nature déterminée : *Je la trouvais très-bien MEUBLÉE*.

Les Orientaux, bien que voluptueux, sont tous logés et MEUBLES simplement. (J.-J. Rousseau.)

— Par ext. Muni, garni : *Une cave bien MEUBLÉE*. Des vitrines *pauvrement MEUBLES*. Une bouche bien MEUBLEE de dents blanches. Dôté, pourvu : *Avoir la tête bien MEUBLÉE*. Une mémoire richement MEUBLÉE.

— Se dit d'une maison ou d'un logement qu'on loue tout garni des meubles nécessaires : *Demeurer dans un hôtel MEUBLÉ*. Louer une chambre MEUBLÉE. Tenir une maison MEUBLEE.

MEUBLER v. a. ou tr. (meu-blé — rad. *meuble*). Garnir des meubles nécessaires : *MEUBLER un appartement*.

— Être propre à garnir un logement : *Les étoffes claires MEUBLENT très-bien les petites pièces*.

— Par ext. Orner, parer, garnir : *Des troupes de diverses sortes, des hameaux, des églises, des oratoires, des croix MEUBLENT et aiment le paysage*. (Chateaub.)

— Fig. Doter, embellir : *MEUBLER sa mémoire*. La méditation est plus utile que l'étude, j'aime mieux forger mon âme, que la MEUBLER. (Montaigne.) L'illusion n'est-elle pas pour la pensée une espèce de nuit que nous MEUBLEONS de songes ? (Balz.)

— Absol. Être propre à meubler un appartement : *Cette étoffe MEUBLE bien*.

— Econ. rur. *Meubler une ferme*, La garnir de tous les objets nécessaires à son exploitation.

Se meubler v. pr. Acheter des meubles, garnir de meubles son logement : *Il s'est MEUBLÉ d'une façon tout à fait luxueuse*.

— Fam. Se meubler de, Acquérir, arriver à avoir : *Dès la troisième année, le doux ménage commença à SE MEUBLER de marmites*. (Fourier.)

MEUCCI (Vincenzo), peintre italien, né à Florence en 1694, mort en 1766. Il apprit son art sous la direction de del Salo, s'attacha principalement à peindre à fresque et exécuta dans un grand nombre d'églises de la Toscane de grandes compositions désignées par les italiens sous le nom de *Opere macchinose*. Outre ses fresques, qui fondèrent sa réputation, Meucci a laissé des tableaux à l'huile moins estimés, et parmi lesquels nous citons la *Resurrection*, le *Marriage de la Vierge*, qu'on voit à Florence.

MEUDON, en latin *Metiosedum*, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Sèvres, arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Versailles, 9 kilom. O. de Paris, au sommet d'un coteau, près de la rive gauche de la Seine et sur le chemin de fer de Versailles (rive gauche) ; pop. aggl., 5,101 hab. — pop. tot., 5,123. Exploitation de carrières de pierre de taille, pierre meulière, pierre à plâtre et à craie ; fours à plâtre ; verrerie ; blanchisseries. Commerce de blano de Meudon, bois, charbon, vins. Ce bourg est admirablement situé sur une hauteur, d'où l'on jouit d'une belle vue sur le cours de la Seine et sur Paris. L'église paroissiale, construction du xvi^e siècle, n'offre rien de particulier et ne mériterait aucune mention si elle ne rappelait le souvenir de Rabelais, qui fut nommé curé de Meudon en 1550, grâce à la protection du cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris. Les autres souvenirs historiques que le nom de Meudon évoque sont liés à l'histoire de son château.

Meudon a eu beaucoup à souffrir lors de l'invasion allemande de 1870-1871. Il tomba au pouvoir de l'ennemi dès le début de l'investissement de Paris (20 septembre 1870) et ne fut évacué qu'après la signature des préliminaires de paix en mars 1871. Meudon est pour les Parisiens amoureux de villégiature, aussi bien que pour les poètes, un endroit de prédilection, à cause de son site délicieux. Dans une pièce de son magnifique recueil des *Voix intérieures* M. V. Hugo, s'adressant à Virgile, a écrit ce vers qui nous résumera :

Et quand je dis Meudon, suppose Tivoli.

On voit près de Meudon la chapelle élevée à Notre-Dame des Flammes, en mémoire de la déplorable catastrophe du 8 mai 1849, qui eut lieu près du village et dans laquelle on compta 42 victimes, parmi lesquelles le regrettable Dumont d'Urville et sa famille. Le bois de Meudon, promenade très-fréquentée des Parisiens, comprend une superficie de 1,085 hectares 39 ares et se divise en deux parties : l'une, à l'O. et au S. du château, s'étend jusqu'à Chaville et Velizy ; l'autre, à l'E. et au S.-E., va se confondre avec le bois de Fleury. Ce bois, dont les principales essences sont le chêne, le châtaignier, le bouleau, le charme, le tremble et le frêne, est très-accidenté et renferme plusieurs étangs ou pièces d'eau, entre autres ceux de Chalais, des Fonceaux, de Villebon, de Trivaux, etc.

Meudon (CHÂTEAU DE). Il a existé deux châteaux à Meudon. En 1539, la terre de Meudon était la propriété d'Antoine Seguin, d'abord chanoine de la Sainte-Chapelle, puis évêque d'Orléans. Elle passa, à sa mort, à sa nièce, la célèbre duchesse d'Étampes. François I^{er} venait souvent visiter sa maîtresse à Meudon, elle obtint de lui la permission de former un parc autour de l'ancien manoir féodal qu'elle habitait. Le parc, d'une grande étendue, fut formé aussitôt ; mais peu après la capricieuse favorite céda le tout au cardinal de Lorraine, archevêque de Reims

(1552). Ce fut ce prélat, un des plus riches de France, qui fit construire au sommet de la colline, dans une position d'où la vue s'étendait sur tout Paris et sur les plaines et les coteaux environnants, près du manoir féodal qu'on laissa tomber en ruine, le premier château de Meudon proprement dit. Les dessins et les plans en étaient dus à Philibert Delorme. L'intérieur du château n'e le cédait en rien aux magnificences de l'extérieur : entre autres peintures, on y voyait les sessions du concile de Trente où le cardinal de Lorraine avait assisté. Dans le parc, Philibert Delorme avait bâti pour Henri de Lorraine, duc de Guise, neveu du cardinal, une petite grotte qui, si nous en croyons les contemporains, était une merveille. A l'intérieur se lisait cette courte inscription latine : *Queti et Musis Henrici II*. Cette magnifique propriété passa successivement des mains d'Henri de Lorraine dans celles de Servien, surintendant des finances, qui y ajouta une admirable terrasse, et dans celles de Louvois (1682), d'où elle sortit pour devenir résidence royale. Les mémoires de Saint-Simon expliquent dans quelles circonstances Mlle de Montpensier, duchesse d'Orléans et cousine de Louis XIV, avait fait don au grand dauphin de la terre de Choisy-le-Roi. Mais Louis XIV, « accoutumé à dominer dans sa famille autant par le moins que sur ses courtisans et sur son peuple, et qui la voulait toujours rassemblée sous ses yeux, n'avait pu voir avec plaisir ni ce don ni les voyages fréquents que le dauphin et ses favoris faisaient à Choisy : il voulut rapprocher son fils de lui. Meudon, bien plus vaste, plus magnifique, et où Louvois avait enfoncé des millions, lui parut propre à son dessein. » Le roi, en conséquence, fit proposer l'échange à Mme de Louvois, qui reçut 900,000 livres et Choisy. Mais, ajoute Saint-Simon, « M^{on}seigneur n'en venait point de plus en plus de Versailles à Meudon, où, à l'imitation du roi, il fit beaucoup de dépenses et embellissements dans la maison et dans les jardins, et combla les merveilles que les cardinaux de Meudon et de Lorraine et M^{on}seigneur de Servien et de Louvois y avaient successivement ajoutées. » Le château de Meudon reçut en effet, sous Louis XIV, des embellissements nombreux et considérables : de nouvelles routes furent ouvertes, de magnifiques avenues plantées. Les jardins, agrandis, furent replantés par Le Nôtre, et, sur l'emplacement de la célèbre grotte de Philibert Delorme, un nouveau château fut construit. Nous reviendrons tout à l'heure à ce château neuf : terminons d'abord l'histoire de l'ancien. La Révolution choisit le château de Meudon pour y installer un établissement propre à faire de nouvelles recherches sur le perfectionnement des divers objets d'artillerie ou machines de guerre. Comme on voulait que le plus grand secret entourât les expériences, « de larges fossés furent creusés, dit un historien, des courtines et des redoutes furent élevées de distance en distance, et de hauts poteaux furent dressés, portant défense de s'introduire dans l'intérieur de ces ouvrages sous les peines les plus graves. Les habitants du bourg donnèrent à cette occasion une preuve éclatante de leur zèle patriotique. Ils offrirent tous leurs bras pour contribuer à la confection de ces travaux, et ils y mirent une telle activité qu'en peu de jours ils furent tous terminés. Les commissaires de la Convention furent si satisfaits de cet empressement que, sur la proposition du rapporteur Barère, l'Assemblée déclara que les citoyens de Meudon avaient bien mérité de la patrie et qu'il serait inséré au bulletin mention honorable de leur dévouement. » La nouvelle destination du château dut en faire sacrifier les jardins, et c'est alors que disparut une magnifique avenue de hêtres qui bordait la terrasse et qui passait pour unique en son genre.

Dependant on travaillait jour et nuit dans les ateliers de Meudon au perfectionnement des différentes machines de guerre, et c'est là que furent confectionnées les aréostats dont l'application avait été jugée utile en campagne, et dont l'emploi contribua à la victoire de Fleurus (1794). Le 16 mars 1795, un incendie occasionné par l'imprudence d'un ouvrier endommagea une partie du vieux château et jeta la terreur dans tous les environs ; mais, grâce au courage et à l'énergie qui furent alors déployés, on parvint à préserver les projectiles de guerre et les poudres du contact du feu, et on évita de perdre tout.

A la suite de cet incendie, une partie des bâtiments de l'ancien château, ceux qui avaient trop souffert, furent démolis (1803 et 1804) ; le reste fut par la suite réparé et restauré.

Quant au château neuf, qui devait également périr dans un incendie, il fut construit au sud-est de l'ancien château, dans la position la plus heureuse, sous la direction de Mansart, par ordre du dauphin. Malgré sa bonne ordonnance, qui porte le cachet sévère et pur du xvi^e siècle, il ne paraît pas avoir été du goût du grand roi, qui, s'y étant rendu pour le visiter, se contenta de jeter un coup d'œil sur la façade, et s'écria : « Ceci ressemble à la maison d'un riche financier, non à celle d'un prince. » Après quoi, le grand roi tourna les talons et refusa de visiter l'intérieur du château délaigné. Ce dédain, nous le répétons, était outré. On arrivait au château par

une longue avenue, plantée de quatre rangs de tilleuls et conduisant jusqu'à l'entrée de la terrasse qui peut, malgré ses petites proportions, rivaliser avec celle de Saint-Germain, par le point de vue dont on jouit de ses hauteurs. Le château de Meudon, qui avait été habité par le dauphin, par la duchesse de Berry, fille du régent, par le roi de Pologne Stanislas, devint château impérial après le couronnement de Napoléon I^{er} et eut comme un regain de sa splendeur passée. Le jardin fut restauré avec intelligence, et les appartements remis en état, et meubles richement. C'est à Meudon que l'impératrice Marie-Louise habita presque constamment depuis 1812 : elle y passa tout le temps de la campagne de Russie. Napoléon voulait créer à Meudon une école de lois, les enfants destinés au trône par leur naissance y auraient été élevés ensemble depuis l'âge de cinq ans.

Après avoir été habité tour à tour par don Pedro, le duc d'Orléans et le maréchal Soult, Meudon fut occupé sous le second Empire d'abord par le prince Jérôme, puis par son fils, le prince Napoléon, qui y réunit beaucoup d'œuvres d'art et y fit séjourner fréquemment sa femme, la princesse Clotilde, pendant ses voyages ou ses prétendues missions. Le château de Meudon a été incendié par les Allemands pendant le siège de Paris vers la fin de 1870.

MEUDONNAIS, AISE s. et adj. (meu-don, e-ze). Geogr. Habitant de Meudon; qui appartient à Meudon ou à ses habitants : Les MEUDONNAIS. La population MEUDONNAISE.

MEUGLEMENT s. m. (meu-gle-man — rad. meugler). Mugissement des bœufs, des vaches : Le langage de l'homme fut d'abord simplement vocal, comme celui des animaux, qui ne rencontrèrent que par hasard dans leurs MEUGLEMENTS, dans leurs mugissements, dans leurs bêlements, etc., des consonnances mal articulées. (Ch. Nod.) Les bœufs, dévoués par leurs compagnons, poussaient de longs MEUGLEMENTS plaintifs. (Th. Gaut.) On dit plus ordinairement BEUGLEMENT.

MEUGLER v. n. ou intr. (meu-glé — onomatop.). Mugir à la manière des bœufs, des vaches. Il On dit plus ordinairement BEUGLER.

MEUL s. m. (meul; 4 mil. — lat. *mulus*, même sens). Ichtyol. Nom du mulot ou muge dans la Charente-inférieure.

MEUILLON ou **MEVOUILLON** (Raymond de), prelat français, né vers 1235, mort au Bus (Dauphiné) en 1294. Il entra dans l'ordre des dominicains, dont il devint prédicateur général (1264), puis définitif, fut chargé à ce titre de se rendre en Angleterre pour mettre un terme aux attaques de quelques dominicains anglais contre certaines doctrines de saint Thomas, fit condamner les délinquants dans un chapitre assemblé à Paris en 1279, puis devint évêque de Gap en 1281 et archevêque d'Embrun en 1289. On a de lui des statuts et des livres dogmatiques. Ces ouvrages, écrits en latin, ont été traduits en grec. Le texte latin est perdu. Quant à la traduction grecque, elle se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Saint-Petersbourg.

MEULAN, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Versailles, au confluent du Banthelu et de la Seine, et en partie dans une île de ce fleuve; 2,340 hab. Carrieres de pierre à plâtre, moulins à farine, tannerie, fabrication de bonneterie, cordes, produits chimiques. Commerce de grains, vins et bois. On y remarque un beau pont en pierre, de neuf arches, sur la Seine; l'église de Saint-Nicolas et l'église Notre-Dame, curieux édifices gothiques transformés en halle au blé. Ce bourg, autrefois fortifié, fut réuni à la couronne par Henri I^{er}. Pris par les Anglais en 1346, il eut encore à souffrir en 1359 du roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui y fit de nombreuses excursions. Meulan fut repris par Duguesclin en 1363 et, en 1417, par le duc de Bourgogne, sous Charles VI, il fut pillé et ravagé tour à tour par les Anglais, les Armagnacs et les Bourguignons. Enfin, le duc de Mayenne en fit vainement le siège en 1590.

Les anciens comtes de Meulan étaient en même temps seigneurs de Mantes; cette dernière ville, qui dans l'origine dépendait de la première, étant devenue plus considérable, les comtes prirent à l'avenir le nom de comtes de Mantes et de Meulan. Meulan obtint en 1189, du comte Robert, le droit d'établir une commune qui fut supprimée en 1320. En 1637, on y créa enfin un corps de ville composé d'un maire, de trois échevins élus, d'un procureur du roi et d'un greffier. — Une congrégation de bénédictins de Saint-Maur s'était établie à Meulan de très-bonne heure, dans une petite île que forme la Seine devant cette ville. Cette congrégation, qui portait le titre de Saint-Nicaise, y possédait un couvent, une église paroissiale et un fort nouveau couvent de Louis XIV, en 1670, un nouveau couvent de religieuses de l'Annonciade établie aussi à Meulan. Outre ce couvent et le prieuré de Saint-Nicaise, Meulan possédait encore un couvent de pénitents, les églises de Saint-Nicolas et de Notre-Dame, et un Hôtel-Dieu. L'église Saint-Nicolas a seule survécu; celle de Notre-Dame a été convertie en marche aux grains. L'Hôtel-Dieu est encore debout,

mais le couvent des Annonciades a été remplacé par des maisons particulières.

MEULAN (Théodore, comte de), général français, né à Paris en 1777, mort à Mende en 1853. Appelé par la conscription à faire partie de l'armée, il se signala par son courage dans les guerres d'Italie, d'Autriche, d'Espagne, devint aide de camp du général Baraguay-d'Hilliers, reçut en 1813 le commandement d'un dépôt de prisonniers anglais à Verdun et sut tellement se concilier leur estime que, à la paix, ils lui offrirent une épée. A la première rentrée des Bourbons, de Meulan devint commandant de l'Ecole militaire de La Flèche, fut nommé, en 1815, chef de division au ministère de la guerre, obtint, en 1817, le grade de maréchal de camp, et reçut, en 1830, le commandement du département de la Lozère.

MEULAN (Pauline de), femme auteur française, sœur du précédent. V. Guizot (Mme).

MEULARD s. m. (meu-lar — rad. meule). Techn. Grosse meule dont on sert dans les usines pour émoudre ou blanchir certains objets.

MEULARDE s. f. (meu-lar-de — rad. meule). Techn. Meule de moyennes dimensions, servant aux mêmes usages que le meulard. Il On dit aussi MEULEAU s. m.

MEULARDEAU s. m. (meu-lar-do — rad. meule). Techn. Meule de taillandier.

MEULE s. f. (meu-le — lat. *mola*, mot qui se rattache à la racine sanscrite *mā*, forme secondaire de *mar*, dans le sens actif de détruire, tuer, écraser. De là, entre autres dérivés, le sanscrit *malassa*, action de moudre, de broyer, *maṛḍa*, tendre, doux, et *maḥ*, boue. Cette forme *maḥ*, perdue en sanscrit comme verbe, se retrouve avec un ensemble complet dans toutes les langues indo-européennes). Corps solide et lourd, en bois, en fer, plus souvent en pierre, en forme de disque, servant soit à broyer, soit à émoudre ou à polir : La MEULE d'un moulin. Aiguiser un couteau sur la MEULE. L'amateur des arts s'indigne, dans Alexandrie, de voir scier les colonnes des palais pour en faire des MEULES de moulin. (Volt.) Tu sauras qu'une bouche sans dents est comme un moulin sans MEULE. (Damas-Hinard.)

— Fig. Objet qui use, polir, prépare ou détruit : La misère est une dure pierre de MEULE qui n'aiguisa pas le génie, elle l'use. (F. Pyat.) Les majorités sont des MEULES; qu'importe que les MEULES soient d'un grès plus ou moins fin, plus ou moins poli, si on ne leur donne rien à moudre? (E. de Gir.)

— Antiq. rom. Supplie, châtimement qui consistait à tourner la meule d'un moulin, comme une bête de somme : Condamner un esclave à la MEULE.

— Comm. Meule de fromage, Grosse masse de fromage, ayant la forme d'une meule de moulin.

— Techn. Maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches. Il Morceau de verre qui reste à la canne du verrier quand il a détaché l'objet soufflé. Il Meule géante, Meule de moulin qui est fixe. Il Meule courante ou tournante, Meule de moulin qui se meut sur la précédente.

— Vénér. Racine dure du bois du cerf.

— Ichtyol. Poisson appelé aussi LUNE.

— Encycl. I. MEULES NATURELLES. 10 Meules à moudre. La bonne qualité des meules est une des premières conditions du bon fonctionnement d'un moulin.

Les pierres calcaires et les grès sont impropres à la fabrication des meules; elles donneraient, par le frottement, des poussières sablonneuses qui altéreraient les farines. La meulière est la pierre dont on se sert.

Les fabricques de meules de La Ferté-sous-Jouarre sont renommées en France et à l'étranger; elles expédient leurs produits jusqu'en Amérique. Mais de nouvelles carrieres de meulière ont été découvertes dans le midi de la France, et, quoique la fabrication des meules y soit récente, elle prospère; déjà les meules qui en sortent soutiennent fort bien la comparaison avec celles de La Ferté. L'extraction des meules sera décrite au mot MEULIÈRE.

Mais, quelque soin que l'on apporte à l'extraction, il est difficile d'obtenir d'une seule pièce des meules de 1 m,80 à 2 m,20 de diamètre, comme on les employait dans les anciens procédés de mouture. Le plus souvent, les meules étaient alors formées par la réunion de deux ou trois blocs différents, et il était très-difficile d'avoir des meules parfaites; elles présentaient toujours quelques points defectueux. Les meules que l'on emploie maintenant n'ont guère plus de 1 m,40 de diamètre. On a renoncé à les avoir d'une seule pièce, pour être plus certain de l'homogénéité de la pierre. On les obtient par la réunion de fragments de petites dimensions, juxtaposés et maintenus par du plâtre et un cerclage en fer. Les joints doivent être taillés au burin, pour que la juxtaposition soit aussi parfaite que possible. La moitié seulement de l'épaisseur est en meulière de choix; le reste est formé de débris maçonnes au plâtre. On dispose ordinairement vers la circonférence les fragments les plus vifs, parce que c'est dans cette région que le travail de la mouture a le plus d'activité.

On ménage au centre de chaque meule une ouverture circulaire de 0 m,25 à 0 m,30, nommée œillard. A peu de distance de ces ouvertures, les meules sont rayonnées sur toute leur surface d'entailles d'une profondeur de 0 m,005 à 0 m,006. Les rayons de la meule courante et de la meule géante sont disposés en sens contraire. Pendant le mouvement, ils passent les uns au-dessus des autres, de manière à former des sortes de cisailles dans lesquelles le grain est déchiré. Le grain est ensuite réduit en farine à son passage entre les parties planes. Celles-ci doivent être dressées au marteau avec le plus grand soin. Cette opération se nomme le rabillage; elle s'effectue en frappant des coups légers et dirigés parallèlement sur toute la surface, avec un marteau tranchant en acier fondu bien trempé. C'est un travail très-délicat et qui exige des ouvriers exercés. On a cherché en vain, jusqu'à présent, à l'exécuter mécaniquement. Les seuls appareils utiles sont ceux qui ont simplement pour but de diriger la main de l'ouvrier afin d'assurer le parallélisme et la régularité de l'écartement des tailles. On vérifie si la meule est bien droite, en passant dessus une règle enduite d'une légère couche de rouge; les parties sur lesquelles s'arrête la couleur sont les plus élevées, et, par conséquent, c'est sur elles que l'ouvrier doit agir.

Quelques meuniers créaient légèrement les meules vers l'œillard; mais cette pratique, peu répandue d'ailleurs, n'a pas de raison d'être. Les rayures sont toujours droites. On a tenté, en Angleterre, de leur donner une forme circulaire; mais cette innovation, que rien ne justifie, n'a pas été généralement adoptée; elle augmente les difficultés de la taille et ne donne aucun bénéfice dans le travail.

Une innovation qui est plus importante et plus rationnelle est celle qu'a introduite M. Gosme. Elle consiste à se servir de meules annulaires composées de deux anneaux de meulière superposés, taillés et rayés comme les meules ordinaires. Ces anneaux sont formés de fragments choisis et jointoyés avec soin, renfermés dans une cuvette en fonte annulaire, munie d'un rebord pour recueillir la farine. M. Gosme a été conduit à cette invention par cette observation que les parties de la meule voisines de la circonférence travaillent presque exclusivement, et que les dimensions de l'ouverture au poli influent sensiblement ni sur la quantité ni sur la qualité du produit. Cette disposition présente d'ailleurs de grands avantages, elle économise la pierre meulière, dont le transport est coûteux; elle diminue l'échauffement de la farine, et enfin elle économise la force motrice en diminuant les frottements.

20 Meules à user et à polir. Ces meules sont des cylindres en pierre de grès, ou en bois, ou en métal, de diverses dimensions, tournant sur un axe en fer. Une meule de ce genre doit être bien homogène; elle doit être parfaitement cylindrique et bien cintrée sur son axe. On la tourne à sec avec des outils de fer ou d'acier. Plus une meule est dure, moins elle a de mordant, mais aussi plus le travail est fini. On se sert généralement de meules tendres pour ébaucher, et de meules dures pour finir. Ces dernières disposent parfaitement les surfaces au poli définitif. Les dimensions de ces meules, indispensables dans beaucoup d'industries, varient avec l'usage qu'on en fait. Les couteliers, les fabricants de rasoirs ont de très-petites meules qui tournent très-vite. Les meules employées dans les usines pour émoudre ou blanchir les objets de quincaillerie, les outils, les limes, etc., sont de dimensions beaucoup plus considérables. Généralement, elles ne sont pas mues à bras d'homme, mais par la machine motrice de l'usine. Ces meules tournent généralement très-vite, et elles sont sujettes à se briser et à voler en éclats par suite des actions développées par la force centrifuge. On préserve les ouvriers des dangers que ces accidents pourraient leur faire courir, en entourant la meule d'un bâti en bois de charpente, consolidé par de bonnes ferrures, en réservant à la partie supérieure, ou sur le côté, un jour suffisant pour présenter les objets à la meule. Cette enveloppe sert en même temps à contenir l'eau dans laquelle la meule doit tourner constamment pour produire un bon service. Ces meules sont munies de supports convenablement disposés, sur lesquels on pose les pièces, en même temps qu'on les appuie contre la meule.

Quelques précautions que l'on prenne, et malgré la bonne qualité de la meule, il est impossible de l'empêcher de se déformer assez promptement par le travail. En effet, comme elle n'est jamais parfaitement homogène, les parties les plus tendres se creusent, ce qui produit des ressauts que l'on est obligé d'aplanir de temps en temps.

Les meules dont se servent généralement les polisseurs sont en bois; on leur donne du mordant avec de la pierre ponce en poudre, de l'éméri, du rouge d'Angleterre, etc.

Les meules usitées pour la taille des cristaux sont en acier et en fer; on les polit et on les termine avec des meules en bois. C'est seulement avec des meules d'acier qu'on fait la pointe des aiguilles, des épingles, etc. Les ouvriers qui travaillent la nacre et l'i-

voire ébauchent à la meule les pièces qui ne peuvent pas être travaillées au tour.

II. MEULES ARTIFICIELLES. La fabrication des meules artificielles en caoutchouc vulcanisé, dans lequel on a incorporé des matières dures pulvérisées, a été créée par M. Deplanque. En variant les poudres employées, sables quartzes, silices broyées, poudres d'éméri, dans leurs proportions et leur ténuité, on obtient des meules propres à user le fer, la fonte, l'acier, etc. L'agglomération des débris de caoutchouc vulcanisé et des matières dures pulvérisées s'obtient en faisant usage d'huiles lourdes de houille, dont le prix est peu élevé. La fusion du caoutchouc se fait dans une chaudière en fonte dont on élève la température à 220° ou 230°. On ajoute en plusieurs fois l'huile lourde, en ayant soin d'agiter constamment, afin d'obtenir un mélange bien intime. La proportion est d'environ 4 parties en poids de caoutchouc pour 1 d'huile lourde. Quand on a obtenu une matière bien fluide, ce qui exige six à huit heures, on soutire dans une seconde chaudière, dans laquelle on introduit de la fleur de soufre, puis les matières pulvérisées quartzeuses, bien lavées et privées de tout corps étranger. La proportion en poids pour 4 de caoutchouc vulcanisé est de 1 1/2 d'environ de fleur de soufre, et de 15 à 18 de poussière quartzeuse. La pâte ainsi obtenue est malaxée entre des cylindres cannelés, puis laminée en feuilles d'épaisseurs variables, que l'on reçoit sur des tables saupoudrées de talc. Ces feuilles sont ensuite découpées à l'emporte-pièce, puis percées d'un trou au milieu, de façon à former des couronnes ayant des épaisseurs et des diamètres variables appropriés à l'usage que l'on se propose d'en faire. On augmente l'homogénéité et la ténacité de la matière en soumettant ces couronnes à l'action de presses hydrauliques puissantes, qui leur font subir à froid une pression de 150,000 à 200,000 kilogrammes. On procède ensuite à une sulfuration définitive ou vulcanisation dans un cylindre en tôle hermétiquement fermé, et chauffé à 140° environ au moyen d'une double enveloppe de vapeur. On maintient cette température pendant sept à huit heures, on laisse refroidir, et on défourne.

Les meules ainsi préparées ont une homogénéité et une ténacité telles que, suffisamment maintenues sur un arbre tournant, elles peuvent marcher à une vitesse de 1,500 à 2,000 tours par minute, sans subir la moindre détérioration par suite de l'action de la force centrifuge. Les plus volumineuses ont 0 m,60 de diamètre et 0 m,075 d'épaisseur; elles pèsent 40 kilogrammes et se vendent 40 francs. Les plus petites ont 0 m,25 de diamètre et 0 m,004 d'épaisseur.

Ces instruments sont employés avec avantage pour ébarber, blanchir, dégrossir et polir divers objets de fer, de fonte et d'acier. Mais l'application la plus intéressante et la plus utile de ces meules artificielles est celle que l'on en a faite pour l'affûtage et le creusage des dentures des grandes scies droites et circulaires. Leur épaisseur est alors très-faible : elle varie de 0 m,004 à 0 m,008. Pour cet usage, les meules en caoutchouc offrent une économie à la fois sous le rapport de la main-d'œuvre et de l'usure. Les machines destinées à faire agir ces meules sur les scies droites ou circulaires coûtent de 140 à 200 fr. Elles sont actuellement en usage dans un très-grand nombre d'usines. L'industrie des pelletteries et la ganterie font aussi usage de ces meules pour préparer les peaux et leur faire subir les opérations connues sous le nom de collage et de drayage.

On a fabriqué en Angleterre des meules en pierres artificielles ou ciments agglomérées, pour remplacer les limes dans le travail des métaux. M. Mabec est l'inventeur et le fabricant de ces engins, qui ne valent pas les meules en caoutchouc, du point de vue de la durée, et ont d'ailleurs sujets, comme les meules en pierres naturelles, à éclater sous l'action de la force centrifuge.

MEULE s. f. (meu-le. — Dans l'ancienne langue, on disait moute : La moute de frument. (Livre des Psalms.) Les étymologistes rattachent ce mot au latin *metula*, diminutif de *meta*, hors, en dehors, cône, cône tronqué, et *metula* de la même racine que *met*, couper, tronquer, savoir la racine sanscrite *mat*, mat, couper. La meule de foin est, en effet, une espèce de cône. Il nous semble toutefois que le latin *metula*, masse, tas, pourrait convenir aussi, tant pour la forme que pour le sens). Agric. Monceau de gerbes ou pile de foin, de paille ou d'autre matière, ordinairement de forme conique : Les grains se conservent fort bien dans des MEULES convenablement exécutées. (M. de Dombasle.) Les fermiers qui ne possèdent pas de hangars pour serrer leurs céréales font des MEULES ou gerbiers. (Raspail.) [rants, Oh! les vents sont bien doux dans nos prés murmurants. Et les meules de foin ont des odeurs divines.

A. BARRIER.

— Hortic. Couche à champignons. Il Tas de fumier provenant des couches.

— Techn. Tas de bois qu'on carbonise en plein air. Il Meule de carbonisation, Masse de minerais soumise à l'action du feu.

— Encycl. Econ. agric. On donne le nom de meule à des tas de foin, de forme cylin-

drique, ordinairement terminés au sommet par un cône, et qu'on établit soit momentanément sur la prairie même, soit définitivement au voisinage des habitations, pour les garantir des effets de la pluie et du soleil. Dans le premier cas, la construction des meules ne présente pas de difficulté sérieuse; il ne s'agit que de mettre du foin sur du foin, jusqu'à ce qu'il atteigne une hauteur convenable, et de peigner le pourtour avec un râteau pour lui donner une forme régulière. Dans le second cas, la meule demande un peu plus de soin et doit être montée à peu près comme un gerbier. Dans tous les cas, la hauteur doit dépasser la largeur, afin de n'exposer à l'air que la moindre surface possible.

Voici le procédé le plus ordinairement employé pour construire les meules de foin. On trace d'abord, autour de l'emplacement de la meule, une rigole circulaire peu profonde, afin de fournir un écoulement aux eaux pluviales qui tomberont du toit de la meule. Au centre de l'espace ainsi limité, on plante une perche verticalement. Elle doit être assez longue pour dépasser la hauteur qu'on doit avoir la meule après sa construction. On bat le sol pour lui donner de la solidité, et de façon à former une sorte d'aire, sur laquelle on étend le fourrage par couches de 0m,25 à 0m,30 que l'on tasse le plus possible. A la perche est attachée l'extrémité d'un cordeau, dont on se sert pour régler le contour de chacun des lits horizontaux, afin que la conférence soit bien régulière à chaque étage. Tandis que des hommes et des femmes sont employés à entasser sur la meule qui s'élève le foin qu'on leur jette d'en bas, d'autres peignent l'extérieur avec des râteaux pour enlever tout le foin qui n'est pas solidement retenu dans la masse. Il est bon, pour rendre la meule plus solide, d'interposer, de distance en distance, de minces lits de paille.

Le tout est recouvert d'un toit conique en paille longue, liée par petites bottes. Ce toit doit déborder la meule d'environ 0m,30 tout autour, afin d'égoutter les eaux un peu loin de sa surface extérieure. En Angleterre, on isole complètement les meules du sol, soit par un lit de plâtres que l'on recouvre de grande paille, soit par un plancher en bois ou en fonte un peu élevé du sol. Cette disposition a l'avantage d'isoler complètement le pied de la meule de l'humidité du sol; on peut, du reste, l'aérer complètement en ménageant dans son intérieur des conduits en planches percées de trous. Quelquefois, le toit de la meule est fait en planches et soutenu à l'aide de quatre poteaux.

Le même procédé de construction s'applique parfaitement aux meules de paille et aussi à celles qui sont composées de gerbes de céréales; seulement, comme ces gerbes sont préalablement formées en bottes, il est beaucoup plus facile de les ranger. On a soin de les disposer en pente, pour faciliter l'écoulement de l'eau qui pourrait percer la toiture; on tient les épis tournés vers la partie intérieure de la meule.

L'érection des meules exige une certaine adresse et beaucoup d'habitude pour qu'elles soient à l'abri de l'eau, bien régulières, solides et capables de résister aux vents. La meule, le plus généralement, s'élève cylindriquement au-dessus du sol, en se renflant légèrement. Elle diminue ensuite de diamètre progressivement, pour se terminer en cône. La toiture en paille, semblable à celle des chaumières, s'attache au pivot central. Dans les contrées où règnent des vents violents, on renonce à la forme symétrique, et on assure la solidité de la meule en l'inclinant du côté où le vent souffle le plus généralement.

Le foin ne se met ordinairement en meules que pour peu de temps, et afin de le dessécher lentement sans l'exposer directement aux rayons du soleil. Quant aux céréales, les meules constituent pour elles une sorte d'emmagasinage sur place, lorsque l'on ne peut pas les rentrer à couvert. Leur emploi doit, autant que possible, être évité, parce que les charançons se multiplient prodigieusement à leur intérieur, en même temps qu'elles fournissent abri et nourriture aux mulots, souris et autres hôtes rongeurs et dévastateurs.

Il est donc préférable de ne mettre en meules que les pailles et les foin, et de rentrer les grains en les battant immédiatement, si l'on manque de place. Il est alors plus facile de les conserver sains, et, quant aux frais de battage, puisqu'ils sont tôt ou tard nécessaires, peu importe qu'ils soient faits aussitôt après le moisson.

MEULEAU s. m. (meu-lo). Syn. de MEULARDE.

MEULEBÈKE, bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 15 kilom. N. de Courtrai, sur le chemin de fer de Courtrai à Bruges, ch.-l. de cant.; 10,000 hab. Vignetterie, brasserie, tissage de toiles.

MEULEMEESTER (VAN), graveur belge. V. DEMEULEMEESTER.

MEULEN (JEAN VER), en latin *Molanus*, théologien belge, né à Lille en 1533, mort à Louvain en 1585. Il professa la théologie pendant quelques années, fit paraître des ouvrages qui le mirent en renom, reçut du pape le titre de chanoine de l'église Saint-Pierre de Rome, et devint censeur des livres, puis directeur d'un séminaire à Louvain. Ses

principaux écrits sont : *De picturis et imaginibus sacris* (Louvain, 1570, in-8°), intéressant traité qui a donné à l'abbé Méry l'idée de sa *Théologie des peintures, sculpteurs et dessinateurs*; *Annales urbis Lovaniensis* (Louvain, 1578); *Calendarium ecclesiasticum* (Anvers, 1574); *De fide heretica servanda* (Cologne, 1584, in-8°); *Theologiae practicae compendium* (Cologne, 1585, in-8°); *Militia sacra ducum ac principum Brabantiae* (Anvers, 1592), sur les guerres faites par les ducs de Brabant pour cause de religion; *Medicorum ecclesiasticum diarium* (Louvain, 1595, in-8°); *Bibliotheca theologica* (Cologne, 1618, in-4°), etc.

MEULEN (VAN DER), peintre flamand. V. VAN DER MEULEN.

MEULENARD s. m. (meu-le-nar). Ichtyol. Poisson appelé aussi MEUNIER.

MEULEQUIN s. m. (meu-le-quin). Comm. Nom d'une ancienne toile très-fine. On a dit aussi MOUQUIN.

MEULERIE s. f. (meu-le-ri — rad. *meule*). Endroit où l'on taille les meules à broyer ou à aiguiser.

MEULETTE s. f. (meu-lètte — rad. *meule*). Agric. Petite meule de foin.
— Pêche. Estomac des morues.

MEULIER, IÈRE (meu-liè, iè-re — rad. *meule*). Minér. Se dit d'une variété de quartz ou de silex, formant une roche d'un blanc grisâtre, parfois bleuâtre, jaunâtre ou un peu rouge, et servant particulièrement à faire des meules de moulin : *Silex MEULIER*. *Pierre MEULIER*. Le silex MEULIER est très-employé à Paris pour la construction des voûtes de caves, des conduites souterraines, des égouts, etc. (L. Figuier.)

— s. m. Ouvrier qui façonne les meules de pierre.

— s. f. Pierre meulière : *La meilleure MEULIÈRE pour bâtir est celle qui est brune, légère, perforée d'une multitude de trous*. (Francq.) Carrière d'où l'on retire cette pierre : *Il y a dans cet endroit plusieurs MEULIÈRES*.

— Encycl. La pierre meulière ou silex moiré est une variété de silex à cassure plate, à texture cellulaire, criblée de cavités irrégulières que remplit une argile ferrugineuse; parfois, la meulière est à peine poreuse et presque pleine. Ses couleurs, toujours peu prononcées, varient beaucoup; on trouve de la meulière blanche, jaune, rouge; elle est parfois colorée en gris bleuâtre. La meulière est particulièrement abondante aux environs de Paris, où on la trouve généralement dans certains terrains lacustres, supérieurs au gypse à ossements et au terrain de sable ou de grès marin qui le recouvre. Elle constitue des bancs peu épais et fréquemment interrompus. En d'autres endroits, on la rencontre dans des situations diverses : à Montevau et à La Ferté-sous-Jouarre, on la trouve au-dessous du gypse; à Meudon et à Montmorency, on la rencontre même au-dessus du grès de Fontainebleau.

On fait grand cas de cette pierre pour les bâtiments. Elle constitue aujourd'hui le fond de toutes les constructions exécutées par les services publics à Paris. Elle est dure, inaltérable, légère; elle charge peu les murs, absorbe bien le mortier, se incorpore et en devient inséparable. Unie au ciment, elle forme des bétons d'une plasticité parfaite, au moyen desquels on peut mouler des objets de formes diverses, couler d'une seule pièce, ainsi qu'on pourrait le faire avec une matière fondue, des voûtes de pont d'une portée énorme, des galeries d'égout de grandes dimensions. Sous forme de moellons, on l'emploie dans les bâtiments pour les fondations, les murs de terrasse, les fosses d'aisances, etc. Ses applications deviennent chaque jour plus nombreuses. Mais l'une des plus intéressantes est la fabrication des meules de moulin. On emploie généralement pour cet usage des pierres que l'on tire des environs de La Ferté-sous-Jouarre. En cet endroit, l'exploitation de la meulière se fait à ciel ouvert. Quand on est parvenu au banc de silex, on taille dans la masse un cylindre qui, suivant sa hauteur, doit fournir une ou deux meules, quelquefois trois. Pour cela, on creuse sur la circonférence du cylindre une forte rainure, dont la profondeur correspond à la hauteur du moellon à extraire. Profitant alors du mode de cassure de la pierre, on détache le bloc en faisant entrer de force dans la rainure des coins de bois ou de fer. Si l'on se sert de coins de bois, on les arrose fortement, et leur gonflement suffit pour détacher la pierre. Une belle pierre meulière, d'un grain convenable, a une valeur considérable; elle peut se vendre jusqu'à 1,200 et même 1,500 francs. Les fragments plus petits, lorsqu'ils sont de bonne qualité, sont utilisés pour le même usage; on les taille en parallélépipèdes, que l'on accole ensuite et que l'on relie ensemble au moyen de cercles de fer, et l'on en fait ainsi des meules d'un excellent usage. D'autres pierres, d'une nature différente, ont été utilisées dans le même but; telles sont les laves de Volvic, d'Agde et d'Andernach.

Quant à la meulière employée pour les constructions, on l'extrait en faisant sauter à la mine les couches plus ou moins épaisses qu'elle constitue.

MEULON s. m. (meu-lon — rad. *meule*). Agric. Petite meule de foin, de chaume ou de grains oléagineux, qu'on fait avant d'en former des meules : *On choisit, pour l'emplacement de chaque MEULON, un lieu sec et élevé dans le billon*. (M. de Dombasle.)
— Techn. Tas de sel tiré du marais salant.

MEUM s. m. (mè-omm). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, établi pour des herbes qui croissent dans les montagnes de l'Europe. On dit aussi MÉON.

— Encycl. Le *meum*, vulgairement nommé *fenoûl des Alpes*, est une plante vivace; à racine fusiforme, rameuse, aromatique; sa tige, haute de 0m,50 à 0m,65, cylindrique, striée, glabre, dressée, un peu rameuse au sommet, portée des feuilles alternes, grandes, trois fois ailées, découpées en segments linéaires, courts, aigus et subulés; ses petites fleurs blanches sont groupées en ombelles terminales. Cette plante croît dans les régions montagneuses de l'Europe centrale, notamment sur les Alpes, les Pyrénées et les Vosges. On ne la cultive que dans les jardins botaniques; elle se propage de graines semées en automne ou d'éclats de pied; elle demande un terrain frais et la culture ordinaire des plantes alpines. On récolte sa racine à l'automne; on la lave pour la débarrasser de la terre qui y adhère, puis on la fait sécher à l'étuve ou au grenier. Cette racine, telle qu'on la trouve dans le commerce, est longue de 0m,10 à 0m,15 et de la grosseur du petit doigt, grisâtre en dehors, blanche en dedans, et présentant au collet une couronne de poils roides, en forme de pinceau. On pourrait, d'après ce dernier caractère, la confondre avec la racine du chardon Roland; mais elle est plus petite, plus courte et plus aromatique. Son odeur et sa saveur rappellent, bien qu'à un moindre degré, celles de la racine de livèche; elle est un peu âcre; infusée dans l'eau, elle lui communique un arôme qui se rapproche de celui du citron.

La racine du *meum* doit ses propriétés à une huile essentielle et à un principe résineux. Ses fruits et ses feuilles possèdent des propriétés analogues, mais ils sont à peu près inusités aujourd'hui. La racine est encore employée, mais bien moins qu'autrefois. On l'a regardée, et on la regarde encore dans certains pays, comme une véritable panacée. On l'a préconisée comme tonique, stimulante, diurétique, carminative, incisive, apéritive, antihystérique et emménagogue. On administrait son suc ou son infusion contre les affections atoniques des voies digestives, l'asthme humide, les fièvres intermittentes, la colique ventyeuse, les fleurs blanches, etc. On l'employait aussi comme masticaire. Elle entre dans la composition de la thériaque et du mithridate.

Le *meum mutelline* se distingue du précédent par ses feuilles à segments plus grands et par ses fleurs blanc rosé; elle croît aux mêmes lieux et possède les mêmes propriétés. Ces plantes sont quelquefois très-abondantes dans les pâturages; elles parfument le foin et le rendent plus appétissant.

MEUNERIE s. f. (meu-ne-ri — rad. *meunier*). Profession, industrie du meunier. l'Ensemble des meuniers : *La MEUNERIE a fait de nombreux achats de blé*.

— Atelier où l'on fabrique le biscuit de mer.

— Encycl. L'art de la meunerie consiste principalement à pulvériser les grains et à séparer entre elles les différentes qualités de farine, le son, etc. Dès la plus haute antiquité, l'homme, ayant trouvé dans les céréales un indispensable appoint à son alimentation, chercha le moyen de pulvériser les grains pour les réduire en farine, et s'occupa de trouver des machines plus ou moins propres à diminuer son travail dans la pénible tâche du broiement des grains. Selon toute vraisemblance, on les écrasa d'abord entre deux pierres, puis on eut recours aux pilons et aux mortiers. Le premier perfectionnement qui dut venir ensuite fut l'emploi d'une machine mettant en mouvement deux pierres plus grandes que celles que l'homme eût pu mouvoir à l'aide de ses mains. C'est alors qu'eut lieu l'invention du moulin à bras, remontant à une haute antiquité. Depuis lors, l'art de la meunerie n'a cessé de progresser en raison des progrès faits dans les sciences et les arts mécaniques.

Dans la Bible et dans Homère, on voit qu'on faisait usage du moulin à bras à une époque très-reculée. Du temps d'Homère et de Moïse, on employait deux petites meules cylindriques de pierre dure que des femmes ou des esclaves faisaient tourner l'une au-dessus de l'autre. Samson tourna la meule chez les Philistins, dit la Bible.

Les Romains ne commencèrent à faire usage des moulins qu'après leurs conquêtes en Asie. Ils employèrent à tourner la meule les esclaves et les condamnés. Plus tard même, ils y appliquèrent la force des animaux.

Ce perfectionnement était déjà un grand pas dans la voie du progrès; mais ce qui créa en quelque sorte, pour la meunerie, une ère nouvelle, ce fut l'invention des moulins à eau. L'époque de cette invention n'est pas exactement déterminée. Le plus ancien moulin à eau dont il soit fait mention dépendait

du palais de Mithridate, roi de Pont. Vitruve donne la description d'un de ces moulins; mais Pliny, qui écrivait soixante ans après lui, en parle comme d'un perfectionnement nouveau et comme d'une machine dont l'usage n'est pas encore répandu.

Il paraît certain que les moulins à eau ne furent établis à Rome d'une manière régulière que sous le règne d'Arcadius et d'Honorius. Il y en avait alors beaucoup sur les petites rivières et les ruisseaux des environs de Rome, et même sur le Tibre. De l'Italie, ces appareils ont passé plus tard dans la Gaule et dans les autres contrées de l'Europe, chassant en quelque sorte devant eux les moulins à bras qui les avaient précédés, et qui ne servirent plus dès lors que comme des moyens supplémentaires employés dans des cas exceptionnels.

Néanmoins, les moulins à bras ne sont pas encore aujourd'hui universellement abandonnés, et ils sont encore employés à la mouture du sarrasin dans quelques-uns de nos départements les plus arriérés.

Le moulin à vent est pour le moins aussi ancien que le moulin à eau. D'après quelques auteurs, il fut importé d'Orient en Europe à l'époque des croisades; mais, selon d'autres, cette importation est beaucoup plus ancienne et elle eut lieu, non par la Méditerranée, mais par la Russie, la Pologne et la Hongrie. Le moulin à eau et le moulin à vent ont été employés exclusivement jusqu'à la fin du dernier siècle. C'est alors que commencent à apparaître les moulins à vapeur, dont les premiers qui aient marché régulièrement paraissent avoir été établis en Angleterre vers 1789. Depuis cette époque, des progrès énormes ont été faits dans l'art de la meunerie. Après des simples moulins à eau et à vent éparpillés sur le sol, on a vu s'élever d'immenses établissements de minoterie, dont beaucoup, mus par la vapeur, n'ont pas l'inconvénient du chômage pendant les basses eaux. Grâce à la perfection de ses machines, la minoterie française l'emporte aujourd'hui sur toutes les autres.

L'art de la meunerie a pour objet de séparer le son de la farine et de donner à celle-ci le degré de finesse que l'expérience a démontré convenir le mieux pour faire le bon pain. Pour séparer le son, il faut que l'opération nommée blutage puisse se faire facilement. Or, l'expérience a prouvé qu'il ne s'agit pas de mouler le grain très-fin, car alors on n'obtient pas le résultat que l'on désire. Cela détruit la propriété que la pâte de fermenter et de lever par la cuisson. De plus, la farine devient collante; elle s'attache à l'étamine des blutoirs et engorge les mailles.

Dès lors, le grain doit être moulu moyennement fin, avec peu de pression, pour ne pas échauffer la farine, ce qui produit les inconvénients précédents. Le grain doit être d'abord brisé, coupé en plusieurs morceaux, puis moulu au degré de finesse convenable.

Donc, pour terminer, l'énumération rapide des divers engins qui sont usités dans l'art de la meunerie : l'agent principal est la meule; le grain y est déversé par des trémies, auxquelles il arrive par des éleveurs. La farine obtenue passe au refroidisseur, puis au blutoir. Ces appareils sont susceptibles de constructions diverses et de perfectionnements variés. Dans cet article, nous nous sommes borné à des généralités; on trouvera des détails complémentaires aux mots MEULE, MOULIN, MINOTERIE, MOUTURE, BLUTERIE, etc.

MEUNG ou **MEUN-SUR-LOIRE**, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. d'Orléans, sur la petite rivière des Trois-Maures et non loin de la rive droite de la Loire; pop. aggl., 3,159 hab. — pop. tot., 3,520 hab. Fabrication de draps, tannerie; exploitation de pierre de taille, carrière à plâtre; moulins à farine, fours à chaux. Commerce de vins, farines, bestiaux, cuirs, lainages, etc. On y remarque l'église de Saint-Liphard, entourée d'ornements, crénelée et ornée d'un beau portail roman; l'ancien château, autrefois partie du domaine des évêques d'Orléans, présente de sa terrasse une vue magnifique sur le cours la Loire et les plaines de la Sologne. Patrie de Jean de Meung, connu sous le nom de Jean Clopinel, continuateur du *Roman de la Rose*.

MEUNG (JEAN DE), poète français, né à Meung-sur-Loire, petite ville de l'Orléanais vers 1280, mort à Paris vers 1315. Il tira son surnom de son lieu de naissance, chose commune à une époque où les noms de famille étaient presque inconnus. Il fut aussi appelé *Clopinel*, de ce qu'il boitait, et lui-même adopta plaisamment ce second surnom. Jean de Meung n'est guère connu que pour avoir continué, sur l'ordre de Philippe-Auguste, le *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris. C'est, en effet, son œuvre capitale; mais il n'était pas que poète. C'était aussi l'un des plus savants hommes de son temps. Jean Bouchet, l'auteur des *Annales d'Aquitaine*, dit qu'il était docteur en théologie, et, par-dessus le marché, dominicain, ce qui ne s'accorderait guère avec les vives satires qu'il dirigeait contre le clergé et les moines. Fauchet prétend qu'il était docteur en droit. Ce qui est certain, c'est que, né de parents riches, il reçut une excellente éducation et qu'il a donné des preuves de son savoir dans

ses traductions des *Consolations* de Boèce, de l'*Art militaire* de Végèce, sous le nom de *Chevalerie*, et des *Épîtres* d'Héloïse et d'Abailard. Quelques vers de sa continuation du *Roman de la Rose* ont été cités, comme s'il y avait attaché, comme les poètes de son temps, à la maison de quelque prince, peut-être même à la maison de Philippe-Auguste.

Dieux m'a donné servir les plus grands gens de France, dit-il. D'après un de ses contemporains, Honoré Bonnet, il habitait un pal et riche hôtel. Il connut Dante, sans doute lors du voyage que fit à Paris le grand poète italien pour apprendre la théologie de la bouche des maîtres renommés, qui enseignaient alors rue de Fourrière, et Dante, auquel il lut une partie de son poème, lui en prédit le succès durable : ces deux hommes étaient pourtant d'un génie bien antipathique l'un à l'autre ; autant l'un est sévère, autant l'autre est léger et se plait aux choses gaules. En continuant l'œuvre de Guillaume de Lorris, Jean de Meung, obéissant à la tournure de son esprit plus encore qu'au goût de son époque, en a complètement dénaturé le sens. De mystique et sentimental qu'était le *Roman de la Rose*, il l'a transformé en un poème satirique, plein de traits mordants contre les femmes, les moines, les prélat. Bien loin de suivre les errements de son prédécesseur, qui avait recassé toutes les fadaises des romans de chevalerie sur l'amour platonique et sans espoir, Jean de Meung fait continuellement le procès à l'amour, qu'il représente comme la plus dure peine et le plus pénible labeur, comme les galères de la pauvre humanité. Les femmes sont fort maltraitées, et nous ne dirons pas les deux petits vers, passés en proverbe au moyen âge, d'après lesquels il n'y en aurait pas une seule de vertueuse. A ses réflexions morales ou immorales, comme on voudra, le poète mêle un tas de contes et de fables qu'il puise un peu partout, dans la Bible, dans Ovide, dans Virgile, dans l'histoire romaine, et il atteste ainsi le manque de son esprit en même temps qu'il montre le vicieux de son imagination dans les personifications par lesquelles il anime son œuvre, Malebouche, Danger, Bel-Accueil, Jalousie, Franchise, Faux-Semblant et autres. La création de ces types lui fait honneur. Aussi Jean de Meung fut-il considéré par ses contemporains et par la génération suivante comme la personification même de l'esprit français. Au xve siècle, on disputait encore sur son œuvre avec passion. Christine de Pisan en démontrait l'immoralité, pour en détourner les lecteurs, et le clergé la transformait pour en faire un livre de piété ; les alchimistes y cherchaient le grand œuvre.

Jean de Meung fut inhumé au couvent des dominicains de la rue Saint-Jacques. Il avait légué aux frères un grand coffre qu'il disait plein d'objets précieux ; on l'ouvrit et on n'y trouva que des ardoises sur lesquelles étaient tracées des figures énigmatiques ; c'était peut-être la solution cherchée par les alchimistes. Les dominicains voulurent expulser de chez eux le corps du mystificateur, et il fallut un arrêt du parlement pour les contraindre à le garder. Quelques auteurs ont contesté l'authenticité de ce fait ; il est pourtant dans le genre d'esprit de Jean de Meung. Clément Marot a donné, en 1527, une édition du *Roman de la Rose* ; il se proposait de rétablir le texte, altéré dans les siècles précédents, mais il l'a en réalité défiguré lui-même par ses corrections. Une édition faite sur les manuscrits a paru en 1844 (4 vol. in-40).

« Peu d'écrivains ont un commentateur, ont joui d'une réputation comparable à celle de Jean de Meung, de son vivant et après sa mort. Il est véritablement l'Homère de la satire au moyen âge, partout lu, cité, admiré, entouré même de ce prestige merveilleux que les légendes populaires communiquent aux poètes des premiers temps. Marot compare Guillaume de Lorris à Ennius ; mais quand il arrive à son glorieux continuateur, il passe toutes les bornes de l'admiration :

De Jean de Meung s'entle le cours de Loire.

Etienné Pasquier le met hardiment en balance avec le Dante et tous les poètes italiens réunis. La comparaison est peut-être juste, si l'on ne considère que l'immense popularité du poème et l'audace des invectives. Mais le trouver français ne possède ni l'imagination puissante ni le génie créateur du poète florentin ; il n'a pas su former, comme lui, une langue à son usage, et se contente de celle que lui ont léguée ses devanciers. L'œuvre de Jean de Meung est moins une suite qu'une continuation de celle de Guillaume de Lorris. On est tenté de se demander comment, du milieu de ces fadaises sentimentales, a pu sortir la plus vive, la plus hardie et parfois la plus brutale invective contre le présent. Autant vaudrait se figurer les premiers coups de tocsin de la Révolution française partant des pastorales de Florian, ou les buveurs de Téniers venant s'asseoir tout d'un coup à côté des bergers roses et frisés de Watteau. Rien de plus dissimulé, en effet, que les deux poèmes et les deux poètes. L'un, esprit délicat, ingénieux et mûri, est un élève d'Ovide, un ancêtre de Marot et de Voiture ; l'autre, génie âpre, violent, cynique, lance le mot salé à la façon de Villon et de Ronsard. Guillaume de Lorris écrit pour plaire à sa dame ; Jean de Meung, pour servir la politique envahissante

et novatrice de Philippe le Bel. Celui-là n'est qu'un galant inoffensif ; celui-ci un batailleur inquiet, curieux et mécontent, bizarre composé de poète, de tribun, de moine, de philosophe, de pamphlétaire, d'alchimiste et de géomètre, un véritable encyclopédiste du temps. Héritier de Guyot et de Rutebaud, il joint à la vieille malice gauloise l'humour querelleuse et hautaine d'un libre penseur moderne. »

MEUNIER, IÈRE s. (meu-nié, iè-re — bas lat. *molinarius*; de *molina*, moulin, rad. *mola*, meule). Celui, celle qui dirige l'exploitation d'un moulin à blé ; femme du meunier : *On enverra le grain au MEUNIER pour le moudre en farine sous la grosse meule de son moulin à eau ou à vent*. (Berguin.)

Sur le riant coteau par le prince choisi,
S'élevait le moulin du meunier Sans-Souci.

ANDRIEUX.

— *Escalier de meunier*, Escalier roide et étroit, comme on en voit souvent dans les moulins.

— Loc. fam. *D'évêque il s'est fait meunier*. Se dit d'un homme qui, en sortant d'une position élevée, passe dans une condition inférieure.

— Prov. *Il n'y a rien de plus hardi que la chemise d'un meunier*. L'explication qu'on donne de cette locution proverbiale, c'est qu'une pareille chemise prend tous les matins un voleur au collet.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de perroquet et d'une espèce de corbeau.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons, et particulièrement d'une espèce d'able.

— Entom. Nom vulgaire du hanneton mâle, du foulon et du ténébrion de la farine.

— Bot. Espèce d'agraric.

— Viti. Variété de raisin blanc ; vigne qui produit ce raisin : *Le MEUNIER a besoin d'être taillé court*. (Morogues.)

— Arboric. Sorte de lèpre blanche qui survient aux arbres.

— s. f. Un des noms vulgaires de la mésentère à longue queue et de la corneille mantelée.

— Adjectif. Qui exerce l'état de meunier : *Maître MEUNIER. Des garçons MEUNIER, le bonnet sur l'oreille, étaient occupés à charger leurs muets*. (Balz.)

— Encycl. Ichtyol. Le meunier, appelé aussi *chevaine*, *chevane*, *étard*, *viltin*, *chabot*, *jude*, *chovan*, *viltin*, etc., est un de nos plus grands poissons blancs. Sa taille peut atteindre, rarement à la vérité, 0m,50 à 0m,60, et son poids 8 à 9 kilogrammes. Il a la tête grosse et légèrement noircie ; le museau arrondi ; le ventre et les côtés d'un blanc d'argent très-brillant, qui passe plus tard à une légère teinte jaunâtre ; le dessus du corps d'une belle couleur bronzée à reflets métalliques verts ou bleuâtres ; les écailles grandes et si exactement appliquées les unes sur les autres qu'elles figurent une sorte de dessin tracé sur une surface lisse ; les nageoires plus ou moins teintées de rouge.

Ce poisson est abondamment répandu dans toutes les eaux douces, courantes ou stagnantes de la France, du centre et du nord de l'Europe. On le trouve surtout au voisinage des chutes d'eau et des écluses de moulins, d'où son nom vulgaire de *meunier*, qu'on fait venir aussi de sa robe blanche et comme enfarinée. Il paraît préférer les eaux courantes à fond de gravier. Pendant le jour, il se tient caché dans les cavités des rivages, sous les rochers, sous le tronc des arbres ou sous les bateaux. Le matin et le soir, il monte à la surface de l'eau pour chercher sa nourriture ; il s'accommode de presque toutes les substances animales ou végétales ; sa voracité est d'ailleurs très-grande ; aussi ne cherche-t-on pas à le multiplier dans les étangs.

Les meuniers frayent pendant les mois de mai et de juin, un peu plus tôt ou plus tard, suivant les localités et le degré de la température. Ils quittent alors les eaux profondes et se réunissent par bandes nombreuses au voisinage des rives, mais dans les endroits où le courant est rapide ; ils déposent leurs œufs sur les pierres, les graviers et les sables ; ils font ce travail tout ensemble et à l'entrée de la nuit ; la ponte est achevée en quelques heures. « Nous avons assisté, dit M. Carbonnier, à l'un des spectacles les plus intéressants qui se présentent à l'observation des curieux et des pisciculteurs sur les habitudes des poissons à l'époque de la ponte. Nous fûmes prévenus qu'un très-grand nombre de poissons blancs, de forte taille, étaient arrêtés à l'angle de la Cité, à la hauteur du square du Pont-Neuf. C'était aux premiers jours de mai, à l'heure du soleil couchant. Nous arrivâmes sur les lieux dans un petit bateau, et avant la nuit close, nous avions vu se passer sous nos yeux toutes les phases du travail de la ponte et de la fécondation d'une quantité innombrable de chevannes (meuniers). L'agitation, le mouvement le plus animé, presque un désordre furieux, régnait dans cette agglomération d'individus réunis pour obéir à un besoin ou plutôt à la loi de la reproduction de leur espèce ; se froter avec force les uns contre les autres, se presser en tas, par des bonds saccadés sauter à

la surface de l'eau, et quelquefois sur le rivage, telles étaient les manœuvres de cette réunion nombreuse, qui durèrent environ deux heures. Le lendemain, pas une seule chevanne n'était restée dans cet endroit. »

La fécondation artificielle du meunier n'est pas difficile ; mais son utilité est fort restreinte, car, ainsi que nous l'avons dit, il n'y a pas d'avantage à multiplier ce poisson, souvent trop abondant. A peine éclos, les jeunes sujets se dirigent vers les herbes, où ils passent la plus grande partie de l'été, soit qu'ils n'aient pas assez de force pour résister aux courants, soit qu'ils craignent de devenir la proie de leurs ennemis. A l'âge d'un an, ils ont déjà 0m,10 de longueur, et vers trois ou quatre ans ils sont aptes à la reproduction. Les meuniers sont agiles et nagent rapidement. On les pêche à la ligne ou au filet, et pour les attirer on jette dans l'eau du sang caillé. La chair de ces poissons est blanche, molle et d'assez bonne qualité, mais trop remplie d'arêtes ; aussi est-elle rejetée par les gourmets ; mais son abondance en fait une ressource pour le peuple.

— Arboric. On désigne sous le nom de *meunier* ou *blanc* une maladie des plantes produite par le développement sur leurs organes d'un nombre immense de champignons microscopiques appartenant au genre *erysiphe*. Ces champignons forment sur la plante un revêtement blanchâtre, dans lequel on ne reconnaît un ensemble de productions cryptogamiques qu'au moyen de la loupe ou du microscope. Or, on sait aujourd'hui que les érysiphs et l'oidium sont absolument de la même famille. Les premiers seulement présentent une organisation plus parfaite que le second. Le *blanc* ou *meunier* peut se montrer aux deux surfaces des feuilles, bien qu'il apparaisse plus particulièrement à la surface supérieure. Plusieurs plantes de la grande culture en sont cruellement atteintes ; parmi elles, nous citerons le houblon, qui est attaqué par l'*erysiphe humuli*. Il est souvent arrivé que la récolte entière a été perdue. Sous l'action des parasites qui la couvrent, la plante ralentit ou même arrête sa végétation ; elle fleurit mal ou pas du tout. Lorsqu'elle a été fortement atteinte, elle languit et meurt au bout de très-peu de temps. Si, au contraire, l'envahissement n'a été que partiel, la végétation est simplement entravée, la plante ne meurt pas, mais ses feuilles sont rabougries et tombent de bonne heure. Outre le houblon, le pêcher, les légumineuses et les cucurbitacées sont fréquemment envahis par l'*erysiphe*. Il n'apparaît jamais au contraire sur les plantes aquatiques, sur les plantes grasses, sur les conifères ni sur les plantes cultivées en serre. Différents remèdes ont été préconisés contre cette maladie. Par exemple, on a conseillé de brosser la plante ou d'enlever les feuilles malades ; ou bien on a cru qu'il fallait changer la terre au-dessus des racines et activer par tous les moyens possibles la végétation. Ces divers traitements sont inefficaces presque toujours et parfois dangereux pour le végétal qui les subit. On ne saurait donc leur accorder aucune attention. Les résultats obtenus n'agréent pas le souffre contre l'oidium ont donné l'idée de généraliser l'emploi de ce procédé en l'appliquant à la maladie du *meunier*. L'idée était bonne, car les plus heureux résultats ont été ainsi obtenus, et le souffre peut être considéré aujourd'hui comme propre à faire disparaître l'*erysiphe* aussi bien que l'oidium.

— Allus. littér. *Le Meunier, son fils et l'âne*. Titre d'une des plus jolies fables de La Fontaine, où il est raconté, par une succession d'incidents aussi plaisants que pittoresques, l'impossibilité de suivre les conseils, presque toujours contradictoires, que chacun se plaît à donner. De là, comme conclusion, ce vers qui est devenu proverbe :

On ne peut contenter tout le monde et son père.

Les allusions nombreuses qu'on fait à cette fable rappellent, tantôt la fable elle-même, tantôt quelques-uns de ses vers connus :

Beau trio de baudets !

et

Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.

« Plusieurs ouvrages sur la langue française veulent que l'on dise : *forcé de* ; vous prétendez, vous, qu'on doit dire : *forcé à*. D'après cela, l'auteur fera très-bien de mettre comme bon lui semblera : *C'est toujours la fable du Meunier, son fils et l'âne*. »

PAUL DE KOCK.

« Il y a, dans l'ensemble d'un portrait, je ne sais quelle déplorable envie de plaire à tout le monde, qui me déplaît souverainement. Plaignons sincèrement La Fontaine d'avoir inutilement écrit la fable du *Meunier, son fils et l'âne*. »

GUSTAVE PLANCHÉ.

« Il était impossible que Malesherbes, dans son office de directeur de la librairie, contentât tout le monde, ou mieux, il était impossible qu'il n'indisposât pas presque tout le monde.

« On ne peut contenter tout le monde et son père.

« Il l'éprouva dans son administration, et dut se le redire bien souvent ; ce qui n'empêcha

point que, le lendemain de sa démission, il ne fût universellement regretté de tous les gens de lettres. »

SAINT-ÉLIE.

Meunier d'Anghoulême (LE), roman de George Sand (1846). La date de ce roman suffirait pour en indiquer le but et le genre ; il appartient à cette période où l'auteur cherchait, avec moins de bonheur que de talent, à résoudre ce que l'on appelait alors la question sociale. Le *Meunier d'Anghoulême* n'est qu'un plaidoyer contre les inégalités de la naissance et de la fortune ; c'est un thème excellent, mais, après l'avoir considéré sous toutes ses faces, G. Sand n'a solution dans des chimères.

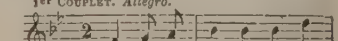
Voici, en peu de mots, les moyens mis en œuvre : Marcelle de Blanchemont est une jeune et jolie femme mariée au plus désordonné des maris, qui l'abandonne pour courir les aventures. Marcelle se laisse aimer par Henri Lémor, un jeune homme pauvre et imbu de l'idée nouvelle ; il hait l'aristocratie et tous les privilèges que donne la fortune, en quoi il a parfaitement raison ; mais ayant l'occasion de faire lui-même un petit héritage, il se hâte de le dissiper en aumônes et en bienfaits, en quoi il a parfaitement tort. Par un heureux hasard Marcelle devient veuve... libre par conséquent, et elle trouve tout naturel d'offrir sa main à Henri. Mais Henri, le prolétaire, refuse formellement d'épouser la baronne de Blanchemont, issue d'une des plus nobles familles de France, et riche à plusieurs millions. Au premier abord, Marcelle ne comprend pas bien tous les magnifiques raisonnements que lui oppose Henri ; elle se dit que, pour refuser de devenir son mari, il faut qu'il ne l'aime pas. Mais à force de bonne volonté... d'amour, car sans cela elle n'y serait sans doute jamais arrivée, elle parvient à se persuader que l'on ne saurait être bon, honnête, vertueux et avoir l'âme élevée quand on est riche, et elle se met en devoir de se débarrasser au plus tôt de sa fortune pour se rendre digne de celui qu'elle aime. Quand elle se sera réduite au nécessaire, elle achètera une maison de paysan, vivra sobrement autant que possible, ne fréquentant que les pauvres gens, et elle arrivera de la sorte, du moins elle l'espère, à effacer suffisamment le péché de son illustre naissance, pour aspirer à échanger son nom contre celui de Lémor. De son côté, Lémor l'aide de tout son pouvoir à se ruiner en vendant pour rien ses propriétés, et comme le défunt mari de la baronne avait déjà pas mal écorné sa fortune, Marcelle aborde vite au port tant souhaité de la pauvreté ; elle devient l'épouse de Lémor, avec lequel elle vivra comme elle pourra, « en attendant qu'il se forme une association vraiment sainte, une sorte d'Eglise nouvelle, où quelques croyants inspirés appelleront à eux leurs frères pour les faire vivre en commun sous les lois d'une religion et d'une morale qui répondent aux nobles besoins de l'âme et aux lois de la véritable égalité. » Elle ne sait trop quelles sont précisément ces lois. « Je n'ai pas mission de les formuler, dit-elle, puisque Dieu ne m'a pas donné le génie des découvreurs. » C'est pourtant là qu'est été le véritable intérêt et aussi la seule excuse de sa conduite, si tant est qu'une femme ait besoin d'être excusée quand elle aime assez pour renoncer, volontairement à sa fortune en faveur de celui qu'elle aime.

Ce qui est beaucoup moins sujet à discussion dans ce livre, c'est le talent que l'auteur a mis dans la création des types secondaires, comme ceux de Bricoline la folle et du mendiant Cadoche, et dans ces larges descriptions de paysages du Berry, qu'elle excelle à rendre vivants et pittoresques.

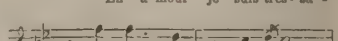
Meunier Sans Souci (LE), joli conte en vers d'Andrieux. V. SANS-SOUCI.

Meunier du moulin à vent (LA), chanson populaire attribuée à Gallet. Qui n'a fredonné ce refrain guilleret : *J'ai vu la meunière du moulin à vent* ? Le reste de la chanson était presque effacé des mémoires, et franchement c'était justice. Cependant, en raison de la popularité du refrain, nous avons cru devoir reconstruire la chanson entière, plus à cause de sa date que pour sa valeur intrinsèque, qui ne dépasse pas l'ancienne groiserie dans tout son débraillé.

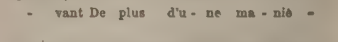
1er COUPLET. Allegro.



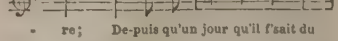
En a-mour je suis très-sa-



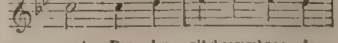
- vant De plus d'u- ne ma- niè-

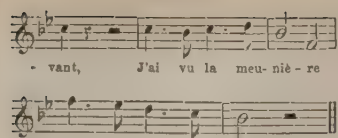


- re ; De- puis qu'un jour qu'il l'a fait du



vent, Par der- rière comm' par de-





DU MOULIN À VENT.
Je me promenais, très-souvent,
Près de la rivière.
L'moulin à eau, dorénavant,
Ne me plaira plus comme avant.
J'ai vu la meunière
Du moulin à vent.

TROISIÈME COUPLET.
Je lui dis : « Je suis bon vivant ;
Aimez-moi, ma chère ;
Vous verrez qu'avec moi, le vent
Soufflera toujours du levant. »
J'ai vu la meunière
Du moulin à vent.

QUATRIÈME COUPLET.
Mais c'est une tête à l'évent ;
Elle tourne l'arrière,
Et, refermant son contour,
Elle me laisse triste et rêvant
A la belle meunière
Du moulin à vent.

CINQUIÈME COUPLET.
J'aurais, plein d'un zèle fervent,
Faisant ma prière,
M'aller jeter dans un couvent,
N'pouvant pas être frère servant
D'la belle meunière
Du moulin à vent.

SIXIÈME COUPLET.
J'allai la voir le jour suivant,
Elle fut moins fière,
Se trouva mieux qu'au paravant,
Et, le lendemain, par devant
J'ai vu la meunière
Du moulin à vent.

SEPTIÈME COUPLET.
D'un autre moyen me servant,
J'allai chez l'noisire,
Et, sur le contrat écrivain,
J'dis : « Mettez passé par-devant... »
J'épousai la meunière
Du moulin à vent.

MEUNIER (Jean-Antoine), littérateur français, né à Chalons-sur-Saône en 1707, mort dans sa ville natale en 1780. Il devint chanoine et prieur de Saint-Martin-des-Champs, se lia intimement avec Jean-Jacques Rousseau et correspondit avec Voltaire. Outre quelques ouvrages manuscrits, on a de lui une traduction de l'*Apologie de Tertulien* (Paris, 1822), publiée par Dampmartin.

MEUNIER (Hugues-Alexandre-Joseph, baron), général français, né à Montlouis (Roussillon) en 1758, mort à Poitiers en 1831. Sous-lieutenant à dix ans, lieutenant à seize, il assista au siège de Mahon en 1781, de Gibraltar en 1782, devint lieutenant-colonel en 1792, servit alors à l'armée du Nord sous les ordres du Dumouriez, fut grièvement blessé pendant la retraite de Grand-Pré à Sainte-Ménéhould, reçut alors le grade de colonel et passa général de brigade en 1796, pour sa conduite à l'affaire de Quiberon en Vendée. Appelé à Paris et devenu directeur du dépôt de la guerre, il prit la plus grande part à la formation du corps des ingénieurs géographes, d'où sortirent d'excellents officiers d'état-major. Sous l'Empire, Meunier servit à l'intérieur, devint baron en 1808, fut inspecteur général d'infanterie, commandant de la succursale des Invalides à Louvain (1810), directeur de l'école de Saint-Cyr (1812), obtint de Louis XVIII, en 1814, le grade de lieutenant général et vécut dans la retraite à partir de 1815. On a de lui : *Dissertations sur l'ordonnance de l'infanterie* (Paris, 1805, in-8) ; *Évolutions par brigades* (Paris, 1814, in-8), etc.

MEUNIER (Claude-Marie, baron), général français, né à Saint-Amour (Jura) en 1770, mort en 1846. Entré au service comme volontaire, il devint rapidement colonel, se distinguant par sa brillante valeur à Austerlitz, pendant les campagnes de 1806 et 1807, surtout à Eylau, devint baron de l'Empire en 1809, passa cette même année en Espagne et reçut le grade de général de brigade après la bataille de Cuenca. Rappelé à la grande armée, il fit la campagne de Russie et fut promu général de division en 1813. Après la chute de l'Empire, le baron Meunier prit le commandement de la ville de Poitiers, qu'il laissa pendant les Cent-Jours pour commander une division de la jeune garde. Louis XVIII, à son retour, le nomma inspecteur général d'infanterie, poste qu'il occupa également sous le gouvernement de Juillet. Il était gendre du fameux peintre Louis David.

MEUNIER (Louis-Arsène), écrivain français, né à Nogent-le-Rotrou en 1801. Il s'adonna de bonne heure à l'instruction primaire, et, après avoir été directeur des études à l'école professionnelle d'Evreux, il dirigea pendant quelque temps l'école normale de cette ville. M. Meunier se rendit ensuite à Paris, où il se mit à la tête d'une maison d'éducation (1845-1848). A cette époque, il s'oc-

cupa de politique et se montra dans ses écrits partisan des idées démocratiques et adversaire déclaré de l'enseignement clérical. On lui doit un certain nombre d'ouvrages : *Grammaire française* (Evreux, 1838) ; *L'Enseignement simultané* (Evreux, 1841) ; *Caractères et portraits des enfants* (1845, in-18) ; *Développement congréganiste* (1846, in-8) ; *Défense des constitutions laïques contre les attaques du clergé* (1847, in-18) ; les *Frères de l'école chrétienne* devant la loi (1848, in-18) ; *Organisation démocratique de l'enseignement* (1848, in-8) ; *Aux curés de campagne* (1850, in-18) ; le *Rôle de la famille dans l'éducation* (1856, in-18) ; *Lutte du principe clérical et du principe laïque dans l'enseignement* (1861, in-18) ; *Lettre à M. le ministre de l'instruction publique sur les besoins actuels de l'instruction primaire dans les campagnes* (1861, in-8), etc.

MEUNIER (Amédée-Victor), savant et publiciste, né à Paris en 1817. Lorsqu'il eut terminé ses études, il s'adonna d'une façon toute particulière aux sciences, et débuta, tout jeune encore, par des articles insérés dans l'*Echo du monde savant*. Après avoir publié un ouvrage qui commença à attirer sur lui l'attention, M. V. Meunier dirigea, en 1842, le *Dictionnaire élémentaire d'histoire naturelle* et la *Revue synthétique* (4 vol. in-8) ; puis il entra à la rédaction de la *Phalange*, journal destiné à propager les idées fouriéristes, dont il était partisan. Lors de la création de la *Démocratie pacifique* (1845), le jeune savant devint un des principaux rédacteurs de cette feuille, où, après la révolution de 1848, il défendit avec chaleur la République et donna, outre des articles, de remarquables études dont quelques-unes ont été publiées à part. Forcé, par suite des sinistres événements de décembre 1851, de renoncer à la politique active, M. Meunier revint entièrement à ses travaux scientifiques et ne tarda pas à prendre un des premiers rangs parmi les vulgarisateurs de notre temps. En 1855, il quitta la *Presse*, où il rédigeait depuis quelques années le feuilleton scientifique, pour fonder l'*Ami des sciences*, journal scientifique illustré, dont le succès fut très-vif et qui servit de type à plusieurs feuilles du même genre. Quelques temps après, il joignit à ce journal la *Presse des enfants*, dont M^{me} Victor Meunier devint un des plus actifs rédacteurs. Depuis cette époque, M. Meunier a été attaché comme rédacteur scientifique au *Sicéle*, à l'*Opinion publique*, au *Rappel*, etc. On doit à ce savant distingué : *Embryologie comparée* (1837, in-40), avec M. Gerbe, d'après un cours de M. Coste ; *Histoire philosophique des progrès de la zoologie générale* (1839, in-8) ; *Jésus-Christ devant les conseils de guerre* (1848, in-18), livre qui fit du bruit ; *Essais scientifiques* (1851-1858, 4 vol. in-18) ; les *Tables tournantes et parlantes* (1854, in-18) ; l'*Apostolat scientifique* (1859, in-18) ; *De l'or-février électro-chimique* (1861, in-12) ; la *Science et les savants* (1864-1867) ; *Science et démocratie* (1865, in-18) ; les *Grandes chasses* (1866, in-18) ; les *Grandes pêches* (1867, in-18) ; les *Animaux d'autrefois* (1868, in-18) ; la *Philosophie zoologique* (1869, in-18), etc.

MEUNIER (Etienne-Stanislas), savant et géologue, fils du précédent, né à Paris en 1843. Après avoir été pendant quelque temps préparateur du cours de chimie professé par M. Frémy à l'Ecole polytechnique, il fut attaché, à vingt-trois ans, au laboratoire géologique du Muséum, et nommé, en 1867, aide-naturaliste. Deux ans plus tard, M. Stanislas Meunier s'est fait recevoir docteur ès sciences en soutenant une thèse remarquable sur les météorites. Outre des articles publiés dans l'*Opinion nationale*, dont il est devenu le rédacteur scientifique, et dans divers autres journaux, on lui doit : *Études sur les météorites* (1867, in-8) ; *Lithologie terrestre comparée* (1869, in-8) ; le *Muséum régénéré par l'enseignement libre* (1870, in-8) ; le *Ciel géologique, prodrome de géologie comparée* (1871, in-8) ; *Mémoire sur la géologie des météorites* (1871, in-60), etc.

MEUR (Vincent DE), fondateur du séminaire des Missions étrangères, né à Tongue-dec, près de Tréguier, mort en 1668. Il était aumônier à la cour de Louis XIV, lorsque, de concert avec quelques ecclésiastiques de ses amis, il résolut de fonder un établissement destiné à former des prédicateurs et des missionnaires. Sur ces entrefaites arriva, à Paris, le jésuite de Rhodes, qui cherchait des missionnaires pour le Tonquin. Il se mit aussitôt en relation avec la petite société de douze membres, présidée par de Meur, et voyant les avantages que retirerait son ordre de pareils auxiliaires, il les amena à s'affilier à la compagnie de Jésus en 1652. Cinq ans plus tard, de Meur se rendit à Rome, où le pape Alexandre VII l'engagea à persévérer dans ses desseins. Il prit le grade de docteur en théologie à son retour à Paris, laissa ses compagnons partir pour le Tonquin, attaqua un des premiers les doctrines jansénistes, se livra à de nombreuses prédications en province, devint, en 1664, supérieur du séminaire des Missions étrangères, obtint le prieuré de Saint-André, en Bretagne, et mourut à Vieux-Château, en Brie.

MEURICE (Desiré-François FROMENT-), l'orfèvre le plus habile de notre siècle, joaillier de la ville de Paris, né dans cette ville en 1802, mort en 1855. Il était fils d'un fabri-

cant d'orfèvrerie nommé Froment. Sa mère, devenue veuve, s'étant remariée à un autre orfèvre nommé Meurice, la maison prit un double nom, qui fut adopté par le jeune homme lorsqu'il devint chef de l'établissement (1832). Froment-Meurice étudia le dessin, la sculpture, la ciselure, et ne tarda pas à devenir un artiste d'un rare talent. C'est à l'Exposition de 1839 que le public put admirer pour la première fois le goût et le fini de ses ouvrages. Les Expositions de 1844 et de 1849, celle de Londres en 1851 mirent dans tout leur jour le talent de l'artiste, regardé dès lors comme le restaurateur d'un art illustré par de grands maîtres, mais tombé depuis longtemps en décadence. Les bracelets, les bagues, les coupes, les vases, les coffrets, les services, les aiguières de Froment-Meurice sont aujourd'hui fort recherchés par les amateurs. Les épées données par souscription au comte de Paris, aux généraux Cavaignac et Changarnier ont été exécutées par lui. On regarde comme ses chefs-d'œuvre le milieu de table exécuté pour le duc de Luynes, la toilette offerte à la duchesse de Parme, le *bouclier des courses*, le surtout modelé d'après Jean Feuchère, le coffret du comte de Paris, son beau triptyque en style allemand, la série de coupes du x^{ve} et du x^{vi}e siècle. Cet éminent artiste, qui était avant tout un homme de goût, mourut dans toute la force de l'âge et du talent. A après Fauconnier, dit Louis Reybaud, c'est Froment-Meurice qui le plus osé en orfèvrerie et marcha le plus résolument dans la voie des découvertes. Il a fait école, et il lui est arrivé ce qui arrive à tous les maîtres, ses élèves n'ont pris de lui que ses défauts. Personne n'a recherché plus studieusement les origines et les procédés de son art ni fait plus d'emprunts heureux aux industries du moyen âge et du monde byzantin.

MEURICE (François-Paul), auteur dramatique, romancier et publiciste, frère utérin du précédent, né à Paris en 1820. Son père, l'orfèvre Meurice, prit la maison du fabricant d'orfèvrerie Froment, dont il épousa la veuve, et M. Paul Meurice naquit de ce mariage. Lorsqu'il eut terminé ses études au collège Charlemagne, il commença son droit, qu'il abandonna bientôt pour suivre la carrière des lettres. Lié intimement, dès cette époque, avec M. Auguste Vacquerie, il partagea son enthousiasme d'admiration pour Shakespeare et pour Victor Hugo, avec lequel son ami le mit en relation, et devint un fervent adepte de l'école romantique. Ce fut en 1842 que M. Meurice produisit son œuvre de début, *Falstaff*, comédie en vers imitée de Shakespeare, et écrite en collaboration avec Vacquerie et Théophile Gautier. Cette pièce fut représentée à l'Odéon, où il fit jouer, l'année suivante, une autre pièce en vers, le *Capitaine Paroles*, imitée du même auteur. Une tragédie traduite de Sophocle, avec M. Vacquerie, *Antigone*, représentée au même théâtre en 1844, produisit une véritable sensation dans le monde des lettres et mit complètement en relief le nom du jeune écrivain. Alexandre Dumas, qui le comptait alors parmi ses collaborateurs anonymes, écrivit avec lui *Hamlet*, drame en cinq actes et en vers, imité de Shakespeare, et joué en 1847 au Théâtre-Historique. La révolution de février 1848 vint enlever pendant quelque temps M. Meurice à ses travaux littéraires pour le lancer dans la politique. Victor Hugo ayant fondé l'*Événement*, M. Paul Meurice devint rédacteur en chef de ce journal, qui soutint d'abord la candidature de Louis Bonaparte à la présidence de la République, puis devint un ardent défenseur de la démocratie. L'*Événement* ne tarda pas alors à être l'objet de nombreuses poursuites. Presque tous ses jeunes rédacteurs furent successivement frappés, et M. Meurice se vit condamné à son tour, comme gérant (15 septembre 1851), à neuf mois de prison et 3,000 fr. d'amende, pour un article de M. François-Victor Hugo. Il subissait sa peine à Sainte-Pélagie quand eut lieu l'attentat du 2 décembre. Lorsqu'il recouvra la liberté, le journal de Victor Hugo avait été supprimé et l'illustre poète avait commencé son long exil. M. Meurice revint alors à ses travaux littéraires, et fit représenter un certain nombre de drames, dont quelques-uns eurent du succès. En 1869, il devint un des fondateurs du *Rappel*, journal démocratique, créé sous la direction de Victor Hugo, et qui fit une guerre sans relâche à l'Empire. Depuis lors, il n'a cessé d'écrire dans cette feuille, et, pendant la Commune, il publia de nombreux articles pour calmer les esprits et les rappeler à la modération. Le 6 avril 1871, notamment, il écrivait : « Nous ne pouvons nous empêcher de blâmer énergiquement le décret instituant, sous le nom de jury d'accusation, un tribunal révolutionnaire, qu'a dédicé la Commune. Terreur et fureur, c'est bon pour le parti du passé ! mais nous sommes, nous, le parti de l'avenir. » Il n'en fut pas moins arrêté peu après l'entrée des troupes de Versailles à Paris (fin mai 1871), mais il recouvra presque aussitôt la liberté.

M. Paul Meurice a un talent élevé et sympathique. Son style, vif et nerveux, vise à l'effet, et porte la marque de l'école littéraire à laquelle il appartient. On trouve dans ses œuvres un souci constant de la forme, des idées hardies, des caractères très-accentués formant contraste. Outre des poésies, on lui

doit des romans et des drames. Un certain nombre de ses romans ont paru sous le nom d'Alexandre Dumas ; tels sont *Ascanio*, *Amaury*, les *Deux Dînes*, etc. Dans une lettre publiée en février 1865, Dumas lui a reconnu la paternité de ce dernier ouvrage, qu'il déclare n'avoir jamais lu. Parmi ceux qui ont paru sous son nom, nous mentionnerons : *Loupilloc et Beautrubin* (1854, in-8) ; *Scènes du foyer* ; la *Famille Aubry* (1857, in-18), les *Tyrans de village* (1857, in-18) ; *Césaire* (1869, in-18), étude psychologique au sujet de laquelle George Sand écrivait : « C'est très-grand, très-beau, très-neuf, très-hardi ; c'est un grand idéal très-humain, vivant, palpable ; c'est l'homme du temps, c'est le produit de l'âge où nous vivons. »

Comme auteur dramatique, M. Meurice manque un peu de ce qu'on appelle l'habileté scénique et l'art du charpentier. Son talent est plus littéraire que dramatique ; aussi *Antigone* est-elle restée son œuvre la plus parfaite. On lui doit : *Bienvenuto Cellini*, drame en cinq actes, représenté à la Porte-Saint-Martin en 1852, et qui dut à Mélingue une partie de son grand succès ; *Schamyl*, drame en cinq actes, joué au même théâtre (1854) ; *Paris*, drame historique en cinq actes et vingt-six tableaux, au même théâtre (1855) ; *L'Avocat des pauvres*, drame en cinq actes, à la Gaîté (1856) ; *Fanfan la Tulipe*, pièce en cinq actes et sept tableaux, à l'Ambigu (1858) ; le *Maître d'école*, drame en cinq actes, à l'Ambigu (1858) ; le *Roi de Bohême et ses sept châteaux*, drame en six actes, à l'Ambigu (1859) ; les *Beaux messieurs de Bois-Doré*, drame en cinq actes, à l'Ambigu (1862), en collaboration avec George Sand ; le *Drac*, drame fantastique, au Vaudeville (1864), avec le même collaborateur ; *François les bas bleus*, drame à grand spectacle, à l'Ambigu (1863) ; les *Deux Diane*, drame en cinq actes (1865) ; la *Vue nouvelle*, comédie en quatre actes, à l'Odéon (1867) ; *Cadio*, drame en cinq actes, à la Porte-Saint-Martin (1868), avec George Sand, etc. Citons encore de lui : *Théâtre*, études et copies (1864, in-12), contenant *Hamlet*, *Falstaff* et *Paroles*, d'après Shakspeare.

MEURIER ou **MURIER** (Gabriel), philologue et grammairien belge, né à Avesnes (Hainaut) vers 1530, mort au commencement du x^{vi}e siècle. Il fonda à Anvers une école dans laquelle il enseigna, pendant près de cinquante ans, le flamand, l'espagnol, le français et l'anglais. Quelques-uns de ses ouvrages, devenus fort rares, sont encore recherchés. Nous citerons de lui : *Grammaire française* (Anvers, 1557) ; *Dictionnaire flamand-français* (Anvers, 1562, in-8) ; le *Bouquet de philosophie morale* (Anvers, 1568) ; *Recueil de sentences notables, dictes et dictons communs, etc.*, selon l'ordre philosophique (Lyon, 1577) ; *Livre d'or contenant la charge des parents, les préceptes du bon maître, etc.* (Lyon, 1578).

MEURISSE (Martin), historien français, né à Roye (Picardie), mort à Metz en 1644. Il entra dans l'ordre des cordeliers, professa la théologie à Paris, puis devint évêque in partibus de Madaure et coadjuteur de l'évêque de Metz. Ses principaux ouvrages sont : *Herum metaphysicarum libri tres* (Paris, 1623) ; *Histoire des évêques de l'Eglise de Metz* (Metz, 1634, in-fol.) ; *Cardinalium virtutum chorus* (Paris, 1635) ; *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz* (Metz, 1642, in-40).

MEURISSE (Henri-Emmanuel), chirurgien français, parent du précédent, né à Saint-Quentin, mort en 1694. Il pratiqua avec succès l'art chirurgical à Paris, où il avait pris le grade de docteur, et eut beaucoup de part à la construction du nouvel amphithéâtre de Saint-Côme. On lui doit un *Traité sur la saignée* (Paris, 1686), fort estimé de son temps.

MEURON s. m. (meu-ron). Bot. Nom vulgaire du fruit de la ronce.

MEURS, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 50 kilom. S.-E. de Dusseldorf, sur le Kemelbach ; 3,281 hab. Fabrication de flanelles, casimirs, tissus de soie et de coton ; blanchisseries, savonnerie. Meurs était autrefois le ch.-l. fortifié d'une principauté ; ses fortifications furent rasées en 1764. Pres de là était *Asciurgium*.

MEURSAULT, bourg et commune de France (Côte-d'Or), canton, arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Beaune, sur le chemin de fer de Paris à Lyon ; pop. aggl., 2,489 hab. — pop. tot., 2,622 hab. Eglise, monument historique, surmontée d'une élégante flèche. Belle maison de campagne sur l'emplacement d'un ancien château. Restes d'un hospice bâti dans le style byzantin.

Meursault récolte, dans les vignes dites les Sautenots et les Petures, des vins qui ne diffèrent de ceux de Volnay qu'en ce qu'ils ont plus de corps et se conservent plus longtemps. Les vins blancs de Meursault sont tellement estimés, qu'en sortant du pays ils prennent quelquefois le nom de vins de *Mont-Rachet*, et ils ressemblent, en effet, à ces vins, sans avoir toutes leurs qualités. Le co-teau dit la Perrière est surtout renommé pour l'excellence de ses vins, qui ont, en effet, beaucoup de finesse et de parfum.

MEURSBURG, en allemand *Mörsburg*, bourg du grand-duché de Bade, cercle ou

Lac, sur la rive septentrionale du lac de Constance, à 12 kilom. N.-E. de Constance, chef-lieu du bailliage de son nom; 1,670 hab. Résidence de l'évêque de Constance.

MEURSIUS (Jean), philologue hollandais, dont le véritable nom est **De Meurs**, né à Losdun, près de La Haye, en 1579, mort à Sora (Danemark) en 1639. Dès l'âge de treize ans, il composait des vers grecs, et, à seize ans, il écrivit un commentaire sur Lycophron, le plus obscur des auteurs grecs. Ce travail, qui atteste plus de savoir que de critique, n'en étonna pas moins les savants les plus distingués, venant d'un si jeune homme, et attira l'attention du grand pensionnaire Jean Barneveldt, qui chargea Meursius de diriger l'éducation de ses enfants et de leur faire visiter diverses contrées de l'Europe. De retour en Hollande, après avoir pris le diplôme de docteur en droit à Orléans, Meursius fut appelé à occuper, à Leyde (1610), une chaire d'histoire, puis de grec, et reçut l'année suivante le titre d'historiographe de Hollande. Les tracasseries qu'il eut à subir après le supplice de son protecteur J. Barneveldt le décidèrent à quitter Leyde et à accepter avec empressement, en 1625, une chaire d'histoire à Sora et la place d'historiographe que lui offrit le roi de Danemark Christian IV. Ce fut dans cette ville que Meursius termina sa laborieuse carrière. Il possédait des connaissances très-étendues, mais il manquait de la sagacité qui fait les grands critiques; il n'en a pas moins rendu de grands services aux lettres, par les nombreuses éditions qu'il a publiées d'auteurs grecs, avec des corrections, des remarques critiques, des versions latines, et par une foule de dissertations sur divers sujets d'archéologie et d'histoire ancienne, qui méritent encore d'être consultées. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Exercitationes criticae* (Leyde, 1599); *De funere libri singularis* (La Haye, 1604, in-8°); *Roma luxurians, sive de luxu Romanorum* (Leyde, 1605); *Glossarium graeco-barbarum* (Leyde, 1610, in-4°); *Atticorum lectionum libri IV* (Leyde, 1617); *Græcia feriat, sive de festis Græcorum libri VI* (Leyde, 1619); *Eleusina, sive de Cereris Eleusina sacro et festo* (Leyde, 1619); *Archontes Athenienses* (Leyde, 1622); *Cecropia, seu de Athenarum arce et ejusdem antiquitatibus libri IV* (Leyde, 1622); *Athenæ attica, sive Græcorum* (Leyde, 1622); *De præcipuis Atheniensium antiquitatibus libri III* (Leyde, 1624); *Regnum atticum, sive de regibus Atheniensium* (Amsterdam, 1623); *De regno laconico libri II* (Utrecht, 1627), etc. Comme historiographe de Hollande et de Danemark, Meursius a publié, entre autres ouvrages : *Rerum belgarum liber primus* (Leyde, 1612); *Ferdinandus, sive de rebus sub Ferdinando, duce Albano, in Belgio gestis* (Leyde, 1614); *Athenæ Batavæ* (Leyde, 1625); *Historia Danica* (Copenhague, 1630). Ses Œuvres complètes ont été publiées à Florence (1741-1763, 12 vol. in-fol.). — Son fils, Jean MEURSIUS, né à Leyde en 1613, mort vers 1654, s'adonna également à des travaux d'érudition. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il suivit son père à Sora. On cite, parmi ses écrits : *De tibitis veterum* (Sora, 1641, in-8°); *Observationes politico-miscellaneæ* (Copenhague, 1641); *De coronis* (1653), etc. On lui a attribué à tort la traduction latine d'un ouvrage licencieux, intitulé : *Satyræ satodica de arcibus Amoris et Veneris*, publié vraisemblablement à Grenoble vers 1680, et qui est l'œuvre de l'avocat Chorier.

MEURT-DE-FAIM s. Pauvre diable, personne qui manque du plus strict nécessaire. C'est un MEURT-DE-FAIM. *Figures-vous un être à peine vêtu, le dernier des pauvres diables, un MEURT-DE-FAIM.* (C. Robert). *Les instincts des multitudes, les MEURT-DE-FAIM, les va-nu-pieds, l'historien doit tout observer.* (V. Hugo.)

MEURTHE, rivière de France, qui se forme sur le versant occidental des Vosges, dans le département de ce nom, à 4 kilom. S.-E. de Saint-Dié, par la réunion de deux cours d'eau, dont l'un descend du Montaban et l'autre de la montagne du Bonhomme. La Meurthe, coulant du S.-E. au N.-O., passe du département des Vosges dans celui auquel elle donnait son nom et va se jeter dans la Moselle, près de Frouard, après un cours de 161 kilom. Ses affluents les plus importants sont : la Fave, le Taintroué, le Rabodeau, la Vezouze, la Mortagne, le Saonon et l'Amezuole. Elle baigne Saint-Léonard, Saint-Dié, Raon-l'Étape (Vosges), Baccarat, Flin, Lunéville, Blainville-la-Grande, Saint-Nicolas et Nancy (Meurthe). La largeur moyenne de la rivière est de 80 mètres. Elle est flottable depuis Sainte-Marguerite jusqu'à Nancy (12 kilom.) et navigable de Nancy à Frouard (14 kilom.). La navigation est presque nulle, mais leottage, en revanche, est très-considérable.

MEURTHE (DÉPARTEMENT DE LA), ancienne division administrative de la région N.-E. de la France, formée d'une partie des Trois-Évêchés, Metz, Toul et Verdun, du comté de Dabo et d'une partie des anciens duchés de Lorraine et de Bar. Ce département, qui devait son nom à la rivière qui le traverse du S.-E. au N., était limité au N. par celui de la Moselle, à l'E. par celui du Bas-Rhin, au S. par celui des Vosges et à l'O. par celui de la Meuse. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O. était de 150 kilom. et sa plus grande largeur de 90 kilom. Il présentait une superficie de

609,004 hectares, dont 309,518 hectares en terres labourables; 67,032 hectares en prairies naturelles; 16,337 hectares en vignes; 208,405 hectares en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau, etc.; 5,233 hectares en landes, bruyères et pâturages, et 2,459 hectares en diverses cultures arborescentes. Il comprenait 5 arrondissements (Nancy, ch.-l.; Châteaui-Salins, Lunéville, Sarrebourg et Toul), 29 cant., 714 comm. et 483,387 hab., formait le diocèse de Nancy et Toul (suffragant de Besançon), la 3^e subdivision de la 5^e division militaire, et ressortissait à la cour d'appel de Nancy, à l'académie de Nancy, à la 4^e conservation des forêts. Après la guerre de 1870-1871 et la signature du traité de Francfort (20 mai 1871), deux arrondissements de la Meurthe, ceux de Châteaui-Salins et de Sarrebourg, furent cédés à la Prusse et les trois autres formèrent, avec l'arrondissement de Briey, détaché de la Moselle, un nouveau département désigné sous le nom de Meurthe-et-Moselle.

Le sol de l'ancien département de la Meurthe, en général argilo-sableux, présente un terrain inégal, s'élevant par degrés de l'O. à l'E. et hérissé de nombreuses collines entre lesquelles s'ouvrent des vallons souvent très-fertiles. Il comprend cinq bassins principaux : le bassin de la Moselle, où la rivière de ce nom coule entre de magnifiques prairies; le bassin de la Meurthe, offrant les cultures les plus riches et les plus variées; le bassin de la Seille, très-fertile et très-peuplé, malgré ses nombreux marécages qui troublent la pureté de l'air; le bassin de la Sarre, plus pittoresque que productif, et le bassin de la Vezouze, remarquable par ses luxuriantes prairies. La Moselle, la Meurthe, la Seille, la Sarre, la Zorn, la Vezouze, l'Euron, le Madon, le Terrouin, l'Ingressin, l'Ache, le Mad, le Saonon, l'Amezuole, la Mortagne, etc., sont les principaux cours d'eau qui arrosent cet ancien département français. Le canal de la Marne au Rhin le parcourt sur une étendue de 143 kilom. Le canal des houillères de la Sarre est en voie de construction. Signifient aussi les étangs de la Lindre, de Torcheville, de Stock, de Gondexange, de Mittersheim, de Rêchicourt-le-Château, de Foulcroy et de Mosé; les sources minérales d'Ecouvres, de Mousson et de Saint-Thiébaud; les sources salées de Dieuze, de Moyenvic, de Châteaui-Salins, de Varangéville et de Saint-Nicolas. Les sommets du Hengst, et du Spitzberg (813 mètres) sont les points les plus élevés de l'ancien département de la Meurthe. Les autres points culminants sont : les côtes de Sion-Vaudemont, 495 mètres; les côtes de Vandéleville, 460 mètres; le mont Carel, 453 mètres; la côte de Favières, 431 mètres; la côte d'Ersey, 427 mètres; la côte d'Amance, 410 mètres; le mont Saint-Jean, 407 mètres; le signal de Vittonville, 400 mètres; la côte de Selme, 399 mètres, etc. Le climat de cette région est extrêmement variable. Le voisinage de la chaîne des Vosges, qui s'avance dans la Meurthe sur une longueur de 60 kilomètres, les immenses forêts qui couvrent près du tiers de la superficie totale, contribuent, avec la position géographique, à abaisser la température. Les vents froids du nord et du nord-est y règnent sans obstacle, tandis que ceux du sud y arrivent qu'après avoir laissé une partie de leur chaleur sur les flancs des Vosges, qu'ils sont obligés de traverser. Aussi n'est-il point rare d'y voir la végétation du printemps arrêtée par les gelées qui viennent en mai et quelquefois en juin. Les matinées et les soirées y sont généralement très-fraîches en été, tandis que la chaleur du milieu du jour y est insupportable. Les orages sont assez fréquents et ont une violence extrême. La température moyenne de l'année est de 9,31 au-dessus de zéro. Les températures extrêmes sont de 32,50 au-dessus de zéro et de 19,37 au-dessous. La grêle cause souvent des dégâts considérables. Les grêlons sont parfois d'une excessive grosseur. Au point de vue de la constitution géologique, l'ancien département de la Meurthe est formé de couches à peu près horizontales, superposées les unes aux autres, de telle façon qu'elles forment une succession de bandes plus ou moins larges, dirigées généralement du nord-est au sud-ouest et échelonnées de l'est à l'ouest, suivant l'échelle d'ancienneté des terrains. Cette échelle suit la pente des Vosges à niveau descendant; c'est-à-dire que les couches affleurent à des niveaux qui décroissent à mesure qu'elles sont plus nouvelles. Au niveau le plus élevé vers l'est apparaît, mais en petite quantité, le grès rouge, représenté par une série de roches argilo-porphyrées. Sur ces roches repose le grès vosgien des montagnes, qui lui-même est circonscrit par une bande de grès bigarré. C'est dans le grès bigarré que se trouvent les belles pierres de taille connues sous le nom de *pierres de sable*. La bande suivante, d'où l'on extrait des moellons calcaires, du plâtre, des ossements de grands sauriens, est formée par le muschelkalk.

Après elle, vers l'ouest, on se trouve au milieu de marnes irisées qui renferment les gigantesques amas de sel gemme dont les centres d'exploitation sont Dieuze, Moyenvic et Varangéville. Plus loin apparaît le grès infraliasique, recouvert lui-même par une couche de marnes rouges imperméables, d'où jaillissent à la surface du sol une foule de sources. Aux marnes rouges succède le cal-

caire à gryphées arquées, puis le terrain oolithique, qui se subdivise en divers étages. Au-dessus de ces divers affleurements s'étend une couche uniforme d'argile jaune qui a généralement une grande épaisseur et constitue le sol de la plupart des forêts. La terre arable varie suivant la nature des affleurements sur lesquels elle repose; elle est généralement profonde et remarquablement fertile.

L'ancien département de la Meurthe n'est pas riche en produits minéraux; on y trouve cependant quelques mines de fer, notamment à Champigny, Chavigny, Frouard, Maxéville, Cirey, Frémontville et Gogney; des carrières de moellon, de pierre à chaux, à plâtre, de sable, de terre glaise, et du grès dans le canton de Baccarat; des pierres lithographiques et des dépôts de tourbe et de sel gemme.

Au point de vue agricole, le pays de la Seille, les vallées de la Meurthe, de la Vezouze, du Saonon et la plaine du Vermois sont très-fertiles, tandis que les rives de la Moselle et de la Sarre sont peu productives. Cependant la récolte des céréales est plus que suffisante dans le pays pour la consommation des habitants. Il s'en exporte une grande partie dans les Vosges, l'Alsace et la Franche-Comté. Les produits agricoles sont : la pomme de terre, la betterave, le chanvre, le lin, le colza, le houblon et le tabac. La vigne y est très-répandue, mais les vins sont de médiocre qualité, faibles, froids, et ne se conservent pas, à l'exception de ceux de Thiaucourt, de Bayon, d'Arnayville, de Viller-sous-Fruny, etc. Ils se consomment presque tous sur place, et une certaine quantité est convertie en eau-de-vie. L'agriculture est loin d'avoir fait les progrès qu'on serait en droit d'attendre d'un territoire au milieu duquel est située la ferme de Roville, ce glorieux théâtre où Mathieu de Dombasle déploya si longtemps cette activité féconde source première de nos progrès agricoles. L'assolement triennal, avec jachère et pâtures, ces chaumes, est à peu près le seul pratiqué et fait le seul praticable. Les engrais n'y sont l'objet d'aucun soin. Les engrais commerciaux sont très-peu employés. Cependant on se sert parfois de poudre pour fumer les colzas. On commence aussi à employer quelques phosphates et des mélanges divers; mais la masse des cultivateurs s'en tient toujours aux fumiers de ferme. Le drainage, sans être devenu général, a eu un certain succès; cependant, le total des assainissements effectués est encore bien restreint. Au point de vue des instruments, l'exemple de Roville a fait faire de notables progrès. Comme la nature très-ténace du sol ne permettait pas d'employer la charrue Dombasle sans avant-train, on en a adapté les parties essentielles à l'âge droit de l'ancienne charrue lorraine. On trouve un assez grand nombre de herses triangulaires ou trapézoïdales, des scarificateurs et des extirpateurs, des machines à battre du système de Meikle, des hache-pailles et des coupe-racines. La culture se fait presque partout avec des chevaux; on ne trouve guère de bœufs de trait que dans les anciens arrondissements de Lunéville et dans l'ancien arrondissement de Sarrebourg. Les étangs, dont le plus remarquable est celui de Lindre, sont, pour la plupart, tour à tour couverts d'eau ou à sec et mis en culture, mais sans assolement régulier.

On trouve dans la Meurthe beaucoup d'arbres fruitiers et de magnifiques forêts de chênes, de hêtres, de charmes, de frênes et de sapins, occupant une superficie de 15,846 hectares. On mentionne encore, sur tout le cours de Dabo, de Saint-Quirin, de Roncles-Leaux, de Bousson, de Schwandale, des Hauts-Hêtres, des Branches, du Grand-Chêne, de La Haye-de-Pavanne, de Pont-à-Mousson, etc. Leur produit annuel s'élève à environ 2 millions de francs. Les chevaux du département sont de petite taille, mais sobres et robustes; les bœufs y sont en petit nombre, mais on y élève beaucoup de porcs et de volailles.

La propriété n'est pas en général très-morcelée; la grande et la moyenne culture occupent encore les deux tiers environ des terres labourables. La plupart des baux sont souscrits pour neuf ans. Les fermages se payent soit en argent, soit en denrées. Un air de propriété d'ancien régime règne jusque chez les plus pauvres habitants de ce département. La nourriture du cultivateur est bonne. La pomme de terre et le lard fumé en forment la base. Le pain est excellent. Malgré l'amélioration des mœurs, l'usage est encore pratiqué, presque toujours par les juifs, qui sont assez habiles pour échapper à l'action de la loi.

L'industrie manufacturière est très-développée dans l'ancien département de la Meurthe; on y trouve de nombreuses filatures de laine et de coton, des fabriques de draps et de toiles d'excellente qualité; des broderies sur mousseline, sur toile et percale; des ateliers de dentelles, des tisseranderies, des teintureries, des tanneries, des corroieries, des mégisseries, des fabriques de gants, parmi lesquelles les figures en première ligne sont de Nancy et de Lunéville; des fabriques de papiers peints et de cartes à jouer; des fabriques d'instruments de musique et d'instruments aratoires; des brasseries, des fabriques de gélatine, de noir animal, de boutons

d'os, de chandelles, de savon; des scieries hydrauliques, des sucreries et des raffineries de sucre; des distilleries pour la pomme de terre et la betterave; des féculeries; des fabriques de porcelaine à Niederwiller; des manufactures de glaces; des cristalleries, notamment celle de Baccarat; la fabrique de glaces de Cirey; des verreries, des faïenceries, des poteries, des tulleteries, etc. On y trouve aussi des mines de fer produisant en moyenne 468,582 quintaux métriques de minerai par an; une importante fonderie de cloches. Citons enfin l'exploitation du sel gemme, dont environ 500,000 quintaux sont livrés annuellement à la consommation. L'étendue des gisements de sel dans la Meurthe est évaluée à 400 kilomètres carrés, sur une épaisseur moyenne de plus de 20 mètres, ce qui donne un cube de 8 milliards de mètres et un poids de 160 milliards de quintaux, autant qu'il en faudrait pour approvisionner de sel l'Europe entière pendant sept mille ans.

Le commerce, favorisé par la navigation du canal de la Marne au Rhin, de la Moselle et de la Meurthe, et par le chemin de fer de l'Est, a principalement pour objet les produits manufacturés que nous venons d'énumérer, les céréales, les bois de construction, le vin et le bétail.

MEURTHE-ET-MOSELLE (DÉPARTEMENT DE), division administrative du N.-E. de la France. Ce département, qui doit son nom aux anciens départements de la Meurthe et de la Moselle, est limité au N. par le Luxembourg, à l'E. par l'Alsace-Lorraine, au S. par le département des Vosges et à l'O. par celui de la Meuse. A la suite du traité de Francfort (10 mai 1871), par lequel la France dut céder à la Prusse une portion de son territoire de l'E., l'Assemblée nationale vota, le 7 septembre 1871, la formation du département de Meurthe-et-Moselle, comprenant trois arrondissements de l'ancien département de la Meurthe restés à la France et une petite partie de l'ancien département de la Moselle, dont on forma un arrondissement ayant pour chef-lieu Briey. Le département de Meurthe-et-Moselle comprend 4 arrond. (Nancy, ch.-l.; Lunéville, Toul et Briey), et, d'après le recensement de 1872, 29 cant., 596 comm. et 365,137 hab. Ajoutons que 3 cantons provisoires, ceux de Cirey, Chambley et Arracourt, y ont été créés en 1873, avec des communes dont les chefs-lieux de canton avaient été annexés à l'Allemagne. Ce département forme le diocèse de Nancy et Toul (suffragant de Besançon), fait partie de la 4^e division militaire (décret du 13 octobre 1873), ressortit à la cour d'appel de Nancy, à l'académie de Nancy, à la 4^e conservation des forêts. Depuis le 1^{er} octobre 1872, il possède une Faculté de médecine et une école supérieure de pharmacie transférées de Strasbourg à Nancy. En ce qui concerne la description physique, agricole et industrielle du département de Meurthe-et-Moselle, nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit en parlant de la Meurthe. Nous y renvoyons donc le lecteur.

MEURTRE (meur-tre — du germanique : gothique *maurths*, meurtre, *maurthjauðs*, meurtrier; anglo-saxon *mordor* et *myrdra*, ancien allemand *mort* et *myrdra*, gothique *maurthjan*, tuer. Ces diverses formes correspondent au sanscrit *māra*, *māra*, *māra*, *māra*, *māra*, *māra*, *māra*, *māra*, *māra*, *māra*; zend *mārehtar*, meurtrier, de *merce*, *merent*, tuer, forme augmentée de *mere*, mourir, persan *mirādan*, *mirādan*, tuer). Action de tuer une personne, de lui donner la mort par un acte de violence : *Un seul MEURTRE fait un scélérat; des milliers de MEURTRES font un héros.* (Erasme.) *La jalousie est la mère des MEURTRES.* (Boss.) *Quand la loi tue, elle n'inflige pas un châtiment, elle commet un MEURTRE.* (Lamenn.) *Il n'y a en histoire que les MEURTRES des rois et des princes qui comptent.* (Vauquerie.) *Ce n'est pas un moyen de prévenir le MEURTRE que de le punir par le MEURTRE.* (L. Blanc.) *Sil y a un crime dans le MEURTRE par vengeance, dans le MEURTRE par lâcheté il y en a deux.* (Lamart.) *La guerre n'est que la vengeance par commandite et le MEURTRE sous raison sociale.* (Th. Gaut.) *Quand le MEURTRE est devenu un métier, il devient un plaisir.* (H. Taine.)

Le meurtre aux mille bras comme un géant se lève, V. Hugo.

Le meurtre par milliers s'appelle une victoire.

LAMARTINE.

— Fam. Grand dommage, chose très-regrettable : *Vos lettres sont admi-ables; c'est un MEURTRE de n'en pouvoir faire aucune part au public.* (De Coulanges.) *Ce serait un MEURTRE de laisser un si bon sujet en province.* (Destouches.)

— Fig. Violence très-coupable : *Toute atteinte portée par la majorité au droit de suffrage acquis à la minorité est plus qu'un vol, c'est un MEURTRE.* (E. de Gir.)

— Crier au meurtre. Se plaindre bruyamment, avec éclat : *IL CRIE AU MEURTRE contre ceux qui lui ont fait perdre son procès.* (Acad.)

— Se défendre d'une chose comme d'un meurtre. La nier, la contester, la repousser avec véhémence.

— Encycl. Dr. crim. Le meurtre est l'homicide commis volontairement. Telle est au moins la définition fort laconique qu'en donne l'article 293 du code pénal, définition qui, à

raison de son extrême brièveté, réclame quelques mots de commentaire. Il faut d'abord séparer le *meurtre* de toute autre variété de l'homicide compliquée de circonstances plus graves. Lorsqu'à la volonté actuelle de donner la mort s'ajoutent la préméditation ou le guet-apens, le crime cesse d'être simplement un *meurtre*; il devient un assassinat. Le caractère distinctif du *meurtre*, constitué de son type particulier de criminalité, réside donc dans la volonté homicide actuelle, mais non antérieurement préméditée. Cette distinction étant établie, reprenons le texte de l'article 295. L'homicide volontaire est qualifié *meurtre*. La loi dit l'homicide; il faut en conclure que, pour que le *meurtre* existe, il faut la perpétration du fait, il faut que la mort de la victime s'en soit suivie. S'il n'y a eu qu'un commencement d'exécution, restée inachevée par quelque événement indépendant de la volonté de l'agent, le crime sans doute ne disparaît pas, mais il change de nature et de qualification légale; ce n'est plus un *meurtre*, c'est une tentative de *meurtre*, punissable d'ailleurs comme le fait consommé et de la même peine.

Le mot *volontaire* admis dans la définition légale du *meurtre* demande à être mieux précisé, sinon rectifié. Ici reparait la nuance, plus qu'une nuance, la distinction entre la volonté et l'intention, qui sont point choses identiques. Un acte peut être volontaire, sans tendre intentionnellement et dans la pensée de l'agent à un résultat qu'il réalise par accident. Ainsi Jacques peut volontairement à Pierre des coups et lui fait des blessures avec l'intention criminelle de le frapper et de le blesser, mais sans vouloir néanmoins le frapper mortellement. Il arrive que les blessures occasionnent la mort soit instantanément, soit après un certain intervalle. Jacques n'est pas coupable de *meurtre*; son crime est un crime à part, un crime *sui generis*, prévu et caractérisé, non plus par l'article 295, mais par l'article 309 du code pénal, et puni par cet article d'une peine inférieure à celle du *meurtre*. Il faut donc, pour que le *meurtre* soit pleinement caractérisé, non pas seulement la volonté de frapper, mais l'intention homicide et définitive de la volonté de l'agent vers ce but déterminé de donner la mort à sa victime. Ce point, sans doute, est un fait intime, un fait psychologique, pourrait-on dire; mais si le juge n'a pas les moyens de scruter directement les consciences, les circonstances extérieures, la nature des coups portés ou le choix de l'arme employée lui laisseront rarement des doutes à cet égard.

A la différence de l'assassinat, qui est puni de mort, le *meurtre*, quand il est isolé de tout autre crime, n'est en général puni que de la peine des travaux forcés à perpétuité (art. 304 du code pénal). Nous disons en général; il existe, en effet, des cas où le *meurtre*, même déguisé de la connivence de tout autre crime, est puni de mort. Tel est d'abord le cas du *meurtre* du père ou de la mère naturels ou adoptifs du meurtrier. Ce *meurtre* est qualifié parricide par l'article 299 du code pénal, et puni de la peine capitale aux termes de l'article 308 du même code. L'exécution de la condamnation capitale est faite, en outre, dans ce cas, un appareil particulier à l'échafaud la tête couverte d'un voile noir. Le simple *meurtre* d'un enfant nouveau-né, ou infanticide, entraîne également la peine de mort (art. 302). On peut voir les motifs qui ont inspiré ce surcroît de rigueur au mot *infanticide*.

On vient de parler jusqu'ici du *meurtre* non accompagné de tout autre crime; c'est dans cette condition seulement que, sauf les cas de parricide et d'infanticide, il est simplement passible des travaux forcés à perpétuité. La situation change et la peine de mort devient applicable, aux termes de l'article 304 du code pénal, dans le cas où le *meurtre* a précédé, accompagné ou suivi un autre crime. La même aggravation de peine a lieu, d'après la disposition du même article, lorsque le *meurtre* a eu pour but de faciliter l'exécution même d'un simple délit, par exemple d'un vol, ou d'un assassinat. Le *meurtre* est, en général, excusable, et la pénalité s'abaisse au niveau d'une simple répression correctionnelle, quand il a été provoqué par des violences graves exercées sur les personnes (v. les mots *excusé* et *homicide*). Par une exception qui n'a pas besoin d'être justifiée, le parricide n'est dans aucun cas excusable (art. 323 du code pénal).

— *Meurtre politique*. Nous ne saurions parler du *meurtre* en général sans dire quelques mots du *meurtre politique*, dont les traces sanglantes ont laissé partout leur empreinte dans l'histoire du monde. Nous n'en ferons point ici l'histoire complète, car il serait interminable. Nous nous bornerons à quelques considérations générales sur la façon dont les anciens, particulièrement les Grecs et les Romains, jugeaient ce genre de *meurtre*. Avant d'aborder ce sujet, disons que, si les Grecs et les Romains considéraient comme parfaitement légitime le *meurtre* d'un despote, les autres peuples de l'antiquité, et à leur tête les Hébreux, n'avaient qu'un médiocre respect pour l'inviolabilité des personnes royales. La Bible fourmille d'exemples caractéristiques, et ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'on y voit le *meurtre* politique

passer en quelque sorte à l'état d'injonction divine. C'est, en effet, au nom de Dieu que Moïse ordonne de tuer les rois des pays conquis, et, plus tard, on voit à chaque instant les rois juifs massacrer, dans un but politique, les rois détrônés et les membres de leur famille. Ce sont enfin les Hébreux qui ont perpétré le plus célèbre, le plus retentissant des *meurtres* politiques ou religieux, celui de Jésus-Christ, sous prétexte qu'il se disait roi des Juifs.

Lorsque, laissant de côté les temps fabuleux, nous entrons de plain-pied dans l'histoire de la Grèce, nous voyons se présenter devant nous Harmodius et Aristogiton, deux meurtriers politiques pour lesquels la Grèce n'a jamais eu assez d'honneurs. A propos d'un pareil sujet, il ne faut point ménager les détails : le plus mince détail a une haute importance.

Harmodius et Aristogiton avaient assassiné le tyran Hipparque, et la Grèce répéta toujours en leur honneur une espèce de chant national, qui devint comme une *Marseillaise* hellénique. Voici ce chant :

« Je porterai le poignard sous la branche de myrte, comme Harmodius et Aristogiton, lorsqu'ils tuèrent le tyran et rendirent Athènes à la liberté. »

« Cher Harmodius, on dit que tu n'es point mort, mais que tu vis encore dans les îles des Bienheureux, auprès du rapide Achille et de Diomède, le fils de Tydée. »

« Votre gloire durera toujours sur la terre, cher Harmodius, cher Aristogiton, parce que vous avez tué le tyran et rendu Athènes à la liberté. »

Voilà ce chant populaire, qui resta dans toutes les mémoires. Il ne s'agit pas ici de discuter si l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie amèneront le bras d'Harmodius et s'il n'y eut pas un autre motif pour lui de tuer Hipparque; ce qu'il faut constater simplement, c'est non pas l'absolution, mais bien la glorification du meurtrier d'un tyran. Les Grecs oublient qu'Harmodius est un meurtrier; ils ne voient en lui que le fondateur de la liberté. Hérodote nous raconte qu'à la veille du combat de Marathon Miltiade dut à l'archonte Callimaque, sous les ordres duquel était placée la petite armée athénienne : il dépend aujourd'hui de toi d'asservir Athènes, ou, en l'affranchissant, de l'assurer pour jamais dans le souvenir des hommes une gloire supérieure à celle d'Harmodius et d'Aristogiton. Cet éloge d'Harmodius et d'Aristogiton se prolonge dans toute l'histoire grecque. Qu'on lise, par exemple, ce décret que nous a transmis l'orateur Andocide :

« Si quelqu'un renverse la démocratie qui existe à Athènes ou exerce une charge après le renversement de la démocratie, qu'il soit tenu pour ennemi des Athéniens et puisse être tué impunément; que ses biens soient vendus au profit de l'Etat, avec réserve du dixième pour le trésor de la déesse; que le meurtrier du criminel ou son complice soient tenus pour exempts de toute souillure devant les hommes et devant les dieux. Tous les Athéniens jureront, dans un sacrifice en forme, par tribus et par demeures, de tuer celui qui aura fait cette action. Le serment sera en ces termes :

« Je jurerai de ma main, si je le puis, celui qui aura renversé la démocratie dans Athènes ou exercé une charge après le renversement de la démocratie, celui qui affectera la tyrannie ou aidera un autre à l'établir. Si un autre que moi le tue, je le regarderai comme par devant les dieux et les génies, pour avoir tué un ennemi des Athéniens. Je ferai vendre les biens du mort et j'en attribuerai la moitié au meurtrier, sans en rien distraire ni par mes paroles, ni par mes actes, ni par mes votes. Si un citoyen meurt en tuant le tyran ou dans cette entreprise, je le traiterai, lui et ses enfants, avec le même honneur qu'ont obtenu Harmodius, Aristogiton et leurs descendants. Tous les serments qui ont été jurés à Athènes, dans le camp ou ailleurs, contre la démocratie, je les déclare nuls et sans effet. »

« Que les Athéniens jurent donc ce serment légal dans un sacrifice en forme, avant les fêtes de Dionysos. On appellera, en outre, beaucoup de bonheur sur celui qui l'accomplira; qu'on vouera au malheur la personne et la race du parjure. »

Ainsi, à Athènes, non-seulement on pardonnait, on glorifiait le *meurtre* politique, mais même on s'engageait par serment à l'accomplir. Et c'est là, nous dit Andocide, une loi de Solon ! Un vers de Simonide fait comprendre quelle gloire était attachée à l'acte d'Harmodius et d'Aristogiton. « Une grande lumière se leva sur Athènes, dit-il, quand Hipparque périt sous les coups d'Aristogiton et d'Harmodius. » Le célèbre Praxitèle, s'il faut en croire le témoignage de Plin, fonde en bronze les statues des deux libérateurs. Les descendants d'Harmodius et d'Aristogiton furent comblés d'honneurs et d'immunités. Plutarque nous raconte, à la fin de la *Vie d'Aristide*, comment un trait de générosité des Athéniens, ayant appris qu'une nièce d'Aristogiton vivait seule et misérable dans l'île de Lemnos, ils la marièrent en lui donnant pour dot un fonds de terre qui pouvait suffire à l'entretien de son ménage, et il assimila sans réserve cet acte d'humanité aux soins que prennent ces mêmes Athéniens de la descendance du vertueux Aristide.

Les Athéniens étendirent jusque chez d'au-

tres peuples les encouragements au tyrannicide. Hypéride, par exemple, fit porter un décret en l'honneur d'Iolas, le prétendu auteur de la mort d'Alexandre le Grand; mêmes honneurs furent rendus aux meurtriers de Cotys, le roi de Thrace. Plus tard, après la mort de Jules César, quand les Athéniens crurent un moment à la liberté, ils dressèrent des statues à Brutus et à Cassius, et ils les placèrent à côté de celles d'Harmodius et d'Aristogiton. Honorer les meurtriers politiques était pour eux un devoir.

Les philosophes athéniens, eux aussi, semblaient inviter au tyrannicide. « Bien loin, nous dit Xénophon, bien loin que les villes vengent la mort des tyrans, elles accordent les plus grands honneurs aux tyrannicides. Loin de leur interdire les choses sacrées, comme au meurtrier d'un simple citoyen, elles élèvent des statues dans les temples aux auteurs de ces exploits. » Platon, dans un passage célèbre de la *République*, comparant au *meurtre* d'une mère l'attentat du tyran contre sa patrie, semble par cela même appeler toutes les rigueurs de la justice humaine contre le fondateur d'un pouvoir inique. C'est cette parole de Platon que traduit Cicéron dans le *De officiis* : « In ea civitate qui libera fuit, quæque esse debet, regnare... fœdissimum et teterrimum parricidium patriæ. »

En dehors d'Athènes, on trouve dans le monde grec la même admiration pour les tyrannicides. Voici à ce sujet un vers célèbre de Théognis : « Conche à terre, si tu le peux, un tyran mangeur du peuple; c'est une œuvre que les dieux ne vengent pas. » A Halicarnasse, on trouva cette inscription : « Arès, fils de Néon, petit-fils d'Arès, arrière-petit-fils de Néon, a reçu de la ville les honneurs les plus élevés et les plus éclatants, comme descendant des fondateurs et tyrannicides dont la mémoire est consacrée et comme n'ayant jamais démenti la vertu et la grandeur d'âme qu'il tenait de ses ancêtres. »

Si nous quittons la Grèce pour passer à Rome, nous voyons que là aussi le *meurtre* politique joue un rôle important. Brutus, en fondant la république, avait semblé établir en droit le recours à la violence contre tout retour à la tyrannie; ce droit trouva de bonne heure son expression dans la loi *Valeria*, qui tenait la vengeance pour loi suspendue sur la tête du citoyen coupable ou seulement soupçonné de prendre part à l'exercice d'un pouvoir oppressif et illégal. Plus tard, quand le second Brutus, aidé de Cassius et de ses amis, a tué César, on sait quelles louanges éclatèrent et comme Cicéron célèbre avec éloges les idées de mars. Mais, l'empire une fois fait, il fallait renfermer les sentiments républicains dans son cœur; l'empire ne tolérerait pas le souvenir de la république. Cremutius Cordus fut condamné et ses livres furent brûlés, parce qu'il avait appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Mais heureusement la tyrannie n'a pas de puissance sur les âmes, et on se souvenait de la république et des républicains. Tout le monde connaît le fameux mot de Tacite à propos de Junie : *Præfulgebant Brutus et Cassius eo ipso quod imitantes eorum non vissebantur*. « Brutus et Cassius étaient d'autant plus présents que leurs images étaient absentes. » Suétone, Appien, Dion Cassius ont des paroles douloureuses sur la république. Plutarque, ce philosophe d'une morale ordinairement si clémente, reste animé contre les tyrans de toute l'ardeur des passions républicaines. Marc-Aurèle, cet empereur stoïcien, flétrissait, lui aussi, les tyrans. « J'ai senti, grâce à Fronton, disait-il, tout ce qu'il y a dans un tyran d'envie, de duplicité, d'hypocrisie, et combien il y a peu de sentiments affectueux chez ces hommes que nous appelons patriotes. » Ajoutons à cela que, dans les écoles, on s'exerçait à maudire les tyrans et à glorifier les tyrannicides. chose étrange, en ce temps d'oppression ! Il est vrai que les paroles véhémentes contre la tyrannie passaient par les lèvres sans venir du cœur. L'empire avait tué les âmes.

Tel était, en résumé, l'opinion des Grecs et des Romains sur le tyrannicide. M. E. Egger a écrit sur cet intéressant sujet un livre fort bien fait, où nous avons puisé les éléments de cet article, et qui est intitulé : *Du meurtre politique chez les Grecs et chez les Romains* (Turin, 1866).

Quant à l'opinion des modernes sur le *meurtre* politique, nous en parlerons dans un autre article, au mot *REGICIDE*.

Pour terminer, disons quelques mots des *meurtres* politiques qui ont eu pour victimes, non plus des tyrans et des rois, mais des particuliers. Nous ne nous appesantissons point sur ce sujet, qui pourrait donner matière à de longues réflexions. Croyant fermement au principe de l'inviolabilité de la vie humaine, nous pensons, pour notre compte, qu'on ne saurait réprouver pour notre compte, qu'on ne saurait approuver, quel qu'en soit le motif. Nous ne saurions admettre que parmi les meurtriers on fasse un triage, ceux qui assassinent pour la bonne cause et ceux qui assassinent pour la mauvaise, car chaque parti, étant convaincu qu'il soutient des idées nécessaires au salut de la société, croira faire un acte méritoire et légitime en frappant un ennemi. Ecarter le grand principe de l'inviolabilité de la vie humaine, c'est ouvrir la porte à tous les excès. Que dans un *meurtre* politique on trouve souvent des circonstances

atténuantes, rien de plus naturel; mais que, à l'exemple de certains écrivains et de certains partis, on en arrive à sanctifier presque un meurtrier, voilà ce que nous ne saurions admettre. Représenter l'action de Judith tuant Holopherne comme un acte admirable et digne de la vénération des peuples, exalter Charlotte Corday parce qu'elle a tué Marat, voilà ce que nous ne comprenons pas. Nous ne pouvons pas plus admirer Judith et Charlotte Corday que le duc de Bourgogne tuant le duc d'Orléans, que Henri III ordonnant l'assassinat du duc de Guise, que le garde du corps Paris tuant le Peletier de Saint-Fargeau, que Napoléon faisant fusiller le duc d'Enghien, que l'étudiant Sand poignardant Kotzebue, que Louvet tuant le duc de Berry, que l'acteur Booth frappant le président Lincoln, etc., et nous trouvons qu'on a assez mauvaise grâce à flétrir les excès commis pendant la tourmente révolutionnaire, lorsque l'on trouve tout naturels et même méritoires les massacres des abigeois, les auto-da-fé de l'inquisition, le sanglant carnage de la Saint-Barthélemy, les dragonnades et la terreur blanche.

MEURTRE, IE (meur-tri-è) part. passé du v. Meurtir. Qui porte, qui a subi une meurtis-sure : Avoir le corps tout MEURTRE, le bras MEURTRE, l'œil MEURTRE. Vous êtes tout MEURTRE de votre chute.

... Je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange. RACINE.

— Gâté par places, en parlant des fruits : Une pomme, une pêche MEURTRE.

— A signifié assassiné, mort victime d'un meurtre :

Pour un père meurtri ma douleur a des larmes. ROTROU.

MEURTREUR, IÈRE adj. (meur-tri-è-re, ière — rad. *meurtre*). Qui est propre à causer la mort; qui fait mourir beaucoup de monde : Un combat MEURTREUR. Un feu MEURTREUR. Une maladie MEURTREUSE. L'art de la guerre est, comme l'art de la médecine, MEURTREUR et toujours conjonctif. (Vol.) « Où l'on est très-exposé à être tué, où il a été tué beaucoup de monde :

Mais le vizir fuyait, seul, ces champs meurtriers. V. HUO.

— Qui commet un meurtre ou des meurtres :

Oui, je suis ce cruel, cet inhumain, ce traître, Cet époux meurtrier. CRÉBILLON.

— Fig. Dangereux, qui a des suites funestes : Il y a jusque dans la sagesse un excès MEURTREUR. (Virey.) Le génie se plait avec la continence, il sympathise avec elle, mais la luxure est pour lui MEURTREUR. (Dufeu.) L'arme la plus MEURTREUSE, c'est le dédain. (A. de Musset.)

— Poétiq. Destructeur, qui cause de grands ravages.

De ses tristes meurtiers la grêle impitoyable Bat les tristes épis, les brises, les accable. ROSSET.

— Substantif. Personne qui a commis un ou plusieurs meurtres : Il est encore douteux, dans l'opinion publique, si le MEURTREUR de Charles Stuart n'est point, avec tous ses forfaits, un des plus grands hommes qui ait jamais existé. (J.-J. Rouss.) La perversité de la victime ne légitime pas l'acte du MEURTREUR. (J. Simon.) A qui cela rend-il la vie de faire mourir un MEURTREUR ? (A. de Musset.) Il y a deux sortes de MEURTREURS : ceux qui tuent par la matière et ceux qui tuent par l'esprit. (Ch. Doffus.)

Il est juste, grand roi, qu'un meurtrier périsse. CORNELLE.

... Quoi que puisse faire un meurtrier, jamais Sa conscience en deuil n'est dupe de sa gloire. V. HUO.

— Par exagér. Personne qui est la cause directe ou indirecte de la mort de quelqu'un : Quiconque, le pouvant, ne nourrit pas son frère qui a faim est un MEURTREUR. (Lamenn.)

— Assuré comme un meurtrier, S'est dit d'une personne hardie, pleine d'assurance. Il On raconte que saint Romain, archevêque de Rouen, ayant demandé, pour combattre un dragon qui désolait le pays, un homme courageux, il se présenta un larron et un meurtrier; mais le premier s'enfuit à l'aspect du monstre, et le second seul demeura à côté du saint. De là serait venue cette locution.

— Syn. Meurtre, assassin, escarp, etc. V. ASSASSIN.

MEURTREUSE s. f. (meur-tri-è-re — rad. *meurtre*). Forêt. Ouverture praticable dans un mur, et par laquelle on peut tirer sur l'ennemi : Pratiquer des MEURTREUSES dans un parapet.

— Mar. Trou qu'on pratiquait autrefois dans le pont supérieur d'un navire pour pouvoir tirer des coups de fusil de l'entre-pont, si l'ennemi réussissait à envahir le navire.

— Encycl. Les *meurtreuses* apparaissent au commencement du XIII^e siècle; elles deviennent nombreuses au XIV^e siècle, et participent aux moyens de défense; vers le milieu du XIV^e siècle, ces ouvertures sont plus rares.

dans les parties inférieures des défenses qu'à leur sommet, et elles ne reparaissent qu'à l'époque où l'artillerie remplace les anciens engins. Dans les fortresses du moyen âge, les *meurtrières* sont percées au niveau du sol intérieur des remparts et des planchers des tours; elles servent non-seulement à lancer des traits ou des flèches, mais encore à découvrir les travaux que les assiégés peuvent tenter pour saper la base des constructions. Généralement couvertes à l'intérieur, les *meurtrières* se composent d'une espèce de niche destinée à recevoir au moins un défenseur, et d'une ouverture évasée ayant une forme triangulaire; la base du triangle étant tournée vers l'intérieur et le sommet vers l'extérieur, on obtenait ainsi une certaine amplitude qui permettait d'apercevoir les assaillants et de diriger les traits jusque sous un angle de 35 degrés. Ces ouvertures étaient en même temps plongées, c'est-à-dire que le niveau de leur linteau inférieur était placé en contre-bas du sol de la niche, et se raccordait avec ce dernier à l'aide d'un plan incliné, ceci pour pouvoir battre l'ennemi le plus près possible des murs. Vers le milieu du XIII^e siècle, les *meurtrières* deviennent carrées. Lorsqu'elles sont percées dans les tours, elles se chevauchent dans le sens de la hauteur, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas placées les unes au-dessus des autres, et elles sont établies de manière à flanquer exactement les courtines à leur base et à leur sommet pour permettre d'enliser tout le parement d'une tour à l'autre. Ces *meurtrières* sont quelquefois des chefs-d'œuvre de construction; M. Viollet-Leduc cite comme tels celles des tours et des courtines de la ville de Carcassonne, dont les ouvrages ont été bâtis sous Philippe le Hardi; les niches qui les précèdent sont surmontées d'arcs en plein cintre, et sont garnies de bancs de pierre à l'intérieur. Vers la fin du XIV^e siècle, on renonça aux *meurtrières* percées aux étages inférieurs, parce qu'elles indiquaient aux ennemis les points faibles de la construction; les hords permanents ou machicoulis à la crête des tours et des courtines, avec crénelages et *meurtrières* percées dans le milieu des merlons, les remplaçant complètement; on ne conserva leur usage que pour la défense des portes et des passages; encore le plus souvent ne consistent-elles qu'en une rainure simple avec des entailles inférieures et supérieure et quelquefois au milieu. Cette dernière construction prévalut au XV^e siècle parce qu'elle permettait le tir à l'arc ou à la volée; les arbalétriers tiraient de but en blanc par l'entaille inférieure, et les archers à la volée par l'entaille du milieu et l'entaille supérieure. Ce mode de défense nous fut donné par les Anglais, qui avaient des corps considérables d'archers; aussi est-ce dans le Nord, la Guyenne, le Maine et le Poitou que ces *meurtrières* en croix apparurent d'abord, c'est-à-dire dans les contrées occupées alors par les armées anglaises. L'artillerie à feu vint modifier de nouveau la forme des *meurtrières*; elles ne se composèrent plus que de trous ronds pour passer la balle du mousquet avec une mire au-dessus; quelquefois elles étaient doubles et réunies par une rainure horizontale. Ce n'est que vers la fin du XV^e siècle que les *meurtrières* furent réellement bien combinées pour les feux de mousqueterie; parmi celles-ci, on peut citer comme particulièrement intéressantes, comme le dit avec raison M. Viollet-Leduc, celles du bastion élevé en avant de la porte de Laon, à Coucy: « Ce bastion battait le plateau et enfilait les fossés de la ville au moyen d'un ouvrage souterrain percé de *meurtrières* et de petites embrasures... Il possédait à sa base, à 1 mètre environ au-dessus du fond du fossé, une galerie voûtée en berceau plein cintre de 15,20 m de largeur. Une chambre en arc ogive en est couverte derrière le saillant. Les galeries sont percées, à des distances assez rapprochées, de *meurtrières* disposées de manière à croiser les feux de mousqueterie au fond du fossé. Ces galeries, ainsi percées, sont évidemment destinées à empêcher le travail de la sape et de la mine au pied du bastion. Toute cette construction est exécutée avec grand soin et s'est parfaitement conservée. » Ce bastion date de la fin du XV^e siècle et existe encore en entier; il est construit sur l'emplacement d'une tour qui avait été bâtie en cet endroit au commencement du XIII^e siècle par Enguerrand III, sire de Coucy. Depuis les progrès de l'artillerie, les *meurtrières* ont été abandonnées dans la construction des grandes défenses; on ne les emploie que dans les petites fortins et les blockhaus provisoires, ainsi que pour défendre l'approche des portes d'une ville; ce sont simplement des rainures longues pratiquées dans l'épaisseur des murs et laissant passer le canon d'un fusil. On les utilise encore quelquefois dans les constructions civiles pour donner du jour à des salles du dernier ordre, telles que des cabinets et des dégagements.

MEURTRIÈREMENT adv. (meur-tri-é-rem — rad. meurtrier). D'une façon meurtrière.

MEURTRIR v. a. ou tr. (meur-trir — rad. meurtrir). Contusionner de façon à produire une tache livide : *Il s'est donné un coup qui lui a meurtri la jambe. La balle lui a meurtri les chairs sans les entamer.* *Il a meurtri le visage de son adversaire à coups de poing.*

Le boeuf furieux, tout bouillant de colère, s'élançait sur son adversaire, *Meurtrir* à poings fermés et sa tête et ses bras.

DEUILLE.

— Gâter par places, par des chocs ou par le contact, en parlant des fruits et des légumes : *MEURTRIR une pêche. La grêle a meurtri ces abricots. Vous MEURTRIREZ ces pommes de terre.*

— Fig. Blesser, endommager, nuire à : *Souvent un roi avec son sceptre MEURTRIT une tête ignorée.* (Chateaub.) *Ces lois sont absolues : les violer, c'est MEURTRIR, c'est mutiler la société.* (Proudh.)

— A signifié Tuer, faire périr par un meurtre.

— Peint. *Meurtrir les couleurs*, En adoucir l'éclat par une couche de vernis.

— Sculpt. *Meurtrir le marbre*, Le frapper d'aplomb avec le bout d'un outil.

— Techn. *Meurtrir les peaux*, En travailler davantage certaines parties plus épaisses, parce que, sans cette précaution, elles n'auraient pas le même degré de souplesse.

Se meurtrir v. pr. Se faire à soi-même des meurtrissures : *Je me suis MEURTRI la figure.*

MEURTRISSION, ANTE adj. (meur-tri-san, ante — rad. meurtrir). Qui produit des meurtrissures : *Le toucher dur et MEURTRISSION du violoncelle, de la contre-basse, du violon même, en rendant les doigts plus flexibles, racornit les extrémités.* (J.-J. Rouss.)

MEURTRISSION s. f. (meur-tri-si-on — rad. meurtrir). Tache bleuâtre produite sur le corps par un choc ou une pression : *Avoir le corps couvert de MEURTRISSIONS.*

— Action d'endommager; partie endommagée d'un fruit ou d'un légume : *Ces poires sont pleines de MEURTRISSIONS. Le gland est à demi enclenché dans un chaton qui le préserve de toute MEURTRISSION.* (B. de St-F.)

— Fig. Atteinte portée à : *Les préjugés des peuples ressemblent à des tumeurs enflammées : il faut les toucher doucement pour éviter les MEURTRISSIONS.* (J. de Maistre.)

MEUSCHEN (Jean-Gérard), savant théologien et philologue allemand, né à Osnabrück en 1680, mort à Cobourg en 1743. Après avoir achevé ses études à l'université d'Iéna, il fut nommé professeur de philosophie à Kiel, en 1703. Vers la même époque, il embrassa l'état ecclésiastique et fut appelé à desservir l'église de La Haye. Dans la suite, il obtint l'emploi de premier prédicateur du comte de Hanau. Enfin, en 1723, il fut nommé surintendant général des églises de la principauté de Cobourg et professeur de théologie à l'académie de cette ville. On a de lui : *Description historique de la sainte maison de Lorette* (Iéna, 1702, in-8°); *De cynicis philosophis* (Kiel, 1703, in-4°); *De antiquo et moderno ritu salutandi stantiarum* (Kiel, 1704, in-4°); *Theodori curieux d'illustrer et de saintes dames de temps anciens et modernes, telles qu'impératrices, reines, princesses, etc.* (Francfort et Leipzig, 1706, in-8°); *Bibliotheca medici sacri, seu recensio scriptorum qui Scripturam sacram ex medicina et philosophia naturali illustrarunt* (La Haye, 1712, in-8°); *Bibliotheca selectissima, cum dissertatione de imposturis actionum librorum* (La Haye, 1715, in-8°); *Vitz sumorum digitalis et eruditio virorum* (Cobourg, 1735-1741, 4 vol. in-8°); *Novum Testamentum, ex Talmude et antiquitatibus Hebraeorum illustratum* (Leipzig, 1738, in-4°); *Hugonis Grotii vita*, insérée dans le tome VII des *Observationes selectae Hallenses* (Halle, 1703, in-8°). Meuschen avait annoncé une *Bibliothèque des antiquités judaïques* qui, malheureusement, ne vit pas le jour.

MEUSCHEN (Frédéric-Chrétien), naturaliste allemand, fils du précédent, né à Hanau en 1719, mort vers la fin du XVIII^e siècle. D'abord secrétaire de légation au service du Danemark, il devint ensuite conseiller et secrétaire de légation du duc de Saxe-Cobourg à La Haye. Meuschen consacra ses loisirs à l'histoire naturelle, réunissant une fort belle collection de coquilles et devint membre de la Société royale de Londres, ainsi que d'autres sociétés savantes. On a de lui, sous le titre de *Miscellanea conchyliologica* (Amsterdam, 1773, 5 vol. in-8°), le catalogue raisonné des principales collections de coquilles qui furent vendues de son temps en Hollande.

MEUSE, en latin *Mosa*, fleuve de l'Europe occidentale. Il prend sa source au village de Meuse, dans le département de la Haute-Marne, à 17 kilom. N.-E. de Langres, entre bientôt dans le département des Vosges, disparaît un moment sous terre, pénètre dans le département de la Meuse, d'où il passe dans celui des Ardennes avant d'entrer en Belgique, au delà de Givet, et se jette dans le Wahal et le Lech, bras du Rhin, après un cours de 804 kilom., dont 492 en France. Ses principaux affluents sont : le Mouzon, la Sautelle, la Vaire, l'Andon, la Chiers, la Bar, le canal des Ardennes, la Sormonne, la Semoy (France), la Sambre et l'Ourthe (Belgique). Les localités les plus importantes que la Meuse baigne de ses eaux sont : Neufchâteau, Vaucouleurs, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Dun, Sedan, Mézières, Charleville, Monthermé, Fumay, Givet (France), Namur,

Liège (Belgique) et Maastricht (Hollande). La Meuse est navigable de Verdun à la mer, c'est-à-dire sur une longueur de 545 kilom., dont 362 en France. « Quelques dérivations, dit M. Joanne, abrégent considérablement le parcours de la navigation de ce fleuve, dont le cours naturel est extrêmement sinueux depuis Sedan jusqu'à sa sortie de France. Celles de la Vilette, de Mézières, de Ham, longues ensemble de 4,860 mètres, rachètent des détours d'un développement total de 30 kilom. Pente de Verdun à la frontière des Ardennes, 0m,411 par kilom.; de la frontière des Ardennes à l'embouchure de la Semoy, 0m,25; de l'embouchure de la Semoy à la Belgique, 0m,52; tirant d'eau entre Verdun et Sedan, 0m,35 à 0m,40; au-dessous de Sedan, 0m,60. Charge moyenne des bateaux : de 35 à 40 tonnes de Verdun à Sedan, 100 à 125 tonnes au-dessous de Sedan; charge maximum au-dessous de Sedan, 45 tonnes; au-dessous, 150 à 160 tonnes.

MEUSE (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la région N.-E. de la France, formée d'une partie des Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun) et du duché de Bar. Ce département, qui doit son nom à la rivière de la Meuse qui le traverse du S.-E. au N.-O., a pour limites, au N. la Belgique, au S.-E. celui du Meurthe-et-Moselle, au S. ceux des Vosges et de la Haute-Marne, et à l'O. ceux des Ardennes et de la Marne. Il mesure dans sa plus grande longueur, du N. au S., 133 kilom., et dans sa plus grande largeur, de l'O. à l'E., 66 kilom. Superficie, 622,787 hectares, dont 352,900 en terres labourables; 146,674 en prairies naturelles; 13,178 en vignes; 91,738 en forêts, bois, étangs, chemins, cours d'eau, etc.; 8,750 en pâturages, landes et bruyères, et 3,497 en diverses cultures arborescentes. Au point de vue administratif, il forme quatre arrondissements : Bar-le-Duc, chef-lieu, Commercy, Montmédy et Verdun, comprenant 28 cantons, 537 communes et 284,725 hab. Il forme le diocèse de Verdun, suffragant de Besançon, fait partie de la 4^e division militaire, ressortit à la cour d'appel de Nancy, à l'académie de Nancy et à la 16^e conservation des forêts. Le sol du département est en général très-accentué; il est parcouru du S. au N. par deux chaînes de montagnes : l'Argonne et l'Ardenne orientale. L'Argonne, qui se détache du plateau de Langres, sont couvertes de forêts et de pâturages. A l'E., entre la Meuse et la Moselle, se dressent les côtes de Montsec, de Hattontchâtel, des Heurt et de Haudimont, qui dominent la plaine de la Woëvre, remarquable par son étendue et sa fertilité. Les points culminants du département sont : Douaumont, 389 mètres; Montmédy, 327 mètres; Montfaucou, 335 mètres; Verdun, 266 mètres; Commercy, 240 mètres, etc. Ce département possède un grand nombre de rivières, dont les plus dignes d'être citées sont : la Meuse, dont les inondations causent fréquemment des ravages; l'Aire, l'Andon, la Chiers, la Chée, la Cousance, la Crune, le Loison, l'Iron, l'Othain, l'Orne, la Bunte, le Wiseppe, la Tinte, la Madine, la Biesme et la Thonne; il est en outre traversé par le canal de la Marne au Rhin, sur un parcours de 96 kilom., en y comprenant l'embranchement d'Houdelincourt. Le département possède aussi des étangs, dont les plus importants sont ceux de l'Argonne, de la Chaussée et du Senon, et des sources minérales ferrugineuses dont on ne fait aucun usage. La Meuse appartient à la région géologique dite de Lorraine; l'argile, la craie et le calcaire y dominent. On y trouve du minerai de fer en abondance; des carrières de belles pierres de taille; de la marne, du plâtre, de l'argile à poterie, des fossiles curieux et d'une grande dimension.

Le climat y est sain, généralement tempéré, mais l'hiver est assez froid; les vents sont élevés. Les hivers sont longs et, la plupart du temps, très-neigeux. La moyenne du froid est d'environ 9°; celle de la chaleur, de 18°. Ce département est peu exposé aux orages et à la grêle. Le printemps est souvent signalé par des pluies et des gelées tardives. Les vents dominants sont le N. et le S.-E. Si le sol des plaines ou des plateaux laisse à désirer sous le rapport de la fertilité, celui des vallées est d'une prodigieuse fécondité. De vastes et fraîches prairies s'étendent sur les bords des rivières, notamment dans la magnifique vallée de la Meuse. La production des céréales est plus que suffisante à la consommation des habitants. Les produits agricoles les plus importants sont le blé, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, les légumes, le chanvre, le lin, le colza, etc. Les montagnes sont couvertes de forêts et de pâturages. Les forêts appartiennent pour la plus grande partie à l'Etat et aux communes. Elles alimentent de combustibles les forges de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et de la Haute-Marne. Les bois de construction sont dirigés sur Paris. Le département possède peu de vignobles; les principaux sont situés dans le voisinage de la Meuse, de l'Ornain, de l'Aire, de la Saux et de la Woëvre. Les principaux crus sont ceux de Bar-le-Duc et Bussy-la-Côte; de Belleville, dont les vins sont fondés et assez bons, mais supportent assez difficilement le transport; de Triaucourt (aux vins de Commercy), dont les vins rouges et les vins roses sont assez estimés. On y fa-

brique les meilleurs vins blancs du pays. Le vignoble de Bar-le-Duc, d'une contenance de 600 hectares, repose sur un sol calcaire, à l'exposition du S. et de l'E. Deux cépages y dominent : le pineau et le vert-plant; le premier, dans la proportion d'un quart, le second pour les trois quarts. Le produit du vert-plant est abondant, mais de mauvaise qualité. Les vins de Bar sont ordinaires, légers et délicats, et ne manquent ni de finesse ni de parfum. Le vin de Bussy-la-Côte, petit vignoble situé près de Bar, supporte le transport par mer.

Dans la Meuse, le métayage est inconnu. La forme générale des baux est le fermage, soit en nature, soit à prix d'argent. Les instruments recommandés par Mathieu de Dombeuse sont généralement employés. Les machines à battre sont d'un usage général. Les engrais industriels ne sont pas employés, excepté par un petit nombre de grands propriétaires. La cause de ce fait réside tout entière dans les fraudes incessantes dont le commerce des engrais est l'objet. Ces fraudes ont discrédité à ce point, chez les cultivateurs de la Meuse, les engrais commerciaux, que pas un paysan n'en voudrait aujourd'hui, à quelque prix que ce fût. La Meuse possède les meilleures eaux qu'il soit possible de trouver; malheureusement, on n'en tire guère parti. La grande division en est la cause. Les associations syndicales, qui, partout ailleurs, rendent de si grands services, ne sont presque pas employées dans la Meuse. Le nombre des localités où de semblables associations ont été établies est extrêmement restreint. Nous devons cependant une mention spéciale à l'une d'elles, la commune de Couppy-le-Petit, dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, qui pourrait servir de modèle. Là, une prairie d'environ 32 hectares, divisée en plus de 200 parcelles qui appartiennent à plus de 80 propriétaires différents, a été entourée de fossés d'irrigation alimentés par un certain nombre de barrages en maçonnerie. Ce travail, admirablement conduit, a donné une plus-value au moins triple de ce qu'il avait coûté. La plupart des vallées, et surtout la vallée de la Meuse, pourraient être traitées de la même façon, au grand avantage de l'agriculture et au grand profit des populations qui entreprendraient ce travail. Le complément de l'irrigation, c'est le drainage qui, en supprimant l'excès de l'humidité dans les sous-sols imperméables, peut transformer en quelques années les terres les plus rebelles à la culture. Le drainage commence à être apprécié dans la Meuse, mais il n'est pas encore assez pratiqué. La propriété est extrêmement morcelée dans le département. Le bétail y est insuffisant et n'est nullement en rapport avec la quantité des terres arables. Les travaux des champs sont exécutés par des chevaux. La race indigène, rustique, énergique, de taille moyenne, est parfaitement apte à cet usage; malheureusement, elle est peu nombreuse, et tous les ans on est obligé d'aller chercher des chevaux de labour en Belgique et en Allemagne. L'espèce bovine n'a pas de trait qui la distingue; elle est presque exclusivement représentée par les vaches; le nombre des bœufs est excessivement restreint. Les moutons sont des méteils mérinos de petite taille, remarquables surtout par une grande rusticité. L'élevage et l'engraissement des porcs se font sur une assez large échelle. Depuis quelque temps, on croise la race du pays avec celle du Hampshire.

La population de la Meuse est essentiellement agricole. Parmi les habitants des campagnes, les uns, comme les manoeuvres, travaillent chez eux et chez les autres; d'autres, comme les cultivateurs, travaillent chez eux, uniquement occupés des soins de la ferme. Les premiers, chose remarquable, sont généralement assez riches. Les habitants des communes rurales s'occupent une partie de l'année à un grand nombre d'industries particulières à la localité qu'ils habitent. Tous sont économes, actifs et intelligents. Les voies de communication sont en assez bon état. Le chemin de fer de Paris à Strasbourg traverse le département de l'ouest à l'est, dans sa partie méridionale. D'autres voies secondaires sont ou construites ou en voie d'achèvement. Le canal de la Marne au Rhin côtoie le chemin de fer de Strasbourg; on s'occupe de canaliser la Meuse. Les routes ordinaires sont bien entretenues. On exporte des céréales, des bois de construction et des pierres de taille en France et à l'étranger. Les villages sont nombreux; on trouve peu de hameaux et de maisons isolées. A l'est du département, les habitations sont propres et solidement construites. Malheureusement, il n'en est pas de même dans la partie occidentale. La faute n'en est pas tant aux habitants qu'à la nature des matériaux qu'on possède. Les foires et les marchés ont peu d'importance dans la Meuse; la majeure partie des affaires se traitent à domicile.

L'industrie manufacturière est assez développée dans le département; elle est représentée spécialement par des draperies, des soieries, des filatures de coton et de laine; des fabriques de bonneterie; des orfèvreries, des tanneries, des papeteries, des carrosseries, des papeteries, des tailleurs.

deries, des fonderies de cloches et des ateliers de construction. On y trouve des hauts fourneaux, des forges et des fonderies alimentées par 160 moulins de for exploités et produisant 2,444,800 quintaux métriques de minerai par an. Autour de Commercy se trouvent des carrières de pierre de taille très-renommées. Les moulins et les huileries donnent lieu à un mouvement d'affaires très-important.

Les principaux aliments du commerce sont : les grains, les fruits, les légumes, les chevaux, les volailles, les toiles de lin et de chanvre, les draps, les fers, les fontes, les salences, les cristaux, les papiers peints, les charbons, les confitures de Bar, les dragées et les liqueurs de Verdun, etc.

MEUSE (DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DE-), créé par Napoléon I^{er}. Il comprenait à peu près le nord de la Zelande et le sud de la Hollande; chef-lieu, La Haye; autres arrondissements : Dordrecht, Rotterdam et Middelham. Il s'étendait entre le département du Zuyderzee au N. et au N.-E., l'Isle-Supérieure à l'E., les Deux-Nèthes et les Bouches-de l'Escaut au S., et la mer du Nord à l'O.

MEUSE-INFÉRIEURE (DÉPARTEMENT DE), division administrative du premier Empire français; chef-lieu Maastricht. Formé d'une partie du pays de Liège et de Gueldre, il était compris entre les départements des Bouches-du-Rhin, au N., de la Roer à l'E., de l'Ourthe au S., de la Dyle et des Deux-Nèthes à l'O. Il était divisé en trois arrondissements : Maastricht, Ruremonde et Hasselt; il est aujourd'hui compris dans le Limbourg belge et le Limbourg hollandais.

MEUSEBACH (Charles-Hartwig-Grégoire, baron de), littérateur allemand, né près d'Artern, comté de Mansfeld, en 1781, mort en 1847. Lors qu'il eut achevé ses études de droit, il devint assesseur de chancellerie à Dilembourg (1803), puis exerça, dans la même ville, la charge de procureur jusqu'en 1814. A cette époque, le gouverneur du grand-duché du Bas-Rhin, Justus Gruner, l'appela à Trèves et le nomma président du tribunal de cette ville, d'où il passa au même titre à la cour de cassation établie à Coblenz. En 1819, Meusebach se rendit à Berlin pour y remplir les fonctions de conseiller à la cour de révision supérieure, dont il devint par la suite président. Déjà lié avec un grand nombre d'hommes éminents, Goethe, Hebel, Tieck, Stein, Schuize, etc., Meusebach tendit encore le cercle de ses relations dans la capitale de la Prusse, et y contracta de nouvelles amitiés avec Savigny, Lachmann, les frères Grimm, Bettina d'Armin, Hoffmann, Massmann, Haupt, etc. Le contact de ces personnages éminents ne fit que développer son penchant pour les travaux littéraires. « Doué d'un goût délicat, d'un grand esprit d'observation, de beaucoup de sagacité et de finesse, ayant l'intelligence de tous les genres, dit M. A. Maury, il avait entrepris de connaître à fond l'histoire littéraire de l'Allemagne, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'aux compositions contemporaines; les moindres productions ne lui avaient pas échappé, et il voulait les posséder toutes; il affectionnait surtout les auteurs allemands du xvi^e siècle, dont plusieurs étaient tombés dans l'oubli. » Il forma une magnifique bibliothèque, que le gouvernement prussien acheta après sa mort (1849), et se démit, en 1842, de ses fonctions de magistrat pour passer les dernières années de sa vie dans sa propriété de Baumgartenbrück, près de Potsdam. Meusebach a laissé une immense quantité de notes et de documents manuscrits, de remarques grammaticales, biographiques, etc., mais il a publié fort peu d'ouvrages. Nous citerons de lui : les *Bleuets d'Alban* (Marbourg, 1804); *Esprit de mes écrits* (Francfort, 1809); *Pour la recension de la grammaire allemande publiée par J. Grimm* (Cassel, 1826), etc.

MEUSEL (Jean-Georges), érudit et bibliographe allemand, né à Eyrichshoff, près de Bamberg (Franconie), en 1743, mort à Erlangen en 1820. Il compléta ses études au séminaire philologique de Göttingue, où il prit des leçons de Heyne, puis passa quelques temps à Halle. Son savoir lui valut d'être appelé à professer successivement l'histoire à Erfurt (1769), à Erlangen (1779), et d'être nommé conseiller aulique près la cour de Prusse. On lui doit de nombreux écrits, notamment : *De interpretatione veterum poetarum* (Halle, 1768, in-4°); *De Lucan Pharsalia* (1767-1768, in-4°); *De principis commerciorum in Germania epochis* (Erlangen, 1780, in-4°); *Bibliotheca historica* (Leipzig, 1782-1804, 11 tom. en 22 vol. in-8°), ouvrage très-estimé, mais inachevé; *Reflexiones sur les nouveaux ouvrages historiques* (1769-1789, 9 vol. in-8°), espèce de journal qui parut d'abord à Altenbourg, puis à Halle; *Histoire de France* (Halle, 1771-1776, 4 vol. in-4°); *Abregé de cette histoire* (1775-1779, 5 vol. in-8°); *Introduction à la connaissance de l'histoire des Etats de l'Europe*, d'après le plan de Gebauer (Leipzig, 1775, in-8°); *Dictionnaire des artistes allemands vivants* (Leipzig, 1778-1789, 2 vol. in-8°); *Mélanges concernant les arts* (Erfurt, 1779-1787, 5 vol. in-8°), excellent recueil périodique, continué successivement sous les titres de *Muséum pour les artistes et les amateurs* (Mannheim, 1787-1792,

3 vol. in-8°), de *Nouveau muséum* (1793-1794, 4 cah.), de *Nouveaux mélanges* (Leipzig, 1795-1803, 14 cah.), enfin sous celui d'*Archives pour les artistes et les amateurs* (Dresde, 1803-1808, 2 vol. in-8°, fig.). *Mémoires pour la science de l'histoire* (Augsbourg, 1780-1782, 2 vol. in-8°); *Sur l'empereur Joseph II* (Leipzig, 1790, in-8°); *Littérature de la statistique* (Leipzig, 1790, in-8°), avec deux suppléments publiés en 1793 et 1797; *Direction pour l'histoire de la littérature* (1789-1800, in-8°); *Traité de statistique* (1792, in-8°); *l'Allemagne savante* (1796-1800, 8 vol.), avec sept volumes de suppléments, par le même (1803-1812), continuée par Ersch et Lindner, ouvrage très-estimé, analogue à celui de Quérard, mais sur une plus vaste échelle; *Matériaux pour servir à l'histoire des lettres et des sciences* (1799-1800, 3 vol. in-8°); *Dictionnaire des auteurs allemands, morts de 1750 à 1800* (1802-1816, 15 vol. in-8°). Outre un grand nombre d'articles et de mémoires, et des éditions de divers ouvrages, le laborieux et savant Meusel a traduit du grec la *Bibliothèque d'Apollodore* (Halle, 1788, in-8°), et du français : les *Discours de Caylus* (Altenbourg, 1768-1769, 2 vol. in-4°); les *Vies des illustres Italiens* (Leipzig, 1769-1770, in-8°); *l'Eloge du comte de Saxe*, par Thomas (Erfurt, 1771, in-8°), etc.

MEUSEL ou **MOESEL** (Wolfgang), hébraïste et théologien protestant. V. MÖSSL.

MEUSNIER (Philippe), peintre français, né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1734. Il eut pour maître Jacques Rousseau, dont il quitta l'atelier pour aller se perfectionner en Italie. De retour en France, il fut employé à décorer des bâtiments royaux, notamment la chapelle de Versailles. Pour les motifs qu'on ignore, il passa ensuite en Allemagne, se rendit à Munich, mais fut rappelé en 1701 par Louis XIV, qui estimait son talent et lui donna un logement au Louvre. L'Académie de peinture l'avait admis, l'année précédente, au nombre de ses membres. Meusnier excellait à peindre l'architecture; il connaissait à fond la science de la perspective et savait distribuer avec beaucoup de bonheur les clairs et les ombres. — Son fils, Philippe MEUSNIER, apprit la peinture sous la direction de Largillière et passa en Angleterre, où se trouvent plusieurs tableaux de lui.

MEUSNIER (Jean-Baptiste-Marie), général de division, géomètre, physicien et mécanicien, né à Paris en 1754, mort à Cassel le 13 juin 1793. Il entra de bonne heure dans la génie militaire, se fit remarquer par ses talents, ses inventions ingénieuses, fut appelé, n'étant alors que lieutenant, à faire partie de l'Académie des sciences (1784), et il avait atteint le grade de lieutenant-colonel du génie au moment de la Révolution; il fut chargé en 1790 d'établir des lignes de signaux sur nos côtes et frontières et contribua sous le ministère de Servan, en 1792, à l'organisation des armées républicaines. Nommé général de division en 1792, il se fit remarquer en 1793 par sa belle défense du fort Konigstein contre une armée prussienne. Il fut fait prisonnier et échangé presque aussitôt; la même année, il fut chargé de défendre Cassel, eut, pendant une attaque, la cuisse emportée par un boulet de canon, et mourut des suites de sa terrible blessure. Le général Meusnier s'était fait connaître par divers *Mémoires*, insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, et par quelques inventions utiles : c'est lui qui imagina la machine ingénieuse pour la gravure en taille-douée des assignats, ainsi que les lampes dont Quinton s'est attribué l'invention; il inventa une machine pour denser l'eau de mer en la distillant dans le vide, une autre pour mesurer la force de résistance des étoffes employées pour les aérostats, et proposa divers perfectionnements pour les ballons, qu'il croyait pouvoir servir à des voyages de long cours; enfin, il a laissé en mathématiques une découverte qui, quoique très-restreinte, lui assure l'immortalité. Nous voulons parler du théorème sur la courbure des surfaces, qui porte son nom.

MEUSNIER (THÉORÈME DE). Cet important théorème établit une relation simple et remarquable entre les courbures des sections obliques faites dans une surface et celles des sections normales. Le rayon de courbure d'une section oblique est la projection ur le plan de cette section du rayon de courbure normale faite par le plan mené par la même tangente à la surface, de sorte que, si l'on imagine la sphère ayant pour grand cercle le cercle de courbure d'une section normale, un plan quelconque mené par la tangente à la section normale couperait cette sphère suivant le cercle osculateur à la section oblique qu'il déterminerait en même temps dans la surface. Ce remarquable théorème complétait la théorie d'Euler sur les courbures des sections normales faites en un même point dans une surface. Pour le démontrer, rapportons la surface à sa normale prise pour axe des z et à deux tangentes perpendiculaires l'une sur l'autre, prises pour axes des x et des y , et cherchons le rayon de courbure d'une section faite par un plan quelconque $z = tyaz$, passant par l'axe des y . L'équation de la solution, rapportée à l'axe des y et à la trace az' du plan sécant sur le plan des zx , s'obtiendra en remplaçant dans celle de la

surface z par $x \cos a$, y par y' et x par $x' \sin a$; soit donc :

$$z = \frac{1}{2} rx^2 + xzy + \frac{1}{2} ty^2 + P$$

l'équation de la surface P désignant un ensemble de termes où x et y entrent à des degrés supérieurs au second, l'équation de la section rapportée dans son plan aux axes indiqués plus haut sera

$$x' \sin a = \frac{1}{2} rx'^2 \cos^2 a + x' y' \cos a + \frac{1}{2} ty'^2 + P,$$

P , désignant le résultat de la substitution de y' et de $x' \cos a$ à y et x dans P .

Le rayon de courbure de cette courbe à l'origine sera

$$\left[1 + \left(\frac{dx'}{dy'} \right)^2 \right]^{3/2}$$

ou $\left(\frac{dx'}{dy'} \right)$ sera identiquement nul, l'axe des y' étant tangente à la courbe à l'origine; quant à $\left(\frac{dx'}{dy'} \right)$, pour l'avoir, il faudra dériver deux fois l'équation

$$x' \sin a = \frac{1}{2} rx'^2 \cos^2 a + x' y' \cos a + \frac{1}{2} ty'^2 + P,$$

et faire ensuite x', y' et $\frac{dx'}{dy'}$ nuls. Or, la première dérivée donne

$$\frac{dx'}{dy'} \sin a = rx' \cos^2 a \frac{dx'}{dy'} + y' \cos a \frac{dy'}{dx'} + x' \cos a + ty' + P',$$

P' , désignant un ensemble de termes contenant encore chacun au moins deux facteurs qu'il faudra finalement supposer nuls; la seconde dérivée donnera

$$\frac{d^2 x'}{dy'^2} \sin a = \cos^2 a \left(\frac{dx'}{dy'} \right)^2 y' \cos a \frac{dy'}{dx'} + x \cos a \frac{dx'}{dy'} + x \cos a \frac{dx'}{dy'} + t + P''.$$

P'' , désignant un ensemble de termes dont chacun contiendra encore au moins un facteur qui devra être fait égal à zéro.

En introduisant dans cette dernière équation les hypothèses $y' = 0$ et $\frac{dx'}{dy'} = 0$, il restera

$$\frac{d^2 x'}{dy'^2} = \frac{t}{\sin a}.$$

On aura donc pour le rayon de courbure cherché

$$R = \frac{\sin a}{t}.$$

Si l'on fait dans cette dernière formule

$a = \frac{\pi}{2}$, on aura le rayon de courbure de la section normale

$$r = \frac{1}{t}.$$

On voit donc que

$$R = r \sin a,$$

c'est-à-dire que le rayon de courbure de la section oblique est la projection sur le plan de cette section du rayon de courbure de la section normale.

MEUSNIER (MATHIEU-), sculpteur français. V. MATHIEU-MEUSNIER.

MEUSNIER DE QUERLON (Anne-Gabriel), littérateur français, né à Nantes en 1702, mort à Paris en 1780. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il se fit inscrire au barreau de cette ville (1723); mais il renonça bientôt à la profession d'avocat, obtint une modeste place à la Bibliothèque royale (1727), put, grâce à cet emploi, s'adonner à son goût pour la culture des lettres, devint successivement rédacteur de la *Gazette de France*, du *Journal économique* (1751), du *Journal étranger*, fonda en 1752 les *Affiches de province*, dont il fit un recueil littéraire qui obtint beaucoup de succès, et resta jusqu'à un âge avancé aux gages des libraires. Le financier Beaujon, sur la recommandation de Mercier de Saint-Léger, le prit pour bibliothécaire, lui donna un logement dans son hôtel, et, vers la même époque, le ministre Maupeou lui accorda une pension. Meusnier joignait, dit M. Louisy, une instruction solide à des connaissances variées; il pensait avec plus de finesse que de force, et il écrivait avec plus de jugement et de pureté que de goût et d'élégance. Parmi ses écrits, assez nombreux, nous citerons : les *Soupers de Daphné et les dîners de Lacédémone, anecdotes grecques* (Oxford, 1740), satire des soupers données par de hauts personnages; *Code lyrique, ou Règlement pour l'Opéra de Paris* (1743, in-4°); *Testament littéraire de l'abbé Desfontaines* (La Haye, 1746), dans lequel il critique la réception de Voltaire à l'Académie; *Præfation ou la Courtisane de Snydney, fragment érotique* (Londres, 1749); *le Roman du jour, pour servir à l'histoire du siècle* (1754, 2 vol., in-12); *Mémoires de M. de ... pour servir à l'histoire du xvi^e siècle* (1759, 2 vol.), ouvrage intéressant; les *Impudences innocentes* (1761), recueil de morceaux littéraires; *Journal historique de la*

campagne de Dantzig en 1734 (1761), etc. On lui doit, en outre, une traduction de *l'Histoire naturelle* de Plinie (1771-1781), et il a publié comme éditeur un grand nombre d'ouvrages divers.

MEUSY (Nicolas), écrivain religieux français, né à Villersexel (Franche-Comté) en 1734, mort vicaire à Rupt, dans la même province, en 1772. On a de cet ecclésiastique deux ouvrages estimés : le *Code de la religion et des mœurs* (Paris, 1770, 2 vol. in-12), recueil des principales ordonnances royales touchant la religion, et le *Catechisme historique* (Vesoul, 1770), souvent réédité.

MEUTE s. f. (meu-te. — La plupart des étymologistes regardent ce mot comme un substantif formé du féminin du participe latin *motus* et signifiant chose mue, expédition, partie de chasse, meute. Cependant Delattre le tire de l'italien *muta*, rechange, attelage de chevaux, du latin *mutare*, changer, qu'il rapporte à la même racine que le latin *moveo*, savoir : la racine sanscrite *may*, aller, s'agiter, mouvoir. On écrivait autrefois *meute*, et c'est ainsi qu'un rendez-vous de chasse, dit de la *Muete* ou *Meute*, est devenu le château de la *Muette*. Vener. Troupe de chiens dressés pour chasser le gros gibier : *On ne peut appeler MEUTE la réunion de moins de dix chiens*. (E. Châpuis.)

Les deux chevreuils, lancés et quittés tour à tour, Fatiguent la meute obstinée.

LA FONTAINE.

« Troupe de cerfs. » Gite : *LA MEUTE du lièvre. « Chef de meute ou Chef de meute. Chiens les meilleurs d'une meute, ceux qui servent à diriger, à redresser les autres. »*

— *Par ext.* Troupe, ramassis d'individus méprisables ou dangereux : *Un conquinant est toujours suivi d'une MEUTE d'ambitieux.* (Boiste.) *Albert I^{er} désignait les Suisses insurgés par le nom de vile MEUTE de rustauds.* (Bignon.)

— A signifié Emute, sédition, guerre.

— Comm. Syn. de MOQUETTE.

— Oiseau. Celui que l'on attache près d'un filet pour servir d'appât.

— *Encycl.* Une meute doit se composer au moins d'une harle, c'est-à-dire d'une troupe de 10 à 20 chiens. On ne peut appeler meute la réunion de moins de 10 chiens; mais avec ce nombre, si les animaux sont de même pied, bien criants, sages et collés à la voie, on peut chasser et prendre un animal aussi bien qu'avec 80 chiens médiocres. D'ailleurs, les écrivains qui occupent de chasse sont d'avis que les meutes trop nombreuses sont malisées à contenir et à tenir ameutées : 25 à 30 chiens sont suffisants, excepté pour forcer le sanglier, parce que celui-ci tient tête et se défend, ce qui exige un plus grand nombre de chiens.

« La meute doit se composer de chiens de même race et, autant que possible, de même taille. Les chiens doivent être plus grands pour le cerf et pour le sanglier que pour le piqueur. » Tout veneur qui désire posséder une bonne meute, dit P. Joigneux, tiendra pardessus tout à ne consommer que des chiens sages, de haut nez, criant bien et surtout de même pied, afin qu'au lancé ou dans un à-vue toute la meute ne forme qu'un groupe compacte, semblable à un troupeau de moutons en fuite. Pour atteindre ce résultat, le chef d'équipage reformera sans pitié tout chien ou trop vite ou trop lent, quelque qualité qu'on lui reconnaisse; à plus forte raison se défera-t-il des mauvais chiens capables d'égarer le reste de sa meute. »

Le chasseur doit adopter, selon le pays et le gibier qu'il y rencontre, les races les plus propres à ce pays et à ce gibier. Ainsi, en Angleterre, où le pays est découvert, les meutes sont peu bruyantes; mais dans nos contrées boisées et accidentées, les *fox-hounds* ou chiens anglais ne sauraient convenir; la nature a fourni la gorge à nos animaux. Par des raisons analogues, dans les pays de plaines, sur les terrains secs et faciles, les meutes se composeront de chiens de taille moyenne; tandis que dans les pays couverts de bois, de fourrés, d'ajoncs et de grandes bruyères, les chiens de haute taille peuvent seuls galoper aisément.

« On divise les chiens en plusieurs groupes, dit Joigneux; chacun à sa tâche et sa spécialité. Dans un équipage, terme général qui comprend l'ensemble des chiens aussi bien que le personnel et le matériel employés à la chasse, en première ligne se place le limier, chargé de préparer la besogne à la meute, de détourner l'animal qu'on veut chasser et d'indiquer dans quelle partie de la forêt la bête est rembuchée. Ensuite vient la meute, que l'on amène et découple sur la brisne que le piqueur, garde ou valot de chiens a placée en faisant le bois sur le chemin, pour désigner la rentrée de l'animal dans l'enceinte. De là est venue l'expression « frapper aux brisées », pour désigner l'action de découpler la meute. Enfin les relais sont une autre partie de l'équipage et se composent généralement des meilleurs chiens, sinon des plus vites, et qui viennent donner une nouvelle impulsion à l'attaque et hâter le dénouement de l'hallali. La meute, aujourd'hui, joue le principal rôle; car l'usage des relais est tombé en désuétude, et presque tous les veneurs chassent maintenant de

meute à mort, c'est-à-dire sans relâche, laissant aux chiens qui ont lancé l'animal le mérite de le prendre sans aucun auxiliaire. Dans les *meutes*, il y a des chiens qu'on appelle *clefs* ou *chefs de meute*, parce que, plus expérimentés que les autres, ils les redressent dans leurs écarts et les dirigent. Ces chefs de *meute* atteignent souvent des prix élevés.

MEUZIN, petite rivière de France, dans le département de la Côte-d'Or. Elle se forme près du village de Meuille, canton de Nuits, par la jonction du ruisseau de l'étang de Vergy et du Recordon, coule d'abord à l'E., passe à Nuits et se jette dans la Dheure, sur la limite des départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, après un cours de 42 kilom.

MEVANIA, nom ancien de BEVAGNA, ville d'Italie.

MÉVÉLIVITE s. m. (mé-vé-liv-i-te). Syn. de MÉVÉLIVITE.

MÉVENDRE v. a. ou tr. (mé-van-dre — du préf. *me*, et de *vendre*). Vendre à vil prix : *Ce marchand a mévendre plusieurs parties de son fonds.* (Acad.)

— Absol. : *Il y a des moments où l'on se voit forcé de mévendre.*

MÉVENDU, *UP* (mé-van-du) part. passé du V. Mévendre. Vendu au-dessous de son prix : *Marchandises MÉVENDUES.*

MÉVENIR v. n. ou intr. (mé-ve-nir — du préf. *me*, et de *venir*). Arriver malheur :

... Quelle apparence
Qu'il en *mévenne*, en effet, moi présent ?
LA FONTAINE.

MÉVENTE s. f. (mé-van-te — rad. *méven-dre*). Vente à vil prix. L'absence de vente, stagnation dans les affaires de vente : *Malgré la saison qui parait favorable, tous les marchands se plaignent de la MÉVENTE. Le préjugé sur l'accaparement arrête la spéculation et le commerce; il cause la stagnation et la MÉVENTE.* (J. Garnier.)

MEVLÉVI s. m. (mé-vé-lé-vi). Hist. relig. Ordre religieux mahométan, fondé, en 1213, par le cheik Djélal-Uddin-Mevlana.

MEVLÉVITE s. m. (mé-vé-lé-vi — rad. *mevlévi*). Dérivché de l'ordre appelé mevlévi.

MEWLOUD s. m. (meu-loud). Hist. relig. Fête musulmane, instituée en 1588, en mémoire de la naissance de Mahomet.

MEXIA ou **MESSIE** (Pierre), écrivain espagnol, né à Séville en 1496, mort en 1552. Il attira par ses travaux l'attention de Charles-Quint, qui le nomma son historiographe. On a de lui : *Silva de varias lectones* (Séville, 1542, in-4), traduit en français par Cl. Gruget, sous le titre : *Diverses leçons de Pierre Messie* (1572), compilation indigeste, qui rappelle les *Nuits attiques* d'Anlu-Gelle, et dans laquelle Mexia a entremêlé de traits d'histoire et de réflexions morales des dissertations soi-disant scientifiques; *Historia imperial y cesarea desde Julio Cesare hasta Macimiliano* (Séville, 1546, in-fol.), plusieurs fois rééditée, bien qu'elle ait peu de valeur; *Coloquios* (Séville, 1547), recueil de sept dialogues qui roulent sur la médecine et les médecins, sur les causes du tonnerre, des tremblements de terre, les disputes des philosophes, etc., et qui a été traduit en français par Gruget, sous le titre de *Sept dialogues* (1571).

MEXICAÏN, *AÏNE* s. et adj. (mé-ksi-kain, è-ne). Geogr. Habitant du Mexique; qui appartient au Mexique ou à ses habitants : *Les Mexicains. Une Mexicaine. L'armée mexicaine.*

— s. m. Philol. Langue des anciens Aztèques.

— Erpét. Espèce de serpent du Mexique.
— s. f. Comm. Etoffe de soie ornée de dessins de très-petites dimensions, que l'on employait, au dernier siècle, pour la confection des robes de femmes : *Les Mexicaines étaient des pompadours traitées en miniature.* (Légende.)

MEXICO (ÉTAT DE), un des États de la confédération mexicaine, entre 18° 20' et 21° 20' de lat. N., et 100° 30' et 102° 40' de long. O.; borné par les États de Querétaro au N., de la Puebla et de Vera-Cruz à l'E., de Guerrero au S., et de Méchoucan à l'O.; 520 kilom. sur 210; 1,012,534 hab. Ch.-l., Toluca. Il est traversé par différentes chaînes de la Cordillère. Les principales sont : la sierra Nevada, la sierra de Azusco, qui détermine une partie de la vallée de Mexico, et la sierra de Zacatullan, une de celles qui forment la vallée de Toluca et à laquelle appartient le Nevado de Toluca. Il est arrosé par la Lerma, le Tula, le Mexlian, le Quejalapa et le Macuraca. Le sol est varié. Dans les hautes parties de l'intérieur, il est en général stérile et recouvert de crêtes de sel, à l'augmentation desquelles ont contribué beaucoup la destruction des forêts et le dessèchement des lacs; la vallée de Mexico elle-même n'offre pas une si belle végétation qu'autrefois. Toutefois, la fécondité se montre dans les cantons arrosés et même on voit, dans la vallée de Toluca, sur les bords de la Lerma, de superbes plantations d'agaves. Dans les parties un peu basses, le terrain est gras et très-fertile. La côte est sablonneuse et stérile sur divers points et productive dans d'autres, surtout en excellent coton. Les bananes et le manioc se sont récoltés que dans les vallées du ver-

sant S.-O. de la Cordillère d'Anahuac; le maïs, le blé, l'orge et les autres céréales d'Europe réussissent partout. Dans les parties élevées, on recueille aussi en abondance toutes sortes de fruits d'Europe; la canne à sucre vient surtout à l'O. de Toluca et au S. de Cuernavaca, dans les plaines de Saint-Gabriel. L'État de Mexico renferme plusieurs lacs, dont les principaux sont : les cinq lacs de la vallée de Mexico; ceux de Tezcuco, de Chalco, de Xochimilco, de San-Christobal et de Zumpango, et les lacs de Mexitlan et de Lerma. Il y a plusieurs mines en exploitation. Les principales sont celles de Pachaca, de Real-del-Monte, de Santa-Rosa, de Zimapan, de Moro, de Sultepec et de Temascaltepec; elles envoient actuellement à la monnaie de Mexico 4,168,621 pesos d'or et d'argent. L'État de Mexico est partagé en neuf districts, qui sont les suivants : Hueztla, Tula, Tulancingo, Tezcuco, Tlalnepantla, Toluca, Cuernavaca, Cuautlan et Sultepec; ils se subdivisent en 33 parties. L'État compte 8 cités, 15 villes, 1,181 pueblos, 561 haciendas, 1,033 ranchos et 184 cures.

Dans l'État de Mexico se trouve enclavé le district fédéral de Mexico, dont le chef-lieu est Mexico, et comprenant la capitale de la république et sa banlieue, formant une population d'environ 300,000 hab.

MEXICO, capitale de la république mexicaine et ch.-l. du district fédéral de Mexico, sur le plateau de son nom, près de la rive occidentale du lac Tezcuco, à 220 kilom. du golfe du Mexique, à 264 kilom. de l'océan Pacifique, par 19° 25' de lat. N. et 101° 25' de longit. O.; 205,000 hab. Siège du congrès mexicain, résidence du président et des autorités supérieures de la république; archevêché métropolitain du Mexique; université, bibliothèque; école de médecine, école des mines avec observatoire et musée de minéralogie; séminaire, collèges; Académie des beaux-arts et de l'agriculture; jardin botanique; société de géographie et de statistique; imprimerie nationale fondée en 1550; théâtres; manufacture de cigares de l'État; fabriques de toiles de coton, de tabac, de tayloron, de passermenterie, de bijouterie, d'orfèvrerie, d'ouvrages en bois, en os poli, de sellerie et de carrosserie; moulins à huile; fabrication de sucre et de jus de canne. La fabrication de la poudre que demande l'exploitation des mines est favorisée par l'abondance du nitrate de potasse et du soufre dans presque tout l'intérieur du pays. Cette ville est le centre où se réunissent les productions agricoles, industrielles et minières d'une grande partie du Mexique; aussi son commerce, aujourd'hui restreint par suite des troubles civils et des guerres qui viennent de désoler cette contrée, paraît-il appelé à un brillant avenir. Les articles d'exportation consistent en bois de teinture, poivre, piment, peaux brutes, cacao, café, cochenille, indigo, jalap, saïse-paille, vanille; les principaux objets d'importation sont les armes, les boissons, les articles de Paris, le papier, la verrerie, ganterie, parfumerie, tissus de toute sorte, mercerie, porcelaine, soies teintées, etc.

Sur le dos même du grand plateau mexicain, une chaîne de montagnes porphyriques enferme un bassin ovale, dont le fond est généralement élevé de 2,377 mètres au-dessus du niveau de l'océan. Cinq lacs remplissent le milieu de ce bassin. Au nord des lacs unis de Xochimilco et de Chalco, dans la partie orientale de celui de Tezcuco, qui a 180 kilom. carrés, s'élevait l'ancienne ville de Mexico, qui fut fondée en 1325 par les Aztèques. Cortez la prit en 1521, après un siège de soixante-quinze jours et un carnage horrible des habitants. On y arrivait par des chaussées construites sur des bas-fonds. Les villes et les villages nombreux construits dans l'un et l'autre des deux lacs, écrivait Fernand Cortez à Charles-Quint, font leur commerce par des canots sans passer par la terre ferme. La grande ville de Tenochtitlan (ancien nom de Mexico) est fondée au milieu du lac Salé, qui a ses marées comme la mer; depuis la ville jusqu'à la terre ferme il y a deux lieues, de quelques côtés qu'on y veuille entrer. Quatre digues mènent à la ville; elles sont faites à mains d'hommes, et ont la largeur de deux lacs. La ville est grande comme Séville ou Cordoue. Les principales rues sont très larges; quelques-unes sont occupées, dans la moitié de leur largeur, des canaux sur lesquels on a jeté des ponts en bois très-bien faits, assez larges pour que dix hommes à cheval y passent de front. Le marché, deux fois grand comme celui de Séville, est entouré d'un portique immense, sous lequel on expose toutes sortes de marchandises, des ornements en or, en argent, en plomb, en étain, en pierres fines, en os, en coquilles et en plumes, ainsi que de la faïence, des cuirs et du coton filé. On y trouve des pierres coupées, des tuiles, du bois de charpente. Il y a des ruelles pour le gibier, d'autres pour les légumes et les objets de jardinage; il y a des maisons où des barbiers rasent la tête avec des rasoirs faits en obsidienne; il y a des maisons où se vendent des médicaments, comme dans nos boutiques de pharmacien; il y a des maisons où l'on donne à manger et à boire pour de l'argent. Les marchés offrent un si grand nombre d'objets, que je ne les saurais nommer à Votre Majesté. Pour éviter la confusion, chaque

genre de marchandise se vend dans une ruelle séparée. Au milieu de la grande place est une maison que j'appellerai l'*Audience*, où sont constamment assises dix ou douze personnes, dont la fonction est de juger les disputes qui ont lieu à cause de la vente des marchandises. Il y a d'autres fonctionnaires qui se tiennent constamment au milieu même de la foule, pour voir si l'on vend à juste prix; on en a vu briser de fausses mesures qu'ils avaient saisies aux marchands.

Cortez parle ailleurs des conduites en plomb par lesquelles l'eau douce était amenée dans la ville en longeant les chaussées. Il décrit aussi les nombreuses maisons que Montezuma possédait dans l'intérieur et aux environs de la ville, toutes remplies de choses rares et précieuses. Quatre ans après la prise de Mexico, la ville était rebâtie par Cortez à peu près comme elle l'est à présent. Mais la nouvelle ville n'a rien de l'ancienne: les canaux sont devenus des rues pavées; aux téocallis ont succédé des églises chrétiennes, et sur l'emplacement des palais des rois se sont élevées les habitations des conquérants et des marchands qui vinrent s'y fixer.

La cité actuelle, quoique située à la même place, se trouve en terre ferme, et à 4,500 mètres des anciens lacs, qui se sont rétrécis. Ce changement de situation n'est pas venu seulement de la diminution naturelle des eaux; il a été provoqué par la destruction des arbres qui les ombrageaient et qui ont été employés par les Européens aux constructions nouvelles et aux pilotes sur lesquels les édifices sont bâtis; il a été surtout hâté par la construction d'un canal commencé en 1607, et dans lequel s'écoulaient les eaux des lacs de Zumpango et de San-Christobal. En détruisant les arbres, les Espagnols ont contribué à la diminution de la fertilité du sol; dans beaucoup d'endroits, la verdure est remplacée par des efflorescences salines. M. Viret d'Aoust, dans un mémoire Sur les différents degrés de salure de certains lacs du Mexique, attribue la cause principale de la stérilité des terres basses qui environnent Mexico au phénomène de la capillarité, laquelle y amène en excès les sels (carbonate, sulfate, hydrocarbonate de soude) que contiennent les eaux salées du lac de Tezcuco. Le dessèchement des lacs se continue par le canal d'écoulement qu'on a ouvert à travers les montagnes de Sincoc, afin de garantir la ville des inondations. Le sol est encore mouvant dans plusieurs endroits, et quelques bâtiments se sont enfoncés de plus de 1 mètre. La ville de Mexico a la forme d'un carré et n'a ni portes ni remparts. Les rues, orientées aux quatre points cardinaux et parfaitement alignées, laissent apercevoir partout, à leur extrémité, la chaîne de montagnes dont la vallée est ceinte; elles sont bien pavées et bordées de trottoirs. Les maisons, généralement peu élevées, sont à terrasses et admirablement construites. Les murs sont épais et généralement surmontés d'une large corniche. Des niches, enjolivées d'arabesques et meublées d'une statue de saint ou de la Vierge, ornent les encadrements. Le toit, chargé d'une épaisse et lourde couche de terre glaise, prête à la bâtisse un appui contre les tremblements de terre, si fréquents sur les hauteurs. Ces maisons sont peintes de couleurs assez crues, ou le jaune est en faveur. Les encadrements sont blancs invariablement. Des gouttières en pierre, semblables à des gargouilles du moyen âge, allongent, dit un voyageur, leur museau enfilé au-dessus des corniches. De belles serrures ouvrières ornent les balcons et les fenêtres du rez-de-chaussée.

Cortez renferme plusieurs monuments dignes d'attention. Nous n'en décrivons ici que les plus remarquables.

Le premier et le plus important édifice de Mexico est sans contredit la cathédrale, qui s'élève au cœur même de la cité. Elle fut commencée en 1573, sous le règne de Philippe II, sur l'emplacement d'une église plus modeste bâtie par Cortez après la conquête. Le monument ne fut véritablement terminé qu'en 1791, au prix de 2,446,000 piastres, soit 12,330,000 francs. Vu de la place d'Armes, dont il forme le côté nord, l'édifice se présente sous l'aspect majestueux des églises de la seconde moitié du XVI^e siècle. « Il me semble, dit M. Vigneaux, que personne n'a encore rendu à ce beau temple la justice qu'il mérite. Ses grandes et belles dimensions, l'art avec lequel ses différents parties sont agencées, l'habileté de l'ornementation provoquent l'admiration. Le portail est divisé en trois parties par des contre-forts surmontés de consoles renversées. Le corps du milieu est plus élevé que les autres et surmonté en outre d'une tourelle couronnée de statues. Cette habile disposition sauve très-heureusement le triste effet d'une ligne droite réunissant deux tours fort éloignées l'une de l'autre, effet dont on peut se rendre compte facilement en se plaçant en face de Saint-Sulpice et surtout de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris. Le soubassement des tours est de construction massive en pierre de taille, soutenu par des contre-forts entre lesquels sont percées des ouvertures qui contribuent à lui donner l'apparence de forteresses; mais les clochers sont fort beaux et très-également terminés par une coupole en pierre en forme de cloche. Tout cela est relevé des ornements de la Renaissance, ovales et médaillons, écussons et cartou-

ches environnés de guirlandes et de festons, volutes et astragales, balustrades dont les massifs supportent des statues et des cascelles gigantesques.

« Une sobriété qui n'a rien de mesquin ni de froid et une grande entente de l'harmonie ont présidé à la distribution de ces ornements, dont les belles proportions et le puissant relief donnent au monument un caractère vraiment grandiose. La coupole rappelle celle du Val-de-Grâce; elle s'élève majestueusement au-dessus des terrasses entourées de balustrades qui forment des deux côtés un amphithéâtre magnifique. « L'intérieur de la cathédrale, tout ruisselant d'or, se divise en trois nefs; la nef principale est occupée presque en entier par un chœur immense qui se relie par une magnifique galerie au maître-autel, imité de celui de Saint-Pierre de Rome. Dans les deux nefs latérales, destinées aux fidèles, on ne voit ni chaises ni bancs d'aucune sorte. Les Mexicaines s'agenouillent ou s'assèsent sur les dalles humides. Les hommes ont le loisir de se tenir debout. Les principales curiosités de la cathédrale sont : une toile de Murillo, connue sous le nom de *Vierge de Belen*; une *Assomption de la Vierge* en or massif, du poids de 1,116 onces; un tabernacle en argent massif; le tombeau d'Atlix, le fameux calendrier aztèque, découvert le 17 décembre 1790; des monceaux de diamants, d'émeraudes, de rubis, d'améthystes, de perles et de saphirs, et une quantité prodigieuse de vases sacrés en or et en argent.

Le *Sagrario*, qui dépend de la cathédrale, est une immense chapelle où se font les mariages, les baptêmes et les enterrements. C'est un édifice bizarre, construit par l'architecte espagnol Churriguera, et dont le style fantaisiste rappelle celui du Baroque et le pompadour. L'ensemble, bien que fort excentrique, plaît à l'œil, et l'on y découvre de grandes hardieses d'imagination et des beautés de détail réelles.

Le couvent de Santo-Domingo, qui s'élève sur la place de la Doune, est bien déchû de son ancienne splendeur, en temps de guerre civile, il sert de forteresse aux *pronovidos*, qui, du haut des clochers, fusillent leurs ennemis logés sur les *azoteas* ou terrasses des maisons ou sur les tours des couvents voisins. Les beaux jours de ce couvent remontent à l'inquisition, dont il fut le siège. Le couvent de San-Francisco, qui couvrait une superficie de près de 60,000 mètres carrés et était coupé de cloîtres magnifiques, de cours et de jardins, est aujourd'hui dans un état déplorable. La façade qui regarde la rue de San-Francisco présente un portail magnifique. Le couvent de la Merci offre un admirable cloître. « De blanches colonnes aux arceaux dentelés forment, dit M. de Charney, d'immenses galeries encadrant une cour dallée, dont une fontaine bien modeste orne le centre. Ces colonnes légères et les dentelures finement découpées rappellent le style granadin qu'on voit se développer avec tant de splendeur dans la cour de l'Alhambra. Placé au centre d'un faubourg de plus populaire, le cloître, par sa solitude et son silence, forme un contraste frappant avec le tumulte et l'agitation du dehors. Rien ne peut se comparer à la tristesse qui règne dans ses murs. Aux murailles des galeries sont suspendus de nombreux cadres, avec personnages de grandeur naturelle, représentant des scènes religieuses. Toutes ces physionomies muettes, dans l'extase de la prière ou de la douleur, n'offrent aux yeux que poses violentes et tableaux d'horreur. Ce ne sont que supplices, bûchers, supplices de tous genres. »

Le Palais-National, qui occupe le côté oriental de la place d'Armes, a 200 mètres environ de façade. Il fut bâti avec les matériaux du téocalli et des palais de Montezuma, et donné à Cortez par le roi d'Espagne, qui le racheta de ses héritiers pour la résidence du vice-roi. Ce palais renferme aujourd'hui, outre l'habitation du président de la république, tous les ministères, le Sénat, la Chambre des députés, la cour suprême de justice, la commandance générale, la trésorerie, l'Hôtel des monnaies, l'Hôtel de la poste et trois casernes. L'Hôtel des monnaies, qui occupe les débris du palais, est un beau bâtiment dans lequel on peut frapper jusqu'à 80,000 piastres par jour. Le jardin du palais a été depuis longtemps converti en jardin botanique. Au bout de la place est situé la *Casa de cabildo* ou Municipalité; à l'ouest, les Portales de Mercaderes, sous lesquels se trouvent quelques cafés et restaurants et les plus beaux magasins de la capitale. L'École des mines est un édifice immense et d'un style grandiose. Non loin de cette école se trouve la jolie promenade de l'Alameda, bien ombragée, ornée de fleurs et d'une jolie fontaine. La promenade de Bucareli n'est qu'une grande route bordée de saules et de bouleaux, avec deux places circulaires ornées d'un bassin à jet d'eau.

Le musée de Mexico fut fondé en 1822, pour recueillir les monuments et les débris des anciennes civilisations qui se sont partagés le Mexique et s'y sont succédés. Sa cause la principale est la grande île de Teoyoacmil, deesse où la mort, formidable assemblage de serpents, de dents, de griffes, de gueules, de mains coupées et de têtes de mort, le tout exécuté d'une manière fantastique. Elle est en basalte, haute de 2 mètres

et presque aussi large. Elle résume les attributs de Quetzacotli, le serpent emplumé, dieu du vent ou du souffle, de Tlaloc, dieu du tonnerre, des nuées et des pluies, et de Vitcopotitli, dieu de la guerre. Sous la plante de ses pieds est sculpté en bas-relief Miclantéutli, dieu de l'enfer et de la tombe. C'est également dans ce musée qu'on voit la prétendue pierre des sacrifices, expliquée par de Humboldt, et ornée de bas-reliefs représentant des scènes de combat. Par suite d'un accident, cette pierre fut percée au centre et fendue d'une sorte de rigole. L'illustre savant crut voir, à tort, dans cette rigole, le canal par où s'écoulait le sang du guerrier sacrifié en combattant sur la pierre. D'après certains archéologues, cette pierre porte l'effigie du soleil et des signes dédicatoires; selon d'autres, c'est un monument commémoratif des victoires du roi Tizoc sur les tribus insoumises autour de Mexico. Cette pierre en porphyre basaltique a 2m,67 de diamètre et 0m,53 d'épaisseur. Le musée contient en outre : une belle statue de femme coiffée de plumes; une statuette du dieu Tlaloc, le plus ancien de la terre selon les Mexicains; une grande statue trouvée au sommet de la montagne de Tepulco en 1847; plusieurs images du dieu Quetzacotli; une figure qui, selon de Humboldt, représente une prêtresse, dont les yeux sont de cuivre; une statuette de personnage accroupi, fréquemment sculptée sur les monuments, mais inexpliquée jusqu'ici; un bas-relief où se voient les rois Tizoc et Almitzotl offrant une libation de sang humain au Feu; une pierre sculptée constatant l'érection du téocalli ou temple de Mexico en 1487; une grande pierre provenant d'un édifice appelé le Tlachtili, sorte de gymnase où se jouait le jeu de paume; un modèle en petit de temple. Parmi les ustensiles et objets portatifs à l'usage des anciens Mexicains, on peut citer des encensoirs à brûler le copal, des pipes, des haches, des lances en obsidienne, le *teponatzli* ou tambour sacré, des sifflets, des flûtes en terre cuite et autres instruments de musique; une sorte de joug en serpentine polie et gravée qui servait à assujettir le cou des victimes humaines sur les pierres de sacrifices; des masques de représentations théâtrales; un symbole chronologique, consistant en un faisceau de baguettes orné de signes particuliers; un sabre dentelé, le *macuahuitl*, avec lequel les guerriers tranchaient d'un coup la tête d'un cheval ou fendaient un homme en deux; des bannières en plumes de l'oiseau nommé quetzalli, et qui étaient les insignes honorifiques des grands dignitaires civils et militaires de la couronne, le *huitennalli* et le *tsioyahuacotli*.

Parmi les autres curiosités de Mexico, nous signalerons : le couvent de l'Incarnation, dont l'église renferme une statue de la Vierge en argent massif et du plus beau travail; les deux hospices; l'église de l'hôpital de Jésus, qui renfermait la mausolée de Cortez, son fondateur; la place Santo-Domingo, ornée d'une petite fontaine; la Douane, vaste édifice à la porte duquel se fait un grand mouvement; la fontaine de Salto-del-Agua, qui offre des colonnes torsées avec chapiteaux corinthiens supportant deux figures symboliques de l'Amérique et de l'Europe.

Terminons par quelques considérations générales sur les mœurs et usages des habitants de Mexico, empruntées aux intéressants ouvrages de MM. de Charnay et E. Vigneaux.

« Une population bizarrement mêlée se succède sans interruption, bien que sans tumulte, dans les rues de Mexico. Suivant un dicton qui avait cours à Paris il y a quelques ans, on ne pouvait s'arrêter un quart d'heure sur le pont Neuf sans voir passer un cheval blanc, un soldat, un moine et une jeune fille; on peut en dire autant de chaque coin de rue à Mexico; il faut y ajouter les *pordioseros*. Le *pordiosero* est le mendiant. L'habitude de demander au nom de Dieu, *por Dios*, lui a valu ce nom que l'usage a consacré. Une des choses qui donneront à Cortez une haute idée de la civilisation aztèque, à son arrivée à Mexico, ce fut le nombre des mendiants : il y en avait autant, dit-il, qu'en aucun pays civilisé. Cette observation était de bonne logique chez un homme qui ne pouvait pas concevoir la société autrement que divisée en clergé, noblesse et tiers état, et qui comprenait cependant que, pour qu'il y eût des gens très-riches avec une pauvre organisation, il fallait qu'il y eût aussi des pauvres. Si Cortez revenait, il jugerait très-favorablement du développement moral du Mexique, en voyant la quantité de *pordioseros* de la capitale, sauf à aller rectifier ses idées aux États-Unis. Jamais les cours des Miracles n'ont vu, je crois, de types plus vigoureusement accentués, plus sévères et plus navrants que ceux de quelques mendiants de Mexico, demi-nus sous des lambeaux de guenilles. L'opinion publique, dans les pays chauds, n'a pas de ces pudeurs qui s'effarouchent devant un torse nu, et, sans descendre jusqu'aux mendiants, il n'est pas rare de rencontrer un marchand de vieux orfèbre portant sur sa tête sa dégoûtante marchandise, et n'ayant d'autre vêtement qu'un petit caleçon de cuir. Parmi les figures attristées de Mexico, il faut mentionner les *predicadores* ou galériens, que l'on emploie au balayage des rues et promenades. Ils vont enchaînés deux à deux et escortés d'un piquet d'infanterie;

les soldats se montrent fort tolérants envers eux, du reste, et les laissent volontiers s'échapper, s'ils peuvent le faire sans trop se compromettre.

« Le centre de la ville est européen, presque français. Dans les rues Plateros, San-Francisco, de la Professa, del Espíritu-Santo, etc., on entend aussi souvent le français que l'espagnol; presque tous les gens bien élevés parlent notre langue. Dans ces quartiers, le paletot et la redingote dominent, le chapeau noir est bien porté; les jeunes gens y sont mis à la dernière mode. Chaque mois, le packet anglais les éclaire à ce sujet; aussi les tailleurs font-ils fortune.

« Le peuple de Mexico est composé de mérités de toutes les teintes et de quelques Indiens fournissant au commerce les domestiques mâles ou femelles, les *cargadores* ou les porteurs d'eau. Dans les faubourgs, c'est une fourmilière de femmes et d'enfants de guenilles, d'ignobles bouges d'où s'échappent des odeurs méphitiques. Tous ces êtres rongés de vermine, les cheveux épars, ne présentent que l'aspect d'une population étolée par le mauvais air, la mauvaise nourriture et la débauche. Souvent, sur la porte des masures, une femme accroupie tient entre ses genoux la tête d'un enfant; elle semble s'efforcer, mais en vain, d'arrêter la fécondité de la population parasite qui le dévore; quelquefois, c'est un heureux soldat qui jouit de ce doux privilège.

« Le *leproso* de Mexico a sur ses congénères de la république la même supériorité que celle du *lazzarone* de Naples, auquel il ressemble tant, sur ses pareils des autres villes d'Italie. Il est plus malin, plus subtil, plus audacieux, plus effronté, plus narquois, plus spirituel, plus intelligent et son imagination ont un rayon plus vaste; il s'échappe plus complet, en un mot, il a au service de son humeur gouailleuse un répertoire aussi riche que celui du gamin de Paris lui-même. Les *moines* et les *padres* forment avec les *leproso* une alliance indissoluble. Ils se traitent de père à fils, et ces derniers habitent presque tous des maisons qui appartiennent aux corporations religieuses ou au clergé. L'un est toujours le débiteur de l'autre; mais celui qui reçoit le plus n'est pas celui qu'on pense; aussi le *padre* peut-il impunément traverser des routes infestées de voleurs; on les dépouille rarement, et quelques esprits forts se hasardent seuls à leur demander la bourse ou la vie. On appelle ordinairement les voleurs du nom familier de *compadres*.

La principale curiosité des environs de Mexico est *Chapultepec*, le mont aux Cigales, séjour favori de Montezuma et des rois de sa dynastie qui l'avaient précédé. Montezuma y possédait un magnifique palais entouré de délicieux jardins et sur l'emplacement duquel s'élève un château construit en 1785 par le vice-roi don Bernardo. Ce château a été transformé en école militaire. Du haut de sa plate-forme, on découvre un superbe panorama. Sur l'emplacement des jardins croissent de gigantesques cyprès de plus de 50 pieds de circonférence. Leurs longues branches entrelacées forment, à une grande hauteur, une coupole verdoyante et les rayons du soleil ne peuvent percer et sous laquelle la voix humaine résonne comme sous les voûtes d'un temple.

Entre Chapultepec et Mexico se trouve le petit pueblo de *Popotla*, où la tradition veut que Cortez ait mis pied à terre pour voir de près le pays avant de dévaler. Dans le pays de l'église bâtie par le moine espagnol, en mémoire de ce jour néfaste, se voit un vieux cyprès sous lequel se reposa le guerrier espagnol.

Nous dirons peu de chose de l'histoire de Mexico, parce qu'elle est intimement liée à celle du Mexique (v. ce mot). Cette ville possédait plus de 300.000 habitants et était la capitale des Aztèques lorsque Montezuma fut vaincu par Cortez (1521). Elle tomba alors au pouvoir des Espagnols qui la gardèrent, ainsi que tout le pays, jusqu'en 1810. Mexico devint à cette époque la capitale du gouvernement national. Il a été depuis le théâtre de nombreuses révolutions politiques, notamment de celle de 1828. En 1863, un corps expéditionnaire français l'occupa, et, l'année suivante, Mexico devint la capitale d'un empire éphémère, créé en faveur de l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui fut fusillé en 1867. Le président Juárez reprit alors possession de Mexico et y rétablit le gouvernement national.

MEXIMIEUX, bourg de France (Ain), chef-lieu de cant., arrond. et à 40 kilom. E. de Trévoux; pop. aggl., 1.768 hab.; — pop. tot., 2.172 hab. Petit seminaire, château.

MEXIQUE, vaste contrée de l'Amérique septentrionale, comprise entre les deux Océans, l'Amérique centrale et une ligne tirée du cap Saint-François jusqu'aux sources du Rio del Norte, suivant ensuite le cours des rivières Rouge et Sabine jusqu'à l'embouchure de cette dernière. Après avoir appartenu pendant trois siècles à l'Espagne, le Mexique a été démembré en plusieurs États indépendants : la république du Mexique; le Nouveau-Mexique, la Nouvelle-Californie et le Texas, annexés aujourd'hui aux États-Unis; l'Argentine; les républiques de l'Amérique centrale et la colonie anglaise de Balize.

MEXIQUE (République du), État de l'Amérique du Nord, qui s'étend au S. des États-Unis américains; ses limites sont : à l'E., l'Océan Atlantique, qui y forme le grand golfe du Mexique; au S., la république de Guatemala et la colonie anglaise de Balize; à l'O., l'Océan Pacifique; enfin, au N., les États-Unis. D'après le traité conclu avec le gouvernement de ce dernier pays le 30 décembre 1853, la frontière part de l'embouchure du Rio del Norte; elle remonte le cours du fleuve jusqu'au 31° 27' de latitude qu'elle suit à l'O. pendant 150 kilom., descend ensuite au S. jusqu'au 31° 21' de latitude, le suit jusqu'au 113° 20' de longitude du méridien de Paris; puis elle se dirige au N.-O. jusqu'à la rencontre du Rio Colorado avec le 32° 29' 45" de longitude, et enfin elle suit le cours de cette rivière jusqu'à la rencontre de la ligne qui divise les deux Californies et vient aboutir à 6 kilom. au S. de la baie de San Diego. Le Mexique, situent entre 80° 35' et 119° 30' de longit. O., et 15° et 32° 40' de latit. N., a 2.500 kilom. de l'O. à l'E., 3.800 kilom. du N.-O. au S.-E., et une population d'environ 3.280.000 hab., dont les deux tiers sont indigènes.

— **Aspect général; montagnes, rivières, lacs.** Le Mexique est une contrée tropicale, non dans sa totalité, mais pour la moitié au moins de son étendue. Le tropique du Cancer, qui enveloppe notre hémisphère sous le 23° degré et demi de latit. N., coupe le territoire mexicain en deux parties presque égales, laissant au delà du tropique, c'est-à-dire au nord, la portion du territoire la plus large de l'est à l'ouest, et en dedans, c'est-à-dire au sud, une partie beaucoup plus longue, mais qui va se resserrant de plus en plus jusqu'à la limite du Guatemala. Sa frontière septentrionale, du côté du Texas et de la Californie, présente une ligne de plus de 2.000 kilom. Le développement de ses côtes, sur le grand Océan, est de 3.200 au moins, et de 2.000 environ sur le golfe du Mexique. Si la puissance des États se mesurait à l'étendue relative de leur territoire, le Mexique serait quatre fois plus puissant que la France, et sept fois plus que la Grande-Bretagne. Mais sur une superficie de près de 200 millions d'hectares, on ne trouve qu'une population insuffisante et peu éclairée.

Le Mexique comprend presque en entier un immense plateau aride et sablonneux, qui s'incline un peu vers le nord et qui est formé par la chaîne des montagnes Rocheuses, dont la crête le traverse en prenant les noms de sierra Madre, de sierra de Acha, de sierra de los Mimbres, etc. Suivant l'observation de Humboldt, il existe à peine sur le globe un point où les montagnes se présentent avec une structure aussi extraordinaire que celles de ce pays. « La chaîne de montagnes qui forme le vaste plateau du Mexique, dit ce savant, est la même que celle qui, sous le nom d'Andes, traverse toute l'Amérique méridionale; cependant la construction ou charpente de cette chaîne diffère beaucoup au S. et au N. de l'équateur. Dans l'hémisphère austral, la Cordillère est partout déchirée et interrompue par des crevasses; s'il y existe des plaines élevées de 2.700 à 3.000 mètres, comme dans la république de l'Équateur, et plus au N. dans la province de Pastos, elles ne sont pas comparables en étendue à celles du Mexique. Ce sont plutôt des vallées longitudinales, limitées par deux branches de la grande Cordillère des Andes. Au Mexique, au contraire, c'est le dos même des montagnes qui forme le plateau; c'est la direction du plateau qui décide, pour ainsi dire, celle de toute la chaîne. Au Pérou, les cimes les plus élevées constituent la crête des Andes; au Mexique, ces mêmes cimes, moins colossales, il est vrai, mais toutefois hautes de 4.900 à 5.400 mètres, sont ou dispersées sur le plateau, ou rangées d'après des lignes qui n'ont aucun rapport de parallélisme avec l'axe principal de la Cordillère. En général, le plateau mexicain est si peu interrompu par les vallées, sa pente est si uniforme et si douce, que jusqu'à la ville du Durango, située à 140 lieues de Mexico, le sol reste constamment élevé de 1.700 à 2.000 mètres au-dessus du niveau de l'océan voisin. Le plateau du Mexique s'abaisse insensiblement vers le N.; aucune mesure n'a été faite, au Mexique, au delà de Durango; mais les voyageurs observent que le terrain s'abaisse insensiblement vers le Nouveau-Mexique et vers les sources du Rio Colorado. » Parmi les quatre plateaux situés autour de la capitale du Mexique, le premier, qui comprend la vallée de Toluca, a 2.600 mètres; le second, ou la vallée de Tenochtitlan, 2.774; le troisième, ou la vallée d'Actopan, 1.966 mètres; et le quatrième, ou la vallée d'Isula, 981 mètres de hauteur. Ces quatre bassins diffèrent autant par le climat que par leur élévation au-dessus du niveau de l'Océan. Chacun d'eux offre une culture différente : le dernier, et le moins élevé, est propre à la culture de la canne à sucre; le troisième, à celle du coton; le second, à la culture du blé d'Europe, et le premier à des plantations d'agaves, que l'on peut considérer comme les vignobles des Indiens Aztèques. Les montagnes les plus élevées sont celles de Citlaltépetl (5.308 mèt.), Nevada (4.623 mèt.), et le Cerro de Perote (4.088 mèt.). Les habitants du Mexique considèrent à peine les montagnes volcaniques comme une curiosité, tant elles y sont nom-

breuses. Presque tous les sommets des Cordillères américaines offrent des cratères. Celui du Popocatepetl, dont l'élévation est de 5.400 mètres, peut avoir 2 kilom. de circonférence. L'Orizaba (5.295 mèt.) est également un volcan qui, en 1545, fit une éruption, et continua de brûler pendant vingt années; cette montagne est nommée par les Indiens *Citlaltépetl* ou montagne de l'Étoile, en mémoire de Quetzalcoatl, surnommé l'Étoile du matin, et que la légende fait disparaître au pied de cette montagne. On peut mentionner encore, comme étant en activité, les volcans de Colima (3.658 mèt.), de Jorullo et celui situé entre Alvarado et le fleuve Goatzacoalco; les cendres de ce dernier, qui fit éruption en 1793, arrivèrent jusqu'à Perote, à 240 kilom. de distance en droite ligne. Les flancs de ces colosses coniques, ornés de belles forêts de cèdres et de pins, ne sont plus bouleversés par des éruptions, ni sillonnés par des torrents de lave enflammée; il paraît même que les coulées de lave proprement dites sont rares au Mexique. Cependant, en 1757, les plaines de Jorullo, sur les bords de l'Océan Pacifique, furent le théâtre d'une des catastrophes les plus grandes qu'ait jamais essuyées le globe : dans une seule nuit, il sortit de la terre un volcan de 1.300 mètres d'élévation, entouré de plus de 2.000 bouches qui fument encore aujourd'hui. Humboldt et Bonpland descendirent dans le cratère embrasé du grand volcan jusqu'à 84 mètres de profondeur perpendiculaire. Malgré ses nombreuses montagnes, le Mexique est en général mal arrosé. Il manque d'eau et de rivières navigables. Le Bravo del Norte et le Colorado sont les seuls grands cours d'eau qui puissent fixer l'attention, tant à cause de la longueur de leurs cours qu'à cause de la grande masse d'eau qu'ils portent à l'Océan; mais le premier coulant à la frontière et dans la partie du Mexique la plus inculte, l'autre ne lui appartenant que dans la dernière partie de son cours, ces deux fleuves resteront longtemps sans intérêt pour le commerce. Dans toute la partie équinoxiale du Mexique, on ne trouve que de petites rivières dont les embouchures sont considérablement larges. La forme étroite du continent y empêche la réunion d'une grande masse d'eau, et la pente rapide de la Cordillère donne plutôt naissance à des torrents qu'à des fleuves. Dans la partie méridionale, les principaux cours d'eau sont : le Rio Guatuzacoalco, et les fleuves Tlaxasco et Uzumacinta, tous les deux à l'est de la Vera-Cruz, et propres à faciliter les communications avec le Guatemala; le Rio de Montezuma, qui porte les eaux des lacs et de la vallée de Tenochtitlan au Rio de Panuco, et par lequel, en oubliant l'élévation du terrain, on a projeté une navigation depuis la capitale jusqu'à la côte orientale; le Rio Tamesi; le Rio de Zacatula, que l'on nomme encore Mexcala; le grand fleuve de San-Lago ou Tololotlan, formé de la réunion des rivières de Lerma et de las Lajas, qui pourrait porter les farines de Salamanca, de Zelaga, et peut-être celles de tout l'État de Jalisco au port de San-Blas, sur les côtes de l'Océan Pacifique. Les lacs dont le Mexique abonde, et dont la plupart diminuent annuellement, ne sont que des restes de ses immenses bassins d'eau qui paraissent avoir existé jadis dans les grandes et hautes plaines de la Cordillère. Nous citerons le grand lac de Chapala, entre les États de Jalisco et de Mechoacan, qui a près de 2.550 kilom. carrés; les lacs de la vallée de Mexico, qui occupent le quart de la surface de cette vallée; ces lacs sont ceux de Texcoco, le plus grand de tous; de Xochimilco, de Chicolo, de San-Christobal et de Zumpango; le lac de Patzenaro, dans l'État de Mechoacan, un des plus pittoresques du globe; le lac de Mexitlan et celui de Parras, dans l'État de Durango.

— **Climat, flore, faune, productions minérales.** Sous le rapport du climat et des cultures, le Mexique offre trois grandes divisions que les Espagnols avaient depuis longtemps désignées par des noms caractéristiques, et qui pourraient se sous-diviser elles-mêmes presque à l'infini, soit en raison des altitudes successives, soit par l'effet de plusieurs circonstances, notamment la diversité des expositions. La première de ces trois zones, appelée la *Terre chaude* (*Tierra caliente*), part du littoral et s'étend jusqu'à une certaine hauteur sur le plan incliné par lequel on monte au plateau. La nature végétale y est d'une puissance exubérante, par l'excès même de la température et par la présence des eaux courantes, qui s'y montrent plus qu'ailleurs. Cette zone a une végétation particulièrement active sur le versant oriental du Mexique, parce que les vents dominants, les vents alizés, arrivent de ce côté chargés de l'humidité qu'ils ont recueillie dans leur longue course sur la surface de l'Océan. Elle se distingue par les cultures connues sous le nom de *tropicales*, c'est-à-dire par celles du coton, du sucre, des bananes, de l'indigo, etc. Malheureusement, sur plusieurs points, surtout dans le voisinage des ports que baigne l'Océan Atlantique, elle est dévorée par la dryé, une peste dont le foyer pestilentiel est dans des marécages que l'industrie humaine réussit quelque jour à dessécher, quand elle voudra y appliquer les puissants moyens dont elle dispose aujourd'hui. Au-dessus, à mi-hauteur sur le plan incliné, s'étend la zone appelée la *Terre*

quelques-unes aux descendants de leurs premiers détenteurs; ainsi se formèrent les énormes possessions des ducs de Monteleone, des comtes de Yalo, de San-Miguel de Aguayo, de San-Jago et de San-Juan. Des dons et des legs furent l'écoulement d'immenses domaines au clergé séculier et régulier. Les acquisitions faites par de riches Espagnols des domaines de l'Etat et des biens des indigènes, au temps où la terre avait fort peu de valeur, constituèrent une troisième classe de grands propriétaires, et plusieurs domaines privés très-considérables s'établirent ainsi. Enfin, les possessions de petites exploitations rurales, désignées sous le nom de *haciendas* et situées, pour la plupart, autour des villes ou des localités importantes, formèrent une quatrième classe de détenteurs du sol. Toutes les possessions, grandes ou petites, que nous venons d'énumérer, ne tardèrent pas à être entre les mains des Espagnols. Les neuf dixièmes au moins des Indiens, autrefois maîtres du pays, et des créoles de sang mêlé, pauvres et avilis par l'opinion, se virent insensiblement réduits à la qualité de serviteurs des gens aisés et durent vivre du travail de leurs mains. Il en résulta qu'au bout de peu de temps ils restèrent absolument étrangers au gouvernement du pays. La disposition physique du Mexique lui permettait difficilement de devenir un empire commerçant, dans l'acceptation la plus large de ce mot. La métropole ne jouait, en réalité, que le rôle d'intermédiaire entre les sujets mexicains et les producteurs européens, et, par le fait, c'était aux mains de ces derniers que passait la plus grande partie des métaux précieux du Mexique. Le monopole frappa également les produits de la terre; certaines cultures furent interdites à la Nouvelle-Espagne, afin de ménager les intérêts de la métropole; il y en avait d'autres qui eussent pu devenir pour le pays une source incalculable de richesses, telles que le café, l'indigo, le sucre, etc., et qui, sévèrement réglementées, ne furent plus que permises que dans la limite de la consommation espagnole. Ces fautes eurent de très-fâcheuses conséquences. Le Mexique s'était dépeuplé à la suite de la conquête et des maladies contagieuses; bientôt de vastes territoires, d'une admirable fertilité et compris dans les provinces les plus heureusement situées de l'ancien empire de l'Anahuac, se convertirent en solitudes incultes et improductives. Sur les trois millions d'individus de race blanche et de rare mixte qui peuplaient le Mexique, les dix-huit vingtièmes ne savaient ni lire ni écrire. La société était dirigée par un clergé presque aussi ignorant, mais qui eut assez d'astuce et d'ambition pour se rendre maître, durant trois cents ans, de la plus grande partie des biens du pays. Ce clergé, outre l'influence qu'il exerçait par ses immenses richesses, avait monopolisé l'éducation et égaré l'esprit du peuple dans les collèges, dans la chaire et dans les confessionnaux, où il répandait les idées les plus propres à assurer sa puissance dominatrice. En s'introduisant dans le sein des familles, il observait et dirigeait les plus secrètes actions de la vie privée, s'élevait ainsi en censeur tyrannique et abusant très-souvent de la confiance qui inspirait son caractère pour commettre les actes les plus odieux et les plus immoraux; enfin, ce clergé, qui avait acquis le droit de diriger toutes les affaires publiques, avait en même temps la prétention de ne dépendre en rien du gouvernement ni de la nation même, sous le prétexte qu'il remplissait, disait-il, une mission divine sur la terre. Sous l'influence d'une institution aussi monstrueuse, le Mexique, démolé, énervé, abâtardi, devait être constamment la victime des vicissitudes et des maux les plus funestes à la prospérité. L'homme dont l'habitation était placardée d'images de saints et qui allait entendre la messe tous les jours, qui se confessait et communiait souvent, était regardé comme un homme exemplaire, bien qu'il fût criminel et se livrât aux vices les plus honteux. L'hypocrisie était célébrée au Mexique comme la première des vertus, et la franchise, la loyauté châtées comme un crime. Telle était alors, telle est encore aujourd'hui au Mexique la religion de la multitude.

Dans les principales villes du Mexique, le peuple était plongé dans la plus affreuse misère, conséquence de l'état d'abjection et d'abaissement dans lequel on le maintenait. Accoutumé à la paresse, à une vie vagabonde, il avait pour divertissements favoris les combats de coqs et de taureaux, les processions, qui étaient presque journalières, les nouvelles, et en dernier lieu les tristes et les tavernes, où il passait le temps à jouer ou à s'enivrer, car plus de la moitié de l'année se composait de jours de fête. Il était naturel qu'une population livrée à de tels passe-temps fût misérable et dégradée et qu'elle manquât du nécessaire, même pour couvrir sa nudité. Ce peuple, cependant, occupait les trois quarts des grandes villes de la Nouvelle-Espagne. Les classes aisées du pays, qui se composaient de quelques comtes, marquis et autres nobles, de propriétaires, d'agriculteurs et de commerçants, manquaient généralement d'instruction, et l'on pouvait dire avec raison qu'ils ne se distinguaient du vulgaire que par l'habit et parce qu'ils savaient imparfaitement lire, écrire et compter. Les seuls livres qui lui comussent étaient l'*Almanach*, le *Catéchisme*

du Père Ripalda, l'*Année chrétienne*, la *Vie des saints* et autres de ce genre. La noblesse se distinguait par son ignorance absolue. Pour la vie tranquille et monotone de ce pays, le savoir était inutile, surtout pour les Mexicains, qui étaient exclus de tous les emplois et à qui il était absolument interdit de s'immiscer dans la politique. Pour une telle vie, l'instruction était de trop, et ce qui importait le plus était de se procurer assez d'argent pour jouir le plus possible de la vie matérielle. La classe la plus distinguée du Mexique se composait des hommes qui exerçaient les professions dites libérales, telles que celles d'avocat, de médecin, et même ceux-ci étaient-ils loin d'être regardés comme des hommes instruits. Les chefs d'institution et les professeurs ne jouissaient d'aucune considération et étaient assimilés dans la société aux artisans les plus humbles. Dans les collèges, on enseignait le latin du moyen âge, les canons et la théologie scolastique. A cette instruction viciée, on joignait les principes les plus faux en matière administrative; on lui ajoutait la science étalée celle qui consistait à acquiescer de la fortune, quels que fussent les moyens employés. Les exemples contagieux de plusieurs Vice-rois, tels que Branciforte, Yturriagaray, Apodaca, qui emportèrent des millions avec eux, séduisaient quiconque maniait les deniers publics.

Malgré la corruption à peu près générale et l'abaissement des caractères, les privilèges exclusifs dont jouissaient, au détriment des colons, les Espagnols de naissance, ces privilèges, qui froissaient profondément la fierté aussi bien que les intérêts des familles castillanes devenues mexicaines, avaient développé chez celles-ci un ferment de jalousie et d'aversion que la première occasion devait faire éclater. Le Mexique renfermait tous les éléments d'une guerre de castes, la plus acharnée, la plus implacable de toutes les guerres. On sait quels événements en furent le signal. En 1808, Joseph Bonaparte fut placé sur le trône d'Espagne. A la première nouvelle de ce changement de dynastie, les Espagnols du Mexique manifestèrent l'antipathie la plus vive contre l'usurpateur et se prononcèrent en faveur du prince déchu. Une profonde agitation s'empara du pays; mais, dès le premier moment, on put reconnaître à de sourds indices qu'un autre sentiment se mêlait à cette explosion de fidélité monarchique. Deux millions de créoles, si longtemps effacés sous la suprématie insolente de quelques milliers d'Espagnols envoyés par la métropole pour administrer et pour exploiter la colonie, voyaient enfin se lever le jour de la réparation. Les Indiens eux-mêmes, travaillés par des idées d'indépendance, sortaient de leur apathie et faisaient entendre des clameurs de menace. Un vaste mouvement s'organisait dans toutes les provinces; ce fut un prêtre patriote du Guanajuato, le curé Miguel Hidalgo, qui en donna le signal. L'explosion eut lieu, dans la nuit du 10 novembre 1810, aux cris de : *Vive Ferdinand VII*, vive la sainte Vierge de Guadalupe ! les cris auxquels se mêlait, et que dominait souvent, le cri sinistre de : *Mort aux Gachupins !* sobriquet par lequel les colons et les Indiens désignent communément les Espagnols (ce mot, dans la langue des Indiens, signifie, dit-on, les hommes aux éperons, les cavaliers). Le curé Hidalgo fut vaincu à la bataille de Calderon, par le général royaliste D. Félix Calleja, et mis à mort en 1811. D. José-Maria Morelos prit la place de Hidalgo, réunit un congrès composé de quarante membres, et publia, en 1812, une constitution, par laquelle Ferdinand VII était encore reconnu roi; mais il fut bientôt condamné au dernier supplice, le congrès fut dissous, et l'autorité royale entièrement rétablie. L'année suivante, une nouvelle insurrection éclata, et en 1815 et qui obtint d'abord des succès assez brillants, n'eut pas une fin plus heureuse. Vers le milieu de 1820, la nouvelle de la révolution de l'île de Léon arriva au Mexique; le vice-roi Apodaca refusa de reconnaître la constitution des cortès : alors une insurrection s'organisa sous l'influence des patriotes les plus attachés aux intérêts de la mère patrie. Le vice-roi ôta au général Amigo, connu par son dévouement à la constitution, le commandement des troupes stationnées entre Mexico et Acapulco, et le remplaça par Augustin Iturbide; celui-ci, loin de favoriser les projets d'Apodaca, publia, le 24 février 1821, à Iguala, un manifeste par lequel il déclarait le Mexique un empire constitutionnel indépendant de l'Espagne, et appelait au trône Ferdinand VII ou un prince de sa famille. Apodaca se vit obligé d'abdiquer, et O'Donnell, envoyé par les cortès pour le remplacer, confirma, par le traité de Cordova, du 24 août 1822, le manifeste d'Iguala. Les cortès ayant refusé de ratifier ce traité, le congrès mexicain profita de ce refus pour s'arroger le droit d'élire un empereur, et son choix tomba sur Iturbide, qui fut proclamé sous le nom d'Augustin I^{er}. Cependant cette mesure fut désapprouvée par une partie du congrès : une opposition armée se forma sous les généraux Victoria et Guerrero, et au moment où Iturbide se faisait couronner avec une magnificence extraordinaire, les insurgés proclamèrent la république. Après une lutte sanglante, l'empereur consentit à abdiquer, en mai 1823, et partit pour l'Europe. Un nouveau congrès, présidé par Vito-

toria, publia en janvier 1824 un acte constitutionnel, qui organisait les Etats-Unis mexicains sur les principes de la constitution des Etats-Unis du Nord, excepté quant à la tolérance religieuse. Vers la fin de 1824, Iturbide tenta de reconquérir son trône, mais il fut presque aussitôt arrêté et fusillé. Le général Guadalupe Victoria, nommé président de la république, était peut-être le patriote le plus pur de tous ceux qui avaient figuré dans la révolution. Un emprunt de 24 millions de piastres, contracté avec plusieurs banquiers anglais, activa momentanément les ressorts du gouvernement, qui contracta des alliances avec l'Angleterre, les Etats-Unis, la Colombie, etc. Cependant les Espagnols étaient encore en butte aux haines de la majorité : la vengeance ne semblait pas assez complète, parce que, tout abattu qu'il était, leur parti effrayait encore les Mexicains. Le peuple réclamait à grands cris leur expulsion, et il l'obtint partiellement en 1827. Des cette époque commence une interminable série de luttes intestines, qui devaient déchirer le pays et le plonger pendant tant d'années dans une déplorable et désastreuse anarchie. On voit successivement les fédéralistes et les unitaires, le parti clerical et le parti libéral se disputer le pouvoir avec acharnement. Des généraux ambitieux suscitent des insurrections militaires pour s'emparer du gouvernement, sont renversés, remplacés par d'autres ambitieux, et des troubles à peu près constants désolent le pays. Tel est le spectacle que le Mexique n'a cessé de donner au monde, et qui provient de l'absence de mœurs politiques, causée par la déplorable influence du clergé sur les masses. Dès 1828 s'ouvrit l'ère des pronunciamientos. Le vice-président Pedraza ayant été élu président, une insurrection éclata à Mexico et, après trois jours de lutte sanglante (24 septembre 1828), Pedraza fut forcé de fuir, et le pouvoir et se remplace par le démocrate Vincent Guerrero, auquel on adjoint comme vice-président le général Anastase Bustamante. A peine installé, Guerrero songea à mettre à exécution la promesse solennelle de sa profession de foi politique, l'expulsion des Espagnols. Le congrès seconda ses vues et rendit une loi qui frappait 6,000 Espagnols. Au milieu de l'agitation des esprits et de l'explosion des haines populaires, on apprit tout à coup le débarquement d'un corps d'Espagnols, composé de 3,000 hommes, aux ordres du brigadier Barradas, avec des munitions et un armement pour une armée nombreuse, dans le cas où les mécontents viendraient grossir les rangs du corps expéditionnaire. Le président donna ordre aux généraux Santa-Anna et Teran de se porter avec 6,000 hommes sur Tampico de Tamaulipas. Mais Barradas, général sans talents et sans courage, ne pouvait trouver que le désappointement et la honte sur la plage mexicaine. Après quelques escarmouches, il demanda quartier, et signa une capitulation désastreuse (1829). Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la capitulation de Tampico, lorsque le général Bustamante, vice-président de la république, se révolta contre l'administration de Guerrero avec les troupes de sa division. Guerrero, à la tête de la garnison de Mexico, marcha contre lui. Mais à peine fut-il parti que les insurgés renversèrent l'autorité établie, déposèrent le président et nommèrent à sa place le général Bustamante (1830); mais celui-ci saluait bientôt le parti patriote en rapportant le décret qui frappait les Espagnols et en montrant des tendances aristocratiques.

Le général Santa-Anna (1832) se mit à la tête d'une conspiration, battit Bustamante à Puebla, le renversa du pouvoir et fit proclamer Pedraza président; mais, à la suite des élections de mars 1833, Santa-Anna, repoussant le parti libéral et fédéraliste, fut porté à la présidence de la république. Il ne tarda pas à favoriser les prétentions de l'armée et du clergé, et divers mouvements insurrectionnels éclatèrent. Ayant donné sa démission le 2 février 1835, il fut remplacé comme président par le général Miguel Baragan; mais peu après Santa-Anna se mit à la tête d'une nouvelle révolution militaire, devint centraliste ardent, prononça la dissolution du congrès et comprima toute résistance par de sanglantes mesures. Ayant résolu de centraliser le pouvoir à Mexico et de soumettre les Etats à une même volonté, il publia dans ce but l'édit du 23 octobre 1835 et convoqua un nouveau congrès. Les nouveaux députés, chargés de réviser la constitution, proclamèrent la république mexicaine une et indivisible, changeant en départements relevant du gouvernement central les Etats qui avaient été proclamés souverains par la constitution de 1824. L'édit de Santa-Anna et les débats du congrès provoquèrent l'insurrection et la séparation du Texas, qui protesta en faveur des droits fédéraux et se déclara indépendant (2 mars 1836). Pour comprimer ce mouvement, Santa-Anna envahit le Texas avec une armée; mais il fut battu par Houston au passage de la rivière San-Jacinto, et fait prisonnier. On lui accorda la vie, à condition qu'il donnerait aux troupes mexicaines qui se trouvaient de l'autre côté du San-Jacinto l'ordre d'évacuer le Texas et qu'il userait de son influence, non-seulement pour que la guerre ne se renouvelât pas, mais encore pour que le congrès mexicain reconnût l'in-

dépendance de la jeune république. Santa-Anna souscrivit à tout. La nouvelle constitution mexicaine avait été jurée au commencement de 1837, et pendant l'absence de Santa-Anna le vœu des départements avait porté à la présidence Anastase Bustamante (1836). A peine ce fonctionnaire eut-il pris possession du palais national, que des révoltes éclatèrent sur plusieurs points. L'année 1838 amena encore de plus grands embarras au Mexique. La France, pour appuyer les réclamations de son ministre, dut envoyer une escadre dans les eaux du golfe et bloquer les ports de la république du côté de l'orient. Le contre-amiral Baudin parut devant Veracruz à la tête de plusieurs bâtiments de guerre. Le 27 novembre, le fort d'Uloa fut attaqué et pris après une défense de trois heures. L'amiral Baudin, pressé d'en finir par un avis secret de Louis-Philippe, se résigna à accepter la médiation anglaise. Délivré de l'agression française, le gouvernement mexicain ne jouit pas pour cela de beaucoup de tranquillité. Santa-Anna, mis en liberté par les Anglo-Américains au bout de quelques temps de captivité à Washington, revint au Mexique, et, après la signature du traité de paix avec la France, il fut appelé par intérim à la présidence, le titulaire étant allé en personne pacifier les provinces de l'Est. En 1841, le général Paredes s'insurgea à Guadalajara contre le gouvernement. La chute de Bustamante et la réunion d'un congrès extraordinaire appelé à régler les destinées futures de la république étaient réclamées par le vœu public, dont le cri de guerre de Paredes n'était que l'écho. Santa-Anna fut élu chef provisoire de la nation, et une assemblée des notables abolit la constitution de 1836. Bientôt après les bases organiques, dites de Tacubaya, le rendirent tout-puissant : le septième article lui conférait tacitement la dictature. Il livra les finances aux agioteurs; la corruption et le désordre parvinrent au comble; son arrogance avec les puissances étrangères lui attira des déboires avec les Etats-Unis, la France, l'Angleterre. Enfin l'opinion publique, trompée dans son attente, se prononça ouvertement contre lui le 6 décembre 1844. Paredes s'étant soulevé à Guadalajara contre Santa-Anna, celui-ci marcha contre les rebelles avec une quinzaine de mille hommes; mais, à peine était-il arrivé à Lagos, que la ville de Mexico donna son adhésion au plan de Paredes; le congrès proclama la déchéance du président, et le général Herrera entra en fonction comme chef provisoire de l'Etat. Le nouveau gouvernement, à la tête duquel il se trouvait, dut consentir à reconnaître l'indépendance du Texas, ainsi que son incorporation à l'Union, qui eut lieu dans l'été de 1845. L'envoi d'un corps de troupes de la nation, destiné à protéger le Texas contre toute attaque que pourraient tenter le Mexique, puis les difficultés relatives à la délimitation des territoires respectifs du Mexique et du Texas, délimitation fixée par le traité d'union au moyen du cours du Rio Grande du Nord, tandis que le gouvernement mexicain soutenait que ce devait être le Rio Nueces, situé beaucoup plus au nord, et en conséquence exigeait qu'on lui laissât la possession de tout le territoire intermédiaire, amenèrent, le 16 juillet, une déclaration formelle de guerre du Mexique contre les Etats-Unis. Les troupes de cette puissance se concentrèrent sur les bords du Rio Nueces, et les troupes mexicaines, commandées par le général Ampudia, à Matamoros, sur le Rio Grande du Nord. Herrera sut s'entourer d'hommes recommandables, et parvint à étouffer, avec l'aide du colonel Uruga, la révolte de Rangel en faveur de Santa-Anna; mais il ne put vaincre celles de Paredes et tomba du pouvoir en décembre 1845. Envoyé par Herrera pour repousser l'agression des Anglo-Américains, Paredes, de son quartier général de San-Luis de Potosi, avait refusé obéissance au gouvernement et, marchant sur Mexico, il y était entré sans coup ferir (1846). Aussitôt qu'il eut saisi les rênes du gouvernement, il s'appliqua à faire rentrer dans le trésor tous les fonds publics, à mesure qu'ils étaient perçus par les receveurs de la capitale et des départements; puis il suspendit les paiements qui n'étaient pas de première nécessité. Des qu'il vit un million de piastres dans ses coffres, il fit marcher ses troupes à la frontière contre les Américains, sous le commandement du général Arista. Le général Taylor, qui avait sous ses ordres une division de troupes cantonnée au Texas, franchit la rivière de la Nueces et s'avança vers Matamoros. Le 8 et le 9 mai, le canon gronda à Palo-Alto et au rattachement de Guerrero, sur les bords de la rivière du Nord. Arista attaqua mollement les Américains et fut repoussé avec des pertes considérables. Son artillerie, mal servie, fit peu de mal à l'ennemi, tandis que celle de Taylor foudroya ses colonnes. Plus de 1,000 Mexicains restèrent sur le champ de bataille, et un grand nombre se noyèrent dans le fleuve en cherchant à fuir; à déroute fut complète. Cependant le gouvernement de Paredes était devenu de plus en plus impopulaire; les revers qu'il avait essuyés à la frontière ne contribuaient pas peu à lui aliéner l'esprit national. Ce fut un officier du nom de Salas, homme inconnu jusqu'alors, qui lui porta le coup fatal : il le souleva contre son autorité les troupes casernées dans la citadelle de Mexico.

et toute la garnison de la capitale imita son exemple. Salas, devenu président provisoire (1847), proclama le rétablissement de la fédération et protégea le parti démocratique.

L'armée redemandait à grands cris Santa-Anna, et les libéraux purs, fort faibles par eux-mêmes pour faire taire la voix de ces modernes prétoriens, s'unirent à eux dans l'espoir qu'ils pourraient accomplir leurs projets de réforme sous le patronage de leurs baïonnettes, tout en laissant à Santa-Anna le pouvoir administratif absolu, qu'il était impossible de lui contester. Rappelé à la présidence (1847), Santa-Anna jura de maintenir et de défendre la constitution de 1824, que lui-même avait renversée; puis il s'occupa activement de remplir les cadres des corps dispersés par la guerre et d'appeler sous les drapeaux de nombreuses recrues, pour s'opposer aux progrès de Taylor, qui menaçait le Saltillo et San-Luis. Cette guerre de trois semaines ne fut qu'un jeu d'enfants, comme les précédentes, et n'aboutit à rien. Elle se fut prolongée indéfiniment, si l'on n'eût appris la nouvelle de la bataille de la Angostura, de la retraite de l'armée mexicaine et du prochain retour du président. Mais Santa-Anna avait besoin du concours de tous les partis pour soutenir la lutte engagée. Il se contenta de calmer les esprits sans rien décider. Le bombardement et la prise de Vera-Cruz par la division du général Scott et la marche des Américains sur la capitale obligèrent bientôt le président à sortir de Mexico pour s'opposer à leurs progrès. La rencontre se fit à Cerro-Gordo, auprès de Jalapa, où le sort des armes fut encore contraire aux Mexicains: leur déroute fut complète. Mais Scott ne sut pas profiter de sa victoire; au lieu de marcher sur Mexico, qui, consterné et sans défense, lui eût ouvert ses portes, il resta quatre mois à faire ce trajet, laissant à l'esprit public le temps de se remettre de son abattement, et à Santa-Anna celui de réorganiser une armée, de créer des fortifications, de faire enfin pour la défense de la capitale tout ce qui pouvait en empêcher ou en retarder la prise. Quand le général Scott arriva au bord des lacs, il reconnut sans doute qu'il avait trop tardé, il tâtonna, tourna Mexico, puis vint s'engager dans le mal pais de San-Angel, d'où il fut repoussé, le 19 août, par le général Valencia; mais il reprit ses avantages le lendemain dans deux combats, l'un à Padierna, contre Valencia, à qui il enleva son artillerie; l'autre à Chorusco, contre Santa-Anna en personne, qui avait commis la faute de choisir pour champ de bataille une chaussée entourée de marais, où ses forces ne pouvaient se déployer. Toutefois, ce n'était point là des affaires décisives; Mexico restait à prendre, et ces deux journées avaient coûté 1,056 hommes à Scott, dont la division eût compté que 9,000 soldats. Le 8 septembre 1847, Scott atteignit le Moulin-du-Roi, qui donne entrée dans le parc de Chapultepec; il fut repoussé avec une perte de 789 hommes, au nombre desquels se trouvaient ses meilleurs officiers. Ce général était consterné; un revers de plus pouvait anéantir son armée. Cependant il fallait agir, et quatre jours après il donna l'assaut au fort de Chapultepec. Cette fois, le courage des volontaires américains, secondés de la troupe de ligne, triompha de la résistance des Mexicains: à huit heures du matin, l'étendard étoilé flottait sur la terrasse du château, et le lendemain matin leur quartier général était installé au palais des vice-rois, sans que personne se fût opposé à leur entrée. Cependant Santa-Anna avait donné sa démission; il fut poursuivi par le nouveau pouvoir. Le président de la haute cour de justice, Peña y Peña, appelé par la constitution à la présidence de la république par intérim, avait fixé le siège de son gouvernement à Queretaro. Desirant la paix pour son pays, autant que le cabinet de Washington, il n'hésita pas à envoyer des délégués au bourg de Guadalupe pour poser, avec le plénipotentiaire américain, les bases d'un traité qui fut ratifié, le 25 mai 1848, par les Chambres réunies à Queretaro. Les Mexicains abandonnèrent aux Américains le territoire à l'E. du Rio del Norte, le Nouveau-Mexique et la Nouvelle-Californie, et recevaient comme indemnité une somme de 15 millions de piastres. Herrera reprit les rênes du gouvernement; le temps de sa présidence, interrompu par l'usurpation de Paredes et par l'invasion américaine, n'était pas encore terminée. Le parti rétrograde fut appelé par lui aux affaires; rien d'important ne signala ce dernier acte de son pouvoir. La nation songeait à lui donner un successeur capable de répondre au vœu public; mais elle se trompa encore dans son choix: le ministre de la guerre Arista, élu par les états (1850), n'était point à la hauteur des exigences au moment. Il ne fit rien pour mettre un terme à la désorganisation qui était effroyable, aux dévastations des incendies, aux invasions d'aventuriers, à la détresse. Deux ans s'écoulèrent sans qu'une seule question importante, diplomatique ou administrative put être décidée. Tel était l'état des choses, lorsqu'une insurrection éclata à Guadalajara au mois de juillet 1852. Arista tomba du pouvoir et fut remplacé par Ceballos; mais la anarchie continua à se manifester par des révoltes populaires, par des insurrections mili-

taires. Santa-Anna, quittant Carthagène où il s'était retiré, revint alors au Mexique et reprit le timon des affaires au mois d'avril 1853. La fédération fut abolie; on conféra à Santa-Anna le titre d'Altesse sérénissime; l'ordre des chevaliers de Guadalupe, institué par l'empereur Iturbide, fut rétabli; les jésuites, expulsés du Mexique au milieu du siècle dernier, y furent rappelés; l'instruction publique fut restreinte, l'armée rétablie sur un pied inouï de force et de luxe; douze mille nominations d'officiers de tous grades surchargèrent les cadres de l'armée, dont l'état-major n'était déjà que trop nombreux. La nation attendait avec impatience le fruit de tant de sacrifices. Les barbares du Nord ravageaient les Etats de Sonora, de Sinaloa, de Chihuahua, de Durango, de Zacatecas; des bandes formidables de brigands désolaient Jalisco; la moitié du Mexique demandait des défenseurs à l'armée, et l'armée, sourde à son appel, passait le temps à parader sous les fenêtres de Son Altesse Sérénissime. Le premier interprète du mécontentement général fut le gouverneur de Guerrero, Alvarez, surnommé le Roi du Sud. Il refusa obéissance au gouvernement et protesta contre tous ses actes. Santa-Anna envoya contre lui ses plus belles, ses meilleures troupes; mais les insurgés, forts dans leurs montagnes, harcelaient l'armée et devenaient insaisissables lorsqu'on les poursuivait. Bientôt l'insurrection gagna Mechoacan, Guanajuato, San-Luis et Nuevo-Leon. Santa-Anna tint bon tant que dura le produit des contributions imposées à la nation; il abdiqua le pouvoir dès qu'il vit les coffres vides et s'en retourna à Carthagène, terminant ce nouvel acte de sa carrière politique par l'exil, comme il avait terminé les deux précédents. Alvarez fut proclamé à son tour dictateur (1855); mais peu ambitieux du pouvoir et très-jaloux de sa liberté d'action, il se retira en laissant à sa place Comonfort (1856). La présidence de Comonfort, qui avait essayé un moment de se poser en conciliateur entre la démocratie et la réaction cléricalle alors fort menaçante, dura peu. Un prononcement militaire provoqua par Comonfort lui-même, puis tourné contre lui, renversa son impuissante dictature et donna le pouvoir à un nouveau président, le général Félix Zuloaga (1858), qui arrivait au gouvernement, soutenu par l'armée et investi de la mission de faire prévaloir le plan dit de Tacubaya. Le nouveau pouvoir, sorti vainqueur d'un combat engagé dans les rues de Mexico, ne tarda point à être reconnu par le corps diplomatique. Mais le parti démocratique, vaincu à Mexico, s'agitait d'un autre côté dans les provinces, et relevait comme un drapeau la constitution de 1857. Le vice-président de la république, Benito Juárez, organisait un gouvernement au nom de cette constitution; après avoir erré de ville en ville, il finissait par aller s'établir à Vera-Cruz, dont son parti était parvenu à s'emparer. Quant à Zuloaga, qui avait donné des preuves d'une déplorable médiocrité politique, il devenait l'objet de la déconsidération et de la défiance universelles. Le général Echegaray, au lieu de tourner ses efforts contre la Vera-Cruz, qu'il était chargé de prendre, s'insurgea contre le président Zuloaga, de qui il tenait ses pouvoirs. Celui-ci eut tout juste le temps de se réfugier à la légation britannique, tandis que le général Robles devenait le maître de la capitale et du gouvernement. Le mot de ce prononcement, né de la confusion universelle, était la fusion ou la réconciliation des deux partis en lutte. Juárez n'accepta pas les propositions qui lui furent soumises. Le 14 janvier 1859, le général Escobedo fut présent parvenu à s'emparer de la Vera-Cruz, mais le 24 janvier, il rétablit lui-même Zuloaga dans son ancienne fonction de président. Il était bien clair cependant que ce pouvoir restauré s'écroulait entièrement derrière le protecteur qui le remettait ainsi sur pied. C'est ce que le général Zuloaga lui-même était contraint de reconnaître; et, pressé par l'opinion, une semaine était à peine écoulée qu'il abdiquait l'autorité présidentielle et la remettait par un décret à Miramon. Depuis que les partis étaient aux prises, c'est-à-dire depuis le mois de janvier 1858, il s'était livré 8 batailles importantes, 24 combats de second ordre, 39 engagements d'un degré inférieur, en tout 71 actions militaires, sur lesquelles 16 seulement étaient à l'avantage des institutions; le gouvernement de Miramon avait eu la victoire dans les autres. Mais le 8 août 1860, il fut battu à Silao, par le général Gonzalez Ortega, et, le 22 décembre 1860, une seconde victoire des libéraux, dite de San-Miguelito, décida du sort de Mexico. Vers la mi-janvier 1861, Juárez, devenu président de la république, arrivait dans la capitale et y constituait le gouvernement nouveau. La politique démocratique s'attestait bientôt par des actes significatifs au point de vue intérieur comme au point de vue extérieur. Tandis que Juárez faisait des messages et que le congrès se livrait à ses travaux, le désordre et la violence étaient partout. Les bandes réactionnaires tenaient en échec les forces du gouvernement, les batailles quelquefois et parcouraient le pays raquinant par les provinces. Un jour, un ancien ministre des relations extérieures de Juárez, M. Ocampo, se trouvant dans une campagne à quelque distance de Mexico, fut pris par une bande de cléricaux; on le fusilla aussitôt. A cet acte sanglant, le

congrès répondait en mettant à prix les têtes de Marquez et des autres chefs de la réaction qui ravageaient et pillaient le pays, prélevant partout sur leur passage des contributions forcées, sans distinguer d'ailleurs entre les nationaux et les étrangers. Le 17 juillet, le congrès, en présence de la pénurie du trésor, vota en séance secrète et le président approuvait une loi suspendant pour deux ans le paiement des sommes affectées, en vertu de conventions diplomatiques, à des intérêts étrangers. Sous le coup de cette loi, les représentants de la France et de l'Angleterre, M. Dubois de Saligny et sir Charles Wyke, sans attendre d'autres instructions, interrompirent leurs relations officielles avec le gouvernement de Juárez.

Le gouvernement français parut prendre particulièrement à cœur les intérêts lésés de ses nationaux et s'adressa aux cabinets de Madrid et de Londres afin de s'entendre sur la conduite à suivre. Les négociations entamées à ce sujet amenèrent entre ces trois puissances la signature du traité de Londres (31 octobre 1861), relatif à une entente commune pour exiger le paiement des indemnités dues à leurs nationaux. Mais pendant que les gouvernements d'Espagne et d'Angleterre voulaient uniquement l'objet précité comme le but à atteindre, la triste politique qui dirigeait alors les destinées de la France voyait dans cet objet non un but, mais un prétexte pour se lancer dans une entreprise absurde que le ministre Rouher qualifiait, dans sa phraseologie pompeuse, « la plus grande entreprise du règne. » Cette entreprise consistait à renverser la république mexicaine et à fonder à la place un empire destiné à contre-balancer la puissance des Etats-Unis d'Amérique et à paralyser leur développement. Rien n'était plus chimérique qu'un pareil projet. Mais l'homme qui s'était lancé dans les chauffouées de Boulogne et de Strasbourg, qui devait précipiter la France dans l'inepte guerre de 1870, se laissa d'autant plus facilement séduire par cette idée, qu'il y était poussé à la fois par les agents du parti clérical mexicain, désireux de renverser à tout prix le libéral président Juárez, et par les intrigants de son entourage, uniquement préoccupés de bénéficier sur les bons Jocker. A l'article que nous avons consacré au trop fameux banquier suisse (J. JCKER), nous avons raconté cette honteuse affaire, qui fut la cause principale de la guerre, et la conduite parfaitement correcte tenue par le président Juárez. Nous n'y reviendrons donc pas. Vers la fin de 1861, un corps expéditionnaire franco-anglo-espagnol partit pour le Mexique, afin d'obtenir par la force la réparation des griefs des trois puissances. A cette nouvelle, le congrès mexicain convoqua au président Juárez de pleins pouvoirs. Celui-ci s'appêta à faire une vigoureuse résistance, s'il ne pouvait parvenir à apaiser le différend par les voies diplomatiques. Dès qu'il apprit l'arrivée des forces alliées (janvier 1862), il fit faire le vide autour d'elles, les tint isolées, sans communication avec l'intérieur, et les fit cerner par des guérillas qui avaient pour mission, si les Européens s'avancèrent, de se retirer en enlevant tous moyens de transport et toutes ressources en vivres. Peu après, l'entente des négociations avec les chefs du corps expéditionnaire et se montra prêt à faire toutes les concessions raisonnables. Ces ouvertures ayant été agréées, on convint d'une entrevue qui eut lieu à la Soledad, le 15 février, et à laquelle assistèrent Manuel Doblado, ministre des affaires étrangères du Mexique, l'amiral Jurien de La Gravière, représentant la France, et Charles Wyke, représentant l'Espagne, et sir Charles Wyke, chargé des affaires anglaises. Ce fut dans cette entrevue que furent signés les préliminaires de paix devenus fameux sous le nom de convention de la Soledad (19 février 1862). Cette convention suspendait l'expédition, en fixant au 15 avril l'ouverture des négociations de paix, et reconnaissant que le gouvernement existant au Mexique avait tous les titres et la force d'opinion nécessaires pour rester maître du pays. En ce moment, les chefs de l'expédition avaient cessé de s'entendre sur la façon dont on devait interpréter le traité de Londres. Ils s'étaient divisés des l'arrivée à la Vera-Cruz, sur l'envoi des ultimatums respectifs des trois puissances. Et ce n'était pas sans une profonde stupeur que sir Wyke et le général French avaient vu tout à coup le cabinet des Tuileries exiger, dans son ultimatum, « la pleine et immédiate exécution » du traité passé par Jocker. Aussi, sachant à quel s'en tenir sur la moralité de ce traité, ils refusèrent d'en demander l'exécution et de suivre le gouvernement français dans cette voie. Il résultait de cette situation des tiraillements permanents, et, à dater du jour où les alliés se séparèrent, les Français allant camper à Tehuacan, les Espagnols à Orizaba, ce qui restait d'Anglais sur le sol mexicain à Cordova, on peut dire qu'il n'y avait plus d'accord entre eux. Sur ces entrefaites se produisit un incident qui augmenta ces complications en faisant sortir d'une situation si tendue une rupture nouvelle entre les renbarquement des troupes espagnoles. Il arriva au Mexique de nouveaux renforts français, expédiés dès le mois de janvier avec le général de Lorencez. L'augmentation du contingent français froissa secrètement le général Prim, qui avait as-

piré jusqu'alors à une certaine prépondérance, qui avait exercé même cette prépondérance à la faveur de l'infériorité de notre corps expéditionnaire, et qui voyait sa position affaiblie dans la suite des opérations. Le 8 avril, les plénipotentiaires des trois puissances se donnèrent rendez-vous à Orizaba, et là éclata définitivement la rupture. Après cette conférence, dans laquelle les représentants de l'Angleterre et de l'Espagne refusèrent de suivre le cabinet des Tuileries dans ses exigences insensées et de se lancer dans une aventure désastreuse, sir Wyke ne songea plus qu'à négocier un arrangement avec le gouvernement mexicain; le général Prim envoya un chargé d'affaires, M. Cabello, à Mexico, tandis qu'il rembarquait ses troupes en partie sur des vaisseaux anglais, et la France resta seule au Mexique en face de Juárez. L'armée française reçut alors l'ordre de commencer les hostilités sous les ordres du général de Lorencez, et le commandant en chef de l'expédition, l'amiral Jurien de La Gravière, vivement blâmé et désavoué pour avoir signé la convention de la Soledad, fut rappelé en France. A la veille des hostilités, le 7 mars 1862, M. de La Fuente, ministre plénipotentiaire de la république mexicaine à Paris, adressait une longue lettre à notre ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel. Il résulte nettement de ce document, qui se caractérise par un ton de franchise peu habituel aux notes officielles, qu'il n'a pas dépendu du gouvernement de Juárez d'éviter la guerre, et qu'il nous a offert toutes les satisfactions que nous pouvions réclamer. Après avoir repoussé tous les prétextes invoqués pour justifier l'agression de la France, M. de La Fuente ne laisse pas ignorer quels obstacles rencontrera l'intervention étrangère, ayant pour objet d'imposer au Mexique par la force un prince étranger pour roi, car on n'ignorait plus les projets de Napoléon sur le Mexique: « Les révolutions du Mexique, dit-il, sont jetées à la face de notre gouvernement. Les vrais maux du pays viennent des luttes incessantes que nous avons eu à soutenir contre la domination étrangère et contre les classes privilégiées. Avec nos révolutions, nous avons connus l'indépendance nationale, la liberté des esclaves, la destruction de notre oligarchie cléricalle et militaire, qui multipliait les séditions et menaçait incessamment l'existence de la république; la liberté de conscience, le mariage civil, l'amélioration de la condition civile des étrangers, qui ont été placés sur la ligne d'égalité avec les Mexicains. Et, puisqu'il est question d'intervenir et d'imposer au Mexique une monarchie étrangère, il convient d'ajouter que nous comptons l'établissement des institutions républicaines parmi les bienfaits que nous avons retirés de nos révolutions. Ces institutions, le Mexique les aime, et afin de maintenir la république, nous avons fait et sommes résolus à faire tout espèce de sacrifices. Il a fallu supprimer l'histoire, néglier des preuves sans nombre et démentir des relations journalières pour arriver à la conclusion que le gouvernement mexicain est sans scrupule et le pays barbare; et cependant ceci se fait dans quelques-uns de vos documents officiels. On s'est basé, pour en agir ainsi, sur la faiblesse du Mexique. Mais il n'est pas aussi faible que l'Espagne du temps de Napoléon I^{er}. Le Mexique pourra être conquis, mais non soumis; et il ne sera pas conquis sans avoir donné des preuves du courage et des vertus qu'on lui nie. Le Mexique, après avoir secoué la domination monarchique de l'Espagne, domination séculaire et profondément enracinée, le Mexique, qui ne voulait même pas son libérateur pour roi; le Mexique, qui a vu l'histoire de son triomphe d'une lutte contre les restes d'une oligarchie qui passait sur sa démocratie, n'acceptera jamais, à aucun prix, la domination étrangère. Cette monarchie, très-difficile à créer, sera encore bien plus difficile à maintenir. Semblable entreprise, ruineuse et terrible pour nous, le sera encore davantage pour ses promoteurs. Le Mexique est faible sans doute, en comparaison des puissances qui envahissent son sol, mais il possède la conscience de ses droits outragés, le patriotisme qui multipliera ses efforts, et les hautes convictions qu'en soutenant avec honneur cette lutte périlleuse, il lui sera donné de préserver le beau continent de Cristophe Colomb du cataclysme dont on le menace. » La note de M. de La Fuente se termine sur la protestation suivante: « Le gouvernement français ne désire pas la paix avec le Mexique. Longtemps ce gouvernement, par ses agents, n'a pas dit un mot ni écrit une ligne sur la république qui ne fût inspiré par la colère et le dédain, et ceci au mépris de la raison et des convenances. Telle est la paix qu'il a laissée au Mexique, une misérable paix; et, quoi qu'on en dise, c'est le Mexique et non la France qui a donné des preuves répétées d'une patience exemplaire... Je proteste hautement, monsieur le ministre, au nom de mon gouvernement, que tous les maux qui proviendront de cette guerre injustifiable, causés directement ou indirectement par l'action des troupes de nos agents à la France, retomberont exclusivement sur la responsabilité de son gouvernement. Du reste, le Mexique n'a rien à craindre si la Providence protège les droits d'un peuple qui les maintient avec dignité. »

Pendant que Juarez se préparait à une héroïque résistance, la petite armée française s'avancant dans l'intérieur du pays, et, au commencement de mai, elle se trouvait en face de Puebla. La tentative dirigée, le 5 mai, contre cette ville échoua, complètement et il fallut battre en retraite pour attendre des renforts. L'armée française, qui devait être portée à 35.000 hommes, fut alors placée sous les ordres d'un nouveau commandant en chef, le général Forey. A la fin de février 1863, les troupes françaises marchèrent en avant, les unes venant par la route de Jalapa et de Perote, les autres partant directement d'Orizaba, franchissant de nouveau les défiles de Cumbres, et toutes se réunissant sur le plateau pour marcher ensemble sur Puebla, où Gonzales Ortega venait de se réfugier. Le 16 mars, l'armée française tout entière se concentra au village d'Amazoc, et, le 18, chaque corps ayant pris son poste pour l'attaque, le siège commença. Mais bientôt la défaite de l'armée de secours commandée par Comonfort. L'impossibilité désormais démontrée pour les Mexicains de communiquer avec l'extérieur ou de se frayer un passage à travers nos lignes trop bien gardées, paralysant la résistance, et, dès le 14 mai, le général Ortega essaya de négocier un armistice d'abord, une capitulation ensuite, pour tâcher au moins de se retirer avec une armée. Le général Forey n'accepta qu'une reddition sans conditions, menaçant la garnison de la passer au fil de l'épée si elle attendait l'assaut général, si elle ne se constituait pas simplement prisonnière après être sortie avec les honneurs de la guerre. De plus en plus cerné, Ortega crut avoir assez fait. Il fit briser les armes, enclouer les canons, détruire les drapeaux et se mit à la disposition du général Forey. Il restait entre les mains de l'armée française 26 généraux, 225 officiers supérieurs, 800 officiers subalternes et à peu près 12.000 soldats prisonniers. A la première nouvelle de la reddition de la ville assiégée, le 27 mai, Juarez rendait un décret transportant à San-Luis de Potosí les pouvoirs de la fédération mexicaine. Le 10 juin, le général Forey, après s'être fait précéder par le général Bazaine, entra à son tour dans Mexico à la tête d'une armée, au milieu des clercs. A partir de ce moment, tout ce qui se passa à Mexico ne fut en quelque sorte que la mise en scène de la monarchie. Le général Forey créait par un décret une junte composée de trente-cinq notables, désignés par le ministre de France. Cette junte, à son tour, devait nommer un triumvirat de citoyens mexicains pour exercer le pouvoir exécutif et convoquer une assemblée de nouveaux notables, au nombre de 215, pour choisir la forme définitive du gouvernement du Mexique. Le triumvirat fut composé du général Almonte, du général Salas et de l'archevêque de Mexico, Labastida, qui était absent et qui fut provisoirement remplacé par un évêque. L'assemblée des notables, choisie avec soin, se réunit le 7 juillet, et, selon les instructions qui lui avaient été données, elle se prononça pour le rétablissement de l'empire en proposant d'offrir la couronne à l'archiduc Maximilien d'Autriche, désigné par Napoléon III. Le 10 avril 1864, l'archiduc recevait solennellement, à Miramar, la députation mexicaine chargée de lui offrir la couronne, et l'empire était immédiatement proclamé. L'empereur Maximilien et l'impératrice Charlotte arrivèrent, à la fin de mai 1864, devant la Vera-Cruz sur la frégate autrichienne *Novara*. Le 12 juin, les nouveaux souverains firent leur entrée à Mexico, entourés de toutes les pompes officielles, au milieu de l'empressement d'une population curieuse, facilement séduite par la nouveauté d'un tel spectacle. Cependant le président Juarez, qui ne renouait pas à la loi, tenait toujours au nord du Mexique avec des forces assez considérables. L'armée française, dirigée par le maréchal Bazaine et bientôt secondée par les contingents mexicains, belges ou autrichiens, se trouva engagée dans une série d'opérations destinées à rayonner jusqu'aux extrémités de la république, à déloger successivement de tous les points principaux les forces libérales ralliées au drapeau du président. Pendant ce temps, Maximilien essayait, mais en vain, d'asseoir d'une façon stable son gouvernement. Bien qu'il eût attiré à sa cause, par des offres brillantes, un certain nombre des généraux de Juarez, bien qu'il fût appuyé par le clergé, il se trouvait en présence de difficultés sans cesse renaissantes. Vainement, par l'intermédiaire de la France, il avait essayé de se créer des ressources en négociant à un taux ruineux le fameux emprunt mexicain, il n'avait touché que des sommes tout à fait insuffisantes et se trouvait analysé par le manque d'argent. D'un autre côté, s'il avait été reconnu par les puissances de l'Europe, il était une puissance qui non-seulement avait refusé de le reconnaître, qui ne reconnaissait qu'une autorité au Mexique, celle de Juarez, et qui avait résolu d'empêcher l'établissement sur ses frontières d'un gouvernement monarchique : c'étaient les États-Unis. Le gouvernement de Washington s'était adressé, en conséquence, au cabinet des Tuileries, et avait réclamé avec énergie la fin de l'occupation française au Mexique. Or, devant cette attitude impérative et pleine de fermeté, le chef du gouvernement français

voyant, mais trop tard, dans quelle inepte et ruineuse entreprise il avait jeté la France, comprenant que ce serait le comble de la folie d'entrer en lutte avec les États-Unis, résolut d'abandonner Maximilien à lui-même. Enfin la résistance des partisans de la guerre, et la fatigable Juarez, continuait toujours. Quant au parti clérical, lui qui avait tant intrigué, lui qui avait fait croire à Maximilien qu'il avait une mission providentielle à remplir, qu'un peuple entier l'attendait, comme un nouveau messie, pour le sauver de l'abîme, il n'était pas content. Les tendances semi-libérales de l'empereur l'exaspéraient, et déjà il créait des difficultés au nouveau gouvernement. C'est en ces circonstances que Maximilien édicta le fameux décret du 3 octobre 1865, qui mettait hors la loi et défendait aux cours martiales tous ceux qui seraient pris les armes à la main. Ce décret, qui a coûté tant d'existences et tant de larmes, paraissait alors que déjà des cours martiales françaises fonctionnaient énergiquement. L'effet qu'il produisit fut contraire à ce que l'on en espérait; un sentiment de légitime indignation parcourut le pays; la résistance y puisa de nouvelles forces, les défections commencèrent et la ville de la Paz, capitale de la basse Californie, fut enlevée aux imperialistes. En ce moment, l'armée impériale (décembre 1865) comptait, sans parler d'une artillerie considérable, 35,650 fantassins, cavaliers et artilleurs, avec 11,073 chevaux et, en troupes étrangères, 1,334 Belges, 6,545 Autrichiens. Notre corps expéditionnaire était supérieur à 25,000 hommes; toutes les places du pays étaient prises; il ne restait rien à Juarez qu'un abri dans quelque cabane, le long du Rio Grande.

Avec 1866 commence la période des désastres qui, coup sur coup, ont renversé la fragile empire de Maximilien; l'esprit d'indépendance, l'amour du sol national la fidélité au principe républicain avaient soulevé le Tlaxcalapas, le Nuevo-Leon, le Zacatecas et le Michoacan. Sur ces entrefaites, les Autrichiens y puisèrent la victoire. Le long du Rio Bravo; Escobedo, général républicain, rentra à Matamoros, et les routes de Queretaro, San-Luis et Monterey étaient coupées par des bandes de hardis guerrilleros. Voilà où l'on en était après deux ans de règne! Les caisses étaient vides, l'armée réclamait sa solde et menaçait de faire défection; la débandade était certaine; le pillage pouvait la suivre et notre corps d'armée courir de grands risques. Le maréchal Bazaine, dans cette situation, avançait 5 millions à la cour de Mexico (5 février 1866). Il en fut blâmé par le cabinet des Tuileries, qui lui défendit de consentir de nouveau à aucune libéralité semblable. La chute de l'empire mexicain était certaine, résolue, fatale. Notre ministre des affaires étrangères, dans sa circulaire en date du 26 janvier 1866, écrivait à notre représentant au Mexique : « Il faut que notre occupation ait un terme, et nous devons nous y préparer sans retard. L'empereur vous prie d'avoir bonté de le fixer de concert avec son auguste allié, après qu'une loyale discussion, à laquelle M. le maréchal Bazaine est naturellement appelé à prendre part, aura déterminé les moyens de garantir, autant que possible, les intérêts du gouvernement mexicain, la sûreté de nos créances et les réclamations de nos nationaux. Le désir de Sa Majesté est que l'évacuation puisse commencer vers l'automne prochain... »

Au mois de septembre de la même année, le général Castelnau, aide de camp de Napoléon III, partait pour Mexico, avec la mission de provoquer l'abdication de Maximilien et d'organiser le rapatriement de nos troupes, non en trois détachements, ainsi qu'il en avait été décidé antérieurement, mais en un seul corps, capable d'arrêter toute velléité d'attaque de la part des juristes, dont le nombre et les forces augmentaient. L'empereur, mais, après avoir hésité quelque temps, Maximilien, qui avait accepté le concours des généraux Marquez et Miramon, que les clercs avaient fait revenir d'Europe, refusa de voir le général Castelnau et résolut de garder provisoirement le pouvoir. Une junte, convoquée par lui le 14 janvier 1867, se prononça à l'unanimité moins cinq voix pour le maintien de l'empire. L'occupation française touchait désormais à son terme. A la fin de janvier 1867, l'armée française, en pleine retraite, s'allongea comme un ruban d'acier sur la route poussiéreuse de Mexico à Vera-Cruz. Elle n'était pas inquiétée; les libéraux se tenaient à distance sur son passage, mais, partout ailleurs, ils avançaient sans obstacle. Après le départ des Français, le soulèvement contre l'étranger prit soudainement un caractère national; les guerrilleros républicains sortaient de terre, et, vers la fin du mois de février, quand l'imperialisme clérical resta seul en présence de ses adversaires, il ne tenait déjà plus que quatre villes importantes, où il était refoulé : Mexico, Puebla, Vera-Cruz et Queretaro. Depuis les grandes guerres de l'indépendance, le Mexique n'avait pas vu des actions si fortement engagées, si obstinément soutenues. La prise de Puebla par les juristes, consommée le 2 avril, fut considérée comme un événement militaire qui devait décider du sort de la campagne; ainsi se trouvait rompue la ligne de Mexico à Vera-Cruz, que les imperialistes avaient tant d'intérêt à conserver, et la fuite de l'empereur, en cas d'insuccès de son côté, était

rendue très-difficile. Résolu à prendre le commandement en chef, Maximilien partit le 13 mars pour la ville de Queretaro, dont Miramon, Mejia et Marquez avaient fait leur place d'armes. Il laissait Mexico sous la garde du général Tobo, nommé par la guerre, et du général O'Harrar, avec le titre de préfet politique. Les libéraux vinrent aussitôt, sous les ordres du général Escobedo, mettre le siège devant Queretaro, où, par suite de la trahison du colonel Lopez, les troupes républicaines pénétrèrent dans la nuit du 14 au 15 mai. Maximilien y fut fait prisonnier sans conditions, avec Thomas Mejia, Castillo, plusieurs généraux, 14 colonels, 18 lieutenants-colonels, 15 capitaines, 86 majors, 108 lieutenants et quelques milliers de soldats. Le 20 juin, la ville de Mexico, après un siège de soixante-dix-huit jours, capitulait également devant les forces républicaines, commandées par le général Porfirio Diaz. Le lendemain matin, la proclamation suivante, apportée par le général Diaz de la Vega, était publiée dans la ville :

• RÉPUBLIQUE MEXICAINE.

• *Quartier général, Queretaro, 19 juin 1867.*
• Le secrétaire de la guerre vient de communiquer ce qui suit : Le 14 du présent mois, à onze heures du soir, le conseil de guerre a condamné à mort Ferdinand-Maximilien de Habsbourg, don Miguel Miramon et don Thomas Mejia. Le major général de ce département a confirmé la sentence le 15 et ordonné qu'elle fut exécutée le 16; mais elle a été suspendue jusqu'aujourd'hui par le gouvernement suprême. Il est maintenant sept heures du matin, et la sentence a été exécutée, et les ci-dessus nommés, Maximilien, Miramon et Mejia ont été fusillés.

• Signé : ESCOBEDO.

On peut consulter à ce sujet notre article MAXIMILIEN.

Le 15 juillet 1867, Benito Juarez faisait son entrée triomphale à Mexico, où il était accueilli avec enthousiasme. Le Mexique, rendu enfin à lui-même, pouvait entreprendre de se relever de ses ruines. Après avoir convoqué un congrès national, auquel il rendit compte des efforts qu'il avait faits pour délivrer la patrie, l'illustre Juarez présenta aux représentants du pays une série de mesures réparatrices et libérales, et il fut réélu président en octobre 1867. Malgré l'immense popularité dont il jouissait alors, Juarez ne put parvenir à rendre complètement le calme au pays, à apaiser les ambitions malsaines, à empêcher de se produire sur cet immense territoire la maladie chronique et désastreuse des insurrections locales. Les clercs continuèrent après leur défaite à agiter le pays, et des généraux qui s'étaient ralliés à l'étranger essayèrent, sinon de le renverser, du moins de former une sorte de gouvernement partiel dans les provinces. Ortega, un des principaux instigateurs de mouvements qui perpétuaient le trouble et le malaise au Mexique, finit par se soumettre et reconnut l'autorité du président. Celui-ci, dans l'espoir de mettre un terme à l'agitation, fit adopter par le congrès une loi d'amnistie en faveur de tous ceux qui avaient fait acte d'adhésion au gouvernement de Maximilien. Mais cette mesure de clémence eut peu d'effet. Malgré les difficultés de la situation, malgré la pénurie du trésor, Juarez n'en faisait pas moins de suprêmes efforts pour améliorer l'état du pays, soit par des lois libérales supprimant le timbre et le cautionnement pour les journaux, appliquant le jury en matière de presse, soit en établissant des réseaux télégraphiques et en donnant une active impulsion à la création des chemins de fer. Malheureusement, le budget présentait une énorme déficit. Les dépenses pour l'exercice de 1870 s'élevaient à 128,176,805 francs, pendant que les recettes ne s'élevaient qu'à 76,816,765 francs. Pour combler ce vide de 51,360,040 francs, le gouvernement était contraint de recourir à des emprunts forcés et à de nouvelles contributions, dont la perception, dans l'état du pays, était des plus difficiles. A cette époque, les insurrections s'élevaient sur une énorme partie du territoire, dans le Méchoacan, le Durango, le Queretaro, le Morelos, etc. Lozada se proclama indépendant dans l'état de Jalisco; Palacio prononça la déchéance de Juarez dans l'état de Sinaloa, et l'état de San-Luis devint le foyer d'un soulèvement formidable, qui ne fut réprimé qu'avec une peine extrême. Au mois d'octobre 1871, le congrès se réunit pour nommer un nouveau président, et Juarez fut proclamé pour la troisième fois chef du pouvoir exécutif. La minorité du congrès, qui lui était hostile, l'accusa de vouloir se perpétuer au pouvoir, se retira de la salle des séances après la proclamation du vote et se répandit dans les provinces, où des insurrections nouvelles éclatèrent de tous côtés. Peu de jours avant le 1^{er} octobre, les généraux Negrete, Toledo, Rivera et Echeverria s'étaient emparés de la citadelle de Mexico; mais les troupes de Juarez avaient repris peu après la citadelle d'assaut et passé par les armes 250 insurgés. A la suite de l'élection présidentielle, on vit se prononcer contre Juarez le général Pedro Martinez de Galliano, Marquez et Escobedo à Sinaloa, Geronimo et Trevino dans le Nouveau-Leon, etc. Au mois de janvier 1872, le général insurgé Diaz battit les troupes du gouvernement dans l'état

de Oaxaca et Quiroga menaça Matamoros. Avec son énergie habituelle, Juarez entreprit de faire triompher la légalité; mais il n'était pas parvenu à comprimer ces soulèvements, qui menaçaient gravement son pouvoir, lorsqu'il fut enlevé par une attaque d'apoplexie (juillet 1872). Lerdo de Tejada, un de ses plus habiles conseillers et qui avait fait preuve du plus grand patriotisme pendant la guerre contre Maximilien, fut appelé par le congrès à lui succéder comme président de la république. Il déclara une amnistie, reçut la soumission de Porfirio Diaz, le principal chef des insurgés, et le pays joua alors d'un calme presque complet. En 1873 le gouvernement mexicain autorisa la construction de deux nouvelles lignes de chemins de fer, l'une allant du Rio Grande à Mexico par le Texas, l'autre de Mexico au Pacifique. Au mois de juin de cette même année, le congrès adopta une loi très-importante, qui proclamait l'indépendance de l'Eglise et de l'Etat, la complète liberté de conscience, interdisait aux corporations religieuses de posséder des biens immeubles, exemptait les habitants du Mexique du serment religieux et ne reconnaît pas les vœux religieux. Elle déclare, en outre, que le mariage et les autres actes de la vie civile sont de la compétence exclusive des fonctionnaires et des autorités de l'ordre civil. La suppression des couvents a provoqué des troubles dans quelques villes. Les jésuites ayant tenté de soulever la population et s'étant fait remarquer par leurs violences, le président Lerdo les a chassés du Mexique.

Pour compléter cet article historique, nous donnerons la liste des hommes qui se sont succédé au pouvoir depuis la proclamation de l'indépendance.

- 1821 Iturbide, généralissime.
- 1822 Iturbide, empereur.
- 1823 Les généraux Guerrero, Bravo et Negrete, dictateurs.
- 1824 Le général Guadalupe Victoria, président.
- 1827 Le général Pedraza, président.
- 1828 Guerrero, président.
- 1829 Guerrero, dictateur.
- 1830 Le général Bustamante, président.
- 1832 Pedraza, président.
- 1833 Santa-Anna, président.
- 1835 Baragan, président.
- 1835 Santa-Anna, dictateur.
- 1836 Bustamante, président.
- 1841 Paredes, président provisoire.
- 1841 Santa-Anna, président.
- 1843 Santa-Anna, dictateur.
- 1845 Herrera, président.
- 1846 Paredes, président.
- 1846 Solas, président provisoire.
- 1846 Santa-Anna, dictateur et généralissime.
- 1847 Peña y Peña, président par intérim.
- 1848 Herrera, président.
- 1851 Arista, président.
- 1852 Ceballos, président.
- 1853 Santa-Anna, dictateur.
- 1855 Carrera, président provisoire.
- 1855 Alvarez, dictateur.
- 1856 Comonfort, président.
- 1858 F. Zuñiga, président.
- 1859 Miramon, président.
- 1861 Juarez, président.
- 1864 Maximilien, empereur.
- 1867 Juarez, président, réélu en 1871.
- 1872 Lerdo de Tejada, réélu en 1876.

Deux conciles ont été tenus au Mexique. Dans le premier, présidé par le légat du pape Clément VI, Martin de Valencia, en 1525, on ordonna que ceux qui se feraient chrétiens n'auraient qu'une seule femme, et qu'ils l'épouseraient selon les cérémonies accoutumées de l'Eglise. On y fit aussi plusieurs règlements sur l'instruction des fidèles pour les disposer au baptême et pour les entretenir dans la foi dont ils faisaient profession. Dans le second, tenu, en 1585, sous la présidence de l'archevêque de Mexico, Pierre Moya de Contreras, on promulgua un très-grand nombre de règlements relatifs à la direction des églises et aux Indiens convertis au catholicisme.

— *Agriculture, commerce, industrie.* Chose digne de remarque, le Mexique a été la première terre continentale que les Européens aient colonisée. Or, ce pays, conquis par les Espagnols dès 1519, est à peine plus peuplé qu'alors, et, de tous les Etats américains, c'est, sans contredit, le plus arriéré. Les établissements anglais et hollandais, fondés cent ans plus tard, n'ont cessé, au contraire, de progresser. Une partie du Mexique est située sous le tropique du Cancer, l'autre en dehors du tropique. Cette dernière, de beaucoup la moins peuplée, est cependant celle qui offre relativement le plus de ressources agricoles. Nous nous contenterons de signaler cette anomalie sans chercher à l'expliquer, bien que ses causes paraissent entièrement dériver du mode de colonisation adopté par les Espagnols, qui furent si longtemps possesseurs du Mexique.

L'agriculture variant dans ce pays selon les régions, il est assez difficile d'en donner une idée exacte en traits généraux. Il nous semble donc préférable d'en indiquer brièvement la situation dans quelques Etats destinés en quelque sorte à servir de types.

Dans le Yucatan, qui forme une presqu'île baignée par la mer des Antilles et séparée

du continent par une chaîne de montagnes d'un accès très-difficile, le territoire est plat, avec une lisière de lagunes et de marécages qui cessent à une lieue environ de la mer pour faire place à un sol pierreux, sec, plat, formé d'un calcaire coquillier caverneux, très-friable, couvert seulement d'une végétation rabougrie ou se remarquant des yuccas, des broméliades, des bignonias, des cébias, etc. Du côté de Campeche, le sol, un peu plus fertile, était autrefois le théâtre d'une exploitation fructueuse du bois de campêche, qui y abondait. Aujourd'hui, les forêts sont à peu près épuisées, et, comme on n'a pas pris soin de les renouveler, avec elles a disparu la source de revenus qui attirait de ce côté un certain mouvement de population. Dans cette contrée, il y a peu de bétail. Toute la culture consiste à brûler les broussailles et les taillis un peu avant la saison des pluies et à jeter la semence dans le sol. C'est une culture au moment d'un peu. Dans les pays secs, on ne cultive guère que le maïs et le *jenequen*, espèce d'agave, qui fournit une fibre dure, lisse et résistante avec laquelle on fait des hamacs et des cordages. Sur les bords des cours d'eau, on cultive, en outre, le riz, la canne à sucre. Ces diverses récoltes ne peuvent être obtenues plus de deux à trois fois sur le même écouage. On ne revient à la même place qu'au bout de quinze ans. Les semences du maïs se font en juin, aussitôt après les premières ondées; la récolte a lieu dans les mois de février ou de mars de l'année suivante. Au mois d'octobre, on piole les tiges de manière à incliner les épis vers la terre, pour éviter la pourriture. L'usage du charbon n'a commencé à s'introduire que dans les districts de Campeche, de Hecelchen et de Champoton. La culture du jopelchen est en quelque sorte propre au Yucatan. Le jenequen se multiplie au moyen de dragons. Au bout de cinq ans, il est susceptible d'être exploité, et ne dure guère ensuite que six ans, après lesquels il périclité d'épuisement. La fibre se tire des feuilles, que l'on enlève tous les mois.

L'Etat de Tabasco, dans la région maritime, est formé d'alluvions. Les rivières et les fleuves y sont aussi abondants qu'ils sont rares dans le Yucatan. Les inondations y sont périodiques à l'époque des pluies et couvrent de vastes espaces, surtout aux bords de la mer. Cette humidité surabondante, jointe à une haute température, donne à la végétation une vigueur extraordinaire, mais est très-funeste à la vie humaine. Aussi la population y est-elle très-clair-semée. Malgré la fertilité extrême de la contrée, le manque de bras borne l'industrie agricole à la culture du cacao et à la coupe du bois de campêche. On plante le cacaotier au pieu, après écouage, à raison de 1.000 pieds par hectare. Pendant les quatre premières années, la plante est délicate, et il faut des soins constants pour la défendre contre l'envahissement des mauvaises herbes et contre les attaques des quadrupèdes et des oiseaux, qui en sont très-friands. Pour la préserver des rayons brûlants du soleil, on place entre les cacaotiers un arbrisseau qui sert d'abri. Au bout de quatre ans les cacaotiers entrent en plein rapport. Dès lors, leurs branches sont constamment chargées de fruits. On fait quatre récoltes par an. En moyenne, la récolte est de 600 livres espagnoles de fèves par hectare. Une plantation de ce genre peut durer de trente à quarante ans. Le bois de campêche donne lieu à une exploitation très-fructueuse. Ce bois est, dans le Tabasco, d'une qualité supérieure. Il est connu dans le commerce sous le nom de *bois de la Lagune*, du nom du port qui est son principal centre d'exportation. On ne cultive que la quantité de maïs strictement nécessaire aux besoins de la consommation, et l'on a dû renoncer à faire du blé, à la culture du café, du tabac, du riz, bien qu'ils réussissent admirablement. Le manque de travailleurs est tel, que les propriétaires n'hésitent pas à employer les moyens les plus atroces pour retenir les ouvriers, la plupart Indiens, qui ont eu le malheur de s'aventurer sous ce climat meurtrier. Ils leur font des avances qui les lient jusqu'à la mort; car, ne pouvant se libérer, ils sont, de par la loi, obligés de servir le maître dont ils ont eu le malheur de se constituer débiteurs. Celui-ci ne se contente pas de ce gage; il les force à se marier, parce qu'il sait que c'est là un moyen sûr d'augmenter les charges du malheureux travailleur. Dès lors, ce dernier n'est plus un homme; il est la chose de son maître, qui peut, selon son caprice, le frapper, le mettre au carcan, le charger de chaînes, le faire salarier qu'il reçoit est tout juste suffisant pour l'empêcher de mourir de faim. Sa compagnie elle-même est soumise aux plus durs travaux par le maître impitoyable, qui ne lui donne pas la moindre rétribution.

L'isthme de Tehuantepec pourrait avoir une grande importance au point de vue du transit entre les deux océans. Le territoire de l'isthme forme un Etat où l'on trouve de nombreux cours d'eau et des terres d'alluvion couvertes d'une riche végétation forestière. Les moyens de transport sont fournis par le Rio Guatuzacualco et ses nombreux affluents. Le maïs donne trois récoltes par an; cependant, la population végète misérablement dans la misère la plus profonde. Les inondations du Guatuzacualco rendent son

bassin extrêmement insalubre. La principale culture de cet Etat est le cacao. Elle est en grande partie concentrée dans la région centrale, qui, malgré son climat brûlant, est encore la moins insalubre.

L'Etat de Vera-Cruz est le lieu de débarquement et de passage des étrangers qui vont à Mexico. Ses plages sablonneuses et marécageuses n'ont pas moins de 600 kilomètres de développement et se prolongent de 40 à 80 kilomètres en avant dans les terres. Les denrées des environs de Puebla, à 60 lieues de Vera-Cruz, ne peuvent arriver dans cette dernière ville, à cause de la difficulté des communications et des frais de transport, qui sont très-onéreux. Les habitants de Vera-Cruz préfèrent tirer leurs farines de la Nouvelle-Orléans, qui est pourtant située à plus de 300 lieues de distance. Sur les plages de cet Etat, la disette de bras et le manque de population rendent les cultures peu variées et très-restrictes. Le tabac, la vanille, le coton y donnent pourtant des produits remarquables. Les hautes terres, bien qu'un peu plus peuplées, ne sont guère mieux cultivées. En revanche, les productions naturelles de l'Etat de Vera-Cruz sont d'une variété merveilleuse, et il n'en saurait être autrement sous un climat tantôt torride, tantôt tempéré et même froid, mais toujours humide, sur un sol qui du niveau de la mer atteint jusqu'à 5.300 mètres d'altitude. Le bétail abonde; mais le défaut de consommateurs, les frais de transport énormes et les pertes résultant de la longueur des routes qu'il faut parcourir rendent cette ressource purement illusoire. On voit par là que, dans ces régions si merveilleusement favorisées par la nature, les conditions de la vie humaine ne sont pas des meilleures. C'est ce qu'il peut être utile de rappeler à ceux qui seraient tentés d'aller chercher fortune dans ces parages lointains.

Les parties du territoire mexicain situées sur le sommet de la Cordillère sont généralement plus élevées vers le sud. On y trouve de vastes plaines, coupées çà et là par les rameaux de la chaîne principale. La plaine de ces contrées est la sécheresse. Les végétaux, après avoir été brûlés par le soleil dans la journée, gèlent quelquefois durant la nuit suivante. La plante la plus cultivée est le maïs, qui fait la base de la nourriture des habitants. Le bétail est abondamment nourri durant les mois pluvieux; mais, à mesure que la saison sèche s'avance, il souffre de plus en plus de la disette d'eau et de fourrage. Par suite d'un phénomène singulier, les productions de nos régions tempérées y demeurent languissantes; nos fruits n'y mûrissent qu'imparfaitement, tandis qu'à côté on peut voir prospérer l'agave, le nopal, l'olivier. On attribue cette anomalie à ce que l'air, peu dense, n'est pas échauffé suffisamment par les rayons du soleil.

Cet examen rapide montre l'agriculture du Mexique sous un jour peu avantageux; le sol fertile est peu ou mal cultivé, des déserts immenses séparent les villes et un grand état de misère règne dans le pays. La production ne dépasse pas la consommation, si même elle peut y suffire. L'absence de routes, dans un pays parsemé d'obstacles naturels presque insurmontables, oppose d'ailleurs une barrière à l'exportation, si elle pouvait se produire.

Il serait difficile de donner le chiffre exact du commerce du Mexique, tout le monde, dans ce pays, se livrant au négoce, la contrebande s'y faisant sur une grande échelle, et le gouvernement n'ayant pour la réprimer sur 2.000 kilomètres de côtes qu'environ 400 hommes, c'est-à-dire moins d'un homme par 4 kilomètres; nous nous bornerons à dire, pour ce qui concerne la France, que le montant de nos importations n'excède pas 30 millions. Depuis quelques années, l'industrie mexicaine a pris un développement remarquable, elle s'exerce surtout sur le tissage des cotons (*mantas*), les draps grossiers, les étoffes de laine pour manteaux et couvertures, les *rebozas* ou écharpes de coton ou de soie pour les femmes, la sellerie, la chapellerie, la carrosserie et surtout l'orfèvrerie. Les mines d'or et d'argent du Mexique forment aujourd'hui encore sa principale richesse et donnent lieu à un certain mouvement d'affaires, surtout dans la partie méridionale des hauts plateaux. Les principaux ports de la république sont, dans le golfe du Mexique : Vera Cruz, Tampico, Matamoros, et, dans la mer Pacifique : Huatulco, San Blas, Mazatlan et Guaymas.

— Population, *naurs*. En 1793, suivant le rapport adressé au roi d'Espagne par le comte de Ravellagigedo, la population du Mexique, à l'exclusion des intendances de Vera-Cruz et de Guadaluajara, était répartie de la manière suivante :

Indiens	2,319,741
Européens	79,904
Créoles	677,438
Métis, nègres, mulâtres, etc.	1,478,426
Total	4,485,509

Quant à la population des intendances de Vera-Cruz et de Guadaluajara, elle était, d'après le recensement de 1803, de

786,500

Population du Mexique à la fin du dernier siècle. 5,270,009

De Humboldt, en 1803, estimait cette même population à 5,337,100; en 1820, Poinsett l'évaluait à 6,500,000, et, en 1830, M. Burkhardt, savant voyageur allemand, la distribuait ainsi :

Indiens	4,500,000
Blancs	1,000,000
Nègres	6,000
Métis et autres mélanges	2,490,000
Total	7,996,000

Aujourd'hui, la population du Mexique est de 8,233,088 hab. Les éléments dont elle se compose sont très-inégalement répartis. Le siège principal des blancs, originaires d'Europe, est sur les plateaux, particulièrement au centre, dans les Etats de Puebla, de Mexico, de Queretaro, de Mechoacan, de Guanajuato, de Zacatecas et de Jalisco, ainsi que dans les Etats d'Oaxaca et de San-Luis de Potosi. Les différentes races indiennes sont également concentrées dans ces mêmes Etats, qui comprennent tout le territoire de l'ancien empire d'Anahuac et ceux des royaumes et des républiques alliés, amis ou tributaires de cet empire. Au N., on ne rencontre presque exclusivement que des descendants de blancs. Ils sont issus pour la plupart de colons basques, navarrais et catalans, et comme ils sont restés purs de tout mélange avec les indigènes, ils s'en montrent très-fiers. Ils ont conservé les mœurs et les qualités de leurs ancêtres. Ils sont entreprenants, braves, hospitaliers, polis, intelligents et adroits. Les Indiens nomades (*Indians bravos*), qui, autrefois, se livraient à la chasse dans ces contrées, comme les Apaches et les Comanches, se retirèrent à l'époque de la conquête, mais après avoir longtemps résisté aux envahisseurs, dans le Bolson de Mapimi, dans les montagnes de San-Saba, entre le Rio del Norte et les frontières méridionales des Etats-Unis, et dans les régions inhospitalières du N.-O. On les voit sortir quelquefois, mais rarement, de leurs forêts, pour commercer avec les blancs ou inquiéter leurs établissements. Dans le Durango, le Chihuahua, le Nouveau-Léon et Cohahuila, la race indienne pure est totalement inconnue. On la retrouve dans l'Etat de Sinaloa et dans la Sonora, où les vainqueurs arrivèrent à temps pour arrêter l'émigration des tribus et les empêcher de passer le Rio Gila. On n'en trouve encore qu'à l'est de la tribu d'indigènes en Californie; mais, dans ce pays, les Indiens à demeure fixe vivent partout séparés des blancs. Sur les côtes des deux océans, ainsi que dans les profondes vallées chaudes et humides de l'intérieur, habitent des nègres, des mulâtres et des *sambos*, qui y cultivent la canne à sucre et les bananes. Les *sambos* sont des espèces de mulâtres issus de noirs et d'Indiens : ils sont de haute taille, forts, robustes et parfaitement propres aux travaux de la *Tierra caliente*. Ceux qui habitent les côtes y exercent, dans les villes, les métiers pénibles et y font tous les gros ouvrages. Quant aux métis, ils composent la classe moyenne de la population, et sont artisans, fermiers, petits marchands ou petits employés. Les Indiens purs, que l'on pourrait croire au premier abord ne former qu'une seule grande masse, se divisent en une foule de dénominations d'origine, en général, tout à fait différente. Voici quelles sont les principales familles d'Indiens que l'on retrouve encore dans le Mexique : 1° dans l'Etat de Yucatan, les Mayas; 2° dans l'Etat de Chiapa et dans une partie de celui de Tabasco les Tecoahpianèques, les Zoques, les Cendales et les Mames; 3° dans l'Etat d'Oaxaca, les Zapotèques, les Mixtèques, les Mijes, les Chinantèques, les Chontales, les Cuicatèques, les Chochos, les Chatenes, les Huabes, les Huatèques, les Izcateques, les Almoloyas, les Solteques, les Triques, les Talcuques, les Murgues, les Zoques, et les frontiers de l'E. et des Aztèques disséminés çà et là; 4° dans les Etats de Mexico, de Puebla et de Vera-Cruz, les Aztèques en général; on trouve encore, dans l'Etat de Puebla, des Totonèques; dans l'Etat de Vera-Cruz, au N.-E., des Populucos et des Tlapanèques, et, sur les frontières d'Oaxaca, des Mixtèques; dans l'Etat de Mexico, des Huastèques et des Cuicatèques; 5° dans l'Etat de Michoacan, des Tarrasques et des Otomis; 6° dans l'Etat de Queretaro, des Otomis, quelques familles de Chichimeques et des colonies d'Aztèques; 7° dans l'Etat de Guanajuato et dans celui de Zacatecas, les ramifications chichimeques des Pamas, des Capucos, des Samues, des Muylas, des Guamanes et des Guachichiles, avec des colonies d'Aztèques; 8° dans l'Etat de Jalisco, des Cucarnes, des Guachichiles, des Guamanes, des Tenosquines, tous autant de rameaux de la grande famille chichimeque, ainsi que des Matlalingos et des Jaliscos; 9° sur les frontières des Etats de San-Luis de Potosi, Nouveau-Léon et Tamaulipas, quelques faibles restes des tribus chichimeques et de colonies d'Aztèques ou plutôt de Tlascalteques; 10° dans les Etats de Durango et de Chihuahua, les Tepehuanes et leurs ramifications, c'est-à-dire les Topias, les Acaxis, les Xiximes, les Sicurabas, les Heimas et les Huimins, avec quelques colonies aztèques; en outre, les Acotlans, les Cocoyanes, les Yamos et les Tarahumaras dans les gorges de Tarahumara-Alta; 11° dans l'Etat de Sinaloa, les

Tubars, les Sinalons et les Cahitas, au N.; 12° l'Etat de Sonora renferme un nombre considérable de tribus indiennes, dont les plus importantes sont : les Mayas, les Yaquis, les Seres, au S.; les Pinas, les Apaches, etc., au N.; 13° dans la presqu'île californienne, au S., les Pericues, les Monguis, auxquels se rattachent les Guaycuras et les Coras, des Cochimas ou Colmis, des Laimones, des Uchichas ou Velutis et des Icas. Quelque séparées les unes des autres que soient ces nombreuses tribus, quelque grande différence qu'on remarque dans leurs langues, leurs mœurs, leur constitution physique même, elles ont cependant toutes des traits qui leur sont communs entre elles et avec toutes les autres familles de la grande race américaine, depuis le Saint-Laurent et le lac Mackenzie jusqu'au détroit de Magellan et à la Terre de Feu.

Après de cette population indigène, qui constitue l'élément indien, se trouve l'élément mexicain, composé de descendants des Espagnols et de sang-mêlé. Tout ce qui n'est pas Indien pur est Mexicain. Depuis l'époque de l'affranchissement, les vieilles dénominations de créoles (*criollos*) et de métis (*mestizos*) sont censées abolies. Mais en ceci, les habitudes, les mœurs, le préjugé ont survécu à la prescription légale. Une tradition séculaire ne s'efface pas dans un jour. Il se passera du temps encore avant que le blanc (ce qu'on nommait autrefois le créole), celui qui peut se vanter d'avoir conservé dans ses veines la pureté sans mélange du sang européen admette le *mestizo* plus ou moins foncé, celui qui est plus ou moins mêlé de sang indigène, sur un pied de parfaite égalité. L'aristocratie mexicaine, représentée par un certain nombre d'anciennes familles, par les dignitaires ecclésiastiques, par les grands propriétaires et par un certain nombre de noms éminents à divers titres, est concentrée dans un petit nombre de villes importantes, mais principalement à Mexico. Il n'y a qu'une voix parmi les voyageurs pour vanter l'exquise politesse, l'amenité de caractère et la facilité de relation de cette classe supérieure, qui constitue ce que, dans notre langue parisienne, nous nommons la *société*. L'étranger, admis dans cette classe privilégiée, peut se croire encore au sein des meilleurs salons de Paris, de Londres ou de Pétersbourg. Un homme qui, par sa profession et sa longue résidence, a été à même de bien voir et de bien juger, le docteur Jourdanet, dans son remarquable ouvrage, les *Altitudes de l'Amérique tropicale comparées au niveau des mers*, nous donne ainsi son impression sur le caractère mexicain : « Le Mexicain est de taille moyenne; sa physiognomie porte l'empreinte de la douceur et de la timidité; il a le pied mignon, la main parfaite. Son œil est noir, le dessin en est dur, et cependant, sous les longs cils qui le voilent, et par l'habitude de l'affabilité, l'expression en est d'une douceur extrême; la bouche est un peu grande et le trait en mal défini, mais sous ces lèvres, toujours prêtes à vous accueillir d'un sourire, les dents sont blanches et bien rangées. Le nez est presque toujours droit, quelquefois un peu aplati, rarement aquilin. Les cheveux sont noirs, souvent plats, et couvrent profondément un front qu'on regrette de voir si déprimé. Ce n'est pas là un modèle académique, et pourtant, quand la suave expression féminine vous présente cette forme américaine que l'école traiterait peut-être d'incorrecte, vous imposez silence aux exigences du dessin et vos sympathies approuvent le nouveau modèle. Le Mexicain des hauteurs a l'aspect calme d'un homme maître de lui; il a la démarche aisée, les manières polies. Quoi que vous ayez fait contre lui, quoi qu'il médite contre vous, son habitude de l'urbanité vous assure toujours une politesse exquise et une douceur de caractère rassurante. Beaucoup de gens appellent cela de la fausseté de caractère; je les laisse dire et je ne m'en plains pas moins à vivre parmi des hommes qui, par la douceur de leur sourire, l'amenité de leurs manières et leur obstination à me plaire, m'entourent de tous les dehors de l'amitié et de la plus cordiale bienveillance. Le Mexicain aime à jouer, mais il jouit sans calcul; il prépare sa ruine sans inquiétude et se soumet avec calme au malheur. Ce désir du bien-être et cette indifférence dans la souffrance sont deux nuances du caractère mexicain bien dignes de remarque; ces hommes craignent la mort, mais ils se résignent facilement quand elle approche : mélange étrange de stoïcisme et de timidité. Dans la basse classe, le mépris de la mort est de bon ton, et, comme les gladiateurs romains, ils aiment à poser en mourant. C'est pour cela qu'ils font échange de coups de poignard, comme nous donnerions des chiquenaudes. Et puis, à l'hôpital, ils vous disent avec calme au milieu de leurs mortelles souffrances : « Bien touché ! » rendant hommage avant d'expirer à l'adresse de leurs adversaires. »

Il existe malheureusement au Mexique un funeste préjugé, provenant des anciens Espagnols qui, dominés par leur idée de noblesse et de chevalerie, enseignèrent à leurs descendants à regarder avec mépris tout homme qui exerce un métier. Pour être un homme considéré, il faut être officier, employé, ecclésiastique, avocat ou médecin. Toutes les autres classes sont inférieures

dans la société mexicaine, sans en exemplifier les instituteurs et les contempteurs, appelés du terme méprisant de *traperos*. Par suite de ces idées aussi pernicieuses que ridicules, aucun père de famille un peu aisé ne veut donner à ses enfants une profession artistique, et il a honte de les placer commis dans une maison de commerce, parce que, en vertu des sottises préjugées qu'il conserve contre le commerce et les arts mécaniques, il regarde comme dégradant d'entrer au service d'un *maître*, comme il dit, soit dans un magasin, soit dans une manufacture. Ces préjugés sont tels, que beaucoup d'artisans, qui ont passé une vie honorable et confortable dans leur profession, loin de l'enseigner à leurs enfants, les mettent dans un collège pour étudier le droit et la médecine, et, aussitôt qu'ils savent imparfaitement lire, écrire et compter, ils s'adressent à quelque personne influente afin d'obtenir du gouvernement mexicain un emploi civil ou militaire. Rien n'est plus facile à obtenir avec de l'argent; et l'ouvrier enrichi, tout orgueilleux de voir que ses enfants sont plus que lui, ne pense pas au mépris qu'il en recueille plus tard. Il y a aussi beaucoup de pères qui, plutôt que de donner à leurs fils une profession, préfèrent les laisser vivre en aventuriers. Ne voyant de honte que dans le travail manuel, ils ne croient pas qu'on se déshonore en menant la vie d'un vagabond ou d'un escroc. D'où il résulte que, tandis que la république mexicaine compte les généraux par centaines, les officiers, les employés, les ecclésiastiques, les avocats et les médecins par milliers, elle ne possède pas un seul artiste ou industriel de talent; dans toutes les villes, le meilleur architecte, le meilleur sculpteur, le peintre habile, le bon carrossier, le tapissier et l'ébéniste intelligents, le meilleur doreur ou serrurier, le bon tailleur et même le bon cordonnier ne sont point des Mexicains, ce sont des étrangers. Disons enfin que le peuple mexicain est généralement très-dévoit et subit l'influence du clergé. Fort heureusement que, depuis une vingtaine d'années, il s'est produit dans les classes éclairées une très-vive réaction contre cette influence, et que, grâce à elle, le Mexique tend chaque jour davantage à se pénétrer des idées modernes. Au Mexique, comme en Espagne et en Italie, les voleurs et les prostituées ont une dévotion qui leur est propre; ils honorent les images des saints, auxquels ils adressent de nombreuses prières pour se voir délivrés des persécutions de la justice, et, en sortant de leur demeure pour se livrer à leur genre d'industrie, ils ne manquent jamais de faire le signe de croix en prononçant ces paroles : *Voyons ce que Dieu va nous donner aujourd'hui!* Les bandits et les assassins croient qu'ils leur suffit de prononcer quelques paroles mystiques, de porter l'image de la Vierge ou de quelque saint dans un scapulaire, pour pouvoir dévaliser ou tuer sans scrupules ni remords.

— **Gouvernement, administration.** Le Mexique forme une confédération républicaine qui comprend, outre un district fédéral, vingt-cinq Etats et trois territoires, c'est-à-dire trois provinces qui n'ont pas d'administration intérieure indépendante, et sont régies par l'Union fédérative. Chaque Etat a son gouvernement particulier, ainsi que ses trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, distincts. Le district fédéral, Mexico, est le lieu qui sert de résidence aux pouvoirs suprêmes de la confédération.

DEPARTEMENTS OU ETATS. CHEFS-LEUX.

Mexico.	Toluca.
Mechacan.	Morelia ou Valladolid.
Queretaro.	Queretaro.
Agua-Calientes.	Agua-Calientes.
Zacatecas.	Zacatecas.
Jalisco ou Xalisco.	Guadalajara.
Sinaloa.	Culiacan.
Sonora.	Ures.
Guanajuato.	Guanajuato.
Guerrero.	Tixtlan.
Chihuahua.	Chihuahua.
Durango.	Durango.
Cohahuila.	Saltillo.
Nouveau-Léon.	Monterrey.
San-Luis-Potosi.	San-Luis-Potosi.
Tamaulipas.	Victoria.
Vera-Cruz.	Vera-Cruz.
La Puebla.	La Puebla.
Oaxaca.	Oaxaca.
Chiapa.	San-Christobal.
Yucatan.	Merida.
Yabasco.	San-Juan-Bautista.
Tehuantepec.	Tehuantepec.
Sierra-Gorda.	
Carmen.	
Morelos.	
Hidalgo.	

TERRITOIRES.

Basse-Californie.	La Paz.
Colima.	Colima.
Tlascala.	Tlascala.

DISTRICT FÉDÉRAL.

Mexico.

Le pouvoir exécutif de la confédération est confié à un citoyen qui prend le titre de président des Etats confédérés mexicains; il est suppléé par un vice-président; tous deux sont nommés pour quatre ans. Le pouvoir législatif est confié à un congrès général formé de deux chambres; le sénat se

compose de deux sénateurs par chaque Etat; il se renouvelle par moitié tous les deux ans. La Chambre des représentants se compose d'un nombre de représentants qui varie selon la population des Etats; ils sont élus pour deux ans. Le pouvoir judiciaire est exercé par une cour suprême de justice, et par les tribunaux d'arrondissement et les audiences de district. La religion du pays est le catholicisme; trois archevêques et quinze évêques sont à la tête du clergé. Quatre ministères se partagent l'administration : 1° les finances, auxquelles sont annexés l'agriculture et le commerce; 2° les relations extérieures et intérieures; 3° la justice et les affaires ecclésiastiques; 4° la guerre et la marine. Les revenus du Mexique s'élevaient, année moyenne, à 42 millions de francs. Ces revenus se composent des droits de douane, qui montent à 20 ou 25 millions de francs.

Les cadres de l'armée mexicaine, avant l'expédition française de 1863, se composaient, en temps de guerre, de 12 généraux de division, 18 de brigade, et 16,417 hommes fournis par le contingent de tous les Etats.

L'instruction primaire, dit M. Chauveau, correspondant du *Moniteur* pendant l'expédition française, est beaucoup plus développée au Mexique qu'on ne le croit généralement. On trouverait plus d'une école en Europe qui, sous ce rapport, ne pourrait pas soutenir la comparaison avec la république mexicaine. Les villages indiens ont leurs écoles tout aussi bien que les grandes villes, écoles de filles et écoles de garçons, non moins assidûment fréquentées les unes que les autres, et entretenues aux frais du gouvernement. On y apprend, outre la lecture et l'écriture, les éléments de la langue espagnole, les quatre règles et les fractions, et les principes de la géographie. Toutes les classes de la population apprennent donc à lire couramment l'espagnol. Aussi, lorsque l'autorité fait apposer quelque affiche au coin des rues, voit-on les *leproses* (vagabonds et gens sans aveu) s'arrêter devant elle et prendre, un peu platiquement, connaissance de leurs devoirs civiques. Outre ces écoles primaires gratuites, chaque ville un peu importante possède un certain nombre d'institutions particulières très-prospères, où l'on donne un enseignement analogue, mais plus développé. La jeunesse des deux sexes y apprend à connaître et à parler les langues étrangères, l'anglais et le français.

— **Langue.** On désigne sous le nom de langues mexicaines toute une famille de langues américaines appartenant à la division du plateau d'Anahuac ou du Mexique. La famille mexicaine ou aztèque a pour type le *nahualt* ou mexicain proprement dit, parlé d'abord par les Tolteques ou Nahoas, que le baron de Humboldt appelle les Pélagés du nouveau continent, et adopté ensuite par les Aztèques; parlé également par les Chichimèques et les Colhuas, ainsi que l'a démontré l'étude des noms de lieux. C'est celui des idiomes de l'Amérique centrale qui est aujourd'hui le mieux connu, et le seul qui ait donné naissance à une littérature, grâce à l'emploi d'une écriture spéciale, symbolique, désignée généralement sous le nom d'hieroglyphes mexicains. Le *nahualt* fut introduit au Mexique, à la suite de la conquête, 279 ans av. J.-C. L'idiome primitif, dit M. l'abbé Bourbourg, dans son *Histoire des nations civilisées du Mexique*, l'idiome primitif, que l'on suppose être le maya, se subdivisa en plusieurs dialectes. Sur ses débris, la langue *nahualt* fonda sa suprématie, aidée par la force des armes, par la persuasion religieuse ou par une supériorité irrésistible; en une foule de lieux elle se substitua entièrement à l'ancienne langue, et des rives de Gila à l'isthme de Panama elle obtint un ascendant que rien encore n'a pu détruire. Ce qui, depuis l'époque d'Alexandre, a fait la gloire de la langue grecque et lui donne encore tant d'illustration sur le continent européen, ce que la langue latine a obtenu par l'extension des armes romaines, continue également, depuis des siècles, sur le continent américain, à faire la gloire de la langue *nahualt* ou mexicaine. Des hauteurs les plus sublimes de la métaphysique, elle descend aux choses les plus vulgaires avec une sonorité et une richesse d'expression qui n'appartiennent qu'à elle; elle embrasse toutes les sciences, elle a des mots pour toutes les branches, pour toutes les individualités, soit de la médecine ou de la musique, de la minéralogie, de l'histoire naturelle des plantes ou des animaux, et ces mots sont ceux dont on se sert dans toutes les langues de ces contrées, et dont les Européens eux-mêmes usent aujourd'hui à défaut d'autres. Cette observation a été faite personnellement par l'auteur que nous venons de citer, sur une étendue de près de 1,000 lieues, de l'extrémité de l'Amérique centrale jusqu'à la Sonora, qu'il a parcourue à petites journées, s'arrêtant longtemps dans un grand nombre d'endroits. La plupart des étrangers résidant dans l'Amérique centrale usent, en parlant l'espagnol du pays, de termes mexicains sans le savoir. Cette grande extension de la langue *nahualt* a souvent étonné les voyageurs, qui l'ont attribuée les uns à la dispersion des Tolteques au XI^e siècle, les autres à Alvarado, qui amena dans le Guatemala une troupe nombreuse de soldats

mexicains. Cette dernière supposition, pour peu qu'on y réfléchisse, ne saurait être admise.

Le *nahualt* présente le caractère holo-phonétique qui appartient aux langues de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire que le mot renferme en lui seul tous les éléments d'une pensée complexe, sans que ces éléments puissent former des mots séparés. Ainsi l'expression *nicalchihua* signifie : « Je construis ma maison, » et se compose des éléments *ni*, *cal*, *chihua*, signifiant : « Je, maison, fais, » sans qu'aucun de ces éléments puisse être employé comme mot isolé. Les substantifs propres surtout offrent un sens étendu et complet, ainsi que cela se voit pour les noms de lieux et les noms d'hommes. Ainsi le nom d'une ancienne ville du royaume d'Accholuacan était *Achiehillacachocan*, lequel signifie : « Lieu où les hommes pleurent parce que l'eau est rouge. » Ce mot est formé par agglutination de *ait*, eau, *chichiltli*, rouge, *tlacat*, homme, *choca*, pleurer. — *Tenochtitlan*, nom indigène de Mexico, se décompose en *te*, pierre, *nochtli*, le cactus nommé nopal, et *titlan*, près. La pierre et le nopal se rapportent à une légende relative à la fondation de cette ville, et entrent encore dans la composition de ses armoiries. Les noms des personnes semblent rappeler souvent quelque aventure ou quelque trait du caractère. Celui du prince *Nezahualcoyotl* signifie : « Renard affamé » ou « à jeun, » et indique, dit-on, la sagacité naturelle et les privations de la jeunesse de ce prince.

En *nahualt*, les substantifs se réduisent presque toujours à de simples radicaux, et sont pourvus des désinences substantives caractéristiques *ti*, *tlit*, *tl*, *in*, qu'on peut cependant réunir en une seule, *tlitlan* (co, *tl*, *an*, etc.), ne reçoivent presque jamais ces désinences. Quoique la langue mexicaine soit une de celles qui portent davantage les traces du mouvement intellectuel et du progrès social, les formes grammaticales y sont encore d'une grande simplicité : la conjugaison offre peu de modes, peu de temps, peu d'inflections, et on y remarque l'absence de l'infinitif; mais, en revanche, on y trouve une première personne impérative et certaines dérivations communes à d'autres langues américaines. Le verbe actif ne peut être employé seul; il n'entre dans la phrase qu'avec son complément et son sujet. Pour la conjugaison, on ne pourra pas dire « porter, garder, aimer, » ni même « je porte, je garde, j'aime, » il faudra conjuguer le verbe ou le porter ou le garder ou le quel que chose; tu portes ou tu gardes quelque chose ou quelque chose, etc. Le mexicain distinguant avec soin, en pareil cas, les personnes des choses même animées; *tl* exprime les choses, *te* les personnes. Conjuguant ainsi : *nitlapia*, je garde quelque chose; *tlitlapia*, tu gardes quelque chose, la troisième personne, *tlapia*, signifie à la fois : « il garde quelque chose » et « un garde, » et *tepia*, « il garde quelque chose » et « un gardien de personnes. » Cette troisième personne du temps, répondant à peu près à notre indicatif présent, est, comme dans les langues sémitiques la même personne du prétérit, le véritable radical; et *tlapia* exprimant aussi bien l'action que l'état, la première et la seconde personne du temps, *nitlapia*, *tlitlapia*, traduits intransitivement, signifient : « je suis garde, tu es garde. » Le verbe fournit de la sorte, dans un sens réfléchi, une foule d'appellatifs mexicains. Par exemple *Mozoma*, troisième personne indicative de *soma* (*nino*), je me fâche, donnera, en incorporant *teuthli*, seigneur, le nom de l'empereur Moteuhzoma (vulgairement Montezuma), signifiant ainsi : « qui se fâche en seigneur, souverainement courroucé, grandement irrité ou sévère. »

Quant au système phonétique, le *nahualt* est assez pauvre. Il lui manque les sons correspondant aux signes de l'alphabet français *b*, *d*, *f*, *g*, *j*, *l*, mouillés, *ch* doux, *r*, *v*, *w*, *z* (le *s* étant toujours prononcé comme *s* dur), *eu* et *i* et la plupart des nasales. Il n'y a de plus que le *ch* espagnol, l'anglais (*ch*) et l'aspiration *uh*, *hu*, voisin du *w* anglais, et qui, de même que ce *w*, est souvent remplacée dans les dialectes par le son *gou*. En outre, aucun mot mexicain ne commence par la lettre *t*, si fréquente en cette langue. La vocalisation aztèque présente en général une douceur qui rappelle celle des langues japonaises, et qui contraste avec la dureté et l'étrangeté des sons appartenant aux langues aborigènes de la famille quicho-maya.

M. Buschmann, un savant philologue de Berlin, qui s'est beaucoup occupé de l'étude des idiomes américains, a retrouvé un grand nombre de mots aztèques dans les langues *athapaskas*, dans celles des Kinai. De plus, il a découvert de nombreux éléments aztèques dans le tarahumara et le tepeguana, parlés dans le nord de la province de Sonora, dans le cora, idiome de la partie méridionale de la province mexicaine de Sinaloa, et le cahita, idiome de la partie septentrionale de la même province. A ces quatre langues peut se rattacher l'idiome des Indiens Pimos, qui constitue un cinquième rameau, et dans lequel reparaissent également des éléments aztèques.

La langue des affaires, au Mexique, est l'espagnol mélangé de beaucoup de termes indigènes. La langue indigène la plus ré-

pandue est le *nahualt* et ses dialectes; viennent ensuite l'otomi, dont le domaine a pour limites, au sud, les anciens royaumes de Tenochtitlan et d'Accholuacan, et au nord les plaines sauvages du Nouveau-Mexique, le huastèque, le tlapanèque, parlé dans l'état de Puebla, le tarasque, le pirinda, l'ancien des Pirindis dans le Mechoacan, le popolouèque, le chochona, le mazateque, le mixte, le chiunnèque, le mixtèque, le zapotèque, le totonaque, le malatzinga, parlé dans la vallée de Toluca, etc., etc.

Les peuples aztèques, comme jadis les Péruviens et autres nations de l'Amérique méridionale, ainsi que de quelques-unes de celles du Canada, de l'Asie centrale et orientale et de l'Afrique, se servaient de quipos ou nœuds tressés avec des fils de plusieurs couleurs, pour garder la mémoire des événements. Ces quipos mexicains se nommaient *nepohualtitzin*, et le chevalier Boturini, dans le dernier siècle, a pu en trouver encore quelques-uns dans le pays des Tlascalteques. Mais ce procédé fut remplacé, vers le milieu du VII^e siècle de notre ère, par l'écriture figurative que les Mexicains ont portée à un haut degré de perfection. Du temps de Montezuma, des milliers de personnes étaient occupées à peindre des ouvrages de leur composition ou à copier ceux qui existaient déjà. La facilité avec laquelle on fabriquait le papier avec les feuilles de maguey ou aloès-pitte (agave) n'a pas peu contribué à rendre si fréquent dans ce pays l'emploi de la peinture symbolique. Les manuscrits mexicains qui ont été conservés sont peints, les uns sur de la peau de cerf, les autres sur de la toile de coton, mais le plus grand nombre sur du papier de maguey. Ces manuscrits renferment des hieroglyphes particuliers aux Aztèques, qui avaient des signes graphiques spéciaux pour l'eau, la terre, l'air, le vent, le jour, la nuit, le milieu de la nuit, la parole, le mouvement, etc.; ils en avaient pour les nombres, pour les jours et les mois de l'année solaire. Ces signes, ajoutés à la peinture d'un événement, marquaient si l'action s'était faite le jour ou la nuit, quel était l'âge des personnes qu'on voulait désigner, si elles avaient parlé et laquelle d'entre elles avait parlé le plus. On trouve aussi chez les anciens Mexicains des hieroglyphes *phonétiques*, c'est-à-dire indiquant des rapports, non avec la chose figurée, mais avec la langue parlée. M. Aubin, à qui la philologie doit un *Manuel de l'écriture figurative et la peinture didactique des anciens Mexicains*, a donné la nomenclature d'une centaine de signes phonétiques.

Littérature. Au moment de la conquête espagnole, les Aztèques passaient pour avoir une assez riche littérature; mais les ignorants et barbares conquérants de Cortez s'appliquèrent si bien à en détruire tous les monuments qu'ils ne rencontrèrent, comme témoignages d'une civilisation paléenne, que c'est à peine si un petit nombre de manuscrits échappèrent. Quelques-uns sont aujourd'hui répandus dans les principales bibliothèques de l'Europe. Cette littérature consistait principalement en annales historiques, en rituels sacerdotaux, écrits astrologiques et géographiques, etc. Les manuscrits que l'on possède sont en caractères hieroglyphiques; cependant, un des manuscrits de Paris et un autre de Dresde paraissent présenter des caractères phonétiques. Il est inutile de dire que personne n'a encore pu les déchiffrer; Alexandre de Humboldt et W. Prescott s'y sont appliqués avec ardeur, mais on en est encore à se demander s'il faut lire de bas en haut et de droite à gauche, ou de gauche à droite et de haut en bas. Les lignes font les circuits les plus capricieux et sont interrompues par des représentations figurées qui éclaircissent le texte quand on saura ce qu'elles veulent dire. Le premier archevêque de Mexico, Juan de Zumarraga, avait établi, en 1553, une chaire où l'on expliquait les hieroglyphes des Aztèques; un siècle après lui, cette étude était tout à fait abandonnée et les indigènes eux-mêmes étaient dans l'impossibilité de lire leurs anciennes écritures. Le plus ancien ouvrage qui paraît avoir été composé en *nahualt* est le fameux livre appelé *Tecamotli*, rédigé à Tula en 660, par l'astrologue Huematzin. On y trouvait l'histoire du ciel et de la terre, la cosmogonie, la description des constellations, la division du temps, les migrations des peuples, la mythologie et la morale. Dans le XVI^e siècle, Nezahualcoyotl, roi d'Accholuacan ou Tezcuco, qu'on pourrait appeler le Solon de l'Amérique, composa en langue aztèque soixante hymnes en l'honneur de l'Être suprême, une élogie sur la destruction de la ville d'Azcapotzalco, et une autre sur l'instabilité des grandeurs humaines, prouvée par le sort du tyran Tezozomoc. Ces deux dernières ont été traduites en espagnol par son petit-neveu Ferdinand Alva Ixtlilxochitl, et se sont conservées, de même qu'existent encore en manuscrits les quatre-vingts lois promulguées par ce grand prince. Les volumes que les premiers missionnaires de la Nouvelle-Espagne appelaient des livres mexicains renfermaient des notions sur toutes sortes de sujets : c'étaient des annales historiques de l'empire mexicain, des rituels indiquant le mois et le jour auxquels on devait sacrifier à telle ou telle divinité, des représentations cosmologiques et astrologiques, des calendriers indiquant les intercalations de

l'année civile et de l'année religieuse, des documents relatifs à la division des propriétés, des rôles de tributs payables à telle ou telle époque de l'année, des tableaux généalogiques d'après lesquels on réglait les héritages ou l'ordre de succession dans les familles, des pièces de procès; enfin, des peintures qui rappelaient les peines par lesquelles les juges devaient punir les crimes et les délits.

Après la chute de l'empire mexicain et l'introduction du christianisme, les Aztèques, ainsi que les autres peuples du plateau d'Anahuac, adoptèrent l'alphabet latin. Plusieurs auteurs mexicains ont profité de la facilité que leur offrait cet alphabet pour écrire différents ouvrages dans leur langue. On peut citer, entre autres, Christoval del Castillo, natif de Tezcuco et mort en 1606 à l'âge de quatre-vingts ans; Fernando de Alvarado-Tezozomoc et Domingo Chimalpain, qui ont laissé des manuscrits précieux sur l'histoire et la chronologie de leurs ancêtres. Ces manuscrits, qui renferment un grand nombre de faits dont les dates sont indiquées à la fois selon l'ère chrétienne et selon le calendrier civil et rituel des indigènes, ont été étudiés par le savant Carlos de Simón, par le voyageur milanais Botturini Bornatucci, par l'abbé Clavigero, par Antonio de Leon y Gama. Quoique le nahuatl fût enseigné à l'université de Mexico depuis 1553, la littérature aztèque moderne est très-pauvre. Elle ne consiste guère qu'en livres ascétiques, en quelques grammaires et dictionnaires et en quelques livres d'instruction élémentaire. Don José Guadalupe Romero a donné le catalogue des écrivains des idiomes indigènes du Mexique. V. le *Bulletin de la Société de géographie et de statistique de Mexico* (1863).

Les principaux manuscrits aztèques se trouvent dans les bibliothèques de l'Escurial, du Vatican, de Bologne, de Dresde et d'Oxford; Mexico, ce qui est singulier, est pauvre en documents de ce genre. Notre Bibliothèque nationale possède un rituel, un livre d'astrologie et un livre d'annales; la bibliothèque du Corps législatif a des livres mexicains. Ces manuscrits sont généralement en peau de cerf, en tissu de coton ou en papier fabriqué avec les feuilles de l'agave.

Peinture. On possède de très-rarements de peintures mexicaines; quelques morceaux sont conservés au Louvre (Musée américain); la plupart sont des effigies de rois et des représentations de dieux. Les couleurs sont généralement vives, posées sans le moindre souci des nuances et de façon à contraster le plus possible; le dessin est tout à fait grossier. Comme dans l'art égyptien, avec lequel celui des Aztèques a beaucoup de rapports, les corps sont présentés de face et la tête de profil, tout en montrant les deux yeux. C'est de l'art tout à fait informe. On doit à M. L. de Rosny une étude sur les *Anciennes peintures mexicaines* (1855, in-40, avec atlas).

Architecture. Le Mexique, terre par excellence de la civilisation et des arts en Amérique, a vu naître et fleurir une architecture qui lui est propre et dont on trouve les monuments les plus complets et les plus considérables dans le Yucatan. Ces monuments sont des temples pyramidaux ou téocallis, des sépultures en terre ou taillées dans la roche, des ponts, des fortifications et des aqueducs construits dans le système cyclopéen. Ces monuments paraissent appartenir à trois principales périodes. Ceux qui semblent les plus anciens et en même temps dus à une civilisation déjà fort avancée se trouvent dans le Teotihuacan; ce sont des édifices en pierre. Ceux qui appartiennent à la seconde période sont en brique, et les plus récents, ceux de la troisième époque, sont construits avec de la terre et du sable. Les premiers, que l'on croit être l'ouvrage des Tolteques, ornaient, sans doute, la ville de Tuia, qui occupait à peu près l'emplacement de Mexico, et le Yucatan, où se réfugia cette nation vers 1052. Les Aztèques passent également pour avoir construit une partie des monuments dont les ruines se trouvent dans la vallée de Mexico. « Les temples, dit M. Batissier, sont les édifices les plus anciens et les plus nombreux du Mexique. Ils sont tous édifiés sur le même plan. Ce sont des pyramides à plusieurs assises, dont les côtes suivent exactement la direction du méridien et du parallèle du lieu. Elles s'élèvent au milieu d'une vaste enceinte carrée, entourée d'un mur, enceinte que l'on peut comparer exactement au *peribolos* des temples grecs, et qui renfermait des jardins, des fontaines, les habitations des prêtres et un arsenal. Un escalier, avec ou sans rampe, conduisait au sommet de la pyramide. Cello-ci, dans les téocallis les plus anciens, était tronquée et surmontée d'une chapelle abritant des idoles de taille colossale. Dans les téocallis plus récents, la plate-forme de la chapelle supportait les images des dieux et l'autel des sacrifices. C'est là aussi que les prêtres entretenaient le feu sacré. Le spectacle que présentaient les pratiques du culte était, d'ailleurs, fort imposant. Tout le peuple voyait la procession des *Teopiqui*, qui montaient et descendaient l'escalier de la pyramide. Les téocallis n'étaient pas seulement des édifices religieux; il est certain qu'à leur intérieur on pratiquait des chambres sépulcrales dans lesquelles on renfermait la dépouille mortelle des rois et des princes. L'art

était et bien traditionnel au Mexique, que le téocalli de Mexico, bâti six ans avant l'invasion de Fernand Cortez, était fait sur un plan tout à fait identique à celui des pyramides de Saint-Jean de Teotihuacan, attribuées à la nation tolteque. Vers la fin du dernier siècle, deux voyageurs découvrirent les ruines d'une ville considérable appelée Palenque ou Chulucan, dont le monument le plus considérable est le téocalli de Guatusco; mais le monument de ce genre le plus célèbre est celui de Cholula. On cite également comme un des édifices les plus curieux du Mexique le monument de *Xochicalco* ou *Maison des fleurs*. Il y a aussi au Mexique des monuments analogues aux pierres branlantes des Celtes, que l'on pense avoir été des *pierres limitantes* et dont le plus célèbre est la roche Théolindaga, bloc sphérique de 22 pieds de circonférence environ. Quant aux palais, M. Benlloch a donné, d'après d'anciens documents, la description de celui de Montezuma, aujourd'hui détruit, aux habitations impériales au Chiapas. Nous avons dit que le Yucatan renfermait les spécimens les plus remarquables de l'art mexicain. M. Stephens, voyageur anglais, donne à ce sujet les détails suivants, extraits de son ouvrage intitulé *Impressions de voyage dans le Yucatan* : « Les constructions observées dans le Yucatan sont de trois espèces : ce sont des palais, des temples ou téocallis et des gymnases. Ces monuments, bâtis en belles pierres taillées avec une grande précision et disposés par assises régulières, s'élèvent en général sur des remparts en terre. Les portes sont le plus souvent rectangulaires, quelquefois plus étroites par le haut que par le bas; les salles sont couvertes par un plafond plat ou par une voûte tout à fait analogue à celle du trésor d'Atreus. Des colonnes ont été employées comme ornement, et alors elles sont engagées dans les murs; quand elles servent de supports, elles sont isolées et reçoivent une architrave en pierre ou en bois. Elles sont cylindriques. Au lieu de chapiteau, elles sont couronnées par un simple tailloir carré. Quant à la nature des ornements, sculptés sur la paroi extérieure des murailles, ils sont très-variés; ce sont d'énormes serpents enlacés, des figures humaines, des sortes de trompes d'éléphant, recourbées, saillantes au dehors, des arabesques dont plusieurs ressemblent à celles des Grecs, des méandres, des entrelacs, et aussi des zigzags et des losanges. Les moulures mêmes sont très-souvent distribuées de manière à figurer grossièrement la représentation d'une tête humaine ou d'un monstre. Tout cela donne à l'ancienne architecture de ce pays un caractère original et bizarre. Nous citerons, entre autres, un édifice de Chichenitza, remarquable par sa conservation et par la profusion de ses ornements. La partie inférieure, dans laquelle est pratiquée la porte, est ornée de sculptures représentant des figures étranges. Le soubassement est couronné par une corniche saillante, laquelle est rehaussée d'entrelacs élégants. Cette corniche se brise et se relève au-dessus de la porte. Le linteau offre des inscriptions hiéroglyphiques dont le sens est inconnu, et il est surmonté de cinq crochets en pierre. Au milieu du premier étage, on voit une niche circulaire dans laquelle est placée une figure assise, avec une coiffure dont les plumes retombent symétriquement à droite et à gauche. Quant aux parties latérales de cet étage, un entablement saillant, maintenant ruiné, disloqué qu'il est par les buissons et les plantes tropicales qui ont poussé entre les joints des pierres, couronnait toute la construction. Les autres monuments du Yucatan sont disposés et décorés dans le même système que cette façade, si ce n'est cependant que leur soubassement est presque toujours lisse. Outre les constructions dont nous venons de parler, on trouve encore des monticules factices qui paraissent avoir servi de sépultures, et aussi des puits et des lacs, sur lesquels nous devons donner quelques détails. Comme le pays dans lequel s'élevaient les villes n'était traversé par aucune rivière, les habitants se procuraient de l'eau en creusant des puits à une profondeur extraordinaire. Le puit de Chack, par exemple, où ont pénétré des voyageurs anglais, peut donner une idée des travaux exécutés par les indigènes pour se procurer des sources. Les aguadas sont des lacs qu'on peut comparer à de vastes citernes. Elles servent de réservoir d'eau pendant les saisons de sécheresse. Au fond du lac, il y a les ouvertures de plusieurs puits, de diverses formes, dans lesquels l'eau se conserve encore quand déjà les lacs sont épuisés. Les puits sont bâtis en grandes pierres et sont évadés par le bas. On a la certitude que ces puits et ces aqueducs ont été exécutés par les anciens habitants du Yucatan. »

Musique. La musique resta tout à fait rudimentaire chez les Mexicains jusqu'à la conquête espagnole. C'est à peine si l'on peut donner le nom d'instruments de musique aux quelques formes avec lesquels ces peuples faisaient du bruit : deux ou trois espèces de tambour, des trompes de corne, une flûte sarrasine et un petit instrument particulier, l'*ajacaxtli*, dont les danseurs s'accompagnaient eux-mêmes. Malgré leur civilisation avancée, les Mexicains en étaient restés au matériel musical du sauvage.

Numismatique. Les seules monnaies

mexicaines que l'on possède sont en cuivre grossièrement travaillé; elles ont la forme d'un T; dans la province de Tasco, on en a trouvé quelques-unes de même forme en or. Ni l'or ni l'argent ne se monnaient chez les Aztèques; les grains de métal précieux, enfermés dans des tuyaux de plume afin qu'on pût les compter, circulaient comme moyens d'échange et dispensaient de toute autre monnaie.

— Bibliographie. Parmi les ouvrages qu'on peut consulter sur le Mexique, nous citerons : *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, par de Humboldt (1827, 4 vol. in-80); *Antiquités du Mexique*, par Kingsborough (Londres, 1830 et suiv., 9 vol. in-fol.); *Le Mexique et ses révolutions*, par Mora (1836, 8 vol.); *La Vie au Mexique*, par Mme Calderon de La Barca (1842); *Histoire de la conquête du Mexique*, par Prescott, traduite en français (1846, 3 vol. in-80); *Histoire du Mexique*, par Young (1847); *Le Mexique et l'intervention* (1861, in-89); *Cités et ruines américaines*, par Désiré Charnay, avec un texte par Viollet-le-Duc (1862, in-80); *Souvenirs d'un prisonnier de guerre au Mexique*, 1854-1855, par E. Vignieu (1862, in-12); *Les Républiques de l'Amérique espagnole*, par S.-M. Guardia (1862, in-18); *Le Mexique contemporain*, par le baron de Bazancourt (1863, in-18); *Le Mexique ancien et moderne*, par Michel Chevalier (1863, in-18), etc.

Mexique (LA CONQUÊTE DU), par don Antonio Solís (Madrid, 1884, in-fol.). Malgré ses défauts, cette histoire est restée le meilleur titre littéraire de Solís, dont les poèmes et les comédies sont oubliés. Traduite dans toutes les langues à son apparition, elle a été trop loupée par les critiques espagnols et dépréciée outre mesure par les Anglais et les Italiens. La raison de ces divergences d'appréciation est, dans le sujet et surtout dans la forme du livre de Solís. Pour les Espagnols, quel plus magnifique texte d'épopée que cette aventureuse expédition de Fernand Cortez à la tête d'une poignée d'hommes, dans ces pays inconnus, pleins de richesses féériques! Avec quelle puissance les récits qui arrivaient d'outre-mer, appuyés et confirmés par l'or des galions, devaient frapper l'imagination du peuple! Solís entreprit de chanter ce héros légendaire, et, en poète qu'il était, il conçut la *Conquista de Mexico*, plutôt comme une épopée que comme une histoire. Les Espagnols, tout entiers aux louanges du héros que Solís représente comme le type parfait du guerrier, du conquérant, du chrétien, ont trouvé le livre admirable; les étrangers, qui cherchaient dans une œuvre espagnole, prise aux sources, l'étude approfondie des événements, les détails ignorés de la conquête, les mœurs des peuples soumis, les patientes investigations de l'observateur à travers des pays ignorés, magnifiques, n'ont rencontré que des amplifications verbuses, des descriptions de fantaisie, et ont placé l'œuvre de Solís, sinon au rang des romans, du moins au rang de ces livres déclamatoires dont l'autorité historique est nulle. Le jugement est sévère, mais Solís le méritait.

Ce qui le séduisit surtout, lorsqu'il entreprit d'écrire ce fragment historique de la conquête américaine, c'est l'unité du sujet, la possibilité de circonscire dans les limites d'un plan sagement ordonné tous les détails de l'action, avec un commencement, un milieu et une fin bien déterminés; un héros principal, type de toutes les perfections, autour duquel viennent se grouper symétriquement quelques capitaines d'un mérite inférieur. On sent tout ce que cette construction littéraire doit avoir de défectueux. Quelle différence entre cet écrivain à qui fait son siège d'avance et le premier venu des chroniqueurs, un capitaine d'aventure, comme Bernal Diaz de Castillo, par exemple, un des compagnons de Cortez et témoin oculaire de tout ce qu'il raconte!

Solís avait en sa possession cette chronique en composant son histoire, ainsi que le grand ouvrage de Herrera, *los Decados de las Indias*; mais toutes les fois qu'il fait le récit, fût-il vrai, toutes les fois surtout qu'il rencontre un événement de nature à diminuer le prestige de son héros, il le laisse en dehors de sa narration ou le tourne avec habileté. En revanche, il accepte sans discussion tout ce qui est à l'avantage de Cortez. Et les Espagnols s'étonnent qu'on ait porté sur ce livre, malgré ses mérites littéraires, de sévères jugements!

Cependant, comme exposition générale, comme ensemble, la *Conquista de Mexico* mérite de rester. La lecture en est agréable, attachante, le style, malgré l'effet affectation propre au goût du temps, est trop de tournures sentencieuses à la manière des anciens, est pur et élevé. Les descriptions sont d'une grande richesse; mais le procédé trop poétique de Solís empêche qu'on ne les croie vraies. La forme même, empruntée à Tite-Live, à Quinte-Curce, à Saluste, n'est pas un médiocre embarras pour l'historien moderne; Solís se complait dans les morceaux oratoires, et Xicotencal, Cacumatzin, Magiscatzin prononcent des discours qui pourraient figurer avec honneur, comme des modèles de gravité, de noblesse, d'élevation, dans les *Conciones* de rhétorique. Mais c'est là un moule usé, et quand bien même ces

discours, dans la bouche des Mexicains, n'auraient pas une double invraisemblance, il n'est plus permis aujourd'hui de se servir de ces procédés artificiels; ils n'aident en rien la vérité et le plus souvent ils l'altèrent. Robertson a montré, en outre, que Solís, par négligence ou par impossibilité, n'avait tiré aucun parti des immenses documents diplomatiques de la cour d'Espagne en ce qui touche l'histoire de la conquête, ni des archives du conseil des Indes, où se trouvaient les pièces les plus précieuses. Son éditeur, dans la bibliothèque Baudry (Paris, 1844, in-80), avoue que, pour rectifier les faits controversés, éclaircir les points obscurs, suppléer au manque de renseignements vrais, ce qui serait possible aujourd'hui avec tous les papiers de la forteresse de Simancas et autres, il faudrait un volume de notes, égal au moins en étendue à l'ouvrage lui-même. C'est donc un livre à refaire au point de vue de l'exactitude moderne. Il en existe une assez bonne traduction française de Bon-André, sieur de La Guette (Paris, 1891, in-40).

Mexique (HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DU), par William Prescott (1849, 3 vol. in-80; trad. franç. de MM. Borghers et de Sallenave, 1864). L'ouvrage de l'historien américain est autrement sérieux que celui de Solís; il est divisé en six livres; le premier traite de la découverte du Mexique; le second retrace la marche de Fernand Cortez sur Mexico; le troisième, son séjour dans la capitale des Aztèques; le quatrième, l'expulsion des Espagnols; le cinquième, le siège et la reddition de la ville. Dans le sixième et dernier, l'historien relate la mort du conquérant. Un appendice, qui figurerait mieux en introduction, traite des antiquités et des origines des peuples mexicains; l'auteur cherche à établir les rapports possibles qui ont pu lier, à une époque ignorée encore, ces peuples aux peuples occidentaux, et les rapproche des races aryennes dont il compare quelques anciennes coutumes à celles des Mexicains; il montre aussi la conformité de certains usages.

Tel est le plan de cet ouvrage, qu'on rendra populaire, autant que le talent de l'auteur, l'intérêt presque romanesque des incidents et la description pittoresque d'une nature merveilleuse et d'une civilisation étrange et demi-mystérieuse pour nous. La science est, en effet, réduite à des conjectures sur l'origine et sur l'histoire de tout un peuple, la barbarie espagnole ayant détruit et saccagé la plupart des monuments édifiés par les Aztèques. La peinture savante que fait Prescott de cette civilisation disparue est écrite, ainsi que tout son livre, d'un style sobre et simple qui emprunte toute sa poésie et toute sa grandeur de la nouveauté et de la magnificence des matières qu'il traite. Prescott, sans appartenir à cette école historique qui colore les objets d'une couleur fantaisiste et fantastique, n'appartient pas non plus à cette école abstraite qui isole l'homme de son milieu et se confine dans la sèche narration des faits. A l'intérêt de l'histoire proprement dite, il unit l'attrait d'un voyage à travers des mondes nouveaux qui invitent puissamment l'imagination. D'ailleurs, toute sa méthode est contenue dans cette phrase de sa préface : « Au risque de me répéter quelquefois, j'ai voulu bien pénétrer le lecteur de l'esprit du temps, et le rendre, pour ainsi dire, contemporain du xvi^e siècle. » Ce qui ne veut point dire que, comme tant d'historiens qui s'éprennent en quelque sorte amoureusement des héros dont ils ont entrepris de raconter la vie, Prescott se fasse l'avocat et le panégyriste de Fernand Cortez. Il raconte sans hésitation et sans indulgence les excès des conquérants, ramassés d'aventuriers qui se souillaient de toutes sortes d'excès et de crimes. Il a décrit admirablement le mélange de fanatisme religieux, de sentiments héroïques et de passions honteuses qui se confondaient chez ces hommes de sang; ils croyaient, selon l'expression de Navajero, conquérir au roi des terres infinies et à Dieu une infinité d'âmes. C'est le zèle religieux qui les a poussés à détruire tous les monuments de l'idolâtrie mexicaine, pertes irréparables pour l'histoire.

Mexique ancien et moderne (LE), par M. Michel Chevalier (1863, in-18). Ce livre fort remarquable, plein de faits et d'idées, touchant aux plus hautes questions de l'histoire, de l'ethnographie, de l'économie politique et sociale, parut d'abord par fragments dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il avait pour but de corroborer le fameux rapport du député Corta, envoyé au Mexique pour y étudier la situation du pays, et qui en revint avec tant d'oubliosement dans les yeux. Ce rapport, qui faisait entrevoir un mirage de richesses incalculables, décida le Corps législatif à voter l'expédition où s'engloutirent les ressources militaires de la France; l'ouvrage de M. Michel Chevalier, beaucoup plus sérieux, tenta de ramener l'opinion publique, toujours rebelle à cette aventure, et n'y réussit aucunement.

Les origines des populations aztèques, les descriptions géographiques de leurs territoires, leur gouvernement, leurs mœurs, leurs religions, enfin l'expédition de Cortez occupent la première partie du livre, la meilleure sans contredit. Les renseignements sont puisés à de bonnes sources historiques, et les

faits, sobrement exposés, intéressent. Enfin, l'autour arrive à l'expédition française dans ces contrées si riches, que la conquête espagnole a faites si pauvres et auxquelles une nouvelle conquête, à son avis, devait restituer toute leur opulence. Aux yeux de M. Michel Chevalier, cette expédition était l'un des plus grands événements de l'histoire; elle devait donner aux puissances européennes le moyen d'arrêter dans leur épanouissement formidable, dans leur politique d'envahissement, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Aucune des nations de l'Europe occidentale n'était, suivant lui, désintéressée dans cette question; mais la France s'y trouvait engagée d'une manière toute spéciale, comme étant à la tête des races latines. Des ses premiers pas dans cette voie, M. Michel Chevalier est appelé à comparer dans le développement du monde moderne les peuples de race latine avec les peuples de race anglo-saxonne, et il reconnaît lui-même que cette comparaison est désespérante pour les premiers. « Le bilan comparé des progrès des Etats catholiques et de ceux des peuples chrétiens qui professent d'autres cultes est de nature à inspirer de sombres réflexions aux hommes qui considèrent, non sans raison, que les destinées de la France et la grandeur de son autorité sont subordonnées aux chances d'avenir des Etats catholiques en général et des races latines en particulier. » L'abaissement des Etats appartenant à la catholicité est très-sensible en Europe; mais il est encore plus manifeste en Amérique, où les Etats de race latine tombent en décomposition, tandis que la grande nation américaine, dirigée par le génie du protestantisme, accroît chaque jour sa puissance et atteint une prospérité que les fureurs mêmes de la guerre civile n'ont pu interrompre. M. Michel Chevalier en conclut l'urgence d'une expédition qui rendrait aux races latines d'Amérique le terrain perdu. Mais quelle illusion, même en admettant le triomphe constant de nos armes! Victorieuse au Mexique, la France était dans l'impossibilité de s'y établir définitivement. L'Espagne, ni l'Italie, ni les catholiques de l'Amérique du Sud n'avaient une vitalité suffisante pour la soutenir dans cette cause. L'essoufflement pu, qu'elles n'auraient pas lutté contre l'activité politique et commerciale des Etats-Unis du Nord. Il y a, dans le livre même de M. Michel Chevalier, de nombreux passages qui mènent à cette conclusion, en sorte que l'auteur semble avoir malgré lui l'insuccès inévitable de la cause dont il désirait le triomphe.

MEXIQUE (golfe du), formé par l'Océan Atlantique, dans un enfoncement profond de la côte de l'Amérique du Nord. Il s'étend entre les Etats-Unis au N.-E., le Mexique à l'O., et au S., et l'île de Cuba au S.-E., par 83° 30' et 100° 40' de longitude O., et 18° et 30° 30' de latitude N. Ce golfe a, du côté de l'Océan, entre les deux points extrêmes des presqu'îles de la Floride et du Yucatan, une largeur de près de 70 myriamètres. On y pénètre par deux canaux larges chacun d'environ 21 myriamètres, à savoir : le *détroit de Yucatan*, conduisant à la mer des Antilles ou mer Caraïbe, et le *détroit de la Floride*, situé à l'E. La configuration de ce golfe est très-régulière et se rapproche de celle d'un ovale dont le plus grand diamètre, dans la direction du S.-O. au N.-P., présente une étendue de 168 myriamètres, tandis que perpendiculairement il n'en a guère plus de 105. Les côtes n'offrent pas de découpures considérables. On y voit cependant la baie de Camêche, au S., sur la côte du Yucatan; les baies Chatham, d'Esprit-Santo et Apalache, au N.-E., sur la côte occidentale de la Floride; la baie Mobile, au N., dans l'Etat d'Alabama, et la baie de San-Bernardo, au N.-O., dans le Texas. Beaucoup de lagunes, surtout vers l'O., se présentent autour de ces rivages, généralement très-bas : on distingue particulièrement celles de Terminos, Tamiagua, Madre, et celle qui s'étend entre l'embouchure du grand rio del Norte et la baie de San-Bernardo, au Mexique, et les lacs Borge et Ponchartrain, dans les Etats-Unis, au N. des bouches du Mississippi; ce fleuve immense apporte au golfe une grande masse de débris organiques et inorganiques. Aucune île remarquable ne se trouve dans ce golfe; mais il y a beaucoup de récifs et de bas-fonds dans le voisinage des côtes : on doit signaler surtout le récif de Floride ou les îles des Martyrs, près et au S. de la Floride. Les sables amoncelés vers le continent par le mouvement des eaux, depuis le Yucatan jusqu'aux bouches du Mississippi, rétrécissent insensiblement le bassin du golfe. La plupart des embouchures des rivières, surtout à l'O., sont remplies de barres : la Vera-Cruz, le port le plus important de la côte occidentale, n'est qu'un mauvais mouillage; la Havane, dans l'île de Cuba, et Pensacola, dans la Floride, ont des ports magnifiques; la Nouvelle-Orléans, sur le Mississippi, est la plus commerçante des villes qui entourent le golfe du Mexique. Au milieu de celui-ci, les vents alizés soufflent régulièrement du N.-E.; mais en approchant des côtes on observe des particularités. Vers la côte occidentale, les vents appelés *los nortes* (vents du nord), qui soufflent réellement du N.-O., se font sentir depuis l'équi-

noxe de l'automne jusqu'à celui du printemps; ils sont généralement faibles en septembre et octobre; leur plus grande force est en mars; ils durent quelquefois jusqu'en avril; les coups de vent du N. ont lieu communément pendant trois ou quatre jours, souvent davantage; même dans les mois de mai, juin, juillet et août, des coups de vent très-forts se font parfois sentir dans cette partie; on les appelle au Mexique *los nortes de hucso Colorado*. Sur la côte méridionale, entre les caps Catoche et Camêche, il règne, en général, un vent de N.-E.; dans les derniers jours d'avril commence l'époque des averses, qui dure jusqu'en septembre. Entre la baie de San-Bernardo et le Mississippi, il y a généralement, le matin, un vent de S.-E. ou d'E.-S.-E., et, le soir, un vent de S.-O.; en hiver, les vents de S. y sont fort dangereux; ils soufflent pendant deux ou trois jours. Les mois les plus craintifs pour naviguer dans cette partie sont août, septembre, octobre et novembre, pendant lesquels il y a des ouragans et des vents de travers qui ne permettent pas de déployer les voiles. Sur les bouches du Mississippi, il y a fréquemment des brouillards épais, principalement en février, mars et avril. Du Mississippi jusqu'à la Floride, les vents de S.-O. sont très-forts en août, septembre et octobre; puis on éprouve des vents de S. très-violents et accompagnés d'ouragans; les vents du N. règnent ensuite. Le courant le plus remarquable du golfe du Mexique est celui qui, d'après ce golfe même, a pris le nom de courant du Golfe ou Gulf-Stream : il est produit par le courant équinoxial de l'E. à l'O., qui, frappant contre la Guyane, la Colombie et la Guatémala, est forcé, par la direction des côtes, de se porter au N.-O.; il entre, par le détroit des caps Catoche et Saint-Antoine, dans le golfe du Mexique, en contourne les rivages, et se précipite enfin dans le nouveau canal de Bahama; il se distingue par sa forte salure, par sa couleur bleu indigo et par les traînées de varechs qui le couvrent.

MEXIQUE (NOUVEAU-), territoire des Etats-Unis, organisé en 1850. Il est situé entre 31° 30' et 37° de latit. N., et 105° et 111° de long. O., et a pour bornes au N. le Colorado, à l'E. le territoire des Indiens et le Texas, au S. le Texas encore et le Mexique, et à l'O. l'Arizona. Superficie, 3,182 myriamètres carrés; 93,516 hab. On compte, en outre, sur l'étendue du territoire, 30,000 Indiens sédentaires, et environ pareil nombre d'Indiens sauvages; chef-lieu, Santa-Fé. Le Nouveau-Mexique est traversé du N.-O. au S.-E. par les monts Rocheuses, et du N.-O. au S.-E. par les monts Zuni, où l'on trouve les sierras de Tunche et de Chusca à l'O. du rio Grande. Dans la sierra Madre, le mont Taylor atteint une élévation de 3,000 mèt. au-dessus du sol de la vallée, et dans la sierra Blanca des torrents roulent à travers d'étroits et sombres canyons, à 30 mèt. plus bas que ce même sol. Arrosé à l'E. par le rio Grande et à l'O. par le Colorado, le Nouveau-Mexique a, en général, le caractère d'un plateau élevé traversé par des chaînes de montagnes, mais on rencontre des vallées le long des affluents et dans le bassin du rio Grande, au pied des montagnes Rocheuses. Le climat est tempéré et salubre, et la saison des pluies dure de juillet à octobre. Les minéraux abondent, ainsi qu'on peut le conjecturer d'après la structure naturelle du pays : on y trouve des mines d'or, de cuivre, de fer, de houille, de gypse et de sel, qui sont toutes exploitées sur une plus ou moins large échelle. En 1860, il a été exporté 650 tonnes de minerai de cuivre; mais le manque de voies ferrées forme un grand obstacle à la mise en œuvre des métaux bruts. L'agriculture est presque partout dans un état assez prospère, et l'on cultive principalement le maïs, le froment, les fèves, le poivre rouge, les oignons, différents arbres à fruit, la vigne et le tabac. Bien que les montagnes offrent d'excellents pâturages, la quantité de bétail qu'on y élève est relativement peu considérable.

Ce ne fut qu'en 1581 que les Espagnols conquirent le Nouveau-Mexique; ils en prirent définitivement possession quelques années plus tard, sous les ordres de Juan de Oñate. Après diverses vicissitudes, il devint, dans le courant du XVIII^e siècle, une possession du Mexique. Au début de la guerre entre cette contrée et les Etats-Unis, le général Kearney, par une proclamation en date du 22 août 1846, déclara que le Nouveau-Mexique serait désormais l'une des dépendances de l'Union américaine. Le traité de paix du 2 février 1848 ayant ratifié cette annexion, le Nouveau-Mexique fut érigé, deux ans plus tard, en un territoire, dans lequel fut comprise, en outre, une grande partie du territoire des Indiens indépendants. Aussi le Nouveau-Mexique est-il le celui de tous les territoires du Nord qui se trouve le plus exposé aux attaques de ces Indiens. Le général Sherman, qui, après la guerre d'Amérique, reçut le commandement de la division du Mississippi, proposait, dans son rapport au ministre de la guerre (novembre 1866), de les refouler du côté de l'E. et de les forcer à ne pas sortir des limites de la région qui leur avait été assignée pour demeure. Il dit, en outre, en parlant du Nouveau-Mexique : « Il a été colonisé depuis bien plus longtemps que l'Ohio, et avec son étroite ligne de champs cultivés

le long du rio Grande, il demeure encore pauvre et exposé à être ravagé par les incursions des Indiens nomades qui l'entourent. » En 1868, un train de chemin de fer fut attaqué par les Indiens, qui tuèrent et scalperent seize des voyageurs ou des soldats qui escortaient le train. « Tout le territoire du Nouveau-Mexique, ajoute le général Sherman, semble être une région propre à l'élevage du bétail, mais qui n'offre que peu de ressources à l'agriculture. Depuis vingt ans que nous sommes en possession de ce territoire, il a coûté au trésor national plus de 100 millions de dollars, et je doute qu'il puisse jamais rembourser à l'Union un dixième de cette somme. »

MEY (Jean de), théologien et naturaliste hollandais, né en 1617, mort en 1678. Il exerça les fonctions pastorales à Middelbourg et fut chargé d'y professer la théologie. On a de lui : *Commentaria physica, sive expositio locorum Pentateuchi in quibus agitur de rebus naturalibus* (Middelbourg, 1651, in-4°); *Sacra physiologia, sive expositio locorum Scripturarum in quibus agitur de rebus naturalibus* (Middelbourg, 1661, in-4°); *Metamorphosis et historia naturalis insectorum, auctore J. Goedartio, cum commentariis* (Middelbourg, 1669, 3 part. in-8°). Les *Œuvres* complètes de Mey ont été publiées à Delft (1704) et à Leyde (1706, in-fol.).

MEY (Claude), jurisconsulte français, né à Lyon en 1712, mort à Sens en 1796. Avocat au parlement de Paris à partir de 1739, il acquit une grande réputation, principalement par son savoir dans les matières canoniques, se mêla aux discussions religieuses de son temps, écrivit plusieurs mémoires en faveur des appelants, se prononça au commencement de la Révolution contre la constitution civile du clergé et adhéra, en 1790, à la consultation rédigée par Jabinéau contre plusieurs mesures prises par l'Assemblée constituante. Ses principaux écrits sont : *Apologie des jugements rendus en France contre le schisme* (1752, 3 vol.); *Dissertation dans laquelle on démontre que la bulle Unigenitus n'est ni la loi de l'Eglise ni la loi de l'Etat* (1752); *Essai de métaphysique ou Principes sur la nature et les opérations de l'esprit* (1758); *Maximes du droit public français* (1772, 2 vol. in-12), en collaboration avec Aubry et Maubrot, etc. Mey a laissé en outre de nombreux mémoires, a dirigé la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques*, et a collaboré, croit-on, à la *Requête des sous-fermiers du domaine du roi pour demander que les billets de confession soient assujettis au contrôle* (1752), pièce facétieuse de l'avocat Marchand.

MEYDAN S. m. (mef.-dan). Place publique, marché, en Persie et en Turquie.

MEYDANI (Aboul-Fadhl Ahmed ben-Mohammed publ.), écrivain arabe, né à Nichapour vers 1660, mort dans la même ville en 1724. On ne sait rien de sa vie; mais, grâce à une *Grammaire arabe en vers*, à un *Traité des noms propres et des synonymes*, augmenté par son fils Abou-Sayd, grâce surtout à un recueil de six mille proverbes arabes, classés d'après l'initiale du premier mot, accompagnés d'élucidations et d'exemples, il acquit une grande réputation parmi les Orientaux. Ce recueil, intitulé *Medjme al amtsal*, est fort estimé. Des choix de ces proverbes, trad. en latin, ont été publiés par divers écrivains; enfin, Freytag, dans son ouvrage intitulé *Arabum proverbialia* (Bonn, 1838-1842, 3 vol. in-8°), a donné le texte arabe complet avec une traduction latine des proverbes de Meydani.

MEYER (Franz-Julius-Ferdinand), botaniste allemand, né à Tilsit en 1804, mort en 1840. Quatre ans après avoir pris son diplôme de docteur en médecine, il fit un voyage autour du monde (1830), visita les côtes de l'Amérique du Sud, la Chine, les îles Sandwich, l'Océan Pacifique, revint, en 1832, en Europe avec d'importantes collections botaniques et zoologiques, et fut appelé, en 1834, à occuper une chaire à l'université de Berlin. Meyer ne cessa, à partir de ce moment, de s'occuper de l'étude de l'anatomie et de la physiologie végétales, fit des recherches spéciales sur les fonctions des vaisseaux et le mouvement des fluides, sur la structure des tissus, sur l'embryogénie, et arriva à des résultats qui ont été le plus souvent confirmés par les observateurs postérieurs. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans divers recueils scientifiques, on a de ce savant, enlevé par une mort prématurée : *Sur les matières contenues dans les cellules des végétaux* (Berlin, 1828); *Sur la phytotomie* (Berlin, 1830); *Sur les progrès récents de l'anatomie et de la physiologie des végétaux* (1836, in-4°); *Sur les organes reproducteurs des plantes* (1837); *Nouveau système de physiologie des plantes* (1837-1839, 3 vol.), un des ouvrages les plus remarquables qui aient été écrits sur cette partie de la botanique; *Traité de pathologie végétale* (1841), publié après sa mort. Les observations botaniques et la description des plantes qu'il avait réunies pendant son voyage autour du monde ont été insérées dans les *Actes de l'Académie des curieux de la nature* (1843). Citons encore de ce naturaliste une intéressante relation de son voyage de circumnavigation, qu'il fit paraître en 1834 et 1835.

MEYENDORFF, nom d'une famille d'origine saxonne, établie depuis plusieurs siècles dans les provinces russes de la mer Baltique et de laquelle était issu Suïdiger, qui fut d'a-

bord évêque de Ramburg et qui, élu pape sous le nom de Clément II, mourut en 1047. Conrad de MEYENDORFF naît, vers l'an 1500, en Livonie avec les chevaliers du Glaive, se distingua par sa valeur dans les guerres avec les habitants du pays, et devint possesseur de biens considérables. Sa lignée se divisa en plusieurs branches dont l'une prit le nom d'*Uezkull*, qui n'est que la traduction esthonienne du nom allemand de Meyendorff (village du majordome ou du métayer). En 1679, le roi de Suède, Charles XI, concéda le titre de baron aux deux frères, Jacques et Othon-Jean de MEYENDORFF, ainsi qu'à leur neveu Walter-Reinhold de MEYENDORFF. Un descendant de ce dernier, Casimir, baron de MEYENDORFF, général dans la cavalerie russe, commanda, en 1807, l'armée russe dans les principales danubiennes, après la mort du général Michelson, et jusqu'à l'arrivée du feld-maréchal Prozorowski. Il laissa quatre fils, à deux desquels nous consacrerons des articles séparés. — MEYENDORFF (Pierre, baron de), diplomate russe, né en 1796, mort en 1863. Après avoir fait, comme officier d'état-major, les campagnes de 1812 à 1814, il embrassa la carrière diplomatique et devint successivement secrétaire d'ambassade à Madrid, conseiller d'ambassade à Vienne et, en 1832, ministre plénipotentiaire à Stuttgart. Transféré à Berlin en 1839, il reçut, l'année suivante, le titre de conseiller intime et se conduisit avec toute l'habileté d'un diplomate accompli, surtout à l'époque des événements de 1848; il acquiesça en même temps l'estime de tous par ses qualités personnelles. Comme les relations entre la Prusse et l'Autriche devenaient tous les jours de plus en plus tendues, l'empereur Nicolas l'envoya, en 1850, comme ambassadeur et ministre plénipotentiaire, avec mission de remplir le rôle de médiateur entre ces deux puissances. Le baron de Meyendorff s'occupa alors activement de négociations qui aboutirent à la convention d'Olmütz, à laquelle il assista en personne. Il fut beaucoup moins heureux dans ses démarches auprès de l'Autriche à la veille de la guerre d'Orient. Le czar le rappela en 1854 et le nomma grand veneur de la cour et membre du conseil de l'empire, mais ne l'appela pas à un autre poste diplomatique. L'empereur Alexandre II, qui avait pour lui une estime toute particulière, le nomma, en 1857, chef de son cabinet privé. Le baron de Meyendorff avait, en outre, été longtemps à la tête de la compagnie des chemins de fer russes; mais il finit par renoncer à ces fonctions à la suite de dissensions entre les actionnaires. — MEYENDORFF (Alexandre, baron de), administrateur russe, frère puîné du précédent, mort en 1865. Nommé, en 1839, conseiller d'Etat, il accompagna, l'année suivante, Murchison et de Verneuil dans leur excursion géologique à travers la Russie septentrionale, excursion dont il avait été l'un des premiers promoteurs. Nommé ensuite président de la chambre de commerce de Moscou, il rendit les plus grands services à sa patrie en cherchant à encourager et à développer par tous les moyens possibles le commerce et l'industrie russes. Avec l'aide de Paul Sinovieff, il fit dresser une carte industrielle de l'empire, qui fut publiée en russe (Saint-Petersbourg, 1842) et en allemand (Berlin, 1844). Il publia, en outre, une *Description géologique du bassin de la Russie européenne* (Moscou, 1849). En 1851, il fut adjoint au prince Woronzow, gouverneur des provinces transcaucasiennes, dans la direction commerciale et industrielle de ces provinces et reçut, en 1853, le titre de conseiller intime. Peu de temps avant sa mort, il fit paraître sous ce titre : *les Finances de la Russie* (Paris, 1864), une brochure dans laquelle il s'efforçait de réfuter les opinions de M. Wolowski sur la situation financière de la Russie. — Un autre membre de la même famille, Georges, baron de MEYENDORFF, est connu par l'excursion qu'il accompagna en 1820 d'Orembourg à Boukhara et dont il publia la relation en français, sous ce titre : *Voyage d'Orembourg à Boukhara fait en 1820* (Paris, 1826). — MEYENDORFF (Félix, baron de), diplomate russe contemporain, de la même famille que les précédents. Il fut d'abord secrétaire de légation à Berlin, puis à Rome, où il devint chargé d'affaires en 1864. Lors des visites officielles faites le 1^{er} janvier 1866 au souverain pontife par tous les représentants du corps diplomatique, il eut avec Pie IX une scène fort vive, qui produisit une grande sensation dans le monde politique et aboutit à la rupture des relations diplomatiques entre la cour de Rome et celle de Saint-Petersbourg. M. de Meyendorff, qui est aujourd'hui conseiller d'Etat et chambellan, épousa, en 1857, une fille du prince Gortschakow, qui était à cette époque lieutenant du czar en Pologne.

MEYER S. m. (mé-ier). Féod. Nom que l'on donnait, en Allemagne, aux habitants de la campagne qui n'étaient pas serfs.

MEYER (Jacques de), en latin *Meyeres*, historien flamand, né à Vleter, près de Bailleul, en 1491, mort à Bruges en 1552. De retour de Paris, où il avait étudié la théologie et la philosophie, il entra dans les ordres, puis fonda à Bruges une école dans laquelle il s'attacha à restaurer les fortes études trop négligées dans son pays, et qui acquit rapidement une grande renommée. Vers la fin de sa vie,

Meyer renonça à l'enseignement pour devenir curé de Blankenberg, près d'Ostende. Il avait étudié avec le plus grand soin l'histoire de son pays. On lui doit les ouvrages suivants : *Plantaricum romani tomi* X (Bruges, 1531, in-4°); *Hymni aliquot ecclesiastici et carmina* pta (Louvain, 1537); *Chronica Plantaria* (Nuremberg, 1538, in-4°), chronique timée, écrite en latin, facile, et qui a été continuée jusqu'en 1576 par son neveu Antoine de Meyer.

MEYER (Antoine DE), poète flamand, neveu du précédent, né à Viterbe vers 1507, mort à Arras en 1597. Il tint une école d'humanités à Tirimont et à Cambrai, puis fut, pendant trente-sept ans, principal du collège d'Arras. Il continua la chronique de Flandre de son oncle et cultiva particulièrement la poésie latine. Nous citerons de lui : *Cameracum*, poème (Anvers, 1556), suivi d'un autre poème intitulé : *Comites Flandriæ*, qui a été inséré dans le même volume; *Isocratius parænesis ad Demonicum latine versa* (Cambrai, 1561, in-4°); *Threnodia, seu illustrium virorum epicedia et tumuli* (Arras, 1594). — Son fils, Philippe de MEYER, mort à Arras en 1637, devint après lui principal du collège de cette ville. Il continua la chronique de Flandre jusqu'en 1617.

MEYER (Dietrich), peintre et graveur suisse, né à Eglisau (canton de Zurich) en 1572, mort à Zurich en 1658. Il acquit principalement de la réputation par ses portraits et par ses gravures, et compta au nombre de ses élèves Merian l'Ancien. On cite, parmi ses meilleures planches : *Dances de village* (1599); *Les Douze mois de l'année*, paysages (1599); *L'Armorial de la ville de Zurich* (1605).

MEYER (Rodolphe-Théodore), dessinateur et graveur suisse, fils du précédent, né à Eglisau (canton de Zurich) en 1605, mort à Francfort en 1639. Il arriva, nous dit Rodolphe Meyer ce qui est arrivé pour bien d'autres : on a mis ses meilleures planches dans l'œuvre de son père, sans remarquer les différences énormes qui séparent les deux manières. De l'œuvre de Rodolphe il reste à peine une dizaine de gravures : dix-huit, formant la *Danse des gueux*; quatre, composant les *Saisons*, et quatre-vingts, des *Emblèmes* de Cramer. Il faut ajouter les illustrations de *l'Helvetia sacra* de Murer. Toutes ces gravures paraissent avoir été exécutées d'après les dessins de l'auteur. Les œuvres de Rodolphe Meyer se distinguent par une telle vivacité d'exécution, qu'il est bien difficile de les confondre avec celles de son père. Rodolphe Meyer est, en outre, plus moderne dans le choix des sujets.

MEYER (Conrad), peintre et graveur suisse, frère du précédent, né à Zurich en 1618, mort dans la même ville en 1689. Il eut successivement pour maîtres son frère d'abord, puis J. Weimer, P. Merian le jeune, s'adonna avec un égal succès à la peinture et à la gravure, réussit surtout dans le paysage et le portrait, et produisit un nombre considérable d'œuvres, parmi lesquelles se trouvent des dessins exécutés d'une manière piquante et spirituelle. Cet artiste fut le premier qui substitua le vernis mou au vernis dur pour la gravure à l'eau-forte. On a de lui plus de neuf cents pièces gravées, parmi lesquelles nous citerons : vingt-deux *Sujets tirés du Nouveau Testament*; vingt-quatre *Précéptes de Jésus-Christ*; le *Miroir du chrétien* (64 pl.); les *Prédicateurs illustres* (64 pl.); les *Bourgmestres et les porteurs de Zurich* (69 pl.); la *Danse des morts* (Zurich, 1650, 60 pl.), etc. — Son fils, Jean MEYER, né en 1655, mort en 1719, s'adonna à la peinture et à la gravure à l'eau-forte. Outre un grand nombre de sujets bibliques, il exécuta des planches pour le grand ouvrage de Sandrart sur les *Antiquités romaines*.

MEYER (Jean-Jacques), écrivain suisse, né à Winterthur (canton de Zurich) en 1629, mort en 1710. Il entra dans les ordres et fit connaître par la publication d'un grand nombre d'ouvrages ascétiques et pédagogiques, dont les principaux sont : *Horitulus adagiorum germanico-latinorum* (1677); *Janua linguarum Comenii dialogistica* (1691).

MEYER (Félix), peintre et graveur suisse, né à Winterthur (canton de Zurich) en 1653, mort en 1713. Son père, voyant son goût pour les arts, l'envoya étudier la peinture à Nuremberg, où il eut pour maître Ernests. Félix fit ensuite le voyage d'Italie, mais il ne tarda pas à revenir en Suisse et se perfectionna, comme paysagiste, en étudiant la nature si accidentée, si pittoresque de son pays natal et du Tyrol. Comme beaucoup de paysagistes, Meyer était peu habile à peindre les figures; celles qu'on voit dans ses toiles sont dues, pour la plupart, à ses amis Roos et Rugendas; mais il reproduisait admirablement les grandes scènes de la nature, dont il avait fait une étude approfondie. En peu de temps il acquit une grande réputation, se vit accablé de commandes, et, pour suffire à tout, il remplaça, sur le conseil de Werner, sa manière soignée et consciencieuse par des procédés plus expéditifs. Il put ainsi multiplier ses productions et gagner des sommes considérables; mais ses nouveaux ouvrages devaient forcément se ressentir de la rapidité de l'exécution et furent en réalité d'une faiblesse qui nui beaucoup à sa réputation. Cet artiste devint membre du grand conseil de son canton, et en 1708 gouverneur du châ-

teau de Wysen. Outre ses nombreux tableaux, parmi lesquels on cite ceux qui décoraient l'abbaye de Florian, en Autriche, on a de lui d'excellentes gravures à l'eau-forte, représentant des sites de la Suisse.

MEYER (Conrad), peintre suisse, né à Zurich en 1695, mort dans la même ville en 1766. Il acquit une grande réputation par la beauté de ses peintures sur verre, et se fit également connaître par ses connaissances en physique. Il composa plusieurs machines et instruments pour la Société physique de Zurich.

MEYER (Frédéric), apothicaire-chimiste allemand, né à Osnabrück au commencement du XVIII^e siècle, mort vers 1775. Ce savant publia, en 1764, un ouvrage intitulé : *Glymische Versuche zur nähern Erkenntnis der ungelochten Kalks der elastischen und electrischen Materie* (Hanover et Leipzig, 1764, in-8°), traduit en français par Le Dreu, sous ce titre : *Essais de chimie sur la chaux vive, la matière élastique et électrique, le feu et l'acide universel* (Paris, 1766, in-12).

« La théorie que Meyer y développe, dit M. F. Hofer, se trouve en opposition directe avec les faits; c'est un exemple curieux de cet aveuglement de l'esprit humain, qui se refuse systématiquement à la lumière de la vérité. » Il imagine, pour l'explication de sa théorie, un certain agent naturel nommé *acidum pingue*, lequel préside à toutes les réactions chimiques. Selon F. Meyer, cet *acidum pingue* est une matière très-proche de celle du feu et de la lumière. « On s'abusait étrangement, dit encore M. Hofer, si l'on croyait que la théorie de Meyer devait, dès son apparition, tomber d'elle-même. Cette théorie, quelque radicalement fautive qu'elle soit, trouva des défenseurs, sinon nombreux, du moins très-ardents. » Il est à regretter qu'un nombre de ces derniers lui faille compter l'illustre Lavoisier. Ce savant, en effet, pour satisfaire l'animosité qu'il éprouvait contre Black, n'hésita pas à louer l'œuvre fantastique de Meyer, qui était dirigée avec intention contre Black. « Il est peu de livres de chimie moderne qui annoncent plus de génie que celui de M. Meyer, » tel est le jugement de Lavoisier.

MEYER (André), littérateur allemand, né à Riga en 1742, mort en 1807. Il fut conseiller de cour à Bayreuth, puis devint maître de poste à Judenbach. On lui doit : *Lettres d'un voyageur en Livonie, en Courlande et en Allemagne* (Erlangen, 1777, in-8°); *Notices biographiques sur les auteurs vivant actuellement dans les principautés d'Anspach et de Bayreuth* (Erlangen, 1782).

MEYER (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Mazamet (Languedoc) en 1750, mort à Carcassonne en 1830. Médecin lorsqu'il commença la Révolution, il embrassa avec chaleur les idées nouvelles, fut élu dans le Tarn député à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, devint ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, du conseil des Anciens (1798), du Corps législatif (1799-1803), puis retourna dans son pays natal, où il exerçait la médecine lorsque le décret contre les régicides vint le forcer, en 1815, à aller chercher un refuge en Suisse. La révolution de 1830 lui permit de revenir dans sa patrie, où il mourut un mois plus tard. Meyer fonda dans sa ville natale une école mutuelle gratuite et légua ses biens aux hospices.

MEYER (Jean-Henri), archéologue allemand, né à Stofa, sur le lac de Zurich, en 1759, mort à Weimar en 1832. Pendant un séjour qu'il fit en Italie, de 1784 à 1788, pour y étudier la peinture, il se lia avec Goethe, Herder, Tischbein, qui apprécièrent la variété de ses connaissances artistiques. Ce fut ces relations qu'il dut, quatre ans après son retour en Suisse, d'être appelé à Weimar, par l'entremise de Goethe, et nommé professeur de peinture à l'école de cette ville. Ayant perdu, lors de l'invasion française en 1806, ses croquis et ses cartons, Meyer renonça à la peinture pour s'adonner aux études archéologiques, et fut, de 1807 jusqu'à sa mort, directeur de l'académie de dessin de Weimar. Par son testament, il laissa une somme de 132,000 fr., destinée à fonder pour les pauvres un établissement qui prit le nom d'*Institution de Meyer et d'Amélie*. Outre un grand nombre d'articles de critique, insérés dans divers recueils, on lui doit : *Histoire des arts plastiques chez les Grecs* (Dresde, 1824-1836, 3 vol.), et une édition des *Œuvres de Winckelmann*.

MEYER (Frédéric-Jean-Laurent), littérateur allemand, né à Hambourg en 1760, mort en 1844. Il visita successivement la Suisse, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Russie, se fit avantageusement connaître par des relations de ses voyages, dans lesquelles on trouve d'assez piquantes peintures et un fin esprit d'observation, remplit diverses fonctions dans sa ville natale, fit partie de deux députations envoyées au gouvernement français, devint, en 1809, président du chapitre de la cathédrale de Hambourg et fonda dans cette ville une société pour la propagation des arts et de l'industrie. Ses principaux ouvrages sont : *Tableaux écrits de l'Italie* (Berlin, 1792); *Fragments écrits de Paris* (Hambourg, 1798); *Lettres adressées de la capitale et de l'intérieur de la France* (Tu-

bingue, 1803, 2 vol.); *Tableaux écrits de l'Allemagne du Nord* (Hambourg, 1816); *Fragments de lettres sur le Tauin, le Rhin, le Neckar et le Mein* (Hambourg, 1822); *Tableaux tracés dans la capitale de la Russie et ses environs* (Hambourg, 1829).

MEYER, général français, né à Lucerne (Suisse) en 1765, mort à Saint-Domingue en 1803. Entré au service de la France comme sous-lieutenant dans les gardes suisses en 1784, il passa dans l'armée française en qualité d'aide de camp de La Fayette en 1792, fit ensuite partie de l'armée des Pyrénées, où il conquit par sa bravoure les grades d'adjudant général, puis de général de brigade (1795), se rendit en 1798 à l'armée d'Italie, fut fait prisonnier à Mantoue par les Autrichiens en 1799, recouvra la liberté après la paix de Lunéville, accompagna en 1802 Leclerc dans l'expédition de Saint-Domingue et mourut dans cette île d'un fièvre épidémique. On a de lui un intéressant écrit, intitulé : *Lettres familières sur la Carinthie et la Styrie*, adressées à Mme Bianchi, de Bologne, par un officier général français, prisonnier de guerre en Autriche (Paris, 1800, in-8°).

MEYER (Jean-Frédéric DE), homme politique et écrivain religieux allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1772, mort en 1849. Il étudia le droit, l'histoire et la philosophie à Göttingue et à Leipzig, devint en 1795 directeur de l'administration des domaines du prince de Salm-Kyrbourg, et revint en 1802 dans sa ville natale, où il suivit la carrière de la diplomatie et de la politique. Il remplit, entre autres fonctions, celles de conseiller assesseur au prince primat (1807), de sénateur (1816), de député du consistoire évangélique luthérien, de juge au tribunal, de président du Corps législatif à plusieurs reprises, de bourgmestre de Francfort en 1835, 1839, 1843, etc. Meyer cultiva la poésie, et, malgré ses fonctions multiples, il trouva le temps de se vouer d'une façon toute particulière à l'étude des questions théologiques et à la propagation des doctrines protestantes. L'université d'Erlangen lui décerna le diplôme de docteur en théologie. Nous citerons de lui : un poème intitulé *Tobie; Feuilles pour la plus haute vérité*, recueil publié de 1820 à 1832, en 11 vol.; *Intuitions d'une vocation* (Francfort, 1827); *Sommaire de la doctrine chrétienne* (Kempten, 1822). On lui doit aussi une traduction de la Bible, avec notes (Hambourg, 1819, 8 vol.).

MEYER (Jean-Daniel), jurisconsulte hollandais, né à Arnhem en 1780, mort à Amsterdam en 1854. D'abord avocat à Amsterdam, il devint ensuite, dans cette ville, juge d'instruction, membre du conseil général du département du Zuyderzée, sous le gouvernement français, directeur de la *Gazette officielle* (1808), secrétaire de la commission chargée de reviser la constitution des Pays-Bas en 1815, puis entra dans la vie privée et reprit sa place au barreau. Ce fut lui que l'ex-roi Louis Bonaparte choisit pour avocat lorsqu'il revendiqua le pavillon de Harlem contre le roi des Pays-Bas. Meyer a laissé, outre plusieurs mémoires, deux ouvrages fort estimés : *Principes sur les questions transitoires, considérées indépendamment de toute législation positive* (Amsterdam et Paris, 1813, in-8°), et *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe* (1818-1823, in-8°).

MEYER (Charles-Antoine), botaniste russe, né à Witebsk en 1795, mort à Saint-Petersbourg en 1855. Il était pharmacien à Dorpat lorsque, poussé par son goût pour la botanique, il vendit son officine, fit avec Ledebour des voyages scientifiques en Crimée, puis dans l'Altai, y fit une abondante moisson de plantes, rédigea, à Dorpat, le rapport de ce voyage, et revint à Saint-Petersbourg à composer sa *Flora altaica*. Chargé, en 1829, par l'Académie de Saint-Petersbourg de faire partie d'une expédition scientifique envoyée dans l'Elbrouz, il s'avança jusqu'aux frontières de la Perse et rapporta plus de 2,000 espèces, la plupart inconnues ou mal décrites, formant les éléments d'une flore complète du Caucase. En 1831, Meyer fut nommé membre adjoint de l'Académie de Saint-Petersbourg et peu après directeur adjoint du jardin botanique impérial, dont il devint directeur en chef en 1851, et où il apporta de grandes améliorations. Meyer acquit la réputation d'un des meilleurs botanistes de la Russie. On lui doit une *Description de nouvelles graminées* et divers mémoires insérés dans les *Bulletins* de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg. Ce fut lui qui fonda le recueil russe et allemand intitulé : *Matériaux pour servir à la connaissance de la botanique de l'empire russe*.

MEYER (Hermann DE), naturaliste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1801. Après avoir été pendant quelque temps employé dans une maison de banque, il alla étudier le droit et les sciences physiques à Heidelberg (1822) et s'occupa principalement depuis lors de géologie et de paléontologie. En 1834, M. Meyer entra dans l'administration municipale de Francfort et fut nommé un des administrateurs de la caisse de la Confédération germanique trois ans plus tard. On lui doit plusieurs ouvrages qui sont particulièrement estimés pour l'extrême exac-

titude des descriptions et d'intéressantes recherches sur les sauriens, qui lui ont valu en 1847 la grande médaille de la Société des sciences de Harlem. Nous citerons de lui : *Palæontologia pour servir à l'histoire de la terre et de ses habitants* (Francfort, 1832); *Tableau de géologie* (Nuremberg, 1833); les *Ossements fossiles de Georgensmund* (Francfort, 1834); *Nouvelles espèces de crocodiles fossiles* (Stuttgart, 1840); *Recherches sur la paléontologie du Wurtemberg* (Stuttgart, 1844); *Palæontologica*; *Recherches sur l'histoire du monde antédiluvien* (Cassel, 1846), en collaboration avec Dunker; *Homosaurus et Rhamphorhynchus* (Francfort, 1847); les *Reptiles et les mammifères des différentes époques de la terre* (Francfort, 1852), etc.

MEYER (Jean-Louis-Henri), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1809. En sortant de l'atelier de Jean Reneman il alla compléter ses études à Paris, où il a acquis en grande partie les qualités qui distinguent sa peinture. Avant son long séjour en France, il n'avait produit, en effet, que des tableaux de bataille et des paysages héroïques fort médiocres. C'est surtout comme peintre de marines que M. Meyer a acquis une réputation méritée. Ses premières toiles en ce genre, qui furent remarquées, sont : les *Environs de Gorcum* (1841); *Bateaux pêcheurs en Normandie et l'incendie en mer du navire l'India* (1843); le *Combat de l'Abbeille contre l'Alacryc*, en 1844, eut surtout un succès fort honorable. Les *Souvenirs d'Étretat*, exposés en 1845, sans avoir le charme, l'intérêt du *Combat de l'Abbeille*, possèdent néanmoins des qualités très-sérieuses. C'est une étude excellente, dessinée avec soin, d'un coloris agréable, où la nature se révèle naïve et grande. Depuis lors M. Meyer a exposé successivement des *Barques hollandaises aux environs de Flessingue* (1847); *Un effet de matin sur la mer* (1852); *Un coup de vent et Un navire échouant sur les côtes d'Angleterre* (1855); *Un brick hollandais faisant naufrage sur les côtes de l'île de Jersey et secouru par le paquebot la Comète* (1861), tableau assez faible et dont l'arrangement est péniblement cherché. Les *Vues de Saint-Jean-de-Lux, de Biarritz, de la Cascade des Eaux-Bonnes*, qui ont paru, croyons-nous, en 1863, et dont on voit dans le commerce plusieurs lithographies, ne sont pas merveilleuses et ne peuvent compter parmi les bonnes productions de ce peintre distingué. Dans un genre qui ne jouit pas aujourd'hui d'une grande faveur, M. Henri Meyer s'est acquis une notoriété incontestable. Il met dans ses tableaux, dans ses études, l'élément terrestre au premier plan. Ce qu'il étudie surtout, c'est l'aspect de la côte, de la plage; de la vient le charme intime que l'on trouve dans ses peintures. Depuis 1847, il est membre de la Légion d'honneur.

MEYER (Jean-Georges), peintre allemand, plus connu sous le nom de *Meyer de Brême*, né dans cette ville en 1813. Il étudia son art, de 1833 à 1842, à l'académie de Dusseldorf, et ouvrit ensuite un atelier dans cette ville. Ses premiers travaux eurent pour objet des épisodes de l'histoire biblique, qu'il traitait dans des toiles de grande dimension, mais il ne tarda pas à trouver dans la peinture de genre la véritable voie qui convenait à son talent, et il s'y consacra dès lors exclusivement, abordant de préférence les scènes empruntées à la vie des enfants. Après s'être établi en 1852 à Berlin, il exécuta presque sans interruption une foule de tableaux de ce genre dans toutes les dimensions. Ils obtinrent beaucoup de débit et furent achetés presque tous par des particuliers, en sorte qu'un bien petit nombre d'entre eux figurèrent aux expositions. On cite comme les plus remarquables : la *Yeuve faisant la prière du soir avec ses enfants*, sujet que l'auteur a plusieurs fois traité et qui a été gravé par Sager; les *Inondés*; le *Retour du soldat de l'Inde* (gravé par Witthoft); le *Tout petit frère* (gravé par Martinet); le *Jeu de colin-maillard*; la *Première prière* (gravé par Sager); la *Fille repentante*, la *Visite du grand-père*, les *Enfants du pêcheur*, etc. Beaucoup de pureté dans les détails, une grande délicatesse d'exécution, telles sont les qualités principales des œuvres de cet artiste, auxquelles leur caractère naïf et naturel donne en outre un charme et un attrait infinis. La *Yeuve faisant la prière du soir avec ses enfants* et le *Tout petit frère* ont paru à l'Exposition universelle de 1855, sous les titres de : *Mère et enfants* et le *Petit frère dormant*. M. Meyer a exposé au Salon de 1859 la *Première prière* et la *Tricoteuse diligente*; au Salon de 1867, la *Piqure au doigt* et une *Jeune bergère*.

MEYER (Léopold DE), pianiste allemand, né à Vienne en 1816. Il perdit son père à l'âge de dix-sept ans, et, dès ce moment, libéré de ses obligations, se livra complètement à son penchant pour le musical. Élève de François Schubert, de Charles Czerny, et enfin de Fischhof, M. de Meyer, rompent subitement avec la tradition de ses maîtres, se mit à travailler seul, sans autre guide que son instinct et son inspiration. A vingt ans, il débuta dans un concert donné à Jassy; puis, après quelques excursions dans la Russie méridionale, il se rendit à Saint-Petersbourg. Protégé par la cour, il fit une fortune rapide, et quand sa vogue commença à pren-

dre une allure plus modérée, en homme habile, il se dirige vers une nouvelle contrée. Il obtint en Turquie, auprès du sultan et de son entourage, un succès extraordinaire. En 1844, M. de Meyer fit sa première apparition à Paris. Son exécution vigoureuse, mais tourmentée, produisit plus d'étonnement que d'admiration. Cependant, malgré les réserves des connaisseurs, il serait injuste de refuser au talent de ce virtuose une certaine grandeur, et surtout une vigueur peu commune, exigée du reste par ses propres œuvres, qu'il interprète presque exclusivement.

Nature essentiellement vagabonde, M. de Meyer a promené sur toute la surface du globe son piano et ses redoutables productions. Depuis son dernier voyage à Paris en 1856, le silence s'est fait, nous ne savons pour quelle cause, autour de son nom.

Parmi les œuvres de M. de Meyer, « si cela peut s'appeler des œuvres », dit dédaigneusement M. Fétis, on remarque : une *Marche marocaine*, deux *Airs turcs*, la *Marche triomphale d'Idly*, la *Danse du soirail*, des *Airs russes, américains*, etc., etc.

MEYER (Lévién DE), théologien et poète flamand. V. MEYERS.

MEYER DE KNONAU (Jean-Louis), littérateur et artiste suisse, né à Zurich en 1705, mort en 1785. Il a publié dans sa ville natale, en 1758, 50 *Fables*, illustrées par lui-même (dessin et gravure), et divers ouvrages relatifs à l'agriculture.

MEYER DE KNONAU (Louis), publiciste, petit-fils du précédent, né à Zurich en 1789, mort en 1841. Elève de l'université de Halle, il s'y adonna à l'histoire, à la philologie, et devint l'ami de son professeur, F.-A. Wolf. Après de nombreux voyages en Europe, il suivit la carrière de la diplomatie et de l'administration dans son canton et à la diète fédérale suisse. Il a écrit en allemand une *Histoire complète de la confédération helvétique* (Zurich, 1826).

MEYER DE KNONAU (Gérolde), fils du précédent, publiciste et géographe, né à Zurich en 1804, mort en 1858. Il commença des études historiques et géographiques sous la direction de son père, et alla les achever à Berlin, sous Karl Ritter, dont il fut un des élèves les plus distingués. A dix-huit ans, il avait déjà composé un livre de géographie qui eut plusieurs éditions (*Esquisse de la géographie physique et politique de la Suisse*). Meyer devint archiviste de sa ville natale, et, plus tard, de la confédération. Ce savant eut des rapports avec ses plus célèbres confrères de Suisse, de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Il s'occupait aussi d'archéologie et de numismatique. Il a donné, dans les *Tableaux historiques et statistiques de la Suisse*, la description complète des cantons de Fribourg, de Schwitz, de Saint-Gall (1835) et de Zurich (1842-1846). On lui doit, en outre, la continuation de l'Atlas historique et géographique de Vogelien (Zurich, 1846-1855, 5 parties) et celle de la *Bibliothèque historique de la Suisse* de G.-E. Haller.

MEYER D'OVERSTAD (Joseph-Rodolphe-Valentin), homme politique suisse, né à Lucerne en 1725, mort en 1808. Devenu membre du sénat de sa ville natale, il s'attacha à attaquer les divers abus qui s'étaient introduits dans l'administration publique, cherchant avant tout, sous un apparente modération, à relever sa famille et à supplanter celle de Schumacher, alors toute-puissante à Lucerne. Par suite de ses manœuvres, un membre de la famille Schumacher, trésorier de l'Etat, fut condamné à des amendes pour malversations, et son fils subit la peine capitale, comme coupable du crime de haute trahison. Mais, au bout de quelques années, l'injustice de cette double sentence ayant été reconnue, l'opinion publique, qui s'était prononcée jusque-là en faveur de Meyer, se tourna contre lui, et le sénat le condamna à quinze ans de bannissement. Meyer acheta alors sur le bord du lac de Constance le domaine d'Overstad dont il ajouta le nom au sien, et y vécut jusqu'à l'expiration de sa peine. De retour à Lucerne, il reprit sa place au sénat, se conduisit constamment en vue de son intérêt personnel, se déclara l'ennemi de la Révolution française, s'attacha à entraîner sa patrie dans les coalitions formées contre la France et se retira, lors de la révolution suisse, auprès de son frère, supérieur du couvent de Blénaux, où il mourut. On a de lui un certain nombre d'écrits en vers et en prose, depuis longtemps oubliés.

MEYERBEER (Giacomo), illustre compositeur allemand, né à Berlin le 23 septembre 1791, mort à Paris le 2 mai 1864. Il était fils d'un riche banquier israélite, Jacques Beer, et s'appela réellement Liebmann Beer; mais un ami de sa famille lui ayant légué une fortune considérable, à condition qu'il porterait son nom, le jeune homme ajouta le nom de son bienfaiteur à celui de son père et y joignit aussi le prénom paternel en l'italianisant, d'où Giacomo Meyer-Beer. Il eut deux frères : l'un, Guillaume Beer, qui succéda à son père comme banquier et fut en même temps un astronome distingué; l'autre, Michel Beer, poète dramatique, auteur de *Clytemnestre*, du *Paria* et de *Struensée*; le premier mourut en 1850 et celui-ci en 1833. Meyerbeer montra dès l'âge le plus tendre les dispositions les plus merveilleuses pour

la musique, et son père lui donna pour premier maître Lanska, pianiste et compositeur distingué, qui lui fit faire de rapides progrès. A l'âge de neuf ans, en 1800, il se fit entendre dans un concert à Berlin et obtint un succès qui déterminait le fameux Clementi à lui donner son premier opéra, la *Fille de son séjour* à Berlin. Bientôt le jeune Meyerbeer s'essaya dans la composition sous la direction de Bernard Weber, qui l'envoya bientôt à Darmstadt étudier l'harmonie sous son savant professeur l'abbé Vogler, où il devint l'ami et le condisciple de Carl-Marie Weber, l'immortel auteur de *Freyshutz* et d'*Oberon*. Il y avait deux ans que Meyerbeer étudiait avec ce profond théoricien, lorsque l'abbé Vogler, voulant donner quelque repos à ses élèves et élever leur esprit par la contemplation des beautés de la nature, ferma son école et s'en alla voyager avec eux. Avant leur départ, Meyerbeer fit exécuter un oratorio, *Dieu et la nature*, qui lui fit conférer par le grand-duc le titre de compositeur de la cour; on le reprit à Berlin dans un concert donné par Weber au Théâtre-Royal. Le 17 janvier 1813, Meyerbeer fit représenter à Munich son premier opéra, la *Fille de Jephté*, qui, saturé de formes scolastiques et dénué de mélodie, fut accueilli froidement. Vers la même époque, il donna les *Amours de Tholinde*, mélodrame avec chœurs, dont le succès inspira à l'administrateur du théâtre de la cour la pensée de confier à l'auteur la composition d'un opéra-comique en deux actes, *Abimelech ou les Deux cailloux*; mais cet opéra, malgré des qualités réelles, n'obtint qu'un faible succès. Ce fut alors que Meyerbeer, pour assouplir son talent, résolut d'aller en Italie. Il se rendit d'abord à Venise au moment où Rossini se produisait pour la première fois avec un grand éclat dans *Tancrède*, le chef-d'œuvre de sa première manière. Meyerbeer se sentit transporté d'admiration; il comprit les beautés de la musique italienne et résolut de transformer son style éduqué et monocorde par un mélange heureux de cette mélodie pleine de grâce et de séduire. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et, le 19 juillet 1815, il fit représenter à Padoue son premier opéra italien *Romilda et Costanza*, œuvre de demi-caractère qui obtint un grand succès. Il le fit suivre presque immédiatement de *Semiramide riconosciuta* (Turin, 1819). L'année suivante, Meyerbeer donna à Venise une nouvelle partition, *Emma di Resburgo*, qui obtint un succès d'enthousiasme sur cette même scène où Rossini venait de remporter une victoire complète avec *Edoardo e Cristina*. L'opéra de Meyerbeer fut aussitôt joué en Allemagne, à Vienne, à Munich, à Dresde, à Francfort et à Stuttgart. Ses compatriotes n'approuvèrent pas tout le changement qui s'était opéré dans sa manière, et Carl-Marie Weber, son ami intime, conçut un véritable chagrin de ce qu'il appelait ces concessions au goût du jour. Encouragé par les succès qu'il obtenait en Italie, Meyerbeer n'en persista pas moins et donna au théâtre de la Scala de Milan un opéra *semi-seria* intitulé *Marguerite d'Anjou*, qui eut pour interprète principal le fameux Tacchinardi, et dont le succès fut complet en Italie comme en Allemagne et en France. Le 12 mars 1822, Meyerbeer faisait représenter sur le même théâtre son *Ézilé de Grenade*, qui, vivement discuté, finit par être un nouveau triomphe pour le jeune maestro. Il se rendit bientôt à Rome pour y composer la musique d'*Almansor*, opéra sérieux en deux actes, dont Romani lui avait confié le libretto; mais il tomba malade et dut quitter l'Italie, sans achever sa partition; il alla en 1823 à Berlin et aux eaux pour recouvrer la santé. Ce temps d'arrêt fut chez Meyerbeer le signal d'une seconde transformation de son génie. Son premier grand ouvrage fut *Il crociato in Egitto* (le *Croisé en Egypte*), représenté à Venise sur le théâtre de la Fenice le 26 décembre 1824. Le succès fut immense, et, en quelques mois, tous les théâtres de la péninsule voulurent monter cet opéra, qui fut représenté au Théâtre-Italien de Paris le 22 septembre 1825. Malgré les applaudissements du public français, Meyerbeer, préoccupé par son mariage et, plus tard, frappé douloureusement par la mort de deux enfants, ne reprit ses travaux que vers 1829, et donna enfin *Robert le Diable* (théâtre du Grand-Opéra, 22 novembre 1831). Le génie dont il faisait preuve dans ce nouvel ouvrage, la sublimité de ses inspirations, la hardiesse de son style, la majesté de ses accents, provoquèrent un enthousiasme qui tint du délire. L'administration de l'Opéra, comprenant qu'une seconde production sortie de la même plume serait pour elle un coup de fortune, lui confia le poème des *Huguenots*, dont la représentation fut retardée par suite de la maladie de M^{me} Meyerbeer, que son mari emmena en Italie. Le 21 février 1836 eut lieu la première représentation de ce chef-d'œuvre admirable, que l'on peut aujourd'hui considérer comme la plus haute expression de son génie. A la suite des *Huguenots*, Meyerbeer demeura près de dix ans dans le silence. On parlait cependant déjà du *Prophète* et même de l'*Africaine*; mais le maître, toujours très-soucieux de la bonne exécution de ses œuvres, hésitait à les confier à des artistes inférieurs à ceux qui avaient créé *Robert le Diable* et les *Huguenots*. En effet, Nourrit, Duprez, M^{lle} Falcon et

disparus de la scène de l'Opéra. Sur ces entrefaites, Meyerbeer fut nommé premier maître de la chapelle du roi de Prusse, et il composa une grande cantate, la *Festa nella corte di Ferrara*, qui fut exécutée à la cour en 1845, pour une fête donnée par le roi. Peu de temps après, il fit représenter (7 décembre 1844), pour l'inauguration du nouveau Théâtre-Royal de Berlin, un opéra allemand en trois actes, le *Camp de Silésie*. Cet ouvrage, qui fut assez froidement accueilli à Berlin, obtint plus tard, en 1847, un très-grand succès à Vienne, sous le titre de *Wielta*. Il est vrai que beaucoup de changements y avaient été apportés par l'auteur et que la célèbre Jenny Lind lui prêtait le charme de son talent. En 1846, il composa pour le *Struensée* de son frère, Michel Beer, une partition qui fit en Allemagne une très-grande sensation. C'est aussi cette même année qu'il fit exécuter, pour le mariage du roi de Bavière, sa célèbre *Marche aux flambeaux*. Enfin, le 16 avril 1849, le *Prophète* fut attendu par le public avec une certaine réserve, le *Prophète* finit cependant par s'établir solidement sur notre première scène, bien qu'il n'ait pas été placé à la hauteur de *Robert* et des *Huguenots*.

Ces trois chefs-d'œuvre donnent la formule complète du génie de Meyerbeer; cette formule, c'est l'éclectisme, non-seulement en musique, mais en histoire et en philosophie. Chacun de ses ouvrages atteste une érudition profonde et le choix habile que ce maître savait faire parmi les matériaux de toutes sortes qui lui servaient à construire son œuvre. Au courant de toutes les idées modernes, se plaçant à la lecture des historiens et des poètes, il le transporta dans l'opéra, avec une puissance magique, les idées et les sentiments qu'il trouvait dans leurs livres; aussi a-t-on pu dire de lui qu'il pensait en nouveau, en musique, ce qu'il avait déjà pensé en prose et en vers. Par les recherches profondes dont témoignent ses grandes pages musicales, par la science des passions et la vérité des mœurs qu'elles mettent en relief, elles font pénétrer dans le passé avec autant d'énergie qu'une page d'histoire. Meyerbeer est bien de notre temps par la langue compliquée qu'il parle, langue pleine de reminiscences, d'intentions, et qui produit au premier abord moins d'émotion que d'étonnement; il est encore plus de son temps par le choix de ses sujets : *Robert le Diable*, l'opéra romantique par excellence, arrive à l'apogée de la crise romantique et comme pour résumer tous les effets nouveaux trouvés par les poètes; les *Huguenots* paraissent au milieu des polémiques religieuses de 1836 et après les grands travaux historiques qui ont restitué aux guerres de religion leur physionomie; le *Prophète* fait retentir ses accents, ses appels aux armes et à la révolte à la veille de la révolution de 1848. Préoccupé de l'expression vraie de la vie, Meyerbeer donne à ses notes la couleur et l'exactitude des mots. Tout le moyen âge revit dans *Robert le Diable*, les légendes avec leurs fantômes, les terreurs religieuses, la chevalerie et ses tournois; dans les *Huguenots*, c'est le xvi^e siècle, à la fois délicat et féroce, et Meyerbeer a des arabesques et des cisures pour peindre la galanterie des cours, des chants graves pour le protestantisme; il rend avec une égale puissance la ferveur ou la légèreté, il a des cris funèbres pour les duels et les massacres. Des basses formidables rendent l'exaspération du fanatisme; des phrases émus, voluptueuses traduisent toutes les émotions de l'amour et cette musique si complexe trouve encore moyen de pénétrer l'auditeur de sensations purement physiques : à Chenonceaux, dit M. Boulé, est point avec des sons; la musique donne l'impression d'un parc, de la fraîcheur des eaux, de la profondeur des ombres. Dans le *Prophète*, c'est encore le fanatisme religieux, mais avec d'autres couleurs profondément allemandes, un fanatisme austère et terrible; la galanterie n'a plus de place dans ce cadre solennel, que remplissent seules de furieuses passions théologiques. De même, dans le *Camp de Silésie*, les fibres, les tambours, les chansons de soldat traduisent bruyamment le tumulte des armées, et les mélodies ont la couleur, exotique pour nous, de ces chants du Nord d'une rêverie si vaporeuse. Le caractère de l'époque, ressort vigoureusement de ces moindres détails de toutes ces grandes conceptions.

« Esprit pénétrant, dit Scudo, plein de sagacité et de profondeur, Meyerbeer ne participait ni aux avantages ni aux faiblesses de ces natures spontanées qui rayonnent comme la lumière, prodiguant, sans mesure ni souci du lendemain, les fleurs de leur jeunesse et de leur pensée. Riche d'une instruction presque effrayante, il a lu, scruté et pesé philosophes, historiens et poètes, et s'est assimilé l'essence de leurs œuvres. Rien de la pensée humaine ni à la fois étranger. On ne peut citer qu'un seul contre-sens dans l'œuvre entière du maître, le chœur des *Baigneuses* du second acte des *Huguenots* écrit sur un mouvement de marche plus propre à une parade militaire qu'à une sieste féminine. Philosophe et penseur, il n'élabora son idée que lentement et sous l'œil de la raison; aussi, lorsqu'il l'autorise à prendre son essor, il est sûr qu'elle force dignement son chemin. Meyerbeer ne livre rien au hasard, il prévoit tout

ce qu'il est possible à l'artiste de prévoir, il combine savamment ses effets, dont il fixe les moindres nuances. Ses partitions fournissent de notes explicatives, de remarques ingénieuses qui accusent la préoccupation de son esprit vigilant et sa profonde connaissance de la stratégie dramatique. Homme du Nord, nourri dès l'enfance de la forte harmonie de Bach, dont il reproduit parfois la sauvage verdure, l'oreille habituée aux sonorités complexes de l'instrumentation allemande, Meyerbeer est un esprit positif qui excelle à peindre les éclats de la passion humaine dans un milieu nettement défini. Les plaintes de l'idéal amour, les extases de la rêverie, les sanglots de la mélancolie, les élans de la prière sans culte arrêté, toutes les manifestations spontanées et lyriques de notre âme ne trouveraient peut-être pas dans l'auteur de *Robert* un interprète suffisamment fidèle, mais que ces sentiments éclatent, encadrés dans un mouvement social qui les froisse et les déchire, Meyerbeer écrira la quatrième acte des *Huguenots*, une des grandes pages de la musique dramatique. Cette vive intelligence du jeu des passions dans la réalité de la vie, cet art merveilleux d'en combiner les effets par des masses chorales et instrumentales, les sentiments vrais et profonds qui jaillissent du choc des péripéties comme facilité l'étincelle du choc des corps, enfin cette faculté suprême de créer des types qui vivent dans l'histoire comme des créatures de Dieu, telles sont les qualités éminentes qui distinguent l'auteur de *Robert* et des *Huguenots*. L'homme qui a créé les types vigoureux de Bertram, de Marcel et de Fides, ces colosses qui rappellent le Moïse de Buonarroti, sait aussi remplir ses immenses toiles de fracas, de vie et de lumière!

Harmoniste sans pareil, car nul n'a poussé plus loin que lui l'art de l'instrumentation et n'a donné à l'orchestre plus de sonorités vivantes, il se préoccupe continuellement de conquérir à la musique de nouveaux horizons, il sonde les accords, analyse les propriétés des sons comme un chimiste analyse les substances. Il violente les règles imposées par la tradition, réunit de force les tonalités les plus diverses, fusionne les éléments disparates, accouple les résonances les plus incompatibles. Les éclaircies brusques et les transitions non préparées ne lui déplaisent point; souvent même il donnera aux rythmes une coupe irrégulière, mais chaque strophe ou phrase reproduira cette irrégularité. Il invente des instruments pour créer des effets nouveaux, croise les timbres, unit les voix hostiles à l'ensemble. On le voit parfois violer les lois élémentaires de l'instrumentation. Telle phrase, tel dessin, échappé réglementairement aux violons, sera confié à un autre instrument. Il désagrège les masses orchestrales, les lance à l'assaut l'une après l'autre, les ramène, les tempère et les fonde dans des accords ineffables de suavité. Il donne à chaque instrument un rôle actif; il en fait le serviteur obligé d'un personnage ou le comparse d'une situation. Dans les *Huguenots*, la viole d'amour s'enlance enivrée autour du chant, *plus blanche que la blanche hermine*; au quatrième acte du même opéra, l'alto tempèrera, de ses notes trempées de larmes, le cri suprême : *Oui, tu l'as dit, tu n'aimas*. Pour l'arioso de Fides, il assemble les flûtes, hautbois, clarinettes, cors, violons, altos et violoncelles en sourdine; et de cet assemblage il fait sortir les timbres les plus chastes, les sonorités les plus merveilleuses qu'il puisse rêver à l'âme d'un chrétien. Le songe de Jean de Leyde, une des merveilles instrumentales de Meyerbeer, débute par un chant éther de violons joint aux notes graves des flûtes et des hautbois. Tout à coup, sur ces mots *Malheur à toi*, les cors et les trombones jettent l'alarme, les basses font leur entrée et apportent leurs traits rapides ascendants et descendants, peignant à l'oreille les fluctuations qui balancent le trône du faux prophète. De toutes ces combinaisons épiques, employées par l'auteur, ressort une couleur générale qui domine la scène et qui ne provient ni du chant, ni de l'orchestration, ni du rythme, mais qui surgit de l'ensemble de ces divers aspects musicaux.

Après le *Prophète*, Meyerbeer était retourné à Berlin. L'Allemagne eut aussi sa bonne part des impatiences des beaux esprits de son génie. Dès 1846, il avait écrit treize morceaux peu ou point connus en France pour le *Struensée*, drame posthume de son frère, Michel Beer; une ouverture, une scène de révolte, marche et chœur, bal, scène de paysans au cabaret, rêve, marche funèbre, fanfares servant d'accompagnement à quatre des plus importantes scènes. L'ouverture, qui a pour motif principal une marche admirable, esquissée d'abord par les harpes, complétée et brodée ensuite par les violons, est un des chefs-d'œuvre du maître; le finale est une page d'une richesse inouïe; une *Polonaise*, qui porte ce cachet de joie rêveuse inhérent aux mélodies du Nord; un allegro villageois, frappant par la nouveauté des rythmes, et le songe, ingénieusement conçu, qui rappelle les phrases principales de l'œuvre, fantômes sonores qui repassent devant l'auteur comme les images des heures écoulées. Les *Huguenots*, peuvent compter parmi les plus belles pages musicales; enfin la marche funèbre qui termine la série musicale efface tout ce qui, jusqu'alors, a été fait dans ce genre.

En 1844, 1850 et 1853, à l'occasion des mariages des princesses de Prusse, Meyerbeer écrivit trois *Fackellians* (dances aux flambeaux), compositions qui n'ont d'équivalent dans aucune langue musicale. Dans sa première œuvre de ce genre on remarque un trille sur le ré, battu pendant seize mesures par dix-huit trompettes. Le *Fackellian*, en honneur autrefois dans toutes les cours d'Allemagne le jour du mariage du fils aîné du souverain, ne s'exécute plus qu'à Berlin. C'est une promenade d'apparat et solennelle qui rappelle les *Polonaises* usitées à la cour de Russie; à ces productions purement allemandes, il convient d'ajouter sept cantiques, poèmes de Klopstock; un *Hymne à Dieu*, paroles de Gutzberg; le *Génie de la musique au tombeau de Beethoven*, cantate avec chœur; une cantate pour l'inauguration de la statue de Gutenberg à Mayence (1838); un *Entr'acte* pour deux violons, alto, flûtes, hautbois, clarinettes, bassons, cors et basse, morceau magistral, basé sur trois notes persistantes; *Marie et son génie*, cantate; *Marche des tirailleurs bavarois* (1850), cantate à quatre voix et chœur, poème du roi Louis de Bavière, avec orchestre d'instruments de cuivre; une *Sérénade* à huit voix; *Ode à Rauch*, le sculpteur (1851), pour l'inauguration de la statue de Frédéric le Grand; *Hymne de fête* à quatre voix et chœur; les *Euménides* d'Eschyle, chœur et intermède (dans sa *Lettre d'un voyageur* datée du mois de septembre 1836, George Sand avait exprimé au maître le vœu de lui voir aborder ce grandiose sujet); un *Stabat*; un *Misère*; un *Te Deum*; douze psaumes à double chœur; enfin le *Quatre-vingt-onzième psaume de David*, à huit voix avec soli, qui marque une modification inattendue dans le faire de l'auteur. S'éloignant de l'ascétisme préconisé par les compositeurs luthériens et dont Mendelssohn a encore exagéré la sécheresse, Meyerbeer témoigne dans cette grande œuvre d'une tendance rétrospective vers l'effusion naïve qui règne dans l'œuvre de Palestrina. Les mélodies qui accentuent l'œuvre allemande sont légèrement teintées d'arcalisme; les huit parties du chœur circulent, s'entre-croisent, se délient, se renouent et étalent un tissu musical de la plus riche splendeur, complexe dans sa coloration, mais dont tous les détails sont vigoureusement éclairés par la flamme du génie. La fugue finale présente encore cette nouveauté; pendant que l'un des chœurs déroule la fugue classique, l'autre chœur fait entendre une fugue dramatisée suivant la tendance moderne. C'est une rencontre étonnante dans Meyerbeer, l'homme d'action et de vitalité, que cette excursion rétrospective volontaire dans le chant religieux pur.

Pour répondre à cet absurde reproche d'absence de mélodie que la critique affectait de lui lancer perpétuellement à la tête, Meyerbeer composa quarante mélodies environ avec simple accompagnement de piano, dont la plus grande partie a été réunie en volume. Presque tous les morceaux qui composent ce recueil sont des merveilles de sentiment et d'expression : *Mina*, une barcarolle qui fait rêver de Venise; la *Sérénade*, dont le rythme rapide marque bien les impatiences du désir; le *Moine*, le *Trappiste*, avec leurs allégres convulsives, leurs cris de la chair étreignant l'esprit; le *Chant du dimanche*, si naïf et en même temps si touchant et si plein d'ardente ferveur; le *Baptême*, le *Pénitent*, deux arioso d'une émotion singulière; les *Feuilles de rose*, chant unique pour la forme et pour le rythme; la *Chanson des moissonneurs vendéens*; *Rachel à Nephthi*; le *Ranz des vaches* d'Appenzel, si frais et si allégre; la *Chanson de maître Floh*, dont on a tant de fois reproduit les progressions chromatiques descendantes qui peignent la disparition du vin dans l'estomac du buveur; et enfin, pardessus tout, le *Chant de mai*, un véritable diamant.

Vers la fin de 1851, la santé du compositeur s'altéra, de façon à l'obliger de suspendre ses travaux pour se rendre à Spa, dont le séjour et les eaux lui ont toujours été favorables. Lorsqu'il fut rétabli, il se mit à remanier le *Camp de Silésie*, qui devint l'*Étoile du Nord*; le poème, écrit sur ses indications, lui permit de faire entrer dans la nouvelle partition les meilleurs morceaux de son opéra allemand. L'*Étoile du Nord* fut représentée à l'Opéra-Comique le 16 février 1854 avec un immense succès. Meyerbeer avait voulu prouver aux juges, que les œuvres qu'il avait parquées dans le domaine de l'abstraction que lui aussi possédait la note légère et riante, et que la mélodie ne lui était pas plus étrangère que les grandes harmonies du drame lyrique; la mélodie coule à pleins bords dans cette œuvre charmante. Le succès de la partition fut éclatant. La lutte avait été vive, il est vrai, autour de cette œuvre; l'enthousiasme s'était heurté contre le parti pris et le dénigrement. Le public, juge avec lequel il faut compter, quoi qu'on en dise, approuva par son empressement la tentative de Meyerbeer.

Un seul essai n'eût pas justifié l'intrusion du maître allemand sur la scène de la place Boieldieu. Les esprits hostiles le défiant d'une seconde victoire et l'attendaient à un autre ouvrage du genre tempéré. On vit se reproduire, après l'*Étoile du Nord*, le même entêtement étroit qui avait accusé de surprise le triomphe de *Robert le Diable* et qui prédisait la chute infaillible des *Huguenots*. Le 4 avril

1859, Meyerbeer donna sur la même scène le *Pardon de Ploermel*. L'envie fut contrainte d'écouffer ses clameurs; rien de plus riche, d'écouffement mélodique que cette partition, et rien de plus simple. On n'y rencontre absolument que du chant, et du plus pur et du plus exquis. Il est vrai que la plume qui a écrit la scène de l'église du *Prophète* n'a pu comprimer son essor dans l'andante *O puissante magie* et dans le trio final. A part ces deux pages, le *Pardon de Ploermel* est essentiellement du ressort de l'opéra-comique; seulement, l'œuvre porte la signature de Meyerbeer.

A ce moment commencèrent à circuler des bruits sur la possibilité de la mise prochaine en étude, à l'Opéra, d'un nouvel ouvrage intitulé l'*Africaine*; on avait déjà agité cette question alors qu'en 1856 Sophie Cruvelli (dite la baronne Vigier) figurait dans le personnel de l'Académie de musique. Meyerbeer, disait-on, lui réservait le principal rôle dans sa dernière partition. Le départ de la cantatrice fit évanouir tous ces projets. Peu satisfait de la composition du personnel de l'Opéra, le maître retint quinze ans dans son portefeuille la partition de l'*Africaine*. Il continuait cependant à écrire et, en 1861, il composa pour l'anniversaire de la mort de Schiller une marche connue sous le nom de *Schiller March*; on lui doit encore un morceau du même genre écrit pour l'inauguration de l'Exposition universelle de Londres. Il se rendit en Angleterre à cette occasion, dans le but de présider aux répétitions de cette importante composition, et fut reçu par l'aristocratie britannique, notamment par lord Palmerston, avec un respect des égards et une sympathie qui le touchèrent. De retour à Paris, Meyerbeer projetait un petit voyage à Bruxelles lorsqu'il fut pris, vers la fin d'avril 1864, d'une inflammation intestinale. Son état devint promptement alarmant, et il succomba le 2 mai suivant. Quelques heures à peine s'étaient écoulées depuis qu'il avait cessé de vivre, lorsque Rossini, prévenu seulement de sa maladie, se présenta chez le concierge de la rue Montaigne n° 2 pour avoir des nouvelles. Le concierge lui répondit que Meyerbeer venait de mourir. Foudroyé par cette nouvelle, l'auteur de *Guillaume Tell* tomba sur une chaise et resta pendant plus de dix minutes comme stupéfié. Une des filles de Meyerbeer ayant été appelée, Rossini se leva, dans ses bras en versant un torrent de larmes. Les relations des deux plus grands compositeurs contemporains dataient de la représentation de *Tancrède* à Venise. Selon le vœu suprême de Meyerbeer, son corps a été transporté à Berlin, à la suite d'une cérémonie funèbre dont la magnificence répondait aux regrets qu'inspirait la perte de ce grand homme.

Meyerbeer obtint un triomphe plus grand encore dans la représentation posthume de l'*Africaine*, attendue depuis si longtemps, et qu'il se décidait à donner juste au moment où la mort vint le surprendre. Par son testament, par ses dernières volontés verbalement exprimées à sa famille, Meyerbeer avait destiné l'*Africaine* à l'Opéra de Paris. Ses interprètes étaient désignés et M. Fétis, directeur du conservatoire de Bruxelles, chargé de la mise en scène de l'œuvre et de la direction des répétitions. Toutes les instructions sur ce point étaient bien et nettement détaillées. Le 23 août 1864, le directeur de l'Opéra entama les pourparlers avec M. Fétis, exécuteur désigné des volontés de l'auteur.

Les répétitions commencèrent. Elles durèrent huit mois. Des amputations furent, malgré les protestations du fondé de pouvoir, pratiquées dans l'œuvre touffue de Meyerbeer. Les quatre partitions (il avait écrit quatre fois sa partition avec orchestrations différentes) furent lues et étudiées, et enfin, le 28 août 1865, eut lieu la représentation du chef-d'œuvre posthume de Meyerbeer. Ce fut une victoire radieuse remportée, au delà de la tombe, par l'illustre maître. On trouva au supplément du *Grand Dictionnaire* l'analyse du chef-d'œuvre, qui n'a pu prendre place dans notre premier volume. Aux prises avec un sujet longtemps caressé par lui et qui le transportait en dehors du cadre historique de tous ses grands opéras, le maître a su trouver encore des accents nouveaux; par une sorte de magie, il nous promène dans des climats enchantés, sous des cieux où tout est langueur et volupté, et nous fait assister à des floraisons inconnues. Par malheur, aucun art n'a pu racheter la superposition de deux opéras dans une œuvre posthume. Les matériaux ont produit l'*Africaine*. Le premier acte était tout de fantaisie, comme *Obéron*, en l'élargissant pour y faire entrer Vasco de Gama, Meyerbeer a rencontré, il est vrai, des inspirations souveraines; mais le premier acte a une couleur tout autre que les deux suivants.

Pour résumer toutes les appréciations qui ont été faites de son génie et de son œuvre, nous donnerons les conclusions de l'*Eloge de Meyerbeer*, prononcé par M. Beulé à l'Académie des beaux-arts :

« Le talent de Meyerbeer avait besoin, pour se développer avec aisance, de notre première école lyrique. Là seulement il pouvait lui s'être armé. Tragique avant tout, Meyerbeer sait peindre les passions, non à l'état d'innocence et d'idéal, mais exaltées par la lutte et par les catastrophes sanglantes. Il

n'exprime pas, comme la plupart des compositeurs, son naturel, ses sentiments, la tendresse de son cœur; sa musique n'est pas son image, il l'exprime ce que doivent sentir les autres; il décrit les phénomènes extérieurs; historien et peintre de portraits, il s'oublie devant ses modèles. Ses personnages sont individuels, ressemblants; ils touchent, ils persuadent, ils fascinent. C'est une magie irrésistible que de créer des types qui vivent au théâtre autant par l'énergie de leur conception que par leur unité musicale et la tenue de leur caractère mélodique. Meyerbeer n'a eu ni la majesté antique de Gluck, ni la grâce divine de Mozart, ni l'éclat enivrant de Rossini, ni même le parfum étrange de Weber. Il a possédé au plus haut degré l'art dramatique; sa manière de poser les types musicaux et de les traiter avec une fidélité historique n'appartient qu'à lui. Il a conçu l'opéra sur l'échelle la plus vaste, il a voulu y faire tout entrer, subordonnant les autres arts à la musique. Habile constructeur, il a eu le génie des combinaisons. Il a cru que l'esprit critique de ses contemporains avait besoin d'idées plutôt que de mélodies; il a fait du drame lyrique une fête de l'intelligence. Personne ne l'a dépassé dans l'art de préparer les grandes situations, de les enfler par une tension croissante, d'amener une formidable explosion qui paraît s'épuiser et reprend plus formidable encore.

Il serait difficile de définir nettement le style de Meyerbeer, quoiqu'il ait un style, quoiqu'une phrase écrite par lui se reconnaît des premières mesures. Comme il a changé de musique autant de fois que de climat, il s'est assimilé les richesses de chaque pays; comme les diverses écoles lui ont livré leur fleur, il en a tiré un miel d'une saveur inconnue. Il s'applique moins à créer qu'à combiner les éléments de sa brillante mosaïque. Cependant tout s'ajuste avec une confiance, une délicatesse, un art qui sont le cachet de Meyerbeer; tout est fondu par une facture magistrale qui constitue son originalité. Il a autant de sensibilité nerveuse que Weber; seulement la sienne se traduit par l'audace des transitions, la brusquerie des rythmes, le conflit des intonations, la recherche des effets opposés, la continuité des altérations harmoniques... Ce sont des phrases brèves, pénétrantes, acérées, qui se détachent du récit et y rentrent aussitôt, après avoir jeté dans nos âmes un éclair d'adresse ou de terreur. La lumière est rapide, mais les ténèbres calculées d'où elle jaillit la font paraître plus vive. Tel est le secret des peintures : Meyerbeer, qui est un grand coloriste, leur emprunte le prestige du clair-obscur. Un autre trait essentiel de sa physiognomie, c'est le désir de tout imiter par les sons. Le musicien veut lutter d'exactitude avec la réalité; il se condamne à de perpétuels tours de force; il dépense souvent une science énorme pour obtenir de petits résultats; il produit parfois des impressions profondes à l'aide d'artifices aussitôt pénétrés. Il est vrai que le besoin de tout caractériser lui fait découvrir des expressions neuves, des modulations nouvelles, des dissonances pittoresques, une instrumentation dont la richesse ne détruit point l'admirable correction, et des tonalités austères, après, rocailleuses, qui soustraient des rôles entiers, tels que ceux de Bertram et de Marcel.

Quelques notes maintenant sur l'homme. Meyerbeer était un travailleur acharné et tenace. Malgré le soin qu'il mettait dans le choix de ses idées et la critique qu'il faisait subir à ses inspirations, il n'est pas un seul de ses ouvrages qu'il n'ait remis sur le chantier à plusieurs reprises et refondu tout entier.

Nous avons déjà dit qu'il existait quatre orchestrations différentes de l'*Africaine*; il existe peut-être deux *Robert*, autant de *Huguenots* et de *Prophète*. Dans cet ordre de partition, il a été opéré, de son aveu, des retranchements énormes, et les morceaux supprimés, dont les manuscrits existent à la bibliothèque de l'Opéra, sont admirables; seulement l'œuvre aurait été trop touffue.

Parallèles coupures ont dû être pratiquées dans la partition de l'*Africaine*, au grand désespoir de M. Fétis. Meyerbeer n'y eût certainement pas tant de façon. Mais s'il laissait opérer les abréviations et remaniements dont l'utilité lui apparaissait ou lui était démontrée, Meyerbeer se montrait intraitable sous le rapport de l'exécution vocale et orchestrale. Toujours plein de politesse, souriant et calme, mais ferme comme un ressort d'acier, l'artiste n'admettait aucune fatigue, aucune épargne. Les chanteurs devaient donner tout ce qu'ils pouvaient donner, sans ménagement. Il voulait à l'orchestre des qualités qu'on ne peut exiger que d'un seul instrument, et il faisait inévitablement recommencer le même passage et le même trait jusqu'à ce que l'interprétation eût acquis le fini qu'il désirait. Encore est-il douteux que jamais Meyerbeer ait été complètement satisfait de ses chanteurs, même des meilleurs. Peut-être même se complaisait-il dans de minutieux détails, des nuances infiniment petites perdues sur une grande scène. Les rares privilèges qui ont eu l'heureuse chance de l'entendre accompagner au piano les chanteurs ont pu juger, par sa manière fine, délicate et presque vaporeuse d'accompagner, les intentions

quasi poétiques qu'il exigeait de ses interprètes. Affable, bienveillant, timide même devant la critique, qu'il redoutait et dont les jugements l'impressionnaient avec trop de force, modeste à l'endroit de son talent, Meyerbeer a mené une vie exemplaire, réservée, la vie de l'artiste pénétré de sa mission et de sa dignité. Malgré sa grande fortune, il vivait très-simplement; à Paris, il habitait un petit appartement meublé et se plaisait à dire qu'il n'avait jamais eu besoin d'être riche; que son art aurait suffi à le nourrir depuis l'âge de sept ans. Prodigue seulement pour l'exécution matérielle de ses œuvres, il ne regardait à aucune dépense des qu'il s'agissait de les présenter au public dans le cadre qui leur convenait. C'est en cela qu'il ne lui a pas été inutile d'être riche. L'altération sensible qui se manifesta dans sa santé vers 1851 le condamna à l'usage presque continu des eaux de Spa. Docile aux prescriptions des médecins, strict observateur du régime imposé, Meyerbeer, qui n'a jamais connu le côté vif de la vie artistique, étonnait par sa frugalité et ses allures presque sauvages. Matin et soir, on pouvait voir autour de Spa, dans la campagne ou sur les promenades, mais toujours à l'écart, un homme couvert d'habits plus que simples, chapeau de paille en tête, un parapluie en main, circuler lentement, soit à pied, soit à dos d'âne, le front chargé de pensées, l'œil rêveur et perdu vers la terre ou interrogeant l'espace, écrite à la hâte sur un carnet quelques signes cabalistiques, puis fredonner quelques bribes de mélodies incertaines. Et tous les passants de se découvrir et de s'écarter respectueusement devant le sublime distraire absorbé par le rêve. C'était Meyerbeer!

C'est à Spa qu'il allait se retremper après les fatigues des répétitions de ses nouvelles œuvres et les labeurs de la mise en scène. C'est là qu'il oubliait les énervements causés par l'insouciance des chanteurs, les attaques de la critique et les jugements légers des coteries.

Meyerbeer n'a pas laissé d'héritier mâle de son nom. Deux filles seulement subsistent de son mariage. Un de ses neveux, Jules Beer, dont la *Fille d'Égypte* a obtenu un beau succès, perpétue seul la tradition musicale dans la noble famille.

MEYERBERG (Augustin, baron DE), diplomate allemand. V. MEYERBERG.

MEYERE ou **MEYER** (Lévin DE), théologien, jésuite et poète flamand, né à Gand en 1655, mort à Louvain en 1730. En 1673, il entra dans l'ordre des jésuites, fut chargé d'enseigner la philosophie et la théologie, puis devint recteur du collège de Louvain. Il soutint avec beaucoup de vivacité plusieurs discussions théologiques au sujet de la grâce et des constitutions des papes. Parmi ses ouvrages de controverse, nous citerons : *Historia controversiarum de divina gratia auxilii, libri sex* (Anvers, 1705, in-fol.), histoire diffuse, mais exacte. On lui doit aussi des ouvrages en vers latins, entre autres : *De via libri tres* (Anvers, 1694, in-4°), poème en vers élégiaques; *Poematum libri VI* (Bruxelles, 1703); *De institutione principis* (Bruxelles, 1716), poème en vers hexamètres; *Ad Belgii episcopos elegiarum liber* (1723, in-4°), deux livres d'éloges, etc.

MEYERHEIM (Frédéric-Edouard), peintre allemand, né à Dantzig en 1808. D'abord lithographe, il commença à se faire connaître en exécutant une collection de sites et de monuments remarquables, publiés par MM. Strack et Kugler. Ce travail, assez lucratif, lui permit de poursuivre ses études de peinture, qu'il avait commencées sous la direction de son père, et il l'exposa en 1834 sous *Mendiant aveugle*. Cette toile obtint en Allemagne, grâce à la sentimentalité du sujet et à la mise en scène, un succès énorme qui nous paraît fort exagéré. Néanmoins ce tableau offre de remarquables qualités. Le sentiment dramatique en est sincère, malgré son emphase. Dans la couleur vigoureuse et chaude, il y a de la jeunesse, de la verdeur, et la figure est soigneusement étudiée. Le *Mendiant aveugle* a été fréquemment reproduit en Allemagne par la gravure et par la lithographie. Les œuvres de M. Meyerheim qui ont suivi ce début trop vanté sont préférables, à notre avis, sans avoir des prétentions si hautes. La *Laitière comptant sa recette*, le *Tir à la cible en Bavière*, les *Petits chats*, l'*École de village*, la *Grand-mère montrant à sa petite-fille à sauter à la corde*, etc., sont de petits sujets heureux, traités avec finesse, avec esprit, d'un réalisme intelligent et vrai, et ils nous paraissent supérieurs au trop fameux *Mendiant*. Exposés à Dresde et à Berlin, ces divers tableaux ont valu à l'auteur les plus brillantes récompenses. A Paris, croyons-nous, il s'est produit une fois seulement, en 1855, mais avec deux compositions excellentes, la *Famille d'un artisan* et les *Paysans de Brunswick allant à l'église*. Le jury des récompenses lui décerna une 2^e médaille bien méritée. Cette même année, M. Meyerheim fut nommé professeur à l'Académie de Berlin. Il est membre de l'Académie de cette ville et de celle de Dresde.

MEYERIE s. f. (mé-ri-é — de Meyer, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénecionidées, établi pour

des arbrisseaux du Brésil, et comprenant quatre espèces réparties en deux sections.

MEYER (Albert), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1645, mort en 1714. Fils d'un peintre médiocre, qui lui donna ses premières leçons, il alla compléter ses études à Paris, puis en Italie, où il séjourna dix ans, exécuta de nombreux ouvrages et se lia intimement avec le paysagiste Glabauer. De retour en Hollande, Meyer fut chargé de peindre un grand nombre de tableaux et de plafonds pour diverses maisons royales. Le talent dont il fit preuve, notamment en décorant la salle à manger du château de Sotsdyck, lui acquit une grande et légitime réputation. Doué d'une étonnante facilité d'exécution, cet artiste produisit beaucoup; ses compositions sont agréablement composées et d'une belle couleur. Il excellait surtout à représenter des vues de châteaux, avec des bosquets et des figures dans le goût antique, et animait souvent ses tableaux d'une foule de personnages. Ses ouvrages se trouvent, pour la plupart, en Italie et en Hollande. Meyer a gravé, d'après ses compositions, une suite de dix paysages.

MEYER (Guillaume-Frédéric), littérateur et officier allemand, né à Anspach en 1762, mort à Francfort en 1829. Lorsqu'il eut étudié les langues, les mathématiques, les sciences naturelles, l'histoire, le droit à Altdorf, il se rendit en Angleterre, où il essaya vainement d'entrer dans la marine pour satisfaire son goût pour les voyages, passa ensuite en Autriche et obtint un brevet de lieutenant d'artillerie; mais bientôt, las de la vie militaire, il se démit de son grade et visita successivement l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure et une grande partie de l'Europe. Attaché à la légation autrichienne en Sicile en 1807, il s'efforça sans succès d'y réaliser des plans de colonisation. Deux ans plus tard, Meyer reprit du service en qualité de capitaine, fut attaché en 1813 à l'état-major de l'armée autrichienne, remporta en 1815 en Italie les chefs-d'œuvre artistiques enlevés à ce pays pendant les guerres de conquête de la France, puis devint successivement secrétaire d'ambassade à Rome, à Madrid, et membre de la commission militaire près la diète germanique à Francfort-sur-le-Mein. On a de lui : *Dyna-na-sore ou le Voyageur* (Vienne, 1787-1791, 5 vol.), roman politique écrit d'un style bizarre, mais plein d'esprit, qui obtint un très-grand succès, divers autres romans qui n'eurent pas la même fortune et des *Œuvres posthumes* publiées à Vienne (1842, 3 vol.).

MEYREY ou **MEIGRET** (Louis), grammairien français, né à Lyon au commencement du XVII^e siècle. On ignore à quelle époque et pour quel motif il vint s'établir à Paris, et sa vie ne nous est connue que par ses ouvrages; mais l'importance du but qu'il s'y proposa a suffi pour le sauver à jamais de l'oubli; on peut le considérer comme l'initiateur d'une réforme orthographique qui depuis a toujours eu des partisans, et comme le créateur de la grammaire française. Particulièrement versé dans la littérature latine, il appliqua à des traductions du latin son système de réforme. Il voulait, chose souvent et vainement tentée depuis, faire « cadrer l'écriture à la prononciation française ». On peut considérer le projet de Meyrety comme prématuré : « la prononciation française » n'était nullement fixée de son temps, et il se trouva que son système tendait simplement à établir le dialecte lyonnais, ce qui fut un obstacle insurmontable à son introduction. Ses disciples mêmes se séparèrent de lui violemment, et Meyrety traita ses adversaires avec une violence qui inaunderait dignement les discussions grammaticales. La routine fut un autre obstacle à ses projets, et il ne réussit pas à la faire abandonner en s'élevant contre « l'usage, qui est une vaine couverture d'un sac mouillé ». Alléguer « l'usage », c'est pour lui « la franchise commune des ânes ». Un pareil ton n'était guère fait pour lui gagner des partisans; mais sa grammaire lui obtint une réputation plus solide et non moins méritée. Il n'est que juste de reconnaître que le ton de ses adversaires n'était pas toujours conciliant; Guillaume des Autels l'appelle « un de ces sots et vulgaires traducteurs qui ne savent rien faire, sinon empuiser leur propre pays de drogues amonées des lieux étrangers ».

Voici la liste des ouvrages de Meyrety : *le Second livre de C. Plinius Secundus sur l'histoire des œuvres de nature* (Paris, 1540, in-8°); *le Livre du monde fait par Aristote* (Paris, 1541, in-8°); *les Troisième et quatrième livres de L. Moderatus Columella, traitans du labour des vignes* (Paris, 1542, in-8°); *Traité touchant le commun usage de l'écriture française* (Paris, in-4°); *les VII^e et VIII^e livres de Plinius Secundus* (Paris, 1543, in-8°); *la III^e oraison d'Isocrate* (Paris, 1544, in-8°); *les III livres de Marc Tulle Cicéron des Offices* (Paris, 1547, in-8°); *le Menteur ou l'incrédule de Lucian* (Paris, 1548, in-4°); *Réponse à l'Apologie de Jacques Pelotier*, son disciple (Paris, 1550, in-4°); *Défense touchant le livre de l'orthographe française contre les censures et calomnies de Glomalis de Vezetel* (Guillaume des Autels) (Paris, 1550, in-4°); *Réponse à la dénespérée réplique de Glomalis de Vezetel* (Paris, 1551, in-4°); *le Traité de la grammaire française* (Paris, 1550, in-4°); *les Deux livres de Robert Valturin touchant*

la discipline militaire (Paris, 1555, in-fol.); *l'Histoire de Grise Saluste* (Paris, in-fol.); *les Quatre livres d'Albert Durer, de la proportion des parties et pourtraits des corps humains* (Paris, 1557, in-fol.).

MEYMAC, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kilom. O. d'Ussel, sur la Luzège; pop. aggl., 1,620 hab. — pop. tot., 3,283 hab. Fabrication de bas et gilets de laine, chausserie. Commerce de bestiaux. Église paroissiale classée au nombre des monuments historiques.

MEYNADIER (Louis-Henri-René), général français, né à Saint-André (Gard) en 1778, mort à Paris en 1846. Entré tout jeune dans l'armée comme volontaire, il se signala à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis en Italie, en Dalmatie, en Hollande, comme chef de bataillon et aide de camp du général Vignolle, fut promu colonel en 1809, fit la campagne de Russie en qualité de chef d'état-major de la jeune garde (1812), devint général de brigade en 1813 et fut blessé sous les murs de Paris en 1814. Nommé, après la rentée des Bourbons, lieutenant des gardes du corps et lieutenant général deux jours avant le retour de Napoléon à Paris, Meynadier accompagna Louis XVIII jusqu'à la frontière, puis reçut le commandement d'une brigade de l'armée des Alpes lorsque la France fut menacée d'une nouvelle invasion. Par la suite, il remplit à plusieurs reprises les fonctions d'inspecteur général d'infanterie, devint, pendant l'expédition d'Espagne, en 1823, chef d'état-major du corps commandé par le prince de Hohenlohe, se rallia au gouvernement de Juillet en 1830 et siégea, de 1831 jusqu'à sa mort, à la Chambre des députés, où il appuya constamment de ses votes la politique ministérielle.

MEYNARD (François), érudit français. V. MENARD.

MEYNERT (Hermann-Gunther), littérateur et historien allemand, né à Dresde en 1808. Il commença sa carrière comme journaliste dans des journaux de Dresde et de Leipzig; des articles de critique littéraire et en faisant paraître, en 1832, *Fleurs d'automne*, recueil de vers, puis, l'année suivante, des nouvelles intitulées : *les Branches de corail*. A partir de ce moment, M. Meynert s'est adonné d'une façon toute particulière à l'étude de l'histoire et a successivement mis au jour : *Histoire du peuple saxon* (Leipzig, 1835); *Histoire de l'Autriche, de ses peuples et de ses provinces* (Pesth, 1843, 6 vol.), avec un Supplément (Vienne, 1853); *Histoire de l'armée autrichienne* (Vienne, 1852-1854, 4 vol.), etc.

MEYNIER (Honorat), écrivain français, né à Pertuis, près d'Aix, vers 1570, mort en 1638. Il suivit la carrière des armes, se fit remarquer pendant les guerres de religion et de la Ligue, puis se retira vers 1608 dans sa province natale, où il composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont les suivants : *L'Arithmétique enrichie de ce que les plus doctes mathématiciens ont inventé de beau et d'utile en la divine science des nombres* (Paris, 1614, in-4°), traité qui eut beaucoup de succès; *les Principes et les progrès de la guerre civile opposés aux gouverneurs de Provence* (Paris, 1617), histoire des guerres qui ont eu lieu en Provence de 1547 à 1592; *Règles, sentences et maximes de l'art militaire et remarques sur le devoir des simples soldats et de leurs supérieurs* (Paris, 1617, in-8°); *les Nouvelles inventions de fortifier les places* (Paris, 1626, in-fol.); *les Demandes curieuses et les réponses libres* (Paris, 1635), sur des matières de politique et de guerre. On lui doit aussi des recueils de poésies provençales et françaises, qui sont fort médiocres.

MEYNIER (Jean-Jacques), littérateur français, né à Offenbach (Hesse-Darmstadt) en 1710, mort à Erlangen en 1783. Son père, pauvre fabricant de bas, appartenait à une famille de protestants français réfugiés en Allemagne. Jean-Jacques commença par être chantre à Erlangen, puis devint professeur de langue française à Baireuth (1743) et à Erlangen (1744). C'est dans cette langue qu'il a composé presque tous ses ouvrages, dont les principaux sont : *Grammaire générale et raisonnée* (Erlangen, 1746, in-8°); *le Récueil des nouvelles* (Erlangen, 1756-1762); *la Grammaire générale*, en allemand (1763, in-8°); *la Grammaire française réduite à ses vrais principes* (Erlangen, 1767, in-8°); *Événements mémorables du monde littéraire* (Erlangen, 1771, in-8°); *Tableaux étymologiques de la langue française*, en allemand (Nuremberg, 1775, in-fol.).

MEYNIER (Charles), peintre français, né à Paris en 1759, mort dans la même ville en 1832. Après avoir travaillé pendant quelque temps chez un graveur en taille-douce, nommé Choffard, il entra dans l'atelier du peintre Vincent et, grâce à son application, il remporta en 1789 le grand prix de peinture. Meynier partit alors pour Rome, où il resta quatre ans. De retour à Paris, il composa un grand nombre d'esquisses, puis se fit connaître par de nombreux tableaux, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Institut en 1816 et professeur à l'École des beaux-arts. Le digne David, qui ne l'aimait pas, disait, quand on lui présentait une toile mé-

diocre : « Si l'on pouvait prendre cela pour de la bonne peinture, Meynier serait peintre. » Mais ce jugement, dicté par la passion, était injuste. Sans avoir des qualités de premier ordre, Meynier a montré dans ses tableaux de bonnes qualités de style et de dessin, et a prouvé qu'il entendait bien l'art de la composition. Ses tableaux les plus estimés sont les suivants : *le 76^e régiment de ligne retrouvant son drapeau dans l'arsenal d'Innsbruck* (1808), une de ses meilleures œuvres; *Entrée des Français dans Berlin* (1811); *les Cendres de Phœnix*; *Phorbas présentant Edipe à la reine de Corinthe* (1814); *Saint Louis recevant le viatique* (1817); *Saint Vincent de Paul recommandant les enfants trouvés* (1824); *Rome donnant à la terre le code de Justinien*, plafond du musée du Louvre, etc.

MEYRARGUES, anciennement *Meiranitis*, village et commune de France (Bouches-du-Rhône). Il fait partie de l'arrond. d'Aix, dont il est situé à 16 kilom. N.-N.-E.; à 1,630 hab. On y remarque un vieux château, placé sur un roc qui domine le village, et de nombreuses ruines romaines. Fabrica de papiers.

MEYRAUX (Pierre-Stanislas), médecin et naturaliste français, né dans les Landes en 1790, mort à Paris en 1832. Il prit le grade de docteur à Montpellier, puis se rendit à Paris, devint professeur d'histoire naturelle au collège Bourbon, obtint un emploi à la bibliothèque de l'arsenal et fut enfin professeur au collège Charlemagne. On lui doit, entre autres ouvrages : *Anthropographie ou Résumé d'anatomie du corps humain* (Paris, 1827); *Résumé de mammalogie ou d'histoire naturelle des mammifères* (Paris, 1828); *Précis de mammalogie ou d'histoire naturelle* (Paris, 1829), etc.

MEYRICK (sir Samuel Rush), antiquaire anglais, né à Londres en 1783, mort à Londres en 1848. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il devint avocat près la cour ecclésiastique et la cour de l'amirauté, et, tout en se livrant à ses travaux de jurisconsulte, il fit des recherches approfondies sur l'histoire et les antiquités de son pays, employa la plus grande partie de ce qu'il gagnait à réunir une importante et curieuse collection d'armes et d'armures, et devint en 1810 membre de la Société des antiquaires de Londres. La réputation qu'il avait acquise lui valut d'être chargé en 1827 de mettre en ordre la collection de la Tour de Londres et en 1828 celle du château de Windsor. Il reçut en récompense de ses services l'ordre de Hanovre, des lettres de noblesse, puis devint député-lieutenant d'Herefordshire et grand shérif de ce comté. Outre des mémoires insérés dans le recueil de la Société des antiquaires, des dissertations publiées dans divers recueils, *l'Archæologia*, le *Gentleman's Magazine*, *l'Analyst*, etc., on a de lui : *The history and antiquities of the county of Cardigan* (Londres, 1810, in-4°); *Costumes of the original inhabitants of the British islands from the earliest period to the sixteenth century* (Londres, 1814-1815, in-4°), en collaboration avec le capitaine Charles Smith; *A critical inquiry into ancient armour, as it existed in Europe, but particularly in England* (Londres, 1823, 3 vol. in-4°, avec 70 planches coloriées), etc.

MEYRINGEN, bourg de Suisse, canton de Berne. Il est distant de Berne de 57 kilom. S.-E.; 4,300 hab. réformés.

MEYRREUIS, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. S.-O. de Florac, sur la rive gauche de la Jonte; pop. aggl., 1,269 hab. — pop. tot., 1,977 hab. Fabrica de chapeaux, commerce de fromages (façon Roquefort); scieries hydrauliques de planches, manufactures de pointes, aiguilles à tricoter, fil à corder, armes; chamoiserie; commerce de grains, laines et mulets. Sur un rocher qui domine le bourg s'élevaient les ruines d'un ancien château bâti, dit-on, par Marius. Ce château, dans les ruines duquel ont été découvertes des urnes cinéraires, des médailles et des lampes romaines, appartenait, pendant le moyen âge, aux Armagnacs, et plus tard à Henri d'Albret, roi de Navarre, puis à Jeanne d'Albret, et enfin à la couronne. Des grottes fort curieuses s'ouvrent dans une colline des environs du bourg.

MEYSSAC, bourg de France (Corrèze), chef-lieu de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Brive; pop. aggl., 922 hab. — pop. tot., 1,989 h. Commerce d'huile de noix, vins, fruits, bestiaux. Foire et marchés importants.

MEYSSENS (Jean), peintre et graveur belge, né à Bruxelles en 1612, mort vers 1672. Il eut pour maîtres Van Opstal et Van der Horst, sous la direction desquels il devint un habile peintre d'histoire et de portraits; mais, malgré ses succès, il abandonna la pratique de son art pour faire le commerce des estampes. On cite parmi ses œuvres les portraits du comte Henri de Nassau, des comtes de Bentheim, de la comtesse de Styrum, et de bonnes gravures au burin et à l'eau-forte, entre autres une suite de huit portraits de peintres (1649); *Une Vierge et l'enfant Jésus*, d'après le Titien; *Mélangeur présentant à Antiope la hure du sanglier de Calydon*, d'après Rubens.

MEYSSENS (Cornéille), graveur belge, fils du précédent, né à Anvers en 1646, mort en

1672. Il apprit de son père la gravure, puis alla se perfectionner à Vienne et réussit principalement dans le portrait. Parmi ses estampes, dont la taille est douce mais sans mollesse, nous citerons : *Effigies imperatorum domus Austriacæ* (Anvers, 1662, in-4°) et les *Effigies des principaux princes et ducs de Brabant*, avec Jode Waumans, etc.

MEYSSONIER (Lazare), médecin français, né à Mâcon en 1602, mort à Lyon en 1672. Reçu docteur à Montpellier, il alla pratiquer son art à Lyon, où il devint membre du collège de médecine, lecteur et professeur de chirurgie, et il acquit bientôt une réputation considérable qui lui fit donner, par le cardinal de Richelieu, le titre de médecin du roi et le brevet de conseiller (1642). Six ans plus tard, Meyssonier, qui était protestant, se convertit au catholicisme, puis, étant devenu veuf, il entra dans le séminaire et devint chanoine de l'église Saint-Nizier de Lyon. Meyssonier était fort habile comme praticien, mais il eut le tort de négliger la véritable médecine pour s'adonner à l'astrologie judiciaire, composa des horoscopes et publia un almanach, intitulé *Le Bon ermite*, rempli de prédictions presque toujours démenties par l'événement, et qui n'en eut pas moins beaucoup de vogue. « En voulant diviner et spiritualiser la médecine, en cherchant à conserver et rétablir non moins les corps que les esprits, il abandonna l'étude des faits pour se jeter dans la vague des théories abstraites et de l'astrologie judiciaire, dit M. Abel Jeandet. Il se flattait d'avoir fait une science positive de cet amas incohérent d'erreurs et de superstitions. » On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous nous bornons à citer : *Œnologie* ou les *Merveilleux effets du vin ou la manière de guérir avec le vin seul* (Lyon, 1636, in-8°); *les Vingt-cinq maximes de santé* (Lyon, 1639); *Pentagone philosophico-medicum* (Lyon, 1639, in-8°); *Nova et arcana doctrina febrium* (Lyon, 1641); *Histoire de l'université de Lyon* (Lyon, 1644); *Introduction à la philosophie des anges* (Lyon, 1648); *Médecine française* (Lyon, 1650); *Almanach chrétien* (Lyon, 1657 à 1666); *la Belle magie ou Science de l'esprit* (Lyon, 1669), etc.

MEYTADESC s. m. (mei-ta-denk). Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MEYTENS (Martin van), peintre suédois, né à Stockholm en 1695, mort à Vienne en 1770. Il était fils d'un peintre qui fut vraisemblablement son premier maître. Après un séjour en Hollande, il passa en Angleterre, où il apprit la peinture sur émail et en miniature, puis visita successivement Paris, Dresde, Vienne, l'Italie, qu'il habita pendant cinq ans, et où il se perfectionna dans la peinture à l'huile. De retour à Vienne en 1726, il s'y fixa, devint peintre de la cour, et fut nommé, en 1759, directeur de la galerie impériale. Meytens réussit surtout dans le portrait. Ses ouvrages en ce genre sont bien modelés, offrent des carnations excellentes, mais peints en général par des poses trop maniérées. On cite, parmi ses meilleurs portraits, ceux de Louis XV, de *Pierre le Grand*, de l'empereur Charles VI, de l'impératrice Christine, de Marie-Thérèse, de François I^{er}, de Joseph II, de Frédéric I^{er}, roi de Prusse.

MEYZIEU, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N. de Vienne; pop. aggl., 991 hab. — pop. tot., 1,580 hab. Restes d'une vieille tour, d'un aspect pittoresque.

MEZ (Henri-Clément du), maréchal de France, mort à Angers en 1214. Il battit et fit prisonniers les seigneurs de Mauléon et de Mortemer, qui s'étaient insurgés contre l'autorité royale et qui ravageaient le Poitou, amena par leur défaite la reddition de Poitiers, contribua à la conquête d'une partie de la Saintonge, et reçut de Philippe Auguste le titre de maréchal, puis le don du château d'Argentan (1204). — Son fils, Jean du Mez, mort vers 1262, reçut, quoique fort jeune, après la mort de son père, la dignité de maréchal et assista, à ce titre, à l'assemblée des grands qui eut lieu à Saint-Denis en 1235.

MEZA (Salomon-Théophile de), médecin hollandais, né à Amsterdam en 1727, mort en 1800. Il pratiqua successivement la médecine à Amsterdam, à Hambourg, à Londres et enfin à Copenhague (1753), où il termina sa vie. Il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes et de plusieurs langues modernes. Outre un grand nombre de dissertations et d'articles sur la médecine, insérés dans divers recueils, on a de lui : *Armenarium medicum* (1761, in-8°); *De l'éducation des enfants* (Copenhague, 1769), traité écrit en français, et où l'on trouve des idées très-saines sur cette difficile matière; *Diatribe medicæ* (1775); *Opuscula pathologica practica* (1776); *Observationes physico-medice circa frigus* (1776); *Compendium medicum practicum* (1780-1783), etc. — Son fils, Justus-Zadig de Meza, médecin, né à Copenhague en 1754, mort en 1777, venait d'être reçu docteur lorsqu'il fut enlevé à la science. Il s'était déjà fait connaître par divers travaux qui faisaient bien augurer de son avenir, entre autres : *Tentamen medicum de nictitans usu nozio et salutari* (1775); *Rhapsodia iatricæ* (1775); *Specimen medicum de staltia larvata* (1777), etc. — Son frère, Christian-Jacob-

Théophile de MEZA, chirurgien, né à Copenhague en 1756, prit le diplôme de docteur à l'université de cette ville, et alla pratiquer, en 1784, son art à Elsenau, où il mourut au commencement de notre siècle. Ce savant était chevalier de l'ordre du Daneberg et avait reçu le titre de conseiller de justice. Outre un nombre considérable d'études, de dissertations médicales insérées dans le *Journal hebdomadaire d'Elseneur*, dans la *Bibliothèque écono-médo-chirurgicale*, dans la *Bibliothèque des médecins*, etc., on a de lui divers traités et ouvrages publiés séparément, entre autres : *Sur l'usage des médicaments extérieurs* (1776) ; *Trocatil de quibusdam notabilioribus objectis ad ariem obstetricandi spectantibus* (1783) ; *Devoirs et qualités des sages-femmes* (1784) ; *Lectures utiles pour les sages-femmes et les époux* (1801), etc. On lui doit aussi quelques travaux littéraires, une pièce de théâtre, *Dormon et Wilhelmine ou la Vengeance heureuse*, représentée à Copenhague en 1796, et un *Choix de contes et petits romans, tirés des écrits des meilleurs auteurs* (1801).

MEZA (Christian-Julius de), général danois, fils du précédent, né à Elsenau en 1792, mort à Copenhague en 1865. Tout jeune encore, il entra dans l'artillerie, fut attaché comme professeur à l'École militaire, qu'il quitta en 1842 avec le grade de major, prit en 1848 une part glorieuse aux événements de la guerre contre l'Allemagne et se distingua notamment à l'attaque de Sleswig, de Bau, etc., où il commandait l'artillerie. A la fin de cette même année, Meza devint colonel. Peu après, il reçut le commandement d'une brigade chargée de protéger l'île d'Alsens, puis il assista à la bataille de Frédéric (1849), fut promu major général le 1^{er} janvier 1850, se fit alors attacher à l'état-major du général Kroghs, fut chargé de réorganiser les troupes du général Schlegel, battu le 24 juillet, se mit à leur tête et battit complètement à son tour les Allemands à Isted. Meza avait été nommé successivement depuis cette époque inspecteur de l'artillerie, commandant général des troupes du Sleswig et du Jutland, et lieutenant général (1860), lorsque, la guerre ayant éclaté entre le Danemark et la Prusse et l'Autriche coalisées, il fut mis à la tête de l'armée danoise retranchée à Danewik. Pressé par des forces de beaucoup supérieures aux siennes et voyant le salut des troupes mises sous ses ordres gravement compromis, le général Meza crut devoir, d'accord avec un conseil de guerre réuni pour délibérer sur la conduite à suivre, évacuer ses positions et battre en retraite. Cette nouvelle fut très-mal accueillie par l'opinion publique et le gouvernement crut devoir retirer son commandement à Meza, qui depuis lors vécut dans la retraite.

MEZAIL s. m. (me-zall ; II ml.). — du gr. *mezos*, qui est au milieu). Armur. Devant du casque, partie qui, dans les anciens casques, était destinée à défendre le haut du visage, et qu'on a appelée depuis *visière*.

— **Encycl.** Dans l'armet du *xv^e* siècle, la coiffure militaire la plus parfaite de l'époque, le *mezail* se composait de trois pièces : la vue qui protégeait le front et était percée de fentes longitudinales ou de trous pour que l'homme d'armes pût voir devant lui ; le nasal, qui couvrait le nez et s'avancait en pointe ; le ventail, qui correspondait à la bouche, et présentait des fentes ou des trous pour la respiration. Ces trois pièces étaient tantôt indépendantes, tantôt jointes ensemble ; dans tous les cas, elles pouvaient se relever sur le timbre au moyen de pivots ou s'ouvrir sur le côté à l'aide de charnières. Souvent, on remplaçait le *mezail* par une grille.

MÉZAR s. m. (mé-zèr). Autre orthographe du mot *MÉSAR*.

MEZANSE s. f. (me-zan-sè). Anc. mar. Chambre du comite, à bord d'une galère.

MÉZANGERS, village et comm. de France (Mayenne), canton d'Evron, arrond. et à 30 kilom. de Laval ; 116 hab. On y voit un château construit au commencement du *xv^e* siècle, et présentant deux principaux corps de logis disposés à angle droit. Celui du fond offre une belle galerie dans le style de la Renaissance.

MÉZE, ville de France (Hérault), ch.-l. de canton, arrond. et à 33 kilom. S.-O. de Montpellier, avec un petit port de commerce sur l'étang de Thau ; pop. aggl., 6.306 hab. — pop. tot., 6.821 hab. Salines importantes ; fabrication de chaux, distillerie ; liqueurs, verdet, tuleries. Pêche d'huîtres. Eglise du *xv^e* siècle.

MEZILLADE s. f. (me-zil-la-de ; II ml.). Métrol. anc. Nom d'une mesure agraire. Il On a dit aussi *MEZILLADE*.

MÉZEL, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Digne, sur la rive droite de l'Assé ; pop. aggl., 639 hab. — pop. tot., 772 hab. Récolte et commerce de prunes dites de Brignoles.

MÉZELINE s. f. (mé-zé-line — du gr. *mezos*, moyen, et de *lin*). Anc. comm. Etoffe faite de laine et de lin.

MEZEN, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Arkhangel, sur la rivière de son nom, à l'embouchure de l'Udval, avec

un petit port de commerce ; chef-lieu du district de son nom ; 2.500 hab. Commerce de fourrures, suif et poisson.

MEZEN, fleuve de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le gouvernement d'Arkhangel, à 26 kilom. de Welikoe-Poshersk, coule au N., baigne la ville de Mezen et se jette dans le petit golfe de son nom, à l'entrée de la mer Blanche, après un cours de 700 kilom.

MÉZENC, montagne de France, dans la chaîne des Cévennes, entre les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, sur la ligne de partage des eaux du Rhône et de la Loire ; altitude, 1.754 mètres. Le Mézenc est une montagne abrupte, hérissée de rochers, sans autre végétation que quelques maigres bouquets de hêtres, mais couverte, en certains endroits, de pâturages où les bergers viennent en été. La Salouise, le Lignon et la Tence descendent des flancs de cette montagne qui est d'origine volcanique. Le Mézenc domine tous les volcans éteints du Vivarais et du Velay. On découvre, dit M. Bertrand Roux, à l'O., les cimes jadis embrasées du Cantal, du mont Dore et du Puy-de-Dôme ; au N., les plaines de la Bresse ; vers le S., autour du mont Ventoux, celles de la Provence ; à l'E., les Alpes du Dauphiné et de la Savoie. Aux pieds de l'observateur s'éclatent, du fond des abîmes, des rocs aigus, des crêtes tranchantes, des pics inaccessibles affectant, dans leur décrépiété, les formes les plus étranges.

MÉZENEC, roi légendaire étrusque, auquel Virgile a fait jouer un certain rôle dans l'*Énéide* ; il figure au nombre des alliés de Turnus et des plus redoutables adversaires du héros troyen. Le poète le donne comme ayant régné de la façon la plus despotique sur une petite colonie lydienne, dont la capitale était Agylla, probablement la même ville que Coëre, dans les environs du lac Trasimène. Chassé par ses sujets révoltés, il vint demander asile aux Rutules, s'allia à Turnus contre les envahisseurs du Latium et périt avec son fils Lausus dans la bataille suprême que ceux-ci leur livrèrent.

Virgile a fait de Mézence un type nettement caractérisé ; c'est le tyran féroce des temps antihistoriques ressuscité avec une rare puissance. L'abord Mézence est un impie, il méprise les dieux ; *contemptor Divum Mezentius*, ne manque pas de répéter le chœur du pieux Enée ; il ne se joue pas moins des hommes et invente, pour se distraire, des supplices raffinés. L'un de ces supplices est resté métaphoriquement célèbre ; c'est celui qui consiste à lier un vivant à un cadavre, « de sorte que les mains touchent les mains, que le visage presse le visage ; l'horrible genre de tourment ! dit le poète (liv. VIII, v. 485) ; ainsi mouraient d'une mort lente, dans ces hideux embrassements, les misérables ruisseaux de pus et de sanie ».

Mortui, quin etiam, jungebat corpora vivis, Componens manibusque manus alique oribus ora, Tormentis genus ! et sanie taloque fluentes Complexu in misero longa sic morte necabat.

Au physique, Mézence est une espèce de monstre repoussant et brutal, aux yeux étincelants, aux bras forts, hardi jusqu'à la témérité, sauvage et dur jusqu'à la féroce. N'oublions pas à quel pays il appartient. C'est un Etrusque. Ce point est important. Virgile a voulu lui conserver la physionomie de cette nation sombre et dure qui se plaisait à inventer sans cesse les plus horribles images, et à concevoir les plus affreux supplices pour les âmes des morts. L'enfer étrusque est aussi effrayant que celui de Dante. Ce peuple avait le sens de l'horrible. Mézence est bien de cette race étrange. Cependant le poète a voulu rendre ce caractère intéressant et montrer comment un être méprisable et horrible peut se relever, s'il y a encore en lui un noble sentiment. Mézence aime tendrement son fils, Lausus, et cet amour paternel suffit à faire perdre de vue ses crimes. Dans la bataille, Mézence se signale par sa valeur indomptable et le carnage qu'il répand autour de lui. Il livre combat à Enée et il est blessé à la cuisse. Il se retire du champ de bataille ; Lausus s'élance pour couvrir sa retraite et soutient seul l'effort de l'ennemi. Enée, irrité de cette résistance, égorge impitoyablement ce noble jeune homme. On apporte à Mézence le corps de son fils. La peinture de sa douleur est sublime. Fou de colère, il se précipite, mais sa blessure le retient. Enée, il est si magnanime et terrible ! tout l'intéressait pour lui lorsqu'il trouve la mort sous les coups de l'impassible vainqueur.

MÉZÉRAY (François Eudes de), historien français, né au hameau de Ri, diocèse de Séez, en 1610, mort à Paris en 1683. Il était fils d'un chirurgien, Isaac Eudes, et le second de trois fils qui marquèrent dans leurs professions. L'aîné, Jean Eudes, catholique exalté, fut élevé chez les pères de l'Oratoire et fonda la secte des eudistes ; le second fut Eudes de Mézéré, l'historien, et le dernier, embrassant la profession du père, acquit une certaine réputation comme chirurgien sous le nom de Douay qu'il prit on ne sait pourquoi, comme son aîné prit celui de Mézéré. François Eudes reçut une excellente éducation, qu'il compléta à l'université de Caen. On trouve dans les œuvres latines d'un de ses

maitres, Antoine Halley, des vers élogieux qui lui sont adressés. Étant venu à Paris chercher fortune, il rencontra un protecteur dans Vauquelin des Yvetots, ancien précepteur de Louis XIII, qui lui procura un emploi de commis dans les guerres. Au bout de quelques années, il abandonna ces lucratives fonctions, par coup de tête et un peu par paresse, se sentant peu fait pour une besogne assidue. Il résolut de s'adonner aux lettres et son franc parler lui fit dans quelques salons une réputation de bel esprit ; toutefois, il se sentait appelé à une littérature plus sérieuse que celle des petits vers de société et des pamphlets anonymes, dans laquelle il s'essaya tout d'abord. La lecture des historiens français lui suggéra l'idée de rivaliser avec eux, de les surpasser peut-être, car sa pénétration instinctive et son discernement lui faisaient chaque jour apercevoir chez eux des lacunes, des interprétations erronées, des masses d'idées fausses auxquelles il se flattait d'échapper. Plus il avançait dans cette lecture, plus il arrivait à se convaincre que tout était à refaire. Il y avait là, sans doute, un peu de présomption, et il l'a bien fait voir en dubitant ses devanciers avec une certaine impertinence ; mais la tâche qu'il entreprenait était louable, et ce qu'on ne peut lui refuser, c'est de l'avoir abordée, sinon avec une science incontestable, du moins avec une grande indépendance d'idées. Il s'y appliqua avec tant d'ardeur que, dès les premières recherches qu'il fit sur le passé historique de la France, il tomba malade. Richelieu, mis au courant de ses travaux et de son dévouement, lui fit tenir une gratification de 200 écus pour l'aider un peu. A peine remis, Mézéré (il avait pris ce nom depuis quelques années) résolut de mettre à exécution le grand dessein qui le préoccupait. Il avait amassé les matériaux de son premier volume ; il l'enrichit à l'aide de la *France métallique* de Jacques de Bie, qui venait de paraître et à laquelle il emprunta des gravures d'après une foule de médailles, vraies ou fausses, des rois de France ; l'academicien Beaudoin, son ami, lui fournit, pour chaque roi, un quatrain destiné à résumer les hauts faits et la physionomie du monarque, et, muni de tous ces petits éléments de succès, Mézéré affronta la publicité. Le premier tome de l'*Histoire de France* parut en 1643, in-4°. Cette partie, qui résume l'histoire de nos origines nationales, est défectueuse à bien des égards ; pour s'en rendre compte, il suffit de savoir que l'auteur a dédaigné toutes les sources latines, c'est-à-dire les plus abondantes de toutes, et qu'il s'en vante. La façon peu révérencieuse dont il traitait Gaguin, Du Hailan, Belleforest, P. Mathieu, dont les travaux restent estimables, lui valut d'aigres reproches de la part des érudits ; mais l'assurance avec laquelle Mézéré se débarrassait d'eux, pour avoir le champ libre, et les reproches mêmes de ses adversaires contribuant au succès de son livre. L'auteur fut réputé le plus grand historien de France ; Richelieu en fit ouvertement son protégé et le pensionna ; les archives lui furent ouvertes et il lui fut permis de puiser, pour la suite de son histoire, aux sources les plus abondantes. Le second volume parut en 1646 et le troisième en 1651. En 1649, l'Académie française le reçut au nombre de ses membres et sa pension fut portée à 4.000 livres. Somme toute, cette *Histoire de France*, l'œuvre capitale de Mézéré, méritait l'estime qu'on en fit alors ; elle n'est déchu de son rang que grâce aux immenses progrès accomplis de nos jours dans les sciences historiques. Le style est vigoureux et original, et de plus, en ce qui regarde les institutions, la sagacité de l'auteur supplée souvent à son manque de connaissances ; il sait les éclairer d'une lumière qui lui est propre.

Comme il achevait ce grand ouvrage, il fut chargé de revoir la traduction française de l'*Histoire des Turcs*, de Chalcondyle, et d'y ajouter la suite des événements jusqu'en 1650, date de la réimpression. Il se tira fort bien de la première partie de sa tâche ; mais quant à la seconde, il la manqua complètement, faute d'études préalables, et subit un échec très-mérité. A cette époque, Mézéré s'était complètement lancé dans la Fronde et il signa du nom de Sandricour une foule de pamphlets et de mazarinades qui compromirent sérieusement la gravité de l'historien. Quelques-uns de ces libelles sont même licencieux au delà de toute mesure. Nous citerons, entre autres : *le Procès du cardinal Mazarin, tiré du greffe de la cour ; le Politique lutin ou les Visions d'Electronante sur les maladies de l'Etat ; l'Accouchée espagnole avec le caquet des politiques ou la Suite du Lutin ; la Descende du politique lutin aux limbes ; les Préparatifs de la descende du cardinal Mazarin aux enfers ; la France en travail sans pouvoir accoucher ; l'acte d'une sage-femme ; le Censeur de l'Europe et du monde, comprenant quatre parties ; l'Entretien burlesque sur l'arrêt du 29 décembre ; Pasquin et Marforio sur les intrigues de l'Etat ; l'Ombre de Mancini, sa condamnation et sa déposition contre le cardinal Mazarin ; Songes et réponse d'Hydromante sur les dangers véritables de l'Etat ; le Marché des logis logeant le roi ; les Cordeliers d'Etat ou la Ruine des Mazarins, antimazarins et amphibies ; Très-humbles remontrances des trois Etats, présentées à Sa Majesté pour la convocation des états généraux ; Sentiments de*

la France sur l'éloignement du cardinal Mazarin, etc.

Tout ce que l'on peut dire de ces pièces singulières, c'est qu'on y trouve un mélange d'enjouement, de grossièreté, de quolibets sur le style des balles, et très-peu de la pénétration ordinaire à l'historien. Revenu, par la fin de la Fronde et l'apaisement des partis, à des pensées plus sérieuses, Mézéré entreprit de retoucher et de refondre l'ouvrage auquel il devait sa renommée ; il s'arrêta à l'idée d'en faire un abrégé correct et méthodique, en joignant à l'histoire de France des aperçus synoptiques sur les nations étrangères. En réalité, c'était un nouveau livre qu'il composait avec les matériaux de son *Histoire de France* ; cet abrégé eut un grand succès. La première édition est de 1668, et il fut aussitôt traduit en anglais et en allemand. On peut y relever un assez grand nombre d'inexactitudes et les amis mêmes de Mézéré lui en signalèrent quelques-unes ; mais il répondit que les savants seuls s'en apercevraient et que cela ne valait pas la peine d'y songer. Ce qu'il y a de remarquable, c'est l'esprit d'opposition au régime financier d'alors qui perce chaque fois que Mézéré en trouve l'occasion. Une anecdote très-certaine en fait foi et montre aussi la louable indépendance de l'auteur. Le fils de Colbert, le jeune marquis de Seignelay, dit à son père qu'il avait eu grand plaisir à lire l'*Abregé de l'histoire de France* et qu'il y trouvait surtout des recherches intéressantes sur l'origine des gabelles, dîmes et autres revenus de l'Etat. Colbert flaira quelque doctrine suspecte de l'historien, se fit lire les passages et y trouva une censure peu déguisée de ce régime inique qui ruinait les contribuables sans enrichir le prince, la majeure partie des revenus de la France passant dans la poche des fermiers. Le ministre se fâcha, quoiqu'il gémit lui-même sur cette plaie immonde, à la guérir, il ne voulait pas qu'on eût l'audace d'en parler ; il pria Perrault d'aller trouver Mézéré et de lui dire que le roi ne lui avait pas donné une pension de 4.000 livres pour écrire avec si peu de retenue ; que ce prince respectait tout la vérité pour exiger de ses historiens qu'ils la désagréassent par des motifs de crainte ou d'espérance ; mais qu'il ne prétendait pas aussi qu'ils dussent se donner la licence de réfléchir sans nécessité sur la conduite de ses ancêtres et sur une politique établie depuis longtemps et confirmée par les suffrages de toute la nation.

Cette remontrance fut sans effet ; Mézéré consentit seulement à adoucir dans une édition subséquente, celle de 1672, l'expression de ses idées, et Colbert lui supprima le motif de sa pension, puis sa pension tout entière. Mézéré composa alors son *Histoire de la maldité*, où les fermiers généraux étaient fort maltraités et qui est restée inédite. Il les détestait si cordialement, surtout depuis cette aventure, qu'il disait souvent : « Je garde deux écus ; l'un pour louer une place en Grève, le jour de l'exécution d'un fermier, l'autre pour boire un coup à sa pendaison. »

Voici le jugement que M. Patin a porté sur l'historien : « Ni la vérité morale, ni la vérité de dessin et de coloris n'ont manqué, il s'en faut bien, aux récits de Mézéré. Il a, comme un autre, son humeur qui le pousse à la contradiction, à l'épigramme, à la satire ; il a les passions d'un républicain, au sens où on l'entendait au *xv^e* siècle, une frondeuse écriture en pleine Fronde, une grande liberté d'opinion en matière religieuse, un patriotisme exalté par les merveilles du gouvernement de Richelieu ; et cependant, avec toutes ces tentations, ces occasions de partialité, il ne laisse pas, dans ses jugements, de tenir la balance assez égale entre le peuple et la cour, les protestants et les catholiques, la France et les nations étrangères. Equitable envers les personnes, il ne passe à celles-là même pour lesquelles il a le plus de faveur aucune faiblesse, aucun méfait ; de même qu'aux plus méchants, aux plus méprisables, aux plus détestés, il tient compte du peu de bien qui peut atténuer la rigoureuse sentence de l'histoire. Mais c'est des principes qu'il a souci plus encore que des hommes ; il est le constant et courageux avocat du droit contre la puissance ; s'il a mis la main à l'histoire, c'est, dit-il, pour rappeler aux hommes la mémoire des droits anciens et naturels, contre lesquels il n'y a point de prescription. » Par un tel sentiment, un tel accomplissement des devoirs de l'historien, il est bien de l'école de ce de Thou qu'il estimait fort et dont il a dit : « qu'on ne le doit jamais nommer sans une préface d'honneur... » Malgré tous les progrès d'une science et d'un art qui, de nos jours surtout, ont heureusement rajeuni nos antiques annales, c'est encore chez Mézéré qu'il faut lire l'histoire de ce *xv^e* siècle dont il était voisin, dont il avait reçu l'impression prochaine, qu'il racontait dans son esprit, avec son langage, d'un style qui, par ses qualités et ses défauts mêmes, achève la vérité de la peinture.

Mézéré ne s'était jamais marié ; en mourant, il légua sa fortune, qui ne laissait pas d'être assez ronde, à un cabaretier de La Chapelle-Saint-Denis, nommé Le Fauchoux, chez qui il allait souvent boire et dont il avait fait son ami. Cela fit jaser et l'on prétendit qu'il en conta à la femme de Le Fauchoux. Son cœur fut déposé dans l'église des Carmes, au

Marais; la Bibliothèque nationale possède de lui de volumineux manuscrits, parmi lesquels la matière de deux ou trois volumes intitulés *Anecdotes* et un cahier intitulé *Pensées d'un solitaire sur la cause et la fin des choses* passent pour offrir quelque intérêt. Chateaubriand souhaitait que l'on imprimât son *Histoire de la malédiction*. Une statue, due à M. Loharivel-Durocher, a été élevée à Mézery, sur la place publique de Caen.

MÉZÉRAY (Marie-Antoinette-Joséphine), actrice française, née à Paris en 1774, morte à Charenton en 1823. Fille du limonadier de la Comédie-Française, elle fut depuis son enfance en contact avec les comédiens, montra de bonne heure un goût très-vif pour le théâtre, et débuta à dix-sept ans sur le Théâtre-Français du faubourg Saint-Germain, dans le rôle de Lucile des *Dehors trompeurs*. Par sa beauté, par la grâce de sa tournure, par son jeu spirituel et fin, par la distinction de ses manières, par le charme exquis de sa voix, elle conquies aussitôt les suffrages du public et obtint de nombreux succès dans les rôles de coquette. Incarcérée pendant la Terreur, elle recouvra la liberté après le 9 thermidor, puis elle joua successivement au théâtre Louvois, à l'Odéon et enfin à la Comédie-Française (1800), où elle fut reçue sociétaire; mais, lancée alors dans une vie de dissipation et de plaisirs, elle négligea d'étudier ses rôles et trouva bientôt dans le public un accueil plein de froideur, qui devint de l'hostilité lorsqu'elle eut perdu en partie ses charmes. En 1816, elle dut quitter le théâtre avec une pension de retraite de 5.000 fr. Comme elle était habituée à ne point compter avec l'argent, elle se trouva rapidement dans une gêne extrême et en butte aux poursuites de ses nombreux créanciers. Pour s'en débarrasser, elle s'adonna aux liqueurs fortes et en fit un abus qui altéra sa raison. Un jour, on la trouva ivre morte et à peine vêtue, dans un fossé plein d'eau, derrière les Invalides. On n'en retira dans un état pitoyable et on la conduisit à Charenton, où elle mourut peu après dans un accès d'aliénation mentale.

MÉZÉRIÈNE s. f. (mé-zé-ré-i-ne — rad. *mézérien*). Chim. Principe extrait du daphné mézérien.

MÉZÉRIÉON s. m. (mé-zé-ré-on). Bot. Espèce du genre *Aspidotrichum*, qui est un arbuste d'Europe connu sous le nom vulgaire de *doigtentil*. On dit aussi MÉZÉRIÉON.

MÉZETTE s. f. (mé-zé-te). Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée dans une partie de l'Italie.

MÉZIDON, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et de 24 kilom. S.-O. de Lisieux, sur le chemin de fer de Paris à Cherbourg et à l'embranchement de la ligne du Mans à Caen; pop. aggl., 1.125 hab. — pop. tot., 1.179 hab. Très-importante filature de lin alimentée par les eaux de la Dives; commerce de bestiaux. Le territoire de cette commune, au hameau du Breuil, on voit une église du *xiii*^e et du *xiv*^e siècle, avec porche du *xvi*^e siècle, et deux jolies portes ogivales.

MÉZIÈRES (en latin *Maceria* et *Mederiacum*). Le nom de cette ville s'est vu dans l'origine des murs du vieux français *mézère*, que l'on trouve dans les anciens auteurs avec l'acceptation de *muraille*. « Se tes voisins t'a proué que tu n'esses fere une *mézère* en ta terre, par ce n'est il pas proué que la terre li puisse servir, ne il ne puet pas dire que il puisse édifier malgré t'en. » Le vieux français *mézère* provenait du latin *maceria*, muraille, de la racine sanscrite *maces*, accumuler, condenser, pétrir, ville forte de France (Ardennes), ch.-l. de département, d'arrond. et de cant., sur la Meuse, à 235 kilom. N.-E. de Paris, par 49° 45' de latit. N. et 2° 22' de longit. E.; pop. aggl., 4.651 hab. — pop. tot., 5.818 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 99 communes et 81.178 hab. Le tribunal de première instance est à Charleville. Cour d'assises, justice de paix, cours normal d'instituteurs, bibliothèque publique, société d'agriculture; place de guerre de 1^{re} classe. Fabrication de taillanderie, ferronnerie; tanneries, brasseries; commerce de cuirs, serges, bonnetterie, toile de lin. Mézières est située au pied et sur le penchant d'une colline, sur la rive gauche de la Meuse qui la sépare de Charleville; elle est entourée de fortifications considérables et défendue par une citadelle, œuvre de Vauban. La ville est généralement mal bâtie. On y trouve cependant deux belles places, l'une en face de l'hôtel de ville, l'autre devant l'église paroissiale, intéressant édifice commencé en 1499 et terminé en 1556. La façade, à laquelle on pourrait reprocher son manque d'élégance, est surmontée d'une tour à trois étages, qui se termine par un clocher en ardoise. Le portail latéral de droite est remarquable par la riche délicatesse de ses sculptures. L'entrée latérale du nord est aussi très-intéressante. Les parties les plus curieuses de l'édifice sont : le transept, éclairé par deux grandes fenêtres; le chœur, percé de sept fenêtres garnies de vitraux; les pendentifs des voûtes, etc. C'est dans l'église de Mézières que Charles IX épousa, en 1570, la princesse Elisabeth, fille de l'empereur Maximilien II. Dans la voûte du chœur se voit une bombe qui, lancée par les Prussiens, perça

le toit de l'église et la voûte, où elle resta encastrée sans avoir éclaté. L'hôtel de ville renferme quelques tableaux historiques. Mentionnons aussi : l'hôtel de la préfecture et l'hôtel du général commandant la subdivision, constructions du *xviii*^e siècle; la tour de l'horloge; les fortifications, dans lesquelles s'ouvrent quatre portes, et la citadelle qui renferme un arsenal, un magasin à poudre et un parc d'artillerie.

Mézières, comprise dans l'ancien Rethélois, se forma autour d'un château bâti à la fin du *ix*^e siècle; elle s'accrut plus tard par l'arrivée d'un grand nombre de Liégeois qui fuyaient la cruauté de Charles le Téméraire. En 1521, Bayard, qui s'était jeté dans cette ville avec 2.000 hommes, y arrêta pendant six semaines l'armée de Charles-Quint, forte de 30.000 hommes. Une procession annuelle, où est portée l'étendard de Bayard, rappelle le jour où les impériaux levèrent le siège (27 septembre). En 1815, après la bataille de Waterloo, les Prussiens furent retenus pendant quarante-deux jours devant Mézières, par le courage des habitants, et y perdirent 5.000 hommes. En 1870, après Sedan, Mézières eut encore à subir un siège douloureux. Les Prussiens l'occupèrent du 1^{er} janvier 1871 au 23 juillet 1873.

Mézières (SIÈGES DE). I. Le premier siège de cette ville est un des plus curieux de notre histoire et un des plus beaux fleurons de la couronne de Bayard. La guerre ayant éclaté entre François 1^{er} et Charles-Quint, celui-ci lança une armée de 30.000 à 35.000 hommes sur la Champagne. Les villes frontières de cette province n'étaient point en état de résister, et les impériaux pouvaient sans peine pénétrer en peu de temps jusqu'au cœur de la France. A la nouvelle de cette irruption, François II assembla son conseil, au sein duquel prévalut l'idée qu'il fallait brûler Mézières, qui aurait d'abord à soutenir l'attaque des ennemis sans moyens pour la repousser, et saccager le pays d'alentour pour affaiblir l'ennemi. La générosité et la valeur de Bayard s'opposèrent à cette proposition désespérée. « Sire, dit-il, il n'y a point de place faible là où il y a des gens de bien pour la défendre. J'ai moi-même m'enfermer dans Mézières, et je vous en rendrai bon compte. » Chacun alors se rallia au projet du chevalier sans peur et sans reproche : on savait ce que valait la parole d'un tel homme. L'élite de la noblesse, jalouse et fière de joindre à l'honneur de servir sous un pareil capitaine celui de défendre la patrie, se disputa la gloire de le suivre. En arrivant à Mézières, Bayard trouva la ville hors d'état de soutenir un siège; obéissant alors aux usages encore barbares de l'époque, bien qu'il fût dans la nécessité présente, et malgré ses sentiments d'humanité, hors de tout soupçon, il fit sortir toutes les bouches inutiles, puis rompit le pont de la Meuse, rétablit les anciennes fortifications et en fit même construire rapidement de nouvelles. Il était sans cesse au milieu des soldats et des travailleurs, les encourageait de sa parole, les animait par des récompenses et leur donnait lui-même l'exemple de son infatigable activité. « Camarades, leur disait-il, nous reprochera-t-on que cette ville ait été perdue par notre faute, vu que nous sommes si belle compagnie ensemble et si gens de bien? Il me semble que si nous étions dans un pré, n'ayant devant nous qu'un fossé de 4 pieds, encore combattrions-nous un jour entier avant d'être défaits. Dieu merci, nous avons fossé, murailles et remparts où, je crois, avant que les ennemis mettent le pied, beaucoup des leurs dormiront au fossé. » Ces paroles mettaient le feu, pour ainsi dire, à tous les courages; chacun se croyait invincible sous les ordres de l'héroïque chevalier et jurait de s'enfermer sous les ruines de la place plutôt que de se rendre.

Il y avait à peine deux jours que Bayard était dans la place lorsqu'il aperçut l'armée impériale s'approchant de deux côtés à la fois : en dedans de la Meuse sous les ordres du général Sickingen; au delà, sous ceux du comte de Nassau. Dès le lendemain, ils envoyèrent un parlementaire qui remit à Bayard une sommation portant qu'il eût à leur rendre la ville immédiatement. « Ceux qui le messageoient par devers lui, dit ce député, estimoient la grande et louable chevalerie qui en lui étoit, et seroient merveilleusement déplaissés s'il estoit pris d'assaut, car son honneur en amoindrirait, et par aventure lui coûterait la vie. » Dites à ceux qui vous envoient, répondit en riant l'impétueux chevalier, qu'avant que j'abandonne une place que le roi mon maître a bien voulu confier à ma foi, j'aurai fait des corps de ses ennemis entassés le seul pont par où il me soit permis d'en sortir. » Cette réponse fut rendue aux généraux ennemis en présence d'un capitaine français qui leur dit : « Messieurs, je connais Bayard, car j'ai servi sous lui. Ne vous attendez pas à entrer dans Mézières tant qu'il sera vivant; j'aimerais mieux qu'il y eût dans la place 2.000 hommes de plus et que sa personne n'y fût point. »

Les généraux de Charles-Quint, prenant la réponse de Bayard pour une de ces bravades comme on en fait tant à la guerre, font aussitôt dresser les batteries et ouvrent un feu terrible sur la ville. Bayard, malgré la fierté de son attitude, ne s'était point fait illusion; mais il comptait sur une qualité qu'il

possédait à un haut degré, et qui est parfois plus utile à l'homme de guerre que le courage, nous voulons dire la ruse. Pour se débarrasser de Sickingen, qui le pressait vivement, il chargea un passant de la lettre suivante, pour Robert de La Marck, qui était à Sedan : « Il me semble que, depuis un an, vous m'avez dit que vous vous proposiez d'attirer le comte de Nassau au service du roi notre maître, et que vous comptiez d'autant plus sur le succès que le comte est votre réputation de chevalerie qui est en lui. Si vous croyez que cela puisse se faire, je vous donne avis d'y travailler plutôt aujourd'hui que demain, parce que, avant qu'il soit vingt-quatre heures, lui et tout son camp seront mis à pièces. Je sais que 12.000 Suisses et 800 hommes d'armes doivent coucher ce soir à trois lieues d'ici. Au point du jour ils fondront sur lui, pendant que, de mon côté, je ferai une vigoureuse sortie, et sera bien heureux celui qui en échappera. J'ai cru devoir vous en prévenir, mais il me faut garder le secret. » Par ordre de Bayard, le paysan se dirigea d'un côté où il devait infailliblement être pris, tout en employant des précautions apparentes pour se dissimuler; ce qui ne manqua pas d'arriver. Le bonhomme, intimidé et ne sachant pas qu'il jouait une comédie, donna sa lettre à Sickingen, que cette lecture rendit furieux. Il s'écria que le comte de Nassau est un traître qui le veut faire massacrer avec son armée. Le comte vint en vain le faire revenir de ses soupçons; ses efforts ne servirent qu'à le fortifier. Sickingen ordonna de plier bagage et leva le siège, à la grande joie de Bayard, qui riait aux éclats du succès de sa ruse (1521).

II. Dès le 1^{er} septembre 1870, les Allemands se présentèrent devant Mézières, qu'ils sommèrent inutilement de se rendre. La place, dont les fortifications étaient en excellent état, renfermait tous les éléments d'une longue défense : l'artillerie comptait 132 pièces, dont 36 pièces rayées et 8 pièces seulement de 24 rayées de place, approvisionnées de 97.000 projectiles, 4.000 fusées percutantes et 60.000 kilogr. de poudre à canon. Il y avait en outre dans Mézières 18.600 kilogr. de poudre à fusil et 2.178.000 cartouches, sans parler d'une énorme quantité de vivres de toute espèce.

Quoique du second ordre, la place de Mézières, par sa position, n'en était pas moins de la plus haute importance. Elle protégeait, en effet, les francs-tireurs qui harcéléraient continuellement l'ennemi dans la région des Ardennes; de plus, elle commandait les communications des Allemands avec les provinces prussiennes de la Sarre et du Rhin, par la ligne ferrée de Sedan-Mézières-Rethel et Reims. Aussi, nos ennemis, avec cette science implacable qui les caractérise, allaient-ils employer pour l'acabler tous les moyens de destruction inventés par l'art moderne. Quant aux droits de l'humanité, les Allemands nous ont assez prouvé qu'ils ne les faisaient jamais entrer dans leurs calculs. Néanmoins, pendant les premières semaines du siège, les opérations offensives ne furent poussées que faiblement; c'est seulement vers le milieu de novembre qu'elles commencèrent à revêtir un caractère plus prononcé. De son côté, la garnison, forte de 3.000 à 4.000 hommes, ne restait pas oisive : plusieurs sorties exécutées avec une grande résolution, coûtèrent cher aux Allemands, et si elles avaient été dirigées, nous ne dirons pas par un Bayard, mais par un commandant ordinaire, animé du feu patriotique, elles auraient rendu les approches de la place plus difficiles. L'investissement ne fut complet que le 25 décembre, et le général Wotnia, qui commandait les troupes assiégeantes, rencontra de grands obstacles dans l'établissement de ses batteries : le canon de Mézières emportait les pièces à mesure qu'on les établissait. Le général allemand requit alors par force des paysans, qui apportèrent d'énormes tas de fumier derrière lesquels il put enfin abriter ses engins de mort et de destruction.

Ces préparatifs de ravage absorbèrent les derniers jours de décembre, pendant lesquels le colonel Blondeau, commandant de la place, resta dans l'inaction la plus complète. Le bombardement commença dans la nuit du 30 au 31 décembre, bombardement effroyable, tel que les annales de la guerre n'en présentent peut-être pas d'exemple. La malheureuse ville fut inondée de fer et de feu. Sur 700 maisons que comptait Mézières, 500 furent dévorées par les flammes avec tout ce qu'elles renfermaient. Près de 4.000 habitants se trouvèrent sans asile et sans ressources. S'ils ne moururent pas de faim, c'est grâce à une société anglaise qui leur fit parvenir les premiers secours. Mais laissons ici la parole à un témoin oculaire, M. Jules Mary, correspondant du *Temps* :

« Pendant vingt-sept heures, j'entendis passer ces sinistres engins de mort, parcourant brutalement leur parabole au-dessus de moi avec un sifflement furieux.

« Et peu à peu, un immense nuage, fait des flocons de fumée épars, s'étendit, s'élevait des batteries prussiennes, autour de la ville... et au-dessus de Mézières en feu planait un nuage gris, noir, puis bleu, à reflets rouges, qui se tendait et s'élargissait, semblable au fantôme de la destruction.

« Les portes de la ville furent abandonnées, les ponts-levis baissés par les factionnaires éperdus, et les remparts, devenus déserts, semblaient tristes et désolés au milieu de cette averse de projectiles... On était aux casemates, et personne ne se trouvait là pour donner un ordre, activer la défense, pointer les pièces, faire preuve de sang-froid...

« Tout le jour la ville brûla, et quand vint la nuit, quand on crut pouvoir éprouver du soulagement, les détonations devinrent plus vives, plus pressées, et de temps à autre une fusée bleue, partant des hauteurs de Bois-Fortant, répondait à une fusée lancée des positions de Saint-Laurent.

« Une seule batterie française fit son devoir : la batterie du faubourg de Pierre, prenant Romery en enfilade, tira trente ou quarante coups et fut démontée vers deux heures de l'après-midi. A partir de ce moment, la ville se laissa brûler inerte et passive. . . .

« Au dedans, spectacle horrible du plus épouvantable cataclysme : les maisons, les rues entières s'effondraient sur elles-mêmes; les murs encore debout, éventrés par d'énormes projectiles, s'affaissaient comme des géants vaincus; les rues encombrées, les fils du télégraphe coupés et barrant les passages encore libres, les bacs de gaz brisés ou tordus par l'effluement d'une bombe, le rebondissement et l'éclatement de l'obus sur le pavé, tout cela était magnifique et horrible. Puis parfois tout se taisait pendant quarante, cinquante secondes; alors on pouvait voir une ombre affolée, surgissant d'une maison en flammes ou d'un tas de décombres fumants et se dirigeant bien vite, en longeant les maisons, ployée en deux sur elle-même et frémissante, vers les casemates ou derrière les remparts, le seul abri sûr...

« Soixante habitants périrent ainsi ensevelis sous les décombres, dans les caves de leurs maisons...

« Enfin, le 1^{er} janvier 1871, à 8 heures du matin, le commandant de place fit élever le drapeau blanc sur la citadelle. Les Prussiens, ne le voyant pas, bombardèrent toujours. Alors, vers 10 heures et demie, trois gardes mobiles, parmi lesquels un clairon et un sous-officier, furent détachés de la lunette de Berthaucourt et allèrent poser le drapeau de la reddition en avant même de l'avancée, cotée aux francs-tireurs de la première compagnie, commandée par le capitaine Thiery, dont pas un n'avait quitté son poste périlleux. Et peu à peu, comme à regret, les coups de canon cessèrent.

« Mézières brûla jusqu'au soir.

« Et le lendemain, à 11 heures, les Prussiens, musique et fifres en tête, entraient dans la ville détruite, trébuchant au milieu des décombres.

« La vieille cité de Bayard avait reçu plus de six mille obus et n'avait tiré que cent cinquante coups de canon. »

Toutes les relations s'accordent à flétrir l'incurie et l'ineptie de l'autorité militaire en cette triste circonstance; seuls, les officiers subalternes et les soldats firent leur devoir. Le colonel Blondeau ne se montra presque nulle part et ne prit aucun souci de haranguer et d'encourager ses troupes. Aussi le conseil d'enquête, dans la séance du 6 mai 1871, lui décerna-t-il un blâme pour avoir capitulé avant de remplir les conditions imposées par l'article 255 du décret du 13 octobre 1863, pour n'avoir détruit qu'une partie de son matériel et son armement et avoir abandonné à l'ennemi une énorme quantité d'approvisionnements et de vivres de toute espèce. Ce qui n'a pas empêché le colonel Blondeau d'être nommé général peu de temps après la capitulation. *Et nunc erudimini!*

Mézières (RETRAITE DE), nom donné à un épisode de la guerre franco-allemande de 1870, et qui sert à caractériser la retraite heureuse que le 13^e corps opéra sous le commandement du général Vinoy, le lendemain de la bataille de Sedan, échappant aux Prussiens qui, par cette dernière prise, eussent anéanti jusqu'au dernier vestige de l'armée française. Lorsque fut adopté le funeste plan de bataille qui consistait dans la jonction de Bazaine et de Mac-Mahon et qui devait aboutir à la journée de Sedan, le 13^e corps, commandé par le général Vinoy, reçut l'ordre d'aller se former à Mézières et de se rapprocher du théâtre de la lutte. L'ordre fut communiqué aux troupes le dimanche 23 août. Ce mouvement devait avoir lieu le jour même; des circonstances fatales ne permirent de le commencer que vingt-quatre heures plus tard. Ce retard fut funeste; il n'eût pas empêché le désastre de Sedan, mais douze batteries mises en œuvre sur un point quelconque eussent pu tenir une route ouverte et offrir un débouché aux débris de l'armée de Mac-Mahon. Les bagages du prince impérial, qu'on faisait filer sur des voitures avec sa personne et les cent-gardes, retardèrent encore de plusieurs heures le 13^e corps, qui s'arriva à Mézières que dans la nuit du 31. L'ordre parti du quartier général lui enjoignant de concentrer ses troupes à Mézières, le général Vinoy commença par faire reconnaître Poix et faire sauter le pont de Flize. Le nombre des ennemis et des fuyards s'accroissait sans cesse, il ne tarda pas à connaître le résultat de la bataille de Sedan et à pouvoir apprécier toute l'étendue du désastre. Dans cette occur-

rence, trois partis étaient à pousser en avant sur la route déjà gardée par l'ennemi : pour celui-ci ont fallu que le corps d'armée eût opéré sa concentration, et 6,000 hommes étaient à peine réunis, les autres devant arriver par le chemin de fer ; rentrer dans la place, y attendre l'ennemi et se préparer à la défense avec les moyens d'action d'une citadelle n'était guère plus pratique ; se reformer dans Mézières, c'était s'exposer à un blocus dans une place de guerre qui, bonne pour 2,000 ou 3,000 hommes, devient dangereuse pour une garnison plus forte. Il ne restait de possible que la retraite, qui sauvait un noyau d'armée autour duquel se grouperaient les forces de la défense. Elle fut résolue et exécutée la nuit même du 2 septembre, par la route directe de Reims et de Neuchâtel ; il fallait échapper aux forces ennemies qui menaçaient les troupes du côté de l'est, et se frayer un passage à travers celles qui étaient à cheval sur la route, et avec lesquelles on avait eu déjà plusieurs engagements. On partit à la nuit, à tâtons, par une pluie battante, au milieu de chemins détremés, sans bagages et même sans munitions ; chaque homme n'avait que sa provision de marche, et aucune réserve ne pouvait lui permettre de faire face à l'ennemi. Le soldat ignorait constamment cette situation dangereuse ; si elle avait été connue des troupes, cette circonstance fatale les eût complètement découragées : on la tint secrète, et on s'avança à la faveur de la nuit. Si les Allemands avaient su que ce dernier noyau de l'armée française était privé de moyens de défense ; s'ils eussent appris qu'ils étaient 30,000 contre 6,000 hommes mal armés et peu aguerris, c'en était fait du 13^e corps. Leurs espions et leurs uhlands les renseignèrent heureusement très-mal ; le système des marches de nuit et le temps affreux qu'il faisait contribuèrent aussi à nous sauver, les Prussiens n'aimant pas les combats de nuit, et n'étant pas moins excédés que nous à la suite de marches forcées. Quelques combats d'arrière-garde, quelques reconnaissances signalèrent seuls cette retraite, qui eut lieu par Saulx-aux-Bois, Novion, Porcien et Montcornet. Une fois arrivé à Marle, station du chemin de fer de Laon à Hirson, on était hors de danger et à l'abri de toute surprise, après trois jours de marches, de fatigues et d'épreuves de toutes sortes. Le ministre de la guerre ayant rappelé le 13^e corps à Paris, il s'y rendit et s'y trouva réuni le 9 septembre. Le départ avait eu lieu le 29 août, onze jours après, le corps entier était revenu à son point de départ, après les succès les plus variés. Cette retraite précipitée et qui fut regardée comme une sorte de miracle ne coûta que quelques hommes, qu'on dut fatalement laisser en arrière, les uns à cause de leurs blessures, les autres par suite de fatigue. Ce 13^e corps, ainsi conservé à la France, se distingua pendant le siège de Paris, notamment aux combats de Créteil, à la reprise des Hautes-Bruyères, à Chevilly, à Châtillon et à Champigny. L'histoire de cette retraite a été publiée par Charles Yriarte, sous le titre de : *la Retraite de Mézières* (Paris, 1871, in-12).

MÉZIÈRES, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. O. de Bellac, sur la rive droite de l'Issoire ; pop. aggl., 303 hab. — pop. tot., 1,385 hab. On y voit le château de la Coste-Mézières, bâti sous Henri IV, près d'un étang assez considérable.

MÉZIÈRES-EN-BRENNE, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N. du Blanc, sur la rive droite de la Claise ; pop. aggl., 1,001 hab. — pop. tot., 1,835 hab. Mine de fer et forges ; industrie chevaline. L'église, classée parmi les monuments historiques, date du xiv^e siècle. Le porche est surmonté de trois clochers. Les sculptures de la porte principale, remarquables par la finesse de leur exécution, ont été mutilées à la Révolution. A l'intérieur, l'attention est surtout attirée par la chapelle dite d'Anjou, fondée en 1522 par René d'Anjou et richement décorée dans le style de la Renaissance. Aux environs du bourg s'élève le beau château moderne de Notz-Maraîn.

MÉZIÈRES (marquis de), branche de la maison d'Anjou, fille à pour auteur Louis d'Anjou, bâtard du Maine, fils naturel de Charles I^{er} d'Anjou, comte du Maine, qui lui donna la seigneurie de Mézières en Touraine, par lettres du 10 mars 1465. Louis d'Anjou fut légitime en 1468 et mourut en 1483, laissant René d'Anjou, seigneur de Mézières, sénéchal du Maine. René d'Anjou, mort en 1521, eut Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, comte de Saint-Fargeau, mort vers 1560, ne laissant que des filles, parmi lesquelles Renée d'Anjou, marquise de Mézières, comtesse de Saint-Fargeau, etc., qui porta le marquisat de Mézières à son mari, François de Bourbon, duc de Montpensier.

MÉZIÈRES (Louis), littérateur, né à Paris en 1793, mort en 1872. Deux ans après être sorti de l'École normale, il se fit recevoir docteur es lettres (1816), professa la rhétorique à Soissons et à Lyon et devint, en 1835, recteur de l'Académie de Metz. On lui doit, entre autres ouvrages : *Leçons anglaises de littérature et de morale* (1823, 2 vol. in-8) ; *Histoire critique de la littérature anglaise*

(1834, 3 vol. in-8) ; *Influence du régime représentatif sur la félicité publique* (1846, in-8) ; *Éloge de l'économie* (1851, in-12), auquel l'Académie française a décerné un prix ; *Jugements, maximes et réminiscences* (1857, in-12) ; un mémoire sur la *Foite de la guerre* (1872), etc.

MÉZIÈRES (Alfred), littérateur français, fils du précédent, né à Rehon (Moselle) en 1826. Successivement élève de l'École normale et de l'École d'Athènes, il se fit recevoir docteur es lettres en 1853 et fut appelé, en 1854, à occuper à Nancy une chaire de littérature étrangère, qu'il quitta pour professer, comme suppléant, la même littérature à la Faculté des lettres de Paris. M. Mézières est professeur en titre depuis 1863. Écrivain de goût et de talent, il a publié, entre autres ouvrages : *Études sur les œuvres politiques de Paul Paruta* (1853, in-8) ; *De fluminibus inferorum* (1853, in-8) ; *Mémoire sur le Pélon et l'Ossa* (1853, in-8) ; *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques* (1861, in-8) ; *Prédécesseurs et contemporains de Shakespeare* (1863, in-8), ouvrage couronné, ainsi que le précédent, par l'Académie française ; *Contemporains et successeurs de Shakespeare* (1864, in-8) ; *Dante et l'Italie nouvelle* (1865, in-8) ; *Les Charades et les honneurs ou l'Art de s'instruire en amusant* (1866, in-18) ; *Pétrarque, étude d'après de nouveaux documents* (1867, in-8), couronné par l'Institut ; *Restits de l'invasion, Alsace et Lorraine* (1871, in-18), etc.

MÉZIÈRES (Eugène-Marie et Jules BERNHARDT), nom d'un général et d'un prélat français. V. BERNHARDT.

MÉZIÈRES (Marie-Jeanne LABORAS DE), nom de famille de Mme RICCOBONI.

MEZILHAC, village et commune de France (Ardèche), canton d'Antraigues, arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Privas, sur la croupe de la chaîne du Coyron, ramification des Cévennes ; 1,031 hab. Ce village, situé sur une montagne élevée et exposé à tous les vents et à toutes les rigueurs de l'hiver, n'est qu'un assemblage de misérables cahutes recouvertes en chaume et formant une seule pièce, où hommes et bêtes vivent et passent l'hiver. La bouse de vache desséchée sert de combustible, et une ouverture percée au milieu du toit sert de cheminée. Aux environs, ni arbres, ni arbustes, mais d'excellents pâturages. Mezilhac est entouré de roches et de déjections volcaniques très-intéressantes. Il s'y fabrique d'excellents fromages.

MÉZILLOTHAÏM s. m. (mé-zio-la-imm). Antiq. héb. Ensemble des sonnettes qui garnissaient les timbales sacrées.

MEZIN, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Nérac, sur une colline, près du confluent de la Gélise et de l'Auzouze ; pop. aggl., 1,969 hab. — pop. tot., 3,003 hab. Moulins, fabriques de chapeaux, droguerie, liège, huiles, toiles ; filatures de laine ; poterie. Église classée parmi les monuments historiques.

MEZINE adj. f. (me-zine). Econ. rur. Se dit d'une race de moutons qu'on élève sur le mont Mezin, dans la Haute-Loire, et qui est très-estimée dans le Midi pour la boucherie.

MÉZIRIAC (Claude-Gaspard BACHET DE), écrivain littéraire français, né à Bressa-en-Bresse en 1581, mort en 1638. Il apprit le grec, le latin, l'hébreu, l'italien, l'espagnol, les sciences mathématiques, visita l'Italie en savant et en curieux, et acquit une telle réputation d'érudit que l'Académie française le reçut en 1635 au nombre de ses membres, quoique absent, et le dispensa de prononcer lui-même son discours de réception, qui fut lu par Vaugelas. On a de lui : *Problèmes plaisants et délectables, qui se font par les nombres* (Lyon, 1613) ; *Diophanti Alexandrini arithmeticon libri sex et de numeris multangulis liber unus* (Paris, 1621, in-fol.) ; *Chansons dévotes et saintes, sur toutes les principales fêtes de l'année et sur autres divers sujets* (Lyon, 1615, in-8) ; les *Épîtres d'Ovide, traduites en vers français avec des commentaires fort curieux* (Bourg-en-Bresse, 1626, in-8), etc.

MEZIUM s. m. (mé-zi-omm). Entom. Genre de coleoptères, de la famille des malacodermes, dont l'espèce type, originaire des Canaries, a été transportée en Angleterre par des navires chargés de marchandises provenant de ces îles.

MEZLER (François-Xavier), médecin allemand, né à Grotzingen (Brisgau) en 1756, mort à Sigmaringen en 1812. Il avait exercé avec succès la médecine dans diverses villes, lorsqu'il fut nommé médecin du prince de Hohenzollern-Sigmaringen (1787). Il s'occupa principalement alors de travaux relatifs à la police médicale et à l'hygiène publique ; fut en 1790, avec Hartenkeil, la *Gazette médico-chirurgicale de Salsbourg* (1790), qui a puissamment contribué aux progrès des sciences en Allemagne, et fut, en 1801, un des fondateurs de la Société des médecins et des naturalistes de Souabe. L'Académie des sciences de Paris l'avait reçu au nombre de ses membres correspondants. On a de lui : *Considérations sur la situation actuelle de la médecine* (Augsbourg, 1785, in-8) ; *Essai d'une histoire de la saignée* (Ulm, 1793, in-8) ; *Sur l'influence de la médecine sur la théologie pratique* (Ulm, 1794, 2 vol. in-8). Citons encore

Remède infailible contre la rage (Fribourg, 1781, in-8).

MEZO-BERENY, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 11 kilom. N.-O. de Bekes ; 9,650 hab. Gymnase luthérien ; élevage du bétail ; culture de la vigne et récolte d'excellents vins.

MEZO-HEGVES, village de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Bekes, à 12 kilom. N.-E. de Makó ; 760 hab. Célèbre haras royal, le plus considérable de l'Europe, fondé par Joseph II en 1785.

MEZO-TUR, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Heres, à 91 kilom. S.-E. d'Erlau, sur le Berettyo ; 16,000 hab. Fabrication de poterie et faïence ; foires importantes pour la vente des chevaux, bestiaux et laines.

MEZUZOTH s. m. (mé-zu-zott). Nom donné par les juifs à des morceaux de parchemin sur lesquels ils écrivent des passages de la Bible, et qu'ils enchaînent dans les battants ou dans les chambranles de leurs portes.

MEZZABARBA (le comte François), en latin *Mediobarbus*, antiquaire et numismate italien, né à Paris en 1645, mort à Milan en 1697. Tout en exerçant la profession d'avocat, il s'adonna à l'étude des antiquités, réunit une fort belle collection de médailles et entra en relation avec de nombreux savants, entre autres avec Gronovius, Magliabechi, le cardinal Novis, etc. L'empereur Léopold, appréciant ses mérites, le nomma son fiscal pour la Lombardie et lui donna le titre de comte. On lui dit : *Adolpho Oeconis imperator Romanorum numismata, cum notis et additamentis* (Milan, 1683, in-fol.) ; *Numisma triumphale ac pacificum* (Milan, 1687, in-4°).

MEZZABARBA (le comte Jean-Antoine), antiquaire italien, fils du précédent, né à Milan en 1670, mort dans la même ville en 1705. Il entra dans la congrégation des somasques, professa successivement la rhétorique à Brescia et à Pavie, la géographie et la théologie morale à l'université de Turin (1698), accompagna en 1701 le nonce du pape à Paris, où il prononça un *Panegyrique de Louis XIV* (1703), reçut de ce prince une pension de 600 écus, et, de retour à Milan, il fonda une Académie qui ne lui survécut pas. Outre son *Panegyrique de Louis XIV*, nous citerons de lui : *l'Italia canzone* (Milan, 1704) ; la *Vittoria navale riportata dal Enrico di Toledo*, adu (Milan, 1704).

MEZZABARBA (Charles-Ambroise), patriarche d'Alexandrie. Il vivait dans la première moitié du xviii^e siècle. Le pape Clément XI l'envoya, en 1720, en Chine, avec le titre de légat, pour faire exécuter les décisions du saint-siège relativement aux cérémonies, sur lesquelles les missionnaires ne pouvaient s'accorder. Mal accueilli par l'empereur Khang-hi et fatigué des obstacles qu'il rencontrait, Mezzabarba se rendit à Macao et y publia, en 1721, un mandement pour exhorter les missionnaires à se conformer aux décisions de Rome ; mais en même temps il modifiait ces décisions par quelques concessions que le pape Benoît XIV annula en 1742. De retour à Rome, Mezzabarba écrivit la relation de son voyage, dans laquelle il accuse les jésuites d'être les auteurs des troubles qui agitaient la mission en Chine. Cette relation a été publiée d'abord en français, puis en italien en 1739.

MEZZABOUT s. m. (mé-dza-bou). Anc. mar. Voile des galères, qu'on n'employait que dans des cas extrêmes.

MEZZACHULIEN s. m. (mé-dza-chu-lien). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane.

MEZZANABIGLI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Pavie, district de la Lomellina, mandement de Pieve del Cairo ; 3,006 hab. Commerce de céréales et de fromages.

MEZZANEGO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Gènes, district et à 12 kilom. de Chiavari, mandement de Borzonasca ; 2,054 hab.

MEZZANI, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Parme, mandement de Colorno ; 4,102 hab.

MEZZANIN s. m. (mé-dza-nain). Anc. mar. Troisième mat de certaines galères.

MEZZANINE s. f. (mé-dza-ni-ne — mot ital., dimin. de *mezzano*, moyen). Archit. Petite étage pratiqué entre deux grands. Il Petite fenêtre carrée pratiquée aux entre-sols. — Adjectif : *Fendite MEZZANINE*.

MEZZA-ORCHESTRA adv. (mé-dza-or-ke-s-tra — de l'ital. *mezza*, moyen ; *orchestra*, orchestre). Mus. Par la moitié des instruments de l'orchestre : *Ce passage doit être exécuté MEZZA-ORCHESTRA*.

MEZZAROLE s. f. (mé-dza-ro-le). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée à Gènes et valant 148 lit. 45.

MEZZAROTA (Louis), cardinal italien, dont le véritable nom était SCARAMPI, et qui est surtout connu sous la dénomination de *Cardinal de Padoue*, né dans cette ville en 1391, mort en 1465. D'abord médecin, il embrassa ensuite la profession des armes, se signala par son courage pendant les troubles qui désolaient l'Italie, devint un des chefs de la garde de Martin V, administrateur du diocèse

de Trani, puis se fit ordonner prêtre, afin de pouvoir parvenir à toutes les dignités que confèrait la prêtrise dans les États pontificaux. Nommé successivement archevêque de Florence, patriarche d'Aquilée et cardinal par Eugène IV, il n'en continua pas moins à commander des armées, combattit avec succès pour ce pontife contre le duc de Milan, le roi de Naples, les Colonna, se montra aussi habile comme négociateur que comme homme de guerre, et continua à jouer un grand rôle sous les successeurs d'Eugène IV. En 1456, Mezzarota alla secourir Jean Huniade, assiégé dans Belgrade par les Turcs, battit, à son retour, une flotte ottomane devant Rhodes, se rendit maître de plusieurs îles de l'Archipel et rapporta une énorme butin. Possesseur d'une fortune considérable, Mezzarota se montra aussi insatiable que prodigue, ne cessa d'accumuler sur sa tête de nouveaux bénéfices, mérita par le luxe de sa table le surnom de *Cardinal Luculle*, et se brouilla, par suite de son avidité, avec le cardinal Barbo. Ce prélat ayant été élevé sur le trône pontifical sous le nom de Paul II, Mezzarota en mourut, dit-on, de chagrin.

MEZZAVACCA (Flaminio), astronome italien, né à Bologne, mort en 1704. Il fut successivement juge du tribunal des marchands (1690), professeur de jurisprudence à Bologne (1691) et gouverneur du bourg de Pieve, près de cette ville. Mezzavacca s'occupa beaucoup d'astronomie et publia : *De terræ motu* (Bologne, 1672) ; *Ephemerides Felsineæ recentiores* (Bologne, 1675-1701, 4 vol. in-4°) ; *Tabulæ astronomicae* (Bologne, 1697).

MEZZA-VOCE adv. (mé-dza-vo-tché — de l'ital. *mezza*, moyenne ; *voce*, voix). Mus. A demi-voix : *Piano, MEZZA-VOCE*.

— s. m. Exécution à demi-voix.

— Encycl. Le *mezza-voce* est un des obstacles les plus grands que rencontre le chanteur dramatique, surtout s'il possède un volume de voix considérable. Le *mezza-voce* s'obtient par le relâchement modéré des cordes vocales ; et si la forte exige une contraction de ces mêmes cordes vocales, l'exécution du passage de cette contraction musculaire au relâchement doit s'opérer sans que l'expiration de l'air contenu dans les poumons cesse. C'est pendant ce passage que les voix incultes sont sujettes à l'accident appelé *distacco* par les Italiens, et que l'étude de l'assouplissement des muscles laryngiens fait disparaître peu à peu. Il ne faut pas confondre, ainsi qu'il arrive communément, le *mezza-voce* avec le *sotto-voce*, si familier aux Italiens, mais fort difficile à acquiescer dans le chant français. C'est à tort que plusieurs auteurs, et parmi eux Rousseau, donnent à ces deux mots la même signification ; *mezza-voce* signifie voix moyenne, tandis que *sotto-voce* veut dire sous la voix, c'est-à-dire voix soubree.

MEZZENILE, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Turin, mandement de Ceres ; 2,623 hab.

MEZZETIN (Angelo CONSTANTINI), plus connu sous le nom de l'acteur de l'ancienne Comédie-Italienne, né en 1654, mort à Vérone en 1729. Il vint en France et y créa, en 1680, le personnage de Mezzetin. Appelé dans la troupe étrangère pour y doubler le fameux Dominique dans le rôle d'Arlequin, il n'avait à jouer que rarement. Aussi imagina-t-il un moyen de paraître plus souvent sur la scène. Comme le rôle de Scapin manquait au répertoire, il en prit l'emploi et le caractère ; mais il en changea l'habit, qu'il composa, d'après les dessins de Callot, d'un bonnet, d'une fraise, d'une petite veste, d'une culotte et d'un manteau étoffé rayé de différentes couleurs. Mezzetin est un valet fourbe, adroit, galant, habile aux négociations amoureuses pour le compte de son maître et pour son propre compte. Devant les belles, il se permet des facettes du genre de celle-ci : « Je suis doux, pacifique, assis à vivre, l'humeur saine, veloutée. J'ai vécu six ans avec ma première femme sans avoir le moindre petit démêlé. » Isabelle s'étonne, admire ; Mezzetin continue tranquillement : « Une fois seulement, après avoir pris du tabac, je voulais éternuer : elle me fit manquer mon coup. De dépit, je pris un chandelier et lui cassai la tête. Elle en mourut un quart d'heure après. » Le Mezzetin n'est pas resté au théâtre ; il disparaît comme le Beltrame, le Gianguergole, le Tartaglia, le Capitain, le Scaramouche. Son existence, quoique brillante, fut courte. Quelques pièces composées à sa taille attestent encore l'importance que ce personnage pouvait prendre au besoin. Ainsi, Dominique étant mort en 1688, et sa mémoire étant trop récente pour qu'on osât le remplacer immédiatement la Comédie-Italienne supplia au rôle d'Arlequin par le rôle de Mezzetin, et représenta, en 1689, *Mezzetin grand sof de Perse*, trois actes mêlés de vers et de prose, qui fournirent à Constantin l'occasion de déployer toutes les ressources de son talent. Peu de temps après, Constantin, dans une scène faite exprès, reçut des mains de Colombine l'habit d'Arlequin ; mais, en remplaçant Dominique, il ne le fit pas oublier ; il continua cet emploi jusqu'à la fermeture du Théâtre-Italien, où se jouait la *Fausse prude*, qui contenait une allusion à Mme de Maintenon. Fermeture ordonnée, en 1697, par Louis XIV, Constantin passa alors au service du roi de Pologne, qui

l'ambolit. Mais l'artiste eut la maladresse d'adresser ses vœux à une maîtresse du monarque, et, qui, pis est, d'accompagner sa déclaration de quelques remarques peu favorables pour lui. « La dame, dit un chroniqueur contemporain, outrée de l'insolence de Mezzetin, s'en plaignit au roi, et elle engagea ce prince à se placer dans un endroit de son appartement d'où il pourrait tout entendre sans être vu. Auguste sortit le sabre à la main, dans le dessein de lui abattre la tête; il se retint, et se contenta de le faire enfermer. » Constantini resta vingt ans en prison, et aussitôt qu'il eut sa liberté, il revint à Paris, où il repartit à l'hôtel de Bourgogne, dans la nouvelle troupe italienne, le 5 février 1729; mais il ne resta que peu de temps en France et se retira en Italie, où il mourut âgé de soixante-quinze ans. Mezzetin, qui avait une figure gracieuse et une physionomie expressive, jouait sans masque, même les rôles d'Arlequin. On connaît les vers louangeurs que La Fontaine mit sous le portrait de cet acteur :

Ici de Mezzetin, rare et nouveau Protée,

La figure est représentée;

La nature l'ayant pourvu

Des dons de la métamorphose,

Qui ne le voit pas n'a rien vu,

Qui le voit à vu toute chose;

louange que le poète Gacon appelle un conte de La Fontaine.

On a de lui une *Histoire de Scaramouche*, publiée en 1695, et dédiée à la duchesse d'Orléans, mère du régent. Cette histoire est divisée en trente-neuf chapitres fort courts et où les aventures se succèdent avec une rapidité amusante. Avec quelques retouches, Scaramouche eût été l'œuvre signée. Le genre picaresque s'y retrouve avec son joyeux entrain et sa verve spirituelle. Constantini était d'ailleurs homme d'esprit. Ce qui lui arriva chez le duc de Saint-Aignan le prouverait assez. Il avait dédié une comédie à ce personnage, qui récompensait généralement, paraît-il, les auteurs qui lui adressaient leurs ouvrages. Constantini se rendit un matin chez le duc, dans l'espoir de recevoir la récompense qu'il en espérait; mais le suisse, se doutant du sujet de sa visite, ne voulut point le laisser entrer; Mezzetin, pour le toucher, lui offrit le tiers de ce qu'il recevrait de son maître, et passa au moyen de cette promesse. Il rencontra sur l'escalier le premier laquais de monseigneur, qui ne fut pas moins intraitable que le suisse; Mezzetin lui promit un autre tiers, et put à ce prix pénétrer dans l'appartement, où se prélassait un valet de chambre qui se montra encore plus inflexible que les deux autres et ne se relâcha que difficilement à la promesse du dernier tiers, de sorte qu'il ne restait plus rien au pauvre auteur. Mezzetin, du plus loin qu'il aperçut le duc, courut à lui et lui dit : « Ah! monseigneur, voici une pièce de théâtre que je prends la liberté de vous dédier, et pour laquelle je vous supplie de me faire donner cent coups de bâton. » Cette demande singulière étonna le duc, qui voulut en savoir la raison. « C'est, monseigneur, lui dit Mezzetin, que, pour pouvoir approcher de votre personne, j'ai été obligé de promettre à votre suisse, à votre laquais et à votre valet de chambre, chacun un tiers de ce que vous auriez la bonté de me donner. » Le duc fit une sévère réprimande à ses gens, ne donna rien à Mezzetin pour qu'il ne manquât pas à sa parole, mais se montra homme d'esprit à son tour, en envoyant cent louis à sa femme, qui, elle, n'avait rien promis. On a quelquefois attribué cette anecdote à Scaramouche. — Antonio Constantini, frère du précédent, et, comme lui, originaire d'Italie, débuta à la Comédie-Italienne (21 novembre 1739) par le rôle d'Arlequin dans les *Fourberies d'Arlequin*; il parut ensuite dans les *Métamorphoses d'Arlequin*, et ne fut pas reçu, malgré le talent réel qu'il déploya dans ces deux pièces.

MEZZOFANTI (le cardinal Joseph), célèbre polyglotte et philologue italien, un des merveilleux des temps modernes pour la prodigieuse mémoire dont il était doué, né à Bologne en 1771, mort à Rome le 15 mars 1848. Il eut pour maître le savant Pere Respigno, et à l'âge de quinze ans, il avait achevé son cours de philosophie, mais encore il connaissait plusieurs langues modernes de l'Europe, sans compter le grec et le latin, qui lui étaient familiers et qu'il avait appris sous le célèbre Emmanuel da Ponte. Sa piété l'entraîna dans le sacerdoce, qu'il reçut en 1797. Malgré les nombreuses fonctions de son ministère ecclésiastique qu'il exerçait avec beaucoup de ferveur, il trouva le moyen de s'appliquer à de nombreuses branches d'étude, et, jeune encore, devint également versé dans la connaissance des sciences sacrées, de l'histoire, de la géographie, de la botanique, de la poésie et surtout des langues. Voici la liste des langues qu'il avait étudiées, telle que l'a donnée le chevalier G. Stolz, son biographe, dans le *Giornale di Roma* : albanais, arabe, arménien, anglais, arabe, araméen, armenien, armenien moderne, bulgare, catalan, chaldéen, celte, chilien, chinois, copte, curd, danois, écossais, espagnol, éthiopien, français, géorgien, grec, grec moderne, hébreu, hébreu rabbinique, hollandais, hongrois, illyrien, indoustani, irlandais, italien, kurde, latin, lithuanien, malais, maltais,

mongol, norvégien, péguan, persan, polonais, portugais, rhétien, russe, samaritan, sanscrit, sarde, singalais, suédois, suisse, syrien, tartare, tud-sque, turc, valaque et enfin la langue des zingari ou tziganes. Non-seulement il connaissait toutes ces langues, mais, pour beaucoup d'entre elles, il connaissait leurs dialectes à un tel point qu'il reconnaissait, par exemple, la province d'un Italien aux premiers mots qu'il entendait. Mezzofanti était bibliothécaire à Bologne, quand éclatèrent les mouvements politiques de 1831. Il fit partie de la députation envoyée à Rome pour représenter au pape les besoins du pays. En 1838, lorsque le cardinal Angelo Mai devint secrétaire de la *Congrégation de propagande*, Mezzofanti fut nommé premier conservateur de la bibliothèque Vaticane, et, la même année, il fut élevé au cardinalat. Malheureusement, le travail du cabinet était nuisible à sa santé, et il se plaignait de ce que le temps lui manquait pour travailler pour lui-même, parler pour les autres et écrire pour tous. Le seul travail qu'on ait de lui est un éloge d'Emmanuel da Ponte, prononcé en 1819; il est imprimé dans la *Raccolta delle opere letterarie di Bologna*. Sa vie elle-même est peu connue, le modeste cardinal n'ayant jamais voulu donner de notions sur lui-même. C'est à grand-peine que son biographe, A. Manavati, parvint à réunir les matériaux de son livre intitulé : le *Cardinal Mezzofanti, esquisse historique* (Paris, 1853).

MEZZO-FORTE adv. (mê-dzo-for-té — de l'ital. mezzo, moyen; forte, fort). Mus. A demi fort, d'une voix forte sans excès : *Andante mezzo-forte*.

— s. m. Exécution à voix demi-forte.

MEZZO-LUOS, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 31 kilom. S. de Palerme, district de Termini Imerese, chef-lieu de mandement; 6,502 hab. Commerce de céréales et fruits.

MEZZO-MORTO (HUCKIN, surnommé), dey d'Alger et amiral turc, né vers 1648, mort à une époque inconnue. Il était Africain de naissance et fit d'abord le métier de pirate, dans lequel il se rendit fameux. Capturé par les Espagnols après un combat sanglant, pendant lequel il fut couvert de blessures et importé à demi mort (d'où son surnom de *Mezzo-Morto*), il subit une captivité de dix-sept années, au bout desquelles il put se racheter. De retour à Alger, il fut nommé peu après commandant de la flotte et continua à se signaler par sa bravoure. En 1683, l'amiral Duquesne étant venu bombarder Alger, le dey Baba-Hassan se vit contraint, après une héroïque défense, d'envoyer à l'amiral français le Père Le Vacher pour solliciter la paix. Duquesne exigea, outre une indemnité de 1,500,000 livres, qu'on lui remit sans rançon tous les esclaves chrétiens qui se trouvaient dans la régence, et qu'on lui envoyât, jusqu'à l'accomplissement complet de ces conditions, des otages, au nombre desquels se trouvait Mezzo-Morto. Comme les négociations traînaient en longueur, ce dernier proposa à l'amiral français d'envoyer à terre, promettant de faire plus en une heure que Baba-Hassan en quinze jours. Sa proposition fut acceptée; mais à peine fut-il arrivé à Alger qu'il souleva la milice turque, fit mettre à mort le dey, s'empara du souverain pouvoir, envoya annoncer à Duquesne son avènement, lui demanda de lui faire de nouvelles propositions et lui déclara que, s'il renouveau le bombardement, il lui enverrait les prisonniers français en guise de projectiles. Malgré cette menace, Duquesne bombardait de nouveau Alger, du 21 juillet au 19 août 1683, époque où le mauvais état de la mer et le manque de bombes le forcèrent à regagner Toulon sans avoir obtenu la satisfaction qu'il exigeait. Pendant cette dernière lutte, Mezzo-Morto avait tenu son horrible promesse, fait attacher des chrétiens à la bouche des canons et lancer leurs corps mis en lambeaux sur les assiégés. Par son indomptable énergie, il avait empêché Alger de tomber au pouvoir de l'ennemi; mais il se trouvait sans flotte, sans munitions, sans artillerie, dans l'impossibilité de résister à une nouvelle attaque et bloqué du côté de la mer par trois vaisseaux mis en observation. En même temps, une épouvantable famine se déclara dans la ville, et il dut alors consentir à faire la paix aux conditions imposées à Baba-Hassan (1684). Quatre ans plus tard, à la suite de nouveaux actes de piraterie, une flotte française vint encore bombarder Alger et Mezzo-Morto dut implorer la paix par l'intermédiaire d'un ambassadeur, qu'il envoya à Louis XIV. Par la suite, désireux de réparer ses pertes et d'obtenir de la Porte l'investiture comme dey d'Alger, il proposa au sultan de faire la conquête de Chio et de quelques autres îles de l'Archipel, obtint un plein succès, battit deux flottes égyptiennes (1696), et reçut de Mustapha II, outre le titre de souverain d'Alger, ceux de pacha à trois queues, de capitain-pacha et de vizir honoraire. On raconte que, lorsqu'il se présenta devant le sultan, on ne put le déterminer à paraître autrement qu'avec son habit de matelot; et, depuis lors, tous les capitains-pachas de l'empire ottoman ont porté ce costume dans le divan et en présence du souverain.

MEZZO-SOPRANO s. m. (mê-dzo-so-pra-no — de l'ital. mezzo, moyen, et de soprano).

Mus. Voix plus grave que le soprano et plus aiguë que le contralto.

— **Encycl.** On divise les voix de femmes, comme les voix d'hommes, en deux catégories principales et distinctes : soprano et contralto. Ces deux catégories de voix se subdivisent en deux autres genres, qu'on nomme : mezzo-soprano et mezzo-contralto. Cette dernière n'est guère employée que dans les rôles d'opéra-comique. De même qu'il est juste de dire que la voix de baryton est la voix naturelle de l'homme, on peut dire que la voix de mezzo-soprano, qui y correspond, est la voix naturelle de la femme. Ce genre de voix repose entièrement sur le médium des sons de l'échelle vocale. L'étendue de la voix de mezzo-soprano comprend en général deux octaves pleines, du si bémol grave au si bémol aigu. Le travail assidu peut lui faire acquérir un ton en haut et un demi-ton en bas; mais il serait imprudent d'aller au delà de ces deux limites, et la voix ne tarderait pas à se ressentir, d'une manière fâcheuse, d'un tel déplacement des registres. Le climat tempéré de la France semble tout particulièrement propre à favoriser le développement de la voix de mezzo-soprano, tandis que les pays dont la température est plus élevée produisent de préférence les voix plus graves.

MEZZO-TERMINE s. m. (mê-dzo-tér-mi-né — de l'ital. mezzo, moyen; termine, terme). Moyen terme, biais, compromis ayant pour but d'aplanir une difficulté, de concilier des prétentions rivales : *Chercher un mezzo-termini pour concilier une affaire. Le ciel m'inspire un mezzo-termini.* (G. Sand.) *Il n'y a pas de mezzo-termini avec les femmes : on est un monstre, ou le meilleur des pères.* (Balz.)

MEZZO-TINTO s. m. (mê-dzo-tin-to — de l'ital. mezzo, moyen; tinto, teinté). Grav. Estampe à la manière noire.

MEZZOVO, ville de la Turquie d'Europe (Albanie). Elle est située dans l'eyalet de Janina et au N.-O. de cette ville; 7,000 hab. Entrepôt de commerce entre Janina et Tricalla. Mezzovo a donné son nom aux monts Mezzovo (ancien Pindo), qui séparent les sangs de Monastir et de Janina.

Mg. Chim. Symbole du MAGNÉSIUM.

MGAOUS ou **N'GAOUS**, bourg d'Algérie, province de Constantine sur la route de la ville de ce nom à Batna, entouré de grands arbres et arrosé par de belles fontaines. La maison du caïd repose sur d'anciennes volutes romaines; elle est accompagnée d'un superbe jardin. Mgaous possède deux mosquées. La première, celle de Sidi Bal-Kassem-ben-Djenn, est construite en matériaux antiques et surmontée de deux coupes. La seconde, celle de Djama-Sebar-Rekoud, est également construite en pierres romaines; elle est divisée par trois rangées d'élégantes colonnes. Plusieurs inscriptions romaines ont été recueillies à Mgaous.

MI (mi — du latin *medius*, qui est au milieu, le même que le grec *mesos*, gothique *midja*, scandinave *midia*, allemand *mitien*). Toutes ces formes correspondent au sanscrit *madhya*, milieu, centre, ancien terme qui se retrouve dans toutes les langues aryennes. Pictet le rattache à la racine sanscrite *madh*, mesurer, d'où aussi le latin *modius*, boisseau, *modus*, mode, mesure, *modero*, modérer, retenir dans la mesure, et probablement aussi le grec *maîdo*, *manthano*, comprendre, apprendre, d'autant mieux que *mathésis*, *mathiema* s'appliquent plus spécialement à la science des nombres et des mesures. L'idée même de milieu, centre, implique effectivement celle de mesure). Préfixe qui se joint à certains mots par un trait d'union, et qui indique soit une division par moitiés, soit un état intermédiaire, comme dans *mi-noût*, *mi-mort*, *mi-souriant*, etc. : *Mi-lyriques*, *mi-familiales*, les lettres ou les divers personnages éloquent, sans agir, leurs sentiments intimes, sont les forçures d'un thème trop peu ample. (F. Morand.)

A travers vallons et forêts

J'irais à vos lèvres mi-closes,

Fleur de mon âme, et j'y mourrais.

TH. GAUTIER.

|| Avec le nom d'un mois, il forme un composé féminin, bien que le nom du mois soit masculin, et indique le milieu de ce mois : *A la mi-mars. A la mi-mai.* || Entre en composition plus intime avec certains mots, comme *midi*, *minuit*. || Les plus usités des composés où entre le préfixe se trouvent à leur place alphabétique. || Avec un nom de tissu, il forme un véritable adjectif invariable : *Etoffe mi-soie. Toile mi-fil et mi-coton, ou mi-fil et coton.*

— Suffixe qui entraine dans certaines propositions composées, comme *emmi*, et qui subsiste encore dans *parmi*.

MI s. m. (mi — syllabe qui commence un des vers de l'hymne de saint Jean, laquelle a fourni les noms actuels des notes). Troisième note de la gamme : *Mi bémol. Mi naturel.* || Signe représentant cette note : *Effacez le mi et mettez un sol.* || Corde d'un instrument donnant le son de *mi* : *Le mi d'une guitare.* || Ton dont cette note est la tonique : *Moreau en mi. Chanter en mi bémol.*

MIA s. m. (mi-a). Temple japonais.

MIACKINSKI (Joseph), général polonais au service de la France, né à Varsovie en

1756, mort à Paris en 1793. Forcé de quitter sa patrie après le second démembrement de la Pologne, il se rendit en France, y prit du service, se montra un chûd partisan de la Révolution, avança rapidement en grade, s'attacha à Dumouriez et reçut, sous les ordres de ce général, un commandement dans l'armée des Ardennes en 1792, comme maréchal de camp. Pendant la campagne de Belgique, il attaqua sans succès un corps d'émigrés près de Scy, fut surpris à Rolduc par les Autrichiens (1793), rejoignit Dumouriez après une retraite où il perdit beaucoup de monde, assista à la bataille de Nerwinde et empêcha la retraite de se changer en déroute. Peu après, il suivit Dumouriez dans sa défection, fut arrêté à Lille au moment où il cherchait à soulever cette ville contre la Convention, transféré à Paris, condamné à la peine capitale par le tribunal révolutionnaire et décapité le 25 mai.

MIAO, ville du Japon. V. MEAKO.

MIAOGUO s. m. (mi-a-go-ghe — gr. *mei-gôgos*; de *meîdo*, moindre, et *agô*, je conduis). Antiq. gr. Officier public d'Athènes qui, pendant la fête des apaturies, présentait les enfants pubères au temple.

MIALHE (Louis), pharmacien français, né à Vabre (Tarn) en 1807. Il fit ses études à Paris, où il se fit recevoir pharmacien (1836), puis docteur en médecine (1838). Reçu agrégé de l'Ecole de médecine, il s'adonna pendant quelque temps à l'enseignement, puis ouvrit une pharmacie, qui devint une des premières de Paris. L'Académie de médecine l'a reçu au nombre de ses membres. Outre une édition du *Nouveau Formulaire des hôpitaux* de Milne Edwards (1841), on lui doit : *Étiologie du diabète sucré* (1844); *Traité de l'art de formuler* (1845, in-80); *Des recherches sur les purgatifs* (1848); *De l'albume* (1852); *Chimie appliquée à la physiologie et à la thérapeutique* (1855, in-80); *De la pepsine et de ses propriétés digestives* (1860, in-80); *De la destruction des acides organiques dans l'économie animale* (1866, in-80); *De la dyspepsie par défaut de mastication suffisante du bol alimentaire* (1866, in-80), etc.

MAILLOU s. m. (mi-a-lou; U ml.). Techn. Nom de l'un des ouvrages qui servent un fourneau d'affinage à la catalane.

MIALET s. m. (mi-a-lé). Comm. Espèce de serge.

MIAMI s. m. (mi-a-mi). Linguist. Langue parlée par les Miamis, tribu américaine qui habite au sud du lac Michigan, sur le haut Wabash, dans l'Etat d'Indiana et dans le territoire du Michigan.

— **Encycl.** Linguist. V. LENNAPE.

MIAMI ou **MAUMÉE**, rivière des Etats-Unis (Ohio); elle se jette dans l'Ohio au-dessus de Cincinnati, après un cours de 2,400 kilom. || Autre rivière des Etats-Unis qui arrose le territoire de Michigan et se jette dans la baie de son nom.

MIANE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Trévise, district et mandement de Valdobbiadene; 3,148 hab.

MIANMAÏ s. m. (mi-an-ma-i). Philol. Langue parlée par les Birmans.

MIAN-NING, empereur de la Chine. V. MIEN-NING.

MIANOWSKI (Nicolas), médecin polonais, né vers 1785, mort en 1844. Il fit ses études médicales à l'université de Wilna, y fut reçu en 1807 docteur en philosophie, en médecine et en chirurgie, y professa successivement l'anatomie, la physiologie et l'obstétrique, et y devint en 1840 recteur de l'Ecole de médecine et de chirurgie, qui avait été substituée à l'université. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les revues médicales, on a de lui : *Dissertatio inauguralis therapiam febris nervosae exhibens* (Wilna, 1807); *Manuel de l'art de l'accouchement, à l'usage des femmes* (Wilna, 1818, in-80); *Manuel de médecine légale* (Wilna, 1823, in-80), etc.

MIANOWSKI (Joseph), médecin polonais, né en 1804. Reçu en 1828 docteur en médecine à l'université de Wilna, il y fut presque aussitôt nommé adjoint à la clinique et professeur de physiologie à l'université. Il passa en la même qualité à l'Ecole de médecine et de chirurgie établie après la suppression de l'université, alla, de 1837 à 1839, visiter aux frais du gouvernement les écoles étrangères, et, nommé à son retour professeur ordinaire de physiologie à l'Académie de Wilna, fut appelé en 1842 à l'université de Saint-Petersbourg, où jusqu'en 1860 il a fait des cours sur les maladies des femmes et des enfants et sur l'obstétrique. En 1863, il est devenu directeur de l'Ecole principale de Varsovie. On a de lui : *Observationes in actis medicis instituti clinici anni 1834-1835 descriptae* (1838); *Des fractures des os* (Wilna, 1837, 2 vol. in-80, avec pl.), le meilleur traité qui jusqu'à ce jour ait été écrit en polonais sur la matière; la relation de son voyage scientifique à l'étranger, publiée en russe dans le *Journal du ministère de l'intérieur* (1837-1838), etc.

MIAO s. m. (mi-a-o). Temple chinois.

— **Mamm.** Nom que les Chinois donnent au chat, absolument comme nous l'appelons familièrement MIAOU.

MIAOU s. m. (mi-ou — onomatop.). Cri du chat. || On dit aussi MIA-MIAOU :

Mia-miaou! quel vent Minette?
Mia-miaou! c'est un matou.

BÉRANGER.

— Fam. Chat : *Un petit miaou.*

MIAULIS (André), célèbre amiral grec, né à Négrepont en 1772, mort à Athènes en 1835. Il était fils d'un marin nommé Démétrios Bokos ou Vocos, et il obtint, dès l'âge de dix-neuf ans, le commandement d'une felouque (en turc *miaoul*, d'où le surnom de *Miaoulis*, sous lequel il se fit illustrer). Il fit, avec son petit bâtiment, le commerce des grains entre Odessa et les côtes de France et d'Espagne, acquit, grâce à son activité et à son intelligence, une fortune rapide, se fixa à Hydra, où il exerça bientôt une grande influence, et se trouva possesseur de plusieurs navires lorsque éclata l'insurrection nationale de 1821. Ayant embrassé cette cause avec ardeur, il arma un bâtiment qu'il appela *Londras*, se joignit à la flotte grecque, combattit sous les ordres de Tombasi pendant la campagne de 1821 et montra une telle capacité que, dès l'année suivante, il fut élevé au grade d'amiral en chef de toutes les forces maritimes de la Grèce, fonctions qu'il conserva jusqu'à l'arrivée de lord Cochrane en 1827. Ayant à combattre des forces décuplées, il déploya pendant ces six années toutes les ressources d'un génie fertile en expédients et d'une audace incroyable, battit les Turcs à Patras, dans le golfe de la Spezzia, incendia une partie de la flotte d'Ibrahim-Pacha dans le port de Modon (1825), vainquit l'année suivante la flotte ottomane près du cap Papas, sans néanmoins pouvoir empêcher la chute de Missolonghi, et se démit de son commandement en faveur de lord Cochrane après l'arrivée des flottes alliées. Il continua néanmoins à servir sous les ordres de l'amiral anglais; mais, peu après, n'ayant pas approuvé ses plans, il retourna à Hydra, où il resta jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Capo d'Istria, qui le nomma commandant de la flotte. *Miaoulis* ne tarda pas toutefois à avoir des dissentiments avec le régent, fut alors un des chefs de l'opposition, se mit en 1831 à la tête des Hydriotes révoltés, devint l'objet de poursuites auxquelles mit fin la mort de Capo d'Istria (9 oct. 1831), fut nommé l'année suivante grand navarque et inspecteur des stations grecques dans l'Archipel et fit partie de la députation envoyée au prince Othon de Bavière pour lui offrir la couronne de Grèce. Après l'avènement de ce roi, *Miaoulis* devint préfet maritime, puis reçut le grade de vice-amiral, créé en sa faveur en 1835. Il mourut à Athènes et fut enterré au Pirée, près du monument de Thémistocle.

MIAURGYRITE s. f. (mi-ar-jy-ri-te). Minér. Sulfo-antimonite d'argent naturel.

— Encycl. La *miargyrite* est un sulfo-antimonite d'argent Ag₂SbS₂ que l'on trouve à Bräunsdorf, près d'Irebyberg, en Saxe, et qui est associé avec des pyrites argentifères. Il cristallise dans le système monoclinique, et se clive difficilement. Sa dureté est 2; sa densité varie de 5,2 à 5,4. On le coupe très-facilement. Il a l'éclat subadamantin. Chauffé dans un petit tube, il fond, dégage de l'anhydride sulfureux, et donne un sublimé d'oxyde d'antimoine. Suivant Plattner, l'hyargyrite de Breithaupt renferme 35 pour 100 d'argent, et paraît être une variété de *miargyrite*.

MIAIRIM ou **MEARY**, rivière du Brésil (Maranhão). Elle se forme au pied de la sierra de Itapicuru et se jette dans l'Atlantique, vis-à-vis de l'île de Maranhão. Elle reçoit le rio Grapahy et le rio Pindaré. Cours, 700 kilom.

MIASCITE s. f. (mi-ass-si-te). Minér. Minéral qui ressemble au granit : La *Miascite* est un minéral qu'on a confondu avec le granit, et qui contient quelquefois de la zircone. (De Humboldt.)

MIAKOWSKI (Gaspard), poète et homme d'Etat polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1849, mort en 1922. *Miakowski* supplia eloquemment, mais inutilement, la diète d'adopter les réformes indispensables pour le bien-être de sa patrie. Parmi ses œuvres, nous citerons : la *Pélerinage de Pâques* (Cracovie, 1912, in-4°), les *Fleurs*, etc. Les œuvres complètes de Gaspard *Miakowski* parurent en 1955, à Posen, avec une introduction et une biographie de l'auteur par Rymarkiewicz.

MIAKOWSKI (Albert), diplomate polonais, mort vers 1965. Outre diverses charges auprès des rois Vladislav IV et Jean-Casimir, il remplit les fonctions d'ambassadeur auprès de l'empereur Rodolphe II (1638), des sultans Amurat IV (1640) et Ibrahim (1641), et de l'hetman de Cosaques Chmielnitzki (1649). Il a laissé de ces différentes missions des relations, dont les deux plus intéressantes ont été publiées sous les titres suivants : *Journal d'un voyage à l'armée zaporoghe* en 1649, inséré dans le tome Ier des *Sources pour l'histoire de Pologne* de Przedziecki et de Grabowski, et *Relation d'une ambassade près d'Amurat et d'Ibrahim, sultans des Ottomans*, dans les *Mémoires relatifs à la Pologne ancienne* de Niemcewicz.

MIAKOWSKI (Adrien), mathématicien et théologien polonais, né dans le grand-duché de Posen en 1657, mort en 1737. Il entra à vingt ans dans un noviciat de jésuites, puis enseigna avec distinction les sciences mathématiques, la philosophie et la théologie au lycée de Cracovie. Il fut nommé professeur

au collège de Posen, passa ensuite à Iaroslau, puis remplit diverses fonctions dans différentes villes et devint enfin provincial du grand-duché de Posen. *Miakowski* parlait avec une égale facilité l'anglais, l'allemand, le français et l'italien. Il a écrit beaucoup d'ouvrages en latin, parmi lesquels nous citerons les plus importants : *Epistola salutis in via per sanctum spiritum* S. P. Ignatii monstrata (Sandomiersch, 1718, 2 vol. in-8°); *Introductio in universam Aristotelis philosophiam* (Sandomiersch, 1720, in-4°); *Tractatus de fine ultimo et beatitudine creature rationalis* (Posen, 1731, in-fol.); *Tractatus theologicus de actibus humanis* (Sandomiersch, 1742, in-fol.); *Rationes mathematicae* (Posen, 1741); *Logarithmotechnia, sive methodo construendi logarithmos nova, cum accedat vera quadratura hyperbolae et inventio summæ logarithmorum* (Prague, 1742), etc.

MIASMATIQUE adj. (mi-a-sma-ti-ke — rad. *miasme*). Qui a les caractères des miasmes : Nous sommes ordinairement avertis par l'odorat de la présence de ces émanations *MIASMATIQUES* qui accompagnent les maladies. (Rochard.) || Qui exhale des miasmes : C'est du foyer *MIASMATIQUE* de l'entrée du Mississipi que sort la fièvre jaune qui désolait toute l'Amérique tropicale. (Maury.) || Qui est le résultat des miasmes : Fièvre *MIASMATIQUE*. L'infection *MIASMATIQUE* nous arrive par les lymphatiques. (Raspail.)

MIASME s. m. (mi-a-sme — du gr. *miasma*; de *mainô*, teindre, souiller, que Delâtre croit pouvoir rapporter à la racine sanscrite *mih*, verser, asperger). Emanation malsaine, produite par des matières organiques en décomposition : Les *MIASMES* proviennent de la décomposition des débris de plantes et d'animaux. (Cuvillier.) || Emanations contagieuses qui se produisent dans certaines maladies : *Miasme variolique*. *Miasmes pestilentiels*.

— Fig. Cause de contagion morale : On dirait parfois que tous les *MIASMES* des siècles, s'exhalant de Rome, nous enveloppent et nous étouffent. (Mme L. Colet.) Tout ce qui croupit finit par exhaler des *MIASMES*. (E. de Gir.)

— Encycl. Les *miasmes* sont des virus ou plutôt des substances virulentes intimement mélangées à l'humidité normale de l'air atmosphérique. Ils ont tous les caractères des matières virulentes. D'après M. Robin, les *miasmes*, très-voisins des virus, sont des particules de substances organiques altérées, volatiles ou entraînés par les liquides volatiles lors de leur évaporation. Ils proviennent des tissus animaux ou végétaux en voie de décomposition, des déjections, des exhalaisons pulmonaires ou sudorales d'animaux sains ou malades. Les *miasmes*, en leur qualité de matières virulentes, modifient, au simple contact, les substances organisées vivantes et y déterminent des troubles. Ils disparaissent très-vite et leur rôle est fini du moment qu'un point quelconque de l'organisme a été modifié par eux. Quand toute l'économie est troublée, le *miasme* n'y existe plus; il est cause d'une perturbation initiale qui se continue d'elle-même. L'action des *miasmes* est comparable à celle des virus par la lenteur de ses effets et pour la mobilité de ses manifestations; c'est ce qui les différencie, c'est qu'en général les maladies d'origine *miasmatique* sont moins facilement transmissibles par l'absorption cutanée, mais plus facilement par l'absorption pulmonaire que les maladies virulentes proprement dites. La respiration est en effet la voie la plus favorable pour l'action des *miasmes*. Il convient de ne pas confondre les *miasmes* avec les ferments, qui sont des êtres organisés solides, de véritables individus dont la présence dans l'atmosphère est établie et qui sont cause de phénomènes tout différents de ceux qu'on attribue aux *miasmes*.

La présence des *miasmes* a été mise en évidence par les expériences suivantes : Noscetti, ayant suspendu des ballons remplis de glace au-dessus d'une rivière de Toscane, a recueilli le givre condensé à la surface extérieure de ces ballons, et en le fondant il a obtenu une eau transparente, qui a mis à déposer bientôt une matière azotée, floconneuse et putrescible. M. Rigaud de l'Isle a recueilli de même, au-dessus des marais du Languedoc, une eau qui a donné, avec le nitrate d'argent, un précipité brun. M. Bous-singault a exposé à l'air, au-dessus d'un marécage, deux verres de montre, l'un rempli d'eau chaude, l'autre vide et froid. Lorsque ce dernier fut couvert de rosée, il ajouta une goutte d'acide sulfurique au liquide contenu dans chacun des deux verres et, en évaporant, le liquide du premier verre ne donna aucun résidu, tandis que celui du second laissa un dépôt charbonneux. Evidemment, cet effet n'est point dû à la chute de poussières organiques, car ces poussières se seraient déposées aussi bien dans le premier verre que dans le second. Le résultat de cette expérience est donc que l'air renferme des matières volatiles dissoutes dans la vapeur d'eau qu'il contient. Dailleurs, comme le dit M. Robin, si la présence des matières organiques est difficile à constater, si l'on n'a pu, jusqu'à présent, en doser la quantité trop minime, ni en observer les propriétés trop fugitives, il est évident que ces effluves, qui s'élèvent des marais et parcourent de grandes distances, renferment des particules de

substances organiques, animales ou végétales, décomposées plus ou moins et amenées avec l'air volatilisé. Aussi les temps chauds et humides sont-ils les plus favorables à la présence dans l'air des substances organiques, et cette présence est souvent appréciable à nos sens plus facilement qu'aux réactifs. En effet, au milieu des chaleurs de l'été, on sent frappé de cette odeur nauséuse spéciale qui s'élève dans les villes et dans les marais, quand, après une longue sécheresse, une pluie d'orage peu abondante survient; à la même époque, les marais, les flaques d'eau crouppissantes répandent une odeur particulière bien connue et qui est due à la présence des matières organiques en suspension ou en dissolution dans la vapeur d'eau.

En somme, les *miasmes* ne sont encore connus que d'une manière très-générale. On ignore les différences qu'ils présentent eu égard aux diverses maladies qu'ils occasionnent. Ces différences ne nous sont révélées que par ces maladies mêmes, et l'on a raison de dire que l'organisme est un merveilleux réactif physiologique.

M. Bouchardat divise comme il suit les maladies *miasmatiques* : 1° maladies dont les symptômes se manifestent surtout du côté de la peau : variole, rougeole, scarlatine, érysipèle contagieux, pourriture d'hôpital, ophthalmie purulente, fièvre puerpérale; 2° maladies qui affectent les organes respiratoires : coqueluche, grippe; 3° dysenterie; 4° peste, typhus, choléra, fièvre jaune, etc.

Le choléra nous fournit un exemple d'une maladie virulente d'origine *miasmatique*, dans laquelle les propriétés nouvelles acquises par la matière organique sont manifestes. Dans cette maladie, en effet, la matière albuminoïde du sang devient virulente. Elle éprouve une modification qui la rend incapable de rester unie à l'eau, d'où résulte sa coagulation. Le mort, dans le choléra, arrive par la cessation de la circulation, cessation qui est la suite de la coagulation du sang.

MIAULANT, ANTE adj. (miô-lan, an-te — rad. *miauler*). Qui miaule, qui a l'habitude de miauler : Les chats *MIAULANTS*. Je plaide pour les chiens et chats défenseurs, aboyants et *MIAULANTS*, d'une part, contre M. Alexandre Boyer. (Colnet.)

MIAULARD s. m. (miô-lar — rad. *miauler*, à cause du cri de ces oiseaux). Ornith. Nom vulgaire des goélands et des mouettes. || On dit aussi *MIAULEUR* et *MIAULE*.

MIAULE, ÊE (miô-lê) part. passé du v. *Miauler*. Chanté comme si l'on miaulait : Des couples de vaudeville, *MIAULES* sur des airs extravagants... (Th. Gaut.)

MIAULEMENT s. m. (miô-lé-man — rad. *miauler*). Cri du chat domestique, qui ressemble à une sorte de plainte; cri de quelques autres carnassiers du genre chat : Le chat ne manque pas d'accourir aux *MIAULEMENTS* très-articulés et très-variés de la chatte. (Volt.)

... De vingt chats une bande infernale
Par de longs miaulements redouble leur effroi.

ANDRIEU.

— Par ext. Sons désagréables : On entend un incommode mélange d'air de poitrine, de rouvrons de basse, de dessus aigus de chantarelle, de *MIAULEMENTS* de hautbois et d'arpèges de piano. (A. des Essarts.)

MIAULER v. n. ou intr. (miô-lê). — Cette onomatopée, qui n'était point dans la langue latine, se trouve dans tous les idiomes néo-latins, néo-celtiques, ainsi que dans toutes les langues romanes : italien *miagolare*, espagnol *maullar*, provençal *miauler*, mianou, allemand *miauen*, danois *miaune*, mianou, suédois *miama*, hollandais *mauwen*, meuewen, anglais *to mew*, bas breton *miaua*, gothique *meuwin*, écossais *miamaul*, *miagat*, mianlement, irlandais *miamaul*, *miamaoilead*, même sens. On écrivait autrefois *miaouler*. Crier à la manière du chat et de quelques autres animaux : Je suis souvent réveillé la nuit par des chats qui *MIAULENT*. L'épervier glapit comme un lapin et *MIAULE* comme un jeune chat. (Chateaub.) Vous entendez les loups, les chacals vous *MIAULENT* lamentablement : « Demain on cherchera tes os ! » (Michole.)

Un homme chérissait éperdument sa chatte; il la trouvait mignonne, et belle, et délicate, qui miaulait d'un ton fort doux.

LA FONTAINE.

— Par anal. Produire des sons qui rappellent le miaulement d'un chat : Le sapin qui peille, le tourne-broche qui *MIAULE*, le rôt qui tourne dans l'âtre... (Fr. Wey.) Malgré le grincement des roues qui *MIAULENT*, vaquiers, râblent, tout le monde s'endormit. (Th. Gaut.)

L'un miaule en grondant comme un tigre en furie, l'autre roule sa voix comme un enfant qui crie.

BOILEAU.

— v. a. ou tr. Chanter d'une voix comparable à un miaulement : Des musiciens *MIAULENT* je ne sais quel complainte, avec des intonations gutturales. (Th. Gaut.)

MIAULEUR, EUSE adj. (miô-leur, eu-se — rad. *miauler*). Qui miaule souvent, qui a l'habitude de miauler : Une chatte *MIAULEUSE*.

MIAVA, bourg de l'empire d'Autriche, dans

la Hongrie, comitat de Neutra, sur la petite rivière de son nom, affluent gauche de la March; 8,460 hab. Culture du lin et du chanvre. Fabrication de draps, distilleries.

MIBI s. m. (mi-bi). Bot. Espèce de liane.

MIBIPI s. m. (mi-bi-pi). Bot. Espèce de liane.

MI-BIS, ISE adj. (mi-bi, i-se — du préf. *mi*, et de *bis*). Entre bis et blanc : Pain *MI-BIS*, Farine *MI-BISE*.

MIBORE s. f. (mi-bo-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, établi pour des graminées annuelles de petite taille, qui croissent dans les régions centrales et occidentales de l'Europe.

MICA s. m. (mi-ka — mot lat. qui signif. parcelle, petit morceau, grain, et que Delâtre rapporte au même radical que le grec *mikros*, petit, savoir la racine sanscrite *mik*, couper, retrancher, enlever, amoindrir. On a tiré aussi *mica* du latin *micare*, briller; le *mica* est, en effet, une pierre qui a un éclat très-remarquable, surtout quand il est disséminé dans d'autres roches). Minér. Nom donné à divers silico-aluminés de potasse, de fer et de magnésie : Les grandes feuilles de mica servent en Russie au vitrage des vaisseaux de guerre, parce qu'il a l'avantage de ne pas se briser comme le verre lors des explosions de l'artillerie. (D'Orbigny.) Le mica appartient à la classe de silicates aluminés doubles fluorifères. (A. Maury.) Le carrare et le pentélique, avec leur mica scintillant, conviennent mieux que l'airain aux jeunes immortelles nues. (Th. Gaut.) || *Mica* ciselé, Variété de hornblende. || *Mica* des peintres, Nom vulgaire du graphite ou mine de plomb. || *Mica* de talc prismatique, Variété de talc. || *Mica* euclore, Nom donné à un minéral de cuivre. || *Mica ferrugineux*, Nom vulgaire du fer micacé.

— Encycl. Le mica ne doit pas être considéré comme une espèce minérale; c'est un groupe d'espèces qui coexistent, sous une analogie d'apparence, d'importantes différences de structure et de composition chimique. Ce sont des silicates aluminés contenant de la potasse, du fer et de la magnésie en proportions variables. Ils sont fusibles au chalumeau, mous et se réduisent en poussière blanche, malgré leurs teintes diverses, qui sont vertes, brunes, noires, d'un blanc argenté ou d'un jaune d'or avec un éclat métallique. M. Beudant divise les micas, suivant leurs propriétés optiques reconnues à l'aide de la lumière polarisée, en micas à un axe de double réfraction et en micas à deux axes de double réfraction. Les premiers, généralement verts ou noirs, micas volcaniques et micas de Sibérie, laissent voir, lorsqu'on les place entre deux lames croisées de tourmaline, une croix noire entourée de lignes circulaires colorées. Les seconds, au contraire, laissent voir dans la même situation deux systèmes d'anneaux colorés, rayés d'une ou de plusieurs lignes noires. C'est à cette catégorie qu'appartiennent généralement les micas des gneiss et des granits, les micas jaunes en grandes feuilles de Sibérie, les micas roses de Saxe et d'Amérique.

Les micas se rencontrent dans tous les terrains, principalement dans les schistes et les grès. On distingue le mica lamelliforme pulvérulent et ressemblant à de la poudre d'or et d'argent, qu'on emploie pour sécher l'écriture, et le mica foliacé, qui se lève en grandes feuilles transparentes ayant quelquefois plusieurs mètres de surface, et dont on se sert particulièrement en Russie, d'où son nom vulgaire de verre de Moscou, pour le vitrage des vaisseaux, des fenêtres et des lanternes, ainsi que pour la confection de certains instruments de physique appelés *colorigrades*.

Les plus grandes lames de mica se trouvent en Sibérie. On en trouve également, quoique beaucoup plus petites, dans les environs de Tulle (Corrèze) et de Saint-Yrieix (Haute-Vienne); celles-là n'ont guère que deux ou trois fois la largeur de la main.

En France, on se sert souvent du mica réduit en minces feuilles pour vitrer des images de piété; il est en cela bien supérieur au gypse, qui, lui, est cassant et altérable à l'air et à l'eau. Le mica sert également à peindre directement sur sa surface, comme on peint sur l'ivoire; on fabrique par ce procédé des images religieuses qui l'emportent sur les images faites sur la gélatine, parce qu'elles ne s'altèrent pas à l'humidité.

On fabrique depuis quelques années, avec des feuilles de mica, des verres de lustres, des fumivores, qui pourraient être ornés de peintures; on pourrait en fabriquer des éventails, des écrans à main, etc., etc. Il suffit de connaître les propriétés essentielles du mica pour comprendre le parti que l'industrie peut tirer de cette substance; en effet, sa flexibilité, sa transparence, son inaltérabilité à l'eau et au feu (il n'est altérable au feu qu'à une très-haute température), sa faculté de se réduire en lames d'une minceur presque incalculable en conservant sa ténacité, le rendent propre à une foule d'applications qui, de nos jours, ne sauraient échapper longtemps à nos infatigables industriels.

La formule du mica de Moscou est, d'après Vauquelin : silice, 45; alumine, 33; oxyde de fer, 4; potasse, 15. 6 (Al, Fe) Si₂K.

Dans d'autres variétés, la magnésie entre pour 15, 20 ou 25 pour 100, puis, accessoire-

ment, divers éléments, tels que le manganèse, l'acide fluorique, la chaux, l'eau, quelquefois l'acide phosphorique, la lithine. On comprend que la présence ou l'absence de ces divers éléments donne aux micas des aspects très-variés; mais le caractère essentiel de la composition, c'est sa structure foliacée. Le mica n'a qu'un seul clivage, c'est ce qui permet d'en obtenir des feuillets plus ou moins larges.

Sa dureté est entre celle de la chaux carbonatée, qui le raye, et celle de la chaux sulfatée, qui est rayée par lui.

Le mica est tantôt fusible au chalumeau, tantôt infusible, cela dépend de sa composition; mais généralement il résiste à une haute température.

MICACÉ, ÉE adj. (mi-ka-sé — rad. mica). Miner. Qui contient du mica : *Roches MICACÉES*. Qui est propre au mica : *Eclat MICACÉ*. — Bot. Qui a des écailles semblables à des paillettes de mica : *Agaric MICACÉ*.

MICACIQUE adj. (mi-ka-si-ke — rad. mica). Miner. Qui contient du mica : *Roche micacique*.

MICAÉLIS (Jean-Benjamin), poète allemand, né à Zittau (haute Lusace) en 1746, mort à Halberstadt en 1772. Il se rendit à Leipzig pour y étudier la médecine; mais la fréquentation de plusieurs littérateurs distingués et les encouragements de Goethe le déterminèrent à suivre sa vocation poétique. Forcé de se servir de son talent pour vivre, il composa des pièces de commande pour le théâtre de Leipzig, collabora pendant quelque temps au *Correspondant* de Hambourg, fut attaché ensuite, en qualité de poète dramatique, à la troupe de comédiens de Seiler, mais se dégoûta bientôt de cette vie errante, vécût ensuite auprès de quelques amis à Gleim et fut emporté par une phthisie. On a de lui des fables, des poésies lyriques, des satires, des odes, des épiques, des opéras-comiques. Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées à Giessen (1780, 2 vol.), et ses *Œuvres complètes* à Vienne (1791, 4 vol.).

MICAL, mécanicien français, né vers 1730, mort en 1789. Il entra dans les ordres, obtint un bénéfice dont les revenus, joints à quelques biens personnels, lui permirent de vivre indépendant, et employa ses loisirs à l'étude de la mécanique, pour laquelle il avait un goût décidé. Mical commença par construire des automates qui jouaient de la flûte de manière à former un accord; mais, blâmé d'avoir fait ces figures nues, il les détruisit, et depuis lors ne fit plus que des têtes. Il parvint à en fabriquer une en bronze, qui prononçait assez bien quelques mots de suite et qu'il brisa également, la trouvant trop imparfaite. Mais, en 1783, il envoya à l'Académie des sciences deux nouvelles têtes parlantes, posées sur des boîtes dans l'intérieur desquelles Mical avait disposé des glottes artificielles de différentes formes sur des membranes tendres. L'air passant par ces glottes allait frapper les membranes qui rendaient les sons graves, moyens ou aigus, imitation très-imparfaite de la voix humaine. Dans son rapport, l'académicien Vicq-d'Azyr reconnut que le but de l'abbé Mical était presque rempli; mais le lieutenant de police Lenoir lui ayant été moins favorable, ces automates ne furent pas achetés par le gouvernement.

MICALI (Joseph), célèbre archéologue et historien italien, né à Livourne en 1767, mort en 1844. Il appartenait à une riche famille de négociants livournaux. Après avoir achevé ses études aux universités de Padoue, de Rome, en France et en Allemagne, l'Italie lui inspira le culte de ses antiques souvenirs; la France et l'Allemagne l'initierent aux études historiques, qu'il cultiva avec l'esprit de méthode et de philosophie qui régnait alors en Europe. De retour en Toscane, il s'adonna entièrement à l'archéologie; il avait trouvé dans cette science la satisfaction de ses goûts et le développement des idées recueillies dans ses voyages. Il s'attacha dès lors à rechercher les origines italiennes obscurément racontées par les historiens et par les monuments, et interrogea tout à la fois les écrivains de l'antiquité, les récits, les traditions, les souvenirs. Le fruit de ses travaux fut son ouvrage en quatre volumes : *L'Italie avant la domination des Romains (L'Italie avant le dominé des Romains)*, publié en 1810. Ce travail, dont l'Italie et le monde savant de l'Europe reconurent aussitôt la haute importance, fut attaqué et défendu, soit en Italie, soit au dehors : on s'accorda à louer le plan et le style élégant et harmonieux du livre. Micali y traite non-seulement des origines, des constitutions et des mœurs des anciens peuples italiens, mais aussi des Romains, depuis la fondation de Rome jusqu'à la soumission des habitants des Alpes et à la réunion de toute la Péninsule sous la domination d'Auguste. L'auteur conduisit jusqu'à cette époque l'histoire des peuples italiens rattachés à celle des Romains; de telle sorte que le titre : *Jusqu'à la domination des Romains*, signifie proprement *la domination complète de Rome en Italie*. Loin de partager l'opinion de ceux qui affirment que la civilisation italienne n'est pas, si on peut s'exprimer ainsi, aborigène, Micali adopte et établit au contraire le système opposé, et refuse de croire aux traditions du Nord, qui veulent que les Scythes, les Germains, les Celtes et les Galles

aient primitivement peuplé l'Italie. Il nie que les Pélasges aient séjourné longtemps en Italie et que leur séjour ait eu pour effet de modifier les mœurs des habitants; il croit, au contraire, que les étrangers venant du Nord en Italie n'ont franchi les Alpes que vers le règne de Tarquin l'Ancien; que les immigrations de l'Asie et de la Grèce par mer n'ont eu lieu qu'après la guerre de Troie, et que la population italienne est très-ancienne, puisque les anciens eux-mêmes la croyaient telle. Ce premier ouvrage publié, Micali, en écrivant sincère et laborieux, continua ses recherches, aidées par les récentes découvertes archéologiques. Les fouilles de Chiusi, de Veies, de Perouse et de Tarquinies fournissaient sujet à de nouvelles réflexions, tandis que les travaux des savants du reste de l'Europe contribuaient puissamment au progrès de l'histoire et de la philosophie. Plein de ses nouvelles études, Micali entreprit alors de recomposer son livre avec d'autres éléments et un ordre différent. Après vingt-deux ans de méditations, il publia en 1832 son nouvel ouvrage en trois volumes, sous le titre de *Histoire des anciens peuples d'Italie (Historia degli antichi popoli d'Italia)*. L'ordre et la distribution des matières répondaient à la précision du titre. Cette fois, l'auteur se borne à traiter des peuples antiques, de leurs constitutions, mœurs et coutumes. Le peuple étrusque étant le plus connu, le plus riche en souvenirs et en documents, occupe une grande partie du livre. Micali continue à soutenir que la population italienne est très-ancienne, et que l'Italie a possédé une civilisation propre avant que la civilisation des peuples étrangers fut venue se mêler à la sienne. Comme documents à l'appui, il ajouta à son livre une collection d'estampes représentant les monuments les plus célèbres de ces anciens peuples. Il ne manque pas de savants aujourd'hui qui font assez peu de cas de l'œuvre de Micali et qui considèrent son système sur les anciennes origines italiennes comme une hypothèse ingénieuse, mais qui n'est pas suffisamment étayée sur des faits multiples et certains. Ce qui est incontesté, c'est que les travaux de Micali ont réveillé en Italie le goût des sérieuses études de l'antiquité, donné naissance à divers systèmes et remis en honneur les historiens anciens et les monuments. Micali a admis l'existence de nombreux peuples aborigènes, mais il s'est dérobé à la tâche ardue de les classer, tout en dénigrant les origines étrangères à l'Italie. D'autres historiens ont plus ou moins marché sur ses traces. Guarnacci admet à l'origine un peuple unique, source dont naquirent les autres peuples. Bardetti suppose cette source celto-germanique, et Balbo, l'un des derniers qui aient écrit sur cette matière (mais l'un des premiers par ordre de mérite), n'éprouve aucune répugnance à admettre les origines étrangères de la population italienne; il croit avec raison que ce n'est pas amoindrir la gloire de sa patrie que d'admettre à sa formation le concours de tant d'éléments divers, comme s'il eût été nécessaire, pour fonder la nation qui devint maîtresse du monde, de la coopération de divers peuples, du travail des siècles et du fruit de diverses civilisations. Micali resta inébranlable dans son système, qu'il a reproduit dans ses autres ouvrages, consacrés à l'Italie comme les précédents. Récemment, un savant érudit, M. Ange Mazzoli, allant plus loin encore que Micali, soutint dans son livre *Delle origini italiane*, en s'appuyant sur la philosophie, la tradition et les monuments, que, à une époque remontant à l'antiquité la plus reculée, la civilisation italienne s'est répandue en Egypte, en Phénicie, en Grèce et chez toutes les nations asiatiques de la Méditerranée; et que, loin d'avoir reçu la civilisation de l'Orient, c'est au contraire l'Occident qui lui a transmis la sienne. Il réfute ainsi cette proposition formulée souvent, et entre autres par Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle*, à savoir que l'Italie n'a connu les lumières de la civilisation qu'après les olympiades.

MICAPHYLITE s. f. (mi-ka-fl-li-te — de mica, et du gr. *phylon*, feuille). Miner. Syn. d'ANDALOUSITE.

MICARELLE s. f. (mi-ka-rè-le — rad. mica). Miner. Nom donné par quelques minéralogistes à une variété de wernérite et à plusieurs variétés de pyrite, parce qu'elles se présentent en lames feuilletées, ce qui leur donne un ressemblance de structure avec le mica.

MI-CARÈME s. f. (mi-ka-ré-me — du préf. *mi*, et de *carême*). Jeudi de la troisième semaine du carême, qui est le célèbre ordinairement par certaines réjouissances : *Fêter la MI-CARÈME. Donner un bal le jour de la MI-CARÈME*.

— Encycl. L'invention de la *mi-carême* est bien plus récente que celle du carnaval. On avait de très-bonne heure senti le besoin d'inaugurer par des plaisirs bruyants une longue période d'abstinence; quand la foi se fut encore affaiblie, on jugea à propos de couper par une haute ceste longue période de privations : on créa la *mi-carême*. Telle est sa raison d'être évidente; quant à la cause occasionnelle de son existence, elle est moins sûrement connue. On attribue la *mi-carême* à la coutume établie dans quelques petites villes, parmi les jeunes gens, de don-

ner le mardi gras un dernier bal aux jeunes filles du pays; celles-ci donnaient à leur tour une fête le troisième jeudi de carême; à cela s'est joint, surtout à Paris, l'habitude, parmi les blanchisseuses, de se nommer à cette époque la reine, de se déguiser et de donner un bal dans leur bateau. Cette coutume, souvenir probable des anciens rois des métiers, s'est étendue de Paris à la banlieue et bien au delà. Dans beaucoup de villes, la *mi-carême* demeure la fête des jeunes filles. Cette fête fut tristement signalée, en 1832, par l'apparition du choléra. Les masques, si joyeux le jeudi, remplirent les hôpitaux et les cimetières avant la fin de la semaine. Chaque année, d'ailleurs, l'impermanence du carnaval est chèrement payée; cette année-là, la rançon fut terrible. Aujourd'hui, la *mi-carême*, comme le carnaval lui-même, n'offre plus que de pâles reflets de ce qu'ils étaient jadis. Les uns disent que notre gaieté s'en va; d'autres affirment que le bon sens nous vient; nous n'avons pas la prétention de nous prononcer entre ces deux interprétations d'un fait qui est incontestable, mais dont le vrai sens est douteux.

MICASCHISTE s. m. (mi-ka-chi-ste — de mica, et de *schiste*). Miner. Roche composée en très-grande partie de mica et de quartz : *De toutes les roches qui entrent dans la structure de la première enveloppe de notre globe, le micasciste est celle qui atteint dans l'Europe centrale la plus haute puissance.* (Belfield-Lefevre). Le micasciste s'étend dans les Alpes à des hauteurs considérables. (A. Maury.)

— Encycl. Les micascistes appartiennent aux schistes cristallins; ils sont essentiellement composés de mica, et de mica, auxquels se joint souvent de l'orthose. Les variétés sont : micasciste commun, quartz et mica uniformément répartis; micasciste quartzueux, mica et quartz très-apparents, alternant en feuillets ondulés; micasciste feldspathique, renfermant de l'orthoselamellaire ou grenue; micasciste grenatifer, contenant un grand nombre de grenats dissimulés dans la roche; micasciste tourmalinifère, pénétré de cristaux de tourmaline; micasciste graphitifère, contenant du graphite dissimulé dans le sens des feuillets; micasciste macifère, renfermant des cristaux macifères; micasciste amphibolifère, qui contient de l'amphibole; micasciste talcifère, avec des paillettes de talc mêlées au mica de la roche; micasciste argileux-schisteux, dans lequel le schiste argileux rubanné se mêle aux éléments de la roche; micasciste oxydulaire, variée dans laquelle du fer oxydulé ou du fer oligiste est mêlé au mica, ou dont le mica est quelquefois remplacé par ces minéraux ferreux.

Les micascistes sont très-répandus dans la nature et subordonnés au terrain granitique; ils passent souvent aux talcschistes et à des schistes argileux satinés. Leur structure feuilletée est un de leurs caractères les plus saillants; ils renferment un grand nombre de minéraux cristallisés, du grenat, de la tourmaline, de la staurolite, du disthène, de l'émeraude, du corindon, etc.

Le micasciste forme une bande assez mince à la séparation du terrain ancien et des formations secondaires; toutefois, dans certaines localités, il s'est plus étendu et semble en connexion avec les terrains de transition. Beaucoup de circonstances font considérer le micasciste comme du schiste argileux modifié; il passe dans certains cas à des ardoises non fossilifères, comme on peut le constater facilement sur le chemin de Saint-Férel à Traversac, dans le département de la Corrèze. La présence du graphite et de l'antrace au milieu du gneiss et des micascistes, dans plusieurs points des Vosges, fait supposer que ces matières charbonneuses ont pour origine des végétaux déposés en même temps que les matières premières de la roche. Dans certains endroits, on rencontre au milieu des micascistes des veines de graphite mêlé à un schiste carboné, qui sont parallèles aux couches. D'après des opinions récentes, les micascistes seraient l'expression la plus avancée de la transformation survenue après coup dans la texture et la composition des schistes argileux; et cette opinion est confirmée par la position de certains micascistes dans la chaîne des Alpes, au milieu du calcaire jurassique. D'après M. Rozet, tout le grand système de schistes talqueux, de talcschistes, de micascistes, qui constitue le massif du Pelvoux et celui du mont Cenis, appartenait aux groupes liasique et jurassique moyen.

Les micascistes sont exploités comme moellons dans certaines localités; ceux de l'île de Naxos renferment de l'éméri, que l'on extrait pour l'employer à polir les corps durs.

MICASCHISTEUX, EUSE adj. (mi-ka-chi-steu, eu-ze — rad. micasciste). Miner. Qui est de la nature des micascistes : *Roches MICASCHISTEUSES*.

MICATION (mi-ka-si-on — lat. *mication*). Antiq. rom. Sorte de jeu tout à fait analogue au jeu de la moure, qui est encore en usage en Italie.

MICAULT (Louis-François), littérateur français, né à Nuits vers 1641, mort près d'Avallon en 1713. Docteur en théologie et capucin, il devint prieur de la congrégation du val des Choux et publia : le *Véritable abbé commendataire* (Dijon, 1674), ouvrage anonyme

supprimé par arrêt du parlement de Dijon, et la *Science civilisée ou dépaycée des écoles d'Athènes* (Châtillon-sur-Seine, 1677, in-8°).

MICAULT DE LA VIEUVILLE (Mathurin-Jules-Anne), officier et philanthrope français, né à Lamballe en 1755, mort en 1829. Il faisait partie, au commencement de la Révolution, des gardes du corps du comte de Provence. Après la journée du 10 août 1792, il vécût dans la retraite, fonda à Montmartre, en 1804, l'Asile de la Providence, destiné à servir de retraite à 60 vieillards ou infirmes des deux sexes, créa peu après la *Société de la Providence*, pour secourir les malheureux que l'asile ne pouvait recevoir, devint membre de presque toutes les sociétés de bienfaisance de Paris et donna l'idée de l'Association fraternelle des Chevaliers de Saint-Louis. Au retour des Bourbons, en 1814, Micault de La Vieuville devint sous-lieutenant des gardes du corps du comte d'Artois et prit sa retraite, en 1824, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie.

MICCA (Pierre), soldat piémontais, né en 1666 à Andorno, près de Verceil, mort à Turin en 1706. Micca était un simple canonnier de la garnison de Turin, lorsque cette ville fut assiégée par l'armée française sous les ordres du duc d'Orléans. Déjà maîtres des ouvrages avancés, les Français venaient de pousser une vigoureuse attaque contre la citadelle; déjà ils y pénétraient de toutes parts, lorsque Micca saisit une meche, courut à une mine et se fit sauter avec un nombre considérable d'assailants. Ce fut dans la nuit du 29 août 1706 qu'eut lieu cette mémorable aventure. Le dévouement de ce soldat intrépide sauva la place. Grâce au retard causé par cet événement, l'armée austro-sarde commandée par le prince Eugène eut le temps d'accourir; le duc d'Orléans se retira à son approche. On retrouva le corps carbonisé de Micca; il fut enseveli avec de grands honneurs, et on accorda à sa famille, à perpétuité, une gratification quotidienne de deux rations de pain par jour. En 1828, le roi Charles-Félix ayant eu connaissance du beau trait d'héroïsme de Micca et de la récompense dont jouissaient ses descendants, fit rechercher ceux-ci et leur donna d'honorables positions, en même temps qu'il faisait frapper une médaille commémorative. Mme Louise Lemercier, née Viberti, a glorifié le dévouement de Pierre Micca dans son drame intitulé : le *Siege de Turin* (Paris, 1830). Charles-Albert, en 1837, fit élever au héros un monument en bronze dans l'arsenal de Turin. Enfin, un artiste de talent, Giuseppe Cassala, a fait une magnifique statue de Micca; cette statue a été coulée en bronze aux frais de l'Etat et érigée en 1880 sur une des places publiques de Turin. Elle représente Pietro Micca s'élançant la meche à la main, pour mettre le feu à la poudrière.

MICCOTROGUS s. m. (mik-kro-tro-gus — du gr. *mikros*, petit; *trôgô*, le rongeur). Entom. Sous-genre de coléoptères, de la famille des curculionides gonatocères, division des érichinides, dont une habite l'Angleterre et une autre la France.

MICE s. f. (mi-se). Féod. Droit de la moitié des fruits.

MICHAELSENSIS (Jean), théologien qui vivait au xiii^e siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il rédigea en 1128, au concile de Troyes, une règle pour les chevaliers du Temple, règle qui a été attribuée à saint Bernard et qui a été souvent imprimée.

MICHAELER (Charles-Joseph), historien et érudit allemand, né à Inspruck en 1739, mort en 1804. Il fit partie de l'ordre des jésuites, professa l'histoire à Inspruck (1778), puis fut nommé conservateur en chef de la bibliothèque de l'université de Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'état et la population primitive du Tyrol* (Vienne, 1783, in-8°); *Collectio poetarum elegiacorum styli et sapore catuliano scribentium* (Vienne, 1784, 2 vol. in-8°); *De origine linguæ* (Vienne, 1788, in-8°); *Novellæ recherches sur la position géographique du paradis terrestre* (Vienne, 1796); *Sur l'année de la naissance et de la mort de Jésus Christ* (Vienne, 1796-1797, 2 vol. in-8°); *L'histoire dans la Bible ou l'essai sur l'origine de la théologie grecque* (Vienne, 1798, 2 vol. in-8°); *Essai historique et critique sur les plus anciens peuples* (Vienne, 1801-1802, 3 vol. in-8°).

MICHAËLIS (Jos.), alchimiste hollandais qui vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Les œuvres de cet adepte se distinguent de celles des autres alchimistes par deux caractères : d'abord par les tendances rationnelles et pratiques qui s'y manifestent; puis par les essais de comparaison et même d'identification de l'œuvre humaine avec les mystères de la religion chrétienne, qu'on y rencontre presque à chaque page. Michaëlis a écrit les deux ouvrages suivants : *Scrutinium cinabarium*; *Apologia chymica* (Middelbourg, 1597, in-8°).

MICHAËLIS (Sébastien), écrivain religieux de l'ordre de Saint-Dominique, né à Saint-Zacharie, en Provence, en 1543, mort à Paris en 1618. Après de brillants succès comme prédicateur, il reforma quelques couvents de son ordre et devint vicaire général des couvents qu'il avait réformés. Il fonda ensuite une nouvelle maison des frères prêcheurs à

Paris et en fut le premier prieur. On a de lui quelques ouvrages de piété, et, en outre : *l'Histoire véritable de ce qui s'est passé sous l'exorcisme de trois filles possédées au pays de Flandre, avec un traité des sorciers et des magiciens* (Paris, 1623, 2 vol. in-8). Cet ouvrage contribua, dit-on, à conduire Gaudry sur le bûcher.

MICHAELIS (Jean), théologien protestant suédois, né à Stralsund en 1612, mort à Greifswald en 1674. Il fit ses études à Königsberg, à Rostock, puis à Leyde, où il cultiva spécialement l'arabe et l'hébreu. Il devint professeur d'éloquence et de théologie à Greifswald, en même temps qu'il exerçait les fonctions pastorales dans une paroisse de cette ville. On a de lui : *Lexicon particulare hebraicarum, hebraizantium studiis non incommodum* (Rostock, 1688, in-4°); *Notae exegetico-criticae in Novum Testamentum* (Rostock, 1706, in-8°). Ces deux ouvrages furent publiés par son fils. — Son fils, Pierre Michaelis, né à Greifswald en 1653, mort à Demmin en 1719, enseigna la philosophie à l'université de sa ville natale; il fut nommé pasteur à Demmin. Il publia, sur la casuistique et le droit canonique, des ouvrages depuis longtemps oubliés.

MICHAELIS (Jean-Henri), orientaliste allemand, né à Klottemberg (Saxe) en 1668, mort à Halle en 1738. Il fit ses études dans sa ville natale et se rendit à Brunswick pour entrer dans une maison de commerce. Mais ses goûts le portaient vers les livres et les carrières libérales. Etant entré à l'école Saint-Martin, il fut chargé d'y donner des leçons à quelques enfants. Toutefois, il sentait qu'il avait encore besoin de leçons pour lui-même, et il alla étudier à Nordhausen, puis à Leipzig, où il s'occupa avec une ardeur extraordinaire de théologie, de philosophie et de langues orientales. Il fut bientôt en état d'enseigner le grec et l'hébreu. Il quitta alors Leipzig et alla s'établir à Halle, ville qui lui offrait de plus grandes ressources. Il entra au séminaire théologique et y professa l'hébreu et le grec et joignit à l'enseignement de ces langues celui du syriaque, du samaritan et de l'arabe. En 1698, il alla étudier l'éthiopien à Francfort, sous la direction de Ladolf. L'année suivante, il fut rappelé à Halle pour succéder à Franck dans la chaire des langues orientales. Enfin, en 1709, il fut nommé professeur ordinaire de théologie. On a de lui : *Comminia brevioris manducationis ad doctrinam de accentibus Hebraeorum prosaica* (Halle, 1695, in-8°); *De accentibus seu interjectionibus Hebraeorum metricis* (Halle, 1700, in-8°); *De peculiaribus Hebraeorum loquendi modis* (Halle, 1702, in-8°); *De historia linguae arabica* (Halle, 1706, in-8°); *De textu Novi Testamenti graeco* (Halle, 1710, in-12); *De codicibus manuscriptorum Biblicis hebraicis, maxime Erfurtenisibus* (Halle, 1706, in-8°); *De usu LXX interpretum in Novo Testamento* (Halle, 1715, in-8°); *De cognoscendo theologiae principio* (Halle, 1732, in-8°), etc. Son ouvrage le plus important est une édition de la Bible en hébreu (Halle, 1720, 2 vol. in-4°).

MICHAELIS (Chrétien-Benoît), frère du précédent, hébraïsant et théologien allemand, né à Erlich (Saxe) en 1680, mort à Halle en 1762. Il enseigna tour à tour la philosophie, la théologie et les langues orientales à l'université de Halle. On le regarda avant tout comme un excellent grammairien. On a de lui : *De vocum litterarum significatione hieroglyphica* (Halle, 1717, in-4°); *De penis capitalibus in sacra Scriptura commemoratis, imprimis Hebraeorum* (Halle, 1730, in-4°); *De antiquissima Idumaeorum historia* (Halle, 1733, in-4°); *Notiones super et inferi, indeque ad ascensum et descensum* (Halle, 1735, in-4°).

MICHAELIS (Jean-David), orientaliste et théologien allemand, fils du précédent, né à Halle en 1717, mort à Göttingue en 1791. Il a laissé des mémoires dans lesquels on peut puiser en toute confiance. Son père le fit élever par des maîtres qui lui inspirèrent une profonde aversion pour la grammaire, ce qui laissa dans les connaissances de Michaelis une lacune regrettable, qu'un séjour de quatre ans à l'école des Orphelins de Halle ne parvint pas à combler entièrement. Il suivit, à partir de 1733, les cours de l'université et porta son attention sur toutes les branches des connaissances humaines : langues, histoire, mathématiques, sciences naturelles, etc. Après avoir pris le grade de maître es arts, il partit pour l'Angleterre. A son retour à Halle, il reprit ses études et donna des leçons publiques, particulièrement de syriaque et de chaldéen. Un travail qui lui fut d'une grande utilité pour ses recherches, fut la préparation du catalogue des livres du chancelier Ludwig. De ce travail aride il tira un ouvrage qui est resté le modèle du genre (1745, 2 vol. in-8°). Toutefois, le séjour à Halle ne lui était plus guère profitable, car cette ville était le centre de l'orthodoxie luthérienne, et Michaelis, déjà très-émancipé, aurait inévitablement rencontré des obstacles pour la libre expression de ses idées. Il se rendit à Göttingue, où se trouvaient Haller, Mosheim, Gessner, tous hommes d'un savoir immense, qui se firent un plaisir d'encourager Michaelis et de lui communiquer leurs vues et les résultats de leurs longues et laborieuses recherches. Grâce à l'influence de Munchhausen, principal fondateur de l'université de Göttingue, Michaelis fut nommé professeur de philosophie en 1745. Il devint aussi secrétaire de l'Académie royale des sciences, directeur du séminaire philosophique, etc. Les débuts qu'il éprouva sur la fin de sa carrière, et dont ses mémoires attestent la mercuriale, ne font qu'ajouter au prix aux bienfaits que l'université de Göttingue dut à l'illustre savant.

Pendant la guerre de Sept ans, Michaelis reçut de nombreuses marques de considération de la part des chefs de l'armée française, qui l'avaient à mettre sa précieuse bibliothèque en lieu sûr, en vue de l'incendie de Göttingue que méditait le maréchal de Richelieu. Vers la même époque, il suggéra au comte de Bernsdorf, ministre de Frédéric V de Danemark, l'idée d'une expédition scientifique en Arabie, et il eut la plus grande part aux préparatifs qui en précédèrent l'exécution. Ce fut lui qui indiqua les questions dont la commission aurait à s'occuper. L'ensemble de ses instructions forme un volume sous ce titre : *Questions à une société de savants qui partent pour l'Arabie* (Francfort, 1762, in-8°). Cet ouvrage a été traduit en français. Il est d'un véritable intérêt et d'un grand secours pour quiconque va visiter la Palestine. Le célèbre Niebuhr, à son passage en Arabie, poussa quelques recherches dans le sens indiqué par Michaelis.

Le goût prédominant de Michaelis était celui des études historiques, et c'est principalement de ce côté qu'il avait dirigé ses efforts avant son arrivée à Göttingue. Mais la déviation malheureuse s'opéra dans la marche de ses travaux : de l'histoire, il se jeta dans la théologie par les conseils de Munchhausen, de Gessner et de Haller. La théologie réalisa d'ailleurs, grâce à lui, des progrès inespérés; tout ce qui dans cette science touche à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie recut des développements lumineux; le professeur de Göttingue recula les horizons. Sa gloire ne se borna pas à ces résultats : Michaelis forma des orientalistes distingués, qui continuèrent et agrandirent l'œuvre du maître.

Michaelis est le réformateur de l'exégèse biblique. On lui reproche, comme à tous les réformateurs, de n'avoir pas tenu compte de ce qui avait été fait avant lui, et d'avoir traité la science théologique comme si elle n'avait eu d'autre origine que ses propres travaux. Un critique compétent, M. Stapfer, dit à ce propos : « En repoussant à l'arrière les idées de celles de ses devanciers, à se fier à l'exactitude de leurs recherches et à y rattacher les siennes, il s'est privé fréquemment de secours utiles et a très-laborieusement refait ce qu'il avait sous la main. » Cela n'empêche pas M. Stapfer de rendre justice à Michaelis : « On peut dire qu'il a changé la face des sciences théologiques, non certes en ébranlant leurs bases et en dénaturant leur objet, mais en l'éclairant de tout le jour que pouvaient y répandre non-seulement une connaissance approfondie de l'histoire et de la civilisation de l'Orient, des langues sœurs de l'idiome des Hébreux, des productions de la nature et de l'industrie dans les contrées qui furent le théâtre des événements de l'histoire des Juifs ou voisins de leur pays, mais encore un esprit judicieux et philosophique, fertile en ces combinaisons ingénieuses qui font jaillir une lumière nouvelle du rapprochement de faits épars et restés stériles dans leur isolement. »

L'œuvre de Michaelis est immense; nous sommes réduit à ne citer que ses principaux ouvrages : *Dissertatio de cunctorum Hebraeorum antiquitate* (Halle, 1739, in-4°); *Grammaire hébraïque* (Halle, 1745, in-8°); *Grammatica chaldaica* (Göttingue, 1771, in-8°); *Supplementum ad lexica hebraica* (Göttingue, 1785-1792, 6 vol. in-4°); *Grammatica syriaca* (Halle, 1784, in-4°); *Chrestomathia syriaca* (Halle, 1788; Göttingue, 1783, in-8°); *Grammatica arabica, cum arabica chrestomathia* (Göttingue, 1771, in-8°); *Introduction aux écrits sacrés de la nouvelle Alliance* (Göttingue, 1750, in-4°); ouvrage traduit en français par Chevenier, professeur à la Faculté de théologie de Genève (Genève, 1822, 4 vol. in-8°); *Introduction aux écrits sacrés de l'Ancienne Alliance* (Hambourg, 1787, in-4°); *Tractatus criticae de variis lectionibus Novi Testamenti, caute colligendis et dijudicandis* (Halle, 1749, in-4°); *Paraphrases des épîtres de saint Paul* (Brême, 1750 et 1769, in-4°); *Observationes philologicae et criticae in Jeremiae vaticinia et threnos* (Göttingue, 1793, in-4°); *Compendium antiquitatum Hebraeorum* (Halle, 1753, in-4°); *Traité des lois par lesquelles Moïse interdit le mariage entre proches parents* (Halle, 1755, in-4°); *Commentatio ad leges divinas de pœna homicidii* (Halle, 1747, in-4°); *Lez mosaicae ex historia naturali et moribus Aegyptiorum illustrata* (Göttingue, 1757, in-4°); *Droit mosaïque* (Francfort, 1770-1775 et 1778-1780, 6 vol. in-8°); *Épouse de théologie typique* (Göttingue, 1755 et 1763, in-8°); *Compendium theologiae dogmaticae* (Göttingue, 1760, in-8°); *Pensées sur la doctrine de la satisfaction* (Francfort, 1748, in-8°); *Pensées sur les doctrines du péché et de la satisfaction* (Hambourg, 1752, in-8°); *De l'influence réciproque des langues sur les opinions des hommes* (Brême, 1763, in-4°), trad. en français par Merian et Prémontval (Brême, 1762, in-8°); *Reflexions sur les universités protestantes de l'Allemagne* (Göttingue, 1769-

1773, in-8°); *Nouvelle bibliothèque orientale et ecclésiastique* (Göttingue, 1786-1793, in-8°); *Synagoga commentationum* (Göttingue, 1759 et 1767, 2 part. in-4°); *Biographie*, écrite par lui-même (Rinteln et Leipzig, 1793, in-8°).

MICHAELIS (Jean-Georges), théologien et philologue allemand, né à Zerbst en 1690, mort à Halle en 1758. Directeur de l'Ecole de Frédéric, à Francfort-sur-l'Oder, en 1735, il fut nommé professeur de théologie à l'université de Halle. On a de lui : *De diaboli avibus purgationi leprosi destinatis* (Halle, 1737, in-4°); *De tempestate maris a Christo miraculoso modo sedata* (Halle, 1739, in-4°); *Observationes sacrae* (Utrecht, 1733, in-8°); *Exercitationes theologico-philosophicae* (Leyde, 1757, in-8°).

MICHAELIS (Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Zittau en 1727, mort en 1804. Fils d'un relieur et d'abord relieur lui-même, il finit par suivre son goût pour les sciences, étudia à Leipzig, à Strasbourg, à Paris, prit le grade de docteur à Leipzig en 1756 et s'établit dans cette ville, où il fut attaché à plusieurs hôpitaux. On a de lui une soixantaine de traductions d'ouvrages français et anglais et une dissertation intitulée *De officio uteri cura clinica atque forensi* (Leipzig, 1758, in-4°).

MICHAELIS (Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Cobourg en 1754, mort à Marbourg en 1814. Il commença ses études médicales à l'université de Göttingue et vint les terminer à Strasbourg, où il fut reçu docteur en 1776. Il alla ensuite se perfectionner à Paris, visita l'Angleterre, fut nommé médecin des troupes en garnison à Hesse (1779), professeur de médecine pratique et d'anatomie à Cassel (1783) et passa à l'université de Marbourg avec le titre de conseiller à la cour en 1786. Voici la liste des écrits dont nous lui sommes redevables : *Dissertatio de causis commutatis quadrimum regionum limitatis* (Cobourg, 1781, in-4°); *Dissertatio inauguralis de angina polyposa seu membranacea* (Göttingue, 1778, in-8°); *Bibliothèque de médecine pratique* (Göttingue, 1780); *Programma de instrumentis quibusdam chirurgicis seu novis, seu mutatis* (Marbourg, 1801, in-4°).

MICHAÏLO, chroniqueur lithuanien du xvie siècle. V. MICHALON.

MICHAÏLOWSKI - DANILEWSKI (Alexis-Iwanowitch), général et historien russe, né en 1790, mort en 1848. Après avoir commencé ses études à l'université de Moscou, il alla les continuer à celle de Göttingue, où il eut pour maîtres Bouterweck, Schlozer, Heeren, Martens et Satorius. Il entra, en 1812, à la chancellerie du ministère des finances, où il obtint aussitôt le titre de conseiller titulaire. Lorsque Koutousof reçut le commandement de la milice de Saint-Petersbourg, Michailowski devint son aide de camp. Il conserva ses fonctions lorsque le général eut été appelé au commandement en chef de l'armée russe. Il se distingua à la plupart des grandes batailles de la campagne de Russie, fut attaché, en 1813, à l'état-major du czar et entra, la même année, dans la chancellerie du prince Wolkonski, ce qui lui fournit l'occasion de prendre part aux campagnes de 1813 et de 1814. En 1814 et en 1815, il assista au congrès de Vienne et fit la seconde campagne contre la France. De 1815 à 1818, il suivit l'empereur Alexandre dans ses voyages à l'étranger et dans l'intérieur de la Russie, assista au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), devint major général en 1823 et, pendant la guerre de Turquie, commanda, en 1829, une brigade d'infanterie. Nommé, en 1835, lieutenant général et président du comité de censure militaire, il devint, quatre ans plus tard, membre du conseil de guerre. Michailowski a publié un grand nombre d'ouvrages qui furent beaucoup lus et obtinrent plusieurs éditions. Parmi ceux qui eurent le plus de succès, nous citerons : *Histoire de la campagne de 1812* (Saint-Petersbourg, 1834); *Souvenirs des années 1814 et 1815* (Saint-Petersbourg, 1835, 2 vol.); *Relation de la campagne de France en 1814* (Saint-Petersbourg, 1836, 2 vol.); *Mémoires sur la campagne de 1813* (Saint-Petersbourg, 1836); *Relation de la guerre de Turquie sous le gouvernement de l'empereur Alexandre, de 1806 à 1812* (Saint-Petersbourg, 1843, 4 vol.). Tous ces ouvrages sont écrits dans un style vif et coloré et dénotent surtout chez leur auteur un grand talent à présenter l'histoire sous une forme dramatique; mais, sous le rapport de la vérité et de la précision du récit, ils sont inférieurs à beaucoup d'autres ouvrages publiés ultérieurement sur les mêmes matières. Une édition complète des œuvres de Michailowski-Danilewski a été publiée après sa mort (Saint-Petersbourg, 1849-1850, 7 vol.).

MICHAL-LADICHÈRE (François-Alexandre), magistrat et homme politique français, né Saint-Georges (Isère) en 1807. Lorsque eut terminé ses études de droit, il se fit inscrire au barreau de Grenoble, dont il ne tarda pas à devenir un des premiers avocats. Après la révolution de 1848, il fut nommé avocat général près la cour de Grenoble et conserva ce poste jusqu'en 1849. A cette époque, il reprit sa place au barreau, fit partie jusqu'en 1852 du conseil général de l'Isère, et, pendant la durée de l'Empire, il se tint confiné dans ses travaux de juriste. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Michal-

Ladichère fut appelé au poste de procureur général de Grenoble, et il remplit ces fonctions jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. Elu membre de l'Assemblée nationale le 8 février 1871, il alla siéger sur les bancs de la gauche républicaine. M. Michal-Ladichère n'a pris que très-rarement la parole dans cette assemblée, mais il s'est constamment associé par ses votes à la sage politique de la gauche. Il s'est prononcé, notamment, pour la nomination de M. Thiers comme président de la République, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre son pouvoir constituant, pour la dissolution, contre la loi municipale de Lyon, pour le maintien de M. Thiers au pouvoir (24 mai 1873), contre la politique du cabinet de Broglie, pour la liberté des enterrements civils, contre la proposition Changarnier proposant de conférer pour dix ans le pouvoir exécutif au maréchal Mac-Mahon (5 novembre 1873), etc. Dans une lettre qu'il adressa à ce dernier, le 30 août 1873, il protesta contre les menées du parti monarchique et proclama, au nom de l'immense majorité des électeurs de l'Isère, la nécessité d'affirmer au plus tôt les institutions républicaines, seules capables de nous préserver des révolutions.

MICHALON (Claude), sculpteur français, né à Lyon en 1751, mort à Paris en 1799. Il manifesta dès l'enfance son goût pour la sculpture, en exécutant des figures en bois qui attirèrent sur lui l'attention. Il vint à Paris et reçut les leçons de Bridan et de Coustou. On raconte que, pendant un hiver rigoureux, n'ayant pas les moyens d'acheter du bois, il se fit une lampe, à l'aide de laquelle il étudiait la nuit dans son lit, étant obligé de travailler le jour pour subvenir à ses besoins. Le grand prix de sculpture récompensa ses efforts. Envoyé à Rome, il s'y lia avec le peintre Drouais, et, lorsque celui-ci mourut en 1788, il fut chargé au concours de l'exécution de son tombeau en marbre. Ce monument contribua beaucoup à la réputation de son auteur. De retour à Paris, Michallon fut employé à la confection des statues colossales ordonnées par la République pour la décoration des fêtes nationales. Il concourut pour les prix proposés par le comité d'instruction publique pour l'ornement de nos places, et en remporta plusieurs. On lui doit notamment le projet de l'obélisque, dont le modèle resta exposé sur la terre-plein du pont Neuf pendant plusieurs années. Il travaillait, à l'intérieur du théâtre de la République, à des bas-reliefs, lorsqu'il fit une chute dont les suites causèrent sa mort. Un buste de Jean Goujon et une statue de Caton d'Utique, qui devait être exécutée en marbre pour la salle du Corps législatif, furent ses derniers ouvrages. On cite de lui divers modèles de pendules en bronze d'un dessin pur et gracieux, fort recherchés dans leur temps, entre autres *l'Amour et Psyché*.

MICHALON (Achille-Etna), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1796, mort dans la même ville en 1822. Il eut pour maîtres David, Bertin et Valenciennes. Doué de dispositions remarquablement exceptionnelles, il était à douze ans un véritable artiste, remportait à quinze le second grand prix de paysage et à dix-huit le premier grand prix. A Rome, son précoce talent se fortifia. En y arrivant, il découvrit son nom gravé en creux sur une des tables de l'Ecole française. Il apprend que c'est la place même qu'avait occupée Claude Michallon, son père. Une vive émotion s'empara de lui, ses yeux se mouillèrent de larmes; il baisa respectueusement le nom de celui que la mort lui avait enlevé des le berceau et s'installa à cette place qui lui rappelait de si chers et de si honorables souvenirs. Il envoya de Rome à l'Exposition de 1819, outre une *Vue du lac de Nemi*, un paysage historique, la *Mort de Roland*, qui le plaça au rang des maîtres, et le *Combat des Lapithes et des Centaures*, remarquable par la composition des groupes et la science des figures. Revenu à Paris en 1822, il présenta au Salon de cette année les *Ruines du Cirque*, une *Vue des environs de Naples* et une *Cascade suisse*. Il n'avait pas encore atteint sa vingt-sixième année lorsqu'une mort prématurée l'enleva aux arts. Une plus longue carrière l'eût inévitablement placé au rang de nos premiers paysagistes. Lami Deuzan a publié, en 1829, des *Vues d'Italie et de Sicile*, dessinées d'après nature par Michallon et lithographiées par Villeneuve et Deroy (in-fol.), précédées d'une notice biographique. Le *Catalogue des tableaux, études, peintures et dessins de Michel-A.-E. Michalon* (Paris, 1822), renferme 463 numéros. On y remarque la mention des premiers essais de l'enfance de l'auteur, dont quelques-uns remontent à l'âge de sept ans.

MICHALON ou **MICHAÏLO**, chroniqueur lithuanien du xvie siècle. On ne sait rien sur sa vie, sinon qu'il était en 1544 l'un des commissaires envoyés par la diète de Brzesc en Lithuanie et en Ukraine pour lever les plans des forteresses de ces deux provinces. Il avait écrit une histoire de la Lithuanie, dont il ne nous est parvenu que des fragments, qui ont été publiés sous ce titre : *Michalonis Lithani de moribus Tartarorum, Lithuanorum et Moschorum fragmenta* V (Bale, 1615, in-4°); on le trouve aussi dans les *Republiques des Elzéviros*, sous le titre de : *Quadam ad Lithua-*

nos pertinentia (Leyde, 1816). Ces fragments ont une haute importance historique, car ils renferment une foule de renseignements sur la Lithuanie. L'auteur, écrivant à l'époque des Sigismund, décrit, dans un langage virulent, la corruption des mœurs, les abus des courtisans et des ministres de la justice, et fait connaître une foule de faits que les autres chroniqueurs ont passés sous silence. La dernière édition de cette chronique a été publiée, en russe et en latin, à Moscou en 1854, dans le tome II des *Archives des documents historiques et juridiques relatifs à la Russie*.

MICHALOWSKI (Sébastien), théologien polonais, né en 1780, mort en 1877. Il entra de bonne heure dans l'ordre des jésuites et fut successivement professeur et directeur de plusieurs collèges de sa congrégation en Pologne. On a de lui : *M. Fabii Quintiliani institutio oratoriarum libri XII ad usum scholarum accommodati* (Varsovie, 1751); *Vie de saint Joseph de Calasote* (Varsovie, 1749); *Considérations et monita super officiis ejusque status* (Varsovie, 1768, 2 vol.), etc.

MICHALOWSKI (Pierre), administrateur et peintre polonais, né à Cracovie en 1804, mort en 1855. Sous l'administration du grand-duc Constantin, il obtint un emploi au ministère des finances et de l'industrie à Varsovie, fit preuve d'une grande capacité et s'occupa de provoquer le développement des établissements métallurgiques de la Pologne. Lors de l'insurrection de 1830, Michalowski se rangea parmi les défenseurs de la cause polonaise et dut quitter son pays après le rétablissement de la domination russe. Il se rendit alors à Paris et employa ses loisirs forcés à des travaux artistiques. Il composa des dessins, des aquarelles, représenta des scènes familiales et excella à faire des études représentant des chevaux. De retour en Pologne en 1849, il fut placé à la tête du conseil administratif du grand-duché de Cracovie et s'attacha particulièrement à propager l'instruction du peuple. Lorsque les circonstances changèrent de nouveau, il revint à ses paisibles occupations, mais n'en continua pas moins à se rendre utile à son pays en présidant jusqu'à sa mort la Société agronomique.

Michau (CODE). V. ORDONNANCE DE 1629.

MICHAUD (Claude-Ignace-François), général français, né à Chaux-Neuve (Jura) en 1751, mort en 1835. Louis éclata la Révolution, Michaud, qui avait servi dans la cavalerie de 1780 à 1783, organisa un bataillon de volontaires, contribua à réunir Porentruy à la France, passa à l'armée du Rhin, où sa brillante conduite lui valut d'être nommé, en 1793, général de brigade et général de division, se signala à la prise des lignes de Wissembourg et reçut le commandement en chef de cette armée en 1794. À la tête de 30.000 hommes seulement, il avait à lutter contre près de 100.000 Autrichiens et Prussiens et avait reçu de Carnot l'ordre de harceler continuellement l'ennemi et de l'éloigner de notre territoire, afin de pouvoir vivre à ses dépens. Michaud parvint à chasser les coalisés du fort Vauban, les battit le 23 mai 1794 à Schiffersdorf, à Offenbach (3 juillet), attaqua de concert avec l'armée de la Moselle les Prussiens sur toute la ligne, prit Worms, Alzey, Oppenheim, enleva d'assaut Neustadt, Kaiserslautern, Frankenthal, Manheim (25 décembre), assiégea Mayence et se vit forcé, par suite d'une grave blessure à la jambe, de remettre son commandement à Kieber. Depuis lors, le brave général Michaud commanda l'armée du Ouest (1798), combattit ensuite en Italie (1801), se signala au passage de l'Adige et du Minicio, occupa Mantoue, puis fut successivement commandant de l'armée de Hollande (1805), gouverneur des villes hanséatiques (1806), de Berlin (1807) de Magdebourg (1808), inspecteur général d'infanterie, et prit sa retraite en 1814.

MICHAUD (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Pontarlier en 1760, mort dans le canton de Lausanne en 1816. Homme de loi avant la Révolution, il devint administrateur du Doubs en 1790, puis fut successivement élu député à l'Assemblée législative et à la Convention (1792). Il se prononça pour la mort du roi sans appel ni sursis, devint secrétaire de l'Assemblée en 1794, dénonça les persécutions exercées contre les patriotes pendant la réaction thermidorienne, devint en 1795 un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Jean Lebon, puis fut successivement membre du conseil des Cinq-Cents, président du tribunal criminel du Doubs (1798), membre du conseil des Anciens (1799), entra dans la vie privée après le coup d'État du 18 brumaire et se réfugia en Suisse lorsque la loi sur les régicides le força en 1816 de quitter la France.

MICHAUD (Joseph-François), publiciste et historien français, né à Albens (Savoie) le 19 juin 1767, mort à Passy le 30 septembre 1839. Son père, obligé d'expatrier par les suites fâcheuses d'une querelle dans laquelle il s'était jeté par un sentiment de générosité, mais qui avait eu la mort d'un homme pour résultat, vint s'établir dans la Bresse avec son jeune fils, qu'il fit élever au collège ecclésiastique de Bourg. À l'âge de dix-neuf ans, Joseph Michaud fut placé à Lyon comme commis de librairie. Un an après, il débuta dans la carrière des lettres par un *Voyage au mont Blanc*, bientôt suivi de la publication

d'un autre opuscule, intitulé : *Origine politique des mines d'or et d'argent, comte oriental*. Un hasard lui fit rencontrer à Lyon, en 1790, la comtesse Fanny de Beauharnais. Elle trouva ce jeune lettré de province intéressant et lui promit son patronage à Paris, ce qui déterminait Joseph Michaud à venir tenter fortune dans la capitale. Michaud était alors un partisan déclaré de Voltaire et de Rousseau; mais ses relations ne tardèrent pas à l'engager dans la ligue des défenseurs de la cour. Il rédigea la *Gazette universelle* avec Cérèsier, le *Postillon de la guerre* avec Esnérard. Il débütait donc en politique comme il devait finir; et si sa foi royaliste a subi des éclipses que nous aurons occasion de signaler, ses coreligionnaires ont imaginé toute sorte de moyens ingénieux pour justifier ces défections. Ils ont, par exemple, expliqué comment il se peut écrire dans le *Courrier républicain*, qui n'avait pas dit, de républicain que le nom et trouvait dans son titre un moyen de vivre sous Robespierre. Mais il serait plus difficile de justifier, à leur point de vue, des vers comme les suivants :

Ah ! si jamais des rois et de la tyrannie
Mon cœur républicain subit le joug imité,
La tombe me rendra mes droits, ma liberté,
Et mon dernier asile est l'immortalité.
Oui, si le despotisme opprime encor les hommes,
Retire-moi, grand Dieu, de la terre où nous sommes;
Et parmi les Sidney, les Caton, les Brutus,
Fais-moi goûter encor le charme des vertus.

Si le royaliste se déguise sous de pareils accents, en peut dire qu'il se déguise trop. A un autre point de vue, on peut en dire autant d'un autre poème qui ne déguise pas moins le catholique. Une promenade à Ermenonville, qu'il fit à cette époque, lui inspira ce poème à la manière de Delille, mais tout à fait dans les idées du jour; il porte ce titre : *Ermenonville ou le Tombeau de Jean-Jacques*. Malgré tout, nous inclinons à croire que ces écarts de Michaud lui étaient inspirés, non par un instinct de conservation qui ferait peu d'honneur à son caractère, mais par l'entraînement général auquel il ne put se soustraire. En un certain sens et dans certaines limites, on a eu raison de dire qu'il était resté foncièrement royaliste et catholique et qu'il n'avait perdu sa mort la Société agronomique.

En 1794, après le 9 thermidor, il put enfin afficher au grand jour ses véritables opinions. Il travailla activement alors à la *Quotidienne*, fondée par un M. de Contouli. Le 13 vendémiaire, Michaud faisait cause commune avec les sections royalistes armées contre la Convention nationale, et il joua dans cette tentative un rôle si marqué, qu'il dut prendre la fuite. Arrêté à Orléans par Bourdon de l'Oise, il fut ramené à Paris, parvint à s'échapper et fut condamné à mort par contumace; mais il ne fut pas recherché avec beaucoup d'activité. Il passa quatre années en Suisse et même en France, dans le département de l'Ain, caché chez des parents ou chez des amis, faisant tranquillement des vers. Il revint à Paris après le 18 brumaire et il y publia en 1803 un poème, qu'il donna pour un souvenir de son exil, et qui est intitulé : *Le Printemps d'un prosaïste*. Michaud le jeune venait alors de fonder avec Giguët une imprimerie. En 1806, les deux frères entreprirent la publication de la *Biographie moderne*. C'est une œuvre de passion politique, où tous les hommes de la Révolution sont traités à peu près comme des bêtes fauves.

Le petit fait littéraire qui fit de Joseph Michaud un historien mérite d'être noté. Prié par Mme Cottin de faire une introduction à son roman de *Mathilde*, Michaud consulta sur les croisades les écrivains originaux de l'histoire de France et prit goût à cette étude; il en résulta une ébauche qui fut placée, sous le titre de *Tableau historique des trois premières croisades*, en tête du roman, publié pour la première fois en 1807. C'est ce qui lui donna l'idée de son grand ouvrage, qui, toutefois, avant d'en être au point où nous le connaissons, a subi bien des retouches et des remaniements. V. CROISADES (*Histoire des*).

Pendant toute la durée du gouvernement impérial, Michaud fut soupçonné d'entretenir une correspondance secrète avec Monsieur, depuis Louis XVIII. Ses écrits cependant étaient loin d'autoriser ce soupçon. Il saisit plusieurs occasions de témoigner de son dévouement à la nouvelle dynastie. L'épithétisme qu'il composa pour les notes de l'empereur avec Marie-Louise fit beaucoup parler de lui. Il ne manqua pas non plus d'appeler la divinité au secours de Marie-Louise, grosse du roi de Rome.

Dieu puissant! de Louise abrège la souffrance.
N'interromps point le cours de nos jours fortunés,
Veille sur tous les biens que tu nous as donnés!
Mais nos vœux sont remplis, ô trop heureuse France!
Le bonheur qui t'attend ne coûte plus de pleurs;
Et du deuil écartant les pénibles images,
Ton jeune roi naîtra dans un ciel sans nuages,
Comme naît un beau jour dans la saison des fleurs.

Michaud fut nommé membre de la Légion d'honneur en 1812, et l'année suivante il entra à l'Académie française, où il remplaça Cailhava.

Il accueillit le retour des Bourbons avec un empressement qu'il est permis de trouver exagéré de la part d'un homme qui s'était compromis à ce point avec l'Empire. Mais ce fut, du moins, sa dernière défection. Il de-

vint censeur général. Pendant les Cent-Jours, il alla chercher un asile dans le département de Saône-et-Loire et, après le retour du roi, il fut élu membre de la Chambre des députés par le département de l'Ain; mais il ne joua aucun rôle à la Chambre. Il fut, dès lors, le principal rédacteur de la *Quotidienne*, journal dont l'exagération politique est devenue proverbiale. Les violences de la *Quotidienne* ne contribuèrent pas peu à précipiter les événements. La révolution de Juillet laissa ce journal debout, et sous le gouvernement de Louis-Philippe, il devint le *Moniteur* de la légitimité bannie. Michaud en resta rédacteur jusqu'à la fin de sa vie.

Telle fut la vie politique de Michaud. Heureusement pour sa gloire, une passion plus noble l'animait : la passion des lettres et de l'étude, et l'on peut dire qu'il y consacra le meilleur de son âme. Il y a même ceci de remarquable que l'impartialité, si complètement absente de la polémique du journaliste, trouva place dans l'œuvre de l'historien. En dehors de son *Histoire des croisades*, qui demeurera son premier titre auprès de la postérité, nous ne mentionnons que pour mémoire une *Histoire de la chute de l'empire de Mysore sous Hider-Aly et Tippoo-Saëb*. Comme poète, Michaud mérite à peine d'être compté; le *Printemps d'un prosaïste*, cependant, a obtenu dans le temps un succès prodigieux, mais il fut surtout à l'esprit contre-révolutionnaire qui l'anima. On y trouve, sans doute, quelques morceaux d'une versification facile et brillante; mais le ton général est trop empreint de la couleur de l'époque, et l'on y rencontre trop souvent ces descriptions de détail qui appartiennent à l'école de Delille, et dont l'abus a été tant de fois sur la poésie au commencement de ce siècle. Michaud a publié, en outre, avec M. Poujoulat, une *Correspondance d'Orient*, écrite pendant le voyage qu'il fit en 1830 et 1831 (Paris, 1833-1835, 7 vol. in-8). Citons encore de lui : *Déclaration des Droits de l'homme*, poème précédé de quelques réflexions sur la Déclaration des Droits adoptée par l'Assemblée constituante, suivi de l'*Apothéose de Franklin*, législateur du nouveau monde (Paris, 1792, in-32); *L'Immortalité de l'âme* (Paris, 1794), poème qui contient les vers républicains que nous avons cités; le *Troisième chant de l'Enéide* ou le *Marriage d'Enée et de Lavinie* (Paris, 1810), poème allégorique sur le mariage de Napoléon et de Marie-Louise; *Histoire des quinze semaines de la dernière règne de Bonaparte* (Paris, 1815).

MICHAUD (Louis-Gabriel), dit **Michaud jeune**, littérateur français, frère du précédent, né à Villette, dans la Bresse, en 1773, mort aux Ternes (Seine) en 1858. Lorsqu'il eut achevé ses études au collège de Bourg, il entra comme sous-lieutenant dans l'armée, prit part sous Dumouriez aux batailles de Valmy et de Jemmapes, donna sa démission de capitaine en 1797 et alla fonder alors à Paris, avec Giguët, une imprimerie, qui servit à la propagation presque exclusive d'ouvrages religieux et monarchiques. En 1799, Michaud fut emprisonné pendant trois mois pour avoir imprimé un écrit de Louis XVIII, qui lui avait été remis par Royer-Collard. En 1806, il publia avec son frère la *Biographie moderne*. Il entreprit quatre ans plus tard, également avec son frère, la publication d'un ouvrage considérable, la *Biographie universelle*, dont nous avons longuement parlé dans la préface du *Grand Dictionnaire*. Lorsqu'en 1814 les alliés entrèrent à Paris, ce fut Michaud jeune qui se chargea d'imprimer les proclamations adressées aux Français par les Bourbons et les écrits des hommes les plus vancés du parti royaliste. Louis XVIII lui conféra le titre d'imprimeur du roi et, après les Cent-Jours, deux jours avant sa rentrée à Paris, lui envoya de Cambrai une proclamation, que Michaud fit imprimer et distribuer. L'année suivante, il perdit son brevet d'imprimeur pour avoir mis au jour des écrits ultra-royalistes, qui attaquaient la charte, et, à partir de ce moment, il ne s'occupa plus que de librairie. On a de Michaud jeune : *Adieux de Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon au d'Almanach* pour 1796 (Bâle, 1796, in-8); *Tableau historique et raisonné des premières guerres de Napoléon Bonaparte* (Paris, 1814); *Vie publique et privée de Napoléon Bonaparte* (Paris, 1844); *Histoire du saint-simonisme et de la famille Rothchild* (Paris, 1847, in-8); *Biographie ou Vie publique de Louis-Philippe d'Orléans, empereur de France, depuis sa naissance jusqu'à la fin de son règne* (L'Angers, 1849, in-89) ouvrage très-partiel et d'une extrême sévérité dans les jugements; enfin d'importantes articles sur Dumouriez, Louis XVIII, Napoléon, Talleyrand, le prince Eugène, Fodard, Frédéric II, etc., insérés dans la *Biographie universelle ancienne et moderne*. Michaud n'avait reçu, en récompense des périls qu'il avait affrontés et des persécutions qu'il avait souffertes pour la cause royaliste, que la croix d'honneur et, en 1823, les fonctions de directeur de l'imprimerie royale.

MICHAUD D'ARÇON (Jean-Claude-Eléonore Lx), général français. V. ARÇON.

MICHAUD DE COURCELLES (comte Hugues), diplomate savoyard, né vers 1505, mort à Chambéry en 1572. Il devint secrétaire intime du duc Charles III, dit le Bon, qu'il servit avec autant de zèle que d'habileté pendant les guerres contre la France et les Suisses, parvint à faire signer à François I^{er} la paix

dans des conditions avantageuses et obtint de Charles-Quint la cession du comté d'Aoste. Lorsque le duc de Savoie envoya son fils Philibert-Emmanuel, dit Tête de Fer, à la cour d'Espagne, il lui donna pour gouverneur et pour conseiller Hugues Michaud. Pendant la guerre dans les Pays-Bas, le gouverneur et son élève accompagnèrent l'empereur, qui créa Michaud comte palatin en 1549. Deux ans après la bataille de Saint-Quentin, à laquelle ce dernier avait pris une part brillante (1557), Philibert-Emmanuel put rentrer dans ses Etats, en vertu du traité de Cambrésis. Pour récompenser les services de son brave et fidèle conseiller, le nouveau duc de Savoie le nomma successivement gouverneur de la Bresse et du Bugey, premier secrétaire du roi et conseiller-maître des comptes, c'est-à-dire ministre des finances. — De sa femme, Nicole des Molettes, Michaud de Courcelles eut plusieurs fils, d'où sortirent les branches des MICHAUD de NICE, des MICHAUD de MOGNARD et des MICHAUD d'ALENS.

MICHAULT (Pierre), poète français, né, à ce qu'on croit, en France-Coté, au bourg d'Esserins ou à celui de La Chaux-Neuve. Il était secrétaire du comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne sous le nom de Charles le Téméraire. On lui a attribué de nombreux ouvrages; mais la critique littéraire a fait subir à ses *Œuvres complètes* d'importantes réductions. On regarde actuellement comme étant certainement de lui : le *Doctrinal du temps présent* (Bruges, sans date, in-fol.), ouvrage réimprimé à Genève, en 1522, sous ce titre : le *Doctrinal de court, par lequel l'on peut être clerc sans aller à l'école*; c'est une satire en prose mêlée de vers; la *Danse des aveugles* (Genève, sans date, in-4°), réimprimé à Lille en 1748, autre satire en prose et en vers.

MICHAULT (Jean-Bernard), philologue et bibliographe français, né à Dijon en 1707, mort en 1770. Il se fit recevoir avocat, mais consacra la plus grande partie de son temps à la culture des lettres et s'attacha à la recherche de livres rares et curieux, dont il fit des extraits, en même temps qu'il s'occupait aussi de sciences naturelles et de poésie. Michault se fit connaître par quelques écrits, devint secrétaire de l'Académie de Dijon, remplit pendant quelques années les fonctions de censeur, puis fut nommé contrôleur ordinaire des guerres en Bourgogne. Outre des mémoires scientifiques insérés dans le recueil de l'Académie de Dijon et de nombreuses notices pour l'*Histoire des hommes illustres dans la république des lettres* du Père Nicéron, on a de lui divers écrits, entre autres : *Réflexions sur l'épique* (Dijon, 1734); *Sur la situation de la Bourgogne par rapport à la botanique* (Dijon, 1737); *Dissertation historique et critique sur le vent de galeme* (1740), jeu d'esprit, dans lequel il s'amusa à montrer l'abus qu'on peut faire de l'érudition, mais qui fut pris au sérieux et lui attira de vives critiques; *Mélanges historiques et philologiques* (1754-1770, 2 vol.).

MICHAUX (André), botaniste et voyageur français, membre de l'Institut, né à Satory, près de Versailles, en 1746, mort en 1802. Il apprit la botanique sous Lemonnier et Jussieu, et voyagea sans cesse, pour enrichir la science de nouvelles découvertes, successivement en France, en Angleterre, en Espagne, en Perse (1782-1784), dans l'Amérique septentrionale (1785-1796). Cette dernière course, surtout, faite par ordre du gouvernement, fut féconde en résultats. Parti de nouveau avec l'expédition du capitaine Baudin (1800), il explora l'île de France et succomba à la fièvre en établissant une pépinière sur la côte de Madagascar. « Courage pour entreprendre, intrépidité dans les dangers, ténacité pour achever, exactitude dans ses observations, franchise de caractère, simplicité dans les manières, sûreté absolue dans le commerce de la vie, dit Duhamel, telles sont les qualités distinctes de cet homme modeste, qui a vécu pour la science et s'est sacrifié pour elle. » Aïen à donné, en son honneur, le nom de *michauxia* à une plante de la famille des campanulacées. On a de lui : *Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1801, in-fol.); *Flora boreali-americana, sistens caracteres plantarum quas in America septentrionali collegit et detexit* (Paris, 1803, 2 vol. in-89).

MICHAUX (François-André), botaniste français, fils du précédent, né à Versailles en 1770, mort à Vauréal, près de Pontoise, en 1855. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en médecine, il se rendit avec son père aux Etats-Unis, fut chargé en 1803, par le gouvernement français, d'explorer les forêts de l'Amérique du Nord, et devint en 1816 membre correspondant de l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur la naturalisation des arbres forestiers de l'Amérique* (Paris, 1805, in-89); *Voyage à l'ouest des monts Alleghany, dans les Etats de l'Ohio, du Kentucky et de Tennessee* (Paris, 1805, in-89); *Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1810-1813, 4 vol. in-89, avec 72 pl. col.).

MICHAUXIE s. f. (mi-chô-ké) — de *Michaux*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées.

— Encycl. Ce genre renferme un certain

nombre d'espèces, originaires de l'Asie centrale ou méridionale. Deux sont cultivées dans nos jardins. La *Michauxia* fausse campanule, originaire de l'Asie Mineure et de la Perse, est une plante triennuelle. Sa tige, assez grosse, s'élève à 1 m. 30 de hauteur. Les feuilles de la base sont lyrées; les autres, découpées, dentelées et ciliées. Les fleurs, nombreuses, grandes, rosacées, réfléchies, rosées ou blanches, à huit divisions, apparaissent durant la plus grande partie de l'été sur toute l'étendue de la tige. Cette plante, d'un très bel aspect, demande une terre légère, profonde et sèche, une exposition au midi et des arrosements modérés. Elle se multiplie de semis faits au printemps. La *Michauxia* dissimulata, originaire de la Perse, est une plante bisannuelle, qui résiste fort bien à nos hivers. Sa tige, haute de 2 à 3 mètres, produit en juin et juillet un grand nombre de fleurs d'un blanc jaunâtre, à divisions réfléchies. Elle se sème d'elle-même, sans aucun soin, mais il faut la repiquer de bonne heure et avec précaution; car les racines, très-friables, manquent de chevelu.

MICHE s. f. (mi-che — du lat. *mica*, miette, parcelle, ou, selon d'autres, du flam. *mietje*, pain de froment, holland. *mik*, farine de seigle). Pain blanc, de grosseur moyenne : *Acheter une MICHÉ de pain. Entamer la MICHÉ. Les femmes portaient aux piques de grosses MICHES de pain.* (Michelet.)

— Fam. *Miché de saint Etienne*, Pierre, par allusion au martyre de ce saint, qui fut lapidé.

— Minér. *Miché de quatorze sous*, Nom que les ouvriers des carrières de plâtre de Paris donnent à la stromatolite sulfatée, qu'ils appellent aussi *TÊTE DE MOINE*.

MICHÉ s. m. (mi-ché — altér. du n. pr. *Michel*). Niais, dupe. « Dans le langage des filles de joie, Client, homme dont elles reçoivent de l'argent pour prix de leurs faveurs.

— *Miché de carton*, Homme qui voit et paye une fille de joie une fois en passant. « *Miché sérieux*, Homme qui a une liaison suivie avec une fille de joie, qui la voit et la paye habituellement.

MICHEË, dit l'An cien, prophète juif, qui vivait à Samarie dans le IX^e siècle av. J.-C., sous le règne d'Achab. Il fut emprisonné par ce prince pour lui avoir prédit le mauvais succès de son expédition contre les Syriens. C'est de ce prophète qu'il est parlé dans le II^e livre des Rois, chap. xxii.

MICHEË, dit le Jeune et le Morasthi, l'un des douze petits prophètes hébreux, né à Morasthi (tribu de Juda). Il vivait au VIII^e siècle avant notre ère, du temps des rois de Juda Jonathas, Achaz et Ezéchias. On ne possède aucun détail sur sa vie. Il a laissé un livre de prophéties en sept chapitres, au style concis, plein de force et de poésie, et où l'on remarque des figures d'une hardiesse étonnante. Micheë annonce les malheurs qui doivent frapper Samarie et Juda, la captivité des dix tribus, la venue d'un Sauveur, qui étendra sa domination jusqu'aux extrémités du monde, et lance des imprecations pleines d'énergie contre les princes d'Israël, de Juda et contre les faux prophètes. Les prophéties de Micheë ont été l'objet de nombreux commentaires.

MICHEL (SAINT-) s. m. (sain-mi-chél). Arbric. Variété de poire.

— s. f. Fête de saint Michel, archange : *Dans certains départements, les termes de loyers se payent à la SAINT-MICHEL.*

MICHEL (SAINT-), bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur la rive droite de l'Arc, au milieu d'un vallon planté d'arbres fruitiers; pop. aggl., 1,477 hab. — pop. tot., 2,352 hab. Usine, tannerie. Grande tour carrée et beau pont en pierre.

MICHEL (SAINT-), ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, chef-lieu du gouvernement et du district de son nom, à 522 kilom. N.-O. de Saint-Petersbourg, sur la côte septentrionale du lac Saima, par 61° 45' de latitude boréale et 24° 55' de longitude orientale; 3,700 hab. C'est une ville de fondation récente. Le gouvernement de Saint-Michel, division administrative de la Russie d'Europe dans la Finlande, est compris entre ceux de Kuopio au N., de Wasa et de Tavastehus à l'O., de Nyland au S. et de Viborg au S.-E. et à l'E. Superficie, 24,637 kilom. carrés; 143,059 hab. Chef-lieu, Saint-Michel. Le sol de ce gouvernement est accidenté par les montagnes de la chaîne Maanselkä, pierreuses et sablonneuses; il est arrosé par plusieurs cours d'eau, notamment par le Kymene, et renferme un grand nombre de lacs. Il produit de l'orge, de l'avoine, du seigle, du chanvre, du lin et du houblon. Eleve de bestiaux.

MICHEL (SAINT-), en italien *San-Michaelo*, ville du royaume de Sicile, province et district de Vérone, pr-s de cette ville; 3,394 hab. Le 13 janv. 1794, Masséna y battit les Autrichiens.

MICHEL (SAINT-). V. MIGUEL (SAN-) et SAN MICHAEL.

MICHEL (MONT-SAINT-). V. MONT-SAINT-MICHEL.

MICHEL-BONNEFARE (SAINT-), village et commune de France (Dordogne), canton de Velaines, arrond. et à 41 kilom. O. de Bergerac, entre la Lidoire et la Dordogne; 441 hab.

Sur une colline voisine du village s'élevait le château où naquit et mourut Montaigne; on y voit encore l'appartement qu'il habitait dans la tour de l'O., voisine de la porte d'entrée. Sur les murs, sur les poutres, sur les tablettes de la bibliothèque, sont écrites des sentences grecques et latines, qui ont été recueillies et publiées par le docteur Payen.

MICHEL-DE-CONEX (SAINT-), hameau de France (Isère), commune de Champ, canton de Goncelin, dans l'arrond. et à 22 kilom. de Grenoble; 17 hab. On y voit les ruines d'un ancien prieuré appelé par les paysans le couvent des Moines-Rouges. Ces ruines paraissent appartenir à une construction du XI^e siècle. La voûte du dôme et les sculptures de quelques chapiteaux de la chapelle sont les parties les mieux conservées. Au-dessous s'étend une vaste crypte.

MICHEL-DE-CUXA (SAINT-), hameau de France (Pyrénées-Orientales), comm. de Codalet, canton, arrond. et à 3 kilom. de Prades; 9 hab. Ce hameau doit sa renommée à une abbaye fondée en 878 et qui renfermait à peu près des plus riches du midi de la France. L'abbé Louisait de tous les honneurs du rang d'évêque, et quelques auteurs affirment que les religieux avaient chacun leur maison et leur domestique. L'église, construite en 974, détruite en partie en 1794, était un bel édifice roman dont les ruines sont encore fort intéressantes. « Ce qui reste de l'enceinte de l'abbaye, dit M. Edouard Barthelemy (*Bulletin monumental*, dirigé par le savant M. de Caumont), est environné de murs soutenus par des contreforts et percés de plusieurs portes, dont une a conservé de curieux débris; elle est entourée d'une épaisse et large bordure de marbre rose; sur les montants, dans l'intérieur, sont sculptés saint Pierre et saint Paul; à l'extérieur, des sculptures représentant un hibou, des lions et des animaux fantastiques. Les sculptures, notamment celles des deux saints, ont un singulier air de famille avec le style byzantin, et semblent remonter au moins au XI^e siècle. On entre dans une vaste cour toute jonchée de débris et on arrive au cloître, c'est-à-dire à son emplacement, car il n'en reste que neuf arcades en plein cintre avec de magnifiques chapiteaux en marbre rose; plusieurs de ces chapiteaux ont été transportés à Prades, où ils ornent un établissement de bains; un de ceux qui restent dans le cloître représente trois hommes bizarrement accroupis, les mains posées sur les genoux, supportant avec effort le poids de la corniche. Derrière le cloître est l'église avec transept et nef à cinq arcades; le chœur est du style ogival; tout le reste est en plein cintre. Chacun des transepts se terminait par une tour carrée à trois étages; mais, en 1839, l'une de ces tours s'est écroulée. En arrière du chœur est une chapelle carrée, à dôme, communicant par une petite porte avec le maître-autel, et éclairée par la haut; son état de dégradation ne permet pas de lui appliquer de date précise. A l'autre extrémité de l'enceinte était située la maison abbatiale, dont le portail en marbre élevé sur un perron de plusieurs marches, présente encore un très-bel aspect. Il est couvert de sculptures du X^e siècle: des guirlandes de fleurs, des loups, des ours, des dragons, un lion levant une patte et tenant de l'autre un livre, un bouc tenant une sorte de feuille sur laquelle on lit: LVE.HAS, etc. »

MICHEL-EN-L'HERM (SAINT-), bourg et commune de France (Vendée), canton de Luçon, arrond. et à 43 kilom. S.-O. de Fontenay-le-Comte, sur le canal de Fontenelle, affluent de la baie d'Aiguillon; pop. aggl., 2,587 hab. — pop. tot., 2,994 hab. Fabrication de soude. Commerce important de grains et de fèves. Aux environs, dépôt de trois bancs de coquilles d'huitres fossiles presque contigus.

MICHEL-EN-THIÉRARCHIE (SAINT-) ou ROCHEFORT, bourg et commune de France (Aisne), canton d'Hirson, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Vervins, sur le bord de l'Oise; pop. aggl., 2,900 hab. — pop. tot., 3,637 hab. Brasseries, briquetterie, filature de laine et de coton, moulins à blé, fabrication de sabots; forges et fonderies. Restes d'une abbaye.

MICHEL (SAINT), archange. Comme toutes les traditions juives introduites dans le culte chrétien, celle de l'archange Michel semble s'être notamment altérée et obscurcie. D'après les explications des Peres et des théologiens, et d'après les textes mêmes de l'office que l'Eglise a consacré à l'archange, il semble aujourd'hui admis que Michel est le chef de toute la milice céleste (saint Thomas le met seulement à la tête du neuvième et dernier chœur des anges); qu'il est le protecteur attitré de l'Eglise; qu'il a commandé les troupes célestes contre les anges révoltés et qu'il a vaincu Satan et l'a précipité du ciel; enfin, qu'il est l'introduit par au ciel des âmes des justes, remplissant un rôle analogue à celui de Mercure dans la mythologie gréco-latine.

De leur côté, les Juifs ont fait de Michel le génie du peuple juif, sans cesse en guerre contre les faux anges des autres nations. On a essayé d'établir sur des textes sacrés ces diverses fonctions et attributions; contentons-nous de rapporter les passages de l'Ecriture où il s'agit de cet archange. Daniel ayant réclamé avec instance le retour de son peuple captif, un homme vêtu de lin, les reins ceints d'une ceinture d'or, lui appa-

rait et lui dit : « Tes paroles ont été entendues; mais le prince des Perses m'a résisté pendant vingt et un jours; et voilà que Michel, un des premiers princes, est venu à mon aide... Personne autre ne m'aide en tout ceci que Michel, votre prince. » C'est le texte sur lequel les Juifs appuient leurs prétentions. « Et un grand combat se fit dans le ciel, et il fut dit dans l'Apocalypse : Michel et ses anges combattaient avec le dragon, et le dragon combattait et ses anges aussi... Et ce grand dragon, le serpent antique, qui s'appelle le diable et Satan, qui séduit tout l'univers, fut jeté à terre, et ses anges et lui furent chassés. » C'est là-dessus qu'est fondée toute la tradition des exploits guerriers de l'archange. Enfin, il est parlé de Michel dans saint Jude, citant un passage de Zacharie, mais en termes trop obscurs pour qu'il soit utile de les rapporter ici. En résumé, les textes relatifs à l'archange ne jettent pas un grand jour sur la nature de cet être céleste. L'Eglise ne l'a pas moins mis au nombre des saints, mais les termes dans lesquels elle en parle ne sont pas non plus très-précis. La légende a donc pu se donner carrière, et elle n'y a pas manqué. Elle raconte plusieurs apparitions du prince des anges; une entre autres eut lieu sur le mont Gargan, dans la Pouille, près de la ville de Siponte, que Michel défendit en personne contre une attaque des habitants de Naples, alors païens. L'archange apparut encore à un évêque d'Avranches pour lui commander d'élever une église à l'endroit appelé alors Tombeline, et depuis Saint-Michel. Une autre apparition fut celle qui advint à Rome, au temps du pape saint Grégoire. Ce pontife venait d'établir les grandes litanies, à cause de la peste qui sévissait alors; un jour qu'il priait avec ferveur pour le peuple, il vit, sur le château qui était jadis consacré à la mémoire d'Adrien, l'ange de Dieu qui assaillait un glaive ensanglanté et qui le remit dans son fourreau. Grégoire comprit alors que ses prières étaient exaucées. Il fonda en cet endroit une église en l'honneur de saint Michel, et l'édifice se nomme encore aujourd'hui le château de Saint-Ange. Les rois de France désignèrent saint Michel comme le protecteur de la nation. Louis XI créa en son honneur l'ordre de Saint-Michel, qui subsista jusqu'à la Révolution; la devise de cet ordre était : *Immensi tremor oceanis*. L'Eglise célèbre le 29 septembre la fête de saint Michel.

Michel (SAINT). Iconogr. Les plus anciennes représentations de saint Michel que nous connaissions nous montrent cet archange remplissant en quelque sorte le rôle de justicier de Dieu; c'est ainsi que, dans la plupart des peintures et bas-reliefs du Jugement dernier, exécutés au moyen âge, il est représenté pesant les âmes dans une balance. Ce rôle de peseur d'âmes lui a été conservé par beaucoup d'artistes de la Renaissance et de temps modernes (v. JUGEMENT DERNIER). Dans un tableau du Louvre (la *Vierge aux balances*) qui a été regardé comme une œuvre originale de Léonard de Vinci, et que des connoisseurs croient avoir été exécuté par un des élèves de ce maître, l'archange saint Michel est agenouillé devant l'Enfant Jésus à qui il présente une balance, symbole de la justice divine. D'Agincourt (*Peinture*, pl. 128) a publié un triptyque du XIV^e siècle où l'on voit *Saint Michel pesant des âmes dans une balance*. Une peinture de la crypte du couvent des Saints-Nazaire-et-Celse, à Verone, que l'on croit antérieure au XI^e siècle, représente *Saint Michel assistant un juste qui passe de cette vie dans la vie éternelle*. Un artiste de notre époque, Achille Deveria, a peint *Saint Michel* ramenant à Dieu deux âmes que Satan entraînaient dans l'abîme (Salon de 1844).

D'ordinaire, saint Michel est représenté vêtu d'une cuirasse et armé d'un glaive. Une belle figure de ce saint a été publiée, d'après une très-ancienne mosaïque, par Ciampini (*Vetula monumenta*, II, p. 2). D'autres figures ont été publiées par Du Sommerard (*Album du moyen âge*, pl. 21 de la 9^e série), d'après le retable de la cathédrale de Bâle; par Gori (*Thesaurus diptychorum*, III, pl. 43), d'après un diptyque, etc. Un vitrail du VIII^e siècle, à la cathédrale de Châlons-sur-Marne, représente saint Michel armé de toutes pièces, la tête nue, tenant une croix à la main. Des figures de ce saint ont été gravées par Fr. von Bochart, J.-W. Meckau, P. Clouet, N. Beatrix, Jean Lenfant, Martin Schön, Hans von Culmbach, etc.

Nous décrivons ci-après les deux tableaux où Raphaël a peint *Saint Michel terrassant le démon* figuré par un dragon. Le même sujet a été représenté par Marcotto Albertinelli (volet d'un triptyque, au Louvre, provenant de la coll. Campana), Beccafumi (église del Carmine, à Sienna), Giulio Clovio, le Guide (gravé par John Filian, P. van Ballin, Giov. Polò), Rubens, Fr. Solimena (gravé par D.-J. Gauthier), un peintre de l'ancienne école flamande (musée du Belvédère), Eugène Delacroix (chapelle des Saints-Anges, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris), Luca Giordano (1668), Ch. Le Brun (ancienne peinture de la galerie d'Apollon, au Louvre), Pellegrino (église de l'Escurial), S. Vouet (plafond de l'ancienne église des Feuillants, à Paris) ont représenté *Saint Michel combattant les anges rebelles*. Le même sujet est retracé dans une miniature d'un *Ménologe* du IX^e ou

du X^e siècle, qui a été publiée par d'Agincourt (*Peinture*, pl. 31). D'autres tableaux relatifs à saint Michel ont été peints par le Mabuse (pinacothèque de Munich), Ambrogio Lorenzetti (Institut des beaux-arts, à Sienna), Marco da Sienna (deux tableaux à Naples, l'un dans l'église des Saints-Apôtres, l'autre dans l'église San-Angelo), Stefano Maruccelli (église des Saints-Apôtres, à Florence), Luca Penni (musée de Dresde), Pignoni (église de l'Annunziata, à Florence), N. de Vito (musée de Naples), etc. Une statue colossale en cuivre doré, de *Saint Michel*, surmonte la façade de l'hôtel de ville de Bruxelles; une autre, en bronze, décore la façade de l'église Saint-Michel, à Munich. Un groupe en bronze, par Leccreux, représentant *Saint Michel terrassant le démon*, est placé sur le jubé de la cathédrale de Tournay. Un groupe analogue, par Durat, décore la fontaine Saint-Michel, à Paris.

Michel (SAINT) combattant les monstres, tableau de Raphaël, au Louvre. L'archange, coiffé d'un casque et couvert d'une armure, le bras gauche protégé par un écu armorié, lève son épée sur un dragon; autour de lui se pressent des monstres fantastiques. Dans l'éloignement, à gauche, une ville est enflammée; on distingue des hommes vêtus d'une chape de plomb, et, à droite, plusieurs damnés tourmentés par des serpents ou dragons ailés; çà et là sont posés des animaux fantastiques. Raphaël paraît avoir eu en vue l'enfer de Dante, et notamment le passage du XXIII^e chant (*Fratri gudenti fummo*, etc.). D'après le récit de Lomazzo, Raphaël, lorsqu'il exécuta cette figure et le *Saint Georges* qui forme à peu près son pendant, à Urbino, en 1504, n'avait que vingt et un ans. Le revers d'un damier, si l'aut en croit la tradition, servit de panneau à l'une de ces deux petites compositions tracées par l'artiste, comme en se jouant, pour le compte du duc Guidobaldo de Montefeltro. Ils appartiennent l'un et l'autre au cardinal de Mazarin, et sont estimés, dans l'inventaire dressé après la mort du cardinal, 2,000 livres. Ils furent acquis des héritiers de Mazarin par le roi.

Le *Saint Michel* et le *Saint Georges* sont deux espèces de miniatures, fort belles sans doute et fort précieuses comme toutes les créations de Raphaël, mais qui, sans le nom immortel que porte leur cadre, n'auraient pas une extrême importance. Cependant, il faut remarquer l'élégante noblesse de la figure, son action guerrière et victorieuse, le dédain de la supériorité avec lequel l'archange flagelle du plat de son épée le monstre qu'il tient sous ses pieds. Le fini précieux qui distingue tout ce qui vient du pinceau de Raphaël se retrouve ici. Bien qu'il soit altéré, le *Saint Michel* se fait encore remarquer par son coloris poétique, la lueur sombre qui l'éclaircit, le ton mystérieux que l'artiste y répandit. Ce tableau a été gravé par Augustin Vénitien et par Claude Duflot.

Michel (SAINT) terrassant le démon, tableau de Raphaël, au musée du Louvre. Au milieu d'un désert herissé de rochers dont les fentes laissent échapper les flammes du gouffre infernal, l'archange saint Michel, couvert d'une armure de fer et d'or, soutenu dans les airs par le balancement de ses ailes, vient de renverser Satan et s'apprête à le frapper de sa lance. On lit sur le bord du vêtement de saint Michel le nom de Raphaël et la date de 1518. L'attitude du chef de la milice céleste est victorieuse, c'est celle de la supériorité qui triomphe sans effort. Sa tête est belle, ses traits s'élevaient au-dessus de l'ordinaire, ses lèvres expriment à peine un léger dédain, son front est calme, son action se déploie avec une tranquillité imposante, ses bras armés et menaçants conservent des contours gracieux. Les ailes s'élèvent, s'étendent et ajoutent à la légèreté de la figure; le pied pose à peine sur l'ange rebelle terrassé, et la puissance divine pèse sur lui et l'écrase de sa seule approche. La figure du diable est horriblement belle; la tête, devenue hideuse, garde de la grandeur dans ses proportions et dans ses formes; c'est le Satan de Milton. Il tient son arme fourchue qui s'est émoussée dans le combat sur les armes divines; il semble avoir été précipité, en roulant de chute en chute, sur la terre fœu qui le reçoit.

Le nom de Raphaël porte avec lui tous les éloges; ce tableau commence la troisième série de son talent, il en a toutes les beautés de composition, de dessin; le coloris s'y trouve, mais le fini en est moins précieux que dans la *Transfiguration* et dans la *Sainte Famille*. Il avait été demandé à l'artiste, en même temps que ce dernier tableau (v. FAMILLE [sainte]), par le duc d'Urbino, Laurent de Médicis. L'un et l'autre furent envoyés, dans l'année 1518, par l'entremise d'une maison de commerce de Lyon, à ce personnage qui habitait alors la France. C'est de lui qu'ils auront passé, soit par don, soit par achat, dans le palais de Fontainebleau où ils furent regus avec beaucoup de pompe et de solennité. On prétend à propos du *Saint Michel* que, terrassant l'esprit des ténébreux avec autant d'aisance et de dédain que l'antique Apollon Pythien frappe le dragon gardien de l'autre de Gêa, l'archange symbolisait, dans la pensée de l'artiste, la puissance royale combattant le protestantisme et les factions. On conçoit dès lors qu'après la Fronde Louis XIV ait fait placer ce victorieux *Saint Michel* à Ver-

saillies au-dessus de son trône; c'est du moins Félibien qui nous donne ce détail, et l'on trouve dans l'inventaire de Bailly (1709-1710) qu'il avait « deux volets doubles de velours vert, peints par-dessus d'ornements rehaussés d'or. » La peinture de Raphaël, exécutée originellement sur bois, fut promptement altérée; le Primatice la nettoya. Dans les années 1537-1540 et plus tard, un nommé Guélin, peintre, la retoucha encore, ainsi qu'il résulte d'un reçu de 2 200 livres porté aux comptes des bâtiments royaux à la date du 8 mai 1685. Picault la transporta sur toile en 1752; en 1776, la toile se trouva gâtée et Haquin renvoya ce tableau. Il fut retouché pour la troisième fois, en 1800, par Picault fils et reporté sur une autre toile en 1860, la peinture menaçant de tomber complètement par écailles.

Il existe plusieurs copies anciennes du *Saint Michel terrassant le démon*, que l'on a voulu faire passer pour des œuvres de Raphaël. L'une d'elles surtout, vantée comme une répétition faite par le célèbre artiste pour Charles-Quint, était simplement comme les autres, s'il faut en croire le catalogue du Louvre, une copie, avec des variantes, de la peinture qui nous occupe. Ce tableau a été gravé par N. Beatrizotto, par Testelin, par Petrus Hondarbus, par Rousselet, par Nicolas Larminier, par F. Chereau, par A. Tardieu dans le *Musée français*, par J. Godefroy, par H.-G. Chatillon, etc.

Michel (ORDRES DE SAINT-). Trois ordres de chevalerie ont été fondés sous ce nom en France, en Bavière et en Angleterre; les deux derniers existent encore aujourd'hui.

— **Ordre de Saint-Michel en France.** Le 1^{er} août 1469, Louis XI créa cet ordre à Amboise, et le destina aux seigneurs de la cour dont il voulait gagner l'appui. Malgré son orgueilleuse devise : *Immensi tremor oceanis*, l'ordre de Saint-Michel ne brilla jamais d'un grand éclat. Cette devise faisait allusion au Mont-Saint-Michel, en Normandie, la tradition rapportant que, toutes les fois que les ennemis de la France s'étaient approchés de ce point de nos côtes, on avait vu l'archange saint Michel exciter des tempêtes qui avaient fait reculer les envahisseurs. Le nombre des chevaliers était d'abord de trente-six, tous nobles; le roi était le grand maître de l'ordre; mais sous les règnes suivants la croix de Saint-Michel, prodiguée outre mesure, tomba bientôt en discrédit; on la donna même à des gens de finance. Henri III crut relever l'ordre en décidant que les chevaliers du Saint-Esprit devaient d'abord se faire recevoir chevaliers de Saint-Michel; Louis XIV prit une mesure plus radicale en fixant le nombre des chevaliers à cent. Aboli en 1789, il reparut sous la Restauration. Louis XVIII, en vertu d'une ordonnance du 16 novembre 1816, le remit en vigueur et le destina à récompenser ceux qui se distinguaient dans les lettres, les sciences et les arts. Depuis 1830, l'ordre a cessé d'être conféré. Le roi était grand maître de l'ordre; toute demande d'admission devait être adressée au ministre de la maison du roi qui, après avoir fait son rapport, proposait au roi les personnes qu'il jugeait dignes de distinction. La décoration consistait en une croix d'or à quatre branches et huit pointes émailées de blanc, bordées d'or, pommetées d'or et anglées de fleurs de lis en or. Le centre des branches était également à fond d'or. Un médaillon de forme ovale occupait le milieu et représentait saint Michel foulant aux pieds le dragon. Cette croix était suspendue à un large ruban de soie noire moirée que les chevaliers passaient en écharpe de l'épaule droite au côté gauche. Le grand collier de l'ordre était en or et se composait de coquillages d'argent entrelacés par des aiguillettes d'or. Au milieu on suspendait une médaille avec l'effigie du saint.

— **Ordre de Saint-Michel en Bavière.** Cet ordre fut institué en 1693 par le duc de Bavière, prince électoral de Cologne, pour le soutien de la religion et la défense de la patrie. En 1777, l'électeur Charles-Théodore nomma son neveu, duc de Deux-Ponts, grand maître de l'ordre. Le roi Maximilien-Joseph confirma les statuts en 1812; se déclara chef de l'ordre, mais nomma sous lui comme grand maître le duc Guillaume de Bavière. Jusqu'en 1837, l'ordre équestre de Saint-Michel comptait peu de membres; il n'avait que 18 commandeurs grands-croix, 6 grands officiers ou dignitaires, 36 chevaliers et 12 chevaliers honoraires. Le nombre des membres ne pouvait excéder 66, et, pour être admis, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse. En 1837, le roi Louis fit de cette décoration un ordre de mérite et l'appela ordre du Mérite de Saint-Michel. Le nombre des membres fut élevé à 400. La décoration, pour toutes les classes, consiste en une croix à quatre branches, émailée gros bleu, bordée d'or et anglée de flammes. Sur les branches supérieure et inférieure se trouve la lettre F. Ces lettres répondent aux mots *Pietas, Reverentia, Fidelitas, Fortitudo*, les vertus cardinales de l'ordre. De face, la croix porte un saint Michel en armé de toutes pièces et entouré d'éclairs; son bouclier porte ces mots : *Quis est Deus?* Au revers se trouve, sur un fond d'or, ce mot, émailé bleu : *Virtuti*. La plaque que portent les grands-croix est à rayons d'argent; sur cette plaque on voit la croix de l'ordre avec la devise *Quis est Deus?*

ruban auquel s'attache la croix, et que les grands-croix mettent en écharpe, et les commandeurs en sautoir, est bleu de ciel foncé.

Ordre de Saint-Michel et Saint-George en Angleterre. Cet ordre a été fondé par George III le 27 avril 1817, en mémoire des traités de 1814 et 1815, par lesquels l'île de Malte et les sept îles Ioniennes furent réunies à l'Angleterre. Ordre civil et militaire tout à la fois, il sert à récompenser le mérite et la bravoure. Le roi George IV reforma les statuts en 1826; le roi Guillaume IV les renouvela en 1832 et établit l'ordre tel qu'il est encore aujourd'hui. Cet ordre est divisé en trois classes et ne compte en tout que 60 membres, dont 15 grands-croix, 20 commandeurs et 24 chevaliers, de plus le grand maître. Les grands-croix et les commandeurs qui ne sont pas nobles le deviennent par leur admission à ces classes, et reçoivent le titre de *sir* pour eux, et celui de *lady* pour leurs femmes. Pour être reçu dans l'ordre, il faut être né, soit à Malte, soit dans les îles Ioniennes, ou bien y avoir rempli des fonctions élevées ou servi dans les escadres anglaises de la Méditerranée. La grande croix n'est donnée qu'aux généraux, la croix de commandeur aux colonels; la croix de chevalier est réservée aux autres officiers. La décoration est composée d'une croix à sept branches et quatorze pointes. Au milieu se trouve un médaillon qui porte au centre, sur fond d'or, l'image de l'archange saint Michel terrassant Satan et tenant dans sa main une épée flamboyante. Tout autour on lit, sur un cercle émailé de bleu, cette devise en lettres d'or : *Auspiciis melioris vis* (espoir d'un meilleur âge). Les grands-croix portent un manteau de cérémonie en satin bleu doublé d'écarlate et d'or, un chapeau de même étoffe et de semblable couleur surmonté de trois plumes blanches d'autruche et d'une quatrième plume noire qui dépasse les autres. Sur le manteau et sur le chapeau est attachée la décoration, qui se trouve encore suspendue à un collier en or. Le ruban, passant de gauche à droite, qui soutient la croix, est bleu avec une raie rouge au milieu. Les commandeurs portent ce ruban en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière.

Michel (FONTAINE SAINT-). Cette fontaine s'élève sur la place Saint-Michel, à Paris, à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la place Saint-André-des-Arts. Ce monument, dont les travaux d'architecture furent exécutés sur les dessins et sous la direction de M. Davoud, a une hauteur de 28 mètres et une largeur de 15. Il est élevé sur caves voûtées. La façade se compose de quatre vasques et du bassin. A chacune des deux extrémités de la dernière vasque se tient accroupi une sorte de sphinx de bronze ou plutôt d'animal apocalyptique. Deux piédestaux de chaque côté du sous-bassement supportent deux colonnes de marbre rouge du Languedoc, à bases et chapiteaux en marbre blanc veiné; ces colonnes ont 6m,20 de hauteur. Dans l'intervalle de leur panneau est fixé un bouclier circulaire, en bronze, portant sur un champ d'abeilles, au milieu de sceptres et de palmes, un N surmonté de la couronne impériale. Au-dessous de ces boucliers, un cartouche est orné d'une tête d'ange et de plaques de lapis-lazuli. Dans une vaste niche centrale creusée et qu'encadrent les colonnes que nous venons de décrire est placé un groupe en bronze, *Saint Michel terrassant le démon*. L'archange, debout, les bras levés, le glaive flamboyant à la main, piétine sur le dos de Satan, qui retourne la tête par une contorsion assez étrange et regarde saint Michel fixement. Le ventre et la poitrine du démon s'appuient sur des rochers de granit noir, d'où l'eau se répand en cascades jusqu'au dernier bassin. Ce groupe, dû au ciseau de Duret, a été inspiré à l'artiste par le *Saint Michel* de Raphaël qu'on voit au Louvre. Il a donné lieu à de vives critiques; nous citons cette interprétation fantaisiste d'un écrivain de la petite presse : « Un monsieur, couché sur le ventre, cherche à découvrir l'origine d'une fuite d'eau qui vient de se déclarer au-dessous de lui, quand un étranger déguisé en ange de mélodrame profite de sa position pour venir lui monter sur le dos en jouant du violon sur le bras avec un sabre. Le monsieur lève la tête et le regard d'un air étonné. » Cette boutade excentrique, si on la compare au groupe qui nous occupe, ne manque pas de justesse. Citons encore ce quatrain malicieux :

Dans ce monument exécrable,
On ne voit ni talent ni goût.
Le diable ne vaut rien du tout;
Saint Michel ne vaut pas le diable.

Les tympans de la niche sont ornés de chimères. Le groupe est haut de 5m,50. L'ensemble total est décoré d'un ornementation représentant de petits anges portant des guirlandes. Enfin, l'attique est divisé par quatre statues de bronze debout : ce sont la *Prudence*, la *Force*, la *Justice*, la *Tempérance*; elles sont dues à MM. Barre, Guillaume, Elias Robert et Gurney. Le milieu de l'attique est orné d'un bas-relief; dans les deux parties latérales se trouve un cartouche au chiffre de saint Michel, entouré du collier de l'ordre de ce nom. Le fronton, surmonté d'un écusson accompagné des deux figures allégoriques la *Puissance* et la *Moderation*,

par M. Debay, est décoré d'une plaque de marbre portant cette inscription :

FONTAINE SAINT-MICHEL
SOUS LE REGNE DE NAPOLEON III
EMPEREUR DES FRANÇAIS
CE MONUMENT A ÉTÉ ÉLEVÉ PAR LA VILLE
DE PARIS
L'AN MDCCCLX.

La fontaine Saint-Michel est, à tout prendre, un monument d'un caractère décoratif nouveau. L'architecte a voulu, en prodiguant les couleurs, arriver à des effets de lumière louables. Mais le relief manque. Il y a loin de là à la fontaine de la rue de Grenelle et même à la fontaine Molère. M. Jacquemont est l'auteur des sphinx apocalyptiques; M. Hubert Lavigne a sculpté la frise, et enfin MM. Biès et Liénard ont exécuté la sculpture d'ornementation.

MICHEL 1^{er}, surnommé Raugabé et Curopalate, empereur de Constantinople, successeur de Nicéphore en 811, mort en 846. Il gagna la faveur de Nicéphore, qui le nomma son maître du palais (curopalate) et lui donna en mariage sa fille Procopie. Après la mort de ce prince, il se fit proclamer empereur au détriment de son beau-frère Stauracius, qui avait voulu lui faire crever les yeux. Bien-faisant et pieux, il s'attacha à réparer les maux de la guerre, secourut les veuves et les enfants des soldats morts en combattant les Sarrasins et les Bulgares, rappela de l'exil Léon l'Arménien, qui devait le renverser peu après, et marcha contre les Bulgares qui venaient d'envahir encore une fois l'empire; mais il ne fut point heureux dans son expédition. S'étant arrêté trop longtemps en Thrace, le désordre et l'indiscipline se mirent dans son armée qui manquait d'approvisionnement et qui vit avec déplaisir l'ascendant exercé par l'impératrice sur son faible époux. Dans cet état de choses, il prit le parti de retourner à Constantinople, où les iconoclastes venaient d'exciter une sédition, se décida en 813 à se mettre de nouveau en campagne contre les Bulgares, qui venaient de ravager la Thrace et la Macédoine, fut vaincu à Andrinople par suite d'une fausse manœuvre de Léon l'Arménien et dut céder le commandement de l'armée à ce général, qui se fit proclamer empereur par les soldats (813). Michel, détrôné, fut relégué dans l'île de Proté, où il prit l'habit religieux sous le nom d'*Anastase* et vécut trente-trois ans.

MICHEL II, dit le Bègue, empereur de Constantinople, né à Armurium (Phrygie), mort en 829. D'abord simple garçon d'écurie, il entra ensuite dans l'armée, avança rapidement en grade grâce à son courage, contribua à l'avènement de l'empereur Léon V, qui le nomma patrice, mais l'indisposa bientôt contre lui par la grossière liberté de son langage, refusa d'obéir à l'ordre qui lui confiait un commandement en Asie, conspira contre l'empereur, qui le condamna à être brûlé vif dans la fournaise des bains du palais, et échappa à cet horrible supplice par l'assassinat de Léon, mis à mort par les autres conjurés (820). A peine tiré de prison, il se fit proclamer empereur et inaugura son règne en faisant mutiler les quatre fils de son prédécesseur. Michel II défendit pendant trois ans sa couronne contre son compétiteur Thomas, qu'il fit périr dans les supplices, et se laissa enlever par les Sarrasins l'île de Crète et la Sicile. Il mourut des suites de ses débâches. Ce prince, bègue et complètement illettré, se montra inepte, cruel et lâche, et rarement le sceptre fut tenu par des mains plus indignes. Partisan de la secte des *attingiens*, dont les doctrines étaient un mélange de judaïsme et de diverses hérésies chrétiennes, Michel II voulut contraindre les catholiques à adopter les rites des juifs et ramena tous les désordres de l'iconoclastie. Il eut pour successeur son fils Théophile.

MICHEL III, surnommé l'Ivrogne et Porphyrogénète, empereur de Constantinople, petit-fils du précédent, né en 839, mort en 867. A l'âge de trois ans, il succéda à son père Théophile en 842, sous la tutelle de sa mère Théodora, qui gouverna jusqu'en 854 et qui fut remplacée par Bardas, oncle de l'empereur. Devenu maître absolu de l'empire, Michel se livra à tous les excès et donna libre carrière à tous ses vices. « Lorsque le patriarche Ignace, à la tête de son clergé, faisait des processions dans la ville, dit Le Beau, les courtisans, ayant l'empereur au milieu d'eux, allaient à sa rencontre montés sur des ânes comme un chœur de satyres, jouant des instruments, chantant des chansons infâmes sur le ton des psaumes et insultant à la piété des fidèles par des gestes obscènes. » Dans ses moments d'ivresse, il tombait dans des accès de uraeté furieuse et condamnait, sans l'ombre d'un prétexte, des innocents aux plus atroces supplices. Les intérêts de l'empire l'occupaient si peu, qu'il se mit un jour en fureur parce qu'on le dérangea d'une course de chars dans le cirque pour lui apprendre que les Sarrasins venaient d'envahir les frontières, et il alla, dit-on, jusqu'à ordonner d'abattre des phares et des signaux qui servaient à transmettre ces avis. Le patriarche Ignace s'étant prononcé contre la conduite scandaleuse du jeune empereur, celui-ci le chassa de son siège (857), nomma à sa place, comme patriarche de Constantinople, Photius, neveu de Bardas, et amena par

cette mesure le grand schisme qui dure encore entre les Eglises grecque et latine. L'année suivante, Michel se décida à aller combattre les Arabes, mais il fut complètement battu à deux reprises et retourna à Constantinople après avoir laissé le commandement de l'armée à Petronas, gouverneur de la Lydie et de l'ionie, qui répara ses échecs. En 866, il fit périr son oncle Bardas, qu'il avait associé à l'empire avec le titre de César en 856, et nomma premier ministre Basile le Macédonien, qui lui avait livré sa sœur Thekla. Mais le nouveau favori, redoutant le sort de Bardas, résolut de se débarrasser de l'empereur et le fit assassiner dans un banquet. Ainsi périt un des princes les plus méprisables qui aient occupé le trône de Constantinople.

MICHEL IV le Paphlagonien, empereur de Constantinople, mort en 1041. Il fut d'abord commerçant, puis devint le favori de l'impératrice Zoé, épouse de Romain Argyre; enfin, en 1034, il monta sur le trône après avoir, de concert avec Zoé, assassiné l'empereur. Incapable de gouverner, il abandonna le soin de l'administration à son frère Jean et aux eunuques du palais. Il sut pourtant soumettre les Bulgares révoltés et les Sarrasins (1040). Il mourut l'année suivante, dans un monastère où il s'était retiré. Tourné par les remords, il avait passé les derniers temps de sa vie à s'adonner aux pratiques d'une dévotion puérile et avait dépensé des sommes énormes en aumônes et en constructions d'édifices religieux.

MICHEL V le Catapathé, empereur de Constantinople, neveu du précédent. Il lui succéda en 1041 et exila l'impératrice Zoé, qui avait conservé de nombreux partisans. Ceux-ci soulevèrent le peuple, et Michel fut détrôné et enfermé dans un monastère, après qu'on lui eut crevé les yeux. Il avait régné cinq mois, pendant lesquels il s'était livré à la plus infâme débâche.

MICHEL VI le Stratiatique (le Guerrier), empereur de Constantinople de 1056 à 1057. Il avait acquis un certain renom, mais il était affaibli par l'âge lorsqu'il succéda à Théodora, qui l'avait choisi pour successeur. Il fut détrôné peu après par ses propres officiers, qui le forcèrent à abdiquer en faveur d'Isaac Comnène, et il entra alors dans un couvent.

MICHEL VII (DUCAS), dit Parapinnace, surnom qui lui vint du monopole mis par lui sur le blé, empereur de Constantinople de 1071 à 1078. Il succéda à Constantin Ducas, son père (1067), mais fut détrôné par son beau-père, Romain Diogène, et remonta sur le trône lorsque Romain eut été fait prisonnier par les Turcs (1071). Son règne fut troublé par de nombreuses révoltes et par les invasions des Turcs, des Tatars, des Bulgares et, en 1078, il fut contraint d'abandonner le pouvoir à l'un de ses généraux, Nicéphore Botaniat, qui avait soulevé ses troupes et s'était fait proclamer empereur à Nicée. Michel se retira dans un monastère et devint archevêque d'Éphèse.

MICHEL VIII PALÉOLOGUE, empereur de Constantinople, né en 1224, mort en 1282. Il était petit-fils de l'empereur Alexis l'Angé. Régent de l'empire pour Jean Lascaris, il se fit proclamer empereur (1260), après avoir fait crever les yeux à son pupille. Il ne régna d'abord que sur Nicée, mais il parvint à reprendre Constantinople sur Baudouin II (1261) et obtint quelques succès contre les Turcs et les Bulgares. Paléologue fit tous ses efforts pour faire cesser le schisme qui séparait les Eglises grecque et latine, mais il ne put y parvenir. Il mourut pendant une expédition en Thrace. C'était un prince habile et énergique, mais perfide et cruel. Il rétablit pour près de deux siècles l'empire de Constantinople, mit pour toujours l'empire grec à l'abri des entreprises de la dynastie angevine de Naples en fournissant à Proche l'argent nécessaire pour soulever la Sicile, répara les ruines de Constantinople ravastées par les Latins, y fit renaitre le commerce, conclut des traités d'alliance avec les Turcs, fit plusieurs expéditions heureuses dans l'Archipel, en Grèce, en Thessalie, et s'assura des alliances en mariant son fils Andronic à la fille du roi de Hongrie et sa nièce à Constantin, roi des Bulgares. Mais il se rendit odieux par sa conduite envers le jeune Lascaris et par les mesures aussi rigoureuses qu'inutiles qu'il prit contre ceux qui refusaient d'adhérer à l'acte d'union des Eglises grecque et latine. Il eut pour successeur son fils Andronic II. On a de Michel Paléologue quelques lettres adressées aux papes saint Grégoire et Jean XX. Allatius en a inséré plusieurs dans son ouvrage *De consensu utriusque ecclesie*.

MICHEL 1^{er}, grand prince de Russie, mort en 1176. Il était fils de Georges ou Jourid Gorouki. Il succéda à son frère comme duc de Vladimir en 1174, se vit disputer cette possession par un prince de sa famille, Jaropolk, le vainquit et devint en 1175 tranquille possesseur d'un pouvoir qu'il ne garda qu'un an. C'était un prince instruit, aimant les arts et les lettres; il montra une pureté de mœurs bien rare dans un siècle de barbarie.

MICHEL II, grand prince de Russie, fils d'Iaroslav de Tver, né en 1271, mort en 1319. Il était prince de Tver lorsqu'il fut appelé,

en 1304, à succéder comme grand-duc à André III, par la protection du kan des Tartares, dont la Russie était alors tributaire. En 1313, son neveu, le prince Georges de Moscou, se révolta contre lui, le supplantant dans la faveur du kan Usbek, dont il avait épousé la fille, et l'assiégea, mais sans succès, dans Tver. Mais cette victoire de Michel lui devint fatale. Accusé d'avoir empoisonné la femme de Georges, qui était tombée entre ses mains, le grand-duc de Russie fut mandé à la cour du kan des Tartares et mis à mort après avoir subi une longue torture. L'Eglise russe vénéra comme un saint ce prince, qui eut pour successeur son implacable ennemi, Georges de Moscou.

MICHEL FEDOROVITCH, czar de Russie, le premier de la dynastie des Romanof, né en 1596, mort en 1645. Fils de Fédor Romanof, que le czar Boris Godounof avait forcé de prendre l'habit religieux et qui devint plus tard patriarche de Moscou, il était élève dans un couvent de Kostroma par sa mère, et il avait dix-sept ans lorsqu'il fut élu, en 1613, par les états assemblés à Moscou, pour occuper un trône que les séditions, les guerres et un interrègne avaient fort ébranlé. En l'appelant au trône, les états imposèrent au premier des Romanof une constitution qu'il jura d'exécuter, ainsi que le fit plus tard son successeur Alexis, et par laquelle il était interdit au souverain d'établir de nouveaux impôts, de déclarer la guerre, de conclure des traités de paix et de signer des arrêtés de mort sans le vote préalable de la Chambre des boyards réunie à celle des communes. Dès qu'il eut été couronné à Moscou par le patriarche de Kazan, le jeune souverain résolut de remédier à la malheureuse situation dans laquelle se trouvait la Russie et de lui rendre la sécurité et le repos. Dans ce but, il entama des négociations de paix avec la Suède et la Pologne; mais ses démarches n'eurent point de succès et la guerre recommença. A la suite d'alternatives de succès et de revers, il signa avec le gouvernement suédois le traité de paix de 1617, par lequel il recouvrait Novgorod, mais céda à la Suède la Carélie, l'Ingrie, renonçant à ses prétentions sur la Livonie et l'Esthonie et payait une indemnité en argent. Ce traité conclu, Michel tourna tous ses efforts contre la Pologne et finit par conclure avec le roi Sigismond, en 1618, une trêve de quatorze ans, stipulant que la Russie abandonnerait au roi de Pologne Smolensk et ses dépendances et que ce prince rendrait la liberté à Fédor Romanof ainsi qu'à tous les autres Russes retenus prisonniers. Après la mort de Sigismond III (1632), le czar Michel résolut de reprendre Smolensk, qu'il n'avait cédé qu'à une grande répugnance; mais son armée, bloquée par les Polonois, fut réduite à capituler, et Michel, découragé par ce nouvel échec, fit avec le nouveau roi de Pologne un traité qui confirmait à ce pays la possession de Smolensk (1634). Le czar s'attacha ensuite à accroître les forces militaires de l'empire, forma des régiments réguliers de cavalerie et d'infanterie qu'il fit instruire par des officiers français, allemands, écossais, fit construire des fortresses au midi de ses Etats pour contenir les Tartares de Crimée, étendit sa puissance du côté de la Sibirie, ouvrit les ports russes au commerce européen et s'efforça d'introduire la civilisation dans son empire. C'était un prince plein de sagesse et de modération, dont le gouvernement plein de douceur forme un frappant contraste avec les cruautés exercées par ses prédécesseurs.

MICHEL VSEVOLODOVITCH, prince de Tchernigof, mort en 1244. Il est le plus célèbre par le courage qu'il déploya en cherchant à délivrer la Russie du joug des Tartares. Contraint de se rendre auprès du fameux kan mogol Bati pour y rendre compte de sa conduite, il fut arrêté, au moment où il allait entrer dans la tente de ce chef, par des préteurs païens qui voulurent le contraindre à passer au milieu du feu sacré allumé devant la tente et à adorer leurs idoles. Sur le refus de Michel, des gardes se jetèrent sur lui et le mirent à mort.

MICHEL, roi des Bulgares, né vers 1235, mort en 1258. Il venait de succéder, en 1245, à son frère Caloman, lorsque l'empereur Jean Vatace fit envahir la Bulgarie et prendre un grand nombre de places. Le mariage de Michel avec Hélène, fille de Vatace, mit fin à la guerre; mais, après la mort de ce dernier (1255), le roi des Bulgares reconquit les contrées que les Grecs lui avaient enlevées. Il était arrivé jusqu'à Héraclée, lorsque l'empereur Théodore II lui opposa une résistance et lui fit essuyer plusieurs défaites. Michel mourut peu après, assassiné par un de ses parents, nommé Calliman.

MICHEL I^{er}, valvode de Valachie, il vivait dans la seconde moitié du xiv^e siècle. En 1395, il se liguait contre Sigismond, empereur de Transylvanie, qui était le fils de Sigismond, prince de Transylvanie, contribua à la défaite de Sihan-Pacha et reprit Bucharest et Tergovist, dont l'ennemi s'était rendu maître. Nommé général en chef de l'armée impériale en 1600, Michel combattit le général Batori, qui s'était emparé de la Transylvanie avec l'agrément de Sigismond, s'empara d'Albe-Julie et d'Hermanstadt, demanda à l'empereur l'investiture de la principauté qu'il venait de conquérir, ne put l'obtenir et se vit alors at-

taqué à la fois par Basta, général de l'empereur, et par Sigismond, qui, secondé par les Moldaves et les Turcs, cherchait à rentrer dans ses anciennes possessions. Vaincu, il se réfugia en Valachie, se réconcilia peu après avec l'empereur, qui appréciait son talent et son courage, et périt assassiné par les ordres de Basta, jaloux de la faveur dont il jouissait auprès de Rodolphe II.

MICHEL II, dit le Brave, valvode de Valachie. V. BESSARABA.

MICHEL KORIBUTH WICCNOWICKI, roi de Pologne, né en 1633, mort à Lemberg en 1673. Il descendait de Koributh, frère du célèbre Wladislas Jagellon, et vivait obscurément d'une modeste pension qui lui venait de la reine Louise de Gonzague, lorsque, après l'abdication de Jean Casimir, se réunit en 1669 une diète chargée d'élire un nouveau roi. Après de longues et orageuses discussions sur le choix à faire entre les prétendants, qui étaient le grand Condé, Charles de Lorraine, le duc de Neubourg et la reine Christine, on prononça tout à coup le nom de Michel Koributh, à qui personne ne songeait, et, en quelques heures Michel se vit acclamé et élevé sur le trône. Effrayé de sa subite fortune, le nouveau souverain versa dit-on, des larmes en songeant à son insuffisance pour jouer le rôle auquel il était appelé. « Roi obscur, parvenu incapable, dit M. de Salvandy, il s'aperçut tout d'abord qu'il n'était pas le plus grand de la république. Son âme, aussi peu élevée que son génie, se prit d'une haine violente pour un sujet à la fois plus glorieux et plus puissant que lui, Sobieski. Cette haine était tout son règne. Il ne vécut que pour faire du mal au grand maréchal de la couronne, et tous les coups qu'il voulut porter à son illustre lieutenant retombèrent sur leur commune patrie. » Michel commença par s'aliéner une partie des grands en s'opposant, sans le consentement du sénat, l'archiduchesse Eléonore, sœur de l'empereur Léopold, s'occupa uniquement de réprimer la violente opposition qui se formait contre lui, ne fit aucun préparatif de guerre pour aider Sobieski à lutter contre les Cosaques et les Tartares en 1670 et 1671, contre les Turcs qui passèrent le Dniester au mois d'août 1672, et exaspéra à tel point ses nombreux ennemis par son ineptie et son manque de cœur qu'ils décidèrent de le déposer et d'élire à sa place le duc de Longueville, neveu du grand Condé. La mort du duc, lors du passage du Rhin (1672), vint renverser ce projet. Averti de ces menées, Michel réunit à Varsovie la diète armée, qui, au lieu d'aller combattre les Turcs, se mit à proscrire les ennemis du roi. Pendant ce temps, les Turcs s'emparaient de Kamieniec et arrivaient sous les murs de Lemberg. Sobieski marcha contre eux et, par des prodiges de valeur, il venait de les battre à Kalisch et à Bucacz lorsque le roi signa avec le grand vizir Koprolî le traité honteux de Boudchaz (18 oct. 1672) par lequel il abandonnait l'Ukraine et la Podolie et s'engageait à payer un tribut annuel. La diète protesta aussitôt contre ce traité, qu'elle refusa de ratifier, et donna à Sobieski plein pouvoir pour la paix et la guerre. L'illustre général parvint à réunir 50,000 hommes et remporta sur les Ottomans l'éclatante victoire de Kozim. La veille de cette bataille, Michel mourut à Lemberg, empoisonné selon les uns, emporté, selon d'autres, par une maladie intestinale causée par un appétit monstrueux. Il eut pour successeur Sobieski.

MICHEL OBRENOVITCH, prince de Serbie, né en 1823, assassiné près de Belgrade en 1868. Son père, le prince Miloch, lui fit donner une éducation soignée, d'abord par un Russe, M. Zoritch, puis par un Turc, M. Rano (1837). Le jeune Michel allait partir avec son frère aîné Milane pour visiter l'Europe, lorsque leur père, renversé du pouvoir, abdiqua en faveur de ce dernier (13 juin 1839). Forcé de quitter la Serbie, le prince déchu emmena avec lui Michel en Valachie; mais, dès le 8 juillet suivant, Milane étant mort, Michel, alors âgé de seize ans, fut appelé à lui succéder et alla prendre possession du trône de Serbie. Après avoir fait à Constantinople un voyage, pendant lequel il reçut d'Abdul-Medjid l'investiture et le titre de mourchir, le jeune prince revint à Belgrade et prêta serment à la constitution (30 mars 1840). La Porte n'avait vu qu'avec regret le pouvoir passer aux mains du fils de Miloch; aussi, dès le début, chercha-t-elle à paralyser son autorité en le plaçant sous la tutelle et la surveillance de Petronitch et de Voutchitch, les chefs du parti qui avait renversé Miloch. « Le jeune prince, dominé par sa mère qui rêvait en secret le retour de Miloch, était placé, dit M. Vapereau, entre les exigences du parti qui soutenait la Porte et le sord mécontentement du peuple impatient du joug étranger. Il ne chercha qu'à se débarrasser de Voutchitch et de Petronitch, contre lesquels il excita les knez ou chefs de plusieurs districts. Menacés d'être mis en jugement, ils se réfugièrent sous la protection du pacha de Constantinople, où les membres les plus influents de leur parti les suivirent. » Débarrassé de tuteurs qui lui étaient odieux, Michel se trouva bientôt en présence de nouvelles difficultés : son gouvernement, tout en faisant quelques sages réformes administratives et répandant l'instruction publique, se rendit

impopulaire par plusieurs mesures fiscales, et le rappel des exilés, exigé par la Porte en 1841, vint accroître les embarras de la situation. Pendant que d'un côté les partisans de son père Miloch agitaient le pays pour le faire revenir au pouvoir, d'un autre côté le parti dit des constitutionnels, que favorisait la Turquie et qui avait à sa tête Garachanin et Voutchitch, mettait en insurrection divers districts. Vers le milieu de 1842, le prince Michel dut marcher contre Voutchitch, qui commandait un corps d'insurgés. Mais, dès son entrée en campagne, il se vit abandonné par la plus grande partie de ses troupes et contrainct de chercher un refuge en Autriche. En même temps, Voutchitch, Simitch et Petronitch constituaient à Belgrade un gouvernement provisoire, et, deux mois plus tard, une assemblée nationale proclamait prince de Serbie Alexandre Karagevitch à la place de Michel, déchu du trône (septembre 1842). Vainement Michel protesta et fit appel aux puissances; ses protestations ne furent point entendues. A partir de ce moment, le prince habita Vienne, Berlin, visita les principaux Etats de l'Europe, s'occupa beaucoup d'études philosophiques et littéraires, ne cessa néanmoins d'agiter secrètement la Serbie par des agents provocateurs et chercha à amener, par des conspirations et par des soulèvements, la chute du prince qui l'avait remplacé. Ces incessantes menées ne contribuèrent pas peu, après plusieurs tentatives infructueuses, à amener la déchéance, par l'Assemblée générale de Serbie, d'Alexandre Karagevitch (23 décembre 1858), qui fut alors remplacé non par Michel, mais par son père, le vieux prince Miloch. Ce dernier conserva le pouvoir jusqu'à sa mort en 1860. A cette époque, le prince Michel prit sans contestation possession du trône et continua à suivre la ligne politique autotomane de son père. Il avait épousé la comtesse Hunyady, dont il n'eut point d'enfants. Il régnait paisiblement, généralement aimé des Serbes, bien que sa popularité n'eût jamais égalé celle de son père, lorsque, se promenant le soir du 10 juin 1868 avec deux de ses parentes dans le parc de Topchidera, à une demi-heure de Belgrade, il fut tué à coups de fusil par des conjurés qui voulaient rétablir sur le trône Karagevitch. Mais ce dernier ne profita point d'un crime dans lequel il paraît avoir trempé, du moins indirectement. Les Chambres serbes réunies ont appelé à succéder au prince Michel son neveu, le jeune MILANE OBRENOVITCH, né en 1854, et qui, au moment où son oncle tombait sous les coups des assassins, faisait son éducation à Paris, sous la direction de M. Huet, connu comme un démocrate avancé. On raconte, à ce sujet, que lorsque le prince de Serbie confia le jeune Milane à ce professeur, il lui dit : « Monsieur, voici mon neveu qui peut être destiné un jour à me succéder sur le trône. Comment entendez-vous faire son éducation ? — Prince, lui répondit M. Huet, je l'élèverai comme mon propre enfant et je chercherai à lui inculquer les mêmes idées qu'à mon fils. — C'est très-bien, dit le prince Michel, et je compte absolument sur vous. »

« Le rang que la Serbie occupe aujourd'hui en Orient, l'ascendant qu'elle exerce sur les populations chrétiennes qui l'entourent, l'estime où elle est tenue par les cabinets de l'Occident, la forte organisation de son armée, le bon état de ses finances, le fonctionnement régulier de son administration, tout cet ensemble de faits qui lui a mérité le surnom de Piémont oriental et semble lui assigner dans l'avenir un rôle hors de proportion avec l'étendue actuelle de son territoire et le nombre de ses habitants, elle le doit à M. A. Ubicini, au prince Michel et aux hommes éminents auxquels il confia la direction des affaires. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir, sous l'influence des souvenirs de son premier règne, exagéré un peu ce principe d'autorité dans un pays qu'il n'avait connu qu'en proie aux factions et de n'avoir point fait la part assez large aux libertés intérieures. Mais si ses actes administratifs peuvent donner prise à la critique, sa conduite, dans les affaires extérieures, a été irréprochable, et le chef de la lieutenance princière, M. Marinovitch, en lui décernant le titre de grand patriote, a porté sur lui le jugement de l'histoire même. »

MICHEL DE CORBELL, prélat français, mort en 1199. Après avoir été doyen de l'église de Meaux et de celle de Paris (1192), il fut nommé patriarche de Jérusalem (1194), et, peu après, archevêque de Sens. Il acquit une grande réputation par son enseignement et composa divers écrits, entre autres : *Distinctions in psalms*.

MICHEL, patriarche syrien qui vivait à Antioche vers la fin du xii^e siècle. Il a composé un ouvrage précieux intitulé : *Abregé de l'histoire sacrée*, qui s'étend depuis Adam jusqu'en 1193. La Bibliothèque nationale en possède une traduction en armenien.

MICHEL (Jean), évêque d'Angers, né à Beauvais, mort en 1447. Il était secrétaire et confesseur du roi de Sicile, puis lorsque fut élu évêque d'Angers par le peuple et par le clergé en 1439. Sur ces entrefaites, le pape Eugène IV nomma au même évêché Guillaume d'Estouteville, qui chercha vainement à s'emparer de ce siège et

n'en figura pas moins comme évêque d'Angers au concile de Florence, pendant que Jean Michel assistait au même titre au concile de Bâle. Ce dernier se maintint dans son diocèse, y tint plusieurs synodes, dont quelques statuts ont été insérés dans le recueil publié à Angers en 1683, montra beaucoup d'attachement à l'Eglise gallicane et adhéra pleinement à la pragmatique sanction de 1438.

MICHEL (Jean), médecin et poète dramatique français, mort à Quiers (Piémont) en 1493. Il fut premier médecin du roi Charles VIII et conseiller au parlement en 1491. Michel composa un *Mystère de la résurrection*, qui fut représenté à Angers en 1475 devant le roi de Sicile, avec beaucoup de succès, et qui comprend environ 20,000 vers. Il fit, en outre, des remaniements et des additions aux *Mystères de la Passion* d'Arnoul Greshan. Ces deux mystères ont été plusieurs fois imprimés, notamment en 1490 et en 1507, in-fol.

MICHEL DE CHÂTILLOU (Guillaume), poète français, né à Châtillon-sur-Indre. Il vivait dans la première moitié du xiv^e siècle. On ne sait rien de sa vie. Il ne nous est connu que par ses ouvrages, dont le style, rempli d'expressions métaphoriques et figurées, maladroïtement empruntées du latin et du grec, est d'une obscurité impénétrable. Nous citerons, entre autres : la *Forest de conciences contenant la chasse des princes spirituelle* (Paris, 1516); le *Penser de royal memoire* (Paris, 1518, in-40); le *Siccle d'or*, contenant le temps de paix, amour et concordie, en ryme (Paris, 1421); *Elegies, threnes et complaintes sur la mort de madame Claude, jadis reine de France* (Paris, 1524, in-40). On lui doit aussi un certain nombre de traductions. Les livres de cet écrivain sont d'une lecture on ne peut plus fastidieuse, ce qui ne les empêche pas d'être fort recherchés des bibliophiles.

MICHEL (Jean), poète languedocien, né à Nîmes (Gard) vers le milieu du xiv^e siècle, mort en 1700. Issu d'une famille pauvre et obscure, il resta obscur et surtout pauvre. N'ayant que peu d'instruction, mais doué d'une imagination vive, il composa dans la langue de son pays des pièces de vers, des chansons, des sonnets et un poème : *L'Embaras de la fêre de Beaucaire*, qui furent extrêmement goûtés. Parmi ses sonnets, on cite particulièrement : la *Belie matineuse*, l'*Homme malheureux* et l'*Homme benheureux*; et parmi ses poésies légères : *l'Amoureux transit* et le *Mépris de l'homme*. Mais son œuvre capitale est *L'Embaras de la fêre de Beaucaire*, tableau animé, vivant, ressemblant et fait de verve. Il abonde en scènes piquantes, en particularités curieuses et en types originaux. « Jean Michel, dit Brunet, procède au hasard; il n'a pas de plan, et jamais l'étude ne l'a fatigué; des détails heureux, de la gaieté, la franchise du ton le recommandent. L'allure de sa muse a du laisser-aller et de la prestesse; elle ignore complètement les bienséances, mais chez le poète de Nîmes la hardiesse des images n'est pas un calcul, c'est de l'oubli. L'extrême facilité qu'un avocat met à faire de la prose, Michel l'apportait à faire des vers. » On trouve les poésies de Michel dans divers recueils, notamment dans *l'Recueil des poésies gascons* (Amsterdam, 1700, 2 vol. in-80). Quant à *L'Embaras de la fêre de Beaucaire*, il a été fréquemment réédité, en 1767, in-12, en 1783, in-12, etc.

MICHEL (François), visionnaire français, né à Salon (Provence) en 1661, mort à Lançon en 1726. Il était maréchal ferrant, lorsqu'un soir de l'été de 1699, ne rêvant que lui, il aperçut une femme, une de blanc qui lui dit être la feue reine Marie-Thérèse, lui confia des choses importantes et lui ordonna, sous peine de mort, d'aller les révéler au roi Louis XIV. Après trois apparitions et trois injonctions du même genre, Michel alla trouver l'intendant de Provence et lui raconta ce qui lui était arrivé avec un tel accent de sincérité, que celui-ci lui donna l'argent nécessaire pour se rendre à Versailles. Admis non sans difficulté dans le cabinet du roi, il fut à deux reprises reçu par le monarque, avec qui il resta longtemps en conversation et qui le renvoya dans sa province avec une somme d'argent et une lettre ordonnant à l'intendant de Provence de satisfaire aux besoins du maréchal ferrant Michel occupé pendant quelques temps l'attention de la cour, de Paris et de la province. De retour dans son pays natal, il ne répondit point aux questions qu'on lui adressait au sujet de son voyage, et, fatigué des visites qu'il recevait, il finit par se retirer au village de Lançon, près d'Aix, où il mourut. Saint-Simon raconte que le lendemain du jour où Louis XIV vit Michel pour la première fois, le maréchal de Duras ayant dit au roi : « Votre Majesté vient de voir un grand fou! » le monarque lui répondit : « Pas tant que vous vous l'imaginez; il m'a parlé de fort bon sens. » Cette parole, répétée et commentée, confirma les esprits crédules dans la croyance d'une mission providentielle accomplie par le maréchal ferrant. Mais, selon une tradition bien autrement vraisemblable, Michel fut dupe d'une friponnerie qui avait pour auteur M^{me} Arnoul, femme intrigante et romanesque, veuve de l'intendant de marine de Marseille, et de-

puis longtemps en relations intimes avec Mme de Maintenon. L'apparition paraît être un tour de passe-passe de cette femme dans le but d'obliger Louis XIV à rendre public son mariage avec l'ancienne veuve de Scarron. On a fait jouer un rôle à peu près semblable à un paysan de la Beauce, nommé Martin, auprès de Louis XVIII, en 1819.

MICHEL (Robert), sculpteur français, né au Puy en 1730, mort à Madrid en 1785. Il alla se fixer, en 1740, à Madrid, où il passa le reste de sa vie. Les travaux d'art qu'il exécuta dans la chambre du roi Ferdinand VI le firent avantageusement connaître et lui valurent d'être successivement nommé professeur à l'Académie de Saint-Ferdinand et directeur de cette institution. Il fut, en outre, chargé de surveiller l'exécution des ouvrages de sculpture destinés à orner les palais royaux. Cet artiste avait beaucoup de vigueur et d'imagination. Parmi ses nombreuses œuvres qu'on voit en Espagne, nous mentionnerons : à Madrid, *Saint Ferdinand et sainte Barbe*, statues en marbre dans l'oratoire de Buen-Retiro; les *Quatre prophètes*, à l'église de Saint-Milan; la *Charité* et *l'Espérance*, à Santo-Justo; *Saint Philippe de Neri*, à l'église de ce nom; la *Statue équestre de Philippe V*, à l'Académie royale de Saint-Ferdinand; à Pamplune, le *Tombau du comte de Gages*; à Osma, la *Conception*; à Aranjuez, l'ornementation de la corniche de la chapelle royale, etc.

MICHEL (Jean-Baptiste), graveur français, né à Paris en 1748, mort en 1804. Il eut pour maître Pierre Chenu, passa plusieurs années en Angleterre, où il acquit de la réputation en reproduisant dans de nombreuses gravures les chefs-d'œuvre des maîtres flamands, italiens et français, et revint en France avant la Révolution. Parmi ses estampes les plus estimées, nous citerons : *le Fils prodigue*, de Salvator Rosa; *la Mort de Saint Joseph*, de Velasquez; *le Frappement du rocher*, de Poussin; les *Trois Grâces*, de Rubens; la *Cuisine*, de Téniers; *Alfred III visitant Guillaume d'Albanac*, de West, etc. Michel a gravé dix-neuf planches de la *Collection des tableaux de Catherine II*, publiée par Boydel (1788, 2 vol. in-fol.).

MICHEL (Claude-Louis-Samson), magistrat et littérateur français, né à Maubeuge en 1754, mort à Douai en 1814. Après s'être livré à l'enseignement de la rhétorique dans sa ville natale et avoir été principal du collège d'Anchin, il se fit recevoir avocat et exerça à Maubeuge. A partir de la Révolution, Michel devint successivement administrateur du département du Nord, membre de la commission chargée par la Convention d'organiser la Belgique, vice-président, puis président du tribunal criminel des Deux-Nèthes, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux du Nord et du Pas-de-Calais, enfin, de 1800 à 1811, commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Douai et procureur général à la cour impériale de la même ville. On a de ce magistrat, intègre jusqu'à l'abnégation, plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Nouveau système de répartition de la contribution foncière* (Douai, 1802, in-4°); *le Charlatan de la Chine, conte moral en vers* (Douai, 1806); *Essai sur les attractions moléculaires* (Douai, 1809); *Considérations nouvelles sur le droit en général et particulièrement sur le droit de la nature et des gens* (Paris, 1813).

MICHEL (Emmanuel), magistrat français, fils du précédent, né à Douai en 1799. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il entra dans la magistrature comme substitut au tribunal de Montreuil-sur-Mer (1821), remplit ensuite les fonctions de procureur du roi, de substitut du procureur général à la cour de Metz, et enfin de conseiller à cette même cour (1834-1851). M. Michel est membre de l'Académie de Metz et correspondant de la Société des antiquaires de France. Outre des articles insérés dans la *Revue d'Austrasie*, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, on lui doit : *Histoire du parlement de Metz* (Metz, 1843, in-8°); *Biographie populaire du département de la Moselle, artistes, artisans, industriels et ouvriers* (Metz, 1849); *Biographie du parlement de Metz* (Metz, 1853, in-8°), etc.

MICHEL (Claude-Etienne, comte), général français, né à Pointre (Jura) en 1772, tué à Waterloo en 1815. Engagé volontaire en 1791, il se signala par son intrépidité pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, tomba entre les mains des Prussiens en 1794, entre celles des Anglais en 1799, reçut de nombreuses blessures, se distingua surtout aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau (1807), de Friedland, devint cette même année colonel des grenadiers de la garde et reçut, en 1808, le titre de baron. Général de brigade en 1811, il fit les campagnes de Russie et de Saxe, fut promu général de division en 1813, contribua, en 1814, à la victoire de Montmirail, où il fut blessé, et n'en combattit pas moins le 30 mars sous les murs de Paris. Le gouvernement de la Restauration donna au brave général Michel le commandement d'un corps royal de chasseurs. Pendant les Cent-Jours, l'empereur conféra à Michel le titre de comte et l'envoya à l'armée du Nord. Commandant de la jeune garde à Waterloo, il fit des prodiges de valeur, et tomba mor-

tellement frappé après avoir repoussé les Anglais au delà du plateau de la Haie-Sainte. On lui a attribué les fameuses paroles : « La garde meurt et ne se rend pas », qu'on a également mises dans la bouche de Cambronne. Le lecteur trouvera à l'article CAMBRONNE les plus amples renseignements sur ce sujet.

MICHEL (le baron Jean-Baptiste), médecin français, né à Montcuq (Allier) en 1786, mort à Paris vers 1855. Reçu docteur en médecine à la Faculté de Gênes, en 1807, il fut longtemps attaché au service actif de nos armées et fit une partie des campagnes de l'Empire, surtout celles dont l'Italie fut le théâtre. En 1822, il fut nommé médecin de la 1^{re} division militaire à Paris. L'année suivante, il remplaça Corvisart au comité central de vaccine et devint plus tard médecin en chef de l'hôpital du Gros-Caillois et des Invalides. Outre des mémoires et des articles insérés dans divers journaux scientifiques et une thèse sur *l'influence de l'imagination sur les sécrétions*, on lui doit divers écrits, notamment : *Topographie de Rome* (Rome, 1813, in-8°), qui indique les précautions d'hygiène, surtout d'hygiène publique appropriées à cette ville; *Lois physiologiques* (1842, in-8°); *Statistique médicale de l'hôpital militaire du Gros-Caillois* (1 vol. in-8°), etc.

MICHEL (Jules), officier supérieur et écrivain militaire français, né à Caen en 1790, mort à Lorient en 1838. En sortant de l'École polytechnique, il passa à l'École d'application de Metz (1809), devint lieutenant d'artillerie de marine, n'en combattit pas moins sur terre, se distingua à Lutzel et à Bautzen (1813) et fut, cette même année, nommé capitaine. Depuis lors, il remplit successivement les fonctions de directeur de la fonderie de Nevers, de l'arsenal de la Guadeloupe, du port de Lorient en qualité de lieutenant-colonel d'artillerie. On lui doit : *le Memorial de l'artillerie marin* (Paris, 1828, in-8°); et *Observations sur le corps royal de l'artillerie de marine* (1835).

MICHEL DE BOURGES, avocat et homme politique, né à Aix en 1798, mort à Montpellier en 1853. Son père, qui était républicain, fut assassiné, en 1799, par des royalistes. Le jeune Michel fit ses études au collège d'Aix, où il eut pour condisciple M. Thiers, et s'y fit remarquer par de brillants succès. Il achevait son instruction, lorsque le second retour des Bourbons provoqua dans la Midi les abominables excès connus sous le nom de la Terreur blanche. Michel, qui se souvenait de l'assassinat de son père, prit un fusil pour combattre les verpestes, puis, pour ne pas être la victime de l'odieuse réaction qui triomphait, il s'engagea dans un régiment de ligne. Au bout de quelques années, il parvint à se faire remplacer et se rendit alors à Paris (1806). Là, tout en étudiant le droit, il se mit en relation avec des républicains, notamment avec Buonarroti, rencontra son ancien condisciple Thiers, commença à se faire remarquer en prononçant, au cimetière, l'oraison funèbre de l'étudiant Lallemand, tué dans une émeute par un soldat de la garde. Pour ce fait, Michel fut privé de plusieurs de ses inscriptions et se vit en butte à toutes sortes de persécutions de la part de la police. Néanmoins il termina son droit, puis il alla s'établir à Bourges, où il se fit inscrire au barreau des avocats (1826).

Doué d'une imagination impressionnable et ardente, chaud partisan de la démocratie, le jeune avocat résolut de faire en province de la propagande républicaine et créa un journal, la *Revue du Cher*, qui devint l'organe des opinions les plus avancées. Le pouvoir s'en émut, et le parquet traduisit le journal devant le tribunal correctionnel pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Michel se présenta devant le tribunal, se déclara l'auteur des articles poursuivis et se défendit avec une éloquence si chaleureuse et si communicative qu'il obtint un acquittement. Chef de l'opposition à Bourges lorsque croula le trône de Charles X (juillet 1830), Michel, à la première nouvelle de l'insurrection de Paris, fit arborer le drapeau tricolore, et, avec l'aide de quelques républicains, le contraignit le commandant de la division, le général Chenu, à attendre sans agir le résultat des événements. Après l'avènement de Louis-Philippe, Dupont de l'Eure, devenu garde des sceaux, offrit à Michel de Bourges les fonctions de procureur général dans cette ville; mais, fidèle à ses opinions républicaines, celui-ci refusa et reprit la publication de la *Revue du Cher*. Ce fut au mois d'avril de l'année suivante qu'il vint plaider pour la première fois à Paris et consacrer sa réputation comme avocat. Michel défendit Danton dans le procès dit des dix-sept, et les principaux accusés étaient G. Cavaignac, Trélat et Guinard, et obtint un acquittement, grâce à son éloquence impétueuse, vigoureuse et quelque peu abrupte. Après avoir défendu avec un égal succès des étudiants arrêtés pendant une manifestation en faveur de la Pologne, Michel de Bourges retourna dans le Cher, et, ayant voulu faire planter un arbre de la liberté le 27 juillet, il fut blessé par une charge de cavalerie, arrêté et emprisonné pendant un mois. A ce moment, son nom fut mêlé aux procès politiques les plus retentissants. Il défendit notamment la Tribune dans l'affaire des fusils Gisquet (octobre 1831), la *Revue du Cher*, poursuivie pour de

nombreux articles (1832), Voyer d'Argenson (1833) et un des principaux accusés du procès des dix-sept, poursuivis comme affiliés à la Société des droits de l'homme. Dans cette affaire, il prit à partie avec une telle vigueur le procureur général Persil, qu'il fut suspendu pour six mois (22 déc. 1833). Enfin, le procès des accusés d'avril 1834 mit le comble à sa réputation [V. AVRIL (procès d')]. S'étant déclaré un des auteurs de la lettre adressée aux accusés par leurs défenseurs, lettre qui fut considérée comme outrageante et déferée à la Chambre des pairs, Michel de Bourges prononça pour sa défense un admirable et véhément discours qui lui valut d'être condamné à un mois de prison et 11,000 francs d'amende. Quelques temps auparavant, il avait eu un duel avec le rédacteur d'un journal qui soutenait, à Bourges, la politique du gouvernement. En sortant de prison, Michel retourna dans cette ville, où il reprit sa profession d'avocat. Mais alors le parti républicain était à peu près partout abattu, et lui-même, fatigué de cinq années de lutte ardente, il parut avoir perdu la plus grande partie de son énergie. Il ne renonça pas néanmoins à tout rôle politique, il se fit élire membre du conseil général, se présenta sans succès à la députation dans le Cher; mais, plus heureux en 1837, il fut envoyé à la Chambre des députés par le collège électoral de Niort. L'opposition espérait trouver en lui l'énergique tribun qui avait défendu avec tant d'éclat la démocratie; mais son attitude fut complètement trompée. Michel de Bourges ne remplit à la Chambre qu'un rôle des plus effacés. Il se borna à prononcer de rares discours sur des questions d'affaires et ne fut pas réélu en 1839. Pendant neuf ans, il plaïda presque obscurément, principalement occupé d'accroître sa fortune, et ce ne fut pas sans un vif étonnement qu'on le vit accepter de plaider pour un fonctionnaire poursuivant un journal en vertu de la jurisprudence Bourbonnais. Michel de Bourges était tombé dans un tel oubli lorsque survint la révolution de 1848, que personne ne songea à lui parmi les républicains. Il ne remplit aucune fonction et ne fut point élu à l'Assemblée constituante. Mais, enfin, il sortit de sa retraite lorsqu'il vit la Révolution menacée, se porta candidat à l'Assemblée législative (1849) et fut élu à la fois représentant du peuple dans la Haute-Vienne et dans le Cher. Il se proposait de demander démission, alla siéger sur les bancs de la Montagne et devint un des chefs de l'opposition démocratique. Bientôt même il se mit à la tête d'un petit groupe formé du parti le plus avancé et prononça quelques discours, notamment au sujet de la révision de la constitution et contre la loi du 31 mai, qui avait mutilé le suffrage universel. L'éloquence de l'avocat du procès d'Avril avait perdu son énergie impétueuse; elle était devenue grave, philosophique et élevée. Le dernier de ses discours fut celui qu'il prononça, le 17 novembre 1851, au sujet de la proposition des questeurs demandant que le président de l'Assemblée nationale pût faire directement appel à la force armée pour sa propre défense. Michel de Bourges combattit la faute, par haine de la majorité, de combattre cette proposition qu'il contribuait à faire suivre, contre la République. « Vous avez vu de Napoléon Bonaparte, dit-il, et vous voulez vous sauver par l'armée! L'armée est à nous, et je vous défie, continua-t-il en s'adressant à la droite, si le pouvoir militaire tombait, entre vos mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici pour vous contre le peuple... Non, il n'y a point de danger, et je me permets d'ajouter que, s'il y a un danger, il y a aussi une sentinelle invisible qui nous garde; cette sentinelle, c'est le peuple! » Quinze jours plus tard, l'Assemblée était balayée, les républicains emprisonnés et pros crits à l'aide de l'armée, et la « sentinelle invisible » avait à peine donné signe de vie. Michel de Bourges ne fut point pros crit. Depuis longtemps déjà sa santé était profondément ébranlée, et la catastrophe à laquelle il venait d'assister lui porta le dernier coup. Il se retira à Montpellier, et ce fut là qu'il s'éteignit au commencement de 1853. On lui doit : *Observations sur le code pénal militaire du 12 mai 1793* (Bourges, 1827, in-8°) et *Discours politique* (1840, in-12).

MICHEL (Adolphe), littérateur français, né à Moulins en 1801. Rédacteur de la *Gazette constitutionnelle de l'Allier* sous Charles X, il devint, après la chute des Bourbons en 1830, chef de bureau à la préfecture du Cher. Outre un certain nombre de brochures, on lui doit : *l'Annuaire de l'Allier* (1832 et suiv.); *l'Annuaire du Berry* (1840); *l'Antienne Auvergne et le Velay* (Moulins, 1843-1851, 3 vol. in-fol.), important et bel ouvrage sur l'histoire, la topographie, l'archéologie et les mœurs de ces anciennes provinces de la France. En outre, M. Michel a travaillé à la continuation de *l'Ancien Bouronnais* (1833-1837, 2 vol. in-fol.).

MICHEL (Francisque-Xavier), archéologue français, né à Lyon en 1809. Lorsqu'il eut achevé ses études, il se rendit à Paris, débuta dans les lettres par des articles insérés dans le *Cabinet de lecture* et dans divers journaux, ainsi que par des nouvelles historiques, puis se consacra à peu près entièrement à

des travaux philologiques, particulièrement à l'étude des monuments littéraires du moyen âge. Il avait édité, depuis 1830, un assez grand nombre d'ouvrages appartenant à cette époque lorsque M. Guizot, ministre de l'instruction publique, l'envoya en mission en Angleterre, pour y rechercher des écrits concernant l'histoire et la littérature ancienne de la France. En 1837, M. de Salvandy, qui venait de succéder à M. Guizot, chargea M. Francisque Michel d'une mission analogue en Ecosse. Décoré l'année suivante, le laborieux philologue fut appelé, en 1839, à professer la littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux, en qualité d'agrégé, et comme professeur titulaire à partir de 1846, époque où il se fit recevoir docteur en lettres à Paris. M. Francisque Michel est membre correspondant de l'Académie des inscriptions, des Académies de Turin et de Vienne, membre de la Société des antiquaires de France et de Londres. Comme écrivain original, on lui doit : *Job ou les Pastoureaux*; *Audefrois le bâtard* (Paris, 1832, in-8°); nouvelles historiques; *Histoire des croisades* (Paris, 1833); *Veland le forgeron*, dissertation sur une tradition du moyen âge (Paris, 1833); *Deux années du règne de Henri II, roi d'Angleterre* (1841, in-8°), et plusieurs autres ouvrages qui attestent une grande érudition : *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne* (Paris, 1847, 2 vol. in-8°); *le Livre d'or des métiers* (Paris, 1851-1854, 2 vol. in-8°), avec M. Elouard Fournier; *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie d'or et d'argent en Occident et pendant le moyen âge* (Paris, 1852-1854, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Institut; *Etudes de philologie comparée sur l'argot et sur les idiomes analogues en Europe et en Asie* (Paris, 1856, in-8°); *le Pays basque, sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature, sa musique* (Paris, 1857, in-8°); *le Passé et l'avenir des haras* (1861, in-8°); les *Ecosais en France et les Français en Ecosse* (1862, 2 vol. in-8°); *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux* (1867, in-8°), etc. Citons encore de lui : *Rebels analysés ou Explication de soixante-seize figures gravées pour ses œuvres par les meilleurs artistes du siècle dernier* (Paris, 1830).

Comme philologue, on doit à M. Francisque Michel un grand nombre d'éditions d'ouvrages du XI^e au XIV^e siècle en français, en anglais, en saxon, mis, pour la plupart, au jour par la première fois, accompagnées de notes, d'éclaircissements, parfois de traductions et de glossaires. Nous citerons : *Chronique de Duguesclin* (1830); *les Chansons de Coney* (1830); *Roman de Mahomet* (1831); *Roman du comte de Poitiers* (1831); *Lai d'Ignorance, les lais de Melionet du Troi* (1832); *le Lai d'Havelok le Danois* (1833); *Roman du meunier d'Arleux* (1833); *Roman d'Eustache le moine* (1834); *Hugues de Lincoln, recueil de ballades anglo-normandes et écossaises* (1834); *Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers* (1834); *Gautier d'Aupais, le chevalier à la corbeille, fabliaux du XII^e siècle* (1835); *Tristan* (Londres, 1835, 2 vol.), recueil de poèmes; *Charlemagne, poème anglo-normand* (Londres, 1836); *Bibliothèque anglo-saxonne* (Paris, 1836); *Chroniques anglo-normandes* (Rouen, 1836-1840, 3 vol. in-8°); *Chronique des ducs de Normandie* (1836-1844, 3 vol. in-4°); *Lais inédits des XI^e et XII^e siècles* (1836); *la Chanson de Roland* (1837); *la Chanson des Saxons, par Jean Bodel* (1839, 2 vol.); *Théâtre français au moyen âge, XI^e-XIV^e siècles* (1839), avec M. Monmerque; *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (1840); *le Roman du Saint-Graal* (1841); *le Roman des aventures de Fregus* (1841); *Histoire de la guerre de Navarre, par G. Anelher* (1856); *Gérard de Roussillon* (1856); *Mémoires du sire de Joinville* (1858); *le Roman de la Rose* (1864), etc.

MICHEL (Marc-Antoine-Amélie), dit **Marc-Michel**, littérateur et vaudevilliste français, né à Marseille en 1812, mort en 1868. Après avoir passé quelques années dans la maison des jésuites d'Aix qui dirigeait le Père Lorrain, il termina ses études au collège de Marseille, ce fut là qu'il débuta dans les lettres en faisant paraître dans le *Sénaphore*, sous le pseudonyme de *Scritomanus* Jac, des vers pour la plupart élégiques, mélancoliques et même lugubres. A vingt-deux ans, Michel résolut d'aller chercher la fortune et la réputation à Paris. Il commença par publier des poésies dans la *Revue de France*, puis il fut admis à la *Revue des théâtres*. A partir de ce moment, il changea complètement de genre et de style. Le poète éploré fit place à l'écrivain joyeux, plein d'entrain et de verve comique, qui devait être un de nos vaudevillistes les plus populaires. Il se mit à écrire pour le théâtre, publiant en même temps des articles dans divers journaux, donna, particulièrement au *Journal général des tribunaux* et au *Droit*, des comptes rendus de police correctionnelle aussi spirituels qu'amusants, et fit paraître un roman intitulé : *le Mari de Madame Gaillardot* (1840, 3 vol. in-12). Comme vaudevilliste, Marc-Michel a écrit une centaine de pièces, soit seul, soit en collaboration avec Ancelot, Anicet Bourgeois, Brissebarre, Chapelle, Dumanoir, Gonzales, Grangé, Jaime, Lockroy, Varin, Delacour, Choler, Albert Maurin, Durand, Fontaine, Peupin, Siraudin, Chivot, Logot, etc., et le plus souvent avec E. Labiche. Il a signé quel-

ques pièces avec ce dernier sous le pseudonyme collectif de Paul Daudré. A l'exception d'un drame en trois actes, le *Pacte d'Amour* (1847), et d'un opéra-comique, les *Travertelles* (1854), tout l'œuvre théâtrale de Marc-Michel consiste en vaudevilles et comédies-vaudevilles, et en poches qui se distinguent par l'excentricité bouffonne du langage et des situations. Un grand nombre des œuvres qu'il a écrites, particulièrement avec Labiche, ont eu des succès les plus vifs et sont restées comme des modèles du genre qui fleurit au Palais-Royal. Nous citerons : *M. de Coyllin ou l'Homme infiniment poli* (1838), où Grassot débute au Palais-Royal; *Louisset ou la Chanteuse des rues*, en deux actes (1840); *Rifolard*, en trois actes (1840); *Pierrot*, en un acte (1841); *Torino le soir*, en trois actes (1841); *Le Notrissin* (1842); *Qui se ressemble se gêne* (1842); *L'Enlèvement de Déjanire*, en un acte (1843); *Un Veu de jeune fille*, en un acte; *le Bonheur en bouteille*, en un acte (1847); *les Deux pompadours*, en un acte (1848); *Phébus et Borée*, en un acte (1849); *le Tigre du Bengale* (1849); *Sans le vouloir*, en un acte (1849); *la Cuisinière bourgeoise*, en deux actes (1850); *les Prétendances de gimbette*, en un acte (1850); *les Extrêmes de M. Hochenez*, en un acte (1850); *le Chapeau de paille d'Italie*, en cinq actes (1851), un chef-d'œuvre du genre; *On demande des culottiers*, en un acte (1851); *le Souper de la marquise*, en un acte (1851); *une Femme qui perd ses jarretières* (1851); *une Clarinette qui passe*, en un acte (1851); *un Monsieur qui prend la mouche* (1852); *un Notaire à marier*, en trois actes (1853); *Maman Saboteuse* (1852); *Quand on attend sa bourse*, en un acte (1853); *le Chevalier des Dames* (1853); *Otez votre fille s'il vous plaît* (1854); *Cerisette en prison* (1854); *un Voyage autour de ma femme* (1854); *la Rose de Bohème*, en un acte (1854); *le Sabot de Marguerite*, en un acte (1854); *la Perle de la Camébière*, en un acte (1855); *Montre perdue*, en un acte (1855); *un Voyage du haut en bas*, en trois actes (1855); *Trilogie de pantalons*, en un acte (1856); *Mmes de Montenfrie*, en trois actes (1856); *En pension chez son groom*, en un acte (1856); *la Flanquée du bon coin*, en un acte (1856); *la Dame aux jambes d'acier* (1857); *une Soirée périlleuse*, en un acte (1858); *se Cendrer en surveillance* (1858); *Faut-il des époux assortis?* en un acte (1858); *le Calife de la rue Saint-Bon* (1858); *l'Avocat du diable* (1859); *les Suites d'un bal masqué* (1859); *Méi-méi de la rue Meslay* (1859); *J'ai perdu mon Eurydice*, en un acte (1860); *les Amours de Cléopâtre*, en trois actes (1860); *Deux nez sur une piste* (1861); *les Voisins de Molinchart*, en trois actes (1862); *les Voisins Vaccard*, en un acte (1862); *la Station de Champbaudet* (1862); *les Finesses de Bouchavannes* (1863); *les Balayages* (1863), etc.

MICHEL (Louise), institutrice française, née en 1835. Elle était institutrice aux Batignolles lorsque, à la fin de l'Empire, elle s'occupa de politique et des questions sociales mises à l'ordre du jour par l'Internationale. Douée d'une imagination vive, Louise Michel fut vivement affectée par les événements du siège de Paris et commença alors à montrer une grande exaltation. Lors du mouvement du 18 mars, elle prit un costume de garde national et, armée d'une carabine, elle se dirigea vers le lieu où la lutte venait de s'engager. Après la rupture de la Commune de Paris et de l'Assemblée, Louise Michel organisa le comité central de l'union des femmes, présida le club de la Révolution tenu à l'église Saint-Bernard, et prononça des discours ardents dans divers autres clubs. En même temps, elle envoyait des articles au *Cri du peuple*, se rendait au fort d'Issy et était blessée en prenant part à la défense. Reentrée à Paris, elle déploya jusqu'à la fin de la lutte la plus grande énergie et fut arrêtée quelque temps après l'entrée des troupes de Versailles à Paris. Traduite, le 16 décembre 1871, devant le conseil de guerre, Louise Michel déclara qu'elle ne voulait pas se défendre, qu'elle appartenait tout entière à la révolution sociale et qu'elle avait participé à l'insurrection de Paris. « Je voulais, dit-elle, opposer une barrière de flammes aux envahisseurs de Versailles; » et elle ajouta : « Un jour j'ai proposé à Ferré d'envahir l'Assemblée. Je voulais deux victimes : M. Thiers et moi, car j'avais fait le sacrifice de ma vie; j'étais décidée à frapper. » En terminant, elle demanda la mort, et, s'adressant au conseil : « Si vous n'êtes pas des lâches, s'écria-t-elle, tuez-moi. » Condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée, Louise Michel fut dirigée sur la Nouvelle-Calédonie. On a d'elle un recueil de contes, légendes et historiettes à l'usage des enfants, le *Livre du jour de l'an* (1872), publié au prix de sa mere, et qui, dans son genre, n'est pas sans mérite.

MICHEL LE BASQUE, fameux boucanier. V. BASQUE.

MICHEL BEHAIM, troubadour allemand. V. BEHAIM.

MICHEL CERULARIUS, patriarche de Constantinople. V. CERULARIUS.

MICHEL le Fou, chef populaire napolitain. V. MICHEL.

MICHEL LÉVY. V. LÉVY.

MICHEL-ANGE (Michel-Angelo BUONAR-

ROTI), illustre artiste florentin, à la fois peintre, sculpteur, architecte et poète, né près d'Arezzo (Toscane) le 6 mars 1475, mort à Rome le 17 février 1564. Condivi, l'un des biographes fait descendre les Buonarroti des comtes de Canossa; Michel-Ange appartenait donc à la même famille que la comtesse Mathilde, surnommée la grande Italienne, qui fit don aux papes de ce qu'on appela le patrimoine de Saint-Pierre. Les Buonarroti étaient établis à Florence depuis longtemps et ils avaient, à plusieurs reprises, exercé des charges importantes dans le gouvernement de la république. Le père de Michel-Ange, Ludovico Buonarroti, ancien podestat de Chiuri et de Caprese, avait peu de fortune; il faisait valoir son petit domaine de Settignano, à peine suffisant à l'entretien de sa nombreuse famille, et il plaça ses autres enfants dans le commerce. Michel-Ange fut envoyé à Florence chez un certain Francesco d'Urbino, qui tenait une école de grammaire, et le goût qu'il garda pour les lettres montre qu'il ne perdit pas son temps à cette école, la seule qu'il ait fréquentée. Il était cependant attiré instinctivement vers les arts; on conserve encore religieusement dans la villa de Settignano, qui est restée entre les mains de sa famille, une esquisse au fusain, d'un dessin ferme et vivant, qu'il avait tracé tout enfant sur le mur de l'escalier.

Comme il avait été nourri par une brave femme dont le mari était tailleur de pierre, il retournait souvent la voir et s'amusa à manier le marteau et le ciseau qui avaient été ses premiers jouets. Son goût fut d'abord vivement combattu; mais enfin, en 1488, c'est-à-dire lorsque l'enfant avait treize ans, son père consentit à le placer comme élève chez Ghirlandajo à condition qu'il recevrait 24 florins d'or pour trois ans. La mention du contrat d'apprentissage, portant cette clause exceptionnelle, a été retrouvée sur les livres de Domenico Ghirlandajo. C'est dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence, que le maître travaillait alors, que Michel-Ange put se livrer pour la première fois sans réserve, sous la direction d'un des artistes les plus célèbres de l'époque, à son goût pour la peinture. Ses progrès furent si rapides, que, peu de temps après son entrée dans l'atelier de Ghirlandajo, celui-ci disait de lui : « Ce jeune homme en sait plus que moi. » Et, s'il faut en croire Condivi, ce n'était pas sans jalousie qu'il le voyait corriger d'une main sûre ses propres dessins et ceux de ses meilleurs élèves. Dans une des fresques de Sainte-Marie-Nouvelle, un groupe d'hommes à un balcon est dû au jeune Michel-Ange. La protection de Laurent de Médicis lui offrit l'occasion d'aborder la sculpture.

Depuis la mort de Ghiberti et de Donatello, la sculpture n'avait plus aucun représentant distingué à Florence. Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique, voulant la relever, avait fondé dans ses jardins de Saint-Marc une école de sculpture sous la direction de Bertoldo, élève de Donatello. Michel-Ange y entra, et c'est là qu'il fit cette tête de faune dont l'histoire est connue et qui lui valut la protection du Magnifique. C'était un masque d'après un antique qu'on avait donné à restaurer au jeune artiste; il en fit une copie avec un morceau de marbre que lui donnèrent les sculpteurs occupés à la décoration des jardins du prince. Laurent, tout en admirant cet essai, fit remarquer à Michel-Ange qu'il avait laissé toutes ses dents à ce vieux faune, ce qui était contraire à la vérité. Michel-Ange fit sauter une des dents d'un coup de maillet et répara adroitement la cicatrice qu'il avait dû faire à la genève. Ce masque de faune est conservé comme une curiosité dans la galerie des Offices, à Florence. A partir de cette époque, initié à un art nouveau par la contemplation des antiques du jardin de Saint-Marc, Michel-Ange cessa de fréquenter l'atelier de Ghirlandajo. Florence brillait alors d'un éclat surpasse par les lettres et par les arts. Aux Dante, aux Giotto, aux Orcagna, avaient succédé les Pétrarque, les Brunelleschi, les Donatello, les Ghiberti, les Masaccio. Cette seconde génération venait à peine de s'éteindre, quand parut Michel-Ange. Laurent de Médicis avait pressenti le génie de l'élève de Ghirlandajo; il voulut l'avoir dans sa maison, il l'admit à sa table et le donna pour compagnon à son fils, lui allouant par mois 5 ducats, que l'artiste employait à secourir son père. Pendant trois années de tranquillité passées dans l'intimité des hommes les plus lettrés de ce siècle, entre Politien, Ficino, le Mirandole et le platonicien Marsilio Ficino, l'esprit de Michel-Ange se développa et acquit tant d'ampleur et de sûreté, que Politien, particulièrement, l'avait pris en grande amitié. C'est par son conseil qu'il sculpta le bas-relief des *Centaures* et une gracieuse *Madone*, dans lesquels il chercha, selon Vasari, à imiter le style de Donatello. Il passa plusieurs mois à copier les fresques de Masaccio dans l'église del Carmine. Il étudiait en même temps l'anatomie dans l'hôpital de Santo-Spirito, et faisait un Christ de bois pour le prieur qui lui en avait facilité l'entrée. Il continuait ses études d'après l'antique dans les jardins de Saint-Marc, dont Laurent lui avait donné l'usage. Ses progrès étaient tels qu'ils exciteraient bien souvent la jalousie de ses camarades et lui valurent en particulier ce coup de poing de Torrigiani, qui lui fracassa le

nez et contribua à donner à son visage, déjà très-accentué, l'expression rude et presque sauvage qu'on lui connaît. « Un jour dit Benvenuto Cellini dans ses *Mémoires*, Torrigiani vint à parler de Michel-Ange à propos d'un dessin que j'avais fait d'après un carton de cet homme divin. « Buonarroti et moi, me dit-il, nous allions, étant enfants, étudier à la chapelle du Masaccio, dans l'église del Carmine. Il avait l'habitude de se moquer de tous ceux qui dessinaient. Un jour, entre autres, qu'il me taquinait, il me poussa à bout et je lui donnai un si violent soufflet à poing fermé que je sentis les cartilages se briser sous le coup, comme si c'eût été une oublie. Je suis sûr qu'il portera toute sa vie la marque que je lui ai faite. » Ces paroles, ajoute Cellini, excitaient tant de haine en moi, qui voyais tous les jours les œuvres du divin Michel-Ange, que non seulement je n'eus pas envie d'aller avec Torrigiani en Angleterre, mais que je ne voulus plus le voir. »

Laurent le Magnifique mourut en 1492. Michel-Ange perdait en lui plus qu'un protecteur. Condivi rapporte qu'il éprouva un si grand chagrin de cette mort, qu'il resta plusieurs jours sans pouvoir rien faire. Sa longue carrière montera plus d'une fois quel souvenir attendri et pieux il garda pour ce nom de Médicis, et dans quelles alternatives difficiles le mirent sa reconnaissance et ses convictions républicaines. Ainsi que l'a dit M. Ch. Clément, « la juste mesure entre l'ingratitude et la servilité n'est pas facile à garder. A cet égard, dans les circonstances les plus périlleuses, Michel-Ange ne faillit jamais; il ne fut ni ingrat ni servile, et ce grand trait de son caractère mérite d'être aussi soigneusement remarqué que son génie. » Etant retourné chez son père, Michel-Ange fit un *Hercule* de marbre de 4 brasses de hauteur, qui fut acheté plus tard, avec d'autres ouvrages d'art, par Giovan-Battista della Polla pour le compte de François Ier, et envoyé en France. On ignore ce qu'il est devenu. Pierre de Médicis, l'indigne fils de Laurent, engagea le jeune et déjà célèbre sculpteur à reprendre un appartement dans son palais; il le consultait souvent pour l'achat de parures et d'objets d'antiquité. Pierre comprenait sans doute à sa manière le mérite de son hôte, car il se contentait de faire des statues de bois, et il lui vantait d'avoir, chez lui deux hommes rares, Michel-Ange et un valet espagnol qui, à une merveilleuse beauté de corps, joignait une telle agilité qu'un cheval lancé à fond de train ne pouvait le devancer. Pierre de Médicis, en effet, avec les qualités extérieures les plus brillantes, manquait du tact, de l'esprit affable et bienveillant qui avaient consolidé la fortune de son père et rendu son nom cher aux Florentins. Son arrogance devenait de jour en jour plus insupportable. Le parti populaire se réveillait et Savonarole tendait la main à Charles VIII. La chute de Pierre était imminente. Michel-Ange, ne voulant ni le combattre, ni le soutenir en combattant ses propres amis, ni garder une neutralité que son amitié pour Laurent et ses relations avec Pierre eussent rendue suspecte, quitta Florence et se rendit à Venise. N'ayant pas trouvé à s'occuper dans cette ville, il vint à Bologne, où un hasard heureux lui fit faire la connaissance d'Aldovrandi, l'un des membres du conseil des Seize, qui lui procura quelques travaux. Aldovrandi retint Michel-Ange plus d'une année, le comblant d'amitiés et d'égarés, et, charmé de sa belle prononciation, lui faisant lire Dante, Pétrarque, Boccace et d'autres poètes toscans. De retour à Florence en 1495, Michel-Ange, outre une petite statue de *Saint Jean*, fit le fameux *Amour endormi*, qui fut l'occasion de son premier voyage à Rome. Il avait chargé un marchand, Baldassare de Milan, d'acheter pour lui, celui-ci, comme antique, au cardinal de Saint-Georges, Raffaele Riario. La supercherie fut découverte et tout d'abord le cardinal voulut reprendre son argent; cependant le marché ne fut pas rompu, comme l'ont dit la plupart des biographes; une lettre de Michel-Ange à Laurent de Médicis, citée dans la dernière édition de Vasari (Lemonnier, Florence, 1851), témoigne du contraire. Cette statue fut ensuite acquise par le duc d'Urbino; on ignore si c'est le *Cupidon* qui se trouve aujourd'hui à Venise où l'*Amour dormant*, avec deux serpents sur le sein, de l'Académie de Mantoue. Qu'il en soit, c'est à tort que Vasari reproche à Michel-Ange une supercherie qui ne fut sans doute que le fait de Baldassare. L'artiste vint à Rome même se justifier et demeura dans la ville éternelle de 1496 à 1501. Il était dans toute la force de la première jeunesse, et marqua ce premier séjour par la composition d'un grand nombre de morceaux restés célèbres. Sans parler de quinze figures pour la bibliothèque du Dôme de Sienne, commandées par le cardinal Piccolomini, sur lesquelles on n'a que des renseignements très-insuffisants, quoique quatre d'entre elles paraissent avoir été exécutées, on connaît encore de cette époque le *Bacchus*, l'*Amour*, du musée de Kensington; l'*Adonis*, des Offices de Florence, et la *Pieta*, aujourd'hui à Saint-Pierre. Le *Bacchus* fut commandé par un amateur romain, Jacopo Galli, la *Pieta* par le cardinal Jean de La Grolaye de Villiers, abbé de Saint-Denis,

ambassadeur de Charles VIII près d'Alexandre VI, pour être placée dans la chapelle française de la vieille basilique. Cette *Pieta*, le premier des groupes du même genre que Michel-Ange a composés, décèle la route que le grand artiste s'était tracée; le marbre n'exprimait pas seulement la beauté d'une manière abstraite et générale, il traduisait, sous sa main puissante, les idées et les sentiments. Aussi Michel-Ange est-il revenu à plusieurs reprises sur ce sujet éminemment pathétique, au point de vue chrétien; la *Mater dolorosa*, en présence du cadavre de son fils, lui permettait de montrer la douleur dans toute son intensité, de faire sangloter le marbre, pour ainsi dire, et de déployer, dans le corps du Christ, sa profonde science de l'âme humaine. Remarquons, en passant, que cette *Pieta* est le seul des ouvrages de Michel-Ange qui porte sa signature. Un jour, quelques Milanais, étant venus voir ce groupe, en causaient devant lui. L'un d'eux demanda de qui il était. Quelqu'un répondit : « De notre Gobbo de Milan. » Michel-Ange, piqué, ne dit rien, mais revint la nuit avec une petite lanterne et ses ciseaux, et grava sur la ceinture de la Vierge : *Michael Angelus Buonarrotus, Floren.*

L'individualité qui forme le trait dominant de son génie, et qui se caractérise par des expressions voulues et raisonnées, s'accuse déjà très-nettement dans les premiers ouvrages de l'illustre Florentin. Elle s'accroît beaucoup plus encore par la suite et revêtira cette forme puissante, élevée, originale, qui fait des moindres œuvres du Buonarroti d'immortelles créations. Michel-Ange grandira, il dépassera tout ce qui l'a précédé; sa gigantesque imagination jettera dans le monde des formes nouvelles plus vraies que la réalité. Enivré de son propre génie, il gravira les derniers sommets de l'art; il ira jusqu'aux plus audacieuses témérités et jusqu'aux excès; mais, des les premiers pas, c'est un géant qui marche, et s'il a conservé jusqu'au terme de sa longue carrière la ferveur et l'activité de la jeunesse, il n'a jamais eu ni les incertitudes, ni les faiblesses, ni les tâtonnements qui d'ordinaire embarrassent le début de la vie.

En 1501, après l'expulsion des Médicis et la mort de Savonarole, quand Florence redevenait le foyer des arts, proscrut un moment par le fougueux dominicain comme suspects de paganisme, Michel-Ange désira revoir sa chère patrie, et l'occasion lui en fut offerte par l'Académie de Santa-Maria-del-Fiore qui le chargea de tailler une figure gigantesque dans un énorme bloc de Carrare qu'elle possédait et dont personne jusqu'alors n'avait pu tirer parti. Michel-Ange, en dix-huit mois, exécuta le *David* qui se dresse encore à la porte du Palais-Vieux de Florence. Nous avons raconté, dans l'article consacré à cette œuvre, les circonstances curieuses qui se rattachent à son exécution. Un autre *David* en bronze, qui n'était peut-être qu'une réduction du colosse, fut entrepris à la même époque par Michel-Ange pour le maréchal de France, Louis de Sade, seigneur de Florence, voulant faire un cadeau précieux. Achevé seulement en 1508, il fut, par suite de circonstances politiques, envoyé à un autre destinataire, le trésorier Robertet; on ignore absolument ce qu'il est devenu.

Le maître s'était engagé, par un acte du 25 avril 1503, à achever, dans l'espace de douze ans, douze statues hautes de 8 pieds, pour l'église de Santa-Maria-del-Fiore. Il n'en ébaucha qu'une seule, celle de *Saint Mathieu*, qui se trouve aujourd'hui dans la cour de l'Académie de Florence, et on ignore les raisons qui lui firent abandonner cette œuvre, à laquelle ses compatriotes attachaient une extrême importance. Il travaillait à la même époque aux bas-reliefs circulaires, représentant la *Vierge et l'Enfant*, l'un par Taddeo Taddei, l'autre par Bartolommeo Pitti. L'un de ces ouvrages se voit dans la galerie des Offices; l'autre, qui, bien qu'inachevé, est un de ses plus admirables morceaux, est à Londres, dans une des salles de l'Académie royale. Vasari mentionne encore un bas-relief en bronze qui fut envoyé en Flandre, mais dont on a perdu depuis longtemps la trace. C'est entre 1502 et 1504, et afin de ne pas abandonner tout à fait la peinture, que Michel-Ange peignit à tempera la célèbre *Vierge* de la Tribune de Florence. De tous les tableaux de chevalet attribués au maître florentin, celui-ci est le seul dont l'authenticité n'ait jamais été mise en doute. Les *Parques* du palais Pitti, qui ont longtemps passé pour être de sa main, et dont l'inspiration, l'ordonnance, le dessin lui appartiennent certainement, sont attribués aujourd'hui avec vraisemblance au Rosso. Cette œuvre a figuré récemment à l'Exposition de Manchester; souvent gravée, elle est aussi connue sous le nom de la *Vierge aux baigemeurs*, à cause des figures nues du fond. L'aspect en est dur et heurté, et, malgré des qualités de premier ordre, ce tableau ne séduit pas. On sent que Michel-Ange était gêné dans un cadre aussi restreint; il lui fallait de grands espaces où il pût donner carrière aux audaces de son imagination. Comme peintre, il ne devait montrer sa puissance que sur les voûtes de la Sixtine, et nous croyons qu'il eût volontiers dit, toute peinture de chevalet le mot qu'on lui attribue sur la peinture à l'huile : « qu'elle était bonne pour les fem-

mes. » On lui a beaucoup reproché d'avoir contribué, en plaçant des figures nues au second plan de ce tableau, à dénaturer le caractère de la peinture religieuse. Il est incontestable qu'il avait rompu dès lors et qu'il devait rompre bien plus encore par la suite avec les traditions de la peinture liturgique du moyen âge et des premiers temps de la Renaissance.

À la printemps de 1503, les magistrats de Florence, ayant résolu de faire ornée de peintures la salle du conseil du Palais-Vieux, chargèrent Léonard de Vinci, alors dans la plénitude de sa renommée, d'en décorer l'un des côtés. Léonard s'était déjà mis à l'œuvre lorsque Michel-Ange fut à son tour chargé de peindre la muraille opposée. Il n'y eut donc pas là, comme on le croit généralement, une sorte de concours dans lequel l'auteur vieillissant du *Cenacolo* de Milan aurait été vaincu par son jeune rival. Ces peintures, au reste, ne furent pas exécutées. Léonard, après avoir assez avancé la sienne, s'en dégoûta et y renonça; le carton qu'il avait préparé n'est point parvenu jusqu'à nous, et il ne nous reste, comme moyen d'apprécier cette composition, qu'un fragment gravé par Edelinck d'après une copie de Rubens. Quant à Michel-Ange, il avait choisi pour sujet de sa composition une épisode de la guerre de Pise. Des soldats florentins qui se baignent dans l'Arno sont surpris par des cavaliers ennemis; les trompettes sonnent l'alarme, quelques-uns des soldats sortent de l'eau en s'entraînant, d'autres mettent à la hâte leurs vêtements ou se précipitent sur leurs armes. Cette scène tumultueuse se prêtait mieux qu'aucune autre à mettre en pleine lumière les qualités éminentes et originales, la science anatomique, la hardiesse dans la manière de composer, la fermeté du dessin, qui distinguaient à un si haut degré le jeune maître florentin. Quoique Luca Signorelli eût déjà introduit dans ses fresques d'Orvieto des figures nues d'une grande importance, aucun peintre n'avait cependant encore abordé la forme humaine avec cette audace, cette franchise, et ne s'était joint avec une pareille aisance de difficultés presque insurmontables. Aussi, lorsque, en 1506, ce carton fut exposé pour la première fois dans la salle des Papes, attenant à Sainte-Marie-Nouvelle, excita-t-il une admiration dont témoignent tous les contemporains. Benvenuto Cellini prétend que, même dans les peintures de la Sixtine, Michel-Ange n'a jamais retrouvé une pareille inspiration. Malheureusement, cette œuvre splendide a péri dans les troubles de 1512; Vasari accuse le jaloux Bandinelli d'avoir mis en pièces ces cartons, que tous les artistes de l'Italie venaient contempler et étudier. La perte, il est vrai, n'est pas tout à fait complète. Raphaël avait fait du principal groupe, connu en Italie sous le nom de *gli Arrampatori* (v. GRAMPURS), une copie que Marc-Antoine et Agostino Veneziano ont gravée.

En 1505, Jules II, ayant résolu de se faire construire un tombeau, appela Michel-Ange à Rome et lui donna de faire le projet d'un monument qui offrait par sa magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Michel-Ange se rendit à Carrare pour choisir les marbres, et se mit au travail. Jules s'occupait de ce tombeau avec l'activité turbulente qu'il mettait à tout; il avait fait construire un pont couvert conduisant de son palais dans l'atelier de Michel-Ange, « où il allait souvent le trouver pour causer avec lui de la sépulture et d'autres choses, comme il aurait fait avec un frère. » Il résulta de ce premier travail un grand nombre de morceaux, la plupart seulement ébauchés, qui ne purent faire partie de l'œuvre définitive. C'est d'abord une des *Victoires* presque terminée, qui se trouve maintenant dans la salle du conseil au Palais-Vieux, à Florence, puis les deux admirables *Capitifs* que le musée du Louvre a la bonne fortune de posséder. Ces dernières statues complètent parmi les plus belles de Michel-Ange, et quelques indices font supposer que ce sont celles qu'il avait ébauchées pendant son séjour à Carrare, dans ce vif moment d'enthousiasme qu'il eut d'abord pour ce monument, bien avant les ennuis et les tracasseries qu'il lui suscita. L'une de ces figures est loin d'être terminée, mais l'autre a ce fini si délicat qu'il mettait à ses premiers ouvrages. Du style le plus élevé, du dessin le plus ferme et le plus élégant, d'un modèle souple et puissant, d'un type idéal, elle restera certainement l'une des œuvres les plus accomplies de la statuaire. Ces deux figures furent d'abord données par Michel-Ange à Roberto Strozzi, qui l'avait reçu dans sa maison et soigné pendant une maladie; elles furent apportées en France et François I^{er} en fit présent au maréchal de Montmorency, qui les plaça dans son château d'Écouen. Transportés plus tard par Richelieu en Poitou, puis dans son habitation du faubourg du Roule, elles furent mises en vente en 1793, et Lenoir les acheta pour le musée des Monuments français. Elles se trouvent aujourd'hui dans l'une des salles consacrées aux sculptures de la Renaissance. Cinq autres statues avaient encore été ébauchées par lui à Florence, où il était allé passer l'été, fuyant la mal'aria romaine. A son retour, il trouva le pape tout à fait changé à son égard; Bramante lui avait mis dans l'esprit que cela lui porterait malheur de faire travailler à son tombeau; il reçut mal le grand ar-

tiste, refusa même de lui rembourser des avances faites aux marins qui avaient transporté les marbres et donna l'ordre que sa porte lui fût fermée. Congédié insolennement par un valet, Michel-Ange rentra dans son atelier, fit un paquet de ses hardes et s'échappa pendant la nuit; il ne s'arrêta que lorsqu'il fut en sûreté, sur le territoire toscan. Il comptait reprendre ses cartons de la *Guerre de Pise* et peindre la fresque, mais la peste fit de son départ une affaire d'État et entama des négociations, par la voie diplomatique, pour rentrer en possession de son sculpteur. Trois brefs apostoliques menacèrent Florence de l'excommunication majeure et, ce qui était plus dangereux, d'une rupture avec l'État pontifical, si Michel-Ange ne venait reprendre son ciseau. Sous le coup de ces menaces et craignant d'être livré au vindicatif prélat, le maître était résolu à quitter l'Italie et s'apprêtait à partir pour Constantinople, où on l'appelait pour construire le pont de la Corne-d'Or, lorsque le gonfalonier, Pierre Soderini, s'avisait d'un expédient: c'était d'envoyer Michel-Ange au pape comme ambassadeur de la république florentine, ce qui rendait sa personne inviolable. L'illustre artiste y consentit et se présenta à Jules II dans Bologne, que le fougueux vicar de Jésus-Christ venait de reconquérir l'épée à la main; il plaça le genou devant Sa Sainteté, alléguant qu'il n'avait agi que sous le coup d'une profonde indignation. Jules II restait immobile, sans répondre. Un évêque, chargé d'intervenir s'il y avait lieu, s'entremisit assez naïvement, en disant: « Que Votre Sainteté lui pardonne l'acte à péché par ignorance. Ces peintres sont tous ainsi. » Le pape s'écria: « Tu dis des sottises que je ne dis pas, moi. C'est toi qui es l'ignorant. Tu l'insultes. Va-t'en au diable! » Et comme il ne s'en allait pas, il fut mis dehors par les domestiques, à grands coups de poing. Le pape, ayant ainsi déchargé sur l'évêque la plus grande partie de sa colère, fit approcher Michel-Ange, lui donna sa bénédiction et lui enjoignit de ne pas quitter Bologne avant d'avoir reçu ses ordres. Au bout de peu de temps, il le fit venir et lui demanda de faire sa statue en bronze, ajoutant qu'il voulait la voir érigée à Bologne avant son départ. Michel-Ange termina en seize mois cette statue du pape Jules II. Le pape vint en voir le modèle; et le sculpteur, embarrassé de savoir ce qu'il mettrait dans la main gauche, lui demanda s'il voulait qu'il y placât un livre. « Comment! un livre? répondit Jules. Une épée! Je ne suis pas un lettré, moi. » Et, plaisantant sur le mouvement hardi du bras droit, il lui dit en souriant: « Ta statue donne-t-elle la bénédiction ou la malédiction? — Saint-père, elle menace ce peuple, pour le cas où il ne serait pas sage. » Cette statue, payée 1.000 ducats d'or à Michel-Ange par la ville de Bologne, fut placée au-dessus de la grande porte de San-Petronio le 21 février 1508; elle y resta jusqu'en 1511, époque à laquelle les Bentivoglio étant rentrés à Bologne, le peuple, furieux, la brisa. Le duc d'Albano de Ferrare, qui acheta les morceaux, dont il fit faire une pièce d'artillerie, qu'il nomma la *Julienne*. La perte de la figure de ce terrible Jules II, exécutée par Michel-Ange, est d'autant plus malheureuse, que cette statue a laissé moins de traces que d'autres ouvrages également perdus du sculpteur florentin. La tête cependant avait été épargnée; elle pesait 60 livres, et le duc d'Alphonse, qui la conservait dans son cabinet, disait qu'il ne la donnerait pas pour son poids d'or; mais on ignore ce qu'elle est devenue, et il est probable qu'elle a péri comme le reste.

Michel-Ange revint à Rome et reprit aussitôt les travaux du mausolée. Mais Bramante suggéra encore au pape de nouveaux caprices. Les deux biographes de Michel-Ange, dont on peut, il est vrai, suspecter sur ce point le témoignage, Condivi et Vasari, s'accordent à dire que l'architecte de Saint-Pierre, jaloux de la supériorité du sculpteur florentin, craignant qu'il ne découvrit les erreurs commises dans ses constructions récentes, les malversations dont il n'était peut-être pas innocent, conseilla au pape de lui confier les peintures de la chapelle construite sous Sixte IV, espérant le compromettre et le perdre en l'engageant dans des travaux qui lui étaient étrangers. Jules adopta cette idée, fit venir Michel-Ange, et lui ordonna de commencer aussitôt. Buonarroti ne s'était pas occupé de fresque depuis son apprentissage chez le Ghirlandajo; il savait que la peinture d'une voûte n'est pas chose facile. Il s'exécuta, proposa Raphaël, disant que, pour lui, il n'était que sculpteur et qu'il ne réussissait pas; le pape fut inflexible, et Michel-Ange commença le 10 mai 1508 cette voûte, le plus prodigieux monument peut-être qu'ait jamais enfanté l'esprit humain. Le mystère dont s'entourait l'artiste pour travailler avait vivement excité la curiosité publique; les répugnances du peintre n'avaient point, toutefois, empêché Jules d'aller le voir plusieurs fois, et, malgré son grand âge, il était monté par une échelle à chevilles et avec l'aide de Michel-Ange, qui lui tenait la main, jusqu'à la plate-forme.

Il voulut, sans plus de retard, faire partager son admiration à la foule. Michel-Ange eut beau objecter qu'il faudrait reconstruire les échafauds, qu'il n'avait pas mis la dernière main à son travail, le pape ne voulut pas entendre, et la chapelle fut ouverte

au public le matin de la fête de la Toussaint, 1^{er} novembre 1509. « Rome entière, dit Vasari, se précipita dans la Sixtine; Jules s'y porta le premier, avant que la poussière produite par la chute des échafauds fût tombée, et il y célébra la messe le même jour. » Le succès fut immense. Bramante, voyant que ses mauvais desseins, bien loin d'avoir réussi, n'avaient servi qu'à augmenter la gloire de Michel-Ange, parti triomphant du piège qu'il lui avait tendu, supplia le pape de confier à Raphaël la seconde moitié de la chapelle. Malgré l'affection qu'il portait à son architecte, Jules maintint sa résolution et Michel-Ange reprit, après une courte interruption, les peintures de la voûte; mais le bruit de ces cabales était venu jusqu'à lui. Il en fut très-troublé, dit Condivi, alla vers le pape, se plaignit très-vivement de la conduite de Bramante à son égard, et il est probable que la froideur qui exista toujours entre Raphaël et lui date de cette époque. La seconde partie de la voûte, de beaucoup la plus considérable, ne fut terminée qu'en 1512.

On ne s'explique pas comment Vasari, brûlant toutes les dates, confondant la première moitié de la voûte avec la seconde, a pu dire que cette immense composition avait été exécutée en vingt mois; de son livre, cette erreur s'est glissée dans tous les guides et dans bon nombre de biographies sérieuses. L'impatience de Jules II était telle, durant cette longue suite de mois et d'années, qu'il faillit se brûler encore avec Michel-Ange. Celui-ci, désirant se rendre à Florence pour quelques affaires, alla demander de l'argent au pape, qui lui dit: « Quand finiras-tu ma chapelle? — Quand je le pourrai, répondit Michel-Ange. — Quand je le pourrai, quand je le pourrai!... reprit l'irascible pontife. Moi, je te ferai jeter de ses échafauds, » et il le toucha de son bâton. Michel-Ange retourna chez lui, mit ordre à ses affaires et était sur le point de partir, quand le pape lui envoya son favori Accursio avec ses excuses et 500 ducats.

L'année qui suivit l'ouverture de la Sixtine et qui précéda la mort de Jules II, ainsi que les deux premières années du pontificat de Léon X, paraissent avoir été les plus heureuses et les plus tranquilles de Michel-Ange. Le vieux pape l'aimait, honorait sa probité et même son indépendance de caractère. Michel-Ange, de son côté, lui pardonnait ses brusqueries rachetées par de prompts et complets retours. Sa vue, très-affaiblie par ce travail obstiné de quatre années, le forçait à un repos presque absolu. « La nécessité où il s'était trouvé, dit Vasari, d'avoir, pendant le temps de son travail, les yeux portés en haut, lui avait tellement affaibli la vue, qu'encore plusieurs mois après il ne pouvait regarder un dessin ni lire une lettre sans l'élever au-dessus de sa tête. » Il jouissait d'une gloire incontestée dans ce demi-projet qui succéda à un grand effort, et il est probable qu'en ce moment toutes ses pensées se concentraient sur le tombeau toujours inachevé de son protecteur. Mais Léon X, voulant doter Florence de monuments qui rappelleraient aux âges futurs la splendeur des Médicis, ordonna à Michel-Ange de concourir avec San-Gallo, le duc Sansovino et Raphaël pour la construction de la façade de San-Lorenzo, restée inachevée. C'est dans cette église que se trouvent toutes les sépultures des Médicis. Michel-Ange concourut et son projet l'emporta. Il lui fut enjoint alors de se rendre à Carrare pour y faire exploiter les marbres dont il aurait besoin, et il resta jusqu'en 1521 occupé à ce travail, qui était bien au-dessus de son génie. Ce furent six années perdues; la façade ne fut pas construite, et les marbres qu'il fit transporter gisent encore devant San-Lorenzo. Léon X lui demanda alors, pour la sacristie de cette même église, les tombeaux de Julien, son frère, et de Laurent, son neveu, qu'il n'exécuta que dix ans plus tard, ainsi que les plans de la bibliothèque Laurentienne, où devaient être réunis les précieux manuscrits rassemblés par Cosme et par Laurent le Magnifique. Il se trouvait à Florence quand l'Académie de Sainte-Marie-Nouvelle, dont il était un membre assidu, projeta de faire transporter de Ravenne à Florence les cendres de Dante, et adressa au pape la belle supplique qui nous a été conservée par Gori, signée des noms les plus célèbres de ce temps, et entre autres celui du Buonarroti avec cette mention: « Moi, Michel-Ange, sculpteur, je supplie aussi Votre Sainteté et je m'offre à faire transporter le tombeau de Dante dans un endroit honorable de la ville. » Léon reçut assez mal ce projet, qui fut abandonné.

La mort du pape, survenue en 1521, et l'avènement d'Adrien VI lui rendirent quelque liberté. Il en profita pour quitter ses obscurs travaux de la bibliothèque Laurentienne et pour se rendre à Rome. Il y exécuta ce beau *Christ à la croix*, connu aussi sous le nom de *Christ de la Minerve*, parce qu'il est placé dans l'église de Rome qui porte ce nom. C'est un des ouvrages les plus achevés de Michel-Ange; il répandit la renommée du grand artiste jusqu'à la cour de France. François I^{er} envoya à Rome le Primatice avec une lettre très-flatteuse adressée à « sieur Michel-Ange », dans laquelle il le priait de permettre qu'on moulât ce *Christ de la Minerve* et le *Piéta*, « afin que j'en puisse, ajoutait-il,

armer l'une de mes chapelles comme de choses qu'on m'assure être des plus exquis et excellentes en votre art. » Cette lettre, datée de Saint-Germain-en-Laye, 6 février 1546, est conservée aux archives de Lille, où se trouve aussi un cahier d'esquisses de Michel-Ange. Quelques-unes des figures du mausolée de Jules II, auquel le maître revenait sans cesse, furent aussi exécutées à cette époque. Un autre Médici, Clément VII, ayant succédé à Adrien VI, le nouveau pape le renvoya à Florence achever la bibliothèque Laurentienne et s'occuper des tombeaux qui lui avaient été commandés par Léon X. Michel-Ange se trouvait à Florence lors des événements qui amenèrent encore une fois la chute des Médicis. Lorsque le pape et l'empereur, ayant fait la paix, décidèrent de les réintégrer au pouvoir, la vieille cité florentine, résolue à se défendre, jeta les yeux sur lui comme sur l'homme le plus capable de relever ses fortifications et de les rendre impenetrables. Il avait alors plus de cinquante ans. Son caractère, qui avait toujours été ombrageux, ne s'était pas assoupli avec l'âge. Portant le goût de la solitude jusqu'à la manie, estimant peu la plupart des hommes au milieu desquels il vivait, comme le prouvent assez les sarcasmes et les mots sanglants qu'on lui prête, il ne s'était jamais mêlé aux luttes des partis. Il paraissait plus que jamais décidé à se consacrer tout entier à son art quand des événements impérieux et le choix de ses concitoyens, d'accord d'ailleurs avec son patriotisme, lui imposèrent de nouveaux devoirs. Il accepta le titre de commissaire général des fortifications, et telle était la puissance de son génie qu'en peu de temps il se rendit familier un jour jusqu'à l'inconnu pour lui. Pour toute étude, il se rendit à Ferrare pour se rendre compte des nouveaux remparts que le duc d'Alphonse avait fait construire, et à son retour, il se mit à l'œuvre. Les fortifications de Michel-Ange, étudiées et tant admirées par Vauban, enlèvement encore la gracieuse église et les cyprès de San-Miniato; elles entourent d'une ceinture noire et sévère le vieux château des collines. L'activité qu'il déploya dans cette occasion paraît avoir été prodigieuse; il resta, suivant Vasari, presque continuellement dans le fort pendant les six mois qui précédèrent le siège, ne se fiant à personne et dirigeant tout par lui-même. Lorsque les opérations d'attaque commencèrent, il paya bravement de sa personne sur les bastions mêmes qu'il avait fait élever. Mais la trahison était déjà dans la place. On avait nommé pour général en chef le condottiere Malatesta Bagliani; des bruits de trahison coururent parmi les soldats; quelques officiers vinrent prévenir Michel-Ange, qui se rendit auprès de la seigneurie et exposa dans quels dangers se trouvait la ville, que Malatesta trahissait, qu'il était encore temps de remédier à tout, mais qu'il fallait se hâter et prendre un parti.

« Au lieu de le renvoyer, dit Condivi, le gonfalonier Carduccio l'injuria et le traita d'homme timide et soupçonneux. » Révolté de l'injustice de Carduccio, voyant qu'on préférait à ses avis ceux du perfide Malatesta et que, dans de telles circonstances, il ne pouvait rien pour la défense de sa patrie, Michel-Ange quitta furtivement Florence, accompagné de son élève Mimi et de son ami Ridolfo Corsini. Il se retira d'abord à Ferrare, puis à Venise, où il séjourna peu, du reste. Les travaux pour la défense de Florence avaient été conduits avec tant de zèle et d'énergie, que le voyage de Michel-Ange ne fut qu'une suite d'ovations auxquelles il ne put se soustraire, malgré tous ses efforts. Pendant ce temps, la seigneurie de Florence avait, par un décret du 9 septembre 1529, déclaré rebelle Buonarroti et ses compagnons; mais le peuple murmurait et demandait qu'on lui rendit son Michel-Ange. On lui adressait de toutes parts les plus vives prières; on lui faisait considérer l'intérêt de sa patrie; on le sommait de ne pas abandonner l'entreprise dont il s'était chargé. Con vaincu par ces reproches, pressé surtout par son patriotisme, il rentra à Florence au péril de sa vie, reprit son commandement et conduisit la défense avec la plus grande énergie. La division continuait à régner dans la place; la famine vint s'ajouter aux complots; enfin, Malatesta jeta le masque et introduisit les royaux dans la ville, qui capitula le 12 août 1530. Quoiqu'il eût été stipulé une très-large amnistie, les plus illustres citoyens de Florence furent mis à mort, exilés ou dépouillés de leurs biens. Sur ces entrefaites, Michel-Ange était parti, sans doute, car, ainsi que quelques-uns des principaux défenseurs de la ville, il avait été exclu de l'amnistie. Il se cacha, les uns disent chez un ami, plus probablement, selon d'autres, dans la tour de Saint-Nicolas, au delà de l'Arno. Il y resta quelque temps. La colère du pape se calma. Clément avait besoin de lui pour terminer les tombeaux de Saint-Laurent, et il lui permit qu'il lui accordât la vie et l'oubli du passé.

Étant à Florence, Michel-Ange s'était engagé, pour reconnaître l'hospitalité du duc d'Alphonse, à lui faire un tableau, et il avait achevé pendant le siège de Florence une *Leda* qu'il lui destinait. Le duc, craignant qu'il n'arrivât malheur à cette peinture pendant les troubles qui suivirent la reddition de la ville, avait envoyé un de ses gentilshommes

mes pour la lui demander; mais, par suite de la sottise de l'envoyé, ce tableau vint en France au lieu d'aller à Ferrare; il a dû depuis passer en Angleterre. Michel-Ange n'avait pour ainsi dire pas touché ses ciseaux depuis quinze ans lorsqu'il se remit aux tombeaux des Médicis avec une sorte de fureur, tellement qu'à la fin de 1531 les deux figures de femmes étaient achevées et les autres très-avancées. Il appela la statue de Laurent *Il Penseroso*, le *Penseur*. Parmi les quatre allégories, l'Aurore, le Crépuscule, le Jour et la Nuit, cette dernière fit une si vive et si universelle impression, qu'une foule de poètes s'empresèrent de la célébrer. On connaît le quatrain attribué à Strozzi :

*La Nolle, che tu vedi in sì dolci atti
Dormire, fù da un angelo sculpita;
In questo stato; e, perché dormia, la vita;
Destala, se no'l credi, e parlati.*

« Cette Nuit, que tu vois dormir dans un si doux abandon, fut sculptée par un ange. Elle est vivante, puisqu'elle dort; éveille-la, si tu en doutes : elle te parlera. »

Michel-Ange répondit par ces vers, qui sont peut-être les plus beaux qu'il ait écrits, et qui témoignent dans quel trouble de cœur et d'esprit il avait conçu et achevé son plus parfait ouvrage de sculpture :

*Grato mi è il sonno, e più d'esser di sasso;
Mentre che il danno e la vergogna dura;
Non veder, non sentir m'è gran ventura;
Pero non mi destar; deh! parla basso!*

« Il m'est doux de dormir et plus encore d'être de marbre. Tant que durent le malheur et la honte, c'est un bonheur pour moi que de ne pas voir et de ne rien sentir; ne m'éveille donc pas; hélas, parle bas ! »

Les six statues qui composent ces deux tombeaux, l'admirable *Madone* qui, avec les deux figures exécutées par ses élèves, complète la décoration de la sacristie de Saint-Laurent, résument Michel-Ange comme peintre, sculpteur et architecte. Tout sa science, toute la magnificence de son style, l'exubérante abondance de son imagination, la patience, la logique qu'il apportait dans l'exécution de ses inventions les plus audacieuses et les plus imprévues, le caractère nouveau, réel et pourtant surhumain qu'il mettait dans ses figures, cet extraordinaire ensemble de qualités qui fait du Florentin le géant de l'art moderne, se trouve au plus haut degré dans ce monument.

Ces travaux achevés, Clément VII l'appela à Rome et lui demanda de compléter la décoration de la chapelle Sixtine en peignant aux deux extrémités le *Jugement dernier* et la *Chute des anges rebelles*, compositions auxquelles déjà enquis par Michel-Ange; mais le grand artiste dut interrompre à plusieurs reprises son travail pour terminer le *Mausolée de Jules II*. Les agents du duc d'Urbain l'accusaient d'avoir reçu 16,000 florins d'or pour l'exécution du monument et exigeaient soit l'achèvement de l'édifice, soit la restitution des sommes avancées. Paul III, qui avait succédé à Clément VII (1549), dans l'impatience où il était de voir Michel-Ange travailler pour lui, fit déchirer les anciens traités, régla la situation de Michel-Ange vis-à-vis de ses adversaires et, en modifiant les plans primitifs du mausolée, permit au maître de se libérer rapidement. On finit par convenir que le tombeau serait élevé, sous la forme où nous le voyons aujourd'hui, dans l'église de Saint-Pierre-es-Liens, et serait composé de la statue de Moïse, entièrement achevée de la main de Michel-Ange, de deux figures représentant l'une la Vie active, l'autre la Vie contemplative, qui étaient très-avancées et qui devaient être terminées par Raffaello de Monteluppo, de deux autres statues de la main de ce maître, d'une Vierge d'après un dessin de Michel-Ange, enfin, de la figure couchée de Jules par Maso del Bosco. Telle est l'histoire très-abrégée de ce monument, qui ne fut entièrement terminé qu'en 1560, après avoir causé, pendant près d'un demi-siècle, de véritables tourments au Buonarroti. Le duc d'Urbino se montra peu satisfait de ces arrangements; Michel-Ange, il est vrai, ne l'était pas davantage. Les figures, destinées primitivement à faire partie d'un ensemble colossal sous la voûte gigantesque de Saint-Pierre, paraissent trop grandes pour l'emplacement qu'elles occupent aujourd'hui. L'importance de la statue de Moïse déroute l'esprit et donne à penser que le monument même est élevé à la mémoire du législateur hébreu plus qu'à celle du pape guerrier. C'est, du reste, dans cette statue que se concentre l'intérêt principal du tombeau. Cette œuvre terrible demeure, au milieu des chefs-d'œuvre de la sculpture antienne et moderne, comme un événement sans pareil, comme le représentant non point irréprochable, mais le plus éclatant d'un art nouveau.

En 1541, l'immense fresque de la Sixtine, représentant le *Jugement dernier*, fut exposée aux regards; le maître y avait consacré huit années, au milieu des ennuis dont nous venons de parler. L'article que nous avons consacré à cette page splendide nous dispense d'y revenir ici. Quant à la *Chute des anges rebelles*, qui devait lui faire pendant, Michel-Ange n'en exécuta que le carton, d'après lequel un de ses élèves peignit plus tard, à la Trinité-du-Mont, une fresque médiocre. Un *Crucifixion de saint Pierre* et

une *Conversion de saint Paul*, fresques de la chapelle Pauline, et, pour la sculpture, une *Descente de croix*, groupe colossal en marbre, placé maintenant dans la cathédrale de Florence, furent les dernières œuvres de Michel-Ange, comme peintre et comme sculpteur. Il travailla à ce dernier groupe jusque dans les dernières années de sa vie, que remplirent d'amertume et d'acharnement ses rivaux, et la mort de la marquise de Pescara, la belle Vittoria Colonna, pour laquelle le grand artiste avait conçu, depuis vingt ans, l'amour le plus profond. Michel-Ange n'aima que cette fois, et il en fut bien mal récompensé. Tout entier consacré à sa tâche immense, remuant et taillant dès sa jeunesse des montagnes de marbre, appliquée aux gigantesques conceptions de ses peintures murales, il avait oublié d'aimer, et il avait plus de cinquante ans quand il vit à Rome Vittoria Colonna (1527). Veuve depuis deux ans de François d'Avolas, marquis de Pescara, elle était libre et pouvait avoir sur les idées de l'illustre maître une influence singulière : elle lui préféra le couvent. Michel-Ange fut désespéré, mais cet amour tardif avait poussé chez lui de profondes racines; il continua d'adorer la belle et froide marquise, qu'il allait souvent visiter à Viterbo, où elle s'était enfermée dans le couvent de Sainte-Catherine. Il peignit pour elle un *Christ sur la croix*, une *Pietà*, *Jésus enseignant au puits de la Samaritaine*; il lui adressa ses plus beaux sonnets; il voulait faire sa statue, et il la supplia, dans des vers éloquentes, de se prêter à ce caprice. « Peut-être puis-je, s'écriait-il, nous donner longue vie à tous les deux, soit par les couleurs, soit par le marbre, en reproduisant notre amour et nos visages; en sorte que, mille ans après notre départ de ce monde, on voie combien tu fus belle, combien je t'aimai, et pourquoi je n'étais pas un fou en t'aimant. » Michel-Ange aurait mis dans cette statue ou dans ce portrait tout son génie; la marquise refusa, ne voulant penser qu'au salut, et elle nous priva d'un immortel chef-d'œuvre. Quand elle mourut, en 1547, ce vigoureux athlète, qui avait subi tant de luttas, faillit succomber à cette dernière épreuve. Dans un de ses sonnets, il en arrive à souhaiter la mort et à regarder comme les plus heureux ceux qui meurent avant d'avoir connus les amertumes de la vie :

*M'aveggio al fin, con mia infelice prova,
Che qui per sua salute ha miglior sorte
Ch'ebbe nascendo più presta la morte.*

C'est ici le lieu de parler de Michel-Ange comme poète. Ses *Sonnets*, imprimés pour la première fois à Parme (1544, in-40), ont reçu des additions successives jusqu'à la mort du grand artiste, qui en composa encore, et des plus beaux, dans sa vieillesse. Ils appartiennent à toutes les périodes de sa vie et dépeignent, tantôt ses aspirations vers l'idéal, tantôt sa ferveur religieuse, plus souvent la tristesse de son amour sans espoir. Par leur forme sévère et l'énergie du style, ils ont mérité d'être mis, par l'Académie de la Crusca, au nombre des *Tesi di lingua* (monuments de la langue italienne), à côté de la *Vita nuova* et des *Sonnets* de Dante. Michel-Ange était de ces génies complets, de ces rares privilèges qui atteignent le beau sous la forme qu'il leur plaît, et qui traduisent indifféremment leurs inspirations avec le vers, le marbre ou la couleur.

La nécessité lui fit révéler encore une face nouvelle et inconnue de son génie. En 1546, à la mort de San-Gallo, Paul III exigea qu'il le remplaçât dans la direction des travaux de Saint-Pierre, et, après avoir longtemps résisté, en alléguant l'insuffisance de ses études architecturales, Michel-Ange céda. Quinze jours lui suffirent pour refaire le plan de l'édifice, que San-Gallo avait surchargé, dans le sien, de pyramides, de tours, de colonnes, et auquel Michel-Ange restitua cette ordonnance grandiose et majestueuse qui lui est restée, quoiqu'il n'ait pu achever l'œuvre lui-même. L'illustre Florentin avait alors soixante-douze ans, et il mit à surveiller cette gigantesque entreprise une ardeur qui ne se ralentit jamais; plus il sentait la vie lui échapper, plus il se hâta de faire avancer ces travaux, afin d'engager irrémédiablement ses successeurs dans l'admirable plan qu'il avait conçu. Malgré les tracasseries de ses rivaux et les persécutions de toute sorte qui l'assaillirent, il poursuivit son œuvre sous quatre papes, Paul III, Jules III, Paul IV et Pie IV, dont la constante bienveillance l'encourageait. En 1562, il ne restait plus à construire que la coupole et la façade; craignant de ne pouvoir achever, il fit un modèle réduit de l'œuvre; et c'est sur ce modèle que Vignolle, puis Pontana achevèrent l'édifice, qui ne fut définitivement terminé qu'en 1598.

Michel-Ange consacra à divers autres travaux d'architecture les moments de répit que lui laissait la construction de Saint-Pierre. On lui doit la belle rampe de marbre et de porphyre qui décore la façade du palais sénatorial, élevé sur l'emplacement de la forteresse de Boniface IV; deux édifices de la place Saint-Pierre : le musée des Antiques et le palais des Conservateurs; l'achèvement du palais Farnèse; la conversion en église des Thermes de Dioclétien (c'est actuellement l'église Sainte-Marie-des-Anges); la restauration du *Casin di papa Giulio*, sur la voie Flaminienne; la façade de la porte del Po-

pole, exécutée par Vignolle sur ses dessins, etc.

Michel-Ange mourut le 17 février 1564; il avait quatre-vingt-neuf ans moins quelques jours. Son corps fut déposé dans l'église des Saints-Apôtres, et un monument funéraire devait lui être élevé dans Saint-Pierre; le duc de Florence, Cosme I^{er}, d'accord avec le neveu du grand artiste, Leonardo Buonarroti, fit enlever secrètement les dépouilles, qui furent amenées à Florence et transportées de nuit, à la lueur des torches, au milieu d'une foule innombrable, à l'église de Santa-Croce. Ses funérailles eurent une pompe sans exemple, et il lui fut élevé un tombeau qui est une des belles œuvres de l'art florentin.

« Tout historien, de quelque nation européenne qu'il raconte les fastes, dit Henri Martin, doit s'incliner en passant devant ces deux colosses, qui dominent et domineront durant de longs âges l'art moderne tout entier : Michel-Ange et Raphaël appartiennent à l'Europe et à l'univers. On a voulu voir dans Michel-Ange l'expression du xvi^e siècle, la conclusion et le résumé du moyen âge, et spécialement du génie florentin. Sans doute il procède du Dante et des peintres du Campidoglio, il procède même de plus loin, d'Homère et de la Bible; mais il n'est pas le tout entier : il part de la *Divine Comédie*, de l'*Iliade* et de la *Genèse* pour s'élever dans des abîmes inconnus; il y a en lui autant de l'avenir que du passé; seulement, l'avenir qu'il annonce est plein de mystères comme ces prophètes impénétrables et terribles qu'il a évoqués du fond des anciennes traditions; le *Christ du jugement dernier* n'est pas plus le Jésus des artistes du moyen âge que le Jupiter olympien; c'est un dieu inconnu qui juge l'ancien monde et ouvre le nouveau. Tout Michel-Ange est dans un mot, le mot suprême des formules magiques de l'Orient : puissance... L'intelligence et l'amour sont compréhensibles; la puissance ne l'est point. Si Raphaël est plus clair et plus intelligible à tous les yeux, ce n'est pas que Michel-Ange soit l'homme du passé et Raphaël l'homme de l'avenir; Michel-Ange est l'ange des ténèbres divines, des nuages du Sinaï; Raphaël est l'esprit de lumière, d'harmonie et d'amour, la blanche vision du Thabor. Le sculpteur de Moïse et le peintre de la *Transfiguration* ont donné chacun leur propre symbole dans ces deux ouvrages : leur caractère, leur figure et leur vie répondent à leur mission; Michel-Ange vécût austère, impénétrable et solitaire; Raphaël, radieux et traînant tous les cœurs après lui, marchait entouré de cinquante bons et vaillants élèves, comme un monarque au milieu de sa cour : C'est homme, qu'aimaient non-seulement les hommes, mais les animaux privés de raison, faisait rêver partout l'harmonie et la joie seraine autour de lui. » (Vasari.)

L'œuvre de Michel-Ange est immense; nous n'avons parlé dans cet article que de ses pièces principales, sans prétendre en faire une énumération complète, tâche qui serait fort difficile. Un grand nombre de ses tableaux de chevalet et quelques-unes de ses statues ont disparu sans laisser de traces; parmi ses tableaux perdus, une *Cléopâtre*, qui appartenait au duc Cosme I^{er}, une *Sainte Famille*, un *Christ mort sur les genoux de sa mère* (c'est peut-être la *Pietà* peinte pour la marquise de Pescara), un *Saint Paul*, un *Saint Jérôme* dans un paysage, *Camille* et *Brennus*, *Titye dévoré par le vautour*, la *Chute de Phaeton*, *Apollon écorchant Marsyas*, *Apollon et Daphné*, les *Vices attaquant les Vertus*, sont connus par des gravures. Peut-être un certain nombre de celles-ci sont-elles étonnantes par ses dessins. Les dessins de Michel-Ange sont innombrables, et toutes les grandes galeries de l'Europe en possèdent de belles collections. La galerie des Offices, à Florence, en montre deux cents; il y en a presque autant au British-Museum et au Louvre; Venise, Crème, Pérouse en possèdent également, et il s'en est perdu peut-être encore davantage. Un magnifique in-folio de la *Divine Comédie*, illustré de la main du seul artiste qui pouvait rendre Dante tout entier, a péri en mer dans un naufrage. Des documents intéressants, la correspondance de Michel-Ange, des manuscrits curieux sont conservés dans quelques archives... Lille possède, on ne sait par quel hasard, un certain nombre de lettres qu'il avait été adressées; la collection Buonarroti, à Florence, où les héritiers du grand homme ont rassemblé ses ébauches, ses meubles, ses armes et une foule de pieux souvenirs, possède des manuscrits d'une certaine importance. La bibliothèque du British-Museum a acquis, de son côté, un ensemble de lettres et autres documents qui n'ont pas été encore complètement dépouillés. Ce sont plus de cent cinquante pièces, entre autres des lettres de Michel-Ange à son père, à son frère, etc.; des mémoires sur divers sujets, écrits entre 1508 et 1563; des lettres adressées à Michel-Ange par Vittoria Colonna, Sébastien del Piombo, Benvenuto Cellini, etc. Il est vivement à désirer que la publication de ces documents ait lieu bientôt.

— Iconogr. Il existe un certain nombre de portraits de Michel-Ange. Le musée du Capitole à Rome et le musée des Offices à Florence possèdent chacun un portrait du maître peint par lui-même à un âge déjà sur le

retour; le front est haut et large, un peu penché en arrière, les rides en sont régulières. Le nez est énergique à sa racine, mais aplati du bout, par suite d'accident, dit-on; la bouche est sévère, les pommettes des joues sont saillantes. Le regard est vif, spirituel, mais il a quelque chose de dur. Le morceau du Capitole a pris une teinte sombre. Quoique le temps lui ait enlevé une partie de sa lumière, on peut facilement saisir la physionomie du grand artiste, qui, à en juger par ses traits, dut avoir plus d'admirateurs de son talent, de son génie, que d'amis de sa personne. Le portrait du musée des Offices est une répétition ou une copie de celui du Capitole. Ce dernier a été souvent gravé. Nous citerons, dans ces derniers temps, MM. Normand, François et Dubouché (Salons de 1844, 1846, 1873). Le Louvre possède un portrait de Michel-Ange dû à un artiste inconnu. La tête est de grandeur naturelle; elle est très presqu'une face et coiffée d'une manière bizarre avec des espèces de bandelettes de linge. On lit dans la partie inférieure du tableau : *Micha. Ange. Buonarroti. Florentinus sculptor. Optimus. Anno. M. CCCC. LXX. 47*. Cette peinture pourrait bien être de Bugiardini, contemporain et ami de Michel-Ange, dont il a fait plusieurs fois le portrait. Le musée de Grenoble a de Bugiardini une peinture conforme à celle du Capitole et que le temps a poussée au noir. L'inventaire de Bailly contient l'énonciation suivante : « A Fontainebleau, une copie du portrait de Michel-Ange ayant de hauteur 22 pouces 1/2 sur 14 pouces de large. » Ces dimensions sont en rapport avec celles du tableau que le livret du Louvre range parmi les inconnus des écoles d'Italie (xvi^e siècle). Le même livret fait remarquer qu'un portrait de Michel-Ange vu de face, haut de 1 pied 6 pouces 1/2, large de 1 pied 1 pouce 1/2, portant exactement la même inscription que celui qui nous occupe, figure dans la description des tableaux du Palais-Royal, par Du Bois de Saint-Gelais (1727), qui le dit peint par Sébastien del Piombo.

Un très-beau buste du Buonarroti surmonte le tombeau de ce grand artiste, situé dans l'église de Santa-Croce, à Florence. Au bas du sépulcre, l'Architecture, la Sculpture et la Peinture, représentées par trois belles jeunes filles, pleurent la perte du maître. Ce monument est l'œuvre des élèves de Michel-Ange, et c'est la meilleure pièce des cinq tombeaux du Panthéon toscan qui, outre celui de Michel-Ange, renferme ceux du Dante, de Machiavel, de Galilée et d'Alfieri. Le tombeau de Michel-Ange est en marbre blanc comme les quatre autres. Les figures sont de grandeur naturelle. Un sculpteur contemporain, M. Gatteaux, envoyé à Salon de 1844 un buste en bronze de Michel-Ange, qui a reparu à l'Exposition universelle de 1855.

Beaucoup d'artistes contemporains se sont plu à retracer la physionomie de Michel-Ange : Bigand (Salon de 1837); Harlé (1838); Cabanel (1857); Cotti (1863); Dubouché, aquarelle (1869). Delarocque a donné au grand artiste une plus belle place dans sa célèbre fresque du palais des Beaux-Arts. Nous citerons encore : *Honneurs rendus à Michel-Ange après sa mort par la ville de Florence*, sa patrie, tableau de M. Odier (Salon de 1833); *Michel-Ange sculptant la statue de la Nuit*, de M. Thomas (1847); *Michel-Ange dans la chapelle Sixtine*, de M. Barre (1847); *Michel-Ange admis dans les jardins des Médicis*, tableau de M. Wachsmuth (1857); *Michel-Ange devant le cadavre de la princesse Vittoria Colonna*, par un artiste hollandais Schwartz (Expos. univ. de 1855); *Michel-Ange à la chapelle Sixtine*, de M. Barrias (1857); *Laurent de Médicis et le jeune Michel-Ange*, de M. Colin (1861); *Jules II et Michel-Ange*, à Bologne, de M. Cuvaro (1863).

L'épisode bien connu de Michel-Ange donant des soins à Urbino, son domestique, malade, a fourni le sujet de plusieurs tableaux, parmi lesquels se distingue celui de M. Robert Fleury, envoyé au Salon de 1841. Urbino fut moins le domestique que le compagnon et l'ami du grand artiste. Il mourut en 1556. Michel-Ange, pendant la maladie d'Urbino, ne quitta point son chevet et lui prodigua les soins les plus affectueux. « Je l'ai gardé vingt-six ans avec moi, écrivait-il à Vasari, et je lui toujours trouvais parfait et fidèle... Je le regardais avec le bâton et l'appui de ma vieillesse; il ne regretait pas l'âge, il s'affligeait seulement en pensant qu'il me laissait accablé de maux au milieu de ce monde trompeur et méchant... » Ce sont les sentiments de cette lettre que M. Robert Fleury a traduits dans son tableau. La composition est simple comme le sujet; peu de détails : Urbino est seulement indiqué dans son lit. Toute l'attention est attirée et concentrée sur Michel-Ange, sur son attitude et sa physionomie. Ce corps musculeux est enveloppé d'une âme forte et sévère. Ce regard fixe est douloureux, mais ferme; ce qu'il cherche, ce qu'il voit, c'est moins le mourant que la mort; il en sonde le mystère. MM. Lobin (Salon de 1846) et Colin (Expos. univ. de 1855) ont traité le même sujet.

Michel-Ange, opéra-comique en un acte, paroles de Delrieu, musique de Nicolo Isouard, représenté à Feydeau le 11 décembre 1802. Quoique le livret n'ait pas le sens commun, il est assez intéressant. Michel-Ange, âgé

alors de vingt-quatre ans, est amoureux de Fiorina, fille du Pérugin et pupille de Scopa, picturorome dont les tableaux sont la risée des artistes de Florence, mais Scopa est riche et il a des amis. Il veut épouser Fiorina. Michel-Ange, grâce aux intelligences qu'il a dans la place et à la niaiserie de Pasquino, s'introduit chez le peintre comme broyeur de couleurs. Et là il fait un beau portrait de sa Fiorina; puis il exécute la clause du testament de Pérugin, par laquelle la main de la fille du grand peintre est accordée à l'artiste qui terminera avec succès un ange exterminateur laissé inachevé par lui. Fiorina est adjugée à Michel-Ange à l'unanimité, et Scopa lui-même souscrit au jugement. La musique que Nicolo a écrite sur ce léger canevas est très-agréable. Elle est vive, spirituelle et dépasse de beaucoup par la finesse des intentions les situations du livret. L'ouverture offre, après un cantabile mélodieux, un presto charmant de gaieté et de verve, comme savait les écrire l'auteur de *Jocunde*. Tous les morceaux sont jolis; d'abord le duo de Fiorina et de Zerbino : *Douce mélancolie*; l'air de Michel-Ange : *Amour, retrace-moi les traits de Fiorina*, qui est remarquable, moins toutefois par l'imitation puerile des coups de pinceau du peintre au moyen des quadruples croches des violons au commencement de chaque mesure que par l'ampleur de l'allégo : *Zalenti divin, art enchanteur* ! Le duo de Michel-Ange et de Zerbino : *Son embarras me plaît, m'enchante*, est d'un tour galant et gracieux qui ne le cède pas aux meilleurs de Boieldieu en ce genre. La barcarolle est médiocre. Le quinte dans lequel Fiorina apprend, de la bouche même de Michel-Ange, le récit de sa mort supposée et se livre, en présence de son tuteur, à une douleur simulée, est d'un excellent caractère; c'est là de la comédie musicale digne de la meilleure école italienne. Nous signalerons encore le chœur des peintres dans le finale, le duo de Fiorina et de Zerbino : *l'accomplissement* sont perpétuellement variés et que la mélodie y abonde; c'est une fête pour l'oreille. Nous ne doutons pas que, si l'on reprenait l'opéra de Michel-Ange dans une petite salle avec un bon orchestre, un bon ténor pour chanter le rôle d'Elleviou, et une bonne première chanteuse pour celui de Mme Scio, il aurait beaucoup de succès auprès des amateurs, la part faite à la couleur peu historique du livret. Distribution : Elleviou, Chénard, Dozainville; Mmes Scio-Messie, Saint-Aubin.

Michel-Ange fut le premier ouvrage qui fixa l'attention sur les œuvres de Nicolo-Isouard, arrivé de Malte à Paris depuis trois ans.

MICHEL-ANGE DES BATAILLES, peintre et graveur italien. V. CERQUOZZI.

MICHEL DE LA ROCHEMAILLET (Gabriel), jurisconsulte français, né à Angers en 1561, mort dans la même ville en 1642. Suivant certains biographes, il descendait d'une famille italienne, les Micheli, originaires de Venise et émigrés en France au x^e siècle. Fils d'un avocat, il suivit lui-même la carrière du barreau à Paris; mais, étant devenu sourd, il dut renoncer à plaider et se borna à rédiger des mémoires, à écrire des consultations et à faire des ouvrages estimés. Le chancelier de Sillery, qui connaissait la vaste érudition et la haute intelligence de ce jurisconsulte, lui confia la mission de réviser et compléter la collection des édits et ordonnances des rois de France, publiée par Fontanon sous Henri IV. Les ouvrages les plus importants de Michel de La RocheMaillet sont : *Recueil d'ordres du parlement de Paris* (Paris, 1610, in-4°); les *Edits et ordonnances des rois de France, depuis Louis le Gros, l'an 1108, jusqu'à nos jours* [1610] (Paris, 1611, 3 vol. in-fol.); *Code du roi Henri III, rédigé par écrit par Barnabé Brisson, avec annotations et additions des édits et ordonnances de Henri IV et Louis XIII* (Paris, 1615, in-fol.; 1622, in-fol.); les *Coutumes de l'Anjou conférées avec celles du Maine* (Paris, 1633, in-12); *Coutumes générales et particulières du royaume de France et des Gaules* (Paris, 1664, 2 vol. in-fol.). — Son fils, René MICHEL DE LA ROCHEMAILLET, né à Paris en 1597, mort en 1644, devint curé de Champlant, près de Versailles, entra en relations avec les savants et les lettrés Colletet, Ruyer, etc., et cultiva la poésie latine. On lui doit des *Opuscula poetica* (Paris, 1834, in-8°).

Michel et Christine, vaudeville en un acte de Scribe et Dupin, théâtre du Gymnase, 3 décembre 1821. Un soldat polonais, blessé, est recueilli par une jeune servante et si bien soigné par elle qu'il déclare lui devoir la vie; il lui laisse en la quittant une petite somme qui lui permet d'acquiescer une modeste auberge. Quelque temps après, Stanislas, c'est le nom du soldat, se ravise et vient offrir à Christine de l'épouser; mais la jeune fille lui avoue qu'elle aime son cousin Michel, qui avait autrefois promis de devenir son époux. L'ingrat semble pourtant avoir oublié le passé et ne se hâte pas de réclamer ses droits. Il revient enfin, et Christine fait passer Stanislas pour son mari. Michel, qui sent alors le prix du bonheur qu'il a perdu par sa faute, se désespère et s'humilie même, pour rester auprès de Christine. Stanislas, dont le cœur est généreux, ne croit pas alors devoir prolonger l'épreuve, et il s'exile en remettant aux deux amants le portefeuille qui son co-

lonel lui a légué en mourant, sur le champ de bataille.

C'est dans *Michel et Christine* que se trouve cette fin de couplet légendaire :

Un bon soldat sait souffrir et se taire
Sans murmurer.

On raconte que Scribe avait si bien transformé le canevas fourni par son collaborateur Dupin que celui-ci, emmené par lui au Gymnase le soir de la première représentation, ne reconnut pas du tout sa pièce et fut tout étonné d'apprendre, à la chute du rideau, qu'il était un des deux auteurs.

Michel Brémont, drame en cinq actes et en vers, de M. Viennet; théâtre de la Porte-Saint-Martin, mars 1846. La donnée est banale et rappelle toutes ces histoires de coquins devenus honnêtes, sujets favoris du mélodrame. Michel Brémont a été condamné aux travaux forcés comme complice d'un vol. Sorti du bagne, il prend le nom de Norris et devient un modèle de vertu. En même temps, il fait de bonnes affaires et gagne de l'argent. Il est heureux, il est recherché, admire; il a oublié l'ancien Brémont. Pourtant, le souvenir de son ancien crime revient par instants troubler sa tranquillité. « Il craint vaguement, dit Th. Gautier, que son passé ne vienne à être révélé, que ses amis, que ses enfants ne soient un jour amenés à rougir de lui. Ces funestes pressentiments ne le trompent pas. Au moment où va se conclure le mariage de sa fille avec le jeune Adolphe de Versueil, un certain Dorneval, qu'il a refusé pour genre, vient publiquement lui jeter à la face son véritable nom. Tout s'arrange néanmoins, grâce au coquin dont Michel a favorisé autrefois l'emprunt forcé. Il réhabilite peu à peu l'ex-forçat aux yeux de ses enfants et de ses employés; et, comme Brémont semble craindre encore l'opinion publique : « Bah ! moquez-vous-en », lui dit-il, « l'autre, un ancien pourri du Directoire; »

« Le monde est un varrien qui fait le délicat. »

La pièce de M. Viennet offre un singulier mélange de banalités et de traits d'esprit; une tirade commune se relève par un vers bien frappé, par une pensée ingénieuse et fine; c'est à la fois très-mauvais et assez remarquable.

Michel (LA MÈRE). D'où vient cette légende? Y a-t-il un sens caché sous ces trois strophes décousues? On ignore, et la *Mère Michel* a vécu et vivra, jusqu'à la consommation des siècles, dans la mémoire des enfants. Plusieurs versions de cette chanson ont circulé avec plus ou moins d'amplification. Nous ne donnons que les couplets les plus usités. A notre avis, il doit y avoir une malignité dans ce poème tronqué. Que pouvait être la mère Michel? sans doute l'Ève des portiers. Et certainement elle a possédé un chat passablement tyrannique. L'auteur de la balade doit être un locataire exaspéré; et bien plus, les mains du rumeur ont dû tremper dans l'assassinat du félin. Le père Lustucru, c'est le complice ou le recéleur. Voilà donc une nouvelle affaire Fualdès capable d'exercer la patience et la logique des commentateurs juridiques de l'avenir.

1^{er} COUPLET. *Allegretto.*

C'est la mèr' Mi-chel qui a per-

- du son chat, Qui crie par la

fné - tre qui est-c'qui lui ren -

- dra. L'com - pèr' Lus - tu - cru

lui a ré - pon - du : Al - lez mèr' Mi-

- chel vo' chat n'est pas per - du.

DEUXIÈME COUPLET.

C'est la mèr' Michel qui lui a demandé :
« Mon chat pas perdu ! vous l'avez donc trouvé ! »
L'comper Lustucru lui a répondu :
« Donnez un récomper, il vous s'en rendu. »

TROISIÈME COUPLET.

Et la mèr' Michel dit : C'est décidé !
Pour mon chat rendu vous n'avez un baïser. »
L'comper Lustucru, qui n'a point voulu,
Lui dit : « Pour un lapin vo' chat est rendu. »

Michelade, nom sous lequel est connu un massacre de catholiques fait à Nîmes, par les protestants, le 29 septembre 1567, jour de la Saint-Michel.

MICHELANGELESQUE adj. (mi-ké-lan-jé-le-ske). Néol. Qui tient de Michel-Ange

ou de la nature de ses œuvres : *Cornélius semble avoir toujours professé, à l'endroit de la peinture à l'huile, un dédain MICHELANGELESQUE.* (Th. Gaut.) On dit aussi MICHELANGESESQUE.

MICHELANT (Henri-Victor), antiquaire français, né à Liège en 1811. Il avait été greffier au tribunal de Metz de 1836 à 1841, lorsqu'il se fit recevoir docteur en philosophie, et devint, en 1845, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Rennes. Depuis 1853, M. Michelant remplit des fonctions à la Bibliothèque nationale, où, après avoir été attaché à la section des manuscrits, il fut nommé conservateur adjoint en 1871; il fait partie de la Société des antiquaires de France. On lui doit de nombreux travaux archéologiques insérés dans le *Bulletin monumental*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, dans les *Annales archéologiques*, dans la *Revue d'Austrasie*, à la fondation de laquelle il a pris part. Il a donné, en outre, des éditions estimées du *Roman d'Alexandre* (1846), des *Mémoires de Philippe de Vigneulle* (1852), du *Treasure de vénérie*, de Hardouin (1856).

MICHELANT (Louis), littérateur français, frère du précédent, né à Reims en 1814. Il se rendit fort jeune à Paris, où il se voua à la carrière des lettres, et devint successivement rédacteur de la *Revue des théâtres*, de la *Revue de France*, du *Journal de l'instruction publique*, du *National*, de la *Revue d'architecture*, du *Capitol* et de la *Patrie*. Depuis le second Empire, M. Michelant a été attaché au Sénat comme secrétaire-rédacteur. On a de lui : la *Mort de images* (1849-1848, in-8°); *Illustrations de l'histoire de France* (1843, in-8°, avec fig.); la *Fille du chirurgien* (1853), roman; des *Contes* (1856), etc.

MICHELBURNE (sir Edward), voyageur anglais, né vers 1574, mort en 1611. Poussé par le goût des voyages, il équipa à ses frais deux navires, prit pour pilote le célèbre John Davis, et quitta l'île de Wight en 1604. Après avoir traversé les archipels de la mer des Indes, depuis Madagascar jusqu'aux îles de la Sonde, il arriva à Bata, à l'ouest de Sumatra, s'empara de trois bâtiments portugais, fit ensuite voile pour Bantam, délivra sept hommes et trois femmes appartenant à la nation portugaise, qui étaient retenus prisonniers dans une île par des Malais, et les conduisit à Bantam, selon leur désir. Quelque temps après, Michelburne arrivait près de Patane, lorsqu'il rencontra une jonque montée par des pirates malais qui avaient perdu leur pilote et erraient à l'aventure. Michelburne commut l'imprudence de recevoir à son bord vingt-cinq d'entre eux, et envoya John Davis, avec un certain nombre d'hommes, pour visiter la jonque. « Les Malais, qui avaient caché leurs armes, dit M. de Lacaze, engagèrent alors une lutte terrible contre les Anglais. Davis et ses compagnons furent massacrés sur la jonque, et Michelburne s'échappa au même sort qu'en faisant pointer deux pièces d'artillerie contre les forcenés, qui s'étaient barricadés sur son navire et essayaient de l'incendier. Il fallut tuer jusqu'au dernier, et ce ne fut pas sans éprouver des pertes sérieuses. » A quelque temps de là, Michelburne prit à une jonque chinoise une riche cargaison de soieries, recueillit de nouveaux des Portugais jetés par la tempête dans une île déserte, alla se ravitailler à Bantam, regut du roi de ce pays la défense d'attaquer les Chinois ses allies, se vit refuser l'entrée des ports de Java, reprit alors la route de l'Europe et arriva à Portsmouth en 1608. Michelburne a laissé sur son voyage une relation qui contient de curieux détails et que Purchas a publiée dans son recueil.

MICHELE ou **MICHELHI** (Parrano), peintre italien, né à Venise vers 1510, mort dans la même ville vers 1580. Il prit des leçons du Titien, dont il imita la manière, puis entra en relation avec Paul Véronèse, qui l'admit dans son intimité, et se servit des dessins de cet illustre maître pour plusieurs de ses tableaux. Michele composa quelques bons tableaux, habilement exécutés. On cite particulièrement un *Pièta*, dans laquelle se trouve son propre portrait.

MICHELE DEL GHIRLANDAJO ou **DI RIDOLFO**, peintre italien, dont le véritable nom était Michele BIGNORI. Il vivait vers le milieu du x^e siècle, et il eut pour maître Jean-Antoine Sogliani, puis Ridolfo del Ghirlandajo, dont il prit le nom et qu'il aida dans plusieurs de ses travaux. Ce fut avec lui qu'il exécuta le *Christ et la Vierge dans une gloire* et le *Christ portant la croix*, qu'on voit à Florence. L'Académie des beaux-arts de Florence possède trois tableaux de cet artiste estimable : le *Supplice des dix mille vierges*; le *Marriage mystique de sainte Catherine*; une *Madone avec saint Jacques, saint François, saint Laurent, sainte Cécile*.

MICHELESSI (Dominique), littérateur italien, né à Spineto (Marche d'Ancone) en 1735, mort à Stockholm en 1773. Il entra dans les ordres, professa la rhétorique, devint ensuite secrétaire des cardinaux Caprara et Quirafra, entra en relation avec un grand nombre de personnages distingués, séjourna quelque temps à la cour de Berlin, puis se rendit en Suède, où le roi Gustave III le combla d'honneurs et l'admit dans son intimité. Michelessi avait une telle facilité pour

les langues, qu'en moins de six mois il apprit le suédois. L'Académie de Stockholm l'admit au nombre de ses membres. Nous citerons de lui : *Memorie intorno alla vita ed agli scritti del conte Francesco Algarotti* (Venise, 1770), traduit en français par Castillon (1772); *Lettera a monsignor Visconti sopra la rivoluzione di Svezia* (1773, in-8°), traduit en français cette même année; *Opere in prosa ed in verso composte in Svezia* (in-8°), etc.

MICHELET (Etienne), poète français, né à Marseille en 1787, mort à Fort-Royal (Martinique) en 1829. Il entra au service en 1810, prit part à la guerre d'Espagne jusqu'en 1813, fit la campagne de France en 1814, s'empressa d'adhérer au gouvernement des Bourbons, donna sa démission après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, devint capitaine d'infanterie après la Restauration, et passa avec ce grade à la Martinique, où il mourut. Il a publié, outre un certain nombre de pièces de vers insérées dans la *Foudre*, le *Drapeau blanc*, etc., la *Mort du duc d'Enghien* (Paris, 1820), poème; la *Naissance du duc de Bordeaux* (Paris, 1820); le *Combat de Navarin*, poème (Perrignat, 1827).

MICHELET (Jules), célèbre historien français, né à Paris le 21 août 1798, mort à Hyères le 9 février 1871. Son père exerçait dans cette ville la profession d'imprimeur; un de ses oncles, Narcisse Michelet, était, en 1867, le doyen d'âge des typographes. Les commencements du futur historien furent pénibles; il lui fallut lutter contre la gêne qui s'était abattue sur sa famille, à demi ruinée sous le Consulat. Il se mit à la composition, pour aider son père, tout en ébauchant ses études littéraires sous la direction d'un vieux libraire, ancien maître d'école. On proposa à sa famille de le faire entrer à l'imprimerie impériale; son père refusa et employa ses dernières ressources à payer la pension de son fils au collège Charlemagne. Michelet y fit de brillantes études sous Villeman et Victor Leclerc, se fit recevoir agrégé de l'Université, à la suite d'un brillant concours (1821), et obtint une chaire d'histoire au collège Rollin, où il resta jusqu'en 1826.

Ses premiers ouvrages : *Tableau chronologique de l'histoire moderne* (1825), *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne* (1826), *Précis de l'histoire moderne* (1827), quoique élémentaires, laissaient apercevoir les tendances de l'historien, et marquaient sa place dans cette école qui pense que l'histoire doit être avant tout un cours d'enseignement philosophique. En 1827, Michelet fut nommé maître de conférences à l'Ecole normale, et accentua davantage ses idées dans son *Introduction à l'histoire universelle* (1831), dans sa traduction des *Œuvres choisies de Vico* (1835, 2 vol. in-8°), dans son *Histoire romaine : république* (1839, in-8°), et surtout dans les *Origines du droit français* (1837), ouvrage d'un maître désormais sûr de lui, en possession de vastes connaissances et doué des plus rares facultés. Ces *Origines du droit français*, écrites de ce style sobre, concis, énergique qui fut la première manière de Michelet, montraient quel relief il est possible de donner aux sujets en apparence les plus arides, de quel jour on peut éclairer le plus obscur chaos des anciennes institutions. Tout le passé est comme révisité dans ces pages pleines de souffle.

La révolution de 1830, en portant au pouvoir ses professeurs, Villeman et Guizot, lui valut la place de chef de la section historique aux Archives, puis la suppléance du cours d'histoire de Guizot à la Faculté des lettres. En 1838, il succéda à Daunou dans la chaire d'histoire et de morale, au Collège de France, et commença ces célèbres cours que vint fréquenter toute la jeunesse studieuse. Cette chaire fut la première tribune ouverte aux idées démocratiques, et la vivacité avec laquelle le professeur y attaqua les jésuites et y dénonça leurs menées et leurs envenimements ne contribua pas peu à lui attirer les plus vives sympathies. Trois beaux livres furent les fruits de cet enseignement et en offrent comme le résumé à divers points de vue : *Des jésuites*, en collaboration avec Edgar Quinet (1843, in-12); *Du prêtre, de la femme et de la famille* (1844, in-8°); *Du peuple* (1845, in-12). Le clergé fut assez puissant pour obtenir que l'on fermât la chaire de professeur; les cours furent suspendus et la carrière publique de Michelet fut momentanément brisée. On était à la veille de la révolution de 1848, et il n'eût tenu qu'à lui, après les événements de Février, de se faire réintégrer dans sa chaire. Il y renonça, et refusa même le mandat de représentant du peuple, qui lui était offert, pour se consacrer exclusivement à l'étude.

Dès 1833, Michelet avait posé la première pierre du grand monument auquel il a consacré la meilleure partie de sa vie, son *Histoire de France* (1833-1867, 16 vol. in-8°). Interrompue sans cesse par d'autres travaux, puis reprise avec amour, conçue d'abord sur un plan d'ensemble et traitée dans sa continuation par grands morceaux épiques, simplement reliés entre eux par le trame de faits et présentant le point culminant de chaque époque, cette œuvre résume tout l'écrivain et tout le penseur, avec les modifications qu'ont subies et sa manière de voir et son style. Les six premiers volumes (1833-1846) sont un modèle de narration entraî-

nante; les faits s'enchaînent et se déduisent, présentés avec cette magie de relief que Michelet possède au suprême degré. Un chef-d'œuvre, c'est la description géographique de la France qui ouvre le second volume. Cette science aride, la géographie, il la rend intéressante comme un tableau de maître; l'énumération des régions, des bassins, des fleuves, des montagnes se métamorphose sous sa main en une succession de paysages riantes ou grandioses. Quant aux événements et aux personnages, Michelet donne à l'histoire une forme nouvelle; son lyrisme est une résurrection du passé. « Augustin Thierry avait appelé l'histoire narration; Guizot, analyse; je l'appelle résurrection, » a-t-il dit lui-même. En effet, tout revit, les hommes, les faits, les mœurs; les moindres détails de caractère ou de costumes, profondément étudiés quoique souvent esquissés d'un seul trait, nous replacent dans le milieu où agissaient ces personnages, nous font vivre de leur vie et partager leurs passions. Avant tout, Michelet émeut; c'est sa manière de convaincre. Au rebours de l'annaliste patient qui expose tous les faits, met en regard les uns des autres tous les témoignages et vous fait démêler avec lui la vérité, Michelet garde pour lui seul ce travail aride, et, une fois le personnage ou le fait compris par lui, il l'éclaircit d'une vive lueur, mais seulement tel qu'il l'a vu avec son imagination ardente et sa sensibilité toujours vive.

Malgré le succès qu'il avait obtenu cette première partie de *l'Histoire de France*, Michelet s'interrompit, arrivé au règne de Louis XI. Il s'en tint là pour longtemps, et même on put croire qu'il n'acheverait jamais cette histoire, tant il se laissa emporter par d'autres œuvres capables d'absorber à elles seules l'activité de toute une vie. Ce fut d'abord *l'Histoire de la Révolution française* (1847-1853, 7 vol. in-8°). Pour la première fois, la grande épopée révolutionnaire rencontrait un chanteur digne d'elle, car Lamartine, dans ses *Girondins*, n'en avait traité qu'un épisode, avec des procédés historiques insuffisants, et le livre de M. Thiers, si remarquable à quelques points de vue, était loin de donner aux physiologies de cette époque unique le relief qu'elles comportent. Louis Blanc a depuis soumis les mêmes faits et les mêmes caractères à une plus patiente analyse, il les a éclairés d'un jour nouveau; mais, quoique des divergences d'opinion aient amené entre les deux historiens d'assez vives polémiques, quoique Louis Blanc ait relevé chez son devancier quelques inexactitudes, l'œuvre de Michelet reste puissante et sincère; elle a débarrassé le terrain de l'esprit de parti, avait abstrait d'absurdes légendes; elle est surtout vibrante d'une émotion communicative.

A ce grand effort Michelet fit succéder quelques travaux moins importants : *Légendes démocratiques du Nord* (1854, in-18), série d'études sur la Pologne et la Russie; le *Procès des templiers* (1851, 2 vol. in-8°), simple recueil des pièces manuscrites latines de ce mystérieux procès. Michelet en avait déjà publié le premier volume en 1841, et il avait promis d'éclairer le second par une introduction; il ne l'a point fait, quoiqu'il eût attendu dix ans pour compléter l'œuvre, jugeant sans doute que le mystère n'était pas encore suffisamment approfondi. Il reprit alors son *Histoire de France*. Cette seconde partie parut sans interruption en douze ans (1855-1867, 10 vol. in-8°) sous des titres séparés : *Renaissance; Réforme; Guerres de religion; Ligue et Henri IV; Henri IV et Richelieu; Richelieu et la Fronde; Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes; Louis XIV et le duc de Bourgogne; la Régence; Louis XV; Louis XV et Louis XVI*. Quoique ces volumes présentent la suite de l'histoire sans solution de continuité, leur mode même de publication et leurs titres indiquent le procédé de l'écrivain, qui saisit le point culminant d'une époque ou bien en envisage la physiologie dominante et fait rayonner tout le reste à l'entour. C'est ainsi qu'il incarne toute la Renaissance dans Michel-Ange, comme il avait incarné toute la Révolution française en Danton. A cette seconde partie, plus encore qu'à la première, doit s'appliquer le mot de résurrection. « Les hommes et les faits se retracent si vivement, dit H. Taine, dans son imagination enflammée, que l'auteur finit par les croire réels; il les voit vivre, il leur parle, il entend leurs réponses; le dialogue et le drame entrent de toutes parts dans l'histoire. Le cadre étroit de la narration est brisé; les apostrophes, les exclamations, le dithyrambe, les malédictions, les confidences personnelles arrivent en foule; l'histoire devient un poème. Consent-elle parfois à se défaire à la narration pure, son élan ne s'affaiblit pas. Les images sont si vives, les tours si rapides, le jet de l'invention si heureux et si violent, que les objets semblent renaître avec leurs couleurs, leurs mouvements et leurs formes, et passer devant nous comme une fantasmagorie de peintures lumineuses. Cette flamme de l'imagination chauffe le style et l'emporte jusqu'à une sorte de fureur; Michelet écrit comme Delacroix peint, se hasardant jusqu'aux tons les plus crus, allant chercher dans la boue les expressions passionnées, tirant de la médecine et de la langue du peuple des détails et des termes qui saisissent et qui effrayent, et couvrant tout de métaphores splendides qui jettent comme une teinte de pourpre sur

toutes les souillures qu'il a dévoilées. » Michelet, grâce à sa sensibilité, à surtout la faculté de souffrir et de jouir au contact du passé, et c'est cette émotion qu'il fait si bien partager à ses lecteurs. Avec lui, plus d'analyse, plus de doute, plus de circonspection; on se sent entraîné. Quelques critiques ont voulu réagir contre ces faits singuliers, les uns, après avoir écrit l'histoire, se sont inquiétés, en effet, les esprits positifs, qui aiment à ne mettre lentement le pied que sur un terrain solide; ils se sont demandé s'il fallait croire à ces inductions, à ces hypothèses, à ces analyses physiologiques si neuves, à ces portraits achevés en deux coups de crayon, à ces caractères devinés d'après une phrase de chroniqueur, d'après un portrait ou une gravure, à ces conclusions qui déroulent, à ces aperçus qui avaient échappé à tous les historiens et qui détruisent d'un coup toutes les opinions reçues. Il y a en effet, dans cette sorte de divination de l'historien, quelque chose qui inquiète. « Devons-nous croire Michelet? dit H. Taine. Pour ma part, après expérience faite, je réponds : oui; lorsqu'on étudie les documents d'une époque qu'il a étudiée, on éprouve une sensation semblable à la sienne et l'on trouve qu'en définitive les conclusions de son lyrisme divinatoire sont presque aussi exactes que celles de la patiente analyse et de la lente généralisation. Mais cette vérification n'a d'autorité que pour ceux qui l'ont faite et dans les points où ils l'ont faite. »

Dans ses derniers ouvrages, la manière de Michelet a encore subi une transformation; on y sent une influence féminine très-décidée. Mariée une première fois et n'ayant pas trouvé dans cette union tout le bonheur que rêvait son âme tendre, il avait nous depuis quelques années des relations tout intellectuelles avec une jeune institutrice française, occupée au fond de la Pologne à faire une éducation, Mlle Mialaret, fille du secrétaire de Toussaint Louverture. Devenu veuf, il épousa, et depuis cette époque les livres de l'illustre historien semblent écrits dans une lune de miel perpétuelle. C'est à cette influence que nous devons les *Femmes de la Révolution* (1854, in-18), esquisses détachées de sa grande histoire; *l'Oiseau* (1856); *l'Insecte* (1853); *l'Amour* (1859); *la Femme* (1860); *la Mer* (1861), livres singuliers, d'une exaltation qui est parfois malade, mais d'une magie de style incomparable. Au fond, Michelet reste fidèle à son système d'études psychologiques et il applique à la science, à la physiologie, à l'histoire naturelle les procédés qu'il avait appliqués à l'histoire. Il cherche l'âme de l'oiseau et de l'insecte comme il avait cherché l'âme des faits; il nous raconte leurs souffrances avec l'émotion qu'il avait mise à dérouler celles du peuple. *La Bible de l'humanité* (1864) est une vaste épopée en prose où l'historien poète chante les développements du genre humain, sur le ton des inspirés et des prophètes. Nul doute qu'il ne projette de vives lueurs sur la longue chaîne d'événements et d'œuvres qu'il déroule, mais il entraîne le lecteur avec une rapidité qui donne le vertige.

Enfin Michelet est revenu à l'histoire. En rejoignant, par le volume de *Louis XVI*, son *Histoire de France* à son *Histoire de la Révolution*, il avait parachevé tout le cycle de nos annales, tel qu'il se l'était tracé d'abord; il a voulu poursuivre son œuvre jusqu'à nos jours et il a commencé *l'Histoire du dix-neuvième siècle*; quelques volumes seulement ont paru jusqu'à ce jour (1872-1873, 3 vol. in-8°); le premier est intitulé le *Directoire, Origine des Bonaparte*; les deux autres sont consacrés au Consulat et à la première partie de l'Empire. La personnalité de l'auteur s'accuse plus nettement encore dans ces derniers venus de sa vieillesse; son style est toujours aussi coloré, sa manière aussi originale; quelques défauts se sont accentués et la hardiesse des jugements, la brutalité avec laquelle il fait justice des croyances acquises ne peuvent manquer de déplaire à bon nombre de gens. Même après Lanfrey, il a trouvé moyen de nous faire apercevoir un Bonaparte encore inconnu en nous montrant l'oncle à travers le neveu. Jamais héros n'a été si prestement démolli.

Michelet est une des physiologies les plus sympathiques de notre époque. Placé au-dessus des partis, qu'il n'a jamais voulu suivre dans la politique active, il n'en est pas moins un des plus vaillants champions de la démocratie; il a fait plus que de la servir dans l'ordre des faits, il l'a servie dans l'ordre des idées, en développant son histoire et en mettant en relief la légitimité de ses aspirations. Sous le second Empire, il se renferma dans l'opposition discrète, mais toujours ancre, que l'histoire elle-même fait au despotisme, et, appliqué à l'époque actuelle, ces procédés de divination qui lui sont si familiers pour le passé, voyant clairement la fin prochaine de ce régime détesté, il suppliait les hommes d'action de s'organiser à l'avance et de songer à ce qu'il faudrait faire le lendemain de la chute. Sa lettre datée d'août 1869, un an avant l'écroulement de l'Empire; est d'un voyant. La guerre de 1870 eut en lui un adversaire acharné, et il publia aussitôt à Florence, où il se trouvait alors, la *France devant l'Europe* (1870, in-16), patriotique appel à la fraternité des peuples, qui ne put être entendu. Sa verte vieillesse nous permet d'attendre en-

core de lui quelques beaux livres, tout au moins l'achèvement de cette *Histoire du dix-neuvième siècle* qui sera, comme on disait sous l'Empire, le couronnement de l'édifice.

MICHELET (Charles-Louis), philosophe allemand, né à Berlin en 1801, d'une famille d'origine française qui vint s'établir en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes. Il venait de terminer son droit à l'université de sa ville natale, lorsqu'il fut nommé, à l'âge de vingt et un ans, auditeur près un des tribunaux de Berlin; mais il se démit presque aussitôt de ces fonctions pour s'adonner à la philosophie et aux études de la philologie. En 1824, il se fit recevoir docteur en philosophie, avec une thèse *Sur le droit et la fraude en matière criminelle*, dans laquelle on trouve à l'état embryonnaire des principes qu'il a développés plus tard. L'année suivante, il fut nommé professeur de philologie au collège de la colonie française de Berlin, et conserva cette chaire jusqu'en 1850. Reçu, en 1826, agrégé de la Faculté de philosophie, trois ans après il obtint, tout en continuant à enseigner la philologie, une chaire à cette même Faculté. Puis il vint à Paris pour faire des études et des recherches sur la philosophie d'Aristote. C'est à ces études que l'on doit *l'Éthique d'Aristote dans ses rapports avec l'ensemble de la morale*, l'édition de *l'Éthique* à Nicomaque et *l'Examen critique de la métaphysique d'Aristote*, qui, en 1835, obtint un prix de l'Académie des sciences morales. Dix ans plus tard, il fonda à Berlin, avec le comte de Lieszkowski, une société philosophique qui, de 1846 à 1848, a publié ses travaux dans les *Annales de la science et de la vie* et les *Annales de philosophie spéculative*. De 1848 à 1849, M. Michelet se lança dans la politique; il publia un grand nombre d'articles de journaux et de brochures de circonstance, animés d'un libéralisme très-ardent. Telles sont : *la Question constitutionnelle*, *la Question de l'enseignement*, *Solution de la question sociale*, *Création d'écoles allemandes*, *la Question sociale dans ses rapports avec la liberté du commerce*, etc. Il fit ensuite un voyage scientifique en Italie, dont il a publié le récit dans un ouvrage intitulé : *Notes d'un voyage en Italie* (1856). M. Michelet est aujourd'hui en Allemagne un des philosophes les plus accrédités. Sa philosophie est une sorte de spiritualisme néo-chrétien; elle ne manque ni d'audace ni de vues ingénieuses. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Système de la morale philosophique* (Berlin, 1828); *De Sophocli ingenii principio* (1830); *Histoire des derniers systèmes de philosophie en Allemagne depuis Kant jusqu'à Hegel* (Berlin, 1837-1838); *Sur la Malone de la chapelle Sixtine* (1837); *Histoire du développement de la nouvelle philosophie allemande, avec des considérations particulières sur la querelle d'Hegel et de Schelling* (Berlin, 1843); *Schelling et Hegel ou Preuve de la vérité* (Berlin, 1839); *Anthropologie et psychologie* (1840); *Leçon sur la personnalité de Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur la personnalité immortelle de l'esprit* (Berlin, 1841); *l'Evidence de la personnalité éternelle de l'esprit comprenant la personnalité de l'absolu* (Nuremberg, 1844); *le Christ historique et le nouveau christianisme* (Darmstadt, 1847); *l'Avènement de l'humanité et l'immortalité de l'âme ou Théorie des choses suprêmes* (Berlin, 1852); *Droit naturel ou Philosophie pratique du droit* (1866, 3 vol.), un de ses ouvrages les plus estimés, et divers essais philosophiques ou d'histoire de la philosophie dans les recueils les plus importants de la Prusse et dans des publications françaises, la *Revue philosophique* et la *Revue germanique*.

MICHELETTI (Jean-Baptiste), écrivain italien, né à Aquila en 1763, mort à Naples en 1833. Il passa paisiblement sa vie, occupé de travaux littéraires. Nous citerons de lui : *Apologia di SS. Padri dei primi secoli della chiesa* (Naples, 1788, 2 vol. in-8°); *Il monte di Aretina*, roman (Aquila, 1793, in-4°); *Lettres romaines* (1801, 2 vol. in-8°), série d'études littéraires et historiques; *Tragedie* (1812, 3 vol. in-8°); *Presagi scientifici sull'arte della stampa* (1814, in-8°); *Visione mirabile di tre Italiani* (1829, in-8°); *Apologetici della cattolica religione* (4 vol. in-8°), etc.

MICHELI (Vital) (1^{er}), doge de Venise, mort en 1102. Il succéda, en 1096, à Vitale Faliero dans la première dignité de la république. Cette même année eut lieu la première croisade. Micheli mit à la disposition des chrétiens environ deux cents vaisseaux, et lorsqu'il jugea que la république avait assez coopéré au mouvement religieux, il rappela les Vénitiens, qui revinrent après avoir acheté à vil prix les dépouilles des Sarrasins, vendu à gros bénéfices leurs provisions, et qui rapportèrent de Grèce les reliques de saint Nicolas et de quelques autres bienheureux. Micheli eut pour successeur Ordelaf Faliero.

MICHELI (Domenico), doge de Venise, mort en 1130. Il s'était placé au premier rang parmi ses concitoyens par son courage et par sa prudence, lorsqu'il fut élu doge à la mort d'Ordelaf Faliero (1117). Il conclut la paix avec le roi de Hongrie, Etienne II, se rendit en Orient à la tête d'une flotte, en 1123, pour secourir Baudouin, roi de Jérusalem, battu la flotte du roi d'Égypte près de Jaffa, contribua puissamment à la prise de Tyr, obtint le

tiers de cette ville, ravages à son retour les îles de l'Archipel grec, pour se venger des attaques de l'empereur Jean II Comnène (1125), et eut pour successeur son gendre, Pietro Polano.

MICHELI (Vital) II, doge de Venise, mort en 1173. Il succéda à Domenico Morosini en 1156, conclut la paix avec Pise peu après son élévation, fit prisonnier dans l'île de Grado, en 1163, le patriarche d'Aquilée, le conduisit à Venise, et lui rendit la liberté moyennant un tribut annuel consistant en un taureau et douze porcs gras, lesquels devaient être distribués au peuple le dernier jour de carnaval, puis se trouva engagé dans deux guerres également dangereuses : l'une contre Etienne, roi de Hongrie, qui envahit, en 1171, presque toute la Dalmatie vénitienne; l'autre contre Manuel Comnène, empereur de Constantinople, qui fit arrêter, à la suite d'une sédition, tous les Vénitiens résidant dans son empire (22 mars 1171). Micheli se mit alors à la tête d'une flotte composée de cent galères et de vingt bâtiments de transport, commença par reprendre sur les Hongrois Zara, Traù, Raguse en Dalmatie, puis, tournant ses armes contre Manuel, il alla mettre le siège devant Negropont. Forcé par les gros temps d'aller hiverner à Scio, il vit ses équipages décimés par la peste, revint à Venise avec sa flotte considérablement diminuée, y apporta la contagion, excita par ce fait les murmures du peuple et fut tué pendant une sédition. Il eut pour successeur Sebastiano Tiani.

MICHELI (Andrés), dit *Andrea Vicentino*, peintre italien, né à Vicence en 1539, mort en 1614. On ne sait presque rien sur sa vie, et l'on conjecture qu'il eut pour maître Palma le Vieux. Cet artiste possédait un remarquable talent d'exécution. Il peignait d'un pinceau moelleux et délicat, ses tableaux, qui depuis ont poussé au noir, étaient originairement pleins d'effet et d'un brillant coloris; mais l'invention, le goût, l'originalité faisaient complètement défaut à Micheli, qui empruntait par fragments ses compositions aux œuvres des maîtres et imitait tantôt le style du Titien, tantôt celui de Paul Véronèse. On voit de lui, à Venise, un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *la Présentation du prince Othon au pape Alexandre VIII*; *Pépin battu par les Vénitiens dans le canal Orfano*; *la Prise de Cattaro*; *l'Élection de l'empereur Baudouin à Sainte-Sophie*; *la Bataille de Lépante*; *la Vierge*; une *Cène*; *le Christ sur la croix*; le Jugement dernier, etc. Citons encore de cet artiste : *l'Arrivée de Henri III au Lido*, au Louvre; *Réunion de têtes couronnées*, à Munich. — Son fils et son élève, Marco MICHELI, dit *Marco Vicentino*, reproduisit presque constamment les tableaux de son père. On ne cite guère de lui, parmi ses œuvres originales, que *la Chute de la manne*, *Sainte Catherine*, *la Nativité de la Vierge*, à Venise.

MICHELI (Romano), compositeur italien, né à Rome en 1575, mort vers 1660. Il étudia la musique sous Soriano et Nanini, entra ensuite dans les ordres, et, après avoir parcouru les principales villes d'Italie, il retourna à Rome en 1625, où il devint maître de chapelle de Saint-Louis des Français. Micheli a laissé de nombreux canons, remplis de recherches curieuses et qui attestent son savoir artistique. Nous mentionnerons de lui : *Musica vaga et artificiosa* (Venise, 1615, in-fol.), recueil de cent cinquante canons; *I Salmi* (Rome, 1638, in-4°); *Canoni musicali composti sopra le vocali di più parole* (Rome, 1645, in-fol.), etc.

MICHELI, chef populaire napolitain, surnommé *il Passo* (le Fou), né en 1769, mort à Naples en 1799. Lorsque Championnet marcha sur Naples à la tête d'une armée française, Micheli, alors garçon chez un marchand de vin, et que sa force, son audace, ses déverglements avaient rendu fameux, fut choisi pour chef par les lazzaroni, dévoués à la cause royale. Devenu un véritable dictateur, il fit mettre à mort un grand nombre de partisans de la révolution, opposa une vigoureuse résistance aux Français, tomba entre leurs mains et fut conduit à Championnet qui, connaissant son intempérie, lui offrit le grade de chef, s'il voulait embrasser la cause des patriotes. Séduit par cette offre, Micheli se déclara pour la République, employa son influence pour amener le peuple à partager ses opinions nouvelles, empêcha plusieurs révoltes d'éclater et prononça un grand nombre de discours remarquables par un rare bon sens et par une piquante originalité. Lorsque les Calabrais, sous les ordres du cardinal Bufo, se présentèrent devant Naples, Micheli combattit avec le plus grand courage pour la cause des patriotes, fut arrêté après la capitulation, odieusement violée par les royalistes, et mis à mort au milieu des plus horribles supplices.

MICHELI (Pietro-Antonio), botaniste italien. V. MICHEL.

MICHELI DU CREST (Jacques-Barthélemy), suvant suisse, né à Genève en 1890, mort en 1766. Il appartenait à une famille d'origine italienne qui s'était établie en Suisse. Après avoir été capitaine dans un régiment suisse au service de la France, il retourna dans sa patrie en 1725, prit part aux troubles qui y éclatèrent, fut condamné à mort par contu-

mace, chercha un refuge dans le canton de Berne, y fut arrêté et subit au château de Aarbourg une détention qui dura dix-huit années. Micheli joignait à un vaste savoir des idées neuves et profondes. Il était traversé dans la connaissance du droit civil et politique, de la théologie, des sciences mathématiques, du génie, de l'architecture civile et militaire, de la physique expérimentale et du dessin. Il fit, avec le maréchal de Plessy, de grandes expériences sur le cours des fleuves, en France et en Suisse, des plans et des cartes remarquables par l'exactitude et par l'élégance du dessin, fit graver un panorama des glaciers de la Suisse et, le premier, les figura en relief; enfin, il construisit un thermomètre qu'il gradua en prenant pour point minimum, non la glace fondante, mais la température moyenne des caves de l'observatoire de Genève. Nous citerons, parmi ses écrits : *Description d'un thermomètre universel* (Paris, 1741, in-4°); *Mémoire sur la sphéricité de la terre* (Berne, 1760); *Traité du déluge* (Bâle, 1761, in-4°); *Traité de météorologie* (in-4°).

MICHELIA s. m. (mi-ché-li-a — de Michel, n. pr.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des magnoliacées.

— **Encycl.** Le genre *Michelia* renferme des arbres ou des arbrisseaux à rameaux divarqués, à feuilles alternes, pétioles, entières, et à fleurs axillaires ou terminales, accompagnées de bractées; ces fleurs et les fruits qui leur succèdent ressemblent beaucoup à ceux des magnolias. Ce genre comprend environ vingt-cinq espèces, qui croissent dans l'Inde et les îles voisines. Toutes renferment un principe extractif amer et aromatique, qui leur communique des propriétés toniques et stimulantes; on emploie leurs diverses parties en médecine, en économie domestique ou dans les arts. Le *Michelia champaca* est devenu le type d'un genre particulier, sous le nom de *champac*.

Le *tiampac* est très-voisin du précédent; il s'en distingue par sa taille beaucoup plus grande, ses feuilles plus larges, ses fleurs plus petites, d'un jaune paille et presque inodores. Il croît à Amboine, dans les forêts; son bois et son écorce possèdent des propriétés analogues à celles du *champac*, et servent aux mêmes usages.

Le *Michelia* de montagne ressemble au *champac* par le port et au *tiampac* par la taille; mais ses fleurs sont d'une couleur plus pâle ou blanchâtres et exhalent une odeur agréable. Il croît dans les montagnes et les forêts de Java. Son bois, qui a la réputation de n'être pas attaqué par les vers, est excellent pour la menuiserie, et peut servir d'ailleurs aux mêmes usages que celui de ses congénères. Son écorce, amère et aromatique, peut être comparée, pour les propriétés, à la cascarille; elle pourrait lui servir de succédané, bien que son amertume soit moindre. L'enveloppe des graines est lisse, rosée, remplie d'un liquide mucilagineux, aromatique, amer, piquant, caustique même, qui tache et attaque le peau.

Le *Michelia* élevé est un grand arbre de 20 à 25 mètres, dont le port rappelle celui des magnolias; on le reconnaît à ses bourgeons revêtus d'un duvet couleur de rouille et à ses grandes fleurs blanches odorantes. Il croît dans les montagnes du Népal. Son bois, d'abord verdâtre et devenant peu à peu d'un beau jaune, est d'un grain très-fin; les habitants de Patma l'estiment beaucoup pour les ouvrages de menuiserie; on le vend sous le nom de *champ*; mais il est à peine connu chez nous, bien qu'il égale en mérite plusieurs bois exotiques.

Le *Michelia* *doltsoa* est un arbre d'environ 15 mètres, à feuilles lisses, à fleurs jaunes et odorantes. Il croît dans les montagnes du Népal et de Java, et fleurit dès le mois de février. Son bois est odorant, et on le regarde dans le pays comme un des meilleurs pour les constructions.

Le *Michelia* à fleurs bleues, qui croît à Amboine et à Java, n'est connu aujourd'hui que par son antique réputation et par les vertus chimériques qu'on lui prête dans les chants des poètes indiens.

Le *Michelia* *kisopa* se rapproche du *champac* par le port et du *tiampac* par les fleurs; il croît au Népal et se recommande, outre les qualités de son bois, par la pulpe aromatique de ses fruits.

Le *Michelia* à nervures rouges, originaire de Java, est cultivé à l'île de France.

Les *Michelias* sont peu cultivés en Europe, malgré leur mérite ornemental; ils demandent la serre chaude sous nos climats. Le sol qui leur convient le mieux est un mélange de terre franche, de gravier et de terre de bruyère. On les multiplie par semis ou par boutures faites avec du bois aoûté, ou mieux encore par la greffe sur le magnolia discoloré.

MICHELINO (Domenico di), peintre italien, qui vivait à Florence au xve siècle. On lui doit un tableau représentant Dante debout, tenant d'une main la *Divine comédie* et indiquant de l'autre, dans le fond du tableau, l'enfer, le paradis et le purgatoire. Cette toile, attribuée longtemps à Orcagna, se trouve dans la cathédrale de Florence. — Un peintre milanais, également appelé MICHELINO, et qui vivait dans le même siècle, pei-

gnit avec succès des scènes de genre et des animaux.

MICHELIS (Alexandre), peintre allemand, né à Munster en 1823, mort en 1868. Il fut admis en 1843 à l'Ecole des beaux-arts de Dusseldorf, où il eut pour maître Schirmer, et où il fit des progrès rapides. Devenu un paysagiste distingué, il ouvrit en 1850 un atelier où il forma de nombreux élèves. La réputation de Michelis lui valut d'être nommé par le grand-duc de Saxe, en 1863, professeur de paysage à l'école de Weimar, où il a continué son enseignement jusqu'à sa mort. Ce qui distingue surtout les paysages de Michelis, c'est la vérité avec laquelle ils reproduisent la nature, sans que la composition cesse d'être poétique, et la vigueur de l'exécution. Cet artiste excellait à reproduire les sites de la Westphalie, son pays natal, et ceux de la Thuringe.

Quelques-uns de ses paysages ont aussi quelque chose de fantastique et de légendaire, ou de mélancolique et de touchant; telles sont, entre autres, sa *Danse des Elfes au clair de la lune* (1861), et sa *Redoute détruite après la bataille*. Nul mieux que lui peut-être n'a su représenter ces forêts allemandes, qui ont conservé jusqu'à nos jours leur caractère primitif. L'aquarelle ne lui était pas moins familière que la peinture à l'huile, et son dernier ouvrage dans ce genre est une *Vue de la Wartburg*, entourée de compositions allégoriques empruntées à la légende et à l'histoire de ce célèbre château. Elle a été popularisée par la gravure. Michelis avait été l'un des fondateurs de la société des artistes de Dusseldorf et de la société des artistes allemands, créée à l'exemple de la première.

MICHELINI DE SAINT-MARTIN (le comte Jean-Baptiste), économiste italien, né à Ivaldis, province de Turin, en 1798. Il venait de se faire recevoir docteur en droit et se préparait à l'agrégation lorsque eut lieu le mouvement révolutionnaire de 1821, à la suite duquel il s'exila pour ne pas être inquiété. Il employa alors de longues années à visiter presque toute l'Europe, puis revint dans le Piémont, et à la suite des premières réformes du roi Charles-Albert (1847), il entra de nouveau dans la vie politique active. Depuis 1848, il a fait à peu près constamment partie de la Chambre des députés. En même temps, il écrivait un grand nombre d'articles dans les journaux et recueils périodiques, tels que le *Subalpino*, les *Lettres populaires*, l'*Educateur*, l'*Antologia*, la *Gazzetta dell'Alpi*, etc. M. Michelini est député au parlement italien, où il prend souvent la parole pour traiter des questions économiques et légales. Il est le doyen d'âge de cette assemblée. Outre de nombreux articles, on lui doit : *Principes de législation forestière* (1833).

MICHELOT (Pierre-Marie-Joseph), comédien français, né à Paris en 1785, mort à Passy en 1856. Il avait reçu une excellente éducation et s'était essayé sur des théâtres de société lorsqu'il débuta, avec un certain succès, en 1805, sur le Théâtre-Français dans *Britannicus*, de Racine, et dans le rôle de Dormilly des *Fausse infidélités*. De petite taille, il manquait de noblesse; sa physionomie sèche et dure était peu faite pour traduire les émotions tendres et pathétiques; ses manières étaient dépourvues d'élégance et sa prononciation monotone prêtait à la critique; mais, travailleur infatigable, il s'attachait à corriger par l'étude et par l'art, ces défauts autant qu'il dépendait de lui, et sans parvenir jamais au premier rang, il acquit la réputation d'un bon et savant comédien. En 1812, il fut reçu sociétaire à la Comédie-Française, qu'un commencement de surdité le força à quitter en 1831. Il avait joué dans la tragédie, la comédie et le drame; 97 rôles du vieux répertoire, soit comme jeune premier, soit comme premier rôle, et créé 175 rôles dans des pièces nouvelles. En 1810, le grand Talma l'avait pris pour professeur adjoint dans sa chaire de déclamation au Conservatoire. En 1813, Michélot lui succéda comme titulaire. Enfin, en 1845, il devint, en remplacement de Baptiste, professeur de déclamation lyrique au même établissement, qu'il quitta définitivement en 1851. Ce fut Michélot qui dirigea les études de la célèbre Rachel. Il avait ouvert chez lui un cours d'orthographe à l'usage des personnes qui se proposent de parler en public.

MICHELOT (Charles-Auguste-Jean), littérateur français, né à Strasbourg en 1792. En sortant de l'Ecole polytechnique (1812), il passa dans le génie militaire, devint capitaine sous la Restauration, puis, renonçant à la carrière des armes, il se démit de son grade, obtint la place d'ingénieur des bateaux à vapeur de la Seine, et fut ensuite attaché au ministère de la guerre. Étant entré en relation avec M. Achille de Meissas, il rédigea avec lui un grand nombre d'ouvrages pour l'instruction élémentaire, et fut désigné à plusieurs reprises, depuis 1830, pour inspecter les écoles primaires de la Seine. Outre ses écrits en collaboration avec M. de Meissas, on a de lui un grand nombre d'articles insérés dans la *Revue encyclopédique*, dans le *Journal de l'instruction élémentaire*, dans le *Journal de la Société d'éducation na-*

tionale, le *Journal de l'instruction publique*, etc.

MICHELOTTI (Biordo de'), condottiere italien, né à Pérouse, mort dans la même ville en 1398. Il devint le chef du parti populaire à Pérouse, ravagea, à la tête d'une bande d'aventuriers à sa solde, les territoires de Pise et de Sienne, enleva aux Malatesta Todi, puis Orvieto (1395), dont il se fit reconnaître seigneur, força le pape Boniface IX à le reconnaître comme son vicaire dans les villes qu'il avait prises, et étendit encore sa domination sur Assise, Nocera et divers autres châteaux. Ses succès, sa puissance, sa grande réputation d'homme de guerre, lui firent à Pérouse de nombreux jaloux et alarmèrent les partisans de la liberté. Un prêtre, nommé Guaiotto, conjura alors sa perte et introduisit dans la maison de Michelotti des conspirateurs qui le poignardèrent. — Le frère du précédent, Cocolino de' MICHELOTTI, condottiere comme lui, né à Pérouse, mort en 1416, se mit, après l'assassinat de Biordo, à la tête des amis de ce dernier, empêcha le parti populaire d'être écrasé, passa ensuite avec ses hommes à la solde de Galéas Visconti, lui asservit sa patrie en 1400, continua à faire la guerre pour diverses puissances et finit par tomber entre les mains de Braccio de Montone, son ennemi personnel, qui le fit mettre à mort.

MICHELOZZI (Michelozzo), architecte et sculpteur italien, né à Florence au commencement du xve siècle, mort vers 1468. Élève de Brunelleschi pour l'architecture, et de Donatello pour la sculpture, il mit à profit les leçons de ces maîtres éminents et marcha sur leurs traces. Michelozzi trouva un protecteur éclairé dans Cosme de Médicis, qui lui suivit dans son exil à Venise en 1433 et avec lequel il revint à Florence en 1434. Après Brunelleschi, il fut, dit Vasari, l'architecte de son temps le plus ingénieux dans l'art d'ordonner les distributions intérieures des palais, des couvents et des maisons. On doit à ce remarquable artiste, à Florence : le palais de la Via-Larga, type de l'architecture florentine; le palais Tornabuoni; le noviciat et la chapelle de Médicis; la chapelle de l'Annonciation pour l'église des Servites; les réparations du Palazzo-Vecchio, élevé par Arnolfo de Lapo en 1298; à Venise : le couvent et la bibliothèque de Saint-Marc; à Fiesole : le palais Mozzi, l'église et le couvent de Saint-Jérôme; à Mugello : le palais de Caffagnolo; à Bosco : le couvent des capucins; à Milan : la chapelle de Saint-Pierre martyr, dans l'église Santo-Eustorgio (1462), etc. Comme sculpteur, on lui doit, entre autres œuvres : la statue de la *Foi*, dans le Baptistère de Florence; un *Saint Jean* en ronde bosse; un remarquable *Crucifix* en bois, dans le couvent de San-Giorgio-Maggiore, à Venise.

MICHENSEN (Ove-Wilhelm), homme politique danois, né à Tønningen en 1800. A dix-huit ans, il entra dans l'état-major de la marine en qualité de second lieutenant, devint, en 1838, maître d'artillerie à l'Ecole des cadets de marine, passa capitaine en 1842, et un peu plus tard commandant. Lorsqu'en 1854, M. Bang fut chargé de former un cabinet, M. Michelsen y entra comme ministre de la marine, devint l'année suivante membre de l'Assemblée nationale et continua à conserver son portefeuille ministériel. On lui doit un *Traité d'artillerie de marine* (Copenhague, 1836, avec planches), publié par ordre de l'amarauté.

MICHENSEN (André-Louis-Jacob), écrivain allemand, né à Satrop (Slesvig) en 1801. Après avoir étudié le droit et la science politique aux universités de Kiel, de Göttingue, de Berlin et d'Heidelberg, il voyagea en Allemagne, en Suisse, en France, en Hollande et en Danemark, et vint s'établir en 1825 à Copenhague. Quelque temps après, il succéda à Dahlmann comme professeur d'histoire et de science politique à l'université de Kiel, où il fit des cours pendant douze ans, et il devint membre et secrétaire perpétuel de la Société des historiens des duchés de Slesvig-Holstein et de Lauenbourg. Ayant manifesté hautement ses sympathies pour les prétentions de la politique allemande sur les duchés, il excita contre lui le mécontentement du gouvernement danois et quitta Kiel en 1842 pour aller professer le droit et l'économie politique à l'université d'Iéna. Lors des événements de 1848, M. Michelsen se mit à la disposition du gouvernement provisoire de Rendsbourg, fut chargé d'une mission extraordinaire pour Berlin et devint député au parlement de Francfort. Il vota avec la droite, fut nommé vice-président du comité législatif et prit une part influente aux discussions qui eurent lieu relativement au code général du commerce allemand. Lorsque l'assemblée nationale eut été dissoute, M. Michelsen retourna à Iéna. En 1863, il accepta le poste de conservateur du musée germanique de Nuremberg; mais, dès l'année suivante, il donna sa démission pour travailler aux intérêts de la politique allemande dans les duchés. On lui doit : *Du bail emphytéotique des grandes et des petites propriétés du Slesvig* (Rostock, 1823); *L'Ancienne constitution représentative dans le Slesvig-Holstein* (Limbourg, 1831); *Documents relatifs à l'Ancienne jurisprudence dans le pays des Dithmarses*

(1832); *Histoire du pays des Dithmarses* (Altona, 1838); *L'Ancienne cour supérieure de Lubeck* (Altona, 1839); *Histoire de la Frise septentrionale* (Slesvig, 1848), son ouvrage capital; la *Cour de Mayence à Erfurt vers la fin du moyen âge* (Iéna, 1853); *Documents sur la jurisprudence de la Thuringe* (Iéna, 1852); *Mémoire contenant l'exposé des droits de succession de la maison de Sonderbourg-Augustembourg* (Leipzig, 1864); enfin, un grand nombre d'articles et de brochures politiques.

MICHELSON (Ivan-Ivanovitch), général russe, né en Livonie en 1735, mort à Bukarest en 1807. Il prit successivement part à la guerre de Sept ans, aux campagnes contre la Turquie (1770) et la Pologne (1772), se signala par son intrépidité, fut envoyé en 1774 contre le chef cosaque Pougatcheff, qui s'était proclamé czar sous le nom de Pierre III, détruisit entièrement son armée et fut, en récompense de ce signalé service, comblé de richesses et d'honneurs par l'impératrice Catherine II. Depuis cette époque, Michelson fit la guerre de Suède (1788-1790) et fut mis par l'empereur Alexandre à la tête de l'armée du Dniester, chargée d'opérer contre la Turquie en 1806 et 1807.

MICHELSTADT, ville de la Hesse-Darmstadt, province de Starkenburg, bailliage et à 3 kilom. d'Erlich, sur la Mimling; 3,070 hab. Tanneries, fabrication de draps. L'église gothique, bâtie à différentes époques, renferme les tombeaux des comtes d'Erlich. La montagne boisée de l'Eulbach, qui s'élève à l'E. de la ville, est couronnée par un beau château de chasse, entouré d'un charmant jardin qui renferme des antiquités romaines trouvées dans les environs. Au N. de Michelstadt se trouve le château de Fürstenau qui remonte à une époque très-reculée.

MI-CHEMIN (a) loc. adv. Vers le milieu du chemin : *S'arrêter à mi-CHEMIN*. Ce bois est à MI-CHEMIN des deux vallées.

— **Fig.** Avant d'avoir atteint son but : Pour fournir au projet que forme un seul esprit, il faudrait quatre corps; encore loin d'y suffire, A mi-chemin je crois que tous demeureraient.

LA FONTAINE.

MICHEUX (Georges), compositeur allemand, né à Laybach en 1805. Il faisait ses études de droit à Vienne lorsqu'il fut mis en rapport avec Beethoven. Au contact de cet illustre maître, dont il sut s'attirer l'affection, il puisa le goût de la musique et finit par s'y adonner entièrement. Il débuta, en 1826, avec beaucoup de succès à Vienne, par trois opéras-comiques : *Un domestique infidèle*, *l'Enfant de la fée*, la *Curie radicale*, puis donna, entre autres œuvres remarquables, le *Jeu de rimes* (1827); les *Planètes*, opéra en cinq actes (1833); le *Masque* (1840), qui eut un succès de vogue sur tous les théâtres de l'Allemagne. M. Micheux visita ensuite la Hongrie, où il composa divers morceaux sur des sujets nationaux. Depuis 1845, il s'est fixé à Paris et y a fait paraître des chansons ainsi que des morceaux pour le piano.

MICHEL (Giustina RENIER, dame), femme auteur italienne, née à Venise en 1755, morte dans la même ville en 1832. Elle était petite-fille du doge Paul Renier. Douée de facultés brillantes, elle les développa par une excellente éducation et puisa à l'école de Cesarotti un savoir aussi profond que varié. A la connaissance du français et de l'anglais, elle joignait celle de la géométrie, de la physique, des beaux-arts, des sciences naturelles, et elle avait fait une étude approfondie de la littérature anglaise. Giustina épousa un patricien, Marc-Antoine Michel, de la famille dogale des Micheli. A partir de ce moment, elle reçut chez elle, à Venise, tous les étrangers de distinction qu'attirait le charme de son esprit et ses éminentes qualités. Outre des traductions italiennes de l'*Othello*, de *Macbeth* et du *Coriolan* de Shakspeare, on lui doit *Feste venesiane* (Venise, 1817-1827, 5 vol. in-8°), ouvrage traduit en français, sur l'origine des fêtes vénitennes.

MICHEL ou MICELI (Pietro-Antonio), en latin *Michellius*, botaniste italien, né à Florence en 1679, mort dans la même ville en 1737. Il était tout jeune et commençait à libérer lorsque se développa en lui le goût de la botanique. Pendant ses courts loisirs, il commençait par se former un herbier, comprenant la nécessité de savoir le latin, il se mit à l'apprendre sans maître; grâce à son ardeur au travail et surtout grâce à deux mémoires sur des plantes, il attira sur lui l'attention de plusieurs personnages marquants qui mirent leurs bibliothèques à sa disposition. Il reçut les conseils et les leçons de Boccone, botaniste du grand-duc de Toscane, et de Sherard, devint, en 1706, suppléant de Tili, professeur de botanique à Pise, fit, pour chercher des plantes, des voyages en Italie, en Autriche, en Prusse et dans diverses autres parties de l'Allemagne, s'appliqua surtout à la recherche de plantes sauvages, réunit de belles et importantes collections, entretenait une correspondance avec les savants des principales contrées qu'il n'avait pas visitées et vendit, le livre à la main, les vastes descriptions de Colonna, de Boccone, d'Anguillara, et mit le sceau à sa réputation par la publication de ses *Nova plantarum genera* (Florence, 1759, in-fol., avec 108 pl.), ouvrage dans lequel il a décrit 1,400 plantes alors nou-

velles. Michieli mourut d'une pleurésie à la suite d'une excursion botanique au mont Baldo. Il avait une mémoire prodigieuse et une grande sagacité comme observateur, ce qui lui fait appeler par Boerhaave : *hominum mortalium in perceptu de seipso acutissimus stimulus*. Sherrard n'hésitait point à le mettre au-dessus de tous les botanistes de son temps. Il laissa un herbier très-considérable et une collection de minéraux, de coquilles, etc. Outre un grand nombre d'ouvrages manuscrits, on a de Michieli : *Relazione dell'erba dait dai botanici orobanche* (Florence, 1723); *Catalogo plantarum horti cæsarei florentini* (Florence, 1748, in-fol.). Les *Relazioni d'alcuni viaggi in Toscana* (Florence, 1754), de Targioni, contiennent des *Voyages faits*, en 1728, 1733 et 1734 sur les montagnes du Siennois et dans d'autres parties de la Toscane, par Michieli.

MICHELIS (Alfred-Joseph-Xavier), littérateur français, né à Rome en 1813, d'une mère Bourguignonne et d'un père Anversois. Ses parents ayant habité Naples de 1814 à 1817, il apprit à y parler la langue italienne. Amené en France en 1817, il fit ses études à Paris, se rendit, en 1834, à Strasbourg pour y suivre les cours de l'école de droit, puis fit un voyage en Allemagne. De retour à Paris, il résolut de suivre la carrière des lettres et débuta dans le *Temps* par deux articles sur les arts, la littérature en Allemagne, l'esthétique, etc.; ces articles ayant été remarqués, il les réunit en volumes sous le titre d'*Études sur l'Allemagne* (1839, 2 vol. in-80). Ce fut également à la suite d'un voyage en Angleterre, vers 1843, qu'il fit paraître, d'abord sous forme d'articles dans la *Revue indépendante*, puis à part, une série d'intéressantes études, intitulées *Angleterre* (1844, in-80). En 1845, le gouvernement belge ayant chargé M. Michiels d'écrire l'histoire des peintres du pays, il se rendit à Bruxelles, et pendant plusieurs années il se livra avec ardeur à l'étude des grands artistes flamands. Les ouvrages qu'il publia sur ce sujet et qui sont très-estimés pour le soin des recherches, pour d'heureuses appréciations, lui attirèrent, en 1847, une assez vive polémique avec M. Arsène Houssaye. Depuis lors, M. Michiels a beaucoup écrit. Tout en publiant des ouvrages sur des sujets très-divers, sur les arts, sur la politique, sur l'histoire, etc.; tout en donnant des traductions, notamment celles de *l'Oncle Tom* (1852), de *lundi de la Pentecôte* (1857), etc., il a collaboré à l'*Artiste*, à la *Revue indépendante*, à la *Revue de Paris*, à la *Revue britannique*, au *Magasin pittoresque*, au *Journal pour tous*, à la *Reforme*, à la *France littéraire*, et n'a cessé, depuis 1855, d'être attaché à la rédaction du *Siccle*. Écrivain vigoureux, énergique et précis, critique d'art très-estimé, publiciste libéral, historien exact, puisant aux sources les plus hautes et les plus rigoureuses du despotisme, M. Michiels est un travailleur infatigable ainsi qu'on en peut juger par le nombre d'ouvrages qu'il a publiés. Outre ceux que nous avons cités, nous mentionnerons : *Histoire des idées littéraires en France au XIX^e siècle et de leurs origines dans les siècles antérieurs* (1842, 2 vol. in-80); *Névilac*, roman (1843, in-12); *Histoire de la peinture flamande depuis ses débuts* (Bruxelles, 1845, 4 vol.; Paris, 1847, 4 vol. in-80, rééditée à Paris, 1865-1869, 7 vol. in-80); *les Peintres brugeois* (1846, in-18); *Un entrepreneur de littérature* (1847); *les Nouvelles fourberies de Scapin* (1847); *le Capitaine Firmin ou la Vie des nègres en Afrique* (1853); *l'Architecture et la peinture en Europe du VI^e au XVI^e siècle* (1853, in-12); *Recherches sur l'écrit d'Avrès* (1854, in-80); *le Nouveau péché originel* (1854, in-32); *les Bâcherons et les schilters des Vosges* (1857, in-40); *Contes des montagnes* (1858, in-12); *Histoire secrète du gouvernement autrichien* (1859, in-80), ouvrage très-intéressant, écrit d'après des documents authentiques; *les Anabaptistes des Vosges* (1860, in-12); *les Chasseurs de chamois* (1860, in-12); *Contes d'une nuit d'hiver* (1860, in-12); *Histoire de la politique autrichienne depuis Marie-Thérèse* (1861, in-80); *l'Autriche dans la question polonaise* (1863, in-80); *les Chefs-d'œuvre des grands maîtres reproduits en couleur d'après des nouveaux procédés*, par Kellerhoven, avec texte de A. Michiels (1864, in-fol.); *Drames politiques* (1865, in-12); *Des droits de la France sur l'Alsace et la Lorraine* (1871, in-80); *Histoire de la guerre franco-prussienne* (1871, in-80), etc.

MICHIGAN, l'un des plus septentrionaux parmi les États-Unis de l'Amérique du Nord. Il a pour bornes au N., au N.-E. et à l'E. le Canada, dont le équivalent sont les lacs Érié, Huron et Supérieur; au S., les États d'Indiana et d'Ohio; au S.-O., l'Illinois, dont il est séparé par le lac Michigan; à l'O., l'État de Wisconsin; et enfin, au N.-O., le territoire de Minnesota, du côté duquel les fleuves Montréal et Mononomie forment sa limite. Il s'étend ainsi entre 41° 50' et 48° de lat. N. et 84° 45' et 92° 54' de longitude. O. Superficie, 145,113 kilom. carr.; pop. officielle, en 1860, 740,113 hab.; elle n'était que de 4,762 en 1810, et de 397,054 en 1850. Capitale, depuis 1847, Lansing, petite ville de 3,074 hab. C'était auparavant Detroit, qui est encore la ville la plus importante de tout l'État. Le Michigan se compose de deux presqu'îles, l'une au S. et la plus grande des deux, appelée *Michigan propre* et située entre les lacs Michigan, Hu-

ron et une petite partie du lac Érié; l'autre au N., appelée *Michigan supérieur* et située entre les lacs Michigan et Supérieur. L'ensemble de la côte des lacs a une longueur totale de 2,540 kilom. Nous allons décrire les deux presqu'îles séparément.

Le Michigan propre a une surface peu accidentée; la côte orientale est plate et unie, tandis que celle de l'O. présente quelques rochers élevés. L'intérieur forme une plaine légèrement unie, mais, en quelques endroits, ondulante et coupée par des collines peu élevées. Cette région a une altitude d'environ 240 mètres. Le plateau le plus élevé de la presqu'île la traverse du S.-O. au N.-E. à son extrémité méridionale se termine, à l'E. de la baie de Saginaw, par la petite presqu'île de Salinac. La surface en est plus accidentée que partout ailleurs et elle est interrompue par un grand nombre de petits lacs. Les pentes de ce plateau sont longues et à peine sensibles. C'est la région la plus fertile de la presqu'île; presque tout le reste du pays est couvert d'arbres de grande taille; mais la péninsule de Siniac a un sol maigre et presque partout sablonneux. Une grande partie du nord de la presqu'île ne forme qu'une vaste prairie. Les côtes des deux grands lacs sont peu fertiles et sablonneuses.

Le Michigan supérieur offre un aspect plus varié et des paysages d'un pittoresque plus imposant. Sur sa côte orientale, il s'élève à partir du lac, de façon à se transformer en un plateau d'une certaine altitude. À l'O., le sol est coupé par de hautes collines, entre lesquelles s'étendent de vastes plaines, et il est occupé, en partie, par un rameau des monts Porc-épie (*Porcupine Mountains*) qui forment la ligne de partage des eaux entre les lacs Supérieur et Michigan. Les plus hauts sommets de ces montagnes ne dépassent pas 600 mètres. Le long de la côte septentrionale, à partir des Rochers Pointés (*Pointed Rocks*), on ne rencontre que des rochers arides et des plaines sablonneuses. Cette région a reçu le surnom de *Sibérie du Michigan*. Presque tout le reste de la péninsule se compose de vastes forêts de pins, de bouleaux, de chênes, de trembles, de sapins, etc. Comme les rivières des deux presqu'îles descendent des plateaux dans les lacs, elles ne peuvent avoir un long cours. Les principales rivières de la péninsule méridionale sont le Détroit, le Saint-Clair, le Grand et le Saginaw, qui s'écoulent dans le lac Huron; et le Saint-Joseph, le Grand-Mackegon et le Kalamazoo, qui se jettent dans le lac Michigan. Dans la péninsule septentrionale, on trouve le Montréal, le Grand-Per (*Great Iron*), l'Ontonagon, le Huron et le Saint-John, qui tombent dans le lac Supérieur; et le Manistee et le Mononomie, qui s'écoulent dans le lac Michigan. Il y a, en outre, un grand nombre de petits torrents impétueux. Outre les grands lacs qui entourent presque tout l'État, on en rencontre encore dans l'intérieur un grand nombre de plus petits, dont la superficie s'élève quelquefois jusqu'à 400 hectares. Ils ont, en général, une profondeur considérable et leurs rives sont le refuge d'une multitude d'oiseaux aquatiques.

Le Michigan est une contrée excessivement riche en minéraux, bien que jusqu'à ce jour on ait à peine commencé à exploiter ses ressources en ce genre. D'après les géologues que le gouvernement américain chargea d'étudier ces districts, « les couches de fer de la péninsule septentrionale sont d'une telle étendue, le minerai est d'une telle pureté et il y a tant de forêts propres à être transformées en charbon de bois, que cette région du fer (iron region) peut être regardée comme la plus vaste qu'il y ait au monde pour la fabrication du fer forgé et de l'acier de la meilleure qualité. » Le minerai de cuivre se trouve aussi en couches aussi riches qu'étendues. Point-Keweenaw est le centre de la région du cuivre qui a, dit-on, une longueur de 200 kilom. sur une largeur qui varie de 2 à 10 kilom. On trouve aussi quelques veines argentifères à Point-Keweenaw, et la région carbonifère de la péninsule méridionale présente des traces de bitume et d'anthracite. La baryte, le strontium et le gypse se rencontrent dans la grande région minière de la péninsule septentrionale, et dans les deux, il existe des sources salines et sulfureuses. Le granit, plusieurs espèces de pierres calcaires et de gres abondent partout. On exploite des carrières d'argile marneuse très-propre à la fabrication de la falence et de la poterie, et l'on trouve en abondance un sable fin qui sert à celle du verre et de la porcelaine. Le climat est rigoureux dans les deux presqu'îles, mais surpasse dans celle du nord l'hiver commence, en général, au milieu de novembre et dure jusqu'au milieu de mars. La glace qui recouvre les rivières et les bords des lacs est assez forte pour supporter des traîneaux. L'été n'est jamais très-chaud, mais il est exposé de brusques variations de température. Dans les jours les plus chauds, le thermomètre s'élève jusqu'à 22° centigr.; mais, le matin et le soir, il ne dépasse jamais 8°. Le climat est plutôt sec qu'humide et la neige ne tombe jamais en grande quantité.

La plus grande partie de la péninsule septentrionale offre peu de ressources à l'agriculture; elle ne consiste presque partout qu'en immenses forêts. Cependant le côté S. de cette presqu'île a un climat moins rigou-

reux et présente plus d'avantages à l'industrie agricole. On y recueille du blé, de l'avoine et des plantes comestibles. Le sol de la péninsule méridionale, beaucoup plus propre aux travaux agricoles, est travaillé avec le plus grand soin sur une grande échelle. Le maïs, le froment, l'avoine, les fruits, les patates et les légumes y réussissent à merveille. La région située le long du détroit de Détroit est célèbre par ses vergers, qui ont été plantés par des Français. On fabrique beaucoup de cidre, dont une grande partie est exportée. On recueille aussi un peu de lin, de chanvre et de tabac. Les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons et les porcs sont très-nombreux, et la laine est devenue un important article de commerce. Les lacs et les rivières abondent en poisson, et les pêcheries artificielles promettent de former bientôt une branche importante de l'industrie de l'État. D'après le dernier recensement officiel, l'exportation atteignait le chiffre de 3,826,992 doll. (30,283,057 fr.), tandis que celui des importations n'était que de 978,179 doll. (5,173,748 fr.). Les voies ferrées les plus importantes sont le chemin de fer de Détroit à Milwaukee, celui du Michigan central et celui du Michigan méridional, qui forment tous les trois d'importants embranchements du grand réseau qui met en correspondance l'Est et l'Ouest de l'Union.

La constitution qui régit l'État a été adoptée en 1850; mais, tous les seize ans, la question de la révision de cette constitution doit être soumise à un vote des citoyens. Le droit de vote appartient à tout citoyen et à tout indien civilisé qui ne fait pas partie d'une tribu. Le corps législatif se compose d'un sénat de 22 membres élus pour deux ans, et d'une chambre des représentants, comptant 66 membres, qui ne restent qu'un an en fonction. Le pouvoir exécutif appartient à un gouverneur élu pour deux ans et qui reçoit un traitement de 1,500 dollars. Cet État envoie 2 sénateurs et 6 représentants au Congrès.

Les Français du Canada pénétrèrent dès le XVII^e siècle dans le Michigan, où ils fondèrent, en 1670, la ville de Détroit. En 1783, cette ville fut comprise dans les limites des États-Unis, mais ce ne fut qu'en 1796 que les Anglais en firent définitivement l'abandon. En 1805, elle fut érigée en territoire, et, en 1837, ce dernier fut admis à faire partie de l'Union comme État indépendant. Il se divise aujourd'hui en 65 districts.

MICHIGAN, grand lac de l'Amérique du Nord, entre l'État de ce nom à l'E. et celui de Wisconsin à l'O., entre 41° 30' et 46° lat. N., et 87° 30' et 90° 30' de long. O.; la plus grande longueur est de 580 kilom., la plus grande largeur de 148 kilom. et sa profondeur moyenne de 275 mètres. Quant au sol, pas partie d'une tribu, 176 mètres au-dessus de l'Océan. Le lac Michigan, connu d'abord sous le nom de lac Dauphin ou sous celui de lac des Illinois, se prolonge de l'angle O. du lac Huron dans la direction du sud, et est séparé du lac Supérieur par une langue de terre qui a 30 lieues de longueur. Sur son bord N.-O., il y a un détroit ou passage qui conduit à deux baies. La plus au N. de ces baies est nommée baie de Noquet; l'autre, baie Verte. Les eaux des deux baies forment une péninsule nommée cap Townsend. Les rivières les plus remarquables qui débouchent dans le lac Michigan sont le Grand-Mackegon, la Marianne, le Saint-Joseph, la Chicago, qui se partage en deux branches, etc. Pres de l'entrée du lac Michigan, dans le lac Huron, se trouvent, à l'E. et au N.-E., les lacs Manitou et Beaver. Le sol des bords du lac est sablonneux et d'espace en espace, couvert de pins, de cèdres et de petits chênes. Le lac et le détroit avec lequel il communique abondent en excellent poisson. Le lac Michigan est navigable pour des bâtiments de 400 tonnes.

MICHILLIMACKINAC ou **MACKINAW**, c'est-à-dire *grande tortue*, nom donné au détroit qui unit le lac Michigan au lac Huron; on l'appelle aussi à une île fortifiée des États-Unis, située dans ce détroit et faisant partie de l'État de Michigan. Cette petite île fut prise par les Anglais en 1812. Enfin, il y a aux États-Unis, dans l'Illinois, une rivière qui porte aussi ce même nom; cette rivière, dont le cours est de 225 kilom., est un affluent navigable de l'Alou.

MICHEL, fille de Saul, épouse de David qui tua 200 Philistins pour mériter sa main. Plus tard, elle sauva la vie à son époux; mais l'ayant vu danser devant l'Arche, elle l'en raila, et, en punition, devint stérile.

MICHON s. m. (mi-chon — rad. miché). Fam. Bien, richesse — Avoir du michon. Vieux mot.

MICHON (Pierre), médecin français, plus connu sous le nom de *l'abbé Bourdelot*, né à Sens en 1610, mort à Paris en 1685. Il vint terminer à Paris ses études médicales sous la direction de Jean et d'Edme Bourdelot, ses oncles maternels, qui lui firent prendre leur nom et dont il hérita. De retour d'un voyage à Rome, il devint médecin du prince de Condé, fut reçu docteur en 1642, et se rendit, en 1651, à Stockholm auprès de la reine Christine alors gravement malade. Autant par les agréments de sa conversation que par ses soins, il gagna la bienveillance de cette princesse, qui lui fit avoir l'abbaye de Massay

et obtenir des dispenses pour posséder ce bénéfice sans entrer dans les ordres. « Michon, dit Weiss, rennissait chez lui les savants, qu'il aidait volontiers de ses conseils, de sa bibliothèque et de sa bourse. Il était fort généreux et distribuait tous les jours des remèdes et des secours, non-seulement aux malades de son quartier, mais encore à tous ceux qui en réclamaient. » Il mourut victime d'une erreur de son domestique, qui mit de l'opium dans un pot de roses muscades dont il se servait pour se purger. On a de lui : *Recherches et observations sur les vipères* (Paris, 1670); *Relation des appartements de Versailles* (Paris, 1684); *Conférences* (Paris, 1765), etc.

MICHON (Louis-Marie), médecin français, né à Blanzay (Saône-et-Loire) en 1802, mort à Paris en 1866. Il appartenait à une famille qui a fourni quatre générations de médecins. Il fit ses études médicales à Paris, fut interne à l'Hôtel-Dieu, se fit recevoir docteur en 1832, et, de 1835 à 1845, professa l'anatomie et la médecine opératoire à l'École pratique. Nommé, à la suite d'un brillant concours, chirurgien des hôpitaux, il exerça d'abord à l'hôpital Cochin, puis à l'hôpital de la Pitié, où, jusqu'à sa retraite, il professa des leçons cliniques qui lui attirèrent un auditoire nombreux et sympathique. Michon était, en outre, chirurgien du lycée Louis-le-Grand et membre de l'Académie de médecine. Il a peu écrit. On n'a de lui que deux thèses : *Des opérations que nécessitent les fistules vaginales* (1841, in-80), et *Des tumeurs synoviales de l'avant-bras, du poignet et de la main* (1851, in-80, avec planches). Chargé d'une nombreuse clientèle, doux, poli, presque timide, appréhendant les discussions qui, parmi les médecins, dégénèrent si vite en disputes amères, il n'avait ni le temps ni le goût de rédiger des mémoires scientifiques. C'était un très-habile opérateur.

MICHON (Jean-Hippolyte), théologien, archéologue et publiciste français, né à La Roche-Fressange (Corrèze) en 1806. Il reçut la prêtrise, devint professeur, puis supérieur du petit séminaire de Richemont, dans la Charente, et se démit de ses fonctions pour s'adonner à la prédication. L'abbé Michon était chanoine honoraire de Bordeaux et d'Angoulême lorsque éclata la révolution de 1848. Il accueillit avec chaleur la République, déposa la soutane et dut quitter la Charente, où l'évêque d'Angoulême lui enleva momentanément le droit de dire la messe. Il se rendit à Paris, puis, tout en continuant à s'adonner à la prédication, il se livra à des travaux archéologiques. En 1850, il accompagna M. de Sauley dans son voyage d'exploration en Palestine. Depuis cette époque, l'abbé Michon a collaboré à *l'Ami de la religion*, et a publié un assez grand nombre d'écrits sur des questions religieuses. Quelques-uns d'entre eux, dans lesquels il a émis des idées très-libérales et très-modernes, ont été l'objet de censures ecclésiastiques. A chaque méseventure de ce genre, l'abbé Michon s'est empressé de faire sa soumission et de recommencer à écrire à sa guise, toujours disposé à faire une rétractation nouvelle. On a prétendu, mais à tort, qu'il était l'auteur du *Mauduit*, de la *Religieuse* et autres romans anonymes qui ont fait grand bruit dans les dernières années de l'Empire. Lors du concile de 1869-1870, l'abbé Michon se prononça contre l'infaillibilité pontificale, dans un écrit adressé au cardinal Antonelli, et déclara que « la promulgation du nouveau dogme ne rencontrerait dans le monde religieux lettré qu'une incrédulité absolue. » Il va sans dire que, après la proclamation du dogme, l'avisé théologien s'est empressé, avec sa bonne grâce habituelle, de condamner ce qu'il avait écrit. En 1871, l'abbé Michon, qui est doué d'une imagination très-vive, voulut marcher sur les traces de l'abbé de Desbarrolles, et fit des conférences à Paris pour exposer une science nouvelle destinée à faire connaître le caractère des individus par l'inspection de leur écriture, et qu'il appelle la graphologie. Rien n'est plus ingénieux; mais il reste à savoir comment l'excellent abbé s'y prend pour deviner le caractère des gens qui n'en ont pas. En résumé, l'abbé Michon est loin d'être le premier venu, et l'on ne saurait lui refuser un talent très-réel. Outre une *Histoire de l'Angoumois* avec M. Vigier, nous citerons de lui : *Vie de Rose Gilbert de Héris* (1841, in-12); *Vie de Pierre Guignon, évêque d'Angoulême* (1844, in-80); *Statistique monumentale de la Charente* (1844-1848, in-40); *la Femme et la famille dans le catholicisme* (1848, in-80); *l'Éternité de la sainte Thomas d'Aquin*; *Lettres au clergé de France* (1848, in-12); *Monographie du château de La Roche-Foucauld* (1848, in-40); *Conférences sur la religion* (1850, in-80); *Solution nouvelle de la question des lieux saints* (1852, in-12); *Voyage religieux en Orient* (1854, 2 vol. in-80); *Conférences de la Trinité* (1856, in-12); *les Archéologues de Paris* (1857, in-32); *la Révolution et le clergé* (1858, in-32); *le Progrès et l'importance politique des idées gallicanes* (1858, in-32); *l'Italie politique et religieuse* (1859, in-80), où il propose, pour trancher la question italienne relative au pouvoir temporel, d'installer le siège de la papauté à Jérusalem (1859, in-80); *De l'agitation religieuse* (1860, in-80); *De la crise de l'Église* (1860, in-80); *Projet de solution de la question romaine* (1860, in-80); *De la rénovation de l'Église* (1860, in-80); *le Concordat, cause du conflit*

entre le clergé et l'Empire (1862, in-8°); *Apolo-
logie chrétienne au XIX^e siècle* (1863, in-12);
*Leçons préliminaires à M. Renan sur la vie de
Jésus* (1863, 2 vol, in-12); *Vie de Jésus*,
suivies des *Évangiles parallèles* (1865, 2 vol,
in-8°); la *Grande crise du catholicisme*
(1870), etc.

MICHOT (Antoine), comédien français, né
à Paris en 1768, mort dans la même ville en
1826. Il débuta en 1781 au théâtre des Petits-
Comédiens, puis alla jouer avec succès la co-
médie aux Variétés du Palais-Royal (1785),
et passa en 1791 au théâtre de la République
(depuis Théâtre-Français), auquel il resta
depuis lors constamment attaché. Sous la Ré-
publique, Michot, qui avait embrassé avec
chaleur la cause populaire, reçut diverses
missions, notamment à Chambéry, où il pré-
sida, en qualité de commissaire du conseil
exécutif provisoire, l'inauguration de la So-
ciété populaire de cette ville. Bien qu'il eût
constamment fait preuve de modération, Mi-
chot se vit, lors de la réaction qui suivit le
9 thermidor, en butte à diverses accusations
qui l'obligèrent à s'éloigner momentanément
du théâtre. Il y revint toutefois bientôt, se
consacra entièrement depuis lors à son art,
et se concilia l'estime et la faveur du public
autant par ses qualités d'homme privé que
par ses talents. « Du côté du physique, dit la
Biographie universelle des contemporains, la
nature avait fait peu pour lui. Sa taille courte
et un peu massive, sa tête dans les épaules
rendaient sa démarche quelquefois pesante,
et il donnait un air bourgeois qui pourtant
n'avait rien de trivial; son organe était plein,
sonore et mordant, mais un peu rauque; sa
figure manquait de noblesse, mais elle était
mobile et expressive. Les défauts naturels de
Michot étaient rachetés par toutes les quali-
tés qui constituent le grand comédien: cha-
leur, sensibilité, rondeur, gaieté, débit et jeu
plein de comique, de franchise et de vérité.
Un mérite particulier de Michot, c'était d'ex-
citer presque en même temps le rire et l'at-
tendrissement. Les rôles dans lesquels il était
inimitable et ne sera peut-être jamais rem-
placé sont les bourgeois, les marins, les arti-
sans, etc. » Il excella surtout dans ceux de
Michaud dans la *Partie de chasse*, de Boni-
face dans la *Belle fermière*, du capitaine
Coop dans la *Jeunesse de Henri V*, de Burk
dans les *Querelles des deux frères*, d'Amboise
dans la *Philosophe sans le savoir*, etc. Michot
était beau-frère de Pigault-Lebrun.

MICHOTTE s. f. (mi-cho-te). Petite miché,
petit pain. « Vieux mot, usité encore en Bour-
gogne pour désigner les pains de deux li-
vres qu'il est d'usage de donner aux ven-
dangeurs.

MICHOVIUS, chroniqueur polonais. V. MICH-
CHOWITA.

MICHU (Benoit), peintre, né à Paris vers
1810, mort dans la même ville en 1703. Il
acquit la réputation du meilleur peintre sur
verre de son temps et employa le procédé
connu sous le nom de *peinture en apprêt*, qui
consiste à fixer les couleurs sur le verre au
lieu de les y incorporer. Ses œuvres, dont les
dessins ont la plus souvent d'Elyse, sont d'une
belle couleur, d'une exécution très-soignée,
et la lumière y est distribuée avec beaucoup
d'art. On cite parmi ses meilleurs vitraux
ceux qu'il peignit pour la chapelle de Ver-
sailles, la chapelle des Invalides et le cloître
des Feuillants de la rue Saint-Honoré.

MICHU (Louis), chanteur français, né à
Reims en 1754, mort à Rouen en 1802. Il dé-
buta en 1775 à Paris, au Théâtre-Italien, où
ses avantages naturels et sa jolie voix le
firent applaudir du public. Grâce à son zèle
et à son intelligence, à la chaleur de son jeu,
à son habitude de la scène, il joua avec
beaucoup de succès les rôles de premier
amoureux et se fit particulièrement remarquer
dans les pièces de *Blaise et Babet*, de *Sargi-
nes*, *Azéda*, la *Clochette*, *Paul et Virginie*,
Lisbeth, etc. Une faillite du théâtre Favart
lui fit perdre ses économies, qu'il avait plu-
cées dans l'exploitation de cette scène, et,
vers le même temps, il ne fut pas réengagé
à Feydeau (1799). Il entreprit alors de diri-
ger le théâtre de Rouen, mais il éprouva un
échec complet. Le désespoir qu'il éprouva en
étant forcé de manquer à ses engagements,
joint au chagrin que lui causèrent des bruits
injurieusement sur ses mœurs, le détermina
à mettre fin à ses jours et il se précipita dans
la Seine.

MICHUACANE s. m. (mi-chu-a-ka-ne).
Mamm. Race de chiens domestiques du
Mexique.

— *Encycl.* On désigne sous ce nom et aussi
sous celui d'*aco* une race de chiens trouvée
au Mexique à l'époque de sa découverte. Ces
animaux ont les mœurs douces, le sentiment,
la fidélité, l'affection et l'attachement pour
leur maître qu'on observe chez les chiens
d'Europe. On en distingue trois variétés
principales. Les uns ont le dos voûté et un
peu bossu, leur cou tellement court que la
tête semble sortir immédiatement des épaules;
cette difformité bizarre n'est point désa-
gréable. Ces chiens, de la taille de nos pe-
tits maltais, sont tachetés de blanc, de fauve
et de noir; ils font les délices des dames amé-
ricaines, qui mettent leurs soins à les en-
nourrir, à les peigner, à les bichonner; aussi
sont-ils toujours gras et potelés. D'autres

ressemblent assez à nos petits chiens ordi-
naires; mais ils sont maigres et ont un air
triste et sauvage; on les dresse à la chasse.
Les Américains en mangent le cuir; d'après
Charlevoix, ces animaux furent d'une grande
ressource dans les premières famines que les
Espagnols eurent à essuyer dans ce pays.
La troisième variété est la plus grande. V. de
Bomare dit qu'elle atteint quelquefois et dé-
passe même la longueur de trois coudées.
Ces chiens ont la peau lisse, unie, marquée
de taches jaunes et bleues et entièrement
dépouillée de poils. Buffon pense que cette
variété de chiens nus du Mexique a été trans-
portée en Amérique et qu'elle vient de l'Inde
et des pays les plus chauds de l'ancien con-
tinent. D'après M. Pichot, elle aurait été in-
troduite dans l'Amérique du Sud par des ou-
vriers libres recrutés en Chine. Dans les
croisements de ces chiens avec diverses ra-
ces, l'absence du poil sur le corps est un ca-
ractère qui a toujours persisté.

MICINSKI (Albert), théologien et juricon-
sulte polonais, né vers 1675, mort en 1754. Il
fit ses études à l'académie de Cracovie, y
fut reçu docteur *utriusque juris*, et, après y
avoir professé pendant près d'un demi-siècle,
en devint recteur en 1753. Il était en outre,
depuis 1749, chanoine de la cathédrale de la
même ville. Outre un grand nombre de dis-
cours académiques et de panegyriques, il a
publié : *Quæstio juridica de dignitatibus ec-
clesiasticis* (Cracovie, 1699, in-fol.); *Quæstio
juridica de dignitate cardinalitatus* (Cracovie,
1699, in-fol.); *Synagoga juris universi re-
gni Poloniæ* (Cracovie, 1702, in-fol. de 752 p.),
ouvrage important, mais que l'auteur n'a pas
entièrement terminé, etc.

MICIPPE s. m. (mi-si-pe). Crust. Genre de
décapodes brachyures, dont on ne connaît
encore que deux espèces, propres à l'océan
Indien.

— *Encycl.* Les *micippes* sont surtout ca-
ractérisés par un rostre presque perpendicu-
laire, repley en bas et formant avec l'axe
du corps un angle presque droit; des orbites
bien formées, avec les pédoncules oculaires
de longueur ordinaire; l'abdomen composé de
sept articles bien distincts; le plastron à peu
près circulaire; les pattes cylindriques et de
longueur médiocre. Ce genre est voisin des
malas, dont il se distingue par la position des
antennes hors des orbites et par le peu de
développement des serres. Il comprend deux
espèces qui habitent l'océan Indien. Le *mi-
cippe* à crête doit son nom aux épines lon-
gues et aiguës dont son front est armé; sa
couleur est blanchâtre; on le trouve sur les
côtes de Java. Le *micippe* phylire à la carapace
rugueuse, mais non épineuse; il est d'une
couleur jaunâtre et se trouve sur les
côtes de l'Inde.

MICIPSA, roi des Numides, fils aîné de
Masinissa. Il régna, sous la protection des
Romains, de 143 à 119 avant J.-C. C'était un
prince éclairé, qui fit quelques efforts pour
civiliser sa nation et réunit dans sa capitale
des Grecs, des savants et des philosophes. Il
déclara son vœu Jugurtha héritier de sa
couronne, conjointement avec ses deux fils,
Hiempsal et Adherbal. Cette disposition pré-
para la chute de la Numidie. V. JUGURTHA.

MICKIEWICZ (Adam), célèbre poète po-
lonais, né à Zasie, dans le district de No-
wogrodek (Lithuanie), en 1798, mort à Con-
stantinople en 1855. Il était d'origine noble,
mais il semble avoir fait peu de cas de l'an-
tiquité de sa famille. A l'âge de dix ans, Mic-
kiewicz fut placé à l'école des dominicains de
Nowogrodek. Il y eut pour condisciples Jean
Czeczot, jeune homme d'une rare énergie,
qui devait jouer plus tard un grand rôle
dans les troubles qui amenèrent la suppres-
sion de l'université de Wilna, et Michel
Wereszczka, dont la sœur Marie inspira, dès
cette époque, une vive affection au jeune
Adam. Ce n'était là, il est vrai, qu'un amour
d'enfant, mais il devait exercer une influence
décisive sur la vie du futur poète et surtout
sur la direction de son génie. Il perdit son
père en 1812, et cette mort lui causa le plus
vif chagrin. La mélancolie à laquelle il fut
alors en proie eut pour effet d'éveiller en lui,
par degrés, un insatiable désir de savoir, au-
quel vint se joindre une grande aptitude pour
les études de tout genre, sauf, toutefois, pour
celles des mathématiques. Les sciences natu-
relles, en revanche, la chimie et la physique
excitèrent vivement son intérêt. Il étudiait
en même temps avec un ardeur infatigable
la philologie, l'histoire et la littérature na-
tionale. La lecture des grands poètes po-
lonais lui inspira le désir de marcher sur leurs
traces. Encore sur les bancs de l'école, il
commença plusieurs œuvres qui ne furent
jamais terminées, et dont la principale était
une traduction en vers du *Numa Pompilius*
de Florian, d'après une traduction en prose
de Stanislas Szaszye.

Il partit en 1815 pour l'université de Wilna,
dont son parent, le prêtre Joseph Mickiewicz,
était doyen. D'après ses conseils, il s'adonna
d'abord à l'étude des sciences qu'il abandonna
ensuite en partie pour s'occuper de littéra-
ture. Grâce aux leçons de maîtres éminents,
le génie naissant de Mickiewicz se développa
rapidement et, dès cette époque, il écrivit un
grand nombre de pièces fugitives, dont l'une,
l'*Hiver à la ville*, fut insérée, en 1818, dans
le *Tygodnik Wilenski* (Journal hebdomadaire

de Wilna). Mais ce n'étaient là que des essais,
et sa première œuvre remarquable devait lui
être inspirée par les douloureuses désillu-
sions de l'amour.

Il n'avait jamais oublié celle à laquelle,
tout enfant, il avait voué presque un culte
d'adoration et qui avait semblé le payer de
retour. Il voyait déjà, dans un avenir rap-
proché, le jour qui devait consacrer leur
union, lorsque des circonstances imprévues
les séparèrent, et Marie épousa un rival du
poète, qui avait sur ce dernier l'avantage de
la fortune. Mickiewicz exhalait sa douleur dans
son poème intitulé : les *Adieux* (*Żegnania*), où
il s'est mis lui-même en scène, et qui est un
chef-d'œuvre de tendresse et de délicatesse.
Ce poème fut publié en 1822, à Wilna, dans
un recueil qui renfermait, outre des poésies,
des romances, des sonnets et des ballades, un
autre touchant poème élégiaque, *Grzywna*,
dans lequel l'auteur raconte l'histoire d'un
héros lithuanien, qui, pour sauver l'honneur
de son époux, revêt son armure et trouve la
mort sur le champ de bataille. Ces poésies,
que l'auteur avait en partie écrites à
Kowno, où il était, depuis 1820, professeur
de littérature latine et polonaise, respiraient
le souffle du romantisme pur et marquèrent
le début de la lutte entre les classiques en
Pologne. Ces premiers essais rendirent en peu
de jours le nom du poète populaire dans sa
patrie, à tel point qu'une vallée des environs
de Kowno, où il avait l'habitude de se retirer
pour composer ses vers, reçut le nom de
vallée de Mickiewicz, sous lequel on la dési-
gne encore aujourd'hui.

L'enthousiasme des Polonais pour le poète
qui venait de se révéler s'accrut encore lors-
qu'on apprit tout à coup que le gouvernement
venait de le faire arrêter et emprisonner
comme affilié aux sociétés secrètes des phi-
lomathes et des philarètes, qui existaient
alors à l'université de Wilna (1823). Après
un an de détention au couvent des Basilien-
s de Wilna, il fut condamné pour ce chef, bien
qu'on n'eût pu trouver contre lui aucune
preuve positive, à un exil perpétuel dans l'in-
térieur de la Russie et, à l'âge de vingt-six
ans, il quitta la Pologne, qu'il ne devait plus
revoir.

A Saint-Petersbourg, où il lui fut d'abord
permis de résider, Mickiewicz se trouva en
relation avec les jeunes conspirateurs rus-
ses qui, dans les dernières années du règne
d'Alexandre, commençaient déjà à fomentier
l'agitation contre le gouvernement. Il gagna
à la cause polonaise les sympathies de Bes-
toujef et de Kijeleff, les futurs promoteurs
de l'insurrection qui éclata à l'avènement de
Nicolas, et, dans un poème « à ses amis rus-
ses », écrit quelques années plus tard, il les
désigne tous les deux par leurs noms, comme
ayant été victimes de la vengeance du czar,
tandis qu'il reproche, par une allusion trans-
parente, à Pouschkin, auquel ils l'avaient
présenté, d'avoir déserté la cause de la li-
berté. Ce fut l'année même où Byron expirait
à Missolonghi que Mickiewicz et Pouschkin
se rencontrèrent à Saint-Petersbourg; mais
cette rencontre déplaça au gouvernement
russe, qui interna Mickiewicz à Odessa. Là,
cependant, il obtint la permission de faire
une excursion en Crimée, pendant laquelle
il écrivit ses *Sonnets de Crimée*, qui devin-
rent aussitôt populaires et dont l'un, *Sur le
Chalyr-Jagh*, fut même traduit en langue
russe. Ils eurent encore un autre avantage
pour le poète, car là lui concilièrent la fa-
veur du prince Galitzin, gouverneur de Mos-
cou, qui l'appela auprès de lui dans cette
ville et qui lui fit obtenir bientôt après l'auto-
risation de revenir à Saint-Petersbourg.

Ce fut là que Mickiewicz publia, en 1828,
l'un de ses plus beaux poèmes, *Conrad Wal-
tenrod*, qui, sous le voile d'un épisode de
l'histoire de la Lithuanie au xvi^e siècle, pla-
dait éloquemment la cause de la nationalité
polonaise et à chaque page duquel on sentait
l'expression de la haine ardente d'une nation
opprimée contre ses oppresseurs. Le livre fut
interdit par la censure de Varsovie, et, pour
quoiqu'on l'a lu, il est difficile de s'expliquer
comment il put échapper aux rigueurs de la
censure de Saint-Petersbourg. Il est à croire
que les Russes n'y virent pas ce que le sen-
timent de leurs souffrances rendait évident
pour tous les Polonais. Bien plus, on en pu-
blia deux traductions en langue russe et l'on
dit même que l'empereur Nicolas envoya
complimenter l'auteur, auquel un emploi fut
offert dans la diplomatie, mais qui ne solli-
cita d'autre faveur que la permission de faire,
dans l'intérêt de sa santé, un voyage en Ita-
lie; il l'obtint par l'entremise du poète Jou-
kovski et quitta la Russie, comme il avait
quitté la Pologne, pour ne plus la revoir.

Après avoir visité l'Allemagne, où il passa
plusieurs jours auprès de Goethe, il se fixa à
Rome et s'y lia intimement avec Fenimore
Cooper. Il était dans la ville éternelle lorsque
lui parvint la nouvelle de l'insurrection po-
lonaise de novembre 1830, que les patriotes
avaient commencée en chantant les dernie-
res strophes de son *Ode à la jeunesse*. Il se
mit aussitôt en route pour Varsovie, mais
l'insurrection était comprimée avant qu'il eût
atteint cette ville. Il se retira alors à Dresde,
où il écrivit une nouvelle partie de son poème
les *Ateux*, qui est l'une de ses plus remar-
quables et, en même temps, de ses plus étranges
productions.

Vers le milieu de 1832, Mickiewicz partit

pour Paris, où il publia, peu après, les *Livres
du peuple polonais et du pèlerinage polonais*,
ouvrage dans lequel il retraçait, dans un lan-
gage biblique, le rôle du peuple polonais dans
le passé et dans l'avenir. Cet ouvrage fut
traduit presque aussitôt en français par M. de
Montalembert qui, dans la préface placée en
tête de sa traduction, s'exprime ainsi : « Deux
poèmes nous sont venus cette année : le pre-
mier, de la Pologne, cette Palestine du Nord;
le second, de l'Italie, cette Grèce d'Occident;
l'un sublime de simplicité, gros d'une sainte
colère, palpitant d'une haine céleste, tel qu'un
psaume de David; l'autre sublime de douceur,
divin de résignation, plein de prière et d'a-
mour, tel qu'une épitre de saint Jean; deux
chef-d'œuvre jumeaux, comme l'Ancien et le
Nouveau Testament; appelez, celui-ci :
Livres des pèlerins polonais, par Adam Mic-
kiewicz; celui-là : *Mes prisonniers*, par Silvio
Pellico. » On a jugé diversement ce livre
qui passe pour avoir inspiré à Lamennais les
Paroles d'un croyant. Le principal reproche
qu'on a adressé à l'auteur, c'est d'y avoir
fait preuve d'un catholicisme outré, qui l'a
conduit à écrire que la tolérance des rois de
Pologne pour le protestantisme avait été la
principale cause de la chute de cette puis-
sance. La plupart des historiens attribuent
cette chute, au contraire, à l'influence gan-
gréneuse des jésuites, et, hâtons-nous de le
dire, les faits leur donnent raison.

En 1834 parut *Pan Thadeusz* (Monsieur
Thadée), que les compatriotes du poète re-
gardent comme la plus remarquable création
de son génie, tandis que quelques critiques
étrangers prétendent qu'elle est au-dessous de
ses autres productions. Elle diffère, du reste,
complètement des *Ateux*, sous le rapport du
style et du plan, et, dans le cadre d'une ac-
tion des plus simples, retrace l'agitation pro-
duite dans la Lithuanie par l'approche de la
grande armée. L'année suivante, Mickiewicz
publia une traduction du *Glaour* de lord By-
ron. Il épousa peu de temps après une dame
polonaise, Céline Szymanowska, qu'il con-
naissait depuis 1821 et à laquelle il avait, à
cette époque, adressé des vers de Saint-Pé-
tersbourg. Il sembla alors s'enfouir complè-
tement dans la vie de famille, et il fallut de
pénibles soucis pécuniaires pour l'arracher à
l'engourdissement dans lequel il était tombé,
pour le forcer surtout à quitter la France, à
laquelle il s'était attaché comme une se-
conde patrie. On lui offrit, en 1839, à Lau-
sanne, une chaire de littérature latine, qu'il
accepta, mais qu'il quitta avec bonheur l'an-
née suivante pour venir occuper celle de lit-
térature slave, que M. Cousin venait de créer
au Collège de France.

Les cours qu'il y fit excitèrent en peu de
temps l'attention universelle : Français, Po-
lonais, étrangers de toutes les nations se
pressèrent bientôt autour de lui, séduits par
l'étendue de son érudition et par le charme
quelque peu étrange de sa parole dans une
langue qui n'était pas la sienne. Il en avait
fait cependant une étude assez approfondie
pour pouvoir écrire dans cette langue trois
dramas en cinq actes : les *Confédérés de Bar*,
Jacques Jaskinski ou les *Deux Polonais* et le
Château de Cracovie. On n'a conservé que
quelques fragments de ces pièces, qu'écrivent
par endroits des beautés du premier or-
dre, mais où l'on sent la gêne de l'ouvrier
qui se sert d'un instrument avec lequel il
n'est pas complètement familiarisé.

Nous arrivons à la période la plus triste de
la vie de notre poète. En 1841, sa femme, qui
souffrait depuis longtemps d'une maladie
mentale rebelle à tous les remèdes, avait paru
éprouver quelque soulagement du traitement
magnétique auquel la soumit Towianski. Cet
événement eut une influence fâcheuse sur
Mickiewicz, qui se fit l'apôtre de la religion
nouvelle, dont Towianski prétendait être le
messie. Peu à peu la littérature slave disparut
complètement de son cours au Collège de
France, et ce fut du haut de sa chaire qu'il
chercha à faire des prosélytes au messianisme,
dont le trait principal était le culte de
Napoleon I^{er}. A la fin, le gouvernement
français expulsa Towianski de la France et
suspendit les cours de Mickiewicz. Celui-ci
publia à cette époque, en français, deux bro-
chures, *L'Eglise officielle et le messianisme* et
la *Religion et la politique*, qui achevèrent
d'indisposer contre lui l'opinion publique.
Français et Polonais s'acharnèrent alors à
l'envi sur le grand poète, sans tenir compte
des causes psychologiques qui avaient brisé sa
force morale. Il sembla cependant rester in-
sensible aux attaques, et, tout entier aux
théories du maître, il partit en 1846 pour la
Suisse, où celui-ci s'était retiré. Ce voyage
eut pour lui un résultat salutaire, et il revint
à Paris, en proie, il est vrai, à un doute af-
freux et se demandant s'il avait été victime
d'un horrible cauchemar, mais déjà sur la
voie de la guérison. La guerre poétique parut
alors se réveiller en lui, et quelques-unes de
ses poésies fugitives qui furent publiées à
cette époque respirèrent tout le charme mé-
lancolique qui caractérisait surtout son gé-
nie.

A l'avènement de Pie IX en 1847, Mickie-
wicz fit un voyage à Rome. La révolution de
Février, arrivée peu après, et la tournure
que les événements prirent au début lui firent
ouvrir en partie les yeux sur l'insanité des
conceptions de Towianski, qui échauffait
tout son système religieux sur le rétablis-

ment du *napoléonisme*. Toutefois, l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la République française (10 décembre 1848) ramena le poète aux idées messianiques, dont il se fit de nouveau l'avocat, mais avec moins d'éclat qu'auparavant, dans le journal la *Tribune du peuple*, qu'il publia en 1849.

Bien que toutes ses sympathies fussent pour le nouveau gouvernement et qu'il comptât parmi les hôtes les plus assidus du palais de l'Élysée, il ne demanda jamais rien pour lui; il n'avait cependant d'autres ressources que la maigre traitement attaché à la place de bibliothécaire de l'arsenal, qu'il avait obtenue depuis quelques temps. L'explosion de la guerre d'Orient vint raviver ses espérances au sujet de la restauration de la Pologne, et il alla lui-même, à la tête d'une députation de Polonais, près Napoléon III de saisir l'occasion qui se présentait pour réparer une grande injustice européenne. Celui-ci eut l'air d'entrer dans ses idées et l'envoya même à Constantinople, afin qu'il y usât de son influence sur ses compatriotes pour former une légion polonaise. Ce fut peu de temps après son arrivée dans cette ville que Mickiewicz succomba à une attaque de choléra (25 novembre 1855).

La nouvelle de sa mort produisit la plus douloureuse sensation en Pologne, et la douleur de ses compatriotes trouva un écho sympathique dans tout le monde slave, dans tout le monde civilisé. Ses restes furent rapportés en France et un tombeau lui fut élevé au cimetière Montmartre. Il ne laissait aucune fortune à ses six enfants; mais la vente d'une nouvelle édition de ses œuvres et une souscription ouverte entre ses admirateurs produisirent une somme de 200,000 fr., destinée à pourvoir à leur éducation et à leur établissement.

« Étudier Mickiewicz et ses œuvres, dit M. Paul de Saint-Vincent, c'est étudier une révolution dans la littérature polonaise. Avec lui commence une nouvelle époque littéraire. Son nom est révélé, son génie a grandi au milieu des déceptions de l'attente et de l'art moderne, au milieu de la lutte des deux écoles vulgairement connues sous les noms de classique et de romantique. C'est au plus fort de cette lutte que Goethe le distingue, le signala à l'admiration de l'Allemagne et le salua avec enthousiasme du nom de l'*Aurore du Nord*... Les œuvres de Mickiewicz se distinguent par une grande variété de sujets et d'inspiration. D'abord, nous voyons en lui l'artiste qui puise dans l'histoire et surtout dans la tradition populaire les éléments du beau, puis le savant qui, saisissant dans la science elle-même le côté vague, nébuleux, l'enveloppe de son monde idéal, l'illumine des rayons de son imagination. Enfin apparaît l'homme dont l'existence est agitée par des passions diverses, cherchant dans l'art une consolation à ses peines, un épanchement à ses aspirations. Trois phases ont marqué sa vie : la première partie est remplie par un amour chaste, profond, interrompu par une brusque et éternelle séparation et suivi d'une douleur qui assombrirait toute sa jeunesse. À ces premières déceptions succèdent les sentiments patriotiques, exaltés par des douleurs épreuves de la proscription et de l'exil. Enfin arrive, en dernier lieu, les aspirations religieuses, pieuses dans leur origine, mais inquiètes, mais tourmentées par une soif avide de réaliser dans le monde la perfection de l'humanité chrétienne. Cette soif, source de sublimes pensées, devint plus tard la cause d'erreurs qui compromirent sa carrière littéraire au moment où elle pouvait se signaler par les plus éclatants succès. »

Voici la liste des éditions les plus estimées des différentes œuvres de Mickiewicz : *Poésies* (Wilna, 1822, 2 vol.); *Sonnets* (Moscou, 1826); *Konrad Wallenrod* (Saint-Petersbourg, 1828); *Poésies* (Paris, 1828-1829, 3 vol.); *Poésies* (Saint-Petersbourg, 1829, 2 vol.); les *Œuvres* du peuple polonais et du pèlerinage polonais (Paris, 1833); *Poésies* (Varsovie, 1833, 3 vol.); *Monsieur Thadée ou la Dernière entrée en Lithuanie, Histoire noble des années 1811 et 1812*, poème en douze chants (Paris, 1834); le *Giaour*, tragédie en cinq actes (Paris, 1835); *Poésies* (Paris, 1838, 8 vol.); *Œuvres* (Paris, 1844, 4 vol.); *Cours de littérature slave professé au Collège de France*, recueilli et traduit en polonais par Félix Wrotnowski (Paris, 1841-1844); les *Slaves*, cours professé au Collège de France (Paris, 1849, 5 vol., en français); *Histoire populaire de la Pologne*, publiée avec préface, notes et chapitres complémentaires par Ladislas Mickiewicz (Paris, 1867); *Œuvres complètes* (Paris, 1860, 11 vol.). La plupart de ces œuvres ont été traduites en français, en anglais, en allemand, en russe, en tchèque et en italien. Voici les titres des traductions françaises avec les noms des traducteurs : *Konrad Wallenrod*, et les *Sonnets de Crimée*, par Miaskowski et Faignon (Paris, 1830); *Konrad Wallenrod, nouvelle traduction*, par un anonyme (Paris, 1830); *Dithyrambe à la jeunesse* (Paris, 1831); et les *Ateux* (Paris, 1834), par Boyer-Nicoche; les *Ateux, partie troisième* (1834), et *Wallenrod* (1840), par Burgaud de Mare; *Wallenrod*, par Loison (1835); *Nuits d'exil ou les Amours des anges, Grajnia* (1835) et *Semaine d'exil* (1837), par Ostrowski; *Œuvres de Mickiewicz, traduction nouvelle*, par J.-B. Ostrowski (Paris, 1841; 1859, 4^e édit., 2 vol.). La Vie du poète a été écrite par Alexandre

Chodko (1844), Antoine Malecki, Klackzo, Lucien Sieminski, Ant.-Ed. Odyniec, Casimir-Ladislav Wojcicki, Charles Estreicher, Michel Budzinski et Fontille (Paris, 1862). Adam Mickiewicz a laissé plusieurs fils. L'aîné, Ladislav Mickiewicz, né à Paris en 1838, a publié, outre des traductions : *Note sur l'état des choses en Pologne* (1862, in-80); *Czartoryski, Wielopolski et Mierolowski* (1863, in-12); *Lettre au comte de Montalembert sur l'insurrection polonaise* (1868, in-80); *Pologne et les provinces méridionales* (1869, in-80); *Histoire populaire de la Pologne*, extraits des leçons d'Adam Mickiewicz (1866, in-18), etc. — Son frère, Alexandre Mickiewicz, né à Paris en 1842, mort à Berlin en 1864, a laissé une traduction de l'*Organisation administrative du royaume d'Italie* de Minghetti. — Enfin, un frère des deux précédents, Jean Mickiewicz, né à Paris en 1845, a traduit et publié quelques écrits.

MICKLE (William-Julius), poète écossais, né Langholm, comté de Dumfries, en 1734, mort en 1788. Lorsqu'il eut achevé ses études à Edimbourg, son père le chargea de diriger une brasserie (1755). Mais, entraîné par son goût pour la poésie et les belles-lettres, il abandonna, pour rimer, le soin de ses affaires à des subalternes et se vit bientôt contraint de faire banqueroute. Complètement ruiné, Mickle conçut le chimérique espoir de satisfaire ses créanciers, grâce à ses productions poétiques. Il rimait donc de plus belle et publia à Londres, en 1762, un poème moral, la *Providence ou Arandus et Emile*, qui passa complètement inaperçu et qui ne lui rapporta rien. Pour échapper aux tracasseries qu'il causaient ses créanciers, il partit pour Londres (1763), y vécut misérablement, composant des pièces de vers et des articles qui parurent dans divers recueils, entra deux ans plus tard, comme correcteur, dans l'imprimerie Clarendon, à Oxford, et là, à l'abri du besoin, il put composer ses principales œuvres et commencer sa traduction en vers des *Lusiades* de Camoëns. En 1779, il suivit, comme secrétaire, le commodore Johnstone, visita avec lui Lisbonne, où il fut reçu membre de l'Académie royale, obtint en 1780 une place d'agent des prises, se maria avantageusement vers cette époque avec la fille d'un fermier et termina ses jours à Wheatley, près d'Oxford. Mickle était un poète d'un mérite réel et, bien qu'entaché d'incorrections, ses vers sont pleins de vigueur et d'harmonie. Nous citerons de lui : *Sir Martyn ou la Concubine* (Oxford, 1767, in-80), poème; *Voltaire parmi les ombres* (1770), écrit antiphilosophe qui a été imité en français sous le titre de *Voltaire de retour des ombres* (1776); *Marie, reine d'Écosse*, élogie (1770); le *Siege de Marseille*, tragédie; *Almeda Hill*, poème (1780), et sa traduction des *Lusiades* de Camoëns (Oxford, 1775, in-40), qui passe pour être, après l'*Iliade* de Pope, le plus beau travail de ce genre qu'on ait fait en Angleterre. Ses meilleures poésies ont été recueillies et publiées à Londres (1794, in-40).

MICLER ou MITZLER (Laurent), musicien, médecin et historien polonais, né dans la Saxe, en 1705, mort en 1770. Il étudia, à l'université de Leipzig, la philosophie et la littérature musicale, puis fonda dans cette ville, en 1739, une revue intitulée la *Bibliothèque musicale*, qui parut jusqu'en 1752. Il avait publié, en outre, les ouvrages suivants : *Principes généraux de la basse continue* (1739, in-80), et *Recueil de deux morales choisies, à l'usage des amateurs de clavier* (4 cahiers in-fol.), lorsqu'en 1743 il devint précepteur du fils de Jean Malachowski, chancelier de la couronne de Pologne; après avoir terminé cette éducation, il alla suivre à Erfurt des cours de médecine. Reçu docteur en 1747, il revint exercer la pratique de son art en Pologne et y fut nommé, bientôt après, premier médecin et historiographe du roi Auguste III. Il s'attacha à activer le développement des études médicales en Pologne, et établit à Varsovie une imprimerie, où il publia successivement différents recueils, tels que : la *Bibliothèque de Varsovie* (1754-1755, 4 vol.); les *Acta literaria regni Poloniae et magni ducatus Lithuaniae* (1755-1756), et la *Nouvelle gazette économique et savante* (1758-1761). Il fut anobli par le roi Stanislas-Auguste. Outre les ouvrages précités, on a de lui : *De necessitate collegii medici auctoritate regia Varsoviensis erigendi* (Varsovie, 1752), et *Historiarum Poloniae et magni ducatus Lithuaniae scriptorum quotquot ab initio reipublice Poloniae ad nostra usque tempora exstant omnium collectio magna* (Varsovie, 1761, 5 vol. in-fol.), recueil important. Micler avait, en outre, écrit une foule d'ouvrages populaires, qu'il avait fait traduire la plupart de l'anglais et de l'allemand.

MICLOU s. m. (mi-kloù). Ornith. Espèce de canard, appelé aussi CANARD GLACIAL.

MICMAC s. m. (mi-kmak — de l'allemand *mischmasch*, mélange, confusion, trépidation, micmac, dérivé de *mischen*, mêler, confondre, du même radical que le latin *miscere*, le grec *misgō*, *mignumi*, lithuanien *miszauz*, russe *miszauz*, *kymrique misygu*, sanscrit *migrayami*, de la racine sanscrite *miç* ou *nik*, confondre, mêler). Intrigue embrouillée et suspecte : *Il y a du micmac dans cette affaire*. Comment voulez-vous que je me reconnaisse dans tout ce micmac? Qui est l'auteur de tout ce micmac?

Pestel cinquante louis pour retoucher une serrure ! il y a du MICMAC là-dessous. (Alex. Dumas.)

MICMAK s. m. (mi-kmak). Linguist. Langue parlée par les Micmaks.

— Encycl. Linguist. V. LENNAPE.

MICMAKS, nation très-nombreuse, qui vit le long de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse et dans l'intérieur de l'île de Terre-Neuve.

MICNÉ s. m. (mi-kné). Métrol. anc. Mesure égyptienne de capacité, qui valait 20 métretes.

MICO s. m. (mi-ko). Mamm. Espèce d'ouistiti du Para. || On dit aussi MICOU.

— Encycl. Le mico est une espèce d'ouistiti, dont la longueur ne dépasse guère 0m,20, non compris la queue, qui est lâche, non prenante et longue d'environ 0m,20; il a le museau court, les oreilles grandes et nues, d'un rouge vermillon très-vif, ainsi que la face; son pelage est d'un beau blanc argenté; la queue est d'un noir brunâtre lustré, quelquefois blanche en tout ou en partie; les pieds et les mains sont rouges. Ce joli quadrupède se trouve au Para; mais il y est très-rare. Un de ces animaux, donné à La Condamine par le gouverneur de cette province, vécut une année à Paris, où l'hiver le fit périr, malgré les précautions prises pour le préserver du froid. Un autre, qui appartenait au duc de Penthièvre, se montrait des plus aimables et des plus caressants. Cette espèce, rangée par Buffon parmi les sagouins, n'a ni abajous ni callosités aux fesses.

MICOCOULIER s. m. (mi-ko-kou-lié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des ulmacees : Le MICOCOULIER est presque toujours cultivé en lignes. (A. Dupuis.) Tous les MICOCOULIERS ont les feuilles alternes. (Bosc.)

— Encycl. Les micocouliers sont des arbres à feuilles alternes, pétiolées, divisées en deux parties inégales par la nervure médiane, munies de stipules caduques; les fleurs, hermaphrodites, plus rarement unisexuées, verdâtres, peu apparentes, sont solitaires ou réunies en petit nombre à l'aisselle des feuilles; le fruit est un petit drupe médiocrement charnu, renfermant un seul noyau monoperme. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, une seule habite le midi de l'Europe; toutes les autres sont exotiques; mais plusieurs d'entre elles peuvent croître en pleine terre sous nos climats. Presque tous ces arbres sont remarquables par la vigueur de leur végétation, la rusticité de leur tronc, la dureté et les qualités précieuses de leur bois.

Le micocoulier austral, appelé aussi micocoulier de Provence, fabrecoquier, falabrecoquier, bois de Perpignan, quelquefois aussi, mais très-improprement, alizier, est un arbre de 15 mètres ou un peu plus, à branches étalées, à feuilles ovales, dentées et pointues. Il est très-répandu dans le midi de la France, où il croît surtout dans les plaines et sur les collines peu élevées. L'exposition lui est indifférente. On peut le cultiver en plein air jusque dans nos provinces du Nord, pourvu qu'on ait soin de le protéger, pendant ses premières années, contre les froûts trop vifs. Le sol difficile sur la nature et la qualité du sol, il préfère néanmoins les terres profondes, légères, assez fraîches. C'est aux bords des cours d'eau, vers les parties basses des vallées, qu'il se développe avec le plus de vigueur. Il s'accommode de terrains secs et rocailleux, ou bien peu d'autres essences pourraient croître; aussi le plante-t-on assez souvent dans le Midi sur le bord des routes; toutefois, dans les sols élevés et trop arides, il dégénère en buisson. Par contre, il redoute l'excès d'humidité, et les terrains marécageux et argileux lui sont absolument contraires.

La culture du micocoulier est facile. Mais, comme elle ne se fait guère en grand, on le sème le plus souvent en pépinière, en rigoles, et on recouvre les graines de 0m,01 environ de bonne terre meuble. Le semis doit être fait à l'automne, aussitôt après la maturité des graines, car celles-ci sont sujettes à rancir et à secher très-vite; si on a soin d'arroser, il le veau au printemps suivant; dans le cas contraire, la levée n'a lieu, pour la plupart des graines, que la seconde année. On repique le plant à l'âge de deux ans, pour le planter à demeure quand il a atteint la hauteur de 1 mètre environ; s'il vient à geler, on le recèpe, et les racines produisent de nouveaux rejets. La croissance de cet arbre est assez rapide, et sa transplantation ne présente pas de difficultés. On le trouve bien rarement formant des massifs forestiers de quelque étendue; le plus souvent, il est cultivé en lignes et soumis à un élagage qui varie suivant l'usage auquel le bois est destiné.

Dans les environs de Narbonne, le micocoulier est destiné surtout à faire des manches de fouet. Pour cela, on le plante dans un bon sol, à 3 mètres environ de distance entre les pieds; vers la dixième année ou un peu plus tard, on les coupe rez terre, pour leur faire produire d'abondantes cèpes. On élague les rejets, et on les coupe quand ils ont atteint la hauteur de 3 à 5 mètres, sur une grosseur suffisante; on les redresse au feu, s'il en est besoin; puis on les met en

boîtes, qu'on expédie dans divers pays. En Sicile, quand l'arbre a un assez gros volume, on supprime la partie supérieure, et on en fait ainsi un têtard qui fournit de nombreux échélas. A Sauve (Gard), on élève cette essence pour en faire des fourches; on dirige alors l'élagage de manière à conserver trois branches divergeant du même point ou à peu près. Si on laisse le micocoulier prendre son développement naturel, il devient un très-bel arbre, et, comme sa longévité est très-grande, il peut acquies d'énormes dimensions. On en voit un très-beau pied à Aix (Provence); il est âgé, dit-on, de plus de cinq cents ans, et l'on assure que le roi René aimait à s'asseoir sous son ombrage pour donner ses audiences. Cette essence produit un effet remarquable dans les bosquets, par son feuillage d'un vert intense; il y en a une variété à feuilles panachées.

Le bois du micocoulier est dur, compacte, coriace et en même temps un des plus flexibles; peu ou point sujet à la gerçure ou à la vermoulure, il se conserve très-longtemps. Il est d'une belle couleur, d'un grain fin, prend un beau poli, et imite le bois satiné quand on le coupe obliquement à ses fibres. C'est le bois par excellence pour le charbonnage. Il est très-estimé aussi pour la menuiserie, la marqueterie, l'ébénisterie, la sculpture, la fabrication des instruments à vent, etc. Il convient surtout pour les ouvrages qui exigent de la flexibilité, tels que les cerceaux et cercles de cuves, les manches de fouet dits perpiignans, les baguettes de fusil; on en fait aussi des fourches, des barreaux de chaise, etc. La racine, de couleur plus foncée, sert à fabriquer de menus objets, tels que des manches de couteau. Ce bois est enfin excellent pour le chauffage, et donne un charbon très-estimé.

L'écorce est astringente et peut remplacer celle du chêne pour la préparation des peaux; on l'emploie aussi, mais plus rarement, pour la teinture en noir ou en jaune. Les feuilles sont recherchées par les bestiaux, et les fleurs, les boutons et les fruits, et ses fruits, essayés avec précaution, pourraient servir aussi à nourrir les vers à soie. Les fruits sont noirs, sucrés et agréables au goût; mais, comme ils ont très-peu de chair et sont longs à cueillir, on les abandonne aux enfants. On les a employés, en médecine, contre la dysenterie. Ils persistent sur l'arbre durant l'hiver, et fournissent alors un aliment aux grives et autres oiseaux, qui en sont très-friands. On pourrait en tirer parti pour fabriquer des boissons économiques. Enfin, les graines donnent, par expression, une huile grasse, douce, qu'on a comparée aux huiles d'olive, mais qu'on emploie surtout pour l'éclairage.

Le micocoulier occidental ou de Virginie se distingue du précédent par sa taille plus élevée, ses feuilles luisantes en dessus, ses fleurs en bouquets axillaires, et ses fruits d'un pourpre foncé. Originaire de l'Amérique du Nord, où il croît dans les sols de bonne qualité, sur le bord des rivières, il végète très-bien en plein air sous le climat de Paris, où il remplace même avantageusement, dans les jardins, le micocoulier de Provence; aussi y est-il beaucoup plus répandu. Il possède du reste les mêmes qualités, mais à un degré plus élevé, et, comme il est fructueux et mûrit bien ses graines dans notre pays, il y aurait intérêt à le propager. Le micocoulier de la Louisiane, regardé par quelques auteurs comme une simple variété de l'espèce précédente, s'en distingue surtout par ses feuilles plus minces, moins aiguës, plus arrondies; il est aussi beaucoup moins rustique. Le micocoulier de l'Amérique du Nord, et particulièrement à ses feuilles en cœur, très-longues, épaisses, très-rudes au toucher, et à ses fruits d'un rouge verdâtre, les plus gros peut-être du genre; c'est un très-bel arbre, originaire de la Caroline. Le bois de cette espèce est excellent, et ses fruits sont comestibles. Le micocoulier coriace a des feuilles aiguës, ovales, glabres et d'un vert foncé à la face supérieure; originaire de la Louisiane, il est à peine connu aujourd'hui en France, où néanmoins il a fructifié dans les pépinières de Trianon. Le micocoulier lime est celui qui a les feuilles les plus étroites, les plus foncées en couleur et les plus rudes au toucher, d'où son nom spécifique; il habite l'Amérique du Nord, végète bien et fructifie sous nos climats, mais ne paraît pas devenir très-haut.

Le micocoulier du Levant ou de Tournesfort est un petit arbre, à feuilles ovales, presque cordiformes, crénelées, peu velues, relativement petites; ses fruits sont jaunâtres. Originaire de l'Orient, il est assez rustique sous la latitude de Paris, du moins quand il est arrivé à un certain âge. Bien qu'il donne quelquefois de bonnes graines, on le multiplie généralement de marcottes ou de greffes; du reste, il est peu répandu. Le micocoulier de Chine est moins connu encore; c'est cependant un très-bel arbre, à feuilles distiques, cordiformes, glabres, luisantes en dessous; on le multiplie par la greffe sur l'espèce indigène. Plusieurs autres espèces de micocoulier ont été introduites en Europe; mais elles ne figurent jusqu'à présent que dans les collections des jardins botaniques.

MICON, peintre et statuaire grec, né à Athènes. Il florissait au VI^e siècle avant notre

ère. Il exécuta divers travaux dans sa ville natale, en collaboration avec Polygnote; Plinie attribue à ces deux artistes la découverte de nouvelles matières colorantes et le perfectionnement des procédés d'exécution pratiqués par leurs devanciers. Micon peignit, dans le temple des Dioscures, l'expédition des Argonautes; dans le temple de Thésée, le Combat des Centaures et des Lapithes et le Combat des Amazones. Il répéta ce dernier sujet sur les murailles du Poëile, et l'on croit qu'il travailla à la Bataille de Marathon, peinte dans ce même édifice par Panéon, frère de Phidias; on raconte même qu'il fut cité en justice et condamné à une amende pour avoir représenté, dans cette Bataille, les barbares plus grands que les Grecs, ce qui froissait l'orgueil national. Il est bon de dire que, loin de montrer la même générosité que Polygnote, il avait exigé le paiement des travaux qu'il se voyait confier.

Micon avait un talent particulier pour peindre les chevaux; aussi en plaçait-il dans presque toutes ses compositions. Il paraît d'ailleurs avoir été plus préoccupé de faire vite que de faire bien, plus habile à éluder les difficultés qu'à les résoudre sagement: c'est ainsi qu'ayant à représenter le héros Butès écrasé par un rocher, il se borna à en faire voir la tête et les yeux, au lieu de montrer les raccourcis et les convulsions du corps mutilé. De la vint un proverbe athénien: « C'est comme le Butès de Micon, » disait-on d'un ouvrage fait avec précipitation, d'une besogne bâclée.

Comme statuaire, Micon fit une statue de l'Athénien Callias. Quelques auteurs, il est vrai, pensent que cet ouvrage doit être attribué à un autre Micon, sculpteur syracusain, qui fit deux statues du roi Hiéron II. — Plinie nous apprend qu'il y eut aussi un autre peintre du même nom, Micon le Jeune. Celui-ci eut une fille, nommée Timarète, qui s'adonna aussi à la peinture.

MICONIE s. f. (mi-kro-ni). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, type de la tribu des miconiées, qui croissent dans l'Amérique tropicale. || On dit aussi MICON.

MICONIÉ, ÊE adj. (mi-kro-ni-é — rad. micon-). Qui ressemble à une miconie.

— s. f. pl. Bot. Tribu de mélastomacées, qui a pour type la genre miconie.

MIC-ROSCOPES (A) loc. adv. Au milieu du corps; de façon à ne laisser voir que la moitié supérieure du corps: *Être enfoncé jusqu'à mic-roscop* dans la boue. *Se faire peindre à mic-roscop*.

MIC-COUPÉ adj. m. Se dit de l'œuf, qui, étant parti, est coupé seulement dans l'une de ses moitiés, ou de l'œuf coupé de deux émaux dont chacun est chargé de la moitié d'une figure.

MICQUEAU (Jean-Louis), en latin *Miquel-lus*, théologien protestant français, né à Reims vers 1530. Il embrassa la Réforme, fut maître d'école à Orléans vers 1557, et devint pasteur de Sedan. Il est auteur de: *Lycam-pæi castri obsidio et excidium* (Paris et Rouen, 1555, in-12); *De constituenda apud Aurelios juventutis disciplina, oratio* (Paris, 1558, in-40); *Response au discours de Gentian Hervet, sur ce que les pilliers, voleurs et bruleurs d'églises disent qu'ils n'en veulent qu'aux prestres, suite d'une seconde response aux reserves, blasphemés, erreurs et mensonges dudict Hervet* (Lyon, 1564, in-80).

MICR ou **MICRO** (du gr. *micros*, même sens). Préfixe qui signifie Petit.

MICRA s. m. (mi-kra — du gr. *micros*, petit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, renfermant huit espèces, dont trois habitent la France méridionale.

MICRACANTHE adj. (mi-kra-kan-te — du préf. *micr*, et du gr. *akanthos*, épine). Hist. nat. Qui a de petites épines.

MICRACOSTIQUE adj. (mi-kra-ko-sti-ke — du préf. *micr*, et du gr. *akoud*, j'entends). Physiq. Qui sert, qui contribue à augmenter l'intensité du son, à percevoir les sons faibles: *Tube micracostique*.

MICRELIUS (Jean), historien et publiciste allemand, né à Cöslin en 1597, mort en 1658. Il professa successivement l'éloquence, la philosophie et la théologie au *Pädagogium* de Stettin. Outre de nombreux opuscules théologiques, philosophiques et historiques, on a de lui: *Ancienne Pomeranie* (Stettin, 1639); *De mutationibus rerum publicarum earumque causis, præsagis et curatione* (Stettin, 1652); *Lexicon philosophicum* (Iéna, 1653); *Regia politica scientia* (Stettin, 1654).

MICRALOA s. m. (mi-kra-loa — du préf. *micr*, et du gr. *aloe*, aire). Bot. Genre de plantes cryptogamiques, de la tribu des nostochinées, renfermant huit ou dix espèces, qui appartiennent toutes aux eaux douces.

MICRANTHE adj. (mi-kran-te — du préf. *micr*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs. || On dit aussi **MICRANTHÉ, ÊE**.

MICRARTHRODIE, ÊE adj. (mi-kra-arthro-di-é — du préf. *micr*, et du gr. *arthrodion*, articulation). Hist. nat. Qui a de petites articulations.

MICRASPIIS s. m. (mi-kra-spiss — du préf. *micr*, et du gr. *aspis*, bouclier). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des ophidipha-

ges, comprenant huit espèces, dont l'une se trouve abondamment en France pendant l'hiver, sur les jeunes pousses des poiriers à cidre.

MICRASTÉRIAS s. m. (mi-kra-sté-ri-ass — du préf. *micr*, et du gr. *astéron*, astre). Hist. nat. Genre de plantes cryptogamiques suivant les uns, d'animaux infusoires suivant d'autres, formés de plusieurs utricules vertes, anguleuses ou diversement prolongées en pointes et réunies en étoiles, et comprenant plusieurs espèces assez communes dans les eaux douces.

— Bot. Genre de végétaux cryptogamiques, de la tribu des desmidiées, présentant des corpuscules comprimés, discoïdes, plus ou moins incisés et quelquefois denticulés, dont on connaît une douzaine d'espèces, toutes propres aux eaux douces des marais.

MICRENCÉPHALE adj. (mi-kran-sé-fa-le — du préf. *micr*, et de *encéphale*). Zool. Qui a le cerveau très-petit.

MICRHYLE s. f. (mi-kri-le — du préf. *micr*, et du gr. *hula*, rainette). Erpét. Genre de reptiles, de la famille des batraciens, ne renfermant qu'une espèce de rainette, qui vit à Java.

MICROBASE s. m. (mi-kro-ba-ze — du préf. *micr*, et du gr. *basis*, base). Bot. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base étroite.

MICROCARPE adj. (mi-kro-kar-pe — du préf. *micr*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui porte de petits fruits. || Qui a de petites urnes, en parlant de certaines mousses.

MICROCEBES s. m. (mi-kro-sé-be — du préf. *micr*, et du gr. *kébos*, singe). Mamm. Genre de quadrumanes, formé aux dépens des makis.

— Encycl. Les *microcebes* étaient rangés autrefois parmi les makis; ils se distinguent de ces derniers par leur museau plus court; leurs yeux plus gros et plus saillants; leur arcade maxillaire plus courte, leurs dents plus fines et plus serrées; leurs jambes de derrière plus longues. Ce genre ne renferme qu'une espèce, le *microcebe* roux, décrit par Audubert sous le nom de *maki nain*, et par Buffon sous celui de *rat de Madagascar*. Cet animal a le pelage roussâtre, les oreilles de moitié moins longues que la tête, la queue moins longue que le corps et couverte de poils courts. Il habite Madagascar, comme l'indique son nom vulgaire. Ses habitudes sont vives, ses mouvements agiles. On connaît peu ses mœurs; mais elles ne paraissent pas différer sensiblement de celles du vari et des autres makis, si répandus dans le même pays.

MICROCELE adj. (mi-kro-sè-le — du préf. *micr*, et du gr. *kélé*, tumeur). Hist. nat. Qui a des parties légèrement renflées.

MICROCEPHALE adj. (mi-kro-sé-fa-le — du préf. *micr*, et du gr. *kephalé*, tête). Zool. Qui a une petite tête.

— Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont réunies en petits capitules.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des feroniens, comprenant deux espèces.

MICROCEPHALIE s. f. (mi-kro-sé-fa-li — rad. *microcephale*). Méd. Idioteisme provenant de la petitesse du cerveau.

MICROCERE adj. (mi-kro-sè-re — du préf. *micr*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Qui a des antennes courtes.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des aléchariniens. || Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, tribu des gonatocères, renfermant huit espèces originaires de l'Afrique australe.

MICROCHIMIE s. f. (mi-kro-chi-mi — du préf. *micr*, et de *chimie*). Chim. Étude de certains corps faite à l'aide du microscope.

MICROCHIMIQUE adj. (mi-kro-chi-mi-ke — rad. *microchimie*). Qui a rapport à la microchimie: *Analyse microchimique*.

MICROCHLOË s. f. (mi-kro-klo-ë — du préf. *micr*, et du gr. *chloë*, herbe). Bot. Genre de plantes graminées de l'Inde.

MICROCHRONOMETRE s. m. (mi-kro-kro-no-mè-tre — du préf. *micr*, et de *chronomètre*). Physiq. Instrument qui sert à mesurer de très-petites fractions de temps.

MICROCLADIE s. f. (mi-kro-kla-di — du préf. *micr*, et du gr. *kladiou*, rameau). Bot. Genre d'algues filiformes, caractérisé par un tissu cartilagineux, et dont on ne connaît qu'une espèce.

MICROCOLEUS s. m. (mi-kro-ko-lé-usa — du préf. *micr*, et du gr. *koleos*, gaine). Bot. Genre de plantes cryptogamiques, de la tribu des oscillariées, qui comprend une dizaine d'espèces.

— Encycl. Les *microcoleus* sont des algues composées de filaments simples, semblables à ceux des oscillaires, empâtés dans une masse muqueuse, mais se dégageant, par une sorte de reptation, de gaines communes, dans lesquelles ils sont comme réunis en faisceau. Ils croissent toujours dans des milieux plus ou moins humides. Le *microcoleus* terrestre présente des faisceaux linéaires, noirs, de la grosseur d'un crin, superposés, formant un

tissu luisant et onctueux au toucher; il se trouve très-communément sur la terre humide, dans les pots à fleurs, au voisinage des lieux habités. Le *microcoleus* maritime en diffère par ses filaments moins nettement articulés, souvent tortueux, comme corail, et se trouve dans l'intérieur des gaines, et ne devenant droits qu'aux orifices par lesquels ils rayonnent; on le trouve dans les sables des bords de la mer. Ces espèces et quelques autres ont été confondues par divers auteurs avec les genres oscillaire et vaginaire.

MICROCOÏNE adj. (mi-kro-ko-ïne — du préf. *micr*, et de *coïne*). Hist. nat. Dont la surface est chargée de petites éminences coniques.

MICROCOSME s. m. (mi-kro-ko-sme — du préf. *micr*, et du gr. *kosmos*, monde). Phil. Petit monde, considéré comme une forme réduite de l'univers. Le *microcosme* ou *petit monde* est l'image réduite et visible du *macrocosme* ou grand monde, qui échappe à nos jugements par son immensité. (Ch. Nodier.) *Quelques philosophes anciens ont dit que l'homme était un microcosme*. (Acad.)

— Par ext. Abrégé, image réduite du monde: *Ne croyez pas qu'il y ait rien d'arbitraire dans le nombre de parties dont se compose ce tout, ce microcosme que vous appelez drame ou roman*. (V. Hugo.) *Isaïe est original, et il a créé de toutes pièces le microcosme où se déploie son talent*. (Th. Gaut.)

— Moll. Ancien nom d'un genre d'ascidies.

— Encycl. Moll. Les auteurs anciens ont désigné sous ce nom un genre particulier d'ascidies. L'espèce type possède, comme certains mollusques, la propriété de s'agglutiner les corpuscules étrangers. Cette ascidie, au premier coup d'œil, présente l'aspect d'un fragment de rocher très-dur, composé de débris de pierres, de polypiers et d'autres corps marins. A sa surface croissent de petites algues, parmi lesquelles on trouve des mollusques ou des annélides de dimensions exigües. La cavité intérieure est tapissée par des expansions molles et membraneuses, qui forment la peau de l'animal et enveloppent les viscères et le tube alimentaire. Le *microcosme* a deux ouvertures, par lesquelles il lance un liquide élast. La chair est tendre, rougeâtre et d'une saveur qui rappelle celle des huîtres et des palourdes; elle est très-estimée comme aliment dans certains pays.

MICROCOSMIQUE adj. (mi-kro-ko-smi-ke — rad. *microcosme*). Qui a rapport au *microcosme*: *Image microcosmique*. *Qu'est-ce que la lumière de la nature, sinon une certaine analogie divine de ce monde visible avec le corps microcosmique?* (Dider.)

— Chim. Se disait d'un sel composé d'acide phosphorique, de soude et d'ammoniaque, ainsi nommé parce qu'on le trouve dans l'urine de l'homme ou du *microcosme*.

MICROCOSMOLOGIE s. f. (mi-kro-ko-smo-lo-ji — rad. *microcosme*). Histoire et description du *microcosme* ou corps humain.

MICROCOSMOLOGIQUE adj. (mi-kro-ko-smo-lo-ji-ke — rad. *microcosmologie*). Qui a rapport à la *microcosmologie*: *Étude microcosmologique*.

MICRODACTYLE adj. (mi-kro-da-kti-le — du préf. *micr*, et du gr. *daktylos*, doigt). Zool. Qui a de petits doigts.

— Ornith. Genre d'oiseau, de la famille des échassiers, caractérisé par de longs tarses, des doigts courts, un bec convexe et voûté. || On l'appelle aussi **CARIAMA**.

MICRODERE s. m. (mi-kro-dè-re — du préf. *micr*, et du gr. *déré*, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des tanytrès, renfermant six espèces, dont quelques-unes sont originaires de la Russie méridionale.

MICRODONTÉ adj. (mi-kro-don-te — du préf. *micr*, et du gr. *odon*, odont, dent). Hist. nat. Qui a des dents ou des dentelures très-petites.

— s. m. Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères nocturnes, comprenant deux espèces dont l'une habite la France et l'autre l'Allemagne. || Genre de coléoptères, de la famille des cyclyques, renfermant sept espèces de la Guyane française.

— Encycl. Entom. Ce genre de papillons nocturnes forme des *microdontes*, est caractérisé par des antennes brièvement pectinées chez les mâles, filiformes chez les femelles; des palpes droites, cylindriques, aiguës, à peine velues; le corselet très-velu; les ailes larges, à frange simple, les ailes antérieures ayant la dent du bord interne peu prononcée. Les chenilles sont sveltes, glabres, lisses, rayées longitudinalement, mais dépourvues de protubérances; elles sont munies de seize pattes; elles vivent sur le bouleau et se métamorphosent en nymphes dans des coques molles, enveloppées de mousse et de feuilles sèches. Le *microdonte* bicolor habite le nord de la France et l'Allemagne; le *microdonte* blanchâtre, qui n'en est probablement qu'une simple variété, se trouve en Russie.

MICRO-ÉLECTROMÈTRE s. m. (mi-kro-é-lé-kro-mè-tre — du préf. *micr* et de *électromètre*). Physiq. Instrument qui sert à faire reconnaître de faibles quantités d'électricité.

MICRO-GALVANIQUE adj. (mi-kro-galva-ni-ke — du préf. *micr*, et de *galvanique*).

Physiq. Se dit d'un appareil propre à faire apprécier les moindres effets galvaniques.

MICROGASTRE adj. (mi-kro-gastre — du préf. *micr*, et du gr. *gastér*, ventre). Zool. Qui a un petit ventre.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des braconides, établi par Latreille.

MICROGLOSSÉ adj. (mi-kro-glo-sé — du préf. *micr*, et du gr. *glissa*, langue). Zool. Qui a la langue courte.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des perroquets.

— Encycl. Ce genre ne renferme que deux espèces propres aux parties les plus reculées de la Malaisie. On les a rencontrées à la Nouvelle-Guinée et à l'île Vaigou. Chez tous les *microglosses*, la tête est surmontée d'une huppe de plumes effilées. Les joues et le tour des yeux sont nus jusqu'aux oreilles. Levailant est le premier qui ait attiré l'attention sur une particularité qui distingue ces oiseaux de tous les autres psittacides: nous voulons parler de la conformation de leur langue. « J'ai remarqué, dit-il, à ce sujet dans son *Histoire des perroquets*, qu'ils prennent leur nourriture d'une manière qui leur est particulière et par un mécanisme tout à fait singulier. La nature a placé sur le palais de ces perroquets une petite saillie qui sert à détacher du bout de la trompe ce qui s'y trouve engagé. Lorsqu'ils veulent prendre leur nourriture, ils commencent par la réduire en petits morceaux, en la décomposant ou en la brisant, suivant sa nature, par le moyen de leurs mandibules; ils allongent ensuite la trompe, ils la promènent et en appuient le bout à plusieurs reprises sur les aliments qu'ils ont préparés. Des qu'une parcelle s'est engagée dans le petit vide que l'on remarque à l'extrémité de cet organe, ils le tirent aussitôt la trompe dans le bec, en la raccourcissant le plus possible; puis, la repoussant au dehors, ils ont soin de la faire glisser dans le palais, dont la saillie détache sans peine la parcelle de nourriture et la fait entrer directement dans le gosier. J'ai observé aussi quelquefois que le morceau qui s'était engagé au bout de la trompe, se détachant tout seul avant qu'il fût détaché par le contact de la petite saillie du palais, tombait dans le bec, ce qui obligeait l'oiseau de baisser soudain la tête et de la secouer pour le faire retomber par terre et le reprendre ensuite à sa manière accoutumée. » G. Cuvier, examinant les différents caractères propres aux *microglosses*, ajoutait: « Ces oiseaux offrent de bons caractères pour être détachés des autres perroquets; leur queue courte et carrée, leur huppe composée de plumes longues et étroites les font ressembler aux cacatois. Ils ont les joues nues comme les aras; mais leur bec supérieur énorme, l'inférieur très-court, ne pouvant se fermer entièrement; leur langue cylindrique terminée par un petit gland corné, tendu au bout et susceptible d'être fort prolongé hors de la bouche; leurs jambes nues un peu au-dessus du talon; enfin, leurs tarses courts et plats, sur lesquels ils s'appuient souvent en marchant, les distinguant de tous les perroquets. » Le genre *microglosse* tel qu'il existe aujourd'hui fut définitivement fondé par Geoffroy Saint-Hilaire. « La langue, dit-il, est très-petite pour un si gros bec; sa forme est cylindrique et allongée; sa couleur est rouge jusqu'à son extrémité, où elle se termine par un bout noir, nommé gland, et qui est creusé en cupule. Ce gland, tout petit qu'il est, représente la vraie langue de l'oiseau, et la partie cylindrique et allongée qui la précède et qui n'en est que le support est une dépendance de l'appareil hyoïdien, non visible dans les autres psittacides. Cette langue, ainsi réduite aux plus petites dimensions, ne perd rien de son efficacité comme organe du goût. Les oiseaux qui en sont pourvus émettent tout ce qu'on leur donne et recueillent chaque parcelle sur le centre de cette langue, qui prend alors la forme d'un cuilleron, évidemment pour en goûter la saveur. » Ils brisent, comme les autres perroquets, sans aucune difficulté, les noix, noisettes et toutes espèces de noix, mais n'avaient les amandes qu'après les avoir grugées et avoir porté l'extrémité de leur langue sur chaque partie détachée, en la saisissant au moyen du creux qui termine cet organe, et dont les bords sont susceptibles de s'ouvrir et de se resserrer à volonté.

MICROGNATHE adj. (mi-kro-gna-te — du préf. *micr*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Zool. Qui a de petites mâchoires.

— s. m. pl. Entom. Groupe de lamellicornes, de la tribu des lucanides. || On dit aussi **MICROGNATHIDES**.

— Encycl. Les *micrognathes* ou *micrognathides* forment un petit groupe très-naturel, caractérisé surtout, comme l'indique leur nom, par la petitesse des mâchoires, qui sont cornées et armées de deux fortes dents au moins; ils ont encore la languette bifide et couronnant le menton; le labre grand et découvert; les antennes simplement arquées et velues; l'écusson pédiculé; l'abdomen séparé du corselet par un intervalle notable. Ce groupe renferme les genres *oxythoe*, *passale* et *paxille*. Ces insectes sont généralement de grande taille et de couleur foncée. Ils sont

— s. m. pl. Entom. Groupe de lamellicornes, de la tribu des lucanides. || On dit aussi **MICROGNATHIDES**.

— Encycl. Les *micrognathes* ou *micrognathides* forment un petit groupe très-naturel, caractérisé surtout, comme l'indique leur nom, par la petitesse des mâchoires, qui sont cornées et armées de deux fortes dents au moins; ils ont encore la languette bifide et couronnant le menton; le labre grand et découvert; les antennes simplement arquées et velues; l'écusson pédiculé; l'abdomen séparé du corselet par un intervalle notable. Ce groupe renferme les genres *oxythoe*, *passale* et *paxille*. Ces insectes sont généralement de grande taille et de couleur foncée. Ils sont

répandus dans toutes les régions chaudes du globe; on les trouve dans les rieux bois, souvent aussi dans les sucreries. Les larves, qui ont quatre pattes et ressemblent beaucoup à celles des lucanites, vivent de racines pendant plusieurs années avant de se métamorphoser.

MICROGRAPHE s. m. (mi-kro-gra-fo — du préf. *micro*, et du gr. *graphô*, je décris). Celui qui décrit les objets microscopiques : *Un savant MICROGRAPHE*.

— Espèce de pantographe, qui permet de dessiner des figures réduites extrêmement petites.

MICROGRAPHIE s. f. (mi-kro-gra-fi — rad. *micrographie*). Description des corps microscopiques. Il Ouvrage sur les études microscopiques.

MICROGRAPHIQUE adj. (mi-kro-gra-fi-ke — rad. *micrographie*). Qui rapporte la micrographie : *Études MICROGRAPHIQUES*. La *monodologie* tira beaucoup d'intérêt de l'extension donnée à nos idées de grandeur par les observations MICROGRAPHIQUES. (C. Renouvier.)

MICROLÈNE s. f. (mi-kro-lè-ne — du préf. *micro*, et du gr. *laine*, tunique). Bot. Genre de graminées de la Nouvelle-Hollande.

MICROLÈPE adj. (mi-kro-lè-pe — du gr. *mikros*, petit; *lepis*, écaille). Hist. nat. Qui est couvert de petites écailles, qui a de petites écailles. Il On dit aussi MICROLEPIDOTES.

MICROLEPIDOTÈRES s. m. pl. (mi-kro-lè-pi-do-ptè-re — du préf. *micro*, et de *lépidote*). Entom. Groupe de petits papillons nocturnes.

— Encycl. Le mot *microlépidotères*, pris dans son acception la plus large et la plus vulgaire, sert à désigner tous les lépidotères ou papillons nocturnes de petite taille; en un sens plus restreint et plus scientifique, il s'applique à un groupe naturel, comprenant les grands genres *tordeuse*, *crabrus*, *teigne* ou *alucite*. Ce sont généralement de très-petits papillons; l'envergure de leurs ailes dépasse rarement 0 m. pl. et très-souvent elle reste au-dessous de cette dimension. Ils présentent, surtout quand on les observe à la loupe, des couleurs brillantes et variées, parfois des reflets métalliques, et des dessins non moins variés et élégants. Leur forme est ordinairement veloute et agréable à l'œil. Leurs habitudes essentiellement nocturnes et la petitesse de leur taille leur permettent de se cacher facilement; aussi n'est-il pas aisé de les trouver. Il est très-difficile aussi de les prendre et de les conserver, leur structure étant très-délicate et très-fragile; lorsqu'on veut les saisir, le moindre attouchement les défile et peut même les détruire complètement. Ils recherchent les vives lumières et se dirigent vers la flamme d'une bougie. C'est même par ce moyen que l'on parvient à en détruire une grande quantité. Les *microlépidotères*, en effet, malgré leur petite taille, sont au nombre de nos ennemis les plus dangereux; il suffit de citer les tordeuses ou pyrales, les teignes, les alucites, qui attaquent nos grains, nos vignes, nos arbres fruitiers, nos étoffes ou nos provisions de ménage. Toutefois, ce n'est pas à l'état de papillon qu'ils sont le plus à craindre, car alors ils prennent peu de nourriture. Ce sont surtout leurs chenilles qui causent des dégâts souvent considérables. Ces chenilles, qui ont été fort peu étudiées, paraissent avoir une organisation plus simple que celles des espèces supérieures; elles se présentent sous la forme de petits vers de couleur pâle. Leurs métamorphoses s'opèrent de manières assez variées, et certaines chrysalides présentent de curieuses particularités. On connaît en Europe un très-grand nombre d'espèces de *microlépidotères*, et il n'est pas douteux que ce nombre ne s'augmente beaucoup, quand on s'occupera sérieusement de la recherche de ces petits êtres; on connaît fort peu d'espèces exotiques, parce qu'en général elles sont négligées par les naturalistes voyageurs. Ce groupe se divise en deux tribus naturelles, les *torcitrices* et les *teignes*.

MICROLEPTE s. m. (mi-kro-lè-pe — du préf. *micro*, et du gr. *leptos*, grêle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, établi sur une seule espèce qui habite l'Angleterre.

MICROLOGIE s. f. (mi-kro-lo-ji — du préf. *micro*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur les corps microscopiques.

— Rhétor. Discours dépourvu d'énergie.

MICROLOGIQUE adj. (mi-kro-lo-ji-ke — rad. *micrologie*). Qui a rapport à la micrologie : *Essais MICROLOGIQUES*.

MICROLOGUE s. m. (mi-kro-lo-ghe — rad. *micrologie*). Celui qui se livre à des études micrologiques.

— Hist. littér. Nom donné à des commentateurs qui donnaient une importance exagérée à des détails insignifiants.

— Encycl. Hist. littér. Ce nom date de la Renaissance. Il fut appliqué aux érudits qui traitaient comme une chose importante les détails les plus minutieux et les plus indifférents, dans l'interprétation grammaticale des anciens auteurs. Il faut ajouter que des hommes d'une véritable valeur tombaient, à l'occasion, dans les défauts des *micrologues*. On

trouve à ce sujet, dans l'histoire littéraire de l'Italie, une anecdote curieuse. Deux célèbres philologues, Philéphe et Timothée, se prirent de dispute sur la valeur d'une syllabe grecque. Le premier paria cent écus que son opinion serait regardée comme la meilleure par les juges auxquels on s'en rapporterait. Timothée n'ayant point d'argent paria sa barbe. La question fut décidée par des savants réunis dans la bibliothèque du roi de Naples. Timothée fut condamné et rasé; sa barbe fut attachée comme un trophée à la chaire où il donnait ses leçons. Les querelles furent poussées quelquefois jusqu'aux voies de fait les plus grossières. Ainsi le célèbre philologue français Denis Lambin se battit à coups de poing avec Manuce pour l'orthographe du mot *consumptus*. Aujourd'hui, si les coups de poing et les paris où la barbe forme l'enjeu ne sont plus de mode, il n'est pas rare de voir répandre des flots d'encre pour des questions aussi peu importantes que la valeur d'une syllabe grecque.

MICROLYMME s. m. (mi-kro-lym-me). Entom. Genre de coléoptères brachélytres, comprenant une seule espèce.

— Encycl. Ce genre n'est fondé que sur une seule espèce, le *microlymme* brévipenne, qui est de petite taille, noirâtre, et habite au bord de la mer, principalement en Angleterre. Son corps est allongé, presque linéaire, déprimé, aptère; la tête oblongue, droite; les yeux médiocres, arrondis, peu proéminents; le labre transverse, cilié à la marge; les mandibules mutiques; les antennes filiformes et sensiblement plus épaisses vers l'extrémité; l'écusson est court et légèrement arrondi; les élytres courts, arrondis vers l'extrémité. Tout le corps est légèrement pubescent; la tête, le corselet, les élytres sont marqués de points. La larve a le corps allongé et rétréci; la tête oblongue, déprimée; les mandibules en forme de faux et fortement dentées en dedans; la nymphe présente des poils sur plusieurs parties de son corps. On cite un fait curieux relatif aux *microlymmes*. Ils sont placés de telle sorte sur le bord de la mer, que celle-ci les couvre de ses flots au moins pendant quatre heures de suite chaque jour.

MICROMÉGA s. m. (mi-kro-mé-ga — du préf. *micro*, et du gr. *megas*, grand). Bot. Genre de plantes cryptogamiques, de la tribu des diatomées.

— Encycl. Les *micromégas* sont caractérisés par une fronde gélatineuse, rameuse, filamenteuse, renfermant dans un tube des séries de navicules contenues dans des tubes internes et rapprochés en faisceaux. Ils forment de petites touffes d'un brun noirâtre devenant par la dessiccation d'un gris verdâtre. Ils croissent sur les rochers sous-marins et sur les algues peu élevées. On en connaît une trentaine d'espèces, toutes appartenant aux côtes d'Europe.

Micromégas, roman philosophique de Voltaire (1752). Evidemment imité de *Gulliver*, ce roman appartient à la série de fictions ingénieuses sous lesquelles le philosophe, dans sa vieillesse, s'est amusé à cacher de hautes vérités et de mordantes satires. *Micromégas* est un habitant de l'étoile Sirius; il a huit lieues de long, et il est très-savant. Au sortir de l'enfance, vers l'âge de quatre cent cinquante ans, il savait Euclide par cœur; mais ayant eu l'imprudence de composer un ouvrage suspect d'hérésie (il s'agit de l'étude au microscope des puces du serin), il est exilé pour huit cents ans. Pour se dessennuyer il voyage dans les globes voisins, fait connaissance du saturnien et entreprend avec lui une petite excursion sur la terre. C'est à peine s'il remarque cette terre imperceptible pour eux qu'on nomme Méditerranée, et cet autre petit étang qui, sous le nom de grand Océan, entoure notre taupinière. Quant aux habitants, nos deux voyageurs ont beau se baisser, se courber, tâter partout, ils n'en aperçoivent pas. Le saturnien, que Voltaire appelle le *nain* (parce que, malgré sa stature gigantesque si on la compare à celle de l'homme, le saturnien n'est qu'un avorton auprès du sien), en conclut un peu précipitamment qu'il n'y a personne. *Micromégas* l'avertit poliment que c'est raisonner assez mal, « car, dit-il, vous ne voyez pas avec vos petits yeux certaines étoiles de la cinquième magnitude, que j'aperçois très-distinctement; mais sachez-vous de la que ces étoiles n'existent pas ». Pendant que le nain péroré et disserte pour prouver que la terre est inhabitable et inhabitable, ils aperçoivent à l'aide du microscope quelque chose qui flotte sur la mer Baltique. « On sait, dit Voltaire, que dans ce temps-là une volée de philosophes revenait du cercle polaire. » *Micromégas* saisit fort adroitement le vaisseau qui portait ces messieurs et le met sur son ogle, sans trop le presser de peur de l'écraser. Peu à peu les deux voyageurs, aidés du microscope, découvrent dans l'objet de petits atomes vivants, des insectes imperceptibles, qui ne sont autre chose que des échantillons de la race humaine. Obligé de reconnaître que la terre est habitée, le nain n'admet pas que ces infiniment petits aient la moindre parcelle d'intelligence. Quel n'est pas son étonnement et celui de *Micromégas*, quand l'un des navigateurs arrêtés ainsi à l'improviste dit au nain qu'il a mille toises de

la tête aux pieds et, de concert avec ses compagnons, éblouit les deux étrangers par la variété et la sûreté des connaissances humaines en physique, en chimie, en astronomie et en philosophie. « Je vois plus que jamais, dit *Micromégas*, qu'il ne faut juger de rien sur la grandeur apparente. » Bientôt la douleur et l'indignation du sien sont très-vives, quand il apprend à quelle triste condition l'ambition et toutes les passions ont abaissé la race humaine. Mais un autre sentiment, celui d'une indicible gaieté, s'empare des deux voyageurs, quand un petit animalcule en bonnet carré et citant la *Somme* de saint Thomas vient soutenir aux deux habitants célestes que leurs personnes, leurs moments, leurs soleils, leurs étoiles, tout cela a été uniquement créé pour l'homme. Bien qu'un peu peiné de voir que les infiniment petits eussent un orgueil presque infiniment grand, *Micromégas*, avant de les quitter, donna aux savants un beau livre de philosophie destiné à leur montrer « le bout des choses. » Le livre fut porté à l'Académie des sciences; mais, quand le vieux secrétaire l'eut ouvert, il ne vit rien qu'un livre tout blanc. « Ah! dit-il, je m'en étais bien douté. »

Dans le nain de Saturne, Voltaire paraît avoir voulu se moquer de Fontenelle.

MICROMÉLIE s. f. (mi-kro-mé-li — du préf. *micro*, et du gr. *melos*, membre). Tératol. Monstruosité caractérisée par la petitesse excessive de quelque membre.

MICROMÉLIE, IENNE adj. (mi-cro-mé-lien, i-ène — rad. *micromélie*). Tératol. Qui est affecté de micromélie : *Monstre micromélien*.

MICROMÈRE adj. (mi-kro-mè-re — du préf. *micro*, et du gr. *meros*, partie). Zool. Qui est grêle dans toutes les parties de son corps.

MICROMÈRE s. f. (mi-kro-mè-ré — du préf. *micro*, et du gr. *meros*, partie). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées.

— Encycl. Les principaux caractères de ce genre sont : un calice tubuleux à cinq dents, une corolle à tube droit et divisé en deux lobes, quatre étamines à anthers libres, un style bifide, un fruit sec et lisse. Les *micromères* sont des plantes herbacées, qui affectionnent les contrées les plus chaudes, et dont les fleurs petites, rouges ou blanches sont, suivant les espèces, tantôt solitaires et portées sur des pédoncules axillaires plus longs que le calice, tantôt sessiles ou agglomérées en capitules, tantôt enfin disposées en cymes allongées et pédonculées.

MICROMÈTRE s. m. (mi-kro-mè-tre — du préf. *micro*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument servant à évaluer des quantités extrêmement petites.

— Astron. Instrument servant à mesurer de très-petites distances célestes et particulièrement les diamètres apparents des astres : *Les Anglais dirent le MICROMÈTRE de Gascoigne, les Français le MICROMÈTRE d'Auzout; mais pour l'Europe, pour la science, Auzout sera le véritable inventeur.* (Volt.) *»* *Micromètre objectif*, *Héliomètre*.

— Techn. Instrument employé pour mesurer le degré de finesse des laines.

— Adj. Se dit des plantes dont le périgone externe est entier, ou à deux ou trois divisions seulement.

— Encycl. Bien que ce mot soit applicable à tout instrument qui sert à mesurer de petites longueurs, on s'en sert à peu près exclusivement pour désigner les instruments qui servent à mesurer les petites distances astronomiques, et plus particulièrement les diamètres apparents des astres. Nous avons déjà décrit au mot *HELIOMÈTRE* un *micromètre* de Bouge. Antérieurement à cet appareil, on employait le *micromètre* d'Auzout, qui se compose de deux fils parallèles tendus dans une lunette, l'un d'une manière fixe, l'autre mobile et dont on peut faire varier la distance, sans détruire le parallélisme. Les deux fils étant ainsi amenés sur les bords opposés du disque à mesurer, il est facile, à l'aide de la situation de la vis et d'une table dressée d'avance, de connaître l'angle à mesurer. Ce *micromètre* est encore en usage. Mais on obtient de meilleurs résultats avec l'instrument de Bouge, ou mieux avec la lunette de Rochon, dans laquelle les deux demi-lentilles sont remplacées par un double prisme placé entre l'objectif et l'oculaire, et dont on peut modifier la distance à l'aide d'une crémaillère mobile sur un vis micrométrique, de façon à produire deux images tangentes l'une à l'autre. Arago a perfectionné cet instrument en plaçant le prisme au devant de l'oculaire.

MICROMÉTRIE s. f. (mi-kro-mé-tri — rad. *micromètre*). Art. action de déterminer des dimensions extrêmement petites.

MICROMÉTRIQUE adj. (mi-kro-mé-tri-ke — rad. *micrométrie*). Physiq. Qui a rapport à la micrométrie, à la détermination des grandeurs très-petites : *Procédés micrométriques*. Le célèbre naturaliste espagnol *Cavanilles* eut, le premier, l'idée de voir l'herbe pousser, et il dirigeait une forte lunette, munie d'un fil MICROMÉTRIQUE horizontal, tantôt sur la tige d'un aloès américain, tantôt sur la cime d'un bourgeon de bambou. (De Humboldt.)

— Vis micrométrique, Vis dont le pas est

très-fin et très-précis, la tête très-large, ce qui permet d'évaluer directement l'axe décrit par un point de la tête lorsqu'on fait avancer ou reculer la vis d'une très-petite quantité, et de calculer le déplacement de la vis dans le sens de la longueur. Il Vis dont le pas est très-petit, pour permettre de la faire avancer commodément d'une très-petite quantité.

MICROMÉTRIQUEMENT adv. (mi-kro-mé-tri-ke-man — rad. *micrométrique*). Par des procédés micrométriques : *Grandeur MICROMÉTRIQUEMENT déterminée*.

MICROMMATE adj. (mi-kromm-ma-te — du préf. *micro*, et du gr. *omma*, œil). Zool. Qui a de petits yeux.

— s. f. pl. Arachn. Groupe d'araignées.

— Encycl. Les *micrommates* ont le corps plus ou moins velu; le céphalothorax tronqué en avant, peu élevé, en forme de cœur; les mâchoires parallèles et très-décartées; la levre courte et arrondie; les yeux disposés quatre par quatre sur deux lignes transversales; l'abdomen ovalaire, souvent mou; les pattes longues, et les tarses terminés par une sorte de brosse. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, désignées sous le nom vulgaire d'araignées-crabes. On ne connaît pas encore très-bien leurs mœurs; toutefois, deux espèces ont été l'objet d'observations assez complètes.

La *micrommate* émeraude est, comme son nom l'indique, d'une couleur verte, variée çà et là de diverses teintes pâles, verdâtres ou grisâtres. On la trouve aux environs de Paris, sur les plantes basses, les charnelles et les arbres, dont elle gague même le sommet; on la rencontre assez communément au printemps; elle est très-agile à la course et saute vivement dans l'herbe pour saisir sa proie. Clerck, en élevant une femelle, a pu voir la manière dont s'opère la manducation chez cette espèce. Aussitôt qu'elle avait saisi une mouche, elle la perçait avec les crochets de ses mandibules, la comprimait ensuite, et la machait avec ses mâchoires; elle semblait faire mouvoir les cils dont leur côté interne est muni, puis la tournait et la retournait avec ses palpes, et retirait une de ses griffes pour l'enfoncer ailleurs. L'on voyait dans l'entre-deux de ces mâchoires une matière écumeuse qui absorbait les sucs nutritifs du cadavre, et qui rentrait ensuite dans cet enfoncement. On distinguait plus facilement l'action des diverses parties de la bouche lorsque le corps de la mouche était réduit à un tiers; toutes les substances molles et liquides étant épuisées, l'animal rejetait les restes. Elle nettoyait ensuite les extrémités de ses palpes en se servant des griffes de ses mandibules, de ses mâchoires, et à l'aide surtout d'une matière liquide qu'elle faisait sortir de l'oesophage.

La femelle rapproche et lie par des fils nombreux quelques feuilles dont elle fait une sorte de paquet angulaire; l'intérieur est tapissé d'une soie épaisse. Au milieu de ce nid est placé le cocon, qui est blanc, arrondi, de la grosseur d'une noisette, formé d'une seule couche de toile fine, mais résistante, et dont la transparence permet très-bien de distinguer, à l'intérieur, les œufs, dont le nombre va jusqu'à cent cinquante. Elle pond en juin et juillet; ses œufs sont du volume d'une graine de ruë, globuleux, luisants, d'un vert clair cerise de blanc; comme ils sont lisses et nullement agglutinés entre eux, ils coulent comme des gouttes de mercure quand ils sont placés sur une surface plane. La femelle s'établit au milieu du paquet de feuilles pour veiller sur sa progéniture et la protéger. Les petits naissent vers la fin de juillet; ils sont d'un vert jaunâtre et plus pâle qu'à l'état adulte; les pattes et les palpes sont blanches; mais au bout de quelques heures elles prennent une teinte bleuâtre obscure.

La *micrommate* argelienne est longue d'environ 0 m.02; elle a le corps d'un jaune pâle, parsemé d'un duvet grisâtre, avec de nombreuses petites taches noires. On la trouve aux environs de Paris et, en Espagne, dans les montagnes les plus arides du royaume de Valence. Elle court très-vite, les pattes étendues latéralement; la conformation de ses pelotes onguiculaires lui permet de s'accrocher aux surfaces les plus verticales et les plus lisses et de s'y mouvoir dans toutes les directions. Elle construit à la face inférieure des fragments de rochers une coque où elle s'établit pour se mettre à l'abri des froids et des poursuites de ses ennemis, ainsi que pour pondre et couvrir ses œufs. Cette coque ovale, d'environ 0 m.05 de diamètre, est exactement appliquée contre la pierre, comme les coquilles du genre patelle. Elle présente une enveloppe extérieure, d'une soie jaunâtre, fine, mais résistante, et un fourreau intérieur plus souple, plus moelleux, offrant à chaque bout une ouverture munie d'une soupape, par laquelle la *micrommate* sort de son logis pour se livrer à ses excursions. On trouve à l'intérieur une soixantaine d'œufs, qui éclosent dans le courant du mois d'août.

MICROMYDESS s. f. pl. (mi-kro-mi-zi-de — du préf. *micro*, et du gr. *myia*, mouche). Entom. Famille d'insectes diptères de petite taille.

MICRONÈME adj. (mi-kro-nè-me — du préf. *micro*, et du gr. *néma*, fil). Zool. Qui a des tentacules très-petits.

MICRONÉSIE, c'est-à-dire *petites îles*, une des grandes divisions de l'Océanie, entre la Malaisie à l'O., la Mélanésie au S., et la Polynésie à l'E., dans le grand Océan Pacifique boréal. Elle comprend, parmi ses groupes principaux, les archipels des Mariannes, des Carolines, Marshall et Gilbert. Les écueils et les récifs sont très-nombreux dans les eaux de la Micronésie.

MICROONTE s. m. (mi-kro-on-te — du préf. *micro*, et du gr. *ón*, *ontos*, être). Paléont. Espèce de ruminant fossile.

MICROPE s. f. (mi-kro-pe — du préf. *micro*, et du gr. *pous*, pied, par allusion à la brièveté des pédoncules). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant cinq ou six espèces de petites herbes, qu'on rencontre assez abondamment dans l'Europe méridionale et en Amérique.

MICROPEPPE s. m. (mi-kro-pe-ppe — du préf. *micro*, et du gr. *pepon*, velle). Genre de coléoptères trimères, de la famille des brachélytres, tribu des protéiniens, comprenant six espèces, toutes originaires de l'Europe.

MICROPÉTALE adj. (mi-kro-pé-ta-le — du préf. *micro*, et de *pétale*). Bot. Qui a de petits pétales.

MICROPÈZE s. f. (mi-kro-pè-ze — du préf. *micro*, et du gr. *peza*, pied). Entom. Genre d'insectes diptères.

MICROPHONE adj. (mi-kro-fo-ne — du préf. *micro*, et du gr. *phônê*, voix). Physiq. Qui augmente l'intensité du son, de façon à rendre perceptibles les sons les plus faibles : *Instrument microphone*.

— s. m. Instrument propre à rendre perceptibles des sons très-faibles. On dit aussi *MICROPHONUM*.

— Physiol. Qui a la voix très-faible : *Homme microphone*.

MICROPHONIE s. f. (mi-kro-fo-ni — du préf. *micro*, et du gr. *phônê*, voix). Méd. Faiblesse de la voix.

MICROPHTHALME adj. (mi-kro-fthal-me — du préf. *micro*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a de petits yeux ou de petits organes en forme d'yeux.

MICROPHTHÈRES s. m. pl. (mi-kro-ftê-re — du gr. *micros*, petit; *phthêr*, pou). Entom. Famille d'insectes aptères.

MICROPHYLE adj. (mi-kro-fil-le — du préf. *micro*, et du gr. *phylton*, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles.

— Mamm. Se dit d'un chéiroptère qui a le nez garni d'une petite membrane imitant une feuille.

— Moll. Se dit d'une coquille dont les tours de spire sont chargés de petits bourrelets.

MICROPHYTE s. m. (mi-kro-fi-te — du préf. *micro*, et du gr. *phuton*, plante). Bot. Végétal d'une extrême petitesse.

MICROPHYTTE adj. (mi-kro-fi-ti-ke — rad. *microphyte*). Bot. Qui a rapport aux microphytes : *Végétaux microphytiques*.

MICROPLE s. m. (mi-kro-ple — du préf. *micro*, et du gr. *oplôn*, arme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, comprenant sept espèces, dont une est indigène du Cap et six de Madagascar.

MICROPODE adj. (mi-kro-po-de — du préf. *micro*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a le pied petit.

MICROPOGON s. m. (mi-kro-po-gon — du préf. *micro*, et du gr. *pogôn*, barbe). Ichtyol. Genre de poissons, de la famille des scénoïdes, caractérisé par l'exiguïté des barbillons, et dont on connaît trois espèces, qui habitent l'Amérique méridionale.

— Ornith. Syn. de *BARBION*.

MICROPORE adj. (mi-kro-po-re — du préf. *micro*, et de *pore*). Hist. nat. Qui a les pores petits.

MICROPS s. m. (mi-krops — du préf. *micro*, et du gr. *ops*, œil). Mamm. Espèce de cachalot, vulgairement appelé cachalot à dents en faucille.

— Encycl. Mamm. Le *microps*, rapporté par divers auteurs au genre cachalot, par d'autres au genre physète, qui n'en est que le reste d'un démembrement, atteint et dépasse même quelquefois la longueur de 25 mètres; il a le museau comme tronqué; un évent placé à sa partie moyenne; des dents courbées en forme de faux, et en nombre considérable; une bosse assez élevée sur le dos; la nageoire dorsale grande, droite et pointue; la peau qui le recouvre est lisse et brune. Ce cétacé habite les mers du nord; c'est l'espèce la plus vorace du genre. Il fait sa proie d'autres animaux de grande taille, marsouins, bélugas, veaux marins, jubartes. Souvent il poursuit les dauphins jusque sur les côtes et y échoue avec eux. Son naturel farouche, l'extrême rapidité de sa natation le rendent difficile à harponner. Les Groenlandais mangent sa chair avec plaisir. D'après Cuvier, cette espèce ne différerait pas du physète orthodon et du mular.

MICROPSIE s. f. (mi-kro-psé — du préf. *micro*, et du gr. *opsis*, vue). Méd. Altération de la vue par laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont en réalité.

MICROPSYCHIE s. f. (mi-kro-psi-ki — du préf. *micro*, et du gr. *psychê*, âme). Faiblesse d'esprit. || Peu usité.

MICROPTÈRE adj. (mi-kro-ptê-re — du préf. *micro*, et du gr. *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires petites.

— s. m. Ichtyol. Genre de poissons, de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des scénoïdes, caractérisé par un corps oblong et de petites nageoires, et comprenant une seule espèce.

— s. m. pl. Ornith. Section de la famille des canards à bec court, à ailes impropres au vol.

MICROPTÉRYGIEN, IENNE adj. (mi-kro-pté-ri-jien, i-è-ne — du préf. *micro*, et du gr. *ptéru*, nageoire). Ichtyol. Qui a de petites nageoires.

MICROPTÉRYX s. m. (mi-kro-pté-riks — du préf. *micro*, et du gr. *ptéru*, aile). Entom. Genre de papillons.

— Encycl. Les *microptéryx* sont caractérisés par des antennes filiformes, à peine plus longues que le corps; des palpes labiales longues, recourbées, velues, cachées dans les poils de la tête; un abdomen court, cylindro-conique; des ailes lancéolées, à frange de longueur médiocre, les ailes antérieures ornées de couleurs métalliques très-brillantes. Ce genre renferme une douzaine d'espèces, dont plusieurs habitent la France. On les trouve surtout dans les mois d'avril et de mai, au milieu de la journée, et plus souvent lorsque le soleil est assez fort. Les petites espèces se posent sur les fleurs, où leurs couleurs vives les font remarquer. D'autres volent sur les bœux; il en est une qu'on trouve sur les chênes. Les *microptéryx* diffèrent des ailes par leurs antennes plus courtes. Les chenilles de ce genre ne sont pas connues jusqu'à ce jour.

MICROPYLE s. m. (mi-kro-pi-le — du préf. *micro*, et du gr. *pulê*, porte). Bot. Nom donné à la petite ouverture par laquelle l'ovule reçoit l'action fécondante du pollen, et qui est toujours située à la base de la graine.

MICRORAMPE adj. (mi-kro-ran-fe — du préf. *micro*, et du gr. *rampnos*, bec). Ornith. Qui a le bec court.

MICROARCHIDE adj. (mi-kro-archi-de — du préf. *micro*, et du gr. *archis*, testicule). Zool. Qui a de petits testicules.

— s. m. Pathol. Atrophie des testicules.

MICRORHAGE s. m. (mi-kro-ra-ge — du préf. *micro*, et du gr. *rhagos*, graine, par allusion à l'aspect de l'insecte quand il se contracte). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des stérnoxyes, tribu des élattérides, qui sautent très-peu, mais, au moindre danger, replient leurs pattes, deviennent immobiles et alors ne sont pas sans analogie avec une graine.

MICRORRHYNQUE s. m. (mi-kro-rain-ke — du préf. *micro*, et du gr. *rugchos*, bec). Crust. Genre de décapodes brachyures, caractérisé par une carapace terminée par un rostre très-court, et comprenant deux espèces exotiques.

MICRORRHIZE adj. (mi-kro-ri-ze — du

préf. *micro*, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Qui a de petites racines.

MICROORTHORHYNQUE adj. (mi-kro-orthorhyn-ke — du préf. *micro*, et du gr. *orthos*, droit; *rugchos*, bec). Ornith. Dont le bec est droit et grêle.

— s. m. pl. Ornith. Groupe de passereaux, dont le bec est droit et grêle.

MICROSCOPE s. m. (mi-kro-sko-pe — du préf. *micro*, et du gr. *skopê*, j'examine). Instrument formé d'une ou de plusieurs lentilles disposées de façon à grossir les petits objets : *Examiner une goutte d'eau au microscope*. *Se servir d'un microscope*. Le *microscope* nous découvre dans chaque objet mille objets qui ont échappé à notre connaissance. (Fén.) || *Microscope simple*. Microscope composé d'une seule lentille. || *Microscope composé*. Microscope formé d'une combinaison de lentilles. || *Microscope solaire*. Microscope combiné de façon à amplifier beaucoup les objets et à les éclairer fortement, à l'aide des rayons solaires. || *Microscope à gaz*. Sorte de microscope dans lequel la lumière du soleil est remplacée par celle que fournit la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène.

— Fig. Moyen quelconque qui sert à distinguer, percevoir ce qui serait resté inaperçu : *Le goût est en quelque sorte le microscope du jugement; c'est lui qui met les petits objets à sa portée*. (J.-J. Rouss.) *Il n'existe pas de microscope aussi puissant que l'enthousiasme*. (Karamzin.) *La philosophie est le microscope de la pensée*. (V. Hugo.) *L'histoire n'est pas un microscope; elle ne peut s'occuper des infiniment petits*. (V. Hugo.)

— Voir avec un *microscope*. S'exagérer l'importance des choses que l'on voit, que l'on apprend :

L'un d'eux était de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope.
LA FONTAINE.

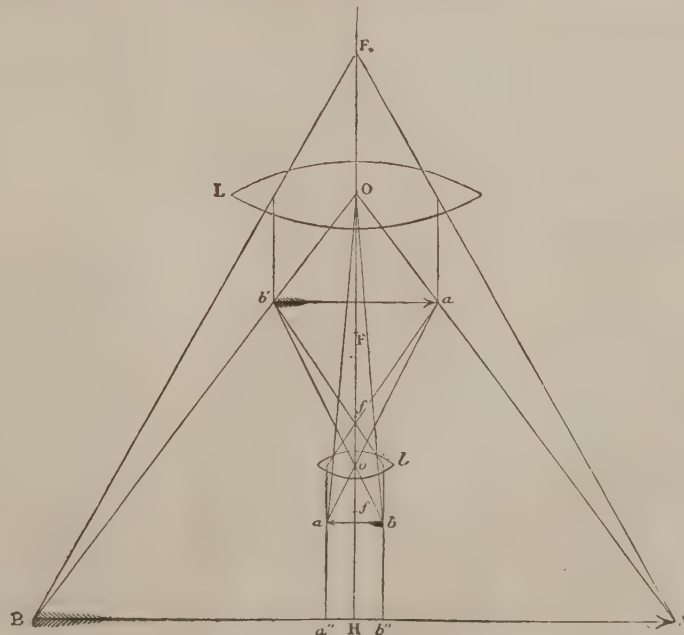
— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, située au-dessous du Capricorne.

— Encycl. Comme l'indique son nom, cet instrument fournit le moyen de distinguer les corps d'une extrême petitesse, d'en étudier la forme et la structure. Peu d'instruments ont rendu autant de services aux sciences; l'histoire naturelle, entre autres, lui est redevable des progrès admirables qu'elle a accomplis dans ces derniers temps. Le *microscope* est, pour l'infiniment petit, ce que le *télescope* est pour l'infiniment grand, avec cette différence, toutefois, que ses découvertes s'appliquent à notre monde, à notre être, à notre vie enfin. Au moyen du *microscope*, le physicien a suivi la divisibilité et la porosité de la matière jusqu'à des limites inconnues jusqu'ici; il a, pour ainsi dire, saisi la molécule et l'atome. Le chimiste, s'il n'est encore arrivé à saisir le phénomène des combinaisons moléculaires, a du moins étudié aussi complètement que possible la forme cristalline, et pu établir ainsi une classification éminemment rationnelle. Le naturaliste a découvert tout un monde inconnu, l'infiniment petit de l'organisme, l'infusoire, dont l'étude est poussée si loin aujourd'hui. Avec

le *microscope* encore, le médecin a pu étudier la composition du sang, et il n'est pas loin d'avoir trouvé le secret du rôle des spermatozoaires. Cependant, il importe de constater que le désir bien naturel d'arracher à la nature des faits nouveaux ou de nouvelles lois a lancé plus d'une fois l'observateur dans le domaine de l'imagination et causé de regrettables erreurs. A côté de ceux qui ont vu, il y a la foule immense de ceux qui ont cru voir. Voir au *microscope* est chose plus rare qu'on ne se l'imagine généralement, et pour se servir avec succès de ce précieux, mais dangereux instrument, une tête froide est cent fois plus nécessaire qu'une bonne vue. L'emploi du *microscope*, et exige à un haut degré une qualité bien rare, la bonne foi avec soi-même. La bonne foi est presque aussi rare chez les observateurs au *microscope* que chez les amateurs de somnambulisme, et l'illusion est à près également facile dans les deux cas.

On distingue deux sortes de *microscopes* : le *microscope simple* et le *microscope composé*. Le premier n'est autre chose que la loupe ou lentille convergente à court foyer. La loupe remonte évidemment à l'antiquité la plus reculée; nous en avons la preuve dans maints auteurs, depuis Aristophane (les *Nuées*) jusqu'à Sénèque, Plin et Plutarque. D'ailleurs les magnifiques intailles que nous ont laissées les artistes grecs et romains ont nécessité l'emploi d'un appareil d'optique amplifiant. Mais deux découvertes récentes levent tous les doutes à cet égard : en 1552, Brewster a présenté à l'association britannique une lentille de cristal de roche découverte dans les fouilles faites à Ninive, et, en 1859, on a trouvé une lentille de verre dans un tombeau romain.

Quant au *microscope composé*, bien que son origine soit moderne, on ne sait rien de bien précis sur son invention. Généralement, on en attribue l'honneur au Hollandais Zacharie Jansen, fameux lunettier de Middelbourg, vers l'année 1590, époque marquée aussi par la découverte du télescope. Selon d'autres, le *microscope* fut inventé en 1610, par Cornelius Drebbel. Quoi qu'il en soit, ces premiers essais furent sans doute fort défectueux, puisque la loupe a longtemps prévalu; c'est avec ce simple instrument que Leuwenhoeck, Swammerdam, Linné, etc., ont fait leurs belles découvertes. En 1745, le docteur Lieberkühn inventa le *microscope solaire*. Enfin, les découvertes successives de la science permirent de perfectionner ces divers instruments et d'en étendre l'utilité; en particulier, l'achromatisme et la photo-électricité amenèrent le *microscope* à la perfection qu'il a atteinte aujourd'hui. On peut donc regarder comme les véritables inventeurs du *microscope* les savants et les artistes qui ont perfectionné l'emploi des lentilles, Dallond, Amici, Fraunhofer, G. Oberhauser, C. Chevalier; enfin, il ne faut pas oublier M. Nabet, artiste habile, qui a fait sa spécialité des *microscopes*, et qui a inventé un *microscope* considéré comme un des meilleurs. Théoriquement, le *microscope* composé est formé de deux lentilles : l'objectif, qui est rapproché de l'objet que l'on veut grossir, et l'oculaire, qui joue le rôle de loupe et sert à regarder l'image déjà grossie de l'objet.



Soient *l* et *L* l'objectif et l'oculaire, dont nous supposons les axes principaux confondus, et *f* et *f'* leurs foyers. On place l'objet *a*, que l'on veut observer, très-près et au

delà du foyer principal *f* de la lentille *l*, de manière à obtenir une image réelle renversée et agrandie *a'b'*, l'oculaire *L'* étant disposé de telle sorte que l'image *a'b'* se trouve un

peu en avant de son foyer principal *F*. La nouvelle image *AB* sera virtuelle et encore agrandie. L'objet étant placé très-près de l'objectif, la théorie des lentilles montre qu'il

suffit de très-petits déplacements de l'objet pour amener de grandes variations dans la position et la grandeur de l'image réelle $a'b'$ et par suite dans celle de l'image virtuelle AB.

On appelle champ de microscope l'espace dans lequel se trouvent compris tous les rayons lumineux donnant des images nettes. Pour éviter l'aberration de sphéricité, c'est-à-dire pour avoir une image nette et distincte, on est obligé de limiter l'image réelle; on y parvient au moyen d'un diaphragme placé en $a'b'$. On ne peut donc voir à travers l'oculaire que les rayons lumineux faisant leur image à l'intérieur du diaphragme. Or, ces points lumineux sont contenus dans la surface conique qui aurait pour sommet le centre optique de l'objectif et pour base l'ouverture du diaphragme. Comme ce cône prolongé diffère très-peu de celui qui aurait pour sommet le centre optique de l'objectif et pour base le contour de l'oculaire, on peut dire que le champ du microscope est limité par le cône qui aurait pour sommet le centre de l'objectif et pour base le contour de l'oculaire. Dans la plupart des microscopes, pour augmenter le champ, on compose l'oculaire de deux lentilles, dont la première a pour effet de rapprocher les rayons émergents de l'objectif. L'image est ainsi rendue plus petite, mais elle devient plus nette et plus brillante.

Le grossissement linéaire du microscope est le rapport entre les diamètres apparents de l'image AB et de l'objet ab supposés tous deux placés à la distance de la vision distincte. Il est facile de démontrer qu'on l'obtient en multipliant le grossissement de l'objectif par celui de l'oculaire. En effet, prolongeons les rayons parallèles à l'axe, issus des points extrêmes a et b de l'objet, jusqu'en a'' et b'' . D'après la définition, le grossissement G sera

$$G = \frac{BOA}{a''b''/OH'}$$

ou, en prenant la moitié de ces angles,

$$G = \frac{BOH}{a''OH'}$$

Ces angles étant très-petits, on peut substituer à leur rapport celui de leurs tangentes, ce qui donne

$$G = \frac{\tan BOH}{\tan a''OH'}$$

Mais les triangles $a''OH$, BOH donnent, en désignant OH par a ,

$$\tan BOH = \frac{BH}{a} \quad \tan a''OH = \frac{a''H}{a};$$

d'où résulte

$$G = \frac{\tan BOH}{\tan a''OH} = \frac{BH}{a''H}$$

ou

$$G = \frac{BH}{a''H} \times \frac{b'H'}{b'H} = \frac{BH}{b'H'} \times \frac{b'H'}{a''H'}$$

Or $\frac{b'H'}{a''H'}$ est le grossissement de l'objectif et $\frac{BH}{b'H'}$ celui de l'oculaire; le grossissement du microscope composé est donc égal au produit du grossissement de l'objectif par le grossissement de l'oculaire.

Il existe un moyen de déterminer mécaniquement le grossissement du microscope. On place sur le porte-objet un micromètre tracé sur verre et donnant les centimètres de millimètre. L'image grossie de ces divisions se projette sur une règle divisée en millimètres placée à distance de la vision distincte sur la feuille de papier de la chambre claire, et l'on voit combien de millimètres sont couverts par une division grossie du micromètre. Soit n ce nombre, le grossissement sera évidemment $G = 100n$. Il existe encore d'autres procédés pour mesurer le grossissement, mais leur détail nous entraînerait trop loin.

Pour avoir le grossissement en surface, il suffit évidemment de prendre le carré du grossissement linéaire, de même que, pour avoir le grossissement en volume, il faudrait en prendre le cube.

Ce que nous venons de dire sur le grossissement pourrait faire croire qu'on peut augmenter indéfiniment le grossissement du microscope, en augmentant sans mesure ceux de l'oculaire et de l'objectif; mais il importe de remarquer que l'intensité de l'image est en raison inverse du grossissement, et qu'on ne peut utilement augmenter celui-ci qu'en augmentant en même temps l'intensité de la lumière qui éclaire l'objet. Les constructeurs actuels de microscopes tendent à produire des grossissements pratiques de 1,000 fois, but dont ils se rapprochent de plus en plus.

Un microscope, tel que nous venons de le décrire, donnerait des images irisées sur leur contour. Pour éviter à cet inconvénient, on forme l'oculaire de deux lentilles convergentes, disposées de telle sorte que les extrémités des images, vues à travers la dernière lentille, se superposent, ce qui fait disparaître l'irisation. Dans les microscopes construits avec soin, on emploie des objectifs achromatiques, composés de lentilles de substances différentes appliquées les unes sur les autres. On construit encore des microscopes dans lesquels l'image réelle est fournie par un miroir concave; on n'a pas ainsi à se préoccuper de l'achromatisme de l'objectif.

Les microscopes sont ordinairement verti-

caux; pour plus de facilité dans les observations, quelques constructeurs placent l'axe de l'oculaire horizontalement, tout en laissant vertical l'axe de l'objectif, en sorte que le porte-objet reste horizontal; les rayons qui ont traversé l'objectif sont réfléchis horizontalement par un petit miroir; mais il y a évidemment perte de netteté.

Le grossissement étant souvent fort considérable, il se produit une grande déperdition de lumière; pour y remédier, on est obligé d'éclairer fortement l'objet; on y parvient en concentrant sur cet objet les rayons d'une source lumineuse au moyen d'un système de miroirs ou de lentilles.

Dans ces derniers temps, on a imaginé des microscopes binoculaires, c'est-à-dire des microscopes où la personne qui observe voit les objets en relief, grâce à une sorte d'appareil stéréoscopique qui constitue alors l'oculaire de l'instrument. On a construit aussi des microscopes où plusieurs personnes peuvent observer en même temps le même objet sous le même objectif. Ces appareils ingénieux ont servi à préciser certains détails d'observation en botanique et en histologie animale.

Cette dernière science surtout fait un fréquent usage du microscope, à tel point qu'on l'appelle souvent anatomie microscopique, micrographie, etc. Ces noms sont très-mal choisis, parce qu'il est absurde de nommer une science par les instruments dont elle se sert. L'histologie n'est pas plus de la microscopie que l'astronomie n'est de la télescopie.

Quoi qu'il en soit, le microscope y est usité souvent, non-seulement pour apercevoir la texture des tissus, mais encore pour étudier la forme des éléments anatomiques infiniment petits dont la juxtaposition ou l'entre-croisement donne naissance à ces tissus. Pour les observer, on en dissocie une petite parcelle au moyen d'une aiguille d'acier, on la baigne dans l'eau ou dans l'acide acétique, puis on la place entre deux lames de verre mince. C'est dans cette position qu'on la fixe sous l'objectif et qu'on en recherche les particularités souvent inattendues, que l'œil nu n'aurait jamais découvertes.

Tout récemment, on a fait servir le microscope à la reproduction photographique des infiniment petits. C'est à M. Moitessier (de Montpellier) qu'est due cette ingénieuse application. M. Moitessier, en adaptant un appareil photographique spécial à un microscope de grandes dimensions, a pu reproduire les images agrandies d'objets invisibles à l'œil nu.

La fabrication des microscopes a pris une grande extension à Paris dans ces dernières années. MM. Nacht, Hartnack, Chevalier sont les plus renommés des constructeurs. M. Bourgogne a une grande réputation pour les préparations microscopiques indispensables à ceux qui veulent prendre l'habitude d'observer.

— *Microscope solaire*. Cet instrument, qui n'a pas la valeur scientifique du précédent, mais qui a rendu cependant de notables services, peut être considéré comme une lanterne magique, ou plus exactement comme un mégascope perfectionné. Il se compose essentiellement d'un miroir et de trois lentilles. Le miroir réfléchit dans l'intérieur d'une pièce complètement obscure l'image du soleil; deux des lentilles concentrent cette image sur l'objet à observer, de façon à l'éclairer d'une très-vive lumière; la troisième lentille est destinée à produire une image agrandie de l'objet et du disque solaire, image qui est reçue sur un écran, comme celles de la lanterne magique. L'objet étant ainsi éclairé par derrière, s'il était opaque, son image se réduirait à une simple silhouette; mais comme les objets très-petits sont généralement transparents, cet inconvénient ne se présente guère. Dans ces derniers temps, on a remplacé la lumière solaire, qui offre de grands inconvénients tant pour la manœuvre du miroir qu'à cause de la chaleur intense qu'elle concentre sur l'objet, par la lumière que donne un mélange d'hydrogène et d'oxygène, et mieux encore par la lumière électrique. On est ainsi parvenu à produire des grossissements de 10,000 diamètres.

Si le microscope solaire ne peut rendre les mêmes services que le microscope ordinaire, il est certaines observations auxquelles il est éminemment propre et qui sans lui resteraient impossibles. C'est ainsi qu'on a pu étudier sur place la circulation du sang, en saisisant dans le porte-objet la membrane qui unit les doigts d'une grenouille ou celle qui borde la queue d'un têtard; c'est ainsi qu'on a pu suivre des yeux le phénomène si intéressant de la contraction, en plaçant sur la lame du porte-objet une goutte d'eau tenant en dissolution du sel ammoniac. Les infusoires s'y observent mal quant à leur structure, mais on étudie leurs formes beaucoup mieux que par tout autre moyen.

Il est inutile de dire que l'emploi de la lumière oxyhydrique ou de la lumière électrique rend le miroir inutile dans le microscope solaire.

— Bibliogr. Parmi les nombreux ouvrages consacrés à l'histoire ou à l'emploi du microscope, nous citerons seulement: le *Microscope à la portée de tout le monde*, par Baker (Paris, 1754, in-8); *Essai sur le microscope*, par George Adam's (Londres, 1798, in-4); *Traité pratique du microscope et de son emploi dans l'étude des corps organisés*, par L. Mundi et

C.-G. Ehrenberg (Paris, 1839, in-8); *Du microscope et de son application à l'étude des êtres organisés*, par Ch. Martins (Paris, 1839, in-4); *Des microscopes et de leur usage*, par Ch. Chevalier (Paris, 1839, in-8); *Cours de microscopie complémentaire des études médicales*, par A. Donné (Paris, 1844, in-8); *Traité du microscope*, par Ch. Robin (Paris, 1872); *Manuel du microscope dans ses applications au diagnostic et à la clinique*, par M. Duval et L. Lereboullet (Paris, 1873).

— *MICROSCOPIE* s. f. (mi-kro-sko-pi — rad. microscope). Examen des objets à l'aide du microscope. || Méthode à suivre pour observer au microscope.

— *MICROSCOPIQUE* adj. (mi-kro-sko-pi-ke — rad. microscope). Qui se fait au moyen du microscope: *Etudes, observations microscopiques*. Les études microscopiques spécialement veulent des qualités féminines. (Michelet).

— Extrêmement petit, qui ne peut être aperçu qu'à l'aide du microscope: *Un animal microscopique*. *La mer Rouge paraît devoir la couleur qu'elle prend parfois, et qui lui a valu son nom, à une algue microscopique*. (A. Maury).

— Par exagér. Très-petit: *On a vu, à l'Exposition de Londres, un livre microscopique qui contenait toute la Bible*. (Ed. Texier).

— s. m. pl. Zool. Nom donné par Bory de Saint-Vincent aux animaux d'une extrême petitesse, généralement désignés sous le nom d'infusoires.

— *MICROSCOPISTE* s. m. (mi-kro-sko-pi-ste — rad. microscope). Physiq. Celui qui a l'habitude d'observer au microscope, qui est habile dans ce genre d'observations.

— *MICROSOLENE* s. f. (mi-kro-so-lè-ne — du gr. mikros, petit; olené, bras). Zooph. Genre de polypiers.

— *MICROSOMATIE* s. f. (mi-kro-so-ma-ti — du préf. micro, et du gr. soma, corps). Tératol. Monstruosité caractérisée par la petitesse excessive de tout le corps. || On dit aussi MICROSOMIE.

— *MICROSOMATIEN, IENNE* adj. (mi-kro-soma-ti-en, iè-ne — rad. microsomatie). Tératol. Se dit d'un monstre par microsomatie: *Monstre microsomatien*. || On dit aussi MICROSMIEN.

— *MICROSOME* adj. (mi-kro-so-me — du préf. micro, et du gr. soma, corps). Zool. Dont le corps est très-petit.

— s. m. Tératol. Monstre qui a le corps excessivement petit.

— *MICROSPERME* adj. (mi-kro-spér-me — du préf. micro, et du gr. sperma, graine). Bot. Dont les graines sont très-petites.

— *MICROSPHERE* s. m. (mi-kro-sfè-re — du préf. micro et de sphère). Bot. Espèce de nard.

— *MICROSPHYCTE* adj. (mi-kro-sfî-cte — du préf. micro, et du gr. sphugma, palpitation). Méd. Qui a le pouls très-faible.

— *MICROSPORE* adj. (mi-kro-spo-re — du préf. micro, et de spore). Bot. Dont les graines sont très-petites.

— *MICROSPORON* s. m. (mi-kro-spo-ron — du préf. micro, et de spore). Bot. Champignon parasite, qui donne lieu à une maladie particulière de la peau.

— *MICROSTACHYÉ, ÉE* adj. (mi-kro-sta-ki-é — du préf. micro, et du gr. stachus, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en petits épis.

— *MICROSTÉMONÉ* adj. (mi-kro-sté-mo-né — du préf. micro, et du gr. stémón, étamine). Bot. Qui a de petites étamines.

— *MICROSTOME* adj. (mi-kro-sto-me — du préf. micro, et du gr. stoma, bouche). Hist. nat. Qui a une petite bouche ou une petite ouverture.

— s. m. Genre de poissons à museau très-court.

— Acal. Genre de médusaires.

— Encycl. Ichtyol. Les *Microstomes* ont le museau très-court; la mâchoire inférieure proéminente, garnie, ainsi que les petits intermaxillaires, de dents très-fines; trois rayons larges et plats aux ouïes; l'œil grand; le corps allongé; la ligne latérale garnie d'une rangée de fortes écailles; une seule dorsale peu en arrière des ventrales. L'espèce type habite la Méditerranée.

— Acal. Les *Microstomes* sont des acalèpes médusaires, à corps oviforme, ouvert dans le bas et muni de quatre tentacules courts, renflés au sommet et ciliés sur les côtes; l'estomac remplit la cavité du corps, et porte au sommet un nucléus conique. L'espèce type a été trouvée sur les côtes de l'île de Vaigui; elle a le nucléus orangé et les tentacules jaunes.

— *MICROTÈLE* adj. (mi-kro-tè-le — du préf. micro, et du gr. tèle, nœud). Zool. Qui a le corps couvert de petits mamelons.

— *MICROTACHÈLE* adj. (mi-kro-tra-kè-le — du préf. micro, et du gr. trachilos, cou). Zool. Qui a le cou court.

— *MICROZOAIRE* adj. (mi-kro-zo-è-re — du préf. micro, et du gr. zôon, animal). Zool. Se dit d'un animal très-petit.

— s. m. pl. Nom proposé par M. de Blainville pour désigner un groupe considérable

d'animaux microscopiques, groupe qui renfermerait les rotateurs et les infusoires.

— *MICROZONÉ, ÉE* adj. (mi-kro-zo-né — du préf. micro, et du gr. zoné, ceinture). Hist. nat. Qui est marquée d'une bande étroite.

— *MICROZOOINITE* s. m. (mi-kro-zo-o-ni-té — du préf. micro, et du gr. zôon, animal). Zool. Syn. d'INFUSOIRE.

— *MICROZOOM* s. m. (mi-kro-zo-omm — du préf. micro, et du gr. zôon, animal). Entom. Genre de coleoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, comprenant trois espèces, dont l'une se trouve aux environs de Paris, la seconde en Espagne et la troisième au Sénégal.

— *MICROZYMAS* s. m. (mi-kro-zi-mass — du gr. mikros, petit; zymé, levain). Chim. Nom donné par M. Béchamp, professeur à Montpellier, à des êtres microscopiques vivants, qu'il a rencontrés dans la craie et dans le lait, et auxquels il a attribué la coagulation spontanée de cette dernière substance.

— Encycl. Abandonné à lui-même, le lait se coagule, et l'on y constate la présence de l'alcool et de l'acide acétique. La craie transforme en alcool et acide acétique le sucre et la fécule. Ces faits, en apparence étrangers l'un à l'autre, ont été attribués par M. Béchamp, professeur à Montpellier, à une même cause: la présence dans le lait et dans la craie d'animaux microscopiques, réduits à une organisation tout à fait élémentaire, et auxquels il donne le nom de *microzymas*. Le fait de la présence d'animaux microscopiques dans les deux substances paraît hors de doute; mais deux questions restent en suspens: la production de l'alcool et de l'acide acétique est-elle due, comme le suppose le savant professeur, à l'activité propre des *microzymas*? Les *microzymas* du lait et de la craie sont-ils identiques, et faut-il, avec M. Estor, les ranger avec les granulations moléculaires des animaux supérieurs, dans lesquelles il a vu aussi des *microzymas*? La première hypothèse est plausible sans être certaine, les *microzymas* précédant toujours l'alcool et l'acide acétique, mais sans qu'il soit possible de prouver qu'ils en déterminent la formation. Quant à la seconde, il serait plus que téméraire de rien affirmer sur la nature d'organismes aussi peu saisissables que ceux dont il s'agit ici. La question réclame de longues et difficiles études, et l'on ne peut affirmer d'avance qu'elles aboutiront à un résultat.

— *MICRUERE* adj. (mi-kru-re — du préf. micro, et du gr. oura, queue). Zool. Qui a la queue courte.

— Helminth. Genre de vers, comprenant une seule espèce recueillie à Trieste, sur la surface rugueuse de certaines coquilles marines.

— *MICTION* s. f. (mi-ksi-on — du latin mictum, supin de mingere, uriner, de la racine sanscrite mih, verser, écouler, d'où aussi le grec mikhô, lithuanien meczui, russe moczui). Méd. Action d'uriner: *Miction pénible, douloureuse, rare, abondante*.

— *MICTURITION* s. f. (mi-ktu-ri-si-on — lat. micturire, uriner fréquemment). Méd. Besoin fréquent d'uriner.

— *MICUIPAMPA*, ville de l'Amérique du Sud, dans la république du Pérou, département de Libertad, à 150 kilom. N.-O. de Truxillo, dans les Andes, à 2,000 mètres d'altitude; 2,500 hab. Aux environs, mines d'argent dites de Chota.

— *MICYLLUS*, littérateur allemand. V. MOLTZER.

— *MIDAI*, ville de l'Indo-Chine, dans l'empire birman, à 65 kilom. N. d'Amarapura, sur l'Iraouaddy. Entrepôt du commerce avec la Chine.

— *MIDAS* s. m. (mi-dass — n. mythol.). Homme ignorant, dénué de tout sentiment artistique: *Il y a des choses très-humiliantes dans l'espèce humaine; mais il n'y en a point de plus honteuse que de voir continuellement les arts jugés par des MIDAS*. (Volt.).

Chaque âge a ses Orphées ainsi que ses Midas. GINGUÈRE.

— Avoir des oreilles de Midas. Être très-mauvais juge en fait d'art.

— Mamm. Espèce d'ouistiti.

— Erpét. Un des noms de la tortue française.

— Entom. Genre d'insectes diptères.

— *MIDAS*, personnage fabuleux, roi légendaire de Phrygie, célèbre par deux plaisantes mésaventures. Il régna, d'après la Fable, sur cette partie de la Phrygie où coule le Pactole, fleuve aux paillettes d'or, qui a donné naissance à l'une de ces deux légendes, et on le donne comme fils de Gorgyas et de Cybèle. En récompense de l'hospitalité qu'il offrit à Silène, Bacchus lui promit d'exaucer ses vœux qu'il formulait: Midas demanda que tout ce qu'il toucherait devint or, et tout d'abord il fut ébloui par les résultats de cette faculté précieuse; mais, dès qu'il voulut manger, les aliments aussi se changèrent en or, et le pauvre homme se vit sur le point de mourir de faim au milieu de toutes ses richesses. Bacchus, qui n'avait voulu que lui donner une leçon, fut touché de son repentir et lui permit d'être exonéré de son pouvoir suranné en se plongeant dans le

Pactole. C'est depuis ce temps que le Pactole roule sur du sable d'or.

La seconde mésaventure le met en scène tout aussi naïvement.

Pan, son ami, se vanta un jour devant les nymphes du pays de tirer de ses pipeaux rustiques des sons plus enchanteurs qu'Apolon de sa lyre, et il poussa même sa sottise jusqu'à défer le dieu des arts, de la poésie et de musique. Apollon accepta le défi, et poussa la générosité jusqu'à choisir Midas pour juge. Celui-ci ayant commis la bêtise d'adjudger le prix à son ami, le dieu ne poussa point la vengeance jusqu'à le fuir écorcher tout vif comme le satyre Marsyas; il lui infligea un châtiment plus approprié à sa stupide ignorance et l'affubla d'une magnifique paire d'oreilles d'âne. Le pauvre Midas prit toutes les précautions imaginables pour dissimuler cette exubérance de son appareil auditif, et eut soin de l'envelopper continuellement d'une tiare magnifique. Mais la feinte était impossible avec son barbillon, qui lui soignait chaque jour la barbe et les cheveux. Midas exigea de lui la promesse d'un secret inviolable; le barbillon lui en fit le serment; mais le poids de ce secret l'oppressait et il imagina un biais pour se soulager. Il se rendit dans un endroit écarté, y creusa un trou dans la terre, et, en approchant sa bouche, murmura tout bas que Midas avait des oreilles d'âne. Puis il ferma le trou et s'éloigna. Peu de temps après, il s'éleva en cet endroit des roseaux qui, agités par le vent, répétaient entre eux les paroles du barbillon: «Le roi Midas a des oreilles d'âne», paroles magiques qu'entendirent les passants et qui sont arrivées jusqu'à nous.

C'est Ovide qui a le mieux raconté cette fable (*Métamorphoses*, liv. II); elle a aussi inspiré d'assez jolis vers à Demoustier.

Quelques commentateurs ont essayé d'expliquer la mésaventure de Midas en faisant de ce petit roi, d'une ignorance stupide, la personnification de la querelle qui s'éleva entre les Athéniens et les Thébains sur la prééminence de la lyre ou de la flûte, querelle où Midas aurait joué le rôle de juge au rebours du goût et du bon sens.

L'ingénieuse allégorie de *Midas changeant en or tout ce qu'il touche* devrait être exclusivement celle du travail; mais elle s'applique plus souvent à ces hommes pour qui tout est matière à succès, qui semblent avoir fixé la fortune à toutes leurs entreprises. Quant aux oreilles de Midas, elles ont une signification beaucoup plus nette; elles caractérisent le mauvais goût et l'ignorance prétentieuse qui s'arroge le droit de porter des jugements sur les choses qui lui sont les plus étrangères. Voltaire a rappelé le souvenir de ces fameuses oreilles d'une manière fort piquante, dans un quatrain qu'il adressa à Grétry pour le consoler de ce que son opéra le *Jugement de Midas* avait été sifflé à la cour après avoir été applaudi à Paris :

La cour a déniché les chants,
Dont Paris a dit des merveilles.
Grétry, les oreilles des grands
Sont souvent de grandes oreilles.

Dans les phrases suivantes, les écrivains font tantôt allusion à la vertu qu'avait Midas de changer tout en or, tantôt à Midas même, comme type de l'ignorance grossière, tantôt à ses oreilles d'âne, quelquefois enfin au barbillon et aux roseaux indiscrets :

« Louis XIV avait le coude appuyé sur l'épaule de Villacèque pendant que ce dernier lui parlait ainsi de sa nièce; il le retira par le premier mouvement naturel à tout homme qui en voit un autre se dégrader à ce point, mais bientôt l'habitude et l'éducation prirent le dessus. Est-ce que son amour pouvait déshonorer une famille? Semblable à ce roi de la fable qui convertissait en or tout ce qu'il touchait, n'ennoblissait-il pas tout? n'était-il pas le grand roi? »

A. ATCARD.

« On annonça des visites : le petit chevalier de Vernell, le gros commandeur de Livry; le financier Bafogne, un *Midas* qui n'avait pas d'oreilles d'âne, bien qu'il se méritât, et qui changeait en or tout ce qu'il touchait. »

TH. GAUTIER.

« Méchants valets de juifs, vous ne me faites pas taire que vous ne m'ayez arraché la langue! J'ai vu vos oreilles d'âne, *Midas* de la finance et de l'économie, et je vous les allongerais si fort que tout le monde les verrait. »

TOUSSENET.

« Il lui sembla que tous les bruits, toutes les rumeurs, toutes les harmonies du valon, le chant des oiseaux, le murmure du vent, le cri des paons, le roucoulement des pigeons sur le toit du colombier, le gloussement des poules dans la basse-cour, jusqu'aux hennissements de ses chevaux, jusqu'aux aboiements de ses chiens, se confondaient dans une seule voix, immense comme celle de l'Océan, et cette voix disait : « M. Lévraut a trois millions. » Il ne manquait à ce grand concert que la partie des roseaux de la fable. »

J. SANDEAU.

« Je le plains le malheureux qui se creuse un grand trou au bas du journal pour avoir le plaisir de dire aux passants : « Le roi Midas a des oreilles d'âne! » Une fois à cette humble place, il n'est plus bon à rien qu'à être un homme d'esprit, tout au plus. »

J. JANIN.

« Corneille s'inclinant devant je ne sais quel *Midas* aux oreilles d'âne, aux poches pleines d'or et aux mains avarées, est un triste exemple, souvent cité, de la destinée des gens de lettres. »

PIERRE LEROUX.

« Ce fut dans cette campagne que, sous prétexte d'un voyage à Florence, le mari conduisit sa danseuse. »

« Hélas! tout se sait. La fable ne nous apprend-elle pas que, même lorsque les bouches se taisent, les roseaux eux-mêmes s'animent pour murmurer que le roi Midas a des oreilles d'âne? Cette fois, les roseaux n'eurent pas la peine de parler. »

LOUIS JOURDAN.

Mais que pour un modèle on montre ses écrits, Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits; Comme roi des auteurs qu'on lève à l'empire, Ma bile alors s'échauffe, et, je brûle d'écrire; Et si je ne m'est permis de le dire au papier, J'irai creuser la terre, et, comme ce barbillon, Faire dire aux roseaux, par un nouvel organe; *Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne.*

BOILEAU.

Midas (LE JUGEMENT DE), comédie en trois actes, paroles de l'abbé de Grétry, représentée à la Comédie-Italienne le 27 juin 1778. On connaît la mésaventure de Midas. L'humoriste auteur anglais l'a arrangée pour la scène d'une manière ingénieuse en la reliant à la rivalité de Marsyas et d'Apollon. Grétry a mis dans la bouche de Marsyas une sorte de psalmodie traînante, et fait chanter à l'autre rival d'Apollon, le dieu Pan, de vieux airs français du siècle précédent. Nous signalerons parmi les morceaux intéressants, l'air : *Doux charme de la vie, divine mélodie*; celui de Marsyas : *Amants, qui vous plaignez*; celui d'Apollon : *Du destin qui t'accable*. Le succès de cet ouvrage fut très-contesté, à la cour surtout.

Midas, tableau de Poussin; pinacothèque de Munich. C'est une des plus célèbres *Bacchantes* du maître. Le roi Midas, agenouillé devant Bacchus, le supplie de reprendre le don fatal qu'il lui a fait de tout changer en or. Bacchus, beau jeune homme nu, tenant à la main une coupe d'or, sourit au roi lydien et tend vers lui sa coupe en signe d'adhésion. De nombreux personnages animent cette scène; le vieux Silène se montre accompagné de sa panthère; des enfants jouent avec un bouc qui renverse l'un d'eux; une nymphe est couchée près de lui, d'autres cueillent des fruits; des satyres jouent du chalumeau. La toile entière est baignée d'une belle lumière qui met en relief les formes opulentes de Bacchus et de la nymphe couchée.

Cette vive et charmante bacchanale, dit M. Viardot, est capable de soutenir la comparaison avec les plus belles et les plus fausses, celle de Londres, par exemple, dans laquelle revit également toute la comédie antique, dont les vases étrusques, ou plutôt campaniens, nous montrent quelques scènes détachées.

Le Dominiquin a représenté le *Jugement de Midas*. Raphaël a traité le même sujet. Un peintre contemporain, M. E. Lévy, a exposé au Salon de 1870 un *Jugement de Midas*.

MIDASIE, TENNE adj. (mi-da-ziaï, iè-ne — rad. *midas*). Entom. Qui ressemble à un midas.

— s. m. pl. Entom. Famille de diptères, ayant pour type le genre midas.

MIDDELBURG, en latin *Medioburgum*, ville de Hollande, ch.-l. de la province de Zélande, au milieu de l'île de Walcheren, à 136 kilom. S.-O. d'Amsterdam, par 51° 29' de latit. N. et 10° 16' de longit. E.; 16,000 hab. Résidence des autorités de la province; tribunaux civils et de commerce; athénée, séminaire; académie des beaux-arts, musée, cabinet d'histoire naturelle, bibliothèque. Fabrique de poudre, toiles, calicots; chantiers de construction occupant 120 ouvriers, fabrication de savon, vinaigre; fonderies de cuivre, canaux; papiers, tanneries. Commerce actif en grains, sel, soieries, amidon; importation considérable de vin de Bordeaux. Cette ville tire son nom, qui signifie *bourg du milieu*, de sa situation au centre de l'île de Walcheren. De forme presque circulaire, elle communique par un large canal avec la mer du Nord; une partie de la ville est traversée par des canaux intérieurs. Parmi ses édifices publics, on remarque surtout l'hôtel de ville, bâti en 1468, et décoré de 25 statues colossales des comtes et des comtesses de Flandre; l'église Saint-Pierre, qui renferme les tombeaux de Cornelius et de Jean Evertsen; l'église de l'abbaye, où se trouve un monument élevé à la gloire de l'empereur d'Allemagne Guillaume de Hollande; l'arsenal et le musée. Cette ville fut prise, en 1574, aux Espagnols par les Hollandais, et à ceux-ci, en 1793, par les Français; elle fut réunie à la France en 1810, comprise d'abord dans le

département de l'Escaut, et devint ensuite chef-lieu de celui des Bouches-de-l'Escaut. Les Anglais la prirent en 1809 et l'évacuèrent la même année.

MIDDELBURG, île de l'Océanie. V. EOUA.

MIDDELBURG (Paul DE), mathématicien hollandais, né à Middelhburg en 1445, mort à Rome en 1534. Il devint chanoine de sa ville natale, où il enseigna successivement la philosophie, la théologie, la médecine et les mathématiques. Ayant attaqué l'ignorance, les vices et les superstitions de ses concitoyens, il excita contre lui un violent orage, fut exilé et vit confisquer ses biens. Il se rendit alors à Louvain, y professa avec beaucoup de succès les mathématiques, fut appelé à Padoue pour y occuper une chaire, puis visita les principales villes d'Italie, où il se fit partout remarquer par son savoir et par son éloquence. Le duc d'Urbain l'attacha à sa personne en qualité de médecin, lui donna l'abbaye de Castel-Duranti, et le fit nommer évêque de Fossombrone en 1504. Sous les papes Jules II et Léon X, Paul de Middelhburg siégea au cinquième concile de Latran (1512-1518), et demanda à plusieurs reprises qu'on réformât le calendrier. Nous citerons parmi ses écrits : *Practica de parvis constellationibus* (Urbain, 1484); *Operetta del numero de gli atomi, contro l'ingordigia de gli usurari* (1487); *Prognosticon ostendens anni Domini M. D. XLV nullum, neque universale neque particulare, diluvium futurum* (Fossombrone, 1523); *Paulina, de recta Pasche celebratione et de passionis Domini nostri Jesu Christi* (Urbain, 1513, in-fol.), ouvrage traitant de la nécessité de réformer le calendrier et très-savant pour l'époque.

MIDDENDORFF (Alexandre-Théodore DE), naturaliste et voyageur russe, né à Saint-Petersbourg en 1815. Fils d'un directeur de l'Institut central pédagogique de Saint-Petersbourg, il alla étudier la médecine à Dorpat, où il fut reçu docteur en 1837, et alla compléter ensuite ses études en Allemagne. En 1839, il fut nommé professeur adjoint à l'université de Wladimir, à Kiev, et, l'année suivante, l'entreprit, avec Baer, un voyage dans la mer Glaciale, et consignait les observations qu'il avait faites sur la faune et l'ornithologie de la Laponie dans les *Documents pour la connaissance de l'empire russe*, de Baer (Saint-Petersbourg, 1845, t. XI). Chargé, peu de temps après, par l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, d'explorer la région septentrionale extrême de la Sibirie, il fit, de 1842 à 1845, dans cette contrée, un voyage aussi pénible que périlleux, pendant lequel il explora surtout le pays de Taymir et parvint jusqu'à la côte de la mer d'Ockhotsk et jusqu'à l'Amour. Il publia les résultats inappréciables de son excursion sous le titre de *Voyage dans l'extrême nord et dans l'est de la Sibirie* (Saint-Petersbourg, 1848 et années suivantes, 4 vol.). Middendorff a joint à cet ouvrage un supplément en 4 volumes, renfermant un *Aperçu général de la nature de la Sibirie septentrionale et orientale sous le rapport géographique, hydrographique, orographique, géologique, botanique et zoologique*. A la partie zoologique de cette publication se rattachent, en outre, un grand nombre de mémoires qu'il publia dans divers recueils. Middendorff s'est aussi livré à de profondes études hippologiques. Peu de temps après son retour en Russie (1845), il était devenu membre de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, dont il a été le secrétaire perpétuel de 1855 à 1857. Dans l'intervalle, il avait été nommé conseiller intime. En 1859, il fut élu président de la Société économique, mais se vit, à peu de temps de là, contraint par l'état de sa santé de se retirer en Livonie, dans une de ses propriétés, où il résida depuis lors en continuant ses travaux.

MIDDENDORP (Jacques DE), historien et philologue hollandais, né à Ootmarssum (Over-Yssel) en 1537, mort à Cologne en 1611. Après être entré dans les ordres et avoir pris les grades de docteur en théologie et en droit (1582), il professa la philosophie à Cologne, où il fut nommé par la suite chanoine et doyen de Saint-André, recteur et vice-chancelier de l'université. C'était un homme très-laborieux, très-instruit, mais qui manquait d'esprit critique et dont les écrits sont dépourvus d'ordre et de méthode. Les principaux sont : *De celebrioribus universis orbis Academicis libri duo* (Cologne, 1567), sur l'origine et l'histoire des principales académies et universités anciennes et modernes; *De officiis scolasticis* (Cologne, 1570); *Imperatorum, regum et principum clarissimorumque virorum questiones theologice, juridice et politice cum responsionibus* (Cologne, 1603); *Historia monastica, qua religiosum et solitarium vitæ originem, progressionem, incrementa et naturam demonstrat* (Cologne, 1603).

MIDDETON, nom de plusieurs villes d'Amérique. V. MIDDELTOWN.

MIDDLEBURY, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Vermont, à 53 kilom. S.-O. de Montpelier, sur l'Otter-River; 4,000 hab. Collège; exploitation de marbre.

MIDDLEFIELD, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 155 kilom. O. de Boston; 4,700 hab. Commerce de bois, bestiaux, coton et céréales.

MIDDLEHAM, village d'Angleterre, comté

et à 57 kilom. O. d'York (North-Riding), sur la petite rivière de l'Ore; 960 hab. On y voit les ruines d'un château fort, résidence favorite du roi Richard II.

MIDDLESBOROUGH, ville d'Angleterre, comté d'York (North-Riding), à 25 kilom. N.-E. de Darlington, sur la Tees; 5,901 hab. Bibliothèque publique, observatoire, construction de navires; fabrication de poterie et toiles à voiles. Cette ville, fondée en 1840, doit sa prospérité à la création du chemin de fer de Stokton à Darlington, qui y dépose les produits des houillères du comté de Durham, destinés à l'exportation maritime.

MIDDLESEX, le plus petit des comtés de l'Angleterre après celui de Rutland, ayant pour ch.-l. Londres, qui appartient aussi en partie au comté de Surrey. Il est compris entre ceux de Hertford au N., d'Essex à l'E., de Kent et de Surrey au S., de Buckingham à l'O. Superficie, 750 kilom. carrés; 1,886,576 h. (non compris le ch.-l.). Il est traversé par la Tamise et par plusieurs canaux, entre autres par celui de Grande-Jonction, et à l'exception du port Hanger-Hill, qui, avec sa tour, s'élève à 78 mètres au-dessus du niveau de la mer, des hauteurs de Hampstead, de Highgate, présente presque partout une surface plate et généralement sablonneuse. Le climat y est humide et extrêmement variable; en hiver d'épais brouillards pèsent quelquefois pendant plusieurs jours sur cette contrée; en automne ainsi qu'au printemps les orages n'y sont pas rares. Les principales ressources de la population fixée en dehors de la capitale consistent dans l'agriculture et l'horticulture, dont les produits ont un débouché assuré à Londres. Ce comté, en dehors de Londres, est divisé en 6 districts et 75 paroisses.

MIDDLETON, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 66 kilom. S.-E. de Lancaster, à 7 kilom. N. de Manchester; 15,000 h. Mines de houille; fabrication active de cotonnades, nankin, guingamp, soieries; teintureries, blanchisseries. Autre bourg d'Angleterre, comté et à 22 kilom. S.-O. de Durham, sur la Tees; 3,100 hab. Riches mines de plomb et fonderies importantes. Ville d'Irlande, dans l'ancienne province de Munster, comté et à 22 kilom. S. de Cork, à l'extrémité N.-E. du havre de ce nom; 4,500 hab. Distilleries importantes; industrie agricole. Belle église gothique.

MIDDLETON (Thomas), auteur dramatique anglais, mort vers 1626. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il devint en 1620 chronologiste de la ville de Londres, et qu'il collabora à plusieurs reprises avec Fletcher, Johnson, Rowley. Il a écrit de nombreuses pièces dans lesquelles on trouve de la gaieté, de l'entrain, de l'imagination et une peinture très-exacte des mœurs populaires. Parmi ses œuvres qui ont été réunies et publiées pour la première fois en 1840 (5 vol. in-8°), nous citerons : *Randall, earl of Chester*; *Michaelmas term*, *Family of love*; *A mad world, my masters*; *The mayor of Queenborough*; *Hoaring girl*, une de ses meilleures comédies; *Inner temple masque*; *Chaste Maid*; *Any thing for a quite life*, etc.

MIDDLETON (sir Hugues), ingénieur anglais, né à Denbigh (pays de Galles) vers 1565, mort à Londres en 1631. Il avait amassé une fortune considérable dans le commerce de l'orfèvrerie à Londres et dans l'exploitation d'une mine de cuivre du comté de Cardigan, lorsqu'il s'occupa d'hydraulique et offrit au Parlement, en 1606, d'amener à ses frais à Londres l'eau potable qui manquait à cette grande métropole, moyennant la cession des droits prélevés jusque-là pour cet objet par la ville. Sa proposition ayant été acceptée, Middleton, après de longues études préliminaires, finit par choisir les deux sources d'Amwell et de Ware, situées près de Hertford, à environ 20 milles (32 kilomètres) de Londres, et commença en 1609, à travers un sol inégal, des travaux considérables qu'il conduisit jusqu'à Enfield. Arrivé là, il fut contraint de les suspendre, ayant épuisé sa fortune. Il eut alors recours au roi Jacques Ier, qui consentit à entrer pour moitié dans les dépenses et dans les bénéfices (1612), et, l'année suivante, le canal vint aboutir à Londres, coupé dans son parcours par plus de 800 ponts et par de nombreux aqueducs. En 1619, Middleton obtint le droit d'exploiter la nouvelle fourniture d'eau; mais il ne recueillit d'abord aucun bénéfice, ne reçut en récompense de ses efforts et de ses sacrifices que le vain titre de baronnet (1622), et fut réduit pour vivre à accepter une place d'inspecteur des travaux publics. Ce fut seulement après sa mort que l'entreprise des eaux rapporta les énormes bénéfices qu'il avait calculés. Les actions de l'association de la nouvelle rivière s'élevèrent en effet par la suite de 100 livres sterling à la somme énorme de 15,000 livres.

MIDDLETON (sir Henry), navigateur anglais, né vers 1570, mort dans la baie de Saldanha (côte d'Afrique) en 1615. Il avait acquis le renom d'un habile marin lorsqu'il fut mis, en 1604, à la tête d'une expédition composée de quatre bâtiments, avec ordre d'étendre les relations anglaises dans la Malaisie, où dominait l'influence hollandaise, et d'y créer de nouveaux comptoirs. Il visita successivement Bantam, les Moluques, Ter-

nate, Tidor, où il établit des factoreries, et revint en Angleterre après avoir trafiqué de la façon la plus avantageuse. En 1610, Middleton reprit la mer avec trois navires, gagna le port de Moka pour y vendre ses marchandises, tomba par trahison entre les mains des Arabes, qui essayèrent vainement de s'emparer de ses vaisseaux et l'envoyèrent dans l'Yémen, recouvra la liberté et fit voile pour Surate. S'étant avantageusement défait de ses cargaisons, il revint dans la mer Rouge pour tirer vengeance des Arabes, qui avaient refusé de l'indemniser des marchandises qu'ils lui avaient prises, et les força, en s'emparant de plusieurs de leurs bâtiments, à passer par ses conditions. Middleton visita ensuite Cambaye et Bantam, envoia en Angleterre deux de ses navires avec de riches cargaisons et partit quelque temps après pour l'Europe. Mais il fit naufrage dans la baie de Saldanha, y perdit son navire, vit mourir de maladie la moitié de son équipage et mourut lui-même du chagrin que lui causa ce désastre.

MIDDLETON (David), navigateur anglais, frère du précédent, né en 1572, mort vers 1635. Comme son frère il fut employé par la Compagnie des Indes, reçut le commandement d'un navire, avec lequel il fit successivement, en 1608, en 1610 et en 1613, trois expéditions dans la Malaisie, vendit, surtout à Bantam, ses cargaisons de la façon la plus avantageuse et réalisa des bénéfices énormes. Il se proposait d'établir un comptoir à Socodonia, sur la côte de Java, lorsque, ayant appris à Bantam la mort de son frère (1614), il renonça à son projet et retourna en Angleterre, où depuis lors il vécut dans la retraite.

MIDDLETON (Conyers), théologien et littérateur anglais, né à Richmond en 1683, mort à Hildersham en 1750. Après avoir fait ses études à Cambridge, il prit ses degrés et fut admis au ministère évangélique; en même temps il était agrégé au collège de la Trinité. Mais les disputes amères qu'il eut alors avec Bentley lui rendirent odieux le séjour de Cambridge; il entreprit des voyages, fit un séjour à Rome et vint se fixer dans l'île d'Ely, où il dirigea une petite paroisse. Il profita de cette solitude pour composer un ouvrage qui eut un immense succès, dans lequel il avançait que la religion catholique dérivait directement du paganisme dans ses rites, le costume de ses prêtres et ses cérémonies. La discussion reprit avec Bentley à l'époque où Middleton retourna à Cambridge comme bibliothécaire, et elle dégénéra tellement en invectives que le bibliothécaire faillit perdre sa place. Voulant enfin se mettre à l'abri des coups du sort, ou plutôt des théologiens, ses adversaires, il acheta près de Cambridge une propriété où il passa le reste de ses jours.

On a de lui des ouvrages importants sur l'antiquité. Nous citerons : *Lettre sur Rome*, où est démontrée l'exacte conformité du papisme et du paganisme, ou la Religion des Romains d'aujourd'hui dérivant de celle de leurs ancêtres païens (1729, in-40); *Germania quædam antiquitatis eruditè monumenta quibus Romanorum veterum ritus variis, tam sacris quam profanis, tum Græcorum atque Ægyptiorum nonnulli, illustrantur* (1745-1747); *Introduction à un plan grand ouvrage sur le don des miracles que l'on prétend avoir existé dans la primitive Église pendant plusieurs siècles, etc* (1747); vivement attaqué par les docteurs de la haute Église, qui l'accusaient de porter atteinte à la religion révélée, Middleton répondit par ses *Libres recherches sur le don des miracles*; *Vie de Cicéron* (1741, 2 vol. in-40), excellent ouvrage puisé aux meilleures sources, où Cicéron, en tant qu'homme d'Etat, est étudié de la façon la plus remarquable et où l'on trouve des jugements définitifs sur les personnages illustres qui se meuvent autour du grand orateur. Les œuvres complètes de Middleton, sauf la *Vie de Cicéron*, ont été recueillies sous le titre d'*Œuvres mêlées* (1752, 4 vol. in-80).

MIDDLETON (Christophe), navigateur anglais, né vers 1700, mort en 1770. Chargé en 1741, par l'amirauté, d'explorer la côte nord-est de l'Amérique pour y chercher un passage conduisant aux Indes orientales, il partit avec une galiole et une flûte, hiverna à l'embouchure de la Churchill-River, dans la baie d'Hudson, et l'année suivante s'avança plus au nord qu'aucun des navigateurs qui l'avaient précédé. Arrivé, au mois d'août 1764, dans une vaste baie située par 67° N., et qu'il appela *Repulse bay*, il fut empêché par les glaces de continuer sa navigation. Ayant vainement pendant trois semaines cherché un passage, il abandonna son entreprise et retourna en Angleterre. Mais peu après son arrivée il fut dénoncé à l'amirauté comme s'étant laissé corrompre par la Compagnie de la baie d'Hudson pour ne pas faire la découverte projetée. La défense très-embarrassée de Middleton fit croire à la vérité de cette imputation et donna lieu de penser qu'il ne s'était livré à aucune investigation sérieuse. Par la suite, l'insuccès d'une nouvelle expédition dirigée par Moor dans les mêmes parages étant venue démontrer la fausseté de cette dernière accusation, Middleton se vit réhabilité dans l'opinion publique, reçut une médaille d'or pour ses observations scientifiques et devint membre de la Société royale

de Londres. Les documents qu'il a laissés ont servi à M. Ellis à écrire la relation de son voyage. On y trouve, sur la déclinaison de l'aiguille aimantée dans les latitudes boréales, des observations intéressantes qui ont été confirmées par le capitaine Parry.

MIDDLETON (Thomas-Fanshaw), prêtre anglais, né à Redleston (Derbyshire) en 1769, mort à Calcutta en 1822. Il avait rempli diverses fonctions ecclésiastiques, lorsqu'il fut envoyé dans l'Inde pour y diriger les établissements ecclésiastiques de la Grande-Bretagne et nommé évêque de Calcutta en 1814. Il s'efforça de répandre le christianisme et l'éducation dans son immense diocèse, qu'il visita à trois reprises, et fonda à Calcutta, en 1820, un collège pour l'instruction de missionnaires anglais. Il était membre de la Société royale de Londres. On a de lui un ouvrage intitulé : *The doctrine of the greek article applied to the criticism and illustration of the New-Testament* (Londres, 1808, in-80); des *Exhortations pastorales*, des *Sermons*, etc.

MIDDLETONITE s. f. (mi-dle-to-ni-te — de Middleton, m. pr.). Miner. Substance particulière, que l'on trouve dans les mines de Newcastle, en Angleterre.

MIDDLETOWN, ville et port de commerce des États-Unis d'Amérique, situés dans l'Etat de Connecticut, comté de Middlesex, sur la rive droite du fleuve Connecticut, et à 24 kilom. S. de Hartford, par 41° 30' de lat. N. et 72° 40' de long. O.; 3,500 hab. Université fondée en 1831. On y remarque un palais de justice et des quais commodes où abordent les bâtiments à vapeur. En 1854, le mouvement du port était de 13,431 tonnes. Middletown fut fondée en 1660; elle a été incorporée en 1734, et ses droits de cité lui ont été accordés en 1784. Fabriques de coton, de lainages, de papier, d'armes; riches mines de charbon de terre.

MIDDLETOWN, ville des États-Unis, située dans le New-Jersey, à 68 kilom. E.-N.-E. de Trenton; 6,000 hab.

MIDDLEWICH, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de 28 kilom. E. de Cheshier, sur la Done; 4,800 hab. dans la paroisse et 1,250 dans le bourg. Sources salées; fabrication de coton et de soieries.

MIDÉE, ville de l'ancienne Grèce. Elle était située dans l'Argolide au N.-E. de Tyrinthe. En 367 av. J.-C., les Spartiates y remportèrent sur les Arcadiens et les Argiens la victoire *Sans larmes*, ainsi appelée parce qu'elle ne coûta pas un homme aux vainqueurs.

MI-DENIER s. m. Anc. jurisp. Moitié des sommes employées par la communauté sur l'héritage d'un des deux époux.

MIDENOS, ville de l'Afrique ancienne, à l'extrémité occidentale de la Numidie; c'est aujourd'hui le village arabe d'Edough.

MIDERONNER v. n. ou intr. (mi-de-ro-né — rad. midi). Faire la méridienne, la sieste. *Se dit dans quelques départements.*

MIDGARD, nom donné, dans la mythologie scandinave, à la forteresse que les ases élevèrent au milieu de la terre avec les sorcels du géant Ymer, qu'ils avaient tué. La terre était plane et ronde, entourée par la mer universelle, sur les bords de laquelle habitaient les géants, ennemis des ases.

MIDHURST, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Sussex, à 17 kilom. N. de Chichester, sur l'Arun; 7,021 hab. Commerce important de grains. On y voit les restes du beau château de Condry-House.

MIDI s. m. (mi-di — du préf. mi, et du lat. dies, jour). Milieu du jour; *Diner à midi. Je ne sors jamais avant midi. Il est midi un quart, ou midi et quart, midi et trois quarts ou midi trois quarts. Entre midi et une heure, nous ne savons pas refuser nos amis.* (Mme de Sév.). Au printemps, il fait clair dans les âmes tristes, comme à midi il fait clair dans les caves. (V. Hugo.)

J'y cours, midi sonnant, au sortir de la messe.

BOILEAU.

— Époque intermédiaire, également éloignée du commencement et de la fin : *Le midi de la vie. L'aiguille du temps est arrêtée sur le midi de notre jeunesse.* (H. Murger.)

La nuit est déjà proche à qui passe midi.

MALHERBE.

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant;
Au midi de mes années,
Je touchais à leur couchant.

J.-B. ROUSSEAU.

— Un des quatre points cardinaux, celui que nous regardons en tournant le dos au pôle nord; direction de ce point : *Aller au midi, du côté du midi. Une façade exposée au midi.* l'Exposition d'un lieu qui regarde vers ce point : *Un appartement exposé au midi, tourné au midi. Le logement du faisanier doit être placé au midi.* (E. Chapus.) l'Ensemble des pays situés dans la direction de ce point, par rapport à celui qui parle; partie d'une contrée la plus rapprochée de ce point : *Faire un voyage dans le Midi. La nature a donné la force au Nord et l'esprit au Midi.* (H. Bayle.) Les moissons, pâles dans le Nord, ondoyent dans le Midi avec un reflet d'or rougâtre.

(H. Taine.) *Tandis que les langues du Midi abondent en formes variées, en voyelles sonores, en sons pleins et harmonieux, celles du Nord, comparativement plus pauvres et ne recherchant que le nécessaire, sont chargées de consonnes et d'articulations rudes.* (Renan.) *Il se dit particulièrement de la partie de la France située au midi : Les départements du Midi. Le chemin de fer du Midi.*

— En plein midi, Lorsque le jour est aussi intense que possible : *Être volé en plein midi. On comparait un prodige à ce feu qui allumait sa lampe en plein midi, et qui n'y trouvait plus d'huile quand la nuit était venue.* (La Mothe Le Vayer.) *Donnez-moi quatre personnes persuadées qu'il fait nuit en plein midi, je le démontrerais à deux millions d'hommes.* (Fontenelle.) *Ne pas voir clair en plein midi.* Ne pas comprendre une chose tout à fait évidente. *Il Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi.* Lui faire accroire des choses tout à fait absurdes.

— *Chercheurs de midi.* Nom donné autrefois à des filous qui se glissaient dans les maisons, à midi, un peu avant le dîner, pour tâcher de dérober de l'argenterie sur la table.

— *Chercher midi à quatorze heures.* Trouver des difficultés où il n'y en a point, se perdre dans des détours, dans des circuits de paroles inutiles :

Vous qui vivez dans ces demeures,
Êtes-vous bien ? demeurez-y,
Et n'allez pas chercher midi
À quatorze heures.

VOLTAIRE.

■ V. au mot **CHERCHEUR** l'origine de cette locution.

— Écrit. sainte. *Démon du midi*, Démon cité dans la Bible.

— Hist. *Démon du Midi*, Sobriquet donné à Philippe II, roi d'Espagne.

— Astron. *Midi vrai*, Moment où le centre du soleil passe au méridien du lieu : *Les cadran solaires marquent midi vrai.* *Midi moyen*, Milieu du jour moyen, c'est-à-dire du jour calculé comme si l'année solaire était composée de jours égaux entre eux : *Les horloges et les montres bien réglées donnent midi moyen.*

— Gramm. *Quand midi marque le milieu d'un jour*, il ne saurait être mis au pluriel; on dira donc : *J'irai vous voir sur le midi*, et non sur les midi. On dit aussi *midi et demi* et non *midi et demie*.

— Encycl. Astron. Il est *midi* en un lieu de la surface de la terre au moment où le centre du soleil passe au méridien de ce lieu. Il serait difficile d'obtenir par observation directe l'instant précis du passage du centre du soleil par le méridien, mais il est très-aisé de fixer cet instant par rapport à tout autre choix à volonté, par exemple de dire à quelle heure, marquée par une horloge sidérale bien réglée, a eu lieu ce passage. Il suffit pour cela d'observer les heures sidérales des passages au méridien des bords occidental et oriental du soleil et d'en prendre la moyenne, en négligeant la variation, réellement insensible, de la vitesse de l'astre pendant le temps très-court qu'il met à traverser le méridien. Les observations se font à la lunette méridienne, dans l'intérieur de laquelle est tendu verticalement un fil très-fin. Les instants des passages des deux bords par le méridien sont ceux où ces bords paraissent venir en contact avec ce fil vertical.

Midi n'est pas en réalité le milieu exact du jour, puisque, la vitesse angulaire apparente du soleil autour de la ligne des pôles variant sans cesse, cet astre emploie, selon l'époque de l'année, plus ou moins de temps pour monter de l'horizon au méridien que pour redescendre du méridien à l'horizon. La différence n'est à peu près rigoureusement nulle que pour deux jours de l'année, ceux où le soleil passe au périgée et à l'apogée. Encore faudrait-il, pour qu'elle fût véritablement nulle, que les instants des passages du soleil au périgée et à l'apogée coïncidassent précisément avec les *midis* des jours où ils auraient lieu, ce qui n'arrivera que pour les points de la surface du globe appartenant à deux méridiens déterminés. Du périgée à l'apogée, c'est-à-dire à peu près pendant l'hiver et le printemps, dans notre siècle, la seconde partie du jour est plus courte que la première, puisque la vitesse apparente du soleil, dans son orbite elliptique, allant alors en décroissant, sa vitesse de rotation diurne va par suite en croissant. Au contraire, pendant l'été et l'automne, la seconde partie du jour est plus longue que la première. C'est par suite de leur croyance générale à l'uniformité des mouvements célestes que les anciens confondaient *midi* avec le milieu du jour.

L'instant du passage du soleil au méridien est le *midi vrai*, mais ce n'est pas le *midi civil* ou *légal*, le *midi* que sonnent nos horloges. Le *midi civil* est le *midi moyen*, c'est-à-dire le milieu du jour solaire moyen, tel qu'il est réglé depuis 1816 (v. temps moyen). La différence entre le *midi vrai* et le *midi moyen* est ce qu'on nomme l'équation du temps; cette différence peut aller jusqu'à un quart d'heure (plus rigoureusement 14' 34" dans un sens et 16' 18" dans l'autre).

La Connaissance des temps donne, pour chaque année, une table des valeurs de l'équa-

tion du temps. C'est d'après cette table que sont réglées les horloges civiles. L'équation du temps est nulle quatre fois par an, le 15 avril, le 15 juin, le 31 août et le 25 décembre; du 25 décembre au 15 avril, le temps moyen avance sur le temps vrai; le plus grand écart, qui est de 14' 34", correspond au 11 février; du 15 avril au 15 juin, le temps moyen retarde, mais, dans cet intervalle, l'écart maximum, qui répond au 1 mai, ne va que jusqu'à 3' 51"; du 15 juin au 31 août, le temps moyen reprend l'avance, et la différence va jusqu'à 6' 51" au 1er août; enfin, du 31 août au 25 décembre, le temps moyen retarde, et l'écart va jusqu'à 16' 18".

Midi point cardinal. La direction du *midi* est, pour notre hémisphère, celle de la méridienne, ou de la trace horizontale du méridien, parcourue par un observateur qui tournerait le dos au pôle céleste visible dans cet hémisphère. Le *midi* porte plus souvent le nom de sud. La détermination de la direction sud résulte immédiatement de celle de la méridienne, ou, plutôt, ne s'en distingue même pas; nous renvoyons donc pour cette détermination à l'article **MÉRIDIEN**.

Le canon du Palais-Royal, autour duquel les officiers surtout faisaient cercle sous le premier Empire et la Restauration pour régler leurs montres, lorsque le coup retentissait, a eu pour prédecesseur une sorte d'horloge régulatrice que Buffon avait fait établir par un nommé Verniquet, sur le point culminant du Jardin des plantes, désigné sous le nom de Labyrinthe. Un kiosque en fer revêtu de cuivre portait sur sa frise l'inscription : *Horas non numero nisi serenas.*

Ce kiosque, qui est encore surmonté d'une sphère armillaire posée sur un pédoncule, servait alors de timbre ou plutôt d'accessoire à un timbre où les heures étaient frappées sur un gong chinois.

Le marteau correspondait à un contre-poids que retenait un fil de crin au-dessus duquel était une loupe exactement placée dans le sens du méridien, de sorte qu'à *midi* précis, le fil était brisé par le foyer du verre grossissant, le contre-poids se mettait à descendre, et le marteau sifflant frappait les douze coups de *midi* sur le timbre de cuivre.

Midi (CANAL DU), également appelé canal du *Languedoc* ou des *Deux Mers*. Ce canal, qui permet la communication l'Atlantique et la Méditerranée en servant de prolongement à la Garonne, commence sur la rive droite de ce fleuve à 2 kilomètres au-dessous de Toulouse, se dirige vers le S.-E., par Villefranche, traverse la partie septentrionale du département de l'Aube, par Castelnaudary et Carcassonne, puis entre dans l'Hérault, passe par Béziers et Agde, et enfin se termine près de cette dernière ville dans l'étang de Thau. Sa longueur totale est de 239 kilomètres, sa largeur de 10 mètres au fond, de 20 mètres à la flottaison, sa profondeur est de 2 mètres. Quant au point de partage des eaux, il est situé à Narbonne, entre Villefranche et Castelnaudary, à 189 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans son parcours, le canal a trois déversoirs, dont 25 appartiennent au versant de l'Océan et 74 à celui de la Méditerranée. Deux canaux viennent y aboutir, celui de Saint-Pierre, et le canal de jonction à la Robine de Narbonne.

Ce fut sous François I^{er} qu'on émit pour la première fois l'idée de joindre par un canal l'Océan et la Méditerranée. L'idée fut reprise sous Henri IV et le cardinal de Joyeuse écrivit un mémoire sur ce sujet. Mais les événements politiques empêchèrent la réalisation de ce projet, qui ne fut mis à exécution que sous Louis XIV. Paul Riquet, secondé par Andréossi qui fit tous les plans, obtint de Colbert l'autorisation d'entreprendre cette œuvre gigantesque (1666). Le canal, dont l'excavation coûta 17 millions, ouvrit à la navigation en 1681, et Vauban fut chargé d'y faire des améliorations; sur la somme que le canal avait coûté, les deux tiers avaient été fournis par les états du Languedoc, le reste par Riquet, qui y dépensa tout ce qu'il possédait. A titre de compensation, Louis XIV érigea le canal en fief et en concéda l'exploitation à Riquet et à sa famille. A l'époque de la Révolution, la famille de Caraman, à laquelle appartenait une partie de la propriété du canal, ayant émigré, fut privée de ses droits, qui passèrent à l'Etat. En 1803, l'Etat céda sa part de propriété du canal à la caisse d'amortissement, puis le divisa en actions, qui furent vendues ou affectées à des dotations. En 1814, une ordonnance restitua à la famille de Caraman toutes les actions du canal, qui n'étaient pas entre les mains des particuliers.

MIDI (pic du), montagne de la chaîne des Pyrénées, sur la limite du département des Basses-Pyrénées et de l'Espagne, à 40 kilom. S. d'Oloron; 2,877 mètres d'altitude. Le gaves d'Ossau y prend sa source. A l'est, le Montagne de France, formée par une des ramifications du versant septentrional des Pyrénées, dans le département des Hautes-Pyrénées, à 13 kilom. S. de Bagneres; 3,000 mètres d'altitude.

Midi (hôpital du). Cet établissement hospitalier, situé à Paris, rue des Capucins, n° 15, au faubourg Saint-Jacques, dépend de l'administration générale de l'Assistance publique, et est affecté au traitement des maladies syphilitiques spéciales aux hommes. Depuis l'apparition de la syphilis sous le

règne de Charles VIII jusqu'à vers le milieu du XVIII^e siècle, cette maladie fut généralement regardée comme une punition surnaturelle de la débauche et on traita les syphilitiques avec une barbare rigueur. On fit d'abord renaitre contre eux les ordonnances portées contre les lépreux, puis on en admit un certain nombre à l'Hôtel-Dieu de Paris. De là on les envoya à l'hôpital de Lourcine (1560), puis à Bicêtre (1690), où, selon l'usage établi, on les fouettait avant de les admettre.

En 1785, les administrateurs de l'Hôpital-Général présentèrent au roi que le traitement établi à Bicêtre pour les maladies vénériennes était insuffisant, et qu'on pouvait à peine y admettre le tiers des postulants; Louis XVI, reconnaissant les dangers créés pour la santé publique par ce mode de procéder qui perpétuait les maladies, résolut de fonder un établissement spécial, moins éloigné de Paris que ne l'était Bicêtre, et de faire de cette maison une institution particulière, séparée de l'administration de l'Hôpital-Général. On choisit, pour y placer le nouvel hôpital, les bâtiments occupés jusqu'en 1784 par des capucins du faubourg Saint-Jacques. Une subvention fut être fournie par l'Hôpital-Général, et le roi déclara qu'il se réservait de fournir le supplément des fonds nécessaires pour que le nouvel établissement pût offrir, en tout temps, et sans aucun retard, les secours nécessaires aux pauvres de tout âge et de l'un et l'autre sexe qui seraient jugés devoir être admis au traitement. Le couvent des capucins du faubourg Saint-Jacques, ayant été aménagé et agrandi pour servir à sa destination hospitalière, reçut d'abord les malades de Bicêtre, les nourrices et les enfants de l'hospice de Vaugirard; toutefois, ce ne fut qu'en 1792 que cet établissement se trouva en état de recevoir tous les malades qui lui étaient destinés; il reçut le nom d'hôpital des Vénériens. En 1836, un hôpital destiné aux femmes syphilitiques ayant été fondé rue de Lourcine, on cessa de les recevoir à l'hôpital des Vénériens, qui prit le nom d'hôpital du Midi. Cet hôpital renferme 336 lits, savoir : 96 lits de médecine, 218 lits de chirurgie et 22 lits placés dans des chambres payantes. Le personnel administratif comprend 1 directeur comptable, 2 employés, 1 aumônier, 41 sous-employés et serviteurs. Le service médical comporte 1 médecin, 2 chirurgiens, 1 pharmacien, 6 élèves internes, 9 élèves externes.

Un service public de traitement externe est adjoint à l'hôpital.

Tout malade est admis aux consultations gratuites qui ont lieu de 9 à 10 heures du matin.

MIDI (LIGUE DU). V. LIGUE.

MIDIAH ou MIDJEH, *Salmydessus* des Latins, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sangiac et à 96 kilom. S.-E. de Kirk-Killissa, 105 kilom. N.-O. de Constantinople, près de la mer Noire, par 43° 35' de lat. N. et 35° 45' de longit. E. Midjah est située sur un vaste plateau qui borde la mer à l'E., terminé à sa base par des escarpements calcaires que baigne un ruisseau formant au pied de la ville un mouillage pour les barques. Aux environs s'ouvrent de délicieuses vallées, qui offrent les paysages les plus frais et les plus pittoresques. La ville devait être jadis entourée de hautes murailles, dont une longue ligne, flanquée de tours rondes, est encore intacte. Les matériaux sont mi-partie de pierres de taille et de moellons. Les cryptes de Midjah sont célèbres. Leur entrée est un long vestibule dont l'extrémité aboutit à une chapelle ou piscine couronnée par quatre coupes et ornée de quatre colonnes. Sur la gauche du vestibule s'ouvrent les trois portes du temple. La nef est couverte par une voûte en berceau, et le sanctuaire est entouré de quelques degrés de demi-circulaires. Une galerie embrasse une partie de l'enceinte du temple. A droite du vestibule, autour d'une salle, sont pratiquées sept excavations qui ont servi de sépulture.

MIDIAS (PLAIDOYER CONTRE), écrit par Démétrius vers 354 av. J.-C. C'est un chef-d'œuvre de logique et d'invectives. Midias était un riche citoyen d'Athènes, grand agitateur, et qui fut pour Démétrius ce que Clodius a été pour Cicéron, un ennemi politique et un ennemi privé. Démétrius étant chorége, Midias le traversa de ses intrigues et le gêna de ses cabales durant toute la période de sa chorégie; enfin, il le frappa du poing en plein théâtre. C'est de ce fait que Démétrius demanda justice. Le chorége était revêtu d'un caractère sacré et la loi voulait que toute atteinte à sa dignité fût jugée et punie, séance tenante, par le peuple assemblé au théâtre. Midias subit ce premier jugement et fut condamné à l'unanimité. Mais l'offense avait le droit de faire comparaître son adversaire devant une autre juridiction, le tribunal des Hélistes, et de requérir des peines plus fortes, la confiscation, l'exil. Le *Plaidoyer contre Midias* fut écrit en vue de ce second procès. Villainien appelle ce discours « une invective admirablement raisonnée. » Il est divisé en trois parties; dans la première, l'orateur relève l'outrage dont il a été victime et montre que ce n'était que la suite d'odieuses cabales dirigées antérieurement contre lui; dans la seconde, il relève les outrages que d'autres citoyens

d'Athènes ont eu comme lui à subir de Midias; dans la troisième, il esquisse la vie publique et privée de son ennemi et le broie entre ses mains puissantes. Midias n'est qu'un insolent parvenu, riche on ne sait comment, né d'on ne sait qui, n'ayant rempli que des fonctions obscures, et encore comment les a-t-il remplies? La ville qui a banni Alcibiade hésitera-t-elle à bannir un si infime particulier? Dans la péroraison, qui est un morceau de l'éloquence la plus élevée, Démétrius, s'appuyant sur son caractère sacré de chorége, montre que Midias a souillé en sa personne les dieux d'Athènes, la religion du peuple et le peuple tout entier, qu'il représentait.

Ce discours véhément ne fut pas prononcé. Midias eut peur et capitula avant l'audience; il en fut quitte pour une forte amende qu'il consentit à payer, et cet argent, reçu par Démétrius pour un soufflet, nous gâte un peu son éloquence.

MIDIE, Midia, ancien royaume d'Irlande, situé dans la Lagénie (Leinster); il répond aux deux comtés de Meath.

MID-LOTHIAN. V. EDINBOURG (comté d').

MIDNAPORE, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence du Bengale, à 114 kilom. S.-O. de Calcutta, chef-lieu d'un district fertile. Manufacture de calicot et de gaze.

MIDOTIS s. m. (mi-do-tiss — de *Midias*, et du mot gr. *ot*, *oreille*, par allus. à la fable qui donne à Midias des oreilles d'âne). Bot. Genre de champignons, ressemblant à une oreille et croissant sur les vieux troncs.

MIDOU (le), petite rivière de France. Elle prend sa source au pied de la colline du Moulin-de-Paillassa (Gers), entre dans le département des Landes et se réunit, à Mont-de-Marsan, à la Douze pour former la Midouze, après un cours de 95 kilom.

MI-DOUAÏE s. m. Anc. jurisp. Pension à laquelle la femme avait droit en cas de séparation ou d'absence prolongée.

MIDOUZE, rivière de France, formée à Mont-de-Marsan (Landes) par la réunion du Midou et de la Douze. Elle coule d'abord à l'O., puis au S.-O., baigne Tartas et, à 6 kilom. en aval de cet endroit, se jette dans l'Adour, après un cours de 43 kilom. Elle reçoit l'Es-trigron, le Bez et le Laretojan. Elle est navigable depuis sa formation jusqu'à son embouchure.

MIDROE, en latin *Medianum Castellum*, village d'Algérie, sur la petite rivière du même nom, affluent du lac Tittery, à 225 kilom. S. d'Alger.

MIDSHIPMAN s. m. (mi-dshi-pmann — mot angl. formé de *midship*, milieu du navire, et de *man*, homme). Mar. Nom donné par les Anglais aux cadets ou aspirants de marine.

MIDY (Pierre-Nicolas), littérateur et poète français, né à Rouen en 1716, mort à Chartres en 1796. Il remporta, à diverses reprises, le prix au concours de l'Académie des Paléons de Rouen et devint membre de cette société littéraire. On a de lui : la *Levée du siège d'Orléans*, ode (1760, in-8); *Odes en l'honneur de l'Immaculée Conception* (1760, in-8); et deux *Lettres à M. Panckoucke* (1767-1768, in-8). Relatives aux omissions qui se trouvent dans les deux premiers volumes du *Grand vocabulaire français*.

MIDY DU CHAUVIN (Louis), poète français. Il vivait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il servit dans la cavalerie et devint membre des Académies de Rouen et de Caen. Il habitait cette ville lorsqu'il prit part à l'émeute royaliste qui y éclata en 1791, et subit un emprisonnement de plusieurs mois. On a de lui, entre autres écrits : *Stances sur les sentiments d'une âme qui retourne à Dieu* (1778, in-8); *Poème didactique sur les avantages et les règles du vers libre*; *Reflexions sur la nymphe Egérie*; le *Cierge de la Chandeleur*, etc. (1785, in-8); *Lettre de l'honorable Jean Rablu, crocheteur et caporal-major de la milice de Caen*, à l'honorable Pierre Tubeuf, garçon boucher à Passy (1790, in-8); *Nouvelles fortunes ou Prospectus d'un dictionnaire histori-vérifié-comique des origines de nos élégances* (1797), etc.

MIE s. f. (ml. — L'adjectif possessif féminin étant autrefois *ma*, même devant les voyelles, on écrivait avec l'éision *m'amie*; quand l'usage s'est introduit d'employer la forme masculine devant les voyelles et de dire *mon amie*, *m'amie*, qui était resté dans la langue, a fini par être considéré comme étant composé de l'adjectif *ma* et du substantif *mie*, qui n'existait réellement pas). Fam. Amie, aimante, femme aimée : *Aller voir sa mie*. Carresser sa mie.

Je veux un jour avoir une chambrée
Dont un verger ombre le chœur,
Pour y passer la saison printanière
Avec ma mie, et ma muse, et l'amour.

DEMOUSTIER.

— Terme d'amitié, souvent ironique, dont on se sert avec une femme : *Ma petite femme, ma mie, votre peau vous démange*. (Moi.)

... Vous êtes, ma mie, une fille suivante
Un peu fort torse en gueule et fort impudente.

MOLIERE.

— Se disait autrefois pour BONNE, dans le langage des enfants :

— Aller, venir, courir, trotter,
La mie aura de l'exercice.

DU CERCLEAU.

MIE s. f. (ml — du lat. *mica*, petit morceau, grain, du mot radical que le grec donne *mikros*, selon Delâtre, la racine sans-sonnet, qui signifie joindre, confondre, mais qui, d'après ce savant, présenterait, en outre, dans les langues dérivées, un sens qu'elle n'a pas dans la langue mère, le sens de couper, retrancher, amoindrir). Partie intérieure du pain qui est restée molle, n'ayant pas subi l'action directe du feu : *Ne pouvoir manger que de la mie*. *Faire des boulettes de mie de pain*. *Effacer avec de la mie les traces du crayon*.

— A signifié MIETTE.

— Bot. *Mie de pain*, Espèce de champignon.

MIE adv. (ml. — Même origine que le mot précédent. Le mot *mie* signifie proprement *petite partie*, et joue absolument le même rôle que les mots *point*, *pas*, *goutte*, etc., qui signifient une petite chose et ne peuvent être employés qu'avec la négation. Il en est de même de *mie*). *Pas, point : Gardes-vous de les croire, ne les écoutez mie*. (P.-L. Courier.)

... Ventrebieu, je suis ici chez toi,
J'y suis pour mon plaisir, et n'en sortirai mie.

A. DE MUSSET.

Il n'est plus usité que dans certaines provinces.

MIE (Louis), avocat et homme politique français, né à Tulle (Corrèze) en 1831. Son père, qui s'était fait affilier à la Société des droits de l'homme, était lieutenant d'artillerie à Rennes lorsque, à la première nouvelle de la révolution de juillet 1830, il déclara la république. Peu après, il fut attaché, comme capitaine, à la manufacture d'armes de Tulle; mais voyant le gouvernement de Louis-Philippe entrer dans la voie d'une complète réaction, il résolut de quitter le service et demanda sa mise à la réforme. Ce fut à la virile école de son père que M. Louis Mie se forma tout jeune encore et puisa ses fortes convictions démocratiques. Lorsqu'il eut fait ses études à Périgueux, puis à Angoulême, où, en 1848, il alla demander au commissaire de la république, au nom de ses condisciples, qu'on introduisit l'enseignement militaire dans les lycées, il se rendit à Poitiers, suivit les cours de l'Ecole de droit, fonda le cercle républicain des écoles et se fit recevoir licencié. Au commencement de 1853, M. Mie alla se faire inscrire au barreau de Périgueux, où il ne tarda pas à se placer au premier rang. Mais les succès du prétoire ne pouvaient suffire au jeune et brillant avocat. En se fixant à Périgueux, M. Mie y trouva le parti républicain décimé, terrorisé, réduit au silence à la suite des abominables proscriptions du 2 décembre. Il résolut de le reconstruire et se voua à cette tâche périlleuse avec une ardeur et un dévouement que rien ne put lasser. En 1863, lorsque l'esprit public commença à sortir de sa longue torpeur, M. Mie était parvenu à former à Périgueux un groupe de républicains qui le porta comme candidat à la députation, non dans l'espoir d'un succès, mais pour s'affirmer et se compter. Aux élections de 1869, la candidature lui fut de nouveau offerte; mais il s'effaça devant M. Chavoix, dont le nom seul était une protestation contre l'attentat du 2 décembre, et le résultat montra les progrès considérables faits en quelques années dans la Dordogne par l'idée républicaine. Cette même année, il prononça, au congrès de Lausanne, un discours très-remarquable et très-remarqué sur la formation des Etats-Unis d'Europe.

De retour à Périgueux, M. Mie continua avec une nouvelle ardeur son œuvre de propagande républicaine. Il se multiplia. Voyages, discours, plaidoyers, brochures, tout lui servit de moyen pour combattre le régime détestable que subissait alors la France, et, en 1870, il fit contre le plébiscite une campagne aussi brillante que courageuse.

Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Mie travailla de toutes ses forces et par tous les moyens à réveiller le patriotisme endormi des populations, à combattre les agissements de la réaction, et fonda dans ce double but un journal démocratique, la *Republique de la Dordogne*. Peu après, il se rendit à Tours, où il organisa une garde civique, chargée de protéger le gouvernement. Au mois de décembre, il fut appelé à défendre un des principaux accusés du crime de Haute-faye, dont avait été victime M. de Moneys, et il saisit cette occasion pour faire avec une vigoureuse éloquence le procès de l'Empire. Le mois suivant, se trouvant à Bordeaux au moment où arriva la nouvelle de la capitulation de Paris et l'ordre d'appeler les électeurs à nommer une assemblée, il s'opposa vivement à la proposition qui fut faite de créer un comité de salut public, regardant une pareille mesure comme également funeste à la patrie et à la République. Pendant la Commune, M. Mie fut délégué à Paris pour chercher les moyens de mettre un terme à la guerre civile et, le 8 octobre 1871, les électeurs de Périgueux le nommèrent membre du conseil général. C'est à partir de cette époque que M. Mie a conquis sa brillante ré-

putation et s'est fait connaître en France comme un avocat politique de premier ordre. Appelé à plaider dans un nombre considérable de procès, non plus dans la Dordogne, mais sur les points les plus divers du territoire, il se voua entièrement à la défense des républicains poursuivis et attira vivement sur lui l'attention publique, non-seulement par la chaleur de ses convictions, mais encore par la souplesse de ses ressources oratoires, par la fermeté et la vigueur de son talent. Nous citerons particulièrement ses plaidoyers pour le *Républicain de l'Aveyron*, la *Tribune de Bordeaux*, la *République républicaine de Lyon*; pour Digeon, dans le procès des communalistes de Narbonne; pour l'*Emancipation* de Toulouse, le *Réveil de Lot-et-Garonne*, l'*Avenir d'Auch*; pour les abbés Bachy et Junquès, le *Navigateur Steeg*, à Bordeaux; pour un des principaux accusés dans le procès du comité de la rue Grégoire; pour le *Réveil de l'Ardeche*; pour les internationalistes de Toulouse, etc. Mentionnons enfin les deux discours qu'il a prononcés en 1873 à l'occasion de l'inauguration de la statue de Daumesnil à Vincennes et à Périgueux, et qui sont deux modèles d'éloquence élevée, inspirés par le plus pur patriotisme.

En octobre 1872, des délégués des comités électoraux de la Gironde avaient présenté M. Mie comme candidat à l'Assemblée nationale dans ce département où il avait acquis une grande popularité; mais il se retira devant la candidature de M. Caduc, un proscrit de décembre, qui fut élu. En août 1873, il proposa, avec quelques-uns de ses collègues, au conseil général de la Dordogne de voter des remerciements à M. Thiers pour la libération du territoire. Enfin, le 24 octobre suivant, il fut délégué avec trois autres conseillers municipaux de Périgueux pour aller affirmer au président de la république, à M. Thiers et aux divers groupes de députés qui défendent les institutions existantes, les convictions républicaines des populations de la Dordogne. Outre ses plaidoyers, ses discours et de nombreux articles de journaux, on doit à M. Louis Mie divers écrits aussi remarquables par la vigueur de la pensée que par la verve incisive et mordante du style. Nous citerons notamment : la *France-maçonne et l'Ordre de l'Étoile* (Périgueux, 1869); le *Soldat sans mourir*, le *peuple sait payer* (1869); la *Republique par la loi* (1870), etc.

MIECHOK s. m. (mie-chok — mot russe qui signif. littéralement le sac). Espèce de prison, de cachot voûté, dans lequel le prisonnier ne peut se tenir qu'accroupi : *On cite des condamnés qui, au bout de deux ou trois ans de miechok, en sont sortis définitivement perclus*; mais le plus grand nombre n'en sortent pas quand la punition se prolonge aussi longtemps.

MIECHOWITA (Mathieu), historien polonais, né en 1456, mort en 1523. Après avoir étudié dans diverses universités allemandes et italiennes, il fut reçu docteur en médecine à Padoue, et, de retour dans sa patrie en 1485, il obtint une chaire de philosophie et, plus tard, de médecine à l'Académie de Cracovie. Il devint, en outre, médecin des rois Jean-Albert et Sigismond I^{er}, et profita des facilités que lui donnait cette position pour fonder des bibliothèques publiques, des écoles, des hôpitaux, etc. Il s'occupa, en outre, de recherches sur l'histoire des peuples slaves et exposa les résultats de ses travaux dans les deux ouvrages suivants : *Tractatus de duabus Sarmatis asiatica et europaea et de contentis in eis* (Cracovie, 1517, in-40, rééd. sous différents titres; Cracovie, 1521, 3^e édit.; Venise, 1561, in italien, etc.); *Chronica Polonorum a prima propagatione ab ortu Polonorum usque ad annum 1506* (Cracovie, 1519, in-fol.; 1521, 2^e édit.; Venise, 1569, trad. en ital.). Miechowita avait, en outre, publié différents ouvrages destinés surtout à populariser les connaissances médicales, notamment : *Regimen accuratissimum contra saram nestem* (Cracovie, 1508, in-8; 1527, 3^e édit.) et *Conservatio sanitatis* (Cracovie, 1522, in-40; 3^e édit., sans date).

MIECISLAS 1^{er} ou **MIESKO**, le *Glorieux*, duc ou roi de Pologne, de la dynastie des Piast, né en 931, mort à Posen en 992. Il succéda, en 962, à son père Ziemomys. N'ayant point eu d'enfants de ses sept femmes palennes, il demanda à la reine Dobronek, fille du duc de Bohême Boleslas, et l'obtint, sous la condition de se faire baptiser. Miecislav reçut le baptême et se maria le 5 mars 965. Il entraîna dans sa conversion les principaux seigneurs polonais, ordonna la destruction des idoles et fonda des églises catholiques dans les principales villes de ses Etats. Ce souverain fut continuellement en guerre avec les petits princes slaves des bords de l'Elbe. Il fit alliance avec l'empereur Othon I^{er}, dont il reconnut la suzeraineté pour ses possessions situées entre l'Elbe et l'Oder, se montra d'abord, par la suite, favorable à Henri de Bavière, qui s'était proclamé roi de Germanie contre le jeune Othon III, puis s'attacha définitivement à la cause de ce dernier prince, lui envoya des secours contre Boleslas de Bohême (980), ravagea lui-même ce pays et força Boleslas à demander la paix (991). Son fils Boleslas Chrobry lui succéda.

MIECISLAS II, roi de Pologne, petit-fils du précédent, né en 990, mort à Posen en 1034. Il succéda, en 1025, à son père Boleslas Chro-

bry; mais paresseux, grossier, dénué d'intelligence, débauché, l'écart du gouvernement les hommes capables pour les remplacer par ses compagnons de plaisir, perdit la plupart des conquêtes faites par son père; ne conserva qu'avec peine les anciennes frontières de la Pologne et vit se constituer à ses dépens les principautés de Mecklembourg, de Brandebourg, de Holstein, de Lubeck, etc. Les Poméraniens s'étant soulevés, Miecislus parvint à les soumettre grâce à l'impéritie du prince de Hongrie Bela, à qui il donna, à titre de récompense, la Poméranie en fief avec la main de sa fille. Ce fut ce roi qui partagea la Pologne en palatinats et établit des tribunaux permanents. Il mourut fou à la suite de ses débauches.

MIECISLAS III, duc de Pologne, né en 1131, mort en 1201. En 1173, il succéda à son frère Boleslas IV, et fut chassé en 1177 à cause de sa cruauté, mais il remonta sur le trône en 1190.

MIECZYNSKI (Adam), agronome polonais, né près de Pultusk en 1828. Nommé, en 1856, professeur d'agronomie à l'école des jeunes nobles de Varsovie, il occupa cette chaire jusqu'à la suppression de cet établissement. Il a fondé, en 1858, la *Gazette agronomique*, qui paraît encore à Varsovie, et a publié les ouvrages suivants : *L'Apiculture polonoise* (1858; 1862, 2^e éd.); *Etudes d'économie domestique* (1859); *L'économie de la laiterie* (1860); *L'agriculteur débutant* (1861; 1862, 2^e éd.); *Le Bon apiculteur* (1861); *Principes de la science forestière* (1863, 3 vol.), etc. Il a, en outre, édité plusieurs ouvrages d'enseignement populaire, et fait paraître, chaque année, un *Calendrier pour le peuple polonois*.

MIEDES (Bernardino-Gomez), historien espagnol, né à Albarrazin (Aragon) en 1521, mort dans la même ville en 1589. Il habita pendant longtemps l'Italie et, après avoir visité l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, il retourna en Espagne où il devint, en 1585, évêque de sa ville natale. On a de lui : *Discepulo de sale physico, medico, geniali et mystico libri IV* (Valence, 1572); *Historia del rey don Jaime de Aragon, clamado el conquistador* (Valence, 1584, in-4°); *Enchiridion o manual instrumento de salud contra el morbo articular que llaman gota*, traité sur la goutte écrit par Philippe II.

MIEDZYRZEC, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Lublin, district et à 26 kilom. N.-E. de Radzyn, sur la Zna, affluent du Bug; 4,800 hab. Commerce de draps, cuirs et grains.

MIEG (Jean-Rodolphe), savant suisse, né à Bâle en 1694, mort dans cette ville. Il se fit recevoir docteur en médecine, puis enseigna les sciences dans sa ville natale. Nous citerons de lui : *De naturarum plantarum structura et usu* (Bâle, 1710, in-4°); *Examen theoretico-practicum medicum plantarum naturarum* (Bâle, 1714, in-4°); *Theses anatomicæ* (Bâle, 1726). — **Mieg** (Achille), médecin suisse, né à Bâle en 1731, mort en 1799, était vraisemblablement de la famille du précédent. Il exerça la médecine, professa à l'université de sa ville natale et y introduisit le premier l'inoculation. On a de lui quelques traités de médecine populaire, des *Mémoires*, insérés dans les *Acta helvetica*, etc.

MIEGES, village et comm. de France (Jura), canton de Nozeroy, arrond. et à 35 kilom. S.-E. de Poligny, dans un vallon; 333 hab. Fromagerie. L'église est ornée de très-belles sculptures.

MIEL s. m. (miel — lat. *mell*, *mellis*). Toutes les langues aryennes présentent un accord remarquable pour le nom du miel. Le thème le plus ancien du nom est le sanscrit *madhu*, dérivé probablement de la racine *mardh*, être humide, par la vocalisation complète de la semi-voyelle *ar*. Le sens général de *madhu* est celui de doux, au physique et au moral, et ce mot désigne à la fois le miel, le sucre, le lait, l'eau, le vin et une liqueur spiritueuse particulière. Ainsi, on trouve *madhuira*, doux, doux, sirop, et *madhuia*, vin. L'abeille est appelée *madhukara* ou *madhukari*, qui fait le miel, *madhuka*, *madhukhi*, qui boit, qui lèche le miel, *madhunkashika*, mouche à miel, etc. Le grec *meli*, génitif *melitos*, auquel répond le gothique *milith*, présente un suffixe *it*, dont on trouve en sanscrit plusieurs exemples. Le latin *melle* peut s'expliquer par l'assimilation du suffixe qui disparaît complètement dans l'irlandais-erse *mil*, le kymrique *mel* et l'armoricain *mel*. Le thème sanscrit reparait inaltéré dans le lithuanien *medus*, miel, à côté de *midus*, *nidukas*, hydromel, l'ancien slave *medu*, russe *medu*, polonais *miód*, illyrien *med*, etc.). Substance sucrée, sirupeuse, épaisse, que certains insectes, et principalement les abeilles, préparent avec les matières recueillies dans les fleurs, et qu'ils déposent dans les alvéoles de leur ruche : Les abeilles pillotent de là les fleurs; mais elles en font après le miel qui est tout leur; ce n'est plus thym ni marjolaine. (Montaigne.) Les anciens remplacent le sucre par le miel. (A. Rion.) Quelques rayons de miel sans maître se trouvent.

LA FONTAINE.

— Fig. Douceur, agrément : Des paroles de miel. Le miel des plaisirs. Les mariages d'amour se font entre des gens qui payent un mois

de miel par une vie de vinaigre. (Cresse de Blessington.)

La vie est une fleur, l'amour en est le miel.

V. HUGO.

Le fou vers les plaisirs s'élance avec ardeur; Le sage en prend le miel, mais sans blesser la fleur.

DEILLE.

Je voudrais maintenant venir jusqu'à la lie Ce calice mêlé de nectar et de fiel; Au fond de cette coupe où je buvais la vie. Peut-être resta-t-il une goutte de miel.

LAMARTINE.

— *Miel de printemps, d'été*, Miel récolté au printemps, en été.

— *Miel vierge, miel de goutte*, Premier miel qui coule des alvéoles sans aucune manipulation.

— *Miel indien, miel de roseau*, Anciens noms du sucre.

— *Lune de miel*, Premier mois du mariage où l'on goûte les plaisirs de l'union, sans connaître encore les traces du ménage et la froideur de l'habitude.

— *Doux comme le miel, aussi doux que le miel*, Extrêmement doux, au propre ou au figuré :

Avec des mots choisis, aussi doux que le miel,

Sur les gens d'un mérite à craindre

On répand à grands toits le fiel.

M^{me} DESHOUILLÈRES.

— *Être tout miel et tout sucre*, Parler avec une douceur extrême : Il fallait me voir et m'entendre parler, j'étais tout sucre et tout miel. (Le Sage.)

— *Prov. On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*, On gagne plus de gens par la douceur qu'on n'en soumet par l'emportement, l'aigreur, la dureté. « Faites-vous miel et les mouches vous mangeront. Si vous êtes trop bon, les autres abuseront contre vous de votre bonté. » Un peu de fiel gâte beaucoup le miel. Un léger inconvénient suffit pour corrompre les plus grands plaisirs. « Bouche de miel, cœur de fiel, Les paroles flatteuses cachent de mauvais sentiments.

— *Pharm. Miel rosat*, Infusion de roses rouges dans l'eau bouillante. « *Miel mercuriel*, Mélange par parties égales de miel et de suc de mercure.

— *Encycl.* On ne croit plus aujourd'hui que le miel soit le produit d'une sécrétion animale, et cependant il est certain que le nectar des fleurs n'est pas du miel en nature. Quel genre de transformation lui font donc subir les abeilles? Voici quelle est la composition du nectar :

Sucres prismatiques.	13
Sucres liquides.	10
Eau.	77
	100

La proportion du sucre prismatique paraît, dans quelques fleurs, très-sensiblement augmentée. C'est ainsi que le nectar des cactus n'offre, par la cristallisation, que du sucre prismatique, presque exempt de sucre liquide. La matière sucrée des fleurs n'étant pas semblable au miel, et le sucre concret que fournit le nectar ayant toutes les propriétés du sucre prismatique, il est évident que celui-ci, en séjournant dans un des estomacs de l'abeille, y éprouve une altération due peut-être à la présence d'un acide libre ou à toute autre cause qui le fait passer à l'état de sucre ou de glucose, comme le prouvent d'ailleurs les expériences d'Huber. Nous savons, en effet, que cet ingénieux naturaliste a nourri des abeilles uniquement de sucre de canne, aux dépens duquel ces laborieux insectes ont continué à fabriquer le miel et la cire.

La couleur du miel, blanche ou tirant sur le jaune dans nos climats, est véritable à Madagascar et rougeâtre à Cayenne. Le miel peut se conserver fort longtemps si on a la précaution de le tenir dans un lieu frais; cependant il s'altère par la cristallisation d'une partie de son sucre, devient grumeleux et perd son odeur. A l'état de nature, le miel se trouve dans des gâteaux ou rayons, qui, étant soumis à une température de 20° à 30° centigrades, le laissent échapper en partie. Le miel extrait par ce procédé porte, dans le commerce, le nom de miel blanc ou vierge; c'est le meilleur. Les gâteaux sont soumis ensuite à une certaine pression et donnent ainsi le miel jaune ou de seconde qualité. Les différents miels doivent toutes leurs qualités aux fleurs sur lesquelles les abeilles les ont recueillis. Ceux du mont Ida, en Crète, de l'Hybla, en Sicile, de l'Hymette, dans l'Attique, des îles Baléares, des environs de Narbonne, du Gâtinais, doivent leur renommée aux plantes aromatiques, principalement aux labiées, qui croissent en abondance dans ces régions.

En Europe et dans tous les pays civilisés où se multiplient les abeilles, on les a réduites pour ainsi dire à l'état domestique; nous les avons parquées artistement dans des ruches placées autour de nous et disposées de façon que rien ne soit perdu des produits précieux qu'elles fournissent; mais dans les contrées encore sauvages de l'Amérique, elles sont entièrement livrées à elles-mêmes; elles forment des associations errantes, et déposent leur miel dans l'endroit que leur instinct leur fait juger le plus convenable, et c'est le plus souvent dans le creux d'un arbre ou d'un rocher. Or, les habitants de ces contrées sont

très-français de ce miel; mais comme les abeilles le cachent avec le plus grand soin, voici le moyen ingénieux qu'ils emploient pour le découvrir.

Lorsqu'un sauvage aperçoit, au bord d'un forêt, un certain nombre d'abeilles butinant sur les fleurs, il en prend plusieurs et les enferme dans un objet creux rempli de miel. Lorsqu'il juge qu'elles ont fait leur provision, il donne la liberté à l'une d'entre elles, qui ne manque jamais alors de voler directement vers l'arbre qui renferme le trésor convoité par le sauvage. Celui-ci la suit du regard aussi loin que sa vue parvienne à lui permettre, et il se rend aussitôt à l'endroit où il a cessé de l'apercevoir. L'œuvre de nouveau la boîte et continue ses observations, jusqu'au moment où une abeille rendue à la liberté prend une direction directement opposée à celle qu'on suivie les précédentes. Le chasseur reconnaît alors qu'il a dépassé le but, mais qu'il doit en être très-rapproché, et une dernière expérience lui fait enfin découvrir le nid si ingénieusement caché.

Les naturalistes affirment que l'ours recherche aussi le miel avec une grande avidité. Dès que son flair délicat lui a fait découvrir un rayon de miel, il se précipite sur cette proie et s'en régale avec tous les témoignages de la plus vive satisfaction, sans inquiéter des bourdonnements furieux des abeilles et de leurs aiguillons, dont le préserve son épaisse fourrure.

L'époque de la récolte du miel est nécessairement subordonnée à la flore locale et aux conditions atmosphériques. Le plus ordinairement, elle a lieu dans la deuxième période du temps de l'essaimage ou après la floraison de la principale fleur mellifère, c'est-à-dire le sainfoin. On récolte encore quelquefois à l'automne et après l'hiver; mais ces deux époques sont moins favorables et ne donnent que des produits inférieurs. La récolte est tantôt partielle, tantôt totale. Elle se fait par l'enlèvement des chapiteaux dans les ruches à chapiteaux, des hausses supérieures dans les ruches à hausses, d'un certain nombre de cadres dans les ruches à cadres mobiles, enfin par la taille dans les ruches communes. La récolte totale se fait, dans les ruches à une seule pièce, par le transvasement, la chasse ou l'asphyxie momentanée des abeilles. Nous ne voulons pas parler ici de la méthode des éteignoirs, qui tuent les abeilles pour s'emparer du miel; ce procédé, que l'on rencontre encore malheureusement en Bretagne et dans quelques pays arriérés, n'est qu'une stupide pratique, à peine excusée par l'ignorance des gens qui s'en rendent coupables. Avec les ruches perfectionnées, la récolte du miel, soit partielle, soit totale, est des plus faciles. Il n'en est pas de même avec les ruches communes, dont l'usage est encore loin d'être aboli. La récolte partielle dans les ruches communes se fait au moyen de la taille, après qu'on a enlevé ou sans enlever les abeilles de la ruche. Dans le premier cas, l'opération est facile; il suffit de savoir distinguer les rayons qui recèlent le miel de ceux où se trouve le couvain. Lorsqu'on pratique la taille sans enlever les abeilles, il faut joindre à une certaine adresse de main un coup d'œil sûr et prompt. On commence par enfumer la ruche, que l'on a préalablement retirée de sa place. On met ensuite une tuile au-dessus de la partie coupée par le couvain et les rayons vides. Les abeilles chassées par la fumée, ne se réfugient sous la tuile ou bourdonnent autour de l'opérateur, qui a eu la précaution de mettre son épiderme à l'abri de leurs atteintes. Dès que les rayons sont libres, on détache ceux qu'on veut enlever au moyen d'un couteau à lame recourbée. On trouve dans nos campagnes des hommes qui se sont fait une spécialité de la taille des ruches. Leur habileté est presque incroyable. On en voit qui paraissent exercer sur les abeilles une espèce de fascination; ils les abordent sans masque protecteur ni précautions d'aucune sorte. On assiste émerveillé à une manipulation incroyablement l'homme prend les abeilles dans ses mains nues, les transporte avec précaution d'un coin de la ruche à un autre; elles le laissent faire, s'empilent sur ses vêtements, bourdonnent autour de sa tête, non en ennemies qui veulent défendre un bien péniblement amassé, mais en amies qui semblent saluer un protecteur bienfaisant. Lorsqu'on veut récolter tout le miel dans les ruches communes, on a recours à la chasse des abeilles ou à leur asphyxie momentanée. La chasse ou transvasement a pour but de faire sortir toutes les abeilles de la ruche qu'on veut récolter, pour les faire entrer dans une autre qui est vide et qui doit servir d'habitation. Cette opération s'exécute en tapotant pendant 20 à 30 minutes sur les parois extérieures de la ruche habitée. Les abeilles récalcitrantes sont ensuite expulsées de vive force, soit au moyen de fumigation, soit à l'aide des barbes d'une plume. La chasse se fait souvent à deux reprises, à 20 ou 22 jours d'intervalle. Lors de la chasse, les nouvelles colonies qu'on forme doivent être souvent doublées et quelquefois même triplées, c'est-à-dire qu'on réunit la population de deux ou trois ruches dans une seule. C'est un moyen de prévenir la mortalité qui se produit souvent, en hiver, dans les ruches où la population est insuffisante. On asphyxie momentanément les abeilles en les mettant en contact avec la fumée de quelques corps acres.

Il va sans dire que ce contact ne doit pas être trop prolongé, car ce moyen est loin d'être exempt de danger. Aussi pensons-nous qu'on ne devra y avoir recours qu'à la dernière extrémité. Le chimpignon connu vulgairement sous le nom de vessie-de-loup paraît être le corps qui donne, par la combustion, la fumée la moins délétère. On se sert quelquefois de sel de nitre à la dose de 5 grammes par ruche; mais le contact des abeilles avec la fumée de ce sel ne doit pas durer plus de deux ou trois minutes. L'enlèvement total du miel ne doit s'effectuer qu'à la fin du printemps; alors seulement les abeilles peuvent encore avoir le temps de ramasser des provisions suffisantes pour passer l'hiver. Si la saison était plus avancée, on ferait bien de leur donner 2 à 3 kilogrammes de miel commun ou de sirop de sucre, qu'on leur donnerait en deux fois les deux premières nées de leur installation.

On estime que la consommation d'une ruche, depuis septembre jusqu'en avril, est, en moyenne, de 6 à 8 kilogrammes de miel. Lorsque les provisions amassées par les abeilles sont jugées insuffisantes, il faut y suppléer par un complément de nourriture.

Le miel en vases non granulé est préférable à tout le reste; à son défaut, on fera usage de miels de presse ou de sucre fondu et réduit à la consistance du sirop. On se gardera bien d'ajouter à ces aliments du vin ou de l'eau-de-vie, comme l'ont recommandé quelques auteurs anciens. La ration journalière doit être de 1 kilogramme au moins. On la met en place le soir, et le lendemain matin, on enlève ce qui reste, afin de ne pas provoquer le pillage. Il vaut mieux donner ce supplément de nourriture lorsque la saison est encore chaude que d'attendre qu'elle soit devenue froide.

Le miel doit être manipulé aussitôt après son extraction de la ruche, alors qu'il est encore chaud, limpide et qu'il coule facilement. Si on le laisse refroidir dans les rayons, il n'en sort qu'après avoir été chauffé et soumis à une pression assez énergique, circonstances qui altèrent ses qualités. Il faut pourtant faire une exception pour le miel limpide et non opéré qui vient d'être recueilli par les abeilles. Ce miel contient une surabondance d'eau qui empêcherait sa granulation; il est donc nécessaire de le laisser refroidir dans les rayons. Quand on opère sur de grandes quantités, la manipulation du miel doit s'effectuer dans un laboratoire. Les cultivateurs qui n'ont qu'un petit nombre de ruches se contenteront d'une pièce sèche, bien close et à une bonne exposition. Il faut d'abord avoir soin d'enlever les abeilles mortes ou vivantes qui pourraient se trouver dans les rayons. Les abeilles vivantes qui restent quelque temps dans le miel y laissent une partie de leur venin, qui communique à cette substance un principe désagréable au goût. On procède ensuite au triage des rayons. Ceux qui contiennent du miel exempt de pollen, logé dans de la cire neuve ou dans de la cire vieille qui n'a pas renfermé de couvain, donnent un miel de premier choix; ceux, au contraire, qui contiennent du miel mêlé de pollen ou logé dans des cellules ayant contenu du couvain ne donnent qu'un miel de second choix. Quand le miel de premier choix a cessé de couler, on mêle les résidus, après les avoir écrasés une seconde fois, avec les rayons destinés à fournir un miel de second choix. Dès que ce dernier a été extrait, on recueille tous les résidus et on les soumet à la presse. Le miel obtenu en dernier lieu est inférieur aux deux autres. Les instruments employés dans ces diverses manipulations consistent en couteaux, tenailles, terrines, tamis ou claies. Les terrines et les pots doivent être vernissés. Lorsqu'on rencontre une assez forte quantité de miel candi dans une ruche, on doit le mettre à part. On le fait fondre au bain-marie, puis on le laisse refroidir et on le passe au tamis.

Lorsque le miel a été complètement séparé de la cire, on le laisse un jour dans les terrines exposé à une température assez élevée. Pendant ce temps, les parcelles de cire qui s'y trouvent encore montent à la surface, où elles apparaissent sous forme d'éclume qu'on doit enlever avec soin. Le miel écume mal à basse température; il est alors moins limpide et les parcelles de cire qu'il renferme ne tardent pas à le faire fermenter. On peut aromatiser le miel en mettant sur les claies ou les tamis destinés à la filtration les plantes dont on préfère le parfum. Les vases destinés à conserver le miel doivent être parfaitement propres et exempts de tout mauvais goût. Si on le met en pots, on doit donner la préférence à ceux de grès; ceux en terre sont sujets à se briser lorsque la granulation s'opère rapidement. Après la mise en place définitive, les vases ne sont pas bouchés tout de suite; on les place dans un endroit sec et aéré, ne contenant aucune liqueur en fermentation. La fermeture des pots n'a lieu que lorsque les miels sont suffisamment épaissis. Les miels des crucifères prennent rapidement de la consistance; ceux des arbres granulent, au contraire, très-lentement et souvent d'une manière très-imparfaite. Les miels chauffés ont des grains plus gros que ceux qui ne le sont pas. Quelquefois les miels reprennent la consistance sirupeuse, s'en vont pour granuler; on dit alors qu'ils s'en vont. Pour les faire reprendre, on les chauffe au bain-marie

jusqu'à ébullition, on les laisse refroidir et on y ajoute un peu de miel nouveau, bien pris, ou du sucre blanc.

Comme nous l'avons déjà dit, les plantes sur lesquelles les abeilles ont butiné exercent une influence décisive sur les qualités du miel. Le sainfoin, l'orange et les labiées qui croissent sur les montagnes donnent, dit-on, le meilleur. Le bon miel doit être limpide et bien filant, lorsqu'il vient d'être récolté; plus tard, il doit prendre en grains de moyenne grandeur et devenir d'un blanc transparent. Son odeur doit être suave et aromatique; il ne doit avoir aucun goût particulier, ni prendre à la gorge. Les plantes des prairies naturelles et artificielles donnent un miel blanc, doux et aromatisé; le sarrasin et la bruyère, un miel rougeâtre, d'un goût prononcé; celui des arbres happe à la gorge; quelques essences, le tilleul entre autres, font exception et donnent un miel très-doux. Quelques arbres et certaines plantes, le buis par exemple, produisent un miel verdâtre et très-acre.

Les plantes vénéneuses, la jusquiame, l'azalée pontique, l'aconit, la kalmie fournissent des miels qui causent des vertiges et même le délire. Certaines circonstances relatives au sol et aux conditions météorologiques influent aussi, mais d'une façon moins puissante, sur la qualité comme sur la quantité du miel.

En France, nos miels les plus estimés sont ceux du Gâtinais, récoltés sur le sainfoin; celui de Chamounix, en Savoie, recueilli sur les labiées et le mélèze; celui de Narbonne, provenant des labiées qui couvrent une partie des Corbières. Les miels de Bretagne, des landes de Bordeaux et de la Sologne, butinés sur le sarrasin et la bruyère, sont les moins estimés. Le miel de Chamounix a une consistance ferme; il renferme des grains petits et brillants, entremêlés çà et là de sucre non cristallisé. Sa couleur est le citrin pâle tirant sur le blanc. Son odeur, d'une finesse remarquable, est peu accentuée. Sa saveur douce, sucrée, est exempte de toute âcreté. Exposé par couches à l'air froid, il blanchit tout à fait et perd entièrement son odeur caractéristique.

Le miel est aussi fréquemment employé comme médicament que comme aliment. Associé au vinaigre, il en résulte un sirop qu'on appelle *oxymel*. Si on le délaye dans l'eau et qu'on laisse fermenter le liquide, on obtient une boisson agréable, connue, dans les pays privés de vin, sous le nom d'*hydromel*. Le miel entre dans la composition du pain d'épice, de diverses pâtisseries et d'autres friandises. Les juifs de l'Ukraine et de la Moldavie l'exposent à la gelée dans des vases opaques et métalliques, pendant quelques semaines, pour lui faire acquiescer plus de blancheur et une consistance ferme. C'est avec le miel ainsi modifié que sont édulcorés les liqueurs de Dantzic, le marasquin de Zara et le rosoglio. Avant la découverte de l'amélioration, la cuisine faisait grand usage du miel. Les anciens n'avaient pas d'autre matière sucrante. Les Romains s'en servaient pour corriger l'âpreté de certains vins.

On mélange quelquefois le miel, dans le commerce, avec une certaine proportion de féculé ou de farine de haricots, afin de lui donner de la blancheur et du poids; mais cette fraude se reconnaît facilement en délayant le miel que l'on cuit falsifié dans une petite quantité d'eau froide; le miel se dissout à l'instant, et la féculé ou la farine se précipite. Lorsqu'on chauffe les miels ainsi sophistiqués, ils se liquéfient d'abord; mais, par le refroidissement, ils deviennent solides et tenaces.

MIEL (Edme-François-Antoine-Marie), littérateur français, né à Châtillon-sur-Seine en 1775, mort à Paris en 1842. Il fit plusieurs voyages sur mer, passa deux ans à l'Ecole polytechnique, puis fut attaché aux bureaux de la préfecture de la Seine, où il devint chef de division à partir de 1816. Tout en remplissant avec zèle ses fonctions, Miel se livrait à son goût pour l'étude des sciences et surtout des beaux-arts. Il avait près de quarante ans lorsqu'il commença à collaborer à la rédaction artistique de certains journaux. Il rendit compte de plusieurs Salons de peinture, et donna des articles sur le dessin et la musique dans le *Moniteur*, dans le *Journal général de France*, dans l'*Universel*, dans le *Constitutionnel*. Son *Essai sur les beaux-arts et particulièrement sur le Salon de 1817* (Paris, 1817, in-8°), résultat de vingt ans d'études sur les arts du dessin, fit sensation et créa pour son auteur une spécialité de critique. Il s'attacha à faire revenir le public de ses préventions contre Ingres, dont le talent était alors méconnu, ressuscita comme artiste le fameux potier de Saintes, Bernard de Pajol, fut un des premiers apologistes du moyen âge, combattit l'érection d'un monument funéraire pour le duc de Berry dans la nef de Notre-Dame, défendit le projet proposé pour les embellissements de la place de la Concorde, etc. « Critique droit et consciencieux », dit M. Durozier, Miel évitait tout ce qui pouvait compromettre son indépendance. Ce n'est pas que sa critique ne fût très-douce, mais il s'en dédommageait parfois dans la conversation, ce qui lui fit donner par Gérard le nom de *M. Fiel*, et Miel n'en était pas peu flatté, car ce petit de l'aristocratie lui prouvait

que ses critiques avaient rencontré juste. » Membre de la Société d'Apollon, membre du jury d'examen pour l'admission des institutrices, et de la Société libre des beaux-arts, il dirigea la publication de cinq volumes des *Annales* de cette société de 1830 à 1840. Outre ses articles dans les journaux et de nombreuses notices sur des hommes célèbres, sur des points de l'histoire de l'art dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, dans la *Biographie universelle*, la *Galerie française*, le *Recueil de la société d'émulation de Cambrai*, on a de lui : *Histoire du sacre de Charles X dans ses rapports avec les beaux-arts, l'histoire politique, etc.* (Paris, 1825, in-8°); *L'Obélisque de Louxor et les embellissements de la place de la Concorde et des Champs-Élysées* (1835, in-8°), etc.

MIEL (Edme-Marie), chirurgien dentiste français, frère du précédent, né à Châtillon-sur-Seine en 1777, mort à Paris en 1830. Il joignit à l'étude de la chirurgie celle du dessin et de la musique, obtint, en 1802, un emploi dans les bureaux de la Légion d'honneur, s'associa, en 1806, au dentiste Laveiran, fut, grâce à la protection du grand chancelier Lacépède, attaché comme dentiste aux maisons impériales de Saint-Denis et d'Écouen, et, en peu de temps, la plus belle clientèle de la capitale. Il fut tué à la tête d'une compagnie de gardes nationaux en s'avancant près d'un officier de la ligne pour parlementer, lors de la révolution de juillet 1830. On a de lui : *Recherches sur l'art de diriger la seconde dentition ou Considérations théoriques et pratiques sur les rapports entre les deux dentitions dans l'homme et sur le mode d'accroissement des mâchoires* (Paris, 1826, in-8°).

MIEL (Jean), peintre flamand. V. MEEL.

MIELAISON s. f. (miè-lè-zon — rad. miel). Saison de la récolte du miel, en Normandie.

MIELAN, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Mirande, sur le penchant d'une colline; pop. aggl., 1,185 hab. — pop. tot., 1,910 hab. Commerce de moutons et de vins.

MIELAT ou **MIELLAT** s. m. (mi-è-la). V. MIELLE.

MIELLE s. f. (miè-le). Nom que l'on donne, dans la Manche, à des grèves plates et sèches, et à des dunes en partie cultivées.

MIELLE (Jean-François), littérateur français, né à Dôle en 1757, mort à Paris en 1839. A l'époque de la Révolution, il parvint à réunir, pour la ville de Chalon-sur-Saône, vingt mille volumes, dont il fit le catalogue, et se rendit à Paris où il fonda, avec M. de Lamoignon, une maison d'éducation qui devint le collège Sainte-Barbe, abandonna cette institution à la suite de différends avec son associé, crut diverses autres pensions qu'il eurent avec succès, peignit tout ce qu'il possédait et chercha alors des moyens d'existence dans la culture des lettres. Miel collabora au *Bon Français*, au *Moniteur*, au *Conservateur* et à l'*Observateur*, dont il eut la direction, et publia : *Recherches sur l'origine et les divers établissements des Scythes et des Goths* (Paris, 1804); *Histoire générale du Portugal depuis l'origine des Lusitaniens jusqu'à la régence de dom Miguel* (1823, 10 vol. in-8°), avec M. Fortia d'Urban, etc.

MIELLE, ÉE adj. (miè-lè — rad. miel). Qui est propre au miel, qui rappelle le miel : *Goût MIELLE. Odeur MIELLE. Couleur MIELLE. L'émanation qui domine aux dunes est quelque peu médicamenteuse, c'est l'odeur MIELLE des immortelles* (Michelet).

— Fig. Mielieux, plein d'une drueuse affectée : *Des paroles MIELLEES*.

MIELLE s. f. (miè-lè — rad. miel). Exsudation visqueuse et sucrée que laissent suinter les feuilles de certains arbres : *La MIELLE se manifeste par une exsudation visqueuse qui couvre les feuilles des végétaux* (M. de Dombasle). « Liqueur sucrée qui exsude du corps de certains insectes : *Les fourmis de nos climats, pour la plupart incapables de faire du miel, satisfont au besoin qu'elles en ont en léchant ou trayant une sorte de MIELLE sur les pucerons* (Michelet). » On dit aussi MIELAT et MIELLEURE.

— Encycl. La miellée est une matière visqueuse et sucrée, assez analogue au miel, qui recouvre le plus ordinairement la face supérieure des feuilles et leur donne un aspect brillant et vernissé. On l'observe vers le milieu du printemps et en été. Elle envahit la plupart des végétaux, mais plus particulièrement le tilleul, l'érable sycomore, le saule marceau, les orangers, les citronniers, etc. On n'est pas d'accord sur la nature de cette production. D'après M. Lévillé, et aussi d'après l'opinion la plus généralement répandue, la miellée résulte de l'accumulation du suc qu'excrètent les pucerons par les deux cornes qui se trouvent à la partie postérieure de l'abdomen. Cette humeur sort sous la forme de gouttelettes; sous l'influence des pluies légères, des arrosements ou même simplement de l'humidité des nuits, elle s'étend en couche uniforme.

Comme les pucerons se tiennent toujours à la face inférieure des feuilles, leur sécrétion tombe naturellement sur la face supérieure des feuilles situées immédiatement au-dessous, qui s'en trouve ainsi couverte. Par

la même raison, la miellée envahit les plantes qui se trouvent sous un arbre couvert de pucerons, comme cela arrive dans les serres où les plantes sont disposées en gradins. Cette sécrétion, par sa viscosité, retient la poussière et les corpuscules qui flottent dans l'air, notamment les germes de nombreux champignons microscopiques, qui impriment aux feuilles une couleur noire. Les excréments des psylles, des kermès et des cochenilles ne vernissent pas les feuilles; mais ils s'étendent par l'humidité et produisent les mêmes résultats.

D'autres auteurs, entre autres M. Lemaire, n'admettent pas, du moins d'une manière exclusive, cette origine de la miellée; ils font remarquer que des chênes, des pêchers, des abricotiers et d'autres arbres dont les feuilles étaient couvertes d'humour visqueuse n'avaient jamais été attaqués par les pucerons; ils pensent qu'on pourrait attribuer la miellée à une sécrétion des stomates ou pores de la feuille, due peut-être au cambium, car c'est surtout vers la fin du printemps qu'elle se produit en plus grande abondance. D'après Bosc, les pucerons qui, pour se nourrir de miellée, vont la puiser dans le parenchyme des feuilles et des bourgeons augmentent beaucoup son écoulement, soit en lui ouvrant de plus grandes issues, soit en la rendant à peine altérée par leur anus; on voit que cette opinion pourrait, jusqu'à un certain point, concilier les deux autres.

Quoi qu'il en soit, la miellée nuit aux végétaux, d'une part en les privant d'une certaine quantité de substances élaborées, de l'autre en mettant obstacle à leur respiration et à leur transpiration. Les sujets les plus faibles, ceux qui croissent dans un terrain sec sont plus exposés à la miellée. Les étés secs et chauds sont une des causes qui influent le plus sur sa production, et alors ce sont les plantes les plus vigoureuses qui en fournissent le plus. « On peut, dit Bosc, conclure de ce fait que la miellée est tantôt l'effet d'une maladie, tantôt celui d'un excès de santé, comme dans l'homme les sueurs. Mais dans l'un ou l'autre cas, l'excès de sa sécrétion nuit beaucoup aux plantes; il empêche les fruits de grossir, de prendre de la saveur, les fait même tomber avant le temps. Les années abondantes en miellée ne sont point favorables à la croissance des arbres dans les pépinières. »

La miellée est plus commune et plus nuisible dans la petite que dans la grande culture; néanmoins les céréales en sont quelquefois affectées, et il peut en résulter la perte de la récolte, ou tout au moins une infériorité notable en quantité et en qualité. « Il serait nécessaire, ajoute Bosc, que la miellée fût prise spécialement en considération par un bon observateur, car ce que nous savons à son égard est bien incomplet. L'analyse de ses différentes espèces manque, et cependant il suffit de goûter celle de l'érable et celle du chêne pour juger de la différence des principes qui entrent dans leur composition. Il a été reconnu que celle du frêne purgent comme la manne. La miellée qui a passé à travers le corps des pucerons doit y avoir éprouvé une modification, et par conséquent n'être plus complètement semblable à celle qui sort immédiatement des pores de la plante. Il est d'ailleurs des circonstances qui influent sur la formation de la miellée, puisqu'il se trouve, dans une plantation, des arbres qui n'en offrent pas, tandis que les autres en sont surchargés; qu'il est des localités où elle paraît jamais, d'autres où elle paraît plus tard ou en moins grande quantité, etc. »

Les grandes pluies font disparaître la miellée, mais la rosée ne produit cet effet que si elle est accompagnée d'un grand vent. On a cherché à imiter ce moyen naturel par des arrosements donnés de haut en bas, mais ils ne sont praticables tout au plus que dans les jardins. On a essayé de secouer les blés mielés, soit avec une verge, soit avec une corde, et l'on a réussi en partie. Enfin, on peut chercher à détruire la cause principale du mal, c'est-à-dire le puceron.

MIELLEUSEMENT adv. (miè-leu-ze-man — rad. mielieu). D'une manière mielleuse : *Mon frère, disait MIELLEUSEMENT la belle-sœur, vous n'êtes pas fort de tempérament* (Nadar).

MIELLEUX, EUSE adj. (miè-leu, eu-ze — rad. miel). Qui a les caractères, le goût, l'odeur du miel : *Liqueur MIELLEUSE. Une sauce MIELLEUSE*.

— Fig. Doucereux, doux avec affectation : *Des paroles MIELLEUSES. Un ton MIELLEUX. Les paroles de l'hypocrite sont douces, MIELLEUSES autant que perfides* (Boitard).

Je fais la grosse voix, les gros yeux... enfin, comme sous des dehors mielleux cache un faux bonhomme, je suis un faux méchant sous mon masque trompeur. DUMANOIR.

MIELLIN s. m. (miè-lain). Bot. Nom vulgaire du bolet du noyer.

MIELLURE s. f. (mi-è-lu-re). V. MIELLE.

MIELOT (Jean), écrivain français, né à Gaissart, près de Pontlieu. Il vivait au x^e siècle et fut successivement chanoine de Saint-Pierre de Lille, secrétaire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et chapelain de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

Ses principaux ouvrages sont : la *Controverse de noblesse plaidoyée entre Publius-Cornelius Scipion, d'une part, et Gaius Flaminius, d'autre part* (Bruges, vers 1475, in-fol.). La Bibliothèque royale de Belgique en possède un exemplaire manuscrit remarquable par ses miniatures; le *Miroir de l'humaine salvation*, trad. du Speculum humane salvationis en 1448 et 1449; *Un directif pour le passage d'outre-mer*, traduit en français en 1455, en manuscrit; *Proverbes français par ordre alphabétique*, en vers, etc.

MIELZYNSKI (Stanislas), général polonais, né dans la Grande Pologne en 1775, mort en 1816. Lorsque, en 1806, Napoléon appela une partie de la Pologne à reconquérir son indépendance, Mielzynski leva à ses frais un régiment d'infanterie, dont il devint colonel, se signala par son intrépidité à Dirschau, à Dantzig, et prit la part la plus brillante à la défense de Thorn, assiégée par les Autrichiens. « Il n'avait sous ses ordres, dit la *Biographie des contemporains*, que des recrues rassemblées depuis huit jours; mais son intrépidité était à l'épreuve. Il s'aperçut que les Autrichiens voulaient le séparer d'un pont jeté sur la Vistule; il arracha son fusil à un soldat, se fraya à travers l'ennemi le chemin jusqu'au pont, et, nouveau Coclès, il força, à la tête de quelques braves, les vieilles bandes autrichiennes à la retraite. » En 1811, il fut promu général de brigade, fit avec distinction la campagne de Russie, prit part à la défense de Hambourg en 1813, tomba entre les mains des Prussiens pendant une reconnaissance et, après avoir recouvré la liberté, alla terminer sa vie dans ses terres de Pawlowice.

MIÈMITE s. f. (miè-mi-te — de *Miemo*, n. géogr.). Minér. Variété de calcaire magnésien.

MIEN, MIENNE adj. possess. (miam, miè-ne — lat. meus; de me, accusatif de ego, moi). Qui m'appartient, qui est à moi : *C'est un MIEN cousin que je vous présente. Je donne mon avis non comme bon, mais comme MIEN* (Montaigne). *La volonté est MIENNE, et j'en dispose absolument dans les limites du monde spirituel* (V. Cousin).

Voici le fait : depuis cinq ou six ans en ça, Au travers d'un min p'tain certain ànon passa. RACINE.

Cette culotte est mienne; et je prendrai Ce qui fut mien où je le trouverai. VOLTAIRE.

— Pron. possess. Celui, celle qui m'appartient, qui est à moi : *A qui sont ces pantoufles? — Ce sont les MIENNES. Chacun a son style; le MIEN, comme vous voyez, n'est pas laconique* (Mme de Sév.). *La bonté d'autrui me fait autant de plaisir que la MIENNE* (J. Joubert).

Ton Dieu, c'est l'intérêt; le mien, c'est l'équité. VOLTAIRE.

« Plusieurs grammairiens, considérant dans ce cas le nom comme sous-entendu, regardent mien comme un adjectif et n'admettent pas de pronom possessif.

— s. m. Ce qui est à moi, ce qui m'appartient, mon bien : *Je suis père de famille, je dois chercher à ménager le MIEN*.

— Le tien et le mien, La propriété : *LE TIEN ET LE MIEN engendrent beaucoup de guerres et de procès* (Acad.).

— Y mettre du mien, Y mettre de mon argent : *Je veux bien ne rien gagner, mais je ne veux pas Y METTRE du MIEN*.

Peut-être croyez-vous que je fais mes affaires; La vérité pourtant est que j'y mets du mien. C. D'ARLEVILLE.

« Faire des concessions : *J'y mets du MIEN; faites-en autant et accordons-nous*. » Inventer, exagérer, amplifier : *Soyez sûr que cela est vrai; j'y mets rien du MIEN*.

— Avoir fait des miennes, Avoir fait des folies : *J'ai quelquefois FAIT des MIENNES* (Danc).

— Pl. Mes alliés, mes proches, les membres de ma famille : *J'ai besoin de travailler pour moi et les MIENS. Il m'intéresse vivement à moi et à tous les MIENS*.

Al-je donc oublié que sa barbare main Fit tomber tous les miens sous un fer assassin? CHÉRISSON.

... Opprobre à ma vieillesse, Si l'affront fait aux miens n'est par moi réparé. C. DELAVIGNE.

— Gramm. V. la note sur les PRONOMS possessifs.

MIEN-NING ou **MIAN-NING**, 241^e empereur de la Chine, né en 1780, mort en 1850. Il succéda en 1820 à son grand-père Ki-King. En 1828, il chassa de Pékin les missionnaires catholiques et parvint à comprimer en 1828, en 1831 et en 1832, des révoltes qui éclatèrent tant dans la petite Boukharie que dans les montagnes de l'Ouest. Mien-Ning, qui avait pris le titre de *Tao-Kouang* (*Éclair de la raison*), se vit bientôt aux prises avec des difficultés bien autrement graves. Nous voulons parler de la guerre que lui firent les Anglais. En 1834, l'empereur avait refusé de renouveler le privilège en vertu duquel la Compagnie anglaise des Indes orientales avait le monopole du commerce avec la Chine. Cinq ans plus tard, il s'opposa à l'introduction de l'opium, et le vice-roi de Can-

ton fit saisir et brûler 23,000 caisses de cette substance vénénieuse appartenant aux Anglais. Le capitaine Elliot n'ayant obtenu en échange de ses réclamations qu'une réponse méprisante, le cabinet britannique résolut d'agir vigoureusement et déclara la guerre. Les hostilités commencèrent le 3 novembre 1839, par le combat naval de Pouten-pi. Les Chinois éprouvèrent défaites sur défaites et, en 1841, l'empereur dut céder aux Anglais l'île et le port de Hong-Kong. Mais la guerre recommença presque aussitôt. La petite armée anglaise, après avoir pris les forts du Bogue, battit les Chinois à Canton, força cette ville à payer une rançon de 35 millions, s'empara d'Emoy, remporta une nouvelle victoire à Chei-pou, à Ning-po, prit successivement Ting-hai, Chin-hai, Ning-po, Tse-ki, Tcha-pou, Wou-tong, Kiang-yin, Chouin-chan, etc., et arriva enfin devant Nanking. Mien-Ning, à la suite de cette série d'insuccès, dut subir, le 29 août 1842, les conditions de paix qui lui furent imposées par l'Angleterre. Par le traité signé à Houmoun-chai, le 8 octobre 1843, l'empereur de Chine dut payer 125 millions, céder à l'Angleterre l'île de Hong-Kong en toute propriété, ouvrir au commerce britannique les ports de Sang-hai, Ning-po, Fou-tchou, Emoy et Canton, enfin accepter un nouveau tarif de douanes. A partir de ce moment, la Chine se trouva ouverte à l'Europe et, après l'Angleterre, la France, suivie par les Etats-Unis, intervint à son tour pour obtenir dans le Céleste Empire le droit d'établir des relations commerciales, sanctionné par un traité. En même temps, le représentant de la France, M. de Lagrenée, fit reconnaître par le gouvernement chinois la liberté du culte catholique. Grâce à ces traités, le commerce de l'extrême Orient vit s'ouvrir de larges débouchés en Chine. Mais l'empereur Mien-Ning perdit considérablement de son prestige. Il s'ensuivit dans l'empire des troubles et des révoltes qui devaient aboutir à la formidable insurrection des Taipings. Ce fut sur ces entrefaites que mourut l'empereur Mien-Ning. — Son fils, IN-SHOU ou T-CHOU, lui succéda.

MIËRES (SAN-JUAN-DE), ville d'Espagne, province et à 13 kilom. S. d'Oviedo, sur la rive droite de la Lena ou Candel; 6,750 hab. Nombreuses tisseranderies; fonderie de canons de fusil; exploitation de mines de fer, de soufre et de houille. Commerce de bestiaux.

MIEREVELD (Michel-Janson), peintre hollandais, né à Delft en 1568, mort dans la même ville en 1641. Mis par son père, qui était orfèvre, dans l'atelier du fameux graveur Jérôme Wierix, il y fit des progrès rapides, puis se tourna vers la peinture et suivit les leçons d'Antoine de Montfort, dit Blocklandt. Miereveld devint en peu de temps un excellent peintre et s'adonna principalement au genre du portrait. Ses œuvres, bien que très-nombreuses, sont exécutées avec un soin qui étonne. Elles se distinguent par la correction du dessin, par la délicatesse et la légèreté de la touche, par l'attention apportée à l'ajustement, aux détails, aux accessoires. Selon lui, « les accessoires, trop négligés des peintres, servent à caractériser le personnage, à exprimer ses habitudes, sa profession, jusqu'à son humeur et, en conséquence, font partie de lui-même. » Sauf quelques voyages à La Haye et à Bruxelles, il vécut à peu près constamment dans sa ville natale, ne voulant s'attacher à aucun prince étranger. Il fut maître de nombreux élèves et laissa une fortune considérable, qu'il expliqua facilement lorsqu'on songe qu'il exécuta un nombre véritablement prodigieux de portraits, dont il faisait payer les moindres 150 florins. Outre ses portraits, dont un grand nombre ont été gravés par Wilhem-Jacques Delft le père ou Delphius, son gendre, on a de lui des intérieurs, des bambocades qui sont devenus fort rares. Nous citerons, parmi ses principaux portraits, ceux de *Hugo Grotius*, du poète *Jacob Katz*, du duc de Buckingham, de l'amiral *Gaspard de Coligny*, de *Constantin Huygens*, du roi de Suède *Gustave Adolphe*, du grand pensionnaire *Barnevelt*, de *Guillaume le Taciturne*, de *Louise de Coligny*, de *Catherine de Sullenborech*, d'*Ambrôise Spinola*, etc. Le Louvre possède trois portraits de cet artiste.

MIËRIS (Franz van), dit *le Vieux*, célèbre peintre hollandais, né à Delft en 1635, mort à Leyde en 1684. Il fit ses études dans l'atelier de Torenvliet, fameux peintre sur verre et excellent dessinateur; il passa ensuite dans celui de Gérard Dov, et essaya un moment la peinture d'histoire chez Abraham van Tépél, mais sans pouvoir y prendre goût. Gérard Dov fut celui de ses maîtres qui lui agréa le plus, et il fit, sous sa direction, les plus grands progrès. Les amateurs qui venaient visiter l'atelier de son maître remarquaient déjà la merveilleuse exécution de son élève. Un *Médecin tâtant le pouls d'une jeune malade* (musée de Vienne), toile datée de 1658, montre que ce peintre avait atteint l'apogée de son art dès l'âge de vingt et un ans. Le succès de cette toile, la distribution de la lumière, la gamme harmonieuse des couleurs, le fini des détails n'ont pas été portés par lui à un plus haut point. Un de ses compatriotes, le professeur Sylvius, enthousiasmé de son talent, lui procura la protection de l'archiduc d'Autriche Léopold

Guillaume, pour qui Franz Miëris peignit un chef-d'œuvre, la *Marchande de soieries* (musée de Vienne). On sent dans cette composition l'étude que la jeune maître se plaisait à faire de Metsu, et la même préoccupation de donner à un simple tableau d'intérieur l'intérêt d'une scène de comédie intime. « Ce tableau, dit Ch. Blanc, représente un magasin de soieries, tenu par une jeune femme gracieuse et d'une beauté ravissante. Un gentilhomme élégamment vêtu, portant des plumes à son fouet et une épée au côté, est entré dans ce magasin; mais voyant au comptoir une femme aussi belle, il ne peut s'empêcher de lui passer délicatement la main sous le menton, avec l'affable impudence d'un grand seigneur, et tandis que la jeune dame, un peu embarrassée, rougit en souriant, continue d'étaler ses pièces de soie, le gentilhomme paraît moins occupé de la beauté des étoffes qu'il vient choisir que des grâces de la femme qui les lui montre. Au fond du magasin, devant une haute cheminée, se tient un homme assis, qui est sans doute le mari jaloux de la marchande. Il a saisi du coin de l'œil ce geste du gentilhomme, mais n'osant faire un éclat devant un aussi noble chaland, il se contente de menacer du doigt sa trop jolie femme, par un geste qui promet une scène pour la soirée. L'archiduc fut ravi de son tableau; il le paya 1,000 florins et fit proposer à Miëris une pension de 1,000 rixdalers s'il voulait se rendre à Vienne et y travailler pour la cour, où ses ouvrages lui seraient largement payés. Miëris refusa poliment, en donnant pour excuse qu'il n'aurait pas de plaisir à sa femme, à qui ce voyage ne souriait point. » Le tableau porte la date de 1660.

Cette jolie scène donne une idée suffisante de tout l'œuvre de Miëris et nous dispensera d'appuyer autant sur ses autres compositions. Un amateur passionné, Corneille Praeh, offrit au peintre un ducat par heure durant l'exécution de la petite toile intitulée : *une Jeune fille évanouie* (pinacothèque de Munich), qui rapporta à Miëris 1,500 florins. Le grand-duc de Toscane ayant eu l'occasion de la voir en fait le double à Praeh, qui refusa; force lui fut de s'adresser à Miëris lui-même, et il choisit parmi ses ébauches une *Assemblée de dames*, qui est peut-être le *Thé*, du musée du Louvre, car Florence ne possède plus du maître que son *Portrait* et un *Couple villageois à table*. Le prince payait cette petite toile 1,000 rixdalers. Mais il se brouilla avec le maître à propos de ce *Portrait*, qu'on voit encore au musée des Offices, et qui est excellent, quoiqu'il ait été jugé médiocre par le grand-duc et même par Gérard de Lairese. « Celui qui a exécuté de grandes choses, dit le dernier, peut ensuite en faire de petites, lorsqu'il le veut, tandis que ceux qui s'occupent sans cesse de petits objets ne peuvent ensuite passer que difficilement aux grandes exécutions... Miëris, ce peintre si justement célèbre par ses peintures en petit, a perdu toute l'estime que lui accordait le grand-duc de Toscane, son Méécène, pour avoir voulu peindre des portraits de grandeur naturelle, et il en est de même de plusieurs autres. » En ce qui touche Miëris, ce reproche est inmérito.

M. Ch. Blanc, d'après quelques récits de contemporains, suspects tout au moins d'exagération, a fait au peintre un autre reproche; celui de s'être donné à l'ivrognerie la plus crapuleuse. Houbraken raconte qu'on le ramassait dans les ruisseaux; il cite même une anecdote. Une nuit, pris de vin et ayant perdu ses compagnons de débauche, il tomba dans un égout et allait périr, lorsque ses cris attirèrent fort heureusement un savetier qui veillait encore dans son échoppe. Le savetier lui sauva la vie, et en récompense, le maître peignit pour lui un chef-d'œuvre qu'on ne nomme pas, dont le prix fit la fortune de ce pauvre diable. L'œuvre entier de Miëris, qui montre en lui le maître de toutes les délicatesses et de toutes les élégances, les portraits qui le représentent mis avec une extrême recherche semblent démentir ces contes. Le témoignage de Houbraken ne repose sur rien de sérieux.

Il nous reste à examiner l'œuvre du peintre; il est considérable, quoiqu'il soit mort jeune, à quarante-six ans. Les biographes comptent de lui cent cinquante-six tableaux; il faut en rabattre, car bon nombre de toiles mises sous son nom sont d'une authenticité douteuse. Le Louvre possède de lui : un *Portrait d'homme*; une *Femme à sa toilette*. Cette dame, richement habillée, se peigne devant son miroir; une négresse apporte une aiguière et un bassin; le *Thé*, scène d'intérieur exquise : deux dames prennent le thé sous un portique; un cavalier debout cause dans le fond avec une autre dame; un petit métier, des soies dans une corbeille, une mule brodée gisent à terre; tout est d'une grâce parfaite; une *Famille flamande*, groupe de cinq ou six personnes très-bien distribué. A Londres (Buckingham-Palace), le *Déjeuner aux huitres* : un jeune cavalier vient d'arroser d'une bouteille de champagne un plat d'huitres, pendant qu'une jeune fille jouait du luth :

[Jeûte] Boire est doux, mais plus doux est de boire en mu- il récompense la gracieuse exécutante en lui offrant un verre de champagne; un *Fumeur*; *Cavalier jouant avec un petit chien sur les*

genoux d'une dame; *Jeune mère allaitant; Marchande de légumes à son éventaile*. Galerie Baring : une *Courtiiane*. La belle, en robe de soie, les seins nus, assise près d'une table où l'on voit une assiette de cerises et une guitare, reçoit un billet doux que lui apporte un vieillard. Galerie Bredel : *Cavalier offrant le bras à une dame très-décolletée*. Galerie du marquis de Bute : une imitation du *Conseil paternel*, de Terburg. La jeune fille à laquelle le père mauvaide fait une remontrance est assise et lui tourne le dos. Galerie Ellesmere : *Femme écurant un chaudron*; *Jeune Hollandaise s'ajustant devant son miroir*. Galerie T. Pope : *Jeune seigneur à la taverne*. Il est assis à table devant son verre et une assiette de crevettes; une servante inscrit en dépense sur un tableau d'ardoise. Galerie Napier : *Marchande de poissons*, toile excellente. Au musée d'Amsterdam : une *Joueuse de luth*. En robe de satin, elle répète un morceau à la lueur d'une chandelle; la *Correspondance*. Jeune femme occupée à écrire une lettre qu'attend un domestique; la robe de satin fait illusion. Au musée de La Haye : un des *Portraits* du peintre; le *Portrait du professeur Horace Schul*; *Enfant faisant des bulles de savon*. Il est debout près d'une fenêtre; sa mère, derrière lui, le regarde avec complaisance. Au musée de l'Ermitage, de Pétersbourg : *Jeune femme faisant sauter un petit chien*; autre *Déjeuner aux huitres*, composition très-différente de la première; dans un élégant salon, des cavaliers jouent à une table; à une autre, un jeune homme offre des huitres à une femme; une *Paysanne*; un *Joueur de guitare*; *Femme écrivant à la lueur d'une chandelle*. Au musée de Dresde : autre *Femme écrivant une lettre*; deux *Portraits du maître*; une *Leçon de musique*; le fameux *Etapeur examinant un chaudron troué*, une des meilleures toiles de Miëris; la mine capable avec laquelle l'homme de l'art considère la plaie béante de l'ustensile de ménage est rendue avec une vérité singulière; *Jeune femme recevant une lettre*; *Femme plantant un pied d'oignon*; un *Fumeur*; *Vieillard taillant sa plume*; *Buveur*; *Femme assise à sa toilette*. Pinacothèque de Munich : *Jeune soldat fumant sa pipe*; *Femme jouant avec son petit chien*; la *Jeune fille évanouie*, dont nous avons parlé plus haut; *Soldat endormi*; pendant qu'il s'endort, un monsieur offre une pièce d'or à sa maîtresse, assise près de lui; deux *Portraits de Miëris*; *Dame jouant du luth*; *Ménage villageois*; autre *Déjeuner aux huitres*. Miëris lui-même offre, d'un air galant, une huitre ouverte à une jeune femme, qui en tient une à la main et lui répond par un sourire très-engageant.

Franz van Miëris laissa deux fils, Jean van Miëris et Wilhem van Miëris, qui continuèrent dignement les traditions paternelles.

— Iconogr. Franz van Miëris le Vieux s'est représenté plusieurs fois dans ses petits tableaux si fins et si délicats. Parmi ses portraits, nous citerons celui de la galerie des Offices, à Florence, où il s'est peint avec toute sa famille. Ce tableau est d'un ton brillant, clair et doré. Nous retrouvons, au musée de La Haye, le *Peintre et sa femme* dont il agace le petit chien, composition naïve et animée, traitée délicatement dans un ton sobre et lumineux. Le mari s'est placé modestement dans l'ombre et s'amuse à tirer par l'oreille l'animal que la femme tient sur ses genoux. La physionomie de l'artiste est spirituelle, gaie, sensuelle. Au musée de Dresde se trouve le même couple, sous ce titre : *Miëris et sa femme*. Le peintre est placé devant le portrait ébauché de sa femme, qui a le dos tourné, mais dont le tableau, en voie d'exécution, nous donne de face la pâle et lymphatique physionomie. Miëris, avec son nez court et son regard pénétrant, se penche vers le fond, à l'air enjoué et spirituel comme toujours. Il est à demi éclairé comme pour mieux avantager sa femme. Cet ouvrage est l'un des plus remarquables qu'ait signés l'artiste, par la composition, le clair-obscur, le ton et l'animation de la touche. Il a pour pendant celui qui représente l'atelier du maître et dont nous avons déjà parlé (v. ATELIER DE MIËRIS), mais ce dernier est d'une facture moins solide. Au musée de Munich, Miëris se retrouve jusqu'à trois fois : d'abord en buste, enveloppé dans son manteau; la tête est couverte d'un bonnet rouge orné d'une plume d'autruche, sa grosse face souriante se tourne vers le public. Dans le tableau suivant, Miëris cause avec un jeune homme d'hôtelier; ses traits respirent la joie la plus vive; son visage large, gras, avec double menton, est peint admirablement. La gorge de la femme est presque nue. L'artiste rit du quolibet qu'il vient de décocher à la belle. Au premier plan est placé tout l'attirail d'un cavalier, y compris le pistolet. Un autre petit tableau d'une rare beauté est celui où le peintre présente une huitre à une dame qui déjà en tient une de la main gauche, un verre dans la droite. Elle est assise à une table; ils se regardent en coulisse. Quelque grosse plaisanterie accompagne sans doute l'offre du peintre, car il rit de façon à ne point laisser de doute sur ses prétentions galantes. Le même sujet a été reproduit, avec une égale perfection de coloris et de faire, dans un tableau qui se trouve à Saint-Petersbourg, galerie de l'Ermitage; Miëris a encore dans la même galerie son por-

trait et celui de sa femme en fine grisaille. Le catalogue du musée d'Anvers croit retrouver le portrait de Miëris dans une composition représentant un soldat cuirassé, la tête nue, assis au cabaret et regardant devant lui en riant; mais il est difficile de reconnaître Miëris dans ce personnage, qui ne le rappellerait en tout cas que de très-loin. Un portrait de Franz Miëris se trouve encore dans un des *Déjeuners aux huitres* cités plus haut.

MIËRIS (Jean van), fils du précédent, né à Leyde en 1660, mort à Rome en 1690. Il fut l'élève de son père et s'exerça absolument dans le même genre; sa courte carrière, brisée à trente ans, ne lui permit pas d'acquiescer une grande originalité; le plus souvent, il se bornait à faire d'excellentes répétitions des meilleurs morceaux de Franz Miëris, et un certain nombre de ses copies passent pour des originaux. Il reçut aussi des leçons de Gérard de Lairese et voyagea en Italie. Le musée de l'Ermitage possède de lui une *Boutique de barbier*; le frater paysan un homme brossé à la tête tandis que sa femme travaille à l'aiguille près de la fenêtre; petite toile pleine de goût et d'une grande finesse d'exécution.

MIËRIS (Wilhelm van), frère du précédent, né à Leyde en 1662, mort en 1747. Il a beaucoup imité son père, mais on lui doit de plus quelques essais dans le genre mythologique. Ses premiers tableaux rappellent, par leur aspect général et par le choix des sujets, la manière de Franz Miëris, avec moins de largeur dans l'exécution et quelques incorrections de dessin. Les *Bulles de savon*, joli tableau qui possède le musée du Louvre, offre un sujet déjà traité par Franz Miëris, mais la scène est autre : un enfant fait des bulles de savon à la fenêtre; près de lui une petite fille apporte des grappes de raisin dans son tablier, un autre enfant agace un oiseau dans sa cage; le faire de Franz Miëris est imité d'assez près pour que tous les anciens inventeurs lui aient attribué ce tableau; le *Marchand de gibier* et le *Cuisinier*, de la même collection, présentent les mêmes qualités. Le musée de La Haye est très-riche en tableaux de Wilhelm Miëris; il possède : la *Boutique d'épicerie*, une *Jeune mère*, d'une exécution délicate et d'une intention pénétrante; *Suzanne entre les deux vieillards*, etc.; le peintre a repris ce dernier sujet dans un tableau du musée d'Anvers où l'idée est développée avec encore plus de bonheur; Suzanne, une jeune blonde de l'air le plus intéressant, lève au ciel des regards pleins de muettes supplications, pendant que les deux horribles vieillards s'efforcent de changer en sourires gracieux leurs laides grimaces. Au même musée, un *Marchand de homards* est peint dans une gamme harmonieuse et fine. Le *Marchand de volailles* du musée d'Amsterdam et les nombreuses toiles que possède le musée de l'Ermitage, Joseph et Putiphar, le *Départ d'Agar*, *Jeune femme évanouie* (copie du tableau de Franz Miëris), l'*Astrologue*, un *Vieux soldat demandant l'aumône*, sont d'une exécution soignée, d'un faire habile, mais on y sent plus l'interêt que l'inspiration. Le musée de Berlin ne possède que des imitations de Franz Miëris : *Femme donnant à manger à son perroquet*; la *Toilette d'une jeune femme*. Au musée de Dresde : un *Ermite*, la *Bonne aventure*, *Bacchus et Ariadne*, un *Trompette*, copie de Gérard Dov; un *Fumeur*, *Preciosa reconnue par sa mère*, une *Vénus*, *Vénus et Paris*, une *Marchande de gibier*, *Céphale et Procris*. A la pinacothèque de Munich : les *Petits musiciens*, enfants dont l'un bat du tambour, l'autre l'accompagne sur un flageolet; leurs poses naïves sont prises sur le fait. A Vienne : une *Joueuse de luth*. Au musée de Middelbourg : *Jeune fille portant un panier de fruits*, jolie figure très-étudiée; une *Nymphé endormie*, un *Soudard*, buvant sa chope de bière. Au musée de Cassel : une *Marchande de fromage*. L'Angleterre possède, entre autres, trois toiles très-estimées de Wilhelm van Miëris : une *Femme versant à boire à un joueur de violon* (galerie Bridgewater); une *Mère et sa fille* (collection Baring); un *Gamin déguisé montrant des marionnettes à un enfant* (collection Heusch); que Waagen considère comme son chef-d'œuvre.

MIËRIS (Franz van), peintre, historien et antiquaire hollandais, fils du précédent, né à Leyde en 1689, mort dans la même ville en 1763. Il devint, sous la direction de son père, un peintre distingué, mais exécuta peu d'ouvrages et s'occupa surtout de sciences et d'arts. Jos. J. Schaefer, d'ailleurs, il en employa une partie à former une collection considérable d'objets curieux. C'était un laborieux investigateur d'archives et un érudit fort distingué, à qui l'on doit de nombreux ouvrages pour la plupart écrits en hollandais. Les principaux sont : *Description des sceaux épiscopaux et des monnaies des évêques d'Utrecht* (Leyde, 1776, in-8°); *Histoire et antiquités ecclésiastiques des sept Provinces-Unies* (Leyde, 1786, 5 vol. in-fol.); *Histoire des princes de la maison de Bavière, de Bourgogne et d'Autriche qui ont été souverains dans les Pays-Bas* (Leyde, 1789, 3 vol. in-fol.); *Chronique de Hollande* (Leyde, 1746); *Chronique d'Anvers* (Leyde, 1749); le *Grand livre des chartes des comtes de Hollande* (Leyde, 1759, 4 vol. in-fol.); *Traité de la manière de compiler et d'écrire l'histoire* (1757, in-8°); *Privileges et monuments authentiques de la ville de Leyde* (1759, in-fol.). Comme pein-

tre, il a surtout travaillé dans la manière de son grand-père, Franz Mieris le Vieux. On a de lui : à la pharmacopée de Munich, un *Marchand de poisson*, spirituelle composition tout à fait dans le goût du maître de Leyde; au musée d'Amsterdam, un *Ermite*, imité de son père, Wilhem; au musée de Rotterdam, autre *Marchand de poisson*. Ses deux meilleures toiles, d'après Vaseen, sont au musée de Cassel : un *Boulangier* et sa femme, une *Friprière* et son garçon.

MIEROSLAWSKI (Louis), homme politique et général polonais, né d'une mère française à Nemours (Seine-et-Marne) en 1814. Il est le fils d'un ancien officier supérieur, qui avait servi dans l'armée du grand-duc de Varsovie et sous les ordres du maréchal Davout, et qui, après 1815, reprit dans l'armée organisée de l'empereur Alexandre son emploi d'officier supérieur. A l'âge de douze ans, il entra à l'Ecole militaire de Kalisz, d'où il sortit à seize ans avec le grade de porte-en-seigne dans un régiment de chasseurs à pied. Il se joignit à plusieurs officiers de ce régiment et prit à la révolution du 29 novembre 1830 une part si active, que c'est à lui qu'on dut la prise de l'arsenal. Peu après, il fut nommé lieutenant, et, lorsque l'armée révolutionnaire fut complètement détruite, ce fut en France qu'il se réfugia.

Il se mit alors à écrire pour vivre et fit paraître, soit en français, soit en polonais, quelques ouvrages qui attirèrent sur lui l'attention. Nommé, au mois de novembre 1844, membre du comité central de la Société démocratique polonaise, Mieroslawski fut appelé, deux ans plus tard, à aller prendre un commandement dans l'insurrection qui venait d'éclater en Pologne. Mais il fut arrêté dans le grand-duché de Posen, au moment où il se rendait à son poste, et s'entendit condamner à mort par le tribunal de Berlin, devant lequel il défendit sa cause, plutôt que sa personne, avec autant de courage que de talent. Mieroslawski fut rendu à la liberté le 19 mars 1848 par la victoire remportée par les habitants de Berlin sur les troupes royales. Sur ces entrefaites, le grand-duc de Posen s'étant soulevé, Mieroslawski se mit à la tête de l'insurrection, qui avait pour but de secouer le joug de la Prusse, et, sous sa direction, les paysans polonais, armés de leurs terribles faux, battirent, le 1er et le 3 mai, malgré leur énorme infériorité numérique, les troupes régulières commandées par les généraux Blumen et Hirschfeld. Mais bientôt les révoltés, incapables de soutenir plus longtemps la guerre, durent capituler, et Mieroslawski tomba encore une fois entre les mains des Prussiens. Quelque temps après on le relâcha et il revint à Paris, qu'il quitta pour aller se mettre à la tête des patriotes siciliens insurgés contre le despotisme du roi de Naples. Mieroslawski fit des prodiges de valeur au siège de Catane, mais, blessé le 6 mars 1849, il fut obligé de quitter son commandement. A peine rétabli, il reçut du gouvernement provisoire badois le commandement des troupes destinées à opérer sur le Rhin et sur le Neckar. Aidé de Svegiel et d'Oborski, Mieroslawski battit, le 16 juin 1849, l'armée de Peucker sur les bords du Neckar, à Leutershausen, et, le 20 juin, sur le Rhin, celle d'Hirschfeld, à Waghäusel. Bientôt cependant, abandonné par sa cavalerie, il se replia sur Rastadt, où, s'appuyant sur la Murg, il tint tête à 60,000 hommes réunis sous le commandement des généraux Peucker, Hirschfeld et Gröben, placés sous les ordres supérieurs du prince de Prusse. La défection de la plupart de ses soldats obligea Mieroslawski à déposer les armes et à revenir chercher un asile à Paris. Là, cet homme qui avait joué un rôle si important se résigna à donner des leçons pour vivre tout en s'occupant d'études stratégiques et de politique dans ses moments de loisir. La fermeté et la franchise de ses convictions ont placé Mieroslawski au premier rang parmi les chefs du parti polonais. Vers 1860, il entra en relation avec Garibaldi et Kosuth, et s'occupa, en 1861, de former à Gènes une légion slave, qui fut en grande partie composée de Polonais. Lors de l'insurrection qui éclata en Pologne au commencement de 1863, Mieroslawski pénétra dans ce pays par la Galicie, réunit un corps de volontaires et publia un ordre du jour dans lequel il annonçait que le gouvernement provisoire lui avait confié le commandement en chef; mais s'apercevant bientôt que ses vœux n'étaient pas partagés, il se retira pour n'en pas être le complice involontaire et revint encore une fois habiter Paris. Depuis lors, il s'est principalement occupé de trouver des moyens pour rendre les guerres moins meurtrières et pour préserver les combattants contre les engins de destruction perfectionnés. En 1864, il inventa le *sac-bouclier*, ingénieux appareil défensif, et proposa de faire combattre l'infanterie derrière cet abri protecteur. Lorsqu'au mois de juillet 1870 la France déclara la guerre à la Prusse, le général Mieroslawski écrivit au ministre de la guerre Dejean pour lui demander qu'on reprît l'expertise de son sac-bouclier; mais on ne tint nul compte de sa demande. Pendant la guerre, il se rendit à Lyon et proposa au préfet du Rhône, M. Challemin de Laour, d'établir un camp roulant d'après un système

de son invention. Celui-ci entra dans ses vues et invita les comités de défense de toutes les régions de la République à envoyer des délégués à Lyon pour y étudier, sous la direction du général, l'organisation, les plans et la théorie de son système de fortifications mobiles, qui ne fut pas sérieusement expérimenté. Depuis lors, le général Mieroslawski a vécu dans la retraite. On lui doit : *Histoire de la révolution de Pologne* (Paris, 1835, 3 vol.); *Histoire de la révolution de 1830 à 1831* (Paris, 1842-1843); *Analyse critique de la campagne de 1831* (1845); *Débat entre la révolution et la contre-révolution* (1848, in-80); *Réponse aux dépêches de M. de Circourt* (1848, in-80); *Rapport du général Mieroslawski sur la campagne de Bade* (1849, in-12); *Relation de la campagne de Sicile* (1849, in-80); *Protestation contre la politique polonaise des Czarotorski* (1855, in-80); *De la nationalité polonaise dans l'équilibre européen* (1856, in-80); *Dernière réponse du général Mieroslawski à M. Michel Bakounine* (1863, in-80); *Mémoire généralisant dans le débat entre l'organisateur des forces polonaises et ses adversaires* (1864, in-80); *Théorie des manœuvres avec le sac-bouclier* (1871, in-80); *Relation des expéditions sur le camp roulant de Lyon* (1871, in-80), etc.

MIERS, village et comm. de France (Lot), cant. de Gramat, arrond. et à 35 kilom. N.-E. de Gourdon, 1,250 hab. Eau minérale ferrugineuse froide. On voit aux environs un gouffre immense.

MIES ou **SILBERSTADT**, c'est-à-dire *Ville d'argent*, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 25 kilom. O. de Pilsen, sur la petite rivière de son nom, affluent du Beraun; 4,600 hab. Tribunal des mines; exploitation de mines de plomb argentifère; papeteries.

MIET (Constance), écrivain ascétique français, né à Vesoul vers 1740, mort à Allamont vers 1795. Il entra dans l'ordre des récollets, émigra pendant la Révolution et se réfugia alors en Allemagne. On a de lui : *Reflexions morales d'un solitaire* (Paris, 1775); *Conférences religieuses pour l'instruction des jeunes professeurs* (Paris, 1777).

MIETTE s. f. (mi-è — rad. mie). Petite parcelle qui tombe quand on coupe, quand on rompt le pain :

Rêveurs, rêveurs, semez aux chemins que vous faites
Autre chose, en passant, que ces miettes de pain.

SAINT-DEUVE.

— Par ext. Petit morceau d'un objet quelconque : *Mettre du marbre en MIETTES*. La voiture versa, ses meubles furent mis en MIETTES. || Très-petite portion :

Mais nous comptons chez nous; d'un excès effrayés,
Nous regrettons, monsieur, vingt sous mal employés;
C'est ainsi que mon père a créé son domaine;
C'est n'en restera miette, au train dont je le mène!

PONSARD.

— Fig. Chose qu'on dédaigne, à laquelle on ne fait pas attention, qui n'a pas d'importance, de valeur : *Miettes de Bussy apprennent l'italien, et j'en ramasse les MIETTES*. (Bussy-Rab.)

... Donnant tout à la foi conjugale,
Vous m'offriez à moi quelque amoune amicale;
Je me contenterai de ces miettes du cour.

PONSARD.

Miettes de l'histoire (LES), par M. Auguste Vacquerie (1863, in-80). « Des miettes! dit à propos ce livre M. Cuvillier-Fleury, des miettes! Je trouve M. Vacquerie bien modeste; c'est un dîner complet qu'il nous a servi, sans rien oublier, ni le relevé, ni l'entremets, ni les pièces de résistance, tout au milieu des assiettes montées. Car, il faut bien le remarquer ici, ces volumes de *tonnerre*, comme M. Vacquerie appelle les postes romantiques, ces enfonçeurs de poétiques, ces ravageurs du sol littéraire, ils ont le génie de la symétrie et de l'ordre matériel. Ils composent un livre comme ils l'affichent, avec un souci de relief, un soin d'attirer l'attention et de captiver l'œil du spectateur, qui n'a d'égal que leur insouciance de ses idées et le mépris de son jugement... Ces *Miettes de l'histoire* se composent d'un *prologue* consacré à de vieilles légendes; puis de deux *actes* renfermant chacun une dizaine de *scènes*, mélange de fictions et de chroniques; et enfin d'un *épilogue* formé de récits contemporains d'un véritable intérêt, le tout très-artistiquement fabriqué avec des têtes de chapitre agracieuses, qui vous font penser aux *telles* si habilement composées, des romans de M. Victor Hugo. »

C'est plaisir d'entendre le critique gourné des *Débats* rendre justice, en la personne de M. Vacquerie, à la fantaisie romantique. Ce recueil, très-littéraire, méritait d'ailleurs un bon accueil; il est consacré tout entier à cette terre hospitalière de Jersey qui accueillit les illustres proscrits en 1852. Jersey tient par elle-même si peu de place dans l'histoire, qu'en racontant les légendes de ce petit coin de terre ignoré, l'auteur se considérait comme ramassant des miettes perdues, et voilà pourquoi il a donné ce titre à son livre. « D'ailleurs, dit M. Paul de Saint-Victor, si la chronique indigène de l'île est obscure, elle reçoit de son voisinage d'éclatants reflets. Jersey tient à la France et à l'Angleterre par ses conquérants anciens et nouveaux, par ses luttes contre les invasions normandes et les

tyrannies britanniques, par les exilés illustres auxquels, de siècle en siècle, elle a donné l'hospitalité. Il y a des hôtelleries, situées dans des villas ou dans des paysages renommés, dont les murailles sont couvertes de noms fameux, gravés par la main de leurs hôtes d'un jour. Les plages de Jersey sont plaines des empreintes qu'y ont laissées de grands passants et de grands naufrages de l'histoire. En dramatisant avec tant d'originalité et d'esprit les chroniques spéciales de Jersey, M. Auguste Vacquerie ne risquait donc pas la monotonie qui s'attache aux petits sujets; son théâtre est étroit, mais il donne sur de grandioses perspectives : l'Angleterre dans le lointain; la France vis-à-vis; dix siècles de révolutions et de vicissitudes, entretenant autour de lui la tempête. A chaque instant une barque hâtive, un navire en détresse apporte sur la scène un roi détrôné, un banni fameux... Shakspeare lui-même se serait contenté de ce répertoire. »

MIEUR, EUSE s. (mi-eur, eu-ze — rad. mi-adj.). Econ. rur. Celui qui élève des vers à soie pour moitié, mettant sa peine, et son co-partageant faisant tous les frais.

MIEUSSY, bourg et commune de France (Haute-Savoie), canton de Tannier, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Bonneville, sur la rive droite de la petite rivière de la Giffre; pop. aggl., 191 hab. — pop. tot., 2,226 hab. Mieussy est dominé par la montagne du Soiman, que l'on peut gravir au moyen d'escaliers taillés dans les rochers.

MIEUX adv. (mieu — lat. melius, V. MEILLEUR). D'une manière meilleure, plus parfaite, plus convenable, préférable : *Faites MIEUX. Travaillez MIEUX. Je me porte MIEUX. Etudiez, non pour savoir plus, mais pour savoir MIEUX que les autres*. (Sénèque.) *En voulant MIEUX faire, on fait souvent plus mal*. (Mme de Sév.) *Le femme connaît MIEUX l'homme que l'homme ne connaît la femme*. (Mme d'Agout.) *Dans quelque position qu'il se trouve, un homme d'esprit fait tout MIEUX qu'un autre*. (Mme de Salin.) *Personne MIEUX qu'une mère ne peut s'occuper de l'enfance de son fils*. (Mme de Rieux.) *Les yeux entendent souvent MIEUX que les oreilles*. (La Rochef.-Doud.) *On ne parle jamais MIEUX de liberté qu'en prison*. (A. Jay.) Et plus on a souffert, mieux on sait consoler.

DU BELLAY.

En faisant toujours bien, ne songe qu'à mieux faire.

CRÉBILLON.

Le plus souvent ici l'on parle sans rien dire,
Et les plus ennuyés savent s'y mieux conduire.

VOLTAIRE.

— *Le mieux, la mieux*, Avec la plus grande perfection, d'une façon préférable à toutes les autres : *C'est l'homme LE MIEUX élevé que je connaisse. C'est la femme LA MIEUX habillée de Paris*. La meilleure forme de gouvernement est celle qui garantit LE MIEUX et qui coûte le moins. (Mésnard.) Le meilleur des gouvernements est celui qui parvient LE MIEUX à se rendre inutile. (Proudh.)

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement.

RACINE.

— *Tant mieux*, Expression de satisfaction dont on se sert pour se féliciter de la chose en question, pour y applaudir : *Si vous réussissez, TANT MIEUX. Tant pis et TANT MIEUX font aller le monde*. (Mariv.)

— *Faute de mieux*, A défaut d'une chose plus avantageuse, plus agréable : *FAUTE DE MIEUX, je m'en contenterai*.

— *Pour mieux dire*, Pour parler plus exactement : *Il travaille peu, ou, POUR MIEUX DIRE, il ne travaille pas*.

— *Alter mieux*, Avoir une santé meilleure : *Le malade VA MIEUX*. || Se passer, être fait d'une manière préférable : *Je ne suis pas content de votre travail, j'espère que ça ira MIEUX une autre fois*. Les affaires vont MIEUX, sans aller bien encore. Prenez-vous y autrement; bien! cela VA MIEUX, cela va un peu MIEUX.

— *Aimer mieux*, Préférer : *Les hommes AIMENT MIEUX admirer qu'approfondir*. (Buff.) ... J'aime mieux endurer une injure Que d'illustrer un quai ignoré.

J.-B. ROUSSEAU.

— *Faire mieux*, Agir plus convenablement, plus rationnellement, d'une manière plus avantageuse : *Vous FÉRIEZ MIEUX d'étudier que d'aller vous promener. Le pouvoir FAIT MIEUX de confesser sa faiblesse que d'en laisser deviner le secret*. (Mme de Rémusat.)

— *Valoir mieux*, Avoir plus de valeur, plus de prix, plus de mérite, être préférable ou supérieur : *Taisez-vous, cela VAUDRA MIEUX. Cet homme VAUT MIEUX que ceux qui médisent de lui. MIEUX VAUT être victime que bourreau. LA VERTU VAUT MIEUX que la gloire*. (Vauven.) *Il vaut MIEUX avoir des douleurs que des remords*. (Vol.) *L'estime VAUT MIEUX que la célébrité, la considération VAUT MIEUX que la renommée, et l'honneur VAUT MIEUX que la gloire*. (Chamfort.) *Nos enfants VALENT MIEUX que nous*. (Chateaub.) *On peut VALOIR MIEUX que sa réputation, MIEUX que sa conduite, mais jamais MIEUX que ses principes*. (Latena.) *Il VAUT MIEUX se faire agréer que de se faire valoir*. (J. Joubert.) *La vertu VAUT MIEUX que l'innocence*. (Cousin.)

C'est un style éloquent qu'un billet au porteur, Qui vaut mieux qu'un discours rempli de fariboles.

REMOND.

— *Prov. Mieux vaut tard que jamais*, Le

retard est une faute qui ne dispense pas de l'acte et ne le rend pas inutile : *J'ai fait ce que j'aurais dû faire plus tôt pour le bonheur de ces bons villageois; mais VAUT MIEUX TARD que JAMAIS*. (Scribe.)

— *Adjectif. Meilleur, préférable* : *Il n'y a rien de MIEUX que ce que vous dites. Vous me citerez Caton, qui demandait le consulat : ce n'est pas ce qu'il a fait de MIEUX*. (P.-L. Cour.) *Parler est bien, écrire est MIEUX*. (P.-L. Cour.) *Cette sage politique de la Sainte-Alliance n'a rien trouvé de MIEUX que la garantie de ses grandes armées permanentes, qui se regardent de travers*. (Toussent.)

— *Etre mieux*, Avoir des qualités physiques plus agréables, être plus beau ou plus joli : *Cette jeune fille n'est pas laide; elle est beaucoup MIEUX que sa sœur*. || Se conduire plus convenablement : *Pendant longtemps il m'en a vu une assez déréglée; mais il est MIEUX maintenant*. || Se trouver dans une position plus avantageuse :

On n'est pas bien dès qu'on veut être mieux.

LANOTTE.

|| *Etre en meilleure santé* : *Le malade EST MIEUX depuis hier*.

— *s. m.* Ce qui est meilleur, préférable, plus avantageux, plus parfait : *Le mieux auquel on aspire fait qu'on gâte le bien*. (Fénel.) *Dans le mariage, il faut d'abord viser à l'idéal, puis se contenter de l'incomplet; se proposer le MIEUX et accepter le moins quand Dieu nous l'envoie*. (Mme Necker.) *Dans la société, le bien tend toujours au MIEUX, et le mal au pire*. (De Bonald.) *Le génie est l'exaltation de l'intelligence fourmentée par le besoin du MIEUX*. (E. Allet.) *Nous n'arrivons au bien que parce que nous avons l'idée du MIEUX*. (St-Marc Girard.)

Pour n'être point trompés dans aucun de nos vœux, Préparons-nous au pire en attendant le mieux.

FRÉVILLE.

— *Amélioration dans l'état de la santé; meilleur état de santé* : *Comment va votre frère? — Il y a du MIEUX depuis hier. Le MIEUX ne s'est pas soulevé. La nature donne toujours un moment de calme dans les situations les plus violentes de la vie, comme un instant de MIEUX avant la mort*. (Mme de Staël.)

— *Sans article, Un objet meilleur, préférable* : *Il mérite MIEUX que cela. Vous auriez pu trouver MIEUX*. || Une chose plus forte, supérieure, plus importante, plus étonnante : *On a parlé de l'agiologie de la rue Quincampoix; notre époque a vu MIEUX*. (L. Reybaud.)

En attrapant mieux que des puces,
On a vu carlins et bassets
Caresser Allemands et Russes.

BÉRANGER.

— *De mieux en mieux*, En progressant sans interruption vers le bien : *Ses forces retournent, il va de MIEUX en MIEUX. Cet enfant se développe DE MIEUX en MIEUX*.

— *Prov. Le mieux est ennemi du bien*, Il ne faut pas chercher l'extrême perfection, il faut borner ses desirs, si l'on veut en obtenir l'accomplissement : *Ce proverbe : LE MIEUX EST L'ENNEMI DU BIEN, et l'actions favorables de la paresse*. (D'Alemb.) *Ne croyons pas, comme le disent les satisfaits, que LE MIEUX SOIT L'ENNEMI DU BIEN*. (Proudh.)

— *Loc. adv. Au mieux*, Aussi bien que possible : *Nous sommes au MIEUX ensemble. Une fille est au mieux sous l'aile de sa mère*.

C. DELAVIGNE.

— *Bourse. Au mieux*, Expression employée par un spéculateur pour dire à son agent de changer d'acheter ou de vendre au cours le plus favorable à ses intérêts : *Dans la plupart des cas, l'agent à qui on a dit d'acheter part de vendre, AU MIEUX déclare avoir acheté au plus haut et vendu au plus bas, ce qui augmente d'autant ses bénéfices; pour éviter de courir cette chance, le spéculateur limite ses ordres au cours moyen*.

— *De mon mieux, de ton mieux, etc.*, du mieux possible, du mieux qu'on peut, Aussi bien qu'on peut : *Faites du MIEUX qu'il se pourra. Contentez-vous de cela; nous avons fait DE NOTRE MIEUX. On ne peut savoir mauvais gré à un homme d'avoir dit son opinion et de l'avoir appuyée de son MIEUX*. (Grimm.) *Nous ne sommes pas chargés de choisir notre rôle, mais de le jouer de NOTRE MIEUX*. (J. Simon.) Elle bâtit un nid, pond, couve, fait éclore A la hâte. Le tout alla du mieux qu'il lui vint.

LA FONTAINE.

|| *Faire comme Robin à la danse, tout du mieux qu'on peut*, Faire tout ce qu'on peut, mettre à ce qu'on fait beaucoup de bonne volonté.

— *Des mieux*, Dans la perfection : *Mille de Muryay se fait et danse DES MIEUX*. (Mme de Maint.) *Ces villageois causent DES MIEUX, et j'espère que l'air du pays me va raffiner de moitié*. (Racine.)

... Voilà qui va des mieux; Mais parlons du sujet qui m'amène en ces lieux.

MOLIERE.

|| Cette locution vieillie, employée d'abord avec le verbe être seulement, s'expliquait facilement : *Elle EST DES MIEUX*, elle est de celles qui sont le mieux; plus tard on l'employa avec d'autres verbes, ce qui la rendit obscure et a contribué sans doute à la faire abandonner.

— *Le mieux du monde, on ne peut pas mieux*,

Parfaitement bien : *Cela tra* LE MIEUX DU MONDE. Il s'étendit LE MIEUX DU MONDE.

Oh ! bien, bien, tout cela sera le mieux du monde ; Mais rien n'ira pourtant que selon mon vouloir.

J.-B. ROUSSEAU.

— *A qui mieux mieux*, A l'envi, avec émulation : *S'enfuir* à qui MIEUX MIEUX. *Jaser* à qui MIEUX MIEUX. *Adieu, monsieur, ma fille et moi nous vous aimons* à qui MIEUX MIEUX. (Mme de Sév.)

Mes amis, voulez-vous m'en croire ?
Buvons, buvons à qui mieux mieux.

GHERARDI.

Le loup, en langue des dieux,
Parle au chien dans mes ouvrages ;
Les bêtes à qui mieux mieux
Y font divers personnages.

LA FONTAINE.

— *Trop mieux*, Beaucoup plus :

Aimant trop mieux porter son titre de guerrier,
L'olivier sur le front, qu'un chapeau de laurier.

RONSARD.

— Gramm. Ce n'est que dans le langage très-familier qu'on peut employer *mieux* dans le sens de plus. On doit dire : *Il a PLUS de 10,000 francs de rente*, et non *il a mieux*.

Lorsque *mieux* (comparatif), faisant partie d'une proposition affirmative, est suivi de la conjonction *que*, le verbe appelé par cette conjonction prend ne, même lorsqu'il ne doit pas avoir un sens formellement négatif : *L'affaire a mieux réussi que je n'espérais* ou *que je ne l'espérais*. Si *mieux* fait partie d'une proposition négative, ne cesse d'être employé, à moins qu'on ne veuille donner au verbe de la proposition complétive un sens réellement négatif. Si la proposition est interrogative, on met ou on ne met pas ne, selon que la pensée incline plus vers l'affirmative ou vers la négative.

Lorsque *mieux* précède de l'article devient un superlatif et qu'il est suivi d'un pronom conjonctif, il demande souvent le subjonctif. V. la note sur le mot SUBJONCTIF. V. aussi les notes sur *pis* et *sur* ET.

MIEUX-DISANT, ANTE adj. Qui parle mieux, qui est plus éloquent que les autres : *Personne mieux-DISANTE*.

— Substantif. *Ce n'est pas du MIEUX-DISANT que nous avons besoin, c'est du mieux-faisant*. (E. Littré.)

MIEUX-ÊTRE s. m. Bien-être supérieur, position, situation meilleure, aisance plus grande : *Le mieux-ÊTRE et la prévoyance s'engendrent l'un l'autre dans une succession indéfinie*. (F. Bastiat.) *La civilisation montre le mieux-ÊTRE dont l'humanité est susceptible ; cependant l'impossibilité de l'obtenir suscite parfois ce transport qui fait attenter à ses jours*. (Virey.)

MIEUX-FAISANT, ANTE adj. Qui se conduit mieux ; qui agit avec le plus de bonté, de générosité : *Aux personnes bienfaisantes il est naturel de préférer les personnes MIEUX-FAISANTES*.

— Substantif. *Les MIEUX-FAISANTS se défendent difficilement de l'orgueil*.

— Chevalerie. Celui qui avait dépassé dans un tournoi tous les autres chevaliers.

MIEVRE adj. (miè-vre). — Fureteur fait remarquer qu'en Normandie on dit *mièvre*, et Ménage s'appuie sur cette forme pour rapporter le mot *mièvre* au latin *nebulosus*, polissoir. Dix se contente de rappeler *maifou*, qui se dit dans le Berry pour un enfant vif. Délirant dit que ce mot paraît être germanique, bien qu'on ne connaisse pas le primitif : « Si le son o, dit-il, pouvait se changer en é, nous tirerions ce mot du latin *moevo*, mouvoir, car *mièvre* signifie vif, remuant, s. » Remuant, espiegle : *Lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle mièvre et éveillé*. (Mol.)

— Grêle, chétif : *Une jeune fille pâle et mièvre*.

— Affecté, prétentieux : *Cet artiste a peint une foule de petits tableaux charmants, un peu mièvres peut-être, mais ayant gardé du style sous leur affecterie*. (Th. Gaut.)

— Substantif. Enfant vif et espiegle : *C'est un petit mièvre*.

MIEVREMENT adv. (miè-vre-man — rad. mièvre). Avec mièvrerie, espieglerie : *Répondre mieusement*.

MIEVRERIE s. f. (miè-vre-ri — rad. mièvre). Qualité, caractère d'une personne qui est mièvre, vif et espiegle : *Cet enfant est d'une MIEVRERIE fatigante*. (Acad.) Action d'une personne mièvre, espieglerie, tout insouciant : *Cette petite fille a des MIEVRERIES charmantes*. 1° Enfantillage : *J'ai vu longtemps encore à la cour impériale de ces pauvretés, de ces MIEVRERIES qui élevaient des querelles sur une visite plus ou moins longue, plus ou moins différée*. (Duc d'Abrantes.) 2° Galanterie fade, ou élégante avec affectation : *A genoux devant leur dame, les chevaliers chuchotaient des MIEVRERIES et des gentilleses et savaient ingénieusement faire de leurs paroles comme un bouquet*. (H. Taine.)

— Recherche d'une grâce affectée : *La gorge, habilement présentée, mais couverte d'un fichu clair, laissait apercevoir deux contours d'une exquise MIEVRERIE*. (Balz.)

MIEVRETÉ s. f. (miè-vre-té — rad. mièvre). Syn. de MIEVRERIE : *Il a été condamné au plus horrible supplice pour une MIEVRETÉ*. (Vol.)

MIFFLIN (Thomas), patriote américain, né en 1744, mort à Lancaster en 1800. Il servit avec autant de zèle que de désintéressement la cause de l'indépendance de sa patrie. Un des premiers, il s'opposa énergiquement à l'exécution des mesures prises par le gouvernement anglais au sujet des colonies d'Amérique, devint membre du premier Congrès en 1774, prit part à l'organisation des milices, parvint au grade de général-major et siégea à la convention qui donna, en 1787, une constitution républicaine aux États-Unis. L'année suivante, Mifflin remplaça Franklin comme président du conseil suprême de la Pensylvanie, et administra, comme gouverneur, cet État à partir de 1790. On lui a reproché la trop grande fougue de son caractère et l'hostilité dont il fit preuve envers Washington.

MI FORT s. m. (mi-for — du préf. mi, et de fort). Escrime. Partie de l'épée entre la garde et la pointe.

MIGAULT (Jean), écrivain français, mort en Hollande en 1707. Instituteur protestant dans le Poitou, il eut cruellement à souffrir quand le pays fut envahi par les dragons, et fut contraint, par la révocation de l'édit de Nantes, de s'enfuir en Hollande. Il a laissé des persécutions qu'il a souffertes une relation émouvante, sous ce titre : *Journal de Jean Migault ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes* (Paris, 1825, in-12).

MIGE s. m. (mi-je). Moll. Espèce de nasse.

MIGEAU s. m. (mi-jô). Comm. Espèce de laine grossière du Roussillon.

MIGON (Jules), publiciste et homme politique français, né à Méziré (Haut-Rhin) en 1815, mort en 1868. Après avoir commencé ses études dans son pays, il vint les achever à Paris et chercha dans cette ville à se frayer une voie dans la carrière littéraire. Il écrivit dans plusieurs journaux, publia, notamment dans le *Pionnier*, diverses œuvres d'imagination, fit paraître quelques livres politiques, et, après 1848, il écrivit sur des questions d'économie politique dans le *Journal du Haut-Rhin*. Ses articles lui donnèrent bientôt de la popularité dans son département, qui l'envoya, en 1850, à l'Assemblée législative. Nommé de nouveau au Corps législatif en 1852, avec l'appui du gouvernement, il manifesta quelques velléités d'indépendance vis-à-vis du régime issu du coup d'État de 1851 ; aussi, lors des élections de 1857, l'administration combattit énergiquement sa candidature. Néanmoins il fut réélu ; mais le gouvernement s'en vengea en faisant poursuivre Migon pour port illégal de décoration. Le procès fut long et eut rester historique par les curieux détails de la corruption électorale exercée par l'Empire, qui furent révélés pendant ces débats. Migon portait à cette époque le titre de comte, en prétendant que la croix de Saint-Sylvestre, qu'il avait reçue du pape, conférait par elle-même ce titre. Il fut condamné, donna sa démission de député et se présenta devant ses électeurs, qui le nommèrent de nouveau. Son élection ayant été annulée, Migon entra complètement dans la vie privée. Nous citerons de lui : *Bonheur et infamie* (1843, in-8) ; *Louise* (1845, in-8) ; *Le crédit agricole* (1846, in-8) ; *la France, ses institutions, ses assemblées politiques*, etc. (1846, in-8).

MIGEOT (Antoine), philosophe français, né au Chêne-Populeux (Ardennes) en 1730, mort à Hertem (Westphalie) en 1794. Après avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de vicaire, il devint professeur de philosophie à l'université de Reims, où, le premier, il enseigna cette science en français, prit le grade de docteur en 1768 et fut nommé recteur en 1768. En 1774, il abandonna l'enseignement et fut pourvu d'un canonicat. Ayant refusé, sous la Révolution, de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il ne se crut plus en sûreté en France et alla terminer sa vie en Allemagne. Migéot appartenait au philosophisme à l'école de Malebranche ; c'était un savant mathématicien que d'Alembert consulta plusieurs fois sur les matières les plus difficiles. Outre des poésies en latin et en français, on a de lui un ouvrage posthume, intitulé : *Philosophia elementa V partibus distincta* (Charleville, 1794, 2 vol. in-8°).

MIGER (Simon-Charles), graveur et poète français, né à Nemours en 1736, mort à Paris en 1820. Élève de Cochin pour la gravure, il se fit remarquer par la correction de son dessin, par la fermeté peu commune de sa touche, et fut reçu membre de l'Académie de peinture en 1778. Ses ouvrages les plus saillants comme graveur sont les suivants : *la Vierge immaculée*, *Saint Jérôme dans le désert*, d'après F. Barbieri ; *Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis*, d'après Saint-Gols ; *la Nymphé Io, changée en vache*, se faisant reconnaître d'Inachus et de ses sœurs, d'après Vallé ; *Enlèvement d'Europe*, d'après le même ; *Apollon et Marsyas*, pour sa réception à l'Académie de peinture ; *Hercule étouffant Antée*, d'après Carlo Vanloo ; *Hercule et Omphale*, d'après Dumont ; *L'Amour en sentinelle*, d'après Fragonard ; *la Confiance*, d'après Boucher ; *Côtes près de Civita-Vecchia*, d'après Joseph Vernet ;

Henri IV chez le meunier de Lieusaint, d'après Bémot ; *Translation de Voltaire au Panthéon*, d'après L. Lagrenée. Miger a gravé, en outre, un assez grand nombre de portraits, les dessins de *la Ménagerie du Muséum*, etc. Il a donné comme littérateur : *Pensées d'Horace, extraites de ses Odes*, Satires, Épîtres et de son Art poétique (Paris, 1812, in-18) ; *Adresse à la France*, en vers français (1815) ; traduction latine du *Récit de Thérémène*, de la tragédie de *Phèdre*, etc.

MIGER (Pierre-Auguste-Marie), littérateur français, né à Lyon en 1771, mort à Evreux en 1837. Il accueillit avec enthousiasme la Révolution, devint commissaire de police en 1792, et se vit par la même en butte aux poursuites de la réaction thermidorienne. Réfugié à Paris, il fut successivement employé dans les bureaux du comité de Sûreté générale, de la police sous le Directoire et le Consulat, et du ministère de l'intérieur. En 1820, il prit sa retraite et se retira à Evreux. Miger collabora à la rédaction de divers journaux et aux *Tableaux du Moniteur* depuis l'origine de la feuille officielle jusqu'à l'an VIII. Outre des traductions, on lui doit de nombreux écrits : *Morale des Orientaux* ou *Maximes et pensées diverses tirées des meilleurs ouvrages indiens*, etc. (Paris, 1793, in-8°) ; *1800* (in-18) ; *Poésies diverses* (1793, in-12) ; *les Chants de Selma*, poème imité d'Ossian (1798, in-18) ; *la Corbeille de fleurs et le panier de fruits*, etc. (1806-1807, 2 vol. in-8°) ; *Manuel des propriétaires ruraux et de tous les habitants de la campagne* (1810-1811, in-8°), publié sous le nom de Sonnini, qui n'a écrit que l'avant-propos ; *Manuel portatif des réformes et protestants de l'empire français* (1808, in-18) ; *Tableaux historiques des campagnes de Napoléon en Italie, en Égypte et en Allemagne* (1810, in-fol.) ; *Ports de France*, dessinés par Vernet et Hue, avec un texte descriptif (Paris, 1812, in-40, fig.) ; *Histoire de l'Enfant prodigue en douze tableaux*, dessinés et gravés par Duplessis-Bertaux, avec un texte historique (1817, in-40) ; *Tableaux historiques de la Révolution française*, etc. (1818, 2 vol. in-fol., fig.) ; *Sommaire d'un bon droit* ; *Poésies diverses* (1821, in-18) ; *Table des annales de la Revue encyclopédique* (1834, 2 vol. in-8°). Miger a dressé aussi les tableaux des *Œuvres de Voltaire*, éditions de Deterville, de Renouard, de Delangle et de Beuchot ; de *l'Histoire de la décadence de l'empire romain*, de Gibbon ; des *Voyages*, de Chardin ; de *l'Histoire universelle*, de Ségur. Il a donné une édition considérablement augmentée de *l'Eloge de l'ivresse*, de Sallinger ; *le Génie de Virgile*, de Maffiâtre, etc. Enfin, il a fourni quelques articles à la *Biographie universelle*, de Michaud.

MIGLIANICO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de l'Abruzzo Citerieure, district de Chieti, mandement de Tollo ; 2,383 hab.

MIGLIARA (Giovanni), peintre italien, né à Alexandrie en 1785, mort à Milan en 1837. Élève de Brera et de Galeari, il commença par peindre des miniatures et des décors de théâtre, puis s'adonna à la reproduction de vues de villes et d'édifices, et acquit alors une grande célébrité. Ses tableaux, dans lesquels l'architecture joue un grand rôle, sont remarquables par la correction du dessin, par la délicatesse de la touche, et rivalisent avec ceux de Canaletto. Il exécutait surtout avec un rare bonheur les effets de lumière. Le roi de Sardaigne le nomma peintre de son cabinet, et lui donna la croix du Mérite. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *le Dôme de Milan* ; *l'Intérieur du portique de l'église Saint-Ambroise*, dans la même ville ; *Vue du canal de Milan* ; *Intérieur de la grande cour de l'hôpital de Milan* ; *Vue de la colonnade des thermes de Maxime Aurèle* ; *Charles-Quint au couvent* ; *François 1er conduit à la Charteuse de Pavie* ; *Vue de la place du Grand-Duc* ; *Condamnation d'un templier*, etc.

MIGLIARINI (Michel-Angelo), littérateur et professeur d'esthétique italien, né à Rome en 1779, mort à Florence en 1865. Il s'associa aux efforts tentés par Camuccini, efforts peu heureux, et qui avaient pour but de rendre à l'école de peinture romaine son ancien éclat. Mais les vrais titres de Migliarini, qui a beaucoup travaillé en Russie, sont ses études sur l'histoire de l'art, appuyées sur des connaissances linguistiques d'une étendue merveilleuse, puisque, outre les langues vivantes de l'Europe, Migliarini possédait dix-huit autres idiomes vivants ou éteints. Il était encore à sa mort conservateur des monuments antiques de la galerie royale.

MIGLIARO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Ferrare, district de Comacchio, mandement de Codigoro, près des lagunes de l'Adriatique ; 4,469 hab.

MIGLIETTA (Antonio), médecin italien, né à Carmiano en 1763, mort à Naples en 1826. Après avoir professé pendant quatorze ans la physiologie à Lecce (1783-1802), il alla se fixer à Naples, où il donna des leçons particulières, s'attacha à y populariser la vaccine et fut appelé à occuper une chaire d'histoire médicale (1814). Outre des mémoires et des articles insérés dans divers recueils, on a de lui : *Corso di studi medici* (Naples, 1803-1804, in-8°) ; *Statistica vaccinnica napoletana* (1820, in-40) ; *Su i veri preservativi della peste* (Palermo, 1813). Miglietta a traduit, en outre, en

italien : les *Nouveaux éléments de thérapeutique*, d'Alibert ; le *Traité de médecine légale*, de Fodéré, etc.

MIGLIONICO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Matera, mandement de Montescaglioso ; 3,993 hab.

MIGLIORATI (Louis), condottiere italien, mort vers 1426. C'était un homme de guerre brutal et emporté, qui se rendit à Rome en 1404, après l'avènement de son oncle, Innocent VII, au trône pontifical. Les Romains ayant envoyé au pape des députés pour traiter avec lui au sujet de certains différends, Migliorati en fit arrêter onze qui furent massacrés par son ordre (1405). À la nouvelle de cet attentat, une émeute éclata à Rome, et Innocent VII se vit contraint de quitter cette ville avec son neveu. Le faible pontife ne le nomma pas moins peu après marquis d'Ancone. Après la mort de son oncle, Migliorati se vit enlever le marquisat par Grégoire XII ; mais, peu après, il se rendit maître de Fermo et d'Ascoli, échangea avec le roi de Naples la dernière de ces villes contre le comté de Monopello, passa ensuite au service des Malatesti (1420), pour lesquels il combattit contre le duc de Milan, fut fait prisonnier par ce prince et recouvra presque aussitôt la liberté sans rançon.

MIGLIORETTI (Pascal), sculpteur italien contemporain, né à Milan. Il étudia son art à l'Académie de sa ville natale et se fit connaître tant par des statues que par des travaux décoratifs. Un *Abel mourant*, statue en marbre qu'il envoya à l'Exposition universelle de Paris en 1855, lui valut une seconde médaille. On y remarquait, à défaut de la sévérité des lignes de la grande sculpture, une rare habileté d'exécution et le désir de rendre le marbre expressif et animé. Les trois statues du même artiste qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1857 : la *Première douleur*, *Picciello napolitain* et *Charlotte Corday*, donnent lieu aux mêmes observations.

MIGNANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Caserte, chef-lieu de mandement ; 2,197 hab.

MIGNARD, ARDE adj. (mi-gnar, ar-de ; gn, ml — rad. mignon. L'opinion de ceux qui rapportent ce mot au nom du peintre Mignard est complètement renversée par des textes qui remontent jusqu'au xve siècle). Délicat, gracieux, qui plait par ses manières : *Un enfant MIGNARD*. *Notre Annette est douce, blonde, MIGNARDE*. (Balz.)

— Élegant, mais avec affectation : *Fénelon y prodigue trop les expressions volontiers enfantines et MIGNARDES*. (Ste-Beuve.) *La coiffure MIGNARDE de la coquette reine d'Écosse ne sied pas toujours à sa physionomie fière et caractériste*. (Th. Gaut.)

— Substantif. Personne mignarde, gracieuse dans ses manières ou dans sa tournure : *Ce fut Henri IV qui, voyant la famille du père de ce peintre, qui était fort belle, lui donna ce nom, disant qu'il fallait les appeler des MIGNARDS*. (Lacurne.) On a prouvé la fausseté de ce fait, rapporté par Monville. V. MIGNARD (Pierre).

— s. m. Ce qui est mignard, genre mignard : *Aimer le MIGNARD*.

— Ornith. Petit gobe-mouches d'Afrique.

— Syn. Mignard, mignon. Ces deux mots expriment qu'un objet plait par quelque chose de délicat et de gracieux ; mais *mignard* se dit du ton, du langage, des manières, et *mignon* s'applique à la personne même et aux formes du corps.

MIGNARD (Nicolas), peintre et graveur français, né à Troyes en 1608, mort à Paris en 1668. Il étudia son art dans sa ville natale, puis à Fontainebleau, se rendit ensuite à Lyon, accompagna, en 1644, le cardinal-archevêque de cette ville à Rome, où il passa deux ans à étudier les chefs-d'œuvre des maîtres, et, de retour en France, il s'établit à Avignon, d'où le nom de *Mignard d'Avignon*, sous lequel il est souvent désigné. Il s'y était marié et y avait acquis la réputation d'un excellent peintre, lorsque Louis XIV, passant par cette ville pour aller épouser l'infante d'Espagne, lui commanda son portrait et en fut tellement satisfait, qu'il l'invita, en 1660, à se rendre à Paris. Mignard y exécuta le portrait de la reine, ceux des principaux seigneurs de la cour, fut chargé par le roi de décorer aux Tuileries son appartement du rez-de-chaussée et sa grande chambre de parade, fit pour les châteaux de Grenoble deux grands tableaux d'histoire qui soutinrent sa réputation, et devint successivement membre de l'Académie de peinture (1663), professeur (1664) et recteur la même année.

« Nicolas Mignard, dit Perier, avait dans l'imagination plus de sagesse que de chaleur. Il a surtout réussi dans les sujets qui exigent plutôt l'expression des affections douces que celle des passions violentes ; ses compositions rappellent en quelque sorte l'Albane ; elles sont généralement ingénieuses ; son pinceau est fluide ; ses attitudes et ses airs de tête ont de la grâce et son dessin ne manque pas de correction : On cite de lui : les portraits du duc d'Harcourt, connu sous le nom de Cadet à la perle ; ceux de Pierre Dupuis, peintre, de Brissac, d'Emmanuel-Théodore de La

Tour d'Auvergne; une *Sainte Famille*, gravée, ainsi que les portraits précités, par Antoine Masson; le *Portement de croix*, gravé par Boulanger, etc. Mignard était lui-même un fort habile graveur, ainsi que le prouve un certain nombre de gravures à l'eau-forte qu'il a laissées. — Il eut deux fils : l'aîné, Pierre MIGNARD, mort en 1725, devint peintre de la reine Marie-Thérèse, architecte du roi et membre de l'Académie de peinture. C'était un artiste correct, mais froid. Le second, Paul MIGNARD, mort à Lyon en 1691, fut reçu membre de l'Académie de peinture en 1672. Il travailla beaucoup en Angleterre.

Mignard (Portrait de Nicolas), peint par lui-même; au musée de Lyon. Nicolas Mignard, plus connu sous le nom de Mignard d'Avignon, s'est représenté tenant une Vierge de la main gauche. Le nez est long, les sourcils relevés, l'os de l'œil saillant, celui de la joue un peu trop proéminent, le front est ordinaire; en somme, la tête est belle dans son ensemble.

MIGNARD (Pierre), peintre français, frère du précédent, né à Troyes en 1610, mort à Paris le 31 mai 1695. Les erreurs les plus singulières se sont accréditées sur l'origine du nom de la famille de Mignard. Nous ne disons rien ici de celle qui fait venir le mot *mignardise* du nom de Mignard, à cause de l'affection qui caractérise la manière du peintre, étymologie absolument contredite par une foule de textes prouvant la grande ancienneté de ce mot; mais nous voulons parler de cette histoire fort répandue, d'après laquelle le père de Mignard, un fougueux ligueur, se serait appelé More, mais aurait été déshonoré par Henri IV qui l'aurait vu pour la première fois avec ses cinq frères, et ayant été frappé de leur bonne mine, se serait écrié : « Eux des Morels mais ce sont des *mignards*! » Le fait, raconté par l'abbé de Monville, auteur d'une *Vie de Pierre Mignard*, qui le tenait de la comtesse de Feuguères, la propre fille du peintre, a été prouvé faux par Lépicié, qui a écrit une autre vie du même peintre.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce nom, auquel Mme de Feuguères n'eût pas été fâchée de rattacher une légende royale, il paraît du moins certain qu'il n'a pas été sans influence pour la gloire du peintre; un accord tout fortuit entre le nom et la manière de l'artiste a contribué à attirer et à fixer l'attention, à former l'opinion qui, sans cette circonstance, n'eût été, croyons-nous, ni si enthousiaste d'abord, ni si dédaigneuse ensuite; car la réputation de Mignard, comme tous les renom surfaits, après s'être élevée trop haut, est retombée beaucoup trop bas.

Le premier maître de Pierre Mignard fut Jean Boucher, artiste de Bourges oublié aujourd'hui, mais qui paraît avoir été un graveur de mérite. Après avoir passé un an seulement sous ce maître, Mignard, chose presque incroyable, se trouva assez avancé pour se passer de guide, travailla quelque temps tout seul dans sa ville natale, et alla ensuite se perfectionner pendant deux ans par l'étude des œuvres que l'école italienne de Fontainebleau avait entassées dans cette résidence. Le maréchal de Vitry, ayant connu ses progrès, le chargea ensuite d'orner la chapelle de son château de Coubert et fut tellement content de son travail, qu'il l'emmena à Paris et le fit entrer dans l'atelier de Simon Vouet. Ce maître, alors en grande vogue, apprécia tout le mérite de son nouvel élève, et, pour le lancer plus sûrement dans la glorieuse carrière qu'il entrevoyait pour lui, il le poussa à la cour en le faisant nommer maître de dessin de Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans. Vouet songea même à s'attacher le jeune artiste en lui faisant accepter la main de sa fille; mais Mignard, qui méditait dès lors un voyage en Italie, renoua courageusement à cette magnifique alliance qui, en faisant sa fortune d'artiste, l'eût enchaîné à Paris.

Il partit (1635) et tomba à Rome au milieu d'une véritable colonie d'artistes français, parmi lesquels brillait en première ligne Nicolas Poussin. Ces maîtres jugèrent assez sévèrement le talent du nouveau venu; mais il trouva dans Dufresnoy, son ancien condisciple chez Vouet, un ami dévoué et, en même temps, un conseiller sincère et indispensable du progrès. Mignard et Dufresnoy travaillèrent avec la même ardeur à l'étude des maîtres. En même temps, Mignard faisait connaître dans la ville papale son incontestable talent pour le portrait et exécutait successivement ceux d'Hugues de Lionne, plénipotentiaire de France en Italie; des papes Urbain VIII et Alexandre VII, du cardinal Panfilii, des deux cardinaux de Médicis, etc., etc. Poussin lui-même, lui rendant enfin justice, écrivait en France qu'il ne trouvait que Mignard capable d'exécuter son portrait de façon à le satisfaire. Il était d'ailleurs jugé capable de faire autre chose que des portraits, puisqu'il fut chargé d'exécuter les fresques de Saint-Charles-des-Quatre-Fontaines et de Sainte-Marie-in-Comptelli.

Mignard ne quitta Rome qu'en 1653. Il s'y était marié avec la fille d'un architecte et y avait eu deux enfants. Accompagné de Dufresnoy, son inseparable ami, il se rendit à Venise, où il commença cette série de *Vierges*

si fort admirées de son temps, et qui recurent le nom alors flatteur de *mignardes*. Après Venise, il visita Florence, Parme, Modène, Mantoue, Bologne, étudiant partout les maîtres avec tout d'amour peut-être, car on peut croire que cette admiration nomade fut une des causes qui l'empêchèrent de se faire une manière forte et originale.

Mignard avait définitivement renoncé à revoir sa patrie, lorsque M. de Lionne le fit solliciter par le roi de venir à Paris (1653). On ne résistait pas aux prières du roi. Mignard partit. Non sans quelques regrets, adoucis sans doute par de secrètes espérances. Mais il faillit ne pas atteindre le but de son voyage. À Avignon, où il trouva son frère Nicolas, il tomba très-dangereusement malade. Revenu à la santé, il prolongea son séjour dans la ville des papes et s'y remit au travail. C'est à cette époque qu'il peignit pour l'église de Cavillon *Saint Véran terrassé par le dragon de la fontaine de Vaulxue*. C'est également à son séjour à Avignon qu'il faut rapporter un fait singulier rapporté par Monville : la belle marquise de Ganges, qui devait perdre la vie d'une façon si déplorable et si émouvante, aurait consenti à lui servir de modèle... pour le nu. Mais il n'est pas difficile de reconnaître ici l'esprit habileur de Monville ou de son inspiratrice, l'orgueilleuse Mme de Feuguères. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Mignard exécuta un beau portrait de la future marquise de Ganges, en ce moment veuve de M. de Castellane. C'est encore à Avignon que Mignard rencontra Molière pour la première fois.

Enfin, le peintre arriva à Fontainebleau. Le Brun, alors tout-puissant, avait trouvé un rude concurrent. Tous deux étaient d'habiles courtisans; mais nous croyons que Mignard était le plus subtil des deux. « N'est-ce pas, demandait un jour le monarque au peintre qui faisait son portrait pour la dixième fois, n'est-ce pas que vous me trouvez vieilli? — Sire, répliqua l'artiste, je vois quelques victoires de plus sur le front de Votre Majesté. » Le Brun n'eût su si bien dire. Le début de Mignard à la cour fut, du reste, un coup de massue pour son rival. Mignard fut chargé d'exécuter un portrait de Louis XIV destiné à sa fiancée Marie-Thérèse. Le succès fut immense; la reine mère choisit Mignard pour son peintre ordinaire et le chargea de décorer le dôme du Val-de-Grâce. Après ce grand travail l'enthousiasme ne connut plus de bornes; toutes les dames de la cour voulurent être peintes en *mignardes*; toutes y passèrent, reines, courtisanes et marquises; Mmes de Maintenon, de Montpensier, de La Vallière, de La Fayette, de Sévigné; c'est Mignard qui a été chargé de transmettre à la postérité les traits de tout ce monde spirituel et frivole. Les grands hommes eurent leur tour : Bossuet, Turenne, Colbert voulurent être peints par un aussi habile homme. Certes, nous ne sommes pas de ceux qui, par une réaction injuste contre un engouement excessif, contestent aujourd'hui à Mignard toute espèce de valeur; nous sommes bien convaincus que tant de bruit, si outre soit-il, ne peut se faire qu'autour d'un réel mérite, et nous déclarons qu'à notre avis plusieurs de ses portraits peints par Mignard sont dignes d'un véritable maître; celui de la belle Mme de Feuguères, fille de l'artiste, qui est aujourd'hui au musée de l'Ermitage, est une superbe toile qui a des qualités de force et d'énergie fort inattendues. Quant à la grande page qui a fondé sa réputation, nous n'en sommes pas, tant s'en faut, à l'enthousiasme contemporain; nous ne comprenons plus les rimes prétentieuses et fades de Molière sur la *Gloire du dôme du Val-de-Grâce*; on ne pourrait aujourd'hui, sans exciter le rire, voir dans

.. Jules, Anibal, Raphaël, Michel-Ange
Les Mignards de leur siècle....

Molière et ses contemporains ont une manière de louer vague et hyperbolique qui nous déplaît; néanmoins, et malgré ce que le temps et de déplorables retouches ont fait perdre à cette fresque célèbre, on est contraint d'y reconnaître une grande habileté d'ordonnance et, disons-le, au risque de révolter bien des préjugés, un faire vigoureux, élégant, mais non pas maniéré et *mignard*. Pas de génie peut-être, mais une suprématie habile.

Pour parer ce coup de maître, Le Brun, qui voyait grossir l'orage, eut une inspiration : il appela Mignard et son collaborateur et ami Dufresnoy à faire partie de l'Académie qu'il dirigeait. Mignard refusa avec une froide politesse cette situation subalterne qui n'était plus faite pour lui, et déclara qu'il était trop occupé pour être de l'Académie. Presque aussitôt il fit revivre la corporation de Saint-Luc, et se fit nommer prince de la maîtrise. La guerre devint terrible entre la corporation et l'Académie. L'avènement de Louvois à la surintendance des beaux-arts éleva encore Mignard au détriment de Le Brun. Ce fut alors qu'on le chargea de peindre les petits appartements de Versailles. Enfin, la mort de Le Brun mit le comble à sa fortune. Mignard fut successivement nommé : peintre du roi, directeur des Gobelins, puis, dans une seule journée, membre, recteur, chancelier, directeur de l'Académie de peinture (4 mars 1699). Une pareille faveur ne pouvait être approuvée d'une compagnie que

Mignard avait combattue avec un ardeur extrême. Il trouva presque autant d'ennemis que d'académiciens, et la réaction contre lui commença au moment même où il atteignait le point culminant de sa haute fortune artistique. Il ne produisit que très-peu depuis ce moment, et mourut cinq ans après son entrée à l'Académie.

Mignard a prodigieusement travaillé; il n'existe presque pas un musée de quelque importance qui ne possède quelque'une de ses œuvres. Un grand nombre aussi sont répandues dans les églises et chez les particuliers. On ne peut songer à dresser un catalogue de ses tableaux; nous devons nous contenter d'en citer quelques-uns parmi ceux que possèdent les divers musées.

Au Louvre : la *Vierge à la grappe*, tableau élégant, souvent gravé; *Jésus sur le chemin du Calvaire*; *Ecce Homo*; la *Vierge en pleurs*; *Saint Luc peignant la Vierge*; *Sainte Cécile*; la *Foi*; *L'Espérance*; *Neptune offrant ses richesses à la France*; *Portraits de Louis de France (le dauphin)*; *Portrait de sa femme et de ses enfants*; de *Mme de Maintenon*, de *Pierre Mignard*. — Amiens : *Bacchus, un fleuve et une natade*. — Angers : la *Vierge*, l'*Enfant Jésus* et *saint Jean-Baptiste*. — Avignon : *Deux enfants caressant un agneau*, une copie de la *Madeleine* du Guide, deux portraits. — Besançon : le *Printemps*; l'*Automne*; *Une dame de la cour*. — Bordeaux : *Portrait de Louis XIV*; *Portrait d'un inconnu*. — Dijon : *Portraits de l'artiste et d'un peintre inconnu*. — Marseille : *Portrait de Ninon de Lenclos*. — Nancy : la *Vierge* et l'*Enfant Jésus*. — Nîmes : *Portrait d'un magistrat*. — Rouen : *Sainte Famille*. — Toulouse : *Un Christ*; *Trois figures allégoriques*. — Bruxelles : *Diane couchée*. — Saint-Petersbourg : le *Retour de Jephthé*; *Alexandre et la famille de Darius*; la *Mort de Cléopâtre*; *Portrait de la comtesse de Feuguères*, fille de l'artiste. — Berlin : *Portrait de Marie Mancini*. — Munich : la *Vierge* et l'*Enfant*. — Vienne : *Saint Antoine ermite*; *Sainte Famille*. — Hampton-Court : *Portrait de Louis XIV*. — Turin : *Portraits de Mignard et de sa famille*; *Portrait équestre de Louis XIV*. — Barcelone : la *Vierge* et l'*Enfant* (doux). — Madrid : *Portraits d'un peintre français*, de *Mlle de Fontanges*; *deux portraits de Marie-Thérèse*; *Saint Jean-Baptiste au désert*. On lui doit aussi : un grand nombre de plafonds, à l'hôtel d'Armenonville, à celui de Longueville, à l'Arsenal; la chapelle des fonts baptismaux à Saint-Eustache; de nombreuses peintures au palais de Saint-Cloud, qui ont péri dans l'incendie de 1870, etc.

Mignard (Portraits de Pierre). Mignard s'est peint lui-même dans une toile qui est au Louvre. Il s'est représenté assis, de grandeur naturelle, tourné à droite et dessinant devant une table, couverte d'un tapis, sur laquelle sont posés une vue de la colonne Trajane et de petits modèles de sculpture. Dans le fond, sur un chevalet, est l'esquisse de la coupole du Val-de-Grâce peinte par Mignard. A gauche au premier plan, le buste de la marquise de Feuguères, sa fille; une palette et des pinceaux. Sur le parquet autre buste. Mignard est enveloppé dans une robe de chambre jaune, et porte une perruque noire. Le visage bien éclairé est sérieux. Ce beau portrait fut donné à l'Académie par la marquise de Feuguères après la mort de son père.

Rigaud a réuni dans un même cadre, qui se voit également au Louvre, les portraits de Le Brun et de Mignard. Ces deux artistes figurent en bustes de grandeur naturelle; ils sont placés l'un et l'autre derrière une espèce de balustrade. A gauche, Le Brun vu de trois quarts, tourné à droite, porte un habit couleur feuille morte et un large manteau de velours violet; il tient sa palette et ses pinceaux d'une main et son appui-main de l'autre. Mignard à droite, vu presque de face, vêtu de velours noir, appuie une main sur un carton, et de l'autre main, qu'il élève, paraît désigner un objet. Rigaud a idéalisé son modèle, mais peut-être aurait-il pu mieux l'éclaircir. Mlle Elise Moriot a exposé au Salon de 1869 une peinture sur émail du *Mignard* de Rigaud.

MIGNARD (Thomas-Joachim-Alexandre-Prosper), littérateur français, de la famille des précédents, né à Châtillon-sur-Seine en 1802. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il exerça pendant deux ans la profession d'avocat à Paris, puis abandonna le barreau pour s'adonner à des travaux d'érudition, d'histoire, de philologie, etc. M. Mignard est devenu correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et membre de l'Académie de Dijon. Nous citerons, parmi ses écrits : *Histoire des différents cultes, superstitions et pratiques mystérieuses d'une contrée bourguignonne* (Dijon, 1851, in-4°); *Eclaircissements sur les pratiques occultes des templiers* (Dijon, 1851, in-4°); *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas ou Preuves du manichéisme de l'ordre du Temple* (Paris, 1852-1853, in-4°); *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre ou Philologie comparée de cet idiome* (Dijon, 1856, in-8°); *Biographie du général baron Testot-Ferry* (Dijon, 1859), etc. Comme éditeur, Mignard a publié le *Roman en vers de très-excellent puissant et noble homme Girart de Rossillon* (Dijon, 1858);

Nobis d'Aimé Piron en partie inédits (Dijon, 1858).

MIGNARDÉ, ÉE (mi-gnar-dé; gn mll.) part. passé du v. Mignarder. Gâté, choyé, caressé : *Petite fille MIGNARDÉE par sa mère*.

Traité, exécuté avec mignardise : *Peinture MIGNARDÉE*.

MIGNARDEMENT adv. (mi-gnar-de-man; gn mll. — rad. mignard). D'une façon mignarde, délicate : *Au milieu de cette large pour MIGNARDEMENT sculptée se trouvait un antique (tableau représentant un chat qui pelotait.* (Balz.)

Sur un front blanc comme l'ivoire,
Deux petits arcs de couleur noire
Étalent mignardement voilés.

VOITURE.

— Avec afféterie : *Sourire MIGNARDEMENT*.

MIGNARDER v. a. ou tr. (mi-gnar-dé; gn mll. — rad. mignard). Gâter, choyer, traiter délicatement : *MIGNARDER un enfant. Plus l'amour vous MIGNARDER, plus il faut s'en défier.* (Charbon.)

— Traiter, exécuter avec afféterie, avec une délicatesse exagérée : *MIGNARDER son style*.

Se mignarder v. pr. Avoir un soin puéril de sa personne : *Cette femme se MIGNARDE*.

MIGNARDISE s. f. (mi-gnar-di-zé; gn mll. — rad. mignard). Gracieuseté : *Les MIGNARDISES de la langue italienne*.

— Agacerie, action ou parole mignarde, séduisante : *Il s'est laissé prendre aux MIGNARDISES de cette femme.* (Acad.)

— Afféterie, grâce affectée : *La MIGNARDISE et l'affection accompagnent une femme coquette dans la douleur et dans la fièvre.* (La Bruy.)

— Modes. Soutache enjolivée, servant de garniture.

— Hortie. Nom donné à deux variétés d'oilets.

MIGNAULT (Claude), érudit français, plus connu sous le nom de *Minos*, né à Talant, près de Dijon, vers 1536, mort à Paris en 1606. Lorsqu'il eut achevé ses études, il se rendit d'abord à Paris, où il professa les humanités ainsi que la philosophie dans divers collèges, quitta cette ville que désolait la peste en 1578, alla habiter alors Orléans, y fit ses études de droit, devint peu après avocat au roi à Etampes, puis retourna à Paris, où il fut nommé professeur de droit canon et doyen de la Faculté de droit (1597). Mignault joignait à une grande érudition une haute probité. Il fut chargé, avec quelques autres savants, de réformer l'Université en 1600 et 1601. Nous citerons parmi ses écrits, qui signa du nom de Minos : *De litteraria oratione III* (Paris, 1574, in-8°); *Alciati emblemata cum notis Minois* (Anvers, 1574, in-16), commentaire qui eut un succès énorme et que Mignault traduisit lui-même en vers français, sous le titre de *Emblèmes latins-français du seigneur André Alciat, avec la Vie d'Alciat* (Paris, 1584); *De liberati adolescentium institutione declamationes* (Paris, 1575, in-4°), etc. On lui doit, en outre, un certain nombre d'éditions annotées des satires de Perse, des idylles d'Ausone, des épîtres d'Horace, des lettres de Pline le Jeune, etc.

MIGNE (Jacques-Paul), éditeur français, né à Saint-Flour (Cantal) en 1800. Lorsqu'il eut achevé ses études au collège de sa ville natale, il entra au grand séminaire d'Orléans, où, trois ans plus tard, il devint censeur, puis il fut envoyé comme professeur au collège de Châteaudun. Enfin, en 1824, M. Migne reçut l'ordre de la prêtrise. Après avoir desservi les paroisses d'Aillant, du Charme et de Dammarin, dans le Loiret, et fait possession, en 1825, de la cure cantonale de Pully, dans le même département, et y remplit les fonctions sacerdotales jusqu'en 1833. A cette époque, ayant eu quelques démêlés avec M. de Beauregard, évêque d'Orléans, au sujet d'une brochure intitulée *De la liberté, par un prêtre*, que ce prélat l'empêcha de publier, il quitta sa cure et se rendit à Paris, où il fonda, à la fin de 1833, l'*Univers religieux*, journal qui, d'après son prospectus, était destiné à défendre les intérêts catholiques en dehors de tout parti politique, et qui prenait pour devise : « l'impartialité entière quant aux choses et quant aux personnes. » Absorbé par les travaux de l'administration et de la direction, l'abbé Migne n'écrivait dans cette feuille que quelques articles, signés pour la plupart L. M. Loïn de se conclure tous les partis, comme il l'avait espéré, il se les aliéna tous et, fatigué des attaques dont il était l'objet, il vendit son journal (1836). Tournant alors ses vues d'un autre côté, il résolut de réimprimer les meilleurs ouvrages composés sur toutes les parties de la science ecclésiastique et commença à publier ses *Cours complets de théologie et d'Écriture sainte*, qu'il fit d'abord imprimer chez M. Bailly. Quelque temps après, il établit Chassée du Maine, au Petit-Montrouge, à Paris, une vaste imprimerie qui prit bientôt une extension considérable, et à laquelle il adjoignit une fonderie, une stéréotypie, une librairie, des ateliers de glacage, de satinage, de brochures, de reliure, une fabrique d'harmoniums et d'orgues d'église et de salon, etc. De cet établissement, auquel il donna le nom d'imprimerie catholique, sont sortis environ 2,000 vo-

lumes in-40, éditées à bas prix et qui consistent pour la plupart en réimpressions d'ouvrages catholiques et de collections latines et françaises. Outre les œuvres complètes de sainte Thérèse et des écrivains ascétiques espagnols, de saint François de Sales, de Mme de Chantal, du cardinal de Bérulle, d'Olier de Boudon, de Bossuet, de Bourdaloue, de Fléchier, de Fénelon, de Massillon, de La Tour, du Père Baudrand, d'Emery, de Du Voisin, du cardinal de La Luzerne, etc., seize *Catechismes*, le *Rituel des rituels*, nous citons : la *Patrologie latine* (308 vol.) ; la *Patrologie gréco-latine* (168 vol.) ; la *Collection universelle des orateurs chrétiens* ; la *Somme de saint Thomas* (4 vol.) ; *Encyclopédie théologique* ; *Cours complet d'histoire ecclésiastique* (25 vol.) ; *Démonstrations évangéliques* (20 vol.) ; *Liturgies sacrées de toutes les religions*, etc. Ces ouvrages, qui forment une immense collection sous le titre général de *Bibliothèque universelle du clergé et des laïques instruits*, se ressentent de la rapidité avec laquelle ils ont été réédités et laissent beaucoup à désirer au point de vue de la correction des textes. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, crut devoir défendre à l'abbé Migne la continuation de son œuvre, qui lui paraissait trop commerciale et par cela même incompatible avec son caractère de prêtre. L'abbé, qui avait engagé dans cette entreprise des capitaux immenses, refusa d'obéir, se vit retirer ses pouvoirs et fut trahi depuis lors comme prêtre étranger au diocèse de Paris. Outre l'*Univers*, M. Migne, qui joint à une infatigable activité un rare esprit d'entreprise, a publié un autre journal quotidien, la *Vérité*, qui se bornait à reproduire des articles tirés d'autres journaux, pour être l'écho impartial de toutes les opinions. Il vendit en 1856 cette feuille à M. Prost, qui lui donna le titre de *Courrier de Paris*. En 1861, M. Migne a fondé une autre publication hebdomadaire, la *Vérité*, journal canonique, liturgique, etc. En 1868, un terrible incendie détruisit en partie les immenses Ateliers catholiques de la Chaussée du Maine ; mais grâce aux compagnies auxquelles cet établissement était assuré, et qui durent payer une somme de 3,044,152 francs, l'abbé Migne est loin d'avoir été ruiné par ce désastre.

MIGNÉ, petit bourg à 4 kilom. de Poitiers ; 2,690 hab. Belles carrières souterraines des Lourdines, formant trois galeries principales d'où sortent des blocs de calcaire blanc à grain tendre, fin et serré, propres à l'architecture et à la statuaire. Château d'Archambault, à donjon carré et machicoulis, construit en 1474 par Jean Méchinon, chancelier de Louis XI. Le petit village de Migné a été témoin, le dimanche 17 décembre 1896, d'un phénomène atmosphérique assez bizarre et que la crédulité poitevine a rangé parmi les miracles. A la suite d'exercices religieux, occasionnés par le jubilé, et au moment de la plantation solennelle d'une croix, on vit se dessiner dans le ciel deux rayons entrecroisés ayant absolument la forme donnée à la croix latine. Le soleil était couché depuis quelque temps, et l'on pensa que ce phénomène ne pouvait pas être attribué à la réflexion solaire ; mais les explications scientifiques d'apparitions du même genre ne manquent certes pas ; et quand bien même la science serait aujourd'hui impuissante, nul doute qu'avant le temps elle l'arrive à une solution. Tout le miracle a consisté probablement dans la coïncidence fortuite d'une apparition de rayons lumineux ayant une certaine forme avec la plantation d'une croix. Toujours est-il que le clergé ne perdit pas une si belle occasion ; un bref du pape déclara qu'il y avait miracle évident ; une croix lumineuse a été sculptée plus tard sur la pierre tombale de l'évêque de Poitiers alors en exercice et, de temps à autre, quelque journal ou quelque écrit religieux remet encore sur le tapis le miracle de Migné.

MIGNERET (Jean-Baptiste-Stanislas-Martial), administrateur français, né à Langres en 1809. Reçu licencié en droit à Paris en 1830, il retourna dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat et composa quelques ouvrages. En 1843, M. Migneret se fit recevoir docteur en droit à Dijon et, trois ans plus tard, il entra dans l'administration comme sous-préfet de Château-Chinon. M. Migneret remplissait les mêmes fonctions à Châteaufort, dans les Vosges, lorsqu'il fut destitué après la révolution du 24 février 1848. Rendu à la vie privée, il se porta vainement candidat à l'Assemblée nationale, fit au mois de novembre suivant une active propagande en faveur de Louis Bonaparte, qui se portait candidat à la présidence de la République, et fut peu après réintégré dans l'administration. Successivement sous-préfet de Saint-Quentin (1849), préfet de la Sarthe (1849), de la Haute-Vienne (1852), de la Haute-Garonne (1853), du Bas-Rhin (1855), il quitta Strasbourg en 1865 pour aller siéger au conseil d'Etat, et devint, en 1866, président de l'enquête agricole. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. Outre des discours et des rapports administratifs, on lui doit : *Précis de l'histoire de Langres* (1835, in-8°) ; *Histoire de la commune d'Aigremont* (1838, in-8°) ; *Traité de l'affouage dans les bois communaux* (1840, in-8°) ; *Essai sur l'administration municipale des Roumains* (1846, in-8°) ; *Des cimetières communaux*

(1847, in-8°) ; *Des moyens de ramener les capitaux vers l'agriculture* (1848, in-8°), etc.

MIGNET (François-Auguste-Marie), écrivain français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 8 mai 1796. Lorsqu'il eut fait ses études aux collèges d'Aix et d'Avignon, il revint à Aix en 1815, et y suivit les cours de la Faculté de droit. C'est là qu'il se lia avec M. Thiers d'une inaltérable et indissoluble amitié. La conformité de leurs goûts et de leurs travaux contribua principalement à cet attachement réciproque. L'un et l'autre avaient la passion des choses littéraires et cherchaient dans l'étude des questions philosophiques et historiques un aliment à l'activité de leur esprit. Ils se firent inscrire la même année (1818) au barreau de la ville d'Aix, et, pendant un an et demi, ils exercèrent la profession d'avocat. M. Mignet avait soutenu sur l'absence une thèse brillante, remarquée surtout pour la partie philosophique. Le droit avait peu d'attrait pour lui. Son penchant l'entraînait vers la littérature et il ne tarda pas à y chercher sa voie. Tandis que son ami remportait avec son *Éloge de Vasconarques* un brillant succès, lui se faisait couronner à Nîmes pour un *Éloge de Charles VII*.

Il était tout entier plongé dans les études historiques, lorsque, en 1821, il prit part à un concours ouvert par l'Académie des inscriptions sur ce sujet : *Déterminer le caractère et l'influence des institutions de saint Louis*. Ce fut là pour M. Mignet une heureuse occasion de faire usage de ses connaissances générales en législation et en histoire. Il écrivit un remarquable mémoire, et le prix fut partagé entre lui et M. Arthur Beugnot. Sous ce titre : *De la féodalité, des institutions de saint Louis et de la législation de ce prince* (1822, in-8°), il publia son travail, qu'il avait développé et qui eut un grand succès. Nous avons consacré un article spécial (v. *FÉODALITÉ*) à cet essai dans lequel M. Mignet montrait, dès le début de sa carrière, les tendances de son esprit généralisateur, et de ce qu'on se signalait par un esprit décidé et résolu. En arrivant à Paris, sa conduite était tracée, son opinion faite, ses pensées politiques arrêtées. Prenant en main, avec toute l'autorité de son talent, la défense des principes proclamés par la Révolution française, il soutint dans le *Courrier français*, contre la dynastie des Bourbons, une polémique qui lui donna une des premières places dans le camp des libéraux. Ses articles sur la politique extérieure lui valurent des paroles aimables de la part de Talleyrand, qui l'honora dès lors de son amitié et de sa protection. Vers cette même époque (1822), il ouvrit des cours à l'Athénée. Il y traita d'abord de la *Ligue et du protestantisme en France*, puis, l'année suivante, de *l'Histoire de la Révolution d'Angleterre et de la restauration des Stuart*. Ces leçons, qui montraient déjà les tendances et le mouvement d'idées de l'écrivain, eurent un succès des plus vifs. « Des les premiers mots, a dit un de ses auditeurs, l'auditoire était conquis... La prononciation quelque peu puritaine, et le débit empreint d'autorité redoublait encore leur effet en sortant du sein d'une jeunesse si pleine d'éclat et presque souriante de grâce. Ce jeune homme à la physionomie aimable et à l'élégante chevelure offrait à la fois quelque chose d'austère et de cultivé, un mélange de réflexion et de candeur. »

Ce fut en 1824 que M. Mignet publia son *Histoire de la Révolution française* de 1789 à 1814 (2 vol. in-8°). Le succès de ce livre fut immense et repandit le nom de son auteur dans l'Europe entière. En le traduisit en anglais, en espagnol, en italien, en danois, en allemand, etc. Dans ce résumé rapide et brillant, où l'art de condenser les faits ne servait qu'à mettre en relief les conclusions philosophiques de l'auteur, la Révolution était vengée des misérables attaques que quelques écrivains de parti avaient dirigées contre elle. Adoptant dans ce livre les théories fatalistes de Bossuet, M. Mignet dégageait des mille faits de l'histoire des principes généraux et supérieurs, et, après avoir reconnu dans les événements l'ordre auquel ils sont soumis et les lois qui les dirigent, son esprit sagace et rigoureusement méthodique rejetait tout ce qui paraissait y échapper, ou ne s'y rattacher que d'une manière confuse. Il l'exposait alors dans un style simple, vigoureux, magistral, la philosophie des choses. Cette manière de comprendre l'histoire

fut généralement admirée, et ce qui ajouta à l'étonnement, ce fut la hardiesse de l'écrivain qui ne craignait pas d'introduire un système de lois fixes au milieu d'événements dont le souvenir était tout palpitant. « Les chaînes de l'histoire, comme on l'a dit, en tombant sur des plaies vives, les fissent crier. On eût accordé au prêtre seul parlant du haut de la chaire au nom de la Providence, ce droit qu'un historien, procédant dans la froideur et la rectitude philosophique, parut usurper. » En prenant avec tant de talent le rôle d'apologiste de la Révolution française, M. Mignet augmenta sa popularité déjà considérable et fortifia son autorité de journaliste. Le gouvernement ne le lui pardonna pas. Il le lui prouva par ses tracasseries rancunières, en le poursuivant pour son *Éloge de Manuel*, proposé sur la tombe du célèbre député libéral. M. Mignet se vengea en accablant le ministère d'épigrammes mordantes et d'allusions satiriques dans ses cours de l'Athénée.

Les événements de 1830 vinrent l'arracher pour quelque temps à ses études. Au commencement de l'année, il prit une part active, avec Armand Carrel et M. Thiers, à la fondation du *National*, journal destiné à servir de machine de guerre contre le gouvernement de Charles X au profit de la cause libérale. Il fut aussi l'un des signataires de la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet. Après que la révolution de 1830 eut éclaté, M. Mignet refusa de se mêler aux événements politiques et d'entrer dans le nouveau gouvernement. Il n'accepta que le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire, et la place de directeur des archives des affaires étrangères, afin de se livrer plus complètement à ses études favorites. Il se renferma dans son rôle d'historien et n'en sortit qu'une seule fois, en 1833, pour aller remplir en Espagne une mission extraordinaire. Ce fut le seul rôle politique qu'il remplit sous le règne de Louis-Philippe. En 1848, il quitta ses doubles fonctions de directeur des archives et de conseiller d'Etat, et résigna, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, son titre de président d'un des comités historiques. Vingt ans après, quand son illustre ami, M. Thiers, après avoir pris une part glorieuse aux affaires de son pays, eut reçu le titre de président de la République française, il observa la même réserve et ne s'occupa en rien des choses du gouvernement ; il ne demanda point de place. La grande renommée et la légitime considération qu'il s'était acquises suffisaient à son ambition. Dès 1824, il avait commencé à s'occuper d'une importante *Histoire de la Réforme*, qui n'a pas encore vu le jour, mais qui doit être l'œuvre capitale de sa vie, et pour laquelle il n'a cessé de réunir de nombreux matériaux. Nommé membre de l'Académie des sciences morales en 1832, lors de sa fondation, M. Mignet devint, en 1837, secrétaire perpétuel de cette compagnie, et fut admis en 1836 à l'Académie française, en remplacement de Raynouard. Il est depuis 1840 commandeur de la Légion d'honneur.

M. Mignet, l'un des historiens les plus remarquables de notre siècle, si fertile en génies de ce genre, en est aussi l'un des écrivains les plus purs. Les éloges qu'il a composés, comme secrétaire perpétuel, sont des modèles du genre ; quelques-uns, comme celui de Sieyès, sont des chefs-d'œuvre et formeront son meilleur titre littéraire aux yeux de la postérité. « Esprit scientifique et régulateur, a dit Saint-Beuve, il s'attache d'abord à séparer la partie mobile de l'histoire d'avec ce qu'il appelle sa partie fixe ; il embrasse du premier coup d'œil celle-ci, les grands résultats, les faits généraux qui ne sont que les lois d'une époque et d'une civilisation ; c'est là qu'il a le plus de talent, l'exactitude, le coté inflexible de l'historien. La part individuelle des intentions trouve à se loger et à se limiter dans les intervalles. Ce détail infini des intentions et des motifs divers ne donne, selon lui, que le temps avec sa couleur particulière, avec ses mœurs, ses passions, et quelquefois ses intérêts ; mais les circonstances déterminantes des grands événements sont ailleurs, et elles ne dépendent pas de si peu ; la marche de la civilisation et de l'humanité n'a pas été laissée à la merci des caprices de quelques-uns, même quand ces quelques-uns semblent les plus dirigeants. » Tant de hautes qualités ne vont pas sans quelques défauts, et l'on a trouvé que les deux portions que M. Mignet distinguait dans l'histoire, l'une inflexible, qui tient aux choses, l'autre plus mobile, qui tient aux hommes, le conduisent à des exagérations trop sensibles, et qui se traduisent parfois même dans le style et jusque dans le mouvement des phrases.

Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV ou Correspondances, mémoires et notes diplomatiques concernant les prétentions et l'avènement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, etc. (1833-1842, 4 vol. in-8°), ouvrage intéressant, dans lequel M. Mignet a trouvé le moyen, par le seul groupement de pièces diplomatiques, de nous faire pénétrer dans l'intérieur des cabinets et mot à mot les personnages ; c'est une véritable histoire du règne de Louis XIV ; l'ouvrage fait partie de la collection des do-

cuments inédits pour l'histoire de France ; *Discours de réception à l'Académie française* (1837, in-8°) ; *Notices et mémoires historiques sur l'Académie des sciences morales et politiques de 1836 à 1843* (1843, 2 vol. in-8°, 1^{re} série ; éditions augmentées, 1853 et 1854), ouvrage dans lequel on remarque surtout les notices sur Sieyès, Broussais, Destutt de Tracy ; *Antonio Perez et Philippe II* (1845, in-8° ; autre édit., 1846), drame romanesque, dans lequel l'auteur a su combiner l'intérêt attaché à une destinée individuelle avec la gravité historique qui lui est habituelle ; il avait d'abord paru dans le *Journal des savants* en mars et août 1845 ; *Vie de Franklin* (1848, in-8°), excellent livre, compris parmi les *Petits traités* publiés par l'Académie des sciences morales en 1848 ; *Histoire de Marie Stuart* (1851, 2 vol. in-8°), dont nous avons parlé à MARIE STUART ; *Charles-Quint, son abdication, son séjour au monastère de Yuste et sa mort* (1854, in-8° ; 1857), ouvrage dont nous avons également fait le compte rendu à CHARLES-QUINT ; *Eloges historiques* : Th. Jouffroy, baron de Gérando, Laromiguière, Lakanal, Schelling, comte Portalis, Macaulay, etc. (1863, in-18). M. Mignet a aussi collaboré à divers recueils, tels que la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des savants*, le *Dictionnaire de la conversation*, etc.

MIGNOL s. m. (mi-gnol ; gn. mll.). Liqueur spiritueuse, extraite d'une espèce de palmier.

MIGNON, ONNE adj. (mi-gnon ; gn. mll.). — V. l'étym. à la partie encycl.). Petit, délicat et gracieux : Un enfant mignon. Une petite femme toute mignonne. Un petit chapeau tout mignon. Avoir le pied mignon.

Pourrais-tu voir, sans t'enflammer, l'ignone ? Mes yeux noirs, mon teint frais et ma bouche mi-LÉONARD.

— Chéri, bien-aimé, choyé : Une petite larme ou deux, des bras jetés autour du cou, et : Mon petit papa MIGNON, se sera assez pour vous toucher. (Mol.)

— Argent mignon, Petites économies, argent qu'on possède en dehors de ses besoins, et qu'on peut, sans se gêner, dépenser en superfluités : Avec cent sous d'ARGENT MIGNON à dépenser par jour, un Parisien est plus divertit que le Grand Turc (L. Veillot.).

— Pêché mignon, Légère infraction aux lois de la morale, dont on n'éprouve pas de remords et qu'on ne craint pas de commettre à nouveau : Il se grise assez souvent, mais il regarde cela comme un PÊCHÉ MIGNON.

— Techn. Bleu mignon, Nuance particulière de bleu.

— Substantif. Personne chérie, bien-aimée : Viens ici, mon MIGNON, que je t'embrasse. C'est à présent, ma MIGNONNE, que nous devons nous parler à cœur ouvert. (Le Sage). Tout à coup j'aperçus la chère MIGNONNE courant après les fleurs d'automne. (Balz.)

La Fortune passa, l'éveilla doucement, Et lui dit : mon mignon, je t'ai sauvé la vie. LA FONTAINE.

Mais, ma mignonne, dites-moi, Vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi, D'un empereur ou d'une belle ? LA FONTAINE.

— Drôle, drôlesse ; gaillard, gaillarde : Il crut que c'était une femme et que la MIGNONNE était plus fâchée que réjouie de le retrouver. (Le Sage).

— Personne favorite, préférée : Cet enfant est le MIGNON de sa mère.

— Jeune homme qui se livre complaisamment aux désirs infâmes de quelqu'un : Jacques Bonhomme avait en grand dégoût les MIGNONS de Henri III. (Barante.)

— Mignon de couchette, Amant favorisé : Le voilà, le beau fils, le mignon de couchette. " Le malheureux tison de ta flamme secrète, Le drôle avec lequel..."

Avec lequel ? Pourrai. Avec lequel, te dis-je... et j'en crève d'ennuï.

MOLIÈRE.

— s. f. Typogr. Caractère dont la force de corps est d'environ sept points typographiques.

— Arboric. Grosse poire d'un rouge foncé, appelée aussi GROSSE MIGNONNE. Variété de prune longue, d'un blanc jaunâtre. *La Grosse mignonne*, Petite mignonne, Mignonnes tardives, Variétés de pêches.

— Syn. Mignon, mignard. V. MIGNARD.

— Encycl. Linguist. On trouve dans le bas breton *minones*, amie, *minoui*, amitié ; dans l'irlandais *mian*, mion, amour ; mais on trouve aussi dans le germanique l'ancien haut allemand *minni* ou *minnia*, amour, en sorte qu'on ne sait trop si le mot nous est venu du celtique ou du germanique. Quoi qu'il en soit, les formes celtiques et germaniques se rapportent assurément au même radical, la racine sanscrite *man*, penser, désirer, vouloir, aimer, qui a fourni une foule de dérivés aux langues indo-européennes. Cependant Delâtre rattache le germanique à la racine sanscrite *mid*, mind, amollir, fonder, être gras, qui, selon lui, signifierait aussi par extension être tendre, aimer, transposition de sens analogue à celle que nous offre le mot français *amoureux* ; mais, en présence de la racine *man*, qui explique tout naturellement les formes en question, cette hypo-

thèse n'offre rien de vraisemblable. A la même racine que *mignon* se rattache *mi-gnard*, *mignot*; le sens primitif de toutes ces formes semble être gracieux, donnant de l'amour. *Mignon* signifiait autrefois petit, délicat, mignon, gentil, joli; employé substantivement, il se prenait pour un gentil petit garçon, un enfant charmant, aimable. *Juveniles* est traduit par *mignot* dans un dictionnaire latin-français que Chevallet croit être du xiv^e siècle. Il est imprimé à la suite des étymologies de quelques mots français par le Père Labbé. *Mignot* a donné par syncope *mioi*, employé dans le département de l'Orne pour signifier le dernier écos d'une coucou. Il nous est resté le verbe *mignoter*, caresser comme on caresse un *mignot*, un enfant chéri, dorloter, ainsi que le substantif *mignotise*, douce et tendre caresse. *Mignon* était le même que *mignot* sous une forme un peu différente; l'un est un diminutif en *ot*, et l'autre un diminutif en *on*. On dit dans le lyonnais *on petit mignon*, et dans l'anjou un *petit megnon* pour un petit garçon. A Paris, on disait autrefois par syncope *mion* dans le même sens.

Ce mot est conservé dans l'argot des voleurs; on lit dans le poème de *Carlotouche* :

Icaille est le théâtre

Du petit Dardant (l'Amour);

Fonçons (donnons) à ce petit mion folâtre
(Notre palpitant cœur).

C'est de *mion*, selon Chevallet, que le peuple a fait *mioche*, sorte de diminutif signifiant un tout petit enfant; mais cette opinion n'a pas une grande probabilité (v. *MIOCHE*). Au x^v^e et au xiv^e siècle, *mignot*, *mignon* prirent une acception peu honnête et signifiaient un jeune garçon ou un jeune homme que ses agissements extérieurs faisaient rechercher pour être l'instrument docile des plus honteuses voluptés. On lit dans la *Vie de Charles VII*, d'Alain Chartier : « Et pour ce Emyenon Delavre, le bastard de Bar et le bastard Seneclere cyans ces nouvelles trouverent maniere d'eux exhalper d'icelle ville par le moyen d'un escuyer gascon parent d'aucun d'eux, lequel estoit *mignot* du roy d'Angleterre. Si sceut ledit roy d'Angleterre que iceluy *mignot* avoit sauvé iceulx capitaines, et pour ce luy fist couvrir la teste. »

On lit également dans les *Cent nouvelles nouvelles* : « Ung bien grant seigneur du royaume d'Angleterre entre les mieux fortunés, riche, puissant et conquérant, lequel entre les autres de ses serviteurs avoit parfaite confiance et amour à un jeune, gracieux gentil homme de son hostel. Advint certaine espace après que, par le conseil de plusieurs de ses parents, amis et bien velleurs, monseigneur se maria à une tres-belle, noble et riche dame, dont plusieurs furent tres joyeux; et entre les autres, nostre gentil homme, qui *mignon* se peut bien nommer, ne fut pas moins joyeux, disant en soy que c'estoit le bien et honneur de son maistre et qu'il se retireroit à cette occasion de plusieurs menues folies d'amour qu'il faisoit. Son *mignon*, non content de ce vouloir, lui respondit que sa queste en amours devoit est bien finée, quant amours l'ont party de la non pareille, de la plus belle, de la plus saige, de la plus loyale et bonne par dessus toutes les autres. Faictes, dit-il, monseigneur, tout ce qu'il vous plaira, car de ma part à autre femme jamais parole ne portera au préjudice de ma maistresse. »

Quelques étymologistes ont cherché l'origine de *mignon*, *mignot*, etc., dans le latin *minutus*, petit.

— Hist. Le nom de *mignons* est resté spécialement affecté, dans l'histoire, aux jeunes favoris de Henri III : Quélus, Livarot, Saint-Mégrin, le duc de Joyeuse, François d'O, le duc d'Épernon. Cependant, longtemps avant Henri III on appelait *mignots* et *mignons* les favoris des rois, et, sous le nom de *menins*, qui est absolument synonyme, cette tradition se perpétua jusqu'à nos jours, puisque Charles X avait ses menins. Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, eut aussi des *mignons*, dont le plus connu est Robert Carr, comte de Somerset; le beau Buckingham, lui-même, ne fut pas à l'abri des soupçons. « Ce fut en 1576, dit l'Étaloire dans le tome I^{er} de son *Journal du règne de Henri III*, que le nom de *mignon* commença à trotter par la bouche du peuple, à qui les *mignons* étoient fort odieux, tant par leurs façons de faire, badines et hautaines, que par leurs accoutrements efféminés et les dons immenses qu'ils recevoient du roi. Ces beaux *mignons* portoient des cheveux frisés et reffrisés, remontant par-dessus leurs petits bonnets de velours comme chez les femmes, et leurs franges de chemise de toile empestées et longues d'un demi-pied, de façon qu'à voir leur tête dessus leurs franges, il semblerait que ce fût le chef de saint Jean dans un plat. »

Quelques historiens, M. Capéfigue entre autres, ont essayé de révoquer en doute les mœurs infâmes de ces *mignons*; ils ont traité les faits les plus avérés de simples conjectures et attribué à la calomnie populaire, à la malveillance des écrivains protestants, le mauvais renom des Quélus, des Maugiron et de leur maître à tous, Henri III. La cour brillante des Valois serait encore aujourd'hui, au dire de M. Capéfigue, victime de la plus monstrueuse erreur historique. « Quelle apparence, dit-il, que des jeunes gens si distin-

gués, si braves, de si haute race et de si bonne mine, se fussent ravales jusqu'à servir de *mignons* de couchette au roi? Malheureusement pour eux, il n'y a pas que l'apparence; leur bravoure et leur bonne mine restent incontestables, mais quant à leur honorabilité, sur laquelle se fonde M. Capéfigue, elle était mince. Henri Martin, cet historien si judicieux, les traite tout bonnement de misérables. « Henri III, dit-il, éleva au pouvoir des misérables tels que René de Villequier et François d'O, les Narcisse et les Pallas qui présidaient dans sa cour impure à des mystères dignes de Néron et d'Héliogabale. C'étaient Villequier et d'O, le beau-père et le gendre, tous deux connus, surtout Villequier, pour leurs habitudes infâmes, qui avaient introduit la plupart des *mignons* auprès de Henri III. »

D'ignobles débauches entremêlées de cupidités et de coups d'État furent toute la vie de ces *mignons*, qui du reste moururent tous jeunes pour la plupart. Quélus et Maugiron, celui que Henri III aimait le mieux, périrent dans un duel célèbre contre les *mignons* du duc de Guise, car lui aussi avait les siens. Le 27 avril 1578, derrière le parc du palais des Tournelles, du côté qui faisait face à la Bastille, se battirent, à cinq heures du matin, Quélus, Maugiron et Livarot contre d'Entragues, Ribérac et Schomberg. Maugiron et Schomberg, qui n'avaient tous les deux que dix-huit ans, furent très roides; Ribérac mourut le lendemain; Livarot ayant reçu un coup terrible sur la tête, resta six semaines au lit, mais réchappa. Quélus reçut dix-neuf coups d'épée ou de dague et, après avoir langué trente-trois jours, mourut entre les bras du roi le 29 mai, à l'hôtel Boissi, dans une chambre qui depuis servit de chœur aux religieux de la Visitation de Sainte-Marie. Il avait vingt-quatre ans.

« Quélus, dit Brantôme, se plaignoit fort de ce que d'Entragues avoit la dague plus que lui qui n'avoit que la seule épée; aussi en tâchant de parer et de détourner les coups que d'Entragues lui portoit, il avoit la main toute découpee de plaies; et lorsqu'ils commencèrent à se battre, Quélus lui dit : « Tu as une dague, et moi je n'en ai point. » A quoi d'Entragues répliqua : « Tu as donc fait une grande sottise de l'avoir oubliée au logis; ici, sommes-nous pas pour nous battre, et non pour pointiller des armes? » Il y en a aucuns qui disent que c'étoit quelque espèce de supercherie d'avoir eu l'avantage de la dague, si l'on étoit convenu de n'en point porter, mais la seule épée. Il y a à disputer là-dessus; d'Entragues disoit qu'il n'en avoit pas été parlé; d'autres disent que, par gentillesse chevaleresque, il devoit quitter la dague : c'est à savoir s'il le devoit. »

Moins de deux mois après, un autre des *mignons* de Henri III mourut assassiné. Il passait pour être l'ami le plus heureux de la duchesse de Guise, de la femme du Balafre, et les Guises n'étaient pas d'avis de laisser le roi et ses *mignons* rire à leurs dépens. Des hommes masqués, que conduisait, dit-on, le duc de Mayenne, assaillirent Saint-Mégrin, comme il sortait du Louvre, au coin de la rue Saint-Honoré, et le laissèrent sur le carreau. Henri III n'osa même pas ordonner une enquête, mais il fit à Saint-Mégrin, comme à Quélus et à Maugiron, des funérailles magnifiques et déposa leurs cendres dans de superbes mausolées qu'il fit édifier dans l'église Saint-Paul, appelée depuis par le peuple, à cause de cela, le sépulchre des *Mignons*. Ces tombeaux de marbre noir, étaient ornés des statues, très-ressemblantes, des favoris et portaient gravées en lettres d'or les épitaphes suivantes, dues sans doute à quelque clerc en renom, car la latinité n'en est pas mauvaise.

Tombeau de Quélus.

QUID, MARMOR, ARAS ET ARTES SUSPICIS? DI-
ORUS FUIT HOC HONORE
QUESLEUS, INGENIO PRESTANS, MORIBUS FACILIS,
ASPECTU
GRATUS : CUI ARTES ERANT VIRTUTUM COELESTE,
DEO, PATRIÆ,
ET PRINCIPI SERVIRE. NON INJURIAM, SED
MORTEM PATIENTER
TULIT : GRATI ANIMI EST HOC MONUMENTUM.
OBIIIT KAL. JUNII ANNO 1578. ÆTAT. 24.

Tombeau de Saint-Mégrin.

NIL VIRTUS, NIL GENUS, NIL OPES, NIL VIRES
POSSUNT
HIS OMNIBUS ET VITÆ POLLENS JACET
VICTUS FRACUS
ET MORTUORUM VIRIBUS : INCAUTUM VIS OB-
RUIT, QUEM
NEC PUBLICUS INIMICUS DOMUIT, NEC PRIVATUS
TERRUIT.

ABI, VIATOR : TACE, ET PRO MORTUO ORA.
OBIIIT 11 KAL. AUGUS. ANNO 1578. ÆTAT. 24.

Tombeau de Maugiron.

MAUGIRONIS IN HOC SUNT OBSEA REPOSTA SEPULCHRO
CUI VIRTUS ANOS CONTIGIT ANTE SUOS.
OCTO NAMQUE DECEN NATUS, NON FLORIBUS ANNIS,
ALTER ERAT COCLES, HANNIBAL ALTER ERAT.
TESTIS ERIT TANTUM JUVENILIS ISORICA CAPTA
VIRTUTI, TESTIS PERDITUS HINC OCCULUS.
OBIIIT ANNO 1578, QUINTA KAL. MAII. ÆTAT. 18.

C'est la plus tendre des trois épitaphes; Maugiron était, en effet, tendrement aimé de Henri III. A seize ans, il avait perdu un œil, d'une blessure reçue au siège d'Issouire et

c'est ce que l'épithète relate en le comparant à Coclès. Un sonnet en vers français, gravé aussi en lettres d'or sur une face de son tombeau et dû sans doute à quelque poète de la Pléiade, roule aussi tout entier sur l'œil perdu de ce pauvre jeune homme.

La déesse Cyprine avait conçu des dieux,
En ce siècle dernier, un enfant dont la vue
De flammes et d'éclairs était si bien pourvue,
Qu'Amour, son fils aimé, en devint envieux.

Chagrin contre son frère, et jaloux de ses yeux,
Le gauchiste lui creva, mais sa main fut déçue,
Car l'autre qui étoit d'une lumière aiguë
Blessait plus que devant les hommes et les dieux.

Il vient, en soupirant, s'en plaindre à sa mère;
Sa mère s'en moqua; lui, tout plein de colère,
La Parque supplia de lui donner confort.

La Parque, comme Amour, en devint amoureux.
Ainsi Maugiron gît sous cette tombe ombreuse
Et vaincu par l'Amour et vaincu par la Mort.

On ne saurait pousser plus loin la double corruption du goût et des mœurs; Cyprine et l'Amour étaient bien de mise dans un édifice catholique! Ce n'est pas tout; le jour de l'inauguration des mausolées, un prêtre, Arnaud de Sorbin, évêque de Nevers, prononça en grand appareil, à Saint-Paul, l'oraison funèbre des trois *mignons*. Ce document curieux a été imprimé chez Chaudière, rue Saint-Jacques (1578, in-89). On conçoit la Ligue après cela.

Dix ans plus tard, en 1588, lorsqu'on apprit à Paris la mort des Guises, assassinés aux états de Blois, le peuple furieux courut à Saint-Paul, détruisit ces scandaleux tombeaux, disant avec quelque apparence de sens moral « qu'il n'appartenait pas à ces méchants, morts en reniant Dieu, et *mignons* du tyran, d'avoir si beaux monuments en une église. »

Nous ne pouvons mieux finir que par ce refrain populaire qui courut la ville lors du fameux duel des *mignons* du roi contre ceux du duc de Guise :

Que Dieu rachève en son giron

Quélus, Schomberg et Maugiron!

MIGNON, personnage créé par Goethe et que la poésie, la musique, la peinture, la sculpture ont rendu populaire. Cette figure idéale est empruntée à un touchant épisode des *Années de voyages de Wilhelm Meister*.

Voici en quelques mots l'histoire de Mignon : Un moine s'prend d'un amour criminel pour une de ses pénitentes, et Mignon est le fruit de cet amour. Le moine brise ses vœux et s'unit à la mère de son enfant; mais à peine le mariage est-il consacré que les deux époux découvrent qu'ils sont frère et sœur. La mère perd la raison, le père s'enfuit au hasard, et Mignon est volé par des danseurs de corde qui l'emmenent et lui apprennent, pour l'exploiter, toutes sortes d'exercices. Maître Wilhelm la rencontre avec eux au fond de l'Allemagne; les traitements barbares que ses compagnons font éprouver à la jeune fille l'émeuvent, il la prend à son service et, sous l'habit masculin qu'elle a toujours porté, elle reste avec lui. « Alors, dit M^{me} de Staël, se développe dans cette créature extraordinaire un mélange singulier d'enfance et de profondeur, de sérieux et d'imagination; ardente comme les Italiennes, silencieuse et persévérante comme une personne réfléchie, la parole ne semble pas son langage. Le peu de mots qu'elle dit cependant est solennel, et répond à des sentiments bien plus forts que son âge et dont elle-même n'a pas le secret. » Elle s'attache à Wilhelm; elle est d'abord sa servante fidèle, puis elle l'aime en femme passionnée. Jusqu'alors toujours malheureuse, n'ayant point eu d'enfance, martyrisée à l'âge où la nature s'épanouit, elle n'existe plus que par l'affection qu'elle a pour son maître. La *Chanson de Mignon*, morceau d'une poésie exquise dans laquelle la naïve enfant exprime ses vagues regrets et ses souvenirs confus, n'a pas peu contribué à graver dans le souvenir l'idéal création de Goethe.

Connaiss-tu le pays où les citrons mûrissent?
Dans le feuillage sombre l'orange d'or flamboie;
Un doux vent soufflé du ciel bleu;
Le myrte discret, le laurier superbe s'y dressent.

Le connais-tu?
C'est là, c'est là,
O mon bien-aimé! que je voudrais aller avec toi.

Connaiss-tu la maison? Son toit repose sur des colon-
La chambre brille, la chambre respandit, (nes,
Et les statues de marbre se dressent et me regardent.
Que t'a-t-on fait à toi, pauvre enfant?

Le connais-tu?
C'est là, c'est là,
O mon protecteur! que je voudrais aller avec toi.

Connaiss-tu la montagne et son sentier brumeux?
La mule y cherche une route à travers les nuages;
Dans les cavernes habite la vieille race des dragons.
Le rocher se précipite, et par-dessus lui des torrents.

La connais-tu?
C'est là, c'est là,
Que notre route nous conduirait. Oh! mon père, partons!

Un grand nombre de compositeurs se sont essayés à rendre l'inexprimable mélancolie de cette chanson; à quel bon, puisque Beethoven a écrit sur elle une de ses plus sublimes mélodies? Dans un de ses plus beaux poèmes,

la *Chanson de Mignon*, Th. Gautier a développé d'une manière heureuse le thème de Goethe.

Mignon, opéra-comique en trois actes, d'Ambroise Thomas, paroles de MM. Michel Carré et J. Barbier; théâtre de l'Opéra-Comique, 17 novembre 1866. La grâce, le goût et le sentiment dominent dans cet opéra, où M. A. Thomas a pu donner un essor complet à ses facultés. Le compositeur s'est trouvé dans cet élément poétique, pittoresque, vraiment artistique, qui est le sien propre. Ses phrases mélodiques expriment bien les dehors de ses personnages, de Mignon, de Philine, de Wilhelm Meister, de Lothario, tandis que son harmonie peint avec bonheur leur caractère intime et le fond de leurs sentiments. Les auteurs du livret ont heureusement traité ce sujet difficile de *Mignon*, en ne s'inspirant pas moins des compositions d'Arty Scheffer, dont l'expression est si pénétrante, que du récit de Goethe. L'histoire de Mignon a été complétée par une scène très-pathétique au troisième acte. Une scène remarquable au point de vue littéraire et traitée par le musicien avec l'inspiration la plus soutenue, est celle où Mignon rappelle à Wilhelm les seuls souvenirs de son enfance qui lui soient restés. C'est la scène de la *Chanson de Mignon*. La partition abonde en motifs bien caractérisés. Dans le deuxième acte, on remarque une charmante styrienne; la romance de Wilhelm : *Adieu, Mignon, courage!* le duo pathétique : *As-tu souffert, as-tu pleuré?* Dans le troisième acte, la berceuse : *De son cœur j'ai calmé la fièvre*; une jolie romance : *Elle ne croyait pas dans sa candeur naïve, dont le refrain : O printemps!* est une phrase large et inspirée. Nous signalerons encore un chœur nautique élégant et le duo d'amour entre Wilhelm et Mignon, où une mélodie expressive et une harmonie variées se prêtent un mutuel secours. Il y a peu d'ouvrages, dans le répertoire moderne de l'Opéra-Comique, qui émeuvent autant le spectateur que l'opéra de *Mignon*. Il a obtenu un grand succès en France et à l'étranger. Dans plusieurs villes de l'Allemagne, on a remplacé le dialogue par des récitaifs qui ont été demandés à M. Ambroise Thomas.

Allegretto sostenuto. Dolce.

Con - nais - tu

le pa - ys où fleurit l'o - ran -

- ger, Le pa - ys des fruits

d'or et des ro - ses ver -

- meil - les, Ou la brise

est plus dou - ce et l'oiseau plus lé -

- ger, Où dans tou - te sai -

- son bu - ti - nent les a -

- beil - les, Où ra - yon-ne et sou -

- rit, com - me un bien - fait de

Dieu, Un d - ter - nel prin -

- temps sous un ciel toujours bleu.

Hé - las! que ne puis-je te

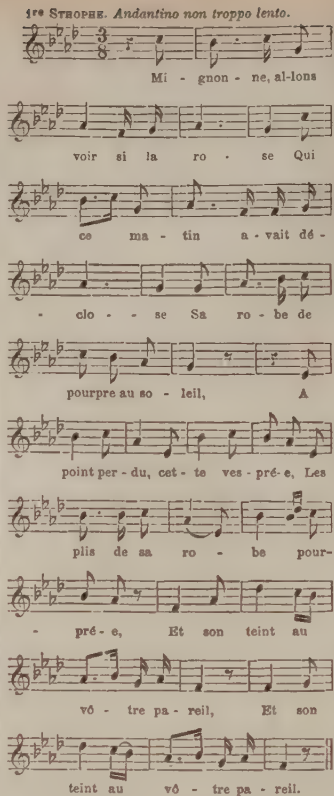


Mignon exprimant le regret de la patrie, Mignon aspirant au ciel, tableaux d'Ary Scheffer; Salon de 1839. Ary Scheffer, le peintre des compositions poétiques, a emprunté au Wilhelm Meister de Goethe le personnage charmant et sympathique de Mignon, mais en ayant soin de simplifier cette figure trop complexe pour la peinture. Dans l'une comme dans l'autre de ces deux toiles, l'expression est touchante et mélancolique; rien n'est sacrifié à l'effet; les plus petits détails se sentent et la couleur n'offre aucun subterfuge; cependant la trop grande simplicité des lignes jette sur l'ensemble un certain vernis de froideur. Ces deux représentations de la Mignon ont obtenu un succès légitime. Popularisées par la gravure, elles sont connues de tout le monde. Ary Scheffer les a fait suivre d'une Mignon retrouvant son père, qui n'a pas joui de la même faveur. Une excellente gravure de Mignon regrettant sa patrie, exécutée par M. Aristide Louis, a figuré au Salon de 1844. Mlle Marielle a exposé aux Salons de 1845 et de 1861 des peintures sur porcelaine d'après la Mignon regrettant sa patrie et Mignon aspirant au ciel. La touchante figure de Mignon a inspiré plusieurs autres artistes, notamment M. Garipuy (Salon de 1856) et un peintre allemand, M. Chrétien Kohler, dont le tableau a été gravé par un de ses compatriotes, M. Massau (Salon de 1865).

MIGNON, petite rivière de France (Deux-Sèvres). Elle prend sa source au S. de Beauvoir, arrond. de Niort, et se jette à Virecourt dans la Vieille-Sèvre, bras de la Sèvre niortaise, après un parcours de 42 kilom. Elle est navigable sur un parcours de près de 17 kilom.

MIGNON ou **MINJON** (Abraham), peintre flamand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1639, mort à Wetzlar en 1679. Elève de Jacques Murel, puis du fameux Jean David de Heem, il fit sous ce dernier maître des progrès rapides, s'attacha à peindre des fleurs, des insectes, des animaux, travailla sans relâche pour atteindre la perfection et mourut ayant à peine quarante ans. Il compta parmi ses élèves ses deux filles, qui s'adonnèrent avec succès au même genre de peinture, et la célèbre Marie-Sibylle Mérian. Mignon tient le premier rang parmi les peintres de fleurs après Van Huysum. « Les qualités qui distinguent les œuvres de Mignon, dit Périès, sont la fraîcheur, la finesse des tons, le précieux du travail, l'éclat des reflets et l'imitation parfaite de la nature. Ses fleurs sont choisies avec goût; il entend parfaitement l'art de les faire valoir. Il excelle également dans la peinture des insectes, des mouches, des papillons; c'est la rosée que l'on voit trembler sur les feuilles; c'est la velouté des fruits que la main va toucher. Le seul défaut qu'on ait à lui reprocher, c'est un peu de sécheresse dans le dessin. » Son chef-d'œuvre est un Chat de Chypre renversant sur une table de marbre un vase rempli de fleurs, tableau connu également sous le nom de Mignon au chat. On voit de lui au Louvre : un Bouquet de fleurs des champs; un Vase contenant des tulipes, des roses et autres fleurs; un Ecureuil, des poissons, des fleurs et un nid d'oiseau dans un fond de paysage.

MIGNONNE, chanson de Ronsard. Il était impossible que la petite merveille poétique de Ronsard n'inspirât point les musiciens, et, en effet, beaucoup de compositeurs de mérite plus ou moins reconnus se sont emparés de ce charmant sujet pour y adapter leurs idées mélodiques. Il en est peu qui aient su rendre le charme et la gracieuse fraîcheur des vers du vieux poète. Aussi nous contenterons-nous d'embrasser au recueil de Werlérin, les *Echos du passé*, le texte musical que nous transcrivons ici, texte qui, à défaut d'autre mérite, a du moins pour lui sa couleur archaïque et sa naïveté.



DEUXIÈME STROPHE.
Voyez comme en un peu d'espace,
Mignonne, elle a dessus la place,
Hélas! ses beautés laissées choir!
O vraiment, marâtre est nature!
Puisqu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir. (bis)
TROISIÈME STROPHE.
Donc, si vous me croyez, mignonne,
Tandis que votre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez votre jeunesse;
Car à cette fleur la vieillesse
Fera ternir votre beauté! (bis)

MIGNONNETTE adv. (mi-gno-ne-man; gn mll. — rad. mignon). D'une manière mignonne, gentille : Un travail MIGNONNETTE fait. Ses doigts étaient MIGNONNETTE groupés autour de son joli menton. (Balz.)

MIGNONNESSE s. f. (mi-gno-ne-se — rad. mignon). Caractère de ce qui est mignon. Il Mot de Restif de la Bretonne.

MIGNONNET, ETE s. (mi-gno-né, é-te; gn mll. — dimin. de mignon). Petit et mignon : Un enfant MIGNONNET. Une petite fille MIGNONNETTE.

— Substantif. Personne petite et mignonne; petit mignon : Mon MIGNONNET chéri, vous n'y êtes pas, dit-il. (P. Féval.) Que veux-tu, alors, MIGNONNETTE? On s'en va. (O. Feuillet.)

— s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle.

— s. f. Art culin. Poivre concassé menu.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine et soie. Il Sorte de dentelle en fil blanc.

— Techn. Petite bande unie que l'on tisse au commencement et à la fin des châles.

— Typogr. Espèce de petit caractère d'imprimerie.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Bot. Nom sous lequel on désigne vulgairement diverses plantes, telles que la drave printanière, l'holostée en ombelle, le réséda, la luzerne lupuline, la saxifrage ombreuse, etc.

— Arboric. Variété de poire fort petite.

MIGNONNEUSE s. f. (mi-gno-neu-se — rad. mignon). Techn. Ouvrière dentelière en point d'Alençon.

MIGNOT, OTE adj. et s. (mi-gno, ote; gn mll.). Forme ancienne du mot MIGNON, ONNE.

MIGNOT (Jean), architecte français de la fin du xiv^e siècle. Appelé à Milan en 1399, il concourut à l'erection de la fameuse basilique de cette ville, connue sous le nom de *il Duomo* (le Dôme), sous Galeas Visconti. Une rivalité avec les autres architectes le força à revenir en France en 1402, après avoir terminé la belle sacristie du côté sud de cette église.

MIGNOT (Claudine — Française), vulgairement appelée *Marie*, femme française célèbre par sa beauté, née au Bachet, commune de Meylan, près de Grenoble, morte plus que nonagenaire à Paris en 1711. Elle appar-

naît à la condition la plus humble, car sa mère était une pauvre marchande de légumes. Claudine, appelée dans son village la *Blanche*, venait d'avoir seize ans et joignait à une admirable beauté le naturel le plus aimable, lorsque le secrétaire de d'Amblérieux, trésorier de la province du Dauphiné, s'éprit d'elle et voulut l'épouser. D'Amblérieux consentit à faire les frais de la noce et se fit conduire un jour auprès de la jeune fille. A peine l'eut-il vue qu'il ressentit pour elle une violente passion, éloigna son secrétaire et, comme Claudine était sage, il se décida à l'épouser (vers 1633). « Des que Claudine Mignot fut l'épouse du trésorier, dit Mme du Noyer dans ses *Lettres historiques et galantes*, elle travailla à acquiescer ce que sa naissance et son éducation n'avaient pu lui donner; elle eut toutes sortes de maîtres, elle apprit toutes les sciences et elle apprit à se former l'esprit tout le temps qu'elle fut auprès de ce vieux mari. » Après environ vingt ans d'une union pendant laquelle il avait eu de sa femme deux filles mortes en bas âge, d'Amblérieux mourut, laissant à Claudine toute sa fortune. Le testament ayant été attaqué par les héritiers du défunt, Mme d'Amblérieux se rendit à Paris, alla visiter, pour avoir sa protection, le maréchal de L'Hospital, alors âgé de soixante-quinze ans, et lui plut à tel point, qu'il la vit, l'aima et l'épousa dans la même semaine (1653). Claudine fut alors admise dans la plus haute société de Paris. Elle était veuve pour la seconde fois depuis 1660, lorsqu'elle rencontra dans le monde Jean-Casimir, ex-roi de Pologne, qui s'était retiré à Paris après son abdication. Bien qu'elle eût alors plus de cinquante ans, elle captiva complètement ce troisième vieillard, prit sur son esprit un puissant ascendant, s'en fit épouser morganaquement le 4 novembre 1672 et devint veuve pour la troisième fois au bout de six semaines. Devenue septuagenaire, elle se retira au couvent des Carmélites, à l'exemple de beaucoup d'autres dames de haut parage, et y termina sa vie.

MIGNOT (Jacques), pâtissier-traiteur français. Il vivait à Paris dans la deuxième moitié du xviii^e siècle, était maître queux de la maison du roi, écuyer de la bouche de la reine et, en même temps, pâtissier-traiteur rue de la Harpe, lorsqu'en 1665 Boileau, dans sa troisième satire, intitulée le *Repas ridicule*, écrivit à son sujet ces vers satiriques et plaisants :

Ma foi, vive Mignot et tout ce qu'il apprête!

— Les cheuveux cependant m'en dressaient sur la tête.

Car Mignot, c'est tout dire et, dans le monde entier,

Jamais empoisonneur ne fut mieux son métier!

Croyant son honneur d'artiste culinaire odieusement atteint, Mignot porta plainte en diffamation contre Despréaux, mais ni le lieutenant criminel ni le procureur du roi ne voulurent poursuivre le poète pour ce qu'ils considéraient comme une plaisanterie. C'est alors que Mignot, pour se venger, eut l'idée de faire imprimer à ses frais une pièce de Cottin contre Boileau, pièce intitulée *Critique des intéressés sur les satires du temps*, et de s'en servir comme d'enveloppe pour ses biscuits, qui jouissaient d'une réputation méritée. On raconte que Boileau se divertissait fort de cette vengeance et qu'il envoyait souvent acheter des biscuits de Mignot. « Par la suite, dit M. Victor Pournel, Mignot s'apaisa lorsqu'il vit que les vers de Boileau, loin de l'avoir décrié, comme il le craignait, n'avaient fait que répandre de plus en plus son nom et lui attirer une vogue incroyable. Il ne tarda pas à s'enrichir, et il avait volontiers qu'il devait sa fortune à Boileau. »

MIGNOT (Etienne), érudit et théologien, né à Paris en 1698, mort en 1771. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie (1722), acquit des connaissances étendues, non-seulement dans les sciences ecclésiastiques, mais encore en jurisprudence, en archéologie, etc., et fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1761. Mignot appartenait au parti des appelants, dont il défendit avec chaleur les idées dans plusieurs controverses et dans divers écrits. Outre des mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, on lui doit plusieurs ouvrages pleins d'une solide érudition, dont les principaux sont : *Traité et polémiques de la fin du monde, de la venue d'Élie et du retour des Juifs* (Amsterdam, 1737-1738); *Discours sur l'accord des sciences et des belles-lettres avec la religion* (Paris, 1753); *Paraphrase du Nouveau Testament* (1754, 4 vol.); *Traité des droits de l'État et du prince sur les biens du clergé* (Paris, 1755 et suiv., 5 vol. in-12); *Mémoire sur les libertés de l'Eglise gallicane* (Paris, 1756); *Histoire des démentés de Henri II avec Thomas Becket* (Paris, 1756); *Traité des préts de commerce ou De l'intérêt légitime ou illégitime de l'argent* (Paris, 1759, 4 vol. in-12), dans lequel il se prononce pour la légitimité du prêt.

MIGNOT (Vincent), historien français, né à Paris en 1730 d'une famille originaire de Sedan, mort en 1790. Il était neveu de Voltaire, avec qui il conserva toujours de bons rapports, entra dans les ordres sans recevoir toutefois la prêtrise, obtint, entre autres bénéfices, l'abbaye de Scellieres en Charente-Maritime, devint conseiller-clerc au grand conseil et se démit de cette charge en 1765. Grimm

nous apprend dans sa *Correspondance* qu'il était gros comme un tonneau et fort honnête homme. Voltaire, qui l'aimait beaucoup, l'instaura un de ses héritiers. Mignot assista aux derniers moments de l'illustre philosophe, et, dans la crainte que le clergé de Paris ne refusât la sépulture à son oncle, il fit transporter ses restes à Scellieres, d'où ils devaient être transportés plus tard au Panthéon. C'était un homme charitable et instruit. On lui doit : *Histoire de l'impératrice Irène* (1762); *Histoire de Jeanne Ire, reine de Naples* (1764); *Histoire des rois Catholiques Ferdinand et Isabelle* (1766); *Histoire de l'empire ottoman* (1771, in-40), la meilleure qui eût été faite jusqu'alors, mais d'un style assez faible. Il a laissé aussi quelques traductions.

MIGNOT DE MONTIGNY (Etienne), savant français. V. MONTIGNY.

MIGNOTÉ, EE (mi-gno-té; gn mll.) part. passé du v. Mignoter : Enfant MIGNOTÉ.

MIGNONNETEMENT adv. (mi-gno-te-man; gn mll. — rad. mignot). D'une manière mignonne, délicate, gracieuse : Être MIGNONNETEMENT entouré. Il Vieux mot.

MIGNOTER v. a. ou tr. (mi-gno-té; gn mll. — rad. mignot). Gâter, choyer, dorloter : MIGNOTER un enfant. Les enfants qu'on a follement MIGNOTÉS sont, étant grands, plutôt disposés à devenir des tyrans incommodes que des cœurs dévoués et reconnaissants. (Balz.)

Se mignoter v. pr. Avoir un soin exagéré de sa personne, de sa santé.

MIGNOTIE s. f. (mi-gno-ti; gn mll. — rad. mignot). Bot. Plante appelée aussi *GAÏLET DE CHRIST*.

MIGNOTISE s. f. (mi-gno-ti-ze; gn mll. — rad. mignot, mignon). Caresse, batterie.

— Bot. Mignotise des Genevois, Nom vulgaire du thym.

MIGNUCCI (Jean-François), publiciste et avocat français, né à Corte (Corse) en 1832. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et fonda à Paris, dès 1854, la *Revue industrielle et littéraire de la Corse*, dont il devint le rédacteur en chef, et qui cessa de paraître l'année suivante. De retour en Corse, M. Mignucci a suivi, avec succès la carrière du barreau et est devenu président de la Société d'agriculture de Corte. Le 2 février 1871, il a été nommé sous-préfet de Sartène (Corse). Il s'est fait connaître par quelques publications sur son île natale, publications dans lesquelles il se montre partisan déclaré des libertés politiques et économiques. Nous citerons de lui : *Considérations économiques sur la Corse* (Paris, 1854); la *Corse libre* (Bruxelles, 1856), brochure dont la circulation a été interdite en France; *Lettres à un électeur* (Bastia, 1858). Mentionnons aussi : la *Bourse et ses opérations* (Bruxelles, 1856); *Discours prononcé à la Société d'agriculture de Corte* (1868).

MIGNONITIDE adj. f. (mi-gno-ni-ti-de). Mythol. gr. Surnom de Venus, adorée à Migionium, en Laconie, endroit présésumé où Hélène se livra aux caresses de Paris.

MIGRAINE s. f. (mi-grè-ne — lat. *hemicranium*, mot formé du grec *kémikrania*, de *hemi*, demi, et de *kranion*, crâne). Douleur aiguë, lancinante, n'occupant ordinairement qu'une partie de la tête et plus spécialement les tempes ou la moitié du front : Avoir la MIGRAINE. Être sujet à la MIGRAINE. Les MIGRAINES ont été une admirable invention qui dure jusqu'à la fin des femmes. (Méry.) *L'usage d'imprimer de l'eau ses cheuveux dispose aux MIGRAINES.* (A. Rich.) *L'affection dont les femmes connaissent le mieux les ressources est la MIGRAINE.* (Balz.)

— Encycl. La migraine, que les médecins ont baptisé du bas nom scientifique d'*hémicranie*, sans se croire obligés pour cela de la guérir, est une affection caractérisée par une douleur plus ou moins vive siégeant dans la moitié du crâne, dans la région sourcilère d'un ou des deux côtés, dans une ou dans les deux cavités orbitaires, dans la fosse temporale. Tous ces points peuvent être intéressés à la fois, un seul peut l'être.

— *Symptômes et marche.* La migraine n'est pas ordinairement une maladie de l'enfance; ce n'est que par effet d'hérédité ou par mauvaise hygiène que l'on voit de jeunes enfants atteints de la migraine. Généralement, la maladie ne se déclare qu'aux environs de la puberté. Rien de plus variable que le mode de début. Tantôt il est brusque, soudain et surprend tout à coup les individus; tantôt l'indisposition s'annonce par des prodromes, tels que douleur locale, malaise général, fatigue, lassitude, etc. Quelquefois l'individu ainsi averti peut, par un surcroît d'activité, un bain de pieds très-chaud, une tasse de thé ou de café bouillant, prévenir le développement de la maladie; mais, le plus souvent, il n'y arrive pas. Une fois l'accès déclaré, la douleur siège sur l'un ou plusieurs des points que nous avons cités, variable comme étendue, plus encore comme intensité. Les plus heureux peuvent par un effort de courage résister au mal et poursuivre leurs occupations; la plupart sont abattus par la douleur et forcés de se coucher. Une des complications les plus fréquentes et les plus pénibles est celle qui se produit du côté de l'estomac. Dès le début de la migraine, souvent les vomissements commencent, et

ils continuent pendant un ou deux jours. On ne peut alors mieux comparer la maladie qu'à un mal de mer continu. Il est bon que les malades ne luttent pas contre l'accès et se mettent au lit le plus tôt possible. Tout mouvement, toute visite leur est alors insupportable, aussi bien celle du médecin que toute autre. Le repos, l'absence de lumière, de tout bruit extérieur est ce qui leur réussit encore le mieux.

Le diagnostic de la maladie est facile à établir. Une seule maladie pourrait donner lieu à un diagnostic différentiel, c'est la névralgie; mais la douleur plus ou moins généralisée ne suit aucun trajet nerveux et le caractère de la douleur même diffère de celui de la névralgie. Si vive, si profonde elle soit, ce ne sont pas les élancements, les douleurs lancinantes de la névralgie.

Considéré d'une manière absolue, le pronostic de la *migraine* est favorable en ce qu'elle ne compromet pas la vie; mais il est défavorable en ce sens qu'il est impossible de déterminer pendant combien d'années les sujets seront exposés à cette terrible indisposition. Les hommes peuvent en souffrir toute leur vie. Les femmes en sont souvent dévraies l'époque de la ménopause. On a dit que les *migraines* pouvaient produire la surdité, la cécité; il n'y a rien de prouvé à cet égard. Les causes de la *migraine* sont impossibles à déterminer d'une manière générale. Les individus de toute constitution y sont exposés et, une fois prédisposés, tout leur devient cause d'un accès. Une fatigue, une émotion morale, une préoccupation, peuvent déterminer une crise. Chez les femmes, la *migraine* coïncide le plus souvent avec les règles. Comme la goutte, la *migraine* passe pour une maladie des classes riches. Les ouvriers sont loin d'en être exemptés. Dans les cas les plus heureux au point de vue thérapeutique, il y a une relation entre l'apparition des crises et une mauvaise habitude hygiénique, principalement un excès d'alimentation. Certaines personnes ne peuvent passer une nuit sans sommeil, faire un repas plus copieux sans être atteints de *migraine*, ne peuvent manger de certains aliments sans éprouver le même accident. Mais quelles que soient les observations, elles ne conduisent à aucune donnée positive.

La thérapeutique est on ne peut plus misérable en face d'une semblable affection, et il faut bien convenir que la *migraine* est la honte de la médecine. La diète, le repos au lit sont encore les moyens les plus efficaces. On pourra même faciliter le sommeil par l'administration de quelques opiacés. Le café, le thé ont été préconisés; ils réussissent à quelques-uns ou pendant un temps, mais le plus souvent ils échouent. La paullinia, à la dose de 1 gr. ou de 1 gr. 50, a donné aussi quelques succès. Le plus souvent, on se réduit à laisser le malade se diriger lui-même, avoir recours aux moyens que l'observation lui a appris être les meilleurs, à continuer une bonne hygiène et à attendre patiemment. Les bains de mer, les eaux, les bains sulfureux, l'hydrothérapie ont échoué comme le reste. Le point le plus important est de donner peu de chose à faire à l'estomac. Quelques malades trouvent un soulagement à manger, au contraire, plus abondamment; mais ce soulagement est passager, et suivi d'une violente réaction.

Dans sa *Physiologie du mariage*, Balzac a écrit sur la *migraine* une étude humoristique qu'on nous saura gré de reproduire ici :

« L'affection dont les femmes connaissent le mieux les ressources est la *migraine*. Cette maladie est la plus facile de toutes à jouer, car elle est sans aucun symptôme apparent. Il suffit, pour l'avoir, de dire : « J'ai la *migraine*. »

« Une femme ne l'aurait-elle pas, il n'existe personne au monde qui puisse donner un démenti à son crâne, dont les os impénétrables défient et le tact et l'observation. Aussi la *migraine* est-elle, à notre avis, la reine des maladies, l'arme la plus plaisante et la plus terrible employée par les femmes contre leurs maris.

« Il existe des êtres violents et sans délicatesse qui, instruits des ruses féminines, se flattent de ne pas être pris à ce piège vulgaire. Tous leurs efforts, tous leurs raisonnements, tout finit par succomber devant la magie de ces trois mots :

« J'ai la *migraine*. »

« Si un mari se plaint, hasarde un reproche, une observation, s'il essaye de s'opposer à la puissance de cet *il buondo cani* du mariage, il est perdu.

« Imaginez une jeune femme, voluptueusement couchée sur un divan, la tête doucement inclinée sur l'un des coussins, une main pendante, un livre est à ses pieds, et sa tasse d'eau de tilleul sur un petit guéridon... Maintenant placez un gros garçon de mari devant elle. Il a fait cinq à six tours dans la chambre, et à chaque fois qu'il a tourné sur ses talons, pour recommencer cette promenade, la petite malade a laissé échapper un mouvement de sourcil pour lui indiquer en vain que le bruit le plus léger la fatigue. Bref, il rassemble tout son courage, et vient protester contre la ruse par cette phrase hardie :

« Mais ça va bien la *migraine* ? »

« A ces mots, la jeune femme lève un peu sa tête languissante, lève un bras qui retombe faiblement sur le divan, lève des yeux morts sur le plafond, lève tout ce qu'elle peut le-

ver; puis, vous lançant un regard terne, elle vous adresse de longues plaintes d'une voix singulièrement affaiblie.

« Que pouvez-vous répondre?... N'y a-t-il pas en vous une voix intérieure qui vous crie : « Mais si elle souffre ?... »

« Aussi presque tous les maris évacuent le champ de bataille bien doucement, et c'est du coin de l'œil que leurs femmes les regardent marcher sur la pointe du pied et fermer doucement la porte de leur chambre désormais sacrée. Voilà la *migraine*, vraie ou fausse, impatrimonisée chez vous.

« Alors la *migraine* commence à jouer son rôle au sein du ménage, et c'est un thème sur lequel une femme sait faire d'admirables variations. Elle le déploie dans tous les tons. Avec la *migraine* seule, une femme peut désespérer un mari. La *migraine* prend à madame quand elle le veut, où elle le veut, autant qu'elle le veut. Il y en a de cinq jours, de dix minutes, de périodiques ou d'intermittentes.

« Vous trouvez quelquefois votre femme au lit, souffrante, accablée, et les persiennes de sa chambre sont fermées. Sa *migraine* a imposé silence à tout, depuis les régions de la loge du concierge, lequel fendait du bois, jusqu'au grenier, d'où votre valet d'écurie jetait dans la cour d'innocentes boîtes de paille. Alors, sur la foi de cette *migraine*, vous sortez; mais, à votre retour, on vous apprend que madame a décampé!... Bientôt elle rentre fraîche et vermeille.

« Le docteur est venu... il m'a conseillé l'exercice, et je m'en suis très-bien trouvée! »

« Un autre jour, vous voulez entrer chez madame. « Oh! monsieur, vous répond la femme de chambre avec toutes les marques du plus profond étonnement, madame a sa *migraine*, et jamais je ne l'ai vue si souffrante! On vient d'envoyer chercher M. le docteur. »

« La *migraine* remplace en France les sandales qu'en Espagne le confesseur laisse à la porte de la chambre où il est avec sa pénitente.

« Si votre femme, présentant quelques intentions hostiles de votre part, veut se rendre aussi inviolable que la chartre, elle entame un petit concert de *migraine*. Elle se met au lit avec toutes les peines du monde; elle jette de petits cris qui déchirent l'âme; elle détache avec grâce une multitude de gestes si habilement exécutés, qu'on pourrait la croire désossée.

« Or, quel est l'homme assez peu délicat pour tourmenter une femme endolorie! La politesse seule exige impérieusement son silence.

« O *migraine*! protectrice des amours! impôt conjugal, bouclier sur lequel viennent expirer tous les désirs maritaux! O puissante *migraine*! est-il bien possible que les amants ne t'aient pas encore célébrée, divinisée, personifiée! O prestigieuse *migraine*! ô falacieuse *migraine*! bémol soit le cerveau qui le premier te congît! honte au médecin qui te trouverait un préservatif! Qui, tu es le seul mal dont les hommes ne se plaignent pas, sans doute par la reconnaissance des biens que tu leur dispenses! O fallacieuse *migraine*! ô prestigieuse *migraine*!

MIGRAINE s. f. (mi-grè-ne — abréviation de *mille graines*, ou du lat. *malum graminum*, fruit à grains, grenade). Bot. Ancien nom de la grenade, usité encore en Provence.

— Art milit. Nom primitif des projectiles appelés plus tard grenades.

MIGRAINE s. m. (mi-grè-ne). Vétic. Vin très-estimé, qu'on récolte sur la côte d'Auxerre.

MIGRATEUR, **TRICE** adj. (mi-gra-teur, tri-se. — V. *migration*). Qui exécute une migration, des migrations : *Peuplades MIGRATEURS*. Les archéologues ont reconnu que les hommes de l'âge de pierre avaient été les habitants primitifs de l'Europe, et que l'usage du bronze avait été introduit par des hommes plus civilisés, d'origine probablement asiatique; et comme il fallait donner un nom à ces étrangers MIGRATEURS, ils les ont appelés *Celttes*. (Broca.)

MIGRATION s. f. (mi-gra-si-on — lat. *migratio*; de *migrare*, s'en aller, que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *mi*, aller; mais dans ce cas que signifie le groupe *gr*? C'est ce qu'il est difficile d'expliquer). Déplacement en masse, voyage, changement de patrie de tout un peuple ou d'une fraction considérable de peuple : Les grandes MIGRATIONS du IV^e siècle. Il ne s'est jamais opéré de MIGRATIONS d'hommes du midi vers le nord; les marées de l'espèce humaine se font au contraire du nord au midi. (Virey.) Les MIGRATIONS des hommes vont et viennent sur la terre, n'y laissant que des traces éphémères qui disparaissent à leur tour. (M^{me} L. Collet.) Aryas est le nom qu'emporta la MIGRATION celtique pour le garder jusqu'à nos jours. (A. Réville.)

— Déplacement de certains animaux qui changent de climat selon les saisons, ou par suite de quelque autre circonstance : Lors-que la saison de la MIGRATION approche, on voit les oiseaux libres, non-seulement se rassembler en familles, se réunir en troupes, mais encore s'exercer à faire de longs vols, de grandes tournées, avant que d'entreprendre leur plus grand voyage. (Buff.) Un oiseau de passage, gardé en cage et placé dans une tempé-

rature constante, éprouve à l'époque de la MIGRATION une agitation qui souvent se termine par la mort, si on ne lui rend la liberté. (Saucroette.) Dans leurs audacieuses MIGRATIONS, les oiseaux suivent infailliblement leur route, guidés par des sensations d'un ordre inconnu et d'une extrême délicatesse, parmi lesquelles la vue et l'odorat jouent sans doute un grand rôle. (Pouchet.)

— Fig. Passage d'un état à un autre : Homme, la saison de la MIGRATION n'est pas encore venue; attends que le vent de la mort se lève. (Chateaub.) Le XVIII^e siècle est la migration du monde moderne pour passer d'une forme sociale à une autre. (Quinet.)

— Encycl. Hist. Migrations des peuples. Accessibles avant et plus que de simples individus aux suggestions de l'orgueil, les peuples sont généralement enclins à se croire autochtones. Ils répètent volontiers avec les Delaware et les Cherokee que le grand Esprit lui-même a installé leurs ancêtres, des l'origine des choses, sur leurs territoires de chasse. Ou bien, s'ils admettent pour berceau une terre étrangère, ils choisissent parmi les légendes des temps fabuleux l'une des plus brillantes, et se donnent ainsi des pères héroïques. C'est ainsi que, pour flatter les fils de la louve, Virgile rattache leur histoire à celle de la grande cité troyenne. Et, par une hypothèse plus hasardeuse encore, n'avons-nous pas vu les Francs se réclamer de la même origine? Mais l'histoire, autant que nous permet de la reconstruire l'obscurité des temps primitifs, l'histoire sérieuse ne ratifie pas toujours les prétentions de l'orgueil national et les pieuses inventions de l'imagination des poètes. Elle a répondu aux Romains que les pirates de la mer Tyrrhénienne n'avaient rien de commun avec les fils d'Hector, et aux Francs que leur Francin imaginaire n'avait pu sortir que des forêts de la Scythie. A tous les peuples enfin dont elle a pu suivre les traces, l'histoire assigne quelques points de départ communs, sans même daigner leur dire qu'ils sont issus, les uns de la tête, les autres de la cuisse de Brahma. Nous allons ici résumer brièvement le résultat des recherches faites sur la filiation des peuples et sur leurs migrations successives dans l'espace et dans le temps.

Pour nous guider dans ce dédale, nous n'avons d'autres fils que les livres juifs, les travaux de l'ancienne Grèce et les, inductions de la science moderne. Des traditions juives on ne peut prendre que ce qui est confirmé par la chronologie des civilisations contemporaines, en éliminant, si respectables qu'elles soient, les croyances et les superstitions religieuses. Les historiens grecs, que guidait dans leurs efforts une philosophie plus rationnelle, méritent plus de crédit; ils avaient voyagé, observé, et de plus il régnait dans leurs récits, outre le charme d'une éloquence immortelle, une certaine méthode critique qui révèle chez leurs auteurs un ardent amour de la vérité. C'est à la Grèce, dit Herder, qu'appartient spécialement la création de la philosophie de l'histoire, puisque, avant elle, aucune nation n'avait d'histoire qui méritât réellement ce nom. Les Orientaux ne possédaient que des généalogies et des fables, et les peuples du Nord que des contes ou des chants nationaux. Aux beaux travaux de la Grèce, nous pouvons enfin ajouter les recherches faites dans notre siècle par une foule de savants et de voyageurs illustres, et compléter par l'ethnographie et la philologie l'histoire des premiers temps de l'humanité.

Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur l'unité ou sur la pluralité des espèces humaines, on ne saurait se refuser à admettre au moins la variété des races et à leur assigner quelques centres de création communs. Le respectable professeur Agassiz en compte sept. C'est beaucoup peut-être, mais trois au moins sont certains pour l'ancien monde, et si l'on remonte la trace des peuples connus, on aboutit, en Asie, aux montagnes du Thibet, aux monts Altaï, et, en Afrique, à la grande chaîne de montagnes jusqu'ici peu connue qui en divise l'intérieur en deux grands bassins différents.

La division la plus généralement admise fait de l'espèce ou des espèces humaines cinq variétés différentes, savoir : 1^o les Caucasiens; 2^o les Mongols; 3^o les Malais; 4^o les Ethiopiens; 5^o les Américains. Il va sans dire que les variétés se subdivisent encore en nuances parfaitement tranchées par le teint, la forme du visage et la conformation encéphalique. Cuvier, dont l'autorité devient de plus en plus contestable, n'admettait comme races bien distinctes que la race blanche ou caucasique, la race jaune ou mongolique, et la race noire ou éthiopique. Mais il n'indique pas par quels caractères on pourrait rattacher les Malais à l'une des deux races principales, et encore moins comment des nègres egares sur la mer des Indes seraient devenus des Pawnies ou des Iroquois. Nous nous en tiendrons donc à la classification la plus sûre. La divergence des théories ne serait d'ailleurs d'aucune conséquence pour le sujet que nous avons à traiter.

En second lieu, que les contrées habitables du globe aient été peuplées toutes ensemble à des époques inconnues, peu importe, puisqu'il n'est resté aucune trace de populations primitives. Le vrai point de départ, c'est un

déluge universel ou particulier, simultané ou successif qui ne permet point de nier la concordance des traditions. Que l'on compare le déluge des Indous (W. Jones, *Chronologie des Indous*), le récit détaillé de ce grand événement dans les Pôurnas, le déluge des Chaldéens, celui des peuples celtiques et germaniques, les récits d'Abydène, de Nicolas de Damas et de Lucien, toutes les notions de la catastrophe s'accordent sur ce point, que la terre n'a pas été entièrement submergée, et que les sommets des montagnes les plus hautes ont pu servir de refuge à quelques débris des populations humaines. La Genèse nous dit bien, il est vrai, que les eaux se sont élevées de quinze coudées au-dessus des cimes, de telle façon que pas un pouce de terre n'aurait pu s'échapper. Mais l'auteur de la Genèse ne connaissait probablement pas les plateaux de la haute Asie et les monts de l'Himalaya. D'autre part, les historiens arabes, et parmi eux Aboul Ryhhan Al-Biouryni, critique des plus érudits, nous apprennent que les mages et les Persans ne croyaient pas au déluge universel; mais ils reconnaissent au moins une inondation de la Syrie et du bas Euphrate. De l'ensemble des recherches, il résulte donc que le genre humain a eu pour point de départ les terrains élevés de l'Asie qui avoisinent le Thibet, l'Inde, la Perse orientale. C'est de là que se sont lancées dans toutes les directions, mais surtout vers l'Occident, les peuplades qui avec le temps sont devenues des peuples et ont créé des civilisations diverses. De la tradition du déluge est né ce culte universel des montagnes, auquel se livraient les Israélites eux-mêmes, malgré des défenses formelles et des menaces terribles. Voilà pour l'Asie et l'Europe, qui nous intéressent le plus. Que les montagnes de la Lune et la Cordillère des Andes aient servi également de refuge à la race noire et à la race cuivrée, c'est fort possible, et on pourrait sans témérité l'induire, du moins pour l'Amérique, de ce seul fait que les lieux les plus élevés étaient les principaux centres de civilisation. Enfin les naturalistes autorisés s'accordent à reconnaître que les grandes chaînes de montagnes ont été les dépôts d'où s'est répandue sur le globe la vie végétale et animale. Nous n'avons rien en ce genre, depuis la graine de blé et le cap de vigne jusqu'à la cerise, depuis le cheval jusqu'au lapin, qui ne nous vienne de l'Asie comme nous en venons nous-mêmes. Contrairement au mouvement de rotation de la terre, le monde moral a toujours marché d'Orient en Occident. Toutefois, il faudrait se garder d'en conclure que cette direction restera constante, car il pourrait fort bien arriver que la civilisation reflut vers son point de départ. Il suffirait pour cela que la race anglo-saxonne parvint à s'accclimater dans l'Inde et que la Grande-Bretagne, se désintéressant de plus en plus des choses européennes, devint tout à fait, selon la parole récente d'un de ses premiers ministres, un empire asiatique.

Outre les caractères physiques qui les différencient, les trois races principales ne se distinguent pas moins par les caractères moraux, qui leur assignent des destinées diverses. La race éthiopienne s'est montrée jusqu'ici presque complètement rebelle à toute civilisation. Elle y est entrée, à la vérité, par un triste chemin. L'esclavage n'a pu développer chez elle que les facultés inférieures de l'âme et a dû enfanter plus de vices que de vertus. Nous n'avons rien à en dire ici. Nous ne saurions qualifier de migrations d'un peuple les déplacements forcés qu'opère un odieux trafic; nous appliquons uniquement ce mot aux populations qui essaient sous l'empire de circonstances plus ou moins impérieuses, mais par un acte spontané de leur volonté. Quant à la race mongolienne, quoique supérieure de beaucoup à la première, elle semble avoir épuisé depuis longtemps son principe d'activité et avoir atteint un maximum de civilisation qu'elle ne dépassera pas. Elle est incontestablement douée du génie de l'invention, puisqu'elle nous a devancés sur le chemin des principales découvertes. Les Chinois ont possédé avant nous la boussole, la poudre à canon, l'imprimerie, mais sans avoir su tirer parti de ces merveilleux instruments. On les dirait condamnés à une éternelle immobilité. Pourquoi? Ne serait-ce point parce qu'ils ont atteint de bonne heure les limites de leur expansion territoriale? Cette cause n'est pas unique, nous le savons. Four étre juste et vrai, il faudrait y joindre plus de détails des institutions et l'absence de cette éducation que donnent à d'autres peuples le contact et la lutte. Quoi qu'il en soit, les migrations de la race mongolienne se sont passées sur un espace assez restreint, et nous avons également peu de chose à en dire. Seule, la race blanche ou caucasienne, douée d'une activité incessante et inépuisable, semble s'être donnée pour but le globe entier à conquérir, à peupler ou à civiliser, en imposant sa domination aux populations indigènes qu'elle rencontre sur son chemin, en essayant de les élever à son niveau si elles consentent à entrer dans le tourbillon de son activité, ou en les détruisant si elles s'y refusent. A cette race reine nous avons assigné pour point de départ les plateaux de la haute Asie. Il nous reste à la suivre dans la longue route qu'elle a parcourue et à noter les traces d'émigration qu'elle a eues, tant par le mélange de ses propres variétés que par l'influence des climats et des institutions religieuses et politiques. C'est

en quelques mots, l'histoire générale du genre humain.

Et d'abord, pour jeter quelque clarté sur un sujet des plus confus, nous allons donner l'esquisse d'une classification générale des peuples d'après leurs langues, sans tomber dans des fractionnements et des subdivisions qui nous entraîneraient trop loin.

A la race mongolique, qui occupe les immenses contrées de l'Asie orientale, appartiennent : 1^o les Chinois, originellement civilisés par les Indous, comme on peut le voir par leur cosmogonie et par la similitude des croyances religieuses ; avec les Chinois, nous comprenons les peuples du Tonkin, de la Cochinchine, du Japon et des îles voisines, qui en subissent plus ou moins l'influence ; 2^o les Mandchoux ; 3^o les Kalmouks ; 4^o les Tartares, vulgairement dits indépendants, race mixte, produit de la fusion de deux autres, qui a donné les Huns et les Turcs ; 5^o enfin, les hyperboréens, Samoyèdes, Lapons et Esquimaux, produit d'un autre croisement que n'ont pas fait naître les races du nord.

Dans l'Asie méridionale, on ne voit pas de peuple plus ancien que les Indous. A l'occident, se trouvent les Persans, auxquels se rattachent les Arméniens, et de cette tige commune sortent deux branches : 1^o celle du nord-ouest, qui engendre les Ibériens, les Cappadociens et les Phrygiens ; 2^o celle du sud-ouest, qui donne, par ordre d'ancienneté, les Arabes, les Chaldéens, les Assyriens, les Égyptiens, modifiés par le contact et le mélange avec la race éthiopique, puis enfin les Hébreux. De tous ces anciens peuples, une partie a disparu ; l'autre est restée sur le sol où elle s'était fixée, mais en subissant tant de fois les vicissitudes de la conquête et de si nombreux changements d'institutions, que le caractère s'en est altéré.

Enfin, des hauts plateaux de l'Asie septentrionale sont descendues, en passant entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, cette multitude de peuplades, jadis les plus barbares, aujourd'hui les plus civilisées de toutes, qui ont couvert l'Europe de leurs nombreuses ramifications. Les Perses les appelaient Sarmates, les Grecs les connaissaient sous le nom de Scythes, et ce que nous comprenons encore aujourd'hui sous la dénomination générale de Tartares occidentaux en est la descendance. Toutefois, les Tartares pourraient bien n'être qu'une tribu particulière de la Scythie. Dans les hordes errantes que, dans son mouvement de reflux, la Russie repousse incessamment vers l'Occident, on reconnaît difficilement aujourd'hui les fils de ces fiers guerriers qui humilièrent l'orgueil d'Alexandre le Grand. Comparés à leurs frères émigrants, qui créèrent la civilisation européenne, ils sont restés si inférieurs, qu'on a peine à croire tous ces rameaux nés de la même souche. Est-il donc dans la destinée des peuples, comme des individus, de ne progresser qu'à condition de se mouvoir ? Les populations sédentaires crouissent sur place, pour ainsi dire. Nous avons déjà fait cette remarque à propos des Chinois ; appliquée aux Tartares, elle est plus frappante encore, et il en ressort une vérité historique : c'est que la migration des peuples, outre qu'elle annonce un virage géographique, est la condition première de tous leurs progrès.

Dans le cours d'une dizaine de siècles, l'émigration scythique, dirigée vers l'Occident, s'est continuée presque sans interruption ; elle n'a cessé qu'après avoir atteint, dans l'Armorique et la Lusitanie, les limites de l'ancien monde et repoussé, par un mouvement en sens inverse, le flot des émigrations nouvelles. On la divise en trois branches principales : 1^o les Celtes, les Pélasges, les Ligures, les Sicules, les Etrusques, les Grecs, les Italiens, les Gaulois et les Bretons ; 2^o les Germains, les Scandinaves, les Kymris, les Teutons, les Goths, les Allemands, les Suédois et les Danois ; 3^o les Esclavons, les Thraces, les Illyriens, les Sarmates, les Russes, les Polonois, les Finnois et les Hongrois.

A l'histoire de chacun de ces peuples nous consacrerons un article particulier. Nous n'avons ici pour but que de en indiquer l'origine commune et la physionomie générale, et encore devons-nous ajouter qu'il ne s'agit pas entre eux de différences si tranchées que, en prenant aujourd'hui au hasard quelques sujets dans les populations européennes, on puisse dire avec certitude : Voilà un ancien Celte, un Germain ou un Esclavon. Les peuples se sont parfois exterminés ; plus souvent, ils se sont fondus ensemble, et, en s'éloignant de leur origine, ils ont perdu en partie les caractères typiques de la race. L'ordre qui préside à la marche des armées modernes est inconnu à ces tribus errantes, que poussait une force inconsciente. L'impulsion une fois donnée à la masse mise en branle, elle allait devant elle, sous une pression exercée à son insu peut-être par de nouvelles masses émigrantes, de même qu'un subit, dans une foule, une série de mouvements tumultueux et capricieux, qu'aucune force humaine ne saurait diriger. Le gros de l'armée s'arrêtait dans les régions les plus fertiles ; une avant-garde, plus aventureuse, s'élançait vers des contrées lointaines, rencontra un obstacle et remontait le cours de ses pérégrinations et se heurtait, comme le fient souvent les Celtes et les Germains, à leurs anciens compagnons devenus sédentaires. Par mille points de contact, ces rameaux

de la grande famille humaine en vinrent donc à s'entrelacer et à s'entre-croiser de telle façon, que l'histoire, incertaine, hésite à les classer. Les temps, enfin, et les influences locales ont amené des rapprochements ou des dissemblances nombreuses : c'est ainsi qu'on n'oserait aujourd'hui se prononcer avec certitude sur l'identité des Ibères et des Celtes, bien qu'il n'y ait aucun doute sur la communauté d'origine. Le seul fait capital, qui domine tous les autres, c'est la triple migration celtique, germanique et esclavonne, dont nous allons essayer de retracer la marche et de retrouver la descendance.

Les Celtes devancèrent les Germains, de même que ceux-ci devancèrent les Esclavons. De cette première grande migration faisaient partie quelques groupes, tels que les Ibères, les Ligures, les Sicules, peuples des plus anciens parmi ceux de l'Europe méridionale, les uns ayant pénétré en Italie par les Alpes, les autres en Espagne, par les Pyrénées pour envahir l'Espagne. Du Pont-Euxin, qu'elle a traversé d'abord, jusqu'aux rivages et aux îles de l'Atlantique, l'émigration celtique semble avoir suivi dans tous ses contours la denture des golfes et des eaux de la Méditerranée. C'est ainsi qu'il y a lieu de contourner l'Asie Mineure, l'archipel grec, la péninsule italienne, les côtes de Provence, dessinant par un nouveau circuit les côtes d'Espagne, et remontant le littoral de la France jusqu'aux Pays-Bas, d'où elle s'élançait en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Partout, en effet, sur cette lisière, nous retrouvons des traces de l'émigration celtique, que l'Europe centrale, que le Pont-Euxin même n'a pas conservés.

Envoyée dans l'immense contour que nous venons de décrire, l'émigration germanique pénétra dans l'intérieur des terres. A l'Espagne et à l'Italie elle donna les Goths et les Lombards ; à la France, les Goths et les Francs ; à l'Allemagne, les Germains ; à l'Angleterre, les Saxons, qui refoulèrent les Celtes et s'emparèrent de leurs terres. Au nord, les Scandinaves, autres tribus germaniques, peuplèrent toutes les terres habitables, en chassant devant eux des populations d'origine douteuse, que l'on croit celtiques, d'après les règles de l'analogie générale, mais qui pourraient bien n'avoir été qu'un mélange de Celtes avec des fragments mongoliens, si l'on en juge par leur rapide dégénérescence ; l'apreté du climat n'aurait pu être la seule cause de leur infériorité, puisque leurs successeurs y ont résisté.

Enfin, plus près du foyer de l'émigration générale, les Esclavons, à qui la masse germanique déjà assise barre le chemin, s'étendirent à gauche dans la Thrace et l'Illyrie, à droite en Transylvanie, en Russie et en Pologne. Ils essayèrent plus d'une fois de remonter le Danube ; mais toujours ils sont repoussés vers le brusque contour que fait le cours de ce fleuve du nord au sud. Plus au nord, ils sont arrêtés par l'Oder. Cependant ils dépassent les Karpathes et parviennent à s'établir en Bohême, où ils sont encore. En résumé, l'ensemble de ces mouvements figure assez bien trois cercles concentriques, dont les Celtes occupent la circonférence. Ainsi s'est peuplé l'ancien monde. L'analogie des langues, toutes dérivées du sanscrit, et la communauté des traditions comme des croyances religieuses, en ce qu'elles ont de fondamental, ne laissent pas de doute à ce sujet.

Dans notre rapide énumération, nous avons omis à dessein un peuple important sur l'origine duquel les historiens ne sont pas d'accord, bien qu'il se rattache aux nations septentrionales. Ce sont les Pélasges, les plus anciens habitants connus de la Grèce et de l'Italie, qu'on remplace à la fois les Hellènes, les Grecs, les Etrusques et les Romains. Les Hellènes ne se sont jamais donné pour autochtones. Et, d'autre part, il est bien certain que les Etrusques avaient trouvé établis avant eux dans la Péninsule des habitants qu'ils subjugèrent facilement par la supériorité d'une civilisation dont il nous reste de remarquables monuments. Ces indigènes étaient les Ombrins et provenaient de l'Illyrie. L'invasion étrusque appartient par la direction de son mouvement à l'émigration générale d'Orient en Occident ; mais celle de la Grèce, venue de points très-différents, échappe à toute classification.

Dans ces chocs multipliés de peuples qui se heurtent les uns contre les autres, les incidents heureux ou malheureux semblent dus au caprice du hasard. Il ne s'en dégage qu'un fait général et une observation frappante, c'est que la victoire appartient presque toujours à l'envahisseur. Presque partout, en effet, les premiers établis succombent sous les coups des nouveaux arrivants, comme si, en devenant sédentaires, ils avaient perdu en partie leur énergie et leur activité. A une époque où les inventions étaient rares, les institutions imparfaites et l'art de défendre par un système de places fortes les frontières des empires à peu près inconnu, l'avantage devait appartenir à l'assaillant. Le progrès social, que peut seul créer la vie sédentaire, était trop lent pour compenser la dégénérescence inévitablement produite par un climat plus doux et des mœurs plus molles. Voyez avec quelle facilité les Celtes de la Gaule ont conservé la rudesse de leurs ancêtres se répandant en Italie, en Illyrie, en Grèce,

en Asie même, où ils se taillent à coups d'épée des empires florissants. Rome elle-même (et c'est, notons-le bien, la Rome des Fabius qui unit déjà la sagesse de l'âge mûr à la fougue de la jeunesse), Rome étonnée par sa fortune humiliée et son foyer profané, voit l'audace de ces barbares. La présence sur ses frontières de quelques hordes mal armées l'inquiète, la contraint d'ajourner ses autres ambitions, de suspendre ses autres guerres, de se concentrer sur elle-même, de se recueillir lentement pour vaincre plus sûrement, et encore met-elle deux siècles à venger sa défaite par l'extermination de ses envahisseurs.

Du vie au II^e siècle avant l'ère chrétienne, les grandes migrations asiatiques sont presque suspendues. Les Gaulois, qui refluent à leur tour vers l'Orient, barrent aux nouveaux pèlerins le chemin du Danube, et le génie romain, dans toute sa vigueur, leur oppose en Grèce, en Égypte et en Illyrie une digue inébranlable. Puis, tout à coup, le flot intermittent reparait formidable et menace de tout submerger. Ces Kymris et ces Teutons qu'exterminait Marius ne sont que l'avant-garde de masses plus formidables encore. A la terreur qui assiege Rome, aux efforts qu'elle fait pour vaincre, à l'exaltation de son triomphe et à sa joie immédiate, on peut déjà prévoir le déclin de sa puissance et l'effondrement de l'empire sous l'avalanche des barbares, car de tels efforts ne se renouvelleront plus.

La politique extérieure de l'empire romain se résume en deux mots, *maintenir, contenir*, jusqu'à ce que l'intermittente fécondité des steppes asiatiques déborde de toutes parts. Les Alpes et le Rhin sont franchis, les Goths, Suèves, Vandales, Germains à la suite se répandent dans les provinces romaines et, par un mouvement circulaire autour de la Méditerranée, remontent jusqu'à l'Égypte. Entre les immigrants eux-mêmes, entre les Goths et les Vandales, les Francs et les Goths, le choc est d'autant plus rude que la parenté est plus éloignée, les affinités moins sensibles et les degrés de civilisation différents. Vient enfin, par la frontière toujours ouverte, l'effroyable déluge des Huns, de race mongole, contre lesquels sont forcés de s'unir et de combattre Romains, Goths et Francs, ennemis de la veille, alliés du jour et rivaux du lendemain. Ce torrent dévastateur, qui, parti des confins de la Chine, ne s'arrête qu'à la Loire, ce n'est plus une migration ordinaire ; ce n'est plus un peuple qui, mécontent du lot que le sort lui a assigné, cherche une autre terre pour la féconder de sa sueur, c'est le génie même de la destruction. Heureusement la tête du Léviathan est écrasée à Châlons, et les tronçons, brisés en chemin, ne parviennent pas à se rejoindre. Ceci se passe au VI^e siècle. Nous aurons encore à compter avec les invasions des Avars, des Bulgares et des Hongrois, avant que la puissance germanique soit assez fortement constituée pour contenir l'Asie et rassurer l'Europe occidentale. Mais, au Midi, une autre migration qu'anime la fureur du zèle religieux suit les côtes d'Afrique, détruit les établissements des Vandales, passe le détroit, envahit l'Espagne et le Midi de la France, nous envoie enfin jusqu'à Poitiers, limite extrême de sa force d'expansion, et refuse lentement, affaibli par ses propres discordes, vers son point de départ. Châlons et Poitiers, voilà les deux barrières opposées par la civilisation européenne à la barbarie asiatique. Le temps des grandes migrations est à jamais passé. Le théâtre s'en restreint de plus en plus. Nous ne donnons pas ce nom aux expéditions purement militaires des Gengis et des Timour. Au X^e siècle, l'Europe a pris son assiette. Les Francs, mélangés aux Gaulois Celto-Romains, ont créé une nation nouvelle où les Normands trouvent aussi leur place. Ici commence entre les peuples sédentaires la longue série des guerres politiques, et la faiblesse de tous les deux immigrations futures envahissent une partie de l'Europe. Le mouvement ascendant se prolonge jusqu'à la fin du XVII^e siècle et ne s'arrête que sur le haut Danube. Ici Châlons et Poitiers appellent Vienne : le génie d'Aétius et de Charles-Martel revit dans la personne du grand Sobieski.

Tel est en abrégé le tableau rapide des migrations des peuples de l'ancien monde. L'avenir se chargera de le compléter, mais en sens inverse. Quatre siècles de cohabitation sur un même sol ont révélé entre les chrétiens et les Turcs une telle incompatibilité, que ceux-ci sont fatalement condamnés à repasser le Bosphore. L'Asie n'a plus de hordes conquérantes à lancer sur l'Europe. En elle-même, elle offre un spectacle des plus étranges. Des bandes innombrables de lémings, descendant des Alpes scandinaves et se dirigeant tantôt vers la mer du Nord, tantôt vers le golfe de Botnie, se rangent comme en bataille et s'avancent en ligne droite sans aucun obstacle les détourne ou les arrête. Ils gravissent les rochers, passent les fleuves à la nage et se défendent avec une vaillance incroyable contre n'importe quel ennemi qui les attaque ; l'homme lui-même ne peut pas les effrayer et ne parvient ni à leur barrer le passage, ni à leur faire rebrousser chemin. Si le départ, dont nul encore n'a pu découvrir la cause déterminante, coïncide avec la naissance de la progéniture, l'amour maternel enfante des prodiges ; chez que mère prend un petit à sa bouche et en porte un autre sur son dos. Tant de courage

quérir des annexes à la mère patrie ou se créer une patrie nouvelle. De leur mélange avec les populations indigènes de l'Amérique centrale et méridionale, il naît lentement les peuples qui dominent malgré leur infériorité en nombre, le génie des enfants de la race caucasienne. Quant à l'Amérique du Nord, les seules émigrations en masse qu'on puisse y signaler sont celles de ces pauvres indigènes à la peau cuivrée, qui ne savent ni défendre leurs savanes ni les défricher. Le nombre en décroît de jour en jour, et le temps n'est pas éloigné où, acculés aux montagnes Rocheuses, serrés comme dans un étui entre les deux grands bras de l'empire américain, ils y trouveront le terme de leur existence. Le tombeau de cette race inférieure, qu'écrase l'impitoyable génie du progrès, marquera l'aboutissement suprême de ses migrations.

— Hist. nat. *Migrations des animaux.* Si l'on considère les animaux relativement à leur mode d'habitation, à leur séjour, à leurs déplacements, on peut les ranger en quatre catégories bien distinctes. La plupart d'entre eux, soit qu'ils se trouvent bien dans le lieu où la nature les a placés, soit que leur mode de locomotion ne leur permette guère de s'éloigner, restent constamment dans les lieux qui les ont vus naître, ou ne se livrent qu'à des déplacements fort peu étendus ; on les a appelés sédentaires. Il en est que des causes diverses et imprévues poussent à des voyages ou à des excursions qui n'ont rien de fixe ni pour le temps ni pour le lieu ; on leur a donné le nom d'animaux erratiques. D'autres, d'un naturel errant et aventureux, voyagent continuellement sur le globe, passent d'un pays à l'autre, parcourent les régions les plus variées et reviennent, après un certain nombre d'années, aux lieux d'où ils sont partis ; ce sont les espèces cosmopolites. D'autres enfin, réglés dans leurs habitudes, partent et reviennent tous les ans à des époques fixes, variant tout au plus de quelques jours, suivant l'état de la température, et se rendent dans des pays déterminés ; la plus grande régularité préside à leurs voyages ; et au retour ils reviennent le plus souvent au gîte qu'ils habitaient avant leur départ ; ce sont les animaux essentiellement émigrants ou mieux migrants.

Ce sont les voyages de ces dernières espèces qui méritent à proprement parler le nom de migrations ; toutefois, comme il est souvent difficile de distinguer si les passages d'un animal sont périodiques ou accidentels, comme on peut observer toutes les transitions possibles entre les quatre grandes catégories indiquées ci-dessus, nous prendrons ici le mot migration dans son acception la plus étendue. Ce phénomène si remarquable à de tout temps attiré l'attention des philosophes et des poètes ; mais pendant longtemps on s'est contenté de l'observer, souvent avec les yeux de l'imagination, et sans se donner la peine d'en rechercher les causes. Quand plus tard on a voulu se livrer à cette étude, on a cru d'abord qu'il fallait attribuer les déplacements des animaux à la recherche d'une température plus douce, d'une nourriture plus abondante, d'une localité mieux appropriée aux besoins de la reproduction. Mais, si cette cause est réelle pour les espèces cosmopolites ou erratiques, si elle peut même forcer quelquefois les espèces les plus sédentaires à s'éloigner de leur demeure, elle ne saurait suffire pour expliquer les voyages des espèces émigrantes ; on est donc forcé de recourir ici à l'instinct ou à l'organisation particulière de chaque animal. Ces phénomènes sont donc bien simples par eux-mêmes et quand ils sont déterminés par une seule cause ; mais ils se compliquent, lorsque plusieurs causes se agissent simultanément. Enfin, l'étude des voyages des animaux est toujours en rapport avec la puissance de leurs moyens de locomotion ; aussi est-ce surtout chez les oiseaux et les poissons qu'elle atteint son maximum.

Examinons maintenant les diverses classes. Les mammifères, sauf quelques rares espèces de carnassiers, de ruminants et de rongeurs, sont généralement sédentaires. Parmi les animaux de cette dernière classe, le lémning, petit quadrupède de la famille des rats, s'est rendu célèbre par les voyages énormes qu'il entreprend à des époques indéterminées, tout les huit ou dix ans à peu près, parfois plus rarement encore, puisque de 1580 à 1840, c'est-à-dire l'espace de 260 ans, ces émigrations n'ont été authentiquement constatées que onze fois ; mais, alors qu'elles sont complètes, elles offrent un spectacle des plus étranges. Des bandes innombrables de lémings, descendant des Alpes scandinaves et se dirigeant tantôt vers la mer du Nord, tantôt vers le golfe de Botnie, se rangent comme en bataille et s'avancent en ligne droite sans aucun obstacle les détourne ou les arrête. Ils gravissent les rochers, passent les fleuves à la nage et se défendent avec une vaillance incroyable contre n'importe quel ennemi qui les attaque ; l'homme lui-même ne peut pas les effrayer et ne parvient ni à leur barrer le passage, ni à leur faire rebrousser chemin. Si le départ, dont nul encore n'a pu découvrir la cause déterminante, coïncide avec la naissance de la progéniture, l'amour maternel enfante des prodiges ; chez que mère prend un petit à sa bouche et en porte un autre sur son dos. Tant de courage

et de persévérance n'aboutissent toutefois qu'à d'immenses désastres; les renards, les oiseaux de proie, le froid, la faim déciment ces étranges émigrants; les flots les noient par milliers, aussi laissent-ils toujours le long de leurs voyages une si large et longue traînée de cadavres, que l'air parfois en est infecté. Une autre émigration non moins curieuse est celle des écureuils. Des voyageurs assurent qu'en Amérique et en Laponie, lorsque quelque fleuve barre le chemin de ces gentils animaux en voyage, chacun d'eux transforme en radou quiques fragments de bois ou d'écorce, déploie sa queue au vent et se laisse ainsi pousser par les zéphyrs jusqu'à la rive opposée. Des voyages plus périodiques, plus réguliers et aussi plus longs sont ceux de l'Isatis et particulièrement de l'antlope, qui, tous les ans, quitte les terres rocailleuses de la pointe d'Afrique, pour se porter vers le nord en des régions plus fertiles. Tout attire les émigrations formidables des bisons, dont les troupes innombrables couvrent les savanes de la Louisiane. Conduits par l'un d'eux qui s'érige en chef et qui est reconnu comme tel par toute la bande d'émigrants, ces redoutables voyageurs partent le soir, au coucher du soleil, traversent les fleuves à la nage et font retentir parfois les vallées du Mississippi de leurs longs et sauvages mugissements.

On ne peut prendre pour des migrations proprement dites les voyages accidentels qui ont amené, dans des lieux plus ou moins éloignés de ceux qu'ils habitent, des individus isolés, comme les loups et les renards que la faim, dans les hivers rigoureux, pousse quelquefois jusque dans les villes et les villages, ou bien les cétacés et les dauphins qui, entraînés par les flots, viennent de temps en temps échouer sur nos côtes. On pourrait croire que les mammifères marins font exception à la loi générale; mais si l'on réfléchit que, malgré certaines ressemblances extérieures avec les poissons, ces animaux ne possèdent ni cette forme effilée et propre à fendre les eaux, ni ces mouvements rapides de la queue et des nageoires, ni cette légèreté, ni enfin tous ces avantages que la nature a départis aux poissons, on ne s'étonne plus que les baleines, par exemple, dont le nom seul rappelle l'idée de pesanteur, ne se livrent pas à de longues pérégrinations, et restent à peu près stationnaires dans les mêmes parages, nonobstant la guerre incessante que l'homme leur a déclarée.

Les oiseaux sont les animaux les plus essentiellement migrateurs; en général, merveilleusement doués sous le rapport de la locomotion, pouvant se transporter à des distances pour ainsi dire illimitées, ils vont offrir les plus intéressants exemples des migrations les plus régulières, comme aussi des déplacements les plus fréquents et les plus variés. « Etres vagabonds, dit M. Z. Gerbe, n'ayant pour vraie patrie que le lieu où ils sont nés et qu'ils abandonnent bientôt pour un autre, les oiseaux établissent une sorte de communication entre toutes les contrées, forment une sorte d'équilibre de vie; les pays chauds envoient l'été leurs oiseaux dans les pays froids, et réciproquement. On les voit traverser l'atmosphère à des époques régulières, exécutant des évolutions aériennes souvent remarquables. Ils savent connaître les temps qui leur conviennent et les vents qui leur seront favorables. Sans boussole, ils ne s'égarent jamais dans leur route et, naturellement, ils semblent deviner les lieux où ils doivent s'arrêter. Tout le monde connaît le départ des hirondelles. On les voit, par un des premiers beaux jours d'automne, se rassembler en troupes et s'élever en saluant de leurs petits cris, mille fois répétés, les lieux où elles sont nées; elles partent, et vont par delà les mers errer sous un ciel qui leur conviendra. »

Par là, les oiseaux, les uns partent isolément, les autres par troupes. Leurs migrations ont lieu en général deux fois par an, en automne et au printemps; pour la plupart des espèces, elles se font d'occident en orient, et pour d'autres d'orient en occident; mais toutes choisissent et adoptent un climat favorable. Les individus qui doivent faire partie de la même bande se réunissent un temps et un lieu déterminés, et partent tous ensemble, rangés dans un ordre régulier. Souvent ce départ est accompagné de battements d'ailes, d'agitations, de cris, par lesquels ces oiseaux expriment leur désir et leur impatience de partir. Au reste, ce que nous avons dit des hirondelles (v. ce mot) s'applique à d'autres. On observe des détails curieux chez les grues, les cigognes, les hérons, et surtout chez les oies.

« Ce vol, dit Buffon, se fait dans un ordre qui suppose des combinaisons et une espèce d'intelligence supérieure à celle des autres oiseaux. Celui qu'observent les oies semble leur avoir été tracé par un instinct géométrique : c'est à la fois l'arrangement le plus commode pour que chacune suive et garde son rang, en jouissant en même temps d'un vol libre et ouvert devant soi, et la disposition la plus favorable pour fendre l'air avec plus d'avantage et moins de fatigue pour la troupe entière; car elles se rangent sur deux lignes obliques formant un angle à peu près comme un V, ou, si la ligne est petite, elles ne forment qu'une seule ligne; mais ordinairement chaque troupe est de quarante ou

cinquante. Chacune y garde sa place avec une justesse admirable. Le chef, qui est à la pointe de l'angle et fend l'air le premier, va se reposer au dernier rang lorsqu'il est fatigué, et tour à tour les autres prennent la première place. »

Les oiseaux erratiques, tels que les pins, les alouettes, les ortolans, les draines, etc., quittent les contrées du Nord, à l'automne, et se retirent de proche en proche vers le Midi, à mesure que le froid les poursuit; en général, ils restent quelque temps dans une contrée avant de passer dans une autre. D'après M. Temminck, les jeunes et les vieux, chez le plus grand nombre, forment deux troupes distinctes. Quelques oiseaux, tels que les bec-fins en général, voyagent isolément. Chez les manchots, lorsque les jeunes ont acquis un développement suffisant, la troupe entière, à un moment donné, abandonne l'île et gagne la haute mer, où l'on croit qu'ils passent la saison froide. Les bec-croisés, les casse-noix, les jaseurs, etc., se livrent à des excursions irrégulières, qui n'arrivent qu'une fois en dix ou vingt ans, et voyagent par grandes troupes. Enfin, on a trouvé quelquefois sur les côtes ou dans l'intérieur de l'Europe des oiseaux étrangers, amenés là par une cause accidentelle inconnue, et que l'on a regardés à tort comme des espèces émigrantes. Une opinion fort répandue chez les habitants des campagnes, et adoptée même par quelques savants, voit des indices des variations futures de la température dans les époques des passages des oiseaux.

Les reptiles, dont les moyens de progression sont faibles, sont incapables de tenter de lointaines excursions, et l'on ne peut citer que certaines tortues marines qui, à l'époque de la reproduction, quittent la mer pour gagner les grèves sablonneuses où elles déposent leurs œufs.

Les migrations des poissons offrent un des spectacles les plus curieux. Leurs mouvements sont divers. Les uns, comme les anguilles, quittent les fleuves pour gagner la mer, tandis que d'autres, tels que les saumons, les esturgeons, etc., passent de l'Océan dans les fleuves, qu'ils remontent le plus possible, afin d'y déposer leurs œufs; d'autres enfin voyagent dans la mer elle-même, où ils franchissent des distances énormes; tels sont les harengs qui, du nord, descendent sur nos côtes, les sardines et les anchois qui s'avancent jusqu'aux rives de la Méditerranée. L'extrême fécondité de ces poissons voyageurs explique seule comment ils résistent à la destruction qu'on en fait depuis tant de siècles.

Les insectes émigrent peu, sauf quelques hémiptères et les orthoptères, parmi lesquels se rangent les redoutables sauterelles, dont les migrations sont connues depuis une longue série de siècles. On comprend, quand on songe aux ravages qu'elles causent, que l'écriture les classe au nombre des dix fléaux qui désolèrent l'Égypte. En Afrique et en Asie, on les voit arriver en quantités si effroyables, qu'elles ressemblent à d'immenses nuages noirs interceptant la lumière. Levailant en a vu une colonne qui embrassait deux ou trois mille pieds en largeur et qui, montre en main, mit plus d'une heure à passer. Forskal compare au mugissement d'une cataracte le sourd murmure qui annonce leur arrivée, et Pouchet raconte qu'en s'abattant sur le sol ces redoutables orthoptères y forment parfois une nappe vivante de plus d'un pied d'épaisseur. Lorsqu'ils s'abattent sur les arbres, les branches plient et se brisent sous leur poids, et toute contrée où ils sont passés semble avoir été ravagée par un incendie : fruits, feuilles, herbes, tout a disparu. C'est particulièrement en Afrique que s'effectuent ces terribles migrations; mais on en a vu en Tartarie et jusqu'en Pologne, où elles traversaient tout, même les bras de mer, pour arriver dans les contrées où elles espéraient trouver des vivres. L'homme a de tout temps essayé, mais en vain, de lutter contre ce fléau, le plus grand peut-être que les peuples aient à subir, par la raison que la mort même des sauterelles n'est qu'une aggravation de plus aux désastres qu'elles causent. Vivantes, elles dévorent tout et amènent la famine; mais mortes, elles putréfient, infectent l'air et occasionnent des pestes qui tuent les hommes par milliers.

Les migrations des sauterelles ont été observées à toutes les époques de l'histoire. Moïse nous raconte les dévastations de l'Égypte par ces sauterelles qui envahissaient jusqu'aux palais des Pharaons. Pliny décrit celles dont l'Afrique fut si longtemps à souffrir, et les temps modernes ont dû enregistrer bien souvent aussi des faits analogues. L'un de ces passages d'insectes, semblable à un ouragan, obscurcit le soleil et barra le passage à l'armée de Charles XII lorsqu'elle traversait la Bessarabie. L'homme est impuissant contre ces invasions que rien ne détourne et n'arrête. Dans l'antiquité, des lois rigoureuses ordonnaient la destruction de ces insectes voyageurs. Dans l'île de Lemnos, chaque citoyen devait apporter, comme tribut annuel, un certain nombre de mesures de sauterelles mortes. Pliny raconte que dans la Cyrenaïque tout homme qui, d'après la loi, ne faisait pas deux ou trois fois par an la guerre à ces animaux, était puni comme

déserteur. Autrefois, les légions romaines étaient parfois employées dans ces guerres obscures et difficiles. Même chose eut lieu dans les temps modernes. Il y a quelques années, en Transylvanie, des régiments entiers ramassaient les sauterelles et quinze cents hommes n'étaient occupés qu'à écraser, brûler ou enterrer la moisson vivante, ce qui n'empêcha pas le fléau de revenir l'année suivante avec une telle intensité, que le peuple dut se lever en masse, sans pouvoir toutefois empêcher la ruine complète d'une foule de campagnes. Tout récemment, enfin, Ibrahim-Pacha employa toute son armée pour combattre et tacher d'entasser les débris infects de l'une de ces invasions.

Les naturalistes mentionnent d'autres migrations d'insectes, telles que celles des fourmis et, entre autres, des termites, qui, par colonnes innombrables, envahissent des régions et des villes entières dont elles chasseraient les habitants si l'on n'avait recours, en ces circonstances, aux plus énergiques mesures pour conjurer le danger. Dans le midi de la France, on a vu l'altise bleue venir d'Espagne, suivre le littoral de la Méditerranée et se diriger vers Nice. A la Barbade, une invasion considérable de fourmis noires n'a pu être arrêtée que lorsqu'on a eu l'idée de répandre sur son chemin des traînées de poudre, auxquelles on a mis le feu, ce qui a forcé ces insectes de se détourner.

Parmi les crustacés migrateurs, on ne peut guère citer que le crabe de terre qui, une fois par an, gagne les bords de la mer pour déposer ses œufs parmi les plantes marines. Les mollusques sont, en général, plus ou moins stationnaires; on cite, néanmoins, plusieurs espèces des genres hyale, carinaire, peigne, etc., qui se livrent à d'assez longs voyages et auxquelles leur vélocité a valu, parmi les marins, le nom pittoresque de papillons des mers. Mentionnons pour mémoire quelques zoophytes, tels que les méduses, les rhizostomes et les physalis, dont les déplacements sont assez étendus, mais ne présentent d'ailleurs aucune régularité.

— Bot. Migrations des végétaux. Le végétal, considéré en tant qu'individu, est ordinairement fixé au sol qui l'a vu naître; l'immobilité est, en effet, un de ses caractères essentiels. Il n'en est plus de même dès que l'on considère l'espèce; les limites dans lesquelles celle-ci est enfermée ne sont pas infranchissables. Des causes nombreuses et diverses, auxquelles vient s'ajouter quelquefois l'action de l'homme, concourent puissamment à favoriser la diffusion des plantes à des distances plus ou moins éloignées de leur station naturelle et, par suite, à modifier les flores locales. Nous avons étudié ces diverses causes dans l'article DISSÉMINATION, auquel nous renvoyons. Ces déplacements ont reçu le nom de migrations ou de colonies végétales, par analogie avec ce qui se passe chez les animaux. En général, les déplacements des végétaux sont purement accidentels; ils peuvent néanmoins, jusqu'à un certain point, affecter un caractère périodique lorsqu'ils se rattachent intimement à des causes qui le sont elles-mêmes, comme l'action de certains vents, des crues annuelles de quelques fleuves, des courants marins, des voyages ou des transports opérés par l'homme, et surtout des migrations des mammifères et des oiseaux. Toutefois, il ne suffit pas que des graines ou des germes soient transportés dans un pays différent de celui qui leur a donné naissance, il faut, pour former une véritable colonie, que ces germes trouvent à leur point d'arrivée des circonstances qui leur permettent de croître et de se reproduire, ce qui constitue la naturalisation.

MIGRATOIRE adj. (mi-gra-toi-re — du lat. *migrare*, voyager). Qui a rapport aux migrations : *Un mouvement migratoire.*

MIGUEL s. m. (mi-guél — nom d'homme). Erpét. Espèce d'orvet.

MIGUEL (SAN-), appelée *Saint-Michel* par les Français, le portugais de l'Océan Atlantique, la plus grande de l'archipel des Açores, au S.-E. de l'île Terceira et au N. de Sainte-Marie, entre 37° 45' et 37° 58' de latit. N., et 27° 53' et 28° 16' de longit. O. Longueur du N.-O. au S.-E., 75 kilom., sur 17 kilom. de largeur moyenne. Ch.-l., Ponta-Delgada. La côte offre tantôt de profonds ravins, tantôt des falaises très-élevées, mais pas de port sûr ou commode. L'intérieur est en partie couvert de montagnes, dont les plus hautes sont : la Guatarrá, le pic Agoa, le pic de Fogu et le pic de Varrá, qui atteint 1,693 mètres au-dessus de la mer. Parmi les nombreux tremblements de terre qui ont désolé cette contrée, ceux de 1810 et de 1811 ont été particulièrement terribles. Les orages y sont fréquents et d'une violence incroyable. Le sol, sec et aride sur les montagnes, est très-fertile dans les vallées et dans les plaines, et produit surtout du froment, du maïs, des fèves, des pommes de terre et des oranges très-estimées. La vigne donne un excellent vin, qui n'est pas exporté. Parmi les sources minérales et thermales, nous citerons celles de la vallée des *Furnas*. L'exportation consiste en grains, légumes secs, bétail, volaille, oranges, etc. Le commerce d'importation a pour objet le sucre, le café, le tabac, les toiles, les soieries, la quincaillerie, la poterie, les meubles, le poisson et différents com-

tibles. L'île San-Miguel fut découverte en 1444 par un esclave nègre.

MIGUEL (SAN-), rivière de l'Amérique méridionale, république de l'Équateur. Elle descend du versant oriental des Andes, coule à l'E. et se jette dans le Putumayo par la rive droite, sous 0° 20' de lat. N. et 77° 40' de long. O., après un cours de 450 kilom. « Rivière de l'Amérique méridionale (Bolivie). Elle naît sur les confins du Chiquitos et du Moxos, coule du S. au N.-O. et se jette dans le Guapore, après un cours de 1,400 kilom. On la nomme aussi *Ubay*. Les affluents principaux sont le Parapiti, à gauche, le San-Luis et le Sacopo, à droite.

MIGUEL (SAN-), ville de l'Amérique centrale, république et à 144 kilom. S.-E. de San-Salvador, à 35 kilom. O. du golfe Fonseca, dans le Pacifique; 10,000 hab. Elle possède des mines d'or et d'argent qui sont exploitées par des négociants du pays et par une compagnie anglaise. Les foires qui y ont lieu (21 novembre et mercredi des Cendres) amènent une affluente considérable. Les produits de tout genre y paraissent et sont vendus en moins de trois jours, principalement les indigos, dont la vente seule s'élève à 150,000 francs; c'est surtout pour le Guatemala qu'on les achète. Climat malsain. L'île du Brésil, province de Sainte-Catherine. Elle s'élève sur le bord de la baie du même nom et possède un port abrité des vents de l'O. On y fait commerce de sucre, maïs, manioc et haricots; 3,000 hab. Port bien abrité; lieu de relâche des bâtiments baleiniers du pôle austral.

MIGUEL-D'ACHA (SAN-), bourg du Portugal, province de Beira, comarca et à 15 kilom. E. de Castello-Branco; 2,630 hab.

MIGUEL-DE-IBARRA (SAN-), ville de l'Amérique du Sud, république de l'Équateur. V. IBARRA.

MIGUEL-DE-TUCUMAN (SAN-), ville de l'Amérique du Sud. V. TUCUMAN.

MIGUEL (dom), fils du roi de Portugal Manuel, et petit-fils de Ferdinand et d'Isabelle, né à Saragosse le 23 août 1498, mort à Grenade le 20 juillet 1500. Quoiqu'il n'ait fait que paraître dans la vie, cet enfant, à l'existence duquel ont été suspendues les destinées de l'Espagne, tient une certaine place dans l'histoire, par les compétitions qui se sont élevées autour de lui, à sa naissance et à sa mort. Sa mère, Isabelle, était la fille aînée d'Isabelle la Catholique et de Ferdinand d'Aragon. L'héritier présomptif du trône de Castille, l'infant don Juan, prince des Asturies, étant mort quelques mois après son mariage avec Marguerite de Bourgogne, fille de l'archiduc d'Autriche Maximilien, les droits éventuels au trône passaient, d'après les lois de Castille, à la sœur aînée de don Juan, Isabelle, reine de Portugal, et à sa descendance. Une première complication fut soulevée par la maison d'Autriche. La sœur puînée de l'infant don Juan, Jeanne la Folle, avait épousé le fils de Maximilien, Philippe le Beau. A la nouvelle de la mort de l'infant, son beau-frère, il se hâta d'en revendiquer les droits, au nom de Jeanne, et Maximilien appuya Philippe dans cette contestation, contre laquelle se hâtèrent de protester Ferdinand et Isabelle. Ils appelèrent auprès d'eux le roi et la reine de Portugal et les firent reconnaître comme héritiers présomptifs par les cortès de Castille (29 avril 1498). Les cortès prêterent le serment, suivant l'ancien usage, dans la basilique de Toledo, à la reine de Portugal, Isabelle, comme héritière légitime, après la mort de sa mère, des royaumes de Castille, de Léon et de Grenade, et au roi de Portugal, Manuel, comme prince cohéritier. L'Aragon, dont la reine de Portugal devait également hériter, du chef de son père, Ferdinand, avait une autre constitution que la Castille, et lorsque Ferdinand réunissait ses cortès (l'ain) pour leur faire reconnaître Isabelle, à défaut d'héritier mâle, il rencontra une opposition absolue. Ce fut la seconde complication. Isabelle la Catholique ne parlait de rien moins que de mettre une armée en campagne, pour avoir raison de ces résistances; le roi, plus patient et plus diplomate, chercha un accommodement. On trouva un codicille du testament du dernier roi d'Aragon, Juan II, par lequel le droit de succession, pour le cas où le roi ne laisserait pas de postérité masculine, était dévolu aux enfants mâles des filles, et comme la reine de Portugal était dans un état de grossesse avancée, on s'arrêta au parti de différer toute résolution jusqu'à son accouchement.

C'est dans ces circonstances que naquit l'infant don Miguel (23 août 1498); sa mère mourut des suites des couches, le jour même, et toutes les espérances dynastiques des Espagnols se concentrèrent autour de ce berceau. Les trois royaumes, Castille, Léon et Grenade, accueillirent l'infant comme héritier du trône, et, suivant l'accord consenti, le serment solennel lui fut prêté pour l'Aragon, le 22 septembre, par les quatre bras du royaume, réunis à Saragosse. Les aïeux, Ferdinand et Isabelle, furent nommés tuteurs de l'infant, jusqu'à sa quatorzième année. Les espérances de Philippe le Beau furent ainsi mises à néant, ou du moins indéfiniment reculees.

Si l'infant don Miguel eût vécu, l'autonomie de la Péninsule était assurée, puisqu'il héritait, du chef de son père, du Portu-

gal, et, du chef des Rois Catholiques, des royaumes de Castille, d'Aragon, de Léon et de Grenade. L'Espagne, maîtresse, en outre, des Indes occidentales et orientales, immense monarchie où le soleil ne se couchait jamais, allait-elle marcher dans le sens du progrès et de la civilisation, ou avait-tendu Ferdinand et Isabelle? La vigoureuse impulsion qu'ils avaient donnée aux entreprises de colonisation et de commerce allait-elle se continuer, et toutes ces causes réunies faire de l'Espagne la plus grande puissance du monde? Toutes ces grandes destinées tenaient au souffle d'un enfant. Sa mort vint détruire à la fois les craintes et les espérances. Ferdinand et Isabelle s'étant rendus à Grenade au mois de juillet 1500, l'enfant royal, qui n'avait pas achevé sa deuxième année, y mourut inopinément.

Cette mort faisait revivre les prétentions de Philippe le Beau; la Castille et l'Aragon lui échurent, après la mort d'Isabelle; le Portugal échappa à l'annexion, mais les droits éventuels des descendants de Maximilien à l'empire reportaient dans un autre sens, pour Philippe et ses héritiers, ces grands rêves de monarchie presque universelle. Venait de naître le futur roi Jean VI et de sa femme l'infante Charlotte-Joachim. Il avait à peine six ans lorsque ses parents l'emmenèrent au Brésil. Là son éducation fut abandonnée à la domesticité, et, de bonne heure, il donna des preuves du plus mauvais naturel. A l'âge de dix-neuf ans, il ne savait encore ni lire ni écrire, mais il possédait une certaine adresse dans les exercices du corps. Il était de retour en Portugal avec sa famille, lorsque sa mère, Charlotte, furieuse de voir son mari, le roi Jean VI, jurer la constitution libérale de 1822, conçut l'idée de le renverser, et n'hésita point à employer dans ce but les moyens les plus odieux. Contre le roi Jean, elle arma son propre fils, don Miguel, qui se mit à la tête du parti clerical. Le 26 juin 1828, Miguel tenta infructueusement un soulèvement, et reçut son pardon. Il recommença l'année suivante, et, non-seulement la faiblesse de son père lui permit de rentrer une seconde fois en grâce, mais encore il reçut le titre de généralissime des armées portugaises. Bientôt après, pour reconnaître tant d'indulgence, il fit assassiner le marquis de Loulé, conseiller intime du roi Jean, et excita un troisième soulèvement (le 30 avril 1834), dans lequel il parvint à emprisonner les ministres et à chasser son père, qui ne fut restauré que par l'énergique intervention des ambassadeurs étrangers. L'enfant don Miguel fut cette fois banni avec sa mère par un décret en date du 12 mai, et il se retira à Paris, puis à Vienne, où M. de Metternich entreprit de le former.

A la mort de Jean VI, l'infante Isabelle-Marie fut proclamée régente du Portugal, et son frère, don Pedro, empereur du Brésil, et héritier légitime, céda à sa fille, doña Maria, dont il offrit la main à don Miguel avec le titre de régent. Bien que la qualité d'époux de la reine fût constitutionnellement incompatible avec celle de régent, don Miguel accepta et consentit à prêter serment à la constitution. Il fit son entrée à Lisbonne en 1828, renvoya aussitôt les cortès, et, pour se donner un semblant de légalité, il réunit les anciennes cortès constituantes qui le proclamèrent roi. Pour consacrer l'usurpation, il refusa d'épouser doña Maria, et le vaiseau qui portait cette princesse, ne pouvant même aborder en Portugal, dut retourner au Brésil en passant par l'Angleterre. Les généraux Palmella et Villafior, qui essayèrent de soutenir la cause de la reine légitime, furent vaincus, le soulèvement d'Oporto comprimé et l'île Terceira fut bientôt le seul point du Portugal où l'on put trouver des partisans de doña Maria de Gloria.

Don Miguel, reconnu roi par l'Espagne et par l'Angleterre, accabla le Portugal sous un despotisme affreux. En 1830, à la mort de sa dignité mère, l'armée et les finances étaient dans un tel état de délabrement qu'il fallut songer aux expédients. C'est alors que le parti de la résistance, jusqu'alors confiné dans les Açores, se répandit en Espagne, en Portugal, et, soutenu par la France, eut même les hostilités. Une flotte portugaise fut prise dans les eaux du Tage par l'amiral Rousin, et l'empereur du Brésil quitta ses États pour se mettre à la tête d'une expédition destinée à soutenir les droits de sa fille. Après s'être assuré l'appui de l'Angleterre et celui de la France, don Pedro se rendit aux Açores, centre de réunion du parti libéral, puis débarqua en Portugal (7 juill. 1832) et s'empara de Porto, où il publia aussitôt, au nom de doña Maria II, une charte constitutionnelle. Don Miguel vint assiéger et bombarder cette ville sans pouvoir s'en emparer, et l'amiral anglais Napier, ayant détruit la plus grande partie de la flotte migueliste près du cap Saint-Vincent (5 juill. 1833), la petite armée de don

Pedro se vit débarrassée par mer et put reprendre l'offensive après avoir vu croître rapidement ses forces. Le 13 février 1834, Saldanha battit les miguelistes à Alamos; le 8 mai suivant, Villafior prit Coimbra, et huit jours plus tard, définitivement, à Aljeiceira, l'armée des absolutistes; enfin, de son côté, Napier prenait Villa de Pigneira, Ouren, Santarem et franchissait le Tage. Saldanha et Villafior, qui avaient fait leur jonction, marchèrent sur Lisbonne, lorsque l'armée migueliste capitula (26 mai), et, don Miguel, qui craignait d'être fait prisonnier, proposa et s'empressa de signer la capitulation d'Evora (29 mai), par laquelle il renonçait à toutes prétentions au trône, s'engageait à ne plus revenir en Portugal et recevait une pension annuelle de 36,082 fr. Il se rendit alors en Italie, où il s'empressa de protester contre la convention d'Evora, alla se fixer à Rome, s'y fit reconnaître par le pape souverain légitime du Portugal, et il épousa, en 1851, la princesse Adélaïde de Lowenstein-Wertheim-Rosenberg, dont il eut trois filles et un fils, don Miguel de Bragance, qui, en 1853, acquiesça et transmit solennellement ses prétendus droits à la couronne de Portugal.

MIGUEL (Domingo DE), économiste espagnol contemporain. Il est professeur de sciences naturelles et d'agriculture à l'Ecole normale de Barcelone, et il a publié les ouvrages suivants : *Introduction à la grammaire, à l'usage des enfants des deux sexes* (1855); *Introduction à l'agriculture* (1856, 2e éd.); *Notions des sciences naturelles, appliquées au commerce, à l'agriculture et à l'hygiène* (Barcelone, 1857); *Notions d'hygiène domestique, à l'usage des écoles et des familles* (Barcelone, 1857), etc.

MIGUEL (Raimundo DE), pédagogue espagnol contemporain. Il a occupé pendant longtemps, avec beaucoup de succès, une chaire de rhétorique et de poésie à l'Institut secondaire de Burgos, et s'est, en outre, fait connaître par les ouvrages suivants : *Exposition grammaticale, critique, philosophique et raisonnée de l'épître d'Horace aux Pisons*, avec la traduction de cette épître en vers espagnols (Madrid, 1856); *Éléments de la mythologie, des rites et des mœurs des anciens Romains, et notions élémentaires de rhétorique et de poétique* (Burgos, 1856); *Cours élémentaire, théorique et pratique de rhétorique et de poétique* (Burgos, 1857); *Grammaire hispano-latine théorique et pratique pour l'étude simultanée des deux langues* (Mudrid, 1857), etc.

MIGUEL SAN-ROMÁN (don), président de la république du Pérou. V. SAN-ROMÁN.

MIGUELISTE s. m. (mi-gué-li-ste). Hist. Partisan de don Miguel : Les MIGUELISTES furent défaits.

— Adjectif. : *Le parti MIGUELISTE.*

MIGUELURRA, ville d'Espagne, province et à 5 kilom. S.-E. de Ciudad-Real, dans une belle plaine; 6,000 hab. Tanneries, distilleries d'eau-de-vie; fabrication de lainages, toiles et briques.

MIHIEL (SAINT-), en latin *Fonsus Sancti Michaelis*, ville de France (Meuse), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kilom. N.-O. de Commercy, sur la rive droite de la Meuse; pop. aggl., 4,189 hab. — pop. tot., 4,233 hab. Tribunal de 1re instance; cour d'assises; justice de paix; collège communal; bibliothèque publique; Papeteries; fabrication de dentelles; filature de coton; forge, bonneterie, teinturerie; pêche d'excellentes truites. Commerce de vins, grains et bois. Saint-Mihiel est situé dans un vallon qu'arrose la Meuse et que dominent d'assez hautes montagnes, sur l'une desquelles on voit un château fort, construit par Sophie, comtesse de Bar, l'an 1085. A peu de distance de ces ruines, on remarque cinq rochers calcaires de plus de 20 mètres de hauteur, adossés contre des collines, sur un des bords de la Meuse; ils sont connus dans le pays sous le nom de *falaises* de Saint-Mihiel. La ville est assez bien bâtie, mais n'offre plus aucun vestige de ses anciennes fortifications. Elle se divise en deux parties : la ville neuve et le bourg. En outre, un pont monumental fait communiquer la ville avec le faubourg de Bar (rive gauche) et avec la promenade de Procheville. Une autre promenade, dite des *Capucins*, plantée de tilleuls, domine la ville.

Le monument le plus remarquable de Saint-Mihiel est l'église Saint-Etienne. Cet édifice, situé dans la partie ancienne de la ville, passe pour avoir été construit à une époque très-reculée. C'est dans le bas-côté de droite que se trouve le fameux sépulcre représentant l'ensevelissement du Christ. Ce sépulcre, œuvre de Ligier-Richier, élève de Michel-Ange, que Saint-Mihiel honore de compter un nombre de ses enfants, passe pour un des chefs-d'œuvre de la sculpture de l'époque. Il se compose de trois figures plus grandes que nature, taillées dans un seul bloc de pierre d'un grain très-fin et d'une blancheur de marbre. Ce groupe est extrêmement beau et d'un effet saisissant.

L'église paroissiale de Saint-Mihiel, ancienne abbatale, appartient au style du XVIIe siècle. La voûte, très-vaste, s'appuie sur des piliers carrés, cannelés, à chapiteaux corinthiens. On remarque à l'intérieur deux beaux groupes attribués à l'auteur du *Saint-Sépulcre* : le premier, placé dans la chapelle

des fonts baptismaux, représente un *Enfant jouant avec deux têtes de mort*; le second, en bois, représente la *Vierge d'ailant*, soutenue par un lévite. Le buffet d'orgues et les stalles sont des ouvrages de sculpture d'une grande délicatesse. Citons encore l'hôtel de ville, bel édifice moderne; la bibliothèque, riche de 6,000 à 7,000 volumes, sans compter de nombreux manuscrits, occupe une salle immense des anciens bâtiments de l'abbaye de Vulfoald, dont la façade monumentale, restaurée, est encore debout. Une belle fontaine orne le centre de la place des Halles. Enfin le tribunal et le collège occupent les bâtiments du couvent des bénédictins.

La ville de Saint-Mihiel doit son origine à un monastère fondé en 660, dans une vaste forêt, par Vulfoald, maire du palais de Childéric, roi d'Austrasie. Vulfoald fit aussi bâtir près du monastère un château, où il établit sa résidence. Plus tard, à la suite d'une révolte contre Charles-Martel, ce prince fit détruire le château. Dans la suite, Smaragde, abbé du monastère fondé par l'ancien maire du palais, transféra cet établissement religieux sur les rives de la Meuse, et cette translation fut l'origine de Saint-Mihiel. La richesse de l'abbaye et l'importance du passage qu'elle possédait sur la Meuse rendirent cette ville importante au moyen âge. Elle acquit au XVIe siècle une extension telle que le duc Edouard II en fit un chef-lieu judiciaire et y installa les grands juges barrois. C'est à Saint-Mihiel que fut ratifié (1419) le mariage d'Isabelle, fille du duc Charles, avec René d'Anjou; c'est là aussi que fut juré par Louis de Lorraine (1445) la charte de franchise des bourgeois de Commercy, etc. Nous citerons encore les grands jours de 1511 à 1532. A cette dernière époque, le roi de France ayant émis la prétention de faire porter devant le parlement de Paris les appels du Barrois; il s'ensuivit une lutte qui dura jusqu'en 1571.

Le duc Charles y mit fin alors en demandant les grands jours de Saint-Mihiel le titre de cour souveraine. Un an plus tard, une école de droit fut fondée à Saint-Mihiel et placée sous la direction de professeurs laïques; mais son existence fut de courte durée. En 1635, l'armée française qui envahissait la Lorraine vint mettre le siège devant Saint-Mihiel, et Louis XIII se décida à venir conduire le siège en personne. Les habitants, réduits à la dernière extrémité, durent négocier une capitulation et se racheter moyennant une lourde rançon de 50,000 écus d'or. Devenu maître de la ville, Louis XIII réunit alors la cour de Saint-Mihiel à celle de Nancy. Le duc Charles IV la rétablit néanmoins en 1641 et elle ne fut définitivement supprimée qu'en 1681 par Louis XIV. Le duc Léopold ne jugea même pas à propos, lorsqu'il eut repris ses États, de suivre l'exemple de son aïeul, et de ce jour Saint-Mihiel, en cessant d'être le siège d'une cour souveraine, perdit peu à peu son ancienne importance. C'est en souvenir de ce passé que cette ville, bien que chef-lieu de canton, est le siège de tribunaux supérieurs. Outre l'ancienne abbaye de Vulfoald, Saint-Mihiel possédait des couvents de capucins, de carmes, de minimes, d'augustins, de carmélites et d'annonciades, qui furent supprimés à l'époque de la Révolution; mais les livres et manuscrits en provenant constituèrent la bibliothèque de la ville.

MIHR s. m. (mir). Chronol. Mois de l'équinoxe d'automne, chez les anciens Perses. Il On trouve aussi MIHR.

MIHRAB s. m. (mi-rabb). Pan de mur, ordinairement revêtu de briques émaillées, qui indique, dans une mosquée, la direction de La Mecque, et vers lequel le musulman doit toujours se tourner pour prier : *De chaque côté du MIHRAB on écrit les noms d'Allah et de Mohammed. Le soir, dans de grands chandeliers de cuivre doré, brûlent aux deux côtés du MIHRAB d'énormes cierges, dont la clarté fait resplendir les arabesques émaillées.*

MI-JAMBE (A) loc. adv. A la hauteur du milieu de la jambe : *Des bottes qui montent à MI-JAMBE. S'enfoncer dans l'eau jusqu'à MI-JAMBE.*

MIJARÈS, en latin *Ubeda*, rivière d'Espagne. Elle prend sa source dans la province de Teruel, près du village de Montegaud, dans la partie S.-E. de cette province, coule d'abord au S., puis se tourne à l'E., entre dans la province de Castellon de la Plana et se jette dans la Méditerranée, à 7 kilom. S.-E. de la ville de ce nom, après un cours de 110 kilom.

MIJAS, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 30 kilom. S.-O. de Malaga, près de la Méditerranée; 4,500 hab. Fabrication de papier et de sparteries; fonderie de cuivre et de plomb.

MIJAURÉE s. f. (mi-jô-ré. — L'origine de ce mot est controversée. Le Berry a *mijaurer*, *mijauder*, pour *mignoter*; mais il est difficile d'y rattacher *mijaurée*. Chaulieu, qui donne à ce mot le sens de *mignonne*, écrit *migeoire*, et M. Littré demande si, avec cette orthographe, on ne pourrait pas le rapprocher de *mijoter*. Enfin, Le Héricher dit qu'en normand *jouer* signifie *parer*, et que la *mijaurée* est la *mal jorée*, la *mal parée*). Béguet, femme ou fille désagréablement prétentieuse : *Faire la MIJAURÉE. Voilà une belle MIJAURÉE, une pimpesouée bien bâtie, pour vous donner tant d'amour!* (Mol.) *J'ai promis à M^{me} Giraud, ma tante, de vivre désormais*

comme un *Céladon*; *C'est le seul moyen de plaire à ma cousine Adélaïde, qui fait la MIJAURÉE.* (Scribe.)

La sont en foule antiques *mijaurées*.

Jeunes oisifs et bégueules titrées,
Disant des riens d'un ton de perroquet.

VOLTAIRES.

MIJERITSCH, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Kharkov, district et à 32 kilom. S.-O. de Soumy; 7,000 hab. Commerce de draps, soieries, céréales, bestiaux.

MIJL s. m. (mijl). Métrol. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut exactement au kilomètre.

MIJOTÉ, ÉE (mi-jô-té) part. passé du v. Mijoter : Une affaire MIJOTÉE pendant longtemps.

MIJOTER v. n. ou intr. (mi-jô-té. — L'origine de ce mot n'est pas certaine. La plupart des étymologistes le tirent de *mie*, dont *mije* est une autre forme. *Mijoter* serait alors proprement réduire comme en mie). Faire cuire à petit feu, lentement : *MIJOTER du bœuf à la mode.*

— Fig. Préparer de longue main, mûrir à l'aise et avec soin : *Je sais que depuis longtemps il MIJOTE un complot contre moi. Un soir, au milieu de l'admirable perpétuité qu'elle AVAIT MIJOTÉE, madame se jeta aux pieds de son époux.* (Balz.) « Traiter délicatement, doucement, en parlant des personnes : *MIJOTER un enfant. Prudence AVAIT élevé, soigné, MIJOTÉ le jeune homme depuis sa plus tendre enfance.* (De St-Georges.)

— v. n. ou intr. Bouillir lentement, à petit feu : *Le bœuf mijote dans le pot.*

— Fig. Se préparer tout doucement : *Laissez-moi faire... votre vengeance MIJOTE.* (Balz.)

Se mijoter v. pr. Prendre un soin excessif de sa personne.

MIKADO ou **MIKKADO** s. m. (mi-ka-do). Ancien souverain spirituel, aujourd'hui souverain unique, du Japon.

— Encycl. Avant la dernière révolution, qui a transformé d'une manière si profonde la constitution japonaise, le *mikado*, sorte de souverain pontife, était pour ses peuples comme un dieu vivant, habitant au milieu d'eux, l'auguste successeur des douze grands dieux primitifs. Objet d'un culte de tous les instants, sa personne était révérencée, non-seulement des indigènes qui professent la religion nationale, mais encore des sectateurs de Bouddha et de Confucius. Tout ce qui tenait à sa personne était par cela seul réputé sacré, et il n'y avait pas jusqu'à ses excréments qui ne fussent recueillis avec cérémonie et respectueusement enroulés dans un terrain affecté à cet usage. Voici ce que dit à ce sujet M. Léon de Kosny, auteur de plusieurs ouvrages sur le Japon :

« Vivant au sein d'un palais vaste et magnifique et entouré d'une cour somptueuse, dans la cité la plus opulente du Japon, à Meako, le souverain pontife entretient autour de lui les antiques coutumes nationales et avec elles la langue sonore et harmonieuse de Yamato. Considérée comme éminemment sainte, sa personne est l'objet d'un culte de tous les instants. Les vases qui figurent sur sa table sont brisés après chaque repas, afin que, consacrés par un aussi glorieux convive, ils ne puissent être souillés par des lèvres impures. Son pied ne touche jamais la terre, qui est réputée indigne d'un aussi auguste contact. Ses ongles et ses cheveux sont coupés avec cérémonie pendant son sommeil, et les rognures en sont précieusement conservées comme reliques. Une épouse (*kisaki*), douze femmes du premier ordre et un nombre illimité de femmes du second ordre composent la gynécée du *mikado*. Celui d'entre ses enfants qu'il choisit pour son héritier présumptif place son heureuse mère sur le trône avec le titre suprême d'impératrice. Autour du *mikado* se tiennent les plus fameuses illustrations de l'empire. Le taikoun (prince régnant de Yédo) est fier d'y occuper le rang de premier officier. Les seigneurs des plus hautes familles mettent à l'honneur d'y remplir quelque fonction. Les poètes et les chœurs nationaux y accourent en foule exercer le prestige de leur art et rappeler, en une langue classique et musicale, les plus glorieux épisodes du passé. Ainsi vivent et renaissent, au sein des paisibles jouissances de leurs fastueux palais, et comme autant d'incarnations d'un même homme, les divins successeurs de Zin-Mou au pontificat suprême d'un des plus fameux empires de l'extrême Orient. »

Tant d'honneurs étaient achetés au prix d'un rude sacrifice, celui de la liberté. Éternellement condamné à la société de ses femmes, le dieu vivant de Meako ne pouvait ni sortir de son palais, ni se montrer à ses sujets à visage découvert. L'habile politique des taikouns l'avait entouré d'un cercle infranchissable de respect et d'adoration, se réservant à eux-mêmes toute l'autorité temporelle, c'est-à-dire tout le gouvernement effectif. En 1863, après de graves difficultés survenues avec les puissances occidentales, le *mikado* Montsoukito s'allia aux daimios (nobles) mécontents, pour renverser le taikoun et établir sa propre autorité sur des bases qu'on pourrait appeler constitutionnelles. Depuis lors, sorti de sa cage, le *mikado* inaugure des chemins de fer, passe des revues, se laisse voir

librement à ses sujets. Sa divinité a évidemment perdu à ces changements, mais il est à croire que sa puissance y gagnera. En tout cas, ses sujets jouissent d'une prospérité qu'ils n'avaient pas encore connue. V. JACON.

MIKANIER s. m. (mi-ka-nié). Bot. Genre de végétaux herbacés et frutescents, qui habitent les régions chaudes du globe.

— **Encycl.** Les *mikaniers* sont des végétaux à tiges ordinairement grimpantes et volubiles, portant des feuilles opposées et des fleurs blanches, purpurines ou violettes, réunies en capitules, dont la réunion constitue des corymbes ou des épis terminaux. Ces fleurs, ou plutôt ces capitules, présentent un involucre à folioles peu nombreuses et presque égales; un réceptacle nu; des corolles tubuleuses; cinq étamines à anthères saillantes; un stigmate longuement saillant, à deux divisions divariquées. Le fruit est un akène à cinq angles, surmonté d'une aigrette plumbeuse. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale, au Cap de Bonne-Espérance et à Madagascar. L'une d'elles surtout est devenue célèbre par ses propriétés médicales et jouit dans son pays d'une haute réputation. Le *mikanier guaco*, vulgairement appelé guaco, est un végétal dont la tige, haute de 10 à 15 mètres, volubile, cylindrique à la base, anguleuse au sommet, se divise en rameaux nombreux striés et velus, portant des feuilles opposées, pétiolées, ovales, d'un vert blanchâtre, et des fleurs blanches en capitules groupés en corymbe. Il croît dans les régions centrales de l'Amérique; on le trouve surtout dans les bois. Il est peu connu en Europe, où on ne le cultive guère que dans les serres chaudes des jardins botaniques. L'analyse chimique a constaté, dans ses feuilles, une matière grasse, de la chlorophylle, un principe gomme-résineux particulier (guacine), une matière extractive et astringente analogue au tannin, du ligneux, des sulfates de soude et de chaux, du chlorure de sodium, du phosphate de chaux, de l'oxyde de fer, etc.

Ces feuilles sont employées en médecine, ainsi que les fleurs et les racines; ces dernières ont une saveur douçâtre, et paraissent perdre leurs propriétés par la dessiccation. En Amérique, d'après Humboldt, c'est le suc de la plante qu'on emploie. Le guaco du commerce présente souvent un mélange de débris de tiges, de feuilles et de fleurs ou mieux de capitules; ceux-ci ressemblent assez à ceux des eupatoires ou de l'arnica. On attribue à cette plante la propriété de guérir les morsures des serpents venimeux. Il est vrai que M. Rochoux a nié cette propriété et affirmé qu'il avait vu des serpents manger impunément le guaco; mais il suffit de faire observer que les serpents ne sont pas herbivores.

La plante passe aussi pour amère, aromatique, vermifuge et stomachique. On l'a regardée à tort comme capable de guérir la rage, la fièvre jaune et le choléra. On l'a préconisée aussi contre la blennorrhagie aiguë, les chancres, les bubons, les ulcères, etc.; mais ces dernières propriétés ont besoin d'être confirmées par de nouvelles expériences. Quoi qu'il en soit, la confiance des Indiens dans le guaco est telle, qu'ils ne se mettent jamais en voyage sans en emporter avec eux. D'après une légende fort répandue parmi eux, un oiseau, désigné sous le même nom de guaco ou guaco, leur a fait connaître les vertus de cette plante pour dompter les serpents et se guérir de leurs blessures.

On peut citer encore le *mikanier* grimpant, stipulacé, herbacé, de Houston, de l'Orénoque, etc.; ces espèces, qui se rapprochent plus ou moins de la précédente, possèdent des propriétés analogues, mais moins connues.

MIKEL s. m. (mi-kèl). Nom donné par les dieux de bonne aventure aux victimes qu'ils exploitent.

MIKHAILOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 95 kilom. S.-O. de Riazan, ch.-l. du district de son nom, sur la Pronia; 6,500 hab.

MIKHAILOVKA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Iekaterinoslav, district et à 20 kilom. N.-E. d'Alexandrovsk, sur la rive droite de la Bazavak; 3,600 hab. || Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Koursk, cercle et à 100 kilom. N. de Novoj-Oskol; 6,000 hab. Fabrication de toiles, huile, eaux-de-vie; commerce de bois, grains, céré.

MIKHITAR, nom de plusieurs savants arméniens. V. MEKHITAR.

MIKLOS (NAGY-), bourg de l'empire d'Autriche, dans le Banat et à 65 kilom. N.-O. de Temeswar, sur l'Aranka, à peu de distance de la rive droite du Maros; 14,250 hab. Institut agricole.

MIKLOS (SZENT-), bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, ch.-l. du comitat de Liptau, à 162 kilom. N.-E. de Bude, sur la rive droite de la Waag; 4,500 hab. Distilleries, brasseries, raffineries de sel. Navigation et commerce de produits agricoles.

MIKLOSICH (François), philologue styrien, né en 1813. Il a fait, pendant quelque temps, partie du barreau de Vienne, où il est devenu, depuis 1847, professeur de langue et

de littérature slaves à l'université. On lui doit, entre autres ouvrages : *Radices linguæ paleoslovenicæ* (Leipzig, 1845); *Lexicon linguæ paleoslovenicæ* (Vienne, 1850); *Grammaire comparée des langues slaves* (Vienne, 1852-1856, 3 vol.); *Formes de l'ancienne langue slave* (Vienne, 1854); *Langue des Bulgares* (Vienne, 1856).

MIKULI (Charles), compositeur polonais, né à Czeronow, dans la Bukovine, en 1821. Il fit ses premières études musicales dans sa ville natale, et, tout en suivant, à partir de 1839, les cours de médecine de l'université de Vienne, il travailla avec ardeur au perfectionnement de son éducation artistique. Il se rendit, en 1844, à Paris, où il reçut de son compatriote Chopin des leçons de piano, et de Reber des leçons d'harmonie et de contrepoint. Ramené dans sa patrie par la révolution de 1848, il continua à consacrer à la musique la plus grande partie de son temps, entreprit plusieurs voyages artistiques et se fit entendre avec succès à Kiev, à Lemberg, à Jassy et à Bukharest. Depuis 1858, il est chef d'orchestre de la Société musicale de Lemberg et dirige, en outre, une école de musique qu'il a fondée dans cette ville. On retrouve dans le jeu de cet artiste les qualités dominantes de celui de son maître Chopin : la pureté, la clarté, la délicatesse et l'harmonie. Il s'est, en outre, fait connaître par un assez grand nombre de compositions, parmi lesquelles nous citerons : un recueil de *Chants roumains*, un *Prélude* pour piano et pour violon ; un *O salutaris hostia* pour ténor avec accompagnement d'orchestre ; des *Chœurs* pour le *Moine*, drame de Korzeniowski (1862); une foule de *Morceaux de chants* polonais et allemands ; une *Messe* vocale en roumain pour la consécration de la nouvelle cathédrale de la communion roumaine à Czeronow (1864); un album de *Chants français*, etc.

MIKULINCE, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, cercle et à 17 kilom. S. de Tarnopol, sur la rive droite du Sereth ; 2,000 hab., dont la moitié juifs. Commerce de bétail, eau-de-vie, chanvre, miel et céré.

MIL adj. numér. (mil). Se dit pour MILLE dans certains cas déterminés. || V. MILLE.

MIL s. m. (mil) || **mil** — lat. *milium*, même sens). Bot. Espèce de panic cultivé; graine de cette plante : *Un grain de MIL*. *Sém de MIL*. Les étoumeaux se nourrissent de *bié*, de *sarrasin*, de *MIL*. (Buff.) || On l'appelle aussi MILLET. || *Mil à chandelles*, Nom vulgaire de l'holcus à épi. || *Gros mil*, *Holcus sorghum*. || *Mil d'Inde* ou *d'Afrique*, *Mil à épis*, *Sorgho*. || *Mil d'amour* ou *d'oeillet*, *Lithosperme* officiel. || *Mil sauvage*, *Mélangier* des champs. || *Mil à grappes*, *Fanis*.

— Loc. fam. *C'est un grain de mil dans le bec d'un âne*, C'est une chose de beaucoup insuffisante.

— Allus. littér. ... *Le moindre grain de mil Serait bien mieux mon affaire*, Vers de La Fontaine. V. AFFAIRE.

MILADY s. f. (mi-là-di — mot anglais formé de *my*, ma; *lady*, dame). Madame, en parlant de la femme d'un personnage éminent : *MYLADY est sortie. Que désire MYLADY?* || Pl. MILADYS ou, à l'anglaise, MILADIES.

MILEUS, érudit et littérateur suisse. V. MILIEU.

MILAGRO, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 40 kilom. S. de Pamplona, sur la rive droite de l'Aragon; 1,800 hab. Briqueterie, tuileries, fours à chaux et à plâtre. Non loin de ce bourg est la fonderie de *Penalen*, dans laquelle les infants Don Ramon et Dona Ermesenda précipitèrent leur frère Sanche V, roi de Navarre.

MILAH, la *Mileum* ou *Mileum* des Romains, ville d'Algérie, province et à 35 kilom. N.-O. de Constantine, près du Rummel, sur la route de Constantine à Sétif; 3,600 hab. Elle est située dans un territoire fertile, autrefois renommé pour les délices de son séjour et la beauté de ses villas. Elle fut jadis le siège d'un évêché, qui compte parmi ses évêques saint Optat, l'un des Pères de l'Eglise. Aux environs, ruines romaines. C'est une assez jolie ville, fermée par une muraille construite avec des pierres provenant des débris de monuments romains; elle renferme une grande quantité de jardins plantés d'orangers, d'oliviers, etc. On remarque dans l'intérieur de la ville : le djamâ, la maison du gouverneur, une belle source appelée *Aïn-el-Hamma*, de nombreux bains et une mosquée surmontée d'un élégant minaret carré. Deux conciles se sont tenus dans cette ville. Le premier (402) réunit tous les évêques d'Afrique. On y régla des questions de discipline. Le second (416), auquel assistèrent soixante et un évêques de la Numidie, condamna les erreurs de Pélage et de Célestius. Une grande confusion règne, dans les collections des conciles, entre les canons de ces deux synodes.

MILAN s. m. (mi-lan — lat. *milvus*, même sens). Ornith. Genre de rapaces diurnes : *Les MILANS, oiseaux ignobles, immondes et lâches, doivent suivre les vautours, auxquels ils ressemblent par le naturel et les mœurs*. (Buff.) Un *milan* qui dans l'air planait, faisait la ronde, Voit d'en haut le pauvre se débattant sur l'onde.

La Fontaine.

— Ichtyol. Poisson du genre trigle. || Nom vulgaire de la raie pastenague.

— Comm. Espèce de fromage à croûte rouge, qui vient de Milan.

— Hort. Variété de poire d'été.

— **Encycl.** Ornith. Le genre *milan* a pour caractères principaux : un bec de force moyenne incliné à sa base, des narines elliptiques et obliques s'ouvrant dans une cire nue, des ailes très-longues, une queue allongée et fourchée, enfin des tarses courts et des ongles robustes.

Il est peu d'oiseaux de proie qui puissent lutter avec le *milan* pour la souplesse, l'élégance et la durée du vol. Merveilleusement équilibrés sur leurs grandes ailes et leur queue ample et fourchée, on les voit faire mille évolutions dans les airs, y décrire des courbes et des cercles lents, y planer pendant un temps très-long, sans que leurs nids trahissent le moindre mouvement. Ils s'élèvent avec rapidité, descendent comme une flèche, tantôt précipitent leur vol et tantôt l'interrompent si brusquement qu'ils paraissent suspendus et demeurent presque immobiles au plus haut des airs. Une proie leur échapperait donc fort difficilement si leurs moyens d'attaque répondaient à la puissance de leurs ailes, si leur lâcheté surtout ne les faisait pas s'adresser presque toujours à de petits animaux, et surtout aux individus faibles, maladroits, aux poussins et aux jeunes oiseaux incapables de fuir. Quant à eux, en revanche, ils reculent devant des ennemis inférieurs, fuient devant l'épervier, plus petit qu'eux, et n'osent disputer sa proie au corbeau. La qualité de cette proie leur importe peu; vivante ou morte, putréfiée même, elle les attire et leur voracité s'en accommode. S'ils manquent de courage comme oiseaux de combat, ils ne manquent pas de hardiesse comme voleurs et parasites. « La vue de l'homme, dit Levaillant, n'empêche nullement le *milan* de fondre sur les jeunes oiseaux domestiques. Dans les campements de nos voyages, ils se posaient sur nos chariots, nous enlevaient souvent quelques morceaux de viande. Chassés par mes Hottentots, ils revenaient à l'instant avec une voracité et une hardiesse toujours incommodes; les coups de fusil mêmes ne nous débarrassaient pas de ces parasites, qui, invinciblement attirés par la chair qu'ils nous voyaient préparer, reparnaient quoique blessés, nous l'arrachaient, pour ainsi dire, des mains et se nourrissaient malgré nous de notre cuisine au grand air. » Peut-être faudrait-il, après la lecture de ce passage du célèbre voyageur, revenir un peu sur le compte du *milan*, dont certains naturalistes ont exagéré la lâcheté. Toujours est-il que cet oiseau n'est pas, en général, comme les autres rapaces, la terreur des habitants de l'air, et que ceux-ci ne le craignent que dans l'isolement, puisqu'on a souvent vu des corbeaux, des pies et même des moineaux lui donner la chasse et le mettre en fuite. Les *milans*, que l'homme a mis au nombre des espèces malfaisantes et qui, on ne peut le contester, contribuent dans une certaine mesure à la destruction du gibier, devraient cependant être considérés comme des oiseaux plutôt utiles que nuisibles, car ils font une grande destruction de rongeurs insectivores et de reptiles malfaisants. Les rochers escarpés, les grands arbres des forêts sont généralement les lieux que choisissent les *milans* pour établir leurs nids. Ces nids, assez mal construits au moyen de petites branches entrelacées, sont recouverts d'une couche de gazon. La ponte est de trois à cinq œufs blancs, tachés de roux. Les jeunes naissent couverts d'un duvet grisâtre et caractéristique, dans lequel ils restent fort long à l'éclosion.

Le *milan* s'éloigne peu du lieu de sa naissance, à moins qu'il n'y soit contraint par la disette ou la crainte de quelque danger; toutefois, l'hiver, il se retire au fond des bois et, sans émigration proprement dite, il recherche des climats moins froids où il puisse plus aisément trouver sa subsistance. On le trouve en France, en Allemagne et en Italie, dans les bois ou montagnes proches des villages, et dans le voisinage des lacs, des étangs et des marais. Il se nourrit habituellement de taupes, de mulots, de serpents, de lézards, de gibier sauvage, de gros insectes et même de poissons. Mais, quand il est pressé par la faim, il s'approche des fermes et y enlève toutes les proies susceptibles d'être facilement saisies; il surveille particulièrement les garçons, qu'il fait une guerre acharnée aux jeunes lapins. Cruel, sanguinaire, il représente un peu le tigre dans le monde des oiseaux. Ce n'est jamais en face qu'il attaque sa proie. Il la surveille du haut des airs, où il plane sans fatigue pendant des journées entières et d'où sa vue perçante lui permet de tout voir sur le sol, fond sur elle avec une rapidité foudroyante, la saisit et la tue, sauf le cas où la victime lui oppose quelque résistance, car alors il la lâche prise et se sauve à tire d'ailes. L'espèce la plus connue est le *milan royal* (*milvus regalis*) qui mesure environ 0,70 de longueur, depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Les ailes en plein vol ont plus de 1^m,50 d'envergure. La tête et le cou sont d'un gris blanc; tout le plumage d'un roux vif ardent, semé de noir; ailes noires, queue rouée, rayée de bandes brunes. Il habite toute l'Europe, mais

particulièrement la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Parmi les autres espèces, on distingue le *milan noir*, qui habite l'Europe, l'Afrique et l'Asie; le *milan parasite* du Cap de Bonne-Espérance; puis, dans la subdivision des élanions, l'élanion blanc d'Afrique; parmi les nauciers enfin, le naucier de la Caroline.

MILAN, en latin *Mediolanum*, en italien *Milano*, ville du royaume d'Italie, ch.-l. de la province et du district de son nom, de 9 mandements et de 5 circonscriptions électorales, dans une plaine fertile, entre l'Adda et le Tessin, à 265 kilom. N.-O. de Florence, 245 kilom. O. de Venise et 875 kilom. S.-E. de Paris (par Genève et le Simplon), par 6° 51' de longit. E. et 45° 28' de latit. N.; 196,109 hab. Résidence des autorités civiles et militaires de la province; archevêché, grand et petit séminaire. Cour de cassation; tribunaux de 1^{re} instance et de commerce. Célèbres établissements d'instruction : 2 lycées (enseignement supérieur), 3 gymnases, 2 collèges d'internes; écoles militaires, polytechnique, vétérinaire, de chimie, de beaux-arts et de musique, des sourds-muets; collège royal de demoiselles; siège de l'Institut royal de Lombardie. Nombreuses et riches bibliothèques de Brera, Ambrosienne, de l'Institut, des Beaux-arts, etc.; archives, musée de tableaux, de médailles et d'histoire naturelle; jardin botanique, observatoire. Chambre de commerce. Consuls étrangers. Importante manufacture de tabac; fabrication de céramique, produits chimiques, gants, ouvrages en laque, orfèvrerie et bijouterie, passermenteries, soieries, tulle, carrosserie, aiguilles, armes, instruments de précision, bronze, fleurs artificielles, lainages, chapeaux, papier, et divers autres articles; filatures de soie et de coton. Milan, situé dans une contrée fertile, coupée par un nombre infini de canaux d'irrigation, doit plutôt aux productions du sol qu'aux produits de son industrie les objets les plus importants de son commerce. Les principaux articles de l'exportation milanaise sont les soies, le fromage, le beurre, le riz, les céréales, les vins et le lin. Mais l'importance de cette ville et sa situation sur les routes du Simplon, du Saint-Gothard et du Splügen en ont fait depuis longtemps l'entrepôt central du commerce de l'Italie septentrionale. Le mouvement commercial de Milan est puissamment activé, d'une part par les chemins de fer qui relient cette ville d'un côté avec Turin et le réseau français, de l'autre avec Venise et le réseau autrichien; d'autre part par trois canaux : 1° le Naviglio Grande, qui sort du Tessin près de Tornaeto et arrive, après un parcours de 50 kilomètres, à Milan, où il communique, par le petit canal qui fait le tour de la ville, avec le Naviglio della Martesana, qui communique lui-même avec le lac de Côme; 2° le canal de Pavie, qui relie la ville au Naviglio Grande, fut commencé sous Napoléon 1^{er} et a 33 kilom. de longueur; 3° le canal de la Martesana, qui provient de l'Adda, fut commencé en 1451, terminé par Léonard de Vinci, et qui, après un parcours de 38 kilom., arrive à Milan, où il entoure l'ancienne ville.

Milan, qui était jadis une place très-forte et dont la citadelle a été démolie, est entouré de murailles bastionnées, aujourd'hui sans importance au point de vue de la défense, et qui furent construites au xvi^e siècle par Ferrante Gonzaga. Il se compose de deux parties : l'une, l'ancienne ville, ayant le Naviglio pour ceinture; l'autre, comprise entre le Naviglio et les murs, sur l'emplacement des anciens faubourgs. La plus belle rue de la ville est celle qui, sous les noms de Corso Francesco, Corso et Borgo di porta Orientale, relie cette porte à la place du Dôme. Elle sert de lieu de promenade le soir et de rendez-vous aux équipages.

Les places sont peu nombreuses et laissent à désirer sous le rapport de la régularité. La place des marchands (piazza del Mercanti) est bordée par l'édifice de la Ragione, où se tenaient autrefois les séances du conseil des Huit-Cents et dans lequel sont conservés aujourd'hui les actes des notaires, la bourse des négociants installée dans un bâtiment que le pape Pie IV fit construire pour servir de collège des juriconsultes, une portion d'édifice affecté, en 1628, aux écoles palatines, la tour de l'Horloge et la loggia degli Osii, où se tient la chambre de commerce. La place Santa-Fedele, au milieu de laquelle s'élève la statue de Léonard de Vinci, est entourée de beaux édifices, tels que l'église Santa-Fedele, le palais Marini et le palais du Censo. La place Fontana est ornée d'une fontaine en granit rouge construite en 1780. La place d'Armes, une des plus vastes de l'Italie, est bornée au N.-E. par l'ambigu-théâtre de l'Arena, et au S.-E. par l'ancienne forteresse, démolie en très-grande partie. A l'extrémité O. de la place d'Armes s'élève un arc de triomphe dont la première pierre fut posée en 1807; il devait être consacré aux fastes napoléoniens sous le nom d'arc du Simplon. Sous l'empereur François 1^{er}, il prit le nom d'arc de la Paix, et, au lieu des victoires de Napoléon, on y inscrivit que ses défaites : la capitulation de Dresde, la bataille de Leipzig, l'entrée à Paris des souverains alliés, les congrès de Vienne, l'entrée des Autrichiens à Milan, etc. Le groupe allégorique qui représente la figure de la Paix

sur un char à six chevaux a été sculpté par San-Giorgio. Les dessins du monument sont l'œuvre du marquis de Cagnola. C'est une des plus grandioses entrées de ville connues.

Les autres portes principales de Milan sont : la porte Tenaglia, arc d'ordre dorique surmonté de figures scolés du Pô, du Tessin, de l'Adige, de l'Olona; la porte Neuve, construite en 1810; la porte Orientale, élevée en 1829 par l'architecte Vantini (elle consiste en deux édifices latéraux, carrés, d'ordre dorique, ornés de bas-reliefs et de statues en marbre); la porte Tosa; la porte Romana, construite par Rossi en 1598, etc.

Les monuments et les œuvres d'art abondent à Milan. Le plus beau de tous les édifices de cette ville opulente est sans contredit la cathédrale (il Duomo), une des merveilles de la chrétienté. Les dimensions de cette basilique de marbre sont gigantesques; on peut en juger par les chiffres suivants : longueur du vaisseau, 148 mètres; largeur des cinq nefs, 57 mètres; hauteur du transept avec les chapelles, 37 mètres; hauteur du puy de la lanterne, 64 mètres; hauteur totale, 111 mètres. La première pierre de la cathédrale fut posée en 1386 par Jean-Galeas Visconti. « On attribue généralement le dessin de cette église, dit M. J.-A. du Pays, à un architecte allemand, Henri Arler, de Gmund, dont le nom a été italienisé en celui de Gamodia. Le patriotisme italien conteste cette attribution; cependant, des architectes de Paris, de la Normandie, de Fribourg furent successivement appelés à côté des architectes italiens; et même, en 1486, J. Galeas Sforza demanda aux magistrats de Strasbourg de lui envoyer l'architecte de leur cathédrale pour le consulter sur les difficultés de construction du Dôme. La construction fut souvent interrompue. Le style gothique fut suivi jusqu'au moment où Pellegrini, surnommé Tibaldi, peintre et architecte, appelé par saint Charles Borromée à compléter la façade, y employa l'architecture romane. Ce mélange de roman et de gothique souleva jadis les protestations des architectes lombards. En 1790, on se décida à revenir au gothique; mais on conserva les portes et les fenêtres de Pellegrini, à cause de la richesse de leur ornementation. Cette façade a 5 portes et 5 croisées de style roman, correspondant à autant de nefs; 3 croisées gothiques, 10 pilastres gothiques, terminés par des aiguilles portant une statue colossale, et elle est ornée de bas-reliefs et de 250 statues; son ensemble présente une forme triangulaire. Pour pouvoir apprécier cette œuvre immense, il faut monter jusqu'au haut de la pyramide centrale; on est étonné de la multitude des terrasses, de la profusion des escaliers et des aiguilles. Quand celles-ci seront toutes terminées, il y en aura 135, y compris la pyramide centrale, dessinée par F. Croce, et surmontée d'une statue de Vierge en bronze doré. Cette pyramide, commencée en 1762, et dont la construction a duré dix ans, a coûté 522,000 francs. Tout un peuple d'anges et de saints s'élève vers le ciel du sommet de ces aiguilles. On cite comme les plus remarquables les statues d'Adam et d'Eve. On estime à 1,923 le nombre des statues existant à l'extérieur (un très-grand nombre restent à faire). La tour carrée, qui sert de clocher, dépare le magnifique ensemble de la façade de la cathédrale. Certaines parties de la cathédrale de Milan ont été vivement critiquées; néanmoins, on ne saurait nier que l'intérieur ne soit d'un très-puissant effet. La forêt d'aiguilles qui forme la partie saillante de sa décoration extérieure constitue un spectacle des plus grandioses.

La description des œuvres d'art et des curiosités que renferme la cathédrale de Milan demanderait un volume; aussi nous bornons-nous à signaler les principales, celles qui attirent plus particulièrement l'attention, savoir : les 3 colonnes de granit rouge (10 mètres d'élevation), d'un seul morceau, qui soutiennent le balcon au-dessus de la porte du milieu; les statues colossales de saint Charles et de saint Ambroise, qui ornent ce même balcon; les 52 énormes colonnes octogones sur lesquelles reposent les voûtes des 5 nefs, et dont les chapiteaux sont d'un style singulier; l'ornementation sculpturale figurée à l'intérieur de la voûte; 3 chaires en bronze doré, couvertes de bas-reliefs et portées par des cariatides colossales, représentent les évangélistes et les quatre docteurs de la foi; les trois immenses fenêtres de l'abside, dont les verrières sont divisées en une multitude de petits carrés formant chacun un tableau consacré à une scène de la Bible, offrent des peintures de toutes les écoles, depuis Raphaël jusqu'à M. Schopin; les 17 bas-reliefs du mur d'enceinte du chœur; la merlida tracée en 1786 sur le pavé de la nef par les astronomes de Brera; le retable de l'autel de la chapelle de la Présentation, ouvrage remarquable du sculpteur Bambaja; un magnifique candelabre nommé l'Arbre de la Vierge et formé de charmant rinceaux gothiques entremêlés de statues; la cuve de porphyre qui passe pour avoir appartenu aux thermes de Maximilien Hercule, et dans laquelle on baptise par immersion; les monuments funéraires du cardinal Marino Caracciolo, des archépêques Othon et Jean Visconti; les mausolées des Médicis, dont le dessin est attribué à Michel-Ange. La cathédrale a deux sacristies. La voûte de celle du N. a été peinte à fres-

que par Procaccini. Dans celle du S. se voient les débris du riche trésor de l'église, notamment une statue du Christ à la colonne, par Solari; une Paix en or, très-finement ciselée; deux statues d'argent de Saint Ambroise et de Saint Charles, etc. La chapelle souterraine renferme le tombeau de saint Charles Borromée. Les ciseleurs et les orfèvres ont rivalisé de zèle et de talent pour embellir cette chapelle. La chaise est d'argent avec des panneaux de cristal de roche et des moulures de vermeil. Des bas-reliefs d'argent décoreront l'intérieur du caveau.

L'église Saint-Charles-Borromée, construite en forme de rotonde par l'architecte Amati, est précédée d'un atrium entouré de portiques à colonnes corinthiennes en granit, surmontées d'habitations. A l'intérieur de l'édifice, qu'écrasent ses deux avant-corps, se voient des groupes en marbre sculptés par le chevalier Marini.

La coupole de l'église Sainte-Marie-de-la-Passion fut élevée en 1530 par Solari. La façade, ajoutée en 1692, est ornée de beaux bas-reliefs. Cette église est décorée de peintures de Daniel Crespi et de Charles d'Urbino. On y remarque aussi : deux tableaux de Luini; un Crucifixion, de Giulio Campi; une Flagellation, par Salmeggia; une Cène, par Gaudenzio Ferrari; Jésus au jardin des Oliviers, par Salmeggia; une Assomption, par Pretezzano; un Saint François, par Procaccini; une Vierge et plusieurs saints, par Camille Landriani; la Cène de saint Charles, par Daniel Crespi; le monument de Daniel Biraghi, fondateur de l'église, et une pierre tumulaire (sacristie) de Démétrius Chalcondyle, le premier éditeur d'Hésiode.

L'église Saint-Ambroise, fondée au IV^e siècle par le saint de ce nom, renferme un nombre prodigieux de sculptures, d'inscriptions et de monuments divers des premiers temps du christianisme; c'est un véritable musée et une des principales curiosités de Milan. Malheureusement, des restaurations fréquentes ont dénaturé le caractère primitif de la basilique et introduit dans son architecture des disparates choquantes. Les trois nefs sont romanes, tandis que leurs voûtes appartiennent au style ogival. Trois portes en bois de cyprès, beau travail du IX^e siècle, donnent accès dans l'intérieur de la basilique. C'est là, dit-on, qu'après le massacre de Theodorat saint Ambroise repoussa Théodose et lui interdit l'entrée de la cathédrale. L'atrium est bâti en briques; on y a réuni divers fragments antiques. Les colonnes de l'intérieur sont revêtues de stuc imitant le marbre. La chaire de marbre, portée par huit arceaux, date du XII^e siècle. A la face postérieure, on voit une remarquable sculpture représentant l'agape ou repas religieux, dans lequel figurent onze personnages placés de face et les mains posées sur la table.

Citons, parmi les principales curiosités de cette église : le Palliotto, ou devant du maître-autel, en or, merveilleux travail d'orfèvrerie du IX^e siècle; une colonne de porphyre, portant un serpent de bronze, auquel la tradition assigne une origine merveilleuse; une grande et belle mosaïque du IX^e siècle; le trône en marbre des premiers évêques de Milan; des peintures à fresque de G. Ferrari; *Deposition de croix, la Vierge et des saints*, de B. Luini; *Martyre de saint Georges*, et de Borgognone; *Jésus parmi les docteurs*.

L'église Saint-Laurent, détruite en 1071 par un incendie, rebâtie quelque temps après, s'écroula en 1573 et fut reconstruite sur les dessins de Pellegrini et de Martino Bassi. Sur le Corso di Porta Ticinese, qui précède la basilique, sont rangées seize colonnes en marbre d'ordre corinthien; elles passent pour avoir fait partie du péristyle des thermes d'Hercule, construits par l'empereur Maximien. L'église est de forme octogone. Dans les enfoncements des quatre côtés disposés en portions de cercle, se trouvent quatre rangs de colonnes de l'un ou l'autre, qui servent de galeries réunies. Dans les quatre côtés, en ligne droite, on voit un seul ordre de colonnes d'une double hauteur, qui soutiennent le dôme. Saint-Laurent communique avec une petite église qui passe pour avoir été bâtie par Galla Placidia, fille de Théodose le Grand, et femme d'Ataulphe, beau-frère d'Alaric.

Les autres églises de Milan, particulièrement dignes d'attention, sont : San-Pietro in Gessate, en partie du X^e siècle; *Vierge*, de l'école de Luini; *saint Maur*, par Daniel Crespi; une *Madone*, de Bramantino. San-Stefano in Broglio, dans laquelle trois jeunes Milanais assassinèrent, en 1746, Galeas-Maria Sforza, duc de Milan. L'église Saint-Nazaire, fondée par saint Ambroise sur les ruines d'un théâtre antique; beaux vitraux; *Cène*, par Lamino; fresques remarquables, par le même artiste. Saint-Antonio Abate (San-Antonio Abbate), bâtie en 1632; fresques par les frères Carbone; peintures de Procaccini, de Giul. Campi et de Righio, artistes de la fin du XVI^e siècle. Sainte-Euphémie; peintures de Marco d'Oggiono. Sainte-Marie, précédée d'un vestibule à portiques et dans laquelle cinq portes donnent entrées : colonnes à chapiteaux de bronze, belles sculptures de la façade; couplete peinte à fresque par Appiani; peintures de Ferrari, des Procaccini, de Moretto, et dont la sacristie, œuvre remarquable de Bramante, est ornée de bas-reliefs et d'arabesques. San-Messandro in Zebudini,

richement ornée : peintures de Cam. Procaccini, Daniel Crespi, Ant. Campi, Saint-Sébastien, construite en 1577, par Pellegrini; on forme de rotonde; un saint Sébastien par Bramante. Saint-Georges : un saint Jérôme, par Gaud. Ferrari; un *Ecce Homo* et une *Passion*, de B. Luini. San-Eustorgio, fondée au IV^e siècle, rebâtie au XI^e et agrandie au XIII^e : au dehors, chaire du haut de laquelle saint Pierre martyr réfutait les hérétiques; à l'intérieur, mausolée du saint, sculpté par J. Balduccio; bons tableaux; chapelle et mausolée de Brivio, attribués à Bramante. San-Vittore al Corpo, reconstruite en 1476 : couplete peinte par Daniel Crespi; maître-autel orné avec profusion; peintures de C. Procaccini; stalles du XVI^e siècle. San-Maria della Grazie, bâtie en 1463 (la coupole et la sacristie sont l'œuvre de Bramante) : belles fresques de G. Ferrari; dans l'ancien réfectoire du couvent attaché à cette église, précieux restes de la Cène (Cenacolo), le magnifique chef-d'œuvre de Léonard de Vinci. San-Maurizio Maggiore, construite, ainsi que le monastère de ce nom, par Dolcebano, élève de Bramante : fresques de Bernardino Luini, Aurelio, Gaudenzio Ferrari, Calisto da Lodi, Ant. Lomazzo, Campi et P. Gnecchi. San-Tomaso in Terra mala (Saint-Thomas en terre maudite, désignation qu'on ne s'explique pas) : deux bons tableaux d'Aurel. Luini et de C. Procaccini. Santa-Maria del Carmine, reconstruite en 1446; peintures de B. Luini et de C. Procaccini. San-Simpliciano, édifice du XII^e siècle, habilement restauré dans son style primitif : fresques de Borgognone. San-Marco, dont la façade est gothique et l'intérieur moderne; maître-autel riche de marbres et de bronzes; peintures de C. Procaccini; *Madone*, de Palma le jeune; fresques de Lomazzo, Ant. Campi, Conca; mausolée du XI^e siècle, attribué à Balducci. San-Fede, rebâtie par saint Charles, sur les plans de Pellegrini : façade ornée de bas-reliefs par Monti, et San-Giovanni in Conca, dont la façade et la porte sont de style lombard.

Le plus considérable des nombreux palais de Milan est le palais de la Cour, sur la place du Dôme, élevé vers le milieu du XVI^e siècle par Azzo Visconti. La façade principale, du côté du Dôme, a été reconstruite en 1772. On remarque surtout à l'intérieur le salon des cariatides exécutées par Calano de Parme et les fresques d'Appiani, notamment celle qui figure l'*Apothéose de Néapoléon*, représentée sous la figure de Jupiter, sur un aigle. Le petit église qui se voit dans l'intérieur du palais est ornée de peintures de Cerrano et de Traballini et surmontée d'un élégant clocher du XVI^e siècle, que couronne un ange colossal en cuivre.

Le Brera, palais des sciences et arts, est un ancien couvent de l'ordre des humilis, dont par la suite les jésuites firent un collège. Il est précédé d'une vaste cour entourée d'un double étage de portiques. On y a réuni la galerie de tableaux, la bibliothèque, le gymnase, l'école des beaux-arts, l'observatoire, l'institut des sciences, des lettres et des arts.

Le musée de tableaux, dit galerie de Brera, fondé en 1805, et composé de tableaux provenant des églises et couvents supprimés, occupe un certain nombre de salles et de vestibules que décorent des fresques de l'école lombarde. Les plus remarquables de ces fresques, œuvre de Bernardino Luini, représentent : la *Vierge et saint Joseph s'acheminant au temple*, la *Présentation de la Vierge*, la *Naissance d'Adonis*, *sainte Catherine portée par trois anges*, la *Vierge et l'Enfant Jésus accordant un luth*, etc. On y voit aussi les monuments de Barnabé Visconti et de Lancino Curzio; ce dernier est une œuvre charmante de Bambaja.

Le musée contiendrait des œuvres d'un très-grand nombre de maîtres, parmi lesquels nous citerons : Jordans, le *Sacrifice d'Abraham*; *Armignani*, *Vierge et Saints*; *Enfant, saint Jérôme* sous la figure de *Jean-Baptiste* avec *Maries*, le *Portrait de vieillard*, Van Dyck, la *Vierge*, l'*Enfant*, *Saint Antoine de Padoue*, *Portrait de femme*; Guerchin, la *Vierge et l'Enfant*, *Saints et Anges*, la *Femme adultère*, *Abraham chassant Agar*; Léonard de Vinci, la *Vierge et l'Enfant Jésus qui caresse un agneau*; Raphaël, *Groupe allégorique de figures nues lançant des flèches contre un thème couvert d'un bouclier*; le *Dominiquin*, la *Vierge et l'Enfant*; Annibal Carrache, la *Samaritaine au puits*, *Saint Pierre*, *Portraits*; Auguste Carrache, la *Femme adultère*; Louis Carrache, la *Chananéenne aux pieds de Jésus-Christ*; B. Bordone, le *Baptême de Jésus-Christ*; Procaccini, la *Madeline avec un Ange*, *Sainte Cécile et Anges*; Crespi, *Jésus-Christ allant au supplice*, *Lapidation de saint Etienne*; Tintoret, une *Piété*; P. Veronese, *Saints avec un enfant de chœur et un page*, *Jésus-Christ chez le Pharisien*; Bassano, *Saint Roch visitant les pestiférés*; Moretto, la *Vierge et l'Enfant*, *Saint Jérôme*, *Saint François et Saint Antoine ermite*; Palma le Vieux, la *Femme adultère*; Crivelli; Bartol. Montagna, la *Vierge et l'Enfant*, *Saints et Anges*; Giottino, Gentile Bullini, *Predication de saint Marc d'Alexandrie*; Cima da Conegliano, *Saint Pierre martyr*, *Saint Nicolas et Saint Augustin*, *Saint Pierre*, *Saint Paul et Saint Jean-Baptiste*; Giove. Sanzio, *Annunciation*; Mantegna, *Saints*; Corradini, *Saint Bernardin et deux Anges*; la *Vierge et l'Enfant*; Garofalo, *Paysage*, Van Thielon, *Couronne de*

Heurs; Maroni d'Albino, *Portrait d'homme*; Costa, *Adoration des mages*; Francia, *Annunciation*; Carpaccio, *Saint Etienne disputant avec les docteurs de la loi*; Hobbema, *Paysage*; Schidone, la *Vierge*, l'*Enfant Jésus et des Saints*; Guido Reni, la *Vierge et l'Enfant*; Palmizzano, *Couronnement de la Vierge*; Carpaccio, *Saint Augustin*, *Saint Antoine de Padoue*; Cesare da Cesto, la *Vierge et l'Enfant*; Albane, la *Danse des Amours*, Moroni, la *Vierge*, l'*Enfant*, *Saint François et le Donateur*; J. Bellin, la *Vierge et l'Enfant*; Marco d'Oggiono; Carpaccio, *Mariage de la Vierge*, la *Vierge se présentant au temple*; Cesare da Cesto, *Portrait d'homme*; Guido Reni, *Saint Pierre et Saint Paul*; Giorgione, *Saint Sébastien*; Bernardo Luini, la *Vierge et l'Enfant*; Rembrandt, *Portrait de femme*; Velazquez, *Moine endormi*; Bonifazio, *Moine se levant*; *Moine à la file de la Vierge*; Sandrart, le *Bon Samaritain*; B. Moretto, *Le bon fils*; Sasso Ferrato, la *Vierge et l'Enfant endormi*; Barocci, *Martyre de saint Vital*; Suhlcrs, *Jésus en croix*; Knoller; Castiglione; Salvatore Rosa, *Saint Paul*, premier ermite; B. Lanini; Beltraffio; Calisto da Lodi; Gaud. Ferrari, *Martyre de sainte Catherine*; B. Zenale, la *Vierge et l'Enfant*, les *Quatre docteurs de l'Eglise*; Salmeggia, la *Vierge et l'Enfant et Saints*; Andrea da Milano, *Sainte Famille*; Nuvolone; Appiani, etc., etc.

La bibliothèque, formée en 1770 avec celles des jésuites, de divers couvents, du comte Firmian et plusieurs autres bibliothèques particulières, compte plus de 500,000 volumes. La bibliothèque Ambrosienne, sur la place du Saint-Sépulcre, fondée par le cardinal Frédéric Borromée, compte plus de 180,000 volumes et près de 15,000 manuscrits ou palimpsestes. Ses principales curiosités sont : une *Traduction latine de Joseph*, manuscrit sur papyrus; des fragments de l'*Iliade*, ordres de miniatures et paraissant remonter au IV^e siècle; un *Virgile* copié et annoté de la main de Pétrarque; dix lettres de Lucrèce Borgia au cardinal Bembo; un volume manuscrit de Léonard de Vinci, etc. La galerie des tableaux contient un petit nombre de peintures intéressantes, notamment : des dessins de Léonard de Vinci, de Cesare da Cesto et de Caravage; une *Vierge*, par Hemling; une délicieuse *Tête de femme*, par Léonard de Vinci; une *Sainte Famille* attribuée à Titien; une *Madone*, par Borgognone; le carton de Raphaël pour sa fresque de l'école d'Adrian; des études de Michel-Ange pour le *Jugement dernier*; deux charmants *Portraits* au crayon, par L. de Vinci; une *Sainte Famille*, de B. Luini; une *Adoration des mages*, de Titien; un *Saint-Sébastien*, par Giorgione; des *Portraits*, par Bronzino et Velazquez; une *Galatée*, par l'Albane; une *Adoration des mages*, par Lucas de Leyde; des *Portraits*, par Holbein; une fresque de Luini, *Jésus couronné d'épines*; des peintures et des dessins de Mantegna, Mazzuola, Botticelli, Squarcione, Bassano, Guide, Barocci, J. Roman, Albert Dürer, Michel-Ange, Luca Cambiaso, Luini Campi, etc. La bibliothèque renferme aussi une riche collection d'objets d'antiquité et de médailles.

Les palais les plus intéressants de Milan sont, après les palais de la Cour et Brera : le palais de la Villa Reale, construit en 1790 pour le général Lord, Belgiojoso, et orné de belles fresques de Bernardino Luini; le palais de l'Archevêché, commencé en 1494, achevé par Pellegrini et renfermant une belle galerie de tableaux d'anciens maîtres italiens; le palais Annoni, construit par l'architecte Ricchini (galerie de tableaux); le palais Archinto, orné de fresques de Tiepolo; le palais Belgiojoso, bâti par Piermarini en 1777; le palais Leone Leon, orné de huit cariatides colossales et construit en 1607 par le peintre-sculpteur Leone Leoni; le palais Borromeo, dont la façade est moderne; le palais Rusconi, qui offre une façade sur un portique magnifiques; le palais Castelfranco, qui possède une belle collection de tableaux; le palais Trivulzi (manuscrits et éditions rares, tableaux), etc.

Milan possède plusieurs théâtres. Le plus beau et un des plus vastes du monde entier est celui de la Scala, bâti en 1778 sur l'emplacement de l'église Santa-Maria della Scala par Joseph Piermarini et agrandi, en 1814, par l'architecte Canonica. La salle de la Scala présente à l'œil un demi-cercle en fer à cheval d'une courbe extrêmement gracieuse, et contient cinq rangs de loges superposées, plus une loggione (paradis). Au point de vue de l'acoustique, elle est excellente et répand merveilleusement les ondes sonores. Les trois premiers rangs n'offrent chacun que trente-six loges, tandis que les deux rangs supérieurs en contiennent chacune trente-neuf; cette différence provient de la place qu'il a fallu laisser à la porte du parterre (platea) et à la loge royale, qui s'élève au-dessus de cette porte et fait face à la scène. Il y a, de plus, huit loges d'avant-scène, quatre de chaque côté, rependant aux quatre premiers rangs; ce qui fait en tout cent quatre-vingt-quatorze loges, sans compter la loge royale. Le parterre a une circonférence de 24^m et en longueur et de 22^m, 01 en largeur. En en déduisant l'espace occupé par l'orchestre des musiciens, qui est très-considérable, il contient environ 1,500 spectateurs, dont 900 peuvent être assis et les 600 autres debout. Dans son ensemble, cette salle majestueuse peut renfermer 3,800 spectateurs, tous parfaitement

à l'aise, comme c'est l'habitude en Italie, où, sous ce rapport, on fait beaucoup mieux les choses que chez nous. Citons aussi : le théâtre de la Canobbiana, construit en 1779; le petit théâtre Rê, bâti en 1812 et très-fréquenté; le théâtre Carcano, le théâtre Fiando et l'amphithéâtre de l'Arène, qui peut contenir 30,000 spectateurs.

On compte à Milan plusieurs établissements de bienfaisance. Le plus important est le Grand-Hôpital, élevé en 1456 par François Sforza, duc de Milan, sur les plans de l'architecte A. Filarete. La grande cour d'entrée est due à l'architecte Richini. On attribue à Bramante le portique de droite. L'hôpital peut recevoir 2,000 malades. L'église possède une *Annunciazione* du Guerchin. Mentionnons aussi l'hôpital militaire, bel édifice élevé sur les dessins de Bramante; l'hospice Trivulzi, fondé en 1771 par le prince de ce nom, etc.

Milan portait dans l'antiquité le nom de *Mediolanum*. Les opinions sont très-incertaines sur la véritable étymologie de ce nom. Nous ne rapporterons pas ici les innombrables assertions et conjectures qui ont été émises, parce qu'elles nous paraissent pour la plupart dépourvues de probabilité.

Nous pensons seulement, avec quelques historiens, que l'origine du mot Milan provient de quelque racine celtique, faisant allusion à la situation de cette ville au milieu des terres et des fleuves. La fondation de Milan a également donné lieu à une foule de recherches qui n'ont pas produit de résultats satisfaisants. L'opinion la plus vraisemblable est que Milan a été fondée, l'an 590 av. J.-C., par Bellovèse, chef des Gaulois Insubriens dans l'Italie septentrionale, et neveu d'Ambrigeat, prince des Celtes. Le consul Scipion Nasica la prit en 222 av. J.-C., et la plaça, ainsi que toute la contrée environnante, sous l'autorité de Rome. Sous le consulat de Pompée, cette ville fut honorée du titre de *Secunde Rome*, de même que, vers la fin de l'empire, on lui donna le surnom de *Nouvelle Athènes*, parce que, en effet, elle était en ce moment le foyer des sciences et des lettres en Italie. En l'an 253 de l'ère chrétienne, l'empereur Gallien y mit en déroute une armée de 300,000 Allemands, mais il y fut assassiné en 268. Vers cette époque, Milan fut à diverses reprises la résidence des empereurs romains, par exemple de Maximilien Hercule, qui l'embellit de somptueux édifices et l'entoura de murailles dont la circonférence était de 5 kilom. En 313, Constantin, ayant divisé l'Italie en deux parties, institua Milan capitale de l'Italie supérieure et y plaça la résidence d'un vicaire distinct. Cette même année, il publia l'édit de Milan, par lequel il déclarait le catholicisme religion de l'empire. De 374 à 397, le siège archiepiscopal de Milan fut occupé par saint Ambroise, dont l'égise était métropolitaine de toute la haute Italie; c'est pourquoi des conciles s'y tinrent à diverses reprises. Théodoric le Grand y mourut en l'an 535. Lors de l'invasion des Huns en Italie, Milan fut prise et pillée par Attila en 452. Plus tard, elle ouvrit ses portes à Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, et fut cruellement châtée en 540 par le roi Vitiges, en punition de ce qu'elle avait abandonné la cause des Goths et accueilli dans ses murs des troupes byzantines. Les Lombards l'occupèrent ensuite à partir de 570 et, en 774, elle tomba au pouvoir de Charlemagne, comme toute la Lombardie. Plusieurs des successeurs de Charlemagne se firent couronner rois d'Italie à Milan, avec la couronne de fer précieusement conservée à Monza. A partir du couronnement d'Otton I^{er} en 961, Milan fit avec le royaume d'Italie partie de l'empire germanique, et fut administrée par des gouverneurs ou préfets impériaux. En 1037, l'archevêque Heribert, en abusant de son droit de souveraineté sur les gentilshommes qui relevaient de la manse archiepiscopale, excita une division entre les nobles et le peuple. L'empereur Conrad II s'efforça de réconcilier les deux partis et, après plusieurs tentatives infructueuses, vint à Milan et y publia sa célèbre constitution relative à l'hérédité des fiefs. Alors se propagea en Italie le mouvement d'affranchissement des communes. La nécessité de la défense réunit plusieurs communes dans un même but et donna naissance à la *ligue lombarde*. Mais les villes italiennes, aussi avides de domination que de liberté, renouvelèrent le spectacle des rivalités de l'ancienne Grèce. En 1111, Milan rasa Lodi et soumit ses habitants à l'arbitraire de ses seigneurs. Les seigneurs d'Allemagne se firent toujours un levier de cette dissension et intervinrent constamment, au grand détriment de la liberté italienne. Pendant le cours du xii^e siècle, Milan était la ville la plus peuplée, la plus importante de la Lombardie. Frédéric I^{er} Barberousse voulut la soumettre, l'assiégea deux fois, la prit en 1162 et la livra aux dévastations de ses soldats et des habitants de Pavie, de Lodi et de Crémone. La ligue lombarde fit relever les murs de Milan, dont les troupes, en 1176, vainquirent l'armée de Frédéric Barberousse à Legnano. Après cette victoire, Milan fut érigée en ville libre, aux termes du traité de Constance (1183); elle reconnut bien l'empereur en qualité de suzerain, mais en lui refusant désormais le droit de tirer aucun revenu de ses domaines. Tous les efforts tentés pour assurer l'organisation municipale de Milan comme centre d'une république échouèrent toujours contre

la jalousie des guelfes et des gibelins, qui s'y disputaient le pouvoir, les premiers ayant à leur tête la maison Della Torre et les seconds la famille Visconti. A partir de l'an 1237, les Della Torre y exercèrent la charge de podestat; mais, en 1311, à la suite d'une révolte contre l'empereur Henri II, ils furent renversés, et Matteo Visconti fut institué vicair de l'empire. Celui-ci dominait déjà sur les villes de Pavie, Côme, Lodi, Plaisance, etc. Le pape Jean XXII voulut forcer Matteo Visconti à renoncer au pouvoir qu'il tenait de l'empereur; il prononça contre lui une sentence d'excommunication et frappa la ville d'interdit. Alors Matteo abdiqua en faveur de son fils aîné, Galéas (1322). Celui-ci remporta quelques succès sur les troupes de l'Eglise, parvint à force d'habileté à conserver le pouvoir et à le transmettre en mourant (1338) à son fils, Azzone Visconti. Plusieurs membres de cette famille se trouvèrent successivement à la tête du pouvoir à Milan et, en 1395, l'un d'eux, Jean Galéas, obtint de l'empereur Wenceslas le titre de duc de Milan, moyennant 100,000 florins. Arrivé à ce degré de puissance, Galéas maria sa fille Valentine à Louis de France, duc d'Orléans, et stipula qu'à défaut d'héritier mâle sa fille ou ses héritiers seraient aptes à succéder au duché de Milan. Ce fut cette clause qui fut la source de ces guerres si sanglantes dont le Milanais fut le théâtre sous Louis XII et François I^{er}. Philippe-Marie Visconti fut le dernier duc de Milan de cette famille; il mourut en 1449 et, l'année suivante, le condottiere François Sforza se fit proclamer duc, au détriment des héritiers de Valentine Visconti. Alors commencèrent en Italie les expéditions françaises dont on connaît la malheureuse issue. Espagne à partir de 1545, la ville de Milan devint autrichienne en 1714. A l'époque de la Révolution française, Bonaparte s'en rendit maître le 14 mai 1796, et la citadelle fut réduite à capituler le 29 juin suivant. Les Autrichiens s'en emparèrent encore en 1799, mais ils l'évacuèrent le 16 juin 1800, aux termes de la convention signée à Alexandrie. Milan fut alors la capitale de la république Cisalpine, et devint, en 1805, celle du royaume d'Italie établi par Napoléon I^{er}.

En 1815, elle reentra sous la domination autrichienne et fut alors la capitale du royaume Lombardo-Vénitien. De 1815 à 1848, les Milanais supportèrent avec plus ou moins de résignation le joug de l'étranger; mais, le 18 mars 1848, ils se soulevèrent et, après cinq jours de combat, les troupes autrichiennes commandées par Radetzky furent forcées d'évacuer la ville et la citadelle. Voici comment le général Ullas raconte le commencement de cette lutte glorieuse : « Une patrouille autrichienne vint se heurter à la foule dans un moment de confusion et fit feu sur le peuple. Ce fut le commencement et pour ainsi dire le signal du combat. La bataille dura pendant cinq jours, les canonnades et qui restèrent comme un des faits les plus héroïques, comme une des plus belles pages de l'histoire de la révolution italienne. On vit alors se lever en masse toute la population de Milan. Jeunes et vieux, femmes et enfants, tous se précipitèrent au cri de : « Vive Pie IX, vive l'indépendance, vive l'Italie. » Chacun s'arma au hasard; les barricades s'élevèrent de tous côtés; sur les clochers, sur les édifices publics, sur les maisons des particuliers, partout flotta le drapeau tricolore; la ville se pavosa comme aux jours de fête... » Cette victoire du peuple de Milan fut bientôt suivie d'une défaite des forces italiennes, et Milan retomba encore pour dix ans sous le joug autrichien. L'Italie *para da se*, avait dit Charles-Albert, et l'Italie fut vaincue; si, en 1859, Victor-Emmanuel avait tenu le même langage, l'indépendance italienne serait encore à l'état d'espérance. L'épée de la France, à Magenta, chassa les Autrichiens de Milan, qui reçut avec des transports de joie frénétique les libérateurs de l'Italie (8 juin 1859). Peu après, le traité de Zurich réunit Milan aux États sardes. Aujourd'hui, l'ancienne capitale de la Lombardie n'est plus qu'une des villes les plus importantes du nouveau royaume italien, chef-lieu d'une province de son nom. Dans les environs, sur les collines appelées Monte di Brianza, on recueille des vins très-colorés et de bon goût; ceux de Bolognino sont aussi très-reputés.

De nombreux conciles ont été tenus à Milan. Au concile de 346, convoqué par l'empereur Valentinien, les évêques adoptèrent la formule de foi, qui fut rejetée, et se retirèrent après avoir refusé de condamner l'hérésie d'Arius. Les Pères déclarèrent s'en tenir aux décisions du concile de Nicée. Le concile de 347 condamna les doctrines de Photius, après l'avoir entendu. En 355, l'empereur Constance convqua à Milan un concile auquel assistèrent plus de trois cents évêques, et tenta vainement de faire adopter un formulaire arien. Les séances de l'assemblée furent extrêmement orageuses, et l'empereur entra dans une telle fureur qu'il tira son épée, menaçant de mort ses contradicteurs. A la suite de ce concile, plusieurs prélats et le pape Libère furent exilés. Dans le concile tenu en 390, on prononça la condamnation de Jovinien, qui était venu trouver l'empereur Théodose à Milan, et on y confirma la condamnation prononcée contre Ithace et ses adhérents. Le concile de 451, convoqué par saint Eusebe sur la demande du pape saint

Léon, approuva la lettre du pape Flavian comme contenant la véritable doctrine de l'Eglise. En 679, les évêques réunis en concile condamnerent le monothéisme. Le concile de 1287, présidé par l'archevêque Othon, ordonna l'observation des constitutions des papes, relatives aux hérétiques, et régla diverses matières de discipline ecclésiastique. Le concile de 1565, présidé par saint Charles Borromée, publia les décrets du concile de Trente et s'occupa de dresser des canons relatifs à la discipline ecclésiastique, à la réformation de l'Eglise, à l'instruction, à la prédication, à l'observation des jours de fête, aux devoirs du clergé, aux cérémonies de l'Eglise, aux relations avec les juifs, etc. Des matières de discipline et de foi furent également l'objet des délibérations de cinq autres conciles provinciaux tenus à Milan par saint Charles Borromée, de 1569 à 1582. Ces conciles, dans lesquels furent prises d'importantes décisions, avaient duré chacun trois semaines, à cause du grand nombre de réglemens qu'on y fit.

Citons, en terminant, la liste des seigneurs et ducs de Milan depuis 1257 jusqu'en 1535, époque où Charles-Quint donna le Milanais à son fils Philippe II.

Famille Della Torre.

Martin	1257
Philippe	1263
Napoléon	1265-1277

Famille Visconti.

Othon	1277
Matthieu I ^{er}	1295
Galéas	1322
Azzon	1328
Luchin	1339
Jean	1349
Matthieu II	1354
Galéas II	1356-1378
Barnab	1378-1385
J. Galéas	1385-1402
Jean-Marie	1402
Philippe-Marie	1402-1447

Famille des Sforces.

François	1450
Galéas-Marie	1466
J. Galéas-Marie	1476
Ludovic ou Louis dit le Maure	1494
Louis XII, roi de France	1500
Maximilien	1512
François I ^{er} , roi de France	1515

François-Marie Sforce . . 1521-1535

La province de Milan, comprise entre les provinces de Brescia, de Côme, de Novare et de Pavie, a une superficie de 2,992 kilom. carrés, divisée en cinq districts, qui comprennent 39 mandements, 491 communes et 948,320 hab.

On peut consulter sur Milan : *Nouvelle description de Milan*, par Perotta (Milan, 1829); *Guide de la ville de Milan*, par Carta (Milan, 1830); *Milano e il suo territorio* (Milan, 1844).

MILAN (DUCHÉ DE) ou MILANAIS, ancien duché de l'Italie septentrionale, borné au N. par la Suisse, à l'E. par la république de Venise et le duché de Mantoue, au S. par le Pô, et à l'O. par le Piémont. Ce pays, qui avait fait partie successivement de la Gaule transpadane, du royaume des Lombards, de l'empire de Charlemagne, fut dévolu aux empereurs d'Allemagne au x^e siècle. Espèce de république vassale, gouvernée par les maîtres de la ville de Milan, tels que les Della Torre et les Visconti, il fut érigé en duché, par l'empereur Wenceslas, en 1395. A la mort du dernier Sforce, en 1535, il fut occupé par l'empereur Charles-Quint et resta dans la branche espagnole de sa maison jusqu'en 1701. Le traité d'Utrecht le céda à l'Autriche, qui en abandonna une partie à la Sardaigne. Incorporé à la république Cisalpine en 1797, il devint, en 1805, province du royaume d'Italie, et forma, en 1815, la majeure partie du gouvernement de Milan, dans le royaume Lombard-Vénitien. Il fait aujourd'hui partie du royaume d'Italie.

MILAN (GOVERNEMENT DE), une des deux grandes divisions de l'ancien royaume Lombard-Vénitien qui possédait l'Autriche. Il était compris entre les Alpes et le lac de Lugano au N., le gouvernement de Venise et le Tyrol à l'E., le Pô au S., le Tessin et le lac Majeur à l'O. Il répondait à la Lombardie actuelle, augmentée de Mantoue et de Peschiera, et formait neuf délégations : Milan, Brescia, Mantoue, Crémone, Bergame, Lodi, Côme, Sondrio, Sondrio. Sa superficie était de 23,165 kilom. carrés, sa pop. de 3,010,000 hab. Il fut cédé au Piémont par le traité de Zurich en 1860.

MILAN (DÉLÉGATION DE), ancienne division du gouvernement de Milan sous la domination autrichienne. Elle formait seize districts et avait une population de 523,000 hab. Le sol est fertile et bien cultivé.

MILAN ou MILANO OBRENOVITCH, prince de Serbie, né à Jassy en 1854. Petit-fils d'un frère du prince Michel, il fut adopté par son cousin germain, le prince Michel, qui n'avait pas d'enfants. Lorsqu'il eut dix ans on l'envoya à Paris pour y faire ses études. Le philosophe François Huet le reçut dans sa maison, dirigea son esprit, et s'attacha, tout en

l'envoyant suivre les cours du collège Louis-le-Grand, à lui donner le goût des idées libérales. Le jeune Milan était depuis quatre ans en France, lorsque son cousin fut assassiné. Appelé alors en Serbie pour lui succéder, il partit avec M. Huet et arriva à Belgrade le 23 juin 1868. Pendant son absence, une lieutenantie princière, présidée par M. Marinovitch, avait été instituée pour gouverner par intérim. Proclamé prince régnant par la skupchina, le jeune Milan fut sacré solennellement le 5 juillet, et il dut gouverner pendant sa minorité avec l'aide d'un conseil de régence nommé par le sénat, et composé de MM. Blaznavatz, Gravitovich et Ristitch. Grâce à l'habileté de ces hommes d'Etat, le temps de la minorité du prince Milan se passa paisiblement à l'intérieur et ne fut signalé à l'extérieur que par quelques différends, déjà pendans, du reste, avec la Turquie au sujet d'une limitation de frontières et de la petite forteresse de Zwoornik. En juin 1871, le prince Milan fit avec le régent Blaznavatz un voyage en Crimée pour rendre visite à l'empereur Alexandre, qui l'accueillit avec une faveur marquée, et qui n'a cessé de se ranger du parti de la Serbie contre la Porte. Le 22 août 1872, le prince Milan fut proclamé majeur, et prit en grande pompe possession du pouvoir à Belgrade. A cette occasion, il adressa au peuple serbe un remarquable manifeste, dans lequel, fidèle aux principes qu'il avait reçus de Huet, il s'engageait à marcher dans les voies constitutionnelles et à s'attacher à réaliser les progrès nécessaires à la prospérité de la nation. Dans le ministère qui fut alors formé, il appela à la présidence Blaznavatz, et au ministère des affaires étrangères un autre des anciens régentes, M. Ristitch, qui continuèrent leur politique franchement libérale. Après la mort de Blaznavatz, le prince Milan mit à la tête du ministère M. Ristitch (avril 1873), grand partisan d'une alliance avec la Russie et la France, et foncièrement hostile à la Turquie. Au mois d'août 1873 le prince de Serbie se rendit à Vienne, où il fut reçu sur le même pied qu'un souverain, bien que le peuple serbe soit placé sous la suzeraineté de la Turquie. Cet accueil fut vu de très-mauvais œil par le gouvernement turc, qui crut devoir faire des représentations à ce sujet au cabinet de Vienne. En quittant l'Autriche, le jeune prince s'est rendu à Paris (septembre 1873), où il n'a pas été moins bien accueilli.

MILAN Y NAVARRETE (Raphaël), littérateur espagnol, né à Grenade en 1825. Il appartient à l'administration des télégraphes et il a longtemps dirigé le bureau de sa ville natale. Il a écrit, en prose et en vers, un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Souvenir de Doña Maria Pineda*, poème (1841); *le Portier*, comédie en un acte; *un Antiquaire*, comédie; *Don Ramiro de Linares*, drame; *Loisirs de jeunesse*, recueil de poésies; *l'Echange des billets*; les *Héros de la conquête*, recueil de biographies qui avaient déjà été publiées dans les journaux *El Trou* et la *Volubé*; les *Teux et les oreilles trompent*, comédie; *la Bande verte*, féerie, etc. Il a, en outre, collaboré à un grand nombre de journaux littéraires, entre autres à *El Capricho*, dont il a été longtemps le rédacteur en chef, et la Société littéraire de Grenade le compte au nombre de ses fondateurs.

MILANAIS, AISE s. et adj. (mi-la-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Milan; qui appartient à la ville de Milan ou à ses habitants : *Un Milanais. Une Milanaise. La population MILANAISE.*

— s. f. Techn. Fil formé d'un fil central sur lequel sont enroulés deux brins de soie. || On écrit aussi MILANÈSE.

— Hort. Variété d'anémone.

MILANAIS. V. MILAN (duché de).

MILANDRE s. m. (mi-lan-dre). Ichtyol. Genre de poissons de l'ordre des sélaciens.

— Encycl. Les *milandres*, confondus autrefois avec les requins, en diffèrent en ce qu'ils sont munis d'évents. L'unique espèce de ce genre atteint 1 m. 50, et même, chez la femelle, jusqu'à 2 mètres de longueur. Ce poisson, qu'on appelle aussi *cagnot*, ressemble assez à l'emsole. Il a le museau aplati, allongé et couvert de petits tubercules; la bouche ample; les dents pointues, à sa côte interne, de dentelures qui sont à peine visibles chez les jeunes individus; la langue arrondie, assez large; les nariens placés près de la bouche et en partie fermés par un lobule court; les évents très-petits et de forme allongée; les nageoires pectorales longues et légèrement échanquées à leur extrémité; la peau chagrinée ou tuberculeuse. Sa couleur est d'un gris cendré en dessus, blanchâtre en dessous.

Le *milandre* vit dans nos mers; il se nourrit surtout de jeunes poissons. Mais il est féroce et carnassier comme le requin, dont il a aussi la voracité et l'audace; on le trouve souvent enfermé dans les parcs, où il entre en poursuivant sa proie; il n'est pas rare qu'il déchire les filets où le poisson est pris. Il attaque le genin, le petit Michel, les plongeurs; souvent même on l'a vu s'élancer sur la côte et se jeter sur les hommes qui n'avaient pas quitté le rivage. Quand on l'attaque, il se défend vigoureusement et longtemps; aussi est-il

fort redouté des pêcheurs, qui, du reste, le recherchent peu, parce que sa pêche est très-dangereuse et exige les plus grandes précautions.

C'est un combat terrible, dit Pline, que celui qu'il livre au plongeur dont il veut faire sa proie. Il se jette particulièrement sur les parties du corps qui frappent ses yeux par leur blancheur; le seul moyen de sauver sa vie est d'aller au devant de lui, de lui présenter un fer aigu et de chercher à lui rendre la terreur qu'il inspire. L'avantage peut être égal de part et d'autre, tant qu'on se peut dans le fond des mers; mais, à mesure que le plongeur gagne la surface de l'eau, son danger augmente; les efforts qu'il fait pour s'élever s'opposent à ceux qu'il devrait faire pour s'avancer contre le squal, et son espoir ne peut plus être que dans ses compagnons, qui s'emparent de tirer à eux la corde qui le tient attaché; sa main gauche ne cesse de secouer cette corde de détresse, et sa droite, armée du fer, ne cesse de combattre; il arrive enfin auprès de la barque, son unique asile; et si cependant il n'est pas remonté tout de suite dans cette barque, et si l'aide lui-même ce mouvement rapide, il est englouti par le milandre, qui l'arrache des mains mêmes de ses compagnons; en vain ont-ils assailli le squal à coups redoublés de trident, le redoutable milandre sait échapper à leurs attaques en plaçant sa gueule sous le bâtiment et en avançant sa gueule pour dévorer l'infortuné plongeur.

La femelle met bas trente à quarante petits à la fois. Cette étonnante fécondité explique l'abondance de ce poisson; il se montre toute l'année, mais surtout en octobre, dans nos mers; il est très-commun sur les côtes du Languedoc et de la Provence. Sa chair est très-dure et répand une odeur désagréable; l'abondance et le bon marché de cet aliment peuvent seuls déterminer les populations maritimes à s'en nourrir; c'est quelquefois une grande ressource pour les classes pauvres, et on ne peut pas leur reprocher provision d'hiver. Il est à peine besoin de dire qu'elle est consommée dans la localité.

MILANESE s. m. (mi-la-né — dimin. de milan). Ornith. Petit milan.

MILANESE s. f. Techn. V. MILANAI.

MILANI (Aurelio ou Aureliano), peintre italien, né à Bologne en 1675, mort à Rome en 1749. Il eut successivement pour maîtres son père, Pasinelli et Gennari, puis il compléta son éducation artistique en étudiant les œuvres de Carrache, dont il adopta le style et la manière. Par la suite, il quitta sa ville natale et alla se fixer à Rome, où il se livra à l'enseignement de son art. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Salomé dans le Bienheureux Banquet*, *Christ en croix*, *Christ avec sainte Gertrude et plusieurs saints dans une gloire*, des *Enfants en camaïeu*, dans diverses églises de Bologne; la *Predication de Jésus-Christ*, peinture à fresque, et *Saint Pamachio*, à Rome.

MILANIÈRE s. f. (mi-la-niè-re — rad. milan). Fauconn. Endroit où l'on élève des milans pour la chasse.

MILANO (Giovanni da), peintre italien, né et mort à Milan, qui vivait dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Il devint le meilleur élève de Taddeo Gaddi, qui l'associa à plusieurs de ses travaux, et exécuta soit à fresque, soit en détrempe, dans la manière de Giotto, de nombreux ouvrages que pour la plupart le temps a détruits. On lui attribue particulièrement ses fresques d'Assise, représentant l'*Histoire de la Vierge* et le *Christ sur la croix entre sa mère et sainte Claire*. On voit de lui, à Florence, un tableau dont le sujet est le *Christ mort entre les bras de Marie* et une *Annunciation* devenue fameuse à l'église de la Madonna di Ricci. Milan possède plusieurs de ses œuvres. — Un sculpteur italien du même nom, Ambrogio da Milano, exécuta à Ferrare, en 1476, le magnifique mausolée de l'évêque Lorenzo Roverella, dans l'église San-Giorgio.

MILANO OBRENOVITCH, prince de Serbie. V. MILAN OBRENOVITCH.

MILANOLLO (Teresa), célèbre violoniste italienne, née à Savignano, près de Turin, en 1837. Son père était un pauvre menuisier qui avait treize enfants. La vocation de Teresa pour la musique se manifesta d'une façon assez singulière. Elle entendit un jour, à l'église de Savignano, un solo de violon qui fit sur elle une telle impression que, de ce moment, elle ne rêva plus que musique et violon. Son père crut faire disparaître ce désir irritant en faisant à sa fille cadeau d'un violon d'enfant. Mais, une fois l'instrument acquis, Teresa voulut apprendre la musique, et sa famille la confia aux soins d'un violoniste assez distingué de leur petite ville. Quand son père émigra à Turin, Teresa prit des leçons auprès d'un artiste de la chapelle du roi Charles-Albert. Ses progrès rapides émerveillèrent son professeur, qui chanta les louanges de sa prodigieuse élève. Les familles les plus haut placées de Turin mandèrent dans leurs salons la petite virtuose et la comblèrent de compliments et de caresses. Mais ces démonstrations affectueuses n'amenèrent pas l'aisance dans la famille. Il fallait vivre. Turin offrait peu de ressources pour l'avenir; et, du reste, l'axiome ter-

rible était là : *Nul n'est prophète dans son pays*! Milanollo résolut donc de venir tenter fortune en France, et on vit le père et la mère, portant dans leurs bras deux enfants encore en bas âge, pauvres, dénués de tout, sans autre espoir que la charité et la protection de Dieu, traverser les Alpes à pied par la neige et la tempête. La misérable caravane ne s'arrêta qu'à Marseille. On débuta d'abord modestement dans les cafés, puis, le nom de la petite virtuose s'étant répandu dans la ville, la curiosité et l'intérêt s'éveillèrent, et la générosité de quelques artistes permit à Teresa de ne faire entendre dans plusieurs concerts. Un ami de Lafont, émerveillé du talent précoce de la jeune violoniste, l'engagea vivement à se rendre à Paris le plus promptement possible, et lui donna une lettre de recommandation pour le célèbre violoniste. On se mit donc en marche vers Paris, voyageant le plus économiquement possible, donnant de ci de là des concerts destinés à couvrir les frais du voyage, soit dans les cercles, soit dans les cafés, si MM. les présidents des cercles musicaux aristocratiques refusant d'accueillir la petite artiste bien modestement accouturée. Arrivée à Paris en 1837, Milanollo conduisit immédiatement sa fille chez Lafont, qui, frappé de cette organisation d'élite, donna aussitôt quelques conseils sommaires à Teresa et la produisit, dans des intermèdes, à l'Opéra-Comique; puis, il proposa à son père de l'emmenager avec lui en Hollande et en Belgique, proposition immédiatement acceptée et suivie d'exécution. Saisie à Amsterdam par une maladie qui la tint deux mois au lit, l'enfant dut laisser son professeur continuer seul l'excursion projetée. Revenue à la santé, elle passa en Angleterre et fut indignement exploitée par le harpiste Bochsa, qui la produisit dans quarante concerts en moins d'un mois, et s'enfuit en volant les recettes. Il fallut revenir en France, et Milanollo jura, mais un peu tard, de ne plus tomber aux mains des faiseurs.

A son retour, Teresa donna un concert à Boulogne et y fit entendre sa sœur Maria, alors âgée de six ans, et dont elle avait fait l'éducation musicale. Retournée à Paris en 1840, après une longue excursion dans les départements du Nord qui lui avaient fait de cordiales réceptions, Teresa s'occupa de chercher un professeur sévère et sérieux pour combler les lacunes qu'elle savait exister dans son talent; et, à cet effet, elle s'adressa à Habeneck, qui pendant plusieurs mois lui donna de précieuses leçons. Durant ce temps d'étude, Teresa avait gardé à Paris le plus strict incognito, ne voulant plus réapparaître en public qu'avec un talent complètement formé. Les concerts qu'elle donna en province ne furent, à vrai dire, que des exercices pour elle, et des occasions d'étude. En 1841, les deux sœurs repartirent à Paris, furent admises à l'honneur de jouer devant la famille royale, et donnèrent des séances dans les salles Pleyel et Érard. Habeneck, qui suivait assidûment ces séances, fut tellement ravi du jeu de son élève, qu'il résolut de la faire entendre à l'une des auditions de la Société des concerts du Conservatoire. Les hauts bonnets de l'endroit murmurèrent à l'idée d'admettre, dans le temple du chant musical, une petite bohème vagabonde, une virtuose de carrefour. Mais l'énergie d'Habeneck leva ces scrupules exagérés, et, le 18 avril 1841, Teresa interpréta, aux grands applaudissements de l'assemblée, une polonaise de son célèbre professeur. Quelque temps après, Teresa se fit présenter à de Bériot, qu'elle suivit à Bruxelles et qui lui donna des leçons pendant plusieurs mois. Alors, décidée à se faire une fortune rapide, Teresa et sa sœur visitèrent la Belgique et les villes des bords du Rhin; puis elles pénétrèrent au cœur de l'Allemagne et se rendirent à Vienne, où elles donnèrent plus de vingt-cinq concerts. De Vienne, elles passèrent en Italie et se produisirent sur les principales scènes de ce pays. L'Italie parcourue, elles revinrent en Allemagne, gagnèrent Berlin, puis Hambourg, et enfin, de 1844 à 1847, multiplièrent les auditions et par conséquent les recettes. Arrivées à Nancy au mois de juillet de cette dernière année, les deux sœurs firent l'acquisition d'une belle propriété, où elles goûtèrent enfin le repos si cherement acheté. Malheureusement, Maria fut atteinte d'une maladie implacable. Conduite à Paris pour recevoir les soins des plus célèbres médecins, elle expira avant d'avoir atteint sa seizième année. Après ce funeste événement, Teresa se retira de la vie active et se confina dans une sévère retraite. En 1851, cependant, elle reprit ses voyages et joua pour la première fois des fantaisies de sa composition sur la *Favorite* et sur *Guillaume Tell*. Vers cette époque, elle épousa M. Parmentier, officier supérieur du génie, renonça pour toujours aux auditions publiques, réservant pour quelques amis et pour l'intimité un talent qui touche à la perfection. Depuis 1860, Mme Parmentier est fixée à Toulouse.

MILANTE (Pie-Thémas), dominicain, théologien et prêtre italien, né dans le royaume de Naples vers la fin du xv^e siècle, mort en 1749. Après avoir professé la théologie à l'université de Naples, il devint en 1745 évêque de Castellamare di Stabia. Ses principaux ouvrages sont : *Theses theologico-dogmatico-*

polemica (Naples, 1734, in-4); *Esercizioni dogmatico-morales* (Naples, 1738-1840); *Vindicia regularium in causa monastica pauperum* (Naples, 1720, in-4); *Orazioni* (Naples, 1747); *De Stabitis, Stabiana ecclesia et episcopis ejus* (Naples, 1750).

MILAZZO, ville de Sicile. V. MELAZZO.

MILBERT (Jacques-Gérard), peintre et naturaliste français, né à Paris en 1766, mort dans la même ville en 1840. Il fut nommé, en 1795, professeur de dessin à l'Ecole des mines, reçut diverses missions et accompagna en 1800, comme dessinateur en chef, l'expédition envoyée dans les terres australes sous les ordres du capitaine Baudin. Forcé par une maladie de s'arrêter à l'île de France, il y passa deux années, qu'il employa en études physiques, géologiques, statistiques, etc. En 1815, il se rendit en Amérique et consacra sept années à des recherches d'histoire naturelle. On lui doit : *Voyage pittoresque à l'île de France, au Cap de Bonne-Espérance et à l'île Tenériffe* (Paris, 1812, 2 vol. in-8); *Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du Nord, d'après les dessins originaux pris sur les lieux* (Paris, 1828-1829, 2 vol. in-4, avec atlas).

MILBOURNE-PORT, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Somerset, à 45 kil. E. de Taunton, sur l'Ivel; 2,700 hab. Mégisseries et importante fabrication de gants.

MILBOURNE (Luke), littérateur anglais, mort en 1720. Il était instruit et ne manquait pas de talent, mais sa vanité était excessive. Dryden et Pope, à qui il voulait s'attaquer, le couvrirent de ridicule. Outre des pièces de vers et de nombreux *Sermons*, on a de lui : *Traduction en vers des psaumes* (Londres, 1698); *Notes sur le Virgile de Dryden* (Londres, 1698, in-8); *Défense de l'Eglise d'Angleterre* (Londres, 1726, 2 vol. in-8).

MILCENT (O.-L.-M.), publiciste français, né dans l'île de Saint-Domingue vers 1740, mort à Paris en 1794. Il était planteur au Cap lorsqu'il vint s'établir à Paris au moment de l'explosion de la Révolution française. Là il fonda, pour défendre la cause des hommes de couleur, un journal qu'il intitula successivement : le *Creuset d'Angers* (1791), la *Revue du patriote* (1792), le *Créole patriote* (1793-1794). Milcent faisait partie du club des Jacobins, d'où il fut exclu sur la motion de Robespierre, pour avoir écrit en faveur des brissotins et au *Bulletin des amis de la vérité*. Mandé comme témoin au tribunal révolutionnaire le 13 mai 1794, il y fit une déposition qui parut suspecte. Séance tenante, il fut arrêté, mis à la Conciergerie, et quelques jours plus tard il périt sur l'échafaud. Outre son journal, il avait publié une brochure intitulée : *Du régime colonial* (Paris, 1792, in-8).

MILCENT (Jean-Baptiste-Gabriel-Marie), littérateur de la famille du précédent, né à Paris en 1747, mort dans la même ville en 1833. Il fut rédacteur des *Affiches de Normandie*, membre de l'Académie de Rouen, secrétaire de l'administration de l'Opéra et membre de celle du musée. Milcent composa des tragédies lyriques qu'il essaya inutilement de faire représenter. Nous citerons de lui : *Azor et Zimeo*, conte moral, suivi de *Thiamis*, conte indien (Paris, 1775, in-12); le *Dix-huitième siècle vengé*, épître (Paris, 1775, in-8); le *Dix-huitième siècle vengé du Théâtre-Français ou Observations sur la nouvelle salle* (1782, in-12); *Agnès Bernauer*, pièce héroïque en quatre actes et en vers libres (Paris, 1784, in-8); les *Deux frères*, comédie en deux actes et en vers (Paris, 1785, in-8); les *Deux statues*, comédie en un acte et en prose (Rouen, 1794, in-8); *Hécube*, tragédie lyrique en trois actes (Paris, 1800, in-8); *Praxitèle ou la Ceinture*, opéra en un acte (Paris, 1800, in-8); *Éléments de géographie* (Paris, 1801, in-12); *Ode sur l'avènement de Napoléon au trône*, suivie d'une *Épître à un jeune militaire* (Paris, 1804, in-8); *Médée et Jason*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres (Paris, 1813, in-8); *Lord Davenant*, drame (Paris, 1825), etc.

MILCETTI (Donat), écrivain et religieux camaldule italien, né à Faenza, mort en 1674. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui : *Della libera necessita, paradoxo academico* (Venise, 1638); *Lettere di vario stile* (Ravenna, 1652); la *Clio*, poésies (Padoue, 1662); *Lettere di antichi Eroi* (Padoue, 1670).

MILDA, déesse de l'amour et du mariage chez les Lithuaniens. Elle portait aussi le nom d'Alexota. Le mois d'avril lui était consacré, et c'était dans les environs de Kowno que l'on célébrait son culte avec le plus de pompe. Un quater de cette antique cité est encore aujourd'hui appelé Alexota, et les paysans des environs donnent le nom de maldawnikas aux sorciers et aux sorcières dont ils réclament le secours dans leurs affaires d'amour. Dans les temps d'idolâtrie, dit Narbut, Kowno était véritablement la Cythère de la Lithuanie... De nos jours encore, dans toute cette contrée, on ne trouve nulle part des mœurs plus gaies et plus affables que chez les habitants de ces bords riant du Niemen et de la Wilia. Leurs chants, appelés dainos, sont toujours des chants d'amour et respirent une ardeur de sentiments toute cythérée.

MILDENHALL, bourg et paroisse d'Angle-

terre, comté de Suffolk, à 53 kilom. N.-E. d'Ipswich, sur la Lark; 4,046 hab. Important commerce de laine.

MILDENHALL (Jean), diplomate anglais, né dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Il était commerçant à Londres lorsque la reine d'Angleterre, Elisabeth, le chargea, en 1602, de se rendre auprès du Grand Mogol et d'obtenir de lui qu'il ouvrît aux Anglais son vaste empire pour y faire des opérations commerciales. Mildenhall traversa la Méditerranée, le Kurdistan, l'Arménie, la Perse, et arriva enfin à Agra en 1603. Ayant obtenu une audience du Grand Mogol, Djihan-Guyr, il lui fit des présents au nom de la reine d'Angleterre, lui demanda la permission de commercer dans ses Etats et lui dit que, la reine étant en guerre avec les Portugais, il ne devrait point trouver mauvais de voir les Anglais s'emparer des navires appartenant au Portugal. Le Grand Mogol, après cette entrevue, fit venir auprès de lui des jésuites établis à Agra et leur demanda leur opinion sur l'Angleterre. Les révérends pères, ennemis acharnés de l'hérétique Grande-Bretagne, s'empressèrent de déclarer que Mildenhall était l'ambassadeur d'une nation de voleurs, et qu'il était venu comme espion avec le projet d'enlever au souverain de l'Inde quelques-unes de ses possessions les plus importantes sur les côtes. A partir de ce moment, Mildenhall vit ajourner de délai en délai la réponse du souverain et s'aperçut qu'il était victime des calomnies des jésuites. Ayant écrit le persan de façon à pouvoir le parler passablement, il demanda une nouvelle audience au Grand Mogol, qui entendait cette langue, s'attacha à réfuter les insinuations de ses ennemis et termina par cet argument qui produisit un grand effet sur l'esprit de Djihan-Guyr : Quand la reine est amie d'un souverain, elle a coutume de lui envoyer, tous les trois jours, un nouvel ambassadeur, qui apporte toujours de riches présents; les pratiques des jésuites en ont-elles beaucoup procuré à Sa Majesté depuis douze ans ? Trente jours après cet entretien, Mildenhall obtint un acte signé du Grand Mogol qui lui accordait tout ce qu'il avait demandé, et il retourna alors en Angleterre (1606).

MILDER-KAUPTMAN (Pauline-Anna), cantatrice allemande, née à Constantinople en 1785, morte à Berlin en 1838. Elle était femme de chambre lorsque le directeur d'un théâtre de Vienne l'entendit par hasard fredonner quelques notes. Frappé de la beauté de sa voix, il engagea la jeune fille à suivre la carrière du théâtre, se chargeant de fournir à tous les frais de son éducation musicale. Mlle Milder prit alors des leçons de Salieri, débuta avec un éclatant succès au théâtre de la cour à Vienne, et sa réputation se répandit bientôt dans toute l'Allemagne. Ce fut elle qui, en 1805, créa à Vienne le rôle de *Fidelio* dans ce chef-d'œuvre de Beethoven. Après avoir brillé longtemps dans la capitale de l'Autriche, Mlle Milder, devenue en 1810 Mme Kaupman, devint première chanteuse à l'Opéra de Berlin, qu'elle quitta en 1829 pour visiter les contrées du nord de l'Europe. Sa dernière apparition sur la scène eut lieu à Vienne en 1836. Mme Milder n'était pas une cantatrice dans l'acceptation restreinte de ce mot. La vocalisation lui était étrangère et son organe n'avait pas été rompu à tous les artifices du chant. Mais sa voix était si pure, si riche, si puissante, que, dans les grands rôles, elle se faisait entendre, notamment dans les opéras de Gluck, avec une puissance et une grande vigueur de déclamation, cette artiste connaissait peu de rivales. A ces avantages elle joignait une imposante stature et une beauté essentiellement majestueuse. Les rôles de prédilection de Mme Milder étaient *Phénice*, *Armide*, *Médée*, de Cherubini, *Statira* dans l'*Olympie* de Spontini, et *Fidelio*.

MILE (Jean), médecin polonais, né à Varsovie en 1789, mort en 1839. Après avoir été reçu docteur, il visita les principales universités de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de la Suisse. De retour à Varsovie, il y devint successivement professeur adjoint (1817) et professeur de physiologie et d'obstétrique (1820), doyen de la Faculté et président de la Société médicale. Outre de nombreux mémoires, il a publié : *Description des nouveaux appareils de la machine pneumatique* (Varsovie, 1822); *De l'achromatisme de l'œil humain* (1821); *Sur une nouvelle machine pneumatique tournante* (1825); *De la cause qui dispose l'œil pour voir distinctement à différentes distances* (1826), etc.

MILÉ ou **MILET** (Jean-François), peintre belge, né à Anvers en 1644, mort à Paris en 1680. Son père était un habile tourneur en ivoire. Il manifesta de bonne heure de grandes dispositions artistiques, entra dans l'atelier des Franck, qui l'envoyèrent compléter ses études à Paris, épousa à son retour à Anvers la fille de Constantin Franck (1652), puis se rendit en Angleterre, en Hollande, et se fixa à Paris, qu'il ne quitta plus. Sa réputation croissante lui valut de nombreuses commandes de Louis XIV et des principaux seigneurs de la cour, et l'Académie de peinture l'admit au nombre de ses membres. Milé n'avait que trente-six ans lorsqu'il mourut subitement d'un poison qui l'avait rendu fou, dit Descamps. Cet artiste s'adonna principalement au paysage historique. Il avait

une extrême facilité d'exécution, dessinait avec correction, peignait avec une touche légère et suave, et groupait agréablement ses personnages. « Mais, dit Périès, quoique, en général, ses sites soient beaux et choisis avec goût, que son feuillage soit léger et touché avec esprit, que ses compositions dénotent une imagination pleine de fécondité, on voit trop qu'il abuse de sa facilité et qu'il ne peint que de pratique. » On trouve de nombreux tableaux de cet artiste dans les musées de Bruxelles, de Dusseldorf, de La Haye, de Rotterdam, du Louvre, etc. On cite de lui : le *Sacrifice d'Abraham*, *Elisée dans le désert*, la *Femme adultère*, un *Silène entouré de satyres*, etc. Il a gravé d'une pointe facile et spirituelle plusieurs paysages historiques.

MILÉAGH, MILE, MILÉADH ou MILÉAS-EASPAIN, en latin *Milescus Hispanus*, personnage légendaire, regardé par les chroniqueurs comme le père commun de toutes les dynasties irlandaises. On croit que son nom primitif était *Gollamb*, fils de Bile, fils de Breogan, et que le nom de *Miléagh*, *Milés-Easpain*, etc., n'était qu'un surnom donné par les bardes et signifiant le héros, le champion, le soldat d'Espagne. D'après les traditions qui donnent sa généalogie de père en fils depuis Phénios Farsa, roi de Scythie et de Phénicie, inventeur de l'écriture, il était d'origine scythique et phénicienne. Son grand-père, Breogan, conduisit une colonie dans la Galice ou pays de Gallegos, en Espagne; son père, Bile, afferma son pouvoir dans ce pays et l'étendit sur les Asturies et la Biscaye; quant à Miléagh ou Gollamb, il se signala de bonne heure par ses exploits et ses aventures. Après avoir fait un voyage dans la Scythie phénicienne, sa patrie originaire, et en Égypte, en compagnie de douze jeunes gens, qui s'instruisirent dans les arts et les sciences de ces contrées, il revint en Galice, où il trouva son père expirant et la péninsule ibérique ravagée par les invasions. « Monté sur le trône de son père, dit Lally-Tollendal, il lutta pendant une longue suite d'années contre les envahisseurs, dont il est vainqueur, selon les poèmes des bardes, dans cinquante-quatre batailles rangées. Mais enfin le fleuve de la fameuse arive suivi celui des guerres, et les Gadétiens (ainsi nommés de *Gadel* ou *Gadelas*, un des ancêtres de leur chef) se lassant de la nécessité d'être toujours sous les armes dans la crainte d'une surprise, Gollamb ou plutôt Miléagh-Easpain, leur en appelaient dès lors le héros d'Espagne, assemble tous les chefs des tribus gadétiennes, qu'on allait bientôt désigner sous le nom de tribus milésiennes, et leur propose d'aller chercher une contrée plus tranquille, plus aisée à garder après l'avoir soumise et où leur population croissante soit moins étroitement resserrée. » Cette proposition ayant été acceptée, Miléagh envoya son oncle Ith, avec 150 guerriers d'élite, à la recherche d'une île dont il avait entendu parler et qui était l'Irlande. Ith y arriva, y séjourna quelque temps, fut attaqué par les princes indigènes au moment où il se rembarquait, et reçut une blessure mortelle. Son fils Lugadh revint en Galice avec les débris de la petite troupe et apprit à son arrivée la mort du grand Miléagh. A peine eut-il rendu compte de son expédition aux fils de Miléagh et aux chefs des tribus, qu'un cri de vengeance s'éleva de toute part, et bientôt après toute la colonie, ayant à sa tête les huit fils de Miléagh et sa veuve Scotia, s'embarqua pour l'Irlande, où elle s'établit non sans de nombreux combats. Cette grande migration en Irlande d'aventuriers venus d'Espagne, également constatée par des chroniques irlandaises et espagnoles, paraît un fait hors de doute; mais les chroniqueurs sont loin de s'entendre sur l'époque où elle eut lieu. Selon les uns, elle remonterait à l'an 2173 avant J.-C.; selon d'autres, à 1733; d'après Keating, à 1262; d'après Flaherty, à 1016. Comme on le voit, rien n'est plus incertain.

MILES (James-William), philosophe et théologien américain, né aux États-Unis vers le commencement de ce siècle. Il est ministre de l'Eglise protestante de Charleston, dans la Caroline du Sud, et occupe dans le collège de cette ville une chaire de philosophie et de littérature grecque. M. Miles a acquis la réputation d'un penseur profond et sérieux par de nombreux articles insérés dans la *Southwestern quarterly Review* et surtout par son ouvrage intitulé *Théologie philosophique ou Origine des croyances religieuses fondées sur la raison* (Charleston, 1850, in-8°).

MILES (Pline), voyageur américain, né à Watertown, Etat de New-York, vers 1810. Après avoir étudié pendant quelque temps le droit, il visita en détail pendant cinq ans les États-Unis, fit des lectures publiques, écrivit des articles de journaux, puis partit pour l'Europe, dont il a parcouru pendant plusieurs années les principaux pays. Durant ce dernier voyage, il a envoyé ses impressions sur les hommes et les choses aux États-Unis, où elles ont paru dans divers journaux sous forme d'articles signés du pseudonyme de *Communiap*. M. Miles a publié séparément un très-intéressant ouvrage sous ce titre : *Excursion en Islande* (New-York, 1854).

MILÉSIAQUE adj. (mi-lé-si-a-ke). Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Milet ou à ses habitants : La population MILÉSIAQUE.

MILÉSIE s. f. (mi-lé-zé). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères brachocères, famille des brachystomes, comprenant huit espèces européennes, qui habitent la France, l'Allemagne et l'Italie, et dix espèces appartenant aux Indes et à l'Amérique.

— **Encycl.** Les *milésies*, confondues autrefois avec les syrphes, ont le corps allongé, méplat; la tête déprimée et peu épaisse; la bouche échancrée en dessus; les antennes insérées sur une saillie et séparées à leur insertion; les ailes longues, un peu écartées dans le repos; les jambes postérieures un peu arquées et carénées. Ces insectes sont d'assez grande taille et ornés de couleurs qui les font ressembler à des guêpes. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère nord, et dont la moitié environ habite l'Europe centrale et méridionale. Les larves vivent dans le détritus du bois, dont elles se nourrissent; c'est tout ce que l'on connaît de leurs mœurs. La *milésie* caraboniforme a plus de 0m,02 de longueur; elle est jaunâtre, avec quelques bandes et taches noires. On la trouve dans le midi de la France.

MILÉSIE, **MILÉSIE**, **en s. et adj.** (mi-lé-si-ain, i-é-ne). Géogr. Habitant de Milet; qui appartient à la ville de Milet ou à ses habitants : Les MILÉSIE

— **Mythol.** gr. Surnom d'Apollon et de Cérés, divinités adorées à Milet.

— **Philol.** *Lettres milésiennes*, Formules magiques consistant en un mélange de mots grecs et phrygiens. *Récits milésiens*, *Fables milésiennes*, Nom que les Grecs donnaient à des contes merveilleux, souvent obscènes.

MILET, en latin *Miletus*, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Carie, sur la côte occidentale, à 15 kilom. S. de l'embouchure du Meandre, au S.-E. du promontoire *Trogitium*, par 27° 35' de latit. N. et 26° 52' de longit. E. Milet, qui fut la capitale de l'Ionie, fut d'abord nommée *Lelegis*, du nom des *Léleges* qui l'habitaient; puis *Pityssa*, à cause de la quantité de pins (en grec *pitus*) que produisait son territoire; puis *Anactoria*. Une colonie crétoise qui vint s'y fixer sous la conduite de Miletus, l'antagoniste de Minos, lui donna le nom de son chef. Après l'invasion des Héracclides dans le Péloponèse, une colonie d'Ioniens vint s'y fixer en 1050 avant J.-C. Sous l'impulsion de ce nouvel élément civilisateur et grâce à son admirable situation, Milet devint rapidement une des villes les plus florissantes de l'Asie Mineure. Du VIII^e au VI^e siècle avant notre ère, elle fut, après Tyr et Carthage, la première ville commerçante du monde. Elle équipa seule jusqu'à cinq vaisseaux de guerre, fit le commerce jusqu'aux colonnes d'Hercule, fonda Nauracaris, Chennais en Égypte, et le mur des Miliéniens, sur la rive occidentale de la branche Sébennytique du Nil, et envoya sur le littoral méditerranéen et sur divers points du monde connu des anciens plus de trois cents colonies. Les plus importantes de ces colonies étaient : les îles de Cyzique et de Proconèse, dans la Propontide; Parium, Lampsaque, auprès de l'Hellespont; Héraclea, Sinope, Trapezonte, sur les côtes du Pont-Euxin; Phasis, en Colchide; Apollonie, en Thrace; Tomes, en Scythie, où fut exilé Ovide; Panticapée, dans la Chersonèse Taurique; Clauda, sur l'Euphrate; Ampé, sur le Tigre, etc. À l'aide de sa flotte nombreuse, elle soutint contre les rois de Lydie plusieurs guerres ruineuses. Allysate l'assiégea vainement pendant douze ans; mais Cresus, le fils de ce prince, parvint à s'en emparer. Quand Cyrus eut conquis la Lydie, elle fut subjuguée en même temps que toute l'Ionie. Sous la domination des Perses, qui la traitèrent avec douceur, elle continua à jouir d'une grande prospérité jusqu'à l'époque de la malheureuse guerre d'Ionie, où, excitée par son gouverneur Aristagoras à résister aux Perses, elle se révolta contre Darius. Faiblement secourue par les Grecs d'Europe, Milet fut prise, sacagée et détruite l'an 494 avant J.-C. Les habitants reconstruisirent leur ville, qui conserva encore quelque temps son indépendance sous le protectorat d'Athènes et de Lacédémone. Elle retomba cependant sous le joug des Perses, fut prise par Alexandre le Grand, qui l'incorpora à son empire, et suivit le sort de l'Asie Mineure dans le partage de la succession du conquérant. Elle passa enfin avec cette contrée au pouvoir des Romains.

Milet était composée de deux parties, l'une sur une presqu'île et l'autre sur le continent; l'isthme qui reliait ces deux parties était occupé par une citadelle construite par Tissapherne. La ville était ornée de superbes édifices. On y voyait un magnifique temple de Cérés, que, suivant la tradition, la déesse défendit elle-même contre les soldats d'Alexandre; Venus y avait un temple renommé. Les Miliéniens adoraient aussi Apollon Didyme, qui avait aux environs de la ville un oracle très-célèbre. Le théâtre, construit en pierre, était revêtu de marbre et enrichi de sculptures. Toute cette antique splendeur est aujourd'hui effacée du sol. Un misérable village turc, appelé *Palatch* ou *Palatch*, et composé de quelques cabanes, occupe l'emplacement de la capitale de l'Ionie, qui donna le jour à un grand nombre de personnages distingués, parmi lesquels nous citerons Tha-

lès, un des sept sages de la Grèce; le philosophe Anaximandre, le poète musicien Timothée et la célèbre courtisane Aspasia.

MILET, fils d'Apollon et d'Arcia ou d'une fille de Minos. Il naquit en Crète. Exposé dès sa naissance, il fut nourri par des loups. Poursuivi plus tard par Minos, il se rendit en Carie, où il fonda la ville qui porta son nom. Il épousa Cyanée, dont il eut Caunus et Byblis.

MILET ou MILET (Jacques), poète français, né vers 1425, mort à Paris en 1466. Il se fit recevoir maître ès arts à l'université de Paris, puis licencié à Orléans, et fut chargé par Charles VII, en 1450, de composer l'épique d'Agnès Sorel. Le poète Robertet nous apprend que Milet,

Au temps de son adolescence,
Fit pour honneur de sa maîtresse
Un livre de grande excellence,
Nommé la *Forest de tristesse*.

Mais il ne nous reste rien de cette composition. L'ouvrage auquel Milet dut, de son temps, une assez grande réputation est son mystère sur la destruction de Troie, qu'il écrivit de 1452 à 1454 et qu'il dédia au roi Charles VII, descendant, d'après une généalogie fantaisiste alors admise, du roi Francus, petit-fils de Priam. Ce mystère, en vers français, a été imprimé pour la première fois sous le titre de *Destruction de Troie la Grant, mise par personnalités* (Paris, 1484, in-fol. goth.), avec gravures sur bois.

MILET DE MUREAU (Louis-Antoine Des-TOUFF, baron DE), général et homme politique français, né à Toulon en 1756, mort en 1825. De bonne heure, il entra dans le corps du génie, devint capitaine en 1779, fit décréter par l'Assemblée constituante, dont il était membre, l'impression des manuscrits de La Perouse, qu'il mit plus tard en ordre et qu'il publia, aux frais de l'Etat, sous le titre de : *Voyage de La Perouse autour du monde* (1797, 4 vol. in-4°). En 1792, il retourna à l'armée, commanda l'artillerie à l'armée des Alpes et en Italie, devint général de brigade en 1796, fut chargé de la direction du génie et de l'artillerie au ministère de la guerre, occupa quelques mois ce ministère en 1799, puis, par intérim, en l'absence de Bernadotte, et fut promu, cette même année, général de division. Disgracié après le 18 brumaire, il obtint néanmoins d'être nommé préfet de la Corréze en 1802, occupa ce poste jusqu'en 1810, reçut en 1809 le titre de baron de l'Empire et se rallia à Louis XVIII en 1814.

MILETO, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ulérieure II^e, district et à 6 kilom. O. de Monteleone, chef-lieu de mandement; 4,224 hab. Evêché. Cette ville, qui avait autrefois une plus grande importance sous les princes normands, fut en partie détruite par un tremblement de terre en 1783.

MILETOPOLIS, nom de plusieurs villes de l'antiquité. V. OLBI.

MILETUS, roi de Carie, nommé aussi Milet (v. ce nom).

MILEVEUM ou MILEUM, ancienne ville de Numidie. V. MILAH.

MILEWSKI (Charles), historien polonais, né vers 1790, mort en 1853. Il s'adonna à l'enseignement à Varsovie et dans différentes villes de la Pologne, et devint en dernier lieu inspecteur de l'institut d'Alexandre à Paluray. On a de lui : *Etude sur l'histoire universelle* (Varsovie, 1823, in-8°); *Leçons d'histoire universelle* (Varsovie, 1827, 2 vol. in-12); *L'élevation de la terre ou Description des montagnes les plus remarquables des cinq parties du monde* (Varsovie, 1825); *Esquisse générale d'une encyclopédie pour le sexe féminin* (Varsovie, 1840, 2 vol. in-8°); *Souvenirs historiques du pays* (Varsovie, 1847, in-8°). Dans tous ces ouvrages, l'esprit de critique fait presque complètement défaut.

MILFORD, ville maritime d'Angleterre, comté de Pembroke, à l'extrémité S.-O. du pays de Galles, à 8 kilom. S.-O. d'Haverfordwest, sur le havre de son nom, qui forme un des plus beaux et des plus vastes ports du Royaume-Uni; 6,000 hab. Chantiers de construction. C'est une ville toute récente, car elle a été commencée en 1790, par M. Charles Greville, sous la sanction d'un acte du Parlement. Dans l'église se voit un vase de porphyre égyptien, portant une inscription à la mémoire de Nelson. Les environs de Milford sont très-pittoresques. On y remarque *Rose-Castle*, ancienne résidence des Owen, et le château de Pictou. Exportation de houille; station de bateaux à vapeur pour l'Irlande. Un bourg et circonscription communale des États-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, comté et à 14 kilom. S.-O. de New-Haven, sur le détroit de Long-Island; 3,237 hab. Port de commerce pour les bâtiments de 200 tonneaux.

MILFORD-NEW, bourg et circonscription communale des États-Unis d'Amérique, dans le Connecticut, à 29 kilom. S.-O. de Lightfield; 5,000 hab.

MILFORT (Le CIERC, plus connu sous le nom DE), aventurier français, né à Tir-le-Montiers, près de Mézières, vers le milieu du XVIII^e siècle, mort à Mézières en 1817. À la suite de quelques défilés avec la justice, il se réfugia aux États-Unis, se rendit chez les

Creeks, peuplade sauvage dont il adopta le genre de vie et qu'il aida à combattre les colons américains, et reçut d'eux le titre de *Tastanegy* ou grand guerrier. Ayant appris la révolution qui venait de s'accomplir en France, il partit pour son pays natal, afin d'offrir au gouvernement le concours de Creeks dans la question relative aux possessions du nord de l'Amérique, fut bien accueilli par le Directoire, mais vit l'objet de sa mission rendu inutile par la cession de la Louisiane, reçut l'ordre de rester en France et fut, à titre de dédommagement, nommé général de brigade. Lors de la première invasion en 1814, il se mit à la tête d'un corps franc des Ardennes, mais il inquiéta beaucoup moins les opérations de l'ennemi que les paisibles Ardennais. Peu après, il alla s'établir à Vouziers. À la nouvelle de la seconde invasion, il transforma sa maison en petite forteresse. « Ayant abandonné le rez-de-chaussée, dit Michaud jeune, il masqua l'escalier par un bûcher disposé en palissade et occupa au premier étage tous ses moyens. Une batterie de trois fusils doubles, servie par Mme Milfort et sa servante, devait foudroyer la porte d'entrée, tandis que le général défendrait la palissade. Après la bataille de Reims, un détachement du corps de Bulow vint se réfugier, au commencement de la nuit, dans la cour de la maison de Milfort. Trouvant le rez-de-chaussée désert et n'entendant aucun bruit, les hulans s'installent sans crainte et s'apprêtent à faire du feu; mais au moment où l'un d'eux s'approche du bûcher, il reçoit un coup d'épée. Effrayé, il court rendre compte de son aventure à ses camarades, qui le traitent de visionnaire. Il est frappé hardi revient à la charge; il est attrapé à son tour. Alors la panique devient universelle et tous se précipitent vers la porte. C'était là que Milfort les attendait. Ses trois fusils partent à la fois et criblent de balles les fugitifs engagés dans l'étroit défilé. » Des le lendemain, Milfort retourna à Mézières, où il termina sa vie. On a de lui : *Mémoires ou Coup d'œil rapide sur mes voyages dans la Louisiane et mon séjour dans la nation creeke* (Paris, 1802, in-8°).

MILHAU, ville de France. V. MILLAU.

MILHAUD (le comte Jean-Baptiste), conventionnel et général français, né à Arpajon (Cantal) en 1766, mort à Aurillac en 1833. Eleve du génie de la marine, il était, au moment où éclata la Révolution, sous-lieutenant d'un régiment colonial. L'enthousiasme avec lequel il accueillit les idées nouvelles lui valut d'être nommé, en 1791, commandant de la garde nationale du Cantal, et d'être élu, en 1792, membre de la Convention nationale dans ce département. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour le mort sans appel ni sursis, fut envoyé peu après aux armées des Ardennes et du Rhin, rendit, à son retour de ces missions, de grands services comme membre des comités de secours, de sûreté générale, des finances, du comité militaire, proposa en 1793, dans un discours prononcé aux Jacobins, de chasser du territoire de la république tous les contre-révolutionnaires, et reprit du service après l'expiration de la session. Envoyé en Italie avec le grade de chef d'escadron, il servit dans la cavalerie avec la plus brillante valeur sous Bonaparte, occupa, à la tête d'un régiment, la retraite à 6,000 Autrichiens, qu'il fit prisonniers à la Brenta, prit 40 pièces de canon, le lendemain fut blessé au combat de Saint-Michel et se couvrit de gloire. Il servit ensuite à l'armée de réserve, concourut au succès du coup d'Etat du 18 brumaire, et fut promu général de brigade en 1800. Peu après, le premier consul le chargea de missions politiques auprès des cours de Naples et de Toscane, puis le nomma commandant de Mantoue, et, en 1803, de Gênes. En 1805, l'intrepide et brillant général passa à la grande armée, fit près de Brunn, en Moravie, 6,000 prisonniers, et envoya à l'ennemi 40 pièces de canon. Ses exploits dans la campagne de Prusse (1806), où il força une colonne de 6,000 hommes à capituler à Passau, lui valurent le grade de général de division. A Friedland, en 1807, il exécuta contre la cavalerie prussienne une de ces brillantes et terribles charges qui l'ont rendu si célèbre, et se rendit maître de plusieurs bouches à feu. Envoyé en Espagne en 1808, il continua à se distinguer dans toutes les affaires auxquelles il prit part, contribua au succès de la bataille d'Almonacid, de celle de Sierra-Morena, détruisit la cavalerie du général Black au Rio-Almanzar, alla rejoindre, en 1813, l'armée d'Allemagne, où il commanda la cavalerie du 14^e corps, sous les ordres d'Angereau, et contribua au succès de la retraite. En 1814, il prit part aux combats de Saint-Dié contre les Bavarois, de Brienne, où il se couvrit de gloire (29 janvier), vit, le 1^{er} février, sa cavalerie, prise de flanc et chargée à l'improviste, mise en déroute à la Rothière, par le prince royal de Wurtemberg; mais il repartit cet échec à l'affaire de Nangis (17 février), et au combat de Saint-Dizier, où il fit éprouver de grandes pertes aux Russes. Après l'abdication de l'empereur, il fit acte d'adhésion à Louis XVIII, qu'il accompagna en France. Nommé sous-lieutenant général de cavalerie, mais le mit à la retraite dès le mois de février 1815. Pendant les Cent-Jours, Milhaud reçut le commandement d'un des quatre

corps de cavalerie de l'armée du Nord, et rendit les plus grands services dans la courte campagne qui suivit. A la tête des grenadiers de la garde, il décida le succès du combat livré aux Prussiens entre Ligny et Saint-Amand, et pendant lequel Blücher faillit tomber entre les mains des Français. Enfin, il se couvrit de gloire à la terrible affaire de Mont-Saint-Jean, où il exécuta les charges les plus audacieuses, et il enfonce et tailla en pièces, à la Haie-Sainte, la cavalerie ennemie qui avait assailli notre artillerie. Peu après, Milhaud se retirait sur la Loire avec son corps de cavalerie, et envoyait sa soumission à Louis XVIII. Mais, frappé par la loi de 1816 contre les régicides, il dut bientôt quitter la France, où il ne revint qu'après la révolution de juillet 1830. Il se fixa alors à Aurillac et y mourut après une longue maladie, laissant la réputation d'un des plus intrépides généraux de grosse cavalerie de l'Empire.

MILHOMME (Aimé), sculpteur français, né à Lille vers 1780, mort à Paris en 1832. Il fit ses études artistiques à Paris, où il remporta en 1801 le grand prix de sculpture, et se rendit alors à Rome. Milhomme exécuta dans cette ville sa statue de *Psyché*, qu'il exposa au Salon de 1810, et qui fut achetée par le gouvernement. Cet artiste, d'un talent consciencieux, mais de peu d'originalité, a exécuté depuis lors un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Général Hoche*, statue en marbre (1812); l'*Abondance*, statue colossale pour le marché Saint-Germain (1817); la statue de *Colbert* (1819); les bustes de *Miollis*, de *Talma*, de *Pie VII*, de *Henri IV*, de *Léonard de Vinci*, de *Mlle Duchesnois*, les bas-reliefs représentant la *Seine* et le *Tibre*, etc.

MILI s. m. (mi-li). Métrol. Mesure itinéraire d'Egypte, qui vaut 1,775 mètres.

MILACÉ, **ÉE** adj. (mi-li-a-sé — rad. *milium*). Qui ressemble au genre *milium*.

— s. f. pl. Tribu de graminées, ayant pour type le genre *milium*.

MILIAIRE adj. (mi-li-ère — du lat. *milium*, mil). Qui ressemble à un grain de mil, qui est de la grosseur d'un grain de mil : *Glandes miliaires*.

— Pathol. *Eruption, fièvre miliaire* ou s. f. *Miliaire*, maladie caractérisée par l'apparition sur la peau de petits boutons qui ressemblent à des grains de mil.

— s. m. Esp. de couleuvre.

— Zool. Se dit de certains animaux gros comme des grains de millet : *Ver luisant miliaire*.

— Bot. *Glandes miliaires*, Stomates.

— Encycl. Pathol. La *miliaire* est une phlegmasie à exanthèmes, souvent accompagnée de fièvre, et qui porte, dans ce cas, le nom de *fièvre miliaire*. Les exanthèmes sont de petits boutons rouges, qui ne sont d'abord que des taches très-peu élevées au-dessus du niveau de la peau, mais qui, dès le second jour, se couronnent d'une petite vésicule rouge qui devient blanche, transparente et tombe bientôt en écailles. Ces vésicules sont ou isolées ou rassemblées. C'est leur rapport apparent avec des grains de millet (*milium*) qui a fait donner le nom de *miliaire* à la maladie. Il y a une *miliaire* qui survient aux femmes en couche, surtout à la suite d'un régime échauffant ou d'une grande chaleur atmosphérique; celle-là n'est évidemment que symptomatique. Beaucoup d'auteurs ont prétendu que toute *miliaire* a ce caractère. Ce qui paraît certain, c'est que l'élevure en soi ne constitue pas le mal, qu'un traitement propre ne pourrait lui être assigné, et que ce traitement varie selon la nature de l'affection essentielle, dont il n'est que l'effet extérieur.

— Art vétér. *Fièvre miliaire*, *rafte miliaire*, *feu d'herbe*. On nomme ainsi une maladie consistant en une éruption vésiculeuse ou pustuleuse, précédée d'un mouvement fébrile. On l'observe principalement sur les bêtes bovines, quelquefois sur les solipèdes. Elle est généralement sans gravité; dans certains cas, elle a paru jouer de la propriété contagieuse.

Les rafles de raisin, les feuilles de vigne, les sarclures de jardin, les aliments excitants sont considérés comme les causes de cette maladie, lorsqu'ils entrent dans la nourriture des animaux. Mais, d'après M. Miquel, son invasion serait parfois préparée par une constitution épizootique spéciale. Si, en effet, la maladie s'est montrée parfois à l'état sporadique, le rôle du raisin a été observé à l'état épizootique. Elle existait sous ce dernier état en 1807, et dans l'Hérault en 1844. 1846, époque à laquelle la clavelée maligne faisait de nombreux ravages sur les troupeaux, tandis qu'une variole meurtrière sévissait sur l'espèce humaine.

Au début de la maladie, l'animal a la tête lourde; il est triste, anxieux; il a la bouche chaude, ainsi que la peau et les cornes, les veines superficielles gonflées, les muqueuses rouges, le poulx dur et fréquent, la respiration accélérée, les membres roides, l'appétit nul. Cet état fébrile dure trois ou quatre jours. Puis, de petits boutons coniques, de la grosseur d'une tête d'épingle, d'un pois, d'abord rouges, se montrent à la face interne des membres, aux mamelles, sous le ventre, sur

les lèvres, mais rarement sur la partie supérieure du corps. Bientôt l'épiderme qui recouvre ces boutons se creève, et il s'écoule du pus avec une sérosité visqueuse qui agglutine les poils en se concrétant, et forme ainsi des croûtes qui finissent par tomber en poussière ou par se détacher en même temps que les poils, en laissant de petites surfaces dénudées. La fièvre diminue, et la sécrétion laiteuse, qui avait été suspendue, se rétablit à mesure que l'éruption s'achève, et la guérison est complète quinze jours environ après l'invasion. Cependant il reste quelquefois aux membres un engorgement oedémateux d'une certaine persistance, mais qui finit toujours par disparaître.

Pour prévenir cette maladie, il faut donner avec ménagement les plantes excitantes qui la provoquent. Mais, dès qu'elle est déclarée, ces aliments doivent être entièrement supprimés et les animaux soumis à une diète rigoureuse. Suivant l'intensité du mal, on leur donne des boissons additionnées de farineux et de nitrate de potasse, et quelques lavements émollients. A la période de dessiccation, on doit faire sur les croûtes des onctions d'huile battue avec de l'eau pour faciliter leur chute. Lorsque les engorgements des membres persistent, la promenade, de légers exercices en amènent la résolution. Enfin, à partir du moment où la fièvre cesse, on remet graduellement les animaux à une ration alimentaire suffisante et de bonne qualité.

MILIANAH ou **MILIANA**, la *Maliana* ou *Miliana* des Romains, ville forte d'Algérie, provinces et à 118 kilomètres S.-O. d'Alger, par 36° 15' de lat. N. et 0° 06' de long. O., sur le vers septentrional du petit Atlas; 4,500 hab., en y comprenant la colonie agricole d'Affreville, dont 100 Français, 540 Européens et le reste indigènes musulmans. Avant l'occupation française, la population s'élevait à 7,500 hab., parmi lesquels se trouvaient des familles riches et considérables, à en juger par le luxe de certaines habitations; cette population se composait d'Arabes de différentes tribus et d'un grand nombre de Maures. Milianah est actuellement le chef-lieu d'une subdivision militaire et d'un commissariat civil. Elle est située dans les montagnes de l'Atlas, au pied du Zakkar-R'Arbi, et à 900 mètres environ au-dessus du niveau de la mer; elle est très-pittoresquement bâtie sur le flanc d'un rocher, sa forme est celle d'un rectangle allongé. La défense de la place se compose d'une kasba et d'un mur d'enceinte percé de deux portes. De nombreuses fontaines répandent la fraîcheur dans les rues et y entretiennent la propreté. Les maisons mauresques qui ont été épargnées par l'incendie et par l'alignement renferment presque toutes des galeries intérieures et quadrilatérales, soutenues le plus souvent par des colonnades en pierre. On remarque à Milianah : les bâtiments édifiés pour les différents services militaires et civils; l'église; la grande mosquée, la mosquée neuve et la mosquée Ben-Yussef. Aux environs de la ville, la belle pépinière de l'avenue de Blidah, les cascades de l'oued Boutan et de l'oued Rehan et l'ancienne fonderie d'Abd-el-Kader attirent l'attention.

Milianah occupe, comme nous l'avons dit en commençant, l'emplacement de la *Maliana* ou *Miliana* des Romains. « Les restes d'un monument important au centre de la ville, disparu définitivement pour l'alignement des nouvelles rues, dit M. Piesse, des blocs, des bas-reliefs disséminés dans les constructions particulières et dans les murs d'enceinte, des fragments de statues, des chapiteaux, des fûts de colonnes supportant la koubba d'un marabout, des tombeaux servant de pierres d'ablation dans les mosquées, et enfin des médailles, ces ruines disséminées sur tous les points de Milianah attestent l'origine et la prospérité d'une ville romaine, disparue comme tant d'autres vers le vie siècle, pour faire place plus tard, au x^e siècle, rue de l'hégire, à Milianah, fondée en même temps qu'Alger et Médéah, par Bologninus, fils de Ziri. » Une tradition a vu un mausolée élevé à la mémoire du fils de Pompée dans les ruines d'un monument situ en face de la mosquée de Sidi-Ahmed-ben-Yussef. On pense, en effet, que le fils de Pompée mourut à Milianah; mais un simple coup d'œil suffit pour montrer que le monument en question n'a pas l'origine qu'on lui attribue. Rien ne ressemble moins à l'architecture romaine que cette sorte de pyramide formée de blocs à peine taillés, disposés en gradins. Il existe, au contraire, une frappante analogie entre ses débris et le gigantesque tumulus situé près de la mer, au pied du Chénoua, connu d'après une légende apocryphe, sous le nom de *Kabr er-roumya* (le tombeau de la chrétienne). Le prétendu tombeau du fils de Pompée n'est, suivant M. C. Riquie, qu'un monument élevé à la mémoire de quelque souverain. Malheureusement, l'histoire du pays nous est presque inconnue.

Milianah fut longtemps la capitale des rois de Numidie; Bocchus s'y retira lors de la deuxième guerre contre Jugurtha. Elle tint en échec pendant un an, grâce à sa forte position stratégique, les troupes commandées par Abd-Allah, à l'époque de la conquête de l'Afrique par les musulmans. Mais elle fut réduite par la famine et fut rasée et livrée

aux flammes; les habitants furent passés au fil de l'épée. Elle fut réédifiée par les Arabes, et devint, sous les Turcs, la résidence d'un pacha ou bey. En 1835, Milianah fut occupée par Abd-el-Kader, qui s'y fortifia solidement. Le traité de Tafna lui garantissait même la possession de cette ville; mais, en 1840, les hostilités ayant recommencé entre l'émir et les Français, ceux-ci s'emparèrent de Milianah, après avoir culbuté la cavalerie d'Abd-el-Kader dans la plaine qui s'étend au sud de la ville.

Cet épisode des guerres d'Afrique a été chanté par M. J. Autran dans un poème en quatre chants, *Miliana* (1842, in-30), petite épopée militaire qui reste bien au-dessous du *Napoléon en Egypte* de Barthélemy et Méry.

MILIARÉSION s. m. (mi-li-a-ré-zion). Métrol. anc. Monnaie d'argent en usage sous Constantin et ses successeurs.

MILIASSE s. f. (mi-li-a-se — rad. *mil*). Espèce de bouillie, faite avec des grains de mil ou de maïs.

MILICE s. f. (mi-li-se — lat. *militia*; de *miles*, soldat. Corrensen dérive *miles*, comme *mille*, d'un radical sanscrit *mil*, réunir, rassembler; Pictet compare au latin *miles* l'osète *malath*, mort, l'irlandais *milim*, détruire, *milteach*, destructeur, *milghe*, melig, mort, et *mile*, *miledad*, kymrique *milur*, guerrier, qu'il rattache à la racine sanscrite *mar, mer*, détruire. Ce nom du soldat signifierait ainsi proprement celui qui tue. Delâtre propose une autre conjecture; selon lui, *miles* pourrait se rattacher au même radical que le grec *misthos*, salaire, le même que le zend *mizda*, *mizda*, rétribution; persan *misd*, *musd*; osète *mizd*, *mizd*, salaire, loyer; gothique *misad*; anglo-saxon *meard*, *meard*, avec *r* pour *s*; ancien slave *mizda*; bohémien *mzda*, toutes formes dont l'origine est incertaine, bien que Delâtre indique la racine *mas*, mesurer, qui aurait pris l'acceptation de payer. Dans l'hypothèse de Delâtre, *miles* serait proprement le mercenaire, le soldat payé. Le mot *soldat* a la même valeur). Art de la guerre : *Végece a écrit sur la milice des Romains*.

— Par ext. Combat, lutte : *Ce monde est une milice, un combat éternel*. (J. de Maistre.)

— Armée, troupes : *La milice romaine a dépassé de beaucoup tout ce qui avait paru dans les siècles précédents*. (Boss.) Avant Pierre le Grand, la principale force de la Russie consistait dans les *strélitz*, milice à peu près semblable aux janissaires turcs. (Fonten.)

Garde nationale ou institution analogue : *La milice anglaise*. *Levez les milices*. « Les soldats citoyens, dans les pays qui n'ont pas d'armée permanente, et dans lesquels chacun est obligé de servir au moment du danger : Le système des milices impose à tous également le service militaire. (Vacherot.) Le système des milices est le seul conforme à l'égalité, comme il est le seul favorable à la liberté. (Vacherot.)

— Dans le style religieux, Ames enrôlées, esprits obéissant à un chef : *Vous êtes monté d'un grade dans le service, et vous voilà toujours le même dans la milice de Jésus-Christ*. (Mass.) *Lucifer défend à ses milices de se montrer aux incrédules*. (G. Sand.)

— Tirer à la milice, Tirer au sort, pour connaître si l'on est appelé ou non au service militaire : *Vous voudriez qu'un gentilhomme tirât à la milice?* (Scribe.)

— Hist. Corps d'archers, qui exista depuis François I^{er} jusqu'à Henri II. *Le Maître de la milice*, Nom donné à deux officiers généraux créés sous Constantin. Ce fut aussi le nom du chef annuel de la république de Venise, de 737 à 741. *La milice du roi*, Corps de 500 hommes, recruté parmi les bouchers de Paris par le comte de Saint-Pol.

— Feod. Service militaire dû par les roturiers à leurs seigneurs.

— Encycl. Les *milices* communales ou urbaines existaient déjà à l'époque mérovingienne. On voit figurer dans les armées de Chilpéric des *milices* de la Touraine, du pays de Bayeux, du Mans, de l'Anjou et d'autres provinces. Les villes de Nantes, de Rouen, d'Avranches, de Saint-Lô, d'Evreux, de Séez, de Lisieux, de Coutances, de Poitiers, de Tours lui envoyaient leurs *milices* pour combattre les habitants du Berry. L'organisation de ces *milices* urbaines remontait à l'empire romain; elles comprenaient la plupart des habitants de la cité. Les prêtres, les sénateurs et les magistrats municipaux, nommés curiales, étaient seuls exceptés. Mais les rois francs ne laissent les armes aux Gallo-Romains que pour servir leur ambition ou leur vengeance. Les *milices* urbaines n'eurent une véritable importance qu'à l'époque de l'établissement des communes. On les voit alors s'organiser, se ranger sous les bannières de leurs curiales, et marcher au combat pour soutenir la cause royale contre leurs seigneurs. Ce fut surtout à l'époque de Louis VI qu'elles défendirent énergiquement la royauté. Les *milices* communales se signalèrent à la prise de la forteresse de Puiseux. A la bataille de Bouvines (1214), elles se rangèrent autour de l'étendard royal et couvrirent Philippe-Auguste de leurs corps. Guillaume le Breton, témoin oculaire, célèbre leur valeur et leur dévouement. Les *milices* communales n'étaient obligées de servir à

leurs frais que jusqu'à une certaine distance de la ville; il y en avait même qui ne devaient s'éloigner de leur ville que de manière à pouvoir y revenir coucher. Tel était le privilège de la *milice* communale de Rouen. Le nombre des soldats que devaient fournir les *milices* communales était stipulé dans leurs chartes. On en trouve le dénombrement dans un rôle de 1253. On y voit figurer les villes de Picardie qui envoyèrent des centaines de pied. Il en vint trois cents de Laon, cent de Bruyères, deux cents de Soissons, trois cents de Saint-Quentin, trois cents de Péronne, trois cents de Montdidier, quatre cents de Corbie, etc. Les *milices* communales avaient surtout pour but la défense de la cité et de ses privilèges. Dès qu'un seigneur féodal les menaçait, elles couraient aux armes, tendaient leurs chaînes, barricadaient leurs rues et luttaient courageusement pour le maintien de leurs droits. Il est même permis de croire que les bourgeois montraient beaucoup plus d'intérêt pour la défense de leurs villes que dans les combats en rase campagne, où ils étaient écrasés par la cavalerie féodale. Cependant, on ne doit pas oublier que les *milices* communales de Flandre vainquirent les chevaliers dans les plaines de Courtrai (1302). A Paris, on appelait *guet* ou *guette* le service auquel les *milices* communales étaient astreintes dans l'intérieur de la cité. Les bourgeois fournissaient chaque jour un certain nombre d'hommes pour veiller à la sécurité de la ville pendant la nuit. Les clercs du guet avertissaient les bourgeois désignés; ceux-ci se rendaient au Châtelet à l'entrée de la nuit pendant l'hiver et à l'heure du couvre-feu pendant l'été. On les distribuait ensuite dans des corps de garde établis dans les différents quartiers de Paris; ils formaient le *guet assis*. Le nombre des bourgeois exempts était considérable; ceux qui avaient passé soixante ans, qui étaient boiteux, contrefaits, qui habitaient hors la ville ou faisaient partie de certaines corporations industrielles, étaient dispensés du *guet*. Les maîtres de beaucoup de métiers alléguaient qu'ils étaient obligés de travailler nuit et jour, et ne pouvaient par conséquent faire partie des *milices* communales. La négligence des bourgeois pour le service du *guet* força d'établir un *guet royal*. Les *milices* communales rendirent de véritables services à une époque où les armées régulières n'étaient pas organisées. Vers la fin du xiv^e siècle, la *milice* de Paris ne s'élevait pas à moins de 60,000 hommes; elle se composait d'arbalétriers à pied et à cheval, de *pauescheurs* ou soldats armés de bouchers de bois, recouverts de cuir, qu'on appelait *paouis*, enfin de *mailloins*, qui n'avaient pour armes défensives que des maillets. La plupart des villes n'étaient défendues, en cas de siège, que par leurs *milices* communales. A Rouen, les arbalétriers, commandés par Alain Blanchard, opposèrent, en 1418, une résistance énergique aux attaques des Anglais; ils se signalèrent par leur courage à côté des troupes mercenaires que le roi avait envoyées dans la ville de Rouen pour la défendre. On a cité plus d'une fois la réponse d'Alain Blanchard, prisonnier des Anglais, et trop pauvre pour payer une rançon : « Je n'ai pas d'or pour me racheter; mais si j'en avais, je ne voudrais pas racheter les Anglais de leur dishonneur. » A Lyon, la *milice* bourgeoise était divisée en trente-cinq *penonnages* ou corps commandés par des officiers à *penon*. Chacun de ces corps fournissait par nuit cinquante hommes, répartis dans deux corps de garde, de neuf heures du soir à deux heures du matin. L'organisation des *milices* bourgeoises a été plus d'une fois modifiée. A mesure que l'autorité royale se fortifiait, les *milices* communales perdaient de plus en plus de leur importance. Les rois ne cherchèrent point à en former une armée nationale. Cependant les *milices* continuèrent d'exister.

Un arrêt du conseil d'Etat du 19 septembre 1688 et une ordonnance de 1692 les placèrent sous les ordres des lieutenants de provinces et des lieutenants du roi. Un édit royal de 1694 créa des charges héréditaires et transmissibles d'officiers de *milice*. Outre ces *milices* mobiles, qui servaient à côté des *milices* permanentes, il y avait toujours dans les grandes villes des *milices* sédentaires; mais elles figuraient presque exclusivement dans les cérémonies publiques. Paris avait trois compagnies de *milice* bourgeoise (arbalétriers, archers, arquebusiers), fortes chacune de cent hommes, et commandées par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un enseigne, un cornette et un guidon. Par lettres patentes du 14 décembre 1769, Louis XV renouvela les privilèges de cette *milice* urbaine, lui accorda le rang de *maréchaussée* de France et y ajouta une compagnie de fusiliers. Le contingent de chacun des quatre corps fut réduit à soixante-seize hommes. A l'époque de la convocation des états généraux en 1789, le corps des électeurs exprima le désir de la réorganisation des *milices* bourgeoises, et, en effet, elles furent transformées la même année en garde nationale. V. MILICIEUX.

Milice constantine de Saint-Georges (ORDRE DE LA). V. CONSTANTINIEN DE SAINT-GEORGES.

Milice dorée (ORDRE DE LA). V. SPERON (ORDRE DE L').

Milice de Jésus-Christ (ORDRE DE LA). V. JÉSUS-CHRIST.

MILICH (Jean-Théophile), érudit allemand, né à Schweidnitz en 1678, mort en 1736. Lorsqu'il eut complété son instruction par des voyages dans diverses parties de l'Europe, il retourna dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat. On lui doit, entre autres écrits : *De diis deabusque Milichis* (Leipzig, in-4°); *De poetis pictoribus* (1712); *Variorum intra Italiam monumentorum inscriptiones* (Strieg, 1715, in-8°).

MILICIENS s. m. (mi-li-si-ain — rad. milice). Soldat de la milice; garde national; Un corps de MILICIENS. Un MILICIEN de Paris se hasarda à passer derrière les gardes du corps; là, voyant la grille fermée, il agavai après le factionnaire placé au dedans, et le menaçait de sa baïonnette. (Michelet.)

— **Encycl.** Louis XIV réunit deux fois les miliciens; la première, en 1688, lorsque la France fut menacée par le lig de l'Angleterre. La levée se fit par généralité; chaque village fournit un ou plusieurs hommes tout armés et tout équipés pour deux ans. On leva ainsi 25,000 hommes, partagés en 30 régiments, et on les licencia à la paix de Ryswick (1697). Les milices furent encore levées pendant la guerre de la succession d'Espagne; mais on ne les enrégimenta point; on en fit seulement des recrues pour les régiments ordinaires. Une ordonnance du 12 novembre 1733 prescrivait la levée de nouveaux bataillons de milices dans les provinces; on organisa 123 bataillons de miliciens de 684 hommes chacun. Les intendants étaient chargés de faire la répartition du nombre d'hommes que chaque village devait fournir; on devait choisir d'abord les garçons de seize à quarante ans et, à leur défaut, les hommes mariés. Un tirage au sort désignait ceux qui devaient partir le temps de leur service était fixé à cinq ans. Chaque bataillon de miliciens se subdivisait en 12 compagnies. Chaque compagnie était commandée par 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents, 3 caporaux, 3 anspessades; il y avait 48 fusiliers et 1 tambour. La solde était de 2 livres 10 sous par jour pour les capitaines, de 13 sous 4 deniers pour chaque lieutenant, de 10 sous pour les sergents, de 7 sous 6 deniers pour les anspessades, de 5 sous 6 deniers pour chacun des fusiliers et de 7 sous 6 deniers pour le tambour. Le commandant du bataillon recevait la solde de capitaine et, de plus, 40 sous par jour; le major, 50 sous. Les paroisses étaient tenues de fournir à chaque milicien, lorsqu'il fallait entrer en campagne, une veste et une camisole d'une étoffe ordinaire du pays, une paire de souliers, une paire de guêtres, quatre chemises de toile et un havre-sac; enfin 8 livres en argent dont 3 livres étaient remises au milicien et les 5 autres appliquées aux frais des commissaires chargés de la levée des troupes. Ces fournitures pouvaient être renouvelées d'année en année. Pour le reste de l'équipement et de l'armement, l'Etat fournissait à chaque milicien un justaucorps de drap, une cartouche ou giberne, un ceinturon de buffe avec un porte-balonnnette et un porte-épée, une épée et un fusil. Les miliciens, désignés par le sort, étaient considérés comme déserteurs et punis de mort s'ils abandonnaient les drapeaux. En 1741, au commencement de la guerre de la succession d'Autriche, le nombre des miliciens fut porté à 79,072 hommes, divisés en 112 bataillons. Enfin, pendant la guerre de Sept ans, en 1758, les bataillons de la milice furent composés de 720 hommes répartis en 8 compagnies de fusiliers de 90 hommes chacune. En 1762, le corps des miliciens était de 91,142 hommes, parmi lesquels on avait choisi 11,812 grenadiers répartis en 11 régiments de grenadiers royaux; il y avait 2,230 officiers. V. MILICE.

Milices (LE), comédie en un acte, paroles d'Anseume, musique de Duni, représentée à Versailles le 29 décembre 1762, et à la Comédie-Italienne le 1^{er} janvier 1763. La pièce appartient au genre naïf, que nous appelons volontiers le genre naïf. Le paysan Lucas veut épouser Colette, moins par amour que par intérêt. Un recruteur nommé Labranche, dont l'officier est aimé de la jeune paysanne, favorise les deux amants en faisant signer à Lucas un engagement en bonne forme, au lieu d'une déclaration dont il fait semblant de lui dicter la teneur. Le pauvre Lucas est enrôlé et mis en sentinelle. Voyant, pendant sa faction, son rival Dorville enlever sa maîtresse, il quitte son poste pour voler à son secours. C'était un coup monté, et notre homme est arrêté et jugé comme déserteur. Au moment d'être passé par les armes, il renonce à la main Colette, pour obtenir sa grâce; et il la supplie même d'épouser son rival. Il y a quelques scènes assez plaisantes, celles de la poltronnerie de Lucas et de la description d'une bataille, par exemple; mais l'invasion de l'engagement involontaire de Lucas dépasse les limites, assez peu étroites cependant, qu'on attribue à l'opéra-comique. Le Milicien n'a pas d'ouverture. L'ouvrage commence par un assez bon duo entre Colette et Lucas : *Quoi sans cesse! quoi! Lucas me poursuivra. Un des meilleurs morceaux est l'ariette de Colette en sol mineur : Quand l'amour est content; elle est gracieusement accompagnée par les hautbois et par un contre-point joué*

sur les violons. Le Milicien a obtenu autrefois un vrai succès.

MILICOTON s. m. (mi-li-ko-ton). Hortie. Variété de pêche.

MILIEU s. m. (mi-li-ou — du préf. mi et de lieu). Centre, endroit également éloigné des extrémités : Le MILIEU d'une place. Le MILIEU d'une table. Couper une pomme par le MILIEU. « Endroit éloigné des bords, sans en être également distant : S'avancer au MILIEU de l'assemblée. Un cri partit du MILIEU de la foule.

— Point intermédiaire entre les deux bouts : Le MILIEU de la route. Saisir quelqu'un par le MILIEU du corps. Couper un bâton par le MILIEU. « Position intermédiaire entre deux ou plusieurs autres : Mettez-vous au MILIEU, là, entre nous deux.

— Endroit à peu près également éloigné d'un commencement et d'une fin : Le passage en question se trouve vers le MILIEU du volume. Il s'est interrompu au MILIEU de son discours. « Moment également éloigné de deux termes déterminés : Le MILIEU de la semaine. Le MILIEU du mois. Le MILIEU du siècle. La fin de la vie est bien triste, le commencement n'est rien, et le MILIEU est un orage presque continu. (Mme de Tencin.)

— Point intermédiaire, moyen terme entre deux extrêmes : Les hommes s'accommodent presque toujours mieux des MILIEUX que des extrêmes. (Montesq.) La bonne économie est le MILIEU entre la prodigalité et l'avarice. (Oxenstiern.) Il faut se donner ou se vendre; il n'y a pas de MILIEU. (Marmontel.) Chaque vertu est un MILIEU entre deux vices. (De Ségur.) Il y a toujours entre les extrêmes un MILIEU que l'on néglige souvent aux dépens de la vérité. (Gérux.) Tout ce qui s'appelle poème, au dire des poètes, est bon ou mauvais; il n'y a pas de MILIEU. (P.-L. Courier.)

— Transition : J'ai eu d'abord pour la plupart des grands une crainte puérile; dès que j'ai eu fait connaissance avec eux, j'ai passé presque sans MILIEU jusqu'au mépris. (Montesquieu.)

— Transaction, biais, accommodement : Tâchez donc de trouver un MILIEU pour arranger cette affaire. Il n'y a pas de MILIEU, il faut se soumettre.

— Excipient, endroit ou corps dans lequel on se meut ou dans lequel on agit : Les poissons vivent dans un MILIEU où nous périssions en peu de temps. Les rayons lumineux deviennent en passant d'un MILIEU moins dense dans un MILIEU plus dense. Nous voguons sur un MILIEU vaste, toujours incertain et flottant, poussés d'un bout vers l'autre. (Pasc.) L'espace est le MILIEU infini dans lequel se meut tout l'univers, infini comme lui. (A. Maury.) Il faut à la vie un MILIEU gazeux et un MILIEU liquide. (F. Pillon.) Toute créature a son MILIEU naturel dans lequel elle doit vivre. (J. Simon.) Dans l'origine, l'eau est le premier MILIEU habitable. (Toussennel.) « Sphère intellectuelle, morale ou sociale dans laquelle l'homme vit : La sagacité n'est point une pénétration progressive, mais soudaine, qui franchit le MILIEU des idées et touche au but dès le premier pas. (Marmontel.) L'homme se perfectionne au moyen du MILIEU social où il se trouve placé. (Ballanche.) L'homme veut ce que veut le MILIEU où il naît, où il grandit, où il vit, où il meurt. (E. de G.) Les habitudes d'un peuple naissent forcément du MILIEU dans lequel il est né et où il vit. (J. Lecomte.) La société est la condition du progrès; elle est un MILIEU nécessaire au développement de la moralité humaine. (A. Jacques.) La société est un MILIEU que nous organisons de générations en générations pour y vivre. (P. Leroux.) L'homme a d'autant plus de chances de prospérer qu'il est dans un MILIEU plus prospère. (F. Bastiat.) Les valeurs, prix et salaires ne se régularisent jamais dans un MILIEU antagonique. (Proudh.) « Société habituelle : Il arrive toujours un âge auquel la vie n'est plus qu'une habitude exercée dans un certain MILIEU préféré; le bonheur consiste alors dans l'exercice de nos facultés appliquées à des réalités; hors ces deux préceptes, tout est faux. (Balz.)

— Juste milieu, Etat également éloigné des extrêmes, de tout excès : Le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours dans un juste MILIEU. (Montesq.) En toute occasion, le sage tient toujours le JUSTE MILIEU. (Grimm.) Entre l'eau froide et l'eau chaude, le JUSTE MILIEU est l'eau tiède. (V. Hugo.) « Politique. Système de gouvernement mis en vigueur sous le règne de Louis-Philippe, et qui consistait à se tenir également éloigné des partis extrêmes. « Partisan de ce système politique : Les JUSTE-MILIEU appréciaient avant tout la modération. « Adjectif : Des ministres JUSTE-MILIEU. Une Chambre JUSTE-MILIEU.

— Coup du milieu, Verre de liqueur qu'on boit au milieu du repas, après le rôti.

— Tenir le milieu, Etre placé entre deux extrêmes, être un intermédiaire, un moyen terme : L'Eglise anglicane tient le MILIEU entre les pompeuses cérémonies romaines et la sécheresse des calvinistes. (Volt.) La vertu tient en tout chose le MILIEU. (E. de St.-P.) Les légumineuses tiennent le MILIEU entre la viande et le pain pour la digestibilité. (L. Cruveilhier.)

— Géogr. L'empire du MILIEU, La Chine : On ne saurait croire que l'EMPIRE DU MILIEU soit demeuré jusqu'au II^e siècle de notre ère

tout à fait inconnu. (A. Maury.) Les Chinois seuls peuvent croire qu'ils occupent le centre de l'univers, et que, hors l'EMPIRE DU MILIEU, tout n'est que stupidité et barbarie. (Th. Gaut.)

— Astron. MILIEU du ciel, Point de l'équateur pris sur le méridien du lieu.

— Anat. MILIEUX de l'œil, Substances aqueuses que renferment les différentes membranes de l'œil.

— Loc. prép. Au milieu de, Dans, au centre de : AU MILIEU de la mer. Passer au MILIEU de la rue. AU MILIEU de leurs conditions inégales, les hommes sont plus égaux qu'ils ne paraissent l'être. (Frayssinous.) Kronstadt est une île très-petite AU MILIEU du golfe de Finlande. (De Custine.) « Parmi, dans la société de : AU MILIEU des hommes, la vertu la plus utile est l'indulgence. (J. Droz.) L'esprit humain ne se déploie dans toute sa force qu'AU MILIEU d'une société polie. (Pouqueville.) L'âme du tyran est courée AU MILIEU de ses esclaves, parce qu'elle est isolée. (A. Martin.) « Dans le sein de, dans la possession de : Vivre AU MILIEU des plaisirs.

Le riche est quelquefois pauvre au milieu de l'or, Et l'indigence même est souvent un trésor.

LE FRANC DE POMPIRAN.

« Pendant, au plus fort de : Les abus naissent et se multiplient AU MILIEU du désordre, comme certains insectes au sein de la corruption. (Sanial-Dubay.) L'honneur maintient le cœur incorruptible AU MILIEU de la corruption. (Chateaub.) La plupart des grands hommes apparaissent AU MILIEU des grandes fermentations populaires. (V. Hugo.)

— Au beau milieu, en plein milieu de, Juste au milieu, dans, parmi : AU BEAU MILIEU du chœur, deux champions couverts d'or se gourdment, apostrophent. (P.-L. Courier.)

— Au milieu de tout cela, Avec tout cela, malgré tout cela : AU MILIEU DE TOUT CELA, nous ne savons pas encore ce que nous ferons.

— Adjectif. Qui est situé au milieu : Le point MILIEU de l'arc décrit par le pendule.

— Syn. Milieu, centre. V. CENTRE.

— **Encycl.** Philos. Formulée par Kant, développée par Hegel, reprise par le positivisme, née avec hésitation par le spiritualisme, la théorie des milieux constitue la théorie ontologique la plus remarquable du XIX^e siècle. Il s'en faut toutefois que d'un point de départ à peu près commun nos philosophes et nos savants arrivent à la même conclusion. Le point de départ est l'axiome de Kant : « La formation d'un être nouveau est une épigénèse; le produit présent puise tous ses éléments dans les facteurs du passé. » La cause de la scission est dans cette double question : 1^o Y a-t-il eu création? 2^o Cette création est-elle continue? Ou bien un pouvoir providentiel détruit-il les flores, les faunes qui ont fait leur temps, et avec leurs éléments construit-il de nouvelles flores et de nouvelles faunes qui répondent mieux à la nouvelle finalité, intention, prévoyance de ce pouvoir créateur? MM. Laugel et Janet, parmi les spiritualistes, ne désespèrent pas de concilier avec le darwinisme l'existence de la Providence, qui modifierait alors ses plans d'une manière continue.

Le positivisme admet l'influence des milieux, mais sans la raisonner. Auguste Comte, d'accord avec les savants qui ont suivi l'histoire de l'homme ou de la nature, a constaté des faits; mais, en sa qualité de fondateur du positivisme, il s'en est tenu là, ou plutôt dogmatiquement il a tiré de l'analyse hâtive des phénomènes naturels et sociaux la formule de quelques généralisations qu'il a appelées lois. C'est, en effet, une des inconséquences du positivisme de renoncer, d'un côté, à la recherche des causes ou tout au moins des rapports primordiaux, et, de l'autre, de poser des axiomes.

Le lieu est toute quantité déterminée de l'espace où se trouvent les éléments nécessaires à la production d'un phénomène vital : par rapport à ce phénomène, tout le reste est milieu. Mais, on le conçoit, la détermination de l'espace qui constitue à la fois le lieu et le milieu n'est pas et ne peut pas être arbitraire. En réunissant par la pensée les trois quarts de la sphère d'action de la terre et une portion de la sphère d'action de Venus, on ne constitue ni un lieu ni un milieu. Pour qu'une portion, même continue de l'espace, soit un lieu, il faut que ce lieu renferme toutes les causes et conditions présentes et futures du phénomène particulier qu'on étudie. Ainsi, au point de vue de la gravitation terrestre, le milieu est la collection de tous les points où la terre sollicite un corps quelconque vers son centre. Au point de vue des transformations de l'écroûte terrestre, la terre n'est pas un lieu suffisant pour les contenir, puisqu'elle n'en contient pas les causes qui sont, d'après les théories les mieux accréditées, une translation du centre même du soleil. Le milieu de la vie végétale et animale, qui change selon la couche terrestre, est donc à la fois stellaire (translation du soleil en tant qu'étoile), solaire (chaleur et lumière), météorologique (air, électricité et eau), géologique (époque de la couche terrestre), géographique (lieu de cette couche), orographique (altitude de ce lieu). A tous ces rapports Darwin a ajouté les rapports de concurrence vitale et de sélection, c'est-à-dire qu'il a considéré les plantes et les animaux comme milieux par rapport aux plan-

tes et aux animaux. Du jour où la théorie des milieux embrassera toutes les causes et toutes les modifications des plus petits et des plus grands phénomènes, la philosophie et les sciences formeront une unité : la science. Jusqu'ici le sens dans lequel les savants spécialistes ont considéré le mot milieu est bien plus restreint. En optique, les physiciens étudient les divers milieux que traverse la lumière : air, cristaux, etc. Un prisme, au sens vraiment philosophique, n'est point un milieu par rapport à la lumière puisqu'il ne la contient pas. Les critiques dont la théorie newtonienne de la gravitation est assaillie de nos jours portent justement sur ce point que Newton s'est fait un milieu factice, la terre, où s'accomplit une apparence de phénomène, l'attraction, et qu'il a étendu la réalité de la cause à tout le milieu véritable, le système solaire. Un milieu est donc un système réel, comme l'entendait Hegel, c'est-à-dire le lieu de tous les rapports réciproques, nécessaires aux manifestations de la vie en ce lieu.

La théorie des milieux se heurte encore à deux problèmes : La fonction fait-elle l'organe ou l'organe fait-il la fonction? voilà le premier problème; le second, tout aussi redoutable, se dresse des l'apparition de l'homme sur la terre : Libre arbitre ou fatalisme, de quel côté est la vérité? Goethe a prouvé que tous les organes de la plante n'étaient que des métamorphoses de la feuille. Geoffroy Saint-Hilaire, le plus tenace de tous les chercheurs après Kepler, a prouvé que les corps des animaux pouvaient être rapportés à un plan unique. Mais, en dehors de l'idée de série et de milieu, la puissante découverte de Goethe et de Geoffroy semble mesquine. Cette nature qui crée tout végétal et tout animal sur un plan, d'après un principe, qui laisse toujours des vestiges d'un organe lors même qu'il est tout à fait superflu, qui fait respirer les poissons avec un opercule dont les os sont les os de l'oreille humaine, etc., cette nature-là semble une personne économe d'invention, pédante, irrationnelle et trop prête à se laisser deviner par les savants. Mais si on débarrasse la science de l'idée d'une nature raisonneuse, Goethe, disciple de Spinoza d'ailleurs, a aussitôt raison contre les spécialistes de son temps. Geoffroy triomphe de Cuvier. Un milieu commun de terre, d'air, d'eau et de chaleur produit les plantes. L'unité des conditions du phénomène est la cause de l'unité de composition des organes. De même pour l'animal. Les modifications, c'est-à-dire les différences de dosage des éléments du milieu, entraînent des modifications d'organisation dans l'animal. Tout ce qui vit remplit une fonction générale; vivre, c'est résister, et l'unité de composition des organes n'est tout simplement que la persistance du premier organisme nécessaire au premier acte de toute vie, c'est-à-dire la réaction contre le milieu. Les mêmes organes remplissent des fonctions différentes soit dans un même être, soit dans l'échelle de êtres. De même, des organes différents remplissent la même fonction. Ce n'est pas tout : des organes sont oblitérés ou tout à fait destinés de fonction. Geoffroy Saint-Hilaire relie tous ces phénomènes par l'énoncé de sa loi de connexion, de sa loi de balancement des organes et de sa théorie des analogues. Il traduit sans contre-sens; mais il n'explique point, et cela parce que, tout en devançant Darwin dans l'idée de variabilité des espèces, il ignorait la loi des milieux. Un organe a deux fonctions : la fonction qui lui est propre, mais aussi la fonction générale par laquelle il concourt à l'existence de tout l'organisme considéré comme l'appareil primordial du phénomène biologique. La symétrie autour d'un axe est une de ces lois générales. La première fonction, qui n'est qu'un emploi de force soustraite au milieu, peut varier, disparaître; la seconde reste comme le produit des rapports essentiels du milieu et de l'être. Dans cette voie, par l'étude comparée des pièces nécessaires à l'animal considéré comme machine biologique et des pièces indispensables des machines électrique, calorifique et de mouvement, on arrivera à différencier scientifiquement le phénomène biologique de l'électricité, de la lumière, etc., surtout si on contrôle les résultats de cette recherche par la comparaison des milieux producteurs.

Un mot profond de Goethe : « Le budget de la nature est fixe, » correspond à la délimitation dynamique du pouvoir des milieux. Tant que l'homme n'est point, le rapport du milieu et de l'être est, selon le point de vue, fatal ou providentiel; mais, raison des forces accumulées en lui, l'homme vient troubler cette harmonie; il rompt l'équilibre. Il appelle bien tout ce qui est dépensé de ce budget exclusivement pour lui, et mal tout ce qui, par revendication des autres êtres ou par fausse manœuvre de sa part, rogne la part qu'il a déjà grande et qu'il cherche à agrandir. A la coalition des milieux ennemis l'homme a opposé l'association. Il a inventé un nouveau milieu, le milieu social. Il a pour lui l'action, c'est-à-dire le pouvoir de modifier le milieu, et les milieux ont sur lui le pouvoir de destruction. Il est à la merci du soleil, de l'air, de la mer, du volcan, de la houille, de l'humus et de lui-même. Il se meut dans des cercles de nécessités; mais il se sert des uns contre les autres, de sorte que sa sphère d'action augmente; mais une

des conditions de la lutte est d'être incessante; les victoires successives de l'homme le conduisent au progrès, non à la paix. Quoi qu'il fasse, l'homme rapporte tout à lui; il est le centre nécessaire de ses perceptions externes aussi bien qu'internes. Et volontiers il se laisserait aller, comme Kant, à l'idée qu'il est la seule réalité.

— **Physiol.** Blainville a beaucoup insisté sur la nécessité des *milieux* en physiologie; il a montré les rapports aussi importants que profonds qui lient le fonctionnement vital à l'existence des *milieux* internes et externes. Quand ces *milieux* s'altèrent, le fonctionnement vital s'altère aussi bien que quand les organes eux-mêmes sont lésés. Les *milieux* internes des êtres vivants sont constitués par les gaz, l'humidité et les humeurs qui baignent tous les tissus et dont le concours simultané est nécessaire pour la vie de ces tissus.

M. Cl. Bernard a cherché dans tous ses travaux à faire ressortir l'intérêt des notions méso-logiques et surtout leur intérêt pratique, puisque, après tout, la thérapeutique se réduit à modifier les *milieux* internes du corps. La méso-logie en est encore à ses rudiments, non certainement que les faits manquent, ni que les matériaux fassent défaut, mais il reste à les coordonner pour en déduire des principes généraux qu'on puisse ensuite vérifier par de nouveaux faits.

— **Mœurs et cout.** *Coup du milieu*. « C'est, dit Grimod de La Reynière, à la ville de Bordeaux, si chère sous tant de rapports aux gourmets et aux vinographes, que nous devons cette admirable invention, trait de génie qui donne les moyens de faire un second dîner et qui double en quelque sorte les forces des estomacs les plus débiles. Entre le rôti et les entremets, c'est-à-dire vers le milieu du dîner, on voit à Bordeaux les portes du lieu du festin s'ouvrir et apparaître une jeune fille de dix-huit à vingt-deux ans, grande, blonde, bien faite et de traits engageants. Elle a les bras retroussés jusqu'aux épaules, et tient, d'une main, un plateau d'écaille, dans lequel sont entaillés autant de verres qu'il se trouve de convives, et, de l'autre, un flacon de cristal de Montecenis rempli, soit de rhum de la Jamaïque, soit de vin d'absinthe, soit de vermouth (quoique cette dernière liqueur appartienne plus spécialement au coup d'avant qu'à celui du milieu). Ainsi armée, notre Hébé fait le tour de la table, en commençant par le plus gourmand ou le plus qualifié des convives. Elle verse à chacun un verre du nectar amer qu'elle est chargée de distribuer, et se retire ensuite en silence.

« L'effet du coup du milieu est presque magique. Nous laissons aux médecins le soin d'en expliquer les causes, et, nous bornant à en raconter les effets, nous dirons que chaque gourmet se sent alors dans les mêmes dispositions qu'en se mettant à table, et qu'il est prêt à faire honneur à un second dîner. Aussi, le principal soin de l'amphitryon doit être de ne pas faire arriver le coup du milieu trop tard, parce qu'alors chacun aurait de l'appétit de reste. Cet usage a, pris, depuis quelques années, une telle faveur à Paris, qu'il n'est point de table un peu bien servie où il ne soit adopté. Les dames surtout, ici comme à Bordeaux, font un cas particulier du coup du milieu.

Nous ignorons l'effet que pouvait produire en Gascogne le coup du milieu servi par de beaux bras nus de dix-huit à vingt-deux ans; à Paris, où cette partie du cérémonial a toujours été négligée, le résultat, sans être nul, paraît être sensiblement au-dessous de celui que décrit Grimod de La Reynière; en dépit de tous les coups du milieu, la plupart des convives, après le rôti, sentent qu'ils ont dîné ou à peu près; il n'y a guère d'exception que pour les gourmets avisés qui se sont réservés pour le dessert. Du reste, le coup du milieu est aujourd'hui à peu près ignoré des grandes tables; le peuple seul, fidèle à la tradition, a conservé l'habitude de faire un *trou*. On voit, par cette expression énergique conservée par l'usage, que ceux qui sont restés fidèles au coup du milieu lui attribuent le rôle de creuser une place modeste, mais non pas la fonction impossible de faire le vide.

MILIEU (Christophe), en latin *Mylaeus* ou *Milaeus*, érudit et littérateur suisse, né à Estavayer (pays de Vaud) vers le commencement du XVI^e siècle, mort en 1570. Il fut pendant quelque temps professeur au collège de la Trinité, à Lyon, puis se fit protestant, voyagea en Allemagne, en Turquie, en Italie, et se retira enfin dans son pays natal. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De primordiis clarissimæ urbis Lugduni commentarius* (Lyon, 1545, in-4°); *De scribenda universitate rerum* (Florence, 1548, in-8°), contenant un essai sur l'histoire générale de la littérature, dont il signala, en des premiers, tout l'intérêt; *De imitatione ciceroniana* (Bâle, 1551), etc.

MILINOË, fille de Jupiter et de Proserpine. V. MÉLINOË.

MILLOË s. f. (mi-lô-o) — du lat. *milium*, grain de mil). Zool. Genre de coquilles fossiles, communes dans les terrains marins tertiaires. On dit aussi MILIOLITE.

— **Encycl.** Les *miliotes* ont le corps allongé, presque cylindrique, atténué en arrière,

élargi et aplati en avant, tout à fait mou, sans indice d'articulation; on y distingue une sorte de petit renflement céphalique bordé de lèvres. La coquille est ordinairement opaque, libre, ovoïde, souvent polyédrique, composée d'un très-petit nombre de loges qui se pelotonnent dans le sens transversal de manière à se sacher successivement; l'orifice percé à l'extrémité de la dernière loge est proportionnellement assez grand et pourvu d'une languette à sa base. Ces animaux progressent au moyen de prolongements en forme de tentacules qu'ils font sortir de l'ouverture de leur tête. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, toutes de très-petite taille, les unes vivant dans nos mers près des côtes, les autres fossiles des terrains tertiaires marins.

MILIORATI s. m. pl. (mi-li-o-ra-ti). Comm. Soie qu'on fabrique à Bologne et à Milan.

MILIOTE s. et adj. (mi-li-o-te). Géogr. Habitant de Milo; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les MILIOTES. La population MILIOTE.

MILITAIRE adj. (mi-li-tè-re) — lat. *militaris*; de *miles*, *militis*, soldat. Si l'on compare ce dernier mot avec l'ossete *malath*, mort, l'irlandais *millim*, détruire, *milteach*, destructeur, *milighe*, meurt, mort, et *mile*, *mileadh*, kymrique *miler*, guerrier, il devient très-probable que le latin *miles* se rattache à la racine sanscrite *mar*, tuer, blesser, détruire, avec le changement de *r* en *l*. De là même racine dérivent un grand nombre de mots qui renferment l'idée de mort, et, en particulier, le nom du *milan*, qui désigne littéralement le destructeur, l'oiseau de proie. Le latin *miles* signifierait ainsi celui qui tue). Qui concerne l'armée, les soldats; qui appartient, qui a rapport à l'armée, aux soldats : Instruction MILITAIRE. Art MILITAIRE. Équipement MILITAIRE. Mouvement, exercice MILITAIRE. Code MILITAIRE. Discipline MILITAIRE. C'est qu'il y a de plus fatal à la vie humaine, c'est l'art MILITAIRE. (Boss.) Un prince qui n'a eu que des vertus MILITAIRES n'est pas assuré d'être grand dans la postérité. (Mass.) Quinze ans de despotisme MILITAIRE changent tout dans les mœurs d'un pays. (Mme de Staël.) L'éclat des succès militaires éblouit même de bons esprits. (J. de Maistre.) La gloire militaire ne justifie pas le despotisme, mais elle le décore. (B. Constant.) Une démocratie n'existe plus là où il y a une force MILITAIRE en activité dans l'intérieur de l'État. (Chateaub.) La servitude MILITAIRE est lourde et inflexible comme le masque de fer du prisonnier sans nom. (A. de Vigny.) La vie MILITAIRE est anormale et prive la société des hommes les plus forts. (Maquiel.) L'honneur MILITAIRE est de la plus bizarre et la plus variable de tous. (Valéry.)

— Qui est propre, qui convient au soldat : Tournure MILITAIRE. Tenue ficelée... parole d'honneur... chic MILITAIRE, vraiment... (L. Reybaud.)

— Qui aime la guerre, qui a des goûts de soldat : Un peuple MILITAIRE est une force indomptable. (Vacherot.)

— **Exécution militaire.** Peine de mort infligée par des soldats, en vertu d'une sentence prononcée par un tribunal militaire.

— **Violences exercées sur un pays, par ordre des chefs militaires, dans un but de répression.**

— **Honneurs militaires.** Honneurs rendus par des troupes en armes, dans certains cas prévus par les règlements.

— **Heure militaire.** Heure exacte, les soldats étant soumis à une exacte discipline : Soyez ici à cinq heures cinq minutes, HEURE MILITAIRE.

— **Architecture militaire.** Art des fortifications.

— **Légis. Testament militaire.** Testament fait à l'armée par un militaire, sans certaines formalités dont la loi dispense dans ce cas.

— **Administr. Marine militaire.** Ensemble des navires de guerre et des équipages d'un État : La MARINE MILITAIRE est une plaie dévorante qui épuise les nations. (Pouqueville.)

— **Port militaire.** Port préparé pour le stationnement des navires de guerre, et la navigation, Route tracée pour faciliter les opérations militaires : La ROUTE MILITAIRE du Simplon.

— **Hist. Ordre religieux et militaire.** Ordre religieux dont les membres sont à la fois moines et soldats : Les ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES de Malte et de Saint-Jean de Jérusalem.

— **Confins militaires.** Colonies militaires en Autriche et en Russie.

— **Mythol. rom.** Epithète de Jupiter.

— **Bot. Herbe militaire.** Nom vulgaire des mille-feuilles.

— **s. m.** Celui qui sert comme soldat, qui fait partie de l'armée : L'homme le plus honnête est ordinairement le MILITAIRE honnête. (J. de Maistre.)

— **Etat militaire.** profession des armes; gens de guerre : Le type et le caractère des Français, c'est le MILITAIRE; le type et le caractère des Anglais, c'est le municipale. (Thiers.) Un gouvernement flaitant la soldatesque et s'entourant du MILITAIRE donne un signe certain de tyrannie. (Chateaub.)

— **Syn. Militaire, belliqueux, guerrier, etc.** V. BELLIQUEUX.

— **Encycl.** Le mot *militaire*, opposé au mot civil, est un terme générique qui comprend tout l'ensemble de la force armée et qui appartient plutôt au langage vulgaire qu'au langage technique. Autrefois, l'expression *militaire* était plus relevée que le mot soldat. Pour être militaire, il fallait être noble; mais, lorsque l'infanterie fut acquise de l'impopularité, les fantassins prirent l'habitude de se consoler en parlant de la qualité moins précieuse de *militaires*, qui avait l'avantage d'être plus courte, mais qui ne classait pas aussi noblement le militaire dans l'échelle sociale. L'expression « défenseurs de la patrie » se maintint jusqu'aux campagnes de Bonaparte, qui fit revivre l'expression « officiers et soldats. » L'expression de *militaire* a repris faveur depuis la Restauration.

Dans le langage vulgaire, on oppose fréquemment le *militaire* au civil, ou, comme on dit plus vulgairement encore, au pékin. Il fut un temps où le *militaire*, en France, s'imaginait volontiers appartenir à la race des héros invincibles et traitait avec une désinvolture quelque peu dédaigneuse le vulgaire pékin. Depuis les douloureux événements de la grande guerre de 1870-1871, qui ont frappé d'un si rude coup notre chauvinisme traditionnel et fait croquer tant d'illusions et tant de faux prestige, les passions et les préjugés de l'opposition du *militaire* au civil se sont forcément évanouies, et il nous répugnerait, dans l'état des choses, de nous y arrêter; mais nous ne saurions résister au désir de donner une sorte de parallèle entre le civil et le militaire, et ce parallèle, nous l'emprunterons à un homme qui ne saurait être suspect de partialité en faveur de la prédominance de l'élément civil, au premier consul Bonaparte, discutant sur l'institution de la Légion d'honneur :

« Il ne faut pas, dit-il, raisonner des siècles de barbarie aux temps actuels. Nous sommes 30 millions d'hommes réunis par les lumières, la propriété et le commerce. 300,000 ou 400,000 militaires ne sont rien auprès de cette masse. Outre que le général ne commande que par les qualités civiles, dès qu'il n'est plus en fonction, il n'a rien de l'ordonne civil. Les soldats eux-mêmes ne sont que les enfants des citoyens. L'armée, c'est la nation. Si l'on considérait le *militaire* abstraction faite de tous ces rapports, on se convaincrait qu'il ne connaît point d'autre loi que la force, qu'il rapporte tout à lui, qu'il ne voit que lui.

« L'homme civil, au contraire, ne voit que le bien général.

« Le propre du *militaire* est de tout vouloir despotiquement; celui de l'homme civil est de tout soumettre à la discussion, à la vérité, à la raison. Elles ont leurs prismes divers, ils sont souvent trompeurs; cependant, la discussion produit la lumière. Je n'hésite donc pas à penser, en fait de prééminence, qu'elle appartient incontestablement au civil.

— **Hist. littér. Eloquence militaire.** L'éloquence militaire ne ressemble en rien à l'éloquence du barreau ou de la tribune, et elle est exactement le contraire de l'éloquence dite académique, savant arrangement de phrases et de périodes aussi creuses que sonores. L'éloquence militaire, elle, doit être de quelques phrases incisives et bien frappées, qui aillent droit au cœur du soldat, enflammant son courage et son orgueil. Les longs discours sont un non-sens en face du danger; un chef a d'autres préoccupations que celle de faire une belle harangue quand on va en venir aux mains.

L'éloquence militaire des anciens ne nous est guère connue. Diodore de Sicile fait remonter l'origine des allocutions aux généraux égyptiens, qui, montés sur des chars élevés, se sentaient naturellement portés à haranguer leurs troupes, comme du haut d'une tribune. Chez les Romains, comme nous l'apprennent quelques médailles de Galba et de Néron, ainsi que la colonne Trajane, le général faisait rassembler ses légions, au son de la buccine, sur un vaste terrain réservé entre le prétoire et le retranchement, et là, au milieu d'elles, monté sur un tertre de gazon comme sur la tribune aux harangues, il prononçait l'allocution à l'ombre des enseignes. Mais ces harangues ne nous ont point été transmises; celles qu'on lit sont dans les anciens auteurs, soit dans les écrivains modernes qui ont développé les grands faits de

l'histoire de l'antiquité, ne sont que des thèmes sur lesquels ils se sont exercés d'une manière plus ou moins brillante, de véritables amplifications de rhétorique. Trop d'historiens se sont complu à mettre des harangues imaginaires dans la bouche des capitaines et des héros, à l'exemple de Thucydide et surtout d'Homère, dont la verve belliqueuse est inimitable. C'est ainsi qu'Hérodote, Xénophon, Quinte-Curce, Polybe, Flé-Live, Salluste, Tacite lui-même, sont tombés dans ce grand défaut, et font débiter par les généraux d'interminables allocutions où brille certainement le talent de l'écrivain, mais qui ne portent aucun cachet de vérité. Quelques-uns de ces discours sont néanmoins remarquables; le chef-d'œuvre du genre est certainement celui que Galgacus (Tacite, *Vie d'Agrippa*), chef des Caledoniens, adresse à ses soldats au moment d'engager la bataille avec les Romains. Nous donnerons ici en entier, à titre de spécimen de cette sorte d'éloquence, ce discours célèbre, que ceux de nos lecteurs qui ne le connaissent pas encore seront heureux de trouver à cette place, et que ceux qui l'ont lu autrefois reliront certainement avec plaisir :

Indict disant, et ament meminisse perit.

Galgacus, après avoir jeté un long regard sur ses soldats, s'exprime ainsi :

« Plus je considère la cause de cette guerre et notre extrême, plus je me persuade que ce jour, grâce à l'unanimité de votre zèle, sera pour toute la Bretagne un jour de délivrance. Nul de nous n'a subi le joug des Romains; et, au delà de nous, l'œil ne voit que l'espace. La mer même ne serait pas un refuge assuré; les vaisseaux romains nous y poursuivraient. Ici donc le parti des braves, le sort des armes, est aussi la seule ressource des lâches. Quand les premiers combattants luttent contre les Romains avec des succès divers, notre épée était leur espoir et leur ressource. Nous, en effet, la plus noble partie de la nation, et, à ces titres, placés ici comme dans le sanctuaire de la patrie, loin des rivages asservis, nous avions préservé notre vie même du contact de la tyrannie. Habitants des dernières terres et dernier peuple libre, nous avions pour nous défendre notre retraite et le prestige d'une renommée lointaine; tout ce qui est inconnu impose. Mais aujourd'hui les bornes de la Bretagne sont découvertes; ici finit le monde; au delà, rien que des flots et des rochers. Le cœur de notre pays est la proie des Romains, dont on n'évite les outrages ni par l'obéissance ni par la résignation. Dévastateurs du monde entier, maintenant que la terre entière manque à leur avarice, ils viennent fouiller la mer. Leur quemi est-ils riches, ils le pillent; est-il pauvre, ils l'asservissent; l'Orient ni l'Occident ne peuvent les assouvir, et leur ambition insoufflée n'épargne pas plus les richesses que la misère. Pillier, égorgier, voler, voilà leur gouvernement; et pour eux, la paix, c'est la solitude qu'ils ont faite.

Nous enfants, nos parents, sont les plus puissantes affections de la nature. Ils les enlèvent pour les trainer en esclavage. Nos femmes, nos sœurs ont-elles échappé à la brutalité de leurs soldats, des corrupteurs les flétrissent sous le nom d'hôtes et d'amis. Ils épuisent vos biens par les contributions, vos blés par les approvisionnements; vos bras, vos corps s'usent à percer des forêts, à combler des marais sous le fouet et l'injure. Le malheureux qui, en naissant, est condamné à la servitude n'est venu qu'une fois et est nourri par son maître. La Bretagne paye chaque jour, engraisse chaque jour ses tyrans. Et de même que, dans une maison, le dernier venu des esclaves sert de jouet aux autres, ainsi, nous qui venons au dernier rang dans cette vieille domesticité du genre humain, qu'avons-nous à attendre, sinon le mépris et la mort? Nous n'avons pas de champs, de mines ni de ports où ils puissent nous faire travailler; mais nous avons le courage et l'indépendance, toujours odieux à un vainqueur. Nos retraites lointaines, moins elles sont accessibles, plus elles nous rendent suspects. Sans espoir de grâce, armez-vous enfin de courage, vous qui aimez la vie, et vous qui lui préférez la gloire. On a vu les Trinobantes, n'ayant pour chef qu'une femme, brûler la colonie romaine, forcer leur camp, et si le succès n'eût amoili leur vigueur, ils allaient secouer le joug pour jamais. Nous, dont l'indépendance est intacte et vierge, qui n'avons pas à craindre l'enlèvement de la liberté reconquise, ne ferons-nous pas voir des le premier choc quels hommes la Caledonie avait en réserve pour son salut?

« Croyez-vous que les Romains soient aussi braves à la guerre qu'ils sont insolents dans la paix? Nos dissensions, nos discordes ont seules fait leur fortune; c'est à nos fautes que leur armée doit toute sa gloire. Assemblage de nations diverses que le succès tient unies, qu'un revers va dissoudre, pensez-vous que ces Gaulois, ces Bretons, et j'ai honte de le dire, tous ces Bretons qui donnent leur sang pour la domination étrangère dont ils ont été plus longtemps les ennemis que les esclaves, la suivent par dévouement, par affection? La menace, la terreur sont de faibles liens d'amitié; qu'ils soient rompus, et vous verrez que, dès que la crainte cesse, la haine commence. Tout ce qui fait vaincre est de

notre côté; les Romains n'ont point de femmes qui les animent, de pères dont ils craignent le regard dans la fuite. La plupart n'ont pas de patrie ou sont loin d'elle. Quelques soldats jetés avec inquiétude dans un pays inconnu, contemplant d'un oeil égaré cette mer, ces forêts, ce ciel même, nouveaux pour eux, et où ils sont pour ainsi dire emprisonnés, voilà les ennemis ou plutôt les victimes que les dieux nous livrent. Ne vous effrayez pas d'une vaine apparence, de ces armures éclatantes d'or et d'argent qui ne défendent ni le blesser. Dans les rangs mêmes des ennemis, nous trouverons des bras qui sont à nous; les Bretons reconnaîtront leur propre cause; les Gaulois se rappelleront leur ancienne indépendance, les Germains désertent, comme ont fait dernièrement les Usipiens. Que restera-t-il à craindre? Serait-ce des fortresses sans garnison, des colonies de vieillards, des municipes chancelants et divisés au milieu de l'obéissance contrainte des peuples et des persévérations des tyrans? Ici, vous voyez un général, une armée; ailleurs ce ne sont que des peuples écrasés de tributs, de travaux et de tous les supplices de l'esclavage. Ces maux seront-ils éternels ou vont-ils finir? Ce champ de bataille va le décider. Bretons, en allant au combat, songez donc à vos ancêtres et à vos descendants. » (Traduction de M. Nisard.)

Ce dernier trait surtout est sublime. On ne saurait trop admirer cette énergique peinture de la rapacité romaine, et ce tableau éloquent de tous les motifs qui peuvent exciter un peuple à mourir jusqu'au dernier pour repousser la servitude; on sent frémir la plume généreuse d'un écrivain qui nourrit lui-même dans son âme un profond sentiment de la liberté. Et cependant il y a là encore trop de science oratoire; on se sent bien entraîné par cette véhémente peinture de la honte et des souffrances qu'entraîne l'esclavage, et néanmoins on reconnaît instinctivement que ce n'est point un chef de barbares, mais un historien de génie qui parle.

Quelques épreuves de l'éloquence militaire des anciens sont néanmoins parvenues jusqu'à nous, avec des caractères d'authenticité plus marqués que dans les harangues pompeusement étalées dans les historiens que nous avons cités. C'est que ces débris ne consistent qu'en quelques mots énergiques ou éclatants manifestement les caractères de la vraie éloquence militaire. C'est ainsi que, dans une cathédrale que les Romains allaient livrer aux Carthaginois, le préteur Cædicius, ayant remarqué un poste dont l'occupation était de la plus haute importance, démontra devant le conseil la nécessité de s'en saisir, bien qu'il fallût traverser les rangs ennemis. Un tribun se chargea de cette opération périlleuse et l'entreprit avec 400 soldats déterminés auxquels il se contenta de dire : « Il nous faut aller là, mes amis; mais il n'est pas nécessaire d'en revenir. »

Au moment d'engager la bataille avec les Teutons, campés sur les bords de l'Arc, Marius, voyant ses soldats dévorés par la soif, se contenta de leur dire : « Voilà de l'eau devant vous; mais il faut l'acheter par le sang. » A la bataille de Munda, César voyant plier ses troupes s'élança de son cheval à terre en s'écriant qu'il se ferait tuer avant de reculer d'un pas. « Voyez, ajouta-t-il, quel chef vous allez trahir, et dans quelle occasion ! » Dans une autre circonstance, voyant son armée prête à se révolter, il s'élança à la tête des mutins et les arrêta par un seul mot. Au lieu de commencer ainsi son allocution : *Committones*, compagnons d'armes, camarades, comme il avait l'habitude de le faire, il leur dit : *Quirites* ! expression ironique qui, dans sa bouche, signifiait : Citadins, messieurs, bourgeois, et ce mot qu'ils considéraient comme une insulte les fit rentrer dans le devoir. Alexandre Sévère désarma de même les troupes prêtes à attenter à ses jours.

L'histoire ne nous a rien conservé des allocutions que le grand Annibal dut adresser plus d'une fois à ses soldats; rien que ces quelques paroles prononcées avant la bataille du Tessin, et dont l'authenticité même ne paraît pas bien prouvée : « Compagnons, dit-il, le ciel m'annonce la victoire. C'est aux Romains et non à vous de trembler. Jetez les yeux sur ce champ de bataille; nulle retraite ici pour les lâches; nous périrons tous si nous sommes vaincus. Quel gage plus certain du triomphe? Quel signe plus sensible de la protection des dieux? Ici nous ont placés entre la victoire et la mort. »

Ce nom d'Annibal nous remet en mémoire une anecdote assez piquante, où il ne s'agit plus d'éloquence militaire, mais d'une harangue adressée à Henri IV par le maire de Marseille. « Sire, lui dit-il, Annibal partant de Carthage... » Bien que l'orateur ne remontât pas tout à fait jusqu'à la création, et qu'il n'ait même par-dessus le déluge, ce début n'en fit pas moins frémir le Béarnais, qui s'écria gaiement, coupant la parole au harangueur : « Ventre-saint-gris ! Annibal partant de Carthage avait dîné, et je vais en faire autant. »

Le moyen âge et le commencement de l'histoire moderne ne nous fournissent que de rares exemples d'éloquence militaire à citer. Au milieu d'une bataille acharnée, les musulmans voient tomber Dérar, leur chef. « Dérar est mort ! s'écrient-ils consternés et prêts à prendre la fuite. — Qu'importe que

Dérar soit mort ! répond Rafi, un de leurs généraux; Dieu est vivant et vous regarde ! » Et ces seuls mots rendent aux soldats la confiance qu'ils avaient perdue.

Au moment d'engager la bataille de Poitiers, le roi Jean parvint aux rangs à cheval en disant : « Entre vous autres, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen ou à Orléans, vous menacez les Anglais et désirez avoir le casque en tête devant eux ; y êtes-vous ? Je vous les montre, si leur vaillance remonte leurs torts et venger les dommages qu'ils nous ont faits, car sans faute nous combattrons. » Il est fâcheux que l'événement n'ait pas répondu à ces fiévreuses paroles.

Quelques fois un chef intelligent fera appel au plus vif de tous les sentiments, l'amour-propre, l'orgueil militaire. C'est ainsi que, dans l'expédition de Louis XII contre la république de Venise en 1498, des troupes gasconnes, qui occupaient un poste important, commencèrent à mollir et à plier sous les efforts de l'ennemi. Le roi se dirigea aussitôt de ce côté, et La Trémouille, le voyant venir cria aux Gascons, dont il était le commandant : « Enfants, le roi vous regarde ! Ces mots furent électriques, les Gascons firent volte-face, retournèrent impétueusement à la charge, et leur valeur décida la victoire.

D'autres fois, un général agira sur le moral de ses soldats en les mettant dans la nécessité de vaincre, et en leur donnant lui-même l'exemple de l'intrepidité. En 1546, Montluc, ayant été chargé d'attaquer un fort près de Boulogne, adressa ces énergiques paroles à ses soldats au moment de partir : « Compagnons, vous savez ce que je sais faire. Voyez-vous cette enseigne des ennemis plantée sur la courtine ? Il faut l'aller prendre. Si, en y allant, quelqu'un de vous recule, le coup de la mort, courez les miens, si je ne vous donne l'exemple. » Et les soldats, qui le savaient homme à tenir sa parole, s'élançèrent intérieurement.

Nous arrivons à Henri IV, qui savait si bien *empoigner* le cœur du soldat par sa verve toute française, sa noble familiarité, sa franchise spirituelle et sa gaie intrepidité au milieu du danger. Au moment d'engager la bataille de Coutras, le roi de Navarre dit à ses soldats : « Mes amis, voici une curée que se présente bien autre que vos butins passés : c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage dans ses coffres; toute l'élite des courtisanes est avec lui. Courage ! il n'y aura si petit entre vous qui ne soit désormais monté sur de grands chevaux et servi en vaisselle d'argent. Qui n'espère rien de la victoire, vous voyant si bien encouragés ? Ils sont à nous; je le jure par l'enfer que vous avez de combattre; mais pourtant nous devons tous croire que l'événement est en les mains de Dieu, lequel, sachant et favorisant la justice de nos armes, nous fera voir à nos pieds ceux qui devraient plutôt nous honorer que nous combattre. Prions-le donc qu'il nous assiste. Cet acte sera le plus grand que nous ayons fait; la gloire en demeurera à Dieu, le service au roi, notre souverain seigneur, l'honneur à nous et le salut à l'Etat. » Puis, se tournant vers le prince de Condé et le comte de Soissons, il ajouta avec une noble fierté : « Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et, vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aïeul. »

Tout le monde connaît la fameuse allocution qui précède la bataille d'Ivry; elle est restée proverbiale : Enfants, s'écria Henri IV, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. » Puis, au moment d'aborder l'ennemi, il adressa de nouveau la parole à ses soldats : « Mes enfants, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi. » Et il fit aussitôt sonner la charge. On connaît la suite de l'événement.

Le prince de Condé eut aussi le rare talent d'animer, d'enlever ses soldats. Avant la bataille de Rocroi, il leur adressa cette allocution : « Français, c'est tout vous dire en un mot, vous voyez devant vous vos vieux ennemis, ces fiers Espagnols qui disputent avec vous, depuis si longtemps, la gloire et l'empire. Leur général frémir de se voir arracher une victoire qu'il croyait sûre, et obligé d'abandonner le siège d'une place dont la conquête lui eût ouvert nos plus belles provinces jusqu'aux portes de Paris. Il vient pour s'en venger, avec tout l'orgueil de sa nation. Opposons-lui toute la fierté et toute la valeur de la nôtre. Je suis parti de la cour pour me mettre à votre tête, et j'ai promis de ne revenir que victorieux. Ne trompez pas mes espérances; souvenons-nous, vous et moi, de la bataille de Cerisoles; imitez vous autres qui triomphèrent, et j'imiterai moi-même précédemment qui les menait au combat. Que le surnom d'Enghien, que portait ce prince du nom de Bourbon, nous soit, à vous et à moi, de bon augure; et que l'ennemi qui vainquit aux champs de Cerisoles honore encore aujourd'hui notre triomphe par sa défaite dans les plaines de Rocroi. »

Ce même prince de Condé, voyant ses soldats rebutés à l'attaque des formidables lignes de Fribourg, et jugeant que quelques phrases ne suffiraient pas à les ramener, eut recours à un singulier mouvement d'éloquence militaire : il lança son bâton de com-

mandement au milieu des retranchements, puis, mettant pied à terre, il les aborda lui-même pour aller le reprendre. A cette vue, ses 2,000 soldats découragés se précipitèrent sur ses traces, franchirent les retranchements comme un torrent, et en chassèrent 3,000 soldats victorieux, qui avaient l'avantage de combattre à couvert.

Les quelques allocutions qu'a prononcées Frédéric II se distinguent par le ton net, incisif, et surtout par l'originalité qui y régnent. La veille de la bataille de Torgau, il parla ainsi à ses officiers : « Je vous ai rassemblés, messieurs, non pour vous demander votre avis, mais pour vous dire que j'attaquerai demain le maréchal Daun. Je sais qu'il occupe une bonne position; mais en même temps il est dans un cul-de-sac, et si je le bats, toute son armée est prise ou noyée dans l'Elbe. Si nous sommes battus, nous y périrons tous, et moi le premier. Cette guerre m'ennuie; elle doit vous ennuyer aussi; nous la finirons demain. » A la bonne heure ! voilà qui est rond ou carré, comme on voudra; voilà qui est militaire. On ne peut pas s'y tromper; en avant ! marche !... Mais Frédéric savait à quels hommes il s'adressait. Dans une autre bataille, voyant ses cuirassiers rebutés par plusieurs charges, où une foule des leurs étaient tombés, tourner bride pour s'enfuir, il s'élança au-devant d'eux en s'écriant : « Voulez-vous donc vivre éternellement ! » Et ces mots, comiques en toute autre circonstance, ramenèrent les cuirassiers en ligne.

Pendant nos guerres de la Révolution, l'allocution la plus célèbre qui ait été prononcée est celle de Henri de La Rochejaquelein, en allant se mettre à la tête des paysans de ses domaines pour combattre les républicains : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi ! » Cette rangue aussi sublime par son héroïque conviction que par les sentiments qu'elle exprime; et cependant il y manquait le vrai sentiment patriotique.

Au printemps de 1796, notre armée d'Italie, qui se trouvait alors dans la situation la plus déplorable, apprit que le Directoire venait de nommer un successeur au général Scherer, dont l'incapacité l'avait réduite à cette extrémité. Quelques jours après, les vieux soldats de la République virent arriver au camp un jeune homme aux formes chétives, malingres, à la figure pâle et allongée, ses longs cheveux noirs collés sur les tempes, mais dont l'œil noir brillait d'un éclat étrange. C'était le nouveau général en chef. A sa vue, les soldats se regardèrent avec stupeur ou ironie; ils semblaient se dire que ce n'était pas ce jeune homme qui rétablirait les affaires de la République. C'est alors que Bonaparte leur adressa cette proclamation fameuse : « Soldats, vous êtes nus, vous êtes mal nourris; le gouvernement vous dit beaucoup, et il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers sont admirables; mais ils ne vous procurent aucune gloire; aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde; de riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir. Vous y trouverez honneur, gloire et richesse. Soldats d'Italie, manquez-vous de courage ? A ce mâle langage, les soldats reconnurent l'accent d'une volonté puissante, capable des plus grandes choses; et la confiance renaquit aussitôt dans tous les cœurs. On sait le reste. Lorsqu'ils furent entrés dans Milan, le général en chef leur adressa cette nouvelle proclamation : « Vous vous êtes précipités, comme un torrent, du haut de l'Apennin; vous avez culbuté, dispersé tout ce qui s'opposait à votre marche. Le Piémont, délivré de la tyrannie autrichienne, s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'amitié pour la France. Milan est à vous, et le pavillon républicain flotte dans toute la Lombardie. Les ducs de Parme et de Modène ne doivent leur existence politique qu'à votre générosité. L'armée qui vous menaçait avec tant d'orgueil ne trouve plus de barrière que la rupture contre votre courage. Le Pô, le Tessin, l'Adda n'ont pu vous arrêter un seul jour. Ces boulevards tant vantés de l'Italie ont été insuffisants : vous les avez franchis aussi rapidement que l'Apennin. »

Au début de la campagne d'Egypte, le 21 juillet 1798, l'armée française marchait sur le village d'Embahah, où les mameluks attendaient nos soldats, auxquels le soleil levant offrait pour la première fois l'imposant spectacle des Pyramides. A la vue de ces gigantesques constructions, ils s'arrêtèrent comme par un mouvement spontané et admirèrent. Bonaparte, profitant avec à-propos de ce moment d'extase, leur adressa ces paroles célèbres où respire un enthousiasme oriental : « Soldats, vous allez combattre aujourd'hui les dominateurs de l'Egypte. Songez que, du haut de ces monuments, quarante siècles vous contemplent. » Voilà, certes, une image grandiose; mais nous voudrions bien savoir comment la compréhend. C. n'ayant chacun applaudi, un peu, sans doute, à la manière de ces soldats suisses qui, placés aux derniers rangs d'une colonne en marche, riaient à gorge déployée sur la foi de leurs camarades placés aux premiers rangs, lesquels seuls avaient entendu la plaisanterie du loustic marchant avec eux.

Au moment de livrer la bataille d'Auster-

litz, Napoléon parcourut les rangs en disant : « Souvenez-vous que cette bataille doit être un combat de géants. Il faut finir la campagne par un coup de tonnerre qui confonde l'orgueil de nos ennemis et apprenne enfin au monde que nous n'avons pas de rivaux. »

Dans une autre circonstance, il se contentait, de dire à ses soldats : « Souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. » Il fut encore plus concis à la bataille de la Moskova : « Voilà le soleil d'Austerlitz ! » s'écria-t-il, et ces simples paroles, qui présageaient un triomphe en rappelant aux soldats le souvenir d'une de leurs plus brillantes victoires, suffirent à électriser tous les courages.

Nous avons dit, en commençant, que l'éloquence militaire n'a rien de commun avec l'éloquence académique; en voici une preuve assez curieuse, que nous nous rappelons avoir été souvent citée par un *vieux de la vieille*. Au moment de charger, le colonel d'un régiment de carabiniers se tourne vers ses soldats en s'écriant : « Mes amis, souvenez-vous que vous êtes carabiniers, carabiniers, f... » Cette belle harangue enflamma cependant les soldats et elle prouve, de plus, qu'il faut avant tout adapter le ton de l'éloquence au caractère des hommes auxquels on s'adresse. En voici un piquant exemple, dans un autre genre. Les Anglais assiégés à Cadix en 1797; le général qui les commandait, voulant aiguiser leur courage et piquer leur orgueil national, leur adressa cette singulière proclamation : « Anglais, qui mangez tous les jours du bouef et de la bonne soupe, souvenez-vous bien que ce serait le comble de l'infamie que de vous laisser battre par ces canailles d'Espagnols, qui ne vivent que d'oranges et de citrons. » Le rapprochement est piquant, il faut l'avouer, et il n'y a que John Bull pour avoir de ces idées-là.

Le chef-d'œuvre dans ce genre d'éloquence militaire, qui s'inspire surtout du caractère particulier d'une circonstance, est l'allocution que Garibaldi adressa en 1850, au moment d'abandonner Rome, aux volontaires qui servaient sous ses ordres. Le chef d'armée disait nous, parce qu'il était le héros de l'unité italienne faisait appel au plus noble de tous les sentiments, au patriotisme, et qu'il dédaignait de recourir aux artifices oratoires qui dissimulent la vérité : « Soldats ! disait-il, la fortune qui nous trahit aujourd'hui nous servira demain; montrons-nous forts et bravons ses caprices. En attendant, voici ce que j'offre à ceux d'entre vous qui voudront me suivre : de la faim, de la soif, du froid, du soleil ! Point de munitions, mais des alertes continues; point de poudre, mais des attaques à la baïonnette; des marches forcées de jour et de nuit; la vie du soldat enfin. Qui veut la gloire me suive ! » Ses franches et généreuses paroles désignèrent l'homme tout entier et ne furent que son éternel honneur. Elles seront notre *mot de la fin*. Aussi bien, que nous resterait-il à dire ? Avec les mouvements rapides de la stratégie moderne, avec les immenses déploiements de forces auxquels nous assistons, l'éloquence militaire est devenue impossible; elle est morte ! Puisse-t-elle ne jamais trouver occasion de ressusciter !

— B-arts. Beaucoup de peintres appartenant aux écoles les plus diverses se sont plu à nous faire pénétrer dans la vie intime des camps et des casernes. Leurs œuvres, en général aimables et légères, ne doivent pas se confondre avec celles des peintres de batailles dont nous avons parlé ailleurs (v. BATAILLES). Depuis Hans Sebald Beham, qui, au XVI^e siècle, a croqué avec beaucoup d'esprit des types de soldats allemands, le *Militaire amoureux*, le *Porte-enseigne*, etc.; depuis Schaeffelein, dont les *Scènes de la vie militaire* sont charmantes d'animation et de vérité, jusqu'à Chariot, Raffet, Hippolyte Bellangé, qui de nos jours ont représenté avec tant de verve et d'entrain le troupiier français, combien de peintres ont pris pour sujets de leurs tableaux ou de leurs dessins, non plus les grandes scènes de guerre, les mêlées épouvantables, mais les petits épisodes ou le pittoresque et les émotions douces ont accés seulement. La galanterie a joué souvent le principal rôle dans les scènes militaires telles que nous les entendons ici. Le bivoque, avec son cortège de vivandiers, a été représenté avec plus ou moins de licence par des peintres flamands et hollandais; tous n'ont pas été aussi réservés que Johann van Breda, dont le *Campement militaire* se voit au Louvre, ou que Jan Meel ou Miel, dont la *Haute militaire* figure au même musée. Van der Meulen n'a jamais égaré non plus son pinceau savant et lucide dans les sujets grivois; l'Armée du roi campée devant Tournay, la *Haute de cavaliers*, le *Cortège militaire*, sont de petits tableaux où la décence n'est nullement outragée. Le *Militaire offrant des pièces d'or à une jeune femme*, petit chef-d'œuvre de Terburg, placé dans le Salon carré au Louvre, et dont nous avons parlé à GALANT MILITAIRE, nous montre sous un tout autre jour les mœurs militaires. Wouwerman a su traiter ses petits sujets militaires, tels que : *Haute de cavaliers près d'une tente*, *Haute de militaires (au Louvre)*, en évitant de tomber dans les écarts qu'on peut reprocher à certains artistes de l'école flamande et hollandaise comme Jean Leducq, peintre du XVIII^e siècle qui, outre des paysages et des

batailles, exécuta des haltes d'armée et des scènes de corps de garde. Le Louvre possède de cet artiste deux bonnes toiles, les *Soldats maraudeurs* et un *Intérieur de corps de garde*. L'officier qui, dans ce dernier tableau, courtise une femme assise et tenant dans sa main un collier de perles rappelle par son action le *Galant militaire* de Terburg. Le musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, possède du même peintre un autre *Intérieur de corps de garde* et une *Haute de partisans dans une grange*. Une composition du même peintre, faisant partie de la galerie du duc de Wellington, prouve que le pinceau de Leduq n'était pas toujours suffisamment réservé ; un jeune cavalier y embrasse une dame en robe de soie jaune et lui imprime un mouvement en arrière qui la force à lever la jambe et fait craquer une chute doublement inquiétante. Parmi les scènes militaires que renferme notre musée du Louvre, nous citerons : *Passage de troupes dans un village*, du Hollandais Brooghsloot ; *Intérieur de tabagie*, de Heemskerke ; *Intérieur de corps de garde*, de Van Maas ; *Un militaire recevant une jeune dame*, chef-d'œuvre de Metsu que nous analyserons ci-après ; le *Militaire et le petit tambour*, du Vénitien Angeli ; *Marche de troupes*, *Combat de cavalerie près d'un pont*, autre *Combat de cavalerie*, *Choc de cavalerie*, *Des cuirassiers aux prises avec un gros de cavalerie turque*, cinq petits tableaux de Courtois, dit le Bourguignon, que le noir a envahis malheureusement. Mais ne devons pas oublier non plus les deux magnifiques compositions de Géricault, l'*Officier de chasseurs à cheval chargeant* et le *Cuirassier blessé quittant le feu*. Le *Corps de garde*, de Leprieux, est une petite composition très-réussie. Nous citerons encore : *Extérieur d'un hôpital militaire provisoire en Italie*, de Taunay.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont créé, pour ainsi dire, toute une catégorie de peintres, qui ont eu pour spécialité de populariser et même d'idéaliser les scènes de la vie militaire. Presque tous les peintres de batailles contemporains ont traité, en dehors de leurs grandes compositions, de petits sujets qui se rattachent au genre dont nous nous occupons ici. Horace Vernet n'a pas seulement fait la *Smala* et la *Bataille d'Isly*, son pinceau pittoresque nous a laissé le *Chien du régiment* et le *Cheval du trompette*, qui rendent tout d'abord son nom populaire ; il a peint aussi le *Soldat labourer*, le *Soldat de Waterloo*, la *Dernière cartouche*, etc. Charlet doit surtout sa réputation aux chefs-d'œuvre lithographiés dans lesquels il mit en scène les grognards de la grande armée ; une de ces compositions, le *Grenadier de Waterloo*, obtint un immense succès ; quelques autres du même genre, l'*Aumône du soldat*, *Vous ne savez donc pas mourir*, etc., furent accueillies avec enthousiasme par les ennemis de la Restauration, qui souffraient de l'abaissement militaire de la France. Le musée de Lyon possède un tableau de Charlet, représentant un épisode de la retraite de Rossbach : une *Colonne de blessés, harcelée par les Cosaques, repousse leur attaque* ; la scène est navrante et bien rendue. Mais c'est surtout dans la représentation des scènes intimes de la vie militaire que Charlet a excellé ; que de verve, que de scènes comiques ou attendrissantes dans cette vaste odyssée du soldat qu'il nous a racontée le crayon à la main ! Raffet, son élève, a dignement marché sur ses traces ; il a crayonné avec bonheur les scènes militaires du règne de Louis-Philippe ; il a rendu à merveille la tournure du soldat français, sa pantomime, ses allures et jusqu'aux plis que l'habitude a dessinés dans son vêtement. Hippolyte Bellangé a excellé, lui aussi, dans la représentation des scènes militaires.

Les Salons de ces dernières années nous ont montré quel parti l'on pouvait tirer d'un genre qui, pour toucher le plus souvent à l'anecdote, peut s'élever en de certaines occasions jusqu'aux proportions de l'histoire ; on se rappelle les aquarelles et les peintures militaires de M. Pils, et les compositions de M. Protais, d'un sentiment si fin et si poétique, telles que le *Matin avant l'attaque*, le *Soir après le combat*, exposées en 1863, sont connues de tout le monde, ainsi que la *Séparation* et les *Prisonniers* du même artiste, exposés en 1872. Les Salons de cette même année 1872 et de 1873, venant après les immenses désastres qui nous avaient frappés, devaient montrer de nouvelles scènes militaires épiques sous une forme en général assez sombre. Parmi les toiles exposées en 1872, nous citerons : le *Coup de canon*, de M. Berne-Bellecour ; *l'Ensevelissement des morts après la bataille de Champigny*, de M. Cornet ; une *Grand garde aux environs de Paris* et *Fusiliers marins au siège de Paris*, de M. Dupray ; le *Drapau du 74^e de ligne*, par M. Gellé ; *Vive la France*, tableau représentant des internés quittant la Suisse, de M. Junett ; *Bivouac devant le Bourget*, Après le 21 décembre 1870, de M. de Neuville ; le *Mobilisé*, de M. Perrault ; les *Cuirassiers de 1870*, par M. Quesnay de Beaupré ; *Tirailleurs algériens et spahis*, de M. Régamay ; *Officiers de canoniers volontaires*, de M. Rouart ; un *Officier de francs-tireurs en reconnaissance*, de M. Thieilly. Le Salon de 1873 n'a pas été moins fertile en sujets militaires se rapportant à la dernière guerre ; nous citerons : *Charge de cuirassiers*, de M. Armand Dumaresq ; *Avant-postes du 101^{er} corps de l'ar-*

mée du Rhin, souvenir du 5 août 1870, de M. Brown ; la *Nouvelle de la défaite de Wissembourg* arrive à Haguenau le 4 août 1870, de M. Brown ; *Marche de mobiles dans la plaine de Bernay*, de M. Clément ; *En retraite*, belle et saisissante composition de M. Detaille ; *Dernier adieu, souvenir de Champigny*, décembre 1870, de M. Danilart ; *Reconnaissance en avant des forts pendant le siège de Paris*, de M. Du Paty ; *Revue du 20 juin 1871*, tableau de M. Ginsain, acquis par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, et représentant le défilé de l'armée de Paris commandée par Mac-Mahon devant le président de la République et l'Assemblée nationale ; *Exécution sommaire au camp*, de M. Lahal ; *Au bivouac*, de M. Oudry ; *Scène du bombardement de Paris au mois de janvier 1871*, première esquisse du drame des Champs-Élysées, par M. Philippoteaux ; *Peloton de cavalerie mixte de l'armée de la Loire*, de M. Regamey ; *l'Infanterie de marine à Bazelles*, de M. Sergent ; *Episode de la campagne de 1870-1871*, tableau de M. Sicard ; un *Cavalier de Reichshoffen*, de M. Sicard ; et enfin les *Dernières cartouches*, toile émouvante de M. de Neuville que la gravure a popularisée.

Les sculpteurs ont eu quelquefois à reproduire en bas-reliefs, non pas seulement des batailles, mais des épisodes de la vie militaire. Les monuments funéraires ou ceux destinés à consacrer des faits de guerre en offrent beaucoup d'exemples. La statue à aussi eu l'occasion de tailler dans la pierre ou de couler en bronze des types militaires ; nous rappellerons, par exemple, la belle statue de M. Aimé Millet, représentant un jeune garde mobile le sac au dos, le fusil au pied, exécutée en 1873 et destinée à couronner le monument élevé par souscription aux mobiles et aux francs-tireurs du département de l'Eure qui ont succombé en décembre 1870 et janvier 1871, dans les affaires du château Robert-le-Diable et du Bourgheroulde.

Militaire farfaron, comédie de Plaute. V. SOLDAT FARFARON.

Militaire recevant une jeune dame, tableau de Gabriel Metsu ; au Louvre. Le titre que donne le catalogue à ce tableau nous paraît inexact ; nous lui préférons celui que Waagen a cru devoir adopter : *Une dame tenant un verre de vin et recevant un officier dans un riche salon*. En effet, le cavalier vient évidemment d'entrer et son attitude indique que c'est lui qui est reçu par la dame. La scène se passe dans un appartement somptueusement décoré ; le militaire, que l'élégance de son costume et la noblesse de son maintien font reconnaître pour un homme d'un rang distingué, est debout, le chapeau à la main ; la jeune femme assise, devant une table couverte d'un de ces beaux tapis d'Orient qui se trouvent mis en relief l'habileté des artistes flamands et hollandais, se fait servir des rafraichissements par un page qui porte un plateau d'argent, sur lequel est un citron ; elle regarde l'officier d'une façon encourageante ; un sentiment respectueux et tendre se laisse voir sur le visage un peu maigre de ce dernier. En avant, un épave avec un collier, un gant par terre, une chaise contre laquelle est appuyée une canne. Dans le fond, un grand rideau entr'ouvert ; à droite, une haute cheminée à colonnes de marbre. Le tout a un grand air d'élégance, et l'exécution est aussi animée que délicate. Les détails compliqués de la toilette du cavalier et la jupe en satin blanc de la dame sont traités de manière à produire une illusion complète. « Tous les détails sont rendus avec un art admirable, dit Eméric David, la cuirasse, l'or et les broderies des vêtements du militaire, le siège couvert de velours bleu sur lequel est posé un de ses gants, le velours violet et le satin blanc dont se compose l'habillement de la jeune femme, sont des chefs-d'œuvre pour la délicatesse de l'exécution, pour l'harmonie et pour la vivacité du coloris. Ce tableau présente peut-être, parmi de grandes beautés, quelques légers défauts, mais ils sont si peu importants que nous ne croyons pas devoir les relever. Metsu y a pleinement développé son beau talent. » Cette charmante composition a été gravée par Audouin dans le *Musée français* et par Fihol.

Militaire (ÉCOLE). V. ÉCOLE.

MILITAIRES (CONFINES), territoire frontière de la région méridionale de l'empire d'Autriche. V. CONFINES MILITAIRES.

MILITAIREMENT adv. (mi-li-té-re-man — rad. militaire). A la manière des soldats, d'une façon militaire : *Affaire conduite MILITAIREMENT*.

— A l'heure militaire, à l'heure exacte : *Deux couverts, et servez-nous MILITAIREMENT* ; nous n'avons qu'une demi-heure devant nous. *Vitel vitel vitel* (L. Gozlan).

— Par la force armée : *Occuper un endroit MILITAIREMENT. Gouverner un pays MILITAIREMENT*.

— Exécuter militairement, Fusiller.

MILITANT (mi-li-tan) part. prés. du v. Militer : Des députés MILITANT pour des intérêts de clocher.

MILITANT, ANTE adj. (mi-li-tan, an-te — rad. militer). Qui fait la guerre, qui combat : *L'Algérie pacifique n'a pas encore vu ses hommes, comme l'Algérie guerrière et MILITANTS avait trouvé les siens.* (L. Jourdan.)

— Qui lutte, qui dispute une victoire : *La vie de l'homme est une vie MILITANTE. Les représentants sont la partie MILITANTE de la souveraineté nationale.*

— Théol. *Eglise militante*, Fidèles qui sont sur la terre, par opposition à l'Eglise souffrante, qui est dans le purgatoire, et à l'Eglise triomphante, qui est dans le ciel.

MILITARISER v. a. ou tr. (mi-li-ta-ri-zé — du lat. *militaris*, militaire). Rendre militaire, donner des goûts, des habitudes militaires à : MILITARISER un pays.

MILITARISME s. m. (mi-li-ta-ri-sme — rad. militaire). Prédilection pour la puissance militaire ; système politique qui s'appuie principalement sur l'armée : LE MILITARISME et la diplomatie ont fait leur temps. (Proudh.) Rien ne résiste à la presse appliquant sa puissance de traction au catholicisme, au MILITARISME, à l'absolutisme, aux blocs de faits et d'idées les plus réfractaires. (V. Hugo.)

MILITELLO, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, prov. et à 35 kilom. S.-O. de Catane, district de Catagirona, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale ; 9,758 hab.

MILITER v. n. ou intr. (mi-li-té — lat. *militare* ; de *miles*, soldat). Combattre, lutter : *Tout ce qui MILITAIT en 1789 pour le maintien de l'ancien régime n'existe plus.* (Chateaub.) *Tout parti est nécessairement ingrat quand il MILITE.* (Balz.)

— Fig. Etre probant ou déterminant : *Tout MILITE en sa faveur. Plusieurs causes MILITENT contre vous.*

Militiona, roman de Th. Gautier (1847, in-8). L'héroïne est une de ces manolas, d'une beauté provocante, comme l'auteur en avait rencontré quelques-unes qu'il a soigneusement décrites et détaillées dans son *Voyage en Espagne*. Don Andres Salcedo l'aperçoit à une course de taureaux, et aussitôt il oublie sa riche cousine, doña Felician, avec laquelle il allait se marier. Mais la manola, qui comprend très-bien l'amour qu'elle a inspiré, quoiqu'il n'ait été déclaré que par un regard, fait à don Andres un signe impérieux de se taire. La belle est en effet harcelée des hommages d'un torero, le terrible Juanchito, qui le poignarderait s'il fallait lui en rival. Le gentilhomme ne veut pas abandonner la partie, et il vient le soir rôder sous la fenêtre de Militiona ; il y rencontre le torero, en train de racler de la guitare et accompagnant une romance du plus haut goût ; dans cette pièce de vers, qui est une merveille de ciselure et de couleur, et que l'on croit empruntée à Quevedo, tant elle a un goût de terroir prononcé, le matamore déclare sa flamme avec des romances toutes castillanes. Il veut barrer le chemin à don Andres ; celui-ci le brave et reçoit un bon coup de couteau ; les voisins accourent, on le transporte juste chez Militiona. Juanchito monte pour l'achever ; mais la manola, jusque-là si tremblante devant lui, l'arrête et le dompte en lui criant qu'il n'est qu'un assassin et qu'elle adore don Andres. Le butor s'éloigne en murmurant de vagues paroles de vengeance. Une autre scène nous moins vive succède à celle-ci : doña Felician vient rechercher son fiancé, et la belle patricienne engage avec la fille du peuple une de ces luttes où chaque coup de langue est mortel. Furieuse d'avoir le dessous, elle s'abaisse jusqu'à insulter sa rivale en disant : « Je ne puis rester plus longtemps chez une fille perdue. — Si ce n'est que cela qui vous fait sortir, restez, mademoiselle, dit Andres en prenant Militiona par la main. Doña Felician Vasquez de Los Orios peut prolonger sa visite à madame Andres de Salcedo, que je vous présente. » Doña Felician paraît furieuse ; quant à Juanchito, il tient plus d'une fois Militiona au bout de sa carabine, sans jamais avoir le courage de presser le détente. Enfin, un jour qu'il la voit à une course de taureaux, après avoir accompli des prodiges d'audace, de force et d'adresse, il lance vers elle un regard ineffable, et se campant fièrement, immobile, devant un taureau, il attend la mort : la corne entre tout entière dans la poitrine de Juanchito et ressort rouge jusqu'à la racine. Militiona se renverse sur sa chaise, pâle comme une morte : pendant cette minute suprême, elle avait aimé Juanchito, ce qui est bien peu rassurant pour don Andres.

Il y a trop d'esprit dans cette tragique histoire pour qu'on la prenne au sérieux, et l'auteur est trop maître de son émotion pour envoier les autres, mais la couleur du récit est d'une fidélité irréprochable.

MILITSCH, ville de Prusse, prov. de Silésie, gouvernement et à 56 kilom. N.-E. de Breslau, sur la rive gauche de la Bausch ; 2,927 hab. Fabrication de toiles, cuirs, chaussures. On y voit un beau château des comtes de Malizahn.

MILIUM s. m. (mi-li-omm — mot lat. qui signifie mil). Nom latin du genre mil ou millet.

MILIUS (Pierre-Bernard, baron), amiral français, né à Bordeaux en 1773, mort à Bourbonne-les-Bains en 1829. Tout jeune encore, il fit sur un navire de son père, qui était armateur, plusieurs voyages de long cours, entra, en 1793, dans la marine de l'Etat, sauva un vaisseau désemparé dont al-

laient se rendre maîtres les Anglais au combat d'Ouessant (1794), fut alors promu enseigne, se distingua également à la bataille de Groix (1795) et passa lieutenant de vaisseau en 1798. Lors de l'expédition d'Irlande, dont il fit partie, il tomba aux mains des Anglais, qui lui rendirent la liberté en 1799. De retour en France, il combattit dans la Méditerranée sous les ordres de Bruix, reçut, en 1800, le commandement en second de l'expédition scientifique envoyée dans les terres australes, sous le commandement en chef du capitaine Baudin, tomba gravement malade à la Nouvelle-Hollande, et ramena, après la mort de Baudin, le navire le *Géographe* à Lorient (1804). Nommé commandant de la frégate la *Didon* en 1805, il assista peu après au combat du cap Finistère, rencontra, en se rendant à Rochefort, la frégate anglaise le *Phœnix*, qui, après un rude combat, le força à amener pavillon, recouvra la liberté en 1806, puis fut successivement sous-chef des mouvements maritimes à Toulon, directeur du port de Venise (1811), capitaine de vaisseau cette même année. Milius alla, en 1814, reprendre possession, au nom de Louis XVIII, des colonies françaises des Antilles. Il devint ensuite directeur du port de Brest, gouverneur de l'île Bourbon (1818), puis de Cayenne, où il fonda un établissement pour l'exploitation des bois, à l'embarcure de la Mana, et fut créé baron. L'insalubrité du climat le força à quitter la Guyane. Il regut alors le commandement de la station du Levant, obtint, en 1827, le grade de contre-amiral pour sa belle conduite à la bataille de Navarin, et devint, à son retour en France, inspecteur du personnel de la marine dans les ports de Brest, Cherbourg et Lorient. On a de lui : *Relation d'un voyage fait en Chine en l'an X (1802) par l'est de la Nouvelle-Zélande*, dans les *Annales maritimes* de 1817 ; *Extrait du journal d'un passager à bord d'un bâtiment parti de France au mois de mai 1818 pour se rendre à l'île Bourbon*, etc., inséré dans le même recueil (1819) ; *Notice historique et statistique du port de Brest*, dans le même recueil (1821).

MILIZIA (Francesco), architecte et archéologue italien, né à Oria (Terre d'Otrante) en 1725, mort à Rome en 1798. Il manifesta dans son enfance une véritable aversion pour l'étude et une humeur vagabonde qui lui fit commettre maintes escapades. Mais un mariage qu'il contracta à vingt-cinq ans vint modifier la tournure de son esprit. Au goût des plaisirs il joignit bientôt celui de l'étude, particulièrement des beaux-arts et des sciences, et reprit alors le temps perdu. Après avoir habité pendant plusieurs années Gallipoli, Milizia alla, en 1761, s'établir à Rome, où il passa le reste de sa vie. Là, il remplit quelque temps les fonctions de surintendant des édifices possédés par le roi de Sicile dans les Etats de l'Eglise, se démit bientôt de ces fonctions, qui gênaient son humeur indépendante, entra en relations intimes avec Mengs et d'Azara, s'adonna à l'architecture, qu'il regardait comme le plus beau des arts, se mit à critiquer sans ménagement tous les artistes qui lui parurent jouir d'une réputation usurpée et se fit ainsi beaucoup d'ennemis. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *le Vite de piu celebri architetti d'ogni nazione e d'ogni tempo precedute da un saggio sopra l'architettura* (Rome, 1748, in-4°), traduit en français par Pingonni (Paris, 1771, 2 vol.) ; *Elementi di matematica pura* (Rome, 1771, in-8°) ; *Del teatro* (Rome, 1772, in-8°), ouvrage dans lequel il attaque à la fois la forme adoptée dans la construction des théâtres modernes et la direction immorale donnée à ce genre de plaisir ; *Principii d'architettura civile* (Finale, 1781), son œuvre capitale, dans laquelle il cherche quels sont les vrais principes à adopter dans les arts, particulièrement dans celui de l'architecture, et propose pour modèles les monuments de la Grèce ; *l'Arte di vedere nelle belle arti del disegno* (Venise, 1781), réponse aux critiques que lui avait attirées l'ouvrage précédent ; *Pomereuil l'Art de la sculpture, la peinture, la gravure et l'architecture* (Paris, 1799, in-8°) ; *Roma delle belle arti del disegno* (Bassano, 1817) ; *Dizionario delle belle arti del disegno* (Bassano, 1797, 2 vol.) ; *Memoria sull'economia pubblica* (Rome, 1798, in-4°) ; *Notizie di F. Milizia, scritte da lui medesimo* (Bassano, 1804), et diverses traductions. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Bologne (1826-1827, 9 vol. in-8°). « Les écrits de Milizia, dit M. René Alby, respirent en général un ton d'aigneur et d'animosité qui empêche de croire à l'impartialité de ses jugements ; il laisse trop percer le plaisir qu'il éprouve à jeter à la face des artistes la critique de leurs défauts. »

MILKOWSKI (Sigismond), publiciste et romancier polonais contemporain. Il a écrit de puis quelques années, sous le pseudonyme de *Théodore-Thomas Jes* (Jes veut dire hérissien en polonais), plusieurs romans qui annoncent un talent du premier ordre dans ce genre de littérature, et qui ont paru dans le *Journal littéraire* de Lemberg, dans la *Gazette de Varsovie* et dans le *Journal illustré* de la même ville. Parmi ceux qui ont été publiés à Paris, nous citerons : *Skander Kowacz* (Wilna, 1861) ; *Historia o trzaskawcu* (Wilna, 1864) ; le *Fu-seur* (Lemberg, 1865), etc. Il a, en outre, fourni pendant assez longtemps, à la *Gazette*

de Varsovie, des correspondances de Constantinople et de la Valachie, qui ont été fort goûtées des lecteurs.

MILL (Jean), en latin *Milnius*, théologien anglais, né à Shap (Westmoreland) en 1645, mort à Oxford en 1707. En 1661, il entra au collège de la Reine, à Oxford, reçut les ordres et obtint de brillants succès comme prédicateur. L'évêque d'Exeter lui donna une prébende dans son église et, peu de temps après, le fit nommer au rectorat de Blechingdon, dans l'Oxfordshire. La même année, Charles II le prit pour son chapelain ordinaire. Enfin, en 1704, à la recommandation de l'archevêque Sharp, le roi Anne lui accorda un canonicat dans l'église de Cantorbéry. On doit à Mill une édition critique du *Nouveau Testament* en grec (Oxford, 1707, in-fol.), souvent réimprimée, et en particulier à Rotterdam (1710, in-fol.). Le texte de cette édition est pris de celle de Robert Etienne (1550) et de celle de l'évêque Fell. Mill fit précéder l'ouvrage de prolegomènes précieux à consulter, et il y introduisit trente mille variantes, avec des notes et des commentaires. Ce nombre considérable de variantes est pris dans plus de cent vingt manuscrits, dans les Pères, dans les versions anciennes et modernes, dans les commentaires, etc. Cet ouvrage donna lieu à un *Examen variorum lectionum Joannis Milli*, par le docteur Whitby (1710). Ce docteur accusa Mill de rendre la Bible incertaine dans ses affirmations, « en la montrant remplie de variantes au milieu desquelles il est impossible de se reconnaître et de se fixer; mais, ainsi que le dit judicieusement M. Michel Nicolas, « il ne s'agit pas de savoir si les trente mille variantes recueillies par Mill sont ou ne sont pas dangereuses, mais si elles sont réelles. » La question peut être embarrassante, mais c'est la question.

MILL (David), théologien et orientaliste allemand, né à Königsberg en 1692, mort à Utrecht en 1756. Il enseigna la théologie et les langues orientales à Utrecht. On a de lui : *Catecheta rabbinica, in usum scholarum privatarum edita* (Utrecht, 1728, in-8°); *Dissertationes selectae varia sacrarum literarum et antiquitatis orientalis capita expositas et illustrantes* (Utrecht, 1734, in-8°); *Miscellanea sacra* (Amsterdam, 1754, in-4°). On a aussi de David Mill une édition des *Septante*, avec une préface et des variantes (Amsterdam, 1725, 2 vol. in-8°).

MILL (James), historien, économiste et philosophe anglais, né à Montrose (Ecosse) en 1773, mort à Kensington en 1836. Son père, simple ouvrier cordonnier, résolut de lui faire donner une bonne instruction et le mit au collège de Montrose. Par sa vive intelligence et ses progrès rapides, James attirait l'attention d'un membre du Parlement, sir John Stuart, qui se chargea de lui faire achever ses études, à ses frais, à l'université d'Edimbourg. James Mill, pour se créer une position qui lui assurât des moyens d'existence, embrassa la carrière ecclésiastique. Il étudia en conséquence la théologie, suivit les cours de métaphysique et d'éthique de Dugald-Stewart, et obtint un diplôme de prédicateur en 1798. Mais, dans la même année, sa carrière pour laquelle il avait peu de goût, et partit en 1800 pour Londres avec son protecteur John Stuart. Il y collabora à divers recueils périodiques : l'*Eclectic review*, le *British review*, l'*Edinburgh review*, et surtout à un journal fondé par son ami, le célèbre juriste Bentham, le *Philanthropist*, destiné à provoquer la réforme des lois pénales et du système pénitentiaire. Il écrivit pour l'*Encyclopædia britannica* divers articles, dont les principaux sont : *Gouvernement*, *Education*, *Jurisprudence*, *Droit international* (*Law of nations*); *Liberté de la presse*, *Colonies*, *Régime pénitentiaire*. En 1818, il fit paraître l'*Histoire de l'Inde anglaise* (6 vol. in-8°), commencée en 1806. Cette œuvre, remarquable par la clarté et l'exactitude des récits, la vigueur du style et l'impartialité des jugements, attira sur lui l'attention de la cour des directeurs, et fut attaché en 1819 à l'administration de la Compagnie des Indes pour la partie de la correspondance qui concernait les finances. Plus tard, il eut tout le département de la correspondance de l'Inde. Il remplit cet office avec un sentiment profond de la responsabilité et des devoirs de l'homme public. « Par ses travaux comme administrateur de la Compagnie des Indes, lisons-nous dans la récente préface de ses œuvres, il fit beaucoup de bien et en prépara bien plus encore pour ces millions d'Asiatiques que l'Angleterre est responsable d'avoir bien ou mal gouvernés. » En 1822, il publia des *Principes d'économie politique*, inspirés de Smith et de Ricardo, livre solide, un peu dur de la part d'un homme de concision et, trop abstrait pour être d'une utilité populaire. Il n'avait pas cessé de s'occuper d'études philosophiques. La doctrine de Hume et de Hartley s'était de bonne heure emparée de son esprit; il s'appliqua à la compléter et à l'étendre dans un important ouvrage, *L'Analyse des phénomènes de l'esprit humain* (1829), qui l'a fait appeler à juste titre le second fondateur de la psychologie de l'association, et où l'on trouve les principes généraux de l'école philosophique aujourd'hui régnante en Angleterre. Voici le jugement que porte Stuart Mill, son fils, sur cet ouvrage : « Je suis loin de penser que

les exemples profonds d'analyse contenus dans ce livre sont tous heureux et que l'auteur n'a rien laissé à corriger et à compléter à ses successeurs. Cet achèvement a été surtout l'œuvre de deux penseurs distingués de la génération présente, M. Bain et M. Herbert Spencer, dans les écrits desquels la psychologie de l'association a atteint un développement encore plus élevé... Les corrections à faire à l'ouvrage proviennent principalement de deux causes. Premièrement, l'imperfection de la physiologie à l'époque où il a été écrit...; secondement, une certaine impatience d'usage. Il avait un penchant, et c'était là une bonne partie de sa force, à saisir les traits les plus larges d'un sujet, les lois suprêmes qui gouvernent et relient les phénomènes... Par suite, dans sa recherche de simplification et de réduction des phénomènes mentaux à d'autres plus élémentaires, il a été quelquefois plus loin que je ne pourrais le suivre. »

Une édition nouvelle de *L'Analyse des phénomènes de l'esprit humain* a paru en 1869, enrichie d'amples notes critiques, par Stuart Mill et M. Bain, complétée, en ce qui concerne la linguistique, par un philologue, M. André Finletter, et, en ce qui touche l'érudition, par Grote. Cet ouvrage, net, lucide, méthodique, bien composé, mériterait d'être plus connu en France. « Chez James Mill, remarque M. Ribot, l'auteur d'un excellent résumé des travaux de l'école associationniste, chez James Mill, nulle déclamation, nul recours à l'éloquence; il dit avec Hobbes : *Philosophia vera, orationis non modo profuso, sed etiam omnia fere ornamenta ex professo rejicit*. Point d'appel aux préjugés ni au sens commun; point d'explications par des facultés que l'on invente pour se tirer d'embarras. Il redoute surtout le mystique et le mystérieux. Son explication des phénomènes de l'esprit est très-simple, trop simple même; car on y retrouve quelquefois plutôt le logicien que le psychologue. Il réduit tout à des sensations, des idées et des associations d'idées. Dans le monde psychique, il n'y a qu'un fait, la sensation; qu'une loi, la association. Quelle est sa méthode? Il ne le dit nulle part; mais, presque toujours, il procède subjectivement. Par là il tient au XVIII^e siècle. On ne trouve chez lui aucune trace d'une psychologie comparée. Il est aussi de ce siècle par sa tendance à ne considérer les phénomènes que dans un esprit adulte et chez un peuple civilisé. Pourtant l'application de sa nation dans les études psychologiques, il pense avec raison que l'éducation serait plus éclairée et plus systématique, si la psychologie était meilleure, et qu'une bonne analyse des phénomènes de l'esprit doit servir de base à trois traités pratiques : une logique pour nous conduire au vrai; une morale pour régler nos actions; un traité d'éducation pour développer l'individu et l'espèce. »

La psychologie de James Mill a été en Angleterre le point de départ d'un grand et intéressant mouvement philosophique. Elle appelle à ce titre l'attention. Comme Locke, Hume et Condillac, James Mill est sensualiste; il fait dériver de la sensation tout le développement mental. Il classe les sensations en cinq classes : Odeur, Ouf, Vue, Goût, Toucher. Sensations de désorganisation dans quelque partie du corps, Sensations musculaires, Sensations du canal alimentaire. On doit remarquer d'abord qu'il ne s'en tient pas, comme l'école écossaise, et comme les écoles idéologique et éclectique françaises, aux cinq sens classiques, lesquels sont insuffisants pour l'explication de la perception extérieure. Il insiste fortement sur l'importance du sens musculaire, disant que « aucun élément de la conscience ne demande plus d'attention que celui-là, quoique jusqu'à ces derniers temps il ait été déplorablement oublié. » Après la sensation vient l'idée. C'est une particularité de notre constitution que, quand nos sensations cessent par l'absence de leurs objets, quelque chose reste. Après avoir vu le soleil, si je ferme les yeux, je ne le vois plus, mais je puis encore y penser. Ce qui survit ainsi à la sensation, je l'appelle, dit James Mill, « une copie, une image de la sensation. » Cette copie, c'est l'idée. La faculté générale d'avoir des sensations s'appelle la sensation : Mill donne le nom d'*idéation* à la faculté générale d'avoir des idées. Comme l'idée est la copie de la sensation et qu'il y a huit groupes de sensations, il y a huit groupes d'idées dont il est aisé de trouver des exemples. Les sensations simples et les idées simples sont les deux états de conscience primitifs. C'est de là que résultent toutes ces combinaisons dont les variétés sont innombrables; elles se produisent par l'*association des idées*. L'association est un fait si général, que notre vie entière consiste en une suite de sentiments (*train of feelings*). Quel en est l'ordre? L'association entre les sensations doit avoir lieu conformément à l'ordre établi entre les objets de la nature, c'est-à-dire selon un ordre *synchronique* (existence simultanée dans l'espace) ou selon un ordre *successif*. Comme nos idées dérivent, non des objets eux-mêmes, mais de nos sensations, il est naturel que leur ordre dépende de celui des sensations, et c'est ce qui arrive le plus souvent. Quand les sensations se sont produites simultanément, les idées s'éveillent aussi simultanément; quand les sensations ont été successives, les idées naissent successi-

vement. Hume avait dit que nos idées s'associent d'après trois principes : la contiguïté dans le temps et l'espace, la ressemblance et la causalité. James Mill, qui n'admet que le premier principe, contiguïté dans l'espace (ordre synchronique) et contiguïté dans le temps (ordre successif), s'efforce d'y ramener les deux autres. Et cet essai de simplification, disons-le, n'est pas ce qu'il y a de plus heureux dans son ouvrage.

La sensation, l'idéation et l'association des idées expliquent toutes nos facultés et nos opérations intellectuelles. Dans l'imagination et dans la mémoire, il n'y a que des idées associées. Cependant tout le monde reconnaît une différence essentielle entre l'imagination et la mémoire. En quoi consiste cette différence? Voici l'explication qu'en donne l'auteur de *L'Analyse*. La reconnaissance du souvenir comme appartenant au passé est, dit-il, une idée très-complexes qui renferme trois principaux éléments : 1° un état de conscience actuel, que nous appelons le *moi* se souvenir; 2° un état de conscience que nous appelons le *moi* qui a perçu ou conçu; 3° les états de conscience successifs qui remplissent l'intervalle entre ces deux points. Ainsi, suivant James Mill, nous parcourons rapidement par la pensée la série des états de conscience intermédiaires entre le moment du souvenir et le moment où l'événement s'est produit, et c'est le par ce mouvement rapide qu'un fait nous apparaît comme passé, et par suite que la mémoire diffère de l'imagination. La classification est le procédé de l'esprit par lequel nous réunissons les objets de nos sens et de nos idées en certains agrégats appelés classes. En quoi consiste ce procédé? « Le mot *homme*, dit James Mill, est d'abord appliqué à un individu; il est d'abord associé à l'idée de cet individu et acquiert la faculté d'en éveiller l'idée. Il est ensuite appliqué à un autre individu et acquiert la faculté d'en éveiller l'idée; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ait acquis la faculté d'éveiller un nombre infini de ces idées, indifféremment. Qu'arrive-t-il? C'est que toutes les fois qu'il se présente, il éveille un nombre infini d'idées de ces individus; et comme il les éveille en combinaison étroite, il en forme une espèce d'idée complexe. » C'est dans le but de dénommer et de dénommer avec une plus grande facilité que nous formons des classes; et c'est la ressemblance qui, quand nous avons appliqué un nom à un individu, nous conduit à l'appliquer à un autre et à un autre, jusqu'à ce que le tout forme un agrégat, lié par le commun rapport de l'agregat à un seul et même nom. Cette théorie de la classification ne donne, comme on voit, aucune place à l'abstraction. La croyance qui a pour objet un fait passé se ramène à la mémoire. La croyance qui a pour objet les faits futurs est le fond de ce procédé de l'esprit que l'on appelle induction. Elle se résout aussi, d'après James Mill, dans une simple association. L'anticipation du futur par le moyen du passé, dit-il, bien loin d'être un phénomène *seu generis*, est renfermée dans une des lois les plus générales de l'esprit humain. Il est antipathologique de l'ériger, comme l'a fait Dugald-Stewart, en objet d'admiration, en prodige, de la rapporter à un instinct particulier et mystérieux, comme si ce mot instinct signifiait autre chose que notre ignorance, et comme si cette simplicité en vertu de laquelle une loi se montre renfermée dans une plus haute, et celle-ci dans une plus haute encore, et ainsi de suite, jusqu'à un petit nombre, qui paraissent tout renfermer, ne devait pas se retrouver dans le monde de l'esprit comme dans celui de la matière. L'idée du futur vient de l'association qui existe entre l'idée de tel antécédent et celle de tel conséquent. La croyance au futur vient de cette même association, devenue inséparable, insoluble, parce qu'elle a été constante dans le passé.

Des facultés intellectuelles passons aux facultés actives. Nos sensations présentent des qualités qui nous excitent à l'action : elles sont agréables ou désagréables. Plaisir et douleur sont les deux faits primitifs d'où sortent nos facultés actives. Nous avons vu que toutes les sensations peuvent être conservées et reproduites par l'esprit, et que ces reproductions mentales des sensations s'appellent idées. De même toute sensation de plaisir et de douleur peut être reproduite par l'esprit, et il se forme ainsi des idées de plaisir et de douleur. L'idée d'un plaisir s'appelle *désir*; l'idée d'une douleur s'appelle *aversion*. Les sensations agréables ou désagréables et les idées de ces sensations ne sont pas seulement actuelles. Elles peuvent se rapporter au passé par la mémoire, à l'avenir par l'anticipation. Quand une sensation agréable est conçue comme future, mais sans qu'on en soit certain, cet état de conscience s'appelle *espoir*; si l'on en est certain, il s'appelle *joie*. Quand une sensation désagréable est conçue comme future, mais sans qu'on en soit certain, cet état de conscience s'appelle *craindre*; si l'on en est certain, il s'appelle *chagrin* (*sorrow*). Le plaisir et la douleur ont des causes, et ces causes peuvent être prochaines ou éloignées. Une sensation agréable ou l'idée de cette sensation jointe à l'idée de la cause qui la produit engendre, pour cette cause, l'*affectio* ou *amour*. La sensation désagréable jointe à l'idée de la cause engendre, pour cette cause, de l'*antipathie* ou *haine*. Une cause de plaisir ou de douleur est d'au-

tant plus intéressante qu'elle est plus éloignée, c'est-à-dire qu'elle peut s'associer à un nombre plus grand de plaisirs ou de douleurs. Tous nos sentiments s'expliquent par l'association que nous établissons entre l'idée de certains objets et celle des plaisirs ou des douleurs dont ils peuvent être la source. Quand l'idée d'une action émanant de nous (cause) s'associe à l'idée d'un plaisir (effet), il se produit un état d'esprit particulier, caractérisé par la tendance à l'action, et qu'on appelle proprement *motif*. Un motif, c'est l'idée d'un plaisir qu'on peut atteindre. Non seulement les plaisirs et les douleurs, mais aussi les causes de plaisir et de douleur deviennent des motifs d'actions. Ces causes, en s'associant dans notre esprit avec les plaisirs et les peines qu'elles produisent, deviennent d'abord agréables ou désagréables en elles-mêmes; ensuite, en s'associant avec ceux de nos actes qui peuvent les atteindre, elle deviennent des motifs d'une très-grande force.

Outre *L'Analyse des phénomènes de l'esprit humain*, James Mill a laissé un examen de la philosophie morale de Mackintosh, intitulé : *Fragment sur Mackintosh* (1835).

MILL (John Stuart), célèbre économiste, publiciste et philosophe anglais, fils du précédent, né à Londres le 20 mai 1806, mort à Avignon en mai 1873. Il fit toutes ses études sous le toit paternel et montra une remarquable précocité. En 1820, il fut envoyé à Paris, où il vécut dans la maison de l'économiste J.-B. Say. Après quelques mois de séjour dans le midi de la France, il revint à Londres pour entrer à la Compagnie des Indes comme *clerk* in the *examiner's office* (1823). Il devint alors l'ami du grand historien Georges Grote. Dans la maison de ce riche banquier s'était formée une sorte d'Académie, dont les principaux membres étaient Ricardo, Mac Culloch, John Smith, le poète Thomas Campbell, lord Bentinck. Il y avait des séances régulières pour la discussion et l'étude. Les sujets les plus ordinaires étaient *L'Analyse* de James Mill, le livre de Hartley sur *L'homme* et des *Traité de logique*. Le jeune Mill, admis dans cette société, s'y trouva comme dans son milieu naturel. Le célèbre Bentham, qui était l'ami de son père et dont il avait embrassé les doctrines, le chargea de préparer pour l'impression le manuscrit de son *Rationalité of judicial evidence*, et cet ouvrage parut en 1827, avec des notes et plusieurs chapitres supplémentaires par John Mill. Dès cette époque, c'est-à-dire dès l'âge de vingt et un ans, John Mill fut un collaborateur assidu et fort remarqué de la *Revue de Westminster*. Il fit paraître successivement les ouvrages suivants : *Système de logique déductive et inductive* (1843), traduit en français, sur la 6^e édition, par M. Peisse (1867); *Essays on some unsettled questions of political economy* (1844). Ce volume, qui n'a pu être encore traduit dans notre langue, contient cinq essais : *De l'échange international*; *De l'influence de la consommation sur la production*; *Des mots productifs et improductifs*; *Des profits et de l'intérêt*; *De la définition de l'économie politique et de la méthode d'investigation qui lui est propre*; *Principes d'économie politique* (1848), traduit en français par MM. Courcelle-Seneuil et Dussard; *La Liberté* (1859), traduit en français par M. Dupont-White; le *Gouvernement représentatif*, traduit comme le précédent par M. Dupont-White (1862); *L'utilitarisme* (1864), traduit en français dans la *Revue nationale*, par M. de La Frèche; *L'assujettissement des femmes*, traduit en français par M. Cazelles (1869); *Auguste Comte et le positivisme* (1869), traduit en français par M. Clémenceau (1869); *Examen de la philosophie de Hamilton*, traduit en français par M. Cazelles (1869); *Dissertations and discussions* (1867), ouvrage non encore traduit; *Programma of the land tenure reform association* (1871), brochure traduite en partie dans la *Critique philosophique*.

Nous avons dit que John Mill, à l'âge de dix-sept ans, était entré comme simple commis au service de la Compagnie des Indes. Il s'y rompit à la pratique des affaires, s'y éleva de grade en grade, et fut appelé, en 1856, à la position, qu'avait occupée son père, de directeur de la correspondance des Indes. Lorsqu'en 1858 il fut question de transporter de la Compagnie à la couronne le gouvernement des Indes, ce fut lui qui rédigea la pétition par laquelle la cour des directeurs combattait l'idée de ce transfert. Inutile effort ! Les Indes passèrent sous l'autorité directe du gouvernement de la reine; mais le document sorti de la plume de John Stuart Mill restera comme un témoignage de ses hautes aptitudes d'homme d'Etat. Il ne tenait qu'à lui de faire partie du nouveau bureau du conseil des Indes; lord Stanley le pressait d'y siéger; il refusa, pour vivre tout entier de la vie du philosophe et du penseur. John Mill s'était prononcé, dans cette circonstance, en faveur de la tradition contre l'esprit d'innovation. On doit remarquer qu'il a toujours manifesté dans ses ouvrages une grande admiration pour l'organisation de la Compagnie des Indes et pour ses procédés de gouvernement. C'est ainsi que, dans son livre du *Gouvernement représentatif*, faisant l'éloge des conseils purement administratifs, placés auprès de ministres auxquels seuls appartient la décision finale des affaires, il cite comme

exemple la constitution du conseil du gouverneur général et des conseils des présidences aux Indes. « Cette manière de conduire les plus hautes affaires, dit-il, est un des exemples les plus heureux de l'approvisionnement des moyens à la fin; et l'histoire politique, qui jusqu'à présent n'a pas été très-fertile en œuvres d'habileté et de combinaison, n'en offre pas beaucoup d'autres. C'est une des acquisitions dont l'art politique a été enrichi par l'expérience du gouvernement de la Compagnie des Indes; et, de même que la plupart des sages combinaisons qui ont servi l'Inde à ce pays, de même que tout ce que cette Compagnie a produit de bon gouvernement, dans des circonstances et avec des matériaux qui en font un objet d'étonnement, ce progrès est sans doute destiné à périr dans l'holocauste général qui semble atteindre toutes les traditions du gouvernement indien depuis qu'elles ont été mises à la merci de l'ignorance publique et de la vanité présomptueuse des hommes politiques. » Ce passage est curieux en ce qu'il montre quel empire exerce, en Angleterre, la force des traditions sur les théoriciens les plus hardis, et comment l'attachement à l'expérience y peut défendre longtemps les vieilles institutions, et les plus attaquées, contre le rationalisme politique.

En 1865, les électeurs de Westminster envoyèrent John-Stuart Mill à la Chambre des communes, malgré une opposition fort vive des dévots protestants. On lui reprochait de professer, touchant la Bible, des opinions hétérodoxes. On faisait grand bruit surtout de certain passage impie, *satanique*, d'un de ses écrits, où, parlant du Dieu de la théologie et des vengeances éternelles, il disait « qu'il ne se vengerait jamais à adorer comme un être bon un être dépourvu des qualités que la raison humaine attache à l'idée de bonté, et que, s'il lui fallait, à cause de cela, aller en enfer, il irait en enfer. » Heureusement des clergymen déistes et tolérants, tels que le révérend M. Charles Kingsley, le révérend M. Maurice, le doyen de Westminster, le docteur Stanley, prirent sa défense contre le zèle féroce qui le dénonçait aux électeurs comme un envoyé de Satan. Leur témoignage servit à faire pencher la balance en sa faveur. Il fut élu. À la Chambre, on le vit payer de sa personne dans les plus importants débats. Ses adversaires étaient surpris de la décision et de la vigueur avec lesquelles il se jetait dans la mêlée. Ses discours, prononcés d'une voix faible et avec un geste sobre, tranquille, étaient caractérisés par une éloquence brève, substantielle, et par une logique aussi tranchante que la lame d'un rasoir. D'ordinaire, il ne disait ce qu'il croirait la vérité, incapable de rien sacrifier de ses idées pour plaire à l'opinion dominante et garder la popularité, beaucoup plus préoccupé des principes que des intérêts de parti. John-Stuart Mill ne pouvait réussir comme homme politique. Dans son court passage au Parlement, il fit preuve d'une originalité et d'une indépendance inimitables qui devaient nécessairement l'isoler et assurer une fin prochaine à sa vie politique. C'est ainsi qu'il combattit vivement, lui membre du parti libéral, la grande doctrine en vogue parmi les libéraux anglais, le *ballot* ou scrutin secret. Selon lui, tout votant était soumis à l'obligation morale d'avoir en vue, lorsqu'il donnait son vote, l'intérêt de la société, d'où cette conséquence qu'il était complice à ses concitoyens de l'usage qu'il faisait du droit de suffrage et ne pouvait être reçu à leur en dérober la connaissance. Si le vote, disait-il, appartenait au votant d'une façon absolue, il constituait un droit indépendant de l'idée de devoir, pourquoi ne serait-il pas permis de le vendre ? Du reste, John-Stuart Mill ne prétendait pas que, dans l'examen de cette question, il ne fallait tenir aucun compte du côté pratique. Il reconnaissait qu'il y a des circonstances où le vote secret est un mal inévitable. Mais il n'admettait pas que, de nos jours, la société anglaise se divisât en maîtres et en esclaves. Le pouvoir des influences personnelles lui paraissait, sinon détruit, du moins diminué, et il en trouvait la preuve dans les progrès mêmes de la corruption, la mise en vente des suffrages attestant la difficulté de les obtenir sans les payer. Ce qui le frappait, c'était l'égoïsme aveugle des traquants de votes, non leur dépendance. Ce qu'un pareil état de choses lui semblait révéler, c'était l'abaissement des caractères; il accusait le *ballot* de tendre à le favoriser. Quoi qu'il en soit de cette opinion, elle était contraire à celle qui dominait dans le parti libéral, ce qui empêchait même Stuart Mill de la soutenir avec énergie. Il n'hésita pas non plus à se séparer de son parti sur la question de la représentation des minorités et sur celle des droits politiques des femmes. On ne se heurte pas impunément à de puissants préjugés. « Lorsque les élections générales de 1868 eurent lieu, dit M. Louis Blanc, John-Stuart Mill se trouvait avoir semé sur sa route autant d'obstacles qu'il avait émis de nobles idées ou fait de nobles actions. En protestant contre l'assujettissement de la femme à l'homme, il s'était exposé à toutes sortes de commentaires railleurs. En prenant parti pour le système de M. Hare, concernant la représentation des minorités, il avait encouru les anathèmes de l'éloquent tribu-

de la bourgeoisie anglaise, M. Bright. En contribuant généralement de sa bourse aux frais de l'élection d'un ouvrier, M. Odger, il s'était aliéné les démocrates de comptoir et de salon. En souscrivant pour M. Bradlaugh, le libre penseur, l'athée, en haine de l'intolérance, il avait armé contre lui tous les fanatiques. En flétrissant la manière cruelle et féroce dont le gouverneur de la Jamaïque avait réprimé une émeute de noirs, il avait blessé et irrité l'orgueil anglais. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'en 1868 sa victoire de 1865 se changeât en défaite. » C'est ce qui arriva. Stuart Mill fut rendu à la vie privée, c'est-à-dire à sa vie d'étude et de speculation.

Il nous reste à considérer dans John-Stuart Mill le philosophe, l'économiste et le théoricien politique.

— *Le philosophe.* « En général, dit M. Ribot, Stuart Mill est considéré comme un positiviste, ce qui est vrai en un sens très-large, mais ce qui, en un sens strict, est très-inexact. Il est, en réalité, l'un des principaux représentants de cette école anglaise qui, par James Mill, Hume, Berkeley, Hartley, rejoint Locke et s'est toujours proposé le même but, plus ou moins clairement avoué : faire de la psychologie une science positive, fondée sur l'expérience et vérifiée par elle; faire rentrer la psychologie dans la famille des sciences naturelles dont elle constitue le plus haut degré, et avec elle la logique et la morale, qui sont comme des rameaux dont la psychologie est la tige. » Rien de plus vrai, de mieux fondé que ce jugement. Stuart Mill se montre frappé de certaines vues d'Auguste Comte sur le marche historique de l'esprit humain; il adopte ces vues, mais il n'est nullement, comme M. Littré par exemple, disciple d'Auguste Comte. Stuart Mill est un vrai philosophe; il sait la philosophie; il entre dans ses discussions; il en reconnaît la valeur et la portée. Auguste Comte, au contraire, ignore, dédaigne et méprise tout le mouvement philosophique; il n'y voit qu'entités oiseuses; il ne s'occupe ni de l'étude expérimentale, qu'il déclare impossible si on la sépare de la physiologie, ni de l'étude des preuves et des motifs de croyance; il reste sur le terrain des généralités scientifiques et historiques et laisse son positivisme sans principe et sans base.

Quatre ouvrages nous font connaître la philosophie de Stuart Mill : le *Système de logique*, l'*Examen de la philosophie de Hamilton*, l'*Utilitarisme*, enfin *Auguste Comte et le positivisme*. Nous avons consacré un article bibliographique au *Système de logique* (V. LOGIQUE DÉDUCTIVE ET INDUCTIVE). Nous nous bornerons à rappeler ici, en quelques mots, les points qui en font l'originalité. Selon Mill, le raisonnement, sous sa forme primitive, va du particulier au particulier. Par l'accumulation des vérités particulières se forment les propositions générales, registre de notes groupées sous une seule formule dont on se sert pour déduire. En d'autres termes, l'esprit part du particulier et aboutit au particulier en traversant le général, qui n'est qu'un amas de particuliers. L'induction est donc le procédé essentiel. Mais comment passe-t-elle du présent à l'avenir, du fait actuel au fait futur ? Par la notion de cause. C'est cette notion qui est le principe de l'induction, et non, comme on l'a dit, la croyance à l'uniformité du cours de la nature. Reste à savoir ce que c'est qu'une cause. Tous les phénomènes de la nature sont simultanés ou successifs. Parmi les successions, les unes sont variables, les autres sont invariables. Parmi les successions invariables, les unes sont conditionnelles, les autres sont sans condition. Celles-ci seules sont les successions causales. La cause d'un phénomène peut donc être définie : l'antécédent ou la réunion d'antécédents dont le phénomène est invariablement et inconditionnellement le conséquent. La loi de la causalité universelle a donc le caractère d'un fait; elle n'a pas plus d'étendue que l'expérience. L'expérience nous apprend que cette loi est valable pour notre système planétaire, pour le groupe d'étoiles dont notre soleil fait partie. Mais il se peut, l'expérience étant muette à cet égard, qu'il y ait d'autres mondes où les phénomènes se succèdent au hasard et où la causalité n'ait plus d'empire.

L'*Examen de la philosophie de Hamilton* nous donne la métaphysique de Stuart Mill qui se montre, en cet ouvrage, disciple profond et pénétrant de Berkeley et de Hume. Hamilton, malgré ses vives kantistes sur la relativité de la connaissance, était resté très-attaché au réalisme de Reid et de l'école écossaise. Il soutenait que nous percevons les corps tels qu'ils sont : eux-mêmes, et que les qualités dites primaires de la matière (étendue, figure, impenétrabilité) sont des attributs qui n'appartiennent pas à la seule représentation. Mill discute cette thèse, réfute les arguments et met en lumière les variations et les contradictions de son adversaire. Puis, passant de la polémique à l'exposition doctrinale, il produit sa théorie psychologique de l'esprit et de la matière, qui est l'un de ses plus beaux titres philosophiques. Pour le comprendre, il faut savoir que, selon Berkeley et Hume, l'opposition tranchée, vulgairement admise, entre ce qu'on appelle l'esprit et ce qu'on appelle la

matière n'a aucun sens; il n'y a que des phénomènes qui nous apparaissent, les uns comme internes, les autres comme externes; nous ne savons rien de plus. Stuart Mill se place à ce point de vue phénoméniste et s'y établit avec une puissance d'analyse dont on ne trouve peut-être pas d'autre exemple parmi les philosophes contemporains. Sa conclusion est que la matière peut être définie « une possibilité permanente de sensations » et que l'esprit peut être défini « une série d'états de conscience actuels, avec une base d'états de conscience possibles. »

En morale, John Stuart Mill est utilitaire. Il adopte la doctrine de Bentham, la développement dans son petit livre sur l'*Utilitarisme*, y apporte des amendements d'une certaine importance, notamment la distinction des plaisirs supérieurs et des plaisirs inférieurs, et l'explication de la justice par le rôle que joue le sentiment naturel et spontané de la vengeance pour sauvegarder certaines utilités sociales plus absolues et plus impératives que ne sont les autres. Il s'applique, en outre, à montrer comment, en vertu de l'association des idées, le sentiment naturel se forme, et comment, une fois formé, il semble indissoluble et comme détaché de sa racine utilitaire. « Toujours, remarque-t-il, depuis que l'homme est devenu un être social et moral, on a vu que certaines actions, par exemple dire la vérité, tendent, en général, à augmenter le bonheur de l'humanité; et que certaines actions contraires, par exemple mentir, tendent à porter atteinte au bonheur de l'humanité. En vertu de la loi de connexion des idées, les actions de la première espèce, étant associées constamment, dans l'expérience et dans la pensée, avec ce qui produit le bonheur, deviennent elles-mêmes un objet d'approbation; les actions contraires, étant associées constamment, dans l'expérience et dans la pensée, avec ce qui détruit le bonheur, deviennent un objet de condamnation. Il s'ensuit que le sens moral n'est pas un sentiment primitif, mais un sentiment acquis, dont un exemple grossier peut suffisamment expliquer le mode de formation. Prenez l'amour de l'argent. Ce n'est assurément pas un sentiment primitif. L'argent n'est pas, comme le pain, une chose désirable en elle-même. On ne le désire qu'en vertu des agréments qu'il peut nous procurer. L'amour de l'argent est donc un sentiment secondaire, produit par une association d'idées entre l'argent et ce qu'il donne. Mais quand ce sentiment est une fois formé, il a exactement la force d'un sentiment primitif : l'argent est aimé pour lui-même. Le même la vertu est bonne primitivement parce qu'elle tend à produire le bonheur; par suite, si se forme dans la pensée une association indissoluble entre la vertu et le bonheur; puis, par la force de l'habitude, nous en venons à pratiquer le devoir pour lui-même, sans préoccupation du bonheur qu'il procure, et même au prix du sacrifice conscient et délibéré du bonheur.

Nous avons dit plus haut que Stuart Mill adopte certaines vues d'Auguste Comte, notamment la théorie du développement historique, ou loi des trois états, mais qu'il n'est pas positiviste au sens étroit du mot. Son livre sur *Auguste Comte et le positivisme* nous fait connaître les points importants sur lesquels il se sépare de l'école comtiste. Selon Mill, l'œuvre que Comte s'était proposée, la fondation de la philosophie positive, n'est pas accomplie pour deux raisons : d'une part, parce que la sociologie y est manquante; de l'autre, parce que la psychologie en est absente. La sociologie y est manquante parce que Comte ne l'a envisagée avec succès qu'au point de vue dynamique, et que, loin de constituer la sociologie statique, la science des rapports sociaux, il rejette avec dédain l'économie politique, c'est-à-dire « l'unique essai systématique fait par une suite de penseurs pour fonder la science d'une grande classe de phénomènes sociaux. » La première objection se lie d'ailleurs à la seconde. Auguste Comte n'a pu constituer la sociologie précisément parce qu'il n'y a pas fait intervenir la psychologie, à laquelle il a eu le tort de ne pas faire une place dans la série des sciences. Nous devons ajouter que le positivisme de Stuart Mill diffère de celui d'Auguste Comte et de M. Littré, en ce qu'il se réduit à la négation des interventions miraculeuses dans le cours de la nature et de l'histoire et laisse le plein droit de spéculer sur les causes premières et sur les causes finales. « Le mode positif de penser, dit-il, n'est pas nécessairement une négation du surnaturel; il renvoie simplement cette question à l'origine de toutes choses. Si l'univers a eu un commencement, son commencement, par les conditions mêmes du fait, a été surnaturel; les lois de la nature ne peuvent pas rendre compte de leur propre origine. Le philosophe positif est libre de former son opinion sur ce sujet, selon le poids qu'il attache aux analogies qu'on appelle marques de dessein et aux traditions générales de la race humaine. La valeur de ces preuves est, à la vérité, une question pour la philosophie positive, mais ce n'en est pas une sur laquelle les philosophes positifs doivent nécessairement s'accorder. C'est une des méprises de M. Comte de ne jamais laisser de questions ouvertes. La philosophie positive maintient que, dans l'ordre existant de l'univers, ou

plutôt de la partie qui nous en est connue, la cause directement déterminante de chaque phénomène est, non pas surnaturelle, mais naturelle. Il est compatible avec ce principe de croire que l'univers a été créé, et même est continuellement gouverné par une intelligence, pourvu que nous admettions que le gouverneur intelligent adhère à des lois fixes qui ne sont ni modifiées ni contraires que par d'autres lois de même dispensation et auxquelles il n'est jamais dérogé d'une manière capricieuse ou providentielle. Quiconque regarde tous les événements comme des parties d'un ordre constant, chacun d'eux étant le conséquent invariable d'une condition antécédente ou d'une combinaison de conditions antécédentes, accepte pleinement le mode positif de penser, qu'il reconnaisse ou non un antécédent universel dont le système entier de la nature fut originellement le conséquent, et que cet antécédent universel soit conçu ou non comme une intelligence.

— *L'économiste.* L'originalité de John Stuart Mill, comme économiste, est dans la position qu'il a prise sur la question de la propriété et de la rente foncière, entre le socialisme autoproductiviste de Proudhon et de Karl Marx et l'optimisme de Bastiat et de Carey; sur la question du droit au travail, entre les diverses écoles socialistes, qui toutes prétendent garantir ce droit, et l'école économiste orthodoxe, fidèle aux enseignements de Malthus. Stuart Mill s'applique à montrer qu'il y a une distinction importante à faire entre la propriété foncière et la propriété mobilière, et qu'on ne doit accorder à l'appropriation du sol qu'un caractère relatif et conditionnel. Pourquoi ? Parce que le sol, existant en quantité fatalement limitée, la propriété foncière constitue fatalement un monopole. « Aucun individu, dit-il, ne saurait acquérir un droit absolu de propriété sur la terre, comme celui qu'il possède sur les produits de l'industrie. Le sol n'est pas une création de l'homme, et, comme il n'en existe qu'une quantité déterminée, et qu'il est cependant nécessaire à tous, il résulte de là que les exigences de l'intérêt public doivent seules en régler l'exploitation. Le propriétaire n'est en réalité qu'un simple usufruitier; il est tenu de cultiver la terre d'une manière conforme à l'intérêt général de la société, et il n'a pas plus le droit d'en faire un mauvais usage que de la détruire, comme s'il s'agissait d'une chose qu'il aurait créée lui-même. Il y a dans le revenu foncier deux éléments différents : l'un parfaitement juste, le loyer d'un capital; l'autre injuste, le prix d'un monopole qui résulte de la nature des choses. Il ne faut pas, comme Proudhon, confondre les deux éléments dans une commune réprobation. Il ne faut pas, comme Bastiat et Carey, prendre le parti de nier le second, pour légitimer d'une manière absolue le revenu de la terre. Il n'y a pas d'objection à élever contre le loyer du capital; mais il ne suffit pas que la propriété agraire soit affranchie des lois aristocratiques qui en arrêtent la transmission et le morcellement; l'Etat peut et doit neutraliser, autant que possible, le principe d'injustice qu'elle recèle; il peut et doit, au moyen de l'impôt, atteindre le prix du monopole naturel, ce qu'on appelle la *rente*.

Sur la question du droit au travail, Stuart Mill se montre aussi éloigné des négations tranchantes de l'école économiste que des déclamations et des illusions socialistes. Comme les économistes, il professe que la nature des choses renferme, dans des limites fatales, la garantie du travail et du salaire; que ces limites dépendent des rapports de la capitalisation et de la population, et qu'aucun système socialiste ne peut offrir un débouché infini à la main-d'œuvre avec des capitaux limités. Comme les socialistes, il soutient la morale sociale de Malthus. Il soutient que la crainte de la misère et de la faim n'est pas l'unique frein possible de la multiplication de l'espèce; qu'on en peut trouver, et qu'il en faut chercher un autre dans l'éducation, dans l'opinion et même dans des mesures législatives; qu'il ne faut pas conclure des justes critiques que peut soulever telle loi d'assistance, contre toute loi d'assistance; que le droit à l'assistance et au travail peut être admis en droit et réalisé en fait, sans affaiblir le principe d'activité et les effets de la prudence. En un mot, Stuart Mill ne voit d'objection sérieuse contre le droit au travail, entendu d'une manière absolue, que dans le principe de population; et cette objection disparaît si l'on pose, corrélativement au principe du droit au travail, le principe de responsabilités et d'obligations formelles, positives, limitant le droit de multiplication indéfinie. « Le fait est, dit-il, que le gouvernement provisoire de 1848 avait raison (de proclamer le droit au travail), et que ceux-là aussi ont raison qui le condamnent. Il y a une moitié de la vérité d'un côté et une moitié du côté opposé. Peut-être le résultat pratique de la vérité entière serait-il que toutes les personnes vivantes se garantissent les unes aux autres, par l'intermédiaire de leur représentant commun, l'Etat, la possibilité de vivre en travaillant, sauf à abdiquer le droit de propager l'espèce à leur gré et sans limite; auquel cas, riches et pauvres devraient se soumettre également aux règles prescrites par l'intérêt social. »

Une autre question importante sur laquelle Stuart Mill se prononce en un sens assez dif-

férent des conclusions de l'école économiste, et très-conforme aux aspirations socialistes, est celle de l'association coopérative, dont il appelle et espère une extension et un développement considérables, et qu'il préconise comme un progrès devenu nécessaire de l'organisation industrielle. Il insiste fortement sur l'impossibilité de maintenir indéfiniment le régime du salariat, qui divise les producteurs en deux camps de sentiments et d'intérêts opposés. « Je suis convaincu, dit-il, que l'économie industrielle qui divise la société en deux classes, celle qui paie les salaires et celle qui les reçoit, ne doit ni ne peut durer indéfiniment; je suis convaincu que la possibilité de changer ce système en un système d'union sans dépendance, de substituer l'unité d'intérêt à une hostilité organisée, dépend entièrement des développements futurs du principe d'association. »

— *Le théoricien politique.* Deux ouvrages, qui sont deux chefs-d'œuvre, la *Liberté* et le *Gouvernement représentatif*, contiennent les théories politiques de Stuart Mill. Il s'y montre publiciste puissant, judicieux et sage, autant que hardi novateur. La *Liberté* n'est qu'un court opuscule de 200 petites pages; il n'en est pas moins l'un des travaux les plus ingénieux et les plus achevés qui aient été écrits sur les rapports de l'individu et de l'Etat. Le but de l'auteur est de mettre les esprits en garde contre les dangers qui naissent pour la liberté d'un pouvoir social devenu d'autant plus fort qu'il est plus démocratique. La société, remarque-t-il, a une très-vive tendance à être un tyran pour chacun des membres qui la composent, et elle a plusieurs moyens d'exercer cette tyrannie : d'abord, les lois que vote une majorité et qu'appliquent les fonctionnaires; ensuite l'opinion publique, qui, sans recourir à une pression matérielle, peut faire passer aux âmes un joug moral écrasant. Elle a la nécessité de lutter contre la tyrannie de l'opinion publique et de constituer une sphère de droits individuels qui soit soustraite au pouvoir des majorités. Rien ne serait plus funeste pour la nature humaine et pour le genre humain que le despotisme moral et matériel de la démocratie. Ce qui en sortirait infailliblement, ce serait la médiocrité, la pusillanimité universelle. On verrait alors régner sans contradiction le lieu commun et le préjugé; ce préjugé aristocratique, mais il ne serait pas plus vrai ni plus bienfaissant. Le joug de l'opinion et de la force publique amoindrirait tous les caractères ou plutôt les empêcherait de se former. On arriverait ainsi à un état social où la spontanéité, l'originalité feraient défaut, où chacun aurait les yeux sur son voisin et sur tous pour régler sa conduite et ses opinions, à une sorte de communisme, en un mot, dans le monde des idées et des sentiments, qui ne serait pas moins dégradant ni moins stérile que le communisme économique. Mais comment échapper à ce joug qui menace les sociétés démocratiques? comment déterminer ce domaine individuel qui doit être soustrait à l'action du pouvoir social? Stuart Mill répond à cette question en posant ce principe que « la seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres; » qu'elle « n'en a pas une raison suffisante dans le bien de cet individu, soit physique, soit moral. »

Il s'agit de trouver les combinaisons pratiques qui peuvent assurer le respect et l'application de ce principe et nous préserver du despotisme des majorités. C'est l'objet du second ouvrage politique de Stuart Mill, le *Gouvernement représentatif*. Ces combinaisons et dispositions constitutionnelles se réduisent à trois principales : 1^{re} l'institution d'une chambre des capacités peu nombreuse, chargée de la rédaction et de l'initiative des lois; 2^o la représentation des minorités au parlement; 3^o le suffrage plural. Il faut, selon Stuart Mill, que tout gouvernement failt pour un degré élevé de civilisation ait dans son sein, à côté de la chambre des représentants ou du parlement, un conseil immuable, dont les membres n'excèdent pas en nombre ceux d'un cabinet ministériel et dont la charge spéciale soit de faire les lois. « Ce conseil, dit-il, représenterait l'élément d'indépendance, tandis que le parlement représenterait l'élément de volonté. » Il faut, en second lieu, que le système représentatif devienne sincère et véritable par la représentation proportionnelle des minorités. « La démocratie, organisée comme elle l'est, n'atteint même pas son but ostensible, celui de donner en tous cas les pouvoirs du gouvernement à la majorité numérique; elle fait quelque chose de très-différent, elle les donne à une majorité de la majorité, qui peut n'être et qui n'est souvent que la minorité de l'ensemble. » Il faut enfin qu'on accorde double vote aux hommes dont les études ou les fonctions témoignent d'une éducation et d'une instruction au-dessus de la moyenne. Tels sont les moyens que Stuart Mill estime nécessaires pour parer aux entraînements du nombre et pour éviter la domination ignorante et brutale de la classe des travailleurs manuels.

MILLADE s. f. (mi-la-de; ll mill. — rad. mil). Bouillie de mil que l'on fait aux environs de Pau : *Henri IV, dans son enfance,*

partagea souvent la MILLADE des Béarnais. (Legoarant.)

MILLAIS (John Everett), célèbre peintre anglais, né à Southampton le 8 juin 1829. Il fut élevé en France d'abord, puis à Jersey, d'où il vint à Londres pour suivre les cours de l'Académie royale. Il obtint, à l'âge de quatorze ans, une médaille d'argent, et à dix-huit une médaille d'or, pour son tableau les *Benjaminites enlevant leurs femmes* (1847). Il exposa en même temps la *Reine Elgiva livrée aux ennemis de Dunstan* et le *Deutér de la veuve*. Deux ans plus tard, rompant avec les traditions académiques, il devint le chef d'un parti de réformateurs artistiques, les préraphaélites, qui comptèrent dans leurs rangs MM. Collins, Hunt, Rossetti, Dyce, etc., dont le mot d'ordre, tout à fait réactionnaire, est de remplacer l'art de la peinture au xve siècle, et de considérer Raphaël, Michel-Ange et Titien comme non avenus, comme si le génie de ces grands maîtres n'avait servi qu'à corrompre le goût. Les novateurs fondèrent même une revue intitulée : le *Germe ou Art et poésie* (1850), qui ne vécut que peu de temps. Cependant M. Millais, après son *Isabella*, tirée d'une scène de Keats, et dans laquelle il avait rompu avec toutes les idées reçues, continua vaillamment sa tâche. Successivement, il exposa *Ferdinand et Arlequin*, *l'Enfance de Christ* (1850); *la Fille du diable*, *Mariana*, *le Retour de la fête de l'arc* (1851); *Ophélie*, *Episode de la Saint-Barthélemy* (1852); le *Proscrit royaliste* (1853), assez belle toile qui, malgré son étrangeté, le fit admettre à l'Académie royale, après un débat assez long. Il a peint aussi, en 1854, un beau portrait de M. Ruskin, critique qui avait soutenu dans le *Times* les préraphaélites et donné aux jeunes réformateurs l'appui de sa plume. Un an plus tard, M. Millais envoyait à l'Exposition universelle de Paris plusieurs tableaux importants : *Ophélie*, *l'Ordre d'élargissement* et le *Retour de la colombe à l'arche*.

« Je regrette, a dit de lui M. About, que M. Millais, esprit très-libéral, s'adonne à la peinture réactionnaire. M. Millais dessine d'instinct et peint savamment. Ses tableaux, exécutés avec une conscience toute britannique, reproduisent non-seulement le modèle et la couleur des chairs, mais jusqu'au grain des étoffes. Le marchand qui a vendu le drap reconnaît la qualité de ses tissus; le mouton qui a fourni la laine retrouverait la nature de sa toison. Ce mérite serait médiocre si la fin des détails nuisait à l'effet de l'ensemble; mais M. Millais exprime aussi bien un sentiment qu'une paire de guêtres, et une passion qu'une manche d'habit. *L'Ordre d'élargissement* est un chef-d'œuvre, malgré la perfection minutieuse de tous les détails. Cette jolie petite *Ophélie*, qui se noie sans y penser, est pleine de grâce et de naïveté; le paysage même qui l'entoure est d'un sentiment très-mélancolique, quoique les feuilles des arbres soient colorées. Que conclure de là? Que M. Millais a infiniment de talent, puisqu'il nous émeut et nous charme en se privant de tous les moyens que l'art moderne a découverts. On dirait un amoureux du stade qui a mis des semelles de plomb et qui remporte ainsi chassé le prix de la course. M. Millais ira loin, s'il consent à changer de souliers. »

M. Everett Millais a depuis exposé, à Londres (1853), la *Vallée du repos*, *Feuilles d'automne* et les *Pommiers en fleurs*, scènes et paysages dans le même goût archaïque, pleins de réalisme et tout à la fois très-imaginaires. Il a envoyé à l'Exposition universelle de 1867 la *Veille de la Sainte-Agnès*, *Satan semant l'ivraie* et les *Romains quittant la Grande-Bretagne*.

MILLANQUE s. m. (mi-llan-ge; ll mill. — rad. mil). Bot. Nom vulgaire du sorgho.

MILLAR (Jean), publiciste écossais, né à Shotts (Ecosse) en 1735, mort à Glasgow en 1801. Lorsqu'il eut achevé ses études, il entra comme précepteur chez lord Kames, qui s'occupait de philosophie et vivait intimement avec Adam Smith, David Hume et d'autres personnages distingués. Millar, doué d'une vive imagination, d'une grande facilité de parole, se lia avec ces hommes éminents, recueillit dans leur commerce des vues ingénieuses et profondes sur la législation et la philosophie, se fit recevoir avocat en 1760 et obtint au concours, l'année suivante, une chaire de droit à l'université de Glasgow. Son enseignement obtint le plus grand succès. Alors, de sa chaire se pressèrent de nombreux élèves, écoutant avec intérêt et clairvoyance, ses impressions savantes sur les points, parfois les plus élevés et les plus ardu de la jurisprudence et de la philosophie, qu'il traitait de façon à charmer et intéresser son public. Bien qu'il partageât les opinions métaphysiques de Hume, il avait des doctrines politiques diamétralement opposées; il croyait au progrès, à la liberté, et il a exposé avec une rare sagacité ses idées larges et fécondes dans des ouvrages justement estimés : *l'Origine de la distinction des rangs* (1771, in-8^o), trad. en français par Suard (1773, in-12); *Coup d'œil historique sur le gouvernement anglais, depuis l'établissement des Saxons dans la Grande-Bretagne jusqu'à l'avènement des Stuarts* (1787, in-8^o); *Œuvres posthumes* (1803, 2 vol. in-8^o).

MILLARD s. m. (mi-llar; ll mill.). Argot. Nom donné anciennement aux gueux qui mendiaient dans les campagnes.

MILLARD (Jean-Auguste), homme politique français, né à Troyes en 1802. A l'exemple de son père, il s'adonna au commerce, se fit connaître comme un des principaux membres du parti libéral dans sa ville natale, sous le règne de Charles X et sous celui de Louis-Philippe, finit par adhérer complètement aux idées républicaines, s'associa activement à la campagne des banquets réformistes en 1847, et prit part à la révolution de février 1848. Élu, le second, représentant du peuple à la Constituante dans le département de l'Aube, il vota avec les républicains non socialistes, fut, après l'élection du président Louis-Napoléon, un des adversaires déclarés de la politique rétrograde de l'Élysée, se prononça énergiquement contre l'expédition française à Rome et provoqua la chute du ministre de l'intérieur Léon Faucher, en signalant à la Chambre la dépêche télégraphique que cet homme d'État avait envoyée aux préfets à la suite d'un vote relatif à l'expédition romaine (4 mai 1849), dépêche dans laquelle il signalait, comme des perturbateurs de la paix publique, voulant courir aux barricades et renouveler les journées de Juin, les représentants du peuple qui avaient voté contre la politique suivie par le ministère. Après l'expiration de la session, M. Millard ne fut pas réélu et entra dans la vie privée.

MILLARÈS s. m. (mi-la-rèss; ll mill.). Comm. Espèce de cigare.

MILLAS s. m. (mi-la; ll mill.). Sorte de gâteau qu'on fait dans le sud-ouest de la France avec de la pâte roulée, au centre de laquelle on place du miel.

MILLAS, bourg de France (Pyénées-Orientales), chef-lieu de canton, arrond. à 17 kilom. O. de Perpignan, sur la rive droite de la Têt, dans la plaine de Rivéral; pop. aggl., 1,903 hab. — pop. tot., 2,013 hab. Commerce de grains, haricots renommés, bestiaux et chevaux. Débris de murailles et de tours gothiques. Ermitage de la Force-Réal, but d'un pèlerinage fréquent. Ruines de l'ancien château fort de Force-Réal, bâti vers le milieu du xiii^e siècle.

MILLAU ou **MILHAU**, en latin *Emilianum Castrum*, ville de France (Aveyron), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 71 kilom. S.-E. de Rodez, au-dessous du confluent du Tarn et de la Dourbie; pop. aggl., 13,804 hab. — pop. tot., 15,022 hab. L'arrond. comprend 9 cantons, 49 communes et 66,389 hab. Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, justice de paix. Collège communal. Fabrication de draps, gants; tanneries, mégisseries, chamoiseries renommées, filature de soie, poterie. Mines de houille. Commerce de bois de construction, merrain, cuirs, laines brutes et filées, bestiaux, vins, amandes, fromages. Foires importantes. Cette ville, située dans un riche vallon, arrosé par le Tarn et la Dourbie, offre un aspect séduisant quand on la considère du haut des collines qui la dominent de tous côtés; mais l'intérieur est loin de répondre à cette belle apparence. On n'y trouve pas un seul monument remarquable, mais des promenades agréables et de jolies fontaines.

La fondation de Millau est, dit-on, antérieure à la conquête de la Gaule par les Romains, bien qu'aucune preuve ne puisse être fournie à l'appui de cette assertion. Par la suite, elle appartient aux comtes de Provence. Par le mariage de Douce, fille de Gilbert et de Gerberge, avec Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, au commencement du xii^e siècle, elle passa à la maison de Barcelonne, et quand celle-ci monta sur le trône d'Aragon en 1137, elle forma une annexe de ce royaume. Plus tard réunie à la France, elle devint le chef-lieu de la haute Marche. Au xvi^e siècle, elle devint une des places des calvinistes, qui y tinrent des assemblées générales en 1573 et 1620. En 1629, Richelieu s'en empara et fit détruire les fortifications qui la défendaient. Patrie du vicomte de Bonald.

MILLAUD (Moïse), banquier et journaliste français, né à Bordeaux le 27 août 1813, mort en 1871. Fils de pauvres marchands Israélites qui habitaient Bordeaux, il ne reçut qu'une instruction très-incomplète et entra de bonne heure chez un huissier en qualité de petit clerc. Il était dévoré de l'ambition de parvenir, à quelque prix que ce fût, et il chercha par tous les moyens à se tracer une voie. A seize ans, il était nommé directeur de l'*Achéron*, société bordelaise qui vendait des centimes à vingt ans, il fondait un petit journal, intitulé le *Lutin*, qui lui fit, dans sa ville natale, un commencement de réputation. Il s'aperçut bien vite que Bordeaux n'offrait pas un champ assez vaste à son activité. La tête remplie de projets de toutes sortes, il vint à Paris en 1836, et se mit aussitôt à faire du journalisme. Il créa successivement plusieurs feuilles qui n'eurent qu'une existence éphémère, mais dont la direction lui donna un peu de temps l'expérience des affaires : le *Gamin de Paris* (1836), le premier journal vendu à la porte des théâtres; le *Gigneur* (même année); le *Négociateur* (1838), dans lequel il imagina de ne parler que d'affaires commerciales, ce qui, dans la

pensée de son fondateur, devait le faire réussir auprès d'un public spécial. En 1839, il créa sa célèbre *Audience*, qui a joué un rôle à part dans le journalisme parisien et dont nous avons raconté l'histoire (v. l'article bibliographique AUDIENCE). Le but de cette feuille, dont l'idée appartenait à Léo Lespès (Timothée Trimm), était de s'occuper exclusivement des affaires de tribunaux. Grâce aux combinaisons de Millaud, dont l'imagination fertile trouva une foule de moyens de publicité tapageuse et inconnue jusqu'alors, l'*Audience* obtint pendant six années, jusqu'en 1845, un très-grand succès, et balança même l'influence si bien établie de la *Gazette des Tribunaux*. A cette époque, elle cessa de paraître et Millaud sembla, pendant quelques temps, ne plus vouloir tenter la fortune par le journalisme. Il fit cependant quelques petits vaudevilles pour le théâtre Comte. Le 24 février, il fonda le *Libérateur*, qui se vira, pendant quatre mois, à un très-grand nombre d'exemplaires, et dans laquelle il exploitait la renommée de Louis-Napoléon, en servant de toutes ses forces les intérêts du prince qui, trois ans plus tard, devait accomplir le coup d'État du 2 décembre. L'attitude ouvertement bonapartiste de la *Liberté* fit supprimer ce journal après l'insurrection de juin.

Ce fut à partir de cette année 1848 que commença la fortune de Millaud. Les événements terribles qui s'étaient accomplis avaient détruit le crédit public; les affaires étaient devenues difficiles, le capital défilant. Avec son ami Mires, son compatriote et son coreligionnaire, qui, depuis quelques temps, avait été son associé dans toutes ses entreprises plus ou moins obscures et aventureuses, il eut la pensée d'exploiter la publicité des journaux au bénéfice de ses idées industrielles. Tous deux achetèrent une feuille industrielle et financière, le *Journal des chemins de fer*, au prix de 1,000 francs payables en quatre mois. Ils surent en faire un centre de renseignements et d'influences. Les renseignements intéressaient une foule énorme de porteurs de titres, gros ou petits, découragés par une baisse inouïe de valeurs, avides de conseils, de direction, d'espérance. Les influences se composaient de toutes les compagnies dont les entreprises en souffrance ne pouvaient se relever que par des appels de fonds. Les directeurs du *Journal des chemins de fer* s'entendirent entre les uns et les autres, rassurant ceux-ci, soutenant ceux-là, rendant aux uns la confiance, conservant aux autres leur clientèle ébranlée. En un mot, ils surent si bien faire qu'au bout de quelques mois leur petit journal devint une autorité en matière de finance spéculative. Telle fut l'origine de la grande fortune de Millaud. Depuis lors, sa vie est complètement mêlée à celle de Mires, et leur histoire est commune (v. MIRE). C'est avec lui qu'il se servit de l'immense popularité de Lamartine pour fonder le *Conseiller du peuple*, qu'il ouvrit la Caisse des actions réunies, qui donna en deux ans 90 pour 100 à ses actionnaires; enfin qu'il fonda la célèbre Caisse des chemins de fer, à la tête de laquelle Mires resta seul en 1853, après un partage qui donna à chacun d'eux un bénéfice de millions. A partir de cette époque, Millaud travailla pour son seul compte. Il établit une maison de banque et entreprit plusieurs grandes affaires qui tiennent une place importante dans l'histoire financière du second Empire. En 1856, il transforma le journal le *Dock* en *Journal des actionnaires* et créa, avec MM. Leopold Amal, L. Jourdan, Ch. Duvreyer et autres, sous le nom de Caisse générale des actionnaires, une association financière au capital nominal de 25 millions de francs, qui, outre les opérations de banque ordinaires, eut pour objet spécial l'exploitation de son journal. Comme complément à cette feuille, il acquit, en 1856, moyennant 800,000 francs, les droits de M. Emile de Girardin sur le *Journal des Débats* (1863). Des dissentiments ne tardèrent pas à éclater entre lui et ce dernier, et donnèrent lieu, en 1857, à des démêlés judiciaires. Trois ans après, il vendait à M. Solar la part de propriété qu'il avait acquise de M. Emile de Girardin dans la *Presse*. Un changement s'était opéré dans le public, et les opérations de Bourse qui avaient excité l'enthousiasme pendant quelque temps étaient tombées en discrédit. Millaud chercha à refaire sa fortune ébranlée en créant des journaux, ce qui lui avait autrefois si bien réussi. C'est alors qu'il eut l'idée de fonder un nouveau type de journal quotidien à bon marché, le *Petit journal*, qui obtint en très-peu de temps un immense succès et trouva aussitôt de nombreux auteurs (1863). Le tirage quotidien du *Petit journal* fut, pendant un instant, de 300,000 exemplaires. Ce chiffre énorme s'est beaucoup abaissé dans la suite. Outre cette innovation, il faut rappeler la création de diverses feuilles comme le *Journal illustré*, le *Journal littéraire*, le *Soleil*, le *Journal des voyageurs*, l'*Histoire*, qui se succédèrent depuis 1864, et que leur fondateur cherchait à faire réussir, soit au moyen de la nouveauté du format, soit par quelque singularité excentrique.

Moïse Millaud représente, sous le second Empire, le type des traitants qui, pendant le xvi^e siècle, se complurent à étaler leur fortune sous les yeux de la noblesse jalouse et contre lesquels Le Sage, dans *Tartare*, a

épousa sa femme mordante en épigrammes immortelles. Comme eux, il réunit chez lui les gens de lettres et la haute aristocratie. Il se mêla même de littérature. En 1859, malgré ses occupations de banquier, il fit, en collaboration avec M. Clairville, un vaudeville en trois actes, *Ma nièce et mon ours*, qui eut un plein succès. La pièce reposait sur un quiproquo très-bien méné et très-bien conduit; la presse fut à peu près unanime à en faire l'éloge. Chaque année, ce financier journaliste donnait des fêtes splendides dans un luxueux hôtel de la place Saint-Georges, où il avait rassemblé à grands frais des œuvres d'art de toute espèce dans le choix desquelles il montrait paraît-il, sa richesse plutôt que son bon goût. Millaud est mort en 1871, d'une maladie de cœur qui, depuis quelque temps, le tenait éloigné des affaires.

MILLAUD (Arthur-Paul-David-Albert), littérateur, fils du banquier Moïse Millaud, né à Paris en 1836. Il entra, en 1869, à la rédaction du *Figaro*, où, pendant un an, il publia chaque jour, sous le titre de *Petite Némésis*, des articles en vers, qui montraient plus de facilité que de talent réel. Il fit paraître ensuite, dans le même journal, des *Fantaisies satiriques* en vers et en prose, et suivit le *Figaro* dans ses pitoyables évolutions. M. Millaud a écrit, en outre, quelques pièces de théâtre, où l'on retrouve la même facilité excessive et l'absence de toute valeur littéraire. Nous citerons de lui le *Péché véniel*, en un acte et en vers, joué au Vaudeville en 1872, et inspiré par un conte drolatique de Balzac; *Plutus*, pièce en vers, aussi enlevée que mal écrite, représentée au même théâtre en 1873; la *Queenouille de verre*, opérette remplie de propos grivois, dont la musique est de M. Grisar et qui a été donnée aux Bouffes-Parisiens en 1873. M. Albert Millaud a publié en volume sa *Petite Némésis* (1869, in-18).

MILLAUD (Mardochee-Alphonse), journaliste et administrateur français, né à Mourières (Bouches-du-Rhône) en 1839. Lorsqu'il eut terminé ses études à Arles, il obtint un emploi à la mairie de Saint-Remi, où il resta jusqu'en 1854. A cette époque, son oncle, le banquier Moïse Millaud, l'appela auprès de lui à Paris, puis le fit entrer à la *Presse* (1856) et au *Journal des actionnaires*. Lorsque le célèbre banquier créa le *Petit journal* en 1863, il chargea de la direction de cette feuille M. Alphonse Millaud, qui eut la signature sociale avec le tiers des bénéfices. Ce dernier prit part, en outre, à la création du *Journal illustré*, du *Journal politique*, du *Journal littéraire*, du *Soleil*, etc., et collabora particulièrement au *Journal politique*. En 1868, il organisa à Saint-Remi, en Provence, une fête littéraire qui fit grand bruit, et à laquelle assistèrent, sous la présidence de Mistral, des poètes français, provençaux et espagnols. M. Alphonse Millaud était encore directeur gérant du *Petit journal* lorsque, à la suite de mauvaises affaires faites par son oncle, il eut recours à divers expédients pour créer des ressources. Il prit l'abonnement à la charge du *Petit journal*, devenu la propriété d'actionnaires, les dettes du compte de la liquidation Moïse Millaud (1870); puis, en 1871, il annonça qu'il se chargeait de l'échange des titres de la rente italienne et des obligations de la ville de Paris, réputé plus de 900,000 fr. de titres, dont il échangea pas un seul, et employa cet argent à éteindre les dettes les plus pressantes. Enfin, lors de l'emprunt de 1872, il fit paraître un avis par lequel il proposait de souscrire pour ses clients en promettant des avantages exceptionnels, et reçut du public 1,200,000 francs. Traduit en police correctionnelle, il fut condamné, le 13 juin 1873, par banqueroute simple et escroquerie, à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

MILLAUD (Edouard), magistrat et homme politique français, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône) en 1834. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il alla se faire inscrire au barreau de Lyon (1856), où il ne tarda pas à se faire remarquer à la fois par son talent et ses idées libérales et démocratiques. Après la chute de l'Empire, M. Millaud fut nommé par M. Crémieux premier avocat général à Lyon (10 septembre 1870). Il remplit ce poste avec autant de dévouement que de distinction, devint procureur général par intérim (janvier 1871) et se démit de ses fonctions, le 24 mai suivant, pour ne point être obligé de sévir contre la presse. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, les électeurs du Rhône nommèrent M. Millaud membre de l'Assemblée nationale. Il alla siéger à l'extrême gauche et prit fréquemment la parole, notamment en 1871, pour demander la levée de l'état de siège à Lyon, sur l'organisation des conseils généraux, sur la fête des écoles à Lyon; en 1872, sur la dénonciation des traités de commerce, contre les autorisations de poursuites contre divers journaux, sur l'organisation de la magistrature et contre les commissions mixtes, sur le budget, sur la répression de l'ivresse, sur le recrutement de l'armée; en 1873, sur la police de Lyon, sur la municipalité de Lyon, sur le colportage, etc. M. Millaud a voté contre la dissolution des gardes nationales, contre le pouvoir constituant, contre la proposition Rivet, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour le maintien des traités de commerce, contre la péti-

tion des évêques, pour la proposition Ferry, pour la dissolution de l'Assemblée, contre la loi sur la suppression de la mairie de Lyon, pour le maintien des pouvoirs de M. Thiers (24 mai 1873), contre le ministère de Broglie, au sujet de la circulaire Beulé-Pascal, contre l'expropriation de terrains pour l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, contre la demande d'urgence sur la proposition Changarnier, demandant la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon pour dix ans, etc.

Depuis 1871, M. Millaud est membre du conseil général du Rhône. Outre des articles de journaux et des études sur des matières de jurisprudence insérées dans divers recueils, on lui doit: *Etude sur l'orateur Hortensius* (1859, in-8); *Daniel Mainvi, jurisprudence vénète, lois et coutumes de Venise* (1867, in-8); le *Soufflet: Devons-nous signer la paix?* (1871, in-8). Il a publié, en outre, de petits livres destinés à propager dans le peuple les idées républicaines: le *Père Gérard: l'Almanach du père Gérard*; les *Semaines du père Gérard* (1872), etc.

MILLBURY, bourg et commune des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 10 kilom. S. de Worcester; 3,207 hab. Fabrication de lainages, ouvrages en fer, aiguilles; fonderie de canons, papeteries, huileries.

MILLE adj. num. (mi-le — lat. *mille*, que Corssen rattache à une racine sanscrite *mil*, réunir, rassembler. Chevallet fait observer que, dans l'ancienne langue, *mille* n'était généralement pas employé substantivement; le substantif était *millier*. C'est probablement la cause à laquelle nous devons l'invariabilité de *mille*, qui ne suit point la règle de cent, car il ne prend pas la marque du pluriel lorsqu'il est précédé d'un nombre qui le multiplie. Il en était tout différemment en latin: *centum* restait invariable, tandis que *mille* avait pour pluriel *millia*. Dix fois cent: *MILLE francs. Deux MILLE hommes. Dix MILLE soldats.*

— En nombre indéterminé, mais fort considérable: *Ma fille vous fait mille compliments et mille adieux; elle s'en va au diantre, en Provence.* (Mme de Sév.) *On n'arrive à la raison que par un chemin et l'on s'en écarte par mille.* (La Bruy.) *Les lois de la liberté sont mille fois plus utiles que n'est dur le joug des tyrans.* (J.-J. Rouss.) *Celui qui ont mille fantaisies n'est pas un seul goût.* (Mme Necker.) *Le despotisme a ce vice, entre mille autres, que son exigence croît dans la même proportion que décroissent ses moyens.* (Guizot.) *La nature est une idée générale qui a mille applications diverses.* (St-Marc-Girard.) *Sous les auspices de la liberté, la vérité est mille fois plus forte que tous les sophismes.* (Mich. Chev.) *L'amour trouve mille portes pour s'insinuer dans les âmes.* (J. Simon.) *Le bonheur des hommes est moins le résultat de ces grands lots de bonne fortune qui arrivent rarement, que de mille petites jouissances qui se reproduisent tous les jours.* (St-Beuve.)

— S'emploie dans un grand nombre de jurons: *Mille tonnerres. MILLE bombes. MILLE papes! s'écria Clopin, vous êtes tous des imbéciles!* (V. Hugo.)

— *Mille et mille, Cent mille.* En très-grand nombre: *Je vous l'ai dit cent mille fois.*

En vain, par mille et mille outrages,
Mes ennemis ont cru me rendre affreux,
J.-B. ROUSSEAU.

Cent mille bras vers lui sont tendus à la fois,
Cent mille cris plaintifs ne forment qu'une voix.
J. CHENIER.

Des mille et des cent. De grandes sommes d'argent: *C'est cela: toujours dépenser de l'argent! Ah! ah! croyez-vous donc qu'il y ait des mille et des cent ici?* (Balz.)

— *Etre à mille lieues.* Etre très-loin de deviner, de soupçonner, de savoir: *N'est-ce pas cela? — Vous en êtes à mille lieues.*

— Hist. *Mille diables.* Corps d'aventuriers organisé sous François I^{er}.

— s. m. Nombre composé de mille unités: *Un mille, deux mille, cent mille. Unité, dizaine, centaine de mille.* Pour multiplier un nombre entier par mille, on ajoute trois zéros à sa droite. *Le carré de mille est un million.* Il chiffre représentant des mille: *Placer exactement les mille, les centaines, les dizaines et les unités.* Il quantité de mille objets: *Un mille d'épingles.*

— Gramm. *Mille* est toujours invariable quand il exprime une idée de nombre: *Deux mille; trois mille quatre cents.*

Au lieu de mille cent, mille deux cents, mille trois cents, etc., on dit souvent onze cents, douze cents, treize cents, etc. Mais on ne peut jamais remplacer mille par dix cents.

Dans la date ordinaire des années qui commencent par le mot *mille*, on écrit *mil* quand ce mot est suivi d'un adjectif de nombre: *L'an mil huit cent.* *Mille* conserve encore ses cinq lettres pour les dates étrangères à l'ère chrétienne: *L'an du monde deux mille.* (Acad.)

Dans la suite des nombres, après *mille*, on dit: *mille un, mille deux, etc.*; mais quand il n'y a qu'un seul nombre d'énonce, on dit plutôt *mille et un*, et le substantif suivant est toujours au pluriel: *Mille et un chevaux; et non cheval; les Mille et une nuits.*

— Arithm. Le *mille*, unité de quatrième

ordre, vaut dix fois cent unités. Toutes les unités qui sont de *mille* en *mille* fois plus grandes à partir des unités simples sont appelées unités principales. *Mille mille* font un million, et *mille* millions font un billion ou un milliard. Dans la numération écrite, le nombre mille est représenté par l'unité suivie de trois zéros (1,000); lorsqu'il est multiplié par dix, il fournit les dizaines de mille (10,000); lorsqu'il est multiplié par cent, il fournit les centaines de mille (100,000). Pour représenter le nombre *mille*, les Romains employaient la lettre *M*, qu'ils reportaient une, deux, trois fois à la droite d'elle-même pour écrire les nombres 2,000, 3,000, 4,000, etc. Ainsi, *M* = 1,000, *MM* = 2,000, *MMM* = 3,000, *MMMM* = 4,000, etc. Les Grecs représentaient le nombre mille par α , un alpha accompagné d'un petit trait ou d'un iota souscrit placé à gauche. Les autres unités de mille ou pour mieux dire les multiples de mille étaient ainsi représentés:

2,000 3,000 4,000 5,000 6,000 7,000 8,000 9,000

Pour exprimer un nombre quelconque de myriades, les Grecs faisaient usage de la lettre *M* qu'ils plaçaient au-dessous des caractères qui désignaient ce nombre de myriades. Ainsi,

$\alpha, \beta, \gamma, \delta, \epsilon, \zeta, \eta, \theta, \iota, \kappa, \lambda, \mu, \nu, \xi, \omicron, \pi, \rho, \sigma, \tau, \upsilon, \phi, \chi, \psi, \omega$
signifiait :

10,000 20,000 30,000 40,000 50,000

Diophante et Pappus représentent les dizaines de *mille* par les lettres *Mv* placées après le nombre. On a :

$\alpha Mv = 10,000$, etc.

Mille et une nuits (LES), recueil de contes arabes, traduits en français par Antoine Galland. Tous ces contes sont liés entre eux par un artifice aussi simple qu'ingénieux. Un sultan de Perse, Schahriar, de la dynastie des Sassanides, ayant été indignement trompé par sa sultane, son épouse favorite, se vengea en la faisant étrangler, et pour prévenir les infidélités de celles qu'il prendrait à l'avenir, il résolut d'en épouser une chaque nuit et de la faire mourir le lendemain. Plusieurs avaient déjà subi ce triste sort, et la terreur régnait dans la capitale de la Perse, lorsque Scheherazade, fille d'un vizir, décidée à mettre fin à ces horribles exécutions au péril même de ses jours, supplia son père de demander pour elle au sultan l'honneur de sa couche. Scheherazade avait un courage au-dessus de son sexe, infiniment d'esprit, une pénétration admirable et une mémoire si prodigieuse que rien ne lui était échappé de tout ce qu'elle avait lu. Enfin, elle faisait des vers mieux que les plus célèbres poètes de son temps, et tous ces avantages étaient couronnés par une merveilleuse beauté. Quand elle fut seule avec le sultan, elle lui demanda, tout en pleurs, la grâce de laisser sa sœur cadette, Dinarzade, qu'elle aimait tendrement, passer la nuit dans la même chambre, afin qu'au matin elle pût lui faire une dernière fois ses adieux. Le sultan lui ayant accordé cette faveur, Dinarzade, une heure avant le jour, adresse ces paroles à Scheherazade, ainsi qu'elles en étaient convenues : *Ma sœur, si vous ne dormez pas, je vous supplie, en attendant le jour qui paraîtra bientôt, de me raconter un de ces contes agréables que vous savez.* C'est alors que Scheherazade commence cette riche et interminable série de contes ingénieux, dont elle a toujours soin d'interrompre le récit au moment le plus intéressant et à l'heure où le sultan va le quitter, afin de tenir sa curiosité en éveil. Le stratagème réussit, et le sultan, dont le cœur et les sens sont toujours plus flattés par cette inépuisable variété d'événements merveilleux, remet de jour en jour l'exécution de sa terrible résolution. Mille et une nuits s'écoulent de cette manière, pendant lesquelles Schahriar, tenu constamment sous le charme de ces récits enchanteurs, sent peu à peu se calmer son ressentiment. Enfin, il fait grâce à la belle Scheherazade et renonce en sa faveur à la loi cruelle qu'il s'était imposée.

C'est Galland qui a donné aux *Mille et une nuits* leur popularité en les traduisant, et même on suppose qu'il n'a pas fait que traduire. Si le cadre et la plupart des épisodes appartiennent au livre arabe, bon nombre d'autres sont sortis de son imagination. Après tout, s'il lui fait honneur, car il était impossible de mieux pénétrer des mœurs et du caractère de l'Orient. Son livre est une peinture complète, exacte et très-dramatique des mœurs orientales. L'audace et les artifices des femmes, qui risquent d'autant plus qu'elles sont plus rigoureusement captives, l'hypocrisie des religieux, la corruption des gens de loi, la friponnerie des esclaves, tout y est fidèlement retracé; un voyage à Bagdad ou à Téhéran n'en apprendrait pas beaucoup plus. On y trouve aussi de ces vieilles traditions que plusieurs peuples ont racontées à leur manière: l'histoire de Phèdre, celle de Circé, celle de Joseph sont très-aisées à reconnaître. *Les Aventures de Sindbad le marin, Aladin ou la Lampe merveilleuse, les Aventures du calife Haroun-al-Raschid, Ali-Baba ou les Quarante voleurs, l'Oiseau-roi, l'Histoire d'Abou-Casem*, tous ces récits où le merveilleux joue un grand rôle

et frappe vivement l'imagination seront toujours populaires.

Ce n'est point, dit M. Féletz, un présent méprisable que celui d'un livre qui plaît à tous les âges, qui convient à tous les caractères et à tous les goûts; qui fournit toujours aux oisifs une lecture amusante, aux gens studieux et occupés un délassement agréable; une source plus abondante qu'on ne pense de réflexions philosophiques et morales aux sages et aux philosophes; une source éternelle de mélodrames aux poètes du boulevard; et aux poètes les plus distingués des tours, des images, des conceptions qu'ils peuvent ou imiter ou s'approprier, et tous les trésors, je dirai presque les prodiges de l'imagination la plus féconde et la plus variée... Nous aimerons toujours les contes, et les fées et les génies ne gâteront rien; nous nous prêterons à ces fictions, quelque invraisemblables qu'elles soient, lorsque, comme dans les *Mille et une nuits*, elles amèneront une foule de situations variées et intéressantes; nous les aimerons surtout lorsque ces fictions serviront à mieux développer les caractères des peuples qui les ont inventées, à mieux faire connaître leurs usages, leurs mœurs, leurs principes et leurs opinions; lorsque, enfin, sous le voile d'une apparente frivolité, ou même sous le masque d'une folie bizarre, elles cachent une instruction morale et les leçons d'une sage philosophie.

Dans l'application, les *Mille et une nuits* sont devenues le synonyme de tout ce qui offre un aspect éblouissant, merveilleux, magique; l'image d'un luxe oriental.

Dans ce pays glacial et privé de vive lumière, les illuminations sont un incendie: on dirait que la nuit doit consoler du jour. Les arbres disparaissent sous une décoration de diamants; dans chaque allée, il y a autant de lampions que de feuilles; c'est l'Asie, non l'Asie réelle, l'Asie moderne, mais la fabuleuse Bagdad des *Mille et une nuits*, ou la plus fabuleuse Babylone de Sémiramis.

Marquis DE CUSTINE.

On est involontairement séduit par l'utopie perpétuelle de cette jeune âme (Féletz) qui, du milieu de la ville de Naples, rêve ainsi une liberté, une justice, une force dans les droits des nations, une incorruptibilité dans les hommes vraiment admirable: ce sont les *Mille et une nuits* de la politique.

VILLEMAIN.

Mille et un jours (LES), contes persans de Moulah ou Moclès, que François Fénelon de La Croix a traduits en français et publiés après en avoir confié la révision à Le Sage (Paris, 1710-1712, 5 vol. in-12). Il semble que les *Mille et un jours* ne soient qu'une imitation des *Mille et une nuits*. Dans ces dernières, c'est un prince prévenu contre les femmes, et dans les *Mille et un jours*, c'est une princesse prévenue contre les hommes, avec cette différence, toutefois, que dans les contes de Galland la fille du vizir pense plutôt à conserver ses jours qu'à détromper son époux, tandis que dans la fable de Moclès tous les contes tendent à la glorification de l'homme. On ne sait cependant si les contes persans précédents ou suivent les *Mille et une nuits* ni à qui attribuer la priorité. Il existe à la Bibliothèque une traduction de ces contes en langue turque, sous le titre de *Al-farage Badal-Schidda*.

MILLE (AN), date célèbre dans l'histoire des terreurs superstitieuses du moyen âge. C'était une croyance populaire fort répandue au x^e siècle que le monde devait finir l'an mille. Cette croyance, qui était la fortification de tout son pouvoir, qui était alors si grand. On disait dans les conciles : *Elle approche. l'arrivée de Dieu dans sa majesté terrible, du pasteur éternel devant lequel vont comparaître tous les pasteurs et leurs troupeaux.* A plusieurs chroniqueurs racontent qu'ils ont entendu dans l'église de Paris et ailleurs des sermons sur l'approche de ce jour terrible, dont l'idée éveillait dans les imaginations crédules et ardentes les plus sinistres images. Que le clergé propagait ces croyances par calcul ou par conviction, c'est ce qu'il est difficile de décider; mais, assurément, il y trouvait son compte : les dons pleuvaient sur les églises; les grands pecheurs qui voulaient expier leurs fautes et que le souci de l'avenir inquiétait plus, combaient les prêtres d'or et de domines; la nature elle-même semblait donner raison à ces sombres prévisions. L'an mille fut précédé d'horribles famines, de pestes et de maladies de tout genre; le mal des ardens exerçait ses ravages; le monde paraissait vouloir se débarrasser de l'humanité. Aussi l'effroi était-il universel; les chartes de cette époque portent cette indication funèbre : *Mundi fine appropinquante.* M. Michelet a exprimé, dans une page admirable du deuxième volume de son *Histoire de France*, cet indicible sentiment de stupeur qui paralysait alors le monde. *On attendait : le capif attendait dans le noir donjon, dans le sépulchral en pace; le serf attendait sur son sillon, à l'ombre de l'odieuse tour; le moine attendait dans les abstinences du cloître; dans les tumbes solitaires du cimetière, au milieu des tentations et des chutes, des ra-*

mords et des visions étranges, misérable jouet du diable qui folâtrait cruellement autour de lui et qui, le soir, tirant à couverture, lui disait galement à l'oreille : « Tu es damné. » Tous s'entretenaient de la peine, et n'importe à quel prix ; il leur valait mieux tomber une fois entre les mains de Dieu et repasser à jamais, fût-ce dans une couche ardente. Il devait d'ailleurs avoir aussi son charme, ce moment où l'aiguë et déchirante trompette de l'archange perçait l'oreille des tyrans. Alors du donjon, du cloître, du sillon, un rire terrible eût éclaté au milieu des pleurs. » Lorsque la date fatale eût passé sans tenir ses sombres promesses, l'humanité parut se sentir renaitre et revivre. Son premier mouvement fut un mouvement d'amour et de reconnaissance pour Dieu, qui ne l'avait pas anéanti. Alors commencent les innombrables pèlerinages au tombeau du Christ, précurseurs des croisades.

MILLE (LES), nom des compagnons de Garibaldi dans la glorieuse expédition de Sicile en 1860. Nous avons parlé ailleurs (v. *CHEMISE ROUGE* et *GARIBALDIEN*) des compagnons d'armes de l'illustre patriote. Nous nous bornerons ici à dire quelques mots de la composition de l'héroïque phalange dont Garibaldi prit le commandement, lorsqu'il résolut de délivrer, avec une poignée d'hommes, l'Italie méridionale du joug des Bourbons de Naples. La petite armée qui lui réunit à Gênes, le 5 mai 1860, se composait de 1,085 hommes, ainsi subdivisés :

Brescians.	150
Gênôis.	60
Bergamasques.	100
Pavesans.	170
Milanais.	150
Bolonais.	30
Toscans.	50
Parmesans et Plaisantins.	60
Modénais.	27
Emigrés siciliens et napolitains.	110
Emigrés vénitiens.	88

Total. 1,085

Comme on le voit, l'Italie tout entière était représentée dans cette mission de délivrance. C'était bien une colonne nationale par excellence. Quelques étrangers vinrent s'y joindre, entre autres un Anglais d'une adresse extraordinaire à la carabine, un jeune Russe et quelques Français qui allèrent soutenir l'indépendance italienne, comme jadis La Fayette avait été mettre son épée au service de l'indépendance américaine. Les plus connus sont : Ulric de Fonvielle, qui gagna la médaille du Mérite militaire ; un étudiant, Bures ; un ancien soldat, Kolbi ; un zouave, Allègre ; l'émule en cuisine d'Alexandre Dumas, qui accompagnait l'expédition sur sa goélette l'*Emma*, Durand ; le poète Maxime Du Camp, et, enfin, de Flotte, ancien représentant à l'Assemblée législative, ancien officier de marine distingué, commandant un corps de Français, à la tête duquel il se fit tuer, au mois d'avril 1860, en combattant près d'un autre Français, le commandant Costa, un ami de Bixio.

L'état-major était digne de cette jeunesse dévouée, d'une bonne partie avait quitté famille et fortune, études, toutes les aises et toutes les séductions de la vie pour la rude existence du soldat. Voici son organisation : général commandant, Garibaldi ; chef d'état-major, colonel Sistori ; officiers, Calvino, Manin, Majocchi, Borchetto, Grizzotti, Bruzzisi ; aides de camp du général : premier aide de camp, un Hongrois, le colonel Turr ; colonel Tukery, major Cenni, Menotti Garibaldi, fils du général, Montanari, Bandi, Stagnetti ; secrétaire particulier, Giovanni Basso ; attaché à l'expédition à titre de commissaire civil, François Crispi, qui, avec MM. Bertani, Nino Bixio, Orlando et Rosalino Pilo, eut le premier l'idée de l'expédition de Sicile et fut appelé au patriotisme de Garibaldi ; commandants des sept compagnies composant l'effectif de la troupe : Nino Bixio, La Massa, Stocco, Carini, Anfori, Cairol, Bassini ; commandant du corps français, de Flotte ; chef de l'artillerie, Orsini ; chef du génie, Mirentilli ; corps de l'indépendance : major Acerbi, intendait général ; Niveto, Bozzetti ; médecins : Ripari, Muberti, Boldrini, Giulini ; enfin, l'aumônier frère Jean Pantaleone, franciscain de Castelvetro, ami de Garibaldi, qui rejoignit l'armée à Salerne, et, après s'être battu comme un ancien soldat au combat du 15, donna, sur le porte de l'église, la bénédiction à l'armée ; enfin, la cantinière Colomba, une jeune fille qui s'était habillée en volontaire pour aller soigner son frère blessé. Quant aux soldats, ils étaient dignes de ce brillant état-major.

Après s'être emparés de deux vapeurs de la compagnie Rubattino, le *Lombardo* et le *Piemonte*, les Mille s'embarquèrent à Gênes dans la nuit du 5 au 6 mai, et la garnison se mit à la suite pour les suivre, car tous répétaient à l'envi la proclamation de Garibaldi : « Je sais que je m'embarque dans une entreprise d'entreprise, mais je ne me consens pas en France ainsi que dans le courage et le dévouement de mes compagnons. Terminons d'un seul coup nos misères séculaires. Prouvons au monde que c'est bien sur cette terre qu'a vécu la forte race romaine ! » Ce ne fut que le 7, au milieu d'indiscibles applau-

dissements, que Garibaldi fit connaître aux Mille le but de l'expédition. La petite armée se dirigea sur Marsala, évitant la croisière bourgeoise, les deux corvettes à vapeur, le *Capri* et le *Stromboli* et la frégate à voiles l'*Ametia*. Le débarquement eut, à peu près, terminé lorsque ces navires arrivèrent, amarrèrent le *Piemonte*, resté vide, et coulèrent le *Lombardo*, mais sans oser débarquer. Le colonel Zambianchi étant allé, avec 60 hommes, tenter un coup de main sur les provinces romaines, à Talamone, Garibaldi débarqua avec 1,015 hommes. Ce fut à la tête de cette force si peu nombreuse qu'il fit son entrée dans Marsala ; d'où le nom de *Mille de Marsala* (11 mai 1860). Moins de trois mois après, l'Italie méridionale était libre. Nous avons parlé, à la biographie de Garibaldi, de cette étonnante expédition ; nous y renvoyons le lecteur. Sous le titre de *Souvenirs d'une chemise rouge* (1861), M. Ulric de Fonvielle a publié un intéressant récit des exploits des Mille.

Mille-Colonnes (CAFÉ DES), célèbre café de Paris, situé au Palais-Royal, galerie de Valois, au premier étage. La vogue de ce café, un peu ralentie aujourd'hui, atteignit son apogée sous l'Empire et sous la Restauration, c'est-à-dire environ pendant une vingtaine d'années. Il la dut principalement à la beauté de la maîtresse de la maison, une certaine dame Romain, dont le mari, par une ironie de la destinée, était au contraire fort laid et manchot. Ce fut, si nous en croyons les *Mémoires* du temps, une véritable fureur. La belle fut mise en rondeaux :

... Son nom par la ville
Court ajusté d'un air de vaudeville,
dit un écrit satirique. En 1817, la vogue du café des Mille Colonnes diminua tout à coup ; ce que voyant, le sieur Romain fit un coup d'éclat : un beau matin, les consommateurs demeurés fidèles trouvèrent porte close ; grand émoi ; mais une pancarte extérieure change aussitôt cet émoi en fébrile impatience : *Prochainement réouverture !* Que veut dire ceci et que sortira-t-il de cette promesse ? Huit jours après, dit un historien de ce temps, et grâce à une véritable armée d'ouvriers, les salons du sieur Romain étaient transformés en un véritable palais des *Mille et une nuits* : la belle limonadière était assise sur un trône de roi. Vanité des choses humaines ! sept ans plus tard (1824), Romain mourait des suites d'une chute de cheval, et sa veuve entra au couvent. Dès ce jour la vogue du café des Mille-Colonnes s'éteignit. Ce n'est plus, aujourd'hui, qu'un honnête et paisible café, dont les habitués ignorent probablement jusqu'à la légende luxueuse qui lui vaut son nom !

MILLE s. m. (mi-le — de mille adj.). Métrol. Mesure itinéraire usitée chez les anciens Romains et valant mille pas. || Mesure itinéraire dont la valeur varie suivant les temps et les pays.

— Antiq. rom. *Mille d'or*, Colonne militaire élevée par Auguste, devant le temple de Saturne, dans le Forum, et destinée à servir de point de départ pour mesurer les distances sur les routes sortant de Rome.

— Encycl. La longueur exacte du *mille* romain n'est pas connue d'une manière certaine. D'après Neler, il vaut 1,477 m, 50 ; d'après Canina, 1,485 mètres. Depuis la publication de sa grande carte, M. Canina, ayant fait mesurer par son fils le *mille* romain, a trouvé la hauteur de cette colonne égale à 29 m, 655 ; d'où il suit que le pied romain pouvait être évalué à 0 m, 29555, et le *mille* romain à 1,482 m, 75. D'après ce calcul, trois *milles* romains étaient, à peu de chose près, une longueur égale à notre ancienne lieue légale de France, puisque trois *milles* représentaient 4,448 m, 25, et l'ancienne lieue 4,444 m, 44. De nouvelles mesures, aussi minutieusement faites que possible, ont conduit M. Canina à rectifier un peu ses évaluations. Le pied romain correspondrait exactement à 0 m, 29631, et, par conséquent, le *mille* romain à 1,481 m, 75. De nos jours, on se sert encore en France du *mille* marin de 60 au degré ou de une minute qui contient 1,851 m, 85. Le *mille* est une mesure itinéraire employée dans un grand nombre de pays, il diffère de longueur de l'un à l'autre. En Angleterre, le *mille* marin ou *mille* géographique vaut 1,854 mètres ; le *mille* de 1,700 yards équivaut à 1,609 m, 32 ; en Autriche, on distingue : le *mille* d'Autriche, qui vaut 7,586 mètres ; le *mille* de Hongrie, de 8,356 mètres ; le *mille* de Bohême, de 6,910 mètres ; le *mille* de Venise, de 1,834 mètres, et le *mille* marin, de 1,852 mètres. En Bavière, le *mille* vaut 7,426 mètres ; en Belgique, le *mille* métrique vaut 1,000 mètres ; à Brême, le *mille* égale 1,852 mètres ; dans la Confédération germanique, le *mille* allemand vaut 7,407 mètres ; en Danemark, le *mille* de 2,400 perches égale 7,532 mètres ; en Espagne, le *mille* marin vaut 6,365 mètres et le *mille* de mille pas 1,413 mètres ; à Hambourg, le *mille* vaut 7,500 mètres ; en Hanovre, le *mille* de 2,400 pieds du Rhin égale 7,500 mètres ; en Hollande, le *mille* de 20,000 pieds du Rhin vaut 5,857 mètres ; le *mille* marin de 30 au degré égale 5,556 mètres, et le *mille* moderne ou décimal équivaut à 1,000 mètres ; en Perse, le *mille* égale 4,946 mètres ; en Prusse, le *mille* allemand vaut 7,407 mètres ; le *mille* du Rhin, 7,783 mé-

tres et le *mille* de Prusse, 7,532 mètres ; en Russie, le *mille* de Lithuanie, ou de 28,530 pieds du Rhin, équivaut à 8,954 mètres ; en Saxe, le *mille* de police, ou de 32,000 pieds, a une longueur de 9,064 mètres et le *mille* de Saxe-Weimar, 6,798 mètres ; le *mille* de Norvège, ou de 35,491 pieds du Rhin, vaut 11,139 mètres ; le *mille* de Suède, de 2,250 perches de 16 pieds, équivaut à 10,688 mètres ; en Suisse, le *mille* a une longueur de 8,368 mètres ; en Turquie, le *mille* vaut 1,670 mètres, et le *mille* marin, 1,479 mètres.

MILLE (Antoine-Etienne), historien français, né à Dijon ; il vivait au XVIII^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut avocat près du parlement de Dijon, où son père était conseiller et qu'il devint membre de l'Académie d'Auxerre. De très-bonne heure il résolut d'étudier et d'écrire l'histoire de sa province, fit de nombreuses recherches dans les bibliothèques publiques et privées, et publia : *Introduction à l'histoire générale et particulière de la Bourgogne* (Dijon, 1760, in-40), et *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire de Bourgogne* (Dijon et Paris, 1771-1773, 3 vol. in-80). Dans cet ouvrage, qu'il dédia à Voltaire, Mille prit pour modèle l'abrégé du président Hennequin et y fit preuve d'une critique judicieuse. Comme il avait réuni dans un cadre resserré des documents qui avaient échappé à la prolifique érudition de dom Plancher, et qu'il rectifiait plusieurs inexactitudes de ce religieux, il fut en butte à de vives attaques de la part des bénédictins.

MILLE-AU-GODET s. m. Arboric. Variété de poire extrêmement petite.

MILLE-CANTON s. m. Pêche. Très-petit fretin qui se montre en nombre très-considérable peu après l'éclosion du frai.

MILLEGEVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de l'Etat de Géorgie, à 1,027 kilom. S.-O. de Washington, à 200 kilom. N.-O. de Savannah, sur la rive occidentale de l'Océane, par 37° 7' de latit. N. et 83° 17' de longit. O., 4,000 hab. Siège du gouvernement de l'Etat ; collège ; collège ; école classique. Cette ville est agréablement située au milieu d'une contrée charmante et très-riche en plantations de coton.

MILLÉE s. f. (mil-lé ; *ll* mil. — rad. *mil*). Graine de millet décortiquée et cuite dans du lait ou du bouillon.

MILLE-FANTI s. m. (mil-lé-fan-ti — mots ital.). Esèce de pâte de vermicelle.

MILLE-FEUILLE s. f. Bot. Nom vulgaire du genre *ACHILLE*. || *Mille-feuille* connue, Variété de renouée aquatique. || *Mille-feuille* marine, Nom de plusieurs varechs à feuilles très-divisées. || *Mille-feuille* à épis, Myriophylle à épis. || *Mille-feuille* à feuille de coriandre, Phellandre aquatique.

— Encycl. La *mille-feuille*, nommée aussi *achillée*, herbe aux coupures, aux charpentiers ou aux voitureurs, sorcil de Venus, est une plante vivace, à tiges cannelées et anguleuses, portant des feuilles alternes, sessiles, longues et étroites, deux fois ailées et divisées en très-nombreux segments presque linéaires ; les fleurs, blanches ou roses, sont groupées en petits capitules dont la réunion constitue un élégant corymbe terminal. Cette plante est très-commune en Europe ; elle croît sur les pelouses sèches, dans les lieux incultes, au bord des chemins. On la cultive quelquefois dans les jardins d'agrément ; elle se multiplie très-bien de graines ou d'éclats de pied. Elle possède une odeur aromatique faible, une saveur amère et astringente due à un principe gommeux-résineux uni à du mucilage et à du tannin. On en a extrait un principe cristallisable, nommé *achilléine*. On y trouve aussi une cire unie à une résine. La racine fraîche a une odeur camphrée, qu'elle doit à une huile volatile.

En Dalecarlie, on emploie la *mille-feuille* pour remplacer le houblon dans la fabrication de la bière ; elle donne à cette boisson des propriétés enivrantes. Elle a jadis servi d'une grande réputation en médecine. On l'a regardée comme tonique, stimulante, antispasmodique, emménagogue, abortive, fébrifuge, vulnéraire, etc. On l'a préconisée contre les maladies nerveuses, l'hypocondrie, l'hystérie, l'épilepsie, les hémorragies, les flux muqueux, etc. Elle a beaucoup perdu de sa réputation ; toutefois, elle entre encore dans l'alcoolat vulnéraire ; l'eau distillée de ses feuilles et de ses fleurs est quelquefois prescrite comme antispasmodique, et les feuilles sont parfois données comme hémostatiques.

La *mille-feuille* était déjà célèbre chez les Grecs et les Romains ; elle passait pour un topique, un baume ou un dicterne merveilleux pour cicatriser les blessures ; de là le nom poétique d'*achillée* et les noms plus vulgaires d'*herbe aux coupures* ou aux charpentiers. On lui attribuait une grande vertu contre les fièvres, les hémorroïdes, les fleurs blanches, etc. ; mais il fallait manger tous les soirs, pendant neuf jours, une omelette renfermée assez de *mille-feuille* pour représenter une couleur verte bien marquée. En médecine vétérinaire, on a recommandé cette herbe pilée et appliquée sur les piqûres et les enclouures des pieds des chevaux et des bestiaux. Cette plante est souvent très-abondante dans les prairies hautes, au point de

général la croissance des graminées et autres bonnes plantes ; les bestiaux ne la broutent que lorsqu'elle est jeune.

MILLEFIORI s. m. (mil-lé-flo-ri — mots italiens signifiant *mille fleurs*). Techn. Nom donné à des objets de verre dans l'intérieur desquels se voit une espèce de mosaïque représentant ordinairement des fleurs, tantôt isolées, tantôt groupées en bouquets, en guirlandes, en couronnes. || Pl. MILLEFIORI.

— Encycl. La fabrication des *millefiori*, que l'on appelle aussi verres mosaïques, a lieu par les mêmes procédés que celle des verres filigranés ; seulement, au lieu d'être des baguettes, comme dans ces derniers, les éléments sont des tronçons de baguettes dont la section offre des étoiles ou autres figures symétriques de plusieurs couleurs. Pour obtenir, par exemple, un de ces serre-papiers demi-sphériques et ornés de dessins polychromes, si communs depuis quelques années, l'ouvrier commence par former à la lampe d'émailler la fleur ou le bouquet qui doit décorer la pièce. Cela fait, il chauffe convenablement ce bouquet ou cette fleur, puis le plonge dans une masse de cristal assez fusible pour ne pas la déformer. Il n'a plus alors, pour terminer son travail, qu'à parer l'objet comme à l'ordinaire et à le polir avec soin.

MILLE-FLEURS s. m. pl. Substance composée d'extraits d'un grand nombre de fleurs : *Rosolis* de MILLE-FLEURS.

— Eau de *mille-fleurs*, Urine de vache qu'on prenait autrefois comme remède. || *Huile de mille-fleurs*, Huile qu'on extrayait par distillation de la bouse de vache.

— Bot. Nom vulgaire du thlaspi des champs.

MILLEGEUX s. m. (mi-le-jeu). Bot. Espèce de jonc marin.

MILLE-GRAINE s. f. Bot. Nom vulgaire des herniaires, de la radiole et des oldenlandies.

MILLEGROUX s. m. (mi-le-grou). Superst. Espèce de loup-garou.

MILLÉNAIRE adj. (mil-lé-nè-re — rad. *mil*). Qui contient mille unités : *Nombre MILLÉNAIRE*.

— Qui a vécu mille ans, qui existe depuis mille ans : *Ces sapins millénaires et ces plantes d'un jour, tout cela rend grave.* (Balz.) *Les arbres qui ont une vie MILLÉNAIRE ont des sommets de cinq mots.* (Alex. Dumas.)

— s. m. Espace de mille ans.

— Hist. relig. Nom donné à divers sectaires juifs ou chrétiens, qui croyaient que le Messie aurait sur la terre un règne de mille ans. || Nom donné à d'autres sectaires qui prétendaient que le monde devait finir en l'an mille.

— Hist. Officier supérieur de la cour des incas : *Le MILLÉNAIRE rendait compte au ministre de l'Inca.* (Raynal.)

— Encycl. Hist. relig. Les *millénaires* croyaient que le Christ devait régner temporairement sur la terre avec les saints, pendant une période de mille ans, qui serait close par le jugement dernier. Cette opinion, qui se répandit parmi les chrétiens dès le I^{er} siècle du christianisme, était basée sur les prophéties qui promettent aux juifs que Dieu, après les avoir dispersés entre les nations, les rassemblera un jour, et que, lorsqu'il aura exercé ses jugements sur tous leurs ennemis, ils jouiront sur la terre d'un bonheur parfait. Isala avait annoncé qu'à la fin des temps le Seigneur créerait de nouveaux ciels et une terre nouvelle. Dieu avait dit par la bouche d'Isaïe que son peuple perdrait jusqu'à son souvenir des misères passées, que l'homme atteindrait une longévité inconnue, que son travail lui produirait une inépuisable abondance : « Vous vous réjouirez et vous serez éternellement pénétrés de joie à cause des choses que je vais vous créer, parce que je m'en vais rendre Jérusalem une ville d'allégresse et son peuple un peuple de joie. Je prendrai mes délices dans Jérusalem, je prendrai ma joie dans mon peuple... Les hommes bâtiront des maisons et ils les habiteront ; ils planteront des vignes et ils en mangeront les fruits. Ils ne bâtiront point des maisons afin qu'un autre y habite ; ils ne planteront pas des vignes afin qu'un autre en mange le fruit... Ils ne travailleront plus en vain, et n'engendreront plus des enfants avec crainte ; car ils seront la postérité des bénis de l'Eternel et leurs petits-enfants le seront comme eux... Et il arrivera qu'avant qu'ils crient, je les exaucerai, et lorsqu'ils parleront encore, je les aurai déjà entendus. Le lion et l'agneau iront paître ensemble, et le loup mangera de la paille et de l'herbe comme le bœuf, et la poussière sera la nourriture du serpent ; ils ne nuiront point, ne tuent point et ne feront aucun dommage dans toute la montagne de ma sainteté, a dit l'Eternel. » C'est l'âge d'or promis pour l'avenir. Le prophète Ezechiel fait des promesses non moins magnifiques. Il annonce aux Israélites la résurrection générale des justes, qui viendront former dans la contrée que Dieu avait donnée à Jacob un empire où régnera le bonheur et l'abondance.

Parmi les juifs qui embrassèrent le christianisme, un certain nombre se persuadèrent que les promesses des prophètes auraient leur accomplissement au second avènement de Jésus-Christ. Ils professèrent qu'après la

venue de l'Antéchrist et la ruine de toutes les nations, tous les justes ressusciteront et que tous les hommes alors vivants, bons et méchants, seront conservés en vie, les bons pour obéir aux justes, les méchants pour être assujettis; que Jésus-Christ descendra alors du ciel dans sa gloire et que Jérusalem sera rebâtie avec une splendeur surnaturelle; c'est dans cette cité que le Christ régnera pendant mille ans sur la terre et que les saints, les patriarches et les prophètes vivront avec lui dans un contentement parfait. Quelques-uns de ces millénaristes prétendaient même que les saints passeraient ces mille années dans les festins et dans toute sorte de voluptés charnelles, et qu'on trouverait dans la Jérusalem nouvelle une abondance inépuisable de richesses et de plaisirs. La terre, d'une fertilité extraordinaire, produirait toutes choses dans tous les pays. Enfin, à l'expiration du millénium ou règne temporel du Christ, le démon pousse les nations infidèles à venir attaquer les saints dans la Judée; mais Dieu combattrait pour les justes et anéantirait les méchants par une pluie de feu, puis les méchants ressusciteraient et alors aurait lieu le jugement dernier.

La croyance au millénium fut partagée par Papias, disciple de saint Jean, et par la plupart des Pères de l'Eglise. Elle devint la foi de tous les chrétiens, de tous ceux du moins qui croyaient à la résurrection. La nouvelle Jérusalem doit être éclatante de magnificence; ses fondements seront en rubis et en saphir, ses remparts de cristal. Elle sera si belle que rien de pareil n'aura jamais été vu sur la terre; aussi bien descendra-t-elle du ciel. Tertullien, pour établir cette opinion, en appelle à la tradition d'après laquelle, pendant la guerre des Parthes, on avait aperçu en Judée une ville suspendue au ciel et qui, visible chaque matin, s'évanouissait au grand jour. La terre produira une quantité énorme de fruits. Pour en donner une idée, Papias, dans un passage resté célèbre, assure qu'il y aura des vignes dont chacune aura dix mille branches, chaque branche aura dix mille pampres, chaque pampre dix mille grappes, chaque grappe dix mille grains et chaque grain produira vingt-cinq pièces de vin.

Les montanistes, en exagérant et en matérialisant encore davantage les espérances millénaristes, susciteront à cette croyance de rudes adversaires. Les montanistes annonçant inconsiderablement la fin prochaine du monde, la destruction de l'empire romain et l'imminence du royaume messianique, poussèrent un certain nombre de chrétiens à les combattre dans l'intérêt même du christianisme, que ces doctrines exposaient à des haines et à des persécutions, et qui pis est à des démentis. Mais le chiliasme ou millénarisme fut surtout combattu avec succès par l'école d'Alexandrie au III^e siècle. Origène, dont le spiritualisme était profondément blessé par cette conception avait de matérialiste, soutint que les passages allégués en sa faveur devaient être interprétés allégoriquement et que les paroles bibliques se rapportaient à des biens spirituels; que des hommes de petite intelligence avaient pu seuls prendre de pareilles déclarations à la lettre et accepter l'idée d'un royaume temporel du Christ. Les disciples d'Origène se rangèrent au sentiment de leur maître et Denys parvint à rallier aux vues d'Origène un parti de chrétiens qui avaient embrassé la doctrine du chiliasme, pendant la persécution, sous l'influence d'un écrit de l'évêque Népos. A la fin du III^e siècle, Methodius essaya encore de défendre le millénium, mais n'obtint aucun succès.

En Occident, les idées millénaristes persistèrent plus longtemps. Lactance donne du royaume messianique un tableau d'un matérialisme absolu. A la fin des persécutions, la croyance au millénium disparut.

Le millénarisme fut définitivement condamné par le pape Gélase et par le quatrième concile de Latran. Néanmoins, les doctrines des millénaristes se sont perpétuées, avec diverses transformations, jusqu'à notre époque. La terreur qui régna dans toute l'Europe à l'approche de l'an mille de l'ère chrétienne, temps fixé, croyait-on, pour la fin du monde, était causée par un écho lointain de la tradition du millénium. Les arabes du XII^e siècle mêlant à leurs folles sauterelles les rêveries du millénarisme. Elles passèrent en Angleterre avec les débris du parti et, après la chute de Charles I^{er}, les millénaristes conspirèrent à plusieurs reprises contre la tyrannie de Cromwell. En 1660, sous le règne de Charles II, à l'instigation d'un illuminé nommé Vener, ils susciteront dans Londres une émeute qui fut éteinte dans le sang.

La croyance au millénium a trouvé des adeptes jusqu'à nos jours, surtout en Angleterre; elle a surtout été professée par des écrivains protestants du XVIII^e et du commencement du XIX^e siècle, au nombre desquels se distinguent par leur exaltation : Clayton, évêque de Clogher; Thomas Newton, évêque de Bristol; Worthington, Bellamy, Winchester et Towers. D'après tous ces auteurs, le mal physique et moral disparaîtra et fera place à une félicité parfaite; toutes les tyrannies seront abolies; le pape et l'Eglise de Rome, l'empire ottoman, l'Antéchrist seront renversés. L'évêque Clayton fixe à l'an 2000 la date précise de la conversion des

juifs, de la chute du papisme et du commencement du millénium. Worthington écrit que les progrès des arts et des sciences sont un achèvement vers le millénium, qui commencera vers l'an 2000, et que, malgré quelques désastres causés par la perversité de Gog et de Magog (ce sont les peuples du Nord dont Ezéchiel prédit l'invasion), tout finira par les nouveaux cieux et la nouvelle terre annoncés dans l'Apocalypse. Les justes persévéreront dans la justice et, après avoir joui sur la terre d'un bonheur parfait, entreront dans le ciel à la suite de Jésus-Christ. Suivant Bellamy, Jésus-Christ viendra à l'équinoxe de printemps ou d'automne; son corps lumineux, suspendu dans les airs sur l'équateur, pendant vingt-quatre heures, sera vu de l'un à l'autre pôle et par tout le monde. Towers, voyant dans le christianisme un élément destructeur de toutes les tyrannies, prédit le renversement de tous les gouvernements despotes et antichrétiens; pendant la période du millénium il n'y a plus de crimes ni de guerres; la peine capitale est abolie; les peuples sauvages participent à tous les bienfaits de la civilisation, il n'y a plus de noblesse que celle de la vertu; l'homme repudie la gloire militaire, le luxe, la vanité des cours, etc.

La plupart des écrivains qui admettent le millénium manifestent des tendances démocratiques et républicaines. Suivant le docteur Lancaster, la prédiction du dragon enchaîné pour mille ans signifie que les fureurs de la tyrannie monarchique seront enchaînées pour toute cette période. Le docteur Bogue déclare qu'il n'a pas une grande confiance dans la conversion des rois; car, dit-il, dans la Bible on ne les voit jamais s'assembler pour prêter ou pour rendre les peuples heureux, mais pour combattre.

La doctrine du millénium n'a pas été professée seulement en Angleterre; Bergel et Jung l'ont soutenue en Allemagne; elle a été défendue en France, au commencement du XIX^e siècle, par le président Agier. La plupart des écrivains qui se sont occupés de cette question ont mêlé aux idées des millénaristes des interprétations plus ou moins écentriques de l'Apocalypse, et ont fait intervenir dans leurs rêveries les philosophes du XVIII^e siècle, la Révolution française et Napoléon I^{er}, soutenant, suivant les uns, Napoléon est l'Antéchrist; suivant les autres, il n'est que le précurseur de l'Antéchrist. Le président Agier tient pour évident que l'Antéchrist, le grand ennemi de la régénération chrétienne, sera un empereur de Russie; et voici sur quoi il base sa conviction : Ezéchiel prédit que le prince de Ross, Mosch et Tobol, viendra fonder sur les élus du Seigneur, du côté de l'aquilon, de la terre de Gog et de Magog, qui est reconnue unanimement par tous les interprètes de la Bible pour l'ancienne Scythie, la Russie moderne; du reste, dit le président Agier, les désignations de la Bible sont parfaitement claires : Ross est le nom slave des Russes; Mosch, celui de Moscou, et Tobol désigne Tobolsk, capitale de la Sibirie. Le président Agier, d'accord avec tous les autres millénaristes, voit dans le millénium une ère de béatitude spirituelle et de prospérité temporelle; l'univers reviendra à la situation où il se trouvait avant la chute de l'homme; l'axe de la terre sera redressé perpendiculairement au plan de l'écliptique, en sorte que le printemps sera l'unique saison; à cette époque fortunée, il n'y aura plus de nations, plus de monarchies, les hommes formeront une seule famille; ils parviendront, au milieu d'une complète abondance de toutes choses, à l'âge qu'atteignait l'espèce humaine avant le déluge; les animaux obéiront à l'homme, et peut-être verra-t-on s'établir sur la terre l'unité du langage.

Nous ne pouvons terminer ce court exposé sans faire remarquer, avec M. Sudre (*Histoire du communisme*), qu'il existe une grande analogie entre les espérances des millénaristes et les doctrines professées par les phalanstériens; un des coryphées de ce parti citait, dans un écrit récent, des passages de l'Apocalypse qui, selon lui, annoncent clairement la condamnation « des princes de la terre, rois, aristocrates, hauts et puissants seigneurs de la féodalité financière et mercantile, en un mot des exploiters de tous les genres, et le règne prochain des justes et des saints... » Nous croyons aussi, dans un avenir plus ou moins prochain, à la ruine définitive de toutes les tyrannies, mais il nous semble qu'une si grande vérité ne gagne pas à être établie sur des textes aussi équivoques que ceux des livres sacrés, des livres ou tous les rêves aiment à chercher la confirmation de leurs folles imaginations.

Les mormons attendent le règne de mille ans.

MILLÉNARISME s. m. (mil-lé-na-ri-sme — rad. *millénaire*). Hist. relig. Doctrine des millénaristes; ensemble des partisans de cette secte : *De siècle en siècle, le MILLÉNARISME refait ses supputations.* (Froudh.)

MILLÉNARIUM s. m. (mil-lé-ni-um — du lat. *millé*, mille). Règne de mille ans, attendu par les millénaristes.

MILLE-PATTES s. m. Entom. Nom vulgaire des scolopendres.

MILLEPEDE s. m. (mil-lé-pé-de — du lat.

millé, mille; *pes*, *pedis*, pied). Arachn. Espèce d'araignée de mer.

— Moll. Coquille du genre *murex*.

MILLE-PERTUIS s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des hypericacées, dont les feuilles sont comme criblées de petits points transparents.

— Encycl. Le genre *mille-pertuis* contient des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, simples, marquées de points transparents. Le calice a cinq divisions égales; la corolle, cinq pétales étalés. Les étamines, fort nombreuses, ont les filets réunis à la base en trois ou cinq faisceaux. L'ovaire et la capsule ont chacun de trois à cinq loges. Les *mille-pertuis* doivent ce nom aux nombreux points glanduleux transparents qui parsement leurs feuilles et qui, vus d'une certaine distance, ressemblent à de petits trous. Ils renferment un principe aromatique et résineux, soluble dans l'alcool et les huiles, qu'il colore en rouge. L'espèce la plus commune en France a été désignée sous le nom de *mille-pertuis* commun ou herbe de la Saint-Jean; c'est une plante vivace qu'on trouve très-fréquemment dans les bois, le long des haies, dans tous les lieux incultes. Elle fleurit en juillet. Lorsqu'on la froisse entre les doigts, elle répand une odeur résineuse et aromatique. Cette plante a longtemps joui en médecine d'une grande réputation. On l'a conseillée contre une foule de maladies; on l'a vantée comme diurétique, excitante, antelmintique, fébrifuge, et à l'extérieur comme vulnéraire, detersive et cicatrisante. Le *mille-pertuis* a été préconisé contre les affections des voies urinaires, la pleurésie chronique, la rage, etc. On lui a même attribué des vertus plus merveilleuses; c'était un remède contre les maladies mentales; aux époques d'ignorance et de superstition, on le recommandait contre les possessions démoniaques; il passait pour avoir la puissance de chasser les esprits malins, d'où le nom de *fulmar* (*démon* ou *chasse-diable*) que lui donnait, au temps des progrès de la science, on fait justice de ces préjugés; on a reconnu que le *mille-pertuis*, s'il n'est pas précisément inerte, a des propriétés fort peu actives; néanmoins, son usage médical est loin d'être complètement abandonné, surtout parmi les populations des campagnes, pour lesquelles il forme encore un remède populaire assez en vogue.

Le *mille-pertuis* exhale une odeur aromatique, due à une matière résineuse contenue dans toutes ses parties. Ce suc communique à la plante des propriétés purgatives très-puissantes. On trouve assez fréquemment cette plante chez les herboristes, et on la récolte lorsque ses premières fleurs commencent à s'ouvrir; on en fait des paquets que l'on met sous le genou; on n'emploie que les pieds dont les fleurs ont conservé leur belle couleur jaune. On administre encore quelquefois le *mille-pertuis* contre les affections pulmonaires chroniques, le catarrhe vésical, certaines leucorrhées, etc. Ses sommités fleuries entrent dans la composition de diverses compositions pharmaceutiques, telles que la thériaque, le baume tranquille, le baume du commandeur, l'eau vulnéraire, le sirop d'armoise, la poudre antirachique, etc. Infusées dans l'huile d'olive, elles passent pour un vulnéraire très-puissant, auquel on attribue des effets merveilleux pour le traitement des plaies; en réalité, c'est l'huile seule qui agit dans ce cas.

Les fleurs du *mille-pertuis* renferment une huile volatile, du tannin et deux matières colorantes, l'une rouge, l'autre jaune; la première est insoluble dans l'eau; la seconde, de nature résineuse, est soluble dans l'alcool et les huiles; toutes deux peuvent être fixées, à l'aide de mordants, sur le fil, la laine et la soie; on s'en sert aussi pour colorer l'eau-de-vie, les liqueurs de table et certains mets. Cette plante n'a qu'une médiocre importance en agriculture; les bestiaux la broient tant qu'elle est jeune, mais n'y touchent plus qu'elle est fleurie. Comme elle est excessivement abondante dans certaines localités, surtout dans les vallées situées en bon fond, Bosc a conseillé de la faire couper à la fin de l'été, soit pour chauffer les fourns, soit pour augmenter la masse des fumiers, usages auxquels elle est très-propre. Son port élégant, le nombre et la dureté de ses fleurs, la facilité qu'elle a de croître dans tous les sols et à toute exposition lui assignent une place dans la composition des jardins paysagers. On la multiplie très-facilement, soit par graines, soit par rejetons, soit encore par éclats de pieds; mais il ne faut pas pousser trop loin la division de ceux-ci, la plante ne produisant de l'effet que lorsqu'elle est en grosses touffes.

Quelques espèces d'Amérique fournissent un suc qui se solidifie et présente une ressemblance avec la gomme-gutte. D'autres espèces, en assez grand nombre, sont cultivées dans les jardins, à cause de la grandeur et de la beauté de leurs fleurs; tel est le *mille-pertuis* à grandes fleurs, originaire du Levant. Ses tiges, de 0,35, sont simples, faibles; ses feuilles, grandes, sessiles, ovales, parsemées, comme dans tout le genre, de points transparents; ses fleurs, de 0,08 de diamètre, très-ouvertes, d'un beau jaune. Cette espèce, très-propre à orner les rocailles des jardins paysagers, demande une terre

franche, légère et une exposition à mi-soleil. On la multiplie par la séparation du pied, qui trace beaucoup.

Le *mille-pertuis* prolifère, originaire de l'Amérique septentrionale, est un arbuste de 1 mètre de haut, à rameaux grêles, à feuilles petites, ovales, lancéolées; à fleurs jaunes, nombreuses, venant en juillet et en août.

Le *mille-pertuis* à odeur de bouc, originaire d'Espagne, présente des tiges hautes de 0,70 à 1 mètre, des feuilles ovales et glauques et, pendant tout l'été, de nombreuses fleurs jaunes, remarquables par la longueur de leurs étamines.

Le *mille-pertuis* de la Chine a des tiges hautes de 0,50, des feuilles ovales et produit de grandes fleurs d'un jaune d'or, de septembre en décembre, mais en orangerie seulement.

Le *mille-pertuis* de Mahon, haut d'environ 1 mètre, a des feuilles petites, ovales, oblongues, glanduleuses sur les bords, et des fleurs jaunes, solitaires, pendant tout l'été.

Le *mille-pertuis* du Japon est un petit arbuste à rameaux diffus, à feuilles ovales et glabres. Il donne, pendant tout l'été, de grandes fleurs d'un jaune d'or. On le cultive en orangerie, où il se multiplie, soit de graines, soit de boutures.

Le *mille-pertuis* pyramidal, originaire du Canada, est une plante vivace, très-robuste, à tige dressée, haute d'environ 0,80, à feuilles ovales, à fleurs d'un beau jaune, paraissant de juin en septembre.

MILLE-PIEDS s. m. Entom. Nom vulgaire des MYRIAPODES : *Ceux qui ont beaucoup de jambes* sont comme les *MILLE-PIEDS* et n'en courent que moins vite. (Wicherley.)

— Moll. Espèce de pterocère.

— Bot. Arbre de la famille des guttifères.

MILLE-POINTS s. m. Moll. Espèce du genre *cone*.

MILLEPORACÉ, ÉE adj. (mil-lé-po-ra-cé — rad. *milléporé*). Zooph. Qui ressemble à une milléporée. Il On dit aussi *MILLEPORÉ*, ÉE.

MILLÉPORE s. f. (mil-lé-po-re — de *millé* et de *poré*). Zooph. Genre de polypiers pierreux, dont la surface est creusée d'une multitude de pores.

— Encycl. Les *millépores* sont des polypiers pierreux, solides à l'intérieur, polymorphes, rameux ou frutescents, munis de pores simples, non lamelleux, cylindriques, généralement très-petits, quelquefois à peine apparents, perpendiculaires à l'axe ou aux expansions du polypier. Les polypes sont ovales et présentent antérieurement une trompe que termine une bouche contractile, placée au milieu de nombreux tentacules dont la réunion constitue une sorte d'entonnoir. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces vivant dans les diverses mers ou fossiles. Le *millépore* corne d'élan est un polypier de forme très-élégante, formant des touffes lâches, à foliations palmées, multifides, écartées, quelquefois divergentes, un peu piquantes aux deux extrémités; les pores sont tellement fins que la surface paraît entièrement libre. Il habite la mer des Antilles.

MILLÉPORITE adj. (mil-lé-po-rite — de *millé*, et de *poré*). Hist. nat. Qui se perce d'une multitude de pores ou de cellules.

MILLER (Laurent), chroniqueur allemand du XVII^e siècle. Docteur en droit et conseiller aulique du duc de Courlande, il fut chargé de missions en Pologne, en Lithuanie, en Russie et en Livonie, et consigna les remarques qu'il avait faites au cours de ses voyages dans un ouvrage publié en allemand sous ce titre : *Mémoires pour l'histoire de Pologne sous le règne d'Étienne Bathori* (Leipzig 1585; traduit en polonais, Poson, 1840). Ces *Mémoires* sont d'autant plus précieux pour l'histoire de cette époque, que l'auteur, étant étranger, y a noté une foule de détails de mœurs qui ont échappé aux chroniqueurs nationaux. Ils ont été continués par Hennig jusqu'à l'année 1593, et cette continuation a paru en allemand sous le titre suivant : *Histoire septentrionale* (Amberg, 1595; Leipzig, 1606, 2^e édit.).

MILLER (Philippe), botaniste anglais, né en 1691, mort à Chelsea en 1771. En 1723, il succéda à son père comme surintendant du jardin des Apothicaires, à Chelsea, enrichi cet établissement d'un grand nombre de plantes exotiques, qu'il acclimata en Angleterre, entra en relation avec les plus fameux botanistes de l'Europe et des Indes, et devint membre de la Société royale de Londres. Il était un des grands admirateurs de Linné, dont il adopta, à partir de 1768, les principes et la nomenclature. Martyn a consacré à sa mémoire le genre *milleria*, de la famille des composées. Outre plusieurs mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*, on lui doit un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Dictionnaire du jardinier* et du fleuriste ou *Système complet d'horticulture* (Londres, 1784, 3 vol. in-8°); *Catalogue des arbres, arbustes, plantes et fleurs des jardins aux environs de Londres* (1750, in-fol., avec 21 pl. coloriées); *Dictionnaire des jardiniers* (1751, in-fol.), fort estimé, souvent réimprimé et traduit en français (1785-1788, 8 vol. in-8°), ainsi que dans les principales langues de l'Europe; *Calendrier du jardinier*, réimprimé

pour la seizième fois en 1775; *Culture de la garance* (1758, in-4°); *Courte introduction à la connaissance de la botanique* (1760, in-8°). — Son fils, Charles MILLER, acquit par le commerce une fortune considérable dans les Indes, communiqua à la Société royale de Londres de curieuses expériences sur l'utilité de la transplantation du froment et fit paraître une *Description de Sumatra* dans les *Transactions philosophiques*.

MILLER (Jacques), littérateur et poète dramatique anglais, né en 1703, mort à Chelsea en 1744. Il fit ses études à Oxford et entra dans les ordres; mais, doué d'un esprit plein de verve et de gaieté et tourné vers la satire, il céda, étant encore sur les bancs de l'université, à son goût pour le théâtre et donna en 1729 une de ses meilleures comédies, *The Humours of Oxford*, qui eut beaucoup de succès. Ce genre de littérature, incompatible avec la profession qu'il avait embrassée, indisposa contre lui son évêque qui lui refusa tout avancement, et, pour subsister, il composa d'autres comédies : la *Belle-mère* (1734); *L'Homme de goût* (1736); la *Passion universelle* (1737); le *Café* (1737); *L'Art et l'anature* (1738); *L'Hôpital des fous* (1739); *Joseph et ses frères* (1744); le *Tableau* (1745), etc., qui furent également bien accueillies, mais qui lui attirèrent un grand nombre d'ennemis par la vérité de quelques caractères, tracés d'après nature. Une cabale se forma pour lui fermer l'accès du théâtre. C'est alors qu'il traduisit le *Mahomet* de Voltaire et le fit représenter, sans nom d'auteur, à Drury-Lane. Miller venait d'obtenir un riche bénéfice lorsqu'il mourut, laissant sa famille dans la misère. On lui doit, en outre, de petits poèmes, des pamphlets politiques, une traduction du *Théâtre de Molière*, avec H. Baker.

MILLER (Jean-Martin), poète et romancier allemand, né à Ulm en 1750, mort dans la même ville en 1814. S'étant rendu, en 1770, à Göttingue pour y étudier la théologie, il y fit partie d'une société littéraire qui comptait parmi ses membres Eger, Stolberg, Woss, Lessing, Hebel, etc. Sa liaison avec Klopstock, qu'il vit à Hambourg, et avec Cramer, et, de retour dans sa ville natale, fut successivement nommé professeur au Gymnase (1775), pasteur, prédicateur à la cathédrale (1783), conseiller consistorial (1801). Outre de nombreux articles insérés dans divers recueils, Miller a publié des élégies et des chants lyriques qui expriment des sentiments délicats, ont été réunis sous le titre de *Poésies* (Ulm, 1783, in-8°). On lui doit, en outre, des romans pleins d'un vague mysticisme et, le plus souvent, d'une fausse sentimentalité. Nous citerons, parmi eux : *Un Episode de l'histoire de la tendresse* (Leipzig, 1776); *Sermens pour les paysans* (1776-1784, 3 vol.); *Correspondance de trois amis d'académie* (1776-1779, 2 vol.); *Séjour dans une histoire de couvent* (Leipzig, 1776, 2 vol.). Son roman le plus célèbre, traduit en français (1785) et en plusieurs autres langues, et où il présente le tableau d'un amour vertueux, enthousiaste et mystique; *Histoire de Charles de Buchheim* (Leipzig, 1778-1779, 4 vol., in-8°); *Charles et Caroline* (Vienne, 1783); *Histoire de Godefrroi Walter* (Vienne, 1789).

MILLER (Maurice DE), homme d'Etat allemand, né à Stuttgart en 1792, mort en 1860. Elève de l'Ecole des cadets de sa ville natale, il entra en 1807 dans l'armée comme sous-lieutenant, fit avec distinction les campagnes de 1809, de 1812 et de 1813 à 1815, et devint, au rétablissement de la paix, professeur à l'institut militaire de Stuttgart. En 1847, il fut nommé gouverneur de cette ville, en même temps que lieutenant général. L'année suivante, le parlement allemand lui conféra le grade de général de l'empire et le chargea de comprimer l'insurrection badoise. Le 18 juin 1849, il dispersa par la force des armes le parlement révolutionnaire qui, depuis le 6 du même mois, siégeait à Stuttgart. En 1850, il fut nommé ministre de la guerre du royaume de Wurtemberg et conserva ce portefeuille jusqu'au 1er septembre 1855. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'art militaire.

MILLER (Hugues), littérateur et géologue écossais, né à Cromarty, près d'Inverness, en 1802, mort en 1856. Fils d'un pauvre marin qui le laissa orphelin en 1807, il se vit à peu près entièrement abandonné à lui-même, apprit, chez le maître d'école de son village, à lire et à écrire, sentit naître de bonne heure en lui le goût de la géologie, et se vit contraint, pour vivre, de se faire apprenti maçon. Tout en se livrant à son rebutant métier, il étudiait la forme, la nature des pierres de taille, la disposition des carrières, lisait tous les livres qui lui tombaient entre les mains et écrivait même des poésies. Un petit recueil de vers, intitulé : *Poems by a journeyman stone mason*, attira sur lui l'attention et lui valut un emploi chez un banquier de sa ville natale, ce qui lui permit de compléter son instruction. Il collabora alors à divers journaux, fit paraître, en 1835, ses *Scènes et légendes du nord de l'Ecosse*, ouvrage en prose, remarquable par l'agrément du style et la vivacité des peintures, acquit une certaine popularité, mais ne fut activement que des controverses théologiques et publia, notamment, un pamphlet intitulé : *Lettre d'un*

homme du peuple écossais à lord Brougham

(1839), dans lequel il se prononçait pour les indépendants qui voulaient secouer le joug du haut clergé et réclamaient l'assentiment populaire dans le choix des pasteurs. A cette époque, Miller avait épousé une femme d'esprit dans une condition aisée, ce qui lui permettait de se livrer librement à ses goûts littéraires et scientifiques. En 1840, il prit la direction du journal *The Witness*, qu'il conserva jusqu'à sa mort, puis mena une existence paisible, principalement occupé de travaux de géologie, jusqu'au moment où, l'esprit surexcité par un travail ininterrompu, par une imagination naturellement exaltée, il fut frappé d'une maladie mentale et se brûla la cervelle. Le congrès de la *British Association*, à qui il avait communiqué en 1840 le fruit de ses observations géologiques, donna le nom de *perichthys Milleri* à un grand poisson fossile qu'il avait décrit. Outre les ouvrages précités, on a de lui : *Le Grès rouge ancien*, etc. (1841), traité qui fonda sa réputation comme géologue; *Premières impressions sur l'Angleterre et ses habitants* (3^e édit., 1853), livre qu'il écrivit après un voyage à Londres; *Empreintes des pieds du créateur*, ouvrage dans lequel il émet des idées neuves et originales sur la constitution primitive du globe et sur la Genèse; *Sur certaines particularités de structure qu'on trouve dans des gisements fossiles* (1850); *Sur la flore fossile de l'Ecosse* (1855); *Mes écoles et mes maîtres d'école*, ouvrage dans lequel il raconte les premières années de sa vie et qui obtint un grand succès; enfin, un ouvrage posthume, publié sous le titre de *The testimony of the Rocks* (Londres, 1858).

MILLER (William Hallows), minéralogiste anglais, né en 1808. Il a succédé en 1832 à Whewell comme professeur de minéralogie à l'université de Cambridge et a été nommé, en 1838, membre de la Société royale de Londres. M. Miller s'est fait connaître du monde savant par d'intéressantes mémoires, insérés dans les *Philosophical Transactions*. Nous citerons, notamment : *Sur les cristaux trouvés en scories*, *Sur les cristaux*, *Sur l'acide borique*, *Sur la position des axes de l'élasticité optique dans les cristaux*, *Sur les fausses arcs-en-ciel*, *Sur les types des poids et mesures*, etc. On lui doit une édition refondue de *L'introduction élémentaire à la minéralogie* de W. Phillips (1852).

MILLER (Thomas), poète et littérateur anglais, né à Gainsborough, comté de Lincoln, en 1809. Il était vannier et avait reçu l'instruction la plus élémentaire, lorsqu'il se mit dans ses heures de loisir à cultiver la poésie. Ses essais furent, en effet, remarquables, mais on le véritable talent naturel, tombèrent entre les mains du poète Rogers et le frappèrent. Il résolut de venir en aide au jeune ouvrier et lui fournit les moyens de compléter son instruction. Joignant à une grande facilité de composition une imagination vive, M. Miller s'est essayé avec succès dans plusieurs genres. Outre un grand nombre d'articles, de variétés, de nouvelles, insérés dans divers recueils, entre autres dans *l'Illustrated News*, on lui doit des recueils de vers : une *Journée dans les bois*, les *Beautés de la campagne*, la *Vie à la campagne*, *Esquisses champêtres*, *Scènes de village*, etc.; des romans agréablement écrits et intéressants : *Royston Gower*, la *Belle Rosemound*, *Lady Jane Gray*, *Godefrroi Malvern*, *Fred Holdsworth*; de petits livres composés pour les enfants : *Le bon Anjou*, *Fortune et courage*, etc.; une *Histoire des Anglo-Saxons*; des études de mœurs : la *Vie au grand jour* et *à l'ombre*, *Esquisses pittoresques de Londres*, etc.

MILLER (Bénigne-Emmanuel-Clément), hénissim, né à Paris en 1812. Admis en 1834 à la Bibliothèque nationale, comme employé au département des manuscrits, il s'y familiarisa avec la connaissance de la paléographie, et reçut, en 1835, d'un savant étranger la mission de visiter les bibliothèques d'Italie pour y recueillir les *Scoties* d'Aristophane. En 1836, M. Miller obtint un prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour un mémoire sur *l'Histoire de l'établissement des Vandales en Afrique*, sujet mis au concours, et il fonda, en 1840, avec M. Aubenas, grâce au concours du marquis de Fortia d'Urban, la *Revue de bibliographie analytique ou Compte rendu des ouvrages scientifiques de la haute littérature*, publié en France et à l'étranger, qui parut mensuellement jusqu'en 1845 (12 vol., in-8°) et qui, malgré le savoir consciencieux avec lequel elle était rédigée, n'a obtenu que fort peu de succès. Chargé en 1843, par M. Villemain, alors ministre de l'intérieur, d'une mission en Espagne, il y découvrit de nombreux fragments de Nicolas de Damas et prépara le *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, qu'il publia en 1848. En 1849, il succéda à M. Beuchot comme bibliothécaire de l'Assemblée nationale et conserva ces fonctions après le coup d'Etat du 2 décembre et l'institution du Corps législatif. Lorsqu'en 1856 M. de Morny fut envoyé en Russie comme ambassadeur extraordinaire, pour le couronnement de l'empereur Alexandre II, M. Miller l'accompagna et profita de son séjour dans ce pays pour recueillir à Moscou et à Saint-Petersbourg des documents relatifs à notre histoire nationale. L'Académie des inscriptions a appelé cet erudit à siéger dans son sein en 1860. Outre de

nombreux articles dans le *Journal des savants* et les écrits précités, M. Miller a publié : *Périphe de Marcien d'Héraclée, Epitome d'Artemidore, Isidore de Charax, etc.*, ou *Supplément aux dernières éditions des petits géographes*, d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale (Paris, 1839); *Eloge de la chenevure, d'après un manuscrit* (Paris, 1840); *Recueil des itinéraires anciens*, comprenant *l'Itinéraire d'Antonin*, la *Table de Peutinger* et un *Choix des périples grecs*, édité en collaboration avec MM. Hase et Guizard (Paris, 1845, in-4°); *Origines Philosophumena, sive omnium heresim refutatio*, et *codice Parisino nunc primum edito* (Oxford, 1851, in-8°), texte d'un manuscrit rapporté du mont Athos par M. Minolde Mynas; *Manuelis Philo carmina et codicibus Escuriensibus, Florentino, Parisino, Vaticano, nunc primum edita* (Paris, 1854-1855, 2 vol., in-8°), recueil qui contient environ 25,000 vers inédits; *Mélanges de littérature grecque* (1863, in-8°), etc.

MILLER (William Allen), chimiste anglais, né à Ipswich, comté de Suffolk, en 1817. Lorsqu'il eut terminé ses études classiques, il suivit des cours de médecine à Birmingham et à Londres, puis s'adonna à des manipulations chimiques et devint le préparateur du docteur Daniel au collège du Roi dans cette dernière ville. En 1840, M. Miller fit un voyage en Allemagne et travailla pendant quelque temps dans le laboratoire de Liebig, à Giessen. De retour en Angleterre, il devint démonstrateur de chimie au collège du Roi et se fit recevoir docteur en médecine (1841). Depuis cette époque, M. Miller a été nommé successivement professeur de chimie au collège du Roi, à Londres (1845); essayeur à la Monnaie et à la Banque d'Angleterre, président de la Société chimique et vice-président de la Société royale de Londres. Indépendamment de nombreux mémoires, notamment sur l'électrolyse et le spectre, insérés dans les *Philosophical Transactions* et dans le *Philosophical Magazine*, M. Miller a publié des *Éléments de chimie théorique et pratique* (Londres, 1850-1856, 3 vol., in-8°).

MILLERAN (Roné), grammairien français, né à Saumur en 1665. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il enseigna l'allemand et l'anglais. On a de lui : les *Deux grammaires françaises, l'ordinaire d'apprenti, et la plus nouvelle qu'on puisse faire sans altérer ni changer les mots par le moyen d'une nouvelle orthographe si juste et si facile qu'on peut apprendre la bête et la pureté de la prononciation en moins de tans qu'il ne fût pour lire cet ouvrage* (Marseille, 1694), ouvrage dans lequel il propose une réforme orthographique; *Recueil de lettres*, qui ont beaucoup de succès et plusieurs éditions (1700, 3^e édit.); *Nouvelles lettres familières de Messieurs de l'Académie française* (Amsterdam, 1705); le *Nouveau secrétaire de la cour* (1714); *Deux discours sur l'humilité de Jésus-Christ* (Milan, 1700), ouvrage plein de lazzi, de proverbes, etc.

MILLERAND s. m. (mi-le-ran — du lat. mille, mille; granum, grain). Vitic. Variété de raisin, à grains nombreux et sans pépins.

MILLERET s. m. (mi-le-rè; Il ml.). Espèce de passementerie, servant à la garniture des robes de femme.

MILLÉRITE s. f. (mi-lé-ri-te — du nom du minéralogiste anglais Miller). Miner. Sulfure naturel de nickel, appelé *harkise* par Beudant, *nickelkies* par Hausmann, *nickel sulfuré* et *pyrite capillaire* par les anciens auteurs.

— Encycl. La millérite a d'abord été prise pour du nickel pur : de là le nom de *nickel natif* qu'on lui donnait autrefois. C'est le Suédois Arfwedson qui a établi sa nature véritable. Elle se compose d'un atome de soufre et d'un atome de nickel, ce qui répond à la formule NiS. Quand elle est pure, elle contient 35,24 de soufre et 64,76 de nickel; mais, assez souvent, une petite partie de nickel est remplacée par une égale proportion de fer et de cuivre ou de fer seulement. Sa couleur est d'un jaune de lait, tirant un peu sur le jaune de bronze, avec de légères teintes irisées, et elle a un éclat métalloïde. Sa densité varie de 4,6 à 5,2. Quant à sa dureté, elle est de 3,5. Cette substance se présente en aiguilles très-fines ou en filaments capillaires. Sa cristallisation a été longtemps douteuse, mais les travaux de Brooke et de Miller ont prouvé que la forme primitive de ses cristallites est un prisme hexagonal terminé par des sommets rhomboédriques. Au chalumeau, sur le charbon, la millérite fond en donnant un globe noirâtre attirable à l'aimant. L'acide azotique chauffé ne la dissout qu'en partie, et la solution, qui est verte pâle ou de couleur grise, passe au violâtre quand on y ajoute un peu d'ammoniaque. C'est un minéral trés-rare, qu'on n'a encore trouvé que dans quelques localités privilégiées, principalement à Johann-Georgenstadt, en Saxe, à Joachimsthal, en Bohême, aux environs de Saarbruck, dans la Prusse rhénane, et de Merthyr-Tydwil, au pays de Galles, en Angleterre, etc. Dans tous ces gisements, il est constamment accompagné de quartz, de fer spathique, de plusieurs variétés de calcaire, et de divers minerais de plomb, d'argent, de nickel et de cobalt.

MILLEROLE s. m. (mi-le-ro-le). Métrol.

Mesure de capacité, anciennement usitée à Marseille pour le commerce des huiles d'olive, et équivalant à 64 litres. Il Mesure de capacité employée à Tunis, et valant 64 lit, 33.

— Techn. Vase de terre vernissée, dans lequel les savonniers mettent l'huile d'olive.

MILLÉSIME s. m. (mil-lé-zi-me — du lat. millesimus, millième). Date marquée en chiffres sur une monnaie, une médaille, pour indiquer l'année dans laquelle elle a été frappée : *Cette médaille porte le MILLÉSIME de 1825. Une pièce de cinq francs au MILLÉSIME de 1840.* Le MILLÉSIME de cette médaille indique qu'elle fut frappée l'année du couronnement de Charlemagne. (Acad.)

MILLÉSIMO adv. (mil-lé-zi-mo — mot lat. signif. millièrement). Millièrement, en millième lieu. S'emploie lorsqu'on a compté jusqu'à mille à l'aide des adverbes latins *primo, secundo*, etc.

MILLESIMO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Gènes, district et de 22 kilom. N.-O. de Savone, sur la rive droite de la Bormida; 1,254 hab. Ce bourg est célèbre par une victoire du général Bonaparte sur les Austro-Piémontais le 14 avril 1796.

Millesimo (BATAILLE DE), gagnée par le général Bonaparte sur le général autrichien Beaulieu le 14 avril 1796. La journée de Montenotte avait été brillante pour les armées françaises, mais non décisive, car Beaulieu avait encore de nombreuses ressources à sa disposition et pouvait, au moyen de sa droite, reliair sa gauche à celle des Piémontais, ce qui lui eût acquis une écrasante supériorité de forces. Mais ce plan allait devenir irréalisable en présence de Bonaparte. Aussitôt après l'affaire de Montenotte, le porta son quartier général à Carare, donna ordre au général Laharpe de marcher sur Sozello comme pour menacer huit bataillons ennemis qui y étaient établis, puis de s'avancer rapidement sur Cairo. En même temps, Masséna devait s'emparer des hauteurs de Dego, Joubert occuper celles de Biestro, et le général Ménard attaquer l'importante position de Sainte-Marguerite. Ainsi, toute l'armée française allait se trouver sur les versants des Alpes qui regardent l'Italie. Quand toutes les dispositions furent prises, Bonaparte se porta dans le Montfort, Augereau força les gorges de Millesimo, Ménard et Joubert enfoncèrent Provera à Corsoria. Beaulieu voulut marcher au secours de Provera, mais alors il vit sa gauche attaquée et débordée par Masséna, non loin du village de Dego. Le général Laharpe marchait sur trois colonnes : celle de gauche, commandée par le général Causse, franchit la Bormida, malgré le feu des Piémontais, et attaqua la gauche des Autrichiens; la seconde, dirigée par le général Cervoni, traversa la même rivière et aborda les Autrichiens de front; la troisième, enfin, sous les ordres de l'adjudant général Boyer, tourna un ravin afin de couper la retraite aux impériaux. Toutes ces troupes déploierent un élan irrésistible et atteignirent le but qui leur avait été respectivement assigné; partout nos soldats montrèrent une intrépidité et un sang-froid qu'aucun obstacle ne put ébranler ou troubler. Enveloppes de tous côtés, attaqués avec une impétuosité invincible, les Autrichiens n'eurent plus même le temps de capituler. Les colonnes françaises les pressent, les poursuivent, sèment parmi eux le désordre, l'épouvante et la mort. Des milliers d'Autrichiens tombent sous nos coups ou sont faits prisonniers. Provera lui-même est forcé de rendre son épée; 7,000 à 8,000 hommes sont entre nos mains, et les cadavres de 2,500 Autrichiens ou Piémontais couvrent le champ de bataille; quinze drapeaux et vingt-deux pièces de canon restent en notre pouvoir. Cette brillante victoire nous assurait des résultats d'autant plus importants, qu'elle nous procurait des munitions et des vivres, et mettait à notre disposition tous les secours nécessaires pour se maintenir dans ce pays de montagnes où les approvisionnements sont si longs et si difficiles. Ces inconvénients allaient retomber sur les Autrichiens, privés de magasins immenses et affaiblis par une perte de 10,000 hommes. Bonaparte, au contraire, se voyait par son succès sur le point d'opérer sa jonction avec le général Serurier, qui gardait les bords du Tanaro ainsi que la vallée d'Oneglia, et cette réunion, en agrandissant ses forces d'une manière considérable, allait lui permettre de continuer dignement cette immortelle campagne.

MILLESPECE s. f. (mi-lé-spè-se — de mille et de espèce). Bot. Nom vulgaire du calament.

MILLET s. m. (mi-lè; Il ml. — lat. milium; grec meline; kymrike miled; armoricain mel; anglo-saxon mil; albanais meli, qui se lie partout au nom du miel, grec meli, latin mel, kymrike mel, irlandais mil, gothique milith, etc., et désigne l'aliment doux et savoureux. Il en est de même en sanscrit, où madhuka, doux, est aussi le nom d'une espèce de millet et d'autre de madhu, miel. C'est peut-être à tort, il est vrai, que l'on identifie madhu et le grec meli; mais la corrélation indiquée n'en est pas moins extrêmement remarquable). Bot. Nom vulgaire du panic cultivé ou mil et de quelques autres graminées :

Reviews bequetter dans ma main,
A tes besoins toujours ouverte,
Le millet choisi grain par grain.

BOISARD.

■ *Gros millet ou Grand millet d'Inde*, Sorgho.
■ *Millet de Caférie*, Houque saccharine.
■ *Millet à chandelles*, Houque à épis. ■ *Millet à grappes*, Panic. ■ *Millet noir*, Sarrasin.
■ *Millet long*, Alpiste. ■ *Millet gris ou perlé*, Grémil officinal. ■ *Millet jaune ou sauvage*, Mélampyre des prés.

— Loc. fam. C'est un grain de millet dans le bec d'un âne, Se dit, lorsqu'on donne à quelqu'un une chose de beaucoup insuffisante.

— Pathol. Nom donné aux éruptions qui caractérisent la fièvre miliaire.

— Encycl. Bot. Sous le nom de *millet* on désigne, dans le langage vulgaire, plusieurs graminées appartenant à des genres très-divers. Dans la nomenclature scientifique, ce nom, traduction française du latin *milium*, s'applique à un genre voisin des agrostides et des panics. Les *millets* sont caractérisés par des tiges fermes, des épillets en panicule lâche; la glume à deux valves ventrues et presque égales; la glumelle également bivalve et plus courte que la glume; le stigmate en pinceau; les fruits ou caryopyses (vulgairement *graines*) en général globuleux ou ovales. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces, dont plusieurs sont abondamment répandues dans nos contrées. Elles croissent dans les bois, les lieux pierreux et les moissons; la plupart fournissent un excellent fourrage vert ou sec, bien que leurs tiges et leurs feuilles soient plus dures que celles des agrostides. Trois ou quatre espèces sont, en outre, remarquables par leurs graines qui, réduites en farine, font d'excellentes bouillies, et qui servent aussi à la nourriture des oiseaux de basse-cour ou de volière.

Le *millet épars* atteint la hauteur de 1 mètre; sa tige porte des feuilles larges et se termine par une grande panicule, lâche et étalée, à épillets d'un blanc verdâtre. Il croît en Europe, et se trouve surtout dans les plaines. Ses fleurs s'épanouissent en juillet. Cette plante répand une odeur assez agréable, mais pénétrante; les jeunes Laponnes, en conduisant les rennes au pâturage, font des paquets de ce *millet*, qu'elles mélangent avec du tabac et portent partout avec elles. On s'en sert aussi pour écarter les teignes des étoffes de laine. Les bestiaux aiment beaucoup cette plante tant qu'elle est jeune; plus tard, ils la dédaignent; on en fait de la litière pour les bœufs.

On cultive ce *millet* dans quelques contrées; il préfère une terre douce et légère, et vient assez bien même dans les sols sablonneux. On le sème fort clair et seulement au printemps, parce qu'il est sensible à la gelée. Dans certains pays, on fait alterner sa culture avec celle du seigle. Ce sont les femmes qu'on emploie à la récolte du *millet*; elles coupent les panicules tout près du dernier nœud. On lie ces panicules par paquets, et on les suspend à des perches, pendant quelques jours, pour les faire sécher. Puis on les bat sur l'aire, au fléau, et le grain est renfermé dans les greniers; il se conserve très-bien, lors même qu'on le remue rarement, et il est à peine attaqué par les charançons. Plus tard, on fauche les tiges, pour les brûler ou en faire de l'engrais. Les racines restent en terre; on assure que le froment semé après cette céréale n'a rien à craindre des vers, ceux-ci se jetant de préférence sur les racines du *millet*.

Le *millet compacte*, qui croît dans les forêts des Alpes, est généralement regardé comme une simple variété du précédent; il s'en distingue par ses feuilles un peu plus larges et plus molles, ses pédoncules moins longs, ses panicules plus courtes, plus serrées et plus fourrées. Il est plus succulent que le *millet épars*; aussi est-il plus recherché par les bœufs et les moutons. Le *millet ventru* doit son nom vulgaire à la grosseur de ses grains, qui produisent un rendement à la base de la glumelle; ses fleurs forment une panicule serrée, luisante, d'un vert blanchâtre; il croît dans les champs des contrées méridionales de l'Europe, et se trouve souvent parmi les moissons. Le *millet paradoxal* est une grande plante, à panicule très-ample, à épillets volumineux, à grains noirs et luisants; il croît aussi, dans le midi, dans les haies et au bord des chemins. La *millet bléâtre*, auquel il faut sans doute réunir le *millet pourpre* comme variété, se trouve dans le midi de la France et dans le nord de l'Afrique, où il croît jusque sur les rochers de l'Atlas; il diffère du précédent par ses feuilles glauques et plus étroites, ses panicules moins étalées, ses grains petits et d'un brun bléâtre.

Toutes ces plantes partagent les propriétés de l'espèce que nous avons décrite en premier et se cultivent de même. Les oiseaux sont très-friands des graines de *millet*; on parvient jusqu'à un certain point à les écarter par des épouvantails. En Afrique, on fait une grande consommation de bouillie de *millet*; la décoction des graines de cette plante est employée en Italie contre la petite vérole. On cultive aussi en Amérique plusieurs espèces moins communes.

MILLET (Jean), littérateur et traducteur français, né à Saint-Amour, près de Lons-le-Saunier, en 1513, mort dans la même ville

en 1576. Il se fit recevoir docteur en droit et accompagna en Angleterre l'ambassadeur Philibert de La Baume, qui lui accorda sa protection et fit imprimer à ses frais plusieurs de ses ouvrages en lui abandonnant les bénéfices. Nous citerons parmi ses traductions: le *Teazaris* de Lucien (Paris, 1550, in-8°); les *Cinq livres d'Egesippus* (Paris, 1551); *l'Histoire d'Aeneas Sylvius touchant les amours d'Euryalus et de Lucrèce* (Paris, 1551); les *Conquêtes, origine et empire des Turcs*, trad. de Ch. Richer (Paris, 1553), etc.

MILLET (Simon-Germain), bénédictin et érudit français, né à Venizy, près de Sens, en 1575, mort à l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, en 1647. Ses principaux ouvrages sont: le *Trésor sacré ou Inventaire des saints et autres précieux joyaux de l'Eglise et du trésor de Saint-Denis* (Paris, 1638); *Vindicta Ecclesie gallicane de suo Areopagita Dionysio gloria* (Paris, 1638, in-4°), une traduction française des *Dialogues de saint Grégoire* (1624).

MILLET (Jean), poète dauphinois, né à Grenoble vers 1600, mort dans la même ville vers 1675. C'était un homme sans instruction, mais doué de remarquables facultés poétiques. Le président du parlement de Grenoble, Sébastien Pourroy, frappé de son talent, l'encouragea, lui donna des conseils et l'aida fréquemment de sa bourse. « Ses poésies, dit Rochas, ont les beautés et les défauts que l'on remarque en général dans tous les ouvrages écrits en patois: de la naïveté, des expressions pittoresques, de la trivialité et des plaisanteries grossières. » Nous citerons de lui: la *Faye* (fée) de Sassenage (Grenoble, 1631, in-4°); la *Pastorale de la constance*, de Phitis et Margot, dédiée à M. le comte de Sault (Grenoble, 1635, in-4°), très-rare; la *Bourgeoisie de Grenoble*, comédie (Grenoble, 1665, in-8°), pièce composée à l'occasion de la prise de possession du gouvernement du Dauphiné par le comte de Sault; *Pastorale et tragédie de Janin*, représentée dans la ville de Grenoble (Grenoble, 1635, in-4°), son œuvre la plus connue, la plus estimée et qui a été réimprimée un très-grand nombre de fois; la *Vénérable abbaye de Bonport de mariage*, sur la réjouissance de la paix et du mariage du roy (Grenoble, 1660, in-4°); le *Dialogo de lo quatro comare* (le Dialogue des quatre commères) (Grenoble, sans date, in-8°).

MILLET (Théodore, baron), général français, né en Picardie en 1776, mort à Sourdeval (Manche) en 1819. Engagé volontaire en 1793, il fit les premières campagnes de la Révolution, se signala par plusieurs actions d'éclat, notamment à Marengo (1800), à Austerlitz (1805), au passage du Tage, près de Talaveira, en 1808, devint colonel l'année suivante, fut atteint de deux coups de feu à l'attaque du mont de Fuente-Santa (1810), et n'en continua pas moins à commander ses soldats jusqu'à ce que l'ennemi fût en déroute. En 1813, il reçut le grade de général et fut chargé, pendant les Cent-Jours, de mobiliser et de commander les gardes nationales de plusieurs départements du nord. Mis à la demi-solde à la seconde rentrée des Bourbons, il s'occupa d'agriculture et termina ses jours dans la retraite.

MILLET (Frédéric), peintre français, né à Charlieu (Loire) en 1786, mort en 1859. Il eut pour maîtres F. Aubry et J.-B. Isabey, peignit des portraits en miniature et à l'aquarelle, remarquables par la vigueur du dessin, la finesse de la touche, l'expression des physionomies, acquit une réputation méritée et reçut une première médaille au Salon de 1827. On cite, parmi ses portraits: *l'Impératrice Joséphine*, le *Duc de Montmorency*, le *Marquis de Sémonville*, la *Princesse Esterhazy*, la *Duchesse d'Hautpoul*, la *Maréchale de Reggio*, *Lady Stuart*, *Mlle Bourgain*, qu'on voit au Théâtre-Français; les familles d'Orléans, Bassano, Montebello, etc. — Sa femme, M^{me} MILLET, était, au moment de son mariage, à la tête d'un atelier de broderie très-prospère. Par la suite, elle s'occupa d'une façon toute particulière des questions de charité publique, fit, vers 1826, à l'instigation de M. Cochin, un des maires de Paris, un voyage en Angleterre pour y examiner l'organisation des écoles de l'enfance, et proposa à son retour la création des salles d'asile, dont la première fut établie rue des Martyrs, à Paris, en 1827. M^{me} Millet a fondé depuis lors beaucoup d'établissements de ce genre dans diverses villes et fait paraître, avec M. Cochin, sous le nom de *Méthode Cochin*, un livre destiné à propager et à faciliter la création des salles d'asile. Elle est morte en 1873.

MILLET (Aimé), sculpteur et dessinateur, fils du précédent, né à Paris vers 1816. Il apprit, sous la direction de son père, le dessin et la peinture, puis il étudia la sculpture sous la direction de David d'Angers. Ce fut par de remarquables dessins que le jeune artiste commença à se faire connaître. Il exposa notamment: *Sainte Anne et sainte Marie*, d'après Raphaël, et le portrait de *M. Gonthard* (1842); *l'Adoration des bergers*, d'après Raphaël; *Balthazar Castiglione*, d'après Raphaël (1848); la *Joconde*, d'après le Vinci (1849); portrait de *M. Tazille Delord*; *Etude* (1852). Toutefois, dès 1845, M. Aimé Millet avait abordé la sculpture et ne tarda pas à s'y adonner complètement. Les premières

œuvres de ce genre qu'il exposa furent la *Bacchante*, statue en plâtre très-habilement traitée (1845); le buste de *Richard* (1849); *Narcisse*, statue en plâtre (1850); le buste de *Guy-Lussac* (1852); *Jeune fille couronnée de fleurs*, buste (1853). Ces œuvres témoignaient du goût de l'artiste et de son habileté d'exécution. L'*Ariane*, qu'il exposa en 1857, vint mettre tout à coup M. Millet en évidence et fonda sa réputation. Nous avons parlé dans un article à part (v. ARIANE) de cette remarquable statue, qui valut à l'artiste une première médaille et qui fut acquise par l'Etat. M. Millet exposa ensuite un *Mercur*, statue destinée à la cour du Louvre, et deux bustes (1859); les bustes du *Maréchal Masséna* et de *M. Léon Roches* (1851); celui de *Mme Pauline Viardot* (1854). En 1855, il envoya au Salon *Vercingétorix*, statue colossale en cuivre repoussé, destinée à couronner le plateau d'Alise. Dans cette œuvre un peu tourmentée, l'artiste s'est attaché à reproduire le héros des Gaulois tel que le représente la tradition, et si cette statue n'est pas exempte de défauts, si son aspect est un peu théâtral, on ne saurait du moins contester à M. Millet d'avoir fait preuve en l'exécutant d'un talent très-réel. Depuis le *Vercingétorix*, l'habile artiste a exposé: le buste d'*Enfantin*; portrait de *Femme* (1866); deux bustes (1868); fragment de l'*Apollon* destiné au Grand-Opéra; statue de femme en marbre (1870); la *Danse*, statue en marbre; buste de *Mme Compiègne* (1872), etc. En dehors des travaux précités, on doit à M. Millet la *Justice civile*, statue pour la mairie du 1^{er} arrondissement; la *Jeunesse effeuillant les roses*, gracieuse statue, une de ses meilleures œuvres, placée sur le tombeau d'Henri Murger; *Apollon*, statue qui couronne le Grand-Opéra, morceau d'un assez grand caractère; le *Tombeau de Baudin*, au Père-Lachaise, un des monuments funéraires les plus mâles et les mieux réussis de ces derniers temps; la partie architecturale de ce monument est due à M. Léon Dupré, qui a exécuté également celle d'un monument élevé par souscription en l'honneur des mobiles et des francs-tireurs du département de l'Eure, morts pour la patrie en 1870 et 1871. Ce monument est couronné par une statue en bronze due à M. Millet et représentant un *Jeune garde mobile*, le sac au dos, le fusil au pied, d'une tournure martiale et d'une expression sérieuse et déterminée (1873). M. Millet, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1859 et officier en 1870, est un de nos sculpteurs les plus distingués; il joint à un talent élégant et souple une science remarquable de la forme.

MILLET (Jean-François), peintre français, né à Gréville (Manche) vers 1815. Il se rendit à Paris et se fit admettre dans l'atelier de Paul Delaroche, où il fit de fortes études. Pendant quelque temps, l'artiste chercha sa voie, flottant entre la peinture de genre et celle d'histoire. C'est alors qu'il exposa, entre autres tableaux, *Le châtiment de la légende* (1844); *Odysse détaché de l'arbre* (1845); les *Juifs à Babylone* (1848). Son talent, si original dans son âpre sauvagerie, finit par se dégager complètement des souvenirs de l'école de 1849. A partir de ce moment, il choisit ses sujets dans les scènes les plus simples de la vie agreste, se prit d'un puissant amour de la nature et alla vivre à Barbizon, près de Fontainebleau. Le *Semeur*, une de ses œuvres capitales, la *Paysanne assise*, les *Botteleurs*, qui parurent aux Salons de 1849 et de 1850, frappèrent vivement, non pas la masse du public, mais les juges éclairés en matière d'art. Ces petites toiles se faisaient remarquer par un dessin magistral et savant, des silhouettes nettes et précises, une couleur sobre jusqu'à la monotonie, austère jusqu'à la tristesse, par une exécution solide, un peu lourde, et joignaient à un sentiment très-vif de la nature une poésie intime et profonde. C'est ce qu'a parfaitement fait ressortir Théophile Gautier lorsqu'il a dit: « Bien différends des manieristes en laid, qui, sous prétexte de réalisme, substituent le hideux au vrai, M. Millet cherche et atteint le style dans la représentation des types et des scènes de campagne; il sait y mettre une grandeur et une noblesse rares, bien qu'il n'ait rien en aucune manière leur rusticité. Il comprend la poésie intime des champs, il aime les paysans qu'il représente et, dans leurs figures résignées, exprime sa sympathie pour eux. Le seigneur, le noble, l'austère, sont-ils pas des actions saintes, ayant leur beauté et leur grandeur? Pourquoi des paysans n'auraient-ils pas du style comme des héros? » Depuis 1849, M. Millet a persévéré dans sa voie, s'est signalé par des progrès constants et s'est rangé parmi les peintres les plus originaux et les plus distingués du temps. Nous citerons de lui: *Berger, moissonneurs, tondeurs de moutons* (1852); *Paysan greffant un arbre* (1855); *Glaneuses* (1857); *Femme fendant la vache* (1859); *l'Attente*; *Femme faisant manger son enfant*; une *Tondeuse de moutons* (1861); *Berger ramenant ses moutons*; *Femme cordant de la laine*; *Paysan se reposant sur sa houe* (1863); tableau qui rivalise avec le *Semeur*, la *Jeune fille au superbe Berger avec son troupeau*; *Paysans rapportant à leur habitation un veau né dans les champs* (1864); le *Bout du village de Gréville* (1865); la *Gardeuse d'oies*; *l'Évier*

(1867); la *Mort et le Bâcheron*; *l'Angelus du soir*; *Récolte de pommes de terre*; *Plantiers de pommes de terre*; *Parc à moutons au clair de lune*, tableaux qui figurèrent à l'Exposition universelle de 1867 et valurent à l'artiste une 1^{re} médaille, suivie, en 1868, de la croix de la Légion d'honneur; la *Leçon de trikot* (1869); *Novembre*; *Femme battant du beurre* (1870).

MILLET (Jacques), poète français. V. MILLET.

MILLET-ROBINET (Cora-Elisabeth ROSTNET, dame MILLET, plus connue sous le nom de), femme auteur, née à Paris en 1798. Elle vit depuis de longues années dans une propriété située dans le Poitou, où elle s'occupe d'agronomie, de sériciculture et d'économie domestique. Ses ouvrages sur des matières d'utilité pratique et ses travaux agricoles lui ont valu le titre de membre correspondant de la Société centrale d'agriculture de Paris, et de l'Académie royale d'agriculture de Turin, et une médaille de 1^{re} classe à l'Exposition universelle de 1855. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal d'agriculture pratique*, dans le *Journal d'agriculture de l'Ouest*, M^{me} Millet-Robinet a publié les ouvrages suivants, qui sont justement estimés: *Conseils aux jeunes femmes sur leur condition et leurs devoirs de mère pendant l'allaitement* (1841, in-18); *Maison rustique des dames* (1844-1845, 2 vol. in-12), souvent réédité; le *Jardinier des fenêtres, des appartements et des petits jardins* (1854, 4^e édit.); *Maison rustique des enfants* (1868, in-8°); *Soins à donner à la première enfance*; *Economie domestique, dans les Cent traités sur les connaissances les plus indispensables*; *Economie domestique*; *Oiseaux de basse-cour*; *Pigeons et lapins*, dans la *Bibliothèque du cultivateur*, etc.

MILLETIERE (Théophile BRACHET de La), controversiste français. V. BRACHET.

MILLETOT (Bénigne), jurisconsulte français, mort en 1622. Il fut conseiller au parlement de Dijon et publia, sous le titre de *Traité du délit commun et cas privilégiés ou De la puissance légitime des juges seculiers sur les personnes ecclésiastiques* (Dijon, 1611, in-8°), un ouvrage que saint François de Sales prisait beaucoup, mais qui n'en fut pas moins mis à l'Index à Rome, malgré l'intervention de l'évêque de Genève.

MILLEVACHE (plateau de), contrée élevée de France, située sur la ligne de faite entre les bassins de la Loire et de la Gironde, dans la partie septentrionale du département de la Corrèze et la partie méridionale de celui de la Creuse. Ce plateau, dominé par le mont Odozue, donne naissance à la Vézère, à la Luzège, affluent de la Dordogne, et à la Vienne, affluent de la Loire. Il porte son nom des pâturages qui s'étendent sur ses croupes mamelonnées et qui nourrissent de nombreux troupeaux de la race bovine.

MILLEVOYE (Charles-Hubert), poète français, né à Abbeville en 1732, mort à Paris en 1816. Son enfance fut débile et de précoces infirmités développèrent en lui cette mélancolie malade qui fut le caractère de son talent. Il s'essaya à la poésie sur les bancs du collège, eut même quelques pièces de vers imprimées dans des recueils locaux, et vint à Paris pour achever ses études à l'Ecole centrale, qui remplaçait alors le collège des Quatre-Nations (1798). Après avoir commencé son droit, puis être entré en qualité de commis chez un libraire, il se tourna décidément vers la littérature. A dix-huit ans, il publia un petit recueil de vers: *Poésies* (1800, in-8°), dont les meilleures pièces sont: les *Plaisirs du poète* et le *Passage du Saint-Bernard*. Son goût et la nature même de son talent le portaient vers les concours académiques; l'Académie de Lyon couronna son épître sur le *Danger des romans* (1804) et l'Académie française une série de poèmes: *l'Indépendance de l'homme de lettres* (1806), les *Embellissements de Paris*, le *Voyageur* (1807), la *Mort de Rotrou* (1811), *Goffin* ou le *Héros législateur* (1812); *l'Invention poétique* fut couronnée par l'Académie d'Angers et Belzunce ou la *Peste de Marseille* fut désignée pour un des prix de ce genre. Ce genre n'était cependant pas la vraie veine poétique de Millevoye; il réussit beaucoup mieux dans l'épique. Son deuxième recueil, qui contenait *l'Amour maternel*, la *Demure abandonnée*, le *Bois dévot*, la *Promesse*, le *Souvenir*, le *Poète mourant* et la *Chute des feuilles*, est l'expression la plus complète de son talent. Millevoye avait de la sensibilité; il aimait la nature, se plaisait à exprimer les émotions simples, à composer des tableaux touchants. Les cordes mélancoliques de l'âme humaine ont été touchées depuis par des mains plus puissantes; cependant, quelques-unes de ses pièces méritent de rester. La *Chute des feuilles* serait un petit chef-d'œuvre sans ce fatal oracule d'Epidaure « invoqué bien mal à propos. Millevoye a déparé d'oiseaux mythologiques ses meilleures inspirations. Ce poète, si tendre et qui apparaît, dans ses vers, si détaché des choses d'ici-bas, ne dédaignait pas non plus assez les encouragements officiels. Son *Passage du Saint-Bernard* et un poème sur la *Bataille d'Austerlitz* lui valurent une pension et d'assez riches cadeaux. Millevoye, qui possédait par lui-même quelque aisance, aimait la vie

élégante et même un peu fastueuse. M. de Pongerville dit qu'il se hâta de convertir en chevaux de luxe, en voitures, en ameublements somptueux, les effets de la munificence impériale. Sa santé chancelante s'épuisait dans le tourbillon du monde et dans les émotions qu'il demandait à des amours de contrebande. Au milieu de la société brillante où il vivait, il rencontra un attachement sérieux; mais la main de celle qui en était l'objet lui fut refusée, le père déclarant « qu'il aimait mieux voir sa fille morte que femme d'un homme de lettres. » La jeune fille mourut de langueur et Millevoye, en proie à la plus sombre tristesse, alla se confiner à Villard'Avray où il composa, sous les titres de *Huitaines et Dizaines*, deux recueils d'élégies.

En 1807, Napoléon lui commanda un poème sur ses campagnes d'Italie et lui fit proposer d'aller, aux frais de l'Etat, recueillir ses inspirations sur les lieux mêmes. Millevoye refusa, ne se sentant pas assez de souffle pour écrire une épopée; il se contenta de composer un petit poème à allusions, *Charlemagne à Pavie* (1808). Au reste, l'infériorité de Millevoye est sensible dès qu'il aborde la grande poésie; ce poème est médiocre; la *Peste de Marseille* ne vaut guère mieux; *Alfred, roi d'Angleterre*, poème en quatre chants, et la *Racon d'Egide*, où il veut lutter avec les épopées scandinaves, sont au-dessous du médiocre. Une petite composition dans le genre des fabliaux, *Emma et Egnard*, fut très-goûtée sous l'Empire; c'est un modèle du genre sentimental et troubadour, tout à fait passé de mode actuellement. Le poète est plus à son aise dans la *Sulamite*, ode érotique imitée du fameux *Cantique des cantiques*, et dans quelques élégies imitées des Grecs, où l'on aperçoit comme un reflet d'André Chénier. Il a aussi traduit avec talent quelques fragments des *Eglogues* de Virgile, différents morceaux de l'*Iliade*, et même il s'est amusé à mettre en vers quelques *Dialogues des morts* de Lucien. On a trouvé dans ses papiers les manuscrits de trois tragédies, *Antigone*, *Saül et Ugo*; mais Millevoye n'avait rien de ce qui constitue le poète tragique.

Le pensionné impérial ne crut pas devoir se faire quand vint la Restauration; il composa un poème, la *Pêta des maris* (1815, in-8°), destiné à pleurer Louis XVI et Marie-Antoinette. Ce fut sa dernière production. Les médecins lui avaient ordonné le séjour de la campagne; à Vincennes, où il s'était retiré, il se maria; peu de temps après, il fit une violente chute de cheval et se luxa la cuisse. A peine remis de cette grave blessure, il tomba tout à fait aveugle et à quelques jours de là il mourut pendant que sa femme lui faisait la lecture. Il n'avait que trente-quatre ans. Ses *Œuvres*, composées de morceaux choisis retouchés avec soin, ont été recueillies par lui-même (1814-1816, 5 vol. in-8°).

MILLI (Giannina), improvisatrice italienne, née dans les Abruzzes vers 1835, d'une pauvre et honnête famille. Elle révéla dès son enfance un remarquable talent poète que et une étonnante facilité. Toute jeune fille, elle était déjà célèbre à Naples pour ses dithyrambes pleines de haine contre le tyran de son pays. En 1859, elle quitta Naples pour se rendre dans l'Italie du nord, qui venait d'être affranchie. Elle séjourna à Florence, à Bologne, à Modène, à Turin, à Milan, partout célébrée en beaux vers le réveil de l'Italie, partout accueillie par les sympathies et les applaudissements du public devant lequel elle disait elle-même ses vers improvisés.

Manzoni la met au-dessus de tous les improvisateurs et improvisatrices de l'Italie qui l'ont précédée. Un critique compétent a dit d'elle : « Ses vers improvisés défient l'examen, ils sont supérieurs à la lecture. » Ses *Poésies*, improvisées et méditées, de Giannina Milli ont été publiées en deux volumes par Le Monnier, de Florence.

MILLIAIRE adj. (mil-li-ère — rad. mille). Sa dit des bornes placées sur les grands chemins pour indiquer les milles : *Sur l'Océan, cette route sans pierres MILLIAIRES, la plus belle des aventures est la rencontre de deux vaisseaux.* (Chateaub.)

— Antiq. rom. *Cohorte milliaire*, Cohorte composée de 1,005 fantassins et de 132 cavaliers.

— s. m. Borne milliaire : *Nous avons déjà dépassé la troisième MILLIAIRE.*

— Antiq. rom. Chaudière dans laquelle on faisait chauffer l'eau dans les thermes. « Sorte de vase haut et étroit, accompagné d'un petit fourneau, pour faire chauffer les boissons. » *Milliaire d'or*, Colonne milliaire dorée, qu'Auguste avait fait ériger dans le Forum, et à laquelle on rapportait toutes les distances mesurées sur les voies romaines.

MILLIARD s. m. (mil-li-ard — rad. mille). Mille millions : *Depuis trois quarts de siècle, nous avons dépensé en moyenne 400 millions par an pour entretenir nos flottes et nos armées permanentes, soit trente MILLIARDS de francs.* (L. Jourdan.)

— Absol. Mille millions de livres ou de francs : *Dépenser des MILLIARDS.* Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit MILLIARDS. (Volt.) *La courte guerre des Cent-Jours nous a coûté des MILLIARDS.* (Mich.-Chev.) *La dette anglaise est de 22 MILLIARDS.* (Leduc-Rollin.) *Nos paysans payent plus d'un demi-MILLIARD*

à l'Etat chaque année, un MILLIARD à l'usure! (Michelet.)

C'est un vol que le pain pris par un misérable, Mais les milliards sont toujours purs.

PONSARD.

— Par ext. Nombre extrêmement grand : *Leur crièrent des nombres, des foules de MILLIARDS de nœuds inextricables.* (G. Sand.)

— Hist. *Milliard des émigrés*, Indemnité d'un milliard de francs qu'on alloua aux émigrés sous la Restauration.

— Encycl. Hist. *Milliard des émigrés*. Une indemnité fut proposée par le ministère Villèle, en 1825, en faveur des émigrés dont les biens avaient été vendus pendant la Révolution. Cette indemnité, votée par la Chambre, était de 1 milliard représenté par 30 millions de rente 3 pour 100 émises à cet effet. Cette libéralité envers des hommes généralement regardés comme justement punis pour avoir porté les armes contre leur patrie, armée l'Europe contre nous et trahi pendant vingt ans la France par leurs intrigues et leurs trahisons, a laissé un long souvenir d'impopularité. A diverses époques, l'opposition a pu agiter les esprits en demandant la restitution de ce fameux milliard, dont avaient bénéficié, par une singularité qu'on n'a pas assez remarquée, quelques-uns des notabilités du libéralisme, et notamment La Fayette. A l'époque où la loi fut rendue, quelques optimistes prétendaient que c'était un moyen d'assurer définitivement la possession des biens nationaux à leurs possesseurs, qui même y gagnaient, attendu qu'il avait toujours existé une différence de 15 à 20 pour 100 entre les propriétés patrimoniales et les propriétés nationales, vu l'incertitude de la possession de ces dernières au milieu des réactions politiques.

— *Emprunt des trois milliards*. Ce colossal emprunt, émis par le gouvernement de M. Thiers pour la libération du territoire, a été couvert plus de quarante fois. V. *EMPRUNT*, au Supplément.

MILLIARE s. m. (mil-li-ère — de millième, et de are). Mètre. Millième partie d'un are, ou 10 décimètres carrés.

MILLIASSE s. f. (mil-li-a-se — rad. mille). Fam. Quantité très-grande, somme énorme : *Des MILLIASSES de mouches.* On voit un tas de pleutres, d'ignorants et de pas grand chose, entasser des millions et des MILLIASSES. (H. Reybaud.) S'est dit autrefois pour TRILLION.

MILLIÉ (Jean-Baptiste-Joseph), traducteur français, né à Beaune en 1772, mort à Paris en 1826. Au début de la Révolution, il quitta le collège de Juilly, où il était professeur, se rendit à Paris et obtint un emploi au ministère des finances. S'étant fait remarquer par ses capacités, il fut envoyé en Portugal, lors de l'occupation de ce pays par les Français, pour y organiser l'administration des contributions directes, et il profita de cette circonstance pour apprendre la langue et la littérature portugaise. De retour en France, il consacra ses loisirs à traduire l'épopée de Camoëns et mourut sous-directeur général des contributions directes. On lui doit : les *Lusiades* ou les *Portugais*, poème de Camoëns, en dix chants (Paris, 1825, 2 vol. in-8°). C'est, à beaucoup près, la plus fidèle et la plus savante de toutes les traductions de ce poème qui ont été publiées en France.

MILLIÈME adj. (mil-li-me — rad. mille). Qui occupe un rang marqué par le nombre mille : *J'étais le MILLIÈME sur la liste.* La MILLIÈME année après la naissance de Jésus-Christ. — Se dit de chacune des parties d'un tout divisé en mille parties égales : *Il n'y a pas de MILLIÈME partie du globe qui soit occupée.* (Thiers.)

— s. m. Millième partie d'un tout : *Il ne s'en fallait pas d'un MILLIÈME.*

MILLIER s. m. (mil-lié — rad. mille). Nombre de mille ou d'environ mille : *Dépenser un MILLIER d'écus.* On a imprimé depuis la mort de Racine environ un MILLIER de tragédies. (Labarpe.)

— Par ext. Grand nombre : *Des MILLIERS de blessés.* Des MILLIERS de mouches. Chaque minute fauche des MILLIERS d'êtres; chaque minute en voit naître des MILLIERS. (C. Dollfus.)

— Poids de mille livres : *Cette pierre pèse un MILLIER.* Aujourd'hui, poids de mille kilogrammes.

— Gramm. Lorsqu'il est suivi de la préposition de et d'un substantif pluriel, ou lorsque ces mots sont sous-entendus, millier devient un substantif collectif. Pour l'accord des mots qui peuvent être en rapport avec lui, voir le mot COLLECTIF.

— Encycl. Mètre. Le millier est une mesure ou poids que l'on emploie dans l'industrie pour évaluer des poids considérables; il équivaut à 10 quintaux ou à 1,000 kilogrammes; c'est le poids du tonneau de mer. Pris comme unité, le millier a pour sous-multiple le quintal, qui en est la dixième partie. Lorsqu'il s'agit du transport des marchandises sur routes, chemins de fer et canaux, le millier prend le nom de tonne. Dans les anciennes mesures, on entendait par millier le poids de mille livres; la livre, transformée en kilogramme, valant 0 kil. 4895, le millier ancien équivaudrait à 489 kil. 50; tandis que, si on comparait le millier nouveau aux mesures anciennes, on trouverait que ce dernier équi-

vaudrait à 2,042 liv. 876. Le millier est le poids de 1 mètre cube d'eau à 4 degrés.

MILLIÈRE (Antoine-Louis CHAUMONT DE LA), administrateur français, né à Paris en 1746, mort en 1803. Il fut élevé à Lunéville, à la cour du roi Stanislas, dont son oncle Chaumont de La Galaisière était chancelier, études de droit, servit à vingt et un ans avocat de la loi, puis à Nancy, puis fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (1769), intendant des ponts et chaussées (1781), des mines (1787) et des finances (1787). Cette même année, Louis XVI lui offrit, comme étant le plus honnête homme de son royaume, de remplacer de Calonne dans le poste de contrôleur général des finances; mais il refusa. La Millière remplit les fonctions d'intendant des ponts et chaussées et des mines jusqu'en 1792, se signala par son activité, fit construire un grand nombre de ponts, de canaux et de routes, et ordonna l'exécution d'importants travaux pour améliorer les ports de Cherbourg, de Dieppe, etc. Après l'arrestation de Louis XVI, il rentra dans la vie privée, entouré de l'estime générale. Emprisonné pendant quelques mois sous la Terreur, il fut déporté sur le territoire de Genève en 1798, revint en France deux ans après et repoussa les offres que lui fit Napoléon Bonaparte pour rentrer aux affaires. On a de lui : *Mémoire sur le département des ponts et chaussées* (1790), un *Supplément à l'écrit précédent* (1790) et des *Observations sur un écrit de M. Biauzat, relatif à l'organisation des ponts et chaussées*.

MILLIÈRE (Jean-Baptiste), publiciste et homme politique français, né à Lamarche (Côte-d'Or) en 1817, fusillé à Paris le 26 mai 1871. Fils d'un pauvre ouvrier tonnelier, il reçut une instruction des plus élémentaires à l'école de son village et devint, à l'âge de treize ans, apprenti dans l'atelier où travaillait son père. Lorsqu'il eut vingt ans, Millière, qui joignait à une vive intelligence une rare ténacité, résolut d'acquiescer l'instruction qui lui manquait. Il se mit au travail avec une telle ardeur qu'au bout d'un temps très-court il était reçu bachelier, puis il étudia le droit et se fit recevoir docteur à Dijon. Millière débuta alors, non sans succès, comme avocat. La révolution de Février 1848 ayant éclaté peu de temps après, il se rendit à Paris, et depuis ce moment il ne cessa de propager, soit par la presse, soit par la parole, les principes les plus radicaux de la démocratie socialiste. Après avoir collaboré au *Courrier français* et au *Peuple constituant* de Lamennais, il se rendit, en 1849, à Clermont-Ferrand, où il rédigea l'*Eclaircissement républicain*, puis fonda le *Proletaire*. Au moment du coup d'Etat du 2 décembre, Millière, qui faisait imprimer à Paris un ouvrage intitulé : *Études révolutionnaires*, fut condamné à la déportation par la commission mixte du Puy-de-Dôme. Arrêté peu après, il fut conduit en Algérie, où il subit la captivité la plus barbare jusqu'à l'époque de l'amnistie de 1859. Peu après son retour à Paris, il obtint la place de chef du contentieux dans la compagnie d'assurances contre l'incendie le *Soleil*. Cependant Millière n'avait point renoncé à ses idées, et le mouvement d'opposition à l'Empire qui se produisit avec tant d'intensité lors des élections générales de 1869 lui fournit enfin l'occasion de rompre son long silence. On le vit alors assister aux réunions publiques, y prendre une part active et attaquer avec ardeur le gouvernement qui l'avait proscrit. Invité par le directeur de la compagnie le *Soleil* à opter entre les luttes politiques et ses lucratives fonctions, Millière n'hésita point à sacrifier sa position. Peu après, Henri Rochefort ayant été élu député à Paris (novembre 1869), il fonda avec lui la *Marsellaise*, dont il devint l'administrateur et un des principaux rédacteurs. Impliqué quelque temps après l'assassinat de Victor Noir dans un prétendu complot contre la sûreté de l'Etat, Millière fut arrêté, et ce fut conduit par deux gendarmes qu'il déposa comme témoin contre Pierre Bonaparte au procès de Tours. Sa déposition, pleine de calme, de modération et de convenance, produisit une vive impression, et peu après il était relâché par un arrêt de non-lieu (17 mai).

Le 4 septembre 1870, Millière vit avec une joie profonde crouler le gouvernement issu de l'attentat de décembre. Élu chef du 208^e bataillon de la garde nationale, il ne tarda pas à faire une vive opposition au gouvernement de la Défense nationale, qu'il accusait d'impéritie et de trahison, prit part au mouvement insurrectionnel du 31 octobre, se rendit à l'Hôtel de ville et fut porté sur la liste du nouveau gouvernement qui devait faire procéder aux élections de la Commune de Paris. Mais le mouvement ayant été comprimé, Millière se vit révoqué de son grade de commandant (1^{er} novembre) et, bien qu'il eût été élu, le 7 du même mois, adjoint au maire du XX^e arrondissement, on lança contre lui un mandat d'arrêt; toutefois, il parvint à se cacher, et, lors des élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, il fut élu député de Paris par 73,000 voix. Millière se rendit alors à Bordeaux et vota contre les préliminaires de paix; mais il ne voulut point suivre l'exemple de Rochefort, de Ranc, de Malon, etc., qui donnèrent leur démission. Après le mouvement qui éclata à Paris le 18 mars, il continua à remplir son mandat de député à l'As-

semblée, alors réunie à Versailles, parla sur la loi relative aux loyers et sur la loi des échéances, apposa son nom à deux proclamations des députés de Paris pour conjurer les calamités de la guerre civile et répondit, le 29 mars, à M. Sarcey, qui, dans un article, lui avait demandé s'il approuvait le meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte : « Pendant toute ma vie j'ai professé le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine. Selon moi, la peine de mort, de quelque façon qu'elle soit infligée, est un crime et tout meurtre volontaire est un assassinat, alors même qu'il est accompli avec les formalités judiciaires. A plus forte raison ne puis-je approuver les exécutions sommaires. » Après que la lutte eut été engagée entre la Commune et l'armée de Versailles, Millière resta à Paris, sans envoyer toutefois sa démission de député. Mais il ne fit point partie de la Commune, n'écrivit point dans les journaux, chercha à jouer un rôle d'intermédiaire et fut le promoteur de l'alliance républicaine des départements. Il ne paraît point que Millière ait combattu contre les troupes lors de leur entrée à Paris, et c'est à tort que quelques écrivains, le confondant avec Léo Meillet, ont prétendu qu'il fut chargé par le comité de Salut public de la défense du Ve arrondissement et des barricades protégeant les abords du Panthéon. Millière s'était retiré rue d'Ulm, chez son beau-père le cordonnier Fourès, lorsque deux soldats procédèrent à son arrestation et le conduisirent, le 26 mai, devant le capitaine Garcin, qui le fit fusiller. Cet officier, dans sa déposition devant la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars, a raconté lui-même ce sombre épisode de nos guerres civiles. Nous allons lui laisser la parole sans y joindre aucun commentaire, en laissant au lecteur le soin d'apprécier et de juger.

« Millière a été arrêté vers dix heures du matin dans une maison qui était la sienne, je crois. Il avait opposé une certaine résistance au sergent et au caporal qui l'arrêtaient; il avait tiré un revolver et il était emmené par deux hommes très-surexcités. La foule était frémissante; elle voulait le lâcherer.

« Millière a été amené. Nous étions à déjeuner avec le général au restaurant, rue de Tournon, à côté du Luxembourg. Nous avons entendu un très-grand bruit et nous sommes sortis. On m'a dit : « C'est Millière ! J'ai vu ça. On m'a dit : la foule ne se fit pas justice elle-même. Il n'est pas entré dans le Luxembourg, il a été arrêté à la porte. Je lui ai dit : « Vous êtes bien Millière ? — Oui, mais vous n'ignorez pas que je suis député ? — C'est possible; mais je crois que vous avez perdu votre caractère de député; du reste, il y a parmi nous un député, M. de Quinsolas, qui vous reconnaitra. »

« J'ai dit à Millière que les ordres du général étaient qu'il fût fusillé. Il m'a répondu : « Pourquoi ? » Je lui ai répondu : « Je ne vous connais que de nom. J'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté; vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied. Vous détestez la société. » Il m'a arrêté en me disant d'un air significatif : « Oh ! oui je la hais, cette société ! — Eh bien ! elle va passer, elle va passer. Vous allez être passé par les armes. C'est de la justice sommaire, de la barbarie, de la justice ! » toutes les cruautés que vous avez commises, prenez-vous cela pour rien ? Dans tous les cas, du moment où vous dites que vous êtes Millière, il n'y a pas autre chose à faire. »

« Le général avait ordonné qu'il serait fusillé au Panthéon, à genoux, pour demander pardon à la société du mal qu'il lui avait fait. Il s'est refusé à être fusillé à genoux. Je lui ai dit : « C'est la consigne; vous serez fusillé à genoux, et non autrement. » Il a joué un peu la comédie, il a ouvert son habit, montrant sa poitrine au peloton chargé de l'exécution. Je lui ai dit : « Vous faites de la mise en scène, vous voulez qu'on dise comment vous êtes mort; mourez tranquillement, cela vaut mieux. — Je suis libre, dans mon intérêt et dans celui de ma cause, de faire ce que je veux. — Soit, mettez-vous à genoux. » Alors il me dit : « Je ne m'y mettrai que si vous m'y faites mettre par deux hommes. » Je l'ai fait mettre à genoux et on a procédé à son exécution. Il a crié : « Vive l'humanité ! » Il allait crier autre chose quand il est mort. »

Mme Louise Millière, qui, après la mort de son mari, avait été arrêtée, emprisonnée à Versailles et enfin relâchée, a poursuivi, en 1873, le capitaine Garcin pour avoir fait fusiller sans jugement le député Millière, « qui n'avait occupé aucun poste civil ou militaire pendant la Commune et qui n'avait pris aucune part à la guerre civile, » et lui réclamait 150,000 francs à titre de dommages-intérêts. Mais le tribunal civil de Versailles, devant lequel l'affaire avait été portée, se déclara incompétent et condamna Mme veuve Millière aux dépens (6 août 1873).

Outre des articles de journaux, on doit à Millière : le 31 octobre, compte rendu au 208^e bataillon de la garde nationale (1871, in-8°).

MILLIET (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Paris en 1745, mort en 1774. Il obtint un emploi à la Bibliothèque royale. Milliet se fit connaître par des *Lettres* sur la

peinture au pastel, sur les *Guérites* et les *Scythes* de Voltaire (1772), ainsi que par un recueil intitulé les *Etréennes du Parnasse*, contenant les *Vies des poètes grecs et latins* (6 vol.), où l'on trouve des recherches intéressantes, par des *Recherches et réflexions sur la poésie* (1772), et un *Choix de poésies*.

MILLIET DE CHALLES (Claude-François), jésuite et mathématicien. V. CHALLES.

MILLIEU (Antoine), en latin *Millicus*, jésuite et poète latin moderne, né à Lyon en 1575, mort à Rome en 1646. Il professa les humanités, la rhétorique et la philosophie dans divers collèges de son ordre, devint recteur de ceux de Lyon et de Vienne, puis fut nommé provincial et se rendit en cette qualité à Rome où il termina sa vie. Il cultiva la poésie latine avec succès. Pendant une maladie, il fit jeter au feu plus de vingt mille vers qu'il avait composés. Le seul ouvrage qu'on ait de lui est un poème en vingt-huit livres, intitulé : *Moyse victor sui imago militantis Ecclesie* (Lyon, 1636-1639, 2 parties in-8).

MILLIGRAMME s. m. (mil-li-gra-me — de millième et de gramme). Mètre. Millième partie d'un gramme.

MILLIÈTRE s. m. (mil-li-tre — de millième et de litre). Mètre. Millième partie d'un litre. Il Peu usité.

MILLIME s. m. (mil-li-me — rad. mille). Mètre. Millième partie d'un franc ou dixième de centime. Il Peu usité.

MILLIMÈTRE s. m. (mil-li-mètre — de millième et de mètre). Mètre. Millième partie d'un mètre : Ce vernier permet de lire des dixièmes de MILLIMÈTRE.

— Encycl. Le millimètre est une mesure de longueur égale à la dix-billionième partie du quart du méridien terrestre. Il est la millième partie du mètre. Comparé aux anciennes mesures, le millimètre vaut 0,00053074, ou 0 ligne, 443.

Le millimètre carré est un carré ayant un millimètre de côté; il est égal à la centième partie du centimètre carré. Comparé aux anciennes mesures, le millimètre carré vaut 0,000002539, ou 0 lig. carr., 196249.

Le millimètre cube est un cube ayant un millimètre de côté; il est la millième partie du centimètre cube. Comparé aux anciennes mesures, le millimètre cube vaut 0,000000001351, ou 0 lig. cub., 086,878.

MILLIN (Aubin-Louis), archéologue, numismate, botaniste, né à Paris, le 25 mai 1759, mort en 1818. Il étudia avec ardeur les langues anciennes et les langues modernes, les sciences et les arts, et s'éprit d'un vif enthousiasme pour le système de Linné, dont il fut le zélé vulgarisateur. Incarcéré quelque temps pendant la Terreur, il donna néanmoins des gages à la Révolution en changeant ses prénoms contre celui d'*Eloutherophile* (Ami de la liberté), et en publiant l'*Annuaire du républicain* (1794, 1 vol. in-12), ouvrage dans lequel il remplaça les noms des saints par ceux des légumes et des productions naturelles d'un usage journalier. Il fut nommé (1794) conservateur du Musée des antiquités à la Bibliothèque nationale, en remplacement de l'abbé Barthélémy, puis professeur d'histoire et de physique à l'École centrale et au Lycée de Paris, et chef de division au ministère de l'instruction publique.

En 1795, il prit la direction du *Magasin encyclopédique*, recueil dans lequel il publia un grand nombre de dissertations intéressantes sur les lettres et les sciences. L'altération produite dans sa santé par un travail excessif lui fit entreprendre, sur le conseil des médecins, un voyage dans le midi de la France. Millin en profita pour faire des recherches sur les monuments, l'état de l'agriculture, de l'industrie et des mœurs, et en publia la relation en 1807. L'année précédente, l'Institut l'avait admis au nombre de ses membres en remplacement de Camus. En 1811, il partit pour l'Italie où, avec son infatigable ardeur, il se livra à de nouvelles recherches, fit des découvertes importantes et rapporta les dessins de plus de sept cents monuments et de plus de mille inscriptions. De retour en France en 1813, il voulut mettre en ordre les notes et les documents qu'il avait recueillis dans ses voyages; mais ce travail acheva de ruiner sa santé. Millin était membre de la plupart des Académies de l'Europe et entretenait une correspondance avec un grand nombre de savants français et étrangers. Doux, affable et communicatif, il avait beaucoup d'amis et se plaisait à accueillir, à aider de ses conseils les jeunes gens studieux à la disposition desquels il mettait sa riche bibliothèque et ses recueils. « On ne peut nier, dit Weiss, qu'il n'ait rendu de véritables services à la science, mais il faut convenir aussi que ses ouvrages se ressentent de la précipitation avec laquelle il les écrivait, et c'est avec raison qu'on le blâme de s'être permis des conjectures et des interprétations hasardées, qu'on l'accuse de peu de profondeur dans ses recherches et de peu de fidélité ou d'exactitude dans ses citations, quelquefois même dans les nombreux monuments qu'il a fait graver. »

Millin a beaucoup écrit, mais ses livres, en général, manquent de critique. Le plus important est intitulé *Antiquités nationales ou Description des monastères, abbayes, châteaux, etc., devenus domaines nationaux* (Paris, 1790-1798, 5 vol. in-40). On trouve là des descriptions et les planches d'une foule de monuments curieux qui existaient dans nos provinces et dont beaucoup ont été détruits au milieu de la tourmente révolutionnaire. Parmi ses autres ouvrages, nous nous bornons à citer : *Mélanges de littérature étrangère* (Paris, 1785-1786, 6 vol.); *Discours sur l'origine et les progrès de l'histoire naturelle en France* (Paris, 1790, in-4); *Éléments d'histoire naturelle* (Paris, 1794, in-8); *Description des statues du jardin des Tuileries* (Paris, 1798); *Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués* (Paris, 1802-1804, 2 vol. in-40); *Nouveau dictionnaire des beaux-arts* (Paris, 1806, 3 vol. in-8), traduit presque entièrement de Sultz; *Histoire métallique de la Révolution française* (Paris, 1806); *Voyages dans les départements du midi de la France* (Paris, 1807-1811, 5 vol. in-8); *Peintures des vases antiques vulgarément appelées étrusques, tirées de différentes collections* (Paris, 1808-1810, 2 vol. in-fol.); *Cours d'histoire héroïque* (Paris, 1810); *Galerie mythologique ou Recueil de monuments* (Paris, 1811, 2 vol. in-8); *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gènes* (Paris, 1816, 3 vol. in-8); *Egyptiques, monuments inédits* (Paris, 1816); *Voyage dans le Milanais* (Paris, 1817); *Pierres gravées inédites, tirées des plus célèbres cabinets de l'Europe* (Paris, 1817-1825); *Introduction à l'étude de l'archéologie, des pierres gravées et des médailles* (Paris, 1826).

MILLIN - DUPERREUX (Alexandre-Louis-Robert), peintre, né à Paris en 1764, mort dans cette ville en 1843. Il étudia sous la direction de Huet et de Valenciennes, s'adonna au paysage historique, mais en s'écartant des traditions alors admises dans ce genre de peinture, en abandonnant le conventionnel pour l'étude sincère de la nature, et il visita dans ce but la France, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, surtout les Pyrénées, dont il étudia pendant sept ans les montagnes sous tous leurs aspects et dans leurs effets les plus saisissants. Parmi les tableaux de cet artiste distingué, nous citerons la *Grande-Chartraine*, des vues du *Château de Pau*, *Charles VII et Jeanne Darc*, etc. Millin-Duperreux obtint la grande médaille d'or au Salon de 1806.

MILLINE s. f. (milli-ne — de Millin, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

MILLINGEN (Jacques), archéologue et numismate anglais, membre de la Société des antiquaires de France, né à Londres en 1755, d'une famille hollandaise, mort à Florence en 1845. A l'époque de la Révolution, il se rendit avec son père à Paris, où il entra dans une maison de banque, puis obtint un emploi à l'hôtel des Monnaies, se lia avec plusieurs savants distingués, entre autres Barthélémy et Walckenaer, qui lui inspirèrent le goût des antiquités, fut arrêté comme sujet anglais en vertu d'un décret de la Convention, mais quelque temps après il fut mis en liberté, fonda une maison de banque à Paris. A la suite de mauvaises affaires, Millingen renonça complètement aux opérations de banque, pour s'occuper avec une nouvelle ardeur de numismatique. En 1821, il se rendit en Italie, où il vécut pendant de longues années, travaillant à la rédaction de ses ouvrages, trafiquant d'objets d'art de toutes sortes et consacrant la plus grande partie de son temps à l'étude des monuments antiques. Ses connaissances profondes dans les médailles, la sûreté de son goût, sa remarquable sagacité le faisaient consulter fréquemment les numismates. On lui doit les ouvrages suivants, tous fort recherchés et dont quelques-uns sont écrits en français : *Peintures antiques et inédites de vases grecs, tirées de diverses collections* (Rome, 1813, gr. in-fol., 63 planches); *Recueil de quelques médailles grecques inédites* (Rome, 1813, in-40, 4 pl.); *Peintures antiques des vases grecs de la collection de sir John Coghlin* (1817, 1 vol. gr. in-fol., 52 pl.); *Ancient unedited monuments of grecian art, from various collections, principally in Great-Britain* (London, 1823-1826, 2 vol. in-40, avec figures coloriées); *Ancient coins of greek cities and kings* (London, 1831, in-40, 5 pl.). Millingen a continué et publié l'*Histoire métallique de Napoléon* (1818-1822, in-40), ouvrage commencé par Millin. Millingen était correspondant de l'Institut de France (1833) et de nombreuses sociétés savantes de l'Europe. — Son frère, J.-G. MILLINGEN, devint un médecin distingué, assista à la bataille de Waterloo (1815), comme chirurgien principal de l'armée anglaise, et fut par la suite directeur d'un asile d'aliénés à Chatham. On lui doit les ouvrages suivants : *The army medical officer's manual* (Londres, 1819, in-80); *Memoirs on the affairs of Greece* (Londres, 1830); *Curiosities of medical experience* (Londres, 1837, 2 vol. in-80); *Aphorisms on the treatment and management of the insane* (Londres, 1840).

MILLION s. m. (mil-li-on — rad. mille). Nombre de mille fois mille : Un MILLION de francs. Un million de livres sterling. Un million de Grecs combattant pour la liberté triomphèrent d'un million de Perses. (Ver-gnaud.) Louis XIV a banni trois millions de ses sujets. (B. Const.) Cent millions d'Indiens travaillent sous les ordres de l'Angleterre.

(A. Martin.) En France, il y a douze millions d'adultes qui ne savent pas lire. (Rigault.)

Est-il juste, grand Dieu! qu'il y ait d'un seul homme des millions d'humains soient les bêtes de somme. Que tant d'êtres de chair soient des hochets sans ? [gants?]

A. BARBIER.

— Par ext. Nombre, quantité très-considérable : Je vous l'ai dit un MILLION de fois. Pour une héroïne, il y a des MILLIONS de héros. (Proudh.)

— Absol. Un million de francs, de livres : Tel, avec deux millions de rente, peut être pauvre chaque année de cinq cent mille livres. (La Bruy.) Le second MILLION est plus aisé à gagner que le premier écu. (J.-J. Rousseau.) Les États croient pour ne pas savoir comprendre et diriger les MILLIONS. (Mme Campan.) A qui spécule sur le papier, les MILLIONS ne coûtent rien. (Proudh.) Si je faisais aujourd'hui un pas pour retrouver un MILLION, je veux être pendu! (Chateaub.)

Gagne-t-on en un an un million sans crime? REONARD.

— Être riche à millions, Être excessivement riche : Il a successivement perdu deux frères et je ne sais combien de cousins, de sorte qu'il est maintenant RICHE À MILLIONS. (Scribe.)

MILLIONIÈME adj. (mil-li-on-ni-me — rad. million). Qui occupe un rang marqué par le nombre un million : Le MILLIONIÈME fois.

Se dit de chaque partie d'un tout divisé en un million de parties égales : Le MILLIONIÈME partie.

s. m. Millionième partie : Le MILLIONIÈME des deux MILLIONIÈMES, les cent MILLIONIÈMES d'un nombre. Avec les homœopathes, tout médicament se dose par MILLIONIÈMES. (L. Reybaud.)

MILLIONNAIRE adj. (mil-li-on-nè-re — rad. million). Qui est riche d'un ou de plusieurs millions de francs ou de livres : Être plus que MILLIONNAIRE, deux fois, trois fois MILLIONNAIRE. En Suisse et dans les Pyrénées, ce sans-le-sou serait devenu MILLIONNAIRE. (Volt.) Si les coquins voulaient se bien conduire, ils seraient MILLIONNAIRES au lieu d'être pendus, voilà tout. (Balz.)

— Subst. Personne qui possède un ou plusieurs millions : Un MILLIONNAIRE déshonoré à Paris peut aller à Rome; il y sera considéré juste au prorata de ses écus. (H. Beyle.)

— Fig. Personne très-bien dotée : Les MILLIONNAIRES de l'intelligence en viennent à plaindre les MILLIONNAIRES de l'argent. (V. Hugo.)

MILLISTÈRE s. m. (mil-li-stè-re — de millième et de stère). Mètre. Millième partie d'un stère ou un décimètre cube.

MILLOCOGO s. m. (mil-lo-ko-ko; il mill.). Bot. Nom du sorgho en Afrique.

MILLON (Charles), littérateur français, né à Liège en 1754, mort à Paris en 1839. Fort jeune, il vint à Paris où il fut d'abord sous-bibliothécaire du prince de Condé, puis il professa successivement la législation à l'École centrale du Panthéon, sous le Directoire, les langues anciennes au lycée Napoléon, et la philosophie comme professeur adjoint (1809), puis comme titulaire (1814) à la Faculté des lettres de Paris. On lui doit des pièces de vers, un volume en quatre chants intitulé l'*Éventail* (1781); *Histoire des voyages des papes depuis Innocent Ier jusqu'à Pie VI* (Vienne, 1782); *Introduction à l'histoire des troubles des Provinces-Unies depuis 1777 jusqu'en 1787* (Londres, 1788); *Charlotte Belmont* (Amsterdam, 1789); *Histoire des descentes qui ont eu lieu en Angleterre, en Écosse, en Irlande depuis Jules César jusqu'à nos jours* (Paris, 1798), et plusieurs ouvrages traités de l'antiquité, notamment le *Tableau sommaire et philosophique du génie des Bataaves* (1789); les *Soirées de Windsor* (1798); *Voyage en Irlande* (1798, in-80).

MILLON DE CHÂTEAUBRIEX (Auguste-Nicolas-Eugène), chimiste français, né à Châlons-sur-Marne le 24 avril 1812, mort le 22 octobre 1887 à Saint-Seine, où il suivait un traitement hydrothérapique. D'une famille honorable, mais sans fortune, Millon fut contraint, tout en étudiant la médecine, d'accepter des fonctions de maître d'étude pour faire face aux nécessités matérielles de la vie. Bientôt il obtint par concours le grade d'aide-chirurgien militaire, s'adonna à l'étude de la chimie et de la pharmacie, et fut récompensé de ses progrès par sa nomination de professeur à la chaire de chimie du Val-de-Grâce.

Nommé en 1847 professeur à l'hôpital militaire de Lille, il inventa un hygromètre commode et portatif, avec lequel on peut constater exactement le degré d'humidité du bûle, ce qui a fait disparaître du grand commerce la fraude consistant à mouiller le bûle pour en augmenter le volume et le poids, et ce qui, par parenthèse, procure à l'administration militaire une économie annuelle de plusieurs millions sur les achats de céréales. Mais Millon était républicain. La dignité de son caractère et l'autorité dont il jouissait comme savant jetaient sur ses opinions politiques un lustre qui devait offusquer les hommes du 2 décembre. Après le coup d'État, on l'envoya en Afrique avec le titre de pharmacien en chef de l'hôpital militaire d'Alger; il y

continua ses travaux de chimie, résigna au bout de quelques années ses fonctions à l'hôpital, s'adonna à l'étude des ressources agricoles du pays et à la rédaction d'un grand nombre de mémoires importants sur les différentes applications des sciences chimiques. Souffrant, au moral, de l'exil déguisé qu'on lui imposait, et, au physique, de l'excès de ses travaux, Millon tomba sérieusement malade. C'est alors qu'il revint en France, dans l'espoir de rétablir sa santé, et qu'il y mourut. Il était officier de la Légion d'honneur et membre de plusieurs sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de chimie organique* (1845-1848, 2 vol. in-80); *Études de chimie organique au point de vue des applications physiologiques et médicales* (Lille, 1849); *Annuaire de chimie* (1844-1850, 7 vol. in-89), en collaboration avec MM. Reiset, Hofer et Nickles.

MILLORAINE s. f. (mi-llo-rè-ne; il mill.). Superst. Fée ou dame blanche d'une haute stature, dans le département de la Manche.

MILLOT (Claude-François-Xavier), historien français, né à Orans (Franche-Comté) en 1726, mort à Paris en 1785. Il était jésuite et enseignait la rhétorique au collège de Lyon, lorsqu'un discours, dans lequel il fit l'éloge de Montesquieu, lui attira le blâme de ses supérieurs (1757) et le décida à sortir de la compagnie de Jésus. Millot devint alors grand vicaire de l'archevêque de Lyon et s'adonna pendant quelque temps à la prédication; mais la faiblesse de son organe et sa timidité naturelle le déterminèrent bientôt à renoncer à la chaire. Le marquis de Felino ayant fondé à Parme un collège des nobles, Millot, sur la recommandation du duc de Nivernais, fut appelé en 1768 à y occuper une chaire d'histoire, qu'il conserva jusqu'au moment où Felino quitta le pouvoir. A cette époque, il retourna en France avec une pension de 4,000 livres, fut nommé membre de l'Académie française en 1777, en remplacement de Gresset, et devint l'année suivante précepteur du duc d'Enghien, que le consul Bonaparte devait faire fusiller dans les fossés de Vincennes. D'Alémbert disait de Millot que c'était, de tous les hommes qu'il avait connus, celui qui avait le moins de préventions et de prétentions, et qu'il n'avait de prêtre que l'habit. « C'est, écrivait Grimm, un des hommes les plus heureux que je connaisse, parce qu'il est modéré, content de son sort, aimant son genre de travail et de vie. » Il était d'un caractère froid, réservé, sérieux et parlait peu dans le monde, que du reste il n'aimait point. Son style, dit M. Paul Louisy, est convenable, quoique déparé souvent par la trivialité des réflexions; mais s'il est animé de l'amour de la vérité, il raconte froidement, avec sécheresse, et on lui reproche une certaine affectation à relever les abus qui se sont glissés dans l'Eglise, comme les fautes qui ont échappé aux hommes d'États. » Parmi ses nombreux ouvrages, qui ont joui au dernier siècle d'une grande vogue, nous citerons : *Discours académiques sur divers sujets* (Lyon, 1760); *Éléments de l'histoire de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XV* (Paris, 1767-1769, 3 vol.); *Éléments de l'histoire d'Angleterre* (Paris, 1769, 3 vol.); *Abbrégé de l'histoire romaine* (Paris, 1772); *Éléments de l'histoire générale ancienne* (Paris, 1772, 4 vol.), où il se borne à indiquer les époques générales, sans adopter aucun système de chronologie; *Éléments de l'histoire générale moderne* (Paris, 1773, 5 vol. in-12), ouvrage réédité avec le précédent (1778, 9 vol.), continué par Delisle de Sales jusqu'en 1800 et traduit dans les principales langues de l'Europe; ces *Éléments* présentent des faits choisis avec art et tous les hommes qu'il avait style clair et concis; *Histoire littéraire des troubadours* (Paris, 1774, 3 vol.); *Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, rédigés sur les manuscrits du duc de Noailles (Paris, 1777, 6 vol.), ouvrage curieux et plein de faits; *Abbrégé de l'histoire de France* (Paris, 1778); *Dialogues et vie du duc de Bourgogne, père de Louis XV* (Paris, 1816), etc. On doit aussi à Millot des traductions assez faibles de l'*Essai sur l'homme* de Pope (1761), des *Harangues* d'Eschine et de Démosthène (1764), des *Harangues choisies* des historiens latins (1764).

MILLOT (Jacques-André), médecin accoucheur français, né à Dijon en 1738, mort à Paris en 1811. Il fit ses études médicales à Paris, où il se fixa après avoir soutenu sa thèse de docteur. Il fut nommé membre du Collège et de l'Académie de chirurgie, et acquit bientôt une grande réputation dans les accouchements, auxquels il s'adonna d'une façon toute spéciale. Au commencement de la Révolution, Millot, déjà possesseur d'une belle fortune, se retira à la campagne; mais, ayant été réduit à un dénuement presque absolu par suite d'opérations malheureuses sur les fonds publics, il fut forcé de revenir à Paris et de s'y livrer de nouveau, pour vivre, à la pratique de son art. Il y retrouva sa belle clientèle d'autrefois, et était redevenu riche, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Millot nous a laissé les ouvrages suivants : *Observations sur les pertes des femmes* (Paris, 1798, in-80); *Observations sur l'infirmité et le danger des astringents dans les pertes de sang qui ont pour cause la présence d'un corps étranger après l'accouchement, et*

des moyens qu'il faut substituer (Paris, 1798, in-8°); Observations sur l'opération césarienne faite avec succès (Paris, 1799, in-8°); Réputation de l'opinion nouvelle publiée dans un mémoire sur les douleurs de l'enfantement et sur la cause qui détermine cette précieuse fonction (1800, in-8°); l'Art de procurer les seizes à volonté ou Système complet de génération (Paris, 1800, in-8°); l'Art d'améliorer et de perfectionner les hommes au moral comme au physique (Paris, 1801, in-8°); Supplément à tous les traités d'accouchement (Paris, 1804, in-8°); Guide moral et philosophique pour conduire les individus au bonheur (Paris, 1807, in-8°); la Géométrie (Paris, 1807, in-8°); la Médecine perfectionnée ou le Code des bonnes mœurs (Paris, 1809, 2 vol. in-8°).

MILLOUIN s. m. V. MILOUIN.

MILLS (Charles), historien anglais, né à Croom-Hill, près de Greenwich, en 1788, mort en 1825. Son père, médecin de la reine Caroline, lui fit donner une excellente éducation et le destina à suivre la carrière du barreau. A l'étude du droit le jeune homme joignit celle de la théologie, du théâtre, de la littérature, des grands orateurs, acquit une grande variété de connaissances, devint avocat en 1809, mais, tout en exerçant cette profession, continua de se livrer à ses goûts littéraires, et publia sous le voile de l'anonyme des articles dans divers recueils. Dans l'espoir de raffermir sa santé ébranlée, il partit en 1814 pour le midi de la France, d'où il se rendit en Italie. De retour en Angleterre, il se livra à des travaux excessifs et mourut à trente-huit ans d'une phthisie pulmonaire. On lui doit plusieurs ouvrages historiques estimés : *Histoire du mahométisme* (Londres, 1812, in-8°), traduit en français (1815, in-8°); *Histoire des croisades* (Londres, 1820, 2 vol. in-8°), son ouvrage capital, traduit en français (1825-1835, 3 vol. in-8°); *Les Voyages de Théodore Lucas dans diverses contrées de l'Europe* (Londres, 1822, 2 vol.); *Histoire de la chevalerie* (1825, 2 vol. in-8°), etc.

MILLSTONE GRIT s. m. (mil-sto-ne-grit) — mots angl., formés de *mill*, moulin; *stone*, pierre; *grit*, grès. Miner. Grès meulier, gisement carbonifère anglais.

— Encycl. Le système carbonifère de la Grande-Bretagne se compose de trois groupes principaux : l'un inférieur, reposant sur le système dévonien et essentiellement calcaire, c'est le *mountain limestone*; l'autre moyen, *millstone grit*; le troisième est le groupe houiller proprement dit. Le *millstone grit* est un grès ou psammite appelé grès à meules et renferme des poudingues à cailloux ovoïdes de quartz plus ou moins aggrégés. Le *millstone grit* est peu constant et souvent plus ou moins atténué, de sorte que l'on n'a généralement que deux groupes, un supérieur et un inférieur. En Belgique, le *millstone grit* est caractérisé par la présence de phthalite, de schistes, et d'amphibole exploitée à Chokier pour la fabrication de l'alun; les fossiles, peu nombreux, sont : des poissons, des orthocératites, des goniatites, un productus, une lingule, etc. Dans l'Amérique du Nord, il ne comprend que des dépôts de sables, de cailloux et de gravier, consolidés, d'une épaisseur très-irrégulière, variant de 20 à 450 mètres vers le centre de la région anthraciteuse. On peut regarder le *millstone grit* comme un grès houiller, mais à texture grossière et accompagné de schistes argileux, dans lesquels on rencontre parfois des plantes houillères. Dans le nord de l'Angleterre, ce grès est traversé par quelques bandes calcaires contenant des pectens, des huîtres et autres coquilles marines, et offrant même quelques lites minces de combustible.

MILLUBINE s. f. (mil-ju-bi-ne). Bot. Fruit du carambolier.

MILLY, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. E. de Bures-sur-Yvette. pop. aggl., 2,160 hab. — pop. tot., 2,281 hab. Commerce de grains, farines, bestiaux, chanvre. On y remarque une belle place, un hôtel-Dieu et un château gothique qui fut assiégé par les Anglais sous Charles VII. Ce bourg est très-ancien. Dagobert I^{er} y fut reconnu roi en 637. Village et comm. de France (Saône-et-Loire), canton nord, arrond. et à 13 kilomètres de Mâcon; 378 hab. On y voit la maison où s'écoula une partie de l'enfance de Lamartine et que le poète a dû vendre en 1861. « Cette maison, dit l'auteur des *Méditations* (*Confidences*), surgit comme une grosse pierre noire à l'extrémité d'un étroit jardin. Elle est carrée; elle n'a qu'un étage et trois larges fenêtres sur chaque face; les murs n'en sont point crépis. La pluie et la mousse ont donné aux pierres la teinte sombre et séculaire des vieux cloîtres. Une fenêtre du salon, ouverte au nord, le regard plonge sur un horizon de montagnes sombres et presque toujours nébuleux, d'où surgit, tantôt éclairé par un rayon de soleil ardent, tantôt dans le milieu des brouillards, un vieux château en ruine, enveloppé de ses tourelles et de ses tours. C'est le trait caractéristique de ce paysage. Le derrière de la maison donne sur le jardin, petit enclos de pierres brunes d'un quart d'arpent. Au fond du jardin, la montagne commence à s'élever insensiblement, d'abord cultivée et verte de vignes, puis polée, grise et nue, comme ces mousses sans

terre végétale qui croissent sur la pierre et qu'on ne distingue presque pas. »

MILLY (Nicolas-Christien de Thy, comte de), officier et chimiste français, né près de Beaujeu en 1728, mort à Paris en 1784. Des l'âge de quatorze ans, il suivit la carrière des armes, devint, tout jeune encore, colonel commandant de dragons, lieutenant dans les Suisses de la garde du comte de Provence; passa, après la bataille de Minden, au service du duc de Wurtemberg, qui le nomma adjudant général et lui donna le titre de chambellan (1759), revint en France à la paix (1762) et s'adonna entièrement depuis lors à son goût pour la chimie et les sciences occultes. Il mourut empoisonné, en faisant des expériences dans son laboratoire de Chailloit. On a de lui : *l'Art de la porcelaine* (Paris, 1771, in-fol.); *Mémoire sur la manière d'essayer les murs nouvellement faits* (Paris, 1778, in-fol.); et divers autres *Mémoires* insérés dans les recueils des Académies des sciences de Harlem, de Madrid et de Paris, dont il était membre correspondant.

MILMAN (Henri-Hart), poète et historien anglais, né à Londres en 1791, mort en 1868. Il fit ses études à Eton et à Oxford, devint en 1815 membre du collège de Brasenose, dans cette ville, et fut nommé deux ans plus tard pasteur à Reading. De 1821 à 1826, il occupa à l'université d'Oxford la chaire de poésie, que le même professeur ne conserva jamais plus de cinq ans, et, après avoir exercé assez longtemps les fonctions de pasteur de la paroisse de Sainte-Marguerite, à Westminster, il fut nommé en 1849 doyen de l'église Saint-Paul, à Londres. Milman avait débuté en 1817 dans la littérature par une tragédie, *Fazio*, qui obtint rapidement plusieurs éditions et fut représentée avec succès sur le théâtre de Drury-Lane, sans qu'on en eût demandé l'autorisation à l'auteur. Cette première œuvre poétique fut suivie de plusieurs autres, qui n'étaient pas destinées à la scène. Tels sont le poème héroïque intitulé : *Samor, le seigneur de la cité de Lumière* (1818), et les poèmes dramatiques : *la Cloute de Jérusalem* (1820), *Belshazzar*, *la Martyr d'Antioche*; *Anne de Boulen*. Le plan de tous ces ouvrages est simple; ils ne manquent pas d'intérêt et sont écrits dans un style pur et élégant; mais ils pèchent sous le rapport de l'imagination et du génie dramatique. Plus tard, l'auteur ne s'occupa plus que d'études d'histoire et de critique. Parmi ses productions de cette dernière partie de sa vie, nous citerons : *Histoire des Juifs* (1829, 3 vol.); *Histoire de la chrétienté depuis la naissance du Christ jusqu'à l'extinction du paganisme*, qui a pour continuation *l'Histoire de la chrétienté depuis le 1^{er} siècle jusqu'à la Réformation* (Londres, 1863-1864, 9 vol., 3^e édit.). Milman a, en outre, été l'un des collaborateurs les plus actifs de la *Quarterly Review* et il a publié des éditions de *l'Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain* de Gibbon (1839), des *Œuvres* de Horace (1849), de l'*Agamemnon* d'Eschyle et des *Bacchantes* d'Euripide (1865).

MILMILS s. m. (mil-mil). Comm. Toile de coton fabriquée dans l'Inde.

MILNE (sir David), amiral anglais, né à Musselburg en 1763, mort en 1845. Il entra fort jeune dans la marine, fit preuve de courage lors du sanglant combat que l'amiral Rodney livra au comte de Grasse en 1782, et, après avoir passé plusieurs années dans les mers de l'Inde, revint en Europe en 1793. Milne se signala par son intelligence et son intrépidité pendant la guerre acharnée qui eut lieu entre l'Angleterre et la France, devint capitaine de vaisseau en 1795, et s'empara successivement de plusieurs navires français, notamment des frégates la *Pique* (1795), la *Vengeance* (1800), de la corvette la *Liberté*, du brick le *Lacedaemonien*, etc. Après la paix d'Amiens, il revint en Angleterre, mais peu après reparti pour les mers de l'Amérique, où il avait accompli déjà tant d'actions d'éclat, et continua à capturer des vaisseaux français. Contre-amiral en 1814, vice-amiral en 1825, amiral en 1841, Milne se vit comblé d'honneurs et de récompenses, et fut élu député-lieutenant du comté de Berwick. Il a laissé la réputation d'un des plus intrépides marins de son temps.

MILNE EDWARDS (Henri Milne Edwards), naturaliste français. V. EDWARDS.

MILNER (Jean), théologien anglais, né à Skircoat, près d'Halifax, en 1628, mort à Cambridge en 1702. Après avoir fait ses études à Halifax, il se rendit à Cambridge, où il prit ses degrés, et devint pasteur de Middleton, dans le Lancashire. En 1662, il fut ministre de la paroisse de Saint-Jean, à Leeds, puis chanoine à Ripon en 1681, et finit ses jours à Cambridge, attaché au collège de Saint-Jean. On a de lui : *Conjectanea in parallelam quædam Veteris ac Novi Testamenti, in quibus versio 70 interpretum cum textu hebraeo conciliatur* (Londres, 1673, in-4°); *Histoire de l'Eglise de Palestine, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'au commencement de l'empire de Dioclétien* (Londres, 1688, in-4°); *Dissertation concernant les quatre derniers rois de Juda* (Londres, 1689, in-4°); *Reflections sur le christianisme sans mystère* (Londres, 1697, in-8°); *la Religion de Locke d'après ses paroles et ses écrits* (Londres, 1700, in-8°).

MILNER (Joseph), historien anglais, né près de Leeds en 1744, mort en 1797. Il entra dans les ordres et suivit en même temps la carrière de l'enseignement, commença à se faire connaître par un poème, intitulé *David*, puis devint supérieur du collège de Hull et prédicateur dans cette ville. Milner adopta, vers 1700, les idées de la secte évangélique. On lui doit : *Considérations sur l'exposé du christianisme de Gibbon* (1781, in-8°); *Essais sur l'influence de l'Esprit-Saint* (1789); *Histoire de l'Eglise du Christ* (Londres, 1794-1812, 2 vol. in-8°), ouvrage estimé, traduit en français (1830-1833, 3 vol. in-12); *Sermons pratiques* (1801, 2 vol.), etc. Une édition complète de ses *Œuvres* a été publiée en 1810 (5 vol. in-8°).

MILNER (Isaac), écrivain anglais, frère du précédent, né près de Leeds en 1751, mort en 1820. Après avoir professé les sciences naturelles et les mathématiques à Cambridge, il devint doyen de Carlisle. Il a publié des *Remarques sur une Histoire de l'Eglise de Haver* (1800, in-8°); *Sermons* (2 vol.), et il a complété par deux volumes *l'Histoire de l'Eglise* écrite par son frère.

MILNER (John), prêtre anglais, né à Londres en 1752, mort à Wolverhampton en 1826. Il entra dans les ordres et fut mis à la tête de la congrégation de Winchester. Quoique dévoué au catholicisme, il refusa de s'unir à ceux de ses coreligionnaires qui demandaient au Parlement la révocation des anciennes lois. En 1803, il fut sacré évêque in partibus de Castabala. Milner soutint de nombreuses controverses et publia les ouvrages suivants : *Certaines considérations à l'égard des catholiques romains* (1791, in-8°); *la Démocratie ecclésiastique dévoilée* (1792, in-8°); *Recherches historiques et critiques sur saint Georges, évêque d'Angleterre* (1798, in-8°); *Droit divin de l'Épiscopat* (1791, in-8°); *Histoire civile et ecclésiastique des antiquités de Winchester* (Londres, 1799, in-4°); *Lettres à un prébendier* (1800, in-4°); *Explication de la conduite du pape Pie VII à l'égard des évêques et des affaires ecclésiastiques de France* (1801, in-8°); *Recherches sur certaines opinions vulgaires concernant les catholiques et les antiquités de l'Irlande* (1808, in-8°); *Traité sur l'architecture des églises d'Angleterre* (1811, in-8°), etc. Les *Lettres à un prébendier* ont été traduites en français, sous ce titre : *Excellence de la religion catholique ou Correspondance entre une société de protestants et un théologien de l'Eglise catholique*. On y ajoute ordinairement un ouvrage qui passe pour le meilleur de Milner, intitulé *la Fin de la controverse religieuse* (1818).

MILNES (Richard-Monekton), homme politique et littérateur anglais, né dans le comté d'York en 1809. Lorsqu'il eut achevé ses études à l'université de Cambridge et pris le diplôme de maître es arts, il parcourut l'Italie, l'Espagne, la Grèce, et, de retour en Angleterre, fut élu en 1835 membre de la Chambre des communes, par le bourg de Pontefract, qui l'a constamment réélu depuis cette époque. M. Milnes appartient au parti conservateur libéral, et la liberté de conscience a constamment trouvé en lui un zélé défenseur. Outre des brochures politiques, des articles insérés dans la *Westminster Review*, il a publié : *Souvenirs d'un voyage en Grèce* (Londres, 1834, in-8°); *Vie, lettres et fragments littéraires de John Keats* (Londres, 1848) et des recueils de poésies intitulés : *Poèmes de plusieurs années*; *Souvenirs de plusieurs scènes*; *Poèmes légendaires et historiques*; *Palmes*. Ces recueils ont valu à M. Milnes la réputation d'un poète aussi distingué par l'élégance du style que par l'élévation du sentiment. On cite, parmi ses plus jolies pièces : *Chant des humbles*; *Fuite du temps*; *L'Homme d'autrefois*; *Il y a longtemps*.

MILNÉSIE s. f. (mil-né-zé — de *Milne Edwards*, natural. fr.). Infus. Genre de tardigrades, établi pour une espèce que l'on trouve communément dans les mousses des toits.

— Encycl. Les *milnésies* ont la tête munie de deux appendices palpiformes très-courts; la bouche terminée par une ventouse entourée de palpes; la peau molle, coupée par des sillons transversaux en anneaux de forme variable; quatre paires de pattes, munies chacune de quatre ongles, dont deux terminaux en forme de filaments allongés et crochus à l'extrémité. La *milnésie tardigrade* est la seule espèce connue; elle est longue à peu près d'un demi-millimètre; sa peau est légèrement colorée en brun jaunâtre, et sa tête porte deux points oculiformes assez grands et granuleux; ses ophtalmes sont très-petits. Ses ongles sont lisses, opaques, presque globuleux, larges de près d'un dixième de millimètre, quelquefois colorés en brun rougeâtre. Cette espèce est très-commune dans la mousse des toits, où elle a été découverte par Spallanzani.

MILO, appelée *Melos* par les anciens et *Bayuk-Deyirmenlik* par les Turcs, île de l'Archipel, dans le groupe des Cyclades au S. de la Grèce, dont elle dépend, en face de la Morée, au S.-O. des petites îles de Kimolos et de Polino, par 36° 40' de latitude N. et 22° 30' de longitude E. La longueur de Milo, du N.-E. au S.-O., est de 24 kilom.; sa largeur varie entre 4 et 16 kilom.; sa superficie est évaluée à 24 kilom. carrés. La population

est d'environ 7,000 hab., dont la moitié appartient à l'Eglise grecque et le reste à l'Eglise romaine. Au point de vue administratif, elle fait partie de la nomarchie des Cyclades, forme le diocèse de son nom et a pour chef-lieu Kastro, sur la côte septentrionale. Dans l'antiquité, l'île de Milo était la plus arrosée des Cyclades, aussi l'appelaient-ils la Pomme (*Melon* en grec); mais plus tard, probablement à la suite de quelques tremblements de terre, il s'est formé sur la côte septentrionale une baie pénétrant profondément à l'intérieur, vers le sud; c'est aujourd'hui le plus vaste port de tout l'Archipel; il a la forme d'un arc à cheval. L'intérieur de l'île est montagneux; le mont Saint-Elie, le point culminant (803 mètres), se compose de calcaire et de schiste micacé. Le sol, d'origine volcanique, abonde en sources minérales chaudes, connues dès la plus haute antiquité, puisque Hippocrate rend compte des guérisons obtenues par ces eaux. Les sources se trouvent dans des grottes qu'elles remplissent de vapeur et dont elles font ainsi des étuves naturelles. Dans les vallées, le sol est très-fertile et produit surtout une grande quantité de melons d'un goût exquis et les meilleurs qu'on récolte dans tout l'Archipel. On y récolte aussi des céréales, de l'huile, du coton, des oranges, des citrons, etc. On y élève des bestiaux d'une belle race, qui s'y multiplient prodigieusement. Les principaux articles d'exportation sont l'alun, le soufre, le sel marin, le froment, les melons, le fromage et du vin de qualité assez médiocre. A 2 kilom. S.-E. de Kastro, le chef-lieu actuel de l'île, se trouvent les ruines de l'ancienne Melos. Les antiquités les plus remarquables qu'on y voit sont des tombeaux et des salles souterraines, dont quelques-unes contiennent jusqu'à quinze sarcophages. On y voit aussi les débris d'un amphithéâtre, et c'est à peu de distance de cet endroit qu'en 1820 un paysan trouva la célèbre statue dite *Vénus de Milo*, qui fait aujourd'hui partie du musée du Louvre. En 1836, le prince royal de Bavière fit exécuter de nouvelles fouilles sur ce point de l'île et découvrit les restes d'un tribunal avec ses sièges.

Le type des habitants de Milo, surtout celui des femmes, a conservé quelque chose de cette puissance robuste, unie à la perfection des formes, qui caractérise ce chef-d'œuvre de la statuaire. Ils vivent, comme les vautours, sur les pics de leurs rochers, un peu pêcheurs, un peu pirates, et toujours dans la misère. Les hommes, avec leurs yeux farouches et creux, leur nez d'aigle, leurs fiers moustaches, leur cou et leurs bras nus, cuirés par le soleil, leur chevelure relevée, offrent tout le type de ces forbans célèbres qui furent les rivaux de Tanais. Ils portent une veste courte qui ne descend pas jusqu'aux hanches, et qui est brodée chez les moins indigents; une culotte bouffante à la grecque; des bas où se dessine la jambe, des souliers babouches, une ceinture rouge en soie, qui laisse passer le manche blanc d'un poignard; une calotte également rouge, haute, à gland bleu tombant sur l'épaule.

Les femmes sont admirables. Les traits sont purs et fermes; les yeux, écartés et largement fendus, étincellent entre de longs cils noirs, et ce qui achève la beauté des jeunes filles, c'est une opulente chevelure de jais disposée en couronne autour de la tête. Les femmes sont malheureuses partout en Orient. A Milo, sur un signal, sur un regard de l'époux ou du père, elles obéissent. Ce sont les esclaves de ces forbans. La plupart ont l'air fort timides. Si l'on s'arrête devant l'une d'elles pour l'admirer, dès qu'elle surprend les regards, elle se lève du seuil de sa maison et rentre modestement chez elle. Les hommes ne semblent avoir pour elles aucun égard.

L'histoire de cette île est, à peu de chose près, celle de toutes les Cyclades; mais elle offre cette particularité, que l'île fut colonisée dans l'antiquité par les Doriens, et non par les Ioniens; aussi fut-elle l'alliée fidèle de Sparte jusqu'au jour où les Athéniens s'en emparèrent et en massacrèrent les habitants (416 av. J.-C.). Elle fit partie successivement de l'empire romain, puis de l'empire d'Orient, et, de 1204 jusqu'en 1537, du duché vénitien de l'Archipel. A cette dernière date, elle tomba au pouvoir des Turcs et fut incorporée à l'empire ottoman. Cependant, en 1677, un nommé Jean Capri s'y rendit pendant trois ans indépendant des Turcs; mais, au bout de ce temps, il fut pris et mis à mort. Au milieu du siècle dernier, l'île de Milo fut désolée par des phénomènes volcaniques et des émanations délétères qui dispersèrent sa population.

MILOCH ou MILOSCH OBRENOVITCH, prince de Serbie, né en 1780, mort à Belgrade en 1860. Tout jeune encore, il perdit son père, un simple paysan de Dobrinie, nommé Théodore Mikaloivitch. Miloche commença par être porcher, puis il fit avec des marchands plusieurs voyages en Dalmatie, et finit par s'associer pour le commerce des porcs avec son frère aîné et utérin, Milane Obren. Lorsqu'eut lieu en 1804, l'insurrection du fameux Czerni-Georges, une insurrection nationale en Serbie pour renverser le joug des Turcs, Miloche, alors âgé de vingt-quatre ans, y prit qu'une part secondaire. Son frère Milane, qui en était un des chefs, reçut, après

l'expulsion des Turcs, le commandement de trois districts, dont il délègue le commandement militaire à Miloche. Il commença ainsi à se mettre en évidence. Des dissensions ayant éclaté par la suite entre les chefs serbes, Milane se prononça contre Czernei-Georges et mourut, empoisonné, dit-on, par ce dernier (1810). Miloche, qui, par reconnaissance pour ce qu'avait fait pour lui son frère aîné, avait pris le surnom d'Obrénovitch (fils d'Obrén), réunit alors le commandement civil à l'autorité militaire dans les trois districts de Outzje de Roudnik et de Posavie, et devint bientôt un des chefs les plus influents qui combattirent la politique du dictateur Czernei. Dans l'année 1813, les Serbes, ayant eu à lutter contre toutes les forces de la Turquie, succombèrent encore une fois, et l'on vit alors les principaux chefs, ayant à leur tête Czernei-Georges, quitter le pays et aller chercher un asile en Autriche. Miloche ne voulut point suivre cet exemple. Il resta, avec deux mille hommes de troupes, dans ses trois districts, et, par la fermeté de son attitude, amena les Turcs à traiter avec lui. La Porte le maintint dans son commandement en lui conférant le titre de grand kniese. Ne pouvant déjà, dit M. Vapereau, l'espérer de devenir à la fois le vengeur et le dominateur de son pays, Miloche, sans rien laisser percer de ses desseins, se ménagea la confiance de ses compatriotes, qui, dans l'éloignement des autres chefs, reportèrent sur lui toutes leurs espérances, et celle des Turcs, qui croyaient l'avoir gagné à leur cause. Il attendait une occasion favorable. Les excès de la domination turque excitèrent bientôt une insurrection formidable, qu'il dirigea sous main jusqu'à ce que, levant le masque, il déclarât la guerre aux oppresseurs. Ce fut le jour des Ramenax (1815) qu'il déclara la guerre sainte et appela les Serbes aux armes. Il battit successivement les Turcs à Polesch, à Lioutitch, à Pojarski, délivra tout le pays, à l'exception des places fortes, s'arrêta à temps lorsque la lutte lui parut devoir être désavantageuse, et entama avec la Porte des négociations qui eurent pour résultat de laisser à cette puissance la souveraineté nominale du pays, mais de donner aux Serbes le droit de s'administrer eux-mêmes. Aussi rusé qu'il s'était montré audacieux, il parvint à s'adjuger la principale autorité dans le conseil des knieses réuni à Belgrade, se débarrassa des opposants à sa politique, notamment de Peter-Moler, qui fut mis à mort, de Czernei-Georges, qui était rentré en Serbie et qui périt assassiné, dit-on, par ses ordres (1817); puis, délivré de tous dangers de ses compatriotes, devenu maître de la situation, se fit proclamer, le 30 novembre de la même année, kniese suprême ou prince de Serbie. A partir de ce moment, Miloche, l'ancien porcher, devenu prince, poursuivait avec un singulier mélange de ruse et d'audace, de flexibilité et de ténacité l'émancipation de son pays natal. Profitant des victoires des Russes sur les Turcs, il obtint que la Porte reconnût l'autonomie de la Serbie par un hatti-cherif du sultan Mahmoud (22 novembre 1830), vit son élection comme kniese suprême renouvelée alors par une diète extraordinaire, s'engagea à reconnaître la suzeraineté de la Turquie, à lui payer un tribut annuel, à souffrir une garnison turque dans la forteresse de Belgrade, et fut confirmé par le sultan dans sa dignité de prince qui, à sa mort, devait passer à son fils aîné. Miloche put s'occuper entièrement alors de l'administration de sa principauté. Il fit plusieurs réformes utiles, supprima divers abus, promulgua diverses lois empruntées aux codes français, mais ne tarda pas, néanmoins, à exciter de graves mécontentements par ses actes arbitraires, par ses violences, par son incontinence personnelle, par la vénalité et les abus de pouvoir de ses agents, par son refus de convoquer l'assemblée nationale. « Il s'empara, dit un historien, de tout ce qui était à sa convenance, terres, maisons, moulins, et il fixait lui-même le prix qu'il en donnait. Un jour, il fit brûler un des faubourgs de Belgrade, parce qu'il avait l'intention d'élever dans ce quartier de nouvelles constructions. Il continua d'exiger du peuple des services qui étaient de véritables corvées. Les habitants logeaient et nourrissaient les soldats sans avoir droit à aucune indemnité; il fit enclore les forêts où paissaient ses troupes de porcs, tandis qu'autrefois elles étaient ouvertes à la commune pâture. Il rendit un décret plus vexatoire encore: les transactions à terme furent interdites, et comme il était le plus riche capitaliste de la Serbie, on crut que cette mesure avait pour but de mettre dans ses mains tous les intérêts du commerce, en empêchant les associations, qui ne peuvent se soutenir que par le crédit. » Les mécontentements que provoquèrent de pareils abus de pouvoir firent la cause d'une conspiration qui éclata en 1834, et dans laquelle entrèrent les principaux chefs serbes. Elle échoua, grâce à la fermeté et à l'habileté de Miloche, qui fit grâce aux conspirateurs et résolut, pour ôter tout prétexte aux agitations postérieures, de donner aux Serbes une constitution presque entièrement calquée sur la charte française de 1830 (15 février 1835). Cette même année, il fit un voyage à Constantinople, où il obtint la confirmation de son autorité. Toutefois, la Porte prêtait secrètement son appui aux mécontents, à la tête desquels se trouvait un homme aussi in-

telligent qu'énergique, Voutschitch, et un hatti-cherif du 24 décembre 1838 vint remplacer la constitution octroyée, trois ans auparavant, par Miloche, par une nouvelle constitution garantissant l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté des personnes, la sécurité des propriétés, et annulant presque entièrement le pouvoir du prince par l'établissement d'un sénat, qui fut composé de six membres ardents adversaires du chef du pouvoir. Dans la situation nouvelle qui lui était faite, le prince de Serbie manqua de l'habileté dont jusqu'ici il avait fait preuve. Il quitta Belgrade et se retira à Semlin, pensant que les troubles qui auraient lieu pendant son absence amèneraient le peuple à le rappeler et qu'il pourrait par la même occasion reconquérir son pouvoir dans toute son intégrité. Mais ses espérances furent déçues. Une insurrection qui eut lieu à Belgrade fut comprimée par Voutschitch, nommé dictateur par le sénat, et, devant une injonction de ce dernier, Miloche dut abdiquer (12 juin 1839), ce qu'il fit en faveur de son fils aîné Milane. Il se retira alors avec son second fils Michel dans sa terre de Mitochie-Pojan, en Valachie, et vécut dans la retraite jusqu'en 1858. Pendant ces dix-neuf années régnerent successivement, en Serbie, son fils aîné Milane, qui mourut au bout de quelques mois, son second fils Michel Obrénovitch, qui fut renversé en 1842, et Alexandre Karageorgewitz, dont la déchéance fut prononcée par la diète nationale de Serbie le 22 décembre 1858. Cette même diète rappela au pouvoir le vieux Miloche, qui avait résidé successivement, pendant son exil, en Valachie et en Autriche. De retour à Belgrade, il obtint, non sans difficulté, de la Porte, un firman d'investiture, prit le titre de Miloche Obrénovitch I^{er}, fit proclamer l'hérédité dans sa famille, présenta à l'Assemblée plusieurs projets de loi dans le sens libéral, promulgua la liberté de l'industrie et du commerce, réorganisa l'armée, mit les forteresses sur un bon pied de défense, entra en rapport avec les Monténégriens, et mourut pendant ces préparatifs bellicieux, dirigés contre la Turquie, qu'il n'avait cessé de haïr. Il laissa le trône à son fils Michel, qui lui avait déjà occupé de 1839 à 1842.

Le souverain de la Serbie était complètement dénué d'instruction: c'est à peine s'il savait lire, mais il suppléait par le bon sens aux lumières non acquises. Audacieux et rusé, souvent terrible, humain lorsqu'il le fallait, il était doué d'une rare intelligence politique. Malgré ses grands défauts, malgré les abus de pouvoir dont nous avons déjà parlé plus haut, il avait acquis une grande popularité. L'ancien porcher avait des mœurs et des façons d'être en harmonie avec la nature un peu sauvage de ses sujets. Voici un trait qui peint bien l'homme: ayant appris un jour qu'un prêtre refusait d'enterrer une pauvre femme parce que la famille n'avait pas les moyens de payer les frais d'enterrement, Miloche se rendit lui-même à la maison mortuaire, se convainquit de la vérité du fait, fit venir l'ecclésiastique, lui ordonna de procéder à l'enterrement, et il l'accompagna lui-même le cercueil. Arrivé au cimetière, il ordonna de creuser deux fosses, et lorsque le corps de la femme fut enseveli et recouvert de terre, Miloche précipita de ses propres mains l'ecclésiastique dans la seconde fosse, et il ordonna de combler de terre sur le corps vivant du malheureux. Sa haine contre la Turquie était implacable. « Son esprit hardi, dit un biographe, dépassait de beaucoup les limites de la Serbie, et embrassait l'espoir de l'émancipation de tous les peuples chrétiens de l'empire turc; il méditait une révolte générale des peuples roumains, slaves, bulgares, révolte dont il serait un des chefs, peut-être même le chef principal, et dans laquelle il n'aurait pas craint d'engager ses immenses richesses. La crise de 1840 le peignit favorable à la réalisation de ce projet grandiose, dont le consul de France à Bukarest reçut confiance; mais cette crise aboutit au triomphe diplomatique des quatre puissances, qui garantissaient l'intégrité de la Turquie. Miloche avait gagné dans le commerce des bestiaux, surtout des porcs, une fortune énorme. Il n'avait pas placé moins de 10 millions à la Banque de Vienne, lorsqu'il dut quitter la Serbie en 1839.

MI-LODS s. m. (mi-lô). Féod. Droit égal à la moitié du droit d'ods et ventes, qu'on payait à chaque mutation faite, soit par vente ou par acte équivalant à une vente.

MILON DE CROTONE, célèbre athlète, né à Crotone, dans la Grande-Grece; il vivait dans le vi^e siècle av. J.-C. Il était d'une force et d'une vigueur prodigieuses, et il avait été six fois vainqueur aux jeux olympiques, sept fois aux jeux Pythiens. Sa renommée devint telle que, vers 509, les Crotoniens lui donnèrent le commandement de leur armée contre les Sybarites, qu'il battit complètement au Crathis en 511. D'après Diodore, il assista à cette bataille en costume d'Hercule, et il contribua puissamment au succès de cette journée en portant la mort et l'épouvante dans les rangs ennemis. Parmi les traits qu'on cite de lui, relativement à sa force, nous rappellerons les suivants. Il se ceignait la tête avec une corde, puis il retenait sa respiration; dans cet état violent, le sang, se portant au

front, lui enflait tellement les veines, que la corde se rompait. Il tenait le bras droit derrière le dos, la main ouverte, le poignet levé, les doigts joints, et nul homme ne pouvait alors lui séparer le petit doigt d'avec les autres. Un jour, il écoutait les leçons de Pythagore, lorsque la colonne qui soutenait le plafond de la salle dans laquelle était réuni l'auditoire se brisa. Milon saisit cette colonne, la maintint en équilibre, donna le temps à tous les auditeurs de se sauver, puis se retira à son tour, laissant le plafond s'effondrer. Sa voracité était telle, que vingt livres de viande, autant de pain, et quinze pintes de vin en un jour suffisaient à peine à le rassasier. Ayant parcouru un jour toute la longueur du stade en portant sur ses épaules un taureau de quatre ans, il l'assomma d'un coup de poing et le mangea tout entier dans la journée. On raconte que, dans sa vieillesse, il voulut fendre avec ses mains un tronc d'arbre déjà entr'ouvert; mais l'âge avait épuisé ses forces; les deux parties du tronc se rejoignirent et emprisonnèrent les mains de Milon, qui fut dévoré par les bêtes sauvages. Milon avait été un des disciples les plus assidus du philosophe Pythagore. C'est, dit La Mothe Le Vayer, le seul personnage de l'antiquité de qui l'on ait dit qu'il eut la grandeur de l'esprit proportionnée à celle de son corps. La mort de Milon de Crotone a fourni à Puget le sujet d'un magnifique groupe en marbre qu'on voit aujourd'hui au musée du Louvre. V. l'art. suiv.

Milon de Crotone, groupe colossal en marbre, de Puget, un des chefs-d'œuvre de la sculpture moderne (1633), au musée du Louvre. Ce sujet a été traité par plusieurs autres artistes, et quelquefois avec talent, notamment, en 1745, par Falconet. Le *Milon de Crotone* de Falconet, qui réunit à de belles formes un beau caractère, est plein d'une véritable énergie. Il fit recevoir à l'Académie son auteur, qui l'exécuta en marbre, en 1754, pour sa réception (musée du Louvre). Ce morceau est regardé comme une des meilleures productions de la statuaire française; mais le groupe de Puget est d'un sentiment bien plus dramatique. Le *Milon de Falconet*, qu'on a bien mal à propos considéré comme une imitation de celui de Puget, ne lui ressemble en rien; il est renversé par terre, sa défaite est certaine; quand même il n'aurait pas la main prise dans l'arbre, il paraît impossible qu'un homme placé dans une situation si peu favorable puisse venir à bout d'un lion furieux. Puget, au contraire, a saisi le moment où le lion se précipite sur Milon debout, mais qui ne peut se défendre, se cramponne après lui, l'accable de son poids et déchire sa chair de ses crocs redoutables; et ce qui rend la composition de Puget si saisissante, c'est que l'athlète s'épuise en vains efforts pour dégager sa main, et que, dans les convulsions de la souffrance, il tourne ses regards désespérés vers le ciel, qu'il invoque en vain. Au lieu de montrer le colosse se débattant contre le lion comme on le voit toujours fait les autres artistes, Puget le représente déployant toute sa vigueur pour s'arracher à la fatale étreinte; et l'on sent bien que ce Milon, sept fois vainqueur aux Jeux Olympiques et six fois aux Jeux Pythiens, abattra bien vite le monstre d'un coup de poing, si le bout des doigts n'était engagé dans la fente de l'arbre comme dans un étau cet obstacle semble si peu de chose que le spectateur garde encore de l'espoir. Le doute sur l'issue de la lutte rend le drame bien plus émouvant. C'est un trait de génie que de l'avoir fait naître.

On a relevé un défaut dans la différence d'énergie des membres inférieurs et des bras de l'athlète. Cette critique ne résiste pas à l'examen. Les deux jambes, qui roides, parallèlement contre l'arbre, y cherchent un point d'appui, devaient exprimer le dernier degré de la crispation; mais les bras, dont l'un cherche à plonger dans la gueule du lion pour lui arracher la langue, tandis que l'autre est engagé dans le tronc fatal, ne pouvaient pas avoir la même tension musculaire. Comme le font justement observer MM. Menard, le parallélisme absolu des deux jambes, dont l'effet dramatique est si puissant, aurait donné à la figure une roideur d'un effet désagréable, si l'animal, en forçant le milieu du corps à se porter en arrière, n'eût rétabli dans l'ensemble une ligne légèrement courbée. Le visage tourmenté, détrempé, épuisé, qui se reflète dans le lion décrié, exprime le paroxysme de la douleur, le débouche qui se crispe et pousse vers le ciel un cri désespéré. L'art moderne n'a jamais été plus loin dans l'expression d'une situation convulsive, effrayante et instantanée. Puget, que l'on a comparé à Michel-Ange, a déployé dans cet admirable morceau toute la puissance de son vigoureux génie. Il avait soixante ans lorsqu'il donna le dernier coup de ciseau à ce chef-d'œuvre, qui lui avait été commandé par Colbert.

MILON (Titus Annius Papianus), homme politique romain, genre de Sylla, né à Lanuvium vers 95 avant Jésus-Christ, mort au siège de Compsa en 48. Elu tribun du peuple l'an 57 avant Jésus-Christ, il contribua à faire rappeler Cicéron de l'exil et se rendit célèbre par sa lutte avec Clodius, chef du parti populaire. Pendant toute l'année 57, les deux adversaires luttèrent à main armée. A

deux reprises, Clodius attaqua la demeure de Milon, qui le fit repousser par ses mercenaires. En 56, malgré tous les efforts de Milon, Clodius parvint à se faire élire édile curule. Quatre ans plus tard, Milon ayant brigué le consulat, son implacable ennemi dispersa les comices consulaires. Peu après, Milon, se rendant à Lanuvium, rencontra Clodius, qui revenait d'une de ses propriétés. Une rixe s'engagea entre les deux escortes. Clodius, blessé dans la mêlée, se réfugia dans une maison, près de Bovillae; Milon l'y assailla avec ses gens, le fit mettre à mort et abandonna son cadavre sur la voie publique. Deux jours après, dit Foisset, Sextus Clodius, parent du mort, souleva la populace par le spectacle du cadavre exposé au Forum. Une multitude séditieuse voulut porter dans la maison de Milon les torches dont elle avait incendié la salle du sénat et la basilique Porcienne; mais elle le trouva sur ses gardes et fut repoussée avec vigueur. Cependant Pompée, investi seul du consulat pour rétablir le calme, fit informer sur le meurtre de Clodius. Le 4 avril 52, Milon dut comparaître devant un tribunal composé de cinquante et un juges présidés par L. Domitius Ahenobarbus. Cicéron se présenta pour défendre l'accusé (v. MILONNE); mais, intimidé par l'appareil militaire que Pompée avait déployé, il défendit fort mal et très-brièvement son ami, qui s'exila à Marseille pour éviter une condamnation capitale. Ses biens furent alors vendus pour payer ses dettes, qui s'élevaient à un million. Peu après, Cicéron lui envoya le plaidoyer qu'il avait eu l'intention de prononcer pour sa défense. « Je suis heureux, dit-il plaisamment après l'avoir lu, que Cicéron n'ait point prononcé cette belle harangue; car, s'il eût parlé aussi bien qu'il a écrit, je ne mangerais pas d'aussi bon poisson à Marseille. » Plus tard, irrité de ne pas avoir été rappelé lors de l'avènement de César, il rentra en Italie à tête armée, essaya de soulever la Grande-Grece, mais fut tué au siège de Compsa (48 av. J.-C.).

MILON, écrivain ecclésiastique, mort en 872. Il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Saint-Amand et fut chargé de diriger l'éducation de Pépin et de Drogon, fils de Charles le Chauve. Outre un certain nombre de pièces de vers, on a de Milon la *Vie de saint Amand*, en vers héroïques, insérée dans le *Recueil* de Bollandus, ainsi que deux *Sermons* sur saint Amand; un poème sur la *Sobriété*, publié par Martene dans les *Anecdotes*; un petit poème sur le *Printemps et l'hiver*, édité dans le *Supplément de scriptoribus ecclesiasticis à Bellarmino omissis*, de Casimir Oudin, etc.

MILON, cardinal français, mort vers 1112. Il était bénédictin lorsque, ayant fait un voyage à Rome par ordre de ses supérieurs, il gagna les bonnes grâces d'Urban II, qui le nomma cardinal, évêque de Palestine; l'envoya en France pour y prêcher contre la simonie. Milon devint ensuite légat du pape Pascal II. On lui attribue quelques vers, que Martenne a publiés dans son *Voyage littéraire*.

MILON, prélat français, mort en 1158. Il entra dans l'ordre des chanoines prémontrés, devint abbé de Dompniart en 1121, évêque de Thérouanne en 1131, s'attacha à faire régner la discipline dans son diocèse, à maintenir ses droits épiscopaux, assista en 1148 au concile de Reims, qui condamna, pour quelques propositions, Gilbert de La Porrée, évêque de Poitiers, et fut chargé en 1157, par le pape, de juger un différend qui s'était élevé entre l'évêque d'Amiens et l'abbé de Corbie. On a attribué à ce prélat plusieurs écrits qui paraissent à priori être de lui. Dans un de ses sermons, cité par Pierre le Chantre dans le *Verbum abbreviatum*, on trouve cette phrase curieuse, dont nous empruntons la traduction à M. B. Haureau: « Il ne convient pas aux dames chrétiennes de traîner derrière leurs talons de longues robes avec lesquelles elles soulevent les ordures du pavé des rues. Sachez, mesdames, que si une robe de cette espèce vous était nécessaire, la nature, pour remédier à cet inconvenient, vous aurait elle-même attribué quelque chose de propre à balayer la terre. »

MILON, légat apostolique, mort à Montpellier en 1209. Chargé par Innocent III d'aller prêcher une croisade contre les albigeois, il se rendit auprès de Philippe-Auguste pour lui demander de prendre une part active à la répression de l'hérésie, et, à défaut de concours actif, il obtint de lui pleine liberté de faire appel à la croisade. Dans une assemblée d'évêques convoquée à Montélimar en 1209, Milon donna le comte de Toulouse comme soutenant les hérétiques, et lui imposa une humiliante pénitence. Peu après, il conduisit les croisés devant Beziers, en fit le siège, égorga tous les habitants, puis livra la ville à l'incendie. Vers la fin de cette même année, il assista au concile d'Avignon et mourut peu de temps après. Le Père Benoit a inséré dans son *Histoire des albigeois une Prière à la Vierge* composée par ce cruel fanatique.

MILON (Louis-Jacques Jessé), danseur et chorégraphe français, né en 1765, mort en 1849. Il était déjà maître de ballet en second à l'Opéra et suppléait Gardel, lorsqu'il donna à ce théâtre un ballet en un acte, *Héro et Léandre*, qui réussit complètement (27 no-

vembre 1799). Il faisait alors assaut de talent avec Vestris, Aumer, Tagliolini, Mlle Clotilde, Mme Gardel, etc. L'année suivante, il fit jouer *Pygmalion*, en deux actes, et, en janvier 1801, les *Noëces de Gamache*, composition des plus bouffonnes. On cite encore de cet ingénieux chorégraphe : *Lucas et Laurette* (1803), *Ulysse* (1805), *L'Enlèvement des Sabines*, en trois actes (1811), *Nina ou la Folle par amour*, en deux actes (1813), *L'Épreuve villageoise*, en deux actes, avec Desforges (1815), *L'Heureux retour*, petit acte de circonstance, en société avec Gardel (25 novembre 1815), les *Sauvages de la mer du Sud* (1816), les *Fiancées de Caserte*, avec Gardel (1817), *Clari ou la Promesse de mariage*, en trois actes (1820). Ce dernier ouvrage, dans lequel Milon se montra mime si parfait, a obtenu une vogue prolongée. C'était une œuvre aussi remarquable par la façon dont l'avait conçue l'auteur que par la manière dont le comédien la faisait valoir. Milon a montré dans toute sa perfection ce que peut le jeu muet au théâtre, sans aucun secours étranger, et l'on a souvent rappelé sa façon d'interpréter un rôle de démon dans la scène d'*Orphée descendant aux enfers*. En dépit de la musique, le spectateur n'entendait plus que ce que lui disait ce diable avec un merveilleux silence. Milon a formé de nombreux élèves qui sont devenus des maîtres. Mlle Bigottini, sa belle-sœur, avait travaillé d'après ses conseils et suivi ses leçons. Elle put, grâce à cet habile professeur, s'élever de l'humble poste de figurante au premier rang des danseuses de l'Académie de musique.

Milonne (LA), *Pro Milone*, plaideur de Cicéron en faveur de Milon et pour le disculper du meurtre de Clodius (701 de Rome). Nous ne possédons pas le discours prononcé par Cicéron devant les juges, quoiqu'il subsistât encore du temps de Quintilien. Le *Pro Milone* a été écrit après le jugement rendu, et Milon, en le lisant, s'écria : « O Cicéron ! que n'as-tu parlé de la sorte ; je ne mangerais pas des rougets à Marseille ! » Ce plaideur est un chef-d'œuvre oratoire ; on y trouve toutes les parties dont un discours peut se composer, et chacune est parfaite dans son genre. On admire la modestie et la douceur de l'exorde, l'énergie et la chaleur de la réfutation, l'adresse et la netteté de la narration, la méthode, la clarté, la force du raisonnement dans la première partie de la confirmation, et, dans la seconde, la véhémence des mouvements oratoires et surtout le pathétique touchant qui anime la péroraison.

La narration surtout est un modèle. Les faits y sont présentés de telle sorte que l'innocence de Milon semble hors de doute ; le meurtrier, qui ne voyageait qu'entouré de sicaires, tout comme Clodius, est représenté comme un bon bourgeois allant à sa maison de campagne, nu-tête et sans armes ; ce sont ses esclaves qui ont fait le coup, derrière lui, sans qu'il y fût pour rien. Toutes les violences sont le fait de Clodius et de ses gladiateurs. L'art du récit est parfait ; mais le *Pro Milone* ne peut pas être considéré comme une page d'histoire.

MILONOF (Michel - Vasilievitch), poète russe, né en 1792, mort à Saint-Petersbourg en 1821. Il montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour la poésie lyrique et didactique, et composa des pièces remarquables par la chaleur et l'agrément du style. Il devint conseiller titulaire de l'empire. Un certain nombre de ses compositions ont été publiées sous le titre de *Satires*, *Épîtres* et *Élégies* (Saint-Petersbourg, 1819).

MILORADOVITCH (le comte Michel), général en chef russe, né à Saint-Petersbourg en 1770, mort dans la même ville en 1825. Il assista, dans les guerres contre les Turcs et contre la France, à quarante batailles rangées sans avoir jamais reçu une blessure. Son bouillant courage et son défaut de tactique militaire le firent surnommer le *Murat de l'armée russe*. Il entra au service à l'âge de dix ans, se signala particulièrement contre les Turcs en 1789, contre les Polonais en 1792, contre les Français en Italie (1799), où il combattit en qualité de général-major, se couvrit de gloire notamment à l'affaire de Lecco, où il eut trois chevaux tués sous lui, prit part comme lieutenant général à la bataille d'Austerlitz, en 1805, et, chargé de combattre les Turcs en 1808, sauva la ville de Bukarest, menacée par l'armée du célèbre Mustapha Barakdat, puis définitivement le général à Rijavate. Lors de l'invasion de la Russie en 1812, Miloradovitch commanda l'aile droite à la Moscova, puis se mit à la tête de l'arrière-garde pour protéger la retraite, soutint de nombreuses attaques contre les Français, et, lorsque l'avant-garde ennemie atteignit les faubourgs de Moscou, il fit prévenir Murat qu'il mettrait le feu à la ville si on ne lui laissait pas le temps de l'évacuer. Par cette menace, il obtint un délai qui permit aux Russes d'enlever leur artillerie, leurs bagages, et aux habitants d'emporter une partie de leurs richesses. La catastrophe que Murat avait voulu éviter, dit A. de Lacaze, devint ainsi facile à accomplir, les Russes n'ayant plus intérêt à ménager une ville abandonnée. On peut justement regarder Miloradovitch comme le principal instigateur de la mesure sauvage, mais efficace, qui devint si fatale pour l'expédition française et arrêta la fortune de Napoléon.

Dès que l'armée française eut commencé à opérer sa retraite, Miloradovitch reçut le commandement de l'avant-garde. Ce fut lui qui reçut, le 11 octobre 1812, le roi de Naples, chargé par Napoléon de tenter un accommodement ; mais cette démarche n'eut aucun résultat, et les hostilités recommencèrent avec une nouvelle vigueur. Miloradovitch ne cessa, à partir de ce moment, de harceler les Français, dont il prit tu un nombre considérable, notamment à Winkow et à Krasnoé, près de Smolensk, les poursuivit en Pologne, en Silésie, en Saxe, fut battu par le général Charpentier à Fischbach le 12 mai 1813 ; mais il prit sa revanche en contribuant à la défaite désastreuse de Vandamme à Kulm, le 19 août suivant, et reçut en 1814 le titre de comte. Gouverneur de Kiev, puis de Pétersbourg (1819), membre du conseil de l'empire (1820), il périt d'un coup de pistolet, le 25 décembre 1825, pendant la révolte qui éclata à l'occasion de l'avènement de l'empereur Nicolas, et s'écria avant d'expirer : « Ah ! qui est si douloureux de mourir d'une belle russe ! »

Ce général, dont la bravoure allait jusqu'à la témérité, méprisait les principes de la guerre, dit le comte de Ségur, et mettait même de l'art à ne pas suivre les règles de cet art, prétendant surprendre l'ennemi par des coups inattendus. « A cinq ou six reprises, l'empereur Alexandre se vit obligé de payer les dettes de Miloradovitch, qui faisait des dépenses extravagantes.

MILORD s. m. (mi-lor — de l'angl. *my*, mon ; *lord*, seigneur). Titre qu'on donne aux pairs d'Angleterre quand on leur adresse la parole : *Oui, MILORD. C'est vrai, MILORD.*

Un écart de l'esprit peut s'exercer, *milord* ; Mais les fautes du cœur jamais ne se pardonnent. BOISSY.

— Pop. Homme très-riche : *C'est un MILORD. Elle a épousé un MILORD.* Hors de ce cas, on retranche l'adjectif possessif *mi* (my) quand on ne parle pas à la personne : *La Chambre des LORDS.*

— Espèce de cabriolet à quatre roues. — Adjectiv. : *Cabriolet MILORD.*

MILORT s. m. (mi-lor). Erpét. Espèce de serpent non venimeux.

MILOSC, dieu de l'amour chez les anciens Slaves. V. *LUBICZ*.

MILOSZ (François), agronome polonais, né en 1828, mort en 1863. Après avoir fait ses études à l'école agronomique de Marymont, il devint, en 1848, professeur de sciences naturelles à l'école industrielle de Plock, et publia, de 1850 à 1852, différentes études dans le *Journal d'agriculture*. Nommé, en 1854, professeur d'agronomie à l'Institut des nobles de Varsovie, il fut envoyé, aux frais du gouvernement, à l'école agronomique de Hohenheim, visita ensuite l'Allemagne, la Belgique, la France et l'Angleterre, et, à son retour en 1859, obtint une chaire d'économie rurale à l'école de Marymont. Deux ans plus tard, il devint membre du conseil industriel du royaume de Pologne, et fut appelé, en 1852, aux fonctions d'inspecteur de l'école polytechnique de Pulawy. Parmi ses écrits, qui ont paru en majeure partie dans les recueils spéciaux, nous citerons : *Principes de chimie* (Plock, 1851) ; *Lettres de voyages* (1851-1858) ; *De la situation actuelle de l'agriculture* (1862) ; *Des instruments de labourage* (1862) ; *De la fabrication du sucre*, etc.

MILLOUIN ou **MILLOUIN** s. m. (mi-lou-ain). Ornith. Genre de palmipèdes qui habitent le nord de l'Europe.

— Encycl. Le *milouin*, rangé autrefois parmi les canards, est aujourd'hui le type d'un genre particulier, caractérisé par un bec large et plat, décrivant par sa surface dorsale une ligne très-concave ; des ailes courtes ; la trachée terminée par un renflement qui forme à gauche une sorte de capsule soutenue par des prolongements osseux. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces, dont plusieurs se trouvent dans nos contrées. Le *milouin* proprement dit atteint jusqu'à 0m,45 de longueur totale ; il a la tête et le cou d'un marron rougeâtre ; la poitrine, le haut du dos et le croupion d'un brun noirâtre ; le dos et les parties inférieures d'un gris cendré clair, rayé de fins zigzags noirs ; le bec noir aux extrémités et bleu foncé dans son milieu ; l'iris d'un jaune orangé. La femelle est plus petite que le mâle et sa coloration est un peu différente. Le *milouin* habite le nord de l'Europe. Il arrive, en automne, par troupes de vingt à quarante individus, qui volent en formant un peloton serré. Ils se répandent sur les grands étangs, les lacs ou les marais, plus rarement sur les rivières. Le jour, ils restent cachés loin de la terre ; mais au crépuscule ils s'en approchent et viennent plonger dans les endroits moins profonds. « L'on entend, dit Cresson, pendant le calme de la nuit, le fort bruissement de leurs ailes, lorsqu'ils rasent la surface de l'eau, et je me presume que c'est à cela qu'est dû le surnom de *bout* (en catalan *butozo*) qu'on applique ici à ces canards. » Cet oiseau niche dans les marais du nord ; sa ponte est de douze ou treize œufs d'un blanc verdâtre. Les *milouins* sont, après les canards sauvages, les oiseaux les plus répandus dans notre pays. Inquiets et farouches, ils ne donnent dans aucun des pièges

où l'on prend les canards sauvages. On en voit assez abondamment pendant l'hiver sur les marchés de Paris. Cet oiseau, qui présente plusieurs variétés, s'en retourne au printemps.

Le *milouin huppé*, appelé aussi *canard siffleur huppé*, est bien plus grand que le précédent ; son plumage est noir, avec le dos brun, du blanc à l'arête et aux flancs, la tête rousse. On reconnaît aisément le mâle à sa belle huppe formée de longues plumes soyeuses, d'un fauve clair, à son bec et à ses pieds d'un beau rouge ; la femelle, à sa huppe peu touffue, à son plumage brunâtre, à son bec et à ses pieds d'un brun rougeâtre. Le *milouin huppé* habite, pendant toute la belle saison, les contrées orientales du nord de l'Europe ; en hiver, il descend dans les contrées méridionales ; mais il est assez rare en France, où l'on n'en rencontre jamais que quelques-uns, volant par paires. Dans le midi, on l'appelle vulgairement *canard muel*, parce qu'on prétend qu'il ne fait jamais entendre sa voix, ou *bout d'Espagne*, parce qu'on le croit originaire de ce pays.

Le petit *milouin*, appelé aussi *canard nyroca* ou *à trois blanc*, est un peu plus petit que le *milouin* commun ; son plumage est brun noirâtre à reflets pourpres, avec la tête et le cou roussâtres, le ventre blanc et une tache de cette couleur sur l'œil. Il habite le nord de l'Allemagne et les contrées de l'est de l'Europe, où il niche dans les joncs qui bordent les grandes rivières et les marais ; sa ponte est de neuf ou dix œufs d'un blanc un peu verdâtre. Il arrive en hiver dans nos contrées marécageuses.

A ce genre appartenient encore le *milouin* et le *morillon*.

MILLOUIN s. m. (mi-lou-i-nan — rad. *milouin*). Ornith. Espèce du genre *milouin*.

— Encycl. Ce palmipède a environ 0m,50 de longueur totale ; son plumage est d'un gris cendré, strié de noir, avec la tête et le cou noirs à reflets vert cuivré, la queue noire, le ventre blanc, une tache de cette dernière couleur sur l'aile. Dans la femelle, le noir passe au brun, et il y a une bande blanche sur le front. Le *milouin* passe l'été et niche dans les régions polaires, notamment en Russie ; il les quitte vers la fin de l'automne et vient passer l'hiver sur les côtes de l'Angleterre et de la Hollande ; on le voit aussi en Allemagne, en Suisse et en France, où il arrive, mais rarement, sur les bords de la Méditerranée. On le prend quelquefois aux filets et aux hameçons tendus sous l'eau. Il vole par bandes et s'en retourne au printemps.

MILPHOSE s. f. (mil-fô-zé — gr. *milphôsis*, même sens). Pathol. Chute des cils.

MILS s. m. pl. (mil). Sorte d'exercice gymnastique auquel on se livre avec des masses, et qui a été emprunté aux Perses modernes.

MILSCENT, dit le *Créole*, commandant de la garde nationale du Cap. Il vint à Paris en 1790, y rédigea plusieurs journaux patriotiques, se lia avec les girondins et fut décapité le 26 mai 1794.

MILTENBERG, ville de Bavière, cercle de Basse Franconie, à 53 kilom. O. de Wurzburg, à la jonction du Mein et de la Madau ; 4,000 hab. Chef-lieu du district de son nom. Ruines d'un château qu'Albert de Brandebourg détruisit avec la ville en 1552, et d'où l'on découvre de beaux points de vue.

MILTEA adj. f. (mil-la). Mythol. Gr. Epithète de Diane chez les Phéniciens et les Cappadociens.

— Allus. hist. Les lauriers de *Miltiade* m'empêchent de dormir. Réponse attribuée à Themistocle. V. LAURIER.

MILTIADE, général athénien qui s'est immortalisé par la victoire de Marathon, mort en 489 av. J.-C. Il était neveu de Miltiade, citoyen d'Athènes, qui, sous Pisistrate, avait fondé une colonie dans la Chersonèse. Après la mort de son oncle, il devint gouverneur de cette colonie, sur laquelle il exerça bientôt, grâce à une troupe de mercenaires, un pouvoir souverain, et enrichit ses soldats des biens pris sur les Thraces. Lorsque, vers 516, Darius, roi de Perse, résolut de conquérir la Scythie, il fit construire sur le Danube un pont dont il confia la garde à Miltiade et à quelques généraux grecs qu'il croyait s'attacher par des bienfaits. Ayant appris que les Perses avaient été mis en déroute, Miltiade proposa aux Grecs de rompre le pont, avis qui, s'il eût été suivi, eût amené la destruction de toute l'armée perse. Par la suite, il reprit sur les Perses les îles de Lemnos et d'Imbros, en expulsa la population pélasgique qui les habitait et y établit des colons venus d'Athènes. Lorsque, après la prise de Milet, les Perses se répandirent sur les côtes de l'Hellespont, Miltiade quitta précipitamment la Chersonèse, et traversa, au milieu des plus grands dangers, la flotte ennemie, il parvint à gagner Athènes avec quatre trirèmes chargées de richesses (493). Accusé bientôt après d'abus de pouvoir commis dans son gouvernement, il fut acquitté par le peuple, qui lui savait gré de la conquête de Lemnos et qui le nomma, en 490, un des dix généraux annuels. C'est alors que Darius, ayant résolu de conquérir la Grèce, fit envahir l'Attique par une armée de 200,000 hommes, dont les uns, de 111,000 hommes, selon

d'autres, sous le commandement de Datis, qui débarqua dans la baie de Marathon. Pour combattre cette formidable armée, les Athéniens n'avaient que 10,000 hommes, auxquels se joignirent 10,000 Plateéens. A la tête de cette petite armée se trouvaient dix généraux, qui devaient commander chacun à leur tour pendant un jour et qui étaient divisés sur ce qu'il y avait à faire pour conjurer le péril. « Cinq généraux, dit M. Duruy, voulaient qu'on attendît des renforts, les cinq autres qu'on livrât bataille sur-le-champ, parce qu'ils redoutaient les intrigues d'Hippias et l'or des Perses plus encore que leur nombre. Le sort d'Éretrie montrait le danger de donner le temps à la trahison de se glisser dans le camp ou dans la ville : tel était l'avis de Miltiade. Il réussit à mettre de son opinion le polémarque Callimaque, dont la voix était prépondérante, et il fut résolu que l'on combattrait sans tarder. Aristide, un des généraux, reconnaissant la supériorité de Miltiade, engagea ses collègues à lui céder le tour de leur commandement ; il n'accepta pas et attendit que son jour fût venu. »

Ce jour-là, Miltiade donna le signal du combat. Les Grecs fondirent sur les Perses, et, après une bataille qui dura longtemps, contrainquirent les envahisseurs à regagner leurs vaisseaux, dont sept seulement tombèrent au pouvoir des Athéniens (490). Les barbares avaient perdu 6,400 hommes et les Grecs seulement 192 hommes. Bien que fort maltraités, les Perses ne semblaient pas disposés à renoncer à leur expédition. Avertis par un bouclier levé en l'air qu'Athènes était sans défense, ils doublèrent le cap Sunium dans l'espoir de surprendre la ville ; mais Miltiade devina leur dessein et ramena à marche forcée les vainqueurs à Athènes.

Ils étaient déjà campés dans le Cynosarge, dit Hérodote, quand les vaisseaux des barbares se montrèrent en face de Phalère. Le coup était manqué, la flotte retourna en Asie. « En récompense de sa conduite à Marathon, Miltiade se vit représenter sur les murs du Pœcile, avec Callimaque, au milieu d'un groupe de demi-dieu et de héros. Pensant qu'on pourrait fermer la mer Egée aux Perses en s'emparant des Cyclades, Miltiade, dit M. Duruy, demanda aux Athéniens 70 vaisseaux, promettant de les mener en un pays d'où ils rapporteraient sans peine une quantité prodigieuse d'or. Il n'en disait pas davantage ; et sur la foi de son nom les pauvres accoururent en foule autour de lui. Il alla mettre le siège devant Paros, où il avait une injure personnelle à venger ; les Pariens résistèrent avec vigueur ; Miltiade fut blessé grièvement et le vingt-sixième jour leva le siège. Les Athéniens n'avaient jamais eu une entière confiance dans l'ancien tyran de la Chersonèse ; cette expédition entreprise à sa demande et sans qu'il en eût indiqué le but, révéla les soupçons. Le père de Périclès, Xanthippe, un des premiers personnages de la ville, lui reprocha d'avoir ruiné le trésor public et causé la mort de beaucoup de citoyens. « Il dut en conséquence passer en jugement. » Miltiade, dit Hérodote, ne comparut pas. La gangrène, qui s'était mise à sa cuisse, le retenait au lit ; mais ses amis présentèrent sa défense, et, rappelant la gloire dont il s'était couvert à Marathon et à la prise de Lemnos, ils mirent le peuple dans ses intérêts. Il fut déchargé de la peine de mort, mais condamné pour sa faute à une amende de 50 talents (275,000 fr.). La gangrène ayant fait des progrès, il mourut quelques temps après et Cléon, son fils, paya les 50 talents. « Les historiens postérieurs à Hérodote ont prétendu que le héros de Marathon, n'ayant pu payer l'amende à laquelle il était condamné, était mort en prison ; mais rien ne prouve ce fait, qui est devenu un thème de déclamations absurdes sur l'iniquité et la légèreté des Athéniens. Ceux-ci élevèrent à Miltiade un tombeau à part dans la plaine de Marathon, à côté de celui qui renfermait les restes des citoyens. Pres de ce tombeau étaient dix colonnes, une pour chaque tribu, et sur chacune on avait gravé les noms des 192 héros morts pour le salut de leur patrie.

MILTIADE ou **MELCHIADE** (saint), pape, né en Afrique suivant les uns, à Madrid selon d'autres, mort en 314. Il fut élevé au souverain pontificat en 311, après la mort de saint Eusèbe. Ce fut pendant qu'il occupait le saint-siège que Constantin vainquit Maxence et se convertit au christianisme, conversion qui assura le triomphe de l'Eglise. Miltiade présida, en 313, le concile de Rome contre le schisme des donatistes. Il eut saint Sylvestre pour successeur.

MILTIADES s. f. pl. (mil-si-a-dé). Antiq. gr. Jeux qu'on célébrait dans la Chersonèse, en l'honneur de Miltiade.

MILTITE s. f. (mil-ti-te). Minér. Espèce d'hematite.

MILTIZ (Charles), prélat allemand, mort en 1599. Le pape Léon X, dont il était devenu camérier, l'envoya en Allemagne avec le titre de nonce en 1515, pour y valoir à la agitation produite par Luther au sujet de la question des indulgences. Mais Miltiz, malgré son habileté, ne put faire accepter au hardi réformateur les propositions d'accommodement qu'il lui fit. Il reprit alors la route de Rome et se noya en traversant le Mein. On

trouve des lettres et des mémoires de ce prélat sur Luther dans divers recueils allemands.

MILTZ (Charles-Borromée de), littérateur et compositeur allemand, né à Dresde en 1781, mort en 1845. Dès son enfance, il s'adonna à l'étude de la musique, qu'il ne cessa depuis lors de cultiver, entra à dix-sept ans dans l'armée saxonne, servit jusqu'en 1814, puis s'occupa uniquement de littérature et de musique. Au retour d'un voyage de trois ans en Italie, Miltz fut nommé gouverneur du prince royal de Saxe (1824). Comme compositeur, on lui doit un opéra : *Saul*, qui fut joué avec succès en 1833; une *Messe* en sol mineur, une *Ouverture* de concert de nombreux morceaux pour piano, des chansons, etc. Comme écrivain, Miltz a publié des articles de musique et des nouvelles dans divers recueils. Il a fait paraître séparément : *Fleurs d'orange* (Leipzig, 1822-1823, 3 vol. in-8°), mélange de nouvelles, de poésies, etc., et *Recueil de récits* (Leipzig, 1825-1828, 4 vol.).

MILTON, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Kent, à 17 kilom. N.-E. de Maidstone, sur la Manche; 2,250 hab. Petit port de cabotage. Pêcheries d'huîtres renommées. Fabriques de toiles de coton rayé et de guinamp. On suppose que Milton a été le *Bremetum* des Romains. Il Bourg et circonscription communale des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Vermont, à 17 kilom. N.-E. de Burlington; 2,300 hab. Il Autre bourg des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, à 45 kilom. N. d'Albany; 3,500 hab.

MILTON (John), célèbre poète anglais, né à Londres le 9 décembre 1608, mort dans la même ville le 8 novembre 1674. Son père, à qui sa conversion au protestantisme avait coûté sa fortune, embrassa la profession de notaire, et, grâce à une incessante activité, acquit une aisance relative qui lui mit à même de donner à son fils une solide instruction sans l'isolement de la maison paternelle. Le premier précepteur de Milton fut Thomas Young, dont l'austérité religieuse exerça une grande influence sur l'esprit et la destinée de son élève. L'étude devint bientôt une passion pour son esprit ardent, désireux de s'instruire, si bien qu'à peine sorti de l'adolescence on voyait déjà se développer en lui les germes de cette double exaltation poétique et religieuse qui fut le caractère propre de son génie. Les romans de chevalerie, les légendes poétiques et la Bible devinrent ses lectures favorites, se gravèrent profondément dans sa mémoire et furent toujours la source préférée où le poète puisa ses inspirations. A l'âge de dix-sept ans, Milton fut envoyé à l'université de Cambridge; à vingt-quatre ans, il fut reçu maître es arts, quitta l'université, et, s'abandonnant à la mystique fervente de son esprit, conçut un instant la pensée d'embrasser l'état ecclésiastique; mais, s'apercevant bientôt que le despotisme sous lequel avait pu l'Eglise obliger celui qui voulait en faire partie de souscrire à son propre esclavage, il aimait mieux conserver l'indépendance de sa foi. Peu soucieux encore de choisir une profession, il résolut de consacrer plusieurs années de sa vie à élargir le cercle de ses connaissances; il lisait déjà, dans leurs langues, Homère, Virgile, Dante, le Tasse; il apprit l'hébreu et le syriaque afin de lire la Bible dans ses textes originaux. Après la mort de sa mère (1637), il résolut de compléter ses études par les classiques voyages de l'Italie et de la Grèce, berceaux de nos jeunes civilisations. Il partit pour la France, qu'il ne fit que traverser, mais où il fut présenté à Grotius, le célèbre auteur du *Droit de la guerre et de la paix*, base du droit commun moderne, et dont il se plaça plus tard à invoquer les maximes profondes et hardies. Arrivé en Italie, il se rendit d'abord à Pise, puis à Florence, où les lettres et les arts se ressentaient encore du mouvement intellectuel imprimé par Médicis à la Toscane. C'est à cette époque, pendant sa dernière ville, à Arcetri, qu'il eut plusieurs fois l'occasion de voir Galilée, dans l'espèce de prison où l'inquisition lui faisait expier son génie. De Florence, Milton vint à Rome, où le cardinal Barberini lui ouvrit les portes du Vatican et mit à sa disposition les trésors de son admirable bibliothèque. Il contempla les murs de la chapelle Sixtine, couverts des fresques de Michel-Ange, il vit les *Virgiles* du divin Raphaël et le tableau de la *Transfiguration*; il vit enfin les *Loges*, ce beau commentaire de la création biblique. Milton se rendit ensuite à Naples, et c'est dans cette ville qu'il reçut la première nouvelle des troubles d'Angleterre. Sa passion pour la liberté l'emportant sur ses aspirations poétiques, il reprit le chemin de sa patrie et entra à Londres à la fin de l'année 1639.

A cette époque, Milton s'était déjà essayé dans bien des genres sans presque rien publier. Il avait écrit deux petits poèmes, l'*Allegro* et le *Pensieroso*, tableaux lyriques de l'homme gai et de l'homme mélancolique, imprimés plus tard dans ses *Juvenile poems* (1645, in-8°); un *Hymn on the Nativity* (1629); des *feries ou masques* : *Arcades*, *Comus*, représentés dans les châteaux de Ludlow et de Derby, où il fit les délices des dames de la cour par leur poésie héroïque et chevaleresque; une *épique*, *Lycidas*, sur la mort d'un ami; un poème sur *Shakspeare*, etc. En Italie, il publia un recueil de poésies latines (Rome, 1639) et parvint à posséder si bien la

langue de Dante et de Pétrarque qu'il composa en italien d'élegants sonnets. Dans le cours de sa vie agitée, il se reportait souvent à l'époque heureuse de ses voyages et c'est dans des sonnets italiens qu'il a versé de préférence les confidences de ses tristesses. Une de ses pièces latines laisse voir que son plan de *Paradis perdu* avait déjà germé en lui, car il annonce qu'un jour il chantera « les œuvres et les jugements du Très-Haut. » Une tradition veut, en effet, que ce soit à Rome, en voyant jouer dans un théâtre de marionnettes le *Mystère de la débauchée d'Adam* et d'*Eve*, qu'il ait conçu le projet d'écrire sa grande épopée. Cet informé *Mystère* put être son point de départ, mais, à coup sûr, Milton n'ignorait pas la *Semaine*, de Du Bartas, et on retrouve dans le *Paradis perdu* des fragments entiers du poème latin d'*Avitus Sur la punition et le péché d'Adam*, transfigurés par la supériorité du génie. Il dut même connaître l'*Hymne des anges* ou *Béatitude des esprits célestes* poème d'Anne d'Urfé, frère de l'auteur de *Astrée*. Toutefois, si Milton fit dès lors quelques études en vue du projet qu'il avait conçu, il ajourna toute exécution et fut pendant de longues années absorbé par la tâche quotidienne du polémiste politique et religieux.

Milton avait alors trente ans accomplis, l'âge de la virilité intellectuelle, une érudition profonde, des connaissances étendues, fortifiées par les voyages et le commerce des arts; il se sentait apte à jouer un rôle dans les commotions politiques dont les secousses commençaient à agiter l'Angleterre. L'Eglise anglicane, aristocratique et fastueuse, tournant au papisme dont elle adoptait les cérémonies, était battue en brèche par la démocratie presbytérienne. Milton se jeta dans la mêlée et lança le premier trait contre la grande hérésie. Ce fut son pamphlet *Sur la réforme ecclésiastique*, bientôt suivi de deux autres, l'*Episcopat* et la *Défense de l'Eglise presbytérienne*, dans lesquels il dévoile les fautes de l'Eglise anglicane et signale les réformes qu'il attend d'elle. Le coup fut terrible; il eut pour premier effet la célèbre remontrance du Long Parlement, qui n'était en réalité qu'une paraphrase des pamphlets de Milton. Toutefois, celui-ci n'avait embrassé que la cause de la liberté, et non le presbytérianisme; et c'est avec raison que Voltaire, souvent injuste à son égard, la loue de n'avoir jamais fait partie d'aucune secte. Cette républicaine indépendance, qui fit de lui un citoyen plutôt qu'un partisan, lui attira dès le début, et dans les rangs des deux partis, des haines qui, pour être secrètes, n'en étaient pas moins redoutables.

Vers cette époque (1643), Milton épousa Mary Dowel, fille d'un juge de paix du comté d'Oxford, attaché d'intérêt à la cause royaliste, dont les armes triomphaient alors de la révolution naissante. Les commencements de cette union ne furent pas heureux, et sa jeune femme le quitta bientôt pour retourner chez ses parents. Cet événement domestique fut l'occasion de quatre pamphlets que Milton publia successivement sur le divorce. Plus tard, l'époux offensé se vengea noblement lors de la chute du parti royaliste, en recueillant sous son toit sa femme avec toute sa famille, qu'il protégea contre les excès de la réaction démocratique. L'année 1644 marqua dans la vie de Milton par l'apparition de deux brochures qu'il lança contre l'enseignement universitaire et la censure, et dans lesquelles il se montra le défenseur zélé de la liberté de penser; rôle assez dangereux dans tous les temps pour que l'on en tienne compte à ceux qui ont le courage de s'en charger. Le pamphlet sur la liberté de la presse était intitulé *Areopagitica*; il eut un immense retentissement, mais, comme toujours en pareil cas, l'effet produit resta nul. Milton ne fut point mêlé à la scène lugubre où, dans la cour à Whitehall, le duc d'Albany, Charles Ier, servit de marchepied à l'ascension d'un nouveau tyran, et ce ne fut qu'après la mort du roi sur l'échafaud qu'il fit paraître ses pamphlets : *De la responsabilité des rois et des magistrats*. Le ton âpre de cet écrit, la solidité des raisonnements, l'implacable vigueur avec laquelle étaient rassemblés tous les arguments propres à faire considérer comme juste et légitime l'exécution de Charles Ier, attirèrent les regards de Cromwell sur leur auteur. Il en fit le secrétaire latin du conseil d'Etat. Dans cette position officielle, Milton écrivit, en latin, l'*Iconoclaste*, réfutation de l'*Eikon Basilike*, attribué au roi lui-même, et la *Défense du peuple en anglais* (1651), pour réfuter le livre de Saumarez, *Defensio regia*, écrit enroux, pédantesque et mal digéré, s'il faut en croire Camille Desmoulins, qui eut le courage de le lire. La réponse de Milton, traduite dans toutes les langues de l'Europe, fit grand bruit et fut même brûlée par le Châtelet de Paris, à l'instigation des prêtres, preuve de la sensation qu'elle produisit en France, où il semble que ces sortes de condamnations aient été de tout temps l'apanage des bons livres. Le livre de Milton, cité comme son chef-d'œuvre par Tolland, un de ses biographes, obtint rapidement un grand nombre d'éditions, tandis que le fatras de Saumarez tomba dans l'oubli. Les deux chagrins domestiques vinrent empoisonner les succès de Milton, sa femme, qu'il aimait tendrement de tout son cœur, était, mourut en couche; il se remaria et sa seconde femme mourut aussi en donnant

le jour à sa fille Déborah, moderne Antigone que devait illustrer sa piété filiale.

Dans une *Seconde défense*, il se fit hardiment l'apologiste des hommes de la révolution (1652), et dans une troisième, *Defensio auctoris*, il répondit avec non moins d'énergie à ses propres adversaires et surtout à Pierre Du-moulin, chanoine de Cantorbéry, qui l'avait livré au public comme un traître à son pays. Au cours de ces travaux, Milton avait presque subitement perdu la vue. On ne peut lire sans attendrissement les vers que cette cruelle infirmité lui inspira plus tard, le début du IIIe chant du *Paradis perdu* et le plus beau de ses sonnets italiens. Cette noble infortune, si courageusement supportée, ne fut point à l'abri des injures, et, pour avoir rempli les devoirs d'un bon citoyen, Milton fut assailli d'un déluge de calomnies, qu'il n'eut point le courage de dédaigner. Pierre Dumoulin poussa l'indignité jusqu'à lui reprocher la malheureuse infirmité dont il venait d'être atteint, en le comparant au Polyphème de Virgile :

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum!

en remarquant toutefois que l'épithète *ingens* était la seule qui ne s'appliquât pas à Milton, qui était de petite taille. Enfin les prêtres, ses plus grands ennemis, vinrent jusqu'à présenter sa cécité comme un effet de la vengeance divine. Milton, qui était dévot, fut très-sensible à ce dernier reproche et eut la bonhomie d'y répondre dans sa *Seconde défense*, où il protesta ne se sentir coupable d'aucun crime qui eût pu lui attirer ce châtiment. Après ses deux *Défenses du peuple anglais*, Milton ne crut pas encore être quitte envers sa patrie; il avait commencé une *troisième d'Angleterre*, il la continua dans les loisirs que lui laissaient ses autres occupations. Bientôt les affaires publiques changèrent de face, et le *rump* (croupion), fantôme du Long Parlement, se laissa entièrement dominer par Cromwell, alors à l'apogée de sa puissance. Milton conserva toutefois sa place de secrétaire latin et célébra même avec un certain enthousiasme le pseudo-libérateur de sa patrie; mais on se fonda à supposer que son imagination ardente, mystique et planant, pour ainsi dire, au-dessus des passions terrestres, fut frappée des exploits audacieux, de l'activité prodigieuse, du génie enfin de cet homme extraordinaire, et qu'il fut en un mot dupe de la comédie politique et religieuse jouée par le tyran. Après la mort de Cromwell, la nation paraissant décidée à rappeler le fils de Charles Ier pour le placer sur le trône, Milton, vieux et accablé d'infirmités, fit paraître un pamphlet dans lequel il traçait un plan de république et s'efforçait de prouver à ses compatriotes combien il était dangereux de rétablir la royauté. L'Angleterre se ressent encore aujourd'hui de n'avoir point mis en pratique d'aussi sages exhortations, auxquelles les leçons de l'expérience donnaient une si grande autorité. Un pamphlet fort court, qui passa presque inaperçu, fut le dernier effort de Milton pour raffermir l'édifice croulant de la république; ce fut sa *Note sur un sermon du docteur Griffiths*; mais que peuvent les lamentations de Jérémie pour prévenir la ruine de Jérusalem? Le 9 mai 1660, Charles II rentra dans sa bonne ville de Londres, ramené par le général Monk. Milton fut incarcéré comme complice des régicides. Sa *Defensio pro populo anglicano* et son *Iconoclaste* furent brûlés de la main du bourreau; il allait périr victime d'une haineuse réaction, lorsqu'il fut sauvé par le crédit du poète Davenant, qui lui-même avait attaché à la mort en 1650, alors que le Parlement voulait prononcer contre lui la peine capitale. Deux mois après, il fut mis en liberté par l'ordre des Communes, avec la condition, glorieuse pour lui, qu'il n'occuperait jamais de charge publique; condition bien inutile, car Milton n'était pas homme à briguer les faveurs des rois. L'amour de la liberté l'avait fait descendre dans l'arène; voyant qu'il nourrissait une passion sans espoir, il s'abandonna tout entier à son génie poétique et ennobli sa retraite des affaires par le poème du *Paradis perdu*, monument immortel qu'il allait élever au sein des factions. Bientôt, cependant, ses ennemis se réveillèrent d'autant plus acharnés qu'il n'était plus à craindre, et sa vie même ne fut plus en sûreté. Des chagrins le poursuivirent jusque dans son modeste intérieur. Les deux filles qu'il avait eues de sa première femme l'abréchèrent d'ennuis, vendant ses livres et dissipant à leur profit les *Epigrams*, d'un usage presque nécessaires. Seule, sa plus jeune fille, Déborah, l'entourait de soins affectueux et poussa, dit-on, le dévouement filial jusqu'à apprendre à lire les caractères grecs et hébreux pour lui faire des lectures dont elle ignorait le sens. A d'autres moments, elle saussait sa harpe et, comme autrefois David devant Saul, faisait rentrer le calme dans le cœur du vieux républicain. Désormais rentré dans la vie privée, Milton ne songeait plus qu'à l'achèvement de son poème, qu'il commençait à l'âge où Virgile avait terminé le sien, et qu'il mit neuf années à composer. L'ouvrage parut dans le courant de l'année 1667 et n'eut aucun succès. On possédait la mine du poète, mais le poète grand poète cédait au libraire Symons l'entière propriété de son œuvre. Symons lui compta

5 livres sterling avant l'impression; il devait lui en donner 5 autres dès que 1,300 exemplaires auraient été vendus et 5 autres pour la seconde édition d'un nombre égal d'exemplaires. A la mort du poète, sept ans après la date de ce traité, il ne s'en était pas vendu 3,000.

Milton composa encore, dans sa laborieuse vieillesse, un autre grand poème tout à fait oublié : le *Paradis reconquis*, où il chantait la rédemption, et *Samson Agonistes*, tragédie biblique informée (1671, in-3°). Chateaubriand a traduit quelques fragments de cette conception dramatique, dont les seuls passages intéressants sont ceux où Milton, aveugle et écrasé sous les ruines de toutes ses espérances, émeut par une allégorie facile à saisir. Le génie du poète est tout entier renfermé dans le *Paradis perdu* et dans quelques-uns de ses sonnets italiens et anglais.

Le grand poète, dont l'œuvre et Chateaubriand ont révélé toutes les magnificences, resta, pour ainsi dire ignoré de ses contemporains, qui ne virent jamais en lui que le polémiste politique, l'ami de Cromwell. Les beaux esprits du temps, ou ne le connaissait point, ou affectaient de le mépriser. Il n'y avait, en effet, guère lieu de s'étonner qu'un ancien secrétaire de Cromwell, vieilli dans la retraite, aveugle et sans fortune, fût ignoré d'une cour qui avait remplacé le puritanisme des têtes rondes par la galanterie de la cour de Louis XIV, et dans laquelle on ne goûtait que des poésies plus que licencieuses, telles que les sautres du comte de Rochester, celles de Cowley, et les comédies ordurières de Wicherley. Voici comment le jugeait Wistansky, qui pourtant l'avait lu : « John Milton aurait pu se placer au nombre de nos poètes les plus distingués, comme le prouvent deux poèmes héroïques et une tragédie qu'il a écrits. Mais sa réputation est comme la flamme d'une lumière qui s'éteint. Le nom de Milton laissera toujours une mauvaise odeur après lui : ce trait notoire, cet impie, ce monstre a concouru à la mort du bienheureux martyr Charles Ier. » Le duc d'York voulait voir Milton dans sa retraite obscure, et tout autre que le futur Jacques II, l'inepte et hypocrite monarque, se serait senti ému en face de cette grande figure, en voyant la misère et l'abandon où s'éteignait l'homme de génie. Revenu à Whitehall, le duc d'York dit à son frère : « Eh quoi! vous laissez vivre ce vieux scélérat de Milton? — Il est assez pauvre, répondit Charles II; il est pauvre, vieux et aveugle. » La mort surprit Milton le 8 novembre 1674, au milieu des études théologiques qui furent la consolation de ses dernières années. Une attaque de goutte l'emporta à l'âge de soixante-six ans. Ainsi mourut obscurément un homme de bien, un des meilleurs citoyens dont ait pu s'enorgueillir l'Angleterre, et qui, s'il n'eut point la hauteur de conception d'un véritable homme d'Etat, sut montrer cependant que la justice et l'ardent amour de la liberté peuvent toujours en tenir lieu. Le souvenir de Milton devint cher à sa patrie, qui a fini par lui élever un monument au milieu de ceux des rois, dont il avait été le courageux adversaire; mais il fallut bien du temps pour que le poète remît jusqu'au rang que son génie devait lui conquérir malgré tout. Après la chute des Stuarts, il resta longtemps un vieux levain de haine royaliste, qui perce encore, à l'endroit de Milton, dans les organes tories, la *Quarterly Review*, par exemple. Ce fut Addison qui le premier révéla Milton tout entier à l'Angleterre; mais Pope s'efforça encore de le rabaisser en plaissant sur l'emphase de son style, sur la rudesse et la complexité de l'idiotisme dont il se sert, la rime rebelle qui le força d'écrire en vers non rimés, etc. En France, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, il fut peu goûté, quoique Voltaire ait écrit dans son *essai sur la poésie* : « Milton un parallèle excellent : Dante, dit-il, puisa dans son exil et dans sa misère une amertume profonde qui se répand sur toute son œuvre. L'Après de ses vers, de ses images, de ses réflexions semble émaner de la lutte d'un homme inflexible que l'adversité irrite sans le dompter. Ce n'est pas de la mélancolie, c'est une poignante douleur qui jette une teinte livide jusque sur les joies du paradis. L'austérité de Milton est adoucie par une contemplation céleste; celle de Dante est mêlée de fureur et de misanthropie. La physiognomie de ces deux grands poètes est en rapport avec leur génie. On ne saurait s'étonner, à les voir, que l'un de ces deux poètes se soit complu dans les abîmes de désespoir, de torture physique et morale et d'éternelle misère dont se dégage la *Divine Comédie* est pleine; et que l'autre, au contraire, ait revêtu son archange tombé d'une grandeur et

d'une élévation d'âme qui intéressent involontairement le lecteur à cette figure d'une puissance surhumaine, à ce digne rival du Dieu qui la précipité de sa patrie céleste. Le Prométhée d'Eschyle, seul, dans une sphère à peu près semblable, inspire un intérêt égal. Le dithyrambe lyrique, la fécondité des nuances, la merveilleuse féerie des points de vue lointains, l'audace d'un regard qui plonge dans le monde invisible et nous transporte, comme par une puissance magique, en des régions imaginaires qui nous semblent une réalité, assurément, d'une part, la supériorité de Milton sur Dante, qui l'emporte à son tour sur Milton par l'énergie de la satire, la puissance gigantesque de ses acteurs, la beauté terrible des groupes qu'il dessine et l'originalité du triple monde qu'il déroule. Non que, tous deux grands, tous deux sensibles, tous deux bons, ils ne se rencontrent quelquefois à exprimer divers sentiments, mais, en somme, que Milton, en certains endroits, ne soit Dante, et que Dante, en certains endroits aussi, ne soit Milton; mais tel est du moins le caractère général de leur poésie. L'imagination de l'un se complaisait plus particulièrement dans la peinture de l'Eden; celle de l'autre, dans celle de l'enfer.

Todd a donné une édition complète des *Œuvres poétiques* de Milton (Londres, 1842, 4 vol. in-8°), et Fletcher une édition de ses œuvres en prose (1835, 3 vol. in-8°). Une édition des *Œuvres complètes*, précédées d'une judicieuse biographie, a paru plus récemment (Londres, 1853, 8 vol. in-8°).

Milton, opéra en un acte, paroles de Joux et Dieulafoy, musique de Spontini; représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 6 février au XIII (27 novembre 1804). Un épisode de la vie du célèbre poète anglais a fourni le sujet du poème. Vieux, aveugle et persécuté, Milton est réfugié chez un quaker de ses amis, nommé Godwin. C'est là que se rend lord William Davenant, attiré à la fois par son amour pour Emma, la fille du poète, et par le désir de négocier sa rentrée en grâce de celui-ci avec Charles II. Cette pièce de demi-caractère offre une intrigue agréablement conduite, traitée avec convenance et bon goût. Spontini se releva, à la première représentation de cet ouvrage, de la chute de la *Petite maison*, que l'imprudence d'Elle-Vieux avait fait écrouler six mois auparavant. Ce chanteur avait compris tout le mérite de Spontini, et il avait eu le tort de vouloir imposer sa conviction au public. Toutefois, ce n'était pas encore par la partition de Milton que le compositeur devait conquérir ses droits à l'admiration de ses contemporains, quoiqu'elle offrit des parties fort remarquables et que assurément elle soit une des œuvres de ce temps qui pourraient être reprises avec chance de succès. L'ouverture, qui est en ré, est charmante. Le premier air de Charlotte est écrit trop dans le goût de la seconde chanteuse; le même défaut se remarque dans le trio suivant entre Charlotte, Arthur (Davenant) et Godwin; la romance d'Emma: *J'aurai le sort de la fleur du désert*, est d'une simplicité touchante et l'accompagnement est d'une suavité exquise; l'hymne au Soleil, chanté par Milton, fait pressentir la prière de la *Vestale*. Il est douteux que Solié, chargé du rôle, l'ait bien interprété. L'air écossais: *Quittez les riantes campagnes*, est arrangé successivement en duo et en trio avec beaucoup de goût. Nous signalerons encore le quatuor: *Quels traits, quelle grâce touchante!* et le quintette dans lequel le poète, par son improvisation, amène sans le savoir le dénouement. On voit que Joux avait cherché à ménager à son collaborateur des situations de nature à favoriser ses nobles aspirations. L'opéra de Milton est resté assez longtemps au répertoire de l'Opéra-Comique, mais le personnel de ce théâtre pouvait difficilement y maintenir une œuvre placée de ce caractère, qui eût été mieux placée au Grand-Opéra ou à l'Opéra-Italien. Spontini a eu la pensée d'agrandir le cadre de sa composition, car il a joint à sa partition française une traduction italienne de Luigi Balochi et des réécrits qui en font un opéra semi-séria; telle est la forme véritable sous laquelle cet ouvrage devra reparaitre, si on se soucie encore des belles choses passées. Solié, comme nous l'avons dit, chantait le rôle du poète; M. et Mme Gavaudan, ceux de lord Davenant et d'Emma; Chenard celui du quaker Godwin, et enfin Mme Créta, miss Charlotte.

MILTONIE s. f. (mil-to-ni — de Milton, n. pr.). Genre de plantes, de la famille des orchidées.

— Encycl. Ce genre compte une dizaine de ses espèces cultivées dans nos jardins. Les deux principales sont la *miltonie* de Morel et la *miltonie* de Russel. La première, originaire du Brésil, porte, au sommet d'une hampe tout enveloppée d'écaillés scarieuses, une grande et belle fleur, dont les divisions supérieures, ovales, aiguës, sont d'un violet pourpre éclatant, et le labelle d'un rose pourpre marqué de lignes rayonnantes plus foncées. La *miltonie* de Russel, également originaire du Brésil, présente des pseudo-bulbes ovales, diphylls. Les fleurs, peu nombreuses, mais très-jolies, sont disposées en grappe. Leur couleur est un beau rouge pourpre bordé et rayé de vert jaunâtre. Le labelle est violet. La culture de ces plantes se fait comme celle des orchidées épiphytes. On les place

dans des serres chaudes humides, peu éclairées, et on les établit sur de la mousse, des mottes de terre de bruyère, des écorces d'arbres morts ou vivants, des planches de liège. Le plus souvent, on les dispose dans des paniers suspendus. La température doit être maintenue entre 15° et 25° centigrades.

MILTONIEN, IENNE adj. (mil-to-ni-n, ièn-ne). Littér. Qui est propre à Milton, au genre de Milton : *Style miltonien*.

MILUTINOWITSCH (Simon), littérateur serbe, né à Sarajewo (Bosnie) en 1791, mort en 1847. Chassé, en 1801, de sa ville natale par les Turcs et par la peste, il alla, avec sa famille, s'établir à Szegedin et ne reçut qu'une éducation première fort incomplète. Après avoir été employé dans une maison de commerce, il accepta, en 1807, une place de greffier à la chancellerie du sénat établi à Belgrade par le gouvernement insurrectionnel serbe, et occupa cet emploi jusqu'en 1813. Forcé alors de fuir à l'étranger, comme ses compatriotes les plus compromis dans le mouvement, il se rendit en Dalmatie, où il se livra à l'enseignement. De retour dans son pays en 1814, il devint secrétaire de l'évêque de Belgrade. L'insurrection ayant éclaté de nouveau l'année suivante, il reprit ses anciennes fonctions; mais bientôt l'insuccès du mouvement le força à fuir encore une fois, et il se vit réduit par la misère à entrer comme garçon jardinier chez un Turc de Widdin. Toutefois, peu après, il devint maître d'école dans cette ville, où il composa son premier grand poème: *l'Union des trois sœurs*, qui ne fut publié qu'en 1837, à Leipzig. Soupçonné d'avoir pris part à une tentative de soulèvement, il fut jeté en prison par le pacha turc et ne recouvra sa liberté qu'au bout de quelques mois.

En 1818, il revint à Belgrade, y occupa quelque temps un emploi dans l'administration et se rendit l'année suivante en Bessarabie, où il put se livrer pendant plusieurs années à ses travaux littéraires, grâce à une modique pension que lui fit le gouvernement russe. En 1825, il se rendit à Leipzig, résida, de 1828 à 1833, à Cettigne, comme précepteur du prince de Montenegro, Pierre II, devint, en 1834, capitaine de police à Belgrade et y publia, aux frais du prince Milosh, son livre intitulé: *l'Insurrection serbe de 1815* (1835); mais comme, dans cet ouvrage, il n'avait pas présenté sous les plus belles couleurs le prince même qui faisait les frais de l'édition, il dut de nouveau quitter la Serbie. Après avoir résidé à Leipzig et à Bude, il reentra, en 1839, dans sa patrie, devint directeur d'une école à Belgrade, dut encore prendre la fuite à la suite d'un mouvement insurrectionnel, mais revint, dès 1841, à Belgrade et fut nommé secrétaire du ministère de l'intérieur. A partir de ce moment, il exerça une influence sans bornes sur le mouvement littéraire de la Serbie, influence qu'il conserva jusqu'à sa mort. Outre les écrits déjà cités, on doit à Milutinowitsch: *Serbianka*, recueil de chants épiques sur l'insurrection serbe (Leipzig, 1826, 4 vol.); *Quelques vieilles chansons* (Leipzig, 1826); *L'Aurore*, recueil de poésies lyriques (Bude, 1837); *Oùtitich*, tragédie (Leipzig, 1835); *L'Honneur du Montenegro*, cycle de poèmes (Cettigne, 1835); *Histoire du Montenegro* (Saint-Petersbourg, 1835); *Histoire de la Serbie de 1389 à 1815* (Leipzig, 1837); *Recueil de chants populaires du Montenegro et de l'Herzégovine* (Leipzig, 1837); *la Triple fraternité* (Belgrade, 1844). Il a, en outre, été le collaborateur de Gerhard pour son recueil des *Chants nationaux serbes*. Les poésies et les écrits historiques de Milutinowitsch respirent un profond sentiment de patriotisme et, sous le rapport du style, ont un caractère éminemment national et original.

MILVERTON, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Somerset, à 10 kilom. de Taunton, sur le chemin de fer de Bristol à Exeter; 2,570 hab. Fabrication de serges, flanelles et drap.

MILVINÉ, ÉE adj. (mil-vi-né, de — du lat. *milvus*, milan). Ornith. Qui ressemble au milan. || On dit aussi MILVIN, INE.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux de proie diurnes, renfermant des espèces caractérisées par un bec faible et incliné, des tarses courts, des ailes et une queue fort longues, celle-ci le plus souvent échancrée.

Milvius (PONT), viaduc sur le Tibre, à 2 kilom. N.-O. de Rome, sur la route d'Etrurie. Ce pont, qu'on rencontre en sortant par la porte del Popolo, porte aujourd'hui le nom de *ponte Mille*. Sa construction date de la république romaine; il a été restauré plusieurs fois. Il s'appelait d'abord *ponte Emilio*, du nom du censeur Emilio Scaurus, qui l'avait bâti en 645 de Rome; d'*Emilio* on fit *Milio*, puis *Milvio* ou *Milvius*. Prés de là, Constantin remporta une victoire sur Maxence.

MILVULE s. m. (mil-vu-le — dimin. du lat. *milvus*, milan). Ornith. Genre de passereaux d'Amérique.

— Encycl. Ce genre renferme six espèces, dont la principale porte le nom de *savana* ou *milvule moine*. Les *milvules*, dit Buffon, « se tiennent dans les savanes noyées. » C'est là qu'on les rencontre voltigeant à la poursuite des insectes et se reposant à chaque instant sur les longues tiges des graminées qui se

balancent sous eux, mais qui suffisent pour les porter, car ils ne sont guère plus gros que les hirons, au moment où ils se posent et pendant qu'ils cherchent à prendre leur équilibre, ils ouvrent et ferment plusieurs fois leur queue, dont les deux panes externes ont près de trois fois la longueur du corps. De là, en langage guarani, la dénomination d'*oiseaux de ciseaux* (*guirayetapa*). Ce nom, dit d'Azara, a rapport à l'habitude qu'ont ces oiseaux d'ouvrir et de resserrer, non-seulement en se posant, mais encore en volant, leur longue queue, comme deux branches de ciseaux. Ils arrivent au Paraguay vers la mi-septembre et ils repartent en mars. Les *milvules* sont fort communs et pas du tout farouches; on ne remarque aucune différence entre le mâle et la femelle. Ils attaquent quelquefois d'autres oiseaux, à l'époque de leurs amours. Ils se posent en des lieux élevés et découvrent pour épier les insectes; ils volent aussi au-dessus des eaux et des plaines pour faire leur petite chasse, à la manière des hirondelles; quelquefois aussi ils la font à terre. Ils n'entrent point dans les forêts, et ils se tiennent indifféremment à la rive des bois, dans les hailliers et dans les terrains secs et humides, et ils y choisissent pour s'y percher de petites branches ou des joncs. Leur cri m'a paru n'être qu'un craquement du bec sans agrément. Le 26 décembre, je rencontrai sur un buisson sec, isolé et extrêmement petit, un nid de *milvule*; il était si large et si profond que l'on n'aurait jamais cru qu'il fût l'ouvrage d'un petit oiseau; en dehors, il était travaillé avec de la terre, et en dedans, il était garni de petites racines et d'une petite espèce de duvet cotonneux. Il y avait trois petits sans plumes et un œuf clair, blanc, avec des taches brunes et rouges. Les *milvules* volent avec beaucoup d'aisance et ils aiment la compagnie de leurs semblables; car, avant leur départ du Paraguay, on les voit réunis en troupes de cent et deux cents individus, dont quelques-uns se tiennent, vers le soir, perchés à la cime d'un arbre très-élevé et touffu, tandis que les autres volent autour en tourbillons confus, se jetant sur les insectes et s'exerçant à cette chasse; ils se posent ensuite sur l'arbre, d'où ceux qui y étaient placés partent, pour que la bande tournoyante soit toujours aussi nombreuse. Les mêmes arbres sont des lieux de rendez-vous, et ces oiseaux s'y rassemblent pendant plusieurs soirées entières avant que de partir à leur retour, ils se montrent deux à deux et quelquefois en petites troupes qui ne tardent pas à se diviser par paires. Les *milvules* de l'Amérique méridionale habitent de vastes espaces dans les provinces de Corrientes, d'Entre-Rios, de Buenos-Ayres, de Montevideo, et jusqu'au 41° degré, sur les bords du rio Negro, en Patagonie. On les trouve aussi dans toutes les plaines du centre du continent américain, à Santa-Cruz, dans les provinces de Chiquitos et de Moxos, en Bolivie. Indifférents à la température, ils s'accommodent de toutes les latitudes. Au printemps, ils partent des régions chaudes et s'avancent plus ou moins vers le sud pour nicher; en automne, ils reviennent dans leur premier campement pour y passer l'hiver. Dans ces migrations annuelles, ils s'avancent vers la Patagonie. Peu de temps après leur arrivée, ils choisissent un lieu propice et placés sur des arbustes leur nid, composé de racines, de plumes, de laine et de coton entremêlés, et a de 0m,06 à 0m,07 de diamètre. Dans ce nid, la femelle dépose trois ou quatre œufs très-pointus à une extrémité, blancs et marqués de taches rouges très-rare, qui forment une sorte de couronne vers le gros bout. Pendant tout le temps que dure la couvaison et l'éducation des petits, les *milvules* sont inquiets et d'une humeur excessivement bataillieuse; ils poursuivent avec un acharnement incroyable tout oiseau qui vole ou se pose dans le voisinage de leur nid; ils harcèlent surtout les caracaras et généralement tous les oiseaux de proie. Après que les petits sont en état de voler, ils accompagnent leurs parents et avec eux se signalent encore par cette guerre incessante à toute la gent ailée. Le *milvule moine* est en dessus d'un cendré pâle; le sommet et les côtes de la tête sont entourés de plumes brunes; les remiges et les rectrices alaires sont également brunes, mais avec une bordure plus pâle; le dessous des ailes d'un blanc jaunâtre; la queue est noire et profondément fourchue; le côté externe des remiges latérales est d'un blanc jaunâtre à la base; le dessous du corps est uniformément blanc. Le *milvule moine* habite le Guatemala. Le *milvule vitule* habite le sud de l'Amérique méridionale, où il vit en troupes nombreuses qui émigrent périodiquement vers le nord du même continent.

MILWARD (Clément), amiral anglais, né en 1776. A dix-sept ans, il entra dans la marine, reçut une blessure lors de l'attaque de la Pointe-à-Pitre en 1794, prit ensuite part à la prise de la Trinité et de Surinam, se distingua particulièrement comme lieutenant dans un combat avec la frégate française la *Sémillante* et reçut le grade de capitaine en 1809, en récompense de sa conduite lors de l'occupation de la Martinique enlevée à la France. A l'époque de la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, le capitaine Milward fit de nombreuses captures sur l'ennemi et commanda un vaisseau dans l'expédition

dirigée contre la Nouvelle-Orléans (1815). Depuis cette époque, il a reçu le grade de contre-amiral et pris sa retraite.

MILWAUKIE, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Wisconsin, sur la rive occidentale du lac Michigan, à l'embouchure d'une petite rivière de son nom, à 145 kilom. N. de Chicago, à 75 kilom. O. de Madison; 1,745 hab. en 1840, 45,000 en 1860. Beau port de commerce sur le Michigan; université, académie, trente églises. De même que toutes les villes américaines, qui semblent sortir de terre d'une seule pièce et comme par enchantement, Milwaukee est régulièrement bâtie et porte l'empreinte du caractère positif de la race anglo-saxonne: rues droites, larges, bien pavées et bien éclairées, mais parfaite absence du goût, du sentiment artistique.

MILYADE, en latin *Milyas*, nom donné autrefois à la partie septentrionale de la Lydie (Asie Mineure). A l'époque des guerres médiques, cette contrée s'étendait du mont Cadmus, au N., sur la limite de la Phrygie, au mont Taurus, au S., sur la limite de la Pamphylie. Après la mort d'Alexandre et sous les Séleucides, le nom de Milyade ne fut plus donné qu'à la partie orientale de cette contrée, tandis que la partie occidentale portait le nom de *Cabalie*. Après la décade d'Antiochus, les Romains donnèrent la Milyade à Eumène. Les villes principales étaient: Clibyria, Ecnounda, Balbura et Bubon, qui formaient la Tétrapole Clibyrienne. Les habitants de cette contrée, appelés *Milyes*, étaient des descendants des anciens Solyms.

MIM s. m. (mim). Gramm. Nom de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe, vingt-neuvième de l'alphabet turc, correspondant à notre m.

MIMALLONES, f. (mi-mal-lo-ne). Antiq. gr. Syn. de BACCHANTE. || On dit aussi MIMALLONIDE.

MIMANSÂ s. f. (mi-man-sâ). Ecole philosophique de l'Inde.

— Encycl. La *Mimansâ* se subdivise en deux écoles: l'une qui est l'école proprement dite de la *Mimansâ* et qui s'intitule *Purva mimansâ*; l'autre appelée *Uttara mimansâ* ou *védanta*. Nous n'avons à nous occuper ici que de la *Mimansâ* proprement dite. Elle fut fondée par Djaimini; mais ici, comme en tout ce qui touche à l'histoire confuse de l'Inde, on ne peut fixer une date bien précise. Cependant la *Mimansâ* paraît décidément antérieure à l'*Uttara*, comme l'indiquent d'ailleurs leurs noms respectifs. Djaimini, qui est regardé comme le fondateur de la *Purva Mimansâ*, passe également pour le révélateur du *Sama-veda*; mais cette opinion est peu sûre. De ce fait que Djaimini lui-même, ainsi que d'autres maîtres, Atreya, Badari, Badarayana, Labucyana, etc., se trouvent cités dans les *soutras*, qui composent le texte de la *Mimansâ*, on peut conclure que ce texte a été rédigé, non par lui-même, mais par ses disciples. L'enseignement oral du maître n'aurait été que postérieurement transcrit par son école. On ne peut point considérer, à proprement parler, la *Purva Mimansâ* comme une école de philosophie; c'est un système d'interprétation et d'argumentation mystique, et un système en quelque sorte tout pratique qui ne se rapporte qu'aux œuvres et aux observances religieuses. Mais, dans sa course à travers les idées védiques ou supposées telles, cette école touche à de grandes questions logiques, métaphysiques et morales. Seulement, les conclusions qu'elle présente ne sont point originales et elle se propose moins de découvrir la vérité que d'appuyer et d'affirmer par une argumentation rigoureuse l'enseignement religieux des *Védas*.

Le texte de la *Mimansâ* est composé de *soutras* ou axiomes d'une forme concise jusqu'à l'obscurité; ces *soutras* composent douze lectures, subdivisées en chapitres. Les chapitres sont divisés eux-mêmes en sections ou topiques, que les Indous appellent *adicharas*, et celui des *adicharas* a 915. Un Européen, quelque versé qu'il fût dans la langue, ne pourrait que difficilement interpréter le sens de ces *soutras* si les glossateurs ne venaient à son aide. Un des plus anciens commentateurs de la *Purva Mimansâ* est Vriticarra.

La seule étude européenne un peu complète qu'on ait sur la *Mimansâ* se trouve dans le livre de Colebrooke sur la *Philosophie des Indous*.

MIMAR-AGA s. m. (mi-mar-aga). Inspecteur des bâtiments publics, dans l'empire ottoman.

MIMAR-BACHI s. m. (mi-mar-ba-chi). Architecte en chef du sultan.

MIMAS, héros de la mythologie ancienne, un des géants fils du Ciel et de la Terre qui entreprennent une guerre ouverte contre les dieux et furent foudroyés par Jupiter. Horace et les autres poètes le mettent au nombre des plus vaillants et des plus forts (*Odes*, livre III, iv.) — Un des fils d'Eole, dont parle Ovide dans ses *Métamorphoses*, portait le même nom.

MIMAS, centaure fameux que Pirihoüs invita à ses noces avec Hippodamie. L'heureux fiancé avait réuni dans un banquet tous les dieux et tous les héros. Il avait oublié Mars

qui résolut de se venger en mettant le trouble dans la fête. Un centaure un peu pris de vin, et aussi excité par le dieu, essaya de faire violence à la mariée. On le tua : ce fut justice. Mais les autres centaures et à leur tête Mimas se firent les vengeurs d'Eurytion. Le combat fut bientôt général et coula la vie à Mimas.

MIMAS, héros troyen, fils d'Amvycus et de Théano, un des compagnons d'Enée. Il suivit ce guerrier jusqu'en Italie; mais il ne vit point le triomphe des siens. Il succomba sous les coups de Mézence. Virgile, en parlant de sa mort, ne peut retenir un cri de tristesse sur la destinée de ce malheureux héros, et, par un retour involontaire, il songe à la naissance de Mimas. Théano, sa mère, l'avait mis au monde la nuit même où Hébut, reine de Troie, était accouchée de Paris, et les deux enfants avaient grandi ensemble, unis par une étroite amitié. Paris, du moins, est mort dans la ville de ses pères; tandis que Mimas est tombé sur le rivage de Laurente, sur une terre étrangère. (V. *Énéide*, livre X, v. 702.)

MIMAT (mont), montagne de France (Lozère), dans la chaîne des Cévennes, au S. de Mendo, qu'elle domine ainsi que la vallée du Lot. Altitude, 1,111 mètres. Sur son sommet, elle porte l'ermitage de Saint-Privat. V. MENDE.

MIMATUM, nom latin de MENDE.

MIMAUT (Jean-François), diplomate et littérateur français, né à Méru (Oise) en 1774, mort en 1837. Envoyé à Paris pour y achever ses études, il remporta le prix d'honneur au concours général en 1793, devint par la suite secrétaire particulier de Rivaud, ambassadeur près de la république Cisalpine (1798), secrétaire général du ministère des affaires étrangères du roi d'Italie (1804), et fut successivement, après la chute de Napoléon, consul de France à Cagliari (1814), à Carthage (1817), à Varsovie (1827), et enfin à Alexandrie (1829), où il remplit les fonctions de consul général à partir de 1830. Il obtint de Méhémet-Ali la cession de l'obelisque de Louqsor, qu'on voit aujourd'hui sur la place de la Concorde et réunit une riche collection d'antiquités égyptiennes. Mimaut était venu rendre compte de ses travaux à Paris, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie. Nous citerons parmi ses écrits : *l'Ouverture de la campagne d'Italie* (1796, in-8); *le Nouveau Fabulus ou Aventures de Floride* (1799, 4 vol. in-18); *Mémoire sur la nature des maladies endémiques à Carthage et dans le midi de l'Espagne* (1819, in-8); *l'Auteur malgré lui*, comédie en trois actes et en vers, jouée sous le pseudonyme de Saint-Remy au Théâtre-Français (1825); *Histoire de Sardaigne ou la Sardaigne ancienne et moderne* (1825, 2 vol. in-8), ouvrage estimé.

MIMBER s. m. (mi-mân - ber). Chaire dans laquelle l'imam se place pour faire à haute voix la lecture du Coran : Le **MIMBER** est toujours placé à la gauche du mihrab.

MIME s. m. (mi-me) — lat. *mimus*, gr. *mimos*, de *mimema*, imiter, qui a le même radical que le latin *imitor*. Ce radical est sans doute la racine sanscrite *mā*, mesurer, de sorte que le déponent *imitor* et le moyen *mimema*, qui ont tous deux la forme réfléchie, signifient proprement se mesurer sur un autre, le copier. Le même radical apparaît dans le latin *emulus*, émule, *greco amulus* et *mimulus*, habile imitateur, et dans le latin *imago*, grec *mimogēnēs*, de *mimos* imitation, et *gēnēs*, nom de, proprement le produit de l'imitation). Espèce de comédie bouffonne, souvent obscène, qu'on jouait chez les anciens Grecs et les Romains : *Labertus, chevalier romain, réunit adroitement à faire des mimes*. (Rollin.) Les **MIMES** de Sophron paraissent avoir été un dialogue parfait de grâce et de naturel. (Boissonnade.) « Acteur qui jouait dans ces comédies :

L'homme fait place au mime et le sage au bouffon.

DEUILLE.

— Par ext. Homme qui imite d'une manière plaisante le langage, les gestes, la physiognomie d'une autre personne.

— Encycl. On croit que l'inventeur du *mime* fut le poète grec Sophron, né à Syracuse au vi^e siècle avant J.-C., et contemporain d'Aristophane. Peut-être le *mime* existait-il avant lui; mais c'était alors un drame muet, que l'acteur interprétait simplement par des gestes conformes aux indications fournies par l'auteur. Le *mime*, tel que le comprenait Sophron, était un petit drame entièrement écrit, et ne se distinguant de la comédie que par un style plus familier, un sujet plus simple, des personnages moins nombreux. Les anciens avaient deux sortes de *mimes* : les sérieux et les comiques. Ceux de Sophron étaient surtout dans le genre sérieux. Il y introduisit des pensées graves et morales qui ont été admirées de Platon. Il choisit quelquefois des sujets pathétiques et voisins de la tragédie. Les courts fragments qui nous restent de ses œuvres ne nous permettent pas d'affirmer s'il écrivait en prose ou en vers, quoiqu'on y distingue le retour fréquent de certaines mesures; mais les imitations que Théocrite a faites, dans ses *Idylles*, des *mimes* de Sophron, nous donnent quelque idée de son talent et de sa manière. En passant à Rome, le *mime* fut d'abord plus grossier qu'en Grèce, et écrit

surtout pour le peuple. Cependant Publius Syrus, qui se rendit fameux dans ce genre, et qui l'emporta sur son concurrent Laberius, lors des représentations dramatiques données par César en 45 avant J.-C., paraît avoir mêlé dans ses œuvres la moralité au comique. Nous savons, en effet, que les anciens avaient extrait de ses *mimes* des sentences, des préceptes de conduite, des observations sur la vie, et que ce recueil d'extraits était donné aux enfants comme livre de classe. C'est le même recueil qui a augmenté de vers empruntés à d'autres auteurs, nous est arrivé sous le titre de *Sentences de Publius Syrus*. Quant aux *mimes* eux-mêmes, ils ont été perdus, et nous n'en savons rien de certain, si ce n'est qu'ils étaient en vers. La disparition de tous les *mimes*, soit grecs, soit latins, ne nous permet pas de dire quelle était la conduite de ces petites pièces, comment l'action y était nouée et dénouée, quelle place y tenait le développement des caractères ou la peinture des mœurs. Nous ne pouvons, en définitive, que répéter les anciens, et les appeler de petits drames, des tableaux imitant la vie réelle. Les *mimes* étaient, en général, des farces d'un fort gros sel et, le plus souvent, indécentes, dans lesquelles on s'attachait particulièrement à ridiculiser les particuliers.

Les acteurs qui jouaient dans ces pièces portaient aussi le nom de *mimes*. Ils accentaient leurs rôles par des gestes, par une pantomime animée, et même à une certaine époque, sous l'empire romain, ils en arrivèrent à supprimer presque entièrement les paroles et à exprimer leurs sentiments avec une rare perfection à l'aide des gestes seuls. Ils étaient très-recherchés sous l'empire et avaient été introduits en même temps que les mœurs romaines dans la Gaule. Les barbares eux-mêmes se plaisaient à ce genre de spectacle. Dans une lettre de Théodoric, roi des Ostrogoths, à Clovis, on lit : « Je vous envoie un homme habile, qui joint l'art d'exprimer les sentiments par les gestes et les mouvements du visage à l'harmonie de la voix et des instruments. J'espère qu'il vous amusera... et je vous l'adresse avec d'autant plus de plaisir que vous avez paru le désirer. » Les romains renferment un grand nombre de dispositions contre les *mimes*. Charlemagne les nota d'infamie et leur refusa le droit de se porter accusateurs. Malgré toutes ces prohibitions, les *mimes* avaient toujours un grand succès. Agobard, archevêque de Lyon, au ix^e siècle, se plaignait qu'on dépensât beaucoup plus pour eux que pour les pauvres. Les jongleurs du moyen âge héritèrent des *mimes* de l'antiquité; mais ils ne tombèrent pas dans les mêmes excès et ne s'attirèrent pas les mêmes anathèmes.

Mimes, enseignements et proverbes, poésies d'Antoine de Baif (1619). Dans cette série de petits poèmes d'une tournure originale, Baif n'a essayé de renouveler ni l'alphabet, ni la langue française, comme dans ses *Étrennes de poésie*; il s'est contenté d'être un poète élégant et délicat. Un de ses amis, dans le sonnet préliminaire de rigueur, suivant la mode du temps, le félicite d'avoir écrit à un chef-d'œuvre du bien faire et du bien dire; et un autre, au-dessous de son portrait, déclare que ce n'est rien que d'avoir tracé la figure et les traits de Baif, qu'il eût fallu représenter, pour être complet, les Muses et les Grâces. Ces éloges sont mérités. Ce petit recueil de sentences rimées, d'aphorismes et d'apologues, est vraiment un chef-d'œuvre du bien faire et du bien dire. Il est peu connu, et c'est à peine si les collectionneurs de proverbes en font mention; il a pourtant une valeur véritable, ne serait-ce que de présenter une énumération fort riche des dictons populaires qui avaient cours de son temps, revêtus d'une forme élégante et concise. Le vers est toujours alerte, pimpant, au point que l'on s'étonne de lire ce proverbe pour la première fois : « N'est pas un seul de ces enseignements, pas une seule de ces sentences, qui ne méritât de passer en proverbe, tant le fond en est juste, la forme brève et précise. Sans doute Baif a puisé à pleines mains dans tous les recueils de proverbes connus de son temps; ceux de Salomon surtout sont très-reconnaisables; mais il en a aussi beaucoup inventé ou rajeuni. La difficulté était de faire un corps de tous ces matériaux disparates; car, dans le recueil de Baif, tous ces proverbes se suivent, rimant entre eux et non pas un à un; c'est une kyrielle d'aphorismes, divisés en longues pièces de vers et reliés ensemble soit par la conformité du sujet, soit tout simplement par l'uniformité de la rime. Éviter les disparates et la monotonie dans des pièces de vers de pareille sorte était encore un autre écueil. Les apologues, très-nombreux, contenus dans ce volume méritent aussi d'être remarqués. Baif ne voulait, comme des proverbes, qu'en extraire un enseignement, aussi ne les a-t-il pas développés comme La Fontaine, de manière à faire de chacun d'eux une œuvre complète, dans un cadre distinct; il en met huit ou dix et souvent plus dans une même pièce de vers, tous à la suite les uns des autres. Ces petits récits, brefs, à la manière ésopeque, ne manquent pourtant ni de charme ni de grâce; mais presque tous ont été depuis traités avec tant d'art par La Fontaine, qu'ils ont perdu quelque peu de leur valeur.

MIMÉ, ÉE (mi-mé) part. passé du v. Mi-

mer : Cette petite scène est si ingénieusement **MIMÉE**, qu'elle s'explique à première vue. (O. HERSMAN.)

MIMÉLÉ s. f. (mi-mé-le). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, renfermant une douzaine d'espèces, qui appartiennent toutes à l'Inde.

MIMER v. a. ou tr. (mi-mé — rad. *mime*). Rendre par des gestes, par le jeu de la physiognomie : **MIMER** un rôle. **MIMER** un discours.

— Singer, imiter par gestes, par la voix : Quelquefois, il s'attendrit sur lui-même et personne alors ne sait mieux que lui **MIMER** la victime. (CORMEN.)

MIMER ou **MIMIS**, géant de la mythologie scandinave. D'après la légende, maître d'un puits de sagesse, situé près d'un des racines du frêne Ydrasil, Mimer y buvait tous les matins. Un jour, Odin arriva chez lui et voulut goûter également de l'immortelle boisson. Mimer y consentit, sous la condition que le dieu déposerait en gage l'un de ses yeux. Il le fit et, chaque fois qu'il voulait boire, il dut se soumettre à cette exigence. Toute sagesse, toute magie vient de ce puits. Dans le ciel, Odin ne boit que du vin ou du méth; dans les profondeurs il boit de l'eau; le genre humain boit de la bière. C'est la différence de boisson qui constitue la hiérarchie des races. On a comparé le géant Mimer au géant Ymer, et on a trouvé que ce dernier symbolise la masse brute et ignorante, tandis que le premier représente l'organisme au moment où il va faire son apparition dans le monde. D'après l'*Edda*, les ases envoyèrent Mimer en otage aux vaxas pour venir en aide à Haener, qui était leur prisonnier. Mais les vaxas coupèrent le cou à Mimer, et renvoyèrent sa tête aux ases. Odin, grâce à sa science magique, sut la conserver pure de toute corruption et, par ses formules, parvint à la faire parler. Elle lui révéla alors des secrets terribles. Mimer est aussi le dieu des forgerons. Son marteau travaille tout seul, et ceux à qui le dieu le confie deviennent artistes comme lui.

MIMÉREL DE ROUBAIX (Pierre-Auguste-Remi), manufacturier et homme politique français, né en 1786. Il a fondé à Roubaix une filature de coton qui a pris un développement considérable et dont il a abandonné la direction à son fils. Lors des élections pour l'Assemblée législative en 1849, il fut élu représentant du peuple dans le département du Nord. M. Mimerel vota dans cette Assemblée avec la majorité, uniquement occupée de renverser les institutions républicaines, appuya la politique de l'Elysée, lors de la scission qui s'opéra entre le pouvoir exécutif et la majorité, applaudit au coup d'État du 2 décembre 1851 et fut alors appelé à faire partie de la commission consultative. Louis Bonaparte le nomma sénateur en 1852. Nommé sous l'Empire membre du conseil général des manufactures, membre du conseil général du Nord et grand officier de la Légion d'honneur (1869), il entra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870. — Son neveu, M. Floris **MIMÉREL**, né à Rouen en 1821, a fait ses études de droit, prit le grade de docteur en 1849 et a acheté en 1851 une charge d'avocat à la cour de cassation. M. Mimerel a fait paraître des articles et des études dans la *Revue de législation et de jurisprudence*.

MIMÈSE s. f. (mi-mé-se — du gr. *mimos*, imitateur). Rhétor. Sorte d'ironie par laquelle on imite en soi-même ce qu'on a dit ou aurait pu dire, en affectant d'imiter les gestes, le ton de voix de cette autre personne. Il figure qui consiste à mettre des paroles dans la bouche d'une personne qu'on met en action.

MIMÉTISME s. m. (mi-mé-ti-sme — rad. *mime*). Zool. Faculté que possèdent certains animaux de prendre les apparences des objets qui les entourent.

MIMÉTITE s. f. (mi-mé-ti-te). Minér. Nom donné à plusieurs minéraux isomorphes avec la pyromorphite. Il On dit aussi **MIMÉTINE**, **MIMÉTÉSIS** et **MIMÉTÈSE**.

— Encycl. Le nom de *mimétite* sert à désigner plusieurs minéraux isomorphes avec la pyromorphite, et qui consistent soit en arsenio-chlorure de plomb pur soit en arsenio-chlorure de plomb mélangé avec des phospho-chlorures et des sels de calcium isomorphes avec lui. La *mimétite* cristallise en prismes hexagonaux et se clive difficilement. Sa dureté égale 3,5 et sa densité est 7,19 à 7,35. Elle possède l'éclat résineux; sa couleur est un jaune léger tirant sur le brun. Quelquefois elle est orangée, lorsqu'elle renferme du chromate de plomb. Quand, au contraire, elle renferme beaucoup de phosphate calcique, elle est blanchâtre. Sa poussière est blanche ou presque blanche. La *mimétite* est transparente ou translucide. Elle se laisse couper au couteau. Elle fond au chalumeau sur le charbon, mais moins facilement que la pyromorphite, se refroidissant, elle prend une surface cristalline. Elle se réduit facilement, en dégageant des fumées arsenicales et en laissant des globules de plomb. L'acide azotique et la potasse la dissolvent.

D'après les analyses de la *mimétite*, ce corps répondrait à la formule $Pb^{10}C_2P_2As_2O_{18}$. Dans cette formule, l'arsenic peut être pur-

tiellement remplacé par du phosphore, et le plomb par le calcium.

Ce minéral est assez abondant en Australie. Il renferme quelquefois des particules d'or.

MIMEURE (Jacques-Louis VALON, marquis DE), général et littérateur français, né à Dijon en 1659, mort à Auxonne en 1719. Il commença par être menin du dauphin, fils de Louis XIV, puis il entra au service à dix-neuf ans, obtint par son courage et par sa conduite un avancement rapide, se distingua particulièrement dans la campagne de Flandre, devint lieutenant général et obtint, vers la fin de sa vie, le gouvernement d'Auxonne. Pendant ses loisirs, le marquis de Mimeure cultivait la poésie et consacra presque toutes ses pièces de vers à louer le roi et les princes. Une agréable imitation de l'*Ode à Vénus*, d'Horace, lui valut son admission à l'Académie française. On lui attribue une médiocre traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide.

MIMEUSE s. f. (mi-meu-se — du lat. *mimus*, mime, comédien, par allusion à la propriété qu'ont plusieurs espèces de s'agiter et de changer de figure quand on les touche). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, section des mimodées : *De quel nom appeler ou classer surtout ce miméuse pudique, délicate sentine, qu'un rien émotionne, fait frémir et tomber en syncope?* (Fabre.) On dit aussi **MIMOSA**.

— Encycl. Les *miméuses* sont des plantes herbacées, des arbrisseaux, quelquefois même, mais plus rarement, des arbres. Leurs feuilles sont composées, bipinnées et parfois réduites par avortement à un phyllole, c'est-à-dire à un simple élargissement de leur pétiole en lame foliacée. Les fleurs, petites, sessiles, sont réunies en têtes ou en épis à l'extrémité des pédoncules qui, quelquefois axillaires, sont d'autres fois eux-mêmes disposés en panicules à l'extrémité des rameaux. Ces inflorescences, de couleur rosée ou blanche, ressemblent souvent à des houppes soyeuses, à cause du grand nombre de longues étamines qui les composent. Le fruit est une légumine comprimée, se divisant ordinairement en deux valves, composées d'autant d'articles qu'il y a de graines.

Parmi les nombreuses espèces des *miméuses* se distingue et se place au premier rang la *miméuse pudique*, vulgairement désignée sous le nom de sensitive. Cette *miméuse*, qui doit son nom vulgaire à l'extrême irritabilité de ses feuilles, est très-abondamment répandue dans toute l'Amérique tropicale, au Brésil particulièrement, où elle couvre de vastes surfaces de terrain. On la cultive en beaucoup de lieux, et elle s'est naturalisée aux Philippines et dans l'Inde.

La *miméuse pudique* est une plante couverte d'aiguilles; ses feuilles sont formées de deux paires de pinules presque digitées, dont chacune porte de quinze à vingt-cinq paires de folioles obliques. Les fleurs forment des capitules purpurins elliptiques. Le fruit ou légume, à valves glabres, est couvert sur ses bords de soies roides et presque piquantes. Sous le climat de Paris, la *miméuse pudique* ne mûrit ses graines qu'en serre chaude ou sous châssis.

L'irritabilité ou sensibilité de la sensitive présente l'un des phénomènes les plus curieux de la physiologie végétale. Ses feuilles se rattachent à la tige par un pétiole commun, à la base duquel se trouve un renflement ou nœud; c'est dans les tissus de ce nœud que s'opèrent ces mouvements curieux qu'on attribue depuis longtemps à l'électricité. Les *miméuses pudiques*, outre la faculté de se mouvoir dans les conditions dont il va être question tout à l'heure, est encore douée de la faculté de s'endormir, suivant les modes du phénomène appelé sommeil végétal. Le soir venu, elle rapproche ses folioles, les incline, puis replie ses pétioles généraux. Vers minuit, elle les renoue insensiblement, puis, aux premiers rayons du soleil, elle relève feuilles et tiges dans un ordre inverse. Ces phénomènes s'accomplissent aussi bien dans le vide qu'à l'air libre et sont même à peine atténués par l'immersion complète de la plante dans l'eau. Mais là ne se borne pas la motilité de la sensitive. Indépendamment de ces évolutions lentes et périodiques, elle en effectue d'autres qui se reproduisent à toutes les excitations accidentelles qui lui viennent du dehors. Le moindre choc, le plus léger contact, un simple bruit, une odeur forte, occasionnent chez elle des ébranlements plus ou moins considérables. Si l'on pince une foliole, si on l'incise avec des ciseaux, elle se relève aussitôt, ainsi que sa symétrique; le même effet se reproduit dans les paires contigües, puis dans les suivantes; toutes se ferment ainsi l'une après l'autre, et ensuite le pétiole commun s'affaisse brusquement, comme s'il obéissait à la détente d'un ressort. Si la secousse a été violente, ce n'est pas seulement la feuille attaquée qui est impressionnée; toutes celles de la plante frémissent, et l'émotion générale semble provenir de la transmission d'un véritable signal d'alarme. Des irritations chimiques exercent également sur la *miméuse pudique* les plus remarquables influences. Une seule goutte d'acide azotique déposée sur un pétiole fait rapidement fermer non-seulement les folioles voisines, mais toutes les autres de proche en proche, jusqu'aux branches les plus éloignées. Les mêmes effets sont produits par

l'armonique, le chlore, les vapeurs sulfureuses, divers acides, des huiles essentielles et des éthers. Les narcotiques endorment les sensitives, les paralysent, et les poisons violents les foudroient presque instantanément. La sensitive éprouve également des impressions notables sous l'influence de la chaleur, de la lumière, de l'électricité. Un fait bien constaté, c'est que la sensitive s'habitue, pour ainsi dire, aux diverses causes d'excitation, quand elles sont longtemps répétées ou prolongées. Une de ces plantes, placée dans une voiture, ferme précipitamment ses folioles aux premières secousses, puis les rouvre lentement pendant la marche, les contracte de nouveau après un arrêt de quelques minutes, et finit par ne plus s'affecter des cahots du voyage.

Les historiens des *mineuses* racontent d'autres faits plus extraordinaires, mais moins bien constatés. Un homme s'avance dans un champ de sensitives, ou même s'arrête à la lisière, touche du pied ou de son bâton les individus les plus rapprochés de lui, et tout à coup, de feuille en feuille, de branche en branche, se transmet comme un signal qui fait que chaque plante replie ses feuilles et ses pétioles. Pour que la *mineuse* produise ses mouvements avec toute leur vivacité, il faut qu'elle soit vigoureuse et qu'elle se trouve dans une atmosphère dont la chaleur humide s'élève à 24° ou 25°.

Les physiologistes ont souvent essayé d'expliquer ces phénomènes de sensibilité. De nombreuses hypothèses ont été émises. Mais les innombrables dissections dont la sensitive a été l'objet n'ont pu faire connaître l'organe précis du mouvement; or, toute explication plausible devra se fonder sur cette découverte.

Les graines de la sensitive passent pour conserver longtemps leur faculté germinative. On les sème sur couche, de février à avril, et on repique les jeunes plants en pots. On évite la transplantation en semant sous châssis une graine dans chaque pot. Les graines germent en quinze jours; pendant ce temps, il faut les arroser souvent et, une fois germées, leur donner peu d'eau et beaucoup d'air. On retire les pots de la couche vers le milieu de l'été, pour les mettre à une exposition chaude en plein air.

La *mineuse* pudique n'est pas la seule espèce qui soit douée de la faculté qui la rendue célèbre. Ainsi, l'on cite, comme présentant à un moindre degré les mêmes phénomènes, les *mineuses* blanchâtre, floribonde, vivante, vive, chaste, quadrivale, etc.

La *mineuse* blanchâtre est un arbuste grimpant, originaire des côtes américaines de l'océan Pacifique, parsemé d'aiguillons, à feuilles et à inflorescence blanchâtres. La *mineuse* floribonde, arbrisseau armé d'aiguillons crochus, se distingue par ses nombreux capules de fleurs roses. Ces deux espèces sont l'une et l'autre cultivées en serre chaude dans nos climats.

MIMEUX, EUSE adj. (mi-mou, eu-ze — rad. mime). Bot. Se dit des plantes qui subissent des contractions sensibles lorsqu'on les touche.

MIMEY (Etienne-Maximilien), architecte, né à Paris en 1826. Élève de Labrouste, il se fit remarquer surtout comme dessinateur, et fut choisi par le gouvernement pour diriger la construction de plusieurs édifices importants à Lima. Nommé architecte en chef de cette ville en 1852, M. Mimey y a passé une quinzaine d'années. Mais, durant ce long séjour, il s'est rappelé au souvenir des Parisiens par plusieurs envois intéressants. Citons les *Études sur le château de Fontainebleau*; le *Projet d'un monument à la mémoire de Napoléon II sur les hauteurs de Chaillot*; la *Restauration de Saint-Jean-aux-Bois, près de Compiègne*; un *Projet de trophée*; *Clocher de Guelderschutter*, dans le Haut-Rhin (1870), etc. Ces divers dessins, d'un mérite incontestable, lui ont valu une troisième médaille en 1853, une deuxième en 1855, et un rappel en 1863.

MIMI s. m. (mi-mi). Terme de tendresse, d'affection; se dit quelquefois par ironie: *Embrasse-moi, mon mimi. Tu y passeras, mon mimi, pensait le fantôme en le guettant sournoisement, tu y passeras tout de même.* (P. Féval.)

Mimi Pinson, conte, par Alfred de Musset (1845). A proprement parler, cette gracieuse fantaisie n'est ni un conte ni une nouvelle, c'est un profil de grisette, dessiné du crayon le plus délicat. Or, les grisettes sont (ou plutôt étaient, car il n'y en a plus) les beautés assises derrière les comptoirs de la Montagne-Sainte-Geneviève et qui se partagent les amours des Ecoles: modistes, lingères, marchandes de tabac. Tout cela s'amuse, à ses amours, tout cela va s'abattre le dimanche, autour de Paris, sous les tonnelles des campagnes, comme des volées de friquets. S'il pleut, cela va au mélodrame manger des oranges et pleurer; car cela mange beaucoup, c'est vrai, et pleure aussi très-volontiers; c'est ce qui prouve un bon caractère. Parmi les nombreuses qualités que l'auteur attribue aux grisettes, il remarque le peu de gêne qu'elles procurent à leur amant. « En effet, dit-il, elles passent leur vie cloûées sur une chaise dont elles ne peuvent pas bouger. En outre, elles ne sont point bavardes, parce

qu'elles comptent leurs points. Elles ne dépensent pas grand-chose pour leurs chaussures, parce qu'elles marchent peu, ni pour leur toilette, parce qu'il est rare qu'on leur fasse crédit. Si on les accuse d'inconstance, ce n'est pas qu'elles lisent de romans, ni par méchanceté naturelle, cela tient au grand nombre de personnes différentes qui passent devant leur boutique. Elles ont, il est vrai, l'inconvénient d'avoir toujours faim et soif, précisément à cause de leur grande tendresse, mais il est notoire qu'elles peuvent se contenter, en guise de repas, d'un verre de bière et d'un cigare, qualité précieuse qu'on rencontre bien rarement en ménage; bref, elles sont bonnes, aimables, désintéressées, et c'est une chose fort regrettable lorsqu'elles finissent à l'hôpital. »

Alfred de Musset a résumé toute la grisette dans cette jolie ronde qu'il fait chanter à son héroïne. Outre qu'elle est un chef-d'œuvre d'humour et d'esprit joyeux, elle a le mérite d'être, à elle seule, un portrait qui fera connaître aux lecteurs jusqu'aux moindres traits de Mimi Pinson.

PREMIER COUPLET.

Mimi Pinson est une blonde,
Une blonde que l'on connaît.
Elle n'a qu'une robe au monde,
Landeriette!

Et qu'un bonnet.
Le Grand Turc en a davantage.
Dieu veut, de cette façon,
La rendre sage.

On ne peut pas la mettre en gage
La robe de Mimi Pinson.

DEUXIÈME COUPLET.

Mimi Pinson porte une rose,
Une rose blanche au côté.
Cette fleur dans son cœur éclosa,
Landeriette!

C'est la gaieté!
Quand un bon souper la réveille,
Elle fait sortir la chanson
De la bouteille.

Parfois il penche sur l'oreille
Le bonnet de Mimi Pinson.

TROISIÈME COUPLET.

Elle a les yeux et la main prestes.
Les carabins, matin et soir,
Usent les manches de leurs vestes,
Landeriette!

A son comptoir.
Quoique sans maltraiter personne,
Mimi leur fait mieux la leçon
Qu'à la Sorbonne.

Il ne faut pas qu'on la chiffonne
La robe de Mimi Pinson.

QUATRIÈME COUPLET.

Mimi Pinson peut rester fille;
Si Dieu le veut, c'est dans son droit.
Elle aura toujours son aiguille,
Landeriette!

Au bout du doigt.
Pour entreprendre sa conquête,
Ce n'est pas tout qu'un beau garçon;
Faut être honnête.

Car il n'est pas loin de sa tête,
Le bonnet de Mimi Pinson.

CINQUIÈME COUPLET.

D'un gros bouquet de fleurs d'orange
Si l'amour veut la couronner,
Elle a quelque chose en échange,
Landeriette!

A lui donner.
Ce n'est pas, on se l'imagine,
Un manteau sur un écusson
Pourré d'hermine;

C'est l'étui d'une perle fine,
La robe de Mimi Pinson.

SIXIÈME COUPLET.

Mimi n'a pas l'âme vulgaire,
Mais son cœur est républicain.
Aux trois jours elle a fait la guerre,
Landeriette!

En casquin.
A défaut d'une hallebarde,
On l'a vue avec son poignçon
Monter la garde.

Heureux qui mettra la cocarde
Au bonnet de Mimi Pinson.

Nombre d'auteurs ont fait agir et parler des grisettes; nul n'en a créé une aussi séduisante, aussi gaie. Alfred de Musset a fait de Mimi Pinson un type qui durera, parce qu'il appartient à l'histoire des mœurs d'une époque.

Berart a écrit la musique des couplets de Mimi Pinson, mais il n'a pas rencontré d'inspiration heureuse; sa mélodie est terne et pâlit singulièrement à côté des vers du poète. MM. Bayard et Dumanoir n'ont pas été plus heureux en faisant de Mimi Pinson un vaudeville (théâtre des Variétés, 26 janvier 1843). « Quand les vaudevillistes, dit Th. Gautier, se mêlent de répéter les incantations des poètes, il leur arrive souvent d'être fort embarrassés. Comme l'élève du sorcier, ils savent bien la formule qui envoie le balai chercher de l'eau à la rivière, mais ils ont oublié le mot qui l'empêche d'y retourner. Le souvenir mis en mouvement ne s'arrête plus et va puiser à la source des flots de poésie qui noient la pièce. »

MIMIAMBE adj. (mi-mi-an-be — du lat. *mimus*, mime, et de *tambo*). Prosod. Se dit d'un vers iambique, qu'on employait dans les mimes latines.

— Hist. littér. Se dit des auteurs de mimes: Auteur *MIMIAMBE*.

— Substantif: Un *MIMIAMBE*.

MIMICOLOGIE s. f. (mi-mi-co-lo-ji — de *mimique*, et du gr. *logos*, discours). Science du geste et de l'éloquence dramatique.

MIMIQUE adj. (mi-mi-ke — rad. mime). Qui concerne les mimes: *Poète MIMIQUE*. *Pièce MIMIQUE*.

— Qui exprime une action, un discours par le geste: *Action MIMIQUE*. *Langage MIMIQUE*. Les *Australiens n'avaient point de gestes de gestes, proprement dits, mais des scènes mimiques*. (Maury.) *Une pièce traduite en signes mimiques et accompagnée d'un divertissement n'est pas un ballet*. (Th. Gaut.)

— Physiol. Se dit de certains mouvements instinctifs qui ne dépendent pas de la volonté.

— s. m. Auteur de mimes, poète mimique: *Sophron* est un *MIMIQUE célèbre*.

— s. f. Art ou action de développer une pensée par le geste, par le jeu de la physionomie: *Les peintres anglais ont, en général, un vif sentiment de la MIMIQUE*. (Th. Gaut.)

MIMIS, géant de la mythologie scandinave. V. *MIMER*.

MIMIZAN, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 74 kilom. N.-O. de Mont-de-Marsan, près de l'étang d'Aurellan; pop. aggl., 207 hab. — pop. tot., 1,208 hab. Verrerie; fontainerie; fabrication de matières résineuses; élève de brebis; pêche. Commerce de laines, de goudrons. Ce bourg possédait autrefois un petit port de commerce, aujourd'hui complètement comblé par les sables. La porte de l'église est couverte de sculptures d'un goût bizarre. Aux environs du bourg, restes d'une voie romaine appelée par les habitants *Camin Roumiou* (chemin romain).

Les environs de Mimizan offrent certains vestiges intéressants: « A une distance de 900 mètres environ au N.-O., dit M. Elisée Reclus, se dresse, sur un terre-plein de 200 mètres de tour, une colonne ronde haute de 5 mètres et construite en minerai de fer forgé par le temps. A 900 mètres au N.-E. du village, une autre colonne plus massive et terminée par un pyramidon à quatre faces, s'élève sur un plateau assez étroit. Une autre colonne, qui se trouvait au S.-O. de Mimizan, n'est plus signalée que par des amas de pierres écroulées. Enfin il ne reste plus de vestiges de plusieurs autres piliers qui marquaient le périmètre d'une enceinte idéale, ayant environ 1,800 mètres de côté. Ces colonnes ont été sans doute engoulées par les sables, ou bien exploitées par les ouvriers d'une fonderie voisine, à cause du minerai de fer qui avait servi à les construire... Que signifiaient ces hautes bornes élevées autour de Mimizan? Quelques archéologues y voient, sans aucune raison plausible, des colonnes érigées par des soldats romains aux limites d'un camp. D'après la tradition populaire, qui nous semble être fondée sur la vérité, elles indiquaient les angles de lieux de refuge ou de *sauvetés* formés par le village ou sa banlieue.

L'origine de Mimizan paraît remonter aux premiers temps du christianisme. C'est sous ses murs que se livra, vers 506, une sanglante bataille entre les Goths ariens et les Béarnais catholiques. Ces derniers furent tués en pièces, et leur chef, Galatoire, évêque de Lecteur, périt du dernier supplice un an plus tard, pour avoir refusé opiniâtrement d'embrasser l'arianisme. Enseveli sous la dune d'Udos, le port de Mimizan fut reconnu en 1510. On remarque à Mimizan les ruines d'une ancienne abbaye de bénédictins, et une église gothique qui dépendait autrefois de cette abbaye. Il ne reste plus guère que des vestiges de l'édifice primitif.

MIMNERME, poète et musicien grec, né à Colophon. Il vivait vers le vi^e siècle av. J.-C. et était contemporain de Solon. On lui attribue l'invention de l'élegie et celle du vers pentamètre. Ses chants d'amour étaient pleins de douceur et d'harmonie; Properce a dit de lui:

Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.

Il composa aussi des élégies belliqueuses, mais qui étaient moins estimées. Mimnerme jouait de la flûte et dédia à une joueuse de flûte, nommée Nanno, trois livres d'élégies. Il avait composé beaucoup d'ouvrages en vers, qui, d'après Alcionius, furent brûlés par les moines byzantins. Les courts fragments qui nous restent de lui sont d'une rare beauté, d'une grande simplicité, d'une grâce admirable. Ils ont été édités dans diverses collections, notamment dans les *Analecra* et les *Poetae graecorum* de Brunck, et publiés séparément par Bach, à Leipzig (1826).

MIMODRAME s. m. (mi-mo-dra-me — de *mime*, et de *drame*). Action dramatique représentée en pantomime: *Tout dernièrement, nous avons vu aux Funambules un MIMODRAME intitulé La Caverne aux serpents*. (Th. de Banville.)

— Encycl. Les théâtres secondaires ayant cherché à unir, au xviii^e siècle, le plaisir de la musique aux grands effets scéniques, l'autorité, pour sauvegarder les intérêts des théâtres privilégiés, c'est-à-dire de l'Académie royale de musique et du Théâtre-Fran-

çais, interdit à leurs concurrents d'empêcher sur leur domaine. Il arriva que les acteurs se virent réduits à mimer les rôles dont ils étaient chargés, sans prononcer aucune parole. Quelquefois, ils portaient des écriteaux sur lesquels le public lisait l'explication des incidents que les gestes ne suffisaient pas à faire comprendre. On préférait cependant n'avoir point recours à cette ressource grossière et grotesque; on faisait le plus souvent déclamer ou chanter derrière la toile l'ouvrage, dont les acteurs suivaient le sens par le geste et le jeu de la physionomie. Cette interdiction complète de la parole ne fut pas de longue durée, et le *mimodrame* eut le plus souvent un personnage parlant; mais les autres jouaient en pantomime. Les directeurs de théâtre qui exploitaient ce genre dramatique cherchaient naturellement le succès dans les moyens laissés à leur disposition; ils soignèrent les décors et prodiguèrent les changements de tableaux; ils éblouirent par la richesse et la variété des costumes; ils imaginèrent des trucs, des apothèses, où l'éclat des lumières luttait avec la nouveauté et la difficulté des machines; ils firent paraître sur la scène un grand nombre de figurants, de danseurs et de danseuses, dont les pas et les manœuvres contribuaient en une large mesure à l'agrément du spectacle; ils produisirent des chevaux exercés à marcher et à galoper sur un plancher, etc., et arrivèrent ainsi à pouvoir monter des œuvres scéniques tout à fait spéciales. Ces œuvres furent principalement des fêtes et des pièces militaires. On vit représentées, sur des scènes d'une vaste étendue, nos grandes victoires, principalement celles de la République et de l'Empire. Mais déjà le *mimodrame*, tout en conservant son nom, n'était plus réduit au silence primitif; tous les personnages y pouvaient parler autant que le permettait le bruit des fusils et des canons. Parmi les théâtres du boulevard qui ont joué le *mimodrame*, celui qui a le mieux réussi est le Cirque-Olympique. Le *mimodrame* n'est plus, en général, pour nous qu'un souvenir, qui se conserve, au point de vue de la mise en scène, dans les pièces dites à spectacle.

MIMOGAPHE s. m. (mi-mo-gra-ff — du gr. *mimos*, mime; *graphô*, j'écris). Auteur de mimes: *Le MIMOGAPHE Lubertus*.

Mimographe, ouvrage de Restif de la Bretonne, renfermant les idées d'une honnête femme pour réformer le théâtre moderne. L'auteur y propose de renoncer, en faveur de la vérité absolue, au système conventionnel de tragédie et de comédie alors à la mode.

MIMOGRAPHIE s. f. (mi-mo-gra-ff — rad. *mimographe*). Traitée sur la mimique ou sur les mimes.

MIMOGRAPHIQUE adj. (mi-mo-gra-ff-ke — rad. *mimographie*). Qui a rapport à la mimographie: *Essais MIMOGRAPHIQUES*.

MIMOGRAPHISME s. m. (mi-mo-gra-ff-sme — rad. *mimographie*). Phil. Ecriture qui offre aux yeux l'image des idées exprimées par les mots.

MIMOLOGIE s. f. (mi-mo-lo-ji — de *mime*, et du gr. *logos*, discours). Imitation de la voix, des gestes d'une personne, du cri d'un animal: *Nommer par la MIMOLOGIE, s'exprimer par la comparaison, les langues n'ont pas d'autre moyen*. (Ch. Nod.)

MIMOLOGIQUE adj. (mi-mo-lo-ji-ke — rad. *mimologie*). Qui a rapport à la mimologie.

— Gramm. Qui exprime l'idée des objets par l'imitation des sons.

MIMOLOGISME s. m. (mi-mo-lo-ji-sme — rad. *mimologie*). Représentation par les sons, imitation figurée d'un cri, d'une voix, d'un geste, d'un fait quelconque: *Tous les mots des langues primitives ont dû être des MIMOLOGISMES. L'enfant nomme sa mère et son père avec des MIMOLOGISMES caressants*. (Ch. Nod.)

MIMOLOGUE s. m. (mi-mo-lo-ghe — rad. *mimologie*). Celui qui imite la voix, la prononciation d'une autre personne.

MIMOPLASTIQUE adj. (mi-mo-pla-sti-ke — du gr. *mimos*, mime; *plasseô*, je forme, je produis). Se dit de tableaux formés par des personnes vivantes immobiles: *Tableau MIMOPLASTIQUE*.

MIMOPORPHYRE s. m. (mi-mo-por-ff-re — de *mimer*, et de *porphyre*). Minér. Roche qui a l'apparence du porphyre.

MIMOSA s. f. (mi-mo-za — du gr. *mimos*, mime, à cause des contractions que le toucher détermine dans une des espèces). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses: *Dans les compartiments tracés à droite et à gauche de la tonnelle, verdoyaient des grenadiers, des sycomores, des tamarisques, des periplocas, des MIMOSAS, des acacias*. (Th. Gaut.)

— Encycl. V. *MIMEUSE*.

MIMOSE s. m. (mi-mo-ze). Minér. Lave d'un gris uniforme, composée de feldspath et de pyroxène.

MIMOSÉ, ÉE adj. (mi-mo-zé — rad. *mimosa*). Bot. Qui ressemble à une mimosa.

— s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses ou papilionacées.

— Encycl. Le groupe très-naturel des mi-

mosées, regardé par les uns comme une famille distincte, par les autres comme une simple tribu de la famille des légumineuses, renferme des végétaux herbacés, mais surtout des arbres et des arbrisseaux, presque toujours armés d'épines ou d'aiguillons. Les feuilles alternes, pennées ou bipennées, munies de stipules, sont souvent réduites au pétiole dilaté ou *phylode*. Les fleurs sont ordinairement hermaphrodites et régulières, disposées en grappes ou en corymbes axillaires ou terminaux. Elles présentent un calice libre, à quatre ou cinq divisions; une corolle à quatre ou cinq pétales, alternant avec ces divisions et insérée à la base du calice ou sur le réceptacle, libres ou plus ou moins soudées en tube; des étamines rarement en nombre égal à celui des pétales, le plus souvent en nombre double ou multiple, à filets libres ou réunis en tube; un ovaire simple, sessile ou stipité, à un ou deux loges multiovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate simple. Le fruit est une gousse à une ou plusieurs loges, renfermant de nombreuses graines, à embryon dépourvu d'albume.

Cette famille, qui forme le passage des légumineuses aux rosacées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus : 1^{re} *Acacées* : mimosa, acacia, vachelle, zygie, ailon, alfonsia, adénanthère, prosopis, lagonychium, algarobie, dimorphandrea, nilsea, entada, gagnabine; 2^e *Parkies* : parkia, erythrophloeum.

Les *mimosées* appartiennent surtout aux régions chaudes et tempérées de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australie; elles sont beaucoup plus rares en Asie. Plusieurs d'entre elles fournissent des produits alimentaires, économiques ou médicaux, des gommes, du tannin, des huiles grasses, etc. V. SENSITIVE.

MIMING, dieu forestier des Wendes et des Danois.

MIMULE s. m. (mi-mu-le — du lat. *mimulus*, petit mime). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofularines, qui croissent dans les deux Amériques. La plupart des *mimulus* se font remarquer par l'abondance et l'éclat de leurs fleurs. (Duchartre.)

— **Encycl.** Les *mimulus* sont des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées, à fleurs solitaires, souvent grandes et remarquables par leur riche coloris. On en connaît une trentaine d'espèces qui, pour la plupart, croissent en Amérique. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Le *mimulus* jaune est l'espèce la plus répandue; il croît sur les côtes occidentales de l'Amérique, depuis la Californie jusqu'au Chili, et s'est naturalisé sur divers points de l'Europe, notamment dans les Vosges et aux environs de Saint-Petersbourg. On remarque encore les *mimulus* cardinal, ponctué, orangé ou gluteux, de Virginie, etc. Le stigmate de ces plantes se compose de deux lamelles glanduleuses à la face interne; si l'on touche l'une d'elles avec une pointe quelconque, aussitôt toutes deux se rapprochent par un mouvement dû à l'irritabilité de l'organe.

MIMUSOPE s. m. (mi-mu-so-pe — de *mime*, et du gr. *ops*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées, comprenant une trentaine d'espèces d'arbres lactescents de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande tropicale. Il en dit aussi *MIMUSORS*.

— **Encycl.** Les *mimusops* sont des arbres à feuilles alternes, entières, brillantes, et à fleurs blanches ou jaunes, solitaires ou groupées, à l'asselle des feuilles; le fruit est une baie à une ou deux loges. Ce genre comprend une trentaine d'espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Australie. Toutes sécrètent un suc laiteux. Le *mimusope* *clengi*, une des espèces les plus remarquables, est un grand arbre, dont la tige droite, couverte d'une écorce crevasse, se divise en rameaux cylindriques et grêles, portant des feuilles entières, ovales oblongues, coriaces, glabres, et à fleurs d'un beau jaune, solitaires ou réunies en petits bouquets. Il croît dans l'Inde, aux Philippines et aux Moloues, où il est fréquemment planté dans le voisinage des habitations. Le bois de cet arbre est blanc, dur, et se conserve longtemps dans l'eau; on l'emploie dans les constructions. Les fleurs sont très odorantes; les femmes du pays en font des gaurlandes et des colliers; ces mêmes fleurs séchées servent à parfumer le linge. On en obtient aussi une eau distillée très-aromatique, avec laquelle on prépare une sorte de thé qui possède des propriétés fébrifuges. Les fruits sont ovales, charnus, semblables à l'olive, mais rouges à leur maturité; ils renferment du sucre, de la fécule et un principe astringent; leur chair est comestible, d'une saveur assez douce, mais un peu acide; les Indes s'en font un aliment. Le *mimusope* *kauki* se distingue du précédent par ses feuilles plus rapprochées, et son fruit rond, d'un vert pâle et du volume d'une pomme. Il est cultivé à l'île de France. Son bois sert aussi aux constructions. Les nègres mangent volontiers son fruit, qui est farineux et d'une saveur sucrée.

MINA s. f. (mi-na). Métrol. Nom d'une mesure de capacité, qui était usitée à Gènes et valait 12011,616. L'ancienne mesure agraire, usitée à Milan, et valait 15547,4726.

MINA (don François Esroz v), illustre chef de guérillas espagnol, né à Idozu (Navarre) en 1781, mort en 1836. Il quitta les études pour défendre son pays. Non content de la liberté de son pays. Sa bravoure et ses talents militaires le firent successivement créer, par le gouvernement constitutionnel, brigadier, maréchal de camp, commandant général de l'Aragon, chef politique de la Navarre. Il se mesura en batailles rangées avec nos généraux, leur fit éprouver des pertes considérables, mais sur toujours, par une discipline sévère entretenue dans son armée de près de 14,000 hommes, concilier les devoirs de l'humanité avec les exigences de la guerre. En 1814, il passa en France pour n'être pas témoin de la tyrannie et des cruautés de Ferdinand VII. Louis XVIII refusa courageusement son extradition au gouvernement espagnol et chassa l'ambassadeur qui l'avait demandée. La révolution de 1820 rapela Mina en Espagne. Il dispersa bientôt les bandes absolutistes de la Navarre, fut nommé capitaine général de cette province, puis gouverneur de la Catalogne. Il résista longtemps, en 1823, aux forces supérieures du maréchal Monecy, mais fut obligé de capituler, le 1^{er} novembre, dans Barcelone. Transporté en Angleterre, il en revint en 1834 pour défendre encore les institutions libérales, et succomba à ses blessures deux ans après. « Chef de partisans ou général de l'armée constitutionnelle, dit Desprez, Mina n'eut point de science militaire; mais il eut de la spontanéité et de l'audace, et l'emploi qu'il en fit pour la place au premier rang des généraux contemporains. Il n'eut point de connaissances politiques; mais il puisa dans son caractère, ami de l'indépendance, un sentiment exalté de la liberté qui inspira tous ses actes. Au reste, ses défauts comme ses qualités, Mina les tenait de la nature ou de la position dans laquelle s'écoula sa vie, car il ne demanda rien à l'étude que dans la maturité de l'âge. » Il a écrit en espagnol un *Précis* de sa vie, qui a été traduit en français par Davesies de Pontés (Paris, 1823, in-89).

MINA (don Xaveiro), célèbre aventurier espagnol, neveu du précédent, né dans un village de la haute Navarre en 1759, famille à Mexico le 17 novembre 1817. Les événements de 1808, les attentats nombreux commis contre les habitants du pays par les soldats français excitèrent en lui une indignation profonde. Il quitta le séminaire de Logroño, où il se livrait à l'étude de la théologie, et il se disposa à combattre ceux qu'il considérait comme les oppresseurs de sa patrie. Il avait alors dix-neuf ans. Suivi dans ses desseins par une poignée de ses camarades qui partageaient ses idées, il forma une guérilla, à la quelle vinrent se joindre quelques bandes éparses dans les montagnes. Brave, infatigable, il devint bientôt le fleau des Français et de leurs partisans, et se distingua par une audace qui n'avait d'égale que son inexpérience. Le 31 mars 1810, il fut fait prisonnier, laissant à son oncle, qu'il avait décidé à le suivre, le commandement de ses bandes. Don Xavier fut amené en France et enfermé au donjon de Vincennes. Il y passa quatre années, employées par lui à étudier, non seulement l'art militaire, mais encore nos philosophes et nos grands écrivains du xvi^e et du xviii^e siècle, et se rendit la langue française familière par ses causeries avec quelques officiers auxquels l'empire n'avait pas donné le goût de la servitude au point de les empêcher d'honorer le patriotisme de ceux qui résistaient par les armes au despotisme de Napoléon. A la chute de celui-ci, Mina entra en Espagne, où le roi Ferdinand VII venait de rétablir son trône au nom de la constitution de 1812. Mais quand il vit le roi parjurer ses serments, renvoyer les cortès, supprimer la constitution, comme tous ceux qui avaient principalement combattu pour la défendre, il chercha les moyens de la rétablir. Il rassembla ses bandes et marcha, au mois de septembre 1814, contre Pampelune où des intelligences avaient été ménagées. Mais la lâcheté de ses compagnons fit échouer le projet; et ce n'est qu'au milieu des plus grands dangers qu'il put, ainsi que son oncle, fuir et passer en France. De là, Xavier Mina gagna l'Angleterre.

La vue d'un peuple libre, jouissant de la plénitude de ses droits, vient exalter encore ses aspirations à la liberté. C'est cette condition qu'il envie pour sa patrie; voyant cependant qu'il lui est impossible, pour longtemps du moins, de changer la situation de son pays, il se prend à songer qu'il est une terre où il pourra combattre, avec plus de succès, les tendances rétrogrades du gouvernement espagnol, et qui, par les événements qui s'y passent, acceptera avec enthousiasme ses projets d'indépendance et secondera ses efforts. Cette terre, c'est le Mexique en révolution depuis 1810, le Mexique qui a fait dire à Chateaubriand, dans l'introduction à ses œuvres complètes donnée en 1820 : « Quand on a vu la plus vieille monarchie du monde renversée, l'Europe tour à tour conquise et conquérante, qu'y a-t-il après de pareils événements ?... Ce qu'il y a ! portez les yeux au delà des mers : l'Amérique entière sort républicaine de cette révolution, et remplace un spectacle étonnant par un spectacle plus étonnant encore. » Mina voulut aider à ce mouvement.

Les Espagnols, qui possédaient encore les principes de la monarchie absolue, venaient de remettre sous leur joug les provinces mexicaines soulevées contre eux par les patriotes Hidalgo et Morelos. Deux des plus braves chefs des insurgés, Rayon et Bravo, venaient de tomber aux mains des Espagnols. Plus heureux que leurs devanciers, ceux-ci ne furent point mis à mort. On les condamna seulement à une prison perpétuelle. Telle était la situation désespérée du parti de l'indépendance, lorsqu'un secours extérieur vint un moment le ranimer. Le congrès mexicain avait essayé vainement d'intéresser les États-Unis à sa cause; son envoyé n'avait reçu que de vagues promesses, et même, sur les représentations de la cour d'Espagne, le gouvernement de Philadelphie avait défendu rigoureusement que les citoyens ou résidents étrangers prêtassent aucune assistance aux insurgés mexicains.

Dès le commencement de 1815, on avait envoyé d'Espagne des avis secrets sur les projets supposés du général Francisco Mina, qui s'était réfugié en Angleterre après sa tentative infructueuse sur Pampelune. Mais son neveu seul, le colonel don Xavier Mina, osa tenter l'entreprise; il veut venir en aide à ce peuple, écrasé par trois cents ans de tyrannie et d'esclavage, qui lutte maintenant contre l'Espagne. Avec une merveilleuse activité, il rassemble un petit nombre d'aventuriers intrépides, que plusieurs de ses partisans viennent grossir, et s'embarque sur la *Cleopâtre*, qui fait voile vers Baltimore.

Après avoir secrètement acheté des armes et frété deux goëlettes, il se rendit, vers la fin de 1816, à l'île de Saint-Louis, où se trouvait le commodore Aury avec la flotille des indépendants. Là s'achevèrent ses préparatifs. Il réunit environ trois cents hommes, Américains du Nord et déserteurs d'une frégate française. Ce fut avec cette faible troupe, montée sur sept petits bâtiments, qu'il alla débarquer, le 15 avril 1817, à Soto-la-Marina, sur la rivière Santander, bien loin du point où les Espagnols craignaient la descente. Il fut reçu avec des transports de joie et de reconnaissance. Devant cet enthousiasme, les quelques Espagnols qui formaient la garnison, effrayés de leur infériorité numérique, évacuèrent précipitamment la ville, en laissant derrière eux des vivres et des armes au pouvoir des nouveaux arrivés. Mina, maître de Soto sans effusion de sang, s'empressa de la fortifier et résolut d'en faire la base de ses opérations.

En même temps, il répandit des proclamations et enrégimenta quelques Indiens. La nouvelle de son débarquement, parvenue rapidement à Mexico, y répandit une vive alarme, et l'autorité prit les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour conjurer cet orage. Une escadre espagnole, qui croisait dans le golfe, dispersa les vaisseaux de l'expédition et prit une des goëlettes, que l'équipage avait abandonnée. Mina se trouva, dès lors, sans espoir de retraite, et, comme autrefois Fernand Cortez dans les mêmes lieux, il se vit plus devant lui que la victoire ou la défaite. En même temps, un corps de 2,000 Espagnols, aux ordres du brigadier (général de brigade) Arredondo, s'avancant pour l'enfermer dans Soto-la-Marina. Instruit de leur approche, et dans le dessein d'opérer sa jonction avec les indépendants, Mina sortit de cette place à la tête de 308 soldats, laissant pour la défendre une garnison de 140 hommes commandée par le major Sarda. Les Espagnols ouvrirent le siège régulier, firent plusieurs brèches, donnèrent trois assauts qui furent vaillamment repoussés, et se virent obligés d'accorder une capitulation honorable aux assiégés, réduits, par le tourment de la soif, à la dernière extrémité. Sarda se rendit avec 37 hommes, restes de sa troupe, car tous les autres s'étaient fait tuer, et les braves gens, auxquels on devait tous les honneurs de la guerre, furent enfermés d'abord au château d'Uerna, et conduits ensuite, par ordre de la cour d'Espagne, aux galères d'Afrique.

Cependant Mina s'avancait avec toute la rapidité possible à la rencontre des indépendants. A peu de distance de son point de départ, des troupes espagnoles s'étaient postées pour lui couper le passage; à lui enfonça au premier choc. L'Espagnol Arminan, envoyé à sa poursuite avec un millier de soldats, l'atteignit à Peotillos et fut encore complètement défait. Ce succès, dû aux habiles manœuvres du jeune capitaine, fut couronné par une victoire. Il se sauva avec un grand nombre de blessés, et renvoya généreusement tous les prisonniers. Cependant les Espagnols ne faisaient aucun quartier aux siens, et portaient contre lui un drapeau noir en signe d'extermination. Quelques jours après la victoire, Mina enleva au passage la ville de Réal de Pinos et parvint enfin, après le trentième jour de marche, au fort du Sombbrero (du Chapeau), occupé par une guérilla mexicaine. Pendant l'espace d'un mois, il avait fait 220 lieues à travers les déserts, pris une place forte et gagné deux batailles. Cette expédition, pour qui connaît le pays, tient du prodige. Les Espagnols, ralliés, ne lui laisseraient pas un moment de repos : ils vinrent de nouveau lui présenter le combat. Mina sortit du fort avec une petite troupe, réunie à celle des Mexicains, et l'action fut terminée par une seule charge furieuse à la balonnette, arme

dont les Espagnols ne savaient pas se servir, et dont Mina tira d'abord l'usage en France. Il tua 339 hommes, fit plus de 500 prisonniers et s'empara de toute l'artillerie. Son attaque avait été si impétueuse, que les canonniers espagnols, surpris avant d'avoir ouvert les canons, chargèrent leurs pièces avec des pistolets, en guise de mitraille. Il ne perdit que 3 soldats. Cette troisième victoire lui permit de respirer quelques instants. Une petite junte, qui s'était formée à Jaquilla, vint en corps se réunir à lui, et son président, le Père Torres, amena quelques renforts. Toutefois, Mina ne reçut des indépendants que de très-faibles secours. Il avait eu l'imprudence d'avouer qu'il était venu enlever le Mexique au roi d'Espagne pour l'obliger, par le manque de ressources, à rendre à son pays la constitution de 1812. Les Mexicains, ne voyant plus chez Mina la préoccupation exclusive de leur rendre l'indépendance, mais des motifs étrangers à leur cause, mirent moins de chaleur à le seconder.

Malgré cela, les succès rapides et prodigieux de don Xavier avaient jeté l'effroi à Mexico. On craignait que sa présence ne ranimât le parti national abattu, en lui donnant un centre et un chef. C'est pourquoi les Espagnols rassemblèrent toutes leurs ressources pour l'acculer. Linan, qui venait d'arriver d'Europe le régiment de Navarre, fut envoyé contre lui par le vice-roi, à la tête de plus de 4,000 hommes. Avec ces forces considérables, il vint mettre le siège devant le Sombbrero, mauvais place démantelée et dépourvue de provisions. Mina partagea sa troupe en deux fractions. Laisant à l'une la garde du fort, il sortit avec la seconde pour inquiéter l'ennemi. Mais ni la bravoure, ni la courageuse résistance des assiégés ne purent balancer une si grande disproportion de forces. Les Espagnols, après avoir ouvert plusieurs brèches et détourné le cours d'un ruisseau qui alimentait la forteresse, donnèrent un assaut général. Les 150 soldats, chiffre auquel était réduite la garnison, commandés par le colonel Young, le soutinrent toute la journée par des prodiges de valeur et causèrent aux Espagnols une perte de 400 hommes, dont 35 officiers; mais cet effort les épuisa. La malheureuse garnison avait atteint, d'ailleurs, la dernière limite de ses souffrances; chez quelques-uns l'exces des maux avait exalté la raison. On capitula. Le général Linan avait promis expressément la vie sauve, mais la ferocité des Espagnols n'épargna pas même les blessés demeurés dans l'ambulance. Au mépris de tous les sentiments humains, on fusilla impitoyablement tous les blessés et tous les prisonniers, après les avoir fait travailler à la démolition du fort. Cependant Apodaca avait prescrit d'épargner les naturels; mais ses ordres arrivèrent après l'exécution. Mina recueillit les faibles débris de sa petite armée et les conduisit au fort de Los Remedios, où le reçut le Père Torres. Cette place, située au milieu de montagnes inaccessibles et défendues par des précipices, était le dernier refuge d'espérance de la province; jamais les Espagnols n'avaient osé les inquiéter dans cet asile. Linan l'osa; il y poursuivit les malheureux échappés au massacre du Sombbrero et, malgré les difficultés que lui opposait la nature, parvint à assiéger son camp et à ouvrir la tranchée. Dans cette extrémité, Mina s'échappa de la place pour essayer de rassembler des secours au dehors par la puissance de son nom. Il fit quelques recrues; mais seul avec des troupes indisciplinées, qui ne pouvaient ni exécuter ni comprendre ses ordres, il échoua dans toutes ses tentatives. Une colonne espagnole, mise à sa poursuite, dispersa les Indiens dans une rencontre, et un coup de main tenté en désespoir de cause sur le village de Guanajuato acheva de la perdre. Alors, abandonné de ses soldats, il se disposait à se rendre au rancho de Venadito, appartenant à un de ses amis, le docteur Herrera, où il devait trouver un refuge sûr. Mais, trahi par un prêtre, il fut, par les troupes du général Orenstia, saisi, garrotté, tandis qu'à quelques pas de lui Herrera, qui accourait au secours de son ami, tombait égorgé par un dragon. On conduisit Mina au quartier général de Linan, avec les fers aux pieds et aux mains. Lorsqu'on lui attacha les entraves (*grillos*), il s'écria : « J'ai plus d'honneur de la voir que de les porter; les Espagnols seuls ont conservé cet usage barbare. » Arrivé à Mexico, il fut aussitôt condamné à mort par une sorte de conseil de guerre et eut un sabbat de la décapitation, il eut le 17 novembre 1817. « Tu es moi bien, au moins, » furent les seules paroles qu'il prononça.

La mort du jeune Mina fut célébrée à Mexico par de grandes réjouissances, et la cour d'Espagne prodigua les récompenses à tous ceux qui avaient concouru à la débarrasser d'un semblable ennemi. Le vice-roi reçut à cette occasion le titre de comte del Venadito, du nom de la forme où Mina fut arrêté. Le corps de ce généreux soldat de la liberté fut déposé, dès les premiers temps de la république, dans une grande chapelle sépulcrale de Mexico, avec ceux d'Hidalgo, de Morelos et des principaux auteurs ou martyrs de la révolution.

MINA (le marquis DE LAS), général espagnol. V. MINAS.

Mina ou le Ménage à trois, opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique

de M. Ambroise Thomas; représenté à l'Opéra-Comique le 10 octobre 1834. C'est une comédie fort bien faite au point de vue littéraire, mais dont les situations étaient trop compliquées pour l'œuvre du musicien. Mina est une jeune fille victime d'une trahison ourdie par celui qui devait l'épouser et qui est déjà l'époux d'une autre femme. Cette jeune fille trouve heureusement un libérateur. L'instrumentation de l'ouverture est ravissante. Après un dialogue entre les instruments à vent, traités avec une science ingénieuse des effets variés qu'ils peuvent rendre, arrive un allegro brillant et chaleureux dans lequel l'auteur a intercalé une belle mélodie exécutée par les violons. La partition est une de celles où le compositeur a le plus développé les qualités éminentes qui le distinguent. La mélodie est élégante, spirituelle et accompagnée avec une richesse de détails qu'on ne rencontre que dans les ouvrages de Meyerbeer. Nous signalerons la minette qui commence par la gracieuse mélodie pour mezzo-soprano : *Oui, je suis tremblante*; les couplets chantés par le jardinier Jaquet; le finale délicieux du premier acte. Le morceau le plus saillant du second acte est l'air poétique de Mina : *Le lever de l'aurore est plus beau que les étoiles*. Mlle Darcier a interprété avec talent le rôle difficile et ingénu de Mina. Mmes Felix, Boulanger, Roger, Mocker, Moreau - Saint-complément le personnel de la représentation. Nul doute qu'avec vingt ans de plus d'éducation musicale, le public de l'Opéra-Comique ne fasse bon accueil à la reprise d'une œuvre aussi distinguée. Le troisième acte contient une jolie valse chantée et un remarquable quatuor terminé par un unisson d'un effet entraînant.

MINAB, ville maritime de la Perse, province et à 250 kilom. S. de Kerman, à 115 kilom. E. de Bender-Abassi, sur la rive septentrionale du détroit d'Ormuz, et à l'embouchure de l'Ibrahim dans le golfe Persique. Cette ville, fortifiée et munie d'un port de commerce, fait partie des possessions de l'Iman de Mascate, dans le Moghistan.

MINABLE adj. (mi-na-ble — de mine, vieux mot qui désignait une sorte de jeu de dés fort dangereux, qui ruinait son joueur en peu de temps). Misérable, piteux : *Voyez comme il a l'air MINABLE. Ses habits sont dans un état MINABLE.*

— Qui peut être miné, détruit par la mine : *Rempart aisément MINABLE.*

MINADOUS (Jean-Thomas), médecin et écrivain italien, né à Rovigo vers 1540, mort à Florence en 1615. Après avoir été pendant sept ans attaché comme médecin à des consuls vénitiens à Constantinople et en Syrie, il retourna en Italie, devint médecin du duc de Mantoue, professa ensuite la médecine à l'université de Padoue et mourut pendant un voyage qu'il avait fait en Toscane pour donner ses soins au grand-duc Cosme II. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De morbo cirrhorum seu de helotide* (Padoue, 1590, in-4°); *Medicorum disputationum liber* (1590, in-4°); *Historia della guerra fra Turchi e Persiani* (Venise, 1594, in-4°); *De humani corporis turpitudine cognoscendis et curandis* (Padoue, 1600, in-fol.); *De variolis et morbillis* (Padoue, 1603); *De febre maligna* (Padoue, 1604, in-4°), etc. — Son frère, Aurelio MINADOUS exerça comme lui la médecine et fit paraître un traité, *De venientia venerica* (Venise, 1596, in-4°), dans lequel il conseille un traitement par les sudorifiques, et non par le mercure.

MINAGE s. m. (mi-na-je — rad. mine, mesure). Feod. Droit perçu par le seigneur pour le mesurage des blés qui se vendaient dans l'étendue de sa seigneurie. Il Droit perçu sur les vins. Mode de fermage qui consistait à livrer au propriétaire une certaine quantité de blé proportionnelle au nombre de mines récoltées. Il On a dit aussi MINAIGE.

MINAGEUR s. m. (mi-na-jeur — rad. minage). Feod. Seigneur qui percevait le droit de minage. Il On a dit aussi MINAIGEUR.

MINAHOUE ou **MINAHOUE** s. m. (mi-na-houe). Mar. Petit appareil qui sert à roidir les haubans de hune, à l'ancre étroite percée à l'un de ses bouts, et qui tient lieu de mailloche, quand le filin qu'on file est petit.

MINAKANITE s. f. (mi-na-ka-ni-te). Minér. Minerai composé d'acide titanique et d'oxyde de fer, que l'on trouve dans le comté de Cornwall.

MINANO Y BEDOYA (Sébastien de), historien et écrivain politique espagnol, né à Bezeril de Campos, province de l'Ancien, en 1773, mort en 1832. Après avoir étudié le droit, il devint, en 1795, précepteur du fils de l'infant Louis de Bourbon, qu'il accompagna plus tard, comme secrétaire, à Séville. Le duc de Venise dont il fit preuve en 1800, lorsque la fièvre jaune ravagea cette ville, lui valut une prébende du chapitre sévillanais, qui le nomma peu après son chargé d'affaires dans la métropole. Par la suite, il se montra favorable au gouvernement de Bonaparte, et s'attacha par là de vives attaques de la part de ses compatriotes. En 1814, il émigra en France, mais il revint en 1816 à Madrid, où il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Lors des contre-révolutions de 1820 et 1823, il se fit l'avocat de la constitution des cortes, et pu-

blia plusieurs brochures satiriques qui eurent du retentissement. Nous citerons, entre autres : *Les Lettres du pauvre vagabond*, *Les Lettres du Madrilène* et *Les Lettres de Don Justo Balanza*. On a encore de lui une *Histoire de la révolution espagnole*, écrite en français (Paris, 1825); un *Dictionnaire géographique et statistique de l'Espagne et du Portugal*, en espagnol (Madrid, 1820-1823, 11 vol.), et un *Examen critique des révolutions d'Espagne*, en espagnol (Paris, 1838, 2 vol.). Dans ce dernier ouvrage et de même que dans sa *Histoire de la révolution*, il est fait le défenseur de ce qu'on a appelé le despotisme éclairé.

MINARD s. m. (mi-nar). Moll. Espèce de poulpe, qu'on trouve près de la côte de Saint-Brieuc.

MINARD (Antoine), magistrat français, né dans le Bourbonnais vers 1505, assassiné à Paris en 1559. Son père, trésorier général du Bourbonnais, le destina au barreau. Tout jeune encore, il débuta comme avocat à Poitiers et se signala à tel point par son éloquence et son savoir, que François I^{er} le nomma avocat général à la cour des comptes en 1535 et président à mortier au parlement de Paris en 1544. En 1553, Minard devint curateur et conseiller de Marie Stuart, dans l'ardeur de son zèle pour le catholicisme, il se fit l'instrument des vengeances de Henri II contre les protestants. Chargé de faire le procès aux protestants et siègea malgré les récusations de l'accusé. Cette obstination passionnée lui coûta la vie : il fut tué d'un coup de pistolet en sortant du palais pendant la nuit. Un Ecossais, nommé Robert Stuart, soupçonné d'avoir commis ce meurtre à l'instigation des calvinistes, fut arrêté et mis à la question; mais il souffrit les plus cruels tourments sans rien avouer, et fut expulsé de France après un assez long emprisonnement à Vincennes. C'est à l'occasion de cet assassinat que le parlement rendit l'ordonnance, dite la *minarde*, qui portait que les audiences se termineraient avant la nuit. Des calvinistes, faisant allusion à Minard, adressèrent cette menace au cardinal de Lorraine :

Garde-toi, cardinal,
Que tu ne sois traité
A la minarde
D'une stuarde.

MINARD (Louis-Guillaume), écrivain ecclésiastique français, né à Paris en 1725, mort dans la même ville en 1798. Il entra dans la congrégation de la doctrine chrétienne, où il remplit plusieurs emplois supérieurs, devint ensuite curé de Bercy, près de Paris, se fit remarquer par sa grande tolérance et fut suspendu de ses fonctions sacerdotales par l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, à l'occasion d'un *Panegyrique de saint Charles Borromée*, dans lequel il avait tracé le tableau des vertus apostoliques, et où l'irascible prélât crut voir la critique de sa conduite. A partir de ce moment, Minard vécut dans la retraite jusqu'en 1795. Il accepta alors une cure à Paris, se déclara en faveur de l'Eglise constitutionnelle et s'attacha, dans un écrit intitulé *Asis aux fidèles sur le schisme dont l'Eglise de France est menacée* (Paris, 1795, in-8°), à montrer que les prêtres assermentés et insensément devaient se réunir pour rétablir le culte dans l'Eglise.

MINARD (Charles-Joseph), ingénieur français, né en 1781. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans l'administration des ponts et chaussées en 1800, devint inspecteur divisionnaire en 1830, inspecteur général en 1846, et il a été mis à la retraite en 1851. Pendant plusieurs années, M. Minard a dirigé les études à l'Ecole des ponts et chaussées, où il a fait un cours de construction. Outre plusieurs mémoires et brochures, on a de lui : *Cours de construction des ouvrages qui établissent la navigation des rivières et des canaux* (1841, in-4°); *Cours de construction des ouvrages hydrauliques des ports de mer* (1846, in-4°); *Notions élémentaires d'économie politique appliquées aux travaux publics* (1850, in-8°); *Des embouchures des rivières navigables* (1865, in-4°); *Les Grandes constructions de quelques anciens peuples* (1870, in-4°), etc.

MINARDE s. f. (mi-nar-de). Hist. Ordonnance du parlement de Paris, rendue à l'occasion de l'assassinat nocturne du président Minard, pour régler que l'audience du soir se terminerait désormais à quatre heures, au lieu de se prolonger jusqu'à cinq.

MINARET s. m. (mi-na-ré — mot arabe qui signifie proprement chandelier, lanterne, feu et enfin tour, du verbe *nara*, qui veut dire briller, éclairer. Les Hébreux ont de même *menorah*, les Chaldéens *menara*, *menartha*, *menoritha*, et les Syriens *menoritho*, pour signifier un chandelier, une lanterne, un fanal). Tour élevée auprès d'une mosquée, et du haut de laquelle on appelle les musulmans à la prière : *Le MINARET de Sainte-Sophie n'est pas l'élegante coiffure des MINARETS arabes*. (Le Gaut.) *Le coucher du soleil est annoncé par le muezzin du haut des blancs MINARETS*. (F. de Vigny.)

— Nom impropre donné aux tours chinoises qu'on élève dans certains jardins.

— Techn. Puits d'extraction d'une mine.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

MINAS (bassin de), baie de l'Amérique anglaise du Nord, sur la côte N.-O. de la Nouvelle-Ecosse, à l'E. de la baie de Fundy, avec laquelle elle communique par un détroit de même nom. La baie ou bassin de Minas mesure 80 kilom. de l'E. à l'O. sur 28 kilom. du N. au S. Elle reçoit plusieurs petits cours d'eau, entre autres l'Avon et la Truro.

MINAS-GERAES, province de la partie centrale de l'empire du Brésil, qui tire son nom de la variété de ses mines, entre 14° et 23° de latit. S., et entre 43° et 50° de longit. O. Bornée au N. par les provinces de Pernambuco et de Bahia; à l'E., par celles de Porto-Seguro et d'Espírito-Santo; au S., par celles de Rio-Janeiro et de Saint-Paul; au S.-O., par cette dernière, et à l'O. par celle de Goyaz. Superficie, 616,000 kilom. car. enviro; 975 kilom. sur 700 kilom.; 1,300,000 hab., dont 800,000 esclaves; chef-lieu, Ouro-Preto ou Villa Rica. Le sol est très-boisé et montagneux. On y trouve de nombreuses mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de plomb, de mercure, de diamants, de fer, de platine, de bismuth, d'antimoine, de soufre, de houille, etc. Les pierres calcaires, le granit, le jaspe y sont communs. Les productions naturelles les plus importantes sont : l'ipéacacana, la vanille, le jalap, l'indigo, le copahu, la résine copal, le benjoin, les bois de construction et d'ébénisterie. Depuis le 18 août 1860, cette province comprend sept districts électoraux, qui sont : Ouro-Preto, Sabara, Barbacena, Sao-Jao-del-Rei, Campanha, Serro et Montes-Claros. Les chaînes de montagnes les plus importantes sont : serra Ajurua, serra das Almas, serra Avaras, serra da Assumpção, serra de Canastra, serra Caraca, serra Guratuba, serra da Mantiqueira, serra da Marcella et serra Negra. Les plus importants cours d'eau dont la province de Minas-Geraes est arrosée sont : le rio Sao-Francisco, le rio Parana, le rio Jiquitinhonha, le rio Doce et le rio Grande. Les principaux lacs sont : 1° le lac Ajurua ou Ayurua, dans la serra da Mantiqueira, découvert en 1759 par Simão da Cunha; 2° le lac Feia, sur la rive gauche du rio Sao-Francisco, à 20 kilom. au-dessus de l'embouchure du rio Bambuhy; ce lac est peuplé de caïmans; 3° le lac Santa, situé à 24 kilom. au N.-E. de Sabara; ses eaux, très-limpides, ne dissolvent pas le savon; 4° le lac Verde, entre le lac Feia et le rio Bambuhy; il a 10 kilom. de long sur 4 de large; on y trouve beaucoup de caïmans et de très-gros serpents. La province de Minas-Geraes compte deux colonies : Mucury et Dom Pedro II. Les produits les plus considérables de la culture sont : le manioc, le maïs, le riz, les haricots, le coton, les ignames, le café, le tabac, le sucre. On y élève beaucoup de bestiaux. Les villes les plus importantes sont : Alagoa-Dourada, Araxas, Arripadões, Ajurua, Bacalhao, Barra-Longa, Bocaina, Campanha, Cocaea, etc. Cette province, détachée en 1720 de celle de Saint-Paul, engloba le district de Diamantina.

MINAS-NOVAS, ville de l'empire du Brésil, province de Minas-Geraes, à 330 kilom. N.-E. d'Ouro-Preto; 3,240 hab. Industrie agricole; exploitation de diamants. Erigée en ville en 1840.

MINAS DE MAMITH, patriarcat arménien de Jérusalem, mort en exil à l'île de Chypre en 1706. On lui doit un *Abrégé historique et chronologique des rois d'Arménie, depuis Haik, contemporain de Heli, jusqu'à l'an 1358* (Constantinople, 1735); *Petit abrégé de l'histoire des empereurs romains, grecs et occidentaux, depuis Auguste jusqu'à Charles IV* (Constantinople, 1735). — Un autre Arménien du même nom, MINAS, patriarche de sa nation à Constantinople en 1749, né à Agnin, mort en 1763, devint par la suite grand catholique à Echmiadzin, où il termina sa vie. Il a laissé un *Repertoire des prédicateurs* et un recueil de *Fables avec leurs sens moraux*.

MINAS ou **MINA** (le marquis de LAS), général espagnol qui vivait au XVIII^e siècle. Nommé en 1735 commandant d'un corps d'armée envoyé en Toscane, il s'empara de Porto-Ercole et du fort de Mont-Philippe. Quatre ans plus tard, il se rendit à Versailles, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, pour demander la main d'Elisabeth de France au nom de l'infant don Philippe. En 1742, le marquis de Las Minas fut chargé de commander, sous les ordres de l'infant don Philippe, une armée espagnole en Savoie, s'empara du château d'Apremont, et amena le roi de Sardaigne à se retirer en Piémont, derrière les Alpes qu'il avait fait fortifier, et à opérer une retraite désastreuse. De concert avec le prince de Conti, qui avait amené une armée française au secours des Espagnols, le marquis de Las Minas résolut de forcer les défenses des Alpes. Château-Dauphin fut emporté, grâce à l'intrepidité des Français, et peu après le général espagnol remit au prince de Conti le soin de diriger les opérations militaires. A partir de ce moment, il n'est plus fait mention de ce personnage dans l'histoire.

MINAS ou **MYNAS** (Minoïde), philologue et littérateur grec, né en Macédoine vers 1790, mort à Paris en 1860. Il eut pour maître l'habile professeur Athanasie de Faros, devint professeur au collège de Séres, dans la Roumélie, quitta la Grèce au moment où commençait l'insurrection contre la Turquie en 1821, et

se rendit alors à Paris, où il publia divers écrits relatifs à la langue grecque. En 1840, il fut chargé par le ministre de l'instruction publique de se rendre en Turquie et en Asie Mineure, pour acheter ou transcrire tous les manuscrits grecs qui lui paraîtraient offrir de l'intérêt. C'est pendant cette mission qu'il découvrit dans un monastère du mont Athos une *Refutation de toutes les hérésies*, attribuée à saint Hippolyte, et des *Fables de Babrius* en vers choliambiques, dont il vendit le manuscrit original au British Museum. C'est aussi à Minas qu'on doit les *Discussions philosophiques d'Origène*, ouvrage dont l'authenticité a été l'objet de discussions très-vives dans le monde savant et qui a été publié pour la première fois sous le titre de *Philosophumena*, à Oxford, en 1852. Nous citerons, parmi les écrits de cet érudit : *Coup d'œil sur la politique du cabinet autrichien envers la Grèce*, en grec moderne avec une traduction française par A. de Ludre (Paris, 1826); *Appel à la nation allemande et aux peuples de l'Europe en faveur des Grecs* (Paris, 1826); *Orthophonie grecque ou Traité de l'accentuation et de la quantité syllabique* (Paris, 1824); *Calliope ou Traité de la véritable prononciation de la langue grecque* (Paris, 1825); *Théorie de la grammaire et de la langue grecque* (Paris, 1827); *Grammaire grecque, contenant les dialectes et la différence avec le grec vulgaire* (Paris, 1833, in-8°); *Canaris, chant pindarique en vers grecs, avec traduction française* (Paris, 1831); *la Grèce constituée ou les Affaires d'Orient* (Paris, 1836); *Diagramme de la création du monde de Platon, découvert et expliqué en grec ancien et en grec moderne* (Paris, 1848, in-8°), etc. On lui doit aussi des traductions françaises de la *Rhetorique* d'Aristote, de la *Dialectique* de Galien, des *Eptres* de saint Paul, de la *Gymnastique* de Philostrate, etc.

MINASOWICZ (Joseph-Epiphan), poète polonais, né à Varsovie en 1718, mort en 1796. Il quitta la congrégation des jésuites pour devenir secrétaire du roi, et obtint un canonicat à la cathédrale de Kiev, bien qu'il n'eût pas reçu les ordres. Ecrivain aussi laborieux que fécond, il travailla toute sa vie sans pouvoir échapper à la misère et, dans sa vieillesse, il vécut d'une petite pension que lui fit le poète Ignace Kraskicki. Outre des éditions et des traductions d'auteurs classiques, tels que Martial (1759), Ausone (1765), Pétrone (1772), Esop (1777), etc., on lui doit : *Recueil de poésies polonaises* (Varsovie, 1755-1756, 4 vol. in-4°); *Recueil de courtes pièces de vers polonaises* (Varsovie, 1782, in-4°); *Trastycha vitas singulorum archiepiscoporum Leopoldiensium inclitae nationis Armenis in Polonia* (Paris, 1762, in-8°); *Memorialia de gente, regno et regibus Armenis*, histoire d'Arménie, et une *Bibliographie* qui a été publiée en partie par J. Muczkowski, sous ce titre : *Bibliothèque des historiens, des jurisconsultes, etc., de la Pologne* (1832).

MINASOWICZ (Joseph-Denis), poète polonais, né à Varsovie en 1792, mort en 1849. Il devint successivement avocat du ministère public à Varsovie, référendaire d'Etat et membre du sénat dirigeant des départements de Varsovie. C'est lui qui le premier a traduit en polonais les œuvres de Schiller; il s'est fait, en outre, connaître par des traductions de chefs-d'œuvre des scènes étrangères, tels que *la Princesse de Wolf*, *Othello*, *la Muette de Portici*, etc. Enfin, il a écrit des poésies originales, parmi lesquelles son poème intitulé : *L'Homme* (1816), obtint beaucoup de succès. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Leipzig (1844, 4 vol.). — Un de ses frères, Thomas MINASOWICZ, a aussi publié un recueil de *Fables, contes, esquisses et poésies* (Varsovie, 1857).

MINAUDER v. n. ou intr. (mi-nô-dé — rad. mine). Affecter certaines mines pour se faire remarquer, pour se rendre agréable : *Il y a des femmes qui s'exercent dans l'art de MINAUDER, comme si les grimaces étaient un supplément à la beauté.* (Clavière.)

..... Un homme de sang-froid, Voyant tout minauder, en croit moins qu'il n'en voit DUPRENT.

— Transitive. Feindre en minaudant; imiter en minaudant : *Supplie-t-il toujours tout bas qu'on lui demande de chanter, afin de MINAUDER une feinte résistance*? (E. Sue.)

MINAUDERIE s. f. (mi-nô-de-rié — rad. minauder). Habitude de minauder; manières affectées pour plaire : *Cette femme est d'une MINAUDERIE insupportable. Il n'y a point de jolie femme qui n'ait un peu trop envie de plaire; de là naissent ces petites MINAUDERIES plus ou moins adroites par lesquelles elle vous dit : regardez-moi, (Marivaux) Les grâces, éblouissantes dans la jeunesse, deviennent des MINAUDERIES dans l'arrière-saison.* (Mme de Puisieux.)

MINAUDIER, **IERE** adj. (mi-nô-dié, ière — rad. minauder). Qui minaud, qui est sujet à minauder : *Une femme MINAUDIERE. Avec ses airs passionnés, son ton radouci, sa face MINAUDIERE, je le crois un grand comédien.* (Le Sage.)

— Substantif. Personne qui a l'habitude de minauder : *C'est une MINAUDIERE.*

MINAYA, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 90 kilom. S.-O. de Cuenca, près de la limite de la province d'Albacete,

près du chemin de fer d'Alicante à Madrid; 2,760 hab.

MINCE adj. (main-se). — On a fait venir ce mot du latin *minutus*; mais l'accent de l'y s'oppose. Diez a recours à l'ancien haut allemand *ministo*, superlatif de *min*, petit, gothique *mins*, ancien scandinave *minst*, du même radical que le latin *minor*, grec *minos*, russe *men'szi*, sanscrit *manas*, proprement ôté, réduit, de la racine *man*, arreter, restreindre. Langensiepen et Scheiler allèguent le latin *maucus*, qui est en défaut, par l'intermédiaire d'un *manicus*. Tout cela est fort douteux, selon M. Littré, qui donne une autre conjecture. Il fait observer que le mot *mince* ne paraît pas de très-bonne heure dans la langue; qu'on ne le voit qu'au commencement du xiv^e siècle, avec le sens de très-petite monnaie, et il est tenté d'y voir l'allemand *münze*, danois et anglais *mint*, monnaie). Peu épris : Du drap **MINCE**. Une planchette **MINCE**. Une MINCE tranche de lard. Du papier très-MINCE. Une feuille de tôle assez MINCE.

— Grêle, peu épais de taille : Une jeune fille **MINCE** comme une quèque. On me donnerait aussi gros d'or que moi, et je ne suis pas plus MINCES, que je ne voudrais pas continuer. (Dider.)

— Par ext. Qui n'a pas grande importance, grande valeur : Un MINCE revenu. DE MINCES arguments. En vérité, quand je compare nos amitiés à nos haines, je trouve que les premières sont MINCES, petites, fines. (Dider.) Toute industrie, si MINCE qu'elle soit, est profitable. (Cormen.) Il n'y a pas si mince conception qui ne soit liée à une multitude d'autres. (A. J. ques.) En Orient, le propriétaire n'a qu'un MINCE privilège : la nature est le patrimoine de tous. (Renan.) Qui ne jouit d'aucune considération, qui n'en mérite aucune : Il y a des historiens de tous les genres et de tous les caractères; il en est d'assez obscurs, d'une MINCE autorité. (Fraysinoux.) Le plus MINCE auteur, le plus obscur bohème, s'il se croit du génie, se met au-dessus de la loi. (Proudh.)

Un homme de fortune évite un parent *mince*, qui vient le coussin du fond de la province. DESMAIS.

... Au sortir des bancs le plus mince écolier Lit Voltaire et Rousseau pour se débarbouiller. VIENNET.

— Art mil. *Ordre mince*, Ordre de bataille dans lequel les hommes sont disposés sur un petit nombre de rangs.

— s. m. Techn. Nom que l'on donne, dans les industries de la verrerie et de la cristallerie, à des articles d'une extrême délicatesse : Les MINCES que cette usine fabrique se distinguent par la pureté des dessins et l'élégance des formes.

— Syn. *Mince*, délié, écu, etc. V. DÉLIÉ.

MINCEMENT adj. (main-se-man — rad. *mince*). D'une manière mince : Vêtement MINCEMENT doublé.

MINCEUR s. f. (main-seur — rad. *mince*). Etat, qualité de ce qui est mince : Les sculpteurs et les architectes trouvent dans la MINCEUR de la chapelle de l'Apollon Pythien une raison suffisante pour croire que l'original devait être fait de bronze. (G. Planche.) Il Voltaire a dit MINCITÉ.

MINCHA s. f. (main-cha). Prières que les juifs récitent après midi, et qui répondent aux nones des chrétiens.

MINCHINGHAMPTON, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 17 kilom. S.-E. de Gloucester, sur la Frome; 7,300 hab. Fabrication de lainages et de toiles. Restes d'un ancien prieuré de bénédictins, fondé au xiv^e siècle.

MINCIO, l'ancien *Mincius*, rivière du royaume d'Italie, entre la Lombardie et la Vénétie. Elle sort de l'extrémité S.-E. du lac de Garda, coule au S.-E. en passant par Peschiera et Mantoue, où elle devient navigable, et se jette dans le Pô, à Sonobordo, après un cours de 60 kilom. Sur ses bords, le prince Eugène de Beauharnais battit les Autrichiens le 8 février 1814. Sous le premier Empire français, il donna son nom à un département du royaume d'Italie, chef-lieu Mantoue. De 1859 à 1866, il servit de limite entre le nouveau royaume d'Italie et les possessions autrichiennes en Italie.

MINCKWITZ (Jean DE), homme politique allemand, né à Altenbourg en 1787. En sortant de l'École militaire des nobles de Dresde, il devint officier de cuirassiers (1803), fut nommé aide de camp du général Thielmann en 1810, prit part à la campagne de Russie avec l'armée française et reçut le grade de chef d'escadron pour la bravoure dont il fit preuve à la bataille de la Moskova. En 1814, Minckwitz fut attaché à l'état-major du grand-duc de Saxe-Weimar, puis il entra dans la diplomatie. Après avoir été, de 1819 à 1823, ministre plénipotentiaire de Saxe près la cour de Berlin, il retourna à Dresde, où il remplit successivement les fonctions de sous-directeur du ministère des affaires étrangères, de secrétaire d'Etat, de général major, de conseiller intime, de directeur, et fut appelé, en 1830, au poste de ministre des affaires étrangères, qu'il continua à occuper conjointement avec celui de ministre de la maison du roi en 1833. En 1834, Minckwitz prit part aux conférences de Vienne. L'an-

née suivante, il se rendit, en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Berlin et y resta jusqu'en 1848, époque où il rentra dans la vie privée. Il repartit, mais pour peu de temps, sur la scène politique en 1854, comme ambassadeur près de la cour de Russie, pour annoncer à l'empereur l'avènement du roi de Saxe Jean.

MINCOPPIES, habitants des îles Andaman, dans la mer des Indes. D'après le docteur Mouat et le professeur Owen, ils forment le peuple le plus primitif, le plus bas placé dans l'échelle de la civilisation humaine. Les huttes qu'ils habitent se réduisent à quatre poteaux, dont les deux de devant ont de 8 à 8 pieds de hauteur, et les deux de derrière seulement 1 à 2 pieds. Ouvertes sur les côtés, ces huttes ont un toit de bambou ou de palmier, elles sont étroitement reliées entre elles. Les Mincoppies vivent surtout de fruits de mangues et de crustacés. Quelquefois cependant ils tuent des cochons de petite taille qui courent à l'état sauvage dans les jungles. Ils ne possèdent ni chiens ni animaux domestiques, à moins qu'on ne donne ce nom à leur volaille. Leurs canots sont creusés dans un seul tronc d'arbre, au moyen d'une hache en forme de P, et probablement aussi à l'aide du feu. Leurs fleches et leurs lances se terminent généralement par des pointes de fer ou de verre qu'ils tirent des bateaux naufragés, et qui, chez eux, ont remplacé l'os. Ils sont très-habiles à tirer de l'arc et s'en servent, à 40 ou 50 mètres, avec une sûreté infatigable. Leurs filets sont d'un travail adroit et très-propre. Ils n'ont point de poteries; des écailles ou des morceaux de bambou leur tiennent lieu de vaisseaux pour contenir l'eau. Ils tuent le poisson avec le harpon ou le pêcheur avec de petits filets; parfois même ils plongent dans l'eau et vont le saisir de leurs propres mains. Les Mincoppies se couvrent de boue et se tatouent, mais ils ne portent pas de vêtements. Ils semblent en effet dépourvus de tout sentiment de pudeur, et plusieurs de leurs habitudes ressemblent à celles de la brute. Ils n'ont ni idée d'un être suprême, ni religion, ni croyance à une vie future. Après la mort, le calavre est enterré assis. Quand on suppose que les chairs en sont entièrement détachées, on exhume le squelette et chacun des parents du mort s'en attribue un ossement. Si c'est un homme marié, la veuve prend le crâne et le porte au cou suspendu par une corde. Le pays des Mincoppies appartient aux Anglais depuis 1791.

MINCUCCHI (Antoine DE), jurisconsulte italien, né à Prato-Vecchio (Toscane) en 1580, mort en 1668. Il prit le grade de docteur et professa le droit à Florence, à Padoue, à Sienne et à Bologne, où il termina sa vie. On a de lui, entre autres ouvrages, un traité *De fedeli*, publié sous le nom d'*Antonio de Prato Vetus* (Strasbourg, 1695, in-4°), et qui a joui longtemps d'une haute réputation, et *Osservazioni sopra il diritto feudale concernenti l'istoria e le opinioni di Antonio da Prato-Vecchio*, édité par Mancioni (Livourne, 1704).

MIND (Godefroy), célèbre peintre suisse, que l'on a surnommé le *Raphaël des chats*, né à Worblafen, près de Berne, en 1768, mort en 1814. Il était le fils d'un menuisier. Un peintre nommé Legel, qu'il rencontra par hasard, lui donna des leçons de dessin. Bientôt il put dessiner d'après nature des animaux. Et 1778, il fut placé dans une école fondée par Pestalozzi, et y reçut une instruction élémentaire. En sortant de cette école, il entra chez un peintre de Berne, Freudenberger, qui lui apprit à peindre au lavis. D'une sante chancelante, d'un caractère sauvage, Mind vécut presque constamment dans la retraite, se plaisant dans la compagnie d'animaux et s'entourant surtout de chats, dont il étudia les mœurs avec une patience infinie. C'est à ces études que l'on doit ces merveilleux dessins, connus sous le nom de *Groupe de chats de Mind*, qui ont répandu sa réputation dans l'Europe entière, et c'est à juste titre qu'on l'a surnommé le *Raphaël des chats*; car, n'ayant, ni après lui, aucun artiste n'est parvenu à représenter avec autant de perfection les mœurs et la forme du chat domestique. Ses études de chats sont en si grand nombre qu'il serait presque aussi difficile d'en donner la liste que d'entreprendre de les décrire. Suivant la méthode de son maître Freudenberger, il les dessinait au crayon ou à la plume sur des feuilles de papier, et les colorait ensuite à la détrempe; il n'avait aucune notion de la peinture à l'huile et ne grava jamais aucun de ses dessins. Les reproductions qui en existent ont été exécutées après sa mort; mais les originaux sont excessivement rares aujourd'hui, et l'on n'en trouve guère que dans les galeries de l'Angleterre et de la Russie. On a encore du même artiste des *Groupe d'enfants* et des *Ours*, où se révèle le même talent que dans ses groupes de chats.

Bien que le produit de la vente de ses œuvres eût pu lui procurer une position indépendante, il demeura toute sa vie aux gages de la veuve Freudenberger, comme il avait été à ceux de son mari. Jusqu'à sa mort elle lui fournit le logement, la nourriture et les vêtements, empochant en échange tout le salaire de ses travaux.

Mind n'avait ni énergie ni ambition, et il eût été fort malheureux d'un changement dans ses habitudes. Ayant toujours vécu dans la seule société des chats, il s'embellit s'être approprié le caractère de ces animaux, qui ne veulent jamais quitter le lieu où ils ont le plus établi leur domicile.

MINDANAO ou **MAGINDANAO**, île de la Malaisie, la plus considérable des îles Philippines après Luçon et la plus méridionale, si l'on fait abstraction de diverses petites îles, entre 5° et 10° de lat. N., et 119° et 124° de long. E., 1,200 kilom. de tour; 65,000 kilom. carrés; 1,000,000 d'habitants; chef-lieu Zoolé. Elle est composée de deux chaînes les unes par un isthme de 24 kilom. de largeur. Les côtes offrent plusieurs baies, havres et ports. Les baies les plus importantes sont celles d'Illana au S., de Sindangan, de Panguil et de Macabular au N. et au S.-O. Au centre se dressent quelques montagnes volcaniques. Au mois de janvier 1873 un volcan s'est soudainement manifesté sur un des points les plus escarpés de la Cordillère de Bareval. Trois villages, Tabu, Butic et Bountoung, situés dans le voisinage du nouveau cratère, ont été ensevelis sous les cendres; d'immenses forêts ont été hachées ou incendiées et deux lits de rivière ont été comblés. Les plaines et les vallées, arrosées par de nombreux cours d'eau, sont en général très-fertiles. Les principaux produits agricoles sont le riz, les patates douces et les fruits de toute sorte. Des forêts impénétrables qui couvrent une certaine partie de l'île, ont tiré d'excellents bois de construction. Les pâturages nombreux et d'excellente qualité nourrissent surtout des buffles, des porcs, des chèvres et de petits chevaux pleins de feu. Les rivières sont très-poissonneuses; quelques-unes roulent des paillettes d'or. Les habitants sont les Mindanaos, gouvernés par un sultan, qui est considéré comme le chef principal de l'île, les Illanos et les Papous. Ils font peu de commerce et sont généralement adonnés à la piraterie.

Ces indigènes sont de taille moyenne et ont le teint basané et l'œil vif; ils ne laissent pas croître leur barbe et attachent leurs cheveux sur la tête, en les fixant au moyen d'un morceau de bois plat de 5 à 6 pouces. Ils aiment la danse, les festins et les combats de coqs. Ils ont l'esprit vif, mais ils sont fiers et vindicatifs, traitent les étrangers avec beaucoup de cérémonie et exigent d'être traités de même. Ils ont plusieurs dialectes; néanmoins, leur premier idiome paraît être le cissayan; ils parlent également le malais. Le gouvernement des Mindanaos est en partie féodal et en partie monarchique; après le sultan, dont le trône est héréditaire, il y a divers grands fonctionnaires de l'Etat, dont la charge est aussi héréditaire, et de grands feudataires qui sont mamometans. Les indigènes qui ne suivent pas cette religion sont opprimés; ils peuvent être vendus par le sultan avec les terres, et payent une taxe annuelle que ne payent pas les autres. Magellan fut le premier Européen qui visita cette île; il y arriva le jour de Pâques, en 1521, et en prit possession au nom de Charles V. Les Espagnols y formèrent plusieurs établissements, qui ne firent jamais de grands progrès, et qui sont actuellement répartis en trois provinces, gouvernées par des alcaides : Sambongan à l'O., Misamis au N., et Caraga à l'E. On évalue à 50,000 individus la population de cette colonie, dont le ch.-l. est Sambongan. Les Hollandais, qui visitèrent cette île en 1607, 1616 et 1627, envoyèrent une ambassade au sultan, en 1689, pour obtenir la permission d'y bâtir un fort, mais elle leur fut refusée.

MINDELHEIM, autrefois *Rostrum Nemoris*, ville de Bavière, cercle de Souabe, à 45 kilom. S.-O. d'Augsbourg, sur le Mindel; 2,800 hab. Donnée en apanage au duc de Marlborough.

MINDEN, en latin *Minda*, ville de Prusse, province de Westphalie, chef-lieu de la régence de son nom, à 90 kilom. N.-E. de Munster, sur le Weser et à son confluent avec la Bastau; 12,000 hab. Gymnase; école normale primaire; école d'agriculture; école d'accouchement; société pour l'histoire et les antiquités nationales. Fabrication de draps, cuirs, tabac; navigation; commerce de grains, lin, fils, eaux-de-vie, cuirs, draps. Minden s'élève sur la rive gauche du Weser, que l'on traverse sur un beau pont de pierre, construit en 1518, et dont les Français, en 1833, firent sauter une voûte, remplacée aujourd'hui par une arche en bois. Le plus remarquable de ses édifices publics est la cathédrale, construite à la fin du xiv^e siècle, et dans laquelle se voit un beau tableau de Henri Adregher, artiste westphalien du xv^e siècle (Wilkinson venant demander le baptême à Charlemagne). L'église Saint-Martin, d'où l'on découvre une belle vue, possède un tableau attribué à Lucas Cranach et de curieuses stalles de pierre sculptées.

Minden est une ville très-ancienne. Charlemagne y fonda un évêché en 780; Conrad II y tint une diète de l'empire; Henri III et Henri IV y résidèrent. Elle embrassa la Réforme en 1526 et fut incendiée deux ans après. Charles-Quint s'en empara en 1547, Tilly en 1626, le duc de Lunebourg en 1634, l'électeur de Brandebourg en 1650, les Français en 1757, les Hanovriens en 1758. L'an-

née suivante, les Français s'en rendirent encore maîtres, et se firent battre près de cette ville par le prince Ferdinand de Brunswick. Elle fut cédée à la France par la Prusse lors de la paix de Tilsit, et incorporée alors avec son territoire au royaume de Westphalie, érigé en faveur du grand-duc de Nassau; mais en 1810 Napoléon I^{er} réunit Minden au territoire de l'empire français. Les événements de 1813 et 1814 la restituèrent à la Prusse. La régence de Minden, subdivision administrative de la Prusse, forme la partie N.-E. de la province de Westphalie; elle est comprise entre la province prussienne de Hanovre au N., les principautés de Lippe et le Brunswick à l'E., la principauté de Waldeck au S., les régences de Munster et d'Arenberg à l'O.; superficie, 5,282 kilom. carrés; 500,000 hab. Elle est subdivisée en 10 cercles.

MINDEN (évêché DE), petit Etat souverain de l'ancien empire germanique. Cet évêché, fondé par Charlemagne dans le pays des Saxons, reçut d'Otton le Grand les droits régaliens en 961. Au xiv^e siècle, il fut érigé en duché indépendant par l'empereur Louis de Bavière. Il comprenait alors une étendue de 70,000 kilom. carrés, avec une population de 70,000 hab. Le traité de Westphalie, en 1648, secularisa cet évêché et le donna, sous le titre de principauté, à l'électeur de Brandebourg. En 1807, il fut incorporé au royaume de Westphalie, mais en 1814 il fit retour à la Prusse, et son territoire fut officiellement la plus grande partie de la régence de Minden.

MINDERER (Raymond), médecin allemand, né à Augsburg vers 1570, mort dans la même ville en 1621. Il fut attaché longtemps à l'armée de service, puis devint médecin de l'empereur Matthias, de l'électeur de Bavière, et premier médecin de sa ville natale à partir de 1606. Ce savant découvrit l'acétate d'ammoniaque, qui reçut le nom d'*esprit de Minderer*. Ses principaux ouvrages sont : *De pestilentia* (Augsbourg, 1608); *Thronica medica, seu plantis medicinis iugentis* (Augsbourg, 1619); *Medicina militaris* (Augsbourg, 1620), traité souvent réédité.

MINDERHOUT, peintre belge, né à Anvers en 1577, mort à Bruges en 1663. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il devint en même temps que Rubens membre de l'Académie de peinture d'Anvers et qu'il fut admis dans la Société des peintres de Bruges, où il s'établit en 1662. Cet artiste a exécuté un grand nombre de tableaux qui, pour la plupart, représentent des ports, des vaisseaux en rade ou en mer. Dans ces tableaux, qui sont recherchés, on admire surtout de beaux effets de lumière et une sérieuse étude de la nature, mais on y trouve des figures lourdes, mal groupées et trop nombreuses. Ses principales œuvres se trouvent à Bruges. Nous citerons de lui un *Port du Levant* et la *Ville de Bruges*, au musée du Louvre; une *Vue de Bruges*, au musée de Rouen; le *Port d'Anvers*, au musée de cette ville, etc.

MINDORO, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel des Philippines, la plus considérable du groupe après Luçon et Mindanao, au S. de Luçon, dont elle est séparée par le canal de son nom, et au N.-E. des îles Calamianes, entre 12° 12' et 13° 30' de latitude N., et entre 118° et 119° 10' de longitude E. Sa plus grande longueur du N.-O. au S.-E. est de 175 kilom., et sa plus grande largeur de 81 kilom. La pointe de Calavite forme son extrémité N.-O., baignée par la mer de Chine, et la pointe Burican forme son extrémité S.-E., baignée par les eaux du bras de mer qui porte le nom de Mindoro. Les côtes, quoique très-découpées, ne présentent pas cependant de grandes baies; l'intérieur de l'île est sillonné de hautes montagnes d'où descendent de nombreux ruisseaux, dont plusieurs roulent de l'or. Le climat y est très-varié; les vents du N.-E. et du S.-O. y soufflent souvent avec violence. Le sol fertile produit en abondance du riz, du coco et autres plantes alimentaires. Les forêts sont peuplées d'arbres qui fournissent d'excellents bois de construction et d'ébénisterie, de la gomme, de la résine et du bois de teinture. A l'exception de quelques peuplades sauvages qui habitent le centre de l'île, Mindoro est soumise aux Espagnols; elle forme, avec les petites îles qui l'entourent, une province administrative placée sous les ordres d'un gouverneur militaire qui relève des autorités supérieures de Manille. Sa population est évaluée à 30,500 hab.; elle a pour chef-lieu Calapan. En 1570, Legaspi prit possession de Mindoro au nom de la couronne d'Espagne.

MINE s. f. (mi-ne. — Delâtre et Chevallet rapportent ce mot au germanique : allemand *minen*, air, exécuter; mine; danois *mine*; suédois *min*, *miner*; hollandais *myne*; anglais *mien*, *mien*, mot que Chevallet dérive d'un ancien verbe germanique signifiant manifester, montrer extérieurement, faire paraître; ancien haut allemand *meinun*, probablement de la grande racine *man*, penser, à laquelle s'applique la signification de informer; avertir. Il n'est pas sûr cependant que l'allemand *mine* ne soit pas tout simplement le mot romain introduit dans les langues germaniques. Le mot est aussi dans le celtique : bas breton

min et man; kymrique mein. Mais là également il y a doute sur la question de savoir si le mot est indigène ou s'il est d'importation romane. M. Littré remarque que le mot n'est pas ancien dans la langue; et de fait, on ne le trouve pas dans les auteurs antérieurs au xve siècle. Villon est un des premiers qui en aient fait usage. Expression des traits : *Un cavalier de belle mine. Ce n'est pas à la mine, c'est à l'esprit qu'il faut regarder.* (Boissodaine.)

Rien n'est, à mon avis, si trompeur que la mine.

CAMPISTRON.
Monsieur, un homme noir et d'habit et de mine Est venu nous laisser, jusque dans la cuisine, Un papier griffonné d'une telle façon. Qu'il faudrait pour le lire être pis qu'un démon.

MOLIERE.
— Air, contenance, manière de se tenir indiquant les sentiments que l'on éprouve ou que l'on feint : *Quelle mine nous faites-vous là ? Je vois à sa mine qu'il n'est pas content. Dans toutes les professions, chacun affecte une mine et un extérieur pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie.* (La Rochef.) La politesse est souvent une vertu de mine et de parade. (Molière.)

Qu'étes-vous, s'il vous plaît ? votre mine est si haute Que peut-être en parlant ferais-je queue faute.

BOUSSAULT.
... Je tiens tout homme médisable Que je n'aurais jamais sa mine redoutable Et qu'on fait des cieux on voit toujours guindé.

MOLIERE.
— Apparence : *Il porte la mine d'un fripon. Il a la mine de ne savoir pas long.*

— Bonne mine, mauvaise mine, Apparence d'une personne comme il faut, d'une personne malheureuse ou peu honnête : *Cette dame a fort bonne mine. Voilà deux individus qui ont mauvaise mine. Son habilement, dont j'admire la richesse et le goût, relevait sa bonne mine.* (Le Sage.) Apparence de bonne ou mauvaise santé : *Depuis qu'il est revenu de la campagne il a fort bonne mine. Je crois qu'elle est malade; elle a fort mauvaise mine.*

— Avoir bonne mine, Etre appétissant : *Voilà un plat qui a bonne mine.*

De quand sont vos jambons ? Ils ont fort bonne mine.

LA FONTAINE.
— Avoir de la mine, Représenter, être bien de sa personne :

J'ai de la mine encore assez pour plaire aux yeux.

MOLIERE.
— Avoir la mine longue, Epruver un dépitement qui se trahit sur la figure.

— Faire mine, Faire semblant, paraître avoir l'intention : *Ferme la porte, il fait mine de revenir. Voilà les beaux jours qui font mine de revenir.* (Mme de Sév.) *Faire la mine, Etre maussade; Cette femme fait toujours la mine. Il fait la mine à quelqu'un, Lui témoigner son mécontentement par la manière dont on le regarde, dont on l'accueille : Pourquoi me faites-vous la mine ? Il fait bonne, mauvaise mine, Traiter, accueillir gracieusement ou froidement : Depuis que je l'ai payé, il me fait bonne mine. Je ne sais comment j'ai pu l'indisposer; elle me fait mauvaise mine. Tant que j'eus de l'argent, mon hôte me fit bonne mine et fut de grands égards pour moi.* (Le Sage.)

— Payer de mine, Avoir un air qui fait juger avantageusement des qualités de l'esprit : *Il paye de mine, mais au fond c'est un sot. Il ne paye pas de mine, mais il a beaucoup d'esprit.*

— Faire bonne mine à mauvais jeu, Dissimuler l'ennui, le chagrin, le mécontentement que l'on éprouve.

— Pl. Mouvements de visage; expression des traits, gestes affectés : *Allons, madame, décidez-vous, vous en serez quitte pour quelques petites mines; cela vous coûte si peu et vous s'ied si bien!* (Th. Leclercq.) Signes d'intelligence, agaceries : *Elle ne cessait de me faire des mines. Je ne fis pas semblant d'y prendre garde, et je ne répondis point à ses mines.* (Le Sage.)

Elle a de certains yeux, de certaines manières, Des souris attrayants, des mines meurtrières.

RICHAUD.
— Syn. Mine, air, physionomie. V. AIR.

— Allus. littér. Garde-toi, tant que tu vivras, De juger les gens sur la mine, Distique qui termine la fable de La Fontaine intitulée : *le Cochet, le Chat et le Souricaut.* Cette fable est charmante de tous points; tout y est excellent; « pas un mot de trop, pas une négligence, » dit Chamfort. Les deux animaux qui arrêtent les yeux du souricaut offrent deux modèles de peinture inimitables :

L'un doux, bérin et gracieux, Et l'autre turbulent et plein d'inquiétude.

Les deux vers qui sont passés en proverbe et que l'on cite très-souvent sont, nous l'avons dit, ceux qui terminent la fable.

MINE s. f. (mi-ne. — Quelques étymologistes tirent ce mot du latin *medimus*. M. Littré adopte l'opinion d'Oliver de Serres, qui regarde mine comme une abréviation de *hemine*, par aphérèse. La mine est, en effet, la moitié du setier, comme l'hémine grec était la moitié de l'hektes ou sextarius). Mé-

troil. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée en France et formant la moitié d'un setier ou 78 lit., 0497. Mesure de capacité qui était en usage à Florence, et valait 12 lit., 1845. Mesure de capacité, autrefois usitée en Piémont, et valant 19 lit., 1666. Mesure milanaise, qui valait 12 lit., 592.

— Anc. loc. En avoir pour sa mine de fèves, Etre mal accommodé, essayer quelque revers très-fâcheux. On disait aussi En avoir pour sa maine de fèves.

MINE s. f. (mi-ne. — du latin *mina*; du grec *mnā*, nom d'une pièce de monnaie qui est venu aux Grecs des langues orientales : hébreu *maneh*, même sens, du verbe *manah*, supputer, compter; chaldéen *manah*, même sens). Métrol. Anc. Monnaie des Grecs et des Hébreux, qui valait à Athènes 69 francs. Poids usité chez les Grecs, et valant 324 grammes. *Ancienne mine, Mine attique* qui valait 17 fr. 50.

MINE s. f. (mi-ne. — V. MINER). Gîte dans l'intérieur de la terre, où sont enfouies diverses matières utiles à l'industrie : *Des mines d'or, d'argent, de cuivre, de charbon, de sel. Un pays riche en mines. Exploiter une mine. Pour exploiter les mines de la Sibérie, les criminels manquent, on en fait.* (De Cus-tine.) *Cavité pratiquée au-dessous du sol pour extraire les minéraux qui y sont renfermés : Ouvrir une mine. Travailler dans la mine. Descendre dans la mine. Les mines d'An-zin ont eu longtemps pour principaux propriétaires de puissants manipulateurs d'écus et de politique.* (Toussaint.)

— Excavation souterraine quelconque : Voyez-vous, à nos pieds, pour incessamment Cette maudite laie, et creuser une mine ?

LA FONTAINE.

— Fig. Fonds riche ou inépuisable : *Ce sujet est une mine féconde de beautés poétiques.* (Acad.) *Plus on fouille dans l'antiquité, plus on voit combien les nations modernes ont puisé tout à tour dans ces mines aujourd'hui presque abandonnées.* (Volt.)

— Fig. Mine d'or, Affaire, industrie qui fournit continuellement des profits, des ressources : *L'idée des diables tortueux infligent aux âmes des hommes des tortures matérielles fut, pour l'Eglise, une mine d'or.* (Michélet.)

— Enseignem. Ecole des mines, Etablissement où l'on forme des ingénieurs pour l'exploitation des mines : *Les professeurs, les élèves de l'Ecole des mines.*

— Minéral. Minéral : *Des échantillons de mine d'or, de mine de cuivre. De toutes les substances métalliques, la mine de fer est la plus difficile à fondre.* (Buff.) *Mines fées, Filons de minéral qui se prolongent sur une étendue considérable. Mines égarées, Parties de minerais éparées, et qui ne forment pas de filon proprement dit. Mine grasse, Minéral pur, dégagé de sa gangue. Mine de plomb, Flombage, carbure de fer, graphite : Des crayons en mine de plomb. Mine d'acier, Fer spathique.*

— Peint. Couleur d'un rouge orangé très-vif.

— Législ. Peine qui consistait à travailler dans les mines, et qui a été en usage chez divers peuples anciens et modernes : *Les Russes condamnent encore les criminels aux mines.*

— Art mil. Cheminement souterrain au-dessous des fortifications de l'ennemi, qu'on pratique pour faire sauter ce qui se trouve au-dessus : *Puits de la mine. Entonnoir de la mine. Charger la mine. Faire jouer une mine.* *Fig. Travail secret ayant un but de destruction : La flatterie est une mine que creuse le vice pour faire écrouler la vertu.* (Mme d'Arconville.) *Evénement de la mine, Arriver en creusant jusqu'à la mine pratiquée par l'ennemi, et fig., Découvrir la trame, l'intrigue, le secret.*

— Techn. Trou que l'on pratique dans le rocher, et que l'on remplit de poudre, pour déterminer une explosion et détacher des fragments de la pierre : *Il fallut employer la mine pour ouvrir un passage à l'armée.*

— Encycl. Mines d'exploitation. I. GISEMENTS. Les mines carbonifères ayant été étudiées en leur lieu (V. HOUILLE) et la recherche des pierres précieuses et des diamants se faisant presque toujours à ciel ouvert lorsqu'elle constitue une exploitation isolée, nous n'avons à nous occuper dans cette première partie de notre travail que des gîtes métallifères. Nous les étudierons par contrées.

— Gîtes métallifères d'Angleterre. Depuis le xiii^e siècle, l'Angleterre s'est placée en tête de la production métallifère en Europe, et elle doit ce rang aux richesses métalliques des deux districts du Cornwall et du Cumberland, sans doute, mais plus encore au bas prix du combustible et à l'esprit industriel de la nation. Le Cornwall fournit seul tout l'étain et les sept huitièmes du cuivre produit par les mines de l'Angleterre, et le sol métallifère y est constitué par la réunion de trois roches : granit, élván et killas. Les filons d'étain et de cuivre ne dépassent pas Truro, et dans le N.-E. du comté, de même qu'aux environs du Devonshire, on ne rencontre plus que de rares filons, tels que ceux d'antimoine de Huel-Boys et ceux de plomb de Pentegize. D'après la disposition des filons, l'oxyde d'é-

tain est antérieur à la pyrite cuivreuse, et la génération de ces gîtes doit être considérée comme un phénomène lent et continu, qui, entre les deux périodes, a offert des alternances des deux minerais. A une époque postérieure sont venus d'autres filons remplis en grande partie de matières stériles et appelés filons croiseurs. Il résulte de diverses circonstances géologiques que la vraie roche métallifère de la contrée est l'élván, dont la sortie a précédé les émanations métallifères et contribué peut-être à provoquer la formation des fentes à filons, sortie contemporaine de la formation dévonienne. Les filons stannifères du Cornwall sont principalement composés de quartz, mélange tantôt de chlorite, tantôt de tourmaline et même de mica, quelquefois de fer oxydé hydraté et de sphath-iron. Dans ces gangues, le peroxyde d'étain est disséminé en particules, en noyaux, en petits cristaux, accompagnés de pyrite cuivreuse qui devient, dans certains cas, dominante, de mispickel, de fer arséniate, d'uranite et de wolfram. Les filons d'étain, dont le siège principal est aux environs de Saint-Just, dans le S.-O. du district, sont concentrés vers la limite de contact des granites et du killas, mais plus riches dans les killas; leur allure est très-variables, et généralement un filon s'enrichit d'autant plus, dans le cas d'intersection par un autre, que l'angle de croisement est plus aigu; tandis que s'il y a bifurcation ou étranglement, ce qui arrive spécialement en passant d'un terrain à un autre, il y a en même temps appauvrissement. L'oxyde d'étain présente en Cornwall quelques amas, surtout dans le granit, rarement dans l'élván; le plus remarquable est celui de Saint-Austie, dont l'exploitation se fait à ciel ouvert, et qui semble postérieur au granit encaissant. On rencontre encore dans le Cornwall les alluvions stannifères, qui résultent de l'action des eaux sur les gîtes préexistants, et dans lesquelles l'étain, accompagné de quartz et de tourmaline, est tantôt en grains très-fins, tantôt en galets assez gros, et complètement débarrassé de pyrites et de mispickel. Les gîtes cuivreux consistent, dans le Cornwall, en filons puissants concentrés aux environs de Reith. Ils sont en gangue quarzeuse, mêlée accidentellement à de l'hématite brune et à de l'argile. A la pyrite cuivreuse s'unissent le sulfure de cuivre, l'oxydure et le cuivre natif, auxquels sont annexés le mispickel, la pyrite de fer, l'oxyde d'étain et la blende. L'argile est postérieure au filon et l'oxyde de fer hydraté domine dans la partie supérieure. Les filons de cuivre sont remarquables par leur étendue, et l'un d'eux a été reconnu sur une longueur de 9,000 mètres; leur richesse n'est pas uniforme; la teneur s'accroît jusqu'à une certaine profondeur, à partir de laquelle il y a décroissance; d'ailleurs elle est plus considérable dans les killas de couleur blanchâtre que dans ceux de couleur rouge ou d'une autre couleur foncée. La quantité de minéral extraite par an peut être évaluée à 500,000 tonnes, concentrées par les préparations mécaniques à 200,000.

Les mines de plomb d'Angleterre sont principalement concentrées dans le Cumberland, le Derbyshire, le Devonshire et le Cornwall. Dans ces deux derniers districts, elles traversent les killas et la grauwacke, tandis que dans les deux autres elles sont enclavées dans le calcaire carbonifère de la partie inférieure du terrain houiller. Au milieu des parties métallifères de celui-ci, les mineurs distinguent trois modes de gisement : les *rake-veins* ou filons proprement dits, de beaucoup les plus abondants; les *pipe veins* ou amas allongés; les *flat-veins*, véritables lits intercalés dans les couches. La forme accidentée des filons est très-remarquable, et dans le Cumberland les couches calcaires apparaissent comme le siège véritable des minerais, à l'exclusion des autres roches. Les gîtes du Derbyshire offrent la même structure que ceux du Cumberland; seulement, les inclinaisons horizontales des trapps y sont beaucoup plus fréquentes, et la plupart des filons sont limités subitement et complètement par ces roches. La production du plomb est évaluée en Angleterre à plus de 600,000 quintaux métriques provenant de 900,000 quintaux lavés et préparés.

L'Angleterre produit en outre 100,000 quintaux de zinc, résultant de quelques minerais calcaires du Derbyshire et surtout de la blende qui accompagne les gîtes de galène.

— Gîtes métallifères de la Russie. Les gîtes de la Russie sont rassemblés dans les monts Ourals, les monts Altaï et la Daourie. On en trouve dans l'Oural : le platine, l'or, les riches minerais de cuivre et de fer. Les monts Altaï renferment les mines d'or et d'argent aurifère de Kolyvan et de Zmeof, qui semblent appartenir aux schistes de transition. La Daourie contient surtout d'abondants gisements de galène argentifère dans des calcaires métamorphiques. La production de l'or est aujourd'hui de 20,000 kilogrammes, celle du platine de 1,900 kilogrammes. Dans l'Oural, les sables aurifères sont ordinairement recouverts par des couches d'argile et d'alluvions tourbeuses, et composés de roches anciennes, telles que granits, syénites, gneiss, quartz et schistes, réunis par une argile ocreuse et un sable quartzueux; l'or s'y trouve disséminé en paillettes, en filaments,

en pépites arrondies et plates; il n'existe que dans la partie la plus basse des vallées. Les gisements aurifères doivent leurs principes métallifères à la destruction des gîtes en place, dont les eaux ont isolé l'or. Le seul filon exploité est celui de Berzouf, où l'or est engagé dans un quartz chargé d'oxydes de fer et de pyrites. D'après les observations des ingénieurs russes, on a été conduit à considérer l'or comme ayant son gisement principal dans le quartz ferrugineux des couches schisteuses métamorphiques, en relation de contact ou de voisinage avec les serpentes et les diorites.

Les monts Ourals renferment les principales mines de cuivre de la Russie; les plus productives sont celles de Tourinsk et de Nijni-Tanguisk. Les minerais, en général d'une pureté remarquable, sont souvent au contact du calcaire et des trapps, et appartiennent probablement à la classe des gîtes irréguliers et de contact, ainsi que les mines d'argent et de plomb de l'Altaï. Celles de Kolyvan sont des amas stratifiés entre les couches métamorphiques et les porphyres qui les pénètrent. Le gîte le plus productif, celui de Zyrianofsk, est enclavé dans les schistes talco-chloriteux, et se divise à sa base en deux branches. La masse du filon est composée de quartz servant de gangue, dans la partie supérieure, à des minerais ocres, carbonatés de plomb, de cuivre, oxyde de fer hydraté; dans la partie inférieure, à des minerais sulfurés, galène argentifère, pyrites de cuivre et de fer, blende et cuivre gris argentifère. Cette mine produit annuellement 3,000 quintaux de plomb, 5,000 de cuivre et 700 kilogrammes d'argent. Les mines de plomb argentifère de Nerchinsk donnent 3,000 à 4,000 kilogrammes d'argent. En tout, 16,000 kilogrammes avec l'argent qui provient des gîtes de l'Altaï.

— Gîtes métallifères de la France. D'après la constitution géologique de la France, on ne peut y chercher les gîtes métallifères que dans cinq districts, qui sont : la pointe de Bretagne, le massif des Vosges, le massif qui constitue le plateau central, la chaîne des Pyrénées, les Alpes. Leur richesse est généralement inférieure à celle des gîtes de même nature exploités dans les pays voisins.

Le massif de la Bretagne offre la plus grande analogie avec le Cornwall; cependant, les filons d'étain y sont à peine représentés, ceux de cuivre n'existent plus, et l'on n'y trouve que des gîtes de galène argentifère et de blende peu puissants. L'oxyde d'étain a été principalement signalé sur deux points : la côte de Pyriac, où le killas est en contact avec le granit et où l'étain se présente en petits rognons disséminés ou en filons à gangue de quartz; et le moulin de la Villedeir, dans le Morbihan, où l'on rencontre un filon de quartz stannifère, encaissé dans le granit. L'époque des filons cuprifères ne paraît pas exister en Bretagne; mais on rencontre des filons puissants de galène plus ou moins argentifère, avec du plomb carbonaté et phosphaté, des terres ocres ou argentifères et de la blende. Les plus riches sont situés à Poul-louven et à Huelgoat, et le produit annuel de ces mines est de 3,000 quintaux métriques de plomb et 1,400 kilogrammes d'argent. A Pont-péan, près de Rennes, on a exploité un filon de galène argentifère à gangue blendeuse, qui produisait 7,000 quintaux métriques de galène et qui a été abandonné à cause des difficultés de l'épuisement. Il existe encore des filons de galène argentifère à Châtaulard, abandonnés depuis 1790. D'autres gîtes métallifères sont encore connus, mais non exploités.

Le massif des Vosges, abandonné par suite de l'imprévoyance des anciens exploitants, est celui qui présenterait le plus de chances pour des travaux de reprise. Les environs de Sainte-Marie-aux-Mines renferment un grand nombre de filons de galène argentifère, dont le principal est celui de Lacroix, renfermant, outre le phosphate de plomb, de l'argent rouge et de l'argent natif. Il fournissait, en 1756, 12,000 quintaux métriques de plomb et 1,460 kilogrammes d'argent. Près de Sainte-Marie, deux filons ont été exploités, ceux de Surlatte et de l'Espérance. A Giromagny, on trouve des filons métallifères dont l'exploitation est aujourd'hui reprise. En résumé, l'ensemble du massif présente deux systèmes de filons : l'un, dirigé du N. au S., comprend les principaux gîtes de galène argentifère; l'autre, dirigé du N.E. à l'O., renferme un autre grand nombre de filons à gangues de quartz, chaux carbonatée et sphath-iron, caractérisés comme minerais par le cuivre gris, la galène argentifère, l'argent sulfuré, le cobalt arsénial, l'arsenic natif et des pyrites quelquefois aurifères. La liaison fréquente de ces deux systèmes de filons paraît se rattacher à une sorte de contemporanéité des différentes émanations métallifères. Les principaux centres de filons cuprifères sont Sainte-Marie-aux-Mines, Giromagny et les montagnes qui séparent cette dernière localité de Plancher-les-Mines. Le massif des Vosges renferme encore un grand nombre de gîtes de fer, dont le principal est dans la montagne de Framont.

Le plateau central de la France renferme un très-grand nombre de filons de galène argentifère, dont beaucoup ont été exploités. Il y a même encore deux centres d'extraction, l'un à Pont-Gibaud et l'autre à Vialas et

Villefort. Les principaux filons exploités autour de Pont-d'Aud sont contenus dans un terrain de stéatichistes et de micachistes, avec une puissance moyenne d'un mètre et dirigés du N. au S., direction commune à tous les accidents du sol dans la contrée. La gangue principale consiste en matières argileuses et sulfate de baryte, en galène avec du plomb carbonaté et phosphaté, de la blende et de la bournonite. Les mines de Vialas et de Villefort contiennent une douzaine de filons dont les directions différentes annoncent plusieurs époques de formation; ils sont réunis en faisceau au contact du gneiss et du granit, avec une gangue de quartz, de chaux carbonatée et de baryte sulfatée, et des rognons de galène argenteuse mélangée de pyrite cuivreuse et de blende. Dans l'ensemble de cette contrée, les gîtes antimonifères sont représentés par des filons à gangues quartzueuses, dans lesquels le sulfure d'antimoine est le seul minéral. Depuis quelques années, plusieurs filons de l'Aveyron ont été l'objet de travaux de reprise, et deux espèces tendent à isoler sur plusieurs points du plateau: quelques petits filons d'étain à Vautry, près de Limoges, et à Ségur, dans la Corrèze; des filons bleudeux, dont le gisement le plus important est celui de Clairac, dans le Gard. Les mines de Cheny, aujourd'hui épuisées, étaient ouvertes sur un gîte placé au contact du granit et des gres inférieurs du lias, et contenaient des amas de pyrite cuivreuse, de cuivre carbonaté et oxydé, dont l'exploitation a donné des résultats fructueux.

La chaîne des Pyrénées offre peu de ressources en filons métallifères, mais présente un grand nombre de gîtes de fer oxydé ou de fer spathique, qui alimentent les forges catalanes. Le plus important est celui de Rancié, près de Vicdénos, dans la partie inférieure de la formation jurassique. L'une des couches

de la montagne de Rancié, composée d'hématites, sur une hauteur de 600 mètres, a une puissance moyenne de 20 mètres jusqu'à 40 mètres dans les renflements, quelquefois étagés à 4 mètres, et paraît postérieure au terrain éocène. La masse du Canigou montre la génération de gîtes de fer spathique sur une plus grande échelle encore. Il existe de plus des filons de blende et galène, surtout autour du mont Crabère, aux environs de Sintin, de Castillon et d'Aulus.

Dans les Alpes françaises, les seuls gîtes exploités sont des amas de fer spathique, spécialement à Allevard. La vallée d'Oisans renferme le petit filon de la Gardette, quartz, pyrite de fer et or natif, d'une puissance de 0m,30 et qui a été suivi sur plus de 300 mètres. Le gîte le plus intéressant est celui d'Allevard, dans la montagne des Chalanques; sa gangue est argileuse et renferme les substances les plus variées, qui contiennent de l'argent natif, de l'argent sulfuré, accompagné de galène argenteuse, nickel arsenical, arsenic, antimoine natif, cuivre sulfuré, cuivre carbonaté, cuivre gris, oxyde de manganèse, mercure sulfuré et mercure natif. La montagne est composée de schistes talqueux et amphiboliques, enclavant des couches calcaires et surmontant des granits qui en forment la base.

Les gîtes métallifères de France sont peu exploités; les savants qui s'en sont occupés sont unanimes à dire qu'il serait possible de faire mieux, et que les richesses métallurgiques de notre pays, sans égaler celles d'autres pays plus favorisés, sont loin d'être aussi minces qu'on le croit généralement. C'est l'avis de M. Caillaux, qui a fait sur l'état des mines françaises des études très-sérieuses. C'est à lui que nous empruntons les deux tableaux suivants, qui indiquent les progrès de l'exploitation de 1836 à 1864 :

NATURE DES MINES EXPLOITÉES.

Années.	Plomb argentifère.	Antimoine.	Cuivre.	Manganèse.	Plomb.	Etain.	Zinc.
1836	9	11	7	8	0	0	0
1850	10	2	2	7	5	2	0
1856	16	6	3	12	4	1	6
1861	29	2	7	5	4	1	4
1864	29	7	12	4	9	0	0

PRODUCTION ANNUELLE.

Années.	Ouvriers.	Salaires.	Produits.
		Fr.	Fr.
1836	1,863	?	1,126,485
1850	1,649	422,404	1,078,512
1856	2,531	1,425,995	1,425,995
1861	4,440	2,356,969	3,086,406
1864	5,013	2,451,005	5,306,812

— *Gîtes métallifères de l'Allemagne septentrionale.* L'Allemagne est la terre classique de l'exploitation des mines et peut être divisée en trois zones: l'une, entre l'Elbe et le Weser, comprenant le Harz, l'Erzgebirge et le Thüringwald, et renfermant les principales mines de plomb, d'argent, de cuivre, de cobalt, et les forges pour les fers de qualité supérieure; l'autre, entre le Weser et le Rhin, représentée par la production des fontes cristallines, pour la fabrication des aciers allemands; enfin, la zone belge rhénane, qui est en possession de la production des fontes communes, des fers à rails et du zinc. L'Erzgebirge est la chaîne de montagnes qui sépare la Saxe de la Bohême, dirigée O. 35° N., dont les points culminants sont formés par les dômes porphyriques et par quelques dykes basaltiques, sur une longueur de 150 kilomètres. Le versant de la Saxe est uniquement composé de gneiss et de quelques alternances schisteuses; celui de la Bohême présente des affleurements de dépôts secondaires et tertiaires qui recouvrent les porphyres, les granites et les gneiss de l'axe culminant. Freyberg est le centre des filons les plus connus; Altenberg, Zinnwald sont célèbres par leurs gisements d'étain, etc., etc. Dans tout le district de Freyberg, les gneiss présentent un aspect identique, à peine modifiés par quelques bancs de quartzites, et, vers le S.-O. et le N., se trouvent des zones de micachistes et de schistes argileux; on y rencontre près de 900 filons reconnus, et, outre ceux-ci, il existe dans l'Erzgebirge un assez grand nombre de gîtes irréguliers, caractérisés principalement par l'oxyde d'étain, qui se présente sous quatre formes différentes: en amas; disséminé dans les couches du terrain schisteux avec les gangues; en filons remplis postérieurement à la formation du terrain encaissant; en alluvions stannifères, dans les vallées où les eaux diluviennes ont détruit des gisements préexistants. En observant ces différents gîtes, on remarque que la roche métallifère par excellence de l'Erzgebirge est le porphyre quartzifère; les gisements d'étain sont les plus anciens de la série; les galènes et les pyrites pauvres argentifères forment une seconde période distincte; enfin les minerais de cobalt, urane, bismuth et argent sont les plus récents. En Saxe, on produit par année 65,000 marcs d'argent, 8,000 quintaux métriques de plomb, 2,200 d'étain, 6,000 de smalt de cobalt, de nickel, etc. La production de l'argent, devenue la principale industrie de Freyberg, est spécialement représentée à l'usine d'Halsbrunn. Le Harz est un flot tubérant, forme par les terrains de transition et surgissant au-dessus des plaines secondaires de l'Allemagne septentrionale. La plupart des gîtes métallifères appartiennent à

une seule et même période, contemporaine des éruptions amphiboliques et dioritiques. On peut distinguer: 1° les minerais de fer oxydés, formant des gîtes irréguliers de contact, subordonnés aux roches amphiboliques; 2° les minerais d'argent, argent antimonial, argent sulfuré, etc., accompagnés de galène argenteuse et d'arsenic natif; 3° les galènes plus ou moins argentifères et les blendes avec pyrites cuivreuses; 4° les filons cuivreux, où la pyrite est presque isolée des autres minerais, avec une gangue quartzueuse; 5° quelques filons peu puissants, caractérisés principalement par le sulfure d'antimoine. La production annuelle en minerais triés, non compris les minerais de fer, est d'environ 1,000,000 de quintaux métriques, fournissant 31,000 quintaux de plomb et litharge, 3,000 de cuivre, 700 de zinc, 50,000 marcs d'argent et 11 marcs d'or; plus, 600,000 quintaux de fonte et 200,000 de fer.

La Silésie est un district métallifère très-important, renfermant des mines de plomb, de fer, de zinc. La mine de plomb de Turnowitz fournit à la fonte 19,000 quintaux de plomb et 1,500 marcs d'argent; celles de zinc, de 150,000 à 200,000 quintaux de ce métal.

— *Gîtes métallifères des provinces rhénanes.* Cette contrée, comprenant les provinces du Westerland, du Taunus, de l'Elbe et du Hunsrück, présente quelques gîtes assez remarquables, clair-semés, et se rapportant bien plus aux gîtes irréguliers qu'aux filons. On peut en former trois classes très-distinctes: 1° les filons de fer spathique, en particulier au Stahlgberg; 2° les filons de blende et de galène, qui sont plus nombreux, spécialement aux environs d'Hoitzappel et d'Obernberg; 3° les filons cuprifères, à gangue quartzueuse, dont le plus célèbre est celui de Rheinbreitbach. Les filons sont presque tous concentrés dans les terrains de grauwackes et de schistes argileux. Le principal gîte calaminair, dit de la Vieille Montagne, se trouve à Moresnet, entre Herbesthal et Aix-la-Chapelle; il a la forme d'une vaste excavation ellipsoïdale, creusée dans un amas allongé, situé au contact des schistes anthracifères et des calcaires carbonifères. On rencontre, en outre, ces calamines à Herberberg, près de Stolberg, à Engis, à Huy, à Verviers, à Corphalie. La puissance et la richesse de ces gîtes sont extrêmement variables, ainsi que la teneur en zinc; et les gîtes calaminaires sont essentiellement irréguliers dans leurs formes et leur composition, bien qu'ils aient toujours la même position géologique, simples dépôts ou remblais intercalés, suivant les ingénieurs du pays, dans des vides ou poches qui existaient dans le terrain. Le plus souvent, il y a pénétration, imbibition du minéral dans le terrain encaissant, de sorte que les limites

se présentent par le mélange des éléments du toit et du mur. La majeure partie des minerais de fer exploités dans la vallée de la Meuse appartient à des gîtes irréguliers, mais beaucoup sont intimement liés aux gîtes de calamine. La galène et le plomb carbonaté, la calamine se retrouvent encore dans les minerais de Rochemore et des environs de Theux; et dans le pays de Liège, si l'on part des environs d'Ampsin, en se dirigeant au nord-ouest sur Villers, on rencontre: 1° une bande de calcaire de 50 mètres à 60 mètres; 2° une bande de 120 mètres à 140 mètres de schistes et de psammites micacées; 3° trois petites couches de minéral de fer oligiste, terreux, granuliforme, formant avec les schistes concomitants une épaisseur de 40 mètres; 4° un psammite très-quartzueux de 10 mètres; 5° une bande de psammites et de schistes micacés de 40 mètres à 50 mètres, contenant une petite couche de calcaire; 6° une large bande de 250 mètres à 300 mètres, composée de dolomies et de calcaires anthracifères; 7° la zone métallifère caractérisée par les minerais de fer, zinc et plomb; 8° l'ampélite alumineuse; 9° le terrain houiller proprement dit.

— *Gîtes métallifères de l'Autriche et de l'Italie.* C'est surtout dans le Tyrol, la Bohême et la Hongrie que se trouvent les mines de l'Autriche. A Bockstein, dans le Salzbourg, à Zell, dans le Tyrol, on exploite des filons à gangue quartzueuse, avec schiste argileux, qui contiennent de la pyrite aurifère, du mispickel argentifère, du cuivre gris argentifère et de l'argent sulfuré. L'Autriche possède une partie des mines de la Bohême, situées sur le versant méridional de l'Erzgebirge, lesquelles, outre les métaux ordinaires, livrent au commerce du smalt de cobalt et de l'arsenic blanc en grande quantité. En dehors de cette région, qui renferme 50 hauts fourneaux, le siège principal de la production du fer est la Moravie, la Styrie et la Carinthie. Le mercure produit par l'Autriche provient exclusivement d'idria, en Carniole. Schminitz et Kremnitz sont le centre du district de la basse Hongrie le plus riche de tous. La haute Hongrie forme un second district, avec les établissements de Schmolnitz et d'Andradjdyka. Le troisième est la contrée de Kapnick et de Nagy-Bania, sur la frontière de Transylvanie. Le Banat forme le quatrième. Tous produisent des minerais cuivreux argentifères, en filons puissants, mais peu continus; le terrain encaissant se compose de porphyres souvent amphiboliques, liés à des syénites qui passent aux granites. Les minerais disséminés dans les gangues de Schminitz sont: de l'argent sulfuré avec de l'argent natif et de l'or, du cuivre gris, du carbonate de manganèse, de la galène argenteuse, de la blende, des pyrites de cuivre et de fer. Les filons de Kremnitz, analogues aux précédents, renferment en outre beaucoup d'arsenic sulfuré jaune et rouge. Les principales exploitations sont groupées autour de Schminitz et desservies par des machines à colonne d'eau excessivement remarquables. La production des quatre districts est de 5,000 marcs d'or, 75,000 d'argent, 50,000 quintaux de cuivre et 25,000 de plomb.

Les Alpes ne renferment pas des gîtes métallifères proportionnées à l'importance de leur masse; on ne trouve guère de filons que dans les Alpes piémontaises, et les seules mines d'argent et de plomb en exploitation sont celles de Possey, berceau de notre Ecole des mines sous le premier Empire, de Macot, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Tende, qui envoient tous leurs minerais à la fonderie d'Alberville, d'où l'on retire annuellement 600 kilogrammes d'argent, 230 quintaux de litharge et 2,500 quintaux de plomb, pour une valeur d'environ 300,000 fr. Vingt-cinq compagnies différentes exploitent des filons de pyrites aurifères dans les vallées d'Anzasca, de Topa et d'Antrona et dans la province de Pallanza; les plus importantes concessions sont celles de Peschiera et de Mincone di Sotto. En Toscane se trouvent les mines de cuivre de Monte-Catini et de Campiglia; dans l'île d'Elbe, des mines de fer. Les divers gîtes de la chaîne métallifère de la Toscane appartiennent à quatre catégories distinctes: 1° des gîtes de contact, consistant en amas et filons irréguliers; 2° des dykes éruptifs, composés d'amphiboles, d'hématites et d'yénites, qui contiennent du cuivre pyriteux, du fer sulfuré, de la galène et de la blende; 3° des dykes et dykes éruptifs, composés presque exclusivement de fer à tous les degrés d'oxydation; 4° des couches quarzeuses, imprégnées de veinules et de particules métallifères suivant une zone dirigée de Monteri à l'Acassa, et contenant les minerais cités précédemment. Ces quatre types sont liés entre eux par des gîtes de passage.

— *Gîtes métallifères de la Suède et de la Norvège.* Le vaste massif scandinave qui constitue la Suède et la Norvège est composé, en grande partie, de terrains schisteux et de calcaires de transition, parmi lesquels on rencontre des granits, des porphyres et des roches amphiboliques. Ces gîtes métallifères, très-abondants, auraient une importance bien plus considérable sans les difficultés des transports. Les roches amphiboliques semblent avoir été le principal véhicule des émanations métallifères qui, comme l'a fait remarquer M. Elie de Beaumont, sont disposées

suivant une zone traversant la contrée depuis le lac Onega jusqu'à l'angle S.-O. de la Norvège. Les gîtes exploités dans les deux royaumes peuvent être partagés en cinq catégories: 1° les dépôts ferrifères, qui contiennent à se former encore aujourd'hui; 2° les filons proprement dits; 3° les amas de contact, situés vers la jonction des terrains de transition et des roches ignées; 4° les amas enclavés et entièrement soudés dans le gneiss. Les principaux districts de mines sont, en Suède: 1° la Laponie de Torneo et celle de Lulea (fer, cuivre, galène argenteuse); 2° l'Herjedal (cuivre et fer); 3° Helsingland, les environs de Fäklund et de Garpenberg, où l'on trouve un grand nombre de gîtes de fer et de cuivre avec du plomb argentifère; 4° le district de la Wermlandie (fer et cobalt); 5° l'Uppland et la partie adjacente de la Sudermanie (fer, surtout à Dannemora); 6° les environs de l'Unaberg (fer, cuivre, cobalt, plomb et argent); 7° les mines de fer du Taaberg et celles d'or d'Idofoss; en Norvège: 1° les mines de cuivre de Kaafjord et de Roisjø; 2° la province méridionale du Trondhjem (cuivre et fer); 3° la haute Telemarken, où l'on a exploité des mines de cuivre et de fer; 4° les gîtes de fer des environs d'Arendal; 5° les mines d'argent de Kongsberg et celles de cobalt de Modum.

— *Gîtes métallifères de l'Espagne.* L'Espagne est admirablement dotée pour la production métallifère, production entravée aujourd'hui par le manque de routes ou de voies navigables et par les agitations politiques qui remplissent l'histoire de ce malheureux pays. Le terrain de transition y est le terrain métallifère par excellence, avec des caractères spéciaux pour chaque district. Celui de la sierra Morena rappelle en plusieurs points les balcons des Vosges, avec leurs dômes de porphyres arrondis et culminants, où l'Erzgebirge avec ses porphyres, ses quartzites et ses schistes. Le gîte le plus important est celui d'Almaden, qui a longtemps fourni de mercure le monde entier et dont la production s'est élevée à 20,000 quintaux métriques. On rencontre aussi les filons argentifères de Guadalcanal et de Los Santos, les filons cuprifères de Rio-Tinto et ceux de Linarès; enfin les gîtes considérables de calamine, exploitée dans la province de Santander et exportée pour l'Angleterre et la Belgique.

— *Gîtes métallifères de l'Amérique méridionale.* L'Amérique méridionale, contrée volcanique par excellence, présente les gîtes métallifères, et surtout ceux des minerais d'or et d'argent, sur une échelle des plus vastes; mais, à cause du prix de la main-d'œuvre, des difficultés de transport et du manque de combustible, on ne peut guère exploiter que les métaux précieux, faciles à traiter par l'amalgamation, exigeant peu de combustible et des transports négligeables comparativement à leur valeur. Les minerais d'argent contiennent souvent de l'or, qui apparaît comme amorce dans les petites quantités, tout en établissant cependant la liaison entre les deux métaux. Dans les mines de Marmata, sur le versant du Rio Cauca, on extrait l'or de pyrites qui constituent des filons puissants, nombreux, bien réglés et tous dirigés E.-O. M. Boussingault rapporte que l'on trouve accidentellement, en brisant les pyrites, des groupes de cristaux d'or. Le terrain des pyrites aurifères appartient à la formation de porphyres et diorites métallifères des mines de la province d'Antioquia, et c'est de la destruction de gîtes analogues que résultent les alluvions aurifères connues sur un grand nombre de points.

— *Gîtes métallifères du Brésil.* Les principales mines du Brésil sont concentrées dans la province de Minas, dont la constitution géologique est représentée par des gneiss à la base, en dessous des quartz stratifiés, pénétrés de fer oligiste et de schistes argileux, et au sommet des grès à éléments fragmentaires. Le minéral le plus ordinaire est le fer à l'état de fer oligiste et quelquefois à l'état de pyrite aurifère; viennent ensuite l'oxyde ou le carbonate de manganèse, l'or natif et ses annexes. Les principaux centres d'exploitation sont Gongo-Socco, Villaria, Morovello et Taquary. Les autres exploitations du Brésil sont établies sur les sables des rivières ou sur des alluvions anciennes, qui renferment, avec du quartz ferrifère et des gres métamorphiques, l'or, le palladium, le platine, l'osmium, l'iridium et le diamant, à Rio-Guarabi, Rio-Abate, Tejuco, Corregodas-Lugens. Quant aux pierres précieuses, telles que la topaze, l'écluse et le beryl, elles se trouvent principalement entre Villaria et la chaîne de Dio-le-Livre.

— *Gîtes métallifères des Andes Cordillères.* Les gîtes argentifères sont nombreux dans la chaîne des Andes, une époque très-distincte de la série métallifère, et peuvent être décrits comme il suit: les filons puissants et continus traversent indistinctement des schistes argileux et des grauwackes, des calcaires compactes, des calcaires avec lydienne, des porphyres feldspathiques et amphiboliques, des porphyres liés aux trachytes et aux obsidiennes. Les gangues sont la chaux carbonatée, le quartz, les pyrites et l'oxyde de fer. Parmi les minerais, on distingue l'argent natif, l'argent aurifère, l'argent sulfuré, l'argent rouge, le chlorure et le bromure d'ar-

gent, auxquels sont associés plusieurs autres accidentellement, galène, blende et quelquefois sulfure jaune d'arsenic, cuivre sulfuré et cuivre gris.

Dans les Cordillères du Chili, les minerais d'argent, la galène et le cuivre gris argentifère sont postérieurs à la craie; les filons de quartz aurifère avec oxydes de fer et de manganèse, qui se trouvent dans le terrain schisteux, sont antérieurs. La nature des groupes concourt encore à établir la distinction. Les minerais du Chili consistent en argent amalgamé (Arqueros), chlorures d'argent et argent natif (Chamreillo, Agua-Amarra), bromure d'argent, arsénites, stibiochlorure argentifère et sulfures multiples divers.

Les Andes de la Bolivie, du Pérou, de la Colombie et du Mexique renferment également des séries de gîtes métallifères parallèles à la chaîne. Ceux de Potosi, en Bolivie, ont fourni depuis leur découverte une valeur de plus de 6 milliards d'argent, et se prolongent dans le Pérou jusqu'au lac Titicaca, sur une longueur de plus de 600 kilomètres. On trouve, dans les Andes du Pérou comme au Chili, des filons quartziteux aurifères, notamment dans la province de Tarma; de nombreux lavages d'or sont établis sur le Tunguragua et ses affluents; les mines d'argent sont au nombre de plus de 600, et les plus importantes sont celles de Pasco, près des sources du fleuve des Amazones. Dans les mines de Trinidad, Notre-Dame, Descubidora, on exploite un oxyde de fer argentifère avec pyrites de cuivre, dont le mur est une couche calcaire et la toit une couche de grès. A partir de la province de Chota, les mines d'argent deviennent assez rares; celles d'or et de platine ont seules de l'importance dans les Andes de la Colombie.

— II. EXPLOITATION. Recherche et abattage du minéral. L'exploitation des mines embrasse toutes les opérations qui ont pour but l'extraction des minerais utiles. Elle comprend l'étude préalable du gisement et l'organisation du travail à l'intérieur de la mine.

Pour reconnaître le gisement et définir sa position et sa puissance, l'examen superficiel du terrain n'est que d'un médiocre secours et peut simplement servir à constater les affleurements des couches; et pour connaître leur puissance, leur direction, la forme et la composition des gisements qu'elles renferment, on est dans la nécessité de pratiquer des travaux de recherche. Des tranchées à ciel ouvert pourront quelquefois suffire, mais souvent il y aura nécessité d'entrer fort avant dans le sol par des puits et des galeries. Ces travaux souterrains, fort dispendieux, devront être autant que possible évités, et dans la majorité des cas on pourra obtenir des indications suffisantes au moyen de sondages.

La première étude qui se présente est donc celle de l'outillage propre aux excavations souterraines; cet outillage est varié suivant les terrains à entailler. Werner a classé ceux-ci de la manière suivante :

10 *Roches ébouleuses*. Elles sont sans consistance, et il suffit de les désagréger avec la pioche pour les enlever ensuite avec la pelle.

20 *Roches tendres*. Ce sont les roches non scintillantes, ne faisant pas feu au choc de l'acier. Telles sont : la houille, le sel gemme, les argiles, les schistes ardoisiers, les calcaires grossiers, crayeux et marneux, et en général toutes les alluvions agglutinées par un ciment calcaire et ocreux. Ces roches sont attaquées au pic, puis abattues avec des masses, des coins et des leviers.

30 *Roches traitables*. Elles sont composées de roches non scintillantes très-ténues, ou non scintillantes à texture molle. On distingue parmi les premières : les marbres, les schistes métamorphiques, les serpentes, les hématites brunes, les gresques non quartzifères; et parmi les secondes : les roches tendres, le grès de Fontainebleau, le calcaire légèrement siliceux. Ces roches s'exploitent par l'action du feu et de la poudre, en y joignant l'emploi des pics à rocher, masses, coins, leviers, pointerolles.

40 *Roches tenaces*. Toutes sont scintillantes; elles comprennent : le fer oxydulé, les hématites compactes, les pyrites de fer et de cuivre, et en général toutes les roches quartzifères. On ne peut les abattre qu'à l'aide de la mine.

50 *Roches récalcitrantes*. C'est du quartz pur servant de gangue à des minerais métalliques riches. On emploie contre elles l'action successive du feu, de l'eau froide, de la poudre et des pointerolles.

Pour entailler les roches ébouleuses, l'ouvrier se sert de la pioche carrée, ordinaire, ou aiguë si le terrain présente quelques inégalités plus considérables. Dans les roches tendres, on emploie des pics de diverses formes. Les pics employés dans les roches traitables sont à pointe obtuse; ils sont généralement à une seule pointe, tantôt droite, tantôt courbe. Ils sont souvent aussi munis d'une tête, et servent alors à la fois comme pics pour diviser les roches et comme masses pour les briser.

La pointerolle était, avant la poudre, d'un usage général pour entailler les roches dures. C'est un petit pic à tête de 0m,15 à 0m,20 de longueur, avec un manche de 0m,25. Les anciens faisaient un usage presque exclusif de cet outil pour l'extraction des roches dures.

Après avoir dilaté le bloc par l'action du feu, on projetait à sa surface de l'eau froide dont l'action déterminait des fissures plus ou moins profondes, dans lesquelles on engageait les pointerolles ou les leviers. On se servait aussi de coins de bois chassés avec force, puis mouillés. L'action de l'eau les gonflait et la roche éclata. Ce procédé est encore employé de nos jours pour l'extraction des meules. Voici dans quels termes Diodore de Sicile rend compte des procédés employés de son temps :

« Entre l'Égypte, l'Éthiopie et l'Arabie, il est un endroit rempli de métaux et surtout d'or, qu'on tire avec bien des travaux et de la dépense, car la terre, dure et noire de sa nature, est entrecoupée par des veines d'un marbre si blanc et si luisant (le quartz) qu'il surpasse en éclat les matières les plus brillantes. C'est là que ceux qui ont l'intendance des métaux font travailler un grand nombre d'ouvriers. Le roi d'Égypte envoie quelquefois aux mines, avec toute leur famille, ceux qui ont été convaincus de crimes, aussi bien que les prisonniers de guerre; ceux qui ont encouru son indignation, ou qui succombent aux accusations, vraies ou fausses; en un mot, tous ceux qui sont condamnés aux prisons. Par ce moyen, il tire de grands revenus de leur châtiment. Ces malheureux, qui sont en grand nombre, sont tous enchaînés par les pieds et attachés au travail sans relâche et sans qu'ils puissent jamais s'échapper, car ils sont gardés par des soldats étrangers et qui parlent une autre langue que la leur. Quand la terre qui contient l'or se trouve trop dure, ils l'amolissent d'abord avec le feu; après quoi, ils la rompent à grands coups de pic ou d'autres instruments de fer. Ils ont à leur tête un entrepreneur qui connaît les veines de la mine et qui les conduit. Les plus forts d'entre les travailleurs fendent la terre à grands coups de marteau; cet ouvrage ne demande que la force des bras, sans art et sans adresse. Mais, comme pour suivre les veines qu'on a découvertes il faut souvent se détourner, et qu'ainsi les allées qu'on creuse dans ces souterrains sont souvent fort tortueuses, les ouvriers, qui sans cela ne verraient pas clair, portent des lampes attachées à leur front; ils travaillent ainsi jour et nuit, excités par les cris et les coups de leurs chefs. L'usage du feu pour attaquer la roche se pratique encore au Ramsdell (Hartz) et à Altenberg (Saxe). On allume des bûchers le samedi soir, et, lorsque l'action du feu a désagrégé les roches, on projette dessus des jets d'eau froide qui complètent cette désagrégation et facilitent l'action des outils. Quelquefois aussi on a appliqué le feu au percement des galeries. On se sert alors d'une caisse rectangulaire en tôle, qui à la largeur de la galerie. Le côté opposé au front de taille est ouvert pour laisser passer les flammes qui lèchent les roches, puis la parole supérieure s'abaisse graduellement, de sorte que l'ouverture par laquelle on introduit le combustible est plus étroite que celle qui donne issue aux flammes. Ce procédé sert au mineur pour pratiquer un havage profond à la partie inférieure de la galerie. On abat ensuite la partie supérieure au moyen de la poudre. Mais cette méthode n'est plus qu'une rare exception; d'ailleurs, elle n'est possible que dans les mines peu profondes, dont l'aérage est vif et rapide. Aujourd'hui, l'abattage à la poudre est à peu près général; nous en parlerons un peu plus loin.

De toutes les méthodes d'exploitation, quel que soit d'ailleurs le procédé d'abattage employé, l'exploitation à ciel ouvert, quand elle est possible, est la moins coûteuse. La facilité de dégagement et la possibilité d'opérer sur de grandes étendues y rendent l'abattage prompt et économique. Mais cette façon de procéder ne peut convenir qu'aux tranchées de 10 mètres à 20 mètres de profondeur au maximum, et dans le cas particulier où la partie inférieure de la roche est composée de matières friables et ébouleuses, qu'il est plus facile et plus économique de débayer que de soutenir par des travaux souterrains. Les matières le plus souvent exploitées à découvrir sont les terres, les sables ordinaires, les sables d'alluvion métallifères; certains matériaux de construction tels que les gypses, calcaires, granits, marbres, schistes ardoisiers, meulière; certains minerais métalliques suffisamment rapprochés de la surface; enfin la tourbe et les lignites superficiels qui se trouvent dans certains terrains marécageux. Pour toutes les exploitations à ciel ouvert, nous nous bornerons à indiquer quelques principes généraux qu'on ne doit jamais perdre de vue. On doit donner aux excavations une forme telle que les murs se présentent toujours dégagés sur deux faces, ce qui conduit naturellement à la disposition en gradins. Il faut en outre ménager des rampes pour les transports, ou, si l'exploitation est trop profonde, établir des treuils d'extraction, en ayant soin de faire le triage au fond afin de ne pas avoir à remonter de matières inutiles. Il faut expulser les eaux d'infiltration et les eaux atmosphériques, soit par des tranchées, soit par des puits d'absorption, soit enfin par des moyens mécaniques après leur réunion préalable dans des puisards. Ces considérations générales sont soumises à des modifications de détail qui dépendent de la matière particulière que l'on exploite et de la disposition du terrain.

La plupart des grandes exploitations com-

mencées à ciel ouvert finissent par être transformées en exploitations souterraines, à cause de la difficulté de maintenir les parois des grandes excavations, d'y épuiser les eaux et d'en extraire économiquement le minéral. Mais, avant d'entamer l'exploitation souterraine, il faut atteindre le gîte et y créer des travaux préparatoires qui permettent d'établir un nombre d'ateliers proportionné à l'étendue de l'extraction à laquelle on veut arriver. Ces travaux consistent en puits verticaux ou inclinés, en galeries d'allongement qui suivent la direction du gîte, et en galeries de traverses perpendiculaires à la direction du gîte; on découpe ainsi le gîte et on y prépare des voies d'aérage, d'abattage, de roulage et d'assèchement. L'ensemble de ces travaux est assujéti à certaines conditions générales, savoir : attaquer le gîte aussi profondément que possible, afin que les voies établies pour le service restent toujours dans le ferme et qu'elles aient, par l'importance des massifs dont elles sont appelées à desservir l'exploitation, une durée qui compense les frais de leur établissement; diviser le gîte en massifs isolés par des puits et des galeries, de telle sorte que l'exploitation ait toujours à sa disposition un nombre suffisant de ces massifs dégagés sur deux faces; disposer les ateliers de manière qu'ils soient aussi rapprochés que possible, afin de faciliter les opérations générales de surveillance, d'éclairage, de roulage, etc.; diriger toutes les eaux sur des points de rassemblement où leur épuisement soit assuré.

La condition ordinaire des filons est de présenter leurs affleurements sur des versants plus ou moins inclinés et de suivre une direction et une inclinaison fixes. Cette dernière peut être dans le sens du versant ou en sens inverse; mais, dans ce dernier cas, elle est presque toujours bien plus forte que celle

Couches au-dessous de 3 mètres de puissance	Inclinaison entre 45° et la verticale.	Gradins droits.
	Inclinaison entre 45° et l'horizontale.	Gradins renversés, Gradins couchés, Grandes tailles, Galeries et piliers, Ouvrages en travers, Galeries et piliers, Éboulements, Remblais.
Couches au-dessus de 3 mètres de puissance	Minerais consistants et solides. . . .	
	Minerais friables et ébouleux. . . .	

Dans la méthode par gradins droits, les massifs sont divisés en parallépipèdes de 3 mètres de hauteur sur 4 mètres de longueur, qui sont successivement abattus, de façon à donner aux ateliers la disposition en gradins. On comprend facilement que, pour donner à ces gradins une longueur qui peut aller jusqu'à 10 et 15 mètres dans une couche d'une épaisseur moindre de 3 mètres, la direction des arêtes ne peut pas être perpendiculaire aux faces du toit et du mur, mais plus ou moins oblique, suivant la longueur plus ou moins grande que l'on veut donner au front de taille. A mesure qu'on avance dans l'abattage, on boise le vide qui en résulte avec des étais appuyés du toit au mur. Ils sont solidement calés dans des entailles au moyen de coins et supportent des planchers sur lesquels on accumule les déblais stériles résultant du premier tirage qui se fait à la mine. Cette méthode a l'avantage de ne pas nécessiter de galerie inférieure aux derniers massifs exploités. Les roches abattues sont jetées de gradins en gradins jusqu'au puits, d'où on les extrait par des benes. Ce transport de gradin en gradin est un inconvénient grave, puisqu'il multiplie le travail du treuil. De plus, le pitiément des mineurs sur les gradins est un obstacle au triage, ce qui est grave quand il s'agit de minerais précieux.

Pour parer à ces inconvénients, on exploite par gradins renversés. Les gradins ont la même dimension, mais leur disposition est inverse; ils surplombent la tête des ouvriers, qui s'élèvent sur des planchers volants portés par les bois de soutènement ou par les déblais entassés à la partie inférieure de la taille. Les matières abattues tombent alors naturellement sur le plan incliné formé par les remblais. Lorsqu'on exploite des minerais précieux, on étend sur les remblais une toile ou des planches qui reçoivent les produits de l'abattage et empêchent les petits fragments de se perdre. Enfin, l'abattage est facilité par le propre poids de la roche.

Ces deux méthodes ont pour avantage commun le dépouillement complet du filon. Dans les deux procédés, le filon se trouve après l'exploitation rempli par les déblais stériles. De plus, les roches se présentent toujours à l'abattage dégagées sur deux faces, et les ouvriers sont rassemblés, faciles à surveiller et parfaitement en sécurité. Le choix de ces deux méthodes est réglé par des considérations spéciales tenant à la composition des gîtes. Dans certaines exploitations, notamment au Hartz, on combine les deux méthodes, en réservant les gradins droits pour les parties les plus riches, tandis que les parties pauvres sont exploitées par gradins renversés.

La méthode des gradins couchés est employée dans le cas d'une faible inclinaison du gîte. Les gradins sont alors couchés suivant le plan de la masse minérale, et les ouvriers mineurs, au lieu de s'élever sur les remblais ou sur des planchers volants, marchent sur le mur du gîte. Les gradins se trouvent, pour ainsi dire, dressés devant eux. Ils

des versants. Dans le cas d'une inclinaison dans le sens du versant, une galerie de travers, débouchant au-dessus du niveau des plus hautes eaux de la vallée, sera le travail le plus convenable et le plus avantageux pour exploiter toutes les parties du filon au-dessus de ce niveau. Elle aura de plus l'avantage de servir de galerie d'écoulement. Dans certains cas, si ces niveaux supérieurs n'assurent pas une exploitation suffisante, si la galerie est longue à percer, et surtout si les eaux ne sont pas à craindre, on forcera un puits coupant le filon et mis, par des traverses, en communication avec les parties situées au-dessus et au-dessous du point d'intersection. Généralement, on combine les deux procédés. Dans le cas de l'inclinaison en sens inverse du versant, la galerie de niveau cesse absolument d'être avantageuse.

Le gîte une fois atteint, il faut découvrir et dégager les massifs en quantité convenable.

La première chose à faire est d'ouvrir, au niveau le plus bas, une galerie d'écoulement tracée dans le sens du gîte avec une pente convenable. Elle sera percée dans le gîte lui-même lorsqu'il sera suffisamment résistant. On divise ensuite le gîte en massifs par des galeries d'allongement distantes de 20 à 40 mètres. On en fait à divers étages que l'on relie par des montages ou galeries inclinées suivant le gîte. Lorsque le gîte est assez résistant pour que ce tracage puisse se faire à son intérieur, ces travaux préparatoires sont déjà productifs. Une fois qu'ils sont terminés, le choix de la méthode d'exploitation dépend d'abord de la puissance du gîte et ensuite de son inclinaison. Ces méthodes doivent pourvoir non-seulement à l'abattage des roches, mais encore au soutènement des excavations et à l'agencement des déblais; elles se classent comme suit :

Couches au-dessous de 3 mètres de puissance	Inclinaison entre 45° et la verticale.	Gradins droits.
	Inclinaison entre 45° et l'horizontale.	Gradins renversés, Gradins couchés, Grandes tailles, Galeries et piliers, Ouvrages en travers, Galeries et piliers, Éboulements, Remblais.
Couches au-dessus de 3 mètres de puissance	Minerais consistants et solides. . . .	
	Minerais friables et ébouleux. . . .	

ont généralement 4 mètres sur chaque face, et, pour hauteur, celle de la couche.

La méthode par galeries et piliers diffère complètement des précédentes. Les ouvriers sont placés en ligne, en face de la plus grande dimension du massif; ils avancent tous ensemble, élevant toute la surface du front de taille et triant les minerais. Les déblais sont protégés par des boissages entre lesquels on rejette les déblais. Cette méthode, fort rapide, permet d'employer à la fois beaucoup de monde, oblige tous les ouvriers à marcher du même train dans le travail et ne laisse pas au toit le temps de se déliter. S'il existe quelques parties stériles, on peut les éviter et les laisser comme piliers. Malheureusement, cette méthode ne peut être employée que pour des matières assez tendres pour être entaillées au pic.

Dans l'exploitation par galeries et piliers, on divise le massif à exploiter en des galeries croisées qui laissent entre elles des piliers suffisants pour porter le toit. Lorsqu'une couche est inclinée, on doit donner aux piliers une plus grande dimension dans le sens de l'inclinaison, afin d'éviter le glissement. Cette méthode suppose que l'on rencontre peu ou point de déblais et que le minéral a peu de valeur, car les piliers abandonnés constitueraient une perte énorme si la matière avait beaucoup de valeur.

Nous arrivons à l'exploitation des couches puissantes. Elle peut se pratiquer d'abord par l'emploi des ouvrages en travers. Pour appliquer cette méthode, on pratique, après les travaux préparatoires, une galerie d'allongement au toit du mur, qui suit toutes les inflexions de la couche, puis, à partir de cette galerie, on perce des traverses allant jusqu'au mur et remblayées au fur et à mesure. Chaque massif est ainsi attaqué, de façon à être, à un certain moment, composé de tranches verticales de remblais et de minéral. On enlève ensuite ces dernières, et il reste une tranche de remblai à la place d'une de minéral. On passe alors à la tranche supérieure, qu'on remplace de même par du remblai. La même galerie d'allongement peut servir à l'extraction de plusieurs tranches horizontales si l'on fait glisser les matières par des puits inclinés pratiqués le long du mur. Cette méthode permet l'enlèvement complet du minéral, consume peu de bois, tout en étant cependant très-sûre, et elle permet une exploitation très-rapide; mais elle ne peut être applicable qu'à des gîtes qui sont assurés de trouver suffisamment de déblais pour remblayer les excavations; sinon, il faut en faire descendre de l'extérieur, et cela devient fort coûteux.

Quand on procède par galeries et piliers, on découpe le massif par des galeries croisées, comme s'il s'agissait d'une couche d'une puissance inférieure à 3 mètres. Cette opération se fait sur une hauteur de 3 mètres, puis on laisse une tranche horizontale assez résistante pour former un sol facile, et on recommence en ayant soin de faire correspondre les piliers des deux étages. Cette méthode est fort imparfaite, puisqu'elle oblige

à abandonner dans la mine une grande quantité de minéral. Pour atténuer la perte autant que faire se peut, on s'applique à faire les piliers inférieurs pour provoquer un écoulement général, après lequel on retire tout ce qu'il est possible d'extraire sans danger. En somme, ce procédé ne doit être appliqué qu'à des substances de peu de valeur, fournissant peu ou point de remblais. Tels sont les minerais de fer peu riches, le gypse, l'ardoise, etc. En général, pour réduire autant que possible la proportion abandonnée aux soutènements, on donne aux étages la plus grande hauteur possible. Ainsi, dans les mines de fer, on fait des étages de 8 mètres de haut avec des piliers de 5 mètres de côté; on taille les plafonds en voûte et on laisse un sol de 3 mètres. Dans les ardoisières souterraines de Fumay (Ardennes), on donne aux piliers 10 mètres de côté; les galeries ont de même 10 mètres, et leur hauteur est celle de la couche, qui est de 20 mètres. Les gypses des environs de Paris s'exploitent par galeries de 5 mètres de large sur 10 de haut, séparées par des piliers de 5 mètres de côté. Les catacombes parisiennes sont le résultat de vastes exploitations par galeries et piliers.

Les méthodes ci-dessus exposées ne peuvent s'appliquer qu'à des roches résistantes. Pour des matières ébouleuses, la première précaution à prendre sera d'établir les travaux préparatoires en dehors du gîte, dans une roche solide. Les galeries d'allongement pour le roulage y seront situées d'une manière avantageuse et à l'abri des mouvements que produit la méthode dans le terrain. En effet, le procédé consiste à ouvrir le gîte par des galeries de traverse espacées de 3 mètres et solidement boisées. On débaise ensuite en battant en retraite du mur au toit, de façon à déterminer des éboulements dont le produit se forme en talus incessamment enlevés et renouvelés par suite de l'enlèvement de nouveaux bois. Les éboulements se propagent sur environ 10 mètres de hauteur; quand ils sont terminés, on se reporte à 6 mètres plus bas et l'on procède de même. Généralement, les éboulements se propagent jusqu'au sol, qui s'effondre dans les travaux. La conduite de ces opérations exige une surveillance assidue. Le procédé est peu coûteux, mais il amène dans l'intérieur des travaux les eaux de la surface et, oblige, si un triage est nécessaire, à ne le faire qu'au jour.

L'exploitation par remblais, plus coûteuse que la précédente, n'a pas les mêmes inconvénients. Les procédés sont variables, mais le principe général consiste à attaquer le gîte par des ouvrages que l'on remblaye immédiatement en descendant, s'il le faut, du remblai de l'extérieur. Les remblais sont faits à l'état humide et on les tasse fortement. C'est quelque chose d'analogue aux ouvrages en travers, seulement on n'a ici que des étages très-peu élevés. La marche naturelle d'une pareille exploitation est de bas en haut. Cependant, comme on ne peut pas, dès le principe, descendre sans exploiter à une très-grande profondeur, on assure la reprise en sous-œuvre d'une portion exploitée en plaçant sur le sol qui reçoit les premiers déblais un grillage en bois, formé de vieux bois de mine, sur lequel on pile des terres grasses. C'est par cette méthode que l'on exploite à Bleiberg, dans l'Elbe, des couches de grès peu consistants et pénétrés de galène. On procède par galeries et piliers, puis, après avoir extrait la galène par le lavage, on construit avec les résidus qui sortent à l'état de mortier des murailles des remblais. Les vides entre les piliers ne se laissent subsister que les voies nécessaires pour les aborder. Quand ces murailles ont acquis assez de consistance, on enlève les piliers. Toutes les couches n'étant pas plombifères, on laisse les couches stériles pour faire des sols intermédiaires qui consolident l'ensemble des travaux.

Tel est l'ensemble des méthodes à l'aide desquelles on peut exploiter tous les gîtes métalliques et toutes les roches, quelles qu'elles soient leur puissance et leur nature minéralogiques. On trouvera d'autres détails sur l'exploitation spéciale du charbon minéral à l'article BOUILLE.

— *Extraction du minéral.* L'organisation d'une extraction est, sans contredit, le problème le plus complexe que puisse présenter l'exploitation d'une mine. Les conditions et les procédés d'extraction sont très-variables, suivant les différentes contrées minières.

Les bennes sont des sortes de tonneaux dans lesquels on enlève le minéral depuis le fond de la mine jusqu'à l'extérieur. Elles sont renflées au milieu, et solidement cerclées en fer. La capacité des bennes varie de 4 à 100 hectolitres. Les grandes bennes, d'un usage fréquent en Belgique, prennent le nom de cufists. La vitesse des bennes ne peut pas dépasser une moyenne de 12,50 par seconde, lorsque les bennes ne sont pas guidées, car il y a alors à éviter les chocs au moment où la benne montante croise la benne descendante. Le guidage des bennes s'opère au moyen d'un plateau ou berceau auquel la benne est suspendue. On peut alors atteindre une vitesse de 2 mètres par seconde. On peut obtenir un montage assez rapide sans guider les bennes, en faisant usage de deux

puits voisins, dont un sert aux bennes montantes et l'autre aux bennes descendantes. Ce procédé est d'un usage fréquent dans le centre de la France. L'emploi des bennes exige deux opérations aux deux extrémités : l'emplissage en bas, le versage en haut. On a cherché à augmenter la rapidité de l'extraction en supprimant ces transbordements. On a commencé par enlever directement des bennes roulantes ou des chariots renflés comme des berlines, au moyen d'appareils guidés d'une forme spéciale, on a pu enlever jusqu'à huit de ces berlines à la fois. Généralement, on les accroche en chapelet, les unes aux autres, par leurs essieux; mais on n'est pas dispensé du versage par ce système. Le procédé qui semble, jusqu'à présent, résoudre la question de la façon la plus parfaite, sous le double point de vue de la rapidité de l'extraction et de la réusite du guidage, est celui des cages guidées. Elles sont construites en bois et fer, et disposées à deux ou quatre étages. Elles se meuvent sur deux lignes de longrines en chêne, sur lesquelles elles sont guidées par des couilles ou des patins en fer ou en fonte. On nomme receveur des cages l'opération qui consiste à faire sortir au jour les wagons pleins de cages, pour les remplacer par des wagons vides. On arrête successivement chaque étage de la cage au niveau du sol extérieur. Cette opération s'exécute au moyen d'un encliquetage spécial nommé clichage, qui se compose de quatre taquets ou verrous que la cage soulève pour se poser dessus aussitôt qu'ils sont retombés. Pour descendre la cage, le receveur relève les taquets au moyen d'un levier spécial. Les mêmes clichages doivent exister à chaque accrochage de l'intérieur.

Un des plus grands avantages que présente le système des cages avec guidage en bois est de permettre l'établissement des parachutes. On nomme parachutes des appareils adaptés aux cages, qui, en cas de rupture du câble, servent à fixer instantanément et automatiquement la cage sur le guidage. Les parachutes permettent de monter et de descendre les ouvriers au moyen des cages. Cette pratique, il est vrai, a l'inconvénient d'enlever pendant un assez long espace de temps les appareils à leur destination naturelle, qui est l'extraction du minéral, ce qui peut occasionner une gêne sérieuse, quand il s'agit d'une extraction très-active; mais le procédé ordinaire au moyen des échelles a l'inconvénient de fatiguer les ouvriers et de les transporter très-lentement. Les Allemands ont imaginé et employé les premiers un appareil qu'ils nomment *fahrkunst*, auquel les Anglais ont donné le nom de *man-engine*, et qu'on appelle en France machine à monter ou échelle mobile.

Ces ingénieurs appareils méritent une description détaillée. Ils se composent de deux tirants en bois établis dans le puits, à une petite distance l'un de l'autre, depuis l'orifice jusqu'au fond. Ces deux tirants parallèles sont suspendus aux extrémités de deux leviers coulés, qui reçoivent un mouvement alternatif dans le sens vertical. De petits planchers, sur lesquels les ouvriers viennent se placer, sont fixés aux deux tirants à des distances égales au double de l'amplitude du mouvement alternatif. Des poignées en fer sont établies à une hauteur convenable au-dessus des marches, pour que l'ouvrier puisse saisir avec la main au moment du point mort, passer sur le plancher, qui s'arrête dans le mouvement de descente, va commencer un mouvement ascensionnel. Pour que les ouvriers puissent en même temps les uns monter, les autres descendre, on place un nombre double de petits planchers, de sorte que les plateaux soient sur un même tirant à une distance égale à l'amplitude d'oscillation. L'un des tirants peut être remplacé par une double série de planchers fixes installés dans les parois du puits. L'ouvrier, quittant le palier mobile à la fin de son mouvement d'ascension, attend sur le palier mobile un nouveau mouvement ascensionnel. Nous croyons inutile d'entrer dans le détail des appareils destinés à imprimer aux tirants un mouvement alternatif; il est facile d'imaginer ces procédés divers pour atteindre ce résultat.

Le choix des câbles employés à l'extraction est d'autant plus essentiel que les puits sont plus profonds. Le poids du câble déroulé s'ajoute, en effet, à celui des bennes ou cages à enlever, et augmente d'autant les chances de rupture. Les câbles ronds en chanvre ou en aloë ne conviennent qu'aux petites extractions qui ont lieu par treuils et manèges, dans des puits peu profonds. Lorsque ces câbles atteignent de grandes dimensions transversales, 0,007 à 0,008 de diamètre par exemple, ils se détruisent rapidement. On préfère, en conséquence, des câbles plats que les exploitations débaissent 100 mètres de profondeur. Les câbles employés dans les mines pèsent de 4 à 7 kilogrammes par mètre courant, de sorte qu'un câble de 500 mètres peut peser jusqu'à 3,500 kilogrammes, tandis que la charge qu'il a à enlever ne dépasse guère 3,000 kilogrammes. Comme la portion inférieure du câble a à supporter un effort beaucoup moindre que la partie supérieure, on a été conduit à faire, pour les puits très-profonds, des câbles coniques, afin de diminuer la charge qui résulte de leur développement. La durée

des câbles bien fabriqués varie en général de deux à trois ans. Dans beaucoup d'exploitations, on substitue aux câbles en chanvre des câbles en fil de fer ou des câbles mixtes en fil de fer tressé autour de petites cordes en chanvre, qui servent d'âme et donnent de la souplesse. Ils sont ronds ou plats, mais, en tout cas, très-peu tordus et fabriqués avec des fils qui n'ont pas moins de 0,002 de diamètre. Ils ne doivent être employés que dans les puits guidés, où le câble n'est pas soumis à des efforts de torsion qui le déforment. Les câbles en fil de fer doivent être enroulés sur des tambours aussi grands que possible, et être toujours tenus bien graissés et goudronnés pour empêcher l'oxydation. On préfère le fil de fer non recuit. Leur principal inconvénient est de se rompre subitement, sans qu'aucune circonstance extérieure ait pu faire prévoir cet accident. Néanmoins, l'usage des câbles en fil de fer se répand de plus en plus pour les puits guidés. Leur supériorité paraît incontestable sous le double rapport de la durée et de la légèreté. Dans beaucoup de cas, et surtout pour les puits peu profonds, on a substitué aux câbles des chaînes dont l'entretien est plus facile et la durée plus considérable. Mais l'usage des chaînes présente d'autres inconvénients : d'abord le fer s'étire et s'altère par la traction; une chaîne, bien que fabriquée avec le plus grand soin, subit, au bout d'un certain temps de service, des ruptures nombreuses; de plus, le poids des chaînes est supérieur à celui des câbles.

Quant à l'appareil moteur, on emploie, dans les petites exploitations, soit le treuil ordinaire, soit un treuil mû à l'aide d'une grande roue à chevilles. Mais dans les mines de quelque importance il faut nécessairement installer une machine à molettes, mue par des chevaux ou par la vapeur. La vitesse restreinte des manèges ne permet qu'une extraction insuffisante lorsqu'il s'agit de mines telles que les houilles, où l'on n'aurait de peu de valeur qui doivent être triés au jour. Il faut alors avoir recours à un moteur plus puissant; ce moteur est ordinairement la vapeur.

Un appareil d'extraction par machine à vapeur se compose des molettes ou poulies, d'une charpente dite chevrolet pour supporter les molettes, de bobines ou tambours pour enrouler les câbles, enfin de la machine motrice. Les molettes sont de véritables poulies de renvoi qui sont placées au-dessus des puits, et d'où les câbles descendent verticalement. Elles doivent satisfaire aux conditions suivantes : avoir un diamètre assez grand pour ne pas briser les câbles; servir de guides au câble, et présenter dans ce but une gorge assez profonde pour que le câble s'en échappe; enfin, offrir toutes les conditions de solidité convenables pour résister à la charge qu'elles doivent porter et aux chocs accidentels, inévitables pendant le service. Les molettes se font généralement en fonte. Les chevilets d'extraction sont les supports qui soutiennent les molettes directement au-dessus du puits. Ils servent aussi à supporter et à fixer l'extrémité supérieure du guidage en bois, lorsqu'on en fait usage. Leur construction diffère suivant les cas. L'élément principal de cette construction est la hauteur que doit avoir le chevrolet. Elle varie de 8 à 16 mètres, suivant les dimensions des bennes ou cages. Lorsqu'on emploie des câbles ronds, soit en chanvre, soit en fer, les chevilets doivent être en bois, et sens inverse sur un même tambour horizontal; mais, pour les câbles plats, on emploie des bobines sur lesquelles le câble s'enroule constamment sur lui-même. Ces bobines se composent d'un noyau en fonte muni de bras longs, écartés de la largeur du câble, et entre lesquels celui-ci s'enroule sur lui-même. De cette façon, le diamètre d'enroulement augmente à mesure que la charge se rapproche de l'orifice du puits.

Les appareils moteurs n'ont rien de spécial quand ils sont appliqués à l'extraction des produits des mines; leur travail final se résout, comme dans la plupart des machines, au mouvement circulaire imprimé à un arbre. Quant au mode de liaison entre le moteur et les bobines, la disposition la plus usitée aujourd'hui consiste à placer de chaque côté de l'arbre des bobines deux machines couplées, agissant sur deux manivelles à angle droit. On peut alors supprimer le volant, de sorte que le mécanicien peut arrêter presque instantanément le mouvement, malgré la vitesse imprimée aux câbles.

Il peut sembler singulier que l'on ne se soit pas jusqu'ici préoccupé de se conformer au principe théorique qui exigerait que l'effort des machines fût constant depuis l'accrochage au fond du puits jusqu'à l'arrivée des cages au jour. Ainsi, en Belgique, où se sont réalisées les principaux perfectionnements des machines d'extraction, M. Godin affirme que, sur 46 machines, une seule s'est trouvée dans les conditions indiquées par le calcul; encore était-ce par hasard. Il est certain qu'il serait possible de calculer le diamètre des bobines de façon que l'effort de la machine fût constant pendant toute la course des cages; mais, avant de blâmer l'usage généralement suivi dans les exploitations, on doit considérer les conditions particulières dans lesquelles les exploitants se trouvent placés. Lorsqu'un puits est ouvert, on ne

sait pas quelle sera sa profondeur, et cependant la machine d'extraction est construite et fonctionne dès l'origine. Lors même que l'on monte une machine nouvelle, la profondeur du puits augmente à mesure que s'accroissent les travaux. La machine fût-elle à l'origine dans les conditions de la théorie, elle n'y serait déjà plus après quelque temps d'exploitation. D'ailleurs, ce que l'on cherche dans les machines d'extraction, ce sont moins les systèmes les plus économiques que ceux qui sont sujets à moins de dérangements et de chômages. Dès lors, on choisira de préférence les machines les plus massives, les plus solides et les plus faciles à gouverner et à entretenir.

Outre les appareils exclusivement réservés à l'extraction, le service de l'exploitation comprend encore tous les appareils spéciaux qui concernent le versage, le criblage, le chargement, le déchargement et le roulage du minéral ou de la houille au jour. Lorsque l'extraction est considérable, il doit y avoir, autant que possible, un puits uniquement consacré à ce service. Si le même puits doit servir à la fois à plusieurs services, tels, par exemple, que l'extraction, l'épuisement, la circulation des ouvriers par échelles, il exige une section très-considérable.

Un puits d'extraction doit être couvert. Cet usage, qui n'existait en France que dans les mines du Nord, commence à se répandre aussi dans celles du Midi. La disposition la plus économique pour couvrir un puits est celle qui consiste à couvrir le chevrolet lui-même.

En dehors du bâtiment, le terrain doit être assez vaste pour qu'on puisse y établir un chantier pour emmagasiner les bois et un dépôt pour les déblais extraits. Le terrain nécessaire pour une extraction de 2,000 à 4,000 hectolitres par jour varie de 1 à 2 hectares. Lorsqu'un puits spécial a été formé pour l'aérage, on le place auprès du puits d'extraction, à 10 ou 15 mètres de distance, afin que la machine qui donne le mouvement au ventilateur puisse recevoir la vapeur des mêmes chaudières et être surveillée par le même mécanicien.

— *Epuisement de l'eau des mines.* Les eaux qui se rencontrent dans les travaux souterrains peuvent provenir de sources diverses. Les plus abondantes viennent des nappes perméables dites nappes artésiennes ou nappes. Mais, indépendamment de ces nappes puissantes, la plupart des terrains contiennent des eaux rassemblées dans des fissures. Il arrive aussi quelquefois, même dans les travaux les plus secs, qu'une source est tout à coup mise à découvert et y amène d'un coup une quantité d'eau considérable. En outre, les eaux pluviales et les eaux naturelles d'infiltration viennent ajouter un contingent relativement faible, mais qu'il faut prévoir, aux produits des autres causes. Une exploitation d'une étendue notable ne peut donc exister qu'avec des moyens d'épuisement proportionnés à la masse d'eau que l'on doit extraire pour maintenir les travaux à sec, et avec la condition expresse de pouvoir donner à ces moyens d'épuisement un accroissement proportionné à l'avancement des travaux. Dans les exploitations à ciel ouvert, les eaux accumulées n'acquiescent jamais une grande importance et ne nécessitent pas l'agencement d'un système spécial d'épuisement. On conduit ces eaux au moyen de rigoles dans un ou plusieurs puisards, d'où elles sont envoyées par divers appareils, tels que seaux, pompes à vis d'Archimède, norias, chapelets, ou bien par des moyens d'écoulement naturels, tels que puits absorbants, galeries ou tranchées débouchant à un niveau plus bas. Dans le plus grand nombre de cas, les deux moyens sont combinés, et, vu la profondeur peu considérable des travaux, les appareils mécaniques sont souvent mis en mouvement par des hommes.

Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'exploitations souterraines profondes et étendues. Dans les mines situées en pays de montagnes, on peut ordinairement atteindre les gîtes par des galeries partant de la partie inférieure des vallons et obtenir ainsi un écoulement naturel des eaux. Ces galeries d'écoulement ont plusieurs avantages : elles exigent peu d'entretien, donnent facilement issue à un très-fort volume d'eau et créent parfois des forces motrices puissantes. De plus, elles peuvent servir en même temps à l'aérage et à l'extraction. Dans certains cas, elles rendent les mêmes services à plusieurs mines distinctes. Telle est, par exemple, la galerie de 16,000 mètres de longueur destinée au service des principales mines du district de Schemnitz, en Hongrie. Ces galeries doivent avoir une pente minimum d'un quatre-centième.

Dans les régions peu accidentées, il est impossible d'obtenir par les galeries un écoulement naturel des eaux, et il faut nécessairement avoir recours à des moyens mécaniques. Les pompes qui servent à épuiser l'eau dans les mines sont classées sous deux types : les pompes élévatrices à piston creux et les pompes foulantes à piston plein. On emploie, en outre, des pompes à double effet qui élèvent l'eau pendant les deux oscillations du piston.

La pompe élévatrice est la plus simple de toutes, mais elle est rarement employée pour des hauteurs dépassant 40 mètres.

L'avantage principal des pompes foulantes est dans leur hauteur d'action, qui n'a d'autre limite que la solidité du corps de pompe, des clapets, des tuyaux et de la fondation. 60 mètres sont un minimum; 100 mètres sont une moyenne souvent dépassée. Les pompes du Huelgoat élèvent l'eau d'un seul jet à 240 mètres de hauteur, et dans les salines de Bavière on a monté des pompes foulantes qui élèvent l'eau directement à 370 mètres de hauteur; ce qui, par suite de la densité des eaux salées, porte la pression totale, dans le corps de la pompe, à 45 atmosphères.

Les pompes à double effet ne sont guère employées dans les mines que pour les épuisements intérieurs devant élever l'eau de divers points de la mine jusqu'aux points de réunion où elles sont puisées par les colonnes élévatoires. Elles sont alors mues à bras.

Quel que soit le genre d'appareil employé à l'épuisement des mines, il est nécessaire de donner une attention toute particulière aux tuyaux d'ascension. Les tuyaux qui composent les colonnes d'élévation ou de refoulement des eaux sont généralement en fonte. La tôle aurait l'avantage de présenter plus de légèreté; mais la fonte est ordinairement préférée, parce que la tôle, même galvanisée, s'oxyde et se détruit rapidement. Les tuyaux en fonte sont à brides. On leur donne 2 à 3 mètres de long et on les essaye à 10 ou 20 atmosphères. L'épaisseur est toujours supérieure à l'épaisseur théorique, et elle est renforcée de distance en distance par des cordons.

Lorsque les eaux d'une mine sont très-corrosives, on garnit l'intérieur d'un revêtement en bois goudronné composé de douelles minces de sapin. Chaque colonne d'épuisement correspondant à une pompe, à un relais, se déverse à sa partie supérieure dans une bêche en bois; la fonte ou tôle dans laquelle plonge le tuyau d'aspiration de la colonne suivante. On remplace quelquefois les bèches par une hauteur supplémentaire de tuyaux, et alors la pompe supérieure aspire dans la colonne même par une tubulure latérale.

Les moteurs des pompes, sauf pour les pompes à double effet, sont placés au jour et attelés directement, par un balancier, à une matresse tige qui descend depuis le point d'attache jusqu'à la dernière pompe placée au-dessus du puisard. Cette matresse tige est formée de pièces de bois aussi longues que possible. Les assemblages sont consolidés par des bandes de fer boulonnées. Lorsqu'on a besoin d'une matresse tige qui ait plus de 0m 25 d'équarrissage, on la forme de deux pièces doublées de fer et boulonnées dans toute leur longueur.

Pour atteler une pompe élévatoire à la matresse tige, il suffit d'une simple attache latérale, en interposant entre la matresse tige et la tige de la pompe élévatoire un remplissage en bois ou une pièce de fonte. L'attelage des pompes foulantes exige beaucoup plus de précautions, parce qu'elles sont mises en mouvement par la descente des tiges et que leur hauteur d'action est beaucoup plus considérable. On peut les attacher latéralement comme les pompes élévatoires, mais il est préférable d'attacher directement le piston foulant à l'extrémité de la matresse tige. On transmet alors le mouvement aux pompes inférieures par deux tiges latérales qui passent des deux côtés du corps foulant; au-dessous de celui-ci, la matresse tige est établie dans le même axe qu'au-dessus. Cette disposition a l'avantage de maintenir l'effort de refoulement dans l'axe de la matresse tige et d'éviter ainsi tout danger de la fausser.

En général, on doit éviter autant que possible l'emploi du fer pour le corps des tiges et même pour les portions latérales qui longent les corps foulants. Le fer est altéré promptement par l'oxydation; de plus, les tiges en bois se repèrent plus facilement et permettent de prendre commodément et sans danger des attaches intermédiaires, sans dommage ni interruption sensible dans le service. Lorsque le poids de l'attrail des tiges dépasse celui de la colonne d'eau à soulever, lorsqu'il s'agit de pompes foulantes ou bien lorsqu'on n'emploie que des pompes élévatoires, il faut nécessairement équilibrer les tiges, afin que la chute ne cause pas de chocs trop violents. Ce résultat s'obtient au moyen de contre-poids attachés à la matresse tige par des balanciers. Ordinairement le contre-poids est formé d'une caisse dans laquelle on place des pierres, des boulets ou des plaques de fonte. En Angleterre, les contre-poids sont souvent formés par un plongeur attelé à la matresse tige et oscillant dans une colonne d'eau maintenue par un tuyau latéral. Ils tiennent moins de place, mais sont plus coûteux d'établissement que le contre-poids à balancier ordinaire. Dans tous les cas, on devra autant que possible éviter ces contre-poids en établissant directement l'équilibre entre le poids des tiges et celui de la colonne d'eau à soulever; on laissera un excédant de poids du côté des tiges pour comprimer suffisamment la colonne d'eau à refouler.

D'après ce qui précède, il est évident que les machines à simple effet sont les seules convenables pour mouvoir les pompes. Il ne s'agit, en effet, que de soulever un poids qu'on abandonne ensuite à lui-même. On emploie aussi pour mouvoir les pompes des moteurs hydrauliques, et cela toutes les fois que l'on a la faculté de faire entrer dans la

mine des eaux dont le niveau est supérieur à celui de la galerie d'épuisement. Le moteur est rarement une roue hydraulique; le plus souvent c'est une machine à colonne d'eau. Ces machines ont sur les roues hydrauliques le même avantage qu'ont les machines de Newcomen et de Cornouailles sur les machines à vapeur ordinaires, celui de s'atteler directement aux tiges sans avoir besoin d'organes intermédiaires pour transformer un mouvement circulaire continu en mouvement rectiligne alternatif.

— **Législ. Régime des mines en France.** Les mines, dans les principes du droit romain primitif, étaient traitées comme un accessoire du sol, appartenant à ce titre au propriétaire de la surface. Sous la législation des empereurs, on comprit l'intérêt de ne pas abandonner à l'incurie des propriétaires et à une exploitation facultative des gisements précieux de métaux ou de marbres. La propriété souterraine des mines fut distinguée et séparée, comme elle l'est aujourd'hui, de la propriété superficielle, et le droit de les exploiter fut concédé par l'Etat à des compagnies. Les concessionnaires devaient payer au trésor public une redevance annuelle du dixième du produit brut de la mine, et une redevance de même quotité au propriétaire de la surface (v. Cod., lib. XI, tit. vi, *De metallis et metallis*). On suivit en France, sous les deux premières races, les errements peu modifiés encore de cette matière. Les mines étaient exploitées par leurs inventeurs, sous la seule charge de payer au fisc royal une redevance ou cens annuel. Les barons féodaux, seigneurs justiciers, s'attribuèrent le cens des mines exploitées dans l'étendue de leur juridiction, comme ils s'attribuèrent la plupart des anciens droits de la couronne. Plus tard, quand la royauté ressaisit les éléments dissimulés de son pouvoir, le cens sur les mines redevint un droit régulier, et, progressivement, ce ne fut plus seulement la redevance, mais les mines elles-mêmes qui furent considérées comme propriétés domaniales du roi.

La question de la propriété des mines et de son accession ou de son indépendance, relativement à la propriété du fonds, se posa devant l'Assemblée constituante. Mirabeau, dont les opinions en pareille matière étaient remarquablement avancées, posa la question sous la forme de la propriété du sol est exclusivement attachée au fait de la culture, et de sa douteuse prémisses il déduisit la conséquence juste que la propriété souterraine des filons de métaux ou de houille devait être envisagée comme une propriété sociale n'écoulant nullement au domaine du sol cultivable que les recouvrait. Un décret de 1791 réalisa cette théorie juridique en accordant à l'Etat seul le droit de concession des mines, sous l'unique condition d'obliger le concessionnaire à indemniser les propriétaires du sol supérieur. Néanmoins, la loi de 1791 imprimait d'activité à l'exploitation de notre richesse minérale. Elle disposait que le propriétaire de la surface serait toujours préféré à tout autre demandeur de concession. La loi du 21 avril 1810 a créé un autre système. Cette loi régit encore la matière, et l'on va maintenant analyser ici la substance de ses dispositions. Selon l'économie de cette loi, les mines sont l'objet d'une propriété particulière, propriété créée au profit du concessionnaire par le décret même de concession, décret qui est délibéré en conseil d'Etat. Il se forme ainsi deux propriétés superposées, mais absolument distinctes, celle de la mine concédée et celle du sol supérieur. C'est une dérogation, dans un intérêt d'utilité sociale, à la règle formulée dans l'article 552 du code civil, que la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. La loi de 1810 a caractérisé, du reste, la nature juridique de cette propriété souterraine. La mine est un immeuble, susceptible à ce titre d'être grevée de privilèges et d'hypothèques. Elle est transmissible, comme tout autre immeuble, héréditairement ou par voie d'aliénation entre-vifs; néanmoins, et pour prévenir les inconvénients d'une exploitation divisée, la loi de 1810 dispose qu'elle ne peut être vendue par lots ou partagée entre cohéritiers sans une autorisation de l'Etat, autorisation qui doit être obtenue et accordée dans les mêmes formes que la concession originaire. Quant au propriétaire du sol superficiaire, il n'est point dépossédé, sans compensation, de la partie subacente de son immeuble; il a droit à une redevance annuelle et perpétuelle sur les produits de l'exploitation de la mine. Le décret de concession règle le montant annuel de cette redevance. La loi de 1810 porte également des dispositions relatives à l'importance de mentionner. Le droit à la redevance devient un accessoire de la propriété superficielle, se transmettant avec elle, et grevé au même titre des hypothèques ou droits réels quelconques auxquels le fonds est assujéti. L'acte de concession détermine aussi la valeur capitalisée de ce droit à la redevance, qui accède désormais à la propriété du fonds supérieur. Il est procédé ainsi, même dans le cas où c'est le propriétaire superficiaire qui obtient la concession de la mine. Quoique réunies dans une même main, les deux propriétés demeurent en effet distinctes, comme le seraient deux immeubles détachés l'un de l'autre; ils peuvent d'ailleurs

passer ultérieurement dans des mains différentes, et l'assiette juridique de chacun des deux devait être, dans tous les cas, nettement définie.

Les demandes en concession de mines sont formées par une pétition adressée au préfet du département. Cette demande est rendue publique au moyen d'insertion dans les journaux et d'affiches apposées durant quatre mois, période dans laquelle doivent se produire soit les demandes en concurrence, soit les oppositions des personnes intéressées. Les demandes doivent être accompagnées de plans des lieux et de la justification que les demandeurs ont les facultés nécessaires pour entreprendre et poursuivre les travaux d'exploitation, et satisfaire aux réclamations d'indemnités auxquelles la concession pourra donner lieu. Le gouvernement n'est plus lié par les dispositions gênantes de la loi de 1791; il est juge souverain de la question des préférences à accorder, soit à l'inventeur, soit au propriétaire superficiaire, soit à tout autre non propriétaire ou non inventeur. Mais si l'inventeur de la mine n'est pas préféré, une indemnité doit lui être allouée, et cette indemnité est réglée par l'acte de concession. On a déjà vu que le même acte détermine, dans tous les cas, la redevance annuelle qui devra être accordée aux propriétaires superficiaires.

La loi de 1810 dispose expressément que l'exploitation d'une mine est une opération purement civile, n'ayant point de soi le caractère commercial, et, exemple, par suite, de l'impôt de la patente. Les obligations des concessionnaires consistent principalement dans le paiement de l'indemnité accordée à l'inventeur, quand il n'obtient pas lui-même la concession, et dans le paiement de la redevance allouée au propriétaire du sol. Cette redevance est d'ailleurs indépendante des indemnités qui peuvent être dues à ce propriétaire pour les dommages occasionnés à son terrain par des fouilles ou sondages, creusement de puits, etc., indemnités qui sont réglées à part, de gré à gré ou par voie d'expertise. Les concessionnaires contractent, en outre, l'obligation envers l'Etat de payer d'abord un droit fixe de dix francs par chaque kilomètre carré de l'étendue de la mine; plus un droit proportionnel sur les produits annuels de l'exploitation, droit régit par la loi annuelle du budget, et qui ne peut jamais excéder 5 pour 100 du produit net.

L'article 36 de la loi du 21 avril 1810 impose en sus un décime par franc, qui forme un fonds de non-valeurs mis à la disposition de l'administration, et au moyen duquel on fait face aux dégrèvements accordés aux propriétaires de mines qui éprouveraient des pertes ou des accidents. L'article 38 prévoit le cas où le décime de non-valeurs serait insuffisant et dispose que, dans cette circonstance, la remise de tout ou partie de la redevance proportionnelle peut être accordée pour un certain nombre d'années par un décret spécial délibéré en conseil d'Etat.

Pour déterminer la redevance proportionnelle des mines, il faut : 1° fixer le produit brut, qui est calculé d'après la totalité des produits extraits non élaborés; 2° évaluer le chiffre total des dépenses relatives à l'exploitation proprement dite. Ces dépenses sont classées en douze catégories par la circulaire ministérielle du 12 avril 1840. C'est ensuite par la comparaison de ces deux chiffres qu'on obtient le revenu net ou le déficit de la mine.

Quant au revenu net devant servir à fixer la redevance proportionnelle, c'est d'après le prix moyen sur le carreau de la mine qu'il doit être évalué, sans qu'il y ait lieu d'en déduire les frais de transport et de commission qui seraient faits par le concessionnaire pour faciliter la vente, en dehors du carreau de la mine.

Aux termes de l'article 35, il peut être fait un abonnement à la redevance proportionnelle pour ceux des propriétaires de mines qui en font la demande. La durée de cet abonnement ne doit pas excéder cinq ans; toutefois, il peut être renouvelé après ce terme, et modifié, s'il y a lieu, en raison de l'état des exploitations et des circonstances.

Indépendamment des redevances, les concessionnaires de mines peuvent être tenus de payer des subventions spéciales pour la réparation des chemins servant à l'exploitation, chemins souvent détériorés par le nombre et la nature des charrois.

Le décret de concession peut, à raison de la difficulté et des frais considérables des premiers travaux, exonérer durant une certaine période la mine du droit proportionnel. L'exploitation est soumise, dans toute sa durée, à la surveillance de l'autorité, surveillance qui doit être exercée par les ingénieurs des mines dans l'intérêt, tant de la sécurité publique que de celle des ouvriers employés aux travaux, et dans l'intérêt aussi d'une exploitation rationnelle et productive.

Les règles qui viennent d'être sommairement analysées ne concernent que les mines proprement dites, c'est-à-dire les gisements importants, par couches ou par filons, de minéral métallique ou de houille. Les minières, ainsi que les carrières, soit de terre pyriteuse ou aluminieuse, soit de terre à poterie, de plâtre ou de pierre, sont soumises à un système plus simple. Les propriétaires des minières, c'est-à-dire d'amas de minéral

d'alluvion pouvant être exploités à ciel ouvert et sans galerie, peuvent se livrer à cette exploitation en en obtenant l'autorisation du préfet du département. Les propriétaires de carrières n'ont même pas à se procurer d'une autorisation; il suffit qu'ils fassent à la préfecture une déclaration préalable qu'ils se proposent d'exploiter. Toutefois, il n'en est ainsi qu'autant que l'exploitation s'exécute à ciel ouvert. S'il devient nécessaire d'ouvrir des galeries et de pratiquer des substructions, la permission préfectorale doit être requise, et l'exploitation de la carrière est assujétiée à la surveillance des agents de l'autorité administrative. V. CARRIERE et MINIERE.

Une loi du 27 avril 1838 a pris de nouvelles dispositions touchant l'assèchement des mines, ainsi que dans l'intérêt de leur conservation et de leur meilleure exploitation. Mais rien n'a été changé d'ailleurs dans l'économie générale de la loi de 1810, qui est demeurée le code de la matière.

Suivant la loi de 1838, lorsque plusieurs mines situées dans des concessions différentes sont atteintes ou menacées d'une inondation commune de nature à compromettre leur existence, la sûreté publique ou les besoins des consommateurs, le gouvernement peut obliger les concessionnaires de ces mines à exécuter en commun et à leurs frais les travaux nécessaires, soit pour assécher tout ou partie des mines inondées, soit pour arrêter les progrès de l'inondation. L'application de cette mesure doit être précédée d'une enquête administrative, suivant les formes tracées par une ordonnance du 23 mai 1841. D'après les résultats de l'enquête, le ministre des travaux publics décide quelles sont les concessions inondées ou menacées d'inondations qui doivent opérer à frais communs les travaux d'assèchement. Cette décision est notifiée administrativement aux concessionnaires intéressés, qui sont ensuite convoqués en assemblée générale pour nommer un syndicat composé de trois ou cinq membres, afin de gérer les intérêts communs. C'est le préfet qui fixe le nombre des syndics et détermine le mode de convocation et de délibération de l'assemblée générale.

Les concessionnaires ou leurs représentants ont, dans les délibérations de l'assemblée générale, un nombre de voix proportionnel à l'importance de chaque concession. La délibération n'est valide qu'autant que les membres présents surpassent en nombre le tiers des concessions, et qu'ils représentent entre eux plus de la moitié des voix attribuées à la totalité des concessions comprises dans le syndicat. En cas de décès ou de cessation de leurs fonctions, les syndics sont remplacés par l'assemblée générale dans les formes qui ont été suivies pour leur nomination (art. 1 et 2).

Après que les syndics ont été appelés à faire connaître leurs propositions et que les intéressés ont présenté leurs observations, un décret, rendu dans la forme des règlements d'administration publique, détermine l'organisation définitive et les attributions du syndicat, les bases de la répartition, soit provisoire, soit définitive, de la dépense entre les concessionnaires intéressés, et la forme dans laquelle il devra être rendu compte des recettes et des dépenses. Un arrêté ministériel détermine ensuite le système et le mode d'exécution et d'entretien des travaux d'épuisement, ainsi que les époques périodiques où les taxes doivent être acquittées par les concessionnaires.

Dans le cas où l'assemblée générale, dûment convoquée, ne se réunit point ou ne nomme point le nombre des syndics fixé par l'arrêté préfectoral, le ministre institue d'office, sur la proposition du préfet, une commission composée de trois ou de cinq membres, qui est investie de l'autorité et des attributions des syndics. Le ministre peut encore, en cas de contravention aux règles prescrites pour l'assèchement, suspendre les syndics de leurs fonctions et leur substituer un nombre égal de commissaires.

Les rôles de recouvrement des taxes imposées aux concessionnaires sont dressés par les syndics et rendus exécutoires par le préfet. En cas de réclamations, le conseil de préfecture statue, après avoir pris l'avis de l'ingénieur des mines. A défaut de paiement des taxes, dans le délai de deux mois à partir du jour de la sommation, la mine est réputée abandonnée, et le ministre peut prononcer le retrait de la concession, sauf le recours au conseil d'Etat, qui est suspensif. A l'expiration du délai de recours, ou en cas de recours après la notification de l'ordonnance confirmative de la décision ministérielle, il est procédé publiquement, par voie administrative, à l'adjudication de la mine abandonnée. Celui des concurrents qui fait l'offre la plus favorable est déclaré concessionnaire.

Le concessionnaire déchu peut, jusqu'au jour de l'adjudication, arrêter les effets de la dépossession en payant toutes les taxes arriérées, et en consignat la somme jugée nécessaire pour sa quote-part dans les travaux qui restent à exécuter. Lorsqu'il ne se présente aucun soumissionnaire, la mine reste à la disposition du domaine, libre et franche de toutes charges. Le concessionnaire déchu peut alors retirer les chevaux, machines et agers qu'il avait attachés à l'exploitation et qui peuvent être enlevés sans préjudice pour

la mine, à charge par lui de payer toutes les taxes dues jusqu'à la déposition, et sauf au domaine à retenir, à dire d'experts, les objets qu'il jugera utiles (art. 6).

Quand une concession de mine appartient à plusieurs personnes ou à une société, les concessionnaires ou la société doivent, quand ils en sont requis par le préfet, justifier que les travaux d'exploitation sont soumis à une direction unique et coordonnée dans un intérêt commun.

Tout puits, toute galerie ou tout autre travail d'exploitation ouvert en contravention aux lois et règlements sur les mines peut être interdit.

Les contraventions sont dénoncées et constatées dans la même forme que les contraventions commises en matière de voirie. Les tribunaux de police correctionnelle sont compétents pour statuer; les contrevenants peuvent être condamnés à une amende de 100 fr. au moins et 500 francs au plus, et à une détention qui ne doit point excéder la durée fixée par le code de police correctionnelle, c'est-à-dire cinq années.

La législation que nous venons d'exposer a donné lieu à de nombreuses critiques, que nous croyons utile de résumer ici.

Les mines, sans être précisément riches en métaux précieux ou utiles, l'est cependant beaucoup plus qu'elle ne le croit elle-même, et son infériorité sur le rapport métallurgique tient beaucoup plus, comme nous espérons le démontrer, d'une part, à une mauvaise législation, de l'autre, à une sorte d'apathie industrielle de ses habitants, qu'à la pauvreté de son sol.

L'industrie minière est peut-être celle qui exige les capitaux les plus considérables, et l'on sait avec quelles difficultés en France les compagnies parviennent à rassembler les fonds qui leur sont nécessaires. D'un autre côté, cette industrie est aussi l'une de celles qui exigent le plus de déboursés en travaux préliminaires, qui fournissent le plus tardivement des bénéfices et réclament le plus de persévérance. Or, la patience n'est pas précisément notre qualité nationale, et les longs travaux ne nous séduisent guère, lors même que le succès définitif est le plus assuré. Mais la craie inerte des métallistes et l'empressement à jouer ne sont pas les deux seules causes de notre infériorité sous le rapport de l'industrie minière. L'art est venu habilement s'ajouter à la nature; la loi est venue, en outre, compléter ce que les mœurs avaient déjà si bien fait; notre gouvernement a tout fait, non pas pour tuer l'industrie minière, qui n'a jamais été bien florissante en France, mais pour l'empêcher de naître, pour lui fermer d'avance toutes les voies. Et d'abord, tandis qu'en Angleterre et en Allemagne les mines appartiennent de droit au propriétaire du sol, en France l'Etat s'en est emparé; toutes les mines découvertes ou à découvrir lui appartiennent; pour favoriser les recherches de mines, il a imaginé cet ingénieux artifice, de bien prévenir à l'avance propriétaires et inventeurs que le fruit de leurs découvertes ne serait pas pour eux, que le temps et l'argent qu'ils auraient dépensés profiteraient à d'autres. En Angleterre, en Allemagne, l'exploitant traite librement avec le propriétaire du sol; les préliminaires peuvent se réduire à une heure de conversation. En France, il faut de cinq à dix ans et plus pour obtenir une concession. En Angleterre, en Allemagne, le propriétaire du sol, directement intéressé au succès de l'industrie créée sur son fonds, et qui doit lui donner une plus grande valeur, devient l'associé de l'exploitant; il l'aide par tous les moyens; c'est le plus souvent lui qui fait les premières et les plus grosses dépenses, creuse les puits, creuse les tranchées ouvertes, les constructions souterraines resteront, en effet, sa propriété, et il jouira tant que l'exploitation pourra durer. En France, le propriétaire, chassé de son fonds, dérisoirement indemnisé de la gêne que lui occasionneront les bouleversements de terrains, les exhalaisons malsaines, etc., devient aussitôt l'ennemi juré du concessionnaire de la mine qu'il croit, avec quelque raison, lui appartenir. L'indemnité accordée par l'acte de concession au propriétaire de la surface se réduit, tous calculs faits, dit M. Blanche, à quelques centimes par hectare de l'étendue concédée. En Belgique, la loi de 1810 a été modifiée, sous ce rapport, en 1837. Le propriétaire du sol reçoit une indemnité fixe qui est au moins de 35 centimes par hectare, et une part proportionnelle sur le produit net, part qui varie de 1 à 3 pour 100.

En Angleterre, l'industrie minière est libre comme toute autre; les taxes qu'elle a à supporter sont proportionnées à celles qui pèsent sur toutes les autres; en Hongrie, en Saxe, et généralement partout en Allemagne, les gouvernements ont accordé des privilèges aux districts miniers, et ont souvent fourni des fonds; en France, l'Etat s'est attribué un droit de 5 pour 100 sur le produit net des mines, et ce droit, par la manière dont les comptes sont établis, est généralement porté à 10 pour 100.

A l'étranger, les ingénieurs des mines sont des employés utiles, des auxiliaires indispensables; en France, ce sont des surveillants incommodes, généralement inutiles aux exploitants, que les compagnies n'en payent pas moins, indirectement, mais auxquels elles

doivent adjoindre des ingénieurs civils à leur solde.

En Angleterre, l'industrie des chemins de fer et celle des canaux sont libres comme toutes les autres; la concurrence y abaisse les prix des transports. En France, les chemins de fer et les canaux sont aux mains de compagnies privilégiées dont les exigences rendent presque impossible le transport des produits encombrants et de peu de valeur, tels que la houille, le minerai de fer, etc.

En Angleterre, chaque propriétaire exploite son sous-sol ou en concède l'exploitation; l'intérêt privé y excite à la multiplication des mines; les puits d'extraction s'y multiplient presque indéfiniment; en Prusse, les concessions ne dépassent pas 10 hectares; en Suède, 8 hectares; en Autriche, 18 hectares; en Espagne, 8 hectares; en France, l'Etat accorde des concessions qui, en moyenne, vont à 946 hectares pour la houille, à 9,230 hectares pour l'étain, à 1,369 hectares pour le plomb et l'argent, à 1,615 hectares pour le cuivre. Il en résulte que les compagnies n'exploitent pas. Ce qu'on leur concède, c'est le droit d'empêcher l'exploitation. Par exemple, la concession des mines de Vialas (Lozère) a une surface de 9,700 hectares, et les travaux en occupent à peine 40. Les choses restent en cet état depuis près de quatre-vingt-dix ans. Les mines d'étain du Morbihan ont été concédées sur une étendue de 17,400 hectares en 1836; tous les travaux y sont aujourd'hui suspendus. L'administration de ces mines a laissé échapper le significatif aveu que voici : « Le malheur de l'entreprise dans le passé a peut-être été l'étendue même de cette concession. » Cependant, depuis 1864, l'Etat a fait de nouvelles concessions de 10,590, 8,074, 7,400, 4,000, 3,800 hectares, que les compagnies sont assurément hors d'état de mettre en valeur.

Le parallèle que nous venons d'établir, qui est bien loin d'être complet, établit suffisamment, ce nous semble, que si l'industrie minière est si arriérée, si peu productive en France, c'est exclusivement notre faute et celle de notre législation.

Résumé des mines dans les divers pays étrangers. Nous donnons, d'après le compte rendu de la Société des ingénieurs civils, une analyse d'un mémoire de M. Caillaux sur les législations minières anciennes et modernes (1873). L'auteur a considéré ces législations au point de vue des dispositions principales qu'elles adoptent, et surtout au point de vue de l'influence qu'elles ont pu exercer sur le marasme ou la prospérité de l'industrie minière dans les divers pays où elles étaient appliquées.

Cette étude se rapporte plutôt aux métaux proprement dits qu'aux combustibles, car ces derniers ont été longtemps considérés comme ne devant pas être classés au nombre des mines; ils n'ont acquis une véritable importance que dans le cours du XIX^e siècle, depuis la découverte de l'affinage par la houille en 1785, depuis la création des chemins de fer et surtout depuis 1825, tandis que les métaux, tels que le cuivre, l'or, l'argent, le plomb et tous les corps minéraux qui, après l'argile, le sel et le silex, ont été l'objet des premiers efforts de l'industrie humaine, ont seuls été considérés comme mines, à peu près partout, jusqu'au siècle actuel.

Grèce ancienne. Exploitations considérables durant le siècle de Périclès. Réglementation.

Romains. Exploitation des mines entièrement libre au temps de la république. Les mines sont soumises au droit commun. — Temps de l'empire. Incohérence de la législation minière à toutes les époques de la période impériale. Désaccord sur l'interprétation du petit nombre des lois faites à ce sujet.

De la chute de l'empire au XIV^e siècle. Epoque obscure.

Italie. Toscane. Loi de Massa, appliquée depuis le commencement du XIII^e siècle, antérieure à la loi d'Iglan, en Allemagne, sanctionnée par Venceslas et Prizimislans en 1248 et en 1253. Rien n'y est livré à l'arbitraire. Pendant cette époque, travaux de mines très-développés. Vers la fin du XIV^e siècle, les pestes jetèrent le trouble dans les exploitations. Jusqu'au XIV^e siècle, travaux languissants par suite des circonstances malheureuses antérieures, de l'approfondissement des travaux, des fortes redevances. En 1525, siège de Florence, commencement d'une nouvelle période sociale. A partir de cette époque ou à peu près, les mines dépendent du souverain, comme dans toutes les monarchies de l'Europe. Cette période, jusqu'à 1788, correspond à un abandon total des mines.

En 1788, Pierre-Leopold établit les bases de la liberté industrielle et commerciale. Les mines sont soumises au droit commun; elles font partie de la terre possédée. Tout droit de la couronne est aboli.

Ce régime subsiste encore en 1873. Les mines ont été reprises avec plus ou moins de succès, mais les difficultés survenues ne proviennent pas du fait du propriétaire du sol.

Lombard-Vénitien. Avant 1341, les usages des communes tenaient lieu de loi. La loi de 1341 a beaucoup de rapport avec la loi de Massa.

En 1438, le conseil des Dix édicte une loi

où on ne distingue pas encore le sentiment de l'arbitraire qui régnait bientôt partout. En 1508, loi qui se rapproche de la loi française de 1791.

Royaume de Naples. Les lois de 1819 à 1826 régissent encore aujourd'hui l'industrie minière de ce pays. Elles se rapprochent de la loi de Louis XI (1471).

Piémont. De 1532 à 1849, les mines relèvent du souverain. Anciennement presque total des mines. En Sardaigne, les dominateurs divers qui s'y succédèrent écrasèrent l'industrie minière. En 1840, loi qui se rapproche de la loi française de 1810. Elle fut modifiée en 1859 : on lui enleva les dispositions arbitraires qu'elle contenait. Depuis cette époque, les mines ont pris un très-grand développement. En 1869, motion au parlement italien, provenant de l'initiative toscane, pour rendre l'industrie des mines complètement libre dans toute l'étendue du royaume.

Espagne. Elle a été dans les temps anciens pour l'Europe ce qu'ont été pour le Mexique et le Pérou, ce que sont aujourd'hui les Etats du Nord de l'Amérique.

La première législation que nous connaissons est la loi de don Juan Fer (1387), qui déclare que toutes les mines appartiennent au roi. D'autres législations analogues lui succèdent. Pendant une longue période, depuis l'invasion des Goths jusqu'au commencement du siècle actuel, sous le régime despotique, anciennement presque total des mines, excepté pour la partie arabe, dont nous ignorons l'importance minière et le mode de réglementation de l'industrie minière.

En 1825, loi toute nouvelle ou l'arbitraire est exclu, où chacun peut prétendre à la recherche ou à l'exploitation d'une mine. C'est le commencement d'une période considérable de travail. En 1849 et 1859, modification de cette loi sans que l'esprit en soit altéré.

Tout récemment, la loi de 1859 a subi de nouvelles modifications qui résultent de la maturité de l'industrie et de l'expérience acquise.

Belgique. Les mines y sont soumises à la loi française de 1810; mais cette loi y est appliquée sans l'addition d'aucun décret qui en altère ou la forme ou l'esprit, et conformément aux intérêts du pays.

Turquie. La liberté commerciale y règne depuis que les sultans occupent le trône de Constantinople. Les mines y ont eu des temps de splendeur dans l'antiquité; mais, comme ailleurs, elles sont restées dans un état d'abandon presque complet tant qu'elles ont dépendu du souverain. Des règlements furent édictés en 1801 et 1868. Ce dernier se rapproche de la loi de Louis XI.

Allemagne. Les coutumes du moyen âge forment la base des législations actuelles; il en est ainsi en Autriche, en Hongrie, en Bohême, en Bavière, en Saxe, en Prusse, en Hanovre, dans le Wurtemberg, dans la Hesse-Darmstadt, etc.

Prusse. Les lois anciennes furent modifiées en 1851 et en 1865; ces modifications écartent tous les principes autoritaires, et les mines y ont fait, depuis cette époque, de très-grands progrès. Ces progrès sont constatés par les chiffres suivants :

Production moyenne annuelle, de 1835 à 1844, 25 millions; de 1845 à 1854, 40 millions; de 1855 à 1864, 123 millions; en 1864, 180 millions; en 1870, 262 millions.

La loi de 1865 délivre l'industrie de toute tutelle administrative.

Autriche. Elle a modifié ses lois en 1864. Elle écarte toute disposition arbitraire.

Saxe. La législation actuelle date de 1868; les mines de houille ne sont plus concessibles, tout y est réglé conformément à l'intérêt local.

Allemagne doit à la sagesse de ses lois, à l'intelligence de leur application, le développement toujours croissant de ses mines de tout genre.

Suède. Les mines y appartenait autrefois aux Etats. Elles sont devenues propriétés souveraines, et pendant longtemps elles furent exploitées au compte du roi.

Elles sont aujourd'hui régies par la loi de 1863; les formalités y sont des plus simples, et l'un des caractères de cette loi est de donner au propriétaire le droit d'intervenir dans l'exploitation d'une mine trouvée sous le sol qui lui appartient; l'arbitraire est écarté.

Norvège. Avant 1397, les mines paraissent avoir été travaillées par les propriétaires du sol. Les législations postérieures, comme celles de Suède, se rapprochent de celles du moyen âge, où l'étendue de la concession et les cas de déchéance étaient déterminés. L'industrie minière y progresse.

Angleterre. Les mines paraissent avoir été de droit régaliennes quand le duc de Normandie en fit la conquête en 1066; il céda à ses officiers les droits qu'il possédait, et, de dérivation en dérivation, ces droits sont restés aux propriétaires des grands fiefs, comme ils y restent aujourd'hui.

Les mines de Cornouailles et quelques autres dépendaient de la juridiction d'un conseil, dont le roi, comme duc de Cornouailles, était le chef.

Jusqu'à nos jours l'exploitation des mines, en Angleterre, est complètement libre, et la propriété du sol entraîne la propriété du dessous. Sous ce régime, les mines ont acquis un degré croissant d'importance.

Etats-Unis d'Amérique. Le propriétaire du sol est maître des mines situées dans sa propriété; dans les terres libres, et notamment dans les terres de l'Ouest si célèbres aujourd'hui, chacun pouvait porter la main sur les mines; mais le besoin d'ordre et le sentiment de la propriété ont fait naître des règlements sans l'intervention de l'Etat. D'un commun accord, les concessions ont été limitées à des étendues fixes, les cas de déchéance ont été définis; un chef, ayant pour mission d'enregistrer les demandes, y est nommé par élection; un meeting annoncé d'avance peut modifier la législation admise. L'Etat n'intervient qu'avec le rôle d'un greffier en chef, mais il se préoccupe de l'industrie. Ses *state-geologists* le tiennent au courant de tout ce qui se passe, et ils publient dans les journaux le résultat de toutes leurs observations sur les mines en cours d'exercice ou sur les contrées à explorer. Sous ce système, les mines ont acquis un immense développement utile aux particuliers et profitable à l'Etat.

Administrateur. Conseil général des mines. Ce conseil est présidé par le ministre des travaux publics; il se compose des inspecteurs généraux de première et de seconde classe, des inspecteurs généraux adjoints et d'un secrétaire. Il donne son avis sur les demandes en concession, sur les travaux qu'il convient d'imposer aux concessionnaires, sur les reprises des travaux, sur le perfectionnement des procédés d'exploitation, etc.

Corps des ingénieurs des mines. Ce corps, créé en 1783, réorganisé en 1810, se compose d'inspecteurs généraux, d'ingénieurs en chef, d'ingénieurs ordinaires, d'aspirants et d'élèves. Les ingénieurs généraux résident à Paris. Les ingénieurs résident dans les lieux qui leur ont été désignés par le ministre; ils rendent compte aux préfets des travaux exécutés; ils dénoncent au directeur général, aux préfets et aux procureurs généraux les infractions aux lois, les exploitations illicites, les travaux dangereux pour la sûreté publique, les abandons d'exploitations. Ils doivent prévenir les propriétaires des vices qu'ils ont remarqués dans le mode d'exploitation et peuvent les aider de leurs conseils; ils recueillent les renseignements nécessaires pour éclairer le conseil général; ils donnent leur avis sur les demandes en réduction de taxes; ils reçoivent des exploitants tous les plans et états de situation qui peuvent être nécessaires; ils dirigent les travaux de recherches; ils donnent leur avis sur les indemnités à payer par les compagnies aux propriétaires de la surface; enfin, ils peuvent être chargés des expertises.

Ecole des mines. L'exploitation des mines fut à peu près complètement négligée en France jusqu'au milieu du siècle dernier, et c'est à l'Allemagne qu'on allait demander des mineurs et des métallurgistes chaque fois qu'on voulait utiliser quelque gisement important. Louis XVI fut le premier protecteur de l'enseignement des sciences minéralogiques en France; mais le véritable fondateur de l'Ecole des mines fut Sage, qui fit décider, le 11 juin 1778, la création d'une école publique et gratuite de minéralogie et de métallurgie docimastique, et qui fut chargé de cet enseignement dans l'une des grandes salles de l'hôtel des Monnaies, aux appointements de 2,000 livres.

Le 21 mars 1781 furent nommés 4 inspecteurs des mines, et le 19 mars 1783 fut arrêté par le conseil d'Etat l'établissement d'une Ecole des mines, avec deux chaires : l'une de chimie, minéralogie et docimastique; l'autre de physique, géométrie souterraine, hydraulique, percement des galeries et aérage des mines, machines nécessaires à l'exploitation et construction des fourneaux. Le premier cours fut confié à Sage, le second à Duhamel, et les langues étrangères furent professées par l'abbé Clouet. La durée des études était de trois ans. En 1794, une agence des mines fut décrétée pour étudier les questions relatives à l'industrie minière, et le 1^{er} vendémiaire elle publia le premier numéro du *Journal des mines*, commençant par ces mots : « La liberté prête de nouvelles forces comme de nouvelles vertus aux peuples qui combattent pour elle... La terre de France est sans doute aussi riche à l'intérieur que féconde à sa surface... Il est temps que le génie de la liberté mette en œuvre les trésors que la nature a tenus pour lui en réserve. Le comité de Salut public a vu que l'intérêt de la liberté exigeait que les mines fussent vivifiées. Une agence a été organisée, sous l'autorité de la commission des armes et poudres, pour s'en occuper spécialement. Cette agence préside à une maison d'instruction qui réunira un cabinet de minéralogie, une bibliothèque, un laboratoire, un dépôt de dessins et modèles. En hiver, les officiers des mines y donneront des leçons; en été, ils parcourront la République pour répandre des lumières en ajoutant aux leurs; des élèves les suivront dans ces tournées. Ainsi, toujours l'instruction s'unira aux soins administratifs : mélange dont il n'appartient qu'à un pays libre d'offrir le principe et l'exemple. » La maison d'instruction fut, par arrêté du 24 messidor an II (6 juillet 1794), installée rue de l'Université, 293, à l'endroit qui est actuellement le dépôt général de la guerre. Ses collections s'accroissent peu à peu de divers

cabinets importants : la collection minéralogique recueillie par Guettard ; les livres de minéralogie, métallurgie et chimie, les modèles et manuscrits relatifs aux mines provenant de la bibliothèque de Dietrich, ancien maire de Strasbourg ; le cabinet de minéralogie du citoyen Joubert ; les collections minéralogiques du marquis de Drée ; la collection des fossiles houillers de M. Gresser ; les belles collections de MM. Michelin et de Banaude, etc. Un arrêté du 16 fructidor (27 septembre 1794) fixait les conditions des concours pour les élèves des mines de la République. L'article 5 disait : « L'examineur s'attachera moins à faire juger le candidat selon les principes de tel ou tel ouvrage, qu'à s'assurer de son intelligence. » C'est à ce principe, conservé jusqu'à nos jours, que l'Ecole des mines de Paris a dû les brillants résultats qu'elle a obtenus. L'organisation nouvelle fut complétée par l'arrêté du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794). Le corps enseignant était ainsi composé : minéralogie et géographie physique, Hasenfratz ; cristallographie, Haty ; extraction des mines, Guillot (Duhamel) père, Laverrière, suppléant ; métallurgie, Schreiber ; Giraud, Miché, Muthou, suppléants ; docimasie, Vauquelin ; perspective et physique générale, Haty ; mathématiques, Tonnelier ; coupe des pierres et bois, Hasenfratz ; Brochant de Villiers, suppléant. En même temps, une école d'acidité était fondée dans le district d'Excideuil. Le 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), la Convention nationale organisait l'Ecole des mines en réduisant le nombre des élèves à 20, sortant de l'Ecole polytechnique, et admettant, en outre, 10 externes. Telle est l'origine des élèves externes, qui ont fourni et fournissent encore tous les jours au génie civil tant d'ingénieurs distingués. Un arrêté des consuls en date du 23 pluviôse an X (12 février 1802) institua deux Ecoles : l'une, à Geislautern, pour le traitement des mines de fer et l'exploitation de la houille, et qui ne reçut jamais d'élèves ; l'autre, à Pesey, pour l'exploitation des mines de plomb, cuivre et argent et des sources salées. Pesey était la mine affectée à l'enseignement pratique ; l'Ecole des mines de Paris était supprimée, et c'est à Moutiers que l'Ecole était réellement établie, avec 3 professeurs : Brochant de Villiers, pour la minéralogie et la géologie ; Baillet, pour l'exploitation des mines ; Hasenfratz, pour la minéralogie et la docimasie. Le directeur était Schreiber. A la suite des événements de 1814 et 1815, les écoles de Pesey et Geislautern disparurent avec nos conquêtes, et ce n'est que le 2 août 1816 que la Restauration créa une école des mineurs à Saint-Etienne et, quatre mois plus tard, reconstitua définitivement l'Ecole des mines de Paris. L'arrêté ministériel du 17 avril 1849 créa les cours de paléontologie, de constructions industrielles et chemins de fer et de législation des mines. Enfin, le 15 septembre 1856, un décret réorganisa l'Ecole des mines et régla son régime intérieur. Un bureau d'essais gratuits pour les substances minérales avait été créé le 16 novembre 1845.

— *Organisation actuelle de l'Ecole des mines de Paris.* Bien que créée spécialement en vue de former des ingénieurs pour le service de l'Etat, l'Ecole des mines de Paris a, dès son origine, ouvert ses portes à des élèves qui, sous le titre d'élèves externes, sont destinés au génie civil, et c'est au point de vue de ces derniers que l'Ecole des mines doit être étudiée avant qu'elle soit professionnelle. Les élèves externes participent à tous les cours et exercices pratiques, reçoivent gratuitement le même enseignement que les élèves ingénieurs du gouvernement. A ces deux catégories, il faut joindre les élèves étrangers, admis par décision du ministre, sur la demande des ambassadeurs des puissances étrangères, et les élèves libres, simplement autorisés, sur leur demande personnelle, à suivre les cours de l'Ecole des mines. L'enseignement est commun aux diverses catégories d'élèves ; toutefois, tandis que les élèves ingénieurs et externes ont leurs places réservées aux salles de dessin et aux laboratoires, les élèves étrangers, puis les élèves libres, ne participent aux exercices pratiques que dans la mesure du nombre des places restées disponibles. A la fin de chaque année scolaire, les élèves ingénieurs et externes subissent des examens sur les cours suivis et, à leur sortie de l'Ecole, les élèves externes qui ont justifié des connaissances nécessaires reçoivent un brevet ou diplôme d'élèves brevetés de l'Ecole des mines de Paris et portent le titre d'ingénieurs civils des mines. Les examens sont facultatifs pour les élèves étrangers, auxquels on délivre simplement des certificats d'étude. Les élèves libres ne sont pas admis à ces épreuves.

— *Enseignement préparatoire.* Pour faciliter l'admission aux places d'élèves externes, des cours préparatoires avaient été faits à l'Ecole des mines de l'époque de sa fondation. Ces cours ont été réorganisés et complétés par décision ministérielle du 26 septembre 1844. Ils comprennent : les éléments du calcul infinitésimal et la mécanique rationnelle ; la géométrie descriptive et ses applications aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres et à la charpente ; quelques parties de la physique, la chimie générale. Les exercices pratiques consistent en épreuves

et en lavis. Ces cours sont suivis par deux catégories d'élèves : les élèves titulaires des cours préparatoires, admis par le ministre après examen, et les élèves libres, français ou étrangers, simplement autorisés par le ministre, sur demande personnelle. Les premiers, qui doivent être âgés de seize ans au moins, de vingt-cinq ans au plus, doivent subir, pour être admis, un examen préalable de capacité devant des ingénieurs des mines désignés à cet effet, puis, le 27 octobre, un examen définitif devant le conseil de l'Ecole. A la fin des cours, ils sont examinés sur toutes les parties de l'enseignement, et ceux qui ont subi les épreuves d'une manière satisfaisante sont admissibles directement au concours, ouvert dans la première quinzaine du mois de novembre de la même année, pour les places d'élèves externes. Tout élève du cours préparatoire, empêché par une raison valable de passer ses examens, tout candidat reconnu admissible pour les places d'élèves externes, mais qui n'a pu en obtenir le titre, a le droit de suivre les cours préparatoires une seconde année seulement ou une troisième dans le cas de maladie longue et constatée. Pour être admis comme élève externe, il faut avoir dix-sept ans au moins, vingt-six ans au plus (décision ministérielle du 29 avril 1873), faire, comme l'élève des cours préparatoires, une demande d'admission aux concours au ministre des travaux publics et subir également deux examens, l'un préalable, l'autre définitif. Les élèves de l'Ecole polytechnique pourvus d'un diplôme de capacité, les licenciés en sciences, les élèves des cours préparatoires ayant fait preuve de capacité dans les examens de fin d'année sont dispensés de l'examen préalable. Tout individu admis en qualité d'élève externe doit déposer au secrétariat, à son entrée à l'Ecole, une somme de 35 francs.

— *Enseignement spécial de l'Ecole des mines.* La durée des études est de trois années. Les élèves de première année suivent les cours d'exploitation et machines, de métallurgie, de minéralogie, de docimasie et de paléontologie ; les élèves de deuxième année, des cours d'exploitation et machines, de métallurgie, de géologie, et de docimasie. Les cours de paléontologie sont facultatifs la deuxième année ; mais le cours de minéralogie doit être suivi par tous les élèves de deuxième année qui n'ont pas obtenu la note 16 sur 20 à l'examen de minéralogie de première année. Les élèves de troisième année ont à suivre les cours de constructions industrielles et chemins de fer, législation des mines et droit administratif, d'agriculture, d'irrigation et drainage. Les élèves des trois années doivent suivre l'un des cours de langue étrangère, l'anglais ou l'allemand, et sont classés, selon leurs connaissances, en deux divisions. Outre les cours, les élèves sont astreints aux exercices pratiques suivants : pendant la durée des cours, les élèves de première et de deuxième année sont alternativement occupés au laboratoire et au dessin. A la suite des examens du mois de mai, les élèves de première année sont, en outre, exercés aux analyses chimiques en juin et en juillet, et au levé des plans pendant le mois d'août ; en septembre ou en octobre, ils font un séjour de trois semaines dans un district de mines. Les élèves de deuxième année visitent, dans le courant de l'été, divers districts de mines et d'usines, d'après un programme rédigé par le conseil de l'Ecole, et ont à fournir, peu après leur rentrée, les comptes rendus de ces voyages. Chaque élève de troisième année doit dresser, d'après des bases arrêtées par le conseil de l'Ecole, un projet d'exploitation et un projet de métallurgie, qui devront être terminés avant les examens de troisième année. Les examens ont lieu à la fin des cours et sont subis devant une commission de trois membres. Le nombre de points obtenus par les élèves, pour chaque cours ou exercice pratique, est multiplié par un coefficient, et la somme des produits sert pour le classement. Pour être admis à une division supérieure, les élèves doivent avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 12, le maximum étant 20. Il faut aussi que, pour toutes les branches de l'enseignement, y compris le dessin et les autres exercices pratiques, les trois moindres notes forment un total non inférieur à 24. Les élèves qui ne satisfont pas à ces conditions cessent de faire partie de l'Ecole des mines. Le conseil, appréciant l'ensemble des résultats constatés pour chaque élève, peut déclarer l'exclusion, si une seule note descend à 8. Par décision ministérielle du 19 octobre 1865, tout élève externe exclu de l'Ecole des mines par une mesure quelconque n'est plus admis à se présenter de nouveau à cette Ecole. L'Ecole des mines de Paris possède des laboratoires modèles et les collections les plus magnifiques du monde entier. Les programmes des conditions et des connaissances exigées pour l'admission aux cours préparatoires et aux places d'élèves externes ont reçu quelques modifications en 1873 et ont été publiés dans le *Journal officiel* du 11 mai 1873. Les professeurs de l'Ecole des mines en 1873 sont : M. Mallard, pour la minéralogie ; M. Elie de Beaumont, de l'Académie des sciences, pour la géologie ; il est suppléé, depuis 1858, par M. de Chancourtis ; M. Bayle, pour la paléontologie ; ces trois cours sont publics ; M. Collon, pour l'explo-

tation des mines et machines ; M. Lau, pour la métallurgie ; M. Moissenet, pour la docimasie ; M. Couche, pour les chemins de fer et les constructions industrielles ; M. Dupont, pour la législation des mines et l'économie industrielle ; M. Delesse, pour l'agriculture, le drainage et les irrigations.

— *Mines explosives.* I. MINES DU GÉNIE CIVIL. Le volume des gaz de la poudre est 450 fois le volume primitif de la charge, en supposant le mélange gazeux ramené à zéro ; mais lorsque ces gaz sont incandescents, leur volume est égal à plusieurs milliers de fois celui de la charge. La force d'expansion ainsi créée est l'agent le plus actif et le plus énergique que l'on puisse employer dans les travaux souterrains. L'abaissement à la poudre est ramené, dans toutes les mines, à une méthode très-simple, consistant à forer des trous cylindriques convenablement placés dans la roc que l'on veut faire éclater. On place dans ces trous une cartouche, par-dessus laquelle on chasse une bourre, en se ménageant des moyens d'enflammer la cartouche. Ces charges sont naturellement mises en rapport avec les dimensions des trous forés et la résistance de la roche. Dans les travaux souterrains, elles varient entre 60 et 150 grammes ; dans les travaux à ciel ouvert, où les massifs minés déagés permettent d'agir plus en grand, elles sont portées à 500 grammes et jusqu'à 1 kilogramme. La position des coups de mine exige, de la part des mineurs, de l'intelligence et de l'habitude, parce qu'il est difficile de donner aucune règle à ce sujet, cette position étant déterminée par des conditions variables à l'infini. En principe, la partie qu'on veut faire sauter doit présenter moins de résistance que les parties voisines. La forme de la paroi, le sens des fissures et leur étendue sont donc les circonstances principales qui peuvent guider dans le placement des coups de mine, toujours destinés à faire sauter les masses les mieux déagées. Lorsque la roche est susceptible d'être entaillée, le plus simple est de dégrader un des côtés en faisant une entaille vers le sol d'une galerie, ou contre la paroi s'il s'agit d'un puits. On tire ensuite des coups de mine placés obliquement, de façon à dégrader des fragments triangulaires. Lorsqu'un massif sera isolé sur deux faces, on aura soin que le fond des coups de mine ne dépasse jamais la ligne qui termine le dégauchement.

On a étudié la fabrication de la poudre de mine de façon à lui donner les qualités les plus convenables à sa destination. La poudre agit par le choc résultant de la formation subite des gaz produits par son inflammation et par la détente de ces gaz. La première action fracture les roches ; c'est ce qu'on nomme l'effet initial. La seconde projette au loin les débris fracturés ; on cherche à l'éviter, et, pour cela, la poudre de mine doit être la moins vive de toutes. Elle est composée de 65 parties de salpêtre, 15 de charbon et 20 de soufre, tandis que la poudre de guerre contient 75 parties de salpêtre, 12,50 de charbon et 12,50 de soufre. Une bonne poudre de mine doit présenter des grains égaux, secs, durs, non tranchants et nets de poussière.

L'effet initial de la poudre est proportionnel à la surface soumise à son action ; on a donc intérêt à faire les plus grosses cartouches possibles avec un poids donné de poudre, et à isoler les grains les uns des autres. On fait, dans ce but, les cartouches avec un mélange de poudre de sciure de bois, ou, pour ainsi dire, pour un effet utile déterminé, arriver à une économie d'un tiers ou un quart sur la quantité de poudre employée.

Dans quelques circonstances, on emploie la poudre à grandes charges. On creuse alors une petite galerie, qui se termine au centre du massif par une cavité de dimensions variables que l'on nomme fourneau. Dans l'exécution du chemin de fer de Folkestone à Douvres, on avait rencontré un promontoire crétacé d'environ 100 mètres de hauteur ; on limita l'action de la mine par une galerie qui coupait le segment dont l'élimination était nécessaire. Celui-ci fut recoupé par trois galeries perpendiculaires à la première ; puis, au moyen de trois puits, on plaça trois fourneaux au centre de chacune des trois sections. Ces fourneaux avaient 30,33 de longueur sur 1,50 de hauteur et 3,50 de largeur. Chacun d'eux reçut 3,000 kilogrammes de poudre, puis fut bouché par un bourrage en nacquette. L'explosion fut produite par une batterie électrique établie à 300 mètres. Le rocher, dégragé sur une longueur de 150 mètres, fissuré et en partie éboulé, put ensuite être déblayé avec promptitude et économie. Depuis lors, on a employé souvent le même procédé à Cherbourg, à Alger, à Marseille, etc.

Le forage des trous de mine se fait le plus ordinairement à la main, au moyen d'un outil appelé fleuret. Les fleurets sont des tiges cylindriques en fer, armées à leur extrémité d'un biseau d'acier. Ce biseau est courbe, afin que les angles ne soient pas brisés par le choc, et un peu plus large que le diamètre de la tige, afin que celle-ci ne frotte pas contre les parois du trou. Le mineur frappe sur le fleuret avec une masse de 2 kilogrammes à 2 kilogrammes et demi, en tournant, après chaque coup, son fleuret de 1/6 à 1/12 de circonférence.

Pour commencer un trou, on prépare la surface avec une pointerolle, et l'on se sert, surtout en Allemagne, d'un fleuret quadrangulaire, dont la pointe est armée de deux biseaux croisés à angle droit. Les dimensions ordinaires des fleurets, lorsque le travail est fait par un seul homme, sont de 0,30 de longueur et 0,029 de largeur au biseau, pour le premier fleuret avec lequel on pousse le trou jusqu'à 0,15 de profondeur. Le second fleuret est long de 0,50 et a 0,024 de diamètre au biseau. On emploie un troisième fleuret de 0,70 de longueur et 0,022 de largeur au biseau.

Le mineur fait avec ces outils des trous de 0,25 à 0,50 de profondeur. L'entretien de l'eau dans le trou, dans le double but d'empêcher le fleuret de perdre sa trempé et de faciliter la désagrégation de la roche. Lorsque la pâte formée par la poussière gêne l'action de l'outil, il nettoie le trou avec une curette, petite tringle en fer méplat, courbée en cuiller à son extrémité. La profondeur convenable étant atteinte, le trou est séché avec un tampon d'étoffe passé dans l'anneau de la curette. Le mineur prend ensuite une cartouche, enfonce l'épinglette dans sa partie supérieure et la place au fond du trou. Il chasse alors la bourre autour de l'épinglette au moyen d'une tige en fer, évidée dans sa partie inférieure et nommée bourroir. La bourre est ordinairement formée d'une matière compacte sans être dure, telle que du calcaire, de l'argile, du schiste argileux, etc. Le mineur retire l'épinglette en passant le bourroir dans l'anneau et tirant peu à peu, par petites saccades, pour ne pas produire d'étincelles. Il ne reste plus ensuite qu'à remplir de poudre le trou laissé libre par l'épinglette et à disposer une mèche souffrée assez longue pour que le mineur puisse se mettre en sûreté après l'avoir allumée. Il est préférable de mettre dans le trou de l'épinglette de petits rouleaux de papier enduits de poudre et nommés canettes. Les épinglettes doivent être en cuivre, et l'on doit les graisser avant de s'en servir. Lorsque le trou est naturellement humide, on se sert de cartouches enveloppées de toile goudronnée. On se sert beaucoup aujourd'hui de fusées de sûreté ou fusées de Bickford, destinées à remplacer l'usage compliqué de l'épinglette et des canettes. Ce sont des cordeaux ronds, recouverts extérieurement d'un enduit imperméable, et dont l'axe est percé d'un petit canal rempli de poudre. Elles sont liées à la cartouche, dans laquelle elles pénètrent de 0,05 à 0,06 ; elles dépassent le trou de mine d'environ 0,1. On bourre alors avec de l'argile pour ne pas couper la fusée.

Lorsqu'on veut employer des charges plus fortes, on fait des trous de mine plus grands, que les mineurs percent à deux. L'un tient le fleuret, tandis que l'autre frappe dessus avec une masse de 4 kilogrammes.

On s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps de machines à percer les trous de mine. On les a particulièrement employées pour percer les puits de mine et les tunnels pour les voies ferrées, notamment dans le percement du tunnel du mont Cenis.

Les machines perforatrices, qu'elles marchent à la vapeur, ou à l'air comprimé, ou à bras d'homme, se divisent en deux grandes classes, suivant leur manière d'attaquer la roche : celles qui agissent par percussion, par chocs rapides et successifs ; celles qui agissent en tranchant ou coupant la roche, sans choc et d'une manière continue, comme une vrille qui perce le bois.

La première machine perforatrice employée paraît être due à l'ingénieur Maubien, connu pour l'installation d'un plan incliné de Liège. Il fut appelé en 1840 par le roi Charles-Albert, pour faire un projet de percement du mont Cenis. Sa machine rentre dans la classe des perforatrices à choc. Une force motrice, prise à l'entrée du tunnel et fournie par des chutes d'eau, élit transmise jusqu'au front de taille par des câbles tournant sur des poulies. Des ressorts à boudin étaient bandés par un mécanisme analogue à celui d'une boîte à musique : un arbre tournant qui aggrave le ressort pour l'abandonner ensuite à sa vibration naturelle. Des lignes de ciseaux indépendants les uns des autres, touchés alternativement par des doigts de fer, découpaient le front de taille par bandes parallèles qu'on abattait ensuite avec des leviers et des coins, sans le secours de la poudre.

En 1855, l'ingénieur anglais Bartlett prit un brevet pour une machine à percussion. Cette machine est locomobile et à action directe. La vapeur agit dans un cylindre fixe à la partie supérieure de la chaudière, comme dans les machines locomobiles que l'on emploie pour les travaux agricoles. Le piston est directement attaché par sa tige à un second piston qui fonctionne dans une pompe à air, aspirant et refoulant un troisième piston complètement indépendant des deux premiers, qui porte le fleuret. Le coussin d'air interposé entre les deux pistons augmente, par sa détente, l'intensité du choc, et fait marteau pour empêcher le bris de l'outil lorsqu'il attaque la roche avec trop de violence. Les qualités de cette machine sont : rapidité extrême des coups de fleuret (200 à 300 par minute), mouvement de rotation lent allié au mouvement de va-et-vient. Elle a l'avantage d'introduire dans un atelier souterrain un foyer, de la vapeur d'eau et de la fumée.

La machine de M. Sornetier marche par l'air comprimé, ce qui est un grand avantage, car cet air comprimé, lorsqu'il est envoyé au moyen d'un puits vertical appelé puits de mine.

Les mineurs distinguent plusieurs espèces de galeries, qui ne diffèrent entre elles que par leurs dimensions. Les galeries majeures ont, dans oeuvre, 2 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur; les grandes galeries, 1 mètre de largeur et 2 mètres de hauteur; les demi-galeries, 1 mètre de largeur et 1 m,50 de hauteur; les grands rameaux, 0m,80 de largeur sur 1 mètre de hauteur; et enfin, les petits rameaux qui aboutissent aux fourneaux, 0m,65 de largeur sur 0m,80 de hauteur.

Le fourneau est la cavité qui doit recevoir la charge. On le place non dans le prolongement de la galerie, mais dans un petit retour fait sur la droite ou sur la gauche, afin que la force expansive n'agisse pas dans la direction de la galerie.

La charge est la quantité de poudre nécessaire pour produire l'effet que l'on veut obtenir. On la renferme dans une boîte cubique, appelée boîte à poudre, à laquelle on fixe soit un anneau, soit l'extrémité d'un fil électrique. La charge une fois posée, on procède au bourrage. Cette opération consiste à boucher une certaine étendue de galerie avec de la terre, des gazons, du bois et des sacs à terre. Elle a pour objet de créer à la poudre, du côté de la galerie, un obstacle tel qu'elle exerce exclusivement son action vers la surface du sol. On dit qu'une mine est simple, double, triple, quadruple, etc., suivant le nombre de ses fourneaux. Au reste, la défense d'une place n'attend pas ordinairement l'attaque de l'ennemi pour établir la mine. Au moment même de la construction des ouvrages, on dispose d'avance des galeries principales, bâties en maçonnerie et s'ouvrant dans les fossés, qui se développent derrière le mur de contrescarpe en poussant de nombreuses ramifications dans la campagne. L'ensemble de ces galeries permanentes constitue ce qu'on appelle la fortification souterraine de la place.

L'emploi des mines de guerre date d'une époque très-reculée. Enée le Taciteen, qui vivait au IV^e siècle de notre ère, en parle comme d'une chose déjà très-ancienne. Nous savons d'ailleurs, par les historiens latins, que les Romains et les autres nations de l'antiquité y avaient souvent recouru. Avant l'invention de la poudre, les mines étaient de simples galeries souterraines, au moyen desquelles l'assiégeant cherchait à s'introduire furtivement dans la place. Quelquefois il les poussait jusqu'au centre même de la forteresse; mais, en général, il les arrêtait sous les remparts, dont il démolissait les premières assises en ayant soin de remplacer les pierres par des étais de bois qu'il brûlait ensuite. La muraille, en s'écroulant, ouvrait une brèche aux colonnes d'assaut. Les mines, telles qu'on les établit aujourd'hui, paraissent avoir été imaginées au commencement du XVI^e siècle, dans l'Europe orientale. On admet que les Occidentaux les ont employées, pour la première fois, en 1487, époque où les Génois s'en servirent contre le château de Sarzanello. Néanmoins elles ne commencèrent à produire des effets importants qu'après 1501, à la suite de divers perfectionnements apportés à leur construction par l'ingénieur espagnol Pierre de Navarre. Dès ce moment, les mines nouvelles jouèrent un rôle capital dans la guerre de siège; elles donnèrent même à la défense une supériorité très-considérable, qui ne disparut qu'au dernier siècle, après l'invention, par Bélidor, des fourneaux surchargés appelés vulgairement globes de compression.

La portée actuelle des pièces d'artillerie rend à peu près impossible l'usage des mines. Ces mines de guerre, dans les événements qui ne paraissent pas lointains, auront mis leurs ouvrages de défense en rapport avec les progrès de l'artillerie, tous les sièges paraissent devoir être transformés en blocus.

— **Minéral. Mine de plomb.** V. GRAPHITE.

— **MINE DE CUIVRE** (rivière de). V. COPPER-MINE-RIVER.

— **MINE, ÉE** (mi-né) part. passé du v. Miner. On l'on a creusé une mine : *Un fort mine. Un bastion mine. Un terrain mine.*

— Par ext. Entamé, détérioré, soumis à une destruction progressive : *Un homme mine par la maladie, par la fièvre, par le chagrin.*

— Fig. Rongé, attaqué sourdement : *Une constitution sociale qui a été minée, ravagée, corrodée, ne se refait pas en un jour.* (Toussaint.)

— s. f. Métrol. Mesure agraire, autrefois usitée dans quelques parties de la France.

MINÉE, Théban, père des Minéides.

MINÉE (Julien), prêtre français, né à Nantes en 1739, mort à Paris en 1808. Il avait été matelot et comédien lorsqu'il entra dans les ordres, et il était curé à Saint-Denis, près de Paris, au moment où éclata la Révolution. Chaud partisan des idées nouvelles, il s'empressa de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, devint alors curé de Saint-Thomas-d'Aquin à Paris, et fut élu député après éviction constitutionnel de la Loire inférieure (1799). Malgré l'opposition des non assermentés, Minée remplit ces fonctions jusqu'en 1793. Il fut alors nommé, par

ment; mais, pour arriver au point où elle commence, on s'enfonça à la profondeur appelée puits de mine.

Les mineurs distinguent plusieurs espèces de galeries, qui ne diffèrent entre elles que par leurs dimensions. Les galeries majeures ont, dans oeuvre, 2 mètres de largeur et 2 mètres de hauteur; les grandes galeries, 1 mètre de largeur et 2 mètres de hauteur; les demi-galeries, 1 mètre de largeur et 1 m,50 de hauteur; les grands rameaux, 0m,80 de largeur sur 1 mètre de hauteur; et enfin, les petits rameaux qui aboutissent aux fourneaux, 0m,65 de largeur sur 0m,80 de hauteur.

Le fourneau est la cavité qui doit recevoir la charge. On le place non dans le prolongement de la galerie, mais dans un petit retour fait sur la droite ou sur la gauche, afin que la force expansive n'agisse pas dans la direction de la galerie.

La charge est la quantité de poudre nécessaire pour produire l'effet que l'on veut obtenir. On la renferme dans une boîte cubique, appelée boîte à poudre, à laquelle on fixe soit un anneau, soit l'extrémité d'un fil électrique. La charge une fois posée, on procède au bourrage. Cette opération consiste à boucher une certaine étendue de galerie avec de la terre, des gazons, du bois et des sacs à terre. Elle a pour objet de créer à la poudre, du côté de la galerie, un obstacle tel qu'elle exerce exclusivement son action vers la surface du sol. On dit qu'une mine est simple, double, triple, quadruple, etc., suivant le nombre de ses fourneaux. Au reste, la défense d'une place n'attend pas ordinairement l'attaque de l'ennemi pour établir la mine. Au moment même de la construction des ouvrages, on dispose d'avance des galeries principales, bâties en maçonnerie et s'ouvrant dans les fossés, qui se développent derrière le mur de contrescarpe en poussant de nombreuses ramifications dans la campagne. L'ensemble de ces galeries permanentes constitue ce qu'on appelle la fortification souterraine de la place.

L'emploi des mines de guerre date d'une époque très-reculée. Enée le Taciteen, qui vivait au IV^e siècle de notre ère, en parle comme d'une chose déjà très-ancienne. Nous savons d'ailleurs, par les historiens latins, que les Romains et les autres nations de l'antiquité y avaient souvent recouru. Avant l'invention de la poudre, les mines étaient de simples galeries souterraines, au moyen desquelles l'assiégeant cherchait à s'introduire furtivement dans la place. Quelquefois il les poussait jusqu'au centre même de la forteresse; mais, en général, il les arrêtait sous les remparts, dont il démolissait les premières assises en ayant soin de remplacer les pierres par des étais de bois qu'il brûlait ensuite. La muraille, en s'écroulant, ouvrait une brèche aux colonnes d'assaut. Les mines, telles qu'on les établit aujourd'hui, paraissent avoir été imaginées au commencement du XVI^e siècle, dans l'Europe orientale. On admet que les Occidentaux les ont employées, pour la première fois, en 1487, époque où les Génois s'en servirent contre le château de Sarzanello. Néanmoins elles ne commencèrent à produire des effets importants qu'après 1501, à la suite de divers perfectionnements apportés à leur construction par l'ingénieur espagnol Pierre de Navarre. Dès ce moment, les mines nouvelles jouèrent un rôle capital dans la guerre de siège; elles donnèrent même à la défense une supériorité très-considérable, qui ne disparut qu'au dernier siècle, après l'invention, par Bélidor, des fourneaux surchargés appelés vulgairement globes de compression.

rend à peu près impossible l'usage des mines. Ces mines de guerre, dans les événements qui ne paraissent pas lointains, auront mis leurs ouvrages de défense en rapport avec les progrès de l'artillerie, tous les sièges paraissent devoir être transformés en blocus.

— **Minéral. Mine de plomb.** V. GRAPHITE.

— **MINE DE CUIVRE** (rivière de). V. COPPER-MINE-RIVER.

— **MINE, ÉE** (mi-né) part. passé du v. Miner. On l'on a creusé une mine : *Un fort mine. Un bastion mine. Un terrain mine.*

— Par ext. Entamé, détérioré, soumis à une destruction progressive : *Un homme mine par la maladie, par la fièvre, par le chagrin.*

— Fig. Rongé, attaqué sourdement : *Une constitution sociale qui a été minée, ravagée, corrodée, ne se refait pas en un jour.* (Toussaint.)

— s. f. Métrol. Mesure agraire, autrefois usitée dans quelques parties de la France.

MINÉE, Théban, père des Minéides.

MINÉE (Julien), prêtre français, né à Nantes en 1739, mort à Paris en 1808. Il avait été matelot et comédien lorsqu'il entra dans les ordres, et il était curé à Saint-Denis, près de Paris, au moment où éclata la Révolution. Chaud partisan des idées nouvelles, il s'empressa de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, devint alors curé de Saint-Thomas-d'Aquin à Paris, et fut élu député après éviction constitutionnel de la Loire inférieure (1799). Malgré l'opposition des non assermentés, Minée remplit ces fonctions jusqu'en 1793. Il fut alors nommé, par

Carrier, président de l'administration départementale, remit ses lettres de prêtrises d'abord au département, puis à l'assemblée populaire, dont il devint un des membres les plus actifs, montra une servile complaisance envers le terrible Carrier, se rendit par là odieux aux Nantais, retourna à Paris, s'y maria et y exerça, dit-on, la profession d'épicier. Lors du procès de Carrier, Minée, appelé comme témoin, se fit son accusateur et déclara que ses relations avec lui avaient toujours été fort orageuses.

MINÉE s. m. (mi-né-ain). Hist. relig. Nom donné à des chrétiens qui avaient conservé la pratique de la circoncision.

MINÉIDES, filles de Minyas ou Minée, de Thèbes. Elles étaient au nombre de trois : Alciobée, Leucippe et Arisippe; Ovide remplace les deux dernières par Iris et Clymène. Tandis que toutes les femmes thébaines célébraient les fêtes de Bacchus, les trois sœurs, enfermées chez elles, continuèrent à se livrer à leurs occupations journalières. Bacchus s'introduisit alors dans leur demeure sous la forme d'une jeune fille, et les exhorta à se rendre à la célébration des mystères. Elles refusèrent de suivre ce conseil, et le dieu irrité les épouvanta en se métamorphosant successivement en taureau, en lion et en anthère. Ce prodige effraya les filles de Minée au point d'éveiller en elles un irrésistible appétit de chair humaine, résultat que les lois physiologiques seraient bien embarrassées d'expliquer. Elles tirèrent au sort pour savoir laquelle sacrifierait son fils à cette soudaine voracité, et le destin se prononça contre Leucippe, qui immola aussitôt son fils Hippasus, dont les membres sanglants servirent à l'horrible festin de ces trois sœurs. Mercure les changea alors l'une en chauve-souris, l'autre en hibou et la troisième en chouette.

Le récit d'Ovide diffère sensiblement de celui que nous venons d'esquisser; comme c'est celui que les mythographes ont le plus généralement adopté, nous allons en reproduire les principaux passages (*Métamorphoses*, liv. IV) :

Seule aux remparts thébains, la fille de Minée, Alciobée, toujours dans l'attente obstinée, S'opposait avec ses sœurs au culte de Bacchus. Et, loin de rendre au dieu les vœux qui lui sont dus, Ose lui contester sa naissance immortelle.

Le prêtre qui préside à la fête nouvelle Annonce que Bacchus vengera sans pitié Et ses droits méconnus, et son culte oublié. * * * Les seules Minéides Profanent ce saint jour à l'ombre de leurs toits, Et, pressant les fuseaux qui roulent sous leurs doigts, De leurs esclaves même elles doublent la tâche. L'une d'elles, flant sans prendre de relâche, Dit à ses sœurs : « Tandis qu'à ses mystères vains Bacchus veut accourir les femmes des Thébains, Et qu'un profane encens brûle pour son idole, Nous, qui servons Pallas, défilons moins frivole, De l'ouvrage et du temps pour abréger le cours, Méions à nos travaux d'agréables discours, Et des temps recueils racontant les merveilles, Occupons à la fois nos mains et nos oreilles. »

Et les voilà qui se mettent à raconter des histoires, comme à une veillée du village, histoires de métamorphoses diverses, car Ovide ne perd pas son cadre de vue; mais le châtiment ne tarde pas à éclater : C'était l'heure d'oreiller où la clarté s'enfuit, L'heure où, n'étant plus jour, il n'est pas encore nuit. Le toit s'est ébranlé : des torches flamboyantes Allument les lambris de leurs effrayantes; Et pour comble d'effroi, des fantômes affreux, Tigres et léopards, hurlent parmi les feux. Tandis que les trois sœurs, dans l'ombre et la fumée, Evitent des flammes la lumière enflammée, Transformées en oiseaux, leurs membres rétrécis S'agitent en volant sous les plafonds noirs.

Leur aile est sans plume et n'est pas moins agile; Elles voudraient se plaindre, et leur plainte inutile N'est plus qu'un faible cri parti d'un faible corps. On les voit de nos toits habiter les dehors; Elles volent le soir sur des ailes rapides, Et, du nom de Vesper, se nomment Vespérides.

Trad. DESAINTANGE.

Dans la poésie, les **Minéides**, les **filles de Minée**, deviennent souvent le synonyme de chauves-souris.

MINEL s. m. (mi-né). Bot. Espèce de césirier à grappes du Canada. On l'appelle aussi RAGOUMIER.

MINELL (Jean), en latin **Minellius**, érudit hollandais, né à Rotterdam vers 1625, mort dans la même ville en 1683. Il professa les belles-lettres au collège désigné sous le nom d'*École d'Erasme*, et en devint ensuite recteur. On a de lui des éditions de classiques latins, principalement destinées aux élèves et qui ont servi de modèle au P. Jouvenci. Parmi ces éditions, qui ont joui d'une grande vogue et ont été publiées à Amsterdam, on cite celles de *Virgile*, de *Saluste*, d'*Horace*, d'*Ovide*, *Florus*, *Valère Maxime*, *Térence*, etc. On lui doit aussi une traduction en hollandais des *Comédies de Térence* (Rotterdam, 1663, in-8°).

MINÉO, la **Menée** des anciens, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Catane, district et à 4 kilom S.-E. de Catagirona, ch.-l. de mandamento; 9,154 hab. Cette ville est située sur une montagne, à peu de distance d'un lac sulfureux; elle possède un collège.

Carrier, président de l'administration départementale, remit ses lettres de prêtrises d'abord au département, puis à l'assemblée populaire, dont il devint un des membres les plus actifs, montra une servile complaisance envers le terrible Carrier, se rendit par là odieux aux Nantais, retourna à Paris, s'y maria et y exerça, dit-on, la profession d'épicier. Lors du procès de Carrier, Minée, appelé comme témoin, se fit son accusateur et déclara que ses relations avec lui avaient toujours été fort orageuses.

MINÉE s. m. (mi-né-ain). Hist. relig. Nom donné à des chrétiens qui avaient conservé la pratique de la circoncision.

MINÉIDES, filles de Minyas ou Minée, de Thèbes. Elles étaient au nombre de trois : Alciobée, Leucippe et Arisippe; Ovide remplace les deux dernières par Iris et Clymène. Tandis que toutes les femmes thébaines célébraient les fêtes de Bacchus, les trois sœurs, enfermées chez elles, continuèrent à se livrer à leurs occupations journalières. Bacchus s'introduisit alors dans leur demeure sous la forme d'une jeune fille, et les exhorta à se rendre à la célébration des mystères. Elles refusèrent de suivre ce conseil, et le dieu irrité les épouvanta en se métamorphosant successivement en taureau, en lion et en anthère. Ce prodige effraya les filles de Minée au point d'éveiller en elles un irrésistible appétit de chair humaine, résultat que les lois physiologiques seraient bien embarrassées d'expliquer. Elles tirèrent au sort pour savoir laquelle sacrifierait son fils à cette soudaine voracité, et le destin se prononça contre Leucippe, qui immola aussitôt son fils Hippasus, dont les membres sanglants servirent à l'horrible festin de ces trois sœurs. Mercure les changea alors l'une en chauve-souris, l'autre en hibou et la troisième en chouette.

Le récit d'Ovide diffère sensiblement de celui que nous venons d'esquisser; comme c'est celui que les mythographes ont le plus généralement adopté, nous allons en reproduire les principaux passages (*Métamorphoses*, liv. IV) :

Seule aux remparts thébains, la fille de Minée, Alciobée, toujours dans l'attente obstinée, S'opposait avec ses sœurs au culte de Bacchus. Et, loin de rendre au dieu les vœux qui lui sont dus, Ose lui contester sa naissance immortelle.

Le prêtre qui préside à la fête nouvelle Annonce que Bacchus vengera sans pitié Et ses droits méconnus, et son culte oublié. * * * Les seules Minéides Profanent ce saint jour à l'ombre de leurs toits, Et, pressant les fuseaux qui roulent sous leurs doigts, De leurs esclaves même elles doublent la tâche. L'une d'elles, flant sans prendre de relâche, Dit à ses sœurs : « Tandis qu'à ses mystères vains Bacchus veut accourir les femmes des Thébains, Et qu'un profane encens brûle pour son idole, Nous, qui servons Pallas, défilons moins frivole, De l'ouvrage et du temps pour abréger le cours, Méions à nos travaux d'agréables discours, Et des temps recueils racontant les merveilles, Occupons à la fois nos mains et nos oreilles. »

Et les voilà qui se mettent à raconter des histoires, comme à une veillée du village, histoires de métamorphoses diverses, car Ovide ne perd pas son cadre de vue; mais le châtiment ne tarde pas à éclater : C'était l'heure d'oreiller où la clarté s'enfuit, L'heure où, n'étant plus jour, il n'est pas encore nuit. Le toit s'est ébranlé : des torches flamboyantes Allument les lambris de leurs effrayantes; Et pour comble d'effroi, des fantômes affreux, Tigres et léopards, hurlent parmi les feux. Tandis que les trois sœurs, dans l'ombre et la fumée, Evitent des flammes la lumière enflammée, Transformées en oiseaux, leurs membres rétrécis S'agitent en volant sous les plafonds noirs.

Leur aile est sans plume et n'est pas moins agile; Elles voudraient se plaindre, et leur plainte inutile N'est plus qu'un faible cri parti d'un faible corps. On les voit de nos toits habiter les dehors; Elles volent le soir sur des ailes rapides, Et, du nom de Vesper, se nomment Vespérides.

Trad. DESAINTANGE.

Dans la poésie, les **Minéides**, les **filles de Minée**, deviennent souvent le synonyme de chauves-souris.

MINEL s. m. (mi-né). Bot. Espèce de césirier à grappes du Canada. On l'appelle aussi RAGOUMIER.

MINELL (Jean), en latin **Minellius**, érudit hollandais, né à Rotterdam vers 1625, mort dans la même ville en 1683. Il professa les belles-lettres au collège désigné sous le nom d'*École d'Erasme*, et en devint ensuite recteur. On a de lui des éditions de classiques latins, principalement destinées aux élèves et qui ont servi de modèle au P. Jouvenci. Parmi ces éditions, qui ont joui d'une grande vogue et ont été publiées à Amsterdam, on cite celles de *Virgile*, de *Saluste*, d'*Horace*, d'*Ovide*, *Florus*, *Valère Maxime*, *Térence*, etc. On lui doit aussi une traduction en hollandais des *Comédies de Térence* (Rotterdam, 1663, in-8°).

MINÉO, la **Menée** des anciens, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Catane, district et à 4 kilom S.-E. de Catagirona, ch.-l. de mandamento; 9,154 hab. Cette ville est située sur une montagne, à peu de distance d'un lac sulfureux; elle possède un collège.

MINER v. a. ou tr. (mi-né. — L'origine de ce mot est controversée. Chevalier le rapporte au celtique : *gatin meini, meiu, meun, mine*; *kyrmique, mion*; irlandais, *minn, minn, minach*; armorien *menleux, menle*, mine, carrière, lieu d'où l'on extrait des métaux ou des pierres. Mais Diez pense qu'il n'y a pas lieu de s'écarter ici du latin; selon lui, *miner* est *minare*, qui a donné *mener*, et qui a pris le sens spécial de mener au travail une famille. A la vérité, il y a une difficulté dans la voyelle, comme le remarque M. Littré, et on devrait dire *mener*, non *miner*; mais on trouve dans le provençal *mina*, mine, à côté de *mina*, et *meniera* pour *miniera*. Ainsi, les deux formations *mener* et *miner* ont pu co-exister. Selon nous, l'opinion la plus vraisemblable est celle de Rossignol, qui rattache *miner* à *mière*, dérivé de *mi*, mine, mine de minium, mot généralisé pour signifier toute espèce de mine. Cela est d'autant plus probable que *minium* se disait *mine* dans l'ancienne langue. Mine se sera étendu à toute espèce de minéral, et là sera venu *miner*. Creuser une mine, des mines sous : **MINER** un bastion. **MINER** une tour.

— Creuser en dessous; ronger progressivement : *L'eau a miné les piles du pont. Les fleuves minent (ou rongent) leurs bords.* (Chateaub.) *De vils et faibles animaux minent quelquefois les fondements d'un palais, ou percent un vaisseau de haut bord.* (Chateaub.) *Imitez le temps : il détruit tout avec lenteur, il mine, il use, il détache et n'arrache pas.* (J. Joubert.)

— Par ext. Consumer, détériorer, amoindrir, affaiblir progressivement : *La maladie mine ce pauvre homme. L'envie mine l'envieux. L'ennui ronge et dévore l'esprit, comme l'innation mine et consume le corps.* (L'abbé Bautain.)

— Fig. Attaquer, détruire sourdement : **MINER** la constitution d'un pays.

— Agric. Défoncer, en parlant d'un sol pierreux.

MINÉRAL s. m. (mi-né-ré — rad mine. V. MINER). Métal tel qu'on le retire de la mine, mêlé ou allié à des substances étrangères : *Extraire le MINÉRAL. Faire fondre le MINÉRAL. Laver le MINÉRAL. Un pays riche en MINÉRAL de fer.* Quelquefois, au milieu des MINÉRAUX les plus pauvres, on trouve des masses d'argent natif très-considérables. (De Humboldt.)

— Rem. L'Académie ne vent pas qu'on dise : *UN MINÉRAL d'or, de cuivre, de fer*, mais : *UNE MINE d'or, de cuivre, de fer*. L'expression recommandée par l'Académie est à peu près abandonnée; celle qu'elle condamne est près de la remplacer définitivement.

— **Encycl.** On donne le nom de **minéraux** métalliques aux matières contenant des métaux en proportions suffisantes pour permettre leur exploitation. Il existe des procédés différents pour le travail de chaque minéral : nous n'entrerons pas ici dans les détails de ces procédés, qui appartiennent à l'histoire du métal en particulier. Nous nous contenterons d'indiquer les préparations préalables que l'on fait subir aux matières. Ces préparations diffèrent, suivant que le minéral est terreux, argileux ou rocheux. Les **minéraux** terreux sont simplement débarrassés : le débarrasement se fait au moyen du patouillet. Le patouillet se compose d'un demi-cylindre, où tourne une roue à palettes, mais par un axe horizontal; un courant d'eau arrive dans ce demi-cylindre et emporte continuellement les matières boueuses. Le **minéral**, étant placé sous les palettes, est agité avec l'eau qui vient le mouiller et tombe dans un seau débarrassé de toutes les matières étrangères. Les **minéraux** argileux sont traités comme les précédents, avec cette différence qu'avant de les débarrasser on les laisse plusieurs mois exposés à l'air libre, où ils se délitent à la longue. Les **minéraux** rocheux sont bocardés ou grillés. Le bocardage a pour but d'éliminer la gangue et de diminuer le volume des fragments. Le bocard se compose d'une série de marteaux ou de pilons, tombant sur le **minéral** appuyé par une plaque de fonte. Un courant d'eau entraîne les débris, qui sont tamisés ensuite. Le grillage s'opère à l'air libre ou dans des fours : il a pour but de diminuer la dureté du minéral et d'éliminer certains éléments étrangers, tels que des notables quantités d'eau, d'acide carbonique, etc.

MINÉRAL, ALE adif. (mi-né-ré, a-le — rad mine. V. MINER). Qui a rapport aux minéraux, qui est de la nature des minéraux : **Substance MINÉRALE. Charbon MINÉRAL. Règne MINÉRAL. Le coaltar n'est autre chose que du goudron MINÉRAL.** (F. Pillon.)

— **Source minérale**, Celle dans laquelle se trouve naturellement dissous quelque minéral altérant son goût ou ses propriétés.

— **Eau minérale**, Eau dans laquelle est dissoute une matière minérale : *Prescrire l'usage des EAUX MINÉRALES. EAUX MINÉRALES naturelles. EAUX MINÉRALES artificielles. Il y a tout juste dans Prangin même une EAU MINÉRALE très-bonne à boire.* (Voll.)

— s. m. Hist. nat. Corps inorganique, inerte, qui se trouve ordinairement à la surface du sol ou enfoui dans la terre : *La forme des MINÉRAUX n'est point essentiellement constante.* (A. Maury.) *Les MINÉRAUX ne naissent pas, ils se produisent spontanément.* (F. Pillon.)

Souvent des minéraux les subtiles vapeurs
Pénètrent lentement dans le sein de la terre.

DELLI.

— **Encore.** On désigne sous le nom collectif de *minéraux* tous les corps bruts, n'offrant aucune trace d'organisation, qui se sont formés ou qui se forment encore sans aucune participation des forces vitales, et qui composent l'écorce ou la croûte solide du globe. On y joint souvent diverses substances d'origine organique, enfouies jadis dans le sein de la terre, où on peut puiser diverses modifications ; telles sont la houille, le lignite, le pétrole, etc. On ajoute même aujourd'hui les liquides et le gaz qui se trouvent à la surface du globe, comme l'eau, les bitumes, l'air atmosphérique, etc. Les *minéraux* n'offrent que des assemblages de molécules similaires et ne s'accroissent que par juxtaposition. Ils ne peuvent diminuer ou être détruits que par des causes extérieures accidentelles. Leur nom est d'ailleurs très intéressant, mais les objets d'étude sont intéressants au double point de vue de leurs caractères et de leurs applications.

— ETUDE MÉTHODIQUE DES MINÉRAUX. On étudie les minéraux au point de vue physique et au point de vue chimique. Les caractères physiques se subdivisent en : caractères extérieurs, que l'on reconnaît à première vue; caractères géométriques ou cristallographiques, qui exigent la considération attentive des formes géométriques; caractères physiques proprement dits, qui ont besoin d'expériences physiques pour être constatés.

— *Caractères extérieurs.* Les caractères extérieurs sont : 1^o l'état d'aggrégation : les *minéraux* sont ordinairement solides, quelquefois liquides, comme le mercure; quelques-uns sont visqueux, comme certains bitumes; d'autres enfin gazeux, l'acide carbonique par exemple; les matières solides elles-mêmes sont ou friables et pulvérulentes ou fortement aggrégées sous forme de roches; 2^o la couleur : quoique très-variées, les couleurs sont éponymiques de quelques *minéraux*; 3^o la transparence : elle distingue la matière minérale elle-même de la substance qui la colore; le noir est caractéristique des substances carbonueuses; le vert et le bleu caractérisent les carbonates, les phosphates et arseniates de cuivre, etc.; le rouge appartient généralement au peroxyde de fer, au cinabre, au réalgar; le jaune caractérise l'orpiment ou le peroxyde de fer hydraté; le violet se trouve dans quelques variétés de spath fluor; le blanc est très-répandu; le rose désigne les substances arsenicales; 4^o la cassure : on rencontre aussi des substances risées et chatoyantes; et souvent, au lieu de désigner la couleur d'une substance, on indique celle de sa poussière; 5^o l'éclat : il sépare les *minéraux* en substances métalliques et en substances lithoïdes, qui n'ont en général aucun éclat; on distingue encore l'éclat adamantin, particulier au diamant; l'éclat vitreux, soyeux, nacré, etc.; la transparence : en général, plus les substances sont pures et bien cristallisées, plus elles approchent de la parafite ou du diamant; 6^o la dureté : on se sert de la rayure, ou fait une échelle depuis le diamant, qui est le plus dur des *minéraux*, jusqu'au talc, qui est le plus tendre; entre les deux on a comme point de comparaison le corindon, la topaze, le quartz, le feldspath, l'apatite, le spath-fluor, le spath calcaire, le gypse; 7^o la ténacité, différente de la dureté; 8^o la flexibilité, qui caractérise quelques substances, telles que l'amiant; 9^o le toucher, peu employé en minéralogie; 10^o la cassure, qui révèle la texture des *minéraux* : une cassure vitreuse, conchoïdale, annonce une parafite; la cassure esquilleuse annonce une certaine ténacité; la cassure conchoïdale est un caractère des substances compactes et homogènes; 11^o la structure : elle est massive ou stratifiée, fibreuse, radiale ou lamelleuse, etc.

— **Caractères géométriques.** Un grand nombre de minéraux se présentent sous forme de polyèdres ou cristaux, et ces formes dérivent de six types cristallins (v. **CALCÉDOINE**, **PHIL.**). Les cristaux sont des polyèdres à faces planes, dont les faces sont symétriquement ordonnées par rapport à un ou plusieurs axes, et les angles sont toujours saillants.

Dans le cas d'angles rentrants, on dit qu'ils sont maclés ou hémitropes; s'ils ne sont pas symétriques, on les appelle hémiedres. Toutes les formes peuvent se rapporter à six formes primitives : le cube, le prisme droit à base carrée, le prisme droit à base rectangulaire, le rhomboèdre, le prisme rhomboïdal oblique, le prisme oblique non symétrique.

— **Caractères physiques** proprement dits. Ce sont : 1° la densité : c'est un caractère très-précieux et auquel on a souvent recours ; 2° l'électricité : les *minéraux* peuvent acquérir les propriétés électriques par frottement, soit au contact des appareils isolants ; quelquefois, au des pôles ; d'autres, comme le spath fluor, deviennent phosphorescents par le frottement ou par la chaleur ; 3° le magnétisme, qui sert à reconnaître les *minéraux* dans lesquels le fer oxydé joue un rôle important ; 4° la double réfraction : elle sert souvent à distinguer le cristal d'un *minéral* imparfaitement défini et a lieu toujours suivant un axe ; on réserve alors spécialement ce nom aux directions suivant lesquelles la double réfraction n'existe

pas; 5° l'élasticité et la dilatation: caractères peu importants.

1° *Caractères chimiques.* Dans ce genre d'études des *minéraux*, on interroge : 1° la solubilité dans l'eau, qui n'existe que pour très-peu de substances; 2° l'action des acides: un *minéral* est soluble ou non dans les acides, soluble avec ou sans effervescence, avec ou sans dépôt; 3° l'action des alcalis, qui est peu employée; 4° les essais par voie sèche: ils sont très-usités et s'appliquent à l'aide du chalumeau; par la température du dard, on peut constater, sous un petit éclat de *minéral*, si elle est fusible, si elle se volatilise, si elle se décompose, si elle est fusible dans un tube et chauffant à travers ce tube, on reconnaît si elle est hydratée ou anhydre, si elle est volatile, si elle donne de l'odeur, etc.; avec l'addition de quelques réactifs, on obtient des résultats très-variés; avec le borax, on a des verres ou des émaux diversement colorés; avec addition de sel de phosphore, on décompose tous les silicates et on isole la silice sous forme de squelette caaverneux; enfin, en fondant les *minéraux* avec la soude et l'exposant à la flamme oxydante, on obtient, on réduit les oxydes métalliques et on obtient des boutons métalliques.

Un minéralogiste doit se munir d'un chalumeau, d'un marteau pour échantillonner les cristaux, d'un peu d'acide chlorhydrique et de quelques autres réactifs, tels que le borate de soude et le sel de phosphore, ainsi qu'un fil de platine et de petites coupelles en os pour pouvoir opérer quelques fusions.

— *Classification des minéraux. V. MINÉRALOGIE.*

MINÉRALISABLE adj. (mi-né-ra-li-za-ble — rad. *minéraliser*). Chim. Se dit des métaux susceptibles d'être transformés en minerais par leur combinaison avec certains corps.

MINÉRALISATEUR, TRICE adj. (mi-né-ra-li-za-teur, tri-se — rad. *minéraliser*). Chim. Se dit des corps propres à transformer les métaux en minerais.

— s. m. Substance qui, en se combinant avec les métaux, les change en minéraux : *Le soufre et l'oxygène sont de puissants MINÉRALISATEURS.*

Encycl. Agents minéralisateurs. On emploie ce terme pour désigner les diverses substances employées dans la synthèse des composés minéraux naturels. Ce sont des corps qui, sans se fixer complètement sur les substances qu'elles modifient, les transforment en des substances semblables à celles de la nature. Ainsi M. Durocher, lorsqu'il préparait les sulfures métalliques naturels en faisant arriver dans un tube de porcelaine chauffée deux courants, l'un d'hydrogène sulfuré, l'autre de chlorure métallique, se servait du premier gaz comme agent *minéralisateur*. C'est en procédant ainsi que ce chimiste a pu obtenir la pyrite de fer (FeS₂), la blende (ZnS), le cobalt arsenical, etc., reproduisant non-seulement les caractères des corps, mais encore la couleur, la forme, l'éclat et jusqu'à la gangue des produits naturels.

Parmi les autres agents *minéralisateurs*, nous devons citer en première ligne le fluorure de silicium, grâce auquel M. Deville a pu obtenir tant et de si belles synthèses en le faisant réagir sur les composés oxygénés. On comprend facilement que, si on met en présence du fluorure de silicium et de la potasse, il se formera

$$\text{SiF}_3 + 3\text{KO} = \text{SiO}_3 + 3\text{KF}$$

Silice. Fluorure
de potassium.

ly à la dose de production de silice; mais si, au moment de sa formation, cette silice rencontre des bases en quantité convenable, elle se combinera avec elles et donnera des silicates cristallisés. Mais M. Deville ne s'est pas borné à l'emploi du seul fluore de silicium; il a employé la plupart des fluorures métalliques volatils. C'est ainsi qu'en chauffant dans une coupelle de charbon du fluore d'aluminium et dans une autre coupelle voisine de l'acide borique, il a pu obtenir une réaction entre ces deux substances, réaction dont le produit final a été la formation de fluorure de bore volatil et d'alumine cristallisée et présentant exactement la forme du corindon naturel. En ajoutant une certaine quantité de fluore de chrome au fluore d'aluminium, M. Deville a obtenu le corindon coloré en rose par l'oxyde de chrome. Le fluore de cobalt, employé au lieu de fluore de chrome, a donné le saphir ou corindon bleu. Enfin, en variant ses procédés, M. Deville a obtenu, en outre, du corindon vert, du corindon rose, divers silicates, etc. C'est le même chimiste qui, avec l'acide chlorhydrique employé comme agent *minéralisateur*, a pu obtenir le fer oligiste cristallisé dans la même forme que celui de l'île d'Elbe. Il fit même une curieuse expérience pour montrer la formation du fer oligiste aux environs des volcans. Un fragment de lave de l'Etna fut porté à une haute température dans un courant lent d'acide chlorhydrique et se couvrit bientôt de paillettes cristallines. Nous ne nous étendrons pas sur les autres applications de l'*acidification* : eau, hydrogène, acides sulfureux et carbonique, sulfure de carbone, etc., renvoyant pour plus de détails le lecteur au mot MINÉRALISATION.

MINÉRALISATION s. f. (mi-né-ra-li-za-si-on — rad. *minéraliser*). Chim. Transforma-

tion des corps en minerais : La MINÉRALISATION des métaux est due à des causes multiples. || Solution dans les eaux des substances qui les rendent minérales.

— *Encycl.* Pendant longtemps, ce côté de la science a été complètement négligé, soit à cause des difficultés que présentait la question, soit que les chimistes n'y attachassent pas une grande importance. Cependant de bons esprits avaient senti la nécessité de cette synthèse des diverses naturalités. Leibniz disait : « C'est déjà un grand pas vers la connaissance des choses que de savoir les produire. La nature n'est qu'un art en plus grand. » Buffon fut pénétré de la même vérité, mais il ne se borna pas à en proclamer l'importance, il voulut aller jusqu'à l'application. Dans ses études de géologie, il chercha à reconnaître quelle pouvait être l'origine du granit et des autres roches; il reconnut qu'à une haute température elles étaient vitrescibles, et que, par le refroidissement, elles prenaient un état semi-cristallin. De ces faits il conclut à l'origine ignée de ces roches, qu'il pensait avoir été cristallisées après fusion. Spallanzani avait entamé avec Dolomieu une polémique sur la température à laquelle les laves sortent de la terre; il entreprit à ce sujet une série d'expériences analogues à celles de Buffon, et fut le premier à mesurer la température. Mais, avec l'Anglais James Hall seulement, commence véritablement la minéralogie synthétique. James Hall avait remarqué que les nodules calcaires placés au voisinage des coulées de trapp présentent une structure essentiellement cristalline, en un mot, sont devenus de véritables marbres. Il crut que cette transformation tenait à une élévation de température, et, pour vérifier son hypothèse, il exécuta une expérience demeurée célèbre. Hall prit un canon de fusil fermé à l'une de ses extrémités; il y introduisit de la craie, souda bien hermétiquement l'autre ouverture et porta le tout à une haute température. Longtemps cette expérience demeura sans résultat, faute de soins nécessaires; mais, à la fin, Hall eut la joie de retirer de son canon de fusil un fragment de marbre parfaitement caractérisé. En employant un

pois au net de craie et en diminuant la température, Hall obtint aussi des fragments de lignite artificiel. Gregory et Watt, qui suivirent avec attention les expériences de Hall, en entreprirent d'analogues et reconnurent qu'une masse vitreuse peut cristalliser sans avoir été fondue (1808). De nombreux travaux ont été depuis entrepris sur le même sujet; parmi les plus remarquables, nous citerons ceux de Réaumur (1739), de Berthollet (1766), de Samuel Morel (1739), de Dargitz (1870), et, parmi les observations plus récentes, celles de Mitscherlich de Gustave Rose, de Charles Deville, de Delesse, etc. Depuis, les observations et les recherches se suivent sans interruption et vinrent fournir l'ensemble de faits que possède la science actuelle. En 1809, Koch décrit des cristaux d'usine observés par lui dans des scories; ce sont des cristaux d'oxyde de zinc. En même temps il rappelle l'existence, depuis longtemps connue déjà, de graphite enclavé dans la fonte de fer. En 1816, le professeur Hausmann décrit d'autres espèces minérales observées dans des conditions analogues. Mitscherlich reconnaît aussi dans des scories l'existence de substances plus compliquées, telles que le périodot et le pyroxène. La richesse de ces scories en minéraux artificiels excite la curiosité des savants; elles sont étudiées, analysées et décrites avec soin par des plattiers tels que MM. Berthier, Wöhler, Kersten, Schmitt, Rammelsberg, Percy, etc.

Un fait est plus curieux et des plus remarquables est celui qui fut observé dans les fourneaux à cuivre de Mansfeld, on trouva à la partie supérieure du fourneau de petits cristaux de feldspath sublimé. Heine les examina, Kersten en fit l'analyse, et l'opinion des deux savants fut que c'étaient de véritables cristaux de feldspath; or, jamais on n'a pu obtenir par fusion directe des cristaux de cette substance... Jusqu'ici nous assistons à la période analytique de la science, des faits sont constatés, on les étudie, on les commente, puis vient la période synthétique; on ne se contente plus des produits de hasard; les chimistes tentent la reproduction des espèces minérales avec les seules ressources de leurs laboratoires.

En 1823, M. Berthier fit la première tentative de reproduction. Les recherches portaient sur les silicates à bases multiples; il conduisit la silice avec des bases appropriées en quantités convenables; c'est ainsi qu'il put obtenir le pyroxène. Ebelmen, le directeur de la manufacture de Sevres, vint ensuite et obtint encore de plus beaux résultats que son prédécesseur en employant des dissolutions dans le borax (biborate de soude) des substances qu'il voulait obtenir à l'état cristallisé. Ces dissolutions, chauffées à la température des fours à porcelaine, laissaient évaporer le borax avec une grande lenteur, et, peu à peu, comme au sein d'un liquide, se déposaient les cristaux attendus. C'est ainsi qu'Ebelmen reproduisit le corindon, le rubis, la chrysothème, le jéridot, la perowskite etc.

De nouvelles méthodes furent alors employées; par la sublimation, on obtint la galène (sulfure de plomb), la senarmonite, le réalgar, etc. Le fer oligiste fut obtenu à l'é-

tat de cristaux, d'après la méthode indiquée par Gay-Lussac, en faisant réagir ensemble le perchlorure de fer (FeCl_3) et le vapeur d'eau. En 1849, M. Debrère fut conduit par l'étude de ces cristaux stannifères à admettre que leur existence était due à la réaction de certains vapeurs entre elles. Ce fut le point de départ d'une nombreuse série de belles expériences, dont les résultats furent la reproduction de l'acide stannique cristallisé comme la variété naturelle, qui est isomorphe avec la brookite (titane oxydé). M. Daubrée put aussi obtenir artificiellement ce dernier minéral.

M. Durand obtint de belles synthèses minérales en faisant réagir l'hydrogène sulfure sur les chlorures métalliques, notamment sur les chlorures de cuivre et de fer, qui donneront la pyrite et le cuivre gris. Au lieu de faire réagir seulement ces vapeurs entre elles, M. Daubrée étudia l'action de ces vapeurs sur les substances fixes, et, par ce moyen, il put reproduire l'apatite et la tozaze. Les chlorures de silicium et d'aluminium donneront des silicates et des aluminates correspondant aux bases employées. M. Daubrée obtint encore l'haussmannite (oxyde de manganèse).

Au nom de ces reproductions obtenues par M. Durocher, il convient encore de citer la dolomite, produite par l'action des vapeurs chlorurées magnésiennes. Des expériences furent aussi entreprises par M. Fremy sur la formation des sulfures au moyen des oxydes métalliques et du sulfure de carbone fortement chauffés. Parmi les recherches les plus remarquables, nous devons encore citer celles de MM. Henri Sainte-Claire Deville et H. Caron. Ces deux savants ont utilisé les réactions de fluorures métalliques volatils et des composés oxygénés fixes. C'est ainsi qu'ils ont obtenu, par exemple, le fluorure stauréite, qui se préparait aussi l'apâtite la wagnerite par une sorte de distillation des phosphates dans les chlorures de même base. M. Gaudin, qui dernièrement a été couronné par l'Académie, fondant ensemble du sulfate de potasse et de l'alumine, obtint, par une volatilisation partielle, le rubis.

Au moyen de l'étincelle électrique, M. Despretz a pu obtenir de petits diamants, en faisant jaillir l'étincelle entre deux points de charbon. On doit à M. Mauroy la reproduction de la barytine (baryte sulfatée), de l'apatite, etc., par la fusion de mélanges salins.

Nous ne devons pas omettre les belles recherches électro-chimiques de M. Becquerel sur l'action lente de l'électricité à faible tension.

Le docteur Gergens a retiré de l'éther silicique de la silice hydratée, reproduisant heureusement l'hyalite et l'hydrophane de la nature. Par la précipitation lente du silicate de potasse au moyen de l'acide carbonique dissous dans l'eau, M. Gergens a pu obtenir les mêmes substances.

Enfin, pour terminer ce rapide aperçu, nous rappellerons que Gustave Rose a pu obtenir l'aragonite; nous signalerons aussi les remarquables expériences de MM. Bischof, Sherry, Kuhnmann, Delesse, etc., la reproduction de l'antracite par M. Daubrée, celle de la houille par M. Barouillier. Nous ne devons pas omettre non plus les expériences de MM. Haidinger et de Morlot sur l'emploi de l'eau sous pression; celles de M. de Senarmont (1849-1851), basées sur le même principe. Grâce à son excellente méthode, le savant géologue a pu reproduire la plupart des types que nous trouvons aujourd'hui dans les gîtes intellatiferes : le quartz, le fer spatique, le carbonate de manganèse, l'oxyde de zinc, le sulfate de baryte, le sulfure d'antimoine, le misickell, etc.

Enfin, rappelons encore les savantes recherches de M. Daubrée (1857) sur la formation des silicates anhydres, au moyen de la vapeur d'eau surchauffée. Cette série de travaux offre, outre son intérêt minéralogique, une très-grande importance pour l'étude des roches éruptives et métamorphiques. Il ne nous reste plus maintenant qu'à exposer brièvement l'ensemble des principales méthodes employées dans ces travaux.

— *Méthodes employées.* La première, par ordre d'ancienneté, fut celle d'Ebelen; on pourrait l'appeler méthode de dissolution par voie sèche, car Ebelen dissolvait véritablement les corps qu'il voulait faire cristalliser. Les dissolvants employés étaient le borac, l'acide borique, l'acide phosphorique et les phosphates alcalins. Les substances étaient mélangées en proportions convenables, puis abandonnées à la température des fours à porcelaine. Le dissolvant se volatilisait peu à peu, laissant cristalliser la substance dissoute. C'est ainsi qu'Ebelen put obtenir le spinelle légèrement coloré en rose par l'oxyde de chrome, ou en bleu par l'oxyde de cobalt. La même méthode fut employée pour obtenir celle des spinelles de la nature ; c'étaient des octaèdres réguliers, sur les douze arêtes desquels on reconnaissait les faces du dodécaèdre rhomboïdal. C'est ce qu'Hahy appela l'octaèdre émarginé. En mélangeant en proportions convenables la guêine à l'alumine, Ebelen obtint des cristaux de cymophane parfaitement semblables à ceux du Brésil. Il obtint encore les aluminates de fer, de manganèse, de cobalt, de chaux et de baryte, le fer chromé, l'émeraude, le périclit, etc. Une

autre méthode employée par le même chimiste fut celle de la précipitation sèche. Il employait toujours le borax au lieu d'eau et le chaux comme réactif. C'est ainsi qu'en précipitant le borate de magnésie il obtint des cristaux de magnésie semblables à la périclase de la Somma (Vesuve).

Il obtint par ce procédé l'oxyde de nickel en cubo-octaèdres, l'oxyde de manganèse, l'oxyde de cobalt, la tantale, le pyrochlore, etc.

M. Daubrée emploie une autre méthode. Dans un tube de porcelaine chauffé au rouge, il fait arriver des chlorures métalliques et de la vapeur d'eau. C'est ainsi qu'en faisant réagir le perchlore d'étain et l'eau il obtient l'acide stannique cristallisé en prismes rhomboïdaux droits, incolores. En employant le perchlore de titane, il prépare de même l'acide titanique. Il obtint aussi des fragments cristallins de silice, mais avec une certaine difficulté. M. Daubrée étudia ensuite l'action des chlorures métalliques volatils sur les bases constitutives des roches. On comprend que du chlorure de silicium, par exemple, se trouvant au contact de la chaux, donne du chlorure de calcium et de la silice qui pourra rester libre ou se combiner avec des bases appropriées, suivant les conditions de l'expérience. Ainsi, en faisant réagir le perchlore de fer sur la chaux, on obtient du fer oligiste; avec le chlorure de magnésium, la périclase, etc. Il est inutile de faire ressortir toute l'importance de ces synthèses au point de vue de la genèse des roches. Lorsque M. Daubrée voulut obtenir des silicates anhydres, la difficulté était de trouver des parois capables de supporter l'énorme pression de la vapeur; pour en arriver là, le savant géologue enferma les substances avec lesquelles il opérait dans un tube de verre épais et bien fermé. Une certaine quantité d'eau était enfermée en même temps. Puis ce tube était placé dans un canon de fusil à moitié rempli d'eau et hermétiquement fermé. Le tout était porté pendant longtemps à la température du rouge sombre. Le tube de verre supportait donc la pression de la vapeur d'eau, de dehors en dedans et de dedans au dehors, ce qui le rendait capable de résister. C'est ainsi que M. Daubrée put obtenir du feldspath, du pyroxène (variété diopside), du mica, du lignite, etc. M. de Senarmont employa pour ses recherches un appareil analogue à celui de M. Daubrée; il plaçait le tube sur le dôme des fours à gaz de l'usine d'Ivry, enfouit dans le poussier de charbon. Il obtenait ainsi une température variant de 1000 au rouge sombre. Il put ainsi reproduire un grand nombre de substances: les carbonates de magnésie, de fer, de manganèse, de cobalt, de nickel, de zinc, etc.; le sulfate de baryte, la fluorine, le réalgar, la stibine, l'antimoine oxysuluré, le sulfate de bismuth, un grand nombre d'autres sulfures, le mispickel, l'argent rouge antimoné, etc., etc.

Nous dirons quelques mots de l'emploi des fluorures par MM. Deville et Caro; le principe est le même que pour les chlorures de M. Daubrée. Les fluorures volatils étaient placés ainsi que l'acide borique dans des coupelles de charbon et chauffées; les vapeurs se rencontrant réagissaient. Ainsi, un mélange de fluorure d'aluminium et d'acide borique donna du corindon; en ajoutant un peu de fluorure de chrome on obtint le rubis; avec du fluorure de cobalt, le saphir, etc. Le fer oxydulé, le zircon et divers silicates furent obtenus de la même manière.

Par l'emploi de l'hydrogène sulfuré et de l'acide chlorhydrique agissant lentement sur les sulfures et sur les oxydes amorphes, MM. Deville et Troost ont obtenu la blende (sulfure de zinc), la greenockite (sulfure de cadmium), le fer oligiste, l'acide stannique, la périclase, etc. Enfin, nous devons nous arrêter quelque temps sur les méthodes électrochimiques au moyen desquelles M. Becquerel a obtenu un certain nombre de composés insolubles. C'est ainsi qu'il a pu obtenir des cristaux de protoxyde de cuivre en plaçant dans un tube fermé du bioxyde de cuivre recouvert par une dissolution d'azotate du même métal, dans lequel plongeait une lame de cuivre. Au bout de quelque temps, on voit se déposer sur la lame de cuivre de petits cristaux rouges à demi transparents et qui vont en augmentant; c'est le protoxyde formé, et cela par une action électrique, car on peut constater que la partie supérieure de la lame de cuivre est chargée de fluide négatif et l'inférieure de fluide positif. Si au bioxyde on substitue du bichlorure, on obtient des cristaux de chlorure basique de cuivre. On a préparé de même du protochlorure de mercure, etc.

M. Becquerel a encore employé un autre procédé pour obtenir des chlorures, bromures, iodures, cyanures, sulfures, etc., doubles. Il plaçait dans un tube en U des fragments de kaolin humide légèrement tassé, afin de résister plus longtemps au mélange des dissolutions placées dans chaque branche du tube. Ensuite, dans chacune de ces deux branches, on introduisait l'un des éléments constitutifs d'une pile. Dans l'une on plaçait, par exemple, une lame de cuivre plongeant dans une dissolution saturée d'azotate de ce métal; dans l'autre branche, on versait une dissolution saline quelconque au maximum de saturation et on y plongeait un lame de métal oxydable, de plomb par exemple, qui était en

communication avec celle de cuivre. Si la dissolution qui entoure le plomb est, par exemple, du chlorure de sodium, le plomb sera attaqué par l'eau salée et, la dissolution d'azotate de cuivre étant positive dans son contact avec l'eau salée, il en résulte un double courant qui décompose l'azotate de cuivre. Du cuivre métallique se précipite sur la lame de même métal, tandis que l'oxygène et l'acide azotique deviennent libres dans la seconde branche, où il y a décomposition du sel, de l'eau, et formation d'un chlorure double de plomb et de sodium qui cristallise.

Grâce à cet appareil ou à une de ses modifications, on a pu obtenir: bromure double de potassium et de cuivre; sulfure double de potassium et de cuivre; chlorure double de sodium et d'antimoine; bromure double de sodium et de plomb; iodure double de potassium et d'argent, etc. M. Becquerel a même pu obtenir d'autres substances encore plus compliquées, telles que le carbonate de plomb et de soude, le phosphate double de chaux et d'ammoniaque, le phosphate de chaux, l'arséniate de chaux, etc. Enfin, en combinant l'influence de la chaleur, de la pression et des courants électriques très-lents, M. Becquerel a pu obtenir l'aragonite, le protoxyde de cuivre, du sulfure de cuivre, de l'azotate de chaux en aiguilles, de la malachite, etc. Nous terminerons en signalant à l'attention des lecteurs les belles recherches de M. Daubrée sur la formation contemporaine des zéolithes.

MINÉRALISÉ *s. m.* (mi-né-ra-li-zé) part. passé du v. *Minéraliser*. Transformé en minéral ou en minéral: *Du plomb MINÉRALISÉ par le soufre.*

MINÉRALISER *v. a.* ou *tr.* (mi-né-ra-li-zé — *rad. minéral*). Transformer en minéral ou en minéral: *MINÉRALISER le fer à l'aide du soufre, de l'oxygène.*

Se minéraliser *v. pr.* Passer à l'état de minéral ou de minéral: *Plusieurs métaux SE MINÉRALISENT rapidement par l'action de l'oxygène de l'air.*

MINÉRALISTE *s. m.* (mi-né-ra-li-ste — *rad. minéral*). Se dit quelquefois pour MINÉRALOGISTE.

MINÉRALITÉ *s. f.* (mi-né-ra-li-té — *rad. minéral*). Etat des corps minéraux: *Le noyau de la terre semble être consacré exclusivement à la MINÉRALITÉ.* (T. Thoré.)

MINÉRALOGIE *s. f.* (mi-né-ra-lo-ji — *de minéral*, et du *gr. logos*, discours). Science qui a pour but la connaissance des minéraux et de leurs propriétés: *Étudier la MINÉRALOGIE. Écrire un traité de MINÉRALOGIE. S'occuper de MINÉRALOGIE. Depuis que la MINÉRALOGIE s'est éclairée du flambeau de la chimie et de la physique, elle a fait des progrès rapides.* (Lelièvre.)

— Livre, ouvrage traitant de minéralogie: *La MINÉRALOGIE de Dufrénoy.*

— *Encycl. Histoire.* La minéralogie, comme toutes les branches des sciences naturelles, remonte très-haut dans l'histoire, sinon comme théorie, du moins dans ses premières applications. Les récentes découvertes sur l'homme primitif établissent ce fait d'une manière évidente. Quelles que soient, en effet, l'origine de l'espèce humaine et la date de son apparition sur le globe, il est certain qu'à une époque très-reculée, bien avant les temps historiques, l'homme a dû porter son attention sur les pierres et les autres corps inorganiques qu'il foulait aux pieds, et chercher à en tirer parti. La pierre lui a fourni ses premiers outils, ses premières armes, d'où le nom d'âge de pierre généralement adopté aujourd'hui pour désigner l'enfance probable de l'humanité. Il lui a même fallu une certaine observation et quelques expériences pour reconnaître les espèces ou les variétés de substances minérales qui lui étaient les plus utiles.

Les plus anciennes couches des terrains quaternaires nous montrent en effet, avec des ossements d'animaux de races aujourd'hui éteintes, des silex évidemment travaillés par la main de l'homme. Ils sont grossièrement taillés, de formes et de dimensions très-diverses, et appartiennent généralement à la variété dite silex blond. A côté de cette espèce dominante, on observe, bien plus rarement à la vérité, d'autres substances minérales ainsi travaillées; telles sont la serpentine, la diorite, l'agate, l'obsidienne, le jade et certaines roches volcaniques et amphiboliques. Voilà ce qu'on trouve dans cette première période, appelée âge de la pierre éclairée. Un peu plus tard, nous voyons apparaître les premières applications de l'argile à la fabrication des poteries; puis de véritables bijoux, très-primitifs, formés de fragments de fluorine violette, de jais, de pyrite, de cuivre carbonaté, etc., percés au centre, et des blocs de granit, évidés au centre, qui peuvent avoir servi à broyer des graines; puis encore des plaques d'ardoise ou de schiste sur lesquelles sont gravées au trait des figures d'animaux.

La seconde période, ou âge de la pierre polie, nous montre l'emploi du grès pour user les surfaces rugueuses des haches de pierre, du bitume pour les fixer dans les emmanchures, enfin de diverses espèces minérales nouvelles, telles que la néphrite, la chloromélaïnite, la saussurite et autres, la plupart étran-

gères à la localité et qui sont dues sans doute aux relations avec des peuplades éloignées.

Un progrès bien plus grand encore est marqué par l'âge de bronze; on commence alors à travailler les métaux, d'abord ceux qui se trouvent à l'état natif ou qui peuvent être facilement obtenus de leurs minerais, tels que le cuivre, l'or, l'étain et le plomb; c'est aussi à cette époque que remonte l'emploi de l'ambre jaune ou succin, du graphite, du magnin et de quelques autres substances minérales qu'on trouve façonnées dans les cités lacustres et les terramars.

Vient enfin l'âge de fer, où l'homme parvient à extraire et à façonner le métal le plus utile et le plus vraiment précieux; des traces de fourneaux antéhistoriques ont été constatées notamment en Carinthie. L'argent, à peine connu avant cette époque, commence aussi à être d'un emploi plus fréquent. Comme le bronze, le fer a été apporté aux Européens par les Carthaginois ou d'autres peuples marchands.

Tous ces progrès successifs, qui marquent les diverses époques primitives de la minéralogie, ne se sont pas opérés en même temps dans tous les pays; les nations orientales ou asiatiques étaient arrivées, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, à un haut degré d'industrie et de civilisation, lorsque l'Europe, et surtout l'Europe occidentale, était encore plongée dans les ténèbres de la barbarie. En Chine, au Japon, dans l'Inde, en Egypte, l'emploi des minéraux était très-bien entendu. Mais ces nations avaient-elles une méthode, une nomenclature minéralogique proprement dite? Cette question ne saurait être résolue que par des études linguistiques qui ont été à peine abordées. Il semble néanmoins que les mots *sanscrits*, entre autres, appliqués dans nos langues modernes à des espèces ou à des variétés minérales distinctes, ont été, dans l'origine, des noms collectifs, désignant des substances qui se ressemblaient par certaines qualités, telles que la dureté, l'opacité, etc. C'est ainsi que les mots *kerkaron* (chaux), *marumara* (marbre), *pila* (silex), *katha* (pierre), *kathika* (craie) paraissent avoir servi à désigner des pierres en général; leur signification semble n'avoir été spécialisée que plus tard par les Grecs et les Latins.

Aristote (300 av. J.-C.) paraît être le premier qui ait introduit quelque méthode dans l'étude scientifique de la minéralogie. Théophraste, son disciple, en observant l'action du feu sur les métaux, ouvrait une voie large, où malheureusement ses successeurs ne l'ont pas suivi. Plin le grand génie, bien qu'il ait partagé et contribué à propager les erreurs populaires de son temps, Plin qui, sur les flancs du Vésuve, tenta de ravir à la nature ses impénétrables secrets, a consacré plusieurs livres de son *Histoire naturelle* à la description des minéraux.

Une croyance très-répandue chez les anciens était que les minéraux, notamment les métaux, se transformaient dans le sein de la terre; le désir de reproduire artificiellement ces transformations a donné naissance à l'art sacré, à l'alchimie; le premier qui en ait parlé est le grec Zozime, qui vivait vers l'an 400 de notre ère. Vers l'an 700, l'Arabe Geber, qui avait aperçu chez les Grecs la prétendue science de transmutation des métaux, ne vit dans l'étude des minéraux que l'art mensonger par lequel les métaux les plus ordinaires pouvaient prendre les caractères et les propriétés de l'or. Le célèbre Avicenne, de Cordoue, au commencement du XI^e siècle, essaya de répandre un peu de clarté dans l'étude de la minéralogie, et fut le premier à démontrer l'utilité de l'analyse pour distinguer les minéraux. Ses idées furent développées par Albert le Grand, qui florissait deux siècles plus tard.

Les travaux des alchimistes n'ont pas été sans influence sur les progrès de la chimie et de la minéralogie. Des hasards heureux favorisèrent souvent leurs recherches. Au XIII^e siècle, Isaac le Hollandais introduisit dans l'analyse des métaux des procédés scientifiques et inventa l'art d'émailler. En 1250, Raymond Lulle trouva l'opération du départ des métaux. Vers la fin du XI^e siècle, Basile Valentin fit connaître l'antimoine et découvrit le moyen de l'obtenir.

« La science, dit J. Huot, restée pendant plusieurs siècles dans un état stationnaire, ne fit quelques pas vers la perfection que par l'impulsion que lui donna Georges Agricola, vers l'an 1546. Il s'empara des idées de Théophraste, et bientôt une nouvelle ère commença pour la minéralogie. Ce fut lui qui découvrit le bismuth et qui inventa, pour l'exploitation des mines et le traitement des minerais, de nouvelles méthodes qui subirent même peu de changements jusqu'au XVIII^e siècle. Contemporain d'Agricola, Paracelse, livré tout entier aux travaux hermétiques, fut conduit à la connaissance du zinc, tandis qu'un simple potier de terre, Bernard Palissy, donnait, par ses recherches, un nouvel intérêt à la science minéralogique. Enfin, le goût des collections naquit; on étudia le gisement des minéraux; on sentit le besoin d'une classification fondée sur des principes établis et les ouvrages se multiplièrent. »

L'Allemand Becher, en 1664, reprit les travaux de Théophraste relatifs aux effets que produit le feu sur les minéraux. Une branche importante de la science, la cristallographie,

allait bientôt commencer à se constituer. Les anciens avaient bien souvent observé et quelquefois admiré les formes géométriques régulières de certains minéraux; mais on avait émis à cet égard les hypothèses les plus singulières. Steenhouze le premier avait exposé sous ce sujet des idées et une méthode acceptables par la science. En 1669, il fait voir que la longueur des arêtes et la forme des faces peuvent varier dans les cristaux, mais que leur inclinaison est constante, et que des polyèdres, différents en apparence, procèdent cependant les uns des autres par de simples tronçonnages sur les angles et sur les arêtes. L'Anglais Boyle, en 1673, étudie la propriété électrique de quelques minéraux. Les recherches de Stenon sont reprises par Guglielmini (1688-1705) et quelques autres, parmi lesquels on doit citer Capillus, auteur du premier traité spécial de *Cristallographie*, dont il introduit aussi le nom dans la science. V. CRISTAL ET CRISTALLOGRAPHIE.

Le XVIII^e siècle est une époque féconde pour la minéralogie, et les découvertes s'y succèdent rapidement. En 1733, Brandt fait connaître l'arsenic et le cobalt; huit ans après, Wood découvre le platine. En 1751, Cronstedt trouve le nickel; mais il rend surtout un grand service à la science en donnant plus d'importance à l'emploi du chalumeau dans l'analyse. A peu près vers cette époque, Lehmann publie de nouvelles observations, et les chimistes reconnaissent l'existence de trois terres simples, ou du moins qui seront longtemps regardées comme telles, savoir: la chaux, la silice et l'alumine. Linné, vers 1770, fait remarquer la régularité de la cristallisation de certaines substances et publie une classification complète des minéraux. En 1772, Sage, fondateur de l'École des mines, avance par ses travaux la toxicologie, l'art d'essayer les minerais; Romé de Lillie, perfectionnant la cristallographie, compare un grand nombre de cristaux; il recherche, dans les plus compliqués par leurs formes, les formes plus simples qui leur ont donné naissance; enfin il fait sentir l'importance de la cristallisation dans la détermination des espèces minérales.

En 1774, Gahn et Scheele faisaient connaître le manganèse; en 1781, Deluhyart découvrait le tungstène, dédié à Scheele sous le nom de tungstine; Gregor trouvait le titane; Muller, le tellure; Hielm, le molybdène. Pendant cette période, la minéralogie devient en Europe, et surtout en France, un sujet d'études profondes et sérieuses. Valmont de Bompre y contribue pour sa part, moins par sa classification, oubliée aujourd'hui, que par ses cours publics, à l'exemple de Bernard Palissy, et par les excursions pratiques faites avec ses élèves aux environs de Paris. En même temps Buffon répand sur la minéralogie, comme sur l'histoire des animaux, les charmes et les hautes qualités de son style. Daubenton, son collaborateur, publia, en 1784, un travail qui favorisait aussi l'avancement de la science.

A l'étranger, Bergmann découvrait deux nouvelles terres, la baryte et la magnésie; Kirwan démontrait l'analogie du diamant avec les graphites. Le Saxon Werner trait le meilleur parti des caractères physiques des minéraux, sans en donner à ceux qu'il offre à la chimie; mais, exagérant l'importance de ces caractères, il rangeait à tort le diamant à la tête de la classe des pierres.

Le XIX^e siècle, des ses débuts, continue dignement l'œuvre de son devancier. Les découvertes se succèdent si nombreuses et si rapides, que nous ne saurions les mentionner toutes. Hatchett, Wollaston, Vauquelin, Proust, Tennant, Descotils, Berzelius, Davy, Stromeyer et d'autres font connaître le tantale, le palladium, le rhodium, l'iridium, le cérium, l'osmium, le silicium, le zirconium, l'aluminium et les métaux dits alcalins. Haüy porte la cristallographie au plus haut degré de perfection; Babinet invente un goniomètre bien supérieur à ceux qu'on employait jusqu'alors. En même temps, les classifications minéralogiques s'améliorent, les collections d'étude s'enrichissent. Des travaux importants sont publiés par Brochant de Villiers, Ampère, Becquerel, Al. Brongniart, Cordier, Beudant, Delafosse, que nous devons nous contenter de nommer ici, renvoyant à d'autres articles l'exposé de leurs idées.

Une des plus belles découvertes de notre époque, c'est la synthèse des minéraux. On connaissait déjà des composés analogues aux minéraux et formes par sublimation. Mitscherlich avait isolé, de quelques produits de verreries ou de scories métallurgiques, des composés identiques à ceux du regne minéral. Berthier avait obtenu certains borates silicates cristallisés, en exposant à une forte chaleur des mélanges fusibles susceptibles de donner des cristaux par le refroidissement. Ebelmen, déjà connu par d'importants travaux sur la métallurgie et la céramique, obtint, quand il s'adonna aux essais sur la synthèse minéralogique, des résultats inespérés, par l'emploi des fondants. Il put reproduire ainsi artificiellement le pléomase, la gahnite, la cyclophane, le spinelle et une foule d'autres produits, les uns identiques aux minéraux naturels, les autres nouveaux.

Enfin, nous devons citer les noms de Despretz, Chevreul, de Senarmont, Deissé, Daubrée, etc. V. les art. CRISTALLOGRAPHIE et plus loin méthodes minéralogiques.

— **Méthodes.** Dès que l'homme a connu un certain nombre de minéraux, il n'a pas tardé à s'apercevoir que, si chacun d'eux avait ses qualités particulières, ils se rapprochaient néanmoins les uns des autres par certains caractères généraux qui permettaient de les classer par grandes divisions. Vu l'état peu avancé des sciences d'observation, cet examen a dû être d'abord purement superficiel et basé sur des caractères extérieurs faciles à observer, tels que la forme générale, la couleur, le poids, la dureté, etc. Il semble donc que cette classification ait dû être nécessairement très-imparfaite, et cela est vrai si l'on veut entrer dans les détails; mais, si l'on s'en tient aux grands traits de l'œuvre, on reconnaît que les groupes établis alors sous des noms variables, comme combustibles, terres, sels, métaux, sont au fond très-naturels, et qu'après avoir été la première ébauche de la science minéralogique, ils sont appelés à en être probablement le dernier mot, toutefois après avoir été rectifiés et plus nettement définis. Ici, comme dans toutes les branches des sciences naturelles, on ne doit pas perdre de vue les grands principes qui dominent toute classification, savoir l'examen complet et la subordination des caractères. C'est pour avoir négligé cette loi, c'est pour avoir accordé une importance exagérée, souvent exclusive, à un petit nombre de caractères ou même à un seul, que l'on a bâti tant de systèmes plus ou moins savants, mais la plupart du temps peu naturels.

Le premier essai connu de classification minéralogique est dû à Aristote (environ trois siècles avant notre ère); il divise les minéraux en deux grandes classes : les fossiles, qui se divisent sous le mot *maruon*, et les métalliques, qui sont malléables; on voit qu'il se base pour cela sur un seul caractère. Son disciple Théophraste subdivise les fossiles en pierres et en terres, et classe les métaux suivant leur densité et leur manière de se comporter au feu. Dioscoride, moins exact, divise les substances minérales en marines et terrestres. Plin, adoptant en partie son système, sans donner toutefois une classification rigoureuse, distingue quelques groupes : les métaux, les pierres, les marbres, les gemmes, etc.

Il faut maintenant traverser dix siècles et arriver à Avicenne, qui, le premier, formule nettement la division des minéraux en quatre classes : les pierres, les sels, les métaux et les combustibles; sa nomenclature est restée en usage dans certaines écoles jusqu'au siècle dernier. Albert le Grand, venu deux siècles après lui, se contente d'ajouter au système d'Avicenne, sous le nom de minéraux moyens ou intermédiaires, les sels et les substances sulfureuses. Au reste, c'est alors la période la plus florissante de l'alchimie; l'attention se porte plus spécialement sur les métaux, qu'on divise en métaux parfaits (or et argent) et imparfaits (mercure, plomb, etc.), pouvant, par des moyens occultes, se transformer dans les premiers.

Avec la Renaissance, les études deviennent plus sérieuses; le goût des collections se répand; la chimie, la cristallographie, la minéralogie font des progrès d'abord très-lents, puis de plus en plus rapides, et apportent ainsi à la minéralogie proprement dite un contingent de faits, d'observations et de théories; mais il faudra quelque temps avant que ces données nouvelles pénétrant dans la classification. Divers systèmes sont proposés par Becher, Bromel, Cramer, Henkel, Wollersdorf, Gellert, Carthensens, Capeller, Scapol et bien d'autres encore. Vallérius (1747), Cronstedt (1758), de Born (1772) emploient simultanément les caractères extérieurs et la composition chimique, et reviennent toujours aux grandes divisions d'Avicenne (terres, sels, combustibles et métaux).

À l'époque où nous arrivons, il est temps d'entrer dans des détails plus circonstanciés, surtout quand il s'agit d'un naturaliste chez lequel le talent de la classification est porté jusqu'au génie. Linné a étendu aux minéraux les principes taxinomiques qu'il avait déjà appliqués aux animaux et aux végétaux, et, si son système est abandonné aujourd'hui comme ensemble, la plupart des groupes qu'il a établis ont paru assez naturels pour être conservés, souvent même sous les noms qu'il leur a donnés. Linné divise le règne minéral en trois classes, subdivisées en ordres, en genres et en espèces. Voici le résumé de son système :

Classe I^{re}. **PIERRES** : Corps fossiles formés par la réunion des principes terreux; simples, destitués de principes salins, inflammables ou métalliques; fixes, n'étant pas entièrement et intimement solubles; similaires, composés de parties homogènes; on les divise en cinq ordres : I. *Humeuses* ou *alumineuses* : genre schiste. — II. *Calcaires* : genres marbre, gypse albaire, spath. — III. *Argilleuses* : genres talc, amiant, mica. — IV. *Siliceuses* : genres grès, quartz, silice. — V. *Aggrégées* : genre roche.

Classe II. **MÉTALLIQUES** : Corps fossiles, produits par la cristallisation de quelques principes salins; composés de particules salines, inflammables et métalliques, unies à leur base; solubles parfaitement dans les menstrues qui leur conviennent; ils forment trois ordres : I. *Sels* : genres natron, natron, borax, sel marin, alun, vitriol. — II. *Soufres* (substances inflammables) : genres ambre (gris), succin, bi-

tume, soufre, arsenic. — III. *Métaux* : genres mercure, molybdène, antimoine, zinc, bismuth, cobalt, étain, plomb, fer, cuivre, argent, or.

Classe III. **FOSILES** : Corps fossiles qui doivent leur origine aux différentes modifications des substances précitées; on y a établi trois ordres : I. *Pétrifications* : genre zoolithes, ornitholithes, amphibolites, ichthyolithes, entomolithes, helmintholithes, phytolithes, graptolithes. — II. *Concrétions* : genre calcul, tartre, stéatite, ponce, stalactite, tuf. — III. *Terres* : genres ocre, sable, argile, chaux, humus ou terreau.

Sage, en 1772, divise les minéraux en trois classes : 1^o sels, acides, sulfures, bitumes et combustibles; 2^o terres, pierres simples, roches et laves; 3^o substances métalliques. Romé de l'Isle, son élève, ne modifie pas sensiblement sa nomenclature, mais il fit une part plus large aux caractères cristallographiques. Mounet et Fourcroy, au contraire, attachent plus d'importance à la composition chimique. Laméthérie divise le règne minéral en trois classes : gaz, eaux, corps combustibles simples non métalliques, corps métalliques, alcalis, terres, acides, sels neutres, produits volcaniques, fossiles. Nous laissons de côté bien d'autres méthodes de classification, qui ne font d'ailleurs le plus souvent que se répéter les unes les autres. Il nous suffira de rappeler celles de Daubenton, de Bergmann, de Kirwan, de Lehmann, de Werner, qui toutes reconnaissent comme divisions fondamentales les quatre classes d'Avicenne, déjà plusieurs fois énumérées.

C'est encore cette dernière division qu'a adoptée Brochant de Villiers en 1808, à l'école des mines, ou plutôt c'est la méthode de Werner, qui a perfectionnée sur certains points; en voici un aperçu :

Classe I^{re}. **PIERRES** : diamant, zircon, silice, argile, magnésie, calcaire, baryte, strontiane.

Classe II. **SELS** : Sulfates, nitrates, muriates, carbonates.

Classe III. **COMBUSTIBLES** : Soufre, bitume, graphite.

Classe IV. **MÉTALLIQUES** : Platine, or, mercure, argent, cuivre, fer, plomb, étain, zinc, etc.

La méthode de Haüy, qui jouit encore d'une juste célébrité, comprend quatre classes : I. *Acides libres* (acides sulfurique, boracique). — II. *Métaux hétérospides* ou privés de l'éclat métallique (chaux, strontiane, baryte, magnésie, alumine, potasse, soude, ammoniac, silice). — III. *Métaux autospides* ou jouissant de l'éclat métallique (platine, or, argent, mercure, plomb, cuivre, fer, étain, zinc, bismuth, cobalt, etc.). — IV. *Substances combustibles non métalliques* : soufre, charbon, bitume, etc.

La méthode de M. Fournet se rapproche assez de celle dernière; les minéraux se divisent en quatre classes : I. *Gazogènes* ou combustibles non métalliques : soufre, carbone, bore, etc. — II. *Métalloïdes* ou métaux hétérospides : chaux, magnésie, potasse, etc. — III. *Métalliques*, produisant des acides par leur combinaison avec l'oxygène : arsenic, antimoine, tungstène, etc. — IV. *Métalloïdes* ou métaux autospides : or, argent, platine, etc.

Pour L.-A. Necker, l'individu minéralogique ou inorganique est le cristal, et les propriétés physiques et chimiques remplacent comme caractères les organes des animaux et des végétaux; il divise les individus minéraux en quatre classes : 1^o cristaux métallophases, ayant l'aspect et l'éclat métalliques; 2^o cristaux lithophases, n'ayant jamais l'aspect ni l'éclat métalliques; 3^o cristaux amphibiphases, dans lesquels le même individu présente à la fois l'aspect et l'éclat métalliques, joints à l'aspect terreux ou à une translucidité plus ou moins parfaite; 4^o cristaux inflammables, brûlant sans laisser, s'ils sont purs, aucun résidu.

Amperé, Berzélius et Beudant fondent leurs classifications sur la propriété électro-négative ou électro-positive des substances inorganiques, comme ayant une action directe sur la forme extérieure des minéraux et même sur leur cristallisation. Les espèces sont réparties en trois grandes classes :

1^o *Gazolytes* : substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps gazeux, liquides ou solides, susceptibles de former des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, l'hydrogène ou le fluore (silice et silicates, carbone, carbures et carbonates, sulfures et sulfates, etc.);

2^o *Leucolytes* : substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides qui ne donnent généralement que des solutions blanches avec les acides, et ne sont point susceptibles de former des gaz permanents (antimoine, étain, mercure, bismuth, plomb, etc.);

3^o *Chrocolytes* : substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides, susceptibles de former des sels ou des solutions colorées, et ne se réduisant jamais en gaz permanents (titane, chrome, urane, manganèse, fer, cobalt, cuivre, or, platine, etc.).

Berzélius et, après lui, Girardin et Lecoq divisent les minéraux en deux grandes classes, dont la première se subdivise en trois ordres :

Classe I^{re}. Corps formés suivant le principe

qui préside à la formation de la nature inorganique, et dans la composition desquels il entre seulement deux éléments. — Ordre 1^{er} : *Métalloïdes* (soufre, azote, bore, carbone, hydrogène). — Ordre 2^e : *Métaux électro-négatifs* (arsenic, chrome, molybdène, antimoine, titane, sélénium). — Ordre 3^e : *Métaux électro-positifs* (platine, or, mercure, argent, bismuth, étain, plomb, cuivre, zinc, fer, etc.).

Classe II. Corps composés d'après le principe de la composition organique, c'est-à-dire dans lequel les molécules composées du premier ordre contiennent plus de deux éléments (humus, tourbe, lignite, bitume, anthracite, houille, guano, etc.).

M. D'Omalius d'Halloy divise les minéraux en deux grandes classes, comprenant chacune deux ordres, qui se subdivisent à leur tour en familles, genres et espèces. Voici le tableau des grandes divisions :

Classe I^{re}. Minéraux métalloïdes. — Ordre 1^{er} : Minéraux contenant un métalloïde chimique (sulfure, soufre, alun, gypse, silice, etc.). — Ordre 2^e : Minéraux contenant un métal susceptible de se transformer en terre ou en alcali (corindon, émeraude, rubis, etc.).

Classe II. Minéraux métalliques. — Ordre 1^{er} : Minéraux comprenant un métal électro-négatif (arsenic, antimoine, kermès, tellure, rutile, sphène, etc.). — Ordre 2^e : Minéraux contenant un métal électro-positif proprement dit (fer, cobaltine, blende, calamine, plomb, étain, bismuth, cuivre, mercure, argent, or, platine, etc.).

M. H. Damont établit deux classes, les *minéraux combustibles* et les *minéraux non combustibles*; ces deux classes se subdivisent en ordres et en familles.

Al. Brongniart ne s'est pas cru astreint à prendre un seul principe pour classer tous les minéraux. Aussi sa méthode est-elle beaucoup plus naturelle que les précédentes. Intermédiaire en quelque sorte entre celle de Beudant et celle de Girardin et Lecoq, elle réunit leurs avantages et évite la plupart des défauts qu'on leur a reprochés. Elle peut se résumer ainsi :

1^{re} division. Corps inorganiques. — Classe I^{re}. Gazolytes ou métalloïdes. — Classe II. Métaux autospides (groupés par les bases). — Classe III. Métaux hétérospides (groupés par les acides).

2^e division. Corps organiques et organisés (guano, succin, naphte, bitumes, charbons fossiles, tourbe, etc.).

Il suffit d'opérer quelques légères modifications dans la méthode d'Al. Brongniart pour la faire concorder, d'une manière générale, avec la classification primitive que nous avons indiquée en commençant et obtenir ainsi le groupement le plus naturel possible. C'est ce que nous allons essayer de faire en terminant. Nous diviserons, dans le tableau suivant, les minéraux en quatre classes, renfermant un certain nombre de genres, dans chacun desquels nous mentionnerons, sinon toutes, du moins les principales espèces.

Classe I^{re}. **Gazolytes** ou métalloïdes (COMBUSTIBLES) : 1. *Soufre* : soufre natif. 2. *Tellure* : tellure natif, sylvane, mullérine, élamose, bornine. 3. *Arsenic* : arsenic natif, acide arsénieux, réalgar, orpiment. 4. *Hydrogène* : eau. 5. *Carbone* : diamant, anthracite, graphite, houille, stéatite, dusodyle, tourbe, lignite, humus, asphalte, pétrole, succin, guano, etc. 6. *Bore* : sassoline.

Classe II. **Silicéides** (PIERRES) : 1. *Silice* : quartz, opale. 2. *Silicate* : diatène, talc, stéatite, mica, pyroxène, amphibole, poudot, diallage, épidote, idocrase, grenat, staurolite, feldspath, jade, lazulite, chabasie, stilbite, beryl, euclase, cymophane, zircon, thortite, etc. 3. *Borasilicate* : tourmaline. 4. *Fluosilicate* : topaze. 5. *Alumine* : corindon, télesie (émeri), diaspre, gibbsite. 6. *Aluminate* : spinelle, péronaste, candeite. 7. *Magnésie* : brucite.

Classe III. **Métaux hétérospides (SELS)** : 1. *Chlorure* : sel marin, sylvine, salmiac. 2. *Fluorure* : fluorine, cryolithe. 3. *Phosphate* : wagnérite, phosphorite, calaite. 4. *Arséniate* : arsenicite. 5. *Nitrate* : nitre. 6. *Sulfate* : épsomite, gypse, célestine, barytine, alun. 7. *Carbonate* : dolomite, calcaire, withérite, natron, urao. 8. *Borate* : borax.

Classe IV. **Métaux autospides (MÉTALLIQUES)** : 1. *Antimoine* : antimoine natif, stibine, kermès. 2. *Étain* : stannine, cassitérite. 3. *Tantale* : columbite. 4. *Titane* : rutile, anatase, sphène. 5. *Molybdène* : molybdénite. 6. *Tungstène* : schelin, schélite. 7. *Chrome* : chrome oxyde. 8. *Manganèse* : almandine, hausmanite, braunite, acérodée, pyrolusite, etc. 9. *Fer* : fer natif, pyrite, spérskite, aimant, nigrine, oligiste, limonite, sidérose. 10. *Cérium* : cériolite, allanite. 11. *Zinc* : blende, zinconise, calamine. 12. *Urane* : uranite. 13. *Cobalt* : cobaltite. 14. *Nickel* : harkise. 15. *Cuivre* : cuivre natif, azurite, malachite, cyanose. 16. *Plomb* : plomb natif, galène, ceruse. 17. *Bismuth* : bismuth natif. 18. *Mercure* : mercure natif, cinabre, calomel. 19. *Argent* : argent natif, argyrose. 20. *Or* : or natif. 21. *Platine* : platine natif.

MINÉRALOGIQUE adj. (mi-né-ra-lo-ji-ke — rad. *minéralogique*). Qui a rapport à la minéralogie : Des travaux, des études, des découvertes MINÉRALOGIQUES.

MINÉRALOGIQUEMENT adv. (mi-né-ra-lo-ji-ke-ment — rad. *minéralogique*). En lan-

gage minéralogique; au point de vue de la minéralogie : L'impossibilité absolue de distinguer MINÉRALOGIQUEMENT les parties essentielles qui entrent dans la formation des roches composées fit négliger tout ce qui se rapporte aux matières cristallines et compactes rejetées par les éruptions. (De Humboldt.)

MINÉRALOGISTE s. m. (mi-né-ra-lo-ji-ke — rad. *minéralogique*). Celui qui connaît la minéralogie, qui est versé dans la science minéralogique : C'est, pour le MINÉRALOGISTE, quelque chose de fort curieux que cette belle cristallisation de l'hématite brune. (L. Figuier.) Il a dit aussi MINÉRALOGUE.

MINÉRAL-POINT, ville des Etats-Unis d'Amerique, dans l'Etat de Wisconsin, à 67 kilom. S.-O. de Madison; 3,000 hab. Riches mines de plomb et de cuivre; fonderie. Commerce actif.

MINÉRALURGIE s. f. (mi-né-ra-lur-ji-ke — de *minéral*, et du gr. *ergon*, œuvre). Application des connaissances minéralogiques à l'emploi des minéraux dans l'industrie.

MINÉRALURGIQUE adj. (mi-né-ra-lur-ji-ke — rad. *minéralurgique*). Qui a rapport à la minéralurgie : Etablissements MINÉRALURGIQUES.

MINÉRALURISTE s. m. (mi-né-ra-lur-ji-ke — rad. *minéralurgique*). Celui qui s'occupe de minéralurgie.

MINERBE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Vérone, district et mandement de Legnano; 3,156 hab.

MINERBETTI (Piero di Giovanni), chroniqueur italien, né à Florence. Il vivait au xve siècle, rempli de 1469 à 1479 les fonctions de gonfalonier de justice dans sa ville natale et composa une *Chronica Fiorentina*, qui va de 1385 à 1409, et a été publiée dans la *Continuatione degli scrittori delle cose italiane*. — Un membre de la même famille, Cosme MINERBETTI, évêque de Cortona, mort en 1628, accompagna le grand-duc Ferdinand dans ses voyages. On lui doit : *Orationes III in laudem Rudolphi II imperatoris, Ferdinandi I et Cosmi II, magnorum Etruriae ducum* (Florence, 1609-1621, in-4°).

MINERBINO, ville de l'Italie méridionale (ancien royaume de Naples), dans la Terre de Bari, à 32 kilom. S.-S.-O. de Barietta; 7,000 hab. Evêché.

MINERIE s. f. (mi-ne-rie — rad. *mine*). Mine de sel.

MINERIE s. f. (mi-ne-rie). Fam. Etat minable, grande misère.

MINÉROGRAPHE s. m. (mi-né-ro-gra-fe — de *minéral*, et du gr. *graphô*, je décris). Celui qui écrit l'histoire des minéraux.

MINÉROGRAPHIE s. f. (mi-né-ro-gra-fi — rad. *minérographie*). Description des minéraux.

MINÉROGRAPHIQUE adj. (mi-né-ro-gra-fi-ke — rad. *minérographie*). Qui a rapport à la minérographie : Etudes MINÉROGRAPHIQUES.

MINERVA (Paolo), philosophe italien, né à Bari, mort à Naples en 1645. Étant entré dans l'ordre des dominicains, il devint assistant et garde du sceau de l'inquisition à Milan (1589), puis provincial à Naples. Minerva était très-versé dans la connaissance des langues anciennes, de la philosophie, des mathématiques, de l'astrologie, de la théologie, de la poésie, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus rerum naturalium philosophicus, seu commentaria in libros Aristotelis de Philosophia naturali* (Naples, 1615, in-4°); *De praesagitatione temporum juxta calestem, meteorologicam et terrestrem viam, libri III* (Naples, 1616, in-fol.); *De libro apocrypho cum catalogo librorum apocryphorum* (Naples, 1640, in-4°).

MINERVAL, ALE adj. (mi-nér-val, a-le — rad. *Minerve*). Mythol. lat. Qui a rapport à Minerve : Culte MINERVAL.

— s. m. Antiq. rom. Honoraire que les écoliers payaient à leurs maîtres, selon les uns le jour des idées, selon d'autres à l'époque seulement des minérales.

— Par anal. Dans certaines universités d'Allemagne, Rétribution que les élèves externes payent à leurs professeurs, et que ceux-ci se partagent entre eux.

— s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Minerve, aux mois de janvier et de mars.

MINERVE s. f. (mi-nér-ve — n. pr. mythol.). Fam. Tête, cervelle, intelligence : Ce qu'il y a de choquant, c'est de voir une douzaine de flandrins fatiguer leur MINERVE à maintenir un intarissable flux de paroles. La belle occupation! (J.-J. Rouss.)

Chaque mortel a sa minerve
Qui doit lui servir de flambeau.

J.-B. ROUSSEAU.

— Faire une chose malgré Minerve, La faire en dépit du peu d'aptitude qu'on y a : Maudit soit l'auteur dur, dont l'apre et rude verve, Son cerveau tenant, rima malgré Minerve.

BOILEAU.
— Poétiq. *Arbre* le Minerve, Olivier, arbre consacré à Minerve à Fruit de Minerve, Olive, à Oiseau de Minerve, Hibou, oiseau consacré à Minerve.

— Astron. Planète télescopique découverte en 1868.

— Chirur. Appareil dont se servent les orthopédistes pour tenir la tête soulevée.

MINERVE, village de France (Hérault), arrond. de Saint-Pons; 400 hab. Autrefois très-important, il fut pris et saccagé par Simon de Montfort, qui y fit brûler 4 000 hérétiques.

MINERVE, chez les Romains, **Pallas Athénè** chez les Grecs, déesse de la beauté, des arts et de la prudence guerrière. C'était une des divinités les plus chères à la race hellénique. A l'origine, elle n'était que la personnification du principe humide et féminin, comme l'indiquent son surnom de **Tritogénie** (née des eaux); elle réunissait tous les attributs des divinités supérieures du sexe féminin; elle était regardée comme la protectrice de la famille; elle présidait aux travaux domestiques, aux ouvrages d'aiguille et de fuseau; en même temps, elle était gardienne des villes, des peuples, et par suite déesse guerrière et victorieuse. Adorée par les Etrusques sous le nom de **Minerva**, chez les Romains on fait **Minerva**, elle était représentée coiffée d'une peau de lion, brandissant la lance, d'où son nom de **Pallas** (du grec *pallo*, lancer). Chez les Etrusques, elle passait pour avoir inventé les instruments de musique guerrière et divers arts, caractères que l'on retrouve chez la Minerve Ergané (Minerve ouvrière) des Grecs. « Chez ces derniers, dit M. de Claparède, Minerve devint l'idéalisation de la force, de la pensée, de la sagesse, de la science humaine, la vierge divine par excellence, armée comme une guerrière, le front empreint d'un sentiment de noblesse et de chasteté, la démarche fière et hardie, le type, en effet, de la femme forte. La philosophie néo-platonicienne acheva d'élever ce type à la hauteur d'une véritable personnification de la sagesse divine, la Sophia, conçue comme un être à part, ayant pour mission d'opérer le salut de l'humanité. Conception magnifique dont le gnosticisme s'empara et qui se reflète dans le type divin de la Vierge Marie. »

Les origines de ce mythe sont obscures. Max Müller croit que l'Athénè des Grecs était dans l'origine l'Aurore, appelée en sanscrit *Athana*, et que le mythe de sa naissance n'est autre chose qu'une traduction grecque de la phrase sanscrite qui disait que l'Aurore était sortie de la tête de Dyû, de Murdhâ divah, le front du ciel, l'Orient. Cette explication paraît plausible.

Creuzer explique autrement les origines naturelles du culte d'Athénè. « Elle se montre d'abord en connexion et, tout à la fois, en opposition avec les eaux. Avant d'obtenir l'empire de la ville qui porte son nom (Athènes), elle eut à combattre le dieu des eaux Poseïdon. Nous reconnaissons ici en même temps la déesse belliqueuse qui s'associe à Mars, comme elle partage avec Vulcain le domaine des arts. Elle est donc aussi la déesse savante et sage, mais pour acquiescer ce titre, il faut qu'elle ait vu finir ces combats antiques que, dans son alliance avec le ciel et le feu, elle doit livrer aux puissances de l'humide et ténébreux abîme. La Libye, l'Asie et l'Europe, les trois parties du monde ancien, ont conservé les témoignages de ces luttes et de ces victoires élémentaires de Minerve. Son histoire s'ouvre en Libye par la vigilance et la résistance, sur les bords du lac Triton, dont la nymphe lui donna le jour avec Neptune, suivant la tradition du pays. Mais irritée contre ce dernier, elle se réfugia, dit-on, auprès de Jupiter. Déesse austère et chagrine, les femmes de Libye, célébrant son culte, avaient les premières fait entendre ces chants de douleur qui répercutèrent ensuite dans ses fêtes à Troie et à Athènes. Le costume des statues de Minerve et la redoutable égide venaient aussi des peaux de chèvre peintes en rouge dont les Libyennes se couvraient. Ces rites et ces usages avaient certainement trait à des phénomènes de la nature, ainsi que ces combats dont nous parle Hérodoté et que se livraient entre elles, à la fête annuelle de leur grande déesse, les jeunes filles de Libye, comme épreuves de leur virginité. Elles se réunissaient ensuite pour honorer la plus vaillante, la paraient d'un casque corinthien, d'une armure complète à la grecque, et la promenaient, montée sur un char, tout autour du lac. Hérodoté présume qu'avant d'être revêtue d'armes grecques, la vierge victorieuse l'avait été, dans des temps plus anciens, d'armes égyptiennes. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est impossible de n'être pas frappé d'une certaine ressemblance entre les cérémonies que nous venons de décrire et celles qui se célébraient à Sais, également autour d'un lac, dans l'enceinte du temple d'une déesse appelée Athénè par Hérodoté, ainsi que la divinité du lac Titon. »

M. Alfred Maury, dans son *Histoire des religions de la Grèce antique*, s'est efforcé de rendre au mythe d'Athénè son caractère pélasgique, et de déduire de ce caractère les développements moraux si considérables dans la figure de cette divinité. Athénè, suivant lui, fut dans l'origine, et par conséquent à l'époque pélasgique, une personnification féminine de l'élément humide. C'est ce qu'indiquent d'abord le surnom de Tritogénie que lui donnaient les Minyens. Ce surnom rappelle le *Trita apya* des Védas, c'est-à-dire celui qui est né au milieu des eaux; et cette

analogie de nom et de caractère décèle pour Athénè une origine aryenne. Son culte remontait, chez les Minyens, à une haute antiquité, et ils l'avaient porté ensuite en Libye. C'est donc par erreur que Pausanias, Hérodoté et des savants modernes, d'après eux, font naître Athénè dans cette dernière contrée. Ainsi, d'après M. A. Maury, Athénè ne serait que l'ancienne forme d'Amphitrite, qui ne fut élevée au rang d'épouse de Poseïdon que postérieurement à Homère. Déesse marine, déesse des ondes, Athénè n'occupait d'abord également qu'un rang secondaire. Elle représentait l'air considéré comme se formant de l'eau par voie d'évaporation. Chez les Aryens, l'atmosphère est comparée sans cesse à un océan, ou pour mieux dire elle est regardée comme la source même des eaux, ainsi que l'Océan l'est dans Homère. Dans les temps postérieurs de la Grèce, cette déesse s'offre sous les dehors d'une personnification féminine de l'éther, l'air pur et lumineux, et voilà pourquoi elle est opposée aux personnifications des forces terrestres et des ténèbres, les Titans et les Géants. Plus tard, elle se confondit souvent avec la lune, assimilation qui explique la présence sur son égide du *Gorgonion*, tête de la Gorgo, figure de la lune qui a donné ensuite lieu à tant de fables. Ce symbolisme explique également pourquoi Athénè était l'emblème de la pureté, de la chasteté. Adoptée plus tard comme divinité éponyme et protectrice de certaines villes, elle revêtit des caractères particuliers à chacune de ces villes.

Le culte d'Athénè à Lion donnerait à penser que l'idée de faire d'Athénè une déesse poliaide, protectrice des villes, date d'une époque fort reculée. Mais il paraît plus probable que la Pallas de Troie, identique avec la déesse Chryse, était originairement cette même déesse lunaire que l'on adorait ailleurs sous le nom d'Artemis Taurique et qui recevait un culte à Lemnos. Toutefois, les deux faits peuvent s'accorder, une déesse lunaire ayant dû, dans le principe, comme l'Athénè Tritogénie, presider à l'humidité, par suite d'une assimilation tout à fait conforme aux idées cosmologiques des anciens.

M. Gerhard croit reconnaître dans la Pallas-Athénè une des formes de ces déesses asiatiques dont Artemis et Perséphoné-Cora seraient d'autres dérivées, le caractère farouche de l'Artemis grecque lui rappelant celui de l'Artemis turque apporté de l'Asie, et l'enlèvement de Proserpine-Cora offrant une physionomie mythique qui rappelle les théogonies sémitiques.

L'Athénè homérique n'a point de mère, Zeus a été son seul générateur; de là son surnom d'*ἄμητορας*, née d'un père puissant; non pas qu'on voie le poète la faire sortir comme Hésiode, ou comme l'auteur d'un hymne à Apollon Pythien, de la tête du roi des dieux; mais parce qu'elle personnifie l'air né de l'évaporation des eaux sans le concours d'aucun autre élément.

Dans l'une des premières assises de l'édifice théogonique d'Hésiode, nous rencontrons un Pallas, fils de Céos et d'Eurybie, frère d'Astros et Persès, et qui, par son alliance avec le Styx, c'est-à-dire, suivant M. Guignaut, par l'alliance du principe du mouvement, de la vibration avec celui de l'inertie, donne naissance à l'*Emulation*, à la *Victoire*, au *Commandement* et à la *Force*, ces deux derniers gardiens du trône de Zeus, qui fut fondé par les deux premiers. Ce personnage n'est évidemment pas sans rapport avec Pallas Athénè; cependant Athénè, la vierge immortelle, appartient, dans Hésiode, à la série des déesses ou personnifications allégoriques enfantées par Jupiter. Malgré le nom de Tritogénie qu'elle conserve encore, malgré la couleur glaive de ses yeux, rappelant celle de l'eau, Athénè cependant n'est plus ici la personnification de l'élément humide. Athénè, dans la *Théogonie*, c'est la sagesse émanée de l'intelligence divine ou, en langage poétique, la fille de Zeus et de *Metis*, que, par une autre allégorie, ce dieu épouse, s'assimile, autrement dit, en l'avalant.

La légende de la naissance d'Athénè se trouve développée pour la première fois dans les deux poètes Stésichore et Pindare. Jupiter ayant avalé *Metis*, la sagesse, fut pris d'un violent mal de tête. Vulcain, pour l'en délivrer, lui fendit la tête d'un coup de hache. Alors Minerve sortit tout armée du cerveau du dieu. Athénè fut ainsi pour le peuple une déesse armée, une déesse guerrière, et la légende raconta qu'on l'avait vue plusieurs fois combattre en personne avec ses adorateurs et leur prêter l'appui de ses armes divines. Elle était aussi favorable aux laboureurs. On voit, sur les figures du fronton occidental du Parthénon, Athénè domptant le premier couple de coursiers créé par Poseïdon et l'assujettissant au joug. Ses fêtes étaient, dans le principe, agricoles. On conserva longtemps en Attique des charvres qui lui étaient consacrées et dont l'emploi donnait aux semences un caractère religieux. Bientôt, ces fêtes prirent un grand développement et s'enrichirent de tout ce qui pouvait augmenter leur solennité; de là naquirent les panathénées : courses, luttes gymniques, danses armées, tels étaient les jeux de ces fêtes V. PANTATHÉNÉES.

Athénè fut, par suite, dans la Grèce le point de départ de personnifications toutes morales et intellectuelles; c'est la première

de ces individualisations des vertus divines dont la multiplication a caractérisé les derniers siècles du polythéisme.

Athénè, devenue la déesse éponyme d'Athènes, prit une importance croissante dans la religion hellénique et en particulier dans le culte de l'Attique; ses destinées suivirent celles de cette cité et participèrent de son éclat et de sa renommée. La déesse pélasgique, dont le culte s'était propagé surtout de Thessalie en Béotie et de Béotie à Athènes, perdit chaque jour davantage de sa physionomie primitive. Elle a entièrement perdu, au temps de Périclès, son caractère naturaliste et n'est plus guère qu'une hypostase de la sagesse divine et de la providence de Zeus. Comme personnification de la *Sophia* divine, Athénè devait fournir la source d'un symbolisme tout intellectuel et d'un véritable dogme religieux. Mais ce fut seulement dans les écoles philosophiques que ce symbolisme rencontra son complet développement. Pour le peuple, Athénè fut surtout une déesse guerrière, une déesse armée. L'art, qui pouvait rendre plus aisément le dernier caractère que le premier, contribua à populariser ce côté des attributs de la déesse. Toute trace de l'ancienne divinité des eaux et de l'air humide avait disparu quand Phidias créa son chef-d'œuvre.

C'est par ses côtés les plus élevés que la figure d'Athénè put s'identifier avec celle de *Minerve*, divinité italique, dont le nom *Minerva*, en Etrusque *Menerva* et *Menrfa*, se rattache à la racine *men*, en sanscrit *manas*, de laquelle dérivent aussi les mots *mens*, *esprit*. Minerve fut la divinité de l'intelligence, de la pensée, de l'invention. Rome connaît la déesse grecque Athénè, Pallas; mais le peuple continua d'adorer la Minerve italique. Minerve, sur le Capitole, avait son sanctuaire à côté de Jupiter; elle avait des temples sur l'Avantin et le Celius. Les mois consacrés à Minerve étaient ceux-là même auxquels présidait Junon, mars et juin. Elle était invoquée le cinquième jour après les idées, qu'on appelait *quinquatries*, c'est-à-dire le 19 mars et le 19 juin. La fête des *quinquatries* était une fête toute pacifique; c'était celle des arts et des sciences, des métiers. Toutes les corporations y prenaient part. Les petites *quinquatries*, analogues aux grandes, étaient cependant la fête plus spéciale des fibres, corporation fort considérée à Rome et fort bien payée. Une sécession de la corporation des fibres faillit provoquer une émeute à Rome en 312 av. J.-C., sous la censure d'Appius Claudius. Peu à peu, avec l'influence de la civilisation grecque, la Minerve nationale des Italiens disparut. Pompée, puis les empereurs, après lui, élevèrent des temples à la divinité des Hellènes. Il y eut en Italie, comme en Grèce, un *palladium* qui passait pour être celui de Troie, et qu'on regardait comme un des gages les plus efficaces de la protection céleste. C'était à Nantes, l'ancêtre des *Nautis*, que la tradition attribuait l'honneur de l'avoir reçu des mains de Diomède.

Nous avons relégué jusqu'ici au second plan les principaux actes de la vie mythologique de Minerve; mais on la trouvera aux noms d'autres personnages qui s'y trouvent mêlés. Ainsi, elle anima l'homme que Prométhée venait de former; elle donna à l'indocile l'adresse en partage; elle aveugla Filixias, qui l'avait surprise au bain; enlaidit Méduse, trop fière de sa beauté; changea en araignée Arachné; favorisa Persée, Bellérophon et Hercule; seconda les Grecs devant Troie; lança sur Ajax, fils d'Oïlée, la foudre qui lui préta Jupiter; dirigea Ulysse dans toutes ses entreprises; prit la forme de Mentès ou de Mentor pour guider Télémaque; institua l'Aréopage qui acquitta Oreste poursuivi par les Furies, etc. Nous avons déjà dit que Minerve était une déesse guerrière; mais, bien distincte de Mars, qui ne se plait qu'au carnage, elle présidait surtout à la guerre défensive, et on l'invoquait principalement dans les entreprises qui exigeaient de la prudence et de la sagesse. Elle aimait à protéger les citadelles et les villes injustement attaquées.

Les poètes rappellent souvent dans leurs vers le nom de Minerve ou de Pallas, en faisant allusion à ses divers attributs :

O Minerve savante!

O guerrière Pallas!

Que, par ton faveur puissante,

Une félicité charmante

Nous offre chaque jour mille nouveaux appas!

Amènes nos cœurs et nos bras,

Rendez la victoire constante;

Conduisez nos soldats;

Partout devant leurs pas,

Jetiez le trouble et l'épouvante.

QUINAULT.

« . . . Pallas, dont la main homicide

Agite dans les airs l'éclatante égide.

DELILLE.

De l'émail déglotté des champs et des prairies,

L'aiguille de Minerve orna ses broderies,

Et sur les plus flottants d'un long tissu de lin,

Fit éclater la rose et croître le jasmin.

CASTEL.

De la vertu qui nous conserve,

C'est le symbole tableau;

Chaque mortel a sa Minerve

Qui doit lui servir de flambeau.

Mais cette déité propice

Marchait toujours devant Ulysse,

Lui servant de guide ou d'appui;

Au lieu que, par l'homme conduit,

Elle ne va plus qu'à sa suite,

Et se précipite avec lui.

J.-B. ROUSSEAU.

En ce sens, le nom de Minerve est devenu un nom commun synonyme de raison, sagesse, génie. Les deux exemples suivants feront mieux sentir la transition :

Muse,

Viens à ma timide verge,

Que le froid repos éveille,

Redonne un feu nouveau;

Et délivre ma minerve

Des prisons de mon cerveau,

J.-B. ROUSSEAU.

« . . . Ma minerve sévère

Adoucira ses grotesques portraits,

Et, les voilant d'une gaze légère,

Ni montrera que la moitié des traits.

GRESSET.

La circonstance à laquelle les prosateurs, aussi bien que les poètes, font le plus souvent allusion est celle de la naissance de Minerve, jaillissant tout armée du cerveau de Jupiter. Ils en font l'image de toute grande chose qui, dans un ordre d'idées quelconque, semble se produire spontanément et de toutes pièces :

« Les sept ou huit constitutions de la première République ont fini par celle de l'Empire, qui est sortie tout armée du cerveau d'un nouveau Jupiter, et la constitution de 1848 s'est évanouie en un jour devant celle du nouvel Empire, qui n'est, au fond, que celle de l'ancien. »

BAUTAIN.

« Ah ! vous voulez renvoyer toute la science politique aux musées et aux bibliothèques, mon cher Proudhon ! Il me semble entendre Fourier, votre ancien maître, celui dont vous avez sucé le lait, quoi que votre orgueil en dise; car, bien que vous souteniez que vous n'avez jamais demandé la lumière à aucune école, nous n'étés pas sorti tout armé de votre propre cervelle, comme *Minerve du cerveau de Jupiter*, et tous ceux qui vous connaissent savent fort bien que Besançon vous vit fourrieriste dans votre jeune âge. »

PIERRE LEROUX.

« Diderot tient une belle place comme artiste et comme philosophe dans l'histoire des arts et des idées. On ne songe pas à lui élever une statue; mais n'a-t-il pas un temple, un temple immortel, quelque déjà ruiné : l'*Encyclopédie*, d'où la *Révolution est sortie tout armée*. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« La réputation de M. Baudry date d'un mois. Le 15 juin a été pour lui un jour d'avènement; la veille encore son nom était ignoré du public. Les artistes ont cela de commun avec les auteurs dramatiques, que tout leur arrive à la fois. Leur renommée est grande fille dès sa naissance, comme *Minerve qui dansait la pyrrhique en sortant du crâne de Jupiter*. »

ED. ABOUT.

« Le 11 octobre 1794, les restes de Rousseau furent exhumés de l'île des Peupliers et transférés en triomphe au Panthéon. Le même honneur avait été rendu à Voltaire en 1791. Cette solennelle justice de la Révolution était de sa part un acte de pitié filiale, car elle était sortie tout armée des entrailles du grand siècle, comme la *Pallas antique du cerveau de Jupiter*. »

LOUIS COMBES.

« Je n'écris pas, je chante, et, *Minerve nouvelle*, *Ma satire s'élève en bloc de ma cervelle*. Qu'on m'enchaîne, ma voix est libre, c'est assez. »

HÉRODASSE MOREAU.

« Oh ! n'allez pas errer comme ont erré vos pères ! Laissez mourir vos fronts ! Gardez-vous, jeunes gens, Des systèmes dorés aux plumages changeants, Et de cette sagesse impie, envenimée, Du cerveau de Voltaire éclosie tout armée. »

V. HUOT.

Enfin, les écrivains font allusion tantôt à l'olivier que la lance de Minerve fit sortir tout fleuri du sein de la terre, élément de richesse et symbole de paix; tantôt à l'égide puissante qui recouvrait la poitrine de la déesse :

« La forme même d'Alexandrie frappait mes regards : elle se dessine comme une cuirasse macédonienne sur les sables de la Libye, soit pour rappeler le souvenir de son fondateur, soit pour dire aux voyageurs que les armes du héros grec étaient fécondes, et que la pique d'Alexandre faisait éclore des cités au désert, comme la lance de Minerve fit sortir l'olivier fleuri du sein de la terre. »

CHATEAUBRIAND.

« Quelquefois, le côté droit se ruait en masse avec des cris de victoire : alors la tête

monstrueuse de Mirabeau apparaissait à la brèche et pétrifiait les assaillants. Le génie de la Révolution s'était forgé une *égide* avec toutes les doctrines amalgamées de Voltaire, d'Helvétius, de Diderot, de Bayle, de Montesquieu, de Locke et de Rousseau, et avait mis la tête de Mirabeau au milieu.

VICTOR HUGO.

— Iconogr. Strabon nous apprend que les anciennes figures de Minerve étaient assises. Pausanias parle de trois statues de cette déesse qui auraient été exécutées par Endéos, d'Athènes, élève de Dédale; l'une d'elles existait encore de son temps dans le temple d'Erythrée; elle était en bois et très-grande; elle représentait *Minerve Poliaide*, assise sur son trône, tenant une quenouille des deux mains et portant sur la tête un emblème du pôle céleste. Endéos avait placé aux avenues du temple des statues en pierre représentant les Saisons et les Grâces. Une autre de ces figures de Minerve était conservée dans l'Acropole d'Athènes. La troisième était celle de *Minerve Aléa*; elle était toute d'ivoire. Auguste l'enleva de la ville de Tégée et la plaça dans le forum qu'il fit construire à Rome. Le même auteur fait mention d'une statue de *Minerve*, sculptée en bois par Callon d'Egine, et qui était conservée dans la citadelle de Trézène. Une autre statue en bois due au même artiste était à Corinthe. M. de Clarac pense que l'on pourrait voir une copie ou une imitation de cet ouvrage dans une statue de marbre pentélique qui est au Louvre. Le costume de cette dernière figure ressemble, en effet, à celui des statues de l'école égéennique; l'égide forme une espèce de grand manteau garni d'écaillés qui couvre les épaules et retombe jusqu'aux jarrets; elle rappelle ces vêtements de peau de chèvre que, selon Hérodote, portaient les femmes d'Éthiopie; la tunique, à larges manches rattachées par des boutons, descend jusqu'aux pieds et est recouverte d'un péplum très-ample, à plis droits, serrés et symétriques, qui semblent faits d'après des étoffes gommées et plissées au fer; le casque est orné d'une couronne dont les fleurs ressemblent à celles du myrte. On se souvient que la déesse guerrière para ainsi son casque des fleurs qu'elle cueillit, avec Proserpine, dans les plaines d'Enna, et l'on sait aussi, par Pindare et par Athénée, qu'à Corinthe il y avait des courses aux flambeaux et des fêtes nommées hellotis en l'honneur de *Minerve Hellotis* à qui l'on offrait des couronnes de myrte. Une statue de Minerve, en marbre de Paros, provenant du temple d'Egine, dont elle décorait le fronton, se voit à la glyptothèque de Munich; vêtue du péplum et du chiton dont les bords étaient peints en rouge, la déesse tient au bras gauche le bouclier rond des Argiens et, dans la main droite, un javaloit. Le casque était peint en bleu; les trous qui s'y remarquaient étaient destinés, croit-on, à recevoir des clous de bronze qui servaient à garantir les yeux. L'égide était peinte de couleur rouge imitant des écaillés; la tête de Méduse, les serpents et les franges étaient probablement en bronze; on distingue encore les endroits où ils étaient attachés.

La représentation la plus célèbre que l'art antique ait faite de la déesse Athénée est la *Minerve du Parthéon*, sculptée par Phidias. Nous consacrons ci-après un article spécial à cette merveilleuse statue, mais nous devons en indiquer ici les caractères principaux. La *Minerve du Parthéon*, faite d'ivoire et d'or, était debout, vêtue d'une tunique talaire, portant d'une main une Victoire ailée, et tenant de l'autre main sa lance, près de laquelle se dressait un serpent, symbole d'Erichthonius; sa poitrine était couverte de l'égide, au centre de laquelle apparaissait la tête de Méduse (*Gorgonion*); sa tête était coiffée d'un casque (*cranos*) surmonté d'un sphinx d'airain et orné, sur les côtes, de griffons en bas-relief; sur ses sandales était sculptée la *Lutte des Centaures* et des *Lapithes*; pres de ses pieds, enfin, était son bouclier, dont la partie convexe représentait le *Combat des Amazones*, et la partie concave, le *Combat des dieux et des géants*. Des reproductions plus ou moins fidèles de la *Minerve du Parthéon* nous ont été conservées par des médailles, par des pierres gravées (entre autres, celle du musée de Vienne qui est signée du nom d'Aspasios, et dont M. Sirmart s'est beaucoup inspiré), par un bas-relief découvert il y a quelques années à Athènes, et enfin par une statue qui se trouve dans la même ville, au petit musée du temple de Thésée, et qui a été mise en lumière par Charles Lenormant.

Phidias exécuta plusieurs autres statues de la déesse chère au peuple grec. Le premier ouvrage qui le signala à l'attention de ses contemporains fut une *Minerve* colossale, d'ivoire et d'or, qui lui fut commandée par la ville de Pellène. Quelques archéologues, Emeric David entre autres, pensent qu'il dut exécuter auparavant la *Minerve Promachos*, *Poliaide* ou *Victorieuse* qui fut érigée sur le rocher de l'Acropole, en souvenir de la victoire de Marathon. C'était une figure corosale, en bronze, qui dominait la ville et tout le golfe d'Athènes; on distinguait encore la pointe de sa lance et l'aigrette de son casque, après avoir doublé le cap Sunium. Les monnaies du Musée britannique et du cabinet des

médailles à Paris, sur lesquelles l'Acropole est représentée, nous offrent un dessin exact, quoique bien incomplet, de l'œuvre de Phidias. Vêtue de la longue tunique et du péplum, la déesse élève son bras droit qui s'appuie sur la lance; son bras gauche étend en avant le bouclier. Tournée vers les Propylées, elle semble défendre l'entrée de son sanctuaire. Quand Alaric et ses hordes barbares assiégèrent Athènes, ils furent effrayés à l'aspect de cette grande figure de bronze qui les menaçait; ils crurent que Minerve elle-même descendait du ciel pour défendre la ville. L'assaut fut suspendu et l'on signa un traité. Les partisans de la vieille religion, Zozime par exemple, ne manquèrent pas de répéter cette fable et d'attribuer aux dieux mourants du paganisme un miracle qu'ils devaient au colosse de Phidias. Le bouclier que présentait cette *Minerve Promachos* était orné de sculptures; on y voyait le *Combat des Centaures* et des *Lapithes*; mais Phidias n'en était pas l'auteur; il avait confié à un tarentinien nommé Mys l'exécution de ce morceau qu'on pouvait facilement détacher de l'ensemble. « Nous ne savons point, dit M. Beulé, quel était le style de la *Minerve Promachos*; s'il tenait encore de l'archaïsme et rappelait les leçons d'Agéladas, ou bien si Phidias avait essayé déjà dans cette œuvre sa grande et idéale manière. Pour construire un monument aussi gigantesque, pour modeler, fondre, agencer tous les morceaux qui le composaient, pour conduire jusqu'aux nues un ensemble pareil, il fallait une science consommée. » Après avoir exécuté ce colosse, Phidias fut chargé de sculpter pour un temple de Platon une *Minerve* en bois doré, les pieds et les mains en marbre pentélique; cette statue était également de proportions gigantesques. Il fit une quatrième statue de la déesse, qui fut envoyée à Delphes. Une cinquième lui fut commandée par les habitants de Lemnos pour être placée dans l'Acropole. Elle était en bronze. Pausanias la cite comme la plus admirable de tous les ouvrages de Phidias. Lucien vante le galbe pur de cette statue, ses joues suaves et son nez d'une admirable proportion. Plaine ajoute que cette *Minerve* était d'une telle beauté qu'on ne l'appelait que la *Belle Lesbienne*. Pour expliquer ces succès, M. Beulé suppose que Phidias, jusqu'alors fidèle aux traditions hiératiques, aurait manifesté pour la première fois son génie personnel et exprimé son idéal dans cette œuvre : « Il y avait mis toute sa science et, comme pour déclarer lui-même que ce serait là son chef-d'œuvre, il ne craignit pas d'y inscrire son nom, ce qu'il ne fit qu'une seule fois depuis, à Olympie. » Il est fait encore mention, dans les auteurs anciens, de deux statues de Minerve, par Phidias : l'une, en bronze, qui était à Athènes, et qu'on appelait *Minerve Cléodouche* (*Cleidouchos*, porte-clé), parce qu'elle tenait des clés à la main, comme pour rappeler qu'elle était la seule maîtresse de sa ville bien-aimée; l'autre, faite d'or et d'ivoire, qui appartenait aux Éléens et qui portait sur son casque un coq, emblème de la vigilance.

Ces divers chefs-d'œuvre ont péri; mais il nous reste d'admirables fragments d'une *Minerve* sculptée en marbre par les disciples de Phidias, au fronton occidental du Parthéon; ces débris, au nombre de deux, ont été recueillis au Musée britannique. Le premier n'est que la partie supérieure de la tête; sur le front est un sillon indiquant la limite du casque qui était en bronze doré; les yeux sont creusés et ont dû recevoir des globes de pierres précieuses. Le deuxième fragment offre le côté droit de la poitrine que recouvre l'égide; la bordure de celle-ci dessine des angles à chacun desquels se voit un trou, destiné sans doute à recevoir un gland de bronze, genre d'ornement dont Homère fait mention. Le bras droit, dont ce fragment porte la cassure, était levé pour tenir la lance. D'après un dessin fait à une époque où le fronton était encore à peu près intact, on sait que Minerve était représentée au moment d'entrer dans un char conduit par la Victoire.

Il nous reste un grand nombre de statues antiques de Minerve. Nous nous contenterons de signaler les plus remarquables parmi celles que possèdent les divers musées d'Europe.

— MUSÉE DU VATICAN. 1^o *Minerve Poliaide* ou *Medica*, dite encore la *Pallas des Giustiniani*, parce qu'elle appartenait à la famille de ce nom. Statue de marbre grec, trouvée au xiv^e siècle sur l'Esquilin, dans le temple qu'on désigne sous le nom de *Minerva Medica*. Elle a été cédée au Vatican par Lucien Bonaparte. La déesse est debout, chaussée de sandales, vêtue d'une ample tunique qui cache le bras jusqu'au coude et d'un péplum ajusté de manière que le pan qui a passé sous le bras droit revient sur l'épaule gauche. Elle s'appuie de la main droite sur sa lance et la main gauche rapprochée de la poitrine. Son égide est hérissée d'écaillés et de serpents, et chargée du *Gorgonion*. Son casque est surmonté d'un sphinx et orné sur sa visière de deux têtes de mouton affrontées. Un grand serpent est placé derrière elle et la regarde. Ce reptile doit être considéré comme un symbole de résurrection et de santé, et la déesse qui en est accompagnée est-elle Athénée-Hygie, *Minerva Medica*, ainsi que le pensent certains archéologues? ou bien est-ce la

Erichthonius lui-même, fils de la déesse et de Vulcain, né de la terre sous la forme d'un serpent? « Ce problème est fort difficile à résoudre, dit M. de Clarac. Si le serpent était dans une ciste, la question serait tranchée : le groupe nous offrirait Athénée et son fils. » Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est regardé à bon droit comme un des meilleures productions de l'art antique qu'il ait à Rome; le caractère en est noble et sévère; l'exécution approche de la perfection. — 2^o *Minerve Pacifique* (*Minerva Pacifera*), statue de marbre grec, trouvée à Rome, sous le pontificat de Sixte VI, dans le jardin des Médicis, près du temple de la Paix. La déesse s'appuie, avec une dignité majestueuse, sur son bouclier. Son égide est de forme mamellaire et n'a pas d'écaillés. Son manteau, jeté sur l'épaule gauche, revient par la hanche droite, couvre le devant du corps et va se reposer sur le bras gauche allongé. — 3^o Statue de marbre pentélique. Debout, chaussée de sandales, vêtue d'une tunique sans manches, coiffée du casque grec, orné de branches d'olivier, Minerve abaisse la main gauche enroulée et tient une chouette sur la main droite. — 4^o Statue en marbre de Lunj, trouvée à Tivoli, dans la villa de Cassius, au même endroit où furent découverts l'*Apollon Citharède* et les *Muses*. La déesse est vêtue d'une tunique sans manches et d'un péplum jeté sur l'épaule gauche; son casque, de forme latine, est orné de deux chouettes; son égide a le *Gorgonion* calme et sans ailes, et la bordure sans serpents. Une restauration moderne a donné à cette Minerve le bouclier et la lance; mais c'est peut-être à tort, dit M. de Clarac : « La pose tranquille, l'égide dépouillée de tout caractère terrible, le péplum reporté, semblent indiquer une *Pallas Polybolos* du Forum, des affaires judiciaires et politiques, plutôt qu'une *Pallas Zosteria* ou *Sithenias*. » — 5^o Statue de marbre grec, trouvée dans la villa d'Adrien, à Tivoli. La tête est antique, mais elle a été retravaillée; le casque et les cheveux sont médiocrement traités. — 6^o Statue de marbre grec. La déesse est en marche, le pied gauche en avant. Elle est chaussée de sandales et vêtue de la tunique sans manches. L'égide, hérissée de serpents et chargée du *Gorgonion*, se fait remarquer par sa faible dimension. Au bras gauche est le bouclier argien. Le bras droit, presque tendu, tient une lance.

MUSÉE DU CAPITOLE. — 1^o Statue colossale en marbre de Paros. Minerve est debout, armée de l'égide et du bouclier, chaussée et casquée, la tunique retenue par une ceinture, le manteau rejeté sur les épaules pour laisser les mouvements plus libres. Cette statue, d'une bonne conservation, n'est pas d'un travail irréprochable : autant la partie supérieure est noble et bien dessinée, autant la partie inférieure est commune et maniérée. Ce serait là, selon quelques connaisseurs, un ouvrage du ix^e siècle de l'empire. Le casque et le bouclier carré sont romains. — 2^o Statue de marbre pentélique. Vêtue d'une tunique sans manches et armée de l'égide, la déesse marche vers la droite en se retournant. La draperie flottante est habilement traitée; les formes du corps sont un peu viriles, caractère qu'on retrouve d'ailleurs assez fréquemment dans les représentations antiques de Pallas.

VILLA ALBANI, à Rome. — 1^o Statue en marbre de Paros, que Winckelmann croit appartenir au style archaïque ou égéennique. Cet intéressant ouvrage est d'ailleurs fort mutilé : le bras droit est cassé, les têtes des serpents qui entourent l'égide et la partie inférieure de la statue, au-dessous des genoux, sont modernes. — 2^o Statue de marbre grec, dite la *Minerve voilée*, parce qu'elle est enveloppée d'un voile depuis la tête jusqu'aux genoux. M. de Clarac suppose que ce pourrait être une image du Palladium qui, conservé dans le temple de Vesta, était probablement recouvert d'un voile. — 3^o Petite statue de bronze. Le casque, d'un genre particulier, est couronné de chevaux ailés et surmonté d'un sphinx en guise de cimier.

MUSÉE DES STUDJ, à Naples. — 1^o *Minerve Farnèse*, ainsi nommée parce qu'elle a fait partie de la célèbre collection des princes Farnèse; statue en marbre de Paros, une des plus belles représentations que l'on ait de la déesse de la sagesse. Vêtue d'une longue tunique et d'un ample manteau double, Minerve s'appuie de la main gauche sur sa haste et, par un geste de la main droite, annonce qu'elle va parler. La tête a une dignité et une noblesse rares. Des boucles de cheveux, allongées en spirale, encadrent le visage et retombent sur les épaules. Le casque a pour cimier un sphinx couronné entre deux Pégases. L'égide, armée de son *Gorgonion*, est entourée de serpents qui se dressent et dont les mouvements sont très-variés; il y en a jusque dans la partie qui couvre le dos. Cette statue, d'ailleurs peu mutilée, a été assez maladroitement restaurée par le sculpteur Albaccini. — 2^o Statue en marbre de Carrare provenant, comme la précédente, de la collection Farnèse. La déesse est debout, le casque en tête, la pique à la main droite, le bouclier au bras gauche, les pieds nus, l'égide entourée de serpents et armée du *Gorgonion*, le péplum ouvert sur le côté droit et recouvrant jusqu'au milieu du corps la longue tunique talaire. Le musée de Naples possède

deux beaux camées antiques sur cornaline, représentant l'un *Minerve couronnée par la Victoire*, l'autre *Minerve portant une statue de la Victoire*.

MUSÉE DE FLORENCE. — 1^o Statue de marbre, d'ancien style grec. La tête, qui est fort belle, est antique, mais n'est pas celle de la statue. — 2^o *Minerve Ergandé*, statuette de bronze. On a reconnu dans les objets qu'elle tient à chaque main une navette et des écheveaux de laine. Les écaillés de sa cuirasse ont l'apparence de plumes. Ce bronze est d'une beauté exquise. — 3^o Statue de bronze de grandeur naturelle. La déesse est enveloppée de son péplum qu'elle ramène derrière le corps. Elle a le bras droit tendu. Gori a publié une statue de bronze antique, existant à Florence, et qu'il trouvait si belle, qu'il a voulu y voir une reproduction de la *Minerve Callimorphos* de Phidias. Le péplum, jeté sur l'épaule gauche, passe sous le bras droit et est ramené derrière le corps par la main gauche. Les serpents qui bordent l'égide, en s'entrelaçant, forment un ornement plein de goût. La main droite, que la déesse élève, tenait, selon Gori, une des pommes du jardin des Hespérides.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-MARC, à Venise. — Statue de marbre, une des plus gracieuses et des plus élégantes représentations de Minerve que nous ait laissées l'antiquité.

MUSÉE DU LOUVRE. — 1^o La *Pallas de Velletri*, célèbre statue de marbre. La déesse, coiffée de son casque, armée de son égide, vêtue d'un ample péplum aux plis artistement variés, a une attitude calme, grave, majestueuse. — 2^o Statue de marbre, d'ancien style égéennique; on y retrouve les caractères de la *Minerve Hellotis*. — 3^o Statue de marbre pentélique; debout, vêtue d'une tunique d'étoffe très-fine, que recouvre en grande partie une large et double chlamyde (*diplax*) qui s'agrafe sur l'épaule droite. L'avant-bras droit et le pied gauche de cette statue sont modernes. — 4^o *Minerve Pacifique* ou *Pacifère*, statue de marbre grec. La poitrine armée de l'égide, la déesse s'appuie de la main gauche sur un bouclier rond posé sur un petit autel; au lieu de ce bouclier, qui est moderne, Visconti suppose qu'elle devait tenir une branche d'olivier, comme les *Minervas pacifiques* que l'on voit sur des médailles et qui, pour le reste, ont beaucoup d'analogie avec cette statue. La tête, en marbre de Paros, est antique, mais n'est pas celle de la statue. Selon M. de Clarac, le casque à trois cimiers pourrait être celui de la *Minerve Triphaleia* d'Homère, et les serpents très-relevés de l'égide réveilleraient l'idée de ceux de la *Minerve* de Démétrius, nommée *Musica*, parce que ces serpents, sans doute en bronze, légers et mobiles, étaient faits de manière à vibrer et à résonner au son de la lyre. Cette statue provient de l'ancienne collection Borghèse. — 5^o *Minerve Pacifique*, statue en marbre de Paros, provenant de la collection Mattei. La déesse, dans l'attitude la plus tranquille, la main droite appuyée sur la hanche, la main gauche tendue en avant, semble au moment de donner quelques conseils à l'un des héros qu'elle protège. Sa draperie est bien agencée et d'un effet piquant. Cette statue a 2m,399. — 6^o Autre statue en marbre de Paros; l'égide est placée sur le bras gauche; par sa petitesse, dit M. de Clarac, elle conviendrait à la *Minerve Colocasia*, qu'adoraient les Sicyoniens. — 7^o *Minerve Promachos*, statuette en bronze, de style étrusque, trouvée à Vulci; le casque a un haut cimier; l'égide qui couvre la poitrine laisse voir une cuirasse; la tunique est courte. — 8^o *Minerve Aléa* ou *Zytogenia*, assise sur un animal marin; statuette de bronze trouvée dans la haute Égypte. — 9^o et 10^o. Deux statuettes de bronze représentant Minerve debout, casquée, vêtue d'une tunique talaire et d'un péplum, et portant une chouette sur la main droite.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, à Paris. — Cette école possède une statue de Minerve qui a perdu sa tête et ses avant-bras. Ce marbre était autrefois dans les jardins de la villa Médicis, à Rome; on le transporta en France, sur le conseil d'Ingres, qui, d'après les caractères de l'exécution et la richesse des draperies, crut pouvoir faire remonter cet ouvrage au temps de Phidias.

MUSÉE DE DRESDEN. — 1^o Statue colossale en marbre pentélique, provenant de la collection Chigi. La déesse est vêtue d'une longue tunique et d'un grand péplum à plis réguliers; une cyclade du même genre, plus longue par derrière que par devant, est serrée à la taille par une ceinture formée de serpents entrelacés; l'égide à tête de Méduse, hérissée de serpents, sans écaillés, couvre la poitrine et le dos. La tête est antique, mais d'une époque moins ancienne que le reste de la statue, qui semble appartenir à l'école égéennique; de longues mèches de cheveux retombent de chaque côté sur l'égide et une touffe abondante descend sur le dos, ainsi qu'on le voit aux plus anciennes images de Minerve. « Ce que cette grande statue présente de plus remarquable, dit M. de Clarac, c'est la bande divisée en onze compartiments qui orne le devant du péplum : elle peut donner une idée d'une partie des ornements brodés sur l'immense péplum qu'on offrait, aux grandes panathénées, à la Minerve du Parthéon. Les ornements en relief et finement travaillés de cette bande représen-

tent les exploits de la déesse contre les géants. — 30 Autre statue de marbre provenant du palais Chigi. Le cimier du casque a des plumes; le péplum est élégamment drapé; l'épée, attachée sur l'épaule droite par une agrafe, recouvre complètement la poitrine, en dégageant le sein gauche. — 39 Statue en marbre de Paros. L'épée, divisée en deux parties réunies par le *Gorgonion*, comme par une agrafe, ne couvre que les seins. La tête, qui n'est pas celle de la statue, est d'un grand style et le casque est fort beau.

MUSÉE DE BERLIN. — *Minerve et Erichonius*, groupe de marbre grec. *Minerve* porte sur son sein l'enfant que lui a donné Vulcain. Parmi les représentations de *Minerve* dues à la statuaire moderne, nous citerons : une statue par Fr. Girardon, qui décorait le fronton de l'ancien château de Sceaux; une statue de marbre exécutée par Bertin à l'usage pour Trianon; un médaillon par Houdon; une statue par Dardel (Salon de 1814); *Minerve après le jugement de Paris*, statue de bronze, qui a été exposée en 1839 et 1855 et qui appartient au musée du Luxembourg; une statue par Legendre Héral (Salon de 1837), et enfin la célèbre restitution de la *Minerve du Parthénon*, par Simart, à laquelle nous consacrons ci-après un article spécial.

Les peintres d'allégories ont souvent introduit *Minerve* dans leurs œuvres comme personnification de la Sagesse. Elle figure à ce titre dans quatre des tableaux que Rubens a consacrés à la gloire de Marie de Médicis : dans l'un, elle préside à l'éducation de la jeune princesse et la fait écrire sur ses genoux; dans l'*Apothéose de Henri IV*, elle est placée, avec la Prudence, à côté de la veuve du monarque assise sur le trône; ailleurs, elle aide Apollon et Mars à chasser les ennemis du gouvernement de la reine; enfin, dans le tableau de la *Félicité de la Régence*, elle se tient, avec l'Amour, près du trône de Marie de Médicis. A son tour, Charles Le Brun a fait figurer plusieurs fois *Minerve* dans les peintures de la grande galerie de Versailles, où il a retracé les exploits de Louis XIV. Cet exemple a été suivi par beaucoup d'autres peintres, qui ont abusé de l'intervention de la déesse de la Sagesse et des Arts. Dans le grand escalier de Versailles, il y a deux magnifiques trophées d'armes en l'honneur de *Minerve* exécutés en bronze d'après les modèles donnés par Coysevox. Reffé Housseau a peint, pour la décoration du salon de billard de Trianon, dix tableaux représentant les traits suivants de l'*Histoire de Minerve* : 1^o la Naissance de *Minerve*; 2^o *Minerve* enseignant aux Rhodiens l'art de faire des statues; 3^o *Minerve* déguisée en vieille allant voir l'ouvrage d'Arachné; 4^o *Minerve* changeant les cheveux de Méduse en serpents; 5^o *Minerve* remettant à Persée le bouclier avec lequel il doit combattre Méduse; 6^o la Dispute de Neptune et de *Minerve*; 7^o *Minerve* aveuglant Tiresias; 8^o *Minerve* avec les Muses sur le Parnasse; 9^o *Minerve* abreuvant ses chevaux dans l'Océan au retour d'un combat; 10^o *Minerve* battant Arachné. Les tableaux de cette série, indiqués sous les nos 3, 5, 7 et 9, se voient encore à Trianon.

Le sujet de la *Naissance de Minerve* a été peint par Ch. de La Fosse pour la décoration de la voûte de la galerie de l'ancien hôtel Choiseul, à Paris, et tout récemment par M. Mazerolle (Salon de 1872). Un tableau de Jacques Stella, qui est au Louvre, nous montre *Minerve* visitant les Muses. Jean Muller a gravé, d'après B. Spranger, *Minerve armant Persée*. Au Louvre est un tableau de Louis David qui a remporté le 1^{er} prix au concours pour l'école de Rome, en 1772, et qui représente le *Combat de Minerve contre Mars*. Au Salon de 1868, M. Emile Binet a exposé le *Triomphe de Minerve*. L. Desplaces a gravé, d'après A. Coypel, en 1716, *Minerve tirant la Vérité du puits et chassant l'Erreur et l'Ignorance*; J. van Munchinghuyzen a gravé, d'après Gérard de Lairesse, *Minerve assise entre Mars et Mercure*; Mlle A. de Blesse a gravé, d'après Prudhon, *Minerve protégeant les Arts et les Sciences*. Un tableau de P. Jacobs, daté de 1661 et qui a fait partie de la galerie de Pommersfelden, représente *Minerve et les Muses*. Citons enfin une *Minerve* peinte par M. Malouet et exposée au Salon de 1873.

Minerve Parthénos, la plus fameuse et la plus admirable des statues antiques. Due au ciseau de Phidias, elle était placée dans le temple de *Minerve*, à Athènes. La place occupée autrefois par le piédestal est marquée par un pavement de tuf qui tranche sur les dalles de marbre dont est formé le sol du temple. Ce pavement de 6 mètres de long sur 2 m. 50 de large, est la seule trace qui nous reste de ce chef-d'œuvre à jamais regrettable; voici ce que l'on sait par les textes anciens : la *Minerve Parthénos* était représentée debout avec la tunique talaire, c'est-à-dire descendant jusqu'aux pieds. Sur sa poitrine était l'épée avec la tête de Méduse au milieu. Elle tenait sa lance d'une main et de l'autre portait une Victoire, haute d'environ quatre coudées. Au bas de la lance était roulé le serpent symbolique Erichonius. Le bouclier reposait aux pieds de la statue, il portait des bas-reliefs sur les deux faces : sur le côté droit, le *Combat des dieux et des géants*, et sur le côté gauche le *Combat des Amaraones*. Le *Combat des Lapithes et des Centaures* était gravé sur les semelles de la

chaussure. La tête était couverte d'un casque orné d'un sphinx et de deux griffons. Les vêtements étaient d'or; Phidias y avait heureusement marié l'or vert à l'or rouge. Les nus étaient d'ivoire; la prunelle des yeux, au rapport de Platon, était formée de deux pierres dont la couleur était voisine de celle de l'ivoire, harmonieuse alliance, dit M. Beulé, qui rendait la transparence et le rayon lumineux du regard humain. La naissance de Pandore était représentée sur le piédestal. Quatre mètres de Quincy, O. Müller, MM. de Luynes, Beulé, Louis de Ronchaud, F. Lenormant ont tour à tour tenté de restituer le chef-d'œuvre de la statuaire chryséphantine d'après les documents écrits, les médailles et les marbres. Le piédestal devait avoir, selon le calcul de Quatremerre, de 8 à 10 pieds d'élévation; la statue qui le surmontait en avait 37. L'or, l'ivoire, les pierres précieuses, toutes les matières les plus belles, toutes les ressources de l'art avaient été employées pour produire, selon l'expression de Quatremerre, une de ces constellations devant lesquelles s'éclopent les simples étoiles dans le ciel de l'art. La dépense s'éleva, suivant le calcul de Boeckh, à environ 400 talents d'argent, pour l'or seul employé aux vêtements de la déesse; c'était à peu près une année du revenu que le trésor des Athéniens tirait de l'Attique. L'entretien de l'ivoire, employé aux parties nues, visage, mains et pieds et celui de la charpente de bois qui formait l'âme de la statue exigeaient des soins continuels. On démontait tous les six mois le colosse et on en nettoyait toutes les parties. C'est en prévision de cette opération nécessaire que Phidias avait disposé les accessoires de son œuvre de façon qu'ils pussent s'enlever aisément. L'anecdote concernant l'accusation du grand sculpteur soupçonné d'avoir détourné une partie de l'or et disposant ainsi les parties de sa statue, sur le conseil de Périclès, afin de pouvoir se justifier, peut toutefois ne pas être sans fondement.

Pour ce qui est de l'armature de la statue, une anecdote très-connue s'y rattache. Phidias, dit-on, plaça son propre portrait sur le bouclier de la déesse, de telle façon qu'en le supprimant on détruirait tout l'ouvrage. Quatremerre, pour résoudre cette difficulté, pense que la tête de Phidias était une tête de vis ou d'écrou, clef du système. Qu'est devenue la *Minerve Parthénos*? Ce lumineux chef-d'œuvre périt obscurément. Au IV^e siècle de notre ère, dit Louis de Ronchaud, *Minerve* habitait encore son temple, et l'on sait que Julien, en s'éloignant d'Athènes par l'ordre de Constance, invoqua sa divinité de prédilection les bras tendus vers l'Acropole. Est-ce Alaric, comme Chandler le suppose, qui a enveloppé la *Pallas Parthénos* dans cette destruction qu'il faisait de toutes les statues « sans s'informer, dit ce voyageur, si elles étaient descendues du ciel ou sculptées par Phidias? » Marinus, auteur d'une *Vie de Proclus*, prétend que les Byzantins ne détruisirent pas le chef-d'œuvre de Phidias, mais qu'ils le transportèrent à Constantinople, où il fut brisé, comme idole, par les croisés vainqueurs.

A l'aide de toutes ces données et sous le patronage de M. le duc de Luynes, M. Simart a essayé de refaire la *Minerve Parthénos* (Exposition universelle de 1855). Cette restauration habile, ingénieuse, ne peut toutefois donner qu'une idée approximative de l'œuvre de Phidias. On ne pouvait songer à donner à cette *Minerve* la taille colossale du modèle; M. Simart s'est contenté de lui donner 3 mètres de hauteur, ce qui permettait de mettre suffisamment en relief tous les détails. Comme il s'agissait spécialement de juger de l'effet de la statuaire chryséphantine, les parties qui étaient en ivoire, dans la *Minerve Parthénos*, ont été reproduites en ivoire; tout le reste est en argent doré, sauf la lance et le bouclier qui sont de bronze doré; dans les yeux sont incrustées des pierres d'azurite figurant la prunelle. Pour l'attitude et l'expression, le statuaire a eu recours au beau cancé d'Aspasios, qui se trouve à Vienne; comme dans ce cancé, *Minerve* porte la Victoire dans sa main droite; la gauche tient la lance, tout en s'appuyant sur le bouclier dressé à ses pieds. Les sculptures des deux faces du bouclier, les bas-reliefs du piédestal ont été composés d'après la description de Pausanias. C'est aussi cette description que M. Simart a suivie pour les dispositions du casque; il y a représenté au milieu le sphinx, des deux côtés un griffon et sur la visière 8 chevaux lancés au galop; le cancé d'Aspasios donne, au lieu du sphinx, un Pégase. La Victoire est imitée des types qui présentent les médailles grecques, dans lequel le serpent qui se dresse à droite de la déesse et la tête de Méduse sculptées au milieu de l'épée. Sur les semelles des brodequins se déroulent les combats des Centaures et des Lapithes, conformément à la description de Pausanias. Enfin, il n'y a aucun détail omis parmi ceux que nous a transmis l'antiquité sur l'œuvre de Phidias, et il a été suppléé aux lacunes à l'aide des meilleurs monuments iconographiques. « La tête, au profil ferme et sévère, dit Th. Gautier, a bien l'expression de sérénité froide et de virginité dédaigneuse qui convient à la plus chaste divinité de l'Olympe. Des boucles d'oreilles d'or et des pierres bleues accompagnent les joues pâles de la

déesse; les bras, taillés d'une seule pièce dans deux énormes défenses d'ivoire fossile, sont d'une rare beauté; la transparence ébourneuse, traversée de veines bleutées et de blancheurs rosées, joue la chair à faire illusion; on croirait voir la vie courir sous cette belle substance si polie, d'un grain si fin, qui imite le derme délicat d'une jeune femme. La tunique, d'un or pâle, descend à plus simples et graves et fait le plus heureux contraste avec les teintes blanches de l'ivoire. Les bas-reliefs du bouclier et des sandales ont bien le caractère hellénique, et le serpent Erichonius déroule d'une façon pittoresque ses écailles d'or vert. Au lieu de la Méduse de l'épée, M. Simart, se fondant sur certains textes, a mis un masque d'écaille, dont la bouche, au rictus monstrueux, laisse passer quatre crocs, symboles des quatre quartiers de la lune; nous doutons que Phidias ait placé sur la virginité et robuste poitrine de sa déesse ce mascaronn grimaçant, relevant plutôt des religions symboliques de l'Asie que de l'art grec. La Victoire que *Minerve* tient dans sa main, et qui fait éperdument palpitent ses frissonnantes ailes d'or, est la plus délicate statuette chryséphantine que l'on puisse rêver, et M. Simart a cette ressemblance avec Phidias, d'avoir principalement réussi cette figurine. »

Minerve Ergané (ΕΡΓΑΝΗ ΔΕ), sanctuaire consacré dans l'acropole d'Athènes à *Minerve* Ergané, c'est-à-dire à *Minerve Ouvrière*. Les limites de ce sanctuaire, dont on soupçonnait l'existence d'après quelques mots assez confus de Pausanias, ont été retrouvées par M. Beulé. Borné au sud par le mur de Cimon, à l'est par le péribole du temple de Diane, ou mieux d'Artemis Draconia, l'enceinte l'est au nord par la route des Propylées au Parthénon. Le sol, taillé à l'orient en forme de plateau, n'offre, dans la partie occidentale, qu'une côte rocheuse et brute. L'espace est très-resserré; ce temple devait être fort petit. Au même lieu, on a trouvé, en 1836, la base d'une statue d'Athénè Ergané et quatre dédicaces accusant la présence du sanctuaire voué à la déesse ouvrière. Une citerne qui occupe le sommet du plateau avait été comblée de débris de marbres lisses ou couverts d'inscriptions, mais ayant tout servi de sous-bassement à des statues votives. Certaines statues avaient été exécutées par Sténis et Léochares, qui sculpta une part de la frise du tombeau fameuse qu'éleva la veuve de Mausole. D'autres, d'une époque relativement moderne, n'offrent, dans leurs inscriptions, aucune trace de la dévotion à la déesse indigène. Ce sont des monuments romains, chargés d'épigraphes : « Le peuple à César Auguste, le peuple à Germanicus César » puis, des inscriptions plus verbeuses à Trajan et à Adrien. Un des plus curieux piédestaux, dit M. Beulé, et de plus anciens, est celui qu'avait consacré Diphlidès, du Céramique. Au-dessous de l'inscription est gravée une forme de trépid des plus naïves. Citons encore, d'après la même autorité, les offrandes très-antiques, quoiqu'un peu postérieures, de Picon et d'Androclos, de Bromides, d'Hebdomias et de Samippos, Eléen, fils de Molossos.

Minerve française (LA), journal semi-périodique, fondé, en remplacement du *Mercury*, au mois de février 1818, et qui parut jusqu'au mois de mars 1820 (113 numéros ou 9 vol. in-8). Ce recueil hebdomadaire, dont les principaux rédacteurs étaient Benjamin Constant, Evrard Dumoulin, Aignan, Etienne, A. Jay, E. Joly, Lacretelle aîné, Tissot, etc., fut fondé pour propager les idées libérales, détruire les préjugés et former l'opinion publique au goût des institutions libres. « La *Minerve*, dit M. Hatin, fut la véritable *Satire Ménippée* de la Restauration. Là, ce qu'on appelait les indépendants entreprirent de fonder, dans une alliance quelque peu adroite, le patriotisme, le libéralisme, la gloire des coudées, les doctrines de la révolution de 1789, les souvenirs de la République, l'orgueil national, la royauté constitutionnelle et la liberté, et ils y réussirent si bien que la *Minerve* s'éleva rapidement à un degré de prospérité auquel aucun journal hebdomadaire n'avait encore atteint. » Les *Lettres* qu'y publia Etienne eurent un grand retentissement et contribuèrent beaucoup au succès de ce journal, qui devint une véritable puissance et eut à soutenir les plus vives polémiques. Lorsqu'en 1820 le gouvernement de la Restauration rétablit la censure, les rédacteurs de la *Minerve* refusèrent de se soumettre au joug qu'on voulait leur imposer et cessèrent de faire paraître leur journal.

Minerve littéraire (LA), journal fondé le 16 novembre 1820, sous la direction de Mme Dufrenoy. Organe du parti libéral et antagoniste déclaré du *Conservateur*, il avait pour principaux rédacteurs Berville, Emm. Dupaty, Amoury Duval, Delabouche, Lemontey, La Beaumelle, Moreau, de Senancour, Vissier, Alexandre Lameth, Ségur, etc. Au vingtième numéro, il échangea son titre pour celui de l'*Abeille*, et finit le 28 mars 1822.

Minerve (LA NOUVELLE), revue politique et littéraire, fondée le 12 avril 1835, par Dupont de l'Eure, Jacques Lafitte, Odilon Barrot, Georges de La Fayette, comte de Lasteyrie, Adolphe de Crémieux, etc. Cette feuille libérale compta parmi ses rédacteurs Nepomucène Leimerier, Sarrans jeune, Cormenin,

Pagez de l'Ariège, etc., et cessa de paraître le 4 mars 1838. La *Nouvelle Minerve* forme 6 vol. in-8.

Minerve (CAFÉ), ancien café de Paris, qui a joui pendant longtemps, sinon d'une grande vogue, du moins d'une célébrité particulière. Il était situé rue de Richelieu, à l'angle de la rue de Montpensier, en face du Théâtre-Français, et florissait dès 1820, sous la Restauration. Il était alors le rendez-vous, ou plutôt le quartier général des auteurs dramatiques (ou plutôt classiques) du temps, qui s'y réunissaient en sortant du théâtre ou pendant les entr'actes. Tout ce groupe littéraire avait émigré d'un café voisin, situé à l'angle de la rue Saint-Honoré et de la rue de Richelieu, et qui avait été fondé par Constant, ancien valet de chambre de Napoléon I^{er}. Le café *Minerve* fut plus tard délaissé par sa clientèle spéciale, pour un autre café qui venait de s'ouvrir aux abords du théâtre et qui a récemment disparu sous l'expropriation, pour le dégoûtement de cet édifice. Quelques fidèles de la littérature continuèrent pourtant la tradition du café *Minerve*, qui, vers 1856, fut acheté par Grusset, le célèbre comique du Palais-Royal. On put croire que cette nouvelle direction allait faire luire de nouveaux beaux jours pour l'établissement délaissé, et que les flammes du fameux punch-Grusset en égayeraient les murs attristés; mais la mort inopinée du nouveau débauché porta au café *Minerve* le coup suprême. Ses derniers habitants furent Toussein, Pelletan, Carl Girardet, Jules Sandeau, Léon Laya, Sauvastre, de l'*Opinion nationale*, l'acteur Brindeau et quelques autres. Depuis quelques années, le café *Minerve* est remplacé par les magasins de l'armurier Lepage.

MINERVIN, IENNE adj. (mi-nér-viain, i-è-ne). Mythol. rom. Qui appartient ou convient à *Minerve* : *Culte MINERVIN*.

— Hist. Légion *minervienne*, Légion organisée par Domitien, empereur très-dévoit à *Minerve*.

MINERVINO DI LECCE, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district de Gallipoli, mandement de Foggardo; 3,183 hab.

MINERVINO-MURGE, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 32 kilom. S.-O. de Barietta; 13,590 hab. Chef-lieu de mandement et de circonscription électorale.

MINERVINO (Ciro-Saverio), antiquaire italien, né à Molfetta (Pouille) en 1734, mort à Naples en 1805. Après avoir reçu la prêtrise et pris le diplôme de docteur *in utroque jure*, il fut nommé professeur au collège de la Nunziatella, dont il devint un des directeurs. Outre une vingtaine d'ouvrages inédits, on a de lui : *Memoria pel ceto de secolari di Molfetta* (Naples, 1765, in-4°); *Dell' origine e corso del fiume Meandro* (Naples, 1768, in-8°); *Dell' etimologia del monte Vulture* (Naples, 1778, in-8°).

MINERVIVM s. m. (mi-nér-vi-omm). Antiq. rom. Temple de *Minerve*.

MINET, ETTE s. (mi-né, è-te). — Diez rattache ce mot à une même racine que *menin*, qu'il croit signifier proprement *petit*, avoir : grecque *min*, petit; gotique *minis*; grec *minos*; russe *mini*; sanscrit *minas*, de la racine *man*, ôter, restreindre. Mais il est plus vraisemblable que *minet* se rattache à l'ancien haut allemand *minni*, amour, d'où l'on tire aussi *menin* et *mignon*, et qui se rapporte à la racine sanscrite *man*, penser, désirer, aimer. M. Littré regarde *minet*, *minette*, comme un diminutif de *mine*, et cite à l'appui de cette opinion ces vers du x^{vo} siècle :

Mais tous ces mots ne me sont que *minettes*,
Que souvent font les dames sadinettes
Aux pauvres soit qui ne sont pas ruses.
(Le Loyer des folles amours.)

Minet aurait ainsi désigné proprement l'animal qui fait des mines; mais nous ne voyons là qu'une conjecture bien hasardeuse. Il est certain que *minette* a existé comme diminutif de *mine*; mais il est difficile de supposer que *minette*, chatte, ait la même origine. Chat, chatte : *Voilà un beau MINET*. *L'épître de M. Colardeau à son chat, qu'il appelle MINETTE*, est peu de chose; cela n'a ni but ni sel. (Grimm.)

— Terme de cajolerie : *Merci, mon MINET*.
« S'emploie quelquefois au féminin en parlant à une personne du sexe masculin : Ma MINETTE, si tu ne danses plus à son mari, va donc voir quand on nous servira. (Storne.)

— Loc. fam. Patron ou potron-minet. V. JACQUET.

s. f. Petite mine, minauderie, cajolerie : *Faire MINETTE, faire des MINUTES à quelqu'un*, le vexer en ce sens.

— Techn. Grande auge pleine de sable, dans laquelle le potier de terre jette ses moules.

— Bot. *Minette dorée*, Luzerne lupuline.

— Géol. Nom d'une roche éruptive que l'on rencontre dans les Vosges.

— Encycl. Géol. La *minette* forme, dans les Vosges, des filons dans le grnit et dans la syénite. Elle est formée de mica et d'orthoclase, enveloppés dans une masse feldspathique. Le mica est son principal constituant. Quelquefois elle est finement grenue; d'au-

tres fois, elle a l'apparence de porphyre, quand les cristaux de feldspath sont bien développés. La masse feldspathique renferme parfois aussi de la hornblende, surtout lorsqu'elle est avancée en décomposition. La roche renferme, en outre, du quartz, du feldspath trichlorique, de la chlorite, du spath-fluor et, dans certains cas, de la tricolite.

MINEUR s. m. (mi-neur — rad. mine). Ouvrier qui creuse, qui fouille la mine pour en retirer le minerai : Les mineurs sont persuadés que les métaux repoussent du sein de la terre. (E. About.) Les romanciers anglais ne font toujours l'effet de mineurs à la recherche d'un filon productif. (K. Scherer.) La pioche du mineur, voilà le symbole de l'avenir du monde. (G. Sand.)

— Fig. Personne qui tire parti des choses, qui les exploite, qui les rend accessibles : Les Allemands sont les mineurs de la pensée et exploitent en silence les richesses intellectuelles du genre humain. (Mme de Staël.)

— **Ecole des mineurs**, Ecole établie à Saint-Etienne, pour former des ingénieurs des mines. **Ecole des maîtres ouvriers mineurs**, Ecole fondée à Alais en 1843 et destinée à former des ouvriers habiles. Elle est dirigée par un ingénieur ordinaire qui y fait des cours avec deux répétiteurs.

— **Superst. Petit mineur**, Sorte d'elfe ou de gnome, auquel les mineurs de certains pays offrent des chandelles.

— **Art mil.** Soldat qui pratique une mine sous les fortifications de l'ennemi : Une compagnie de mineurs. **Attachement de mineur**, Ancienne opération de siège, qui consistait à introduire un mineur dans un trou fait à un rempart, pour continuer à creuser.

— **Agric.** Espèce de charnu, qu'on emploie pour creuser profondément le sol sans ramener le dessous à la surface.

— **Ornith. Mineur des Indes**, Nom vulgaire du mainate.

— **Adjectif.** : Un ouvrier mineur. Un détachement de sapeurs mineurs.

— **Encycl.** Hist. soc. Pendant des siècles, la situation des ouvriers employés aux mines a présenté le plus affligeant spectacle, et leur sort était tel que, dans certains pays, en Russie notamment, le travail des mines fut infligé à des condamnés comme la plus dure aggravation de peine. Ce n'est que dans notre siècle que, grâce aux idées d'humanité apportées par la philosophie, on s'est occupé sérieusement d'améliorer le sort des mineurs, d'introduire dans l'exploitation des mines des engins propres à faciliter le travail, de conjurer autant que possible, par des précautions multiples, les nombreux dangers qui menaçaient incessamment la vie des mineurs, enfin de diminuer les heures de travail exigées et d'augmenter en même temps le salaire.

En Angleterre, le pays où l'exploitation des mines a lieu sur la plus vaste échelle, avant le vote de la loi de 1833, destinée à protéger les enfants contre les abus d'un travail prématuré, on employait dans les mines et houillères, outre les mineurs (*heavers*) et des jeunes gens désignés sous le nom de *putters*, des enfants de quatre à sept ans, appelés *trappers*. A deux heures du matin, les *putters* devaient descendre dans la mine, où ils devaient rester jusqu'à deux heures de l'après-midi, et on les employait à fermer les portes des galeries sur lesquelles repose l'aérage de la mine. Pendant douze heures, l'enfant, placé dans une niche située derrière la porte qu'il devait ouvrir, restait dans l'isolement et l'immobilité, sans autre lumière que la faible clarté de la chandelle placée devant les chariots des *putters*. L'enfant se trouvait ainsi privé de toutes les conditions nécessaires au développement de son corps et de son intelligence. La loi de 1833 mit un terme à cet abus en défendant de descendre dans les mines des enfants avant l'âge de dix ans et en interdisant d'y faire travailler plus de trois jours par semaine les enfants âgés de moins de quinze ans. Grâce à cette loi, la condition des *putters* s'est également améliorée. Les *putters* sont des jeunes gens, parfois enfants de l'un et l'autre sexe, mais plus âgés que les *trappers*, qui restent dans la mine de quatre heures du matin à deux heures de l'après-midi. Leur occupation consiste à enlever toutes les deux heures, dans de petits chariots, le charbon extrait par les mineurs et à le traîner jusqu'aux grandes galeries. Dans quelques houillères, dit M. Grimblot, les *putters* poussent leurs chariots sur des rails; mais, dans le plus grand nombre, ils les traînent à l'aide de courroies. Dans les galeries les plus hautes, le *putter*, assis à une bête de somme, attelé au chariot par une chaîne de fer qui passe entre ses jambes et se lie à une ceinture de cuir qui entoure son corps, traîne son pénible fardeau en rampant sur les mains et sur les pieds. Dans certaines localités où l'on a voulu exploiter des couches de houille d'une très-mince épaisseur, on a employé des enfants à extraire le charbon, étendus sur le dos et dans les positions les plus pénibles. On a vu dans la principauté de Galles employer à ce dur travail des enfants de sept ans. Depuis la loi de 1833, on n'admet plus les femmes au travail des mines. On voyait auparavant des femmes et des jeunes filles à peine vêtues se livrer aux mêmes travaux que les garçons, traîner les chariots et, dans les mines où il n'y avait pas de machine pour éle-

ver le charbon à la surface de la terre, le porter sur leur dos dans des corbeilles en grimpant à des échelles. La décrepitude atteignait tous ces pauvres êtres avec une effrayante rapidité. A quarante ou cinquante ans, le mineur devenait incapable de travailler et paraissait aussi faible qu'un vieillard de quatre-vingts ans. Depuis un certain nombre d'années, une amélioration sensible s'est produite dans la situation matérielle des mineurs et leurs mœurs rudes et brutales jusqu'à la férocité paraissent en même temps s'être adoucies. Le mineur anglais, qui travaillait jadis de deux heures du matin à deux heures de l'après-midi, et qui recevait un salaire d'environ 100 francs par mois, a obtenu une réduction dans les heures de travail et son salaire s'est élevé considérablement.

En France, les femmes ne sont point employées dans les mines et, depuis 1813, on ne peut y faire travailler des enfants de moins de dix ans. Le nombre des enfants qu'on y emploie est du reste fort restreint. Ce n'est guère que dans les mines de lignite des Bouches-du-Rhône qu'on voit des jeunes garçons, appelés *moultis*, traîner des chariots bas et porter sur la dos des cabas pleins de charbon. La condition du mineur dans notre pays est comparativement bonne. Il n'est astreint qu'à huit heures de travail, de cinq heures du matin à une heure de l'après-midi. Lorsqu'il descend dans la mine, il est vêtu d'un habillement en toile et coiffé d'un chapeau de cuir auquel se fixe la lampe qui doit l'éclairer. Arrivé au fond de la mine, au moyen d'une caisse mue par une machine à vapeur, il fait une provision de lattes de grosseurs diverses pour étonner le terrain au fur et à mesure du travail, puis s'enfonce dans la galerie où il doit extraire la houille. Quoiqu'on n'y marche guère que plié en deux, on voit les mineurs y circuler en courant. L'ouvrier travaille soit à plat ventre, soit accroupi, et il habitude en peu de temps à cette situation qui, pour tout autre, serait une cause de fatigue intolérable; enfin une ventilation puissante l'empêche de souffrir du manque d'air. A une heure de l'après-midi, sa journée est terminée. Il rentre alors chez lui, ôte son vêtement de toile, se lave de la tête aux pieds, mange, se couche et dort, puis passe la soirée soit chez lui, soit au café. Malgré ce qu'il y a de pénible dans ce genre de vie qui ne lui permet guère de voir le soleil, l'état sanitaire est bon, et l'on a remarqué que les populations minières du bassin du Nord et du Pas-de-Calais comportent à la révision moins de cas d'exemption que d'autres.

En dehors de la fatigue que cause le travail des mines, les ouvriers mineurs sont exposés à de nombreux dangers : les chutes dans les puits, les explosions de feu grisou, les éboulements. Dans des houillères ravagées par l'incendie (v. HOUILLER), des mineurs ont souvent péri par suite de brûlures, d'explosions et d'asphyxie. Les éboulements sont moins fréquents depuis que, pendant la nuit, on envoie des remblayeurs combier les excavations; et les ingénieurs ont généralement soin de préparer pour les cas d'éboulement le moyen de sortir par une autre fosse. La lampe de Davy a rendu des services incalculables en diminuant considérablement les explosions du feu grisou. La moitié des explosions qui ont lieu proviennent de l'imprudence des ouvriers. Très-souvent, après une explosion, on trouve une lampe ouverte auprès du corps d'un mineur. Ce fut une imprudence de ce genre qui mena à Auzan. En 1866, l'explosion qui fit trente-neuf victimes.

Malgré les améliorations apportées au sort des mineurs, leur salaire, en égard à leur travail exceptionnel, aux dangers qu'ils courent, aux fatigues qu'ils endurent, est insuffisant, et c'est pour forcer les compagnies à une augmentation qu'à diverses reprises ils se sont mis en grève. Parmi ces grèves, les deux plus importantes sont celle de la Ricamarie (1869), dans laquelle eut lieu une sanglante collision entre la troupe et les ouvriers, et celle qui éclata dans les houillères du département du Nord en juillet 1872. Les ouvriers demandèrent alors que leur salaire moyen, qui était de 4 fr. 62, fût porté à 6 fr.; mais ils ne purent obtenir qu'une augmentation de 8 pour 100, soit 0 fr. 36 en moyenne. A la même époque, les mineurs de Belgique se mirent également en grève. Au mois de février 1873, les chefs d'exploitation des houillères du pays de Galles, en Angleterre, ayant voulu imposer pendant trois mois aux mineurs une réduction de 10 pour 100 sur leurs salaires, 10,000 mineurs, auxquels se joignirent 50,000 ouvriers employés à la métallurgie du fer, commencèrent une grève qui dura deux mois. Les patrons, sous la pression de l'opinion publique, durent enfin céder, car le charbon allait manquer et l'industrie manufacturière était menacée, pour ce motif, d'un chômage général.

Disons, pour terminer, quelques mots des caisses de secours des mineurs à l'étranger et en France. En Belgique, le gouvernement a inséré, depuis 1840, dans tous les cahiers des charges des compagnies de mines, l'obligation de participer à l'entretien d'une caisse de prévoyance. En Autriche, la loi du 23 mai 1854 prescrivit que tout surveillant ou ouvrier reçu dans une mine est tenu de verser sa cotisation à la caisse de secours. Les directeurs des mines doivent s'entendre avec les délé-

gués des ouvriers pour rédiger les statuts de ces caisses, qui doivent d'ailleurs être soumis à l'examen de l'autorité. En Prusse, la loi du 24 juin 1868 entre dans beaucoup de détails sur les associations de secours des mineurs (*Knappschafts-vereine*). Ces associations fournissent le traitement médical, les médicaments, une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, les frais d'enterrement, une retraite aux invalides, une pension aux veuves, un secours pour l'éducation des enfants. Les fonds proviennent de la retenue d'un trentième sur les salaires, avec l'obligation pour les patrons de verser à la caisse une somme égale à l'ensemble des retenues. Les fonds sont donc fournis moitié par les ouvriers et moitié par les patrons.

Il n'existe pas de législation analogue en Angleterre; mais, dans ce pays, les *trade's unions* y suppléent. Quoiqu'elles aient plus particulièrement en vue l'élevation des salaires, ces associations ont établi des caisses de secours pour assister les malades et les vieillards.

En France, la première disposition réglementaire prise en faveur des ouvriers des mines se trouve dans un édit du 14 mai 1604. Il prescrit de retenir un trentième de la recette totale de chaque mine, d'établir un compte spécial du produit de ces retenues et d'employer ce fonds à l'entretien de prêtres et de chirurgiens et à l'achat de médicaments. L'édit de Henri IV fut abrogé sous Louis XV, en 1739.

Par suite de divers accidents arrivés en 1811 et en 1812, le décret du 3 janvier 1813, qui a encore force de loi, imposa aux exploitants des mines le devoir de fournir gratuitement à leurs ouvriers blessés les secours et les médicaments qui leur sont nécessaires; mais aucune disposition n'a rendu obligatoire en France la création de caisses de secours. Certaines compagnies ont établi des caisses de secours; d'autres y ont renoncé après en avoir établi. La compagnie de Lens, notamment, a rendu la sienne à ses ouvriers. Aux mines d'Anzin, où il n'y a pas de caisse de secours, on ne fait aucune retenue sur les salaires; la compagnie fournit intégralement les pensions distribuées à ses ouvriers, ainsi que les dépenses de médecine, de médicaments et autres semblables.

Les compagnies d'Aniche, d'Azincourt, etc., ont des caisses de secours. Ainsi, aux houillères de Blanzy, la caisse de secours a dépensé, dans l'exercice 1870-1871, la somme totale de 170,233 francs. Cette somme se subdivise ainsi : service de santé, 34,177 francs; service des écoles, 22,250 francs; secours, 3,702 francs; pensions, 47,175 francs; dépenses diverses, 2,929 francs. La contribution de la compagnie est de 85,000 francs, et une somme égale est fournie par les ouvriers par voie de retenue sur leurs salaires.

— **Admin. Ecole des mineurs**. Cette école fut fondée à Saint-Etienne (Loire) en 1816, pour former des directeurs d'exploitations et d'usines métallurgiques et des conducteurs gardes-mines, et elle fut réorganisée en 1831. Le cours des études dure trois ans et comprend l'enseignement de la minéralogie, de la géologie, de la chimie, de la métallurgie, de la préparation des machines, de l'exploitation et de la construction. Pour y être admis, il faut subir un examen et être âgé de seize ans au moins, de vingt-cinq au plus. A la fin des études, on délivre un brevet de capacité. Des élèves libres, trop âgés ou trop occupés pour participer à tous les exercices de l'école, peuvent suivre certains cours. L'école est dirigée par un ingénieur en chef et compte trois ingénieurs professeurs et trois répétiteurs. On y trouve une bibliothèque, des collections de minéraux, de machines, des laboratoires, etc.

— **Art mil.** Les mineurs employés aux guerres souterraines ne datent pas de l'usage des mines à feu. Les Grecs et les Romains, qui connaissaient l'art de creuser des souterrains tortueux pour attaquer les villes ou pour les défendre, devaient nécessairement avoir des troupes spéciales pour ce genre de guerre. Au moyen âge, on désignait sous le nom de *fosseurs*, *fossiers*, *francs-lapins*, *lurons*, *trancheurs* des artisans remplissant les fonctions de mineurs et qui formaient une troupe placée sous la dépendance du grand maître de l'artillerie. L'institution des mineurs en corps de troupes spéciales doit être attribuée à Vauban. Elle eut lieu, suivant Maizeroy, en 1673, et, suivant Daniel, en 1679. D'après Daniel, à la fin du règne de Louis XIV, on créa quatre compagnies de mineurs : la première, en 1679, peu après la paix de Nimegue; la deuxième, en 1695; la troisième, levée comme compagnie franche en 1673 pour travailler aux contre-mines de la citadelle de Tournay et qui devint ensuite une compagnie régulière de mineurs; la quatrième, en 1706, pour servir en Piémont. Ces compagnies, avant d'être incorporées dans le régiment Royal-Artillerie, avaient été employées tour à tour comme troupes de génie et comme troupes d'artillerie. En 1758, les mineurs furent retirés de l'artillerie et attachés au génie l'année suivante, pour être rendus à l'artillerie deux ans après. En 1779, on ajouta une compagnie de mineurs à chaque régiment d'artillerie, et cet état de choses subsista jusqu'à la Révolution. Mais, en 1793, le génie, qui réclamait depuis longtemps les mineurs,

parvint à replacer dans ses attributions les six compagnies de mineurs alors existantes. En 1804, le nombre des compagnies fut porté à neuf, et, en 1809, on en forma des bataillons. Enfin, l'accroissement militaire n'ayant plus de limite à la fin de l'Empire, on créa trois régiments de mineurs, secondés d'un escadron du train. L'ordonnance du 27 octobre 1824 régla leur organisation et les attacha au génie, soit deux compagnies de mineurs par bataillon. Depuis l'ordonnance du 8 septembre 1841, on en compte seulement une compagnie par bataillon du génie. Henri IV et ses prédécesseurs, considérant les dangers des mineurs et des sapeurs, employaient pour ces travaux des hommes que l'on payait assez cher. Nos modernes mineurs ne sont que des soldats, payés quelques centimes tous les jours, comme tous les autres soldats de l'armée.

MINEUR, **EUSE** adj. (mi-neur, eu-ze — rad. miner). Eutom. Se dit des larves de certains insectes qui se creusent des galeries dans l'intérieur des végétaux : Insectes mineurs. Teignes mineurs.

— s. f. Ornith. Espèce de tarier.

MINEUR, **EURE** adj. (mi-neur, eu-re — lat. minor, forme comparative qui se rattache à minuire, amoindrir, de la racine sanscrite man, restreindre, réduire, grec *minuô*. Au latin minor correspondent exactement le grec *minos*, gothique *mius*, anglais *mean*, russe *men*, men *petit*, sanscrit *miyas*). Qui est moindre, plus petit. « Ne s'empioie que dans quelques cas particuliers.

— **Antiq. rom.** *Races mineures*, Familles patriciennes créées par Tarquin.

— **Mythol. rom.** *Dieux des races mineures*, Divinités du deuxième ordre, comme nymphes, satyres, etc.

— **Jurisp.** Qui n'a pas atteint l'âge de la majorité, l'âge prescrit par la loi pour disposer de sa personne et de ses biens : Une fille mineure. Un jeune homme mineur. La loi civile déclare la femme mineure pour toujours. (Michelet.)

— **Mus.** Se dit d'un intervalle moindre d'un demi-ton que le même intervalle en majeur : Tierce mineure. Sixte mineure. Septième mineure. **Mode mineur**, Celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont mineures. **Le Demi-ton mineur**, Celui qui se trouve entre une des notes de la gamme et la note immédiatement supérieure accidentellement bémolisée.

— **Hist. relig.** *Frères mineurs*, Religieux de l'ordre de Saint-François, qu'on appelle aussi *CORDILIERS*. *Clercs réguliers mineurs*, Communauté fondée en 1583.

— **Théol.** *Ordres mineurs*, Ordres ecclésiastiques inférieurs, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte.

— **Dr. canon.** *Excommunication mineure*, Celle qui prive de la participation aux sacrements et du droit de pouvoir être élu ou présenté à un bénéfice, à une dignité ecclésiastique.

— **Mar.** *Lieues mineures*, Celles que l'on compte sur un parallèle rapproché du pôle.

— **Substantif.** Jurisp. Personne mineure : Une licitation entre mineurs. Une lettre de change souscrite par un mineur n'est pas valable. Il est accusé de détournement de mineurs. Grégoire XVI accorda une dispense d'âge à un mineur pour qu'il pût légalement porter sa tête au bourreau. (E. About.)

— s. m. Mus. Mode mineur : Un air en mineur. Jouer en mineur. Passer du majeur au mineur.

— s. f. Logiq. Proposition d'un syllogisme qui contient le petit extrême, c'est-à-dire le sujet de la conclusion. Ainsi, dans ce syllogisme : Tout ce qui a commencé est limité; or, Dieu n'est pas limité; donc, Dieu n'a pas commencé, la seconde proposition est la mineure. Mais on remarquera que cette proposition pourrait être énoncée la première : Dieu n'est pas limité; or, tout ce qui a commencé est limité, etc.

— **Scolast.** Acte le plus court de la licence, qui commençait à une heure et finissait à six heures.

— s. f. Religieuse de Saint-François d'Assise. **Le Nom donné**, sous saint Louis, aux religieuses de Longchamps.

— **Encycl. Législ.** V. MINORITÉ.

— **Dr. crim.** *Détournement et enlèvement de mineur*. En raison de leur inexpérience et de leur faiblesse, les mineurs ont un droit tout spécial à la protection de la loi. Sous toutes les législations, le détournement et l'enlèvement des mineurs ont été réprimés par des peines plus ou moins sévères. Une loi de Solon punissait le rapt d'une jeune fille de cent drachmes d'amende; cette peine ayant paru trop légère, on éleva l'amende à mille drachmes. Plus tard, une loi obligea le ravisseur à épouser la fille séduite. Un édit de Constantin, des calendes d'avril 320, n'admettait point que le consentement de la fille enlevée pût être une excuse pour le coupable, et il prononçait des peines contre les nourrices et gardiennes qui disposaient les jeunes filles à la séduction par des discours corrompeurs. Il ordonnait qu'on leur versât du plomb fondu dans la bouche, afin de les punir par où elles avaient péché. L'édit de Constantin atteignait aussi les complices qui avaient assisté le ra-

visseur, et même les parents de la jeune fille, lorsqu'ils avaient laissé commettre une telle injure sans se plaindre. Cet édit barbare fut modifié par une loi, rendue par l'empereur Constance (349), qui substitua à la peine du plomb fondu le supplice ordinaire contre les coupables, à moins qu'ils ne fussent de condition servile; ils étaient alors punis par le feu. Une autre loi, datée des calendes de septembre 354, condamnait à mort quiconque se rendait coupable de rapt envers des vierges dévouées au culte de Dieu ou contre des veuves, sans égard au consentement qu'elles donnaient après l'enlèvement.

La législation romaine, supposant que l'enlèvement avait eu pour but et pour résultat l'accomplissement du viol, confondit le rapt et le viol dans la même incrimination, et la peine était égale lors même qu'il y avait eu consentement de la part de la personne enlevée, ce consentement étant présumé surpris à son inexpérience ou à sa faiblesse.

Par la loi *De raptu virginum et viduarum*, Justinien ordonna que tous les ravisseurs de vierges, fiancées ou non, et de femmes veuves seraient, ainsi que leurs complices, punis de mort et que leurs biens seraient confisqués au profit du fisc. Il prononça en même temps la peine de la déportation contre les pères ou les mères qui garderaient silence en pareil cas ou s'accommoderaient à prix d'argent. Les pères, tuteurs, maîtres et parents de la personne enlevée étaient d'ailleurs autorisés par la loi de Justinien à tuer le ravisseur et ses complices, s'ils venaient à les surprendre dans l'acte même de l'enlèvement ou dans leur fuite. Cet empereur voulut en outre qu'il ne fût jamais permis au ravisseur d'épouser la personne ravie, quand bien même elle et ses parents y consentaient.

Sous les anciennes lois des Francs, le ravisseur n'était puni que d'une amende dont le taux variait suivant les circonstances; mais des peines plus sévères furent prononcées dans des ordonnances postérieures.

Ainsi, nous lisons dans l'ordonnance de Blois (art. 42) : « Nous que ceux qui se trouveront avoir suborné fils ou fille mineurs de vingt-cinq ans, sous prétexte de mariage ou autre couleur, sans le gré, ou vouloir et consentement des pères, mères et des tuteurs, soient punis de mort, sans espérance de grâce et de pardon, nonobstant tous consentements que lesdits mineurs pourraient alléguer, par après, avoir donné audit rapt lors d'icelui, ou auparavant. Et pareillement seront punis extraordinairement tous ceux qui auront participé au rapt et qui auront prêté conseil, confort, et en aucune manière que ce soit. »

Une déclaration du 26 novembre 1639 alla même jusqu'à ordonner que les filles ou veuves mineures de vingt-cinq ans qui, après avoir été ravies, se marièrent avant que la tenue des ordonnances, notamment celle de Blois, fussent parvenues au lieu, au vouloir et au consentement d'elles, privées de toute succession tant directe que collatérale, et de tous les droits et avantages qui auraient pu leur être acquis par mariage, testament ou dispositions de coutume, même de la légitime. Le tout était confisqué et employé à des œuvres pures.

La coutume de Bretagne punissait également de mort ceux qui étaient convaincus d'avoir suborné des enfants mineurs de vingt-cinq ans, des deux sexes, sous prétexte de mariage ou autrement, sans le consentement exprès de leurs parents ou tuteurs.

Sous l'empire de cette coutume, tout commerce illicite était assimilé au rapt de séduction; la seule plainte de la fille et la preuve d'un simple fréquentation suffisait pour faire condamner l'accusé à la peine de mort. Toutefois, lorsque la fille demandait à épouser son séducteur, si celui-ci, comme il arrivait toujours, consentait au mariage, il était conduit à l'église, les fers aux mains, par un commissaire du parlement, et on procédait de suite au mariage, sans publication de bans, par la seule autorité de la justice. Nous trouvons cette disposition de la coutume de Bretagne rapportée dans une déclaration de Louis XV, en date du 22 novembre 1730.

L'article 2 de cette déclaration ordonne « que ceux ou celles qui seront convaincus dudit rapt de séduction, soient condamnés à la peine de mort, sans qu'il puisse être donné qu'ils subornent cette peine s'ils n'ont mieux épousé la personne ravie, ni pareillement que les juges puissent permettre la célébration du mariage avant ou après la condamnation pour exempter l'accusé de la peine prononcée par les ordonnances, ce qui aura lieu quand même la personne ravie et ses père et mère, tuteur ou curateur, requerraient expressément le mariage. »

D'après l'article 3 de cette même déclaration, les personnes majeures ou mineures qui, n'étant pas dans les circonstances du rapt de séduction, se trouveront seules ou coupables d'un commerce illicite, seront condamnées à telle peine qui leur appartiendra, selon l'exigence des cas, sans néanmoins que les juges puissent prononcer contre elles la peine de mort, à moins que, par l'atrocité des circonstances, le crime ne paraisse mériter le dernier supplice.

Notre ancienne législation distinguait deux sortes de rapt : le rapt de violence et le rapt de séduction. Jousse, dans son *Traité de justice criminelle*, a défini le rapt de violence

« l'enlèvement qui se fait par force d'une fille ou d'une femme pour en jouir contre sa volonté. » Le rapt était donc considéré comme une tentative de viol, comme un moyen de perpétration de ce crime. Quant au rapt de séduction, c'était l'enlèvement commis sans violence, mais contre le gré et à l'insu des parents d'une fille ou d'un fils mineurs, soit pour l'entraîner dans la débauche, soit pour consommer un mariage clandestin.

Merlin cite trois arrêts célèbres rendus sous l'ancienne législation en matière de rapt :

Le 10 février 1733, un arrêt du parlement de Dijon condamna le marquis de Tavannes-Mirebel à avoir la tête tranchée pour avoir enlevé la demoiselle de Brun, sa cousine, bien que celle-ci y eût consenti, et l'avoir conduite ensuite hors du royaume.

Par arrêt du 20 avril 1758, le parlement de Paris condamna Louis La Bruyère de Mailloc, dit Dubois, à être pendu et étranglé pour avoir commis un rapt de séduction envers une fille mineure.

Par arrêt du 29 avril 1709, le même parlement avait condamné en un bannissement de neuf ans la peine de mort prononcée contre le sieur La Garrigue, qui avait été trouvé couché avec une demoiselle qu'il avait enlevée et séduite, mais sans violence. L'avocat général Le Nain fit observer à ce sujet qu'un tel rapt ne devait point être puni de mort, et que l'article 42 de l'ordonnance de Blois, ainsi que les lois postérieures, n'avaient été appliqués que contre des domestiques qui avaient enlevé des filles de leurs maîtres, contre des tuteurs qui avaient abusé de leurs pupilles, contre des maîtres qui avaient abusé de leurs élèves.

Le code pénal de 1791 ne punissait que le rapt de violence et était complètement muet sur le rapt de séduction. L'article 32, section I^{re}, titre II, du code de 1791 était ainsi conçu : « Quiconque aura été convaincu d'avoir, par violence et à l'effet d'en abuser ou de la prostituer, enlevé une fille au-dessous de quatorze ans accomplis, hors de la maison des personnes sous la puissance desquelles est ladite fille, ou de la maison dans laquelle lesdites personnes la font élever ou l'ont placée, sera puni de la peine de douze années de fers. »

Notre code, tout en n'admettant pas les peines sévères, barbares même portées par les anciennes lois contre le rapt, a repris les anciennes dispositions en distinguant deux sortes d'enlèvement : celui qui est le résultat de la fraude ou de la violence et celui qui est la conséquence de la séduction.

L'enlèvement par fraude ou violence est prévu par l'article 354, qui porte que « quiconque aura, par fraude ou violence, enlevé ou fait enlever des mineurs ou les aura entraînés, détournés ou déplacés, ou les aura fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où ils étaient mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels ils étaient soumis ou confiés, subira la peine de la réclusion. » Remarquons que le concours de deux circonstances est nécessaire pour l'accomplissement du crime : la première consiste dans le déplacement du mineur du lieu où il avait été mis par ceux à l'autorité desquels il était soumis ou confié; la seconde, dans sa translation dans un autre lieu.

L'article 354 embrasse dans sa généralité les mineurs des deux sexes, et il prévoit tous les modes d'enlèvement en assimilant à l'enlèvement l'entraînement, le détournement et le déplacement des mineurs.

Mais que doit-on entendre par violence? Que doit-on entendre par fraude? La loi est muette sur ce point, mais il est évident que la violence, qui consiste évidemment dans tous les moyens matériels employés pour entraîner le mineur malgré lui, n'avait pas besoin d'être définie. Mais le sens du mot *fraude* est beaucoup moins précis. L'exposé des motifs dit à ce sujet : « Quiconque aura détourné, entraîné ou déplacé les mineurs par violence ou par fraude et, par conséquent, à l'aide de menaces, de philtres, de liqueurs enivrantes ou de tous autres moyens qui les auraient privés de l'usage de leur volonté. » Suivant MM. Chauveau et Hélie, « la fraude consiste dans des machinations coupables, des promesses fallacieuses, des pièges tendus à l'expérience de la jeunesse. » Tel serait l'usage fait frauduleusement par l'agent du nom et de l'autorité de la famille du mineur, pour le faire sortir du lieu où il était placé, tel serait la corruption pratiquée sur ceux auxquels il était confié pour se le faire livrer. Toutefois, il faut distinguer la fraude de la séduction opérée sur la personne du mineur; lorsque celui-ci a suivi volontairement la personne accusée de détournement, sans que cette personne ait pratiqué à son égard aucun moyen frauduleux, le crime cesse d'exister; ce n'est qu'à l'égard des filles au-dessous de seize ans que l'article 356, par une disposition exceptionnelle, a puni la séduction suivie d'enlèvement.

La loi désigne ici par *mineurs* les jeunes gens au-dessus de sept ans jusqu'à vingt et un ans accomplis; l'enlèvement des enfants au-dessous de sept ans fait l'objet de dispositions particulières. V. ENFANTS (enlèvement et suppression).

La disposition pénale qui précède subit plusieurs modifications quand la personne enlevée est une fille au-dessous de seize ans : Il est évident, dit l'orateur du Corps législatif,

qu'un tel enlèvement n'a pu avoir lieu que pour abuser de la personne ou pour forcer les parents à consentir au mariage. Cet enlèvement peut être plus coupable dans ses motifs, plus dangereux dans ses conséquences envers le sexe le plus faible; aussi est-il puni d'une peine beaucoup plus forte quand il a pour objet une fille âgée de moins de seize ans. » Ce cas est prévu par l'article 355 du code pénal, qui porte que si la personne enlevée ou détournée est une fille au-dessous de seize ans accomplis, la peine sera celle des travaux forcés à temps. Le loi ne distingue point, dans cette espèce, si le ravisseur a ou n'a pas employé la violence, la fraude, la séduction. Car l'article 356 ajoute : « Quand la fille au-dessous de seize ans aurait consenti à son enlèvement ou suivi volontairement le ravisseur, si celui-ci était majeur de vingt et un ans ou au-dessus, il sera condamné aux travaux forcés à temps, c'est-à-dire à la même peine, parce que le consentement donné par une fille au-dessous de seize ans n'a aucune influence sur la nature de la peine. » Il est censé, dit l'exposé des motifs, arraché à la timidité de ce sexe, ou être l'effet de ce que des illusions et des prestiges dont il est si facile d'entourer l'expérience et la crédulité de cet âge. »

Nous remarquons qu'au-dessus de seize ans les jeunes filles ne sont protégées par la loi qu'autant qu'on a employé envers elles la fraude ou la violence. L'orateur du Corps législatif disait à ce sujet : « Les rédacteurs du nouveau code ont cru pouvoir abandonner après seize ans les jeunes personnes à la vigilance de leurs parents, à la garde de la religion, aux principes de l'honneur, à la censure de l'opinion. Ils ont pensé qu'après seize ans la séduction, que la nature n'avait pas mise au rang des crimes, ne pouvait y être placée par la société. Il est si difficile, à cette époque de la vie, vu la précocité du sexe et son excessive sensibilité, de démêler l'effet de la séduction de l'abandon volontaire; quand les atteintes portées au cœur peuvent être réciproques, comment distinguer le trait qui est la honte? et comment reconnaître la gressure dans un combat où le vainqueur et le vaincu sont moins ennemis que complices? »

Mais lorsque le ravisseur a moins de vingt et un ans, la minorité est regardée comme une circonstance atténuante; la peine des travaux forcés ne lui est point applicable; il ne peut être puni que d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

Enfin, dans le cas où le ravisseur aurait épousé la fille qu'il a enlevée, il ne pourra, dit l'article 357, être poursuivi que sur la plainte des personnes qui, d'après le code civil, ont le droit de demander la nullité du mariage, ni condamné qu'après que la nullité du mariage aura été prononcée.

— II. *Corruption de mineurs.* Sous le titre d'excitation à la débauche, le code pénal flétrit et punit une des attaques les plus dangereuses à la morale publique, celle qui, tuant chez l'enfant les principes de vertu, de pudeur et de retenue qui doivent en faire un honnête homme ou une honnête femme, corrompt une imagination trop vive, trop impressionnable, et verse dans un esprit ouvert à toutes les séductions de l'inconnu les semences du vice et de la dépravation. Les lois anciennes étaient plus sévères que la loi moderne. Ce qu'elles entendaient punir surtout, c'était le proxénétisme (*lenocinium*), le métier de ceux qui, dans un intérêt de lucre, cherchent des victimes pour satisfaire les vices de riches débauchés. A Rome, le *lenocinium* était noté d'infamie, Théodose et Valentinien prononcèrent l'exil, les travaux des mines et la confiscation des biens contre les pères ou les maîtres qui prostituaient leurs filles ou leurs esclaves, et plus tard ce fut la peine de mort qui réprima ce trafic. Avant 1789, notre législation se montrait aussi sévère. « Le maquereillage, dit Jousse, est le crime de ceux qui favorisent la débauche en procurant des femmes ou des filles prostituées soit pour argent, soit autrement, ou qui attirent les jeunes gens dans les lieux de débauche et de prostitution, à la sollicitation des femmes et des filles qui exercent cet infâme métier. Nous ferons observer que la loi française élargit le cadre de l'incrimination romaine. Il ne s'agit plus seulement ici de corruption exercée contre des jeunes filles ou des femmes pour les détourner de leurs devoirs; la loi punit la simple entremise entre une femme de mauvaise vie et un homme. Il n'est plus question seulement de séduction, l'intervention payée devient un délit. Les peines qu'on appliquait le plus généralement étaient le fouet, la marque, le pilori, le bannissement. Chaque contrée avait, au reste, son châtiment particulier. Ainsi le parlement de Paris faisait promener le coupable sur un âne, le visage tourné vers la queue de l'animal, la tête couverte d'un cha peau de paille portant un écriteau qui indiquait le délit. Le parlement de Toulouse le faisait plonger à trois fois dans la rivière. Suivant Jousse, Muyart de Vouglans, Farinacius et d'autres auteurs, deux conditions étaient nécessaires pour établir le crime : 1° qu'il y eût eu remise d'argent à l'accusé; 2° qu'il y eût habitude. Et l'habitude se constatait par le fait répété au moins trois fois, *per trium actum*.

Prévenant nos dispositions sur l'attentat à la pudeur commis sur la personne d'une mineure, la loi romaine punissait de l'exil ou des mines la corruption d'une mineure de dix ans, et de la déportation, quelquefois même de la mort, le même fait entouré de fraude. Enfin, elle punissait de la confiscation de la moitié des biens, et parfois de la rélegation, la corruption d'une jeune fille ou d'une femme si elle avait été amenée par des manœuvres frauduleuses et dolosives. Ainsi, sauf le cas d'impuberté de la victime, c'est, non pas le fait même de la corruption dans un but de satisfaction personnelle, mais la fraude, la tromperie, le dol que la loi voulait punir. Sous notre ancien droit, la loi punissait le stupre, c'est-à-dire, suivant Muyart de Vouglans, le fait d'avoir séduit une fille sous promesse non réalisée de l'épouser, et le rapt de séduction ou *raptus in parentes*, c'est-à-dire la séduction opérée pour contraindre à l'approbation du mariage des parents qui s'y refusent. De même que la loi romaine, la loi française ne punissait la séduction personnelle que si elle s'était aidée de fraude ou si elle avait eu un but intéressé.

La Révolution ne pouvait se montrer bien sévère contre le rapt de séduction, dont l'incrimination se basait principalement sur la honte qu'une mégalomanie pouvait faire ressembler sur toute une famille. Cette incrimination était une contradiction manifeste avec les principes d'égalité qui commençaient leur chemin à travers le monde. Aussi la loi nouvelle ne voulut-elle punir que le proxénétisme, et encore la pénalité était-elle considérablement abaissée. La loi de 1791 vit ses prescriptions adoptées par le code de 1810. M. Monseigneur, rapporteur au Corps législatif, établissait bien nettement l'esprit de la loi : « En nous occupant des attentats aux mœurs, comment ne pas signaler ces êtres qui ne vivent que pour et par la débauche, qui, rebut des deux sexes, se font un état de leur rapprochement mercenaire, et spéculent sur l'âge, l'expérience et la misère, pour corrompre la vertu et alimenter la corruption? » C'est donc bien le proxénétisme, et non la séduction personnelle, que le code a voulu atteindre. En effet, l'article 334 porte le mot *habituellement*. Ce n'est donc pas un fait isolé, mais bien l'habitude, le métier, que cet article a en vue. La commission du Corps législatif demandait la suppression du mot *habituellement*, et alléguait la difficulté assez grande de constater l'habitude. Mais cet amendement fut repoussé. Un autre amendement fut également repoussé, qui tendait à supprimer la condition essentielle de la minorité de la victime. D'autres arguments appuient cette interprétation de l'article 334.

Dans sa deuxième partie, il élève la pénalité dans le cas où l'agent de corruption est le père, la mère, le tuteur, le maître ou le vicier. Or, le législateur n'a pas voulu prévoir l'inceste; il a simplement prévu une spéculation d'autant plus facile, d'autant plus coupable aussi, que la situation réciproque du criminel et de la victime devait enlever à cette dernière tout esprit de défiance. Enfin, peut-on voir un parallèle entre l'entraînement immoral, mais souvent irrésistible, et en tout cas désintéressé de la passion, et la spéculation honteuse d'un proxénète? On prévoit quelles conséquences fâcheuses pour le repos des familles, pour la société, sans avantage aucun pour la morale publique, entraînerait le droit de poursuivre la séduction simple, dégagée de toute violence, de toute circonstance criminelle, de toute inquisition. Or, qu'il y ait l'article 334 appliqué formellement à la corruption mercenaire et non à la séduction personnelle, la jurisprudence de la cour de cassation a beaucoup varié dans son interprétation. Un arrêt de 1832, deux arrêts des chambres réunies du 18 juin 1840 et 19 mai 1841 ont interprété l'article 334 dans le sens que nous venons d'indiquer; mais des arrêts plus récents consacrent la doctrine opposée, doctrine que la morale semble approuver, mais qui nous paraît s'éloigner de l'esprit du code de 1810 et dont l'application est d'une extrême difficulté dans la pratique. En 1863, la question a été nettement posée au Corps législatif. A propos d'une révision partielle du code pénal, la commission chargée d'examiner le projet de loi proposa de modifier l'article 334, ou plutôt de le réviser d'une façon plus claire et de faire disparaître toute ambiguïté. S'associant à l'interprétation qu'un grand nombre de cours avaient donnée de cet article, elle demanda que la corruption de mineurs ne fût punissable que lorsqu'elle avait été commise pour satisfaire les passions d'autrui. Cette innovation ne fut pas accueillie avec faveur. M. Nogent-Saint-Laurens s'éleva vivement contre l'addition de ces mots et déclara s'associer à l'interprétation que consacrait la dernière jurisprudence de la cour suprême. L'article fut rejeté. Les annotateurs de la loi de 1863 ont fait remarquer l'importance de ce rejet, qui donne une force nouvelle et inébranlable à la jurisprudence en lui assurant une confirmation législative. On peut donc considérer comme tranchée cette grave question. Il n'est, par conséquent, pas plus permis au riche débauché qui veut satisfaire de honteux désirs qu'au proxénète de profession, qui en fait son métier de provoquer ou d'encourager la corruption des mineurs. M. Faustin Hélie a fait déclarer par la chambre criminelle que le fait

d'avoir rendu à plusieurs reprises des enfants témoins d'actes obscènes constituait le crime d'excitation, alors même que les coupables n'en avaient tiré aucun profit ni pécuniaire ni personnel. Les chambres réunies ont décidé de même, dans une affaire où le coupable renouait des mineurs et les faisait se livrer à des actes de débauche pour éveiller en lui quelque sensation.

Maintenant, comment se constitue l'habitude? Faut-il que l'agent ait corrompu plusieurs personnes au profit d'un seul, ou qu'il ait servi d'intermédiaire entre plusieurs hommes et la même victime? L'intervention répétée entre les deux mêmes personnes suffit-elle? Les avis sont partagés sur cette question. La cour de cassation a tranché la discussion par son arrêt du 15 octobre 1853, où nous lisons : « qu'il n'est pas nécessaire, pour que le proxénétisme soit atteint et puni par l'article 334, qu'il se soit entremis pour favoriser les passions de plusieurs individus; que la fréquence et la continuité des actes de prostitution dans l'intérêt des passions d'un seul, en constituant l'habitude, rend applicables en même temps au proxénète les dispositions de cet article. » Il résulte de cet arrêt que l'habitude se constitue autant par la répétition de l'intervention entre les mêmes personnes que par l'intervention entre différentes personnes; l'habitude, c'est le métier, c'est-à-dire une action incessante ou successive, avec le but d'exciter ou de faciliter la corruption. Cette théorie se base encore sur les termes du deuxième alinéa de l'article 334. Ce deuxième alinéa élève la pénalité dans le cas où l'agent est le père, le tuteur, le maître de la victime. Un père qui n'a qu'une enfant ne pourrait tomber, le plus souvent, sous l'application de ce deuxième alinéa si l'habitude ne pouvait se constituer par la répétition des actes d'excitation exercés sur la même personne.

Quelques questions ont surgi à propos de l'application de l'article 334. Nous allons les passer rapidement en revue. 1^o Est-il nécessaire que la victime ait été fétée, que la corruption ait été effectivement consommée? Non, évidemment. Le crime de l'article 334 existe dans les préparatifs de la corruption. Le rôle du proxénète s'arrête à la remise de la victime entre les mains du séducteur. Ce sont les manœuvres qui ont amené cette remise que punit l'article 334; peu importe que la corruption ait ou n'ait pas été accomplie. Le proxénète a fait son métier, et dès lors il est punissable. 2^o L'article 334 punit-il celui qui excite à la débauche des filles déjà prostituées? Nous répondons : oui, avec la cour de Rennes, qui, dans un arrêt du 16 mai 1835, très-bien motivé, établit que ce n'est pas la corruption même que frappe la loi, mais l'odieuse intervention salariée qui facilite la débauche. Nous ne pouvons insister sur ces questions délicates, et nous devons plutôt, pour la solution des problèmes intéressants qu'elles soulèvent, renvoyer le lecteur à des ouvrages spéciaux, tels que la *Théorie du code pénal*, de MM. Chauveau et Faustin Hélie; la *Legislation criminelle*, de M. Le-graverend, etc.

Il nous reste à indiquer par quelles peines le législateur a voulu frapper et prévenir une infraction si pleine de péril pour la morale publique et le repos des familles. Le § 1^{er} de l'article 334 prononce un emprisonnement de six mois à deux ans contre le proxénète, ainsi qu'une amende de 50 fr. à 500 fr.; mais le § 2^e fixe la durée de l'emprisonnement de deux ans à cinq ans, et le chiffre de l'amende de 300 fr. à 1,000 fr., quand l'agent était ascendant, tuteur ou chargé de la surveillance de la victime. Cette pénalité principale trouve un complément dans les dispositions de l'article 335, qui est ainsi conçu : « Les coupables du délit mentionné au précédent article seront interdits de toute tutelle, curatelle et de toute participation aux conseils de famille, savoir : les individus auxquels s'applique le premier paragraphe de cet article pendant deux ans au moins et cinq ans au plus, et ceux dont il est parlé au deuxième paragraphe pendant dix ans au moins et vingt ans au plus. Si le délit a été commis par le père ou la mère, le coupable sera de plus privé des droits et avantages à lui accordés par le code civil sur la personne et les biens de l'enfant. Dans tous les cas, les coupables pourront de plus être mis par l'arrêt ou le jugement sous la surveillance de la haute police, en observant pour la durée de la surveillance ce qui vient d'être établi pour la durée de l'interdiction mentionnée au présent article. Il n'est pas inutile de faire observer que ces peines soi-disant accessoires sont, en réalité, plus graves que la peine principale. Elles annulent, en effet, la capacité du coupable et font d'un citoyen un quasi-cadavre civil. Et terminant, nous ferons remarquer que la mise sous la surveillance de la haute police est facultative, mais que l'interdiction de la tutelle, curatelle, etc., est obligatoire. Il en est de même de la jouissance des revenus du mineur, que la loi accorde aux parents : la privation est obligatoire, mais elle n'a lieu qu'à l'égard des biens du mineur qui a été victime de l'excitation; la jouissance est conservée sur les biens des autres enfants mineurs. V. PROXÉNÉTISME.

— Logiq. Un syllogisme est un raisonnement composé de trois propositions dont

la dernière sort des premières. L'une de ces propositions a reçu le nom de *mineure* du syllogisme : c'est celle qui renferme le *moyen terme* et le *petit terme*, et prononce sur la convenance ou la disconvenance de l'un avec l'autre. Soit, par exemple, ce syllogisme :

Tout être qui a des devoirs a aussi des droits.

Donc l'homme a des devoirs.
Donc l'homme a des droits.
La mineure est la seconde proposition. Elle renferme, en effet, le moyen terme, *devoirs*, que l'on compare successivement au grand terme, *droits*, et au petit terme, *homme*, et elle prononce sur la convenance du *moyen* avec le *petit* terme. On le voit, la mineure est la proposition capitale du syllogisme, par suite de sa situation intermédiaire entre la majeure et la conclusion; aussi, jamais on ne peut la sous entendre, tandis qu'on sous-entend facilement la majeure.

— Hist. relig. Frères mineurs. V. CORDE-LIER.

MINEUX, EUSE adj. (mi-neu, eu-ze). Ancienne forme du mot MINABLE.

MING adj. (mingh). Hist. Se dit d'une dynastie chinoise qui a régné de 1368 à 1661 : *Empereurs MINGS. Dynastie ming.*

— s. m. Empereur de la dynastie ming : *Les MINGS. Le dernier Ming.*

— Encycl. La dynastie des *ming*, fondée en 1368 après J.-C. par un fils de labourer que son mérite avait élevé aux plus hautes charges de l'Etat, comprend les princes suivants :

Tchou-Youan-Tchang ou Ming-Tai-Tsou	1368-1398
Tchou-Ouen	1398-1403
Tchou-Tai ou Yong-Lo	1403-1425
Tchou-Kao-Tchi ou Gin-Tsong	1425-1426
Suen-Tsong	1426-1435
Yng-Tsong	1436-1450
Tching-Ouang ou King-Ti	1450-1458
Yng-Tsong (pour la deuxième fois)	1458-1465
Tchou-Kien-Chin ou Hien-Tsong	1465-1487
Tchou-Tseou-Tang ou Hiao-Tsong	1487-1505
Tchou-Hien-Tchao ou Ho-Tsong	1505-1521
Tchou-Hien-Tsong ou Chi-Tsong	1521-1536
Tchou-Tai-Heou ou Mou-Tsong	1536-1572
Chin-Tsong	1572-1620
Tai-Chang-Lou ou Kouang-Tsong	1620
Hi-Tsong	1620-1627
Tchou-Yeou-Kien ou Hoï-Tsong	1627-1644
Tchou-Yeou-Song ou Chi-Tsou-Tchang-Ti	1644-1645

Après avoir été poussé par les circonstances, plus que par son ambition, au renversement de la dynastie mongole des Youan, Tchou-Youan-Tchang eut à conquérir la plus grande partie de ses Etats, et son règne fut une lutte continuelle contre les Mongols. La plupart de ses successeurs furent condamnés à poursuivre la même lutte. Sous le règne de Chin-Tsong, l'empire chinois eut à soutenir dans la Corée une lutte terrible contre les Japonais; elle se termina par l'expulsion de ces derniers. Enfin, les plus redoutables ennemis des Chinois, ceux qui devaient finir par les subjuguier, les Tartares Mandchoux, commencèrent à menacer sérieusement la Chine dès le règne de Chin-Tsong. Un événement moins important en apparence, mais qui devait avoir des conséquences considérables, fut l'arrivée en Chine des premiers missionnaires européens sous le règne de ce même prince (1583).

En 1635, un prince tartare, Tai-Tsong, fut proclamé empereur par tous les grands réunis. Mais quelques années après, en 1643, un rebelle du nom de Li-Tse-Tching se fit proclamer empereur à son tour et battit l'empereur de la dynastie des Mings, Hoï-Tsong, qui se pendit de désespoir (1644). Son successeur, qui clôt la dynastie, ne fut pas plus heureux; sur le point de tomber entre les mains des Mandchoux, il fut tué par un de ses officiers qui périt volontairement avec lui pour soustraire son maître à la honte du dernier supplice (1645). Quelques princes de la famille impériale luttèrent encore quelque temps, quelquefois avec succès, contre les envahisseurs et contre les rebelles; mais le plus brave d'entre eux, Kiou-Che-Sse, succomba en 1649, date qui inaugure la dynastie des Tsing.

MINGA (Andrea del), peintre italien qui vivait au xvi^e siècle. Il eut pour maîtres Ridofo Ghirlandajo et Michel Bigordi, et fut un artiste habile, mais de peu d'imagination. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages : le *Christ au jardin des Oliviers*, de Santa-Croce de Florence; *Education* et *Pyrrha*; la *Création d'Eve*; *Adam et Eve chassés du paradis*, également à Florence.

MINGALAY, île d'Ecosse, la plus septentrionale de l'archipel des Hébrides, au S.-O. de l'île de Barra, par 56° 50' de latit. N. et 10° 10' de longit. E. Ruines danoises.

MINGARELLI (Jean-Louis), érudit italien, né à Grizzana, près de Bologne, en 1722, mort dans cette ville en 1793. Il professa la philosophie et la théologie chez les chanoines réguliers de Saint-Sauveur, devint ensuite consultant de la congrégation de l'Index, puis général de son ordre (1777), et, de retour à Bologne (1779), il prit la direction du couvent de Saint-Sauveur. Nous citerons, parmi ses écrits : *De Pindari odis conjecturae* (Bo-

logne, 1772); *Græci codices apud Nanios patricios Venetos asservati* (Bologne, 1784); *Aegyptiorum codicum reliquæ in bibliotheca Naniana asservata* (Bologne, 1785, in-4°). — Son frère, Ferdinand MINGARELLI, né à Bologne en 1724, mort à Faenza en 1777, entra dans l'ordre des camaldules et professa la théologie à Maïte, puis les belles-lettres à Faenza. Il a publié, entre autres ouvrages : *Veterum monumenta ad classen Raveinatam nuper eruta* (Faenza, 1756, in-4°); *Veterum testimonia de Didymo Alexandrino* (Rome, 1764, in-4°).

MINGHETTI (Marco), homme d'Etat et économiste italien, né à Bologne en 1818. Il appartenait à une famille de riches commerçants. Il perdit son père encore tout enfant, mais sa mère dirigea d'une façon toute virile son éducation. Lorsqu'elle fut terminée, il parcourut la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne. De retour à Bologne en 1846, il lut à la Société d'agriculture un discours sur la réforme législative anglaise à propos des céréales, dans lequel il émit des idées fort libérales et appuya vivement toutes les libertés économiques en général, et en particulier celle du commerce des grains. Ce discours fut imprimé, ainsi que tous ceux que M. Minghetti prononça vers cette époque sur des sujets économiques ou philosophiques. Après l'avènement de Pie IX, M. Minghetti fonda à Bologne, avec MM. Antonio, Montanari et Rodolfo Audinet, un journal politique, le *Felsino*, dans lequel il soutint les doctrines de Gioberti et de Rossi et établit des conférences économiques et agricoles. Vers la fin de l'année 1847, il se rendit à Rome, fut nommé membre de la consulte des finances et fit partie du ministère laïque du 10 mars 1848, dans lequel il eut le département des travaux publics. Sur ces entrefaites parut l'encyclopédie du 29 avril, qui causa la chute du ministère. Elu député à l'Assemblée romaine, il refusa ce mandat, se rendit auprès du roi Charles-Albert, alors en Lombardie, et lui demanda l'honneur d'être admis dans les rangs de l'armée qui combattait pour affranchir l'Italie. Le roi le nomma capitaine d'état-major, et c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Lombardie. Il fut nommé major après la bataille de Goito, et reçut la croix des Saints-Maurice-et-Lazare après celle de Custoza. Lorsque la paix eut été signée à Milan, il quitta l'armée pour retourner à Bologne. Là, il se livra de nouveau à ses travaux scientifiques et publia successivement : *Dialogue sur la philosophie de l'histoire*, dans lequel il en examine le fondement, les principes et les conséquences; un discours à l'Académie bolonaise des beaux-arts (1854); un autre discours à la Société agraire sur les rapports de l'agriculture et de l'industrie; un mémoire sur Guetano Recchi (1855). A cette époque, il fit plusieurs voyages à Turin et entra alors en relation avec M. de Cavour, dont il devint bientôt l'ami. Lors du congrès de Paris, celui-ci l'appela même auprès de lui pour l'aider dans la rédaction du mémorandum qui fut le germe des événements ultérieurs de l'Italie. Revenu à Bologne, il mit la dernière main à son important ouvrage : *Des rapports de l'économie politique avec la morale et avec le droit* (Bologne, 1859), auquel il doit une réputation méritée d'économiste progressiste, et dont nous avons rendu compte au mot *ECONOMIE POLITIQUE*. Il partit ensuite pour l'Orient, et il se trouvait en Egypte lorsque le bruit des événements dont l'Italie était alors le théâtre le fit repartir promptement dans sa patrie (1859). Le comte de Cavour le nomma immédiatement secrétaire général du département des affaires étrangères, poste important qu'il occupa jusqu'après la signature du traité de Villafranca. Il partit ensuite pour sa ville natale, où il fut nommé président de l'Assemblée des Romagnols (1859) et appuya de toute sa puissante influence l'annexion au Piémont. Ce fut une fois accompli, il fut nommé député au parlement italien par sa ville natale, qui l'a constamment réélu depuis lors. Ministre de l'intérieur au mois d'octobre 1860, dans le dernier cabinet formé par le comte de Cavour, M. Minghetti révéla un talent de parole hors ligne et devint l'orateur du ministère. Après la mort de Cavour, à la politique duquel il était entièrement dévoué, il conserva le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Ricasoli. Son œuvre principale, comme ministre, fut, en 1861, le projet de loi sur l'organisation communale et provinciale, basé sur les principes les plus larges de la décentralisation; car M. Minghetti est libéral dans le meilleur sens du mot, quoique fort bon catholique. Mais son système des régions ne fut pas accepté par la Chambre. Il le retira et donna sa démission de ministre. A la suite d'un court voyage en Angleterre, il revint à la Chambre, dont il fut nommé vice-président. Après la chute du cabinet Rattazzi, M. Minghetti reçut le portefeuille des finances (8 décembre 1862), et bientôt après il eut, en outre, la présidence du conseil après la retraite de Farini (mars 1863). C'est à cette époque qu'il prépara et présenta aux Chambres italiennes un plan de réorganisation des finances, que l'on a commencé à exécuter en 1863-1864, et dont la principale mesure fut l'adoption d'une loi assurant dans les provinces la perception de l'impôt. Ce fut également sous son administration que le gouvernement italien con-

clut un traité de commerce avec la France. Il conserva la direction du ministère et l'importante charge des finances italiennes jusqu'à la convention du 15 septembre 1864. A la suite des désordres de Turin, provoqués par la nouvelle de cette convention, il dut se retirer avec tout le cabinet. Il ne repartit à la tribune parlementaire qu'en avril 1865 et prononça alors un éloquent discours pour justifier son administration des attaques dont elle avait été l'objet. En 1863, M. Minghetti fut envoyé comme ambassadeur à Londres. L'année suivante, il accepta le portefeuille des travaux publics dans le cabinet Menabrea (mai 1869), et quitta le pouvoir avec ce dernier au mois de décembre de la même année. M. Minghetti, qui est à la fois catholique et libéral, est devenu le chef du parti des néo-catholiques, qui demandent en Italie la transformation des institutions ecclésiastiques conformément aux exigences modernes, de façon qu'elles puissent jouer un rôle important dans la vie politique. Lorsque, au commencement de juillet 1873, le cabinet Lauza-Sella, qui était au pouvoir depuis décembre 1869, donna sa démission, M. Minghetti fut appelé par Victor-Emmanuel à former un nouveau ministère. Dans la combinaison ministérielle du 5 juillet, il prit la présidence du conseil avec le portefeuille des finances et forma un ministère de conciliation, dans lequel restèrent plusieurs membres de l'ancien cabinet. Peu après, il écrivit au syndic de Legnano une lettre pour exposer publiquement sa ligne politique et fit la déclaration suivante : « L'œuvre admirable de l'Italie, de l'unité italienne, produite par l'énergie et par les sacrifices du peuple italien, secondé par un roi magnanime, est irrévocablement accomplie dans Rome, capitale du royaume. » Depuis lors, il s'est particulièrement occupé de l'administration des finances, et il a accompagné Victor-Emmanuel dans le voyage que ce prince a fait à Vienne et à Berlin en septembre 1873; voyage destiné à garantir l'Italie contre l'éventualité d'une nouvelle intervention de la France en faveur du pouvoir temporel du pape. Cet homme d'Etat est membre correspondant de l'Institut de France, et il a été nommé grand officier de la Légion d'honneur, à l'occasion du traité de commerce conclu entre la France et l'Italie.

MINGLANILLA, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 90 kilom. S.-E. de Cuenga, juridiction de Requena; 2,189 hab. Fabrication de savon, draps et étoffes communes; commerce de sel gemme. Les importantes mines de sel gemme de Minglanilla se trouvent au N. du bourg, au fond d'un valon resserré par des montagnes. Le sel, qui y forme un banc d'une grande étendue et d'une remarquable dureté, est extrêmement pur, et si dur, qu'on doit le casser à coups de hache. On en extrait annuellement environ 27,500 hectolitres.

MINGLE s. m. (main-ge). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Hollande.

Mingo Revulgo (COUPLETS DE), en espagnol : *Coplas de Mingo Revulgo*, curieux dialogue anonyme, qui semble avoir été écrit vers 1472. C'est, sous la forme d'une élogie, une satire assez violente de l'administration de l'Espagne au x^v^e siècle, un pamphlet éloquent sur la condition déplorable des affaires publiques pendant la dernière partie du règne impissant d'Enrique IV. Le langage, toujours animé et pittoresque des classes populaires, dont l'auteur est, des deux servi, ajoute encore au piquant de cette œuvre singulière. Les interlocuteurs sont deux bergers : l'un personifie le peuple castillan, sous le nom de Mingo Revulgo (par corruption du nom *Domingo Vulgo*), et l'autre représente les hautes classes et s'appelle Gil Arribato ou Gil l'Aristocrate. Ce dernier parle d'un ton solennel; tout en déplorant la ruineuse situation des choses, il en accuse le troupeau, qui, par faiblesse, se laisse conduire par un berger aussi dissolu, aussi indolent. Quant au peuple, il se plaint de ses malheurs, qui ont doublé depuis que ce berger ne songe plus qu'à se divertir et à se livrer à ses appétits; le mal vient surtout de ce qu'il a perdu ses quatre chiennes (Justice, Force, Prudence et Tempérance), qui l'aidaient à garder le troupeau; les loups, depuis lors, sont entrés et le dévorent. Gil Arribato répond que si la foi, l'espérance et la charité régnaient encore, on ne serait pas en proie à tant de maux; puis il prédit des épreuves nouvelles, guerre, peste et famine, et avertit son interlocuteur de faire au Seigneur oraison, confession et contrition, s'il veut éviter les maux qui le menacent. Le dialogue entier ne se compose que de trente-deux stances de neuf vers chacune, mais il produit une grande impression dans son temps. Il a été souvent imprimé dans le siècle suivant et éclairci par de savants commentateurs. L'auteur a prudemment caché son nom, qui n'a jamais été connu d'une façon certaine. Les premières éditions attribuent ces couplets à Rodrigo Cota et Viejo, de Tolède, l'auteur probable du *Dialogue entre l'Amour et un vieillard* (v. ce nom). Ces strophes ont été aussi attribuées à Juan de Mena par le célèbre critique Nicolas Antonio; mais cette conjecture est risquée, car Juan de Mena appartenait précisément au parti de la cour Mariana,

qui ne juge pas indigne de son *Histoire* de citer ce petit morceau, croit qu'il fut composé par Hernando del Pulgar. Suivant la remarque judicieuse de Ticknor, la seule raison probante, c'est que Pulgar ajouta à cette satire un commentaire pour rendre l'allégorie plus intelligible, ce que n'aurait pu faire un écrivain qui n'eût pas été initié à la pensée et aux intentions de l'auteur.

MINGOTTI (Regina VALENTINI, Mme), illustre cantatrice italienne, née à Naples en 1728, morte à Neubourg en 1807. Elle fut dès son enfance mise en pension chez les ursulines de Grätz (Silésie), et les chants du chœur firent sur elle, la première fois qu'elle les entendit, une si profonde impression, qu'elle supplia à mains jointes l'abbesse de lui faire donner quelques leçons de musique. A l'âge de quatorze ans, elle entra à la maison maternelle; mais les ruelles qui lui octroyaient son Minotore aux soins du ménage et son amour excessif pour le chant la jetèrent entre les bras d'un vieux Vénitien, qu'elle épousa pour sortir de son enfer de famille. Ce Mingotti, alors directeur du théâtre de Dresde, comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'admirable voix de sa femme; il la confia à Porpora, qui, en peu de temps, fit d'elle une cantatrice du premier ordre. La Faustina Bordoni, alors en pleine possession de la faveur publique, à Dresde, et dans tout l'éclat de son talent, essaya d'écraser cette jeune et hardie rivale; mais la nouvelle venue soutint bravement la lutte et riposta si vivement aux attaques de sa rivale, que celle-ci, dépitée, partit pour l'Italie. La réputation de la Mingotti se répandit jusqu'en ce dernier pays, où elle fut engagée au théâtre San-Carlo de Naples, où elle chanta avec un immense succès l'*Olimpie* de Galuppi. De retour à Dresde après un an d'absence, elle retrouva la Bordoni, sa rivale, plus accrue que jamais, grâce à son mariage avec le compositeur Hasse *il Sassone*. Une histoire apocryphe a circulé sur les mauvais procédés de Hasse à l'égard de la rivale de sa femme: on a prétendu que ce compositeur avait écrit pour la Mingotti, dans son *Demophon*, un air excessivement difficile et hérissé de modulations ardues, qu'il avait accompagné seulement de pizzicati de violons en sourdine, espérant que la cantatrice devrait dans ce dédale d'intonations diaboliques et sans appui de basse. La Mingotti accepta vaillamment le défi et l'air de Hasse lui valut un des plus beaux triomphes. En 1751, l'artiste quitta Dresde et se rendit à Madrid avec Gizziello le soprano; et Farinelli, son directeur de chant, était, dit-on, tellement jaloux de conserver pour la cour cette voix miraculeuse, qu'il lui défendait même d'étudier dans une chambre donnant sur la rue. Après Madrid, elle visita Paris, Londres, qui lui firent des ovations enthousiastes, les principales villes de l'Italie, dont l'accueil ne fut pas moins chaleureux, et enfin, en 1763, elle se fixa à Munich, renonçant tout à fait et prématurément aux triomphes du théâtre. Plus tard, elle vint habiter Neubourg, où elle mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

MINGRAT (Antoine), prêtre français, célèbre par un horrible assassinat, né à Grand-Lemps (Isère) en 1794, mort dans la citadelle de Fenestrelle (Savoie) vers 1825. Paul-Louis Courier a raconté d'une manière saisissante toute l'histoire de Mingrat, dans sa *Pétition pour les villageois qu'on empêche de danser*, et en a tiré un excellent contre le célibat des prêtres et la confession auriculaire. Après avoir suivi le jeune prêtre au séminaire et jusqu'à Saint-Aupré, près de Grenoble, dont il devint curé: « Là, dit-il, son zèle éclata d'abord contre la danse et toute espèce de divertissements. Il défendit et fit défendre par le maire et le sous-préfet, qui n'osèrent s'y refuser, les assemblées, bals, jeux champêtres, et fit fermer les cabarets. L'entreprise de réformer l'habillement des femmes. Les paysannes en manches de chemise, ayant les bras tout découverts, lui parurent un scandale affreux... Il voulait rétablir, d'accord avec ses supérieurs, la pureté de l'ancien régime. Pour y mieux réussir, il forma chez sa tante, venue avec lui à Saint-Aupré, une école de petites filles, auxquelles elle montrait à lire, les instruisait et préparait pour la communion. Il assistait aux leçons, dirigeait l'enseignement. Deux déjà parmi elles approchaient de quinze ans et lui parurent mériter une attention particulière. Il les fit venir chez lui, distinction enviable de toutes leurs compagnes, flatteuse pour leurs parents. Les jeunes filles donc vont chez le jeune curé... Elles y allaient souvent, ensemble ou séparées: c'était pour écouter des lectures chrétiennes, répéter le catéchisme, apprendre des versets des psaumes, des oraisons, et tant y allaient, qu'à la fin l'une d'elles se sentit mal à l'aise, souffrante, elle avait des maux de cœur: cette enfant se trouva grosse. Ne sachant comment faire, ayant peur de sa mère, elle va se confesser au curé d'un village non loin de celui-là. La pauvrelette lui dit son malheur, et refusant de déclarer qui en était cause, elle ne voulait avouer qu'elle seule. « Mais, lui dit le curé, ma fille, est-il marié cet homme? — Non. — Il faut l'épouser. — Impossible!... » Ainsi à peine répétait-elle, avec plus de sanglots que de mots, aux questions de ce bon curé, qui, enfin pourtant, parvenu à lui faire nommer l'abbé Min-

grat, dès le soir même alla chez lui et lui parla. L'autre se fâcha au premier mot, s'emporta et cria contre le siècle, accusant Voltaire et Rousseau, et la philosophie, et la corruption de la Révolution. Le bon homme eut beau dire et beau faire, il n'en put tirer autre chose. Au bout de quelques jours, la fille disparut, sans que jamais parents ni amis en pussent avoir de nouvelles; on en demanda de tous côtés et longtemps inutilement; on finit par n'y plus penser.

Cette disparition dit-elle être attribuée à Mingrat? Dans le procès criminel qui lui fut intenté plus tard, cette question ne fut pas posée. L'affaire fit un certain bruit et l'on changea de curé l'abbé Mingrat; on l'envoya à Saint-Quentin, gros bourg de l'Isère.

Le 8 mai 1822, une jeune femme du hameau du Git, à 1 kilomètre environ de Saint-Quentin, Marie Gérin, mariée à un tourneur, Etienne Charnalet, se rendit à l'église de sa paroisse. Elle avait vingt-six ans; elle joignait à une beauté peu commune une conduite irréprochable et une piété exemplaire. Partie de son logis à six heures et demie du soir, elle était arrivée à l'église vers sept heures moins un quart. Il n'y avait alors dans l'église qu'une seule personne, une religieuse, qui faisait sa prière. Avez-vous vu M. le curé? demanda Marie. « Non, répondit la religieuse, et cependant, j'ai vu à déjà quelque temps que je suis en prière; mais si vous désirez lui parler, j'irai le querir à la cure. » Marie préféra attendre en faisant les stations du chemin de la croix. La religieuse, ses dévotions achevées, sortit et laissa dans l'église Marie Gérin.

Cependant, vers neuf heures et demie, Charnalet vint frapper à la porte du presbytère. La servante vint ouvrir. Le curé Mingrat l'avait suivie, et, placé dans l'ombre, il dit brusquement: « Qui est là? Que me veut-on? » Aux questions de Charnalet, il répondit d'une façon presque brutale: « Oui, je l'ai vue dans l'église, votre femme, au moment où elle s'est allée faire une prière au chœur. Elle m'a demandé à être entendue en confession; mais j'ai refusé, parce qu'elle n'était pas assez déceintement vêtue. Je ne l'ai point revue depuis; elle avait l'air un peu égaré; faites-la chercher. » Et il referma sa porte.

Charnalet s'en alla d'abord, puis revint, se fit ouvrir l'église, où il ne trouva pas sa femme. Plusieurs jours se passèrent en recherches inutiles. Le 16 mai, deux bergers, qui péchaient dans un fossé communiquant avec l'Isère, amenèrent au bout de leur ligne une cuisse humaine. Les autorités, aussitôt appelées, arrivèrent sur les lieux; on repêcha le débris humain; les médecins déclarèrent qu'il avait appartenu à une femme. On sut, d'autre part, que le 6 mai au matin, un labourier passant près d'un endroit appelé La Roche, avait vu la terre couverte par places de sang fraîchement répandu; il avait trouvé une corde ensanglantée et un couteau à manche noir souillé de sang. Il avait ramassé ce couteau, mais la peur l'avait empêché de parler à personne de cette singulière découverte. Deux bouchers du pays, passant par là peu de temps après, avaient également remarqué les traces de sang et ils avaient vu le curé Mingrat, pâle, les yeux hagards, cherchant de côté et d'autre dans les herbes de la prairie.

On retrouva dans le voisinage le reste du corps de Marie Gérin, qui portait des marques de strangulation. En même temps, il fut constaté que le couteau trouvé sur le lieu du crime appartenait à Mingrat. Enfin, la servante du prêtre, jusque-là torturée par son maître, osa parler. L'ordre fut donné d'arrêter le curé; mais on y mit une lenteur, que le prévenu eut le temps de se réfugier en pays sûr. Là, il fut arrêté par les carabiniers royaux et conduit dans la prison de Chambéry. Son extradition fut demandée en vain par la famille de la victime.

L'instruction eut lieu. Elle établit que Marie s'était rendue à l'église sur l'invitation de Mingrat, qui devait la confesser. On ignore comment il l'entraîna au presbytère.

Vers huit heures, le sieur Raffin, sacristain de l'église, vint au presbytère pour prendre des ordres. « M. le curé est dans sa chambre, » lui dit la servante. Et elle appela son maître. Comme Mingrat ne répondait pas, elle monta. Tout à coup, elle fut arrêtée par un bruit singulier. Des gémissements sourds partaient du petit cabinet du curé. La servante, croyant que son maître se trouvait mal, heurta à la porte. Pas de réponse. Elle essaya d'ouvrir, mais elle ne put y parvenir, car la porte était fermée en dedans. Au bruit du loquet, le curé cria d'une voix forte: « Marie, descendez; je suis à vous! » La servante, au lieu d'obéir, prêta l'oreille et entendit encore quelques gémissements étouffés. Mais, tout à coup, les pas du curé retentirent, et elle descendit précipitamment de peur d'être surprise. Mingrat la suivit de près. Il était pâle, l'œil hagard, les vêtements en désordre. « Ah! monsieur le curé, dit-elle en voyant son maître entrer dans la cuisine, que vous m'avez fait peur! J'ai cru que vous alliez mourir! — Taisez-vous! répondit-il, allez Mingrat; vous êtes une simple! Qui est-ce qui me demande? — C'est Raffin qui veut savoir s'il faut, à l'angelus, sonner le glas pour annoncer le service de demain. — Non, » dit brusquement le curé; et il remonta les quelques marches qu'il avait descendues,

entra dans le cabinet et referma la porte à clef. La servante, ayant de nouveau prêt l'oreille, entendit encore des gémissements, mais plus sourds; le petit lit du cabinet était violemment agité. Enfin, tout bruit cessa. Quelques instants après, Mingrat reparut dans la cuisine. Il était plus pâle encore qu'auparavant. Il s'assit à table pour souper, mais il se leva presque aussitôt et se mit à se promener à grands pas dans la chambre. Ce fut à ce moment que Charnalet vint demander des nouvelles de sa femme. Presque aussitôt après, le curé exigea que sa servante allât se coucher; il ne voulut même pas lui donner le temps de desservir. Cette fille couchait dans une maison du village, chez une parente du curé; elle s'empressa d'obéir. Toutefois, fortement intriguée, elle rôda quelque temps autour du presbytère. Elle remarqua qu'il y avait de la lumière dans le petit cabinet. Pour essayer de voir ce que son maître pouvait faire dans cette pièce, elle monta sur le portail; mais elle fit tomber une pierre dont le bruit arriva jusqu'à Mingrat. Celui-ci descendit aussitôt. « Que faisiez-vous là, au lieu d'aller vous coucher? » demanda-t-il à la servante. Celle-ci lui ayant répondu qu'elle était venue pour fermer le paillasson: « Vous mentez, reprit-il, vous étiez là pour autre chose; » et il dit ces paroles d'un ton si menaçant que la servante partit au plus vite. Vers dix heures, quatre jeunes gens vinrent s'établir en surveillance autour du presbytère. Ils avaient entendu parler de la disparition de Marie Gérin. Ils virent longtemps une lumière dans le salon de Mingrat; mais, après minuit, cette lumière s'éteignit et le curé sortit par une porte donnant sur un pré, dans lequel était un sentier qui conduisait à l'Isère. Il n'était pas encore de retour quand un violent orage éclata et contraignit les jeunes gens à la retraite.

Mingrat profita de l'orage pour s'occuper de faire disparaître le cadavre de sa victime. Il descendit le corps dans la cour au moyen de cordes, puis le traîna jusqu'au bord de l'Isère. Là, il s'arrêta, et avec son couteau de poche, dit Courier, l'ayant dépecé par morceaux, un à un, il les alla jeter dans la rivière. Le mouchoir de cou de Marie avait été laissé par l'assassin sur le bord de la rivière, pour faire croire à un suicide.

Le 9 décembre 1822, la cour d'assises de l'Isère, siégeant à Grenoble, condamna le curé Mingrat à la peine de mort par contumace. Le malheureux Charnalet ne négligea rien pour obtenir une justice effective; mais de trop grands intérêts s'opposaient à l'exécution d'un prêtre, et le gouvernement d'alors n'était guère disposé à un pareil scandale. Charnalet adressa inutilement des mémoires à la Chambre des députés, au Sénat, au roi lui-même. S'étant malencontreusement avisé d'écrire un précis des faits que nous venons de raconter, il vit son ouvrage saisi, et lui-même fut condamné à quinze jours de prison.

Pendant ce temps, Mingrat menait en Savoie une vie assez douce. Incarcéré d'abord à Chambéry, il avait tenté de faire violence à la nièce de son geôlier, et pour ce fait avait été transféré dans la citadelle de Fenestrelle. Là, s'il faut en croire Courier, sa captivité n'était pas bien pénible.

« Il s'est, dit-il, retiré en Savoie, où maintenant il passe pour un saint et fait des miracles. On verra à lui de la vallée de la montagne, en pélerinage; on accourt, les femmes surtout, le voir, lui demander sa bénédiction; cette main les bénit; il leur tend cette main qu'elles baisent, femmes et filles, sans penser, sans frémir, sachant ce qu'il a fait; car d'un lieu si voisin personne ne l'ignore. Mais on lui pardonne beaucoup parce qu'il a beaucoup aimé, ou, peut-être, il se repent, et, dès lors, il vaut mieux que quatre-vingt-dix-neuf justes. Qu'il en confesse encore quel qu'un jeune, jolie, et qu'elle lui résiste, il en fera comme des autres, sans perdre pour cela le paradis. Saint Bon avait tute père et mère, saint Mingrat ne tue que ses maîtresses et ensuite fait pénitence. »

La conclusion de Courier est qu'il vaut mieux envoyer sa fille à un soldat, à un husard, qui pourra réparer une faute, qu'à un homme qui a fait vœu de chasteté.

MINGRAT (LE CURÉ), drame. V. CURÉ MINGRAT (le).

MINGRELET, ETTE adj. (main-grè-lè, è-to — altérat. de *maigrelet*). Mince et maigre; débile. « Le vieux mot. On a dit aussi MINGRELIN, INE.

MINGRELIE, la *Colchide* des anciens, appelée en langue indigène *Odechi*, contrée de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Kotkats, entre la mer Noire à l'O.; le Caucase au N.; qui la sépare de la Circassie; l'Imérétie à l'E.; la Gourie au S.; et la Grande Abasie au N.-O.; 90 kilom. sur 65; 20,000 hab. belliqueux et pillards. Les femmes sont remarquables par leur beauté; elles sont l'objet d'un trafic clandestin et vont peupler les harems de la Turquie. La Mingrelie est un pays très-montagneux, couvert par les ramifications du Caucase et arrosé par le Rioni et le Kopsi; sur les bords de ces rivières s'étendent de belles plaines fertiles, produisant du millet, des fruits et des raisins. L'aune et le tilleul sont les essences dominantes dans les montagnes boisées. Eleve d'abeilles et de vers à soie. Fabrication de quelques étoffes

grossières. Le chef-lieu est Rodout-Kaleh, sur la mer Noire. La Mingrelie est gouvernée par un chef qui porte le titre de *Dadian* et qui reconnaît, depuis 1803, la suzeraineté de la Russie. La religion grecque est la religion dominante.

Le culte que professent les Mingréliens est une variété du culte grec. L'introduction du christianisme dans la Mingrelie date, selon les uns, de l'époque de Constantin. D'autres historiens affirment que l'Evangile fut apporté dans ce pays par un nommé Cyrille (que les Esclavons appellent Chiusi), vers le commencement du VIII^e siècle. Les Mingréliens montrent sur les bords de la mer, près de l'embouchure du fleuve Corax, une grande église où saint André aurait prêché. Ce fait n'a rien d'authentique, mais l'église n'en est pas moins en grande vénération. Le primat ou premier évêque du pays va une fois en sa vie consacrer dans cette église l'huile sainte qui joue un grand rôle dans les cérémonies religieuses, le *myron* grec.

Le clergé mingrélien est excessivement riche, car il se fait payer un prix considérable pour les messes, les mariages, les enterrements. Les prêtres de ce culte ne mangent jamais de viande, et jeûnent tout le temps de leurs quatre carêmes. Ils se marient, mais ne peuvent se remarier qu'avec dispenses. Ce n'est qu'à l'âge de deux ans que les enfants sont baptisés, par immersion dans l'eau ou dans le vin.

Lorsque quelque fidèle est malade, les prêtres cherchent dans un livre spécial le nom de la maladie et celui du saint que le malade peut avoir offensé; car il est impossible d'être malade sans avoir offensé un saint. Le tout trouvé, ils font donner au patient une somme proportionnée à l'intensité de la maladie, c'est-à-dire, à la gravité de l'offense faite au saint, afin d'apaiser son image, car les Mingréliens sont incrédules.

Il existe dans le culte mingrélien des moines et des couvents. La plupart de ces moines sont des religieux de l'ordre de Saint-Basile. Il est permis aux parents d'engager leurs enfants par des vœux inviolables.

Il existe aussi des religieuses du même ordre; elles sont revêtues d'un voile noir; mais elles ne demeurent pas dans un couvent, logent où il leur plaît, ne contractent pas de vœux et quittent le voile quand bon leur semble.

Le saint le plus vénéré des Mingréliens est saint Georges.

Diverses superstitions bizarres se sont mêlées au christianisme mingrélien. Les Mingréliens célèbrent des sacrifices comme les juifs et font des lustrations de vin et d'huile sur les sépultures. Ils ne mangent pas de viande le lundi, en l'honneur de la lune, et fêtent le vendredi.

Les catholiques ont fait de nombreux efforts pour convertir les Mingréliens. En 1627, des théâtres envahirent la Mingrelie, mais les mauvais traitements dont ils furent accablés les obligèrent à s'enfuir.

MINGRELIE, IENNE s. et adj. (main-gré-lain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Mingrelie; qui appartient à la Mingrelie ou à ses habitants: *Les MINGRELIE*. Les *hordes MINGRELIE*, au dire de Thévenot, faisaient jadis en *Moscovie* de fréquentes incursions. (V. Parisot.)

MINHO, l'ancien *Minius*, fleuve de la péninsule ibérique. Il prend sa source en Espagne, dans la province de Lugo, à un lac situé sur le versant méridional de la sierra de Mondenado, coule au S., baigne Lugo, reçoit la Sil, entre dans la province d'Orense, passe près de la ville de ce nom, se dirige au S.-O., forme la frontière du Portugal et de l'Espagne, baigne Tuy et se jette dans l'Atlantique après un cours de 270 kilom., dont 36 kilom. sont navigables pour les petites bargues. Les bords de ce fleuve sont riches en minium (vermillon), d'où est venu le nom ancien de *Minus*.

MINHO (PROVINCE DU) ou **ENTRE-DOURO-ET-MINHO**, division administrative du Portugal, au N., comprise entre le Minho, qui la sépare au N. de la province espagnole de Penedevia, l'Océan Atlantique à l'O., le Douro au S. qui la sépare de la province portugaise de Beira, et celle de Tras-os-Montes à l'E. Superficie, 7,344 kilom. carrés; 855,000 hab. Ch.-l. Oporto. Villes principales, Braga, Barcellos et Viana. Territoire montagneux, couvert par les ramifications des Cantabres, et notamment par les sierras de Penagache, de Gerez et de Catalina. Les principaux cours d'eau de cette province sont: le Minho, le Douro, la Lima, la Tagna, l'ave et le Cavado. Température agréable; sol fertile et produisant surtout du blé, du maïs, de l'orge, du sorgho, du millet, de l'ail, du chanvre et des vins. Eleve de bêtes à laine et volailles. Côtes poissonneuses. L'industrie manufacturière y est représentée par des fabriques de tissus de lin, de soie, de coton; chapeaux, porcelaine, coutellerie, etc. Le commerce est considérable, surtout avec le Brésil, l'Angleterre et la France. L'exportation du vin excède 65,000 pipes par an. La plupart des vignes du Minho sont plantées au pied des arbres, qu'elles couvrent de leurs rameaux; elles ne produisent que des vins verts et âpres; mais, dans quelques cantons où l'on cultive des vignes basses, il se récolte des vins d'une belle couleur, assez spiritueux et

de bon goût, qui donnent lieu, chaque année, à des exportations pour le Brésil. Les meilleurs, ceux de Monaco, à 24 kilom. de Tui, sont légers, délicats et fort agréables. La province de Minho se subdivise en 12 districts, 7 comarcas, et comprend 32 communes.

MINIAC-MORYAN, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrondissement à 30 kilom. S.-E. de Saint-Malo, en partie dans les marais de Dol; pop. aggl., 355 hab. — pop. tot., 3,124 hab. Extraction de tourbe.

MINIANA (Joseph-Emmanuel), historien espagnol, né à Valence en 1671, mort dans la même ville en 1730. Il appartenait à l'ordre des religieux de la Rédemption pour le rachat des captifs. Jusqu'en 1704, il s'adonna à l'enseignement, puis s'occupa d'histoire et d'archéologie. On a de lui quelques ouvrages, qui n'ont été publiés qu'après sa mort. Les principaux sont : *De bello rustico Valentino libri tres* (La Haye, 1752) et une continuation en latin de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana, qui a été conduite jusqu'au commencement du règne de Philippe III, et qui a été publiée pour la première fois à La Haye (1733). Une traduction espagnole de cette *Continuation* a été imprimée à Madrid (1803, in-fol.).

MINIANUS adj. m. (mi-ni-a-nuss). Mythol. lat. Epithète de Jupiter, dont une statue, au Capitole, était enluminée de minium.

MINIATO (SAN-), ville du royaume d'Italie, province et à 30 kilom. S.-O. de Florence, ch.-l. du district de son nom; 15,063 hab. Evêché, belle cathédrale, lycée, tribunal de première instance. Cette ville, dominée par une colline couronnée de tours, a été le berceau des familles Borromée et Bonaparte.

MINIATURE s. f. (mi-ni-a-tu-re — de minium, substance fréquemment employée par les enlumineurs de manuscrits). Peint. Aquarelle de très-petite dimension, exécutée avec une délicatesse particulière : *Une jolie miniature. Un portrait en miniature.*

Le Père de Saillans, peintre en miniature, Entre les augustes acquit un grand renom.

DE MAROLLES.

« Soit dit particulièrement des peintures et lettres ornées, exécutées dans les anciens manuscrits : *Bible ornée de miniatures.* »

— Par anal. Objet exécuté en petit et délicatement; réduction, reproduction en petit : *Cette boîte est une vraie miniature. C'est une belle chose que le lac de Genève ; il semble que l'Océan ait voulu donner à la Suisse son portrait en miniature.* (Boufflers). *L'homme est une miniature de Dieu.* (A. Guyard.)

— Encycl. Le mot *miniature* signifia originairement peinture au minium. En effet, la *miniature* ne fut d'abord autre chose que le procédé usité par les enlumineurs du moyen âge, pour tracer sur les manuscrits, à l'aide du minium, les lettres rouges et les ornements des têtes de chapitre.

Plus tard, ces lettres et ces dessins monochromes furent revêtus des couleurs les plus variées : on vit alors ces magnifiques manuscrits, où s'enroulaient le long des marges de ravissantes arabesques, rehaussées d'or, fleurs, fruits, oiseaux, animaux chimériques. L'art de l'enluminure eut beaucoup à souffrir de la découverte de l'imprimerie au dix-septième siècle. Les livres, en se multipliant à l'infini, en devenant un objet de commerce usuel, durent nécessairement perdre le luxe d'ornementation qui rendait leur prix inaccessible à la masse des lecteurs.

La *miniature* cessa peu à peu d'être associée à l'art de la librairie; elle s'engagea dans une voie indépendante, où elle allait renouveler sa gloire passée, en se faisant la sœur et l'émule de la peinture proprement dite. Elle se chargea d'orner de ses compositions une foule de petits objets en bois, en ivoire, en émail : boîtes, tabatières, médaillons, etc. Elle servit ainsi surtout à consacrer les souvenirs d'affections intimes ; elle fut très-recherchée pour le portrait jusqu'au jour où la photographie est venue, comme l'imprimerie trois siècles plus tôt, lui disputer son nouveau domaine.

Le maître le plus illustre dans l'art de la *miniature*, à l'époque de la Renaissance, fut le moine italien Giulio Clovio, qui sut allier dans ses compositions microscopiques la richesse du coloris le plus éclatant à la plus puissante vigueur du dessin.

Mais c'est surtout du dix-septième siècle que date le plus grand essor de la *miniature*. La Régence fut très-favorable au développement, sinon à la dignité de cet art ; elle lui demanda surtout la reproduction des scènes licencieuses chères à ses goûts corrompus.

Ce genre obscène fut particulièrement cultivé par un artiste étranger, Klingstedt, né à Riga en 1667 et mort à Paris en 1734. Klingstedt s'intitulait lui-même le *Raphaël des tabatières*.

Outre les sujets scabreux dont il s'était fait une spécialité, Klingstedt peignit les portraits d'un grand nombre de femmes célèbres, entre autres celui de la duchesse de Bouillon.

Un rival de Klingstedt, Arlaud de Genève, élève de Jean Forest et de Lagrillière, donna des leçons au régent lui-même. Les *miniatures* d'Arlaud atteignaient les prix les plus élevés. Le duc de La Force paya 12,000 livres une *Léda*, que l'artiste racheta plus tard et

qu'il détruisit, à cause de l'extrême licence de cette peinture.

Mais la *miniature*, au dix-huitième siècle, reçut son principal éclat du talent d'une femme, la Vénitienne Rosalba Carrera, qui vint se fixer à Paris vers 1720. La Rosalba s'était déjà fait une réputation par le pastel ; elle transporta dans la *miniature* toutes ses rares qualités. On cite d'elle, entre autres chefs-d'œuvre, un admirable *Portrait de Louis XV enfant*, ayant auprès de lui une figure de la Victoire. La Rosalba se plaisait à mêler ainsi l'allégorie et la mythologie à côté des personnages réels dont elle reproduisait les traits. Un critique, M. Pitre-Chevalier, a apprécié en ces termes le talent de la Rosalba Carrera : « Invention originale et composition savante ; carnations lumineuses et poudrées longuement ; aisance et souplesse dans les draperies, les cheveux et les accessoires, qui forment une décoration large et noble ; contours noyés d'une vapeur légère ; gamme de couleur d'un blanc rosé très-séduisant ; touchés délicats, spirituels, tendres et fous, comme on dit à l'atelier ; telles sont les hautes qualités de la Rosalba. »

À milieu du dix-huitième siècle, Massé fut le miniaturiste préféré du public ; le souvenir de cette vogue se retrouve dans ces vers, adressés au maréchal de Richelieu par Voltaire :

Les traits du Richelieu coquet
Se trouvent en miniature
Dans mille boîtes à portrait
Où Massé mit votre figure.

La liste complète des miniaturistes de cette époque serait longue : nous devons nommer Jacques, Charles, Hénault, Darmancourt et Garand. Celui-ci fit un remarquable *Portrait de Diderot*. L'auteur du *Neveu de Rameau* écrivit à propos de cette *miniature* : « Qui voit mon portrait par Garand me voit en personne. » Il fut encore citer Ismaël Mengs, Leblond, Félicité Tibaldi, Félicité Sartori, Joseph Camerata, François Lafné, Jean Gros, le père de l'auteur des *Pestiférés de Joffa* et de la *Bataille d'Eylau*.

Sous le règne de Louis XVI, la *miniature* devint de plus en plus à la mode : Marie-Antoinette prit cet art gracieux sous sa protection. Ce fut le temps des travaux et des succès de Vincent, de La Chaussée, de Musson, de Mosnier, de Villers et surtout de Hall, qui domina tous ses rivaux. Hall, Suédois, né en 1738, mourut à Liège en 1793 ; il devint, en France, membre de l'Académie royale de peinture. Ses contemporains le surnommèrent le « Van Dyck de la *miniature*, titre justifié par le charme et la rigueur de son coloris. La manière de Hall était à la fois très-hardie et très-négligée ; il faisait bon marché des détails et les sacrifiait volontiers à l'effet de l'ensemble. A côté de lui, Violet, Cousin, Jacques et Bourdier fils s'appliquaient, au contraire, à vaincre les difficultés d'un travail poussé jusqu'à la finesse la plus exquise. Mais la tradition de Hall fut reprise avec un rare honneur par Siccardi et par Fragonard ; ce dernier faisait, de la *miniature*, le délassément de ses ouvrages de peinture. Nommons encore Vestier et Noël Hallé ; puis v'ient Mme Vigée-Lebrun ; Judlin qui, en 1793, exposa une *miniature* allégorique représentant les *Droits de l'homme* ; Lié Perin et Degault, qui affectionnaient les scènes mythologiques et flattaient ainsi le goût de son époque pour toutes les reminiscences de l'antiquité.

Avec le Directoire et surtout avec l'Empire paraissent des maîtres illustres dans l'art de la *miniature* : Saint, Isabeau, Augustin, Duchesne (de Gisors). C'est peut-être à Duchesne, qu'il convient d'accorder la première place dans la *miniature* moderne. Il naquit à Gisors en 1770 et mourut à Paris en 1856. Son père était un sculpteur sur bois qui faisait des statues de saints pour les chapelles de village. Ce fut en peignant ces images rustiques que le jeune Duchesne acquit les premières notions de l'art. De bonne heure, il vint à Paris et s'adonna à la *miniature* avec tant de succès, qu'Augustin, qui lui avait procuré des travaux, ne dédaigna pas de s'attribuer en les signant quelques-uns de ses œuvres de débutant. M. Clement de Ris a écrit dans le journal *l'Artiste* (24 août 1856) une étude intéressante sur cet habile miniaturiste.

« A partir de 1804, dit-il, il est peu d'Expositions où ait manqué Duchesne. En 1807, il expose le *Portrait d'un artiste* ; en 1814, le *Portrait de son fils*, peinture sobre et ferme comme un Lennin ; en 1819, le *Portrait du comte d'Artois* ; en 1822, le *Portrait de la duchesse de Berry*, émail qui promettait un successeur à l'étoilé ; en 1824, le *Portrait d'un vieillard* ; en 1827, un *Portrait de jeune fille*. Le portrait de la duchesse de Berry fut remarqué comme il le méritait ; on avait été frappé de cette habileté à manier les couleurs vitrifiables, et l'on chargea Duchesne de continuer au Louvre la fameuse suite des émaux de Petitot. La révolution de Juillet suspendit mais n'interrompit pas cette tâche, pour laquelle il avait fait de sérieuses et longues études. Duchesne exécuta une certaine quantité de portraits des principales familles régnautes, qui figurent depuis sa mort au musée du Louvre. Il était sévère jusqu'à la minutie dans le choix de tous ses instruments de peinture ; il n'adoptait ses couleurs qu'après les avoir soumises à des expériences multiples. Vers le milieu de sa carrière, il s'adonna surtout à la peinture sur émail. Il s'y

livra résolument, sans réserve et sans partage. Ce fut comme une passion ardente, égoïste, implacable ; il y sacrifia sa vie, sa fortune, tout en un mot, sans y regarder, sans y penser. On le trouvait à cet art quelque chose de monumental par la durée des œuvres qu'il produisit. Il lui fallait pour cela des études toutes spéciales et très-profondes qu'il n'avait pas faites ; il les fit. Il se servit à lui-même de guide et d'initiateur : il fut chimiste afin d'être peintre. Il forma une précieuse collection de plaques et de couleurs qui eût suffi à la vie de vingt artistes. Rien ne fut donné au hasard ; il n'entra pas un pinceau dans son atelier qu'il n'en eût examiné et, pour ainsi dire, composé lui-même chaque brin. Il travaillait à loisir, dans ses heures d'inspiration, effaçant bien des fois un portrait qui l'occupait depuis plusieurs mois, lorsqu'à la dernière séance il trouvait une dernière attitude plus naturelle et plus expressive. Un ordre souverain ne lui était plus, devant d'une minute l'achèvement de son œuvre, avant la perfection définitive qu'il avait en vue. A quatre-vingt-deux ans, sans que son œil ni sa main tremblassent, il fit le portrait du jeune duc de Galliera, une de ses œuvres les plus remarquables, et, après encore, celui de la *Marquise de Brignoles*, un de ses chefs-d'œuvre par la largeur et la maestria du pinceau, au jugement de bien des connaisseurs. A quatre-vingt-quatre ans, il en commençait un autre, et il se bécota longtemps de l'espoir de l'achever, même après avoir été arrêté par la maladie ou plutôt par la dernière faiblesse qui le reclusa sur le lit d'où il ne se releva plus. »

Le dix-neuvième siècle a vu deux femmes, en France, se distinguer dans l'art qu'avait illustré la Rosalba : Mme de Mibel et Mme Hebelin. La première surtout a joui d'une grande réputation, qu'elle dut en partie, il faut l'avouer, aux concessions qu'elle fit au goût du public et aussi à la position qu'elle occupait dans le monde le plus aristocratique. Ce fut chez elle que M. Guizot se réfugia, lors de la révolution du 24 février 1848.

— Bibliogr. Ferrand : *Traité de peinture en émail et en miniature* (Paris, 1732) ; Mayol : *Introduction à la miniature* (Paris, 1771) ; Ecole de miniature (Leipzig, 1776, souvent rééditée) ; Violet : *Traité sur l'art de peindre en miniature, à l'usage des amateurs* ; Bellart : *Ecole de la miniature*, ouvrage revu par Cloquet (1817) ; Mansion : *Lettres sur la miniature* (1823) ; *Manuel de miniature*, par Viguer et Langlois-Longueville (Encycl. Roret).

MINIATURE, EE adj. (mi-ni-a-tu-ré — rad. miniature). Qui est enjovité de miniatures : *On nous fit voir quelques manuscrits sur vélin, avec marges historiées et miniaturées.* (Th. Gaut.)

MINIATURISTE s. (mi-ni-a-tu-ris-te — rad. miniature). Peintre qui fait des miniatures : *Un patient miniaturiste. Depuis que Mme de Mirbel est morte, c'est Mme Hebelin qui occupe le premier rang parmi les miniaturistes.* (Th. Gaut.)

MINIÉ (Claude-Etienne), officier, né à Paris en 1810. Il entra fort jeune au service, devint, à la suite de plusieurs campagnes en Afrique, capitaine dans les chasseurs à pied et s'attacha alors à perfectionner l'arme de ce corps d'élite. C'est ainsi qu'il fut amené à apporter d'importantes modifications dans la fabrication des canons de carabine, des cartouches, dans la forme des balles, et à faire de la carabine une arme d'une précision et d'une portée alors sans rivales. Le comité supérieur d'artillerie approuva les perfectionnements proposés par M. Minié. Cet officier, aussi désintéressé qu'ingénieur, ne voulut point prendre de brevet, pour exploiter ses inventions et repoussa les offres brillantes que lui fit le gouvernement russe pour l'attirer à son service. Promu chef de bataillon hors cadre en 1852, M. Minié reçut vers cette époque du chef de l'Etat une somme de 20,000 francs, destinée à l'indemniser des frais qu'il avait faits, et fut chargé de l'instruction du tir à l'Ecole normale de Vincennes. En 1858, il a été mis à la retraite. Depuis lors, M. Minié s'est rendu en Egypte, où le vice-roi lui a confié la direction d'une école de tir et celle d'une manufacture d'armes au Caire.

MINIEH ou **MINIEH-EL-KASSIM**, ville de l'Egypte moderne, dans la moyenne Egypte, chef-lieu de la province de son nom, à 206 kilom. S.-O. du Caire, dans une forte position sur la rive gauche du Nil, par 28° 5' de lat. N. et 28° 29' de long. E.; population évaluée approximativement à 4,700 hab. Résidence d'un pacha, dont le palais est à une petite distance de la ville, au N. Filatures de coton ; fabriques de *bardages* (vases pour rafraîchir l'eau). On y trouve des bains et plusieurs mosquées. Dans une de ces dernières, on a employé des matériaux, notamment des colonnes, provenant d'une construction de l'époque romaine. Quelques auteurs pensent que cette ville remplace l'ancienne *Cynopolis*. Son nom copte est *Mouné* ou *Tmoné*, mot qui signifie la demeure, et d'où s'est formé l'arabe Minieh, que l'on trouve si fréquemment appliqué à des villages égyptiens. La province de Minieh s'étend le long de la rive gauche du Nil, entre la province Beni-Souef au N., celle de Syout au S. et au S.-E., celle d'Atfeh au N.-E. et la chaine Libyque à l'O. Superficie, 268 kilom. ; 160,000 hab. Le

canal de Joseph et plusieurs petits canaux qui la mettent en communication avec le Nil la fertilisent ; on y cultive surtout la canne à sucre. Ses ruines les plus remarquables sont celles d'*Hermopolis Magna*.

MINIER, IERE adj. (mi-nié, ière — rad. mine). Qui a rapport aux mines : *Travaux miniers. Industrie minière.* « Où il existe des mines : *Région minière.* »

— s. f. Gangue, matière hétérogène dans laquelle est renfermé un métal, un minéral. « Mine ou carrière : *Les minières d'ardoise s'annoncent ordinairement par un lit de schiste noirâtre de quelques pouces d'épaisseur.* (Buif.) « Exploitation de minerais à ciel ouvert : *Les mines et minières de France.* »

— Encycl. La loi du 21 avril 1810 a divisé les masses de substances minérales ou fossiles renfermées dans le sein de la terre ou existant à la surface, au point de vue des règles de leur exploitation, en mines, *minières* et carrières. Les *minières* comprennent les minerais de fer dits d'alluvion, les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes. Les minerais de fer d'alluvion sont des minerais de fer oxydé hydraté qui se trouvent disséminés dans des couches argileuses, marneuses ou sablonneuses, très-voisines de la surface et qui appartiennent pour la plupart à la période d'alluvion. Dans la vallée du Cher, on rencontre des couches très-chargées de pirolites de fer hydroxydé, tantôt disséminées dans la masse, tantôt agglutinées par un ciment ferrugineux ou calcaire ; ces dernières paraissent appartenir à l'époque tertiaire, comme celles du Nivernais, du Bourbonnais et du Bas-Rhin. Le fer oxydé des alluvions se distingue des minerais analogues de la formation colithique par la grosseur généralement plus grande des grains et surtout par l'absence de stratification. Sans pouvoir assigner aucune loi de gisement aux minerais d'alluvion, leur position superficielle en rend la recherche facile. Ils sont souvent déposés dans les fentes et les anfractuosités des roches préexistantes et sans relations déterminées avec les dépôts alluviaux ordinaires ; d'autres fois, ils forment des couches régulières qui semblent faire partie intégrante du terrain. Les minerais de fer d'alluvion les plus développés en France sont : 1° celui qui est compris entre la Sambre et la Moselle, et qui alimente les fourneaux des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle ; il est en grains arrondis, en rognons, en péons, en petites plaques, et le meilleur est fourni par les gîtes de Saint-Pancré et d'Aumetz ; 2° la plupart des gîtes du Bas-Rhin, contenant des fers carbonatés en décomposition et des minerais tertiaires remaniés ; 3° une partie des minerais superficiels du Jura, dont l'origine alluviale est démontrée par les débris organiques qui caractérisent cette époque, avec la forme de longs boyaux sinueux, ayant, en moyenne, 10 à 12 mètres carrés de section transversale ; 4° les minerais colithiques dans les marnes superficielles de Châtillon-sur-Seine ; 5° les minerais disséminés dans les argiles superficielles de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Lot et du Tarn-et-Garonne, et qui sont exploités ordinairement à ciel ouvert, à une profondeur de 20 mètres ; 6° les sables alluviaux des Landes, où les grains ferrugineux forment, par leur agglutination, des rognons et des plaques mamelonnées, et au milieu desquels on trouve fréquemment des débris végétaux. Le tiers environ des hauts fourneaux de France est alimenté par les minerais de fer d'alluvion. Quant aux tourbières, nous en parlerons dans un article à part.

Terminons en exposant les principes de législation qui président à l'exploitation des *minières*.

D'après la loi du 21 avril 1810, l'exploitation des *minières* est assujettie à des règles spéciales. Elle ne peut avoir lieu sans une permission qui détermine les limites de l'exploitation et les règles à observer en ce qui touche la sûreté et la salubrité publiques. Le propriétaire du fonds sur lequel il y a du minéral de fer d'alluvion est tenu d'exploiter en quantité suffisante pour fournir, autant que faire se pourra, aux besoins des usines établies dans le voisinage avec autorisation légale ; en ce cas, il n'est assujéti qu'à en faire la déclaration au préfet du département ; le préfet donnera acte de cette déclaration, ce qui vaudra permission pour le propriétaire, et l'exploitation aura lieu par lui sans autre formalité. Si le propriétaire n'exploite pas, les maîtres de forges auront la faculté d'exploiter à sa place, à la charge : 1° d'en prévenir le propriétaire, qui, dans un mois à compter de la notification, pourra déclarer qu'il entend exploiter lui-même ; 2° d'obtenir du préfet la permission, sur l'avis de l'ingénieur des mines, après avoir entendu le propriétaire.

Si, après l'expiration du délai d'un mois, le propriétaire ne déclare pas qu'il entend exploiter, il sera censé renoncer à l'exploitation ; le maître de forges pourra, après la permission obtenue, faire les fouilles immédiatement dans les terres incultes et en jachère et après les récoltes dans toutes les autres terres.

Lorsque le propriétaire n'exploitera pas en quantité suffisante ou suspendra ses travaux d'extraction pendant plus d'un mois, sans

cause légitime, les maîtres de forges se pourvoient auprès du préfet pour obtenir la permission d'exploiter à sa place. Si le maître de forges laisse écouler un mois sans faire usage de cette permission, elle sera regardée comme non avenue, et le propriétaire du terrain rentrera dans tous ses droits.

Quand un maître de forges cesse d'exploiter un terrain, il doit le rendre propre à la culture ou indemniser le propriétaire.

En cas de concurrence entre plusieurs maîtres de forges pour l'exploitation dans un fonds, le préfet déterminera, sur l'avis de l'ingénieur des mines, les proportions dans lesquelles chacun d'eux pourra exploiter, sauf recours au conseil d'Etat. Le préfet réglera de même les proportions dans lesquelles chaque maître de forges aura droit à l'achat du minéral, s'il est exploité par le propriétaire. Lorsque les propriétaires feront l'extraction du minéral pour le vendre aux maîtres de forges, le prix en sera réglé entre eux de gré à gré ou par des experts choisis ou nommés d'office, qui auront égard à la situation des lieux, aux frais de l'extraction et aux dégâts qu'elle a occasionnés. Lorsque les maîtres de forges auront fait extraire le minéral, il sera dû au propriétaire du fond, et avant l'achèvement du minéral, une place qu'elle aura été aussi réglée par des experts, lesquels auront égard à la situation des lieux, aux dommages causés, à la valeur du minéral, distraction faite des frais d'exploitation.

Si les minerais se trouvent dans les forêts de l'Etat, dans celles des établissements publics ou des communes, la permission de les exploiter ne pourra être accordée qu'après avoir entendu l'administration forestière. L'acte de permission déterminera l'étendue des terrains dans lesquels les fouilles pourront être faites; les maîtres d'usines seront tenus, en outre, de payer les dégâts occasionnés par l'exploitation et de repiquer du gland ou de planter les places qu'elle aurait endommagées ou une autre étendue proportionnelle déterminée par la permission.

Les propriétaires ou maîtres de forges ou d'usines exploitant les minerais de fer d'alluvion ne pourront, dans cette exploitation, pousser des travaux réguliers par des galeries souterraines, sans avoir obtenu une concession.

Il ne pourra être accordé aucune concession pour minéral d'alluvion ou pour des mines en filons ou couches que dans les cas suivants : 1° si l'exploitation à ciel ouvert cesse d'être possible et si l'établissement de puits, galeries et travaux d'art est nécessaire; 2° si l'exploitation, quoique possible encore, doit durer peu d'années et rendre ensuite impossible l'exploitation avec puits et galeries.

En cas de concession, le concessionnaire sera tenu toujours : 1° de fournir aux mines qui s'approvisionnaient de minéral sur les lieux compris en la concession la quantité nécessaire à leur exploitation, au prix qui sera porté au cahier des charges ou qui sera fixé par l'administration; 2° d'indemniser les propriétaires au profit desquels l'exploitation avait lieu, dans les proportions du revenu qu'ils en tiraient.

L'exploitation des terres pyriteuses et aluminées est également assujettie aux formalités de l'autorisation, soit qu'elle ait lieu par les propriétaires des fonds, soit par d'autres individus qui, à défaut par ceux-ci d'exploiter, en auraient obtenu la permission. Si l'exploitation a lieu par des non-propriétaires, ils seront assujettis en faveur des propriétaires à une indemnité qui sera réglée de gré à gré ou par experts.

Les peines, en cas de contravention à la loi, seront une amende de 500 francs au plus et de 100 francs au moins, double en cas de récidive, et une détention qui ne pourra excéder la durée fixée par le code de police correctionnelle.

MINIHI s. m. (mi-ni-i). Féod. Asile religieux, en Bretagne.

— **Encycl.** « Les *minihis*, dit dom Lobineau dans son *Histoire de Bretagne*, étaient des lieux qui avaient été consacrés par la demeure ou par la pénitence de quelque saint, et ces lieux étaient quelquefois d'une grande étendue. Les ecclésiastiques prétendaient que c'étaient des asiles inviolables... La ville de Saint-Malo, bâtie dans une lieue qui avait été sanctifiée par le séjour que plusieurs saints y avaient fait, jouissait tout entière de ce droit d'asile, et les criminels, de quelque espèce qu'ils fussent, ne pouvaient plus être punis ni même arrêtés dès qu'ils s'étaient réfugiés à Saint-Malo... Il y avait encore des *minihis* à Tréguier, à Kidiillac ou Tridillac, à Saint-Pol-de-Léon, à Saint-Thomas, à Bénodet, Douarnenez, Loc-Ronan, Lannear, etc. On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *minihis* : les uns le font dériver des mots celtiques *menec-hil*, maison de moine; d'autres, comme dom Lobineau, de *manac-hil*, canton de terre affranchi. Les ducs de Bretagne s'efforcèrent souvent de restreindre les privilèges des *minihis*. François II, duc de Bretagne, obtint en 1475, de Sixte IV, l'autorisation de bâtir un château fort sur un fonds qui dépendait des *minihis* de Saint-Malo.

MINIMA (A) loc. adv. (a-mi-ni-ma — mots lat. signif. de la plus petite, sous-entendu peine). Jurispr. Appel à minima, appel interjeté par le ministère public, lorsqu'il croit

que la peine appliquée par les juges est trop faible : *Un appel à minima*.

MINIMA DE MALIS (Des maux — choisir — les moindres). Proverbe latin tiré de Phédrus. Les écrivains le citent quelquefois, soit en le traduisant, soit sous sa forme latine.

« Quand les maux sont inévitables, la prudence ne peut que choisir le moindre. *Minima de malis* est sa devise. »

LAHARPE.

MINIMANT, ANTE adj. (mi-ni-man, ante — rad. *minimum*). Qui atteint son minimum : *Vitesse minimante*.

MINIME adj. (mi-ni-me — du lat. *minimus*, superlatif de *parvus*, petit). Très-petit, fort peu important ou considérable : *Un objet minime*. Une dépense minime. Une querelle pour une cause minime. Je n'ai qu'un intérêt minime dans cette affaire.

— Qui a la couleur brun marron des vêtements portés par les minimes : *Drapp minime*. Sa face devient cacochyme, Et son teint de pâle minime.

SCARRON.

■ Vieux mot.

— Mus. Se dit d'un intervalle plus petit que l'intervalle mineur du même degré.

— s. m. Hist. relig. Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule : *L'ordre des MINIMES*. *L'église des MINIMES*.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône. ■ *Minime fascié*, Coquille du genre fuseau.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs espèces de papillons. ■ Espèce de coléoptère du genre anthribes.

— s. f. Mus. Dans le plain-chant, Note dont la durée à la moitié de celle de la semi-brève : *La minime n'est que rarement admise dans le plain-chant musical écrit avec soin*. (Lafage.)

— Antonymes. Considérable, énorme, grand, immense.

— **Encycl.** Hist. relig. L'ordre des *minimes* fut fondé en Calabre vers 1436, par saint François de Paule, et approuvé en 1473, par le pape Sixte IV, sous le titre d'ordre des ermites de Saint-François d'Assise. François d'Assise avait donné à ses franciscains le nom de frères mineurs, afin de les pénétrer d'humilité; voulant donner aux religieux de l'ordre qu'il fondait une humilité plus grande encore, François de Paule les appela *minimes*. Lorsque François de Paule vint en France, appelé par Louis XI, quelques courtisans tournèrent en ridicule la simplicité de ses vêtements et de son maintien, et l'appelèrent par dérision le *Bonhomme*; cette appellation est restée aux moines de sa congrégation, qu'on désignait indifféremment sous le nom de *minimes* ou de bonshommes. D'après Bernier, au contraire, on les nommait bonshommes parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, au monastère des religieux de Grammont que l'on appelait les bons hommes.

Après la mort de son père, Charles VIII retint François de Paule à Plessis-les-Tours et fit bâtir des couvents pour les religieux de son ordre, dans le parc de cette résidence royale, au lieu dit les Montils, et à Amboise, au lieu où il avait reçu saint François de Paule, lors de son arrivée à la cour de France. Charles VIII ne se borna point à protéger cet ordre dans ses Etats; pendant sa campagne en Italie, en 1495, il fonda à Rome, sous le nom de la Sainte-Trinité-au-Mont-Pincio, un couvent de *minimes* exclusivement réservé aux religieux français.

Déjà, les *minimes* avaient fondé de nombreuses maisons en Italie et en Sicile; en 1493, Ferdinand de Castille et Isabelle, attribuant la prise de Malaga aux prières de saint François de Paule, fondèrent dans cette ville un couvent de *minimes*, et leur donnèrent le nom de frères de la Victoire. La même année, François de Paule envoya à Paris quelques-uns de ses religieux pour former un établissement près de cette ville. Jean Quantin, pénitencier de l'Eglise de Paris, leur suscita la plus vive opposition; mais le fondateur vint en personne à Paris et apaisa ces difficultés. Jean Quantin lui-même accepta la qualité de procureur du nouvel ordre, et logea et nourrit dans sa maison les religieux jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un lieu convenable à leur installation. Anne de Bretagne leur fit don de bâtiments et de terrains contigus, situés en la paroisse de Chaillot, à charge de continuer la construction d'un monastère déjà commencé en cet endroit, sous le titre de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, puis elle posa la première pierre de l'église ou furent inhumés plusieurs membres de la famille d'Ormesson et Josias, comte de Rantzau, seigneur de France. Les *minimes* occupèrent plus tard, dans le bois de Vincennes, un ancien prieuré de l'ordre de Grammont. En 1609, Olivier Chaillon, chanoine de Notre-Dame, entra dans l'ordre des *minimes* et lui abandonna tous ses biens. Les *minimes* employèrent les fonds provenant de cette donation à fonder un établissement à Paris. Ils acquirent pour cet objet une partie des jardins de l'ancien palais des Tournelles et élevèrent à la hâte quelques bâtiments. Bientôt Marie de Médicis vint à leur aide; elle fit rembourser aux *minimes* la somme qu'ils avaient payée

pour leur acquisition, et ses libéralités jointes à celles de quelques grands personnages mirent ces religieux à même de faire construire leur couvent. La première pierre de l'église fut posée le 11 septembre 1611; mais cet édifice ne fut dédié que le 29 août 1679. Le portail avait été élevé par François Mansart, et c'est le dernier ouvrage de ce grand architecte. Quelques grands personnages étaient ensevelis dans cette église. Le couvent des *Minimes* de la place Royale ayant été supprimé en 1790, ses bâtiments furent transformés en casernes; l'église fut démolie en 1798, pour prolonger la rue de la Chaussée-des-Minimes. A la fin du siècle dernier, les *minimes* possédaient 164 couvents en France; ils avaient de nombreux établissements dans toutes les contrées catholiques, et pendant un certain temps ils ne comptaient pas moins de 450 maisons. Cet ordre ne possède plus aujourd'hui qu'un petit nombre de couvents en Italie.

A la tête de l'ordre des *minimes*, dont la maison mère est à Rome, se trouve un général, et à la tête de chaque maison est un supérieur nommé correcteur. Les religieux sont vêtus d'une robe d'étoffe commune, en laine noire non teinte, qui tombe jusqu'à la cheville. Ils ont tous les privilèges des ordres mendiants et ont pour principal objet la pénitence, l'humilité et l'amendement. Jadis leur règle était des plus austères. Non-seulement la viande leur était interdite, mais ils ne pouvaient manger « d'aucune chose qui tire son origine de la chair »; les œufs, le beurre, le fromage, le lait et tout ce qui est composé avec du laitage leur étaient complètement défendus. Il n'était fait exception à cette règle que dans le cas de maladies très-graves, et alors le malade était conduit dans une infirmerie extérieure, afin que le cloître ne fût pas souillé par la présence d'aliments interdits. Le jeûne et le silence étaient exactement observés. L'ordre avait pour devise le mot *humilitas*.

Un ordre de religieux *minimes* prit naissance en Espagne en 1495, et fonda, par la suite, quelques maisons en Italie et en France. Il y avait aussi un tiers ordre des *minimes* fondé par saint François de Paule, pour les personnes qui vivent dans le monde. Quelques historiens religieux assurent que les rois de France Louis XI, Charles VIII et Louis XII, qui, en toute circonstance, se montrèrent favorables aux *minimes*, étaient affiliés à ce tiers ordre.

— Mus. Dans la musique grecque, on appelait intervalle *minime* celui qui était plus petit que l'intervalle mineur de même espèce; le demi-ton *minime* faisait la différence du demi-ton maxime au demi-ton moyen, dans le rapport de 125 à 128.

Dans la musique du moyen âge, la *minime* était une figure de note, qui avait la forme et la valeur de la note blanche moderne. Le premier emploi de cette note nommée *minime* était dû à Philippe de Vitry (*Philippus de Vitriaco*), qui mourut en 1361. Avec la fin du xiv^e siècle apparurent les *semi-minimes*, dont on a le premier exemple dans un manuscrit d'où M. Fétis a tiré divers morceaux du fameux trouvère Adam de la Hale, surnommé le Bossu d'Arras, qui était au service du comte de Provence.

MINIMER v. a. ou tr. (mi-ni-mé — rad. *minime*). Réduire au minimum : *Minimer le poids d'un moteur*. (Brüll.)

MINIMESSE s. f. (mi-ni-mè-se — f. de *minime*). Hist. relig. Religieuse de l'ordre de Saint-François de Paule : *Il y avait autrefois à Abbeville un couvent de MINIMESSES*. (Girault.)

MINIMITÉ s. f. (mi-ni-mi-té — rad. *minime*). Caractère de ce qui est minime : *La MINIMITÉ d'un bénéfice*.

MINIMUM s. m. (mi-ni-momm — mot lat. signif. la plus petite chose). Dernier degré possible de la valeur ou de la quantité considérée : *Le minimum de la vitesse de la terre correspond à un maximum de sa distance au soleil*. *Le monothéisme est le fruit d'une race qui a peu de besoins religieux : c'est comme le minimum de religion*. (Renan.)

— Mathém. *Minimum d'une fonction*. Valeur moindre que toutes celles que prendrait cette fonction pour des valeurs infiniment voisines; des variables dont dépend la fonction. La théorie des *minimums* est inséparable de celle des *maximums*, à laquelle nous renvoyons. V. MAXIMUM.

— Jurispr. Peine la plus faible qui puisse être appliquée dans un cas déterminé : *Il a été condamné au minimum de l'amende*. *On lui a appliqué le minimum de la peine*.

— Loc. adv. Au minimum. Pour le moins : *La planche doit avoir au minimum cinq centimètres d'épaisseur*. *Un homme a besoin de huit à dix mètres, au minimum de six mètres cubes d'air par heure*. (L. Cruveilhier.)

MINISINCK, bourg et circonscription communale des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 80 kilom N.-O. de la ville de ce nom; 4,800 hab. Commerce de bois et céréales.

MINISTÈRE s. m. (mi-ni-stè-re — lat. *ministerium*, de *ministrare*, fournir). Emploi, fonction, charge dont une personne est revêtue : *Remplir les devoirs de son MINISTÈRE*. *Abuser de son MINISTÈRE*. *Ministère ecclésiastique*. Une gaieté douce tempérée en l'é-

nelon la dignité de son MINISTÈRE. (Laharpe.) *Il n'y a pas de MINISTÈRE aussi important que celui du juge*. (Royer-Collard.)

— Intervention, entremise, concours : *Se servir du MINISTÈRE de quelqu'un*. *Avoir recours au MINISTÈRE d'un ami*. « Se dit particulièrement de l'intervention légale d'un officier public : *Le MINISTÈRE d'un avoué*. *Donner congé par MINISTÈRE d'huissier*.

— Charge de ministre faisant partie du gouvernement d'un Etat : *Etre appelé au MINISTÈRE*. *Accepter le MINISTÈRE des finances*. *Tous ou presque tous mes amis ont passé au MINISTÈRE : j'en ai même encore un ou deux qui restent suspendus à ce mât de cocagne*. (Beranger.) *Rits a pu accuser Mosarini d'avoir porté le fléau jusqu'en la MISÈRE*. (Sainte-Beuve.) *L'exercice des fonctions de ministre ; durée de ces fonctions :*

« Il gît le fameux Chamillard, Don roi le premier ministre ; Il fut un héros au billard. »

Un zéro dans le ministre. ***

« Hôtel d'un ministre : *Il y avait fêle au MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce*. *Il est d'usage, dans tous les MINISTÈRES, d'avoir chaque semaine un jour de réception*. (Mme Romain.) « Hôtel où sont situés les bureaux d'une administration ministérielle : *Aller au MINISTÈRE de la guerre pour consulter les archives*. « Cabinet, corps des ministres qui composent le gouvernement d'un Etat : *Former un MINISTÈRE*. *Accepter la démission du MINISTÈRE*. *Voter contre le MINISTÈRE*. *L'industrie de la nation répare les balourdises du MINISTÈRE*. (Volt.) *La liberté de la presse est une vraie peste ; vite des censeurs ! Sauvons... qui ?* *roi ? bagatelle ! le MINISTÈRE*. (Chateaub.) *Laissiez vingt-quatre heures à une Parisienne aux abois, elle bouleverserait un MINISTÈRE*. (Béranger.) « Ensemble des employés d'un département ministériel : *C'est un employé du MINISTÈRE des finances*.

— *Ministère des autels*, Sacerdotes, fonction du prêtre.

— *Ministère de la parole*, Fonction de prédicateur.

— Jurispr. *Ministère public*, Magistrature représentant la société comme demanderesse, veillant au maintien de la loi publique et requérant l'exécution des lois : *Le MINISTÈRE public a interjeté appel de ce jugement*. *En matière politique, la subordination du MINISTÈRE public est complète*. (Guizot.)

— Syn. *Ministère, charge, emploi, etc.* V. CHARGE.

— **Encycl.** Polit. Un *ministère* est l'ensemble des attributions confiées à un ministre. Le ministre est l'un des plus hauts fonctionnaires de l'Etat. Il est sous l'autorité immédiate du chef du gouvernement; ses fonctions sont à la fois politiques et administratives. L'ensemble des *ministères* forme ce qu'on appelle l'administration centrale; en France, les *ministères* sont placés à Paris; toutefois, depuis le mois de mars 1871, certains services ont été détachés et établis à Versailles, auprès de l'Assemblée. Ils comptent près de six mille employés de tout grade. Chacun des *ministères* a sous ses ordres : un secrétaire général, un ou plusieurs directeurs généraux, un chef de cabinet, des directeurs ou chefs de division, des sous-directeurs, des chefs de bureau, des sous-chefs et des employés; les employés se divisent en rédacteurs, chargés de rédiger les décisions, les circulaires, les rapports au chef de l'Etat, les avis sur les pouvoirs devant le conseil d'Etat, la cour de cassation, la cour des comptes, etc. et en expéditionnaires, qui copient le travail exécuté par les rédacteurs. Dans plusieurs *ministères* travaillent, sous le nom d'attachés, des employés que leur instruction spéciale destine aux hautes fonctions de l'administration.

Dans l'antiquité, il existait des fonctionnaires remplissant le rôle qui appartient aux *ministères* dans les Etats modernes. Il est hors de doute que les rois des premières dynasties égyptiennes se déchargeaient quelquefois d'une partie de leur autorité sur de grands officiers auxquels la tradition donne le nom de ministres. La Bible attribue à Joseph, fils de Jacob, le titre de premier ministre du roi Pharaon. Il en était de même dans les grands empires asiatiques; Aman fut premier ministre d'Assuérus; mais le titre de premier ministre, tel qu'il fut compris dans les temps antiques et sous les anciennes monarchies, comportait un sens tout différent de celui qui appartient au mot *ministre* dans le langage politique moderne (v. MINISTRE). A Athènes, à Sparte, dans la Rome républicaine, chaque classe de magistrats possédait une part du pouvoir exécutif, ou, pour mieux dire, le pouvoir exécutif passait de main en main, au gré des mouvements populaires; il n'y eut d'officiers publics même impossible de le suivre dans ces oscillations et dans les morcellements presque infinis que lui imposait le système politique des républiques antiques. Peut-on donner le nom de ministres aux favoris qui, sous l'empire romain, exerçaient avec l'empereur, et souvent plus que l'empereur lui-même, l'autorité suprême ? Les fonctionnaires institués après l'établissement de l'empire pour l'expédition des affaires ne furent-ils pas plutôt des officiers de la maison de l'empereur que de véritables ministres ? Leur pouvoir augmentait ou diminuait suivant la volonté du maître ;

d'ailleurs, l'immensité de l'empire et la difficulté des communications s'opposaient à la création de ce qu'on appelle, de nos jours, des départements ministériels. Les rois mérovingiens prirent en grande partie la vieille forme administrative de la société romaine; comme les empereurs romains, ils eurent des familiers, des conseillers, sans attributions définies, mais qui exercèrent quelquefois une grande influence sur les affaires publiques; parmi ces conseillers, nous citerons saint Eloi, le plus célèbre de tous. Ce serait amoindrir la situation toute-puissante des maires du palais que de les assimiler à des ministres. Nous devons noter que, sous la première race, l'administration de la justice était tout spécialement attribuée à un haut fonctionnaire qui avait le titre de grand référendaire. Pépin et Charlemagne gouvernèrent par eux-mêmes. Le grand empereur, dont l'activité embrassait tous les détails de l'administration, les plus infimes comme les plus élevés, eut des amis et des confidents; mais il ne délégua jamais son autorité à des ministres. On sait que la seconde race tomba dans la tutelle des seigneurs féodaux.

Les premiers rois de la troisième race instituèrent un conseil qui prit le nom de conseil du roi, de parlement, de cour plénière. Ce conseil, dont faisaient partie les grands officiers de la couronne, réglait toutes les affaires politiques ou administratives. Quand une décision était prise, son exécution appartenait au chancelier et aux quatre grands officiers du palais: *ministériels palatii domini*, ou *ministériels domini regis*. Le chancelier préparait les actes et y apposait le sceau royal qu'il portait suspendu à son cou; il présidait le conseil et dirigeait la haute administration; un personnel assez nombreux de notaires l'aidait dans les fonctions de sa charge. Les quatre grands officiers, le sénéchal, le bouteiller, le connétable, le grand chambrier, apposaient leurs noms, comme témoins, au bas des chartes royales. Le sénéchal était chef de la justice; il présidait au nom du roi la cour de justice, composée des vassaux immédiats de la couronne; il administrait les finances dans l'intérieur des maisons royales. Les fonctions de grand sénéchal furent supprimées par Philippe-Auguste. Dès le temps de Philippe-Auguste, le connétable commandait en chef l'armée du roi; le bouteiller avait l'administration du trésor royal; enfin, l'intendance de la maison du roi appartenait au grand chambrier. A la fin du XIII^e siècle, ces grands officiers étaient devenus de véritables ministres; les services domestiques dont ils avaient tiré leurs noms passèrent en d'autres mains, et ils restèrent les chefs de l'administration royale. Des secrétaires particuliers, qu'on appelait *clercs du secret*, étaient attachés à la personne du roi; sous saint Louis, il y avait trois de ces secrétaires; telle fut l'origine des secrétaires d'Etat.

Le chancelier, qui promulguait les lois, était président du conseil. Par la suite, il devint aussi le chef de la justice; souvent il exerça les fonctions de garde des sceaux. Après l'invention de l'imprimerie, la surveillance de la presse et la censure des livres lui appartenaient. Si l'on excepte le connétable, qui garda ses attributions jusqu'au règne de Louis XIII, les grands officiers de la couronne furent réduits de bonne heure à un rôle subalterne; le pouvoir administratif supérieur passa de leurs mains dans celles des secrétaires d'Etat. Dans l'origine, les notaires *clercs du secret*, qu'il faut distinguer des notaires attachés au chancelier, étaient chargés de rédiger et d'expédier les lettres des affaires secrètes; leurs attributions s'étendirent bientôt; Charles VIII éleva les fonctions de ses secrétaires en les déclarant égaux aux barons, et promus de droit à la chevalerie. François I^{er} et Henri II firent à quatre le nombre de ces officiers et leur donnèrent le titre de *notaires secrétaires d'Etat et des finances*. Ces secrétaires étaient de service, à tour de rôle, pour l'expédition des affaires et des ordonnances, qu'ils contre-signaient depuis Louis XII; ils partageaient entre eux la surveillance administrative des provinces du royaume et la direction des affaires extérieures. La division de leurs attributions était purement géographique; Henri II voulut modifier cet état de choses; par ordonnances de 1588 et de 1589, il assigna à chacun des secrétaires d'Etat des attributions spéciales; mais les troubles qui éclatèrent à cette époque paralysèrent l'effet de toutes les réformes. Au commencement du XVII^e siècle, les secrétaires d'Etat devinrent de véritables chefs de gouvernement; en 1619, on organisa le ministère de la maison du roi, et on mit à sa tête le premier des secrétaires d'Etat; en 1626, Richelieu réunit dans un même département les affaires extérieures; après l'abolition de la charge de connétable, il confia la direction de toutes les affaires de la guerre au troisième secrétaire d'Etat.

Sous le règne de Louis XIV, les quatre charges de secrétaire d'Etat furent conservées; le premier des secrétaires eut le département des affaires extérieures; le second, la maison du roi et le clergé; le troisième, la guerre; le quatrième, les affaires de la religion réformée, tantôt la marine. Les services financiers étaient administrés par un contrôleur général, et les

services judiciaires par le chancelier de France. Il n'existait entre ces six grands fonctionnaires aucune solidarité; leur pouvoir n'était pas aussi étendu que celui des ministres actuels; ils n'exerçaient jamais qu'une initiative indirecte; leur autorité tenait uniquement à ce qu'ils représentaient le roi. Du reste, Louis XIV combla ses secrétaires d'Etat d'honneurs et de distinctions, à la grande jalousie de la haute noblesse. Tous les quinze jours, il se tenait, en présence du roi, un conseil des décrets où l'on réglait toutes les affaires relatives à l'administration du royaume. Ces décisions, prises en commun, maintenaient au moins l'unité administrative. Un profond secret couvrait toutes les affaires; Louis XIV l'imposait comme une des premières conditions du gouvernement.

La minorité de Louis XV amena une tentative d'organisation nouvelle; à l'instigation de Saint-Simon, le régent supprima les grandes charges et leur substitua d'abord six, puis sept conseils spéciaux subordonnés au conseil de régence; ces conseils, composés de dix personnes chacun, devaient remplir les fonctions des ministres; c'étaient: les conseils de conscience, des affaires étrangères, de la guerre, des finances, de la marine, des affaires du dedans du royaume, du commerce. Cet essai ne réussit pas; le défaut d'unité de direction amena dans l'expédition des affaires des lenteurs fâcheuses. En 1718, sur l'initiative du parlement et d'après l'avis du cardinal Dubois, on revint à l'ancienne organisation. Un cinquième secrétaire d'Etat fut créé vers la fin du XVIII^e siècle pour diriger les affaires industrielles et commerciales. Ainsi, sous l'ancienne monarchie, les secrétaires d'Etat étaient les véritables ministres. Quand ils faisaient partie du conseil du roi, ils prenaient le titre de ministres secrétaires d'Etat. Quant aux ministres d'Etat proprement dits, ils faisaient partie du conseil du roi, mais ne remplissaient pas de fonctions actives.

L'Assemblée constituante introduisit des changements radicaux dans la constitution des ministères. Par la loi du 25 mai 1791, elle déclara les ministres responsables et décida que le maniement des fonds de l'Etat ne dépendrait ni des ministres ni du roi, mais qu'il serait confié à des commissaires relevant directement de l'Assemblée nationale et placés sous la surveillance du comité de finances. La même loi créait six départements ministériels: la justice, l'intérieur, les contributions publiques, la guerre, la marine et les colonies, les affaires étrangères. Les ministres ne pouvaient être choisis parmi les membres de l'Assemblée nationale; le roi seul avait le droit de les nommer et de les révoquer. Après le 10 août, la Convention nationale transforma le ministère en conseil exécutif provisoire, nommé par elle et révocable à volonté. Un décret du 1^{er} avril 1794 remplaça les ministres par douze commissions exécutives composées chacune de trente-deux membres, et qui étaient surveillées et dirigées par le comité de Salut public. La constitution de l'an III rétablit les six départements établis par la Constituante, en substituant toutefois le titre de *ministère des finances* à celui de *ministère des contributions publiques*. En 1796 fut créé un *ministère de la police générale*. Sous le Consulat, en 1802, le département des finances fut divisé en deux ministères: le *ministère des finances*, chargé de l'assiette et du recouvrement des impôts, et le *ministère du Trésor public*, exclusivement chargé des dépenses. Le *ministère de la guerre* forma aussi deux départements: la *guerre proprement dite*, c'est-à-dire le personnel, et l'*administration de la guerre*, c'est-à-dire le matériel. Enfin, le *ministère de la police* fut supprimé en 1802.

L'Empire rétablit, en 1804, le *ministère de la police générale*. On compta sous ce gouvernement onze ministères: l'intérieur, les relations extérieures, la guerre, le matériel de la guerre, les finances, le Trésor public, la marine, la justice, les cultes, la police générale et enfin le *ministère du commerce et des manufactures*, établi en 1812.

Les ministres du régime impérial, agissant sans indépendance, ne pouvaient être assujettis qu'à un semblant de responsabilité; avec la charte de 1814, le principe de la responsabilité ministérielle fut plus sérieusement appliqué; sous la Restauration, les ministères subirent diverses transformations. En 1814, les deux départements des finances et du Trésor furent réunis en un seul *ministère*; il en fut de même des deux départements de la guerre et de l'administration de la guerre; la même année, le *ministère d'Etat* et le *ministère du commerce* furent supprimés; le *ministère de la police générale* eut le même sort en 1818. En 1820 fut créé le *ministère de l'instruction publique*, à la tête duquel fut placé le grand maître de l'Université. Le département de l'instruction publique, réuni en 1824 au *ministère des cultes*, appelé alors *des affaires ecclésiastiques*, séparé momentanément en 1828, y fut réuni de nouveau en 1829; le gouvernement de juillet le rendit indépendant, en remettant la direction des cultes au ministre de la justice. En 1831, l'ancien *ministère du commerce* fut reconstitué sous le titre de *ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics*. Les travaux publics fournirent un

département spécial en 1839. La révolution de 1848 transporta la direction des cultes du *ministère de la justice* au *ministère de l'instruction publique*. Le principe de la responsabilité ministérielle, en vigueur depuis 1814, cessa d'être appliqué lors du rétablissement de l'Empire. La constitution de 1852 plaça les ministres sous la dépendance exclusive du chef de l'Etat et attribua à ce dernier seul la responsabilité. L'article 13 de la constitution était ainsi conçu: « Les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du gouvernement; il n'y a point de solidarité entre eux; ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat. » Le décret du 22 janvier 1852 rétablit le *ministère d'Etat*, qui bientôt réunit dans ses attributions la maison de l'empereur; le même décret du 22 janvier créa le *ministère de la police* et réunit au *ministère de l'intérieur* le département de l'agriculture et du commerce. Bientôt le *ministère de l'agriculture* fut supprimé, et l'agriculture et le commerce furent réunis en un seul département avec les travaux publics. Le *ministère de l'Algérie et des colonies*, institué par un décret du 14 juin 1858, fut supprimé par le décret du 24 novembre 1860. En même temps, ce décret séparait le *ministère d'Etat* de celui de la maison de l'empereur, et instituait deux ministres sans portefeuille chargés de représenter, conjointement avec le président du conseil d'Etat, le gouvernement devant les deux Chambres. Le décret du 23 juin 1863 plaça l'administration des cultes dans les attributions du *ministère de la justice* et substitua aux deux ministres sans portefeuille « le ministre d'Etat, déchargé de toutes attributions administratives, dans le but d'organiser plus solidement la représentation gouvernementale devant les Chambres, sans s'écarter de l'esprit de la constitution. » Vers la même époque, le président du conseil d'Etat reprit le titre de ministre sans portefeuille. Lors de la formation du cabinet Ollivier, le 3 janvier 1870, on créa un nouveau *ministère*, celui des beaux-arts, qui fut supprimé au mois d'août suivant. Au moment de la chute de l'Empire, les services publics étaient centralisés dans dix ministères: 1^o le *ministère d'Etat*; 2^o le *ministère de la maison de l'empereur* et des beaux-arts; 3^o le *ministère de la justice* et des cultes; 4^o le *ministère des affaires étrangères*; 5^o le *ministère de l'instruction publique*; 6^o le *ministère de l'intérieur*; 7^o le *ministère des finances*; 8^o le *ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics*; 9^o le *ministère de la marine et des colonies*; 10^o le *ministère de la guerre*. Après la révolution du 4 septembre 1870, le nombre des ministères fut réduit à neuf, savoir: l'intérieur, les finances, la justice, l'instruction publique et les cultes, l'agriculture et le commerce, les travaux publics, les affaires étrangères, la guerre et la marine. Un décret du 19 mai 1873 fit des cultes un ministère à part; mais, le 24 du même mois, M. Thiers ayant été renversé, ce décret fut rapporté et les cultes rattachés à l'instruction publique.

Nous ne nous étendons pas sur les divers ministères, chacun d'eux ayant dans ce dictionnaire son article spécial.

Il nous reste maintenant à donner des indications rapides sur la composition et les attributions des départements ministériels des principaux Etats du continent, en insistant particulièrement sur les institutions anglaises. L'origine du cabinet anglais remonte au XVI^e siècle. Suivant le savant Macaulay (*Histoire d'Angleterre*), « des premiers temps, les rois d'Angleterre avaient des assistants par un conseil privé, auquel la loi assignait divers devoirs et diverses fonctions de grande importance. Pendant plusieurs siècles, ce conseil délibéra sur les affaires les plus graves et les plus délicates; mais graduellement son caractère changea. Il devint trop nombreux pour le secret des affaires. Le rang de conseiller privé était souvent accordé comme distinction honorifique à des hommes auxquels on ne confiait rien et dont on ne demandait jamais l'opinion. Le souverain, dans les occasions les plus importantes, prenait l'avis d'un petit groupe de ministres dirigeants. Mais ce ne fut qu'après la Restauration que ce conseil intime commença à attirer l'attention générale. Longtemps encore, les hommes les plus remarquables du royaume regardèrent le cabinet comme un conseil inconstitutionnel et dangereux. Néanmoins, il devint de plus en plus important. Enfin, il tira à lui la plus grande partie du pouvoir exécutif, s'en empara, et, depuis plusieurs générations, il est regardé comme une partie essentielle de notre organisation politique. C'est du règne de Guillaume III que date la formation du *ministère* tel qu'il est encore constitué aujourd'hui; dès cette époque, comme de nos jours, les ministres anglais sont des personnages possédant une grande influence sur la nation, couvrant le souverain de leur autorité et de leur responsabilité, et acceptant le pouvoir pour faire triompher les principes politiques dont ils sont les défenseurs. Tandis qu'en France les ministres furent, dans le début, de simples commis d'administration, complètement placés dans la main du roi, en Angleterre, dès l'origine, les ministres appartenaient à la haute noblesse du pays. Suivant l'ancien usage, c'est au

nom du conseil privé que toutes les ordonnances sont promulguées. Le cabinet anglais se compose de quinze membres, qui sont: 1^o le premier lord de la trésorerie, chef du cabinet et premier ministre; 2^o le chancelier de l'Echiquier, spécialement chargé de l'élaboration du budget et de l'administration des finances; 3^o le lord chancelier, chef des corps judiciaires et premier juge de la cour de la chancellerie; 4^o le lord président du conseil; 5^o le lord du sceau privé; 6^o le secrétaire d'Etat de l'intérieur; 7^o le secrétaire d'Etat des affaires extérieures; 8^o le secrétaire d'Etat des colonies; 9^o le secrétaire d'Etat de la guerre; 10^o le secrétaire d'Etat des Indes; 11^o le premier lord de l'amirauté; 12^o le maître général des postes; 13^o le chancelier du duc de Lancastre; 14^o le président du bureau du commerce; 15^o le président du bureau de la loi des pauvres.

Le lord président du conseil, le lord du sceau privé et le chancelier du duc de Lancastre sont de hauts fonctionnaires de l'ordre de ceux qu'on désigne en France sous le nom de ministres sans portefeuille. Le bureau du commerce et le bureau de la loi des pauvres ont une organisation toute spéciale; ce sont des conseils exécutifs qui possèdent une indépendance à peu près absolue, et dont les présidents sont membres du cabinet. De même la direction des affaires de la marine est confiée à un comité de sept lords commissaires, dont le premier seul est membre du cabinet. L'enseignement jouissant en Angleterre de la plus complète liberté et ne dépendant en aucune manière du gouvernement, il n'y a pas de département de l'instruction publique dans le *ministère* anglais.

Les départements ministériels de la plupart des Etats de l'Europe ne diffèrent du *ministère* français que par des détails d'attributions. L'Etat qui s'écarte le plus de la forme française est la Suède; tous les services, à l'exception de ceux de la justice et des affaires étrangères, qui sont dirigés par des ministres, sont conduits par des comités ou collèges, directement placés sous la surveillance des états, et ayant à leur tête un conseiller d'Etat. Ces collèges sont ceux de la guerre, de l'amirauté, de la chancellerie, de la Chambre (perception des impôts), d'Etat (cour des comptes), des mines, de la révision de la Chambre (contentieux administratif), et de la médecine (police sanitaire).

Dans les autres Etats européens, on retrouve partout cinq départements bien distincts; ce sont: l'intérieur, les finances, la justice, la guerre et les affaires étrangères. Nous n'avons donc à nous occuper, dans la rapide énumération qui suit, que des services dont l'organisation diffère le plus du système français.

— *Autriche*. On trouve en Autriche un *ministère d'Etat*, revêtu d'attributions très-étendues; ce haut fonctionnaire est chargé des rapports du chef de l'Etat avec les corps de la représentation politique, de l'administration intérieure, de l'instruction publique et des cultes. La marine forme un *ministère* spécial. L'agriculture, le commerce et les travaux publics sont réunis en un seul département. La direction de la police forme un *ministère*.

— *Belgique*. Le titre de ministre d'Etat existe dans ce pays, mais c'est un titre purement honorifique, accordé à d'anciens ministres ou hauts fonctionnaires, et ne donnant même pas droit d'entrée au conseil des ministres. L'instruction publique dépend du *ministère de l'intérieur*. Les travaux publics forment un département indépendant. Le commerce est placé dans les attributions du ministre des affaires étrangères. Le roi a recours au ministre de l'intérieur. La police et les cultes sont réunis au *ministère de la justice*.

— *Espagne*. Le ministre des affaires étrangères porte le titre de ministre d'Etat. La marine et les colonies forment deux départements isolés. L'agriculture, le commerce et les travaux publics sont réunis en un seul département, dans les attributions duquel rentre aussi l'instruction. Les cultes dépendent du *ministère de la justice*.

— *Hollande*. Comme en Belgique, le titre de ministre d'Etat est simplement honorifique. La marine forme un département isolé, et le *ministère des colonies* est indépendant de la marine. Le culte réformé dépend de la justice, et le culte catholique des affaires étrangères.

— *Italie*. La marine forme un département spécial. L'instruction publique est isolée de tout autre service. L'agriculture, le commerce et les travaux publics constituent deux départements indépendants. La police est réunie au *ministère de l'intérieur*, les cultes au *ministère de la justice*.

— *Portugal*. La marine et les colonies forment deux départements indépendants. L'instruction publique et la police dépendent du *ministère de l'intérieur*. L'agriculture, le commerce et les travaux publics sont réunis. Les cultes dépendent de la justice.

— *Prusse*. La direction de la marine dépend du *ministère de la guerre*. L'instruction publique et les cultes sont réunis. L'agriculture, le commerce et les travaux publics forment deux départements. Ajoutons que, par suite du rétablissement de l'empire germanique en faveur du roi de Prusse (18 jan-

vier 1871), diverses modifications ont dû être apportées à l'administration centrale, et qu'il a été créé notamment dans ce pays un ministère particulier à la tête duquel se trouve le chancelier de l'Empire.

— **Russie.** Un département spécial existe pour la marine. L'instruction publique forme un département indépendant. L'industrie et le commerce dépendent du ministère des finances. L'agriculture ressortit au ministère du domaine. Les travaux publics sont isolés. La police et les cultes étrangers se rattachent au ministère de l'intérieur.

— **Jurisp.** Le ministère public représente la loi, qu'il est chargé de faire respecter et exécuter. C'est une des grandes institutions des temps modernes. Autrefois, dans l'antiquité et au moyen âge, comme nous allons le voir, on n'avait cru avoir raison des crimes et des délits qu'en encourageant ce qu'on avait appelé la classe des délateurs, chargés de dénoncer aux pouvoirs compétents les coupables, et trop souvent aussi ceux qui ne l'étaient pas. Mais bientôt, avec le progrès des idées et de la jurisprudence, et dès le xiv^e siècle, naquit cette belle et utile institution du *ministère public*, qui, selon Portalis, « a préservé nos gouvernements modernes de cette foule de délateurs devenus le fléau des familles et de l'Etat sous les empires de l'ancienne Rome; qui, sur tous les divers points d'un vaste empire, donne un organe à la loi, un régulateur à la jurisprudence, un appui consolant à la faiblesse opprimée, un accusateur redoutable aux méchants, une sauvegarde à l'intérêt général, enfin une sorte de représentant au corps entier de la société. » Montesquieu avait déjà pu dire du *ministère public* de son temps : « Nous avons aujourd'hui une loi admirable; c'est celle qui veut que le prince, établi pour faire exécuter les lois, prépose un officier dans chaque tribunal pour poursuivre en son nom les crimes; de sorte que la fonction des délateurs est inconnue parmi nous. Dans les lois de Platon, ceux qui pégnent d'avertir les magistrats, ou de leur donner des secours, doivent être punis. Cela ne conviendrait point aujourd'hui. La partie publique veille pour les citoyens; elle agit, et ils sont tranquilles. » Voyons, d'ailleurs, en quelques mots, l'histoire et la marche de l'institution.

— **Historique.** Dans les sociétés primitives, l'idée d'un *ministère public* n'était et ne pouvait même pas être soupçonnée. La force régnait partout, et chacun se rendait justice comme il le pouvait. Tout au plus se dénonçait-on mutuellement, quand il y avait des juges institués. A Rome, où pourtant la science du droit avait été portée à un degré si élevé, la fonction du *ministère public* était une chose totalement inconnue. Le *procurator Caesaris*, sous l'empire, n'était qu'un officier de la maison du souverain, institué pour la défense de son patrimoine. Les *defensores civitatum*, qu'ils eussent le droit ou le devoir de dénoncer les coupables, comme conséquence de leurs fonctions de police préventive, étaient moins des officiers préposés pour défendre la loi et la société que des magistrats municipaux, institués dans chaque cité pour la défense des intérêts communs et des droits des opprimés.

Le *saion*, dont il est parlé dans les *Capitulares* de Charlemagne, forçait bien les coupables à comparaître devant le juge, et il exécutait bien contre eux les sentences rendues. Mais, ainsi que l'ont fait remarquer MM. Ortolan et Ledeau, dans leur grand ouvrage sur le *Ministère public* (introd., p. 12), cette fonction était plutôt celle d'un huissier chargé de l'exécution des sentences et jugements criminels que celle d'un magistrat représentant le prince. Vraisemblablement l'institution du *ministère public*, tel que nous le comprenons aujourd'hui, date du xiv^e siècle, époque à laquelle les *avocats du roi* et *procurateurs du roi*, nommés pour la défense des intérêts privés du souverain, furent chargés de le représenter dans les causes où la présence du prince était usitée, dès que cette présence fut devenue difficile par l'établissement de plusieurs parlements constituant une magistrature permanente et sédentaire. On trouve dans une ordonnance de Philippe le Bel du 25 mars 1302, art. 15, la preuve de l'existence d'un *procurateur du roi* près les baillages, et on en trouve dans un arrêt de 1314 la preuve de l'existence près les parlements d'un officier du *ministère public*; dans les actes du procès de Robert d'Artois, on lit que ce seigneur fut, en 1329, ajourné devant les pairs à la requête du *procurateur du roi*.

Ces documents sont décisifs, et la date de l'institution demeure fixée. Néanmoins, les attributions de la nouvelle magistrature ne se dégagèrent avec netteté que plus tard dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire. Boutellier, contemporain de sa première institution, nous apprend que la poursuite des délits n'était pas encore, à beaucoup près, de son temps, exclusivement centralisée dans les mains du *ministère public*. Le simple particulier lésé par un délit, ou quelqu'un des siens, pouvait encore se porter accusateur, mais celui de le pouvoir qu'à une condition singulièrement onéreuse, à qui n'était point sans pitié; il devait lui-même garder la prison jusqu'à la solution du procès, et se soumettre ainsi d'avance aux

peines de l'accusation calomnieuse, s'il avait témérairement engagé son action. En outre, et concurrentement avec les officiers du *ministère public*, le juge criminel pouvait prendre d'office l'initiative de la poursuite. Le droit d'action et de poursuite d'une part, et, d'autre part, le droit de jugement en matière criminelle, n'étaient point encore franchement séparés.

Des magistrats portant le titre de *procurer général* et d'*avocat général* furent établis dès le principe au parlement de Paris, où ils ont jeté tant d'éclat sur le *ministère public*; et l'institution fut successivement répandue dans les tribunaux inférieurs, tels que présidiaux, baillages ou sénéchaussées et prévôtés, qui eurent aussi des *procurateurs* « comme étant, dit une ordonnance de Henri II (20 nov. 1553), officiers très-requis et nécessaires pour procurer, conserver et poursuivre les droits de notre domaine, punitions et corrections des crimes et malices qui se commettent tous les jours des délits, faire garder et entretenir nos édits et ordonnances sur le fait de justice et administration politique. » Les justices seigneuriales eurent aussi leurs *procurateurs*, appelés *procurateurs fiscaux*.

Remarquons que, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, il n'y avait point de lien hiérarchique entre les différents officiers du *ministère public*, placés, les uns dans les sièges royaux, les autres dans les justices seigneuriales, quelques-uns près des parlements, d'autres près de chaque siège inférieur. Un point intéressant à noter, c'est que les *avocats généraux*, indépendants des *procurateurs généraux*, avaient seuls le droit de porter la parole, à l'exclusion des *procurateurs généraux*, chargés de la procédure écrite. Le *procurer général*, aidé dans ses fonctions diverses par des substitués, était exclusivement chargé de la poursuite des délits, de la police, de l'exécution des arrêts et de la surveillance des tribunaux. La police, même administrative, faisait partie de ses attributions.

Les *procurateurs du roi* et les *procurateurs fiscaux* avaient aussi, au criminel, la poursuite des délits. Ils pouvaient porter plainte et requérir information sur les faits dénoncés ou parvenus à leur connaissance. Après la création des fonctions de lieutenant criminel, le *procurer du roi* eut le droit de prendre communication, pour le même but, des plaintes adressées directement à ce magistrat instructeur. Ses conclusions ou réquisitions étaient nécessaires, tant avant le rapport de la procédure qu'avant le jugement du procès, dans toute instruction criminelle (ord. de 1670). Mais en aucun cas il ne pouvait procéder autrement que par voie de réquisition. Même en cas de flagrant délit, il ne lui appartenait de faire aucun acte d'instruction ou d'arrestation. C'était une maxime inviolable que le *ministère public* ne pouvait accuser et instruire, pas plus qu'il ne pouvait être à la fois partie poursuivante et juge.

Arrive la Révolution, qui dès 1791 institue des accusateurs publics, dont la nomination est confiée à l'élection des citoyens; et dès lors les commissaires du roi (jusqu'en 1792) n'ont plus qu'à requérir pour la régularité des formes et l'application de la loi. Appelés commissaires nationaux après l'abolition de la royauté, ils perdent leur inamovibilité par la Constitution de l'an III, qui met leurs fonctions à la disposition du Directoire exécutif. Mais l'Empire, avec ses idées centralisatrices, restitue bientôt aux différents organes du *ministère public* les titres qu'ils avaient sous l'ancienne monarchie, et ils prennent le nom de *procurateurs généraux* impériaux et de *procurateurs impériaux* (séances, 23 floréal an XII). Nous arrivons ainsi à l'organisation actuelle du *ministère public*, arrêtée par la loi du 20 avril 1810.

— **Idée et nature du ministère public.** Le *ministère public* a pour fonction principale de rechercher les coupables et de les faire punir. Il est aussi chargé de veiller, dans les différents sièges, à l'exécution de la loi. Le *ministère public* forme ce qu'on appelle la magistrature debout. Près la cour de cassation et les cours d'appel, les fonctions du *ministère public* sont remplies par un *procurer général*, assisté de substitués. Les substitués créés pour le service des audiences des cours d'appel portent le titre d'*avocats généraux*. Ceux qui sont réservés pour le service du parquet prennent le nom de substitués du *procurer général*. Près les tribunaux de première instance, les fonctions du *ministère public* sont exercées par un délégué ou substitut du *procurer général*, qui a le titre de *procurer de la république*, et par des substitués du *procurer de la république* dans les lieux où il est nécessaire d'en établir. Pour être membre du *ministère public* près la cour de cassation, les cours d'appel et les tribunaux de première instance, il faut être licencié en droit et avoir suivi le barreau pendant deux ans. En outre, il faut avoir trente ans accomplis pour être *procurer général*, vingt-cinq ans pour être *avocat général* et *procurer de la république*, et vingt-deux ans pour être substitut de ce dernier.

Les *procurateurs généraux* exercent l'action de la justice criminelle dans toute l'étendue de leur ressort. Ils veillent au maintien de l'ordre dans tous les tribunaux; ils ont la

surveillance de tous les officiers de police judiciaire et officiers ministériels du ressort. Ainsi donc le *procurer général*, dans chaque ressort de cour d'appel, est, si l'on peut parler ainsi, la source d'où procède tout le *ministère public*, dont les divers officiers ne sont que des délégués.

Dans les tribunaux de simple police, présidés par le juge de paix, le commissaire de police fait fonction de *ministère public*. Les tribunaux de commerce n'ont point de *ministère public*.

Le *procurer général* et ses substitués sont nommés par le chef de l'Etat, sous le contre-seing du ministre de la justice, lequel est le chef hiérarchique de tous les officiers du *ministère public*. Mais remarquons bien que l'unité du *ministère public* est purement administrative. Chaque *procurer général* est maître dans son ressort, et le ministre est le chef administratif de tous les *procurers généraux*. Mais dans l'ordre judiciaire, dès qu'il s'agit de conclure et de parler sur une question déterminée, chacun des membres du *ministère public* est indépendant de son chef hiérarchique et n'agit que suivant sa conscience.

Aujourd'hui, comme autrefois, l'indépendance du *ministère public* vis-à-vis des juges est absolue; c'est une garantie essentielle de son institution. L'action du *ministère public* ne peut être provoquée par aucun tribunal; il y aurait, de la part des juges, excès de pouvoir s'ils prescrivait à un *procurer général* d'introduire telle ou telle action. De même, le *ministère public* n'a pas besoin de l'autorisation du tribunal pour faire citer des témoins, interpellé les témoins cités, etc. De même encore il ne peut être censuré par aucun tribunal, qui n'a que le droit d'informer le gouvernement que tel magistrat du parquet s'est écarté de ses devoirs. Il y a excès de pouvoir flagrant de la part d'un tribunal quelconque qui se permet de censurer, imposer ou critiquer la personne ou l'acte d'un officier du *ministère public* (arr. de cour de cassation du 1^{er} juin 1839). Conséquemment les expressions dont s'est servi un organe du *ministère public*, dans un de ses réquisitoires, soit écrit, soit oral, ne peuvent être relevées, comme injurieuses, par le juge, pas plus que par la partie, et il n'en peut être donné acte, même du consentement de ce magistrat. Et dans aucun cas, quel que soit le peu de fondement de l'action, le *ministère public* ne peut être condamné aux dépens comme un plaideur téméraire. Ces prérogatives, quelque peu exorbitantes, sont une des conséquences de l'idée que le *ministère public*, étant un démembré d'une délégation de la souveraineté, doit participer de l'infailibilité fictive de cette dernière. C'est évidemment là une idée qui fait son temps. Le *ministère public* est et doit être un pouvoir public se mouvant dans son indépendance particulière, mais responsable, comme devront l'être un jour tous les autres pouvoirs, de ses fautes et de ses excès.

Voyons maintenant quelles sont ses attributions au criminel et au civil, c'est-à-dire devant la juridiction criminelle et civile.

— **Attributions criminelles.** Elles peuvent se diviser en quatre grades classes, qui embrassent : 1^o la police judiciaire, ou la recherche des crimes et des délits; 2^o l'action publique, ou la poursuite des faits punissables; 3^o le droit de requérir ou de conclure, comme organe de la loi, dans toutes les juridictions respectives; 4^o l'exécution des jugements et la partie administrative de la justice.

1^{er}. **Police judiciaire.** Elle comprend, d'une part, la recherche des crimes et des délits; d'autre part, l'instruction (par le magistrat instructeur) de ces mêmes crimes et délits. C'est par le *procurer général*, et sous l'autorité de la cour d'appel, que s'exerce devant le ressort la police judiciaire. Des dénonciations et plaintes peuvent lui être adressées directement, soit par la cour à laquelle il appartient, soit par un fonctionnaire public, soit par un simple citoyen. Les *procurers de la république* sont tenus, aussitôt que les délits parviennent à leur connaissance, d'en donner avis au *procurer général* près la cour d'appel et d'exécuter ses ordres relativement à tous actes de police judiciaire. C'est particulièrement aux *procurers de la république* que la loi confie la recherche de tous les délits dont la connaissance appartient aux tribunaux correctionnels ou aux cours d'assises, de même que les commissaires de police, les maires et adjoints sont chargés de rechercher les contraventions de police. Ils ont, à cet effet, des auxiliaires répandus partout, depuis le substitut et le juge d'instruction jusqu'au garde champêtre. (V. le code d'instruct. crim., art. 8 et suiv.) Le *procurer de la république* du lieu du crime ou du délit, celui de la résidence du prévenu, et celui du lieu où le prévenu pourra être trouvé, sont également compétents pour mettre en marche l'action publique. Les pouvoirs du *ministère public*, relativement à la police judiciaire, sont plus ou moins étendus, suivant les circonstances. Au cas de flagrant délit, ou de réquisition d'un chef de maison, le *procurer de la république*, peut, lui-même, ou par ses substitués ou de ses auxiliaires, autres cependant que les gardes champêtres et forestiers, peut, non-

seulement constater le corps du délit, mais faire certains actes d'instruction, ordonner des arrestations, effectuer des perquisitions et saisies, etc. (Code d'instruct. crim., art. 32 et suiv.) Dans tout autre cas, il ne peut que recevoir les dénonciations et requérir le juge d'instruction d'ordonner qu'il soit informé. Mais toujours l'instruction faite par le juge instructeur a besoin du concours du *procurer de la république*, et doit lui être communiquée, pour que ce dernier requière ce que de droit.

II. **Action publique.** Les *procurers généraux* exercent l'action de la justice criminelle dans toute l'étendue de leur ressort; leurs substitués n'ont l'exercice de cette action que sous leur surveillance et leur direction. Ils ont la plénitude de l'action publique, qu'ils exercent par eux ou par les autres fonctionnaires du *ministère public*. Cette action s'étend sur tous les crimes, sur tous les délits et même sur les simples contraventions de police, commis dans le ressort de la cour d'appel. Les *procurers de la république*, quoique qualifiés de substitués du *procurer général*, ont aussi la plénitude de l'action publique pour la poursuite des crimes et délits commis dans l'étendue de leur ressort (l'arrondissement), en ce sens que si le *procurer général* ne peut les charger d'agir, ils n'ont pas besoin néanmoins d'une délégation de sa part, car ils tiennent de la loi même (art. 22, code d'instruct. crim.), personnellement et directement, cette délégation de l'action publique. Mais remarquons bien qu'ils ne peuvent poursuivre d'eux-mêmes qu'aux deux conditions : 1^o d'en référer au *procurer général*; 2^o d'être certains que ce dernier n'a pas refusé d'intenter l'action publique. Il est clair que le *procurer général* est à la fois le chef hiérarchique du *procurer de la république* et le dépositaire de l'action publique au dessus de ce dernier dans tout le ressort, ce qui fait que l'indépendance du *procurer de la république* n'est pas absolue. A l'égard des contraventions de simple police, l'action publique appartient, également par la délégation de la loi, aux commissaires de police, maires ou adjoints remplissant les fonctions du *ministère public* près les tribunaux de police.

Le ministre de la justice est le chef hiérarchique de tous les officiers du *ministère public*. Mais quelle étroite que soit la dépendance des *procurers généraux*, à cet égard, elle ne lui confère qu'un droit de direction purement administrative, qui n'agit nullement sur la validité des actes rentrant dans la compétence de ses subordonnés; et s'il peut ordonner qu'une poursuite soit intentée, un appel interjeté, un pourvoi formé, aucune loi ne l'autorise à interdire un de ces actes, encore moins à le désavouer. Ses subordonnés, sans doute, peuvent mettre en mouvement l'action publique mal à propos et contrairement aux instructions qu'ils ont reçues; mais les tribunaux n'en sont pas moins valablement saisis, et l'improbation dont le ministre de la justice ou le *procurer général* frapperait les poursuites n'empêcherait pas qu'elles ne suivissent le cours que la loi a tracé à la procédure criminelle.

Il y a des exceptions au principe que le *ministère public* est chargé de la poursuite de tous les crimes, délits et contraventions justiciables des tribunaux ordinaires. Par exemple, il ne peut poursuivre d'office les délits d'adultère, de diffamation, d'injure, etc. Mais, dès que l'action du *ministère public* a été mise en mouvement par la plainte de la partie lésée, la poursuite ne peut plus être arrêtée par le fait de cette partie, si ce n'est en matière d'adultère. (V. code pén., art. 337.) Il ne peut non plus agir d'office pour les contraventions en matière de contributions indirectes ou de douanes. Ici, son action est subordonnée à celle de la régie intéressée. Mais les contraventions postales peuvent être poursuivies par le *ministère public*, parce que, en cette matière, l'amende est en partie une peine. Il en est de même pour les contraventions en matière d'octroi, ainsi que pour les délits forestiers et de pêche fluviale, pour lesquels le *ministère public* exerce l'action publique concurrentement avec les agents forestiers.

III. **Présence et conclusions aux audiences.** Dans toute juridiction répressive, le *ministère public* est obligé de résumer l'affaire et de donner ses conclusions. Cette formalité est tellement substantielle que son inobservation partielle, ou le défaut de constatation de son accomplissement, entraîne la nullité du jugement ou de l'arrêt. Il doit être statué par le tribunal sur chaque des réquisitions du *ministère public*, à peine de nullité du jugement qui aurait omis de prononcer sur un chef de ses réquisitions. Le *ministère public* doit être entendu sur toutes les difficultés soulevées par les conclusions du défenseur. A la cour d'assises, après le verdict du jury, ses réquisitions sont nécessaires pour l'application de la loi.

IV. **Exécution des jugements.** Au *ministère public*, en général, appartient l'exécution des jugements et arrêts statuant sur l'action publique, en toute matière, criminelle, correctionnelle et de police. Il y aurait excès de pouvoir de la part du tribunal qui réglerait la mode d'exécution d'une condamnation pénale que le tribunal a statué sur ce mode. Le *procurer de la république* à la requête

duquel a été rendu un jugement correctionnel a seul qualité pour le faire signifier, et le faire exécuter s'il n'y a point appel. Il n'est pas lié par la disposition du jugement qui fixerait le jour à partir duquel l'emprisonnement prononcé devrait avoir lieu, pas plus qu'il n'a besoin d'une autorisation du tribunal pour surseoir à la mise en liberté prononcée, s'il y a lieu à poursuite nouvelle. Le procureur général auquel un extrait du jugement correctionnel doit être envoyé dans les quinze jours, et qui a le droit d'interjeter appel dans les deux mois, a nécessairement, sur l'exécution, soit du jugement, soit de la décision sur appel qui intervient, un droit de surveillance et de contrôle qui, non écrit dans le code d'instruction criminelle, se trouve virtuellement dans la loi organique de l'investissant d'un pouvoir supérieur. (V. la loi du 20 avril 1810, art. 46.) C'est au procureur général lui-même qu'il appartient de faire exécuter les condamnations prononcées par les cours d'assises. En général, d'ailleurs, le *ministère public* ne doit pourvoir à l'exécution des jugements et arrêts criminels qu'après les délais d'appel ou de recours en cassation, et qu'autant qu'il n'existe aucune des causes de suspension prévues par la loi même, parmi lesquelles on se trouve pas le recours en grâce, si le ministre n'a pas ordonné de surseoir. Le *ministère public* est aussi chargé de poursuivre la liquidation des frais du procès.

Ajoutons enfin que les procureurs de la république doivent envoyer tous les trois mois au procureur général une notice de toutes les affaires criminelles, de police correctionnelle ou de simple police qui seront survenues. A son tour le procureur général doit adresser au ministre de la justice : 1° immédiatement, les jugements et arrêts intervenus dans les affaires les plus graves ; 2° tous les trois mois, un compte rendu indiquant exactement la nature et le résultat des accusations, le domicile, l'âge et l'état d'éducation du condamné, etc. ; 3° tous les ans, un compte général de l'administration criminelle. Et de plus il doit faire exécuter et observer lui-même les prescriptions nouvelles sur la localisation, dans chaque tribunal, des renseignements judiciaires.

— **Attributions civiles.** Nous venons de voir quelles sont les attributions du *ministère public* au criminel. Elles sont de beaucoup les plus importantes. Il nous reste à parler de ses attributions au civil. Les fonctions judiciaires de ses magistrats sont de deux sortes. Tantôt, en effet, ils agissent comme partie principale et par voie d'action, tantôt comme partie jointe et par voie de réquisition. Ils agissent dans le premier cas lorsque, ayant à réclamer directement quelque chose pour la société qu'ils représentent, ils jouent au procès le rôle d'un plaigneur ordinaire, par exemple lorsqu'ils demandent (pour ne parler qu'au civil) la nullité d'un mariage ou qu'ils provoquent l'interdiction d'une personne. Ils représentent ici l'ordre public, qu'ils sont chargés de défendre. Ils agissent dans le second cas lorsqu'ils se joignent à l'une ou à l'autre des parties plaignantes pour en soutenir les intérêts. Le *ministère public* n'agit comme partie principale qu'au criminel.

Au civil, son intervention comme partie jointe est tantôt facultative et tantôt obligée. En principe, elle est facultative. Ainsi, il lui est permis de se faire entendre dans toutes les affaires où il juge à propos d'intervenir. Voilà la règle générale. Il donne son avis dans tous les procès où il le juge convenable. Mais il y a certains cas, réglés par le code de procédure civile, où il est tenu d'intervenir. Dans ces cas, le dossier est communiqué au *ministère public* afin qu'il puisse conclure en parfaite connaissance de cause.

Voici l'énumération des causes dans lesquelles il est obligé d'intervenir (v. les art. 83 et suiv. du code de procéd.) : 1° celles qui concernent l'ordre public, l'Etat, le domaine, les communes, les établissements publics, les dons et legs au profit des pauvres ; 2° celles qui concernent l'état des personnes, telles que les demandes en désaveu de paternité, de nullité de mariage, de séparation de corps et les tutelles ; 3° les déclarations sur incapacité, c'est-à-dire toutes les contestations relatives à la compétence des tribunaux ; 4° les réglemens de juge, les récusations et renvois de juges pour parenté et alliance ; des juges qui sont parents ou alliés ne peuvent siéger, sans dispense, dans le même tribunal ; 5° les prises à partie, c'est-à-dire certaines accusations contre les juges ; 6° les causes des femmes non autorisées par leur mari, ou même autorisées, lorsqu'il s'agit de leur dot et qu'elles sont mariées sous le régime dotal ; remariages, en passant, que cette cause-là ne pourra être communiquée au *ministère public* que dans le cas où la femme sera séparée de biens et aura par là repris l'exercice de ses actions ; car, si elle n'est pas séparée de biens, ce sera le mari qui exercera toutes ses actions, et le mari n'a pas besoin de la protection spéciale du *ministère public* : la loi ne le préjuge pas incapable ; 7° les causes des mineurs, et généralement toutes les causes où l'une des parties est défendue par un curateur ; les causes concernant ou intéressant les personnes présumées absentes ; les absents dé-

clarés sont naturellement représentés par les personnes envoyées en possession provisoire de leurs biens. Enfin, le *ministère public* doit intervenir toutes les fois que le tribunal l'ordonne.

Maintenant il ne faut pas croire que, parce que le *ministère public* est tenu d'intervenir en faveur de certaines personnes, il doive conclure toujours dans le sens de leur intérêt exclusif. Non, avant tout le *ministère public* est l'organe de la loi ; il doit en requérir la rigoureuse application. Il conclura donc, même contre les personnes qui lui sont spécialement confiées, toutes les fois qu'il croira devoir le faire.

Le jugement du tribunal doit constater que l'organe du *ministère public* a été entendu. Il parle à l'audience après les parties, lorsqu'elles ont terminé leur défense. Après lui, aucune d'elles ne peut plus prendre la parole ; représentant de la loi, il ne saurait discuter avec les parties.

La communication de l'affaire au *ministère public* se fait par le dépôt du dossier au parquet, dans ses mains. Dans le cas où l'affaire doit être jugée par défaut, il suffit que le dépôt du dossier au parquet précède l'audience où elle devra être appelée. Lorsque, au contraire, elle est contradictoire, le dossier doit être déposé trois jours au moins avant l'audience.

A défaut de communication, la partie, dans l'intérêt de laquelle elle était prescrite et qui perd son procès, est autorisée par la loi à attaquer le jugement par un recours extraordinaire appelé *requête civile*. (V. l'art. 480 du code de procéd.)

Ajoutons en terminant que les procureurs de la république ou leurs substitués, absents ou empêchés, peuvent être remplacés par un juge ou un suppléant et, à défaut de juges, par un avocat suivant l'ordre d'inscription au tableau. V. MAGISTRATURE.

Un *ministère public* est également établi près de certains tribunaux administratifs. C'est ainsi qu'un procureur général est institué près la cour des comptes, et que près le conseil d'Etat, jugeant au contentieux, on a institué comme commissaires du gouvernement trois maîtres des requêtes chargés de donner leurs conclusions dans les affaires soumises au conseil.

MINISTÉRIALISME s. m. (mi-ni-sté-ri-a-li-sme — rad. *ministériel*). Opinions, système politique de ceux qui soutiennent le *ministère*. Il est si naturel de se croire Fontaine ou Percier, que tout architecte ambitieux incline au *ministérielisme*. (Balz.)

MINISTÉRIAT s. m. (mi-ni-sté-ri-a — rad. *ministère*). Fonctions de ministre. Il Vieux mot.

MINISTÉRIEL, **ELLE** adj. (mi-ni-sté-ri-èl, -è-le — rad. *ministériel*). Qui a rapport aux ministres ou au ministère : *Les fonctions ministérielles*. Des bruits de modifications *ministérielles*. Il Qui appartient aux ministres : On se garde bien, en Angleterre, de tout concentrer dans l'autorité *ministérielle*. (Mme de Staël.) L'immovibilité du juge le défend contre toute influence *ministérielle*. (De Bonald.) Il Qui convient à un ministre : La réserve *ministérielle*. Une gravité *ministérielle*. Il Qui est dans le parti du ministère, qui défend ou approuve sa politique : *Journal ministériel*. *Député ministériel*. Les journaux *ministériels* sont les organes du mensonge. (B. Const.)

— Administr. jud. *Officier ministériel*. Officier public ayant qualité pour l'accomplissement de certains actes légaux : Les notaires, les huissiers, les commissaires-priseurs sont des officiers *ministériels*.

— Théol. Qui remplit un ministère, qui gouverne par délégation : Le pape n'est que le chef *ministériel* de l'Eglise, Jésus-Christ en est le chef souverain.

— s. m. Partisan politique du ministère : Il passait pour un *ministériel* influent. (Balz.)

— Féod. Officier subalterne des rois, comtes et seigneurs. Il Prévôt d'un monastère.

MINISTÉRIELLEMENT adv. (mi-ni-sté-ri-èl-le-man — rad. *ministériel*). Par l'autorité des ministres, par l'action ministérielle : Question vidée *ministériellement*. Il En qualité de ministre, comme ministre : Un *ministère n'agit et ne parle pas toujours ministériellement*. Il D'un ton de ministre, à la manière des ministres : Un *petit commis qui se donne des airs ministériellement graves et discrets*.

MINISTRAL, **ALE** adj. (mi-ni-stral, a-le — rad. *ministre*). Hist. relig. Qui a rapport aux ministres protestants : *Autorité ministrale*. *Fonctions ministrales*.

— s. m. Nom donné aux premiers magistrats de Neuchâtel.

— Politig. Partisan du ministère : La reine voudra que je lui promette de ne pas pousser les *ministrax*. (De Retz.) Il Vieux mot.

MINISTRE s. m. (mi-ni-stre — lat. *minister*, serviteur, mot que Delàtre tire de *manus*, main. Il vaut mieux comparer l'osque *ministr*, génitif correspondant à *minoris*. *Minister* serait fait par rapport à *minus*, moins, comme *magister* est fait par rapport à *magis*, plus). Celui qui exécute habituellement les volontés d'un autre, qui travaille à l'accomplissement des desseins d'autrui : *Être, se faire le ministre des volontés, des passions, des vengeances de quelqu'un*.

— Politig. Homme d'Etat choisi par le souverain, pour diriger l'ensemble d'un grand service public : *Premier ministre*. *Ministère des affaires étrangères, de l'intérieur, de la justice, des cultes, de l'instruction publique, de l'agriculture, des travaux publics, de la guerre, de la marine*. Il sied encore plus mal à un *ministre* de dire des sottises que d'en faire. (C. de Retz.) Quand les ministres sont en place, on leur tient le pot de chambre ; on le leur verse sur la tête, quand ils n'y sont plus. (Le maréchal de Villars.) La fureur de la guerre est une maladie des rois et des ministres. (Fen.) Les ministres qui ont outré la puissance des rois l'ont toujours affaiblie. (Mass.) Le plus grand mal que fait un *ministre* sans probité, c'est de mauvais exemple qu'il donne. (Montesqu.) Que d'amis, que de parents naissent en une nuit à un *ministre* ! (La Bruy.) Si mon père, mon frère ou mon fils était *premier ministre* dans un Etat despotique, j'en sortirais demain. (Volt.) La douleur fait périr plus de ministres déplacés que d'amants malheureux. (V. Alemb.) Les ministres ne font le mal que lorsque les députés leur permettent de le faire. (B. Const.) Il y a des chances pour que M. Thiers devienne un grand *ministre* ou reste un brouillon. (Chateaub.) Le grand *ministre* est celui qui résume dans sa pensée toutes les saines idées de son époque. (F. de Gir.) Henri IV, voulant faire connaître à un ambassadeur d'Espagne le caractère de ses trois ministres, Villeroi, Jeannin et Sully, s'y prit d'une façon assez originale : il fit appeler d'abord Villeroi : « Voyez-vous cette poutre qui menace ruine ? — Sans doute, dit Villeroi sans lever la tête, il faut la faire raccommoder ; je vais donner des ordres pour cela. » Il appela ensuite le président Jeannin ; celui-ci, comme l'autre, sans lever la tête, dit : « Il faudra s'en assurer. » On fait venir Sully, qui, sur la question, regarde la poutre : « Eh ! sire, s'écrie Sully, y pensez-vous ? cette poutre durera plus que vous et moi. » Il *ministre d'Etat*, *ministre sans portefeuille*. Homme d'Etat qui fait partie du conseil des ministres, sans être chargé de l'administration d'un département.

— Ambassadeur, haut représentant du souverain auprès d'une cour étrangère : *Le roi d'Italie a reçu tous les ministres accrédités auprès de sa personne*. Il *Ministre plénipotentiaire*. Envoyé chargé de pleins pouvoirs pour traiter, dans certains cas particuliers, avec un gouvernement étranger.

— Fig. Personne ou chose qui sert d'instrument à une volonté ou à une influence étrangère : Les préjugés sont les vrais souverains de la terre ; un roi ne règne que par eux, et il en est le premier *ministre*. (S. Maréchal.) Le cerveau est l'organe, le moyen ou le *ministre* de la pensée. (De Bonald.) La liberté n'est que le *ministre* de la raison. (Maignan.) Partout où le positivisme commande, il prend le lueux pour premier *ministre*. (E. Pelletan.) Le despotisme pactise volontiers avec le vice, son premier *ministre* est la débauche. (E. Pelletan.)

— Poétig. *Ministre des vengeances de Dieu*, Homme qui fleure un grand nombre de grands maux à l'humanité : Les conquérants, la peste et la guerre sont les ministres des vengeances de Dieu. Il *Ministres de la mort*, Causes qui déterminent un grand nombre de morts :

Les langueurs, les tourments, ministres de la mort, T'avaient déclaré la guerre.

VOLTAIRE.

— Administr. *Ministres du culte*, Prêtres des divers cultes.

— Relig. *Ministre de Dieu, ministre des autels, ministre de Jésus-Christ ou de l'Evangile, etc.*, Prêtre d'un culte chrétien : La plupart des reproches qu'on adresse à la religion ne sont mérités que par quelques-uns de ses ministres. (B. Const.) Les ministres de la religion sont généralement opposés aux intérêts de la démocratie, et ne peuvent qu'être ennemis du peuple qui a la haine de la Révolution et de la liberté. (Napoli III.) Le service des dieux et des autels finit par recevoir des ministres spéciaux, chargés de ne jamais laisser manquer d'offrandes les divinités. (A. Maury.) La pire illusion des gouvernements révolutionnaires est de compter sur le concours sincère des ministres des autels. (Toussaint.) C'est des ministres saints la demeure sacrée ; Les loix à tout profane en défendent l'entrée.

RACINE.

Les ministres de Dieu sont des anges de paix ; Il ne doit de leurs mains sortir que des bienfaits.

LEMIRE.

Il *Ministre de l'Evangile* ou simplement *Ministre*, Prêtre d'un culte réformé : *Ministre luthérien, calviniste, anglican*. *Ministre méthodiste*. Le *presbytérianisme* n'impose aucun caractère de consécration à ses ministres. (De Bonald.) Le *ministre anglican* est essentiellement le prêtre des riches et des lettrés. (E. Texier.)

— Hist. relig. Dignitaire qui gouverne en l'absence du général, dans l'ordre des Jésuites. Il *Ministre général*, Supérieur général des cordeliers. Il *Grand ministre*, Général de l'ordre de la Trinité. Il *Ministre des infirmes*. Membre d'une congrégation hospitalière fondée en 1584.

— Scolast. Lecteur de la ministration de Poitiers.

— Ornith. Bruant d'Amérique.

— Rem. Ce mot a été employé au féminin : Dois-je prendre pour jure une troupe insolente, D'un fier usurpateur *ministre* violente ?

RACINE.

— Encycl. Politig. Dans l'article *MINISTRE* nous avons déjà parlé des hauts fonctionnaires qui dirigent les affaires administratives et politiques des Etats, et, particulièrement en ce qui concerne la France, nous avons donné une notice historique des diverses transformations qui ont eu lieu dans l'organisation de ces délégués immédiats du pouvoir suprême. Enfin, en parlant de chaque ministère en particulier, nous avons donné la nomenclature des services et des attributions affectés à chaque *ministre*. Nous nous bornons donc ici à dire quelques mots des premiers *ministres* ayant la haute main sur la direction générale de la politique des Etats.

La constitution des grandes monarchies de l'antiquité était favorable à l'élevation des premiers ministres. Les empires et les royaumes de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Médie, de la Perse faisaient de la dignité souveraine l'égal de la divinité. Retirés dans les profondeurs de leurs palais, les monarques orientaux ne communiquaient jamais directement avec leurs sujets ; ils jouissaient, dans une tranquillité majestueuse, d'hommages presque divins, et se déchargeaient du poids des affaires sur de grands dignitaires qui recevaient comme l'émanation de leur souveraine puissance. Le Juif Joseph, fils de Jacob, chez les Egyptiens, Aman, chez les Perses, peuvent être donnés comme types des premiers ministres de l'antiquité. Les empereurs romains et byzantins déléguèrent quelquefois leur autorité à des hommes que leurs qualités et souvent leurs vices recommandaient à la faveur du maître.

Le moyen âge et surtout l'ère moderne virent naître, grandir et quelquefois s'abîmer dans une chute éclatante la puissance d'un grand nombre de premiers ministres. Aux époques les plus florissantes de la plupart des Etats européens, on trouve un premier *ministre* à la tête des affaires. Une revue générale de l'histoire nous entraînerait trop loin ; nous nous occuperons seulement de la France. Sans insister sur les *ministres* des rois mérovingiens et carlovingiens, qu'on ne peut assimiler aux premiers *ministres* de la monarchie capétienne, nous constaterons que les premiers *ministres* les plus puissants appartenaient presque tous à l'état ecclésiastique ; ainsi Suger, qui remplit les fonctions de premier *ministre* sous Louis VI et Louis VII, était abbé de Saint-Denis ; on peut encore citer le cardinal de La Balue, sous Louis XI ; le cardinal Brignonnet, sous Charles VIII ; le cardinal Georges d'Amboise, sous Louis XII ; le cardinal de Tournon, sous François I^{er}. Les Guises, et principalement le cardinal de Lorraine, furent réellement premiers *ministres* sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

Les plus célèbres des premiers *ministres* français furent, outre Sully, les cardinaux de Richelieu et de Mazarin, dont la puissance surpassa le pouvoir que les Ximénès, les Wolsey avaient exercé dans des Etats voisins ; Richelieu gouverna sous Louis XIII, de 1624 à 1642, et Mazarin pendant la minorité de Louis XIV, de 1643 à 1661. Louis XIV ensuite gouverna lui-même et n'eut pas de premier *ministre*. Il faut encore nommer, parmi les premiers *ministres* : le cardinal Dubois, à l'époque de la régence du duc d'Orléans, le cardinal de Fleury, le duc de Bourbon et le duc de Choiseul sous Louis XV ; le cardinal Loménie de Brienne sous Louis XVI. L'institution des premiers *ministres* disparaît avec la Révolution, et Napoléon n'eut d'autre premier *ministre* que lui-même. Avec l'établissement du régime parlementaire sous la Restauration, les *ministres* devinrent responsables et eurent à leur tête une sorte de premier *ministre*, ordinairement chargé de former le cabinet, et qui prenait le titre de président du conseil. De là vint l'habitude de désigner chaque *ministre* par le nom du personnage qui dirigeait le cabinet. C'est ainsi qu'on vit se constituer sous la Restauration le *ministère* Richelieu, le *ministère* de Villele, le *ministère* Polignac, et, sous le gouvernement de Louis-Philippe, les *ministères* Lafitte, Casimir Périer, Soult, de Broglie, Molé, Thiers, Guizot. Ces personnages influant en eux-mêmes sur le système politique qui s'imposait au pays, tant qu'ils avaient la majorité dans les Chambres. Après la révolution de 1848, il n'y eut plus, à proprement parler, de *ministre* prépondérant, et après l'institution de la présidence de la république, il en fut de même. A la suite du coup d'Etat qui amena le rétablissement de l'Empire, le chef de l'Etat, s'étant déclaré seul responsable de la direction des affaires politiques, devint le véritable président du conseil ; les *ministres* ne furent plus que les premiers commis du maître, et le plus influent de ces commis, le *ministre* d'Etat, ne put être considéré que comme l'avocat politique en titre, chargé de plaider devant des Chambres serviles en faveur de la désastreuse politique du gouvernement personnel. La fiction de la responsabilité ministérielle, car, en réalité, elle n'a jamais été qu'une fiction, reparut avec le sénatus-consulte de 1869, qui rétablit un régime pseudo-parlementaire. On vit apparaître alors le *ministère* Ollivier, comme

on avait vu sous la Restauration le ministère Polignac et sous le gouvernement de Juillet le ministère Guizot, avec cette différence toutefois que M. Olivier eût les attributions sans avoir le titre de président du conseil. Il n'y eut point de *ministre* prépondérant sous le gouvernement de la Défense nationale. M. Thiers fut à la fois chef du pouvoir exécutif et président du conseil de février à août 1871. Lorsqu'il fut devenu président de la république (31 août 1871), il garda la présidence du cabinet, mais institua un vice-président chargé de le suppléer à la tête du ministère. L'institution de la vice-présidence du conseil fut maintenue après sa chute (24 mai 1873) par son successeur, le maréchal Mac-Mahon, et le duc de Broglie, qui fut investi de ce titre, rempli alors effectivement le rôle de premier *ministre*.

— Administ. légis. *Ministres du culte*. Notre droit public ecclésiastique est un système mixte, un composé de catholicisme légal et de dispositions protectrices des différents cultes reconnus. Il n'entre pas dans la donnée de cet article de présenter l'analyse et de faire la critique de l'économie générale de cette législation, mais simplement de faire connaître la condition légale des *ministres* des différentes communions, les immunités et les incapacités juridiques qui leur sont particulières et qui les placent, sur certains points, en dehors des règles du droit commun.

Les *ministres* des divers cultes reconnus n'exercent aucune attribution dépendant du pouvoir temporel, et, bien que nommés par l'État, ils ne reçoivent de lui aucun mandat défini et aucune délégation relativement à leurs fonctions, dont le caractère est purement spirituel. Le traitement que les *ministres* des diverses communions reçoivent de l'État ne change pas de cette situation et ne les transforme, à aucun point de vue, en agents du gouvernement. Relativement au sacerdoce catholique en particulier, le budget du culte a été établi par le décret de l'Assemblée constituante qui convertit en propriété nationale les biens immenses que possédaient alors le clergé, et mit à la charge du trésor public la subvention du culte catholique. Les chartes de 1814 et de 1830 ne posèrent le principe constitutionnel de la subvention du culte aux frais de l'État que pour la communion catholique et les différentes communions chrétiennes reconnues en France. C'est postérieurement, par une loi du 8 février 1831, qu'un traitement par l'État a été assuré aux rabbins du culte israélite. En vertu du concordat et des articles organiques de l'an X, les *ministres* catholiques du premier et du second ordre, c'est-à-dire les prélats et jusqu'aux simples curés, sont tenus, en recevant leur investiture, de prêter à la constitution et au chef de l'État un serment de fidélité dont le concordat et la loi organique de germinal an X ont fixé la formule. Toutefois, dans la pratique, les archevêques et les évêques seuls prêtent le serment.

Les membres du clergé catholique ont seuls le droit de porter le costume qui distingue leur ministère, tel que ce costume est réglé par les canons ou la tradition ecclésiastique. La loi organique avait sur ce point un article exprès et dont il est curieux de rappeler les termes. C'était l'article 43, ainsi conçu : « Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir. Les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets. » Une loi postérieure, du 17 novembre an XII, rendit enfin au clergé catholique la liberté de reprendre son costume canonique. Ce costume est d'ailleurs un privilège clérical, et une jurisprudence constante a reconnu applicable à l'usurpation de l'habit et des insignes du sacerdoce l'article 259 du code pénal, punissant de six mois à deux ans d'emprisonnement le fait, par un individu quelconque, d'avoir porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartient pas.

Les *ministres* des différents cultes autorisés jouissent d'autres prérogatives, juridiquement plus importantes, et notamment de certaines immunités des charges publiques, qu'il convient d'indiquer ici. Suivant les dispositions de la loi du 21 mars 1832, art. 14, ils sont exonérés du service militaire, même avant leur entrée dans les ordres, durant la période de leurs études ecclésiastiques, à la condition toutefois qu'ils entrèrent effectivement dans le ministère sacerdotal. Cette immunité s'étend aux *ministres* de tous les cultes reconnus, sans distinction. La loi du 22 mars 1831, art. 12, les dispense également du service de la garde nationale. Cette exemption, comme la précédente, s'étend à tous les cultes reconnus, mais ne s'étend qu'aux cultes reconnus. Le bénéfice en fut refusé par les tribunaux à M. Bayard, un des pontifes spirituels de la religion saint-simonienne, qui, à ce titre, éleva la prétention de se faire dispenser de son service de garde nationale.

Les *ministres* de tous les cultes autorisés sont encore exemptés du service de juré (art. 383, cod. d'inst. crim.). Les prêtres catholiques enfin, mais les prêtres catholiques seulement, sont exonérés des fonctions de tuteur par application de l'article 427 du code Napoléon, interprété en ce sens par un avis du conseil d'État du 20 novembre 1806. Notons encore, au nombre des prérogatives

du service catholique, le privilège des archevêques et évêques de ne point être traduits, en cas de prévention de délit, devant les tribunaux correctionnels, mais d'être cités directement devant la cour d'appel du ressort (loi du 20 avril 1810). Il s'est fait application de cette juridiction exceptionnelle à l'évêque d'Orléans, Dupanloup, dans le procès en diffamation qui lui fut intenté par la dame veuve Bertin et par la rédaction du *Sicéle*.

On vient d'indiquer les privilèges et les immunités dont jouissent les *ministres* des différents cultes; il reste à faire connaître les incapacités dont ils sont frappés. D'après la loi du 21 mars 1831, les *ministres* des différentes communions ne peuvent pas être élus membres des conseils municipaux dans les communes où ils exercent leur ministère spirituel. Sauf cette restriction, les *ministres* des cultes jouissent de l'intégrité des droits politiques, d'élection et d'éligibilité, et peuvent faire partie des conseils d'arrondissement, des conseils généraux, ainsi que des assemblées législatives. Sous la constitution du second Empire, les cardinaux français étaient même, de plein droit, membres du Sénat.

Les *ministres* du culte subissent aussi quelques incapacités de droit privé, celle notamment résultant de la disposition de l'article 999 du code civil, qui ne leur permet de recueillir aucun legs des personnes qu'ils ont assistées dans leur dernière maladie. Le legs n'est d'ailleurs invalidé qu'autant qu'il a été consigné dans un testament fait au cours de cette même maladie dont est mort le testateur. Ajoutons que la nullité n'atteindrait pas une libéralité relativement peu importante et qui aurait un caractère purement rémunérateur. La disposition de l'article 999 a été dictée par la crainte fort légitime d'une captation exercée sur les mourants, et elle est applicable aux *ministres* de toutes les communions, au pasteur protestant et au rabbin juif, aussi bien qu'au prêtre catholique.

Une question très-controvertée est celle de savoir si le caractère de prêtre catholique crée une incapacité légale relativement au mariage civil, et si, en un mot, l'engagement dans les ordres constitue un empêchement au mariage. Nous ne traiterons point ici à fond cette question qui, naturellement, est tranchée dans le sens de l'affirmative par l'Église. Bornons-nous à dire que le code civil est muet sur la question. Or, comme les incapacités et les exclusions ne se présument pas, comme elles doivent être textuellement écrites dans la loi, il en résulte que le prêtre peut se marier civilement. La jurisprudence, depuis la Révolution, a reconnu que le caractère de prêtre n'était pas un empêchement dirimant au mariage, qu'une fois marié il n'y avait pas lieu à casser son mariage, et il suffit qu'un maire consente à marier un prêtre pour que le mariage existe, sans que le maire puisse être poursuivi comme ayant fait un acte illégal. Toutefois, la jurisprudence de la cour de cassation, contrairement à un grand nombre de jugements rendus par des tribunaux de première instance, a jugé que le caractère de prêtre constituait un empêchement prohibitif, en se fondant sur la validité des canons encore aujourd'hui admis, selon elle, en France. Il en résulte que, lorsqu'un prêtre veut se marier et que l'officier de l'état civil refuse de procéder au mariage avant d'en avoir référé au parquet, la question se pose devant un tribunal civil et est jugée en dernier ressort par la cour de cassation, qui se prononce pour la négative.

Le contrat d'adoption est-il permis au prêtre catholique ? Sur ce point, les anciennes règles canoniques sont muettes, par la raison fort simple que l'adoption était infiniment peu usitée en France avant la promulgation du code civil. Quoi qu'il en soit, et ce code lui-même ne prononçant à l'égard du prêtre aucune incapacité et aucune exclusion à cet égard, l'adoption de la part d'un membre du sacerdoce n'est entachée d'aucune nullité légale.

— Ornith. Le *ministre*, appelé aussi linotte bleue ou tangara bleu, est un passereau du genre bruant. Son plumage subit deux changements dans l'année. En hiver, il est d'un fond noir, mélangé de bleu violacé et de vert, avec la tête bleu clair. En été, il est bigarré de noir, de gris, de vert et de brun, avec des nuances bleuâtres ou violacées sur la poitrine, les penes des ailes et de la queue. La femelle est variée de noir, de brun et de grisâtre; c'est presque la livrée d'été du mâle, qu'elle conserve toute l'année. Cet oiseau habite l'Amérique du Nord. Il est à peu près de la grosseur d'un serin, s'élève en cage et se nourrit comme ce dernier, mais ne chante pas son chant. On dit qu'en hiver il s'engraisse au point de devenir aussi gras et aussi succulent que l'ortolan.

MINISTRERIE s. f. (mi-ni-stre-rie — rad. *ministre*). Scolast. Salle de l'École de droit de Poitiers où l'on expliquait les Institutes : « Florimond de Remond, parlant d'Albert Babinot, l'un des premiers disciples de Calvin, après avoir dit qu'il ne nommait « le bon homme », ajoute que, parce qu'il avait été étudiant à la MINISTRERIE de Poitiers, Calvin et les autres l'avaient surnommé M. Ministre, d'où, par la suite, Calvin prit texte pour donner le nom de ministres aux pasteurs de son

Eglise. » Etablissement où l'on formait, à Genève, des ministres calvinistes; sorte de séminaire protestant.

MINISTRESSE s. f. (mi-ni-stre-sse — de *ministre*). Femme d'un ministre : *Et à la MINISTRASSE, lui rends-tu toujours la vie dure ?* (E. Sue.) *La MINISTRASSE fut charmante pour Arthur* (F. Soulié.)

MINISZEWSKI (Joseph-Alexandre), écrivain polonais, né en 1823, mort à Varsovie en 1883. Fit une éducation soignée, apprit de bonne heure les langues française et allemande, et se fit recevoir maître es arts en 1845. Après avoir complété son instruction en Allemagne, il se fit journaliste. De retour en Pologne, Miniszewski prit la direction du *Journal quotidien*, publié à Varsovie, et où il fit paraître des articles très-remarqués, puis il collabora au *Journal de Saint-Petersbourg* (1861-1863), et il venait de fonder une feuille satirique, intitulée *Komunali*, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet par un inconnu. Outre une série d'articles publiés à part sous le titre de *Lettres de Czernikiewicz* (1855), on lui doit des romans et des ouvrages divers, écrits dans un style brillant, mais qui manquent souvent de goût. Parmi ses romans, nous citerons : *Jeun Pienionzek* (1843, 3 vol.) ; *Jadziowicie* (1845, 2 vol.) ; *Péchés vénériels* (1850) ; *Légende sur le roi Lech* (1853) ; *la Galerie de tableaux de l'ancienne noblesse* (1860) ; *la Vie parisienne* (1860, 4 vol.). On lui doit, en outre : *Domowa Zagroda* (1847, 2 vol.), esquisse de l'histoire de Pologne ; *Biographie historique* (1857, 2 vol.), etc.

MINIUM s. m. (mi-ni-omm — mot lat.). Miner. Deutoxyde de plomb qui est d'un beau rouge : *Le MINIUM s'obtient par la calcination du plomb dans un four*. (Acad.) *Minium natif*, Plomb carbonaté, terreux et rougeâtre. — Techn. Couleur à l'huile faite avec du minium, dont on se sert pour donner une première couleur au fer, lorsqu'on veut le préserver de la rouille.

— Encycl. V. PLOMB.

MINIUS, nom latin du MINHO.

MINJAS s. m. (main-jâ). Moll. Espèce de pourpre du genre tonne.

MINJON (Abraham), peintre flamand. V. MIGNON.

MINCKWITZ (Jean), littérateur allemand, né à Luckersdorf, près de Kamenz, en 1812. À l'âge de trente ans, après avoir visité l'Italie, il vint habiter Leipzig, où, depuis 1855, il s'est adonné à l'enseignement. Outre des traductions allemandes très-estimées de Sophocle, d'Eschyle, d'Aristophane, de Lucien, on a de lui : *Traité de versification allemande* (Leipzig, 1844) ; *Poésies* (Leipzig, 1847) ; *Chants et odes* (Leipzig 1854) ; *Traité de l'harmonie imitative dans la langue allemande* (Leipzig, 1855).

Minna de Barnheim, drame de Lessing (1763). Ecrite vers la fin de la guerre de Sept ans, cette pièce porte l'empreinte de l'époque qui la vit naître, et, sur son modèle, une foule de drames et de comédies militaires ne tardèrent pas à inonder la scène allemande. Un brave officier, le major Teihelm, est mis en disponibilité sur un soupçon mal fondé de concussion; il vient, avec un vieux sergent qui lui sert de domestique, se réfugier dans une auberge, et, à bout de ressources, met tous ses effets en gage, jusqu'à un anneau qu'il tient de sa fiancée, Minna de Barnheim. Celle-ci vient par hasard loger dans cette même auberge; l'hôte fait déguiser le major insolvable pour donner son appartement à l'étrangère, et le relogé au grenier. Le major goûte assez peu ce procédé, il fait du bruit; la jeune fille est mise au courant de la situation et veut présenter ses excuses au locataire qu'elle a évincé. Les deux amoureux se reconnaissent. Sur ces entrefaites, l'innocence du major est reconnue; bien mieux, on découvre qu'il y est de son argent de poche dans l'affaire de concussion, et que c'est le Trésor qui l'a volé. On lui rend son grade, sa faveur près du roi, et il épouse Minna.

« Avec des moyens aussi simples, dit M^{me} de Staël, Lessing a su produire un grand intérêt; le dialogue est plein d'esprit et de charme, le style très-pur, et chaque personnage se fait si bien connaître, que les moindres nuances de ses impressions intéressent comme la confidence d'un ami. Le caractère d'un vieux sergent, dévoué de toute son âme au jeune officier qu'on persécute, offre un mélange heureux de gaieté et de sensibilité; ce genre de rôle réussit toujours au théâtre; la gaieté plaît davantage quand on est assuré qu'elle ne tient pas à l'insouciance, et la sensibilité paraît plus naturelle quand elle ne se montre que par intervalles. »

MINNESINGER ou **MINNESÄNGER** s. m. (minn-ne-sain-geur — mot allem. formé de *minne*, amour, et de *singer* ou *sænger*, chanteur). Hist. littér. Espèce de trouvère allemand du XII^e et du XIII^e siècle.

— Encycl. L'ère des *minnesingers* succéda, en Allemagne, à celle des grandes époques cycliques et des chansons de geste. Après avoir raconté les hauts faits légendaires des héros, les poètes, faisant un retour sur eux-mêmes, se mirent à formuler leurs joies et leurs douleurs personnelles, à raconter, sur le mode lyrique, leurs émotions intimes; ils devinrent les chantres de l'amour; de la leur

nom. On les désigna aussi sous le nom de poètes souabes, parce que ce fut de la Souabe, dont le dialecte était plus souple et plus harmonieux, que rayonna sur l'Allemagne cette transformation de la poésie. Leur parenté avec les troubadours est évidente; mais, loin de rappeler par ses côtés légers et sensuels notre poésie méridionale, celle des *minnesingers* est empreinte des sentiments les plus chastes. Jamais le nom de la bien-aimée n'y est prononcé. C'est l'expression caractéristique de ce qu'on est convenu d'appeler la candeur et la réserve allemande. La nature de cette poésie s'explique par l'époque de son apparition. Jamais, en effet, l'influence élevée et poétique de la femme ne s'était fait sentir plus vivement que dans la seconde moitié du XII^e siècle et dans la première du XIII^e siècle, à la suite des croisades, ainsi que nous en avons la preuve en France avec la poésie des troubadours. Seulement, le caractère méridional des troubadours s'exprimait par une ardeur passionnée, tandis que le caractère allemand des *minnesingers* était plus chaste et plus profond. La poésie des premiers est plus mâle, celle des seconds est plus molle, plus féminine et rêveuse.

Un autre caractère des *minnesingers*, c'est que ces poésies étaient faites pour être chantées; de là la mélodie et la sonorité toute particulière qui les caractérise, et le nom de *rosengau* qu'ils se donnaient à eux-mêmes. La plupart de ces poètes étaient des gentilshommes, et leur art se développait à la cour et dans les burgs ou châteaux féodaux de l'Allemagne. Plusieurs d'entre eux étaient accompagnés d'un page qu'ils appelaient le *singerlein* (petit chanteur), auquel ils apprenaient leurs chants, et qui était chargé de les réciter.

Non-seulement les *minnesingers* peuvent être comparés à nos troubadours; souvent ils ne sont que leurs imitateurs; on trouve dans leurs recueils des poèmes entiers traduits d'auteurs français. Mais le fond est chez eux plus sérieux; à côté des idées gracieuses et des aspirations au plaisir, se rencontrent des notes graves et des méditations d'une mélancolie toute romantique. L'éloge enthousiaste des princes à la cour desquels ils vivaient tient aussi une grande place dans leurs vers. L'empereur Frédéric II, le prince Léopold d'Autriche, Wladislas, roi de Bohême, Henri, duc de Breslau, Henri d'Anhalt et Hermann, comte de Thuringe, furent surtout leurs protecteurs, et leur offrirent maintes fois l'occasion de briller dans des tournois littéraires.

Le nombre des *minnesingers* dont nous possédons les chants est de cent quarante. Leurs œuvres nous ont été conservées par un magistrat de Zurich, Rudiger Manesse, qui les réunir au commencement du XVI^e siècle. Son livre porte encore son nom, *Code de Manesse* ou *Code manessique*; le manuscrit, fort précieux, a passé de Zurich à la Bibliothèque nationale de Paris. Deux célèbres littérateurs de Zurich, Bodmer et Brellinger, l'ont publié sous ce titre : *Collection de minnesingers contenant cent quarante poètes de l'époque souabe*, recueillis par Rudiger Manesse, de Zurich (2 vol. in-4°). En 1840 parut une nouvelle édition, avec des augmentations, publiée en 4 volumes par H. von der Hagen.

Les plus anciens *minnesingers* sont Kurenberg et Dietmar von Eist. Leurs chants ne forment guère que des pièces fort courtes d'une ou deux strophes. Une poésie de Kurenberg traite le même thème que les *Deux pigeons* de La Fontaine. Henri de Veldekin, Frédéric von Hausen, Spervogel leur succédèrent. Mais les plus connus parmi les *minnesingers* sont ceux rebû à cause de sa laideur et de sa timidité, il se fit courir une légende puis un doigt pour toucher sa dame; comment elle ne répondit à son amour qu'en le faisant jeter par la fenêtre et en lui joutant plus tard un autre tour qu'il n'ose pas raconter. Ces aventures n'empêchèrent pas ce bon Quichotte allemand d'atteindre l'âge de soixante-quinze ans, et de raconter, avec tout le sérieux possible, son étrange épopée.

Nithart, qui vivait dans le même temps, a décrit les mœurs de la campagne avec des détails forts précieux pour l'histoire de cette époque. Ce poète est essentiellement comique, quoique ses poésies satiriques ne fussent point destinées au peuple, mais bien à la cour, dans le cercle de laquelle il vivait. Fischart en fit plus tard un personnage ridicule, sous le nom du *Second Uienespigler* (espigle).

Le dernier des *minnesingers* dont les noms valent la peine d'être rappelés est Henri de Meissen, très-célèbre sous le nom de *Fraenlob* (l'ouange des femmes). Chez lui, pourtant, le pédantisme et la scolastique commencent à dominer. On sent que la période poétique

des chants d'amour est à son déclin et qu'ils ont perdu leur naïveté et leur fraîcheur. Aux *minnesingers*, poètes de cour, vont succéder les *meistersingers*, poètes artisans, qui retransformeront dans l'idiome populaire ces inspirations affaiblies.

MINNESOTA, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ayant pour bornes au N. l'Amérique anglaise, au N.-E. le lac Supérieur, à l'E. l'Etat de Wisconsin, au S. celui d'Iowa et à l'O. le territoire de Nebraska, entre 43° 30' et 49° 20' de lat. N., et 92° 20' et 104° 50' de long. O.; superficie, 2,162 myriam. car.; 178,855 hab. En 1850, la population n'était que de 6,077 hab.; capitale, Saint-Paul. Cet Etat tire son nom de la rivière Saint-Pierre, affluent du Mississippi, que les Indiens appellent *Minnesota*, c'est-à-dire la rivière Boueuse. Sa surface a, en général, l'aspect d'une immense prairie ondulante; à l'E., cependant, se dressent une rangée de collines élevées, qui se prolongent ensuite du N.-E. au S.-O. Près des chutes de Saint-Anoine, sur le Mississippi, commence une région de forêts qui s'étend au S. sur une longueur de 190 kilom. et une largeur qui varie entre 25 kilom. et 60 kilom. Le N. et le N.-E. de cet Etat sont souvent désignés sous le nom commun de région des lacs, à cause du grand nombre de lacs d'étendue différente qui s'y trouvent le long du cours supérieur du Mississippi; à quelque distance au-dessous de cette région s'étendent de vastes marais que traverse ce fleuve.

Le Minnesota est partout parfaitement arrosé. Le Mississippi prend sa source dans l'intérieur de l'Etat, au lac Itasca, et appartient entièrement à son territoire jusqu'au point où il rencontre la rivière Sainte-Croix; puis, jusqu'à la frontière méridionale, il appartient également aux Etats de Minnesota et de Wisconsin. Les principaux affluents qu'il reçoit sont la Sainte-Croix, qui forme une partie de la frontière entre ces deux Etats, et le Minnesota ou Saint-Pierre, rivière large et profonde qui prend sa source près du centre de l'Etat, traverse le lac Big-Stone (grosse pierre), coule d'abord au S.-E., puis au S., puis au N.-E., et, après un cours d'environ 800 kilom., tombe dans le Mississippi près du fort Snelling. Le Mississippi est navigable dans l'intérieur du Minnesota, pour les bateaux à vapeur, pendant sept mois de l'année; le reste du temps il est couvert de glace, ainsi que ses affluents. Le Missouri, avec un de ses affluents, la rivière de la Terre-Blanche (White-Earth river), forme la frontière occidentale du Minnesota; il est également navigable pour les bateaux à vapeur dans l'intérieur de l'Etat, où il reçoit un grand nombre d'affluents sans importance. La rivière Rouge (Red river), qui va se déverser dans le lac Quinze (Amérique anglaise), a aussi sa source dans cet Etat, auquel elle appartient une grande partie de son cours; il en est de même du Big-Sioux (le gros Sioux) et de plusieurs autres rivières. Le Mississippi, le Missouri, les rivières Sainte-Croix et Minnesota et le lac Supérieur offrent de grandes facilités au commerce, tandis que le grand nombre de petites rivières et de lacs ne présente pas moins d'avantages à l'agriculture et à l'industrie. Les principaux lacs sont les lacs Itasca, Cass, Rouge, Diable, Ottertail, Big-Stone et Pepin, dont le diamètre varie de 8 kilom. à 30 kilom.

Le régime minéral est peu varié, et l'on n'a guère trouvé que du minerai de cuivre et de plomb, et encore en très-faibles quantités.

Le climat, quoique assez rigoureux, n'est pas sujet à de rapides variations de température. L'hiver est long, mais supportable à cause du calme de l'atmosphère, qu'aucun vent ne trouble; la neige tombe en grande quantité, mais elle n'engendre pas beaucoup d'humidité. Le sol, sur une aussi vaste étendue, présente de grandes variétés, et, dans les régions colossales, il est d'une rare fertilité et le terrain se trouve en couches d'une épaisseur extraordinaire. Le maïs, l'avoine et le froment sont les céréales les plus cultivées, mais on récolte aussi beaucoup de seigle, d'orge et de sarrasin, ainsi que des pommes de terre, des pois et des fèves. Les vastes prairies paraissent admirablement propres à l'élevage du bétail. L'industrie, par exemple, est à peu près nulle, et il n'existe encore dans l'Etat aucune manufacture importante. C'est, du reste, une contrée essentiellement agricole. La valeur des fermes exploitées en 1860 s'élevait à 19,070,737 dol. (101,074,906 fr.); le commerce du bétail rapportait, à la même époque, 816,808 dol. (4,229,082 fr.); quant à la dette publique, elle n'était que de 288,653 dol. (1,529,860 fr.).

Jusqu'en 1849, le Minnesota fit partie des Etats de Wisconsin, de Michigan et d'Iowa. Organisé en territoire à cette époque, il est entré, en 1858, comme Etat dans la grande confédération de l'Amérique du Nord. Le Corps législatif se compose d'un Sénat de 21 membres élus pour deux ans et d'une Chambre de 42 représentants élus pour un an. Le pouvoir exécutif est aux mains d'un gouverneur élu pour deux ans, et qui reçoit un traitement de 1,500 dollars. L'Etat est divisé en 64 districts.

MINO s. m. (mi-no). Ornith. Genre très-voisin du genre *mainate*, et comprenant une seule espèce, le mino de Dumont, qui habite la Nouvelle-Guinée.

MINO DA FIESOLE, sculpteur italien, né à

Fiesole vers 1430, mort en 1486. Il était fils d'un tailleur de pierre. De beaux travaux qu'il exécuta dans sa ville natale l'avaient fait connaître comme un artiste d'un grand talent, lorsqu'il se rendit à Rome. Le pape Paul II lui donna l'occasion d'apprécier son mérite et lui commanda divers ouvrages pour le palais de Saint-Marco, à Venise. Chargé, après la mort de ce pontife, d'exécuter son mausolée (1471), Mino acheva en deux années ce monument funéraire, qu'on plaça dans l'église Saint-Pierre, et qui fut considéré comme un des ouvrages de l'époque les plus remarquables en son genre. Il accrut encore sa renommée par son superbe *Mausolée de Francesco Tornabuoni*, décoré d'une belle statue en marbre de grandeur naturelle, et par le *Tabernacle des saintes huiles*, qu'il sculpta pour l'église Santa-Maria-in-Transtevere. De retour à Florence vers 1475, il y exécuta de nombreux travaux et fut enterré dans la cathédrale de sa ville natale, qu'il avait enrichie de ses chefs-d'œuvre. Parmi les ouvrages de cet éminent artiste, qui n'eut en son temps qu'un rival, Andrea Ferrucci, nous citerons : la *Vierge ayant à ses pieds l'Enfant Jésus*; *Saint Léonard avec le petit saint Jean* devant lui; *Saint Remi guérissant un estropié*; une admirable *Tête de Christ*, dans la cathédrale de Fiesole; deux *Madones* en bas-relief, à la Badia de Florence; le *Tombeau de Bernardo Giugni*; le superbe *Mausolée du comte Hugues de Magdebourg*, dans la même église; un bas-relief représentant *Saint Jean et saint Jérôme*, à Pérouse; le *Tabernacle du saint sacrement*, à Volterra. Citons encore une statue en marbre de la *Vierge*, les bustes de *Pierre* et de *Laurent de Médicis*.

MINO DI SIMONE ou **MINUCCIO** (Ser), peintre italien. Il vivait à Sienne dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Il existe de cet artiste, dont la vie est inconnue, une curieuse peinture à fresque, qui occupe tout le fond de la salle du conseil dans le palais public de Sienne. Cette œuvre, qui représente la *Vierge et l'Enfant Jésus sur un trône entouré d'anges*, et sous un dais soutenu par les apôtres, est remarquable, dit Brulon, par l'invention et la grandeur du style; les figures ont peu de roideur pour l'époque; les têtes de la Vierge et de l'Enfant sont pleines de grâce; celles des apôtres ont, pour la plupart, de la noblesse et de la majesté.

MINOA s. m. (mi-no-a). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides.

— **Encycl.** Les *minos* sont de petits papillons nocturnes, caractérisés par des antennes simples dans les deux sexes; des palpes aiguës et très-courtes; une trompe longue; et des corps très-petits; les ailes larges, entières, d'une seule couleur sur leurs deux faces. Ce genre se distingue des sions surtout par des palpes plus courtes et par les nervures des ailes à peine apparentes. Les chenilles ont la tête petite et convexe; le corps peu allongé, renflé dans le milieu et hérissé de poils courts. Elles se métamorphosent en nymphes dans un tissu léger placé à la surface ou dans l'intérieur du sol. La *mino* de l'euphorbe a 0m,02 d'envergure; elle est entièrement d'une couleur café au lait foncé, sans la moindre tache. Elle est répandue dans toute l'Europe et paraît en juillet. Sa chenille vit sur diverses espèces d'euphorbes.

MINOA (HÉRACLEA). V. HÉRACLEA.

MINOCKI (François), théologien et juriconsulte polonais, né vers 1735, mort en 1799. Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canon et devint professeur de droit à l'Académie de Cracovie, puis, successivement, censeur des livres et examinateur synodal, notaire apostolique et recteur de l'Académie de Posen. On a de lui, entre autres ouvrages : *Dissertation juridica de tutoribus et curatoribus* (Cracovie, 1766, in-4°); *Dissertation canonico-civilis de crimine læsæ majestatis* (Posen, 1775, in-4°); *Terminorum juris canonico-civilis interpretatio secundum ordinem alphabetum* (Cracovie, 1775, in-8°, 2^e édit.).

MINOÏDE s. f. (mi-no-i-de). Hist. Descendant de Minos.

MINOÏDE MINAS, philologue grec. V. MINAS.

MINOIS s. m. (mi-noï — rad. mine). Fam. Visage petit et gracieux d'un enfant ou d'une jeune personne : *Un joli petit minois*. C'était un petit minois éveillé, chiffonné, marqué de petite vérole. (J.-J. Rouss.)

..... J'ai trouvé la suivante
D'un minois revenant et fort appétissant.

RENGARD.

Le lis et la rose
Ornent à la fois
Le boudoir de rose
Et son gai minois.

DÉSADOUERS.

■ Figure, visage en général : *Montrez donc votre minois*.

Il grimace en mille façons;
Il tord son minois sur l'épaulé,
Et fait peur aux petits garçons.

SAINT-AMAND.

— Par anal. Extérieur, air, apparence, en parlant d'une personne ou d'un animal : *Un minois plein de douceur*.

Mon fil, dit la souris, ce doucet est un chat,
Qui, sous son minois hypocrite,
Contre toute ta parenté
D'un malin vouloir est porté.

LA FONTAINE.

— Par ext. Personne considérée par rapport à sa figure : *C'était un minois à piper les plus fins : j'y aurais moi-même été attrapé*. (Le Sage.)

..... Ni laide ni jolie;
C'est un de ces minois que l'on a vus partout
Et dont on ne dit rien.

GRESSET.

— Mar. V. MINOT.

MINOJA (Ambroise), compositeur italien, né près de Lodi en 1752, mort à Milan en 1835. Il était accompagnateur au théâtre de la Scala, à Milan, lorsqu'il fit représenter sur cette scène l'opéra intitulé : *Tito nelle Gallie* (1787). L'année suivante, il donna à Rome un autre opéra, *Zenobia*, puis revint à Milan, où il obtint un emploi de maître de chapelle, et il s'occupa principalement depuis lors de musique religieuse. Outre des quatuors, des sonates, une symphonie funèbre, un *Veni Creator*, etc., on lui doit un petit écrit : *Lettere sopra il canto* (Milan, 1812, in-8°).

MINON s. m. (mi-non). Nom familier et enfantin qui l'on donne au chat : *Caresser MINON*, son MINON.

— Par ext. Mot de tendresse familière : *Que veux-tu, mon MINON ? les rois peuvent trouver, sans recourir aux devins, le sort qui les attend; ils n'ont qu'à consulter l'histoire*. (Balz.)

— Loc. prov. *Il entend bien chat sans qu'on dise MINON*. Il comprend à demi-mot.

MINON-MINETTE s. f. (mi-non-mi-nè-te). Fam. Cachoterie : *Faire des MINON-MINETTES*.

— Loc. adv. *En minon-minette*. En cachette, à la dérobée : *Vous en êtes sûre ? Il ne ferait pas entrer par hasard de petite femme en MINON-MINETTE ?* (E. Sue.)

MINORAT s. m. (mi-no-ra — rad. mineur). Dr. canon. Titre et fonctions d'un clerc qui a reçu les ordres mineurs.

MINORATIF, **IVE** adj. (mi-no-ra-tiff, i-ve — du lat. *minorare*, amoindrir). Méd. Qui purge doucement : *Remède MINORATIF*. *Potion MINORATIVE*.

— s. m. Remède minoratif : *Un MINORATIF*. Les MINORATIFS.

MINORATION s. f. (mi-no-ra-si-on — du lat. *minorare*, amoindrir). Méd. Purgation bénigne, très-douce, au moyen des laxatifs.

MINORÉ s. m. (mi-no-ré — rad. mineur). Clerc qui a reçu les quatre ordres mineurs.

MINORI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Salerne, mandement de Maiori; 3,099 hab. Il est situé près du golfe de Salerne.

MINORIBUS (IN) loc. adv. (in-mi-no-ri-bus — mots lat. qui signif. dans les moindres). Dr. canon. Dans les ordres mineurs : *Etre IN MINORIBUS*.

— Par ext. Parmi les moindres : *Tel fut Bellise, tant qu'il demeura IN MINORIBUS*. (St-Sim.)

MINORISSA, nom latin de MANSERA, ville d'Espagne.

MINORITE s. m. (mi-no-ri-te — du lat. *minor*, mineur). Hist. relig. Nom donné quelquefois aux frères mineurs.

MINORITÉ s. f. (mi-no-ri-té — du lat. *minor*, moindre). Nombre inférieur, par opposition à majorité : *La MINORITÉ des votes, des suffrages, des votants*. *La philosophie sera toujours le fait d'une MINORITÉ imperceptible*. (Renan.) ■ Partit le moins nombreux dans un Etat ou dans une assemblée : *La puissance de la MINORITÉ ne peut consister que dans l'énergie de la conviction*. (Mme de Staël.) *En fait d'opinion, les droits de la majorité et ceux de la MINORITÉ sont les mêmes*. (B. Const.) *Il faut affirmer ou que la majorité a tout droit sur la MINORITÉ, ou qu'elle est infailible*. (Guizot.) *Les violences populaires, en tout pays, sont l'ouvrage d'une imperceptible MINORITÉ*. (Mich. Chev.) *La majorité doit toujours se souvenir qu'elle fut MINORITÉ et prévoir qu'elle peut le redevenir*. (E. de Girar.) *C'est à l'individu, c'est aux MINORITÉS que la liberté est nécessaire*. (E. Laboulaye.) *Les grandes choses, dans un peuple, se font ordinairement par la MINORITÉ*. (Renan.)

— Etat d'une personne qui est mineure, qui n'a pas atteint l'âge de la majorité : *La MINORITÉ entraîne une sorte d'incapacité légale*. ■ Temps pendant lequel une personne est mineure : *Pendant la MINORITÉ, on n'a pas le droit de contracter*. ■ Se dit particulièrement du temps pendant lequel un souverain, étant mineur, ne peut régner par lui-même : *Le duc d'Orléans fut régent pendant la MINORITÉ de Louis XV*. (Chateaub.) ■ S'emploie absolument dans le même sens : *Les MINORITÉS sont ordinairement orageuses*.

— Par ext. Sorte d'incapacité imposant une espèce de tutelle : *Les hommes se regardent comme dans une MINORITÉ perpétuelle*. (Dumarsais.) *Soyons des hommes, et non pas des enfants qu'on fait vieillir dans une éternelle MINORITÉ*. (E. Laboulaye.)

— Hist. relig. Recevoir de minorité, Dans l'ordre de Malte, Recevoir quoique mineur :

Recevoir des chevaliers, des chapelains DE MINORITÉ.

— Modes. Ruban que les femmes portaient pendant la minorité de Louis XV.

— **Encycl.** Jurispr. I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTAT DES MINEURS. Nous avons indiqué ailleurs (v. MAJORITÉ) les limites d'âge dans lesquelles les individus des deux sexes appelés mineurs sont considérés comme manquant de la maturité d'esprit, du jugement et de la capacité nécessaires pour accomplir les actes de la vie civile; nous n'y reviendrons point ici.

Les mineurs ne sont privés de la jouissance d'aucun droit civil; ils sont simplement privés de l'exercice actuel de ces droits, exercice dont les rend incapables l'inexpérience des intérêts de la vie, inhérente à leur âge. Toutefois, le mineur âgé de plus de seize ans peut faire un testament, en ne disposant néanmoins que jusqu'à concurrence de la moitié des biens dont peuvent disposer les personnes majeures. Sauf cette exception, le mineur est incapable relativement à la généralité des actes civils, et il est, quant à ces différents actes, représenté par un tuteur chargé du gouvernement ou du soin de sa personne, ainsi que de l'administration de ses biens. Les mineurs étant à peu près invariablement représentés par un tuteur qui gère pour eux leur patrimoine, les principes juridiques concernant la *minorité* se résument principalement et presque uniquement dans les règles qui régissent la tutelle, ses modes divers de dévolution, ainsi que les obligations et les droits des tuteurs.

Avant d'exposer ces règles, il est important de remarquer d'abord que tous les mineurs, sans exception, ne sont pas sujets au régime de la tutelle. Les enfants, quoique mineurs, dont le père et la mère sont encore vivants ne reçoivent pas de tuteur. Leur personne est gouvernée et représentée civilement par leur père, qui est, en même temps, l'administrateur des biens propres que ces enfants peuvent avoir, soit que ces biens leur soient advenus par succession ou legs, soit qu'ils les aient acquis par l'exercice d'une profession ou d'une industrie. Dans cette situation, il y a entre les mains du père une sorte de puissance tutélaire, mais qui ne se dédouble pas des attributions de la puissance paternelle, et qui n'est point soumise, au moins d'une manière complète et adéquate, aux règles ordinaires de la tutelle. Ainsi, le père, qui, du vivant de sa femme, administre les biens propres des enfants encore mineurs nés de leur union, devra compter à ces mêmes enfants de l'administration de ces mêmes biens à l'époque de leur majorité, comme le devrait un tuteur ordinaire. Mais, à la différence du tuteur ordinaire, il n'aura pas ses propres immeubles grevés d'une hypothèque légale pour la sûreté de cette administration. Il n'aura pas non plus à subir, dans les actes de sa gestion, la surveillance et le contrôle d'un subrogé tuteur. L'affectueuse vigilance de la mère offre une garantie plus qu'équivalente. C'est seulement lorsque vient à se dissoudre le mariage des père et mère de l'enfant mineur, par le décès de l'un d'eux, qu'il y a ouverture ou régime de la tutelle, et cette tutelle est alors dévolue légalement au survivant des deux époux.

Nous allons exposer successivement dans cet article les règles qui régissent la tutelle, puis nous parlerons de celles qui régissent l'émancipation des mineurs.

— II. **TUTELLE**. *Différentes espèces de tutelle*. Donnons d'abord de la tutelle une définition générale et s'étendant à toutes ses variétés. La tutelle est définie par les jurisconsultes : « une charge publique et gratuite imposée à une personne capable de prendre soin de la personne d'un incapable et de la représenter dans les actes de la vie civile. » La tutelle est une charge publique, c'est-à-dire un devoir social qu'on n'est pas libre de décliner. L'ordre public est intéressé à ce que les pupilles orphelins ne restent point abandonnés à eux-mêmes et privés d'un protecteur et d'un représentant responsable de leurs intérêts. C'est pourquoi le citoyen auquel une tutelle est conférée n'a pas le droit d'en repudier la charge, à moins qu'il ne se trouve dans un des cas d'excuse ou d'exemption déterminés par la loi, et qui seront ultérieurement énumérés. La tutelle est une charge gratuite; le tuteur n'a aucune rémunération à prétendre pour le temps et les soins qu'elle lui coûte. C'est l'accomplissement d'un devoir. La première des tutelles, dans l'ordre des dévolutions, est celle que la loi attribue, de plein droit, au survivant des père et mère. A la dissolution du mariage, par la mort de l'un ou de l'autre des conjoints, la tutelle des enfants en état de *minorité*, issus de leur union, passe immédiatement et de plein droit à celui des deux qui survit. La condition du père et de la mère, comme tuteurs légaux, n'est cependant pas sur tous les points égale et identique. Le père, tuteur de ses enfants mineurs, ne perd pas leur tutelle parce qu'il convoque en secondes noces. Au contraire, la mère qui se remarie doit, avant son convoi, appeler le conseil de famille à délibérer sur le point de savoir si elle sera maintenue dans la gestion de la tutelle; ce conseil peut la lui retirer ou la lui conserver, et, s'il la lui conserve, la loi dispose qu'il lui adjointa son second mari comme coteuteur, devant gérer

avec elle et subir la solidarité de son administration. La femme qui se remarie, en effet, se place librement sous la domination de son nouvel époux; ce n'est point elle, en réalité, c'est son second mari qui gère les intérêts du mineur; le conseil de famille doit donc être appelé à se prononcer sur la moralité et de solvabilité que présente ce nouveau venu. Il existe une autre différence entre la tutelle légale de la mère et celle du père survivant. Aux termes de l'article 391 du code civil, le père peut nommer à la mère survivante, et par conséquent tutrice de droit, un conseil spécial dont l'assistance lui sera nécessaire soit pour certains actes déterminés, soit pour la totalité des actes de la gestion tutélaire. La loi a laissé ainsi le mari juge absolu de l'aptitude de sa femme au maniement des intérêts de leurs enfants. Il n'y a point de disposition réciproque, et la mère présumant à son point de vue, le droit de limiter les actes de gestion de son mari comme tuteur de ses propres enfants communs. La seconde des tutelles dans l'ordre juridique est la tutelle testamentaire. Le survivant des père ou mère, mais le survivant seul, peut, par son testament, désigner un tuteur aux enfants qu'il prévoit devoir laisser à sa mort en état de minorité. Cette nomination d'un tuteur par le dernier mourant des père ou mère peut, au reste, être faite, non-seulement par testament, mais aussi par un acte ne contenant aucune disposition testamentaire et reçu soit par un notaire, soit par le juge de paix. Dans tous les cas, la tutelle ainsi dévolue prend le nom de tutelle testamentaire; c'est un souvenir du droit romain, et d'ailleurs cette location se trouve justifiée par cette circonstance que l'acte, quelle qu'en soit la forme, participe de la nature du testament, en ce sens qu'il ne doit et ne peut produire d'effet qu'au décès de la personne qui dispose ainsi de la tutelle. En l'absence de tuteur testamentaire, c'est-à-dire désigné par le dernier mourant des père et mère, la tutelle, aux termes de l'article 402 du code civil, est dévolue également et de plein droit à l'aïeul paternel des mineurs et, à défaut d'aïeul paternel, à leur aïeul maternel. En l'absence d'un aïeul paternel et d'un aïeul maternel, la tutelle remonte et elle est légalement attribuée aux ascendants des degrés supérieurs, avec préférence d'abord du degré plus proche sur le degré plus éloigné, et, à égalité de degré, en préférant l'ascendance paternelle à l'ascendance maternelle. Enfin, à défaut de tuteur testamentaire d'une part, et, d'autre part, à défaut d'ascendants survivants ou se trouvant en état de gérer la tutelle, il y a lieu à ce que l'on appelle la tutelle dative, c'est-à-dire conférée par le conseil de famille. La loi détermine le mode de convocation et de formation de ce conseil de famille, chargé de l'importante fonction de désigner le tuteur d'abord, d'autoriser certains actes de son administration, et, dans certains cas d'indignité ou d'incapacité notoire, de prononcer sa destitution. Le conseil de famille est convoqué par le juge de paix du lieu du domicile du mineur (C. civ., art. 406) sur la réquisition d'un parent, ou même d'un ami de ce mineur, toute personne pouvant dénoncer le fait qui donne lieu à l'ouverture de la tutelle. Le juge de paix peut même faire la convocation spontanément et d'office. Le conseil de famille est composé de six parents ou alliés du mineur, les plus proches en degré, résidant dans la commune ou dans un rayon de 2 myriamètres, et pris par moitié dans la ligne paternelle et par moitié dans la ligne maternelle. A défaut de parents ou alliés en nombre suffisant sur les lieux, le juge de paix peut convoquer à son choix, soit des parents domiciliés à une plus grande distance, soit, dans la localité, des personnes non parentes, mais connues pour avoir eu des rapports de parenté avec le père ou le mineur. Les frères germains (frères de père et de mère) et les maris des sœurs germaines sont exceptés de la limitation numérique qui vient d'être exprimée. Ils entrent tous, quel que soit leur nombre, dans la composition du conseil de famille, et ils le forment seuls s'ils sont au nombre de six ou en nombre supérieur. Le conseil est présidé par le juge de paix, qui a voix délibérative, et même prépondérante en cas de partage. Le tuteur désigné par la délibération du conseil de famille entre immédiatement en fonction s'il est présent; s'il est absent, son entrée en gestion doit avoir lieu à partir du jour où sa nomination lui est notifiée. Si le choix du conseil de famille s'est porté sur une personne non parente du mineur, la tuteur désigné n'est plus moins obligé d'accepter la tutelle, à moins qu'il n'existe, dans le rayon de 4 myriamètres, des parents ou alliés ne se trouvant eux-mêmes dans aucun cas légal d'exemption de tutelle (C. civ., art. 432). Cette disposition est une conséquence de la règle que la tutelle est une charge publique et non un simple mandat privé, qu'il serait facultatif de décliner.

— **Exemptions, exclusions et destitution de tutelle.** L'exercice de fonctions publiques, avec obligation de résidence, et dans un département autre que celui où s'est ouverte la tutelle, constitue une cause de dispense, non encore dispensés de toute tutelle testamentaire ou dative: 1° les personnes âgées de soixante-cinq ans révolus; 2° celles qui se trouvent atteintes d'infirmités graves; 3° cel-

les qui gèrent déjà deux tutelles; 4° le père de cinq enfants légitimes; il est exonéré de toute tutelle, à l'exception de celle de ses propres enfants. Le tuteur déjà en fonction ne peut être exonéré par la raison d'âge qu'à soixante-dix ans révolus. Il est facultatif de se prévaloir ou non des motifs de dispense. Sont également, d'ailleurs, incapables de la tutelle: 1° les femmes, la mère seule exceptée; l'incapacité du sexe féminin s'étend même aux ascendantes d'un degré plus éloigné que la mère; 2° les mineurs; 3° les interdits. Enfin, indépendamment des incapacités, il existe des causes d'indignité de la tutelle. Ces causes sont: 1° une condamnation à une peine afflictive ou infamante; 2° une inculpation notoire; 3° enfin, l'infidélité ou l'incapacité évidente du tuteur prouvée par sa gestion. Quand les causes d'indignité sont reconnues pendant l'exercice d'une tutelle, la destitution est prononcée par le conseil de famille, réuni dans les formes et avec les éléments de composition déjà indiqués. Le tuteur dont l'exclusion est ainsi prononcée peut acquiescer à la délibération qui le destitue. En ce cas, nulle difficulté ne s'élève, et le conseil de famille procède incontinent à son remplacement. Mais il peut arriver que le tuteur résiste à une destitution qui entache son honneur. Dans cette situation, le subrogé tuteur poursuit devant le tribunal l'homologation de la décision du conseil de famille; le tuteur présente ses moyens de défense et le tribunal statue.

La fonction du subrogé tuteur, dont on vient de parler, consiste particulièrement dans la surveillance et le contrôle de la gestion du tuteur, et dans la mission de représenter judiciairement les intérêts du pupille, lorsqu'ils se trouveront en opposition avec ceux de son tuteur. Le subrogé tuteur, comme le tuteur lui-même, est nommé par le conseil de famille; il y a un subrogé tuteur dans toute tutelle, même dans la tutelle légale des père et mère ou des ascendants.

— **Administration du tuteur.** Cette matière est régie par les articles 450 et suivants, jusques et y compris l'article 474 du code civil. Le tuteur administre les biens de son pupille en bon père de famille et sous la responsabilité de son incurie ou de ses fautes. Il a seul qualité pour représenter le mineur dans tous les actes civils ou judiciaires où ce dernier se trouve intéressé. Il procède de sa propre autorité à la plupart de ceux de ces mêmes actes qui n'excèdent pas les limites d'une simple administration. Au delà, l'autorisation du conseil de famille lui est nécessaire pour agir. Le tuteur doit se pourvoir de cette autorisation: 1° pour accepter ou répudier une succession échue à son pupille, où l'acceptation ne peut d'ailleurs avoir lieu, dans aucun cas, que sous bénéfice d'inventaire; 2° l'autorisation du conseil de famille est encore requise pour permettre au tuteur d'intenter, au nom du pupille, une action immobilière; 3° pour acquiescer à une action de même nature; 4° pour intenter une demande en partage, mais non pour y défendre; 5° enfin, pour accepter une donation faite au mineur. L'acceptation d'une donation est de soi un acte purement lucratif, et l'on peut se demander pourquoi le législateur a astreint ici le tuteur au contrôle du conseil de famille. On en donne pour raison que les mobiles d'une libéralité peuvent, dans certaines circonstances, intéresser l'honneur et la moralité du mineur, d'où la nécessité du consentement de la famille.

Il existe une catégorie d'actes pour lesquels l'autorisation du conseil de famille ne suffit même pas, et auxquels le tuteur ne peut procéder qu'autant que l'avis de ce conseil a été homologué par le tribunal. Tels sont les emprunts contractés dans l'intérêt du mineur, les hypothèques consenties sur ses biens, et enfin l'aliénation de ses immeubles. Le tribunal n'autorise de tels actes qu'autant qu'ils trouvent leur raison d'être, soit dans une nécessité justifiée, soit dans un avantage évident pour le pupille. Quant aux transactions sur les droits litigieux du mineur, la loi exige encore un surcroît de garanties. Non-seulement l'autorisation du conseil de famille et son homologation par le tribunal sont nécessaires, mais cette homologation doit être précédée d'une consultation délivrée par trois jurisconsultes que le procureur de la République désigne à cette fin, et qui se prononce affirmativement pour l'utilité et l'opportunité de la transaction.

Au terme de sa gestion, le tuteur, comme tout administrateur ou mandataire, est tenu d'en rendre compte à son ancien pupille. Le compte est rendu aux frais de ce dernier, mais c'est le tuteur qui doit faire les avances de ces frais.

On vient de voir, dans le cours de cet article, le rôle important du conseil de famille dans le régime de la tutelle. Ce conseil surveille la gestion du tuteur, autorise un certain nombre de ses actes, et, dans certaines circonstances, provoque et prononce son exclusion. On comprend qu'il est d'un haut intérêt que le siège, le domicile légal de ce conseil soit fixé avec certitude. D'après l'article 406, ce conseil se forme, à l'origine, les parents, alliés ou amis résidant au lieu du domicile du mineur, au moment où il y a ouverture à la tutelle. La doctrine des jurisconsultes de la plus grande autorité, notam-

ment de MM. Valette et Mourlon, est que, dès cette époque, la compétence et le domicile juridique du conseil de famille se trouvent irrévocablement déterminés et ne peuvent recevoir de changement par aucun événement ultérieur.

— **III. DE L'ÉMANCIPATION.** L'émancipation est l'acte légal par lequel le mineur, parvenu à un certain âge, est affranchi de la puissance paternelle ou tutélaire et relevé, dans certaines limites, de l'incapacité qui pèse sur lui par suite de son état de minorité. Voici les règles qui, dans notre droit, régissent cet acte légal; on les trouve au livre 1er de notre code, chap. III, titre X, art. 476 à 487 inclusivement. On distingue l'émancipation expresse et l'émancipation tacite.

— **Émanicipation expresse.** L'émancipation expresse a lieu dans deux cas: 1° lorsque le mineur, même non marié, a été émancipé par son père, ou à son défaut par sa mère; dans ce cas, l'émancipation peut avoir lieu lorsque le mineur a atteint l'âge de quinze ans révolus (C. civ., art. 477); 2° lorsque, le mineur étant resté sans père ni mère, c'est le conseil de famille qui l'émancipe; mais alors, pour que le mineur puisse être émancipé, il faut qu'il ait dix-huit ans accomplis (C. civ., art. 478).

— **Émanicipation faite par les parents.** Lorsque le mineur est émancipé par son père ou, à défaut de ce dernier, par sa mère, l'émancipation s'opère par la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge de paix assisté de son greffier (C. civ., art. 477). Comme la loi ne parle que de la seule déclaration du père ou de la mère, il en résulte que l'émancipation a lieu sans l'intervention de l'enfant et que son acceptation n'est pas nécessaire. Le droit de la puissance paternelle est absolu sur ce point, et les tribunaux ne peuvent intervenir qu'autant que l'exercice de ce droit peut causer un préjudice moral ou matériel à l'enfant. Le père ou la mère, lorsqu'ils sont dispensés de la tutelle ou lorsqu'ils en ont été exclus ou destitués, n'en conservent pas moins le droit d'émancipation; mais alors les tribunaux ont compétence pour surveiller et contrôler l'usage qu'ils en font. Comme la mère possède, à défaut du père, le droit d'émancipation, elle peut émanciper l'enfant du vivant du père, si celui-ci a perdu la puissance paternelle. Nous pensons qu'il en doit être de même si le père se trouve dans l'impossibilité de fait de l'exercer, par exemple s'il est interdit ou s'il est en état d'absence présumée ou déclarée. On s'est demandé si la mère remariée, qui n'a pas conservé la tutelle, a néanmoins toujours le droit d'accorder l'émancipation. Nous le croyons. Cela résulte, selon nous, des termes mêmes de l'article 478, qui ne donne au conseil de famille le droit d'émanciper que lorsque le mineur est resté sans père ni mère. Mais nous pensons que, si cette émancipation était frauduleuse, le conseil de famille aurait le droit d'en demander la révocation. Nous pensons, en outre, que la mère remariée ne peut émanciper son enfant du premier lit sans être autorisée par son second mari ou par justice. L'enfant naturel peut-il comme l'enfant légitime, être émancipé par son père ou sa mère? Comme le droit d'émanciper dérive de la puissance paternelle, et que les père et mère naturels en sont investis (C. civ., art. 383), l'affirmative ne peut présenter le moindre doute.

— **Émanicipation faite par le conseil de famille.** Dans ce cas, l'émancipation résultera de la délibération qui l'aura autorisée et de la déclaration que le juge de paix, comme président du conseil de famille, aura faite dans le même acte, que le mineur est émancipé (C. civ., art. 478). Dans le cas où le tuteur ne ferait aucune diligence pour l'émancipation du mineur âgé de dix-huit ans, et lorsqu'un ou plusieurs parents ou alliés de ce mineur, au degré de cousin germain ou à des degrés plus proches, le jugeront capable d'être émancipé, ils pourront requérir le juge de paix de convoquer le conseil de famille pour délibérer à ce sujet, et le juge de paix devra déférer à cette réquisition (C. civ., art. 479). On s'est demandé si le mineur, au cas où ni son tuteur ni les parents dont nous venons de parler ne feraient aucune démarche pour le faire émanciper, pourrait lui-même s'adresser au juge de paix et provoquer la réunion du conseil de famille pour délibérer sur sa demande. Nous ne le pensons pas; la loi, ni directement ni indirectement, ne lui accorde en aucune manière le droit de réclamer son émancipation, et ce qui corrobore le silence de la loi à cet égard, c'est que ce droit accordé au mineur offrirait de graves inconvénients.

— **Émanicipation tacite.** La seule émancipation tacite qui existe dans notre législation est celle qui a lieu par le mariage. Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage, dit l'article 476 du code civil, et c'est avec raison que ce principe a été consacré par une disposition formelle. Nos meurs s'adaptent pas qu'un homme marié fût en tutelle. Du reste, l'émancipation ayant lieu de plein droit, il en résulte qu'aucune clause du contrat de mariage, aucune convention particulière ne pourrait mettre obstacle à cette conséquence légale du mariage.

— **Effets de l'émancipation.** Si le mineur émancipé ne peut être assimilé à un majeur,

c'est seulement relativement à l'administration des biens, car, quant à la personne, elle est totalement affranchie des entraves de la minorité. Ainsi, l'émancipation ayant pour effet de mettre fin à la puissance paternelle, le mineur n'est plus soumis au droit de garde ni au droit de correction (C. civ., art. 372, 374, 375 et suiv.; art. 450, 468). Il est libre dans sa personne, dans ses actions, dans sa conduite comme un majeur. Il peut prendre un état, exercer une industrie, faire, enfin, tout ce qui lui convient, sauf en ce qui concerne l'état de commerçant, pour lequel on exige de lui des conditions spéciales (C. de comm., art. 2). Mais, si l'est libre dans sa personne, il n'en est pas de même relativement à ses biens. L'émancipation donne sans doute au mineur émancipé l'administration de sa fortune; mais, si l'est des actes qu'il peut faire seul, il en est d'autres qu'il ne peut faire sans l'assistance d'un curateur; d'autres sans celle d'un curateur et l'autorisation du conseil de famille; d'autres enfin, lui sont interdits. Le mineur émancipé peut faire seuls les actes de pure administration; il peut transiger et compromettre, quant aux simples actes d'administration; il peut aliéner son mobilier autre que ses capitaux et créances; enfin, nous pensons qu'il peut même faire des acquisitions d'immeubles, en restant, toutefois, protégé contre les surprises auxquelles il est exposé par suite de son inexpérience. Mais l'assistance d'un curateur lui est nécessaire: 1° pour recevoir le compte de tutelle (C. civ., art. 480); 2° pour recevoir le remboursement d'un capital mobilier qui lui est dû; 3° pour céder ou aliéner un capital mobilier; 4° pour aliéner des rentes sur l'Etat de 50 francs et au-dessus (loi du 24 mars 1806), ainsi que des actions de la Banque de France; 5° pour donner à bail un immeuble pour plus de neuf ans; 6° pour intenter une action immobilière et y défendre; mais il ne pourrait pas y acquiescer sans une autorisation du conseil de famille; 7° pour introduire une action en partage; si la succession était purement mobilière, l'assistance du curateur serait également nécessaire, l'article 480 du code civil ne distinguant pas; 8° pour accepter une donation (C. civ., art. 935); enfin, 10° pour intenter, s'il s'agit d'une femme mariée mineure, une demande en séparation de biens (C. civ., art. 482). Si dans tous ces cas le curateur se refuse à assister l'émancipé, celui-ci peut s'adresser directement au conseil de famille, qui joindra au curateur d'assistance le mineur et, en cas de refus, nommera un curateur ad hoc. Quant aux actes pour lesquels le mineur émancipé a besoin de l'assistance du curateur, de l'autorisation du conseil de famille et de l'homologation du tribunal, l'article 484 pose à cet égard le principe suivant: « Le mineur émancipé ne pourra faire aucun acte que ceux de pure administration sans observer les formes prescrites au mineur. » Ainsi, en dehors des actes de pure administration et des actes pour lesquels l'assistance du curateur est suffisante, l'émancipé doit remplir les mêmes formalités que celles imposées au mineur. Les actes pour la validité desquels ces formalités sont nécessaires sont: 1° les emprunts; 2° les aliénations d'immeubles; 3° le consentement d'hypothèque; 4° les transactions; 5° le désistement d'une action immobilière ou l'acquiescement à cette même action; 6° le transfert d'une rente sur l'Etat ou d'une action de la Banque de France au-dessus de 50 francs; enfin, 7° le cautionnement. Quant aux actes qui sont interdits à l'émancipé, ce sont la donation, le testament et le compromis. Nous ferons observer, toutefois, que l'on ne considère pas comme donation les cadeaux d'usage et les rémunérations pour services rendus, lorsque ces rémunérations ou cadeaux sont en rapport avec la fortune du mineur. Quant au compromis, on admet qu'il est valable lorsqu'il est porté que sur des questions de pure administration. Quant au mineur émancipé pour faire un commerce, à la différence du mineur simplement émancipé, il est réputé majeur pour les faits qui se rattachent à son commerce, et il peut, dès lors, emprunter, vendre et hypothéquer.

— **Révocation de l'émancipation.** Tout mineur émancipé dont les engagements excessifs auraient été réduits pourra être privé du bénéfice de l'émancipation, qui lui sera retirée en suivant les mêmes formes que celles qui ont eu lieu pour la lui conférer. Quant à l'émancipation qui a eu lieu par mariage, elle est irrévocablement acquise à l'émancipé et ne peut lui être retirée, même lorsqu'il est devenu veuf sans enfants. Quant aux effets de la révocation, l'article 485 du code civil porte: « Dès le jour où l'émancipation aura été révoquée, le mineur rentrera en tutelle et y restera jusqu'à sa majorité accomplie. » Cet article, évidemment, n'est pas complet; car si le mineur a été émancipé par ses père et mère, en leur vivant, il ne peut rentrer en tutelle; mais, dans ce cas, la révocation de l'émancipation fait renaître la puissance paternelle avec toutes ses conséquences (C. civ., art. 374 et suiv.). Du reste, le mineur dont l'émancipation a été révoquée ne peut être émancipé de nouveau. Le législateur ne veut plus recommencer l'expérience qui a si mal réussi. Cela résulte des termes mêmes de la loi, qui porte (C. civ., art. 486) que le mineur rentrera en tutelle et y restera jusqu'à sa majorité accomplie. Cependant, un

mariage qui se réaliserait émanciperait de nouveau le mineur. Dans ce cas, ce n'est plus la famille qui émancipe, mais la loi. Du reste, le mineur peut se pourvoir contre la délibération du conseil de famille qui le fait rentrer en tutelle.

— Polit. V. MAJORITE.

MINORQUE, la *Balearis Minor* des Romains, appelée *Minorca* par les Espagnols, île de la Méditerranée, faisant partie de la province espagnole des Baléares, au N.-E. de l'île Majorque, dont elle est séparée par un bras de mer de 35 kilom. de largeur, par 37° 49' et 40° 41' de lat. N., et 1° 31' et 2° 8' de long. E. Elle mesure 53 kilom. de l'E. à l'O. et 22 du N. au S.; superficie, 843 kilom. carrés; 40,500 hab. Chef-lieu, Port-Mahon. Les côtes sont très-échancrées et présentent plusieurs baies et des caps nombreux, dont les plus importants sont : les caps Capifort et Capiberia, sur la côte septentrionale; le cap Minorque, à l'extrémité occidentale; le cap Dartuch, au S.-O., et le cap Butifaros, au S.-E. Le sol est assez élevé, excepté vers le S.; l'intérieur est parsemé de petites collines, au milieu desquelles s'élèvent quelques montagnes, dont le point culminant est le Toro (1,500 mètres). Moins fertile et moins bien arrosée que Majorque, elle donne, d'ailleurs, les mêmes produits, à savoir : des vins, du miel, des câpres, des mulets, des porcs, des moutons et de bonnes vaches. Cependant l'agriculture y est très-négligée et le commerce y est beaucoup moins florissant qu'à l'époque de la domination anglaise. La pêche et l'élevage du bétail constituent la principale ressource de la population. On y trouve quelques mines de fer, de plomb et de cuivre, mais elles sont peu ou mal exploitées. « Cette île, dit M. Germond de Lavigne, renferme un grand nombre d'antiquités et, notamment, des constructions cyclopiennes, semblables à celles de Majorque et mieux conservées. Les débris de Minorque sont plus hardis que ceux qu'on rencontre en Bretagne ou en Angleterre; ceux-ci se composent d'une grande pierre horizontale posée sur trois ou quatre autres fichées perpendiculairement dans le sol; la plupart de ceux-là reposent sur une seule. Leurs dimensions varient beaucoup. Dans les uns, la pierre perpendiculaire et la pierre horizontale, à peu près égales, n'ont que 2 ou 3 mètres de longueur; mais, dans les autres, la première est haute de 5 m. 50, large de 4 mètres, épaisse de 1 mètre, et la seconde a 4 mètres de longueur sur 2 m. 50 de largeur et 1 m. 50 d'épaisseur. Il en est même dont le piedestal mesure, à lui seul, jusqu'à 7 et 8 mètres de hauteur; le reste est à l'avenant. On a trouvé à Minorque un grand nombre de médailles et de monnaies anciennes, ainsi que des restes de tombeaux antiques, figures en bronze, lampes sépulcrales, urnes cinéraires, etc. »

Minorque a successivement appartenu aux Carthaginois, aux Vandales, aux Maures et aux Aragonais (v. BALÉAIRE). La possession de cette île est surtout importante au point de vue du commerce de la Méditerranée. Aussi, à l'époque la guerre de la succession d'Espagne, les Anglais s'en emparèrent-ils, en 1703, sous prétexte de la garder pour Charles III; et ils s'en firent adjuger la possession par le traité d'Utrecht. En 1756, elle leur fut enlevée par les Français, et l'amiral anglais Byng, envoyé pour la secourir, fut condamné à mort pour s'être retiré devant un ennemi inférieur en force. Le prix de 1763 remit cette île entre les mains de l'Angleterre; mais, en 1782, une armée hispano-française la replaça sous les lois de l'Espagne. Cependant elle fut occupée de nouveau par les Anglais en 1798; mais le traité d'Amiens la leur enleva pour la restituer aux Espagnols, à qui elle appartient depuis.

MINORQUIN, *INE* s. et adj. (mi-nor-kain, i-ne). Geogr. Habitant de Minorque; qui appartient à cette île ou à ses habitants : Les MINORQUINS. La capitale MINORQUINE.

MINOS, personnage à la fois mythique, héroïque, légendaire et peut-être historique, de l'antiquité. Dans l'histoire, il paraît représenter essentiellement la population primitive de l'île de Crète; il est le roi de la mer à une époque dont on ne saurait assigner la date précise; il est le symbole d'une législation antérieure à la civilisation hellénique; il est le destructeur de la piraterie; on lui rapporte des institutions et des règles dont le souvenir s'était conservé. Au point de vue religieux, on le trouve soit chef d'un collège de prêtres de Zeus, soit personnification divine associée à l'ancien culte orgastique de l'île. Cette personnification offrira, au point de vue mythique, un caractère solaire par son association avec les divinités phéniciennes de cet ordre. Dans la légende, Minos est le compaignon de Zeus, le juge des morts dans l'empire d'Hades; l'époux de Pasiphaë, fille du dieu Hélios; le père de la déesse Ariadne, ainsi que d'Androgée qui périt et fut adores miraculeusement rendu à la vie par un prophète; le personnage aimé par Scylla et qui poursuit de son amour la nymphe ou déesse Britomartis; le possesseur du labyrinthe et du Minotaure, qui lève sur Athènes un tribut périodique de jeunes gens et de jeunes filles pour nourrir ce monstre; enfin celui qui pour suit l'artiste Dédale réfugié à Kamikos et pé-

rit dans un bain, victime des dispositions hostiles des trois filles de Cocalos. Voyons comment cette légende s'est successivement développée dans l'imagination des poètes et des logographes :

Minos est déjà, dans H. mère, fils de Zeus et d'Europe; il est né en Crète. Il devint père de Deucalion, dont le fils, Idoménée, conjointement avec Ménélaos, conduisit les troupes croisées à l'armée d'Agamemnon devant Troie. Minos est roi de Chosse et le compaignon habituel du grand Zeus. On dit qu'il exerce sa domination en Crète, sans vouloir dire nécessairement qu'elle s'étende sur l'île entière; il est, de plus, décoré d'un sceptre d'or et établi juge des morts dans les enfers pour arranger leurs disputes, fonction qu'il est en train de remplir quand Ulysse le rencontre. Minos a pour fille Ariadne, pour laquelle l'artiste Dédale a fabriqué dans la ville de Cnosse la représentation d'une danse compliquée, et qui est enlevée par Thésée, pour aller mourir dans l'île de Dia, abandonnée par son séducteur et livrée à la fatale colère d'Artémis par Dionysos. Rhadamante est seulement rapproché de lui dans Homère et par les fonctions judiciaires et par les dignités posthumes.

« Le Minos homérique dans les enfers, dit M. Grote développant à cet égard le système de Heyne, n'est pas juge de la vie antérieure des morts; il n'est pas chargé de décider s'ils méritent récompense ou punition pour leur conduite sur la terre; ces fonctions ne lui sont pas attribuées avant l'époque de Platon. Il rend la justice parmi les morts, que l'on considère comme une sorte de société à laquelle un juge est nécessaire pour la présider : *ἐπιτάκτω τὰ νεκρὰ*, se rapportant à Minos, est dit tout à fait comme *ἐπὶ δίκῃ αἴτῃ* *κρίνει*, *ἐκδικῶν* se rapportant à Achille, dans l'*Odyssée* : *ἢ τι μαινεύμενος ἐπὶ κελεύει* *ἐπὶ τοῖς νεκροῖς*. (Trad. de Sadouy.) »

Selon les poètes postérieurs à Homère, Europe est amenée par Zeus de Phénicie en Crète, où elle lui donne trois fils, Minos, Rhadamante et Sarpédon. Europe trouve en Crète un roi, Astérios, qui l'épouse et adopte les enfants qu'elle a eus de Zeus; cet Astérios est le fils de Krés, l'éponyme de l'île, ou (selon une autre généalogie par laquelle on essayait de prouver que Minos était de race dorienne) il avait pour mère la fille de Krés, laquelle l'aurait eu de Teiktamos, fils de Doras, venu de Grèce pour s'établir dans cette île.

Minos épousa Pasiphaë, fille du dieu Hélios et de Perséis, et il eut d'elle Kateus, Deucalion, Glaucos, Androgée, noms marquant dans le récit légendaire, ainsi que plusieurs filles, parmi lesquelles étaient Ariadne et Phédre. Il offensa l'Ésoëdon en négligeant d'accomplir un vœu fait solennellement, et le dieu mécontent, pour le punir, inspira à son épouse Pasiphaë une passion monstrueuse pour un taureau. Le grand artiste Dédale, fils d'Eupalamos, qui s'était enfui d'Athènes, devint le confident de cet amour, dont le fruit fut le Minotaure, être moitié homme et moitié taureau. Ce Minotaure fut emprisonné par Minos dans le labyrinthe, enceinte inextricable construite par Dédale, précisément dans ce but, sur l'ordre de Minos.

Minos acquit une grande puissance sur mer et chassa les habitants cariens d'un grand nombre d'îles de la mer Egée, qu'il plaça sous le gouvernement de ses fils, en les mettant sur le pied des tributaires. Il entreprit plusieurs expéditions contre diverses villes de la côte; l'une de ses expéditions fut dirigée contre Nisos, fils de Paudon, roi de Mégares, qui avait dans ses cheveux une boucle particulière de couleur pourpre : un oracle avait déclaré que ses jours et son trône ne seraient jamais en danger tant qu'il conserverait cette précieuse boucle. La ville serait restée inextinguible si la fille de Nisos, Scylla, n'eût conçu pour Minos une violente passion. Pendant le sommeil de son père, elle coupa la boucle à laquelle était attaché son salut, de sorte que le roi crétois fut bientôt victorieux. Au lieu de remplir la promesse qu'il avait faite d'emmener avec lui Scylla en Crète, il la précipita de la poupe de son vaisseau dans la mer : Scylla et Nisos furent tous deux changés en oiseaux.

Androgée, fils de Minos, ayant déployé des talents si rares qu'il vainquit tous ses compétiteurs à la fête des panathénées, à Athènes, fut envoyé par Egée, le roi athénien, pour combattre le taureau de Marathon, entreprise dans laquelle il périt, et Minos fit la guerre à Athènes pour venger sa mort. Il ne put cependant longtemps s'emparer de la ville; enfin il pria son père Zeus de l'aider à obtenir réparation des Athéniens, et Zeus leur envoya la peste et la famine. En vain s'efforcèrent-ils de détourner ces calamités en offrant comme sacrifices propitiatoires les quatre filles de Hyacinthe; leurs maux continuèrent encore, et l'oracle les engagea à se soumettre à toutes les conditions que Minos pourrait imposer. Il demanda qu'il envoyât périodiquement en Crète un tribut de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles pour être dévorés par le Minotaure, auquel on les offrait dans le labyrinthe de Dédale. Tous les neuf ans on envoyait cette offrande. L'histoire la plus commune était que les jeunes garçons et les jeunes filles destinés ainsi à la mort étaient désignés par le sort; mais le logographe Hellanicus dit que Minos venait à Athènes et les choisissait lui-même. Aker-

mann (*Lehrbuch der Religionen, Geschichte und Mythologie*, II, xiii) soutient que le tribut de ces victimes humaines payé par Athènes à Minos est un fait historique. M. Grote confesse ne point voir sur quoi repose cette opinion. Sans admettre la réalité, dénuée en effet de preuves, d'un fait particulier, qui est servi par la poésie et le départ à la légende, on peut voir dans cette légende l'expression du tribut forcé que les côtes du continent payaient aux pirates des îles et dont elles furent délivrées par des expéditions personifiées dans la fable de Thésée.

Les mêmes légendes athéniennes, qui rehaussèrent et embellirent le caractère de Thésée, peignaient sous des couleurs repoussantes les attributs de Minos; et les traits du vieux compaignon de Zeus disparurent ensevelis sous ceux du conquérant et de l'oppresser d'Athènes. Son histoire, comme celle des autres personnages légendaires de la Grèce, consiste presque entièrement en une suite de romans et de tragédies de famille. Lui-même finit par trouver la mort dans une tentative qu'il fit pour saisir Dédale et le punir. Enrôlé contre le grand artiste, il l'avait enfermé dans le labyrinthe construit par Dédale lui-même; celui-ci s'enfuit avec son fils Icare par la voie des airs et se réfugia, après avoir perdu son fils dans le voyage (v. ICARE), en Sicile, à Camicos, résidence du roi sicilien Cocalos. Minos, décidé à se remettre en possession de sa personne, entreprit une expédition contre Cocalos avec une flotte et une armée nombreuse. Cocalos affecta de montrer de l'empressement à rendre le fugitif, et reçut Minos avec une amitié apparente; mais il ordonna qu'un bain fut préparé pour lui par ses trois filles, qui, désirant sauver Dédale à tout prix, noyèrent le roi crétois dans le bain avec de l'eau chaude. Telle fut la mort de Minos, selon le récit de Callimaque et de Philostéphanos; cette histoire formait le sujet du drame aujourd'hui perdu de Sophocle : *Καμικὸς* ou *Μινωκ*.

Un grand nombre des Crétois qui avaient accompagné Minos dans son expédition restèrent en Sicile et fondèrent une ville, qu'ils appelèrent du nom du héros, *Minos*. Mais, peu de temps après, Zeus excita tous les habitants de la Crète (à l'exception des villes de Polichné et de Prasos) à entreprendre d'un commun accord la vengeance de la mort de leur roi. Ils assiégèrent Camicos en vain pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'enfin la famine les contraignit à s'en retourner. Dans leur navigation le long de la côte d'Italie, dans le golfe de Tarente, une tempête horrible détruisit leur flotte et les obligea d'établir dans le pays d'une manière permanente; ils fondèrent Hyria ainsi que d'autres cités et devinrent les Iapygiens Messapiens. D'autres colons, Grecs pour la plupart, immigrèrent en Crète et se fixèrent dans les lieux que ce mouvement avait laissés vacants.

Dans la seconde génération qui suivit la mort de Minos eut lieu la guerre de Troie; Minos, quoique mort, s'irrita de ce que les Crétois avaient concouru à venger l'injure faite à Ménélaos, parce que les Grecs, en général, n'avaient pas aidé les Crétois dans leur expédition contre la ville de Camicos. Il frappa la Crète, après qu'Idoménée fut revenu de Troie, d'une famine et d'une peste si terribles que la population mourut de nouveau et s'expatria, et fut remplacée par de nouvelles immigrations. Les maux intolérables suscités ainsi aux Crétois par le colbre de Minos pour avoir coopéré à l'expédition générale de la Grèce contre Troie furent allégués par eux aux Grecs pour expliquer pourquoi ils ne pouvaient prendre part à la résistance organisée contre l'invasion de Xerxès; et on prétend même que ce fut l'oracle de Delphes qui leur conseilla d'adopter cette raison pour excuse et les y encouragea. Hérodote rapporte en ces termes (VII, 169) la réponse attribuée à l'oracle de Delphes à propos de la question posée par les envoyés crétois, à savoir s'il vaudrait mieux pour eux aider les Grecs contre Xerxès ou s'abstenir de s'engager dans la lutte : « Insensés, souvenez-vous des afflictions qui vous furent envoyées par Minos à la suite des vengeances de Ménélaos, parce que les Grecs n'avaient point concouru à venger sa propre mort, arrivée à Camicos, et que vous leur aviez prêté les mains à propos de l'enlèvement d'une femme de Sparte par un barbare. » On a remarqué avec raison que, si une telle réponse a jamais été rendue, elle n'a pu l'être que par quelque oracle crétois, et non par Delphes : l'oracle de Delphes ne pouvait avoir oublié à ce point les obligations qui le liaient à la cause générale des Grecs, à ce moment critique dont, en outre, dépendait la sûreté des trésors du temple.

Tel est le Minos des poètes et des logographes, avec ses attributs légendaires et romanesques. Le Minos de Thucydide et d'Aristote n'a presque que la non de commun avec ce portrait si fortement marqué. Il est le premier qui a écrit la *thalassocratie* ou empire sur la mer Egée; il chasse les Cariens habitant les Cyclades, et y envoie de nouveaux colons sous ses propres fils; il réprime la piraterie, pour pouvoir recevoir son tribut régulièrement; enfin, il tente de conquérir la Sicile, mais il échoue dans cette entreprise et périt. L'histoire présente le même ensemble de faits que la fable, mais tout autrement mouvés. Hérodote nous présente, en général,

le caractère de Minos sous le même aspect que l'auteur de la *Guerre du Péloponèse* et que celui de la *Politique*; mais quand il parle de l'expédition contre Camicos, il mentionne Dédale comme l'objet même de l'entreprise.

Ephore, en décrivant Minos comme un législateur puissant et énergique, imposant ses lois sous la sanction de la légende, le représentait comme l'imitateur d'un législateur plus ancien, nommé Rhadamante, et aussi comme un immigrant venu en Crète du mont Ida Eolien, avec les prêtres ou compaignons sacrés de Zeus, appelés les Dactyles Idéens. Aristote l'indique comme l'auteur des *syssitia* ou repas publics communs en Crète comme à Sparte.

Hérodote, qui paraît avoir fait des recherches sur la même matière et qui écrivait à une époque où la question de la thalassocratie préoccupait fort les Athéniens, dit que les Cariens ou Léléens, dans les îles dont Thucydide le fait chasser par Minos, ne payaient point de tribut à celui-ci, mais fournissaient l'homme sa marine, c'est-à-dire étaient vis-à-vis de Minos à peu près dans la même situation que Chio et Lesbos furent vis-à-vis d'Athènes.

Les attributs contradictoires prêtés à Minos ont amené les historiens à supposer l'existence de deux rois nommés Minos, l'un petit-fils de l'autre : le premier donné comme le fils de Zeus, le législateur, le juge; le second qu'on pourrait appeler spécialement le thalassocrate. Cette conjecture est gratuite et n'explique rien. Strabon est néanmoins dans la réalité lorsqu'il remarque l'existence de deux versions contradictoires sur Minos, notamment celle qui le fait naître en Crète et celle qui le considère comme un étranger (X, p. 477). Aristote met tout à fait de côté la généalogie homérique de Minos, qui le dit frère de Rhadamante et né en Crète; Hérodote le regarde aussi comme barbare.

Bien qu'Hérodote, dans quelques endroits, parle de Minos comme d'un personnage du ressort de l'histoire, cependant dans un passage il le sépare formellement de la race humaine. Le tyran de Samos, Polycrate, fut, dit-il, « le premier qui songea à acquiescer l'empire maritime, excepté Minos de Cnosse et d'autres avant lui, s'il y en a jamais eu qui puissent avoir régné sur la mer; mais Polycrate est le premier de ce qui est appelé la race humaine qui aspira avec de grandes chances de succès à gouverner l'ionie et les îles de la mer Egée. » Ici et dans les récits relatifs aux maux envoyés aux Crétois par Minos après sa mort, le roi de Cnosse est manifestement un dieu ou un héros, mais non un homme; il appartient à la légende, non à l'histoire. C'est à ces personnages surhumains qu'on attribue les institutions les plus anciennes et les plus révérees de la Crète, institutions religieuses et politiques, ainsi qu'une période de domination antihistorique supposée.

Il n'est pas impossible que, Minos étant considéré comme une divinité crétoise, le conte des jeunes garçons et des jeunes filles envoyés d'Athènes ait pour fondement quelque sacrifice expiatoire qui lui était offert. Le culte de cette divinité se serait intimement rattaché au culte orgastique de Zeus, d'ancienne date dans l'île, et célèbre par les prêtres armés, avec des mouvements passionnés et l'apparence d'un violent délire. Hecchi (*Kreta*, II, p. 56-67) explique la généalogie mythique de Minos de manière à montrer une combinaison de ce culte de Zeus, indigène parmi les Étéocrates, avec le culte de la lune, importé de Phénicie et représenté par les noms d'Europe, d'Ariadne et de Pasiphaë. Otfried Müller, dans ses *Doriens* (II, II, 14), donne également une interprétation religieuse à ces légendes créto-atiques. M. Maury range parmi les mythes qui se rattachent au sabéisme et, par leur association avec le mythe de Dionysos, lui imposent le même caractère, celui de Minos, dont le nom reproduit le nom de la lune, *μῆν*, et que la poésie donnait pour père à Ariadne. « Je dois cependant, ajoute M. Maury, faire observer ici que, si Minos appartient à une légende apportée de l'Asie par les ancêtres des Grecs, frères des Aryas, il faudrait plutôt rattacher ce nom au Yama védique, avec lequel Minos offre, en effet, une ressemblance assez frappante. Mais, en admettant même cette filiation, la liaison du nom de Minos à celui de la lune n'en subsisterait pas moins. La lune se rattache à Manou et à Minos par l'étymologie de leurs noms. *Manou* signifie proprement le *mesureur*, épithète qui convient à la lune, l'astre mesureur du temps. Dans le mythe indien, le premier homme, devenu le roi des enfers et le juge des morts, est mis en rapport direct avec la lune. Les âmes des morts se rendent, en effet, après la séparation du corps dans cet astre. »

M. Grote est porté à conclure au caractère hautement historique de la légende de Minos. « Ce culte religieux, dit-il, et ces contes légendaires, bien qu'ils unissent la Crète et diverses parties de l'Asie Mineure, la Troade, la côte de Milet et de Lycie, particulièrement le mont Ida, en Crète, et le mont Ida, en Boïe, semblent permettre de supposer avec raison une parenté ou relation ethnographique entre les habitants, antérieure à la période de l'occupation hellénique. Les récits d'un établissement crétois à Minos et à Engyum, sur la côte sud-ouest de la Sicile, et en

Iapygie, sur le golfe de Tarente, nous conduisent à une présomption semblable... Du temps d'Hérodote, les Étéocrites, ou habitants primitifs de l'île, étaient confinés à Polichné et à Prasos; mais à une époque antérieure, avant les empiétements des Hellènes, ils avaient occupé la plus grande partie, sinon toute l'étendue de l'île. Minos, dans l'origine, était leur héros; dans la suite, il fut adopté par les Hellènes immigrants. »

MINOS, érudit français. V. MIGNAULT.

MINOT s. m. (mi-no — rad. mine). Anc. métr. Nom d'une mesure de capacité qui était usitée en France pour les matières sèches, avant l'établissement du système métrique, et qui variait de valeur, non-seulement suivant les localités, mais encore dans la même localité, suivant la nature des marchandises. Le minot de grains valait 3 boisseaux ou 39 litres; le minot d'avoine, 6 boisseaux ou 78 litres; le minot de sel, 4 boisseaux ou 52 litres; le minot de charbon, 8 boisseaux ou 104 litres; le minot de chaux, 3 boisseaux ou 39 litres.

— Loc. prov. *Manger un minot de sel avec quelq'un*, Demeurer, vivre longtemps avec lui : *Je ne mangerais pas un MINOT DE SEL AVEC VOUS, si vous êtes si peu aimable. Si vos protégés restent ici jusqu'à ce qu'ils aient détrempé cet imbécile de Rouget, nous MANGERONS PLUS D'UN MINOT DE SEL AVEC KUC.* (Balz.)

— Comm. *Farine de minot*, Celle qu'on expédie en barils.

MINOT s. m. (mi-no — du bas breton *min*, bec). Mar. Pièce de bois qui se prolonge en avant du boussoir, et qui porte une poulie dans laquelle passe l'amure de la voile de misaine. « On dit aussi MINOIS.

MINOT, bourg et circonscription communale des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, à 40 kilom. N. de Portland, sur la rive droite de l'Androscoggin; 4,703 hab.

MINOT (Laurence), poète anglais qui vivait au xiv^e siècle. On ne sait rien de sa vie. Il est l'auteur de *Poésies* faciles et harmonieuses qui ont longtemps passé pour être de Chaucer, et qui ont été publiées en 1794 (in-8°).

MINOT (Georges-Richard), historien américain, né à Boston en 1758, mort dans la même ville en 1802. Il se fit connaître comme un avocat distingué, devint secrétaire de la chambre des représentants du Massachusetts (1781), puis devint successivement juge des testaments dans le comté de Suffolk (1782), premier juge de la cour des plaids communs (1799) et juge à Boston (1800). On lui doit : *History of the rebellion in Massachusetts* (Boston, 1788); *History of the province of Massachusetts from 1748 to 1765* (Boston, 1798-1803, 2 vol. in-8°), ouvrage fort estimé.

MINOTAURE s. m. (mi-no-tô-re — nom mythol.). Fain. Cocu, parce que le Minotaure avait une tête et des cornes de taureau : *Être transformé en MINOTAURE*.

— Fig. Personne ou objet qui dévore, qui absorbe quelque chose : *La science applaudit au MINOTAURE commercial absorbant les sueurs des peuples*. (Fourier.)

— Astron. Constellation zodiacale, plus connue sous le nom de SAGITTAIRE. On l'appelle aussi CENTAURE.

MINOTAURE (le), monstre moitié taureau et moitié homme, qui naquit des amours insensées de Pasiphaë, femme de Minos, avec un taureau blanc. Chaque année, Minos sacrifiait à Neptune le plus beau taureau de ses troupeaux; suivant d'autres, c'était une hécatombe de cent taureaux qu'il offrait au dieu des mers, au retour d'une expédition heureuse. Il s'en trouva un de formes si belles, si parfaites, que Minos le réserva et en substitua un autre de moindre valeur. Neptune se vengea cruellement : il inspira à Pasiphaë une passion honteuse pour ce taureau, passion que le fameux Dédale favorisa en fabriquant une vache d'airain dans laquelle s'enferma Pasiphaë. De ce commerce monstrueux naquit le Minotaure. C'est alors que le même Dédale construisit le labyrinthe de Crète, ou fut enfermé le Minotaure, qu'on y nourrissait de chair humaine.

Les habitants d'Athènes et de Mégare ayant assassiné Androgée, fils du roi de Crète, pour se venger de ce qu'il avait remporté sur eux le prix de la course, Minos parut à la tête d'une armée pour ravager le pays des meurtriers, s'empara de Mégare, grâce à la trahison de Scylla, fille du roi Nisos, qui s'était éprise d'amour pour lui, et alla mettre le siège devant Athènes. Secondé par Jupiter, qui déchaîna sur la capitale de l'Attique une peste effroyable, il contraignit le faible Egée à subir les lois d'un vainqueur impitoyable, et à payer le plus douloureux tribut. Chaque année, d'autres disent tous les trois, tous les sept, et même tous les neuf ans, il devait envoyer en Crète sept jeunes hommes et sept jeunes vierges destinés à devenir la pâture du monstre enfermé dans le labyrinthe. Deux fois déjà les Athéniens avaient acquitté ce sanglant impôt, lorsque Thésée, fils d'Égée, se dévoua pour arracher sa patrie au fléau qui pesait sur elle. Il se mit au nombre de ceux qui formaient le troisième et funéraire convoi, et muni du fil conducteur qu'Ariadne, épouse du héros, lui avait remis entre les mains, il s'engagea résolument dans les détours du

labyrinthe à la rencontre du monstre, le joignit et, sans s'émouvoir des hurlements du Minotaure, saisit le monstre d'une main vigoureuse par une de ses cornes et lui fracassa la tête à coups de massue.

La fable du Minotaure a été souvent racontée par les poètes de l'antiquité.

Des mythographes prétendent que les amours de Pasiphaë avec un taureau, et le monstre qui en fut le fruit, auraient été imaginés par les Athéniens afin de se venger de Minos, leur vainqueur, en couvrant sa famille de ridicule et d'infamie. C'est l'opinion de M. Lermier : « Les Crétois, dit-il, s'attribuèrent la police des mers, réprimèrent les pirateries des Athéniens et les assujettirent à un tribut. Ces derniers se vengèrent par la fable du Minotaure. » D'autres, abandonnant le système des hypothèses, affirment, avec plus de vraisemblance, que la fable du Minotaure repose tout entière sur une équivoque. Suivant eux, le taureau serait un guerrier nommé Taurus, et le fils, qui fut le fruit d'une paternité douteuse entre Minos et Taurus, aurait reçu le nom de Minotaure. On voit que nous rentrons tout à fait dans le domaine du possible. Toutefois Virgile, au livre VI de son *Énéide*, a suivi la tradition vulgaire. Enée, en abordant à Cumès, va visiter le temple d'Apollon, élevé par Dédale, et où le célèbre artiste a retracé les événements que nous venons de rapporter.

Le Minotaure est resté dans toutes les langues une expression, une métaphore énergique pour caractériser un fléau destructeur, une institution qui absorbe les forces vives d'un peuple ou de l'humanité tout entière et en mine la prospérité, un vice plus ou moins honteux qui fait chaque jour de nombreuses victimes :

« Qu'on y fasse attention, une grande partie de la jeunesse regrette l'Empire. C'est qu'au moins l'Empire lui accordait de glorieuses funérailles. Et c'est là une sanglante satire de l'impérialisme de ceux qui ne savent ni faire vivre la jeunesse ni lui trouver une belle mort; de ceux qui, habiles à créer des besoins nouveaux et impuissants à les satisfaire, finiront par faire regretter la conscription, ce *Minotaure* impérial qui dévorait au moins les hommes que le sein amaigrir et stérile de la Révolution ne pouvait nourrir. »

A. NETTEMENT.

« Le fléau de la débauche, voilà le *Minotaure* qui tue les mauvais ouvriers et les poursuit jusqu'à la dernière génération, qui les condamne au mépris des ouvriers honnêtes, au besoin, à l'humiliation, au crime, qui transforme des femmes laborieuses et dévouées en véritables martyres et fait de la maternité un supplice. »

JULES SIMON.

« — Tu sais, reprit Barère, comment nous sommes débarrassés de Robespierre et de sa clique. Ce diable d'homme voulait absolument nous dévorer, comme le *Minotaure* de Crète; j'ai joué le rôle d'Ariane en fournissant le fil conducteur à Tallien, qui, à l'instar de Thésée, a renversé le monstre. On fait ainsi de la mythologie une réalité sans se donner beaucoup de mouvement. »

TH. GAUTIER.

« Le corps, déjà ouvert à l'hôpital, montrait assez au côté gauche qu'une fluxion de poitrine l'avait enlevée. Elle était morte le 21 mars. En retranchant douze jours, nous remontions au mardi gras, au 9 mars. On était tenté de croire qu'elle était une des victimes si nombreuses des bals de cette époque. Cruel moment qui tout à coup comble les hôpitaux et bientôt les cimetières ! On peut justement l'appeler la fête du *Minotaure*. Que de femmes dévorées vivantes ! »

MICHELET.

« On prétend qu'autrefois, en un pays fort beau, Un monstre mugissant, au poitrail de taureau, Tous les ans dévorait en ses sombres caresses Cinquante beaux enfants, vierges aux longues tresses. C'était beaucoup, grand Dieu ! Mais notre monstre à Et notre dévotion aux épaules vagues roux, [nous Notre taureau, c'est Londres en débauche nocturne, Portant sur les trottoirs son amour tâtillon. Le vieux Londres a besoin d'immoler tous les ans A ses amours honteuses plus de cinquante enfants; Pour son vaste appétit il ravage la ville, Il dépeuple les champs... »

A. BARBIER.

« Lors Martignac se lève : au valet en livrés Il demande sa lyre avec de l'eau sucrée, Et de la même voix qui module un rapport, Jusqu'à l'hymne lyrique il guide son transport.

Près des royales Tuileries, Voyez-vous ce vaste palais (les Finances) Et ces pompesuses galeries Où veillent des Suisses-Français ? Que de fenêtres, que de salles, De cours, d'escaliers en spirales ! C'est le labyrinthe crétois, Où loge un petit *Minotaure* (Villele) Dont la dent terrible dévore Et notre fortune et nos loix.

Quand Dieu, par une route aisée, Fera-t-il tomber dans ces lieux Quelque monarchique Thésée Qui sortira victorieux ? »

BARTHELEMY et MÉRY.

MINOTAURISÉ, ÉE (mi-no-to-ri-zé) part. passé du v. *Minotauriser* : *Quand une femme est inconvaincue, le mari serait, selon moi, MINOTAURISÉ.* (Balz.)

MINOTAURISER v. a. ou tr. (mi-no-to-ri-zé — rad. *minotaure*). Fam. Rendre cocu : *Dans ses moments de tristesse, il traitait roide le préfet; dans ses moments de gaieté, il se contentait de le MINOTAURISER.* (Balz.) *Quelques maris, dans ces sortes de circonstances, éclatent devant tout le monde; ils se font MINOTAURISER six semaines après.* (Balz.)

MINOTERIE s. f. (mi-no-te-ri — du lat. *minutus*, réduit en petit morceau, écrasé). Grand établissement dans lequel on moule des grains et l'on prépare des farines pour le commerce : *Établir une MINOTERIE*. Commerce de minotier : *Se livrer à la MINOTERIE*.

— Encycl. On désigne sous ce nom les établissements où se préparent les farines qui doivent être livrées au commerce ; cette dénomination est surtout usitée dans le midi de la France. Voici quelle en serait l'origine : Certaines villes du Midi faisaient, à l'époque où nos colonies étaient nombreuses, un important commerce de farines. Ces farines, qui devaient être préservées contre tout danger de fermentation, étaient d'abord étuvées et ensuite renfermées dans des barils portant le nom de minots. Cette industrie s'était exercée seulement par des meuniers, mais aussi par des négociants qui, après avoir acheté les farines, les mettaient à l'étuve et les expédiaient en minots à l'étranger. On a conservé le nom de *minoterie*, bien qu'aujourd'hui on ne se serve plus de minots, mais de sacs.

L'Amérique se livre à ce commerce dans de grandes proportions. Les Etats du Nord envoient des quantités considérables de sacs de farines de minot dans l'Amérique du Sud, le Brésil, le Pérou, la Plata. La Prusse et en général tous les Etats du Zollverein tendent aussi à donner à cette spécialité un certain développement. A Marseille, la *minoterie* est l'objet d'un trafic considérable ; mais l'étuvage des farines est rarement nécessaire, surtout lorsqu'on se sert de blés aussi secs que le sont ceux de la Provence.

Voici en quoi consiste l'opération qui fait l'essence de l'industrie connue sous le nom de *minoterie*. La farine contenue en moyenne une quantité d'eau qui peut être évaluée de 10 à 15 pour 100. On sait que les matières végétales ou organiques se décomposent d'autant plus rapidement que l'eau qui s'y trouve contenue est en proportions plus considérables. Il est donc nécessaire, lorsqu'on expédie au loin des quantités de farines, de les soustraire à ce danger en faisant disparaître, autant qu'il est possible, les principes aqueux qu'elles renferment. Mais ici se présente une difficulté assez sérieuse. La farine de froment renferme une substance indispensable à la fabrication du bon pain, le gluten, qui, si la température à laquelle sont soumises les farines à l'étuvage dépassait 65° ou 70°, perdrait tout ou partie de ses qualités, de sorte que le pain serait épais, lourd et difficile à digérer. Si donc on se servait d'étuves fermées, la double action de la chaleur et de la vapeur d'eau détruirait en quelque sorte le principe essentiel des farines, et il a fallu dès lors chercher un système qui conciliât les exigences du transport et celles de la bonne fabrication. Voici celui auquel on s'est arrêté.

On étend la farine sur des surfaces placées dans des locaux ouverts et chauffés à la température convenable. La vapeur qui se dégage par la dessiccation se rend à l'extérieur ; la température ne doit pas dépasser 70°. On se sert de demi-cylindres ou gouttières doubles, dans lesquelles on introduit de la vapeur ou de l'air chaud. La farine est agitée dans la gouttière extérieure au moyen de vis dont les filets sont garnis de poils de sanglier, et lorsqu'elle a parcouru sept ou huit de ces gouttières, longues d'environ 2 mètres chacune, elle passe sur des appareils semblables, dans lesquels au lieu de vapeur ou d'air chaud on fait circuler de l'eau froide. La farine perd ainsi la température qu'elle avait acquise, puis elle tombe dans les sacs ou dans les barils qui la doivent contenir.

Ce système, quoique le plus souvent usité, présente cependant des inconvénients faciles à apprécier ; il est impossible que la température obtenue se trouve absolument égale dans tout le parcours des gouttières. La chaleur se trouve généralement plus forte à l'entrée de la farine qu'à la sortie. De plus ces étuves sont d'un prix très-élevé. L'Exposition agricole de 1860 fonctionnant une machine d'un système différent qui semble avoir réuni les avantages des hommes pratiques et que nous décrirons rapidement. Un plateau horizontal circulaire et à double fond reçoit, par le moyen d'un serpent in disposé dans son intérieur, de la vapeur chauffée au degré voulu par un générateur de la force d'un cheval. Cette vapeur, au moyen d'un retour, vient

incessamment se réchauffer dans la génératrice après avoir servi. La farine tombe au centre du plateau horizontal et est poussée circulairement du centre à la circonférence au moyen d'un râtelier à branches munies de palettes fixées excentriquement et garnies de poils de sanglier. On peut à volonté augmenter la vitesse du plateau ou la chaleur du serpent. Lorsque la farine est arrivée à l'extrémité du plateau, elle tombe dans un récipient circulaire muni également d'un double fond, dans lequel on fait passer un courant d'eau froide. La farine ainsi refroidie est élevée par une chaîne à godets dans un réservoir d'où elle descend dans les sacs ou barils.

Outre sa simplicité, cet appareil est d'un prix peu élevé et on en obtient une égalité de température très-avantageuse à la bonne préparation de la farine.

L'opération du minotage ne doit pas enlever à la farine plus de 50 pour 100 de son humidité naturelle ; cette condition est indispensable, si le préparateur ne veut pas porter atteinte à la bonne qualité du gluten.

Il ne faut pas confondre la *minoterie* avec la meunerie proprement dite : cette dernière industrie n'ayant pour objet que la mouture des grains et leur conversion en farines de diverses qualités, tandis que la *minoterie* se rapporte au commerce des farines étuvées, et par conséquent destinées à l'exportation.

Il existe dans le Midi, notamment à Moissac, à Nérac, à Montauban et à Bordeaux, des usines où l'on prépare par l'étuvage les farines employées par la marine marchande et la marine militaire. Le Havre possède aussi deux usines où se fait en grand l'étuvage des farines pour la marine et pour nos colonies de la Martinique et de la Guadeloupe. Mais le point du globe où le commerce de la *minoterie* a pris les plus grands développements est sans contredit New-York. Les Américains sont restés en possession des importants débouchés de l'Amérique du Sud, tant à cause de la proximité qui rend les transports plus faciles et plus économiques qu'en raison de la perfection de leurs appareils d'étuvage. Les barils sont estampillés à New-York par un administrateur spécial.

MINOTIER s. m. (mi-no-tié — du lat. *minutus*, mis en débris, écrasé). Comm. Industriel qui fait valoir une minoterie. Il Négociant qui fait le commerce des farines. Il Employé qui vend le sel dans les dépôts.

— Adjectif. Qui fait la minoterie : *C'est l'époque, ce me semble, où vous autres, meuniers MINOTIERS, vous faites vos achats.* (F. Soulié.)

MINOUSSINE, ville de la Russie d'Asie, dans la partie méridionale du gouvernement d'Iéniléisk, sur un bras du fleuve de ce nom, à 400 kilom. S. de Krasnoïarsk, au milieu de la partie la plus fertile de la province, qui s'étend au N. des monts Altai; 2,300 hab. Industrie agricole active; lavages de sables aurifères. Commerce de pelletteries.

MINOZZI (Bernard), peintre italien, né à Bologne en 1699, mort en 1769. Il étudia le paysage sous Cavazzone, l'architecture sous A. Chiarini et Charzant, architecte du grand duc de Toscane, devint un paysagiste fort distingué et fut membre des Académies de Florence et de Bologne. Il peignait avec une égale habileté à l'huile, à l'aquarelle et à fresque. On voit beaucoup de ses tableaux à Venise, à Florence et à Rome.

MINQUART ou MINQUAR s. m. (main-kar). — Bot. Arbre de la Guyane.

— Encycl. Le *minquart* est un arbre dont la place dans la méthode naturelle n'est pas encore bien fixée, mais qui présente des particularités intéressantes. Il s'élève de 12 mètres à 15 mètres; son tronc, revêtu d'une écorce cendrée, est quelquefois percé de trous tellement profonds qu'ils pénètrent tout son diamètre. Les fleurs ne sont pas connues. Le fruit est ovoïde, allongé, lisse, à enveloppe épaisse, fibreuse et blanchâtre; l'intérieur, divisé en deux loges par une cloison membraneuse, renferme une pulpe dans laquelle se trouvent des graines blanches, apatées, à tégument mince et coriace. Cet arbre croît à la Guyane, où il a été découvert par Aublet. Son bois est blanc dur et compact; il passe pour incorruptible ; aussi l'emploie-t-on pour les poteaux et pilotes qui doivent séjourner en terre. On ne sait pas si ses fruits sont comestibles.

MINSI s. m. (main-si). Econ. rur. Dans le département des Deux-Sèvres, Mélange de son et d'orties hachées, que l'on donne pour nourriture aux dindons.

MINSTIERA s. m. (main-si-tra). Comm. Nom que l'on donne, en Grèce, au fromage frais qui à deux jours, *Le fait est transformé en fromage frais; le fromage frais change de nom le lendemain et s'appelle MINSTIERA; c'est un régal délicieux. Le MINSTIERA se sale dans des cuves; le fromage salé se renferme dans des outres et s'expédie ainsi à toutes les villes du royaume.* (E. About.)

MINSK, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement et du district de son nom, à 911 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, par 53° 40' de lat. N. et 25° 18' de long. E.; sur la Swislock, affluent de la Bérézina; 30,149 hab. Archevêché grec, évêché catholique; séminaire, synagogue; siège des au-

fortés civiles et militaires de la province; tribunal criminel et civil. Fabrication de draps, cuirs et chapeaux. Grande foire annuelle, connue sous le nom de *Contrats de Saint-Joseph*; elle a lieu au mois de mars et on y accourt des provinces les plus reculées de l'empire russe, ainsi que de la Galicie et du grand-duché de Posen. Comme toutes les anciennes villes polonaises, Minsk est construit très-irrégulièrement et les rues y sont étroites et tortueuses, mais on y remarque une superbe cathédrale, treize autres églises, un couvent de moines grecs, un beau théâtre, un gymnase et des écoles primaires. Cette ville fit successivement partie des principautés de Polotsk et de Smolensk, devint ensuite un palatinat russe et tomba, en 1656, au pouvoir des Russes. La province de Minsk, qui forme un gouvernement de la Russie d'Europe, est située entre 51° 12' et 55° 50' de lat. N., et 22° 56' et 28° 28' de long. E. Elle a pour bornes, au N., le gouvernement de Witbebsk; à l'E., celui de Mohilev; au S.-E., celui de Tchernigov; au S., ceux de Kiev et de Volhynie; à l'O., ceux de Grodno et de Wilna. Superficie 88,985 kilom. car. : 1,001,335 hab., dont 100,000 juifs et 3,000 mahométans.

Tout le gouvernement de Minsk ne forme qu'une vaste plaine qu'accidentent seulement çà et là quelques collines ou les rives escarpées des cours d'eau. Au N. et à l'E., on trouve d'immenses forêts, et au S. et au S.-O., de vastes marais. Il y a une grande variété de sol. Au N., il est sec et, dans certaines parties, excessivement fertile, mais coupé de bruyères et de bandes de sable; au S., il est en général humide et marécageux, mais renferme encore de vastes espaces d'une rare fertilité; on rend, en outre, les marais productifs sans qu'il en coûte beaucoup de travail, et les bruyères réduites en cendres ou en fumier sont utilisées comme engrais. Les principaux cours d'eau sont la Duna et le Dniéper, qui, cependant, ne font que longer la frontière de la province, que la première sépare du gouvernement de Wilna et le second de celui de Tchernigov. Parmi les rivières qui se jettent dans la Duna, nous citerons la Desna et l'Ulla qui alimente le canal de la Bérézina, par lequel la Bérézina, la Duna et le Dniéper sont mis en communication. Le Dniéper reçoit, dans cette province, deux de ses affluents les plus importants, le Pripiet et la Bérézina. Enfin, c'est encore là que prennent naissance le Niémen et son affluent la Wilna. Le gouvernement de Minsk ne renferme aucun lac de quelque importance.

En hiver, le froid est si rigoureux que chaque année les rivières sont prises pendant assez longtemps; au printemps, les gelées sont fréquentes; l'été est chaud et plus sec au N. qu'au S.; en automne, la température est agréable et assez régulière, mais, en septembre, il commence à geler pendant la nuit et l'hiver commence à la fin d'octobre. La maladie appelée *plique polonoise* est très-commune parmi les habitants.

L'agriculture forme la principale occupation de ces derniers, mais elle est encore dans un état fort arriéré. Le grain le plus cultivé est le seigle, qui est l'un des principaux éléments de l'exportation. Les paysans récoltent, en outre, de l'orge et de l'avoine, tandis que les nobles et les grands propriétaires sont à peu près les seuls qui fassent cultiver du froment. On sème aussi du sarrasin dans les bruyères, et le chanvre et le lin donnent des produits d'excellente qualité. On trouve de vastes forêts formées de beaux arbres, mais surtout de sapins, qui donnent un excellent bois propre à la construction et à la fabrication des planches et des mâts, et qui produisent, en outre, de la résine, de la poix et de la potasse en grande quantité. Le gibier abonde dans les forêts, qui sont peuplées de daims, de loutres, d'ours, de lynx, de renards, de castors, de loutres, d'hermines, de martres et de sangliers. Les oiseaux abondent à la race polonoise et sont vifs et vigoureux, mais n'atteignent jamais une grande taille et n'ont que peu d'apparence. On rencontre encore l'aurochs dans les profondeurs des forêts. On élève beaucoup de gros et de petit bétail; mais, en général, les moutons sont d'une race médiocre et donnent une laine grossière. On trouve partout des chèvres, des porcs et des abeilles. Quoique les rivières abondent en poissons, elles n'en fournissent pas assez pour la consommation, et l'on en importe, en grandes quantités, de l'intérieur de la Russie et de la mer Baltique. On recueille beaucoup de la variété de cochenille dite *cochenille de Pologne*, surtout dans le sud, et la mienne se trouve dans tous les champs et dans toutes les prairies. Les produits du règne minéral comprennent la chaux, la marne et la pierre de construction, mais on n'y rencontre d'autre métal qu'un fer de qualité fort inférieure.

L'industrie des habitants des campagnes consiste dans le filage et le tissage du chanvre, du lin et de la laine, dont ils fabriquent du linge, de la toile à voiles et du drap grossier pour leur usage personnel. Ils distillent, en outre, assez d'eau-de-vie pour leur consommation. Il y a peu de manufactures, et celles qui existent n'ont aucune importance. Les principaux articles de l'exportation sont le bois équarri pour la construction des vaisseaux et pour la fabrication des mâts, des espars, des planches et des douves de barrique; puis la potasse, le chanvre, le lin, l'é-

tope, la graine de lin, le blé, le miel, la cire, la cochenille et le bétail.

Le gouvernement de Minsk est l'une des plus pauvres des anciennes provinces de la Pologne; les villes et les villages sont, en général, misérables, habités principalement par les juifs, qui y sont marchands en détail, cabaretiers, distillateurs ou bouchers. Cette province renferme quelques localités célèbres par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, entre autres : Lachowice, où les Polonais battirent les Russes en 1660; Bobruisk, où se livra une grande bataille pendant la campagne de 1812, et Borisof, village près de la ville, le 27 et le 28 novembre 1812, l'armée française effectua le passage de la Bérézina.

MINTENO S. m. (main-te-an). V. COJOCEL.

MINTO (Gilbert ELLIOT 1^{er}, comte de), homme d'Etat anglais, né en 1751, mort en 1814. Il était fils de Gilbert Elliot, qui fut successivement lord de l'Amirauté, garde du sceau d'Ecosse et trésorier de la marine, et qui s'est fait connaître en littérature par des poésies estimées. Il entra lui-même, dès 1774, dans la Chambre des communes, où son père siégeait dans les rangs du parti dit des amis du roi; mais il ne se rangea pas dans la même fraction et s'attacha, au contraire, à l'opposition, de laquelle il fit partie jusqu'au moment où les appréhensions éveillées par la Révolution française décidèrent la plupart des whigs à se rapprocher du gouvernement. Dans l'intervalle, il avait fait preuve de talents oratoires et administratifs qui l'avaient mis en lumière, et sa persévérance insatiable dans les principes qu'il avait adoptés au début de sa carrière lui avait concilié l'estime de ses adversaires eux-mêmes. Aussi, lorsqu'après la prise de Toulon par les Anglais, les habitants de la Corse offrirent de se placer sous la suzeraineté de la Grande-Bretagne, fut-il chargé d'aller dans cette île pour en négocier la réunion à la couronne britannique. Il en accepta, en 1794, la souvraineté au nom du roi George III et fut lui-même nommé par ce dernier vice-roi de l'île. Cependant un grand nombre des habitants se montraient peu disposés à subir le joug de l'Angleterre, et le parti français ne tarda pas à regagner graduellement l'influence qu'il avait perdue. Grâce surtout à l'impression de nos rapides triomphes en Italie, il redevenait tout-puissant et, à la suite de plusieurs insurrections, Elliot dut quitter la Corse vers la fin de l'année 1796. Quelques mois plus tard, le roi le créa pair d'Angleterre, avec le titre de baron de Minto, et l'autorisa à joindre les armes de la Corse à celles de sa famille. En 1799, il fut envoyé comme ambassadeur à Vienne et prouva, dans ce poste si difficile à cette époque, qu'il n'était pas moins habile diplomate qu'homme d'Etat expérimenté. Nommé, en 1805, président du bureau du contrôle de l'Inde, il s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec une telle sagesse, que, dès la fin de l'année suivante, il fut appelé au gouvernement général de cette importante colonie anglaise où, par la prudence et l'humanité de son administration, il sut se concilier l'estime et l'affection générales. Ce fut lui qui organisa l'expédition contre Java, à laquelle il prit personnellement et qui eut pour résultat la conquête de cette colonie et des autres établissements hollandais dans l'Inde. Sa santé ayant été sérieusement compromise par l'ardeur du climat, il dut, en 1813, revenir en Angleterre, où il fut aussitôt créé comte de Minto et vicomte de Melgund. Il ne prit plus, dès lors, que peu de part aux affaires.

MINTO (Gilbert ELLIOT-MURRAY-KYNN-MOND, comte de), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Lyon en 1782, mort en 1859. Il débuta dans la vie politique, comme membre de la Chambre des communes, en 1808, et entra à la Chambre des lords après le mort de son père en 1814. Comme il appartenait au parti whig, il fut tenu à l'écart des affaires tant que les tories conservèrent le pouvoir, et il vota à la Chambre haute pour les mesures libérales, entre autres pour la réforme parlementaire et pour l'émancipation des catholiques. Lors du triomphe de son parti en 1832, le comte de Minto devint ministre plénipotentiaire à Berlin. En 1835, il prit la direction générale des postes, qu'il échangea peu après contre les fonctions de premier lord de l'Amirauté, dans le ministère Melbourne, s'attacha à apporter des améliorations dans la marine et se démit de ses fonctions en 1841. Cinq ans plus tard, il entra dans le ministère formé par lord John Russell, son gendre, en qualité de lord du sceau privé, passa, l'année suivante, avec une mission en Suisse, puis en Italie, pour examiner l'état de l'opinion dans ce dernier pays et encourager dans leurs tendances libérales Pie IX et Charles-Albert, et reprit, après son retour en Angleterre, ses fonctions ministérielles, qu'il remplit jusqu'en 1852. Lord Minto était dépourvu de facultés oratoires, mais il passait pour un administrateur habile. — Son fils, William-Hugh ELLIOT-MURRAY-KYNN-MOND, comte de Minto, né à Minto-Castle en 1814, devint membre de la Chambre des communes en 1839, où il vota avec les libéraux, député-lieutenant de Roxburgh en 1848, succéda aux titres de son père en 1859, et entra alors à la Chambre haute, où il a suivi la même ligne politique.

MINTRIR v. n. (main-trir). Pousser de petits cris aigres, en parlant du rat. || Peu usité.

MINTROP (Théodore), peintre allemand, né à Heilhausen (Bavière) en 1814. Il appartenait à une famille de pauvres laborieux et, tout enfant, il fut privé de ses parents. Jusqu'à l'âge de treize ans, il conduisit la charue avec son frère aîné et laboura le patrimoine paternel, sans songer à un autre avenir. A force cependant de contempler la nature, le goût des arts s'éveilla dans son esprit et, sans autre direction que celle de la nature, il exécuta des dessins faibles à coup sûr, mais d'une hardiesse et d'une vérité surprenantes et dans lesquels il retraçait les scènes champêtres qu'il avait chaque jour devant les yeux. Il ne pensait cependant point à quitter sa modeste condition, lorsque M. Edouard Geselchap, peintre distingué, vit par hasard ses dessins. Frappé du talent qu'il révélait, il s'empressa de les montrer aux membres de l'Académie de Dusseldorf, qui virent avec une stupeur profonde les ébauches du jeune paysan, et M. Sohn fut chargé de son éducation artistique.

M. Mintrop s'est rendu célèbre surtout par les dessins d'ornementation, dans lesquels sa fantaisie s'est donné libre cours. Nous citerons, entre autres : le *Vin, les Occupations de l'hiver, la Richesse de l'année, l'Apothéose de Bacchus, la Vie rurale, l'Enfant Jésus et la sainte Famille et la Vie de Jésus*, comprenant de remarquables compositions, parmi lesquelles il faut mentionner : la *Nativité du Christ, Sainte aid me venir parvulos et l'Entrée de Jésus à Jérusalem*. M. Mintrop s'est aussi essayé dans la peinture à l'huile et il a peint des tableaux de sainteté, notamment : une *Sainte famille et la Vierge et sainte Elisabeth*, qui méritent les plus grands éloges.

MINTURNES, en latin *Minturnæ*, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, sur les frontières de Campanie et près de l'embouchure du Liris. Elle est aujourd'hui détruite. La voie Appienne menait autrefois de Rome à Minturnes, qui jouit longtemps d'une certaine splendeur. A peu de distance de Mola, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Formies, et avant de passer le Garigliano, nom actuel du Liris, on en trouve encore quelques vestiges épars des deux côtés de la voie. On reconnaît les restes d'un amphithéâtre et plusieurs arcades d'un aqueduc.

Minturnes est surtout célèbre dans l'histoire par les marais où se cacha Marius proscrit. Ces marais, formés par l'embouchure du Liris, sont un peu plus bas que la ville, entre les ruines et la mer. Les eaux du fleuve coulent sur un sol gras et boueux, qu'elles détrempent aisément. Non loin de là sont les bois de la nymphe Marica (*Marica saluta*), mère du roi Latinus, d'après les traditions qu'un poète Virgile. C'est dans ces boues que Marius, poursuivi par les soldats de Sylla, chercha un refuge après la prise de Préneste. Ils l'y découvrirent, mourant de froid et de faim, couvert de fange, mais si imposant encore qu'ils hésitèrent à le frapper. Cette scène a été souvent reproduite (v. MARIUS à MINTURNES). Juvénal en avait conservé le souvenir dans deux beaux vers :

*Ecilium et viceri Minturnarumque paludes
Et mendicatus, cuncta Carthagine, panis.*

Enfermé dans une prison de Minturnes, Marius s'en échappa et gagna l'Afrique.

MINTURNI (Antoine-Sébastien), poète et prélat italien, né à Trajetta (Terre de Labour), mort à Crotone en 1574. Il fut successivement évêque d'Ugento et de Crotone (1565), et se fit remarquer par son érudition. Nous citerons, parmi ses écrits : *De poeta, libri sex* (Venise, 1559, in-4°), ouvrage estimé; *De officiis Ecclesiarum præstantis* (Venise, 1564); *Arte poetica* (Venise, 1594), sur les règles de la poésie toscane; des *Poésies*, insérées dans les *Rime scelte da diversi autori* de Dolce (1565), etc.

MINU s. m. (mi-nu). Jurispr. anc. Déclaration et dénombrement qu'un nouvel acquéreur devait faire à son seigneur des rentes et biens qu'il avait acquis, des devoirs qu'il avait contractés.

MINUARTIE s. f. (mi-nu-ar-ti). Bot. Genre de Caryophyllées annuelles d'Espagne. || On dit aussi MINUART s. m.

MINUARTIE, ÊE adj. (mi-nu-ar-ti-ê — rad. *minuartie*). Bot. Qui ressemble à une minuartie.

— s. f. pl. Tribu de Caryophyllées, ayant pour type le genre minuartie.

MINUCCIANO, bourg du royaume d'Italie, prov. de Massa-Carrara, district de Castelnuovo di Garfagnana, à 41 kilom. N.-O. de Lucques, ch.-lieu de mandement; 2,157 hab.

MINUCCIO (Minucci), prélat italien, né à Serravalle en 1551, mort à Munich en 1604. Après avoir été conseiller du duc de Bavière, il devint secrétaire d'Innocent IX, puis de Clément VIII, qui le nomma en 1586 archevêque de Zara, en Dalmatie. La république de Venise chargea le prélat de négocier la paix avec les Uscoques, aventuriers qui vivaient de brigandages. On a de lui : *Storia degli Uscochi* (Venise, 1676, in-4°), ouvrage dans lequel il raconte l'histoire de ces pirates fameux.

MINUCIA (famille), maison patricienne de

Rome républicaine. La branche de cette famille qui, dans le III^e siècle surtout, parvint aux honneurs suprêmes porta le nom d'*Augetanius*, sans doute parce que l'individu dont elle descendait avait été revêtu de la dignité d'augure. Une autre, qu'on trouve dans le VI^e siècle, s'appelait *Rufus*.

MINUCIEN, IENNE adj. (mi-nu-sin, jè-ne). Antiq. rom. Qui a rapport au consul Minucius. || *Porte Minucienne*, l'une des portes de Rome. || *Voie Minucienne*, Partie de la voie Appienne.

MINUER v. a. ou tr. (mi-nu-ê). Pratiqu. anc. Minuter, écrire, en parlant d'une minute : MINUER un acte.

MINUIT s. m. (mi-nui — du préf. mi, et de nuit). Milieu de la nuit, heure aussi éloignée du coucher que du lever du soleil : Il est MINUIT. MINUIT a sonnè. Le train part à MINUIT. Les Anglais sont très-pieux depuis le samedi à MINUIT précis jusqu'au dimanche à MINUIT sonnant. (A. Vacquerie.)

Venez sur le minuit, et qu'aucun ne vous voie.

LA FONTAINE.

Voilà minuit; c'est l'heure des amours.

VOLTAIRE

.. L'université des chats

A minuit, en robe fourrée,

Vient tenir ses bruyants états.

GRESSET.

— Astr. *Minuit vrai*, Moment où le centre du soleil passe au méridien opposé au méridien du lieu. || *Minuit moyen*, Deuxième heure, en comptant depuis midi moyen.

— Liturg. *Messe de minuit*, Messe que le clergé catholique célèbre à minuit, le jour de Noël, en mémoire de la naissance de Jésus.

— Fam. *Enfant de messe de minuit*, Libertin.

— Rem. Le mot *minuit* serait logiquement féminin et a été autrefois de ce genre; le masculin s'est aujourd'hui consacré par l'usage.

— Gramm. On dit sur le *minuit*, et non sur les *minuits*. On dit aussi *minuit et demi*, et non et demie.

Minuit, opéra en trois actes, musique de Chelard; représenté sur le théâtre de la Cour, à Munich, au mois de juin 1831. Cet ouvrage avait été primitivement écrit à Paris pour le théâtre Ventadour. Chelard, étant allé s'établir en Allemagne, fit traduire le poème et obtint une véritable ovation. L'ouverture, les chœurs, un beau finale excitèrent l'enthousiasme du public. L'opéra de *Minuit* a eu pour interprètes une cantatrice alors en vogue, Mlle Schuechler, et Mme Vespermann. Chelard avait été l'élève de Gossec, et avait obtenu le prix de Rome en 1811. Après les succès de grande estime que son opéra de *Macbeth* avait eu en 1827, malgré l'arrangement peu que médiocre que Rouget de Lisle avait fait de la pièce du grand poète anglais, on avait pu penser que Chelard serait devenu un de nos meilleurs compositeurs français. Il avait la science, il aimait son art avec passion et joignait à ces qualités une conception élevée, un style ample et correct.

MINULE s. m. (mi-nu-le — du lat. *minus*, chose moindre). Ornith. Petit épervier d'Afrique.

— Encycl. Ornith. Le *minule* appartient au genre faucon ou à la famille des fauconides, et rentre dans la grande division des éperviers. C'est un des plus petits oiseaux de proie, car sa taille ne dépasse pas sensiblement celle d'un merle; son plumage est brun en dessus, blanchâtre en dessous, avec des marques ou des raies brunes répandues sur tout le corps. Il a le bec et les ongles noirs, l'iris orangé, la membrane du bec et les pieds jaunes. La femelle est presque du double plus grosse que le mâle. Le *minule* habite les contrées australes de l'Asie; ses mœurs ont été à peine observées; d'après le peu qu'on en sait, elles paraissent se rapprocher beaucoup de celles du gerfaut. Malgré sa petite taille, cet oiseau est très-courageux; il chasse partout les pies-grisettes et les corbeaux, et n'hésite même pas à combattre les buses et les milans. Cette espèce est peu connue en Europe, et on ne la voit que bien rarement dans nos ménageries.

MINUSCULAIRE s. m. (mi-nu-sku-lè-re — rad. *minuscule*). Antiq. rom. Commis des fermes à Rome.

MINUSCULE adj. (mi-nu-sku-le — lat. *minusculus*, diminutif de *minor*, plus petit). Tout petit.

Un petit escalier, un petit vestibule.

Petite chambre, un salon *minuscule*.

Un boudoir tout petit, petit... Tenez, ce soir,

J'apporterai son plan pour vous le faire voir.

ROLLAND et DU BOIS.

— Typogr. et Calligr. Petit, en parlant des lettres : *Lettres, caractères MINUSCULES*.

— s. f. Petite lettre : *MINUSCULES anglaises, romaines, gothiques. Affiche imprimée en MINUSCULES*. Ne se dit guère en typographie.

MINUS-HABENS s. n. (mi-nu-zà-bains — mots lat. qui signif. ayant moins). Fam. Homme de peu de capacité : C'est un MINUS-HABENS.

MINUT (Gabriel de), littérateur français, né à Toulouse vers 1520, mort à Castéra,

près de Saint-Gaudens, en 1587. Son père, d'origine italienne, était premier président du parlement de Toulouse. Envoyé à Paris pour y faire ses études, il s'adonna avec ardeur à l'étude de la jurisprudence, de la philosophie, de la théologie, de la médecine, se fit recevoir docteur en droit, entra en relations avec plusieurs érudits célèbres, notamment avec Scaliger et devint maître des requêtes de Catherine de Médicis, gentilhomme ordinaire de la chambre, enfin sénéchal de Rouergue (1553-1560). Mignot était un homme de beaucoup d'esprit et d'érudition, qui écrivait dans un style fort agréable. Outre des pièces de vers, on a de lui : *Morbi Gallos infestantis salubris curatio* (1587, in-80), ouvrage fort rare contre la fureur des guerres civiles ; *De la beauté, discours divers* ; avec la *Pavle-Graphie* ou *Description des beautés d'une dame tholosaine nommée la belle Pavle* (Lyon, 1587, in-80), traité rempli de curieuses et amusantes recherches et qui fut publié par Charlotte de Menut, sœur de l'auteur et abbesse du couvent de Sainte-Claire de Toulouse ; *Dialogue au soulagement et consolation de tous les affligés* (Toulouse, in-40), etc.

MINUTAIRES adj. (mi-nu-tè-re — rad. minute). Qui est en minute, en original : *Acte MINUTAIRES*.

MINUTE s. f. (mi-nu-tè — du lat. *minutus*, rendu ou qui est très-petit). Astron. Soixantième partie de l'heure, dans le système sexagésimal qui est universellement usité : *La MINUTE se divise en soixante secondes. Votre montre retarde de dix minutes. Il faut huit minutes pour que la lumière du soleil arrive à notre prunelle.* (P. Leroux.) *Il y a tel jour qui renferme moins d'événements que telle rapide minute.* (A. Karr.) « Centième de l'heure, dans le système proposé et non adopté pour la division du temps. La MINUTE centésimale est un peu plus courte que la minute sexagésimale. » *Minutes proportionnelles*, Soixantièmes de l'excentricité. « *Minutes d'incidence*, Mouvement de la lune depuis le commencement d'une éclipse jusqu'à son milieu. » *Minutes d'immersion* ou *d'expurgation*, Mouvement de la lune depuis le milieu d'une éclipse jusqu'à sa fin.

— Temps très-court : *Je ne vous demande qu'une MINUTE. Tous, tant que nous sommes, nous n'avons à nous que la minute présente; celle qui la suit est à Dieu.* (Chateaub.) *D'un jour, d'une heure, d'une MINUTE dépend la perte ou le gain d'une bataille.* (E. de Gir.)

— Par ext. Circonstance passagère : *L'archidiacre était visiblement dans une de ces MINUTES violentes de la vie où l'on ne sentait pas la terre crouler.* (V. Hugo.)

— Loc. fam. *À la minute*, Avec une exactitude rigoureuse : *Vous aimez qu'on vous serve à LA MINUTE.* « Dans la minute, Au bout d'un temps très-court : *Ne vous impatientez pas, je suis à vous DANS LA MINUTE.* (Scribe.)

— Géom. Subdivision du cercle égale à un soixantième de degré, dans le système sexagésimal : *L'équateur se divise, comme tout cercle, en 360 degrés de 60 MINUTES chacun.* « Centième de degré, dans le système décimal : *La MINUTE centésimale vaut, en secondes sexagésimales, 36,4, c'est-à-dire un peu plus d'une demi-minute sexagésimale.* » Angle mesuré par un arc d'une minute.

— Mar. Sablier qui mesure les demies et les quarts de minute.

— Archit. Subdivision du module, qui est un douzième, un dix-huitième ou un trentième.

— Point. Division de la tête humaine, à peu près égale à son quarante-huitième.

— Art culin. *À la minute*, Façon expéditive de préparer certains plats : *Côtelettes à LA MINUTE. Poulet à LA MINUTE. Que voulez-vous ? — Je voudrais faire des côtelettes à LA MINUTE.* (Scribe.)

— Interjectif. *Minute!* Doucement, attendez un peu : *Mais MINUTE ! je suis là.* (Scribe.) Très-fam.

— Encycl. Astron. La minute de temps est la soixantième partie de l'heure ; mais, comme il existe trois manières usitées d'évaluer le temps, la minute peut avoir trois valeurs différentes, selon qu'elle appartient au jour sidéral, au jour solaire vrai ou au jour solaire moyen. Le jour sidéral et le jour solaire moyen sont constants ; il en est par conséquent de même des minutes de temps sidéral et de temps moyen, mais la minute de temps vrai change avec la position du soleil sur l'écliptique ou de la terre sur son orbite annuelle.

— Géom. *Minute angulaire*. L'angle d'une minute est la soixantième partie de l'angle d'un degré ou la cinq-cent-quarantième partie d'un angle droit. Cet angle, quoique très-petit, est aujourd'hui très-loin d'être négligeable dans les calculs, les bons instruments donnant jusqu'aux dixièmes de seconde. Le sinus d'une minute étant à peu près 0,003, si l'on veut se faire une idée nette de cet angle, il faut imaginer qu'on observe une perche de 3 mètres de hauteur à une distance d'un kilomètre, ou un homme de petite taille à la distance de 500 mètres ; l'angle sous lequel on les verra sera à très-peu près d'une minute. Le tir de fusils perfectionnés peut commencer à 800 mètres ; mais, à cette distance, un homme de taille moyenne ne soutient verticalement qu'un angle d'une minute.

Le diamètre apparent du soleil est à peu près de trente minutes. La minute était la limite à laquelle les anciens cherchaient à réduire les erreurs d'observation, mais ils se trompaient le plus souvent de 3 et de 4 minutes, même dans les mesures prises directement. « Les anciens, dit Delambre, cherchaient à la minute ; aujourd'hui nous courons après la seconde sans être toujours sûrs de l'atteindre ; c'est là tout ce qu'on put procurer les immenses perfectionnements apportés à la construction des instruments. »

MINUTE s. f. (mi-nu-tè — du lat. *minutus*, que l'on a rendu ou qui est très-petit). Très-petite écriture, très-petits caractères : *Écrire en MINUTE.*

— Par ext. Original, ce que l'on écrit avec l'intention de le transcrire, d'en faire une copie : *Faire la MINUTE d'un acte, d'une lettre, d'une pétition. Il s'était hâté de remplacer la MINUTE dans le carton.* (Balz.)

J'ai promis aujourd'hui la minute au notaire.

ETIENNE.

— Pratic. Acte original déposé au greffe ou conservé chez un notaire, dont on se sert pour divers des copies appelées grosses ou expéditions : *MINUTE d'un rapport d'expert, d'une sentence, d'un arrêt. Toutes les MINUTES doivent être sur papier timbré.* (Acad.) *J'ai là un tas de MINUTES à expédier.* (Scribe.)

— Chancell. rom. *Préfet des minutes*, Officier qui dressait les minutes des décrets du pape, de la signature de justice.

— Géom. pratic. Croquis, dessiné sur le terrain, d'un plan levé géométriquement ou à vue.

— Encycl. Pratic. On entend par minutes les copies des actes reçus par les notaires, originaux dont ces officiers ministériels demeurent les dépositaires responsables et dont ils ne délivrent aux parties intéressées que des expéditions. Par extension et par analogie, on a également donné le nom de minute au texte original des jugements et des arrêts, tel qu'il est couché sur la feuille d'audience et demeure consigné dans les registres du greffe. Ce nom de minute ou encore de bief ou de brevet tire, dit-on, son origine de l'usage des anciens tabellions qui se bornaient à retenir une note sommaire et écrite en petits caractères des conventions des parties, et en délaient à ces dernières des doubles grossies, c'est-à-dire écrits en caractères plus gros et plus lisibles, d'où est encore venu le nom un peu barbare de grosses, pour désigner les expéditions en forme exécutoires.

La loi organique du notariat du 25 ventôse an XI oblige les notaires à garder en général minute de tous les actes qu'ils reçoivent. L'article 20 de la même loi apporte néanmoins une exception à cette règle et permet aux notaires de délivrer directement aux parties l'original, brevet ou minute de quelques actes dont voici l'énumération : les certificats de vie, les procurations, les actes de notoriété, les quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevets. On trouve à la fin de cette énumération quelque chose d'indéfini, qui est regrettable dans une disposition d'exception où tout devrait être déterminé en termes précis. On est néanmoins d'accord que les actes simples dont parle ici la loi de vente sont ceux qui ne contiennent que des obligations ou des déclarations unilatérales. Ainsi, une obligation notariée pour prêt d'une somme d'argent est incontestablement un de ces actes simples et pourrait, sans nul doute, être délivrée en minute au créancier, quelque importante que soit la somme et alors même que l'acte contiendrait une constitution d'hypothèque. Il est toutefois fort rare, dans la pratique, que les actes de cette nature ne restent pas en original consignés dans les registres du notaire, et que le créancier en retire autre chose qu'une expédition ; sa sécurité et la conservation du titre y sont intéressées.

La minute des actes fait foi entière et jusqu'à inscription de faux des conventions ou dispositions qui y sont contenues. Les grosses ou premières expéditions délivrées par notaire et collationnées par lui sur la minute font également foi en justice, mais elles ne font foi qu'en les supposant conformes à l'acte original, dont la représentation peut toujours être exigée si un débat s'élève sur la fidélité et l'exacte conformité de la copie. En cas de divergence entre les deux textes, c'est celui de la minute qui seul fait foi. Néanmoins, si la minute n'existe plus, elle est remplacée par les grosses ou premières expéditions qui, en pareille circonstance, et toute confrontation avec l'original étant devenue impossible, font foi entière entre les parties. Dans le même cas de perte de la minute, les secondes expéditions, c'est-à-dire celles qui ont été retirées postérieurement à la délivrance de la grosse, peuvent faire foi aussi, mais à la condition, 1° qu'elles aient été délivrées par le notaire qui a reçu l'acte ou par l'un de ses successeurs ; 2° qu'elles soient anciennes, c'est-à-dire que leur délivrance date d'au moins trente ans (art. 1335, code de proc.). En l'absence de cette condition d'ancienneté, les secondes expéditions ne valent que comme commencements de preuve par écrit, rendant simplement admissible un com-

plément de preuves par témoins ou par toute autre voie.

On vient de faire connaître la valeur probante des minutes des actes et leur supériorité à ce premier point de vue sur les grosses ou expéditions, même les plus régulières et les plus irréprochables dans la forme. Sous un autre aspect, la grosse produit des effets juridiques qui ne sont point attachés à la minute. La minute, en effet, fait foi et oblige pleinement les parties contractantes ; mais elle ne peut par elle-même être mise à exécution par la voie de saisie des biens de la partie obligée, ni par aucune autre voie légale de contrainte. L'exécution et, au besoin, l'assistance de la force publique pour parvenir à réaliser cette exécution ne sont dues qu'à la grosse, portant le même intitulé que les lois et les décrets et terminée par la même injonction d'assistance adressée aux agents de la force publique. Par exception et dans les cas qui requièrent une extrême célérité, quand il s'agit par exemple de la mise en liberté d'une personne détenue ou de quelque autre mesure urgente, les tribunaux peuvent ordonner l'exécution de leurs jugements sur la minute.

MINUTE, ÊTE (mi-nu-tè) part. passé du v. *Minuter*. *Acte MINUTE. Dépêche MINUTE.* Il y a des mariages dont le contrat semble avoir été MINUTÉ par l'enfer. (Oxantern.)

MINUTER v. a. ou tr. (mi-nu-tè — rad. minute). Dresser la minute de : *MINUTER une lettre, un contrat, un projet de société.*

— Fig. Projeter, méditer : *MINUTER sa retraite. MINUTER une résolution.*

Après quelques propos sans raison et sans suite, Avec un froid aigre je minute ma fuite.

RÉGNIER.

« Préparer, déterminer la forme de : *C'était dans les salons de Paris qu'on MINUTAIT les attaques et les répliques de ces adversaires de si grand talent qui ont combattu dans cette arène mémorable.* (Duchesse d'Abrantes.)

— v. n. ou intr. Ecrire en caractères très-fins.

Se minuter v. pr. Être minulé : *Les actes par-devant notaire se MINUTENT sur papier timbré.*

— Fig. Être préparé, médité, concerté : *Ce projet se MINUTE en silence.*

MINUTERIE s. f. (mi-nu-tè-ri — rad. minute). Tache. Partie d'un mouvement d'horloge qui sert à marquer les divisions de l'heure, demies, quarts, minutes, secondes.

MINUTEUR s. m. (mi-nu-teur — rad. minuter). Chancell. rom. Officier de la chancellerie apostolique qui dressait les minutes.

MINUTI (Mario), peintre italien, né à Syracuse en 1577, mort en 1640. Il eut pour maître Caravage, dans l'atelier duquel il travailla à Rome, puis retourna en Sicile et passa la plus grande partie de son existence à Messine. On prétend qu'il faisait exécuter des tableaux par douze élèves et qu'il les vendait ensuite comme peints par lui, après de légères retouches. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a produit un grand nombre d'œuvres, parmi lesquelles il s'en trouve de très-faibles. Minuti avait beaucoup de talent, ainsi que le prouvent deux tableaux de lui qu'on voit à Messine, une *Madone*, aux Vergerelles, et le *Trépassé de Naim*, aux Capucins. On y reconnaît l'influence exercée par Caravage sur son élève, dont toutefois le coloris est beaucoup moins vigoureux et dont le dessin a plus de grâce.

MINUTIANUS (Alexandre), littérateur et imprimeur italien, né à San-Severo (Pouille) vers 1450, mort en 1532. Lorsqu'il eut fait ses études à Venise, sous la direction du savant G. Merula, il se rendit à Milan pour y faire une éducation particulière et devint, en 1489, professeur de belles-lettres aux écoles palatines de cette ville. Ayant résolu de donner une édition complète des œuvres de Cicéron, qui jusque-là n'avaient point été réunies, il fut bientôt fatigué des lenteurs apportées par son imprimeur, le Français G. Signere, établi à Milan, lui acheta son imprimerie et la fit transporter chez lui en 1498. On le cite *le Ciceron* (4 vol. in-fol.), devenu extrêmement rare, on lui doit les éditions d'*Horace*, de *Tacite*, du *Liber de complexione* de P. Arluns ; des *Lettres patentes de Louis XII données à Vigevano* en 1499, dont on ne connaît qu'un exemplaire conservé dans les archives de Milan, etc. Ces éditions sont aussi remarquables par la correction des textes que par la beauté de l'exécution.

MINUTIE s. f. (mi-nu-ti — du lat. *minutus*, qui est rendu ou qui est très-petit). Bagatelle, frivolité, chose sans importance ou sans portée : *S'occuper de MINUTES. S'arrêter à des MINUTES. Le goût des MINUTES annonce la petitesse du génie ou la bassesse de l'âme.* (De Retz.) *Un dimanche des Rameaux, le Père André devait prêcher le soir ; un autre religieux, prêchant le matin du même jour, dit qu'il ne savait pas positivement si c'était sur un dne ou sur une ânesse que Jésus-Christ fit son entrée à Jérusalem, mais qu'il laissait ces MINUTES à discuter au prédicateur du soir ; le Père André, averti de cette raillerie, dit le soir : « Comme le prédicateur de ce matin s'est embarrassé pour décider si c'est d'un dne ou d'une ânesse que s'est servi Notre-Seigneur et*

qu'il me renvoie à cette question, vous lui direz que c'est un dne. »

— Par ext. Goût ou soin des bagatelles, des petites choses, des détails peu importants : *Vous avez trop de MINUTES. Pour réussir, la MINUTIE est nécessaire.* (Michelet.)

— Syn. Minute, babiole, bagatelle. V. BABIOLE.

MINUTIEUSEMENT adv. (mi-nu-ti-eu-ze-mant — rad. minuter). Avec minutie, d'une façon minutieuse : *Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction conviviale, et ces fonctions étaient MINUTIEUSEMENT distinguées.* (Brill-Sav.)

MINUTIEUX, EUSE adj. (mi-nu-ti-eu, eu-ze — rad. minuter). Qui s'occupe de petites choses, qui s'attache à des minuties : *Une personne MINUTIEUX. Un esprit MINUTIEUX. Ce n'est pas sans quelque raison que l'on dit proverbialement d'un homme MINUTIEUX qu'il met les points sur les i.* (De Bonald.) « Qui entre dans les petits détails, qui soigne les petits détails : *La nature est sublime dans ses masses, MINUTIEUX dans ses détails.* (De La Peyrouse.) « Qui s'étend jusqu'aux plus petits détails : *Des soins MINUTIEUX. Une attention MINUTIEUSE. Des recherches MINUTIEUSES. Nos corps débiles ne vivent plus qu'avec des soins MINUTIEUX.* (Maquet.)

— Substantif. Personne minutieuse : *Le MINUTIEUX a généralement l'esprit aussi petit que les choses dont il aime à s'occuper.*

MINUTIFLORE adj. (mi-nu-ti-florè — du lat. *minutus*, très-petit, fleur, fleur). Bot. Qui a de très-petites fleurs : *Le dileppe MINUTIFLORE.*

MINUTILLI (Filippo), patriote italien, un des mille de Garibaldi, né en 1814, mort à Messine en 1864. Officier dans l'armée napolitaine, il passa au service de sa patrie insurgée (1848) et commanda l'armée du génie à Messine et à Catane ; forcé de s'exiler, il remplit, de 1849 à 1860, les fonctions d'ingénieur civil. Dans la mémorable expédition des Mille, il accompagnait l'intrepide Garibaldi, qui le nomma, au débarquement, lieutenant-colonel et chef du génie ; après l'affaire de Villa-San-Giovanni, en Calabre, il fut fait brigadier. Lors de l'assimilation des deux armées, Filippo Minutilli reçut le commandement du 54^e régiment de ligne de l'armée régulière.

MINUTISSIME adj. (mi-nu-ti-si-me — superl. du lat. *minutus*, très-petit). Fam. Excèsivement petit : *Sa MINUTISSIME exigüité naturelle.* (Ch. Nord.)

MINUTIUS FELIX (Marcus), orateur latin du 1^{er} siècle, né en Afrique. Il se convertit au christianisme et soutint sa foi nouvelle dans un écrit intitulé : *Octavius* ; c'est un dialogue entre un chrétien de ce nom et un païen, dans lequel l'auteur fait l'apologie du christianisme. Cet ouvrage, plein d'élegance et de force, a été longtemps regardé comme le VIII^e livre du traité *Adversus gentes* d'Arnobé ; F. Baudouin en signala le premier le véritable auteur dans son édition d'Heidelberg (1550, in-80). Ce remarquable écrit a été traduit en français par Féricaud (Lyon, 1825).

MINUTO s. m. (mi-nou-to). Métrol. Mesure de longueure employée à Naples, et qui est le soixantième du palmo.

MINUTOLI (Jacques), prélat italien, né en 1454, mort à Ancone en 1510. Nommé par le pape commissaire pendant la guerre contre Robert Malatesta, seigneur de Rimini, il parvint à réduire toute l'Ombrie à l'obéissance, devint par la suite secrétaire de la pénitencerie apostolique sous Paul II, gouverneur de Spolète et évêque de Nocera sous Sixte IV, se rendit plus tard en France avec le cardinal légat La Balue, et vit son mérite apprécié par Louis XI, qui le nomma son procureur général auprès du saint-siège et lui donna l'évêché d'Agde en 1476. Peu après, Louis XI l'envoya administrer l'évêché de Cambrai, dont il s'était emparé ; mais, bien qu'il s'y conduisit avec équité, il fut en butte aux attaques et au mépris du peuple cambresien, qui l'appela l'évêque *Marraimé*, à cause de l'amitié qui l'unissait au gouverneur de Cambrai Maraffin, devenu odieux à tous les habitants.

MINUTOLI (Vincent), littérateur suisse, né à Genève vers 1640, mort en 1710. Il remplit les fonctions pastorales en Hollande, puis dans sa ville natale, où il devint en même temps professeur d'histoire et de belles-lettres en 1680. Minutoli était intimement lié avec Bayle et avec Spon. On a de lui : *Histoire de l'embarquement du pont du Rhône* (Genève, 1670) ; *Dissertation sur un monument trouvé dans le Rhône* (1678) ; *Eloge de Spon*, dans les *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle (1686), etc., et diverses traductions.

MINUTOLI (Henri, baron de), officier et archéologue allemand, né à Genève en 1772, mort en 1846. Il entra fort jeune au service, devint par la suite professeur aux Cadets de Berlin, fut chargé par le roi Frédéric-Guillaume III de l'éducation de son fils, le prince Charles, et fut nommé général-major. En 1820, l'Académie des sciences de Berlin chargea Minutoli de diriger une expédition scientifique envoyée en Égypte ; il se rendit en conséquence à Alexandrie avec plusieurs savants et sa femme, visita les ruines de Cy-

rène, pénétra jusqu'à Assuan et recueillit de nombreux objets d'antiquité et d'histoire naturelle, dont une partie perit avec le navire qui les portait en traversant la mer du Nord, et dont l'autre partie, envoyée par Trieste, vint enrichir le musée de Berlin. Peu après, il devint membre de l'Académie des sciences, et il alla terminer ses jours dans une terre, près de Lausanne. On lui doit les ouvrages suivants : *Considérations sur l'art de la guerre* (Berlin, 1816); *Voyage au temple de Jupiter Ammon et dans la haute Égypte* (Berlin, 1824-1827, 2 vol. in-4°, avec pl.); *Documents pour la biographie de Frédéric-Guillaume III* (Berlin, 1845); *Souvenirs d'un militaire* (Berlin, 1845). — Sa femme, née comtesse de Schoulenbourg, a écrit en français, sur le voyage en Orient qu'elle avait fait avec lui, des *Souvenirs d'Égypte*, publiés par M. Raoul Rochette (Paris, 1826, 2 vol. in-18).

MINUTOLI (Jules, baron DE), homme d'État et publiciste prussien, fils du précédent, né à Berlin en 1805, mort en 1860. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il devint assesseur au tribunal de Coblenz (1830), puis fut successivement conseiller du gouvernement à Posen (1832), directeur de la police de cette ville (1839), conseiller provincial, et dut à ce titre prendre diverses mesures contre les prétentions du clergé polonais, particulièrement contre l'évêque Dussin. De 1840 à 1843, M. Minutoli remplit à Berlin les fonctions de chef de bureau au ministère de l'intérieur; mais, en 1843, il alla occuper de nouveau à Posen le poste de directeur de la police, et fut, au milieu des circonstances les plus difficiles, surtout lors de l'insurrection de 1846, allier la fermeté et l'habileté à la modération et se concilier l'estime générale. Les talents administratifs dont il venait de faire preuve lui valurent d'être nommé, en 1847, directeur de la police à Berlin et conseiller d'État. Après la révolution de 1848, le baron Minutoli donna sa démission et vécut dans la retraite jusqu'en 1851, époque où il devint consul général de Prusse en Espagne et en Portugal. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Le droit romain sur la rive gauche du Rhin* (Berlin, 1831); *Le système de pénalité et de correction en Europe* (Berlin, 1848); *État de Berlin au xve siècle*; *L'Espagne et son développement progressif* (Berlin, 1852); *Les Îles Canaries, leur passé et leur avenir* (Berlin, 1854); *le Portugal et les colonies en 1854* (Stuttgart, 1855). Ces trois derniers ouvrages sont le fruit de ses laborieuses recherches dans les archives et les bibliothèques de l'Espagne et du Portugal, où il a trouvé des documents précieux.

MINUTOLI (Alexandre, baron DE), archéologue prussien, parent du précédent, né à Berlin en 1807. Il a été nommé successivement assesseur au ministère des finances, commissaire de police à Reichenbach (1844) et conseiller du gouvernement à Liegnitz. M. Minutoli a employé tous ses loisirs à des recherches sur l'histoire, la littérature et l'art, et c'est grâce à son initiative et à son influence, que la Silésie a été dotée de plusieurs musées. Nous citerons, parmi ses ouvrages qui attestent son érudition : *Monuments de l'architecture du moyen âge dans le Brandebourg* (Berlin, 1836); *la Cathédrale de Brantheim et l'architecture chez les Normands scandinaves* (Berlin, 1833), etc.

MINUTUM s. m. (mi-nu-tomm — mot lat. signifiant très-petit). Métrol. anc. Petite pièce de monnaie romaine valant en centimes 52,5.

MINYADE s. m. (mi-ni-a-de). Genre d'animaux, dont la place est incertaine dans la classification.

— **Encycl.** Les *minyades* paraissent tenir à la fois des holothurins et des actinies; aussi sont-ils rangés par quelques auteurs parmi les échinodermes, par d'autres parmi les acalèphes. Ils sont caractérisés, d'après Blainville, par un corps libre, court, plus ou moins globuleux, collé, pourvu d'une extrémité d'une sorte de cavité aérienne, et à l'autre d'un disque couvert de nombreux tentacules très-courts et souvent lobés, et percé dans son centre par la bouche. Ces tubercules sont séparés par une ligne de suçoirs à l'aide desquels l'animal peut se fixer. Les *minyades* naissent au moyen d'une sorte de vessie aërienne qu'ils peuvent former à l'extrémité opposée à la bouche. Ce genre comprend cinq ou six espèces qui habitent surtout les mers australes. On les voit, par les temps calmes, voguer lentement à la surface des flots.

MINYAS, fils de Chrysès, chef des Minyens. Il eut de sa femme Tritogénie, fille d'Éole, neuf enfants, dont l'aîné, Archomène, lui succéda. Ce prince, qui appartient à l'époque mythique, surpassa tous ses prédécesseurs en richesses et fit le premier bâtir un édifice pour y déposer son trésor.

MINYÈS s. f. pl. (mi-ni-é — du nom de Minyas). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Orchomène en l'honneur de Minyas, fondateur de cette ville.

MINYÈH, ville de l'Égypte moderne. V. MINYEH.

MINYENS, nom donné aux habitants de deux villes de la Grèce ancienne, Iolcos, en Thessalie, et Orchomène, en Béotie. Les habitants d'Iolcos portaient ce nom parce qu'ils

avaient été gouvernés par Minyas, fils de Chrysès; ceux d'Orchomène, parce que le fils de ce Minyas était le fondateur de leur ville.

MINYOPS s. m. (mi-ni-ops — du gr. *minus*, petit; *ops*, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, renfermant sept espèces européennes d'insectes dépourvus d'ailes, que l'on rencontre dans les prairies et sur les chemins.

— **Encycl.** Les *minyops* présentent les caractères généraux des curculionides ou charançons. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces, dont sept habitent l'Europe. Ce sont des insectes aptères et lourds, qu'on trouve sur les chemins et dans les prairies; leur corps est dur et souvent enduit de terre, d'où l'on peut induire que la larve vit dans le sol et se nourrit de racines de végétaux. Nous citerons les *minyops* à côtes, cendré, à corselet noir avec quatre lignes cendrées longitudinales, du midi de la France; le *minyops* sinué, gris cendré, avec une bande brune et sinueuse sur les élytres, originaire d'Autriche; le *minyops* varié, noir, à corselet caréné, avec des points enfoncés et irréguliers, et les élytres striées, de la Saxe; les autres espèces, telles que les *minyops* caréné, castral, scrobiculé, minime, etc., sont moins répandues.

MINZOCCHI ou **MENZOCCHI** (Francesco), peintre italien, surnommé *il Vecchio* (le vieux) *di San-Bernardo*, né à Forlì vers 1500, mort en 1574. Il était fils d'un peintre médiocre, Sébastien Minzocchi, auteur d'une *Histoire de Forlì*. D'abord, il imita la manière de Palmezzani, et exécuta des tableaux d'un dessin sec et maigre entre autres, un *Christ*, qu'on voit au couvent des Carmes de sa ville natale; mais, par la suite, ayant pris des leçons de Ganga, qui s'était rendu à Forlì, et de Pordenone pendant un voyage qu'il fit à Venise, il changea complètement sa manière et peignit des tableaux remarquables par la grâce et la correction du style, par l'animation des figures et la vérité de l'expression. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite les deux grandes fresques représentant, dans l'église de Lorette, *le Sacrifice de Melchisédech* et *la Chute de la manne*. La noblesse et la majesté qu'il a su donner au patriarche et à Moïse contrastent heureusement dans ces compositions avec l'expression simple et naïve du peuple qui les entoure. Citons encore de lui, à Venise, quatre tableaux tirés de *l'Histoire de Psyché*, et, à Forlì, *le Père éternel dans une gloire*, œuvre fort remarquable, aux figures grandioses, au coloris vigoureux et brillant; une *Assomption*, une belle *Sainte famille*, *le Christ sur la croix*, etc. Minzocchi forma plusieurs élèves, parmi lesquels on compte ses deux fils et Federico Barocci. — Son fils, Sébastien MINZOCCHI, qui vivait dans la seconde moitié du xvie siècle, fut loin de l'égal en talent. Le seul tableau qu'on connaisse de lui est un *Christ sur la croix* (1580), qu'on voit à Forlì.

MINZOCCHI (Pietro-Paolo), peintre italien, second fils de Francesco, né à Forlì. Il vivait dans la seconde moitié du xvie siècle. Doué d'une grande facilité, il a peint un grand nombre de tableaux d'une invention assez commune et d'une exécution faible. On voit encore à Forlì, où il avait décoré toute la voûte de l'église des Jésuites, de nombreuses œuvres de cet artiste : *Saint Jean enfant*, plusieurs *Madones*, *le Christ béni*, *la Charité*, *le Baptême du Christ*, *l'Annonciation*, etc. Mais, s'il ne fut qu'un peintre médiocre, il excella dans les ouvrages en stuc. C'est lui qui a exécuté la plupart des stucs pleins d'élégance qui décoraient la cour du Palais-Vieux, à Florence.

MINZONI (Onofrio), poète italien, né à Ferrare en 1734, mort dans la même ville en 1817. Après avoir enseigné la philosophie à Venise, il s'adonna avec succès à la prédication dans les principales villes d'Italie et devint, en 1780, chanoine dans sa ville natale. Minzoni a acquis une grande réputation en Italie par des sonnets aussi remarquables par l'énergie de l'expression que par la profondeur de la pensée. Ils ont été publiés pour la première fois à Venise, sous le titre de *Sonnetti* (1794, in-8°) et souvent réédités depuis.

MIO (Giovanni DE), dit *Frattina*, peintre italien (qui vivait au xvie siècle). Il fut, croit-on, élève de Maganza et dut à la réputation qu'il avait acquise d'être appelé à Venise pour y décorer, concurremment avec Paul Veronese, Pordenone et autres artistes célèbres, la grande salle de la bibliothèque de Saint-Marc. On voit de lui, au plafond de cette salle, *la Religion* et *la Nature féconde* devant Jupiter.

MIOCÈNE adj. et s. m. (mi-o-sé-ne — du gr. *meion*, moins; *kinos*, nouveau). Géol. Terrain qui se trouve entre l'éocène et le pliocène; Le terrain *MIOCÈNE* présente tantôt de vastes dépôts de sables, tantôt des calcaires grossiers. (A. Maury.) C'est parmi les mammifères qu'il faut chercher les espèces animales les plus intéressantes de la période *MIOCÈNE*. (L. Figuier.)

— **Encycl.** On donne le nom de *Miocène* à la formation moyenne des terrains tertiaires. Le groupe *Miocène* renferme des débris organiques analogues aux espèces vivantes, en

plus grand nombre que le groupe éocène et en moins grand nombre que le groupe pliocène. En France, les sables et grès marins, qui, dans le bassin de Paris, constituent la base de la formation moyenne, se composent de sables et de grès siliceux, subdivisibles en deux variétés : jaunâtres ou rougeâtres, micacés, dans la partie inférieure; dans la partie supérieure, des grès imprégnés de calcaires. Ils sont plus variés dans leurs caractères et développés d'une manière très-intéressante dans la forêt de Fontainebleau. Les roches saillantes sont des grès blancs, généralement sous forme de gros blocs mamelonnés, présentant quelquefois des cavités remplies de sables avec des cristaux de chaux carbonatée quartzeuse. Au-dessus viennent les meulrières et marnes calcaires d'eau douce qui forment un étage composé alternativement de sables argilo-ferrugineux, de meulrières et de marnes verdâtres, rougeâtres ou blanchâtres, ne contenant ni quartz cristallin ni calcédoine mamelonnée. Au-dessus, on ne trouve souvent que la terre végétale, ou le terrain alluvion, ou, d'autres fois enfin, des silex ou bien des calcaires qui renferment des coquilles d'eau douce et des débris de corps organisés non marins. Les silex sont tantôt pyromacés, tantôt jaspoïdes, comme à Triel, souvent cariés et à l'état de meulieres riches en fossiles, comme à Montinorency, à Saint-Gyr, à Sannois, etc. Le calcaire d'eau douce supérieur, caractérisé par les mêmes corps, est blanc ou gris jaunâtre, tantôt tendre et friable, tantôt solide, compacte, à grains fins, quelquefois mélange de silex, comme à Charenton. Dans une partie de la Touraine et de la Loire-inférieure, les faluns constituent le dernier étage de ce bassin et semblent le dernier produit des eaux chassées de la dépression parisienne, lorsqu'elle fut comblée. Ce sont, tantôt des roches sableuses avec une multitude de coquilles, la plupart brisées, tantôt une sorte de grès calcaire exploité aux environs de Rennes, Nantes, etc., sous le nom de *grison*. On a trouvé dans ces diverses couches des ossements de mammifères. Le tableau suivant montre une coupe du *Miocène* dans les bassins de la Seine et de la Loire :

I.

Mètres.

1. Faluns du bassin de la Loire. Plioptochus, dinotherium Cuvieri, bavaricum, mastodon turicensis, angustidens, pyrenaeus, rhinoceros brachyurus, minutus, anchitherium aurelianense, anisodon aulicanensis, sus belsiacus, dicrocerus, hyemoschus crassus, antelope clavata, halitherium fossile. 4
2. Sables et graviers de l'Orléanais. Amphicyon giganteus, major, viverra zibellensis, castor subpyrenaeus, dinotherium Cuvieri, bavaricum, mastodon angustidens, pyrenaeus, rhinoceros brachyurus, minutus, aurelianensis, anchitherium aurelianense, magnum, onchoderm, palaeocherus typus, cherotherium, amphitragulus, crocodilus, trionyx, testudo. 15

II. CALCAIRES LACUSTRES SUPÉRIEURS.

1. Calcaire à hélix. Lagomys, mastodon angustidens, rhinoceros, anchitherium aurelianense, sus belsiacus, lockharti, hyemoschus crassus. 15
2. Argiles et meulieres. 20
3. Calcaires et marnes. 20

III. GRÈS ET SABLES SUPÉRIEURS.

1. Grès de Fontainebleau. 40
2. Sables et lits de coquilles. 4
3. Marnes marines. 15

Dans les bassins tertiaires du Puy-en-Velay et de la Linagne, on trouve, outre des étages argileux, calcaires et arénacés, des traces de l'état gypseux avec débris caractéristiques d'ossements fossiles, ainsi que des calcaires lacustres. Dans le bassin inférieur de la Garonne, le *Miocène* offre la coupe suivante :

1. Faluns coquilliers de sables.
2. Faluns coquilliers de Bordeaux.
3. Calcaire lacustre de Saucats.
4. Faluns de Bazas.
5. Calcaire lacustre de Villandracy.
6. Molasses et argiles.
7. Calcaires à astéries et de Saint-Macaire.
8. Banc à ostraea longirostris.

Et dans le bassin de l'Adour, la coupe ci-dessous :

1. Faluns à Cardita Jouanetti; molasse ossifère à échinodermes. Faluns de Sabrigues, de Saint-Jean-de-Marsay et de Bastennes.
2. Faluns jaunes de Saint-Paul, près de Dax, et de Saint-Avit.
3. Faluns bleus de Gaas et calcaire à metica crassutina.

Dans le Languedoc, le *Miocène* est caractérisé par le calcaire moellon mêlé à des marnes sableuses jaunes, puis des marnes bleues dans la partie inférieure. Dans la Limagne, on distingue nettement deux étages tertiaires. L'étage inférieur est généralement argilo-sableux et se compose de sables ou grès qui passent au grès calcaireux et quelquefois à l'arkose, et se lient par alternances à un développement argileux, composé de marnes différemment colorées. L'étage supé-

rieur se compose de calcaires blancs ou jaunâtres, compactes ou grenus, qui passent fréquemment au calcaire marneux friable et renferment souvent des blocs concrétionnés, dont l'intérieur présente des tubulures attribuées à des animaux analogues aux larves des friganes.

La grande vallée qui sépare les Alpes du Jura présente un immense développement de roches conglomérées, qui se prolongent dans les plaines de la Bavière. Ces roches consistent en alternances arénacées, désignées sous les noms de *nagelfluë*, de *macignos* et de *molasses*, qui passent à l'argile, au calcaire et au grès, et dont les alternances s'élèvent quelquefois à des hauteurs considérables sur le flanc des Alpes. Le *Miocène* offre en Suisse la coupe indiquée dans le tableau suivant avec les fossiles caractéristiques.

COUPE DU MIOCÈNE EN SUISSE.

Mètres.

1. Etage fluvo-terrestre supérieur (calcaire d'Enningen et lignite de Kopfach). Mastodon turicensis, palaeomyx eminenens, galcyon emingenensis (?), lagomys, chelydra Murchisonii, 3 batraciens, 4 urodèles, 2 ophidiens, 20 poissons, 300 insectes, quelques mollusques, 465 plantes. 20
2. Etage saumâtre. Sables gris rouge et bigarrés, animaux marins, fluviatiles et terrestres. Dinotherium giganteum, rhinoceros incisus, mastodon angustidens, listriodon splendens, hyotherium Stenmeringi, 3 palaeomyx, 3 carnassiers, congeria, cyrines, unio, néritines, helix. 15
3. Grès coquillier. Cétacés, reptiles, poissons, coquilles marines. 15
3. Etage fluvo-terrestre moyen. Anchitherium aurelianense, emydes, etc. 40
4. Etage fluvo-marin. Poissons, ostraea cyathula, cerithium, plicatum. 5

SUISSE MÉRIDIONALE.

1. Molasse marine.
2. Molasse grise d'eau douce. 310
3. Grès et marnes à lignites.
4. Molasse rouge.

Les molasses, composées d'un mélange variable de sable, de calcaire et d'argile, sont généralement tendres et en assises très-épaisses, dont la stratification n'est guère indiquée que par l'intercalation de bancs subordonnés de grès coquillier, de calcaire fétide ou d'argile. On y trouve des nodules calcaires disséminés suivant les plans de stratification, du calcaire spathique et quelques cristaux de gypse. Le *nagelfluë*, situé à la partie supérieure, est principalement composé de fragments arrondis de calcaire, de grès et de quartz compactes, réunis par un ciment de molasse et quelquefois par un ciment calcaire.

En Autriche, dans le bassin de Vienne, le *Miocène* est parfaitement caractérisé et présente de haut en bas les assises suivantes : sable et gravier du Belvédère avec des fossiles de mammifères; les marnes supérieures avec les débris de l'assise précédente; les sables à cerithium pictum, etc.; les sables de Grund, etc. (phoques, dauphins chéloniens fluviatiles et palustres avec plantes); l'argile de Baden; calcaires de Leytha avec argiles subordonnées, bancs de bryozoaires et de nullipores, fossiles mammifères; les sables de Grenbach, Ebendorf, etc., dont les coquilles rappellent celles des faluns des environs de Bordeaux; les sables de Korn, conglomérats de Liebersdorf avec cardium angulatum et plusieurs espèces de sables du Limbourg.

Dans l'Amérique du Nord, le *Miocène* est aussi très-développé. Il est représenté par des grès grossiers, conglomérats et bancs calcaires, des grès bruns jaunâtres et concrétions siliceo-calcaires, des sables calcaires jaunâtres très-fins, du grès argilo-calcaire passant vers le bas à une argille grise; enfin, à la base du sable gris calcaire.

Deux mots sur la faune et la flore. A l'époque du terrain parisien, il y avait de grands crocodiles, des chéloniens marins et terrestres, et la terre était peuplée de mammifères; c'étaient des pachydermes analogues aux tapirs, comme les anopliotheriums et les palaeotheriums, et des carnassiers du genre chien, etc. Dans les mers, les nautilus seuls étaient restés et vivaient avec le cerithium giganteum, qui avait commencé à la fin de l'époque crétacée. Il existait aussi beaucoup de mollusques, plus ou moins rapprochés de ceux qui vivent dans les mers actuelles. Quant à la flore, les cycadées avaient disparu, et les conifères, présentant encore de nouvelles espèces, auxquelles s'étaient jointes des dicotylédones, se trouvaient avec des palmiers jusqu'au centre de l'Europe. A l'époque de la molasse, les terres présentent, pour la première fois, divers autres genres de mammifères, tels que les mastodontes et le dinotherium giganteum, ainsi que les rhinocéros, les hippopotames, les singes et plusieurs rongeurs. La flore était composée principalement de conifères, avec des dicotylédones, qui, cependant, n'avaient sans doute pas encore le développement qu'ils prirent plus tard.

MIOCHE s. (mio-che. — Quelques-uns tiennent ce mot de *mion*, qui s'est dit pour *mignon* en argot. M. Littré croit plutôt que *miche*, petit enfant, est le même que *micche*, mie, et

qu'il vient, par conséquent, de *mie*, ce mot ayant en soi le sens du latin *mica*, petit morceau, de la racine sanscritte *mik*, couper, retrancher, amoindrir. En basse Normandie, un *miot* se dit pour un peu, un brin, une miette. Le bas breton a aussi *mioc*, qui veut dire petit. Fam. Petit enfant, petite fille : *Un petit MIOCHE*. Une petite *MIOCHE*. *Le jour, pendant qu'il allait à son atelier, une bonne voisine gardait le MIOCHE*. (E. Sue.) Il s'emploie comme terme de tendresse : *Mon petit MIOCHE*. Ma petite *MIOCHE*.

MIODUSZEWSKI (Michel-Martin), littérateur polonais, né vers 1800. Il a embrassé la vie religieuse et s'est fait connaître par la publication de deux ouvrages : *Spiewnik (Livre de chants)* (Cracovie, 1838, in-8°), auquel il a ajouté plusieurs suppléments, et un recueil de *Noëls* polonais anciens et modernes, inspirés par l'amour de la patrie (Cracovie, 1843, avec musique; Leipzig, 1853, sans musique).

MIOESSEN, lac de Norvège, dans le diocèse d'Aggershusen, à 60 kilom. N. de Christiania; 100 kilom. sur 17; ses eaux s'écoulent dans la mer par le Verren-Elf.

MIOLAN-CARVALHO (M^{me}), cantatrice française. V. CARVALHO-MIOLAN.

MIOLE s. m. (mi-o-lé). Sorte d'hydromel, que l'on boit dans quelques parties de la Russie.

MIOILLIS (Charles-François-Melchior-Bienvenu), prêtre français, né à Aix (Provence) en 1753, mort dans la même ville en 1843. Il entra dans les ordres en 1777, quitta la France pendant la Révolution, devint curé de Brignoles et fut nommé évêque de Digne en 1805. Lors du concile convoqué à Paris par Napoléon en 1811, il résista avec la plus grande fermeté aux prétentions de l'empereur, puis retourna dans son diocèse, qu'il administra jusqu'en 1833, époque où son grand âge le força à donner sa démission. Nul évêque n'a possédé à un plus haut degré que Bienvenu Mioillis l'esprit de charité chrétienne. Il vécut, dans son palais épiscopal, aussi pauvrement que les plus pauvres de ses diocésains, donnant tout ce qu'il possédait et s'ingéniant sans cesse pour donner toujours. Aussi la mémoire de ce prêtre est-elle encore aujourd'hui vénéralisée à Digne et dans toute la Provence. C'est Bienvenu Mioillis dont Victor Hugo a tracé le portrait, avec autant de puissance que de grâce, dans son roman des *Misérables*, sous le nom de Bienvenu Myriel.

MIOILLIS (Sextus-Alexandre-François, comte), général français, frère du précédent, né à Aix (Provence) en 1759, mort en 1828. Il fit la campagne d'Amérique, où il fut blessé au siège d'York-Town (1781), se montra, en 1789, partisan de la Révolution, commanda le 3^e bataillon des volontaires des Bouches-du-Rhône en 1792, se distingua au siège de Toulon, à l'armée des Alpes, devint général de brigade en 1794, et passa peu après en Italie. Là, il se fit remarquer par ses talents et son courage à Dego, à Mondovì, défendit, avec une poignée de braves, pendant le siège de Mantoue le faubourg de Saint-Georges contre le général Provera, et manœuvra avec tant d'habileté qu'il amena ce général à capituler avec toute sa division (1797). Ce beau fait d'armes lui valut le commandement de Mantoue, où son administration libérale et sage lui acquit les sympathies de tous. Nommé général de division en 1799, Mioillis rejoignit Masséna à Gènes, fut chargé par ce dernier de rendre la place après la capitulation, puis, à la tête de 3,000 soldats, il culbuta, à San-Donato, un corps de 6,000 Autrichiens. S'étant prononcé contre le consulat à vie en 1802, il fut mis en non-activité; mais, trois ans plus tard, il devint de nouveau gouverneur de Mantoue, prit peu après le commandement des forces françaises dans l'Italie septentrionale, et fut nommé, en 1807, gouverneur de Rome et des États de l'Eglise. C'est à ce titre qu'il dut mettre à exécution les mesures politiques prises par Napoléon à l'égard de Pie VII, et faire partir le pontife pour Florence dans une voiture escortée par des gendarmes. Il resta gouverneur de Rome jusqu'en 1814, revint alors à Paris, se rallia à Louis XVIII, et fut mis en disponibilité à la seconde Restauration. Mioillis était un homme intègre et instruit. Il protégea les sciences et les arts en Italie, y fonda des académies, y fit faire des fouilles archéologiques, éleva un obélisque à Virgile dans Mantoue (1797) et une colonne à l'Arioste dans la ville de Ferrare.

Miölnér, le marteau de Thor, dans la mythologie Scandinave. Le nain Sindri l'avait fabriqué en même temps que la baguette *Draupner* et le sanglier aux soies d'or, *Gullinborste*. Le marteau Miölnér mettait en morceaux tout ce qu'il touchait; quand le dieu le lançait, il atteignait toujours son but et revenait de lui-même dans la main du dieu. A volonté, il pouvait se faire si petit qu'on le mettait commodément dans la poche. Son unique défaut était son manche trop court, parce que le nain, en le brandissant, eut la main piquée par un taon et laissa échapper le soufflet qui entretenait son feu. Cette interruption fut cause du défaut.

MION s. m. (mi-on — du gr. *meîôn*, moindre). Argot. Tout petit garçon, mioche : *Pour*

monter par ce tuyau, il faudrait un MION. (V. Hugo.)

Icaille (ici) est le théâtre
Du petit Dardant (l'amour),
Fonçons (dommons) à ce petit mion folâtre
Nonces palpitant (cœur).

GRANDVAL.

— Métrol. Petite mesure pour le vin, usitée dans certaines contrées.

— Ornith. Nom vulgaire du canard siffler.

MIONCZYNSKI (Joseph), général polonais, né à Varsovie en 1750, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1793. Il fit son éducation en France et devint, à son retour dans sa patrie, l'un des membres de la confédération de Bar. Arrêté en 1792, il réussit à s'enfuir et se retira en France, où, dès les débuts de la Révolution, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles. Dumouriez, qu'il avait connu en Pologne, lui donna le grade de major général, le chargea de former un corps de volontaires et l'appela, en 1792, au commandement d'une division de l'armée du Rhin. Quelque temps après, il le mit à la tête du corps de cavalerie légère chargé d'occuper Rolduc. Forcé, en 1793, par l'armée autrichienne de se retirer sur Aix-la-Chapelle, en passant au travers des troupes du prince de Cobourg, Mionczynski perdit beaucoup de monde, mais finit par rejoindre le corps principal de l'armée et partagea toutes les vicissitudes de la désastreuse retraite des Pays-Bas. Lorsque, au mois d'avril de la même année, Dumouriez trahit la France, Mionczynski entra dans ses projets. Arrêté et conduit à Paris, il fut condamné à mort et exécuté le 25 mai 1793.

MIONCZYNSKI (Ignace), publiciste polonais, mort vers 1830. Successivement conseiller de la chambre supérieure des finances du grand-duché de Varsovie, commissaire plénipotentiaire de l'empereur de Russie près la république de Cracovie, et, enfin, sénateur castellan du royaume de Pologne, il publia, outre un grand nombre de brochures de circonstance, les ouvrages suivants : *Considérations sur l'état actuel de l'agriculture, par rapport au prix et au rendement des céréales* (Varsovie, 1811); *Considérations sur le projet de création d'un système de crédit* (Varsovie, 1811); *Histoire des dîmes* (Cracovie, 1816), ouvrage important, où l'auteur résume tous les écrits publiés à cette époque sur la question des dîmes, tant à l'étranger qu'en Pologne.

Mionette (La), histoire de mon village, nouvelle ou plutôt récit villageois de M. Eugène Muller (1858, in-8°, avec eau-forte; 5^e édit., 1863, in-18). La scène se passe dans un village situé dans le Forez, sur les bords de la Loire. Là, dans une maison chétive, habite une famille de gens mal famés, mardaudeurs, voleurs même. Le père, la mère, les fils partent le matin avec des paniers vides; ils reviennent le soir leurs paniers pleins; pourtant, ils ne possèdent ni champs ni vaches, et nulle part on ne les voit travailler. La fille aînée est partie à la ville, où personne ne sait trop ce qu'elle fait; des deux filles qui restent, l'une, Claudette, la plus jeune, garde le logis pendant que Mionette va mendier. Elle court la campagne, cherchant à attirer les paysans chez qui elle se présente et désireuse d'apporter ample moisson, afin d'éviter les coups dont la mère se montre trop prodigue. La Mionette grandit dans ce milieu, sans se douter qu'il existe un autre genre de vie que le sien. Mais un jour, comme elle vient d'atteindre sa quinzième année, elle rencontre Marcellin, un enfant de son village, de trois ans plus âgé qu'elle; il lui parle méchamment d'abord, comme des villages, on parle à ses pareilles; puis sa voix s'adoucit, il s'intéresse à la Mionette, il cherche même les occasions de la voir souvent et se prend enfin à l'aimer. Une révolution s'opère en même temps chez la jeune fille. Elle rougit de sa situation et veut se réhabiliter par le travail aux yeux de Marcellin, qu'à son tour elle va aimer.

Il y avait, dans le village, un grand atelier où se dévidait la soie, et la Mionette était l'une des ouvrières les plus travailleuses de cet atelier. Elle devenait bientôt la providence de sa famille et ne la quittait pas pendant les mauvais jours survenus à la suite de certains démeutes avec la justice; puis, leur peine finie, son père et son frère, qui, dans le même temps, ne manquaient pas de leur part, se réunissaient à la Mionette, cette fois bienfaisante, ils prenaient à ferme des terres qu'ils cultivaient avec courage. L'aisance entra dans leur maison, et l'estime des honnêtes gens leur était déjà rendue lorsque, pendant une crue de la Loire, ils sacrifièrent leur vie pour sauver quelques habitants du village en danger de périr. La Mionette, orpheline, maria sa plus jeune sœur, épouse ensuite Marcellin, qu'un premier mariage a laissé veuf et qu'elle aime toujours, et, comme si sa mission n'était pas remplie, elle recueillit sa sœur aînée, qui trouve, dans l'affection de ce nouveau ménage, l'oubli et le pardon de ses longues erreurs.

Tel est ce récit attrahant, simple, et qui, parfois, touche jusqu'aux larmes. Les personnages parlent, comme il convient au sujet, un langage villageois, mais plein de sève. La Mionette est un livre honnête, excellent. Nous ne savons quel soufflet pur y

respire. On se sent meilleur, plus fort et comme rafraîchi après avoir lu cette histoire de village.

MIONNET (Théodore-Edme), savant numismate, membre de l'Institut, né à Paris en 1770, mort en 1842. Il fut d'abord avocat, puis soldat en 1795 et employé, l'année suivante, sur la demande de l'abbé Barthélemy, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, dont il devint conservateur adjoint. C'est à lui qu'on doit le classement actuel de ce beau cabinet. Il a publié : *Description des médailles antiques grecques, avec leur degré de rareté et leur estimation* (1806-1813, 7 vol. in-8°), plus un supplément de 9 volumes (1819-1837); *De la rareté et du prix des médailles romaines* (1827, 2 vol. in-8°). Ces deux ouvrages, qui se vendent aujourd'hui fort cher, sont le vade-mecum des numismates dans toute l'Europe.

MIORE DE KERDANET (Daniel-Louis-Mathurin), littérateur français, né à Lesneven (Finistère) en 1793. Il exerça la profession d'avocat à Brest, puis devint bibliothécaire de la ville de Rennes. Outre plusieurs mémoires et notices historiques, on a de lui : *Notices chronologiques sur les évènements de la Bretagne depuis le commencement de l'ère chrétienne* (Brest, 1818, in-8°); *Histoire de la langue des Gaulois et par suite de celle des Bretons* (Rennes, 1821).

MIOS, bourg et commune de France (Gironde), canton d'Audenge, arrond. et à 39 kilom. S.-O. de Bordeaux, sur la rive droite de la Leyre; pop. aggl., 1,400 hab. — pop. tot., 2,005 hab. Commerce de bêtes à laine. Croix de Heins élevée autrefois sur une voie romaine.

MIOSE s. f. (mi-ô-ze — du gr. *meîdsis*, atténuation; de *meîôn*, moindre, comparatif de *minus*, petit; le même que le latin *minus* et le sanscrit *minas*, de la racine *man*, restreindre, réduire). Rhétor. Syn. de *LIOTRE*.

MIOSENS, seigneurie qui a donné son nom à une branche de la maison d'Albret. Elle a pour auteur Etienne, fils naturel de Gilles d'Albret, lequel Gilles était fils puîné de Charles II d'Albret, comte de Dreux, vicomte de Tartas. Cet Etienne, qui fut sénéchal de Foix, premier chambellan de Jean d'Albret, roi de Navarre, et l'un des exécuteurs testamentaires d'Alain le Grand, sire d'Albret, fut légitimé par lettres du roi François I^{er}, du mois de juin 1557. Il avait épousé Françoise de Béarn, dame de MIOSENS, dont vint Jean d'Albret, baron de MIOSENS, lieutenant général de Henri d'Albret dans son royaume de Navarre. Ce Jean épousa Suzanne de Bourbon, fille de Pierre, bâtard de Bourbon, seigneur de Busset, et gouvernante de la personne de Henri de Navarre, depuis Henri IV. De ce mariage sortit Henri d'Albret, baron de MIOSENS, qui, de Antoinette, dame de Pons, laissa : Apollon d'Albret, protonotaire du saint-siège, et Henri II d'Albret, qui a continué la filiation. Ce dernier, baron de Pons et comte de Marennès du chef de sa mère, épousa, en 1611, Anne de Pardailhan de Gondrin, fille du marquis de Montespan. De cette union sortirent : François-Alexandre d'Albret, dont le fils unique Charles-Amanieu, dit le marquis d'Albret, mestre de camp de cavalerie, fut tué en Picardie en 1675 sans laisser de postérité; François-Amanieu d'Albret, comte de MIOSENS, tué en duel en 1672 sans laisser d'enfants; et César-Phébus d'Albret, comte de MIOSENS, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, mort en 1676, laissant de Madeleine de Guénégaud une fille unique, Marie d'Albret, dame de Pons, princesse de Mortagne, mariée en premières noces à son cousin germain, Charles-Amanieu d'Albret, dont elle n'eut pas d'enfants, et, en secondes noces, à Charles de Lorraine, comte de Marsan. Avec elle s'éteignit la branche d'Albret de MIOSENS.

MIOSTADE s. f. (mi-o-sta-de). Comm. Petite serge.

MIOT (André-François), comte de MÉTRO, homme d'Etat et érudit français, né à Versailles en 1762, mort à Paris en 1841. Employé de bonne heure dans l'administration militaire, il était chef de bureau au ministère de la guerre au moment où éclata la Révolution. Il adopta les idées nouvelles, tout en restant partisan de la royauté constitutionnelle, devint membre du club des Feuillants et fut nommé chef de la division. Décreté d'arrestation le 10 août, il parvint à se cacher, entra peu après au ministère des affaires étrangères en qualité de secrétaire général (1793), fut chargé, après le 9 thermidor, de la direction de ce ministère sous le titre de commissaire des relations extérieures et rétablit l'ordre dans le service. En 1795, Miot se rendit, comme ministre plénipotentiaire, auprès du grand-duc de Toscane, qui venait de conclure un traité de paix avec la République française. L'occupation de l'Italie par une armée française sous les ordres de Bonaparte, donnait à la légation de Florence, la seule qui existât à cette époque dans la Péninsule, une extrême importance. Miot eut de fréquents rapports avec le général Bonaparte, qui laissait percer, dans cette époque, son besoin d'action indépendante et ses idées ambitieuses, et il contribua aux traités qui furent signés, en 1796, entre la France et les cours de Naples et de Rome. Envoyé

dans cette dernière ville, il reçut du pape le traité d'armistice ratifié et mit, à l'exécution des conditions rigoureuses qu'il contenait contre la cour de Rome, une mesure et une modération dont Pie VI apprécia la délicatesse. De retour à Florence après cette mission, Miot dut passer en Corse, comme commissaire du pouvoir exécutif, pour faire rentrer sous l'obéissance de la France cette île que les Anglais venaient d'abandonner. Grâce à sa fermeté, à sa prudence, à son esprit de conciliation, il réprima en quelques mois l'anarchie, rétablit l'ordre et réorganisa l'administration (1797). En quittant la Corse, il fut accrédité comme ministre plénipotentiaire près la cour de Turin; mais il déput à la fois à la cour à laquelle il faisait de sages remontrances, au Directoire dont il avait éludé plusieurs ordres rigoureux, et fut rappelé au commencement de 1798. Il était tombé dans une disgrâce à peu près complète lorsque le coup d'Etat du 18 brumaire vint le faire rentrer aux affaires. Bonaparte le nomma successivement secrétaire général près le ministère de la guerre, membre du Tribunal, conseiller d'Etat, et le chargea, en 1801, de se rendre en Corse avec la mission délicate d'y suspendre le régime constitutionnel et légal. Lorsque, en 1806, Joseph Bonaparte devint roi de Naples, il emmena avec lui, pour être son ministre de l'Intérieur, Miot, avec qui il était intimement lié, et il le nomma comte de Métillo, en récompense de ses services et de la façon sage et judicieuse avec laquelle il avait introduit dans ce royaume des réformes d'après les principes français. En 1808, Miot suivit le roi Joseph en Espagne. Là, il remplit les fonctions de surintendant général de la maison du roi et de ses domaines, mais n'exerça pas sur les affaires une influence officielle et directe. Après la bataille de Vittoria (1813), il revint avec le roi Joseph à Paris, où il reprit son poste au conseil d'Etat. La seconde Restauration le fit rentrer définitivement dans la vie privée. A partir de ce moment, il se consacra entièrement à des travaux littéraires qui lui valurent d'être nommé membre de l'Institut en 1835. On lui doit de bonnes traductions : *L'Histoire d'Hérodote, suite de la vie d'Hérodote* (Paris, 1832, 3 vol. in-8°); *la Bibliothèque historique de Diodore de Sicile* (1835-1837, 7 vol.) et de très-curieux et très-intéressants *Mémoires sur le consulat, l'Empire et le roi Joseph* (Paris, 1858, 3 vol. in-8°). — Son frère, Jacques-François Miot, né à Versailles en 1779, fut employé au ministère des affaires étrangères, commissaire adjoint des guerres en Italie, puis en Egypte, entra dans l'armée comme capitaine en 1803, passa, en 1806, au service du roi Joseph à Naples, le suivit en Espagne, devint son écuyer et colonel (1809), et revint en France après la bataille de Vittoria (1813). Sous la Restauration, François Miot devint sous-chef dans les bureaux de M. de Damas, puis fut réintégré dans l'armée comme colonel d'état-major (1815), puis, en 1816, au ministère de la guerre comme chef du bureau de recrutement. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire des expéditions en Egypte et en Syrie pendant les années VI à VIII de la République française* (1804, in-8°), ouvrage rempli d'inculpations fausses contre Bonaparte; *Nouvelles recherches sur un bas-relief de Médyet-Abou* (1820, in-8°).

MIOT (Julien), homme politique français, né vers 1810. Il exerçait la profession de pharmacien à Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, lorsqu'eut lieu la révolution de 1848. Miot se fit remarquer par l'ardeur de ses convictions républicaines et fut nommé, en tête de la liste, représentant du peuple à l'Assemblée législative par les électeurs de la Nièvre (1849). Il alla s'occuper sur les bords de la Montagne, fit partie du groupe des socialistes, vota constamment contre la politique de l'Elysée et celle de la majorité, et attira sur lui l'attention par ses fréquentes altercations avec M. Dupin, président de l'Assemblée et, comme lui, député de la Nièvre. Arrêté lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, Miot fut transporté en Algérie, où il subit une cruelle captivité, et recouvra la liberté après l'armistice de 1859. De retour en France, il alla se fixer à Paris et y ouvrit une officine de pharmacien. Miot entra aussitôt en relation avec les républicains socialistes qui avaient été proscrits, notamment avec Blanqui, dont il partageait les idées. Arrêté en 1862, il se vit par conséquent condamné à la déportation, comme ayant fait partie d'une société secrète et condamné à un emprisonnement de trois ans. En sortant de prison (1865), il se rendit en Angleterre, se fit recevoir membre de l'Internationale et revint à Paris après la chute de l'Empire. Miot devint alors un orateur des clubs, montra une grande hostilité contre le gouvernement de la Défense nationale, qu'il accusait d'une coupable inaction, et fut élu le 7 novembre adjoint du VIII^e arrondissement. Lors des élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, Miot se porta candidat, obtint 60,000 voix, mais ne fut point élu. Le mouvement qui éclata à Paris le 18 mars suivant trouva en lui un chaud partisan. Nommé, le 26 mars, membre de la Commune, il fit partie de la commission de l'enseignement et de la commission des barricades et ne tarda pas à se faire remarquer à l'Hôtel de ville parmi les membres de l'Assemblée communale qui poussaient aux mesures les

plus révolutionnaires. Ce fut lui qui proposa le 28 avril de substituer à la commission exécutive un comité de Salut public. Cette proposition donna lieu à une longue et vive discussion. Miot motiva son vote en invoquant « la gravité des circonstances et la nécessité de prendre promptement les mesures les plus radicales, les plus énergiques pour réprimer les trahisons qui pourraient perdre la République. » Quarante-cinq membres se prononcèrent en faveur du comité de Salut public, vingt-trois contre; et, à la suite de ce vote, la minorité de la Commune, ayant à sa tête M. Ch. Beslay, signa une déclaration par laquelle elle annonçait son intention de ne plus siéger à l'Hôtel de ville. Le 6 mai, Miot proposa de supprimer l'emprisonnement cellulaire. Dix jours plus tard, lorsqu'on renversa la colonne Vendôme, il prononça un discours dans lequel il déclara que, « si jusqu'alors la colonne du peuple ne s'était élevée que sur des choses matérielles, le jour approchait où les représailles seraient terribles et atteindraient l'infâme réaction. » Lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, Miot prit une part active à la résistance et le bruit courut qu'il avait été arrêté et fusillé; mais il parvint à s'échapper et quitta la France. On lui doit quelques écrits : *Réponse aux deux libelles, les Conspirateurs et la Naissance de la République de Chem et de Delahodde* (1850, in-18); *L'Europe suprême de l'Italie* (1860, in-18), etc.

MI-PARTI, IE (mi-par-ti), part. passé du v. *MI-partir*. Composé de deux parties égales et dissemblables : *Robe MI-PARTIE de rouge et de noir. Ruban MI-PARTI de blanc et de vert. Les divisions des champs étaient formées de pierres volcaniques MI-PARTIES blanches et noires.* (Chateaub.) || Composé de deux éléments dissemblables : *Il se trouve des minéraux MI-PARTIS d'organique et de brut.* (Buff.) || Qui résulte de deux principes, de deux éléments dissemblables : *Les gazelles paraissent être des animaux MI-PARTIS, intermédiaires entre le chevreuil et la chèvre.* (Buff.)

— Fig. Divisé en deux éléments à peu près égaux, mais opposés : *Des opinions MI-PARTIES. Des suffrages MI-PARTIS.*

— Hist. *Chambres mi-parties*, Chambres instituées par l'édit de Nantes et supprimées avec lui, et qui se composaient par parties égales de juges catholiques et de juges protestants.

— Blas. Se dit de deux écus coupés par la moitié et joints ensemble en un seul écu, de sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun, comme cela se pratique lorsqu'on joint à ses armoiries celles de sa femme. || Se dit aussi de certains meubles de l'écu. *Saïgon, en Dauphiné : D'azur, au chevron MI-PARTI d'or et d'argent.*

MI-PARTIR v. a. ou tr. (mi-par-tir — du préf. *mi*, et de *partir*, qui a signifié partager). Diviser en deux parties, en deux moitiés. || Partager, séparer.

MI-PARTITION s. f. (mi-par-ti-si-on — du préf. *mi*, et de *partition*). Action de partager en deux parties égales.

MIPOUX s. m. (mi-pou). Minér. Nom vulgaire du sous-borate de soude.

MIPPI s. m. (mi-pi). Bot. Espèce de figuier grimpant, dont le bois fibreux et pliant est utilisé pour faire les échelles avec lesquelles on maintient les membres fracturés.

MIQUEL (Antoine), médecin et littérateur français, né à Beziers en 1797, mort en 1829. Reçu docteur à Montpellier en 1818, il se rendit ensuite à Paris, où il se fixa. Devenu rédacteur de la *Gazette de santé*, il y commença un examen critique de la doctrine de Broussais, qui fit grand bruit et lui acquit une grande notoriété. Miquel avait publié quelques ouvrages également remarqués, lorsqu'il mourut prématurément. On lui doit : la *Médecine vengée*, poème en quatre chants (Paris, 1819, in-8°); *Eloge de Parmentier* (Paris, 1822, in-8°); *Eloge de Xavier Bichat* (1822, in-8°); *Traité des convulsions chez les femmes enceintes, en travail et en couche* (Paris, 1823, in-8°); *Exposition critique de la doctrine médicale de Broussais* (Paris, 1825, in-8°); *Lettres sur les variations de la médecine physiologique* (1826, in-8°), etc.

MIQUEL (J.-Ed.-Marcel-Marie), médecin français, né vers la fin du XVIII^e siècle, mort à Paris vers 1855. Il se fit recevoir docteur à Montpellier en 1825 et vint alors s'établir à Paris. D'abord chef de clinique à l'hôpital de la Charité, il devint, en 1831, secrétaire de l'Athénée de médecine et, en 1832, médecin du dispensaire de la Société philanthropique. Le docteur Miquel est surtout connu par la publication d'un excellent recueil périodique, le *Bulletin général thérapeutique*, qu'il fonda en 1831, et où il publia de nombreux articles. Il a collaboré, en outre, à l'*Encyclopédie médicale*, à la *Revue médicale*, à la *Gazette de santé*, à la *Nouvelle bibliothèque médicale*, etc., et publié à part : *Essai physiologique et médical sur les calculs des voies urinaires* (1825) et *Lettres à un médecin de province sur la doctrine de Broussais* (1826, in-8°).

MIQUEL-FÉRIET (Louis-Charles), officier français, né à Auxonne en 1765, mort en 1808. Forcé de s'expatrier à la suite d'étourderies de jeunesse, il passa en Prusse, y prit du service dans l'artillerie, et il était devenu officier lorsque éclata, au commencement de

la Révolution, la guerre entre la Prusse et la France. Miquel-Férier revint alors dans sa patrie, contre laquelle il n'avait pas voulu porter les armes, et fut employé dans l'armée avec le grade qu'il avait en Prusse. Frappé du mauvais état de notre artillerie de campagne, il proposa dans un mémoire, publié en 1795, d'y introduire diverses améliorations, de l'organiser à l'instar de celle dont s'était servi Frédéric le Grand, vit la plupart de ses propositions adoptées et fit exécuter à l'arsenal d'Auxonne, auquel il était attaché comme chef de brigade, un nouveau modèle de caissons connus sous le nom de *caissons de Wurtz*. Nommé chef de brigade d'artillerie en 1800, il prit part à l'expédition de Saint-Domingue comme directeur commandant de l'artillerie (1803) et mourut peu de temps après son retour en France.

MIQUELET s. m. (mi-ke-lè — espagn. *miqueleto*, même sens). Hist. Nom donné à des bandits espagnols qui vivaient dans les Pyrénées, et principalement sur la frontière de la Catalogne et de l'Aragon : *Il s'agissait d'engager à se confesser un vieux gentillhomme catalan, qui, pendant quarante ans, avait mené une vie de MIQUELET.* (Le Sage.) || Nom donné aux soldats formant la garde particulière des gouverneurs de province en Espagne : *Il commandait une compagnie de MIQUELETS au siège de Pamplune.* (C. Delavigne.) || *Miquelets* français, Corps de partisans que Napoléon créa en 1808, pour les opposer aux guérilleros espagnols.

— Techn. *Platine à miquelet*, Platine de fusil inventée en Espagne, et dans laquelle les étincelles étaient produites par le choc sur le silex d'une pièce d'acier maintenue entre les dents du chien.

— Encycl. Dans l'origine, les *miquelets* furent de véritables bandits espagnols; plus tard, ils se transformèrent en soldats et firent la guerre de partisans sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon. Il ne faut pas les confondre avec les guérilleros, car ils avaient une organisation régulière. Ils rendirent de grands services à l'Espagne dans sa guerre contre la France (1675), sous la conduite de Miquelot de Prats, auquel ils doivent leur nom. En 1689, Louis XIV ordonna la création, dans le Roussillon, de cent compagnies de fusiliers de montagnes, pour être opposés aux *miquelets* espagnols. Les *miquelets* français, dispersés après la paix de Ryswyk (1697), furent réorganisés en 1744, puis licenciés en 1763. Au commencement de la Révolution, on les vit repaître sous le nom de *chasseurs des montagnes*; ils se dispersèrent de nouveau à la paix que la France et l'Espagne conclurent en 1795. En 1808, Napoléon les réorganisa de nouveau lorsqu'il entreprit la guerre d'expatriation de la Péninsule en faveur de Joseph. Les *miquelets* français disparurent définitivement après l'évacuation de l'Espagne.

MIQUELON, île de l'Amérique du Nord, dans le golfe Saint-Laurent, près de la côte S. de Terre-Neuve; par 50° 43' 15" de long. O. et 47° 3" de lat. N. Elle est au N. de la Petite Micouline, à laquelle elle est jointe, depuis 1783, par une chaussée de sable amoncelée par la mer, et au N.-N.-O. de l'île Saint-Pierre; 545 hab. Sa superficie, en y comprenant celle de la première de ses îles, est de 18,423 hectares; elles ne formaient ensemble qu'une seule paroisse. Les deux Miquelon sont hérissées de montagnes, comme Saint-Pierre, et aussi peu fertiles. On y rencontre un grand nombre d'étangs dont deux communiquent avec la mer, le Grand-Etang et l'étang du Chapeau sur le territoire de la Grande Miquelon. Elle est arrosée par quelques ruisseaux dont le plus important est celui auquel on donne le nom de Belle-Rivière, et qui traverse la Petite Miquelon ou Langlade, en y entretenant une certaine fécondité. La rade de Miquelon est située à l'extrémité N. de l'île; elle est formée par une baie dont l'ouverture regarde l'E. et n'a pas moins de 3,700 mètres du N. au S., sur une profondeur de 2,800 mètres de l'E à l'O. Elle n'offre aucun abri contre les vents du large; seulement, la tenue y est bonne. Au fond de la rade est le bourg de Miquelon, distant de celui de Saint-Pierre de 40 kilom.; c'est le seul centre de population de l'île. Langlade ne possède que quelques fermes, dont une établie par le gouvernement à l'embouchure de la Belle-Rivière. Les deux Miquelon, qui appartiennent à la France depuis 1763, forment, avec Saint-Pierre, une colonie française sous le nom de *colonie de la Petite Miquelon*, et qui a pour commandant et administrateur. V. SAINT-PIERRE.

MIQUELOT s. m. (mi-ke-lo — rad. *Michel*). Homme qui va en pèlerinage à une église ou une chapelle de saint Michel : *Sautants avec leurs bourdons, comme font les MIQUELOTS.* (Rabelais.) || Vieux mot.

— Fam. *Faire le miquelot*, Se donner des airs hypocrites de dévotion.

MIRA s. f. (mi-ra — mot lat. qui signif. *merveilleuse*). Astron. Étoile changeante périodique de la constellation de la Baleine.

— Encycl. La Merveilleuse est une singulière étoile qui fut aperçue, le 13 août 1596, dans la constellation de la Baleine, par David Fabricius. Les astronomes l'appellent encore o de la Baleine. Ce qu'elle offre de merveilleux, ce sont les variations d'éclat de

sa lumière et surtout la périodicité de ces variations. Après avoir brillé comme une étoile de deuxième grandeur pendant environ quinze jours, elle décroît peu à peu pendant environ trois mois. Il s'écoule ensuite près de cinq mois sans qu'on puisse l'apercevoir; puis elle reparait et met encore à peu près trois mois à reprendre son plus grand éclat. (Delanue.) Cette étoile est d'ailleurs fort capricieuse dans ses retours. Hévélius rapporte qu'elle fut quatre années entières sans paraître, savoir : depuis octobre 1672 jusqu'en décembre 1676.

C'est Jacques Cassini qui s'occupa le premier à établir la période de variabilité de cette étoile, et qui a attiré l'attention sur le phénomène, jusqu'alors inaperçu, du changement d'éclat des étoiles.

MIRA, ville de Portugal, province de Beira, à 30 kilom. N.-O. de Coimbra, sur l'océan Atlantique; 6,012 hab.

MIRA BAI, femme poète indoue, qui vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Elle était fille d'un petit rajah. S'étant convertie à la doctrine religieuse de Vichnou, elle se sépara de son mari, qui professait une autre religion, et se retira à Dvaraka, où elle se voua au culte de Ranaachor, incarnation de Crichna. Elle composa, en l'honneur de Vichnou, des hymnes qui devinrent bientôt populaires et dont quelques-unes ont été publiées dans le rituel de la secte vichnouite. Sur le bruit de sa renommée, le célèbre sultan mongol Akbar se rendit auprès d'elle, et, après l'avoir vue, déclara qu'elle était digne de l'admiration et de la vénération dont elle était l'objet. Le *Bhakta mala* célèbre ses vertus, ses talents et raconte même ses prétendus miracles.

MIRA DE MESCUA (Antonio), poète dramatique espagnol, né à Cadix dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il entra dans les ordres, devint chanoine de sa ville natale, se rendit, en 1610, à Naples, où il fut attaché à la cour du comte de Lemos, et fut nommé, en 1620, chapelain de Philippe IV. Mira a composé un grand nombre de comédies et d'autos qui ont été publiées dans diverses collections, mais qui n'ont point été réunies en recueil. Il traitait de préférence des sujets religieux, mais en les entremêlant d'épisodes où domine l'amour, ce qui fait du tout un mélange bizarre et choquant. Nous citerons, parmi ses comédies, la *Raynal*, dans laquelle il a représenté le roi Alphonse VIII voulant abdiquer pour satisfaire la passion que lui avait inspirée une juive de Tolède. Son auto le plus remarquable est la *Mayor soperia humana*, dont le sujet est l'histoire de Nabuchodonosor.

MIRAB s. m. (mi-rabb). Astron. Nom d'une étoile du cou du Cygne.

MIRABANDE s. f. (mi-ra-ban-de). Entom. Taon du Brésil, qui vit en société et fabrique une espèce de nid commun.

MIRABAUD (Jean-Baptiste DE), littérateur, né à Paris en 1675, mort dans la même ville en 1760. Son goût pour les lettres le fit renoncer à la profession des armes, et, pour se livrer plus librement à l'étude, il entra alors dans la congrégation de l'Oratoire. Au bout de quelques années, il en sortit pour devenir secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, qui le chargea, quelque temps après, de diriger l'éducation de ses deux dernières filles. En 1724, il publia la traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Bien qu'elle ne fût ni fidèle ni complète, comme elle était la première traduction de ce poème dont la lecture fût supportable, elle eut beaucoup de succès et, deux ans plus tard, Mirabaud fut élu membre de l'Académie française (1726). Sa modestie, la douceur de son caractère, l'agrément de son commerce lui firent des amis de tous ses confrères, qui le nommèrent secrétaire perpétuel à la mort de l'abbé d'Houteville (1742). Il remplit peu de temps ces fonctions, dans lesquelles il fut remplacé par Duclos. Outre sa traduction du Tasse, on a de lui : *Alpharabé de la fête Gracieuse* (Paris, 1734); la traduction de *Roland furieux* (Paris, 1741, 4 vol. in-12), peu estimée; *Opinion des anciens sur les juifs* (1769); *Réflexions sur l'Evangile* (1769); le *Monde, son origine et son antiquité* (1751, in-8°), etc. On lui a attribué souvent, mais à tort, le *Système de la nature*, ouvrage du baron d'Holbach.

MIRABAUD, village et comm. de France (Basses-Alpes), canton des Mées arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Digne; 500 hab. Château où naquit le père du célèbre Mirabeau.

MIRABEAU, famille originaire de Florence, où elle jouait un rôle important dès le XII^e siècle. Son nom patronymique était ARRIGHETTI. Philippe Arrighetti, banni de Florence avec toute sa famille en 1268, vint s'établir dans la ville de Seyne, en Provence. Azzucio Arrighetti, un des fils de Philippe, fut père de Pierre, qui francha plus ou moins son nom en le changeant en celui de Riquetti, et qui fut élu premier consul de la ville de Seyne en 1346. Ce Pierre, en considération des services qu'il avait rendus à René d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, fut nommé capitaine et châtelain de la même ville. Antoine Riquetti, fils et successeur de Pierre, fut successivement juge des cours royales du palais de la ville de Marseille et des vil-

les de Tarascon et de Digne. Il laissa, entre autres enfants, Jacques Riquetti, coseigneur de la ville de Riez, père d'Antoine II, mort vers 1509. Ce dernier avait eu, entre autres enfants, Reynier, seigneur des comtes et marquis de Caraman, du nom de Riquet, et Honoré Riquetti, coseigneur de Riez et des Sieyès, qui se distingua à la défense de la ville de Marseille, assiégée par le comte de Bourbon en 1524. Jean Riquetti, fils d'Honoré, acquit la terre de Mirabeau et fut élu premier consul de la ville de Marseille en 1568. De son mariage avec Marguerite de Glanvès naquit Honoré II de Riquetti, seigneur de MIRABEAU, premier consul de la ville de Marseille, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII. Il mourut en 1622, laissant Thomas de Riquetti, marquis de MIRABEAU, qui se distingua dans les différentes campagnes de la guerre de Trente ans et également pendant les troubles de la Fronde. De son mariage avec Anne de Pontevès sont issus, entre autres enfants, Honoré III, qui a continué la filiation; Jean-François de Riquetti, dit le *Bailli de Mirabeau*, abbé de Saint-Gervais; François de Riquetti, dit le *chevalier de Mirabeau*, chevalier de Malte, major des galères; Thomas-Albert de Riquetti, dit le *chevalier de Beaumont*, capitaine de vaisseau et lieutenant des gardes du duc de Vendôme; Bruno de Riquetti, comte de MIRABEAU, gouverneur du Quessouy, qui s'est signalé par sa bravoure dans les campagnes du règne de Louis XIV. Honoré III de Riquetti, marquis de MIRABEAU, après avoir servi pendant plusieurs années et reçu plusieurs blessures, devint, en 1678, premier consul d'Aix. De son mariage avec Elisabeth de Rochemore, il eut, entre autres, Jean-Antoine de Riquetti, marquis de MIRABEAU, comte de Beaumont, brigadier d'infanterie, qui reçut vingt-sept blessures dans les différentes campagnes qu'il fit depuis 1684 jusqu'en 1710. Il mourut en 1742, laissant François de Castellane, sa femme, Jean-Antoine-Joseph-Charles-Elzear de Riquetti, chevalier de MIRABEAU, capitaine de vaisseau, puis général des galères de l'ordre de Malte; Victor de Riquetti, marquis de MIRABEAU, l'économiste et l'*ami des hommes* (v. ci-dessous); il avait épousé Marie-Geneviève de Vassan et eut d'elle, entre autres enfants, Honoré-Gabriel de Riquetti, comte de MIRABEAU, le grand orateur, et André-Boniface-Louis de Riquetti, vicomte de MIRABEAU, dont on trouvera la notice plus loin.

Les Mirabeau furent une race d'hommes singulièrement énergiques, indépendants et audacieux. Eux-mêmes se vantaient d'être tout d'une pièce et sans jointure. Vraie race féodale, orgueilleuse et rude, mais d'une physionomie originale et forte, et qui avait gardé la sève, l'imagination fougueuse et les libres allures des grandes familles de l'Italie républicaine. Le grand Mirabeau a lui-même écrit dans sa jeunesse une notice détaillée sur sa maison et particulièrement sur son grand-père Jean-Antoine, dont il a été question plus haut, et qui combattit vaillamment dans les guerres de Louis XIV. Au combat de Cassano, sous le duc de Vendôme, il avait été blessé à la défense d'un pont et toute l'armée ennemie lui avait passé sur le corps. Sa tête n'échappa que grâce à une marmite de fer qu'un vieux sergent lui avait jetée en fuyant. On le releva vivant encore, mais dans l'état le plus affreux. Il dut prendre sa retraite, et resta privé de l'usage de son bras droit et forcé de porter un collier d'argent pour soutenir sa tête. Présenté à Louis XIV, qui lui adressa un compliment banal, il répondit durement, que « si, quittant les drapeaux, il était venu à la cour payer quelque catin, il aurait eu plus d'avancement et moins de blessures. » Vendôme, effarouché, dit à ce terrible homme : « Desormais, je te présenterai à l'ennemi, mais jamais au roi. »

Toutefois, son état l'obligea à quitter le service. Il se retira dans ses rochers de la Provence, travailla à des défrichements et transforma ses tristes domaines en vergers d'oliviers. A plus de quarante ans, il se maria, et c'est de cet homme si mutilé que sortit encore cette génération de fer : le bailli, le marquis et le fils de ce dernier, le grand orateur de la Révolution.

MIRABEAU (Victor DE RIQUETTI, marquis DE), né à Perthuis (Provence) en 1715, mort en 1793. Il fut un des propagateurs de l'économie politique en France et se surnomma lui-même l'*ami des hommes*, du titre d'un de ses ouvrages. Disciple de Quesnay, il quitta de bonne heure le service militaire pour se livrer entièrement à ses études favorites et à l'amélioration de ses terres. C'était un homme étrange et fantasque, orgueilleux comme tous ceux de sa race, mais comme eux débordant de vie et d'originalité, avec un caractère où se heurtaient tous les contrastes; philanthrope et despote, féodal et réformateur, ami des hommes et persécuteur de sa famille, ennemi du despotisme et de la superstition, et cependant contempteur des philosophes, qu'il appelait, avec sa brutalité de grand seigneur, « la canaille philosophique, encyclopédique, plurière, écrivassière et littéraire », tout en étant lui-même, dans sa spécialité d'économiste, un *écrivassier* et un rêveur. Il avait laissé à son frère le bailli le soin de sa terre de Mirabeau et vivait ordinairement dans son autre terre de Bignon

ou dans une maison de campagne à Argenteuil, aux environs de Paris. Des dissensions domestiques l'avaient séparé de sa femme, qui lui avait donné onze enfants, et contre laquelle il soutint de nombreux procès qui ébruitaient ces scandales d'intérieur. Son antipathie contre son épouse rejaillit sur son fils aîné, sur celui qui devait donner tant d'éclat à son nom. On trouve des traces nombreuses de cette inimitié, accusée de la naissance de l'enfant, dans les correspondances inédites du marquis avec son frère le bailli. Plus tard, il réprima les écarts du trop fougueux jeune homme avec une impitoyable dureté, obtint contre lui des lettres de cachet, le fit enfermer au fort de Ré, au château d'If, etc.

« Il serait curieux, dit Sainte-Beuve, et je le ferai peut-être un jour, de suivre les variations, les luttres, les contradictions violentes de ce père à la fois irrité, humilié et, à de rares instants, enorgueilli de son fils, durant ces années d'une célébrité si mêlée et encore douteuse, par où celui-ci préjudicait à la gloire. Pourtant, ce mot de gloire, le père implacable, vaincu dans ses derniers jours, a fini par le préférer de loin sur la tête radieuse de son fils. Lorsque décidément le Mirabeau pamphlétaire eut cessé d'écrire et que l'orateur eut levé la tête, quand il eut pris son grand rôle dans les assemblées des états de Provence et qu'il s'y fit dessiner comme tribun déjà et comme pacificateur tout ensemble, le vieillard, lisant la relation de ces scènes mémorables, s'écria : « Voilà de la gloire, de la vraie gloire ! Et, vers le même temps (22 janvier 1789), il écrivait à son frère le bailli, parlant de son fils : « De longtempis je n'ai auré vu telle tête en Provence... » Il l'aurait vérifié par moi-même, et dans quelques conversations et communications, j'ai aperçu vraiment du génie ! Génie et gloire, voilà le dernier mot de ce père si longtemps impitoyable et inexorable. C'est la bénédiction finale qu'il avoie à son fils... Ne jugeons donc pas ces querelles de races et où, dans le fond, les génies de deux époques étaient aux prises, de notre point de vue domestique et bourgeois d'aujourd'hui. Reconnaissions qu'il y avait dans ces âmes extrêmes une grandeur qui nous étonne, qui nous surpasse et qui a péri :

Grandæque effossis mirabitur ossa sepulchris. »

Quelle opinion qu'on garde sur ces duretés paternelles, il ne faut pas oublier qu'elles étaient un peu dans les mœurs de l'ancien régime. En outre, cet homme si farouche n'était-il pas légèrement fanfaron de rudesse, comme son fils l'était d'immoralité ? C'était le vice de race, le caractère typique de cette famille de glorieux et d'originaux.

D'ailleurs, et comme complément aux contrastes que nous avons signalés, cette espèce de Caton féodal avait mille qualités sensibles, compatissantes ; il s'occupait du sort de ses vassaux tout en les rudoyant ; il avait des accès de morale riante, appelant La Fontaine son *bon père d'Eglise* ; il aimait les champs, les travaux de la terre, la vie simple et agreste ; enfin, quoi qu'on ait dit de ses manies d'économiste et quelle que fût la valeur de ses idées, elles n'en sont pas moins un témoignage qu'il rêvait, qu'il cherchait l'amélioration du sort de tous, le développement de la prospérité publique.

Voici la liste de ses principaux écrits : *Mémoires sur les états provinciaux* (1757) ; *Théorie de l'impôt* (1760) ; cet ouvrage le fit enlever quelque temps à Vincennes ; *Philosophie rurale ou Économie générale et particulière de l'agriculture* (1764, 3 vol. in-12) ; *Lettres sur le commerce des grains* (1768) ; les *Économiques* (1769) ; *Lettres économiques* (1770) ; la *Science ou les Droits et les devoirs de l'homme* (1774) ; *Lettres sur la législation* (1775) ; *Éducation civile d'un prince* (1788), etc. En outre, il fut un des rédacteurs du *Journal de l'agriculture* et des *Éphémérides du citoyen*. Sa correspondance avec son frère est pleine de traits originaux ; ce qu'on en connaît fait désirer vivement la publication de ces archives domestiques.

MIRABEAU (Gabriel-Honoré Riquetti, comte de), orateur illustre, fils du précédent, né au château de Bignon (Loiret) le 9 mars 1749, comme l'établissait d'une manière définitive son acte de baptême, retrouvé en septembre 1863 au greffe du tribunal de première instance de Montargis, où sont déposés les anciens registres de la commune de Bignon. Il mourut à Paris le 2 avril 1791, âgé seulement de quarante-deux ans moins un mois.

Défigurée dès l'âge de trois ans par la petite vérole, il garda cette laideur puissante qui a tant frappé ses contemporains, ce masque léonin où l'intelligence et l'expression triomphaient de la laideur même. C'est en faisant allusion à cette laideur, aussi bien qu'à sa force, à ses passions violentes et à son caractère indomptable, que son père, qui d'ailleurs ne l'avait jamais aimé, disait de lui que c'était un *mâle monstrueux au physique et au moral*. Confié successivement à divers maîtres, l'apprit avec une facilité surprenante les langues anciennes et modernes, les mathématiques sous Lagrange, le dessin, la musique, les exercices du corps, etc. Ayant de bonne heure révélé son tempérament impétueux, il fut placé par son père à l'École militaire en manière de correction, devora tous les ouvrages sur l'art de la guerre et

sortit officier à l'âge de dix-sept ans. Ici commence le roman de sa vie. Des dettes, une intrigue d'amour le firent enlever à l'île de Ré, en vertu d'une lettre de cachet obtenue par son père. On sait assez que le terrible *Ami des hommes* en sollicita et en obtint bien d'autres dans la suite. Ce fut entre lui et son indisciplinable fils une lutte sans merci, un véritable duel.

Envoyé en Corse avec son régiment, Mirabeau fit la guerre quelques années et obtint, à son retour, le grade de capitaine de dragons. Dans les rares loisirs que lui laissaient ses devoirs militaires et ses habitudes de plaisir, il avait composé une histoire de la Corse, que son père détruisit, parce qu'elle était empreinte de vues philosophiques qui ne s'accordaient pas avec ses propres idées. En outre, autant par avarice que pour arrêter les désordres de son fils, il le laissait systématiquement en proie à des embarras pécuniaires. Malgré ses déréglés, Mirabeau s'annonçait déjà avec des facultés si puissantes, que son oncle le bailli écrivait à son sujet : « On c'est le plus habile persifleur de l'univers, on se fera le plus grand sujet de l'Europe pour être général de terre ou de mer, ou ministre, ou chancelier, ou pape, ou tout ce qu'il voudra. »

En 1772, il épousa à Aix (Provence) Mlle Emilie de Malignan, riche héritière, dont il devora une partie de la fortune en peu de temps. Son père le fit alors interdire judiciairement et confiner dans la petite ville de Manosque. Il y composa hâtivement son *Essai sur le despotisme*, livre écrit avec une verve peu réglée, mais qui contient des morceaux pleins d'éclat et des idées justes et hardies sur le gouvernement, les armées permanentes, etc. Ayant rompu son ban pour venger une de ses sœurs outragée, il s'embarrassa dans de nouvelles affaires, fut enfermé au château d'If, séduisit la femme du cantinier et fut transféré (1775) au fort de Joux, toujours par les soins de son père. Pontarlier n'est qu'une petite station ; il finit par obtenir d'y séjourner. Ce fut là qu'il connut, qu'il aima et qu'il entraîna dans l'adultère Sophie de Ruffey, jeune épouse du vieux marquis de Monnier, ex-président de la chambre des comptes de Dôle. Cette liaison, bientôt connue, attira sur lui des rigueurs bien méritées, auxquelles il parvint à échapper en s'enfuyant en Hollande avec la malheureuse Sophie, qu'il avait entièrement subjuguée. Là, pendant que le parlement de Besançon le faisait décapiter en effigie, il s'installait sous le nom de Saint-Mathieu et se mettait aux gages de libraires pour subsister, lui et sa compagne. Outre divers écrits politiques, tels que l'*Avis aux Bessois*, il fit un certain nombre de traductions de l'anglais et de l'allemand. Mais bientôt le gouvernement français, ayant obtenu son extradition, le fit enlever d'Amsterdam (14 mai 1777), ramener en France et enfermer au donjon de Vincennes (8 juin). Le lieutenant de police Lenoir lui permit de correspondre avec Sophie, à la condition que les lettres reviendraient dans les bureaux de la police. L'intermédiaire de cette correspondance fameuse était un nommé Boucher, secrétaire de Lenoir, et que les deux amants appelaient le *Bon ange*. On sait que ces *Lettres écrites du donjon de Vincennes* ont été recueillies par Manuel, procureur de la Commune de Paris, et publiées en 1792. Elles n'étaient certainement pas destinées à la publicité ; griffonnées au jour le jour, elles contiennent des choses qu'on eût pu supprimer sans inconvénient ; mais, telles qu'elles sont, c'est une œuvre élogieuse, pleine de vie, de passion et d'originalité.

« Jamais, dit Laharpe, on n'a mieux fait voir qu'il y a dans l'amour un charme qui n'est qu'à lui : c'est de n'avoir jamais qu'une même chose à dire et de la dire toujours sans s'épuiser ni se lasser jamais, et même sans lasser les autres, quand il a l'éloquence qui lui est propre. »

Dans cette captivité, qui dura quarante-deux mois, Mirabeau composa beaucoup d'ouvrages, dont une dizaine, mentionnées dans ses *Lettres*, paraissent perdus. Il fit aussi pour Sophie plusieurs traductions, notamment celles de Boccace et des *Baisers* de Jean Second, collectionnée dans la Bible de don Calmet une foule d'exemples d'écarts de l'amour pour en composer son recueil graveleux *l'Erotica biblion* ; enfin, il écrivit le roman licencieux *Ma conversion*. Mais, à côté de ces débâches d'une imagination puissante et déréglée, il faut rappeler des travaux sérieux et dignes de son génie, parmi lesquels : *Des lettres de cachet et des prisons d'Etat*, qui n'est pas seulement une éloquente protestation contre le despotisme, un plaidoyer chaleureux en faveur de la liberté individuelle, mais encore un véritable travail d'érudition rempli d'exemples historiques, et qui suppose d'immenses lectures.

Sorti de Vincennes le 13 décembre 1780, à la suite de laborieuses négociations, il n'était point pour cela délivré de ses nombreux embarras. Il dut d'abord se constituer prisonnier à Pontarlier pour purger sa contumace, rédigea mémoires sur *humeurs*, et enfin parvint à obtenir une transaction de M. de Monnier, qui même paya les frais de la procédure. Il se rendit ensuite en Provence pour plaider contre sa femme, qui demandait la séparation de corps. Là encore il accumula

les mémoires les plus éloquentes, fut lui-même son propre avocat, donna un retentissement énorme à cette affaire, mais ne put empêcher la séparation d'être prononcée (1783). Ce résultat fut doublement fâcheux pour lui, car outre qu'il se fut peut-être assoupé, apaisé, purifié au foyer domestique, la séparation, sans ressaisir sans ressaisir. Dans l'intervalle, il avait fait un voyage en Suisse pour faire imprimer les *Lettres de cachet* et un autre ouvrage composé à Vincennes, *l'Espion dévalisé*. En 1784, il partit pour Londres, où il publia un écrit contre l'institution, aux États-Unis, de l'ordre de Cincinnatus, qu'il représentait comme destructif de l'égalité entre les citoyens de la nouvelle république. Dans la question de la liberté de la navigation de l'Escaut, il soutint contre Linguet les droits de la nation hollandaise. De retour à Paris en 1785, cet étonnant esprit se jeta sans transition dans les matières de finances et d'économie politique. Il écrivit contre la caisse d'escompte, la banque de Saint-Charles et contre la compagnie des eaux de Paris. Beaumarchais était administrateur de cette dernière entreprise. Il en résulta une polémique dans laquelle Mirabeau ne parait pas avoir eu l'avantage. Il fut à ce sujet accusé de vénalité et s'en défendit avec véhémence ; la chose est demeurée douteuse. Mais il faut bien dire cependant que le caractère bien connu de Mirabeau ne rend pas l'accusation trop invraisemblable.

Dévoré du désir de jouer un rôle actif, il sollicita et obtint (1786) une mission secrète en Prusse, dont le but était de rendre compte au ministre de l'effet que produirait en Allemagne la mort prévue du grand Frédéric, de sonder les dispositions du jeune prince de Prusse et peut-être aussi de négocier un emprunt pour la France. Ces sortes de missions secrètes, dont le but réel n'était jamais bien défini, étaient dans les usages politiques de l'ancien régime. Mirabeau assista à l'agonie de Frédéric et à l'inauguration de son successeur ; avec son aplomb magistral, il saisit l'occasion pour adresser au nouveau roi des conseils sur la conduite à tenir, les réformes à opérer, etc. La plupart de ces avis officieux étaient excellents ; mais, en de telles circonstances, c'est l'application qui est la grosse affaire. Mirabeau joua d'ailleurs consciencieusement son rôle d'agent ; il adressa au ministre Calonne soixante-six lettres qui ont été publiées en 1789 sous le titre d'*Histoire secrète de la cour de Berlin ou Correspondance d'un voyageur français depuis le mois de juillet 1786 jusqu'au 19 janvier 1787*, et qui contiennent des observations intéressantes, des portraits satiriques et des vues utiles. Ce livre fit scandale, et le parlement le fit brûler par la main du bourreau. C'est pendant son séjour à Berlin qu'il recueillit les matériaux de sa *Monarchie prussienne*, publiée en 1788 (4 vol. in-40 ou 8 vol. in-8), vaste compilation qui attestait du moins sa capacité dans les matières de politique, de législation, d'administration et de finances. De retour en France au moment de l'Assemblée des notables, il se jeta dans la mêlée en publiant un factum intitulé *Dénonciation de l'agiotage au roi et aux notables*, dans lequel il attaqua vigoureusement Calonne et Necker tout à la fois. C'est au sujet de cet écrit que Rivarol fit l'épigramme connue :

Puisse ton homélie, ô pesant Mirabeau,
Assommer les fripons qui gâtent nos affaires !
Un voleur converti doit se faire bourgeois
Et prêcher sur l'échelle en pendant ses confrères !

Il serait déraisonnable de prendre à la lettre ces injures, venant d'une pareille source ; mais telle était alors la réputation que les scandales éclatants de sa vie et ses aventures de toute nature avaient faite à Mirabeau. Inquiet pour ce pamphlet, obligé de se cacher pendant quelque temps, il fit paraître de nouveaux factums plus virulents encore : *Lettres sur l'administration de M. de Necker* ; *Suite de la Dénonciation de l'agiotage*, etc. ; en même temps qu'il lançait une *Adresse aux Bataves* (avril 1788), dans laquelle on rencontre déjà tous les principes qui servent de base à la Déclaration des droits de l'homme, ainsi que des *Observations sur la prison de Bicêtre et sur les effets de la sévérité des peines*, qui étaient comme le complément de ses *Lettres de cachet*.

Bien qu'il improvisât pour ainsi dire ses écrits et qu'il prit un peu de toutes mains pour les composer, on n'en reste pas moins étonné de son énergie intellectuelle et de sa fécondité au milieu des embarras continuels d'une vie précaire et tourmentée. « Mirabeau, dit M. Nisard, apprend à mesure qu'il écrit, écrit à mesure qu'il apprend. Concevoir et produire sont chez lui deux choses simultanées ; en même temps qu'il lit, il juge ; en même temps qu'il juge, il grandit ; en même temps qu'il grandit, son esprit ou son esprit à la suite de sa main ; il pense et écrit à tiro d'aile ; mais il n'écrit que parce qu'il ne peut pas parler... C'est l'orateur emporté, comprimé, qui se soulage par la voie de l'écriture. Son style est ample, abondant, peu coupé, comme sera quelque jour sa parole ; et il donne sa période pleine et peu variée, comme il donnera sa phrase oratoire, de toute l' haleine d'une vaste poitrine, de la poitrine des Mirabeau. Il semble que tout ce qui a été écrit a été parlé et qu'une main mal cachée sténographait à son insu ces allocutions so-

litaires. Mirabeau n'est écrivain qu'en attendant ; vienne une révolution, une Assemblée, une tribune, il jettera la plume pour prendre la parole. »

La convocation des états généraux vint enfin lui ouvrir un théâtre digne de son génie et de son immense ambition. Emporté par l'enthousiasme, purifié par les grandes passions du temps, il sentait que cette ère nouvelle allait être pour lui une renaissance. « ... La tyrannie de ses passions l'avait souvent mené bien bas... Pauvre par la dureté de sa famille, il eut les misères morales, les vices du pauvre, par-dessus les vices du riche. Tyrannie de la famille, tyrannie de l'Etat, tyrannie morale, intérieure, celle de la passion... Ah ! personne ne devait saluer avec plus d'ardeur cette aurore de la liberté. Il ne désespérât pas d'y trouver le renouvellement de son âme, il le disait à ses amis. Il n'aurait renoncé, jeune avec la France, jeter son vieux manteau taché... » (Michelet).

Peu de temps auparavant, il avait encore publié diverses brochures politiques : *Réponse aux alarmes des bons citoyens* ; *Sur la liberté de la presse*, etc. Enfin, au moment de la convocation, il lança les *Lettres à Gerbier, sur le rapport de M. Necker*, pour combattre le système de finances qui a pour base le papier-monnaie, et dans lesquelles il annonça son intention de se présenter aux élections. Il partit en effet pour la Provence et arriva à Aix le 13 janvier 1789. Le rude athlète se présenta dans l'assemblée de la noblesse, qui, malgré ses réclamations persistantes, l'écarta comme n'ayant ni propriété, ni possession de fief en Provence. Il se tourna alors du côté du peuple et lança à sa caste la célèbre apostrophe (que d'ailleurs il ne proféra pas dans l'assemblée, comme beaucoup le croient, mais qui se trouve dans une brochure qu'il publia quelques jours après) :

« Dans tous les pays, dans tous les âges, les grands ont implacablement persécutés les amis du peuple ; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelque un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius ; Marius, moins grand pour avoir exterminé les Ciméres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse ! »

Un peu plus loin, il disait encore :

« Non, les outrages ne lasseront pas ma constance ; j'ai été, je suis, je serai jusqu'au bout l'ennemi du despotisme de la noblesse, l'homme de la Constitution. Malheur aux ordres privilégiés, si c'est là plutôt l'homme du peuple que celui des nobles ; car les privilèges finiront, mais le peuple est éternel ! »

D'autres brochures, ses luttres, son énergie passionnée, ses terribles attaques contre les ordres privilégiés lui donnèrent une popularité inouïe en Provence, où il n'était encore que fameux par les scandales et les malheurs de sa vie, beaucoup plus que par ses innombrables publications. Jusqu'au moment de sa double élection, ses jours et ses nuits ne furent qu'un triomphe continu. Les cloches sonnaient à son entrée dans les villes, d'un mot il calmait les séditions, le peuple était à ses pieds. L'anecdote qui compte à ce représentant comme ouvrant une *boutique de marchand de drap* à Marseille est piquante, si l'on veut, mais n'a aucune réalité. Le puissant tribun n'avait pas besoin de recourir à ces petits artifices pour conquérir les hommes et soulever l'enthousiasme sur ses pas. Le tiers état de Provence l'avait adopté d'acclamation sans lui demander de fausses lettres de roture ni aucune comédie de popularité.

Proclamé député à Marseille et à Aix, il opta pour cette dernière ville et accourut à Versailles, sur le terrain du combat, pour commencer une vie nouvelle. Jusqu'alors nous n'avons eu que le *célebre* Mirabeau, c'est-à-dire tout mélangé, comme on le sait ; maintenant nous allons voir sur la scène le grand Mirabeau, l'homme de l'histoire, qui malheureusement n'a pas entièrement dépouillé le vieil homme...

Son entrée dans la vie publique fut un véritable événement ; c'était la Révolution qui montait avec lui sur la scène. Sans doute cette grande rénovation se fut faite sans lui, il faut l'espérer ; mais son rôle n'en fut pas moins formidable et décisif. « Mirabeau, ce n'est pas un homme, ce n'est pas un peuple, c'est un événement qui naît. Un immense événement ! la chute de la forme monarchique en France. » (Victor Hugo).

Deux jours avant l'ouverture de l'Assemblée, il commença hardiment la publication du *Journal des États généraux*, avec le concours de publicistes qui déjà avaient aidé dans ses travaux, Duroveray, Clavière et autres ; cette feuille ayant été supprimée après le deuxième numéro, il la continua sous le titre de *Lettres à mes commettants*, et plus tard sous celui de *Courrier de Provence*. V. dans ce *Dictionnaire* la partie consacrée à ces publications, sous le titre *COURRIER DE PROVENCE*.

Pendant les premiers travaux de l'Assemblée, il prit plusieurs fois la parole, à propos de la vérification des pouvoirs, de la réunion des trois ordres, etc., et il se fit écouter avec

Intérêt. Mais la première fois qu'il apparut avec éclat comme orateur, ce fut dans la mémorable séance royale du 23 juin, à l'issue de laquelle le maître des cérémonies, M. de Dreux-Brézé vint réitérer les ordres du roi, dont la volonté expressément était que l'ancienne distinction des trois ordres fût conservée et que les députés formassent trois chambres. La noblesse et le clergé avaient obéi; mais les communes étaient restées assises, immobiles et impassibles. On connaît assez cette incomparable scène. Sans doute les députés avaient juré de donner une constitution à la France; mais il était à redouter que ce mot, tout-puissant dans l'ancienne France : *Ordre du roi*, ne brisât toute velléité de résistance de la part d'une assemblée qui était entièrement monarchique, il est à peine nécessaire de le rappeler. Dans tous les cas, la moindre hésitation eût été funeste. Mirabeau, qui après le départ du roi avait déjà prononcé un discours énergique et concis pour rappeler à l'Assemblée son serment, se leva une nouvelle fois pour répondre à M. de Dreux-Brézé, et de sa voix tonnante, avec une majesté terrible, il proféra la magnifique apostrophe qui est dans toutes les mémoires :

« Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque, je déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes ! »

Telle est la version du *Moniteur*. La phrase populaire est celle-ci : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes ! »

Dans ses *Lettres à mes commettants*, Mirabeau lui-même donne la version que nous rapportons ci-dessus et d'après le *Moniteur*. Quoi qu'il en soit, ces variantes n'ont que peu d'importance; le fond est le même; la Révolution, la France nouvelle ne pouvait parler un plus noble langage. L'effet fut décisif et foudroyant; l'Assemblée se souleva dans une acclamation passionnée. M. de Dreux-Brézé, déconcerté, sortit involontairement à reculons, comme on faisait devant le roi; il se sentait en présence d'une majesté nouvelle : la nation, la loi. Quarante-quatre ans plus tard, le fils de M. de Dreux-Brézé, pair de France, s'est avisé de contester les détails de cette scène; mais ils sont attestés par des témoins oculaires, notamment M. Frochot, qui les a rapportés au fils adoptif de Mirabeau (V. les *Mémoires*, t. VI, p. 39.)

L'Assemblée resta inébranlable, et, sur la proposition de Mirabeau, décréta l'inséparabilité de ses membres et persista dans ses précédents arrêtés.

Désormais la place du grand orateur était marquée, et son influence sur l'Assemblée ne fit plus que grandir de jour en jour, en même temps que sa popularité.

Le 8 juillet, il demanda le renvoi des troupes qui menaçaient Paris et Versailles, ainsi que la création d'une garde nationale, et fut chargé de rédiger à ce sujet une adresse au roi, dont il fit un chef-d'œuvre de mesure, de tact et de fermeté. Le lendemain de la prise de la Bastille, la nouvelle que le roi allait se rendre au sein de l'Assemblée ayant excité un vif enthousiasme, il le repréna en s'écriant : « Quel funeste respect soit le premier de ceux qui fait au monarque dans ce moment de douleur... Le silence du peuple est la leçon des rois. C'est dans cette même séance et peu d'instants auparavant qu'on adressait à une nouvelle députation qu'on envoyait au monarque, il prononça la véhémence apostrophe : « Dites-lui bien que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs cresses, et leurs exhortations et leurs présents; dites-lui que, toute la nuit, ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont inépuisé leurs danses au sons de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy ! »

Le 23 juillet, il demanda l'abrogation des municipalités, s'éleva avec force, deux jours plus tard, contre la violation du secret des lettres et parla en faveur du système de la majorité simple, dans les délibérations. Il n'assistait pas à la grande séance nocturne du 4 août, mais il en donna dans son *Courrier de Provence* un récit fort animé. Le 10, il parla en faveur du projet de rachat des dîmes ecclésiastiques, et des murmures s'élevèrent à droite quand on l'entendit qualifier de *salaires* les émoluments du clergé, il fit cette rude réplique, qu'il ne connaissait que trop manières d'exister dans la société : qu'il fallait y être *voleur, mendiant ou salarié*. Il parut dévier en voulant fuir journer la rédaction de la déclaration des droits jusqu'à l'achèvement de la Constitution; il fut assez vivement attaqué à ce sujet, et plusieurs de ses collègues de la gauche lui reprochèrent d'avoir précédemment plaidé la thèse contraire et de chercher à entraîner

l'Assemblée vers des partis opposés. Il répondit avec plus de hauteur que de logique que *c'était là un trait lancé de bas en haut*.

Cette contradiction n'est pas un détail indifférent à noter, car à cette époque déjà le puissant tribun avait fait plusieurs tentatives pour entrer en relation avec la cour; la *Correspondance entre Mirabeau et le comte de La Marck* nous en fournit les preuves irrécusables, et l'on sait que c'est principalement dans ces documents originaux que cette grande question doit être étudiée.

En mai, il avait fait quelques ouvertures à Malouet. A la fin de juin, il s'adressa au comte de La Marck, qui bientôt allait devenir l'intermédiaire de ces relations. Pour atténuer ses éclats de tribune aux yeux de son ami, qui était un des familiers du château, il protesta de ses opinions monarchiques et se représentait comme entravé dans ses légitimes ambitions. « Ce n'était pas sa faute si on le repoussait et si on le forçait, pour sa sûreté personnelle, à se faire le chef du parti populaire... Enfin il lui dit, quelques jours après, ces mots significatifs : « Faites donc qu'au château on me sache plus disposé pour eux que contre eux. »

M. de La Marck, admirant en Mirabeau un homme de la plus haute capacité et dont la royauté pourrait tirer un grand parti quand on l'aurait affranchi de ses *embarras subalternes* (ses embarras d'argent), se décida à faire quelques ouvertures. En attendant, il lui prêta 50 louis et lui fit facilement accepter la même somme pour chaque mois.

La négociation était difficile. L'impétueux orateur était l'épouvantail de la cour. Aux premières paroles, Marie-Antoinette répondit : « Nous ne serons jamais assez malheureux, je pense, pour être réduits à la pénible extrémité de recourir à Mirabeau. »

Ces résistances irritaient et désespéraient le tribun. « A quel pensent donc ces gens-là ? disait-il à son ami : ne voyent-ils pas les abîmes qui se creusent sous leurs pas ? »

Puis, entraîné plus encore peut-être par son impétuosité naturelle et par son tempérament révolutionnaire que par ses dépités d'ambitieux déçu, il se rejetait dans ses luttes oratoires, il effrayait de nouveau la cour, il travaillait lui-même à creuser cet abîme qu'il signalait en s'offrant pour le combler. Il soutint le principe de la responsabilité de tous les agents du pouvoir, parla en faveur de la complète liberté des cultes, contre les parlements, mais, par un revirement qui parut inexplicable, défendit énergiquement le *veto royal*.

Mirabeau resta étranger, du moins matériellement, aux journées des 5 et 6 octobre. On l'accusa, il est vrai, avec le duc d'Orléans, d'avoir été un des instigateurs de l'émeute, et la procédure du Châtelet mentionne quelques dépositions contre lui; mais il fournit à l'Assemblée des explications qui parurent convaincantes.

Peu de jours après l'installation de la famille royale à Paris, il jugea l'occasion favorable à son ambition et fit remettre au roi (15 octobre) un mémoire dans lequel il conseillait à Louis XVI de se retirer en Normandie, d'y appeler l'Assemblée nationale, de sanctionner les bases constitutionnelles, mais d'ajourner la sanction des décrets contraires à l'autorité royale. Ce plan n'était pas précisément contre-révolutionnaire comme ceux du parti de la cour; mais on conviendrait que ce n'était qu'une question de nuance et de degré. Il réveillait alors le ministère, il voulait se faire accepter ou s'imposer, et son désir, aiguillonné par ses besoins, était si vif, qu'il en ouvrit à La Fayette, qu'il détestait et le jalouait. Il paraît que le général le laissa de l'espoir d'un secours de 50,000 livres sur la liste civile et d'une ambassade. Mais rien de tout cela ne se réalisa, et, quant au ministère, toute espérance fut pour lui perdue par suite du décret de l'Assemblée (7 novembre) qui interdisait aux députés les fonctions ministérielles. Il fut atterré de cette décision, qui avait été proposée et soutenue par ses ennemis, et certainement pour le frapper dans ses ambitions.

Un peu découragé, M. de La Marck s'était retiré pour le moment dans ses terres de Belgique. Mirabeau avait en vain tenté de retenir cet utile intermédiaire par ces étranges paroles : « Si la guerre civile *tient à notre secours*, nous pourrions servir la cause royale, vous militairement, moi politiquement. » Il ne resta pas d'ailleurs inactif après le départ de son ami et tenta notamment de se rapprocher de La Fayette, à qui il écrivit pour conseiller. « Soyez Richelieu, lui écrivit-il... Richelieu avait son capucin Joseph; ayez donc aussi votre éminence grise, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsions... »

Mais l'honnête La Fayette, un peu effrayé par l'immoralité proverbiale de Mirabeau, et d'ailleurs fort indécis de caractère, éluda ces propositions. Le tribunal en conserva un amer ressentiment, et il ne laissa, depuis, échapper aucune occasion de manifester ses antipathies pour le général.

Cependant Marie-Antoinette, obsédée sans doute de divers côtés, avait fini par être ébranlée et, malgré ses répugnances, elle se résigna, au commencement de 1790, à subir les services de celui qu'elle appelait dans ses lettres *le monsieur*. En mars, on fit revenir La Marck de Bruxelles pour poursuivre la négociation. Il fut convenu que les ministres

ne seraient point mis dans le secret de ces relations et que Mirabeau développerait d'abord ses vues dans une note qui serait remise à la reine et au roi.

En apprenant cette solution, le tribun tomba dans un ravissement enfantin. Quelques jours après (16 mai), il remit la note qu'on lui avait demandée et qui produisit sur le roi et la reine une impression assez favorable. Enfin le marché fut conclu, car c'était un véritable marché. Toujours par l'intermédiaire de La Marck, il fut arrêté d'abord que le roi payerait les dettes de Mirabeau, qui en fournit lui-même la note (200,000 fr.). Parmi ces dettes, il en était qui attestaient les vicissitudes d'une vie tristement agitée, par exemple celle des habits de noces, qui depuis dix-sept ans étaient encore à payer. Louis XVI s'engagea en outre à fournir à son nouvel auxiliaire une pension de 6,000 livres par mois; de plus, il remit en dépôt entre les mains de La Marck un million pour être remis à Mirabeau à la fin de la session s'il servait fidèlement la cause royale, comme il le promettait. Il ajouta encore 300 francs par mois pour un copiste chargé de transcrire les notes à la cour, les originaux devant rester entre les mains de Mirabeau.

A dater de ce moment, les actes et les discours de l'orateur ne furent plus la plupart du temps qu'un jeu concerté avec la cour. Ses notes se succédèrent rapidement. Il en fit passer aux Tuileries plusieurs par semaine. La matière et les pièces de cette correspondance politique se désormaient entièrement sous nos yeux. Elles consistent en cinquante notes écrites de juin 1790 jusqu'en avril 1791; plus, quantité de lettres et billets échangés soit entre Mirabeau et La Marck, soit entre l'un des deux et quelque autre correspondant intime. L'existence de ces pièces était connue depuis longtemps, et Droz, entre autres, avait été admis à les consulter pour ses *Considérations sur le règne de Louis XVI*. Les minutes originales, léguées par Mirabeau à La Marck, ont été publiées en 1851 par M. de Bacourt, chargé de ce soin par le légataire, et qui s'en est acquitté pieusement et consciencieusement. Ces documents sont accompagnés d'éclaircissements et d'un récit complet de cette grave affaire par M. de La Marck. Comme nous l'avons dit plus haut, notre narration résumée s'appuie principalement sur ces témoignages irréfragables, ainsi que sur divers passages de la correspondance de la reine.

Il résulte de tout cela, de la manière la plus certaine, que Mirabeau s'est bien réellement *vendu*. Quelque brutale que soit cette expression, quelque pénible qu'il soit de l'employer en parlant d'un tel homme, on ne peut rien contre l'évidence des faits.

Des critiques complaisantes ont cherché à atténuer la défection et les défaillances du grand orateur, en disant qu'il avait, il est vrai, reçu de l'argent, qu'il avait entretenu un commerce secret avec la cour, mais qu'en définitive il n'avait pas positivement trahi la cause de la liberté. Ces distinctions subtiles, ces équivoques d'une moralité douteuse ne supportent d'ailleurs pas l'examen; il est avéré que Mirabeau s'est offert, qu'il a été payé et qu'il a modifié sa politique dans un sens rétrograde. Que veut-on de plus ?

M. Sainte-Beuve dit à ce sujet : « Non, Mirabeau ne s'est pas vendu, mais il s'est laissé payer : là est la nuance. »

On conviendrait que la nuance n'est pas fort tranchée. En sollicitant un tel rôle, dans sa position de tribun révolutionnaire, Mirabeau savait bien qu'il attendait de lui une besogne de réaction et d'autre part, la cour savait bien que lui-même attendait un salaire. Ces deux conditions du marché étaient si bien comprises des deux côtés, que, dès la première note, la question d'argent fut réglée et sans qu'il fût besoin d'employer aucun ménagement. Les conditions présentes, l'éblouissante perspective d'un million dans un avenir rapproché, inspirèrent subitement à Mirabeau un enthousiasme que dépeint son admirateur et ami, le comte de La Marck. « Il laissa, dit-il, éclater une ivresse de bonheur dont l'excès, je l'avoue, m'étonna un peu, et qui s'expliquait cependant assez naturellement, d'abord par la satisfaction de sortir de la vie gênée et aventureuse qu'il avait menée jusque-là, et aussi par le juste orgueil de penser que l'on comptait enfin avec lui. Sa joie ne consistait plus de bases, et il trouvait au roi toutes les hautes qualités qui doivent distinguer un souverain... »

C'est surtout avec la reine que Mirabeau allait travailler à *sauver la monarchie*. Il se trouva ainsi comme enrôlé dans ce fameux *comité autrichien* dont l'existence était beaucoup plus réelle que ne l'ont cru certains historiens. Ainsi La Marck, l'homme de la reine, était sujet autrichien; le comte de Mercy, ambassadeur de la cour de Vienne et le mentor de Marie-Antoinette, avait également travaillé à l'embauchage du tribun populaire, ainsi que deux autres personnages auliques, le baron Flachslanden et le diplomate baron de Thugut.

Parmi les notes de Mirabeau, il en est un bon nombre destinées spécialement à Marie-Antoinette et qui, sans aucun doute, n'étaient communiquées au roi qu'après avoir été amendées par une espèce de censure préalable. On en trouve la preuve notamment dans le passage suivant d'une lettre de Mirabeau à La Marck : La vérité m'a tellement frappé et

les accessoires se sont présentés si en foule, que j'ai répondu peut-être plus de choses que l'esprit auquel cet écrit est destiné (Louis XVI) n'en peut digérer. C'est à la reine à lire attentivement, à indiquer ce qu'il pourrait y avoir de trop ou de trop peu, ce qu'il faudrait omettre ou développer.

Ce qu'il voulait dire n'est pas douteux, c'était le pouvoir, et si dans cette poursuite fiévreuse il n'attachait surtout à la faction la plus rétrograde, la plus inconciliable avec la France nouvelle, c'est qu'il rêvait de gouverner de concert avec la reine, d'être pour elle comme un nouveau Mazarin, une sorte d'époux politique, comme l'a dit un historien, un directeur effectif, et peut-être quelque chose de plus; car qui peut savoir tout ce qui bouillonnait dans cette tête incandescente, dans ce volcan de passions ?

Bientôt, écrire à Marie-Antoinette ne lui suffit plus, il voulait la voir, fit solliciter et enfin obtint une entrevue secrète, qui eut lieu au château de Saint-Cloud le 3 juillet 1790. Il en revint enthousiasmé au delà de toute expression. De leur côté, le roi et la reine eurent tout saisi de ce qu'on avait Mirabeau. Il leur semblait que le Samson qui avait tant contribué à ébranler la monarchie aurait également la puissance de relever l'édifice.

Cependant, le secret de cette entrevue avait transpiré dans le public; les journaux s'en occupèrent, et même on en imprima une relation plus ou moins exacte, sous ce titre significatif : *La Grande trahison de Mirabeau*. Celui-ci eut l'audace de feindre un commencement de procès en calomnie; mais il se laissa facilement dissuader.

Toutefois, la cour ne se hâtait point de se placer sous sa direction absolue; on voulait bien accepter un conseiller, mais non subir un maître. En outre, les indiscrétions de Louis XVI, le secret gardé vis-à-vis des ministres compliquant cette situation déjà si étrangement fautive et difficile. Toutes ces entrevues donnaient à Mirabeau des mouvements d'humeur et d'orgueil blessés. *Ces gens-là*, disait-il, ne le comprenaient pas ou le méprisaient stupidement. De là de nouveaux emportements de tribune, comme dans l'affaire du pavillon tricolore à arborer sur la flotte, où il prononça un discours révolutionnaire et fit adopter la motion que, non-seulement le pavillon blanc céderait la place aux couleurs de la Révolution, mais encore que les matelots substitueraient à l'antique cri de *Vive le roi* celui de *Vivent la nation, la loi et le roi* !

On comprend facilement la stupeur de Louis XVI et du comité autrichien. Ce n'était certes pas pour jouer cette partie que l'on payait le tribun. La Marck, ne sachant comment excuser son ami, lui écrivit une lettre de reproches. Il y avait dans cette incartade, qui ne fut pas la seule de ce genre, une question de tempérament, le besoin de retremper de temps à autre une popularité chancelante, une haine réelle de la contre-révolution (car Mirabeau voulait arrêter le mouvement, mais non retourner à la monarchie absolue, à l'ancien régime pur), enfin le dépit de voir la cour écouter d'autres conseils que les siens. Quoi qu'il en soit, le coup était rude, et Marie-Antoinette, ainsi que le roi, vivement irritée, ne voulait plus entendre parler du déviant tribun.

Il reprit faveur en signalant (novembre 1790) la présence à Paris de l'héroïne du collier, Mme de La Motte, et en affirmant un grand zèle pour l'en chasser, ce qui lui valut elle était si connue à Londres, qu'il fut une certaine révision de son procès. A la fin de l'année précédente, cette femme avait en effet paru un instant dans la capitale, au grand effroi de la reine; mais cette fois, la police de la cour ne put découvrir ses traces, et il est probable que ce n'était là qu'une faible invention par Mirabeau pour reconquérir la confiance de Marie-Antoinette, qui se montra en effet reconnaissante du dévouement qu'il avait affiché. Satisfait d'avoir ressaisi son ascendant, il attendit avec plus de patience l'occasion favorable à ses desseins. Il se livra des lors avec plus d'abandon à la cour. A la fin de cette année 1790, il conçut un vaste plan de police secrète et de direction de l'esprit public, dont il se réservait la haute direction (La Marck, t. I^{er}, p. 220-223; t. II, p. 414-504). Ce projet, habilement conçu et longuement détaillé, ne fut mis à exécution qu'un an après, ainsi que nous l'apprend Bertrand de Molièvre dans ses mémoires. En janvier 1791, Mirabeau parvint à déterminer Louis XVI à se retirer dans une ville frontalière pour dicter de là ses conditions, demandant notamment la modification de certains articles constitutionnels dans un sens monarchique. La Marck fut chargé par le roi d'aller à Metz prendre les arrangements nécessaires avec Bouillé. Le plan concerté était à peu près le même, sauf quelques détails, que celui qui fut exécuté lors de la fuite de Varennes. Mais Mirabeau n'en vit pas l'avortement, car à cette époque il était mort. Si nous rappelons ces faits, ce n'est pas pour la cruelle satisfaction d'amoindrir encore le grand tribun, mais simplement pour répondre à certaines réhabilitations trop complaisantes qui le représentent comme étant demeuré fidèle à ses principes, tout en acceptant un salaire de la contre-révolution. Certinément, répétons-le, il ne songeait pas à rétrograder jusqu'au delà de 1789; il avait une intelligence

trop haute, un sens politique trop développé pour croire une telle œuvre possible, en supposant même que ses opinions intimes n'y répugnassent point; mais il n'est pas moins évident qu'il voulait arrêter la marche de la Révolution et rendre à la monarchie la plus de prérogatives possible. Outre l'obligation honteuse de gagner ses subsides, outre ses ambitions de toute nature, ses vices, ses goûts fastueux, ses manies de grandeur aristocratique, qui combattait en lui avec ses idées de réformes, il était frappé dès lors de la maladie des tribuns qui se sentent dépassés par les autres hommes et par les événements; il commençait à donner le nom de *factieux* à ceux qui ne s'arrêtaient pas en même temps que lui et qui travaillaient à de nouvelles réformes et à de nouveaux progrès.

Il eut cependant encore de beaux triomphes et des luths pleines d'éclat. Sa situation était des plus difficiles, car, à l'Assemblée, il était soupçonné par quelques-uns de ceux qu'il avait si souvent entraînés. Pendant les discussions sur le droit de paix et de guerre, où il avait eu Barnave pour principal adversaire, il avait soulevé d'ardentes colères, et c'est alors qu'on criait par les rues le pamphlet dont nous avons parlé, la *Grande trahison de Mirabeau*. A l'une des séances, comme la majorité paraissait contraire à l'opinion qu'il soutenait et qui lui attirait de nombreuses acclamations, il dit à un ami, avant de monter à la tribune: « On ne m'emportera d'ici que triomphant ou en lambeaux! » Dès le début de son discours, faisant allusion au pamphlet en question, il s'écrie: « Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpeienne. » Puis il parla de nouveau avec une telle éloquence, qu'il ramena une grande partie de l'Assemblée et que son projet de décret fut adopté. Il est vrai qu'au cours de la discussion il avait modifié son plan, jugeant bien qu'il serait repoussé, se contentant d'assurer au roi le droit d'initiative, tandis qu'auparavant il voulait l'investir du droit de paix et de guerre.

Il avait aussi soutenu des luths mémorables contre l'abbé Maury et le côté droit à propos de l'aliénation des biens du clergé. Mais, dans les derniers temps de sa vie, il dissimula de moins en moins ses tentatives pour introduire des éléments monarchiques dans la constitution. En février 1791, il fut porté à la présidence avec l'appui du côté droit. Dans ce poste, il eut l'occasion de prononcer plusieurs discours remarquables en réponse à des adresses et députations.

L'opposition vigoureuse qu'il fit à la loi contre les émigrés (28 février) donna une nouvelle consistance aux soupçons dont il était enveloppé. C'est dans le cours de cette discussion qu'interrompu par des murmures il lança cette apostrophe fameuse: *Silence aux treutes voix!* Il désignait ainsi la partie de la gauche, Barnave et Louis.

Cette discussion fut la dernière où son talent se développa d'une manière vraiment dramatique. Les travaux, les excès de toute nature avaient épuisé sa robuste constitution. On a parlé aussi de tentatives d'empoisonnement, mais il n'y a rien là d'avéré. Ce qui est certain, c'est qu'il se tuait lui-même par la plus furieuse dépense de vie. Dès le lendemain de ses arrangements avec la cour, il s'était précipité dans le luxe et les plaisirs, sans aucune transition. Son ami Dumont disait à ce sujet à Clavière: « Mirabeau est bien mal conseillé en étalant ainsi son opulence suspecte. On dirait qu'il a peur de passer pour honnête homme. » Lui-même se sentait déprimer son médiocre cabinet de conjurer de se modérer; mais il ne s'arrêta point, il semblait plutôt se hâter comme pour aller au-devant de la mort. Jusqu'au dernier jour, pour ainsi dire, tous ses instants furent consumés et par des débauches de table et de femmes, et par ses travaux avec ses secrétaires et collaborateurs, et par ses luths à l'Assemblée. Le dimanche 27 mars, à sa campagne d'Argenteuil, il fut saisi de coliques néphrétiques dont il avait déjà, dans sa vie, éprouvé plusieurs accès. Le lendemain, il n'en parla pas moins sur la question des mines, affaire importante pour M. de La Marck, qui y avait sa fortune engagée; il gagna la cause de l'amitié, mais surtout brisé, avec la mort sur le visage. Le mardi 29, le bruit se répandit qu'il était atteint mortellement; cette nouvelle causa dans Paris un frémissement universel. On a bien souvent rapporté les détails de cette agonie et de cette mort, de cette douleur de tout un peuple; et nous ne jugeons pas nécessaire de grossir cet article, déjà fort long, de détails si universellement connus. Malgré ses souffrances, Mirabeau conserva jusqu'à la fin une sérénité majestueuse. Un coup de canon s'étant fait entendre au loin, il s'écria comme en sursaut: « Sont-ce déjà les funérailles d'Achille? » Il expira le 2 avril, à huit heures et demie du matin.

La douleur publique fut immense et les funérailles furent une véritable apothéose. Par décret de l'Assemblée, Sainte-Geneviève, transformée en Panthéon français, reçut les restes du plus grand orateur de la Révolution. On sait qu'après le 10 août on trouva dans l'armoire de fer quelques preuves de la vénalité de Mirabeau; toutefois, ce ne fut qu'après le 9 thermidor qu'on expulsa du Panthéon ses dépouilles pour les remplacer par celles de Marat, qui le lendemain de la grande

catastrophe avait écrit: « Peuple, rends grâce aux dieux! ton plus redoutable ennemi vient de succomber... Quel homme de bien voudrait que ses cendres reposassent à côté de Mirabeau? Ce fut par un triste jour d'automne de 1794 qu'eut lieu la funèbre exécution. L'homme de la loi qui en avait été chargé s'exprime ainsi dans son procès-verbal en forme, ignorant, barbare: « Le cortège de la fête s'étant arrêté sur la place du Panthéon, un des citoyens huissiers de la Convention s'est avancé vers la porte d'entrée dudit Panthéon, y a fait lecture du décret qui exclut d'y aller les restes d'Honoré Riqueti Mirabeau, qui aussitôt ont été portés dans un cerceuil de bois hors de l'enceinte dudit temple, et nous ayant été remis nous avons fait conduire et déposer ledit cerceuil dans le lieu ordinaire des sépultures. » Ce lieu n'est autre que Clamart, cimetière des suppliciés, dans le faubourg Saint-Marceau. Le corps y fut porté pendant la nuit, et inhumé, sans nul indice, vers le milieu de l'enceinte. Les sources principales pour étudier l'histoire de Mirabeau, outre de nombreux travaux et des renseignements épars, sont: les *Mémoires* publiés par le fils adoptif de l'orateur, M. Lucas de Montigny (1824, 8 vol.); les *Souvenirs sur Mirabeau*, d'Étienne Dumont; enfin la *Correspondance* avec La Marck, dont nous avons parlé plusieurs fois. M. Hermine Reynald, professeur à la Faculté d'Aix, a publié en 1873 *Mirabeau et la Constituante*, ouvrage couronné par l'Académie française; M. de Lomenie a publié en 1873 les *Mirabeau*.

Opinions sur Mirabeau.

« Mirabeau est capable de tout pour l'argent... même d'une bonne action. » (RIVAROL.)

« Il faut l'avouer, parce que c'est la vérité, Mirabeau a eu des convictions politiques sincères et un amour réel de l'humanité. Il avait quelquefois des doutes sur Dieu. Mais la conscience, ce lien entre Dieu et l'homme, n'était pas détruite en lui, et il portait très-haut le sentiment de l'indépendance des opinions et de la puissance du talent. » (DE GENOUDS.)

« Qui peut ne pas admirer Mirabeau? Qui peut même se défendre d'une certaine sympathie pour jo ne sais quelle élévation mêlée à ses bassesses, pour jo ne sais quelle grâce que le cynisme même ne peut effacer? Il est généreux, perfide, grossier, charmant; il effraye, il dégoûte, il séduit. L'affection n'a pas détruit en lui le naturel; l'artifice lui a laissé tout le feu de la passion; ses petitesse ont respecté sa grandeur. Dès qu'on le voit paraître sur la scène de l'histoire, il semble seul entre tous avoir le génie de la politique. On s'efforce d'oublier les misères de sa vie passée, comme on voudrait croire qu'il les a lui-même oubliées pour jamais, et qu'enfin remis à sa place, sentant son âme grandir avec sa fortune, il apporte un homme nouveau à des destinées nouvelles. Malheureusement, M. de La Marck ne nous a pas permis de conserver cette illusion. Les souffrances de l'écrivain mercenaire se retrouvaient dans le cœur de l'homme d'Etat. Chose plus étrange encore, peut-être, les misérables paradoxes du déclamateur médiocre se font jour encore dans l'esprit de l'orateur politique... Comment se figure-t-il, lui, le génie de 1789 personnifié, qu'on puisse acheter la Révolution française? Comment lui, cet observateur si clairvoyant de la nature humaine, peut-il se flatter de convaincre la timide honnêteté de Louis XVI, de soumettre la fierté de Marie-Antoinette, et de se rendre maître de leur esprit au point de les entraîner sous sa conduite au milieu des plus grands périls? Le cardinal de Retz était moins insensé de croire qu'il séduirait Anne d'Autriche. En vérité, on ne peut tant que quelquefois de supposer que Mirabeau s'inquiétait peu de la royauté et de la révolution, et ne songeait plus qu'à gagner son salaire. » (CH. DE REMUSAT.)

« Un des premiers caractères de Mirabeau, c'était la force lumineuse et pratique de son esprit. L'esprit de Mirabeau était tout politique, et cette forme violente, cette vivacité tribunitienne dont il couvre ses pensées n'est qu'un emprunt qu'il fait à l'esprit de son temps, ou une satisfaction qu'il lui donne. Mais, chose remarquable, ce qui est chez lui artificiel, convenu, est cependant plein de vigueur, d'originalité, de vérité. Malgré la sagesse intime et cachée de ses projets, ce qu'il jette à son auditoire, cette véhémence de langage, ces déclamations populaires, tout cela est aussi animé, aussi contagieux, aussi puissant que si l'âme de l'orateur eût été bouleversée dans ses derniers replis et agitée de toutes les passions d'un vrai tribun emporté par ses paroles. Voilà le premier trait caractéristique de cet homme; toutes les puissances et tous les effets de la parole passionnée lui arrivent à la fois. Ironie mordante, amère, mépris superbe qu'il jette du haut de son éloquence sur tous ceux qui le contredisent, impunité naturelle, incontestée à tout ce qu'il ose faire et dire: voilà ses privilèges. » (VILLEMAIN.)

« Ses voyages, ses observations, ses immenses lectures lui avaient tout appris, et il avait tout retenu. Mais outre, bizarre, sophiste même quand il n'était pas soutenu par la passion, il devenait tout autre par elle. Promptement excité par la tribune et la pré-

sence de ses contradicteurs, son esprit s'enflammait: d'abord ses premières vues étaient confuses, ses paroles entrecoupées, ses chairs palpitantes, mais bientôt venait la lumière; alors son esprit faisait en un instant le travail des années, et à la tribune même, tout était pour lui découverte, expression vive et soudaine. Contrarié de nouveau, il revenait plus pressant et plus clair, et présentait la vérité en images frappantes et terribles. Les circonstances étaient-elles difficiles, les esprits fatigués d'une longue discussion ou intimidés par le danger, un cri, un mot décisif échappait de sa bouche, sa tête se montrait effrayante de laideur et de génie, et l'Assemblée, éclairée ou raffermie, rendait des lois ou prenait des résolutions magnanimes. Fier de ses hautes qualités, s'égarant de ses vices, tour à tour altier ou souple, il séduisait les uns par ses flatteries, intimidait les autres par ses sarcasmes, et les conduisait tous à sa suite par une singulière puissance d'entraînement... Seul ainsi avec son génie, il attaquait le despotisme, qu'il avait juré de détruire. Cependant, s'il ne voulait pas les vanités de la monarchie, il voulait encore moins de l'ostentation des républiques; mais n'étant pas assez vengé des grands et du pouvoir, il continuait de détruire. D'ailleurs, dévoré de besoins, mécontent du présent, il s'avançait vers un avenir inconnu, faisant tout supposer de ses talents, de son ambition, de ses vices, du mauvais état de sa fortune, et autorisant par le cynisme de ses propos tous les soupçons et toutes les calomnies. » (THIERS.)

« Laideur éblouissante, figure fétide, imposante et livide, éfronterie de la levre se marquant à l'éclat des yeux, tel était Mirabeau. Et il avait l'âme de son visage. Son audace révolutionnaire ne fut qu'un emportement d'orgueil et d'égoïsme... Il n'avait ni la vigueur morale, ni les vertus dont la liberté se compose, et l'austère image des républiques épouvantait de loin sa corruption... Libelliste pour vivre, détracteur acharné de Necker, dénonciateur de Lavater, adversaire de Beaumarchais, promoteur des chiffres suspects de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne, il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés, il se mit à la solde de quelques ambitieux vulgaires, il se mit à la suite des pères d'autrui, il mérita cette injure de son père: *Mon fils, le marchand de paroles!*... »

« Que dire de Mirabeau pamphlétaire et journaliste? Il fut la plaie de la presse, il en fut l'opprobre. Polémiste sans égal quand le démon de l'orgueil et de la colère s'éveillaient en lui, homme d'Etat et penseur vigoureux quand il n'était pas forcé d'écrire pour payer le solde de son libertinage et s'acquitter envers les deux danseuses d'opéra qui devaient lui donner la mort entre deux baisers, ce sera sa honte éternelle d'avoir mis lui-même en pratique ce conseil que reçut de lui un jeune homme: « Si vous voulez réussir dans le monde, tuez votre conscience. » Quand il devint journaliste, il y avait déjà plusieurs années qu'il faisait commerce de son âme et vendait le bruit de son nom. La plupart des écrits dont s'enflait sa renommée n'étaient pas de lui... Dans son journal, il fut lui plus que dans ses autres écrits antérieurs; il y soutint des discussions lumineuses; il y éleva quelquefois la politique à une grande hauteur, et il lui arriva de servir la vérité... Mais la vérité veut être servie par des cœurs dignes d'elle... » (LOUIS BLANC.)

« A la tribune, Mirabeau était impassible; ceux qui l'ont vu savent que les doigts roulaient autour de lui sans l'émouvoir, et que même il restait maître de ses passions au milieu de toutes les injures... Il ne se crut jamais provoqué au point d'oublier les bienséances oratoires. Mais ce qui lui manquait comme orateur politique, c'était l'art de la discussion dans les matières qui l'exigeaient; il ne savait pas embrasser une suite de raisonnements et de preuves; il ne savait pas réfuter une méthode; aussi était-il réduit à abandonner des motions importantes lorsqu'il avait lu son discours, et après une entrée brillante, il disparaissait et laissait le champ à ses adversaires. Barnave était plus armé de dialectique et suivait pied à pied les raisonnements de ses antagonistes, mais il n'avait point d'imagination, de couleur, de traits, ni, par conséquent, de véritable éloquence. Comme on faisait un jour le parallèle de ses talents didactiques et des talents oratoires de Mirabeau, quelqu'un dit: « Comment pouvez-vous comparer cet espalier artificiel à un arbre en plein vent qui se déploie dans toute sa beauté naturelle? » Il est sûr que ces deux hommes n'étaient pas de la même trempe; mais Mirabeau sentait bien son côté faible, et un jour qu'il avait parlé dans ce genre de réfutation avec un peu de succès, il nous disait: « Je vois bien que, pour imposer sur une question, il faut commencer par la bien savoir. »

« La voix de Mirabeau était pleine, mais elle remplissait l'oreille et ne flottait; toujours soutenue, mais flexible, il se faisait aussi bien entendre en la baissant qu'en l'élevant; il pouvait parcourir toutes les notes et prononçait les finales avec tant de soin qu'on ne perdait jamais les derniers mots. Sa manière ordinaire était un peu traînante: il commençait avec quelque em-

barras, hésitait souvent, mais de manière à exciter l'intérêt; on le voyait, pour ainsi dire, chercher l'expression la plus convenable, écartier, choisir, peser les termes, jusqu'à ce qu'il se fût animé et que les soufflets de la forge fussent en fonction. Dans les moments les plus impétueux, le sentiment qui lui faisait appuyer sur les mots pour en exprimer la force l'empêchait d'être rapide; il avait un grand mépris pour la volubilité française et la fausse chaleur, qu'il appelait les tonnerres et les tempêtes de l'opéra. Il n'a jamais perdu la gravité d'un sénateur, et son défaut était peut-être à son début un peu d'apprêt et de prétention; il relevait la tête avec trop d'orgueil et marquait quelquefois son dédain jusqu'à l'insolence. Ce qui est incroyable, c'est qu'on lui faisait parvenir au pied de la tribune ou à la tribune même de petits billets au crayon (comme il s'en écrivait un nombre infini dans l'Assemblée), et qu'il avait l'art de lire ces notes tout en parlant et de les introduire dans son discours.

« Il se sentait beau dans sa laideur; il était avec orgueil, il contemplait dans sa glace, en préparant ses harangues, son buste, sa grosseur, ses traits fortement marqués, criblés de petite vérole. « On ne connaît pas, » disait-il, toute la puissance de ma laideur. » Et cette laideur, il la croyait très-belle. Sa toilette était fort soignée; il portait une énorme chevelure artistement arrangée, et qui augmentait le volume de sa tête. « Quand je secoue, disait-il, ma terrible hure, il n'y a personne qui ose m'interrompre. » Il se plaçait très-volontiers devant une large glace et se regardait parler avec beaucoup de plaisir, portant la tête en arrière et épaule à ses épaules. Il avait ce tic des hommes vains que le son de leur nom frappe avec plaisir et qui aiment à le répéter eux-mêmes.

« Mais en cherchant le trait caractéristique de son génie, on le trouve dans la sagacité politique, dans la prévoyance des événements, dans la connaissance des hommes, qu'il m'a paru posséder à un degré plus rare et plus éminent que toutes les autres qualités de l'esprit. Il laissait bien loin derrière lui, à cet égard, les plus distingués de ses collègues... » (ÉTIENNE DUMONT.)

« Mirabeau est la première grande figure qui ouvre l'ère des révolutions, qui traduit en discours et en actes publics ce qu'avaient dit les livres; la première qui se dessine, en la dominant encore, dans la tempête.

« Il n'était plus seulement par son organisation un homme de cette race féodale et haute, sauvage et peu affable, dont étaient ses aïeux, ces hommes qui se vantaient d'être tout d'une pièce et sans *jointure*. Son père, qui l'a si bien connu, persécuté, maudit, haï, et finalement sué et admiré, son père disait de lui: « Il est bâti d'une autre argile que moi, oiseau hagaré dont le nid fut entre quatre tourelles. » Lui, nullement hagaré, nullement sauvage et timide, ayant gardé de ses ancêtres le don du commandement, et y joignant ce terrible don de la familiarité, qui lui faisait manier et retourner grands et petits à sa guise, il aspirait par instinct à la vie commune et à une action populaire universelle. Cet orateur inné qui était en lui et qui s'agita de bonne heure sous l'écrivain sentait bien que, pour arriver à cette action vaste et souveraine, pour embrasser les masses et les foules d'un tour familier et puissant, il fallait quitter cette langue que l'appelleraient patrimoniale et domestique, cette langue d'homme d'épée et de gentilhomme qui était la griffe et parfois le chiffre de sa maison: il lui fallait quitter une bonne fois le style de famille et descendre de sa montagne. Il descendit donc, et, pour arriver à la langue générale et publique, il ne craignit point de traverser la déclamation à la nage et de se plonger dans le plein courant du siècle, bien sûr qu'il était d'en ressortir à la fin non moins original et plus grand. Quand on saisis Mirabeau dans ce développement intermédiaire dans la plupart de ses écrits et de ses pamphlets, on le trouve inégal, inachevé, indigeste, et on en triomphe aisément. Pour être juste, ne oublions jamais le point de départ et le but: le point de départ, c'est-à-dire le style abrupt, accidenté, escarpé de ses ancêtres, d'où il lui fallait descendre à tout prix pour conquérir à lui les masses et déployer ses larges sympathies; le but, c'est-à-dire l'orateur définitif qui sortit de là et qui domina puissamment son époque dans la plus grande tourmente qui fut jamais.

« Mirabeau écrivain ne se rendait pas compte sans doute de toutes ces choses. Il écrivait au jour le jour, par besoin, par nécessité, s'aidant de tous les moyens à sa portée.

« Il semble que ma fatale destinée soit d'être toujours obligé de tout faire en vingt-quatre heures. » Pourtant, à travers les inégalités et les obstacles, sa puissante nature supérieure surmontait sa pente et poussait sa voie. Le dieu était en lui, qui veillait, qui remettait, à son insu, l'ordre et la sorte d'harmonie supérieure jusque dans le tumultueux désordre et le chaos orageux de l'homme...

« ... C'est l'honneur, c'est le rachat moral de Mirabeau, d'avoir souffert, d'avoir été homme en tout, non-seulement par ses fautes, par ses entraînements et, nommés les

choses à regret, par ses vices, mais aussi par le cœur et par les qualités; d'avoir été pauvre et d'avoir eu l'être; d'avoir été père et d'avoir pleuré; d'avoir été laborieux comme le dernier des hommes nouveaux; d'avoir été captif et persécuté, et de n'avoir point engendré le désespoir, de ne s'être point agri; d'avoir prouvé sa nature ample et généreuse en sortant de dessous ces captivités écrasantes, à la fois dans toute sa force et dans toute sa bonté et même sa gaieté, ni énervé ni ulcéré, sans ombre de haine, mais résolu à conquérir pour tous, à la clarté des cieux, les droits légitimes et les garanties inviolables de la société libre et moderne. Je détache à dessein sa grande ligne, sa courbe lumineuse, que les taches et les éclaboussures de détail ne sauraient dérober ni obscurcir à cette distance où désormais la postérité le juge. » (SAINT-BEUVÉ.)

« Assemblons en jury les hommes irréprochables, ceux qui ont droit de juger, ceux qui se sentent purs eux-mêmes, purs d'argent, ce qui n'est pas rare, purs de haine, ce qui est rare (que de puritains qui préfèrent à l'argent la vengeance et le sang versé...). Assemblés, interrogés, nous nous figurons qu'ils n'hésiteront pas à décider comme nous : »

« Y eut-il trahison ?... Non.
« Y eut-il corruption ?... Oui.
« Oui, l'accusé est coupable. Aussi, quelque douloureuse que la chose soit à dire, il a été justement expulsé du Panthéon.

« Le Constituant eut raison d'y mettre l'homme intègre qui fut le premier organe, la voix même de la liberté. La Convention eut raison de mettre hors du temple l'homme corrompu, ambitieux, faible de cœur, qui aurait préféré à la patrie une femme et sa propre grandeur. » (MICHELET.)

« ... Les passions ont autant d'empire que les idées sur les hommes pétris de terre et de feu comme lui. Ses passions n'étaient pas moins monarchiques que ses opinions. Les désordres mêmes de sa vie, les immoralités de sa jeunesse, la renommée bruyante, mais douteuse, de son nom lui faisaient comprendre, avec une sévère sagacité de jugement sur lui-même, que, s'il avait assez d'éloquence pour un factieux, il n'avait pas assez de vertu pour un républicain. Il savait que le peuple, même dans ses popularités révolutionnaires, ne s'attache solidement qu'à des noms qui flattent son honnêteté instinctive par la réputation de probité, de désintéressement, d'austérité même, qui honorent son attachement pour ses grands tribuns. Mirabeau n'avait aucune de ces vertus chères à la multitude, il ne lui était plus permis d'en avoir l'hypocrisie. Le vice pardonnable et populaire, mais enfin le vice, respirait dans son nom, dans ses traits, dans sa vie entière. Il pouvait être un dévoué utile, il ne pouvait plus être un tribun sérieux. Il pouvait être un Catilina, jamais un Gracque. Robespierre et Pétion, assis dans l'ombre derrière lui, avaient sur lui cet avantage de situation qu'il ne leur soupçonnerait pas encore. Mais il comprenait parfaitement déjà que Necker, Bailly, La Fayette auraient à ce titre le pas sur lui dans une république, et qu'il n'y serait, malgré son incommensurable supériorité naturelle, que le second de ces médiocrités populaires. Ambitieux par ses nécessités privées qui lui faisaient un besoin de la fortune, la république, qui vit de désintéressement, ne l'enrichirait pas. Ambitieux par le sentiment de sa supériorité, qui lui montrait toute autre place que la première comme subalterne, la république, qui ne l'estimerait pas, ne lui offrirait que des fonctions secondaires. Une cour seule, et une cour aux abois, pouvait recourir à lui comme à son salut suprême, jeter le voile de l'indulgence nécessaire dans les cœurs corrompus sur sa propre corruption, lui demander des lumières au lieu de principes, de la politique au lieu de désintéressement, des services au lieu de vertus, le placer comme un Richelieu ou comme un Mazarin entre le peuple et elle, l'élever, le combler de dignités et de richesses et lui faire, dans la difficulté des circonstances, une existence aussi grande que son génie. Tribun d'un peuple vainqueur ou soutien d'un roi vaincu, c'étaient les deux rêves de Mirabeau. Il flottait dans son imagination sans cesse entre l'un et l'autre. » (LAMARTINE.)

« Comme il le sentait si vivement, la royauté entièrement subalterne n'est plus qu'un rouage inutile servant à déguiser la dictature honteuse d'un chef de parti, d'une aristocratie. Au fond, le parti du roi qui règne et ne gouverne pas est un parti aristocratique. Mirabeau n'en voulait point.

« Mirabeau voulait donc, pour sauver la Révolution, relever le pouvoir exécutif sans en faire une dictature comme celle de 1793 ni un despotisme militaire comme en 1804, mais une monarchie constitutionnelle comme fut à peu près la royauté sous les ministères Richelieu, Descazes et Martignac. Mirabeau devait s'approcher du prince régnant, du titulaire de ce pouvoir et chercher à l'entraîner, ce que dans le langage parlementaire on appelle servir.

« Ceci entendu, il ne reste rien sur Mirabeau qui vaille la peine d'être relaté par l'histoire. Une démocratie envieuse autant qu'inepte s'obstine à souiller cette grande mémoire; une bourgeoisie mesquine et bête l'accuse

avec ingratitude. Cela mérite à peine l'honneur de la plus dérisoire réplique.

« Mirabeau ruiné, persécuté, ayant sacrifié à la Révolution ce qui lui restait de fortune et de vie, donnant à l'accomplissement de son œuvre ses jours et ses nuits, et ayant droit de supposer que sa pensée, autant que ses services, était accueillie, Mirabeau reçoit une rémunération qui n'est que la garantie de repos et de sécurité dont il a un si immense besoin. Cette rémunération, que la Révolution aurait dû lui voter, c'est la monarchie, avec laquelle il s'agit de la réconcilier, qui en attendant la lui offre ! Et Mirabeau est vendu ! Mirabeau est traité !... Il s'est trouvé des bourgeois assez bêtes, des nobles assez lâches pour le dire ! Ne parlons pas de la démocratie ; elle n'eût jamais le droit de compter Mirabeau parmi les siens ; il n'était point démocrate.

« Il faudrait ici mettre en regard de Mirabeau le puritain La Fayette, recevant de la cour des millions pour la trahir, payant des deniers de l'Etat des armées de mouchards, de journalistes, d'émissaires, etc., pour sa glorieuse personnalité.

« Quand on ne verrait en Mirabeau qu'un avocat consultant, dont on occupe le talent, les journées, les veilles, les secrétaires, dont on consomme la vie et le courage, on lui accorderait une légitime récompense.

« Le roi Louis XVI prie le comte de Mirabeau de vouloir bien lui indiquer, jour par jour, ce qu'à son point de vue — le point de vue de la Révolution, telle que Mirabeau la comprend — il juge utile de faire, tant à l'égard des personnes qu'à l'égard des choses, pour le service de la couronne.

« Mirabeau accepte, ou plutôt accorde ses services ; il consent à devenir, si on le veut, conseiller ; mais il fait qu'on lui ôte le soutien de la substance : et voilà Mirabeau vendu !

« Honte à la nation qui souille et outrage ses grands hommes ! Mirabeau fut-il coupable, le devoir de l'historien serait d'étouffer le vice de l'homme dans la gloire du tribun.

« Non, non, Mirabeau ne fut point traître, vil encore moins. Sans doute il eut, comme tout honnête homme, la pensée de faire servir sa cause à sa fortune ; jamais, pour sa fortune, il ne déserta sa cause ; jamais il ne sacrifia un iota de ses convictions.

« La calomnie organisée contre Mirabeau fut une honte pour le parti révolutionnaire de 1789 et une calamité nationale. » (P.-J. PROUDHON, *Notes sur les hommes de la Révolution*.)

— Iconogr. Un des portraits qui rendent le mieux « la laideur grandiose et fulgurante » de Mirabeau est celui que Copia a gravé d'après Siccardi et qui a été reproduit par Flameng dans *l'Histoire de soixante ans* : le tribun est vu de face ; son visage courbé à une expression saisissante. Un autre portrait de face, également remarquable, a été gravé en couleur par Alix en 1792, d'après un dessin exécuté sur nature ; au bas se lit la fameuse apostrophe : « Je déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. »

Un portrait de face, gravé par Rivinet d'après une peinture de Jore, a été souvent reproduit ; il ne vaut pas ceux de Copia et d'Alix. Le meilleur portrait de profil est celui que Fiesinger a gravé d'après J. Guérin : le nez est grand, le menton puissant, l'œil fin, la bouche moqueuse. Un portrait de trois quarts, de grande proportion, a été gravé par P. Audouin d'après un dessin fait sur nature. D'autres portraits ont été gravés par Levachez, par L. Carpentier (d'après Allais), par Angélique Bricœur (1791), par Sergent, par Bré ou Brea (d'après un buste moulé sur nature par Desenne), par Momal (avec ces mots d'Eschine relatifs à Demosthène : *Τὸ δὲ καὶ αὐτὸ τοῦ ἡγίου βουλευτοῦ ἀνεγέρειτο*), par un anonyme (avec cette inscription injurieuse : *Vendit hic auro patriam dominumque furem*). *Deposuit : fæxit leges pretio atque refæxit*.)

Un buste de Mirabeau a été sculpté par Elshocht (Salon de 1849), pour la bibliothèque Sainte-Geneviève. Jaley a exécuté, sur commande du ministre de l'Intérieur, une statue en marbre du grand orateur qui a été exposée au Salon de 1836 et que Gust. Planché a appréciée en ces termes : « M. Jaley a copié de son mieux le masque de Mirabeau moulé sur le cadavre et, après avoir achevé cette besogne servile, il a cru bravement qu'il avait satisfait à la partie la plus impérieuse du programme ; il a vu dans la littéralité de sa copie l'élimination de l'obstacle capital ; il a reproduit ce qu'il appelait la réalité pour se dispenser de l'invention... S'il avait pris pour guide et pour conseil le masque de Mirabeau, s'il avait revêlé les lèvres engourdis, s'il avait rendu au regard l'expression ironique, arrogante et libertine ; s'il avait gravé sur ce visage, d'une effrayante laideur, la menace et l'invective, je le féliciterais de ses études ; mais il n'a rien trouvé, rien compris dans ce masque hideux jusqu'à la terreur ; il n'a pas su interpréter la lettre qu'il avait sous les yeux, il n'a pas ressuscité le monstre. Le *Mirabeau* de M. Jaley est tout simplement un homme des halles, fier de sa force et de sa taille, comptant sur son poing comme sur un argument sans réplique, habile à terrasser son adversaire, quel qu'il soit, par un coup bien asséné, mais incapap-

ble de recourir à la parole pour vider une querelle. Sans doute, Mirabeau avait dans la physiognomie un accent de brutalité ; mais cette brutalité n'était pas sans mélange, il y avait en lui de l'homme et du taureau. Les passions grossières qui ont dévoré sa vie n'envenimaient pas tout le champ de son visage ; au-dessus des joues amaigries par la débâche et empuvrées par le vin, il y avait place encore pour le regard intelligent et impérieux. Dans la statue de M. Jaley, c'est à peine si le libertin se retrouve ; l'orateur a disparu tout entier. »

Au Salon de 1867, M. Truphème a exposé une statue en bronze de Mirabeau, qui a été remarquée. En 1869, il a fait paraître un nouveau modèle en plâtre représentant l'orateur la main droite tendue en avant, la gauche posée sur la tribune. Une reproduction en marbre de ce modèle, commandée par le ministère des beaux-arts, a figuré au Salon de 1873 et a été dévouée à la ville d'Aix. Citons enfin une statue sculptée par M. Marcellin pour l'hôtel de la préfecture de Marseille et dont le modèle a été exposé au Salon de 1867.

Un arrêté du ministre de l'Intérieur, du 25 septembre 1830, mit au concours l'exécution d'un tableau destiné à la Chambre des députés et représentant Mirabeau répondant au marquis de Breux-Brézel. Trente-huit artistes prirent part à ce concours, entre autres Abel de Pujol, Amary Duval, Boulanger, Brémont, Chenavard, Court, E. Delacroix, Hesse, Larivière, Lafont, Serru, Tassaert, Monvoisin, Debaq, Marquis. Ce fut Hesse qui remporta le prix. Les esquisses d'Eugène Delacroix et de Chenavard ont été très-estimées de quelques connaisseurs.

MIRABEAU (LA JEUNESSE DE), pièce en quatre actes, en prose, par Aylie Langlé (théâtre du Vaudeville, 11 novembre 1864). Un Mirabeau de convention, une Sophie de Monnier imaginaire, voilà ce que l'auteur a mis en scène, en prenant pour point de départ cette aventure que les *Lettres à Sophie* ont rendue célèbre. Le Mirabeau de l'histoire est loin de cette sorte de Werther sentimental, parangon de pudeur et de désintéressement, que nous présente la pièce. Quant à Mme de Monnier, l'auteur a eu le tort d'en faire une Héloïse s'éprenant de la supériorité morale et intellectuelle du jeune Mirabeau. « La laideur amère, la démarche intercadente, la précipitation tranchante, essouffée et bouffie, et le regard, ou, pour mieux dire, le sourcil atroce de cet homme quand il écoute et réfléchit... » tout cela semblait produire sur les femmes la fascination que l'antiquité attribuait à la tête monstrueuse de Méduse ; et c'est à cette fascination toute physique, à cet enivrement des sens que Sophie succomba. Ses lettres, celles de son amant sont là pour le prouver, et nous partageons l'avis de M. Paul de Saint-Victor, lorsque, parlant de Sophie de Monnier, il dit : « Elle était de la molle et lascive nature de ces nymphes antiques qui s'éprennent d'un taureau divin, elle était de la race des Euprope et des Pasiphaé. » Un autre démenti donné à l'histoire consiste dans le dénouement de la pièce : Sophie se poignarde pour échapper à son mari, qui veut la reprendre. A cet égard, les faits sont trop avérés pour qu'un écrivain s'écarte de la vérité. Ce n'est pas pour Mirabeau que Sophie s'est donnée la mort. Écoutons Lamartine : « Sophie, trompée et flétrie, n'aspire qu'à la tombe. Son cœur, cependant, mal éteint, se ralluma au feu d'un amour plus constant et plus pur pour un jeune gentilhomme des environs de Gien, M. de Poterat. Elle avait trouvé en lui le dévouement absolu qu'elle avait en vain attendu de Mirabeau. Un prochain mariage allait les unir, quand la mort lui enleva son dernier ami... »

Après avoir vu les honneurs funéraires à son fiancé, elle congédia, sous de vagues prétextes, ses amis et ses serviteurs, brûla ses lettres, écrivit ses dernières volontés d'un esprit froid et d'une main ferme, et, s'enfermant dans une alcôve, dont elle ferma hermétiquement les portes, elle alluma le charbon du suicide et expira en serrant dans ses mains le portrait de l'époux qu'elle avait perdu... »

Quoi qu'il en soit, on remarque dans la *Jeunesse de Mirabeau* de l'esprit, l'élégance de la forme et une certaine entente de la scène.

MIRABEAU (André-Boniface-Louis-De Riquetti, vicomte DE), frère puîné du grand orateur, né au Bignon en 1754, mort en 1792. Il fit la guerre d'Amérique avec une bravoure brillante et fut décoré de l'ordre de Cincinnatus. A l'époque de la Révolution, il était colonel du régiment de Touraine et chevalier de Malte et de Saint-Louis. Nommé député aux états généraux par la noblesse de Limoges, il se rangea parmi les membres les plus intraitables du côté droit, et combattit souvent son frère qui, d'ailleurs, le traita toujours avec bienveillance et lui évita, par sa popularité, bien des désagréments. Ses excès de table et son énorme embonpoint lui avaient fait donner le surnom de *Mirabeau-Tonneau* et le rendaient la proie des caricaturistes. Il lui arrivait souvent de monter à la tribune dans un état complet d'ivresse. Comme son frère lui faisait reproche de son intemperance, il lui répondit : « Plaignez-vous ! de tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que celui-là. »

Cette outre, cette masse de chair avait, d'ailleurs, l'esprit le plus vif et la verve la plus aiguë. « Dans toute autre famille, disait-

il plaisamment, je passerais pour un mauvais sujet et pour un homme d'esprit ; dans la mienne, je parais un sot et un homme rangé. » Rédacteur des *Actes des ordres*, il inséra dans ce recueil ultra-royaliste beaucoup de saillies pleines de verve et de gaieté. Il est aussi l'auteur de la publication satirique connue sous le nom de *Lanterne magique* (1789, 8 n°), du *Voyage national de Mirabeau cadet* et d'autres pamphlets spirituels. On a encore de lui un recueil de *Contes posthumes*, dont la versification est facile et gracieuse.

Comme orateur, il mêlait à ses discours des saillies burlesques qui n'étaient pas toujours du meilleur goût. Sans entrer dans aucun détail sur sa carrière de législateur, nous dirons seulement en gros qu'il se montra constamment opposé à toutes les réformes et le séide obstiné de la petite faction de cour à laquelle il appartenait. Lorsque Louis XVI eut accepté la constitution, le vicomte de Mirabeau, au lieu de prêter le serment au pacte social comme les autres députés, alla briser son épée dans la cour en disant : « Puisque le roi de France ne veut plus l'être, un gentilhomme n'a plus besoin de son épée pour le défendre. » Pendant la session, il eut un duel politique avec le comte de Latour-Maubourg, qui était constitutionnel, et reçut un coup d'épée.

Il émigra avant la fin de la session et s'occupa de lever une légion composée de transfuges et de mercenaires, dans le but d'opérer contre la France révolutionnaire. C'est à ce propos qu'on fit courir, à Paris, le distique suivant :

L'horreur de l'eau, l'amour du vin
Le retiendront au bord du Rhin.

Plus tard, il se joignit, avec sa légion, au corps d'émigrés du prince de Condé et fit aux Français une guerre d'escarmouches assez vive. Il mourut d'une fluxion de poitrine à Fribourg en Brisgau, à la fin de 1792. Le 2 janvier précédent, l'Assemblée législative l'avait décrété d'accusation comme traître et conspirateur.

MIRABEAU (Marie DE GONNEVILLE, comtesse DE), femme de lettres française, née au château de Cossesville (Calvados) en 1829. Elle s'est fait connaître par quelques romans agréablement écrits. Nous citerons : *Marguerite d'Evigny*, nouvelle qui a paru dans la *Mode*; le *Baron d'Atché*, roman publié dans la *Patrie*; les *Jeunes filles pauvres* (1863, in-12); *Histoire de deux héritières* (1864, in-12), en collaboration avec M. de Grenville; les *Veillées normandes* (1867, in-12); *Hélène de Gardannes* (1868, in-12); *Henri de L'Espée* (1871, in-8°), etc.

MIRABEL-AUX-BARONNIES, village et commune de France (Drôme), canton, arrond. et à 6 kilom. S.-O. de Nyons, sur la rive droite de l'Aigues; 1,912 hab. Récolte de bon vin. Fabrication de petites étoffes de soie, moulins à huile. Débris de constructions féodales. Canal de la Gande.

MIRABELLE s. f. (mi-ra-bé-lé). Bot. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande.

MIRABELLA, citadelle de Dalmatie. V. ALMISSA.

MIRABELLA-ECLANO, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district et à 14 kilom. S.-O. d'Ariano, chef-l. de mandement et de circonscription électorale; 5,802 hab.

MIRABELLA-IMBACCARI, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Catane, district de Caltagirone, chef-lieu de mandement; 3,865 hab.

MIRABELLA (Vincent), antiquaire italien, né à Syracuse en 1570, mort à Modica (Sicile) en 1624. Il cultiva les sciences, les lettres, la poésie, la musique et devint membre de l'Académie des *Incerti* de Rome, et de celle des *Osiosi* de Naples. On a de lui : *Madrigali* (Palermo, 1606, in-4°), et *Dichiarazioni della pianta dell' antiche Syracuse ed alcune scelte medaglie d'esse* (Naples, 1613, in-fol.), ouvrage rare et curieux.

MIRABELLE s. f. (mi-ra-bè-le — probablement tiré du nom de la commune de Mirabeau, dans le département des Basses-Alpes). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de prune petite, ronde, jaune, douce et parfumée, avec laquelle on fait des gelées qu'on prépare en quantités considérables dans la petite ville de Brignoles en Provence : *Les MIRABELLES, sèches et aplâtes en disques, se vendent sous le nom de pistoles*.

— Bot. *Mirabelle* de Corse, nom vulgaire du coqueret cotonneux.

MIRABELLO ED UNITI DI PAVIA, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district, mandement et à 3 kilom. N. de Pavie; 1,782 hab. Ce bourg possédait autrefois une célèbre chartreuse supprimée en 1782. L'église, fondée par Galéas Visconti, dont elle renferme le tombeau, est regardée, tant par la beauté de son architecture que par la richesse de ses ornements, comme un des plus curieux monuments de l'Italie. C'est près de ce bourg qu'eut lieu, en 1525, la bataille de l'Avie.

MIRABELLO-MONFERATO, bourg et commune du royaume d'Italie, province d'Alessandria, district de Casale Monferato, mandement d'Occimiano; 2,929 hab.

MIRABELLO-SANNITICO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Molise, district, mandement et à 4 kilom. S. de Campobasso; 2,281 hab.

MIRABELLUM, nom latin de MIREBSAU.

MIRABILIS s. f. (mi-fa-bi-lis — mot lat. qui signif. admirable). Bot. Genre de plantes, de la famille des nyctaginées, à laquelle il sert de type.

— Encycl. V. BELLE-DE-NUIT.

MIRABILITE s. f. (mi-fa-bi-li-te — du lat. *mirabilis*, admirable). Miner. Substance de soude hydratée naturelle, qui est l'exanthose de Beudant et le sel de Glauber du langage vulgaire. Il l'appellait anciennement *SIL AUMIRABLE*, en latin *sals mirabile*, et c'est de ce dernier mot que vient son nom actuel.

— Encycl. La *mirabilite* est une substance de couleur blanche et de saveur amère en même temps que salée. Très-soluble dans l'eau, elle cristallise artificiellement avec facilité, mais elle est très-efflorescente à l'air, ce qui fait promptement tomber ses cristaux en poussière. Ces derniers dérivent d'un prisme rhomboïdal oblique. D'après Beudant, elle renferme 44,80 d'acide sulfurique, 35 de soude et 20,90 d'eau, ce qui répond à la formule $\text{SO}_3\text{NaO} + \text{Aq}$. La *mirabilite* forme des efflorescences sur les laves du Vésuve, ainsi que dans les mines de sel de Hallstadt et de Hallein, en Autriche. Elle existe aussi en dissolution dans les eaux de certaines sources et de certains lacs. On la trouve encore en masse cristalline et fibreuse à Windsor, dans la Nouvelle-Ecosse, et en petite couche dans le nord de l'Espagne. Dans la plupart des lieux où on la rencontre, ce minéral est souvent mélangé avec d'autres sels, plus particulièrement avec le sel de magnésie, et il en résulte des substances assez mal caractérisées, dont on a essayé de faire des espèces particulières, et parmi lesquelles nous citerons seulement : la *bloedite* d'Ischl, en Autriche, et la *reussite* de Salschitz, en Bohême.

MIRACLE s. m. (mi-ra-kle — lat. *miraculum*; de *mirari*, admirer). Effet contraire aux lois de la nature, produit par une puissance surnaturelle : Si les lois de la nature sont nécessaires, le miracle est impossible. Rien ne caractérise mieux un miracle que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par des causes naturelles. (Buff.) Il y a des miracles quand on y croit; ils disparaissent quand on y croit plus. (Lamenn.) Le miracle et l'éducation sont deux mortels ennemis. (Michelet.) On ne saurait prouver le miracle, parce que le miracle échappe, par sa nature, par sa définition, à cet enchaînement de causes et d'effets sur lequel repose la preuve historique. (E. Scherer.) Quelque recherche qu'on ait faite, jamais un miracle ne s'est produit là où il pouvait être observé et constaté. (E. Littré.) Il n'y a dans la nature ni miracles ni lois intérieures. (Rennan.) Le despotisme a besoin de la garantie de Dieu, comme le miracle. (E. Pelletan.)

— Par ext. Effet dont la cause et la raison échappent à la raison de l'homme : Nous sommes entourés de miracles. Tout est miracle dans la nature. L'âme est le plus grand miracle du monde. (Dante.) L'ordre prodigieux de la nature, la rotation de cent millions de globes autour d'un million de soleils, l'activité de la lumière, la vie des animaux sont des miracles perpétuels. (Vol.) Le premier miracle est l'être. (Guizot.) Le miracle, quoi que nous fussions, est l'involucré inévitable de notre science. (Proudhon.)

— Par exagér. Effet étonnant, merveilleux, très-difficile à produire : Les miracles de la science de l'industrie. C'est un des miracles de l'amour de nous faire trouver du plaisir à souffrir. (J.-J. Rouss.) L'ignorance est le miracle de la civilisation. (H. Beyle.)

Les dons faits à propos produisent des miracles.

QUINAULT.

Il Action étonnante, inattendue et qui semble dépasser les forces de l'homme ou d'une personne en particulier : On dit que ce médecin fait des miracles. L'orgueil fait faire tous les jours des miracles ou des sottises. (Mme de Choiseul.) C'est la fâche qui produit les miracles de la volonté et de la passion. (Mme de Staël.) L'admiration est une sorte de fanatisme qui veut des miracles. (Mme de Staël.) Les véritables miracles sont les bonnes actions faites en dépit de notre caractère et de nos passions. (J. de Maistre.) La haine de l'homme est plus féconde en miracles que son amour. (Cusine.) M^{me} Récamier tenait presque à vous blesser d'abord le cœur, pour se donner ensuite le plaisir et le miracle de vous guérir. (Ste-Beuve.)

..... A l'amour tout miracle est possible.

VOLTAIRE.

Il Personne ou objet merveilleux en son genre : Un miracle de beauté. Votre fille est un miracle de douceur. Tout le monde admire ce jeune miracle. Le Parthénon est un miracle d'architecture. (Circonstance rare et étonnante : Quel miracle de vous voir ici ! Il passe pour miracle, parmi les hommes, quand on voit deux personnes vraiment amies. (Boss.) Un jour sans douleur est pour moi un miracle. (Scarron.) Il Hasard merveilleux : Il n'a échappé à la mort que par miracle. C'est un miracle si je suis encore ici.

Encore est-ce un miracle, en ses vagues furies,

S'il ne se fait graver, au devant du recueil, Couronné de laurier par la main de Nanteuil.

BOILEAU.

— Ironiq. Chose toute simple et facile : Un beau miracle que vous avez fait là ! Chose sans mérite ou valeur : N'a-t-il pas fait là un beau miracle en écrivant cette rap-sodie !

— Interjectif. Exclamation qui pousse une personne témoin d'un vrai miracle ou de quelque chose de très-surprenant :

Miracle ! criez-out : venez voir dans les nues Passer la reine des tortues.

LA FONTAINE.

— Fam. Crier miracle ou au miracle, S'ex-tasier, témoigner une grande admiration : Il n'y a pas de quoi crier au miracle. S'il répond à votre lettre, vous pouvez crier au miracle. Tous les sots criaient au miracle, et l'on sait que ce cri a une force prodigieuse en ce monde. (Grimm.) Tenir du miracle, Etre merveilleux, très-surprenant : Un usurpateur ne peut être tel qu'en vertu d'une volonté de fer, d'une force qui tient du miracle. (J. de Maistre.)

— Prov. Il n'est miracle que de vieux saints, Il ne faut rien attendre que des gens éprouvés.

— Relig. Don des miracles, Faculté de faire des miracles : Le don des miracles est une grâce qui devient de plus en plus rare. Nos rois avaient tous le don des miracles. (A. de Gasparin.)

— Hist. Cour des miracles, Nom donné, au moyen âge, à des endroits où se réunissaient les gueux, parce qu'ils déposaient, en y entrant, toutes les infirmités dont ils s'étaient donné l'apparence pour émouvoir la charité.

— Littér. Sorte de pièce de théâtre qu'on jouait au moyen âge, et qui finissait d'ordinaire par le martyre de quelque saint.

— Anc. chim. Miracle chimique, Formation subite de sulfate de chaux solide, dans un mélange d'acide sulfurique concentré et de chlorure de calcium.

— Loc. adv. A miracle, A merveille, parfaitement bien : Il a acquis à miracle ce qu'il me faut. Je contrefais ma voix à miracle. (Baron.) J'ai compris à miracle ce que j'ai à faire. (Brueys.) Mon père se conduisit dans ce moment à miracle. (Mirab.)

— Syn. Miracle, merveille, prodige. V. MERVEILLE.

— Encycl. Phil. et relig. Le miracle n'a rien de commun avec le simple prodige. Le mot de prodige s'applique aux faits rares, extraordinaires, mais dont la cause, quelle qu'elle puisse être, expliquée ou non, ne suspend ni ne détruit aucune des lois naturelles. Que, par exemple, un paralysé soit subitement guéri par une simple imposition des mains ou même par des paroles soi-disant cabalistiques, il peut y avoir prodige sans miracle. L'imagination joue un grand rôle dans certaines maladies, et qui sait toutes les forces latentes en réserve que peut éveiller et mettre en jeu une surexcitation maladeuse ? Mais qu'un mort ressuscité, que saint Denis se promène avec sa tête coupée sous son bras, qu'il l'embrasse, il y aura miracle, l'étude des lois biologiques ayant prouvé que la vie cesse avec la décapitation.

Ce n'est pas chose légère, en philosophie, que d'admettre la possibilité d'un seul miracle. Un seul à cent mille, il n'y a pas de distance. Le nombre n'y fait rien. Il n'y a pas de degrés dans l'absurde. Voyons donc tout d'abord quelles sont les conséquences légitimes et rigoureuses que l'on peut tirer de l'admission, comme seulement possible, d'un seul fait miraculeux.

Il faut, en premier lieu, supposer, en dehors de l'univers visible et tangible, l'existence d'un être surnaturel qui en tienne les ressorts et les meure à son gré, ce qui n'est pas déjà si simple à concevoir que se l'imaginent les mystagogues philosophes et religieux. « C'est Dieu, nous disent-ils, c'est cet Être infiniment puissant, créateur et conservateur de toutes choses, souverain maître des lois qu'il a imposées à l'univers. Or, ajoutent-ils, ces lois générales, pourquoi ne pourraient-elles pas les modifier ou les suspendre, puisqu'il a pu les faire ? Nous le voulons bien. Mais si l'univers a été construit d'une façon si défectueuse qu'il faille veiller incessamment à sa conservation, l'œuvre ne fait pas grand honneur à l'ouvrier ; et comment attribuer, sans absurdité et sans blasphème, une œuvre imparfaite à un être souverainement parfait ? Que penserait-on d'un architecte obligé de soutenir sans cesse par des étais artificiels le monument qu'il vient à peine d'achever ? Que le Dieu de la Genèse hésite, tâtonne, procède par essais et par ébauches, qu'il s'y reprenne à six fois pour achever son ouvrage, qu'il ait besoin de le vérifier pour le trouver bon, qu'il laisse échapper cet aveu : « J'aurais pu mieux faire », c'est le Dieu de la Genèse, et, pour ne pas nous brouiller avec lui, nous n'en dirons rien de plus. Mais nous, qui nous faisons de Dieu une plus haute idée, nous n'admettrons jamais qu'il soit obligé de donner à chaque minute, à chaque seconde, une nouvelle impulsion aux planètes comme on remonte sa montre tous les matins.

Cette hypothèse écartée comme absurde et

blasphématoire, et la permanence des lois générales nécessairement admise, vient la question de savoir si Dieu ne peut pas y déroger. Qu'il puisse ou non, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point ; mais il faudrait aussi qu'il le voulait. Or, pourquoi le voudrait-il ? Par la nécessité de conservation ? Nous venons d'établir le contraire. Par caprice ? Dieu se déterminerait sans cause ! Il jouerait avec l'univers comme l'enfant avec ses hochets ! C'est une autre impiété dont nous devons nous garder. En troublant accidentellement l'ordre universel, le Créateur aurait-il en vue de vérifier et de se confirmer à lui-même sa propre puissance ? Ce serait de la puerilité. L'homme ne se gêne guère, nous le savons, pour prêter à la divinité les faiblesses et les passions humaines ; toutefois devrait-il, par respect, la supposer pour le moins aussi raisonnable que lui-même. Pour les promoteurs de miracles, il ne reste plus qu'une seule cause à imaginer, et c'est, en effet, la seule raison qu'allèguent, après saint Augustin et saint Thomas, tous les docteurs de l'Eglise. L'incrédulité de l'homme, disent-ils, peut être si obstinée, qu'elle force Dieu à recourir à son pouvoir discrétionnaire pour toucher les cœurs endurcis. Il peut enfin lui convenir de conférer ce pouvoir à ses prophètes ou à ses élus, afin de les marquer de son sceau et de les signaler par des marques éclatantes qui ne laissent pas de doute sur leur mission.

Ce sont là de pauvres raisons. En y recourant, la théologie catholique ne s'aperçoit pas qu'elle affaiblit le prestige du surnaturel et du plus étonnant de tous les miracles : la création. Hier qu'il la toute-puissance de Dieu se manifesterait mieux dans l'intervention de l'ordre que dans la création même de l'ordre ! L'enchaînement merveilleux des causes et des effets, la concordance permanente des lois générales, la marche régulière des astres auraient moins d'empire sur les esprits étroits ou distraits qu'un fait accidentel contraire aux lois observées ! Et Dieu se sera montré plus grand en arrêtant fortement le soleil dans les cieux qu'en lui imprimant dès le principe un mouvement perpétuel ! C'est là plus qu'un non-sens, c'est un contre-sens. Ce n'est pas tout. Le pouvoir de troubler l'ordre étant donné comme égal, sinon supérieur, au pouvoir de le maintenir, voilà donc l'élu de Dieu, la prophète et le thaumaturge, investi par délégation d'une faculté qui le pousse pour le moins au niveau du Créateur des mondes ! Et s'il en abuse ? Il n'en abusera pas, répondent les docteurs de l'absurde, car Dieu agit en lui. Ici, nous ne comprenons plus. Mais nous avons hâte d'en sortir des subtilités scolastiques, pour envisager la question à un point de vue scientifique et rationnel.

Qu'un seul miracle soit possible, nous devons jeter au feu nos livres, fermer nos observatoires et nos laboratoires, construire au hasard nos machines, nos miroirs, nos chemins de fer, et nous en remettre à la sagesse divine de la conduite des choses de ce monde. L'étude des sciences n'a d'autre attrait que de saisir les rapports des choses, d'y découvrir des lois constantes, de les vérifier par l'expérience et de les coordonner dans un système de plus en plus général. Qu'un seul phénomène paraisse échapper à la loi, le savant se trouble et se voit obligé d'avouer que sa théorie est fautive et incomplète, et dès lors il s'applique à la redresser ou à l'étendre jusqu'à ce qu'elle puisse embrasser tous les cas possibles ; mais s'il pouvait supposer un instant que ce phénomène est dû à l'inter-vention fortuite d'une cause qui échappe à sa compréhension, il jeterait aussitôt par la fenêtre tout ce qu'il a construit, car, à quel point irait-il étudier ce qui se déroberait à l'étude ? Puis, à son désespoir succéderait la terreur : quelle sécurité lui offrirait désormais le séjour d'un globe que le jeu d'une main inconnue pourrait à toute minute, à toute seconde jeter hors de son orbite et précipiter dans l'abîme ? L'illustre Laplace aurait pu se dispenser de calculer les limites d'oscillation des flots des océans pour nous rassurer contre leur invasion, puisque le doigt qui, selon l'expression du poète, a tracé les limites où leur fureur doit expirer peut tout aussi bien, et au moment où nous nous y attendrions le moins, rouvrir les catarcas du ciel et les portes de l'abîme pour nous inonder d'un déluge nouveau. Les Égyptiens et les Ébreux sont vraiment bien bons d'étudier l'organisme humain, de rechercher les causes qui en troublent l'économie et les moyens d'y remédier. Pour confondre leur orgueilleuse science et mettre à néant leurs investigations, Dieu n'a qu'à investir de son pouvoir discrétionnaire quelque illustre vagabond, quelque bienheureux Labre (et pourquoi pas le zouave Jacob ?), qui, d'un geste ou d'un signe de croix, guérira plus de malades que toute la clinique de nos hôpitaux. Plus simplement encore, il lui suffira de déposer sa puissance dans une eau merveilleusement douée de vertus curatives, telle que l'eau de la Saluette ou de Lourdes, et les élus de Dieu nous venant des miracles en bouteilles. Mais alors il faut reconnaître que nous ne sommes que des pantins que l'on meut au bout d'un fil. Ce que nous croyons savoir, nous ne le savons pas ; ce que nous croyons voir, nous ne le voyons pas ; les mouvements qui nous paraissent propres et spontanés ne sont que des mouvements transmis. Dieu, enfin, l'Être des

êtres, Dieu, la sagesse suprême et la puissance infinie, n'est plus qu'un vulgaire machiniste, qui, caché derrière la toile, s'amuse à tirer des ficelles, à mouvoir des poupées et se plaît à nous causer des surprises parfois désagréables. Quelle belle invention que les miracles ! comme elle rehausse bien la dignité de l'homme et la puissance de Dieu !

Et cependant la croyance aux miracles, vieille comme le monde, rencontre encore des adeptes, même dans les classes qui se piquent d'un certain degré d'éducation et d'instruction. Que disons-nous ! N'a-t-on pas vu l'un des hommes supérieurs de notre siècle, l'un des plus profonds investigateurs de la nature, Cuvier, pencher pour cette croyance, comme s'il eût redouté les foudres de l'Eglise ou redouté pour son propre génie les écarts et les égarements de la libre pensée ? Les gens sensés nient des miracles, mais les gens sensés ne sont qu'en infime minorité dans ce monde ; et si, pour ranimer la foi qui s'éteint, il plaisait au pape de faire exécuter par quelque habile prestidigitateur, devant quelques imbeciles, un bon miracle bien conditionné, les chaires pastorales retentiraient de ce miracle, les mandements épiscopaux célébreraient la toute-puissance divine, la gent dévote applaudirait, et les savants et les esprits forts seraient confondus !

L'ignorance et l'attrait du merveilleux, d'une part, et, de l'autre, une spéculation malhonnête, telle est la double cause des miracles. Pour qui ne sait rien, tout est prodige, et du prodige au miracle, aux yeux de l'ignorant, il n'y a qu'un pas. Les religieux antiques s'emparaient habilement des premières impressions ou plutôt des premiers étonnements de l'homme pour le fasciner et le façonner à leur gré. La science était alors le patrimoine exclusif des castes sacerdotales, et l'accès en était interdit au vulgaire. Les forces naturelles étaient attribuées à quelques puissances occultes dont les secrets ne se révélaient qu'à un petit nombre de privilégiés. Tout prêtre était, avant tout, astrologue et magicien et possédait aux yeux de la foule le don des miracles. Croire est plus facile que raisonner. Les phénomènes rares, tels que les éclipses, passaient facilement pour des miracles. Les vanités nationales aidant, chaque peuple eut sa légende, où les miracles jouèrent un grand rôle, et les plus absurdes furent précisément ceux qui rencontrèrent le plus de crédit.

Il faut donc se garder de prendre à la lettre les récits fabuleux de l'Exode, qui, rédigés près de mille ans après la mort de Moïse, n'offrent aucun caractère d'authenticité. Les rabbins du second temple eurent beau jeu à prêter au législateur des Hébreux des actions miraculeuses, à dénaturer le sens des phénomènes les plus simples et même à en inventer de toutes pièces. L'histoire du buisson ardent n'est qu'un conte allégorique emprunté à la poésie orientale. Le passage de la mer Rouge à pied sec s'explique tout naturellement par le flux et le reflux de la mer. La manne n'était autre chose que le miel sauvage qu'on trouve encore dans le désert d'Arabie. On donnait le nom de colonne de feu aux cohortes d'élite qui précédaient dans sa marche aventureuse le peuple juif. Que Moïse ait fait creuser un roc ou forer le sol pour y trouver de l'eau, dans tout ceci il n'y a pas grand miracle. Quant à la baguette d'Aaron changée en serpent, puisque les magiciens de Pharaon en firent autant, ce tour de force devait être du ressort de Robert Houdin. Il n'est pas impossible enfin que Jonas soit resté trois jours durant sur un navire balnéaire ou ayant pour nom la *Baleine*. L'histoire des tems fabuleux fournit de tels exemples de mensonge, auxquels l'enfance des peuples doit croire d'aussi bonne foi que nos enfants croient aux fées, aux exploits du chat botté et à Croquemitaine. Tant le merveilleux a de puissance sur l'âme humaine ! tant le complexe a plus d'attrait que le simple ! tant il faut épuiser d'erreurs avant de découvrir une seule vérité ! Écrirons-nous l'histoire du miracle ? A quoi bon... Au moyen âge, les miracles pullulaient ; ils devenaient plus rares à mesure que l'instruction se répand parmi les masses. La répugnance à leur endroit est de plus en plus évidente, et les Églises elles-mêmes n'en font plus qu'un usage très-mo-deré.

Aujourd'hui, dit M. Dolfus dans l'*Emancipation*, organe du christianisme libéral, le miracle est mort, la loi est apparue. L'imagination est le théâtre des miracles. Tous les jours encore il se passe des miracles dans l'imagination de ceux qui y croient. Le miracle répugne à la raison, parce que la raison ne voit que la loi, et qu'en dehors de la loi il n'y a pour elle point de vérité. Cotte loi, qui régit l'univers et notre nature, voilà le seul miracle qu'elle admette, et il en vaut certes bien d'autres. Le moindre insecte, la moindre fleur est un prodige mille fois plus grand que l'ascension d'Élie vers le ciel dans un char à deux chevaux, que Josué arrêtant le soleil, que tous les paralysiques, aveugles, lépreux guéris par simple attouchement, que tous les démons exorcisés et tous les morts ressuscités.

Mais la loi, le grand miracle de l'univers, empêche précisément les autres. La foi aux miracles est une maladie des peuples enfants. Cette maladie passa des Juifs aux chrétiens. Pourquoi ne croit-on pas aux miracles au-

aujourd'hui, ou pourquoi n'en fait-on plus ? C'est que le miracle craint le grand jour de l'esprit. S'il recommençait à faire nuit sur terre et que l'ignorance étendit de nouveau sur l'humanité ses ailes de chauve-souris, les miracles reprendraient leur cours et iraient bon train. Les prêtres et les saints auraient encore beau jeu. Ce n'est certes pas l'envie qui leur manque de faire des miracles, c'est le public. La science a fait désertir les banquettes du parterre. Il y a pourtant des gens qui, aujourd'hui encore, en plein midi, prennent, qu'on me pardonne la trivialité de l'expression, des vessies pour des lanternes. Et les mêmes gens qui croient aux miracles racontés dans la Bible, nient ceux que les Grecs, les Égyptiens, les mahométans, les Indiens attribuent à leurs dieux ou à leurs prophètes. Mais de deux choses l'une : il faut qu'ils rient d'eux-mêmes, ou qu'ils ne fient de personne. Je ne vois pas en quoi un miracle serait plus absurde à La Mecque, à Rome, à Athènes, à Memphis, qu'à Jérusalem. Pourquoi les miracles de la Bible ont-ils seuls le brevet d'authenticité ? C'est que, dit-on, ceux qui les faisaient avaient reçu pouvoir de Dieu. Ainsi Jésus faisait des miracles en vertu de sa divinité, et la preuve de sa divinité, c'est qu'il faisait des miracles. En d'autres termes, Jésus fait des miracles parce qu'il est fils de Dieu, il est fils de Dieu parce qu'il fait des miracles. Voilà une logique serrée ! Le christianisme, cependant, a conquis le monde. C'est que, malgré les illusions qu'il renferme, il porte, enveloppé dans ses légendes, une large et durable part de vérité. Ceux d'entre les païens qui l'attaquèrent se sont gardés de le combattre dans sa morale de fraternité et dans son besoin d'universelle justice ; ils sentaient que de ce côté il était cuirassé et romprait toutes lances. Non : ils avaient vu son côté faible, et c'est par là qu'ils ont cherché à le renverser. Ils lui reprochaient ce qu'il leur opposait à eux-mêmes : l'adoration d'un homme qui présentait des faiblesses humaines ; la croyance à l'incroyable, la conception de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit, la résurrection des morts et le reste. Ils l'attaquaient, en un mot, sous son aspect surnaturel et contradictoire : ils avaient raison, ce qui est contre nature est toujours faux ; la vérité est la nature des choses réfléchie dans l'esprit. Il n'est aucun culte, même le plus grossier en apparence, qui ne contienne une parcelle du vrai ; il n'en est aucun, même le plus pur, qui ne renferme beaucoup d'erreurs. Il faut donc, si l'on veut sauver une croyance, avoir la sagesse d'aider l'erreur qui a fait son temps, afin d'en dégager la vérité qui est impérissable. Le sacrifice est-il donc si pénible, et ne vaut-il pas la peine qu'on y songe ?

Répons à notre tour : le miracle est mort, et en attendant que la police correctionnelle se charge de tirer au clair les jongleries de Lourdes et de la Salette, disons avec Béranger :

Sous le nom de pieux patrons,
Ainsi nos corps, mis en spectacle,
Font pleuvrier l'argent dans les troncs :
C'est là notre plus grand miracle.

— Littér. Les miracles sont des compositions dramatiques des mystères, qui précèdent les mystères et les moralités. Le théâtre avait été proscrit par le christianisme ; mais le goût du peuple pour les représentations dramatiques persista et engagea les poètes à tenter quelque essai. Ce goût reçut d'abord une satisfaction dans les fêtes liturgiques elles-mêmes, où l'on mettait quelquefois en scène les événements dont elles célébraient la mémoire. Bientôt on alla plus loin. C'est là que commença à bégayer le théâtre moderne. Les vies des saints, qui, mises en légendes versifiées et déclamées, charmaient l'imagination populaire, furent la source où l'on puisa les sujets des premiers essais dramatiques. Un fait légendaire, le plus souvent un miracle, un martyre, fut représenté sous le nom de *Miracle*, pour l'édification et le plaisir des fidèles. Ainsi, en 1119, le trouvère Geoffroy, qui était Normand et devint abbé de Saint-Alban, en Angleterre, fit représenter dans cette abbaye le *Miracle de sainte Catherine*, *Quemdam ludum de sancta Catharina quem miracula vulgo appellamus*.

Le clergé encourageait ces spectacles, comme un enseignement public de l'histoire du christianisme. Les miracles se donnaient en plein jour dans les églises, dans les cours des palais de justice, aux carrefours des villes, dans les cimetières ; ils étaient annoncés en chaire par le prédicateur ; souvent un abbé ou un évêque y présidait la crosse à la main. Le tout finissait quelquefois par des combats d'armes, des joutes, des luttes, des danses et des courses. Clément VI accorda mille ans d'indulgence aux personnes pieuses qui suivraient le cours des pièces saintes à Chester. Le vieux théâtre anglais est assez riche en miracles. Les marchands drapiers donnaient à Londres la *Création*. Adam et Ève paraissent tout nus. Des teigneux jouaient le *Déluge*. La femme de Noé refusait d'entrer dans l'arche et souffrait son mari. Ces sortes de satires dramatiques montraient fort peu de respect pour les dames, ainsi qu'on le peut voir dans les *Noëces des filles du diable*, dans l'*Apparition de saint Pierre*, etc. Le pape, les évêques, les moines, les nobles, les riches, les médecins, les divers états de la vie, ont leur lot dans le Ro-

man des romans, dans le *Descent de Dieu*, dans le *Pater noster des Gourmands*, dans les *Litanies des Vilains*, le *Credo du Juif*, l'*Épître* et l'*Évangile des femmes*, et surtout dans ces satires générales qui portaient le nom de Bibles. Auprès d'un abbaye se trouve un couvent de nonnes, au bord d'une rivière douce comme du lait. Aux jours d'été, les jeunes nonnes remontent cette rivière en bateau, et, quand elles sont loin de l'abbaye, le diable, tout nu, se couche sur le rivage et se prépare à nager, agile. Il enlève les jeunes moines et revient chercher les nonnes. Il enseigne à celles-ci une oraison : le moine bien disposé aura douze femmes à l'année, et il deviendra bientôt le père abbé. Nous supprimons les obscénités. Le *Credo de Pierre Ploughman* est une satire amère contre les moines mendicants. « J'ai rencontré, assis sur un banc, un moine affreux ; il a l'air gros comme un tonneau ; son visage était si plein, qu'il avait l'air d'une vessie remplie de vent ou d'un sac suspendu à ses deux joues et à son menton. C'était une véritable odeur grasse qui faisait remuer sa chair comme une boue tremblante. » Ces pièces satiriques marquent le passage des miracles, compositions pieuses, au genre comique des soties et moralités.

— Chim. *Miracle chimique*. On trouve décrit sous ce nom dans les livres des alchimistes un fait que nous trouvons aujourd'hui bien simple et dont l'explication ne présente rien de miraculeux. Les alchimistes avaient vu que, si dans une dissolution concentrée de chlorure de calcium on vient à verser de l'acide sulfurique, tout le liquide se prend en une masse blanche qui durcit promptement sans laisser trace de liquide. Pour les alchimistes, ce fait était complètement inexplicable ; aussi, n'ayant pas trouvé d'explication qui leur convint, avaient-ils appelé le fait *miracle chimique*.

Nous savons aujourd'hui que le chlorure de calcium traité par l'acide sulfurique donne du sulfate de chaux. Ce dernier sel est fort peu soluble dans l'eau ; si donc dans une dissolution concentrée de chlorure de calcium on produit tout à coup une grande quantité de sulfate de chaux, ce nouveau composé, beaucoup moins soluble que le précédent, ne trouvera pas la quantité de liquide nécessaire pour se dissoudre et se précipitera au fond du vase avec assez d'abondance pour former une masse pâteuse et compacte. Or, comme ce sulfate de chaux a la propriété de durcir rapidement, les alchimistes trouvaient au fond de leurs appareils un véritable culot de plâtre dont la présence était pour eux une énigme inexplicable. Du reste, ce n'est pas seulement le chlorure de calcium traité par l'acide sulfurique qui peut produire ce *miracle*. Des dissolutions concentrées de chlorure de strontium et de baryum, traitées par l'acide sulfurique ou un sulfate, donneront lieu au même fait. Une dissolution saturée de silicate de potasse dans du soufre additionnée de quelques gouttes d'acide chlorhydrique, se prendra de même en un coagulum gélatineux. Ce fait est donc très-fréquent en chimie.

— Allus. hist. *De par le roi défense à Dieu De faire miracle en ce lieu*, Épigramme forgée contre l'édit du roi ordonnant la fermeture du cimetière Saint-Médard, où de prétendus miracles attireraient la foule autour du tombeau du diacre Pâris. V. CONVULSIONNAIRES.

— Allus. littér. *Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?* Vers de Bachelin dans *Athalie*. Allus. dérivant au grand prêtre Joad l'athéisme du peuple israélite, qui n'a plus une foi aussi vive dans le dieu de ses pères, parce qu'il ne se révèle plus par les prodiges des anciens jours :

On ne voit plus pour nous ces redoutables mains
De prodiges sans nombre effrayer les humains.
L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

JOAD.

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?
Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir ?

Dans l'application, ce vers sert à remettre une conviction, la confiance dans un ordre de choses, etc.

« La nature, comme on l'entend dans le sens philosophique et scientifique, était une chose presque inconnue dans le monde ancien et l'est encore complètement parmi les peuples de l'Orient. Le miracle, loin d'être considéré comme une exception, était jadis chose commune et vulgaire, de sorte que dans la nature rien n'arrivait naturellement. Depuis quelques années, le miracle a reparu avec un éclat tout à fait imprévu sur la scène, et nous, témoins de ces merveilles, nous pouvons nous écrier comme Joad :

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?
LA PEISSE.

Miracle des clefs, à Poitiers. Le clergé de Poitiers fête encore, lors de la procession solennelle qui a lieu le lundi de Pâques, un *miracle des clefs* qui remonte au xii^e ou au xiii^e siècle d'après la tradition, mais dont le récit date de trois siècles plus tard, et qui se trouve pour la première fois dans les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet. Cet historien raconte que, le jour de Pâques de l'an 1200 ou 1202, Poitiers faillit être surpris par les compagnies brabançonnées à la solde de Jean

sans Torre ; un secrétaire du maire de Poitiers, venant aux Anglais, devait leur livrer les clefs de la ville ; mais lorsqu'il voulut les prendre, elles avaient disparu ; le maire lui-même ne put se rendre compte de ce qu'elles étaient devenues et, rempli de soupçon, il fit armer les habitants. Pendant ce temps, les Anglais et les Brabançons, déçus dans leur attente, se firent surprendre à la poterne qui devait leur être livrée et, une fois battus, les clefs se retrouvèrent ; elles étaient suspendues au bras de la Vierge, dans la cathédrale.

La critique historique n'a rien à voir dans ces pieuses et naïves traditions, fort vagues, formulées seulement trois cents ans après l'événement qui les a fait naître. Elle les relate comme autant de témoignages de l'état des mœurs et des croyances. Disons toutefois que le clergé de la cathédrale de Poitiers prétend avoir possédé des chartes de privilèges signées de Philippe-Auguste lui concédant le droit de juridiction sur la ville, en raison de ce miracle, pendant quelques jours chaque année. La procession commémorative subsiste seule aujourd'hui.

Miracle de Migné. V. MIGNÉ.

Miracles de saint Benoît (LES), recueil hagiographique du xii^e et du xiii^e siècle. Il a pour auteurs cinq moines de la célèbre abbaye de Fleury-sur-Loire : Aderrald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, et emprunte son importance non-seulement au renom du saint dont il raconte les vertus, l'illustre fondateur de l'ordre des Bénédictins, mais au talent des narrateurs, dont l'un Raoul Tortaire, est en même temps un historien et un poète distingué de ce siècle si pauvre et si déshérité. L'intérêt de ces recueils hagiographiques est très-grand ; les chroniqueurs de ces époques éloignées et ténébreuses sont le plus souvent d'une sécheresse et d'une monotonie rebutantes ; l'hagiographe, tout en n'ayant pour but que de glorifier son couvent et de raconter des anecdotes édifiantes, décrit les coutumes, fait pénétrer dans la vie privée, donne les détails de mœurs les plus précieux et les plus inattendus.

S'il faut s'en rapporter aux cinq pieux chroniqueurs de Fleury, les reliques de saint Benoît, à partir du moment où, dérochées furtivement au Mont-Cassin, elles furent en grande pompe installées dans la célèbre abbaye orléanaise, accomplirent un nombre prodigieux de miracles. Dans les neuf livres qui composent l'ouvrage, on ne compte un peu plus de deux cents boîtes, paralysiques, sourds et muets, possédés du démon, etc., défilent sans interruption pendant trois siècles ; en sortant de l'église, le boiteux laisse à ses béquilles, le muet fait ses prières à haute voix, le paralytique emporte son lit sur son dos. Les malades guéris ne sont pourtant dans ce recueil qu'en minorité ; les impies châtiés sont en bien plus grand nombre. La plupart de ces récits sont d'une naïveté singulière. Les moines de Saint-Benoît plaident contre l'envie de Saint-Denis ; un des juges paraît leur être défavorable ; au moment où il va prendre une décision, saint Benoît le prive de la parole. Un soldat, dans une incursion sur les terres du monastère, emmène une génisse et va pour tirer son épée du fourreau par la saignée ; saint Benoît le frappe de paralysie au milieu même du mouvement qu'il fait pour tirer son épée. Un chevalier envahit les biens du monastère ; saint Benoît, vêtu de blanc et son bâton à la main, lui apparaît dans un chemin creux par une nuit noire, et le bâtonne à tour de bras. D'autres miracles témoignent au contraire de la grande sollicitude du saint pour les habitants de son monastère ; un pauvre moine se voit le chemin coupé par les eaux, au moment d'une inondation ; une barque se dirige d'elle-même, toute seule, à sa rencontre. Un frère, chargé d'entretenir la lampe du sanctuaire, s'est laissé aller au sommeil et la lampe s'éteint, crime impardonnable : le saint apparaît et la rallume. Un recueil d'historiettes de ce genre ne semble pas, au premier abord, d'une très-grande utilité ; mais, comme le remarque le dernier éditeur des *Miracles de saint Benoît*, l'intérêt des détails l'emporte de beaucoup sur le fond. « La plupart de ces récits sont autant de petits tableaux où se meuvent et agissent les hommes du moyen âge. Pèlerins, aménages honorables, guerres privées, scènes d'invasion et de pillage, évasion de captifs, procès, duels judiciaires et autres faits de moindre importance y sont racontés avec quantité de circonstances que l'on ne trouve pas ailleurs. » Ce recueil, composé au milieu des plus grandes calamités qui aient assailli la France, les terreurs de l'an 1,000, les famines, la guerre civile, les invasions des Normands, porte surtout la trace de ces grandes convulsions et est en cela précieux pour l'histoire générale. L'un des chroniqueurs, Aderrald, a fait de l'existence des rois fumeaux une peinture si piquante, que lesollandistes ont tiré de l'exagération ; ce même écrivain peint l'état de la France sous Charles le Chauve avec non moins de vérité et de profondeur. Aussi les grands recueils d'érudition, le *Recueil des historiens des Gaules*, celui desollandistes et celui de Mabillon ont-ils inséré, par fragments, tout ce qui était connu des chroniqueurs de Saint-Benoît. M. de Certain a réuni ces divers fragments et leur a ajouté certaines parties restées jusqu'alors manuscrites et que possédait

seule la bibliothèque du Vatican : *Miracula sancti Benedicti* (1855, 1 vol. in-80), publié par la Société de l'histoire de France.

Miracles de Notre-Dame (LES) (*Los Milagros de Nuestra-Señora*), poème religieux du xiii^e siècle, une des plus curieuses compositions du vieux poète espagnol Gonzalo de Berceo ; elle a un peu moins de quatre mille vers et est écrite, comme l'œuvre entière de Berceo, en strophes de quatre vers monorimes, rythme que les Espagnols appellent *a quaderna via*. C'est une suite de vingt-cinq miracles, accomplis par la Vierge, et qui, sauf deux, sont regardés comme apocryphes, même par l'Eglise d'Espagne qui n'a jamais été bien difficile. Ces récits sont précédés d'une introduction où le bon moine, chanteur naïf des pieuses légendes de son temps, s'est élevé à une hauteur poétique qui ne lui est pas habituelle. Il simule un pèlerinage accompli par lui-même et qui le conduit au milieu d'une prairie pleine de verdure ; les fleurs exhalent leurs parfums et les sources une fraîcheur divine, les oiseaux chantent, il y a de l'ombre sous les arbres et des fruits savoureux à toutes les branches. Le pèlerin dépose son bâton, ôte la corde qui ceint ses reins et se repose au milieu de ce paysage enchanté. Berceo n'a voulu faire qu'une allégorie : le pèlerin, c'est l'homme ; la prairie enchantée, c'est la vie, la vie du sage qui sait profiter des dons du ciel ; les chants des oiseaux, ce sont les voix des anges ; les sources, les arbres, les fruits, ce sont les bienfaits de la religion, et surtout de la dévotion à Notre-Dame. Cette entrée en matière ne manque ni d'originalité ni de poésie.

Les vingt-cinq récits qui suivent, d'une longueur qui varie entre cent et cinq cents vers, sont assez semblables aux légendes des saints qu'on lit dans les compilations des monastères. Berceo sans doute les tira, pour les mettre en vers, de recueils aujourd'hui perdus ou ignorés. Quoique se ressemblant un peu tous par le fond, ils ont loin d'être monotones ; ce qui en fait le charme, c'est la forme naïve. Comme Homère, le vieux poète espagnol aime à se répéter ; dans tous ses récits, il a à peindre une dévotion particulière à la Vierge, et un seul acte, pour lui, résume cette dévotion, la révérence quotidienne devant l'image :

Facia a la sua statua el inclin cada día...
Siempre se inclinaba contra la sua pintura.

Ces deux vers reviennent perpétuellement sous sa plume. La Vierge est toujours nommée la Glorieuse, l'Étoile de la mer, la Mère du Roi de majesté.

Le premier miracle a trait à une légende que l'Eglise d'Espagne a admise : l'application de la Vierge à l'évêque de Tolède, Hildefonse, et le don qu'elle lui fit d'une chasuble. Le bon tonsuré (*el leal coronado*), comme l'appelle le vieux poète, étant en prière, la Vierge descend un jour des cieux, tenant à la main un livre, le *Traité de la virginité*, composé par Hildefonse lui-même, et remet à l'évêque la précieuse chasuble, « œuvre des anges, cousue sans le secours de l'aiguille. » On célèbre ce miracle à Tolède, le 24 janvier. Le second est plus dramatique. Un sacristain, fort pieux jusque-là, et qui ne manquait jamais de faire la révérence devant l'image, est pris de désirs charnels que lui souffle le démon. En revenant d'un rendez-vous, il se noie dans une petite rivière qui baignait les murs du couvent, et les anges et les démons accourent se disputer le cadavre du grand bruit. La Vierge intervient et met fin aux débats en ressuscitant le pieux sacristain. Au moment du danger, toujours la Vierge apparaît, elle sauve de maladie le pieux serviteur, se rend visible au lit du mourant, et les assistants voient les anges emporter l'âme au ciel. Un voleur pille et tue, mais il croit à la Vierge, il adore son image, il est sauvé. C'est un thème profondément espagnol que Calderon, Cervantes, Tirso ont souvent mis sur la scène. Dans une de ces légendes de Berceo, le voleur a été pris, on le conduit à la potence, on lui passe au cou le nœud coulant ; mais la Vierge lui met sous les pieds ses mains précieuses et le tient ainsi suspendu sans qu'il ressente aucun mal. « Les bourreaux le dépendent alors et essayent de le décapiter ; peine perdue, la Vierge met ses mains devant le couteau, qui ne peut entamer la chair. La morale est sacrifiée à la dévotion.

Gonzalo dit rarement la source où il a puisé ses légendes ; quand il l'énonce, on n'est pas plus avancé, on ne retrouve pas le passage cité. Ainsi, son huitième miracle est tiré, dit-il, d'Hugues, abbé de Cluny, qui le raconta à l'un de ses moines :

Sant Ugo le escripto, de Grumieco abbat,
Que contio a un monge de su societat.

Ce moine ne peut être que Pierre le Vénérable, qui écrivit deux livres de miracles (*Mirari, Biblicae Concordie*) ; mais on y retrouve pas la légende en question. Le plus souvent, Berceo dit vaguement que le fait s'est passé dans un couvent, un monastère, une église ; parfois il nomme la ville : c'est Tolède, Cologne, Pise, Rome, Pavie. Nous y avons retrouvé trois légendes françaises : un des miracles se passe à Saint-Michel-de-la-Tombe, notre Saint-Michel des côtes de Bretagne, devenu plus tard prêtre d'État. « Saint-Michel, dit Berceo, est un

grand monastère; la mer l'entourait en entier, il est au milieu des flots; le lieu est terrible, ce dont souffrent grand dommage les moines qui vivent dans ce cimetière. » Il relate un incendie terrible qui y éclata. « Et brûlèrent les armoiries et les chevaux, les combles, brûlèrent les calices, les ampoules, les chandeliers. Dieu souffrit tout cela, comme il souffre bien d'autres choses. » Mais le feu épargna la statue de la Vierge et de l'enfant Jésus ! Ce couvent de Saint-Michel est encore témoin d'un second miracle. Enfin une troisième légende se passe à Bourges, « Ville étrangère, » au monastère de Saint-Michel-de-la-Cluse. « Un moine l'écrivit, homme très-véridique. » Nous ne savons si on en retrouverait d'autres traces.

Au point de vue du style, le poème des *Miracles de Notre-Dame*, comme l'œuvre entière de Berceo, est un curieux spécimen du passage de la langue provençale au castillan. On l'a réimprimé dans la grande collection de Sanchez, *Poetas anteriores al siglo XV* (4 vol. in-8°, réédités plus tard par Baudry en un seul).

Miracle de Théophile (LE), œuvre dramatique de Ruteboef (XIII^e siècle); elle est remarquable par l'invention et le style. Le sujet est l'apostasie, puis le repentir de Théophile, vidame ou économe (*vice-dominus*) de l'église d'Adana, dans la Cilicie II ou Trachie, vers l'an de J.-C. 535. Pour rentrer dans sa charge, dont il avait été dépourvu par son évêque, il s'était donné au diable. Le *Miracle de Théophile*, qui n'est autre chose que cette légende dramatisée, eut beaucoup de succès dans son temps; du reste, l'histoire de Théophile était populaire au moyen âge. Saint Bernard, dans son sermon *Signum magnum* sur l'Apocalypse, saint Bonaventure, Albert le Grand et d'autres auteurs dont le détail se trouve dans la collection des bollandistes parlent de la pénitence de ce saint. L'histoire de Théophile n'était pas moins en honneur chez les artistes chrétiens que chez les rimeurs du moyen âge; on la trouve sculptée deux fois à Notre-Dame de Paris; elle est peinte dans la cathédrale de Laon sur une verrière du chevet; on la voit encore à Saint-Pierre de Troyes, sur un vitrail du chœur, et dans l'église de Saint-Julien-du-Chœur. La *Repentance* et la *Prière de Théophile* se retrouvent détachées dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, ce qui a fait dire par erreur à Roquefort, dans son *Glossaire* de la langue romane, que ces deux pièces étaient absolument étrangères à la composition dramatique de Ruteboef.

Miracles du mépris (LES) [*los Milagros del desprecio*], comédie de Lope de Vega. C'est dans cette œuvre que se trouve la première idée d'un thème si souvent reproduit sur la scène espagnole, la victoire qu'un amoureux remporte sur une coquette en feignant pour elle la plus profonde indifférence. La meilleure des pièces espagnoles basées sur cette idée est *Dédain pour dédain*, comédie de Moreto, dont nous avons rendu compte. La comédie de Lope de Vega l'emporte peut-être même sur celle de Moreto par le naturel et la fraîcheur de la jeunesse; elle a de plus l'originalité.

Miracle. Iconogr. Beaucoup d'artistes ont peint les prodiges que l'Eglise attribue à ses saints. On trouvera mentionnées ou décrites, au nom même du personnage principal mis en scène, les œuvres de ce genre qui ont un mérite reconnu.

Miracle des roses, et les représentations de cet épisode par la peinture. V. ELISABETH DE HONGRIE.

Miracle de Boléne, fresque de Raphaël. V. MESSE DE BOLSENE.

Miracle de San Diego, célèbre tableau de Murillo. V. CUISINE DES ANGES.

Miracles (COUR DES). V. COUR.

MIRACLIQUEUX adj. (mi-ra-kli-fi-ke — de *miracle*, et du lat. *facere*, faire). Par plaisant. Qui produit des miracles : Vertu MIRACLIQUE. Les saints MIRACLIQUEUX sont seuls canonisables.

MIRACOR-BACHI s. m. (mi-ra-kor-ba-chi). Grand écuyer du roi de Perse.

MIRACULÉ, **ÉE** adj. (mi-ra-kulé — du lat. *miraculum*, miracle). Qui a été l'objet d'un miracle : Un paralytique MIRACULÉ.

— s. m. Hist. relig. Nom donné aux convulsionnaires de Saint-Médard.

MIRACULEUSEMENT adv. (mi-ra-kulé-ze-man — rad. *miraculeux*). Par miracle, d'une façon miraculeuse : Malade guéri MIRACULEUSEMENT.

— Par exagér. D'une façon surprenante, par un hasard merveilleux : Le premier consul échappa MIRACULEUSEMENT à l'explosion de la machine infernale. (Mignet.) Par un acte surprenant : Ne lisez-vous pas toujours Joseph? Prenez courage, ma fille, et finissez MIRACULEUSEMENT cette lecture. (M^{me} de Sév.)

— Avec une rare perfection : Cette broderie est MIRACULEUSEMENT exécutée.

MIRACULEUX, **EUSE** adj. (mi-ra-kulé-ze-ze — du lat. *miraculum*, miracle). Qui se fait par miracle : Fait MIRACULEUX. Guérison MIRACULEUSE, Si Dieu agissait toujours d'une

manière MIRACULEUSE, on serait comme forcé à le reconnaître, et alors il n'y aurait plus de foi. (Mass.) Le magnétisme n'est pas un fait MIRACULEUX, mais un phénomène naturel. (A. de Gasparin.) Né par miracle : Saint Jean-Baptiste fut un enfant MIRACULEUX que ses parents obtinrent de Dieu dans un âge très-avancé. Qui se rapporte à un miracle : Accepter une partie des récits MIRACULEUX et rejeter l'autre ne peut être que d'un esprit étroit. (Renan.)

— Qui fait des miracles, qui produit des miracles : Un saint MIRACULEUX. La vertu MIRACULEUSE. Etie, cet homme MIRACULEUX, qui pouvait faire descendre le feu du ciel... (Mass.) Je ne crois pas à la vertu MIRACULEUSE des reliques. (St-Marc Girard.)

— Par exagér. Surprenant, étonnant : Il ne s'est pas fâché; c'est MIRACULEUX. Merveilleux, admirable : Il est d'une patience MIRACULEUSE. Ce tableau est MIRACULEUX de dessin et de couleur.

On travaille aujourd'hui d'un air miraculeux.

MOUTÈRE.

— Qui est d'une rare perfection en son genre, en parlant d'une personne : C'est un écrivain MIRACULEUX. On parle d'un médecin MIRACULEUX pour la poitrine. Tel a été MIRACULEUX au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien vu seulement de remarquable. (Montaigne.)

— s. m. Chose miraculeuse, merveilleuse, surprenante : Il y a du MIRACULEUX dans cette guérison. Le MIRACULEUX de l'histoire, c'est que personne ne s'est douté de la supercherie.

MIRACULISER v. a. ou tr. (mi-ra-kul-i-zé — du lat. *miraculum*, miracle). Donner pour miraculeux : MIRACULISER un fait tout naturel. Il Peu usité.

— v. n. ou intr. Faire des miracles. Mot de J.-J. Rousseau.

MIRADOLO, bourg et comm. du royaume d'Italie, prov. et district de Pavie, mandement de Corteleona; 2,042 hab.

MIRADORE s. m. (mi-ra-do-re — mot espagn. dérivé de *mirar*, regarder). Sorte de belvédère, que l'on construit au sommet des maisons en Espagne et dans les colonies espagnoles : Santa-Cruz est placée dans un bas-fond, au pied d'une montée rapide; des clochers et des MIRADORES rompent l'uniformité de la ligne sur laquelle ces habitations s'étendent. (Parisot.) Pour aller à l'Alhambra, nous passâmes par la place de la Vivarandia, dont les maisons, avec leurs balcons et leurs MIRADORES de menuiserie, ont une vague apparence de cages à poulets. (Th. Gaut.)

MIRADORI (Luigi), dit le *Genovese*, peintre italien, né à Gènes, mort après 1651. Il étudia son art à Crémone, dans l'atelier du Navolone, puis il exécuta de nombreuses œuvres à Plaisance, à Milan et dans diverses autres villes de la Lombardie. Ses tableaux, parmi lesquels on remarque le *Miracle de la multiplication des pains et des poissons*, à Crémone, sont surtout remarquables par l'élévation du style et par le charme du coloris.

MIRADOUX, bourg de France (Gers), chef-lieu de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Lectoure, entre deux affluents de la Garonne; pop. aggl. 456 habitants — pop. tot. 1487 hab.

Miraflores (CHARTREUSE DE), célèbre monastère espagnol, près de Burgos, sur un pic élevé de la sierra. Les environs sont désolés, sans verdure; le couvent est bâti au milieu de roches granitiques. Fondé en 1441, par Juan II, roi de Castille, sur l'emplacement d'un château fort élevé par son père Henri III, il domine toute la contrée. A ses pieds, dans la plaine, est Saint-Pierre-de-Garcidala, où est enterré le Cid. Les bâtiments du cloître sont assez remarquables, quoique d'une profonde tristesse d'aspect. Les cellules, au nombre de vingt-six, se composent de quatre petites pièces et d'un promenoir; à chacune d'elles attient un petit jardin; le cimetière, sans croix ni tombes, suivant la règle des chartreux, servait de cour intérieure au cloître : au centre est une petite fontaine monumentale. Dans l'église se trouvent les tombeaux de Juan II, de sa femme Isabelle et d'un de leurs fils; les tours, construites postérieurement au reste de l'édifice, appartiennent au genre flamboyant et sont du XIII^e siècle.

MIRAFLORES (don Manuel de PANDO, marquis DE), homme d'Etat et littérateur espagnol, né à Madrid en 1792. Il débuta de bonne heure dans la diplomatie, représenta l'Espagne, en qualité d'ambassadeur, à Paris et à Londres, fut plus tard président du conseil des ministres, et, vers 1848, devint gouverneur du palais et du domaine royal, ainsi que sénateur à vie. Il est grand officier de la Légion d'honneur. Des sa jeunesse, il s'est occupé d'études et de travaux historiques, et a publié différents ouvrages qui l'ont fait nommer membre de l'Académie d'histoire de Madrid. On de lui : *Idees politiques relatives à l'Espagne*; *Mémoire historique-légal sur les lois de succession à la couronne d'Espagne* (1833); *Notes historiques et critiques pour écrire l'histoire de la révolution d'Espagne de 1820 à 1823*; *Mémoire sur l'histoire des sept premières années du règne d'Isabelle II*; *Louis-Philippe d'Orléans, dernier roi des Français*, et son époque (1851); *Biographie de don Inigo Ortes de Velasco*; la *Réforme en 1832*; Vie

du général espagnol don Sanche Davila y Daza, connu au XVI^e siècle sous le nom du Foudre de guerre, précédée d'un coup d'œil historique et critique sur les trois principales questions politiques, religieuses et sociales, traitées dans le même siècle (Madrid, 1837); *Pensées sur un projet de constitution dépourvue de tous les principes sujets à discussion*, etc.

MIRAGE s. m. (mi-ra-je — rad. *miroir*). Physiq. Phénomène particulier aux pays chauds, et qui consiste en ce que les objets placés dans l'éloignement produisent une image renversée qui fait supposer la présence de l'eau dans les lieux où il n'en existe pas : Un des phénomènes remarquables, qui causant d'admiration et de tourments, à nos braves soldats de l'armée d'Egypte, le mirage, se montre quelquefois dans les plaines de la Crau. (A. Hugo.)

Tel qu'aux déserts parfois brille un mirage,

Aux cœurs vieillis s'offre un doux souvenir.

BÉRANGER.

— Fig. Apparence séduisante et trompeuse : Il se forme, autour des princes, une espèce de MIRAGE qui les abuse en déplaçant l'objet, en leur faisant voir dans le ciel des paysages chimériques. (Chateaub.) Le phénomène du MIRAGE est plus trompeur encore à la ville qu'au désert. (A. Houdetot.) L'amour, comme l'art, c'est le MIRAGE, l'impossible. (A. Houssey.)

Prenant mon idéal pour un vague mirage, Je me suis affaissé sur le bord du chemin, Et me puis endormi la tête dans la main.

ROLLAND et DU BOYS.

La glorieuse ardent mirage, étrange destinée, Imprimable but vers qui toute âme a des Tends, dès le premier jour, son effort absolu.

TB. DE BANVILLE.

Toujours la courtisane, à travers un mirage, Dans le chalet classique où l'on bat le laitage, Se voit distribuant, chaste, simple, en sabots, Des tartines de beurre à de petits marmots!

ROLLAND et DU BOYS.

— Effet brillant et peu solide : Il se regarde avec coquetterie soi-même, dans le MIRAGE de sa parole. (Cormen.)

— Encycl. Physiq. Le mirage est cette illusion que produisent, dans les climats chauds, les grandes différences de température qui, par un temps calme, peuvent exister entre deux couches de l'atmosphère, dont l'une se trouve en contact, soit avec un sol brûlant, soit, au contraire, avec une nappe d'eau relativement froide. Si un rayon lumineux, tendant à passer d'une couche plus dense dans une couche moins dense, se présente sous une inclinaison trop faible, il peut y avoir réflexion totale sur la surface de séparation, et si cette surface est sensiblement plane, un objet placé au milieu d'une couche relativement dense de l'atmosphère pourra fournir une image, comme si les rayons qui en émanent se réfléchissaient sur une nappe d'eau. Ce phénomène s'est présenté souvent à nos soldats en Egypte : les couches d'air en contact avec le sol étant fortement échauffées, les arbres éloignés, dont la vision directe se faisait dans une direction presque horizontale, fournissaient souvent une image renversée comme il eût pu arriver si un lac s'était trouvé interposé entre eux et la colonne expéditionnaire. Les soldats trompés par ce mirage marchaient à la rencontre de la nappe d'eau imaginaire et s'épuisaient en vaines recherches pour la découvrir.

Un phénomène analogue se présente souvent sur les bords de la mer, mais dans des conditions différentes : la colonne d'air qui a bas sur le sol peut être relativement réchauffée par rapport à celle qui s'appuie sur la mer; dans ce cas, la surface de séparation des deux milieux est un cylindre vertical et le mirage produit des images droites.

MIRAGUAMA s. m. (mi-ra-goua-ma). Bot. Palmier élégant de l'île de Cuba.

MIRAILLÉ adj. m. (mi-ra-llé; il mil. — rad. *mire*). Blas. Se dit du papillon quand il a les ailes tachetées de figures rondes d'un émail particulier : De La Gailsonnière : d'azur, d'un tiers papillons d'or, MIRAILLÉS de sable. Il Se dit également des oiseaux dont les ailes sont tachetées.

MIR-ALEM s. m. (mi-ra-laimm). Art mil. Porte-étendard dans l'armée ottomane.

MIRALET s. m. (mi-ra-llé). Ichtyol. Nom vulgaire d'une raie. Il On dit aussi MIRAILLET.

Miramir, château de l'empire d'Autriche, dans la province du littoral, près de l'Adriatique. Il fut habité et embelli par l'archiduc Ferdinand-Joseph-Maximilien d'Autriche. Ce prince se trouvait dans cette résidence, lorsqu'il regut, le 3 octobre 1863, une députation mexicaine qui lui offrit le trône du Mexique. Il demanda quelques délais pour régler sa position vis-à-vis de la cour d'Autriche, et le 10 avril 1864, il accepta solennellement à Miramar le titre d'empereur du Mexique. Ce fut ce jour même qu'il signa dans ce château, avec un agent de Napoléon III, une convention ayant pour objet de régler les conditions du séjour des troupes françaises au Mexique. D'après la convention de Miramar, les troupes françaises au Mexique devaient être réduites le plus tôt possible à 25,000 hommes et devaient évacuer ce pays lorsque l'empereur du Mexique aurait organisé une armée destinée à les remplacer; la légion étrangère au

service de la France, forte de 8,000 hommes, devait rester au Mexique six ans après le rappel de nos troupes; les commandants français ne pouvaient intervenir dans aucune branche de l'administration mexicaine; le gouvernement mexicain s'engageait à payer à la France 272 millions pour les frais de l'expédition jusqu'au 1^{er} juillet 1864, et 1,000 francs par homme et par an à partir de cette époque jusqu'à la fin de l'intervention de l'armée française; enfin, le gouvernement mexicain devait verser immédiatement à la France 66 millions sur l'emprunt qui venait d'être contracté, et annuellement 25 millions jusqu'à complet paiement des sommes dues pour les frais de l'expédition et pour les indemnités dues aux nationaux français.

MIRAMBEAU, bourg de France (Charente-Inférieure), chef-lieu de canton, arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Jonzac; pop. aggl. 1,025 hab. — pop. tot. 2,404 hab. Commerce de blé, légumes, fourrages, bestiaux et eaux-de-vie. Eglise du XIII^e siècle.

MIRAMION (Marie BONNEAU, dame DE), fondatrice de la congrégation des Miramionnes, née à Paris en 1629, morte dans la même ville en 1698. Mariée en 1645 à Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, elle devint veuve huit mois après et renonça dès lors à se remarier. Son mari la laissait enceinte d'une fille, qu'elle mit au monde cinq mois après. Les prétendants à sa riche dot ne manquèrent pas; le plus audacieux fut Bussy-Rabutin.

« En l'année 1648, raconte Sainte-Beuve, Bussy s'était lancé dans une singulière affaire, et qui n'avait pas peu contribué à sa réputation d'aventurier et d'audacieux eff amour comme en toute chose. Veuf d'une première femme et voulant se remarier, « cherchant du bien, dit-il, parce qu'il savait « qu'il sert beaucoup à faire obtenir les grands « honneurs », il s'était laissé persuader par quelques entremetteurs intrigants qu'une jeune veuve fort riche, Mme de Miramion, ne demandait pas mieux que de l'épouser, mais qu'elle avait besoin d'y paraître contrainte pour donner un consentement que sa famille n'aurait pas approuvé. La-dessus Bussy, entreprenant comme il était, et à qui il ne fallait pas répéter deux fois une femme l'aimait, ni conseiller deux fois une témérité, résolut d'enlever la veuve. Il quitta l'armée de Flandre exprès pour cela, non sans s'être auparavant assuré de la protection du prince de Condé, et il vint faire son coup de main en plein jour près de Saint-Cloud, à la tête d'une troupe de cavaliers. Mme de Miramion fut enlevée malgré ses cris; Bussy l'emmena jusqu'à un château fort, à vingt-cinq lieues de là, et ne lâcha prise qu'à la dernière extrémité, et quand il fut plus que persuadé que son Héloïse (comme il l'appelle) n'était nullement consentante à l'entreprise. La vérité nous oblige à déclarer que la résistance de la vertueuse veuve ne fut pas la seule cause qui décida l'étourdi séducteur à lâcher prise : on lui avait annoncé l'approche d'une troupe de six cents hommes qui venaient faire le siège du château de Launay; il jugea à propos de ne pas les attendre.

Après cette cruelle incartade, Mme de Miramion fit une dangereuse maladie. Revenue à la santé, elle fit vœu de chasteté et se consacra dès lors tout entière au soulagement des pauvres et des malades. Elle fonda la maison du Refuge et celle de Sainte-Pélagie, la première pour les femmes de mauvaises vie cloîtrées par ordre de leurs parents ou de l'autorité, la seconde pour les filles repentantes. Pour soulager l'effrayante misère causée par la guerre civile, elle vendit sa vaisselle et ses bijoux. Elle forma en même temps une communauté de douze filles destinées au soin des malades et à l'instruction des enfants pauvres; ce fut la Sainte-Famille, une plus tard aux filles de Sainte-Genève, et premier noyau de la congrégation des Miramionnes. Devenue supérieure de cette institution, elle partagea sa grande fortune entre diverses œuvres de bienfaisance. Elle mourut d'un cancer au sein.

Sa fille, mariée au président Nesmond, n'est connue que par les sarcasmes de Saint-Simon, qui la déclare « une créature suffisante, aigre, altière ». Il est vrai qu'elle était presque aussi orgueilleuse que Saint-Simon lui-même. L'abbé de Choisy a écrit une *Vie de Mme de Miramion* (Paris, 1708, in-4°).

MIRAMIONE s. f. (mi-ra-mi-o-ne — du nom de Mme de Miramion). Hist. relig. Membre d'une congrégation de filles qui se vouaient à l'instruction.

— Encycl. La congrégation des *Miramionnes*, ou filles de Sainte-Genève, fut formée, en 1655, de la réunion de deux communautés établies à Paris, la première en 1636, par une demoiselle Blosset ou Blossac; la seconde en 1661, par Mme de Miramion. Les deux fondatrices avaient rêvé, chacune de son côté, un certain nombre de jeunes filles qui vivaient en commun, sans clôture, sans costume spécial, et s'occupaient à visiter les malades, à préparer des médicaments pour les pauvres, à tenir de petites écoles, à donner des instructions chrétiennes aux pensionnaires qu'on leur confiait. Les deux communautés, ayant été réunies sous le titre de Sainte-Genève, reçurent des constitutions qui furent approuvées, au mois de juin 1668,

par le cardinal de Vendôme, alors légat à latere en France, et confirmées par lettres patentes enregistrées le 30 juillet 1674. Après avoir habité en divers lieux, les filles de Sainte-Genève, plus connues sous le nom de *miramiones*, acquiescent, en 1691, de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, une maison située sur le quai de la Tournelle, puis, en 1693, une autre maison contiguë; enfin, Mme de Miramon accrut considérablement leur établissement, en leur faisant donation de deux maisons joignant les précédentes. Il y avait dans l'institution cinquante cellules destinées à des dames qui désiraient passer quelque temps dans la retraite. La communauté des *Miramiones* fut supprimée en 1790; les bâtiments de cette congrégation sont occupés aujourd'hui par la Pharmacie centrale de l'administration de l'Assistance publique.

MIRAMOLIN s. m. (mi-ra-mo-lain — corruption de *miras arabes* *entr* *momentum*, prince des fidèles). Califé des Arabes ou autre souverain musulman, chez les écrivains du moyen âge : *L'ancienne coutume établie que les MIRAMOLINS ou empereurs du Maroc soient les premiers bourreaux du pays n'a pas peu contribué à faire des habitants de cet empire des sauvages fort au-dessous des Mexicains.* (VOLT.)

MIRAMON (Miguel), président de la république mexicaine, né à Mexico en 1833, fusillé à Querétaro en 1866. Soldat grand-père, d'origine béarnaise, avait émigré au Mexique et s'y était fixé. Miguel Miramon fit ses études militaires à l'école de Chapultepec et servit d'abord dans la guerre contre les États-Unis, puis, sous les ordres du général Osollo, il prit parti pour les réactionnaires et les cléricaux dans la guerre civile qui entraîna la nomination de Zuloaga comme président. Il donna dans cette occasion des preuves d'une capacité politique et d'une intelligence militaire qui le désignèrent, après la mort d'Osollo, comme le seul digne de le remplacer à la tête du parti conservateur. Les succès qu'il obtint bientôt comme chef de l'armée du Nord augmentèrent encore sa réputation et, lors de la chute de Zuloaga (23 décembre 1858), Miramon fut élu président provisoire à son insu. Lorsqu'il eut connaissance des événements qui le portaient au pouvoir, il refusa, le 21 janvier, la présidence, revint à Mexico et rétablit Zuloaga, tout en conservant le commandement en chef de l'armée, ce qui lui donnait les pouvoirs les plus étendus. Le 2 février suivant, Zuloaga ayant donné sa démission, Miramon fut, sur la demande même de Zuloaga, nommé de nouveau président. Son premier soin, en arrivant au pouvoir, fut de se procurer de l'argent et, dans ce but, il conclut avec le banquier suisse Jecker une convention financière véritablement désastreuse pour son pays, laquelle fut la cause première de l'intervention française au Mexique en 1863 (V. JECKER). Cela fait, il résolut de renverser le gouvernement rival établi à la Vera-Cruz et qui avait à sa tête Juárez, chef du parti libéral. Le 16 février, il se mit en route pour le combat; mais ses troupes furent dispersées par les bandes constitutionnelles répandues autour de Mexico; il fut obligé de revenir en toute hâte pour défendre cette ville. Il parvint à repousser les libéraux; mais le but de sa campagne contre la Vera-Cruz était manqué, et pendant ce temps le pouvoir dont était investi Juárez venait de recevoir une consécration officielle. Le gouvernement des États-Unis, qui avait d'abord reconnu Miramon dans l'espoir d'obtenir de lui la cession de territoires situés entre le golfe du Mexique et l'océan Atlantique, n'ayant pu réussir dans cette négociation, se tourna du côté de Juárez, qui consentit à cette cession, à la condition, bientôt ratifiée, que l'on reconnaîtrait son gouvernement. Miramon lança aussitôt une protestation contre cet acte et contre le décret de Juárez décidant la vente des biens ecclésiastiques. Peu après, il confia le portefeuille des finances à Carlos de La Pesa, qui prétendait rétablir les finances du Mexique; mais cet espoir fut déçu et le gouvernement de Miramon se trouva bientôt dans un très-grand embarras, auquel la victoire de la Estancia de las Vacas, remportée par Miramon lui-même contre les dissidents en novembre 1859, n'apporta aucun changement.

Les deux gouvernements étaient tous deux dans une situation très-précaire; cependant celui de Juárez se soutenait encore, grâce au produit des douanes. Résolu pour cette raison de s'emparer de la Vera-Cruz, Miramon se décida à marcher contre cette ville, devant laquelle il mit le siège le 6 mars. Juárez pouvait se ravitailler par mer; mais il n'en était pas de même de Miramon, qui, privé de ressources et dans l'impossibilité de réparer ses pertes, se vit bientôt obligé de lever le siège. Il fut dans sa retraite poursuivi par Juárez, qui le battit à Salamanca et à Lagos et l'obligea de se renfermer avec les débris de son armée dans Mexico. Sur ces entrefaites, Miramon donna sa démission et fut presque aussitôt réélu, le 14 août. Il tenta donc un nouvel effort, le 3 décembre 1860, et remporta de légères avantages à Guadalupe et à Toluca. Mais, complètement battu à San-Miguel-de-Capulpan, le 22 du même mois, par Ortega, général de Juárez, il dut se réfugier encore à Mexico, où il se vit obligé de demander une capitulation, qui lui fut refusée.

sée. Enfin, par l'entremise du ministre français, M. Dubois de Saligny, il parvint à gagner la Havane. Quelque temps avant sa chute, Miramon forçait en plein jour le coffre-fort du consulat d'Angleterre pour enlever 3 millions. De la Havane, il passa en Europe, se rendit en Espagne, à Turin et à Paris, fut reçu par l'homme qui gouvernait alors la France et, foulant aux pieds tout sentiment de patriotisme, il ne rougit point de provoquer contre son pays une intervention étrangère en faveur du parti réactionnaire et clérical dont il était un des chefs. Lorsque l'intervention franco-anglo-espagnole fut décidée, Miramon crut le moment venu de retourner au Mexique pour y préparer la guerre civile; mais lorsqu'il voulut débarquer à la Vera-Cruz, l'amiral anglais Dunlop le força à revenir en Europe. Mais dès que Maximilien eut pris possession du trône du Mexique, il revint dans ce pays et fut nommé grand maréchal. Cependant le zèle intempérant qu'il déploya au service des exigences cléricales fatigua le gouvernement, dont il augmentait les embarras, et pour s'en débarrasser on l'envoya comme ambassadeur à Berlin en 1864. Deux ans plus tard, au moment où l'empire commençait à s'effondrer, Miramon revint au Mexique. Maximilien lui donna un commandement et le chargea de livrer bataille au général républicain Escobedo; mais il fut complètement battu et forcé à se réfugier à Querétaro, où Maximilien vint le rejoindre. Il défendait cette ville avec un incontestable courage lorsque les républicains s'en emparèrent. Blessé en ce moment, il fut arrêté, trahi devant un conseil de guerre, condamné à la peine de mort et fusillé en même temps que l'empereur Maximilien et le général Mejia. Après sa mort, sa femme et ses enfants se rendirent en Autriche, où ils reçurent une pension.

MIRAN s. m. (mi-ran). Moll. Coquille type du genre vis.

MIRAN-CHAH (Mirza-Moez-Eddyn), grand kan de la Tartarie et de la Perse, troisième fils de Tamerlan, né en 1366, mort en 1408. Des sa première jeunesse, il se distingua dans plusieurs expéditions, acheva la conquête du Khorasan, dont il fut nommé gouverneur, se couvrit de gloire à la prise de Bagdad (1392), étendit ses conquêtes jusqu'à Bassora et reçut de son père, à titre de fief souverain, tous les pays qu'il venait de soumettre. En 1398, il devint fou à la suite d'une chute de cheval, fut détrôné par son fils Mirza en 1406, et périt en 1408 en combattant pour recouvrer ses États.

MIRANDA, gracieux type de jeune fille créé par Shakespeare dans la *Tempête*. On peut le comparer à celui de Galatée, et le poète s'est servi de moyens identiques à ceux des mythographes grecs pour peindre, sous les couleurs les plus fraîches, l'éveil des sens et de l'amour dans une âme pure, la naïveté et la vivacité des impressions d'un enfant en train de devenir une femme. La fille de l'enchanteur Prospero, amenée toute jeune dans une île déserte, n'ayant aucun souvenir de l'Italie, où elle est née, et ne soupçonner même pas l'existence du monde, est bien le type idéal de l'innocence. Elle ne connaît que cette nature enchantée qu'elle a sous les yeux et deux êtres seulement lui donnent une idée confuse de l'homme, son père et Caliban, l'horrible gnome, moitié homme et moitié bête. Sa surprise et son ravissement lorsque la tempête jette sur les côtes de l'île déserte un beau jeune homme, le prince Ferdinand, les sentiments jusqu'alors inconnus qui envahissent la jeune fille ont été exprimés par le poète avec une grâce souveraine.

MIRANDA ou **MIRANDA-DE-DOURO**, l'ancienne *Cambetum Lubicanorum*, ville forte du Portugal, prov. de Tras-os-Montes, à 54 kilom. S.-E. de Bragança, sur la rive droite du Douro; 7,000 hab. Autrefois siège d'un évêché actuellement réuni à celui de Bragança. Détruite par les barbares, elle fut rebâtie en 1136 par Alphonse 1^{er}.

MIRANDA-DO-CORVO, ville de Portugal, province de Beira, à 24 kilom. S.-E. de Coimbra, sur la Duela; 4,000 hab.

MIRANDA-DE-EBRO, l'ancienne *Deobriga*, ville d'Espagne, prov. et à 80 kilom. N.-E. de Burgos, sur la rive droite de l'Ebre; 2,500 hab. Fabrication de toiles, papiers, poteries, cuirs. Château fort en assez mauvais état.

MIRANDA (don Juan GARCIA DE), peintre espagnol, né à Madrid en 1677, mort dans la même ville le 749. Sous la direction de Jean de Carducho, il fit des progrès rapides, devint un excellent dessinateur, un habile coloriste, et exécuta des tableaux qui lui acquirent beaucoup de réputation. Son mérite lui valut d'être nommé par le ministre Miraval appréciateur de tableaux (1724), d'être chargé par le ministre d'État J. Patino de restaurer les tableaux anciens qui avaient été endommagés pendant un incendie du palais royal (1734), et de recevoir du roi Philippe V une pension de 2,000 ducats, avec le titre de peintre particulier de Sa Majesté. On voit un assez grand nombre de toiles de cet artiste à Madrid, à Valladolid, à Alcalá-de-Henarez. Bien qu'il fût né sans main droite et qu'il peignit de la main gauche, sa touche était aussi fine qu'élegante. — Son fils, Juan GARCIA DE MIRANDA,

s'adonna aussi à la peinture. Il donnait les plus brillantes espérances et avait composé plusieurs tableaux remarquables, un *Christ, un Saint Paul, un Saint Pierre*, etc., lorsqu'il mourut âgé seulement de vingt et un ans. — Un oncle du précédent, Nicolas GARCIA DE MIRANDA, né à Madrid en 1698, mort en 1738, reçut les leçons de son frère don Juan, fut à la fois un excellent paysagiste et un bon compositeur de musique. On voit de lui, au musée de Madrid, cinq toiles d'une composition hardie et d'un agréable coloris.

MIRANDA (Pedro RODRIGUEZ DE), peintre espagnol, neveu et élève du précédent, né à Madrid en 1696, mort dans la même ville en 1766. C'était un artiste plein d'esprit et de goût, qui peignait l'histoire, le paysage, le portrait et la bambochade. Il devint en 1749 premier peintre de Ferdinand VI. Miranda a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels on cite : une *Conception* et des sujets tirés de la *Vie de l'heureux François Caracole*, qu'on voit au cloître du Spirito-Santo, à Madrid; quatre tableaux représentant des traits de la *Vie du prophète Elie*, au Rosario; des tableaux de genre dans les palais de Villaviciosa et de Boadilla, des portraits de la *Duchesse d'Albe*, de don Juan Pacheco, etc. — Un membre de cette famille, Francisco RODRIGUEZ DE MIRANDA, né à Madrid en 1701, mort dans la même ville en 1751, s'adonna à la peinture d'histoire. On cite particulièrement de lui douze grands tableaux représentant des traits de la *Vie de saint Pierre d'Alcantara*, pour le couvent de Saint-Gil, à Madrid. — Son frère, Nicolas RODRIGUEZ DE MIRANDA, mort à Madrid en 1750, fut un paysagiste de talent.

MIRANDA (don François), général parvenu au service de la République française, né à Caracas (Venezuela) en 1750, mort à Cadix en 1816. Dès sa première jeunesse, il prit du service dans les troupes coloniales espagnoles, devint capitaine dans l'armée du Guatemala et fit avec les Français la guerre de l'indépendance aux États-Unis (1779-1781). De retour dans sa patrie après la paix de Paris (1783), il y reporta des idées de liberté politique et d'émancipation nationale qui le rendaient l'adversaire déclaré de la domination espagnole. Il paraît que ses efforts en faveur de l'indépendance furent considérés comme des manœuvres factieuses; peut-être avait-il, en effet, ébauché quelque entreprise ressemblant à un complot. Toujours est-il qu'il fut obligé de s'expatrier pour éviter la prison et peut-être le supplice. Il vint en France, parcourut ensuite toutes les contrées de l'Europe, toujours et partout occupé de ses projets d'émancipation du Pérou et de l'Amérique espagnole. Il en entretenait Pitt, Catherine II, qui accueillirent ses communications avec un vif intérêt; mais, en somme, il ne recueillit que de stériles encouragements.

Il revint à Paris pendant la session de l'Assemblée législative; il entra en relation avec les girondins par l'intermédiaire de Pétion, fit goûter ses idées et, en attendant qu'il pût provoquer l'insurrection des colonies espagnoles, obtint d'être employé dans l'armée française. Il avait de l'esprit, des connaissances, surtout dans la partie du génie. On l'incorpora dans l'armée de Dumouriez, en qualité de général de division (1792). Il combattit les Prussiens en Champagne, participa à la campagne de Belgique et prit en septembre le commandement de l'armée de Flandre, en remplacement de La Bourdonnaye, et, peu de temps après, le commandement en chef par intérim, en l'absence de Dumouriez. En février 1793, sur l'ordre du conseil exécutif (ministère), il investit Maëstricht, dont il fut obligé de lever le siège après vingt jours de bombardement, par suite de l'échec de son lieutenant, le général Lanoue, à Aldenhoven, échec dû à une grande partie à l'insubordination de Miranda, qui fut ainsi cause de l'évacuation de la Hollande. A Nerwinde, où il commandait l'aile gauche, il fit preuve de la même incapacité, battit hâtivement en retraite dès le commencement de l'action, abandonnant toute son artillerie, découvrit ainsi l'aile droite et le centre et contribua à la perte de cette bataille, qui rendit la Belgique à l'ennemi. Soutenu par les girondins, il parvint à échapper pour le moment à la punition que méritait sa pusillanimité. Dans sa correspondance avec Pétion, l'habile intrigant insinua que le désastre pouvait être attribué à la trahison de Dumouriez, ce qui ne l'empêchait pas de correspondre avec lui. Cette fourberie faillit le perdre, car, ses lettres ayant été saisies après la trahison réelle de Dumouriez, il fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire comme complice de son général. Défendu par Tronson-Ducoudray, il plaida lui-même sa cause avec une telle habileté, qu'il fut acquitté et même reconduit chez lui comme en triomphe (mai 1793). Mais après la chute des girondins il fut arrêté de nouveau et resta plus d'une année en prison. Le 9 thermidor le rendit à la liberté, mais il cessa d'être employé. Mêlé à d'obscures intrigues, il fut encore une fois emprisonné le 22 octobre 1795, sous la prévention d'avoir favorisé l'insurrection royaliste du 5 (13 vendémiaire an IV). Condamné à la déportation, il échappa aux gendarmes qui le conduisaient à la frontière, revint à Paris et écrivit au Directoire pour demander la révision de son procès. Il gagna ainsi du temps; mais de nou-

velles imprudences le firent comprendre parmi les royalistes condamnés à la déportation après le coup d'État du 18 fructidor. Il trouva encore le moyen de s'échapper, se réfugia en Angleterre, revint à Paris, mais fut définitivement expulsé par le premier consul.

Fatigué d'intrigues, il reprit ses plans d'insurrection de l'Amérique méridionale, négocia quelque temps avec les Anglais, mais, n'obtenant que des promesses sans cesse ajournées, résolut de mettre seul ses projets à exécution. Il partit pour les États-Unis, prépara une petite expédition à New-York, officieusement aidé par l'amiral anglais Cochrane, débarqua en août 1806 sur la côte de Caracas et commença en partisan cette guerre de l'indépendance qui, abandonnée, reprise, devait enfin amener l'affranchissement de l'Amérique espagnole.

Miranda, s'il n'eut pas la consolation de voir ce résultat, conserva du moins la gloire d'avoir été l'un des plus actifs promoteurs du mouvement. Dans cette dernière partie de sa carrière, il joua un rôle plus digne de lui. Comme il arrive dans toutes les grandes entreprises tentées avec de faibles ressources, les commencements ne furent pas heureux. Après avoir remporté quelques succès partiels, l'audace aventureuse fut obligée de se retirer à la Trinidad. Mais il revint en 1811 dans le Venezuela et parvint rapidement à conquérir l'indépendance de toute la Nouvelle-Grenade. Il fut nommé député au congrès de la jeune république, qui adopta une constitution en décembre 1811. Mais en mars de l'année suivante, à la suite d'un tremblement de terre qui détruisit les villes principales, les Espagnols reprirent possession du pays, malgré la vaillante résistance de Bolívar et de Miranda. Ce dernier, au mépris d'une capitulation formelle, fut arrêté, transporté à Cadix et plongé dans un de ces effroyables cachots dont l'inquisition avait doté l'Espagne. Il y mourut après plusieurs années de souffrances.

On a imprimé sa correspondance avec Dumouriez et un mémoire intitulé : *Ordre de Dumouriez pour la bataille de Nerwinde, et la retraite qui en a été la suite* (1793, in-8); *Opinion sur la situation de la France* (1793, in-8).

MIRANDE, ville de France (Gers), chef-lieu d'arrondissement, sur la rive gauche de la Baise, à 22 kilom. S.-O. d'Auch; pop. aggl., 2,817 hab. — pop. tot., 3,439 hab. L'arrondissement comprend 8 cantons, 150 communes et 75,307 hab. Tribunal de 1^{re} instance, justice de paix. Tanneries, pâtisseries renommées; fabrication de mesures en bois. Commerce de grains, vins, eaux-de-vie, laines, plumes d'oie; pâtés de canards truffés; coutellerie, cuirs. Cette petite ville est bâtie dans une charmante situation; ses rues sont propres, bien pavées et bordées de jolies maisons. Les quatre principales rues aboutissent à une place au centre de laquelle se trouvent les quatre portes de la ville percées dans les murailles d'enceinte, assez bien conservées. Parmi ses édifices, nous citerons l'église Notre-Dame (xv^e siècle), devenue église paroissiale après la ruine de l'église Saint-Jean. La nef, large de 16m,71, a été récemment l'objet d'une restauration, en même temps que les chapelles latérales. Une de ces chapelles possède de beaux vitraux représentant saint Michel et la Vierge. Au-dessus de l'entrée de l'édifice se dresse un lourd clocher carré, dont la base forme un double porche, qui servait jadis de porte de défense. Quatre clochetons ornent les angles du sommet : l'un d'eux, plus élevé que les trois autres, était probablement un point d'observation. Ce clocher est un des plus curieux spécimens de l'architecture semi-religieuse, semi-militaire.

Après l'église, il faut encore mentionner l'ancienne enceinte de la ville, presque intacte, et offrant au nord-est une tour ronde bien conservée; le collège, qui occupe les vastes bâtiments d'un couvent de clarisses fondé en 1630 et rebâti au xviii^e siècle; le nouveau palais de justice, construit en dehors de l'ancienne enceinte; la sous-préfecture, la caserne et la bibliothèque, riche de 2,000 volumes environ. De beaux boulevards plantés d'arbres font le tour de la ville, dont ils constituent la promenade principale. Miranda n'a malheureusement qu'une fontaine. Aux environs, on voit les ruines d'un château qui défendait autrefois Saint-Jean-de-Lézien, petite ville détruite près de Miranda.

Suivant la tradition, Miranda fut fondée, vers 1289, par trois puissants seigneurs : Eustache de Beaumarchais, sénéchal du Languedoc, Centullo, comte d'Astarac, et l'abbé de Berdouin. En raison du site de la nouvelle ville, les fondateurs lui donnèrent le nom d'*admirable* ou de *merveilleuse* (*miranda*). D'après quelques historiens, les fondateurs voulaient simplement, en baptisant leur ville, rappeler la conquête de la Miranda d'Espagne par Guilhem VII. Dix-sept ans environ après sa fondation, Miranda devenait la capitale du comté d'Astarac. Lors des guerres anglaises, le comte de Miranda fut un des premiers seigneurs qui embrassèrent la cause de Philippe de Valois contre Edouard (1345). Le prince Noir s'en vengea dix ans plus tard en ravageant l'Astarac, et en livrant aux flammes cinq cents métairies. Malgré ces désastres, les habitants de Miranda soutinrent héroïquement, en 1422, la cause déses-

pérée de Charles VII. En 1435, malgré l'invasion de la corré par les grandes compagnies, Miranda formait une barrière contre les Anglais. Au XVI^e siècle, Miranda, incorporée au royaume de Navarre, vit ses environs ravagés pendant les guerres religieuses, et le protestantisme ne put jamais s'y introduire d'une manière sérieuse. Au moment où éclata la Révolution, cette ville était le chef-lieu de l'élection d'Ascarac et le siège d'une justice royale. Peu après, elle fut érigée en chef-lieu de district, puis en sous-préfecture.

MIRANDOLA, en latin *Caladunum*, ville de Portugal, province de Tras-os-Montes, comarca et à 51 kilom. N.-O. de Torre-de-Moncorvo, sur la Tua, vis-à-vis du bourg de Golfeira, avec lequel elle communique par un pont; 6,000 hab.

MIRANDOL, bourg et commune de France (Tarn), canton de Pampelemon, arrond. et à 34 kilom. N. d'Albi, près du Viar; pop. aggl., 362 hab. — pop. tot., 2,440 hab. Minoterie; commerce de grains et de fourrages; vestiges d'un château fort.

MIRANDOLE (La), en italien *Mirandola*, ville du royaume d'Italie, province et à 28 kilom. N.-E. de Modène; chef-lieu de district, de mandement et de circonscription électorale, sur la Burana; 12,923 hab. Fabrication de tissus de soie, lainages et cotons. Cette ville, autrefois capitale d'un duché qui appartenait pendant fort longtemps à la famille Pica, est remarquable par la belle disposition de ses larges rues, par les riches habitations qu'elle renferme, par les restes majestueux du vieux palais et du château des anciens ducs, et surtout par la régularité de ses fortifications et de ses murailles. Les premiers maîtres de Mirandola furent les abbés de *Nonantola* et l'illustre comte Mathilde. Elle fut prise par Jules II en 1511, et démantelée en 1746. Parmi ses anciens ducs, on cite Pic de la Mirandole, qui renoua au pouvoir pour se livrer à l'étude des sciences et des belles-lettres.

Le siège de La Mirandole par Jules II, sans offrir des péripéties bien dramatiques, présente cependant plusieurs particularités intéressantes. Cet infatigable guerroyeur, égaré sur la chaire de saint Pierre et qui voulait que Michel-Ange sculptât sa statue avec une épée à la main en guise de bréviaire, Jules II, disons-nous, ayant déclaré la guerre au duc de Ferrare en 1510, ordonna à ses capitaines d'aller mettre le siège devant La Mirandole. C'était alors une petite place bien fortifiée, défendue par une garnison de 500 fantassins français et de 70 cavaliers, que commandait le comte de Trivulce. La princesse de La Mirandole s'était enfermée elle-même dans la ville avec les assiégés, afin d'animer leur courage par sa présence et sa fermeté. Aussi les habitants se signalèrent-ils par leur intrépidité. Rivalisant avec les soldats français, ils opposèrent une résistance si énergique que les assiégés désespérèrent d'emporter la place. Jules II, se ressouvenant de temps à autre de son métier de pape, fulminait anathème sur anathème contre les assiégés; mais Trivulce se moquait de ses bulles comme de ses boulets. Ne pouvant plus enfin résister à sa fougue impatiente, le belliqueux pontife résolut de se rendre lui-même au camp et d'y prendre la direction des travaux. Bayard, qui tenait la campagne avec un corps de l'armée française, apprit cette détermination du pape et forma le projet d'enlever le saint-père, ce qui eût terminé la guerre d'un seul coup. Malheureusement, une méprise fit avorter cet espoir : Bayard, voyant apparaître une partie des gens du pape, qui marchaient en avant, foudra dessus l'épée à la main et les fit prisonniers. Mais Jules II se trouvait encore assez éloigné. Prévenu à temps du danger qu'il courait, il changea de route au plus vite et gagna heureusement son camp. A peine y fut-il arrivé qu'il imprima un nouvel élan aux opérations du siège. Sous ses yeux, l'armée pontificale sentit renaitre son ardeur et recommença ses attaques avec plus d'impétuosité. Lui-même, armé de toutes pièces, parcourait les rangs à cheval; jour et nuit, il se tenait aux batteries et visitait la tranchée. Pour animer ses troupes encore davantage, il logea au milieu d'elles, à la portée du canon, et plus d'une fois sa tente fut déchirée par les boulets de Trivulce, qui l'avait reconnue. Enfin, grâce à l'écrasante supériorité numérique de son artillerie, il parvint à ouvrir une brèche praticable à l'assaut et le résultat de le donner sur-le-champ, de lancer la masse de ses soldats à travers cette ouverture. Trivulce, qui avait fait des prodiges de valeur, d'activité et de dévouement, voyant l'orage s'appêtrer et ne pouvant plus compter sur un puissant secours qu'on lui avait promis, arborant sur ses murailles croulantes le pavillon blanc pour demander à capituler. Jules II, impatient de jouir de son triomphe, accorda des conditions honorables, et la garnison française sortit le 20 juin 1511. L'orgueilleux pontife entra à cheval par la brèche, au milieu des fanfares et avec le pompeux appareil que déployaient les triomphateurs de l'ancienne Rome.

La Mirandole eut à soutenir plusieurs autres sièges qui n'offrirent rien de remarquable.

MIRANDOLE (Jean-Pic de La), célèbre sa-

vant et littérateur italien. V. Pic de La Mirandole.

MIRAPICUM, nom latin de MIREPOIX.

MIRASSON (Isidore), littérateur français, né à Oloron (Béarn) vers 1730, mort en 1787. Il entra dans la congrégation des Barnabites, s'adonna à l'enseignement et fut emprisonné quelque temps à cause de l'attachement qu'il montrait au parti janséniste (1772). Ses principaux écrits sont : *Toinette Le Vasseur, chambrière de Jean-Jacques, à la femme philosophe* (1762); le *Philosophe redressé ou Critique impartiale du livre intitulé : Sur la destruction des jésuites en France* (1765); *Histoire des troubles de Béarn au sujet de la religion dans le XVI^e siècle* (1768), ouvrage bien écrit et très-intéressant.

MIRAUDÉ, ÉE (mi-râ-dé), part. passé du v. Mirauder : *La Brivilliers monta seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud, et fut un quart d'heure MIRAUDÉ, rasée, dressée et redressée par le bourreau*. (Mme de Sév.)

MIRAUDER v. a. ou tr. (mi-râ-dé) — du lat. *mirari*, même sens. Admirer. I. Contempler, regarder avec admiration. II. Vieux mot. — Ajuster, faire la toilette de : *MIRAUDER une petite fille*.

— Pop. *Mirauder un euf*, Regarder la lumière à travers, pour juger s'il est frais. On dit plutôt *MIRER*.

MIRAILMONT (Pierre Du), sieur de LA MAIRIE, historien français, né à Amiens en 1550, mort à Paris en 1611. Il fut conseiller du roi en la chambre du trésor de Paris, puis lieutenant de la prévôté de l'hôtel. C'était un laborieux érudit, et il s'est livré à des recherches curieuses. On lui doit : *Mémoires sur l'origine et l'institution des cours souverains et autres juridictions subalternes encloses dans l'ancien palais royal de Paris* (Paris, 1584, in-80); *Traité des chancelleries, avec un recueil des chancelliers et gardes des sceaux de France* (Paris, 1610, in-80); le *Prédict de l'hôtel et grand prévôt de Paris* (Paris, 1610, in-80).

MIRAUT s. m. (mi-râ). Vénér. Nom propre que l'on donne à des chiens de chasse :

..... Fût-il diable, *Miraüt*,

En dépit de ses tours, l'attrapera bientôt.

LA FONTAINE.

MIRBANE s. f. (mir-ba-ne). Chim. Essence que l'on produit en faisant agir l'acide azotique sur la benzine, et qui a une odeur d'amande amère qui la fait utiliser dans la parfumerie.

MIRBECK (Frédéric-Ignace de), juriste français, né à Neuville (Lorraine) en 1732, mort en 1818. Après avoir été avocat à Nancy et conseiller particulier du roi Stanislas, il alla se fixer à Paris (1774), y devint avocat aux conseils et secrétaire du roi, se signala par son éloquence et ses talents, et reçut les éloges de Voltaire au sujet de deux mémoires demandant, l'un l'affranchissement de 12,000 familles agricoles du Jura, l'autre l'abolition de vexations fiscales qui entraient la liberté du commerce. Au début de la Révolution, dont il était chaud partisan, il fut envoyé comme commissaire du roi à Saint-Domingue, où il parvint, du moins momentanément, à rétablir le calme (1792), et s'y lia avec François de Neufchâteau, alors procureur général au conseil général de la colonie. L'année suivante, il parvint à arracher ce dernier à la mort. Devenu ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau se souvint du service rendu et chargea Mirbeck de la direction de l'Opéra (1797-1799). Mirbeck prit part à la fondation du *Lycée de jurisprudence*. Il a laissé un assez grand nombre de *Mémoires*, de *Requêtes*, et des articles qui ont été insérés dans le *Répertoire de jurisprudence*.

MIRBEL (Charles-François BRISSEAU de), botaniste français, né à Paris en 1773, mort en 1854. Il se livra d'abord à l'étude du dessin et de la peinture, puis fut nommé directeur des jardins et des serres sous l'Empire. Le roi Louis-Bonaparte, qu'il avait accompagné en Hollande, le nomma directeur de l'école hollandaise de peinture à Rome. Membre de l'Institut en 1808, il devint, bientôt après, professeur adjoint de botanique et de physiologie végétale à la Faculté des sciences. En 1817, il abandonna provisoirement ses travaux scientifiques et accepta les fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat, et celles de secrétaire général du ministère de la police, puis du ministère de l'intérieur. En 1827, il revint à la science, à laquelle il avait fait une infidélité de dix années, et fut nommé professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle (1829). Mirbel se tourna surtout vers l'anatomie et la physiologie végétale; un des premiers, il appliqua le microscope à l'étude des tissus végétaux. Parmi ses travaux, nous rappellerons ceux qui nous ont fait connaître la structure de l'ovule, le développement de ses diverses parties, nucelle, primine, seconde, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Traité d'anatomie et de physiologie végétale* (1802, 2 vol.); *Histoire naturelle des végétaux classés par famille* (1802-1826, 15 vol. in-18, avec fig.); *Exposition de la théorie de l'organisme végétal* (1808); *Éléments de physiologie végétale et de botanique* (1815, 2 vol. in-80, avec pl.); Il a laissé, en outre, un grand nombre de mémoires, de

dissertations, de rapports insérés dans divers recueils scientifiques.

MIRBEL (Lizinka-Aimée-Zoé RUE, dame de), portraitiste française, femme du précédent, née à Cherbourg en 1796, morte à Paris en 1849. Elle était fille d'un contrôleur de l'administration de la marine et nièce du général de Montigny, qui lui fit venir à Paris, où elle reçut une excellente éducation. Douée de remarquables dispositions pour la peinture, elle prit des leçons d'Augustin et devint, sous sa direction, un des plus remarquables peintres en miniature de ce temps. En 1819, elle débuta en exposant au Salon du Louvre un portrait de Louis XVIII, qui fut très-remarqué, épousa en 1823 M. Brisseau de Mirbel et devint successivement peintre en titre de Louis XVIII et de Charles X. On doit à cette femme distinguée un grand nombre de portraits remarquables par la correction et la finesse du dessin, par la vigueur et la facilité de l'exécution, par la fraîcheur et l'harmonie du coloris et par l'intelligence avec laquelle se trouve rendue la physionomie du modèle. On lui trouve, toutefois, un abus des teintes violacées. Parmi ses portraits qui ont eu le plus de succès et qui lui ont valu plusieurs médailles aux Expositions, nous citerons : *Charles X, le Duc de Fitz-James, son chef-d'œuvre* (1827); le *Duc Decazes, le comte Demidoff* (1834); la *Reine des Belges, Louis-Philippe* (1835); le *Duc d'Orléans, le Comte de Paris, Fanny Elssler* (1839); le *Général Gourgaud* (1841); *Martin du Nord* (1844); la *Duchesse de Trévise* (1845); *Emile de Girardin* (1848), etc.

MIRBÉLIE s. f. (mir-bé-lie). Bot. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande. Il en dit aussi **MIRBÉE**.

MIR-CHEKAR-BACHI s. m. (mir-ché-kar-ba-chi). Grand veneur de la cour du roi de Perse.

MIRDANG s. m. (mir-dangh). Tambour de forme oblongue, rendé vers le milieu, qui est en usage dans l'Inde.

MIRE s. f. (mi-re — rad, *mire*). Bouton placé à l'extrémité d'une arme à feu, et dont on se sert pour viser : *La MIRE d'un fusil, d'un pistolet, d'un canon*.

— Fig. Moyen d'examiner, de juger, d'apprécier : *Nous n'avons d'autre MIRE de la vérité et de la raison que l'exemple des opinions et usances du pays où nous sommes*. (Montaigne.) Il Vieux en ce sens.

— *Point de mire*, Point sur lequel on veut diriger le coup d'une arme à feu. Il Point sur lequel se dirigent les regards : *Devenir le POINT de MIRE de toute la société*. Quand Etienne se trouva là, près de son vieux père, il frissonna de se voir le POINT de MIRE de tous les yeux. (Balz.) Il Objet unique ou principal : *Etre le POINT de MIRE de toutes les ratières. Servir de POINT de MIRE à tous les brocards*. Il But, objet de convoitise : *Le paysan n'a d'autre passion, d'autre désir, d'autre POINT de MIRE que de mourir propriétaire*. (Balz.) *L'Italie a été le POINT de MIRE d'une foule d'aventuriers qui y ont laissé une forte trace*. (Proudh.)

— Artillerie. *Coins de mire*, Coins de bois que l'on place sous une pièce d'artillerie, pour déterminer la direction du tir. Il *Prendre sa mire*, Pointer sa pièce, déterminer la direction de son tir : *Le canonier fut tel tandis qu'il examinait sa MIRE*. Il *Ligne de mire*, Rayon visuel suivant lequel on pointe une pièce.

— Géod. Signal fixe, comme jalon, disque de tôle, perche pointée de clocher, etc., vers lequel on dirige un instrument pour prendre une direction. Il *Édifice en charpente*, construit exprès pour porter une perche qui sert de mire : *Construire des MIRES pour lever le plan d'un pays*. Il Tige graduée sur laquelle on dirige un niveau pour prendre des hauteurs.

— Encycl. V. NIVELLEMENT.

MIRE ou **MIRRE** s. m. (mi-re. — On a tiré ce mot du grec *myron*, onguent; mais Huet le rattache avec plus de vraisemblance à une forme active de la basse latinité *medicarius*, de *medicus*, médecin. Médecin; apothicaire : *Ils firent leur conseiller un MIRE nommé maître Jean de Troyes*. (Al. Chartier.) Il Vieux mot.

MIRE s. f. (mi-re). Fée des Grecs modernes.

— Encycl. Les jeunes Grecques demandent aux *mires* des époux, les nouvelles mariées des enfants. Cinq jours après un accouchement, on célèbre la visite des *mires*, qui emportent la fièvre de lait de l'accouchée. On offre des gâteaux et du miel à ces divinités invisibles, qui paraissent être les *moirai* (parques) des anciens.

MIRÉ, ÉE (mi-ré) part. passé du v. Mirer. Visé : *Point MIRÉ*. But *MIRÉ*. Gibier *MIRÉ*.

— Fam. Regardé attentivement : *Femme MIRÉE*.

— Vénér. *Sangler miré*, Sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIREBALAIS, AISE s. et adj. (mi-re-ba-lé, à-le). Géogr. Habitants de Mirbalais; qui appartient à Mirbalais ou à ses habitants : *Les MIREBALAIS. Une MIREBALAISE. La population MIREBALAISE*.

MIREBALAIS (le), petit pays de l'ancienne France, dans le ci-devant Poitou, où étaient les éties villes de Mirbeau et de Moncon-

tour. Il donne aussi ce nom à un quartier fertile et sain de l'île d'Haiti, sur les bords de l'Artibonite.

MIREBEAU, en latin *Mirabellum*, bourg de France (Vienne), ch.-l. de canton, arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Poitiers, sur une colline; pop. aggl., 2,412 hab. — pop. tot., 2,646 hab. Commerce de mulets, ânes, moutons. Ce bourg est l'ancienne capitale du pays de Mirebalais; il fut bâti en 1080 par Fouques Nerra, comte d'Anjou. Jean sans Terre y vainquit Arthur de Bretagne, qu'il fit prisonnier.

MIREBEAU-SUR-BÈZE, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Dijon, sur la Bèze; pop. aggl., 1,207 hab. — pop. tot., 1,230 hab. Mines de fer, forges; fabrication de poterie, serges, droguets, chapeaux; moulins à blé. Restes d'un ancien château, à côté d'un château moderne construit sous François I^{er}, avec mausolée érigé à la mémoire de Catherine de Beaumont. Ce bourg a donné son nom à un rameau de la maison des Chabot. Ce rameau a pour auteur François Chabot, fils puîné de Philippe Chabot, comte de Charny, et de François de Longwy, laquelle avait porté la seigneurie de Mirebeau dans la maison Chabot. Ce François Chabot, qualifié marquis de Mirebeau, gentilhomme ordinaire du roi Charles IX, épousa en premières noces Françoise, dame de Lugny, dont il n'eut qu'une fille, et, en secondes noces, Catherine de Silly, fille de Louis de Silly, seigneur de La Roche-Guyon, et d'Anne de Laval. De cette dernière union sortit, entre autres enfants, Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, mestre de camp du régiment de Champagne, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. Celui-ci épousa en premières noces, en 1574, Anne de Coligny, et en secondes noces, en 1622, Antoinette de Loménie, dont il n'eut pas d'enfants. Du premier lit est issu Charles Chabot, comte de Charny, mort au service avant son père, en 1621, sans laisser postérité de Charlotte de Castille, sa femme, fille d'un contrôleur général des finances.

MIRECKI (François), compositeur polonais, né à Varsovie vers 1792. Il fit ses études musicales au conservatoire de cette ville et vint, en 1816, à Paris, où il se fit connaître en éditant les œuvres de Clari et les célèbres psaumes de Marcello. Après avoir donné pendant plusieurs années des leçons de piano, il fit un voyage en Italie (1822) et s'établit comme professeur à Gènes. Cinq ans plus tard, Mirecki partait pour le Portugal, où il composa et fit exécuter plusieurs opéras qui furent favorablement accueillis, ce qui le décida à se fixer définitivement à Lisbonne. On a de ce compositeur des trios, des sonates, des divertissements, fantaisies et rondos pour le piano, plusieurs suites de variations, des ariettes italiennes, l'opéra des *Bohémiens*, le ballet de *Kentworth*, plusieurs opéras qui n'ont pas été gravés et un ouvrage intitulé : *Trattato intorno agli stromenti, et all' instrumentatione* (Milan, 1825, in-fol.).

MIRECOUR (Adolphe TRANCHANT, dit), comédien français, né en 1800, mort en France en 1869. Après avoir joué en province, il débuta avec succès à la Comédie-Française en septembre 1829, dans le rôle d'Horace de *l'Ecole des femmes*, quitta ce théâtre en 1832 pour aller jouer à Rouen, et revint enfin à la Comédie-Française, qu'il ne devait plus quitter. Mirecour tint pendant quelque temps l'emploi des amoureux et des marquis, puis se fit une spécialité de ce qu'on appelle les rôles de ténor. C'était un acteur agile, intelligent, instruit et modeste. Parmi les rôles qu'il a créés, nous citerons : Alain, dans la *Famille de Luigney*, de Frédéric Soulié; le duc de Ckoon, dans *Louis XI*, de Casimir Delavigne; frère Timothée, dans *Don Juan d'Autriche*, de Casimir Delavigne; le chevalier d'Alby, du *Château de ma nièce*, comédie de Mme Ancelet; le duc d'Aumont, dans *Mademoiselle de Belle-Isle*, d'Alexandre Dumas; le comte de Tercy, dans les *Aristocrates*, d'Etienne Arago, etc. Mirecour avait épousé une actrice, Mlle Fresson, douée d'assez grands avantages extérieurs, mais d'un médiocre talent.

MIRECOURT, en latin *Mercurii Curtis*, ville de France (Vosges), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 29 kilom. N.-O. d'Épinal, sur le Madon; pop. aggl., 5,089 hab. — pop. tot., 5,480 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 142 communes et 66,120 hab. Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, justice de paix; collège communal; école normale d'instituteurs primaires, bibliothèque publique. Importante fabrication de dentelles, instruments de musique, passementerie, bonnetterie, tanneries, brasseries, moulins, fours à chaux, tuileries. Commerce de vins, eaux-de-vie, grains, moutons. Mirecourt est agréablement situé sur la rive gauche du Madon, au pied de collines plantées de vignes; mais il est mal bâti et mal percé. On y remarque : l'église paroissiale, construite en grande partie au xiv^e siècle, et surmontée d'une lourde tour carrée; les halles, bel édifice de la fin du xv^e siècle; une bibliothèque de 4,000 volumes; un musée de géologie, de minéralogie et de botanique; hôtel de ville; l'école normale, vaste et beau bâtiment de construc-

tion toute récente; le collège; l'hospice, et la salle de spectacle.

Le nom de Mirecourt est attribué au culte que ses anciens habitants rendaient à Mercure. On a trouvé des autels dédiés à ce dieu sur les collines qui environnent la ville; à l'extrémité d'une vaste muraille dont on voit encore les débris, et qui, à une époque très-écoulée, défendait ce côté des Vosges. Au xve siècle, Mirecourt appartenait aux comtes de Vaudemont; elle était fortifiée et protégée par un bon château. La Hire s'en empara sous Charles VII. En 1670, le maréchal de Créquy la prit aussi, en détruisit les fortifications et en abattit le château. Patrie du graveur Dominique Collin, de François Lallemant, orfèvre de Louis XV, et de Florentin Le Thierant, savant juriconsulte et poète.

La ville de Mirecourt, occupée par les Prussiens lors de la guerre de 1870-1871, n'a été évacuée que le 25 juillet 1873.

MIRECOURT (Charles-Jean-Baptiste Jacquot, dit Eugène de), littérateur français, né à Mirecourt (Vosges) en 1812. Elevé au séminaire, il se destina d'abord à l'état ecclésiastique; puis, comprenant combien son caractère et son tempérament étaient opposés à cette profession, il vint à Paris en 1833 et essaya d'y trouver des moyens d'existence en s'occupant de travaux littéraires. Ses tentatives étant restées sans succès, le jeune Jacquot, découragé, accepta une place de précepteur à Cherbourg. Peu après, il revint à Paris, puis, en 1838, il acheta à Chartres un pensionnat, qui ne réussit pas et qu'il fut bientôt obligé de vendre. Il résolut de tenter de nouveau la fortune en faisant de la littérature; mais, cette fois, il quitta son nom de Jacquot pour prendre celui de sa ville natale. Sous le pseudonyme d'**Eugène de Mirecourt**, il fit paraître un roman sans valeur, *Sortie d'un rêve* (1838, 2 vol. in-8°), et entreprit, en collaboration avec M. Leupol (Léopold Charroy), la publication d'une sorte de journal, la *Lorraine historique et pittoresque* (Nancy, 1839-1840, 3 vol.), qui commença à le faire connaître. Il publia alors diverses nouvelles: *André le montagnard*, qui parut dans le *Globe*; *Mon oncle le chavuin*, dans le *Commerce*; le *Sire de Molènes*, dans la *Patrie*; les *Inconvénients d'un vitain* non, dans la *Silhouette*, etc.

M. Eugène de Mirecourt, voulant à tout prix attirer sur lui l'attention publique, eut, en 1845, l'idée de publier contre Alexandre Dumas un factum devenu célèbre, qu'il intitula: *Fabrique de romans; maison Alexandre Dumas et compagnie* (in-8°). Il y révélait les noms des collaborateurs inconnus d'Alexandre Dumas, expliquait comment celui-ci signait de son nom une foule d'ouvrages qui n'étaient pas de lui, et s'attaquait même à sa vie privée. Cette violente diatribe eut un grand retentissement. Poursuivi par Dumas comme diffamateur, il fut condamné à six mois de prison. Pendant sa captivité à Sainte-Pélagie, il fit paraître dans la *Silhouette* des lettres intitulées: *A M. Alexandre Dumas; le Mire Prigioni*, dans lesquelles il reproduisait et soutenait les accusations qu'il avait portées contre l'auteur de *Monte-Cristo*. Quant il fut libre, il publia plusieurs romans et fit, en collaboration avec M. Marc Fournier, un drame joué au Théâtre-Français avec succès et intitulé: *Madame de Mirecourt*.

Les succès pécuniaires obtenus par la brochure contre Alexandre Dumas engagea l'éditeur à demander à M. Eugène de Mirecourt de composer dans le même genre de nouvelles biographies. Ce dernier accepta et fit, de 1854 à 1859, sa *Galerie des contemporains*, œuvre comprenant 100 volumes in-32, qui fit scandale et souleva contre lui toute la presse. Quand elle fut terminée, il fonda un journal hebdomadaire, les *Contemporains*, dont chaque numéro contenait un article biographique écrit avec verve, mais sans aucun souci de la vérité.

La *Galerie des contemporains* comprend la biographie des personnages les plus célèbres de l'époque: Lamennais, George Sand, Emile de Girardin, Vuilliot, Mires, Proudhon, Hugo, Sainte-Beuve, Janin, Blanqui, Antonelli, Cavaignac, Crémieux, Augier, Garnier-Pagès, Emile Olivier, Horace Vernet, Mme de Girardin, Salvandy, Saint-Marcel Girardin, Rochefort, Mélingue, Mermillod, Rose Chéri, Pierre Dupont, Napoléon III, le prince Napoléon, Emile Deschamps, Louis Gosselin, Chénier, Ville, Champfleury, Louis-Vue, Paul de Cassagnac, Frédéric Lemaître, etc. Ecrites en vue d'attirer l'attention publique, ces prétendues biographies fourmillent d'anecdotes apocryphes, de basses calomnies ou d'adulations serviles. Dans un écrit intitulé: *Confession d'un biographe*, *Fabrique de biographies; maison Eugène de Mirecourt et compagnie*, par un ex-associé (1857, in-18), M. Mazzerolle, qui, pendant quinze ans, a été le secrétaire et le collaborateur de M. Jacquot, dit de Mirecourt, a révélé les faits les plus curieux sur la façon dont ce biographe entendait l'exactitude historique. Ajoutons que si M. de Mirecourt espérait gagner beaucoup d'argent avec son œuvre de scandale, son attente fut trompée, car les condamnations et les amendes qu'il eut à subir enlevèrent bientôt le plus clair de ses bénéfices. En 1861, le bruit courut que l'auteur de la *Galerie des contemporains* était mort en Russie, et on publia à ce sujet dans les journaux des

articles nécrologiques qui étaient loin d'être flatteurs; mais bientôt on le vit reparaître et publier quelques ouvrages. Enfin, il y a peu d'années, on a annoncé qu'il s'était retiré dans un couvent. Outre les ouvrages précités, on lui doit: le *Famille d'Arthenay* (1840, 2 vol. in-8°); le *Lieutenant de la Minerve* (1841, in-8°); *Madame de Tencin* (1847), avec Fournier; la *Fille de Cromwell* (1848); les *Confessions de Marion Delorme* (1848, 4 vol.); *Masaniello* (1848); *Hélène, histoire d'un rosier* et d'un oiseau (1849, in-4°); *Echec et mat* (1849); *Deux éléons du Conservatoire*; la *Dernière marquise*, roman (1853, 2 vol. in-32); la *Table tournante* (1854, in-4°); *Un roué du Directoire* (1854, 2 vol. in-8°); le *Mont-de-piété* (1854, in-32); *Mémoires de Ninon de Lenclos* (1854, 4 vol. in-8°); les *Libertins* (1855, 2 vol. in-8°); *Paris la nuit* (1855, in-32); le *Pêcheur de Naples* (1856, 4 vol. in-8°); la *Bourse et ses abus* (1858, in-8°); *Lettres à Proudhon* (1858, in-12); les *Comtes de la famille* (1859, in-8°); *Blanche Rientz* (1859, 3 vol. in-8°); la *Marquise de Courcelle* (1859, 4 vol. in-8°); les *Vrais mémoires* (1863, in-12); *Nos voisins les Anglais* (1863, in-12); le *Petit-fils de Pigault-Lebrun* (1863, in-12); la *Queue de Voltaire* (1864, in-12); *Une histoire sous Robespierre* (1863); la *Bourse et les signes du siècle* (1863, in-12); *Avant, pendant et après la Terreur* (1863, 3 vol. in-8°); *Dictionnaire des sciences catholiques* (1865, 1 vol. in-8°), resté inachevé; *Histoire contemporaine: portraits et silhouettes* (1866-1867, 3 vol. in-8°), contenant la réimpression de la plupart des ses biographies, etc.

Mireille, en provençal *Mirello*, poème provençal de Frédéric Mistral (1859, in-8°). L'auteur l'a publié avec une traduction française en regard. C'est une sorte d'épopée familière, domestique, dans laquelle il a encadré de pittoresques descriptions, des peintures naïves de la vie rustique, de pieuses légendes; elle est divisée en douze chants, dont voici les titres: 1° le *Mas des Micocoules*; 2° la *Cueillette*; 3° le *Depouillement des cocons*; 4° les *Prétendants*; 5° le *Combat*; 6° la *Sorcière*; 7° les *Viellards*; 8° la *Crau*; 9° *L'Assemblée*; 10° la *Camargue*; 11° les *Saints*; 12° la *Mort*. Le sujet du poème est des plus simples. C'est l'éternelle histoire de deux jeunes cœurs s'ouvrant à l'amour, sans songer à la différence de leurs conditions. Mireille est riche, Vincent est pauvre; ils aiment, leurs parents calculent; la voix de l'intérêt sera plus forte que celle de l'amour; les enfants seront sacrifiés à l'égoïsme paternel. Mireille meurt en pardonnant à ses parents, dont le consentement, accordé trop tard, n'a pu rattracher les fils brisés de son existence.

Mireille est une jolie et riche fermière de la vallée de la Crau; Vincent un pauvre vannier ambulant, raccommodeur de paniers troués, mais beau garçon, bien dévoué, dont la jeune fille s'éprend un jour qu'il vient travailler chez son père. La cueillette des feuilles de mûrier les rapproche encore; c'est, dans le poème, un des nombreux tableaux de mœurs provençales très-réussis. La naissance de cet amour, aussi chaste que fort, est racontée avec une sensibilité exquise. Le bonheur du couple amoureux est bientôt mis en danger, d'abord par d'autres prétendants à la main de Mireille, le berger Alari, le magicien Veran, pompeusement appelé, en style homérique, « maître de cent belles cavales blanches, et le toucheur Ourias, aussi sauvage que ses bœufs. Les deux premiers, repoussés par Mireille, se retirent tristement; mais le farouche Ourias provoque Vincent et le blesse en traître. Vincent est transporté mourant au mas des Micocoules, puis, de là, à la grotte des Fées, où Mireille, éperdue de douleur, va demander aux sorcières des remèdes pour guérir son amant. Vincent rétabli, leur amour rencontre un obstacle bien autrement insurmontable dans l'inflexible volonté du père de Mireille. Celle-ci se rappelle, dans sa douleur, que Vincent lui a dit un jour: « Si jamais un chien enragé, un loup ou un serpent énorme, ou toute autre bête errante vous fait sentir sa dent aiguë; si le malheur vous abat, courez, courez aux Saints, vous aurez tôt du soulagement. » Ces saints, c'est l'église des Saintes-Maries, au delà de la Crau. Confiante en la parole de Vincent, elle commence son pèlerinage. La pauvre enfant avait trop présumé de ses forces; les fatigues de la route, le soleil de plomb qui dardait sur sa tête tandis qu'elle traversait la vaste plaine aride et rocailleuse de la Crau lui occasionnent un transport au cerveau. En vain ses parents désolés consentent à lui donner celui qu'elle aime; elle expire entre les bras de son père, de sa mère et de Vincent. Que devient celui-ci? Le poète a eu le tact de n'en pas parler, sentant que, Mireille morte, Vincent n'est plus qu'un corps sans âme, qui se traînera languissant et morne jusqu'au moment où la mort le réunira à celle que le destin lui a ravie.

Comme composition, *Mireille* a de l'originalité et de la grâce; ce n'est pas sans un certain plaisir que l'on voit un poète contemporain recourir dans un idiomé presque perdu les grandes traditions épiques oubliées depuis Homère; il y a dans *Mireille* comme un vague souvenir de l'*Odyssée*. Lamartine, qui a présenté cette épopée rustique au monde lettré dans son *Cours familier de littérature*, l'accueillit avec enthousiasme. La littéra-

ture villageoise est trouvée; grâce et gloire à la Providence! Un grand poète épique est né. La nature occidentale n'en fait plus, mais la nature méridionale en fait toujours; il y a une vertu dans le soleil! Un vrai poète homérique en ce temps-ci; un poète né, comme les hommes de Deucalion, d'un caillou de la Crau; un poète primitif dans notre âge de décadence; un poète grec à Arignon; un poète qui crée une langue d'un idiomé comme l'étranger a créé l'italien; un poète qui d'un patois vulgaire fait un langage classique, plein d'images et d'harmonie, ravissant l'imagination et l'oreille; un poète qui joue sur la guimbarde de son village des symphonies de Mozart et de Beethoven; un poète de vingt-cinq ans qui, du premier jet, laisse couler de sa veine, à flots purs et mélodieux, une épopée agreste, où les scènes descriptives de l'*Odyssée* d'Homère et les scènes innocemment passionnées du *Daphnis* et *Chloé* de Longus, mêlées aux saintetés et aux tristesses du christianisme, sont chantées avec la grâce de Longus et avec la majestueuse simplicité de l'archaïsme de Chio. C'est éloges est juste. Mistral a eu raison d'avancer Lamartine par la dédicace de *Mireille*: « Je te consacre *Mireille*, c'est mon cœur et mon âme. C'est la fleur de mes années. C'est un raisin de Crau qu'avec toutes ses feuilles t'offre un paysan. »

Mireille, opéra en cinq actes, paroles de M. Miché, livret, musique de M. Charles Gounod; Théâtre-Lyrique, 19 mars 1864. Le livret a été tiré du charmant poème de Mistral, approprié à la scène par quelques changements. Nous ne raconterons donc pas le scénario; il diffère trop peu du poème. La partition de *Mireille* nous semble la plus remarquable et la mieux inspirée de celles que M. Gounod a produites au théâtre. La partie descriptive, qui occupe une grande place dans l'ouvrage, est peut-être mieux traitée que l'action dramatique. Le chœur d'ouverture: *Chantes, chantes, magnanailles*, au premier acte, que nous donnons ci-après; le chœur de la farandole, la chanson du magali, la déclamation dogmatique de Ramon, au second acte; le tableau fantastique du Rhône au troisième; le chœur de la moisson, la chanson pastorale du petit Andreloun: *Le jour se lève et fait paître la sombre nuit*, l'air de Mireille: *Heureux petit berger*, au quatrième acte, tels sont les morceaux dans lesquels le compositeur a su le mieux allier à un goût littéraire très-vif une science musicale flexible et expérimentée. Ce sont des tableaux et des études du plus haut intérêt. Quant au côté dramatique de l'œuvre, il offre aussi des beautés incontestables. Dans la scène de l'entrée de Mireille au premier acte, cette phrase: *Ohi c' Vincent, comme il sait gentiment tout dire!* peint la situation avec vérité et délicatesse. Le grand air de Mireille: *Mon cœur ne peut changer, s'ouvriers-tot que je t'aime*, est un des plus beaux airs du répertoire moderne. Nous signalerons encore le finale du second acte, dans lequel se détache cette phrase inspirée: *Ah! c'en est fait, je désespère*. Mme Miolan-Carvalho a interprété avec un grand talent cette remarquable partition. Les autres rôles ont été créés par Ismaël, Petit, Maini, Mme Faure-Lefebvre et Mlle Reboux. Cet ouvrage a été repris en trois actes, le 15 décembre 1864, avec des changements qui avaient pour objet de raccourcir un peu la représentation; l'adoption d'une forme définitive aiderait à maintenir cet opéra au répertoire.

Allegretto.

Chantez, chantez, magna-na-

- rel-les, Car la cueil-let - te ai-

- me les chants! Com-me les ver-tes sau-te-

- rel-les, Au so-leil, dans l'her-be des

champs; Chantez, chan-ter, ma-gna-na-

- rel-les, Car la cueil-let - te ai-me les

chants; Chan-ter, chantez, magna-na-

- rel-les, Car la cueil-let - te ai-me les

chants, Car la cueil-let-te ai-me les

FIN. 3

chants! Fil-

- let-tes ri-eu-ses, Et la-bo-ri-eu-ses, Un

ra-yon d'é-té Nous met en gal-té. Nous

sommes pareilles Aux blondes abeilles, Dont l'es-

- saim lé-ger, Sur les fleurs ver-mell-les,

Al - me a vol-ti - ger. Chan-

MIRELIFICHURES s. f. pl. (mi-re-li-fichu-re). V. MIRELIFICHURES.

MIREMENT s. m. (mi-re-man — rad. mirer). Mirage, dans le langage des marins. Il s'agit en mirement, Paraitre, par l'effet du mirage, dans une situation plus élevée que sa situation réelle: *Ce navire est en mirement*.

MIREMONT-ET-MAUZEUX, village et commune de France (Dordogne), canton du Bugue, arrond. et à 42 kilom. de Sarlat; 1,074 hab. Miremont est célèbre par la grotte qui s'y trouve; cette caverne, appelée aussi le Cluseau ou Trou de Granville, peut être regardée comme une des grottes de France les plus vastes et les plus commodes à visiter. Sa profondeur, depuis l'ouverture jusqu'à l'extrémité de la plus grande branche, est de 1,635 mètres, et la totalité de ses ramifications de 4,340 mètres. Il serait dangereux de s'y engager sans le secours d'un guide. En général, la grotte de Miremont n'est pas riche en belles stalactites. La voûte offre pourtant des pierres brillantes de diverses formes, mais trop élevées pour être examinées en détail. Cette grotte fait un grand nombre de tours et de détours; elle est divisée en chambres, désignées chacune par un nom particulier; on prétend que, pour tout examiner en détail, il faut compter sept heures. A mesure que l'on descend, les sentiers se multiplient et deviennent plus difficiles; les flambeaux ne répandent plus une clarté douteuse. En 1765, une société de curieux faillit périr dans ces souterrains, faute de lumière; on raconte aussi que trois ouvriers qui s'étaient introduits dans cette grotte sans conducteur périrent victimes de leur imprudence; un chien qu'ils avaient avec eux, et qui parvint à retrouver l'issue, révéla ce funeste événement par ses aboiements plaintifs. Sous les galeries basses et étroites, on a trouvé dans l'argile rouge des ossements fossiles, provenant surtout d'ours, de renards et de petits rongeurs, ainsi que des fragments de coquilles. Il n'y a point d'ossements dans le limon blanc qui recouvre le sol en quelques endroits, et qui doit être moins ancien que l'argile rouge. Ailleurs, les stalactites empêchent de reconnaître les débris fossiles qu'elles recouvrent probablement. Cette grotte a été anciennement habitée, ainsi que l'attestent les fragments de poterie gauloise et romaine qu'on y a trouvés. Elle était ensuite tombée dans l'abandon et dans l'oubli. Celui qui, dans les temps modernes, en fit, pour ainsi dire, la découverte, Gontier de Miremont, lui a donné son nom. C'est sans contredit, la plus belle grotte du département de la Dordogne.

MIREPOIX s. m. (mi-re-poi — du nom du duc de Mirepoix). Art culin. Jus fait avec plusieurs sortes de viandes et divers assaisonnements.

MIREPOIX, en latin *Mirapicium*, ville de France (Ariège), chef-lieu de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Pamiers, sur le grand Lhers; pop. aggl., 3,020 hab. — pop. tot., 3,943 hab. Collège communal; mines de fer, de jayet et de houille; élevage de bestiaux; fabrication de toiles communes, couvertures de laine, serges, grosses draperies, peignes, savon; filature hydraulique de laine. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, fut commencée en 1401. Le clocher carré qui la surmonte est flanqué, aux angles, de bulles pyramidales et termine par une élégante flèche octogonale. Les chapelles qui entourent le chœur renferment différentes œuvres d'art. Nous signalerons, en outre: les ruines du château de Terride, dont il reste une tour carrée, les débris d'une chapelle, une enceinte de fossés, deux puits et une place d'armes entourée de murailles.

perchées de meurtrières; un beau pont de sept arches; les ruines d'un couvent de cordeliers; les restes de l'ancien évêché; une place plantée de beaux arbres et ornée de fontaines jaillissantes, et le cimetière, qui renferme le monument funéraire du maréchal Clausel.

Quelques auteurs pensent que Mirepoix était jadis la principale ville des *Tasconi Demitari*, dont parle Plinie. Prise et dévastée d'abord par les Vandales, puis plus tard par les Sarrasins, elle fut reconstruite vers l'an 1000, sur la rive droite du Lhorr, entre la rivière et le coteau, sous la protection d'un château fort, dont on voit encore les ruines. Elle fut prise sur les albigois par les croisés en 1209 et donnée à Gui de Lévis, lieutenant de Simon de Montfort, dans la maison duquel elle resta jusqu'en 1789. Elle fut érigée en évêché en 1318, supprimé en 1801. L'ancien pays de Mirepoix, *Mirapensis pagus*, partie du haut Languedoc, fait aujourd'hui partie du département de l'Aude, au N.-E. de celui de l'Ariège.

MIREPOIX (Gui de Lévis, seigneur de), capitaine du xiii^e siècle, lige commune des différentes branches de la maison de Lévis. Quand Simon de Montfort eut été déclaré chef de la croisade contre les albigois, Gui se rangea sous ses drapeaux et reçut lui-même le titre de *Maréchal des croisés* (1209). Ces guerres odieuses étaient, pour les grands seigneurs féodaux, au moins autant un calcul de cupidité qu'un élan de foi religieuse; tous comptaient bien s'enrichir de la spoliation des vaincus, et c'est en effet ce qui arriva. Lévis reçut la riche terre de Mirepoix et d'autres fiefs dans le Languedoc. On lui donna aussi le titre de *Maréchal de la foi*, qu'il transmit à ses descendants. Il mourut vers 1230. Cette famille de Lévis avait la prétention de faire remonter son origine à la tribu de Lévi.

MIREPOIX (Gui de Lévis III, seigneur de), petit-fils du compagnon de Montfort. Il vivait au xiii^e siècle, seconda Charles d'Anjou dans sa conquête du royaume de Naples et se fit remarquer au combat de Benevento (1266), où périt Manfred. En 1269, il fut maintenu, par arrêt du parlement de Toulouse, dans l'exorbitant privilège de comtal et de juger les délits d'hérésie dans l'étendue de ses fiefs. Il existait encore en 1286.

MIREPOIX (Charles-Pierre-Gaston-François de Lévis, marquis, puis duc de), maréchal de France, né en 1699, mort en 1758. Il devint ambassadeur à Vienne en 1737, lieutenant général en 1744; commanda en Provence, puis à Nice, fut nommé ambassadeur à Londres en 1749, remplaça, en 1756, le maréchal de Richelieu dans le gouvernement du Languedoc et reçut en 1757 le bâton de maréchal. C'était un homme médiocre et incapable, et il dut sa haute fortune à l'affection que Louis XV portait à sa femme.

MIRER v. a. ou tr. (mi-ré — du latin *mirari*, admirer, contempler. Delâtre croit que ce mot est pour *mirari*, par le changement normal de s en r, et il compare le composé sanscrit *umichâmâ*, ouvrir les yeux, qu'il rattache à une racine *mich*, mouvoir. Le latin *mirari* signifierait proprement ouvrir les yeux, être surpris. Eichhoff ramène ce mot latin à la racine sanscrite *mar*, discerner, distinguer, d'où il fait venir aussi le grec inusité *maïrô* et le gothique *markan*). Admirer. R. Regarder avec admiration :

... Je regarde et mire ta personne.

LA FONTAINE.

« Vieux dans ces deux sens.

— Par ext. Regarder avec attention : *Plus je le mire, plus je pense qu'elle ressemble à une fille folle de son corps*. (Bulz.) V. *viser*, regarder attentivement, dans l'intention de frapper avec un projectile : *MIRER la cible*. *MIRER un lapin*. C'est à nous à *MIRER les bêtes féroces*, pendant qu'elles se mordent et que nous pouvons *MIRER à notre aise*. (Volt.)

— Fig. Brigner, convoiter, tâcher d'obtenir : *MIRER une place*. *MIRER la croix*. *MIRER une dot*.

— Absol. Viser son but : *Le chasseur n'a pas toujours la faculté de MIRER à son aise*. Un énorme boulet qu'on lance avec fracas. Doit *mire* un peu haut pour arriver plus bas.

VOLTAIRE.

— *Mirer un œuf*. Le regarder à contre-jour, pour s'assurer s'il est frais. *À MIRER du drap*. Le regarder à contre-jour, pour en découvrir les défauts.

— Techn. Réfléchir l'image des objets, en parlant d'un diamant ou d'une pierre lino que l'on a taillée à larges facettes et angles très-obtus.

Se *mire* v. pr. Se regarder dans un miroir ou dans une surface réfléchissante quelconque : *SE MIRER dans une glace*. *SE MIRER dans l'eau*.

Dans le cristal des eaux souvent Phéas se mire.

LA FONTAINE.

Il faut au moins, pour se *mire* dans l'onde, Laisser calmer la tempête qui gronde.

VOLTAIRE.

Vous pour qui la nature a paru plus cruelle, *Mires-vous*, mais pour voir que vous n'êtes pas belle.

BOURSAULT.

Femme sans se *mire* qui le matin s'éveille Est mourante, ou plutôt est morte de la veille.

AL. DUVAL.

« Être réfléchi : *Un splendide coucher de soleil se mire dans une mer étincelante*. (Th. Gaut.)

— Fig. Se complaire : *On se fait une idole de son esprit, comme une femme qui croit avoir de la beauté s'en fait une de son visage; on se mire dans ses pensées*. (Fén.) *Le vice ne se mire pas dans sa propre laideur, car il se ferait peur à lui-même*. (G. Sand.)

— Loc. fam. *Se mirer dans ses plumes*. Se complaire dans sa figure ou dans sa toilette. Se dit par allusion au paon, qui étale avec orgueil les plumes de sa queue. *Se se mirer dans son ouvrage*. Contempler son ouvrage avec un orgueil satisfait. *Le paon se mire dans sa queue*. Voilà un sot tout fier de sa bonne mine. *On se mire, on se mirerait dans cet objet*, il est très-bien ou très-propre : *ON SE MIRER DANS ce parquet*. *ON SE MIRERAIT DANS votre vaisselle*.

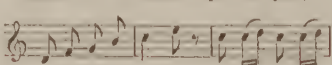
— Mar. Se dit des côtes qui apparaissent au-dessus de vapeurs condensées sur la surface de la mer.

— Syn. *Miser*, *viser*. Le dernier de ces verbes signifie, d'une manière générale, regarder très-attentivement le but afin de faire ce qu'il faut pour l'atteindre; *miser* suppose qu'on dirige un instrument quelconque de manière que la ligne prolongée de sa longueur passe par le but. *On vise et on ne mire pas*, quand on veut lancer une pierre, frapper avec un bâton, etc.; mais on *mire* pour tirer un coup de fusil ou de canon. Au figuré, *viser* est plus noble, *miser* est familier; c'est en riant qu'on dira d'un homme qui *mire* telle ou telle place; mais, dans le langage sérieux, on dira *viser haut* pour signifier tendre à s'élever.

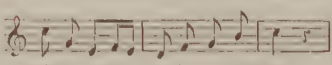
Mire dans mes yeux tes yeux, romance de R. Lemoine, musique de Loisa Puget (1835). Pourquoi la vogue s'est-elle attachée à cette romance de Mlle Puget plutôt qu'à telle autre de ses compositions qui méritait tout autant cet honneur? C'est ce qu'on ne saurait expliquer; la popularité ne raisonne pas et adopte aveuglément, suivant sa fantaisie, au hasard du vent, des productions littéraires ou musicales que l'homme de réflexion voit complètement vides de sens et d'idées.



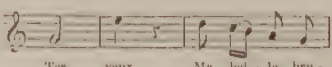
REFRAIN. Mi - re dans le puits tes yeux,



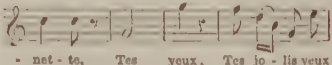
Ma bel-le Jean-net - te, Mi - re dans le



puits tes yeux, Tes jo - lis yeux bleus!



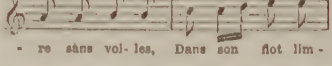
Tes yeux, Ma bel - le bru -



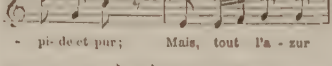
net - te, Tes yeux, Tes jo - lis yeux



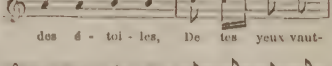
bleus! 1^{er} COUPLET. La nuit se mi -



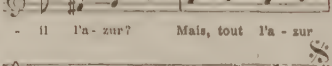
re sans voi - les, Dans son flot lim -



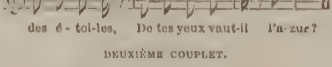
pi - de et pur; Mais, tout l'a - sur



des é - toi - les, De tes yeux vaut -



il l'a - sur? Mais, tout l'a - sur



des é - toi - les, De tes yeux vaut - il l'a - sur?

DEUXIÈME COUPLET.

Elle s'y mire, coquette,
Comme à sa gloire, ma folle
Elle rit, fait sa toilette
Et ne songe plus à moi.
Mire dans mes yeux tes yeux,
Ma belle Jean-nette,
Mire dans mes yeux tes yeux,
Tu les verras mieux!
Tes yeux, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Mais, jaloux qu'elle m'oublie,
De dépit, je laisse choir
La fleur que j'avais cueillie
Pour elle, adieu le miroir!
Pour mirer les jolis yeux,
Ma belle brunette,
Le plus beau miroir des cieux
Ne vaut pas mes yeux:
Mes yeux,
Ma belle Jeannette,
Mes yeux (bis) amoureux!

MIRÈS (Jules-Isaac), banquier français, né à Bordeaux en 1809, mort à Marseille en 1871. Il appartenait à une famille juive qui habitait Bordeaux, où son père exerçait le commerce d'horloger et de changeur. Lorsqu'il eut fait des études très-sommaires dans une pension particulière, il fut placé chez un marchand de verroterie, puis fut successivement employé chez le géomètre du cadastre (1831) et dans les bureaux de l'inspecteur des contributions directes. Se trouvant sans ressources à la mort de son père (1835), Mirès chercha à mettre à profit les connaissances qu'il avait acquises en fondant une agence dont le but était de diriger les réclamations des propriétaires bordelais contre les évaluations cadastrales. Cette spéculation eut tout d'abord un plein succès; mais, en 1838, le conseil de préfecture ayant repoussé par une fin de non-recevoir toutes les réclamations nouvellement présentées, Mirès dut renoncer à son entreprise.

Dès cette époque, il montra une activité fébrile, cette forte volonté de parvenir qui devait le conduire à la fortune et, en même temps, un tempérament ardent jusqu'à la violence; c'est ainsi qu'il fut condamné en police correctionnelle à des amendes et même à trois jours de prison pour injures publiques à des fonctionnaires. Ces mésaventures et le désir de chercher un théâtre plus favorable que Bordeaux à ses projets ambitieux le déterminèrent à se rendre à Paris en 1841. Après avoir essayé sans succès de placer des vins et d'établir une agence pour les réclamations cadastrales, Mirès négocia des promesses d'actions à la Bourse, s'occupa de courtage, de circulation d'effets, et prit ainsi « ses premiers degrés dans la bohème marseillaise de la coulisse et de la banque. » Mais la loi de 1845, qui défendait la négociation des promesses d'actions l'obligea à chercher d'autres moyens de vivre. Il entra comme intermédiaire chez un agent de change, où il resta jusqu'en 1848.

Ce fut à partir de la révolution de 1848 que Mirès commença à entrer en pleine lumière et à montrer à la fois la souplesse de son imagination, la fertilité de ses ressources et une rare audace d'exécution. Le crédit public était amoindri, les affaires difficiles, le capital défilait. Mirès fut un des premiers à comprendre la puissance de la presse en cet universel désarroi, et quels moyens de fortune elle pourrait être pour l'homme habile qui saurait s'en servir. Il avait retrouvé à Paris un compatriote et un coreligionnaire, M. Millaud, comme lui sans fortune et qui cherchait dans des spéculations hasardeuses une situation à la hauteur de son ambition. Tous deux achetèrent en commun le *Journal des chemins de fer* au prix de 1,000 francs, payables en quatre mois. Ils en firent un centre de renseignements en matière de chemins de fer et surent lui faire prendre une telle influence qu'au bout de peu de temps leur petit journal était devenu une autorité en matière de finance spéculative. En même temps, ils se servaient de l'immense popularité de Lamartine pour fonder le *Conseiller du peuple*, journal qui eut un rapide et éclatant succès.

Ce fut en 1850 que Mirès eut l'idée de fonder avec Millaud la Caisse des actions réunies, société au capital de 5 millions. Acheter des actions dans le moment favorable, les revendre avec bénéfice, tel était le but de cette association de capitaux. Favorisée par la grande publicité du *Journal des chemins de fer* et du *Conseiller du peuple*, et dirigée avec la plus grande intelligence, la Caisse des actions réunies obtint bientôt un très-grand succès qui permit à leurs fondateurs de réaliser des bénéfices énormes. Lorsqu'en 1853 les associés se séparèrent, chacun d'eux retira dans la liquidation une part de 4 millions. Ayant appris par l'expérience quel puissant instrument les journaux étaient pour les affaires financières, Mirès acheta, après les événements de 1851, le *Pays* et le *Constitutionnel*, feuilles qu'il voulait employer pour le succès de ses projets financiers et qu'il ne tarda pas à réunir dans une même société au capital de 3 millions. Après avoir quitté la Caisse des actions réunies, achetée par MM. Solar et Blaise, Mirès resta quelque temps simple membre du conseil de surveillance et parut vouloir s'éloigner des affaires. Mais son tempérament se refusait au repos. Au mois de février 1854, il racheta la position de M. Blaise et devint gérant, avec M. Solar, de la Société des actions, qui prit le titre nouveau de Caisse générale des chemins de fer, sous la raison sociale J. Mirès et Cie. Il se mit alors à entreprendre une série d'opérations gigantesques, que lui a tant contribué à développer cette fièvre d'agiotage et de spéculation dont l'Empire nous a donné le démolissant spectacle.

Mais on ne saurait nier qu'au milieu de ces conceptions multipliées, de ces créations au-

dacieuses, Mirès n'ait révélé les fortes qualités d'un véritable financier.

Après avoir soumissionné les emprunts municipaux et essayé de patronner les sociétés de crédit foncier, Mirès acheta en 1854 les houillères de Portes et Sénéchas (Gard) au prix de 2,500,000 francs, et en s'obligeant à fournir 2 millions pour la construction d'un chemin de fer reliant ces mines à Alais. En 1855, il établit des hauts fourneaux et une fonderie à Saint-Louis, dans la banlieue de Marseille, et devint concessionnaire de l'éclairage au gaz dans cette dernière ville, où l'année suivante il acquit 400,000 mètres de terrain pour l'édification d'un quartier nouveau, où il créa un nouveau port. Cette immense opération, parfaitement conduite, eut pour résultat de transformer une partie de la ville de Marseille. En même temps, Mirès porta le capital de la Caisse générale à 50,000,000 et devint concessionnaire des chemins de fer romains. Outre ces graves opérations qui mettaient en mouvement des capitaux si considérables, citons encore le traité conclu par Mirès avec le gouvernement espagnol pour un emprunt de 800 millions de réaux (1856); la création d'une Société anonyme au capital de 40 millions pour l'exploitation d'une concession du chemin de fer de Pamplune à Saragosse (1859); l'établissement de Crédit qui groupa autour de lui, relia et soutint deux sociétés de chemins de fer étrangers, et soumissionna des emprunts à l'étranger (1860); tout cela, actions et obligations, formant une concentration de capital de plus de 350 millions; enfin, le traité conclu avec la Porte pour un emprunt de 400 millions de francs représentés par 800,000 obligations.

Cette année 1860 marque l'époque la plus brillante de l'existence de Mirès. Il était arrivé à l'apogée de la fortune, et voyant toutes ses entreprises réussir, il ne pouvait se douter qu'il allait être emporté par la plus terrible des catastrophes. Possesseur de plusieurs millions, il menait une existence princière et jouissait dans le monde d'une influence considérable, celle que donne l'argent. Il réunissait dans un hôtel splendide une société choisie et brillante, et il maria, cette même année 1860, sa fille au prince Alphonse de Polignac.

Maître de plusieurs grands journaux politiques, le *Constitutionnel*, la *Presse*, etc., Mirès disposait à son gré d'une publicité immense, qu'il savait rétribuer généreusement et qui faisait sa principale force. Il était en même temps un des rois de la finance et une sorte de Mécène pour les journalistes. Voici ce qu'on disait de Mirès, comme homme d'affaires dans une brochure parue en 1860; l'éloge, sans doute, y est exagéré, mais on verra par cette citation quelle était l'importance du rôle joué par ce hardi financier : « D'une conception hardie, pleine d'originalité et de surprises, il pénétra au cœur d'une idée et en élargit l'horizon; son coup d'œil est sûr et se trompe rarement... Il dédaigne de tourner l'obstacle; il le brusque et le rompt. Si pourtant l'obstacle résiste, s'il est soulevé par des mains tellement puissantes qu'elles défont l'assaut, la lutte cesse-t-elle pour cela? non; elle prend seulement un autre caractère et c'est ici surtout que Mirès offre un curieux sujet d'observation. A l'impétuosité il faut succéder la tactique, franc d'allure, néanmoins, et attaquant en face. Mirès n'est point un homme qui veuille se dissimuler à son adversaire; il l'appelle, au contraire, il le provoque; ne pouvant le vaincre par la force, il l'abat par la raison. La richesse des moyens qu'il déploie dans une telle lutte est incalculable. »

Tout semblait donc sourire à Mirès. On répondait avec confiance aux demandes d'argent du gérant principal de la Caisse des chemins de fer. A Paris, d'importantes propriétés immobilières rendaient l'actif de sa grande compagnie visible et palpable. Celle-ci, en effet, possédait dans les rues Richelieu et de la Chaussée-d'Antin des hôtels princiers; à Chaillost, 6,000 mètres de terrains parfaitement situés et, sur le boulevard des Italiens, on pouvait admirer un passage splendide décoré du nom de son créateur (maintenant le passage des Princes).

Cette étonnante fortune que Mirès avait si rapidement acquise allait disparaître en un instant. En ce moment, une réaction commerciale se produisit; le public contemplant la fièvre des opérations de Bourse. Les publicistes stigmatisaient la honteuse manie que les journaux, l'exemple des hommes d'Etat de l'Empire et les complices de bas étage du coup d'Etat du 2 décembre avaient surtout contribué à propager. C'était le temps de la *Question d'argent*, d'Alexandre Dumas fils, de *Monseigneur Millon*, de la *Bourse*, des *Munières d'Argent*, de M. Oscar de Vallée.

Mirès essaya de protester, de conserver la faveur publique en dépit des moralistes, et répondit dans le *Constitutionnel* à Dumas fils et à M. Oscar de Vallée. Cependant le monde de la Bourse pressentait une situation difficile. On savait vaguement que Mirès, après le succès des chemins de fer romains, avait acheté en masse les actions émisses, payant ainsi des prix énormes à ses premiers souscripteurs, dans l'espoir de forcer les cours; il était revenu ainsi à son point de départ avec 2 millions de moins dans sa caisse. On savait qu'il, pendant cette imprudente chasse aux titres, la construction des lignes était

restée en souffrance et qu'il avait fallu demander au gouvernement pontifical des conditions nouvelles, arrachées au prix de grands sacrifices. Voici quelle était la situation de la Caisse et les véritables embarras du directeur. Mirès avait compté sur les prix élevés qu'obtenaient en 1854 et 1855, à Marseille, les charbons et les fontes. Diverses causes, notamment le décret d'octobre 1855, qui autorisait l'introduction des fontes anglaises, en réduisant considérablement le prix de vente, renversèrent toute l'harmonie de ses calculs. En outre, la triple opération des Mines, des Hauts fourneaux et du G. de Pontalba, convertie en Société anonyme, n'avait pas donné de profit à la Caisse; car, si elle avait donné un bénéfice de 2,500,000 francs, cet argent avait été attribué uniquement au gérant. Il n'y avait donc qu'une seule affaire qui eût produit des avantages certains; c'était le chemin de fer de Pampelune à Saragosse.

Pour relever les actions de la Caisse par une opération décisive, Mirès entreprit la négociation de l'emprunt ottoman. La souscription fut annoncée avec fracas par les journaux français et étrangers au mois de décembre 1860. Ce fut au milieu de l'empressement général et du plein succès de cet emprunt que tomba brusquement, comme un coup de foudre, la nouvelle qu'une descente judiciaire venait d'avoir lieu chez Mirès. En effet, sur une plainte de M. de Pontalba, fondée sur des faits d'irrégularité dans la gestion de son établissement financier, la justice venait d'ordonner une enquête. C'était le commencement d'un grand procès qui devait briser la vie de Mirès et attacher sur lui les regards du monde entier. Voici quelles en étaient les causes et quels faits on alléguait contre lui.

Lors de la constitution définitive de la Caisse, le cogérant de Mirès, M. Solar, chercha à former un conseil de surveillance de nature à inspirer confiance au public. Il s'adressa au baron Delfau de Pontalba, qui avait fondé, en 1850, un journal intitulé *le Messager de l'Assemblée*, dont M. Solar avait été rédacteur. M. de Pontalba consentit à en faire partie et décida le comte de Simon, sénateur, le comte de Poret et plusieurs autres personnages de la nouvelle ou de l'ancienne aristocratie à faire comme lui. Des difficultés survinrent entre Mirès et M. de Pontalba, à propos de négociations dont ce dernier avait été chargé à Rome et à Marseille, et pour lesquelles il réclamait une somme de 1,700,000 francs. De là irritation contre le banquier. Lorsqu'au mois de juin 1860, la discorde s'était élevée dans l'administration de la Caisse générale, et M. Solar lui-même en ayant abandonné la gérance, M. de Pontalba s'inquiéta et se décida à revendiquer ses droits devant la justice. Assignment fut donnée à Mirès et à Solar, dans laquelle étaient exposés les faits les plus graves. Une enquête fut ordonnée et le rapport qui en résulta fut accablant contre eux. Mirès, néanmoins, ne perdit pas son assurance, menaçant d'entraîner avec lui, si on osait méditer sa perte, les situations les plus élevées. D'autre part, cependant, la justice hésitait à poursuivre. On se demandait quelle catastrophe allait en résulter et combien de fortunes seraient englouties, combien de familles ruinées! Ces craintes, mal comprises, excitaient les railleries de quelques journaux, surtout des feuilles étrangères. On disait, on écrivait que ce n'était pas le banquier, mais le propriétaire de grands journaux politiques qui causait l'inaction de la justice. Enfin, on se décida : le 17 février 1861, Mirès fut arrêté, enfermé à Mazas et mis au secret le plus absolu.

Vainement le prince de Polignac, gendre de Mirès, fit une démarche auprès du chef de l'Etat; l'instruction suivit son cours. A la suite d'une expertise, faite par MM. Monginot et Van-Berg, fut rendue une ordonnance qui renvoyait Mirès et Solar devant le tribunal correctionnel, sous prévention : 1° de s'être fait remettre, en avril et mai 1859, par des manœuvres frauduleuses, des sommes d'argent par un certain nombre de clients de la Caisse générale; 2° d'avoir détourné et dissipé des deniers qui ne leur avaient été remis qu'à titre de mandat, à la charge d'en faire un usage et emploi déterminés; 3° d'avoir détourné et dissipé des obligations et des titres qui ne leur avaient été remis qu'à titre de dépôt et de mandat, etc.

Quatre des membres du conseil de surveillance furent cités comme civilement responsables; quant au cinquième, M. de Richemont, la nouvelle de sa mort s'était coïncidée avec celle de l'arrestation de Mirès. Mirès ne se laissa pas abattre. Il publia, pour éclairer ses juges et se défendre, une brochure d'un style animé, vif et clair, dans laquelle il faisait l'apologie de sa conduite et demandait une nouvelle expertise.

Après des débats qui ne durèrent pas moins de neuf audiences, Mirès fut condamné, le 11 juillet 1861, à cinq ans d'emprisonnement et 3,000 francs d'amende. Il resta immobile et calme pendant la lecture, mais la pâleur de son visage révélait son émotion. Il interjeta appel devant la cour et publia, en même temps, une seconde brochure *Aux magistrats de la cour impériale*, dans laquelle il protestait, comme dans la première, contre le rapport de M. Monginot et réclamait une nou-

velle expertise. On y trouvait la doctrine des manœuvres des opérations fictives, considérées comme équitables, sinon légales, comme indispensables à la réalisation des valeurs mobilières, comme admises et, pour ainsi dire, naturalisées par le code de la Bourse. La cour réforma le jugement sur quelques points, mais maintint la condamnation à la prison et à l'amende. Mirès aussitôt déféra cet arrêt à la cour de cassation, qui cassa l'arrêt de la cour de Paris et renvoya l'affaire devant la cour de Douai. Le 31 mars 1862, Mirès comparut devant cette cour qui, le 21 avril, l'acquitta sur tous les points et ordonna sa mise en liberté immédiate. L'affaire cependant n'en resta pas là. La cour de cassation en fut saisie de nouveau, mais dans l'intérêt seulement de la loi, et elle cassa l'arrêt de Douai. En outre, Mirès fut condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison pour distribution non autorisée d'un mémoire justificatif.

Durant le cours de ce procès, Mirès avait montré une incroyable énergie et s'était même parfois laissé entraîner jusqu'à la violence. Quand il fut libre, il tâcha de continuer le cours de ses affaires. Mais sa carrière avait été brisée et à chacun de ses pas mille obstacles se dressèrent dorénavant devant lui. Il reprit aussitôt la gestion de sa Caisse et ouvrit une souscription pour la réalisation d'un emprunt de 200 millions applicables à un emprunt d'Etat, mais sans nommer l'Etat emprunteur. Ce mode insolite, les considérants de l'annonce, tous dirigés vers la glorification des entreprises antérieures qu'il avait formées, ne pouvaient laisser de doute sur ses intentions. C'était un nouvel arrêt de Douai qu'il demandait à l'opinion publique. Déjà les souscripteurs affluaient, lorsqu'une note, insérée au *Moniteur universel*, invita les journaux à s'abstenir de publier la réclamation adressée à l'esprit de spéculation, et la Banque refusa de recevoir les souscriptions. C'était une lutte : Mirès l'accepta. L'indomptable financier convoqua de solennelles assemblées d'actionnaires dans lesquelles il fit entendre ses plaintes et ses promesses (1866); il se défendit contre les insinuations de toutes sortes et porta des plaintes en diffamation contre les journaux et contre MM. Pereire (1869). Enfin, en 1870, il prit de nouveau à partie l'expert Monginot et ses juges eux-mêmes. La brochure qu'il publia contre eux, intitulée : *Un crime judiciaire*, lui valut, en février 1870, un nouveau procès et une condamnation à six mois de prison et 3,000 francs d'amende pour offenses envers la magistrature. La fortune, qui l'avait comblé si longtemps de tant de faveurs, l'accablait maintenant. Il ne survécut pas à ses revers et mourut un an après, dans sa soixante-deuxième année.

Outre des articles sur des matières financières, publiés dans divers journaux, on doit à Mirès un grand nombre de brochures et de mémoires : *A mes juges, ma vie et mes affaires* (Paris, 1861, in-18); *A Messieurs les membres composant le comité des actionnaires de la Caisse des chemins de fer* (Paris, P. Dupont, 1861, in-4°); *Aux Magistrats de la cour impériale* (Paris, 1861, in-8°); *A Messieurs les conseillers de la cour de cassation* (Paris, 1861, in-8°); *A Messieurs les actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer* (Paris, impr. de Vallée, sans date, in-4°); *Réponse à une brochure anonyme contre l'arrêt de la cour de Douai dans l'affaire Mirès* (Paris, 1862); *A Monsieur le marquis de Chaumont-Quitry, président du conseil d'administration de la Société anonyme des Ports de Marseille* (Paris, 1862, in-4°); *Lettre de M. Mirès à M. A. Chateaufort Robert Dumollard, dit de Saint-Priest, La Société des journaux réunis, le Constitutionnel et le Pays, contre l'édit de Saint-Priest* (Paris, 1862, in-4°); *Lettre à M. Dupin, procureur général près la cour de cassation* (in-8°); *Deuxième lettre à M. Dupin* (1863, in-8°); *Moniteur le préfet de la Seine sur le droit d'entrée à la Bourse* (1862, in-12); *Lettre de M. Mirès au conseil de l'Ordre des avocats de Paris* (sans date, in-4°); *Lettre à M. Emile Pereire sur la Société des Ports de Marseille* (1862, in-8°); *Mirès à Messieurs les actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer* (sans date, in-4°); *A Messieurs Bordeaux et Richardière, liquidateurs de la Caisse générale des chemins de fer* (in-4°); *A S. M. Napoléon III* (1863, in-fol.); *Lettre au journal français de Francfort l'Europe* (1863, in-8°); *Lettre de M. Jules Mirès à Messieurs les actionnaires de la Société des journaux réunis, le Constitutionnel et le Pays* (1863, in-fol.); *Lettre à M. Denière, président du tribunal de commerce* (1864, in-8°); *Réponse de M. J. Mirès à M. B. Bédou et à Richardière*; *Aux magistrats de la cour impériale* (1864, in-8°); *A Messieurs les actionnaires de la Compagnie générale* (1864, in-4°); *Autre lettre à Messieurs les actionnaires de la Compagnie générale* (sans date, in-4°). Mentionnons à part un autre ouvrage : *Aperçus financiers* (1868, in-8°).

MIRESSÉ ou **MIRRESSE** s. f. (mi-rè-sé — fém. de mire). Femme exerçant la médecine.

MIRETTE s. f. (mi-rè-té). Bot. Nom vulgaire d'une campanule appelée aussi *MIROIR DE VENUS*.

MIREUR s. m. (mi-reur — rad. mirer). Celui qui mire les œufs, qui les regarde à la lumière pour s'assurer s'ils sont frais.

— Artill. Instrument dont se servent les artilleurs des batteries de côte pour apprécier la distance des vaisseaux ennemis.

MIREVELT (Michel-Jaansoon), peintre hollandais, né à Delft en 1588, mort en 1641. Elève de Jérôme Wierix pour la gravure, de A. Montford de Blockland pour la peinture, il fit sous ces deux maîtres des progrès rapides, cultiva la peinture d'histoire, le genre, le portrait, la nature morte, et acquit une grande réputation. Il jouit particulièrement de la faveur de l'archiduc Albert, qui lui fit une pension considérable, et passa la plus grande partie de sa vie à La Haye et dans sa ville natale. Mirevelt se distingua surtout dans le portrait, et la plupart des souverains de son temps voulurent être peints par lui. Ses ouvrages sont remarquables par leur extrême fini et la fraîcheur de la touche. On évalue à 10,000 le nombre des portraits qu'il a peints. Ceux de *Guy de Maureville* 1^{er}, de *Philippe* et de *Frédéric-Henri de Nassau* sont considérés comme ses chefs-d'œuvre. Le musée du Louvre possède plusieurs portraits peints par cet artiste, dont les œuvres sont rares en France.

MIR GHOLAM HOUCEÏN-KHAN, historien persan, né à Delhi en 1723, mort à Azemabad en 1786. On ne sait rien de la vie de ce personnage, à qui l'on doit, sous le titre de *Séatâr Motakerrin* (*Revue des temps modernes*), une histoire générale de l'Indoustan de 1705 à 1783, et l'histoire particulière des dynasties du Bengale, de l'Aoude et des Grands Mongols. Cet ouvrage a été traduit du persan en anglais par Hadji Moustafa (Calcutta, 1789, 3 vol. in-4°) et par J. Briggs (Londres, 1832, 3 vol. in-8°). Mewlewe Abdoul Kerim-Khan en a donné un abrégé intitulé *les Chroniques royales* (Calcutta, 1827, in-4°).

MIRGOROD, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 100 kilom. N.-E. de Pultawa, sur le Khoral; 7,400 hab. Evêché. Fabrication de quincaillerie; commerce de grains et de bestiaux.

MIRI s. m. (mi-ri). Impôt foncier payé par les vaisseaux de l'empire ottoman : *La querelle était survenue au moment de payer le MIRI*. (Gér. de Nerv.)

MIRIAM s. f. (mi-ri-amm). Astron. Planète télescopique, découverte en 1868 par M. Peters.

MIRI-ASKËRI s. m. (mi-ri-a-ské-ri). Art milit. Nom qu'on donne à des soldats formant des corps irréguliers, dans l'armée ottomane, et qui n'y sont engagés que pour une campagne.

MIRIBEL, bourg et commune de France (Ain), canton de Montluel, arrond. et à 24 kilom. S.-E. de Trévoux; pop. aggl., 2,010 hab. — pop. tot., 3,205 hab. Teinturerie, tissage de soie; ateliers de broderies; fabrication de charreuses et instruments aratoires. Des ruines de son vieux château, qui couronnait la colline, on jouit d'une belle vue.

MIRIDE s. m. (mi-ri-dé). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères.

— Encycl. Les mirides ont pour caractères un corps très-allongé; la tête triangulaire; des antennes sétacées; pas d'ocelles; le rostre formé de quatre articles et atteignant les pattes postérieures; le corselet trapézoïdal, beaucoup plus long que large; les élytres dépassant de beaucoup l'abdomen, avec une nervure qui forme une seule cellule sur la partie membraneuse. Les femelles sont pourvues d'une tarière, à l'aide de laquelle elles introduisent leurs œufs sous l'épiderme des plantes. Ces hémiptères vivent sur les végétaux; on n'a pas remarqué jusqu'à présent qu'ils s'attaquaient à d'autres insectes. Le miride docteur est long de 0^m,01, noir, nuancé de jaune en dessous, avec trois bandes roses sur le corselet et les élytres rougeâtres. Le miride errant, de même taille, est vert, avec des lignes noires sur la tête et le corselet; le mâle a la partie supérieure du corps noire. Ces deux insectes sont communs dans presque toute l'Europe.

MIRIEL (Jean-Joseph-Yves-Louis), médecin français, né à Broons (Côtes-du-Nord) en 1780, mort à Brest en 1822. Il servit d'abord dans la marine comme chirurgien, se fit connaître vers 1809 en démontrant la possibilité de lier l'artère iliaque dans le cas d'anévrysme de la fémorale, prit le grade de docteur en médecine en 1810, puis quitta le service de la marine et pratiqua avec un grand succès son art à Brest. Outre de nombreux articles, on a de lui : *Reflexions théoriques et pratiques sur l'anévrysme inguinal* (Brest, 1812, in-4°); *Réponse à M. Delaportie, faussaire, suite aux Reflexions théoriques et pratiques* (Brest, 1812); *Notice nécrologique sur Duret* (Brest, 1825).

MIRIFIQUE adj. (mi-ri-fi-ke — lat. mirifica; de mirum, chose admirable, et de facere, faire). Par plaisant. Merveilleux, merveilleux, très-surprenant : *Depuis saint Denis, on n'avait rien vu de plus MIRIFIQUE*. (Volt.) *Que ce MIRIFIQUE poisson daigne sauter de la friture dans l'assiette!* (Th. Gaut.)

MIRIFIQUEMENT adv. (mi-ri-fi-ke-man — rad. mirifique). Par plaisant. D'une façon merveilleuse, merveilleuse, surprenante : *Être MIRIFIQUEMENT vêtu*.

MIRI-KIATIBI s. m. (mi-ri-ki-a-ti-bi). Ju-

rispr. Juge du tribunal fiscal, à Constantinople.

MIRIOFLE s. f. (mi-ri-o-flé). Bot. Genre de naldées, appelées aussi MYRIOPHYLLÉS.

MIRIS s. m. (mi-riss). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, de la famille des mirides, tribu des lygènes.

— Encycl. Les miris ont le corps très-allongé; la tête avancée en pointe; les antennes très-longues; le corselet rétréci en avant; l'écusson triangulaire; les élytres étroits et assez mous; les pattes grêles. Les femelles ont l'abdomen terminé par une tarière. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent la France et le nord de l'Europe. Ces insectes, tous de petite taille et de couleurs vives et variées, se trouvent dans les lieux humides, au bord des ruisseaux, et se tiennent sur les plantes, dont ils sucent la sève. Les femelles, à l'aide de leur tarière, introduisent leurs œufs sous l'épiderme des végétaux. Les miris sont très-agiles dans leurs mouvements. Le miris vert est une des espèces les plus répandues; sa couleur est suffisamment indiquée par son nom spécifique; il a les antennes et quelques taches rouges. Il est commun aux environs de Paris.

MIRISCHEB s. m. (mi-ri-chébb). Délégué du raïs ou reis, chef de nuit, en Turquie : *Le MIRISCHEB veille, avec des agents sous ses ordres, à ce que la tranquillité publique ne soit pas troublée, et il est également chargé de l'inspection des prisons*.

MIRI-TELLAH-BASCHI s. m. (mi-ri-tél-la-ba-schi). Huissier-prieur des fermes du revenu public en Turquie.

MIRITI s. m. (mi-ri-ti). Bot. Palmier du Brésil, qui porte un fruit comestible de la grosseur d'un œuf et de larges feuilles employées dans le pays pour couvrir les maisons.

MIRKHOND (Mohammed), célèbre historien persan, né en 1433, mort à Hérat en 1498. Il se retira dans un monastère de Hérat pour y écrire son *Rouzat al safa* (*Jardin de la pureté*), vaste compilation, histoire universelle de la Perse, des califes, des rois de l'Indoustan et de la plupart des dynasties qui ont régné dans les différentes parties de l'Asie. Cet immense travail, publié pour la première fois en entier et en persan à Téhéran (1852-1854, 7 vol. in-8°), est, suivant l'opinion des orientalistes, inférieur aux ouvrages des historiens antérieurs. Il manque de critique, les faits n'y sont point liés, la chronologie est défectueuse, le style est pâle et incorrect. Les morceaux qui ont été traduits soit en français, soit en latin, sont les suivants : *Histoire des rois de Perse sassanides*, par Sylvestre de Sacy, dans ses *Mémoires sur l'antiquité de la Perse*; *Historia priorum regum Persarum*, par Jénich; *Histoire des Samanides*, par Vilken; *Histoire des Gaznévides*, par le même, etc.

MIRLICOTON s. m. (mi-ri-lo-ko-ton). Hort. Variété de pêche d'automne, grosse et jaune, qu'on appelle aussi *pavie jaune*.

MIRLIFICHURES ou **MIRELIFICHURES** s. f. pl. (mir-li-fi-chu-re). Ajustements brillants et recherchés, colifichets, petits objets de parure. || Vieux mot.

MIRLIFLORE ou **MIRLIFLOR** s. m. (mir-li-flo-re — de mirer, et de fleur). Jeune élégant, dandy, jeune homme qui se mise recherchée, du temps de Louis XVI : *Et bien! mon neveu, à vous êtes fatigué, Nanon va vous conduire à votre chambre; dam! ce ne sera pas un appartement de MIRLIFLORE*. (Balz.) Ces favoris de la mode, appelés *roués* sous la Régence, merveilleux sous Louis XV, MIRLIFLORES sous Louis XVI, incroyables sous le Directoire, agréables sous l'Empire, étaient inférieurs aux lions de nos jours? (Sophie Gay.)

MIRLIPO s. m. (mir-li-po). Infusion de sauge, qu'on prend en guise de thé.

MIRLIRO s. m. (mir-li-ro — mot espagn.). Jeux. Huard du jeu d'homme, qui consiste dans la réunion dans la même main des deux as noirs sans matadors, ou bien de l'as de trèfle et des deux as rouges.

MIRLIROU s. m. (mir-li-ro). Usité autrefois dans la locution *En dire du mirliro*, Ne pas s'en souvenir, s'en moquer :

Mais tenez, franchement, j'en dis du mirliro.
BOURSAULT.

— Bot. Nom vulgaire du mélilot officinal. || Nom vulgaire de la lupuline.

MIRLITON s. m. (mir-li-ton). Espèce de flûte d'enfant, formée d'un roseau fermé aux deux bouts avec une pelure d'oignon ou un peau de baudruche : *À la foire de Saint-Cloud, il se fait un grand débit de MIRLITONS*. Les MIRLITONS eux-mêmes se guirlandaient de distiques rimes à trois lettres. (Th. Gaut.) — Par ext. Refrain populaire. — Pop. Louis d'or. || Vieux en ce sens. — Fam. Vers de mirilton, Vers détestables, vers comparables en mérite à ceux que l'on imprime sur les bandes de papier dont on entoure les miriltons : *Rien n'est plus mal coupé pour la musique que les vers de MIRLITON* donnés pour canevas aux mélodies de Rossini, de Meyerbeer, etc. (Th. Gaut.)

— Modes. Sorte de coiffure en usage au XVIII^e siècle : *Un curé de village, scandaleux*

de l'assigner; mais on dira, sans être toxé d'exagération, qu'elle se place dans une antiquité assez lointaine pour se perdre dans la nuit des temps. L'Épique (chap. xxxviii, vers. 8) en parle comme d'un dit, en effet, que Moïse fit un bassin d'airain avec les miroirs des femmes qui se tenaient à la porte des tabernacles. Il est vrai que, suivant des commentateurs modernes, ces miroirs n'étaient pas d'airain; quoi qu'il en soit, le texte constate l'antiquité de l'usage des miroirs; d'ailleurs, de l'avis des plus savants rabbins, les femmes chez les Hébreux se servaient à cette époque de miroirs d'airain, afin de guider leurs doigts dans le travail délicat de leurs coiffeurs.

Homère ne parle pas des miroirs, pas même lorsqu'il fait la description de la toilette de Hécube, description si détaillée où il rassemble tout ce qui contribue aux recherches de la parure. Il faudrait en conclure peut-être qu'au temps d'Homère le miroir ne tenait pas en Grèce une place considérable dans la toilette des femmes. Cependant Euripide, dans son *Hécube* (v. 925), n'a pas hésité à mettre les paroles suivantes dans la bouche des Troyennes captives : « Et moi j'arrangeais les tresses de mes cheveux sous des coiffeures se nouant dans le haut, me regardant dans les rayons infinis des miroirs d'or, pour tomber ensuite sur ma couche moelleuse. » Le poète ne semble donc pas douter qu'il n'y eût des miroirs à l'époque de la guerre de Troie. Les Grecs contemporains d'Euripide et ceux des siècles postérieurs parlent fréquemment des miroirs. Sophocle, cité par Athénée (liv. XV, p. 687), représentait Vénus contemplant sa forme dans un miroir, après s'être parfumé le corps. Xénophon, dans le *Cyropédie*, Platon, dans le *Timée*, ont écrit des miroirs. Pausanias (liv. VIII, p. 37) fait mention d'un miroir encastré dans le mur d'un temple. « Ceux qui voulaient s'y mirer, dit-il, n'y voyaient point leur visage ou l'y voyaient fort confusément; mais ils y voyaient clairement et distinctement les statues des dieux et des déesses. » Le même auteur, dans le même livre (chap. xxi), parle d'un miroir merveilleux, que l'on consultait pour pronostiquer l'issue heureuse ou malheureuse d'une maladie. Voici comment s'opérait cette sorte de divination. On faisait descendre le miroir dans une fontaine placée devant le temple de Cérès, de telle façon qu'il ne plongeât pas dans l'eau, mais qu'il en effleurât la surface. Alors on priait la déesse et l'on retirait des parfums en son honneur; puis on bécotait le miroir, et l'on y voyait le malade ou vivant, ou mort, suivant l'issue que devait avoir la maladie. Sans accorder à cette assertion de Pausanias plus de confiance qu'elle n'en mérite, on remarquera combien le miroir divinatoire dont il a exposé l'emploi et les effets avait de rapport avec les miroirs magiques dont il fut tant question au siècle dernier, et dont Cagliostro usait si habilement dans ses merveilleuses supercheries.

Chez les Romains, on trouve le miroir habituellement employé comme meuble de toilette et quelquefois comme ornement. Il en est fait mention dans les livres sérieux, de même que dans les fantaisies des poètes. Le *Digeste* s'en occupe, comme Ovide, Catulle, Propertius et Claudien. « As-tu vu, dit Properc à Lygdamus, esclave de sa chère Cynthia, as-tu vu que son miroir fut jeté sur son lit? »

Nec speculum strato vidisti, Lygdame, lecto?

Et dans une des élégies suivantes, où le poète s'empare contre les infidélités de sa maîtresse, il parle ainsi à cette infidèle : « Et toi, Cynthia, que l'éclat donne à l'âge qui te silencie et courbe tout, puis, l'âge-t-il y graver ces rides ennemies de la beauté? Que ton miroir te les reproche toutes les fois que tu voudras épier tes cheveux blancs. »

*At te celatis mihi gravis urget annis,
Et veniat formae ruga sinistra tua;
Vellere cum cupies alio a stirpe capillos,
Ah! speculo rugas incipientia tibi.*

Sénèque se récrie contre le luxe des femmes de son temps, qui avaient des miroirs aussi grands que le corps humain (*specula totis parva corporibus*). Il ajoute qu'un miroir leur coûtait plus d'argent qu'il n'en fallait jadis pour marier la fille d'un général de l'armée romaine; et il cite la fille de Cn. Scipion à qui le sénat avait assigné en dot, sur les derniers publics, la somme de 11,000 s. « Croyez-vous, dit-il, que la fille de Scipion eût un miroir encastré dans l'or, elle à qui le sénat donna une dot médiocre?... Cette dot ne suffirait pas aujourd'hui pour fournir un miroir à la fille d'un affranchi. » Il y avait effectivement à l'époque où vivait Sénèque des miroirs qui, par la matière et le travail dont ils étaient enrichis, devenaient des bijoux d'un grand prix; on y produisait l'or, l'argent et les pierres et les miroirs ne valaient pas alors seulement à la toilette; on les employait aussi à orner les murs des appartements. De plus, on en incrustait les plats ou les bassins dans lesquels on servait les viandes sur les tables, et qu'on appeait pour cette raison *speculatæ patinæ*; on en revêtit les tasses et les gobelets, qui multipliaient ainsi l'image des convives et produisaient, comme le dit Pléne, une foule d'images, *populus imaginum*. Généralement, les miroirs des anciens furent en métal. Nous avons vu chez les Hé-

breux les miroirs d'airain, dont parle l'*Exode*. Les Égyptiens eurent aussi des miroirs de métal, et ils paraissent avoir été tous petits et portatifs; car on a rangé parmi les fables ce qui a été dit par quelques anciens de deux miroirs prodigieux, dont l'un était suspendu à la tour du phare, dont l'autre, incliné sur le sommet du temple d'Héliopolis, réfléchissait sur l'autel les rayons du soleil par une ouverture du toit ou de la terrasse. En Grèce et à Rome, on se servit d'abord pour les miroirs d'un alliage d'étain ou de cuivre, et plus tard surtout d'argent. Pléne l'Ancien dit que les premiers miroirs d'argent furent fabriqués par Praxitèle; celui-ci, qui vivait au temps de Pompée, n'a rien de commun avec le célèbre sculpteur du même nom. On trouve aussi mentionnés les miroirs d'or; mais cette indication est fort rare, et, suivant la remarque de Beckmann, il est possible que l'expression « miroir d'or » ait été employée pour exprimer, non la matière du miroir lui-même, mais celle des ornements dont il était enrichi. C'est ainsi que nous disons « une montre d'or », bien que la boîte seule, et non le mouvement, soit de ce métal. Les miroirs formés d'un alliage de métaux avaient l'inconvénient de se ternir facilement; il fallait fréquemment les nettoyer et les polir. Pour cette raison, ils portaient attachées une éponge et une pierre ponce. Caylus a fait faire l'analyse chimique d'un de ces miroirs. Si l'on s'en fie à ses expériences, la matière était un mélange de cuivre, de régule, d'antimoine et de plomb; le cuivre dominait, et le plomb se trouvait en quantité inférieure aux autres métaux. Mais il ne faut pas oublier que la proportion des substances contenues dans ces sortes d'alliages est fort difficile à déterminer d'une manière certaine. Les miroirs en métal les plus estimés venaient, pour la Grèce, de Corinthe; pour l'Italie, de Brindes.

Il serait fort étonnant que les anciens n'eussent pas connu l'art de rendre le verre propre à servir de miroir, en le garnissant d'une feuille de métal, puisqu'on connaît le verre dès les temps reculés. Selon Pléne, c'est mille ans avant notre ère que le hasard le fit découvrir. Des marchands de nître qui traversaient la Phénicie s'arrêtèrent sur les bords du fleuve Bélu pour faire cuire leurs viandes; à défaut de pierres, ils prirent des morceaux de nître pour soutenir leur vase; ce nître, mêlé avec le sable, ayant été embrasé par le feu, se fondit et forma une liqueur transparente qui se figea et donna la première idée du verre. On le travailla plus tard avec beaucoup de succès et on en fit de remarquables ouvrages. Les verreries de Sidon surtout furent renommées. C'est de là que sortirent les premiers miroirs en verre, on ignore à quelle époque. Mais on ne croit pas que l'usage de ces miroirs soit à aucune époque devenu général; il ne paraît pas non plus qu'on les ait mis jamais au nombre des objets précieux.

Les Romains se servirent aussi, pour faire des miroirs, de la pierre obsidienne, ou verre obsidien (*vitrum obsidianum*), nommé ainsi du nom d'Obsidius qui, le premier, en avait indiqué l'emploi. Cette matière n'avait qu'improprement le nom de verre; c'était une pierre volcanique noire comme le jais, fort peu transparente, et ne pouvant, avec les meilleures préparations, donner que une représentation très-imparfaite. On l'employa pour les miroirs que l'on incrustait dans les murailles. « L'image que réfléchissent ces miroirs, dit Pléne, ressemble à une ombre; ce n'est pas une image vraie; les traits de l'objet sont rendus, mais les couleurs en sont plus ternes. C'est, en un mot, une représentation obscure de l'objet. » Comme on l'a remarqué, ce verre noir, ce verre obsidien, scié en lames, ou bien du verre ordinaire enduit de bitume ou garni d'une feuille de métal, peuvent seuls avoir servi à faire les miroirs de la grandeur d'un homme dont parle Sénèque, peut-être même à faire ces miroirs convexes que signale aussi le même écrivain, et qu'il nous montre employés par les débauchés dans leurs orgies pour enflammer leurs desirs. Si l'on suppose de pareils miroirs faits en métal, on trouvera que les difficultés devaient être très-grandes pour les fabriquer et surtout pour les polir.

Il ne faut pas confondre les miroirs des Romains en pierre obsidienne avec la pierre spéculaire (*lapis specularis*). La pierre spéculaire, dont l'emploi fut découvert au temps de Néron, était un albâtre gypseux, qui avait le mat et le gris de l'alun de roche. En lames minces, elle était transparente, comme l'indique le mot *specularis* (au travers de quoi l'on peut regarder). On s'en servait pour garnir les fenêtres, comme nous nous servons du verre, surtout dans les salles à manger, pendant l'hiver, pour se garantir des pluies et des orages de la saison. On l'appelait aussi, pour les litteurs des dames, comme nous mettons des glaces à nos vitres. On en garnissait les ruches, afin d'y pouvoir examiner le travail des abeilles.

Outre la pierre spéculaire et la pierre obsidienne, les anciens avaient la pierre qu'ils nommaient *phénigès*, et qu'ils tiraient de la Cappadoce. Elle était blanchâtre et offrait la transparence de la pierre spéculaire, mais en même temps elle était, comme la pierre obsidienne, capable de réfléchir les images. Néron construisit en *phénigès* le temple de la

Fortune, qu'il renferma dans l'enceinte du riche palais auquel il donna le nom de « maison d'or ». Cette sorte de pierre produisait dans l'intérieur du temple une lumière si éblouissante que, suivant l'expression de Pléne, le jour paraissait y être renfermé plutôt qu'introduit : *lanquam inclusa luce, non transmissa*. On ne voit nulle part que la pierre *phénigès* ait servi à confectionner des miroirs; mais on sait que l'empereur Domitien l'employa pour réfléchir les objets. Ce prince, que dévorait les inquiétudes et qu'agitait la frayeur, fit garnir de cette pierre taillée en lames tous les murs de ses portiques, afin d'apercevoir, lorsqu'il se promenait, ce qui se passait derrière lui, et de pouvoir ainsi se prémunir contre les dangers qui menaçaient sa vie.

Pléne parle aussi de miroirs faits de rubis, et, en ce point, il s'appuie sur l'autorité de Théophraste; mais il paraît avoir mal compris le passage de ce dernier auteur qu'il fait allusion. D'ailleurs, le rubis ne se trouve jamais d'une largeur suffisante pour qu'on en puisse fabriquer un miroir. Si l'on en croit le témoignage des anciens, Néron avait un miroir d'émeraude.

En général, les miroirs étaient petits et faits pour être tenus à la main. Ceux que l'on conserve dans les collections modernes sont de cette sorte et le plus souvent garnis d'un manche. Presque toujours la forme est ronde ou ovale. Ils n'étaient pas disposés comme les nôtres pour être appliqués contre la muraille, ni pour être fixés sur une table ou sur un meuble. Des esclaves du sexe féminin les tenaient devant leurs maîtres, lorsque celles-ci faisaient leur toilette. Quelquefois un amant, admis à la toilette de la femme qu'il aimait, s'empressait de remplir en cette circonstance le rôle de l'esclave, ainsi qu'on le voit dans Ovide (*Art d'aimer*, II, 216). On trouve sur d'anciens vases des femmes esclaves, représentées tenant le miroir devant leurs maîtresses. Cependant, il y eut aussi, comme nous l'avons vu, des miroirs qui n'étaient pas portatifs, et qui étaient incrustés dans les murailles, les uns de grandeur variée, les autres aussi grands que le corps humain. Vitruve nous dit que les murs des chambres pouvaient offrir un mélange alternatif de miroirs et d'abaques, de manière à être ornés alternativement de figures rondes et de figures carrées. Le miroir de Démétrios dont parle Quintilien, et devant lequel l'orateur s'étudiait à l'action oratoire, était sans doute trop grand pour n'être pas fixé dans la muraille. On lit, dans la *Vie d'Horace* par Suétone, qu'un des appartements de ce poète était tout couvert de miroirs (*speculum cubiculum*); mais Lessing regarde cette expression comme n'étant pas latine, et en conclut que le passage tout entier est une interpolation. En effet, le mot *speculum*, dans le sens de « couvert de miroirs », paraît absolument n'être pas latin. Dans tous les cas, on ne peut rejeter le passage de Claudien, où la chambre de Vénus se trouve représentée entièrement revêtue de miroirs, de telle sorte que, partout où elle tournait ses yeux, elle voyait sa propre image (*Hymn. in nuptias Honor. et Mar.*, 106).

Il existe au musée de Naples deux miroirs anciens tirés des fouilles d'Herculaneum, l'un rond, l'autre dans la forme d'un carré oblong; le métal en est très-poli. En 1647, on découvrit à Nîmes, dans un tombeau, entre autres meubles, un miroir d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diamètre était de 5 pouces romains. « On m'a envoyé d'Arles, dit Caylus, trois miroirs à l'usage des Romains et tous très-bien conservés. Le plus grand est d'une forme absolument circulaire. Ce miroir a 4 pouces 4 lignes de diamètre, et s'emboîte encore aujourd'hui avec la plus grande justesse dans une espèce d'étui de métal, dont l'épaisseur est de 5 lignes. On peut regarder les deux autres miroirs comme pareils : ils le sont par le diamètre; on voit seulement quelques différences dans les cercles dont ils sont ornés. L'un et l'autre sont parfaitement ronds et très-bien conservés; la matière dont ils sont composés et l'éclat qu'ils ont procurent la réflexion sans travailler avec soin. Les amateurs d'antiquités n'oublieraient pas que les modernes ont cherché à imiter les miroirs des anciens, et qu'ils sont parvenus à trouver dans ce but un alliage métallique capable de faire illusion. Il faut donc, pour cet objet comme pour tant d'autres, se défier des tromperies que des marchands, fort peu soucieux de la morale, regardent comme légitimes dès lors qu'elles retentissent dans leur caisse en écus sonants.

Parmi les divinités antiques, c'est Vénus, on le comprend sans peine, qui fut représentée comme se servant le plus souvent du miroir, ayant avec le miroir les plus fréquents rapports. Les poètes ne pouvaient moins faire pour la déesse de la beauté. Quant à Minerve, on supposait que, dans son amour de la sévère sagesse, elle n'usait jamais de ce meuble si favorable aux secrets plaisirs de la vanité. Cependant, à Rome comme à Athènes, les plus sages matrones ne négligeaient pas d'en faire usage. On l'a dit, en se guidant sur le caractère des femmes de tous les temps, plutôt que sur des textes d'auteurs, et pourtant on l'a dit sans doute avec vérité : « Une femme à sa toilette ne perdait point de vue son miroir, soit qu'elle conduisit elle-même

l'ouvrage de ses charmes, soit qu'elle apprît à régler ses regards, soit qu'elle étudiât les mines et les airs de tête. » On ne parlerait pas autrement d'une femme moderne. Si la forme et la matière des miroirs ont varié avec les siècles, la coquetterie de celles qui y ont contemplé leurs charmes a probablement si peu varié, qu'on peut bien la regarder comme ayant toujours été la même.

— Chasse. Le miroir dont on se sert pour chasser l'alouette est un arc en bois, semé de petits miroirs carrés et supporté librement sur une tige de fer. Mis en mouvement soit par une cordelette que le chasseur tient en main, soit par un ressort monté à l'avance, l'appareil jette au loin autour de lui des scintillements qui attirent un grand nombre d'alouettes. Si la chasse se fait au fusil, le chasseur tire les alouettes au moment où elles planent au-dessus du miroir; si l'on chasse au filet, celui-ci doit être formé de deux larges nappes qui enveloppent à la fois le miroir et les oiseaux qu'il attirent. Dans tous les cas, les oiseaux qui ont été manqués une fois ne tardent guère à revenir se faire prendre, car l'alouette est le moins défiant de tous les gibiers.

— Bibliogr. Le titre de miroir a été fréquemment donné à des livres composés au moyen âge. Le plus important et le plus fameux de ces Miroirs est le *Miroir triple* de Vincent de Beauvais, savant dominicain, qui vécut en France de 1190 à 1264. Le *Miroir triple* (*Speculum triplicis, Speculum majus*) forme une vaste compilation dans laquelle sont cités ou abrégés les textes d'un grand nombre d'auteurs sur divers sujets. Des trois parties qui la composent, la moins importante est le *Miroir doctrinal*, relatif à la théologie et à la philosophie. Le *Miroir naturel*, relatif aux matières de l'histoire naturelle, renferme des textes empruntés à trois cents auteurs grecs, latins ou arabes. Le *Miroir historique* est la partie la plus consultée de l'ouvrage; c'est la seule qui ait été traduite en français. Cette traduction est de Jean du Vignoy (Paris, 1495-1496, 5 vol. in-fol.). L'Académie des inscriptions a proposé, en 1856, comme sujet de prix, la recherche des sources du *Miroir historique* (*Speculum historiale*), c'est-à-dire la recherche des auteurs qu'a compilés Vincent de Beauvais et qu'il n'a pas toujours nommés. Le prix a été remporté par M. Boutaric, élève de l'Ecole des chartes.

Le *Miroirs* furent au nombre des premiers livres reproduits par la gravure ou par l'imprimerie. Parmi les *Livres d'images* reproduits par la gravure sur bois avant la découverte de Gutenberg ou vers le temps de cette découverte, nous trouvons le *Miroir du salut* (*Speculum humane salutis* ou *Speculum salutis*) qui fut écrit en latin par un moine bénédictin du XIII^e ou du XIV^e siècle, et qui fut abrégé par frère Jean, du monastère de Saint-Ulric et Saint-Afre, à Augsbourg, puis traduit dans plusieurs langues de l'Europe. Il paraît avoir eu six éditions, toutes gravées sur bois. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris se compose de 63 feuillets et de 58 estampes. La préface, en prose rimée, annonce le titre et le sujet de cette compilation :

*Prohemium ejusdem incipit nove compilationis
Cujus nomen et titulus est Speculum humane salutis
[titon].*

Le corps de l'ouvrage est aussi en prose rimée. Les caractères sont gothiques, sur deux colonnes, d'un seul côté du papier. Les 58 estampes, gravées au simple trait, représentent des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament; elles sont placées au bout de chaque planche, en forme de vignettes, séparées au milieu par une colonne ou un tronc d'arbre, chargés de quelques mots pour expliquer les figures. Le texte de l'ouvrage se trouve au-dessous des vignettes; dans 27 planches, ce texte a été gravé en bois fixe; dans 27 autres, en caractères mobiles de fonte.

Parmi les premiers ouvrages que reproduisit l'imprimerie se trouvent les *Miroirs*, Jean Montelin, qui exerça le premier l'art typographique à Strasbourg (car Gutenberg ne produisit aucun ouvrage dans cette ville), imprima d'abord le *Speculum* de Vincent de Beauvais; il en forma 10 volumes gr. in-fol., et les publia en trois ans, de 1473 à 1476. Dans un catalogue de la fin du XVI^e siècle, qu'on a trouvé collé à la couverture d'un livre de la Bibliothèque royale de Munich, on lit ces mots en latin : « Que celui qui veut acheter le présent livre et d'autres vienne au magasin désigné ci-dessous; il y trouvera un libraire qui s'empressera de le lui vendre, ainsi que les ouvrages suivants : *Item, Speculum historiale Vincencii; Item, Summa Astezianensis, etc.* » Les trois imprimeurs allemands qui vinrent en 1469 s'établir dans la Sorbonne, à Paris, et qui transportèrent leurs presses dans la rue Saint-Jacques, au Soleil d'or, en 1473, publièrent, cette même année, le *Speculum vite humane* de Rodrigue de Zamora. En Angleterre, Guillaume Caxton, dont l'établissement typographique fut placé, vers 1474, à l'abbaye de Westminster, imprima en 1481 le *Miroir du monde* (*Myrrour of the world*). Ce livre contient les premières gravures, avec date, publiées en Angleterre. Il s'est vendu jusqu'à 531 livres sterling (13,275 fr.).

Miroir du roi (*Kongs-skugg-sio*), ouvrage scandinave du xiv^e ou du xiii^e siècle. C'est un livre dans le genre du *Castellum d'un père à son fils*; il fut écrit par le ministre d'un roi de Norvège pour l'instruction d'un prince. Il contient deux grandes dissertations sur le commerce et sur la cour; il devait y en avoir deux autres sur les prêtres et les laboureurs, mais les deux premières parties nous sont seules parvenues. On trouve dans la première dissertation des détails pleins de prudence sur la manière de faire le commerce et toutes les ruses de ce métier essentiellement normand. La partie relative à la cour montre que l'autorité royale en Norvège était, à cette époque, non moins absolue qu'au xvi^e siècle en France, et que la science du courtois y était tout aussi raffinée. Vient ensuite des conseils sur la manière de se vêtir, sur les armes qu'on doit porter et sur l'équitation, puis des descriptions de pays fort étrangers, qui donnent la mesure des connaissances géographiques de l'époque. Le *Miroir du roi* est l'ouvrage qui peut donner l'idée la plus nette et la plus étendue de l'état du Nord au moyen âge.

Miroir de Saxe (LE), titre sous lequel on connaît le plus ancien recueil de droit communal en Allemagne. Ce recueil fut fait de 1215 à 1230, par Eycke ou Eggon de Reggow; le texte primitif était latin, mais l'auteur lui-même du recueil le traduisit en allemand. Les premiers manuscrits sans doute étaient en bas allemand, les manuscrits postérieurs en haut allemand. La Bibliothèque nationale de Paris possède ce précieux monument du droit allemand (édition imprimée à Bâle en 1480).

Miroir de Souabe (LE). Comme le *Miroir de Saxe*, le *Miroir de Souabe* est le recueil du droit communal pratiqué au xiii^e siècle dans cette partie de l'Allemagne. L'auteur de ce recueil est inconnu; on l'a attribué à un ecclésiastique, qui a dû le composer vers 1276. Le langage du haut allemand est déjà plus correct et plus pur que dans le *Miroir de Saxe*.

Miroir de tous les droits (LE) [*Espejo de todos los derechos*] vieux code espagnol d'Alphonse le Sage, antérieur au recueil connu sous le nom de *Sept parties*. L'incertitude et la contradiction des différents systèmes de législation décidèrent Alonso X à préparer sous ce titre un recueil de lois en cinq livres, qui fut terminé avant l'année 1255. Entre autres nombreuses dispositions, il contient celles qui étaient nécessaires par sa promulgation et son établissement, mais cependant il ne semble pas qu'il ait été jamais mis en pratique. Le grand code des *Sept parties*, qui le suivit de près, fit sans cesse oublier cette première tentative de législation.

Miroir exemplaire ou Gouvernement des princes, ancienne traduction française (1599) du célèbre traité écrit par Aegidius Colonna, archevêque de Bourges, pour l'instruction et sur l'ordre de Philippe le Bel, dont il avait été auparavant le précepteur. Il écrit le livre *De regimine principum* vers 1290; la première édition imprimée est de 1473 (in-fol.). Aegidius Colonna est un des plus féconds écrivains du xiii^e siècle; philosophie, théologie, dialectique, il est peu de sujets qu'il n'ait approfondis et comme éclairés des lueurs vives de son savoir. Le *Miroir exemplaire* porte les traces de son érudition, de sa connaissance profonde des œuvres politiques d'Aristote, si souvent invoqué par les scolastiques d'alors, en même temps qu'il témoigne de la culture de son esprit, de son goût pour les lettres et la bonne latinité. Ce traité est divisé en trois livres et a près de 700 pages in-4^e; ce n'est pas seulement un traité de politique, c'est surtout un traité de morale et on peut même dire que la politique n'y tient qu'une place assez faible. Le premier livre est consacré tout entier à formuler les préceptes généraux de la morale, à exposer ce que c'est que la vertu, ce que c'est que le vice, le rôle des passions, etc.; le second livre traite presque exclusivement de la famille, de la femme, des enfants, avec un exposé des mœurs des différents âges et des diverses classes de la société, en quoi elles peuvent être louables, en quoi elles sont réprouvables. Le troisième livre est tout à fait politique; il envisage les devoirs du souverain vis-à-vis de ses sujets; on peut y lire, des les premières pages, une revendication éloquentes des droits de la cité, de la commune; mais, trop imbû des idées de Platon et d'Aristote, Aegidius Colonna n'aperçoit la commune française qu'à travers la cité grecque; aussi se donne-t-il la peine de réfuter longuement les idées émises dans la *République* de Platon, sur la communauté des biens et des femmes. Au xiii^e siècle, on n'en était plus ou on n'en était pas encore là. Le philosophe examine comment le roi doit gouverner en temps de paix, quelle somme de liberté il doit laisser au peuple, quel degré de pouvoir il doit détenir aux magistrats; il lui trace aussi ses devoirs en temps de guerre et les moyens de former une bonne armée; mais ses idées sur les exercices corporels et la castrametation sont trop inspirées des coutumes romaines. Somme toute, ce livre *De regimine principum* est un traité brillant, complet, embrassant toutes les parties de la matière. Mais, destiné à former un prince tempéramment, équitable, justicier, de mœurs irréprocha-

bles et plein de respect pour les lois, il n'empêche pas Philippe le Bel de faire de la fausse monnaie et de dresser les bûchers des templiers. C'est un métier bien inutile que celui de précepteur de prince!

Miroir d'or (LE) ou *Histoire des rois de Scheschian*, par Wieland (1773). La forme était calquée sur les contes des *Mille et une nuits*. Le sultan Schah Gebal se fait faire des lectures par le sultane Menuchal et le philosophe Danischmend. Quant au fond, le *Miroir* est un véritable traité de politique et de morale publique. Toutes les théories administratives et gouvernementales y sont successivement discutées et expérimentées par l'application dans une série d'histoires qui nous montrent de bons et de mauvais princes, les défauts de ceux-ci, les qualités de ceux-là. Certainement, en écrivant ce livre, Wieland se trouvait sous le coup de l'enthousiasme qu'inspirait alors à une partie de l'Allemagne Joseph II et ses idées de réforme. Le prince modèle, Fifan, dans le *Miroir d'or*, n'est autre que l'empereur d'Autriche. On trouve dans cet écrit, qui fut suivi à une année de distance de l'expulsion des jésuites de l'Allemagne, de violentes attaques contre les horizons contre la domination des partisans du singe bleu et du singe couleur de feu, contre le pouvoir du pape, des plaidoyers éloquentes en faveur de l'instruction, de la prospérité du peuple, etc. Des gens sérieux ont prétendu qu'il n'était possible que de parler sérieusement de choses sérieuses. N'était-ce pas hier Voltaire? Un ton familier règne dans l'œuvre de l'auteur allemand, et Herder, à sa lecture, s'écriait: « Il a un autre but que celui de nous amuser. » D'ailleurs, n'est-il pas le disciple de cette vieille *gaya scientia* qui a déjà produit tant d'œuvres profondes et réjouissantes à la fois? La science de la vie constitue toute la philosophie de Wieland, et, de ce côté-là, il ne faut pas chercher de profondeur; mais la valeur littéraire du *Miroir d'or* est indéniable. En 1775 parut, dans le *Mercur*, le supplément du *Miroir d'or*; il était intitulé: *Histoire du sage Danischmend ou des trois calendriers*. Les calendriers sont les prêtres que Wieland attaque de nouveau; le but de l'auteur était de montrer que les causes de la corruption humaine sont la tyrannie et ses filles, l'abondance qui est du côté des oppresseurs et la misère qui est du côté des opprimés. Wieland suppose une peuplade heureuse, ne possédant ni luxe ni pauvreté; elle n'a pas de besoins, elle n'a pas de soucis. Mais il suffit de quelques calendriers ou fakirs parmi eux, et aussitôt voilà l'esclavage, la superstition, les malheurs et, pour couronnement, l'abaissement et la décadence de la nation, qui rendent cette population aussi misérable qu'elle était heureuse auparavant.

Miroir des paysans (LE), roman de Bitzins, sous le pseudonyme de Jérémie Gotthelf (1838). Cet ouvrage est la biographie d'un pauvre villageois du canton de Berne. Issu d'une famille de paysans où l'aisance ne manquait pas, Jérémie Gotthelf est cependant, dès ses plus jeunes années, soumis aux plus rudes épreuves de la misère. La cupidité, l'égoïsme, la mauvaise conduite, les jalousies et les discordes intérieures ont peu à peu ruiné et dispersé cette malheureuse famille. A huit ans, le petit Jérémie, à peine servé des carresses de sa grand'mère, est inscrit parmi les mendians de sa commune. Ce qu'il devient alors, l'éducation qu'il reçoit, les exemples dont il est entouré dans les différentes conditions où le sort le place, sa vie de bohémien, son vagabondage de ferme en ferme, tout cela compose le tableau le plus triste. Ce n'est pas seulement la vie d'un mendiant que l'auteur a voulu retracer, c'est le tableau d'une société tout entière, il nous montre pas les gens des villes, ne dissimule en rien la dureté des richesses, les abus et les injustices; la méchanceté humaine, partout où il la rencontre, est flétrie en traits vifs et brûlants. Un touchant épisode est encadré au milieu de ces misères. C'est l'amour de Jérémie et d'Anneli. Cet enfant, qui n'a eu que l'enseignement du mal, ce valet méprisé, chez qui des maîtres exigeants et cupides n'ont éveillé que des instincts coupables, trouve une âme qui vibre à l'unisson de la sienne. Une nuit, la maison de son maître devient la proie des flammes, le peu qu'il possédait lui-même a péri avec le reste. Assis à l'écart, sur des décombres, la tête ensanglantée, il demeure plongé dans une sorte de songe stupide, lorsqu'une main se pose doucement sur son épaule. C'est Anneli, la servante d'une ferme voisine, une brave et honnête fille, à qui Jérémie, quoiqu'il fût souvent touché de sa physionomie bienveillante, n'avait jamais osé adresser une seule parole. Aussi abandonnée que lui, elle a senti d'instinct la détresse de son compagnon, et, cherchant parmi ses hardes ce qui pourrait convenir à Jérémie, elle lui apporte un mouchoir de soie. Ainsi commencent les amours de Jérémie et d'Anneli, amours naïves, tendresses charmantes et pure; car, pour la première fois, le pauvre Jérémie a senti le bonheur de ne pas être seul au milieu du monde, et ce sentiment le remplit son âme d'une pitié qu'il ne soupçonnait pas. Malheureusement, le rude compagnon, à bien souvent de violents accès de colère. Anneli seule peut le calmer; mais s'il a bu plus qu'il ne devait, si quelque parole sonne mal à ses

oreilles, si le vin et la fureur l'enlèvent, qu'il domptera cette nature sauvage? Dans un de ces moments terribles, il perd jusqu'au respect de son amour. Anneli va devenir mère, et Jérémie veut l'épouser. Mille obstacles inattendus et vraiment odieux s'y opposent; l'autorité refuse au vagabond de la marier avant qu'il ait payé ce qu'il doit à la commune, pour son entretien et son éducation depuis l'âge de huit ans; le pasteur est un égoïste, le maître chez qui il sert est un despote brutal; bientôt Anneli accouche et meurt; le médecin n'a pas voulu l'assister, dans la crainte de ne pas être payé de sa peine; Jérémie n'a affaire qu'àux plus lâches et aux plus abominables gens de la création. Alors, un insatiable désir de vengeance s'empare de lui et lui suggère maintes pensées criminelles; mais toujours une force mystérieuse le pousse vers la tombe d'Anneli, où il va s'agenouiller et éclater en sanglots. Arrêté, il s'échappe, passe en France et s'enrôle dans les régiments suisses de Charles X. Là, son éducation morale est continuée par un vieux soldat, et, après diverses aventures où son caractère se retrempe et se transforme, en possession enfin d'une certaine instruction, il retourne dans son pays et s'y fait maître d'école, afin d'instruire les pauvres. Ce roman est surtout remarquable par la vive sensibilité de l'auteur et l'émotion avec laquelle il retrace les souffrances des déshérités; il a vécu de leur vie, connu leurs misères, partagé leurs passions, aussi put-il leur présenter ce livre comme un *Miroir* où beaucoup d'entre eux se reconnaissent.

MIROITANT, ANTE adj. (mi-roi-tan, ante — rad. *miroiter*). Qui miroite, qui envoie des reflets de lumière comme un miroir: *Des surfaces miroitantes. Les faces des cristaux secondaires ne pourraient, dans aucun cas, réfléchir la lumière avec assez de régularité pour les rendre MIROITANTES.* (Haly.)

— Par ext. Brillamment paré: *Il lui montra d'un regard matin la foule de ses courtisans si brillants, si MIROITANTS sous leurs tuniques empourprées.* (E. Sue.)

— Fig. Qui brille d'un éclat trompeur: *De MIROITANTES illusions.*

— s. f. Miner. Diallage métallique.

MIROITÉ, ÉE (mi-roi-té) part. passé du v. *Miroiter*. Qui a des surfaces miroitantes: *La plaine s'étend brune et bléâtre, MIROITÉE de flaque d'eau et de marécages.* (Th. Gaut.)

— Manège. Se dit d'un cheval bai de robe, avec la croupe marquée de taches plus brunes ou plus claires que le fond: *Cheval MIROITÉ. Jument MIROITÉE.*

MIROITEMENT s. m. (mi-roi-te-man — rad. *miroiter*). Lumière réfléchie avec scintillement par une surface polie: *A Saint-Goar, le Rhin n'est plus un fleuve; c'est un lac fermé de toutes parts, avec son encaissement sombre, son MIROITEMENT profond et ses bruits immenses.* (V. Hugo.)

— Fig. Eclat séduisant: *Avec les MIROITEMENTS de son répertoire courant, le Théâtre-Lyrique pourrait se passer de nouveautés.* (Le Siècle.)

MIROITER v. n. ou intr. (mi-roi-té — rad. *miroiter*). Réfléchir la lumière en scintillant: *Soliman crut entrevoir certaines lueurs tendres qui MIROITAIENT autour des prunelles d'Adoniram.* (Gér. de Nerval.) *Au pied de ce tertre, dans une anse caillouteuse, MIROITAIENT les toits rouges de la ville de Santa-Cruz.* (Chateaub.) *Dans ce tableau, les étoffes frissonnent et MIROITENT comme de la soie véritable.* (Th. Gaut.)

— Fig. Prendre, avoir un éclat séducteur: *Ce n'est pas le tout que d'avoir une fille; ne faut-il pas l'étaler dans son lustre, la draper artistement, la faire MIROITER aux carenaux reflets d'un jour favorable?* (A. Paul.)

— Faire miroiter. Montrer pour séduire: *FAIRE MIROITER aux yeux de quelqu'un un brillant avenir.*

MIROITERIE s. f. (mi-roi-te-ri — rad. *miroiter*). Confection de miroirs. || Atelier de miroiter. || Commerce de miroirs.

MIROITER, IÈRE s. m. (mi-roi-tié, ière — rad. *miroiter*). Ouvrier qui étame et encadre les miroirs: *MIROITERIE, indépendamment de l'étamage des glaces dont il s'occupe, monte les miroirs et les glaces de grandes dimensions.* (Lenormant.) || Marchand de miroirs: *Boutique de MIROITER.*

— Encycl. Techn. Le *miroiter* est l'industriel qui fait commerce de miroirs et qui leur donne la dernière façon, les prépare, les encadre avant de les livrer à l'acheteur. Ce n'est pas lui qui les fabrique, à proprement parler, puisque la fabrication consiste principalement dans les travaux exécutés dans les glacières où se fournissent les *miroitiers*. Ceux-ci achètent les glaces toutes polies, en feuilles de dimensions diverses, suivant l'emploi auquel il les destinent; seulement, ils les achètent parfois non étamées et se chargent eux-mêmes de ce travail, ainsi que de la taillerie et des autres opérations qui doivent suivre, telles que la mise sur *parquet* et l'encadrement. Nous n'avons point à parler ici de la fabrication des glaces, mais seulement de l'industrie exclusive du *miroiter*. Le *miroir* n'est autre chose qu'une glace de plus petite dimension. Son usage en détermine les

proportions et aussi la qualité. Il n'est pas nécessaire qu'il ait plus de 0 m. 30 à 0 m. 50 de hauteur sur 0 m. 25 à 0 m. 40 de largeur, puisqu'il n'est guère employé que pour miroir, à figure, les ajustements ou parures de la tête et du cou; mais, à cause de cela aussi, il faut qu'il soit choisi parmi les glaces les plus limpides, les plus transparentes, sans nuance et d'un poli parfait. Les miroirs qui ne réunissent pas toutes ces qualités à un haut degré altèrent les traits ou le teint. Ceux qui les réunissent conservent toujours un prix relativement élevé, qui les place au-dessus des ressources des ménages modestes. Et comme les dames estiment qu'il vaut encore mieux avoir un mauvais miroir que de n'en point avoir du tout, il s'en fabrique une quantité assez considérable de valeur et de qualité diverses, mais de choix inférieur, d'un grand nombre même, livrés à des très-bas prix, sont faits avec du verre plus ou moins transparent, plus ou moins blanc, recouvert d'une feuille d'étain. Dans ces miroirs, encadrés de bois teint et dont le prix varie de 0 fr. 60 à 1 fr. 50, on se trouve la figure allongée, quelquefois de travers et colorée d'une nuance verdâtre. D'autres sont fabriqués avec des morceaux de glaces provenant ou de fausses tailles ou de bris, mais ceux-ci sont déjà d'une plus grande valeur. Enfin, il se fabrique tout expressément, pour les besoins de l'énestier, des miroirs de choix inférieur, mais pourtant de glace suffisamment transparente, unie et blanche, seulement mince, d'un médiocre éclat et d'un étamage peu soigné. Ce sont ces miroirs qu'on place dans les meubles de toilette, soit dans des cadres mobiles, soit encastrés dans le dessus du meuble, qui se lève et s'abaisse, et forme tout à la fois le cadre et le parquet.

Parmi les travaux les plus difficiles et les plus délicats du *miroiter*, on peut placer l'encadrement des miroirs à cadre en glace, imitant ce qu'on appelle les *glaces de Venise*, et l'étamage des miroirs concaves ou convexes.

Les cadres des miroirs, genre Venise, sont faits de morceaux de glace, taillés en bande et à biseau, et quelquefois d'ornements de même matière, taillés aussi à biseau et gravés. Cette tâche s'exécute comme pour les cristaux, au moyen de la meule et de l'émeril; quant aux gravures, on les pratique à l'aide du diamant, puis on polit à l'émeril et au colcothar. Lorsque les bandes et les ornements sont taillés et ajustés, on perce des trous aux extrémités de toutes les parties que l'on joint à l'aide de vis argentées ou de tiges de verre ou de cristal, qui remplissent l'office de chevilles et sont disposées à cet effet. Ces encadrements, qui produisent le plus bel effet, coûtent un prix toujours élevé, à cause de la difficulté et de la longueur des travaux qu'ils nécessitent. Quant aux autres sortes d'encadrements, ils sont à peu près les mêmes que pour les tableaux, dessins, etc. Tantôt faits en bois de chêne, d'ébène, de palissandre, de citronnier, de noyer, unis ou sculptés, gravés, incrustés, miroirs ont l'apparence de l'ébène, tantôt en bois blanc mouluré, recouverts d'ornements en pâte et dorés avec plus ou moins de soin, ils sont confectionnés par des ouvriers spéciaux, qui, lors même qu'ils travailleraient dans des ateliers de miroiterie, n'en doivent pas moins être classés dans la profession d'encadreur. Enfin, les parquets ou panneaux assemblés qui servent de lit au miroir, de même qu'à la glace, et préservent l'étamage en même temps qu'ils amortissent les chocs et les contre-coups, sont fabriqués par des menuisiers, qui les livrent aux *miroitiers*. Il reste à ces derniers, comme travail spécial, l'application du *tain*, ou couche de mercure, qui enlève à la glace ou au verre leur complète transparence et leur permet de réfléchir les images.

Cette opération s'exécute avec le plus grand soin et la plus grande attention. Pour les miroirs plans, on agit de la même manière que pour les glaces: sur une table préparée à cet effet, bordée de rigoles pour recevoir le mercure, on applique une feuille mince d'étain, bien tendue, qu'on recouvre ensuite de mercure; puis, on prend le morceau de glace à étamer, on lui donne une position bien horizontale et on l'appuie sur la table ainsi préparée, non pas d'un coup et de tous côtés à la fois, mais en le faisant glisser sur le mercure étendu, ce qui égalise la couche de ce dernier. Quoiqu'en apparence très-simple, cette opération, exécutée d'ailleurs très-rapidement, exige de constantes et scrupuleuses précautions et une grande habileté de main. L'étamage des miroirs concaves ou convexes, qui ne peut se pratiquer de la même manière, est un peu plus compliqué. On prend d'abord avec du plâtre très-fine l'empreinte de la concavité ou de la convexité du miroir, ce qui forme un moule; on place ensuite ce moule, ou *calotte*, sur un fond fait pareillement en plâtre et de telle sorte qu'il prend exactement le contour du miroir. Sur le moule, on applique une feuille d'étain qu'on égalise avec soin, de façon qu'il n'y ait aucun pli; puis, on étend sur l'étain une couche de mercure et l'on place le moule dans le miroir, ou le miroir dans le moule, suivant qu'il est concave ou convexe, en posant d'abord la pièce par son seul point à l'un des repères qui ont été pratiqués préalablement, puis l'abaissant insensiblement jusqu'à ce que le moule et le miroir soient complètement adhérents. La pression égalise la couche de mercure qui,

refoulé, s'échappe par les bords et tombe dans des sacs préparés à cet effet. On charge enfin le moule à l'aide de poids pour augmenter la pression et la complète adhérence, et on laisse les choses en cet état pendant quelque temps. Puis on retire ces poids et ensuite le moule avec les mêmes précautions qu'on a mises à le placer. L'étain se détache du moule et reste sur le mercure qui recouvre la glace. Il est enfin un dernier genre d'étamage pratiqué par les *miroitiers*, c'est celui des globes de glace, à la mode depuis ces derniers temps et qui servent d'ornement dans les appartements ou les jardins. Ici, on ne peut éliminer au moule, et, pour parvenir à appliquer cet étamage, on frotte de la poudre très-fine d'étain à du mercure; on verse ce mélange dans l'intérieur du globe, auquel on fait subir une série de mouvements rotatoires réguliers, afin que l'étamage se dépose sur la superficie. Ce procédé, quoique très-impair, est le seul qui puisse être employé, et on est parvenu aujourd'hui à obtenir avec lui d'assez bons résultats.

MIROLOGUE s. m. (mi-ro-lo-ghe — du gr. *miros*, sort; *logos*, discours). Chant élégiaque, en usage chez les Grecs modernes, pour pleurer la mort d'un parent.

— **Encycl.** Le *mirologue* remonte à une très-haute antiquité. On le trouve, chez les Grecs anciens, sous le nom de *thrène*, des temps héroïques. Les aèdes venaient assister aux funérailles et, debout près du lit où le corps était exposé, ils commençaient le chant; les femmes accompagnaient leurs voix avec des cris et des gémissements. Le thrène moderne, ou *mirologue*, est d'ordinaire composé et toujours chanté par des femmes.

MIROMESNIL (Armand-Thomas HUB DE), homme d'Etat français, né dans l'Orléanais en 1723, mort à Miromesnil (Normandie) en 1796. Après avoir été attaché au grand conseil, il devint premier président du parlement de Rouen (1757), fut exilé, ainsi que le corps qu'il présidait, par le chancelier Maupeou et se lia alors avec de Maurepas qui, devenu premier ministre de Louis XVI, fit nommer Miromesnil garde des sceaux (1774). Celui-ci contribua au rappel des parlements, rédigea la déclaration du 24 août 1780 relative à l'abolition de la question préparatoire, combattit successivement la politique de Turgot et celle de Necker, et fut remplacé, en 1787, par le président de Lamoignon. C'était un très-médiocre homme d'Etat, mais un homme aimable, intègre, modéré, qui quitta le pouvoir aussi peu riche qu'il y était entré.

MIRO-MIRO s. m. (mi-ro-mi-ro). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs gobe-mouches.

MIRON s. m. (mi-ron). Mar. anc. Espèce de vaisseau à rames.

MIRON ou **MIRO**, famille française, dont plusieurs membres se sont illustrés dans la médecine et dans les magistratures municipales. — Gabriel MIRON, né à Perpignan, professeur de médecine à Montpellier, nommé, en 1489, premier médecin du roi Charles VIII, mort à Meyers en 1490. On voit encore, sur la porte de l'université de Montpellier, une inscription où il est appelé l'oracle de la médecine. — François MIRON, son frère, fut, comme lui, médecin de Charles VIII et accompagna ce monarque dans son expédition de Naples. — Gabriel MIRON, fils de François, médecin du roi Louis XII, chancelier d'Anne de Bretagne. On a de lui : *De Regimine infantum tractatus tres* (Tours, 1544). — François MIRON, fils du précédent, médecin de Henri II, de François II et de Charles IX, est l'auteur d'une *Relation curieuse de la mort du duc de Guise et du cardinal son frère* (dans le *Journal de Henri III*, t. III). — François MIRON, petit-fils du précédent, mort en 1669, fut successivement conseiller au parlement (1585), maître des requêtes, président du grand conseil, lieutenant civil (1597) et prévôt des marchands (1604). La ville de Paris lui doit une partie de ses embellissements, quais, ports, places, et la façade de l'Hôtel de ville, qu'il fit construire en y consacrant les émondes de sa place. Il détourna Henri IV du projet de réduction des rentes constituées sur l'Hôtel de ville. Ce magistrat plébeien avait un système fort aristocratique, qu'il recommanda souvent au roi Henri IV et qui consistait à maintenir, dans Paris, les loyers et les denrées alimentaires à un prix élevé, afin d'en chasser les pauvres et d'en faire une ville de luxe et d'arts, toujours plus facile à gouverner qu'une ville industrielle. Dans sa pensée, les embellissements de Paris tenaient à ce but. — Robert MIRON, frère du précédent, prévôt des marchands (1614), président du tiers aux états généraux de cette même année; il s'y fit remarquer par son patriotisme. Il fut député nommé ambassadeur en Suisse (de 1619 jusqu'en 1624). Il mourut intendant du Languedoc en 1641. — Charles MIRON, fils d'un médecin et conseiller de Henri III, né en 1569, mort en 1628, fut, à dix-huit ans, nommé évêque d'Angers (1587), se prononça pour la cause de Henri IV, vécut presque constamment à la cour, se démit de son évêché en faveur de Fouquet de La Varenne en 1615, y fut réinstallé après la mort de ce dernier prélat (1622) et passa, en 1626, à l'archevêché de Lyon. On a de lui quelques lettres et des statuts synodaux.

MIRON, pseudonyme d'André-Saturnin MORIN.

MIRORE (Joseph), médecin italien, né à Catane en 1752, mort dans la même ville en 1804. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur, il devint professeur de chimie dans sa ville natale et popularisa en Sicile les doctrines scientifiques de Fourcroy. Outre une bonne relation d'une éruption de l'Etna en 1787, on a de lui : *Filosofia chimica di Fourcroy* (Catane, 2 vol.); *Meditazioni mediche sull'uomo vivente* (Catane, 1809, in-8°).

MIRONTON, **MIRONTAINE** (mi-ron-ton, mi-ron-té-ne). Mots dépourvus de sens, qui reviennent fréquemment ensemble dans les refrains populaires :

Malbrough s'en va-t'en guerre,
Miron-ton, miron-ton, miron-taine,
Malbrough s'en va-t'en guerre,
Ne sait quand reviendra.

(Vieille chanson.)

MIROPOLIE, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 120 kilom. S.-O. de Koursk; 6,000 hab. Fabrication d'eaux-de-vie. Foires importantes pour la vente des bestiaux et des grains.

MIROTON s. m. (mi-ro-ton). Art culin. Plat de tranches de bœuf déjà cuit, que l'on accommode avec des oignons : *Ces oignons crus lui rappelaient certaines sauces Robigot et certains mirotons que son cuisinier exécutait d'une façon supérieure*. (Alex. Dum.) « Espèce de compôte : Un miroton de pommes.

— **Encycl.** Le *miroton* est la manière la plus simple d'accommoder le bœuf bouilli. Coupez la viande en tranches de l'épaisseur d'un centimètre, rangez ces tranches dans un plat; saupoudrez-les de sel et de poivre. Dans un plat qui aille au feu, préparez la sauce suivante : des oignons sont coupés en tranches égales; on les fait cuire jusqu'à ce qu'ils aient une belle couleur blonde; alors, saupoudrez-les de farine, salez-les et poivrez; laissez-les encore quelques minutes sur le feu; retirez du feu; ajoutez environ un demi-litre de bouillon; mêlez avec la cuiller de bois; remettez v. 7 minutes sur le feu; remuez continuellement. Ajoutez un peu de moutarde; remuez instant et versez ce ragoût sur le bœuf; mettez quelques minutes sur les cendres rouges avec feu dessus.

— *Miroton de pommes*. Choisissez huit ou dix pommes bien saines, de préférence des pommes reinettes; pelez-les, débarrassez-les de leur cœur; coupez-les en tranches; faites-les mariner, pendant trois ou quatre heures, dans une terrine avec du sucre et de la cannelle en poudre, un demi-verre d'eau-de-vie, un jus de citron; égouttez, garnissez un plat qui aille sur le feu de marmelade de pommes et de marmelade d'abricots mêlés ensemble. Rangez vos tranches de pommes sur cette marmelade; dressez-les en dôme; mettez au four ou au four de campagne; veillez à ce que les pommes prennent belle couleur, ce qui demande environ une demi-heure.

MIROTE s. f. (mi-ro-té). Agric. Pré salé que la mer couvre et découvre, selon la marée. Il ne se dit que dans quelques localités.

MIROU s. m. (mi-rou). Mar. Vaisseau à rames, en usage chez les Siamois.

MIROUDET DU BOURG (Jean-Baptiste), prélat français, né à Vesoul (Franche-Comté) en 1716, mort à Paris en 1798. Il faisait partie de l'ordre de Cîteaux lorsque le roi Stanislas, duc de Lorraine, le prit pour aumônier et le chargea de divers essais relatifs à l'agriculture. Nommé évêque en *partibus* de Babylone en 1776, il fut, quelque temps après, envoyé en France en qualité de consul à Bagdad; mais la guerre qui désolait la Turquie d'Asie ne lui permit pas de se rendre dans cette ville et il s'arrêta en Syrie, où il ramena un grand nombre d'habitants au catholicisme. Le mauvais état de sa santé le força de revenir en France en 1781. Pendant la Révolution, il prêta son ministère à la consécration des évêques constitutionnels (1791), fut emprisonné pendant trois ans et alla terminer sa vie à l'hospice des incurables. On a de lui un *Mémoire sur le roy-grass ou faux seigle* (Nancy, 1760, in-8°).

— Son frère, **MIROUDET DE SAINT-FERJEUX** (Gabriel-Joseph), a publié : *Essai sur l'agriculture du comté de Bourgogne* (Lyon, 1762, in-8°); *Mémoire sur le battage de Vesoul* (Besançon, 1774, in-8°).

MIROUER s. m. (mi-rou-ër). Ancienne orthographe du mot **MIROIR**.

— Féod. *Mirouer de fief*, Branche aînée, la seule considérée quand il s'agit de régler les droits et devoirs féodaux : *Le miroir de fief porte la foi pour toutes les autres branches. Je crois que la portion de l'aîné était appelée miroir parce que celle des puînés y était représentée comme dans un miroir; tous les puînés seraient dans la portion de l'aîné, qui est le fief dominant, comme dans un miroir; ils le regardent comme un centre commun et leur garant envers le seigneur supérieur; ma conjecture est que c'est la raison pour laquelle les anciennes coutumes l'appellent miroir de fief; ce que je soumets à la censure des doctes.* (La Thaumassière.)

MIROUTTE adj. (mi-rou-té). Manège. Se dit des chevaux dont la robe, noire ou baie, est marquée de taches d'une couleur plus claire : Cheval *MIROUTTE*. Jument *MIROUTTE*.

MIRRE s. m. V. **MIRE**.

MIRRESSE s. f. V. **MIRISSE**.

MIRRI (Luigi), architecte italien, né à Forlì en 1747, mort en 1824. Il prit, à Rome, des leçons de Giansimani et, de retour dans sa ville natale, fut chargé d'y construire, entre autres monuments, les palais Orselli et Romagnoli, l'église de la Madonna del Fuoco (1818), etc. Mirri s'est attaché à faire déblayer ses fraies les thermes de Titus à Rome (1772), pour mettre au jour les anciennes peintures qui s'y trouvaient. Il a publié à ce sujet : *L'antique camere delle Terme di Tito e la loro pitture restitute al pubblico* (Rome, 1776, in-fol.) et *Vestigia delle Terme di Tito* (Rome, 1776, in-fol.).

MIRTI s. m. (mir-ti). Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre airole.

— Entom. Espèce de papillon de jour.

MIR-WEIS, fondateur du royaume d'Afghanistan, né à Candahar vers 1675, mort dans la même ville en 1715. Il était intendant de la province de Candahar, lorsqu'il en tua le gouverneur en 1709, se mit à sa place, appela aux armes les Afghans attachés à l'islamisme pour secouer le joug des Persans, remporta plusieurs victoires sur les armées du roi de Perse et se fit proclamer roi de l'Afghanistan. Il mourut d'une chute de cheval au moment où il se disposait à soumettre des tribus qui avaient refusé de le reconnaître. Son frère Abd-el-Aziz lui succéda.

MIRZA s. m. (mir-za — mot persan contracté de l'arabe emir, prince, et du persan *zâdah*, fils, proprement le fils du prince). Prince, chez les Persans.

— Modes. Sorte de pendant d'oreilles.

MIRZA (Mohammed-Ali ou Alexander Kazem-Beg), savant orientaliste persan, né à Kecht, province du Gilani, en 1803. Il est le fils d'un savant prêtre persan, nommé Kazem-Beg. Mirza fit très-jeune la connaissance de missionnaires anglais, se convertit au protestantisme et prit alors le prénom d'Alexander. Comme son père, il entra au service de la Russie, et il est devenu successivement interprète pour la langue turque et les dialectes tartares (1825), lecteur à l'université de Kazan (1826), enfin professeur de langue et de littérature persane à l'université impériale de Saint-Petersbourg. Outre des mémoires insérés dans le *Journal asiatique*, on lui doit des ouvrages estimés : *Du mérite comparatif du christianisme et du malomisme* (Asiaticum, 1821); *Essai sur la littérature arabe* (Kazan, 1832); une édition des *Sept plénitudes sur l'histoire des princes tartares ou Histoire des kans de Crimée, de Menghela Ier à Menghela II*, par Saïd-Mohammed Riza, en turc, d'après le seul manuscrit connu (Kazan, 1832); *Chrestomathie complète des dialectes turco-tartares* (Saint-Petersbourg, 1839); *Grammaire des langues turco-tartares* (Kazan, 1839-1846); *Guide des voyageurs en Orient* (Kazan, 1841); *Mohammedigé ou Traité philosophique et religieux, d'après le système des soufis en vers turcs par Yasiedechi Zéol Mohammed-Effendi* (Kazan, 1841); *Makhtasar et Wykayé ou Compendium de la Wykayé*, en arabe (Kazan, 1844); *Sabat al Kodjasmî ou le Soutien des faibles, poème en langue d'achaghat* (Kazan, 1847); *Le Derbend, Nomach ou Histoire du Derbend et Cayghistan*, traduction du persan en anglais (Kazan, 1852), etc.

MIRZA MOHAMMED (Mahdi), prince du Massanderan (Perse), également connu sous le nom de *Mohammed Massanderani*. Il vit au XVIII^e siècle, cultiva la poésie et les lettres, composa plusieurs traités d'histoire littéraire et écrivit en persan l'*Histoire de Nadir-Sah ou Thamasp Kouli-Khan*, sous la suzeraineté duquel il se trouvait placé. Cet ouvrage important a été traduit en anglais par W. Jones (Londres, 1770, 2 vol.).

MIRZA SAMUEL ou, par abréviation, **MIRZA SAM**, historien persan, né près d'Isfahan vers 1490, mort près de Meru (Khorasan) après 1550. Il était fils d'Ismaïl, fondateur de la dynastie des Sofis, qui lui donna pour maître le poète Merwardi, puis le nomma gouverneur du Khorasan. Ce prince a composé en persan, sous ce titre : *Le Cadeau sublime ou Histoire des poètes*, un ouvrage dans lequel il raconte la vie des poètes et des hommes célèbres de la Perse. On en trouve des extraits traduits en français dans les *Notices et extraits des manuscrits* de la Bibliothèque de Paris (1798, in-4°).

MIRZA SHAFY ou **CHAFY**, poète géorgien, né à Guisindji, province de Karabagh, vers 1810. Il s'est fixé à Tiflis, où il a composé des poésies remarquables par la fraîcheur des idées et par la richesse imagée du style. Pendant son séjour dans cette ville, en 1844, le voyageur allemand Martin Boutevitch entra en relation avec Mirza et obtint une copie de ses œuvres poétiques, dont il a donné une traduction libre, sous le titre de *Chansons de Mirza Shafy* (Berlin, 1850).

MIRZAPOUR, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence du Bengale, chef-lieu du district de son nom, à 52 kilom. N.-O. de Bénarès, sur la rive droite du Gange, par 25° 10' de latitude N., et 81° 14' de longitude E.; 95,000 hab. Fabriques de tapis renommés; grand marché de soie, coton, indigo et opium. Mirzapour est une grande ville, com-

posée d'une infinité de rues étroites et tortueuses, au milieu desquelles s'étendent deux ou trois voies longues et étroites, plantées d'arbres devant les maisons, et arrosées par d'abondantes fontaines. On y voit quelques belles pagodes; mais les mosquées n'y sont pas en très-grand nombre. Le district de Mirzapour s'étend entre la rive droite du Gange et la rive gauche de la Sone; c'est un des plus riches de l'Indoustan; 1,104,315 hab.

MIRZASSE s. f. (mir-za-se — f. de mirza). Princesse tartare.

MIS, **ISE** (mi, i-ze) part. passé du v. *Mettre*. Posé, placé : Un livre *mis* à sa place.

— Par ext. Exposé : Il y a de certains défauts qui, étant mis dans un certain jour, plaisent plus que la perfection même. (La Rochef.) « Cité, nommé :

D'élèves on regorge, on les jette à la tête, Et mon valet de chambre est mis dans la gazette.

MOLIERE.

— Vêtu, habillé : Un homme bien mis. Une femme *mise* décentement et proprement. Une femme qui passe six heures à sa toilette n'ignore point qu'elle n'en sort pas mieux mise que celle qui n'y passe qu'une demi-heure. (J.-J. Rouss.) Un homme très-bien mis, dans un salon, ne continuera à être bien mis en voyage ou à la campagne qu'à condition de l'être tout différemment. (A. Karr.) La plupart des gens entendent par ces mots : être bien mis, être déguisé en quelqu'un de plus riche que soi. (A. Karr.)

— Manège. Cheval mis dans la main, dans les talons, Cheval dressé à obéir à la bride, à l'éperon. « Cheval bien mis, mal mis, Cheval bien dressé, mal dressé.

— Mar. Porté, poussé : Etre mis au plein. Etre mis sur un écueil.

MIS s. m. (mi — rad. *mettre*). Pratiq. anc. Indication du jour où un procès avait été mis au greffe.

— Hist. Nom donné quelquefois aux *missi dominici* : Les *missi royaux*.

MISAGO s. m. (mi-za-go). Ornith. Epervier aquatique qui fait, dans des trous de rocher, des provisions de poissons, qui s'y conservent longtemps frais.

MISAILLE s. f. (mi-za-ille; il mll. — rad. *mise*). Mise. « Enjeu d'une gageure, déposé en mains tierces.

MISAINÉ s. f. (mi-zè-ne — de l'ital. *mezana*, qui au moyen âge désignait la voile du mât du milieu, de *mezzo*, médian). Mar. Mât de misaine, Mât d'avant, le premier après le beaupré :

Alors que mon mât de misaine,
De la hache ignorant les coups,
Dans les grands bois était un chêne...
St-Beuve.

« Voile de misaine ou simplement *Misaine*, Voile du mât de misaine : La *MISAINÉ* est la voile de tous les temps; elle ne se supprime que devant une tempête irrésistible. (Dict. marit.) « Vergue, hune de misaine, Vergue, hune du mât de misaine. On désigne de même tout objet dépendant du même mât.

— Moll. Strombe succin.

— **Encycl.** Au moyen âge, le mot *misaine* désignait la voile du mât du milieu; dans la suite, le mât du milieu lui-même prit le même nom, et l'on finit par appliquer le nom de *misaine* à toute la mâture supportée par ce même mât et à tout le gréement de cette mâture : hune de *misaine*, haubans de *misaine*, etc. Depuis, la mâture de *misaine* n'a plus été celle du milieu; c'est actuellement celle qui est située à l'arrière, entre le grand mât et le beaupré. La *misaine*, la voile de *misaine* ou voile carrée de *misaine* est celle qui est envergée sur la vergue de *misaine* d'un navire gréé à traits carrés; elle se distingue des autres voiles carrées en ce qu'elle a moins de bordure que d'envergure. La *misaine* est la plus utile des voiles; elle sert presque continuellement; les principaux cordages qui servent à la faire manœuvrer ainsi que sa vergue sont : deux amures, deux écoutes, deux bouldes, deux cargues-points, des cargues-fonds, des cargues-bouldes, des balanciers à bras. Des deux angles inférieurs de la *misaine*, on nomme point d'aureole celui du vent et l'autre point d'écoute.

Le mât de *misaine* et le beaupré diffèrent des autres mâts, en ce qu'au lieu d'être verticaux, ils peuvent être inclinés à l'horizon. Dans les navires qui ne portent que deux mâts, tels que bricks, lougres, goélettes, chasse-marées, l'un est le grand mât et l'autre, le mât de *misaine*. Ce mât présente, au-dessus du bas mât, le petit mât de hune, le mât de petit perroquet et le petit mât de cacatois.

MISANDRE s. f. (mi-zan-dre). Bot. Ancien genre d'urticées, aujourd'hui confondu avec le genre *guêrre*.

MISANO IN VILLA VITTORIA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Forlì, district et à 12 kilom. de Rimini, mandement de Coriano; 2,543 hab.

MISANTHROPE s. m. (mi-zan-tro-pe — gr. *misanthrôpos*; de *misein*, haïr, et *anthrôpos*, homme. Delatré croit que le grec *misos*, haine, signifie proprement ce qui enlève, ce qui ravale; et de la racine *mi*, qui signifie proprement enlever). Individu qui hait les hommes :

Les animaux qui ne sont pas des Misanthropes sont des sots ou des lâches. » Homme qui hait ses semblables : Le vrai Misanthrope est un monstre : s'il pouvait exister, il ferait horreur. (J.-J. Rousseau.) Il n'y a pas de Misanthropes, il y a des âmes qui aiment mieux fuir que fêlindre. (De Custine.)

— Par exc. Homme bourru, d'une humeur sauvage, qui fuit la société des autres hommes : Dans Molière, au fond du comique il y a un bonhomme qui n'est indifférent ni au bien ni au mal, ni à la vice ni à la vertu, il y a même quelque peu un Misanthrope. (Ste-Beuve.)

Plaiguez ce misanthrope aux yeux tristes et sombres.

BOILEAU.

— Sorte de voiture, appelée aussi désolante, qui était usitée au XVIII^e siècle, et dans laquelle il n'y avait place que pour une personne.

— Jeux. Sorte de jeu, plus souvent appelé solitaire.

— Adjectif. Qui hait les hommes ou fuit leur société : On devient Misanthrope autant par honte de soi-même que par haine des autres. (A. d'Houdetot.) Qui convient aux misanthropes : Humeur Misanthrope. L'esprit Misanthrope est un vice de conformation morale. (Bonnin.) On dit mieux Misanthrope dans ce dernier sens.

Misanthrope (LE), comédie en cinq actes et en vers de Molière; théâtre du Palais-Royal, 4 juin 1656. La date de cette comédie, comme celle du *Cid*, marque une phase nouvelle et glorieuse de notre théâtre; la comédie de caractère, l'étude des mœurs réelles remplacent les imbroglis empruntés à la scène espagnole. Le *Misanthrope* offre une peinture vraie et durable du cœur humain, tandis que le *Menteur* ne présentait qu'un travers de l'esprit.

Molière n'a pas voulu peindre dans Alceste un philosophe atrabilaire, haïssant en masse tout le genre humain, mais un homme que sa droiture, sa probité et sa franchise dégoûtent du commerce des autres hommes, parce qu'il s'aperçoit qu'il fait un marché de dupes et que la société ne lui rend pas ce qu'il donne; il a exagéré ce caractère que juste ce qu'il fallait pour le relief de la scène, le présentant sous toutes ses faces, dans une série de petits et de grands événements, et avec les contrastes propres à le faire valoir. C'est bien là l'idéal de la comédie classique et Molière est arrivé, sans modèle, à la perfection. Nous analyserons en détail ce chef-d'œuvre, très-simple dans ses combinaisons dramatiques et dont l'intrigue n'a d'intérêt que par le jeu des caractères. En voici le canevas :

Acte I^{er}. Alceste entre en scène, rodyant un courtisan, son ami Philinte, coupable de démonstrations amicales envers un indifférent; cette altercation met en saillie l'opposition de deux caractères principaux, l'un intolérant par excès de franchise, l'autre plein d'indulgence par compassion pour les faiblesses et les travers de l'humaine nature.

Tous deux exposent leurs principes, et Philinte profite de ses avantages pour montrer à son ami qu'il se contredit en aimant la coquette Célimène, et qu'il a tort de compromettre le gain d'un procès où il est engagé en négligeant d'éclairer la conscience de ses juges. Alceste ne tient nul compte de ces sages avis : il continuera de plus belle à aimer Célimène et il se gardera bien de solliciter. La visite d'un courtisan étranger, et de plus son rival en amour, va mettre sa franchise à une rude épreuve. Oronte débute en lui proposant son amitié, dont Alceste décline l'honneur avant un plus ample informé; puis, il le consulte, malgré qu'il en ait, sur un sonnet de sa composition. Le sonnet est écrit dans le style prétentieux et faux des Benserade et des Cotin :

Belle Philine, on désespère
Alors qu'on espère toujours !

Philinte, en bon courtisan, s'exstasie :

La chute en est jolie, amoureuse, admirable ;

et Alceste grommelle entre ses dents :

La peste de ta chute, empoisonneur au diable !

En eusses-tu fait une à te casser le nez !

Cependant, il faut qu'il dise tout haut son avis. Sommé de s'expliquer, il essaye d'abord d'échapper par des détours, jusqu'à ce que, poussé à bout, il déclare nettement à Oronte que son sonnet ne vaut rien.

Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

C'est son dernier mot. Le poète éclate alors et menace Alceste d'une fâcheuse affaire en retour de sa franchise.

Acte II. Alceste, qui s'est éloigné de Philinte avec humeur et qui a rompu en visière à Oronte, vient gronder sa maîtresse et la presser de mettre un terme aux manèges de sa coquetterie; mais, pendant qu'il lui reproche d'ouvrir son cœur et sa maison à tout le genre humain, arrivent deux marquis, Acaste et Clitandre, tous deux épris de Célimène, et sa cousine Eliante, aussi sincère que Célimène est artificieuse. Alceste, qui voulait se retirer, demeure quand on cesse de l'en prier, et la conversation s'engage aux dépens du prochain; Célimène y fait briller l'enjouement et la malice de son esprit. Dans le salon de cette impitoyable co-

quette, Molière ouvre le champ à une de ces conversations des gens du monde dont la médisance fait tous les frais (scène v, dite communément la *Scène assise* ou la *Scène des portraits*). On y voit passés en revue et livrés au ridicule la foule des originaux qu'il n'a pu mettre au théâtre : le bavard,

... Qui trouve toujours

L'art de ne vous rien dire de grands discours ;

le mystérieux,

Qui vous jette en passant un coup d'œil égaré,

Et, sans aucune affaire, est toujours affairé ;

... la moindre vêtue il fait une merveille,

Et, jusques au bonjour, il dit tout à l'oreille ;

le conteur ennuyeux,

... Dont tous les entretiens

Ne sont que de chevaux, d'équipage et de chiens ;

la femme stupide, qui ne sait rien dire dans les longues visites qu'elle fait,

Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois,

Qu'elle grouille aussi peu qu'une pièce de bois ;

l'important vaniteux, toujours gonflé de l'amour de lui-même; le sot enrichi, qui donne à dinier et qui ne s'aperçoit pas que c'est à sa table que l'on rend visite; et le dédaigneux connaisseur,

Qui veut voir des défauts à tout ce qu'on écrit,

Et pense que louer n'est pas d'un bel esprit.

Le misanthrope, après un long silence, intervient brusquement :

Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cœur !

Vous n'en épargnez point, et chacun a son tour ;

et il rejette les torts de Célimène sur ses approbateurs. Il insiste toujours pour obtenir des éclaircissements, quand un mandat du conseil des marchands, au sujet de l'affaire d'honneur qu'il s'est mise sur les bras par suite de son altercation avec Oronte, l'invite à comparaître devant leur tribunal.

Acte III. Les deux marquis, Acaste et Clitandre, qui ont chacun leur raison de se croire au mieux dans l'esprit de Célimène, tombent d'accord pour demander à la coquette un aveu précis, qu'elle éloigne avec adresse, lorsqu'on annonce la visite de la prude Arsinoé. Les marquis font retraite devant elle, et celle-ci, en amie charitable, avertit Célimène des méchants bruits qui courent sur son compte : elle n'y croit pas, dit-elle, mais il serait prudent de faire taire la calomnie. Célimène lui donne la réplique avec un sang-froid de malice qui la déconcerte et l'irrite. La prude Arsinoé, coquette émérite, a des vues sur Alceste, qui survient à propos, et qu'elle emmène pour lui mettre sous les yeux des preuves convaincantes de la perfidie de Célimène.

Acte IV. L'affaire d'Alceste et d'Oronte s'est terminée par un accommodement devant le tribunal des marchands de France; mais Alceste n'est pas hors de peine : il tient en ses mains la preuve écrite de la trahison de Célimène. Il est outré et désespéré au point de s'offrir à Eliante, si elle consent à accepter sa main; mais Célimène paraît, et les éclats de la fureur d'Alceste se tempèrent sous les caresses et les railleries de sa maîtresse; elle joue si adroitement l'innocence et la sécurité, que le misanthrope, sans être convaincu, reste engagé dans ses liens. La lettre qu'il tient, et qu'Arsinoé lui a donnée comme s'adressant à Oronte, est-elle écrite à une femme, comme l'insinue Célimène? Le doute est permis, et cela suffit à la crédulité d'un amant. Sans doute l'écriteau demanderait de plus sûrs gages de sa fidélité, si son vœu ne venait l'avertir de la fâcheuse visite de quelque homme de loi envoyé chez lui par sa partie adverse.

Acte V. Alceste a perdu son procès, mais il n'essayera pas de faire casser l'arrêt; il veut conserver, au prix des 20,000 francs qu'il perd, le droit de pester. Cette iniquité n'est pas de nature à le réconcilier avec le genre humain, et ce qui va suivre va alimenter encore sa haine vigoureuse. Célimène a écrit aux deux marquis des lettres dans lesquelles elle laisse croire à chacun d'eux qu'elle le préfère à l'autre; ils se sont communiqué leurs lettres, et ils viennent en faire la lecture dans le salon même de Célimène, en présence de toutes les victimes de sa coquetterie et de ses médisances. Tous, en la quittant, lui marquent leur dépit par un outrage, auquel elle ne répond rien, parce qu'elle les méprise. Alceste, qui n'a rien dit en leur présence, et qui plus que tout autre a droit de se plaindre, puisqu'il a été lui-même en butte à ses moqueries, Alceste, avec qui elle convient de ses torts et que cet aveu désarme, lui annonce sa résolution de se retirer du monde, et, pour éprouver le cœur de celle qu'il aime si tendrement, l'engage à le suivre dans le désert où il veut vivre désormais. Célimène consent bien à l'épouser, mais non à s'enfuir loin du monde. Alceste, que ce refus éclaire sur les véritables sentiments de cette coquette incorrigible, répond à l'offre qu'elle lui fait de sa main :

... Non. Mon cœur à présent vous déteste,

Et ce refus lui seul fait plus que tout le reste.

Puisque vous n'êtes point, en des liens si doux,

Pour trouver tout en moi, comme moi tout en vous,

Allez, je vous refuse...

Il triomphe cette fois, mais son cœur est brisé, et il s'écrie, les larmes aux yeux :
Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
Je vais sortir d'un gouffre où triomphent les vices,
Et chercher sur la terre un endroit écarté,
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

C'est ainsi que devait finir le *Misanthrope*; seulement, comme il faut qu'un mariage se conclue au dénouement d'une comédie, Molière marie Philinte avec Eliante, dont le caractère aimable et bon forme un heureux contraste avec ceux de la prude et de la coquette.

Le principal intérêt du *Misanthrope*, dit Gêrueux, est dans le développement, la vérité, l'opposition et les nuances des caractères. La misanthropie d'Alceste est relevée par l'indulgence de Philinte, et la coquetterie de Célimène par la sincérité d'Eliante. Acaste et Clitandre n'ont pas le même genre de fatuité, et Oronte ajoute aux travers de l'homme de cœur la manie des petits vers. Arsinoé, par désespoir de coquetterie, s'est retranchée dans la prudence, qui est une curieuse variété de l'hypocrisie. Alceste, Philinte et Célimène sont trois types si vrais, si vivants, que leurs noms sont devenus des noms communs. On dit au duc de Montausier que Molière avait voulu le peindre dans Alceste; le duc alla voir la pièce et dit en sortant : « Je voudrais ressembler au misanthrope de Molière. » Il se trompait fort s'il a cru que le poète avait voulu incarner la vertu dans Alceste, et elle ne l'est pas davantage dans Philinte. « Au reste », dit encore Gêrueux, ceux qui ont cru voir dans Alceste le duc de Montausier ou Molière lui-même, Chapelle dans Philinte, la femme de Molière dans Célimène, se font une idée bien imparfaite de l'art du poète, qui forme ses figures d'après une conception générale réalisée à l'aide de traits particuliers pris de différents côtés, et non par la reproduction d'un visage unique. Molière ne fait pas de portraits, il crée des types. Alceste n'est pas un misanthrope, mais le misanthrope, c'est-à-dire la misanthropie exprimée par un personnage tout ensemble idéal et réel. »

La belle comédie du *Misanthrope* est une source inépuisable de citations, d'allusions, la plupart très-heureuses. En voici quelques-unes que les lecteurs trouveront dans ce Dictionnaire à l'ordre alphabétique :

10 Je ne dis pas cela.

20 L'ami du genre humain n'est point du tout fait.

30 Le temps ne fait rien à l'affaire.

40 Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

Misanthrope (LE), essai dramatique de Schiller (1800). On serait tenté de croire, sur le titre, que le célèbre tragique allemand a voulu lutter avec Molière; il n'en est rien; cette pièce n'est qu'une ébauche et n'a aucun rapport avec notre chef-d'œuvre comique. Hatten, le misanthrope, est peut-être plus complet qu'Alceste dans sa haine pour les hommes; mais comme cette haine provient d'une infortune, sur laquelle l'auteur n'a pas donné le moindre renseignement, on s'y intéresse peu. Il imagine de tirer de ce monde qu'il déteste une vengeance singulière, dont sa fille Angélique sera la première victime. Elle aime le comte de Rosenberg, et Hatten lui fait jurer de ne se marier jamais, ni en sa faveur, ni pour l'accomplir, non par amour paternel, mais dans un but de vengeance; et il la produit dans la société, lui laisse enchaîner tous les cœurs, puis l'en retire subitement pour désespérer tous ses amoureux. Cette idée sans doute n'inspire guère de sympathie; ce misanthrope n'est qu'un maniaque, et, sans divers morceaux de poésie fort brillants, la pièce de Schiller mériterait à peine une mention.

MISANTHROPERIE s. f. (mi-zan-tro-pe-ri — rad. *misanthrope*). Misanthropie. Inusité depuis l'emploi, devenu général, du mot *MISANTHROPIE*. Mme de Sévigné s'est servie de l'ancienne forme.

MISANTHROPIE s. f. (mi-zan-tro-pi — rad. *misanthrope*). Haine des hommes, caractère de misanthrope : Si la MISANTHROPIE existait, elle serait une vraie folie.

— Caractère d'une personne bourru, qui fuit la société des hommes : Tous ceux qui sont affectés de MISANTHROPIE ont quelque chose de faux dans l'esprit et dans le cœur. (L'abbé Bautain.) La MISANTHROPIE qui part de l'orgueil produit l'endurcissement du cœur. (L'abbé Bautain.) La MISANTHROPIE est faite des larmes qui sont restées dans le fond du cœur. (Alex. Duin.)

Mon idéal trompé fait ma misanthropie.

LA CAUSSADE.

— En bonne part. Haine des vices de l'homme : La MISANTHROPIE est un sentiment calomnié : c'est la haine du mensonge. (De Custine.)

— Encycl. La misanthropie est un sentiment très-naturel et qu'on serait même contraint de trouver raisonnable s'il n'était destructif de la société : étant donnés les vices et les faiblesses de l'humanité, les spectacles écœurants qu'elle présente sans cesse, la bassesse des uns, l'orgueil des autres, la duplicité de ceux-ci, les folies et les crimes de ceux-là, la sottise du plus grand nombre, le

misanthrope déclare qu'il aime mieux vivre au fond des bois et que les bêtes valent mieux que les hommes. Cette résolution, qui dicte sa conduite et le fait vivre dans l'isolement, quoique mauvaise en soi, ne part pas d'un mauvais naturel. Ce que l'on n'a pas assez remarqué, c'est que ce mécontentement contre les hommes n'est ni un défaut, ni un vice, ni une maladie, ni une haine, est le produit d'une sensibilité vive, blessée dans ses affections, et que ceux-là seuls sont misanthropes qui ne demandent pas mieux que d'aimer et d'estimer sincèrement les hommes. Pour haïr, il faut avoir voulu aimer et être capable d'aimer. Le misanthrope est inférieur à l'homme généreux qui se voile volontairement les mauvais côtés de ses semblables, à des trésors d'indulgence et de pitié pour ceux qui fléchissent, et se dévoue au besoin pour l'amélioration de cette société au milieu de laquelle il sait qu'il lui faut vivre; mais il est bien supérieur au sceptique qui désolait, que les vices ou les travers de l'humanité lui sont bien indifférents, qu'il ne s'agit que de s'arranger de façon à n'en pas souffrir, de calculer seulement son propre intérêt et de se confiner dans l'égoïsme. Ce qui distingue le sceptique du misanthrope, c'est que l'un prend son parti du mal qu'il constate, et que l'autre gronde et proteste jusqu'à la mort. Celui des deux qui méprise le plus les hommes, ce n'est pas le misanthrope.

Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce scepticisme érigé en vertu, sous le nom de pacifisme chrétienne, par une religion qui pourtant condamne la *misanthropie* comme peu charitable. Nicole a écrit, sur les *Moyens de conserver la paix avec les hommes*, un traité complet sur cette matière : rien de plus méprisant pour la race humaine. Il y enseigne que, pour conserver sa paix, c'est-à-dire pour vivre en bonne intelligence avec ses semblables, il ne faut jamais songer à les corriger, soit en contredisant leurs opinions, soit en s'opposant à leurs passions; qu'il est injuste de vouloir être aimé des hommes; qu'il est injuste d'exiger la confiance des autres, soit d'y compter, et que c'est un grand bien qu'on n'en ait pas pour nous; que l'indifférence des autres envers nous nous est plus utile que leur amitié, etc. Le haine vigoureuse d'Alceste n'est-elle pas cent fois préférable à cette sécheresse de cœur? A côté d'une si désagréable résignation, qui ne veut compter ni sur le désintéressement ni sur aucun sentiment généreux, la *misanthropie* n'apparaît plus que comme une des formes que peut revêtir l'amour de l'humanité.

L'antiquité a connu le désespoir et le scepticisme; elle n'a jamais connu la *misanthropie*. Le vieux Théognis s'écriait : « Pour éviter la misère et la fuite, précipitez-vous dans la mer du haut des rochers ! » Héraclite a été tourné en ridicule par le poète comique Epicharme, qui vengeait son maître Pythagore. On a cru que Théognis, Héraclite, Timon d'Athènes, étaient des misanthropes; on s'est trompé : il leur manquait à eux, comme aux autres anciens, la notion sur laquelle repose la *misanthropie*, la notion toute moderne de l'humanité. Ils pouvaient être sceptiques, comme Pyrrhon; absolument sans espoir, comme Hésias; l'apôtre du suicide, indifférents à la façon d'Épicure ou à la manière des stoïques. Une civilisation basée sur la guerre et l'esclavage ignore la philanthropie et par suite la *misanthropie*.

De misanthropes, il n'a pu en naître qu'à la veille et au lendemain de ces grandes révolutions par lesquelles l'homme a tenté de s'affirmer : au lendemain de la Réforme, Cervantes et Shakespeare; à la veille de la Révolution, Molière et Rousseau.

Un Romain, Lucilius, en définissant la vertu, a défini la *misanthropie* : La vertu, dit-il en un langage dont on ne peut traduire l'apprêt, c'est d'être l'ennemi public et privé des mauvaises gens et des mauvaises mœurs, et en revanche le défenseur des honnêtes gens, comme des mœurs honnêtes; c'est de les glorifier, de leur vouloir du bien, de vivre leur ami; enfin, c'est de placer au premier rang dans nos affections les intérêts de la patrie, au second ceux de nos parents, au troisième et dernier les nôtres. L'homme qui a suivi avec enthousiasme le précepte de Lucilius, s'il ne veut pas tomber dans l'indifférence ou le scepticisme, doit, pour pouvoir continuer son œuvre, se cuirasser de *misanthropie*. On a dit qu'il faut haïr le vice, et non le vicieux. Un ancien a été plus loin en soutenant qu'il faut se garder de haïr trop le vice de peur de haïr les hommes. Celui qui connaît la suite de fausses idées et de sentiments tronqués qui poussent l'homme au mal ne peut avoir que de la pitié et du point de haine. D'ailleurs, un retour sur lui-même ne peut-il pas le rendre indulgent? Avec Ovide, il dira un jour : « Une force inconnue m'enlaine malgré moi; la passion me conseille une chose et la raison une autre; je vois le bien et je l'approuve; c'est au mal que je cède. » Scrutait plus profondément les contradictions qui existent dans l'homme, il verrait comme Hamlet « les couleurs natives de la résolution blémir sous les pâles reflets de la pensée, et ainsi les entreprises les plus énergiques et les plus importantes se détournent de leur cours et perdent le nom d'action. » S'il compte avec Cléanthe le nombre de criminels auxquels seulement l'occasion et le cou-

rage ont manqué, s'il énumère avec Shakspeare les injures des oppresseurs, les humiliations de la pauvreté, les angoisses de l'amour méprisé, les lenteurs de la loi, les insolences du pouvoir et les rebuffades que le mépris recueille d'hommes indignes, oh ! alors pourrai-t-il s'empêcher de penser que « quelque chose est détraqué en ce monde ? » Il est vrai que le scepticisme et la religion lui tendent les bras et lui offrent leur paix et leur silence ; mais, s'il préfère la lutte, il ne pourra continuer à aimer l'humanité qu'en la haïssant un peu.

Si l'homme n'était que cœur, il aimerait toute l'humanité ; s'il n'était qu'esprit, il reconnaîtrait son impuissance à la modifier, il serait sceptique. Sur le fond des idées, le misanthrope est d'accord avec le sceptique ; tous deux constatent le mal ; mais ce dernier avec calme, l'autre avec rage. Le sceptique n'espère ni ne désespère. Le misanthrope, mêlant espoir et désespoir, amour et ironie, persiste dans sa conviction et s'écoute que son cœur quand il faut agir. Il y a donc une inconsequence au fond de toute misanthropie.

Misanthropie et repentir, célèbre drame de Kotzebue (1792). Un seigneur allemand, le baron de Mello, a une jeune femme qu'il aime tendrement ; son secrétaire, qu'il a comblé de bienfaits, parvient à la séduire et l'enlève. Le baron, fou de douleur et pris de haine contre tout le genre humain, abandonne son château et va vivre au loin, inconnu, dans la solitude. Plusieurs années se passent. Près de la retraite qu'il s'est choisie se trouve un domaine appartenant à un certain comte Walker, vieillard bienfaisant qui répand ses générosités sur toute la contrée ; il est puissamment aidé dans son œuvre charitable par la femme de confiance de la comtesse Walker, Mme Miller, si bien que le baron, toujours bienfaisant quoique misanthrope, entend les pauvres faire sans cesse l'éloge du comte et de Mme Miller. Un jour il a l'occasion de sauver la vie au vieillard tombé dans un canal, mais il se dérobe à sa reconnaissance et ne veut pas renoncer à sa solitude ; enfin le vieux seigneur, que lequel il a refusé de se rendre, se décide à aller voir avec Mme Miller ; la reconnaissance prévue s'effectue alors, car cette dame n'est autre que la femme du baron, abandonnée par son séducteur et expiant volontairement sa faute par ses bonnes œuvres. Elle s'évanouit en reconnaissant son époux et celui-ci fuit avec horreur ; cependant elle le fait consentir à une seconde entrevue ; non qu'elle veuille demander un pardon et un oubli dont elle ne se croit pas digne, mais pour revoir ses enfants. Les effusions maternelles de la jeune femme et les caresses des enfants brisent le cœur du baron de Mello qui, n'y tenant plus, s'écrit enfin : « Eulalie, embrasse ton époux ! »

La pièce de Kotzebue, transportée sur la scène française par la traduction de M. Moïse (Théâtre-Français, 1792), eut un grand succès de larmes. Toutes les sensibiles Parisiennes vinrent mouiller leurs mouchoirs à la fameuse scène de la reconnaissance. On cita même à cette occasion un mariage qui se défît, le futur ayant résolu de déclarer qu'il n'épouserait jamais une jeune fille dont les yeux étaient restés secs pendant la grande effusion du repentir d'Eulalie. Mlle Mars et Talma, sous l'Empire, reprirent *Misanthropie et repentir* avec le même succès d'attendrissement. On l'a repris encore au Théâtre-Français en 1855 et à l'Odéon en 1862, cette fois dans une traduction nouvelle, de M.-A. Pages, débarrassée d'une phraseologie sentimentale dont la mode est bien passée. M. Ballande a consacré une de ses *Matinées littéraires* (novembre 1873) à la reprise de l'ancienne pièce, telle qu'elle était écrite et jouée en 1793 ; cette exhibition rétrospective ne pouvait avoir qu'un succès de curiosité.

MISANTHROPIQUE adj. (mi-zan-tro-pi-ke — rad. misanthropie). Qui a le caractère de la misanthropie : *Humeur misanthropique*. *Byron était né boteux ; cette infirmité, en froissant son amour-propre, parait avoir contribué à cette humeur morose*. *MISANTHROPIQUE qui perce dans tous ses écrits*. (Bouillet.)

Un bel misanthropique altere ton humeur.

II Qui résulte de la misanthropie, qui est inspiré par elle : *Colère misanthropique*. *Réflexion misanthropique*.

MISANTHROPISME s. m. (mi-zan-tro-pi-sme — rad. misanthropie). Misanthropie : *J'oubliais de vous dire que le titre de mon livre est le MISANTHROPISME ; mais madame votre mère soutient qu'il faut la Misanthropie*. (Corbinnelli.)

MISCÈLE s. f. (miss-sé-li — du gr. *miskos*, pécule ; *skelos*, jambe). Entom. Genre de lépidoptères des contrées chaudes du globe.

MISCELLANÉES s. m. pl. (miss-sè-la-né — lat. *miscellanea* ; de *miscere*, mêler). Antiq. rom. Spectacle composé de toute sorte de jeux et de combats, qui se succédaient sans ordre.

— Philol. Recueil d'ouvrages sur des objets divers de science et de littérature, n'ayant aucun lien entre eux. « On dit aujourd'hui *MISCELLANES* ; on a dit aussi MISCELLANEA.

MISCÉLUS s. m. (miss-sé-luss — du gr. *miskos*, pécule ; *skelos*, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, confondus parfois avec les cymindis.

MISCHIO s. m. (mi-ski-o — du lat. *miscere*, mêler). Miner. Marbre d'Italie, de couleurs très-variées.

MISCHNA s. f. (mich-na). Recueil de lois qui fait partie du Talmud. V. ce mot.

MISCHNIQUE adj. (mi-chni-ke). Qui a rapport à la mischna.

— s. m. Ecrivain faisant partie des auteurs hébraïques appelés mischniques.

MISCIBILITÉ s. f. (miss-si-bi-li-té — rad. miscible). Caractère de ce qui est miscible : *La miscibilité de deux liquides*. *La miscibilité de deux métaux*.

MISCIBLE adj. (miss-si-ble — du lat. *miscere*, mêler). Que l'on peut mêler : *Deux liquides de densité très-différente ne sont pas miscibles*.

MISCIE s. f. (miss-st). Administr. anc. District, juridiction.

MISCODÈRE s. f. (mi-sko-dè-re — du gr. *miskos*, pécule ; *déré*, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type est originaire de la Laponie.

MISOGASTRE s. m. (mi-sko-ga-stre — du gr. *miskos*, pécule ; *gastér*, abdomen). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des chalcidies, établi sur un certain nombre de petites espèces.

MISOGASTÉRIDES s. m. pl. (mi-sko-ga-sté-ri-te — rad. *misogastre*). Entom. Groupe de la tribu des chalcidies, caractérisé par un thorax rétréci antérieurement et un abdomen péculé.

MISCOPHE s. m. (miss-ko-fe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des larrides, tribu des craboniens.

MISE s. f. (mi-ze — rad. mettre). Action de mettre, de placer : *La mise en place d'un meuble, d'une pierre*.

— Manière de se mettre, de se vêtir : *Une mise simple, soignée, recherchée*. *On peut sûrement juger une jeune fille sur sa mise*. (Mme Monmarson.)

On vous cite partout
Pour la beauté, l'esprit, et la mise, et le goût.

C. D'HARVILLE.
— *Mise en œuvre*, Action de mettre en œuvre, de commencer à exécuter : *La mise en œuvre des travaux urgents est soumise à des déplorables formalités*. *Mise en train*, Action de mettre en train, de donner de l'activité à quelque chose.

— *Mise en jeu*, Emploi, usage : *La duplicité d'action est la mise en jeu de forces contraires destinées à se faire échec et à se paralyser*. (Tousseneil.)

— *Être de mise*, Être propre à être mis, à être porté comme vêtement ou comme parure : *Ces étoffes ne sont plus de mise ; la mode, la saison en est passée*. *Avoir cours*, en parlant d'une monnaie : *Les anciens louis ne sont plus de mise*. *Les monnaies du pays sont seules de mise*. *Avoir de l'a-propos*, être recevable : *Le commerce, en Angleterre, est un jeu où la probité n'est pas de mise*. (Ledru-Rollin.) *Entre frères, il faut s'aimer ou se haïr : l'indifférence n'est point de mise*. (St-Marc Girard.)

Tu n'es pas où tu crois ; en vain tu fies doux :
Ton excuse n'est point une excuse de mou.

MOLIÈRE.
II Pouvoir être présenté, avoir un extérieur convenable : *Cette femme est encore de mise en société*. *Métoppe est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite*. (La Bruy.)
Avoir une utilité, un emploi possible quelconque :

Aller en l'autre monde est très-grande sottise,
Tant que dans celui-ci l'on peut être de mise.

MOLIÈRE.
— Anc. cout. Arbitrage : *Mettre en mise*. *Ne faire ni paix ni mise*. *Mise de fait*, Dans le nord de la France, Prise de possession judiciaire d'un bien.

— Jurispr. Enchère : *La dernière mise a été de 200,000 francs*. *Ma mise a été trop faible de 200 francs seulement*. *Mise à prix*, Déclaration du prix minimum que l'on entend retirer ou du prix maximum que l'on entend donner : *Cette propriété sera vendue par adjudication, sur une mise à prix de 100,000 francs*. *Ces travaux seront livrés aux enchères, sur une mise à prix de 300,000 francs*. *Frais et mise d'exécution*, Frais qui un créancier est obligé de faire pour employer son titre. *Mise en possession*, Acte judiciaire par lequel une personne est mise en possession légale d'un bien. *Mise en demeure*, Sommation faite à quelqu'un, pour qu'il ait à s'acquiescer de quelque obligation.

S'emploie avec le même sens dans le langage commun. *Mise en délibéré*, Jugement ordonnant un délibéré. *Mise en cause*, Action d'appeler quelqu'un dans un procès. *Mise en accusation*, Déclaration qui met un prévenu en accusation. *Mise en jugement*, Déclaration qui met un accusé en jugement : *La seule mise en jugement est, pour un homme innocent, un premier supplice dont la*

société ne lui tient aucun compte. (Boiste.) *Mise en liberté*, Acte légal qui met un détenu en liberté.

— Comm. Apport, valeurs que l'on met dans le commerce ; on dit dans le même sens *MISE DE FONDS* : *Souvent le propriétaire d'une forge ne tire pas à pour 100 de sa mise*. (Buff.) *Les actions sont la mise des FONDS d'une entreprise ; les obligations en représentent les emprunts*. (Proudh.) *Mise en vente*, Action de mettre en vente, d'offrir aux acheteurs : *La mise en vente d'un ouvrage*. *La mise en vente des grands domaines a favorisé la petite culture*. *Mise hors*, Sommes avancées dans une entreprise : *La mise hors est excessive ; jamais il ne rentrera dans ses fonds*.

— Législ. mil. *Mise en état de siège*, Déclaration de l'état de siège d'une ville ou d'une contrée. *Mise en subsistance*, Position d'un militaire qui est momentanément attaché, sous le rapport administratif, à un autre corps que celui auquel il appartient. *Ordre de mise en route*, Ordre donné aux jeunes soldats d'aller joindre le corps qui leur a été désigné.

— Administr. *Mise en disponibilité*, Peine qui consiste à ôter toute fonction à un officier ou à un fonctionnaire civil, sans le destituer : *Mise à la retraite*, Action de retirer ses fonctions à un employé, et de lui servir une retraite, lorsqu'il a atteint l'âge et la durée de service que la loi détermine. *Mise à pied*, Peine disciplinaire qui consiste à interdire à un cocher la faculté de conduire sa voiture pendant un certain temps. Sa dit familièrement d'un employé que l'on prive momentanément de sa place.

— Théâtre. *Mise en scène*, Préparatifs nécessaires à la représentation d'une pièce dramatique : *Frais de mise en scène*. II Disposition donnée aux diverses parties de la pièce, en vue des décors ou des personnages qui se trouveront sur la scène : *Cet auteur néglige trop sa mise en scène ; il ne connaît pas les planches, comme on dit en argot du métier*. II Fig. Apparat, disposition prise pour donner de l'éclat à quelque chose : *Le beau n'a pas besoin d'une grande mise en scène, et l'effet des choses est dans l'harmonie*. (G. Sand.)

— Mus. *Mise de voix*, en italien *Mezza voce*, Tenu que l'on fait sur une des notes les plus sonores du diapason, en passant insensiblement du pianissimo au forte et du forte au pianissimo.

— Sculpt. *Mise au point*, Ensemble de procédés employés pour reproduire exactement la sculpture exécutée pour servir de modèle.

— Jeux. Enjeu, argent ou objet déposé pour être livré dans certaines éventualités contestées ou disputées : *La mise d'un pari*. *La mise d'une partie de cartes*. *Doubler, tripler sa mise*. *Perdre sa mise*. *Retirer sa mise*. *Le banquier double la mise du gagnant et encaisse la mise du perdant*.

— Mar. *Mise à l'eau*, Action de lancer à l'eau un navire qui était encore sur le chantier. *Mise en place des couples*, Action de les établir, en commençant la construction, à la place qu'ils doivent définitivement occuper.

— Constr. *Mise en tige*, Disposition donnée à deux cordons sur lesquels on doit se guider en construisant un mur à parements verticaux.

— Techn. Bassin carré dans lequel on met refroidir le savon cuit. II Trou conique par lequel on introduit la moutarde en grains dans le moulin. II Pièce de fer préparée pour être soudée à une masse ou à un morceau de fer qu'elle servira à manœuvrer. II Pièce de bois que le papetier met sous sa presse. II Disposition donnée aux pièces de bois d'un train à flotter. II *Mise en carte*, Operation préliminaire de la fabrication des tissus façonnés, qui a pour objet principal de représenter, sur un papier spécial, les effets de croisements que doivent former tous les fils. II *Mise en corde* ou *Mise à cheval*, Disposition que prend le tissu pour servir de prolongement à une chaîne, quand cette chaîne arrive à la dernière étoffe ou longueur ; Corde munie d'un crochet qui sert à prendre cette disposition. II *Mise en forme*, Operation qui consiste à mettre un ouvrage sur la forme où il doit être achevé. II *Mise en feu*, Ensemble d'opérations que l'on exécute au moment d'allumer les feux d'un fourneau. II *Mise hors*, Suspension de la marche d'un fourneau.

— Typogr. *Mise en pages*, Action de faire des pages avec les paquets de composition que l'on assemble. II *Mise en casse*, Action de distribuer les caractères dans les cassettes. II *Mise en train*, Action de préparer le tirage des formes.

— Arboric. *Mise à fruit*, Action d'un arbre qui se met, qui commence à porter des fruits.

— Encycl. Législ. *Mise en cause*. La mise en cause est une forme de procédure que le législateur a créée pour donner à la partie défenderesse les moyens de se défendre et de reporter sur celui qui doit légalement la supporter la responsabilité qu'on veut faire peser sur lui. La mise en cause a pour effet, comme l'indique son nom, de mettre en cause, c'est-à-dire de faire intervenir, de rendre partie au jugement, un tiers qui n'avait pas été assigné. Elle est employée généralement par un défendeur qui appelle un tiers à la garantir des condamnations, réparations, domma-

ges-intérêts, etc. qui pourraient être prononcés contre lui. Cette formalité de procédure se rattache donc d'une façon très-intime aux nombreuses et importantes questions de responsabilité. Il est facile de citer divers cas où la responsabilité est garantie et la mise en cause se trouvent réunies. Un accident arrive dans un atelier de chemin de fer ; par la rupture d'une machine, un ouvrier tombe et se tue : ses héritiers actionnent la compagnie en paiement d'une indemnité. La compagnie sera-t-elle condamnée ? Oui, parce que l'ouvrier travaillait pour le compte de la compagnie. Mais la compagnie faisait exécuter ses travaux à l'entreprise ; elle s'est ainsi déchargée sur un tiers de la responsabilité des accidents qui pourraient survenir. La compagnie met en cause l'entrepreneur, qui ne doit rien aux héritiers de l'ouvrier défunt, mais qui garantira la compagnie des indemnités qu'elle sera condamnée à payer aux héritiers de cet ouvrier. Voici indiquer que la mise en cause bien établie. Mais cet entrepreneur a fait marché avec un constructeur de machines ou d'échafaudages, et l'enquête a établi que l'accident avait eu pour cause la rupture d'une chaîne mal forgée, trop faible pour l'usage auquel elle était destinée dans la commune intention des contractants. Il est, en outre, constant qu'aucune charge excessive, aucune imprudence, aucune négligence n'ont contribué, de la part de l'entrepreneur, à la rupture de cette chaîne. Tout vient de sa faiblesse ; le constructeur de machines est donc responsable. Et c'est alors, non pas la compagnie, qui a déjà mis en cause l'entrepreneur et s'est fait garantir par lui, c'est l'entrepreneur lui-même qui, à son tour, met en cause le constructeur de machines et l'appelle comme sous-garant. La mise en cause peut ainsi s'étendre jusqu'au moment où un individu ne trouve plus de garantie à invoquer. Toutes ces mises en cause forment autant de procès distincts, qui peuvent cependant être joints, parce qu'il y a connexité ; il suffit que toutes les causes soient en état, c'est-à-dire que les diverses expertises, s'il doit y en avoir, aient été faites et les rapports déposés, enfin que le juge ait tous les documents entre les mains et puisse prononcer en parfaite connaissance. Alors, par un même jugement, il prononce sur la demande en indemnité, et successivement, par des motifs et des dispositions spéciales, sur chaque appel en garantie, sur chaque mise en cause. Il nous reste à indiquer quels délais la loi accorde pour la mise en cause d'un garant. Si, au jour de la première comparution, le défendeur demande à mettre garant en cause, le juge accordera un délai suffisant à raison de la distance du domicile du garant ; la citation donnée au garant sera libellée, sans qu'il soit besoin de lui notifier le jugement qui ordonne la mise en cause. Si la mise en cause n'a pas été demandée à la première comparution, ou si la citation n'a pas été faite dans le délai fixé, il sera procédé, sans délai, au jugement de l'action principale, sauf à statuer séparément sur la demande en garantie. Celui qui prétend avoir droit d'appeler en garantie sera tenu de le faire dans la huitaine du jour de la demande originaire, outre un jour pour 2 myriamètres. S'il y a plusieurs garants intéressés en la même garantie, il y aura qu'un seul délai pour tous, qui sera réglé selon la distance du lieu de la demeure du garant le plus éloigné (code de procédure civile, art. 32, 33, 175). On a vu que les intérêts des mis en cause en première garantie avaient été suffisamment respectés ; on va voir que la même impartialité a dicté les prescriptions concernant les délais des mises en cause des sous-garants. Si le garant prétend avoir droit d'en appeler un autre en sous-garantie, il sera tenu de le faire dans le délai ci-dessus, à compter du jour de la demande en garantie formée contre lui, ce qui sera successivement observé à l'égard du sous-garant ultérieur. Si, néanmoins, le défendeur originaire est assigné dans les délais pour faire inventaire et délibérer, le délai pour appeler garant ne commencera que du jour où ceux pour faire inventaire et délibérer seront expirés. Il n'y aura pas d'autre délai pour appeler garant, en quelque matière que ce soit, sous prétexte de minorité ou pour toute autre cause privilégiée, sauf à poursuivre les garants, mais sans que le jugement de la demande principale en soit retardé (code de procédure civile, art. 176, 177, 178). Telles sont les règles principales qu'il faut appliquer en matière de mise en cause. Comme nous le disions plus haut, les questions de mise en cause ont une affinité complète avec celles de solidarité et de responsabilité. Il faut donc, pour s'éclaircir complètement sur la matière que nous venons de traiter, s'en référer aux règles de la responsabilité.

— *Mise au secret*. V. INSTRUCTION EN MATIÈRE CRIMINELLE.

— *Mise en liberté*. V. LIBERTÉ.

— *Mise en demeure*. Nous avons parlé ailleurs des divers cas de la mise en demeure, de ses effets et de la façon dont elle prend fin. Nous n'avons donc rien à ajouter ici. V. DEMEURE.

— *Mise à prix*. La mise à prix est l'indication du prix auquel un immeuble ou même un objet mobilier est mis en vente publique et s'offre à la concurrence des enchères. La mise à prix est le point de départ de l'en-

chère; elle doit être couverte, c'est-à-dire dépassée par les offres, pour que ces offres soient recevables. Entre les enchérisseurs, c'est le plus et dernier offrant qui demeure adjudicataire. La fixation préalable de la mise à prix est soumise à des règles qui varient selon la différence des intérêts que la loi a dû protéger.

En matière de saisie immobilière, c'est le créancier poursuivant qui fixe lui-même la mise à prix de l'immeuble dont il a pratiqué la saisie réelle contre son débiteur et dont il poursuit la vente publique. L'article 690 du code de procédure civile dispose, en effet, que, dans les vingt jours qui suivent la transcription du procès-verbal de saisie, le créancier poursuivant doit faire au greffe du dépôt du cahier des charges, lequel cahier des charges, entre autres énonciations que la loi détermine, doit faire connaître les clauses et conditions de l'adjudication et indiquer la mise à prix. Le cahier des charges est, dans son ensemble, l'œuvre du créancier poursuivant ou, ce qui revient au même, de son avoué agissant d'après ses ordres. C'est donc à l'initiative du créancier saisissant qu'il appartient de fixer la mise à prix. Le danger qui pourrait résulter de la faculté laissée au poursuivant de déterminer les conditions et la mise à prix de l'adjudication trouve son correctif dans l'économie générale de la loi de la procédure en matière de saisie immobilière. Si la mise à prix, en effet, est insuffisante, la liberté et la concurrence des enchérisseurs font naturellement disparaître cet inconvénient. Les placards, apposés en grand nombre, et l'insertion obligatoire dans les journaux assurent à l'adjudication une ample publicité et doivent appeler un concours aussi nombreux que possible d'enchérisseurs.

Le droit du créancier poursuivant de fixer la mise à prix ne s'exerce pas d'ailleurs sans contrôle. Les autres parties intéressées, savoir les créanciers hypothécaires et le débiteur saisi, sont avertis du dépôt au greffe du cahier des charges et sommés par exploit d'en prendre communication. L'article 694 du code de procédure civile leur permet de signaler les dispositions du cahier d'enchère qui peuvent leur sembler préjudiciables à l'intérêt commun et d'en demander la rectification au tribunal. Le tribunal statue sur ces demandes en rectification à la même audience où il est procédé à la publication du cahier des charges. La mise à prix portée au cahier des charges doit se trouver également énoncée dans les affiches destinées à annoncer au public l'adjudication de l'immeuble.

Dans le cas où il ne se présenterait pas d'enchérisseur à l'audience fixée pour l'adjudication, l'immeuble reste adjugé au poursuivant, sur sa mise à prix. Cette mise à prix devient ainsi, de sa part, l'équivalent d'une offre qui le lie éventuellement pour le cas où aucun enchérisseur ne se présenterait.

Les dispositions de la loi sont différentes lorsqu'il s'agit de la vente judiciaire d'immeubles non poursuivie à la requête des créanciers, par exemple de vente d'immeubles appartenant à des mineurs ou dépendant d'une succession qui n'a été acceptée que sous bénéfice d'inventaire. La vente publique présente alors un moindre caractère d'urgence; le tribunal peut intervenir, et il intervient pour la détermination de la mise à prix. La vente à l'enchère, dans ce cas, a pour but principal de réaliser l'aliénation d'immeuble au prix le plus avantageux et de prévenir les fraudes au préjudice des mineurs, fraudes que pourrait favoriser une vente amiable conclue en dehors du contrôle des magistrats.

Les articles 953 et suivants du code de procédure civile réglementent le mode de fixation de la mise à prix pour les ventes judiciaires d'immeubles appartenant à des mineurs. Le conseil de famille exprime son avis sur l'opportunité de l'aliénation et sur la valeur approximative des propriétés qu'il s'agit de mettre en vente (art. 953). Le tribunal qui est ensuite saisi doit en autoriser la vente et fixer la mise à prix. Il prend pour base de cette fixation l'avis du conseil de famille, les baux à ferme ou à loyer passés par acte authentique ou sous seing privé, mais enregistrés, lesquels font connaître la valeur locative des biens, et, à leur défaut, le rôle de la contribution foncière. Enfin, le tribunal peut aussi recourir à l'expertise.

Sauf l'avis préalable du conseil de famille, qui n'est relatif qu'aux intérêts du pupille, le surplus des règles qui viennent d'être indiquées est applicable à la vente judiciaire des immeubles dépendant d'une succession acceptée sous bénéfice d'inventaire, ainsi qu'à la licitation entre cohéritiers des immeubles dont le partage en nature n'est pas praticable. Ici encore, la mise à prix est fixée par le tribunal et sur les mêmes éléments d'évaluation.

Dans les ventes à la criée de meubles saisis sur un débiteur, la loi n'a pas exigé la fixation d'une mise à prix préalable à l'enchère publique. L'article 816 du code de procédure civile se borne à disposer que l'adjudication de chaque objet sera faite au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur. Il y a cependant, au moment même et au fur et à mesure de la mise en vente de chaque objet, une mise à prix servant de point de départ aux enchères. C'est l'officier ministériel chargé de la vente qui, sur sa propre prise et sous la garantie de son honorabilité, détermine cette

mise à prix. Néanmoins, une disposition spéciale existe relativement à l'argenterie et aux bijoux. Ces objets, lorsqu'ils sont saisis sur un débiteur, doivent, avant la vente, être exposés publiquement trois fois, à trois jours différents. En outre, aux termes de l'article 621 du code de procédure civile, l'argenterie ne peut être vendue au-dessous de sa valeur intrinsèque, et les bagues ou bijoux au-dessous de l'estimation qui en a été faite par un expert compétent, appelé à cette fin par l'officier ministériel qui doit procéder à la vente.

— Législ. comm. *Mise sociale*. La mise est l'apport fait par chaque associé pour concourir à former le capital d'une société commerciale ou civile. Cet apport ou mise peut avoir pour objet des biens d'une nature quelconque; il peut consister en argent, en meubles ou en immeubles, en droits incorporels tels qu'une propriété littéraire ou artistique, ou une propriété industrielle, par exemple le droit de monopole résultant d'un brevet d'invention. L'apport d'un associé peut même consister uniquement dans son industrie et l'emploi de son aptitude personnelle à telle ou telle branche de commerce ou de travail dans l'intérêt collectif de la société (art. 1833, code civil). Néanmoins, ce qui fait l'objet de la mise doit être nécessairement une chose qui est dans le commerce. Ainsi, il a été maintes fois jugé qu'une charge d'officier ministériel telle qu'un titre de notaire, d'avoué ou d'huissier ne saurait constituer un apport social et devenir ainsi l'objet d'une exploitation collective. Les offices ministériels, en effet, représentent dans une certaine mesure une délégation de quelque attribut de la puissance publique et, à ce titre, ils ne peuvent devenir la matière d'une exploitation commerciale. Il en est toutefois différemment, dans l'état actuel de notre législation, pour ce qui concerne les offices d'agent de change. Ces charges ont presque toujours été de fait exploitées en société, et aujourd'hui cette situation de fait est acceptée et régularisée par la loi.

Chaque associé est obligé de garantir à la société la paisible possession et la propriété de son apport ou mise, quand cet apport a pour objet un corps certain, c'est-à-dire des meubles ou immeubles individuellement déterminés. Son obligation de garantie à cet égard est de la même nature et comporte la même étendue que la garantie due par le vendeur à l'acheteur (art. 1845, code civil). Si le corps certain formant la matière de la mise d'un associé vient à périr, par cas fortuit, avant que la propriété en ait été communiquée à la société, la perte en demeure à la charge exclusive de l'associé qui devait faire l'apport, et la société se trouve dissoute par la raison qu'il ne lui est plus désormais possible de réaliser complètement le capital social sur lequel elle devait opérer. Si, au contraire, la perte accidentelle survient après la communication ou transmission de la chose à la société, c'est cette même société qui supporte la perte, et cet événement n'a plus pour résultat de la dissoudre. Il entre au compte des pertes collectives supportées par la société elle-même, et par chaque associé individuellement, au prorata de son intérêt.

Si, au lieu de consister en un corps certain, la mise consiste en une somme d'argent ou en autres choses déterminées seulement quant à leur espèce et à leur quantité, la règle change nécessairement. La perte, survenue avant la réalisation de l'apport, ne dissout pas la société et ne libère pas l'associé, qui continue de rester débiteur envers ses coassociés de la somme promise ou d'une quantité identique des choses, marchandises ou valeurs dont il s'était obligé à faire l'apport.

L'associé dont la mise doit consister en une somme d'argent en doit l'intérêt de plein droit, et sans qu'il soit besoin de le mettre en demeure, par la seule échéance du terme où le versement devait s'effectuer (art. 1846 du code civil). C'est une dérogation aux principes ordinaires, qui ne donnent cours à l'intérêt moratoire à la charge du débiteur qu'à partir du moment où il a été mis en demeure par une assignation en justice. Le même article présente une dérogation plus importante encore aux règles du droit commun. En général, le débiteur d'une somme d'argent, s'il est en retard pour s'exécuter, ne doit à son créancier d'autre dédommagement, à raison du retard, que le paiement de l'intérêt, au taux légal, depuis la mise en demeure. En matière de société, le sociétaire qui est en retard pour réaliser son apport pécuniaire peut être condamné à la réparation de l'entier préjudice qui en est résulté pour la société, par exemple à l'indemniser du bénéfice dont elle a été privée en manquant, faute de fonds, telle ou telle opération déterminée, ou des frais qu'elle a eu à supporter, pour la même cause, par l'effet des poursuites de ses créanciers. Les capitaux, en effet, sont destinés, entre les mains d'une société, à un emploi immédiatement actif et productif, et le retard des associés à opérer la remise entraîne des conséquences plus graves que dans le cours ordinaire des choses.

Le contrat de société peut fixer librement la répartition des bénéfices, des pertes, entre les associés, et stipuler une distribution qui ne soit point proportionnelle aux apports respectifs. Il peut souvent arriver, en effet, que l'aptitude personnelle d'un associé com-

pense largement l'infériorité relative de sa mise pécuniaire. La liberté des stipulations à cet égard ne s'arrête qu'au point où le contrat deviendrait ce qu'on appelle une société lésine, c'est-à-dire attribuant la totalité des bénéfices à l'un ou à quelques-uns des associés, ou exonérant les apports faits par l'un ou quelques-uns d'entre eux de toute contribution aux pertes. C'est seulement en l'absence de toute convention particulière sur ce point que l'art. 1853 du code civil dispose que la participation aux bénéfices et la contribution aux pertes auront lieu au prorata du montant des mises respectives. Quant à l'associé qui n'a apporté que son industrie, si ce genre d'apport n'a pas été évalué par le contrat à une somme fixe, il est traité, quant à la répartition des bénéfices et des pertes, sur le même pied que l'associé qui a fait la mise la plus faible soit en argent, soit en objets estimés par l'acte de société (même art. 1853).

On peut sans doute n'apporter dans une société d'autre capital que son industrie, mais il n'est pas possible et il serait contraire aux principes du droit qu'un associé n'y apportât que son crédit et la notoriété de son nom. La considération et le crédit personnel sont des biens sans doute et des biens précieux, mais ils sont essentiellement hors du commerce et incommunicables. Ils ne peuvent, en l'absence de tout concours actif aux opérations de la société, constituer la matière d'une mise sociale.

— Théâtre. *Mise en scène*. La mise en scène est à proprement parler l'ensemble des préparatifs à l'aide desquels une pièce arrive à se produire devant le public. Cette mise en scène, toute matérielle, comprend la distribution des rôles, le choix des costumes et des décors, la préparation des accessoires et tous les détails relatifs à la bonne exécution de la pièce.

A un point de vue plus littéraire, la mise en scène est l'art par lequel un auteur dramatique sait d'avance approprier son œuvre aux exigences de la représentation. Il est, en effet, des pièces de théâtre faites pour être représentées, et qui ne supportent pas la lecture; il en est d'autres qui gagnent à être lues, et qui perdent à être représentées. L'art de la mise en scène ne constitue pas l'essence même de la comédie ou de la tragédie, considérées comme œuvres littéraires; mais il est indispensable au théâtre. Plus d'une scène, plus d'une pièce même, et des meilleures au point de vue du goût, ont dû être remaniées ou refaites par suite des nécessités de la scène, nécessités qui vont croissant à mesure que le goût est plus raffiné. Nous supportons, par exemple, dans une pièce contemporaine, la pauvreté de mise en scène des comédies de Molière. On connaît des auteurs dramatiques chez qui la mise en scène semble l'âme même du drame, comme un air heureusement trouvé paraît l'âme de certaines chansons: ainsi M. Alexandre Dumas. On en connaît chez qui le génie dramatique se réduit à peu près à l'art de la mise en scène: ainsi M. Scribe.

Dans les pièces modernes, beaucoup de détails relatifs à la mise en scène sont indiqués à côté du texte, et ces détails sont naturellement plus nombreux et plus précis dans les manuscrits destinés aux acteurs. Par exemple, un détail très-important de la mise en scène est l'ordre dans lequel doivent se placer les personnages sur le théâtre; cet ordre est indifférent aux lecteurs, à moins que, par le jeu de l'imagination, ils deviennent essentiels. Le spectateur, au contraire, subit l'impression que la mise en scène a pour but de produire, sans se préoccuper ni se rendre compte du calcul qui a présidé à toutes les nuances, en apparence simples et naturelles, dont il est frappé.

Il faudrait écrire toute une esthétique pour expliquer nettement en quoi consiste le talent de la mise en scène au théâtre, comme celui de la couleur dans la peinture. Des auteurs sacrifient trop à la mise en scène, d'autres ne lui accordent pas assez; mais il n'en résulte pas toujours pour cela que les premiers soient de moins excellents écrivains, que les seconds réussissent moins à la représentation. L'art de la mise en scène a deux faces; si se traduit, soit par l'habileté avec laquelle l'action se présente et se développe, soit par la logique des situations, soit par la splendeur et l'attrait du spectacle. Tel semble tout sacrifier à la mise en scène en donnant un relief excessif aux péripiéties, une magnificence inutile aux décors, qui ne s'entend que médiocrement à l'habile distribution de la pièce. Ainsi, nul plus que Victor Hugo ne sait trouver des spectacles nouveaux: Charles-Quint dans le tombeau de Charlemagne (*Hernani*); le cortège funèbre de Fabiano (*Marie Tudor*); les cerceils de Lucrèce Borgia, etc.; et les ressorts logiques constituant la mise en scène véritable, c'est-à-dire la possibilité de l'action au point de vue du théâtre, sont le plus souvent d'une grande faiblesse dans ses drames. C'est à ce il l'horis de la mise en scène que les auteurs contemporains ont été trop portés, par son exemple, à sacrifier toute qualité littéraire, et cette exagération nous a valu la fêrie, mort du véritable théâtre.

La mise en scène du théâtre patriotique des Grecs était d'une grandeur et d'un éclat que même l'opéra moderne ne saurait atteindre; mais elle était absolument subordonnée aux règles du goût et de la raison. La mise en

scène est aussi d'un effet saisissant, mais toujours vrai, dans Shakspeare. Il est à remarquer que le théâtre sur lequel Shakspeare lui-même montait ses drames ne reproduisait pas toujours les indications de la mise en scène. Ce grand réaliste, dans ses conceptions puissantes, s'adressait moins encore au regard qu'à la pensée. Nous avons de plus que Shakspeare l'exactitude de la décoration; de plus que les classiques français, la réalité du costume, ce qu'on a appelé la couleur locale; mais ce sont les sujets qui nous manquent et l'instrument dramatique perfectionné lui par se substituer au drame même.

— Administr. mil. *Ordre de mise en route*. Les ordres de mise en route sont adressés aux préfets par les sous-intendants militaires. Les préfets les envoient aux maires, qui sont chargés de les faire remettre aux intéressés et de veiller à ce que ces ordres soient exécutés. La remise de l'ordre de mise en route doit être faite de manière que les militaires soient trois jours entiers pour préparer leur départ, sans compter ni le jour de la réception de l'ordre ni le jour du départ. Si le jeune soldat auquel est donné l'ordre de mise en route ne peut être trouvé par le maire, l'ordre est renvoyé au sous-intendant, qui ordonne de nouvelles recherches, et, par ce dernier, au ministre, en cas de non-réussite dans les recherches. Le jeune soldat est alors déclaré insoumis, à l'expiration des délais légaux.

— Archit. *Mise au point*. Quand le sculpteur a fait son modèle en terre, il reste à l'exécuter en employant une matière durable appropriée aux nécessités de l'architecture. Si la matière choisie pour cette exécution est le bronze, il n'y a qu'à prendre un moule du modèle et à couler le métal dans ce moule. Mais si l'ouvrage doit être exécuté en pierre ou en marbre, il faut que le sculpteur recopie son propre modèle. Il y a dans ce travail une suite d'opérations qui n'exigent ni du génie, ni un goût particulier, mais qui demandent simplement de la patience, du soin et une certaine habileté manuelle. C'est la part du métier qui, pour être importante, n'en présente pas moins, en général, peu d'attraits pour l'artiste. De plus, si celui-ci a fait en terre une œuvre satisfaisante, avec du travail et du soin il n'est pas toujours certain d'arriver du premier coup à une copie exacte de son propre modèle et la difficulté est encore plus grande quand il ne s'agit pas de le copier dans les mêmes dimensions, mais de le grandir ou le réduire, trois et même quatre fois. On comprend que les figures monumentales, telles que celles qui décorent les frontons du Pantheon et de la Madeleine et les côtes de l'Arc de triomphe n'ont point été exécutées d'après des modèles de même grandeur et qu'elles n'ont pas été, bien entendu, faites sans modèles. Les modèles pour ces grands travaux sont, en général, au tiers ou au quart de la grandeur d'exécution.

Pour faciliter le travail et épargner du temps, on emploie, pour copier ou pour grandir, un procédé qui se nomme la mise au point, et dont, dans la plupart des cas, la pratique est confiée à des hommes spéciaux appelés praticiens, en raison de leur fonction. Le sculpteur livre à l'un d'eux son modèle et le bloc dans lequel il doit être reproduit. Le praticien divise mentalement la figure en plusieurs grandes parties et détermine sur les points saillants, correspondant à l'axe du sujet et formant le sommet de chacune de ces parties, une indication qu'on nomme point de repère. Ces points une fois tracés, il prend avec un compas à bords pointes la distance qu'il y a entre eux, puis il la reporte et la marque sur le bloc. Si le modèle doit être grand, il reporte ses mesures sur une règle et les multiplie autant de fois que l'ouvrage exécuté doit contenir les dimensions du projet; puis, reprenant de nouveau sur la règle où il a opéré cette multiplication le mesure qui en résulte, il en fixe l'indication sur la pierre ou le marbre. Cette première opération faite, il applique une règle plantée sur le modèle en tenant chaque bout posé sur l'un des points de repère, et de manière à se rendre un compte très-exact de la ligne principale dans laquelle est enfoncée le contour; quand cette ligne a été ainsi déterminée, le praticien dégrossit, c'est-à-dire qu'il taille le bloc en lui donnant la forme élémentaire du sujet, celle dans laquelle sont inscrits ses masses principales et ses contours. Il vérifie ensuite avec le compas sa première opération pour s'assurer que les points de repère correspondent fidèlement et que le relief est semblable ou qu'il contient les mêmes proportions. Ces points sont respectés jusqu'à la fin du travail, et on réserve en taillant le bloc un petit cône qui les soutient. Quand la pièce a été dégrossie comme il vient d'être dit, on l'ébauche en continuant de la mettre au point. Partant de chacun des points de repère, on prend de nouvelles mesures qu'on reporte comme les premières et qui doivent toutes correspondre entre elles dans tous les sens. On trace ainsi une quantité considérable de points, de telle façon qu'il n'y a pas dans tout l'ouvrage un carré de 0m,04 qui n'en contienne un. On voit quelle précision et quel soin il faut apporter dans ce travail pour que la concordance entre cette multitude de points soit toujours réalisée. Sous sa forme la plus élémentaire et

la plus saisissable, l'opération de la mise au point n'est autre chose, en définitive, qu'une suite de problèmes de géométrie résolus par la pratique. La difficulté du travail consiste en ce que les contours qu'on a à déterminer ne sont pas, comme dans la géométrie, des figures régulières, mais des modèles formés d'une série de courbes dont on obtiendrait difficilement la formule.

Après l'ébauche qui s'épure de plus en plus à mesure que le nombre des points augmente, le praticien termine son travail en divisant chacune des mesures qu'indiquent les grands plans en de nouvelles mesures plus rapprochées; le sculpteur n'a plus ensuite, pour achever définitivement son œuvre, qu'à paraître le modelé et les détails, ce qu'on appelle en terme de métier donner le coup de pouce du maître.

Les peintres, sous le nom de *mise aux carreaux*, se servent d'un procédé analogue, soit pour copier un modèle, soit pour le grandir. Ce procédé consiste à tracer sur le modèle ou sur une glace qui le recouvre un nombre déterminé de carreaux ou carrés égaux. On trace sur la feuille, la toile ou toute autre surface sur laquelle on dessine un nombre de carrés égal, en conservant les mêmes dimensions si l'on veut exécuter de même grandeur, en les augmentant si l'on veut grandir, en les diminuant si on veut faire plus petit; puis l'on dessine dans chacun de ces carreaux le contour inscrit dans le carreau correspondant tracé sur le modèle. C'est là une mise au point linéaire.

— **Typogr. Mise en pages.** Lorsque le prototype a reçu le manuscrit d'un ouvrage, il remet celui-ci à un ouvrier spécial, nommé metteur en pages, qui a sous sa direction un certain nombre de compositeurs appelés paquetiers, auxquels il distribue la copie. Ceux-ci se mettent à la besogne, et, leur tâche achevée, la portent au metteur, qui rassemble les différents paquets de composition pour en former des pages et ensuite des feuilles. C'est cette opération que l'on désigne sous la dénomination de *mise en pages*. « La composition, dit M. Henri Fournier, est ordinairement simple et son travail uniforme, tandis que la *mise en pages* est d'une application très-variée et beaucoup plus étendue. L'une n'est souvent qu'une imitation servile; l'autre présente dans son exécution de fréquentes innovations, et ce n'est pas exagérer la supériorité de la *mise en pages* que de la comparer, dans certains cas, au travail conçu et dirigé par l'architecte, tandis que la composition se rapproche de la tâche du maçon. » Voici d'ailleurs, d'après M. Théophile Lefèvre, la manière de procéder à cette opération. « Les copies faites, dit cet éminent typographe, sont prises aux compositeurs et classées selon leur ordre numérique; puis, si on ne l'a pas fait d'avance, on les parcourt, pour composer, en commençant par le dernier feuillet, toutes les lignes d'un caractère différent de celui du caractère de l'ouvrage, laissées intentionnellement de côté par le paquetier. On compose ensuite les folios, avec ou sans titres courants, pour une feuille au moins, si les titres courants ne changent pas trop fréquemment. Les lignes de pied et les signatures sont composées aussi et intercalées méthodiquement entre chaque folio; on place le tout dans une galée. On enlève alors les compositions, que l'on réunit sous le rang, en ayant soin de mettre le premier paquet de chaque composition en dessous. Cela fait, on délie le premier paquet sur une galée longue; on met en tête de ce paquet, contenant le nombre de lignes convenu, un folio avec les interlignes nécessaires. On présente ensuite une règlette, bien dressée par les bouts, sur l'extrémité libre des lignes; au niveau de la ligne de pied, on fait sur cette règlette une entaille qui détermine la longueur totale des pages. On retire ensuite le folio pour mettre à sa place les lignes du titre convenablement blanchies. On retire de la page, pour la reporter à la suivante, la partie de composition excédante, et l'on procède pour les pages suivantes de la même manière que pour la première, en introduisant à leur place les diverses intercalations indiquées sur la copie et faites en caractère différent. Quand toutes les pages composant une feuille sont ainsi disposées, le metteur en pages procède à l'imposition. »

— **Mise en casse.** Cette opération consiste à déposer chaque sorte de lettre dans les divers compartiments ou cassins dont la casse est composée.

— **Mise en train.** On a donné le nom de *mise en train* à l'ensemble des opérations diverses qui précèdent le tirage et en assurent la perfection, et spécialement au placement des supports, des hausses et des feuilles découpées. Les supports sont destinés à soutenir partout la feuille de papier à la hauteur des caractères, afin d'égaliser le foulage et de remédier au papillonnage; les uns, faits de plomb ou de liège, s'adaptent aux garnitures; les autres, sortes de bourrelets faits avec de la laine roulée dans du papier, consistent en des morceaux de papier d'une épaisseur variable et qui se collent à la marge, ont pour objet de faire venir, suivant l'expression usitée dans les ateliers, les lettres trop basses ou trop fines. Les découpages, auxquels nous avons consacré un arti-

cle dans ce Dictionnaire, produisent un effet contraire à celui qu'on obtient au moyen des hausses; ils servent à diminuer la pression dans certaines parties et à rendre moins noirs les endroits de l'impression qui viennent trop. Parmi les opérations multiples qu'exige la mise au jour d'un livre, on peut dire que le tirage est celle qui présente le plus de difficultés de détail. La perfection de ce travail est soumise à la réunion de conditions diverses qui mettent souvent en défaut la prudence et le talent de l'ouvrier le plus expérimenté. Les difficultés ne sont pas moindres pour la presse mécanique que pour la presse à bras, et il est presque impossible d'être bon conducteur si l'on n'est pas praticien éprouvé à la presse manuelle. Une *mise en train* bien faite donne à toutes les parties d'une forme la valeur qu'elles doivent avoir au tirage, suivant la force des caractères et la position qu'ils occupent, laquelle exige un foulage plus ou moins considérable.

L'application de la vapeur à l'imprimerie et l'introduction des presses mécaniques nous obligent à diviser notre article en deux parties : l'une consacrée à la mise en train à la presse à bras, l'autre qui traitera de cette même opération sur la presse mécanique.

10 **Mise en train à la presse à bras.** La presse manuelle, qui n'a guère été modifiée depuis Gutenberg jusqu'à commencement de ce siècle, se composait essentiellement d'une vis analogue à la vis de pressoir; d'un bécasseau sur lequel roule le coffre qui reçoit la forme; d'un barreau de fer pour faire tourner la vis, abaisser la platine et opérer le foulage, et de fortes jumelles pour assurer la solidité de l'appareil. Lord Stanhope, et, après lui, Georges Clymer, de Philadelphie, apportèrent à la presse primitive d'heureux perfectionnements, le premier en créant la presse à laquelle il a laissé son nom, le second en inventant la presse dite colomienne. Les détails qui concernent ces instruments trouveront leur place ailleurs, et, sans nous occuper davantage de l'outil, nous allons indiquer les procédés qu'il est nécessaire d'employer pour obtenir avec son aide les meilleurs résultats possibles. La presse étant en état de rouler et les formes remises aux imprimeurs, l'ouvrier, avant de mettre sous presse, doit avoir soin de nettoyer le pied des caractères et s'assurer que le marbre de la presse est parfaitement net; car les lettres sous lesquelles se trouveraient des parcelles solides se lèveraient plus haut que les autres et non-seulement donneraient une impression plus forte, mais encore pourraient être éraclées. Pour le format in-8°, la forme sera placée de telle sorte que la page qui porte la signature soit à main gauche, c'est-à-dire la plus près de la platine; pour l'in-12, au contraire, et pour ses combinaisons, cette même page devra être à main droite, c'est-à-dire la plus près du tympan. L'ouvrier aura soin de mettre la forme bien au centre de la platine et de la fixer convenablement avec des coins. Le tympan est alors abaissé et humecté, si cela est nécessaire, puis on y met le papier ou le blanchet. Autrefois, on mouillait le tympan pour tous les travaux, mais, depuis que l'on se sert de presses en fer, cette coutume a été à peu près complètement abandonnée, excepté quand on a affaire à des caractères vieux et inégaux, qui exigent plus de souplesse dans le tirage. On place ensuite le tympan intérieur et l'on veille à ce qu'il ne vacille en aucune manière. Le tympan étant relevé, on plie en quatre une feuille du papier à tirer, et on place le pli le plus court sur le milieu de la tête et la plus courte, si elle est au centre de la forme comme dans l'in-8°. Dans une forme in-12, le papier est plié en trois et le pli le plus long est mis au milieu de la plus longue tête. Quand la feuille est ainsi disposée sur la forme, on abaisse le tympan, et, par un coup léger, on y fait adhérer le papier, convenablement enroulé et très-bien tendu. C'est ce qu'on appelle faire la marge. Les pointures sont ensuite vissées au tympan : on les dispose ordinairement courtes pour le grand papier et longues pour le petit. Dans l'in-8°, le trou de pointure le plus éloigné doit être plus fort que le plus rapproché, afin qu'à la rétraction l'imprimeur puisse reconnaître du premier coup d'œil les feuilles qui auraient été retournées. Dans l'in-12, les pointures doivent être placées juste à égale distance de la marge du papier. Cela fait, l'imprimeur pose sa frisurette, qui doit être composée de papier fort et uni, l'imprime suffisamment pour pouvoir la découper de façon à laisser autour d'elle ce qui ne doit pas être imprimé. L'ouvrier examine ensuite si le foulage est égal sur la première feuille qu'il a tirée et si l'est nécessaire de mettre des hausses et des supports, et il s'assure si rien ne frise ni ne papillonne. Lorsque deux ouvriers travaillent ensemble, ce qui est le cas le plus ordinaire, l'un place une des feuilles humides sur le tympan et rabat la frisurette pour faire passer le tout sous la platine et donner, en un ou deux coups de barreau, l'impression de la forme sur le papier, tandis que l'autre encre son rouleau et touche d'une façon égale et uniforme la surface de la forme. C'est de ce dernier soin que dépend surtout la beauté et la régularité de l'impression. Avant de rouler en blanc ou en rétraction, l'un des imprimeurs doit porter sa tierce au correcteur, afin que celui-ci vérifie si les corrections in-

diquées dans le bon à tirer ont été exactement faites. La révision revenue et corrigée, s'il y a lieu, le tirage commence, et l'opération des deux ouvriers, dont l'un encre la forme et l'autre tire le barreau, se répète jusqu'à la fin du nombre de feuilles indiqué sur le bon à tirer. Celui des deux qui roule doit marquer avec une grande attention, c'est-à-dire bien placer sa feuille sur le tympan; il doit tirer ses coups avec autant de régularité que d'égalité pour que l'impression ne soit pas plus noire sur une feuille que sur l'autre. Lorsque le tirage en blanc est terminé, l'imprimeur relève la forme sans déranger du marbre les coins des deux extrémités du fond; il pose à la même place la seconde forme, qu'il fait coïncider avec la frisurette; il retourne ensuite le papier déjà imprimé d'un côté et met chaque feuille en rétraction, en s'assurant que les pages se recouvrent bien l'une l'autre, résultat qu'il obtient au moyen des pointures. La position du banc à papier, pour le tirage en blanc ou la rétraction, n'est pas indifférente : le côté le plus rapproché du marbre de la presse doit former avec celui-ci un angle d'environ 75°. Le tas de papier d'impression est placé sur la tablette du banc à papier, près du tympan, mais sans le toucher. L'imprimeur en met quatre ou cinq mains sur le banc et les secoue à chaque bout pour détacher les feuilles; puis il fait glisser celles-ci avec le pouce pour les prendre plus facilement.

L'opération de la mise en train exige, comme on le voit, une multitude de précautions minutieuses; mais elle devient une véritable œuvre d'art lorsque l'ouvrage renferme des bois ou gravures, des fleurons ou vignettes. Le talent de l'ouvrier consiste alors à rendre les effets que l'artiste a voulu, en collant sur la marge des hausses correspondant aux parties du dessin qui doivent ressortir et en découpant et laissant vides celles qui doivent rester blanches, c'est-à-dire éclaircies.

20 **Mise en train sur les presses mécaniques.** Les presses mécaniques ne sont pas construites d'après un modèle unique; il existe, au contraire, une grande diversité dans leurs formes; mais, quel que soit le système adopté, on peut dire qu'il n'y en a réellement que deux : la presse en blanc et celle dite à réaction, qui tire à la fois les deux côtés de la feuille. Dans l'un et l'autre système, c'est toujours au moyen de cylindres, sur un plan horizontal qui reçoit la forme, que s'exerce la pression, qui se fait ainsi de proche en proche, contrairement à ce qui se passe à la presse manuelle où le tirage a lieu à plat et d'un seul coup. La mise en train proprement dite se fait pour les presses mécaniques comme pour les presses à bras; elle en diffère surtout en un point : la feuille de mise en train, qui se place dans le tympan pour les presses manuelles, se fixe sur le cylindre des mécaniques. Mais, avant qu'une machine puisse rouler et avant de coller sur le cylindre la feuille de mise en train, le conducteur a dû étoffer sa presse. Nous ne nous occuperons ici que du tirage des labours et de la mise en train du texte, en empruntant nos renseignements à M. Motteroz, qui a publié sur ce sujet, dans le journal *l'Imprimerie*, des articles très-compétents auxquels nous renvoyons les lecteurs désireux de s'instruire plus amplement aux procédés employés pour les divers tirages, notamment celui des gravures. « Pour étoffer les machines, dit l'excellent praticien dont nous venons de citer le nom, on a dû renoncer au système des gros moletteurs. L'expérience a constaté qu'il suffit de recouvrir le cylindre de tissus minces pour obtenir un texte pur, un dessin net et moelleux. Avec une pression délicate et graduée, le nouvel étoffage ne fatigue ni les caractères ni les planches. Quand il s'agit simplement de labours, au lieu d'un drap pour blanchet de fond, on ne met qu'une toile sur le cylindre. On colle sur cette toile une, deux et même trois feuilles bien tendues. C'est sur ces feuilles que la mise en train doit être fixée; puis, procédant en sens inverse, on recouvre la mise en train d'un fort mérinos ou d'un léger drap qui fait l'office d'un blanchet de décharge. L'épaisseur d'étoffe est la même pour l'un et pour l'autre système de machine. Pour éviter le double ou papillonnage, il faut que la machine soit bridée; que le cylindre soit parfaitement supporté à son entrée et à sa sortie de pression, et surtout alors qu'il passe sur les blancs de la forme. On glissera donc, sous la sangie qui doit entourer les deux bouts du cylindre, des épaisseurs convenables de papier-carte et on les collera de manière à empêcher le cylindre d'osciller. »

Après avoir serré, donné la tierce et s'être assuré que les blancs sont bons, on posera sur la forme, sans encre, une feuille sèche de papier ordinaire de mise en train, puis on passera cette feuille en tournant le volant avec la main pour prévenir les accidents. La pression réglée, c'est sur cette feuille retournée que l'on établira sa mise en train, que l'on régularisera les parties faibles qui creusent au moyen de hausses superposées, et que l'on découpera, en les supprimant, les parties qui foulent trop. On aura soin de charger de hausses les gras des lettres de titre et d'en découper les déliés. On les en-

lève ensuite page par page, en se débarrassant des blancs et on les fixe une à une sur le cylindre, en se guidant sur l'empreinte que la pression a laissée. Si une première feuille de mise en train ne suffit pas, on en fait une seconde et même une troisième, selon les soins qu'exige la nature du tirage. Pour le tirage des clichés, la mise en train ne diffère qu'en un point : après avoir détaché les pages de mise en train, on les colle sous le cliché au lieu de les fixer sur le cylindre; si, après cette première feuille, le foulage n'est pas suffisamment uni, on répète une seconde fois la même opération; mais les feuilles suivantes de mise en train, quand elles sont nécessaires, sont collées sur le cylindre.

La mise en train pour le tirage des gravures demande, comme nous l'avons déjà dit, des soins tout à fait spéciaux et exige des découpages minutieux qui font du conducteur chargé de ces sortes de travaux un artiste véritable.

— **Arboric. Mise à fruit.** Les arbres, quand ils sont plantés, restent plus ou moins longtemps avant de donner du fruit, ou, comme disent les jardiniers, avant de se mettre à fruit. Ce laps de temps varie suivant l'âge et la vigueur de l'arbre, l'espèce sur laquelle il est greffé, le climat, la nature du sol, etc. Dans les premières années, un arbre, surtout s'il est planté dans un bon terrain, comme cela arrive ordinairement, produit beaucoup de bois et de feuilles, mais peu de fleurs. Après un temps plus ou moins long, suivant le degré de richesse du sol, cette vigueur, cette fougue de la jeunesse s'épuise, tandis que la production fruitière augmente; on sait d'ailleurs qu'elle ne peut normalement commencer qu'au bout de quelques années. L'art de l'arboriculture s'applique à abréger le plus possible la durée de cette période improductive, ou à hâter la mise à fruit.

Tous les moyens employés pour cela reviennent, en principe, à diminuer la vigueur de l'arbre, en retardant ou en gênant la circulation de la sève. Un procédé dont nous avons déjà parlé, et sur lequel, par conséquent, nous ne reviendrons pas ici, est l'incision annulaire. Un autre procédé, qui a de l'analogie avec le précédent, est l'incision partielle de l'écorce, pénétrant jusqu'à l'aubier. « Pour augmenter la vigueur d'une branche, dit A. Puvis, on fait, à quelques centimètres au-dessus de sa naissance, avec une petite scie, par exemple, une incision oblique descendant qui entame l'aubier sur la largeur de l'empatement de la branche. Pour diminuer, au contraire, la vigueur, on fait l'opération inverse au-dessus de la branche qu'on veut affaiblir, c'est-à-dire qu'on pratique l'entaille de la largeur de l'empatement en descendant, et en tenant le dos de la scie ou de la serpette tourné du côté de la terre. Il est essentiel, lorsqu'on veut affaiblir une branche, que l'incision soit faite sur le bois de l'année précédente, et non sur la branche elle-même. » Cette pratique remonte à une haute antiquité; Plinius recommande les incisions longitudinales, et des incisions obliques sur le figuier, pour empêcher les figues de couler.

Roger Shabol conseille, pour empêcher la culture des fleurs et mettre à fruit les arbres à pépins rebelles, de faire, au mois de mars, sur les branches comme sur la tige, des incisions transversales ou scarifications pénétrant jusqu'à l'aubier et distantes entre elles de 0m,2 à 0m,3. En Allemagne, on désigne sous le nom d'anneau de Fischer un procédé propre à déterminer la fructification des arbres rebelles. On déchausse l'arbre jusqu'au collet des racines, et on fait à ce point une ligature très-serrée avec un fil de fer, qu'on enfonce au besoin jusqu'au bois avec un marteau. On recouvre ensuite le tout de terre. On conseille de faire la même opération au-dessous de la naissance des branches. « Il est facile de comprendre, ajoute Puvis, que toutes les ligatures fortement serrées sur une partie quelconque de l'arbre sont un moyen de refouler au-dessous d'elles la sève ascendante des racines et d'accumuler au-dessus celle qui descend des feuilles, et, par conséquent, d'y augmenter les chances de fructification. »

L'arçure des rameaux et des branches est encore un puissant moyen, indiqué par la nature, de faire naître des boutons à fruit; elle est employée depuis longtemps, surtout en Angleterre. Quelques auteurs l'ont même préconisée comme pouvant remplacer complètement la taille.

On a ordinairement avantage à hâter la mise à fruit des sujets de semis, ne fût-ce que pour constater le mérite des variétés nouvelles. Pour cela, on a soin, quand on les repique, de supprimer le pivot et d'écourter légèrement les racines qui restent. Dans la taille périodique, il faut éviter de couper entièrement la pousse de l'année. L'arçure des branches latérales peut ici être appliquée avec succès, mais on laissera la pousse terminale se développer librement; on ne coupe celle-ci que lorsque l'arbre a atteint la hauteur de 3 à 4 mètres. L'incision annulaire de la tige peut être répétée tous les ans, pourvu qu'on ait soin de la faire étroite et au-dessous de la pousse de l'année précédente. Enfin, on obtient de bons résultats, d'après Sageret, du pincement réitéré, qui augmente le nombre des ramifications.

A diverses époques, on a beaucoup recommandé la greffe des boutons à fruit sur les arbres stériles. Voici comment s'opère ce procédé, perfectionné par M. Luiset : à la fin d'août ou au commencement de septembre, lorsque la sève permet encore l'écorce de se détacher facilement de l'aubier, on greffe en écusson, sur la tige et les branches bien constituées de l'arbre soumis à l'opération, de petits bourgeons portant un bouton à fruit; au printemps suivant, ces bourgeons épanouissent leurs fleurs et fructifient comme s'ils n'eussent pas quitté l'arbre mère.

Nous signalerons encore le cassement des bourgeons, pratiqué au mois d'août, mais modérément; ce procédé ne s'applique avec avantage qu'aux arbres à pépins; il provoque l'écoulement de gomme sur les arbres à noyau, qui d'ailleurs produisent toujours d'assez nombreux boutons à fruit. La torsion pratiquée à la partie inférieure des rameaux produit des effets analogues à ceux du cassement; on opère dans la première quinzaine de juin, alors que les rameaux commencent à prendre la consistance ligneuse; mais il faut encore employer ce moyen avec beaucoup de discrétion.

Quand l'excès de vigueur de l'arbre provient du nombre et de la profondeur de ses racines, on peut, après avoir déchaussé l'arbre, retrancher une partie de celles-ci; il en pousse de nouvelles plus près du sol, et la fructification s'en ressent favorablement. Un moyen beaucoup plus énergique, et que l'on doit employer seulement à la dernière extrémité, est l'arrachage suivi de la replantation; on diminue ainsi la production des boutons à bois, tandis qu'on augmente celle des boutons à fruit; mais on retarde pour plusieurs années le développement du sujet.

La taille pendant la sève, appliquée aux arbres rebelles ou trop vigoureux, a pour effet, en faisant épancher l'excès de la sève des racines, de diminuer la production des feuilles, et, par suite, d'accroître celle des fleurs; les bourgeons, étant moins nombreux, sont ainsi mieux alimentés. Cette taille tardive affaiblit l'arbre, retarde la végétation et provoque le développement des fruits. Il en est de même du déchaussement partiel des racines, qui a pour résultat de rapprocher ces organes de la surface du sol. D'autres fois encore, dans les terres très-profondes, on met au fond du trou préparé pour la plantation une couche de pierres, qui empêche les racines de descendre trop bas.

Jusqu'ici, nous nous sommes occupés de la mise à fruit des arbres qui pèchent par excès de vigueur; parlons maintenant de ceux dont la stérilité provient de leur affaiblissement, de leur vieillesse, de l'épuisement ou de la mauvaise qualité du sol. Pour remédier à ces deux dernières causes, les moyens se présentent naturellement; ils consistent à modifier le sol en y ajoutant de la terre neuve et substantielle, ou des engrais actifs répandus sur la couche de terre qui recouvre les racines, de préférence en automne. Quand la stérilité d'un arbre provient de son grand âge, de son affaiblissement, on peut le rejuvenir en rabattant ses branches sur leurs premières bifurcations, ou bien encore en enlevant la partie externe, rugueuse et inerte de l'écorce, ce qui facilite l'accomplissement des fonctions de la végétation. Enfin, l'infertilité peut être due au climat, à l'exposition, au trop grand rapprochement des arbres, à des causes enfin qui concernent la culture générale, et auxquelles il est toujours facile d'apporter des remèdes judicieux.

Nous devons signaler en terminant un procédé des plus étranges, mais qui est très-efficace pour la mise à fruit des arbres rebelles; nous voulons parler de la bastonnade. Que nos lecteurs ne se hâtent pas de rire. Avez-vous un arbre lent à fructifier ou peu fertile? Armez-vous d'une trique et frappez à tour de bras les rameaux. Il en résulte à coup sûr de nombreuses plaies qui nuisent à la végétation de l'arbre, mais qui, en gênant la circulation de la sève ou en provoquant l'extravasation de celle qui est en excès, produisent ainsi cette sorte d'épuisement qui favorise le développement des fruits. Ce procédé était depuis longtemps appliqué au noyer, et Mirault cite à ce sujet deux vers dont il donne cette traduction :

Noyer, anne, femme, ont de loy mesme lien.
Ces trois, cessans les coups, jamais ne feront rien.

— Techn. *Mise en carte*. V. TISSAGE.

Mise au tombeau (LA), titre sous lequel on désigne des tableaux et des bas-reliefs représentant Joseph d'Arimathie et Nicodème ensevelissant Jésus et le déposant dans le sépulchre. Ce sujet a été traité par une foule d'artistes, notamment par Raphaël (v. l'art. suivant), Fra Bartolommeo, le Corrège, Mantegna, Andrea del Sarto, le Caravage, Schiolden, Schiavone, Rubens, Rembrandt, Paul Delaroche, etc. On trouve, aux mots CHRIST AU TOMBEAU (IV, p. 212 et 213), DÉPOSITION DE CROIX (V, p. 484 et 485) et ENSEVELISSEMENT DU CHRIST (VII, p. 627), la nomenclature et la description des compositions les plus importantes qui ont été faites sur ce sujet.

Mise au tombeau (LA), tableau de Raphaël; au palais Borghèse, à Rome. Cette magnifique peinture est la première excursion que le Sanzio ait faite dans le domaine de l'art dramatique, et, quelle que soit la valeur du

Spasmo du musée de Madrid, il est permis de penser que, par la force des expressions, le pathétique naturel des attitudes, l'impression de douleur répandue sur toute la scène, il n'a jamais surpassé ce bel ouvrage. Ce tableau est daté de 1507. C'est Atlante Bagnioni qui le lui avait commandé pour la chapelle de sa famille, à San-Francesco de Pérouse. Il était composé de trois parties, dont une seule, demi-cintrée, représentant Dieu le Père tenant les mains élevées, est restée dans l'église de Saint-François. Les trois figures de la *Preddella*, la Foi, l'Espérance et la Charité, peintes en grisaille, se voient aujourd'hui au musée du Vatican. Ces trois belles compositions ont été sculptées, sans doute, par le vivant de Raphaël et sous sa direction, par Fra Giovanni de Vérone; elles se trouvent dans le chœur du couvent de Saint-Pierre, à Pérouse.

Quant au tableau principal, acheté par Paul V Borghèse en 1607, il est resté depuis dans la famille, et il doit à cette circonstance un état de conservation qui permet d'apprécier combien Raphaël, guidé par ce sentiment de la beauté qui chez lui ne se démentit jamais, a su exprimer les sentiments les plus violents de l'âme sans détruire l'harmonie des lignes, la perfection des formes, et sans tomber dans ces exagérations discordantes qui déparent presque toutes les compositions pathétiques des maîtres primitifs. Le corps du Christ, quoique présentant quelques faiblesses, ou plutôt quelques maigres et quelques sécheresses de dessin, est d'une noblesse vraiment exquise. Dans les deux hommes qui le portent, dans celui surtout qui marche en reculant et qui succombe à la fois sous le fardeau et sous la douleur, les efforts et la fatigue se trahissent sans affaiblir l'impression de beauté que toute cette œuvre d'art doit produire, et le corps affaibli de la Vierge évanouie, les expressions déchirantes de Madeleine et de saint Jean n'altèrent pas l'ensemble harmonieux de cette belle composition.

Une particularité bien remarquable du talent de Raphaël, c'est que son individualité, déjà si accusée sous quelques rapports dans ses tableaux antérieurs, s'arriva que tard à son développement complet. Déjà maître, et maître consommé, par ce qui tient au goût, au sentiment, aux expressions, au caractère des figures, il emprunte cependant très-souvent à d'autres le plan, l'ordonnance générale de ses compositions. La *Mise au tombeau*, par exemple, est la reproduction presque textuelle d'une gravure bien connue d'André Mantegna; la *Vierge au baldaquin* et celle de la casa Tempi, au musée de Munich, rappellent de très-près deux compositions de Fra Bartolommeo, et on pourrait multiplier ces exemples. Nous relevons cette critique d'après M. Ch. Clément (*Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël*, etc., Paris, 2^e édition, 1867).

MISE-BAS s. f. Action d'une femme qui met bas : La *MISE-BAS* d'une chienne.

— Vieux habits que l'on met bas, que l'on renonce à porter : *Donner sa MISE-BAS aux pauvres, à son domestique*. « Vieux mot; on dirait aujourd'hui DÉTROUQUE.

— Typogr. Grève, cessation de travail dans les imprimeries, par suite d'un dissensiment entre les patrons et les ouvriers.

MISÉ, ÊE (mi-zé) part. passé du v. Miser : *Somme MISÉE*.

MISÉLIE s. f. (mi-zé-lé) — du gr. *misô*, je hais; *diôs*, le soleil). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant trois espèces, dont l'une habite toute l'Europe, la seconde, la France et l'Italie, et la troisième, la Hongrie.

MISENA, nom latin de MEISSEN.

MISENE, le *Misenus* des Romains, aujourd'hui *Miseno*, cap d'Italie, à 6 kilom. S.-S.-O. de Pozzuoles, entre les îles de Nisida et de Procida. Une ville de même nom a existé autrefois sur ce point. Virgile tire le nom du cap de celui d'un des compagnons d'Énée qui périt en cet endroit. Misene était la station des vaisseaux et des galères des Romains destinés à maintenir la sûreté des mers et des côtes, depuis le phare de Miseno jusqu'aux colonnes d'Hercule. La beauté du site, la vue qui de là s'étendait au loin sur la mer et sur la terre avaient fait élever sur ce promontoire quantité de belles maisons de plaisance, parmi lesquelles on distinguait celle de Lucullus, qui appartenait depuis à Tibère, et où cet empereur périt étouffé. Pliny le naturaliste commandait la flotte de Misene lors de la fameuse éruption du Vésuve (79) qui causa sa mort.

MISENE (Misenus), fils d'Eole, un des compagnons d'Énée, dont la triste aventure forme un des plus curieux épisodes du *Vie livre* de l'*Énéide*. Misene était le trompette de l'armée. Il s'était d'abord attaché au brave Hector, auquel il servait d'éuyer; puis, après la mort du héros, il suivit Énée; il ne perdit pas au change, dit Virgile, *non inferiora secutus*. Les dieux eux-mêmes de sonner mieux que lui de la trompette, et un triton, jaloux sans doute de son talent, se vengea en précipitant l'artiste dans la mer.

La sibylle de Cumès apprend à Énée qu'il ne pourra descendre aux enfers avant d'a-

voir rendu les derniers devoirs au corps de Misene, que les flots ont rejeté sur le rivage. Les Troyens, en retournant vers leurs vaisseaux, trouvent, en effet, leur infortuné compagnon étendu sur le sable. Les funérailles de Misene forment un des morceaux les plus célèbres du poème de Virgile. Pour contraindre le bûcher du héros, les Troyens détruisent une forêt entière. La description de ces préparatifs funéraires, empruntée à l'*Iliade* (XXIII, 109), a été imitée par Lucain (*Pharsale*, III, 339) et par le Tasse (*Jérusalem délivrée*, ch. III, st. 75). Virgile s'est plu à donner des détails les plus minutieux de la cérémonie funéraire, et l'on a souvent recours à cet important morceau quand on veut connaître avec précision les sacrifices et les rites si variés des funérailles chez les anciens. Un bûcher gigantesque, entouré de cyprès, garni d'armes et d'insignes guerriers, s'élève au centre du tableau; puis on voit le cadavre du héros qui vient d'être lavé et parfumé et que l'on apporte sur un brancard recouvert d'étoffes précieuses, soutenu par les compagnons du défunt. Le cortège défile en pleurant; quelques-uns tiennent une torche, détournent les yeux, comme les parents aux funérailles de leurs fils. Enfin le bûcher s'allume, pendant qu'on y verse l'encens et l'huile sacrée. On ramasse les cendres pour les enfermer dans une urne d'airain. Puis commence la cérémonie lustrale, et quand les dernières paroles, les *novissima verba*, sont prononcées. Ense éleve à Misene un tombeau, surmonté de son clairon et de sa bannière (souvenir du tombeau d'Élénor dans Homère, *Od.*, XII, v. 13), et le rivage garde à jamais le nom de l'infortuné Troyen.

MISER v. a. ou tr. (mi-zé — rad. miser). Déposer, en parlant d'une mise, d'un enjeu; l'aut qu'il n'y a pas de remises au panier, chaque joueur MISÉ une faible somme. (Balz.)

— Absol. Fournir une mise : *MISER pour une poule*. Et si je gagne ce soir cinq à six mille francs au lansquenet, qu'est-ce que soixante et dix francs de perte pour avoir de quoi MISER ? (Balz.)

— Enchérir : *Personne ne MISÉ et le meuble fut adjugé*.

MISÉRABILITÉ s. f. (mi-zé-ra-bi-li-té — rad. misérable). Néol. Caractère de ce qui misérable, sans valeur : *Il est assez singulier que le jour même où j'ai été convaincu de la MISÉRABILITÉ de mes compositions, j'ai eu le courage de faire un andante*. (Champfleury.)

MISÉRABLE adj. (mi-zé-ra-ble — rad. misère). Malheureux, infortuné, digne de pitié : *On est d'autant plus MISÉRABLE qu'on est tombé de plus haut*. (Pasc.) *Qui ne veut rien prévoir est surpris; qui prévoit tout est MISÉRABLE*. (St-Yvrem.) *Le plus heureux est celui qui souffre le moins de peines; le plus MISÉRABLE est celui qui sent le moins de plaisirs*. (J.-J. Rousseau.)

Plaignez, n'outragez pas le mortel misérable
Qui n'oubli d'un moment a pu rendre coupable.

N'évitez point celui que le chagrin accable :
S'il voit qu'il intéresse, il est moins misérable.

MOREL-VINDÉ.

... Je tiens tout homme misérable,
Qui ne connaît jamais sa mine redoutable,
Et qu'au faite des dieux on voit toujours guindé.

MOLIÈRE.

« Pauvre, manquant des ressources de la vie : La nécessité donne de l'industrie, et souvent les inventions les plus utiles ont été dues aux hommes les plus MISÉRABLES. (B. de St-P.) *L'homme de France le plus méritant, le plus MISÉRABLE, le plus oublié, c'est le maître d'école*. (Michelet.)

On voit dans les salons des gens fort honorables,
Qui seraient en prison, étant nés misérables.

PONSARD.

« Qui est de nature à exciter la pitié, qui offre le spectacle de l'infortune : Si la servitude est MISÉRABLE, la royauté ne l'est pas moins, puisqu'elle est une servitude déguisée. (Lén.) La plupart des hommes emploient la moitié de leur vie à rendre l'autre MISÉRABLE. (La Bruy.) Pour être amoureux, il ne me semble pas nécessaire de pâlir, de maigrir, de veiller et, en un mot, de se rendre la vie MISÉRABLE. (St-Marmier.) La misère d'un jeune homme n'est jamais MISÉRABLE. (V. Hugo.) La vie humaine, si MISÉRABLE et si mortelle qu'elle soit, est un rayonnement de la vie éternelle de Dieu. (L. Jourdan.) « Déplorable, vivement regrettable : *Faire une fin, une mort MISÉRABLE*.

— Par ext. Qui est propre aux personnes misérables : Des vêtements MISÉRABLES. Une nourriture MISÉRABLE. Un MISÉRABLE logement. « Qui a peu de prix : *Se brouiller pour un MISÉRABLE louis*. Gagner un MISÉRABLE salaire. Acheter un MISÉRABLE coin de terre. « Qui a très-peu de mérite, en parlant d'une personne : Un MISÉRABLE poète. Un MISÉRABLE peintre. « Qui a très-peu de mérite, de valeur, en parlant des choses : Un MISÉRABLE sonnet. Je ne brouille que de MISÉRABLES narrations. (Mme de Sév.) « Qui a peu d'intérêt : De MISÉRABLES questions d'intérêt. Par un honneur qu'on se fait d'être constant, on entretient plusieurs années les MISÉRABLES restes d'une passion usée. (St-Yvrem.) « Qui a peu de solidité, de fondement : De MISÉRABLES raisons. De MISÉRABLES excuses. De MISÉRABLES prétentions.

— Vil, méprisable : *Le règne de Louis XV*

est l'époque la plus MISÉRABLE de votre histoire. (Chateaub.) « Méchant, indigne, coupable : *Faut-il être MISÉRABLE pour s'enrichir du bien des pauvres!*

*Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendu!*
RACINE.

— Substantif. Personne misérable, malheureuse, infortunée, digne de pitié : *Il vaut mieux d'exposer à l'ingratitude que de manquer aux MISÉRABLES*. (Lz. Vauv.) *Le luze corromp tout, et le riche qui en jouit, et le MISÉRABLE qui le convoite*. (J.-J. Rousseau.) *Oh! que les MISÉRABLES sont heureux! ils sont sûrs de l'affection qu'ils inspirent*. (F. Soulié.) *La population des MISÉRABLES croît avec leur misère*. (Ledru-Rollin.)

Il ne se faut jamais moquer des misérables,
Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux?
LA FONTAINE.

— Personne de basse condition : *Les grands commettent presque autant de lâchetés que les MISÉRABLES*. (Balz.)

Ces misérables-là font du bonheur de tout.
C. DELAVIGNE.

— Personne vile, méprisable : *C'est un MISÉRABLE qui n'est pas digne que vous le regardiez*. *Le MISÉRABLE s'est enfui au premier coup de fusil*. « Personne de moeurs basses ou corrompues : *Cette misérable a vendu son honneur*. « Personne méchante, coupable de quelque action coupable : *Le MISÉRABLE a osé lever la main sur vous!* « Le même sens s'emploie avec le sens d'une injure vague dont la vraie intention ne peut être déterminée que par le contexte : *Attends, attends, petit MISÉRABLE!*

Ce misérable-là veut me faire damner.
C. DELAVIGNE.

— Allus. littér. Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. (Vers de La Fontaine dans la fable les Animaux malades de la peste. V. ANIMAL.)

Misérables (LES), roman de Victor Hugo (1862, 10 vol. in-89), une des œuvres les plus puissantes du maître et de toute la littérature contemporaine; elle a rappelé, par ses significances et son ampleur, les plus beaux jours de l'effervescence romantique. Victor Hugo en a dégagé la pensée sociale dans ces quelques lignes de la préface : « Tant qu'il existera, par le fait des lois et des moeurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers, et compliquant d'une fatalité humaine la fatalité, qui est divine; tant que les trois problèmes du siècle : la dégradation de l'homme par le prolétariat, la déchéance de la femme par la faim, l'atrophie de l'enfant par la nuit, ne seront pas résolus; tant que, dans certaines régions, l'asphyxie sociale sera possible; en d'autres termes, et à un point de vue plus étendu, encore, tant qu'il y aura ignorance et misère, des livres de la nature de celui-ci ne seront pas inutiles. »

Conformément à cette donnée, le héros des *Misérables* est Jean Valjean, l'émouleur de Faverolles, condamné au bagne pour un pain volé, un jour que les enfants de sa sœur avaient faim, et dont toute l'existence se débat sous la réprobation dont sont frappés les galériens libérés. Autour de lui gravitent tous les innombrables épisodes du roman; chacune des cinq parties qui composent l'ouvrage : *Fantine*, *Cosette*, *Marius*, *Idylle rue Plumet*, *Jean Valjean*, a son cadre distinct et forme presque un tout complet; la puissante personnalité du galérien les relie entre elles et domine tous les autres acteurs du drame. Avant de le faire entrer en scène, Victor Hugo nous présente un respectable évêque, M^r Myriel (Barnabé Miodin), dans lequel il a incarné tous les vertus du catholicisme primitif, du temps où les évêques étaient d'or et les croses de bois; les pages de cette introduction sont exquises et le simple intérieur du prélat est décrit, son âme candide est analysée avec une rare perfection. Comme contraste à ces pages si calmes, voici le terrible chapitre intitulé : *Le Soir d'un jour de marche*. Un pauvre diable déguenillé, hâve, souillé de boue et de poussière, harassé de fatigue, vient demander l'hospitalité à l'évêque; on la repousse de partout dès qu'il a fait voir son passe-port jaune, les chiens mêmes lui montrent leurs crocs; une bonne femme lui a enseigné cette porte ouverte à tous, et il est entré sans savoir où il est. L'évêque l'accueille, le fait manger; le couche. Au petit jour, l'homme déguerpit, emportant quelques couverts d'argent laissés sur la table. C'est Jean Valjean. Saisi par les gendarmes, qui l'ont vu s'enfuir, il est ramené chez le prélat pour la constatation du vol, mais le digne homme, lui montrant les deux flambeaux d'argent de sa cheminée, lui reproche doucement de ne pas les avoir emportés, puisqu'il les lui avait données comme les couverts. Écrasé par cette générosité qui le sauve, le galérien prend les flambeaux et se jure d'être honnête homme. Il ne se tient pourtant pas parole, car il vole encore une pièce de 2 francs à un petit Savoyard qui rentrait au cabaret, et la route se voit mesquin et il est probable qu'un Jean Valjean de chair et d'os ne l'eût pas commis, mais Victor Hugo en avait besoin pour remplacer l'homme sous le coup de la loi, si dure aux récidivistes. Cette présentation faite, il

introduit un troisième personnage sur qui la fatalité sociale pèse d'une main non moins lourde que sur le galérien, la douce et sympathique Fantine. Le cadre où il nous la montre est digne d'un historien; au lieu de nous dire tout simplement que l'action se passe en 1817, Victor Hugo nous donne toute la physiologie politique et morale de cette année, qui n'a rien d'extraordinaire du reste mais qu'il s'est plu à peindre, dans son ensemble, avec une rare fidélité. Or, en cette année 1817, quatre étudiants firent une bonne farce. « Après avoir conduit leurs maîtresses à Saint-Cloud et fait de l'idylle toute la journée par les bois et les champs, ils les quittent à la fin du dîner, sous prétexte de leur faire une surprise; la surprise, c'est qu'ils les plantent là. L'une d'elles est Fantine. La pauvre fille a un enfant, Cosette, et cet abandon la laisse sans ressource. Elle place Cosette chez un aubergiste de Montfermeil, et retourne dans son pays, à M... sur M..., qu'elle trouve tout transformé par l'habileté industrielle d'un riche manufacturier, M. Madeleine. Elle se présente chez lui pour entrer dans ses ateliers, mais on la chasse comme fille-mère; elle travaille chez elle et sa journée lui rapporte 12 sous. Cependant les gens chez qui elle a laissé Cosette l'accablent de demandes d'argent; d'abord elle vend ses cheveux, puis, chose horrible, elle se fait arracher deux dents pour 40 francs, enfin elle vend « le reste », elle ne fait plus publique. Ces peintures de la lente dégradation d'un être né pour s'épanouir au soleil sont navrantes. Une dispute de la pauvre Fantine avec un imbécile qui lui jette de la neige dans le dos l'amène en présence du redoutable Javert, la police faite homme, un des types les plus accentués du livre. Javert donne tort à la fille, tout naturellement, mais il se heurte alors à M. Madeleine, maire de la ville, qui, entré par hasard dans le bureau, a entendu toute la lamentable confession de Fantine, et qui, pris de pitié, prend sur lui de la faire relâcher. Ce trait impossible, un maire sauvant une fille publique, exaspère Javert et fait réapparaître à fleur d'eau, dans son esprit, de vagues soupçons qui commencent à disparaître. Déjà, ayant vu M. Madeleine soulever sur ses reins une charrette sous laquelle un pauvre diable était engagé, il s'était écrié, regardant M. Madeleine dans les yeux : « Il n'y a qu'un forçat de ma connaissance, un nommé Jean Valjean, que j'aurais cru capable d'en faire autant. » Et M. Madeleine avait tressailli; c'est en effet Jean Valjean lui-même, et il se voit ainsi sur le point de perdre tout le fruit de dix ans de probité. Un autre incident vient le troubler plus profondément encore : il apprend que Jean Valjean, arrêté sous le faux nom de Champmathieu, passe en ce moment même en cour d'assises. La délibération qu'il ouvre en lui-même, et que Victor Hugo a appelée une *Tempête sous un crâne*, est une page saisissante entre toutes. Le malheureux se demande s'il doit laisser s'accomplir la condamnation de l'innocent, condamnation qui assurera son avenir et fermira sa personnalité empruntée; il roule dans sa tête toutes les excuses qu'un homme peut se donner en pareil cas pour se désintéresser d'une iniquité profitable, et sans se décider, poussé par une sorte d'instinct, il se rend à la cour d'assises. Là, il voit le malheureux, propre image de l'ancien Jean Valjean, balbutiant d'un air hébété des récriminations qui ne convainquent personne : on va le condamner. M. Madeleine se lève et déclare qu'il est Jean Valjean; il se fait reconnaître par ses compagnons de chaîne, appelés pour être confrontés avec le faux Valjean, et il est ressaisi avec joie par l'impitoyable Javert. Toutefois, on le laisse libre momentanément, et il profite de ce répit pour assister à l'acte de Fantine, qui meurt sur un lit d'hôpital. Il jure à celle dont il l'accuse d'avoir causé la mort en la chassant de son atelier, d'adopter sa fille, la petite Cosette, et quoique Javert soit là qui l'attend, il s'échappe grâce à la sœur Simplice, qui fait, pour le sauver, le seul mensonge qu'elle ait commis de sa vie. Déguisé en ouvrier, M. Madeleine gagne Paris, retire 600.000 fr. de chez Laffitte et les enfouit dans un bois. Ici, Victor Hugo, laissant Fantine, on jette à la fosse commune, et Jean Valjean livré de nouveau à toutes les incertitudes d'une vie menacée par la loi, coupe brusquement le récit.

La seconde partie, *Cosette*, s'ouvre par un hors-d'œuvre qui est en même temps un chef-d'œuvre, la bataille de Waterloo, racontée en style épique. Ces belles pages, véritables pages d'histoire, ont pour but d'encadrer un des épisodes de cette journée : la fumeuse charge des cuirassiers en haut du chemin creux d'Ohain, et l'effroyable tableau des premiers escadrons tombant pêle-mêle dans le ravin. La nuit qui suit la bataille, un maraudeur cherche sa proie dans ce monceau de cadavres, et en dévalisant un officier, le colonel de Pontmercy, il se trouve lui sauver la vie en même temps qu'il lui prend sa montre. Ce maraudeur, c'est Thénardier, qui depuis s'établit aubergiste à Montfermeil et chez qui Fantine a placé sa fille. Dans cette sinistre auberge, la pauvre petite, qui à huit ans au moment où reprend le récit, est livrée à des tortures que Victor Hugo a tracées de main de maître. Depuis que sa mère n'a plus payé la pension, les Thénardiens en ont fait

une servante, qu'ils bourrent de coups et qui n'a plus que le souffle. Il est temps que Jean Valjean vienne la sauver; il apparaît en effet, comme la Providence, une nuit que les Thénardiens avaient envoyé Cosette chercher de l'eau à une source dans les bois, scène vulgaire que le poète a agrandie en racontant toutes les terreurs nocturnes de l'enfant. Comme elle succombe sous le poids de ce seau d'eau, plus lourd qu'elle, elle sent tout à coup que le seau ne pèse plus rien. C'était Jean Valjean qui venait à son secours.

Arrêté par Javert, à la suite d'une imprudence, replongé dans les ténébreux du bagne, il s'en est échappé en se dévouant pour sauver un homme tombé à la mer; on le croit noyé; l'impossible Javert, lisant le récit de l'accident dans son journal, s'écrie : « Voilà le bon écrou ! » et il raye pour quelque temps Valjean de ses papiers. Cependant Jean Valjean arrache Cosette à l'enfer de la maison Thénardier, et, une fois en possession de la fille de Fantine, l'ancien forçat se choisit une retraite obscure sur le boulevard de l'Hôpital, dans cette masure Gorbeau, qui est un des centres d'action les plus caractéristiques des *Misérables*. Mais là encore il est dépeint; un beau jour qu'il fait l'aumône à un vieux bedeau de sa connaissance, le bedeau relève la tête et Valjean reconnaît les yeux étincelants de Javert. Le policier avait flairé son homme dans ce philanthrope inconnu, et, pour éclaircir ses doutes, avait emprunté la souquenille du bedeau. Suit une chasse à l'homme, à donner le vertige. Valjean s'enfuit, traînant Cosette, croit perdre Javert dans les ruelles qui avoisinent le Jardin des plantes, le retrouve au pont d'Austerlitz flanqué d'acolytes inquiétants, voit déjouer toutes ses ruses et enfin est acculé dans une impasse. Là, il met en œuvre la dextérité propre aux évadés des bagnes et franchit un mur derrière lequel il se trouve à l'abri; l'enfant l'a suivi dans cette ascension périlleuse, et la retraite est l'autant plus sûre que ces hauts murs sont les murs d'un couvent. Valjean, désormais sans asile, trouve moyen de se faire admettre comme jardinier par la communauté, une communauté de femmes réunies sous le vocable de l'Adoration perpétuelle, qui est l'objet d'une des plus belles digressions du livre. L'introduction régulière de Jean Valjean dans le couvent, car, après y être entré par-dessus les murs, il faut qu'il en sorte et y rentre comme tout le monde, est exécutée à l'aide d'expédients où brille la richesse d'imagination du maître. Arrivé là, il coupe encore une fois le récit, laissant Cosette s'insinuer au pensionnat du couvent et Valjean fort tranquille sous la souquenille du jardinier Facheulevent.

Un nouveau personnage fait son entrée en scène : Marius. C'est le fils du colonel de Pontmercy, sauvé par Thénardier sur le champ de bataille de Waterloo; ainsi tous les fils de l'action ne s'éparpillent tout d'abord que pour se reliaer de la façon la plus puissante. Nouvelles et riches peintures du maître, qui nous montre dans M. Gillenormand, grand-père de Marius, un représentant frappant de cette haute bourgeoisie de la fin du XVIII^e siècle, qui ne s'est éteinte qu'au commencement du nôtre. Tout un tableau de la société française sous la République, l'Empire et la Restauration est vigoureusement tracé dans ces pages; les divisions intestines de la patrie sont mises en relief par des haines de famille. Ce haut bourgeois qui s'est trouvé fort aisé de donner sa fille, sous Bonaparte, à un soldat, le renie quand Bonaparte est tombé et ne veut plus voir chez lui ce brigand de la Loire. Il élève Marius et en fait son héritier, mais à condition qu'il reniera son père, et le père se résigne, pauvre qu'il est réduit à la demi-soi-dis. Marius, d'abord royaliste, puis bonapartiste, devient républicain en mûrissant et se voit alors chassé de la maison du Gillenormand. Son père est mort en lui recommandant son sauveur, Thénardier, qu'il n'a jamais pu retrouver. Marius, sans asile et résolu à gagner sa vie, traverse des années de fièvre misère, dont Victor Hugo s'est plu à faire le tableau par contraste avec les scènes horribles ou ignobles dont il était obligé de remplir son cadre. Il est venu habiter, par économie, cette masure Gorbeau, sur le boulevard de l'Hôpital, que le lecteur connaît déjà. Sa vie est gouvernée par deux passions : l'amour de la liberté, qui le fait s'affilier à un cénacle de jeunes républicains, la Société de l'A.B.C. (l'abbaye, c'est le peuple), et l'amour, plus tendre, qu'il éprouve pour une jeune fille inconnue. Il la rencontre tous les jours au Luxembourg au bras d'un vieux monsieur à l'air patriarcal. On devine bien que cette jeune fille c'est Cosette, sortie du couvent, au bras du pseudo-Facheulevent. Les deux amoureux s'adorent sans se l'être jamais dit; un hasard vient faire passer l'émotion tragique au milieu de cette idylle.

Marius a pour voisin un effroyable chénaupan, le sieur Jondrette, faux pauvre et mauvais pauvre, qui vit de chantage, d'aumônes extorquées, et qui dont les filles, Éponine et Azelma, si choyées naguère au début de Cosette, se livrent à la plus abjecte prostitution; son fils, un gamin, Gavroche, que Victor Hugo a rendu populaire, est le gamin de Paris par excellence et l'occasion d'une des

plus pénétrantes études physiologiques. Ce Jondrette n'est autre que Thénardier, tombé au fond du gouffre. Le vieux monsieur du Luxembourg, toujours trop charitable, vient visiter ce gredin qui écrit des lettres lamentables à toutes les personnes généreuses; il est reconnu par l'ancien aubergiste de Montfermeil, et Cosette également. La stupefaction et la haine de la mère, voyant ainsi riche et bien vêtue cette pauvre petite qu'elle méprisait, tandis que ses propres filles sont dans la boue, ont quelque chose de formidable, admirablement rendu par le romancier. Un diable-à-neus est décidé pour une seconde visite que doit faire au faux pauvre le philanthrope, comme l'appelle Jondrette. L'élite d'une bande sinistre : Gueulemer, Claquesous, Babet, Montparnasse, physiologistes hideuses que le maître a peintes d'un relief vigoureux, se réunit dans le taudis Jondrette; mais Marius a tout entendu; il a vu son inconnue du Luxembourg, et la police, avertie par lui, est sur ses gardes. Javert, l'inévitable Javert est là, prêt à intervenir au premier signal que donnera Marius. Jean Valjean, des son entrée, est saisi et garrotté; Marius pouvait faire des lors le signal convenu, mais les premiers mots du colloque lui apprennent que ce misérable Jondrette est le Thénardier qui a sauvé son père. Pendant que le baudit fait signer pour 200.000 fr. de lettres de change à Valjean et exige qu'il envoie chercher Cosette pour la garder en otage, la police, qui n'a pas attendu le signal, envahit la maison; cris et tumulte inexprimable; Babet, Claquesous, Gueulemer se précipitent à la fenêtre, où une échelle de corde pend en cas de besoin; ils se battent à qui fuira le premier et obstruent le passage. Thénardier fait railleusement la proposition de mettre les noms dans un bonnet. « Voulez-vous mon chapeau ? » dit une voix formidable, celle de Javert. Toute la bande est arrêtée, mais quand le policier veut interroger la victime, le respectable monsieur attiré dans le piège, il n'y a plus personne; Jean Valjean a profité de l'échelle de corde. Un diable-à-neus était étre le meilleur, » dit Javert, cet excellent logicien.

Dès lors, tous ces éléments de l'action ayant été mis en présence et combinés, le dénouement est proche; mais l'illustre auteur ne se hâte pas; il ne veut pas être que romancier, il veut aussi être le peintre de toute une large époque de notre histoire. Les amours de Marius et de Cosette, ce qu'il appelle *l'Idylle rue Plumet*, ont pour pendant des scènes terribles, l'émeute de 1832, *l'Épopée rue Saint-Denis*. Là se dénoue le sort de bien des personnages; sur la barricade meurent presque tous les amis de Marius; lui-même n'échappe que grâce au dévouement d'Eponine, singulière fille qui l'aime au milieu de la dégradation dont elle vit, et qui meurt en recevant une balle à lui destinée; Gavroche aussi meurt héroïquement, en vrai gamin de Paris. Javert, déguisé en insurgé et reconnu, va être fusillé; il est confié à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de danger avec Marius, se dresse pour la dernière fois la redoutable encolure de Javert; mais le terrible policier a réfléchi profondément depuis que la galérien a dédaigné de se venger; il aide Valjean à reconduire Marius chez M. Gillenormand, qui pardonne, puis, ne pouvant se résoudre, soit à Jean Valjean, qui, au lieu de lui brûler la cervelle quand les troupes reprennent la barricade, le détache et lui dit : « Vous êtes libre. » Marius est blessé; Valjean le sauve à travers le dédale des égouts de Paris, terrible voyage souterrain auquel, suivant son habitude, Victor Hugo a donné pour préface une véritable monographie des égouts, de ce qu'il appelle « l'intestin du Léviathan. » Au bout du cloaque, au moment où il se croit hors de

Voyez, voyez, c'est Misère qui passe,
Sombre, pieds nus, couverte de haillons;
Des pleurs amers ruissellent sur sa face.

BARRIÈRE.

Il faut, misère infâme !
A ta grille arracher,
Autant qu'on pourra, l'âme
Avec toute sa chair.

A. BARRIÈRE.

— Fig. Faiblesse, impuissance, vanité, néant : La misère de l'homme se conclut de sa grandeur, et sa grandeur de sa misère. (Pasc.) « Vice, défaut moral ou intellectuel : La mort nous prend que nous sommes encore tout pleins de nos misères. (Mme de Sév.) Ces pauvres envient, en raison de leur secrète misère, se rebiffent contre le mérite. (Chateaub.) La pensée a ses audaces, ses révolutions, ses splendeurs, ses misères. (Malloille.) Une extrême timidité réveille presque toujours la misère de l'intelligence. (Mme Monmarçon.)

— Loc. fam. Collier de misère, Travail constant et ennuyeux : Porter le COLLIER DE MISÈRE. Adam nous a attaché à tous le COLLIER DE MISÈRE. « Crier misère, Se plaindre de son indigence vaine ou prétendue : Il ne crie pas MISÈRE sans raison.

... Eh ! mon ami, pourquoi
Toujours te lamentes, toujours cries misère ?
LACHAUMONT.

« Faire des misères, Se livrer à des taquineries importantes : Vous aimez trop à FAIRE DES MISÈRES.

— Mythol. rom. Déesse de la misère, Niole de l'Éros et de la Nuit.

— Ascat. Vallée de misères, La terre, où les hommes sont livrés à toutes sortes de maux.

— Hist. Vallée de misère, Nom qu'on donnait encore, au XVIII^e siècle, aux quartiers de la ville droite à Paris.

— Jeux. Grande misère, Coup que l'on gagne, au boston, en ne faisant pas une seule levée : Il y eut un moment de la soirée où la vieille fille entreprit une GRANDE MISÈRE en cœur ; le pontier était plein de fèves et contait, en outre, vingt-sept sous. (Balz.) « Petite misère, Coup que l'on gagne en faisant une levée sans jeu : Misère des quatre as, Coup que l'on peut jouer seulement lorsqu'on a les quatre as et dans lequel on ne doit pas faire de levées.

— Chir. Lit. de misère, Lit sur lequel on place une femme au moment de son accouchement ou un malade que l'on va opérer.

— Ornith. Bonhomme misère, Nom familier donné au rouge-gorge, dans les contrées où il ne se montre qu'en hiver.

— Syn. Misère, adversité, détresse, disgrâce, infortune, malheur. V. ADVERSITÉ.

— Misère, indigence, pauvreté. V. INDIGENCE.

— Misère, babiole, bagatelle, etc. V. BABIOLE.

— Encycl. V. PAUPÉRISME.

— Iconogr. Les Romains avaient personnifié la Mauvaise Fortune, la Misère, et honoraient d'un culte spécial cette divinité adverse. Une des plus anciennes et des plus ingénieuses allégories de la misère nous est offerte par un marbre qu'Aringhi a publié dans la *Roma subterranea* (II, p. 283) ; elle représente un enfant enchaîné dans son berceau, image saisissante de l'adversité qui saisit l'homme dès sa naissance. Du Sommeilard a publié dans son *Album du moyen âge* une suite de miniatures du XVI^e siècle, retraçant la Bonne et la Mauvaise fortune. Une gravure sur bois, de 1494, qui a été reproduite dans la *Bibliotheca spenceriana* (IV, p. 420), représente la Misère renversant la Fortune, dont la roue est brisée. Sédler a gravé, d'après Martin de Vos, une composition qui nous montre la Misère pénétrant dans l'intérieur d'une maison : un squelette y joue de la cornemuse. La Misère humaine a été représentée d'une façon saisissante et originale dans les *Dansez macabres* d'Holbein et de divers autres maîtres allemands. Un tableau de la Misère a été gravé, au commencement du XVIII^e siècle, par G. van Breen, avec une inscription commençant par ces mots : *Moz miseri lugent...* Hogarth a représenté la Misère du poète dans une estampe datée de 1740 : le poète est occupé à écrire dans un galeas, au milieu de son ménage ; au-dessus de la bibliothèque est un tableau représentant Pope rossant son confrère Curli ; le dernier sujet est représenté, dans un deuxième état de l'estampe, par une carte géographique portant ce titre : *Vue des mines d'or du Pérou*.

Au Salon de 1840, M. Alfred Gobert a exposé un tableau intitulé *Misère, ignorance et prostitution* ; M. Jules Breton, un tableau intitulé *Misère et désespoir* ; M. Fernand Boissard, un tableau intitulé simplement *Misère*. Deux auteurs, M. J.-L. Gauthier et Émile Lancelot, ont exposé, l'un en 1850, l'autre en 1867, des figures de la Misère. Le premier a représenté le spectre hideux sous les traits d'un vieillard pelotonné dans une draperie en lambeaux. M. Bartholdi a sculpté le Génie dans les *Profils de la Misère*, œuvre poétique aussi hardiment exécutée que fortement conçue. L'homme de génie, que toutes ses aspirations emportent vers l'idéal, se sent retenu dans le monde de la matière par les doigts crochus de la Misère ; ses forces se sont

épuisées dans la lutte ; l'expression de sublime tristesse qui assombrit son visage atteste que son âme a souffert plus encore que son corps dans ce combat douloureux. Signolons, enfin, la composition si fantastique, si originale que M. Glaise a intitulée la *Pourvoyeuse Misère*. Nous lui consacrons ci-après un article spécial.

Calot a gravé sous ce titre : les *Misères et les malheurs de la guerre*, une suite de dix-huit estampes, éditées à Paris en 1633, par Israël Sylvestre. C'est une représentation spirituelle et navrante des horreurs au moyen desquelles les conquérants achètent la gloire. Teniers a peint aussi, sous le titre de *Misères de la guerre*, des scènes de pillage et de dévastation que Le Bas et Tardieu ont gravées.

Misère (DU PROBLÈME DE LA) et de sa solution chez les peuples anciens et modernes, par M. Moreau-Christophe (Paris, 1851, 3 vol. in-80). Il manquait à la science de l'économie sociale un traité en extenso sur la misère antique et moderne, traité qui embrassât cette grande question dans son étendue la plus compréhensible, et qui, l'envasagant sous tous ses aspects et la saisissant dans toutes ses profondeurs, nous en fit connaître l'ensemble et les détails dans le fait de l'existence et des progrès du mal, dans ses causes et dans ses effets, dans ses signes révélateurs et dans ses moyens de curation, chez toutes les nations, dans tous les temps, depuis l'origine des sociétés humaines. C'est cette lacune qui est venu remplir le livre de M. Moreau-Christophe.

Fruit de vingt années d'études et de recherches, et couronné, dans une de ses parties mise au concours, par l'Académie des sciences morales et politiques, ce livre s'ouvre à nous comme un vaste répertoire, comme un panorama immense où l'analyse et la synthèse se prêtent leurs mutuelles clartés, et où se déroulent successivement à nos yeux chaque siècle, chaque période, chaque peuple, avec son cortège de misères et les causes multiples et les remèdes nombreux et inégalement employés du mal endémique, éternel, qui dévore le monde depuis sa création.

Dans le premier volume, c'est l'antiquité qui nous apparaît sous les traits de Rome païenne, avec son hérédité et ses esclaves, avec son patronat et ses clients, avec son patriciat et sa plèbe, avec ses affranchis, ses bandits, ses *obscurs*, ses mendiants, ses prostituées, ses trois cent mille prolétaires, etc., ayant, pour soulager tous ses maux, ses *leges agrarias*, ses *leges annoniaris*, ses *frumentariae lesserae*, ses *congiaria*, ses *donativa*, ses *missilia*, sa *sportula*, ses *epulae*, ses *sodalitates*, etc., système de secours dont les colossales proportions n'ont été atteintes chez aucun autre peuple, et qui, pourtant, fut impuissant à tarir les sources du mal.

Dans le deuxième volume, c'est le moyen âge, c'est le christianisme, c'est le moyen âge, qui viennent successivement apporter le tribut de leurs efforts pour guérir la lèpre dont ils sont également infectés ; le moyen âge, avec son Pentateuque et ses jouissances matérielles à satisfaire, avec sa peine du travail et son double sabbat, avec son jubilé et ses banquerottes périodiques, avec son hospitalité et sa dime triennale, etc. ; le christianisme, avec son Évangile et sa croix à porter, avec sa charité et ses aumônes, avec ses hôpitaux et ses diaconies, avec son droit à l'assistance et son communisme fraternel, avec sa résignation pour parer à l'insuffisance de tous ces moyens ; le moyen âge, avec ses capitulaires et ses seigneurs féodaux, avec ses serfs et ses bourgeois, ses paysans et ses vilains, avec sa gent taillable et corvéable à merci, avec ses communes affranchies et ses monastères, avec ses républiques ouvrières et ses jurandes, etc., et tout cela venant échouer contre le flot de la misère.

Dans le troisième volume, enfin, c'est le monde moderne ; c'est l'Europe catholique, c'est l'Europe protestante, c'est la France, chacune avec ses misères et ses institutions propres, chacune avec sa charité organisée et ses moyens plus ou moins perfectionnés d'obvier à la mendicité, de moraliser les condamnés, de soulager l'indigence, etc., moyens dont la multiplicité stérile n'accuse que trop les vices et l'impuissance, en même temps que l'intensité progressive du mal à guérir. Dans ce monde, ce que le charisme de la misère est radicalement incurable ? Non ; mais c'est que, en confondant la pauvreté, qui est de l'essence de toute société humaine, avec la misère, qui n'en est qu'une excoercion, qu'un accident, on a, pour ainsi dire, fait jaillir sur la possibilité d'extirper celle-ci l'impossibilité d'atteindre celle-là. C'est que, faisant de l'extinction de la misère plutôt une affaire qu'une vertu, on a employé dans ce but des remèdes qui ont opéré dans le sens inverse de ce but même ; de sorte que, en définitive, tous les efforts qu'on a faits, depuis tant de siècles, pour fermer la plaie, ont eu pour résultat nécessaire de l'agrandir...

Que faire donc ?
C'est ce que M. Moreau-Christophe essaye d'indiquer dans ce que nous pourrions appeler la partie clinique de son livre, et à la fois de se tenir à une égale distance des utopies socialistes et des pratiques routinières ; nous

n'oserions pas dire qu'il a résolu le terrible problème, mais c'est un grand pas que de l'avoir exposé avec tant de science, de franchise et de clarté.

Misère au temps de la Fronde (LA) ou Un chapitre de l'histoire du paupérisme en France, par A. Feillet (Paris, 1851, in-80). Ce livre n'est pas une reproduction banale de toutes les histoires de la Fronde qui l'avaient précédé ; il a sa raison d'être spéciale : la Fronde, parfaitement étudiée au point de vue de l'histoire politique, attendait un historien au point de vue économique ; Feillet est l'ambition d'écrire cette histoire ignorée et ne fut pas, au-dessous d'une tâche aussi difficile.

Tout le monde sait l'état d'anarchie qui signalait la minorité de Louis XIV ; ni l'ignorance des noms des chefs, le secret et la multiplicité des intrigues, les succès divers, le désordre général des affaires présentes, l'incertitude absolue de l'avenir ; mais au milieu de ces compétitions d'ambitions équivoques, triomphes d'un jour, de ces petits complots menés parfois avec adresse, souvent avec esprit ; parmi ces mouvements de troupes régulières ou autres, ces engagements ou sanglants ou ridicules, ce qu'il ignore généralement, ce qui a peu ou point préoccupé les historiens, c'est l'épouvantable misère du peuple, du peuple qui ne riait ni ne chantait avec ces nobles et gais conspirateurs, mais qui, selon la coutume éternelle, payait très-cher leurs incartades. La misère était affreuse ; c'est une idée heureuse et instructive de nous en avoir présenté le tableau. Celui que nous en a donné Feillet a une haute importance morale ; d'autant plus qu'il le trace avec une très-remarquable impartialité, ne se laissant arrêter dans ses appréciations ni par les vertus incontestées d'un Vincent de Paul, ni par la gloire plus contestable d'un Condé. Il est bon, il est équitable en rendant toute justice aux héros de la charité chrétienne nous apparaît que la voie qu'il a suivie avec tant d'éclat lui avait été ouverte par des héros depuis honnis et persécutés par le grand roi, les jansénistes de Port-Royal, vrais fondateurs, Feillet l'a prouvé, de l'assistance des pauvres. Il est bon, pour l'éternelle justice, que le grand Condé, « cet autre Alexandre », élevé par l'éloquence de Bossuet sur un si glorieux piédestal, nous soit montré tel qu'il fut : avare, cruel, comptant pour rien le sang de ses soldats, pour moins que rien les misères du peuple. Peut-être pourrions-nous reprocher à l'auteur de ce beau livre de n'avoir point placé assez haut la solution du grand problème qui ne pouvait manquer de le préoccuper : l'extinction du paupérisme ; peut-être s'est-il exagéré, sous ce grand sujet, le rôle de la charité privée ; mais ce qui faut demander à un historien, ce n'est pas tant de donner des théories certaines que de grouper des faits vrais, intéressants et instructifs ; sous ce rapport, le livre de Feillet est irréprochable ; il mérite, à n'en pas douter, les trois épithètes que Sainte-Beuve a accumulées sur lui : « savant, effrayant et édifiant. » Aussi a-t-il atteint quatre éditions ; la dernière est augmentée d'un nouveau chapitre et d'un important appendice.

Misères de la guerre (LES). Jacques Callot fit, sous ce titre, deux séries de gravures : la première, les *Petites misères*, composées seulement de six petites planches, parut en 1633, l'année même de la prise de Nancy par les Français ; la seconde est triple en grandeur et en nombre ; on l'appelle les *Grandes misères*. Toutes les phases de la guerre y sont parcourues : l'aspect du camp, bientôt la mêlée furieuse, le village dévasté ou la maraude en grand ; puis viennent les scènes de pillage, de meurtre, de viol ; les lieux les plus sacrés ne sont pas même respectés ; une abbaye de femmes devient un horrible théâtre de crimes et de perversités. On ne peut pas ne pas suivre pièce à pièce ces dix-huit compositions lamentables, si frappantes de vérité, surtout pour les contemporains de Callot au moment de la terrible guerre de Trente ans. Heureusement, pour consoler de ces scènes d'horreur, l'artiste a montré dans quelques-unes le châtimement arrivant à pas lents : c'est la justice prévalente qui, de temps en temps, pend, roue, ou fait passer par les armes quelques bandits ; ou bien ce sont les paysans qui massacrent impitoyablement les trahisseurs tombés dans leurs embuscades. D'autres soldats, après la guerre, mènent l'existence la plus misérable, on les voit infirmes et mendiants ; « bien peu nombreux sont ceux qui méritent une glorieuse récompense au terme d'une honorable carrière. » Des vers de Callot servent d'explication à ces tristes planches. Voir : M. Monnaie, *Vie et œuvres de Callot* (2 vol.) ; M. Ch. Blanc, *Vie des peintres célèbres au point de vue de l'art*, et M. Feillet, pour l'interprétation historique de ces dessins, dans la *Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*. Callot sert pour l'historien d'introduction aux tristes récits de cette époque.

MISÉRÉRE ou MISERERE s. m. (mi-zé-ré-ré), Liturg. Cinquième psaume du roi David, dans la traduction latine commence par le mot MISERERE. Chanter le MISÉRÉRE. Réciter un MISÉRÉRE. Mascaron paraphrasait le MISÉRÉRE et faisait pleurer tout le monde. (Mme de Sév.)

— Par ext. Temps que dure la récitation

d'un misérére, temps très-court : Je serai de retour dans un MISÉRÉRE. Il y demeure un MISÉRÉRE. (L'abbé de Choisy.)

— Loc. prov. En avoir depuis misérére jusqu'à vitulos, Être bien battu. Se dit par allusion à l'usage où sont certains moines de se donner la discipline pendant tout le temps de la récitation du psaume misérére, qui se termine par le mot vitulos, « Dire tout depuis misérére jusqu'à vitulos, Ne rien omettre, ne pas oublier un mot.

— Mus. Chant composé sur les paroles du psaume misérére : Le MISÉRÉRE d'Allegri, de Charissimi.

— Pathol. Colique de misérére ou simplement Misérére, Colique violente et presque toujours mortelle, dans laquelle on rend les excréments par la bouche : Mourir d'un MISÉRÉRE. « Les médecins disent aujourd'hui ILEUS.

MISÉRICORDE s. f. (mi-zé-ri-kor-de — lat. misericordia ; de misereri, avoir pitié, et cor, cordis, cœur). Vertu par laquelle on éprouve de la compassion pour les misères d'autrui, et l'on se sent porté à les soulager : Exercer la MISÉRICORDE. La MISÉRICORDE, toujours douce, toujours bienfaisante, ne veut pas que personne périsse. (Boss.) La MISÉRICORDE des rois est de rendre la justice, et la justice des rois, c'est d'exercer la MISÉRICORDE. (Marie Leszcynska.) « Vertu qui pousse à pardonner ce que l'on a le pouvoir et le droit de punir : Une âme sans MISÉRICORDE, L'esprit de Jésus est un esprit de paix, de MISÉRICORDE et d'amour. (Lamenn.) La MISÉRICORDE n'est que l'amour qui pardonne. (Le P. Ventura.)

— Par ext. Pardon, grâce accordée par pure bonté : Demander, obtenir MISÉRICORDE. Faire MISÉRICORDE. La mesure de la MISÉRICORDE que nous attendons est la MISÉRICORDE que nous aurons faite. (Fleisch.) Il y a un point où l'homme le plus tendre n'a plus le droit de faire MISÉRICORDE. (L. Veuillot.)

— Loc. fam. Jours de miséricorde, Jours de relâche, de congé, de vacance : Le premier de l'an est un JOUR DE MISÉRICORDE. « Crier miséricorde, Pousser de grands cris attachés par la douleur : Ce serait à moi à CRIER MISÉRICORDE, si je n'avais du courage. (Mme de Sév.) « Être à la miséricorde de quelqu'un, Être à sa merci, à sa discrétion, dépendre entièrement de lui. « Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un, Se confier entièrement à sa pitié.

— Loc. prov. Rimer comme hallebarde et miséricorde, Ne parimer du tout : Cela rime comme hallebarde et MISÉRICORDE.

— Prov. A tout péché miséricorde, Il n'est pas de faute indigne de pardon.

— Relig. Attribut de Dieu, par lequel il pardonne gratuitement ce qu'il pourrait punir : Il est de l'essence de Dieu que sa justice soit infinie aussi bien que sa MISÉRICORDE. (Fasc.) Si la MISÉRICORDE de Dieu dépendait de certains dévots, les pêcheurs seraient bien à plaindre. (Clement XIV.)

— Théol. Œuvres de miséricorde, Bonnes œuvres ayant pour objet le soulagement des misères du prochain, comme l'aumône, le soin des malades, etc.

— Liturg. Saillie fixée au siège mobile d'une stalle, et qui permet à ceux qui assistent à l'office de s'asseoir légèrement sans quitter en apparence la position verticale, aux moments où la rubrique exige qu'ils se tiennent debout. Il deuxième dimanche après Pâques, ainsi appelé parce que l'introduction de la messe de ce jour commence par le mot miséricorde.

— Hist. ecclés. Repas que les chartreux font une fois par semaine avec du pain et de l'huile, à Vestiaire des mêmes religieux. « Mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire, que l'on accordait aux religieux dans quelques occasions exceptionnelles. « S'allo pour recevoir les hôtes dans certaines communautés. « Demander miséricorde, Demander à être déchargé de son d'un communauté que l'on dirige en qualité de prieur.

— Mythol. gr. Divinité qui avait à Athènes un autel auprès duquel se réfugièrent les fils d'Horcule.

— Mar. Ancre de miséricorde, Ancien nom de la maîtresse ancre.

— Art milit. anc. Sorte de dague ou de poignard de duel, dont on se servait pour achever un adversaire terrassé qui ne demandait pas merci :

Des fots de sang chrétien et de sang mécréant,
Baignant le dimètre et la miséricorde,
Ont changé tout à coup en torrent qui déborde
Cette ornière d'un char géant.

V. HUCO.

— Pratiq. anc. Préférant miséricorde à justice, Formule usitée dans les lettres de rémission et d'abolition.

— Interjectif. Cri par lequel on implore le pardon ou la pitié, on exprime la douleur : Eh ! MISÉRICORDE ! on traite mon mari en prison ! (Voit.)

Misericorde! où fuir ? où nous sauver ?

J.-B. ROUSSEAU.

— Syn. Misericorde, commiseration, compassion, etc. V. COMMISERATION.

— Misericorde, merol. V. MERCI.

— Encycl. Iconogr. Les anges avaient déifié la Misericorde et lui avaient élevé des

temples. La vie de l'homme est si chargée de disgrâces et de peines, dit Pausanias, parlant de l'autel de la *Miséricorde* qu'il avait vu à Athènes, que cette déesse est celle qui mériterait d'avoir le plus de crédit; toutes les nations devraient lui offrir des sacrifices parce que toutes les nations en ont un mutuel besoin. » De Prézél décrit ainsi l'image allégorique de la *Miséricorde*: « Son regard inspire la confiance; elle est couronnée de laurier, et tient une branche d'olivier, qui est un signe de paix et de réconciliation. »

C'est au christianisme surtout qu'appartient l'honneur d'avoir prêché les idées de la *miséricorde*; aussi les représentations de cette vertu ont-elles été nombreuses au moyen âge et dans les temps modernes. Cicognara en a publié, dans son *Histoire de la sculpture italienne* (I, pl. 29 et 39), deux figures intéressantes, l'une qui a été sculptée au xiv^e ou xve siècle sur un chapeau de l'abbaye de Vézelay, l'autre qui date à peu près de la même époque, et qui représente la *Miséricorde* avec un voile et un diadème, ayant sur la poitrine une image de l'Enfant Jésus et couvrant de son manteau des pécheurs repentants. Cette dernière sculpture est, à vrai dire, l'image de la *Miséricorde divine*.

La morale chrétienne a prescrit aux fidèles sept actes principaux de commisération, *sept œuvres de miséricorde*: 1° nourrir ceux qui ont faim; 2° donner à boire à ceux qui ont soif; 3° vêtir ceux qui sont nus; 4° visiter les prisonniers; 5° loger les pèlerins; 6° soigner les malades; 7° ensevelir les morts. L'art a souvent retracé les *Sept œuvres de miséricorde*; une des plus anciennes représentations que nous en connaissions nous est offerte par un petit bas-relief en ivoire, du xiv^e siècle, qui orne la couverture d'un livre d'heures provenant de la chartreuse de Grenoble et qui a été publié par M. du Sommerard (*Album du moyen âge*, IIe série, pl. 29); on n'y voit que six œuvres au lieu de sept, mais cela tient sans doute à ce que l'artiste a voulu donner de la symétrie aux dispositions de son bas-relief; il est à remarquer que la scène de la visite aux prisonniers a lieu dans une enceinte fortifiée, et non dans un cachot. Andrea Pisano a sculpté les *Sept œuvres de miséricorde* sur la porte du campanile de la cathédrale de Florence. Le même sujet a été peint par Lorenzo di Bartolo (xve siècle) dans l'hospice Santa-Maria della Scala, à Sienne; par Santi di Tito, dans l'église de la Misericordia, à Florence; par Van Orley (volets d'un triptyque de la chapelle des Orphelins, à Anvers); par Coxie (cathédrale de Gand); par Frans Franck le Vieux (ancienne galerie Fesch); par Goussier (vente Bertels, à Bruxelles, en 1779); par David Teniers (cinq tableaux différents); par M. Biennoury (peintures murales, dans l'église Saint-Eustache, à Paris). Différentes sortes d'estampes ont été consacrées aux *Sept œuvres de miséricorde*, par G. Pencz (1534), J.-Théodore et J.-Israël de Bry (vers la fin du xvi^e siècle), Abraham Bosse, Sébastien Bourdon, Nicolas Bonnat, Crispin de Passe (d'après Martin de Vos et d'après Spielberg), Charles et Pierre Hutin (xviii^e siècle), Bern. Baron (d'après Jérôme Franck), etc. Dans le tableau de Frans Franck, qui a fait partie de la galerie Fesch, les sept épisodes se passent à l'entrée d'une bourgade : le groupe principal, figurant l'aumône, nous montre un homme charitable assis sur le seuil de sa demeure, devant une table chargée de pains, qu'il distribue à une vingtaine de pauvres; du côté opposé, des femmes donnent à boire à des passants altérés; d'autres remettent des vêtements à des mendicants démunis; ici, l'hospitalité est offerte à des voyageurs fatigués; là, deux personnes consolent des prisonniers; une autre visite un malade; et, enfin, des âmes pieuses rendent les derniers devoirs aux morts. Ces sept groupes, parfaitement distincts, sont adroitement liés entre eux. Par la vivacité du coloris, la netteté de la touche et l'expression naturelle des figures, ce tableau rappelle les plus beaux ouvrages de Frans Floris.

Des cinq tableaux que Teniers a peints sur le même sujet, le plus remarquable, suivant l'appréciation de Smith, est celui de la collection Steengracht, à La Haye; il est signé et daté de 1644. Le tableau qui fait partie de la collection Baring, à Londres, après avoir figuré dans les cabinets de Le Brun, du prince de Talleyrand, de Buchanan, de M. Edward Gray, est peint avec une vigueur peu commune, une grande richesse de coloris et une vivacité d'expression des plus piquantes. La troisième composition appartient au Louvre; elle a été gravée par J.-Ph. Le Bas, en 1747, et dans les recueils de Filhol et de London. La quatrième a fait partie des collections Gaignat, Choiseul, de Conti, de Chabot, Gwidir, Nieuwenhuys, et a été gravée dans la galerie Choiseul. La cinquième, enfin, a appartenu au duc de La Vallière et au chevalier Erard. Dans chacun de ces tableaux, Teniers a représenté les *Sept œuvres de miséricorde* par autant de groupes d'une réalité très-pittoresque.

Cornelius a placé, en guise de *predella*, au-dessous de ses grandes fresques du Camposanto de Berlin, la *Destruction du genre humain* et la *Jérusalem céleste*, deux compositions retraçant diverses *Œuvres de miséricorde*. L'une de ces compositions, dont les cartons ont figuré à l'Exposition universelle

de 1855, commente le texte : « Donnez à manger à ceux qui ont faim et à boire à ceux qui ont soif. » La scène se passe en pleine campagne : des hommes et des femmes sont réunis autour d'une grande table; un serviteur égorge un mouton; des servantes apportent des mets et du pain. L'idée de charité et d'aumône n'est pas assez nettement indiquée. « L'agape chrétienne, dit Th. Gautier, a peut-être ici trop l'air d'un banquet antique. » L'autre composition est plus claire; elle développe le précepte : « Visitez les prisonniers, consolez les affligés, montrez le chemin aux égarés. » On y remarque une femme consolant une jeune mère qui vient de perdre son enfant, et un jeune homme remettant dans la bonne route des voyageurs perdus par une nuit obscure, voyagés par un hibou.

MISÉRICORDIE (FILLES DE NOTRE-DAME DE LA). Cet ordre de religieuses fut établi en 1633, à Aix, par Madeleine Martin, dite de la Trinité, et par un père de l'Oratoire, nommé Ivan. Les papes Urbain VIII, en 1642, et Innocent X, en 1648, l'approuvèrent. Les sœurs de la Miséricorde furent soumises à la règle de saint Augustin.

MISÉRICORDIEUSEMENT adv. (mi-zé-ri-kor-di-eu-ze — rad. *miséricorde*). Avec miséricorde : *Dieu reçoit MISÉRICORDIEUSEMENT les pécheurs qui reviennent à lui.* (Acad.)

MISÉRICORDIEUX, EUSE adj. (mi-zé-ri-kor-di-eu, eu-ze — rad. *miséricorde*). Qui a de la miséricorde, qui est porté à la pitié et à l'indulgence : *Celui qui n'aura pas été MISÉRICORDIEUX sera jugé sans miséricorde.* (Bible.)

— Substantif. Personne miséricordieuse : *Bienheureux les MISÉRICORDIEUX, parce qu'ils obtiendront miséricorde.* (Evangile.)

MISGURN s. m. (mi-sghurn). Ichthyol. Poisson des côtes de la mer du Nord. Il Genre de poissons d'eau douce, qui a pour type le cobite. On appelle communément ce dernier *baromètre vivant*, parce que, mis en bocal, il annonce, dit-on, par ses mouvements les changements atmosphériques.

MISHA-PALÉOLOGUE, connu aussi sous le nom de *Mesiti-Pacha*, Grec renégat, de la maison impériale des Paléologues, né à Napoli di Romani vers 1440, mort vers 1506. Il s'attacha au conquérant de Constantinople (Mahomet II), embrassa l'islamisme (1483) et devint le plus implacable ennemi des chrétiens. Il obtint, en 1478, le grade de capitain pacha, en 1480 le commandement de l'expédition contre Rhodes; mais il échoua honteusement et fut exilé à Gallipoli. Il entra en faveur sous Bajazet II (1482), recouvra tous ses emplois, fut chargé de négocier la paix avec les chevaliers de Rhodes et causa, par jalousie, la perte du grand vizir Achmet (1488). Nommé lui-même grand vizir en 1499, il fut supplanté peu après par un autre Grec renégat et s'en vengea en le faisant empoisonner. Il mourut près d'Andrinople.

MISILE s. m. (mi-zé-le). Moll. Genre de coquilles univalves, ayant la forme d'une cruche.

MISILMERI, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province, district et à 12 kilom. S.-E. de Palerme, ch.-l. de mandement, sur la rive de la Bagaria; 7,458 hab.

MISIS s. m. (mi-siss). Entom. Espèce de papillon diurne.

MISITHÉE, ministre romain, célèbre par ses vertus et son éloquence, mort en 243 de notre ère. Il fut nommé préfet du prétoire par l'empereur Gordien III, qui avait épousé sa fille Sabina. Il rétablit la discipline dans l'armée, répara les désordres des règnes précédents, fortifia les barrières de l'empire, réforma un grand nombre d'abus, enrichit Rome de plusieurs édifices magnifiques, se distingua dans la guerre contre Sapor et reçut du sénat le titre de *Père de la patrie*. On a soupçonné Philippe l'Arabe, qui lui succéda dans la charge de préfet du prétoire, d'avoir avancé le terme de ses jours.

MISITRA, ville de Grèce. V. MISTRA.

MISIZLAW, héros-dieu chez les Slaves. Il avait le don de la magie et on le représente avec quatre rayons sortant de la bouche. Il appartient donc aux esprits lumineux et se rapproche de Swantewis.

MISKAL s. m. (mi-skal). Métrol. Monnaie d'or du Maroc, appelée aussi MIREUL et DUCAT.

MISKOLCZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, chef-lieu du comitat de Borschod, à 135 kilom. N.-E. de Bude, sur la Svinva, dans la belle vallée du Sajó; 28,000 hab. Siège des autorités du comitat, tribunal. Gymnase de franciscains; gymnase réformé. Forges de fer et d'acier aux environs; éducation d'abeilles, élevage de bestiaux. Recolte et commerce de vins très-recherchés; foires importantes pour la vente des grains.

MISLA s. f. (mi-sla). Littér. Sorte d'énigme en usage dans la littérature lithuanienne.

— Encycl. La *misla* est une sorte d'énigme dont la forme est interrogative. On trouve à peine quelque indication sur ce genre de poésie dans l'*Histoire littéraire de la Lithuanie* écrite par Ostermeyer. Comme la littérature lithuanienne est presque entièrement composée d'ouvrages religieux, les *mislas*, de même que les *daïnos* et les autres produc-

tions de la littérature profane, sont en petit nombre. Il n'y subsiste guère que le nom même pour les habitants du pays et pour les érudits qui en ont étudié les compositions littéraires.

MISLOQC s. f. (mi-slok). Argot. Comédie : *Je joue la MISLOQC pour un fanandel en fine peygrène* (un camarade à toute extrémité). (Balz.)

MISMAR s. m. (mi-smar). Pathol. Nodus qui se forme aux oreilles, à la suite d'une contusion ou d'une inflammation de ces parties.

MISNIE, en allemand *Meissen*, ancienne division administrative du royaume de Saxe, formant un des cinq cercles qui composaient le territoire de cet Etat, entre les cercles de Leipzig et de l'Erzgebirge au S.-O. et à l'O., la Prusse au N. et à l'E. et la Bohême au S.-E. Il mesurait 145 kilom. du N. au S. sur 70 de l'E. à l'O.; 340,000 hab. Chef-lieu : Dresde; villes principales : Meissen, Pirna, Plinitz, Schandau. La Misnie, dont la capitale fut d'abord Meissen, formait au moyen âge un margraviat fondé, en 928, par l'empereur Henri I^{er}. Le premier titulaire mentionné par les chroniques est un certain Wiggert, vers 968. Après avoir eu plusieurs margraves de différentes familles, il passa, en l'an 1090, à la maison de Wittin, dans laquelle il devint héréditaire à partir de 1127. L'évêché de Misnie, fondé, en 965, par Othon I^{er}, fut supprimé en 1587, époque où son titulaire, Jean de Haugwitz, embrassa le protestantisme. Le chapitre signala alors avec l'électeur de Saxe un traité en vertu duquel l'administrateur de l'évêché serait à l'avenir toujours choisi dans la maison électorale de Saxe. Par un traité subséquent, en 1663, l'évêché fut formellement incorporé à l'électorat de Saxe.

Les limites de la Misnie ont souvent varié : à une certaine époque, elle comprenait l'Oberland et la Thuringe; au siècle dernier, elle formait la presque totalité de la Saxe royale actuelle et quelques districts de la Saxe prussienne.

MISOCAMPE s. m. (mi-zo-kan-pe — du gr. *misô*, je hais; *kampê*, chenille). Entom. Genre d'hyménoptères, comprenant des ichneumonides de très-petite taille, qui vivent en parasites sur des larves d'autres insectes.

— Encycl. Les *misocampes* sont des hyménoptères tétrabranths et pupivores, de la tribu des chalcidites. Ils ont le corps assez court et renflé, carré en avant; la tête verticale, comprimée, aplatie contre le corselet; les antennes rapprochées à leur base, courtes et terminées en massue; l'abdomen ovoïde et conique, souvent comprimé ou très-petit, terminé, chez les femelles, par une tarière plus ou moins saillante, filiforme, quelquefois aussi longue que le corps, composé de trois pièces, celle du milieu formant la tarière proprement dite, à laquelle les deux autres servent de fourreau. Les ailes sont presque entièrement dépourvues de nervures. Les *misocampes* sont le plus souvent ornés de couleurs vives, très-brillantes, parmi lesquelles dominent les nuances vertes, bronzées et cuivrées. Quelques espèces ont la faculté de sauter sur leurs pattes de derrière. Ce genre comprend plusieurs espèces, dont la plus remarquable est la mieux connue est le *misocampe du bédégar*. Cet insecte a la tête et le corselet d'un vert doré, l'abdomen pourpre doré, les antennes noires et assez longues, les yeux bruns, les pattes jaunes, la tarière beaucoup plus longue que le corps. Il se trouve dans toute l'Europe et vit, à l'état de larve et de nymphe, dans les bédégars ou galles chevelues du rosier sauvage. Ses mœurs ont été l'objet d'observations suivies, notamment de la part de Degée, qui l'appelle *cynips doré à queue*. La femelle, d'après cet auteur, sait déposer ses œufs auprès de la larve qui habite l'intérieur du bédégar, en introduisant sa longue tarière ou oviducte jusqu'au centre du corps qui avait produit cette galle. Elle pond, paraît-il, un seul œuf dans chaque galle, car on n'y trouve jamais qu'un seul parasite.

Réaumur décrit ainsi l'accouplement d'une autre espèce de *misocampe* : « L'organe de la génération est renfermé entre deux pièces qui forment chacune une demi-gouttière; on peut le faire paraître en pressant le ventre de l'insecte. Le mâle se place d'abord sur le milieu du corps de la femelle, de manière que les deux têtes sont tournées du même côté; mais il y a encore loin de celle du mâle à celle de la femelle, parce que celle-ci surpasse de beaucoup l'autre en grandeur. Dès que le mâle s'est posé, il marche en avant jusqu'à ce que sa tête excède celle de sa compagne. Alors il incline tellement la tête du côté de celle de la femelle qu'il semble lui donner un baiser. Cette caresse, qui ne dure qu'un instant, une fois faite, il va promptement à reculons, jusqu'à ce que son derrière se trouve par delà celui de la femelle; il le courbe et le fait passer sous l'extrémité du ventre de celle-ci; là, il le tient fixé un moment, puis il commence son manège. »

Réaumur a vu le même individu recommencer ainsi vingt fois, et ne se retirer que vaincu par la fatigue et pour céder la place à un mâle plus frais. Voilà comment s'opère l'union des sexes dans cette espèce; la femelle féconde l'épée le moment où les chenilles viennent de passer à l'état de chrysa-

lides et sont encore molles, pour les attaquer et introduire ses œufs dans leurs tissus. Degée décrit une autre espèce, qui est appelée Geoffroy cite un *misocampe* dont la femelle dépose ses œufs dans le corps des larves d'ichneumon très-petits, qui se nourrissent des organes intérieurs des pucerons. La larve du *misocampe* attaque et fait périr celle de ce dernier, se métamorphose ensuite au même endroit, et perce la peau du cadavre où elle était renfermée quand elle est passée à l'état d'insecte parfait. Guérin-Ménéville a eu occasion d'observer cette espèce sortant de la cochenille du peuplier. Les larves des *misocampes* des mouches se nourrissent de l'intérieur du corps des larves des coccinelles et de celles des syrphes ou mouches aphidivores et se transforment en nymphes sous leur peau. Ynésse paraît en sort par une ouverture circulaire qu'il pratique avec ses dents. Une autre espèce pond dans les œufs d'autres insectes, dont le *misocampe* sort à l'état parfait en perçant la coque. Les nymphes de ces hyménoptères ne sont pas renfermées dans un cocon.

Misogallo (II) ou l'Ennemi des Français, *prase e rime* de Vittorio Alfieri da Asti (Londra (Florence), 1799, in-8°). Ce volume célèbre du grand poète italien Alfieri, que Ginguéné n'avait pas lu et dont il est question dans sa biographie d'Alfieri (*Biographie Michaud*) comme d'une œuvre inédite, n'est guère connu en France que de réputation. Il n'a pas été réimprimé dans les œuvres posthumes d'Alfieri, et, dès son apparition, il fut interdit par la police française, qui alla même l'atteindre en Italie, où presque tous les exemplaires de ces malheureux ouvrages ont été détruits, de sorte qu'on ne l'a jamais mentionné en France que sur la foi de l'auteur. C'est un recueil de prose et de vers inspirés par une violente haine de la France, et qui est certainement un des chefs-d'œuvre du poète piémontais. Là il n'imite ni Cicéron, ni Brutus, ni le grand Corneille. Il parle, il tonne, il éclate au naturel contre les Français, tremblants devant une poignée de terroristes. Jamais plus sanglantes épigrammes, plus franches et plus cruelles injures, ni discours plus éloquentes et plus terribles ne tomberont dru et fort sur une nation. Certes, l'auteur n'est point exempt d'injustice et d'égotisme. Il se souvient trop de sa personne persécutée, de ses papiers saisis, de son argent perdu. Mais on ne peut s'empêcher de regarder plusieurs de ses sonnets vengeurs comme des modèles de verve et de bon sens, et son *Dialogue entre Holespierre et Louis XVI* comme l'un des plus beaux morceaux d'improvisation *ad brato* qui aient jamais paru. On trouve aussi dans ce *varissimo libro* une lettre qu'Alfieri voulait envoyer à la Convention pour réclamer son argent, ses manuscrits et ses livres, d'abord séquestrés, puis dispersés à tous les vents. Alfieri n'envoya pas cette lettre, craignant de nuire à ses amis de France et de Toscane. Nous en traduisons les premières lignes :

• VICTOR ALFIERI,

• Au président de la populace française.

« Victor Alfieri est mon nom; l'Italie, le lieu où je suis né; ma patrie n'est nulle part. Mon état, c'est le culte des Muses. Ma passion dominante est la haine des tyrans; l'unique objet de ma pensée, de ma parole et de mes écrits est de combattre la tyrannie, toujours et partout, sous quelque aspect, tranquille, ou fureur, ou stupide, qu'elle se montre ou qu'elle se cache. Ayant demeuré à Paris, etc. »

Le volume est accompagné d'une planche très-curieuse. Elle représente des combats de coqs et de poulets, dont le sens allégorique est bien facile à saisir. Alfieri parle souvent de cette œuvre dans ses *Mémoires*; mais Ginguéné commet une méprise lorsqu'il conjecture, sans l'avoir lu, que, dans le *Misogallo*, « l'auteur ne doit pas être plus anti-Français que dans sa *Vie* et dans ses *Satires*. » Le *Misogallo* est, au contraire, beaucoup plus virulent que tout ce qu'Alfieri a produit contre la France.

MISOGAME adj. (mi-zo-ga-me — du gr. *misô*, je hais; *gamos*, mariage). Qui hait le mariage.

— Substantif. Personne qui hait le mariage.

MISOGAMIE s. f. (mi-zo-ga-mi — rad. *misogame*). Manie de misogynisme, haine du mariage.

MISOGYNE adj. (mi-zo-jine — du gr. *misô*, je hais; *gynê*, femme). Qui hait les femmes.

— s. m. Homme qui hait les femmes.

— Encycl. Les Athéniens paraissent avoir imaginé les premiers ce terme de *misogyne* pour désigner des hommes dont les uns faisaient profession de mépriser des femmes, comme Euripide, et dont les autres fuyaient leur aspect, comme Mélanion, qui se retira au fond des forêts de la Diacre pour ne plus voir un visage féminin. Aristophane a parlé de ce manège dans sa *Lysistrata* (v. 807 et suiv.). Le *Misogyne* faisait donc, en haine d'un sexe, ce que le misanthrope faisait en haine de l'autre, et Mélanion est le pendant exact de Timon. On a retrouvé, entre Sumium et Athènes, la grotte qui servit de retraite à un *misogyne* du nom d'Archidamas; c'est une carrière abandonnée, située sur le

versant du mont Hymette : l'habitant de ce trépas repaire à gravé dans le tuf les imprecations les plus vigoureuses contre les femmes.

Ménandre avait écrit une comédie, le *Misogynie*, qui est perdue; on n'en a que des fragments insignifiants, mais le titre suffit à en indiquer la donnée. Lessing s'empara de ce sujet et écrivit, sous le même titre, une de ses comédies les plus faibles; c'est une œuvre de sa jeunesse (1752).

MISOGYNIE s. f. (mi-zo-jini — rad. misogynie). Aversion pour les femmes.

MISOLAMPE s. m. (mi-zo-lan-pe — du gr. *misô*, je hais; *lampas*, lampe). Entom. Genre de coléoptères hétéroptères, de la famille des mélomèles, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Espagne et les côtes de l'Afrique.

MISOLOGUE s. f. (mi-zo-lo-je — du gr. *misô*, je hais; *logos*, raison). Haine de la raison ou du raisonnement : *On ne peut éprouver de plus grand malheur que celui de hater la raison, et cette misologie a la même cause que la misanthropie*. (V. Cousin.)

MISOLOGUE s. m. (mi-zo-lo-je — du gr. *misô*, je hais; *logos*, discours). Ennemi de la raison ou du raisonnement : *Prenons bien garde, dit Socrate, d'être des misologues, comme il y a des misanthropes*. (V. Cousin.)

— Adjectif. Qui hait la raison : *L'avantage de distinguer les sons des mots par leurs formes ne peut être contesté que par un purisme misologique ou routinier*. (La Loy.)

MISOLTE s. m. (mi-zol-te). Bot. Nom qu'on donne au paturin domestique, aux environs de La Rochelle.

MISOMESSE s. m. (mi-zo-mô-se — du gr. *misô*, je hais, et de *messe*). Hist. relig. Ennemi de la messe. Il hérétique qui ne croit pas à la transsubstantiation. Il Peu usité.

MISON s. m. (mi-zon). Boisson chinoise, obtenue en faisant bouillir des choux salés et fermentés.

— Bot. Espèce de bolet.

Misopogon (Lk.), pamphlet de l'empereur Julien, en réponse aux attaques des chrétiens d'Antioche (302 de l'ère moderne). Cette pièce est plus qu'un morceau littéraire plein de sel et d'agrément, c'est un acte honorable. Raillé dans ses habitudes philosophiques, insulté dans sa personne par les habitants d'Antioche, qui ne cessaient de le prendre comme point de mire et ne trouvaient rien de mieux à lui reprocher que sa longue barbe, Julien ne se vengea que par ce *Misopogon* (l'ennemi de la barbe); répondre par une satire, quand on pouvait agir comme Caracalla, c'était de la modération. Aussi ce pamphlet reste-t-il comme un monument unique dans l'histoire. Dans ce plaidoyer en faveur de sa barbe, Julien reste souverainement dédaigneux de ses adversaires. On y voit un monarque absolu, environné d'une armée de barbares dévoués à ses ordres, un prince qui pouvait d'un seul signe faire exterminer ses insolents détracteurs, souffrir pendant plus de sept mois les reproches injustes et les insultes d'une ville, sans ordonner une seule arrestation. Il se venge de la caricature qu'ils avaient dessinée de ses mœurs rigides par la peinture de leurs mœurs dissolues. Ce morceau, fruit d'une ou deux veilles de l'auteur, présente un piquant contraste entre les mœurs de Julien et celles de ses détracteurs. Les Galiléens d'Antioche se sont moqués de ses prétentions philosophiques et de son costume négligé, de sa barbe mal peignée et de ses manières brusques et sans dignité. Julien, en homme d'esprit, s'exécute de bonne grâce et plaisante lui-même sur ce sujet. Mais, après s'être moqué de lui-même, il examine si ses adversaires sont en droit de rire de lui. Il passe ses actions en revue : il ne fréquente ni les théâtres, ni l'hippodrome; il est sobre à l'excès et fait la guerre à ses sens et à ses passions. Il conçoit bien, dit-il ironiquement, que la vie rude qu'il menait chez les Gaulois doit sembler bien grossière à une ville de luxe comme Antioche. Le pamphlétaire couronné esquisse un tableau exact des mœurs de cette ville corrompue à force de civilisation raffinée. Il félicite les habitants d'Antioche sur le choix de leurs plaisirs; néanmoins il se trouve heureux avec ses habitudes et ses mœurs si différentes des leurs; c'est que, probablement, quelque divinité lui aura goûté le goût. La satire entière est dans cet esprit.

Comme tous les habitants des grandes villes, les Antiochiens étaient amateurs des nouveautés littéraires et des iniquités spirituelles; celle-ci obtint un succès prodigieux; en huit jours l'opinion tourna complètement et Julien fut porté aux nues. Comme écrivain, il le méritait; sa verve, sa spirituelle vivacité, son bon goût classique, presque irréprochable et la parfaite pureté de sa diction. Le *Misopogon* est encore précieux à un autre point de vue; il retrace fidèlement la situation des esprits à cette époque troublée, où le paganisme sur son déclin et le christianisme naissant se livrent une suprême bataille.

Une des pages les plus oitées du *Misopogon* est la peinture que fait Julien de la petite ville gauloise de Lutèce, dont il parle à propos de son séjour dans les Gaules. Les humbles origines de la grande cité, racontées par un contemporain de ces origines, ont pour nous un attrait tout spécial.

MISOPSYCHIE s. f. (mi-zo-psi-ki — du gr. *misô*, je hais; *psychê*, âme, vie). Méd. Dégout de la vie.

MISOUR s. m. (mi-zour). Vent du Sud, dans les ports de la Méditerranée.

MISPICKEL ou **MISPIKEL** s. m. (mi-spi-kèl). Minér. Fer natif sulfuré, contenant de l'arsenic.

— Encycl. Le *mispickel* ou pyrite de fer arsenical, à l'état de pureté, contient le fer, le soufre et l'arsenic dans les rapports de leurs équivalents FeS₂ et FeAs₂.

car on le considère comme un composé du bisulfure et du bisarsénure; en réalité, il s'écarte toujours plus ou moins de cette formule, à cause de son alliage, soit à la pyrite blanche, soit au fer arsenical. Le *mispickel* cristallise en prisme rhomboïdal droit, avec des traces de clivages et une cassure ordinairement grenue. Au chalumeau, il dégage une odeur arsenicale et un peu sulfureuse; le choc du briquet suffit pour le déterminer. Chauffé dans un tube, il donne du sulfure d'arsenic qui se condense en un anneau rouge orangé, tandis que l'arsenic se condense au-dessus en un anneau noirâtre. Chauffé longtemps à la flamme réductrice, le *mispickel* peut donner une scorie magnétique. Sa dureté est celle de la pyrite. Il est d'un blanc d'étain, avec un éclat demi-métallique, vif dans une cassure fraîche, mais qui se ternit vite et noircit à l'air. Les cristaux de *mispickel*, généralement disséminés dans leur gangue, sont des prismes à biseau tris-aigu sur les angles latéraux, ou des pseudo-octaèdres souvent maclés; ils portent quelquefois, en outre, une foule de modifications qui donnent à certaines faces un aspect strié et cylindroïde. Les masses de *mispickel* sont parfois demi-cristallines ou grossièrement fibreuses, quelquefois amorphes, compactes, à cassure grenue.

Le *mispickel* se distingue de la pyrite blanche par sa coloration, son odeur arsenicale, sa densité, 6,12, celle de la pyrite étant seulement 5 environ.

MISQUE s. m. (mi-ske). Entom. Genre d'hyménoptères.

Misraim (RIT DE). Ce rit maçonnique est composé de 90 degrés ou grades. Il fut inventé, croit-on, en 1802, par un franc-maçon, nommé Lechangeur, qui n'avait pu se faire admettre dans les hauts grades du Suprême conseil de Naples, et qui faisait concurrence à ce pouvoir maçonnique en venant à des adeptes isolés des patentes de son vantage hauts degrés. Il initia ainsi les trois frères Bédarride, israélites du midi de la France, tous trois officiers ou employés appartenant aux troupes françaises qui occupaient l'Italie, et c'est à ces trois maçons que l'on doit la propagation et la constitution de ce rit, qui existe encore actuellement. En 1814, au moment où la chute de l'Empire venait d'amener la dispersion du corps maçonnique qui distribuait les grades les plus aristocratiques de la maçonnerie, savoir : le Suprême conseil du 33^e degré du rit écossais ancien, les frères Bédarride songèrent à profiter de la suspension des travaux de ce corps, composé en grande partie des plus hauts fonctionnaires de l'Empire, et à le remplacer par la non moins aristocratique maçonnerie de *Misraim*.

Ils réunirent quelques maçons qui possédaient déjà leurs grades supérieurs, conférèrent ces mêmes grades au général Chabrand, au comte Muraire, à l'amiral Le Barbier de Tinant, à l'ancien membre du Tribunal, Thory-Challan, à l'écrivain maçonnique Thory, à d'autres maçons également fort connus du personnel des loges françaises, et notamment à un homme de lettres nommé Méallet, dont le rôle est important dans l'histoire du rit. Ils formèrent ainsi un Souverain grand conseil général des grands constituants, puis, appelant à se réunir dans un autre conseil du 90^e degré les généraux Chabrand, Monnier et Teste, ainsi que Méallet et Joly, hommes de lettres, ils déclarèrent fonder en France l'ordre de *Misraim*, dont ils se réservèrent la direction suprême, en prenant pour eux-mêmes les trois premières dignités du conseil (9 avril 1815).

Méallet composa des rituels, où il mit en œuvre avec beaucoup d'intelligence les différentes données plus ou moins historiques qui avaient cours à cette époque sur les initiations des mystères de l'Égypte.

Une loge mère, l'Arc-en-ciel, fut fondée à Paris et émerveilla les maçons parisiens par le spectacle de ses initiations égyptiennes, que les frères Bédarride présentèrent comme d'éléments de jeunesse et d'âge, depuis la fondation de l'ordre par *Misraim*, second fils de Cham et petit-fils de Noé.

Mais le conseil directeur de la maçonnerie de *Misraim*, lassé de l'omnipotence des trois Bédarride, voulut édicter une constitution maçonnique pour régir le nouveau rit. Les frères Bédarride refusant de rendre aucun compte de leur gestion et se retranchant dans les prérogatives de leurs fonctions, dont les profits s'augmentaient, dit-on, de l'engouement du public maçon, une scission éclata. Méallet remit au Grand-Orient de France les manuscrits originaux de ces fameux rituels datés du temps de Noé; une

partie des dignitaires de l'ordre abandonna les Bédarride et demanda au Grand-Orient de France d'adopter le rit de *Misraim* et de le reconnaître au nombre de ceux qu'il pratiquait déjà. Celui-ci refusa après quelques hésitations. Mais déjà le nouveau rit avait pris racine en France; plusieurs loges le pratiquaient à Paris et dans les départements. Il se débarrassa peu à peu de la tutelle des grands conservateurs, vécut obscurément depuis 1825 jusqu'en 1838, se révéla à cette époque, en constituant quelques nouvelles loges, toujours sous l'impulsion de ses premiers propagateurs, et en ce moment il gouverne encore une demi-douzaine de loges en France, sous la grande maîtrise du frère Hayère.

Marc Bédarride a publié, sous ce titre : *De l'ordre de Misraim, depuis sa création jusqu'à nos jours*, etc. (Paris, 1845, 2 vol. in-8°), la plus bouffonne histoire qu'il soit possible d'imaginer. D'après le docte écrivain, c'est Dieu lui-même qui aurait créé l'ordre de *Misraim* et en aurait confié le dépôt à Adam le 17^e jour du 1^{er} mois de la 17^e année du monde. Adam forma la première loge avec ses enfants; Seth lui succéda comme grand conservateur; Enos succéda à Seth l'an 250; puis Caïnân, fils d'Enos, et ainsi de suite jusqu'à Noé. Chacun des fils de Noé fut grand conservateur dans les contrées où il alla habiter; mais aucun ne se rendit aussi célèbre que *Misraim*, second fils de Cham, qui, en l'an 1816 du monde, passa en Égypte et, en 1827 du monde, institua l'ordre de chevalerie des défenseurs de la maçonnerie, divisé en quatre classes : chevaliers, officiers, commandeurs et grands commandeurs. L'ordre de *Misraim* compte parmi ses grands conservateurs : Homère, Anchise, Enée, Zoroastre, Yuo, Sanchoniaton, Abraham, Jacob, Cécrops, Joseph, Pythagore, Platon, Aristote, Démétrius de Phalère, Ptolémée Philadelphe, le grand prêtre Héliazar, Evandre, Numa Pompilius, Pompée, Auguste, Bélisaire, etc., jusqu'à Balaam Bédarride, docteur oculiste à Florence (1720), aïeul des trois frères Bédarride.

Ouvrages à consulter : Thory, *Acta latomorum* (2 vol. in-8°, Paris, 1815); Reghellini de Schio, *La Maçonnerie considérée comme le résultat des religions juive et chrétienne* (Bruxelles, 1829, 2 vol. in-8°); Bésuchet, *Précis historique de la Franc-Maçonnerie en France* (Paris, 1829, 2 vol. in-8°); le *Globe*, journal maçonnique (Paris, 1837, 1838, 1839, gr. in-8°); Rebould, *Histoire des trois grandes loges* (Paris, 1864, in-8°); Jouault, *Histoire du Grand-Orient de France* (Paris, 1865, in-12). V. FRANCE-MAÇONNERIE.

MISRAÏM. V. MESRAÏM.

MISRI-EFFENDI, sectaire et poète turc, né en Égypte vers 1660, mort à Brousse vers 1710. Il était mollah à Brousse et s'était fait remarquer par la hardiesse de ses opinions religieuses, lorsqu'il se mit à la tête de trois mille fanatiques, traversa le Bosphore, arriva à Andrinople, où était alors Achmet III, entra dans la principale mosquée de la ville et annonça au peuple que si on ne punissait pas les traîtres qui étaient au pouvoir, les Turcs ne remporteraient pas la victoire dans la guerre projetée contre les Autrichiens. Instruit de ce qui se passait, le sultan ordonna de faire reconquérir Misri-Effendi à Brousse. Deux jours après le départ du mollah, un violent incendie éclata dans le camp des Turcs et un tremblement de terre dévasta les rives de l'Asie Mineure. Le peuple attribua ce double désastre au renvoi de Misri et le sultan, soit qu'il partageât ces idées superstitieuses, soit qu'il craignît une révolte, envoya un message à Misri pour lui dire qu'il pouvait revenir et se livrer librement à ses prédications; mais le mollah lui fit répondre que sa mission était terminée, et il passa le reste de ses jours à Brousse. Misri était lié avec Calinique, patriarche grec de Constantinople. Il avait composé plusieurs pièces de vers et était célébré dans l'une d'elles l'incarnation de Jésus-Christ, ce qui n'empêcha pas le muphti de déclarer que ces vers seraient considérés comme orthodoxes.

MISS s. f. (miss — mot angl.). Jeune personne du sexe féminin, demoiselle : *En fait de cant, Miss Gillenormand était rendu des points à une miss; c'était la pudeur poussée au noir*. (V. Hugo.) *Une Romaine ne fait pas en toute l'année les courses d'une jeune miss en une semaine*. (H. Bayle.) *Un comte s'accroche à un nom de fille, absolument comme le moine français mademoiselle : Où ne fat pas arrivée miss Edgeworth, si la considération nécessaire à une jeune miss anglaise ne lui eût fait une nécessité, lorsqu'elle débuta, de transporter la chaire dans le roman?* (H. Bayle.)

Miss Sarah Sampson, drame de Lessing (1753). C'est la première tragédie bourgeoise, le premier drame intime dont l'Allemagne fut dotée. Sans qu'on puisse citer cette pièce comme un chef-d'œuvre, on y découvre déjà tous les germes d'*Emilia Salotti*, qu'on ne peut qu'admirer sans restriction. Lessing, du coup, ouvrait le livre des passions et, tournant feuillet par feuillet, il étudiait avec un soin scrupuleux le cœur humain.

Voici en quelques mots le sujet de la pièce. Un homme se fait aimer d'une jeune fille, miss Sarah, et la décide à fuir le toit paternel. Ils se réfugient tous deux dans une pe-

tite ville ignorée, où ils n'attendent pour s'unir que l'issue de quelques affaires de famille. Mais le séducteur avait eu une liaison antérieure avec une certaine miss Marwood; et la passion ne compte aucun obstacle. Elle est sa fille, et suit celui qui les avait abandonnés, et, quand elle s'aperçoit que tous ses artifices sont impuissants, elle s'adresse à sa rivale elle-même; elle va trouver miss Sarah Sampson, lui raconte toute son histoire et, invoquant ses droits antérieurs, la somme de lui rendre celui qu'elle aime. Là encore elle échoue; elle n'arrive qu'à exciter le dédain de miss Sarah. Alors, folle de colère, elle empoisonne sa rivale. Le père de miss Sarah, qui vient apporter à sa fille le pardon de sa fuite, reçoit son dernier soupir; le jeune homme qui a causé tous ces malheurs ne peut survivre à miss Sarah; il se tue, et miss Marwood, à laquelle la grandeur d'âme de la mourante épargne la punition de la justice des hommes, reste seule sur la terre avec ses remords. Quoique Lessing, plus d'une fois dans sa pièce, se soit laissé aller à ton emphatique d'une déclamation ampoulée, le caractère de miss Marwood est digne d'éloges. Malgré ses vices, malgré son crime, elle ne cesse pas un instant d'être intéressante; et si le spectateur ne peut que blâmer cette audace, cette jalousie, ce besoin de vengeance, il ne peut aussi que prendre en pitié ce cœur blessé, cet amour si profond, ce désespoir si complet. Les autres personnages ont un relief moins accusé; miss Sarah est tout à fait intéressante par sa bonne tenue, sa dignité vis-à-vis de sa rivale, son affection pour celui qu'elle aime; mais ce dernier, par contre, n'excite que peu de sympathie par ses irrésolutions, ses plaintes et son manque d'énergie.

Miss Sarah Sampson, en tant que drame intime, procède surtout de *Clarissa Harlowe*.

Miss Suzanne, comédie en quatre actes et en prose, de M. Ernest Legouvé (théâtre du Gymnase, 3 déc. 1867). Les trois premiers actes se passent à Paris, le quatrième en Normandie. Miss Suzanne, l'héroïne de la pièce, est fille d'un pauvre sculpteur sur bois. Elle entre comme institutrice dans la famille du colonel Tavernier, qui lui confie l'éducation de sa fille Edith. Là, miss Suzanne ne tarde pas à se trouver en relation avec la comtesse de Brignoles, dont le fils unique Paul, jeune capitaine de vingt-cinq ans, voit son avenir compromis par sa liaison avec une lorette du nom de Laurence. Mme de Brignoles, pour détourner son fils de cette liaison funeste, fait traduire en français, par miss Suzanne, une volumineuse collection de documents anglais concernant la vie de son père, le général de Brignoles. La lecture de ces papiers stimule dans le cœur généreux du jeune officier le sentiment du devoir. Il renonce à Laurence; mais c'est pour aimer Suzanne, la jolie traductrice. Cette nouvelle passion est d'autant plus dangereuse aux yeux de la comtesse, qu'elle est plus avouable; si Mme de Brignoles tient Suzanne en une grande et sympathique estime, l'orgueil du sang paternel se révolte chez la noble dame à la pensée du mariage de Paul avec une plébéienne. En vain Paul tente de vaincre les résistances ou plutôt les répugnances aristocratiques de sa mère; elle lui oppose la mémoire de son père. Le rêve conjugal caressé par la comtesse est l'hymen de Paul avec Edith, la fille du colonel Tavernier. Par dévouement filial, Paul sacrifie son amour aux préjugés de sa mère. Miss Suzanne, de son côté, pour élever entre elle et Paul une barrière, consent à épouser Joseph Dupont, apprenti sculpteur chez son père. Malheureusement, Laurence a révélé au bruit que miss Suzanne était la maîtresse de Paul, et le comte de Brignoles a autrefois aidé à propager ces bruits pour évincer la courtisane. Le père de miss Suzanne, le sculpteur Villeneuve, accourt chez la comtesse et lui reproche, non pas son orgueil, mais son égoïsme : « Refuser nos filles, lui dit-il, vous en avez le droit; mais venir les prendre à notre foyer, mais vouloir en faire les maîtresses de vos fils, pour défendre ces fils, c'est profaner le plus pur de tous les sentiments, c'est déshonorer l'amour maternel ! » La comtesse repare noblement ses torts en consentant au mariage de Paul avec miss Suzanne, dont le père, ce qui prouve qu'un bonheur n'arrive jamais seul, vient récompenser en même temps son amour-propre d'artiste sous la forme d'une chemise couronnée à l'Exposition de Londres.

Cette comédie pêche surtout par l'absence de qualités saillantes. Style correct et élégant, mais trop souvent froid et terne, situations vulgaires et trop uniformes, dialogues parfois traînants, personnages d'une complexité fragile et chez lesquels la vie semble à moitié éteinte. De plus, l'intrigue rappelle de trop près *l'Institrice* de M. Paul Foucher et le *Marquis de Villemer* de George Sand.

Miss Multon, drame en trois actes et en prose, de MM. A. Belot et Eug. Nus (th. du Vaudeville, 5 déc. 1868). La pièce est imitée d'un roman anglais, *Lady Isabel*; mais celui-ci n'a fait que reproduire la donnée du drame de Kotzebue, *Misanthropie et repentir*, racontée à la moderne. M. de Latour a été abandonné de sa femme, qui a suivi un amant en lui laissant ses deux enfants. Trompée par

L'homme qui l'avait séduite, Fernande s'est enfuie avec lui en Angleterre, et, aussitôt après, s'en est séparée avec horreur, considérant l'abbé où elle était tombée. Son erreur n'a duré qu'un moment, et peut-être fût-elle revenue sur-le-champ, mais la fatalité s'en est mêlée. Un train de chemin de fer où elle était subit un accident terrible : un grand nombre de voyageurs sont broyés et ne laissent que des restes méconnaissables. Comptée parmi les morts, Mme de Latour ne réclame pas, heureuse de divorcer ainsi avec un passé odieux et de revivre sous un autre nom (elle choisit celui de miss Multon) une vie nouvelle. Son mari prend une autre femme, Mathilde, que les enfants du premier lit s'accoutument à regarder comme leur mère. Pendant huit ans, miss Multon erre comme une âme en peine aux portes du paradis conjugal et saisit avidement une occasion d'y entrer. Les enfants ont besoin d'une maîtresse d'anglais ; elle s'offre en s'assurant la complicité d'un vieux professeur, qui la reconnue et qu'elle menace d'un esclandre qui la remettrait en sa place de maîtresse du logis ; car, elle vivante, le second mariage de M. de Latour est nul. Le professeur consent à se taire, non sans des frayeurs qui projettent des leurs comiques amusantes sur un drame un peu sombre. Fernande rentre donc chez elle, au foyer où sont ses enfants, avec un faux nom et un faux visage habilement vieilli. La situation, quoique un peu monotone et prolongée, est poignante, et les auteurs l'ont mise en œuvre avec beaucoup de savoir-faire. Le premier acte n'est guère qu'un long récit où se trouve exposée la donnée de la pièce, et clairement et non sans une nuance d'aimable enjouement. Le second est remarquable en tout point. Les enfants adorent leur institutrice, et la jeune Mme de Latour se confie à elle ; mais ses aveux mêmes, en dévoilant la jalousie de la jeune femme vis-à-vis de l'ancienne, de cette coupable trop aimée, qu'elle espère avoir à jamais effacée du cœur de son mari, remuent toutes les amertumes du cœur de Fernande. Chaque mot est un coup de poignard pour la malheureuse mère. La jalousie, une jalousie furieuse, qui, depuis dix mois s'est amassée silencieusement dans son cœur, finit par déborder ; elle est un moment sur le point de se trahir, mais ses enfants, qui reviennent du cimetière, où ils ont été placer des fleurs sur ce qu'ils croient être sa tombe, lui apprennent combien son souvenir est resté honoré dans cette maison ; elle craint de déchoir en leur apprenant la terrible réalité. Cependant Mathilde, à qui toutes ces incertitudes n'ont pas échappé et à qui a conçu des soupçons poisons sa rivale à bout dans une grande scène pathétique, afin de la forcer à se déclarer, Fernande jette effectivement le masque dans le paroxysme de la colère aveugle et de la haine. Elle réclame hautement sa place au foyer, son nom, ses enfants. Elle est chez elle ; Mathilde n'est qu'une étrangère ; qu'elle sorte. A ce moment survient le mari ; « Vous voulez redevenir maîtresse ici, soit ; vous désirez que vos enfants vous appellent du nom de mère, à merveille ! Nous les avons élevés dans le respect profond de cette mère qu'ils vont retrouver et qu'ils ne connaissent pas. Avant de la leur rendre, il faudra leur expliquer pourquoi ils l'avaient perdue et dans quelle circonstance. Vous en sentez-vous le courage ? Alors, faites, les voici. » La mère baisse la tête et dit un éternel adieu : « Non pas éternel, répond le père : mes enfants, votre vieil ami vous conduira tous les ans en Angleterre voir miss Multon, afin que vousachiez d'apprendre l'anglais. »

Ce dénouement est ingénieux ; mais, dit M. Paul Foucher, il a l'inconvénient de laisser les personnages dans une situation assez fautive. Tant que Fernande vivra, la seconde Mme de Latour ne sera que la maîtresse d'un bigame sauvé uniquement de la prison par le silence de sa première femme ou par la question de bonne foi. Sous ce rapport, la mort de Fernande, qui aurait tranché la question, eût été un dénouement préférable, si les auteurs avaient découvert un biais pour échapper à la banalité de ces agonies finales dont on a tant abusé. » Nous signalerons un autre reproche que l'on peut faire à *Miss Multon*, c'est l'inévitablement de la donnée. Il est inadmissible qu'une femme ait l'audace de rentrer chez son mari après huit ans d'absence, comptant qu'elle ne sera reconnue ni par lui ni par personne. Au moins, dans le roman anglais, l'héroïne est horriblement défigurée, ce qui rend plus vraisemblable la suite des faits.

Miss Fauvette, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Victor Massé ; représenté à l'Opéra-Comique le 13 février 1855. Un milord à pour voisine une jolie fleuriste qui chante du matin au soir. L'anglais, peu dillettante, en a les nerfs agacés, et cherche les moyens d'empêcher miss Fauvette de chanter. La fable le *Sauveteur* et la *financière* éclairée sa vengeance, le comble de guinée la jeune fleuriste, qui roucoule de plus belle ; car elle va enrichir Robin, qui est pauvre et qui l'adore. L'anglais, désappointé, a recours à un autre moyen ; il excite la jalousie de Robin. Cette fois on ne chante plus et milord, attendant, répare le mal qu'il a fait en bêtant le mariage des jeunes gens. La pièce a été bien jouée par Nathan, Sainet-Poy, Jourdan et Mlle Lefebvre. On a remarqué la romance de

Robin : *Lise, prends garde !* dont la mélodie et l'harmonie sont distinguées ; les couplets intercalés dans le trio du champagne, et qui ont été parfaitement dits par Sainte-Foy, jouant le rôle de l'Anglais :

La femme était toujours un créateur pervers ;
L'amour avait toujours chagriné l'homme ;
Et enfin une romance sentimentale de Lisette
à laquelle l'ataur a donné une juste expression dramatique.

MISSAGLIA, bourg du royaume d'Italie, province de Côme, district de Lecco, chef-lieu de mandement ; 1,221 hab.

MISSAËNE s. m. (mi-sa-lè-ne). Entom. Genre d'araignées de la Nouvelle-Hollande.

MISSE s. f. (mi-se). Art vétér. Charbon des bêtes à laine.

MISSEIT s. m. (mi-sètt). Techn. Drogue de teinturier.

MISSEL s. m. (mi-sèl — du lat. *missa*, messe). Liturg. Livre qui contient, pour tous les jours de l'année, les prières qui se disent à la messe et les diverses cérémonies qui s'y font : *Missel romain*, *missel parisien*. *Missel in-folio*, *missel doré sur tranche*, *missel enluminé*.

Vous peignez un missel, je brode une bannière.
C. DELAVIGNE.

« Livres de prières destinées à être lues par les fidèles, pendant le temps de la messe : Qui n'a de l'Homme-Dieu lu la sublime histoire Dans un jeune missel ? »

SAINT-BEVUE.

... Je pourrais citer des milliers de vauriens,
qui, chargés d'un missel, parés d'un scapulaire,
Des Garasses nouveaux ne quittent plus la chaire,
VIENNET.

— Plain-chant. Recueil de messes notées à l'usage des catholiques.

— Encycl. Les missels sont aussi appelés *Sacramentaires* et *Livres des mystères* ou des *sacraments*. Le pape Gélase fut le premier qui fit réunir, au iv^e siècle, les différentes messes propres à tous les jours de l'année et aux fêtes spéciales ; les prières qui les composaient et leur ordonnance générale passaient pour venir directement des apôtres. Il leur donna un ordre nouveau et ajouta quelques offices en l'honneur des saints d'institution récente. Ce premier missel liturgique porta le titre de *Sacramentaire de Gélase*. Grégoire le Grand en fit composer un autre qui porta son nom ; il retrancha quelques offices et en ajouta un plus grand nombre. Depuis, presque tous les évêques ont fait dresser des missels propres à chaque diocèse et chaque ordre religieux à son missel spécial ou les saints de l'ordre canonisés tiennent naturellement une grande place.

Dans son *Explication des cérémonies de la messe*, le Père Lebrun fait connaître ainsi la disposition des anciens missels : « Il y avait autrefois quatre livres différents à l'usage des grandes fêtes. Le premier contenoit les évangiles. Le second étoit le livre de l'évêque et du prêtre, que l'on appelloit *sacramentaire* ou *missel*, dans lequel il n'y avoit que les oraisons, les préfaces, les bénédictions épiscopales et le canon, comme on le voit dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire et dans plusieurs missels du ix^e et du x^e siècle. On a fait dans la suite un livre particulier des bénédictions qu'on a appelé le *Bénédictionnaire* pour une plus grande commodité. Le troisième étoit le *Lectionnaire* ou l'*Epistolier*. Le quatrième étoit l'*Antiphonier* ou le recueil de tout ce qui devoit être dit au chœur par les chantes et à l'introduction, après l'épître, à l'offertoire et à la communion... Comme le prêtre ne recevoit point ce qui étoit dit par les diacres, les sous-diacres, les lecteurs et chantes, ni les évangiles, ni les épîtres, ni les versets n'étoient point dans les livres dont les prêtres se servaient.

» Lorsque les missels pléniers, nommés ainsi parce qu'ils contenoient tout ce qui se récitait à l'autel par les prêtres, au jubé par les lecteurs et au chœur par les chantes ; lorsque, dis-je, ces missels pléniers furent devenus plus communs, à cause des messes basses, il se trouva des prêtres qui, par scrupule ou par une dévotion plus particulière, voulurent réciter à voix basse ce qui se disoit par les ministres ou au chœur par les chantes. On prétend que les chartreux et les cisterciens furent les premiers qui permirent à leurs prêtres d'en user ainsi. Cette pratique a commencé au plus tôt vers la fin du xii^e siècle, et il est certain qu'on la laissa à la dévotion particulière des prêtres dans les monastères les plus réguliers.

Quelques-uns des missels du moyen âge et de la Renaissance sont de véritables œuvres d'art par les miniatures et les lettres ornées qui les décorent. Le splendide missel exécuté par Juvenal des Ursins vers 1455, une des œuvres les plus intéressantes de l'art français au moyen âge, est illustré de 140 miniatures encadrées. Les lettres ornées, toutes en couleur, sur un fond d'or enrichi de rinceaux, de fleurs, de fruits et d'armoiries, ont au nombre de 3,233 ; 238 pages sont enrichies de bordures ; ces miniatures, ces vignettes, ces lettres ornées forment une variété de sujets vraiment extraordinaire. On peut citer encore le missel du duc de Bedford, le missel du cardinal Colonna, dont les

miniatures sont attribuées à Raphaël. V. ENLUMINURE.

MISSENGUIN ou **MSERRIN**, village et commune d'Algérie, province et département d'Oran, à 15 kilom. de la ville de ce nom ; 1,288 hab. On y fait beaucoup de culture maraîchère. L'industrie consiste en moulins à farine, en distillerie d'asphodèle et en fabrication de crin végétal. Les marchés sont très-fréquentés par les indigènes, qui y amènent des chevaux et des bestiaux et y apportent des céréales, des légumes et de la volaille. On remarque à Misseguin un orphelinat de garçons et de jeunes filles, le couvent des Dames de Bon-Secours, l'église construite dans le style roman et la belle pépinière de l'orphelinat des garçons.

MISSI DOMINICI s. m. pl. (mi-si-do-mi-ni-si) — mots lat. signifiant *envoyés du Seigneur*. Hist. Envoyés des rois de la deuxième race, qui se rendaient dans les provinces pour examiner la conduite des fonctionnaires et juger les appels dévolus au roi.

— Encycl. Ces députés institués par Charlemagne parcouraient les divers comtés comme représentants du pouvoir central ; ils étaient chargés d'inspecter la conduite des comtes et des juges, de réformer les abus, de régler les finances, d'examiner les comptes des villes royales, dont les revenus formaient presque la seule richesse du souverain, de veiller aux intérêts généraux de l'Etat, etc. De plus, quatre fois par an, ils présidaient les assemblées provinciales (*placita minora*) pour l'administration de la justice et jugeaient en dernier ressort les cas d'appels dévolus à l'empereur. Cette institution tomba en désuétude sous les successeurs de Charlemagne, par suite de la dissolution progressive de l'empire et des envahissements de la féodalité.

MISSE s. f. (mi-si — rad. *missi*). Hist. Juridiction de chacun des *missi dominici*.

MISSISSY (Edouard-Thomas BURGUES, comte de), amiral français, né à Quies (Provence) en 1754, mort à Toulon en 1832. Entré tout jeune dans la marine, il prit part à la guerre de l'indépendance américaine, devint lieutenant de vaisseau avant la Révolution, capitaine en 1792, contre-amiral l'année suivante, fut incarcéré pendant la Terreur et resta plusieurs années sans emploi. Mississy devint successivement ensuite directeur adjoint de l'Ecole de construction navale, chef d'état-major général de la flotte sous les ordres de l'amiral Truguet (1801), préfet maritime au Havre (1803) et commandant d'une escadre qui devait rejoindre aux Antilles la flotte de l'amiral Villeneuve, appeler dans ces parages les flottes britanniques et faciliter par là le débarquement que Napoléon voulait faire en Angleterre (1805). Parti de Rochefort en mai 1805, Mississy ravitailla la Martinique et la Guadeloupe, prit la Dominique, Saint-Christophe, délivra Saint-Domingue assiégée par le nègre Dessalines, s'empara de plusieurs bâtiments anglais et d'abondantes munitions, attendit vainement Villeneuve et, croyant sa mission remplie, il revint en France. Napoléon fut très-mécontent de ce prompt retour, qui faisait avorter ses plans en ramenant sur nos côtes la flotte anglaise, et Mississy tomba en disgrâce. Toutefois, en 1809, le ministre Decrès lui fit donner le grade de vice-amiral et le nomma commandant de l'escadre de l'Est. Par ses sages dispositions, il préserva d'un coup de main la ville d'Anvers, dont voulait s'emparer les Anglais, reçut en récompense de sa conduite le titre de comte et le commandement en chef des côtes du Nord, se signala lors du siège d'Anvers en 1814 et fut nommé par Louis XVIII préfet maritime de Toulon. Dans ce poste important, Mississy s'attacha à réorganiser la marine française dans la Méditerranée ; il fut mis à la retraite en 1831. On a de lui : *Signaux des armées navales* (Paris, 1786) ; *Arrimage des vaisseaux* (Paris, 1789) ; *Traité théorique et pratique du grément des vaisseaux* (Paris, 1796) ; *Traité de l'installation des vaisseaux* (Paris, 1797) ; *Moyens de procurer aux vaisseaux de différent rang des qualités supérieures*, etc. (Paris, 1803) ; *Tactique et signaux* (1827).

MISSILLANCE s. f. (mi-si-lan-se). Ornith. Espèce de petit faucon.

MISSILE adj. (mi-si-le — lat. *missilis*, même sens ; de *mittere*, envoyer, lancer). Qui se lance, qui se jette à distance. « Vieux mot.

— Art mil. anc. *Armes missiles*, Armes de jet.

— s. m. pl. Antiq. rom. Présents que les empereurs jetaient au peuple le jour de leur couronnement.

MISSILLAC, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Saint-Gildas-des-Bois, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Saint-Nazaire, dans une plaine ; pop. aggl., 286 hab. — pop. tot., 3,465 hab. Commerce de grains et de vins en gros. L'église paroissiale, construction du xviii^e siècle, renferme de beaux vitraux. Dolmen de la Roche-aux-Loups.

MISSINIPI, CHURCHIL ou **ENGLISH RIVER**, rivière de l'Amérique septentrionale, dans les possessions anglaises. Elle sort du

lac de la Croasse, dans le pays des Chipeways, coule à l'E., traverse le lac de l'Ours, se dirige au N.-E., en formant un grand nombre de lacs, dont les plus remarquables sont appelés Black-Bear, Moose, Southern-Indian ou Big, North-Indian ou Sandi, et débouche sur la côte S.-O. de la mer d'Hudson, au cap Merry, après un cours d'environ 1,200 kilom. Plusieurs établissements pour le commerce des pelleteries ont été formés sur ses bords par les Anglais.

MISSION s. f. (mi-si-on — lat. *missio*, action d'envoyer). Charge donnée à un délégué : *Donner, recevoir une mission*. *Remplir sa mission*. *Avoir mission pour parler, pour agir*. *Agir, parler sans mission*.

— Par ext. Fonctions providentielles, ce que l'on est chargé d'accomplir dans l'intention de Dieu ou d'après la nature des choses : *On agit comme si on avait mission pour faire triompher la vérité, au lieu que nous n'avons mission que pour combattre pour elle*. (Pasc.) *Tout homme a mission de dire ce qu'il croit utile*. (B. Const.) *Il faut laisser quelle trace de son passage et remplir sa mission*. (De Fontanes.) *La mission de la femme est écrite dans ces trois mots : bonté, dévouement, modestie*. (M^{me} Monmarçon.) *La mission des philosophes est de devancer le temps et de préparer l'avenir*. (Doutroy.) *La mission unique du gouvernement doit être de faire régner la justice*. (P. Bastiat.) *L'historien des mœurs et des idées n'a pas une mission moins austère que l'historien des événements*. (V. Hugo.) *La vie humaine est, à proprement parler, une mission*. (M^{me} de Rémusat.) *La véritable mission des femmes est de secourir ceux qui luttent seuls et désespèrent*. (M^{me} de Gir.) *Toute grande mission emporte avec elle les besoins d'un crucifiement*. (De La-prade.) *Je suis niveleur, disait Channing, mais je voudrais accomplir ma mission en élevant ceux qui sont au dernier rang*. (Laboulaye.)

— Fig. Raison d'être, but : *La mission de l'art n'est pas de copier la nature, mais de l'exprimer*. (Balz.) *Le temps n'a pas reçu la mission impie de consacrer le mal ou l'erreur*. (Guizot.) *Le travail, en s'organisant, a pour mission d'abroger le gouvernement*. (Proudh.) *La peinture a pour mission de parler à l'âme le langage des dieux*. (A. Houssaye.)

— Fam. *Prêcher sans mission*, Dire ou faire quelque chose dont on n'est pas chargé, qu'on n'a pas droit de dire ou de faire.

— Polit. Fonctions temporaires et déterminées dont un gouvernement charge un agent spécial : *Etre envoyé en mission auprès d'un gouvernement étranger*.

— Relig. Délégation divine, donnée dans un but religieux : *La mission de Jésus a été l'établissement d'une nouvelle Eglise*. *Les apôtres furent envoyés en mission dans l'univers entier*. *Sur la mission des apôtres, hormis sur celle de saint Paul, on ne possède que des relations purement légendaires*. (A. Maury.) *La suite de prédications ayant pour but la conversion des fidèles ou des pécheurs : Donner, prêcher une mission*. *Il s'est converti à l'époque de la mission*. *Un corps de prêtres envoyés dans un pays pour y prêcher et convertir : Envoyer une mission*. *Faire partie d'une mission*. *La mission de Cochinchine*. *Les missions étrangères*. *Il y a peut-être, en ce moment, plus de neuf cents missionnaires français dans les missions étrangères*. (Dupanloup.) *Maison habitée par une congrégation de prêtres qui s'occupent de missions : Aller à la mission*. *Se confesser à la mission*. *L'église de la mission*.

— Hist. relig. *Pères des missions étrangères*, *Missions étrangères* ou simplement *Mission*, Congrégation de prêtres séculiers qui s'occupent d'aller prêcher dans les pays étrangers : *Le supérieur général des Missions étrangères*, *Le Séminaire des Missions étrangères*, Institution où l'on prépare, à Paris, des prêtres destinés à aller prêcher dans les pays étrangers. On donne le même nom à la maison qu'ils habitent : *Les Missions étrangères sont dans la rue du Bac*. *Missions botées*, Expéditions de dragons chargés, lors de la révocation de l'édit de Nantes, de ramener au catholicisme les pays protestants. *Il dit aussi DRAGONNAGES*.

— Antiq. rom. *Honorable mission*, Congé honorable accordé à un soldat. *Mission* signifie ici action de renvoyer, congé.

— Encycl. *Missions étrangères*, Les Missions étrangères sont une création essentiellement chrétienne : les religions anciennes n'en fournissent aucune trace. Bien que les missions chrétiennes n'aient malheureusement pas toujours reculé devant la persécution et n'aient pas craint plus d'une fois d'appeler l'inquisition à leur aide, il est admis en principe officiel qu'elles ne doivent agir que par la persuasion et les voies les plus douces. Nous commencerons par résumer l'histoire de la matière et nous examinerons ensuite la question au triple point de vue social, philosophique et moral.

Les premiers missionnaires furent les apôtres, qui, après la mort du Christ, se répandirent dans la Judée pour y propager la nouvelle foi ; ils obéissaient à cette parole du Maître : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi » (Jean, cap. xx, v. 21). « Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Voilà que je suis avec vous jusqu'à la

fin des siècles » (Matthieu v. 28). La mission des apôtres en Judée était la partie la plus aisée de leur tâche; en effet, on était familiarisé dans ce pays avec les prophéties annonçant la venue du Christ; le terrain était donc tout préparé. Les *Actes des apôtres* nous montrent le succès qu'ils obtinrent tout d'abord dans leurs missions, notamment dans l'Asie Mineure et dans la Grèce. Saint Paul en est le plus intéressant témoignage, et l'on peut encore voir par la lettre de Plautus à Trajan combien le christianisme s'était répandu dans ces contrées dès la fin du 1^{er} siècle. Y eut-il, de cette époque, des missions en Occident? Il ne paraît pas que saint Pierre et saint Paul, les seuls apôtres qui se soient avancés de ce côté, aient déjussé Rome ou du moins l'Italie. Cependant, disciples eux-mêmes, les apôtres fussent aussi peu à peu des disciples. Saint Pierre envoya saint Marc en Égypte pour y porter la foi, et le christianisme y fit bientôt des progrès immenses; dès le début du 2^e siècle, il s'était répandu dans la plupart des provinces d'Afrique; c'est du moins ce qu'affirme Tertullien. Bientôt les missions chrétiennes, franchissant l'Océan, se répandirent en Espagne où, suivant Grégoire VII qui eut le fait dans une de ses lettres, sept évêques furent envoyés de Rome par les deux grands saints. Les Gauls ne durent pas être longtemps à recevoir les évangélistes, notamment la partie méridionale, plus anciennement conquise, et où la langue latine, alors en usage, était le plus répandue. La tradition, à défaut de titre plus précis, attribue en effet à des disciples de saint Pierre et de saint Paul, à leurs missionnaires en un mot, la fondation des plus anciennes Églises de la Gaule Narbonnaise. Pendant ce temps, le christianisme pénétrait dans l'Europe orientale par les villes qui entretenaient des relations commerciales avec la Grèce et l'Asie. Nous voyons, dès le 1^{er} siècle, des ouvriers évangéliques dirigés par saint Pothin aborder sur les rives du Rhône et fonder les Églises de Vienne et de Lyon, berceau de ces villes. Au 2^e siècle, c'est saint Denis qui vient fonder l'Église de Paris, et dont les disciples parcoururent les environs et fondèrent dans les Gaules une propagande active. Au 3^e siècle apparaît saint Martin qui, laissant la conversion des villes à ses collègues, s'attache uniquement à celle des campagnes, dans lesquelles le christianisme n'avait pas encore pénétré. Les missions étrangères, telles qu'elles existent aujourd'hui, ont, on le voit, des précédents lointains; tous les saints, tous les disciples dont nous venons de résumer l'œuvre ne furent pas autre chose, en effet, que des missionnaires. « Les apôtres, écrit un écrivain religieux, ne comptent pas étendre les travaux de leurs missions conféraient l'ordination épiscopale à leurs principaux disciples et les chargeaient d'établir d'autres évêques dans les lieux où ils les envoyaient prêcher l'Évangile. C'est ce qu'on voit en particulier pour les disciples de saint Paul, dans ses épîtres à Tite et à Timothée. Il est présumable que la même chose avait lieu pour les disciples des autres apôtres... Quand ils avaient posé les fondements de la religion dans une ville d'infidèles, ils y établissaient des pasteurs, à qui ils confiaient le soin de la nouvelle Église, et ils passaient ensuite en d'autres endroits. » Ajoutons que ces premiers missionnaires ne payaient souvent de leur vie leur zèle de propagande, et on verra qu'il n'existait entre eux et les missionnaires actuels aucune différence sensible. Terminons cette période historique des premiers siècles de la religion nouvelle en rappelant que ses prosélytes savaient profiter de toutes les circonstances pour la répandre au sein des nations: plus d'un évêque emmené captif, en ces temps de guerres continuelles, par les barbares, parvint à leur enseigner la foi chrétienne; c'est ainsi que les Scythes et les Goths, notamment, en adoptèrent les principes au 3^e siècle. Une vierge captive obtint chez les Ibériens le même résultat. La conversion des empereurs romains mit enfin le sceau au succès des missionnaires, qui prirent alors un caractère tout à fait officiel; il n'était pas rare de les voir envoyés auprès des princes barbares, en qualité d'ambassadeurs véritables, pour les engager, au nom de l'empire aussi bien qu'au nom du Christ, à embrasser la nouvelle religion. L'empereur Constance obtint ainsi la conversion des Homériques ou anciens Sabéens, qui occupaient l'extrémité de l'Arabie Heureuse vers l'Océan. L'empereur Arcade ne fut pas moins heureux du côté de la Perse, nation rebelle au christianisme et qui se fit longtemps remarquer par la violence de ses persécutions contre les nouveaux missionnaires. L'abord divisée en deux parties, relevant chacune de son Église mère, les missions étrangères furent plus tard (au 5^e siècle environ) concentrées sous la direction unique et suprême du souverain pontife. Au 6^e siècle, nous les voyons se multiplier, notamment dans le Nord. Ainsi, c'est en Angleterre que le moine saint Augustin réussit pleinement et forme même une pépinière de prêtres et de moines, lesquels descendent en Allemagne et travaillent avec enthousiasme à la conversion des Germains. C'est, dans la Frise, saint Wilfrid, puis saint Egbert, puis saint Willibrod, secondés par un prêtre français, saint Vulfran, archevêque de Sens (5^e siècle).

C'est, en Bavière, saint Kilien, évêque irlandais, dont l'œuvre est continuée plus tard par des missionnaires français sous la direction de saint Rupert et de saint Corbinien. La chute de l'empire romain, on le voit, n'avait aucunement ébranlé les missions et leur crédit sans cesse croissant. Elles continuèrent leur œuvre au 8^e siècle dans la Franconie, dans la Hesse et dans la Thuringe, par saint Boniface, surnommé l'apôtre de la Germanie, moine de race anglaise, qui devint archevêque de Mayence. L'avènement de Charlemagne leur donna un nouvel essor; mais en même temps que les conversions devenaient plus fréquentes sous ce règne, elles étaient moins solides; c'est, en effet, Charlemagne qui, le premier, imagina d'imposer la foi par les armes, notamment aux Saxons; ces missions, soutenues d'une armée invincible, étaient loin d'exercer la pénétrante influence des premiers prédicateurs, et c'est peut-être dans la sourde irritation des peuples, forcés de subir une croyance imposée, qu'il faut chercher le premier germe des schismes et de la Réforme. La conversion religieuse fut un des mobiles capitaux des guerres de Charlemagne; il est vrai qu'à cette époque la politique paraissait inséparable de la religion, en ce sens que l'on croyait que l'unique moyen de contenir les barbares était de les contraindre à embrasser le christianisme. La conversion de l'Allemagne au christianisme en fit en peu de temps une pépinière de nouveaux missionnaires, qui se répandirent rapidement en Danemark et en Suède (10^e siècle). Il faut nommer, parmi les propagateurs les plus ardents, le moine saint Anshaire, qui fut plus tard nommé évêque de Hambourg, et de Brême, et légat du saint-siège pour les missions du Nord. Les premiers résultats heureux furent longs à obtenir en Danemark, et il fallut, au 8^e siècle, que l'empereur Othon le Grand prêtât de nouveaux aux missionnaires le secours de l'épée. Après quelques victoires sur les Danois, il imposa à Harold, leur roi, pour condition de paix, de laisser s'établir plusieurs évêchés dans ses États. Harold dut céder et fut converti, dit-on, lui-même peu de temps après par les missionnaires dont ses États ne tardèrent pas à pulluler. En Suède, le succès fut moins lent, ainsi qu'en Norvège, dont le roi, Olaf, chrétien sincère, seconda les efforts de saint Sigefroid et de ses compagnons, missionnaires perdus dans ces contrées lointaines. Le roi de Suède, Olofs, ne leur fut pas moins favorable, et la mission réussit à souhait. Vers le même temps, grâce au même système actif de propagande, la Pologne, la Bohême et la Hongrie prenaient aussi le christianisme; et l'importance qu'elles n'ont plus quittée, du moins dans l'ordre religieux. Des le 10^e siècle, les Bulgares avaient été convertis par des missionnaires venus de Constantinople; des missionnaires grecs, dirigés par saint Cyrille et saint Méthodius, prêchaient en même temps la foi en Moravie; en Russie, saint Vladimir obtenait au 10^e siècle des succès analogues. La Prusse, la Livonie, la Lithuanie furent les provinces les plus rebelles à la parole nouvelle. Il fallut redoubler d'efforts pour vaincre leur résistance; nous citerons, parmi les principales missions entreprises dans ce but, celle de saint Adalbert de Prague, en Silésie (10^e siècle); celle de saint Brunon, en Prusse et en Russie (11^e siècle); celle de saint Othon de Humberg, en Pologne (12^e siècle); celle de saint Henri d'Uppal, en Finlande (12^e siècle); enfin, au 12^e siècle, celle de Guillaume de Modène, légat du saint-siège, dans la Prusse, la Courlande, la Livonie et l'Éthiopie. L'esprit de prosélytisme qui s'était emparé de l'Église romaine trouve une nouvelle occasion de se produire à l'époque des croisades, qui furent de véritables missions armées. Deux ordres récemment établis se vouèrent à la prédication de la foi chez les musulmans: ce furent les franciscains et les dominicains. Ils se répandirent alors en Asie et en Afrique, et les premiers obtinrent, en 1336, le privilège de garder le saint sépulture. Les achémis, qui commencent à se produire tourmentent alors les forces de l'Église vers un autre but. Dès la fin du 12^e siècle, les missionnaires (c'étaient en général des dominicains ou des frères mineurs) furent remis en mouvement et chargés de parcourir la France, l'Allemagne et l'Italie, afin d'y prêcher contre les doctrines des vaudois, des albigeois, etc. Ce fut alors que l'Église, voyant la difficulté de convertir les schismatiques par la persuasion, établit l'immuable institution de l'inquisition, qui eut recours aux plus épouvantables moyens pour écraser la liberté de conscience (v. inquisition). Vers cette époque, des missionnaires furent envoyés en Orient, où les nestoriens, les manichéens, les grecs schismatiques menaçaient de se séparer de l'Église. D'autres enfin s'avancèrent jusque dans la Tartarie, le Thibet et la Chine dans le but d'agrandir encore les limites du monde chrétien. Ces missions dangereuses et, à tout prendre, courageuses, se perpétuèrent jusqu'au 14^e siècle; mais peu à peu les persécutions devinrent si violentes qu'on dut y renoncer. Les choses en étaient là quand Christophe Colomb découvrit le nouveau monde.

Cette découverte, qui entraîna celle de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, imprima aussitôt aux missions un nou-

vol élan. Lorsque le passage des armées espagnoles et portugaises eut aplani les premiers obstacles, on vit une foule ardente, dominicains, franciscains, augustins, partir pour répandre le catholicisme. Les côtes d'Afrique, les Indes, le Mexique, le Pérou, le Brésil, reçurent des colonies de prosélytes, et l'œuvre de conversion suivit un rapide essor; mais, pour atteindre plus facilement leur but, les missionnaires n'hésitèrent point à recourir à la plus odieuse compression. « L'amour des richesses, dit l'abbé Guettée, s'empara de la plupart de ces moines, qui songèrent à s'enrichir, plutôt qu'à gagner des âmes à Jésus-Christ. L'exemple des conquérants qui leur avaient ouvert les voies fut contagieux; tels, qui étaient peut-être partis avec des intentions pures et évangéliques, devinrent des hommes âpres au gain, dévorés d'ambition; ils allèrent jusqu'à se montrer partisans des cruautés inouïes exercées contre les indigènes par les Espagnols et les Portugais. Quelques hommes vraiment chrétiens élevèrent la voix; tout le monde connaît les touchantes réclamations de Las Casas; mais ces apôtres étaient rares et leur voix était étouffée. » En Asie, les missions n'en avaient pas moins repris leur cours. Un ordre puissant, le fameux ordre des jésuites, venait d'être fondé; il se hâta de se jeter dans la carrière ouverte. François-Xavier, dont la vie apostolique ne doit pas faire oublier les fautes, partit pour les Indes, où il n'hésita pas à établir l'inquisition. Ces moyens violents réussirent à merveille et valurent aux missionnaires des conversions sans nombre. Des Indes, le christianisme pénétra dans le Japon, où il eut à lutter contre des persécutions terribles. Les missionnaires y luttèrent trente ans et durent enfin quitter la place. Pendant ce temps, le Père Ricci, de la compagnie de Jésus, pénétrait avec quelques prosélytes jusqu'à Pékin et parvenait, vers 1600, à fonder, du consentement même du Fils du Ciel, un puissant établissement. Des les premières années du 17^e siècle, des missionnaires dominicains, auxquels se joignirent un grand nombre d'autres, soit séculiers, soit religieux de différents ordres, vinrent prendre part aux travaux de cette mission et l'aider dans la propagation de la foi dans la Cochinchine, dans le Tonkin et dans toutes les contrées avoisinantes. L'établissement prospéra, quand une discussion religieuse intestine amena la dissension parmi les missionnaires; les jésuites avaient cru, nous apprend un historien, pouvoir tolérer chez les nouveaux chrétiens l'usage de quelques cérémonies chinoises que les autres missionnaires crurent devoir proscrire comme des pratiques politiques. La question, soumise au saint-siège, fut résolue en faveur des jésuites, dont on reconnut ici d'une manière éclatante les compromis si habiles, la morale si aisée; et de la naissante des divisions qui, après avoir troublé pendant un siècle environ les missions de la Chine, amenèrent leur décadence et, finalement, leur ruine. L'empereur Mathias et le roi Henri IV avaient protégé les missions; Richelieu leur avait continué cette protection; Louis XIV suivit ces exemples. En même temps qu'aux extrémités du monde, en Asie et en Amérique, les jésuites et leurs compagnons convertissaient de gré ou de force, les capucins en Turquie et en Perse, les dominicains en Arménie, les franciscains en Palestine, en Syrie, en Égypte, en un mot dans toutes les provinces du Levant, recommençaient l'œuvre du passé, que le temps avait mise à néant.

Au commencement de 17^e siècle, la papauté, voulant renouer d'un côté ce que la Réforme lui avait fait perdre de l'autre, songea à donner une nouvelle impulsion à l'œuvre des missions, et dans ce but elle chercha à donner aux travaux personnels des missionnaires une direction plus régulière. Ce fut alors que Grégoire XV fonda la congrégation de la Propagation (1622), à laquelle Urbain VIII joignit, en 1627, un collège destiné à préparer à l'exercice de l'apostolat des jeunes gens de divers pays, et une imprimerie possédant des caractères en cinquante langues. Le nouvel ordre des Lazaristes, créé en France en 1632, la congrégation du Saint-Sacrement, instituée dans ce pays sous Louis XIV (1644), la création du séminaire des Missions étrangères à Paris (1663), contribuèrent puissamment, à la même époque, au développement des missions, principalement en Orient. Du séminaire des Missions étrangères (v. plus loin) sont sortis un grand nombre de missionnaires éminents, notamment les PP. Régis, Gerbillon, Pallu, Charlevoix, Parement, etc. En même temps qu'ils se livraient à l'œuvre de la conversion, les prêtres des missions étrangères formaient parmi les populations converties un clergé indigène, les colonies chrétiennes s'établirent en Chine, au Japon, dans les Indes, en Amérique, où les jésuites devinrent les maîtres d'un État tout entier, le Paraguay. Bien que le nombre des maisons destinées à former des missionnaires se fût élevé à quatre-vingts, néanmoins le nombre des propagateurs de la foi parut insuffisant à Clément XI, qui ordonna aux supérieurs de divers ordres religieux de préparer à l'œuvre des missions un certain nombre de leurs moines. Les capucins et les carmes déchaussés firent preuve, en cette circonstance, du plus grand zèle. Toutefois, ce furent les jésuites qui restèrent

les plus utiles et les plus persévérants auxiliaires de la papauté dans cette œuvre de propagation.

Les missions furent desservies, dans les différentes parties du monde, principalement par quatre congrégations: les dominicains, les franciscains, les jésuites et les Pères des Missions étrangères. On les divisa en missions du Levant, comprenant l'Égypte, l'Éthiopie, l'Archipel grec, la Turquie d'Europe et d'Asie et la Perse, en missions de la Chine, comprenant, entre autres, la Cochinchine, le Japon et le Tonkin, où, avant la dernière grande persécution, il existait quatre-vingt-sept maisons religieuses et environ sept cents églises; en missions de l'Inde, comprenant, outre l'Indoustan, les îles de l'Océanie jusqu'à Manille et aux Nouvelles-Philippines; enfin en missions d'Amérique, se développant sur les deux continents et aux Antilles. Ces dernières missions furent les plus prospères, et, dans l'Amérique du Sud particulièrement, les missionnaires, soutenus par le bras séculier, acquirent sur la population une influence considérable, à la fois politique et religieuse. Cette influence se fit surtout sentir au Brésil, où la mission soumise au Portugal de nombreuses populations indigènes, au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade, où elles affermirent le pouvoir de l'Espagne, au Paraguay, où les jésuites fondèrent un État dont ils prirent la direction politique. V. PARAGUAY.

Toutefois, malgré les efforts des missionnaires, leur œuvre, qui ne reposait au fond sur rien de sérieux, ne tarda pas à péricliter. Dès 1615, le christianisme fut proscriit du Japon; en 1688, les missionnaires furent expulsés du royaume de Siam; plus tard, par suite des discussions survenues entre les jésuites et les dominicains, le christianisme tomba en discrédit en Chine, et à diverses reprises les missionnaires en furent expulsés. Quelle est la cause de la profonde décadence de l'œuvre des missions dans les deux mondes? C'est à un historien religieux, mais impartial, que nous empruntons notre réponse.

« Les missionnaires, dit-il, et surtout les jésuites, traitaient les indigènes avec une dureté qui devait nécessairement les éloigner de la religion qu'ils prêchaient. De plus, parmi les missionnaires de la compagnie des jésuites, la plupart n'étaient que des marchands et des spéculateurs qui ne songeaient qu'à accumuler des richesses. La compagnie avait, aux îles Philippines, un vaste entrepôt pour son commerce de l'Amérique et des Indes; des trésors énormes en étaient sans cesse dirigés sur l'Espagne et sur Rome. En outre, de brillants et fallacieux bulletins, publiés sous le titre de *Lettres édifiantes et curieuses*, étaient répandus chez les catholiques d'Europe, dans le but de les engager à soutenir les missions de leurs libéralités. On se gardait bien d'y parler de commerce ou de spéculations industrielles; tous les jésuites missionnaires étaient peints comme des hommes de Dieu, brûlant du désir du martyre, affrontant tous les dangers pour gagner des âmes à l'Évangile; des succès étonnants y étaient proclamés. On eût cru, en lisant ces lettres, que le christianisme était plus florissant dans le nouveau monde et en Orient qu'en Europe. Les missionnaires des autres ordres religieux, les vicaires et visiteurs apostoliques ont attesté que les *Lettres édifiantes* des jésuites ne contenaient que des récits mensongers, composés dans le but de détourner l'argent aux catholiques pieux, afin d'enrichir la compagnie. Ils accusent, en outre, les jésuites d'avoir fait aux autres missionnaires une guerre incessante, afin de se débarrasser des témoins de leurs mensonges et de leurs désordres... Il est certain, ajoute en terminant l'historien, que les résultats dont tirent tant de bruit les *Lettres édifiantes et curieuses* n'ont jamais été obtenus. Les missionnaires parvenaient à grand peine à rassembler autour d'eux quelques personnes plus ou moins éclairées, à les réunir, à les prêcher, mais jamais il n'a été vrai que les chrétiens fussent nombreux dans les pays de mission. Encore aujourd'hui, malgré les efforts continus de nombreux missionnaires, les contrées orientales de l'Amérique ne contiennent qu'un petit nombre d'indigènes qui aient embrassé le christianisme. Une dernière raison achèvera de prouver qu'il serait impossible qu'il en fût autrement: les missionnaires ne sont jamais parvenus à s'implanter dans un pays qu'à l'abri d'une protection puissante qui les garantît des persécutions ou qu'à la suite d'un conquérant. Il y a donc toujours eu contre eux, dès l'origine, une prévention invincible, impossible à détruire, et qui se comprend d'elle-même. Aussi nous dispenserons-nous de citer dans notre travail divers tableaux statistiques que nous pourrions les *Annales de la Propagation de la foi*, et sur lesquels les progrès de cette propagation n'auraient jamais été si florissants. Il faut se défier de ces chiffres, et ne pas oublier que ces *Annales*, très-peu sûres, sont rédigées, souvent d'abondance, à Paris et à Lyon. Nous saurions, au moins, trop recommander qu'on les compare aux ouvrages publiés dans un esprit contraire. Parmi ces derniers, nous citerons: les *Mémoires* du Père Norberts, capucin; les *Œuvres* des dominicains Orféal, Navarette et autres; les *Mémoires présentés à la cour de Rome* par les prêtres du séminaire des Missions étrangères; enfin les divers récits des voyageurs, ainsi que le tome II de l'*His-*

toire des jésuites, de l'abbé Guettée. » De nos jours il s'est formé, sous le nom d'Association pour la propagation de la foi, une association qui a pris de rapides développements et dont nous parlerons au mot PROPAGATION. Ajoutons que les guerres faites sous l'Empire à la Chine et à la Cochinchine ont eu pour clair résultat de permettre aux missionnaires catholiques de recommencer leur œuvre de propagation dans ces pays.

Au point de vue religieux, l'utilité des missions est incontestable : la propagation est la première condition, la condition sine qua non de toute religion ; il n'y a pas de religion sans propagation, et comme la trébuchant d'un écrivain, la foi, qu'elle persuade ou qu'elle subjugué, est essentiellement conquérante et l'univers tout entier ne lui semble pas trop vaste pour ses combats. Tout au contraire, dès que une religion cesse la propagation, elle languit, elle se replie dans l'indifférence, et dès ce moment elle est vouée à la mort. De là, incontestablement, la chute des anciennes religions et la longue durée du christianisme. Bien que les résultats des missions étrangères soient loin d'atteindre au point invraisemblable affirmé par les *Annales de la Propagation de la foi*, ils sont néanmoins et ont toujours été suffisants pour maintenir le prosélytisme de la religion. Maintenant, une grave question se présente, question de droit et question sociale à la fois : le droit de propagation appartient-il d'une manière absolue à tout homme ou à toute collection d'hommes ? à toute doctrine et à toute secte ? Oui, à priori, à la condition de ne pas sortir des bornes de la persuasion verbale ou écrite, et de n'avoir jamais recours à la violence. Mais de tout temps, dit M. de Lasteyrie, les gouvernements et les sectes dominantes ont été disposés à transformer la libre discussion en attentats et à confondre l'erreur avec le mal. « Or, ajoute l'écrivain, comme aux yeux de la plupart des hommes toute opinion contraire à celle qu'ils professent constitue nécessairement l'erreur, cette confusion intéressée a maintes fois servi de prétexte à la proscription des idées de progrès et à la persécution de leurs premiers apôtres. La guerre d'extermination entreprise contre les algériens au commencement du xix^e siècle, toutes les mesures cruelles et impolitiques qui ont accompagné plus tard la révocation de l'édit de Fontenay et l'expulsion des jésuites, ont été toutes des prétextes que ce devoir incombant à la société d'empêcher la propagation d'idées réputées mauvaises. L'inquisition elle-même ne se basait point sur d'autres doctrines. Pour elle, le mal c'était ce que l'Eglise catholique avait déclaré erreur, tandis qu'en d'autres temps ou d'autres lieux on baptisait également du nom d'erreurs et l'on persécutait au même titre les doctrines de cette même Eglise. La propagande honnête doit s'en tenir à deux grands moyens d'action, l'enseignement et l'exemple, dont le premier est toujours licite et l'autre peut souvent devenir sublime. Un grand acte de charité convertit plus d'incrédulités que dix sermons. » Ce point est heureusement acquis aujourd'hui, mais une nouvelle question surgit : il arrive fréquemment que les missionnaires ont été victimes de leur zèle et martyrisés par les hommes rebelles à leur foi. Des esprits droits, mais qui ne nous paraissent pas assez se rendre compte de l'arbitraire de leur vou, se sont plus d'une fois étonnés que les gouvernements ne soutiennent pas à l'étranger les missionnaires nationaux, ne les garantissent pas, en un mot, de la persécution. Nous répondrons d'abord que cette protection existe dans une certaine mesure, en ce que toute nation soutient ses enfants à l'étranger, qu'ils soient missionnaires ou seulement négociants, afin que les uns comme les autres prenant pied et acquérant peu à peu une influence plus grande dans les contrées lointaines, cette influence puisse tourner tôt ou tard au profit de l'intérêt politique des peuples. Soit, dira-t-on : intérêt politique ; mais n'est-ce donc rien que l'intérêt religieux, dont vous ne parlez jamais ? Nous répondrons que c'est là une matière délicate, et que la protection avouée de l'intérêt religieux tournerait fatalement et rapidement en persécution religieuse, c'est-à-dire que la situation serait simplement retournée, mais nullement meilleure. « Tout se réduit, en ceci, dit M. Lavallée, à une question de conduite et de mesure ; il serait donc bien difficile d'établir des règles fixes, la forme et le degré de la protection devant nécessairement varier selon les circonstances qui se produisent, selon les intérêts, selon les lieux, et même selon les personnes engagées... Mais, en aucun cas, cette protection ne saurait légitimement aboutir à l'emploi de la force contre les peuples qui refusent d'accueillir la prédication du christianisme, ou se montreraient hostiles contre les missionnaires. La prédication religieuse est et doit demeurer essentiellement pacifique. On a vu, particulièrement dans les rangs du catholicisme, des publicistes, des prêtres même réclamer l'appui du bras séculier pour la conversion des infidèles, et certains gouvernements, parmi lesquels on peut citer ceux de France et d'Espagne, n'ont point toujours su résister à ces invitations. Une telle politique est à tous les points de vue condamnable. La propagande armée est une véritable contradiction, un abus de la force en même temps qu'un aveu d'impuissance. La croix doit répudier l'association de

l'épée. Mais, disent les zélés, quand les missionnaires étaient persécutés et qu'ils étaient torturés et mis à mort, ainsi qu'il l'a vu en Chine et en Cochinchine, n'était-il pas du devoir des gouvernements de venir à leur aide et de les venger, non pas seulement comme missionnaires, mais encore et avant tout comme citoyens ? Cette objection n'est que spécieuse. Le missionnaire que la foi conduit dans des régions où le christianisme est proscrié s'aventure sciemment et de propos délibéré au milieu des périls ; il court au-devant des tortures et de la mort ; il risque, il espère le martyre, qui est, sinon le but, du moins la récompense et, pour nous servir du terme consacré, la palme glorieuse de son apostolat. Envoyé du ciel, comme il s'annonce lui-même, il n'est plus le citoyen d'aucune patrie terrestre ; il a abdiqué tout droit à la vengeance, à supposer qu'il éprouve mais le besoin ou le désir d'être vengé. » Ces paroles sont vraies et profondes ; on comprend, en effet, quels conflits perpétuels avec les nations lointaines entraîneraient d'aveugles représailles. L'Etat ne doit donc voir dans les missionnaires que des pionniers de l'idée religieuse ; mais, respectant avant tout, même chez ses ennemis, la liberté de conscience, il ne peut, au xix^e siècle, recommencer l'inquisition et les dragonnades.

Terminons ces considérations générales par une citation empruntée à Diderot, et qui donne encore aujourd'hui une idée fort exacte des relations entre les missionnaires et les indigènes. « Les Anglais ont, comme nous, la fureur de convertir, écrivait-il à Mlle Voland en 1765. Leurs missionnaires s'en vont dans le fond des forêts porter notre catéchisme aux sauvages. Il y eut un de ces chefs de horde qui dit à un de ces missionnaires : « Mon frère, regarde ma tête ; mes cheveux sont gris ; en bonne foi, crois-tu qu'on fasse croire toutes ces sottises-là à un homme de mon âge ? Mais j'ai trois enfants ; ne t'adresse pas à l'aîné, tu le ferais rire ; empare-toi du plus petit, à qui tu persuaderas tout ce que tu voudras. » Un autre missionnaire prêchait à d'autres sauvages notre sainte religion et la prédication se faisait par un truchement. Les sauvages, après avoir écouté quelque temps, firent demander aux missionnaires qu'est-ce qu'il y avait à gagner à cela. Le missionnaire dit au truchement : « Répondez-leur qu'ils seront les serviteurs de Dieu. » « Non pas, s'il vous plaît, répliqua le truchement au missionnaire ; ils ne veulent être les serviteurs de personne. — Eh bien ! dit le missionnaire, dites-leur qu'ils seront les enfants de Dieu. — Bon pour cela, dit le truchement. En effet, la réponse fit plaisir aux sauvages. Encore un fait qui vous apprendra ce qu'il faut penser de ces prétendues conversions cannibales ou humaines. Un ministre croyait avoir fait un petit chef d'œuvre en ce genre ; il eut la vanité de montrer son prosélyte. Il l'amena donc à Londres. On interrogea le petit Huron ; il répondit à merveille. On le conduisit à la chapelle ; on l'admit à la cène ou communion qui se fait sous les deux espèces ; après la cène, le ministre lui dit : « Eh bien ! mon fils, ne vous sentez-vous pas plus animé de l'amour de Dieu ? La grâce du sacrement n'opère-t-elle pas en vous ? Votre âme n'est-elle pas chauffée ? — Oui, répondit le petit Huron, le vin fait bien ; mais si l'on n'avait donné de l'eau-de-vie, je crois qu'elle aurait encore mieux fait. »

La première mission protestante fut envoyée en Laponie par Gustave Wasa (1559). Les Anglais ne tardèrent pas à suivre cet exemple et tirèrent bientôt le premier rang par le zèle et l'activité qu'ils montrèrent, par la grandeur de leurs efforts et par l'importance des résultats qu'ils obtinrent. En 1647, un acte du Parlement autorisa la création d'une société ayant pour objet de répandre le christianisme dans les pays les plus éloignés, et, depuis lors, il s'est formé dans la Grande-Bretagne un nombre considérable de sociétés de missions. Nous citerons notamment : la Société pour la propagation de l'Evangile dans la Nouvelle-Angleterre (1649) ; la Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers (1701) ; la Société écossaise (1709) ; la Société méthodiste pour les missions dans les Indes, l'Afrique et la Palestine (1786) ; la Société des missions anabaptistes (1792) ; la Grande Société des missions de Londres (1794), qui a plus de quatre-vingts missions dans diverses parties du monde, un collège anglo-chinois, etc. ; la Société des missions d'Edimbourg (1796) ; la Société des missions de l'Eglise d'Angleterre (1799), qui a créé de nombreuses missions dans l'Asie, la Nouvelle-Hollande, le Mexique, le Zélande, etc. ; la Société des frères moraves ou hérmites, la Société des missions pour le continent (1818) ; la Société des missions intérieures (1819) ; la Société de Londres pour la propagation du christianisme parmi les juifs ; la Société des missions wesleyennes ; la Société des missions et de propagation des livres de prières, qui distribue annuellement un nombre prodigieux de Bibles dans toutes les parties du monde, etc. Les sociétés de missions anglaises consacrent annuellement une cinquantaine de millions à ce qu'elles considèrent comme une œuvre essentiellement civilisatrice, et elles comptent parmi leurs membres honoraires une foule de notabilités britanniques.

Les protestants danois se sont occupés de

bonne heure de l'œuvre des missions. Frédéric IV fonda en 1704 le Collège royal des missions danoises, qui établit plusieurs missions dans les Indes. La Hollande possède une société du même genre, qui envoie des missionnaires dans les mêmes contrées. Aujourd'hui, les Etats-Unis luttent avec l'Angleterre dans leur œuvre d'active propagation et comptent un grand nombre de sociétés, notamment celles des missions étrangères (1810), des anabaptistes (1814), des presbytériens (1818), des méthodistes (1819), des missions intérieures (1836), etc., qui possèdent d'énormes revenus. Enfin, sous la Restauration, les protestants de France ont établi à Paris une société de missions, qui n'a jamais eu que des ressources exiguës.

Les missionnaires protestants se bornent à distribuer des Bibles, dont ils commentent et expliquent le texte à leurs nouveaux convertis. Comme les jésuites, ils joignent fréquemment à leurs missions religieuses des opérations commerciales. Ils ont obtenu de grands succès en Océanie, notamment dans les îles Sandwich et de la Société ; en Amérique, parmi les Hottentots, etc. Ils s'attachent surtout à développer l'instruction et le sens moral. A Ceylan, les missionnaires méthodistes ont créé des écoles que fréquentent plus de cinq mille enfants. Mais, de tous les missionnaires protestants, ceux qui ont montré le plus de zèle, ce sont les Frères moraves. Ils ont porté le christianisme et la civilisation au Groenland, au Labrador, dans la Guyane, dans les Antilles, dans l'Afrique méridionale, etc., et se sont surtout attachés à faire pénétrer parmi les noirs leurs doctrines si simples, si humaines, si éminemment morales, leur esprit de tolérance et de douceur.

Outre les missions étrangères, on a établi dans divers pays des missions intérieures. Nous venons de citer quelques sociétés de ce genre en parlant des protestants. Il en existe également à Berlin, dans diverses villes d'Allemagne et à Saint-Petersbourg. La France a eu aussi ses missions à l'intérieur, comme on le verra dans l'article ci-après.

Mission (PRÊTRES DE LA). On désigne sous ce nom des prêtres qu'on prépare dans des établissements spéciaux pour aller propager l'Evangile chez les peuples qui ne pratiquent point le christianisme, ou pour réveiller l'esprit religieux chez les populations où la foi s'est atténuée. Parmi les sociétés de prêtres de la mission ou de missionnaires qui ont été fondées en France, nous citerons celle des Prêtres de la mission (v. LAZARISTES) ; celle des Prêtres de la congrégation de Jésus et de Marie (v. SUPPLÉMENT) ; celle des Prêtres de la mission de la congrégation du Saint-Sacrement, ou missionnaires du clergé, fondée par Authier, évêque d'Avignon, en 1632, supprimée en 1790 et rétablie quelques années plus tard ; celle des Prêtres de la mission du Saint-Esprit, fondée à Paris en 1701 par les abbés Le Barbier et Desplaces ; enfin, nous mentionnerons la congrégation des Prêtres de la mission de France, créée par l'évêque Forbin-Janson et l'abbé Legris-Duval au commencement de la Restauration et confirmée par une ordonnance de Louis XVIII en 1818. Ces missionnaires se rendirent fameux par leur intempérance de langage, par les cérémonies burlesques au moyen desquelles ils cherchaient à frapper l'imagination populaire, par leurs fougueuses déclamations contre la liberté et le progrès, et ils excitèrent contre eux l'indignation générale en semblant prendre pour devise ces paroles d'une chanson de Béranger :

Soufflons, soufflons, morbleu !
Éteignons les lumières
Et rallumons le feu !

Lors de la révolution de 1830, le magnifique couvent que les Prêtres de la mission de France s'étaient fait construire au mont Valérien, près de Paris, fut ravagé, et on les vit alors disparaître.

Missions étrangères (ÉGLISE ET SÉMINAIRE DES). Le Séminaire des missions étrangères, situé à Paris, au coin de la rue du Bac et de la rue de Babylone, fut fondé en 1663 par Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone. L'intention de ce prêtre était de créer une institution où les ecclésiastiques qui se vouaient à la propagation de la foi chrétienne dans les contrées lointaines, telles que la Chine, la Cochinchine, le Tonkin, la Perse, etc., pussent s'instruire et éprouver leur vocation avant d'aller affronter les épreuves de l'apostolat. L'évêque de Babylone consacra à cette fondation un vaste terrain qu'il possédait au faubourg Saint-Germain. Dans son acte de donation, il laissa, en outre, en faveur du futur séminaire, tous les biens meubles qui lui appartiendraient lors de son décès, avec sa chapelle complète et sa bibliothèque. Il y joignit la maison qu'il avait achetée dans la ville d'Ispahan (Perse), avec les meubles, la chapelle et la bibliothèque qui s'y trouvaient. Les conditions que le donateur mit à cette donation furent qu'il serait établi, sur l'emplacement enoncé ci-dessus, un séminaire d'ecclésiastiques ou d'aspirants à l'ordre ecclésiastique, et même de laïques ; qu'ils y apprendraient les sciences et les langues nécessaires pour les missions, puis qu'on les enverrait à la maison d'Ispahan pour se perfectionner dans les langues et travailler à la conversion des âmes ; enfin, que le sémi-

naire serait appelé *Séminaire des missions étrangères* et que la chapelle jointe au séminaire porterait le nom de la Sainte-Famille. Le 10 octobre 1663, l'abbé de Saint-Germain consentit à cette fondation, qui venait d'être autorisée par lettres patentes.

Avant leur départ, les missionnaires exerçaient à Paris les fonctions du ministère ecclésiastique et se livraient surtout à la prédication et à l'éducation religieuse.

Jusqu'en 1683, on célébra les offices dans une salle du séminaire ; à cette époque, on éleva une chapelle qui était à peine achevée quand Fénelon y prononça un beau sermon sur l'Épiphanie. Cette chapelle est double, et elle est aujourd'hui succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, sous le titre d'église des Missions. On voit dans la chapelle basse, sur le maître-autel, une *Adoration des mages*, par Mauperrin ; sur les autels latéraux, la *Vierge et Saint François Régis*, par le même ; dans la chapelle haute, sur l'autel principal, l'*Adoration des mages*, par Carle Vanloo ; sur l'autel de droite, la *Sainte Famille*, par Restout ; sur l'autel de gauche, une statue de la *Vierge* assez remarquable. Dans cette église sont déposés les cœurs de quelques personnages célèbres.

Le Séminaire des missions étrangères, supprimé en 1792, fut rétabli en 1804. En 1793, le bâtiment où se trouvait la bibliothèque fut vendu comme bien national, et il devint le lieu de réunion d'une assemblée de catholiques fervents qui s'y livrèrent aux pratiques de la religion sous la direction d'un jésuite, le Père Deluets. Cette association devint le noyau et l'origine de la fameuse congrégation qui a joué un si grand rôle sous le règne de Charles X. Aujourd'hui, la salle de la bibliothèque forme une chapelle intérieure pour le séminaire. C'est dans cette chapelle qu'a lieu la cérémonie des adieux aux jeunes missionnaires qui partent pour leurs lointaines missions.

MISSIONNAGE s. m. (mi-si-o-na-je — rad. mission). Par dénigr. Travaux des missions, prédications de missionnaires : *Je mettrai un frein à tout ce missionnage en supprimant tous les missionnaires.* (F. Soulié.)

MISSIONNAIRE s. m. (mi-si-o-nè-re — rad. mission). Délégué, personne chargée d'une mission : *Ces pauvres ministres ! ils ont aussi les députés, ces missionnaires de la province à Paris, race abâtardie, descendue des parlements, tracassière, usurpatrice comme eux !* (F. Soulié.)

— Prêtre envoyé pour prêcher une mission, pour convertir les infidèles ou les pécheurs d'une contrée : *Pour être un bon missionnaire, il faut beaucoup d'imagination.* (S. Maréchal.) *Le sauvage défile le bœuf que les missionnaires viennent de lui confier et le fait cuire avec le bois de la charrette.* (J. de Maistre.)

— Fig. Propagateur : *Cet économiste s'est fait le missionnaire des idées de la Ligue.* (Proudh.) *Le peuple qui se fait le missionnaire d'une pensée religieuse n'a plus d'autre patrie que cette pensée.* (Renan.)

Hist. relig. Père de la mission : Les missionnaires qui fondèrent une nouvelle maison. *Missionnaires de Saint-Joseph*. Communauté fondée à Lyon, à la fin du xviii^e siècle, par le prince de Conti.

— Encycl. V. MISSION.

MISSIONNAIRIAT s. m. (mi-si-o-na-ri-a — rad. missionnaire). Néol. Fonctions de missionnaire : *Ne s'agirait-il donc pas ici de missionnaire et les femmes auraient été les agents les plus utiles et en même temps les plus enthousiastes ?* (Val. Parisot.)

MISSIRIEN (Gui AUTRET DE), historien français, mort à Lézergue, près de Quimper, en 1660. Après avoir suivi quelque temps la carrière des armes, il se retira dans son manoir de Lézergue, où il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire. On lui doit : *Annotations ou l'on traite sommairement des privilèges des nobles de Bretagne sur l'arrière-ban* (Nantes, 1637) ; *Projet d'une histoire généalogique des rois, ducs, comtes et princes de Bretagne* (Nantes, 1642), et une édition annotée et augmentée des *Vies, gestes, moris et miracles des saints de la grande Armorie* (Rennes, 1659, in-49).

MISSISSI, bourg de la Turquie d'Asie, sangiac et à 35 kilom. E. d'Adana, sur la route de cette ville à Alexandrette et sur la rivière de Djéhan-Tchéli (l'ancien Pyramos) ; 500 hab. Ce n'est qu'une misérable bourgade, autour de laquelle sont répandues les ruines de l'antique Mopsuestia, qui porta les titres de *Hadriana*, *Sacra*, *Libera* et *Asylos*, cette ville se gouvernait par ses propres lois et s'intitulait alliée et fédérée de Rome.

MISSISSIPPI, le Meschacé des Natchez, le plus important des fleuves des Etats-Unis et de toute l'Amérique septentrionale, l'un des plus grands de la terre. Il prend sa source dans la partie N. de l'Etat de Minnesota, par 47° 10' de latitude septentrionale, au lac d'Itasca ou de Labiche, coule généralement au S., en arrosant l'Etat de Minnesota, qu'il sépare au S.-E. de celui de Wisconsin, continue sa marche vers le S., en décrivant une infinité de détours et en servant de limite entre les Etats de Missouri et d'Illinois, de Tennessee et d'Arkansas, de Mississippi et de Louisiane, se jette enfin dans le golfe du Mexique par

plusieurs bras, dont les deux plus importants sont celui du N.-E. et la passe de Balize ou passe du S.-O., qui est la route que suivent tous les navires d'un tonnage un peu fort. A son embouchure, il forme un vaste delta d'une superficie de 462 myriamètres carrés qui s'étendent de plus en plus du côté de la mer, attendu que le fleuve, suivant le calcul du géologue Lyell, apporte chaque année à la mer 3,703 millions de pieds cubes de limon, de sable, etc.; de telle sorte qu'au rapport des pilotes de Balize, les bras de l'embouchure du Mississippi se trouvent aujourd'hui avoir avancé d'environ 1 kilom. dans la mer depuis vingt-cinq ans. La Nouvelle-Orléans, Bâton-Rouge, Natchez, vers la partie méridionale de son cours, et Saint-Louis, vers la partie moyenne, sont les principales villes situées sur ses bords. Le Mississippi reçoit les cours d'environ deux cents affluents; les principaux sont à droite, le Saint-Pierre, le Missouri, le Saint-François, le White, l'Arkansas et le Red-River ou rivière Rouge; à gauche, le Wisconsin, le Rock, l'Illinois, le Maskaskia et l'Ohio. Il communique par cinq canaux avec les grands lacs du N. et avec le Saint-Laurent; New-York et la Nouvelle-Orléans sont ainsi liés par une voie navigable. Aucun fleuve, excepté le Marañon ou fleuve des Amazones, n'a un bassin aussi étendu que celui du Mississippi. D'après les calculs les plus récents, le bassin du fleuve serait de 42,000 myriamètres carrés. Cet immense bassin comprend les montagnes Rocheuses à l'O. et les monts Alleghany à l'E.; les hauteurs qui le limitent dans les autres directions sont remarquables. Au N.-E., vers les lacs Érié, Michigan et Supérieur, il n'existe qu'une faible ligne de partage. Le Mississippi a de 300 à 900 mètres de largeur, depuis le saut de Saint-Antoine jusqu'au confluent de l'Illinois; 2,500 mètres au confluent du Missouri; 1,450 mètres à Saint-Louis; 2,200 mètres au confluent de l'Ohio; 1,500 mètres vers celui de l'Arkansas; 900 mètres au fort Adams et 1,500 mètres à la Nouvelle-Orléans. Sa profondeur est de 15 à 20 mètres vers le confluent de l'Ohio, et de 60 à 80 mètres entre la Nouvelle-Orléans et le golfe du Mexique. Son cours est de 5,120 kilom. Ce fleuve est sujet à de grandes crues périodiques: l'une est causée par les pluies d'automne et dure tout l'hiver; l'autre est produite par la fonte des neiges et atteint son maximum en juin et juillet. Les eaux débordées couvrent souvent une grande étendue du pays, surtout dans la partie inférieure; les dépôts abondants qui exhaussent continuellement le lit du fleuve rendent ces inondations de plus en plus fréquentes. Sur certains points on a construit, pour se protéger contre les eaux du fleuve, des levées énormes. Le cours du Mississippi est très-rapide, surtout dans sa partie supérieure. Un des plus grands obstacles à la navigation, ce sont les arbres nombreux et souvent très-gros, entraînés par les eaux du fleuve, particulièrement entre le Missouri et l'Arkansas. Les amas en sont parfois si considérables qu'ils forment des îles, des péninsules, des pointes qui changent le cours du fleuve et le forcent à suivre de nouvelles voies. Les glaçons qu'il charrie dès le mois d'octobre interrompent en hiver les communications dans la partie supérieure. Les eaux du Mississippi sont habitées par une grande quantité de poissons et, dans la partie méridionale, par de nombreux alligators. Jusqu'à 60 ou 80 kilom. de l'embouchure, les rives ne présentent que des marécages impropres à la culture; plus haut, elles se montrent couvertes de riches plantations, jusque vers Bâton-Rouge et Pointe-Coupée; au delà, elles offrent d'admirables contrastes: à droite, d'immenses savanes; à gauche, une grande variété de collines et de vallées, parsemées d'arbres magnifiques. Le Mississippi, dit Elie de Beaulieu, est peut-être le type le plus simple de tous les grands fleuves. Il ne présente pas source dans les glaciers d'une haute chaîne de montagnes, comme la plupart des cours d'eau de l'Europe et de l'Asie; il n'arrose point, comme l'Euphrate, le Nil ou le Rhin, des campagnes qui les guerres et les événements de l'histoire ont rendus célèbres: il ne relève que de lui-même et ne doit rien à l'histoire ni à la fable; son importance, il la tire surtout des changements qu'il opère dans la configuration du continent nord-américain, de l'énorme quantité de travail qu'il accomplit chaque jour. Tout indique que le cours même de ce fleuve et la forme du delta mississippien auront une influence décisive sur le développement social d'une grande partie des États-Unis. Entre le réseau hydrographique d'un pays et son histoire, il n'y a pas en effet une relation moins intime qu'entre le système sanguin d'un animal et ses mœurs. Le fleuve est le pays vivant, agissant, se transformant. En roulant ses flots, il porte aussi des hommes et des idées, et les alluvions de sable et de boue déposées à son embouchure sont un symbole des alluvions historiques formées par les générations successives des peuples qui en habitent les bords.

Le Mississippi et ses affluents occupent la plus grande partie de cette grande dépression qui s'étend depuis le saut de Baffin jusqu'au golfe du Mexique, et les eaux courues d'eau qui prennent leur source dans le voisinage de celle du Mississippi, pour s'écouler ensuite lentement

de lac en lac vers l'océan Glacial, pourraient être considérées comme une continuation du même fleuve; ils en sont, à vrai dire, le complément géographique; et ils en prolongent le cours en sens inverse d'une mer à l'autre mer. Lors même qu'on voudrait restreindre strictement le Mississippi aux limites de son bassin actuel, il serait impossible de comparer les plateaux arides d'Utah et du Nouveau-Mexique, ou les solitudes à demi submergées de la Nouvelle-Bretagne, à la vaste et fertile région mississippienne; car, ce n'est pas la superficie, ce sont surtout les rapports des territoires avec la vie de l'humanité qu'il faut considérer pour en apprécier la véritable importance géographique. Ainsi, ni le Mackenzie, ni la Colombie, ni la rivière Rouge du Nord ne peuvent se comparer au Mississippi, et, malgré la masse de ses eaux, le Saint-Laurent lui-même occupe un rang tout à fait secondaire; son bassin est comparativement limité et, d'ailleurs, les grands lacs du Canada auxquels il sert de déversoir semblent avoir appartenu au Mississippi pendant une longue succession d'âges géographiques. En outre, le Saint-Laurent suit une direction transversale au continent; c'est l'artère du Canada, et pas autre chose. Si l'étude du relief des terres donne incontestablement le premier rang au Mississippi parmi les fleuves de l'Amérique du Nord, le simple examen de la direction des cours d'eau confirme également l'importance de ce fleuve dans l'économie du continent. Dans cette partie du monde, il y a deux centres de rayonnement, deux points d'où les eaux descendent suivant leur pente pour aller se perdre dans les mers opposées. L'un de ces centres de rayonnement se trouve dans un massif de montagnes, et l'autre dans un renflement graduel et insensible des plaines centrales. Vers le 44° degré de latitude, au milieu des montagnes Rocheuses, les sources de la Colombie, du Colorado, du Missouri, principal affluent du Mississippi, jaillissent du sol à peu de distance l'une de l'autre; un peu plus au sud, le rio Grande prend également son origine, complétant ainsi la dispersion des eaux autour du massif des montagnes Rocheuses. Le centre de rayonnement des fleuves de plaine est situé un peu à l'ouest du lac Supérieur, dans cette région à demi inondée où se rencontrent les lacs Rouge, des Bois, Hasea, Leech, et tant d'autres sources d'eau douce qui se jettent si facilement dans la mer, et qu'une légère dépression transformerait en une vaste mer intérieure. C'est là que se trouvent les sources du haut Mississippi; celles du Saint-Laurent et celles de la rivière Rouge du Nord, fleuve qui se continue en quelque sorte jusqu'au Mackenzie par ce long enchaînement de lacs et de rivières parsemées qui s'étend jusqu'à la mer Glaciale. Ainsi, le Mississippi descend à la fois des deux centres de rayonnement et les relie l'un à l'autre par son gigantesque développement. Fleuve de montagne par le Missouri, fleuve de plaine par la partie supérieure de son cours, il est essentiellement double.

Le Mississippi fut découvert par Hernando de Soto, pendant l'expédition aventureuse qu'il avait entreprise pour faire la conquête du royaume d'Eldorado et de la fontaine de Jouvence. Hernando trouva la mort dans ce voyage, et son cadavre fut jeté par ses compagnons dans les eaux bourbeuses du fleuve, sur les bords duquel il avait espéré trouver l'immortalité. Un seul homme resta de cette armée de braves et put raconter au vice-roi du Mexique les découvertes et les exploits de Soto; mais le gouvernement espagnol voulut se réserver avec un soin jaloux la connaissance du nouveau fleuve et sut si bien en cacher l'existence aux autres nations, qu'il fut réservé au Français Marquette d'en faire la découverte réelle pour le reste du monde. Ce voyageur, trompé par les fausses idées géographiques du temps, qui faisaient considérer les rivières comme des passages d'une mer à l'autre, crut avoir découvert le chemin des Indes et se laissa dériver au gré du courant, dans l'espérance d'aborder près de Calicut ou de Goa. Plus tard, Cavalier de La Salle atteignit l'embouchure du Mississippi, et le roi Louis XIV lui assura les moyens de fonder une colonie dans les nouvelles contrées acquises à sa couronne; mais La Salle, qui était revenu en France annoncer sa découverte, n'eut pas le bonheur de retrouver les bouches du Mississippi et alla échouer sur les côtes du Texas, où il fut assassiné par ses compagnons. Le nom du fleuve Colbert, qu'il avait donné au grand cours d'eau, ne lui est pas resté, non plus que celui de Meschabaud ou père des fleuves, dont M. de Chateaubriand l'a décoré plus tard. Le vrai nom, *Missi-Sepe*, signifie tout simplement grand fleuve dans le langage des Algonquins. D'autres Indiens l'appelaient aussi *Cicagua*.

MISSISSIPPI, un des États de l'Amérique du Nord, baigné au S. par le golfe du Mexique, séparé à l'O. de l'État d'Arkansas et d'une partie de la Louisiane par le Mississippi, borné à l'E. par l'État d'Alabama et au N. par celui de Tennessee. Il s'étend entre 30° 20' et 35° de lat. N., et entre 81° 12' et 91° 40' de long. O. Sa plus grande longueur, du N. au S., est de 600 kilom. Sa plus grande largeur, de l'E. à l'O., est de 250 kilom. Superficie, 122,039 kilom. carr.; 791,305 hab. Capitale,

Jackson; villes principales: Augusta, Macon, Columbus, Lexington, Natchez, etc. Il est traversé par le fleuve qui porte son nom et qui y reçoit plusieurs cours d'eau considérables. Les côtes sont sablonneuses et assez malsaines. A mesure qu'on s'éloigne du fleuve le pays devient de plus en plus fertile. Le climat est tempéré. Les produits les plus importants sont: le coton, le maïs, la canne à sucre, le tabac, l'indigo et les patates douces. Les légumes et les fruits d'Europe y sont cultivés avec succès. Le nord est couvert de magnifiques prairies et de riches pâturages. Dans les vallées croissent avec profusion le pin, le cotonnier, le chêne, le laurier, le magnolia, le noyer et le cyprès. Les forêts sont peuplées d'animaux féroces. Les bêtes à cornes sont l'objet d'un important commerce. L'instruction est très-répandue dans l'État du Mississippi, qui possède plusieurs collèges et quelques académies florissantes.

Le Mississippi se divise en cinquante-six contrées. Le pouvoir exécutif est délégué à un gouverneur élu pour deux ans. Le pouvoir législatif est exercé par une assemblée, composée d'un sénat de trente-deux membres élus pour quatre ans et d'une chambre de quatre-vingt-douze représentants élus pour deux ans. Tout citoyen âgé de vingt et un ans et résidant depuis un an dans l'État, depuis quatre mois dans le lieu où il veut voter, est électeur.

Les Français, qui avaient occupé la Louisiane en 1683, fondèrent une colonie dans le pays des Natchez et y construisirent le fort Rosalie. Les mauvais traitements qu'ils infligèrent aux naturels provoquèrent un massacre presque général des colons. En 1763, le pays fut cédé à l'Angleterre, qui à son tour l'abandonna aux États-Unis. En 1800, ce territoire fut érigé en un État qui s'agrandit successivement par des conquêtes ou des acquisitions. La constitution actuelle de l'État a été votée en 1832.

MISSISSIPPIEN, IENNE s. et adj. (mi-si-si-pi-aïn, i-é-mé, *Missippi*). Habitant de l'État du Mississippi; qui appartient à cet État ou à ses habitants: Les MISSISSIPIENS. La population MISSISSIPIENNE.

— Hist. Nom donné aux actionnaires de la compagnie du Mississippi, à l'époque de l'application du système de Law.

— Encycl. On trouverait difficilement dans l'histoire un spectacle plus honteux que celui qu'offrit la rue Quincampoix de 17 à 1790. Cette étroite et immonde vallée devint un vrai couloir-gorge où l'on se ruait pour s'emparer, sous des déguisements, du bien d'autrui. Toutes les classes de la société s'y confondirent et se courbèrent sous le niveau d'un même vice, l'ignoble avarice. Même après les scandales financiers qui depuis ont blâsé le monde, on croit rêver quand on lit l'histoire des bassesses que conseilla alors l'avidité déréglée de s'enrichir. Le chef de l'État, le régiment, réalisa des gains considérables, qui ne lui coûtèrent que des déclarations faisant varier la valeur des actions. Les compagnons de ses plaisirs, les d'Antin, les Nocé, les Camille, les d'Estrees, méritèrent ses spéculations et gagnèrent aussi des sommes énormes. Le duc de La Force alla plus loin: ce grand seigneur se mit à faire clandestinement le métier d'épicier, parce qu'il avait réalisé son papier en un dépôt de fines épiceries. Ceux qui avaient le droit d'exercer cette profession se plainquirent au lieutenant de police de la concurrence déloyale que leur faisait un duc et pair, et un commissaire de police alla saisir les denrées coloniales que le susdit grand seigneur avait mises en vente. Après les notabilités de la cour, ce furent leurs domestiques qui s'enrichirent le plus vite parce qu'ils apprenaient, en les écoutant ou en les surprenant, les secrets qui assuraient le succès du jeu.

Un de ces actionnaires d'antichambre avait spéculé avec tant de bonheur, qu'il fut en état d'acheter le carrosse du maître qu'il venait de quitter. Les deux ou trois premiers jours furent employés à courir les rues. Il se fit donc enfiler dans la rue Quincampoix et ordonna à ses gens et à son cocher de l'attendre rue Bourg-Abbé. Les laquais entrèrent dans un cabaret. Pour lui, après avoir vendu ou acheté quelques actions, il se met en chemin pour regagner son équipage. La pluie survint. Oubliant alors qu'il était le maître du carrosse, il monta derrière par habitude. Son cocher s'en étant aperçu lui cria: «Eh! monsieur, à quoi pensez-vous? — Tais-toi, reprit le maître en descendant; je ne l'ai fait que pour voir par moi-même combien il peut tenir à peu près de laquais, car il m'en faut encore au moins deux, ou peut-être davantage.»

Un bossu trouva, dit-on, moyen de gagner plus de cinquante mille livres avec sa bosse, qu'il faisait servir de pupitre aux spéculateurs. Les gens de basse condition, lorsqu'ils s'étaient enrichis, se hâtaient de changer de nom et se faisaient passer pour nobles. Ainsi, un valet nommé Languedoc, chargé par son maître de vendre deux cent cinquante actions, les vendit à un taux très-élevé et retint de son marché une somme de 500,000 livres; dès qu'il eut quitté son maître, il prit des valets et, changeant de nom, se fit appeler M. de La Bouteillerie.

Quant aux nobles enrichis par tous ces honteux triptages, ils n'imaginèrent pas un

instant que leur blason on fût terni, sachant bien que la richesse est un des éléments essentiels, sinon de l'honneur, au moins de l'estime. Tel duc ou tel prince, qui se targue encore de la gloire attachée au nom de sa famille, doit aux opérations de la rue Quincampoix une grande partie de son illustration et de ses écus, et s'indigne vertueusement contre les acquéreurs de biens nationaux.

MISSISSIPPIE s. f. (mi-si-ta-vi). Droit de douane que l'on perçoit à Constantinople. ■ On dit aussi MISSÉTERIE.

MISSIVE adj. f. (mi-si-ve — du lat. *missus*, envoyé). Que l'on envoie, que l'on expédie d'un endroit dans un autre: Lettre missive. N'est usité que dans cette locution.

— Substantif. Lettre, dépêche, avis écrit et expédié: *Envoyer recevoir une missive*. Vos missives diffamatoires sont composées avec tant de peine, que vous vous châtiez vous-même en mal faisant. (Th. de Viaud.)

MISSOLONGHI, ville de la Grèce occidentale, située à l'entrée du golfe de Patras, à 44 kilom. O. de Lépante, dans une plaine qui s'étend du rivage jusqu'à la base du mont Acragynthe; chef-lieu de l'éparchie d'Étolie. Son étymologie (*en mesolôgion*, au milieu de la forêt) indique son origine moderne; il n'en est pas fait mention avant 1684. Depuis la guerre d'indépendance, elle est devenue célèbre par les sièges héroïques qu'elle soutint contre les armées turques; on lui donne quelquefois le surnom de *Petite Venise*.

Bâtie sur un terrain peu bas que la mer, contre laquelle des atterrissements lui servent de digue, Missolonghi dut son origine à des pêcheurs. Grâce à sa position naturelle, elle prit bientôt d'importance au point de vue commercial. Elle fut dévastée, en 1715 et en 1770, par les Turcs qui s'étaient emparés du Péloponèse; elle répara en peu de temps ses forces et fit même une marine marchande assez florissante. En 1804, il y avait à Missolonghi 20 vaisseaux marchands et 40 autres bâtiments de diverses sortes; on y comptait environ 4,000 habitants; mais la ville ayant été envahie, à cette époque, par le satrape de Janina et détachée, ainsi que l'Étolie, du sangar de Négrepont, le commerce des pêcheurs et des cultivateurs de maïs, qui en était la principale ressource, se trouva anéanti; sa population fut réduite à 3,000 âmes. La guerre d'indépendance lui donna un rôle considérable et inattendu. Elle avait embrassé avec empressement la cause grecque dès le 7 juin 1821. En 1822, elle donna asile à une petite armée de patriotes grecs commandés par Mavrocordato et Marco Botzaris; elle soutint un siège de deux mois contre les soldats turcs (ou plus bas). Quoique peu fortifiée, elle se trouva dès lors le boulevard de l'insurrection. Dans les derniers mois de 1823, elle subit encore un siège de cinquante-neuf jours et se défendit avec succès. Enfin, en 1825, le séraskier Réchid-Pacha tourna contre Missolonghi toutes les forces égyptiennes, voulant à tout prix la mettre à sac; il ne réussit pourtant à s'en emparer qu'après avoir fait d'énormes sacrifices.

Les Grecs rentrèrent en possession, le 8 mai 1829, de leur courageuse petite place forte; ils la relevèrent de ses ruines et l'entourèrent d'une enceinte de remparts. On y éleva trois tours en sautoir au centre de ceux qui s'étaient illustrés pendant la guerre: dans le premier fut enfoncé le cœur de Byron, le fameux poète qui avait consacré ses derniers jours à la cause grecque; le second fut pour Marco Botzaris; on y voit une statue de marbre blanc donnée, en 1835, par David d'Angers, et représentant une jeune fille déchirant sur le seuil le nom de Marco Botzaris. Le dernier fut réservé aux patriotes de Missolonghi.

MISSOLONGHI (sièges de). Missolonghi a soutenu, dans notre siècle, trois sièges qui ont eu un long et douloureux retentissement.

— I. Après la funeste bataille de Peta, dans laquelle l'élite des troupes grecques avait été mise en déroute, Mavrocordato, qui tenait la campagne dans l'Épire, s'était vu forcé de se jeter dans Missolonghi, le 17 octobre 1822. Quelques jours après, le 2 novembre, il fut rejoint par Marco Botzaris, le vaillant Souflier qui remplissait la Grèce du bruit de ses exploits. Une armée ottomane, commandée par Réchid-Pacha et Omer-Pacha, accourut aussitôt les bloquer. La place paraissait à peine défendable. Elle ne pouvait être protégée, du côté de la terre, que par un vieux fossé très-négligé, profond de 4 pieds, large de 7, au fond duquel s'élevait un parapet d'une hauteur de 4 pieds, construit sur une base peu solide, sans tours, et armé de 14 mauvais canons de fer. Pour toute garnison, 350 hommes ayant des vivres pour un mois. Les Turcs étaient au nombre de 20,000; s'ils avaient eu quelque audace, ils pouvaient sans coup férir escalader les remparts. Ils préférèrent par prudence commencer à bombarder la ville. Les assiégés profitèrent de ce temps de répit. Hommes, femmes, enfants, tout le monde se mit à l'œuvre; on fit de nouveaux retranchements intérieurs, on crénela les murs, on fortifia les maisons. De vieilles balonnettes, trouvées dans quelque coin de la ville, furent attachées à des bâtons; on en herissa les remparts pour distraire l'ennemi sur le chiffre de la garnison.

Effrayés de ces préparatifs et ne connaissant pas exactement les forces qui défendaient Missolonghi, les chefs assiégeants entamèrent des négociations; Omer-Pacha envoya comme parlementaire un ami de Marco Botzaris, nommé Vasinis, qui était chargé de promettre une amnistie générale pour tous ceux qui avaient à craindre la colère du sultan, sous la seule condition qu'on déposerait les armes. Botzaris et Maurocordato firent semblant d'hésiter. Pour gagner du temps et permettre à des renforts de venir leur porter secours, ils voulaient faire croire à l'ennemi qu'ils étaient disposés à traiter. Ils usèrent pour cela de plusieurs petites ruses. Ainsi, ils conclurent un armistice de huit jours, pendant lesquels les assiégeants devaient aller chercher les vaisseaux nécessaires au transport des Missolonghiotes, qui étaient censés devoir se rendre. Ce qu'ils avaient espéré arriva en effet : un premier secours de 7 navires leur vint d'Hydra le 20 novembre et dispersa l'escadre turque; en même temps, la petite flotte débarqua 700 Péloponésiens, qui entrèrent dans la ville. Comprenez alors qu'il avait été dupé, le parlementaire Vasinis adressa de dures paroles à Marco Botzaris. Celui-ci, pour l'apaiser, et trompant encore audacieusement son ami, lui dit que les assiégés allaient envoyer aux Turcs des délégués, et qu'ils offraient eux-mêmes de se rendre. Mais on raconte qu'en quittant la ville il avait dit, en se couvrant de la main la face rouge de honte : « A la patrie, il faut sacrifier même l'honneur ! » Ravis de cette promesse, les pachas firent de grands préparatifs pour recevoir solennellement les délégués annoncés. L'heure arrive, et point de délégués. On ne reçoit que cette lettre laconique : « Si vous voulez notre place, venez la prendre ! » Cela n'était guère facile alors; le blocus était levé du côté de la mer et la place était constamment ravitaillée. Des secours arrivaient de toutes parts et harcelaient les Turcs sans relâche. Ceux-ci étaient découragés, la désertion éclaircissait leurs rangs, et l'hiver qui était rigoureux tuait beaucoup de monde parmi les troupes. Omer-Pacha et Réchid-Pacha résolurent d'en finir. Ils concentrèrent un plan d'attaque qui devait faire tomber Missolonghi en leurs mains précisément le jour de Noël. Les assiégés devinrent leur projet, ou bien la trahison le leur apprit, car ils se préparèrent en conséquence. Le jour arrive; 800 Albanais avec des fascines et des échelles se jettent sur les remparts, croyant surprendre la garnison, et le reste de l'armée ottomane ouvre le feu sur toute la longueur du fossé; mais l'entreprise échoua; elle fut fatale aux Albanais. Après une lutte de trois heures, ceux-ci furent repoussés; 500 morts ou blessés restèrent dans le fossé. Ce fut la dernière tentative des Turcs. Le 12 janvier, Omer et Réchid, apprenant les succès de Mavromichalis et d'Odysseus, qui approchaient pour dégager Missolonghi, levèrent le siège. Les troupes quittèrent leur camp avec une telle rapidité qu'elles abandonnèrent tous leurs canons, leur matériel de guerre et même les bagages, la suite de ce siège mémorable. Mais Botzaris fut proclamé un héros; quant à Mavrocordato, il déploya le courage du soldat et les rares qualités de calme d'un excellent capitaine.

— II. Le service immense qu'avait rendu Missolonghi en arrêtant les armées turques fit sentir l'importance de cette place, qu'on avait méconnue jusqu'alors. On comprit qu'elle était le véritable boulevard de la patrie contre les continuelles attaques des Albanais, et l'on voulut aussitôt la mettre en état de soutenir un siège régulier. Byron se rendit dans la ville et y appela des ingénieurs pour la fortifier. Le rempart en terre fut garni de bastions, de tours et d'ouvrages à tenaille. L'artillerie fut augmentée, la garnison renforcée. Tous les côtés de la ville non baignés par la mer furent entourés d'un rempart revêtu en maçonnerie et fortifiés par divers autres ouvrages. Chacun de ces ouvrages reçut le nom d'un homme illustre par des bienfaits rendus à la Grèce ou à son propre pays. Les Missolonghiotes voulurent rendre d'abord cet hommage à Marco Botzaris, que l'on comparait à l'ancien roi des Spartiates; à Léonidas; les autres bastions construits sur le front abordable du côté de terre se nommèrent : Franklin, Guillaume-Tell, Rhigas, Byron, Kyriacoulis et Norman.

Les remparts de Missolonghi étaient à peine terminés, quand Omer Vrioune, suivi d'une nombreuse armée, parut devant la ville. On était dans les derniers mois de l'année 1823 : Marco Botzaris venait de terminer par une mort héroïque, à Karpenissi, en Epire, sa glorieuse carrière. Son frère Constantin Botzaris se jeta dans la place et se prépara à faire une résistance digne de son nom. Il se défendit pendant cinquante-neuf jours et donna ainsi le temps à Mavrocordato de venir à son secours avec des bâtiments hydroïotes; en même temps, la peste se déclara dans le camp de l'armée ottomane et l'obligea de lever le siège.

— III. La guerre de l'indépendance continuait avec des alternatives de succès et de revers; l'Europe se montrait encore indifférente pour les Grecs, et Mavrocordato cherchait à placer son pays sous la protection de la Grande-Bretagne. Ce projet avait amené un certain refroidissement dans le patriotisme

du peuple hellénique; les pachas en profitèrent pour préparer de nouvelles armées. Ibrahim se tenait tout prêt dans la forteresse de Modon; quant à l'actif et habile Réchid-Pacha, il ne manquait aucune occasion de faire du mal aux troupes grecques.

Au mois d'avril 1825, il vint mettre le siège devant Missolonghi, qui était devenu décidément une puissante et dangereuse forteresse au milieu de l'Epire. Il avait une armée de 35,000 hommes, bien disciplinée, organisée à l'européenne; à sa suite marchaient des ingénieurs autrichiens, qui devaient apporter le concours de la science à la valeur des soldats. Aussi Réchid-Pacha espérait-il qu'il aurait bientôt raison de cette place de Missolonghi, qui ne comptait que 4,000 défenseurs. Il se trompait. La garnison, à la vérité, était peu nombreuse, mais elle était composée de guerriers d'un courage à toute épreuve, commandés par des chefs qui se nommaient Stour-naris, Macris, Tsongas, Liocatas et Noti Botzaris, le frère du héros soulé. Le siège qu'il allait entreprendre devait rester un des plus fameux de l'histoire, non par la grandeur des entreprises, mais par les actions héroïques qu'on y devait accomplir; il allait enfin soulever l'admiration du monde entier pour ces Grecs courageux, qui depuis sept ans luttèrent pour leur indépendance et pour la liberté.

Les premiers travaux d'attaque furent poussés avec vigueur par Réchid-Pacha; une flotte turque vint lui fournir bientôt des ressources en vivres et en munitions, et lui permit d'attaquer Missolonghi tant par terre que par mer. Avant d'entreprendre quoi que ce fut de décisif, il somma la garnison de se rendre; il reçut cette réponse : « Les clefs de la ville sont suspendues à nos canons, venez les prendre. » Cette réponse hardie lui fit ordonner aussitôt un assaut. Ses soldats furent d'abord victorieux; ils enlevèrent le bastion Marco-Botzaris, mais ce succès même fut leur perte. Il excita les Grecs, qui s'élançaient avec furie et repoussèrent de pur-toit l'ennemi. Réchid-Pacha essaya de gagner par ruse ce qu'il ne pouvait obtenir par la force, mais il ne réussit pas davantage : il n'y avait point de traitre parmi les Missolonghiotes. Pendant plusieurs mois, il fit avec patience des travaux d'approche, espérant pouvoir du moins prendre les assiégés par la famine. A ses mines les Missolonghiotes opposèrent des contre-mines; ils faisaient successivement sauter les ouvrages avancés dont les Turcs parvenaient à s'emparer. D'un autre côté, Miauris, à la tête d'une flotte peu nombreuse, mais composée de marins expérimentés, put à diverses reprises chasser les vaisseaux ottomans et apporter aux vaillants assiégés des ravitaillements en vivres et en munitions. Réchid-Pacha commençait à perdre patience. Il tenta un effort désespéré. Il combina avec soin une double attaque du côté de la mer et par terre. Après avoir ordonné de ramasser tous les paysans des environs qu'on pourrait rencontrer, il fit avancer ces malheureux, chassés à coups de fouet devant ses soldats, pour dissimuler les masses turques et tromper les assiégés, qui épuisaient contre leurs propres compatriotes leurs munitions de guerre. Cet affreux stratagème réussit d'abord. Les Turcs se rendirent maîtres des premiers bastions; ils allaient entrer dans la ville, quand une explosion épouvantable se fit entendre. Les Grecs venaient de faire sauter leurs ouvrages avancés. Des débris d'hommes calcinés furent lancés en l'air et vinrent tomber sur Réchid-Pacha lui-même, qui entra épouvanté dans sa tente. Il ne voulait pas cependant abandonner la partie. Le sultan lui avait écrit : « Il me faut Missolonghi ou ta tête. » Il ne savait plus que tenter; car dans toute rencontre, quel que fût le courage déployé par ses troupes, les Grecs étaient vainqueurs. Il se décida enfin à appeler à son aide Ibrahim-Pacha. Celui-ci accourut au mois de janvier 1826, à la tête de 20,000 hommes aguerris et commandés par des officiers habiles. Ce renfort décida du sort de Missolonghi. Ibrahim, comprenant qu'on ne pourrait avoir raison de cette place que par la famine, se mit à étudier les environs. Il appliqua tous ses soins à se rendre maître des positions et des villages qui entouraient Missolonghi. Tout ravitaillement devint dès lors impossible aux assiégés, qui se trouvaient en proie à toutes les horreurs de la faim. Ils vécurent pendant vingt jours des herbes apportées sur la plage par les flots de la mer. Enfin, à bout de forces, mais n'ayant pu éprouver leur courage, ils se résolurent à une dernière et suprême tentative de sortie. Le 22 avril, tous les hommes en état de porter les armes, au nombre de 3,000, se préparèrent en silence; les femmes elles-mêmes revêtirent des habits d'homme et se munirent d'armes. Pendant la nuit, au milieu du plus profond silence, on ouvrit les portes, et ils commencèrent à défilier. Tout à coup des cris effroyables se font entendre; ce sont les Egyptiens. Ibrahim-Pacha avait surpris le dessin des assiégés et avait pris ses précautions contre leur tentative désespérée. Ce fut un terrible carnage. Ni le sexe ni l'âge ne furent épargnés : on massacra tout; mais l'on ne triompha que sur des ruines. Les derniers Missolonghiotes se firent sauter, ensevelissant avec eux plus de 2,000 Egyptiens.

M. A. Fabre a publié en 1827, in-8°, un ouvrage intéressant : le *Siège de Missolonghi*.

Missolonghi (LE DERNIER JOUR DE), drame d'Ozaneux; représenté le 10 avril 1828 sur le théâtre de l'Odéon. Emprunté tout entier aux événements récents qui venaient de soulever l'émotion de l'Europe en faveur des Grecs, le sujet était tout palpitant d'intérêt. L'auteur de cette œuvre se montrait bien plus poète qu'auteur dramatique; mais il n'y avait pas besoin de combinaisons subtiles pour représenter sur la scène un fait héroïque qui était présent à toutes les mémoires. Il suffisait d'avoir compris et exprimé le profond sentiment patriotique de ceux qui avaient si vaillamment combattu à Missolonghi. Le drame d'Ozaneux eut un très-grand succès. Hérold avait fait la musique de quelques chœurs. Bocage, Prévost, Mlle Anaïs jouaient les principaux rôles de la pièce. Duprez, encore inconnu, chantait un rôle de guerrier.

Missolonghi. Iconogr. La chute de Missolonghi a inspiré à Ary Scheffer une composition que nous décrirons ci-après. Eugène Delacroix a peint la *Grèce expirante sur les ruines de Missolonghi* (musée de Bordeaux). Au Salon de 1833, M. Pérignon a exposé un *Episode du siège de Missolonghi*; au Salon de 1849, le même artiste a donné la *Fin de Missolonghi*. Au Salon de 1827, David d'Angers avait exposé une *Jeune fille grecque au tombeau de Botzaris* (exécutée en marbre en 1834 et donnée par l'artiste à la ville même). V. l'art. géographique; M. Chaponnière a envoyé au Salon de 1833 le plâtre d'une *Captive de Missolonghi au tombeau de Byron*.

Missolonghi, tableau d'Ary Scheffer (1826), collection Achille Fould. Botzaris, dont le bras gauche est brisé, approche d'une mine une meche allumée, tandis qu'un prêtre grec élève la croix pour bénir les derniers héros de l'indépendance. A gauche, des philhellènes s'embrassent en pleurant. A droite, une femme sereine convulsivement son enfant contre son sein, et une jeune fille, demi-nue, se jette dans les bras de sa mère. On aperçoit au fond l'armée des Turcs sur le bord du rivage. Les têtes sont énergiques, mais les lumières sont dissimulées et les expressions exagérées. « Ary Scheffer, pour peindre cette toile, dit M. Itxet, a emprunté la palette d'Eugène Delacroix, et avec lui on se sent transporté vers ce beau temps d'espérance et de délivrance où la Grèce, se réveillant, voulait redevenir une nation. Quelle mâle naïveté dans l'expression des têtes de ces hommes si énergiques, si calmes devant la mort, qui vont se faire sauter ! Quelle résignation, quelle navrante et touchante éloquence, muette et profonde, chez ces femmes qui vont, elles aussi, droit à la mort, avec leurs maris, leurs fils et leurs frères ! » Cette toile, exposée en 1826, eut un immense succès, et elle est restée « une des plus importantes de l'œuvre tout entier du maître.

MISSION (François-Maximilien), littérateur français, né à Lyon vers le milieu du XVIII^e siècle, de parents protestants, mort à Londres en 1782. Il étudia d'abord la jurisprudence et fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris, que la révocation de l'édit de Nantes lui fit perdre. Il passa alors en Angleterre, devint précepteur du comte d'Arran et voyagea en Allemagne, en Hollande et en Italie, avec son élève. A son retour à Londres, il fut entouré par les prophètes cévenols réfugiés; on prétend même qu'il se laissa persuader par eux d'entreprendre le voyage de Rome et de Constantinople pour convertir le pape et le sultan. On a de lui : *Nouveau voyage d'Italie* (La Haye, 1691, in-12), ouvrage qui eut un immense succès; la 4^e édition, celle de La Haye (1702, 3 vol. in-8°), est enrichie de figures; mais la meilleure est celle d'Utrecht (1722, 4 vol. in-12); ce voyage est plein de saillies contre l'Eglise romaine; *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre* (La Haye, 1698, in-12; trad. en angl., Londres, 1719, in-8°); *Le Théâtre sacré des Cévennes ou Recit des prodiges arrivés dans cette partie du Languedoc* (Londres, 1707, in-8°). Quelques prophètes cévenols réfugiés lui racontèrent ce qu'ils avaient vu ou entendu dans leurs montagnes. Il en fit ce livre. M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, prétend que « cette production, dans laquelle il pousse la crédulité et le fanatisme aussi loin qu'on peut le faire, nuit à sa réputation d'homme d'esprit et de jugement. »

MISSORIO (Raimondi), humaniste et franciscain italien, né à Barbarano, diocèse de Viterbe, en 1691, mort en 1772. Il enseigna la théologie, le droit canon et l'éloquence dans plusieurs villes, devint théologien du cardinal évêque de Viterbe, depuis Innocent XIII, et fut pendant quelque temps censeur des livres à Venise. Outre des discours, des poésies, des lettres, etc., on a de lui : *Ingenium artium solidarumque scientiarum theorematum centum singularia* (Viterbe, 1713); *De non iterando hæreticorum baptismo disputatio critica* (Venise, 1733).

MISSOTE s. m. (mi-so-té). Bot. Nom du paturin maritime, aux environs de La Rochelle.

MISSOURI, grande rivière des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, formée, dans le territoire de Nebraska, sur le versant oriental des montagnes Rocheuses, par la réunion des trois torrents de Jefferson, Ma-

dison et Gallatin, qui confluent par 450 10' de lat. N. et 112° de long. O. Elle se dirige d'abord au N., puis à l'E., à travers le territoire de Nebraska, puis coule au S. et au S.-E. en séparant le territoire de Nebraska du territoire de Dacotah, la partie septentrionale de l'Etat de Missouri de l'Etat de Kansas, tourne alors à l'E. et va, après un nombre incalculable de circuits, confondre ses eaux avec celles du Mississippi, au N. de Saint-Louis, par 38° 52' de lat. N. et 92° 15' de long. O. Son cours est évalué à 4,760 kilom. Sous le rapport de l'étendue de parcours et du volume des eaux, le Missouri l'emporte beaucoup sur le Mississippi supérieur. Sa largeur varie de 1 à 2 kilom. Les principales villes qu'il arrose sont : Omana, Franklin, Jefferson et Saint-Charles. Malgré la rapidité de son cours (8 à 13 kilom. à l'heure), le Missouri est navigable presque jusqu'à son origine; mais les grandes cascades qu'il présente interrompent la navigation, rendue du reste dangereuse par les bancs mobiles que forment les terres et les sables que ses eaux charrient en grande quantité. Les principaux affluents du Missouri, sont : à droite, le Yellowstone, le Petit Missouri, la Chayenne, la White-River, la Platte, la Kansas et l'Osage; à gauche, la Maria, le Milk-River, le White-Garth-River, le James et la Sioux, etc. Dans sa partie supérieure, il traverse un terrain volcanique, fracturé par des tremblements de terre; sur ses plages, la pierre ponce et les débris de lave se mêlent aux cailloux roulés et au sable granitique. Presque partout il coule à une grande profondeur dans un *cañon* ou *kenyon*, gorge étroite que la rivière a évidemment creusée dans le roc vif, à mesure que la chaîne des montagnes Rocheuses et le continent qui sert de base à ces montagnes s'élevaient au-dessus de la mer. C'est entre les derniers contreforts de la chaîne volcanique, dans une gorge sauvage appelée la Porte des Rocheuses, que le Missouri a fait, pour s'ouvrir une issue, son travail géologique le plus grandiose. Sur une longueur de 9 kilomètres, les rochers s'élèvent perpendiculairement du bord de la rivière jusqu'à une hauteur d'environ 400 mètres. Le lit du fleuve est tellement encaissé entre ces sombres parois, qu'il a tout au plus 150 mètres de largeur, et de loin en loin seulement, l'on peut trouver entre la muraille de rocs et le courant de l'eau un point d'appui assez large pour qu'un homme puisse se tenir debout. Le Missouri traverse ensuite une région désolée que les Canadiens appellent du nom significatif de *Mauvaises-Terres*. Sur une étendue d'environ 7,500 kilomètres carrés se groupent en désordre des collines plus ou moins pyramidales, que l'on prendrait au loin pour les tours ruinées d'une cité gigantesque. Le Missouri n'entre réellement dans la grande vallée mississippienne qu'après avoir franchi les cataractes, Là, un vaste banc de rochers traverse le lit du fleuve, et celui-ci se fait une issue vers une nouvelle section de sauts et de rapides d'une hauteur totale de 110 mètres, espacés de distance en distance sur une longueur de 26 kilomètres. Ces belles cataractes offrent une succession de paysages magnifiques et n'attendent que les visites de la foule pour rivaliser de gloire avec le Niagara. Pendant la saison des crues, de petits bateaux à vapeur remontent jusqu'au pied même de la quatrième chute, dont la hauteur est de 27 mètres; mais le pays est encore trop désert pour attirer soit les savants, soit les touristes désœuvrés. Au-dessous des cataractes, le Missouri perd son caractère de fleuve de montagne et devient simplement un autre Mississippi. Comme ce fleuve, il erre incessamment dans les campagnes à la recherche d'un lit, ici formant des méandres presque entièrement circulaires, ailleurs se frayant un passage à travers un isthme étroit et laissant à droite et à gauche des tronçons de rivière, transformant les presqu'îles en îles, en bancs de sable ou en lagunes, creusant la base des collines et déracinant les forêts. Comme le Mississippi, il engloutit de vastes rivières sans que la masse de ses eaux en paraisse augmentée. Enfin, chargé des alluvions du terrain crétaé qu'il traverse, il va par une embouchure changeante se déverser dans le Mississippi, cette grande aorte de l'Amérique du Nord.

MISSOURI, un des Etats unis de l'Amérique septentrionale, borné au N. par l'Etat d'Iowa, séparé par le Mississippi, à l'E., des Etats d'Illinois, de Kentucky et de Tennessee, confinant au S. à l'Etat d'Arkansas et à l'O. à l'Etat de Kansas; compris entre 36° 20' et 40° 30' de lat. N., et 91° 10' et 96° 50' de long. O. Il mesure dans sa plus grande longueur, du N. au S., 700 kilom. et 500 de l'E. à l'O. Superficie, 67,380 milles carrés (174,379 kilom. carrés); 1,182,012 hab. Capitale, Jefferson-City; villes principales, Saint-Charles, Saint-Louis, Greenville, Booneville, Paris, Mexico, Palmyra, etc. Cet Etat est traversé de l'E. à l'O. par le Missouri, qui lui donne son nom, et borné à l'E. par le Mississippi. Les bords du Missouri sont très-fertiles; mais au S. de cette rivière, dans la région traversée par les monts Ozarks, la stérilité du sol est compensée par la richesse minérale. On y recueille, entre autres substances, le plomb, le fer, la houille, le sel, la pierre à chaux, le gypse, l'antimoine, la plombarie, le zinc, les pyrites de fer, l'arsenic, le cuivre et l'argile à potier. Les mines de plomb de l'E. au S. du

Missouri, semblent inépuisables, principalement celles du comté de Washington; c'est aussi dans cette partie que se trouve la montagne de Fer et le *Pilot-Knob*; c'est le nom que l'on donne à deux énormes masses de fer qui ont environ 100 mètres de hauteur. Le maïs et les farineux sont les principales productions du Missouri; le coton est cultivé dans le midi. On cultive en grand le chanvre et le tabac, et l'on nourrit un grand nombre de porcs et de bêtes à cornes. Les manufactures sont variées et prospères. Les grandes prairies du Missouri sont habitées par des troupeaux de bisons. On en aperçoit quelquefois plusieurs milliers répandus dans les hautes herbes, aussi loin que l'œil peut s'étendre. A côté de ces troupeaux, on aperçoit quelquefois des troupes de loups au guet et sûrs de faire fi de tous les buffles qui sont blessés par hasard. L'élan et le daim abondent également. Dans les prairies, on trouve au pied des montagnes Rocheuses quelques troupeaux d'antilopes aux pieds légers. Là aussi vit l'ours gris qui, particulier à ces régions occidentales, est la plus redoutable des bêtes de proie du continent américain. Les eaux, en beaucoup de points, nourrissent des légions d'oiseaux aquatiques, entre autres d'oies, de cygnes, de pélicans. L'Etat est divisé en soixante-deux comtés. Compris autrefois dans la Louisiane, il fut acheté au gouvernement français en 1803 et érigé en territoire en 1804. Il se donna une constitution en 1820 et fut admis dans l'Union en 1821.

MISSOURI (PETIT-), rivière des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Elle prend sa source dans le territoire de Nebraska, aux montagnes des Côtes-Noires, par 45° de lat. N. et 106° de long. O., coule du S. au N., à travers un vaste territoire montagneux occupé par des tribus d'Indiens, et se jette dans le Missouri, rive droite, après un cours de 310 kilom.

MISSY (César de), pasteur de l'Eglise réformée, né à Berlin en 1703, mort à Londres en 1775. Il fit ses études de théologie à Francfort-sur-l'Oder; mais, ayant refusé de signer purement et simplement une confession de foi qu'on lui présentait comme condition d'entrée dans l'Eglise, il ne put recevoir l'imposition des mains, et il partit pour la Hollande, où il passa cinq ans, au milieu de travaux littéraires très-actifs. En 1731, il fut appelé à Londres comme ministre de l'Eglise française de la Savoie, qu'il quitta, en 1762, pour devenir chapelain de la chapelle de Saint-James. On a de lui : *Les Larmes du refuge, sermon sur le psaume CXXXVII* (Londres, 1735, in-8°); *De J. Harduini jesuitæ prolegomenis cum autographo collatis epistola* (1766); *Paraboles ou Fables et autres narrations d'un citoyen de la république chrétienne du XVIII^e siècle, mises en vers* (Londres, 1769, in-8°; 1770, 2^e éd., 1776, in-8°, 3^e éd.); *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (1780, 3 vol. in-8°). En outre, Missy fut un des rédacteurs de la *Bibliothèque britannique*, du *Journal britannique* et du *Magasin français* de Londres.

MIST, dans la mythologie scandinave, une des Valkyries, qui servait d'échanson à Odin.

MISTATE s. m. (mi-sta-té). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans l'île de Candie, et valant 1114,164.

MISTECK, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle de Prerau, à 45 kilom. N.-E. de Weisskirch, sur la rive gauche de l'Ostravitz; 2,600 hab. Archevêché; fabrication de toiles et de gros draps.

MISTELBACH, bourg de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, cercle et à 29 kilom. N.-E. de Korneuburg, sur la Zaya; 2,700 hab. Collège de barbataires. Tanneries, savonneries. Elève de bestiaux.

MISTENFLÛTE s. m. (mi-sten-flû-te). Enfant d'une complexion faible et délicate. I. Vieux mot.

— Fam. Nom par lequel on désigne en plaisantant une personne dont on ne sait ou dont on ne veut pas dire le nom; sorte de sobriquet général qu'on donne indifféremment à toutes sortes de personnes : *Dit donc là-bas, mistenflûte*.

MISTERBIANCO, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province, district et à 5 kilom. N.-O. de Catane, chef-lieu de mandement; 6,129 hab. Sources thermales.

MISTI s. m. (mi-sti). Mar. Petit navire grec.

MISTIC s. m. (mi-stik — espagn. *místico*). On a fait venir ce mot de l'arabe *mosattah*. Mar. Bâtiment de la Méditerranée, de 80 tonneaux, qui porte des antennes. On dit aussi *MISTIQUE*.

MISTIGRI s. m. (mi-sti-gri. — Probablement de *gri*, pour *gris*, en composition avec l'ancien adjectif *miste*, que l'on trouve dans les vieux auteurs, avec la signification d'habile, adroit, rusé, joli, gentil, bien paré, propre. Le vieux français miste est rattaché par Chevallet au celtique : armoricain *mistr*, gentil, recherché dans sa mise, propre; irlandais *miste*, grâce, gentillesse, parure; *misch*, joli, gentil, agréable, élégant, etc.). Fam. Cha.

— Jeux. Nom du valet de trèfle, à la bouillotte et au brélan : *Une carte terrible emporte toutes les autres, elle se nomme MISTIGRI*; MIS-

TIGRI est le valet de trèfle. (Balz.) Il Jeu de cartes, qui se joue absolument comme celui de la mouche, avec cette seule différence que le mistigri y domine toutes les cartes et y est considéré comme tout permanent et supérieur à tous les autres, de quelque couleur qu'ils soient : *Au mistigri, celui des joueurs qui a le valet de trèfle reçoit de chacun de ses adversaires un ou plusieurs jetons, suivant les conventions; de plus, quand le trèfle est atout, le valet de pique est souvent désigné pour remplir le rôle de MISTIGRI*.

MISTIQUE s. m. (mi-sti-ke). V. MISTIC.

MISTOUR s. m. (mi-tour). Vent furieux qui souffle en Islande, dans les environs du mont Hécla, et qui soulève des poussières de pierre ponce, en quantité telle que le ciel en est complètement obscurci.

MISTRA ou **MISITRA**, ville de la Grèce moderne, dans la Morée, nomarchie de Laconie, au pied du Taygète, sur le Vasilipotamo (ancien Eurotas), près et à l'O. des ruines de l'ancienne Sparte, à 60 kilom. S.-E. de Tripolitza; 6,000 hab. Avant la guerre de l'indépendance, elle renfermait 25,000 hab. Cette ville, bâtie en amphithéâtre sur une colline abrupte que couronne la citadelle, est distante d'environ 4 kilomètres des ruines de Sparte, et est elle-même en grande partie ruinée. De grands arbres, quelques cyprès, plusieurs ruisseaux, coulant dans l'intérieur même de la ville, lui donnent un aspect pittoresque.

Ses principales curiosités sont : les ruines du monastère de Zoodokon-Pigi, qui renferme plusieurs tombeaux francs; l'église de Pantanassie, dont le plan est celui d'une basilique latine; un château franc avec murs et créneaux, que les Grecs regardent comme la résidence de Villehardouin; et la citadelle, dont les fortifications se composaient de plusieurs lignes de murailles flanquées de tours. Dans l'intérieur de la ville, on remarque deux fontaines formées d'anciens sarcophages : l'une est ornée d'une bacchante d'un travail parfait, l'autre de trois figures d'enfants soutenant une guirlande de fruits. Dans les églises, on trouve de belles colonnes et des débris de belles sculptures.

De l'acropole abandonnée qui domine la ville, on jouit du plus beau coup d'œil; il embrasse toute la plaine où serpente l'Eurotas; au milieu des vignes, des mûriers, des oranges, on voit s'élever les collines de Sparte.

Les rochers de Mistra nourrissent un grand nombre de pigeons sauvages. Au bas de la colline, sur laquelle s'étagent les maisons de la ville, se voient des carrières de grès propre à faire des meules.

Mistra fut fondée au commencement du XIII^e siècle par Guillaume de Villehardouin, après la destruction de Lacédémônia, la Sparte byzantine. Elle devint en peu de temps une place importante et fut au moyen âge la capitale des despotes de Morée et la ville la plus peuplée de la presqu'île. Mistra fut presque entièrement détruite par les Turcs pendant les guerres de l'indépendance; mais ceux-ci assiégèrent vainement sa citadelle.

La province de Mistra, traversée par l'Eurotas et une des plus étendues de la Morée, en est aussi la plus riche; elle renferme la plus belle moitié de la Laconie, dont la partie montagneuse forme la province de Malvoisie. Les produits principaux en soie, huiles et grains, s'élevaient, au temps des Turcs, à 3 millions de piastres. Ils ont considérablement augmenté depuis que les habitants, certains de recueillir le fruit de leurs travaux, s'adonnent avec plus d'ardeur à l'agriculture. De belles terres, incultes sous la verge des Turcs, sont défrichées; les nombreux oléastres ont été greffés; les mûriers sont mieux soignés; l'industrie, surtout celle de la soie, s'est développée.

MISTRAL s. m. (mi-stral — du lat. *magister*, maître). Grand vent du N.-N.-O., qui souffle dans la vallée du Rhône et sur les côtes de la Méditerranée : *Nous tombâmes en cuime; le MISTRAL se leva au coucher du soleil, et nous continuâmes notre route*. (Chateaub.) Le MISTRAL est l'un des trois fleuves de la Provence. (Alex. Dum.)

J'aime vos feuillages austères,
Vos troncs moussus, vos ombres claires
Qu'agite le mistral joyeux.

E. DE COMBAUD.

— Anc. jurisp. Bailli, prévôt. I. Officier chargé de prélever les redevances du seigneur et de veiller à ses intérêts.

— Encycl.

• Le mistral, le parlement et la Durance

Sont les trois fleuves de la Provence, »

disaient nos pères. De ces trois fleuves, le parlement a disparu; la Durance sera un jour endiguée ou partiellement détournée; le mistral paraît avoir la vie plus dure.

Les Grecs connaissaient déjà le mistral sous le nom de *Skiron*, les Latins sous celui de *Circius*. Pour l'amener à composition, Auguste lui éleva un temple; mais ce moyen ne semble pas avoir eu beaucoup de succès, car il n'a pas été renouvelé, et le mistral n'a rien perdu de sa violence destructrice. Depuis Séneque et Strabon jusqu'à nos jours, nombre d'auteurs en ont décrit les effets terribles, toujours les mêmes : arbres déracinés, édifices renversés, terre dispersée au loin, des

hommes et des animaux enlevés et roulés comme des feuilles, etc.

La direction du mistral est le N.-O. ou le N.-N.-O. On le désigne dans beaucoup de pays sous le nom de *bise*. Il domine dans la Provence; à Avignon, il règne plus de la moitié de l'année; il souffle souvent, sans discontinuité, pendant plusieurs jours de suite.

Avec le mistral, l'air est sec, le ciel pur et paré seulement de petits nuages blancs très-élevés. Faible ou modéré, il entretient dans toute la vallée du Rhône et de la Durance une fraîcheur délicate; mais quand il donne avec impétuosité, il devient un véritable fléau. En hiver, il est âpre et rude, et, sans que la température soit basse, animaux, hommes et plantes sont péniblement impressionnés par le froid, la sécheresse de l'air et la lutte qu'il faut soutenir pour n'être point renversé. En même temps, l'atmosphère est remplie d'une poussière qui pénètre dans les yeux et de graviers qui viennent cribler le visage de coups douloureux. Il va sans dire qu'un pareil vent casse les branches des arbres, enlève leurs feuilles, abat leurs fruits, coupe les moissons, flétrit et dessèche les fleurs. Le mistral a une autre influence plus funeste encore : il contribue à entretenir l'aridité des collines et des montagnes de la Provence, empêche la formation de la couche de terre végétale sur les hauteurs, la balaye avec les graines qu'elle contient et ne laisse partout qu'un roc stérile et nu.

La théorie du mistral n'est qu'un cas particulier de la théorie des vents réguliers. La Provence est située au pied des Alpes, dont les vallées débouchent de tous côtés dans la plaine du Rhône, et dont les contre-forts s'avancent jusqu'aux bords du fleuve, en formant les chaînes du Ventoux, du Lébon, des Alpes, etc. Pendant le jour, le soleil chauffe fortement ces collines dénudées; il chauffe également la plaine de la Crau, les sables de la Camargue, en un mot toute la région méridionale. L'air se réchauffe avec des surfaces brûlantes s'échauffe à son tour, s'élève et forme des courants ascendants. C'est le phénomène qui se passe dans une cheminée où on allume du feu. Ce qui arrive est alors facile à prévoir : l'air qui monte est remplacé par l'air froid des vallées des Alpes, qui, obéissant à la force du tirage, se précipite avec impétuosité dans la plaine et produit le courant aérien dont nous parlons. La vallée de la Durance, étant celle qui pénètre le plus profondément dans le massif des Alpes, est aussi celle où le vent règne le plus souvent et avec le plus de violence. Très-souvent, le mistral s'affaiblit après le coucher du soleil et cesse dans le courant de la nuit; c'est qu'alors l'échauffement du sol n'a plus lieu, ce qui arrête le mouvement ascendant de l'atmosphère. Quelques auteurs ont attribué le mistral aux mouvements atmosphériques qui seraient déterminés par l'incandescence du sol et l'échauffement de l'air en Afrique. S'il en était ainsi, le mistral régnerait sur toute la Méditerranée, tandis qu'en réalité il ne s'étend guère au delà des côtes de Provence. On a souvent observé qu'une pluie suffisait pour le faire cesser. Or, la pluie, en refroidissant l'air et le sol, arrête les courants ascendants qui déterminent l'arrivée de l'air froid. Il est donc probable que, si la Crau, et surtout les crêtes nues de la Sainte-Beaume, de l'Etoile, de Sainte-Victoire, du Ventoux, etc., etc., étaient couvertes de forêts, elles s'échaufferaient beaucoup moins l'air qui les baigne le courant ascendant serait moins fort et, par suite, le vent, moins vif et moins dangereux, ne serait plus qu'une brise rafraîchissante. Ce qu'il faut élever au mistral, ce ne sont donc pas des temples, mais des forêts.

MISTRAL (Frédéric), poète provençal, né à Maillan, près de Saint-Remi, le 8 septembre 1830. Il est surtout connu par la part glorieuse qu'il a prise à la renaissance de l'idiome poétique du Midi. Quoiqu'il se traite de paysan dans la dédicace qu'il a faite à Lamartine de sa principale œuvre, *Mireille*, il ne l'est pas plus que Paul-Louis Courier n'était vigneron. Fils de riches fermiers, il fit ses études au collège d'Avignon, se fit recevoir bachelier à Montpellier (1847) et suivit les cours de droit à la Faculté d'Aix. En somme, c'est un lettré, connaissant à merveille les littératures classiques et y puisant de larges inspirations. Sa fortune patrimoniale lui permettait de vivre sur ses terres, en gentilhomme fermier; il ne songea donc pas à entrer au barreau, quoiqu'il eût pris le diplôme de licencié. Ses impressions d'enfance, ses goûts personnels et sa liaison avec Roumanille le décidèrent à coopérer avec lui à la résurrection de la poésie provençale. Roumanille, maître d'école dans une petite ville du département de la Drôme, l'avait eu pour élève dans sa première jeunesse. Lorsqu'il fonda le recueil qui donna le signal de cette résurrection, *Le Provençal* (1859), Frédéric Mistral fut un de ses plus ardents collaborateurs; des ses premiers essais, il acquit une assez grande autorité dans les questions d'érudition philologique pour être considéré comme le régulateur de la nouvelle école poétique; le censeur à la fois sévère et sympathique des nouveaux adeptes qui accouraient en foule pour coopérer à l'œuvre

commune. Plus que tous les autres, en effet, plus que l'initiateur même, il possédait, grâce à ses études littéraires, cette science de la forme et ces connaissances générales qui font l'écrivain et doublent le poète d'artiste. Les poèmes qu'il publia dans *Le Provençal* sont fort remarquables. M. Saint-René-Taillandier, dans l'étude qu'il a consacrée à Mistral, déclare admirer sans réserve « la Belle d'adot, poétique légende pleine de larmes et de terreurs; la Folle avoine, énergique satire de l'oisiveté insolente; l'Ode au mistral, au roi des vents, à la cognée de Dieu frappant les grands chênes; la pièce intitulée *Amertume*, où le poète saisit violemment le voluptueux, et, le traînant au cimetière, lui montre ce que deviendra ce corps dont il est amoureux; la *Course de taureau*, où il peint ces jeux hardis qui plaisent tant au peuple des campagnes d'Arles à Tarascon et de Tarascon à Nîmes. » Enfin, Mistral entreprit de résumer dans un ouvrage durable la somme des efforts tentés pour réunir l'idiome provençal, la langue dégénérée et perdue, au moins en tant que langue savante, d'Arnaud Daniel et de Giraud de Calanson, et il écrivit la grande épopée rustique de *Mireille* (1859, in-8°). Nous avons analysé et apprécié plus haut (v. MIREILLE) cette tentative épique, comparée avec un peu trop d'enthousiasme par Lamartine à l'*Odyssée*. L'imitation du vieil aède, de ses formules poétiques, de ses longues descriptions s'y trahit, en effet, assez souvent pour accuser une ressemblance assez frappante; mais il y a dans cette imitation même quelque chose d'artificiel. M. Frédéric Mistral a fait lui-même la traduction française, trépidante, publiée en regard du poème, et qui en suit avec une grande fidélité jusqu'aux tournures familières et aux inversions; mais on lui a reproché, non sans raison, d'avoir à dessein appauvri la langue française, afin de mieux faire valoir les richesses et la sonorité de l'idiome provençal. Réduite à sa juste valeur et en rabattant quelque peu des éloges hyperboliques que cette épopée lui a valu, *Mireille* resterait encore une composition originale d'un grand souffle, reproduisant avec une vigueur peu commune les sentiments primitifs et semée de peintures d'une vérité frappante, dignes d'un grand artiste.

Depuis, Frédéric Mistral est rentré dans la lice avec un nouveau poème, *Calendau* (1867, in-8°), écrit avec les mêmes couleurs que *Mireille*, et il a montré ainsi qu'il était loin d'avoir épuisé tout ce que les mœurs et les légendes du Midi peuvent inspirer de gracieuses scènes rustiques et d'émuovants tableaux. *Calendau* obtint le plus vif succès. A défaut de Lamartine, ce fut Emile Deschamps qui salua ce poème par un quatrain :

On disait que Mireille, en ce vaste univers,

N'avait point de rival au grand tournoi des vers;

Calendau paraît, et Mireille

N'est plus la splendeur sans pareille,

Disons toutefois qu'après avoir excité tant d'enthousiasme et avoir été salué comme une véritable renaissance, ce mouvement de retour à l'idiome provençal du XIX^e siècle n'est plus guère regardé que comme l'agréable fantaisie de quelques esprits distingués.

MISTRALIE s. f. (mi-strali — rad. *mistral*). Anc. jurisp. Charge de bailli, office de mistral.

MISTRE s. m. (mi-stre). Anc. jurisp. Exécuteur des hautes œuvres.

MISTRESS s. f. (miss-triss — mot angl.). Madame, en parlant d'une femme de la classe moyenne : *MISTRESS Coffin*.

MISTRETTA, autrefois *Amastra*, *Mystratrum*, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 120 kilom. S.-O. de Messine, à 88 kilom. S.-E. de Palerme, ch.-l. de district et de mandement; 10,638 hab. Source de pétrole; commerce de grains.

MISURA s. f. (mi-zou-ra). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans les îles Ioniennes, et qui, à Corfou, vaut 2114,062.

MISY s. m. (mi-zi). Minér. Variété de sulfate de fer, de couleur jaune.

— Encycl. On désigne sous le nom de *misy* une variété de sulfate de fer, qui possède au plus haut degré la saveur styptique ou astringente, analogue à celle de l'encre, qui caractérise ce minéral. Elle est jaunâtre, brillante, se montre le plus souvent sous forme d'une sorte d'efflorescence à la surface des pyrites ferrugineuses et paraît évidemment résulter de leur décomposition. On trouve surtout le *misy* dans les mines des provinces de Liège et de Namur. La mélancolie n'en diffère guère que par sa couleur vert noirâtre et sa consistance plus friable. On doit rapporter au même groupe les substances confondues sous les dénominations vagues de colchite ou colcozar fossile, caractérisées par des teintes d'un rouge brunâtre. Toutes ces substances sont efflorescentes, brillantes aux cassures fraîches, tachent; les doigts, sont solubles dans l'eau et donnent de l'eau par la calcination. V. VITRIOL.

MITA s. m. (mi-ta). Racine de souchet, que les femmes de Madagascar portent pendue à leur cou et enveloppée d'un morceau de toile.

MITA, dieu du mal, dans la mythologie des

Serbes. On le représente sous la figure d'un chien couché.

MITADENC s. m. (mi-ta-daink). Agric. anc. Blé mété. M. Mélange de deux qualités de froment.

— Météol. anc. Mesure pour les grains.

MITAINE s. f. (mi-tè-ne. — Il y a deux formes, *mite* et *mitaine*. M. Littre croit que le mot *mi* doit se trouver dans ce mot, la mitaine étant divisée en deux parties : l'une pour les quatre doigts, l'autre pour le pouce). Gant qui enveloppe complètement la main et n'a de division pour les doigts que celle du pouce : *Des mitaines de peau, de soie, de laine, de filasse*. Les gants des Japonais sont faits comme des MITAINES, sans distinction de doigts. (Regnard.) Gant qui n'a également qu'une division pour le pouce, et ne couvre que la première phalange des doigts : *La vieille file ôta ses MITAINES de laine tricotée*. (Balz.)

— Pop. Onguent miton mitaine, Mitaines à quatre pouces. Objet sans valeur, expédient sans efficacité, probablement parce que la mitaine ne garantit guère du froid : *Tout ça, comme dit l'autre, n'a été que de l'ONGUENT MITON MITAINE*. (Mol.)

— Fam. Prendre des mitaines. Parler avec une excessive circonspection : *Est-ce que c'est elle que je vois?... Allez-vous-en, ma mère, et laissez-nous ensemble*. — Mais PRENDRE DES MITAINES pour ne pas l'effaroucher. (Th. Leclercq.)

..... Notre état.
C'est de fouetter au sang, comme Croquemitaine,
Tous les petits variétés, sans prendre de mitaine.
TH. DE BANVILLE.

Il On dit plutôt PRENDRE DES GANTS.

— Argot. Vol à la mitaine. Variété de vol à la détourne, pratiqué par des femmes, et ayant pour objet d'enlever des dentelles de prix. La détourneuse se présente dans un magasin, vêtue d'une robe à jupe très-longue, avec des souliers un peu larges et avec le bout du bas coupé comme les doigts des mitaines. Pendant que la voleuse feint d'examiner les dentelles qu'elle a demandées, elle en fait tomber à terre une ou deux pièces, qu'elle ramasse aussitôt avec le pied et glisse dans le soulier. Cette manœuvre paraît très-difficile; néanmoins, certaines femmes l'exécutent avec une adresse merveilleuse.

— Techn. Peau de castor de mauvaise qualité. — Plaque de tôle portant une échancrure dans laquelle le souffleur de verre appuie sa canne pendant son travail.

MITAINERIE s. f. (mi-tè-ne-ri. — rad. *mitaine*). Fabrication, commerce de mitaines, de gants. ■ Vieux mot.

MITAINIER s. m. (mi-tè-nié. — rad. *mitaine*). Fabricant de mitaines, de gants. ■ Vieux mot.

MITAN s. m. (mi-tan. — du lat. *mediatus*, moitié). Milieu; se dit dans certains départements : *La rivière était encore bien grande; mais il ne baraigna pas pour y entrer, et quand il fut au MITAN : « Venez, cria-t-il, n'ayez pas peur »*. (G. Sand.)

MITAU ou **MITTAU**, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Courlande, sur l'Aa, à 607 kilom. S.-O. de Saint-Petersbourg, à 45 kilom. S.-O. de Riga et à 35 kilom. de la Baltique, par 56° 39' de lat. boréale et 21° 23' de long. orientale; 21,000 hab. Résidence des autorités civiles et militaires de la province; gymnase avec cabinet d'histoire naturelle et bibliothèque, école forestière; observatoire; cour d'appel, tribunal civil. Consistoire luthérien; synagogue; église grecque, église catholique; nombreux établissements de bienfaisance. Fabrication de toiles et de linon, cuirs, carrosserie, cotonnades, tabac, ferblanterie. Commerce assez important en grains, chanvre et graines de lin, venant de la Courlande même ou de la Lithuanie, et qu'on embarque sur l'Aa, à la destination de Riga. Mitau est située dans une contrée plate, bien arrosée et assez fertile. La ville possède un mur d'enceinte, des remparts et des bastions; elle est bien bâtie; ses rues sont larges et tirées au cordeau, mais non pavées; ses maisons, pour la plupart en bois, sont basses, mais d'un aspect riant. On y voit un château impérial, ancienne résidence des grands maîtres de l'ordre Teutonique et des ducs de Courlande; il est aujourd'hui habité par le gouverneur civil. Louis XVII, sous le nom de comte de Lille, y séjourna pendant plusieurs années au commencement de ce siècle. Mitau possède aussi un théâtre sur lequel la Mitau pose vient donner des représentations à l'époque de la foire de la Saint-Jean, moment où la ville présente un aspect très-animé. Cette ville était autrefois capitale du duché de Courlande et de la Semigallie; elle fut prise en 1701 par les Suédois aux Russes, qui la reprirent en 1706.

MITCAL s. m. (mi-tkal). Comm. Toile de coton, qui se fabrique en Russie.

— Météol. Monnaie de compte du Maroc, valant environ 1 fr. 70.

MITCHAM, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 13 kilom. S.-O. de Londres, dont elle peut être considérée comme un faubourg; 6,600 hab. Manufacture de tabac, blanchisserie, impression de calicots.

MITCHELL (John), homme politique anglais, né à Dungere, comté de Londonderry, en 1814; il est le fils d'un ministre presbytérien. Quelques temps après avoir fait ses études de droit, il devint un des rédacteurs les plus actifs du journal la *Nation*, qui seconda les efforts d'O'Connell en faveur de l'Irlande (1845), et il publia un ouvrage historique intitulé : *Hughes O'Neil, comte de Tyrone, sa vie et son temps*. Trouvant que le parti à la tête duquel se trouvait O'Connell manquait de vigueur, il s'en détacha, pour s'engager dans le parti de l'opposition radicale, fondé avec quelques amis, en 1847, une société politique appelée la *Confédération irlandaise*. Cependant, son opposition devenant chaque jour plus violente, ses amis eux-mêmes ne voulurent bientôt plus le suivre sur ce terrain et il fonda alors le journal les *Irlandais unis*, dans lequel il exposa sa politique avec tant de hardiesse que le gouvernement anglais ordonna de le poursuivre. Condamné pour crime de félonie à la peine de la transportation pour quatorze années, Mitchell fut envoyé sur un ponton aux Bermudes, où il resta huit mois. De là, on le porta d'abord au Cap de Bonne-Espérance (1849), puis en 1850 à la terre de Van-Diemen. Il était depuis deux ans en Australie lorsqu'un de ses amis politiques, Patrick Smyth, se rendit dans ce pays et parvint à le faire évader. Mitchell gagna alors San-Francisco, puis New-York, où il fut très-bien accueilli (1853), et s'y fixa. L'année suivante, il y publia, sous le titre de : *Journal de Gédé*, le récit de sa captivité et fonda un journal hebdomadaire : le *Citizen*, destiné à propager ses idées politiques et à servir la cause nationale de l'Irlande.

MITCHELL (Joseph), poète anglais, né vers 1684, mort en 1738. Il était fils d'un tailleur de pierre. S'étant rendu à Londres, il trouva un protecteur généreux dans sir Robert Walpole; mais son inconduite et son goût pour la dissipation l'empêchèrent de sortir d'un état de gêne continuelle. Pour venir à son secours, Aaron Hill lui abandonna la propriété d'une tragédie, intitulée : la *Fatale extravagance*, qui obtint beaucoup de succès et fut jouée sous le nom de Mitchell; mais celui-ci s'empressa de faire connaître le véritable nom de l'auteur. Ses *Œuvres poétiques* ont été réunies et publiées à Londres (1729, 2 vol. in-8°). Elles sont généralement médiocres; mais on y trouve parfois des vers remarquables et dont quelques-uns atteignent le sublime.

MITCHELL (sir Andrew), diplomate anglais, né vers 1695, mort à Berlin en 1771. Après avoir voyagé quelque temps et vécu dans la société de savants et d'hommes distingués, il devint, vers 1738, secrétaire du marquis de Tweedale, qui fut peu après ministre des affaires d'Ecosse, se fit nommer membre de la Chambre des communes en 1747, puis remplit successivement les fonctions de résident à Bruxelles (1751) et d'ambassadeur extraordinaire en Prusse (1753). Ses manières polies et sa liaison intime avec milord Maréchal (Keith), dit Desz de La Roquette, lui firent obtenir une assez grande influence sur le roi de Prusse pour détacher ce souverain des intérêts de la France. Chacun cherchait à jouir de sa brillante conversation. Ses bons mots devinrent à la mode et circulaient dans tous les cercles. Après l'affaire de Port-Mahon, le roi de Prusse dit à Mitchell, qui était venu le voir : « Vous avez fait un mauvais début, monsieur Mitchell; quoi ! votre flotte battue et le Port-Mahon pris dans votre première campagne ! vous avez fait une campagne pitoyable, cela est certain. — Sire, répondit l'envoyé anglais, nous espérons avec l'aide de Dieu en faire une meilleure l'année prochaine. — Avec l'aide de Dieu, dites-vous, monsieur Mitchell, mais je ne savais pas que vous eussiez un tel allié. — Nous comptons beaucoup sur lui, quoiqu'il nous coûte beaucoup moins que les autres », répliqua Mitchell, faisant spirituellement allusion par ces mots aux subsides considérables que l'Angleterre payait au roi de Prusse.

MITCHELL (André), amiral anglais, né en Ecosse en 1757, mort vers 1835. Il prit part à la guerre contre les colonies d'Amérique, se signala par sa valeur dans un combat contre la frégate française la *Bellone* (1782), et à la bataille navale de Gouleville, livrée entre les flottes des amiraux Suffren et Hughes (1783), fut promu contre-amiral en 1795, reçut, en 1799, le commandement d'une escadre chargée de débarquer des troupes en Hollande et fut nommé à son retour amiral de l'escadre rouge. Mitchell commanda ensuite diverses croisières, passa, en 1802, à la station d'Halifax, comme commandant en chef dans les mers de l'Amérique méridionale, et occupa ce poste jusqu'en 1818. De retour en Angleterre, il prit sa retraite.

MITCHELL (Thomas), helléniste anglais, né à Londres en 1783, mort en 1845. Il fit de fortes études à Cambridge, puis donna pour vivre des leçons particulières, publia des articles dans les journaux, commença à se faire connaître par une série d'essais sur Aristophane et sur les mœurs des Athéniens, insérés dans la *Quarterly Review* en 1813, et consacra la plus grande partie de sa vie à traduire en vers Aristophane et Sophocle. Une pension de 150 livres sterling, que lui donna Robert Peel lui permit de passer les dernières années de sa vie à l'abri du besoin. On a de

lui la traduction des *Acharniens*, des *Chevaliers*, des *Nuées* et des *Oiseaux* d'Aristophane (1820-1822, 2 vol. in-8°); celle des *Géopétes* et des *Grenouilles*, du même (1834); celle des pièces de Sophocle (1839-1843). Ces traductions sont estimées; mais Mitchell a eu le tort d'y ajouter des commentaires et des observations satiriques ou declamatoires contre la démocratie athénienne, observations aussi peu intelligentes que peu équitables.

MITCHELL (sir Thomas LIVINGSTONE), voyageur anglais, né à Craigend, comté de Stirling, en 1792, mort près de Sydney (Australie) en 1855. Dès l'âge de seize ans, il entra au service, prit part aux guerres d'Espagne et de Portugal, devint major en 1814, fut chargé de lever les plans des champs de bataille de la Péninsule et exécuta alors une série de cartes d'une grande exactitude. Envoyé en Australie en 1827, il y remplit les fonctions d'ingénieur en chef. Mitchell fit dans cet immense continent quatre grands voyages d'exploration (1831-1832, 1835, 1836, 1845-1846), reconnut le cours de plusieurs rivières et recueillit les notions précieuses pour la géographie de cette partie du monde. En récompense de ses travaux, il reçut le titre de chevalier (1839), le diplôme de docteur de l'université d'Oxford, le grade de colonel (1854), et fut nommé membre des Sociétés royale et de géographie de Londres. On a de lui : *Esquisse d'un système de levé de plans au point de vue géographique et militaire* (Londres, 1827, in-8°); *Carte de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud* (Londres, 1837, 3 feuilles); *Trois expéditions dans l'intérieur de l'Australie orientale* (Londres, 1838, 2 vol. in-8°); *Journal d'une expédition dans l'intérieur de l'Australie tropicale* (Londres, 1848); *Géographie de l'Australie* (Sydney, 1850).

MITCHELL (G. Donald), écrivain américain, connu sous le pseudonyme de *Is. Marry*, né à Norwich (Connecticut) en 1822. En 1844, il se rendit en Europe où, pendant dix-huit mois, il visita divers pays, particulièrement l'Angleterre. En 1848, M. Mitchell revint sur le continent européen et assista, pendant son séjour à Paris, à la révolution du 24 février. De retour aux Etats-Unis, il publia plusieurs ouvrages qui le firent rapidement connaître et rendirent son nom populaire. Pendant deux ans, de 1853 à 1855, il remplit les fonctions de consul à Venise et, de retour en Amérique, il reprit ses travaux littéraires. Dans ses écrits, on trouve à la fois de l'enjouement, de la verve satirique et des accents de mélancolie pénétrante. Nous citerons de lui : *Nowelles glanes ou Nouvelle gerbe tirée des vieux champs de l'Europe continentale* (New-York, 1847, in-12), récit de ses impressions pendant son premier voyage en Europe; *L'Élé de la bataille ou Impressions personnelles sur l'année 1848 à Paris* (1849, in-12); *la Lornette ou Etudes de la ville par un habitué de l'Opéra*, recueil littéraire formant 2 volumes et contenant des articles et des études remarquables; *Réveries d'un célibataire* (1851, in-8°), ouvrage humoristique, qui a eu un très-grand succès aux Etats-Unis et qui a été traduit en français par Paul Ithier (1860, in-12); *le Réve de la vie* (1852, in-12), trad. en français par Mme Mezzara (1858, in-12); *Aventures de la famille Doings* (1855, in-12), spirituelle satire des mœurs de la société de New-York, etc.

MITCHELLE s. f. (mit-chè-le). Bot. Petit arbuste d'Amérique, de la famille des rubiacées.

— Encycl. La *mitchelle* rampante est une plante sous-frutescente, à tiges grêles et traçantes, portant des feuilles opposées, petites, persistantes; des fleurs blanches et odorantes, situées à l'aisselle des feuilles, et auxquelles succèdent des fruits d'un rouge de corail tressuif, qui durent pendant fort longtemps. Cette plante croît dans les bois humides de l'Amérique du Nord et fleurit au milieu du printemps. Elle est fort élégante et produit toujours, quelle soit sa fleur ou en fruit, un effet très-agréable. Elle vient bien en pleine terre sous le climat de Paris, et se sème très-facilement de graines ou d'éclats de pied. Comme elle croît à l'ombre des grands arbres, elle couvre le sol de massifs d'une verdure perpétuelle, sur laquelle tranchent d'une manière charmante les nuances variées des fleurs et des fruits.

MITCHELSTOWN, ville d'Irlande, dans l'ancienne province de Leinster, comté et à 41 kilom. N.-E. de Cork; 3,500 hab. Grottes à stalactites, aux environs.

MITCHILL (Samuel-Latham), médecin et naturaliste américain, né à North-Hempstead, Etat de New-York, en 1764, mort en 1831. Sa famille l'envoya faire ses études médicales à Edimbourg, où il prit le grade de docteur (1786), et, après avoir visité l'Angleterre et la France, il revint aux Etats-Unis. La ville de New-York l'élut peu après membre du Congrès. En 1792, il devint professeur de chimie, d'histoire naturelle et d'agriculture au collège de Columbia, enseigna le premier aux Etats-Unis le système chimique de Lavoisier, fut, en 1793, un des fondateurs de la Société pour l'avancement de l'agriculture, de l'industrie et des arts utiles, accompagna, en 1807, Fulton dans son premier voyage en bateau à vapeur, fit plusieurs excursions scientifiques dans l'Amérique du Nord, découvrit pendant l'une d'elles le squelette d'un mammoth (1817) et fut enfin, de 1820 à 1826, professeur de chi-

mie et de matière médicale au Collège des médecins. Mitchell était membre d'un grand nombre de sociétés savantes des deux mondes. Il avait été, en 1797, un des fondateurs du *Medical Repository*, recueil périodique qui parut pendant plus de vingt ans. Comme homme politique, il fit partie du Congrès et du sénat de l'Union, et s'attacha à voter toutes les mesures propres au développement de l'instruction, à favoriser l'exécution des travaux d'utilité publique. Outre des mémoires et des pièces de vers insérés dans des recueils scientifiques et littéraires, on a de lui : *Remarques sur l'oxyde gazeux de l'azote* (1795); *Excursions géologiques et minéralogiques sur les bords de l'Hudson* (1796); *Sur les exhalaisons pernicieuses des marais* (1810); *Description de 166 espèces de poissons, trouvées principalement dans les eaux fraîches et salées de l'Etat de New-York* (1815); *la Pharmacopée des Etats-Unis d'Amérique* (Boston, 1820, in-8°), etc.

MITE s. f. (mi-té. — *mite*, *mis*, *mitis*, *miton*, *mitour*, autant de noms du chat qui, selon Chevallet, sont des onomatopées rappelant le cri de cet animal; seulement, il est à remarquer que rien de semblable n'existe dans la langue latine, tandis qu'on trouve des mots tout à fait analogues dans les idiomes néo-germaniques : danois *mise*, petit chat; suédois *miss*, *mise*; allemand *mieze*. On a aussi tiré ces noms du latin *mitis*, doux, à cause du poil ou de l'apparente douceur du chat. Il est remarquable que La Fontaine, qui appelle le chat *Mitis* dans une fable, le qualifie de *doucet* dans un autre). Ancien nom du chat.

MITE s. f. (mi-té. — du germanique, ancien haut allemand *mado*, anglo-saxon *mit*, gothique *malha*, ver, teigne, que Delaire rapproche du sanscrit *mihan*, qui blesse, de la racine *mith*, *math*, frapper, blesser, couper, d'où aussi le latin *meto*, couper). Arachn. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'acarus : *Une mite n'est qu'un point de mathématiques à l'égard de la raison*. (Mabius.) La *mite* fouit nos chairs, dans le but de s'en repaître. (Raspail.)

Dame Mite disait à ses petits-enfants :
Il fut un temps où la terre était ronde.

AUBERT.

— Entom. Nom vulgaire des larves des teignes : *Etoffe dévorée par des MITES*. ■ Nom vulgaire du pou des oiseaux.

— Bot. *Herbe aux mites*, Ancien nom de la molène blattaire, qui passait pour être propre à faire périr les mites ou larves des teignes.

— Encycl. Arachn. Les *mites* ou *mittes*, dont le nom scientifique est *acarus*, sont des arachnides trachéennes, caractérisées par un corps arrondi, sans anneaux distincts, susceptible de se gonfler par la suction; deux antennes courtes; un suçoir composé de trois lames renfermées dans une gaine; huit pattes, les pattes antérieures munies de petites griffes ou de pinces à l'aide desquelles ces animaux se fixent et se cramponnent aux corps dont ils se nourrissent; les pattes postérieures ayant quelquefois l'avant-dernier article muni de quatre soies roides. Quelques espèces n'ont que six pattes dans le jeune âge. L'abdomen et les côtes du corps présentent parfois aussi des soies en nombre variable. La plupart de ces arachnides sont trespétites et ne peuvent être bien observées qu'avec l'aide du microscope. Mais les femelles sont très-fécondes, ce qui explique leur prodigieuse multiplication.

Les métamorphoses des *mites* sont fort simples; les femelles sont ovipares ou vivipares, et les petits à leur naissance sont en tout semblables à leurs parents, sauf l'exception signalée plus haut concernant le nombre des pattes; leur croissance est rapide et, au bout de quelques jours, ils sont aptes à se reproduire. Les *mites* se nourrissent de substances animales et végétales vivantes ou en décomposition. Quelques espèces vivent même aux dépens les unes des autres. Elles nuisent beaucoup aux végétaux, aux provisions de ménage, aux collections d'histoire naturelle, aux animaux domestiques et même à l'homme. On les a accusées d'être la cause de plusieurs maladies, dont elles ne seraient au contraire que la conséquence, suivant divers auteurs. Le nombre des espèces est très-considérable, et les naturalistes modernes les ont réparties en plusieurs genres.

La *mite* domestique, appelée aussi *mite* du fromage, a le corps ovale allongé, un peu velu, d'un blanc sale avec deux taches brunes à l'extrémité abdominale et munie de deux soies; d'après Lyonnet, elle serait vivipare. Suivant d'autres auteurs, la femelle, qui est plus grosse que le mâle, pond pendant toute l'année des œufs blancs rayés de brun, qui ne tardent pas à éclore, de sorte que les générations se succèdent avec une incroyable rapidité. Elle abonde sur le fromage un peu vieux, et toute l'espèce de vermorelure que l'on remarque à sa surface est composée d'innombrables familles de *mites*, de leurs œufs et de leurs excréments. Souvent il arrive qu'un fromage qui paraissait à peine en être attaqué est détruit en fort peu de temps. On trouve aussi cette espèce sur la viande sèche, le pain, les fruits confits secs, etc. On a regardé comme une espèce distincte, caractérisée par un corps un peu plus long, celle qui vit sur le fromage gruyère.

La *mite* de la farine est allongée, velue, blanche, avec la tête rousse; elle vit aux dé-

pens de la farine, dont elle accélère beaucoup l'altération. On mange souvent, sans s'en douter, les espèces précédentes, ainsi que celles qui vivent sur les figues, les dattes et autres fruits secs conservés depuis quelque temps. Tout ce que nous avons dit de la mite domestique peut aussi leur être appliqué. La mite destructive n'est que trop connue des personnes qui ont des collections d'histoire naturelle et surtout d'insectes; l'odeur particulière qu'elle répand dans les boîtes fait bien vite reconnaître la présence de ce fléau.

Tous ces parasites causent souvent de grands dommages, et il n'est pas toujours facile d'en débarrasser les aliments ou autres objets qui sont infestés. Une chaleur très-élevée, soit dans un four, soit au moyen de l'eau bouillante, peut seule faire atteindre ce but; mais plusieurs articles de consommation ne comportent pas ce moyen, excellent pour les collections zoologiques. En général, on parvient à s'en préserver en grande partie par une surveillance toujours active, une propreté recherchée, et surtout en ne gardant pas trop longtemps les provisions de ménage.

Lorsque les mites vivent en grand nombre sur les feuilles des végétaux, ces organes pâlissent, semblent diminuer d'épaisseur et se dessèchent promptement. Si, au contraire, elles déposent leurs œufs dans les tissus, la face supérieure produit ordinairement des excroissances en forme de petites cornes, comme on le voit souvent sur les hêtres, les saules, les tilleuls, ou bien encore sur la vigne.

La mite tisserand, vulgairement appelée *grise*, est ovale, jaunâtre, avec une tache orange de chaque côté du dos; elle paraît quelquefois verdâtre, quand elle est gorgée des sucs des végétaux. Elle vit sur des plantes diverses; mais il est probable qu'on a confondu sous son nom plusieurs espèces distinctes. D'après Linné, cette mite se trouve sur les feuilles de plantes qui n'ont pas assez d'air, comme celles qui sont renfermées dans les serres; elles les recouvrent, dit-il, d'un tissu de fils parallèles qui les étouffent; il ajoute qu'on la rencontre en automne sur les feuilles du tilleul. Hermann assure, au contraire, ne l'avoir jamais observée sur les plantes de serre ou d'orangerie; mais il a vu, sur des cileites cultivées en pot devant des fenêtres dans une cour peu aérée, des feuilles roulées par ces fils. La grise pullule surtout à la face inférieure des feuilles, où elle se tient cramponnée à l'aide de ses petites griffes qui s'engagent dans le tissu de soie tapissant la face inférieure. Elle paraît agile et court assez vite. Les feuilles atteintes de la grise, dit M. Boissieu, ont un aspect languissant; elles sont jaunâtres ou grisâtres en dessous, avec quelques espaces d'une teinte plus claire, formant des espèces de marbrures; leurs rebords sont légèrement repliés et comme un peu roulés en dessous; leur face inférieure est blanchâtre et un peu luisante. Si, dans cet état, on examine au microscope le dessous d'une feuille, on y découvre des centaines d'œufs à tous les âges, ainsi que des œufs collés à la toile ordure sur cet organe. Des feuilles de dahlias, de haricots et de *convolvulus volubilis* nous ont offert un acarus que nous considérons comme appartenant à la même espèce, sans toutefois le garantir d'une manière absolue.

La mite des melons vit aussi sur les combrées; elle est plus petite et plus globuleuse que la précédente et d'une teinte uniforme. Elle est quelquefois très-commune dans les jardins maraichers, et il n'y a pas d'autre remède que d'arracher les pieds malades. Deux espèces de mites, l'une d'un vert très-pâle, l'autre rouge, vivent sous les feuilles des rosiers atteintes par la rouille ou les pucierons et paraissent vivre au dépend de ces petits champignons. La mite du tilleul, d'un jaune pâle, se trouve, non sur le tilleul, comme son nom pourrait le faire croire, mais sur les roses trémières.

En général, presque toutes les mites phylloxères vivent de la même manière et produisent sur les feuilles la même modification; elles pompent les sucs de ces organes, mais sans entamer leur tissu. On a proposé, pour détruire ces arachnides, et notamment la grise, divers moyens assez peu efficaces. Ainsi, on a recommandé les aspersions de fleur de soufre, les bassinages fréquents, les arrosages avec une décoction de tabac ou une solution très-étendue de sulfure de chaux. Mais, pour obtenir un bon résultat, il faudrait mouiller le dessous des feuilles, où se tiennent les mites, et pour cela se servir d'une seringue recourbée, de manière à arroser de bas en haut. Les mites ont aussi des ennemis qui les détruisent; tels sont les oribates et les trombidions.

Une autre espèce, très-petite, semblable à un grain de poussière grisâtre, et très-agile, vit entre les écailles des bulbes de jacinthes et d'autres lilacées; elle cause quelquefois des dégâts considérables aux personnes qui maintiennent une grande quantité d'oignons. Elle a cela de commun avec la grise. La mite du camélia vit sur cet arbuste et sur d'autres plantes de serre.

La mite cinabre passe successivement du vert au rouge aurore; un peu plus grosse que celle du camélia, elle vit dans les serres chaudes, notamment sous les feuilles des dra-

gonniers, auxquels elle nuit beaucoup. Pour s'en débarrasser, il suffit de placer pendant quelques jours dans une serre froide les plantes atteintes. La mite hématoïde, d'un rouge sanguin foncé, attaque les ricins; mais, comme ces végétaux sont en général vigoureux, ils n'en sont que très-peu affectés. La mite du poirier, d'un rouge brun, vit aux bifurcations des grosses branches de cet arbre; mais elle n'infeste que les individus mal portants et n'est donc pas une maladie, mais simplement l'indice d'une mort prochaine. D'autres espèces attaquent plus ou moins les cactées, les champignons de couche, les cyclamens, le laurier-tin, le seringat, la vigne et d'autres végétaux cultivés.

MITE, ÊE adj. (mi-té—rad. mite). Rongé par les mites : *Fourrière MITÉE*.

MITÈLE s. f. (mi-té-lé—de *Mételin*, nom d'une île où on trouve ces oiseaux). Ornith. Espèce de bruant.

— Encycl. Une espèce, ou peut-être une simple variété de bruant, voisine de l'ortolan, a reçu le nom de *mitèle* ou *mitièle*, parce qu'on la regarde comme originaire de l'île de Mételin, autrefois Lesbos; en Provence, on l'appelle *chic* de *mitièle* ou simplement *chic*, à cause de son cri. Cet oiseau a la partie supérieure de son plumage variée de noir et de brun; les joues fauves, coupées par trois raies noirâtres, la poitrine rousse, le ventre blanchâtre; les ailes sont bordées de noir et traversées de trois bandes, deux blanchâtres et une d'un brun roux. Il est peu commun et ne commence à chanter qu'en juillet. Son naturel est assez farouche. A l'approche des oiseaux de proie, ses cris répétés avertissent les autres oiseaux de se tenir en garde; aussi les habitants de Mételin le nourrissent-ils en cage dans les basses-cours, pour préserver les poules.

MITELLE s. f. (mi-té-le—lat. *mitella*; dimin. de *mitra*, mitre). Antiq. rom. Sorte de petite mitre, qui servait souvent de coiffure aux femmes et qui était ornée avec un grand luxe.

— Chir. Echarpe servant à soutenir le bras.

— Zool. Cirrhipède scalpel.

— Bot. Genre de saxifragées, dont le fruit a la forme d'une mitre.

MITELLI ou **METELLI** (Augustin), peintre et graveur italien, né à Battadizzo, près de Bologne, en 1609, mort à Madrid en 1660. Il était fils d'un peintre dont le véritable nom était Stanzani et qui avait adopté celui de Mitelli. Augustin eut successivement pour maîtres Gabriel degli Occhiali, le Dentone, Falchetta, et il se fit remarquer par son habileté à peindre la décoration, la perspective, l'architecture. Il travailla d'abord avec A. Schizzi, G. Paderna, D. Ambrogio, puis avec Angelo-Michele Colonna, son ami, qui, pendant un grand nombre d'années, exécuta les figures de ses compositions. Mitelli a exécuté dans les principales villes d'Italie un nombre considérable de travaux remarquables, dans lesquels il a fait preuve d'un art d'imagination que de goût. Il a peint à Bologne la *Voûte de l'oratoire de Saint-Joseph*, la *Chapelle du Rosaire*, à Saint-Dominique, le *Grand salon* du palais Caprara, des parties d'architecture dans les palais Pepoli et Bentivoglio, à Forlì; les fresques des chapelles de Saint-Jean-Apôtre et de la Vierge, dans l'église Saint-Philippe; à Parme, les décorations d'une des chapelles de Saint-Jean-Evangéliste; à Florence, celles des palais du marquis Balbi; à Genes, il orna de peintures une des salles du palais Pitti; à Rome, la principale salle du palais du cardinal Spada; à Modène, le palais de Sassuolo, etc. Enfin, sur la demande de Philippe IV, il se rendit en Espagne avec son fidèle collaborateur Colonna, et employa deux années à décorer le palais royal, à Madrid. Mitelli, en outre, a gravé à l'eau-forte quarante-huit fragments de frises et de feuillages (1645), vingt-quatre feuilles d'armes, boucliers, cartouches, feuillages, arabesques de son invention, et des tableaux de quelques maîtres, notamment le Saint-Philippe de *Neri soutenu par un ange*, de l'Algarde.

MITELLI (Joseph-Marie), peintre et graveur italien, fils du précédent, né en 1634, mort en 1718. Outre son père, il eut pour maîtres l'Albane, le Guerchin, Cantarini de Pesaro; mais son amour de la dissipation, de la musique et de la chasse le détourna de l'étude de la peinture, et les fresques qu'il exécuta à Bologne sont d'une extrême médiocrité. Mais, par la suite, il se remit au travail et s'adonna avec beaucoup de succès à la gravure à l'eau-forte et exécuta, soit d'après ses dessins, soit d'après des tableaux des maîtres italiens, un grand nombre d'estampes fort estimées. Nous citerons particulièrement : la *Nuit*, du Corrège, le *Sacrifice d'Abraham* et *David coupant la tête de Goliath*, du Titien; l'*Invention de la croix*, de Tintoret; l'*Assomption*, d'Aug. Carrache; la *Vocation de saint Matthieu*, de Louis Carrache; *Job sur un tronc*, de Guido; *Saint Guillaume prenant l'habit*, du Guerchin; *Saint Antoine de Padoue adorant l'Enfant Jésus*, d'Elisabeth Sirani, etc.

MITELLOPSIS s. f. (mi-tel-lo-psiss—de *mitelle*, et du gr. *opsis*, apparence). Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des saxifragées, indigènes de l'Amérique boréale.

MI-TERME (A) loc. adv. (mi-tér-me). Au milieu du terme : *Déloger à MI-TERME*. Accoucher à MI-TERME.

MITERNE s. f. (mi-tér-ne). Jonchère, dans le langage des pêcheurs.

MITFORD (William), historien anglais, né à Londres en 1744, mort à Exbury, près de Southampton, en 1827. Sa fortune lui permettant de ne se livrer à aucune profession, il se retira à la campagne dans le Hampshire, s'occupa beaucoup d'étude du grec, entra en relation avec Gibbon, qui lui donna le goût des recherches historiques, devint successivement capitaine (1769), lieutenant-colonel (1779) et colonel (1802) de la milice de son comté, se fit connaître par quelques ouvrages sur la langue, sur l'art militaire, surtout par son *Histoire de la Grèce*, et fut nommé en 1785 membre du Parlement, où il siégea presque constamment pendant trente-trois ans. Nous citerons de lui : *Essai sur l'harmonie du langage et principalement sur l'harmonie de l'idiotisme britannique* (Londres, 1774, in-8), ouvrage estimé; *Traité des forces militaires et particulièrement de la milice de ce royaume* (in-8), qui lui valut l'autorité dont il jouissait lorsqu'il traitait au Parlement des questions relatives à l'administration militaire; *Histoire de la Grèce* (1784-1818, 5 vol. in-4); rééd. en 1829, 3 vol. in-8), son œuvre capitale. Cet ouvrage, remarquable par l'étendue du savoir philologique, par de savantes recherches et par un clair exposé des opérations militaires, est entaché d'une faiblesse partielle. Mitford y juge avec une extrême injustice la démocratie athénienne, s'attache à justifier les actes des oligarchies et des tyrans, et fait constamment un procès en règle aux démocrates et aux démocraties. Son style est pénible et incorrect; toutefois, il a su donner beaucoup de vie et de mouvement à ses personnages et à ses récits. Grote, dans son admirable *Histoire de la Grèce*, a montré que Mitford s'était laissé aveugler par la passion politique.

MITFORD (Jean-Freeman, baron DE REDESDALE), juriconsulte et homme d'Etat, frère du précédent, né en 1748, mort en 1830. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Middle-Temple, il se fit attacher comme avocat à la cour de la chancellerie, acquit en peu de temps une réputation qui lui valut d'être choisi, en 1784, pour diriger en partie les débats de cette cour, devint en 1788 membre du Parlement, où il soutint toutes les mesures présentées par le ministère et par les Tories, au parti desquels il appartenait, puis fut successivement juge des grandes sessions (1789), avocat général (1793), procureur général (1799), président de la Chambre des communes (1801), membre de la Chambre des lords avec le titre de baron de Redesdale (1802), et fut appelé cette même année au poste de chancelier pour l'Irlande, dont l'union avec l'Angleterre venait d'être prononcée. Son tempérament était froid, son indérainable fermeté, sa science des faits l'avaient fait choisir par Pitt pour remplir ces dernières et difficiles fonctions, dans lesquelles il se rendit très-impopulaire. Lorsque Fox remplaça Pitt au ministère, Mitford fut destitué. Il alla reprendre son siège à la Chambre des lords, où il combattit toutes les mesures libérales, notamment les réclamations faites par les catholiques au nom de la liberté de conscience, l'abolition de la traite des noirs, se prononça pour la suppression de l'*habeas corpus* en Irlande (1822), contre la liberté du commerce des grains, etc. Dans les nombreux discours qu'il prononça à la Chambre haute, il fit preuve de beaucoup de talent et d'éloquence, mais d'une grande étroitesse de vues. Outre quelques brochures, on a de lui un *Traité de la procédure de la cour de la chancellerie* (1782).

MITFORD (John), érudit et littérateur anglais, de la famille des précédents, né à Richmond, comté de Surrey, en 1781, mort en 1859. Il entra dans les ordres et, grâce à la protection de son parent, lord Redesdale, qui fit de lui son chapelain particulier, il obtint plusieurs bénéfices. Mitford était très-versé dans la connaissance des littératures anciennes et modernes, dans celle des sciences naturelles, des antiquités, etc. Il a publié de nombreux articles dans le *Quarterly Review* et dans le *Gentleman's Magazine*, dont il devint l'éditeur à partir de 1834, et a donné un recueil de *Poésies diverses* (1858, in-12). On lui doit, en outre, des éditions des *Œuvres de Gray* (1815, 2 vol. in-4), des *Poèmes de Spenser*, de Milton, de Dryden, des *Poèmes latins* de V. Bourne (1840); de la *Correspondance de Walpole et de Mason* (1851), des *Lettres de Gray et de Mason* (1853), etc.

MITFORD (John), littérateur anglais, mort en 1831. Après avoir servi pendant quelque temps dans la marine, il alla habiter Londres, où il vécut misérablement de sa plume, se mit aux gages des libraires pour qui il composa indifféremment des ouvrages de piété et des romans licencieux, rédigea plusieurs journaux satiriques : *The London Magazine*, *The Swarth*, *The Quizzical Gazette*, et composa des chansons dont quelques-unes devinrent populaires. Mitford mourut dans l'indigence et complètement abruti par l'ivrognerie. Il employait tout l'argent qu'il gagnait à acheter du gin avec lequel il s'ivrait, se contentant pour ses repas d'un peu de pain

et de fromage et ne se vêtissant que de haillons sordides. La meilleure de ses compositions est un roman maritime intitulé *Johny Newcome in the navy*.

MITFORD (Mary-Russell), femme auteur anglaise, née à Alresford, Hampshire, en 1780, morte en 1855. Elle était fille d'un médecin, homme spirituel, instruit, original qui englobait dans de folles spéculations sa fortune et celle de sa femme. Par un heureux hasard, un ami du docteur avait donné à Mary, alors âgée de dix ans, un billet de loterie pour l'anniversaire de sa naissance. Le billet sortit et gagna le gros lot de 20,000 livres sterling (500,000 francs). Loin d'être corrigé par les leçons du passé, le docteur Mitford se lança de plus belle dans d'audacieuses spéculations et dissipa en quelques années la fortune de sa fille. Pendant ce temps, il faisait donner une excellente éducation à Mary, qu'il plaça dans une pension de ce Cheltenham, sous la direction d'une institutrice fort distinguée. Cette institutrice, qui avait formé miss Landon, Fanny Kemble, lady Caroline Lamb, s'attacha à développer de bonne heure les dispositions poétiques de miss Mitford, et la jeune fille n'avait pas encore dix-huit ans lorsqu'elle publia trois volumes de vers, dont l'un était un roman versifié, dans le goût de Walter Scott. Ces essais, qui se ressentent de l'inexpérience de l'auteur, furent vivement critiqués par le *Quarterly Review*. Mary mit à profit ces critiques, soigna davantage son style, fit paraître en 1812 un poème intitulé *la Colonne de Wellington*, qui attestait un progrès réel, donna des contes et des esquisses dans divers magazines, et, comme à cette époque son père s'était de nouveau ruiné, elle se tourna, d'après le conseil de son institutrice, vers le théâtre, dans l'espoir d'accroître par là les modestes revenus de sa famille. En 1823, elle fit représenter avec succès à Drury-Lane une tragédie, *Julian*, dans laquelle Macready jouait le principal rôle, puis elle composa successivement pour le théâtre : *Foscari* (1826); *Rienzi* (1828); *Charles Ier*, *Out of Wiltshire*, *Ines de Castro*, etc. A l'époque où elle faisait représenter sa première pièce dramatique, Mary Mitford, retirée dans un petit cottage du Berkshire, eut l'idée de donner des récits et des descriptions de la vie rurale anglaise, des peintures fidèles de la nature et des mœurs rustiques. C'est alors qu'elle publia, dans le *Lady's Magazine*, une série d'essais pleins de fraîcheur, de grâce naïve, de sensibilité vraie et de fidélité dans les descriptions. Ces études obtinrent le plus brillant succès. Miss Mitford les réunit en 1824 en volume, sous le titre de *Our village* (*Notre village*), et y ajouta successivement quatre autres volumes, qui parurent sous le même titre. *Notre village* eut une telle vogue que la petite localité de Three Mile-Cross, près de Reading, dont elle s'était attachée à donner une description fidèle, devint bientôt l'objet des excursions d'un grand nombre de touristes et de littérateurs. Comme pendant à *Notre village*, Mary Mitford donna *Breadford Regis* (1835), scènes d'une ville de province; mais cet ouvrage fut moins favorablement accueilli. Pendant tout le reste de sa vie, elle continua à écrire de nombreux articles pour les magazines, les recueils littéraires, les *keepers*, et à composer des pièces de théâtre. Outre les ouvrages précités, nous citerons les suivants : *Histoires champêtres* (1847); *Histoires de la vie américaine par des auteurs américains* (3 vol.); *Souvenirs d'une vie littéraire ou Livres, localités et gens* (1852, 3 vol. in-12), recueils d'impressions personnelles, d'anecdotes, etc.; *Atherton et autres nouvelles* (1854, 3 vol. in-8); *Œuvres dramatiques complètes* (1854, 2 vol. in-12).

MITHODIN, surnom du magicien Holles, dans la mythologie Scandinave. Il occupa pendant quelques années le trône des dieux, qu'une absence d'Odin avait laissé vacant; de là son nom Mithodin (compagnon d'Odin). A son retour, Odin le chassa et reprit avec les Aes le gouvernement du monde.

MITHRAS s. m. (mi-trass). Hist. relig. Grand prêtre chez les Perses.

— Arachn. Genre d'araignées, de l'ordre des aranéides, comprenant une seule espèce, le mithras paradoxal, découverte par M. Koch et rapportée par Walckenaer dans le genre scytode.

MITHRAS ou **MITHRA**, dieu suprême des anciens Perses, ministre ou personnification d'Ormuzd, le génie du bien, le principe régénérateur et fécond, vainqueur d'Ahrimane, génie du mal et de la mort. Le nom de *Mithra* est un mot zend qui correspond au sanscrit *mitra*. Comme en sanscrit, ce terme a deux significations : l'une est celle d'ami, l'autre le nom d'une divinité. Le persan moderne les a conservées toutes les deux; à côté de *mhr*, le soleil, nous voyons *mhr*, ami. L'ancien persan ne peut reconnaître la dernière signification dans beaucoup de noms propres : *Aspamithra*, que nous trouvons dans Oésias; *Aspamithra*, ami des chevaux; dans Plutarque, *sousamithrès*, ami des lois. Le nom du dieu *Mithra* se trouve également dans maint nom propre; citons seulement le célèbre *Mithradates*, *Mithradates* et *Mithradates*, anciennement *Mithradata*, donné par *Mithra*.

Les anciens Perses adoraient dans Mi-

thras le principe de la fécondité universelle et de la génération; les Romains, qui connurent son culte lors de la guerre de Pompée contre les pirates (63 av. J.-C.), l'apportèrent en Italie et virent, non sans raison, dans Mithras un symbole du soleil. En effet, tous les attributs qu'on lui prête conviennent à l'astre du jour. De Rome, son culte se répandit chez les nations septentrionales. Sur les anciens monuments, Mithras est représenté sous la figure d'un beau jeune homme coiffé du bonnet phrygien ou tiare recourbée, marqué de la puissance chez les Perses, vêtu d'une tunique et d'un manteau; il presse du genou le taureau zodiacal et lui plonge un poignard dans le cou. On appelait *mithraïques*, à Rome, les mystères et les fêtes de cette divinité; tout y rappelait le culte du feu, et les initiés étaient soumis à des épreuves terribles qui souvent leur coûtaient la vie; on assure même qu'au temps de Commode on immolait à Mithras des victimes humaines. Ce culte exista jusqu'au milieu du IV^e siècle. Sous les Antonins, il s'était répandu dans tout l'empire avec les légions romaines, et conservait un caractère mystérieux. En 377, raconte saint Jérôme dans une de ses épîtres, le préfet de Rome, Gracchus, supprima les sanctuaires mithraïques dans la capitale et fit briser les sculptures qui les décoraient. Le plus important de ces sanctuaires était une grotte du mont Capitolin, d'où a été tiré le grand bas-relief qui possède actuellement le Louvre. Au reste, tous les bas-reliefs mithraïques ont été découverts dans des grottes ou des cavernes souterraines. Malgré les sévérités dont il était l'objet, le culte de Mithras ne disparut jamais complètement; outre que des symboles du mythe, trouvés un peu partout, attestent sa diffusion dans tout le monde romain, la plupart des religions ont gardé quelques traces de l'antique adoration du soleil ou du feu; elle s'est conservée jusqu'à nos jours sous différentes formes de rites chez les Orientaux et même dans les fêtes populaires des chrétiens (entre autres les feux de la Saint-Jean, au solstice d'été).

— Iconogr. On possède un certain nombre de monuments, principalement des bas-reliefs, où Mithras est représenté, toujours dans l'action décrite plus haut. Le plus considérable de ces bas-reliefs est au Louvre (Sculpture antique, n° 589); il est longtemps une importance exceptionnelle, étant le seul qui fût connu; mais depuis il en a été découvert beaucoup d'autres. Le sacrifice est représenté au milieu d'une grotte : le dieu presse du genou gauche le taureau abattu; d'une main il lui relève la tête, de l'autre il lui enfonce un poignard au-dessous de la clavicule; un chien lèche le sang qui coule à flots, un serpent mord le taureau à la gorge, un scorpion le pique aux parties génitales; à droite et à gauche du groupe, deux jeunes gens sont debout, en tunique courte; l'un tient une torche droite, l'autre une torche renversée. Au-dessus de l'arc de la grotte sont sculptés trois arbres; d'un côté, le quadrige du Soleil, précédé de Horus portant un flambeau, gravit la pente; de l'autre, le char à deux chevaux de la Lune, précédé d'Hésperus, la descend. Toute cette composition est cosmologique. Selon le mythe de Mithras, ce taureau doit être la Lune égarée par le soleil. Le Sang du taureau marque les influences de l'astre nocturne; le serpent qui lèche la blessure du taureau est l'emblème de Sabazius, dieu orphique assez mal défini. Le chien est le symbole de la canicule, le scorpion celui de l'automne; les deux figures, dont l'une soulève, l'autre renverse un flambeau, sont les génies du jour et de la nuit, ce qui est figuré au-dessus de la grotte, c'est la terre avec les arbres, le soleil et la lune. Nous ne tenons aucun compte d'une chouette perchée sur la grotte, et qui est une restauration moderne. Cependant saint Jérôme cite le corbeau parmi les accessoires ordinaires des sculptures mithraïques. Ce bas-relief, que des inscriptions antiques, demeurées encore à peu près indéchiffrables, rendent plus remarquable, avait été consacré à Rome, dans le chemin souterrain qui ouvrait le passage du Champ de Mars au Forum, à travers la montagne du Capitole. Déjà connu à Rome dans le XIV^e siècle, il fut acquis par la maison Borghèse vers 1606, et passa de cette collection dans les galeries du Louvre. Ce morceau, qui n'est guère remarquable au point de vue de l'art et qui doit dater du III^e siècle, était horriblement mutilé; il manquait la tête et les bras de Mithras, la tête du taureau, celles des chevaux du quadrige, etc.; toutes ces parties ont été restaurées au XVI^e siècle.

Le Louvre possède encore trois autres bas-reliefs analogues, également mutilés; ils se différencient du précédent que par quelques accessoires; il en est de même des Mithras du musée de Naples; ils ont été trouvés, l'un dans la grotte du Pausilippe, l'autre dans un passage souterrain à Capri. Le Vatican (musée Chiaramonti) possède aussi un de ces bas-reliefs. Le dernier monument de ce genre a été trouvé à Paris, et à une époque récente : quand on répara, vers 1820, la tour de l'ancienne église Saint-Marcel, à Paris, on découvrit des fondations dont les matériaux remontaient à l'époque romaine antérieure à l'établissement du Christ. Parmi ces matériaux, utilisés sans doute au VI^e ou au

VII^e siècle pour la construction de l'oratoire de Saint-Marcel, il y avait un bas-relief mithraïque. Cet indice était fécond et prouvait, sans conteste, l'existence en ce lieu d'un sanctuaire de Mithras avant que le culte chrétien s'emparât du sanctuaire et de son emplacement.

MITHRAX s. m. (mi-traks). Crust. Genre de décapodes brachyures, comprenant huit espèces, dont une, qui sert de type, habite la mer des Antilles.

— Minér. Pierre décrite par Pliny, laquelle, d'après lui, se trouve en Perse et dans les montagnes voisines de la mer Rouge, et prend au soleil des couleurs très-variées.

— Encycl. Les *mithras* sont caractérisés par une carapace très-peu bombée en dessus et assez fortement rétrécie en avant; le rostre bifide et généralement très-court; le front très-large; les pinces élargies vers le bout, arrondies et profondément creusées en cuiller. Ce genre renferme une dizaine d'espèces, qui pour la plupart habitent les mers d'Amérique. Quelques-unes parviennent à une dimension très-considérable. Le *mithras* géant, peut-être considéré comme le type du genre, il atteint près de 0m,15 de longueur, et presque toutes ses parties sont armées de fortes épines; il vit dans la mer des Antilles. Le *mithras* dichotome est jaunâtre et long de 0m,05 à 0m,06; sa carapace est granuleuse; on le trouve sur les côtes des îles Balears. Le *mithras* sculpté a le test bosselé et déprimé; il vit aux Antilles.

MITHRIACISME s. m. (mi-tri-a-si-sm). Relig. Culte de Mithras : Le **MITHRIACISME** s'était associé à la doctrine de la transmigration des âmes. (A. Maury.)

MITHRIACQUE adj. (mi-tri-a-ke — *mithras*). Relig. Qui a rapport au culte de Mithras : *Mithras* reçut une sorte de culte, et c'est de ce culte qu'est sortie la religion MITHRIACQUE. (A. Maury.) Une crainte superstitieuse entourait le nom de Mithras; aujourd'hui on peut parler librement du culte MITHRIACQUE. (Méry.)

— Antiq. *Antre Mithrique*, Antre d'Alexandrie consacré au culte de Mithras.

— s. f. pl. Fêtes et mystères de Mithras, qui se célébraient, chez les Romains, à différentes époques de l'année : *L'imitation aux MITHRIACQUES était redoutable, quelquefois mortelle*.

MITHRIDATE s. m. (mi-tri-da-te). Drogue de charlatan, à laquelle on attribuait des propriétés antivénéreuses, et qui avait été inventée, disait-on, par Mithridate, roi de Pont : ... Il trafiqua de chapeteaux de baume. Vendit du *mithridate* en maître opérateur.

CORNÉILLE.

— Fam. *Vendeur de mithridate*, Charlatan. Personne qui promet avec beaucoup de jactance des choses qu'elle ne veut ou ne peut donner.

— Bot. Genre de monimées.

Mithridate ou Science générale des langues, avec cinq cents idiomes (Mithridates, oder Allgemeine sprachkunde, mit dem Vater unser, als Sprachprobe, in bey nahe fünf und zwanzig Sprachen und Mundarten), par J.-Chr. Adelung, continué par J.-Sév. Vater (Berlin, 1806-1817, 4 tomes en 5 vol. in-8). Cet ouvrage, comme le *Catalogo d'Hervas*, est dû à l'inspiration de Leibnitz; mais il est plus complet que tout ce qui jusqu'alors avait été publié en ce genre et, sous le rapport de l'universalité, il n'a pas été surpassé depuis, malgré les découvertes et les travaux des linguistes modernes. Le titre de *Mithridate* a été choisi en souvenir du prince de ce nom, qui parlait vingt-deux idiomes différents. Ce titre avait déjà été donné à un petit livre bien remarquable pour l'époque où il parut. Le naturaliste Conrad Gesner, qui, au XVI^e siècle, avait étudié avec passion les langues orientales, s'en était servi pour un petit traité de philologie comparée qu'il publia en 1558. L'ouvrage de Gesner, complet pour son temps, contenait des notices sur 130 langues; l'auteur, un des pionniers de la philologie comparative, comme Guillaume Postel, étudiait les rapports et les différences de ces 130 idiomes, et donnait l'Oraison dominicale en 22 langues. Le livre de Gesner, fort remarquable pour son époque et qui occupe une place dans l'histoire de la philologie, était imbu malheureusement de cet esprit chimérique qui regnait tout souverainement dans la science naïve et un peu étonnée de son temps. Ainsi, il disait l'Inde en deux parties, dont l'une était l'Asie et l'autre l'Éthiopie. Adelung, son continuateur, possédait, à coup sûr, un esprit autrement sérieux, qu'il doit à une science incomparablement supérieure. On ne peut mettre en doute la profonde solidité de cette intelligence laborieuse que des travaux excessifs ne pouvaient lasser. Dans cette assiduité constante d'écroussants labeurs, Adelung, qui travaillait d'ordinaire quatorze heures par jour, n'a jamais fatigué; cependant, les ressorts de sa robuste intelligence.

Après quinze années d'un travail assidu, Christophe Adelung commença la publication du *Mithridate*. La préface du tome premier est datée de Dresde; le 20 juillet 1806, l'impression du second était poursuivie activement, lorsque l'auteur mourut le 10 août de cette même année. Mais l'œuvre de ce sa-

vant, qui présente un monument de l'instruction et des connaissances philologiques de l'Allemagne dans les premières années du siècle, ne devait pas rester inachevée. Sentant la vie lui échapper, Adelung avait désigné, pour continuer le *Mithridate*, le professeur Severin Vater, auteur d'une grammaire générale et de plusieurs ouvrages philologiques. On remit à Vater les matériaux amassés, parmi lesquels on trouva des documents qui avaient été fournis à Adelung par plusieurs savants, tels que James Macdonald sur la langue gaélique, Dobrowski sur les langues slaves et Rumi sur la langue hongroise. D'un autre côté, Alexandre de Humboldt mit généreusement à la disposition de Vater tous ses manuscrits relatifs aux langues de l'Amérique, et Hervas lui fit parvenir plusieurs grammaires qu'il avait composées de ces mêmes langues.

Le tome premier du *Mithridate* traite des langues asiatiques et océaniques, dont le nombre est de 159, avec leurs dialectes. Ces langues sont divisées en deux classes : 1° langues monosyllabiques; 2° langues polysyllabiques. Dans la première classe, on trouve le chinois, le tibétain, le birman, le péguan, les langues annamites (tonkin, cochinchinois, cambodgien) et le siamois. Les langues de la seconde classe sont étudiées ensuite selon leur disposition géographique : 1° au sud de l'Asie, les malais, les langues de l'Inde, c'est-à-dire le sanscrit, le pâli et leurs dérivés; l'afghani, le médique, le persan, etc.; 2° à l'ouest de l'Asie, les langues sémitiques, comprenant l'araméen, le chaldéen, l'assyrien, le chananéen, le phénicien, l'hébreu, etc.; puis l'arménien, le géorgien et les langues caucasiennes; 3° dans l'Asie moyenne, les langues turco-tartares, les idiomes mongols, le mandchou et le coréen; 4° au nord de l'Asie, les langues sibériennes, le vogoul, l'ostiak, le tchérémisse, le wotiane, le samoyède, etc.; 5° dans les îles de l'Asie orientale, le japonais, le léou-kéou et le formosan; 6° dans celles de l'Asie méridionale, les langues de Nicobar, Sumatra, Java, Bornéo, Célèbes, des Molouques, des Philippines, etc.; 7° dans la mer du Sud, les langues de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Bretagne, etc.; 8° des îles Mariannes, Carolines, la Société, Marquises, Sandwich, etc.

Adelung ne s'est pas borné à recueillir des versions du *Pater*, il en a donné aussi des analyses grammaticales, et, quand les *Pater* lui manquaient, il les a remplacés, soit par des versions d'autres textes, soit par des essais de glossaires. Il rassemble des notions géographiques et historiques sur les peuples dont il fait connaître les langues; il expose les caractères les plus remarquables, distinctifs de chaque idiome principal; il discute avec autant de brièveté que d'érudition les points d'histoire ou d'antiquité les plus saillants, concernant les langues et l'écriture; mais il fait profession de ne suivre aucune opinion particulière sur leur origine. En un mot, il se contente de recueillir, de classer des faits, laissant à ceux qui le suivront le soin périlleux de les systématiser. Toutefois, on peut regretter l'absence dans le *Mithridate* d'une collection d'alphabets de toutes les langues, exactement dessinées, avec des explications qui détermineraient la valeur de chaque caractère.

Le tome second parut en 1809. Il est consacré aux langues de l'Europe, et c'est à ce titre qu'il est le plus intéressant pour nous. Ce volume présente pour toute l'Europe environ 50 idiomes ou dialectes principaux, sans y comprendre le turc, qui est regardé comme une langue asiatique. Ces 50 idiomes se trouvent rapportés à 6, qui sont le basque, le celtique, le germanique, le thracico-pélasgique ou grec, l'esclavon et le linnois; mais il y a deux langues, — l'albanais ou épirote, dont l'origine n'est pas bien connue, et le hongrois, qui est un mélange de divers idiomes qui ont été rejetés à part à fin du volume.

Les six langues principales de l'Europe sont toutes venues successivement de l'Asie avec autant de peuples qui les portaient. Les descendants de ces peuples forment aujourd'hui la population commune de l'Europe et les 50 idiomes parlés dans cette partie du monde sont les restes de ces six langues mères, ou bien ils se sont formés de leurs mélanges et des altérations qu'elles ont dû subir. Tous ces idiomes ont des radicaux communs qui tantôt manifestent ces mélanges mêmes produits par les guerres, les conquêtes, les alliances, les relations commerciales, et tantôt découlent de la commune origine des nations qui ont parlé ou qui parlent ces mêmes idiomes.

Les premiers peuples connus en Europe furent les Ibères ou Cantabres, établis dans le midi de la Gaule, dans une partie de l'Italie et particulièrement dans la péninsule hispanique. Le basque, mélange de latin et d'albanais, contient les restes de la langue ibérienne.

Immédiatement après les Ibères se montrèrent les Celtes, nation plus nombreuse, qui occupa la rive droite du Danube, le nord de l'Italie, la Gaule, les îles Britanniques et une partie de l'Espagne. De la langue celtique sont nés deux dialectes parlés encore aujourd'hui, l'un en Irlande et l'autre dans la haute Écosse. Adelung ne veut pas reconnaître comme dialectes précisément celtiques le gallois et le bas-breton, parce qu'ils viennent

du kymri, qu'il regarde comme un mélange de celtique et de germanique surchargé de latin.

Les Germains suivirent la trace des Celtes dans leurs migrations vers le nord de l'Europe occidentale, tandis que les Thraces s'établirent au midi de l'Europe orientale. Enfin, les Finnois et les Slaves paraissent être venus les derniers dans cette marche des peuples de l'Asie vers l'Occident, et ils allèrent se fixer au nord et à l'orient de l'Europe.

De la langue des Germains il est resté trois principales branches : 1° le teuton, subdivisé en supérieur, moyen et inférieur, du mélange de ces trois sous-dialectes, dont le second lui-même a cinq rameaux, il s'est formé, au temps de Luther, un idiome appelé haut allemand; 2° le germanique scandinave, qui a quatre rameaux : le danois, le norvégien, l'islandais et le suédois; 3° l'anglais, vaste mélange où domine l'élément germanique.

La langue thracico-pélasgique est perdue, mais on en trouve les restes dans le grec et le latin, auxquels elle a donné naissance, et qui ont été les plus illustres de toutes les langues connues, à cause des monuments qui les ont consacrés. Du latin, pur ou corrompu, sont sortis l'italien, l'espagnol, le portugais et enfin le français, qui, par son élégance et sa clarté, est devenu la langue universelle de l'Europe moderne.

La famille slave a donné : 1° l'esclavon oriental, qui a produit le russe lithuanien, le russe civil, l'illyrien-serbien, l'illyrien-croate et l'illyrien-winde; 2° l'esclavon occidental, dont les rameaux sont le polonais, le bohémien, le servien et le wende septentrional. Il y a encore l'esclavon lettico-prussoluthuanien et l'esclavon lettico-pologne-lithuanien. Le valaque est aussi l'esclavon mélangé d'un latin altéré.

La langue finnoise est la langue mère du finlandais, du lapon, de l'esthonien et du livonien. Enfin, pour terminer l'ensemble des langues européennes, nous trouvons l'albanais et le hongrois, qui ont été placés à l'écart.

Le tome troisième du *Mithridate* a été publié en deux parties (Berlin, 1812 et 1813), qui embrassent les langues d'Afrique et celles d'Amérique. Il doit son principal mérite aux matériaux que les deux frères de Humboldt ont mis à la disposition de Vater. Le nombre des idiomes et dialectes décrits y est tellement considérable, que nous n'analyserons pas cette partie de l'ouvrage.

Enfin le tome quatrième parut en 1817. Il contient des additions, des corrections et les tables alphabétiques des auteurs et des langues. En somme, le *Mithridate* est un des plus beaux monuments linguistiques du siècle et, malgré les défauts qu'on y rencontre et la méthode arriérée qui a servi à en tracer le plan, il sera pendant longtemps encore consulté avec fruit par les philologues qui s'occupent spécialement de la comparaison et de la classification des langues.

MITHRIDATE. Ce nom, en persan *Mithradatta*, signifie proprement Donné par le soleil, par Mithras (v. MITHRAS). Il a été porté par plusieurs rois de Pont, des Partides, du Bosphore, etc.

MITHRIDATE I^{er}, satrape du Pont (402-363 av. J.-C.), pour le roi des Perses. Il s'allia au jeune Cyrus et tenta vainement de se rendre indépendant dans son gouvernement. Il combattit les Dix mille dans leur immortelle retraite, ce qui lui fit pardonner ses tentatives de révolte. Il mourut en 363.

MITHRIDATE II, petit-fils du précédent, mort en 302 av. J.-C. Il succéda à Ariobarzane l'an 337 av. J.-C. fut dépouillé de ses États par Alexandre, mais les reconquit sur Antigone, l'un des successeurs du capitaine macédonien, ce qui lui mérita le titre de Ctistes, ou fondateur. C'est de ce moment que le Pont devint une marche indépendante de la Perse. Mithridate, ayant pris parti dans les guerres des successeurs d'Alexandre, fut fait prisonnier par Antigone et mis à mort.

MITHRIDATE III, fils et successeur du précédent. Il régna de 302 à 266 av. J.-C., combattit Lysimaque après la bataille d'Issus et perdit plusieurs villes; mais il se dédommagea par diverses conquêtes en Cappadoce et en Paphlagonie.

MITHRIDATE IV, fils d'Ariobarzane II, mort vers 222. Attaqué par les tribus gauloises de l'Asie Mineure (les Galates), il fut secouru par les Grecs d'Héraclée. Il vainquit ensuite Séleucus Callinicos, roi de Syrie, qui acheta la paix en donnant sa sœur en mariage au roi de Pont, avec la Cappadoce pour dot.

MITHRIDATE V, fils et successeur du précédent, vers 222 av. J.-C., mort vers 184. Il s'empara de plusieurs villes grecques de la Paphlagonie, mais vint échouer devant Sinope. Il maria sa fille Laodice à Antiochus le Grand, roi de Syrie. Son fils Pharnace lui succéda vers l'an 184 av. J.-C.

MITHRIDATE VI, surnommé *Evergète*, fils et successeur de Pharnace I^{er} en 157, mort en 123 av. J.-C. Il fut le premier roi de Pont qui fit alliance avec les Romains; pendant la troisième guerre punique, il lui envoya une flotte et quelques troupes auxiliaires, les secourut contre Aristonicus et se montra constamment leur allié fidèle. Les Romains le récompensèrent par le don de la Grande

Phrygie. Il fut assassiné par un de ses favoris.

MITHRIDATE VII, Eupator, dit aussi **Mithridate le Grand**, l'un des plus implacables ennemis de la domination romaine. On l'a souvent comparé au grand Annibal, mais il lui fut évidemment inférieur. Il avait, il est vrai, les vastes projets et l'indomptable volonté du chef des mercenaires, mais non son génie stratégique. Sa gloire fut d'être pendant quarante ans, pour les barbares des bords du Pont-Euxin, qu'Annibal avait été pour ceux de l'Espagne, de l'Afrique et de la Gaule, une sorte d'intermédiaire et d'instructeur, sous les auspices duquel ils envahissaient l'empire. Mais ces hordes, tirées du Caucase, de la Crimée et des bords du Danube, sans discipline et sans organisation, ne pouvaient lutter contre les redoutables légions romaines, et Mithridate, malgré son énergie et la puissance de sa haine, devait à la fin succomber dans cette lutte grandiose. Il était fils de Mithridate VI et il lui succéda vers 123 av. J.-C. Il n'avait alors que treize ans et il se retira dans la solitude pour échapper aux complots qui l'environnaient. Il n'eut pour ainsi dire pas d'enfance, car l'histoire nous le montre préoccupé dès ce moment de sa destinée future, et s'y préparant par de longues études et par les plus violents exercices corporels, s'accoutumant par degrés à toutes les sortes de poisons, afin d'être à l'abri des tentatives de ses ennemis, parcourant les pays voisins afin d'en étudier les forces, développant enfin son corps et son esprit pour les luttes qu'il prévoyait. Dès son début dans le gouvernement, ce terrible adolescent montra qu'il était bien de la trempe des despotes que l'Orient craint et vénère : il fit mettre à mort sa mère et ses tuteurs, puis sa femme, qui était en même temps sa sœur. Il conquit ensuite le Bosphore Cimmérien, la Galatie, la Phrygie, la Cappadoce et plusieurs autres provinces. Mais les Romains, inquiets de ses progrès, le forcèrent à abandonner une partie de ses conquêtes (99 av. J.-C.). Mithridate voua alors à la poursuite d'une haine mortelle, se prépara en silence, attirant plusieurs princes dans son alliance, rassembla une armée formidable et se jeta sur les provinces de l'Asie Mineure ; il se présente partout comme un libérateur, favorise le soulèvement des peuples contre l'odieuse despotisme des Romains, et, par des ordres secrets envoyés dans les villes, fait égorger en un jour 100,000 chevaliers, publicains, usuriers, marchands d'esclaves, dignes représentants de l'avidité romaine (88). Maître de l'Asie, il envoya une armée en Grèce et s'empara de toutes les îles de la mer Egée. Puis, pour mieux cimenter son alliance avec les Grecs, il se rend à Ephèse et épouse une Grecque, l'infortunée Monime, dont Racine a immortalisé le nom. Mais l'accoutrement de Rome, et, vainqueur à Athènes (87), à Chéronée et à Orchomène, écrase ou corrompt les lieutenants de Mithridate, passe en Asie, et, après une suite de victoires, force le roi de Pont à demander la paix et à abandonner ses conquêtes (85). Cette paix ne fut qu'une trêve, pendant laquelle Mithridate repéra ses pertes, fit de nouvelles alliances, soumit plusieurs peuples de la Colchide et du Bosphore et rassembla une nouvelle armée. En 75, il envahit la Bithynie et va mettre le siège devant Cyzique. Lucullus le chasse successivement de toutes ses positions, le poursuit jusqu'en Arménie, où il avait trouvé auprès du roi Tigrane, son gendre, de nouvelles forces pour combattre les Romains ; l'écrasement nouveau, lui et ses alliés, l'ayant ruiné, sa seule ressource, si lui-même n'eût été rappelé à Rome par un décret. L'infatigable Mithridate profita de cette absence pour reconquérir son royaume (67). Deux ans plus tard, Pompée, l'homme des victoires faciles, vint achever l'œuvre de Lucullus en terrassant ce formidable ennemi sur les bords de l'Euphrate ; il n'osa pourtant le poursuivre dans ses repaires du Caucase et du Bosphore. Dans sa fuite même, le héros barbare conçoit le gigantesque projet de précipiter les hordes scythiques sur l'Italie ; mais ses sujets s'épouvantant d'une telle entreprise et son fils Pharnace le trahit. Brisé par la fortune, le vieux roi veut s'empoisonner, et ne pouvant y parvenir, par l'habitude qu'il avait des poisons les plus violents, il se fait tuer par un soldat gallois (63). Son souvenir est resté vivant parmi les tribus des côtes de la mer Noire, et aujourd'hui encore on montre, non loin d'Odessa, un rocher battu par la mer, qu'on nomme le Trône de Mithridate.

Mithridate est un des princes de l'Orient qui ont exercé le plus de prestige et laissé les plus fortes traces dans l'histoire. Brave autant qu'agile et fort, il était le meilleur soldat de son armée et il dirigeait sans peine trente-deux chevaux dans leur course. Agé de soixante-dix ans, il continuait à combattre et son corps était couvert d'autant de cicatrices qu'il avait livré de batailles. Par la pompe dont il aimait à s'entourer, par son mépris pour la vie humaine, c'était un roi de l'Asie ; par son indomptable courage, un chef barbare ; par son goût pour les lettres, les sciences, les médailles, c'était un prince grec. Il avait appris les idiomes de tous les peuples de l'Asie et pouvait parler vingt-deux langues et s'entretenir sans interprète avec autant de nations à demi barbares. Il a été

ainsi jugé par Montesquieu : « De tous les rois les Romains attaquèrent, Mithridate seul se défendit avec courage et les mit en péril... Les proscriptions, dont la coutume commença dans ces temps-là, obligèrent plusieurs Romains de quitter leur patrie. Mithridate les reçut à bras ouverts ; il forma des légions où il les fit entrer, et qui furent ses meilleures troupes. D'un autre côté, Rome, travaillée par ses dissensions civiles, occupée de maux plus pressants, négligea les affaires d'Asie et laissa Mithridate poursuivre ses victoires ou respirer après ses défaites. Rien n'avait plus contribué à perdre la plupart des rois que le désir manifeste qu'ils témoignaient de la paix ; ils avaient détourné par là tous les autres peuples de partager avec eux un péril dont ils voulaient tant sortir eux-mêmes. Mais Mithridate fit d'abord sentir à toute la terre qu'il était ennemi des Romains et qu'il le serait toujours... Cette disposition des choses produisit trois grandes guerres, qui furent un des beaux morceaux de l'histoire romaine, parce qu'on n'y vit pas des princes déjà vaincus par les délices et l'orgueil, comme Antiochus et Tigrane, ou par la crainte, comme Philippe, Persée et Jugurtha, mais un roi magnanime, qui, dans les adversités, tel qu'un lion qui regarde ses blessures, n'en était que plus indigné. » Malheureusement, toutes ces brillantes qualités ont été ternies par sa perfidie et sa cruauté.

Cette faculté précieuse que possédait Mithridate de rester insensible aux effets du poison, à cause de l'habitude qu'il en avait contractée dans sa jeunesse, est demeurée proverbiale, et il y est fait de fréquentes allusions en littérature :

« L'histoire, ma fille, l'histoire ! il faut bien que je t'en donne. Et je te la donnerai franche et forte, simple, vraie, amère, comme elle est ; ne crains pas que, par tendresse, je l'édulcore d'un miel fauve. Mais il ne m'est pas imposé, pauvre enfant, de te faire boire tout, de te prodiguer à flots ce terrible fortifiant où dominent les poisons, de te donner jusqu'à la lie la coupe de Mithridate. »

MICHELET.

« Il existe beaucoup d'hommes qui se sont habitués aux sentiments bas, comme on dit que Mithridate s'était habitué au poison ; leur souplesse est extrême, ils adoptent tous les masques, ils affectent toutes les vertus pour atteindre le but qu'ils se proposent. »

(Galerie de littérature.)

Au temps de ma jeunesse, ah ! l'admirable chose ! Quand on prenait l'amour, c'était à faible dose, Et, comme ce prince aux poisons aguerri, On avait tant aimé, qu'on en était guéri.

L. BOULLE.

« Montrant Mazarin habile à tirer parti de l'exces même des accusations et des haines, à les neutraliser et à les tourner à son profit : « Le cardinal Mazarin, dit M^{me} de Motteville, avait fait des injures ce que Mithridate avait fait du poison, qui, au lieu de le tuer, vint enfin, par la coutume, à lui servir de nourriture. »

SAINT-EUVE.

Mithridate, tragédie de Racine, en cinq actes et en vers, représentée en 1673. Le sujet de cette pièce est l'amour de Monime et de Xipharès, traversé par la jalousie de Mithridate. Mais, au-dessus de cette intrigue, Racine a voulu dessiner un de ces grands caractères de l'antiquité, d'autant plus difficile à bien peindre que l'histoire en a donné une plus haute idée. L'auteur de *Britannicus* fit voir une fois de plus dans cette pièce avec quelle énergie et quelle fidélité il savait saisir tous les traits de ressemblance d'un modèle historique. On retrouve chez lui Mithridate tout entier, son implacable haine pour les Romains, sa fermeté et ses ressources dans le malheur, son audace infatigable, sa dissimulation profonde et cruelle, ses soupçons, ses jalousies, ses défiances qui l'armèrent si souvent contre ses proches, ses enfants, ses maîtresses. Il n'y a pas jusqu'à son amour pour Monime qui ne soit conforme, dans tous les détails, à ce que les historiens nous ont appris.

On sait que plus d'une fois, au moment d'un danger ou d'une défaite, Mithridate fit périr celles de ses femmes qu'il aimait le plus, de peur qu'elles ne tombassent au pouvoir du vainqueur. L'amour de Mithridate a non-seulement le mérite d'être conforme aux mœurs et à l'histoire, il est encore tel que l'auteur de *l'Art poétique* désire qu'il soit dans une tragédie :

Et que l'amour, souvent de remords combattu, Paraisse une faiblesse, et non une vertu.

Avec quelle force Mithridate se reproche le penchant malheureux qui l'entraîne vers Monime, à l'instant où sa défaite l'oblige à chercher un asile dans une de ses forteresses du Bosphore ! et combien de circonstances se réunissent pour rendre excusable cette passion qui, par elle-même, n'est pas faite pour son âge ! C'est dans les temps de ses prospérités qu'il a envoyé le bandeau royal à Monime ; et depuis ce temps la guerre l'a toujours éloigné d'elle. Il était alors glorieux et triomphant ; il est malheureux et vaincu. C'est dans un semblable moment qu'il est cruel de

perdre ce qu'on aimait, parce que alors cette perte semble une insulte faite au malheur.

C'est avec la même vérité, et avec plus de force encore, que l'auteur a su peindre cette haine furieuse qui, depuis quarante ans, avait armé le roi de Pont contre les Romains. Jamais le pinceau de Racine ne parut plus mâle et plus fier, et ce rôle est celui où il se rapproche le plus de la vigueur de Corneille, surtout dans la scène fameuse où il expose à ses deux fils son projet de porter la guerre en Italie. Cette scène a encore un autre mérite : en montrant le héros dans toute son élévation, elle montre aussi sa jalousie artificieuse, puisqu'elle a pour objet de pénétrer ce qui se passe dans le cœur de Pharnace. Cette situation met dans tout son jour le contraste des deux jeunes princes, qui soutiennent également leur caractère.

Le rôle de Monime présente un autre genre de perfection. Elle respire cette modestie noble, cette retenue, cette décence que l'éducation inspirait aux filles grecques, et qui ajoutent un intérêt particulier à l'expression de son amour pour Xipharès. Ce rôle est dans son genre un véritable chef-d'œuvre ; il y en a sans doute d'un plus vif intérêt et d'un effet plus saisissant ; il y a des passions plus fortes et des situations plus déchirantes ; mais il n'est point au théâtre de caractère plus parfaitement mené. Le soin qu'il a eu le poète de supposer que Monime et Xipharès s'aimaient avant que le roi de Pont eût pensé à la mettre au rang de ses épouses écarte de ces deux amants jusqu'à l'ombre du reproche. La marche de la pièce est graduée avec art, par les alternatives d'espérance et de crainte que font naître d'abord la fausse nouvelle de la mort de Mithridate, ensuite l'offre simulée faite par Mithridate à Monime de l'unir à Xipharès, enfin le péril des deux amants, dont l'un est menacé de la vengeance de son père, et l'autre est prête à boire le poison que son époux lui envoie. Le dénouement est régulier et agréable. Mithridate meurt en héros et rend justice, en mourant, à Xipharès et à Monime. Tous deux sont unis et, l'honneur de Pharnace, sa punition est différée, on sait qu'elle est sûre, et l'auteur s'est fidèle avec raison à la connaissance que tout le monde a de cette histoire, lorsqu'il fait dire à Mithridate :

Tôt ou tard il faudra que Pharnace périsse : Fiez-vous aux Romains du choix de son supplice.

Mithridate, opéra italien en trois actes, livret de Zeno, musique de Mozart ; représenté à Milan le 25 décembre 1770. Mozart écrivit cet ouvrage vers la fin du mois d'octobre, à Milan, il l'avait alors que quatorze ans et venait de recevoir à Vienne, à Mantoue, à Bologne, à Naples, à Rome même, l'accueil le plus ému. Nul doute que, si sa vie se fut écoulée en Italie, il eût joui d'une existence aussi heureuse et aussi paisible qu'elle a été précaire, agitée et douloureuse dans son propre pays. *Mithridate* eut vingt-deux représentations consécutives.

MITHRIDATE I^{er}, surnommé **le Grand**, mort en 139 av. J.-C. Il peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie arsacide des Parthes, qu'il affranchit pour jamais de la domination des Grecs. Il succéda, l'an 164 av. J.-C., à son frère Phraate, enleva aux Grecs de la Bactriane plusieurs de leurs provinces, subjuguait la Médie, la Babylonie, la Mésopotamie et toutes les nations entre l'Euphrate et l'Indus. Du côté de l'Occident, il dépouilla les Séleucides de leurs possessions et plaça un de ses frères sur le trône d'Arménie. Ayant fait prisonnier Démétrius II, roi de Syrie, il le traita généreusement et lui donna sa fille en mariage en mariage. Il mourut empoisonné par un de ses frères. Son fils Phraate II lui succéda.

MITHRIDATE II, nouveau du précédent, roi des Parthes de 128 à 88 av. J.-C. Il fit une guerre glorieuse aux nations scythiques, combattit les Arméniens et rétablit sur le trône de Syrie Antiochus Eusèbe. Il fut tué dans une nouvelle guerre contre Tigrane, roi d'Arménie.

MITHRIDATE III, roi des Parthes, fils de Phraate II, mort en 53 av. J.-C. Il monta sur le trône (61 av. J.-C.) par l'assassinat de son père. Chassé de ses États par son frère Orodes, il implora vainement le secours de Gabinus, lieutenant de Pompée et gouverneur de Syrie, entraîna les Arabes dans son parti et s'empara de Séleucie et de Babylone ; assiégé dans cette dernière ville, il fut vaincu et massacré par ordre de son frère.

MITHRIDATE, roi de Pergame, mort vers 45 avant notre ère. Il fut élevé à la cour de Mithridate le Grand, roi de Pont, dont il passait pour être le fils naturel ; grâce à son puissant protecteur, il devint en 64 roi de Pergame, où il était né. César, dont il s'était concilié la faveur, le chargea en 48 de lui amener en Egypte des troupes levées en Syrie et en Cilicie. Arrivé près du Nil, Mithridate se trouva en présence d'une armée égyptienne et il était dans la situation la plus critique, lorsque César accourut à son secours et battit complètement les Egyptiens. Selon toute vraisemblance, Mithridate accompagna César dans la guerre que ce dernier fit à Pharnace, car il reçut du dictateur romain les titres de roi du Bosphore et de tétrarque de Galatie. C'est en voulant se rendre maître de ces États qu'il trouva la mort.

MITHRIDATE, roi d'Arménie de 35 à 52 ap. J.-C. Il était frère du roi de Géorgie, Pharasmanas. Par ses intrigues, il fit assassiner le roi d'Arménie Arsace I^{er}, puis envahit ce pays, se rendit maître d'Ataxata, la capitale, se fit proclamer roi et obtint de Tibère le droit de conserver sa conquête. L'empereur Caligula le manda à Rome, où il resta jusqu'à vers 47. A cette époque, il retourna en Arménie, se maintint sur le trône, grâce à l'appui des Romains, et fut mis à mort par son neveu Rhadamiste.

MITHRIDATE, roi du Bosphore, descendant du grand Mithridate. Il vivait dans le 1^{er} siècle de notre ère. En 41 après J.-C., l'empereur Claude le désigna pour succéder à Ptolémée II, mais, peu après, il fut remplacé par son frère Cotys¹. Pour attirer les Romains hors du Bosphore, il envahit avec une troupe de mercenaires le pays des Dandariens et, aussitôt que les troupes romaines furent arrivées dans ce pays, il gagna son ancien royaume ; mais il ne put reconquérir son trône et tomba entre les mains des Romains.

MITHRIDATIQUE adj. (mi-tri-da-ti-ke). Hist. Qui a rapport à Mithridate : *Guerres MITHRIDATIQUES*.

MITHRIDATUM, place forte de l'ancienne Asie Mineure, dans le pays des Trocmes, sur les frontières de la Galatie et du Pont. Elle faisait d'abord partie de ce royaume, dont elle fut séparée et donnée à Déjotarus par Pompée. Le bourg turc d'Hussein-Abad s'élève, dit-on, sur l'emplacement de cette ancienne ville.

MITIDJAH, vaste plaine de l'Algérie. V. MITIDJAH.

MITIGATIF, IVE adj. (mi-ti-ga-tif, i-ve — rad. *mitiger*). Qui mitige, qui adoucit : *Explication MITIGATIVE*. l'Peu usité.

MITIGATION s. f. (mi-ti-ga-si-on — rad. *mitiger*). Action de mitiger, adoucissement : *Quelques MITIGATIONS que l'on établisse dans les ordres religieux, on n'a jamais prétendu dispenser personne de la sainteté de son état.* (Rancé.)

MITIGÉ, ÉE (mi-ti-jé) part. passé du v. *Mitiger*. Adouci, tempéré : *L'impatience est une colère MITIGÉE*. (Théry.) *Je ne puis me persuader qu'en portant et légèrement à ses lèvres la coupe du romantisme MITIGÉE par son goût naturel, Casimir DELAUNAY se soit empoisonné.* (H. Rigault.) *Il* Dont le caractère, les qualités, les opinions sont tempérées, adoucies, affaiblies :

Cynique mitigé, je jouis de la vie.

BERNARD.

— Relâché ; *Morale MITIGÉE*. *Il y eut de tout temps une religion MITIGÉE à l'usage des grands.* (Lemontey.)

— Hist. relig. *Luthériens mitigés*, Luthériens dont les doctrines se rapprochent du catholicisme. *Ordres mitigés*, Ordres religieux dont la règle jugée trop austère a été adoucie.

— S. m. Hist. Juste-milieu, modéré du temps de la Fronde : *Les MITIGÉS étaient en horreur aux deux partis.*

MITIGER v. a. ou tr. (mi-ti-jé — lat. *mitigare* ; de *mitis*, doux, et *igare*, fréquentatif de *agere*, faire. Delàire regarde le latin *mitis*, comme une contraction de *sauvirit mititas*, de la racine mah, croire et nourrir d'où aussi mahar, grand, grec *megas*, latin *magnus* ; mais on ne saurait pas facilement la transition du sens de croire, grandir à celui de doucement. Prend un e après le g devant a et o : *Je mitige ; nous mitigeons*). Adoucir, tempérer, modérer : *Mitiger une loi*. *Mitiger un ordre*. *Mitiger une règle monastique*. *Modifier, corriger pour adoucir : Mitiger une proposition, une assertion.*

Se mitiger v. pr. Etre mitigé, adouci, tempéré, modifié : *Dans la nature, les tempéraments se combinent et se MITIGENT de cent manières différentes.* (Cabanis.)

— Syn. *Mitiger, adoucir, modérer, tempérer*. V. ADOUCIR.

MITILÈNE s. m. (mi-ti-lè-ne). Ornith. Espèce de bruant. || V. MITILÈNE.

MITINE s. f. (mi-ti-ne — du lat. *mitis*, doux). Bot. Espèce de carline chez laquelle les écailles du périanthe sont dépourvues d'épines sur le côté.

MISIS s. m. (mi-tiss). V. MISÈ.

— Notre maître *mitis*, Pour la seconde fois, les trompes et les affines. LA FONTAINE.

MITIVIÉ (Jules-Etienne-Frumenthal), médecin français, né à Castres (Tarn) en 1796. Il vint étudier la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1820. Neveu du célèbre alieniste Esquirol, il s'adonna spécialement à l'étude des maladies mentales et fut attaché comme médecin à la maison de santé fondée vers 1820 par son oncle à Ivry, près de Paris. En 1831, le docteur Mitivié fut nommé médecin des aliénés à l'hospice de la Salpêtrière, et, en 1846, à la maison d'Esquirol, il lui succéda comme directeur de la maison d'Ivry, regardée comme un modèle du genre. Peu après, il s'adjoignit le docteur Baillarger pour l'aider à diriger cet établissement et, par la suite, il le ceda à ce savant alieniste et au docteur Moreau de Tours. On

lui doit, outre quelques *Mémoires* : De l'hydrocéphale aiguë (1820) ; De la fréquence du poulx chez les aliénés (1832) ; avec M. Leuret.

MITKAL s. m. (mi-tkal). Métrol. Unité de poids usitée en Egypte pour les matières précieuses, et valant 467,64.

MITKUL s. m. (mi-ktul). Métrol. Monnaie de compte du Maroc, valant en francs 3,96.

MITLA, ville du Mexique, dans l'Etat et à 200 kilom. S.-E. d'Oaxaca. Les ruines de Mitla, qui occupaient au temps de la conquête espagnole un immense emplacement, ne présentent plus aujourd'hui que l'ensemble de six palais et trois pyramides ruinées. Les Indiens bâtent cet anéantissement déjà trop rapide et, poussés par une superstition des plus bizarres, ils accourent par bandes de plus lointains villages et s'emparent de ces petites pierres taillées en brique qui composent les mosaïques, persuadés qu'entre leurs mains elles se changent en or.

MITOBATE s. m. (mi-to-ba-te — du gr. mitos, fil; baino, je marche). Entom. Genre d'aptères du Brésil.

MITON s. m. (mi-ton — V. MITAINE). Sorte de manche ordinairement en laine, dont les femmes se couvrent l'avant-bras jusqu'au poignet : La vieille se prépara au départ ; elle mit son jupon rayé, sa cape de molleton blanc et ses MITONS de laine tricotée. (G. Sand.)

— **Miton-mitaine** V. MITAINE.

— **Armurer**. Nom donné, dans le xve et le xvie siècle, aux gantelets dont les doigts n'étaient pas séparés : Les MITONS parurent vers 1430, et l'usage s'en conserva jusqu'à l'invention du pistolet.

— **Art culin.** Nom donné dans certaines provinces à des morceaux de pain que l'on emploie pour la soupe, mais qui sont plus gros que les morceaux employés ordinairement au même usage : Soupe aux MITONS.

MITONNAGE s. m. (mi-to-na-je — rad. mitonner). Art culin. Espèce de bouillon que l'on emploie pour les potages.

MITONNÉ, **ÉE** (mi-to-né) part. passé du v. Mitonner. Art culin. Qui a bouilli lentement et longtemps dans le bouillon ou la sauce : Potage MITONNÉ. Ragoût MITONNÉ. Le potage trop MITONNÉ devient bouillie. (R. Poinson.)

— **Fig.** Dorloté : *Enfant MITONNÉ. Je vous trouve bien MITONNÉ, ma chère enfant.* (Mme de Sév.) | Préparé, disposé avec un soin attentif : *Une affaire MITONNÉE pendant vingt ans.*

MITONNER v. n. ou intr. (mi-to-né — rad. miton). Tremper longtemps dans le bouillon chaud, en parlant du pain avec lequel on fait la soupe : *Faire MITONNER la soupe.* | Bouillir doucement et longtemps dans sa sauce : *Ce ragoût doit MITONNER une heure avant d'être servi.*

— **v. a.** ou tr. Dorloter, soigner avec une attention tendre et délicate : *MITONNER un enfant. Se faire MITONNER. Les femmes aiment qu'on les MITONNE.* | S'occuper longuement et soigneusement de : *MITONNER une affaire. Je n'ose m'abandonner à toute la joie que me donne la pensée de vous embrasser, je la cache, je la MITONNE.* (Mme de Sév.) | Réserver, préparer, soigner pour quelqu'un : *Je vous MITONNE une bonne petite place qui vous ira bien.* | Se ménager à soi-même, se préparer d'avance avec convoitise : *Je vous crois bien gauche quand il s'agit de MITONNER un héritage.* (Voltaire.)

Mon cœur aura bâti sur ses attraits naissants

Et cru la mitonner pour moi pendant treize ans !

MOLIÈRE.

— **Amuser doucement** : *Elle nous MITONNE donc et nous parla d'une tle verte.* (Mme de Sév.) | Vieux en ce sens.

— **Techn.** Faire cuire doucement à l'entree du four, en parlant des couleurs des peintures en émail.

— **Se mitonner** v. pr. Etre mitonné, en parlant de la soupe ou des ragoûts : *La soupe se MITONNE.*

— **Par ext.** Se dorloter, se soigner doucement : *Il se MITONNE comme une petite femme.*

— **Fig.** Etre préparé doucement et sans bruit : *Cette affaire ne court pas, mais elle va, elle se MITONNE.*

MITONNERIE s. f. (mi-to-ne-ri — rad. mitonner). Cajolerie. | Peu usité.

MITONNIER s. m. (mi-to-nié — rad. miton). Nom que prenaient dans leurs statuts les marchands bonnetiers.

MITOUCHE (SAINT) s. f. (sain-te-mi-tou-che — de saint, de mie pour pas du tout et de toucher). Syn. de **SAINT-NITOUCHE**. V. **NITOUCHE**.

— **Rem.** L'Académie ne donne pas *sainte mitouche*, bien que cette forme soit au moins aussi usitée que l'autre ; M. Littré condamne expressément *sainte mitouche*, sans en donner aucune raison. Nous croyons que les deux expressions sont aussi bonnes l'une que l'autre, étant équivalentes ; car l'une se décompose en *n'y touche*, et l'autre en *mie touche*, et elles ont le même sens. M. Littré lui-même indique d'ailleurs *mitouche* comme une forme bourguignonne ; elle paraît avoir prévalu en français.

MITOURIES s. f. pl. (mi-tou-ri). Fêtes de la mi-sout, qui se célébraient prin cipalement à

Dieppe le jour ou le lendemain de l'Assomption : Les MITOURIES avaient été instituées en l'honneur de la sainte Vierge, lorsque Dieppe fut délivré des Anglais en 1443 ; elles avaient le caractère burlesque de toutes les fêtes populaires du moyen âge ; le nom même de MITOURIES devint synonyme de farces grossières ; les MITOURIES furent supprimées en 1630, à la suite d'un voyage de la reine mère et de Louis XIV, qui assistèrent à ces fêtes et furent scandalisés de leur licence.

MITOYEN, **ENNE** adj. (mi-toi-iain, ène — du lat. mediatus, moitié). Qui est au milieu, qui est situé entre deux choses voisines : Espace MITOYEN. | Qui sert de limite convenue à deux propriétés ou à deux logements contigus : Mur MITOYEN. Cloison MITOYENNE. Haie MITOYENNE. Fossé MITOYEN. | Qui appartient en commun à deux immeubles contigus : Puits MITOYEN. Cour MITOYENNE.

— **Par ext.** Intermédiaire, placé entre deux états extrêmes : Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état MITOYEN qui fait la richesse d'une nation. (Voltaire.) Nous ne réussissons jamais mieux, dans quelque carrière que ce puisse être, que dans l'âge MITOYEN. (Duclos.) C'est parmi les classes MITOYENNES de la société que l'on trouve ordinairement le plus de moralité et de lumières. (J.-B. Say.)

— **Fig.** Qui tient le milieu entre deux choses opposées : Un avis MITOYEN. Une opinion MITOYENNE. La faiblesse aime les partis MITOYENS, qui cependant offrent toujours plus de périls. (De Ségur.)

— **Anat.** Dents MITOYENNES, Dents d'un cheval placées entre les pincées et les coins.

— **Mythol.** Dieux MITOYENS, Dieux supérieurs aux héros et inférieurs aux dieux célestes.

MITOYENNETÉ s. f. (mi-toi-ié-ne-té — rad. mitoyen). Etat de ce qui est mitoyen, commun à deux propriétés contiguës : La MITOYENNETÉ d'un mur, d'une haie, d'un puits, d'un fossé. | Droit de copropriété sur un objet mitoyen : Votre MITOYENNETÉ n'est pas bien établie.

— **Encycl. légis.** Le droit de mitoyenneté constitue un droit de copropriété sur un mur, un fossé ou une haie, séparant les biens de deux voisins. Le mot mitoyenneté n'est pas synonyme de communauté. Chaque voisin est considéré comme propriétaire de la moitié de l'objet mitoyen qui se trouve du côté de son fonds ; la ligne de séparation se trouve au milieu. Toutefois, comme les deux parties des objets mitoyens sont inséparables et ne forment qu'un seul corps, ils sont censés communs entre les deux voisins.

Tout ce qui concerne la mitoyenneté a été réglé par le code civil (art. 651-676). Nous allons parler successivement des objets qui donnent lieu au droit de mitoyenneté.

Un mur est mitoyen lorsque, formant séparation entre deux fonds contigus, il appartient aux deux propriétaires de ces fonds. Le mur de séparation, au contraire, n'est point mitoyen lorsqu'il appartient en propre à un seul des deux voisins, qui l'a construit à ses frais et l'a établi en entier sur son terrain. Au reste, tout mur qui sépare deux héritages peut devenir mitoyen s'il n'est pas le voisin du fond joint ce mur à le droit d'en acquiescer la mitoyenneté, en tout ou en partie ; il suffit pour cela qu'il rembourse au propriétaire limitrophe : 1° la moitié de la valeur du mur ou de la partie du mur qu'il veut rendre mitoyenne ; 2° la moitié de la valeur du terrain sur lequel le mur est bâti (art. 661 du code civil). L'estimation du mur et du terrain est réglée de gré à gré. Si les parties intéressées ne tombent pas d'accord, l'estimation est faite par experts désignés par le tribunal.

On comprend sans peine que les droits des deux voisins sur le mur qui fait séparation entre eux sont tout différents suivant que ce mur est mitoyen ou qu'il appartient au contraire exclusivement à l'un des deux. Dans le premier cas, chacun pourra en user sans nuire au droit de l'autre, par exemple pour y appuyer ou y adosser des constructions ; dans le second, le propriétaire du mur pourra en disposer comme bon lui semblera, y faire des brèches, le démolir, etc.

La mitoyenneté d'un mur peut provenir soit d'une convention, soit d'une disposition de la loi. Lorsqu'elle résulte d'une convention, le titre qui l'établit en règle les charges et les effets. Tel est le cas cité plus haut dans lequel un individu achète la mitoyenneté d'un mur en remboursant la moitié de la valeur du prix et du terrain ; tel est encore celui où les propriétaires de deux terrains contigus s'entendraient et passeraient un acte pour séparer leurs fonds en faisant construire un mur à frais communs, et en fournissant chacun la moitié du sol.

Mais, en cette matière, les actes écrits manquent le plus souvent ; les constructions remontent à une époque immémoriale, et la loi a dû chercher, dans l'aspect et la physionomie même des lieux, des signes matériels et visibles auxquels on pût reconnaître la mitoyenneté ou la non-mitoyenneté du mur, en un mot une présomption légale tenant lieu de titre. Les auteurs du code sont partis de ce principe, qu'on doit présumer qu'un ouvrage a été fait par celui ou par ceux à qui il profite : *is fecit cui prodest*. Est-il probable par l'aspect des lieux que le mur a été construit pour l'égalité

utilité des deux voisins, la loi présume, jusqu'à preuve contraire, que ce mur est mitoyen. Au contraire, l'apparence des lieux témoigne-t-elle que le mur n'a d'utilité que pour l'un des propriétaires contigus, la loi présume la non-mitoyenneté.

L'article 653 du code civil fait l'application de cette règle générale aux cas suivants : 1° Est réputé mitoyen paroi, tant à la campagne qu'à la ville, tout mur faisant séparation entre deux bâtiments. Le mur est mitoyen dans toute sa hauteur s'il s'élève qu'il sépare ont la même élévation. Dans le cas, au contraire, où les bâtiments sont inégalement élevés, le mur n'est mitoyen que jusqu'à l'égale. L'égale est le point où s'arrête le moins élevé des deux bâtiments contigus ; la ligne formant l'égale est ainsi marquée par la toiture de la maison la plus basse. Au dessus de l'égale, c'est-à-dire au dessus de la hauteur de la clôture commune, le mur cesse d'être mitoyen ; il appartient exclusivement au propriétaire de la construction plus élevée. Mais le propriétaire de la maison plus basse peut toujours acquiescer la mitoyenneté de cette partie supérieure du mur en remboursant au voisin la moitié de la valeur de cette partie. Il devra nécessairement acquiescer ce surplus de mitoyenneté, s'il veut lui-même exhausser son bâtiment.

2° Soit réputés mitoyens, mais seulement dans les villes et leurs faubourgs, tous murs formant séparation entre cours et jardins. Suivant l'article 663 du code civil, chacun peut obliger son voisin à construire ou réparer à frais communs les murs de séparation faisant clôture entre les cours ou jardins contigus et situés dans l'enceinte de la ville ou du faubourg. Cette obligation mutuelle de contribuer à la clôture n'existe pas pour les propriétés situées en plate campagne, où chacun est libre de se clore comme il l'entend ou de ne pas se clore du tout. La clôture à frais communs entre cours et jardins a été imposée aux propriétaires des villes d'abord dans l'intérêt de la sécurité des propriétés et des personnes, et, en outre, dans un intérêt d'édilité. La régularité et le bon état des clôtures contribuent à l'embellissement de la cité. En tout cas, l'obligation de la clôture à frais communs fait naturellement présumer, dans les villes, que les deux voisins ont également concouru à la construction et à l'entretien du mur qui sépare leurs jardins ou leurs cours, et qui par conséquent doit être mitoyen.

3° Est réputé mitoyen tout mur formant séparation entre enclos, dans les champs. Cette expression : entre enclos, suppose que les deux fonds sont l'un et l'autre entourés dans tous les sens d'une clôture continue. La présomption de mitoyenneté cesserait, par conséquent, si l'un seulement des deux héritages avait une clôture complète et si l'autre n'était clos que du côté du mur séparatif et restait soit ouvert, soit simplement clos par des fossés ou des haies sur les autres côtés. En pareil cas, il est, en effet, naturel de supposer que le mur appartient uniquement au propriétaire du fonds entièrement clos, puisque ce mur fait partie de l'ensemble de sa clôture.

Les règles qui précèdent n'établissent, du reste, qu'une présomption de la mitoyenneté du mur. La présomption cesse lorsqu'il existe des marques ou signes extérieurs de non-mitoyenneté. L'article 654 indique quels sont ces signes visibles ; il est ainsi conçu : « Il y a marque de non-mitoyenneté, lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son pavement d'un côté et présente de l'autre un plan incliné ; lors encore qu'il y a que d'un côté ou un chaperon, ou des filets et corbeaux de pierre qui y auraient été mis en bâtissant le mur. Dans ces cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel sont l'égout ou les corbeaux et filets de pierre. »

Examinons maintenant quels sont les charges et les droits qui résultent de la mitoyenneté pour chacun des deux propriétaires voisins.

Ces charges se réduisent à l'obligation, pour chacun des copropriétaires du mur, de contribuer aux frais de son entretien et, au besoin, de sa reconstruction en entier, dans la proportion où chacun a droit à la mitoyenneté (art. 655, code civil).

Chacun des intéressés peut se libérer de la contribution aux charges en faisant abandon du côté de son fonds de la mitoyenneté (art. 656). Il s'agit point ici, en effet, d'une obligation personnelle, semblable à celle qui est produite par un contrat ; il s'agit d'une obligation résultant simplement de la copossession d'une chose commune. Il est de règle qu'on s'affranchit de ce genre d'obligation en renonçant à sa part de copropriété. Au reste, il n'y aurait pas moyen de se libérer aussi de la contribution aux frais d'entretien dans le cas où l'on serait propriétaire d'un bâtiment appuyé au mur mitoyen. En pareil cas, en effet, la renonciation à la mitoyenneté ne serait pas sérieuse ; le mur mitoyen continuerait toujours de servir utilement au propriétaire prétendant renonçant, puisque sa construction y est adossée.

Les droits résultant de la mitoyenneté consistent dans la faculté, pour chaque copropriétaire du mur, de faire supporter à ce mur ou d'y appliquer ou appuyer différents ouvrages de construction. Ainsi d'abord chacun des

copossesseurs a la faculté d'exhausser le mur mitoyen (art. 658), s'il veut, par exemple, élever une maison sur son fonds et l'appuyer au mur de séparation. Seulement cet article impose en même temps quelques obligations. Il oblige, d'une part, celui qui veut faire construire à payer seul les frais de l'exhaussement et à supporter seul à l'avenir les frais de réparation et d'entretien de la partie exhaussée, ce qui est de toute justice. En outre, le même article 658 oblige celui qui exhausse à payer au voisin l'indemnité de surcharge du mur. Le mur mitoyen devant supporter dorénavant l'excédant de poids de l'exhaussement, les réparations d'entretien de la partie inférieure restée mitoyenne devront, en effet, devenir plus fréquentes et par conséquent plus coûteuses. L'indemnité à payer au voisin est réglée entre les parties si elles s'accordent sur le chiffre ; en cas contraire, elle est appréciée par le juge.

Il peut arriver que le mur mitoyen ne soit pas en état de supporter l'exhaussement. En ce cas, celui qui veut exhausser doit reconstruire le mur en entier et à ses frais, et il doit fournir, sur son propre terrain, l'excédant de largeur qu'il peut être nécessaire de donner à la base du mur. Dans ces conditions, par exemple, il n'y a plus lieu à indemnité de surcharge, le mur étant rétabli de manière à supporter la surélévation sans augmentation de dépense pour l'avenir.

On vient de voir que la partie exhaussée du mur n'est point mitoyenne. Toutefois, le voisin peut en acquiescer la mitoyenneté en payant d'abord la moitié de la dépense qu'a coûté l'exhaussement et, en outre, la moitié de la valeur du terrain qui a pu être fourni pour l'excédant d'épaisseur du mur (art. 660). Dans les cas ordinaires d'acquisition de mitoyenneté, on n'a à rembourser que la moitié de la valeur du mur. Ici, c'est autre chose : il faut payer la moitié de la dépense qu'a occasionnée la construction de l'exhaussement. La dépense peut être au-dessus de la valeur du mur, elle est très ordinairement au-dessus. Comment expliquer cette particularité ? En voici le raison : la loi a voulu déjouer un calcul peu loyal qui pourrait se produire. Le voisin, en effet, pourrait laisser faire à son copropriétaire tous les frais de l'exhaussement du mur en se réservant d'en profiter à son heure. Puis, voulant à son tour construire contre le mur exhaussé, il achèterait simplement la mitoyenneté de la partie nouvelle en se bornant à en rembourser la valeur intrinsèque, valeur presque toujours moins forte que la somme que la construction a coûté. C'est cette spéculation que la loi a voulu empêcher.

Il existe certains travaux que l'on peut appliquer au mur mitoyen sans requérir le consentement du copropriétaire, non plus que l'autorisation de la justice. Tels sont les ouvrages purement décoratifs ou d'agrément. Ainsi l'on peut, sans consulter le voisin, faire exécuter de son côté, sur le mur mitoyen, des peintures ou des ornements en relief, y appuyer des charnelles ou des berceaux, etc.

Il en est autrement des ouvrages plus sérieux et qui intéressent la solidité du mur. Tel est le cas où l'on veut y pratiquer des enfoncements, y juxtaposer ou y appliquer des constructions, faire pénétrer des poutres ou autres appuis dans tout ou partie de son épaisseur. On doit alors s'entendre avec le copropriétaire pour aviser aux moyens d'assurer la conservation du mur. S'il n'y a pas accord entre les parties, le tribunal devra intervenir et déterminer par des experts ou par un architecte les mesures de conservation à prendre. Enfin, la loi interdit à chacun des copropriétaires d'établir dans le mur mitoyen aucune ouverture ou fenêtre, de quelque manière que ce soit, même à verre dormant.

Il nous reste à parler de deux autres espèces de clôture servant à séparer les héritages : les fossés et les haies. Nous n'en dirons ici que quelques mots, en renvoyant à ce que nous avons dit aux articles ROSEE et HAIE.

La loi présume qu'il y a mitoyenneté à l'égard des fossés lorsqu'il n'y a pas de titre ou de marque du contraire. Par marque, on entend la levée de la terre qui provient du creusement. Lorsqu'elle se trouve d'un seul côté, la propriété exclusive du fossé appartient au propriétaire de ce côté. En ce qui concerne les haies, toute haie qui sépare deux fonds de terre est réputée mitoyenne s'il n'y a pas de titre prouvant le contraire ou si un seul des héritages est en état de clôture.

MITRAGYNE s. m. (mi-tra-ji-ne — du gr. mitra, mitre ; gund, femelle, pistil). Bot. Genre de scorfolaires.

MITRAILLADE s. f. (mi-tra-lla-de ; il ml. — rad. mitraille). Décharge de mitraille sur une masse de personnes : Il vit de ses fenêtres la terrible MITRAILLADE que Bonaparte administra aux sections de Paris. (L. de Lomenie.)

— **Fam.** Action de lancer sans discontinuer un grand nombre de menus objets : *Le bombardement fleurit à recommencé ; ça été une MITRAILLADE de bouquets et de couronnes.* (Th. Gaut.)

MITRAILLE s. f. (mi-tra-ille ; il ml. — De là tire ce mot du gr. *materialis*, toute sorte de vases, de quincaillerie, de vieux morceaux de cuivre dont anciennement on chargeait les canons, du lat. *materia*, matière,

M. Littré croit que l'r est éphémétique et, comparant l'ancien français *mitaille*, tire ce dernier de l'ancien français *mite*, très-petite monnaie, qui vient du *damand mié*, minuscule, petite monnaie). Artill. Paquets de balles de fer ou de fer-blanc, de vieux clous, dont on charge les canons pour tirer à petites distances sur des masses d'hommes : *Tirer à mitraille*. Charger un canon de *mitraille*. *Etre balayé par la mitraille*. Si l'on préfère la *mitraille*, les drapeaux, les tambours, il faut renoncer à la liberté d'association, à la liberté de la tribune, à la liberté de la presse. (E. de Gir.) *Boîte à mitraille*. Boîte de tôle ou de fer-blanc, pleine de mitraille, qu'on lance comme projectile.

— Fig. Objet d'un effort sûr, rapide, violent : *L'apostrophe, c'est la mitraille de l'éloquence*. (P.-L. Courier.)

— Fam. Petite monnaie; monnaie en général : *Payer en mitraille*. *Que voulez-vous que je fasse de cette mitraille ?* *Voilà votre million; finissez votre église, bourgeois; prenez toute cette mitraille*. (V. Hugo.)

— Techn. *Mitraille pendante*. Vieux débris de cuivre ou de bronze destinés à la fonte. Il faut à souder, composé de cuivre, de fer et d'argent.

— Comm. Petite quincaillerie.

— Encycl. Art milit. Le mot *mitraille* est un vieux mot imaginé par les artisans en fer pour désigner un objet de rebut, un fragment hors de service, un déchet en métal. Mettre à la mitraille voulait dire jeter au rebut. C'est par analogie qu'on a donné ce nom aux petits projectiles qu'on lance par les bouches à feu. L'idée d'avoir recours à la mitraille comme engin de guerre paraît remonter à des temps très- reculés. On la trouve en germe dans les gerbes de piques que lancent les grandes armées d'anciens, et deux siècles après noté chez les Chinois se servaient de mitraille pareille à celle des modernes. C'est au xvi^e siècle qu'on voit s'introduire en Europe l'usage de la mitraille, dont on se servit à la bataille de Marignan (1515). Toutefois, on l'employa d'abord presque toujours dans les sièges, et certains auteurs prétendent qu'on ne s'en servit généralement dans la guerre de campagne qu'au commencement du xvi^e siècle, d'où le nom de grélier (qui lance la grêle) donné aux canons employés à cet usage. On se servit d'abord comme mitraille de débris de pierre et de marbre, puis de balles et de morceaux de fer qu'on renferma, pour ne point endommager l'âme des pièces, à l'origine dans des sachets de toile, et par la suite dans des boîtes de fer-blanc appelées lanternes à mitraille. La mitraille, dans l'artillerie actuelle, consiste en un paquet de balles. L'artillerie de terre renferme ces balles dans des boîtes composées d'un cylindre en fer-blanc, d'un culot et d'un couvercle en fer. Les boîtes à balles d'obusiers de 0m,16 et de 0m,12 ont de plus un sabot. Il est inutile d'ajouter que chaque pièce a une boîte à balles particulière, renfermant plus ou moins de balles, plus ou moins grosses, suivant le calibre de la pièce.

D'après M. Thiroux, les balles de fonte servent au tir à mitraille des bouches à feu de campagne, de siège, de côtes et de la marine. Autrement, il y avait beaucoup de balles de grosseurs différentes, suivant la distance à laquelle on voulait tirer; à portée de l'ennemi, on employait des balles très-petites qui, lancées en grand nombre, augmentaient les chances de destruction. Mais on a remarqué que, presque toujours, le tir avait lieu à la guerre à des distances trop grandes, et qu'il n'y avait que les balles d'une certaine grosseur dont l'effet fut assuré en toute occasion. Le diamètre des balles est réglé par la condition qu'on puisse en placer 7 par couche dans la boîte cylindrique qui doit servir à les mettre dans le canon. Les balles sont disposées de manière que 6 se trouvent à la circonférence et une septième au centre : ce qui fait que le diamètre de la balle est sensiblement le tiers du diamètre du boulet correspondant.

Les balles sont divisées en six numéros, suivant leur grosseur; le n° 1 sert pour le 36 et le 30, le n° 2 pour le 24, le n° 3 pour le 18 et le 16, le n° 4 pour le 12 et le n° 5 pour le 8.

Autrefois, les balles pour le tir à mitraille des canons de campagne étaient en fer forgé. Ce métal ayant un peu plus de densité que la fonte, les balles en fer forgé avaient un peu plus de portée et de pénétration que celles en fonte et étaient moins sujettes à se casser dans la pièce. Mais comme les avantages qu'on obtenait n'étaient pas en rapport avec la dépense, aujourd'hui l'usage des balles en fer forgé est abandonné, excepté pour l'obusier de 0m,12 de montagne. Les mitrailles employées dans la marine, dit M. Hélie, sont de l'espèce dite grappe de raisin; les balles en fonte de fer sont réunies autour d'une tige en fer forgé, fixée sur un plateau circulaire de même métal; un sac de toile l'enveloppe, et un transfilage bien serré assure la stabilité du système. Les balles sont calibrées au moyen de deux lunettes dont les diamètres diffèrent de 0m,001; on les désigne généralement par le diamètre de la plus grande; ainsi, par exemple, les balles dites de 0m,056 ont un diamètre moyen de 0m,055.

Il y a deux sortes de grappes pour les bouches à feu de 30. Celles de la première espèce

sont composées de 15 balles de 0m,056; les balles forment trois rangs; dans la seconde espèce, elles en forment six. Le diamètre de la tige est de 0m,038; l'extrémité engagée dans le plateau est prismatique et a 0m,024 de côté; l'autre est terminée par une tête cylindrique d'un diamètre égal à 0m,032. Le plateau a 0m,013 d'épaisseur et 0m,160 de diamètre.

Le poids moyen des grappes est de 13kil,45. Le poids moyen des balles de 0m,056 est de 637 grammes.

Le poids moyen des balles de 0m,028 est de 79 grammes.

Les grappes destinées aux obusiers de 0m,22 ont un plateau de 0m,22 de diamètre et 0m,013 d'épaisseur; mais elles sont encore de deux sortes.

Les unes sont composées de dix boulets de 4 disposés sur deux rangs; le diamètre de la tige est de 0m,057, le poids moyen des boulets est de 1kil,96 et leur diamètre de 0m,0808. Le poids de ces grappes est égal à 26kil,31.

Les grappes de la seconde espèce sont formées de 48 balles de 0m,047 disposées en trois couches; la tige a 0m,035 de diamètre. Le poids moyen des balles est de 375 grammes et celui des grappes est de 23kil,08.

Dans le tir, le plateau prend une légère courbure dont la concavité est tournée vers la volée de la pièce; les balles avec lesquelles il se trouve en contact y laissent des empreintes dont la forme est celle d'une calotte sphérique; entre ces empreintes, la courbure est plus prononcée, de sorte que le contour du plateau prend une forme ondulée.

MITRAILLE s. f. (mi-tra-llé; ll ml. — rad. mire). Par dénigr. Corps des évêques : *Après la réforme de la monnaie, on en viendra à celle de la prêtraille et, pour mieux réussir, on ira chercher la MITRAILLE*. (Biblioth. fr.)

MITRAILLÉ, ÉE (mi-tra-llé; ll ml.) part. passé du v. *Mitrailleur* : *Troupes MITRAILLÉES*. *Insurgés MITRAILLÉS*.

MITRAILLER v. a. ou tr. (mi-tra-llé; ll ml. — rad. mitraille). Tirer à mitraille sur : *Mitrailleur des troupes*.

— Absol. Tirer le canon à mitraille : *On n'a cessé de MITRAILLER pendant deux heures*.

Se mitrailer v. pr. Tirer à mitraille les uns sur les autres : *Les deux armées SE MITRAILLAIENT à bout portant*.

MITRAILLER s. m. (mi-tra-llé; ll ml. — rad. mitrailer). Celui qui fait mitrailer, qui ordonne des mitrailleurs.

MITRAILLEUSE s. f. (mi-tra-llé-ze; ll ml. — rad. mitrailer). Artill. Bouches à feu formées d'un certain nombre de petits canons juxtaposés, et qu'on tire successivement, mais avec une grande rapidité, à l'aide d'un mécanisme spécial.

— Encycl. L'idée de grouper sur un affût plusieurs petits canons en fer capables d'atteindre aux mêmes portées que les bouches à feu ordinaires n'est pas nouvelle. A diverses reprises et dans diverses contrées, on a imaginé de réunir plusieurs canons de fusil sur un châssis ou sur un affût, afin de pouvoir, à un moment donné, décharger tous les coups à la fois. Cette combinaison pouvait peut-être offrir quelques avantages dans des cas spéciaux contre un ennemi peu entreprenant; mais elle présentait un inconvénient capital, à savoir de ne produire qu'un décharg. Il n'aurait fallu retirer ensuite l'appareil et le remplacer rapidement par un autre prêt à faire feu pour faire face aux assaillants, pendant qu'on rechargeait derrière un abri. Lors de la guerre des Français et des Anglais contre les Chinois en 1860, ceux-ci se servirent d'engins de cette espèce. Ils étaient composés d'un cadre sur lequel étaient fixés parallèlement huit ou dix longs fusils (*gingols*) que l'on faisait partir tous à la fois; le cadre était placé sur une voiture.

C'est guère qu'à partir de 1864 que la mitrailleuse a reçu des perfectionnements qui en ont fait une véritable arme de guerre. Depuis cette époque, le nouvel engin a commencé à devenir pratique, et les résultats qu'il produit sont hors de toute comparaison avec ceux qu'on pouvait attendre de l'appareil primitif et intermittent qui n'avait jamais pu être régulièrement employé. Dans les mitrailleuses, des cartouches à enveloppe métallique sont fournies par boîtes à l'appareil; on tourne une manivelle, et par ce simple mouvement chaque canon reçoit sa charge, tire, reçoit une autre charge et ainsi de suite. Le nombre de coups par minute (il peut atteindre le chiffre de 300) dépend de la vitesse de rotation et du nombre des canons.

« On peut considérer, disent deux officiers d'artillerie distingués, MM. Roux et Schwab, comme une vitesse de tir excessive pour les canons de campagne trois coups par minute; même dans les moments de danger, on ne tire guère que deux coups par minute avec des canonniers exercés et de sang-froid. Les boîtes à balles des canons de 4 de campagne renferment 41 balles, celles des canons de 12 en renferment 98; mais les canons de 12 sont des pièces de réserve. On voit donc que, comme nombre de balles lancées dans une minute, la mitrailleuse a l'avantage sur le canon de campagne tirant à mitraille. Au point de vue de la justesse, l'avantage est encore plus considérable. Les balles renfermées dans une boîte en zinc ou en fer que

lance une bouche à feu se dispersent et elles ne présentent d'efficacité que jusqu'à 400 ou 500 mètres. Les balles lancées par les canons des batteries mécaniques ne sont pas heurtées par les voisines; chacune d'elles est tirée comme si elle était seule. La portée et la justesse dépendent uniquement des rayures, de la forme de la balle, de la charge de poudre et de la bonne confection de l'appareil. » Comme on le voit, l'invention des mitrailleuses a été un grand progrès réalisé pour l'armement, si l'on peut toutefois prononcer le mot de progrès en parlant de ces horribles instruments de destruction.

Il existe plusieurs types de mitrailleuses. Les principales sont : la mitrailleuse belge, la mitrailleuse française, la mitrailleuse Montigny et la mitrailleuse américaine ou mitrailleuse Gatling. La mitrailleuse prussienne est basée sur des principes empruntés à ces divers systèmes.

La mitrailleuse belge se compose de 37 canons de fusil rayés, serrés les uns contre les autres et enveloppés dans une gaine commune en fonte de fer, ce qui donne à l'ensemble l'apparence d'une pièce d'artillerie. Le projectile employé est la balle conique. On charge en introduisant à l'arrière de l'enveloppe de fonte un disque portant 37 cartouches qui correspondent très-exactement à chacun des orifices postérieurs des canons de fusil. On approche du disque l'appareil à percussion au moyen d'un levier à main, et le choc contre les cartouches détermine aussitôt l'explosion de la poudre : les 37 coups partent simultanément. On substitue alors un second disque au premier, puis un troisième et ainsi de suite; on peut remplacer ce disque huit fois dans l'espace d'une minute et lancer ainsi 296 balles dans ce court espace de temps.

La mitrailleuse française, de même que la mitrailleuse belge, présente l'aspect d'un canon, ce qui peut servir à expliquer le nom réglementaire qu'elle porte : canon à balles. Elle a la forme d'une pièce de 4. Le canon contient 55 tubes rayés, vrais fusils du système Chassepot qui ont été fortement soudés les uns aux autres.

La mitrailleuse française est d'un mécanisme trop compliqué pour que nous puissions la décrire ici dans tous ses détails. Il nous suffira d'en donner une idée générale. La partie postérieure de l'arme, la seule qui doive nous arrêter, se compose essentiellement de trois pièces : une culasse mobile percée de trous cylindriques, dans lesquels on peut introduire instantanément des cartouches, en renversant des une boîte à cartouches disposée à cet effet; une culasse fixe percée de vingt aiguilles poussées par autant de ressorts à boudin, culasse qu'on peut manœuvrer d'arrière en avant et d'avant en arrière à l'aide d'une vis de rappel; une plaque rectangulaire percée de trous cylindriques unis par de légères fentes et disposés sur quatre rangs. La culasse fixe étant complètement ramenée en arrière, la plaque est posée derrière les cartouches, puis la culasse est poussée en avant. Toutes les aiguilles, rencontrant alors des rainures insuffisantes pour leur livrer passage, sont repoussées et compriment les ressorts. Mais si l'on déplace la plaque à l'aide d'une manivelle, les trous cylindriques viennent passer successivement devant les aiguilles qui, poussées par les ressorts, percent les cartouches. Un appareil spécial, disposé sur l'affût en arrière de l'âme, permet d'enlever d'un seul coup les vingt culots de cartouches et de recommencer toute la série des manœuvres.

Comme on le voit, la mitrailleuse française nécessite un ajustage aussi parfait que celui d'une pièce d'horlogerie et, par conséquent, elle peut se déformer aisément dans un service précipité et continu. Elle peut lancer 300 balles par minute.

C'est pendant la guerre franco-allemande de 1870 qu'on a pu pour la première fois se rendre compte des effets de cette nouvelle arme. L'homme qui gouvernait alors la France avait fait fuir des expériences à Metz pendant le plus grand secret par le colonel Verchère de Réville, qui, selon les uns, est l'inventeur de la mitrailleuse française, tandis que, selon d'autres, cet honneur revient au capitaine d'artillerie Schultz; les résultats en avaient été soigneusement cachés au public et même aux officiers. On ne connaît dans ses détails le nouveau canon que lorsqu'il eut fonctionné dans le premier engagement contre les Prussiens. Aussi la curiosité chercha-t-elle avidement alors à se satisfaire. Voici dans quels termes s'exprimaient sur les mitrailleuses, après l'effraie de Sarrebrück, le rapport du général commandant les troupes : « Hier, lorsqu'on a occupé les hauteurs de Sarrebrück, une batterie de mitrailleuses a été mise en position... L'ennemi avait ordonné qu'on ne tirât que si cela devenait nécessaire. Les Prussiens, en effet, étant cachés dans les ravins ou dans les maisons ou bien dissimulés en tirailleurs, on ne pouvait utilement se servir de notre nouvelle artillerie. Mais bientôt on aperçut un peloton ennemi... On dirigea sur lui les mitrailleuses et en un clin d'œil le groupe fut dispersé, laissant la moitié de ses hommes par terre. Un second peloton se hasarda de nouveau sur la même ligne et subit le même sort... Les officiers d'artillerie français sont enthousiasmés des effets des mitrailleuses. »

Après ce rapport, on put croire que les armées prussiennes allaient être foudroyées par ce nouvel engin; mais cette illusion fut de courte durée. L'ennemi opposa des mitrailleuses à nos mitrailleuses et mit en ligne une artillerie de campagne qui avait sur la nôtre une supériorité écrasante. Enfin, par suite de l'incroyable incurie qui régnait dans toutes les branches de notre organisation militaire, on ne tarda pas à s'apercevoir que nos mitrailleuses manquaient à la fois de munitions et d'artilleurs habitués à leur maniement.

La mitrailleuse Montigny, perfectionnée par le major Fosberry et M. Metford et dont on fit l'essai à Lille à la fin de 1869, se distinguant peu de la mitrailleuse française. La manœuvre des culasses s'y fait avec des leviers et la plaque de détente est pleine au lieu d'être percée de trous; on la manœuvre en la faisant descendre, de façon à démasquer successivement les aiguilles. Elle tire 37 coups comme la mitrailleuse belge.

La mitrailleuse américaine ou mitrailleuse Gatling diffère essentiellement des mitrailleuses que nous venons de décrire. Cette arme ne ressemble plus à un canon; mais elle est formée de six très-forts canons de fusil qui projettent des balles d'un grand diamètre. Elle comprend deux pièces essentielles : un excentrique qui a pour triple fonction de retirer les culots, de repousser l'aiguille unique et de conduire les cartouches qu'un des deux servants lui fournit continuellement; un distributeur qui reçoit les cartouches et les dispose successivement devant chacun des canons. Ceux-ci sont animés d'un mouvement de rotation à l'aide d'une manivelle manœuvrée par un servent, et viennent passer successivement devant l'aiguille qui détermine l'explosion. On voit que deux servants suffisent à la manœuvre de cet engin. On ne tire que six coups par tour, mais le tir est continu. L'inconvénient du système, qui rappelle les révolvers, est dans le mouvement obligé des canons, qui empêche d'espérer une grande justesse dans le tir.

C'est en 1864 que M. Gatling prit un brevet pour sa mitrailleuse. L'invention s'est produite trop tard pour qu'elle ait pu jouer un grand rôle dans la guerre entre le Nord et le Sud des États-Unis; mais l'emploi limité qui en fut fait a porté généralement les hommes compétents à la juger très-favorablement. Des essais ont été faits en Amérique, en Angleterre et en France après qu'elle eut paru à l'Exposition de 1867. Partout les expériences ont produit de bons résultats. Un emploi assez étendu de cette mitrailleuse a été fait pendant le second siège de Paris, en 1871.

C'est surtout contre les troupes massées en carrés ou s'avancant de front en grandes lignes que le feu de la mitrailleuse est efficace. Quand elle est dirigée par un habile pointeur, elle peut mettre hors de combat une rangée entière de soldats. Dans les batailles où l'on a eu recours à l'action d'un grand nombre de mitrailleuses, on a vu une, deux et même trois rangées de soldats rester mort sur place, fauchés par la mitraille, et quelquefois les cadavres demeurant debout, se soutenant les uns les autres.

Les mitrailleuses, dit un écrivain, peuvent être avantageusement employées sur les batteries fixes qui doivent être servies avec peu de monde et produire de grands effets de destruction sur un point déterminé. Dans ce mode d'emploi, elles présentent une incontestable supériorité sur les canons ordinaires, dont les coups à mitraille sont moins précis et moins multipliés.

Parmi les propriétés des mitrailleuses qui sont capitales pour la défense de la fortification, nous devons signaler les suivantes :

1° Il ne se produit pas d'échappement de gaz par la culasse, par suite de la fermeture hermétique de l'arrière. Cet avantage est énorme dans les casernes et les blindages.

2° La faible charge de chaque canon évite les ébranlements si incommodes pour les artilleurs.

3° Il ne se produit aucun recul au moment du tir. Cette propriété est due au poids de l'arme, qui est relativement très-considérable par rapport au poids du projectile; elle assure la justesse et permet une extrême rapidité du tir, puisqu'il n'est plus nécessaire de pointer à chaque coup.

4° L'opération de la charge est simplifiée.

MITRALE s. f. (mi-trè-re). Bot. Espèce de bignone du Chili.

MITRAL, ALE adj. (mi-tral, a-le — rad. mitre). Anat. Qui a la forme d'une mitre : *Valvule MITRALE du cœur*.

— Bot. Qui a la forme d'une mitre.

— s. f. Anat. Valvule mitrale du cœur : *La MITRALE*.

— Comm. Etoffe de coton fabriquée en Russie.

MITRASACME s. m. (mi-tra-sa-kme — du gr. *mitra*, mitre; *akmé*, pointe). Bot. Genre de plantes herbacées, présentant quelque affinité avec les gentianées, et comprenant une vingtaine d'espèces abondantes dans la Nouvelle-Hollande tropicale.

MITRAUD (Antoine-Theobald), écrivain religieux français, né à Magnac-Laval (Haute-Vienne) en 1797, mort en 1858. Il entra dans les ordres en 1820, fut successivement ensuite professeur de philosophie au séminaire de Servières (Corrèze), dont il devint direc-

teur, aumônier du collège (1828), curé de Rochechouart, principal du collège d'Aubusson et directeur du collège de Billon (Puy-de-Dôme). En 1848, l'abbé Mitraud se porta, mais sans succès, candidat à l'Assemblée constituante, et, vers cette époque, il vint se fixer à Paris. Outre des ouvrages pour la jeunesse publiés sous le voile de l'anonyme, il a fait paraître : *Théodécie catholique*, avec Louis Ayma (1840); *Panegyrique de saint Vincent de Paul* (in-8°); *De la nature des sociétés humaines* (1854, in-8°), son ouvrage le plus important, qui se recommande par des qualités de clarté et de style, mais dont les idées fondamentales ne résistent pas à un sérieux et attentif examen; le *Libre de la vertu* (1855, in-12), recueil de pièces et de méditations.

MITRE s. f. (mi-tre — latin *mitra*, grec *mitra*, bande, bandeau, ruban. Delàire croit que ce mot signifie proprement lien de fil, de *mitos*, fil, trame, le même que le sanscrit *mitas*, mesuré, aminci, participe irrégulier de la racine *ma*, mesurer). Coiffure haute et pointue des anciens Perses. Il Coiffure des femmes romaines, empruntée aux Perses. Il Coiffure que portent, en officiant, les cardinaux, les évêques et certains abbés, dits mitrés : *Une mitre d'or, d'argent*. Les MITRES des abbés sont en toile de lin. En quelques églises, les chanoines portaient la MITRE. (Acad.)

... Le vice orgueilleux s'érige en souverain,
Et va la mitre en tête et la crosse à la main.

BOILEAU.

D'or et d'argent une mitre pointue,

A deux pendans, sur le sommet fendue.

VOLTAIRE.

! Sorte de coiffe dont on garnit l'intérieur une couronne d'empereur ou de roi. Il Haut bonnet de papier qu'on mettait sur la tête des personnes condamnées au carcan. Il Bonnet pointu en papier, dont l'inquisition affublait ceux qu'elle livrait au supplice.

— Fam. Partie postérieure d'une volaille cuite, qui comprend les cuisses et le croupion, et a quelque analogie de forme avec une mitre d'évêque.

— P. et chauss. Pavé d'une épaisseur double de celle des pavés ordinaires, et qui fait suite à deux rangées contiguës.

— Constr. Tuyau de tôle de forme conique, qui relie la maçonnerie d'une cheminée au tuyau de tôle qui la termine extérieurement. Il Toiles, pierres, tôle ou planches de plâtre que l'on dispose en forme de mitre au sommet d'une cheminée, pour l'empêcher de fumer. Il Faîte quelconque terminée par une arête et formée de deux plans inclinés vers le sol : *Couvres le faite de vos murs par des mitres en terre cuite*. (François de Nantes.)

— Techn. Chez les couteliers, Petit rebord plat qui tient à la lame et s'applique sur l'épaisseur du manche, dans un couteau à lame fixe. Il Dôme de chaudière de locomotive, en forme de pyramide quadrangulaire.

— Anc. géom. Angle de 45 degrés.

— Métrol. Mesure tunisienne pour les liquides.

— Chir. *Mitre d'Hippocrate*, Bandage particulier pour les plaies de la tête.

— Moll. Genre de gastéropodes. Il Genre de méduses, établi pour une espèce observée près de la côte d'Afrique, et présentant une ombrelle hyaline, conique, avec huit longs bras presque diaphanes.

— Zooph. *Mitre polonaise*, Nom marchand des madrépores fongies.

— Bot. Chapeau de champignon bas, épais, arrondi et plissé : *Mitrus d'helvète, de morcelle*. Il Genre de rubiacées.

— Encycl. Archeol. Le nom de *mitre* fut donné, dans l'antiquité, à plusieurs sortes de coiffures, et c'est encore, dans l'Eglise catholique, le nom donné à la coiffure que portent les évêques dans les cérémonies religieuses, quand ils officient pontificalement.

La coiffure asiatique, dont les œuvres d'art antiques nous offrent si souvent la représentation, et à laquelle les modernes ont donné le nom de *bonnet phrygien*, était appelée par les anciens *titare phrygienne* ou *mitre*. On la trouve portée non-seulement par les Troyens et les Phrygiens, mais aussi par les Amazones, par tous les habitants de l'Asie Mineure, et même par des nations situées plus à l'est. Elle était de forme conique, recourbée sur elle-même au sommet; à la partie inférieure étaient suspendus de longs fanons qui servaient sans doute à l'attacher sous le menton. Dans l'*Eneïde* de Virgile, Iarbas, implorant Jupiter contre Enée, représente celui-ci avec sa *mitre* de Ménéso soutenant son menton et ses cheveux parfumés :

*Mœnia mentum mitra crinemque madentem
Subnixus...*

Ailleurs, le même poète désigne les fanons de la *mitre* par le mot *redimicula* (attaches, rubans, barbes) :

Et tunica manicas et habent redimicula mitra.

Il y avait peu de différence entre cette coiffure et celles que portent encore nos paysannes; les barbes rabattues sur la poitrine offrent l'image des fanons de la *mitre*. La *mitre* phrygienne présentait quelquefois les deux fanons terminés par des nœuds ou des espèces de boutons et pendant sur la poitrine, de même que l'ornement de tête ou diadème

des sphinx et autres figures égyptiennes. Boissard a dessiné, avec cette coiffure, un maître de Cybèle étendu sur son tombeau. Dans les *Moumnes indies* de Winckelmann (n° 112), Paris est représenté, d'après une pierre gravée, portant une *mitre* à quatre fanons, ornée d'étoiles et du diadème. Chez quelques nations asiatiques, la *mitre* se portait dressée, et non recourbée sur elle-même au sommet. La forme de celle qui était en usage chez les Arméniens nous est connue par diverses médailles frappées sous le règne de Vêrus, à l'occasion des succès des armes romaines en Arménie; c'est quelquefois une *mitre* droite et quelquefois une *mitre* tronquée, semblable à celle que portent aussi deux Sarmates sur la colonne Trajane. La *mitre* droite se rapproche de la coiffure encore en usage chez les Persans.

Judith mit une *mitre* sur sa tête pour aller se présenter à Holopherne. Un voyageur moderne nous apprend que les femmes druses des montagnes de Syrie portent encore aujourd'hui une coiffure en cône d'argent, qu'elles nomment *tantoura*, et qui est probablement la *mitre* de Judith. Les dames françaises qui suivirent les croisades prirent sans doute du goût pour cette coiffure, puisqu'elle était en usage en France au x^e siècle.

La coiffure des Persans et celle des Arméniens, ainsi que toutes les coiffures élevées dont se servaient en grande partie les peuples du nord de l'Asie, ont été désignées plutôt par le nom de tiare. Cependant, par une confusion de mots facile à comprendre, toutes les tiars ont reçu aussi le nom de *mitre*, celle des rois d'Assyrie comme celle des rois de Perse. La tiare des rois de Perse, ou *ci-daris*, était enrichie d'or et de pierres précieuses et portait un diadème. Une belle pierre gravée du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris, représente une tête coiffée de la *ci-daris*; d'après Caylus, c'est le portrait d'un roi d'Arménie; suivant d'autres, il faut y voir le portrait d'un roi de Perse. Il résulte de là que la tiare ou *mitre* des Persans et des Arméniens était à peu près la même.

Les Grecs donnèrent, comme les Romains, le nom de *mitre* aux coiffures dont nous venons de parler; mais, en ce qui regarde leurs propres usages, ils réservèrent le nom de *mitre* (*mitra*), qui, dans leur langue, signifiait ruban, à un autre ornement de tête. C'était une bande d'étoffe dont la couleur variait selon la mode ou le caprice, et que les femmes disposaient sur leurs cheveux en différentes formes, mais toujours de manière à les entourer. Elle ne couvrait qu'une partie de la tête, et par là même se distinguait du *sacrus*, autre coiffure qui la recouvrait entièrement. Cette *mitre*, en ruban, a été comparée au turban moderne; elle paraît avoir été originairement une mode orientale. Hérodote en parle comme d'un ornement qui caractérisait les Phrygiens. Suivant Pline l'Ancien, c'est Polygnote qui, le premier, peignit des femmes grecques avec des *mitres*. Servius, dans son *Commentaire* sur l'*Eneïde*, dit que la coiffure des Romains nommée *calantica* était la même que la *mitra* des Grecs; mais d'autres auteurs anciens contredisent formellement cette opinion. On donna aussi en Grèce le nom de *mitra* à une ceinture que portaient les femmes pour resserrer la tunique sur la partie inférieure du torse; de là vint qu'on dit *solvere mitram* (déliar la *mitre*) dans le même sens que l'on a dit : déliar la ceinture, ravier la virginité d'une jeune fille.

En général, quand on parle de *mitre* dans l'antiquité, il s'agit de la *mitre* asiatique, soit redressée, soit déprimée en forme de bonnet. Cette coiffure vint d'Asie à Rome, apportée, selon les uns, par les courtisanes; selon les autres, par les galles, prêtres de Cybèle, dans le costume desquels elle était comprise. Il est, en tout cas, certain que si elle fut en usage chez les femmes romaines qui se respectaient, cet usage ne fut pas de longue durée, et qu'elle tomba bien vite parmi les modes abandonnées aux personnes dissolues. On a remarqué à ce sujet le caprice du goût et la bizarrerie des coutumes qui, d'un appareil de la galanterie, ont fait plus tard un appareil solennel des cérémonies de la religion; mais il faut reconnaître, pour être vrai, qu'entre la *mitre* des galles et des courtisanes et la *mitre* des évêques catholiques il n'y a guère de commun que le nom.

Quant à la *mitre* catholique, il est assez difficile de découvrir en quel temps cette espèce de bonnet a reçu la forme qu'on lui donne aujourd'hui; elle paraît être comme un souvenir de la coiffure des anciens princes et pontifes orientaux, laquelle consistait dans des couronnes dont il est question dans Eusebe et dans plusieurs auteurs plus récents. Comme le sacerdoce est comparé à la royauté dans l'Ecriture sainte, il n'est pas étonnant que, dans les fonctions les plus augustes du culte, les prêtres aient porté un des principaux ornements des rois. Le souverain portait des Juifs avait sur sa tête une tiare, en hébreu *mitsinephet*, qui signifiait une ceinture de tête, et les prêtres portaient, aussi bien que lui, une *mitre*, *migbahat*, qui signifiait un bonnet élevé en pointe, autour duquel étaient des couronnes. La tiare était aussi l'ornement des rois.

On lit dans une des *Lettres* sur diverses médailles de Pellerin : La coiffure appelée *mitre* en grec et en latin, comme en français,

était la plus distinguée dans la haute antiquité. C'était celle que portait le souverain pontife chez les Hébreux. Elle fut portée aussi, sous le nom de *ci-daris*, par les rois orientaux et par les pontifes dans la paganie, avec quelque légère différence. La *mitre* proprement dite avait au bas une bordure qui l'entourait, et couvrait une partie du front, d'où elle s'élevait en forme de cône et se terminait en pointe. C'est ce que Philon exprime assez clairement en disant que la partie supérieure de la *mitre* était la *ci-daris*, et c'est aussi ce que Tertullien fait entendre lorsqu'en parlant mystiquement du second avènement de Jésus-Christ il dit qu'il paraîtra alors *cum mitra et ci-dari munda*, « avec la *mitre* et la *ci-daris* purifiée. » Saint Grégoire de Nazianze dit qu'au jour de son sacre on lui plaça une tiare sur la tête. Une épigramme d'Ennodius nous apprend que le front de saint Ambroise fut de même, à l'occasion de son sacre, orné d'une couronne qui se trouvait à la fin des Vies des papes, que l'usage des *mitres* dans l'Eglise romaine ne remonte pas au delà de six cents ans. C'est aussi le sentiment du Père Menard dans ses *Notes* sur le *Sacramentaire* de saint Grégoire. Mais, en Orient, elle remonte à une époque plus éloignée; il faudrait même la reporter à l'établissement du christianisme, si l'on en croyait les termes d'une lettre écrite par Théodore, patriarche de Jérusalem, à saint Ignace, patriarche de Constantinople, et qui se trouve dans les Actes du concile général tenu en 870; il y est dit que les prédécesseurs de Théodore ont toujours porté la *mitre* et les ornements de saint Jacques, frère du Seigneur. Le Père Martenne, dans son *Traité des anciens rites de l'Eglise*, dit qu'il est constant que la *mitre* a été à l'usage des évêques de Jérusalem, successeurs de saint Jacques; mais il ne le prouve que par cette lettre même de Théodore, lue dans le 8^e concile général. Il est encore certain, ajoute le même auteur, que l'usage des *mitres* a eu lieu dans les Eglises d'Occident longtemps avant l'an 1000; il est aisé de le prouver par une ancienne figure de saint Pierre, qui est au devant de la porte du monastère de Corbie, et qui a plus de mille ans, et par les anciens portraits des papes que les bollandistes ont rapportés. Théodulphe, évêque d'Orléans, fait aussi mention de la *mitre* dans une de ses poésies, où il dit, en parlant d'un évêque :

Illius ergo caput respiciens mitra tegebat.

Ainsi, continue le Père Martenne, pour concilier les divers sentiments sur cette matière, il faut dire que l'usage des *mitres* a toujours été dans l'Eglise; mais qu'autrefois tous les évêques ne la portaient pas, s'ils n'avaient un privilège particulier du pape à cet égard. Dans quelques cathédrales, on voit sur des tombes des évêques représentés avec la crosse, sans *mitre*. Mabillon et d'autres prouvent la même chose pour l'Eglise d'Occident et pour les évêques d'Orient, excepté les patriarches. Le Père Goar et le cardinal Bona en disent autant à l'égard des Grecs modernes.

C'est, en résumé, au x^e siècle que l'usage de la *mitre* fut établi d'une manière générale en Occident; elle est portée alors par les évêques et les cardinaux. Au milieu du x^e siècle, à l'époque du concile de Lyon (1245), les cardinaux prennent le chapeau au lieu de la *mitre*. Outre les cardinaux et les évêques, quelques autres ecclésiastiques avaient obtenu, dès le x^e siècle, la permission de porter la *mitre*; c'étaient des abbés et des chanoines. Le pape Alexandre II l'accorda à l'abbé de Cantorbéry et à d'autres; Urbain II (en 1088) à Hugues, abbé de Cluny, et aux abbés du Mont-Cassin. Les chanoines de Bamberg l'avaient eue en 1053. On l'accorda ensuite aux chanoines de Lyon et de Besançon; ces derniers portent le rochet, comme les évêques, et la *mitre* lorsqu'ils officient. Le célébrant, le diacre et le sous-diacre portent aussi la *mitre* dans les Eglises de Lyon et de Mâcon; il en est de même du prieur de Notre-Dame de Loches, etc.

Clement IV décida que tous les abbés pourraient porter la *mitre* dans les conciles et dans les synodes, mais en décrétant qu'elle n'aurait pas d'ornement plus riche que l'orfroi, et que les pierres précieuses, les lames d'or ou d'argent seraient réservées aux *mitres* des évêques. Le pape lui-même, dans les consistoires, en tant qu'évêque de Rome, porte la *mitre*; mais il a pour coiffure spéciale la tiare.

La forme de cet ornement n'a pas toujours été la même; les *mitres* que l'on voit sur un tombeau, à Saint-Remi de Reims, ressemblent plus à une coiffe qu'à un bonnet. La

couronne du roi Dagobert sert de *mitre* aux abbés de Munster. Aujourd'hui, la *mitre* épiscopale est un bonnet pointu, fendu par le haut et garni de fanons pendant sur le dos de celui qui la porte. Cette *mitre* n'eût d'abord guère plus de 0m,10 de hauteur; au xiv^e siècle, elle en eut 0m,50 et 0m,30 au x^e siècle; enfin, elle atteignit, au xv^e siècle, la hauteur que nous lui voyons à présent. Ses fanons paraissent avoir été empruntés à la tiare royale des Assyriens ou à la *mitre* phrygienne.

— Constr. Les *mitres* étaient surtout utiles à l'époque où l'on donnait aux cheminées et à leurs conduits des dimensions en dehors de tout principe de physique et de la théorie de la chaleur. Ces conduits, qui atteignaient parfois 1 mètre de longueur sur 0m,50 de largeur, auraient certainement livré passage à l'eau et au vent si on ne les avait recouverts d'un appareil spécial, percé de trous de petite dimension, les abritant d'une part et augmentant le tirage. Au moyen âge, on construisait les *mitres* en poterie, on leur donnait une forme conique très-élisée ou semi-cylindrique; les premières étaient placées verticalement, les secondes horizontalement; toutes deux étaient percées de trous verticaux, suivant les génératrices, et de trous inclinés sur ces dernières; ceux-ci étaient abrités par de petits appendices que l'on soulevait avec le pouce lors du moulage, de façon à empêcher les eaux pluviales ou d'égoûtment de pénétrer dans la tremie par leurs orifices. L'hôpital de Sens possédait encore une belle *mitre* en terre cuite vernissée, qui paraît remonter au xiii^e siècle; elle est du genre semi-cylindrique. La ville de Semur, en Auxois, renferme une maison du xiv^e siècle où l'on voyait encore, il y a quelques années, une *mitre* conique en terre cuite. Dans certaines contrées, ces couronnements ont été exécutés en pierre, en tuiles et en briques. Comme dans toutes leurs constructions, les architectes du moyen âge trouvaient moyen de décorer richement ses appareils et de leur donner une importance dans l'édifice. Pendant l'époque de la Renaissance, on fit de belles *mitres* en terre vernissée et même en faïence; elles se composaient d'anneaux s'assemblant les uns sur les autres. Ce mode d'assemblage et la légèreté de la matière employée ont causé leur destruction rapide; il ne pouvait en être autrement, quand on pense que les *mitres* sont placées au point le plus élevé d'un édifice et qu'elles n'ont rien pour les abriter contre les vents violents et les intempéries des saisons. De nos jours, la *mitre*, à laquelle on donne des formes très-variées, n'a plus autant sa raison d'être depuis que les cheminées ne se composent plus que d'un tuyau de 0m,30 à 0m,25 de diamètre; cependant, comme elle est le couronnement forcé de toute cheminée, on continue à en faire usage malgré le retournement que l'on donne au sommet du conduit; il serait préférable d'avoir un registre à l'aide duquel on pourrait régler le tirage suivant le degré de température et d'humidité de l'air qui arrive sous la grille ou sous le combustible pour activer la combustion. Lorsque l'on n'emploie pas de *mitres* en poterie ou en métal, on établit une *mitre* en plâtre, que l'on compose de quatre languettes en plâtre de 0m,4 d'épaisseur, arc-boutées de champ l'une contre l'autre de façon à former une pyramide tronquée.

— Moll. Les *mitres* ont une coquille turriculée ou fusiforme, à spire pointue au sommet, à base échancrée et sans canal, à columelle chargée de plis transverses et parallèles, dont les intérieurs sont les plus petits. L'animal a un pied petit et étroit, la tête munie de deux tentacules, une trompe très-longue, le manteau revêtant l'intérieur de la coquille et prolongé en un canal court, cylindrique, destiné à conduire l'eau dans la cavité branchiale. Ces animaux, d'après Quoy et Gaimard, sont d'une extrême timidité, porteurs d'une coquille très-lourde et dont l'épaisseur est même un obstacle à ce qu'on les obtienne intacts pour la dissection; ils restent presque toujours dans la même position au milieu de la fange qui dérobe à la vue leurs brillantes couleurs; leur apathie est telle que, suivant ces mêmes observateurs, il faut plusieurs heures, quelquefois tout un jour, selon l'espèce, pour qu'on voie une *mitre* remuer son pied et avancer son siphon. La *mitre* épiscopale se contente même souvent d'envoyer sa longue trompe reconnaître ce qui se passe aux environs d'elle sans sortir. Ce genre, très-voisin du frotu, se rencontre aujourd'hui près de trois cents espèces, répandues surtout dans les mers des pays chauds. La Méditerranée en possède quelques-unes; mais elles sont de petite taille et sans éclat. Celles des mers tropicales atteignent souvent, au contraire, de grandes dimensions et sont ornées de couleurs brillantes, qui les font rechercher pour les collections. On connaît aussi une colonie d'espèces fossiles.

MITRE (Bartolomé), général argentin, président de la république Argentine, né à Buenos-Ayres le 26 juin 1821. Il se rendit à Pérou et au Chili, où il fut successivement officier et journaliste, puis il revint dans son pays sous l'administration d'Alsaia et d'Obigado; il se mêla aux affaires politiques, fut appelé à diverses fonctions publiques et, devenu membre de la Chambre des représentants, il prononça plu-

sieurs discours qui firent une grande sensation. Nommé, en 1859, ministre de la guerre, il prit le commandement de l'armée envoyée contre le général Urquiza, qui le défait le 23 octobre de la même année à la bataille de Cepeda. Mitre n'en fut pas moins nommé, en 1860, gouverneur de Buenos-Ayres et, lors de la paix conclue entre le président Derqui et Urquiza, il devint brigadier général de la nation. Cependant, un différend grave s'éleva bientôt entre le général Mitre et le président Derqui, au sujet de l'exécution du docteur Aberastain par les ordres du colonel Sax. Le brigadier demandait que le gouvernement désavouât ce dernier, le président s'y refusait. Les représentants de la France, de l'Angleterre et du Pérou essayèrent d'amener entre eux un rapprochement. Le général Mitre et Derqui se rencontrèrent sur le vaisseau anglais *Yoberon*, mais ils ne purent s'entendre. Le premier entama aussitôt les hostilités, vainquit le président à Pavon avec l'aide de la légion italienne, envahit les provinces de Santa-Fe et de Cordova, entra à Rosario avec 12,000 hommes, força Derqui de donner sa démission et traita avec Urquiza, à qui il abandonna la province d'Entre-Rios. Il ouvrit ensuite la neuvième législature à Buenos-Ayres le 1^{er} mai 1862, en annonçant le triomphe définitif du parti libéral et, le 5 octobre, il était élu, à l'unanimité, président de la république Argentine, dont le siège était institué à Buenos-Ayres. Mitre gouverna avec sagesse et libéralisme et s'attacha à développer la prospérité de son pays. En 1865, il se joignit au Brésil et à Montevideo pour faire la guerre à la république du Paraguay, à la tête de laquelle se trouvait le vaillant président Lopez. Il fournit un contingent de troupes à ses alliés, fut chargé des opérations préparatoires et combattit, en 1865, sous les ordres du général brésilien Porto-Alegre. Au commencement de l'année suivante, il fut mis à la tête des armées alliées, força le passage du Paraná, dont les rives avaient été fortifiées (mars 1866), et alla attaquer Lopez qui avait pris position près de la forteresse de Humaita; mais, complètement battu, il dut battre en retraite et l'entente de concert avec ses alliés, des négociations de paix avec Lopez. Ces négociations n'ayant pas abouti, la guerre recommença avec un nouvel acharnement, pour ne se terminer qu'en 1870, à la mort de Lopez. Après son échec, le général Mitre avait résigné son commandement. Il continua à gouverner la république Argentine jusqu'en 1866, époque où, le temps de sa présidence étant expiré, il fut remplacé par le colonel Sarmiento (12 octobre 1866). En remettant son pouvoir à son successeur, il adressa au peuple une proclamation qui fut très-bien accueillie, et il se vit l'objet des manifestations les plus sympathiques. Depuis lors, le général Mitre a été chargé de plusieurs missions diplomatiques, notamment au Brésil en 1872.

MITRE, ÉE adj. (mi-tré — rad. mitre). Qui porte la mitre : *Étourdi, débauché et factieux, le cardinal de Retz, flottant entre la petite mitre et la grande ambition, était l'Amirante MITRE d'un Fronde*. (Lamart.) || Qui a le droit de porter la mitre : *Abbé MITRE*. Chanoines MITRÉS.

— *Abbaye mitrée*, Abbaye dont l'abbé est mitré.

— *Erpét. Basilic mitré*, Basilic dont la tête est surmontée d'une sorte de capuchon ou de mitre.

— *s. f. pl.* Bot. Tribu d'hyménomycètes helvellacées, à réceptacle pileiforme.

MITRÉMYCE s. f. (mi-tré-mi-se — du gr. *mitra*, mitre, *mykés*, chapignon). Bot. Genre de champignons, de la famille des Lycoperdaceae, dont le pédicelle, composé d'un grand nombre de fibres élastiques, solides, entrelacées, porte une tête sphérique, glabre, entourée d'une volva qui se déchire par les bas et tombe à la maturité.

MITRÉOLE s. f. (mi-tré-o-le — dimin. du lat. *mitra*, mitre). Bot. Genre de gentianées de l'Amérique du Nord.

MITRIFORME adj. (mi-tri-for-me — de *mitre* et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une mitre.

MITRON s. m. (mi-tron — rad. *mitre*, à cause du bonnet pointu que portaient autrefois les garçons (poulangers). Pop. Garçon boulanger ou pâtissier.

— Coiffe ou mitre en papier.

— Constr. Tuile d'une forme particulière.

MITROPHORE s. m. (mi-tro-fo-re — du gr. *mitra*, mitre; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de champignons, appartenant à la classe des thécosporés et à la tribu des champignons mitrés.

— *Encycl.* Les *mitrophores*, qui offrent une grande analogie avec les morilles, ont un réceptacle conique ou campanuliforme, charnu, plus ou moins fragile, un pédicelle inséré à la face intérieure du réceptacle. Les organes de la fructification sont représentés par des thèques allongées, cylindriques, renfermant des spores transparentes. Les *mitrophores* croissent au printemps avec les morilles et, comme elles, sont combustibles. Parmi les espèces nombreuses, citons : la *mitrophora patula*, à réceptacle arrondi, ou ovale, ou en cloche, et de couleur fauve; son pédicelle est blanc, creux et recouvert d'é-

caïles; on la rencontre dans quelques forêts de la France, en Allemagne et surtout en Italie, où l'on l'apporte sur les marchés avec des morilles; la *mitrophora gigas*: réceptacle gris, conique et de couleur foncée; pédicelle d'un blanc jaune écailleux; la *mitrophora undosa*: réceptacle roux, conique; pédicelle d'un blanc jaune, à surface réticulée; elle croît dans les environs de Florence; la *mitrophora rimosipes*: réceptacle campanulé, obtus, de couleur noire; pédicelle très-long, blanc, renflé à la base; cette espèce, assez rare, a été rencontrée dans la forêt de Fontainebleau et dans le bois de Boulogne.

MITROUILLET s. m. (mi-trou-llé. U ll.) Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

MITROVICZ, ville de l'empire d'Autriche, dans les confins militaires du Banat, à 35 kilom. S.-O. de Peterwardein, sur la rive gauche de la Save; 5,470 hab. Commerce de peaux et de bestiaux. Restes et antiquités du *Sirtum* des Romains. Mitrovicz fut cédée à l'Autriche par les Turcs au traité de Carlovitz en 1699.

MITROWITZ (Eugène-Vratislaw-Netolitzky né), général autrichien, né à Wischepol (Bohème) en 1786, mort en 1867. Entré en 1804 au service, il se signala au combat de Guntzbourg (1805), à la bataille de Landshut et fut fait prisonnier à Aspern. Pendant qu'on le conduisait en France, il parvint à s'échapper et revint assez tôt pour assister à la bataille de Wagram. En 1813, Mitrowitz devint officier d'ordonnance de l'empereur et fit la campagne de France. Au combat de la Fère-Champenoise, il fit 1,200 prisonniers et, à l'entrée des alliés dans Paris, il fut mis à la tête d'une colonne mobile chargée de poursuivre les pillards qui infestaient les environs de la capitale. De 1816 à 1848, il n'eut pas occasion de se signaler. Lorsque éclata le soulèvement du royaume Lombardo-Vénitien, Mitrowitz, qui était parvenu dans l'intervalle au grade de feld-marschal-lieutenant, reçut le commandement du premier corps d'armée, dont le quartier général était à Milan. A la tête de deux brigades de ce corps, il força les Italiens à la retraite, près de Santa-Lucia, le 6 mai 1848, emporta d'assaut, le 29 mai suivant, la ligne de Curtatone et, dans la campagne de 1849, il contribua, le 24 mars, à la prise de Mortara. Après le rétablissement de la paix, il fut élevé au grade de général de cavalerie et devint commandant du premier corps d'armée, dont le quartier général était à Vienne. Enfin, en 1854, il fut nommé feld-marschal.

MITRULE s. f. (mi-tru-le — dimin. du lat. *mitra*, mitre). Bot. Genre de champignons, de la classe des thécosporés, caractérisé par un pédicelle charnu, terminé à la partie supérieure par une tête allongée, ovale ou ronde, et dont toute la surface est recouverte de thèques renfermant des spores.

MITRULIN, INE adj. (mi-tru-lain, i-ne — rad. *mitrule*). Bot. Qui ressemble à une mitrule.

— *s. m. pl.* Famille de champignons, ayant pour type le genre mitrule.

MITSCHERLICH (Christophe-Guillaume), philologue allemand, né en Thuringe en 1760, mort à Göttingue en 1854. Après avoir fait de sérieuses études dans diverses universités de l'Allemagne, il devint professeur de philosophie à Göttingue (1785), conseiller aulique (1806), remplaça Heyne dans sa chaire d'éloquence en 1809 et la conserva jusqu'en 1833. Nous citerons de lui : *Lectiones in Callum et Propertium* (1786); *Eclogæ recent. carminum* (1793); *Scriptores eroici greci* (Strasbourg, 1792-1794, 4 vol. in-8°), édition assez médiocre; *Horatii odæ et epodæ* (1800-1801, 2 vol. in-8°); *Racemationes venenæ* (1827-1833, 6 part. in-fol.).

MITSCHERLICH (Eilhard), savant chimiste allemand, né à Neuende (Oldenbourg) en 1794, mort en 1863. En 1811, il alla étudier l'histoire et la philosophie à l'université d'Heidelberg, puis se rendit à Paris pour suivre les cours de l'Ecole des langues vivantes. De retour en Allemagne (1814), il s'adonna, à Göttingue, à des recherches sur l'histoire des peuples germaniques et karachitiens et commença sur ce sujet la publication d'un ouvrage intitulé *Mitochondi historia Thieridum* (Göttingue, 1815), resté inachevé. S'étant rendu à Berlin en 1818, Mitscherlich s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles et principalement de la chimie. Son début dans cette dernière science fut la découverte de la loi d'isomorphisme. Berzelius, lorsqu'il visita Berlin, comprit du premier coup l'importance de cette loi et emmena avec lui à Stockholm le jeune savant, qui y passa deux ans. A son retour en Allemagne, Mitscherlich fut nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin et professeur de chimie à l'université (1821). Outre un grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin et dans les *Annales de Poggendorf*, on doit à ce savant un très-renommé *Traité de chimie* (Berlin, 1829), qui a eu de nombreuses éditions, et que Valerius a traduit en français (3 vol. in-8°). Mitscherlich, à qui sa découverte de l'isomorphisme avait valu la grande médaille de l'Académie des sciences de Londres, était membre associé de l'Institut de France.

MITTAG (Jean-Godefroid), biographe allemand, né à Leipzig en 1705, mort vers 1755. Il fut successivement grand chantre à Lutten, à Halle, à Uelzen, et composa, entre autres biographies, celles de *Gustave-Adolphe* (Halle, 1732); de *Frédéric-Auguste II, roi de Pologne* (1733); de *Frédéric-Auguste III, roi de Pologne* (1737); de *Charles VIII, empereur romain* (1741, 2 vol. in-8°).

MITTARELLI (Nicolas-Jacques), historien et théologien italien, né à Venise en 1707, mort à Murano en 1777. Devenu membre de l'ordre des camaldules, il fut chargé d'enseigner la philosophie et la théologie au couvent de Saint-Michel, à Murano, puis nommé confesseur du monastère de San-Parasio, et commença alors à s'adonner à l'étude des antiquités archéologiques. En 1747, Mittarelli fut élu procureur de sa congrégation. En visitant les nombreux couvents de son ordre, il recueillit dans leurs bibliothèques un grand nombre de chartes et de pièces originales, puis se mit à écrire avec les Peres Calogera et Costadoni l'histoire des camaldules. Cet ouvrage lui acquit beaucoup de réputation et lui valut d'être successivement nommé supérieur des maisons de son ordre dans les Etats vénitiens (1756) et supérieur général en 1764; enfin, en 1770, il prit la direction de l'abbaye de Saint-Michel, qu'il garda jusqu'à sa mort. Ce religieux joignait à une mémoire extraordinaire un grand sens critique et une rare modestie. Ses principaux ouvrages sont : *Annales camaldulenses quibus plura inseruntur tum cæteras italicæ-monasticæ res, tum historiam ecclesiasticam remque diplomaticam illustrantia* (Venise, 1755-1773, 9 vol. in-fol.); *Ad scriptores rerum italicarum Cl. Muratorii ætatis ætatis* (Venise, 1771, 1 vol. in-fol.); *De litteratura Faverinorum* (Venise, 1775, in-fol.); *Bibliotheca codicum manuscriptorum S. Michaelis de Muriano Venetiarum* (Venise, 1779, in-fol.).

MITTASSE s. f. (mi-ta-se). Sorte de bas sans pied dont les sauvages de la Louisiane se couvraient la jambe et la cuisse.

MITTAU, ville de la Russie d'Europe. V. MITAU.

MITTE s. f. (mi-te). Méd. Vapeurs qu'exhalent les fosses d'aisances, et qui sont formées d'un mélange d'ammoniac, d'acide carbonique et d'acide sulfhydrique : *La MITTE cause des ophthalmies*. || On dit aussi *PLOMBE*. || Accidents produits par ce gaz.

— *Métrol. anc.* Mesure pour le blé et le sel.

MITTEK s. m. (mi-ték). Ornith. Poule d'eau du Groenland.

— *Encycl.* Buffon a décrit sous ce nom, d'après les récits des voyageurs, un oiseau qui paraît être voisin des poules d'eau. Le mâle a le dos et le cou blancs, le ventre noir et la tête tirant sur le violet; la femelle a les plumes jaunes mêlées et bordées de noir, ce qui de loin les fait paraître grises. Cet oiseau est très-répandu au Groenland; il y est beaucoup plus nombreux en hiver, d'où l'on conclut qu'il émigre de régions encore plus froides. Il vit de coquillages qu'il prend sur le rivage pendant le jour, et passe la nuit à la braver des haies et des broussailles. Il ne vole sur terre que lorsqu'il y est poussé par les vents; mais il suit avec les sinuosités et les détours de la côte et des détours entre les fies. Les marins tuent souvent ces oiseaux en pleine mer.

MITTELWALDE, bourg de la Prusse, province de Silésie, régence et à 119 kilom. N.-E. de Breslau, 1,370 hab. Tanneries civils. Fabrication de toiles, draps, bonneterie, tabac. Bureau principal de douanes.

MITTENDAIRE s. m. (mi-tan-dé-re — du lat. *mitendus*, à vendre). Hist. rom. Officier qui les empereurs envoyaient dans les provinces pour y lever les impôts.

MITTENWALDE, bourg de Bavière, cercle de la haute Bavière, à 95 kilom. S.-O. de Munich, sur la rive gauche de l'Isar; 2,000 hab. Fabrication d'instruments de musique; important commerce de bois.

MITTERMAIER (Charles-Joseph-Antoine), homme politique et jurisconsulte allemand, né en 1787, mort à Heidelberg en 1867. Peu après avoir terminé ses études à l'université de Heidelberg, il fut chargé d'une éducation particulière à Landshut (1809), commença dès cette époque à se livrer à d'importants travaux sur la législation, et fit paraître bientôt un *Manuel de procédure criminelle* (Heidelberg, 1810-1812). Nommé professeur de droit en 1819 à l'université de Bonn, il obtint, en 1834, une chaire à celle de Heidelberg. A cette époque, Mittermaier n'était pas seulement un des plus éminents jurisconsultes de l'Allemagne; il était, en outre, un des chefs les plus influents du parti démocratique modéré. Nommé, en 1831, député à l'Assemblée nationale de Bade, par la ville de Bruchsal, il contribua puissamment à la promulgation de plusieurs lois libérales et fut bientôt élu président de l'Assemblée, tant à cause de son esprit conciliant que pour la droiture de son caractère. Il occupa ce poste avec une grande impartialité et soutint avec fermeté la déclaration de la Chambre par laquelle elle refusait de voter le budget si, au préalable, la liberté de la presse n'était pas accordée. Il prit part ensuite aux diètes successives de

1833, 1835, 1837 et 1839; mais il eut, en 1841, la douleur de perdre son fils, et ce malheur le tint quelque temps éloigné de la scène politique. Rentré aux affaires en 1846, il fut nommé de nouveau président de la Chambre. Député de la ville de Bade au parlement national de Francfort en 1848, il prit une part très-active aux événements de cette époque, fut appelé à faire partie du comité chargé de rédiger une constitution, et fit les plus grands efforts pour unifier le code si embrouillé des lois de la Confédération germanique; mais l'avènement de la révolution allemande ne lui ayant pas permis de mettre ses plans à exécution, il revint professer le droit à l'université de Heidelberg (1849) et consacra tout son temps à la vie politique. Indépendamment de nombreux articles insérés dans les *Archives de la civilisation*, les *Archives du droit criminel*, le *Journal critique de la science du droit*, etc., on doit à Mittermaier des ouvrages aussi nombreux qu'importants : *De la défense dans un procès criminel* (Landshut, 1844); *Erreurs fondamentales des recueils de lois en matière de droit pénal* (Bonn, 1819); *la Procédure civile allemande comparée avec les procédures civiles prussienne et française et avec les progrès de la législation civile moderne* (1820-1826, 4 parties); *Cours de droit privé allemand* (Landshut, 1821); *Théorie de la preuve dans la procédure criminelle* (Darmstadt, 1821), ouvrage traduit en français par M. Alexandre sous le titre de *Traité de la preuve en matière criminelle* (1848, in-8°); *Doctrine de la preuve dans la procédure civile allemande* (Darmstadt, 1834); *Etat actuel de la législation pénale* (Heidelberg, 1833); *Principes du droit privé allemand* (Ratisbonne, 1837, 3 vol.); *Leçons de procédure criminelle* (Giessen, 1840); *Situation de l'Italie* (Heidelberg, 1844); *la Procédure orale, le principe d'accusation, la publicité et le jury* (Stuttgart, 1845); le *Système pénal de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Amérique du Nord* (Erlangen, 1851); *la Peine de mort* (1852), éloquemment plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine capitale.

Dans tous ses ouvrages, dont le style est simple et clair, Mittermaier s'est constitué le champion ardent des institutions libérales, telles que la publicité des débats judiciaires, la procédure orale, l'institution du jury. Il s'est prononcé pour l'abolition de la peine de mort et s'est beaucoup occupé de médecine légale, surtout au point de vue de la protection des aliénés. Aussi versé dans la connaissance des législations étrangères que dans celle des lois et coutumes allemandes, il joignait les connaissances pratiques les plus variées à une profonde érudition théorique et à une grande élévation de pensées. Dans ses ouvrages de législation comparée notamment, il élargit les sujets qu'il traite et juge avec la saine impartialité du savant. Après avoir constaté les faits, il s'élève à la synthèse. Ce n'est pas pour servir telle ou telle passion politique, pour être agréable ou désagréable à un parti qu'il écrit; seul, la logique et la vérité le préoccupent. Ses ouvrages, trop peu connus en France, ont eu pour la plupart en Allemagne un très-grand nombre d'éditions.

MITTERPACHER (Ignace), agronome et jésuite hongrois, né à Holz en 1734, mort à Pesth en 1814. Il s'adonna à l'enseignement et professa à Pesth l'histoire naturelle et la technologie. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Instruction sur la culture du lin et du chanvre* (Bude, 1788, in-8°); *Elementa rei rusticæ* (Bude, 1779-1794 et 1814, 3 vol. in-8°); *Compendium historiarum naturalium* (Bude, 1799, in-8°); *Prælectiones technologicæ* (Bude, 1799, in-8°); *Instruction sur les mûriers et les vers à soie* (Bude, 1805).

MITTÉ (Jean-Stanislas), médecin français, né à Paris en 1787, mort en 1795. Le roi Stanislas l'appela à Nancy pour être son médecin ordinaire. De retour à Paris, après la mort de ce prince (1795), il devint régent de la Faculté de médecine. Mitté était un savant distingué et un excellent praticien. Il se prononça contre l'usage du mercure dans le traitement des maladies vénériennes. Nous citerons de lui : *Étiologie nouvelle de la salivation* (Montpellier, 1777, in-8°); *Observations sommaires sur tous les traitements des maladies vénériennes, particulièrement avec les végétaux* (1779, in-8°); *AVIS au peuple* (1793, in-8°), etc. — Un de ses parents, Stanislas MITTÉ, mort à Paris en 1816, devint contrôleur des domaines du roi, puis receveur général. Il a publié, entre autres écrits : *Plan d'administration pour les charités publiques* (Paris, 1789); *Plans adressés à l'Assemblée nationale* (Paris, 1790); *Plan d'administration générale des secours et des travaux publics* (Paris, 1809, in-8°), etc.

MITTWEIDA, ville du royaume de Saxe, à 57 kilom. S.-E. de Leipzig, sur la Zschopau; 7,500 hab. Industrie très-active; fabrication de flanelles, mérinos, cotons et cotonnades, toiles, draps.

MITULE s. f. (mi-tu-le). Moll. Espèce de moule.

MITYLÉE, ville de l'ancien Asie Mineure, capitale de l'île de Lesbos, sur la côte orientale, entre Méthymne et Malée. Elle faisait partie de la ligue des Éoliens. D'abord soumise à Athènes avec le reste de l'île, elle se souleva en 422, pendant la guerre du Péloponèse, et fut cruellement châtiée. Plus

tard, allée de Mithridate, elle fut ruinée par les Romains en 86 av. J.-C. Pompée la releva. C'est aujourd'hui la ville de MITYLÈNE.

MITYLÉNÉEN, IENNE s. et adj. (mi-ti-lé-ni-ai-n, ie-ne). Géogr. anc. Habitant de Mitylène; qui appartient à Mitylène ou à ses habitants: *Les Mitylénéens. La population mitylénéenne.*

MITYLÉNÉS s. f. pl. (mi-ti-lé-né). Antig. gr. Fêtes qu'on célébrait à Mitylène, en l'honneur d'Apollon.

MITZAKEL s. m. (mi-tza-kèl). Métrol. Monnaie arabe, valant environ 3 francs de notre monnaie.

MITZLI s. m. (mitt-til). Mamm. Grande espèce de chat d'Amérique.

MIURE adj. (mi-u-re — du gr. *meiours*, entrecoupé). Méd. Faible et inégal, en parlant du poulx.

— Prosod. Se disait des vers dont le dernier pied est une lambe au lieu d'un spondée. *Il On écrit aussi MYRNE.*

MIVE s. f. (mi-ve). Pharm. anc. Suc. *Il Mive de coings, Gelée ou sirop de coings.*

MI-VENT s. m. (mi-van). Hortie. Arbre fruitier à tige peu élevée, abandonné à lui-même.

MIVION (Nicolas-François), ciseleur belge, né à State (pays de Liège) en 1656, mort à Liège en 1697. Il trouva dans l'évêque de Liège, Louis d'Elderen, un protecteur grâce auquel il put aller faire ses études artistiques à Paris. Ses progrès furent rapides et, lorsqu'il revint à Liège en 1686, il était un des plus habiles ciseleurs de son temps. L'évêque Louis d'Elderen le nomma alors son graveur et son orfèvre. Parmi ses plus belles œuvres, on cite un *Saint Joseph* en argent et deux *Virgines* de même métal, dans des églises de Liège.

MI-VOIX (A) loc. adv. En émettant un faible son de voix, qui ne peut s'entendre que de très-près: *Chanter, parler à mi-voix.*

Tout en composant des solfèges, Qu'aux merles il siffle à mi-voix, Il sème aux prés les perce-neiges Et les violettes au bois.

Th. GAUTIER.

MIXIS s. f. (mi-kiss — mot gr. qui signif. *mélange*). Mus. anc. Partie de la mélodie grecque, par laquelle le compositeur apprenait à bien combiner les intervalles et à distribuer les genres et les modes selon le caractère du chant qu'il se proposait de produire: *La mélodie se composait de trois parties: la lepsis, qui indiquait au musicien en quel lieu de la voix il devait établir son diapason; la mixis, selon laquelle, dit Rousseau, il entrelace ou mêle à propos les genres ou les modes, et la chresis, qui se subdivisait en trois parties.*

MIXO-LYDIEN adj. (mi-kso-li-di-ain — de *mixis*, et de *lydien*). Mus. anc. Qualification donnée à un mode de l'ancienne musique grecque, mode affectueux, passionné et propre à traduire les grands mouvements tragiques: *Aristoxène assure que Sapho inventa le mode MIXO-LYDIEN; mais Plutarque dit que d'anciennes tables attribuaient cette invention à Pythoclès; il dit aussi que les Argiens mirent à l'amende le premier qui s'en était servi, et qui avait introduit dans la musique l'usage des sept cordes.*

MIXTE adj. (mik-ste — lat. *mixtus*, participe passé passif de *miscere*, mêler; de la racine sanscrite *mic*, joindre, confondre, mêler). Qui participe de la nature de deux substances unies, combinées en un seul objet: *Corps mixte. Il Qui provient d'un mélange et tient de la nature des divers éléments combinés entre eux: Il me semble impossible de ne pas voir dans la race polynésienne une race mixte. (A. de Quatrefages.)*

— Fig. Qui tient de deux caractères différents, en parlant d'une personne: *La femme de lettres est un être mixte, un centaure de la civilisation. (E. Chapus.) La baillière est un être mixte qui tient à la fois de la portière et de l'indiscret. (Boitard.)* Qui tient de deux choses opposées ou différentes: *Le drame est un genre mixte, qui tient de la tragédie et de la comédie. Les opinions MIXTES ont toujours un air de sagesse, mais elles ne sont pas toujours sages. Entre la liberté et le despotisme, tout régime MIXTE est une utopie. (E. de Gir.)*

— Commission *mixte*, Commission formée de personnes appartenant à des compagnies ou à des nationalités différentes, pour concilier des intérêts différents: *Former une commission mixte pour la liquidation d'affaires communes à deux compagnies, pour la distribution des prix d'un concours international, pour la délimitation des frontières de deux États.*

— Politie. *Gouvernement mixte*, Gouvernement qui tient de plusieurs genres différents de gouvernement, comme monarchie et république, aristocratie et démocratie, etc.: *Les gouvernements MIXTES forment toujours des alliés équitables. (J. de Maistre.) Il ne peut y avoir de gouvernement libre que celui qui est mixte. (Simondini.) Les gouvernements MIXTES sont les meilleurs. (J. Droz.) Il n'y a pas, à vrai dire, de gouvernement MIXTE. (De Tocqueville.)*

— Jurispr. *Causes, actions mixtes*, Autrefois, Causes, actions à la fois personnelles et

réelles; causes qui ressortissaient simultanément aux tribunaux séculiers et aux tribunaux ecclésiastiques. *Il Questions mixtes*, Celles où plusieurs lois ou coutumes se trouvent en opposition.

— Gramm. *Terme mixte*, Terme qui est à la fois technique et vulgaire.

— Paléogr. *Ecriture mixte*, Ecriture antérieure au XI^e siècle, et dont les lettres sont majuscules, minuscules et cursives.

— Peint. *Peinture mixte*, Peinture à la fois pointillée comme la miniature et touchée librement comme la détrempe.

— Mus. *Mode mixte*, Ancien nom du mode mixo-lydien; mode qui excédait l'étendue d'une octave et passait du mode authentique dans le plagal ou vice versa. *Il Voix mixte*, Voix intermédiaire entre les notes basses et les notes aiguës: *Le principal reproche que nous avons entendu faire à Duprez, est qu'il manque de voix mixte pour lier les sons de poitrine aux sons de fausset. (Th. Gaut.)*

— Astron. *Cadran mixte*, Cadran qui marque les heures à la lumière de la lune aussi bien qu'à celle du soleil.

— Techn. *Pendule mixte*, Pendule adaptée à un mouvement.

— Mathém. *Nombre mixte*, Nombre composé d'entiers et de fractions, c'est-à-dire dont le numérateur est plus grand que le dénominateur et n'est pas divisible par lui. *Il Figure mixte*, Celle qui est composée de lignes droites et de lignes courbes. *Il Proportion mixte*, Celle où l'on compare la raison géométrique à la raison arithmétique de l'antécédent et du conséquent, sous la forme suivante: $a : b :: \frac{a}{b} : a - b$. *Il Mathématiques mixtes*, Science mathématique ayant pour point de départ des principes de physique.

— Bot. Se dit des boutons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs.

— Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'une seule loi mixte de décroissement: *Chaux carbonatée mixte.*

— s. m. Hist. ecclésiast. Verre de vin mêlé d'eau, que le lecteur du réfectoire prenait avant d'exercer son office, dans certaines communautés.

— Chim. *Corps mixte*, résultant du mélange ou de la composition de deux ou plusieurs corps simples: *On se demande si les prétendus corps simples ne sont pas des MIXTES.*

— Encycl. Mus. Dans le plain-chant, on appelle modes *mixtes* ou connexes les chants dont l'étendue dépasse leur octave, entrent d'un mode dans l'autre, et dont, par ce fait, la composition offre un mélange de l'authentique et du plagal. Mais ce mélange ne peut ni ne doit jamais se faire qu'entre les modes pairs: par exemple, lorsque le premier emprunte au second quelque descente, comme ré, ut, si, la, ré, la, qui est la quarte du plagal, ou que le second emprunte l'élévation du premier au-dessus de sa quinte, comme la, si, ut, ré, qui est la quarte de l'authentique. Cependant on ne rencontre que de très-rares exemples du second empruntant au premier, tandis que les emprunts du premier au second sont très-fréquents.

« Ceux donc qui veulent faire des modes *mixtes*, dit Poisson dans son *Traité du chant grégorien*, doivent connaître qu'ils ne peuvent régulièrement faire ce mélange que d'un mode avec son compair, savoir: du premier avec le second ou du second avec le premier; du troisième avec le quatrième ou du quatrième avec le troisième; du cinquième avec le sixième, comme dans le chant de la Passion à Paris, ou du sixième avec le cinquième, comme dans le répons *Christus* du samedi saint à Paris; du septième avec le huitième, comme dans *Lauda Sion*, ou du huitième avec le septième, comme dans l'ancien offertoire de l'Assomption de la Sainte Vierge. Autrement, ce serait tout confondre, ce que le pape Jean XXII a condamné comme un grand désordre dans le chant, ainsi qu'il est rapporté ci-dessus. »

MIXTÈQUE s. et adj. (mik-sté-ke). Se dit de certains indigènes du Mexique, et de ce qui s'y rapporte: *Idiome MIXTÈQUE.*

— s. m. Linguist. Idiome parlé par les Mixtèques.

— Encycl. Ainsi que son nom l'indique, cet idiome est parlé par les Mixtèques, qui se distinguent par leur industrie et qui occupent toute la Mixteca, dans l'Etat d'Oaxaca, république mexicaine. On distingue dans le *mixtèque* les six dialectes suivants: celui de Tepecolula, qui est le plus pur et le plus répandu; ceux de Yanquitan, de Tiahtaco, de Mielantongo, de la basse Mixteca et de la côte. Antonio de los Reyes a publié à Mexico, en 1593, une grammaire et un dictionnaire de la langue *mixtèque* telle qu'elle est parlée à Tepecolula. D'après cet ouvrage, les sons correspondants aux lettres *b, f, p, r* de l'alphabet espagnol manquent à tepecolula. Cet idiome exprime le pluriel des substantifs en ajoutant le mot *cahita*, qui signifie plusieurs. Il possède un grand nombre de pronoms personnels différents, qu'on emploie selon le sexe, l'âge, le rang, la condition de la personne qu'on a en regard au sexe, à l'âge, à la condition de celle à qui s'adresse, et qui sont aussi différents selon que l'objet dont on parle est animé, inanimé ou mort. Plusieurs

verbes et quelques substantifs ont également des terminaisons variées pour exprimer ces nuances. La négation varie aussi selon les temps et le mode: *naha* est employé pour le présent et le passé; *hna* pour le futur, et *husa* pour l'imparfait. La conjugaison *mixtèque* est riche, mais elle n'a pas de passif par flexion. Le verbe *être* y est tout régulier. Il y a aussi un grand nombre de verbes dérivés, surtout pour exprimer, comme dans les idiomes slaves, la fréquence d'une action. Enfin, la préposition précède le complément.

MIXTIBINAIRE adj. (mik-sti-bi-nè-re — de *mixte* et de *binaire*). Minér. Se dit des cristaux dus à un décroissement mixte et à un décroissement par deux rangées.

MIXTI-BISUNITAIRE adj. (mik-sti-bi-zu-ni-tè — du lat. *mixtus*, mixte; *bis*, deux fois; *unus*, un seul). Minér. Se dit des cristaux dus à un décroissement mixte et à deux décroissements par une seule rangée.

MIXTILIGNE adj. (mik-sti-li-gne; gr. *mil*, du lat. *mixtus*, mêlé, et de *ligne*). Géom. Qui est forme de lignes droites et de lignes courbes: *Figure MIXTILIGNE.*

Minér. Qui a des faces planes et des faces courbes, en parlant d'un cristal: *Chaux sulfatée MIXTILIGNE.*

MIXTIVERNE adj. (mik-sti-nèr-ve — du lat. *mixtus*, mêlé; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures naissent de la base et des côtés de la nervure médiane.

MIXTION s. f. (mik-sti-on — lat. *mixtio*; de *miscere*, mêler). Mélange de plusieurs substances:

D'honorables mixtions sortent de ses creusets. BERNICOUX.

— Chim. anc. Composé, combinaison.

— Pharm. Mélange de plusieurs drogues dans un liquide, pour en composer un médicament: *Faire une MIXTION. Ordonner une MIXTION.*

— Grav. Mélange de suif et d'huile dont on recouvre les parties de la planche suffisamment mordues par l'eau-forte, lorsqu'on veut faire mordre les autres plus profondément.

— Techn. Mordant léger avec lequel on fixe la dorure à l'huile. *Il Enduit qui sert à mordancer les pièces de poterie sur lesquelles on transporte des dessins ou des textes imprimés sur papier: La MIXTION, qu'on appelle aussi mixtionnage, se compose ordinairement d'essence de térébenthine additionnée d'un peu de vernis copal ou de térébenthine de Venise.*

MIXTIONNAGE s. m. (mik-stio-na-je). V. MIXTION.

MIXTIONNÉ, ÊE (mik-sti-o-né) part. passé du v. *MIXTIONNER*. DROGUES MIXTIONNÉES.

— Fam. Vin *MIXTIONNÉ*, Vin frelaté, mélange.

MIXTIONNER v. a. ou tr. (mik-sti-o-né — rad. *mixtion*). Faire une mixtion de: *MIXTIONNER des drogues. Il Faire une mixtion dans: MIXTIONNER du vin, de l'eau-de-vie.*

— Techn. *Mixtionner une poterie*, La mordancer, l'enduire de mixtion, afin d'y transporter un dessin imprimé sur papier: *Tantôt on MIXTIONNE seulement la pièce, tantôt on MIXTIONNE en même temps la pièce et l'épreuve.*

— Syn. *Mixtionner, mélanger, mêler. V. MÉLANGER.*

MIXTIONNEUR, EUSE s. (mik-sti-o-neur — rad. *mixtionner*). Personne qui fait des mixtions ou qui est habile à en faire.

MIXTITERNAIRE adj. (mik-sti-tè-nè-re — du lat. *mixtus*, mêlé, et de *ternare*). Minér. Se dit d'un cristal produit par un décroissement mixte et un décroissement par trois rangées.

MIXTI-TRIUNITAIRE adj. (mik-sti-tri-ni-tè-re — du lat. *mixtus*, mêlé; *tres*, trois; *unus*, un seul). Minér. Se dit d'un cristal formé par un décroissement mixte et trois décroissements par une seule rangée.

MIXTI-UNIBINAIRE adj. (mik-sti-u-ni-bi-nè-re — du lat. *mixtus*, mêlé; *unus*, un seul; *bini*, deux). Minér. Se dit d'un cristal formé par un décroissement mixte, un décroissement à une rangée et un décroissement à deux rangées.

MIXTO-BARBARE adj. (mik-sto-bar-ba-re — de *mixte*, et de *barbare*). Philol. Qui est un mélange de grec littéral et de grec moderne.

MIXTURE s. f. (mik-stu-re — lat. *mixtura*; de *mixtus*, mêlé). Pharm. Mélange liquide de drogues actives, que l'on ne prend que par gouttes. *Il Mixtion* quelconque qui se prend en potion. *Il Mixture cathartique*, Collyre de Lulfrairie.

— Par ext. Mélange de drogues destinées à composer un breuvage magique: *Elle préparait une horrible MIXTURE, avec des os de mort, en murmurant une incantation bizarre. (Th. Gaut.)*

— Fig. Uuion, association, combinaison: *La MIXTURE du grotesque et du sérieux, recommandée par la préface de Cromwell, n'a jamais été opérée dans des proportions plus exactes. (Th. Gaut.)* *Il Néol.*

— Agric. Mélange de graines à ensemer.

MIZAN s. m. (mi-zan). Droit qui se lève en Turquie, principalement sur la soie et la cochenille.

MIZAR s. m. (mi-zar). Astron. L'une des étoiles de la grande Ourse.

MIZAULD (Antoine), astrologue et médecin français, né à Montlucq (Bourbonnais) vers 1510, mort à Paris en 1578. Après avoir passé son doctorat à Paris, il s'adonna à l'astrologie avec Oronce Finé, acquit promptement de la vogue comme praticien, se vit admis dans l'intimité de Marguerite de Valois et finit par abandonner la médecine pour s'occuper de la rédaction de nombreux ouvrages, qui eurent alors un succès aujourd'hui difficile à comprendre. L'illustre de Thou en a fait un grand éloge, bien qu'ils soient, au dire de Naudé, un fatras d'inepties, de men songes et de contes puérils. Nous nous bornerons à citer les principaux: *le Miroir du temps, autrement dit Eplémérides perpétuelles de l'air* (Paris, 1547, in-80); *Cometographia* (Paris, 1549); *Planetologia* (Lyon, 1551, in-40); *De mundi sphaera* (Paris, 1562), poème dédié à Marguerite de Valois; *De arcanis naturæ* (Paris, 1558); *Secretorum agri Enchiridion* (Paris, 1560); *Nouvelle invention pour incontinenter juger du naturel d'un chacun par la seule inspection du front et de ses lineaments* (Paris, 1565); *Memorabilium, utilium ac jucundorum centuriæ IX arcanorum* (Paris, 1566), tissu de fables populaires qui a été souvent réimprimé; *les Secrets de la lune* (Paris, 1570); *Harmonia superioris mundi et inferioris* (Paris, 1577); *Historia hortensium*, etc. (Cologne, 1577, in-80), traduit en français par de La Caille sous ce titre: *le Jardinage de Mizauld* (Paris, 1578).

MIZLER DE KOLOF (Laurent-Christophe), érudit allemand, né à Wettelsheim, principauté d'Anspach, en 1711, mort à Varsovie en 1778. Il était également versé dans la connaissance de la médecine, du droit, de la théologie, des mathématiques, de la musique. Après s'être adonné pendant quelques années à l'enseignement, il devint médecin et historiographe du roi de Pologne. Ses principaux ouvrages sont: *Bibliothèque musicale ou Annonces et critiques d'anciens et nouveaux écrits sur la musique* (Leipzig, 1736-1754, 4 vol. in-80); *Choix d'odes mises en musique pour les amateurs du clavecin* (Leipzig, 1740-1742, in-40); *Bibliothèque de Varsovie ou Notices sur divers livres et écrits, anciens et nouveaux, publiés en Pologne (1753-1755, in-80); Historiarum Poloniæ et Lithuanicæ ab initio reipublicæ ad nostra tempora collectio magna* (Varsovie, 1761-1769, 2 vol. in-fol.).

MJØRN, grande île de Suède, située dans le Cattegat, entre Örust et Tjörn, et remarquable par ses aspects pittoresques. On y trouve le magnifique domaine de Sundby, légué, il y a quelques années, par Marguerite IIvitfeldt, au gymnase ou collège de Gothenbourg.

MJØSEN, grand lac de Norvège situé à 60 kilom. de Christiania, dans la région du Nordenfeld. Son principal affluent, le Grolbrands-Lagoon, l'atteint à sa limite septentrionale; puis, en s'avancant vers le sud, il forme le Vornan, qui coule jusqu'à Eidsvoll, dernière station du chemin de fer de Christiania. Le lac Mjøsén est, par conséquent, la voie navigable la plus étendue quise trouve dans l'intérieur de la Norvège; il a plus de 14 milles géographiques de longueur. Sa hauteur moyenne est de 400 pieds au-dessus du niveau de la mer, ce qui n'empêche pas qu'à l'est et à l'ouest la région qu'il baigne ne soit très-fertile et très-peuplée. Trois villes ont été bâties sur ses bords, dans les dernières années: Lillehammer au nord, Hamar à l'est et Gjøvitch à l'ouest, toutes trois remarquables par la rapidité de leurs progrès.

MLÈCCHA s. m. (mièk-cha — mot indou, formé de la racine *mlèch*, parler confusément, bredouiller, absolument comme le mot aryen *barbara*, grec *barbaros*, latin *barbarus*, etc., onomatopée que l'on traduirait parfaitement par *bredouiller*. La racine *mlèch*, qui prend aussi les formes de *marksh*, *miaksh*, parler d'une façon confuse, se servit d'une langue étrangère, se retrouve dans l'ancien slave *mlucati*; russe *molcati*, se taire, primitivement sans doute murmurer sourdement sans parler, et aussi le polonais *mrucak*, *mruszek*, grognier, gronder, *markotac*, murmurer dans sa barbe, etc. Suivant Leo et Stenzler, l'anglais *woath*, ancien allemand *wath*, *walash*, moderne *walsh*, anglais *welsh*, étranger, latin, welche, d'où le français *galois*, ainsi que le polonais *wloch*, italien, et le slave *wluch*, valaque, seraient les corrélatifs directs du sanscrit *mlèccha*. S'il en était ainsi, ce dernier nom du barbare remonterait bien certainement à l'époque aryenne, comme le latin *barbarus* et le grec *barbaros*. L'emploi de ces dénominations à l'adresse des étrangers prouve chez les Aryas un vil sentiment de supériorité sur les races voisines. Ce sobriquet un peu méprisant de *barbara* ou *mlèccha*, en contraste avec le nom glorieux des Aryas, les illustres, implique des rapports plutôt hostiles que pacifiques). Nom que les Indous donnaient aux étrangers. *Il Idiome barbare*, nom sanscrit.

MŁODZIANOWSKI (André), théologien polonais, né en 1820, mort en 1883. Il appartenait à l'ordre des jésuites et professa la rhétorique et la théologie. On a de lui trois ouvrages, aujourd'hui très-rare et fort recherchés des bibliophiles : *Ornamenta domestica ducatus et episcopatus Samogitiae* (Milau, 1868, in-fol.); *Supplicia militares ex Divis Polonae Lithuaniae gentis tularibus* (Wilna, 1871, in-4°); *Icones symbolicae vitae et mortis beati Josephi, archiepiscopi* (Wilna, 1875, in-4°, avec 60 gravures allégoriques).

MŁODZIANOWSKI (Thomas), théologien polonais, né en 1822, mort en 1886. Entré dans l'ordre des jésuites, il fut envoyé en mission dans la Perse et, pendant cinq ans, visita la plus grande partie de l'Orient. A son retour en Pologne, il fut chargé de professer la théologie, puis il devint recteur à Posn. Il jouit d'une grande réputation comme prédicateur et comme théologien. Outre trois *Recueils de sermons* (7 vol. in-fol. et in-4°), on a de lui plus de trente ouvrages théologiques en latin et en polonais. Nous citerons, entre autres : *Prælectiones theologicæ de Deo* (Dantzig, 1876, in-fol.); *Prælec. theol. de angelis et de actibus humanis* (Dantzig, 1877, in-fol.); *Prælec. theol. de jure et justitia* (Lemberg, 1867, in-fol.); *Prælectiones philosophicæ in octo libros physicorum Aristotelis* (Leszno, 1871, in-8°); *Prælectiones metaphysicæ et logices* (Dantzig, 1871, in-fol.), etc. Le recueil complet de ses *Œuvres* a été publié à Mayence (1881-1882, 5 vol. in-fol.).

MM. Abréviation qui signifie messieurs.

Mn. Chim. Abréviation du mot MANGANÈSE et Symbole de ce corps dans la nomenclature écrite.

MNASEAS, historien et géographe grec, né à Patara, en Lycie. Il vivait vers 200 avant notre ère. Il parcourut l'Europe, l'Asie, l'Afrique, acquit une grande instruction; mais, dépourvu de sens critique, il remplit ses ouvrages de récits fabuleux, qu'il accepte comme dignes de foi ou qu'il interprète d'après le système d'Évhémère. Il ne nous reste de son *Périple* et de son *Recueil des oracles de Delphes* que quelques fragments insérés dans les *Fragmenta historicorum Græcorum* de C. Müller.

MNASION s. m. (mna-zi-on). Bot. Plante nommée par les anciens, et qui paraît être un souchet.

MNÈME s. m. (mnè-me). Pharm. anc. Baume céphalique.

MNÈMÉ, une des trois Muses, suivant le système mythologique de Pausanias et de Varron. Les deux autres étaient Aëdè et Melpomène.

MNÈMÉCÉPHALIQUE s. m. (mnè-mé-sé-fa-li-ke — du gr. *mnémè*, mémoire; *kephalè*, tête). Baume merveilleux qui avait, disait-on, la propriété de conserver, chez ceux qui s'en servaient, un souvenir ineffaçable de tout ce qu'il avait en face. Voir *Charles de Bourgogne acheta le MNÈMÉCÉPHALIQUE d'un médecin anglais*.

MNÈMIDÈ, ÈE adj. (mnè-mi-dè — rad. *mnémie*). Acal. Qui ressemble à une mnémie.

— s. m. pl. Famille d'acalèphes ayant pour type le genre mnémie.

MNÉMIE s. f. (mnè-mi — nom mythol.). Acal. Genre d'acalèphes.

— Encycl. Les *mnémies* forment un genre d'acalèphes, type de la famille des mnémidés, et caractérisé par un corps lisse, ovale, allongé verticalement et très-comprimé; les côtés étroits terminés par de grands lobes rapprochés de la bouche, les côtés larges portant chacun deux longs appendices en entonnoir, insérés par leur pointe auprès de la bouche et munis d'une rangée de lamelles vibratiles; le canal excréteur de l'estomac s'ouvrant dans une excavation en entonnoir. Ce genre comprend quatre espèces, dont trois ont été trouvées dans les mers du Sud et la quatrième sur les côtes de la Norvège. Elles sont généralement de petite taille, car la plus grande ne dépasse guère 0m,05 de longueur. Ce genre est voisin des aleyonés, des calymnes et des eucharis.

MNÉMION s. m. (mnè-mo-n — gr. *mnémôn*; de *mnémè*, mémoire). Antiq. gr. Sorte de notaire ou de scribe.

MNÉMONIE s. f. (mnè-mo-ni). Syn. de MNÉMOTECNIE.

MNÉMONIQUE adj. (mnè-mo-ni-ke — du gr. *mnémè*, mémoire). Qui a rapport à la mémoire : *Il y a au fond de tout acte MNÉMONIQUE une satisfaction spirituelle, un plaisir d'idée*. (Damiron.) | Qui a rapport aux moyens de faciliter les opérations de la mémoire : *ART MNÉMONIQUE. Procédés MNÉMONIQUES. Figures MNÉMONIQUES*.

— s. f. Art de faciliter les opérations de la mémoire : *Un homme vit un jour proposer une MNÉMONIQUE au grand Thémistocle; il répondit un moment : « Donnez-moi donc plutôt un art d'oublier. »* (Michelet.) | On dit aussi MNEMONIE et MNÉMOTECNIE.

MNÉMONIQUEMENT adv. (mnè-mo-ni-ke-man — rad. *mnémionique*). Par des procédés mnémioniques.

MNÉMOSINÈ, ÈE (mnè-mo-ni-zé) part. passé du v. *Mnémosiner* : *Racines grecques MNÉMOSINÈS*.

MNÉMOSINER v. a. ou tr. (mnè-mo-ni-zé — du gr. *mnémè*, mémoire). Rendre facile à retenir de mémoire, par l'emploi d'une méthode mnémionique : *MNÉMOSINER les conjugaisons latines*.

MNÉMOSILLE s. f. (mnè-mo-zi-llé; // ml.). Bot. Genre de plantes démembré du genre raifort.

MNÉMOSYNE s. f. (mnè-mo-zi-ne — nom mythol.). Astron. Planète téleopique, découverte en 1859 par M. Luther.

— Entom. Papillon du genre parnassien.

— Bot. Genre de mousses.

MNÉMOSYNE, déesse de la Mémoire, fille du Ciel et de la Terre, sœur de Saturne et de Rhéa. Jupiter, à ce que rapportent les prêtres, la rendit mère des neuf Muses. C'est avec raison que les anciens donnèrent pour mère aux neuf Muses Mnémosyne; c'était une ingénieuse et gracieuse allégorie, pour signifier que la mémoire est le fondement et la source de toutes les connaissances humaines, que dans elle la science et les arts seraient impossibles. Jupiter se métamorphosa en berger pour séduire Mnémosyne et la rendit mère des neuf Muses, dont elle accoucha sur le mont Pélius.

On a représenté cette déesse de diverses façons. Souvent, elle se touche le bout de l'oreille (les anciens, à ce qu'il paraît, avaient l'habitude de toucher l'oreille de ceux à qui ils demandaient une part dans leur souvenir). Son attitude indique toujours la méditation, le recueillement, tout ce qui sert à rappeler le souvenir du passé; ses yeux sont ordinairement baissés; elle se tient souvent le menton; elle a parfois à la main une plume ou un burin, pour montrer qu'avec ces instruments elle grave les faits dans la mémoire. Quelquefois aussi on la représente sous la forme d'une jeune fille qui enfonce un clou. Lors qu'on allait consulter le célèbre oracle de Trophonius, on faisait boire à ceux qui venaient le consulter l'eau de la mémoire et l'eau de l'oubli; ils s'asseyaient aussi sur le trône de Mnémosyne.

MNÉMOTECNICIEN s. m. (mnè-mo-tè-kni-sien — rad. *mnémotechnie*). Celui qui connaît ou enseigne une méthode de mnémotechnie.

MNÉMOTECNIE s. f. (mnè-mo-tè-kni — du gr. *mnémè*, mémoire; *technè*, art). Art de faciliter, par des moyens artificiels, les opérations de la mémoire : *Il y a des moyens mnémotechniques, mais, quoi qu'on en dise, point de MNÉMOTECNIE*. (A. Fée.) *Chez les Chinois, la science se réduit à un recueil de recettes, de classifications de MNÉMOTECNIE utilitaires*. (H. Taine.)

— Encycl. L'inégalité de la mémoire chez les hommes d'étude et l'intermittence de cette faculté dans un même individu ont fait chercher, depuis la plus haute antiquité, un art qui réparât les défauts de la nature. Cicéron mentionne le philosophe poète de Chio, Simonide, comme ayant été l'inventeur de l'art de la mémoire : *ars memoria*; c'est ainsi que Cicéron désigne la *mnémotechnie*. Métrodore, contemporain de Cicéron, aurait, au dire des grammairiens, complètement rénové cet art.

Les jésuites, qui avaient trouvé un puissant levier de pouvoir dans l'éducation de la jeunesse, devaient logiquement se préoccuper de tous les moyens de faciliter les études. Un des leurs, le Père Claude Buffler, publia, en 1719, une *Pratique de la mémoire artificielle*, spécialement appliquée à l'histoire. De nos jours, en 1806, Grégoire de Fénéaie apportait d'Allemagne une méthode presque complète, qui recevait ses derniers perfectionnements, en 1826, d'un disciple de Destutt de Tracy, d'un novateur profond et tenace, Aimé Paris, qui, avec Gall et Chevé, devait simplifier l'enseignement de la musique vocale. Entre temps, la Pologne et la Hongrie s'alliaient, dans les personnes de Jazwinski et de Bem, pour proposer une autre solution du problème. On comprend d'avant de décider quelle est la meilleure de ces *mnémotechnies*, il est nécessaire d'analyser les procédés naturels de la mémoire.

Dans les meilleures analyses qui aient été faites de la mémoire, on reconnaît l'influence de l'idéologue Destutt de Tracy et de l'analyste Gall. Cette influence est souvent déguisée, plus souvent niée : elle n'existe pas moins. Destutt de Tracy a eu raison de faire renoncer son siècle à la recherche de la cause de la mémoire. Il admet que nos idées sont le produit de mouvements organiques; que le lien chimique ou mécanique de ces mouvements organiques produit également le grand phénomène idéologique, la liaison des idées. Gall a remarqué les diverses aptitudes de la mémoire : mémoire des mots, mémoire des localités, mémoire des formes et, ajoutons, mémoire des raisons. L'école positiviste doit beaucoup à Destutt de Tracy, le successeur de Condillac et de Locke, et à Gall, le précurseur des histologistes du cerveau.

Si on veut considérer la mémoire dans les mille faits de la vie, il semble qu'elle soit un être vivant en nous, ayant ses caprices, ses préférences, ses activités et ses repos, commandant presque toujours aux autres facultés, ne leur obéissant presque jamais. La mémoire, livrée à elle-même, apparaît à son apogée dans la jeunesse, sa fatigue dans l'âge,

mûr pour céder le pas à la raison, et, dans la vieillesse, elle fait l'office d'un revenant en ne servant qu'à reproduire les impressions de l'enfance. Considérée en bloc, la mémoire est le grand phénomène de l'intelligence; c'est la conscience, la continuité du moi. Les Latins avaient un mot pour exprimer cet accord de la raison de la veille et de la raison du jour, cette prolongation du moi dans le temps; ils appelaient ce grand phénomène *mens*, qui a la même étymologie que *memini*, je me souviens et *minuere*, parsonification de la conscience dans la religion des Etrusques.

La raison, dans l'histoire de l'humanité, est née tard. La mémoire est la faculté qui se manifeste la première. Les plus anciennes tentatives qu'aient faites les hommes dans l'ordre intellectuel sont des essais de *mnémotechnie*. Ils ont voulu, avec des hiéroglyphes, avec des clous dans la muraille, avec des nœuds de cordes, avec des encoches dans des bâtons, ils ont voulu, partout, en Orient, à Rome, en Amérique, soulager la mémoire, et cela bien avant de pouvoir faire un raisonnement.

Pascal avait reconnu la présence de la mémoire dans tous les phénomènes, aussi bien d'ordre moral que d'ordre physique ou intellectuel. Ainsi l'âme, disent les spiritualistes, la substance pensante, diront les panthéistes, la matière cérébrale, diront les matérialistes, possède, comme conséquence directe de son impressionnabilité, la mémoire, c'est-à-dire la propriété de conserver le souvenir de ses impressions. La mémoire est le résultat immédiat de la sensibilité. Dans l'ordre physique, il y a une mémoire particulière attachée à chaque sens. Le moyen âge nait que l'odorat eût à lui sa mémoire spéciale. Albert le Grand s'étonnait de cette bizarrerie. Notre époque l'a fait cesser; pour avoir la mémoire de l'odorat, il faut posséder en même temps la passion des parfums, de ceux des boudoirs ou de ceux de la nature. Le moyen âge ignoreait autant la nature que les boudoirs. Notre siècle verra sans cesse de l'un à l'autre de ces deux extrêmes.

Cependant, toutes ces mémoires particulières ne constitueraient jamais la mémoire, si elles n'étaient pas reliées entre elles par l'unité du moi. Dans le souvenir d'une grande joie ou d'une grande affliction, nous nous souvenons du ciel, les arbres, le jour, l'heure, les incidents, en un mot toutes les circonstances qui se groupaient autour du fait principal, parce que toutes ces impressions concourraient alors à former une impression totale, qui était la joie ou la tristesse. Et toutes ces impressions ne pouvaient se réunir en une que parce que l'être humain qui les sentait était un lui-même. Le moi humain, malgré toutes ses modifications, est un continu. Son unité fait que les souvenirs des détails s'excitent, se réveillent mutuellement, comme pour reconstituer un souvenir total, qui rivalise en unité avec l'impression totale d'autrefois. La continuité du moi est la cause de la liaison des impressions, des souvenirs et des idées.

L'action, la réaction, le travail réciproque, simultané et successif des impressions, des souvenirs et des idées, telle est la cause de l'imprévu, du caprice, de l'écheveau sans cesse agité et sans cesse changeant des souvenirs.

Quand nous avons lu l'auteur qui nous a passionnés, nous sommes à lui prêtés corps, un visage, une attitude. C'est le phénomène de simultanéité transporté de la mémoire dans l'imagination. Les impressions sont plus fortes dans l'enfance. Les souvenirs de l'enfance sont les plus persistants. Les romanciers aiment à donner pour théâtre à leur chef-d'œuvre le pays de leur enfance. L'attention, qui est l'effort du moi voulant être un, c'est-à-dire tout entier à un objet, fait découvrir plus de faces dans cet objet. Les gens attentifs ont la mémoire plus exacte; les gens distraits n'ont que les mémoires particulières. L'effort est une des causes de la vraie mémoire : on retient ce qui a coûté à apprendre, par souvenir de la difficulté elle-même. Les esprits méditatifs ont la mémoire de la succession des faits, des idées, des raisonnements. Car le problème le plus difficile de l'observation interne, c'est de surprendre le moi dans la succession de ses modifications. Ils se sentent penser, sauter d'un fait à un autre, déduire, conclure; cette impression, si rare, leur donne une mémoire également peu fréquente; de même que le premier homme venu dira : « J'ai pris telle rue, puis j'ai trouvé un carrefour, j'ai cherché quelque temps ma route et j'ai pris à droite, » de même, ils diront, eux : « Je suis parti de tel fait; j'en ai induit ceci; telle et telle objections se sont présentées; après hésitation et délibération, voici ma conclusion. » Les souvenirs passent par la simultanéité d'origine et par succession. Mais si la raison ne se rend pas maîtresse de ces souvenirs, l'association des idées qui en naît sera aussi baroque qu'une conversation entre un homme qui se rappelle toujours ce qu'il ne cherche pas et un autre qui ne trouve jamais dans sa mémoire ce qu'il y a mis. La mémoire naturelle, sans éducation rationnelle, peut être comparée à la table d'harmonie d'un piano. On touche une corde; toutes les autres vibrent. C'est là l'association des idées, à son état natif, avec les bons et les

mauvais résultats des rappels involontaires. Que devrait faire la *mnémotechnie*, si elle était vraiment la science, et non pas l'art encre incompétent de la mémoire? Elle devrait inventer le clavier de cette table d'harmonie. Frapper une touche, deux touches, trois touches; les faits, les idées, les raisonnements répondront à cet appel volontaire. La mémoire ne sera plus la pourvoyeuse indisciplinée de l'association des idées; elle sera l'outil précis de l'inférence. Tel est le but, l'idéal de la *mnémotechnie*. Quels ont été jusqu'ici ses procédés et ses résultats?

Le paysan qui donne à son fils un soufflet en présence de la borne de son champ, afin qu'il n'oublie pas la place, même si la borne était déplacée, ce paysan-là fait de la *mnémotechnie* topologique : voici la borne, voilà le soufflet. L'ouvrier que l'on prie de redire la poésie d'une chanson, qui s'embarbouille et qui répète tout bas le chant pour retrouver les paroles, cet ouvrier-là fait de la *mnémotechnie* rythmique. L'élève hébraïsant qui retient que le g s'appelle *gamel* dans l'alphabet hébreu, parce que c'est la première lettre de *gamel*, nom du chameau en hébreu, cet élève hébraïsant fait de la *mnémotechnie* symbolique. Autrefois, fort étonné, même le texte des lois. Le Père Buffler, imité ce procédé naturel de la mémoire avec des vers qu'il avait le bon goût de déclarer *artificiels*. Il a rimé ainsi l'histoire universelle, en suivant le conseil de Bodin, qui dit qu'on n'apprendra jamais les histoires particulières si on ignore comment elles constituent l'histoire générale. L'élève apprendait dix vers, sur lesquels on devait lui faire quarante questions. Le moyen âge avait rimé ainsi les axiomes de théologie, les règles du syllogisme, les connaissances en médecine et en astronomie. Mais la mémoire n'avait pour s'aider que le nombre des vers; et quels vers!

De nos jours, on a mis les règles de l'arithmétique, de la lecture, etc., dans des chansons, que chantent les petits enfants. Ce procédé a donné d'assez bons résultats. Aussitôt les esprits utilitaires de notre époque se sont mis à dire et à répéter que la poésie n'avait jamais eu d'autre raison d'existence que d'être un procédé mnémotechnique.

La *mnémotechnie* des anciens était topologique. Pour l'invention des arguments, les anciens se servaient de *topiques*, c'est-à-dire, selon l'explication de Cicéron, des meubles où l'on puisait les preuves; les rhétoriciens modernes ont appelé ces *topiques* des *lieux communs*, sans comprendre l'idée d'Aristote et de Cicéron. Pour les orateurs de l'antiquité, un discours était un édifice ayant un portique, une salle principale, une pièce de sortie, c'est ainsi qu'ils signaient l'exorde, la discussion et la péroraison de toute œuvre oratoire. Leur procédé mnémotechnique, parallèle à leur procédé de dialectique, consistait à associer les éléments de chaque partie du discours aux meubles et aux objets de chaque pièce de l'édifice. Ils préparaient leur discours chez eux dans une maison qui était un palais. Ensuite, dans le forum ou au tribunal, le souvenir de chaque salle et de chaque meuble excitait et révélait le souvenir de la phrase qui avait été pensée et élaborée dans le vestibule ou l'atrium, en face d'un tableau ou d'une statue.

Les modernes ont fait aussi de la *mnémotechnie* topologique, mais sur le papier et non en action. Ils se sont contentés des arbres généalogiques, des cartes diversement coloriées. Jazwinski a donné dans ce sens une *méthode dite polonaise*, que le général Bem a perfectionnée et qui s'appliquait à la *mnémotechnie* des dates, des faits et des formules de mathématiques; ce procédé, qui a eu une certaine vogue, est maintenant à peu près abandonné.

On a remarqué que la *mnémotechnie* topologique des anciens renferme une symbolique : l'assimilation d'une œuvre oratoire à une œuvre architecturale. De Fénéaie et Aimé Paris ont formulé les lois de la symbolisation mnémotechnique : « 1° représenter par un signe plus remarquable les idées qui, faute de nous frapper vivement par leurs signes ordinaires, peuvent échapper à la mémoire; 2° établir entre les idées d'un même groupe une relation intime, en vertu de laquelle l'une ne puisse pas être indiquée sans rappeler à l'instant sa corrélatrice. » (Aimé Paris.) Ces deux lois se rapportent aux deux grands aspects de la mémoire, la première à la simultanéité, la seconde à la succession des souvenirs. Aimé Paris a appliqué cette méthode à la chronologie, à la géographie, à la jurisprudence, aux formules mathématiques, aux nomenclatures de toutes les sciences. On ne peut que donner une idée d'un système aussi vaste. Chaque chiffre est rappelé, en langue mnémotechnique, par un signe tiré de la ressemblance de forme ou d'idée. Ainsi 0 est le signe de 0; création, le signe de 1; Bucephale, le signe de 2 (encolure de cheval); lunettes, le signe de 3, etc. Mais création, par exemple, éveille directement le souvenir de l'homme et par opposition celui de la femme. De là, pour les nombres de deux chiffres, 9 symboles directs exprimant les 9 dizaines et 9 symboles indirects exprimant les 9 unités, etc.; 10, par exemple, formé de 1 (homme) et de 0 (or), aura pour symbole unique *banquier*, homme qui a beaucoup d'or. En cherchant dans l'histoire, dans la mythologie, on trouvera les signes des mots de trois chiffres,

de quatre chiffres, car on trouvera toujours un homme pour représenter le lien de trois ou quatre idées. On comprend déjà que, pour retenir le numéro d'un article du code, il suffira d'introduire Abel (signe de 101), dans le texte de l'article 101, par un rapport plus ou moins heureux, pour que l'idée d'Abel (ou 101) et le texte de l'article 101 s'excitent réciproquement.

Ce sont là, certes, des résultats ingénieux et féconds, que l'auteur avec sa science et son imagination a étendus, dilatés et coordonnés en un système très-complexe et très-puissant. Tout ce qui est formel et document, date et statistique, obéit à l'appel de ceux qui ont approfondi et manié la méthode. Cependant la *mnémotechnie* de Paris n'est pas plus une science que la *mnémotechnie* rythmique ou topologique. Ce n'est pas de l'art, c'est de l'artifice. La raison en est que la *mnémotechnie* apprend à faire retenir moins de sujets que la nature même de la mémoire n'en comporte. Le propre de la science et de l'art qui en découle, c'est de développer la nature et non de la restreindre. La *mnémotechnie* des impressions, des idées dignes de ce nom, des plans d'ouvrage, des concepts, la vraie *mnémotechnie* est encore à créer. Quant à celle qui existe, on aurait grand tort de la mépriser; nous donnerons seulement ce conseil, c'est, après l'avoir étudiée dans les livres, de s'en faire un à soi en cherchant les signes de cette langue des rappels dans les impressions qui nous sont personnelles. Le souvenir est presque toujours indissolublement lié à tout effort personnel.

MNÉMOTÉCHNIQUE adj. (mné-mo-té-kni-ke — rad. *mnémotechnie*). Qui a rapport à la mnémotechnie; *Procédés mnémotechniques*.

— s. f. *Mnémotechnie*.

MNÈNE s. m. (mné-ne). Ganga ou prétre du Congo.

MNÉSICLÈS, architecte grec, qui vivait à Athènes, vers les temps de Périclès, au vie siècle av. J.-C. Il construisit, de 437 à 432 av. J.-C., l'un des plus beaux monuments de l'art grec, le vestibule et les portiques connus sous le nom de Propylées, qui formaient la magnifique entrée de l'Acropolis ou citadelle d'Athènes. Grâce à M. Beulé, cet admirable morceau d'architecture, masqué par de massives constructions exécutées pendant la domination turque, a été complètement dégagé et remis en pleine lumière en 1852.

MNÉSIMAQUE, poète comique athénien du iv^e siècle avant notre ère. Il fut un des poètes les plus élégants de la comédie moyenne, ainsi qu'on en peut juger par les fragments qui nous restent de quelques-unes de ses pièces. On trouve ces fragments dans les *Fragmenta comicæ Græcorum* de Meineke, et dans la *Bibliothèque grecque* de Firmin Didot.

MNÉSITHÉON s. m. (mné-ti-té-on). Bot. Genre de caryophyllées de la Louisiane.

MNESTER, célèbre pantomime romain, mort en 48 de notre ère. Il fut en grande faveur auprès de Caligula, qui, plein d'admiration pour son talent, l'embrassa un jour en plein théâtre. Sous le règne de Claude, sa réputation ne fit que grandir. Très-recherché des femmes, Mnester inspira une vive passion à Messaline; mais, redoutant la suite que pourrait avoir pour lui une liaison avec l'impératrice, il refusa de se rendre à ses désirs. Messaline, irritée, se plaignit à Claude, devant des convives assemblés, de l'insolence du pantomime, qui avait refusé d'obéir à des ordres donnés par elle. L'imbécile empereur fit aussitôt mander Mnester, ordonna qu'on le frappât de verges, puis lui signifia de ne rien refuser désormais à l'impératrice. Lorsque Messaline, après avoir souillé le palais impérial de ses immondes débauches, fut mise à mort, Mnester, accusé d'y avoir pris part, représenta vainement à Claude qu'il n'avait fait qu'obéir à ses ordres formels; il subit la peine capitale.

MNÉSTHÈS, capitaine troyen, fils de Clytius et frère d'Acmon. Il suivit, d'après Virgile, Enée en Italie, où il devint l'auteur de la famille Memmia. Il se distingua dans les jeux donnés en Sicile après la mort d'Anchise, et se fit remarquer par son courage en combattant avec Énée contre Turnus.

MNÉSTOTHÉLÈS, ÉE adj. (mné-sto-té-lé — du gr. *mnestou*, je me marie; *thélè*, malle). Bot. Se dit d'une fleur qui contient à la fois un ovaire et un organe mâle.

MNESTRA s. m. (mné-strâ). Entom. Genre de papillons d'Europe.

MNEVIS, taureau consacré au Soleil, à Héliopolis. Bien que son culte fût plus ancien que celui d'Apis, il ne venait qu'au second rang parmi les animaux honorés en Égypte. Mnevis devait avoir le poil noir et hérissé.

MNIARE s. m. (mni-a-re — du gr. *mniôn*, mousses). Bot. Genre de caryophyllées de la Nouvelle-Hollande, qui ressemblent à des mousses.

MNIE s. m. (mni — du gr. *mniôn*, mousses). Bot. Genre de cryptogames, de la famille des mousses, qui croissent dans les terres humides des contrées boréales.

— Entom. *Abeille des mnies*, Abeille plus petite que l'abeille des forêts.

MNIOCH (Jean-Jacques), poète allemand, né à Elbing (Prusse) en 1765, mort à Varsovie en 1804. Il fut successivement professeur particulier à Halle, recteur à Neufahrwasser, près de Dantzic, et employé à la direction de la loterie prussienne, à Varsovie. C'était un homme bizarre, excentrique, fantasque, dont les compositions ont de l'originalité et du sentiment, mais ne sont pas assez travaillées. On cite, parmi les plus remarquables, le *Chant du tombeau* et le *Chant des maçons*, qui eurent beaucoup de succès. Ses meilleures poésies ont été publiées sous le titre d'*Œuvres choisies* (Gœtze, 1798, 3 vol.). Sa femme, Marie Schumacher, née en 1777, morte à Varsovie en 1799, a laissé de spirituelles productions littéraires, dont quelques-unes ont été publiées par Mnioch sous le titre de *Feuilles détachées* (Gœrtz, 1800).

MNIOÏDÈS, ÉE adj. (mni-oï-dè — de *mnie*, et du gr. *idos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une mnie.

— s. f. pl. Famille de mousses, ayant pour type le genre mnie.

MNIOPHILE s. f. (mni-o-fi-le — du gr. *mniôn*, mousses; *philos*, qui aime). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénides, comprenant deux espèces, dont l'une habite la France et l'autre l'Allemagne.

MNIOTILTE s. m. (mni-o-ti-l-te). Ornith. Genre de passereaux.

— Encycl. Ce genre est caractérisé par un bec court, droit, grêle, subulé, comprimé latéralement; des narines ovales; des tarses scutellés, à ponce robuste, terminé par un ongle long, et des ailes médiocres. L'espèce unique est le *mniotilte* varié, dont le plumage est diversement mélangé de blanc et de noir. Cet oiseau passe l'hiver aux Antilles; en avril, il arrive aux États-Unis, d'où il repart en septembre. Il vit dans les bois et se nourrit d'insectes, qu'il cherche au milieu des mousses et des lichens dont le tronc des arbres est couvert. On le voit presque toujours grimper le long des tiges et des grosses branches, à la manière des sittelles et des grimpeurs, sans se servir des plumes de sa queue comme point d'appui. Cet oiseau, rangé d'abord parmi les motacilles, puis parmi les fauvettes, s'en distingue notablement, tant par ses mœurs que par ses caractères.

Mo. Chim. Abréviation du mot *Molybdène*, et Symbole adopté pour représenter ce corps dans la nomenclature écrite.

MOAB, fils de Loth. V. *MOABITES*.

MOABITES, peuple de l'ancienne Arabie Pétrée, qui habitait la contrée située entre la rive orientale de la mer Morte et le désert, et dont la capitale était Rabbath-Moab. D'après la Bible, les Moabites étaient issus de Moab, fils incestueux de Loth et d'une de ses filles. Ils se firent redouter des Juifs autant à cause de l'immoralité de leur culte, qui comprenait jusqu'à des sacrifices humains, que par les fréquentes incursions qu'ils faisaient sur le territoire des enfants de Jacob. Sous le gouvernement des Juges, les Moabites tinrent les Israélites sous leur joug pendant dix-huit ans (1339-1314 av. J.-C.). Saül les vainquit et David parvint à rendre les Moabites tributaires; mais cette soumission ne fut pas de longue durée. Plus tard, après l'invasion des Assyriens, les Moabites s'emparèrent même de quelques parties du territoire israélite. Aussi les ouvrages des prophètes abondent-ils en imprecations contre ce peuple, qui était idolâtre et dont les principales divinités étaient Chamos et Belphegor. Les Moabites furent successivement asservis par les rois de Perse, d'Égypte, de Syrie, par Alexandre, puis par les Romains. Après la conquête romaine de la Palestine, on ne retrouva plus le nom des Moabites, et ce peuple finit par se perdre dans la grande nationalité arabe.

MOAICA s. m. (mo-è-ka). Bot. Genre de palmiers.

MOALLAKA s. m. (mo-al-la-ka). Philol. Chacun des poèmes sacrés des Arabes: *Un exemplaire des sept MOALLAKAS est suspendu à la voûte de la Caaba*.

— Encycl. Cette dénomination, qui s'applique à un groupe de sept ou neuf poésies arabes, signifie proprement suspendu. Les *moallakas* sont les plus anciens monuments connus de la langue et de la littérature arabes. Longtemps, dit M. Hartwig Derembourg, pour expliquer ce mot on avait eu recours à une mise en scène fort attrayante. À Okâh, un des cinq endroits où les tribus arabes se réunissaient pour y tenir leurs foires annuelles, les poètes venaient, disait-on, luter et conquérir l'honneur de voir leur œuvre reproduite en lettres d'or sur des étoffes précieuses et suspendue (*moallaka*) aux parois du sanctuaire de la Caaba. Toutes les histoires littéraires continuent à reproduire cette fable, malgré les avertissements successifs de Pococke, de Reiske, de Hengstenberg, malgré la réfutation si absolue et si décisive de M. Nœldeke. Le choix des sept *moallakas* n'est pas en réalité l'œuvre d'un peuple appelé à juger des œuvres d'art. Un homme de goût, fortement nourri de l'ancienne poésie arabe, un connaisseur d'une science étendue et approfondie, Hammad Râwîya, puisant dans les trésors de sa mémoire, distinguait sept poèmes

qu'il déclara les plus merveilleux et les plus parfaits entre tous. Cette première collection contient les vers de Nâbîga et de Achâ, là où nous trouvons aujourd'hui ceux de Antara et de Hârit. Ajoutés plus tard, ces deux morceaux ont fini par usurper deux places dans le recueil. Hammad nomma ces sept poèmes *Soumout*, colliers, ou *Moallaka*, suspendus, peut-être un synonyme du premier titre, peut-être aussi une expression employée dans un sens figuré, comme nous dirions des morceaux pleins d'élevation. La fantaisie orientale s'est emparée de ce nom de *moallaka* pour bâtir toute une histoire portant son caractère religieux et consacrant la beauté poétique par la sainteté du lieu où devaient avoir été suspendus ces chefs-d'œuvre.

Cassin de Perceval fils a donné des *moallakas* une traduction très-estimée dans son *Histoire des Arabes*.

MOANSA s. m. (mo-an-sa). Grand prêtre des noirs du Congo.

MOANZI s. m. (mo-an-zi). Lieu où se trouve le plus célèbre des mokissos des noirs du Congo, la plus vénérée de leurs idoles, qui est une vase enfoui dans la terre.

MOAWYAH I^{er}, premier calife de la dynastie ommiade, sixième successeur de Mahomet, né à La Mecque en 610, mort à Damas en 680. Il descendait d'Ommiah, cousin de l'aleu de Mahomet. Après avoir été un des secrétaires du Prophète (641), il devint gouverneur de la Syrie, prit l'île de Chypre (651), mais s'empara, cette même année, de l'île de Rhodes et en fit détruire le fameux colosse, dont il vendit les débris à un juif. À la mort d'Othman (656), il refusa de reconnaître Ali, qui venait d'être élu, et se fit lui-même proclamer calife. Il soumit l'Égypte, Médine, La Mecque, l'Yémen, envahit la Sogdiane, une partie de la Tartarie et étendit sa domination à l'ouest jusqu'à l'océan Atlantique, par la conquête de toute l'Afrique septentrionale, à l'est jusqu'à l'Indus, et au nord jusqu'à l'Oxus. Mais il fut moins heureux contre les Grecs; son fils Yézid assiégea vainement Constantinople pendant six ans; sa flotte fut en partie détruite par le feu grégeois et il dut acheter la paix en 678. Avant de mourir, il fit reconnaître comme calife son fils Yézid et déclara héréditaire le califat jusqu'à leurs électifs. Moawyah, dit Audifret, eut le courage, l'éloquence, l'affabilité, la libéralité de César, l'ambition, la souplesse et la tarde clémence d'Auguste, la politique, la dissimulation et la cruauté de Tibère. Ce prince établit des relais sur les routes et fit quelques innovations dans la liturgie mahométane. Il s'était particulièrement rendu odieux aux chiïtes, en dépouillant du califat la famille du Prophète.

MOAWYAH II, petit-fils du précédent, troisième calife ommiade, né à Damas en 660, mort vers 686. Proclamé calife à la mort de son père Yézid, il abdiqua au bout de quelques mois de règne (683), et cette action impolitique occasionna de grands déchirements dans l'empire arabe. Il eut pour successeur Merwan I^{er}. Après son abdication, Moawyah se retira dans son palais, d'où il ne sortit plus, et où il périt de la peste selon les uns, par le poignard selon d'autres.

MOB s. m. (mob — mot angl.). Population: *La république, messieurs, un gouvernement fédéral pour Busot, une utopie d'économistes pour Condorcet, un mob turbulent et convulsif pour Thomas Payne*. (Ch. Nod.)

MOBAREZ ED DYN MOHAMMED-SCHAH, fondateur de la dynastie des Modhafferides en Perse, né à Mibad (Louristan) en 1298, mort à Schiraz en 1364. Il était fils du gouverneur de Mibad, Modhaffer, qui était d'origine arabe. Tout jeune encore Mobarez se rendit célèbre en tuant un brigand qui désolait les environs d'Yezd. Nommé, en 1317, gouverneur de cette ville, il donna de nouvelles preuves de sa brillante valeur en exterminant une horde de pillards, appelés Nicoudariens, qui infestaient le Farsistan, accrût considérablement sa puissance en épousant la fille du dernier prince des Karakaitayens et obtint le gouvernement du Kerman dont il se fit proclamer souverain en 1339. Ne mettant alors plus de bornes à son ambition, Mobarez s'empara du Farsistan sur le schah Abou Ishak, à qui il fit trancher la tête (1357) et se rendit successivement maître d'Ispahan, du Sedjestan et de plusieurs autres provinces de la Perse. La mort de son fils aîné Modhaffer et la perte de l'Adzerbeïdjan lui causèrent un violent chagrin. A partir de ce moment, il s'adonna aux plus honteux excès en tout genre, et se rendit tellement odieux par ses cruautés, que ses propres fils se saisirent de sa personne, lui firent crever les yeux (1359) et l'enfermèrent dans une tour, où il vécut encore pendant cinq ans. C'est sous le règne de ce prince que vécut le célèbre poète Haïz. Mobarez eut pour successeur son fils Djéjal ed Dyn-Schah.

MOBED s. m. (mo-béd — mot persan qui répond exactement par les radicaux au sanscrit *maha*, grand, et *pâti*, seigneur, maître, de la racine *pa* protéger, nourrir. Le sanscrit *pâti* est entre dans le composé *grâh des potes*). Relig. parse. Mage du deuxième ordre. Les *moobus* avaient seuls le droit d'entrer dans l'*atech-gah* ou lieu du feu.

MOBI s. m. (mo-bi). Liqueur que les nè-

gres préparent avec de la cassave, des patates râpées et du sirop de sucre, qu'ils font fermenter ensemble dans de l'eau: *Le mout est une boisson vineuse assez forte pour enivrer, mais qui ne se conserve que peu de jours*.

MOBIL adj. m. (mo-bil — du lat. *mobilis*, mobile). Cout. anc. *Don mobil*, Avantage que la femme accordait sur sa dot au son conjoint, pour coopérer ainsi aux dépenses du ménage.

— s. m. *Don mobil*: *Le mobil*. Stipuler un mobil.

MOBILE adj. (mo-bi-le — lat. *mobilis*, contraction de *mobilitas*, susceptible d'être mu, de mouvoir, mouvoir, qui se rapporte à la racine sanscrite *mai*, *may*, aller, s'agiter, se mouvoir, que Delâtre croit retrouver dans le grec *ameud*, dépasser, et *ameibô*, changer, échanger. Eichhoff y rapporte également l'allemand *mûhen*, anglais *to move*, russe *maïu*. M. Littré fait observer que *mobile* est un mot refait sur le latin *mobilitas*, qui dans l'ancienne langue avait donné *meuble*. Qui est naturellement en mouvement; qui est disposé pour être mis en mouvement: *Les aiguilles mobiles d'une montre*. Une girouette très-mobile. *Les feuilles du tremble sont très-mobiles autour de leur pétiole*. Nos membres, quoique très-solides, sont très-mobiles autour de leurs articulations. *La mâchoire inférieure est seule mobile*. Qui peut être mu, mis en mouvement: *Les vents agitent la surface mobile des eaux*. (Buff.)

— Fig. Qui passe facilement d'une idée, d'un sentiment, à une autre idée, à un autre sentiment: *L'événement fait pecher le peuple mobile*, comme le vent fait plier les épis. (Gondoni.) *La prophète est la nymphe Égérie des hommes d'État*, des généraux, de tous ceux qui ont affaire à la mobile nature de l'espèce humaine. (Mme de Staël.) Nous sommes des créatures tellement mobiles, que les sentiments que nous feignons, nous fuissions par les éprouver. (B. Const.) Pour bien presider un corps d'hommes médiocres et MOBILES, il faut être MOBILE et MOBILE comme eux. (J. Joubert.) *Moins fortes que les hommes, les femmes sont plus mobiles et plus impatientes*. (Mme de Rémusat.) Changeant, qui change facilement ou souvent: *Tout ce qui ne dépend que des hommes est mobile et variable comme eux*. (Mably.) *Le sentiment est moins mobile que la sensation, mais il est mobile encore, car il en dépend*. (V. Cousin.) *Les révolutions sont mobiles comme les tempêtes*. (Lamart.) *La liberté est mobile, mais la justice est absolue*. (J. Simon.)

Le temps, cette image mobile

De l'immobile éternité.

J.-B. ROUSSEAU.

— Loc. fam. *Mobile* comme le mercure, Très-changeant, très-inconstant: *MOBILES COMME LE MERCURE*, ils pivotent, ils gesticulent, ils rient, ils s'agitent. (La Bruy.)

— Art mil. *Troupes, colonnes mobiles*, Troupes, colonnes organisées de façon à pouvoir être transportées d'un lieu dans un autre, selon le besoin des opérations: *Camper les troupes et les tirer des villes était urgent, indépendamment du besoin de les rendre plus mobiles*. (Thiers.) *Garde nationale mobile*, Celle qu'on peut mobiliser et envoyer hors du pays. *Armistice mobile*, Armistice pendant lequel il est convenu que l'un des deux corps en présence sera tenu de reculer devant l'autre, mais sans qu'on puisse en venir aux mains.

— Techn. *Menuiserie mobile*, Celle qui a pour objet la construction des pièces servant de fermetures mobiles, comme portes, croisées, etc.

— Typogr. *Caractères mobiles*, Caractères fondus à part et que l'on assemble par une opération particulière et appelée composition: *L'invention des caractères MOBILES est la vraie invention de l'imprimerie*.

— Gramm. hébr. *Lettres mobiles*, Lettres qui font entendre le son propre à l'organe auquel elles appartiennent: Alef, hâ, vau et yod sont les seules LETTRES qui ne soient pas MOBILES, mais quiescentes.

— Mus. anc. *Cordes mobiles*, sons mobiles, Cordes moyennes, sons moyens de chaque tétracorde des Grecs: *On appelait cordes MOBILES, dans la musique grecque, les deux cordes moyennes de chaque tétracorde, parce qu'elles s'accordaient différemment selon les genres, à la différence des deux cordes extrêmes, qui ne variant jamais, s'appelaient cordes stables ou immuables; les cordes MOBILES étaient sujettes à être baissées ou haussées, non-seulement selon le genre, mais encore selon l'espèce du genre*.

— Liturg. *Fêtes mobiles*, Fêtes dont l'époque n'est pas fixée à un même jour d'un même mois, mais sur certaines occurrences variables, comme par exemple un quinquiesme d'une lune: *Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la fête-Dieu* sont des FÊTES MOBILES.

— Bot. *Anthères mobiles*, Anthères qui ne sont fixées à leur fillet que par un point, et qui se meuvent avec une grande facilité: *Le lis a des ANTHÈRES MOBILES*. *Un anneau mobile*, Anneau d'un stipe de chauguiron qui n'est pas fixé au stipe et peut, sans déchirement, être déplacé dans sa longueur: *L'agarie élevé porte un ANNEAU MOBILE*.

— s. m. Soldat de la garde mobile: *Un bataillon de MOBILES*. *LES MOBILES de la Seine*.

— Encycl. *Garde nationale mobile*. V. GARDE.

MOBILE s. m. (mo-bi-le — de *mobile* adj.). Corps en mouvement : La force d'impulsion d'un MOBILE est proportionnelle à sa vitesse et à sa masse. Tout MOBILE qui se meut autour d'un cercle, ou d'une ellipse, ou d'une courbe quelconque, se meut autour d'un centre auquel il tend. (Vol.)

— Par ext. Force motrice : La vapeur est le plus employé de tous les MOBILES. L'eau courante est un MOBILE de la plus grande économie. L'organe pulmonaire est le MOBILE essentiel de la circulation. (Raspail.)

— Fig. Cause déterminante, motif : Les deux grands MOBILES des hommes sont la crainte et l'espérance. (Solon.) Il n'est pas vrai que l'intérêt personnel soit le MOBILE le plus puissant de la conduite des hommes. (Mme de Staël.) La Rochefoucauld, en donnant l'amour-propre pour MOBILE à tous les sentiments, a calomnié les cœurs vertueux. (La Rochef.-Doud.) La guerre de Trente ans eut pour MOBILE, dans les peuples, le besoin d'acquiescer la liberté religieuse. (B. Const.) Les croyances de l'esprit sont les forces de l'âme et les MOBILES de la volonté. (Royer-Collard.) Pour déterminer l'homme, il faut un MOBILE. Bastien. Nos idées sont des MOBILES moins actifs et moins puissants que nos passions, nos goûts, notre tempérament. (H. Rigault.) Le vrai MOBILE de la vie morale de l'homme est le désir de se perfectionner. (J. Droz.) Chez les femmes, l'orgueil est souvent le MOBILE de l'amour. (G. Sand.) La conscience de notre droit est un de nos plus énergiques MOBILES. (Mich. Chev.) L'instinct sexuel est, avec la nourriture, le plus fort MOBILE des êtres animés. (Lubbe Batain.) L'amour de soi est le principal, mais non l'unique MOBILE des actions humaines. (Latena.) « Personne qui donne l'impulsion, qui détermine la progression, la marche de quelque chose : Le premier MOBILE de toute cette intrigue, c'est un personnage officiel.

— Astron. anc. Premier mobile. Celui des cieux qui, d'après les anciens astronomes, enveloppait les autres cieux et les faisait mouvoir. *Le Temps du premier mobile*, Temps du retour d'un fixe dans le même méridien, ou, dans le système des anciens, Durée de la rotation diurne du premier mobile autour de son axe.

— Techn. Pièce qui se meut autour d'un axe, dans une montre ou un pendule. *Le Premier mobile*, la pièce qui se meut le plus lent. *Le Dernier mobile*, Pièce qui a le mouvement le plus rapide.

— Syn. MOBILE, motif. Le premier de ces mots fait toujours concevoir quelque chose qui exerce actuellement son action sur l'âme ; le second ne rappelle quelquefois que la faculté d'influencer la volonté. Le MOBILE est plus ou moins fort selon qu'on y cède d'une manière plus ou moins irrésistible ; il y a des motifs plausibles, il y en a d'injustes ; les premiers sont ceux que la raison approuve et les seconds ceux qu'elle condamne.

— Encycl. Philos. Les philosophes distinguent d'ordinaire les principes d'action en deux grandes classes : ceux qui se rapportent à la sensibilité et ceux qui ont rapport à la raison ; les premiers sont les *mobiles*, les seconds ont reçu le nom de motifs. « Mais, dit M. Tisot, il y a une sensibilité égoïste qui tend à relâcher le lien social, à le briser même, et une sensibilité sympathique aussi favorable à la sociabilité que l'autre y est contraire. Il convient donc d'établir deux grandes classes de *mobiles*, les uns personnels, les autres impersonnels. » (Principes de morale.)

Parmi les *mobiles* personnels, le plus bas à coup sûr, mais aussi peut-être le plus puissant, est l'appétit de jouissances physiques. Il y a dans l'homme une vie purement animale ; à cette vie sont appropriées deux grandes fonctions qui se retrouvent également dans les bêtes, les fonctions de nutrition et de reproduction ; par la première, l'homme, comme l'animal, tend à perpétuer son être dans son individu ; par la seconde, il tend à la perpétuer dans l'espèce. Un grand plaisir qui se renouvelle périodiquement est attaché à l'exercice de ces fonctions vitales pour l'individu et pour l'espèce, et en assure l'accomplissement ; ce plaisir, qui est intermittent et présente tous les caractères d'une véritable crise de l'organisme, n'est pas la fin de la fonction ; lorsqu'on lui enlève son caractère de moyen pour en faire une fin, il devient un *mobile* ; l'être alors agit, non pour satisfaire la fonction, mais en vue du plaisir qui y est attaché. Est-ce une perversion de la nature ? Ou nous convie-t-elle à adopter ses propres fins comme *mobiles* de nos actes, ou le plaisir qu'elle y a attaché a-t-il pour but d'assurer le résultat tout en nous dispensant d'élever notre pensée jusqu'à lui ? Grave et difficile question, dont la solution suffirait pour définir cette base de la morale, à la fois si essentielle et si malaisée à découvrir. Toutes les morales religieuses anathématisent la sensualité, et c'est pourtant par les plaisirs des sens que la nature nous pousse à l'accomplissement de nos fonctions les plus essentielles. Si la nature nous a donné la raison pour nous conduire à notre fin, il est bien certain, du moins, qu'elle s'est défiée de l'efficacité d'un pareil mobile, et qu'elle nous en a donné un plus puissant, plus irrésistible, l'appétit physique, qu'il est, par conséquent,

tout autant contre nature et partant tout autant immoral de contraindre que de pervertir. Se faire des appétits factices qui nous détournent de notre fin ou violenter les appétits naturels qui nous y conduisent, c'est au même degré faire violence à notre nature, et partant manquer à notre devoir.

La jouissance corporelle est donc morale et légitime. Après cet ordre de jouissances, nous rencontrons le *mobile* de l'intérêt bien entendu ou de l'utile. L'intérêt bien entendu, c'est l'intelligence appliquée à la supputation des chances de plaisir, à la comparaison des plaisirs entre eux, aux moyens les plus propres à les procurer. Il semble donc que l'intervention de l'intelligence enlève à l'intérêt bien entendu le caractère propre du *mobile*. Mais remarquons-le bien : la fin de l'intérêt, c'est toujours un plaisir qui se rattache à la sensibilité ; si l'intelligence intervient pour donner une forme, la matière est toujours sensible.

Arrivons maintenant aux *mobiles* impersonnels et demandons-nous d'abord quelle est l'origine commune de tous les *mobiles* de cet ordre. Il faut distinguer dans l'homme deux individus : l'individu physique et l'individu intelligent et raisonnable. Comme être intelligent et raisonnable, il s'intéresse à tout ce qui est raisonnable et intelligent comme lui ; ne voit dans les autres et les contraires qu'une transformation de la sienne propre. Tel est le principe de toutes nos tendances sympathiques.

Plusieurs philosophes ont soutenu que, puisque la volonté a toujours un *mobile*, on doit en conclure que la volonté n'est pas libre. Elle ne se détermine pas, elle est déterminée ; elle n'agit pas, elle subit. C'est la thèse des déterministes. Ils ne voient dans la volonté que l'action d'un *mobile* sur une force passive, qui suit infailliblement l'impulsion donnée. Les partisans de la liberté soutiennent, au contraire, que la distinction entre le motif et le *mobile* suffit à maintenir intacte la liberté humaine. Tout motif, pour eux, ne devient pas nécessairement un *mobile*. Parmi plusieurs motifs, c'est notre volonté qui en choisit un dont elle fait un *mobile*. Ainsi, au moment de commettre un acte déshonorant, plusieurs motifs divers et contraires peuvent sur sa volonté : le plaisir immédiat et plus ou moins vif qu'on peut se procurer, la peur d'être vu, découvert, dénoncé, déshonoré ; puis, le sentiment d'un devoir qu'on va violer, d'une loi qu'on est prêt de transgresser, des conséquences irréparables qui en pourront résulter, etc. Chacune de ces considérations peut servir de motif et devenir, par suite, un *mobile* ; mais aucune ne l'est *ipso facto*, indépendamment de la volonté. C'est donc librement que l'on choisira celle de ces influences qui, de simple motif objectif, deviendra un *mobile* subjectif, personnel. Le choix reste donc à l'esprit humain et, avec le choix, la responsabilité morale.

C'est entre ces deux interprétations du rôle à attribuer aux *mobiles* que la philosophie oscille depuis tant de siècles ; et il y a de part et d'autre des esprits parfaitement convaincus ; il faut bien avouer qu'aucun des deux écoles ne paraît jusqu'à présent hors de combat.

Quoi qu'il en soit, en morale, on s'accorde à reconnaître qu'une action vaut précisément en proportion de son *mobile* et non pas en proportion de ses résultats ; c'est l'intention qui fait valoir l'action. Kant a tracé de main de maître les distinctions entre le mérite légal de l'action et son mérite moral ; et c'est la différence des *mobiles* qui fait celle des mérites. Il y a suivant lui deux sortes d'actions bonnes : les unes *faites par devoir*, les autres *conformes au devoir*. Pour qu'une action soit absolument bonne, il faut qu'elle soit faite par devoir, c'est-à-dire qu'elle ait pour *mobile* unique et déterminant la loi du devoir, l'obligation morale. Toute action qui est inspirée par d'autres considérations, par un autre élan que celui de la conscience, disant : tu dois, peut être conforme au devoir et avoir une valeur apparente ; elle n'est pas forcément morale et méritante. C'est le *mobile* d'une action qui donne à cette action son vrai caractère ; par là même nul ne peut scruter la valeur morale d'autrui, car chaque individu sait seul la vraie nature des causes qui l'ont fait agir ; encore arrive-t-il souvent qu'un lieu d'un seul *mobile* facile à définir et à caractériser nous avons suivi plus ou moins consciemment divers *mobiles* réunis, mêlés, confus et quelquefois contraires en partie les uns aux autres. Ce n'est que par abstraction que l'on peut isoler les uns des autres les divers *mobiles* et les considérer comme agissant séparément.

— Astron. Les anciens avaient imaginé que chaque planète était fixée à une sphère particulière, qui tournait autour de la terre, son centre. Au delà de toutes les sphères, il s'en trouvait une dernière, la plus vaste, qui renfermait toutes les autres et qui, dans son mouvement, les entraînant, comme si elles eussent été solidement liées les unes aux autres. C'est cette sphère extrême, dont la rotation diurne déterminait la rotation diurne des autres sphères, qui était appelée le *mobile* ou le premier *mobile* de l'univers. Dans le système de Ptolémée, le premier *mobile* est la neuvième sphère des cieux.

Pour expliquer les mouvements planétaires

autres que le mouvement diurne, on admettait d'autres orbes ou *mobiles* particuliers, auxquels les planètes obéissaient. Copernic a fort à propos délivré l'astronomie du fatras d'orbes et de *mobiles* qui l'embarraissaient.

Dans l'astronomie moderne, on appelle quelquefois *temps de premier mobile* la durée du jour sidéral, c'est-à-dire l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages successifs des étoiles au méridien. V. JOUR.

MOBILE s. m. (mo-bi-le). Linguist. Langue parlée par les Mowils ou Mobiles : Le MOBILE n'est que le *chikkarah* corrompu.

MOBILE, ville des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, dans l'Etat d'Alabama, à l'embouchure de la rivière de même nom dans le golfe du Mexique, qui y forme une vaste baie, à 230 kilom. N.-E. de la Nouvelle-Orléans, par 30° 45' de lat. N. et 90° 42' de long. O ; 31,500 hab. La population de cette ville ne s'élevait, en 1788, qu'à 1,468 hab. ; en 1830, à 3,194 hab. Evêché catholique ; siège d'un tribunal d'arrondissement de la cour suprême des Etats-Unis. Consuls étrangers. Placée au fond de la magnifique baie par laquelle elle se relie au golfe du Mexique et à l'embouchure d'une rivière qui lui ouvre une voie naturelle et facile vers l'intérieur, la ville de Mobile est devenue l'entrepôt général et le grand port d'exportation de tous les produits de l'Etat d'Alabama et notamment des cotons. On n'estime pas à moins de 300,000 balles la quantité de coton qui s'exporte annuellement du port de Mobile. Les bois de construction sont aussi un des articles les plus importants de son commerce d'exportation ; 11 millions de pieds sont sortis de son port en 1860. Les importations consistent presque exclusivement en denrées et articles de consommation courante, tels que : toiles à sacs, cordes, rouleaux, lard et jambons, cafés, farines, fourrages, etc. Le *Hunt's merchant's Magazine* résume ainsi le mouvement de la navigation du port de Mobile pour l'exercice de 1860 à 1861 : entrées et sorties réunies, 1,103 navires jaugeant ensemble 501,736 tonnes.

Comme la plupart des villes du nouveau monde, Mobile est régulièrement et confortablement bâtie ; elle s'élève sur un terrain d'un niveau assez égal, à 5 mètres au-dessus de la baie. Le sol, sec et sablonneux, absorbe rapidement l'humidité, en sorte que les rues se séchent promptement et se maintiennent propres même après les pluies les plus abondantes. Grâce au dessèchement des marais qui l'entouraient naguère, la ville a considérablement gagné en salubrité. Les environs de Mobile sont plantés de forêts de pins, aux abords desquelles, notamment du côté de Spring-Hill, s'élèvent de nombreuses villas, où la population aisée habite au temps des grandes chaleurs. La ville de Mobile fut un des premiers établissements des Français sur le golfe du Mexique ; tombée plus tard en la possession de l'Espagne, elle fut cédée par cette puissance aux Etats-Unis en 1813.

MOBILE, rivière des Etats-Unis (Alabama), formée, près du fort Stoddard, par la réunion du Tombecbee et d'un bras de l'Alabama ; elle court au S. et se jette dans la baie de son nom, après un cours de 90 kilom. Elle est large, profonde et navigable.

MOBILE (baie de), vaste baie formée par le golfe du Mexique sur la côte de l'Etat d'Alabama, à l'embouchure de la Mobile, du Middle-River et de la Tensaw. Cette baie, qui, dans toute son étendue, est en quelque sorte le vrai port de la ville de Mobile, a 55 kilom. de long sur 19 de large. Elle communique avec le golfe du Mexique par deux passes s'ouvrant de chaque côté de l'île du Dauphin ; celle de l'O. n'admet que des vaisseaux d'un tirant de 2 mètres d'eau ; celle de l'E., entre l'île du Dauphin et Pointe-Mobile, où s'élève une tour de Morce, a un phare à feu fixe, présente 6 mètres d'eau par son chenal principal et dessert spécialement la grande navigation.

Mobile (BATAILLE DE LA BAIE DE). Quelques temps avant la grande victoire d'Atlanta par le général Sherman (septembre 1864), un triomphe non moins considérable avait complètement ruiné la cause des rebelles sur le littoral du sud-est : le vieil amiral David Farragut avait héroïquement forcé l'entrée de la baie de Mobile. Cette mer intérieure, qui n'a pas moins de 55 kilom. du N. au S., est séparée du golfe du Mexique par une longue flèche de dunes et de marécages, appelée Mobile-Point, par l'île étroite du Dauphin et par quelques flots d'une moindre importance. Le chenal oriental, profond de 5 à 6 mètres, vient raser l'extrémité de Mobile-Point, sous les murailles du redoutable fort Morgan. Un autre ouvrage, le fort Gaines, situé à la pointe de l'île du Dauphin, défendait la passe du côté de l'ouest ; enfin les canons du fort Powell barraient la route aux navires qui auraient voulu forcer le passage du petit chenal entre l'île du Dauphin et le continent. Derrière ce premier obstacle, formé par les forts Morgan et Gaines, se tenait la flottille des confédérés, composée de quatre ou cinq navires et du formidable bélier le *Tennessee*. Il attendait sous vapeur l'arrivée de la flotte de Farragut pour s'élancer successivement sur chaque navire et les perfo- rer de son taille-mer ou de ses énormes bou-

lets. Ce n'est pas tout : les marins de l'escadre fédérale savaient que le chenal était semé de trois cents torpilles et qu'une seule de ces machines terribles pouvait faire sauter un navire avec tout son équipage. Tels étaient les obstacles qu'avait à vaincre Farragut avant d'occuper la rade. Le 5 août 1864 au matin, la flotte franchissait la barre extérieure et gouvernait directement vers le fort Morgan. Quatre navires cuirassés, le *Teumessah*, le *Manhattan*, le *Wennebago* et le *Chickasaw*, formaient une petite escadre avancée ayant pour mission d'engager la lutte avec les forts pendant le passage des autres bâtiments et de fonder ensuite sur le bélier le *Tennessee*. Les quatorze navires de la grande escadre étaient armés deux par deux en un long convoi, chacun des couples se composant d'une corvette en bois et d'un *monitor* chargé de protéger son voisin par ses énormes canons et sa carapace de fer. En tête s'avancait le *Brooklyn*, accouplé à l'*Octorara*, et muni d'un appareil ingénieux pour relever les machines infernales. Le vaisseau amiral le *Hartford* ne venait qu'en seconde ligne : c'est là que le « vieux Farragut », attaché à la hune, étudiait son plan de bataille et donnait ses ordres à la flotte. Le combat avait à peine commencé que le *Teumessah*, frappé par une torpille, disparut tout à coup avec entraînant son équipage dans les eaux : dix hommes seulement purent être sauvés, tant la destruction avait été soudaine. Aussitôt, Farragut résolut de se porter en avant pour être le premier au danger. Il fit prendre la tête au *Hartford*, « suivi par tous les navires, dont les officiers croyaient marcher à une noble mort avec leur commandant en chef, » et se dirigea hardiment vers le milieu du chenal, dans l'espoir qu'un long séjour sous l'eau aurait rendu les torpilles inoffensives. En effet, toute la flotte, s'enlevant de fumée et couvrant les fortifications ennemies de mitraille et d'obus, réussit à franchir la barre intérieure et à gagner les eaux de la rade, hors de la portée du fort Morgan. Aussitôt le combat s'engagea entre les deux escadres. Les petits navires confédérés ne résistèrent pas longtemps : le *Scimitar* vivement poursuivi par le *Melcomet*, dut amener son pavillon ; le *Gaines* alla échouer sur un banc de sable ; le *Morgan*, abandonnant le théâtre du combat, réussit à s'échapper ; mais le bélier *Tennessee* ne craignit point de soutenir la lutte, seul contre toute la flotte fédérale. Désireux de couler tout d'abord le vaisseau amiral, il s'élance sur le *Hartford*, mais celui-ci évite son adversaire. De leur côté, les navires fédéraux font feu de tous leurs canons et se précipitent vers le *Tennessee* pour le couler de leurs piques. Le *Monongahela* est le premier à frapper le *monstre*, mais il brise par le choc son épéron de fer sans entamer la cuirasse de l'ennemi. A son tour, le *Chickasaw* heurte le flanc du bélier confédéré, mais il n'a réussi qu'à se soulever à demi hors de l'eau et, du même coup, il démolit en partie son propre taille-mer. Le *Hartford* frappe en troisième lieu ; mais, d'un coup de gouvernail, le *Tennessee* se déplace ; le navire de Farragut glisse obliquement le long de la masse de fer et les membrures de chêne, toutefois sans pénétrer dans le bâtiment lui-même. Alors Farragut ordonne à tous les *monitors* qui l'entouraient de reprendre leur élan et de courir à la fois sur le *Tennessee* ; durant cette manœuvre, le *Lachawanna* se heurte contre le *Hartford* et manque de le couler ; mais les deux vaisseaux se dégagent et se lancent de nouveau à toute vapeur contre leur adversaire. Enfin, le *Tennessee*, pressé de toutes parts, amène son pavillon. Tous ces choes répétés à la canonade continue avaient causé dans l'intérieur du navire plus de désordre que l'aspect de la cuirasse n'eût pu le faire supposer. Les chaînes du gouvernail étaient brisées, plusieurs sabords ne pouvaient plus s'ouvrir ni se fermer, les casemates étaient remplies d'une irrespirable fumée, et l'amiral Buchanan avait la jambe emportée. Ce combat mémorable de toute une flotte contre un seul navire n'avait pas duré moins d'une heure et quart ; 240 morts et blessés encombraient les entreponts ensanglantés des navires fédéraux. La victoire était chèrement achetée, mais elle était des plus importantes à tous les points de vue, et surtout au point de vue moral. Non-seulement elle donna le républicain que la possession incontestée de la grande baie de Mobile, fermait à tout jamais ce chemin aux croiseurs confédérés et rendait au gouvernement de Washington le libre usage de toute une flotte de blocus ; elle excitait aussi la confiance des marins en eux-mêmes et en leurs chefs, et portait le découragement dans les garnisons et les armées de tout le sud-ouest de la confédération. Quelques jours après la capture du *Tennessee*, le fort Powell fut évacué, et les forts Morgan et Gaines, investis par les troupes fédérales de débarquement, se rendirent sans combat avec tous leurs approvisionnements et leurs munitions de guerre.

MOBILIAIRE adj. (mo-bi-li-a-re — rad. *mobiler*). Qui concerne les meubles ou biens mobiliers : Richesse MOBILIAIRE. Revenu MOBILIAIRE. Contribution, impôt MOBILIAIRE. Contrat MOBILIAIRE. Dispositions MOBILIAIRES d'un testament. « Qui est de la nature des meubles : Effets MOBILIAIRES. Biens MOBILIAIRES. » Cetto

forme, peu usitée aujourd'hui, est remplacée par MOBILIER, IÈRE.

MOBILICORNE adj. (mo-bi-li-kor-ne — de mobile, et de corne). Zool. Qui a une corne ou des cornes mobiles : *Géoproue MOBILICORNE*.

MOBILIER IÈRE adj. (mo-bi-li-è-re — rad. mobile). Légal. Qui est de la nature des meubles : *Biens MOBILIERS*. Effets MOBILIERS. Le code civil considère comme MOBILIERS toutes les valeurs représentées par des titres et n'existant pas en nature. Dans une révolution, les possesseurs de biens MOBILIERS ont plus à craindre que les autres. (De Toqueville). L'impôt sur les valeurs MOBILIÈRES est d'une rigoureuse justice en principe. (Vachet). Qui se compose de meubles : Succession MOBILIÈRE. Qui concerne les meubles : Action MOBILIÈRE. Droit MOBILIER. Disposition MOBILIÈRE. Vente MOBILIÈRE. Contrat MOBILIER. Saisie MOBILIÈRE. Contribution MOBILIÈRE. Impôt MOBILIER.

— *Credit mobilier*, Société fondée à Paris pour faire des avances sur dépôt de valeurs mobilières.

— s. m. Ensemble des meubles et objets mobiliers qui appartiennent aux mêmes propriétaires ou meublent la même habitation : Posséder un riche MOBILIER. Louer une maison avec le MOBILIER.

— Fig. Source, trésor : Voilà donc les fruits du destin ! Un vaste MOBILIER d'idées dévasté par la mort ! (Mirab.) || Inus.

— Encycl. *Credit mobilier*. V. CRÉDIT.

MOBILISABLE adj. (mo-bi-li-za-ble — rad. mobiliser). Qui peut être mobilisé : *Troupes MOBILISABLES*.

MOBILISATION s. f. (mo-bi-li-za-si-on — rad. mobiliser). Jurispr. Action de déclarer meuble un objet qui n'était pas regardé comme tel.

— Administr. milit. Action de mobiliser, d'envoyer en campagne des troupes qui étaient sédentaires.

MOBILISÉ, ÉE (mo-bi-li-zé) part. passé du v. Mobiliser. Jurispr. Déclaré meuble : *Immeuble MOBILISÉ*.

— Administr. milit. Envoyé en campagne : *Garde nationale MOBILISÉE*.

MOBILISER v. a. ou tr. (mo-bi-li-sé — rad. mobile). Donner de la mobilité à : *Nut muscle extérieur qui MOBILISE le masque; donc, point de physiologie*. (Michelet.)

— Jurispr. Considérer comme meuble ; donner le titre de meuble à : *On peut, par contrat de mariage, MOBILISER des immeubles*. Au lieu de MOBILISER le sol, je voudrais qu'il fût possible d'immobiliser même les fonctions de pure intelligence, de sorte que la société se rapprochât de plus en plus de la nature, qui nous a donné notre première possession, la terre. (Proudh.)

— Administr. mil. Envoyer en campagne, en parlant de troupes sédentaires : MOBILISER les gardes nationales. Plus les réserves sont fortes et faciles à MOBILISER, moins il est nécessaire de tenir sur pied, en temps de paix, des forces considérables. (Pussy.)

Se mobiliser v. pr. Jurispr. Être déclaré meuble : *Les immeubles peuvent se MOBILISER dans certains cas*.

— Être envoyé en expédition, en campagne : *Des réserves qui peuvent se MOBILISER en quelques jours*.

MOBILITÉ VIGET (le mouvement redoublé, vigueur). Expression de Virgile (*Æneide*, liv. IV, v. 175). C'est un des détails du portrait de la Renommée : « Le mouvement redoublé sa vigueur et elle acquiert des forces dans sa course. » V. VIRE acquirit EUNDO. En voici une application :

« Le temps dévore tout, les grandeurs, les fautes, les crimes et les malheurs des hommes, avec une insatiable avidité ; la société dure au milieu de cette mobilité qui la trouble sans l'affaiblir, et qui semble au contraire l'aguerir et la tremper encore : *Mobilité viget*. »

LERMINIER.

MOBILITÉ s. f. (mo-bi-li-té — lat. mobilitas; de mobilis, mobile). Faculté de pouvoir être mis en mouvement : La MOBILITÉ est une conséquence de l'inertie. Il Facilité à être mis en mouvement : La MOBILITÉ est une des premières qualités d'une machine. Le mercure est d'une extrême MOBILITÉ. Il Facilité à se mouvoir : C'est en multipliant le nombre des insectes, que la nature leur assure les attributs de la MOBILITÉ la plus étonnante. (Cuv.) Demander la nature humaine inflexible, incorruptible, c'est demander du vent qui n'ait point de MOBILITÉ. (J. Joubert). La femme, physiquement, est un tout fluide, d'une étrange MOBILITÉ. (Michelet.)

— Par ext. Facilité à modifier l'aspect de ses traits, à changer de physiognomie : Un visage d'une extrême MOBILITÉ. La MOBILITÉ des traits décelle la vivacité de l'imagination, l'inquiétude de l'esprit ou la sensibilité. (Boiste). Est-ce qu'elle est folle ? — Mais comme cela... une certaine mine chiffonnée dont la MOBILITÉ fait tout le charme. (Bals.) || Changements fréquents dans les attitudes du corps : *Extrême MOBILITÉ est ridicule en société*.

— Fig. Facilité et promptitude à changer de pensées ou de sentiments : Une grande

MOBILITÉ explique bien des inconséquences. (La Rochef.-Doud.) Les amours de l'homme ont la MOBILITÉ de ses opinions. (Chateaub.) Chez tous les peuples qui ont une grande MOBILITÉ, la fermeté est plus rare que le courage. (Lévis.) La MOBILITÉ de l'imagination est la principale cause de l'inconstance. (Latena.)

... L'esprit humain tient à si peu de chose ! Un rien le fait tourner d'un et d'autre côté. On veut fixer en vain cette mobilité.

C. D'HARLEVILLE.

Il Instabilité, fréquent changement d'état ou de nature : Le principe de la MOBILITÉ des choses humaines est dans la MOBILITÉ des idées de l'intelligence humaine. (Jouffroy.) Le caractère du temps est la MOBILITÉ, comme l'immobilité est celui de l'éternité. (L'abbé Baudin.)

— Chir. *Mobilité des fragments*, Facilité de faire mouvoir les deux parties d'un os rompu.

MOBULAR s. m. (mo-bu-lar). Ichtyol. Nom donné aux Antilles à la raie angé.

MOCA s. m. (mo-ka). Comm. Séné de très-mauvaise qualité, appelé aussi SÈNÉ À LA PIQUE.

MOCADÈS s. f. (mo-ka-dè). Comm. Moquette. || Peu usité.

MOCAGA s. m. (mo-ka-ga). Bot. Palmier de Cayenne.

MOCANÈRE s. f. (mo-ka-nè-re). Bot. Genre de plantes des Canaries, de la famille des ébénacées.

MOCARANGA, Etat de l'Afrique orientale, près de la côte S.-E., formé dans l'ancien Monomotapa, au S. du Botswana. On évalue approximativement son étendue à 450 kilom. de long sur 275 de large. Capitale, Zimbané. Climat chaud, mais salubre ; sol fertile, en partie couvert de vastes forêts peuplées de bêtes féroces. Les Portugais y possèdent quelques comptoirs sur les côtes.

MOCASSIN s. m. (mo-ka-sain). Chaussure en peau non tannée, en usage chez les Indiens d'Amérique : *Elle me broda des mocassins de peau de rat musqué, avec du poil de porc-épic*. (Chateaub.) || On a dit aussi MOCASSINE s. f.

MOCAYA s. m. (mo-ka-ia). Bot. Espèce de chou palmiste de la Guyane, dont l'amané fournit une huile. || On dit aussi MOCAYTA.

MOCAYAR s. m. (mo-ka-iar). Comm. Nom d'une ancienne étoffe, qu'on appelait aussi MOCABARD.

MOCCE s. m. (mo-kse). Bot. Espèce de préle de la Chine, dont on emploie la tige à polir les bois, l'ivoire et même les métaux.

MOCCHETTI (Francesco), médecin et poète italien, né à Côme en 1766, mort dans la même ville en 1839. Il exerça pendant quelque temps la médecine à Trezzozina, puis il devint membre du conseil des *Juniori* à Milan, enfin professeur d'histoire naturelle à Côme (1803). En 1815, il accompagna comme médecin Caroline, princesse de Galles, dans ses excursions en Italie. Nous citerons de lui : *Su la plica polonica* (Cracovie, 1794); *Gli Amori di Ero e Leandro*, *poemetto graco-italiano* (Côme, 1818); *Odi filosofiche per nozze* (Milan, 1824, 2^e édit.); *Osservazioni generali sul lo stato civile e naturale di Como e del Lago* (Côme, 1821), etc.

MOCCHI (François), sculpteur italien, né à Monteverchi, près de Florence, en 1550, mort en 1646. Il eut pour maître son père, Orazio Mocchi. Cet artiste s'est surtout fait connaître par les statues équestres en bronze de Ruanuccio Farnèse (1621) et d'Alexandre Farnèse (1625), qui ornent la place de Place-sance. Ces œuvres sont malheureusement entachées du mauvais goût du temps.

MOCOLO s. m. (mok-kol-lo). Nom qu'on donne, à Rome, à de petites bougies que l'on porte allumées dans les rues, pendant les réjouissances du carnaval :

D'un premier mocolo la cire est allumée ;

Un second brille, un autre et cent autres encor.

C. DELAVIGNE.

Il Pl. MOCOLO. On dit aussi MOCOLOTTE et MOCOLOINO : *Le carnaval, à Rome, fourmille, babille et scintille aux lueurs de cent mille MOCOLOTTI*. (Th. Gaut.)

MOCOCUS s. m. (mok-kuss — mot lat.). Mythol. lat. Mot qui paraît avoir été donné comme épithète à Mercure, d'après une inscription qui porte : *Deo Mercurio mocco*, au Dieu Mercure moccus. On n'en sait pas davantage.

MOCENIGO, famille patricienne de Venise qui a fourni plusieurs doges à la république. — Thomas MOCENIGO, doge de Venise, né en 1343, mort en 1423. Il prit, en 1395, le commandement de la flotte chrétienne chargée de secourir Constantinople, assiégé par Bajazet II, mais ne put que sauver les débris des chrétiens battus à Nicopolis (1396). En 1403, il se signala contre les Génois, qu'il battit en diverses rencontres, et fut nommé en 1418 ambassadeur auprès de l'empereur Sigismond, alors à Crémone. Ayant appris pendant cette mission qu'il avait été élu doge en remplacement de Steno (1414), il s'empêcha de retourner à Venise. MOCENIGO fit, en 1415, un traité de paix avec Mahomet I^{er}, mais les hostilités ayant recommencé

l'année suivante, la flotte vénitienne remporta une victoire complète sur les Turcs (1416). En 1417, il déclara la guerre au patriarche d'Aquilée et conquit ce territoire, malgré l'alliance du patriarche avec l'empereur Sigismond qui tenta vainement de le défendre. Lorsque, en 1421, la république de Florence proposa aux Vénitiens de se liguier contre le duc de Milan, le vieux MOCENIGO parvint, par des discours aussi sages qu'éloquents, à faire écarter cette nouvelle guerre, et il mourut peu de temps après. C'est lui qui fit commencer la bibliothèque de Saint-Marc et reconstruire le vieux palais ducal. — Pierre MOCENIGO, doge, mort en 1476, s'était illustré, avant d'arriver au pouvoir, par les talents militaires dont il avait fait preuve sur terre et sur mer. Nommé, en 1470, commandant de la flotte en remplacement de N. Canale, qui, par son ineptie, avait laissé les Turcs s'emparer de Negrepont, il prit aussitôt l'offensive, ravages les îles de l'Archipel (1472), incendia Smyrne, se rendit dans l'île de Chypre pour y défendre la reine Catherine Cornaro, fille adoptive de la république, qui venait de perdre son mari Jacques II, s'empara des principales places, puis alla, en 1474, au secours de Scutari, assiégé par une armée de Mahomet II, et força les Turcs à opérer une désastreuse retraite. À la mort de N. Marcello, les Vénitiens appelèrent à la dignité de doge MOCENIGO (1474). Mais atteint d'une grave maladie, qu'il avait contractée pendant sa dernière campagne, il ne conserva que fort peu de temps le pouvoir. — Jean MOCENIGO, frère du précédent, doge de 1478 à 1485. Sous son règne, Venise fut affligée par de nombreux fléaux : la peste et la famine décimèrent la population ; la guerre avec les Turcs ne put être terminée que par la cession de Scutari (1479), et la république s'engagea, en 1484, dans une guerre malheureuse contre Hercule III, duc de Ferrare. — En 1484, il dut abandonner Céphalonie au sultan Bajazet, pour ne pas courir les chances d'une nouvelle guerre. — Louis MOCENIGO, doge de 1570 à 1577, succéda à Pierre Loredano. Le sultan Sélim II ayant déclaré la guerre aux Vénitiens pour s'emparer de l'île de Chypre, MOCENIGO obtint des secours du pape et du roi d'Espagne ; mais les secours devinrent inutiles par suite de la mésintelligence qui s'éleva entre les chefs, et Mustapha-Pacha put débarquer dans l'île de Chypre. Le général turc s'empara alors de Nicosie, qu'il brûla, et où 15,000 chrétiens furent massacrés (1570) ; puis il fit le siège de Famagouste, que Bragadino défendit avec la plus grande bravoure jusqu'au moment où, désespérant d'être secouru et manquant de munitions, il capitula. Malgré les termes de la capitulation, Mustapha fit passer la garnison au fil de l'épée et écorcha vivif le gouverneur. L'île de Chypre tomba complètement alors au pouvoir des Ottomans (1571). La grande victoire remportée à Lepanto sur les Turcs par don Juan d'Autriche, et à laquelle les Vénitiens prirent une part brillante (1571), n'empêcha point le sultan d'affirmer ses conquêtes, et MOCENIGO se décida à faire la paix avec Sélim II (1573). Trois ans plus tard, la peste se déclara à Venise avec une telle violence, qu'elle enleva 70,000 habitants. — Louis MOCENIGO, doge de 1709 à 1709, se montra administrateur habile et prudent, diplomate adroit, conserva une exacte neutralité pendant les guerres que se faisaient en Italie la France et l'Espagne, et, sans que Venise perdît rien de sa prépondérance politique, il la fit jouir de la paix et développa considérablement son commerce. — Sébastien MOCENIGO, doge de Venise de 1729 à 1732, était frère du précédent. Il succéda à Cornaro, qui avait fait une guerre coûteuse contre les Turcs et perdu à Morée, s'attacha à réparer les maux causés par ces désastres, mais les essaya vainement de rendre à sa patrie la prospérité et la puissance perdues. — Alonzo MOCENIGO, doge de Venise, né en 1701, mort en 1778. Il remplit diverses missions diplomatiques, devint procureur de Saint-Marc et fut élu doge à la mort de Marco Foscarini (1763). À ce moment, Venise avait perdu toute puissance politique. MOCENIGO ne joua, par conséquent, qu'un rôle effacé et ne se signala que par la guerre vigoureuse qu'il fit aux prérogatives papales. Sous son administration, le tonnerre ayant fait sauter la poudrière de Brescia, plus de 2,000 personnes périrent et un tiers de la ville fut renversé (1769).

MOCENIGO (André), historien distingué, de la même famille que les précédents, né à Venise vers la fin du xv^e siècle. Il fut chargé de négociations importantes qui lui méritèrent la dignité de sénateur. On a de lui une bonne histoire de la ligue de Cambrai, sous ce titre : *Beliti memorabilia Cameracensis adversus Venetos historici libri VI* (Venise, 1525).

MOCETTO (Girolamo), peintre et graveur italien, né à Vérone ou, selon d'autres, à Brescia. Il vivait au xv^e siècle. On croit qu'il eut pour maître Jean Bellini, sous la direction duquel il ne fit que de très-médiocres progrès en peinture. Mais, comme graveur, Mocetto acquies une réputation méritée. On a de lui un assez grand nombre de planches, et de nombreux dessins au dessin, par la noblesse de l'arrangement, entre autres : *Judith mettant la tête d'Holoferne dans un sac tenu par une vieille*.

MOCHE (LA), ville du Chili. V. CONCEPTION (LA).

MOCHE s. f. (mo-che). Comm. Paquet de soies filées : *Des soies en MOCHES*.

— Nom qu'on donne, en Bretagne, à de petits pains de beurre : *On met ensuite le beurre sous forme de petits gâteauz nommés MOCHES*. (Ch. Hugo.)

— Pêche. Paquet de vers attaché au bout d'une ligne comme appât : *Pêcher des anguilles à la MOCHE*.

MOCHEUSE s. f. (mo-cheu-se — rad. moucher). Techn. Tambour horizontal armé de pointes métalliques, avec lequel on prépare la bourre de soie pour le peignage.

MOCHELIQUE adj. (mo-ki-ke — gr. *mochlikos*; de *mochlos*, levier, médicament ainsi nommé à cause de sa grande puissance). Méd. Qui purge, purgatif : *Potion MOCHELIQUE*.

— s. m. Purgatif violent, qu'on appelait aussi MACARONI, le Vieux mot.

MOCHELOS s. m. (mo-kloss). Astron. Autre nom de la constellation de la Balance.

MOCENACKI (Basile), jurisconsulte polonais, né en 1777, mort en 1844. Il se fit recevoir docteur en droit et fut successivement secrétaire de légation (1809), assesseur à la procureurerie du royaume de Pologne et conseiller juridique de la commission de l'instruction publique. Forcé de quitter Varsovie après la révolution de 1831, il se retira à Reman, On a de lui : *Tractatus de legibus romanis in Polonia* (Lemberg, sans date, in-4^o), et *L'Affaire de Birnbaum* (Varsovie, 1831, in-16).

MOCENACKI (Maurice), publiciste et littérateur polonais, fils du précédent, né vers 1802, mort à Auxerre en 1835. Il étudia le droit à Varsovie lorsqu'il fonda, en 1825, avec Podczaczynski, le *Journal de Varsovie* (*Diennik Warszawski*), qui paraît encore aujourd'hui. Il publia ensuite la *Gazette polonaise* (1827), le *Courrier de Varsovie* (1829) et fit paraître, en 1830, le tome I^{er} de son ouvrage sur la *Littérature polonaise au xix^e siècle*, qui fonda sa réputation. Lorsque, au mois de septembre suivant, éclata l'insurrection de Varsovie, MOCENACKI, ardent républicain, prit une grande part au mouvement, désapprouva toutes les mesures qui avaient pour but d'entrer en négociation avec le grand-duc et prit part à la fondation du club patriotique. Devenu membre du gouvernement provisoire, il dénonça le dictateur Chlopicki comme trahissant la révolution, puis se rendit à l'armée, où il combattit, comme simple soldat, à Grochow, à Ostrolenska, et exerça une grande influence sur les troupes. Ayant reçu une grave blessure, il retourna à Varsovie, continua par sa plume à servir la cause de sa patrie et dut quitter cette ville après le triomphe des Russes. Il se réfugia alors en France, où il mourut. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : *Histoire de l'insurrection polonaise* (Paris, 1834, 2 vol. in-8^o ; Breslau, 1850, 5 vol.), ouvrage intéressant qu'il n'eut pas le temps de terminer, et un petit recueil d'articles et de petites pièces, réunis et publiés après sa mort, sous le titre de *Pisma Rosnate* (Paris, 1836, in-8^o). L'édition la plus complète de ses œuvres est celle de Posen (1865, 5 vol. in-8^o). Le style de MOCENACKI est d'une pureté presque classique. — Camille MOCENACKI, frère du précédent, servit dans l'armée insurrectionnelle, où il était parvenu au grade de major, lorsqu'il fut obligé de se réfugier en France. Il mourut de la phthisie, à la fleur de l'âge, en 1833. On a de lui quelques écrits, qui ont été réunis à ceux de son frère.

MOCCHOK s. m. (mo-chok). Ichtyol. Genre de poissons voisins des silures.

— Encycl. Les *mochoks* sont voisins des silures et des mouchons ; ils sont caractérisés par une seule rangée de dents à la mâchoire supérieure ; deux nageoires dorsales rayonnées, la seconde courte et ne se réunissant pas à la caudale. Le *mochok* du Nil est la seule espèce que renferme ce genre. Sa longueur ne dépasse pas 0m,04 à 0m,05 ; son corps, entièrement dépourvu d'écaillés, est d'un gris blanchâtre, avec une teinte rosée, et marbré d'un brun noir. Ce poisson se trouve dans le Nil, surtout à la hauteur de Thèbes, où on le prend à toutes les époques de l'année. Il se tient ordinairement près des rivières, appliqué le ventre contre terre, ce qui, joint à sa couleur et à sa petite taille, fait qu'on peut à peine l'apercevoir quand il ne remue pas. Les pêcheurs le croignent, à cause de ses épines, dont la piqure passe pour être dangereuse.

MOCCHONO s. m. (mo-chono). Dialecte américain. V. MOKOS.

MOCINNE s. f. (mo-si-ne). Bot. Genre de corymbifères du Mexique.

MOCHE s. m. (mok). Sorte de fureur frénétique dans laquelle les Malais de Ceylan se jettent volontairement en prenant de l'opium, lorsqu'ils veulent exercer quelque vengeance.

MOCER (Antoine), poète latin, né à Hildesheim, mort à Erfurt en 1607. Il se livra successivement, à Erfurt et à l'enseignement de la poésie latine, du grec et de la philosophie. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Poemata* (Erfurt, 1564, in-4^o), recueil d'épigrammes et d'épigrammes ; *Dealogus metricus* (Erfurt,

1573): *De liberali disciplina aequa educatione liberorum* (Francfort, 1573, in-8°), etc.

MOCKER (Toussaint-Eugène-Ernest), chanteur français, né à Lyon le 16 juin 1811. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et vint à Paris, à l'âge de quatre ans, étudier le chant, sous la direction de son père, qui dirigeait par Choron. Mais ses rapides progrès et le voisinage de Duprez, Mario, Scudo et Monpou, jeunes talents en croissance pour l'avenir, lui inspirèrent le goût de la carrière artistique. Il quitta à dix-sept ans l'école de Choron, et sa famille, qui déjà l'appelait le petit abbé, le vit avec déplaisir entrer, en qualité d'alto et de contre-basse, à l'orchestre du théâtre de l'Odéon. Il fut admis dans la Société des concerts du Conservatoire, puis il devint timbalier dans l'orchestre de l'Opéra. Là, il put savourer à longs traits les flocs d'harmonie qui s'échappaient des lèvres de Nourrit. Après avoir profité des leçons de Ponchard, qui l'avait pris en affection et qui se plaisait à développer ses facultés artistiques, il débuta au théâtre de l'Opéra-Comique, le 13 août 1830, dans la *Fête du village voisin*. Il y doublea Chollet d'une manière brillante dans les *Deux familles* et dans la *Langue musicale*; puis il créa avec succès le rôle bouffon de Georgini dans le *Mannequin de Bergame*. Lors de la déconfiture de la salle Feydeau en 1831, il visita successivement Le Havre, La Haye, Amsterdam, puis Toulouse, où pendant cinq ans il obtint les plus beaux triomphes. Le 14 juin 1839, il repartit à l'Opéra-Comique, dans *Polichinelle*. A dater de ce moment, chacune de ses créations nouvelles fut un succès. Nous citerons particulièrement celles de *Zanetta*, la *Reine d'un soir*, les *Diamants de couronne*, le *Duc d'Orléans*, le *Code noir*, le *Roi d'Yvetot*, *L'Amour merveilleux*, *Cagliostro*, les *Quatre fils Aymon*, les *Mouquetaires de la reine*, la *Nuit de Noël*, *Gilles ravisseur*, *Il signor Pascarello*, le *Val d'Andorre*, le *Toreador*, la *Saint-Sylvestre*, les *Porcherons*, *Galatée*, *l'Etoile du Nord*, *Château Trompette* (1860). M. Mocker, devenu un des plus solides colonnes du théâtre de l'Opéra-Comique, reprit avec non moins de bonheur les principaux rôles du répertoire courant. Il faut citer : le *Déserteur*, le *Panier fleuri*, le *Pré-aux-Clercs*, le *Domino noir*, *L'Ambassadrice*, le *Maçon* et la *Dame blanche*. M. Mocker fut chargé, vers 1865, des fonctions de régisseur général de l'Opéra-Comique. Comédien original et très-spirituel, il a été la complète incarnation de ce genre agréable et charmant de l'opéra-comique tel que le comprenaient nos pères. Doué de beaucoup de verve et de chaleur, sa voix, quoique faible, était belle et pénétrante; son chant, sans avoir une bien grande pureté, avait de la finesse et de la grâce; enfin sa méthode était excellente. Cet artiste a épousé une fille de M. Hervoy, qui fut une des illustrations du Vaudeville et devint sociétaire du Théâtre-Français.

MOCIAH ou **MOCLES** (Séid), auteur persan qui vivait à Isphahan vers 1675. Il descendait de Mahomet et était supérieur d'un couplement de derviches mevlevi. Le schah Soleiman, de la dynastie des Sofis, lui témoignait une grande déférence et descendait de cheval, lorsqu'il le rencontrait, pour lui baiser la main avec respect. Mociah vivait au milieu de douze disciples revêtus de longues robes blanches. Pendant sa jeunesse, il avait traduit en persan des comédies indiennes, dont il existe une version turque à la Bibliothèque nationale, sous le titre de *Favaly had et aidda* (i.e. *l'oe après l'attention*); par la suite, il mit ces comédies en contes, y ajouta le récit de prétendus miracles de Mahomet et leur donna le titre de *Hesariék Rouz* (*Mille et un jours*). Pendant son séjour à Isphahan, l'orientaliste français François Pétis de La Croix entra en relation avec Mociah, qui lui donna des leçons de persan et lui communiqua son manuscrit des *Hesariék Rouz*. Pétis en fit une traduction française, dont il confia la révision à Lesage après son retour en Europe, et qu'il a publiée sous le titre de *Mille et un jours* (Paris, 1710-1712, 6 vol. in-12).

MOCIAH (Abou-Ali-Mohammed ben Ali-Ibn), homme d'Etat et poète arabe. V. Ibn-Mociah.

MOCO s. m. (mo-ko). Mamm. Rongeur du Brésil, servant de type au genre kerodon. Il Singe de la famille des cynocéphales.

— **Encycl.** Le moco habite l'Abyssinie, le Sennar et l'Arabie. Ce singe a été décrit par plusieurs auteurs sous le nom d'hamadryas de Lowando. Il a le pelage gris verdâtre, mais les parties postérieures sont plus pâles que les parties antérieures, et les bras sont presque noirs. La face, les oreilles et les mains sont de couleur de chair tannée. Un sillon très-marqué sépare en dessus les narines, qui par là ressemblent plus à celles du babouin qu'à celles du rapion. Un camail long et touffu, d'une teinte gris verdâtre, couvre les parties supérieures du corps et forme une véritable crinière. Le ventre et la face interne des membres n'ont que quelques poils rares. Les fesses sont rouges et la queue est terminée par une touffe de poils assez longs. Ce singe est d'un naturel très-méchamment. Les gardiens de celui qui a été au Jardin des plantes étaient obligés de le craindre; la haine était le seul sentiment qui lui pa-

rût éprouver. Même lorsque la faim le pressait et qu'on lui donnait sa nourriture, il s'en emparait brusquement et menaçait aussitôt du regard, du geste et de la voix.

MOCOCY-ABIPON s. m. (mo-ko-bi-a-bi-pon). Linguist. Nom donné à des langues américaines appartenant aux idiomes parlés par les Mocobys et les Abipons.

— **Encycl.** Les Abipons habitaient autrefois la province de Chaco et demeurent à présent en petit nombre sur les rives du Paraná, depuis qu'ils ont été obligés d'implorer le secours des Espagnols contre les attaques des Mocobys. Les Mocobys ont mieux réussi à sauvegarder leur indépendance, grâce à leur courage farouche et aussi à leur force numérique, dont le total s'élève au moins à 2,000 guerriers. Les idiomes de ces deux peuples offrent l'un avec l'autre de grandes affinités, ainsi qu'on peut le voir en parcourant rapidement quelques recueils de mots; les analogies grammaticales surtout sont frappantes. Voici quelques détails sur les langues principales qui forment par leur réunion le groupe moco-by-abipon.

L'abipon possède une articulation qui participe à la fois du son de l'r et du son du g, et qui ressemble assez au ghân arabe; il a aussi le son du et l'h des Espagnols. Beaucoup de mots homophones changent de signification avec l'intonation. La prononciation est harmonieuse et cadencée; les mots sont généralement longs et les monosyllabes rares. La distinction des genres est fort arbitraire et l'usage seul peut l'apprendre. Le pluriel se forme de différentes manières, suivant les consonnes finales; les substantifs sont entièrement indéclinables. Un grand nombre de substantifs se forment par dérivation au moyen de différentes terminaisons qui en font des diminutifs, des noms d'action, d'agent, de patient, etc. Les adjectifs reçoivent la terminaison *ik* pour le masculin (*itachergak*, vieux) et *yé* pour le féminin. Le pronom de la troisième personne a aussi une forme pour le masculin et une forme pour le féminin (chose remarquable dans les idiomes agglutinants en général et dans les langues américaines en particulier). Le système de conjugaison n'est pas encore bien déterminé; la seule remarque sérieuse et importante que l'on ait pu faire, c'est qu'au milieu des formes multiples des conjugaisons le thème radical du verbe demeure complètement fixe et invariable. Lorsqu'un pronom personnel jouant le rôle de complément direct est accolé à un verbe, sa présence se manifeste par une modification dans le verbe même. Le passif ne procède pas de l'actif, mais il s'effectue d'une manière impersonnelle au moyen du participe passé, auquel on ajoute la terminaison *cherak* pour le masculin et *chevak* pour le féminin. Les adjectifs se comportent souvent comme de véritables adverbess, partie du discours qu'ils remplacent la plupart du temps. Les propositions présentent un nouveau cas d'infraction aux lois générales qui régissent les idiomes américains; elles sont de véritables prépositions et ne se postposent jamais à leurs compléments. Hervas cite, parmi les dialectes les plus importants de l'Abipon, ceux parlés par les Nauekguehees, les Rucabees et les Jacaiguas.

Le moco-by ne possède pas les sons répondant aux lettres suivantes de l'alphabet espagnol : f, ke, ki, ll, r, s, v. Le genre des substantifs n'est pas aussi caractérisé que dans l'abipon et s'exprime au moyen des mots : *homme*, *femme*. Les pluriels des terminaisons *ik* et *yé* des diminutifs s'expriment au moyen de la particule suffixe *otio*, les diminutifs de diminutifs au moyen de la particule *otee*, et les augmentatifs au moyen de la particule *ludagat*. Les adjectifs précèdent les substantifs. Les pronoms personnels sont identiques à ceux de l'abipon.

MOCOCYB, peuplade qui occupait l'intérieur du Chaco, à l'époque de la conquête du Paraguay. Les Mocobys étaient des peuples anthropophages.

MOCOCO s. m. (mo-ko-ko). Mamm. Maki de la côte de Mozambique et de Madagascar, le plus élégant de tous : *Le mocoeco est un joli animal*. (Buff.)

MOCOMOCO, ville de l'Océanie, sur la côte méridionale de l'île de Sumatra, capitale du petit Etat d'Anaksangel, à 200 kilom. N.-O. de Benoulou, au fond d'une baie où se jette la rivière de Si-Loungan. Les Hollandais y ont construit le fort Sainte-Anne, où les naturels de l'île apportent du poivre, de la poudre d'or, des bois de construction, qu'ils échangent contre des pièces d'étoffe, du fer, du sel et de l'opium. En 1717, les Anglais y avaient un comptoir.

MOCQUARD (Jean-François-Constant), littérateur et homme politique français, né à Bordeaux en 1791, mort à Paris en 1864. Il fit ses études à Paris, où il suivit les cours de l'école de droit, puis entra dans le ministère diplomatique. Secrétaire de légation en 1812, il fut nommé la même année chargé d'affaires en Bavière. Mais bientôt il quitta la diplomatie, termina son droit et se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris. Quelques temps après la rentrée des Bourbons dans les fourgons de l'étranger, M. Mocquard, qui appartenait alors à l'opposition libérale, défendit, dans de nombreux procès

politiques, les journalistes ou hommes politiques poursuivis par le gouvernement. Il plaida notamment dans le procès dit de l'*E-pingle noire* (1817), et dans ceux de la *Souscription nationale* (1820) et des *Sergents de La Rochelle*. Le talent dont il avait fait preuve en défendant la cause de la liberté l'avait fait avantageusement connaître, lorsqu'une maladie du larynx vint l'obliger à renoncer au barreau. Il se retira alors dans les Pyrénées et ne sortit de sa retraite qu'après la révolution de 1830. Nommé peu à peu sous-préfet à Bagnères-de-Bigorre, il conserva ce poste jusqu'en 1839, donna alors sa démission à la suite de quelques dissentiments avec l'administration centrale. Depuis longtemps, à cette époque, M. Mocquard était entré en relations avec Louis Bonaparte, qu'il avait vu avec sa mère, pendant un voyage à Arenberg. Toutefois, ce ne fut qu'en 1840 qu'il afficha nettement ses sympathies bonapartistes. Il se rendit à Londres, où il alla s'entendre avec le futur auteur de l'attentat du 2 décembre, et de retour à Paris, il dirigea le journal le *Commerce*, destiné à faire de la propagande bonapartiste. La grotesque échauffourée de Boulogne ne ralentit point l'ardeur de son zèle, et il alla fréquemment visiter au fort de Ham le fils de la reine Hortense.

Un mois après la révolution de février 1848, M. Mocquard s'installa à l'hôtel du Rhin, à Paris, où était descendu Louis Bonaparte, devint son secrétaire particulier et s'occupa d'organiser le parti bonapartiste. Quelques mois plus tard, il fit partie du comité électoral, présidé par le général Piat, et établi pour faire une active propagande en faveur de Louis Bonaparte, devenu candidat à la présidence de la république. Après cette élection, qui devait être si fatale à la France (10 décembre 1848), M. Mocquard fut nommé chef du cabinet du président à l'Élysée, et devint un des membres les plus actifs de la conjuration qui éclata le 2 décembre 1851. M. Mocquard prit une part importante à la perpétration de cet attentat et conserva jusqu'à sa mort les fonctions de secrétaire intime et de chef du cabinet de l'empereur. Il reçut en outre un siège au Sénat.

Outre ses plaidoyers, dont quelques-uns ont été publiés à part, M. Mocquard a laissé quelques ouvrages littéraires d'une médiocre valeur : une *Notice sur la reine Hortense*, dans la *Biographie des contemporains*, de Jouy (1825); les *Nouvelles causes célèbres* (1847, 6 vol. in-8°); un roman auquel nous avons consacré un article particulier, *Jessie* (1861, 2 vol. in-18). Enfin, il passa pour avoir collaboré à plusieurs drames en cinq actes : le *Masque de fer* (1855); la *Fausse adultère* (1856); les *Fiancés d'Albano* (1858); la *Tireuse de cartes* (1859); les *Massacres de Syrie* (1860); les *Volontaires de 1814* (1862). Ces trois derniers en collaboration avec M. Victor Séjour.

MOCQUET (Jean), voyageur français, né près de Vienne (Dauphiné) en 1575. Il était apothicaire de la cour lorsque, désireux de voyager, il demanda à Henri IV la permission de parcourir les pays étrangers, et fut chargé par ce prince de rapporter pour son cabinet tous les ouvrages curieux qu'il pourrait recueillir. Mocquet visita, de 1601 à 1612, la côte occidentale d'Afrique, la Guyane et Cumana, Maroc, les Indes orientales, la terre sainte, et reçut le titre de garde du cabinet des singularités, avec un traitement de 600 livres. En 1614, il partit pour l'Espagne avec l'intention de faire le tour du monde, mais il ne put s'y embarquer pour l'Amérique et revint en France. On a de lui une intéressante relation, intitulée : *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales* (Paris, 1617, in-12).

MOCATER BILLAH (Aboul-Fadhl DRA-FAR II), calife abbasside de Bagdad, né en 894, mort en 932. Le règne de ce prince, qui succéda à son frère Moktady en 909, fut troublé par une foule de rivalités qui amenèrent la décadence de l'empire. L'année même de son avènement éclata une révolte qui éleva au califat son oncle Abdallah; mais celui-ci fut arrêté et étranglé deux jours après. Mocater, entièrement livré à son goût pour les plaisirs, se laissa gouverner par ses femmes et par ses eunuques, perdit des provinces entières, la Syrie, le nord de la Perse, Mossoul, La Mecque, l'Afrique, etc., fut déposé en 929 par l'eunuque Mounes, qui mit sur le trône Caher Billah, frère du calife, mais recouvra peu après sa dignité; envoya contre Mounes le prince de Mossoul, Nasir ed Daulah, qui fut vaincu, et se décida enfin à se mettre à la tête de son armée pour combattre le rebelle. Mais le sort des armes lui fut contraire. Vaincu et pris, il périt massacré par les soldats africains de Mounes.

MOCATDY DIAMRILLAH, calife abbasside. V. MOKTADY.

MOCATFY BILLAH, calife abbasside. V. MOKTADY.

MOCZAS ou **MUYSCAS**, nation puissante du plateau de Bogota. De même que les Japonais, les Muzcas étaient gouvernés simultanément par deux chefs, l'un religieux, l'autre politique. Le premier résidait à Iruca, où il était, comme le dalai-lama et le dalaï, l'objet de la vénération d'un grand nombre de pèlerins qui allaient lui offrir des présents;

le second avait le titre de *zaque* et résidait à Tunja; les *zippas* ou princes de Bogota lui payaient un tribut annuel. Par l'influence du grand pontife d'Iruca, par les victoires d'un zaque hunchaca et par celles des zippas, le chibcha devint l'idiome dominant sur une vaste étendue de pays, depuis les plaines de l'Ariari et du Meta jusqu'au nord de Sogamozo. Les Muzcas adoraient le soleil et, avant l'arrivée des Espagnols, ils avaient fait déjà de si grands progrès dans la civilisation, qu'on peut les regarder, après les Mexicains, les Zapoques, les Péruviens, les Queches et les Kachiques, comme la nation la plus policée du nouveau continent. Leur système arithmétique procédait par vingtaines, comme celui des Mexicains, des Guaranis du Paraguay, des Jarros de l'Orénoque, et comme celui des Basques, des Kymris en Europe et de plusieurs autres peuples. La semaine des Muzcas ne comptait que trois jours; c'est la plus courte que présente l'histoire de la chronologie. Cette nation possédait trois calendriers : le premier représentait l'année rurale, sa durée était de douze à treize lunes; le second, l'année civile, qui était de vingt lunes; le troisième, l'année ecclésiastique, dont la durée était de trente-sept lunes. Les Muzcas paraissent avoir eu des hiéroglyphes dans le genre de ceux des Mexicains. Mais le plus ancien monument graphique connu en chibcha est un calendrier lunaire sculpté sur une grande pierre; il a été découvert à la fin du siècle dernier.

MODAL, **ALE** (mo-dal, a-le — rad. *mode*). Philos. Qui concerne la modalité : *Acus des MODAUX*, il. Qui contient une restriction : *Proposition MODALE*.

— **Jurispr.** Qui a rapport au mode, à la manière de faire quelque chose : *Disposition MODALE*.

— **Mus.** *Notes modales*, Tierce et sixte, notes qui caractérisent le mode. *li Cordes modales*, Cordes qui donnent les notes modales.

— **Gramm.** Qui se rapporte aux modes : *Formes MODALES*. Valeur MODALE.

— **s. f.** Philos. Proposition modale.

MODALITÉ s. f. (mo-da-li-té). Philos. Nature du mode, qualité de la mode : La MODALITÉ est essentielle à l'espace. *li Mode*, manière d'être : *Les corps n'ont ni couleur, ni odeur, ni chaleur; ces MODALITÉS sont dans nos sensations et non pas dans les objets.* (Volt.)

— **Mus.** Mode dans lequel on doit jouer : *Déterminer la MODALITÉ*.

— **Par anal.** Inflection, intonation : *Nous sommes bien loin d'avoir rendu, dans tous les alphabets, toutes les MODALITÉS possibles.* (Ch. Nod.)

— **Encycl.** D'après la philosophie aristotélicienne, tout ce que notre intelligence peut concevoir, elle le conçoit comme possible ou impossible, comme contingent ou nécessaire; ce sont ces différentes idées qui ont reçu le nom de *modalité*. De là les quatre propositions modales qu'Aristote définit et oppose les unes aux autres, sans employer cependant le mot de *modalité*, que nous ne rencontrons que beaucoup plus tard, chez les commentateurs et les scolastiques.

Kant s'approprie le mot dont nous parlons, mais il s'en sert comme de beaucoup d'autres mots de l'ancienne philosophie, en lui donnant un sens tout différent de celui qu'il avait eu jusqu'alors. Il applique plus particulièrement l'idée de *modalité*, et le mot lui-même, à nos jugements et au rapport des objets avec les facultés de notre intelligence. Il envisage les jugements sous les points de vue généraux de la quantité, de la relation et de la modalité. Sous ce dernier rapport, les jugements sont problématiques, c'est-à-dire exprimant le possible; assertoires, exprimant ce qui est, ou apodictiques, exprimant le nécessaire. De là la catégorie de *modalité*, qui comprend : 1° le possible et l'impossible; 2° l'être et le non-être; 3° le contingent ou le nécessaire. Enfin, pour Kant, ces différentes idées représentent à l'esprit humain non pas des qualités qui sont dans les choses, mais des rapports qui existent entre les choses et les facultés de notre intelligence. Ainsi, d'après lui, ce qui nous apparaît comme possible poura, avec le progrès des sciences, ou dans un moment différent, nous paraître existant en réalité, de même que ce qui nous paraît contingent nous paraîtra demain nécessaire.

MODANE, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. S.-E. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur la rive gauche de l'Arc; 1,599 hab. Filature de laine, fabrication de drap. Commerce de bestiaux. Le bourg de Modane est remarquable par ses sites pittoresques qui l'environnent; de tous les côtés, excepté à l'O., où le paysage est moins alpestre, des montagnes boisées, des pics sourcilieux, des glaciers bornent l'horizon et rejoignent la vue. Aux environs, sur la route de Bardonnèche, on rencontre, de distance en distance, quelques chapelles qui sont le but d'un pieux pèlerinage de la part des habitants de Modane. A 2 kilom. S.-O. du bourg se trouve, du côté de la France, l'ouverture du tunnel qui traverse le massif des Alpes et met ainsi en communication directe les chemins de fer de France et d'Italie.

MODE s. m. (mo-de — lat. *modus*, proprement mesure, de la racine sanscrite *madh*, mesurer, zend *mdh*, même sens). Manière,

façon, méthode. Il n'y a qu'une constitution réelle pour tout Etat : liberté, n'importe le mode. (Chateaub.) Le mode nécessaire d'action d'un gouvernement, c'est la force. (F. Bastiat.) Les parents communiquent à leurs enfants le mode de leur organisation la plus intime. (L. Cruvellier.)

— Philos. Manière d'être : Une substance ne peut pas plus exister sans mode, qu'un mode ne peut exister sans substance. Un mode accidentel dans un être incréé implique contradiction. (Marmontel.) Toute loi primitive est le mode d'un rapport. (Senancour.) Chacune des manières différentes dont on peut combiner les propositions d'un syllogisme. Modification qui rend une proposition modale, d'absolue qu'elle était.

— Jurispr. Clause qui modifie l'effet d'un acte d'après un événement incertain, mais dépendant de la volonté de la personne qui profite de cette clause.

— Gramm. Inflection du verbe par laquelle on énonce les circonstances de l'action ou de l'état, autres que celles du temps et de la personne : Le mode indicatif, le mode conditionnel. *À Modes obliques ou indirects*, Modes autres que l'indicatif, dans les grammaires grecque et latine. *À Modes personnels*, Ceux qui expriment la circonstance de personne, comme l'indicatif et le subjonctif. *À Modes impersonnels*, Ceux qui n'expriment pas la personne, comme l'infinitif et le participe.

— Mus. Disposition d'une gamme dépendant de celle des demi-tons en rapport à la tonique. *À Mode majeur*, Mode dans lequel la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont des intervalles majeurs. *À Mode mineur*, Mode dans lequel la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont des intervalles mineurs.

— Mus. anc. Loi de subdivision de certaines notes, au moyen âge. *À Mode majeur parfait*, Mode dans lequel la maxime valait trois longues. *À Mode majeur imparfait*, Mode dans lequel la maxime valait deux longues. *À Mode authentique*, Mode dans lequel la quinte au-dessus de la tonique est grave et la quarte à l'aigu. *À Mode plagal*, Mode dans lequel la quinte au-dessus de la tonique est à l'aigu et la quarte au grave.

— Encycl. Philos. C'est avec raison que la philosophie moderne refuse de conserver le mot *accident* comme synonyme du mot *mode*. Le mot *accident*, en effet, s'applique à un fait imprévu, au lieu que le propre du *mode* est d'avoir son principe dans le sujet où il est perçu, dans la nature des êtres dont il dérive. Le mot *phénomène*, proposé par certains philosophes, est tout aussi défectueux. Un phénomène, c'est tout ce qui tombe sous l'observation, soit des sens, soit de la conscience; c'est un fait quelconque qui peut avoir ou n'avoir pas sa raison d'être dans l'objet qui nous le présente; un *mode*, au contraire, appartient en propre à un être d'une certaine espèce et ne saurait convenir à aucun autre; il a, dans les qualités essentielles de cet être, dans sa nature spécifique, son origine et sa cause, les conditions qui lui sont propres.

Les modes dérivent-ils bien de la nature même du corps sur lequel ils sont observés par l'esprit humain? Ne sont-ils pas, au contraire, les produits de notre esprit? N'est-il pas permis de supposer que l'esprit humain, autrement constitué, pourrait nous révéler des modes autres que ceux que nous percevons, ou nous montrer ceux-ci autres que nous ne les percevons? Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces questions difficiles. Disons seulement que, s'il n'est pas permis à la philosophie prudente de proclamer vrais d'une vérité absolue les faits perçus par notre esprit, il lui est néanmoins permis de les dire vrais d'une certaine vérité relative, étant notre seul critérium et notre seul guide, nous donne les réalités les plus absolues que nous puissions percevoir. Peu nous importe qu'un fait soit vrai en soi, s'il ne nous est permis de le proclamer vrai pour nous. Contentons-nous du probable dans le relatif, ne pouvant pas, si limités et si imparfaits, prétendre au certain dans l'absolu. La connaissance de l'homme est une connaissance humaine. C'est ici le cas de répéter le mot de Pascal : L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête. « La recherche de l'absolu conduit à l'abîme.

— Gramm. Les modes se divisent en *modos personnels* et *modos impersonnels*.

Les *modos personnels* sont ceux qui admettent des terminaisons différentes, afin que le verbe puisse se mettre en concordance de personne avec le nom ou pronom servant à exprimer le sujet : Je fais, tu fais, il fait, etc.; fais, faisons, faites; je fesse, que tu fasses, qu'il fût; je ferais, tu ferais, il ferait, etc.

Les *modos impersonnels* sont ceux qui n'ont aucune terminaison ayant pour but de désigner les personnes, parce qu'ils n'ont jamais à se trouver en concordance de personne avec un sujet : Parler, parlant, parlé.

Parmi les *modos personnels*, les uns sont directs et les autres indirects ou obliques.

On appelle *modos directs* ceux dont le verbe constitue la proposition principale, et *modos indirects* ou *obliques*, ceux qui ne forment qu'une proposition incidente, subordonnée à un antécédent qui ne forme qu'une partie de la proposition principale.

On distingue trois *modos personnels* di-

rects : l'indicatif, l'imprécatif et le conditionnel.

L'indicatif est un mode direct pur, parce qu'il n'exprime que l'idée d'existence sans autre accessoire : Je suis malade.

Les autres *modos directs* sont mixtes, c'est-à-dire qu'ils ajoutent à cette signification primitive d'autres idées accessoires : l'imprécatif, l'idée de commandement ou d'exhortation : Fais ce que je te commande, et le conditionnel, l'idée d'une condition mise à l'exécution d'une action : Je sortirais si j'avais beau.

Le conditionnel n'existe pas dans toutes les langues : les Grecs et les Latins en étaient privés; ils y suppléaient par diverses périphrases. Les autres ne vout pas que ce soit un *mode*; il prétend que c'est une dépendance de l'indicatif. Cette opinion n'est partagée que par un petit nombre de grammairiens.

En français, en latin et en quelques autres langues, il n'y a qu'un seul mode indirect ou oblique, le subjonctif. Les Grecs ont, en outre, l'optatif, mode doublement mixte, parce qu'il ajoute à la signification totale du subjonctif l'idée accessoire d'un souhait, d'un désir.

Quelques grammairiens modernes ont ajouté à ces *modos personnels* l'interrogatif. C'est à tort, car aucune terminaison particulière ne le distingue : les verbes conjugués interrogativement ne diffèrent des autres que par la transposition du pronom après le verbe : Avez-vous bien dit finit? Ce n'est pas là une distinction assez importante pour constituer un *mode* spécial.

L'infinitif exprime l'action d'une manière abstraite et générale : Mentir, c'est se déshonorer.

Le participe est ainsi nommé parce qu'il a la signification du verbe et que, comme les adjectifs, il est susceptible de genre ou de nombre : Personne aimée. Cette nature mixte a même contribué, tout en le rattachant au verbe, à en faire une partie du discours distincte.

Ces deux *modos* ne sont pas admis par certains grammairiens, mais leur opinion n'est pas généralement partagée.

— Mus. Le mode, en musique, est la manière d'être d'un ton, la façon dont il est constitué, d'après la disposition des intervalles dont sa gamme est formée, disposition qui le caractérise d'une façon souveraine et immuable.

On sait que, dans tout morceau de musique, le repos absolu, le repos final, doit se faire, d'après une tendance relative à notre oreille, sur un certain son auquel il serait impossible d'en substituer un autre, et qui est proprement la tonique. Cette tendance provient d'une disposition particulière de tous les autres sons de la gamme relativement à ce son principal ou tonique, qui exerce sur eux une véritable attraction, et c'est cet arrangement des sons entre eux qui, comme nous venons de le dire, caractérise et détermine le mode. Jean-Jacques Rousseau a défini le mode avec la clarté et la lucidité qui lui étaient familières lorsqu'il comprenait bien une chose, ce qui n'avait pas toujours lieu dans les questions musicales; nous allons lui emprunter un passage de l'article *MODS* de son *Dictionnaire de musique* :

« Le mode, dit-il, diffère du ton en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du système qui doit servir de base au chant, et le mode détermine la tierce et modifie toute l'échelle sur ce son fondamental. Nos modes ne sont fondés sur aucun caractère de sentiment comme ceux des anciens, mais uniquement sur notre système harmonique. Les cordes essentielles aux modes sont au nombre de trois et forment ensemble un accord parfait : 1^o la tonique, qui est la corde fondamentale du ton et du mode; 2^o la dominante, à la quinte de la tonique; 3^o enfin, la médiane, qui constitue proprement le mode, et qui est à la tierce de cette même tonique. Comme cette tierce peut être de deux espèces, il y a aussi deux modes différents. Quand la médiane fait tierce majeure avec la tonique, le mode est majeur; il est mineur quand la tierce est mineure.

« Le mode majeur est engendré immédiatement par la résonance du corps sonore, qui rend la tierce majeure du son fondamental (v. ce que nous avons dit à ce sujet au mot HARMONIE); mais le mode mineur n'est point donné par la nature, il ne se trouve que par analogie et renversement. Cela est vrai dans le système de M. Tartini, ainsi que dans celui de M. Rameau. Ce dernier auteur, dans ses divers ouvrages successifs, a expliqué cette origine du mode mineur de différentes manières, dont aucune n'a contenté son interprète, M. d'Alembert. C'est pourquoi M. d'Alembert fonde cette mode sur un autre principe, que je ne puis mieux exposer qu'en transcrivant les propres termes de ce grand géomètre :

« Dans le chant ut mi sol, qui constitue le mode majeur, les sons mi et sol sont tels que le son principal ut les fait résonner tous deux; mais le second son mi ne fait point résonner sol, qui n'est que sa tierce mineure. Or, imaginons qu'au lieu de ce son ut on place entre les sons ut et sol un autre son qui ait, ainsi que le son ut, la propriété de faire résonner sol, et qui soit pourtant différent d'ut; ce son qu'on cher-

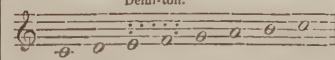
che doit être tel qu'il ait pour dix-septième majeure le son sol ou l'une des octaves de ce sol; par conséquent, le son cherché doit être à la dix-septième majeure au-dessous de sol, ou, ce qui revient au même, à la tierce majeure au-dessous de ce même son sol. Or, le son mi étant à la tierce mineure au-dessous de sol, et la tierce majeure étant d'un demi-ton plus grande que la tierce mineure, il s'ensuit que le son qu'on cherche sera d'un demi-ton plus bas que le mi, et sera par conséquent mi bémol. Ce nouveau arrangement ut, mi bémol, sol, dans lequel les sons ut et mi bémol font l'un et l'autre résonner sol sans que ut fasse résonner mi bémol, n'est pas à la vérité aussi parfait que le premier arrangement ut, mi, sol, parce que, dans celui-ci, les deux sons mi et sol sont l'un et l'autre engendrés par le son principal ut, au lieu que dans l'autre le son mi bémol n'est pas engendré par le son ut; mais cet arrangement ut, mi bémol, sol est aussi dicté par la nature, quoique moins immédiatement que le premier; et, en effet, l'expérience prouve que l'oreille s'en accommode à peu près aussi bien. Dans ce chant ut, mi bémol, sol, ut, il est évident que la tierce d'ut à mi bémol est mineure; et telle est l'origine du genre ou mode appelé mineur. »

La démonstration de d'Alembert part d'un raisonnement plus spéculatif que vrai, plus ingénieux que solide. C'est toujours le système de l'harmonie naturelle, acceptable en ce qui concerne le mode majeur, mais dont nous avons démontré ailleurs l'inanité relativement au mode mineur (v. HARMONIE), malgré ce qu'en ont dit Rameau, Tartini et autres auteurs.

D'après ce qui vient d'être dit, on a vu que la différence du mode majeur au mode mineur réside dans le plus ou moins d'élevation de la tierce du ton : lorsque la tierce est majeure, et par conséquent composée de deux tons, le mode est majeur; si la tierce est mineure et que, par conséquent, elle ne comprenne qu'un ton et demi, le mode est mineur. Mais, dans le mode mineur comme dans le mode majeur, le septième degré de la gamme doit former note sensible, c'est-à-dire doit former un intervalle de demi-ton avec le redoublement de l'octave; mais comme ce demi-ton est constitutionnel dans la gamme majeure, c'est-à-dire qu'il se produit naturellement d'après la disposition même des intervalles de cette gamme, et qu'il n'en est pas de même dans la gamme mineure, il faut, lorsqu'on écrit dans le mode mineur, altérer accidentellement ce septième degré, placé à un ton du redoublement de l'octave, de façon à l'élever d'un demi-ton. C'est dans des cas semblables qu'un exemple vaut mieux qu'une page d'explications; nous allons donc donner ici la figure des deux gammes du mode majeur et du mode mineur :

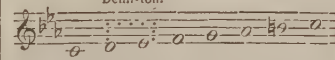
Mode majeur. — Gamme d'ut.

Demi-ton.



Mode mineur. — Gamme d'ut.

Demi-ton.



Tout mode majeur a ce qu'on appelle un mode mineur relatif, et, de même, tout mode mineur a un mode majeur relatif, c'est-à-dire que tous deux sont en relation par l'armure de la clef. Le mode majeur a son relatif mineur à une tierce au-dessous de sa tonique, et, par conséquent, le mode mineur a son relatif majeur à la tierce supérieure de sa tonique. (Ici, nous devons faire remarquer que le mot mode se confond avec le mot ton.) Si le mode majeur caractérise le ton d'ut, son relatif mineur sera la; s'il s'agit du ton de fa, le relatif mineur sera ré, et ainsi de suite. Nous avons dit que les modes ou tons relatifs l'un de l'autre étaient en relation par l'armure de la clef; en effet, dans le ton d'ut majeur comme dans celui de la mineur, la clef ne porte aucun accident; dans le ton de fa majeur comme dans celui de ré mineur, la clef est armée d'un bémol; dans le ton de sol majeur comme dans celui de mi mineur, la clef porte un dièse, etc.

En réalité, on a vu que le mode majeur, différent du mode mineur par le fait de la tierce, majeure avec le premier, mineure avec le second, est caractérisé par la position du premier demi-ton de la gamme; ce premier demi-ton se trouve placé, dans la gamme majeure, entre le troisième et le quatrième degré, et, dans la gamme mineure, entre le second et le troisième degré. Cette régularité dans la position des tons et demi-tons de la gamme est le point vraiment caractéristique de la musique européenne moderne, la seule qui mérite le nom de musique. Mais non-seulement il n'en est pas de même chez beaucoup de peuples, qui ont des gammes très-variables (v. GAMME), mais il n'en est pas toujours été ainsi même en Europe. L'opération par laquelle, dit M. Fétis, on rend uniforme la disposition des tons et des demi-tons, dans les gammes de la musique actuelle des Européens et des peuples du nouveau monde qui en sont issus, n'a pas été

dans l'antiquité, et n'est pas même aujourd'hui dans certaines contrées, la base du système de la musique qui y est en usage. Les quatre tribus helléniques qui succédèrent aux Pélagés et furent la souche du peuple grec, à savoir les Dorien, les Éoliens, les Lydiens et les Phrygiens, avaient chacune une gamme particulière appelée mode. Plus tard, les Grecs réunirent ces différents modes et les modifièrent pour en former le système général de leur musique. Environ quatre cents ans avant l'ère chrétienne, le mode lydien était celui-ci :

Ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut;

le mode phrygien :

Ré, mi, fa, sol, la, si, ut, ré;

le mode dorien :

Mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi,

enfin, le mode éolien :

Fa, sol, la, si, ut, ré, mi, fa.

« Ce n'est point ici le lieu d'examiner comment ces modes changèrent ensuite de nom, par quelles modifications le phrygien devint le dorien en abaissant d'un demi-ton la septième note, tandis que le dorien devenait le phrygien en élevant d'un demi-ton la deuxième note, et comment l'éolien devenait le lydien, etc. Nous ne parlerons pas non plus de certaines autres transformations des modes qui s'opérèrent dans des temps plus rapprochés de nous, et nous nous bornerons à faire remarquer que les quatre gammes qu'on vient de voir ont une organisation telle, que les demi-tons mi-fa et si-ut occupent des positions différentes dans chacune, comme on peut le voir ici, où les demi-tons sont marqués par ce signe :

Ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut;

Ré, mi, fa, sol, la, si, ut, ré;

Mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi;

Fa, sol, la, si, ut, ré, mi, fa.

« Tel était donc le principe de la formation des modes de la musique des Grecs, que la diversité du placement des demi-tons faisait toute la différence des gammes. Les résultats de ce principe dans la pratique de l'art constituaient ce qu'on appelle la tonalité grecque, de même que la similitude du placement des demi-tons dans les gammes diverses de notre musique actuelle est le principe de la tonalité moderne. »

Le système musical des Grecs, renfermé dans les étroites limites du tétracorde, s'élargit progressivement, s'étendit à la fois du grave à l'aigu, si bien qu'aux premiers modes employés il en fallut ajouter successivement plusieurs autres, qui en quadruplèrent presque le nombre, puisque celui-ci finit par être porté à quinze. Les musiciens, dit Jean-Jacques Rousseau, établirent de part et d'autre de nouveaux modes, qui tiraient leur dénomination des premiers, en y joignant la préposition *hyper* (sur) pour ceux d'en haut, et la préposition *hypo* (sous) pour ceux d'en bas. Ainsi, le mode lydien était suivi de l'hyperdorien, de l'hyperionien, de l'hyperphrygien, de l'hyperéolien et de l'hyperlydien en montant, et après le mode dorien venaient l'hypolydien, l'hypoéolien, l'hypophrygien, l'hypoionien et l'hypodorien en descendant. Rousseau donne lui-même la table suivante des quinze modes grecs, d'après Euclide :

	15	Si		Hyperlydien.
	14	Si bémol		Hyperéolien.
Aigus.	13	La		Hyperphrygien.
	12	La bémol		Hyperionien.
	11	Sol		Hyperdorien.
	10	Fa dièse		Lydien.
Moyens.	9	Fa		Rolien.
	8	Mi		Phrygien.
	7	Mi bémol		Ionien.
	6	Ré		Dorien.
	5	Ut dièse		Hypolydien.
	4	Ut		Hypoéolien.
Graves.	3	Si		Hypophrygien.
	2	Si bémol		Hypoionien.
	1	La		Hypodorien.

On voit ce qui différencie le système musical des Grecs du système européen moderne. Chez eux, chaque mode fournissait une gamme d'une nature différente, tandis que chez nous deux modes seuls, c'est-à-dire deux formes de gammes, régissent l'ensemble des treize tonalités comprises dans l'octave qui forme le système. Leur tonalité représentait l'irrégularité; la nôtre, au contraire, brille par la régularité.

Parlons maintenant d'une acception différente du mot mode.

Jadis, le mot mode avait en musique une seconde signification, relative à la durée temporelle. Il partageait cette signification avec deux autres termes : temps et prolation. Voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur du premier *Dictionnaire de musique* publié en France : Ce sont des termes dont se servaient nos anciens, et qu'on trouve aussi chez les Italiens, pour nommer certains signes qu'ils avoient pour la valeur des notes : maxime, longue, brève, semi-brève et minime... À l'égard du premier, on le nomme vulgairement *mauf*. C'étoient certaines lignes perpendiculaires qu'on mettoit après la clef pour marquer la valeur des notes maxime, longue et brève. Il y en avoit de deux sortes :

le majeur et le mineur, et chacun d'eux étoit ou parfait ou imparfait. Les deux majeurs étoient pour la maxime; les deux mineurs étoient pour la longue. Le mode majeur parfait se marquait avec trois lignes, qui empiisoient trois espaces, et trois autres qui n'en empiisoient que deux. Cela marquoit que la maxime valoit autant que trois longues. Le mode majeur imparfait étoit marqué avec deux lignes qui empiisoient trois espaces et deux autres qui n'empiisoient que deux. Cela marquoit que la maxime ne valoit que deux longues ou huit mesures, qui est sa valeur ordinaire sous la mesure binaire ou à deux temps. Le mode mineur parfait étoit marqué par une ligne qui traversoit trois espaces, et cela marquoit que la longue valoit trois brèves. Le mode mineur imparfait, enfin, étoit marqué par une ligne qui ne traversoit que deux espaces, et cela marquoit que la longue ne valoit que deux brèves. Tout cela n'est d'aucun usage dans la musique moderne (Brossard écrivait dans les dernières années du XVIII^e siècle), mais cela se trouve encore fort souvent dans les musiques de deux à trois cents ans en ça, qui ne laissent pas que d'être excellentes, et que beaucoup de gens ne méprisent point-être que parce qu'ils ne savent pas les déchiffrer. »

MODE s. f. (mo-de — lat. *modus*, manière. V. le mot précédent). Manière individuelle de faire, fantaisie : *Vivre à sa mode*. Un Dieu qu'on fait à sa mode n'incommode pas. (Boss.) La vertu est si nécessaire à nos cœurs, que, quand on a une fois abandonné la vérité, on s'en fait une à sa mode. (J.-J. Rousseau.)

— Usage passager qui règle la forme des objets matériels, et particulièrement des meubles, des vêtements et de la parure : *Un philosophe se laisse habiller par son tailleur, et il y a autant de ridicule à fuir la mode qu'à l'affecter*. (La Bruy.) C'est aux femmes à décider des modes, à discerner le bon air et les belles manières; tout ce qui dépend du goût est de leur ressort. (Malcbranche.) C'est la fantaisie plutôt que le goût qui produit tant de modes nouvelles. (Vol.) Le changement de modes est l'impôt que l'industrie du pauvre met sur la vanité du riche. (Chamfort.) Il faut satisfaire à la mode comme à une servitude fâcheuse, et ne lui donner que ce qu'on ne peut lui refuser. (Mme de Lambert.) Une femme serait au désespoir si la nature l'avait faite telle que la mode l'arrange. (Mlle de Lespinasse.) La mode n'a jamais été que l'opinion en matière de costume. (Balz.) Les femmes n'ont que le sentiment de la mode et non celui de la beauté. (Th. Gaut.) La mode ne change que pour changer. (Laténa.)

Une femme surtout doit tribuer à la mode.

BOILEAU.

Par la mode, du moins, la France est encore reine.

DEILLE.

Un sage suit la mode et tout bas il s'en moque.

DESTOUCHES.

La mode est un tyran dont rien ne nous délivre.

PAVILLON.

La mode assujettit le sage à sa formule;

La suivre est un devoir, la fuir un ridicule.

DE BERNIS.

Selon ses facultés le sage s'accommode;

On ne voit que les fous esclaves de la mode.

MONTFLEURY.

— Vogue, engouement passager : La nature a ses distinctions ainsi que l'usage et la mode. (Marmontel.) On ne peut résister à la mode; c'est un torrent qui entraîne tout. (De Ségur.) Ce qu'on nomme le goût n'est autre chose que la mode. (Rigault.) La mode dans les choses de la littérature n'est souvent que l'excès d'une disposition vraie. (D. Nisard.) Appliquée aux fantaisies de goût, l'inconstance constitue ce que nous appelons la mode. (V. Barrière.)

Le prisme de la mode a mille aspects divers.

MOLIERE.

Ecrits, habillements, systèmes, tout est mode.

L. RACINE.

Suivons le train courant, laissons le train jadis;

La mode est pour les mœurs comme pour les habits.

DESTOUCHES.

Il est une déesse inconstante, incommode,

Bizarre dans ses goûts, folle en ses ornements,

Qui paraît, fuir, revient et naît dans tous les temps;

Protée était son père, et son nom c'est la mode.

VOLTAIRE.

— Usage, pratique généralement suivie : Elle aimait ses parents, c'en était encore la mode. (St-Simon.) C'est la mode de dire du mal des femmes. (Grimm.) C'est la mode aujourd'hui d'invoquer la Providence et de bafoyer l'Eglise. (Proudh.) La mode d'attaquer Voltaire est descendue si bas, qu'elle ne tardera pas à disparaître. (T. Delord.)

— A la mode, Selon la mode actuelle, la manière actuelle de se vêtir, de se meubler : *Habit à la mode*. *Tentures à la mode*. Ces voitures ne sont plus à la mode. « Selon le goût actuel : Les photographies ne sont plus tant à la mode. La tragédie n'est plus à la mode. Je ne veux que ces seules paroles dans le billet, mais tournées à la mode, bien arrangées comme il faut. (Mol.) « Selon la pratique actuelle, les mœurs d'à présent : Le dévouement n'est guère à la mode. Mettez la poésie d'Homère ou l'éloquence de Démosthène à la mode, les Français en feront, et même ils y excelleront. (J. Joubert.)

L'effronterie, en France, est un vice à la mode; Rien n'est plus nécessaire et rien n'est plus commode.

LA FONTAINE.

J'ai beau crier et me rendre incommode,

L'ingratitude et les abus

N'en seront pas moins à la mode.

LA FONTAINE.

« En vogue, en parlant d'une personne ou d'une chose qu'il est reçu d'admirer ou d'applaudir : *Homme, femme à la mode*. Un homme à la mode dure peu, car les modes passent. (La Bruy.) *Que d'hommes à la mode, agréables, courts, admirés pour leur visage, pour leur tournure, pour l'esprit de leur toilette!* (Mme E. de Gir.)

Le mérite et l'esprit ne sont plus à la mode.

BOILEAU.

Non, je ne puis souffrir cette lâche méthode Qu'affectent la plupart de vos gens à la mode.

MOLIERE.

— A la mode de, Suivant la mode, l'usage, la pratique de : *Des maisons bâties à la mode de Paris*. *Vivre à la mode des Espagnols*. *Aimer la musique à la mode d'Italie*. *Faire sa cuisine à la mode de Provence*. « *Oncle, tante à la mode de Bretagne*. Cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère : *Etant cousin germain de ma mère, il est mon oncle à la mode de Bretagne*. « *Neveu, nièce à la mode de Bretagne*. Fils, fille du cousin ou de la cousine germaine : *Elle est fille de mon cousin germain et, partant, ma nièce à la mode de Bretagne*. J'ai un maître maigron qui est mon neveu à la mode de Bretagne. (Le Sage.)

— De mode, Conforme à la mode ou au goût d'à présent : *Les boudoirs ne sont restés de mode que chez les femmes galantes*. (Boitard.) « Généralement reçu ou pratiqué : *Tout ce qui est rare et brillant sera de mode* tant que les hommes tireront plus d'avantage de l'opulence que de la vertu. (Buff.) *Il a été longtemps de mode, en France, d'afficher une sorte d'engouement pour la Russie*. (F. Ducros.) *Il y a une sensibilité comme une gâtée de modes*. (Nisard.)

— Passer, être passé de mode, Cesser d'être, n'être plus à la mode : *Le gothique n'est plus de mode*. Les crinolines sont passées de mode. « *Perdre, avoir perdu sa vogue; cesser, avoir cessé d'être en faveur : Depuis quelques années, le courage et la droiture sont entièrement passés de mode*. (Mme E. de Gir.) *A Rome, le sigisbéisme est passé de mode avec le nepotisme*. (E. About.)

— Loc. fam. Visage à la mode, Personne qui accommode son extérieur et ses manières selon les circonstances, de façon à plaire à ceux qui peuvent lui être utiles. « *Ami à la mode*, Personne qui ne montre de l'affection que pour les gens heureux. « *Savant à la mode*, Personne qui a de l'éclat et de la facilité plus que de savoir.

— Prov. Chaque pays a sa mode, Chaque contrée a ses usages particuliers.

— Art culin. *Bœuf à la mode*, Pièce de bœuf piquée de gros lard et cuite dans son jus.

— Techn. Nom donné aux jours qu'on réserve dans la toile-réseau en point d'Aleçon.

— a. f. pl. Comm. Vêtements et ajustements pour dames et pour enfants : *Marchande de modes*. *Magasin de modes*. *Articles de modes*. Il y a des hommes qui sont marchands de modes, de linges, de gaze, de mousseline, de fleurs artificielles. (B. de St-P.) « Art de confectionner les mêmes objets : *Apprendre les modes*. « Commerce des mêmes objets : *Faire sa fortune dans les modes*. Les modes sont le principal commerce de Paris. « Estampes représentant les modes nouvelles : *Ce peintre a débuté par dessiner des modes*.

— Syn. Mode, vogue. La mode est un affaire de goût, de caprice; ce qui est à la mode a plu d'abord à quelques personnes, et tout le monde, poussé par l'habitude de l'imitation, s'est mis ensuite à trouver cela charmant. La vogue est un succès d'estime, de préférence, auquel le caprice n'est pas toujours étranger, mais qui suppose pourtant une certaine attention à estimer les choses selon leur valeur; ce qui est en vogue passe pour valoir mieux que beaucoup d'autres objets de même nature, et c'est pour cela que tout le monde veut l'avoir.

— Encycl. La mode diffère de l'usage comme l'espèce du genre. La mode est un usage transitoire. Tout ce qu'on peut dire de l'empire de l'usage est vrai de celui de la mode. L'usage, qui n'est qu'une longue mode, la mode, qui n'est qu'un court usage, étendent leur pouvoir sur toutes les manifestations de l'activité humaine. Tout le monde convient que les meubles et les vêtements sont absolument sous l'empire de l'usage et de la mode, avec cette différence toutefois que l'usage dure beaucoup plus longtemps pour les meubles que pour les habits. Plus l'usage est court et la mode variable, plus ils sont impérieux. Un homme avec un ameublement d'été est moins exposé à être ridicule qu'un paletot ou un pantalon à l'avant-dernière mode. Un meuble, si ancien qu'il soit, ne pousse jamais ce fou rire qui nous saisit parfois en voyant les costumes portés par nos pères et nos grands-pères. Les productions des arts, sculptures, monuments aîrs

de musique, poèmes, romans, etc., plaisent plus longtemps, ont des modes plus durables, mais enfin ont des modes. Il n'y a que les chefs-d'œuvre en tout genre qui échappent à cette tyrannie. Le goût général pour la beauté du visage et du corps dépend lui-même de l'usage et de la mode, quant à la conception de la beauté. La blancheur du teint passe pour un défaut sur la côte de Guinée; les lèvres grosses et un nez écuré y sont des beautés; la Venus hottentote a des lèvres abominables aux yeux d'un Européen, et des fesses si volumineuses qu'elles peuvent servir de siège à un enfant. En Chine, il faut que la femme ait un moignon au lieu d'un pied. Chez certains sauvages de l'Amérique, une tête carrée comme un dé à jouer, chez certains autres, des oreilles pendantes jusqu'aux épaules, excitent l'admiration. A ne considérer que la différence des usages dans une même nation, selon les temps divers, combien de fois chez nous l'idée de la beauté a-t-elle changé. Au XVIII^e siècle, la beauté pour une femme consistait à être grasse, fraîche, forte même, tandis qu'au siècle suivant il n'y avait plus que les femmes mignonnes, presque frêles, qui fussent comptées. Les hommes, sous l'Empire, on les voulait grands, forts, d'apparence vigoureuse, avec un air d'indépendance et de gaieté. En 1830, ce fut une autre affaire; les hommes pâles, d'apparence malade, à qui l'on pouvait supposer un germe de mort, et qui étaient tristes, pouvaient seuls prétendre à des succès. La santé était le signe d'une nature inférieure; les couleurs de la vie semblaient de mauvais goût. C'est une question importante et qui pourrait, si elle était bien résolue, donner lieu à des résultats considérables dans la pratique, que celle de savoir jusqu'où va l'empire de l'usage, de la mode, sur nos sentiments moraux, sur notre conscience. « J'ai, dit Smith, l'usage ne pourrait nous faire approuver le caractère d'un Néron ou d'un Claude. « Est-ce bien sûr? Est-il impossible qu'un jeune homme élevé dans sa naissance parmi des hardits prenne pour modèle et pour idéal précisément le plus féroce et le plus méchant de la troupe? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y a guère de défaut qui n'ait été mis en vogue, de vertu qui n'ait été décriée et tournée à honte par la mode. Smith, que nous citons tout à l'heure, remarque lui-même que le libertinage et même une certaine improbité étaient de mode en Angleterre sous Charles II; que l'austérité des mœurs y était taxée de puritanisme, et qu'à ce nom on attachait l'idée de dureté, d'hypocrisie, d'un caractère insociable. Au commencement du règne de Louis XIV, il était de mode en France d'être galant, c'est-à-dire libertain, mais avec convenance, avec le respect des formes et, à la fin, il fut de mode d'être dévot. Sous la Révolution française, à une certaine période, la rusticité passa pour être vertu. Après thermidor, on vit se produire chez nous quelque chose d'analogue à ce qui s'était passé en Angleterre sous Charles II. Les mœurs d'un homme ne convenaient parfaitement au goût momentané du public que s'il y entrait un peu de libertinage, mais surtout une certaine affectation d'indifférence ou de dédain pour la patrie, pour la chose publique.

A quoi tient la mode? Pourquoi une mode nouvelle s'établit-elle, puis cède-t-elle à une autre? Questions délicates et plus graves qu'il ne semble, surtout si l'on veut parler des modes qui affectent les mœurs. Du reste, ces questions n'ont préoccupé jusqu'ici, tout importantes qu'elles sont, qu'un bien petit nombre d'esprits, parmi lesquels il faut citer en première ligne le Père Bufler dans son *Examen des préjugés vulgaires, pour disposer l'esprit à juger sagement* (Paris, 1704), Adam Smith, qui, dans sa *Theorie des sentiments moraux* (Paris, 1764), a consacré deux chapitres, l'un à l'influence de la mode sur les idées de beauté et de difformité, l'autre à son influence sur les sentiments moraux.

Nous ne ferons pas ici l'histoire des variations de la mode dans les costumes. Nous en avons longuement parlé au mot COSTUME.

V. aussi COIFFURE.

Mode (LA), ancienne revue hebdomadaire, fondée en octobre 1839 par M. Emile de Girardin. Cette feuille, imprimée avec le plus grand luxe et publiée sous le patronage de la duchesse de Berry, était destinée, dans la pensée de son fondateur, à devenir une sorte de régulateur du monde élégant. Les armories de la princesse, placées en vertu d'une autorisation expresse sur la couverture de chaque livraison, témoignaient de la protection que M. Emile de Girardin avait obtenue pour la nouvelle entreprise. Le succès menaça à sourire à ce recueil fashionable lorsque la révolution de 1830 éclata.

M. Emile de Girardin, qui comprit tout de suite que c'en était fait pour toujours de la royauté légitime, vendit sa *Mode* à un partisan de la famille déchue, qui en fit, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, un des organes les plus violents des rancunes légitimistes. Elle fut successivement dirigée par A. Dufourgerais, Monnechet, le vicomte Walsh, A. Nettement et subit de nombreuses condamnations. En 1842, elle prit le sous-titre de *Revue politique et littéraire*. Le 16 septembre 1854, la *Mode* cessa

de paraître et fut remplacée par la *Revue universelle*, journal de l'aristocratie, qui vécut du 25 septembre au 5 décembre 1854. Elle reparut alors sous son ancien titre de *Mode*, mais fut supprimée le 21 juin 1855. Les rédacteurs entreprirent encore une fois de la ressusciter et publièrent, de 1856 au mois de novembre 1862, la *Mode nouvelle*, qui disparut à la suite d'une condamnation judiciaire.

Le même titre a été ou est porté par plusieurs feuilles, destinées uniquement à traiter des questions de toilette. Nous citerons : la *Grande mode* (1843); les *Modes parisiennes* (1844); les *Modes de l'enfance* (1852); la *Mode de Paris*; la *Mode illustrée* (1860), dont le succès est encore très-grand, etc.

Mode (GRÂCE À LA), chanson de Despreaux. Ce petit tableau musical offre un intérêt historique qui n'est pas à négliger. On y trouve de curieux détails sur les costumes et les modes du Directoire, détails relevés par un point de malice inoffensive, tenant plutôt de la plaisanterie que de la satire. On riait alors sans avoir la prétention de redresser la société; nous sommes plus vertueux, mais beaucoup moins gais.

1^{er} COUPLET. Allegro.

Grà - ce à la mo - de,

On n'a plus d'che-veux; On n'a plus d'che-veux, Ah! qu'est com-mo - de! On n'a plus d'che-veux, On dit qu'est mieux!

DEUXIÈME COUPLET.
Grâce à la mode,
On va sans façon (bis).
Ah! qu'est commode!
On va sans façon,
Et sans jupon!

TOISIÈME COUPLET.
Grâce à la mode,
On n'a plus d'cheu (bis).
Ah! qu'est commode!
On n'a plus d'cheu,
Tout est déchu!

QUATRIÈME COUPLET.
Grâce à la mode,
Plus d'poe au vêt'ment (bis).
Ah! qu'est commode!
Plus d'poe au vêt'ment,
Et plus d'argent!

CINQUIÈME COUPLET.
Grâce à la mode,
On n'a plus d'corset (bis).
Ah! qu'est commode!
On n'a plus d'corset,
C'est plus tôt fait!

SIXIÈME COUPLET.
Grâce à la mode,
Une chemis' suffit (bis).
Ah! qu'est commode!
Une chemis' suffit,
C'est tout profit!

SEPTIÈME COUPLET.
Grâce à la mode,
On n'a qu'un vêt'ment (bis).
Ah! qu'est commode!
On n'a qu'un vêt'ment,
Qu'est transparent!

HUITIÈME COUPLET.
Grâce à la mode,
On n'a rien d'caché (bis).
Ah! qu'est commode!
On n'a rien d'caché,
J'en suis fâché!

MODECCA s. f. (mo-dèk-ka). Bot. Genre de plantes, de la famille des passiflorées, originaires de l'Asie et de l'Afrique tropicale.

MODEER (Adolphe), naturaliste et économiste suédois, né en 1738, mort à Stockholm en 1779. Il propagea les meilleures méthodes pour l'agriculture et l'industrie et communiqua un grand nombre d'observations et d'expériences à l'Académie des sciences de Stockholm, dont il était membre. On a de lui : *Histoire du commerce de la Suède* (Stockholm, 1770, in-8°); *Bibliotheca helminthologica* (Erlangen, 1776, in-8°); des *Opusculs sur l'amélioration de l'agriculture, les colonies et l'économie domestique* (Stockholm, 1774, in-8°).

MODEKIN s. m. (mo-de-kain). Métrol. anc. Muid, mesure de capacité.

MODEL, médecin et pharmacien allemand, né à Neustadt (Franconie), mort à Salsbrunn en 1775. Il se rendit en 1797 en Russie, où il devint directeur des pharmacies impériales. On a de lui divers opusculs qui ont été traduits en français par Parnetier sous le titre de *Récréations physiques*,

économiques et chimiques (Paris, 1774, 2 vol. in-80).

MODELAGE s. m. (mo-de-la-je — rad. modeler). B.-arts et techn. Action de modeler des figures en relief.

— Par anal. Effet naturel qui donne le moule en creux d'un objet : *Buffon a dit le pourquoi et le comment de l'antique transformation des corps organisés en pierre, éternisant dans la mort la structure et les formes de la vie : exemples admirables de MODELAGES opérés par la nature.* (Geoffroy St-Hilaire.)

— Encycl. Sculpt. Pour modeler, quand il s'agit de morceaux un peu grands, le sculpteur pose sur une sellette une planche verticale solidement fixée, si le travail à exécuter est un bas-relief ; si c'est une ronde bosse, il fait un socle en terre sur lequel il dresse une armature ou une simple tringle de fer destinée à soutenir la terre molle et à empêcher que son poids ne la fasse tasser et ne l'enlaine d'un côté ou d'un autre. La terre glaise employée pour le modelage doit être épurée et triturée avec soin, de telle sorte qu'elle ne présente aucun grumeau et soit malléable comme la cire, quoique avec plus de consistance. Pour la travailler, il faut l'entretenir constamment humide, et on y parvient en la recouvrant chaque fois qu'on cesse de la façonner avec des linges mouillés. Si l'on ne prenait ce soin, la terre se sécherait et il serait impossible d'y retoucher, alors même qu'on la mouillera.

Quel que soit le travail qu'on veut exécuter, on fait d'abord une masse en terre ; si c'est un bas-relief, on jette la terre à poignées sur la planche verticale, puis on dégrossit, soit avec la main, soit avec un ébauchoir. Quand le motif est ainsi préparé, on commence à modeler, tantôt avec l'ébauchoir, tantôt avec le pouce ; mais, dans ce modelage préliminaire, on ne cherche que le dessin général, les grandes lignes, les grandes masses, le mouvement, l'aspect et les proportions principales, et l'on ne s'arrête qu'on ne passe à un modelage plus serré qu'après avoir acquis la certitude que les proportions sont bien exactes, que le mouvement est irréprochable. Tant que la terre est partout fraîche on peut lui faire subir les modifications les plus complètes ; mais lorsqu'elle a commencé à sécher à l'intérieur, on ne peut plus opérer que sur la surface ; une fois que la terre est prise, on courrait grand risque de la briser si on voulait modifier le mouvement dans son ensemble ou sur une profondeur un peu considérable.

Tout cela, c'est le commencement de l'ébauche ; on l'achève quand la surface est encore suffisamment fraîche, en indiquant les grands plans, les creux, les saillies, tout ce qui par le jeu des ombres et de la lumière doit donner à l'ébauche l'aspect d'un dessin largement massé.

La condition essentielle est ici de bien placer tous les plans de façon qu'on n'ait point à y retoucher en finissant. Le véritable modelage vient ensuite ; c'est en modelant qu'on épure le profil, qu'on efface les angles trop saillants, qu'on fonde les plans les uns avec les autres, afin de leur donner la souplesse et le moelleux nécessaires. Aussi, pour que le modelé ne soit pas trop arrondi, est-il bon que la terre ne soit pas trop fraîche, ce qui, du reste, n'est guère à craindre, puisqu'on ne termine que quelques temps, souvent plusieurs jours après que la terre a été placée sur la sellette. Pour juger de l'effet du modelage, on tourne dans tous les sens le plateau de la sellette sur lequel repose l'ouvrage. En procédant ainsi l'objet modèle à la lumière sous ses différentes faces, on peut en apprécier le dessin et se rendre compte de l'effet qu'il produira sous divers éclairages.

Pour modeler la terre, tous les procédés et tous les instruments sont bons, suivant l'habileté et les aptitudes manuelles de l'artiste, mais on peut dire que le meilleur ébauchoir est encore le pouce, parce que le pouce du modelleur sent, voit en quelque sorte, en même temps qu'il travaille.

Le modelage, c'est l'esquisse du sculpteur, puisque c'est le modèle en terre qui réglera tous les détails de l'exécution en pierre, en bois ou en marbre. S'il s'agit d'une œuvre à couler en métal, le modelage est l'exécution définitive, car le moule ne sera plus que sa reproduction en creux. Le modelage a toutes les qualités de l'esquisse : le feu d'exécution, ce premier jet, cette chaleur, cette saveur, cette vérité de la pensée que la lenteur de l'exécution ne manque presque jamais d'affaiblir. Mais le modelage diffère en ceci de l'esquisse que celle-ci est un travail incomplet, privé de certains détails nécessaires au point de vue du dessin, et manque absolument de la valeur que la couleur donnera plus tard au travail définitif, au lieu que le modèle en terre est complet en son genre, et qu'il n'y manque souvent que les détails qu'un travail patient ajoutera à l'œuvre. Ajoutons ceci : c'est que la couleur de la terre possédée par elle-même une harmonie dont le plâtre est absolument dépourvu, et que le marbre n'acquiert que par une longue action du temps. Le sculpteur qui a vu son œuvre modelée en terre a pu la juger complètement ; le public qui n'a connu que la traduction en marbre ne peut juger qu'une copie de la main du maître.

— Techn. On modèle avec diverses ma-

tières. Le modelage en cire sert pour les modèles d'objets d'art, de bijoux, de pièces d'orfèvrerie. On monte la cire sur de petites armatures en fil de fer fixées sur un petit socle ou sur un manche en bois, selon la forme du travail. L'ébauche se fait en creux, comme on la ferait en terre, mais avec plus de soin et de délicatesse. La cire a d'ailleurs cet avantage sur la terre qu'étant toujours malléable, on la modifie à volonté. On finit l'ébauche avec des ébauchoirs de bois ou d'ivoire, qu'on a le soin d'humecter, afin que la cire ne s'y attache point. La cire étant molle et grasse, on ne peut la travailler avec les doigts, ce que la finesse de ce genre d'ouvrage ne permettrait pas d'ailleurs. On fait ensuite des moules en plâtre fin ou par les procédés de la galvanoplastie.

Le modelage des modèles de mécanique ou de fonderie est à proprement parler de la menuiserie ; mais il est exécuté par des ouvriers spéciaux, qu'on nomme modeliers. Une épure est livrée au modelier, qui doit la reproduire en ronde bosse ; il forme d'abord le corps du modèle de pièces ajustées suivant les nécessités de la fonte, c'est-à-dire en autant de parties qu'il doit en avoir le moule, pour que, après la fonte, on puisse retirer l'objet fondu sans arracher les points saillants du moule, qui seront devenus les points creux de la pièce obtenue par le coulage. Quand le corps du modèle est ainsi ajusté, on le garnit des moulures, des engrenages ou saillies indiquées sur l'épure, qui sont à leur tour ajustées avec soin, de telle façon que le modèle ainsi terminé présente exactement la figure que devra avoir la pièce lorsqu'elle sera fondue. On le démonte alors pour prendre des moulages de chaque partie, qu'on réunit ensuite les unes aux autres pour former un moule complet, dans lequel sera coulée la fonte. C'est ainsi qu'on obtient les vases de jardins, les socles, les piliers et chapiteaux, les roues d'engrenage et les divers objets en fer ou autre métal fondu.

MODÈLE s. m. (mo-dè-le — lat. fictif *modellus*, de *modus*, mode, manière). Objet destiné à être reproduit par imitation : *Un modèle d'écriture. Un modèle de dessin. Un modèle de broderie. Avoir de bons modèles. Travailler sur de bons modèles. Rendre exactement le modèle. Le petit objet destiné à être reproduit en grand ou à donner une idée d'un objet beaucoup plus grand : MODÈLE d'architecture. MODÈLE de machine. MODÈLE de vaisseau.* « Ce que l'on reproduit par imitation : La colonne Trajane a servi de MODÈLE à celle de la place Vendôme.

— Par ext. Type : *S'il fallait donner un modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie.* (Montesq.) La famille est le premier modèle des sociétés politiques. (J.-J. Rousseau.) Il n'y a point de beauté dont la nature ne donne le modèle. (Grimm.) Les États-Unis d'Amérique sont, dans le monde, le modèle de la république et de la démocratie. (Guizot.) Le nom de Quintilien suffit pour exprimer, dans l'ordre critique, le modèle du scrupuleux, du sérieux, de l'attentif. (Ste-Beuve.) Exemple : Dans son Tableau de la Syrie, Volney a le premier offert un modèle de la manière dont chaque partie de la terre devrait être décrite. (Ste-Beuve.)

— Par anal. Ce qui est bon à être imité ou reproduit, ce que l'on imite à cause de son excellence : *Les bons auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle servent toujours de modèles.* (Volt.) Les Parisiennes se mettent si bien qu'elles servent, en cela comme en tout, de modèle au reste de l'Europe. (J.-J. Rousseau.) Non, les Latins et les Grecs même ne doivent pas être des modèles, ce sont des flambeaux. (Beranger.) La phrase française devient le modèle de toutes les phrases. (St-Marc-Girard.) La nature, notre modèle, a pour loi l'intermittence dans toutes les fonctions de la vie. (Chateaub.)

Etudiez la cour et connaissez la ville ; L'une et l'autre est toujours en modèles fertile.

BOILEAU.
Pour produire de bons écrits
Nourrissez-vous de bons modèles.

ARNAUD.
« Conduite, action, vertu exemplaire, bonne à imiter : Sa vie est un modèle à suivre. (Mignet.)

La votre prudence et vos écarts de zèle
Ne furent pas cités comme un très-bon modèle.

MOLIÈRE.
Que m'importe, après tout, que Néron plus fidèle
D'une longue vertu laisse un jour le modèle ?

RACINE.
« Personne dont la conduite, les actions ou les qualités sont propres à servir d'exemple : *Un modèle de sagesse, de prudence. Un modèle de courage et de désignation. Dans une société bien réglée, les bons doivent servir de modèles et les méchants d'exemple.* (De Bonald.) J'aimerais mieux être un modèle sans copie, qu'une copie du plus beau modèle initié par tout le monde. (De Custine.) On est dispensé d'être instrument dans la société, quand on y est modèle. (J. Joubert.) « Personne dont on imite les actions ou la conduite : *Celui que vous avez pris pour modèle ne méritait pas cet honneur.*

— B.-arts. Personne qui pose devant un artiste pour qu'il reproduise ou imite ses

formes : *Dans les grandes villes, il y a des gens qui font le métier de modèles. Lorsque l'élève sait dessiner facilement d'après l'estampe et la bosse, je le tiens pendant deux ans devant le modèle académique de l'homme et de la femme. (David.) Raphaël peignant la Galatée se plaignait d'avoir rencontré de modèles qui le satisfaisent.* (Th. Gaut.)

Au ciseau de Scopas, même au pinceau d'Apelle, La beauté que je chante eût servi de modèle.

DELILLE.
« Figure que l'on fait en terre ou en cire pour la reproduire par la sculpture : *MODÈLE en grand. MODÈLE en petit. MODÈLE d'une statue. MODÈLE d'un chapiteau.* « Poser le modèle, Lui faire prendre l'attitude qui convient au sujet que l'on veut traiter : *Oui, vraiment, c'est un art, un grand art que de POSER LE MODÈLE.* (Dider.) « Être fait comme un modèle, Avoir le corps très-bien fait, comme doit l'avoir une personne qui sert de modèle aux artistes.

— Mus. Phrase qui, prise comme sujet principal, est répétée ensuite à différents intervalles : *Un assemblage quelconque de notes formant une mélodie, ou plutôt un fragment de mélodie, peut servir de modèle pour une marche harmonique ; on a soin, généralement, de choisir cette phrase assez courte pour que l'auditeur puisse facilement saisir la progression qu'elle forme par ses répétitions successives. Dans une marche à plusieurs parties, le modèle existe non-seulement dans une partie, mais bien dans toutes les autres ; c'est-à-dire qu'à trois parties, par exemple, et le modèle étant supposé de deux mesures, la première partie répète le chant qu'elle avait d'abord fait entendre, la seconde de même, et la troisième également.*

— Art mil. Type adopté par un gouvernement pour diriger la fabrication des armes neuves : *On désigne les modèles par la date de leur création ou de leur adoption ; en France, le plus ancien modèle régulier de fusil pour l'infanterie remonte à 1717.*

— Techn. Terre ou ciment pétri auquel on donne la forme et les dimensions d'une cloche que l'on veut couler. « Echeveau de soie ou de laine cramoisie sur lequel on fait les épreuves de teinture. « Grande glace douce sur laquelle on en scelle plusieurs autres pour les polir à la fois. « Lame de cuivre servant à faire dans la terre les empreintes qui doivent recevoir le métal fondu. Vieux en ce sens. « Pièce de bois ou de métal préparée pour la fonte d'une pièce semblable et de même grandeur : *Un modèle d'hélice de navire à vapeur. Le table sur laquelle on coupe les pains de savon. Le planchette de bois dont le parchemin se sert quelquefois pour équarrir le parchemin, et qui est de la grandeur des feuilles qu'on veut avoir.*

— Anat. *Modèle anatomique*, Figure représentant un homme, un animal, un organe mis à nu par les procédés anatomiques, et destinée à servir d'exemple.

— Adjectif. Propre à être imité, destiné à être imité : *Echantillon modèle.*

— Par ext. Parfait en son genre : *Au la jeune personne modèle a déjà eu des aventures... C'est délicieux, c'est charmant.* (Scribe.) L'Alsace est un pays manufacturier modèle ; toutes les habiletés spéciales s'y prêtent un moule appui. (Blangu.) L'ouvrière modèle ne caquette pas en travaillant. (Mich. Chev.)

— Syn. *Modèle, type*. Dans le sens propre, le modèle est l'objet qu'on a sous les yeux quand on veut en former un semblable ; le type est l'objet qui produit lui-même sa propre image et qui la multiplie soit par l'impression, soit par le moulage. Au figuré, le modèle est quelque chose de réel qu'on se propose d'imiter ; le type est quelque chose d'idéal dont on cherche seulement à approcher. Enfin, les deux mots peuvent encore être distingués en ce que modèle appartient au langage ordinaire, et type à celui de la science et de la philosophie.

— *Modèle, exemple.* V. EXEMPLE.

— Encycl. B.-arts. La profession de modèle exige un concours de qualités physiques que la nature accorde rarement à un seul et même individu ; un bon modèle doit, de plus, faire preuve d'intelligence et de sentiment, comprendre la pensée de l'artiste, s'inspirer du but que veut atteindre ce dernier, se faire acteur lui-même dans le rôle qu'il va retracer sur sa toile. Ce n'est la terre glaise, le ciseau devant lui par le geste, les yeux de la physionomie, par l'attitude, le personnage qu'il a rêvé, et contribuer à la perfection de l'œuvre en en facilitant l'exécution ; mais une tâche aussi importante est généralement au-dessus des forces de la plupart des modèles. Presque tous se contentent de prêter à l'artiste une forme extérieure et se croient dispensés de qualités intellectuelles. Ennuieux et ennuyés, ils font leur métier comme l'écolier fait ses papiers, s'ingéniant à escamoter une partie des séances par une foule de procédés qu'en argot d'atelier on appelle tout simplement *feclées*. La plupart des filles qui servent de modèles sont juives. Leurs perfections physiques et un certain dédain du qu'en-dira-t-on les prédisposent tout naturellement à figurer une foule de déesses aussi mythologiques que peuvettes. Avant 1848, elles auraient cru manquer au premier de tous les devoirs en n'allant pas à l'Académie, surnom donné à la Reine-

Blanche par les habitués de ce bal. C'était là qu'on pouvait voir la juive qui servait de modèle à Paul Delaroche pour la Renommée qui distribue des couronnes dans la belle fresque de l'hémicycle des Beaux-Arts ; c'était là qu'on pouvait distinguer les originaux de tant d'autres toiles de grands maîtres modernes. Ces modèles n'ont plus de bal spécial. Elles vont partout selon leur toilette, et se laissent enlever avec une facilité telle que l'artiste n'est jamais sûr de garder jusqu'à l'achèvement de son tableau la Vénus de louage qui lui a servi à le commencer. La vérité est que les modèles féminins deviennent de plus en plus rares. Ces belles filles que le luxe a envahies, elles aussi, préfèrent figurer dans les fêtes, où leurs formes finissent toujours par être appréciées des amateurs de l'orchestre. Jules Janin a retracé l'histoire authentique d'une poseuse devenue grande dame, d'une poseuse chaste et pure, dont la vie, pareille à un conte de fée, prouve, comme un conte de fée, que la vertu trouve tôt ou tard sa récompense. Mais ne nous laissons pas prendre à cette exception charmante. C'est dans son galetas, orné d'un lit de sangle, d'une commode disloquée, d'une cuvette fêlée et d'une moitié de peigne, qu'il serait plus vrai d'aller chercher la femme modèle. De là, faut-il la suivre dans ses transformations somptueuses, tantôt déguenillée, tantôt portant cachemire et manchon, et se pavant aux Tuileries, où les petits crevés la prennent pour une comtesse ? Mais comment la reconnaître ? Elle ne convient jamais de sa profession ; elle se dit lingère, brodeuse, demoiselle de boutique, artiste dramatique, mais modèle ? allons donc ! Si vous poussez sa porte, elle vous la rejette au nez en s'écriant : « Pour qui me prenez-vous ? Je ne pose pas. » Et pourtant vous la voyez accourir le lendemain, elle vient chez vous s'installer, bâiller, babiller, croquer des pastilles et vous expliquer les raisons cachées de sa réponse de la veille ; elle vous étale sans façon des trésors qu'eussent enviés toutes les déesses de l'antiquité. « O jeune artiste, dit M. de La Bédollière, regardez les froidement ; ne voyez dans votre modèle qu'une gracieuse statue ; n'essayez pas de devenir le Pygmalion de cette blanche Galatée, et méditez ce vers proverbial :

Quidquid id est, timco Danaos et dona ferentes. »

Il en est qui ne posent que la tête avec un bout d'épaule ; ce sont les sensitives de la pose ; le plus grand nombre pose l'ensemble. Pour celui qui n'est pas rompu à la vie d'atelier, il y a quelque chose de pénible dans la façon dont le modèle de femme vient offrir ses services. Nous empruntons le dialogue suivant à M. Louis Leroy : « On a frappé à la porte de l'atelier. Une jeune fille, mise décemment, se présente. « Qu'y a-t-il pour votre service, mademoiselle ? — Monsieur, je viens vous demander si vous avez besoin d'un modèle ? — Ah ! très-bien. Entrez donc. Vous ne posez que la tête ? — Je pose tout, monsieur. — Voyons ? — Et je suis fille, décemment mise, etc. ses gants, son chapeau... et le reste. Elle monte sur la table du modèle, donne tous les mouvements demandés par le peintre. « Hanchez un peu... Levez les bras... Arrondissez-les... Bien... Vous ne développez pas assez le torse... Vous vous appelez ? — Rachel. — Êtes-vous exacte ? — Oh ! oui, monsieur. — Voyons le dos... Il laisse à désirer... il a des maigres. — Dame ! je n'ai que dix-sept ans, et à la maison on mange si mal. — Êtes-vous seule chez vous ? — Non, monsieur ; j'ai trois sœurs. — Posent-elles ? — Elles ont commencé par poser ; aujourd'hui... — Aujourd'hui ? — Elles ne posent plus. — Montrez les mains... Superbes ! Vous me convenez ; mais si je commence une étude d'après vous, vous ne m'achèverez pas ? — Oh ! monsieur, pour qui me prenez-vous ? — C'est que je tiens beaucoup à ne pas rester en plan. — Monsieur, ma sœur Judith m'a consenti à se laisser enlever par un comte allemand qu'après avoir fini de poser pour M. Gérôme. — Voilà qui me décide. Rhabillez-vous. Vous viendrez demain à dix heures. »

Certains modèles de femme ne posent que chez les maîtres ; d'autres, au contraire, posent dans les ateliers d'élevés ou académies devant une quarantaine de rapins ; ce sont les plus délaissées ; elles ne craignent point de se mêler entre deux poses aux malins tours que se jouent entre eux les Raphaël de l'avenir. Une célèbre académie était celle de Suisse. Ex-modelle retiré du service, Suisse était devenu professeur de dessin. Son humeur joviale égayait ses élèves ; quand il remarquait parmi eux un certain nombre de nouveaux, il affublait son menton d'une barbe blanche postiche, frappait humblement à sa porte, et en entrant disait d'une voix cassée : « Pardon, messieurs, auriez-vous besoin d'un modèle à barbe ? Cette charge obtenait toujours le plus grand succès. C'est dans les académies qu'on peut passer en revue les modèles en renom. On y a vu longtemps en première ligne l'Italien Cadamuro, dont la carte de visite porte : *CADAMURO, roi des modèles.* C'est le vétéran du métier. Son souvenir se perpétue par une interminable chanson d'atelier qui commence ainsi :

Le plus beau des modèles,
Cadamuro,
Qui pose avec bécottes,
Cadamuro, etc., etc.

Après Cadamur vient Brzozomsky, dit le Polonais, qui se console dans son état de perruquier de la douleur de ne plus pouvoir poser. Figaro a remplacé Hercule. Un autre modèle de formes irréprochables, Dubosc, entra dès l'âge de cinq ans dans la carrière. Citons aussi Cèveau, le scieur de long, qui fut longtemps le favori d'Ingres; car, n'oublions pas de le dire, les peintres ont leur modèle de prédilection. Qu'un artiste rencontre dans la rue un homme aux traits mâles et fortement accentués, à la physionomie expressive, à la tournure athlétique, fût-ce sous les haillons d'un chiffonnier, il l'endotrine et l'aura bientôt fait passer à l'atelier. C'est ainsi que Géricault recruta, parmi les acteurs de Mme Saqui, le nègre Joseph, qui, venu de Saint-Domingue à Marseille et de Marseille à Paris, avait été engagé dans la troupe acrobate pour jouer les Africains. Le naufrage de la Méduse amena une nombreuse clientèle à Joseph, et ses épaules larges et son torse effilé la lui conservèrent longtemps, malgré ses innombrables distractions devenues légendaires.

Ne méprisons point les modèles, ce serait mépriser la force et la beauté physiques, deux qualités qui ne manent plus guère qu'à épouser une veuve un peu mûre, à être tambour-major, hercule ou modèle.

— Techn. On donne généralement le nom de modèle à une imitation soit de l'ensemble, soit d'une partie isolée, mais le plus souvent dans des proportions réduites, d'une machine, d'un navire, d'un bâtiment, d'un objet quelconque à exécuter. Outre les facilités que cette pratique donne pour l'exécution, elle permet de former de précieuses collections d'appareils, qui sont ensuite, au point de vue de l'étude, du plus haut intérêt.

C'est ainsi qu'on a été formés la plupart des galeries du Conservatoire des arts et métiers, celles des Musées d'artillerie, de la marine, etc.

Des dessins, quelque bien faits qu'ils puissent être, ne rempliraient pas le même objet que les modèles; outre que, pour être compris, ils demandent une initiation longue et difficile, il est impossible qu'ils donnent une idée nette de l'ensemble, toutes les fois que cet ensemble est un peu compliqué ou qu'il présente des aspects multiples.

Relativement à la construction des modèles, il est clair que la dépense en matière première est généralement peu de chose; mais la main-d'œuvre est parfois aussi dispendieuse que pour la construction en grand, attendu qu'elle réclame des ouvriers d'une habileté consommée, et que l'exigüité des dimensions augmente beaucoup la difficulté.

Les modèles des fondeurs ont cela de spécial que, devant servir à produire les moules dans lesquels on coulera les pièces, ils ne peuvent être d'une grandeur moindre que celles-ci. Le plus souvent ces modèles sont en bois, et le nombre de pièces moulées sont dans les machines à tel point, que le modelage est devenu une branche importante de l'industrie manufacturière, et constitue un métier spécial exercé par les plus habiles ouvriers menuisiers et ébénistes. Ces pièces de bois doivent, en effet, être exécutées avec un fini et une exactitude dont il est facile de se rendre compte, si l'on considère que les moindres détails de ces modèles sont reproduits par les moules et se retrouvent sur la fonte ou le bronze.

Les dimensions du modèle sont toujours légèrement supérieures à celles de l'objet à produire, à cause du retrait de la fonte. Le bois que l'on emploie pour faire les modèles est le sapin, le tilleul et le peuplier, pour les grandes dimensions; pour les modèles délicats et ouvrages, on emploie le noyer et le buis. On fait aussi des modèles en plâtre et en métal. Le métal que l'on emploie pour cet objet est la fonte, le cuivre ou bien un alliage de plomb et d'étain.

MODELÉ, ÉE (mo-de-lé) part. passé du v. Modeler. Fait sur un modèle, à l'imitation de quelque chose : Il y a, dans la nature, un prototype général de chaque espèce, sur lequel chaque individu est modelé. (Buff.)

— Sculpt. Exécuté en terre ou en cire, pour servir de modèle : Statue modelée.

— Peint. Exécuté de façon à accuser les plans et les reliefs : Figure bien modelée.

— Par anal. Fait, tourné, conformé d'une certaine façon, au relief d'un relief : Des épaules bien modelées. Un torse mal modelé. Une main gracieusement modelée. Son front était élevé, bien modelé, serré des tempes. (Lamart.)

— s. m. B.-arts. Imitation en ronde bosse : Un beau modelé.

MODELER v. a. ou tr. (mo-de-lé — rad. modelé. Prend un accent sur le d devant une syllabe muette : Je modelle, qu'il modelle, je modelerai, il modelerai). Déterminer la forme de : L'action des eaux, celle du feu intérieur, celle de l'atmosphère paraissent avoir modelé notre globe.

— Fig. Déterminer la forme, la nature, le caractère de : Les hommes créent les institutions, mais les institutions aident à modeler les hommes. (E. About.) Les impressions successives du corps et de l'âme finissent par modeler le corps et l'âme. (H. Taine.) Il Régler, former sur quelque modèle, sur quelque exemple : Un enfant adoptant, de son choix, le nom

d'un homme vertueux, y modela à la longue son caractère. (B. de St-P.) Diocletien modela sa cour sur celle du grand roi; il se donna le surnom de Jupiter. (Chateaub.)

— Sculpt. Faire en terre ou en cire le modèle de : Modeler une statue. Modeler un groupe. Modeler des ornements. Un sculpteur ne sait guère quelle sera la valeur du groupe qu'il a révé qu'après l'AVOIR MODELÉ. (Fr. Arago.) Benvenuto ne dédaignait pas de modeler des aiguilles et des armures. (E. Sue.)

Il Prendre un moule sur : Modeler un vase en bronze, un chapeau. Il Peu usité. Il Représenter en petit : Modeler un monument.

— Peint. Rendre, par le jeu des lumières, les effets de relief de la nature, faire avancer et reculer les plans d'une figure selon leur position relative : Ce peintre modelle bien ses figures.

— Absol. Faire des modèles en terre ou en cire : Ce sculpteur modelle admirablement et sculpte mal. Il Rendre, par le dessin ou la peinture, le relief, le modelé des objets : Ce peintre excelle à modeler.

Se modeler v. pr. Etre modelé : Le corps d'un animal est une espèce de moule intérieur dans lequel la matière qui sert à son accroissement se modelle et s'assimile au total. (Buff.) Plus tard seulement les membres se modelent, le gaïbe se prononce; l'homme est formé. (Gér. de Nerval.) Il Etre conformé d'une certaine façon, en parlant d'un objet en relief : Le torse se modelle puissamment. (Th. Gaut.)

— Fig. Régler sa conduite ou ses actions : Les jeunes animaux se modelent sur les vieux. (Buff.) On se modelle imperceptiblement sur ceux que l'on fréquente. (Clement XIV.) Toute société se modelle et s'ordonne sur l'idée qu'elle se fait de son Dieu. (A. Dumesnil.) Il Emprunter sa manière d'être, sa forme spéciale : Les lois se modelent sur les mœurs. (Bastiat.) Il faut que le style soit vrai et que le mot se modelle sur l'impression, sans quoi il ment à l'esprit. (Lamart.)

MODELEUR s. m. (mo-de-leur — rad. modeler). B.-arts. Sculpteur qui exécute des modèles en terre ou en cire. Il Peintre qui modelé des figures.

— Techn. Ouvrier qui fait des modèles de machines.

— Adjectif. Menuisier modeler, Menuisier qui fait, dans les meubles, la partie qui tient de la sculpture, comme chapiteaux, corniches, etc.

MODENA (Gustave), tragédien italien, né à Venise en 1803, mort à Turin en 1861. Fils d'un acteur distingué, il étudia le droit à Padoue et à Bologne et exerça quelque temps la profession d'avocat dans cette dernière ville, puis à Rome, où il débuta comme acteur tragique en 1826. Mêlé aux événements politiques de la Rome en 1831, il dut, pour se soustraire aux poursuites dont il était l'objet, se réfugier à l'étranger. Il vint en France, où il eut l'occasion d'entendre notre excellent comédien Potier. L'amnistie de 1847 lui ayant permis de rentrer dans son pays, il continua de participer aux efforts du parti de la liberté et publia, dès le début de la révolution, des *Dialoghi popolari* (Petits dialogues populaires) que l'on n'a pas craint de comparer aux pamphlets de Paul-Louis Courier. Élu à l'Assemblée constituante romaine, Modena s'y distingua par son éloquence fougueuse et ses opinions radicales; pendant toute la durée du siège, il combattit les armes à la main pour l'indépendance de la patrie italienne. Après la prise de Rome, il chercha un asile à Turin; il donna dans cette ville des représentations et des séances de déclamation qui attirèrent la foule. Depuis lors, Modena figura avec les plus grands succès sur les principales scènes de la Péninsule. Cet artiste, que des critiques français ont comparé tantôt à Talma, tantôt à Frédéric Le maître, a fait valoir d'une manière brillante le théâtre d'Alfieri, qu'il a joué presque tout entier. Il a, en outre, montré un talent profond et original, plein de puissance et de variété, de noblesse et de vérité dans un grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Jacques Ier*, *Louis XI*, *Othello*, *Oreste*, *Saül*, *Edipe roi*, *Zaire*, *Philips II*, *le Bourgeois de Gand*, *l'Excellence*, à dire les vers de la *Divina Commedia*. Puissance, variété, vérité, noblesse et même sobriété, rien ne manquait à ce talent profond et original, qui a été comme le conservateur de la tragédie en Italie et qui a formé la plupart des bons artistes contemporains. Mais en outre, et ayant tout, Modena fut patriote; avocat, écrivain, député, acteur, il mit toujours la sainte cause de la liberté au-dessus de tout. C'est ainsi qu'il refusa constamment de jouer à Milan devant les princes autrichiens.

MODÉNAIS, AISE s. et adj. (mo-dé-nais, è-zé). Géogr. Habitant de Modène; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les Modénais. La population modénaise. Il On dit aussi MODÉNOIS, OISE.

MODÉNATURE s. f. (mo-dé-na-tu-re — ital. *modanatura*; de *modano* ou *modine*, moulu; du latin *modulus*, proprement petite mesure; de *modus*, mesure, règle, proportion. V. *MODUL* et *MOULÉ*). Archit. Proportion et galbe des moulures d'une corniche : MODÉNATURE ionique, corinthienne. La MODÉNATURE détermine le caractère des divers ordres d'architecture. (Acad.)

MODÈNE ou **MODESNE** s. m. (mo-dé-ne).

Comm. Ancienne étoffe de qualité inférieure, que l'on faisait avec un mélange de fleur, de poil, de fil, de laine ou de coton, et qui était probablement ainsi appelée du nom de la ville où l'on avait commencé à la fabriquer.

MODÈNE, en latin *Mutina*, en italien *Modena*, ville du royaume d'Italie, chef-lieu de la province et du district de son nom, naguère capitale du ci-devant duché de Modène, sur un canal faisant communiquer la Secchia avec le Panaro, à 101 kilom. N.-O. de Florence, à 799 kilom. S. E. de Paris, par 44° 38' de longitude N. et 80° 35' de longitude E.; 55,512 hab. Siège du gouvernement provincial, évêché, séminaire; synagogue et grand rabbin; cour d'appel, lycée, collège. L'université a été supprimée en 1832. Ecoles des beaux-arts, de droit, de médecine, vétérinaire, militaire, du génie, etc. Société scientifique; riche bibliothèque publique avec cabinet de médailles. L'industrie de cette ville est limitée à la fabrication des fils et tissus de soie, toiles de lin, cuirs, verre. Le commerce y a peu d'importance; il consiste principalement dans l'exportation des bestiaux, dont la valeur annuelle est estimée à 3 millions de francs. La valeur des importations et des exportations est estimée annuellement à 22 millions de francs.

Modène, située au milieu d'une plaine fertile, entre la Secchia et le Panaro, a la forme d'un pentagone allongé. Les remparts qui l'entourent servent de promenade. Elle est bien bâtie et bien percée. La plupart de ses rues sont ornées de portiques. La ville a quatre portes et est défendue au N.-O. par une citadelle. On y remarque plusieurs beaux édifices, dont voici la description : La cathédrale, ou Dôme, commencée en 1099 par l'architecte Lanfranco, appartient au style lombard. Elle est extérieurement incrustée de marbre. Le porche présente des piliers portés par des lions. Les portails offrent des ornements et des bas-reliefs du xiii^e siècle. La voûte frappe par son élégance et son élévation. Les principales curiosités de l'intérieur sont un *Couronnement de Marie*, œuvre précieuse du peintre Serafino de Serafini; la chaire de marbre, due à Tomassone di Campione; les stalles du chœur; une *Nativité du Christ*, beau groupe en terre cuite de Begarelli; les tombeaux de Claudio Rangoni, de sa mère et du dernier duc de la maison d'Este. A côté de la cathédrale s'élève une élégante tour qui lui sert de clocher. Elle est revêtue de marbre blanc et domine la petite place della Torre; c'est l'une des plus élevées de l'Italie du Nord. On l'appelle Ghirlandina, à cause d'une guirlande de bronze qui entoure la girouette. On y conserve, dit M. J.-A. Du Pays, le vieux seau de bois, trophée enlevé aux Bolognais par les Modénais, et qui a fait le sujet du célèbre poème héroïque-comique de Tassoni, la *Secchia rapita*.

L'église Saint-Augustin, sur le corps de la via Emilia, renferme le tombeau de Muratori, et une *Déposition de croix*, magnifique groupe en terre cuite, par Begarelli. Si cette terre devenait marbre, disait Michel-Ange, gare aux statues antiques. La coupole de l'église de la Vierge del Carmine, près de la porte de Bologne, a été peinte par le Calabrese. L'église Saint-Vincent, sur le corps du canal que lui sert de clocher. Elle est revêtue de marbre blanc et domine la petite place della Torre; c'est l'une des plus élevées de l'Italie du Nord. On l'appelle Ghirlandina, à cause d'une guirlande de bronze qui entoure la girouette. On y conserve, dit M. J.-A. Du Pays, le vieux seau de bois, trophée enlevé aux Bolognais par les Modénais, et qui a fait le sujet du célèbre poème héroïque-comique de Tassoni, la *Secchia rapita*.

Le palais ducal est une magnifique et imposante construction du xvi^e siècle. Le dernier duc de Modène, mort en 1846, l'a beaucoup agrandi et considérablement embelli. Il offre au S., sur la place Ducale, une grande et belle façade; au N., ses deux ailes encadrent le magnifique corso del Naviglio. La cour, dit M. J.-A. Du Pays, est vaste et environnée de colonnades. L'escalier, les appartements, tout répond à l'idée que l'extérieur a pu donner de la magnificence du dedans. Ce palais renfermait jadis des richesses d'un grand prix : c'était une grande quantité de tableaux des plus grands maîtres; mais une partie de ces tableaux fut vendue au roi de Pologne, et dans ce nombre la célèbre *Nuit du Corro*. Parmi les tableaux de la galerie actuelle, nous signalerons : un *Crucifixion* et *Saint Roch en prison*, du Guide; le *Martyre de saint Pierre*, le *Mariage de sainte Catherine*, *Saint Venus* et *l'Amour*, par L. Carrache; *Pluton* et autres dieux, par Ann. Carrache; *Saint François adorant l'Enfant Jésus* et une *Madone dans sa gloire*, par Leonello Spada; une *Madone avec des saints*, par Garofalo; un *Christ*, par Pomeranzio; *Mort de Clorinde*, par Lod. Lana; *l'Aurore et Céphale*, par l'Albane; une *Assomption*, par Giac. Francia; une *Circconcision*, par Praccacini; un *Crucifixion*, par Mantegna; une *Sainte Famille*, par Andrea del Sarto; une *Adoration des Mages*, par Palma le Jeune; une *Nativité* de Pellegrino; un *Paysan*, par Murillo; un *Bénédictin*, par Velazquez; une *Madone*, par Giov. Bellini; la *Vierge apparaissant aux Chartreux de Bologne*, par Dosso-Dossi, etc.

La bibliothèque, que César d'Este, chassé de Ferrare par Clément VIII, fit transporter à Modène, est riche de plus de 90,000 volumes et de 3,000 manuscrits, parmi lesquels on remarque surtout : un *Évangile grec* du viii^e siècle; les lettres de saint Jérôme, manuscrit du

xiii^e siècle, et un Dante du xiv^e siècle, avec miniatures. Le cabinet de médailles, annexé à la bibliothèque, possède plus de 260,000 médailles antiques.

Les remparts, d'où l'on jouit d'une belle vue, et les jardins du palais ducal sont les plus belles promenades de Modène.

La ville possède de nombreuses fontaines, qui font l'admiration des naturalistes. Au sujet des fontaines de Modène, voici comment s'exprime un écrivain de la fin du dernier siècle, Lodovico Ricci : « Quiconque veut avoir dans sa propre maison une source d'eau vive, qui jaillisse au-dessus du niveau de la terre, peut facilement jouir de cet avantage en creusant un puits à Modène le plus profondément. Puis, après avoir rencontré le plan de l'ancienne ville, qui est situé à 6 brasses environ au-dessous de la ville actuelle, et après avoir traversé plusieurs couches de sédiments de fleuves, on trouve enfin un lit de terre argileuse de 5 pieds d'épaisseur. On perce ce lit d'argile à l'aide d'un foret, et bientôt on voit jaillir l'eau avec impétuosité. Elle remplit le puits, se déverse sur la terre et forme une fontaine perpétuelle dont l'eau est pure et excellente. »

Modène est fort ancienne. Tite-Live dit que les campagnes des environs de Modène, avant que cette ville devint colonie romaine (ce qui advint en 194 avant J.-C.), appartenaient aux Gaulois, mais qu'elles avaient été auparavant la propriété des Etrusques. Les Gaulois (Boiens) en furent chassés par Sempronius Longus. Les événements qui acquiescèrent à Modène le plus de célérité dans l'histoire romaine furent le siège qu'y soutint Brutus, après la mort de César, et la guerre contre Marc-Antoine, qui fut la cinquième des guerres civiles. Constantin détruisit cette ville pendant la lutte qu'il soutint contre Maxence, puis il la fit rebâtir. Ravagée et occupée tour à tour par les Goths et les Lombards, Charlemagne la releva de ses ruines et bientôt elle devint florissante. Elle eut alors ses comtes particuliers; après l'année 1115, époque de la mort de la célèbre comtesse Mathilde, on ne vit plus de comtes de Modène. La ville fut alors successivement possédée par les papes, les Vénitiens, les ducs de Milan, de Mantoue, de Florence; puis, comme les autres villes importantes de l'Italie, elle s'éleva en république sous le gouvernement de tyrans; mais, toujours harcelée par ses voisins, elle se donna, en 1288, aux princes de la maison d'Este, seigneurs du Ferrare, qui érigèrent leur nouvelle possession en duché en 1452 (v. l'article suivant). Pendant les guerres du xviii^e siècle, elle fut prise tour à tour par les Autrichiens, les Français et les Piémontais; lors des guerres de la Révolution, elle tomba de nouveau en notre pouvoir. L'Empire de Napoléon I^{er} en fit le chef-lieu du département italien du Panaro. En 1815, elle redevint capitale du duché de son nom, qui a disparu de la carte d'Italie en 1859, pour former une province du royaume d'Italie. Modène est la patrie des fructifs Sigonius et Muratori, de l'anatomiste Fallopius, du poète Tassoni, et de l'architecte Vignole. La province de Modène, division administrative du royaume d'Italie, formée d'une partie de l'ancien duché de ce nom, est comprise entre la province de Reggio nell'Emilia au N., de Parme à l'O., de Massa-Carrara au S. et de Bologne à l'E.; superficie, 2,502 kilom. carrés; 260,591 hab. Chef-lieu, Modène. Elle comprend 3 districts, 21 mandements ou prétores et 46 communes.

MODÈNE (Duché DE), ancien Etat souverain de l'Italie centrale, compris entre le ci-devant duché de Parme à l'O., l'ex-royaume Lombard-Vénitien au N., les anciennes possessions des Etats de l'Eglise à l'E. et les anciennes duchés de Toscane et de Lucques au S., entre 43° 56' et 44° 57' de latitude N., et 79° 20' et 93° 3' de longitude E. Superficie, 5,338 kilom. carrés; 600,676 hab. Capitale, Modène. Ce duché se composait du duché de Modène proprement dit, des duchés de Reggio, Mirandola, Massa-Carrara et des principautés de Correggio, Carpi, Novellara, ainsi que d'une partie de la seigneurie de Garfagnano. Le duché de Massa-Carrara ne communiquait avec le reste du territoire que par une étroite bande de terre à travers le territoire de la Toscane. Au point de vue administratif, ses divisions variaient assez souvent; il formait en dernier lieu sept provinces, désignées presque toutes par le nom de leurs chefs-lieux : Modène, Garfagnano, Guastalla, Reggio, Massa, il Frignano et la Lunegione. La partie méridionale de l'ancien duché de Modène est traversée par les Apennins, qui, au mont Cimone, atteignent une altitude de 2,176 mètres. A l'exception du Pô, qui, au N., ne formait la frontière que sur une très-faible étendue, les cours d'eau sont peu importants; il n'y a que le canal Tassoni qui soit navigable. Les rivières dépendant le Panaro, la Secchia et le Crostolo. Au N., le sol est plat et fertile et le climat bon, mais pourtant pas aussi beau que dans le reste de l'Italie. On y cultive beaucoup de céréales, de vignes, d'oliviers et de mûriers; on y élève beaucoup de bestiaux et l'éducation des vers à soie y est très-importante. L'extraction du marbre dans la partie S.-O. constitue aussi une source considérable de richesses. Il serait superflu de rappeler ici la constitution politique et l'organisation administrative de ce petit Etat,

complètement tombé dans le domaine de l'histoire; contentons-nous de mentionner les principaux faits de ses annales.

A une époque reculée, le territoire qui formait le duché de Modène faisait partie de l'exarchat de Ravenne. Après avoir été comté, le duché de Modène fut le premier des succès de Charles V, après avoir eu ses comtes particuliers et après s'être trouvé successivement sous la domination de Milan et de Mantoue, ce territoire, avec la ville de Modène pour capitale, s'éleva en république. Les petites républiques italiennes du moyen âge étaient batailles, et Modène, trop faible pour lutter contre Bologne sa voisine, finit par se donner à Obizzo II d'Este, seigneur de Ferrare, l'an 1280. Obizzo transmit cette nouvelle seigneurie à ses successeurs et, pendant près de trois siècles, l'histoire de Modène se confond avec celle de Ferrare ou de la maison d'Este. Pendant ces trois siècles, nous mentionnerons un seul fait relatif à l'histoire particulière de Modène, c'est l'érection en duché de cette ville et de son territoire (1453), en faveur de la maison d'Este. En 1582, le pape Clément VIII s'empara du duché de Ferrare, et la maison d'Este, dans la personne de César, vit ses possessions réduites au territoire des villes de Modène et de Reggio. César d'Este (1597-1628) établit sa résidence à Modène; au commencement du XVII^e siècle, il eut avec les Lucquois une guerre qui se termina à son avantage. Alphonse III, qui lui succéda en 1628, abdiqua l'année suivante en faveur de son fils François I^{er}, et se fit capitaine. Ce dernier acheta au roi d'Espagne (1631) la principauté de Correggio et se l'igna, en 1636, contre le duc de Parme, Odoardo Farnèse. Bientôt il prit le commandement des troupes françaises contre l'Espagne et fut blessé au siège de Pavie en 1656. Deux ans après, il mourut, laissant ses États à son fils Alphonse IV, qui avait épousé une nièce du cardinal Mazzini. La paix des Pyrénées (1659) lui laissa sans conteste la possession de la principauté de Correggio. François II, son fils, lui succéda en 1662, sous la tutelle de sa mère. Ce prince fut le protecteur éclairé des lettres et des arts, et c'est à lui qu'on doit la fondation de la célèbre Bibliothèque d'Este et de l'université de Modène. En 1694, Renaud, son cousin germain, prit possession du duché de Modène, à défaut d'héritier direct. En 1702, il livra la forteresse de Bressello aux troupes impériales et, voyant qu'il ne pouvait résister aux armées françaises qui avaient envahi son territoire, il se retira à Bologne. Peu après, sa capitale fut prise par les Français et reprise par les impériaux en 1706. Renaud retourna dans ses États, acheta trois ans plus tard le duché de Mirandole et le marquisat de Concordia, abandonna une seconde fois ses États en 1734, devant les troupes espagnoles, y retourna en 1736 et mourut l'année suivante.

François III, son successeur, pendant la guerre qui éclata, en 1748, entre l'Autriche et l'Espagne, se déclara pour cette dernière puissance, dont les troupes furent commandées par lui, perdit ses États et ne les recouvra que par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748). En 1780, Hercule-Renaud, son second fils, lui succéda dans les duchés de Modène, de Reggio et de Mirandole. Il fut le dernier duc de Modène de la maison d'Este. A l'arrivée des Français en 1798, il quitta ses États, qui furent incorporés, le 27 décembre de la même année, à la république Cisalpine. En 1799, Souvaroff, vainqueur des Français sur les bords de la Trebbia, reprit Modène et la remit, ainsi que son territoire, sous l'obéissance du duc Hercule; mais ce prince, refusant de résider à Modène, où le parti libéral comptait un grand nombre de partisans, se contenta de nommer une régence. La victoire de Marengo le dépouilla encore une fois et, en 1805, ses États, réunis au royaume d'Italie, furent divisés en deux départements: celui du Panaro, chef-lieu Modène, et celui de Crostolo, chef-lieu Reggio. La paix de Lunéville ratifia l'abandon du duché de Modène à la France, et le duc Hercule obtint en échange le Brisgau. Il refusa d'en prendre possession et le ceda à son gendre Ferdinand I^{er} d'Autriche. François IV, fils de Ferdinand I^{er} d'Autriche et de Marie-Beatrix d'Este, avait nominativement succédé à son père en 1806; les événements de 1814 le firent rentrer en possession du duché de Modène, qu'il gouverna en tyran. Une insurrection éclata à Modène le 3 février 1831; le duc fut réduit à prendre la fuite et alla se réfugier à Vienne; il rentra bientôt à Modène escorté par les baïonnettes autrichiennes. Il mourut enfin le 21 janvier 1846, après avoir violemment comprimé deux nouvelles insurrections. Son fils, François V, lui succéda et suivit en tout la triste politique de son père. Sous son règne, par suite de l'abdication du duc de Lucques et de la mort de Marie-Louise, duchesse de Parme (16 décembre 1847), ses États s'agrandirent de la ville de Pizzano et du duché de Guastalla. Mais l'orage de 1848 approchait, et nous avons déjà vu dans cette courte notice comment les ducs de Modène savaient faire face au danger. François V jugea prudent de s'enfuir, et le duché de Modène fut momentanément incorporé aux États piémontais. Les revers de Charles-Albert ramènerent François V dans sa capitale; mais, l'année suivante, nouvelles hostilités,

nouvelle fuite du courageux François V. Toutefois, la cause italienne ayant subi un nouvel échec, François V revint encore à Modène. La guerre de 1859 et ses conséquences ont débarrassé les Modénais d'un prince qui n'avait pas su, dans ses nombreux exils, s'inspirer des idées libérales qui sont revenues la base des sociétés politiques modernes. Aujourd'hui, le duché de Modène est annexé au royaume d'Italie, dont il forme les trois provinces de Modène, de Massa-Carrara et de Reggio Nell'Emilia.

MODÈNE (François DE RAIMOND DE MORMOIRON, baron DE), diplomate français, né vers 1565, mort à Avignon en 1632. Grâce à sa parenté avec le connétable de Luynes, il fut bien accueilli de Louis XIII, qui le nomma ambassadeur à Madrid et à Turin, conseiller d'Etat (1617), membre du conseil des finances (1620) et grand prévôt de France. Après la chute du connétable de Luynes, le baron de Modène tomba en disgrâce, fut emprisonné à la Bastille de 1626 à 1630, et termina ses jours à Avignon, où il avait été envoyé en exil.

MODÈNE (Esprit DE RAIMOND DE MORMOIRON, comte DE), officier français, fils du précédent, né à Sarrains (Comtat Venaissin) en 1608, mort en 1672. Page, puis chambellan de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, il prit part au soulèvement qui eut lieu dans le but de renverser le cardinal de Richelieu, et qui se termina par la bataille de La Marfée (1641). Attaché ensuite au duc de Guise, il le suivit à Naples, devint mestre de camp général de son armée et conquit plusieurs villes. Cependant le duc, soit par jalousie, soit sur de faux rapports, le fit arrêter et mettre en jugement, comme coupable de desseins ambitieux. Après une dure prison, le comte de Modène retourna en France en 1650 et vécut dans la retraite.

Devenu veuf, il s'était épris de la comédienne Madeleine Béjart, dont il avait eu, en 1638, une fille naturelle nommée Françoise. La mort de cette fille et le départ du comte de Modène pour Naples éloignèrent l'un de l'autre les deux amants. Les ennemis de Molière, qui l'ont accusé d'avoir épousé sa propre fille, peuvent avoir confondu à dessein Molière et Modène, et Françoise, fille de Madeleine, avec Armande Béjart. Madeleine et Esprit, comte de Modène, se revirent après 1658; ils tinrent ensemble sur les fonts de baptême, le 4 août 1665, Esprit-Madeleine Poquelin, fille unique de Molière.

On a du comte de Modène un ouvrage intéressant, exact et sincère, mais d'un style incorrect, intitulé : *Histoire des révolutions de la ville et du royaume de Naples, depuis la révolte de Masaniello jusqu'à la prise du duc de Guise* (Paris, 1666-1667, 3 vol. in-12). Cet ouvrage a été réimprimé, sous le titre de *Mémoires du comte de Modène* (Paris, 1826, 2 vol. in-80).

MODÈNE (François-Charles DE RAIMOND, comte DE), diplomate français de la famille des précédents, né à Naxos en 1734, mort en 1799. A l'âge de dix-sept ans, il entra dans la diplomatie, fut attaché aux ambassades de Madrid et de Vienne, devint, en 1762, ministre près du cercle de basse Saxe, en 1768 ministre plénipotentiaire à la cour de Suède, regut, en 1771, le titre de gentilhomme d'honneur du comte de Provence et fut nommé quelque temps après gouverneur du palais du Luxembourg, à Paris. En 1791, il émigra avec le comte de Provence, et termina ses jours à Bareuth, en Franconie.

MODÈNE (ducs DE). V. ESTE.

MODÉNOIS, oucs DE. s. adj. (mo-dé-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Modène; qui appartient à Modène ou à ses habitants : Les MODÉNOIS. La population MODÉNOISE. On dit aussi MODÉNAIS, AISE.

MODÈQUE s. f. (mo-dè-ke). Bot. Genre de plantes sarmentueuses des Indes.

MODER, petite rivière de France. Elle prend sa source près de Lemberg, passe à Ingwiller, Haguenau, Bischwiller, et se jette dans le Rhin, à Drusenheim, après un cours de 72 kilom.

MODÉRATISER v. a. ou tr. (mo-dé-ran-ti-ze — rad. *modératisme*). Gagner au modératisme : On fit tout pour *effrayer*, afin de MODÉRATISER mon journal; je n'en devins que plus ardent à poursuivre la faction. (Hebert.)

MODÉRATISME s. m. (mo-dé-ran-ti-sme — rad. *modéré*). Hist. Opinion et parti des modérés, pendant la Révolution française : Le prudent *Motté* est à la tête de ceux qui pratiquent le MODÉRATISME. (C. Desmoulins.) Les thermidoriens accusaient Saint-Just et Robespierre de faiblesse et de MODÉRATISME. (T. Delord.)

MODÉRATISTE s. m. (mo-dé-ran-ti-s-te — rad. *modératisme*). Hist. Partisan du modératisme : Laissez faire ces moutons de MODÉRATISTES, et, le lendemain du triomphe, ils montreront où sont les tigres, en nous déchirant à belles dents. (Pellétier.)

MODÉRATEUR, TRICE s. (mo-dé-ran-teur, tri-se — rad. *modérer*). Personne qui modère, qui retient d'autres personnes dans les bornes de la modération : Se faire le MODÉRATEUR de son parti. Quand un prince prémédite des excès, son premier acte est d'éloigner de lui les MODÉRATEURS. (Lanart.)

— Par anal. Objet qui régularise, qui prévient ou arrête des écarts en sens contraires : L'axote joue dans l'air le rôle de MODÉRATEUR. (A. Rion.)

— Personne qui gouverne, qui règle, qui régit : Dieu est le MODÉRATEUR souverain.

— s. m. Titre du président de certaines assemblées que tenaient en France les réformés. Il se dit en Suisse dans le même sens.

— Mécan. Appareil destiné à régler le mouvement d'une machine, en l'accélérant ou le retardant selon le besoin. Il Appareil qui règle la vitesse d'une machine à vapeur, en réglant l'introduction de la vapeur dans le cylindre. On l'appelle aussi RÉGULATEUR. Il Trou ménagé près de la tétière d'un soufflet pour modérer la force du vent. Il Lampe à modérateur, Lampe dans laquelle l'huile est amenée à la mèche par l'effet d'un piston, et régularisée dans son ascension par divers procédés.

Adjectif. Qui sert à modérer, à tempérer : Pour Socrate, la tempérance est MODÉRATRICE, non adversaire de voluptés. (Montaigne.) La sagesse et l'influence MODÉRATRICE du gouvernement étaient à bout. (Guizot.) Le socialisme, par lui-même, est essentiellement MODÉRATEUR. (E. de Gir.)

— Encycl. Mécan. Dans les machines industrielles, on entend par *modérateurs* les organes qui ont pour but de maintenir la vitesse dans des limites convenables, soit en augmentant les résistances quand les puissances deviennent prépondérantes, soit en modifiant ces puissances elles-mêmes dès qu'une accélération ou un ralentissement dans le mouvement se manifeste. Les *modérateurs* qui augmentent les résistances pour s'opposer à l'accélération sont les volants à ailettes et les freins. Les premiers, que l'on rencontre dans les tournebroches, les horloges, etc., et en général dans tous les appareils qui reçoivent le mouvement d'un contre-poids, sont composés de bras munis à leurs extrémités d'ailettes se mouvant circulairement dans l'air, et éprouvant une résistance qui croît à peu près comme le carré de la vitesse que le contre-poids leur imprime. Si la surface des ailettes est calculée de manière que leur résistance, estimée d'après la vitesse convenable à la machine, fasse équilibre à l'action des contre-poids, l'horloge ou le tournebroche se mouvra uniformément, et la vitesse restera toujours dans la limite assignée. Les autres *modérateurs* sont des pièces (telles que les sabots d'enrayage employés dans les voitures) disposées pour transformer le frottement de roulement en celui de glissement. Les freins ont pour objet d'arrêter subitement, ou du moins de modérer à volonté la marche d'une machine, en augmentant le travail des frottements quand la vitesse s'accroît par manque de résistance. Ce mode d'action employé dans les grues à deux inconvénients : la présence obligée des hommes, et, en outre, une perte de travail moteur.

Dans les machines qui servent à élever des fardeaux ou à tirer de l'eau du fond d'un puits, le poids n'est pas constant, parce qu'il est augmenté de celui de la corde ou de la chaîne à laquelle il est suspendu. Comme le moment de la puissance qui fait mouvoir la machine doit être constant, on fait en sorte que le moment de la somme des poids du fardeau et de la chaîne pendante, qui se raccourcit continuellement, soit aussi constant; telles sont les conditions dans lesquelles sont construits les tambours régulateurs et à spirale que l'on emploie dans les mines, dans lesquels le poids de la corde a une très-grande longueur et forme, par suite, une grande partie de la résistance à surmonter.

Pour les liquides, on peut citer la disposition employée par M. Fanchon dans les lampes à modérateur. Le modérateur consiste en une tringle placée à l'intérieur d'un tube par lequel l'huile monte, chassée par un piston qui pousse un ressort à boudin. Celui-ci, en se détendant, imprime à l'huile une très-grande vitesse, qui se trouve diminuée par la résistance qu'elle éprouve à passer entre la tringle et le tube; comme on le voit, ce modérateur agit sur la résistance pour la rendre à peu près égale à la puissance.

Les *modérateurs* peuvent, il est vrai, servir à régulariser le mouvement; mais comme ils ajoutent des résistances partout où on les emploie, on est convenu d'appeler régulateurs tous les dispositifs exempts de ce dernier inconvénient, tels que le pendule conique ou modérateur à boules, et une grande quantité d'autres systèmes, auxquels on a donné improprement le nom de *modérateurs*, tandis qu'ils devraient prendre celui de régulateurs.

MODÉRATION s. f. (mo-dé-ra-si-on — lat. *moderatio*; de *modus*, borne). Retenue, vertu par laquelle on se tient éloigné des excès et de l'exagération : Esprit de MODÉRATION. Se comporter avec MODÉRATION. Il faut de la MODÉRATION en tout. La MODÉRATION est la langue et la paresse de l'âme, comme l'ambition en est l'activité et l'ardeur. (La Bruy.) La MODÉRATION trouve encore à glaner dans le *clanp du bonheur*. (St-Evrein.) La MODÉRATION des personnes heureuses vient ordinairement du calme que la bonne fortune donne à leur humeur. (Deilaie.) La plus douce habitude de l'âme consiste dans une MODÉRATION de jouissance qui laisse peu de prise au désir et au dégoût. (J.-J. Rousseau.) La MODÉRATION prouve la

force. (La Rochef.-Doud.) L'homme n'est riche que dans la MODÉRATION de ses desirs. (De Bonald.) La MODÉRATION est la vertu de la prospérité. (Beauchêne.) Celui qui dédaigne la MODÉRATION repousse la justice. (J. Droz.) La MODÉRATION est la santé de l'âme. (J. Droz.) La MODÉRATION seule promet le bonheur et l'assurance. (Foucault.) La MODÉRATION est le premier comme le plus important précepte de l'hygiène. (Duhaux.) La MODÉRATION amène presque toujours le bonheur à sa suite. (Mme C. Fée.) La MODÉRATION, quand elle s'unit à la fermeté, devient une puissance. (F. Arago.) Le législateur ne doit exercer qu'avec MODÉRATION le droit de punir. (J. Favre.) La MODÉRATION ne s'acquiert pas. (Renan.)

Tout vouloir est d'un fou, l'excès est son partage; La MODÉRATION est le trésor du sage.

VOLTAIRE.

Il Caractère d'une chose modérée, éloignée des excès et de l'exagération : Une réponse pleine de MODÉRATION. Des prétentions dépourvues de MODÉRATION. La MODÉRATION du châtiment n'est pas inconciliable avec la justice. Qu'on examine la cause de tous les relâchements, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, et non pas de la MODÉRATION des peines. (Montesquieu.)

— Réduction, diminution avantageuse : On lui a fait une MODÉRATION sur ses contributions. Il Mitigation, adoucissement : La MODÉRATION d'une peine trop sévère, d'une amende exagérée.

— Syn. MODÉRATION, mesure, retenue. V. MESURE.

MODERATO adj. (mo-dé-ra-to — mot ital.). Mus. Qui tient un milieu entre le *lento* et le *presto* : Mouvement MODERATO. Allegro MODERATO.

MODERATUS DE GADÈS, philosophe grec qui vivait au I^{er} siècle de notre ère. Il composa un *Exposé du système philosophique de Pythagore*, en deux livres, ouvrage dont Jamblique s'est beaucoup servi et dont on trouve quelques fragments dans Porphyre et Stobée.

MODÉRÉ, ÉE (mo-dé-ré) part. passé du v. *Modérer*. Tempéré, adouci, amoindri : Une vitesse MODÉRÉE par l'emploi du frein. Il Médiocre en intensité ou en quantité : Feu MODÉRÉ. Vent MODÉRÉ. Alimentation MODÉRÉE. L'usage MODÉRÉ des liqueurs alcooliques est un appoin de la digestion. (Raspail.)

— Qui n'est point exagéré : Un travail MODÉRÉ. Une ardeur MODÉRÉE. Le cerveau est un instrument qui se rouille et qui aurait besoin d'un exercice MODÉRÉ et soutenu. (G. Sand.) Il faut purger les passions; toutes peuvent devenir innocentes si elles sont bien dirigées et MODÉRÉES. (L. Joubert.) Une défiance MODÉRÉE peut être sage; une défiance outrée ne l'est jamais. (Silvio Pellico.)

— Qui a de la modération, de la retenue; qui ne sort point des bornes : Celui qui est patient et MODÉRÉ est quelquefois plus estimable que celui qui prend des viles. (Mass.) Les gens flegmatiques et froids, si doux, si patients, si MODÉRÉS à l'extérieur, en dedans sont haineux, implacables, vindicatifs. (J.-J. Rousseau.) Soyons MODÉRÉS dans nos opinions, indulgents dans nos critiques, sincères admirateurs de tout ce qui mérite d'être admiré. (Chateaub.) Il faut être bien fort pour être toujours MODÉRÉ. (Descuret.) C'est uniquement pour sa propre satisfaction qu'il faut être MODÉRÉ, car il n'y a rien à gagner. (F. de Gir.)

— Politiq. Qui est opposé aux exagérations des partis.

Si fuir les factions c'est être modéré, De cette injure alors je me sens honoré.

L. LATA.

— Mus. Mouvement modéré, Mouvement qui n'est ni lent ni rapide.

— Méd. Poulx modéré, Poulx qui n'est ni trop lent ni trop rapide, ni trop faible ni trop fort, ni trop dur ni trop mou.

Notre santé n'a pas de plus certaine marque Qu'un poulx égal et modéré.

LA FONTAINE.

— Substantif. Personne modérée, qui montre ou affecte de la modération : Il y a de faux MODÉRÉS, de faux équitables, qui voudraient qu'on épargnât les hérésies. (Boss.)

— Hist. Personne qui professe des opinions modérées, qui tient un milieu entre les opinions extrêmes : Presque toujours les hommes que l'on décore du nom de MODÉRÉS sont des caractères indécis. (B. de Gir.)

Tous les suspects, dit-on, vont être incarcérés; Les riches sont suspects, suspects les modérés.

PONSARD.

Il S'est dit en particulier des girondins et des dantonistes, sous la Convention. Il S'est dit, sous le Directoire, du parti opposé à celui des républicains exaltés : L'accusation de MODÉRÉ ou d'exagéré planait sur toutes les têtes, sans se fixer positivement sur aucune. (Thiers.)

— s. f. Métrol. anc. Mesure agraire réglée sur le terrain qu'on peut ensemençer avec un muid de blé. On disait aussi MOU.

Modéré (Lé), comédie en un acte et en vers, de Dugazon; théâtre de la République, le 7 frimaire an II (28 octobre 1793). M. Modérant est un vieil égoïste, négociant retiré, qui croit avoir le droit de rester étranger à la Révolution. Il paye exactement ses

impositions, il est vrai; mais il court à la campagne ou se cache dans sa cave dès qu'un petit danger semble menacer la tranquillité publique. D'ailleurs, pour mieux jouir de sa fortune et digérer en repos, il ne veut point entendre parler de nouvelles, et ses domestiques sont forcés de se cotiser en cachette pour acheter le *Journal du soir*. Modératin est donc, aux yeux de l'auteur, un homme dangereux, qui n'a guère de chemin à faire pour conspérer.

Et n'a du citoyen, en un mot, que la carte.

C'est ainsi qu'il est qualifié par un vieux domestique, nommé Dufour, à qui on demande des renseignements sur son maître. Ce Dufour, qui remplit on ne peut mieux, dans l'esprit de l'ouvrage, ses devoirs de patriote, dénonce comme suspects les invités près de se mettre à table; et le juge de paix, qui est venu apposer les scellés chez Modératin, l'arrête aussitôt, car, ainsi que le proclame un personnage de la pièce,

Sans la sévérité l'on perd la République.

Cependant, la peur d'être appréhendé au corps opère chez le modeste une conversion aussi subite que salutaire. Il se brouille avec les aristocrates, ses amis, qu'il ménageait en cas de contre-révolution, et donne sa nièce à un jeune patriote, auquel, jusqu'alors, il l'avait refusée. « Cette petite comédie, disait un journaliste de l'époque, qui a été souvent interrompue par la joie bruyante qu'elle a causée, est une critique aussi juste que gaie de beaucoup de gens qui peuvent s'y reconnaître sans se fâcher. Il est impossible de n'y pas rire de tout son cœur; les caractères y sont peints d'une manière très-comique, très-naturelle, et presque chaque vers offre une plaisanterie et un trait piquant. » Il faut en rabattre un peu de ces éloges et se dire que le temps a singulièrement pâli et vieilli l'ouvrage de Dugazon. On y trouve pourtant quelques notes intéressantes sur l'époque qui en fait le sujet, et l'indication des personnages peut avoir son prix. Par exemple, à propos du fils de Modératin, nous voyons décrite la mode adoptée alors par les jeunes aristocrates : « Capote carrée, boutonnée par le bas; trois ou quatre gilets, cravate de dentelle; fichu de soie; la queue au milieu de la taille; chapeau rond et coiffure en muscadin, petites bottines, une badine. » Pour ajouter au caractère, l'auteur ajoute : « fatuité ridicule. » Quant au fils de Duval, le rival préféré du muscadin, il est en uniforme national, coiffure en jacobin, et a toute la fêrte d'un franc républicain. La vieille servante, nommée Manette, qui reproche à Dufour ses allures envers son maître, offre aussi un portrait curieux, et nous savons, dès la première page, qu'elle est *accariâtre et bavarde*, comme le sont nécessairement toutes les femmes que le patriotisme n'enflamme pas. Les deux commissaires chargés de l'arrestation de la fin sont mis proprement, en bons sans-culottes. Dugazon, qui dans la pièce jouait lui-même, avec beaucoup de naturel, le rôle du modéré, dut paraître, à la fin de l'ouvrage, devant le public qui le redemandait à grands cris et au milieu des applaudissements. Il était habitué à ces sortes d'ovations, auxquelles ses opinions bien connues n'étaient pas étrangères. Mais les choses changèrent vite et, après le 9 thermidor, lorsqu'il reparut sur la scène, il fut d'abord assez mal reçu. Son exaltation et ses productions théâtrales, surtout celle que nous venons d'analyser, qui dénotait la modération comme un crime, le signalaient aux violences de la réaction. Hardi jusqu'à la témérité, il répondit aux sifflets, aux menaces et aux injures qui l'accueillaient en lançant, comme un défi, sa perruque dans la salle, et il disparut sans autre adieu.

MODÉRÉMENT adv. (mo-dé-ré-man — rad. modérer). Avec modération, sans exagération en quantité ou en intensité. *Un peu de vin modérément est un remède pour l'âme et pour le corps.* (Volt.) Les plaisirs pris modérément sont comme la rosée sur les plantes; ils ravivent tout. (Mme de Puisieux.) Avec une sagesse réglée, avec une sorte de sage discrétion : *Il use modérément de sa victoire.*

Je ne vois point de créature

Se comporter modérément.

LA FONTAINE.

« Peu, médiocrement : C'est un grand signe de médiocrité de louer toujours modérément. (Vauven.)

— Par ext. Avec douceur, sans emportement, sans vivacité : *Parler modérément d'un coupable.*

— Ironiq. Très-peu : *Cet ouvrier ne se fera pas malade; il travaille modérément. C'est un homme qui pense, mais modérément. Il aime modérément ses amis.*

MODÉRER v. a. ou tr. (mo-dé-ré — lat. moderari, pour modérer, verbe fréquentatif qui se rapporte au même radical que *modus*, mesure, et qui signifie proprement tenir dans la mesure. Change *e* en *é* devant une syllabe muette; *Je modère, qu'il modère*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je modèrerais, il modèrerait*). Tempérer, adoucir, affaiblir, diminuer l'intensité de : *Modérer la vitesse d'une machine, la chaleur d'un foyer, l'éclat d'une lampe.* Rendre moins considérable : *Modérer sa dépense. Modérer son travail.*

— Fig. Contenir, empêcher les écarts ou les violences de : *La vertu est si difficile et si épineuse parce qu'elle entreprend de nous modérer.* (Boss.)

Un peuple qu'aucun frein ne modère et n'arrête

Accoutume sa vie à de sales plaisirs.

A. BARBIER.

« Réprimer, calmer, tempérer : *Modérer sa fureur. Modérer ses passions. La morale enseigne à modérer les passions, à cultiver les vertus et à réprimer les vices.* (La Rochef.) *La chasteté est une vertu morale par laquelle nous modérons les désirs déréglés de la chair.* (Dider.) *Si vous voulez qu'on vous croie sincère, modérez vos démonstrations.* (Boitard.) Rendre moins vif, moins ardent : *Cette vue modéra le courage des assaillants.* (Volt.) Calmer, adoucir : *Modérer sa douleur. La nécessité modère plus de peines que la raison.* (Vauven.)

Modère ces bouillons de ta mélancolie.

BOILEAU.

Se modérer v. pr. Devenir modéré : *La violence du feu commence à se modérer.* « S'adoucir, se tempérer : *Le froid s'est modéré sensiblement.*

— Fig. Être contenu, réprimé : *Les passions se modèrent par la raison. Le feu de la jeunesse se modère peu à peu.*

Ce zèle est trop ardent; souffrez qu'il se modère.

CORNÉILLE.

« Se contenir soi-même, calmer son ardeur ou sa passion : *Qui ne sait se modérer ne peut gouverner les autres sans danger. La véritable raison et la véritable sagesse, c'est de savoir se modérer.* (Boss.) Un homme peut se modérer, un parti ne le peut pas. (Azala.) « Contenir sa colère : *Modérez-vous et ne vous emportez pas.*

— Syn. MODÉRER, adoucir, mitiger, tempérer. V. ADJOUR.

MODERN, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 25 kilom. N.-E. de Presbourg, au pied des Carpathes; 4,600 hab. Eymasse luthérien; récolte et commerce de bons vins; fabrication de draps, poterie, corroierie, cordonnerie.

MODERNE adj. (mo-dér-ne. — Delàtre rattaché ce mot à l'italien moderno, qui est de mode; mais M. Littré le fait venir d'une forme latine modernus, dérivée de l'adverbe modo, récemment. Modernus, dit-il, est récent dans la latinité et, par conséquent, il a été fait le second main, sur le modèle de hodiernus, hesternus, mots dans lesquels le r est pour s. Quant à modo, ce paraît être l'ablatif de modus, ablatif qui, du sens de manière, passa à ceux de pourvu que, de tantôt, dans un moment, récemment. Qui appartient ou convient aux temps nouveaux, à l'âge actuel, à notre époque : *Ecrivains, artistes modernes. Science moderne. Esprit moderne. Temps modernes. Événements modernes. Les armes modernes mettent la mort à la disposition de la main la plus débile.* (Chateaub.) La marque distinctive des temps modernes, c'est pour le peuple la sortie d'une dégradation abyssale, la reconnaissance graduelle de ses droits, la diffusion croissante des moyens de progrès et de bonheur, la création d'un nouveau pouvoir dans l'État, le pouvoir du peuple. (Channing.) L'antiquité est la jeunesse de l'univers, l'âge moderne en est la maturité. (Rigault.) La grande question des temps modernes, ce n'est plus la liberté politique, c'est l'affranchissement de l'ignorance. (Maquail.) L'athéisme des anciens est moins dire et moins triste que l'athéisme moderne. (Valéry.) C'est par les sciences que l'esprit moderne est arrivé à se distinguer nettement de l'antiquité. (Ste-Beuve.) Le passé ne se recommence pas et, dans les pastiches les plus résolus, la vie moderne entre toujours par quelque coin. (Th. Gaut.) L'idéal de la démocratie moderne est une société où l'esclavage soit en horreur et le travail en honneur. (Vacherot.) Depuis le commencement des temps modernes, la conscience de l'humanité s'est immensément élargie. (Renan.) La supériorité de l'éducation moderne, c'est qu'elle enseigne toutes les méthodes. (J. Simon.)

— Par ext. Qui est ou se fait actuellement à l'imitation d'une chose ancienne, qui en rappelle la nature ou les qualités : *Les professions du catholicisme sont de modernes panathénées; ses religieuses, des vestales modernes.*

Pendant tous ces discours, le Ciceron moderne

Parlait eloquemment et ne se lassait point.

FLORIEN.

— Hist. Histoire moderne, Histoire politique depuis François I^{er} jusqu'à l'époque contemporaine. Cette définition deviendra évidemment fautive quand l'époque de François I^{er} sera devenue une époque ancienne.

— Numism. Médailles modernes, Médailles frappées depuis la Renaissance.

— B.-arts. Qui a été fait depuis la Renaissance : *Tableaux modernes. Monument moderne.* « Ecole moderne, Ecole actuelle, école des artistes vivants et de ceux qui les ont précédés immédiatement.

— Archit. Architecture moderne, Se dit par opposition à l'architecture antique, et comprend même l'architecture gothique. « Architecture italienne dans le goût antique, mais plus ornée.

— Sculpt. Sculpture moderne, Sculpture

plus récente que l'antique et comprenant même les ouvrages du moyen âge.

— Mathém. Géométrie moderne, Celle qu'a fondée Descartes.

— Astr. Astronomie moderne, Celle qu'a inaugurée Copernic.

— Chim. Chimie moderne, Celle qu'a créée Lavoisier.

— Géol. Terrains modernes, Ceux qui contiennent des ouvrages travaillés de main d'homme.

— Eaux et for. Baliveau moderne, Baliveau qui a quatre-vingts ans au plus. « Substantif. Baliveau réservé depuis la dernière coupe seulement.

— s. m. Ce qui est moderne ou dans le goût moderne : *Chez toutes les nations, il faut que l'antique l'emporte sur le moderne jusqu'à ce que le moderne soit devenu antique à son tour.* (Volt.)

— Homme de notre époque, par opposition aux anciens : *Les anciens et les modernes.* « Ecrivain, savant ou artiste qui a paru depuis la Renaissance : *On lit les anciens par une espèce de devoir, on ne lit les modernes que pour le plaisir.* (Font.) De tous les genres dont les modernes ont enrichi la littérature, le plus mauvais est sans difficulté la féerie. (Grimm.) « Partisan exclusif des écrivains modernes : *La querelle des anciens et des modernes était fort vive au XVII^e siècle.*

— Loc. adv. A la moderne, De la manière actuellement en usage : *Bâtir à la moderne. Se vêtir à la moderne. Ecrire à la moderne.*

— Syn. Moderne, neuf, nouveau, récent. Ce qu'on présente comme moderne est considéré comme appartenant à l'histoire du siècle actuel ou de ceux qui ne remontent pas très-loin de nous : un poète moderne est celui qui a composé ses ouvrages depuis que la langue est arrivée à l'état où nous la voyons de nos jours. Ce qui est-neuf n'a point encore servi, ne montre aucune trace d'usure; ou bien on y reconnaît quelque chose qui annonce tantôt une main novelle, tantôt une certaine hardiesse d'exécution : un jeune homme-neuf n'a pas encore l'expérience du monde; un style-neuf ne craint pas quelquefois de sortir des règles imposées par la routine. Nouveau se dit des choses qui viennent de paraître, qui ne sont pas connues depuis longtemps; appliqué aux productions de l'esprit, il a rapport aux idées, tandis que-neuf se rattache plutôt à l'expression; un livre est nouveau par la nouveauté des pensées mêmes, il est-neuf par le tour que l'auteur a su lui donner. Récent ne peut se dire des personnes; il ne se dit que des choses qui arrivent, et il les présente comme n'étant pas anciennes : un fait-récent; une catastrophe-récente.

MODERNÉ, ÊE (mo-dér-né) part. passé du v. Moderner : *Il est peu d'églises anciennes qui n'aient été modernées à l'époque de la Restauration.*

MODERNEMENT adv. (mo-dér-ne-man — rad. moderne). A une époque moderne : *Institution modernement fondée.* « Pou usité.

MODERNER v. a. ou tr. (mo-dér-né — rad. moderne). Restaurer à la moderne, en parlant d'un édifice ancien : *La manie de moderniser les édifices gothiques a heureusement disparu.* « Pou usité.

MODERNISÉ, ÊE (mo-dér-ni-zé) part. passé du v. Moderniser : *Vieille expression modernisée. La comtesse avait été prise par des idées dignes du temps de la chevalerie, mais complètement modernisées.* (Balz.)

MODERNISER v. a. ou tr. (mo-dér-ni-zé — rad. moderne). Néol. Rajeunir, donner une tournure moderne à : *Cette opinion préconçue, ce parti pris de tout moderniser ne pouvait tenir devant l'évidence.* (F. de Saucy.)

Se moderniser v. pr. Se conformer aux usages modernes : *L'aristocratie bisontine était bien aise d'avoir l'air de se moderniser et de pouvoir offrir aux nobles Parisiens en voyage dans la Comté un jeune homme qui leur ressemblait à peu près.* (Balz.) De toutes les villes du département du Nord, Douai est, hélas! celle qui se modernise le plus. (Balz.)

MODERNISTE s. m. (mo-dér-ni-ste — rad. moderne). Partisan des modernes : *Vous, modernistes, vous me montrez une molécule organique.* (J.-J. Rouss.)

— Philos. Philosophe ou historien qui nie l'antiquité des civilisations chinoise, indienne, égyptienne, et regarde les Grecs comme les véritables fondateurs de la civilisation générale : *On s'étonne qu'il y ait des modernistes parmi les gens qui savent lire.*

MODERNITÉ s. f. (mo-dér-ni-té — rad. moderne). Caractère de ce qui est moderne : *A quelque conclusion que doive arriver l'archéologie, la modernité du monde en ressortira.* (Proudh.) « Genre moderne; manière, esprit moderne : *Le caractère de la peinture anglaise est la modernité.* (Th. Gaut.) L'on a fait nombre de critiques sur Balzac et parlé de lui de bien des façons; mais on n'a pas insisté sur un point très-caractéristique de notre avis : ce point est la modernité absolue de son génie. (Th. Gaut.)

Temps modernes : *Il y a un lien secret entre l'antiquité et la modernité.* (P. Leroux.)

MODÉSNE s. m. Comm. V. MODÈNE.

MODESTE adj. (mo-dé-ste — lat. modestus, proprement mesuré, participe de moderari, forme primitive de moderari. Modestus est pour modestus. On trouve de même secus à côté de secutus). Qui a de la modestie, qui pense et parle modestement de soi : *Un savant modeste. Un artiste modeste. On peut être grand et modeste.* (Mass.) *L'orgueil rend timide, l'amour-propre rend modeste.* (Vauven.) Un homme modeste ne parle pas de soi. (La Bruy.) Les grands hommes ne s'abaissent point sur leur supériorité : ils la voient, ils la sentent et n'en sont pas moins modestes. (J.-J. Rouss.) Les malheureux doivent être modestes. (J. de Maistre.) Ayons le cœur haut et l'esprit modeste. (J. Joubert.) L'homme modeste ressemble à ces fleurs que d'humbles tiges dérobent à la vue et que leur parfum seul fait découvrir. (J. Droz.) Être modeste, c'est savoir contenir le mouvement le plus impétueux de notre âme, qui est la vanité. (Alibert.) Ne faites à personne sa part d'esprit : vous ne contenteriez pas le plus modeste. (Lantens.)

Le mérite modeste est souvent obscurci.

VOLTAIRE.

« Qui est l'indice de la modestie : *L'air modeste est l'air d'un homme qui s'estime peu et qui estime assez les autres.* (Malebr.) « Qui est inspiré par la modestie : *Des discours modestes. Des pensées modestes.*

A tout ce grand éclat, à ce courroux funeste, Vous verrez succéder un silence modeste.

RACINE.

— Par ext. Qui a une sorte de pudeur timide : *Une jeune fille modeste. Il y a encore un personnage au-dessus d'une belle femme, c'est une femme belle et modeste.* (Pythagore.) Deux âges de la vie ne doivent pas avoir de sexe : l'enfant et le vieillard doivent être modestes comme des femmes. (J. Joubert.) « Qui est l'indice d'une timide pudeur : *Un maintien modeste. Des regards modestes.*

A quoi bon, disaient-ils, cette mine modeste, Et ce sage dehors qui dément tout le reste ?

MOLIÈRE.

« Qui appartient à une personne modeste : *La jeune Isaura, assise à côté de son père, Brodait une toile légère, Pour orner au printemps ses modestes appas.*

RETENIR.

— Par anal. Modéré, éloigné de l'exagération : *Être modeste dans sa dépense. Être modeste dans ses prétentions, ses espérances, ses projets.* « Qui est fait avec retenue, avec modération : *Une dépense modeste. De modestes prétentions.*

Attendez-tu, Cléon, un courroux si modeste ?

RACINE.

« Qui a de la simplicité, qui s'éloigne du faste et de l'éclat : *Le vicomte de Turenne était modeste en habits et même en expressions.* (Bussy-Rab.) « Qui est simple, sans fausse, sans éclat : *Une parure modeste. Des couleurs modestes. Un ameublement modeste.* « Modeste, peu considérable : *Une fortune modeste. Un modeste bagage.*

Voici trois médecins qui ne nous trompent pas : Gâté, deux exercices et modeste repas.

DOMERGUE.

— Poétiq. Qui est de petite dimension ou de couleur peu éclatante : *La modeste violette.* « On dit plutôt humble en poésie, mais modeste se dit très-bien des couleurs peu voyantes, dans le langage ordinaire.

— Substantif. Personne modeste : *Faire le modeste. Le modeste est, sans le savoir, plus habile que l'orgueilleux.*

— s. m. Mot employé autrefois par certains dévots, pour remplacer le mot cul : *L'hésitation n'était-elle pas naturelle à ces pudiques raffines — les religieuses — qui avaient inventé de dire le modeste d'un artichaut, pour le cul d'un artichaut ?* (De Goncourt.)

— Modes. Nom que l'on donnait autrefois à certains mouchoirs de cou. « On disait aussi MODESTIF.

MODESTE (saint), martyr, né en Sicile au III^e siècle. Chargé avec Crescence de l'éducation de Vitus, il le fortifia dans son attachement à la religion chrétienne et fut arrêté avec son disciple et Crescence par ordre de Dioclétien. Les trois chrétiens furent livrés à divers supplices, pendant lesquels, d'après la légende, eurent lieu des prodiges. L'Eglise honore Modeste et son compagnon le 15 juin.

Modeste Mignon, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

MODESTEMENT adv. (mo-dé-ste-man — rad. modeste). Avec modestie : *Parler modestement de soi. Il est louable de penser modestement sur soi.* (Mariv.)

— Par ext. Avec une retenue pudique : *Tenir ses yeux modestement baissés. Il Sans faste, sans éclat : Le préjugé nous fait mépriser les fonctions modestement utiles.* (E. About.) « Sans luxe, sans recherche : *S'habiller modestement.*

MODESTIE s. f. (mo-dé-sti — lat. modestia. V. MODESTE). Vertu qui éloigne de penser et de parler orgueilleusement de nous : *La fausse gloire et la fausse modestie sont les deux écueils que la plupart de ceux qui ont écrit leur vie n'ont pu éviter.* (C. de Retz.) La modestie ajoute au mérite et fait pardonner la médiocrité. (La Rochef.) Ce n'est point par modestie qu'on se dérobe aux louanges, mais pour être loué deux fois. (La Rochef.) La

fausse modestie est le dernier raffinement de la vanité. (La Bruy.) On reconnaît aisément le sage à sa modestie, et le sot à son orgueil. (Bruy.) La modestie est le seul état qu'il soit permis d'ajouter à la gloire. (Duclos.) La modestie est la qualité que nous aimons le mieux dans notre prochain. (De Ségur.) Ne faites point d'aveux contre vous, l'envie les enregistre en notant votre indiscrète modestie. (Mme du Deffant.) La modestie donne aux vertus, aux talents un charme pareil à celui que la pudeur ajoute à la beauté. (J. Droz.) La modestie est en quelque sorte la pudeur de l'esprit. (Alibert.) On rougit plus souvent par amour-propre que par modestie. (Mme Guibert.) Rien ne convient moins à un jeune homme qu'une certaine modestie qui lui fait croire qu'il n'est pas capable de grandes choses. (Sto-Beuve.) La modestie décore la vertu, comme la pudeur orne la beauté. (De Gérando.) La modestie est l'apanage de l'intelligence qui se comprend elle-même et connaît ses limites. (Boltard.) La modestie ajoute des grâces à la vérité même. (J. Janin.) La modestie est une grande lumière; elle laisse l'esprit toujours ouvert et le cœur toujours docile à la vérité. (Mme Guizot.) La modestie est la virginité des belles âmes. (E. de Gir.) La modestie sincère est un suicide : on est toujours pris au mot. (A. d'Houdetot.)

L'excès de modestie est un excès d'orgueil.

— Absence de faste, d'éclat; simplicité : La modestie d'un ameblement. Il Médiosité : La modestie de mes ressources. La modestie de son salaire. La modestie de votre dépense.

— Pudeur timide : La dignité des femmes est dans la modestie. (J.-J. Rousseau.) La modestie est à la vertu ce qu'un voile est à la beauté : elle en fait ressortir l'éclat. (Lord Chesterfield.) La modestie est le supplément de la beauté. (Mme de Lambert.) La femme qui échange la modestie contre l'assurance perd la moitié de ses charmes. (Mme de Graffigny.) La plus belle parure d'une femme est la modestie. (A. Karr.) La bienséance est la pudeur du vice, lorsqu'elle n'est pas la modestie de la vertu. (Lévis.)

La modestie est le fard d'une belle.

Beaucoup de modestie et beaucoup de bonté. Ont des charmes plus grands que n'en a la beauté.

Il Décence : La modestie est un masque que les femmes n'hésitent pas à déposer dans les bals et les soirées.

— Modes. Mouchoir de cou, qu'on appelait aussi MODESTE s. m.

— Syn. Modestie, décence, pudeur, etc. V. DÉCENCE.

— Anecdotes. A son retour de Sicile, Platon passa par Olympie pour voir les jeux ; il se trouva logé avec des étrangers de considération, auxquels il cela son nom. Il retourna avec eux à Athènes et les reçut chez lui. Ils le prièrent de les conduire chez Platon : « Vous le voyez, » répondit-il en se montrant.

Gassendi avait fait le voyage de Paris à Grenoble avec un homme d'esprit, sans se nommer. Lorsqu'ils furent arrivés, cet homme le quitta pour aller dans la ville. Il rencontra un de ses amis, qui lui dit qu'il allait visiter le célèbre Gassendi, arrivé depuis peu. Le Parisien s'écria qu'il serait ravi de connaître un si grand homme et qu'il voulait le suivre. Il fut bien étonné de trouver Gassendi dans son compagnon de voyage.

Le maréchal de Lesdiguières n'était, après la victoire la plus signalée, ni moins affable ni moins modeste qu'auparavant ; ce qui fit que le brave Labrousse, admirant une modération si rare, lui dit après une bataille qu'il venait de gagner sur le duc de Savoie : « Quel homme êtes-vous, monsieur ? Vous venez de faire une des plus belles actions, et vous n'avez pas un autre visage qu'hier ! — Mon ami, répondit Lesdiguières, il faut louer Dieu de tout et continuer à bien faire. »

Un ami du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, le félicitait sur sa nouvelle dignité, lorsqu'il reçut le chapeau, lui dit que son élévation n'était que le fruit et la récompense de son mérite. Le modeste cardinal répondit humblement : « Il faut que Sa Sainteté aime bien la vertu, puisqu'elle en récompense jusqu'à l'ombre. »

Le peintre Vernet se présente un jour chez Voltaire, qui s'écrit en l'abordant : « C'est vous, monsieur Vernet ! vous irez à l'immortalité ! Vous avez les couleurs les plus brillantes et les plus durables ! — Mes couleurs, monsieur, n'ont rien de comparable à votre encre, » reprit modestement le peintre.

Chevert était fier de l'obscurité de sa naissance plus qu'un autre ne l'était de sa noblesse. Un particulier étant venu, en qualité de parent, réclamer son crédit à la cour : « Êtes-vous gentilhomme, monsieur, lui dit Chevert ? — Oui, monsieur. — En ce cas,

nous ne sommes pas parents, car je suis le premier et le seul gentilhomme de ma famille. »

Rollin était fils d'un coutelier, et son père le destinait à la même profession. Elevé aux premières places de l'Université, il s'estima toujours assez pour ne pas rougir de sa naissance : c'était même en cette seule occasion qu'il se permettait un peu d'orgueil. Un jour qu'il dînait dans une grande maison, on pria un des convives de découper une pièce de gibier. Le recteur de l'Université, voyant que le couteau servait mal le découper, lui dit : « Prenez le mien ; je m'y connais, il vaut mieux : je suis fils de maître. »

MODESTINUS (Herennius), un des neuf juriconsultes romains aux opinions desquels l'empereur Théodose le Jeune imprima force de loi. Il vivait dans le II^e siècle et fut disciple d'Ulpian. Les empereurs Alexandre Sévère et Maximin l'élevèrent aux honneurs, et il fut consul avec Probus l'an 228. De ses nombreux ouvrages de jurisprudence, il reste 345 extraits, qui ont été insérés dans le Digeste et publiés avec un commentaire par J. Leet (Genève, XVII^e siècle), et par Brenkmann (Leyde, 1706).

MODESTO (Pierre-François), en latin *Modestus*, poète italien, né à Rimini dans la seconde moitié du XV^e siècle. On sait fort peu de chose sur sa vie. Il fut, croit-on, disciple de Pomponius Læsus, séjourna longtemps à Venise, écrivit un poème en l'honneur de cette ville et obtint un bénéfice du pape Léon X, à la demande du sénat vénitien. Modesto, qui, par amour de l'antiquité, avait changé son nom de Pierre en celui de Publius, joignait à une grande facilité beaucoup d'érudition. On a de lui : *Veneticius lib. XII et alia poemata* (Rimini, 1521, in-fol.), et *Christiana pietas. De opificis sesquialiter, Urbis Arimini elogium* (Rimini, in-4°).

MODESTUS, écrivain militaire latin, qui vivait au III^e siècle de notre ère. Il est auteur du *Libellus de vocabulis rei militaris*, petit traité expliquant les termes en usage dans le service militaire et le système employé pour discipliner les soldats. Cet écrit très-court, publié pour la première fois sous le titre *De disciplina militari* (Venise, 1471), a été très-souvent réédité depuis, bien qu'il soit de médiocre importance.

MODEUSE s. f. (mo-deu-ze — rad. mode). Techn. Dentellière en point d'Alençon, qui fait certains points particuliers dans l'intérieur des fleurs ou des parties à jour.

MODGOUDOUR ou MOD-GUDUR, jeune fille qui, d'après la mythologie du Nord, garde le pont Giall, qu'il faut passer pour arriver dans le Niflheim ou pays des morts. Avant de parvenir à ce pont, il faut, neuf jours et neuf nuits durant, traverser d'immenses forêts.

MODHAFFER ou MOUZAFFER-SCHAH, dernier roi musulman du Guzerate, dans l'Inde, mort en 1592. Il monta sur le trône en 1561 et fut obligé de consentir au partage de ses Etats entre ses émirs. Mais cette oligarchie militaire devint odieuse au peuple et amena l'intervention de l'empereur mogol Akbar, qui s'empara du Guzerate (1572) et emmena prisonnier Modhaffer avec les principaux émirs. Le souverain déchu parvint à gagner les bonnes grâces et la confiance de l'empereur et, en 1581, Akbar le chargea, avec un de ses généraux, de faire la conquête du Bengale. Modhaffer, au lieu d'aller au Bengale, gagna Guzerate, battit Etmad, qui gouvernait au nom de l'empereur mogol, et parvint à ressaisir la souveraineté ; mais, vaincu par les Mogols après une lutte de huit ans, il se donna la mort. Le Guzerate fut définitivement incorporé à l'empire mogol.

MODHAFFERIENS, dynastie de princes turcomans, qui succéda, dans le Farsistan, aux Gengiskhanides de Perse. Cette dynastie comprend quatre princes : MODHAFFER (1318), qui détrôna Abou-Saïd ; DJELAL-EDDIN (1365) ; ZEIN-ELAB-EDDIN (1382) ; CHAR-MAN-SOUR (1394). Ce dernier fut renversé lors de l'invasion de Tamerlan. Les Modhafferiens avaient été constamment en guerre avec les Ilkhams, les Djoubaniens et les Turcomans.

MODHALLAM s. m. (mo-dal-lam). Nom que les Arabes donnent à l'océan Atlantique. Il signifie mer ténébreuse.

MODHNA s. f. (mo-di-na). Mus. Chanson portugaise pour une ou deux voix.

MODI, fils du dieu scandinave Thor ; comme son frère Magné, il représente le courage et la force.

MODICA, la *Modica* des anciens, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 52 kilom. S.-O. de Syracuse, ch.-l. du district et du mandement de son nom, sur la rive droite du Sicli ; 30,547 hab. Elève de bétail renommé comme le plus beau de l'île. On y remarque quelques édifices d'une belle architecture ; nommons, entre autres : le château, le palais du gouvernement, la cathédrale, les églises collégiales de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-de-Bethléem, le séminaire et la commanderie de l'ordre de Jérusalem.

MODICHONE s. f. (mo-di-cho-ne). Agric.

Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

MODICITÉ s. f. (mo-di-si-té — du lat. *modicus*, modique, formé de *modus*, borne, limite). Petite valeur pécuniaire : La modicité d'un salaire, d'un revenu, d'une dépense. La modicité d'une fortune. La modicité d'un prix. La modicité du salaire de la femme est une cause grave de démolisation. (Mme Romieu.)

MODIFIABLE adj. (mo-di-fi-a-ble — rad. modifier). Qui peut être modifié : L'homme devient de tous les êtres le plus modifiable, le plus exposé à périr. (Virey.)

MODIFIANT, ANTE adj. (mo-di-fi-an, ante — rad. modifier). Qui modifie : Tout le genre humain sait donc que nous sommes tantôt modifiés et tantôt modifiants, que l'âme est tour à tour modifiée et modifiante, passive et active. (Darjou.)

MODIFICANTE (mo-di-fi-kan-té). Politig. Non donné, en Espagne, à ceux qui voulaient modifier la constitution de 1812.

MODIFICATEUR, TRICE adj. (mo-di-fi-ka-teur, -trice — rad. modifier). Qui est propre à modifier : Tout affixe n'est qu'un terme modificateur ajouté à un autre mot et devenu invariable par cette union. (Ackerman.) Les vents sont certainement les agents modificateurs les plus puissants de l'atmosphère. (A. Maury.)

MODIFICATIF, IVE adj. (mo-di-fi-ka-tif, -ive — rad. modifier). Gramm. Qui modifie : Terme modificateur. Proposition modificative.

— s. m. Gramm. Mot qui détermine, qui modifie le sens des autres mots : L'adjectif et l'adverbe sont des modificatifs de *nom* et du verbe.

— Philos. Restriction, terme ou proposition qui modifie une proposition générale.

MODIFICATION s. f. (mo-di-fi-ka-sion — lat. *modificatio*, de *modificare*, modifier). Changement dans la forme ou la disposition : Faire des modifications dans l'arrangement de son mobilier, dans un plan de construction. Restriction, extension ou substitution d'une chose à un autre : MODIFICATION d'une assertion, d'une proposition. MODIFICATION d'un projet de loi, des articles d'un contrat.

— Variété, différence entre des objets dont le fond est le même : Les modifications de l'appareil digestif varient à l'infini chez les poissons. (J. Macé.) Excepté quelques modifications, le corps et l'âme sont pareils dans les deux sexes. (A. Karr.)

— Aspect, forme, état particulier et variable : Toutes les querelles de parti ont pour cause les diverses modifications du bonheur. (Boiste.)

— Philos. Forme, manière variable d'être ou d'agir qu'affecte un être : Les sensations sont les modifications de l'âme.

— Gramm. Terme dont le rôle est de modifier, de préciser le sens d'un autre : L'adverbe est une modification du verbe, l'adjectif est une modification du nom. (Lav.)

— Mus. Modification des accords, Changement apporté dans les accords par certains accidents, comme doublement de notes, renversement, etc.

— Syn. Modification, changement, innovation, etc. V. CHANGEMENT.

MODIFIÉ, ÉE (mo-di-fi-é) part. passé du v. Modifier : Ce qui doit être souvent modifié marque naturellement un mauvais fond. (Boss.) L'usurpation est une force qui n'est modifiée ni adoucie par rien. (B. Const.) A Jersey, le droit de jangabe existe, mais modifié par la civilisation. (Vacquerie.)

MODIFIER v. a. ou tr. (mo-di-fi-é — lat. *modificare*, de *modus*, mode, et de *facere*, faire. Prend deux i de suite aux deux premiers pers. pl. de l'impar. de l'ind. et du prés. du subj. : Nous modifions. Que vous modifiez). Changer la forme, la disposition de : Modifier la disposition d'une maison. Modifier l'ordre des chapitres d'un livre. Modifier le travail d'une machine. Modifier la direction d'un cours d'eau. L'homme peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien. (J. de Maistre.) La plupart des maladies modifient peu à peu l'organisme et s'évolutionnent, pour disparaître enfin dans une crise salutaire ou constituer un état morbide spécial. (L. Cruveilhier.) L'homme peut, avec son larynx, émettre des sons que modifie le jeu des organes de la bouche. (A. Maury.) L'homme a dû modifier jusqu'aux productions de la terre. (A. Martin.) Changer l'étendue de : Modifier une peine, une taxe. Modifier sa dépense. Changer le mode d'action de : Cette révolution n'a pas seulement modifié le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. (Mignet.)

— Changer la manière de voir, de sentir ou d'agir : Notre entendement est un fonds que nos préjugés modifient. (Lamenn.) Détruire les abus, cela ne suffit pas ; il faut modifier les mœurs. (V. Hugo.) Il est de ces natures qu'on ne change pas, qu'on ne peut pas même modifier. (E. Sue.) Corriger, rédiger autrement, énoncer d'une autre façon : Modifier une assertion, une proposition.

— Philos. Varier la forme, la manière de dé-

terminer : Les objets extérieurs modifient l'âme et déterminent ainsi des sensations.

— Gramm. Déterminer, préciser, changer le sens de : L'adjectif modifie le substantif et l'adverbe modifie le verbe et l'adjectif.

Se modifier v. pr. Être modifié : Les saveurs se modifient par leur aggrégation simple, double, multiple. (Brill.-Sav.) Il s'est changé, corrigé, combiné autrement : Les religions s'écroulent se modifient à huis clos, dans les ténébreux. (B. Const.) Tout se modifie par des lois qui elles-mêmes ne se modifient point. (C. Dolfus.) Le gouvernement peut toujours se modifier, mais le droit de suffrage ne peut jamais reculer. (E. de Gir.) Les sciences, les arts, les institutions se modifient sans cesse. (E. Scherer.) Quoi que vous fassiez, le présent se modifie sans cesse, et jamais pour revenir sur ses pas. (E. Littré.)

— Apporter des changements dans sa manière de voir, de sentir ou d'agir : L'isolement nous ôte l'occasion de nous modifier par les autres et de souffrir pour eux. (Lacord.)

— Modifier, changer réciproquement de manière d'être : Les réactifs se modifient mutuellement par leur action réciproque.

— Syn. Modifier, adoucir, mitiger, modérer, tempérer. V. ADOUCIR.

MODIGLIANA, ville du royaume d'Italie, province et à 68 kilom. N.-E. de Florence, district de Rocca San-Casciano, ch.-l. de mandement ; 6,292 hab. Ecole latine. Moulinsage très-considérable de soie.

MODIGLIANO (Gian-Francesco), dit *Francesco de Forli*, peintre italien, né à Forli. Il vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ses ouvrages de cet artiste, sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail, se recommandent par un style peu vigoureux, mais plein de grâce et de charme. On a de lui de nombreux tableaux, parmi lesquels nous citerons : le *Marriage mystique de sainte Catherine*, *Saint Valérien et ses compagnons*, la *Sainte Trinité*, la *Vierge avec sainte Catherine*, une *Madone entre saint Mercuriel et saint Valérien*, etc. ; à Urbini, la *Dépotion de croix* ; à Rimini, des scènes tirées de l'Ancien Testament et qui ornent l'église du Rosaire.

MODILLON s. m. (mo-di-lon ; Il mil.). Archit. Ornement particulier à l'ordre ionique, au corinthien et au composite, et qui consiste en une double volute saillante en forme de S à volutes inégales, placée sous le larmier de la corniche, pour y figurer l'extrémité d'un chevron de comble. Il *Modillon en console*, Celui qui a moins de saillie que de hauteur, et dont la volute inférieure, en forme de console, passe sous les moulures de la corniche, pour se terminer à la frise. Il *Modillon à plomb*, Celui qui est placé de biais et non d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton. Il *Modillon à contre-sens*, Celui dans lequel la grande volute se présente de front. Il *Modillon rampant*, Celui qui est d'équerre avec les corniches rampantes du fronton.

MODIMPERATOR s. m. (mo-dain-pé-ra-tor — mot lat. ; de *modus*, manière, et de *imperator*, celui qui commande). Roi du festin chez les Romains, celui qui réglait le nombre de coups que tous les convives devaient boire.

MODINALLAH, village de la rive droite du Sénégal, très-célèbre par la science de ses marabouts qui appartiennent à la race maure des Doviches. On vient de tous les points du Fanta fréquenter les écoles musulmanes qui se sont fondées à Modinallah ; ses marabouts ont une grande réputation de sainteté ; aussi les dons et les offrandes abondent et ont fait de ce village un des plus riches du pays. Cependant nos traitants ont eu souvent à se plaindre des vols et des soustractions frauduleuses de ces saints gens. Les Maures de Modinallah ont abdicé complètement la vie nomade et ont contracté des alliances avec les femmes touloulous et torrados. Il en est résulté un produit assez curieux comme population métisse. A part ses écoles, le village n'a guère d'autre industrie que la fabrication des calebasses, ornées de dessins bizarres fuits avec la pointe d'un poignard. Les cases de Modinallah sont construites en terre glaise, avec un toit de feuilles de palmier ou de paille, ce qui est un luxe fort remarquable et fort rare dans les villages de la Sénégambie. Généralement, les cases sont en bambou ou en côtes de feuilles de palmier et ont la forme conique. D'ailleurs, Modinallah est riche des offrandes de ceux qui s'y viennent instruire. Les études consistent, généralement, dans la simple lecture du Coran.

MODIO s. m. (mo-di-o). Métrol. Mesure de capacité florentine, valant 24 staj.

MODIO (Jean-Baptiste), médecin et littérateur italien, né à San-Severino (Calabre), mort après 1550. Il alla s'établir à Rome, où il pratiqua la médecine, s'occupa de philologie et embrassa un des premiers la règle de saint Philippe de Néri. On lui doit : *Il convito ovvero del peso delle moglie*, dove ragionando si conclude che non può la donna disonestà far vergogna a l'uomo (Rome, 1554, in-8°) ; *Il Tevere* (Rome, 1558, in-8°).

MODIOLAIRE adj. (mo-di-olè-re — du lat. *modiolus*, moyeu). Qui a la forme d'un moyeu de roue : Capricieuse MODIOLAIRE.

MODIOLE s. f. (mo-di-o-le — du lat. *modiolus*, moule). Moll. Genre de coquilles bivalves, détaché du genre moule : *Modiola lithophage*.

— Bot. Genre de malvacées de la Caroline.

— Encycl. Les *modioles* ressemblent beaucoup aux moules, en ce qui concerne l'organisation de l'animal; mais leur coquille présente des caractères distinctifs assez importants. Cette coquille est transverse, équivalve, régulière, à côté antérieur très-court; la charnière est sans dents, inégale, linéaire; le ligament cardinal presque intérieur, reçu dans une gouttière marginale; l'impression musculaire presque latérale, allongée, en forme de hache. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont répandues dans les mers chaudes et dans les mers tempérées; elles offrent dans leurs mœurs des particularités assez remarquables. Toutes commencent par se fixer, au moyen de leur byssus, sur les rochers, dont elles couvrent souvent la surface de leurs innombrables essais; plusieurs percent ensuite ces rochers pour s'y introduire, et y forment des cavités d'où ils ne peuvent plus sortir à cause de l'augmentation de volume que l'âge provoque chez elles; dans ce cas, le byssus, leur devenant inutile, ne se montre plus. Elles se logent ainsi dans les pierres, les madrépores, quelquefois aussi, mais bien plus rarement, dans certaines coquilles épaisses.

La *modiola lithophage*, vulgairement nommée, à cause de sa forme et de sa couleur, datte de mer, atteint 0m,10 de longueur. Elle se trouve abondamment répandue sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan, où on en fait une pêche assidue et destructive en cassant les rochers avec de gros marteaux; elle est très-recherchée pour le bon goût et la délicatesse de sa chair. La *modiola* des Papous, la plus grande espèce du genre, est d'un beau violet et recouverte d'un épiderme brun; elle se trouve dans les deux Océans, et la beauté de sa coquille en fait un des plus riches ornements des collections. La *modiola tulipe*, longue d'environ 0m,08, transparente, teintée de rose violacé, se trouve dans les mers d'Amérique; elle est très-répandue dans les cabinets des amateurs. Ce genre renferme encore un assez grand nombre d'espèces fossiles, qu'on rencontre dans les terrains secondaires et tertiaires.

MODIOLIFORME adj. (mo-di-o-li-for-me — du lat. *modiolus*, moule, et de *forme*). Qui a la forme d'un moule de roue.

MODIQUE adj. (mo-di-ke — du lat. *modus*, adjectif dérivé de *modus*, mode, mesure). Peu considérable en quantité : Une nourriture modique. « Peu considérable en valeur : Somme modique. Priz modique. Revenu, dépense modique.

MODIQUEMENT adv. (mo-di-ke-man — rad. *modique*). D'une façon modique : Fonctions modiquement rétribuées.

MODISTE s. (mo-di-ste — rad. *mode*). Personne qui confectionne des articles de modes : Un modiste. Une modiste. Les bonnes modistes dédaignent le velours façon de cachemire. (Geoffroy.) « Personne qui vend des articles de modes : Un magasin de modiste. « Le masculin est peu usité.

— Par ext. Personne qui s'entend aux modes, qui a du goût pour les modes : Mme du Deffant était la meilleure modiste de son temps. (Mlle de Lespinasse.)

— Adjectif. Qui confectionne ou vend des articles de modes : Ouvrière modiste. Marchand modiste.

— Encycl. C'est la *modiste* qui occupe le premier échelon de l'échelle sociale des travailleuses. Chemisières, corsetières, gilettes, confectionneuses, inclinez-vous devant la *modiste*!

Il y a des *modistes* dans toutes les villes de France; les *modistes* bordelaises ont une réputation qui a depuis longtemps franchi les bords de la Garonne; elles sont renommées aussi, les *modistes* toulousaines, avec leur taille bien prise, leur bonnet blanc, leur pied mignon et leur œil étincelant, mais les coquettes *modistes* lyonnaises ne leur cèdent en rien, et qu'on a la *modiste* parisienne, elle est la première de toutes. Sous tous les degrés de latitude et de longitude, les *modistes* ont la réputation d'être jolies, coquettes, rieuses et d'avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, surtout au bout des doigts.

Dans le corps des *modistes*, tout comme dans l'Université, il existe divers grades. Le plus humble, qui peut être considéré comme le surnuméraire, est celui de trotin; il est rempli par la jeune débutante, qui va en ville, chargée d'un énorme carton, pour livrer les commandes. Après avoir plus ou moins longtemps porté les paquets, le trotin passe au rang des ouvrières et devient *modiste*; elle reste alors au magasin. On peut dire qu'elle travaille à huis clos, car on ne voit rien de la rue, la patronne ayant eu bien soin de cacher aux regards indiscrets, au moyen de rideaux d'une opacité désespérante, la vue du sanctuaire de la beauté, de l'élégance et des grâces. Celle-ci achève un chapeau pour la comtesse d'en face; celle-là met la dernière main au plus ravissant bonnet qui se puisse voir; l'une tient entre ses bras une grosse poupée de carton à qui elle

essaye une coiffure; l'autre coud des rubans de ses doigts délicats. Et, tout en travaillant, la conversation ne chôme pas. On peut supposer que la politique n'y est pour rien et que l'amour, ou plutôt les amours en font tous les frais. La *modiste* ne passe pas pour être toujours d'une vertu farouche. « Le degré de vertu de la grisette, remarque M. Huet, varie suivant qu'elle a été poussée par son étoile et par madame sa mère à entrer en apprentissage dans un magasin de lingerie ou de modes, de mercerie ou de parfumerie, etc., etc. Chacune de ces branches de commerce a une réputation de vertu plus ou moins grande, et cela depuis un très-grand nombre de siècles. Les lingères passent pour être plus farouches que les mercières, les mercières que les gantières et les gantières que les parfumeuses; et il est universellement reconnu que les *modistes* jouissent, surtout à Paris, d'une très-mauvaise réputation! »

Parmi les *modistes*, il est deux classes bien distinctes : celle qui travaille et celle qui ne travaille pas ou à peu près. La travailleuse est ordinairement chez papa et chez maman; elle se rend de bonne heure au magasin et n'en sort souvent que fort tard; dédaignant les plaisirs volages, elle est une des plus ferventes aspirantes à l'hyménée; son rêve est d'épouser un bon petit employé, qu'elle aimera de toutes ses forces, et de s'établir patronne : alors les enfants peuvent arriver; ils seront bien reçus, bien nourris et bien élevés; le père gagnera 1,800 fr. comme expéditionnaire dans une grande administration, et la mère réalisera jusqu'à 3,000 fr. par an. En attendant ces joies pures, la *modiste* sérieuse est première ouvrière; c'est le coupeur femelle de l'établissement; c'est elle qui, en l'absence de la maîtresse du magasin, reçoit la pratique, essaye les chapeaux. Sûre de son goût, la cliente la consulte souvent pour guider son choix.

Quant à la *modiste* pour rire, elle n'a pas osé jeter tout à fait sa vertu par-dessus les moulins : aussi travaille-t-elle un peu et se rend-elle au magasin au moins deux fois par semaine, pour pouvoir dire à son protecteur : « Mais je ne te coûte rien, moi, JE TRAVAILLE! » Grâce à ce grand mot, à deux yeux étincelants et à la plus jolie tournure du monde, la *modiste* amateur grignote de ses dents blanches plus d'un petit budget.

Combien est moins romanesque la vie de la *modiste* en province! Comme elle touche presque à la bourgeoisie, qu'elle en fait même souvent franchement partie; comme, d'ailleurs, toute fille qui fait parler d'elle est perdue, elle n'a pour se distancer que son aiguille, maigre distraction! Gagnant fort peu de chose, elle ne peut guère prétendre qu'à épouser un ouvrier; mais elle n'aime pas mettre ses jolies mains saînées dans des mains calleuses, elle préférerait épouser le fils du sous-préfet, un beau jeune homme qui revient de Paris, avec des cols merveilleux, une moustache plus merveilleuse encore, et qui caracole tous les matins devant le magasin. Le fils du sous-préfet consentirait bien à unir son existence aristocratique à l'existence bourgeoise de la *modiste* incomprise, mais nullement devant M. le maire. Et comme elle ne se marie pas de la main gauche, c'en est fait, elle mourra vieille fille! Elle se fera alors distinguer par une piété exemplaire; le curé de la paroisse la citera comme l'ange du travail et de la vertu; elle ne manquera pas un seul sermon; pour la Fête-Dieu, c'est elle qui parera les reposoirs.

Depuis quelques années, nous avons eu bien des grèves du côté des hommes; nous avons eu celle des chapeliers, des cochers de fiacre, des tailleurs, des ébénistes; du côté du sexe auquel nous devons les *modistes*, nous avons eu la grève des tabatières à Bordeaux (ouvrières de la manufacture des tabacs), celle des dentellières d'Alençon et une foule d'autres. Les *modistes* ne se sont jamais mises en grève. Loin de là, le chômage n'est pas à craindre; car, comme si ce n'était pas assez de cette légion de jeunes filles, l'homme lui-même vient se mettre de la partie, et voici qu'il depuis quelques années on voit apparaître la *modiste* mâle, comme on a déjà vu le *couturier*. D'autre part, le trotin, le piquant, l'agacant, le séduisant petit trotin, qui, depuis un temps immémorial, était chargé de porter aux dames leurs chapeaux et leurs bonnets nouveaux, a été remplacé dans beaucoup de magasins par un grand dandin en livrée qui porte gauchement un carton, qu'il froisse dans ses grosses mains rouges!

MODIUS s. m. (mo-di-uss — mot lat.). Métrol. anc. Mesure de capacité, usitée chez les Romains pour les matières sèches, et valant un tiers d'amphore ou 8 litres 80. Il On traduit souvent ce mot latin par le mot français BOISSEAU.

MODIUS (français), philologue et juriconsulte belge, né à Oudenbourg, près de Bruges, en 1536, mort en 1597. Régus docteur en droit en 1573, il quitta peu après la Flandre, se rendit en Allemagne, habita pendant plusieurs années Bonn, où il fut dépouillé de tout ce qu'il possédait lors de la prise de cette ville, en 1587, et alla terminer ses jours à Aire (Artois), où il avait obtenu un canonicat. Outre des éditions annotées de plusieurs auteurs latins, on a de lui : *Poemata varia*

(Wurtzbourg, 1583, in-8°) ; *Novantique lectiones* (Francfort, 1584) ; *Ocstochia ad singulas cleri romani figuras* (Francfort, 1585) ; *Pandectæ triumphales, sive pomparum et festorum ac solemnium apparatus, conviviorum, spectaculorum, quæ in inaugurationibus, nuptiis et funebribus imperatorum, regum celebrata sunt* (Francfort, 1586, in-fol.), avec figures ; *Rerum criminalium praxi* (Francfort, 1587), etc.

MODLIN ou **NOVO-GEORGIEVSK**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 65 kilom S.-E. de Plock, dans une position très-forte sur la rive droite de la Vistule, au confluent de la Narew; 2,000 hab. Elle est protégée par une forteresse construite de 1807 à 1812 par Napoléon I^{er}. En 1813, elle fut attaquée par les Russes, et ne capitula qu'après une héroïque résistance; les Polonais, en 1831, y soutinrent un long siège contre les Russes.

MODO s. m. (mo-do). Ichtyol. Pleuro-necte commun sur les côtes de la Norvège.

MODOCOS, tribu indienne de l'Amérique du Nord. Les Indiens Modocos, originaires du Sud, appartenant à la grande famille des Shoshoni, ont donné leur nom au territoire de l'Utah. De tout temps, ils se sont fait remarquer par leurs instincts belliqueux, leur indomptable courage, leurs goûts nomades, et, après avoir parcouru en tous sens le Nouveau-Mexique, le Nevada, la Californie et l'Utah, ils se fixèrent dans l'Oregon, sur les bords du *Lost river* (rivière perdue). Ils se nourrissent de racines, de grillons et de sauterelles, qui comptent parmi leurs mets favoris, et se procurent des approvisionnements de viande en coupant au bandes les animaux qu'ils tuent, et en les conservant ainsi pendant des mois entiers. Depuis un certain nombre d'années, ils ont adopté en partie le costume des blancs, mais sans modifier leurs usages et leurs coutumes. Ils ont une confiance extrême dans ce qu'ils appellent l'homme-médecin, qui est à la fois leur prêtre et leur médecin; si le prêtre-médecin ne guérit pas le malade qu'il a à soigner, il arrive le plus souvent qu'ils s'en prennent à lui comme étant la cause de la mort et le tuent. Chez eux, la polygamie est permise. Pour obtenir une femme, il suffit de donner une vache aux parents.

Les Modocos étaient établis près du *Lost river*, à Hol-Creek et à Cottonwood, lorsque, des colons ayant voulu s'établir dans cette fertile contrée, le gouvernement des États-Unis intervint et imposa, en 1864, aux Modocos et aux Klamaths une convention par laquelle ils cédaient leur territoire et s'engageaient à hériter une contrée nommée sous le nom de *Klamath reservation*. Les Klamaths se soumettent à ces conditions imposées; mais les Modocos, depuis longtemps en guerre avec ces derniers, refusèrent pour la plupart d'habiter auprès de leurs irréconciliables ennemis. A la tête des Modocos qui résistèrent se trouvait un Indien aussi intrépide que rusé, le capitaine Jack. Jack groupa autour de lui environ quatre-vingts Indiens, non compris les femmes et les enfants, et revint sur les bords de la rivière Perdue, où il obligea les colons à lui payer un tribut, se livra à toutes sortes de déprédations et devint un objet de continuelles terreurs pour les blancs. Pour mettre un terme à cet état de choses, les colons s'adressèrent au gouvernement des États-Unis. Le gouvernement envoya alors contre les Modocos révoltés un petit corps de troupes sous les ordres du général Canby. A cette nouvelle, les Modocos, qui jusque-là avaient refusé de quitter les rives du *Lost river*, se réfugièrent dans la région dite des *lits de lave* (*lava beds*), située au sud de l'Oregon, entre le lac Tule et le lac Clear, près de la frontière septentrionale de la Californie. Les lits de laves sont formés par une agglomération de roches basaltiques que l'action volcanique a soulevées en masses énormes sur une étendue considérable. Entre ces rocs empilés en désordre se trouvent d'innombrables fissures donnant accès dans des cavernes dont quelques-unes peuvent contenir des centaines d'hommes. C'est dans cette inexpugnable forteresse que se réfugièrent les Modocos, après y avoir accumulé des provisions (mars 1873). Le colonel Gillem essaya vainement de déloger les Indiens de leur position. Ayant tenté d'attaquer cette formidable muraille percée par la nature de créneaux invisibles, il perdit plus de quarante hommes, pendant qu'un seul Indien était tué. Voyant la difficulté de l'entreprise, le gouvernement des États-Unis chargea le général Canby de négocier la paix et de proposer aux Indiens de quitter la région des laves, où il leur était impossible de pourvoir à leur subsistance, pour aller vivre dans le Nevada. Le capitaine Jack parut accueillir ces ouvertures et invita le général Canby, les colonels Gillem et Mason à un conférence pour arriver à une entente. Le général Canby se rendit à l'entrevue avec le docteur Thomas, M^{me} Meacham et Dyar, enfin l'interprète Riddle et sa femme, le 11 avril. On débattait les conditions de paix, lorsque le capitaine Jack fit un signal à ses compagnons et tua d'un coup de pistolet le général Canby, pendant que les Indiens frappaient mortellement M^{me} Thomas et Meacham. Dyar, Riddle et sa femme parvinrent seuls à s'échapper. Après ce guet-apens, la guerre recommença

avec plus d'acharnement que jamais. Le gouvernement des États-Unis envoya contre les Modocos de nouvelles troupes sous les ordres du général Davis. Celui-ci investit les Indiens en resserrant sans cesse le cercle autour d'eux et entreprit de les bombarder; mais ce bombardement, qui dura trois jours, eut aucun résultat, et lorsque le général voulut enlever de force la position des Modocos, il s'aperçut avec étonnement que ceux-ci avaient disparu par des galeries souterraines. Désespérant de pouvoir réduire avec ses 1,500 hommes une soixantaine d'Indiens, il eut recours à d'autres Indiens, les Warm Springs, ennemis acharnés des Modocos. Les Warm Springs se lancèrent aussitôt à la poursuite des Modocos, qui s'étaient dispersés par petites troupes, les suivirent à la trace, ramènèrent aux troupes américaines les prisonniers qu'ils faisaient dans leurs excursions, et finirent par découvrir la retraite du capitaine Jack (1^{er} juin). Les troupes, guidées par les Warm Springs, cernèrent les derniers restes de la bande du capitaine, qui fut fait prisonnier avec ses hommes. Amené au camp du général Davis, Jack se montra impassible et d'une inébranlable fermeté. Interrogé sur l'assassinat du général Canby, il répondit qu'avant de l'accuser de ce meurtre les blancs feraient bien de s'expliquer sur l'odieuse guet-apens dont plus de quarante Modocos avaient été victimes dans l'Oregon quelques années auparavant. Jack et ses compagnons allaient être pendus, lorsque le général Davis reçut l'ordre de mettre ses prisonniers à la disposition du ministre de la guerre. Les Modocos qui ne s'étaient rendus coupables d'aucun crime de droit commun furent renvoyés dans un territoire d'Indiens. Quant aux autres, ils furent conduits avec Jack au fort Klamath dans l'Oregon, traduits devant un conseil de guerre et pendus à la fin de septembre 1873.

MODORIN ou **MAUTWIN**, prêtre français, mort vers 842. Il devint en 815 évêque d'Autun et fut bientôt un des personnages ecclésiastiques les plus considérables de l'empire, sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. L'évêque Ebbon le choisit pour être un des ses trois juges; Charles le Chauve le chargea du gouvernement de Clermont, et il prit en main, après la déposition d'Agobard, l'administration de l'archevêché de Lyon. On a de lui une pièce de vers latins que le Père Sirmond a insérée dans le *Recueil des œuvres de Théodile*.

MODON, l'ancienne *Methone*, ville de la Grèce moderne, dans la partie S.-O. de la Morée, nomarchie de Messénie, sur la Méditerranée, à 210 kilom. S.-O. d'Athènes, 7 kilom. S.-O. de Navarin; 1,270 hab. Métropolitain grec. Cette ville, bâtie sur un promontoire rocheux, est défendue par une citadelle et des fortifications imposantes. Elle s'élève sur les ruines de l'antique *Methone*, qui avait elle-même remplacé la cité homérique de *Pedaeus*. Après avoir victorieusement résisté aux Athéniens, Modon tomba au pouvoir d'Agrippa. Dans les temps modernes, elle a été plusieurs fois prise et reprise par les Français, les Vénitiens et les Turcs. On remarque à Modon une belle place publique, au milieu de laquelle se dresse une colonne antique, couronnée d'un chapiteau byzantin, sur lequel on lit une inscription en l'honneur des Vénitiens.

MODREVIUS (André-Fricius), écrivain polonais, qui vivait au xvi^e siècle. Il devint secrétaire du roi de Pologne Sigismond-Auguste, entreprit l'œuvre chimérique de réunir dans une même communion les sectes chrétiennes, ne réussit qu'à attirer les attaques de tous ceux qu'il appelait à la conciliation et, à la suite de la publication d'un traité dans lequel il demandait la réforme de l'Etat, il fut condamné à l'exil et à la perte de ses biens. On a de lui : *De originali peccato* (1562, in-4°); *De republica emendanda* (Våle, 1569, in-fol.).

MODIGNO, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 10 kilom. S.-O. de Bari, ch.-l. de mandement; 8,215 hab.

MODULAIRE adj. (mo-du-là-re — rad. *module*). Archit. Qui dérive de l'emploi des trois ordres usités chez les Grecs et les Romains : Architecture modulaire. « Qui concerne l'architecture où ces trois ordres sont employés : A l'époque de la Renaissance, la doctrine modulaire reçut la plus grande extension. (Encycl. des gens du monde.)

— Mathém. Qui a rapport à un module : Fonction modulaire.

MODULATEUR, TRICE s. (mo-du-la-teur, tri-se — rad. *moduler*). Mus. Personne qui entend la modulation, l'art de moduler.

MODULATION s. f. (mo-du-la-si-on — rad. *moduler*). Mus. Partie de la composition relative à l'emploi des tons; mélodie, mélodie. Vieux en ce sens. « Art ou action de passer d'un ton, d'un mode, à un autre ton, à un autre mode : Ordre des MODULATIONS. Préparer ses MODULATIONS. Avoir des MODULATIONS brusques, sans transition. Les MODULATIONS bien amenées sont d'un très-bel effet. « Effet méthodique qui résulte de ce changement : La MODULATION de cet air est fort agréable. (Acad.)

— **Encycl.** Pour passer d'un ton à un autre, on emploie un enchaînement harmonique, une série d'accords successifs, qui, selon la volonté, rendent la modulation douce ou piquante, attrayante ou repulsive, désirable ou inattendue. La modulation ne doit pas être confondue avec le simple changement de ton; on peut changer de ton sans moduler, en faisant entendre, sèchement, après un accord tonal, un accord tonal différent, et en poursuivant l'idée musicale dans le nouveau ton ainsi adopté sans transition; mais on ne peut moduler sans changer de ton, au moins pour un instant, et, la modulation fût-elle furtive, elle n'en provoque pas moins dans l'oreille de l'auditeur le sentiment et la sensation rapide d'une tonalité nouvelle. La modulation est l'élément particulièrement caractéristique de la musique moderne; les anciens ne la connaissaient pas, puisque l'on croit même qu'ils ne connaissaient pas l'harmonie, et il y a à peine trois siècles qu'elle est entrée dans les mœurs musicales, à la suite de la découverte de la septième dominante, qui en est le point de départ et comme la cheville ouvrière.

Un morceau de musique qui serait écrit d'un bout à l'autre dans le même ton provoquerait chez l'auditeur le sentiment d'une uniformité fatigante, surtout pour peu qu'il fût développé. Cette uniformité est caractérisée d'une façon précise par notre mot *monotonie*, qui signifie un seul ton. Il n'y a que de petits airs, d'un style naïf et simple, qui puissent admettre cette complète unité tonale. Pour donner des exemples que chacun puisse comprendre, nous dirons que les airs populaires: *J'ai du bon tabac dans ma tabatière*, *Ahl vous dirait-je, maman, Marlborough s'en va-t'en guerre*, etc., sont conçus sans modulation. Quelques autres offrent l'exemple d'une modulation facile et élémentaire, comme *Au clair de la lune*, qui module de la dominante à la dominante, ou reviennent ensuite dans le ton primitif. Mais dès qu'il s'agit d'un morceau d'une certaine étendue, l'emploi de la modulation devient nécessaire, inévitable; il va sans dire qu'elle est d'ailleurs soumise aux exigences de l'intelligence musicale, comme le rythme et la forme des phrases.

« Des qu'on veut faire usage de la modulation, dit M. Fétis, on plutôt des qu'on y est déterminé par la nature des chants qu'on invente, l'embarras du choix des tons se présente. En effet, l'oreille n'admet pas toute succession de tons; pour atteindre le but, il faut qu'il y ait quelque analogie entre le ton que l'on quitte et celui dans lequel on entre, et cependant il est un grand nombre de circonstances où la modulation doit être inattendue pour être agréable. En réfléchissant sur la contradiction qui semble naître de cette double obligation, on s'aperçoit qu'il y a dans un morceau quelconque deux sortes de modulations: l'une, principale, qui en détermine la forme; l'autre, accessoire, qui n'est qu'épisodique. La modulation principale, ayant pour objet, tout en contribuant à la variété, de présenter avec simplicité la pensée du compositeur, n'admet que l'analogie de ton dont il vient d'être parlé, tandis que les modulations incidentes, étant destinées à réveiller l'attention de l'auditeur par des effets piquants, ne sont point soumises à cette analogie. Plus la première est naturelle et simple, plus elle est satisfaisante; plus les autres sont inattendues, plus elles contribuent à en augmenter l'effet. »

En effet, dans un morceau de longue haleine, par exemple un allegro de symphonie, de sonate, de concerto, toujours divisé en deux reprises, le compositeur, après avoir établi solidement la tonalité générale du morceau, adopte une tonalité différente pour terminer sa première reprise, tonalité dans laquelle se meut la seconde, pour reprendre ensuite le ton primitif, dans lequel doit toujours s'opérer la conclusion. Ce changement de tonalité exige donc l'emploi de la modulation principale, dont il vient d'être parlé. Mais il va sans dire que le compositeur ne se fait pas faute, dans les mille incidents de sa composition, d'user de modulations secondaires, accessoires. Seulement, comme on l'a vu, celles-ci peuvent s'éloigner plus ou moins du ton primitif; souvent même, selon la nature ou le caractère du morceau, leur plus grand éloignement est une condition de charme, la première, au contraire, est impérieusement soumise aux lois de l'analogie, et doit avoir pour but et pour effet d'accuser un ton aussi rapproché que possible du ton initial. C'est ici, comme le fait encore remarquer M. Fétis, qu'une nouvelle difficulté se présente. Quel que soit le ton principal choisi par l'auteur d'un morceau de musique, plusieurs autres tons se groupent autour de lui, de manière à être avec lui en rapport d'analyse; car, s'il s'agit d'un ton majeur, on trouve d'abord le ton mineur relatif, c'est-à-dire celui qui a le même nombre de dièses ou de bémols, puis ceux qui ont un dièse ou un bémol de plus ou de moins. Mais, de tous ces tons, quel est celui qu'il faut adopter? Voilà ce qui heurte le compositeur en sa décision; car on conçoit que, s'il n'y avait qu'une manière de sortir du ton principal, la modulation serait toujours prévue et, dès lors, le plaisir causé par la musique serait beaucoup diminué, ou même s'évanouirait complètement. Il suffit, pour qu'une modulation soit agréable et régulière, qu'elle ait lieu du ton principal à l'un

de ses analogues, c'est-à-dire qu'elle introduise dans la mélodie un dièse ou un bémol de plus ou qu'elle en retranche un. Supposons un ton majeur, ré, par exemple, dans lequel il y a deux dièses, savoir, au fa et à l'ut; la pensée du compositeur pourra être également simple et naturelle, soit qu'il conduise sa modulation en si mineur, où il y a le même nombre de dièses, soit que cette modulation passe en la, où il y a un dièse de plus; en fa dièse mineur, où se trouve aussi un dièse de plus, et en sol, ainsi qu'un si mineur, où il y a un dièse de moins; la fantaisie seule détermine le choix.

On voit donc que toute modulation principale peut s'effectuer par cinq tons différents, et il n'y a pas ici lieu de croire que les choses aient été limitées à ce petit nombre de moyens par la tyrannie pédantesque des formules scolastiques. Non; la preuve, c'est que les génies les plus audacieux, les plus indépendants dans leur essor, ont été ramenés dans ces limites en quelque sorte malgré eux et sans qu'ils en eussent conscience, et cela parce qu'ils acquiesçaient la preuve que tout ce qui franchit ces bornes naturelles froisse l'oreille et la choque, au lieu de la charmer et de lui plaire. Au point de vue de la modulation incidente, qui supporte en quelque sorte toute espèce d'écarts, les compositeurs ne se livrent donc à toutes les fantaisies, à tous les caprices de leur imagination que lorsqu'ils ont tout d'abord établi sagement et régulièrement la modulation principale, et alors, mais seulement alors, les modulations accessoires et passagères, loin de trouver l'oreille rétive, lui procurent, si elles sont faites avec goût, des jouissances d'autant plus vives qu'elles sont plus inattendues.

Comme préceptes généraux, voici ce qu'un professeur éminent, qui est au même temps un compositeur distingué, M. Henri Reber, dit dans son *Traité d'harmonie*, au chapitre relatif à la modulation: « Au nombre des lois qui établissent l'unité et la clarté d'un morceau, une des plus importantes est celle qui prescrit une tonalité prédominante et générale. Ce qu'on appelle le ton du morceau, ou le ton primitif ou principal, est généralement imposé par la phrase de début; dès que la tonalité est affirmée, le sentiment musical s'y complait et n'accepte pas volontiers des modulations trop prématurées, qui pourraient effacer la première impression tonale; aussi, plus le morceau est court, moins y doit-on s'écarter du ton principal. Mais à mesure qu'un morceau prend des développements plus grands, la monotonie est la conséquence inévitable de la maintien de la même tonalité; alors les modulations y deviennent nécessaires comme variétés dans l'unité; elles doivent se présenter comme des épisodes se rattachant à un ensemble et, si le morceau est long, le ton principal doit y reparaître parfois à propos, afin que l'impression n'en soit pas perdue; enfin, et en tout cas, les phrases qui servent de conclusion au morceau ne peuvent appartenir qu'au ton principal. »

« Les modulations aux tons qui ont entre eux beaucoup de notes communes, d'accords communs, sont évidemment les plus naturelles, les plus douces, et jetent le moins de perturbation dans la tonalité générale; c'est pourquoi, dans toutes les œuvres dignes d'être citées, les modulations aux tons relatifs sont beaucoup plus fréquentes que celles aux tons éloignés. Les compositeurs antérieurs à la seconde moitié du XVIII^e siècle offrent très-peu d'exemples de modulations à des tons autres que les relatifs du ton général d'un morceau. De nos jours encore, cette même relation des tons est exigée, dans les écoles, pour le travail du contre-point et de la fugue; cette exigence est très-salutaire; les artistes dont le talent est mûri par l'expérience peuvent seuls apprécier à quel point une modulation peut avoir une influence bonne ou mauvaise sur l'ensemble d'un morceau, et combien il est important de tout subordonner à la tonalité principale. »

On conçoit qu'au point de vue technique nous ne pouvons entrer ici dans de plus longs développements. La modulation est une partie tellement importante de l'harmonie, qu'elle a été l'objet de traités spéciaux et particuliers. Un tel sujet doit être, d'ailleurs, forcément circonscrit; car, en dehors des règles scolastiques, il faut compter aussi, en ce qui concerne, avec l'inspiration. La modulation n'est pas toujours et uniquement affaire de savoir; pour le grand artiste, elle est toujours affaire de goût, et souvent de génie.

MODULE s. m. (mo-du-le — lat. *modulus*, diminutif de *modus*, mesure, règle, proportion. *Module* désigne d'abord une mesure arbitraire servant à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un ouvrage d'architecture, puis tout ce qui sert à mesurer, et enfin le diamètre d'une médaille. Le latin *modulus* signifie encore note, air de musique; dans ce sens, il nous a donné *moduler*, faire passer le chant ou l'harmonie dans des tons ou des modes différents). Archit. Unité de longueur pour les diverses dimensions d'un ouvrage d'architecture, que l'on fait ordinairement égale au rayon moyen d'une colonne: On divise le module en minutes. La hauteur de la colonne ionique est de dix-huit modules.

— Par ext. Unité de mesure: Ceux qui dessinent des monuments donnent ordinairement pour module une figure humaine placée

au pied du monument dont ils veulent faire évaluer la hauteur. Pour comparer les mouvements du singe à ceux de l'homme, il faudrait leur supposer une autre échelle, un module différent. (Buft.)

— Numism. Diamètre comparatif d'une médaille ou d'une monnaie: Médaille d'un grand module, d'un petit module, d'un module moyen.

— Mathém. Quantité fixe par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. « Sous-tangente des logarithmes. »

Hydraul. Unité de mesure pour les eaux, consistant en une quantité constante qui s'écoule dans un temps constant: Les modules ne sont pas les mêmes pour les divers pays.

— Physiq. Module ou Coefficient d'élasticité. Poids qu'il faut ajouter à un prisme d'une section normale égale à l'unité de surface, pour doubler la longueur du prisme.

— Encycl. Archit. Le module est la mesure la plus généralement employée dans l'architecture antique ou exécutée d'après les modèles de l'antique. Cette mesure n'est point fixe comme le mètre et n'indique pas la proportion constante du monument comparé à tous les autres objets extérieurs, mais seulement les proportions établies entre ses diverses parties, le rapport qui existe entre les différents membres de l'architecture et, par conséquent, entre les cinq ordres, puisque chacun de ces ordres diffère des autres par ses proportions. Le module devant indiquer le rapport des diverses parties du monument doit donc être pris dans l'une de ces parties. En effet, l'on mesure, quant à la proportion, un édifice à l'aide de l'un des membres de l'architecture, de même que, pour établir les proportions du corps humain, on le divise par la longueur de l'une de ses parties, qui est la tête. Dans l'architecture antique, on a choisi comme unité de mesure le diamètre de la colonne, ou plutôt la moitié de ce diamètre, qui est le module; ainsi le module est composé de 2 modules. Le module se divise à son tour en 30 parties qu'on appelle minutes, ce qui donne 60 minutes pour les diamètres. Telles sont les mesures qui servent à déterminer les différentes parties d'un monument. On voit que, si l'on dit que la colonne a 16 modules, l'entablement 4, la frise 26 minutes, ces désignations n'indiquent point une mesure invariable comparée à notre mètre, mais seulement une relation fixe de la colonne, de l'entablement et de la frise, comparés les uns aux autres ou plutôt comparés à la largeur de la colonne. C'est comme si l'on eût dit: la hauteur de la colonne est égale à huit fois son diamètre, c'est-à-dire sa largeur; l'entablement est égal à deux fois le même diamètre de la même colonne et, enfin, la frise est égale à 26 parties de ce diamètre, divisé en 60 parties égales. Cette façon de mesurer les divers membres de l'architecture est d'une grande utilité, puisque c'est la proportion qu'ils ont entre eux qui permet de classer les édifices dans l'un des cinq ordres et qui leur donne l'apparence solide, majestueuse ou élégante qu'ils doivent avoir, suivant leur destination. Il va sans dire que, là où il n'y a point de colonne, le module ne peut exister, et on ne peut se servir de cette mesure. Le module s'établit alors autrement, selon la largeur et la hauteur des baies. Dans les cinq ordres de l'architecture antique, grecque et latine, la hauteur de l'édifice est donc toujours relative à la largeur ou au diamètre de la colonne. Ces cinq ordres sont, on le sait, classés par ordre de grandeur: le toscan, le dorique, l'ionien ou ionique, le corinthien et le composite. Dans chacun d'eux la hauteur de la colonne est donnée par son diamètre; mais, à mesure que l'on passe de l'un à l'autre, le nombre de diamètres contenus dans la hauteur va en s'augmentant. Ainsi, la colonne du toscan, presque toujours sans base, a 15 modules; et l'entablement 3 modules et 20 minutes; la colonne du dorique a 17 modules, y compris la base et le chapiteau, n'est guère de plus de 10 minutes, et l'entablement du même ordre a 4 modules et 10 minutes; la colonne de l'ionique a 18 modules, en comprenant la base et le chapiteau, et l'entablement 4 modules; la colonne du corinthien a 19 modules, 1 pour le chapiteau, 16 pour la tige ou le fût, et 2 pour la base ou piédestal; l'entablement est du quart de la hauteur totale de la colonne, c'est-à-dire de 4 modules et 22 minutes; enfin, dans le composite, la colonne a 20 modules et l'entablement 5. Telles sont, du moins, les proportions les plus ordinaires et qui ne varient d'ailleurs pour la hauteur de la colonne que de 1 demi-module, et d'autant pour l'entablement, où cette différence est beaucoup plus sensible, parce que, l'entablement n'étant guère que le quart de la hauteur de la colonne, une mesure semblable, ajoutée ou diminuée sur l'une ou sur l'autre, sera d'autant plus apparente que l'une des parties est moins grande que l'autre. On comprend que, pour conserver une même proportionnalité, si l'on augmentait ou diminuait la colonne de 1 demi-module, il ne faudrait augmenter ou diminuer l'entablement que d'un huitième de la même mesure, soit d'environ 3 minutes et demie. En supposant que la hauteur de l'édifice entier soit déterminée, sans qu'on sache encore

quelles seront les proportions des diverses parties, on parviendra facilement à connaître ces proportions et leurs diverses mesures, en procédant de la façon suivante et en posant le problème dans ces termes: connaissant l'élévation totale, déterminer le module. Puisque le module est l'unité de mesure ici, c'est d'abord lui qu'il faut chercher. Il faut tout d'abord savoir à quel ordre appartiendra l'édifice; ce qui sera indiqué par sa destination, par les dispositions particulières et l'apparence qu'on veut lui donner, par l'ornementation qui doit le décorer. Quand on est fixé sur l'ordre auquel appartiendra le monument, on n'a qu'à se souvenir des proportions générales de cet ordre; si c'est le toscan, il y a 18 modules, depuis le sol jusqu'à l'extrémité supérieure de la corniche; si c'est le dorique, il y a 21 modules; si c'est l'ionique, il y a 22 modules; si c'est le corinthien, 24 modules, et le composite 25. Il ne reste donc plus qu'à diviser la hauteur connue par 18, 21, 22, 24 ou 25; la fraction ou quotient qui sera donné par cette division sera le module, c'est-à-dire la moitié du diamètre de la colonne. Puis, avec cette mesure ainsi trouvée, on obtiendra par le calcul les proportions que doivent avoir les diverses parties du monument, architrave, frise, corniche, base, chapiteau et fût de la colonne. Quand aucune mesure n'est déterminée, on fait un croquis qu'on recommence, s'il y a lieu, jusqu'à ce qu'on ait trouvé des proportions satisfaisantes; on opère alors sur ce croquis à peu près de la même manière qu'il vient d'être dit précédemment, c'est-à-dire que, connaissant le diamètre de la colonne et, par conséquent, le module, on cote à l'aide de cette mesure algébrique toutes les parties de l'édifice; on additionne le tout, et il ne reste plus qu'à transformer le total de ces modules en mètres, par le calcul, pour se rendre un compte exact de la hauteur qu'atteindra l'élévation de l'édifice. Et sans changer rien aux proportions, c'est-à-dire en conservant à chaque partie son nombre de minutes ou de modules, on peut cependant agrandir ou diminuer la mesure réelle du monument. Que la colonne ait 0m,70, ou 1 mètre, ou 1m,20 de diamètre, ce diamètre n'en conserve pas moins 2 modules et, si cette colonne appartient à l'ordre corinthien, elle devra être haute de 6m,65, ou 5m,50 ou 11m,40, c'est-à-dire 19 modules; dans l'un de ces trois cas, les mesures réelles sont différentes; mais, comme on le voit, les proportions restent toujours semblables.

— Mathém. Module d'un système de logarithmes. On sait qu'un système de logarithmes est défini par deux progressions, l'une par quotient, l'autre par différence, dans lesquelles les termes 1 et 0 se correspondent. Soient

$$1 : q : q^2 : q^3 : \dots,$$

$$0, r, 2r, 3r, \dots$$

ces deux progressions, de sorte que

$$r, 2r, 3r, \dots$$

soient les logarithmes de $q, q^2, q^3, \dots$; si dans les intervalles 1 et q d'une part, 0 et r de l'autre, on insère un même nombre infini grand de moyens, les deux progressions deviennent

$$1 : 1 + \alpha : (1 + \alpha)^2 : \dots,$$

$$0, \beta, 2\beta, 3\beta, \dots$$

α et β désignant des infiniment petits. La limite vers laquelle tend le rapport $\frac{\beta}{\alpha}$ lorsque le nombre des moyens croît indéfiniment est le module du système de logarithmes défini par les deux progressions primitives; on le désignant par M , on écrit les deux progressions sous la forme

$$1 : 1 + \alpha : (1 + \alpha)^2 : \dots,$$

$$0, M\alpha, 2M\alpha, \dots$$

Le système dont le module est 1 est le plus remarquable au point de vue de l'usage pure; c'est le système népérien ou hyperbolique. Pour passer du système népérien à un autre, il suffit de multiplier les logarithmes calculés dans le premier par le module du second.

L'équation

$$\log_a N = N$$

donne, en prenant les logarithmes des deux membres dans le système népérien,

$$\log_a N \times \log_e a = \log_e N;$$

il en résulte

$$\log_a N = \log_e N \times \frac{1}{\log_e a}.$$

On voit donc que le module d'un système de logarithmes est l'inverse du logarithme népérien de sa base.

Le module du système des logarithmes vulgaires est

$$\frac{1}{\log_{10} e} = \frac{1}{2,302585092} = 0,434294481$$

à peu près.

— Module d'une expression imaginaire. On nomme module d'une expression imaginaire $a + b\sqrt{-1}$ la racine carrée de la somme des carrés de la partie réelle et de la partie imaginaire, c'est-à-dire $\sqrt{a^2 + b^2}$. Le module est toujours pris avec le signe +. La considération des modules des expressions imaginaires

forme de lamelle à bords irréguliers, dentelés; elles sont minces, pâles et finement granuleuses; elles renferment une quantité considérable de noyaux oviformes; leur diamètre est de 0m,0005 à 0m,0001. Les noyaux contenus dans la plaque ont 0m,0001 de long sur 0m,00006 de large. L'eau n'a aucune action sur ces éléments. L'acide acétique les rend plus pâles. Les alcalis les dissolvent. Ils se débarrassent spontanément sur le cadavre au bout de deux ou trois jours. Les plaques à noyaux multiples sont plus nombreuses chez l'enfant et dans la substance spongieuse des os plats et des os courts. Elles sont aussi plus nombreuses dans les points de la moelle qui sont en contact avec la substance osseuse. Les médullosclérotiques sont des éléments anatomiques extrêmement abondants chez le fœtus, moins nombreux chez l'adulte et très-rare chez le vieillard. Les cellules accompagnent les myéloplaxes, et elles sont d'autant plus nombreuses qu'il y a moins de cellules adipeuses et de matière amorphe. Les médullosclérotiques, sphériques ou un peu polyédriques, à bords réguliers ou légèrement dentelés, contiennent un noyau nucléolé, de la dimension d'un globe sanguin, entouré de fines granulations. Leur diamètre a 0m,00008 à 0m,00012. Cette cellule a beaucoup d'analogie avec le leucocyte ou globe blanc du sang. Les médullosclérotiques se remplissent souvent de gouttelettes grasses qui leur donnent l'apparence de vésicules adipeuses. Les noyaux de médullosclérotiques ne sont pas tous inclus dans les cellules; quelques-uns sont libres.

Les vésicules grasses n'existent pas dans la moelle totale ou sanguine; elles se montrent après la naissance, entre les médullosclérotiques, et donnent à la moelle une couleur jaune. Elles sont surtout abondantes dans la moelle adipeuse, chez les vieillards. On trouve aussi quelques gouttelettes grasses libres qui se sont échappées de l'enveloppe rompue.

Les vaisseaux capillaires de la moelle sont assez abondants; ils serpentent entre les autres éléments et forment un réseau dont les mailles sont polygonales, à angles arrondis. Ces mailles ont aux trois ou quatre fois le diamètre des capillaires. Ces vaisseaux viennent de l'os, sur la paroi duquel la moelle est intimement appliquée.

Les nerfs de la moelle accompagnent l'artère nourricière de l'os. Ils pénètrent dans le canal médullaire et se divisent comme l'artère nourricière, dont ils suivent les branches. Ils disparaissent dès que les artères, en pénétrant dans la substance médullaire, se débarrassent des fibres musculaires. Ces nerfs sont plutôt destinés à la paroi vasculaire qu'à la moelle elle-même. Les fibres du tissu conjonctif ne sont pas très-abondantes; on les rencontre quelquefois dans la moelle gélatineuse. Ces fibres sont entre-croisées dans toutes les directions, adhèrent aux vaisseaux sanguins et n'existent que dans le canal médullaire des os longs. On trouve aussi dans la moelle des corpuscules de tissu conjonctif.

Chez les oiseaux, la plupart des os contiennent de l'air au lieu de moelle, à partir de l'évolution complète de ces animaux. Pendant leur développement, tous les os sont remplis de moelle.

Quant aux fonctions physiologiques de la moelle, elles sont très-imparfaitement connues; les uns prétendent qu'elle sert à rendre les os moins fragiles; les autres, qu'elle leur fournit des aliments, ou bien encore qu'elle contribue à la formation de la synovie, autant d'assertions dont les observations et les expériences modernes ont démontré la fausseté. Aussi toutes les fonctions assignées à la moelle par les anciens physiologistes ont-elles été formellement niées par les physiologistes modernes, jusqu'à cette sensibilité exquise qui lui était autrefois attribuée, de telle sorte que peu s'en faut que la moelle ne soit réduite à un rôle purement secondaire et qu'on ne puisse répéter, avec M. Belin-Lefevre, qu'elle est « un simple tissu adipeux, sans grande importance physiologique et uniquement destinée à combler la cavité des os, sans en augmenter le poids d'une manière notable. » Toutefois, il serait téméraire de nier l'utilité de la moelle; uniquement parce qu'on n'a pu jusqu'ici déterminer son rôle.

La moelle des os est employée dans l'industrie de la parfumerie pour la fabrication des pommades de toilette et quelquefois aussi pour celle des savons. Les cuisiniers font un cas tout particulier des os à moelle, à cause de la saveur que cette dernière substance donne au bouillon.

— II. MOELLE ÉPINIÈRE. La moelle épinière, contenue dans le canal rachidien, constitue la partie inférieure des centres nerveux. Elle est cylindrique, un peu aplatie d'avant en arrière à la partie supérieure et à la partie inférieure; elle présente, au niveau des dernières vertèbres cervicales, un renflement qui correspond à l'origine des nerfs du membre supérieur, renflement cervical; et au niveau des dernières vertèbres dorsales, un second renflement qui correspond à l'origine des nerfs du membre inférieur, renflement lombaire. Les limites de la moelle sont: en haut, le collet du bulbe; en bas, la première vertèbre lombaire. Chez l'enfant nouveau-né, la moelle épinière descend jusqu'à la base du sacrum, et chez l'embryon jusqu'au coccyx; cette ascension apparente de la moelle est due

à l'allongement de la colonne vertébrale. Débarassée de ses enveloppes, la moelle pèse 27 grammes d'après M. Sappey. La consistance de la moelle est égale à celle de l'encéphale. Cependant elle paraît beaucoup plus ferme, ce qui tient à l'épaisseur et à la résistance de la pie-mère qui lui adhère intimement.

La moelle est formée de deux moitiés symétriques comme le bulbe, et chaque moitié est formée de trois cordons: antérieur, postérieur et latéral. Des sillons séparent ces cordons: les sillons médian antérieur, médian postérieur, latéral antérieur et latéral postérieur. L'extrémité supérieure se termine au-dessous de l'entre-croisement des pyramides, au niveau du collet du bulbe, et correspond à l'axis. L'extrémité inférieure se termine en pointe effilée, sous le nom de fil terminal. Le ligament coccygien lui fait suite et se fixe à la base du coccyx.

Si l'on pratique une section transversale de la moelle épinière, on remarque que la partie centrale est grise, tandis que la partie périphérique est de couleur blanche. On voit sur ces sections transversales que la moelle est formée de deux demi-cylindres séparés par les sillons médians et réunis par deux lignes placées au fond de ces sillons. On voit sur cette coupe horizontale que les racines antérieures des nerfs émanent des cordons antérieurs, tandis que les postérieurs naissent dans le sillon latéral postérieur. La substance grise présente deux moitiés symétriques, en forme de croissant à concavité externe, réunies sur la ligne médiane par la commissure grise. L'extrémité antérieure du croissant est renflée et n'arrive pas jusqu'à la surface de la moelle; on l'appelle corne antérieure. L'extrémité postérieure effilée se termine au niveau du sillon latéral postérieur: c'est la corne postérieure. Au sommet de cette corne, dans le sillon même, il existe une matière d'un gris jaunâtre, appelée substance gélatineuse de Rolando. Nous verrons plus loin que la corne antérieure est formée de cellules motrices, et la postérieure de cellules sensitives. Sur le côté interne de la corne postérieure, près de la commissure grise, on constate une petite saillie de même couleur; c'est la région sympathique de Jambowitz.

Dans la moelle, la névrogie existe surtout autour du canal de l'épendyme et s'étend de là à la face profonde de la pie-mère, en formant un vrai réseau au milieu duquel sont plongés les éléments nerveux. Ce tissu conjonctif, transparent et très-délié, est répandu dans toute l'épaisseur de la moelle, mais il est plus abondant en certains points. C'est ainsi qu'on le trouve en grande quantité au niveau des cornes postérieures de la substance grise. On ignore si les éléments de la corne postérieure de la substance grise sont des cellules nerveuses ou des cellules plasmiques du tissu conjonctif. Les cornes antérieures sont formées, d'après Kölliker, d'une partie de cellules, d'une partie de fibres nerveuses et de deux parties de névrogie. Dans les cornes postérieures, la quantité de névrogie est beaucoup plus considérable. Enfin la commissure postérieure est formée presque exclusivement de névrogie, tandis que la commissure antérieure n'en renferme que dans sa couche la plus antérieure.

Les cordons sont formés de fibres nerveuses blanches, prenant leur origine dans les cellules de la moelle et se terminant dans les cellules situées plus haut. Le cordon postérieur naît des prolongements des cellules des cornes postérieures et de la substance gélatineuse de Rolando. À leur origine, les fibres de ce cordon sont grises et très-fines, puis elles prennent le caractère des fibres blanches. Dans toute leur longueur, les cordons postérieurs s'entre-croisent insensiblement; leur entre-croisement est surtout très-prononcé au niveau du bulbe, où ils forment, avec les pyramides antérieures entre-croisées, un septum médian. Le cordon antérieur est formé de fibres qui prennent naissance sur les prolongements des cellules des cornes antérieures de la substance grise. Ces fibres s'entre-croisent sur toute la longueur de la moelle, pour former la commissure antérieure. Elles traversent le bulbe, la protubérance, les pédoncules cérébraux, et arrivent au corps strié. Le cordon latéral est constitué de la même manière. La commissure blanche est formée par les fibres entre-croisées des cordons antérieurs et par les prolongements transversaux réunissant les cellules nerveuses des deux côtés. La substance grise est formée de matière amorphe, de névrogie, de vaisseaux capillaires, de fibres nerveuses et de cellules nerveuses. On trouve, au milieu de ces éléments, le canal de l'épendyme, qui est situé au milieu de la commissure grise. Ce canal microscopique est formé d'une paroi extrêmement mince et tapissée d'une couche d'épithélium. Il s'étend du calamus scriptorius au fil terminal.

On donne le nom de substance gélatineuse de Rolando à une substance molle et jaunâtre qui remplit le sinus latéral postérieur et qui recouvre l'extrémité de la corne postérieure. Cette substance renferme une grande quantité de névrogie et de éléments cellulaires, que les auteurs considèrent comme des cellules plasmiques, et que d'autres regardent comme des éléments nerveux. Le dernier mot n'est pas dit encore sur cette substance,

pas plus que sur la névrogie. Stilling rattache toutes les cellules de la névrogie à la substance nerveuse. Enfin, Frommann n'accorde le caractère nerveux qu'aux cellules de la substance de Rolando situées dans la région lombaire.

Hippocrate savait déjà que les lésions graves de la moelle épinière détruisent le sentiment et le mouvement volontaire dans les parties du corps situées au-dessous du point affecté. Galien confirma ce fait par des expériences variées sur les animaux. Aujourd'hui, il est prouvé pour tout le monde que les faisceaux antérieurs de la moelle épinière président aux mouvements, tandis que les faisceaux postérieurs sont le siège de la sensibilité. Mueller et Longet ont surtout contribué à démontrer cette vérité. Voici les expériences de ce dernier. « Ayant fait choix d'animaux supérieurs (chiens adultes), je mis à nu la portion lombaire de la moelle et la coupe transversalement au niveau de la dernière vertèbre dorsale, de manière à avoir deux segments, l'un caudal, l'autre céphalique; puis, après avoir attendu le temps suffisant pour que les effets d'action réflexe de la moelle eussent disparu, j'appliquai successivement et comparativement les deux pôles d'une pile modérément forte aux faisceaux postérieurs et aux antérieurs du bout caudal de la moelle. Dans le premier cas, les résultats furent toujours négatifs, c'est-à-dire qu'aucune secousse convulsive ne se manifesta dans le train postérieur de l'animal; tandis que, dans le second, des contractions musculaires énergiques s'y montrèrent d'une manière constante. »

Il a été soutenu, sur cette distinction, une foule d'opinions que nous allons résumer d'après Longet: 1° Les faisceaux postérieurs de la moelle président aux mouvements d'extension (Bellingeri, Valentini), aux mouvements de flexion (Budge, Harless), à la fois à ces deux ordres de mouvements et à la sensibilité (Meckel, Scheps, Rolando, Calmeil, Jobert), exclusivement à la sensibilité (Ch. Bell, Backer), exclusivement au mouvement (Al. Walker), aux contractions antipéristaltiques des viscères abdominaux (Valentini). 2° Les faisceaux antérieurs de la moelle président aux mouvements de flexion (Bellingeri, Valentini), aux mouvements d'extension (Harless), à la fois à ces deux ordres de mouvements et à la sensibilité (Meckel, Scheps, Rolando, Calmeil, Jobert), exclusivement à la sensibilité (Walker), exclusivement au mouvement (Ch. Bell, Backer), aux contractions péristaltiques des viscères abdominaux (Valentini).

Suivant la plupart des expérimentateurs, les faisceaux postérieurs sont toujours sensibles; mais, d'après Stilling, ils cessent de l'être quand on a détruit leurs rapports avec les cornes postérieures de substance grise et, selon Van Deen, ils ne sont dotés de sensibilité dans aucun cas.

Les faisceaux antérieurs sont tout à fait insensibles (Calmeil, Backer, Seubert, Jobert, Stilling); ils sont très-sensibles (Magendie, Budge); leur excitation ne provoque point de contractions musculaires (Calmeil, Jobert, Van Deen); elle ne manque jamais d'en produire (Ch. Bell, Backer).

La substance grise de la moelle transmet à l'encéphale les impressions périphériques du tronc et des membres, mais elle n'est pas conductrice du principe des mouvements (Bellingeri, Calmeil); le principe des mouvements aussi bien que des impressions ne saurait se propager normalement sans le concours de cette substance (Van Deen, Stilling). Au contraire, aux yeux d'un grand nombre d'autres physiologistes, le rôle de la substance grise est tout à fait nul sous ce double rapport. Les cornes postérieures de la substance grise sont sensibles suivant Stilling; elles sont aussi insensibles que le reste de la moelle, selon Van Deen.

Tous les auteurs se sont demandé si les effets d'une lésion de la moelle sont directs ou croisés. Cette question paraissait bien délicate; c'était déjà une vérité acquise à la science que la sensibilité et le mouvement sont abolis dans le côté correspondant à la moitié de la moelle où siège la lésion, lorsque Brown-Sequard, dans plusieurs communications à la Société de biologie, est revenu mettre en doute ce point de physiologie et a fini par démontrer expérimentalement d'une façon irréfutable que la sensibilité est abolie dans le côté opposé à la moitié de la moelle où siège la lésion. Voici, en résumé, son expérience: après avoir fait à la hauteur de la dixième et de la onzième vertèbre costale une section longitudinale d'environ 0m,01, sur la ligne médiane de la moelle épinière, il fait deux sections de la moelle partant des extrémités de la section longitudinale, de façon à retrancher un fragment assez considérable de moelle. L'animal qui a subi cette opération conserve presque toute l'énergie de ses mouvements volontaires, excepté dans le membre postérieur du côté de la section, lequel possède encore des mouvements volontaires très-faibles. Quant à la sensibilité, ce dernier membre paraît au moins aussi sensible qu'à l'état normal, tandis que le membre postérieur du côté opposé (côté où la moelle est intacte) a perdu notablement de sa sensibilité.

La moelle épinière est un foyer d'innervation, ainsi que cela résulte des expériences faites sur des batraciens et des oiseaux par

Brown-Sequard. L'action propre de la moelle épinière se révèle chez les animaux auxquels l'encéphale est enlevé, par la persistance des mouvements réflexes; ces mouvements ont été étudiés par plusieurs physiologistes. Ils sont sous la dépendance de la substance grise de la moelle. L'action propre de la moelle épinière se fait sentir particulièrement sur les mouvements du cœur et sur la circulation. La plupart des actes sécrétoires et nutritifs paraissent aussi plus ou moins directement placés sous son influence. Cela résulte de diverses expériences. Ainsi, à l'aide d'un stylet, Legallois détruit la moelle lombaire d'un lapin: cet animal succombe au bout de trois heures et demie. Il détruit par le même procédé la moelle dorsale d'un second lapin, et celui-ci ne vit que quelques minutes; un troisième, auquel il détruit la moelle cervicale, succombe plus rapidement encore. Dans ce dernier cas, l'expérimentateur a soin d'entretenir artificiellement la respiration de l'animal, pour remédier à la paralysie des muscles respiratoires. Sur d'autres mammifères, le même expérimentateur a détruit la moelle dans toute son étendue, par le même procédé: la mort a été presque instantanée. Les mouvements de contraction du cœur ne cessent pas subitement, car le cœur, même arraché de la poitrine, continue encore de battre quelque temps; mais ces contractions, dit Legallois, sont des mouvements sans force, incapables d'entretenir la circulation. Legallois a beaucoup exagéré, suivant Bécclard, la rapidité de la mort après la destruction totale ou partielle de la moelle épinière. D'après ce savant physiologiste, les animaux mammifères peuvent vivre 24, 36 ou 48 heures après l'ablation complète de la moelle. Les destructions partielles peuvent être supportées par les animaux pendant un temps très-long. Ainsi Brown-Sequard a conservé pendant plus de quatre mois, dans un bon état de santé, un jeune chat auquel il avait enlevé la moelle épinière dans toute la portion lombaire. Mais, de ces faits, il ne faut pourtant pas conclure que la moelle (tout au moins la partie supérieure) est sans aucune influence sur les mouvements du cœur. Lorsqu'on fait passer par la moelle d'un animal fraîchement tué un courant galvanique, les contractions du cœur acquièrent immédiatement une assez grande énergie. Le cœur tire donc vraisemblablement de la moelle épinière une partie au moins de son principe d'action; et comme la moelle proprement dite n'est en rapport avec le cœur que par le nerf grand sympathique, c'est par cette voie que s'opère nécessairement la transmission de l'innervation au cœur.

Quand on fait passer un courant d'induction dans la moelle d'un animal fraîchement décapité, on remarque encore des contractions de l'intestin grêle, du gros intestin, des urèbres, de la vessie, etc. Le grand sympathique, qui va à toutes ces parties, est évidemment ici encore le lien qui les réunit à la moelle. C'est également par l'intervention du grand sympathique que la moelle épinière exerce sur les sécrétions et sur la nutrition une influence mise en évidence par les expériences des physiologistes et quelquefois aussi par les faits pathologiques observés par les cliniciens.

L'hypertrophie de la moelle n'a jusqu'ici que des symptômes tout à fait incertains et l'on ne sait à quelles causes la rapporter, dans les cas rares où l'on peut la considérer comme idiopathique. Nous dirons simplement que, chez quelques sujets qui avaient présenté soit une exaltation de la sensibilité tactile, soit des convulsions, des mouvements choréiques, etc., on a trouvé la moelle remplissant plus ou moins complètement la cavité rachidienne. Quelquefois l'hypertrophie porte sur la substance grise seule. L'hypertrophie s'accompagne ordinairement de l'induration de la moelle.

La moelle épinière peut être le siège de nombreuses affections ou lésions, parmi lesquelles nous citerons les déformations, les commotions, les contusions, les compressions, les plaies, les abcès, les tumeurs, l'inflammation, le ramollissement. Le seul vice de conformation de la moelle épinière que l'on connaisse consiste en une tumeur congénitale liquide, siégeant en arrière de la colonne vertébrale, augmentant de volume et de tension pendant les efforts de l'enfant, et formée par la hernie des membranes de la moelle et du liquide céphalo-rachidien, à travers une ouverture de la paroi postérieure du canal vertébral. Cette affection congénitale a reçu les noms de *spina bifida* et d'*hydrocrachis*. V. SPINA BIFIDA.

Les commotions de la moelle épinière sont presque toujours déterminées par une chute d'un lieu élevé sur les pieds ou sur les fesses, par les percussions violentes à la région lombaire. Les symptômes se manifestent au moment même de l'accident et se montrent immédiatement avec toute leur intensité: on observe la résolution complète des membres, la paralysie du mouvement et du sentiment, l'excrétion involontaire de l'urine et des matières fécales, des troubles de la circulation et de la calorification. Ces symptômes disparaissent quelquefois entièrement au bout d'un temps plus ou moins long; d'autres fois ils font place à un symptôme prédominant, qui tient à une déchirure ou à une contusion de la moelle épinière; la maladie parcourt alors

toutes les phases propres à cette complication. Le meilleur traitement consiste à placer huit ou dix ventouses de chaque côté de la colonne vertébrale dans toute son étendue, et à appliquer des sinapismes aux membres inférieurs.

Les contusions de la moelle sont le plus souvent consécutives à une fracture ou à une luxation des vertèbres, quelquefois à une elongation du rachis, suivant M. Nélaton. Les caractères anatomiques de cette région varient depuis la simple ecchymose jusqu'à la désorganisation complète de la moelle et sa réduction en purée, avec épanchement sanguin. Les symptômes sont les mêmes que ceux des plaies de la moelle; l'inflammation de la moelle et la méningite spinale en sont le plus souvent la conséquence. Le traitement consiste donc à prévenir l'inflammation par un traitement antiphlogistique énergique.

Les compressions de la moelle sont ordinairement produites par les fractures ou les luxations des vertèbres, par l'épanchement de sang ou de pus dans le rachis, par la présence d'un corps étranger, enfin par la présence d'une tumeur, telle qu'un névrome de la moelle, une tumeur fibro-plastique des méninges. Les symptômes qui caractérisent cette lésion sont la paralysie du mouvement et du sentiment, et souvent des fourmillements et des contractures. Quand la moelle est comprimée par du sang ou du pus, on peut faciliter la sortie de ces liquides par la trépanation, comme l'a pratiqué M. Laugier.

Quoique fortement protégée, la moelle épinière peut être souvent atteinte de plaies, surtout dans la région cervicale. Les piqûres sont les lésions qu'on observe le plus souvent; car un instrument tranchant ne peut pénétrer dans le canal rachidien qui est entre l'occipital et l'atlas; il peut tout au plus pénétrer dans la région cervicale lorsque la tête est fléchie et l'instrument dirigé de bas en haut. Les instruments d'une grande puissance, les lances, les sabres, les balonnets peuvent arriver jusqu'à la moelle en fracturant les lames des vertèbres; les balles peuvent aussi la léser, après avoir brisé les os, en avant, en arrière ou sur les parties latérales. Enfin, les fractures et les luxations des vertèbres peuvent se compliquer de déchirures de la moelle. On reconnaît une plaie de la moelle aux lésions de la sensibilité, de la motilité, à la chaleur dans les parties auxquelles se distribuaient les nerfs émanés de la portion de la moelle lésée. Les plaies des faisceaux postérieurs entraînent la paralysie du sentiment; celles des faisceaux antérieurs, la paralysie du mouvement. Les blessures de la partie inférieure de la moelle déterminent non-seulement la paralysie des membres inférieurs, mais encore des troubles fonctionnels du rectum et de la vessie. Ainsi, on observe l'incontinence des matières fécales lorsqu'elles sont liquides, leur rétention lorsqu'elles offrent de la consistance; la rétention, puis l'incontinence d'urine. Les blessures qui intéressent la région dorsale au-dessus du plexus brachial produisent la paralysie des muscles de l'abdomen et du thorax. De là une gêne très-grande de la respiration, qui peut encore se fuir par le diaphragme, le trachée, etc. Celles qui siègent au-dessus du plexus brachial entraînent la paralysie du membre supérieur; les troubles de la respiration sont plus profonds que dans l'espèce précédente; la circulation éprouve aussi des désordres notables, les douleurs qui déterminent un abaissement marqué de la chaleur normale. Enfin, lorsque la moelle est divisée au-dessus des nerfs phréniques, le malade succombe rapidement à l'asphyxie, la respiration n'étant plus possible. D'après cet exposé des symptômes, on voit que les plaies de la moelle sont très-graves. La mort arrive d'autant plus vite que la plaie est plus voisine du bulbe rachidien. Le médecin devra d'abord mettre le malade dans les meilleures conditions possibles pour obtenir la cicatrisation. A cet effet, on le couchera sur un lit de crin; on réchauffera ses membres avec de la ouate chauffée. S'il y a des corps étrangers dans la plaie, on les enlèvera; on relèvera les esquilles enfoncées. S'il y a menace d'inflammation ou de myélite, on aura recours à un traitement antiphlogistique et plus tard à des vésicatoires le long de la colonne vertébrale.

La moelle peut devenir le siège d'abcès dont la formation survient quelquefois à la suite d'une inflammation spontanée, après une fracture du rachis et une blessure de la moelle. Aucun symptôme ne décelé l'existence de cet abcès pendant la vie; on ne peut donc en indiquer le traitement.

Les tumeurs que l'on a rencontrées dans le canal rachidien sont des exostoses, des tumeurs fibro-plastiques ou des épithéliomas de la dure-mère. Les désordres qu'elles occasionnent sont variables: paralysie, ataxie locomotrice, douleurs et contractures dans les membres, quelquefois hémiplégie. Il est presque impossible de faire le diagnostic de ces tumeurs. Elles sont, d'ailleurs, incurables, et le traitement ne peut être que palliatif.

L'inflammation de la moelle épinière sera étudiée dans un article spécial. V. MYÉLITE.

— Art vétér. Congestion de la moelle épinière. Cette maladie attaque les chevaux pléthoriques, vigoureux, bien nourris, qui mangent beaucoup d'avoine; ceux qui sont sou-

mis à des travaux pénibles, qui tirent de lourds fardeaux et sont obligés de faire des efforts considérables des reins; enfin, les chevaux de courses, les étalons à l'époque de la monte et les juments pleines.

Cette congestion s'opère le plus souvent entre la pie-mère et l'arachnoïde, dans la moelle et quelquefois dans le tissu qui unit la dure-mère aux vertèbres. Son invasion est brusque et son siège le plus ordinaire est la région lombaire. Dès le début de cette congestion, le cheval chancelle sur les membres postérieurs, sa marche est vacillante et il fait des chutes fréquentes sur le sol; il se relève, continue à marcher, puis il tombe de nouveau, agite les membres antérieurs, relève la tête, cherche à se remettre sur les quatre membres, mais cela lui est devenu impossible. Si à ce moment on pique les membres postérieurs, on constate une insensibilité complète ou presque complète et l'absence de mouvement. Les animaux ainsi frappés conservent leur appétit, mangent, digèrent; mais comme toutes les parties postérieures sont paralysées, les matières excrémentielles restent dans le rectum, l'urine distend la vessie; on est alors obligé de vider le rectum et de sonder la vessie pour éviter les complications qu'entraînerait l'accumulation des matières.

Dans quelques cas particuliers, après douze ou vingt-quatre heures, les animaux se relèvent, marchent et reviennent bientôt à leur état normal. Si la congestion dure plus de dix jours, elle est généralement incurable. Toutes les fonctions de nutrition continuent, il est vrai; mais bientôt la peau s'excorie, des abcès se forment, les fonctions intestinales s'embarrassent et les animaux finissent par succomber.

La congestion de la moelle, chez le cheval, est toujours une maladie grave; cependant, on peut espérer la guérir si le traitement commence de bonne heure. Vers le cinquième ou le sixième jour, il y a peu de chance d'obtenir la guérison.

Le traitement consiste dans l'emploi de la saignée, la diète, le repos et des frictions sur la colonne vertébrale et les membres postérieurs avec du vinaigre chaud. Si les animaux peuvent se tenir debout, il faut essayer de les faire marcher, car la marche facilite la circulation et tend à diminuer l'afflux du sang sur la moelle et les enveloppes. Enfin, il ne faut pas négliger de nourrir les animaux, de vider le rectum et de sonder la vessie pour éviter de fâcheuses complications. Si la congestion est reliée aux révolutions ordinaires, il est quelquefois bon d'appliquer la charge sur les reins et même la cauterisation actuelle. Si la congestion résiste à ces moyens violents de traitement, il faut sacrifier les animaux.

La congestion de la moelle attaque aussi les vaches, particulièrement les primipares de quinze à vingt-quatre mois. Après l'âge de huit à neuf ans, ces bêtes sont moins fréquemment atteintes. On a remarqué aussi que les vaches qui ont un bassin large, un ventre volumineux, des mamelles bien développées, qui donnent beaucoup de lait, sont très-souvent atteintes de congestion de la moelle. On sait également que cette congestion survient fréquemment chez les femelles pleines pendant les deux derniers mois de la gestation, et souvent aussi du premier au sixième jour après le part. Enfin, on a constaté que le séjour constant à l'étable, le repos absolu, une nourriture abondante, des écuries mal disposées, des travaux excessifs prédisposent les animaux de l'espèce bovine aux congestions de la moelle.

La vache atteinte de cette affection tombe tout à coup frappée de paralysie; si on l'excite à se relever, on réveille sa sensibilité, mais la bête fait de vains efforts pour se remettre sur ses membres. La queue est entièrement paralysée; on peut la piquer, l'inciser, la nouer sans que l'animal témoigne la moindre douleur. C'est à cet état particulier de la queue que les gens de la campagne donnent le nom de *loup*. Dans quelques circonstances, au début de la congestion, l'animal n'est pas entièrement paralysé; il trébuche, s'accule, tombe à terre, se relève et continue à marcher.

Quelle que soit l'intensité de la maladie, l'animal qui en est frappé continue à boire, à manger et à ruminer comme à l'état normal; mais la défécation et l'émission de l'urine se font souvent avec difficulté. Enfin, les animaux, restant toujours couchés, se météorisent; la peau s'excorie, des abcès se développent; une suppuration plus ou moins abondante s'établit, qui épuise les malades et les fait périr assez promptement, généralement dans l'espace de quatre à six semaines. Dans certains cas, où la congestion est très-intense, la mort survient dans les trois ou quatre premiers jours. On n'en obtient la guérison que très-rarement.

Le traitement préservatif de la congestion de la moelle consiste à éviter le repos absolu, la stabulation permanente, à diminuer la ration des animaux lorsqu'ils sont trop sains, à tenir les étables propres et à les bien aérer, à donner un peu d'exercice aux vaches pleines; enfin, à pratiquer quelques saignées pour faciliter la circulation en diminuant la masse du sang. Le traitement curatif consiste également à pratiquer la saignée dès le début de la congestion, à faire

des frictions avec l'essence de térébenthine, le vinaigre chaud, l'huile ou, enfin, l'alcool cantharidé sur toute l'étendue de la colonne vertébrale et sur les membres postérieurs. Quelquefois, sous l'influence de ce traitement, la congestion disparaît, et le lendemain l'animal est à peu près guéri. Si la congestion persiste, il faut continuer le traitement, administrer des purgatifs; combattre la météorisation lorsqu'elle se manifeste, vider le rectum, sonder la vessie, etc. Enfin, si, au bout de sept à huit jours de traitement, on n'a obtenu aucune amélioration dans l'état de l'animal, il faut le sacrifier, car alors la maladie peut être considérée comme incurable.

— Bot. La moelle est la partie du tissu parenchymateux qui occupe particulièrement le canal médullaire. C'est une substance homogène, spongieuse, composée de cellules peu allongées et qui, succulente et parsemée de granulations vertes dans les jeunes rameaux, se dessèche en vieillissant, se remplit d'air et devient généralement blanche à mesure qu'elle se trouve éloignée de l'influence de la lumière, par l'épaississement des couches ligneuses annuelles. Disséminée et comme diffuse dans toute la tige des végétaux monocotylédons, elle se concentre dans celle des dicotylédons, occupe le canal central, d'où elle rayonne de part et d'autre jusqu'à la circonférence, c'est-à-dire jusqu'aux couches corticales, et forme sur la section transversale d'une tige ces lignes de couleur plus claire qu'on appelle *rayons médullaires*. La structure et la quantité de la moelle varient dans les différents végétaux; mais, dans tous les cas, sa nature est la même que celle du tissu cellulaire qui se trouve sous l'épiderme et auquel la rattachent les rayons plus haut décrits.

Les fonctions physiologiques de la moelle végétale, non moins obscures que celles de la moelle animale, ont donné lieu aux plus graves discussions. Tandis que Linné y plaçait le siège du développement floral de la plante, que Hales y voyait une sorte de ressort dont l'élasticité sollicite le développement des organes voisins et détermine l'ascension de la sève, que Knight y reconnaissait un réservoir destiné à fournir des liquides nécessaires, que d'autres physiologistes, enfin, n'y voyaient rien moins qu'une sorte d'appareil nerveux présidant aux plus importantes fonctions de la vie, Duhamel, au XVIII^e siècle, et Raspail, de nos jours, déclarent que la moelle n'est qu'un tissu cellulaire épuisé et complètement dénué de toute importance physiologique. La discussion, du reste, n'est pas épuisée. Quoi qu'il en soit, ajoutons que la vie de la moelle est courte, puisque dès la seconde année les cellules qui la constituent sont déjà mortes, du moins celles du centre. Ces cellules, dès lors vides de liquide, subissent une désorganisation dont les résultats sont très-variables. Souvent la moelle desséchée se déchire par suite de l'élargissement du corps ligneux qui l'entoure, ce qui fait que la tige devient creuse ou fistuleuse et ne renferme plus alors que des fragments de matière médullaire tantôt allongés, tantôt séparés en rondelles transversales. Il est des végétaux où les cellules de la moelle se remplissent d'amidon, en même temps que celle-ci prend un développement considérable. Elle devient alors alimentaire et fournit à l'homme des éléments de nutrition d'une importance capitale. C'est ainsi que, dans la pomme de terre, la moelle, considérablement amplifiée, forme la majeure partie de la racine; c'est elle qui a produit cette plante précieuse. On peut en dire autant des ignames, de la colocase des Indous, du manioc, qui donne le tapioca, et de l'arrow-root des Antilles, qui fournit la fécula connue sous le même nom. C'est encore la moelle qui, dans les palmiers-sagoutiers, les cycas et quelques autres végétaux exotiques, produit le sagou, dont on connaît l'usage pratique; mais il est une autre application, et celle-là tout artistique, que l'on fait de la moelle depuis quelques années. Cette matière, qui nous vient de la Chine et qu'on appelle improprement *papier de riz*, nous arrive en lames rectangulaires, longues de 0^m,12 à 0^m,15 sur une largeur un peu moindre, d'une texture très-fine et d'une blancheur transparente. On emploie ce singulier papier qui n'est pas autre chose que la substance même de la moelle de l'*arabica papyrifera*, fendue en lames minces, soit pour la fabrication de fleurs artificielles, soit plus communément pour la confection de petites images qui y sont peintes à l'aquarelle. V. TIGE.

— Allus. mythol. *Nourrir de la moelle du lion*. Allusion à l'éducation d'Achille. V. EDUCATION.

MOELLENDORF (Richard-Joachim-Henri, comte de), général prussien, né dans la Marche de Prignitz en 1795, mort à Havelberg en 1816. D'abord page de Frédéric le Grand, il accompagna ce souverain dans la guerre de Silésie, devint ensuite porte-drapeau de la garde, fut nommé aide de camp du roi en récompense de la bravoure dont il avait fait preuve en défendant un convoi contre des forces très-supérieures (1744), devint colonel en 1760, général-major en 1762, commanda un corps de l'armée du prince Henri dans la guerre de la succession de Bavière et obtint en 1783 le gouvernement de Berlin. Nommé

général d'infanterie par Frédéric-Guillaume II en 1787, il prit en 1793 le commandement de l'armée chargée d'exécuter le démembrement de la Pologne, s'acquitta avec beaucoup de ménagement de cette pénible mission, fut créé à son retour feld-marchal et, après avoir été pendant quelque temps gouverneur de la Prusse méridionale, il remplaça en 1794 le duc de Brunswick dans le commandement de l'armée prussienne sur le Rhin. Il battit l'armée française à Kaiserslautern et la poursuivit jusque sur la Sarre; mais après la reprise de Weissenbourg par le général Hoche, le vieux feld-marchal, qui avait déjà manifesté quelque opposition à la guerre contre la France, profita de la circonstance et du crédit dont il jouissait pour faire les premières ouvertures du traité qui fut conclu à Bâle en 1795. Lorsqu'en 1806 la guerre éclata de nouveau entre la France et la Prusse, le feld-marchal Moellendorf accompagna le roi sans avoir de commandement spécial, fut blessé à Auerstedt, fait prisonnier par les Français à Erfurt et rendu à la liberté par Napoléon, qui le traita avec les plus grands égards. Moellendorf a laissé la réputation d'un bon général. Mirabeau, dans sa *Correspondance secrète*, vante la loyauté et la fermeté de son caractère; toutefois, on l'accuse d'avoir acquis de grandes richesses dans des spéculations peu dignes du poste élevé qu'il occupait.

MOELLER ou MOLLER (Jean), en latin *Mollerus*, érudit danois, né à Flensbourg en 1661, mort dans la même ville en 1725. Il s'adonna particulièrement à l'étude de la philosophie, de la théologie, de l'histoire, de la littérature, donna des leçons particulières à Hambourg et à Copenhague, puis retourna dans sa ville natale, où il fut nommé professeur (1685), puis recteur du collège. Moeller joignait à une mémoire prodigieuse une infatigable ardeur pour le travail. Ses principaux ouvrages sont: *Cimbria literata prodromus* (Slesvig, 1687, in-8°); *Isagoge ad historiam Chersonesim Cimbricam* (Hambourg, 1691-1692, 4 part. in-8°); *Homonymia copiosa historico-philologica critica* (Hambourg, 1697, in-8°); *De magnatibus quibusdam antiquarum cimbricarum* (Hambourg, 1725, in-4°); *Cimbria literata, sive historia scriptorum ducentis utriusque Slesvicensis et Holsatici* (Copenhague, 1744, 3 vol. in-fol.), ouvrage biographique, fruit de quarante ans de recherches.

MOELLER (Pierre-Louis), poète et littérateur danois, né à Aalborg (Jutland) en 1814. Le talent dont il fit preuve dans diverses publications en vers et en prose lui valut un subsidie de l'Etat pour voyager à l'étranger (1848). Il se rendit alors en Allemagne, publia en 1848 et en 1849, dans le *Nordischer Telegraph* de Leipzig, des articles en faveur du Danemark en guerre avec les duchés de Slesvig et de Holstein révoltés, puis alla se fixer à Paris en 1851. En peu de temps, M. Moeller se familiarisa avec la littérature française, sur laquelle il a écrit de nombreux articles, publiés dans divers journaux danois. Outre un grand nombre de notices dans le *Panthéon danois* (1841-1851), des portraits littéraires, des articles politiques, un compte rendu de l'Exposition universelle de 1855, des esquisses de la vie parisienne, des traductions de quelques pièces de théâtre françaises, on a de lui, en vers: *Poésies lyriques* (Copenhague, 1830); *Images et chants* (Copenhague, 1847); *Chute des feuilles* (1855), sous le pseudonyme de *Otto Sommer*, recueil où l'on trouve de nombreuses imitations des principaux poètes français contemporains, etc.; en prose: *Esquisses critiques* (Copenhague, 1847, 2 vol. in-12); *Nouvelle utopie de Biedermann*, en allemand (Berlin, 1850); la *Comédie moderne en France* et son influence sur le théâtre danois (Copenhague, 1857), ouvrage couronné par l'université de Copenhague, etc.

MOELLER (Henri), théologien allemand. V. MOLLER.

MOELLEUSEMENT adv. (moi-leu-ze-man — rad. moelleux). D'une façon moelleuse: Un magnifique tapis couvrait MOELLEUSEMENT le plancher. (Th. Gaut.)

— Avec des mouvements souples et gracieux: Le cheval s'avancait MOELLEUSEMENT, inclinant sa belle tête avec des ondulations de col de cygne. (Th. Gaut.)

— B.-arts. Avec souplesse: Un tableau peint MOELLEUSEMENT. Une figure MOELLEUSEMENT dessinée.

— Littér. Avec une élégance facile: Ecrire MOELLEUSEMENT.

MOELLEUX, EUSE adj. (moi-leu, eu-ze — rad. moelle). Qui contient beaucoup de moelle: Os MOELLEUX. Bois MOELLEUX. Les cocotiers, les bananiers, les palmiers sont des arbres MOELLEUX et tendres. (Buff.)

— Mou comme de la moelle:

Le moelleux cacao s'embaume de vanille.

DELLIE.

Il Souple, doux au toucher: *Etoffe MOELLEUSE*. Tapis MOELLEUX. Drapeau MOELLEUX. Le poil du chevreau, qui est fin et MOELLEUX, se renouvelle tous les ans par une mue complète. (Buff.)

Je tâte votre habit; l'étoffe en est moelleuse.

MOLLIERE.

Il Mou et élastique: Deux bandes d'une peau MOELLEUSE retiennent l'enfant dans son ber-

ceau. (Chateaub.) Doux, souple, velouté au goût : *Saver* MOELLEUX. V. MOELLEUX. Doux, souple, velouté pour l'oreille : *Son* MOELLEUX. *Voix* MOELLEUX. *Le rossignol* a un timbre pur, MOELLEUX, éclatant. (Buff.) Doux, souple, velouté pour la vue : *Lumière* MOELLEUSE. *Reflets* MOELLEUX. Doux et facile dans ses mouvements : *Les femmes* sans âme n'ont rien de MOELLEUX dans leurs gestes. (Balz.)

— Fig. Agréable à savourer, à goûter : *Certes, je n'ai point le cœur si enflé ni si ventéux, qu'un plaisir solide, charnu et MOELLEUX comme la santé, je l'ailasse échanger pour un plaisir imaginaire, spirituel et acré comme la gloire.* (Montaigne.)

— B.-arts. Doux, léger et facile : *Touche* MOELLEUX. *Pinceau* MOELLEUX. *Ciseau* MOELLEUX. Doux et souple : *Contours* MOELLEUX. *Lignes* MOELLEUSES. Se dit aussi dans le langage commun :

Bientôt du corps la toile obéissante
Sait la rondeur et les contours moelleux.

PARNY.

— Littér. Qui est d'une grâce facile et légère : *Style* MOELLEUX.

— Philol. Boileau a donné à Abelly (Abéli) l'épithète de *moelleux* ; c'est une simple allusion au titre de l'ouvrage de ce théologien, *Medulla theologica*, Moelle théologique :

Que chacun prenne en main le moelleux Abéli.

BOILEAU.

— Manège. *Moelleux de la main*, Se dit d'un cavalier qui conduit avec souplesse, sans efforts.

— s. m. Caractère de ce qui est moelleux au toucher ou à un autre sens : *Le MOELLEUX d'un topis. Ce vin a du MOELLEUX. Ces sons manquent de MOELLEUX. Vous avez du MOELLEUX dans la voix.*

— B.-arts. Grâce souple et facile : *Des contours pleins de MOELLEUX. Une touche sans MOELLEUX. Il y a plus de vigueur d'un côté, plus de MOELLEUX et d'harmonie de l'autre.* (Dider.)

— Chorégr. Aisance et souplesse dans les mouvements : *Ce danseur a du MOELLEUX.*

MOELLON s. m. (moi-lon. — L'origine de ce mot est controversée. Palissy le tire de *moelle*, parce que cette pierre est tendre ; Grandgagnage le fait venir du verbe wallon *moeller*, *môlier*, qui veut dire bloquer, remplir de pierres, lequel verbe est dérivé de *moie*, meule de foin, du latin *meta*, borne, dont le diminutif *metula* nous a donné meule. M. Littré remarque dans le langage de la maçonnerie le mot *moye*, qui signifie la partie tendre d'une pierre dure, et tente un rapprochement avec *moellon*. Ce mot ne paraît pas remonter au delà du xiv^e siècle. Dans les vieux auteurs, il est toujours écrit *moilon*. Constr. Pierre de petite dimension, employée dans le massif des constructions et ordinairement noyée dans le mortier ou dans le plâtre : *Dieu a fait le rocher, l'homme a fait le MOELLON.* (V. Hugo.)

Voyez ce malheureux vant et presque étique.
Courbé sur les moellons qu'il pique et qu'il repique.

PUS.

— *Moellon d'appareil*, Moellon égaré pour être employé en parement : *Moellon gisant*, Celui qui a un lit étendu et qu'il n'est presque pas nécessaire de façonner. *Moellon bloqué*, Moellon informe et que l'on ne peut ni équarrir ni employer tel quel. *Moellon essimé*, Moellon grossièrement taillé à la hachette. *Moellon piqué*, Moellon dur, égaré à la pointe. *Moellon de plat*, Moellon posé sur son lit dans une construction à plomb. *Moellon en coupe*, Moellon posé de champ dans une voûte.

— Techn. Nom donné par les chamoiseurs à la première huile qu'ils font sortir des peaux, dans l'opération du dégraissage. On l'appelle aussi *mo. l.* Pierre à polir, employée dans les manufactures de glaces. *Moellon d'assiette*, Pierre de lias sur laquelle on mastique l'une des glaces que l'on veut polir en les frottant l'une contre l'autre. *Moellon de charge*, Pierre commune placée sur le moellon d'assiette pour augmenter le frottement.

— Minér. *Pierre à moellon*, Nom donné, aux environs de Paris, à une variété de calcaire grossier, caractérisée par une texture lâche et terreuse, et employée dans les constructions.

— Géol. *Calcaire moellon*, Variété de calcaire.

— Encycl. Constr. Les moellons se tirent des carrières de pierre de taille, où ils sont faits ordinairement avec des éclats de pierre et les blocs défectueux ; on en tire aussi des carrières d'où l'on ne peut extraire de la pierre de taille, soit à cause de la forme du banc, soit à cause de la qualité de la pierre. Les moellons de forme régulière ont de 0m,10 à 0m,25 de hauteur sur une largeur à peu près double et une longueur environ triple. On distingue, quant à leur nature, trois espèces principales de moellons : 1^o les moellons durs de roche, que l'on emploie pour les travaux hydrauliques, les murs et les massifs qui doivent avoir une très-grande résistance, et les enrochements qui ont besoin d'une densité maxima ; 2^o les moellons moyennement tendres, dits aussi de banc franc, qui sont aussi employés à éle-

ver les murs de clôture et ceux des bâtiments en élévation, à cause de la légèreté qu'ils acquièrent en séchant ; 3^o les moellons tendres, avec lesquels on peut faire, à peu de frais, des parements parfaitement dressés, à cause de la facilité avec laquelle on les taille. Sous le rapport de leur emploi, les moellons se divisent en cinq classes : 1^o les moellons bruts, que l'on emploie tels qu'ils arrivent de la carrière ; on en fait usage pour les murs, les massifs et les remplissages ; quand leurs dimensions n'excèdent pas 0m,10 à 0m,15 de côté, ils prennent le nom de garnis et on les utilise avec avantage pour caler les autres moellons et remplir les vides que ces derniers occasionnent par leurs formes irrégulières ; 2^o les moellons ébousinés, qui sont ceux que l'on taille légèrement sur les lits et les joints ; on s'en sert généralement pour construire les murs de fondation, ainsi que ceux qui doivent recevoir un enduit ; 3^o les moellons smillés, qui sont ceux dont on taille assez proprement les parements, les lits et les joints, et que l'on emploie à la construction des voûtes et des murs dont la surface est seulement rejointoyée ; 4^o les moellons piqués, qui sont taillés comme les précédents, mais avec plus de soin, de manière à en rendre les arêtes vives et bien dressées ; 5^o les moellons d'appareil, que l'on équivarrit et que l'on parement comme la pierre de taille ; on en fait des carreaux, des angles de soupiraux, des corniches et des voussures de baies de portes cintrées ou en plates-bandes, etc. Les ouvrages établis avec ces moellons ne diffèrent de ceux en pierre de taille que par les moindres dimensions de leurs matériaux.

L'extraction des moellons bruts se fait le plus souvent à la mine ; mais, pour les moellons smillés et piqués, on ne se sert que de la tranchée et des coins. Pour les grands travaux de défense et de fondations en rivière et à la mer, les moellons d'enrochement ont des dimensions plus grandes que quand ils sont employés pour les maçonneries ordinaires. Le prix de revient du mètre cube de moellons bruts en carrière varie de 2 fr. 50 à 3 fr. 25 pour les granits, gneiss ou laves, et de 1 fr. 50 à 2 francs pour les calcaires tendres ou moyennement durs. Les prix comprennent, outre les frais d'extraction et de rangement, les indemnités de carrière et de passage, qui sont moyennement de 20 à 30 centimes. A Paris, les moellons se livrent au mètre cube, et, afin de compenser les déchets, la hauteur du mètre est d'environ 1m,03.

L'ébousinage des moellons se fait ordinairement sur l'échafaud, à mesure qu'on les emploie ; il consiste simplement à les purger de leur bousin de carrière, en faisant usage de la hachette et en dressant grossièrement les lits et les joints. Un ouvrier spécialement chargé de ce travail peut ébousiner 6 mètres cubes de moellons dans sa journée de dix heures de travail. Le smillage se fait au moyen de la grosse hachette ou de la luye ; il consiste à dégrossir les moellons bruts et à régulariser leurs formes en les taillant de manière que leurs joints soient plus ou moins pleins et leurs lits à peu près parallèles entre eux et d'équerre avec le parement. Un ouvrier, dans sa journée, peut smiller pour la pierre dure environ 300 moellons ayant une surface totale de parement de 12 mètres carrés, ce qui fait en moyenne, pour chaque moellon, un parement de 0m,20 sur 0m,20 ; pour la pierre tendre, ce travail s'élève à 500 moellons, dont la surface totale de parement est de 19 mètres carrés. La taille des moellons piqués et d'appareil est la plus souvent confiée à des ouvriers spéciaux appelés piqueurs de moellon ; elle s'exécute en commençant par dégrossir chaque moellon, puis en taillant parfaitement son parement à l'aide de la luye ou de la grosse hachette. Un ouvrier piqueur peut tailler environ 50 moellons de pierre dure correspondant à 2 mètres carrés de parement, dans sa journée ; pour la pierre tendre, le produit journalier est d'environ 105 moellons fournissant 4 mètres carrés de parement.

— Géol. Le calcaire moellon appartient aux étages supérieurs du terrain miocène ; on l'appelle aussi *calcaire de Montpellier*, du nom de la localité où il est le plus répandu. On y distingue trois couches : la couche inférieure, composée de marnes argileuses, où l'on trouve des coquilles terrestres, fluviatiles et marines ; la couche moyenne, qui constitue le calcaire moellon proprement dit, formé essentiellement d'une roche calcaire à grains grossiers et à texture lâche, alternant avec des couches de marnes et de sables ; la couche supérieure, composée de sables calcaréo-siliceux micacés, et aussi de gres et de marnes. C'est dans la formation du calcaire moellon qu'on observe ces bancs continus et horizontaux, souvent très-puissants, de coquilles fossiles d'huîtres ; on les exploite, ainsi que les couches calcaires, pour la fabrication de la chaux. Le calcaire moellon est quelquefois assez compacte pour servir de pierre à bâtir ; d'autres fois, il est utilisé comme amendement.

MOELLONAGE s. m. (moi-lo-na-je — rad. moellon). Construction en moellon : *Bâtir en MOELLONAGE.*

MOELLONAILLE s. f. (moi-lo-na-ille, il mill. — rad. moellon). Techn. Menus moellons.

MOELLONIER ou **MOELLONNIER** s. m. (moi-lo-nié — rad. moellon). Techn. Coin qui

sert à diviser les pierres pour faire des moellons. || Marteau dont le cantonnier se sert pour casser les pierres.

MOÉMOË s. m. (mo-é-mo-é). Bot. Arbrisseau de Madagascar.

MOËN, en latin *Amana*, île du Danemark, dans la Baltique, près de la côte méridionale de l'île de Seeland, par 54° 58' de latit. N. et 9° 55' de longit. E. Elle s'étend de l'E. à l'O., jusque près de la côte orientale de l'île Falster, et mesure dans ce sens 26 kilom. sur 8 du N. au S. Superficie, 23,815 hectares ; ch.-l., Slegø, 15,000 hab., qui se livrent surtout à l'agriculture, au commerce et à la navigation. Cette île est remarquable par la nature montagneuse de son site, qui s'élève à 153 mètres au-dessus du niveau de la mer, par ses blocs erratiques et par ses rochers de craie qui bordent le rivage au S. ; elle est, du reste, d'une grande fertilité et produit beaucoup de céréales.

MOENARIA, nom latin de l'île de MELORIA.

MENCHIE s. f. (menn-çhi — de *Mench*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées.

MOENCH-MUNICH (Charles-Victoire-Frédéric), peintre d'histoire, né à Paris en 1784, mort en 1864. Élève de Girodet-Trioson et imbu des traditions de l'école de David, il exposa, en 1817, un *Borée enlevant Orythie*, tableau attestant du goût dans l'arrangement, du soin dans l'exécution, et qui lui valut une médaille de 2^e classe. Encouragé par ce succès, Moench alla se perfectionner en Italie, où il étudia principalement l'art religieux et le paysage historique, et, de retour à Paris, il exposa un assez grand nombre de toiles consciencieusement peintes, mais qui manquent d'originalité. Nous citerons, notamment : *Diane et Actéon* ; *Vue prise à Rome* ; une *Sainte Famille* (1841) ; le *Christ enlevé du tombeau par les anges* (1842) ; la *Femme du roi Candaule* (1846) ; l'*Attente, le Retour* (1847) ; *Deux vues du Tréport* (1850) ; *Etude de femme* (1855) ; une *Natale*, *Suzanne au bain* (1857) ; *Ronde d'Amours* (1859) ; la *Naissance de Vénus* et de l'*Amour* (1861), etc.

MOENGI-KHAN, Grand Kan des Mogols. V. MANGOU.

MOENS DE LA CROIX (Basile), gentilhomme d'origine flamande, né à Moscou, décapité à Saint-Petersbourg en 1724. Doué des plus heureux dons extérieurs, il fut bien accueilli à la cour de Pierre I^{er} et choisi pour chambellan par Catherine, dont il devint l'amant. Le czar, informé de cette intrigue, fit arrêter Moens et ordonna de le mettre à mort sous l'inculpation imaginaire d'exécution. Le beau gentilhomme parvint, par sa présence d'esprit, à faire disparaître divers objets fort compromettants pour celle qui les lui avait donnés et présenta alors sa tête au bonreau, lui on dans les *Anecdotes secrètes de la cour du czar Pierre le Grand*, en homme qui ne regretterait pas la vie après avoir lassé la fortune. La colère du czar rebomba alors sur la tête de Moens, qui fut exilé en Sibérie après avoir reçu le knout.

MORAGÈTE adj. m. (mé-ra-jè-te — gr. *moiragète*, de *moira*, destin, et *agè*, je conduis). Mythol. gr. Epithète de Jupiter et de Pluton.

MOËRE s. f. (mo-è-re). Agric. Sur les côtes de la Belgique du nord de la France, Etang formé à la mer, que l'on a desséché et mis en culture.

— Encycl. Il existait autrefois, entre Dunkerque et Furnes, de vastes marais, connus sous le nom de *moërs* ou *moëres*. On essaya à diverses reprises, à partir du commencement du xiv^e siècle, de dessécher ces marais pour les rendre à la culture ; mais, pour une cause ou pour une autre, ces tentatives furent de nouveau plusieurs fois en vain par les eaux, et le résultat des travaux fut complètement perdu. Vers la fin du siècle dernier, les frères Herwyn séparèrent ces marais en deux par une chaussée, établirent des moulins à vent pour vider les eaux, creusèrent des fossés d'écoulement avec des digues et des écluses. Aujourd'hui, les eaux pluviales ont achevé de dessaler des terrains longtemps couverts par la mer, et toute la surface est couverte d'arbres, de moissons, de prairies et de bestiaux. Cette excellente opération agricole rappelle, sur une échelle plus restreinte, les gigantesques travaux entrepris par les Hollandais dans la création des *polders*.

MOËRIKE (Edouard), littérateur et poète allemand, né à Ludwigsbourg en 1804. Il étudia la philosophie et les belles-lettres à Tubingue, fut, à partir de 1827, vicaire dans plusieurs paroisses du Wurtemberg, devint, en 1834, pasteur de Cleversulzbach et dut renoncer un peu plus tard à ces fonctions à cause de la faiblesse de sa santé. Nommé par la suite professeur au gymnase de la reine Christine, à Stuttgart, il a occupé cette chaire jusqu'en 1866. Moërike avait débuté en 1832 dans les lettres par un roman intitulé *le Peintre Nollen*, où perçait déjà une individualité poétique bien tranchée. Parmi ses œuvres postérieures, nous citerons : *Recueil de poésies* (Stuttgart, 1838) ; *Iris*, série de nouvelles et d'œuvres dramatiques, où se trouve, entre autres, l'opéra des *Frères de la pluie*, qui fut mis en musique par Lachner

(Stuttgart, 1839) ; *Idylle du lac de Constance*, délicieuse composition (Stuttgart, 1846) ; *le Petit homme... de Stuttgart* (Stuttgart, 1853) ; *les Quatre récits*, conte (Stuttgart, 1856) ; *Mozart en route pour Prague*, nouvelle (Stuttgart, 1856). Il a, en outre, écrit un grand nombre de chansons et de ballades qui ont fourni à Hetsch et à F. Kauffmann les motifs de charmantes compositions. Moërike est l'un des plus remarquables poètes de l'école souabe. Sentiment, clarté et perfection de la forme, tels sont les principaux caractères de ses productions, qui abondent, en outre, en traits humoristiques d'un tour vraiment original.

MOËRIKHOFER (Jean-Melchior), graveur suisse, né à Frauenfeld, canton de Thurgovie, en 1706, mort à Berne en 1761. Il mit à profit les leçons de Hedlinger, acquit beaucoup d'habileté dans son art et devint graveur des poinçons de la Monnaie de Berne. On cite, parmi ses meilleures médailles, celles de *Frédéric II*, de *Georges II*, de *Voltaire* et de *Ballar*. — Son neveu et son élève, Jean-Gaspard MOËRIKHOFER, né à Frauenfeld en 1733, fut attaché au même titre à la Monnaie de Berne et exécuta notamment les médailles de *Catherine II* et du roi *Stanislas*.

MOËRIS, ancien lac d'Égypte, dans l'Hépatonide, aujourd'hui province de Fayoum, sur la rive gauche du Nil. Ce lac avait été creusé par ordre du roi Thoutmès, surnommé *Maris*, sur un plateau élevé, pour recevoir l'excédant des eaux du Nil en cas de grande inondation et les utiliser ensuite en irrigations. D'après quelques géographes, il avait 600 kilom. de tour ; selon Pomponius Mela, 30 seulement. Hérodote dit que du milieu du lac s'élevaient deux pyramides surmontées de deux statues colossales. Il reste encore quelques traces de cette œuvre prodigieuse. Au S. et au N.-E. de Medinet-el-Fayoum, on voit des restes de levées, larges en quelques endroits de plus de 50 mètres, et qui ont été reconnus par M. Linant-Bey comme ayant servi autrefois à former le bassin de ce lac fameux. Ajoutons en terminant que quelques explorateurs ont voulu voir dans le Birket-el-Keroun, lac qui se trouve au N.-O. de Medinet-el-Fayoum, le Moëris des anciens ; mais des calculs bien simples ont démontré qu'à la profondeur où se trouve le Keroun, les eaux qu'il aurait versées le Nil pendant les crues n'auraient jamais pu retourner au fleuve, ce qui était précisément la destination du lac Moëris.

MOËRIS ou **MYRIS**, roi d'Égypte, mort en 1723 av. J.-C., d'après Chardin. Fils de. Il succéda, vers 1735, à sa mère Amensé. Son véritable nom était *Thoutoussé* ou *Thoutmès IV*. Moëris (Moi-ré) n'était qu'un surnom signifiant qui aime Phré, le dieu Soleil. Après avoir terminé les constructions commencées sous le règne de sa mère, il fit élever en Égypte et en Nubie un grand nombre de monuments sacrés ou autres, notamment plusieurs temples à Thèbes, le temple du dieu Har-Hat, à Edfou, celui du dieu Chnouphis, à Esneh, le portique septentrional du temple d'Héphaestos, à Memphis, des pyramides, des obélisques, etc. Il s'est rendu à jamais fameux en faisant creuser le lac qui porte son nom (v. plus haut). Le musée de Turin possède, en granit noir à taches blanches, une statue colossale de ce roi, dont toutes les grandes actions sont des faits d'administration civile.

MOËRIS ATTICISTA, lexicographe grec qui vivait, croit-on, vers la fin du i^{er} siècle de notre ère. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il a composé un petit lexique comprenant des expressions et des mots attiques expliqués par des mots des autres dialectes et particulièrement du grec commun. On a *Essai de Vocabulaire alphabétique de mots attiques* de mots empruntés à divers lexicographes et à l'on l'a publié à plusieurs reprises. La meilleure édition est celle que Pierson a publiée sous le titre de *Lexicon atticum* (Leyde, 1759, in-8°).

MOËRS (Jacob-Henri), littérateur suédois, né à Stockholm en 1714, mort en 1763. Il suivit la carrière ecclésiastique et dut à ses ouvrages, écrits avec autant de pureté que d'élégance, d'être nommé membre de l'Académie des sciences de Stockholm en 1748. Outre des *Sermons*, des *Discours* de circonstance et des *Eloges* d'académiciens, on lui doit : *Adalric et Gothilde* (Stockholm, 1742-1743), le premier roman original publié en suédois ; *Thecla* (Stockholm, 1748-1758), roman moral en trois parties ; l'*Union*, poème ; *Portrait du vrai héros*, discours couronné par l'Académie de Stockholm en 1755.

MOËRO, femme poète grecque. V. MYRO.

MOËSER (Juste), écrivain et homme politique allemand, né à Osnabrück en 1730, mort en 1794. Son père était directeur de la chancellerie de la principauté d'Osnabrück. Juste Moëser fut d'abord avocat. Son savoir et le patriotisme qu'il montra pendant la guerre de Sept ans le firent désigner pour remplir une mission à Londres. En 1761, il fut chargé de diriger l'administration de la principauté, ce qu'il fit avec une grande habileté pendant plus de vingt ans, s'attachant à faire progresser matériellement et moralement son pays. En 1783, Moëser reçut le titre de conseiller intime de justice. Très-instruit, con-

naissant plusieurs langues anciennes et modernes, il consacra ses loisirs à publier des ouvrages d'un style ferme et concis, et qui abondent en observations profondes et sages. Aussi lui a-t-on donné le surnom de *Franklin allemand*. Nous citerons de lui : *Essai de quelques tableaux de mœurs de notre temps* (Hanovre, 1747, in-8°); *Arminius*, tragédie (1749); *De veterum Germanorum et Gallorum theologia mystica et populari* (1749, in-4°); *Histoire d'Osabruck* (1768-1774, 3 vol. in-8°); *Idees patriotiques* (Berlin, 1775-1786, 4 vol. in-8°), recueil d'articles remplis d'idées neuves et spirituelles; *Mélanges* (1797-1798, 2 vol. in-8°). Ses Œuvres complètes ont été publiées à Berlin (1842-1843, 10 vol. in-8°).

MOËSER (Charles-Frédéric), violoniste allemand, né à Berlin en 1774, mort dans la même ville en 1851. Il se distingua, dès l'âge de quatre ans, par un talent précoce sur le violon, qui lui valut la haute protection du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II. Grâce à la munificence royale, Moëser se mit sous la direction du professeur Haake, puis, quand le maître eut donné toute sa science, l'élève travailla sous sa propre inspiration. A la suite d'une intrigue amoureuse, Moëser se vit exiler de Berlin et se rendit à Hambourg, où il eut le bonheur de rencontrer Rodé et Viotti, qui l'initièrent aux perfectionnements de leur pure et élégante école. L'excursion qu'il fit à Londres lui fut excessivement fructueuse. Toutefois, après la mort du roi de Prusse, il revint à Berlin et rompit résolument avec les étourderies et les idées romantiques qui jusqu'à ce moment avaient troublé la régularité de son existence. En 1804, cet artiste se rendit à Vienne et sa perfection dans le quatuor lui mérita les chaleureux éloges d'Haydn et de Beethoven, qui virent, pour la première fois, se réaliser l'idéalité de leurs compositions en ce genre. L'invasion française de 1806 fit supprimer la chapelle du roi de Prusse, et Moëser, congédié avec ses collègues, se vit contraint d'aller chercher aide et emploi en Russie. De retour à Berlin en 1811, il fut nommé premier violon de la nouvelle chapelle royale, puis le reçut, en 1825, le titre de maître de concerts et, enfin, en 1841, celui de maître de chapelle honoraire, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort.

MOËSIE, nom d'une province de l'empire romain. V. *MÉSIE*.

MOESKIRCH, village du grand-duché de Bade, dans le cercle du Lac, à 89 kilom. N. de Constance; 1,600 hab. Victoire de Moreau sur les Autrichiens le 5 mai 1800.

MESOGOTHIQUE adj. (mê-so-go-ti-ke) — de *Mésie* et de *gothique*. Hist. Qui appartient aux Goths établis dans la Mésie.

— Linguist. *Langue mesogothique*, Langue germanique parlée par les Goths de la Mésie : *Ulphilas, évêque des Goths de Mésie, avait fait, en LANCIA, MESOGOTHIQUE, une traduction de la Bible dont on possède des fragments*. — *Alphabet mesogothique*, Alphabet d'où est dérivé l'alphabet allemand et dont on attribue l'invention à Ulphilas.

MOËSSARD (Simon-Pierre), acteur français, né en 1781, mort à Paris en 1851. Après avoir joué en province, il fut engagé au théâtre de la Porte-Saint-Martin, à Paris (1816), rempli d'abord l'emploi de comique, puis fut chargé des rôles de financiers, de pères nobles ou, comme on dit familièrement, de vieillards béneux. Acteur plein de bonhomie et de rondeur, Moëssard était en même temps un excellent homme, qui remporta un prix Montyon. Devenu vieux, il cessa de jouer pour devenir régisseur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, auquel il était resté constamment attaché depuis 1816. Le père Moëssard, comme on l'appelait le plus souvent, ressemblait singulièrement à Louis XVI. Ses principales créations sont : *M. de Germany*, dans *Trente ans ou la Vie d'un joueur*; *Caleb*, dans la *Fiancée de Lammermoor*; *Thomas*, dans *l'Incendiaire*; *Richard*, dans la *Tour de Nesle*, etc.

MOËSSCHEN s. m. (mê-schain). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée à Manheim, et valant $\frac{1}{144}$ pour le blé.

MOËSSINGEN, bourg du Wurtemberg, cercle de la forêt Noire, bailliage et à 12 kilom. N.-E. de Rottenburg; 3,000 hab. Sources sulfureuses et établissements de bains fréquentés.

MOËSLI s. m. (mô-sli). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée en Suisse, et valant $\frac{1}{256}$ de maitre de Zurich.

MOËT (Jean-Pierre), écrivain, né à Paris en 1721, mort à Versailles en 1806. Possesseur d'une belle fortune, il employa ses loisirs à acquiescer des connaissances très-variées et apprit plusieurs langues anciennes et modernes. C'était un épicurien aux goûts bizarres, épris des singularités. Il se jeta dans l'étude des sciences occultes et devint un chaleureux partisan de Swedenborg et de l'illumination. Outre des dissertations et des articles publiés dans le *Journal étranger*, on lui doit un certain nombre d'ouvrages originaux et de traductions. Nous citerons de Moët : la

Félicité mise à la portée de tous les hommes (Paris, 1742, in-12), ouvrage bizarre et assez mal écrit; *l'Anthropophile ou le Secret et les mystères de l'ordre de la Félicité dévoilés pour le bonheur de tout l'univers* (Paris, 1746, in-12); *Corde de Cythère ou Lit de justice et d'amour* (1746, in-12); *Lucina sine concubitu* ou *Lucine affranchie des lois du concours*, trad. de John Hill (Londres, 1750, in-8°), satire contre la théorie de Buffon sur la génération et contre la Société royale de Londres; *Conversion de la marquisse*, avec sa nièce nouvellement arrivée de province (1753, in-8°), roman peu intéressant; *Traité de la culture des renouées, des aillets, des auricules, des tulipes et des jacinthes* (Paris, 1754, 2 vol. in-12); *Spectateur ou Socrate moderne*, trad. d'Addison, Steele, etc. (1755); *Œuvres de Swedenborg*, traduites par un ami de la vérité (Paris, 1819-1824, 12 vol. in-8°) et d'une grande fidélité. Enfin, Moët a édité quelques ouvrages : *Histoire d'Éma*, par Bussy (1757); *Faramond*, roman abrégé de La Calprenède (1753); *l'Aloya*, de Chorier (1757), édition rare et recherchée des bibliophiles.

MOËT (Jean-Remi), industriel français, né à Epernay en 1758, mort en 1841. Après avoir voyagé pendant quelque temps à l'étranger, il se fixa dans sa ville natale, où il se maria richement et ne s'occupa plus, à partir de ce moment, que de perfectionner la fabrication des vins de Champagne. La supériorité de ses produits lui fit remporter un grand nombre de médailles d'honneur à diverses expositions industrielles et étendit sa renommée dans le monde civilisé. Moët consacra une partie de ses énormes bénéfices à faire construire à Eprenay un établissement aux proportions colossales qui reçut les visites de plusieurs souverains. Devenu maire de sa ville natale sous l'Empire, il la dota d'établissements d'utilité publique et rentra dans la vie privée en 1815.

MOËTTE s. f. (mô-te). Agric. Sorte de tenaille en bois servant à arracher les charbons.

MOËUF s. m. (mœuf) — du lat. *modus*, mode. Le changement du *d* et du *t* en *f* est extrêmement rare; mais on en a un autre exemple dans *soif*, venu de *sitis*. Anc. gramm. Mode : *Les MOËURS et les temps*.

— Mus. anc. Division de la maxime et de la longue : *Le MOËUR maxime doit toujours prévaloir dans la musique large et notamment dans la musique religieuse*. (St-Étienne.)

MOËURS s. f. pl. (mœur, ou mœurs suivant d'autres — du lat. *mos, moris, mores*, habitude, mœurs, proprement règle, manière, du même radical que *modus*, savoir la racine sanscrite *madh*, mesurer. Il est possible aussi que *mos* se rattache directement à la grande racine *ma*, mesurer, faire. Delà remarque que *mos* est une forme ombrière; selon lui, la forme latine serait *modis, modis*). Habitudes naturelles ou acquises, relatives à la pratique du bien et du mal, au point de vue de la conscience et de la loi naturelle : *Bonnes MOËURS. Mauvaises MOËURS. Mœurs pures. Réformer les MOËURS. Corrompre les MOËURS. Les mœurs des MOËURS sont nées des bonnes lois*. (Amyot.) *Les bonnes mœurs produisent la santé*. (Rén.) *La satire doit tomber directement sur les MOËURS et ne frapper les personnes que par réflexion*. (Mol.) *Les grands devraient régler les MOËURS publiques; ils les corrompent*. (Mass.) *Il y a une pureté de MOËURS plus estimable que la pureté de sang*. (Fléch.) *Redressez les opinions des hommes, et leurs MOËURS s'épuront d'elles-mêmes*. (J.-J. Rousseau.) *Les MOËURS sévères conservent les affections sensibles*. (Mme de Staël.) *Faites que vos études coulent dans vos MOËURS, et que tout le profit de vos lectures se tourne en vertus*. (Mme de Lambert.) *Les MOËURS naissent de l'éducation*. (Royer-Collard.) *Les MOËURS d'un peuple sont le principe actif de sa conduite; les lois n'en sont que le frein*. (Duclos.) *Les hommes font les MOËURS, mais les MOËURS font les MOËURS*. (De Ségur.) *Il ne faut pas que l'Etat se charge de réformer les MOËURS; c'est aux MOËURS de se corriger*. (Rigault.) *L'honnêteté des manières, sans l'honnêteté des MOËURS, n'est qu'une honnêteté, mais perdue hypocrisie*. (Mme de Puizeux.) *La régularité des MOËURS fait toute la dignité des femmes*. (Mme de Rémusat.) *La fortune ne change pas les MOËURS; elle les démasque*. (Mlle de Pomery.) *Liderot appelait les beaux-arts le vernis des bonnes MOËURS*. (J. Janin.)

Trop de talent, trop de succès flatteurs, causent souvent la ruine des mœurs.

GRESSET.

Habitude du bien : Un homme qui a des MOËURS. Une femme sans MOËURS. Il y a de mauvais exemples qui sont pires que les crimes, et plus d'États ont péri parce qu'on a violé les MOËURS que parce qu'on a violé les lois. (Montesqu.) *Les MOËURS sont le frein le plus puissant pour les hommes, et presque le seul pour les rois*. (Turgot.) *Les MOËURS ne s'apprennent pas, c'est la famille qui les inspire*. (Duclos.) *Les MOËURS sont l'ouvrage des lois, et le bonheur public l'ouvrage des MOËURS*. (Malesherbes.) *Sans les MOËURS, presque toutes les lois sont paralysées*. (Dupin.) *Une femme qui parle de sa vertu médit de ses MOËURS*. (Mme C. Bachi.)

On voit renaitre encore l'hydre des vices rimeurs, Et la chute des arts suit la perte des mœurs.

GILBERT.

Le sage est citoyen : il respecte à la fois Et le trésor des mœurs, et le dépôt des lois.

CHAMFORT.

— Par ext. Coutumes, usages particuliers à un pays ou à une classe d'hommes : *Les MOËURS anglaises. Cela n'est pas dans nos MOËURS. Les MOËURS des gens de la campagne contrastent avec les nôtres. Il ne faut point faire par les lois ce qu'on peut faire par les MOËURS*. (Montesqu.) *Chez toutes les nations du monde, la langue suit toutes les vicissitudes des MOËURS, et se conserve ou s'altère avec elles*. (J.-J. Rousseau.) *Trop d'ignorance donne aux hommes des MOËURS barbares; le trop d'expérience leur en donne d'habilement scélérates*. (Mariv.) *L'arbitraire, sous toutes les formes, a toujours été dans les habitudes, les MOËURS et les lois de la France*. (Mme de Staël.) *Le plaisir est une chose d'opinion, qui varie selon les temps, les MOËURS et les peuples*. (Chateaub.) *Les MOËURS poétiques conviennent à l'individu isolé, les MOËURS patriarcales à la famille, les MOËURS graves à l'homme public, et les MOËURS saintes au prêtre, au vieillard, au malade et au chrétien. Les MOËURS poétiques sont celles de l'âge d'or, les MOËURS patriarcales celles de la Bible, les MOËURS graves ou austères celles de l'histoire, les MOËURS saintes ou religieuses celles des légendes*. (Joubert.) *Si les institutions font les destinées des peuples, ce sont les MOËURS qui font les institutions nationales*. (Guizot.) *La liberté serait un mot, si l'on gardait des MOËURS d'esclaves*. (Michelet.)

Des siècles, des pays étudiez les mœurs.

BOILEAU.

Vingt têtes, vingt avis; nouvel an, nouveau goût.

Autre ville, autres mœurs.

ROLINIER.

Habitudes personnelles : Les traits découvrent la complexion et les MOËURS; la mine désigne les biens de la fortune. (La Bruy.) *Les terroristes de 1793 étaient d'une bonté de MOËURS extraordinaire*. (Chateaub.) *Il est des métallics d'esprit, aussi bien que des métallics de MOËURS et de rang*. (Balz.) *La société des femmes polit nos MOËURS; mais elle amoindrit notre caractère*. (Laténa.)

Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

BOILEAU.

L'habit change les mœurs, ainsi que la figure.

VOITRAIRE.

Moi, je hais le fard dans les mœurs.

Encor plus que sur le visage.

Mme DESHOULIÈRES.

— Par anal. Habitudes particulières aux animaux de chaque espèce : *Les MOËURS du lion, du renard. Les MOËURS des abeilles, de la fourmi, des insectes*.

Le serpent a ses mœurs, ses combats, ses amours.

DEAILLE.

— Prov. Les mœurs sont un collier de perles. Une seule faute peut faire tomber dans tous les vices, comme une perle dépassée occasionne la perte de toutes les autres. *Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs. On se pervertit en fréquentant des compagnons pervers. Les MOËURS, autres mœurs. Les usages changent avec le temps. Les honneurs corrompent ou changent les MOËURS. Une personne subitement élevée au-dessus de son état perd sa simplicité, sa bonté et ses autres vertus*.

Tienne qui voudra pur sentence

Que les honneurs changent les mœurs;

Je crois plutôt que les honneurs

Mettent les mœurs en évidence.

PONS DE VERDUN.

— Rhét. Partie de la rhétorique qui a pour but de recommander aux auditeurs le caractère de l'orateur, afin de lui gagner leur confiance : *MOËURS oratoires*.

— Littér. Habitudes qui conviennent aux personnages que l'on met en scène, au point de vue de son temps et de son pays : *Observer les MOËURS. Étudier les MOËURS. Au théâtre, l'observation des MOËURS est plus nécessaire que dans toute autre œuvre littéraire. Le Roman de mœurs, Roman dans lequel on s'attache particulièrement à développer des passions et à raconter leurs effets*.

— B.-arts. Usages, costumes, extérieur propres au héros que l'on peint, au temps de l'action que l'on représente, aux objets que l'on met sous les yeux des spectateurs : *Quand le peintre est un grand génie, l'observation des MOËURS devient un détail qui ne préoccupe personne*.

— Mus. anc. Connaissance de la musique avec le lieu, le temps, les personnes, l'action théâtrale et les autres circonstances. *Convenance, rapports mutuels des diverses parties de la musique, mode, temps, rythme, mélodie, modulations, dans un même morceau*.

— Hist. *Tombeau des bonnes mœurs*. Nom donné par quelques historiens au règne de Charles VI.

— Pratiq. *Vie et mœurs*. Bonne conduite : *Les mœurs délient des certificats de vie et mœurs*.

— Encycl. Comme les habitudes peuvent être louables ou répréhensibles, les mœurs peuvent être bonnes ou mauvaises. Qui dit mœurs sans y ajouter d'épithète entend donc également les bonnes et les mauvaises. L'homme, sujet des mœurs, peut être consi-

déré comme ayant des relations, d'abord avec son créateur, si l'on admet la création; ensuite avec le groupe qui l'entoure de près, comme sa femme et ses enfants; avec les autres hommes, en tant que membre d'un même corps, comme coreligionnaire, comme concitoyen. Il en a encore avec le pouvoir politique qui le gouverne, lui et ses concitoyens; enfin avec les choses dont il peut user bien ou mal. Ces divers ordres de relations ont donné lieu de distinguer diverses catégories de mœurs répondant aux divers ordres de relations dont je viens de parler. Ainsi, on dit les mœurs religieuses, les mœurs domestiques ou sociales, les mœurs politiques ou publiques, les mœurs économiques, etc. *Mœurs*, en matière de littérature, a un sens assez particulier : on appelle de ce nom le caractère convenu des personnages d'un drame, d'un roman, d'une fable, etc. Il faut que toutes les actions d'un personnage soient conformes à ses mœurs, c'est-à-dire au caractère que l'auteur a une fois donné à ce personnage. C'est en ce sens qu'Aristote l'entend quand il exige d'un auteur que les mœurs de ses héros soient bien marquées et établies sans ambiguïté. Boileau a dit :

Des siècles, des pays étudiez les mœurs;
Les climats font souvent les divers humeurs.
Gardez donc de donner, ainsi que dans *Célie*,
L'air ni l'esprit français à l'antique Italie;
Et, sous des mœurs romaines faisant notre portrait,
Peindre Caton galant et Brutus dameret.

Boileau a raison; l'auteur doit respecter les mœurs connues de la nation, les mœurs de l'âge, de la condition même, auxquels le personnage appartient.

Dans le même ordre d'idées, mœurs affecte une signification plus particulière encore quand on l'applique à l'art oratoire, quand on parle, par exemple, des mœurs de l'orateur ou des mœurs oratoires; on entend alors le caractère que l'orateur doit avoir ou qu'il doit au moins simuler aux yeux de ses auditeurs quand il ne l'a pas, sous peine d'être d'avance tout crédit à ce qu'il va dire, car l'homme, en général, se rend moins à la force des paroles en elles-mêmes qu'à la bonne opinion qu'il a de l'orateur. Les traits principaux de ce caractère nécessaire sont la gravité, la réflexion, l'impartialité.

On oppose souvent les mœurs aux manières et aux lois. Les manières sont les habitudes extérieures, parfois conformes aux habitudes intérieures, aux mœurs; parfois contraires, lorsqu'on ne veut que simuler les bonnes mœurs qu'on n'a pas. Ainsi, par exemple, la bienveillance fait partie des mœurs; la politesse, parmi les manières, répond à la bienveillance; c'en est le signe extérieur; mais derrière ce signe, trop souvent, il n'y a rien. Les lois n'ont pas besoin d'être défilées. On les cite fréquemment à propos des mœurs, parce que les mœurs et les lois influent à chaque instant les unes sur les autres. Les lois corrigent les mœurs quelquefois, mais plus souvent les mœurs corrigent les lois et même les abrogent tacitement. Les lois suppléent les mœurs, qui les suppléent elles-mêmes beaucoup plus fréquemment. L'influence des unes sur les autres, considérée en général ou dans des cas particuliers, a donné lieu à une multitude d'ouvrages et à des discussions qui ne sont pas près de finir, car ces phénomènes sont très-délicats. Ce qui paraît sur, c'est que les lois sont souvent d'une infériorité, de dépendance avec les mœurs; elles n'ont, en effet, d'autre raison d'exister que l'insuffisance des mœurs. Elles commencent ce que les mœurs devraient persuader. Il est dans la tendance des choses, les politiques et les législateurs aujourd'hui s'accordent à le reconnaître, que les lois cèdent chaque jour du terrain aux mœurs, jusqu'au terme idéal où les mœurs seraient tout et où il n'y aurait plus de lois, parce qu'elles seraient inutiles.

Habitudes et usages sont les termes les plus voisins de mœurs; mais il y a dans celui-ci une considération implicite qui manque aux autres. Les mœurs sont les usages, les habitudes, envisagés dans leur rapport avec le bien et le mal. Les usages, les habitudes qui sont indifférents en soi, sans rapport saisissable avec la morale, restent par conséquent en dehors des mœurs.

Ce sont pas les lois seules qui influent sur les mœurs d'un être, peuple ou individu. La nature qui circonvoit cet être, laquelle agit surtout par le sol et par le climat, la religion, le gouvernement sous lequel il vit, déterminent des inclinations plus ou moins prononcées dans la direction que l'être suit en vertu de son caractère natif. Les mœurs sont à chaque moment la résultante du caractère naturel et des circonstances extérieures. Il est acquis aujourd'hui que le climat, tout-puissant sur les mœurs des peuples primitifs, des sauvages, perd son influence à mesure que les hommes deviennent industriels, prévoyants, qu'ils amassent des provisions et inventent des arts. Cela est fort compréhensible; il faut que l'homme vive d'abord quand sa subsistance dépend absolument de la nature, que la lui offre au moment et dans les conditions qu'il lui plaît à elle, il faut bien que l'homme, sous peine de mourir de faim, règle ses habitudes, ses mœurs sur les indications de cette souveraine impérieuse. Plus tard, c'est lui qui la force de fournir la subsistance nécessaire au temps et au lieu qui lui plaisent. Ce qui est acquis encore, c'est

ne la religion partage la déchéance de la nature. Son influence baisse à mesure que l'homme s'élève, et les *mœurs*, qui, chez les peuples anciens, portaient l'empreinte religieuse en presque toutes leurs parties, n'en offrent plus aujourd'hui que des vestiges sans cohérence. C'est le gouvernement, la forme politique, qui semble hériter de la nature et de la religion ; c'est à lui qu'appartient maintenant, sans doute, la toute-puissance, heureusement limitée par la loi. C'est à lui que les *mœurs*, cependant, on peut envoir déjà une époque où les changements les plus considérables dans les habitudes générales seront accomplis par des causes étrangères à la politique, et même des changements tels qu'une révolution politique n'en aura produit de semblables. Ils seront dus à la science, qui, renouvelant les conditions matérielles de la vie privée, se trouvera avoir en même temps renouvelé l'esprit et la conscience de tous.

voûtée à l'obéissance, au respect et aux traverses des pénibles, il se peut que cette femme assurée dans sa mission, le maître la traite au dehors et devant ses compagnons avec quelques égards ; car alors il la présente comme son bien, comme sa chose, et un instinct secret l'avertit de la respecter, pour que les autres la respectent, ou plutôt le respect en elle. N'en déplaît à Tacite, là est l'origine de cette déférence que les Germains témoignaient publiquement à leurs femmes; ils avaient, sous ce rapport, une fierté mieux entendue que nos ancêtres, les barbares gaulois. La femme à l'imagination vive, prompt, aisément exaltée; elle est sujette aux hallucinations, aux visions, aux songes et aux transports prophétiques. Ce pouvoir inconnu, cet esprit qui semble descendre tout à coup en elle, étouffe, effraye son maître grossier et égaré, voilà l'occasion de respects particuliers envers ces femmes, d'une certaine terreur superstitieuse qui entoure certaines prêtresses, quelques pythoïsses, mais qui ne profite pas beaucoup à la considération du sexe en général.

Comme femme, l'enfant est surtout une propriété; le père la possède et, en conséquence, en dispose. On ne voit pas bien la limite de ses droits sur lui; il peut le tuer au moment de sa naissance ou l'exposer; heureusement, l'affection naturelle pour les enfants est assez forte pour empêcher cela. Mais, surtout chez toutes les femmes, forme bientôt une opinion publique qui s'oppose à ces meurtres; en revanche, quand l'enfant est un homme et que le père redevient enfant, au moins par la faiblesse, c'est l'enfant qui est le maître, puisque c'est lui qui a la force, et que le père n'est qu'un enfant. Mais le droit? Ce droit le poussera-t-il jusqu'à assommer son père inutile ou infirme? Cela arrivera si la forêt, le pâturage sont peu abondants, si la famine se fait sentir; car alors, exactement comme dans une ville assiégée, on se débarrasse des bouches inutiles. Certainement les peuplades pourraient être comparées à des villes que la famine assiege continuellement.

Voici les hommes assemblés, formant des empires étendus, habitant de vastes cités. Ils cultivent la terre, commercent, naviguent. Les arts et les industries commencent. La science n'est pas née, mais les éléments des sciences sont connus empiriquement. Nous sommes en Egypte, en Perse, dans l'Inde ou dans la Chine. Pour avoir formé des corps si considérables, faut-il que plusieurs peuplades primitives aient été réunies, fondées par le consentement de chacune? Non; cela eût lieu par la conquête, par la force. Aussi voyons-nous que le peuple est divisé en castes, par où la diversité ancienne des origines se perpétue. Les castes sont des classes qui se représentent le peuple vaincu. Ces castes étaient-ils de même race que les vainqueurs, avaient-ils la même langue, les mêmes dieux, l'inégalité ne durera pas si longtemps; les barrières qui séparent les castes s'abaissent plus vite. S'il y a une différence de nature très-marquée, la fusion des castes sera, au contraire, l'œuvre d'un grand nombre de siècles. En attendant, la société est fondée sur la hiérarchie, c'est-à-dire sur l'inégalité; partant, l'idée et le sentiment de la justice sont faibles, car il n'y a de justice qu'entre égaux. L'égalité, la justice sont, pour ainsi dire, bornées aux hommes de la caste; entre hommes de castes différentes, il n'y a que l'absence de justice. C'est la permission d'un acte de mépris et de commandement l'autre; et, comme chaque homme a moins d'égaux, en somme, que de supérieurs ou d'inférieurs, il a moins souvent occasion d'observer la justice que d'y manquer. D'autre part, les rapports deviennent compliqués de ce que chacun ne peut pas les tirer de la simple notion d'égalité déposée dans sa conscience. Il faut des lois, et des lois minutieuses, qui régissent les relations respectives des classes entre elles, leurs prérogatives, leurs devoirs réciproques; qui assignent précisément à chacun sa place, ses fonctions, ses *mœurs*, ses manières, jusqu'à ses vêtements; car, sans les signes extérieurs qui le classent aux yeux, l'individu pourrait transgresser aisément l'inégalité. C'est la loi fondamentale, c'est ailleurs le principe fondamental et sacré. Il en résulte, par exemple, le code chinois, qui, tout le monde le sait, réglemente jusqu'à la manière de saluer. Les divers rangs, en Chine, sont établis aujourd'hui, au moins conventionnellement, sur les divers degrés de savoir ou de vertu de la personne; mais on sent que ce n'est pas là la forme originelle de la société, et que il a fallu du temps pour transporter sur le mérite intellectuel ou moral une hiérarchie qui d'abord s'est établie nécessairement sur des différences de races ou de tribus. Cette constitution de la société est peu favorable à la moralité. L'homme le meilleur, le plus juste dans sa caste, n'échappe ni à l'orgueil ni à l'envie; c'est superbe d'un côté, esclave de l'autre, se méprise de la classe supérieure ou de la classe inférieure, et toujours servile à l'égard du souverain. Un pareil peuple, en effet, réuni d'abord et maintenu nécessairement par la force, ne peut avoir qu'un souverain absolu. C'est un empire, et non une patrie. Cependant la religion est sortie de la superstition, au moins pour quelques esprits plus subtils. L'Être suprême, la divinité, n'est

plus un simple objet de sentiment de la part de l'homme. Grâce à une plus grande capacité d'abstraction, on a conçu dans la divinité certains attributs, certains caractères, et ces attributs, ces symboles, ces conceptions ont pu servir à rendre sensibles à tous et pour former un culte. Mais tout aussitôt la plupart des hommes, perdant de vue le sens du symbole et ne voyant que les signes, sont retombés dans la superstition. D'autre part, invoquer Dieu est devenu une fonction particulière dévolue à certains hommes; on a constitué une caste de prêtres. Ceux-ci, munis de privilèges, d'honneurs, comme il convenait à des hommes qui approchent Dieu de plus près, se trouvant avoir un intérêt personnel très-grand à maintenir la société telle quelle, à appuyer le pouvoir souverain. Ils donnent aux lois civiles le caractère de commandements divins; grâce à eux, ce qui était obligatoire devient sacré, et la crainte des peines temporelles s'ajoute de la terreur religieuse. C'est ce qui maintient les sociétés dans une certaine *goutte d'eau* dans de longues périodes, incroyables, que les pétrifie pour ainsi dire. Au reste, ces empires immuables, où régnent invinciblement la superstition, l'inégalité, le despotisme, sont peut-être le milieu le plus favorable que l'erreur humaine ait jamais préparé pour les mauvaises *mœurs*. L'homme adonné à des pratiques bizarres, qui prend pour une religion, est d'autant plus fanatique et intolérant; prosterné devant des idoles absurdes et cruelles, abîmé devant son souverain, autre idole; tout à la fois servile et arrogant envers les autres hommes; parqué dans une caste, dans une fonction, dans un état, sans espoir de changement ni de progrès; reproduisant presque absolument dans son caractère et ses *mœurs* son père et ses ancêtres, par l'influence toute-puissante des habitudes, les hommes imposés à la loi du culte, conséquemment privés de liberté même intérieure, garrottés dans l'âme, tout est l'être que ces sociétés nous semblent avoir formé, du moins autant qu'on peut en juger à travers la distance et l'obscurité des temps. Les momies d'Égypte, que tout le monde a vues, en disent plus qu'on ne croirait. Elles sont un symbole terriblement significatif.

Rentrèrent dans le moule de la spontanéité, de l'individualité libre. La petite Grèce efface les vastes empires dont nous venons de parler autant par la supériorité relative de ses *mœurs* que par celles de son génie. Soit qu'on attribue les conceptions religieuses et politiques de ce peuple illustre entre tous au climat, comme fait Montesquieu, soit qu'on les attribue, comme il semble plus raisonnable, à des facultés particulières et supérieures dont l'homme aurait été doué dans ce pays, toujours est-il que les Grecs ne connurent jamais, au moins pendant longtemps, ni la tyrannie des dieux, ni celle des hommes. Jamais Jupiter, ni même les Destinées, Jéhovah, ne se montrèrent à leur esprit à l'égal d'un dieu, ni sur un Ahrimane; et, d'autre part, ils ne supportaient pas longtemps le despotisme d'un Pisistrata. Libres et ne concevant d'autre idéal politique que le gouvernement du peuple par lui-même, ils devaient se considérer et ils se considéraient en effet comme égaux, dans le sein de la cité; car celui qui ne veut pas de maître est nécessairement obligé de se supposer des égaux, pour avoir des aides contre la tyrannie. L'égalité ne fut pas entière néanmoins. La Grèce se divisait en petits peuples, en petites nations, et, pour chacun de ces peuples, l'individu appartenant au groupe voisin était l'étranger, l'ingénieur, le despote, le tyran, le maître. Mais, pour tout le reste, les lois justes, en tant qu'elles concernaient le concitoïen, et des lois injustes, cruelles même parfois, en ce que regardait l'étranger. Mais ce préjugé, avec le temps et la circulation croissante, perdit beaucoup de sa force. La guerre que les Perses firent aux Grecs eut cet effet de les réunir un moment. Devant Xerxès, les citoyens d'Athènes, de Sparte, de Corinthe sentirent la solidarité de race; ils se retrouvèrent Grecs et, en cette qualité, égaux jusqu'à un certain point. L'égalité étendit son cercle, au dehors duquel cependant restait toujours le Persa, l'Asiatique, qui était le barbare. Mais celui-ci à son tour y entra comme homme, et les Grecs, à leur tour, furent des barbares. Aristote, tout en étonnant ses concitoyens sur les Perses, les Égyptiens, les Indiens, montra qu'il avait dessiné, non de les asservir à la Grèce, mais de les y incorporer. Tel fut donc le progrès du sentiment moral. On commença par le patriotisme local; on conçut ensuite l'idée de la nation, enfin celle de l'humanité. On ne saurait trop appuyer sur le développement du sens de l'égalité, car c'est le fond même de la conscience. L'esclavage, commun à toute l'antiquité, demeure cependant en Grèce aussi qu'ailleurs, comme un perpétuel outrage à l'égalité; mais du moins la condition des esclaves profita de l'adoucissement dans l'usage, opérée par la civilisation, et, dans tout le monde, la condition publique vint à les considérer comme des membres de la famille et à exiger du maître qu'il les traitât à peu près sur ce pied. L'esclavage enfin fut condamné en principe dans l'esprit de tous les hommes éclairés. C'est dans cet état moral que l'invasion de la barbarie surprit la Grèce. Une évolution analogue s'était accomplie dans les idées et les procédés des hommes à l'égard

des femmes. L'égalité au début n'était commune qu'aux hommes. La femme, considérée, comme l'homme, comme un être capable d'être inférieur, était, en fait, fermée, au même titre que le reste, dans la gynécée, et il en résultait que les *mœurs* qui partout et toujours avaient cette injuste recclusion : le mariage, asservissant pour la femme, à charge au mari, sans compensations pour l'un ni pour l'autre; les enfants très-peu chers aux deux époux; la fidélité gardée par la femme à son corps défendant, le mari cherchant au dehors des distractions ou de l'amour chez les courtisanes, vivant d'ailleurs dans la rue ou à l'agora, tandis que la femme, à demi prisonnière dans sa maison, n'en sortait que pour aller à la messe ou à la médisance, le commerce, le sommeil ou même l'ivrognerie, vices d'esclave. Ces *mœurs* domestiques étaient trop basses pour des hommes aussi bien doués, ils ne pouvaient pas les garder jusqu'à la fin. Déjà, du temps d'Homère, ils étaient dignes d'entrevoir un autre idéal : Homère le leur offrit dans sa Pénélope, qui est réellement la femme, la compagne de son mari, assez avisée, assez prudente pour être écoutée dans l'intérêt du ménage, même par un Ulysse.

Le mariage se releva, et les *mœurs* domestiques, même en Grèce, et dans ces temps où on appelle de décadence littéraire, qui n'étaient point tels pour les *mœurs*, à l'époque de Plutarque, par exemple, les païens grecs n'avaient rien à apprendre, même des chrétiens, en fait de *mœurs* domestiques. L'amour et le soin des enfants, l'affection mutuelle entre époux, la fidélité éternelle, les égards, la patience et la douceur réciproques étaient, sinon dans tous les m-nages comme une réalité, du moins dans tous les esprits, comme l'idéal à l'appui duquel, comme le dit l'auteur du bonheur privé, la religion d'Israël était complète, elle possédait tous ses dogmes.

Est-il un essai de peindre les *mœurs* de Rome dans ses commencements ? C'est un tableau qui a été fait souvent et par de grands maîtres. Balzac, Saint-Evremond, Bossuet, Montesquieu, etc., s'y sont essayés à l'envi. Mont-squieu l'a dit : « Les institutions et les *mœurs*, tout fut combiné à Rome en vue de la guerre et de la conquête ; car chaque Romain croyait fermement que sa patrie était destinée à l'empire du monde. » Il est aisé, d'après cela, de comprendre quels devaient être les défauts et les qualités de ce peuple. Tout ce qui passait pour énerver, affaiblir le courage, le luxe, le goût des aises et des commodités, l'intempérance, la luxure, devait être méprisé par les Romains ; tout ce qui va avec le courage et s'accorde avec lui, la dureté, l'humanité, l'orgueil, l'ambition, devait être ou loué comme une vertu, ou complaisamment supporté. Si on ne savait d'ailleurs que la femme, on n'aurait pas pu se faire une idée de l'enfant ; que, par saül avait une existence juridique, qu'il était chez lui le roi et le maître à peu près absolu, on le devinerait facilement. L'idée sans cesse présente d'une grande destinée nationale à accomplir nourrissait en chaque homme le patriotisme, l'orgueil collectif, et faisait taire ou suspendait l'ambition privée. Chacun d'ailleurs avait plus ou moins de part aux affaires publiques, part inégale, il est vrai, selon les classes diverses qui, à Rome comme ailleurs, rappelaient la diversité d'origine. Mais à Rome l'énergie, le courage étaient trop communs parmi les classes inférieures pour que l'inégalité se soutint longtemps dans un degré choquant. Des gens qui battent tous leurs ennemis au dehors ne se laissent pas opprimer chez eux. L'égalité politique s'établit donc pièce à pièce, assez rapidement. Cependant l'empire de Rome s'étendait au dehors. Le trésor public, les particularités, se consacraient également à ces conquêtes, et vaincus, et vainqueurs s'engageaient nécessairement avec la fortune. Il ne se peut, pas qu'on fasse toujours la guerre pour l'honneur de vaincre ou pour avoir le plaisir de jeter à l'eau les richesses des vaincus, qu'on leur ôte comme des armes dangereuses. On s'est beaucoup trop recréé sur ce changement inévitable. Il était fort aisé aussi que les Romains, après des excès d'austerité, en fissent de tout contraires. Mais on s'humanisait pourtant ; la douceur, la sociabilité entraient dans Rome ; barbarie, l'injustice des *mœurs* domestiques allaient se mitigeant, et le droit, moins rigoureux pour l'étranger, pour la femme, pour l'enfant, suivait le progrès des *mœurs*. L'adultère, le divorce, qui n'étaient pas connus, à ce qu'on dit, dans la Rome des premiers temps, devinrent beaucoup plus fréquents. On abusait notamment du divorce, cela est certain ; mais du moins, à la même époque, il y avait entre l'homme et la femme quelque société, au lieu que pour l'esclave épouse, pour l'esclave même ancien, tout amour n'avait aucune. Le mariage véritable n'existait pas, ce qui est un malheur bien autre que la fréquence même de l'adultère. On peut dire que la décadence des vertus négatives ou militaires marcha jusqu'à la fin avec le progrès des vertus positives ou domestiques. Le droit romain en est un témoignage irréusable. Jusqu'à la fin il alla se rapprochant toujours plus près de la justice et de l'humanité. La femme, l'enfant, à peu près émancipés du mari et du père, l'étranger admis dans la cité comme un égal, l'esclave protégé et l'esclavage mieux noté, tout cela

contraire à l'égalité originelle, ce fut là à coup sûr un progrès immense, une magnifique évolution. Ce qui, en revanche, mérite tous les regrets et toutes les sévérités des historiens, c'est la perte des vertus politiques. Quand Rome eut à peu près accompli sa destinée, quand on n'eut plus rien de grand à attendre et à tenter pour sa patrie, on tenta pour soi-même, avec cette ambition toute romaine que la grandeur des objets n'étonnait pas. César put méditer d'asservir ses concitoyens et réaliser son projet, au milieu d'un peuple où chacun voulait pour soi, et nul pour la république. La servilité, la platitude, qui de plus en plus régénèrent sous les successeurs de César, devaient s'ensuivre, ainsi que les révolutions militaires. D'abord il n'y eut d'étonnant à ce que des soldats, maîtres de l'empire et en passe de le vendre, le donnent au plus offrant; le courage est la seule morale des armées, dans leurs meilleurs temps. Le peuple aussi se vendit pour des jeux et pour des distributions de vivres; cela devait arriver encore parce que les richesses acquises par la guerre ne se renouvelaient pas par l'industrie et le travail, le monde romain tomba à la fin dans la gêne, dans la pauvreté, et l'industrie et le travail ne firent pas leur office ordinaire, parce qu'ils étaient méprisés, notés comme œuvres serviles. On a dit, avec une raison profonde, c'est le mépris du travail qui tua l'empire romain. Les barbares ne firent que l'achever. Le christianisme y contribua aussi beaucoup.

Quand le christianisme sortit des catacombes et parut au grand jour, quand on connut les dogmes et les *mœurs* qu'il prétendait introduire, les pafens élevèrent contre lui ce reproche général, d'enseigner la haine du genre humain, *odium humani generis*. Le reproche était juste; car le christianisme professe le mépris de l'homme et prêche le renoncement à la famille, à la société, à la science, à toute activité proprement humaine. L'expansion de cette doctrine dut rendre les masses indifférentes au sort de l'empire et par là faciliter l'invasion des barbares. Quant à la barbarie elle-même, à cette nuit qui saisi le monde, elle-même, il y avait l'envoilement si longtemps, elle trouva aussi nécessairement un auxiliaire dans une doctrine qui repoussait toute culture. Quoi qu'il en soit, avec l'établissement des barbares, les *mœurs* politiques et sociales disparaissent tout à fait, les *mœurs* domestiques se dépravaient singulièrement. La polygamie, le viol, l'assassinat, le vol, le rapt abondent partout; et ce qui est plus frappant encore, on les commet avec une sorte d'inconscience naïve, parmi les hommes mêmes à qui la garde des *mœurs* a été confiée. On commence à voir paraître cette erreur si funeste qui confond la morale avec la foi catholique. Clovis, plusieurs fois meurtrier, dévot, sanguinaire, professe la même doctrine de l'Église: il commet les mêmes crimes, cels, cela suffit. Charlemagne est polygame, probablement incestueux, mais il est le champion de la papauté. Le seul crime dont on ne puisse pas se racheter, c'est l'hérésie. D'autre part, entre la masse des hommes et ceux qui ont usurpé la place de l'ancien pouvoir public, sans remplir aucune de ses fonctions, toute notion de droit est perdue. On a reculé à ce point, que l'idée de propriété a remplacé l'idée de gouvernement et que l'administré est tombé au rang de l'animal domestique. Autre idée aussi funeste, on imagine des nobles et des roturiers, et on crée entre ces deux classes presque une différence d'espèces. Ce n'est, peu à peu, la nature humaine, qui n'avait gardé que ses mauvais penchants, reprend ses bons; l'étude, la culture, la sociabilité recommencent. Les *mœurs* domestiques s'améliorent lentement à mesure que l'esprit progresse; mais il ne va pas vite, empêché qu'il est de toutes parts. L'histoire de ces temps est une longue, une interminable démonstration de cette vérité: que les *mœurs* suivent les destinées de l'intelligence. Avec la Renaissance, avec l'étude de l'antiquité, certaines vertus reparaissent. La justice n'a encore qu'une bien petite part dans les lois, dans la politique; mais, enfin, l'homme n'est plus si dur, il s'amoit peu à peu, il redevient sensible et compatissant. Au commencement du xvi^e siècle, la chute des Stuarts et l'instauration d'une nouvelle monarchie préparent en Angleterre un milieu libre, favorable au développement de la philosophie. Montesquieu, Voltaire viennent se former à cette école. Voltaire ouvre la voie à une vaillante cohorte d'esprits qui, dans des chemins divers, visent tout le même but: la justice, c'est-à-dire la moralité véritable. Tous les abus sont décriés, deshonores en attendant d'être abattus. Enfin les peuples à bout se lèvent, et la Révolution française, le plus magnifique effort qu'on ait fait vers la justice idéale, jette bas tout l'ancien édifice des lois et des coutumes. L'immense domaine des rapports civils est rendu à l'égalité; c'est un progrès prodigieux, ce n'est pas le dernier. Les suites de la Révolution sont loin d'être épuisées, elles s'annoncent déjà comme nécessaires, inévitables, on les entrevoit clairement presque partout, et dans certains pays elles sont presque réalisées. La justice doit régir les rapports économiques et, chose bien plus importante encore, régir, sous le nom de liberté, les rapports des gouvernés aux gouvernants. Alors la morale sera solidement fondée. En attendant, l'é-

quité en partie reconquise fait sentir partout ses influences bienfaisantes; et quel qu'en disent certains esprits prévenus qui ne sont pas même toujours de bonne foi, le patriotisme, le respect de l'intérêt général, la modération, la tempérance, le souci de sa dignité, la charité, le soin des enfants, sans être parfaits, tant s'en faut, distinguent néanmoins notre siècle parmi les siècles précédents qui ne connurent ces vertus qu'à un degré très-inférieur.

Un puissant écrivain de notre siècle, M. Taine, a appliqué à l'étude des *mœurs* les procédés des sciences naturelles. « Il y a cent ans environ, dit-il, que les sciences naturelles ont découvert la règle d'évaluation que nous autres leur empruntons; c'est le principe de subordination des caractères; toutes les classifications de la botanique et de la zoologie ont été construites d'après lui, et son importance a été prouvée par des découvertes aussi inattendues que profondes. Dans une plante et dans un animal, certains caractères ont été reconnus comme plus importants que les autres: ce sont les moins variables; à ce titre, ils possèdent une force plus grande que celle des autres, car ils résistent mieux à l'attaque de toutes les circonstances intérieures ou extérieures qui peuvent les défaire ou les altérer. On peut appliquer ce principe à l'homme moral et considérer les *mœurs* au point de vue de l'importance; on peut en quelque sorte en constater les degrés de variabilité. L'histoire nous fournit un moyen très-sûr et très-simple, car les événements, en travaillant sur l'homme, altèrent en des proportions diverses les diverses couches d'idées et de sentiments qu'on remarque en lui. Le temps gratte et creuse sur nous, comme un piocheur sur le sol, et manifeste ainsi notre géologie morale; sous son effort, nos terrains superposés s'en vont tout à tour, les uns plus vite, les autres plus lentement. Les premiers coups de bêche racient facilement un terrain meuble, une sorte d'alluvion molle et tout extérieure; viennent ensuite des gravois mieux collés, des sables plus épais, qui, pour disparaître, exigent un travail plus long. Plus bas s'étendent des calcaires, des marbres, des schistes étages par assises, tous résistants et compacts; il faut des âges entiers de labeur continu, de tranchées profondes, d'explosions multiples pour en venir à bout. Plus bas encore s'enfoncent des lointains indéfinis le granit primitif, support du reste, et si puissante que soit l'attaque des siècles, elle ne parvient pas à l'enlever tout entier. »

Ainsi, à la surface, on trouve un terrain meuble: ce sont des *mœurs* qui dérivent de la mode et qui ne durent que trois ou quatre ans. Allez en Amérique, et vous ne trouverez pas Paris à votre retour tel que vous l'avez laissé.

Au-dessous de cette première couche mobile, il en est une autre plus solide, plus durable et qui dure parfois un demi-siècle. Ainsi, à partir de 1830, à l'époque des triomphes du romantisme, le personnage régnant, le type sur lequel chacun cherche à modeler ses *mœurs*, c'est « l'homme à grandes passions et à rêves sombres, enthousiaste et lyrique, politique et révolté, humanitaire et rénovateur, volontiers poitrine, d'apparence fatale, avec ces gilets tragiques et cette chevelure à grand effet que montrent les estampes de Deveria. »

Nous trouvons ensuite une troisième couche plus épaisse, plus solide et partant plus longue à faire disparaître; les *mœurs* qui la constituent durent pendant une période historique, comme le roman de la Renaissance de l'époque classique. « Un même mode d'esprit règne alors pendant un ou plusieurs siècles et résiste aux frottements sours, aux destructions violentes, à tous les coups de sappe et de mine qui, pendant tout l'intervalle, l'attaquent incessamment. Nos grands-pères en ont vu disparaître une: c'est la période classique, qui a fini en politique avec la révolution de 1789, en littérature avec Delille et Fontanes, en religion avec les écrits de Joseph de Maistre et la chute du gallicanisme. Elle avait commencé en politique avec Richelieu, en littérature avec Malherbe, en religion par cette réforme pacifique et spontanée, qui, au commencement du xvi^e siècle, renoua le catholicisme français. Elle a subsisté près de deux siècles, et on peut la reconnaître à des signes sensibles. Au costume de cavalier et de bravahe, qui portaient les raffinés de la Renaissance, succède le véritable habit de représentation, tel qu'il le faut pour des salons et pour une cour, la perruque, les canons, la ringrave, le vêtement aisé qui s'accommode aux gestes mesurés et variés de l'homme du monde, les étoffes de soie brodées, dorées, ornées de dentelles, la parure agréable et majestueuse, faite pour des seigneurs qui veulent briller et cependant garder leur rang. A travers des variations continues et secondaires, ce costume dure jusqu'au moment où le pantalon, la botte républicaine et le sérieux habit noir utilitaire viennent remplacer les souliers à boucle, les bas de soie bien tirés, les jabots de dentelle, les gilets à fleurs et l'habit rose, bleu tendre ou vert-ponce de l'ancienne cour. Dans tout cet intervalle domine un caractère que l'Europe nous attribue encore: celui du Français poli, galant, expert dans l'art de ménager autrui, beau diseur, modèle,

à distance plus ou moins grande, sur le courtois de Versailles, fidèle au style noble et à toutes les convenances monarchiques de langage et de façons. Un groupe de doctrines et de sentiments s'y adjoint ou en dérive; la religion, l'Etat, la philosophie, l'amour, la famille, reçoivent l'empreinte du caractère régnant, et cet ensemble de dispositions morales constitue un des grands types que conservera toujours la mémoire humaine, parce qu'ils manifestent une des formes principales du développement humain.

Mais ces caractères et les *mœurs* qui en dérivent, si stables qu'ils soient, finissent par disparaître. Aujourd'hui, nous n'avons plus rien de l'âge classique; en politique, à la monarchie absolue a succédé le régime démocratique. Ce régime nous a fait perdre une portion de notre politesse, de notre galanterie, et entendez autrement que nos pères les intérêts de l'individu et de la société. Mais notre caractère actuel et nos *mœurs* démocratiques finiront peut-être par disparaître un jour, à moins que les *mœurs* démocratiques ne soient, ce qui me semble fort probable, le fond même du caractère humain, la couche de granit solide que la pioche du temps ne saurait entamer et qui est mise à nu par l'envielement successif des couches superficielles. »

Sous toutes ces couches superficielles, il est une assise inébranlable, un caractère stable, fixe, dominant d'où dérivent certaines coutumes, certaines *mœurs* propres à une nation, à une race. Si l'on prend les grandes nations depuis leur apparition jusqu'à nos jours, on trouve en elles un groupe d'instincts, d'aptitudes qui n'ont pas varié. Pour ne citer qu'un exemple entre mille, considérez les Gaulois, nos pères. Les Romains disaient qu'ils se piquaient de deux choses: bien combattre et parler avec esprit. Le courage militaire et les agréments de l'esprit et du style, voilà les deux traits essentiels du caractère français qui persistent sous toutes les modifications superficielles. « Stôt que notre langue est formée, au x^e siècle, le Français, gai, malin, qui aime à s'amuser et à amuser autrui, qui parle aisément et trop, qui sait parler aux femmes, qui aime à briller, qui s'expose par bravade et aussi par élan, très-sensible à l'idée de l'honneur, moins sensible à l'idée du devoir, apparaît dans la littérature et dans les *mœurs*. Les chansons de geste et les fabliaux, le *Roman de la Rose*, Charles d'Orléans, Joinville et Froissart vous le montrent tel que vous le verrez plus tard dans Villon, Brantôme et Rabelais, tel qu'il sera au temps de son plus grand éclat, au temps de La Fontaine, Molière et Voltaire, dans les charmants salons du xvi^e siècle et jusqu'au siècle de Beranger. Il en est ainsi pour chaque peuple; il suffit de comparer une époque dans une histoire à l'époque contemporaine d'une autre histoire, pour retrouver, sous des altérations secondaires, le fonds national toujours intact et persistant. Voilà le granit primitif; il dure une vie de peuple et sert d'assise aux couches que les périodes successives viennent déposer à la surface. »

— Rhét. *Mœurs oratoires*. Les *mœurs oratoires* sont une partie de la rhétorique et, à ce titre, elles tiennent une grande place dans tous les traités *ex professo*. Les anciens, qui ont étudié par le menu toutes les ressources de l'art, qui les ont définies, classées, étiquetées avec un soin minutieux, ne pouvaient passer sous silence la principale des sources de conviction où peut puiser l'orateur, pour gagner l'assentiment de l'auditoire et des juges; cette source est en lui-même, dans son passé, qui parle pour lui, dans son honnêteté, qui répond de celle de son client. C'est là ce qu'ils ont appelé les *mœurs oratoires*. Cicéron et Quintilien ont raisonné longuement là-dessus et ont prouvé par des raisons convaincantes qu'un honnête homme, estimé de ses concitoyens et n'ayant jamais failli, a moins de peine à convaincre un tribunal que l'orateur le plus disert, mais mal famé et méprisé de tout le monde. C'est tellement vrai et cela tombe si bien sous le sens, que Cicéron et Quintilien nous paraissent bien bons d'avoir tant insisté à ce sujet et retourné ce thème de tant de manières.

— Mus. Les *mœurs* étaient une partie très-importante de la musique des Grecs. Elles consistaient à choisir ce qui était bien en chaque genre et ne permettaient pas de donner à chaque sentiment, à chaque objet, à chaque caractère toutes les formes qu'il était susceptible de recevoir; mais elles faisaient une loi de se borner à ce qui était convenable au sujet, aux personnes, aux circonstances, à la situation.

Les *mœurs* consistent, en outre, à accorder dans une pièce toutes les parties de la musique, le mode, le temps, le rythme, la mélodie et même les changements, pour qu'on sentit dans le tout une conformité qui n'y laissât point de disparité et le rendit parfaitement un.

— Zool. *Mœurs des animaux*. Tous les animaux, à quelque degré de l'échelle zoologique qu'ils se trouvent placés, manifestent leur activité, ou tout au moins leur existence, par diverses habitudes, par des actes plus ou moins variés, dans leurs relations avec les autres animaux ou avec les milieux ambiants. Ces habitudes, ces actes, qui constituent ce qu'on a nommé leurs *mœurs*, résultent

de leur organisation et se modifient en même temps que celle-ci; les *mœurs* changent encore avec le climat et les circonstances dans lesquelles l'animal est appelé à vivre. La privation de la liberté et surtout la domestication amènent les modifications les plus profondes. L'homme imprime ici son cachet, et lui-même est soumis à cette loi. L'étude des *mœurs* des animaux constitue une des parties de la zoologie les plus intéressantes et les plus riches en applications. Mais nous devons nous borner ici à ce simple aperçu, renvoyant, pour les détails, aux nombreux articles spéciaux qui traitent des différents groupes zoologiques.

Mœurs des Israélites et Mœurs des chrétiens, par l'abbé Fleury (1681-1682, 2 vol. in-8). Ces deux ouvrages, publiés d'abord séparément, puis réunis, sont devenus classiques. Dans la partie consacrée aux Israélites, l'auteur offre le tableau de la vie des patriarches, de tous les personnages de l'Ancien Testament et résume l'histoire des *mœurs* juives depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ. C'est un résumé, plein d'onction, de toutes les notions éparses dans le *Pentateuque* et dans la suite des livres sacrés d'Israël. On ne peut que louer le talent d'exposition dont fait preuve l'écrivain et le discernement de l'érudite. Le second ouvrage est un discours divisé en quatre parties; la première retrace les *mœurs* des chrétiens de Jérusalem, jusqu'à la ruine de la ville; la seconde embrasse toute la période des persécutions, c'est-à-dire les trois premiers siècles; la troisième partie décrit l'état de l'Eglise depuis Constantin; la quatrième partie expose les causes des changements survenus pendant la période moderne.

Mœurs et l'esprit des nations (ESSAI SUR LES), l'un des ouvrages les plus importants de Voltaire et le plus grand travail historique et critique du xvi^e siècle (1756, 7 vol. in-8). « L'Essai sur les *mœurs*, dit M. Villemain, en faisant lire ce qui était illisible sous la plume des compilateurs, et ce que le xvi^e siècle ne cherchait pas dans les chroniques, créa l'étude de l'histoire moderne. » Peut-être n'est-ce point assez dire encore. Voltaire a fait plus, en ce beau livre, que de faire oublier les récits de Mézeray et du Père Daniel.

« Longtemps, dit Condorcet, Voltaire s'était plaint que, chez les modernes surtout, l'histoire d'un pays fut celle de ses rois ou de ses chefs; qu'elle ne parlât que des guerres, des traités ou des troubles civils; que l'histoire des *mœurs*, des arts, des sciences, celle des lois, de l'administration publique, eût été presque oubliée. Les anciens mêmes, où l'on trouve plus de détails sur les *mœurs*, sur la politique intérieure, n'ont fait, en général, que joindre à l'histoire des guerres celle des factions populaires. On croirait, en lisant ces histoires, que le genre humain n'a été créé que pour servir à faire briller les talents politiques ou militaires de quelques individus, et que la société a pour objet, non le bonheur de l'espèce entière, mais le plaisir d'avoir des révolutions à lire ou à raconter. Voltaire forma le plan d'une histoire où l'on trouverait ce qu'il importe le plus aux hommes de connaître, c'est-à-dire les effets qu'ont produits sur le repos ou le bonheur des nations les préjugés, les lumières, les vertus ou les vices, les usages ou les arts des différents siècles. »

Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, avait approché l'histoire aux doctrines, son Eglise et aux besoins, comme aux idées de la société dans laquelle il vivait; il avait confisqué pour ainsi dire l'humanité au profit d'une secte et rapporté à l'établissement du mosaïsme, puis de l'Eglise chrétienne, comme à leur unique fin, tous les événements qui se sont succédé dans l'histoire du monde.

C'est cette théorie, qui pesait sur les esprits, que Voltaire entreprit, non de réfuter, mais de remplacer, en édifant à côté une œuvre de critique et de raison. « C'était faire en histoire ce que Galilée, Kepler, Newton avaient fait en astronomie. Il ne s'agissait plus d'un ciel pivotant autour d'une terre unique; de même il ne s'agissait plus d'une humanité nulle n'existant que pour un peuple, une ville, un être. On avait constaté l'existence propre de tous les globes, et l'on venait de découvrir la loi unique qui les régit tous; on va, grâce à Voltaire, reconnaître le droit à la vie de toutes les nations, et signaler, dans la variété même de leurs *mœurs*, de leur esprit et de leur développement, la loi commune qui fait d'elles toutes une humanité. Telle est la grande leçon morale et sociale que le philosophe tire simplement des faits. » (Georges Avenel.)

Voltaire commence son récit à l'époque précisément où Bossuet termine le sien, c'est-à-dire à l'époque de Charlemagne. S'il se présente comme son continué pour ces faits, on pense bien qu'il ne l'est pas pour la manière de les envisager. Loin de rapporter tout au christianisme, il n'est pas éloigné d'attribuer à son établissement tous les maux qui ont affligé l'humanité depuis la fondation de l'empire d'Occident. A ses yeux, le moyen âge est un ennemi, dont il lui semble que la société nouvelle n'est pas encore assez débarrassée. La pensée capitale de l'ouvrage, c'est l'idée du progrès social par la diffusion

des lumières, la destruction du despotisme sacerdotal et l'affranchissement de la raison.

On a reproché à Voltaire, dit M. Villémain, que nous avons déjà cité, de n'avoir pas d'unité dans un cadre si vaste, de ne pas marcher vers un but, de prendre plaisir à montrer les choses humaines conduites au hasard. Sans doute Voltaire, qui était jeté si loin du point de vue providentiel de Bossuet, n'a pas non plus le but systématique de quelques modernes. Il aurait été bien étonné d'entendre dire que la barbarie même du *vie siècle* était une époque de progrès; et Herder ne lui aurait guère paru moins mystique que Bossuet. Il a cependant aussi son unité, son but, à travers quelques disparates. Ce but, c'est le zèle de l'humanité et de l'amour des lettres, qui adoucissent les mœurs et ornent la vie. Aussi, à mesure que son récit se dégage de la barbarie et monte vers la lumière, il est plus éloquent et plus vrai. Le mouvement des *siècles*, le lever des arts sur l'Europe, les grands événements accomplis sous Charles-Quint, Henri IV, Richelieu, l'influence de quelques grands hommes sur le progrès continu de la société, tout cela est rendu avec une vive simplicité, une facilité de génie qui laisse paraître les choses, sans les orner. Rien de semblable avant Voltaire; et depuis lui, rien qui ait effacé cet ouvrage. L'éminent écrivain dont nous venons de rapporter l'appréciation, fait également remarquer que Voltaire est loin d'être aussi inexact qu'on l'a quelquefois supposé. « Il est peu de livres, ajoute-t-il, où se trouvent moins d'erreurs de dates et de faits; et sans érudition affectée, Voltaire remonte souvent aux sources les plus sûres. »

A ce témoignage nous ajouterons celui d'un juge non moins compétent en cette matière, Robertson, dans les notes de l'*Histoire de Charles-Quint*: « Je n'ai, pas, dit-il, cité une seule fois M. de Voltaire, qui, dans son *Essai sur l'histoire générale*, a traité les mêmes sujets et examiné la même période de l'histoire. Ce n'est pas que j'aie négligé les ouvrages de cet homme extraordinaire, dont le génie aussi hardi qu'universel s'est essayé dans presque tous les genres de composition littéraire; mais, comme il imite rarement l'exemple des historiens modernes, qui citent les sources d'où ils ont tiré les faits qu'ils rapportent, je n'ai pu m'appuyer de son autorité pour confirmer aucun point obscur ou douteux. Je l'ai cependant suivi comme un guide dans mes recherches, et il m'a indiqué non-seulement les faits sur lesquels il était important de s'arrêter, mais encore les conséquences qu'il fallait en tirer. S'il avait en même temps cité les livres originaux, ou les détails peuvent se trouver, il m'aurait épargné une grande partie de mon travail; et plusieurs de ses lecteurs, qui ne le regardent que comme un écrivain agréable et intéressant, verraient encore en lui un écrivain savant et profond. »

Citons aussi le passage suivant de Condorcet: « On accusa cet ouvrage d'être frivole, parce qu'il était clair et qu'on le lisait sans fatigue; on prétendit qu'il était inexact, parce qu'il s'y trouvait des erreurs de noms et de dates absolument indifférentes; et il est prouvé, par les reproches mêmes des critiques qui se sont déchaînés contre lui, que jamais, dans une histoire si étendue, aucun historien n'a été plus fidèle. On a souvent accusé de partialité, parce qu'il s'élève contre des préjugés que la pusillanimité ou la bassesse avait trop longtemps ménagés; et il est aisé de prouver que, loin d'exagérer les crimes du despotisme sacerdotal, il en a plutôt diminué le nombre et adouci l'atrocité. Enfin, on a trouvé mauvais que, dans ce tableau d'horreurs et de folies, il ait quelquefois répandu sur celles-ci les traits de la plaisanterie, qu'il n'a pas toujours parlé sérieusement des extravagances humaines, comme si elles cessaient d'être ridicules parce qu'elles ont été souvent dangereuses. »

Enfin, nous ajouterons à ces autorités celle du dernier commentateur de Voltaire (édition du *Siècle*):

« Les critiques ne manquent pas à l'historien. Nonnotte s'attaque à l'*Essai* proprement dit; Larcher et Le François prirent chacun à partie la *Philosophie de l'histoire*; quant à l'abbé Guéné, il se fit le champion de Moïse. Voltaire leur répondit par ses *Eclaircissements*, son *Pyrrhonisme de l'histoire*, et par l'écrit intitulé: *Un chrétien contre six Juifs*. Il profita de leurs observations qu'il eut crut justes; mais, comme ils avaient mêlé des injures aux remarques, il s'amusa à leur rendre feves pour pois, et leur assura ainsi une immortalité à laquelle ils n'aspiraient guère. »

« En avant de ces critiques, qui ne vivent plus que par le ridicule, se groupent les admirateurs et les disciples du nouveau père de l'histoire. On prononce les noms de Larcher, de Nonnotte, et l'on sourit; mais on lit et l'on vénère toujours les Condillacs, les Humes, les Robertson, les Gibbons, qui tous se réclament du même maître. Il est vrai qu'en notre siècle on s'est plu à valuer le mérite de la révolution opérée par Voltaire dans le genre historique. On a dit (Augustin Thierry) que cette manière de raconter les faits en raisonnant des choses était une réunion incohérente de deux ouvrages, l'un d'histoire, l'autre de philosophie; qu'ordinairement le premier n'était qu'une simple réimpression

de la moins mauvaise des histoires précédentes; que c'était pour l'ouvrage philosophique que l'on réservait toute la vigueur de son talent, etc., etc. En vérité, nous ne saisissons guère l'incohérence qu'il y a entre la philosophie et l'histoire; nous ne croyons pas qu'on puisse accuser Voltaire d'avoir travaillé sur des faits préparés par d'autres; nous voulons bien reconnaître toutefois que le nouveau genre a ses écueils, et qu'on les a signalés au moment même où les considérations menaçaient de submerger les faits; mais c'est là tout. Et nous dirons aux écrivains coloristes, qui ont grossi leur voix pour renforcer l'accusation, que les procédés artistiques dont ils usent offrent des inconvénients bien autrement graves que ceux qu'ils signalent chez les autres; car tous sont condamnés à n'être jamais que des chroniqueurs, chroniqueurs admirables si l'on veut, mais qui ne feront jamais figure dès qu'apparaîtra quelque un de ces grands historiens qui nous donnent le spectacle du passé que nous nous inspirer la haine de l'injustice, de l'arbitraire et de la superstition. » (Georges Avelin.)

Voltaire n'avait d'abord commencé cette étude que pour lui-même et pour réconcilier Mme Du Châtelet avec l'histoire moderne, qui semblait à cette dame et qui était, en effet, pleine d'obscurités, de fables et de contradictions. Le livre ne fut donc pas écrit d'un trait; il se composa successivement, par morceaux séparés, et ce n'est que par des additions et des remaniements qu'il arriva à former le travail imposant que nous connaissons. Voltaire ne cessa de le revoir et de le corriger. Le titre aussi fut plusieurs fois changé; ce fut d'abord: *Essai sur les révolutions du monde et sur l'histoire de l'esprit humain depuis le temps de Charlemagne jusqu'à nos jours*; puis *Abégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint*; *Essai sur l'histoire universelle*; *Essai sur l'histoire générale*, etc. Enfin, dans l'édition de 1769, le titre fut définitivement fixé. La première édition complète du livre est de 1756; il formait sept volumes. L'année suivante, la cour de Rome en prononça la condamnation; mais on sait que les arrêts du saint-siège n'ont jamais empêché le globe de tourner d'orient en occident.

Mœurs romaines depuis Auguste jusqu'aux Antonins (TABLEAU DES), par M. L. Friedländer (1862-1864, 2 vol. in-8), traduit en français par M. Vogel (Paris, 1866), un des ouvrages les plus importants de la critique allemande contemporaine. L'auteur a voulu rassembler dans deux volumes tout un tableau, le plus complet possible, de la société romaine; rien n'est plus utile que son livre pour étudier les auteurs du siècle d'Auguste, et surtout ceux de la décadence. On pourrait reprocher à M. Friedländer d'avoir compris dans son livre un trop grand nombre d'années, et il semblerait que la physiologie de la société romaine a changé depuis Auguste jusqu'aux Antonins. Pourtant la différence n'est pas très-sensible, et si le monde romain s'est transformé, cette transformation a été très-lente. L'ouvrage de M. Friedländer est divisé en sept livres, qui sont eux-mêmes subdivisés en plusieurs chapitres. Dans le premier livre, il nous donne des détails sur la vie même de Rome, sur sa grandeur, sur l'influence de la Grèce et de l'Orient, sur la magnificence de la ville. On sait à ce sujet, le mot d'Auguste. Il disait qu'il avait reçu une ville de brique, et qu'il l'a laissée de marbre. C'est la ville de marbre que nous montre M. Friedländer. Pourtant, au milieu des maisons splendides, des palais, des bains, des jardins publics, remue une population nombreuse, agitée, d'affranchis, de Grecs de Sicilyone, d'Andros, d'Alabanda, de Chalcéens, de Phrygiens, de Juifs; la vraie population romaine disparaît de plus en plus. En même temps, M. Friedländer nous fait assister aux embarras de Rome, si bien décrits par Juvénal. Il ne faut pas oublier enfin la malpropreté et l'insalubrité de la ville, qui n'a pas encore changé sous ce rapport. Dans le second livre, M. Friedländer nous conduit à la cour de l'empereur, et nous montre comment tout autour du prince se transforme à son gré et prend son propre caractère. Tout respire, pense et agit par lui. La noblesse patricienne diminue de jour en jour et est de plus en plus détestée de l'empereur, qui confie à des affranchis les principales offices de sa cour. Nous assistons à la fortune étonnante de coquins effrontés comme Narcisse, Pallas, Pâris et autres. Les Grecs et les Syriens se multiplient à la cour et y acquiescent peu à peu la plus grande influence par leur habileté, leur facilité au vice. Le sénat les encense, les grandes familles les recherchent; leur fortune n'a d'égal que leur orgueil. Partout des affranchis, partout aussi des courtisanes comme Acté, Gécide, Panthea, Marcie, concubines des empereurs; ce sera la liste la première position de l'empire. Cependant, au milieu de tous ces esclaves, l'empereur a des amis, mais ces amis sont eux-mêmes dans une sorte de dépendance. Les uns pourtant sont plus familiers que les autres; Horace et Mécène ne sont pas tout à fait au caprice d'Auguste; Stace et Martial, deux autres poètes, sont toujours aux genoux, non pas d'Auguste, mais de Domitien. Les Romains, il n'en reste plus qu'un petit nombre, encore sont-ce des

plébiens. L'aristocratie a disparu, ruinée par les guerres civiles et la délation. Après les Romains viennent les Italiens, puis les Gaulois, puis enfin les Orientaux. La lie du monde, dit Juvénal, inonde la capitale. Au premier rang dans cette foule il faut compter les gens d'affaires, commissaires-priseurs, artistes, maîtres et professeurs de grammaire et de rhétorique, qui pullulaient à Rome, avocats et hommes de loi, médecins, astrologues, officiers subalternes et commis des magistrats; enfin les soldats qui avaient pris la plus grande prépondérance, et avec qui les empereurs devaient compter, puisque leur pouvoir n'était appuyé que sur la force. Trois livres sont consacrés à cette intéressante exposition. Le cinquième livre traite d'un sujet plus délicat, du rôle des femmes dans la société romaine. Il nous fait d'abord assister à leur première éducation, qui consiste surtout dans la musique et la danse. La jeune fille, dans une société raffinée et fatiguée de civilisation, est précocée; elle est femme de bonne heure. Aussi, celles qui peuvent se marier se marient à douze ans. Il suffisait, pour se faire une idée de la femme sous l'empire romain, de lire la belle satire de Juvénal. Mais il ne faut pas oublier que c'est une satire, et que Juvénal est le plus violent des satiriques. Quoi qu'il en soit, au milieu de ces violentes invectives, il doit y avoir une part de vérité. Le difficile est de la prendre exacte. La corruption avait fait du moins les plus rapides progrès, et plusieurs causes contribuaient à la dégradation de la femme. C'était d'abord l'esclavage. La présence continuelle d'hommes et de femmes livrés aux caprices de leurs maîtres favorisait les mauvais instincts des maris et des femmes. C'étaient ensuite les bains publics, les spectacles, où régnait la liberté la plus incroyable. Il semble, d'après Juvénal, qu'il n'y eût pas une seule femme honorable à Rome; nous n'rions pas jusque-là, certainement, mais il faut avouer que le nombre de ces femmes était très-restrict. Le sixième livre nous fait assister aux spectacles sur lesquels il nous donne les renseignements les plus minutieux et les plus intéressants: jeux du cirque, courses de chars, luttes de gladiateurs et de bêtes féroces, enfin représentations théâtrales. Le dernier livre traite des voyages dans l'empire romain. Les Romains ont eu le goût des voyages. La vaste étendue de l'empire nécessitait de lointains et fréquents déplacements, en particulier chez les fonctionnaires. Aussi les négociants, les chevaliers, les banquiers, les gouverneurs des provinces étaient-ils toujours occupés à voyager. Il y avait encore les voyages d'étudiants, de professeurs, d'artistes et de virtuoses, les voyages occasionnés par les fêtes religieuses et autres grandes solennités. Enfin, il insiste particulièrement sur les voyages d'agrément. Les touristes étaient fort nombreux à Rome, mais ils visitaient rarement tout le monde romain. Ils allaient le plus souvent en Italie et en Sicile, en Grèce, en Asie Mineure et en Egypte. En Italie et en Sicile, on allait surtout se reposer dans des villas, ou bien on allait aux eaux. En Grèce, on allait voir les traces de l'antiquité si fameuse et si admirée: on visitait Athènes, Corinthe, Rhodes; en Asie Mineure, on allait voir la place de l'ancienne Troie, l'ionie, Ephèse, Smyrne, villes charmantes dont le climat séduisant et les molles délices attiraient les riches Romains fatigués du fracas de la capitale et des ennuis de la vie politique. L'Egypte était encore un des pays les plus fréquentés par les touristes.

Tous ces détails, dans leur infinie variété, sont exposés avec talent et soutenus de l'érudition la plus exacte. Ce sont bien réellement les mœurs des Romains du temps de l'empire, peintes par eux-mêmes, dont l'auteur nous offre le tableau, tant il a multiplié les citations de témoignages contemporains, et tant il se montre sobre d'hypothèses et de jugements personnels dans toutes les parties de son livre.

Mœurs des Germains, ouvrage de Tacite. V. GERMANIE.

Mœurs (CONSIDÉRATIONS SUR LES), par Duclos. V. CONSIDÉRATIONS.

Mœurs (FONDEMENTS DE LA MÉTAPHYSIQUE DES), ouvrage philosophique de Kant. V. FONDÉMENTS...

Mœurs du temps (LES), comédie en un acte, en prose, de Saurin; Comédie - Française, 22 décembre 1760. La fille de Geronte, riche financier, veut épouser le baron Dorante, qui l'adore; mais sa tante, une pimbèche qui fait la pluie et le beau temps chez Geronte et qui donne des fêtes avec les écus de son frère, s'est mis en tête de lui faire épouser un marquis ruiné, très-fat, qu'elle aime et dont elle veut faire son amant aussitôt qu'il sera marié. Cela ne fait pas la compte d'une certaine Cidalise, que le marquis délaisserait si tous ces projets étaient mis à exécution. Pendant un bal donné par la sœur de Geronte, elle se ménage un tête-à-tête avec le marquis, et le fait librement causer sur tous les gens de la maison. Geronte, qui est à portée de tout entendre, est révolté du sans gêne avec lequel on le traite; sa sœur, qui n'est pas mieux traitée, s'esquive furieuse, et le marquis, après s'être ainsi trahi lui-même, est éconduit.

La plus jolie scène est celle où la sœur de

Geronte, à sa toilette, se prépare à paraître au bal. « Le jargon des petites maîtresses, dit Fréron, leurs minauderies devant le miroir, leur air, et leur ton avantageux, leurs propos médians avec leurs femmes de chambre, leur délicatesse affectée, leurs impatiences enfantines lorsqu'une boucle ou une plume ne va pas à leur fantaisie, tout cela est rendu avec une vérité, une finesse, un agrément, une précision qu'il est difficile de surpasser. »

Mœurs (ÉCOLE DES), comédie de Palissot. V. ÉCOLE.

Mœurs du jour (LES), comédie de Collin d'Harleville. V. ÉCOLE DES JEUNES FEMMES.

MOEZ, nom donné à Hakem, divinité des Druses, dans sa septième incarnation. Ce fut sous ce nom qu'Hakem se transporta en Egypte, où il fonda Rosette.

MOEZEL. V. MUSSLER.

MOEZEL (Wolfgang), théologien protestant. V. MEUSEL.

MOEZZ-CHÉRIF ED DAULAH (Abou-Teym AL), prince de Tunis et de Tripoli, né à Méhadia en 1005, mort dans la même ville en 1061. En 1016, il succéda à son père Badis, tué au siège de Madjida, se rendit indépendant des Fatimites d'Egypte, se mit sous la protection du calife de Bagdad, puis essaya, mais sans succès, de se rendre maître de la Sicile (1038). En 1052, il eut à soutenir une lutte sanglante avec les Hammadites, qui le battirent et le poursuivirent jusque dans sa capitale. Moëzz-Chérif cultivait la poésie et se plaisait à s'entourer de lettrés. Le poète et historien Ibn-Rachio fut un des ornements de sa cour.

MOEZZ ED DAULAH (Aboul-Houcein-Ahmed), prince de la dynastie des Bouides, mort en 967 de notre ère. Après avoir conquis le Kerman, le Khouristan et plusieurs autres provinces de la Perse, il pénétra dans Bagdad (945), en chassa les troupes turques, maintint d'abord sur le trône le calife Mostakfy, qui le nomma émir al-omrah et lui donna le titre de *Moëzz ed Daulah* (la Force de l'empire), et lui assigna une pension pour son entretien et celui de sa maison. Mais la méintelligence éclata bientôt entre le calife et Moëzz ed Daulah. Ce dernier fit alors arrêter, déposer et aveugler Mostakfy, et lui donna pour successeur Mothly-Lillah, qui ne fut qu'un fantôme de souverain. Il fit ensuite une guerre heureuse au prince de Mossoul, Nasser ed Daulah, fut un des plus fanatiques partisans des descendants d'Ali, fit afficher aux portes des mosquées, en 962, les plus affreuses malédictions contre Moawwyah, premier usurpateur du califat, et institua une fête, devenue célèbre en Perse, en commémoration du martyre de l'imam Houcein, fils d'Ali. Moëzz ed Daulah mourut après un règne de vingt-deux ans, laissant le trône à son fils Azz ed Daulah, qui fut renversé et mis à mort par son cousin Adhad ed Daulah.

MOEZZ ED DYN DJIHANDER-SCHAH, empereur de l'Inde, né à Delhi vers 1680, décapité dans cette ville en 1714. Il se fit remarquer dans sa jeunesse par son courage et par ses brillantes qualités; fut associé au trône par son père, l'empereur mogol Bahadour-Schah, et lui succéda en 1712. A peine monté sur le trône, il conçut une grande passion pour une bayadère nommée Nourjihan, et, amoli par les plaisirs, il en arriva à abandonner complètement les affaires favorites. Cette conduite excita dans le peuple la plus vive indignation. Mohammed-Pérak-Syr, neveu de l'empereur, en profita pour prendre les armes, et, après s'être fait proclamer souverain, fit trancher la tête à Moëzz ed Dyn.

MOEZZ LEDIN ALLAH (Abou-Théym-Moad AL), calife fatimite de l'Egypte et de l'Afrique septentrionale, né à Méhadia en 931 de notre ère, mort au Caire en 976. Il succéda à son père Mansour-Billah comme souverain d'Alnahya (958), puis ravagea les côtes d'Espagne, soumit l'Afrique occidentale jusqu'à l'Atlantique (958), fit conquérir la Sicile (968) et l'Egypte (969) par son général Djahdar, fonda la ville du Caire (al Kahira, la Victorieuse), et s'empara de la Syrie et de la Palestine. Après avoir battu les Grecs et les Karmathes (971) et donné le gouvernement de l'Afrique septentrionale à Yousof Balkin, Moëzz Ledin Allah se fixa au Caire, où il établit la dynastie des Fatimites, qui régnèrent de 972 à 1171. Il embellit le Caire de plusieurs édifices, y fit construire la célèbre mosquée appelée *Ganah* et *Azhar*, fonda une riche bibliothèque, etc., et ordonna de creuser un canal longeant le Nil. Plusieurs autres villes, Alep, Médine, La Mecque furent embellies par ses soins de mosquées, de fontaines, d'établissements d'utilité publique. Ce souverain aimait la poésie, qu'il se plaisait à cultiver, et encourageait les belles-lettres.

MOFETTE s. f. (mo-fè-te — ital. *moffetta*, même sens). Exhalaison qui s'élève des laves en fusion ou dans des lieux souterrains et particulièrement dans des mines, où elle produit l'asphyxie des hommes et des animaux. Exhalaison malsaine ou dangereuse quelconque: *Malebranche condamna ses narines à humer les mofettes d'une fosse d'aisances*. (Kerauty.)

— Par anal. Air que l'on respire dans un lieu que l'on a en horreur : *Il est des hommes pour qui l'air d'une église est une espèce de MOFETTES qui les oppresse.* (J. de Maistre).

— Anc. chim. Gaz impropre à la respiration. Il *Mofette atmosphérique*, Azote. Il *Mofette inflammable*, Hydrogène, et particulièrement hydrogène carburé des mines ou grisou.

— Mamm. Syn. de MOUFETTE.

— Encycl. Ce mot nous vient de la Campanie et de la province de Naples. Dans ce pays, quand les laves sont liquides encore, il en sort des vapeurs qui souvent se réunissent en nubes et forment ce que dans le pays on appelle du nom de *mofette*. Ces exhalaisons sont très-dangereuses quand on les respire un peu longtemps; elles ont alors à peu près les mêmes effets sur les hommes et les animaux que celles de la grotte du Chien. On a observé que ces vapeurs, légèrement imprégnées de soufre, exhalent une forte odeur d'ammoniaque, qui prend vivement à la gorge et aux narines, et suffoque en peu de temps. Ces vapeurs, comme celles de la grotte du Chien, ne s'élèvent pas cependant à une grande hauteur au-dessus de la surface de la lave; et quand l'air extérieur et l'humidité ont pénétré celle-ci, elles cessent de se produire avec les mêmes propriétés dangereuses. On a vu même, après une légère pluie, les oiseaux passer à moins d'un pied de laves encore chaudes et n'en éprouver aucun effet malaisant.

MOFFAN (Nicolas DE), historien français, né près de Poigny. Il vivait au xvi^e siècle, fit, en 1552, partie de l'expédition envoyée par Charles-Quint contre les Turcs, fut blessé, fait prisonnier, conduit à Constantinople et recouvra sa liberté après trois années d'esclavage. Il rejoignit alors l'armée espagnole, et reçut peu après une nouvelle blessure. On a de lui : *Soltani Solymani Turcarum imperatoris, horrendum fucinus in proprium filium sultannum Mustapham* (Bâle, 1555, in-8°), trad. en français (1556), et *De origine domus Ottomanæ et de bello Turcico toti temporis*, ouvrage resté inédit.

MOFFLET s. m. (mo-fîê). Pain mollet. Il *Vieux* mot.

MOFRAS (Eugène DUFLOT DE), voyageur français, né à Toulouse en 1810. A dix-huit ans, il se rendit à Madrid, comme attaché à l'ambassade de France, s'y lia avec le savant Navarrete et reçut en 1839 la mission de se rendre à Mexico, puis de visiter les Californies, l'Oregon, la côte nord-ouest de l'Amérique, qui, à cette époque, étaient encore fort peu connus. De retour à Paris, M. Mofras a publié des articles dans le *Journal des Débats*, et il a fait paraître les ouvrages suivants : *Recherches sur les progrès de l'astronomie et des sciences nautiques en Espagne* (Paris, 1839, in-4°); *Fragment d'un voyage en Californie* (1842); *Exploration du territoire de l'Oregon, des Californies et de la mer Vermelle* (1844, 2 vol. in-4°); *Mendoza et Navarrete*, notices biographiques (1845, in-4°); *l'Oregon, le Mexique et les Etats-Unis* (1846, in-8°), etc.

MOFUMA s. m. (mo-fu-ma). Bot. Arbre d'Ethiopie, dont le bois est employé à faire des canots.

MOGADOR, appelée *Souheyrâh* ou *Showrah* par les Africains, ville forte et maritime de l'empire de Maroc, sur l'océan Atlantique, à 178 kilom. O. Maroc, par 31° 30' de latitude N. et 12° 4' de longitude E.; 20,000 hab. Vue de la mer, Mogador présente un aspect très-pittoresque. Autour d'elle s'étend une plaine aride, au delà de laquelle se dressent des collines d'un vert sombre, puis, dans un lointain immense, les cimes neigeuses de l'Atlas. Cette ville, dont le plan fut donné par un ingénieur français, appelé Cornut, et qui présente une forme triangulaire, a des rues droites et des maisons bien bâties. Elle forme deux quartiers; l'un comprend le palais du gouverneur, la citadelle, les établissements publics, les hôtels des consuls et les maisons des marchands européens; l'autre est habitée par les Maures et par des juifs. Ceux-ci, qui forment à peu près la moitié de la population et s'occupent principalement du commerce des métaux précieux, occupent une partie de la ville désignée sous le nom de *Willah*. Une enceinte de murs peu élevés protège Mogador contre les incursions des Arabes de la plaine, et une petite rivière alimente un aqueduc qui fournit de l'eau aux habitants. Le climat est très-sain et il pleut rarement. Le port de Mogador n'a guère que 3 mètres d'eau à marée basse, ce qui oblige les grands navires à se tenir éloignés et à jeter l'ancre à 2 kilom. de distance. En face du port se trouve l'île de Mogador, qui est protégée par quelques fortins. Elle possède une mosquée, dont le minaret étincelle au soleil, et un lazaret. Mogador est entourée de dunes mobiles qui offrent un aspect dange quand on arrive de l'intérieur; on dirait d'immenses batteries pyramidales construites pour défendre les approches de la ville. Les environs ne sont que des sables désolés; çà et là, on voit des jardins, où croissent quelques légumes et de rares fleurs. Tout cela pousse au milieu du sable et montre ce que peut faire le travail de l'homme, même dans un pays aussi stérile.

L'industrie locale de Mogador consiste en tanneries et corroieries, fabriques de tissus de laine, tissus de soie, corderies, quincailleries, fabriques d'armes. C'est la ville la plus commerçante de tout le Maroc. Les principaux articles exportés sont les peaux de chèvre, les amandes, les laines, l'huile, la cire, les cuirs, la gomme, l'ivoire, les plumes d'autruche et les fruits secs. On importe des laines, du coton, de la coutellerie, des toiles de Hollande, de l'étain, du cuivre, de la porcelaine, etc. Mogador a été bâtie en 1760, sous le règne de Sidi-Mohammed, par l'ingénieur français Cornut. On ne voyait alors, sur le point occupé aujourd'hui par la ville, qu'un château fort peu important que les Portugais avaient construit pour servir d'appui à leurs établissements sur cette côte; il était presque abandonné depuis près d'un siècle à l'avènement de Sidi-Mohammed. En 1844, la guerre ayant éclaté entre la France et le Maroc, le prince de Joinville reçut le commandement d'une division navale, détruisit les fortifications de Tanger, puis se rendit devant Mogador, qu'il bombarde le 15 août. A la suite de ce bombardement, qui dura quatre heures et demie et qui fit de grands ravages, des troupes débarquèrent, enlevèrent les batteries ennemies, s'emparèrent de l'île et se rendirent le lendemain maîtres de la ville. Cela fait, la flotte s'éloigna de Mogador, où firent aussitôt irruption les Kabyles du Maroc. Ils se précipitèrent sur la ville, y mirent le feu et la pillèrent pendant quatre jours.

MOGADOR (Céleste VÉNARD), comtesse de CHABRILLAN. V. CHABRILLAN.

MOGALLI (Cosimo), graveur italien, né à Florence en 1667, mort dans la même ville vers 1730. Il fut pour maître de dessin le sculpteur J.-B. Foggi, mais on ignore qui lui apporta l'art de graver. Mogalli s'est surtout fait connaître par les quinze planches qu'il a exécutées pour le recueil intitulé *Museum Florentinum*. On lui doit, en outre, des gravures de tableaux de Titien, de Raphaël, de Rubens, de Van Dyck, etc. — Son fils, Nicolas MOGALLI, né en 1723, apprit la gravure sous la direction de Picchiotti et se rendit vers 1750 à Rome, où il se lia avec Winckelmann, qui lui fit faire un grand nombre de travaux. Il exécuta les planches de l'édition *De monumenti antichi inediti, spiegati ed illustrati da Giovanni Winckelmann* (Rome, 1767) et plusieurs gravures du cabinet de Portici. — Sa sœur, Thérèse MOGALLI, étudia la gravure sous le même maître et reproduisit plusieurs tableaux de la galerie de Florence.

MOGES s. f. pl. (mo-je). Pêche. Entrailles de morue, dans le langage des pêcheurs de La Rochelle.

MOGGI (Moggio), poète italien, né à Parme vers 1330, mort vers 1380. Pétrarque, dont il était l'ami, le fit nommer secrétaire d'Azso da Correggio, qui mourut en 1364. Moggi continua de vivre auprès de la veuve d'Azso et de ses enfants, et se fixa avec eux dans le duché de Parme. On a de lui des poésies latines, des épitres et deux poèmes.

MOGGIA s. f. (mogh-dja — mot ital.). Métrol. Mesure agraire, qui était usitée à Naples et valait 35ares, 1945.

MOGGIO s. m. (mogh-djo — mot ital.). Métrol. Ancienne mesure de capacité, qui valait 146l.12 à Milan, 320 à Venise, 21 à Corfou. Il *Moggio de terre*, Mesure agraire des îles Ioniennes, valant 97ares, 119.

MOGGIO UDINESE, bourg du royaume d'Italie, prov. et à 33 kilom. N. d'Udine, ch.-l. de district et de mandement, sur la Fella; 3,557 hab.

MOGHAMIE s. f. (mo-ga-mi). Bot. Genre détaché des saïnfloins.

MOGHOSTAN, c'est-à-dire *Pays des dattes*, la *Caramanie* des anciens, contrée de la Perse moderne, dans la partie méridionale du Kerman; chef-lieu, Minab. Le Moghostan est baigné au S. par le golfe Persique et arrosé par le Nahres et l'Ibrahim. Le sol est plat, sablonneux et riche en dattiers. Les côtes sont soumises au pouvoir de l'imam de Mascate.

MOGHREB ou OCCIDENT, nom que les Arabes et les musulmans donnent à l'empire du Maroc. V. MAROC. Il On dit mieux MAGHREB.

MOGIGRAPHIE s. f. (mo-ji-gra-fî — du gr. *mogis*, avec peine; *graphô*, j'écris). Méd. Crampe des écrivains.

MOGLIA (Pierre), théologien russe, né en Moldavie vers 1597, mort en 1646. Il avait servi en Pologne, lorsqu'il quitta l'épée pour entrer dans un monastère (1625). Devenu, en 1632, métropolitain de l'Eglise de Kiev, il y constitua l'enseignement de la théologie tel qu'il était donné dans les grandes universités d'Europe, et composa une *Profession de foi*, donnant un exposé systématique et une apologie du dogme de l'Eglise d'Orient travail qui faisait alors complètement défaut. Cette profession de foi, rédigée par les conciles de Kiev (1640) et de Jassy (1643), par les quatre patriarches œcuméniques, et par les patriarches russes, a été un grand nombre de fois publiée en russe et a été traduite en plusieurs langues. On doit, en outre, à Moglia divers opuscules, un *Catéchisme* (1645) et des drames religieux, qu'il faisait représenter par les élèves de l'Académie de Kiev. Il avait

réorganisé cette Académie, qui lui doit une partie de sa renommée actuelle, et y avait appelé des professeurs étrangers.

MOGILALISME s. m. (mo-ji-la-li-sme — du gr. *mogis*, difficilement; *lalein*, parler). Méd. Difficulté à parler, à articuler les mots.

MOGILNIK s. m. (mo-ji-l-nik). Ornith. Autour de Tartarie.

MOGINÉ (Daniel), aventurier suisse, né à Chézalles, canton de Berne. Il vivait au xviii^e siècle. Intelligent, actif, ambitieux, il prit d'abord du service en Hollande, puis s'embarqua pour l'île de Java, d'où il passa aux Indes, combattit d'abord les Afghans en Perse, et enfin alla offrir ses services au Grand Mogol, dont il disciplina les troupes à l'européenne. Ce monarque, en récompense de ses services, le combla de faveurs, l'enrichit, le nomma *omrah* de 1^{re} classe, c'est-à-dire grand de l'empire, lui fit présent d'un palais et lui donna une princesse de sa famille en mariage. Moginé avait le grade de généralissime lorsqu'il mourut jeune, laissant une succession de 20,000 louis. Son frère, François Moginé, qui était parti comme groom pour l'Angleterre et s'était fait taverneur à Londres, alla recueillir cet héritage inespéré. Il s'embarqua pour revenir en Europe, et, dès ce moment, on n'entendit plus parler de lui. On prétend que le navire qui le ramenait périt corps et biens; mais il est plus vraisemblable qu'on le jeta à la mer après s'être emparé de l'argent qu'il rapportait.

Maubert de Gouvest, capucin défrôqué, a écrit sur les aventures de Moginé une sorte de roman rempli de récits de batailles imaginaires. Ce livre est intitulé : *l'Illustre paysan ou Vie et aventures (sic) de Daniel Moginé, natif de Chézalles, au canton de Berne, etc.* (in-12).

MOGLIANO (Gentile DE), aventurier italien qui vivait au xiv^e siècle. Il s'empara, vers 1347, de la seigneurie de Fermo, dans la Marche d'Ancone, consentit, en 1355, à livrer cette ville à Egidio Albornoz, général des troupes papales, qui le fit nommer en retour gonfalonier de l'Eglise, reprit l'année suivante Fermo, d'où il chassa les soldats du pape, mais fut bientôt après chassé par le peuple, qu'il avait soulevé contre lui par imprudentes mesures, et finit ses jours dans l'exil.

MOGOL s. m. (mo-gol). Syn. de MONGOL. Il *Grand Mogol*, Titre qu'on donne quelquefois à l'empereur des Mogols.

MOGOLA-NAGON s. m. (mo-go-la-na-gon). Erpét. Variété de vipère à lunettes.

MOGONTIA, nom latin de MONZA.

MOGORI ou MOGORIS s. m. (mo-go-ri). Bot. Genre de plantes, de la famille des jasminées. Il On l'appelle aussi MOGRITS.

MOGOSTOKOS adj. f. (mo-go-to-koss — mot gr. formé de *mogis*, avec peine, et de *tokos*, accouchement). Mythol. gr. Epithète de Diane, qui présidait aux douleurs de l'enfantement.

MOGOURI s. m. (mo-gou-ri). Prêtre-juge des habitants des Maldives.

MOGRABIN, INE s. et adj. (mo-gra-bain-ne). Géogr. Habitant du Mograb; qui appartient au Mograb ou à ses habitants : *Les MOGRABINS. La population MOGRABINE.*

— Argot. Ce mot est quelquefois employé en mauvaise part, avec la signification de Bohémien, de vagabond.

— s. m. Linguist. Dialecte arabe des peuples du Mograb ou Moghreb.

— Encycl. V. MAROC.

MOGRUR, ville d'Espagne, prov. et à 18 kilom. E. d'Huelva, avec un port sur le Tinto, près de son embouchure dans l'Atlantique; 5,834 hab. Tuileries, briqueteries, tisseranderies, fabriques d'eaux-de-vie, commerce de vins et de vinaigre.

MOGUNTACUM, ville de l'ancienne Gaule, capitale de la Germanie 1^{re}, chez les Caracates. C'est aujourd'hui la ville de MAYENCE.

MOHA s. m. (mo-a). Linguist. Idiome américain. V. MOXOS.

— Bot. Espèce de millet, que l'on cultive comme plante fourragère et pour l'engraisement des oiseaux de basse-cour : *La graine de MOHA, un peu concassée, est parfois employée en guise de riz dans certaines préparations culinaires.*

— Encycl. Bot. Le *moha*, que l'on croit originaire du Thibet, et qui depuis longtemps est cultivé sous le même nom en Hongrie et en Allemagne, a été introduit, en 1816, dans la Moselle, d'où il s'est propagé sur divers points de notre territoire. Il est assez sensible au froid, mais il résiste très-bien à la sécheresse; il craint aussi beaucoup les grands vents du nord et de l'est; il végète beaucoup mieux quand le sol ou l'atmosphère renferme une certaine dose d'humidité. Il développe alors des tiges droites qui atteignent 10-50 de hauteur et se terminent par une longue panicule spiroïde d'un brun violacé. Bien qu'il ne soit pas très-exigent sur la nature et la richesse du sol, il préfère néanmoins les terres calcaires mélangées d'argile ou de silice, légères, assez profondes, substantielles et exemptes de mauvaises herbes.

On sème vers la fin d'avril ou dans le courant de mai, lorsque les gelées tardives ne

sont plus à craindre, et on échelonne ces semis à diverses époques jusqu'à la mi-juillet, si l'on veut obtenir la plus grande quantité possible de fourrage vert. Le semis, fait à la volée, est recouvert par un hersage léger. Si, après les semailles, le terrain se plombe sous l'influence de pluies abondantes, on donne un nouveau hersage. Souvent on associe le *moha* à diverses légumineuses, pour obtenir des fourrages mélangés. On peut commencer à faucher dans le courant du mois d'août et prolonger la fauchaison, suivant l'état des semis successifs, jusqu'à l'époque de la maturité des graines. Coupé un peu vert, il repousse avec assez de vigueur et fournit un bon pâturage aux moutons. On obtient la graine par un battage à la machine ou avec un fleau léger.

Le *moha* fournit un excellent fourrage vert ou sec, que tous les bestiaux recherchent avec plaisir. Les chevaux l'aiment beaucoup; mais généralement on le réserve pour les bêtes à cornes, surtout pour les vaches laitières. On peut aussi leur donner la paille, si elle n'a pas été trop détériorée par la javalage. Le *moha*, uni à la luzerne, atténue les dangers que présente l'usage exclusif de cette légumineuse consommée en vert. On le fait aussi stratifier avec le maïs, qu'il conserve plus frais et plus appétissant. La graine légèrement concassée peut servir à la nourriture de l'homme et remplacer le riz, dont elle n'a pas la fadeur. Elle convient beaucoup aussi aux oiseaux de basse-cour, notamment aux poules et aux dindons. Enfin, réduite en farine, elle forme une bonne nourriture pour les porcs, les vaches, les brebis et les agneaux.

MOHABUT s. m. (mo-a-bu). Comm. Toile de coton des Indes.

MOHACZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Baranya, à 97 kilom. O. de Segedin, sur la rive droite du bras occidental du Danube, dont la bifurcation forme la grande île marécageuse de Mohacz ou Marghita; 8,737 hab. Métropolitain grec; gymnase de franciscains. Mohacz est célèbre par deux grandes batailles qui s'y sont livrées : la première, en 1526, fut gagnée par les Turcs sur les Hongrois, qui y perdirent leur roi, Louis II, et une partie de leur territoire; la seconde, en 1687, où Charles IV de Lorraine, commandant les Hongrois et les impériaux, battit complètement les Turcs.

MOHADDAT AL HALEBI (Ibrahim ben-Mohammed ben-Ibrahim), juriste et littérateur arabe, né à Alep vers 1490, mort dans la même ville en 1570. Il appartenait à la secte des hanéfites et remplit les fonctions de grand mollah. Indépendamment de plusieurs ouvrages manuscrits, on lui doit : *la Vie et les actions du prophète Mahomet*, écrite en arabe et non imprimée, mais dont une traduction turque a été publiée sous le titre de *Ferdîné ar-Râlebi* (Boulak, 1833), et un grand ouvrage qui a fait sa réputation et lui a valu son surnom de Mohaddat (*le Traditionniste*) : sur *le Miftâh al-Ahkar* ou *les Confluent des mers* (Constantinople, 1838, in-4°), code universel de droit musulman d'après le rite hanéfite et qui a force de loi dans l'empire ottoman. Ce travail a été traduit en turc et a été l'objet de nombreux commentaires. Plusieurs parties en ont été publiées séparément.

MOHADITE s. m. (mo-a-di-te). Hist. Membre d'une dynastie arabe, fondée en Afrique par Mohammed-Abdallah l'an de l'hégire 514. On dit aussi MOHEDITE.

MOHAGÉRIN s. m. (mo-a-jé-rain). Hist. Nom donné à ceux qui accompagnèrent Mahomet dans sa fuite. Il On dit aussi MOHAGERIN.

MOHAIR s. m. (mo-err — mot angl. signif. moire). Comm. Etoffe d'origine anglaise, qui est formée de poils d'animaux, principalement de chèvre ou de chevreau, et qui est spécialement destinée à la confection des robes de femme : *L'industrie de l'Angleterre a toujours excéllé dans la fabrication des MOHAIRS; aujourd'hui même, c'est ce pays qui fournit les MOHAIRS les plus estimés. Les MOHAIRS communs ont la chaîne en coton.*

MOHALLAL (Ada ben-Rébiah), poète arabe, né près de Dabek (Mésopotamie), mort vers 620. Avant lui, les vers arabes étaient composés dans des vers chutms libres, appelés *redchas*. Ce fut Mohallal qui le premier fixa les règles et les mesures de la poésie arabe et composa des pièces de trente vers, appelées *kussides*, qui servirent de modèle aux poésies légères. Il chanta la guerre, mais surtout l'amour, ce qui lui valut son nom de Mohallal. Son frère, Kolab, ayant été tué par un Arabe d'une tribu voisine de la sienne, il se livra à des représailles tellement sanglantes, qu'il se vit abandonné des siens et que deux de ses esclaves, fatigués de son goût pour les expéditions guerrières, finirent par l'assassiner. Il était oncle du poète Amroul Kais.

MOHALLEB ABOU SOFRA, célèbre vizir arabe. V. MAHLER.

MOHAMMED, véritable nom du Prophète, dont les Occidentaux ont fait Mahomet. Ce nom a été porté par un nombre considable de princes musulmans. Les plus connus sont les suivants :

MOHAMMED AL MAHDY, troisième calife abbasside de Bagdad. V. MAHDY.

MOHAMMED MOHTADY BILLAH, calife abbasside de Bagdad. V. MOHTADY BILLAH.

MOHAMMED IER GHÉRAÏ, kan de Crimée, fils de Menghly Ghérai Ier, né vers 1480, mort en 1523. Il succéda à son père en 1514, combattit à plusieurs reprises les Moscovites, assiégea Moscou (1521) et consentit à lever le siège moyennant un tribut annuel. L'année suivante, il revint à la tête d'une armée en Russie, mais fut repoussé avec perte de Riazan par l'ennemi, qui se servait pour la première fois de canon, et trouva la mort dans une expédition contre les princes de Mingrélie. — **MOHAMMED II GHÉRAÏ**, kan de Crimée, né vers 1550, mort en 1587, succéda, en 1577, à Dewlet Ghérai Ier, son cousin, régna paisiblement pendant six ans, fut déposé par les Turcs en 1584, alla demander alors aux Cosaques une armée avec laquelle il essaya de reconquérir la Crimée, mais perdit la vie dans une bataille qu'il livra aux Turcs près d'Akhtiar. — **MOHAMMED III GHÉRAÏ**, kan de Crimée, né vers 1575, mort en 1627, monta sur le trône après la mort de son frère Djany-Beg en 1623, gouverna avec sagesse durant quatre ans et fut tué pendant une révolte suscitée par son frère Chahyn. — **MOHAMMED IV GHÉRAÏ**, kan de Crimée, né vers 1624, mort en 1676, succéda à son frère aîné Bahadour Ghérai en 1640, montra une incapacité qui le fit déposer en 1643, consentit à servir dans l'armée de son successeur Islam Ghérai, se forma à l'école de ce prince belliqueux, à la mort duquel il reprit possession du trône (1655). Mohammed fit alors avec succès plusieurs guerres aux chrétiens et aux Cosaques, fut déposé une seconde fois en 1663 et alla terminer sa vie chez les Kalmouks.

MOHAMMED NASSER, sultan d'Égypte. V. NASSER MOHAMMED.

MOHAMMED-BEY, surnommé *Abou Dhanan* (*Père de l'or*) à cause de son avidité et de son luxe, gouverneur de l'Égypte, mort en 1776. Acheté comme esclave par le célèbre Ali-Bey en 1758, il fut placé par lui dans le corps des mamelouks, devint son favori, son gendre et l'un des vingt-quatre beys de l'Égypte en 1766. Par son intrépidité et par ses victoires, Mohammed contribua à affermir et à étendre le pouvoir d'Ali; mais son ambition croissant avec ses succès, il finit par tourner ses armes contre son bienfaiteur, le chassa du Caire, le fit mettre à mort (1773) et devint maître de l'Égypte. Après avoir fait sa soumission au sultan de Constantinople et obtenu le titre de pacha du Caire, il passa en Syrie (1776), se rendit maître de Gaza, de Jaffa, de Saint-Jean-d'Acre et mourut de la peste dans cette ville, qu'il venait de mettre au pillage.

MOHAMMED-ALI, vice-roi d'Égypte. V. MÉHÉMET-ALI.

MOHAMMED IER (Djélal ed-Daulah Djémal el-Millah), sultan de la Perse et empereur de l'Inde, de la dynastie des Gaznévides, né à Gazna vers 1007, mort en 1042. Son père, Mahmood, après lui avoir donné le gouvernement de la province de Gourgan, le désigna pour lui succéder en 1029, au détriment de son fils aîné Masoud. À peine Mohammed fut-il monté sur le trône, que Masoud prit les armes, le vainquit à Nishapur, lui fit crever les yeux (1031) et l'emmena par la suite dans une expédition dans l'Inde. Là, les troupes de Masoud se révoltèrent et proclamèrent de nouveau Mohammed empereur. Le fils de ce prince ayant assassiné Masoud, qu'on venait de jeter en prison (1041), Mandoud, fils de Masoud, accourut avec une armée, battit complètement son oncle Mohammed et le fit mettre à mort avec les membres de sa famille.

MOHAMMED II (Aboul Mohaffer-Schah Chyrzad Chehab ed Din al Ghoury), sultan de Perse et empereur de l'Inde, de la dynastie des Ghourides, né vers 1150, mort en 1206. Associé au trône par son frère Galath ed Dyn, il fut chargé par lui de gouverner le Gazna et l'Inde (1071). Ce prince mit fin par ses conquêtes à l'empire des Gaznévides, étendit considérablement les limites de ses États, vainquit à Sursouty les rajahs de Delhi et d'Adjenir (1192), prit l'année suivante Canoudj et Benares, et lui transforma les pagodes en mosquées, et se rendit maître en 1197 et pendant les années suivantes, de plusieurs villes de l'Inde centrale. Son frère étant mort en 1203, Mohammed joignit à ses possessions de l'Inde le royaume de Perse, poursuivit ses conquêtes dans l'Indoustan, amassa d'immenses richesses, joignit à toutes les qualités d'un conquérant tous les vices d'un despote et périt assassiné au moment où il allait faire une expédition contre les Khitans.

MOHAMMED III, empereur de l'Inde, de la dynastie des Toghils, né à Delhi en 1300, mort en 1352. D'abord gouverneur du Decan, il monta sur le trône de Delhi à la mort de son père en 1325, choisit peu après pour capitale Dantabad où il attira un grand nombre de savants, échoua dans le projet qu'il avait formé de conquérir la Chine, perdit dans une révolte une grande partie de ses États et mourut sur les bords de l'Indus en allant combattre les rebelles.

MOHAMMED IV, empereur de l'Inde, de la dynastie des Toghils, né à Delhi en 1380, mort dans la même ville en 1394. Il succéda à son père Firouz III en 1386, fut détrôné peu après par des mécontents, parvint par la suite à remonter sur le trône et régna paisiblement jusqu'à sa mort.

MOHAMMED V, empereur de l'Inde, de la dynastie des Séids, né à Delhi en 1406, mort dans la même ville en 1443. Appelé au souverain pouvoir à la mort de son oncle, Moubarek II, en 1434, il fut pendant tout son règne le jouet des factions, se vit réduit à ne commander que dans sa capitale et ne dut la tranquillité des dernières années de son règne qu'à l'intervention de Bahoul-Bey, gouverneur du Moultan, qui battit les rebelles, rétablit l'ordre, mais prit tout le pouvoir avec le titre de vizir.

MOHAMMED VI ET VII, empereurs de l'Inde. V. BABOUR ET HOUMAÏOUN.

MOHAMMED VIII (Adil-Schah), empereur de l'Inde, de la dynastie des Ferroukhis, né à Pulvan vers 1520, mort à Delhi en 1551. Il prit part à l'expulsion de Houmaïoun et à l'établissement de la dynastie afghane dans l'Inde, devint, à la mort de l'empereur Sélin (1549), tuteur de Firouz IV, son neveu, qu'il fit peu après assassiner et s'empara alors du trône de Delhi. Mohammed se livra à toutes sortes d'excès et de crimes, souleva contre lui l'indignation générale et fut mis à mort par ses deux beaux-frères.

MOHAMMED IX, X, XI, XII, empereurs de l'Inde. V. AKBAR, DJAHANGUIR, CHAH-DJAHAN ET BEHADER-SHAH.

MOHAMMED XIII (Ferak-Syr), empereur de l'Inde, de la dynastie des Grands Mogols, né à Agra vers 1685, mort à Delhi en 1718. Il avait administré le Bengale, lorsqu'il fut proclamé empereur après la mort de son père, Azem-Khan, en 1713. Mohammed choisit pour ministres Abdallah et Haçan-Ali, qui l'avaient aidé à monter sur le trône, accorda à la Compagnie anglaise un privilège d'exemption de droits d'entrée et de sortie pour ses marchandises, fit exterminer les cheiks, sectaires qui étaient devenus très-remuants et avaient tué ou déposé plusieurs gouverneurs de Lahore, puis résolut de se débarrasser de ses deux ministres, qui s'étaient emparés de toute l'autorité; mais Abdallah et Haçan-Ali, ayant été informés de son projet, s'emparèrent de sa personne, lui firent crever les yeux et le déposèrent. Le lendemain de sa déposition, Mohammed mourut du poison qu'on lui avait administré.

MOHAMMED XIV (Aboul Mohaffer Nasser ed din), empereur de l'Inde, cousin du précédent, né à Delhi vers 1700, mort dans la même ville en 1748. Après la mort de Mohammed XIII, il fut placé sur le trône par Abdallah et Haçan-Ali (1719), dont il se débarrassa peu après par mort violente, et confia le soin de gouverner à son confident, Khan-Dowran. Les innombrables révolutions qui avaient ensanglanté l'Indoustan depuis la mort d'Aureng-Zeyb avaient préparé la décadence de l'empire mongol. Le règne de Mohammed XIV fut l'époque de sa dissolution totale. Nadir-Schah, usurpateur du trône de Perse, envahit l'Indoustan (1738) et força Mohammed de lui abandonner toutes les provinces à l'O. de l'Indus. Ce fut comme le signal d'une foule de révoltes intérieures; l'empereur en fut tellement frappé qu'il mourut d'une attaque d'apoplexie.

MOHAMMED (Ala ed Dyn), sultan de Kharism, mort en 1220. Après avoir été gouverneur du Khorasân, il monta sur le trône à la mort de son père Takusch en 1200, eut à soutenir des guerres contre son neveu Hindou-Khan, contre Chehab Eddyn Mohammed, roi de Ghaur et de Gazna, parvint à triompher de ses ennemis, puis, à l'instigation des rois de Boukhara et de Samarcande, il porta la guerre chez les Khitans, leur enleva le Mar-el-Nahr (1207), pénétra dans l'Orient jusqu'à Fariab et reçut le surnom de *second Alexandre*. Fait prisonnier par la trahison d'un de ses généraux pendant une expédition dans le Turkestan, Mohammed parvint à s'échapper, chassa à son tour son frère Ali-Khan, qui avait profité de son absence pour s'emparer du trône de Kharism, et bientôt après le fit mettre à mort ainsi que le roi de Ghaur, qui avait donné des secours à ce dernier. Après avoir conquis le royaume de Ghaur et avoir affermi son pouvoir dans ses vastes États, il s'adonna au vin et aux femmes. Mais, peu fait pour le repos, il se remit bientôt à la tête de ses armées, conquit Gazna (1216), renversa l'année suivante le calife Nasser Eddin Allah, qui s'était prononcé contre lui, et le remplaça par Ala ed Dyn al Melik. Enfié de ses succès, il fit arrêter et mettre à mort des négociateurs tartares et des ambassadeurs de Gengis-Khan, qui venaient lui proposer, au nom de ce souverain, un traité de commerce. Pour tirer une éclatante vengeance de cette violation du droit des gens, Gengis-Khan envahit les États de Mohammed et les ravages. Le sultan de Kharism, après s'être quelque faiblement tenté de résister, se refugia dans le désert, se réfugia dans une île de la mer Caspienne, à Abiscoun, où il mourut abandonné de tous et dans la plus affreuse misère.

MOHAMMED COTHB EDDYN, roi de Kharism. V. COTHB-EDDYN.

MOHAMMED BEN -THAHER, sultan de Perse de la dynastie des Thahérides, né à Hérat vers 1180, mort en 1226. Après la mort de son père, Thaher II, en 1202, il fut reconnu souverain de la Perse orientale par le calife Al-Mamoun, qui le nomma son lieutenant général. C'était un prince brave, généreux, humain, à la fois poète et musicien distingué, qui négligea les affaires de l'État pour se livrer à son goût pour les plaisirs et les arts. Il avait perdu plusieurs provinces lorsque Yacoub ibn Lath, fondateur de la dynastie des Soffarides, après lui avoir pris Hérat et Fouchendj, le força à abandonner sa capitale Nichapour (873), puis le fit prisonnier. Après la défaite de Yacoub à Vaseth (878), Mohammed recouvra la liberté, reçut, cette même année, du calife le gouvernement de Bagdad, dont il fut dépossédé peu après, et mourut dans l'obscurité.

MOHAMMED (Abou Choudjah Gaïath ed Dyn Ier), sultan sélcoujide de Perse, mort à Ispahan en 1118. Après la mort de son père, Melik-Schah (1092), il disputa le trône à son frère Barkiarok, lui fit cinq ans la guerre et, après la mort de ce dernier (1104), devint souverain de la Perse. Pendant son règne, eut à combattre les grands vassaux, dont l'ambition préparait déjà la perte de l'empire sélcoujide, et les chrétiens de Syrie qui étendaient leur domination d'une façon inquiétante pour son pouvoir. Ce prince se signala par sa clémence, par sa justice, par la régularité de ses mœurs et par son goût pour la poésie. Il allégea considérablement le poids des impôts qui pesaient sur son peuple.

MOHAMMED (Abou Choudjah Gaïath ed Dyn II), sultan sélcoujide de Perse, petit-fils du précédent, né en 1126, mort en 1159. Son frère, Melik-Schah II, ayant été déposé par les émirs en 1152, il monta sur le trône, fut déposé peu après par l'atabek Yldighiz, qui fit proclamer souverain Soleïman, oncle du sultan déchu, reprit le pouvoir au bout de six mois et eut à la fois à combattre son frère, Melik-Schah, qui s'était échappé de prison, son oncle Soleïman, qu'il vainquit, et le calife de Bagdad, qui avait fourni des troupes à ce dernier. Mohammed dut lever le siège de Bagdad pour aller mettre un terme aux dévastations de Melik-Schah, ne put l'empêcher de s'emparer du Khouzistan et mourut pendant cette guerre, après un règne de sept ans. Ce prince joignait à beaucoup de bravoure et de fermeté la bonté, la douceur et le goût des choses de l'esprit.

MOHAMMED (Gaïath ed Dyn Aboul-Fethah), sultan de Perse, de la dynastie des Ghaurides, mort en 1203. Il succéda, en 1161, à son cousin Saïf ed Dyn Mohammed, qui venait d'être assassiné, et se fit bientôt reconnaître prince et ses complices, rétablit la tranquillité dans ses États, puis recouvra Gazna, conquit le Kerman et les provinces limitrophes de l'Indoustan, prit Badghiz, Hérat, dont il fit sa résidence, Fouchendj, Chahbagh et acheva la conquête du Khorasân par la prise de Merou. Ce prince mourut après un règne glorieux pendant lequel le succès s'était attaché à toutes ses entreprises. Homme de guerre habile et non moins habile politique, il était parvenu à étendre sa domination sur la Perse orientale, le nord de l'Indoustan et jusqu'aux frontières du Thibet et du Turkestan. C'était un prince magnanime, éloquent, bienfaisant et de mœurs pures.

MOHAMMED-SULTAN (Mirza), sultan de Perse, de la dynastie des Timourides, né à Hérat en 1418, mort en 1452. Il était arrière-petit-fils de l'amerlan. Son grand-père, Schah-Rokh, lui confia, en 1442, le gouvernement de l'Irak-el-Ajemi, mais lui refusa bientôt cet appanage par suite de sa mauvaise administration. Mohammed prit alors les armes contre son grand-père, s'empara d'Ispahan (1445), assiégea Schiraz, ou regagna son cousin Mirza-Abdallah, s'enfuit dans le Louristan à l'approche d'une armée commandée par Schah-Rokh en personne; mais ce dernier étant mort en 1448, il reprit Ispahan (1451), où il établit le siège de son gouvernement et reçut bientôt la soumission des princes tributaires de la Perse. Peu après, il entre en lutte avec ses frères au sujet de la possession du Khorasân, fut fait prisonnier par son frère Babour-Mirza en 1452, et perit par l'ordre de ce dernier.

MOHAMMED-HAÇAN-KHAN, roi de Perse, fondateur de la dynastie des Kadjars, actuellement régnante, né dans le Mazenderan en 1727, mort à Ispahan en 1758. Il était fils d'un gouverneur du Mazenderan. Nadir-Schah lui confia le gouvernement d'Asterabad en 1737 et le chargea, en 1743, d'aller combattre les Turcs devant Mossoul. Après la mort de Nadir, Mohammed-Hacan leva l'étendard de l'indépendance (1748), s'empara du Ghilan et du Mazenderan (1750), battit le roi de Candahar, qui était maître du Khorasân, soumit le Ghilan et occupa Ispahan. Contraint quelque temps après d'abandonner cette ville et poursuivi par Kerim-Khan, il tomba entre les mains de ce prince, qui le fit décapiter.

MOHAMMED AGA-KHAN, roi de Perse, fils du précédent, né à Isfahan en 1737, mort en

1797. À la mort de son frère en 1758, il tomba entre les mains de Kerim-Khan, qui le fit enchaîner, resta à Schiraz jusqu'à la mort de Kerim (1779), parvint alors à s'échapper, se rendit maître de la province d'Asterabad, dont son frère avait été gouverneur, et conquit ensuite le Mazenderan et le Ghilan. Arrêté dans le cours de ses conquêtes par Ali Mourad-Khan, souverain de la plus grande partie de la Perse, il reconquit après la mort de ce prince (1785) ce qu'il avait perdu, se rendit maître d'Ispahan, et triompha par la force et par l'astuce de ses compétiteurs. Affirmant son pouvoir sur toute la Perse méridionale et fit exterminer tous les princes de la dynastie zend qui tombèrent entre ses mains. Tournant alors ses armes contre la Géorgie, il battit près d'Erivan Héracélius, qui avait reconnu la suzeraineté de la Russie, saccagea Tiflis (1795), soumit le Chirvan et le Daghestan, annexa à ses États le Khorasân (1796) et traversa l'Araxe en 1797, pour chasser les Russes qui occupaient des places sur le bord de cette rivière. Mohammed-Aga se disposait à faire la guerre au sultan de Constantinople, lorsqu'il fut assassiné par un de ses généraux. Il possédait de grands talents militaires et politiques, mais était d'un caractère féroce, et il fut le tyran des siens. Il fit aveugler presque tous ses frères et rendre enchaînés la plupart de leurs fils, afin, disait-il, de se créer en eux une famille à son image.

MOHAMMED-SCHAH, roi de Perse, né en 1810, mort en 1848. Il succéda, en 1834, à son grand-père Feth-Ali. Prince d'un caractère indolent et faible, il confia le pouvoir, en montant sur le trône, à un mollié nommé Hadji Mirza Hagassi, qui l'avait élevé et qui exerçait sur son esprit une grande influence. À l'instigation de la Russie, il déclara la guerre à Hérat, malgré l'Angleterre qui craignait de voir la Russie s'avancer vers l'Indoustan. La ville d'Hérat, défendue par un officier du génie anglais, opposa la plus vive résistance aux attaques de Mohammed-Schah. Toutefois, elle allait être prise (1839), lorsque l'ambassadeur anglais, Mac Nili, menaça le schah d'une descente dans le golfe Persique et d'une invasion dans les provinces méridionales du royaume, si le siège n'était pas levé. Mohammed céda à cette menace et se retira avec son armée. Toutefois, l'influence russe ne continua pas moins de dominer dans la direction des affaires de Perse. Par le traité de Tiflis (1846), le gouvernement de Saint-Petersbourg se fit céder par le schah les ports de Rescht et d'Asterabad sur la mer Caspienne, avec le droit d'exploiter les mines de charbon et de construire, dans les deux ports dont nous venons de parler, des stations fortifiées pour l'exploitation de ces mines. Mohammed-Schah avait des vertus privées; il était d'un naturel doux, d'une austérité sévère, d'une grande simplicité de goûts; mais il ne possédait pas les qualités nécessaires pour gouverner un peuple.

MOHAMMED-TARAGHY, roi de la Perse orientale et astronome. V. OULOUG-BEY.

MOHAMMED-SADOK (Sidi), bey de Tunis. V. SIDI-MOHAMMED-SADOK.

PERSONNAGES DIVERS.

MOHAMMED (Abou Abd-Allah), célèbre voyageur arabe, également connu sous le nom de *Mohammed Ebn Batouta*, né à Tanger en 1301, mort à une époque incertaine. En 1324, il quitta sa ville natale et fit une succession de voyages en Égypte, l'Arabie, la Syrie, Constantinople, la Tartarie, la Perse, l'Inde, l'archipel Indien, les Maldives, la Chine, demeura pendant quelque temps à Delhi, où il remplissait les fonctions de cadi, revint dans sa patrie après une absence de vingt-deux ans et parcourut par la suite l'Espagne, l'Afrique septentrionale et l'intérieur de l'Afrique, où il visita notamment Tombouctou. De retour à Tanger, Mohammed écrivit une relation de ses voyages, laquelle ne nous est connue que par un abrégé dû à Mohammed Kelebe.

MOHAMMED ABOU SOROUR (al-Siddiki), historien arabe, né à Asker (Égypte) vers 1500, mort au Caire vers 1580. Il descendait du calife Abou-Bekr et fut attaché comme imâm à l'une des mosquées du Caire. On lui doit une description de l'Égypte intitulée *Écoute de fleurs dans les sciences topographiques et historiques*, sorte d'abrégé de l'ouvrage de Makrizi; *Sources de l'histoire et amusements de l'esprit*, précis historique qui va de la création du monde jusqu'en 1632, etc.

MOHAMMED AL DARAZI ou *AL DRUZI* (Nouchteghin ben Ismail al Bokhari), un des fondateurs de la secte des Druzis, né près de Boukhara vers 960, mort en Égypte vers 1019. S'étant rendu en Égypte vers 1010, il adopta la doctrine de Hakem al Mokanna, laquelle admet la métempsychose et l'incarnation successive de la divinité dans divers personnages. Pour faire connaître cette doctrine, il composa un ouvrage dans lequel il établissait la série des incarnations, à partir d'Adam, et prétendait que l'incarnation vivante de la divinité n'était autre que le calife Hakem qui régnait alors en Égypte. Hakem fut enchaîné de l'Égypte de Mohammed, qui apparut auprès de lui et à qui il accorda une grande autorité dans la direction des affaires. Forcé de quitter l'Égypte, à la suite d'une émeute

populaire suscitée par la lecture de son ouvrage dans une mosquée du Caire, Mohammed se rendit dans les montagnes de la Syrie et fit de nombreux prosélytes à sa doctrine en permettant à ses adeptes l'usage du vin, la fornication, l'inceste et en les autorisant à s'emparer des biens de ceux qui appartenaient à une autre secte. De retour en Egypte, il entra en lutte avec Hamza al Hadi, qui passait pour le grand chef de la secte des Druses, prit les armes contre lui et fut vaincu par son adversaire en 1019.

MOHAMMED AL DJOHNI (ben Albarezi), poète et rhéteur arabe, né à Hamath vers 1390, mort à Fostat, en Egypte, vers 1350. Il remplit les fonctions de chef des scribes du gouvernement en Egypte. On lui doit un poème en l'honneur de Mahomet, qu'il composa vers 1354, et auquel il donna le titre de *Bediyet* (Chose excellente ou admirable). La Bibliothèque nationale de Paris en possède deux manuscrits.

MOHAMMED ALI HAZIN, littérateur persan, né à Isfahan en 1691, mort à Bénarès en 1779. Pour échapper aux persécutions de Nadir-Schah, il quitta la Perse, visita diverses contrées de l'Orient et finit par se fixer à Bénarès, dans l'Inde; très-tolérant en matière de religion, il était en relations amicales avec des Européens, des Indous, des musulmans de diverses sectes, qu'il recevait dans sa maison. Il composa en persan des *Poésies*, qui forment 2 vol. in-fol. et qui contiennent de violentes satires contre Nadir-Schah, et écrivit des *Mémoires* intéressants sur ses voyages. On trouve dans les *Oriental collections* d'Ouseley des fragments de ces *Mémoires*, qui ont été publiés à Bénarès (1 vol. in-8°).

MOHAMMED ALI TAZMAZI, littérateur de l'Indoustan qui vivait au XVII^e siècle. On lui doit: *Teskari* ou *Biographie des poètes de l'Indoustan* et une traduction de l'*Abregé du schah Mamed* de Ferdousi, avec des anecdotes sur les personnages célèbres dont Ferdousi fait mention. Atkinson a publié en partie cette traduction sous le titre de *Schah Mamed* (Londres, 1833, in-8°).

MOHAMMED AL MAHDY, dernier imam de la race d'Ali. V. MAHDY.

MOHAMMED-AMAR, faux prophète qui agit pendant deux ans (1828-1830) les pays qui bordent le Sénégal; né vers 1800, mort en mars 1830. Fils d'un simple marabout de Stima, près de Podor, et nommé Hamati, il avait étudié dans sa jeunesse sous l'imam Boubakar, chef du puissant canton de Dimar. Après avoir été un de ses plus studieux *talibés* (disciples), il se sentit dévoré du besoin de voyager et, pendant près de dix ans, il vécut parmi les Maures du désert. Peut-être l'exemple de Mahomet et de ses compagnons exaltait-il toujours est-il qu'en rentrant dans son pays, il s'annonça comme prophète et ne tarda pas à réunir autour de lui une troupe nombreuse de fanatiques. Il voulut d'abord, des qu'il se crut assez fort, renverser l'Almami du Fouta-Toro, qui se nommait alors Youssouf. L'Almami réunît une armée et marcha sur Salde, la résidence ordinaire du prophète. Celui-ci se porta rapidement en avant et la bataille s'engagea non loin de ce village. Mohammed fut vaincu et disparut quelque temps de la scène. L'ordre se rétablissait et l'on croyait en avoir fini avec lui, quand il reparut deux mois après. Il rassembla ses partisans, qu'il trouva très-refroidis. Alors, pour frapper les esprits et reprendre son ascendant perdu, il se fit apporter son enfant nouveau-né et l'égorgea de ses propres mains dans l'assemblée, comme victime expiatoire. Il n'en fallait pas plus pour rallumer le fanatisme. Il recommença ses prédications; sa renommée fut plus grande que jamais et, au commencement de janvier 1829, il avait reconstitué son armée sur un pied formidable. Podor était alors habité par les descendants des noirs employés par la Compagnie. Ils avaient résisté jusque-là aux séduisantes allocutions du prophète et lui avaient même opposé une incrédule moquerie. Quand il se sentit assez puissant, il se jeta à l'improviste sur Podor et l'enleva (janvier 1829). De là, il étendit ses pillages et ses exécutions sanglantes sur tous les pays environnants. L'Almami Youssouf se liguait avec l'imam du Toro et celui de Dimar et faillit s'emparer de lui dans Podor. Le prophète, vaincu de nouveau, sut rallumer encore l'ardeur de ses soldats. Il s'adjoignit d'innombrables bandes de volontaires qui attirait surtout autour de lui le pillage qu'il leur permettait, et entreprit de marcher sur les établissements français. Le capitaine de vaisseau Brou commandait alors notre colonie. Aussitôt qu'il fut informé des intentions de Mohammed, il arma le vapeur le *Serpent*, embarqua soixante carabiniers du 16^e régiment d'infanterie légère, cinquante laptots, et se rendit devant l'embouchure du fleuve en passant plusieurs villages occupés par les ennemis, y mit le feu, battit Mohammed et s'empara de sa personne. Pendant ce temps, les chefs du Wallo l'avaient jugé par contumace. M. Brou le leur remit; ils le pendirent à un tamarinier, devant Richard-Foil, et déchargèrent sur lui tous leurs fusils.

MOHAMMED BEN ABD EL WAHAB (le cheik), fondateur de la secte des wahabites. V. WAHAB.

MOHAMMED BEN AL AWAM (Abou Zaka-

riah Yahiah al Ichbili), agronome arabe, mort à Aljaraf, près de Séville, en 1155. Il se livra à l'exploitation d'une grande propriété, dans laquelle il expérimenta les divers procédés de culture indiqués dans les écrits grecs, latins, arabes, fit un extrait de *Zaidi*, *Agriultura mediana*, attribué au Chaldéen Kouthah; et y ajouta ses propres observations. Cet extrait, aussi intéressant que remarquable, a été publié en arabe, avec une traduction espagnole par Banqueri, sous le titre de *Kitab al Felahat ou Libro de agricultura* (Madrid, 1802, 2 vol. in-fol.).

MOHAMMED BEN AYAS (Chems ed Din ben Ahmed al Misri al Haneff), historien et géographe arabe, né en Egypte. Il vivait au commencement du XVI^e siècle. On a de cet écrivain, sur lequel on ne possède aucun détail: *Miracle des splendeurs sur les merveilles du temps*, chroniques en 37 livres, contenant l'histoire des rois, la vie des hommes célèbres et la description des choses remarquables de l'Egypte; *Parfum des fleurs ou Merveilles des contrées*, géographie de l'Asie et de l'Afrique, renfermant de curieux détails, surtout sur les oasis et sur l'Egypte. On trouve des extraits de ce dernier ouvrage dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*.

MOHAMMED BEN CACEM AMASI, biographe arabe, né à Amasie en 1460, mort dans la même ville vers 1520. Il fit paraître un ouvrage biographique intitulé *Rauid al Kharat* (*Jardin des gens de bien*), abrégé du *Rebi al Abrar* (*Printemps des justes*), publié par Samakchari.

MOHAMMED BEN HACAN AL THOUSI, astronome persan. V. NASSIR ED DIN.

MOHAMMED BEN HACAN IBN DORÉID, célèbre poète arabe. V. DORÉID.

MOHAMMED BEN HANEFIEH (Ibn al Wassi), chef de secte musulmane, troisième fils du calife Ali, né à La Mecque vers 640, mort à Médine en 700. Comme il n'était pas fils de Fatime, fille de Mahomet, mais d'une esclave indienne, il n'a pas été mis par les musulmans au nombre des imams orthodoxes. Toutefois, après la mort de son frère Hougein, il fut regardé comme le chef des Alides par une partie des musulmans, pendant que d'autres reconnaissaient pour chef le calife Abdallah, fils de Zobeir, en 680. Arrêté en 685 par ordre d'Abdallah, Mohammed fut délivré par 700 cavaliers, qui se rendirent maîtres du calife et qui l'auraient mis à mort sans l'intervention généreuse de son rival. Après l'extermination du parti d'Abdallah par le calife Abdel-Melek, Mohammed, proclamé mahdi (messie) par le général Moktar, se retira avec un grand nombre de ses sectaires près de Médine, où il mourut. Ses adhérents prétendent qu'il est encore vivant et qu'il est le messie promis par Mahomet.

MOHAMMED BEN IBRAHIM BEN HABIB AL FEZARI, astronome arabe. V. FEZARI.

MOHAMMED BEN KERRAM, fondateur d'une secte musulmane, né à Serendj, dans le Sedjestan, vers 820, mort à Jérusalem en 868. Après s'être adonné à l'enseignement, il se rendit à La Mecque, où il passa cinq années, et fonda la secte des *anthropomorphistes* ou *mochébihés*, laquelle acceptait dans un sens littéral tous les passages du Coran dans lesquels Dieu est représenté comme ayant une forme humaine et les passions des hommes. En quittant La Mecque, Mohammed alla enseigner sa doctrine à Nichapour, dans le Khoracan, fut persécuté par le prince de ce pays et alla chercher un refuge à Jérusalem, où il termina sa vie.

MOHAMMED BEN OMAR (le cheik), voyageur arabe, né à Tunis en 1789, d'un surnom de *et Tawuz*. Il fut envoyé tout enfant au Caire, où il fit son éducation à l'école de la mosquée Al-Azhar, puis rejoignit son père qui se trouvait auprès du sultan du Darfour (1803). Après avoir passé plusieurs années dans ce royaume de l'Afrique centrale et en avoir visité les diverses parties, il fut emprisonné, puis expulsé par le sultan Mohammed Fadli, qui lui avait longtemps accordé ses bonnes grâces, passa alors dans le Ouadai, qu'il parcourut, et retourna ensuite dans sa ville natale. Ayant, à la mort de son père, été dépourvu de son héritage, Mohammed quitta Tunis et partit de nouveau pour le Caire. Là, il fut attaché comme prédicateur musulman à un régiment égyptien, qui l'accompagna en Morée, et fut nommé, en 1832, réviser des livres traduits en arabe ou imprimés à l'école d'Abou-Zabel. Mohammed ben Omar a dicté la relation de ses voyages dans l'Afrique centrale à M. Perron, directeur de l'école de médecine du Caire, qui en a fait publier le texte arabe à Paris (1850, in-4°), et qui en a donné la traduction française sous le titre de *Voyage au Darfour* (Paris, 1845, in-8°), et *Voyage au Ouadai* (1851, in-4°).

MOHAMMED BEN YAHYA BEN ISMAIL (Aboul Wafai), célèbre mathématicien et astronome arabe, né à Bouzdjan (Khoracan), d'un surnom de *al Bouzdjan*, mort en 988. Il alla habiter l'Irak, où il s'adonna à l'étude des sciences, corrigea les observations astronomiques faites par ordre du calife Al-Mamoun, et consigna le résultat de ses observations et de ses travaux dans une table

appelée *Alzaydjé al Chamil* (*Tables générales*). Il a composé, en outre, beaucoup d'ouvrages scientifiques, dont Casiri donne la liste dans sa *Bibliotheca arabico-hispana*.

MOHAMMED CARAMANI, surnommé *Nichani*, homme d'Etat et poète turc, né à Laranda (Caramanie) en 1436, mort à Constantinople en 1481. Il appartenait à la famille des princes de Caramanie et descendant du célèbre poète persan Djelal ed Din Roumi. Envoyé à Constantinople pour y faire ses études, il reçut ensuite de Mahomet II une place dans les bureaux du reis-efendi, fut attaché à la correspondance diplomatique, puis devint gouverneur de Roumélie et enfin grand vizir (1477). Il trouva la mort pendant une révolte des janissaires. Mohammed avait composé en turc et en persan des poésies estimées. Ses poésies turques ont été publiées sous le titre de *Divan de Nichani* (Boulaq, 1841).

MOHAMMED CHAH KAZVINI (Ben Mohammed), médecin et poète turc, né à Kazvine (Adzeshbaidjan) vers 1460, mort à Constantinople en 1520. Il devint premier médecin de Bajazet II, qui le destitua pour avoir pris part à une conspiration de palais ayant pour but de remplacer ce souverain par son fils Sélim. Sélim, parvenu au trône, rétablit Mohammed dans sa charge de médecin et lui accorda toute sa confiance. Il a composé en turc un *Traité de médecine*, en persan des poésies du reste très-médiocres, et traduit du persan en turc les *Biographies des poètes du Dehaghat* et de la *Perse orientale*, par Ali-Chyr. Cette traduction a été réimprimée dans le recueil intitulé le *Vaisseau des poètes* (Le Caire, 1828, in-8°).

MOHAMMED COTHB EDDYN, historien arabe. V. COTHB EDDYN.

MOHAMMED HACHEM ISPAHANI (Hadjji), écrivain persan, né à Isfahan vers 1790, mort à Bombay vers 1846. Il alla se fixer dans l'Inde et devint mollah de la secte des rasmis ou vieux parsis orthodoxes. On a de lui deux ouvrages, dans lesquels il défend les idées religieuses et où l'on trouve d'intéressants détails sur les adorateurs du feu à Bombay: *Kathib bi bilan Asbat al Kabiseh* ou *Selections from the Mohammed history*, etc. (Bombay, 1827, in-fol.), en persan et en anglais; *Dafakh al Hazl* (Bombay, 1832, in-4°).

MOHAMMED HAÏDAR BAKSH (Saïd Bakhshân), littérateur indien né près de Ghazipur vers 1750, mort à Delhi vers 1816. On a de lui soit en vers, soit en prose, un assez grand nombre de traductions d'ouvrages remarquables, arabes et persans. Nous citerons particulièrement: *Told Kahani* (Calcutta, 1802), traduit du *Toutnamed*, roman persan de Nakchali; *Quissa i Hatim Tai*, roman persan; *Gulzari Dânish* ou *Jardin de la science*, traduit du livre persan *Bahar Dânish* ou *Livre de contes et fables*; *Quissa i Bahram Heft Hikayat* (*Histoire du Bahram ou des Sept récits*), traduit du poème persan *Heft Peikar*, de Nisami, etc.

MOHAMMED HAÏREDJI (Nour ed Din Abdallah), médecin indien. Il vivait au XVII^e siècle. L'empereur de l'Inde, Schah-Djihan, dont il était le premier médecin, le chargea d'écrire sur son art un grand ouvrage en indoustani, en arabe et en persan. Cet important traité, intitulé: *Al-faz al adwiyah* ou *Matière médicale*, a été publié avec une traduction anglaise par Gladwin (Calcutta, 1753, in-4°).

MOHAMMED HAÏYAT HASRAT (Haïbal Ali Khan), poète indien, né à Pourouya (Bengale) vers 1730, mort à Merchirabad vers 1808. Il vécut à la cour de plusieurs nababs de l'Inde, en dernier lieu à celle du gouverneur du Bengale, Moubarek-Ali-Khan. Outre une traduction en vers du fameux *Livre du perroquet*, on a de lui: *Divan* ou *Recueil de poésies* de 2,000 vers.

MOHAMMED IBN BATOUTA, voyageur arabe. V. MOHAMMED (Abou Abdallah).

MOHAMMED IBRAHIM MIYAN, poète indien, né à Bidjapour (Decan) en 1780, mort à Madras vers 1845. Il devint commandant de cavalerie cipaye et professa l'indoustani. Il a publié, sous le titre de *Dakhnee unwarie Sohetlee* (Madras, 1824, in-fol.), la traduction d'une version persane des fables de Pilpay, avec un vocabulaire des mots du dialecte dakhni, dont il fit usage pour cette traduction.

MOHAMMED MAHDY - KHAN, historien persan. V. MAHDY-KHAN.

MOHAMMED RAFI SAUDA (Meliki Chouara ef Hindi), célèbre poète indien, né à Delhi en 1700, mort à Laknau en 1780. Il donna des leçons au Grand Mogol et à ses vizirs, remplit plusieurs charges militaires et se retira vers la fin de sa vie à Laknau, à l'appel du nabab d'Aoudé. Mohammed passe pour le Juvenal et le Tibulle de l'Inde. Ses satires, ses élégies et autres pièces se trouvent manuscrites à la bibliothèque de Calcutta. Il n'a été publié qu'un volume de l'édition complète de ses œuvres, qui devait paraître en trois volumes (Calcutta, 1803), et qu'un choix de ses poésies, intitulé *Intikhab i Kalliyat* (1802, in-4°).

MOHAMMED TAQUI, biographe et poète indien, né à Agra vers 1730, mort à Lak-

nau vers 1803. Après avoir habité Delhi et Agra, il devint poète de la cour du nabab de Laknau, donna chaque semaine des leçons de poésie indoustani et publia, de 1783 à 1800, un recueil littéraire périodique, le *Gulshan i Hind* (*le Jardin de l'Inde*). Ses poésies, dont le style est d'une grande pureté, ont été publiées sous le titre de *Kalliyat* (Calcutta, 1801, in-4°). On a aussi de lui, en manuscrit, une *Biographie abrégée des poètes indoustanis*.

— Pour les autres personnages du nom de Mohammed, voyez MAHOMET, MEHEMET, MAHMOUD ou leurs surnoms.

MOHAR s. m. (mo-ar). Hist. hébr. Prix que l'époux payait aux parents de sa fiancée: *Chez les Hébreux, l'époux payait au père le MOHAR ou prix de sa fille*. A. Maury.)

MOHARÉ s. m. (mo-arb.). Métrol. Monnaie d'or de Bombay, valant 29 fr. 63 c. On dit aussi MOHARÉ S. f.

MOHAREM s. m. (mo-a-rém). Chronol. Premier mois de l'année musulmane, commençant le 24 mai.

MOHARREK, ville de l'Arabie, sur la côte méridionale de la petite île qui a pris son nom. « Elle se déroule, dit M. Jouveaux, comme une large bande blanche sur le bord du canal; en face d'elle, Menamah élève ses rangées de maisons sur la plage septentrionale de l'île Bahraïn. Les deux ports ont une situation analogue à celle de Douvres et de Calais. Moharek offre aux yeux un aspect très-pittoresque. Ses maisons, que fait ressortir la couleur sombre des huttes de palmier, les vastes palais de la famille des califes, deux ou trois forts situés près du rivage, une batterie de côte qui de loin produit un aspect assez imposant, tout cela forme un ensemble digne assurément de tenter le crayon, sinon le pinceau de l'artiste. Moharek présente beaucoup d'intérêt, bien qu'elle ne renferme pas d'édifice très-important; elle est surtout curieuse par son aspect pseudo-arabe, ses jolies maisons, sa grande place pavée, ses hautes banquettes adossées partout le long des murs; elle se distingue aussi par l'aménagement de sa population, qui lui donne un caractère tout différent des autres villes arabes. On remarque ça et là quelques palais spacieux.

MOHATRA adj. m. (mo-a-tra). — Pihan tire ce mot de l'arabe *mohkatra*, qui signifie promotion chance, risque). Se disait d'un contrat ou marché fictif usuraire, par lequel on vendait à crédit, à un prix élevé, un objet que l'on rachetait immédiatement à un prix moindre, mais que l'on payait comptant, d'où il résultait que le premier acheteur se trouvait avoir emprunté de l'argent à un taux usuraire.

— s. m. Contrat mohatra: *Le MOHATRA est quand un homme qui a affaire de dix pistoles achète d'un marchand des étoffes pour trente pistoles, payables dans un an, et les lui revend à l'heure même pour vingt pistoles comptant*. (Pasc.)

MOHAWK s. m. (mo-ôk). Linguist. Langue parlée par les Mohawks, tribu d'Indiens de l'Amérique du Nord, faisant partie du groupe des Iroquois, et habitant dans le haut Canada et l'Etat de New-York. Ces Indiens, peu nombreux, sont braves, guerriers, et se laissent pénétrer peu à peu par la civilisation moderne. Four le dialecte, v. IROQUOIS.

MOHAWK, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York. Elle prend sa source à 25 kilom. N. de Rome, entre les lacs Lewis et Oneida, baigne Rome, Utica, Schenectady et se jette dans l'Hudson, près de Waterford, après un cours de 200 kilom. A peu de distance de son confluent, elle présente une belle cataracte.

MOHAWK, bourg et circonscription communale des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur la rivière de son nom; 3,500 hab.

MOHEDA, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Kronoberg et le diocèse de Wexjö. On y trouve des antiquités très-remarquables, appartenant soit à l'époque des runes, soit aux temps postérieurs. En 1838, des fouilles accidentelles y ont amené la découverte d'une foule de monnaies cunéiformes, anglo-saxonnes, allemandes, etc. Les monnaies anglo-saxonnes portaient l'effigie d'Ethelward, d'autres allemandes celle des Othons. Elles sont conservées aujourd'hui dans les collections de l'Académie royale des sciences de Stockholm.

MOHEDANO (Anteque), peintre et poète espagnol, né à Antequera en 1561, mort à Lucerne en 1625. Ce fut sous la direction de Paul Céspedes, à Cordoue, qu'il apprit la peinture. Doué de grandes dispositions naturelles, il fit des progrès rapides, s'adonna presque exclusivement à la peinture à fresque et devint en ce genre l'artiste le plus remarquable de son temps. On cite particulièrement les fresques qu'il exécuta dans l'église et le couvent de Saint-François de Séville et dans la cathédrale de Cordoue. A la facilité de l'exécution on y voit jointe la science du dessin, la bonne entente de la composition et une couleur vive et naturelle aux effets les plus heureux. Ses tableaux à l'huile sont moins estimés: Mohedano cultivait également la poésie. On trouve de lui plusieurs sonnets

dans les *Flores de poetas illustres de España* (Valldolid, 1605).

MOHEDANO (les frères Raphael et Pierre-Rodriguez), religieux de l'ordre de Saint-François et historiens littéraires espagnols, qui vivaient au XVIII^e siècle. Ils passeront la plus grande partie de leur vie dans le couvent de Saint-Antoine de Grenade, firent établir dans les collèges de leur ordre des chaires de langues orientales, de mathématiques, de physique, et devinrent membres de l'Académie d'histoire de Madrid. L'ouvrage qui a fait leur réputation est leur *Historia literaria de España, origen, progresos, decadencia y restauración de la literatura española* (Madrid, 1766-1785, 19 vol. in-4°), entreprise sur le modèle de l'*Histoire littéraire de la France* par les bénédictins. Le dernier volume s'arrête à Pomponius Mela. Effrayés des proportions que prenait leur ouvrage, les frères Mohedano se décidèrent à ne point le continuer. On y trouve beaucoup de recherches; mais ce qu'il contient de bon est noyé dans d'interminables digressions.

MOHEGAN, ANE adj. et s. (mo-é-gan). Géogr. Se dit d'une peuplade américaine et de ce qui s'y rapporte : *Mœurs MOHEGANS*. || On dit aussi *MORICAN*, ANE. V. *MORICANS*.

— Linguist. *Lingue mohegan* ou substantivement *Mohegan*, langue des Mohegans : *La langue MOHEGAN a la déclinaison très-simple; elle y distingue le nombre, mais pas le genre*. (Baldi.) *Quoique le MOHEGAN ait les trois temps, il se sert presque toujours du présent*. (Baldi.) V. *LENAPE*.

MOHEL s. m. (mo-é-lé). Relig. hébr. Prêtre qui pratique la circoncision.

MOHICANS, peuple indigène de l'Amérique septentrionale, aujourd'hui réduit à un petit nombre d'individus qui vivent dans la partie S.-E. de l'Etat de Connecticut. Fenimore Cooper a rendu le nom de ce peuple populaire en Europe par plusieurs de ses romans. V. *MOHEGAN*.

Mohicans (LE DERNIER DES), roman de Fenimore Cooper. V. *DERNIER*.

MOHILA (Pierre), métropolitain de Kiev, né en 1597, mort en 1647. Il était fils d'un prince valaque, qui l'envoya compléter ses études à Paris. Eut ensuite dans l'armée polonoise, il se distingua pendant les campagnes contre les Turcs en 1621 et 1622. Peu de temps après, il se fit admettre au monastère grec de Petchersk, à Kiev, devint, en 1629, archimandrite de ce monastère, et, en 1632, fut élu à l'unanimité métropolitain de Kiev. Il fonda des monastères, des collèges ecclésiastiques, et créa à l'Académie de Kiev des chaires de philosophie et de théologie. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit un grand nombre d'ouvrages théologiques, écrits en grec, en polonais et en dialecte de la Petite-Russie. Nous citerons les suivants : *Liturgique ou Service de l'Eglise* (1629); *Tridion* (1631, in-fol.); *Court recueil de la doctrine de la foi chrétienne catholique, telle que l'enseigne l'Eglise orientale apostolique* (1645); *la Confession de la foi de l'Eglise orientale* (1648); *Litos ou Pierre de la fronde de vérité*, etc. (1644), recueil publié sous le pseudonyme d'*Engene Platin* et qui abonde en curieux détails historiques et littéraires, etc.

MOHILEV, gouvernement de la Russie d'Europe, compris entre ceux de Witebsk au N., de Minsk à l'E., de Tchernigov au S. et de Smolensk à l'O. Il mesure 548 kilom. de longueur sur 370 kilom. de largeur. Superficie, 40,700 kilom. carrés, divisés en onze districts; 900,000 hab. Le gouvernement de Mohilev, organisé en 1778, offre d'immenses plaines en partie couvertes de forêts, et plusieurs marais. Il est arrosé par le Dnieper, la Soja, la Pronia, le Dronetz et la Bérézina. On y trouve plusieurs lacs peu étendus; les plus grands, le Dôigolï et le Sennôïe, sont au N.-O. Le climat est tempéré. Une grande partie du gouvernement présente un sol fertile et de bonnes prairies. La récolte dépasse de beaucoup les besoins de la population. On y trouve d'immenses forêts qui fournissent des mâles superbes et du bois de construction pour la marine militaire. Ces forêts sont remplies de gibier. Le regne minéral fournit du fer en quantité.

MOHILEV, ville forte de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la rive gauche du Dnieper, à 600 kilom. S. de Saint-Petersbourg, par 53° 58' de lat. N. et 28° de long. E.; 25,000 hab., dont 8,000 juifs. Les maisons sont bâties en pierre, en charpente murée ou en bois. Le centre de la cité est occupé par une grande place octogone entourée de belles maisons. La ville se partage en quatre quartiers : le premier est occupé par le vieux château bâti sur une hauteur; deux autres sont entourés d'un rempart; le quatrième n'est qu'un faubourg. Il y a vingt-sept églises, dont cinq catholiques, et vingt-deux synagogues. On ignore la date de la fondation de Mohilev, mais elle paraît être une ville assez ancienne.

MOHILEV, ville de la Russie d'Europe, dans la Podolie, sur la rive gauche du Dniester, 10,000 hab. Evêché arménien.

MOHISE, nom que les indigènes du Dembo, en Afrique, donnent à des divinités inférieures, chargées de garder les quatre ouvertures

du ciel par lesquelles les eaux tombent sur la terre. Ce sont elles qui permettent ou retiennent l'écoulement de ces eaux.

MOHL (Robert DE), écrivain, jurisconsulte et homme politique allemand, né à Stuttgart le 14 août 1799. Lorsqu'il eut étudié le droit et l'économie politique à Tubingue et à Heidelberg, il voyagea durant près de trois ans, puis se fixa à Tubingue, où il devint successivement professeur adjoint à la Faculté de droit (1824), professeur d'économie politique (1830), et enfin conservateur de la bibliothèque de l'université (1838). Neuf ans plus tard, il posa sa candidature à la Chambre législative de Wurtemberg; mais la profession de foi libérale qu'il adressa aux électeurs à cette occasion ayant déplu au roi, il fut privé de sa chaire d'économie et envoyé à Ulm comme conseiller d'Etat. M. de Mohl refusa ce poste, donna sa démission et partit pour l'Angleterre, afin d'étudier les lois et les institutions de ce pays. Cependant il fut bientôt élu député à la seconde Chambre. Il était depuis un an professeur de droit à l'université de Heidelberg, lorsqu'en 1848 il fut élu membre du parlement et, peu après, de l'Assemblée nationale de Francfort. Il accepta, le 25 septembre 1848, le portefeuille de la justice; mais, le 17 mai suivant, il quitta le pouvoir en même temps que son ami politique, Henri de Jäger. M. de Mohl reprit alors possession de sa chaire à Heidelberg, où son enseignement élevé et philosophique attira autour de lui un grand concours d'auditeurs. Nommé en 1861 représentant à la diète fédérale pour le grand-duché de Bade, il occupa ce poste jusqu'à la transformation de la confédération germanique en 1866. L'Académie des sciences morales de Paris l'appela en 1857 à faire partie de ses membres correspondants. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *le Droit public des Etats Unis* (1824); *Indications historiques sur les mœurs des étudiants de Tubingue au XVIII^e siècle* (Tubingue, 1840); *Droit public du royaume de Wurtemberg* (Tubingue, 1840-1846); *la Responsabilité des ministres dans la monarchie constitutionnelle* (Tubingue, 1837); *Système de la justice préventive* (1845); *la Science de la police d'après les principes de l'état légal* (Tubingue, 1844-1846); *Histoire et littérature de l'économie politique* (Erlangen, 1855); *Encyclopédie des sciences politiques* (1859, in-8°), etc. M. de Mohl a aussi publié de nombreux et importants articles dans la *Revue des sciences économiques* de Tubingue, dans la *Staats Lection* de Kottek et Welker, etc.

MOHL (Jules DE), orientaliste allemand, naturalisé français, né à Stuttgart en 1800. Il est le frère du précédent. Destiné à suivre la carrière évangélique, il étudia la théologie à Tubingue; mais, dans un voyage qu'il fit en Angleterre, il entra en relation avec plusieurs orientalistes éminents et des lors s'appliqua exclusivement à l'étude des langues de l'Orient. En 1823, il se rendit à Paris, où il se lia avec Abel Rémusat et suivit les cours d'arabe et de persan de S. de Sacy. Après avoir publié, sous le voile de l'anonyme, des *Fragments relatifs à Zoroastre* (Paris, 1829), il fit paraître la traduction latine de l'*Y-King* (Stuttgart, 1824, 2 vol. in-8°), sur le manuscrit du père Regis, et quitta ensuite l'étude du chinois pour celle du persan. Il entreprit la traduction du *Schah Nameh*, célèbre poème d'Aboul-Kasim-Firdousi, qui contient une partie des anciennes traditions de l'Iran. Cette traduction parut à Paris (1838-1855, 4 vol. in-fol.). S'étant fait naturaliser français, M. de Mohl se fixa à Paris et succéda à M. Burnouf comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1844). Il remplaça ensuite le savant Jaubert comme professeur de persan au Collège de France et, en 1852, E. Burnouf en qualité d'inspecteur des travaux de la typographie orientale à l'imprimerie nationale. Il a succédé à ce savant comme secrétaire de la Société asiatique. C'est aux indications de M. de Mohl que M. Batta doit la découverte de Nimive. Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Allemagne en 1870, M. de Mohl alla à Londres, où sa femme se trouvait malade. Un journal de Hambourg ayant prétendu qu'il avait été expulsé de Paris, il s'empressa de protester. « Je suis indigné, écrivit-il, de voir qu'on me cite comme un exemple de la brutalité des Français contre les Allemands, car depuis quarante ans on m'a traité en France avec une bienveillance et une courtoisie qui ne se sont jamais démenties, pas même dans ces derniers temps si critiques... Je m'en retournerai à Paris dès que la ville ne sera plus assiégée. » A la fin de la guerre, il est revenu en effet reprendre possession de sa chaire au Collège de France. Outre les publications précitées, on lui doit de nombreux et savants *Rapports* faits à la Société asiatique et qui ont beaucoup contribué à répandre dans notre pays le goût des études orientales.

MOHL (Hugues DE), botaniste allemand, frère des précédents, né à Stuttgart en 1801, mort en 1871. Il étudia les sciences naturelles et la médecine à l'université de Tubingue, où il devint professeur de botanique et directeur du Jardin des plantes. En 1843, il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris et, en 1848, correspondant de l'Académie de Vienne. Parmi les ouvrages sur la botanique et la physiologie végétale auxquels M. de Mohl doit sa réputation,

nous mentionnerons : *Recherches sur les plantes grimpantes* (Tubingue, 1827); *Des pores du tissu cellulaire des plantes* (Tubingue, 1828); *Recherches sur l'anatomie et la physiologie des plantes* (Berne, 1834); *Sur les rapports qui existent entre les travaux de Liebig et la physiologie des plantes* (Tubingue, 1843); *Micrographie, manuel pratique pour se servir du microscope* (Tubingue, 1846); *Éléments de l'anatomie et de la physiologie de la cellule végétale* (Brunswick, 1857), et un grand nombre de mémoires ou d'articles insérés dans les principaux journaux et recueils périodiques de l'Allemagne.

MOHL (Maurice DE), homme politique et économiste allemand, frère des précédents, né à Stuttgart en 1802. Il étudia l'économie politique à Tubingue et à Hohenheim, fut nommé en 1826 référendaire au ministère des finances de Stuttgart et rempli jusqu'en 1848 soit des postes importants dans le Wurtemberg, soit des missions diplomatiques. Pendant cinq ans, M. de Mohl avait habité la France, dont il avait étudié les institutions. Lorsqu'eurent lieu les événements de 1848, il se mêla activement au mouvement politique et fut élu membre du parlement et de l'Assemblée nationale de Francfort, puis de la seconde Chambre de Wurtemberg. Il se plaça, dans ces diverses assemblées, parmi les membres du parti libéral modéré; mais, en 1851, il passa à l'extrême gauche, dans la Chambre de Wurtemberg, où, par suite de modifications électorales, il avait eu quelque peine à entrer. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *les Observations faites en France sur l'état industriel de ce pays* (Stuttgart et Tubingue, 1845, 2 vol. in-4°), avec 148 pl.

MOHLÉDITE s. m. (mô-lé-di-te). Hist. relig. Nom donné par les mahométans aux membres de la secte des assassins.

MOHLER (Jean-Adam), théologien allemand, né à Igersheim (Wurtemberg) en 1766, mort en 1838. Ordonné prêtre en 1819, il fut pendant quelque temps curé de campagne. S'adonna ensuite à l'enseignement, devint professeur privé à l'université catholique de Tubingue et commença à se faire connaître par un ouvrage intitulé : *l'Unité dans l'Eglise ou le Principe du catholicisme* (1825). Cet ouvrage, traduit en français par Ph. Bernard, valut à son auteur la place de professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique et de droit canon. Mohler accrût sa réputation par de nouveaux écrits et par des leçons sur la différence des doctrines catholiques et des doctrines protestantes. En 1835, le roi de Bavière nomma le savant théologien professeur à l'université de Munich. Mohler y enseigna l'exégèse et l'histoire ecclésiastique jusqu'en 1837, époque où il fut attaqué du choléra. A partir de ce moment, sa santé déclina sensiblement; il se démit de sa chaire en 1838, fut nommé doyen du chapitre de la cathédrale de Wurzburg et mourut peu après. Outre l'ouvrage précité et des articles et mémoires insérés dans le *Journal théologique* de Tubingue, dans le *Catholicus* de Spire, dans la *Gazette politique* de Munich, on a de lui : *Athanas le Grand et son siècle* (1827), trad. en français (Paris, 1841, 3 vol. in-8°); *Symbolique ou Exposition des doctrines contraires des catholiques et des protestants* (1831), trad. en français par F. Lachat (Besançon, 1836, 2 vol. in-8°), ouvrage qui eut un succès considérable; *Nouvelles recherches sur la contrariété des doctrines entre les catholiques et les protestants pour la défense de la Symbolique contre la critique du docteur Bauer* (1835), trad. en français par Lachat (Besançon, 1840, in-8°).

MOHN (Gottlob-Samuel), peintre sur verre, né à Weissenfels (Prusse) en 1789, mort en 1825. Il reçut des leçons de son père, Sigismund Mohn, peintre sur porcelaine, qui s'était occupé vers 1809 de faire revivre la peinture sur verre en employant des couleurs vitrifiables, et qui était mort en 1815. Samuel suivit la route tracée par son père, devint un très-habile peintre verrier, étudia avec soin la chimie sous Klaproth, Helmstedt, etc., retrouva la couleur rouge foncée des anciens et inventa un pyromètre pour déterminer le point exact de la fusion. Parmi ses plus remarquables travaux, on cite ceux qu'il exécuta dans la chapelle de Ludwigslust, pour le duc de Mecklenbourg; au château de Brandhof, en Styrie, pour l'archiduc Jean; à la résidence impériale de Laxenbourg; à l'église de Mersleben, en Saxe, etc. Mohn a laissé en Allemagne une réputation d'autant plus grande qu'on croyait perdu l'art qu'il ressuscitait, du reste, avec un grand talent.

MOHNIKE (Théophile-Chrétien-Frédéric), littérateur allemand, né à Grunow (Poméranie) en 1781, mort à Greifswald en 1841. Il devint recteur de l'école de Greifswald, pasteur à Stralsund et fut membre du conseil de l'instruction publique. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Histoire de la littérature grecque et romaine* (Greifswald, 1813); *la Jeunesse d'Ulric de Hutten* (Greifswald, 1816); *Recherches sur les hymnes* (1831-1832, 2 vol.); *Histoire de l'imprimerie en Pomeranie* (Stettin, 1840). En outre, il a donné plusieurs traductions allemandes et des éditions de quelques ouvrages.

MOHO s. m. (mo-o). Ornith. Genre d'oiseaux, dont la place est incertaine dans la classification.

— Encycl. Le *moho* est rangé, suivant les divers auteurs, dans les genres guépier (mérops) ou philédon. Sa taille est celle d'une alouette. Son plumage est généralement noir; les plumes de la tête et de la gorge sont courtes et pointues; les plumes extérieures de la queue sont blanches à l'extérieur et longues de 0m 20 environ; les autres sont noires et étagées depuis 0m 08 jusqu'à 0m 11; on remarque encore un bouquet de plumes jaunes sur le bas-ventre et deux autres touffes de plumes jaunes, mais plus longues, placées et cachées sous les ailes. Cet oiseau habite les îles Sandwich, où il vit dans les bois. Les habitants du pays recherchent comme parure les grandes plumes de sa queue et les plumes jaunes qui sont sous les ailes; pour les avoir en plus grand nombre, ils en dépouillent cet oiseau tout vivant et de nouvelles plumes se reproduisent.

MOHO-ARIH, dieu que les habitants de l'archipel d'Hawaii adorent sous la forme d'un requin et auquel on offre les prémices de la pêche.

Mohocks (CLUB DES). C'était une société de débâches qui existait à Londres au commencement du XVIII^e siècle et dont les débauches et les mauvais tours inspiraient aux habitants une profonde terreur. « Qui ne tremble au seul nom des Mohocks? dit Gay dans ses *Trivia*. Y a-t-il un watchman qui, en faisant sa ronde, soit à l'abri de leurs coups et de ces blessures de nouvelle espèce qu'a imaginées leur cruauté inventive? Parlerai-je des crimes odieux qui se commettent là où des flancs escarpés de Snow-Hill s'échappent de noirs tourterons? Que de femmes, enfermées dans l'intérieur d'un tonneau, ont été précipitées du haut en bas de la montagne! La tonne roule avec fracas sur les pierres et bondit de côté et d'autre. C'est ainsi que mourut Regulus pour sauver son pays. »

Le président du club s'appelait l'empereur des Mohocks et portait, comme signe distinctif, un croissant sur le front. Le but avoué de l'institution était de molester le monde par tous les moyens possibles. Après avoir bu jusqu'à en perdre la raison, les Mohocks se répandaient dans les rues, battaient et frappaient à coups de bâton, d'épée ou de poignard les paisibles habitants qu'ils rencontraient dans les rues. Ils avaient inventé des barbaries particulières auxquelles ils avaient donné des noms spéciaux. « Taper le lion, » c'était aplatir le nez aux gens et leur enfoncer les doigts dans les yeux. « Les maîtres de danse » étaient ceux qui enseignaient à leurs élèves à exécuter des cabrioles en leur piquant les mollets à coups d'épée. Les « sauteurs » s'amusaient à mettre aux femmes la tête en bas et à se livrer à mille indécentes de ce genre. « Faire suer, » c'était entourer un individu à cinq ou six. Celui à qui la victime avait l'impolitesse de présenter le dos la faisait se retourner en piquant avec son épée la partie du corps où l'on a l'habitude de corriger les enfants qui ne sont pas sages. Chacun des bourreaux répétait l'opération, et quand la danse était finie, quand le patient avait suffisamment souffert, ou le faisait frictonner avec de bons gourdins, puis on le laissait aller. Le 18 mars 1712, une proclamation royale fut lancée contre les Mohocks, qui furent dissous.

MOHOLITE s. m. (mo-o-li-te). Hist. Membres d'une caste juive, à qui était confié l'accomplissement des sacrifices et qui descendaient de Mohol, fils de Méhari.

MOHON, bourg et comm. de France (Morbihan), canton de La Trinité, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Ploermel, au bord de la Niniaun; pop. aggl., 358 hab. — pop. tot., 2,168 hab. Eleve de porcs, minoterie. Dans l'église, tableaux donnés par Mme de Sévigné. Près du bourg, restes d'un camp romain, consistant en une double enceinte entourée de fossés.

MOHRIE s. f. (mô-ri). Bot. Genre de fougères.

MOHRINGEN, ville de Prusse, province de Hanovre, à 16 kilom. N.-O. de Göttingue, sur la Mohr, près de son confluent avec la Leine; 1,970 hab. Beau château, le *Ville* de Wurtemberg, cercle du Necker, billiage et à 5 kilom. S.-O. de Stuttgart; 2,300 hab.

MOHRUNGEN, ville de Prusse, province de la Prusse prussienne, régence et à 100 kilom. S.-O. de Königsberg; 2,600 hab. Bernadotte y battit les Russes en 1807.

MOHS (Frédéric), minéralogiste allemand, né à Gerrodorf, dans le Harz, vers 1774, mort en 1839. Elève de l'Académie des mines de Freiberg, il visita au point de vue géologique la Styrie, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la Hongrie, la Transylvanie, etc., devint en 1810 inspecteur des districts d'Autriche et de Bohême, où se trouve en abondance la terre à porcelaine, et fut nommé en 1811 professeur de minéralogie à l'université de Graz. En 1817, il fit un voyage en Angleterre et en Ecosse, et, après avoir occupé pendant quelques années une chaire de minéralogie à Freiberg, il fut appelé en 1826 à l'université de Vienne en qualité de professeur. Le gouvernement autrichien lui conféra le titre de conseiller des mines en 1838. Ce savant est le créateur d'un système de minéralogie dans lequel il prend pour base de la distinction à établir entre les minéraux leurs

signes extérieurs, c'est-à-dire les signes qu'on peut déterminer sans altérer le minéral dans ses propriétés essentielles. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une méthode élémentaire pour la détermination naturelle des fossiles* (Vienne, 1813); *Les Caractères des classes, ordres, genres, etc., des minéraux* (Dresde, 1820); *Éléments de minéralogie* (Dresde, 1822-1824, 2 vol.); *Principes élémentaires de l'histoire naturelle du règne minéral* (Vienne, 1832).

MOHSIN FANI (Mohammed), poète persan, né sur les bords du golfe Persique en 1615, mort à Cachemire en 1670. Il se rendit fort jeune dans l'Inde, où il adopta les principes des soufis persans et des ascètes indiens, habita successivement Agra, Cachemire, Delhi, Allahabad (1639), remplit dans cette ville les fonctions de juge, fut privé de cette charge par le Grand Mogol Shah-Djihan pour avoir fait un poème en l'honneur de son ennemi Nasir Mohammed-Kan, roi de Balkh, et alla terminer ses jours à Cachemire, où il fit de sa maison une sorte d'académie dans laquelle se formèrent plusieurs docteurs célèbres. Mohsin a composé plusieurs poèmes en vers persans, entre autres un essai de morale intitulé *Mardus al Asas* ou *la Source des signes*; mais l'ouvrage auquel il doit surtout sa réputation est le *Dabistan* ou *Ecole des coutumes*, qui contient l'histoire primitive de la Perse et l'histoire des sectes religieuses persanes, musulmanes et indiennes. Le texte persan de cet ouvrage a été publié à Calcutta (1809). Une traduction anglaise, intitulée *The Dabistan or School of manners*, en a été publiée à Paris (1843, 3 vol. in-8°). Ajoutons que la paternité de cet ouvrage a été contestée à Mohsin Fani.

MOHSITE s. f. (mo-zî-te — de *Mohs*, nom d'homme). Miner. Substance noire, opaque, métalloïde, à cassure conchoïdale, et cristallisant en rhomboïde, qui a les plus grands rapports avec la craie, dont elle est probablement une simple variété, et qui a été trouvée dans les Alpes dauphinoises par le minéralogiste Lévy.

MOHTADY-BILLAH (Abou-Abdallah-Mohammed AL), calife abbasside de Bagdad, né en 832 de notre ère, mort en 870. Son cousin Motaz ayant été déposé en 869, il fut appelé à lui succéder. Élevé dans des principes austères, Mohtady résolut de ramener le mahométisme à la simplicité des temps primitifs, s'attacha à réformer les mœurs, à refaire le luxe, prohiba le vin, le jeu, la musique, prit une grande part à l'administration de la justice, donna audience à tous ses sujets, examina avec soin la conduite des juges, les comptes publics, et diminua de moitié les impôts. Sa douceur, son équité, la sagesse de plusieurs de ses réformes le firent aimer du peuple; mais son austerité indisposa les soldats turcs, qui se révoltèrent, assiégèrent le calife dans son palais et le poignardèrent après l'avoir accablé d'outrages.

MOHTASSEB s. m. (mô-tâ-séb). Fonctionnaire chargé, dans les villes du Maroc, de la police des marchés.

MOHUR s. m. (mo-ur). Métrol. Monnaie d'or de l'Inde anglaise, valant à Bombay 37 fr. 91 pour le mohur vieux, 36 fr. 73 pour celui de 1818; au Bengale, 42 fr. 32.

MOHURSUM s. m. (mo-ur-somm). Chronol. Mois de l'année turque. « Fête que les musulmans célèbrent pendant les dix premiers jours de ce mois.

— Encycl. La fête du *mohursum* est une fête funèbre destinée à honorer la mémoire des fameux califes et martyrs Hussin et Hossein. Elle excite chez tous les musulmans de l'Inde un enthousiasme qu'on essayerait en vain de décrire. Tout travail est suspendu. Pendant une grande partie des dix jours de la fête, on doit s'abstenir de tout plaisir, et même de toute boisson et de toute nourriture. Les musulmans les plus fervents portent soit un vêtement vert pour figurer le corps empoisonné de Hussin, soit un vêtement rouge pour figurer le corps ensanglanté de Hossein. On promène des lances au sommet desquelles sont des turbans, pour figurer la tête de Hossein qu'Ayid fit porter au bout d'une javeline de ville en ville. Les rues sont illuminées; des jeux de toutes sortes attirent de tous côtés la foule. Toute la population est en mouvement. Aux heures solennelles de la fête, les riches et les marchands exposent devant leurs maisons des espèces de fontaines qui versent au peuple du miel, du shurbuc, de l'eau glacée et parfumée. Mais les cérémonies les plus originales et les plus caractéristiques se font à l'intérieur de certaines maisons, nommées *ashour-khana* (ou maisons des dix jours), et dont l'entrée est rigoureusement interdite à tout étranger. Ces maisons sont décorées à l'intérieur de bannières figurant les étendards de Hossein, de tombes faites à l'imitation de celle de ce martyr, de petits palais faits de bambous, de transparents, de lustres, de candelabres, etc. Devant chaque *ashour-khana*, on creuse une fosse circulaire où l'on allume tous les soirs un feu de joie; les fidèles tournent et dansent autour de ce feu ou bien le traversent en brandissant des bâtons et des sabres, et en criant ou plutôt en vociférant des milliers de fois : « O Ali ! O Ali ! Noble Hussin ! Noble Hussin ! Noble Hossein ! Fiancée ! Fiancée ! Hé-

las ! ami ! Hélas ! ami ! Arrête ! Arrête ! » puis des femmes, nommées *shin-zumi*, se frappent la poitrine en se livrant à des lamentations du même genre. Dans l'intérieur des *ashour-khana*, on récite des prières, on brûle de l'encens, on distribue du sucre et de l'eau sucrée aux riches comme aux pauvres. Des faquiers lisent à différentes heures le Coran et le livre des Martyrs. Pendant la nuit, on fait déclamer solennellement les éloges des martyrs par les enfants qui ont les plus belles voix. Enfin, un soir, le premier des chefs religieux sort de son *ashour-khana* et visite tous les feux de joie, porté sur un cheval ou plus souvent sur les épaules d'un homme, et suivi par un corps de musique et par un grand nombre de jeunes filles qui répètent les lamentations funèbres et se frappent la poitrine. Quand il a visité tous les feux et fait ses prières devant chacun d'eux, il rentre dans son *ashour-khana* et se couche comme s'il était l'un des martyrs; on prie, on pleure sur son corps, on boit et l'on mange. Dans quelques parties du pays, on joue pendant cette nuit une espèce de drame où est représenté le mariage de Qasim, fils de Hussin, qui épousa la fille favorite de Hossein, le matin de la grande bataille. Les événements funestes ou commémoratifs desquels sont célébrées les fêtes solennelles du *mohursum* eurent lieu dans la quarante-sixième année de l'hégire.

MOHY (Remacle), littérateur belge, né à Rondchamp (diocèse de Liège) vers 1555, mort en 1631. Il fut curé de diverses paroisses et tint à Hucorgne une école où il enseigna les langues anciennes et l'hébreu. On a de lui quelques ouvrages, devenus d'une extrême rareté, et parmi lesquels nous citerons : *L'Encenseur d'or* (Liège, 1600, in-8°); *Usus scholaris* (Liège, 1609); *Le Cabinet historial*, contenant plusieurs grands et notables exemples de la vertu et du vice (Liège, 1610, in-4°); recueil d'anecdotes sur les sujets les plus variés. — Son neveu, Henri DE MOHY, né à Rondchamp, se livra à l'exercice de la médecine et publia : *Pulsus sympathetici* (1634, in-4°); *Tertona crisis* (Louvain, 1642, in-4°).

MOI (pl. NOUS) pron. pers. de la 1^{re} pers. (moi, nou.). « L'etym. du singulier a besoin d'être distinguée de celle du pluriel. Pour la première, on allie le latin *me*, accusatif de *ego*, moi; mais l'ancienne forme *mei* ou *mi* fait plutôt songer au datif *mihi*, moi, du même pronom latin. Le grec *moi*, à moi, est identique à *mihi*, et leur racine commune est dans le sanscrit *ma*, moi. Quant au pluriel *nous*, il dérive certainement du latin *nos*. Ma personne :

Tout autre qu'un monarque est indigne de moi.

CORNEILLE.

Moi, j'ai blessé quelqu'un ! fis-je tout étourné.

MOLIÈRE.

Pourtant quand je me tâte et que je me rappelle,

Il me semble que je suis moi.

MOLIÈRE.

— A ma personne : Donnez-moi souvent de vos nouvelles.

— Ellipt. A moi, Venez à moi :

A moi, comte ! deux mots.

CORNEILLE.

Il Accourez à mon secours : A moi, mes amis ! on m'assassine.

— Quant à moi, Pour ce qui est de moi,

pour ce qui me regarde : QUANT À MOI, je refuse.

Il n'est pour voir que l'œil du maître.

Quant à moi, j'y joindrais encore l'œil de l'amant.

LA FONTAINE.

« Substantif. Air d'importance et de réserve que l'on se donne par affectation : Faire son QUANT-À-MOI. Se tenir sur son QUANT-À-MOI. Garder son QUANT-À-MOI.

— A part moi, Personnellement, individuellement : J'ai À PART MOI des preuves de son innocence.

De vous à moi. En secret, entre nous deux : Ceci est de vous à moi.

Je ne suis pas à moi, Je suis hors de moi, Je suis troublé, exaspéré, inconscient de ce que je fais.

— Loc. prov. Après moi le déluge. Quand je serai mort, peu m'importe ce qui arrivera.

— Substantif. Ma propre personne, l'individu qui est moi :

On m'est venu troubler et mettre en peine.

— Et qui ? — Sosie, un moi de vos ordres jaloux, Que vous avez du port dépeché vers Alcène, Et qui de vos secrets a connaissance pleine Comme le moi qui parle à vous.

MOLIÈRE.

« Ce qui constitue l'individualité, la personnalité : Il y a deux moi dans chaque homme : le moi d'habitude et le moi de réflexion. (Condillac.) Individualité égoïste : Le moi a deux qualités : il est individu en soi en ce qu'il se fait centre de tout; il est incommode aux autres en ce qu'il veut les asservir; car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tout le monde. (Pasc.) Le moi, racine de l'égoïsme, est de l'ordre des choses. (Labbé Bautain.) Il n'y a pas de moi plus insupportable que le moi. (De Ségur.) « Personne ou objet qui nous est intimement uni : Moi reprimé-elle, de quel moi parles-tu ? Je sens bien des moi en moi ! Ces deux enfants sont des moi. (Balz.)

— Philos. Individualité consciente du su-

jet : Le moi est la conscience de l'existence manifestée. (Maignan.) L'opposition du moi et du non-moi constitue la conscience. (V. Cousin.) Le moi qui observe le moi par le moyen du moi, tel est le non-sens qui fait aujourd'hui la base de l'enseignement de la philosophie en France. (P. Leroux.) L'âme est autre chose que le moi, ou plutôt elle existe avant d'être moi. (Dumirion.) Le moi, c'est la force douée de conscience; c'est la vie se connaissant elle-même. (Gérusez.) Le moi absolu ou indistinct se compose de la réalité moi et de la réalité non-moi. (Tissot.) L'univers est un non-moi objectif par un moi. (Proudh.)

— Gramm. Moi ne s'emploie pas toujours pour désigner la première personne, je et me servent à la désigner dans un grand nombre de cas. Il s'emploie comme sujet, comme attribut, comme régime direct ou comme régime indirect dans les cas que nous allons énumérer.

1^o Comme sujet :

Moi seule à votre amour ai su la conserver.

RACINE.

Cet emploi a toujours lieu lorsque le verbe est sous-entendu, comme dans les exemples suivants : Vous en souffrirez plus que moi. Il en sait plus que moi.

Moi, régner, moi, ranger un Etat sous ma loi !

RACINE.

Moi, jaloux ! et Thésée est celui que j'implore !

RACINE.

Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il ? — Moi.

Moi, dis-je, et c'est assez.

CORNEILLE.

Ce pronom s'emploie simultanément avec le pronom je, lorsqu'il y a lieu de désigner avec plus de force la première personne : J'ai senti, moi, qu'il n'en est rien. J'ai su, j'ai fait, moi, et mes émotions me surmontent. (N. Lemercier.)

Moi ! j'irais épouser une femme coquette !

BOILEAU.

Moi, j'ai cinquante ans, moi, Finette ? — Quels re-

proches !

Hélas ! on n'est jamais trahi que par ses proches !

MOLEND.

Moi, je hais le fard dans les mœurs.

Encor plus que sur le visage.

M^{me} DESBOULIÈRES.

Moi s'emploie également comme sujet avec des noms ou d'autres pronoms sujets du même verbe : Mon frère et moi, nous irons vous voir demain. Je suis devenu bien vieux, mon imagination et moi nous sommes déçus. (Volt.)

Patrocle et moi, Seigneur, nous irons vous venger.

RACINE.

2^o Moi s'emploie comme attribut après le verbe être ayant pour sujet le pronom ce :

C'est moi. Ce ne sera pas moi qui m'y laisserai prendre. Ce sera moi qui m'en chargerai. C'est élé moi qui aurais payé.

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

CORNEILLE.

C'est moi qui vous le dis, qui suis votre grand'mère.

MOLIÈRE.

C'est moi qui suis Sosie, et tout Thebes l'avoue.

MOLIÈRE.

C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours

Vous eût du labyrinthe enseigné les détours.

RACINE.

3^o Moi s'emploie comme complément direct à l'exclusion de me, après un verbe à l'impératif : Laissez-moi tranquille.

Là, regarda-tu là, durant cet entretien.

MOLIÈRE.

Avec d'autres régimes directs du même verbe : Vous n'avez oublié ni mon frère ni moi. Il s'emploie de même dans une phrase elliptique, lorsque le verbe y est sous-entendu : Qui faut-il envoyer ? — Moi. On l'emploie également de cette manière avec le pronom me, quand il s'agit d'insister : Vous m'avez oublié, moi.

Ici, tout vous retient; et moi, tout m'en écarte.

RACINE.

4^o Moi s'emploie toujours après une préposition autre que à : De moi. Pour moi. Avec moi. Sans moi. Cette réponse n'est pas de moi. Faites cela pour moi. Venez avec moi. Ne partez pas sans moi. On se moque de moi, mais moi je ne me sens jamais moqué. (Diogène.) Veux-tu de moi pour esclave, pour chien, pour geule, lui dit-elle ? (Th. Gaut.)

Je vois mes rapides années

S'accumuler derrière moi,

Comme le chène autour de soi

Voit tomber les feuilles fanées.

LAMARTINE.

Il s'emploie même avec d, lorsqu'on veut exprimer avec insistance la première personne à l'exclusion d'une autre : Donnez-le moi et non pas à lui. Il s'emploie de même dans une phrase dont le verbe est sous-entendu : A qui appartient ce livre ? — A moi.

Il s'emploie aussi avec un sens purement explicatif, pour donner plus d'énergie à la phrase : Enfilez-moi la porte et un peu vite. Plantez-le moi là et venez avec nous.

(renne,

Prends-moi dans mon cliapiet trois lapins de ga-

RACINE.

Avec un impératif, moi se place ordinairement immédiatement après le verbe : Donnez-moi des preuves. Laissez-moi l'aborder. Envoyez-moi tout cela au diable. Mais, si le

verbe a pour complément l'adverbe y ou les pronoms le, la, les, moi doit se placer après cet adverbe ou ces pronoms, sauf une exception qu'on verra ci-après : Envoyez-y-moi. Donnez-la-moi. Expédiez-les-moi.

Quand moi fait partie d'un sujet composé, il se place le dernier : Mon frère et moi. Vous et moi. Lui et moi. Cependant cette règle ne s'applique que si les substantifs joints à moi désignent des hommes d'une condition honorable, du moins d'après les grammairiens, et l'on pourra dire, tous jours d'après les grammairiens, moi et moi domestique, aussi bien que : moi et mon chien. Ces distinctions commencent à paraître aussi aristocratiques que peu polies à l'égard des personnes, depuis que les idées d'égalité sont entrées dans la politesse; quant aux chiens, il n'est pas impossible que les sociétés protectrices ne nous imposent un jour la politesse à leur égard.

Le pronom moi subit l'élection de la voyelle composée et, seulement après la deuxième personne de l'impératif et lorsqu'il se trouve placé devant les mots en, y : croyez-m'en; mène-m'y. Mais l'Académie, qui semble approuver m'y quand le verbe n'a qu'une seule syllabe sonante, le repousse dans les autres cas, et laisse entendre qu'il vaudrait mieux dire conduis-y-moi que conduis-m'y, mais que le meilleur parti est d'éviter ces manières de parler qui blessent l'oreille.

— Encycl. Dans les nombreux ouvrages de philosophie que nous a légués l'antiquité, on ne trouve aucune théorie sur le moi. C'est que tous les philosophes anciens, à l'exception de Socrate, qui n'a rien écrit, cherchaient le principe des choses, la substance en dehors de l'homme. Ils n'avaient pas, à proprement parler, de psychologie. On trouve bien dans Platon de brillants mythes sur l'origine et la décadence de l'âme humaine; mais, par ces mythes, le philosophe se propose seulement d'expliquer l'origine des idées universelles et, en voulant établir sa théorie de la réminiscence, il est amené à parler de l'origine de l'âme; jamais il n'a songé à considérer l'âme en elle-même, dans sa substance, dans sa nature. Les ouvrages des stoïciens, de Sénèque entre autres, sont pleins d'aperçus ingénieux sur l'âme, mais ce n'est là encore que de la psychologie morale. Avec Descartes seulement, le moi est mis à sa véritable place, c'est-à-dire au commencement même de la philosophie. « Je pense, donc je suis », voilà l'axiome fondamental du cartésianisme. Descartes ne s'enfonçait pas dans l'étude de l'âme; il ne s'appesantissait pas sur la distinction du moi et du non-moi; mais dans une rapide intuition il saisit sa propre existence comme indubitable, cela suffit. Le moi n'est pas encore posé comme principe substantiel, le seul que nous puissions connaître; mais il a fourni un criterium sûr, celui de l'évidence. On peut donc dire en ce sens que l'intuition du moi a été le fondement de la philosophie cartésienne.

A partir de Descartes, la psychologie métaphysique a tendu de plus en plus à prendre la première place dans la philosophie et à renverser la vieille métaphysique des idées. Aussi voyons-nous les philosophes s'attacher de plus en plus à approfondir l'étude du moi. Le premier qui en ait donné une théorie systématique est Condillac. Adversaire déclaré de l'idéalisme de Berkeley et du scepticisme de Hume, fervent disciple de Locke, Condillac cherche à établir la génération de toutes nos idées et de toutes nos facultés en leur donnant pour origine commune la sensation. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail la théorie condillacienne. Disons seulement que Condillac suppose une statue dont le cerveau est comme une table rase; il lui ouvre successivement tous les sens; et il montre comment la sensation engendre l'attention, la comparaison, le jugement, l'imagination, la mémoire, l'entendement, le besoin, le désir et la volonté. Mais, pouvait-on objecter à cette théorie, comment votre statue, qui dans le principe, vous l'aviez vous-même, se sent odeur de rose, odeur d'ail, etc., peut-elle arriver à dire moi ? Prévoyant cette objection capitale, Condillac a donné dans son *Traité des sensations* une ingénieuse théorie du moi. Nous l'exposerons en quelques mots. La statue ne peut dire moi au premier moment de son existence, car elle n'a pas encore changé; et n'ayant pas changé, tout retour sur elle-même est impossible. Mais aussitôt qu'elle change, comparant son impression présente avec l'impression passée que lui rappelle la mémoire, elle juge qu'elle est la même qu'elle a été auparavant, bien que sa manière d'être soit différente; alors elle dit moi; son moi est tout à la fois la conscience de ce qu'elle est et le souvenir de ce qu'elle a été. Que les sensations, que les souvenirs s'accumulent, la conscience de la sensation et du souvenir restant toujours identique à elle-même, le moi persiste toujours. Mais ce moi concentré dans l'âme ne pourrait jamais regarder les différentes parties du corps comme autant de parties de lui-même. La nature n'avait donc qu'un moyen de lui faire connaître le corps, et ce moyen était de lui faire percevoir ses sensations, non comme des modifications de l'âme, mais comme des modifications des organes qui en sont autant de causes occasionnelles. Par là le moi, au lieu de rester con-

centré dans l'âme, devait s'étendre, se répandre, se répéter en quelque sorte dans toutes les parties du corps. Voici ce qui se produit : la statue porte les mains sur elle ; elle trouve le moi dans la main dont elle se sert ; quand cette main touche le corps il y a, pour ainsi dire, réciprocité de sensation : sensation dans la main qui touche, sensation dans la partie touchée ; ces deux sensations corrélatives sont transmises à l'âme ; et comme la main disait moi, et comme la partie du corps que la main a touchée a répondu moi, la statue juge que le corps fait bien partie d'elle-même, qu'il est elle-même. Mais comment distingue-t-elle le moi du non-moi ? Supposons que la statue porte la main sur un corps étranger ; quand elle rencontre ce corps, la main éprouve une sensation, en d'autres termes le moi est modifié dans la main ; mais il n'y a plus réciprocité de sensation. Si la main dit moi, elle ne reçoit plus de réponse ; le corps qu'elle touche reste muet à son appel. Voilà comment la statue apprend qu'il existe en dehors d'elle des choses qui ne sont pas elle, comment elle apprend à distinguer le non-moi du moi.

Après Condillac, les Écossais Thomas Reid et Dugald-Stewart donnent une nouvelle théorie du moi. La philosophie écossaise est une réaction contre la philosophie sceptique de Hume. Comme son adversaire, Reid débute par une analyse empirique de l'âme, puis il s'efforce de montrer qu'il y a en nous des notions que la sensation n'explique pas. Mais ces sensations, ces idées, ces volitions dont Reid constate la présence, à qui appartiennent-elles ? C'est là qu'apparaît la théorie du moi propre à l'école écossaise. Suivant Reid et ses disciples, il ne suffit pas au philosophe de rechercher, d'observer, d'analyser, de classer les différents phénomènes intellectuels et affectifs ; cette analyse et cette classification ne nous donnent qu'un monde vague et flottant d'idées et de sensations, plus différent du monde de Hume, il faut rechercher, enchaîner tous ces phénomènes distincts, et trouver le je naïf qui en est tout à la fois le théâtre et la cause. Mais comment parvenir à ce résultat ? Reid prétend y arriver en appliquant à la psychologie la méthode baconienne, qui consiste à reconnaître, à grouper les phénomènes selon les analogies naturelles qu'ils présentent, à attribuer ces groupes, par induction, à une cause de même nature qui renferme au moins tout ce que nous remarquons dans ses effets, c'est-à-dire dans les phénomènes constatés. Ainsi fit Reid pour la psychologie. Pour donner une assiette aux différents ordres de phénomènes, sensations, idées, volitions, qu'il avait constatés dans l'homme, il conclut, par induction, à l'existence d'un substratum actif, qu'il appela le moi. C'est donc par une méthode purement empirique, analogue à la méthode qu'emploient les sciences physiques et naturelles, qu'il arrivait à cette conclusion.

Que penser de ces deux théories, la théorie condillacienne et la théorie écossaise ? Toutes deux ont un grand mérite : celui de la simplicité. Mais ce n'est là qu'un mérite de forme. Le fond reste absolument obscur sous cette clarté apparente. Il est deux manières d'étudier l'homme : on peut se poser en face de lui et observer du dehors le fonctionnement de la machine intellectuelle ; on peut aussi le regarder du dedans, pénétrer dans la pensée et, après avoir habitude l'œil de l'âme à l'obscurité intérieure, débrouiller l'écheveau confus de nos idées, de nos sensations et de nos volitions. De ces deux méthodes, la seconde seule est vraiment psychologique. Par la première nous savons bien que l'homme pense, voit et sent, mais nous ne savons pas quelle est la nature de la force sentante, pensante et active. Cette psychologie n'est en quelque sorte qu'une anatomie de l'âme ; elle dissectionne le sujet des pensées et des sensations ; mais elle reste muette quant à la substance elle-même ; il devrait même lui être interdit de prononcer le mot d'âme, de moi ; le moi, qu'elle conclut par induction, elle n'est pas en droit d'en affirmer l'existence. En effet, l'induction va bien de l'effet à la cause ; mais sur cette cause elle ne nous apprend rien, sinon qu'elle contient, au moins en puissance, ce que l'effet renferme en acte. Mais est-ce la nous faire connaître la nature intime de cette cause ? Partant de ce fait que l'homme pense, veut et sent, vous induisez qu'il possède une force capable de sentir, de penser et de vouloir ; mais cette force est-elle bien le moi ? est-elle distincte des objets extérieurs, est-elle distincte du corps ? est-elle une substance ?

Bien plus sérieuse est la solution donnée par un profond penseur que l'on a longtemps négligé en France, Maine de Biran. Les œuvres de ce philosophe solitaire contiennent une profonde théorie du moi, non plus cette fois du moi empirique, mais du moi absolu. « L'homme, dit Maine de Biran, ne se sépare pas de prime abord de ses représentations ; il existe tout entier hors de lui ; la nature est lui ; lui est la nature. » Lors donc que je suis borné aux sensations purement affectives, si l'une devient assez vive pour occuper toute ma faculté de sentir, je m'identifie avec elle ; je n'en sèpare pas mon existence ; il me semble que mon moi est concentré dans un point, le temps et l'espace ont disparu ; je ne distingue, je ne compare rien. Lorsque je me meus, mon être s'étend au dehors ; mais, tou-

jours présent à lui-même, il se retrouve, se saisit successivement ou à la fois dans plusieurs points ; chaque mouvement, chaque pas est une modification très-distincte qui m'affecte doublement, et par elle-même, et par l'acte qui la détermine ; c'est encore moi qui meus ou qui veux mouvoir ; c'est encore moi qui suis moi. Voilà bien des termes nécessaires pour fonder ce premier jugement simple de la personnalité : je suis. On voit déjà que la distinction du moi et de ses manières d'être se rattache immédiatement à la faculté de mouvoir, qui doit être distinguée de celle de sentir. Mais telle est la nature de notre organisation, telle est la correspondance immédiate, la connexion intime qui existe entre les deux facultés de mouvoir et de sentir, qu'il n'y a presque aucune impression qui ne résulte de leur concours mutuel, et qui ne soit, par conséquent, active sous un rapport et passive sous un autre. L'organe du tact, nous offrant ces deux facultés parfaitement réunies, mais faciles à reconnaître, nous offre la distinction réelle du moi et du non-moi.

Que l'on applique sur ma main, dit Maine de Biran, un corps dont la surface soit hérissée d'aspérités ou polie, d'une chaleur douce ou d'un froid piquant, etc. ; tant que le contact dure, j'éprouve dans cet organe une impression agréable ou douloureuse, qu'il n'est point en mon pouvoir d'augmenter, de diminuer ni de suspendre en aucune manière ; voilà la part du sentiment, et quand même la faculté motrice serait paralysée, il s'exercerait de la même manière. C'est à des sensations de ce genre que le tact serait borné, s'il n'était pas doué de motilité ; et, dans ce cas, il serait bien inférieur à plusieurs autres parties du corps recouvertes par la peau, mais dont la sensibilité est plus délicate, plus exquise. Dans ces impressions passives, toujours assez confuses, et dont il m'est très-difficile de distinguer les degrés, les nuances fugitives, même dans mon état actuel et avec toute mon expérience acquise, je ne vois rien qui pût faire distinguer le moi de ses modifications, ni ses modifications entre elles, si elles étaient seules.

Si le corps est abandonné sur ma main, en lui supposant un certain poids, il m'occasionne une modification d'un genre bien différent ; je sens ma main poussée en bas et entraînée par une force opposée à la mienne ; assurément, ce qui pousse ma main ou qui contraint le mouvement qui tend à élever ou à retenir mon bras, ce n'est pas le moi qui agit pour le retenir ou l'élever ; quand je serais réduit à cette seule impression, je saurais qu'il y a quelque chose hors de moi que je distingue, que je compare, et tous les sophismes de l'idéaliste ne sauraient ébranler cette conviction. Le corps était toujours sur ma main, si je veux la fermer, pendant que mes doigts tendent à se replier sur eux-mêmes, leur mouvement est brusquement arrêté par un obstacle qui les pressent et qui les écarte ; nouveau jugement nécessaire : ce n'est pas moi. Impression très-distincte de solidité, de résistance, qui se compose d'un mouvement contraint, d'un effort que je fais, dans lequel je suis actif, et de plus de modifications plus ou moins affectives, correspondantes à ce que l'on appelle les qualités tactiles sur lesquelles je ne puis rien.

Ainsi, on le voit, ce n'est pas la sensation qui nous révèle notre moi. Est-ce bien, en effet, par les caractères intrinsèques de nos sensations pures et par les changements, les altérations qui y surviennent que nous parvenons à les distinguer, à les reconnaître, quand elles se renouvellent ? Saurions-nous dire jamais si telle douleur interne, si tel degré de froid est le même que celui que nous avons déjà éprouvé, ou s'il en diffère ? Observons que plus nos sensations sont unes et dégagées d'accessoires, plus elles occupent exclusivement notre faculté de sentir, moins nous pouvons ensuite les reconnaître si elles se renouvellent. Que serait-ce donc d'un être absolument identifié avec toutes ses modifications ? Pour comparer deux manières d'être et percevoir leur différence, il faut nécessairement que le moi se mette, pour ainsi dire, en dehors de l'une et de l'autre ; il faut d'un premier jugement de personnalité. Or, comment y aurait-il un jugement là où il n'y a qu'un terme ? Supposons que le moi est identifié avec toutes ses modifications et cependant qu'il les compare, qu'il les distingue, c'est faire une supposition contradictoire. Reconnaissons donc qu'il n'y a dans la sensation rien de certain et d'affiable, considérons au lieu même aucun fondement à la réminiscence ni au moi. Mais, dans le mouvement, la détermination motrice est une tendance conservée par l'organe ou le centre moteur pour répéter l'action et le mouvement qui ont eu lieu une première fois. Lorsque cette tendance passe du virtuel à l'effectif, par suite de la provocation extérieure renouvelée, l'individu veut et exécute le même mouvement ; il a conscience d'un effort renouvelé. Cet effort renouvelé diffère du premier par un plus grand degré de facilité ; or, cette facilité peut être reconnue, distinguée, parce qu'il y a les éléments d'un rapport : un sujet qui veut, toujours identique à lui-même, et un terme variable, la résistance ; comme ce sujet identique et ce terme variable n'ont pu se confondre et s'identifier dans la première action, ils se séparent encore dans la seconde, tant qu'il subsistera la moindre résistance.

« Nos connaissances, nos pensées, dit M. Ravaisson, sont donc, comme les mouvements que nous imprimons à nos membres, les effets de notre vouloir, de notre moi. Par ce vouloir nous faisons être tout ce qui est de nous, et dans ce vouloir se trouve et se reconnaît notre propre être. Descartes avait dit : « Je pense, donc je suis. » On peut dire mieux encore : « Je veux, donc je suis. » Vouloir, en effet, ce n'est pas être seulement comme en le phénomène, naissant et mourant au même instant. « Dans chacune de mes résolutions », remarquait Maine de Biran, « je me connais comme cause antérieure à son effet » et qui lui surviva ; je me vois en deçà, et en dehors du mouvement que je produis, et indépendant du temps ; et c'est pourquoi, à proprement parler, je ne deviens pas, mais réellement et absolument je suis. » C'est en se plaçant à ce point de vue unique de la libre personnalité, hors de toutes les conditions de la nature et des choses, que Spinoza aurait pu dire à juste titre, comme il l'a dit : « Nous sentons, nous éprouvons que nous sommes immortels. » Et tel est, ajoutait Maine de Biran, le type unique d'après lequel nous concevons hors de nous des causes. Nous les concevons comme des êtres qui sont des volontés. Et, agir, vouloir, sous des noms différents, c'est une seule et même chose. » (Rapport sur la philosophie au XIX^e siècle.)

Telle est la théorie du moi dans Maine de Biran ; ce n'est donc plus, comme dans Condillac et dans la philosophie écossaise, par une induction que nous saisissons notre fond intime ; nous n'avons même pas besoin d'observer les faits, de les cataloguer, de les classer. Au premier mouvement, nous saisissons notre moi par une intuition rapide, instantanée. Il suit de là que ce moi d'intuition est essentiellement distinct de nos représentations, qu'il est véritablement le moi absolu, qu'il est la substance. Cette théorie métaphysique, publiée en 1802 par Maine de Biran dans son célèbre *Mémoire sur la faculté de penser*, a mis du temps à faire son chemin dans la philosophie française du XIX^e siècle. Elle trouva comme obstacle principal Victor Cousin, qui pourtant publia trois volumes d'œuvres inédites de Maine de Biran. Mais Cousin, à la suite de son maître Royer-Collard, s'était épris de la méthode empirique des Écossais. Fidèle à l'erreur de sa jeunesse, il répudia toute sa vie cette méthode intime de la psychologie rationnelle ou métaphysique.

Les disciples de Victor Cousin ne suivirent pas longtemps les errements du maître. Théodore Jouffroy avait longtemps appliqué les ressources d'un esprit pénétrant et méditatif à recueillir soigneusement les faits sous-jacents intérieurs, pour en tirer plus tard, au moyen de l'induction, la solution de la question métaphysique de l'existence de l'âme. Mais, voyant le peu de succès de son entreprise, subissant aussi l'influence de Maine de Biran, il en vint à reconnaître qu'il est plus que douteux que les phénomènes seuls soient un objet de connaissance immédiate. « Dans un mémoire sur la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie », dit M. Ravaisson, il dit en propres termes que l'homme a conscience d'autre chose que de simples phénomènes, qu'il atteint en lui-même le principe qui les produit et qu'il appelle moi, que l'âme se sent comme cause dans chacun de ses actes, comme sujet dans chacune de ses modifications ; et il ajoute : « Il faut rayer de la psychologie cette proposition consacrée : l'âme ne nous est connue que par ses actes et ses modifications. » Cette théorie de l'intuition directe, tous les spiritualistes français l'ont adoptée à la suite de Jouffroy. Adolphe Garnier, en France, et les Profondes spéculations de la philosophie aboutissent donc à une vérité de sens commun : l'existence du moi ; quant à déterminer sa nature et son origine, on ne peut demander aux philosophes d'y renoncer, mais on ne peut non plus espérer qu'ils y réussissent. Serait-il téméraire d'affirmer que le rôle de la philosophie est plutôt de démontrer scientifiquement des vérités connues que d'en découvrir de nouvelles ?

— Allus. hist. L'État, c'est moi, Mot fameux de Louis XIV, qui pourrait être considéré comme la devise de l'absolutisme. V. ÉTAT.

— Allus. littér. Le moi est haïssable, Pensée de Pascal : « Le moi est haïssable... Je le hais parce qu'il est injuste, et je le haïrai toujours ; il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout ; il est incommode aux autres en ce qu'il veut les asservir ; car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. »

« Nous avons aussi à demander grâce pour le je employé souvent dans ces chapitres. Le moi est haïssable, mais alors qu'il procède d'un ambitieux égoïsme. Nous nous servons du je uniquement pour aller plus vite. »

FELIX MORNAND.

— ... Moi, moi seule, c'est assez, Vers de Corneille, dans la tragédie de *Médée*, acte I^{er}, scène v. Médée, sur le point d'être abandonnée par le voiage Jason, épris d'un nouvel amour pour la fille de Créon, roi de Corinthe, fait part de ses sentiments de colère à sa sœur, et se vengeant à Néérie, sa confidente. Celle-ci rappelle à Médée l'abandon où elle se trouve et lui conseille la prudence :

Que sert ce grand courage où l'on est sans pouvoir ?

MÉDÉE.

Il trouve toujours lieu de se faire valoir.

NÉRIE.

Forcé l'aveuglement dont vous êtes étendue, Pour voir en quel état le sort vous a réduite. Votre pays vous hait, votre époux est sans foi ; Dans un si grand revers que vous restez-il ?

MÉDÉE.

Moi, dis-je, et c'est assez...

Moi,

Ce moi est resté célèbre ; mais le mérite n'en appartient pas exclusivement à Corneille : ce n'est que la traduction concise et énergique du *Méde superest* de Sénèque. Au reste, ce moi, soit dans l'original, soit dans la traduction, est-il véritablement sublime ? Ne peut-on pas dire que, dans la circonstance présente, le moi de Médée ne signifie que le pouvoir de la magie ? Et puis que Médée dispose des éléments, puisque les esprits infernaux sont à ses ordres, qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'elle puisse seule, et sans autre secours, se venger de tous ses ennemis ? « Des gens difficiles, a dit Laharpe qui trouvait réellement sublime la réponse de Médée, ont prétendu que le dernier hémistiche affaiblissait la beauté du moi. C'est se tromper étrangement ; bien loin de diminuer le sublime, il l'achève ; car le premier moi pouvait n'être qu'un élan d'audace désespérée, mais le second est de réflexion ; elle y a pensé, et elle insiste : moi, dis-je, et c'est assez. Le premier étonne, le second fait trembler quand on songe que c'est Médée qui le prononce. »

Quoi qu'il en soit, ce mot fameux est resté proverbial pour exprimer la confiance absolue que l'on conserve dans ses propres forces au milieu d'un grand danger :

M. de Beaujon, riche banquier de la cour, se rendit un jour chez M. Necker pour solliciter sa bienveillance en faveur d'un de ses protégés. M. Necker, qui n'en avait pas bonne opinion, lui fit cette question : « Mais qui sera sa caution ? — Moi, répondit le financier en se caressant le menton. — Diable ! lui dit le ministre, vous parlez comme Corneille. » Il survint du monde avec qui le ministre s'entretint. Beaujon, étonné du peu d'importance qu'on a mis à son moi, sort et rentre chez lui en demandant tout au diable. « Eh bien ? lui demanda son protégé, fort inquiet de la réponse du ministre. — Eh bien, repart Beaujon avec humeur, rien ; que diable voulez-vous que je dise à un homme qui me dit que je parle comme une corneille ! »

« Eugène et Louison, égoïstes à eux deux, plus qu'un seul égoïste, égoïste à lui seul, n'eurent pas une seule fois l'idée qu'on pût s'étonner, tant s'en faut, de leur conduite, et qu'ils agissaient comme d'imprudents dissipateurs. Evidemment ils étaient chez eux dans ces domaines ; chez eux, dans cette maison hospitalière ; chez eux, dans ces bosquets. Ils ne voyaient qu'eux seuls dans l'univers créé ; nous seuls, et c'est assez ! »

J. JANIN.

« On disait à un marquis devant Piron : « Passez, monsieur le marquis, c'est un poète. — Puisque les qualités sont connues, je prends mon rang, » dit Piron, et il passa avant le marquis. La noblesse littéraire a toujours été défendue ainsi pied à pied et l'épée à la main quand il a fallu en venir aux armes. Combien qui ont des titres et qui se contentent de leurs noms ! Moi, dis-je, et c'est assez ! »

ARSÈNE HOUSAYE.

« Plus tard, quand M. Cousin eut connaissance du système de Fichte, il donna en plein dans l'idéalisme du moi qui, comme la Médée de Corneille, se suffit à lui-même et répond à tout : Moi seul, et c'est assez. »

P. LEROUX.

Moi, comédie en trois actes, en prose, de MM. Eugène Labiche et Edouard Martin, représentée en 1864 au Théâtre-Français.

Cette pièce, en même temps comédie d'intrigue et de caractère, met en opposition sur la scène l'égoïsme et la générosité. Les principaux personnages, le doucereux Dutrécy et le farouche de La Porcheraine, sont deux égoïstes. Ils étaient l'un et l'autre, avec les calculs d'un esprit mesquin, la sécheresse de leur cœur, et comment sur tous les tons le triste dicton populaire : « Charité bien ordonnée commence par soi-même. » A ces caractères antipathiques sont opposés des cœurs dévoués jusqu'à l'in vraisemblance : deux jeunes amis, dont l'un a sauvé la vie à l'autre, et qui aiment la même jeune fille, Thérèse, nièce de Dutrécy. Il s'élève entre eux un combat de générosité, pour se la céder l'un à l'autre. Enfin, l'un des deux jeunes gens, cousin de Thérèse, s'aperçoit que son amour n'est qu'une illusion d'enfance ; il conçoit une passion plus sérieuse pour la sœur même de son ami, Mme Verrières, jeune veuve qui accepte avec plaisir l'hommage de son cœur.

Les deux égoïstes, qui analysent et calculent froidement leurs sentiments, ont moins de bonheur. Dutrécy se voit enlever sa nièce,

cette ménagère économe qu'il comptait épouser; et La Porcheraine, qui depuis quinze ans vivait séparé de sa femme, la voit revenir au domicile conjugal après cette longue « séparation sans nuages ». Pour surcroît de malheur, une magnifique affaire financière, que les deux égoïstes avaient préparée et couvée ensemble, leur échappa au dernier moment avec tous leurs rêves d'intérêt personnel.

Le nom de M. Labiche, passant des scènes de genre au Théâtre-Français, donnait à cette comédie un grand attrait de curiosité. Elle n'a pas répondu à l'attente du public. L'intrigue en est peu intéressante. Des mots heureux relèvent rarement, çà et là, des études de caractères dont le fond n'est pas nouveau. La gaieté manque, il semble que les auteurs, habitués aux succès du rire, se soient mis en garde contre eux-mêmes et contre leur penchant naturel.

MOIE s. f. (mol). Meule, tas. « Vieux mot, usité encore dans certains départements.

MOIGNET s. m. (moi-gné; gn mil.). Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MOIGNO (François-Napoléon-Marie), savant français, né à Guéméné (Morbihan) en 1804. Son père, Moigno de Villebaud, supprima son titre nobiliaire au temps de la Révolution et devint receveur de l'enregistrement. Le jeune Moigno fit d'excellentes études littéraires, d'abord au collège de Pontivy, puis au petit séminaire de Sainte-Anne d'Aray, tenu par des jésuites, et passa, en 1822, dans la maison des jésuites de Montrouge pour y faire son noviciat. Là, tout en apprenant la théologie, il s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences physiques et mathématiques, fit de rapides progrès et trouva, en 1828, une nouvelle manière de parvenir à l'équation du plan tangent. L'abbé Moigno commençait son cours obligatoire de théologie dogmatique quand éclata la révolution de 1830. Quittant alors Paris, il se rendit à Brigg, dans la Suisse allemande, y poursuivit ses études philosophiques et mathématiques et, grâce à sa prodigieuse mémoire, il apprit, en manière de passe-temps, l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le hollandais, le portugais, l'hébreu, l'arabe, et se perfectionna dans le grec et le latin. Ce fut après avoir fait des études si variées qu'il subit, en 1835, son grand examen de théologie.

La compagnie de Jésus, à laquelle l'abbé Moigno était lié par ses vœux, lui donna, en 1836, une chaire de mathématiques dans sa maison de la rue des Postes, à Paris. Son existence devint alors très-active et il put mettre à profit les vastes connaissances qu'il avait acquises. Outre ses leçons de chaque jour, il faisait des retraites dans les petits séminaires et chez les frères des écoles chrétiennes, prêchait le carême et l'avait, créait des œuvres de bienfaisance et commençait à écrire dans les journaux, soit pour soutenir dans l'Union des catholiques, soit pour les, soit pour publier, dans l'Union catholique et dans les Institutions liturgiques, des dissertations théologiques et scientifiques (1840). En même temps, il donnait le premier volume de son grand ouvrage : *Leçons de calcul différentiel et intégral*, rédigées d'après les méthodes et les ouvrages publiés ou inédits de Cauchy. Ce volume venait d'attirer l'attention du monde lorsque le savant Père Boulangier, supérieur des jésuites en France, nomma le Père Moigno professeur d'histoire et d'hébreu au séminaire de Laval. Ce dernier, que cette mesure forçait à renoncer à ses études scientifiques et à quitter Paris, où il était entré en relation avec des savants tels que Boudant, Théod. Ampère, Binet, Duhamel, Arago, demanda instamment au Père Boulangier de le laisser à ses travaux; mais il ne put rien obtenir et, après une lutte de quatre ans, il se retira de l'ordre des jésuites pour se livrer à son gré à ses chères études, malgré la gêne et la misère qui l'attendaient. Après un court séjour à Versailles chez un ami, puis chez M. Migne, à Paris, il entra, en 1845, comme rédacteur scientifique au journal l'Époque. Peu après, il entreprit, aux frais du journal, un grand voyage en Europe et visita l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, envoyant dans de remarquables articles non signés les observations qu'il faisait sur les pays qu'il visitait. En 1850, il rédigea le bulletin scientifique de la Presse, puis il passa au Pays, qu'il quitta en 1852 pour devenir rédacteur en chef du Cosmos, revue scientifique hebdomadaire. A la suite de difficultés avec la direction de cette feuille, l'abbé Moigno s'en sépara en 1862 et fonda, en 1863, un nouveau journal intitulé les Mondes. Après avoir été aumônier au lycée Saint-Louis (1848-1851), il a été attaché au clergé de Saint-Germain-des-Prés (1859) et nommé, en 1864, chevalier de la Légion d'honneur. Enfin, le 25 septembre 1873, il a été nommé chanoine du second ordre à Saint-Denis. On doit à ce remarquable savant : *Leçons de calcul différentiel et intégral* (1840-1861, 4 vol. in-8°); *Principes fondamentaux d'après lesquels doivent se résoudre les deux grandes questions des rapports de l'Eglise et de l'Etat, et de l'organisation de l'enseignement* (1846, in-8°); *Répertoire d'optique moderne*, analyse complète des travaux modernes relatifs aux phénomènes de la lumière (1847-1850, 4 vol. in-8°), ouvrage considérable qu'il prépara pendant plusieurs années; *Traité*

de la photographie électrique (1849, in-8°); le *Stéréoscope* (1852, in-8°); le *Saccharimètre* (1853); *Impossibilité du nombre infini et ses conséquences, démonstration mathématique du dogme de la création et de la récente apparition des mondes* (1863, in-8°), extrait du journal les Mondes; *Résumés oraux du progrès scientifique et industriel* (1865-1869, in-8°); *Cours de science vulgarisée* (1865-1869, in-8°); *Leçons de mécanique analytique* (1867, in-8°); *Eclaircissements modernes* (1868, in-8°); *L'Art des projections* (1872), etc. On a aussi de M. l'abbé Moigno les traductions suivantes de l'anglais : *Corrélation des forces physiques*, de W.-R. Grove; *Actualité sur la force des combinaisons des atomes*, de Hofmann; et la *Chaleur considérée comme un mode de mouvement*, de Tyndall.

MOIGNON s. m. (mo-gnon ou moi-gnon; gn mil.). — L'espagn. *muneça*, poignet, semble indiquer une origine commune avec le latin *manica*, manche s. f.; mais ce rapprochement est très-douteux. Ce qui reste d'un membre que l'on a amputé : *Un moignon de bras de jambe, de cuisse. Après l'opération, on rabat les chairs sur le moignon.* (Maigal-gne.)

— Par ext. Partie qui, par sa forme naturelle, rappelle celle du moignon d'un membre amputé : *Le manchot est un oiseau qui a des moignons au lieu d'ailes.*

— Techn. Bouton que l'on met comme ornement au bas de la branche des ciseaux à la berge.

— Arboric. Ce qui reste d'une grosse branche cassée ou coupée. || Branche d'arbre que l'on a coupée près de la tige, pour contraindre la plante à pousser de nouvelles branches.

MOILETTE s. f. (moi-lè-te). Techn. Outil en bois garni de feutre, avec lequel on frotte les glaces.

MOILIN (Jules-Antoine), plus connu sous le nom de *Tony Moilin*, médecin français, né à Cosne (Nièvre) en 1832, fusillé à Paris en 1871. Il vint étudier la médecine à Paris, devint interne des hôpitaux, préparateur de M. Claude Bernard au Collège de France, et se fit recevoir docteur. Très-laborieux, Tony Moilin ne tarda pas à se faire remarquer en publiant plusieurs ouvrages de médecine qui attestent un réel savoir, et il préconisa, comme moyen curatif pour certaines affections ophthalmiques, l'emploi de mouches en taffetas d'Angleterre autour de la région malade. Constamment en contact avec les misères du peuple et doué d'une bonté extrême, Tony Moilin fut amené à chercher les moyens de mettre un terme à tant de souffrances. Renonçant alors à composer des ouvrages scientifiques, il s'adonna avec ardeur à l'étude de l'économie sociale et, croyant voir la source du mal dans les institutions, il en arriva à cette conclusion qu'il fallait établir une organisation sociale plus équitable. Pour mieux connaître ses idées, il publia successivement, en 1869, la *Liquidation sociale*, le *Suffrage universel* et *Paris en l'an 2000*. Dans ce dernier écrit, où il expose ses théories, il se prononce pour le socialisme autoritaire et demande que l'Etat, seul propriétaire, assure l'existence de tous. Au mois de novembre de cette même année, il posa sans succès sa candidature au Corps législatif dans la troisième circonscription de Paris et publia une profession de foi dans laquelle il indiquait les réformes jugées par lui nécessaires. Au mois de février 1870, il venait de louer une salle dans le quartier Saint-Jacques pour y faire des conférences, lorsqu'il fut arrêté. Traduit, le 18 juillet 1870, devant la haute cour de Blois, avec de nombreux coaccusés, sous l'accusation de complot contre le gouvernement, il fut condamné, le 8 août suivant, à cinq ans de réclusion, bien qu'aucune charge grave ne pesât sur lui. La révolution du 4 septembre vint lui rendre la liberté, et, durant le siège, il devint chirurgien de la garde nationale. Lors du mouvement qui eut lieu à Paris le 18 mars 1871, Tony Moilin, délégué par le comité central à la mairie du VI^e arrondissement, obligea le maire Hérisson à lui céder la place (19 mars). Quelques jours après, il quitta la mairie, puis devint chirurgien-major du 133^e bataillon de la garde nationale (22 avril) et membre du comité du XIII^e arrondissement (13 mai). Lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, Tony Moilin se réfugia chez un de ses amis; mais, dès le 27 mai, il revint chez lui. Dénoncé par un voisin, il fut arrêté quelques instants après et conduit au palais du Luxembourg, où ségeait une cour martiale qui, après lui avoir fait subir un interrogatoire sommaire, le condamna à être fusillé. Dans cette situation terrible, Tony Moilin montra une rare fermeté d'âme. Il demanda l'autorisation de donner son nom, avant de mourir, à une femme qui lui avait témoigné un grand dévouement et qui était enceinte de sept mois. La cour lui ayant accordé dans ce but un répit de douze heures, il fit son testament, écrit, à quelques mots d'adieu à son père, se maria à deux heures du matin et se montra uniquement occupé de consoler celle qui l'allait laisser veuve. Le 28 mai, à cinq heures du matin, le docteur Tony Moilin avait cessé de vivre. Parmi ses ouvrages de médecine, nous citerons : *Manuel de médecine physiologique*; *Traité des maladies des voies respiratoires*; *Traité éle-*

mentaire théorique et pratique du magnétisme; *Nouveau système médical* (1863). Il avait reçu une médaille pour le dévouement dont il avait fait preuve pendant une épidémie cholérique.

MOILLERON s. m. (mo-ille-ron; il mil.). Constr. Enduit dont on recouvre les murs.

MOI-MOI s. m. (moi-moi). Bot. Brionne du Sénégal, dont le fruit est d'un rouge vif.

MOINAILLE s. f. (moi-na-ille; il mil.). — de moine, avec le suffixe péjoratif, aille). Par dénigr. Les moines ou des moines : *Toute la MOINAILLE. Un tas de MOINAILLE.* La MOINAILLE et la prélatie ont été les moteurs des émeutes de Madrid en 1765. (Galliani.)

MOINIAUX (Jules), auteur dramatique français, né vers 1830. Il s'est fait connaître par quelques pièces de théâtre, presque toutes faites en collaboration et dont quelques-unes ont obtenu un franc succès de gaîté. Voici la liste des principales : *Epito*, opéra-comique joué au théâtre des Variétés en 1853, en collaboration avec Léon Battu; la *Question d'Orfèvre* (Variétés, 1854); les *Deux aveugles* (Bouffes-Parisiens, 1855), une des meilleures pièces de l'auteur; les *Gueux de Béranger*, drame en cinq actes (Gaité, 1855), avec M. Dupeuty; la *Botte secrète* (Vaudeville, 1857); la *Clarinettes mystérieuse* (Folies-Dramatiques, 1859), avec M. Commerson; *Paris quand il pleut*, vaudeville en deux actes (Variétés, 1861), avec M. Clairville; le *Voyage de M. Dumanan père et fils* (Bouffes-Parisiens, 1862); les *Compagnons de Boisfleur*, en un acte (Variétés, 1865); les *Deux sœurs*, en un acte (Variétés, 1866); *L'Homme à la mode de Caen* (Bouffes-Parisiens, 1867); la *Permission de minuit* (Variétés, 1868); le *Jeune de flûte* (Variétés, 1870); la *Forêt d'Andouillet*, avec Bouge (1870); le *Canard à trois becs*, opéra-bouffe (1871); le *Testament de M. de Crac* (1871), etc. M. Jules Moinaux est devenu l'un des sténographes attachés au Palais de justice de Paris.

MOINDRE adj. (moindre — latin *minor*, gothique *mins*, allemand *minder*, anglais *mean*, russe *miti*, mex. *ziti*, sanscrit *minas*, proter. éte. réduit, de la racine *man*, ôter, restreindre, d'où aussi le latin *minuo*, diminuer). Plus petit par les dimensions : *Longueur, largeur, hauteur MOINDRE. MOINDRE étendue, MOINDRES dimensions.* La distance de *Vénus au soleil* est *MOINDRE* que celle de la terre au même astre. || Plus petit par la quantité : *Un nombre MOINDRE. Une quantité MOINDRE.* || Plus petit par la valeur : *Une somme MOINDRE.* *MOINDRE prix.* || Plus petit par l'intensité : *Une MOINDRE chaleur. Une vitesse, une force MOINDRE. Un MOINDRE poids.*

— Moins important, moins considérable : *Un MOINDRE mal.*

Souvent d'un *moindre* mal on tombe dans un pire. C. D'HARLEVILLE.

La fourmi n'est pas préteuse, C'est là son *moindre* défaut.

LA FONTAINE.

Les crimes ont entre eux une triste enchaînement : Des *moindres* aux plus grands on parvient aisément. LA CHAUSSE.

|| Moins puissant : *Napoléon laissa après sa chute la France MOINDRE qu'il ne l'avait prise.* (Proudh.)

— Pop. Moins bon, inférieur en qualité : *Les draps anglais sont bien MOINDRES que les nôtres.*

— Le *moindre*, la *moindre*, les *moindres*, Le plus petit, le moins grand ou le moins important, en parlant de deux ou plusieurs choses, de deux ou plusieurs personnes : *De deux biens en perspective, LE MOINDRE paraît un mal. La bienvenue est LA MOINDRE des loix et la plus suivie.* (La Rochef.)

Le *moindre* de nos maux eût consolé l'envie. DELILLE.

|| Très-peu important ou très-peu considérable : *LE MOINDRE bruit l'effraye. On ne peut assez peser sur LES MOINDRES mots dans les grandes affaires.* (C. de Rotz.) *Le meilleur moyen de donner du prix aux MOINDRES choses, c'est de se les refuser vingt fois pour en jouir une.* (J.-J. Rousseau.) *La confusion ou la netteté des pensées se manifeste dans LA MOINDRE de nos actions.* (Mme de Salin.)

Le *moindre* amusement peut vous être fatal. MOLIÈRE.

Un ignorant hérita D'un manuscrit qu'il porta Chez son voisin le libraire; Je crois, dit-il, qu'il est bon, Mais le *moindre* duction Serait bien mieux mon affaire. LA FONTAINE.

|| Personne la moins haut placée, la moins considérée :

Le *moindre* d'entre nous, sans argent, sans appui, Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui. BOILEAU.

— C'est le *moindre* de mes soucis, Rien ne m'inquiète moins que cela. || On dit plus familièrement c'est LE CABOT DE MES SOUCIS.

— Algèbre. *Méthode des moindres carrés*, Méthode dont on se sert pour prendre des moyennes dans certains cas particuliers.

— Substantif. Relig. Les quatre *moindres*, Les quatre ordres mineurs qui précèdent le sous-diaconat.

— Gramm. Lorsque *moindre* ou *moins*, faisant partie d'une proposition affirmative, est

suivi de la conjonction que, le verbe appelé par cette conjonction prend ne, même lorsqu'il ne doit pas avoir un sens formellement négatif : *Il est moins riche qu'on ne croit; l'étendue de ses domaines est moindre qu'on ne le disait.* Si *moindre* et *moins* font partie d'une proposition négative ou interrogative, ne cesse d'être employé, à moins qu'on ne veuille donner un sens plutôt négatif qu'affirmatif au verbe de la proposition complétive. Voir la note sur le SUBJONCTIF.

— Encycl. Algèbre. *Méthode des moindres carrés*. La méthode des *moindres carrés*, pour trouver la moyenne la plus probable entre les résultats de différentes observations, a été imaginée par Legendre en 1805 à propos de recherches sur la détermination des orbites des comètes, et presque simultanément, quoiqu'un peu plus tard, par Gauss.

Dans la plupart des questions où il s'agit de faire le calcul de mesures prises directement à la détermination aussi exacte que possible d'inconnues qui en dépendent, on est presque toujours conduit à un système d'équations telles que

$$E = a + bx + cy + fz + \dots$$

$$E' = a' + b'x + c'y + f'z + \dots$$

où a, b, c, f , etc., désignent des coefficients fournis par l'observation; x, y, z , etc., les inconnues de la question, et E, E' , etc., des quantités qu'il s'agit de rendre aussi petites que possible et qui représentent les erreurs auxquelles conduiraient les valeurs de x, y, z , etc.

Si l'on avait autant d'équations que d'inconnues, on pourrait déterminer ces inconnues de façon que les quantités E fussent absolument nulles; mais ce ne serait pas une raison pour que les valeurs trouvées pour x, y, z , etc., fussent complètement exactes, puisque de nouvelles observations fourniraient de nouvelles équations, auxquelles les valeurs trouvées pourraient bien ne pas satisfaire.

La détermination aussi exacte que possible des valeurs de x, y, z , etc., exige, au contraire, qu'on y fasse intervenir un grand nombre d'équations, entre lesquelles il y aura à prendre un milieu convenable, et parmi lesquelles même il faudra choisir, pour écarter celles où les erreurs d'observation paraissent trop fortes. La méthode des *moindres carrés* fournit à la fois le moyen de faire servir toutes les équations obtenues, en quelque nombre qu'elles soient, à la détermination des inconnues, et celui de reconnaître après coup celles de ces équations qui doivent être rejetées en raison des erreurs probables qu'elles décèlent dans les observations qui en ont fourni les coefficients. Cette méthode consiste à déterminer x, y, z , etc., par la condition que la somme des carrés des erreurs E soit minimum, c'est-à-dire de telle manière que les dérivées partielles de cette somme par rapport à x, y, z , etc., soient séparément nulles.

La moitié de la somme de ces carrés est exprimée par

$$\frac{1}{2} (a + bx + cy + fz + \dots)^2.$$

Ses dérivées par rapport à x, y, z , etc., sont respectivement

$$xab + x^2b^2 + y^2bc + z^2bf + \dots$$

$$zac + x^2bc + y^2c^2 + z^2cf + \dots$$

$$zaf + x^2bf + y^2cf + z^2f^2 + \dots$$

$$zaf + x^2bf + y^2cf + z^2f^2 + \dots = 0,$$

$$zac + x^2bc + y^2c^2 + z^2cf + \dots = 0,$$

Ces équations étant en nombre égal à celui des inconnues, on voit bien que toutes les données auront à la fois concouru à la détermination des inconnues. C'est le premier avantage de cette méthode.

D'un autre côté, si, après avoir obtenu x, y, z , etc., on les substitue dans les équations

$$E = a + bx + cy + \dots$$

$$E' = a' + b'x + c'y + \dots$$

on aura les valeurs des erreurs E, E' , etc., correspondantes à ces valeurs. Si quelques-unes de ces erreurs sont trop fortes relativement aux autres, il sera admissible que les observations correspondantes aient été vicieuses et devraient être rejetées. On éliminera donc les équations qu'elles auront formées et on recommencera les calculs pour obtenir plus exactement les valeurs des inconnues x, y, z , etc. Il restera encore, en général, beaucoup plus d'équations qu'il n'y avait d'inconnues à déterminer, et, comme elles seront toutes à très-peu près satisfaites, leur accord fournira une grande probabilité en faveur de l'exactitude des valeurs adoptées pour les inconnues.

Il est à remarquer que la règle que l'on suit habituellement dans tous les cas où la question ne comporte qu'une inconnue, de prendre une moyenne entre les valeurs trouvées pour cette inconnue, rentre dans la méthode générale des *moindres carrés*, dont elle n'est qu'un cas particulier. En effet, si $a, a', a'',$, etc., sont les valeurs en nombre n qu'on a successivement obtenues pour une inconnue x , les

erreurs seront $a - x$, $a' - x$, $a'' - x$, etc.; la somme des carrés de ces erreurs sera $\Sigma(a - x)^2$; et si on cherche à la rendre minimum, on aura pour déterminer x l'équation

$$-2\sum a + 2\sum x = 0,$$

d'où

$$x = \frac{\sum a}{n},$$

c'est-à-dire que la valeur de x , fournie par la méthode des moindres carrés, sera précisément la moyenne des valeurs fournies par l'observation.

De même, si l'on voulait déterminer la position d'un point dans l'espace et qu'on eût trouvé successivement pour ses coordonnées x, y, z les valeurs $a, b, c; a', b', c'; a'', b'', c''$, etc., les erreurs des différentes observations pourraient être regardées comme représentées par les distances du point inconnu $[x, y, z]$ aux différents points $[a, b, c], [a', b', c'], [a'', b'', c'']$, etc.; elles seraient donc exprimées par

$$\sqrt{(a-x)^2 + (b-y)^2 + (c-z)^2},$$

$$\sqrt{(a'-x)^2 + (b'-y)^2 + (c'-z)^2},$$

$$\sqrt{(a''-x)^2 + (b''-y)^2 + (c''-z)^2},$$

la somme de leurs carrés serait

$$\Sigma[(a-x)^2 + (b-y)^2 + (c-z)^2],$$

et, si l'on applique la méthode des moindres carrés, on aura pour déterminer x, y et z les équations

$$-2\sum a + 2\sum x = 0, \quad -2\sum b + 2\sum y = 0$$

$$-2\sum c + 2\sum z = 0,$$

et d'où

$$x = \frac{\sum a}{n}, \quad y = \frac{\sum b}{n} \quad \text{et} \quad z = \frac{\sum c}{n},$$

c'est-à-dire que la méthode des moindres carrés fournira encore, pour chacune des coordonnées du point cherché, la moyenne entre ses valeurs trouvées successivement.

Si l'on divise la masse d'un corps en molécules égales et assez petites pour être considérées comme des points, la somme des carrés de leurs distances au centre de gravité sera un minimum. On voit par ce rapprochement, dit fort justement Legendre, que la méthode des moindres carrés fait connaître en quelque sorte le centre autour duquel viennent se ranger tous les résultats fournis par l'expérience, de manière à s'en écarter le moins possible.

MOINDREMENT adv. (moin-dre-man — rad. *moindre*). Pop. Usité seulement avec la négation, pour signifier pas le moins du monde, point du tout : *Il s'était retiré avec toute sa suite, sans que cette foule se fût le MOINDREMENT émue à son départ.* (V. Hugo).

MOINE s. m. (moi-ne). — Ce mot vient, non du latin *monachus*, mais d'un thème *monius*, qui se trouve dans le bas latin *monialis*, employé dans des textes du VII^e siècle. *Monius* est une autre forme du latin *monachus*, grec *monachos*, dérive de *monos*, seul, proprement resté, laissé, séparé, de *menona*, partait de mend, rester, attendre, demeurer, et aussi désirer, vouloir, le même que le latin *maneo*. Religieux solitaire, anachorète. Vieux en ce sens. « Religieux qui vit loin du monde, dans un couvent; religieux d'un ordre quelconque : Quoiconque, chez les MOINES, est chassé pour incontinence court à Rome et revient se vanter d'avoir trouvé protection lorsqu'il n'avait dû s'attendre qu'au châtiment. (St Bernard.) Il semble, disait Erasme, que la réforme abouisse à défrayer quelques MOINES et à marier quelques prêtres. (Boss.) Tel abbé qui s'intitule frère se fait appeler monseigneur par ses MOINES. (Volt.) Les beaux siècles de l'Eglise n'eurent ni MOINES ni religieux. (Clément XIV.) Pour se faire MOINE, il faut être quelque chose de plus ou de moins qu'un homme. (Le Sage.) Nous ne naissons pas MOINES, mais nous naissons citoyens. (M.-J. Chénier.) En Espagne, les MOINES seuls sont aussi fauconniers que les brigands. (De Cusine.) On a vu des MOINES qui ne mûgent qu'une fois en trois jours. (A. Karr.) La grossièreté, la fainéantise, la crapule des MOINES ont, depuis des siècles, passé en proverbe. (Proudh.)

Je suppose qu'un moine est toujours charitable.

LA FONTAINE.

Mes moines sont cinq pauvres diables, Portraits d'animaux raisonnables, Mais qui n'ont pas plus de raison Qu'en pourrait avoir un oison.

BOISROBERT.

— Donner ou bailler le moine à quelqu'un, lui attacher, pendant son sommeil, une cordelette au gros doigt du pied et le trailler de temps en temps pour troubler son sommeil; lui porter malheur. Il Vieille locution.

— Etre gras comme un moine. Etre extrêmement gras : *Monseigneur le jurisconsulte, que faites-vous? Etes-vous toujours gras comme un moine?* (Volt.)

— C'est comme fièvre en corps de moine. C'est un mal qui n'est digne d'aucune pitié. Il Vieille locution.

— Se faire moine après sa mort. Se faire enterrer en habit de moine, pour assurer son salut.

— Prov. *L'habit ne fait pas le moine*. Ce n'est pas la mise et l'extérieur qui doivent faire juger du mérite et des talents. *Le moine répond comme l'abbé chante*. Les inférieurs reglent leurs actions et leurs paroles sur celles de leurs supérieurs. Il Pour un moine

l'abbaye ne faut. Une personne de moins ne doit pas entraver, n'entrave pas la marche d'une affaire. *Il Mieux vaut qu'un moine que le roi plaçant dans une abbaye de son patrimoine que le laisser à un ribaud de moine*. Mieux vaut dévorer son bien à s'amuser que de le laisser à un couvent.

— Hist. relig. **Moines gris**, Ancien nom des moines de Cîteaux, qui portèrent d'abord un capuchon gris. *Moines errants*, Religieux musulmans qui voyagent pour vendre des reliques. *Moine laï*, Laïque et surtout soldat, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entre-tenu aux frais de la communauté. *Division des moines laï*, Invalides hors d'état de rendre aucune espèce de service.

— Jeux. Nom que l'on donne à la toupie dans certains départements.

— Superst. *Moine bourru*, Fantôme qui apparaît aux environs de la Noël, d'après la croyance de certains habitants de la campagne : *Je délire le MOINE BOURRU aux avents de Noël*, lui commande de rouler comme un tonneau, ou traiter à minuit des chaînes dans les rues, afin de l'ordre le cou à ceux qui mettront la tête aux fenêtres. (Cyrano de Bergerac.) *l'Am. Homme de très-mauvaise humeur : Quel MOINE BOURRU!*

— Mar. Petit cône de poudre détrempée avec du vinaigre, que l'on brûle dans l'entrepont pour en chasser les miasmes.

— Art milit. Morceau d'amadou au moyen duquel on met le feu au saucisson d'une mine : *Le soldat chargé de faire jouer la mine prend deux fragments d'amadou longs, chacun, d'environ 0m,04; il en plonge un, qui est le MOINE, dans du pulvérin disposé au bout du saucisson, puis il l'allume avec l'autre, qu'il emporte en se retirant; ce second fragment se nomme témoin, parce que le temps qu'il met à se consumer donne à peu près la mesure de celui que le feu mettra pour arriver à la poudre en consumant le MOINE.*

— Typogr. Endroit d'une feuille imprimée qui est resté blanc, parce que les caractères n'avaient pas pris d'encre.

— Econ. domest. Meuble en bois, portant un réchaud pour chauffer un lit. Il Cylindre de bois doublé de tôle, contenant un fer chaud et destiné au même usage.

— Techn. Boursouffure qui se produit parfois sur le fer ou l'acier lorsqu'on les forge. *Partie antérieure du moule à coupelles. Il Sorte de masse ou de marteau presque pointu, servant à enfoncer les chevilles à tête perdue.*

— Mamm. Nom vulgaire d'un singe. *Il Nom vulgaire d'un phoque. Il Nom vulgaire d'un dauphin. Il Moine des Indes; Nom du rhinocéros chez les Portugais.*

— Ornith. Nom vulgaire du roi des vautours. *Il Nom vulgaire d'un canard. Il Nom vulgaire d'un faucon. Il Nom vulgaire d'un mésange. Il Nom que l'on a donné quelquefois au moineau.*

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un squalo. *Il Nom vulgaire de l'ange de mer.*

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes dont le corselet figure un capuchon.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— Encycl. Hist. relig. V. RELIGIEUX (ordres), MONACHISME ET MONASTIQUE.

— Superst. *Moine bourru*. Jadis, à Paris, on désignait sous le nom de moine bourru, d'après une légende populaire, une espèce de fantôme qui parcourait les rues pendant la nuit, tordant le cou à ceux qui osaient se mettre à la fenêtre; une espèce de lutin qui signalait son passage par toutes sortes de malices, renversant les enseignes, faisant tomber les tuiles, éteignant les lanternes, etc. Bourru ne signifiait point alors maussade, mais bien gris ou de couleur brune : on disait, du temps de Rabelais, les moines bruns pour les moines gris.

La légende du moine bourru n'existait pas seulement à Paris. En Franche-Comté, entre Santans et Germigney, dit M. D. Monnier, il existe un endroit appelé le Bas du Mort-Bois. On suppose que, sous les sombres ombrages de ce lieu, réside un franciscain qui n'en sort que la nuit et qui rôde autour des habitations, ayant pour mission de surveiller la conduite de leurs hôtes peureux. Le capucin du Mort-Bois a été probablement inventé pour écarter les pauvres diables qui exerçaient trop fréquemment les droits de bois mort dont la forêt était anciennement grevée.

Charles Nodier, dans une légende intitulée : *le Moine rouge et la dame verte*, raconte l'origine d'une tradition analogue qui subsiste toujours dans le voisinage de Rupt, en Bourgogne. La couleur rouge de ce moine devait inspirer plus d'épouvante encore que la couleur gris.

En Allemagne, d'après la légende, il existe un esprit montagnard, maître Homering, vulgairement appelé le moine de la montagne. Au pays des Grisons, sur l'Annaberg, sur le Schneebühl et sur le Harz, apparaît un géant affublé d'un noir capuchon monacal; c'est un esprit à ménager; il ne fait pas de mal aux bois, mais il est redoutable aux méchants.

— Iconogr. Les moines ont exercé sur l'art, au moyen âge, une influence trop considérable pour que l'art ait négligé de leur donner place dans ses créations. Ceux d'entre eux,

et ils sont nombreux, qui ont pratiqué eux-mêmes la peinture ou la sculpture nous ont laissé d'intéressantes représentations des types, des costumes et des usages monastiques. Nous pourrions citer en ce genre une foule de miniatures, de manuscrits et de sculptures décorant les églises abbatiales. Les artistes laïques du moyen âge ont mis fréquemment en scène des moines, et il est à remarquer qu'ils ne les ont pas toujours traités d'une façon bien respectueuse. De curieuses caricatures de la gent monacale ont été sculptées sur les chapiteaux et les voussures de certaines églises et jusque sur les dossiers et les appuis des stalles destinées aux prêtres. On sait qu'en beaucoup de localités le clergé et la moinerie ne vivaient pas en très-bons termes.

Des figures de moines justement admirées décorent le tombeau de marbre du duc Philippe le Hardi, que l'on conserve au musée de Dijon. Pour la naïveté de l'expression, pour la vérité de l'accoutrement, ces figures, qui représentent des religieux éplores appartenant à différents ordres, sont justement considérées comme des chefs-d'œuvre.

Fra Angelico di Piesolo, le saint moine dominicain, a rempli le couvent de San-Marco, à Florence, des portraits des hommes éminents de son ordre. D'autres moines artistes, Fra Filippo Lippi, Fra Diamante, Fra Bartolommeo et une foule de peintres laïques italiens ont retracé des traits empruntés à la vie des saints appartenant aux différents ordres religieux (V. SAINT DOMINIQUE, SAINT BRUNO, SAINT FRANÇOIS, SAINT BERNARD, etc.). Un chef-d'œuvre du premier ordre est la *Mort de saint François d'Assise*, peinte à fresque par Dom. Ghirlandajo, dans l'église de la Trinité, à Florence; le saint, revêtu de son froc et étendu sur une sorte de lit de parade, est entouré de moines qui témoignent leur douleur de la façon la plus pathétique. On peut rapprocher de cette peinture l'admirable composition dans laquelle la *Mort de saint Bruno* a été représentée par Eustache Lesueur : ce grand maître est de tous les artistes français celui qui a le mieux senti et le mieux rendu l'ascétisme monacal. Un peintre contemporain, enlevé par une mort prématurée, Léon Benouville, a montré qu'il possédait aussi à un degré élevé le sentiment de l'austérité religieuse : les moines qu'il a groupés dans son tableau de *Saint François bénissant sa ville natale* ont des physionomies et des attitudes très-expressives. Parmi les peintres espagnols, Zurbaran est celui qui a déployé le plus d'énergie dans la peinture des figures monacales. Les types qu'il a créés font sur le spectateur une impression extraordinaire; il est impossible d'imaginer des expressions plus rigides, plus austères, plus extatiques. Murillo a peint aussi des têtes de moine d'un très-beau caractère.

Les artistes protestants des écoles du Nord ont fait contre les moines des compositions satiriques, dont quelques-unes ont un caractère tout à fait licencieux. Il nous suffira de citer les estampes d'Israël van Mechenen et d'H. Aldegrever (1530), connues sous ce titre : *le Moine et la religieuse*. Une eau-forte d'A. Houbraken représente des *Moines en conversation avec des satyres*. Une très-curieuse estampe publiée par W. Lodge, en 1683, est intitulée : *l'Orgie des moines*. Cornelis Bos a gravé un *Moine saisi par la Mort*.

C'est surtout au point de vue pittoresque et humoristique que les artistes de notre siècle ont envisagé les moines. Grunet leur a consacré plusieurs de ses ouvrages; il nous suffira de citer : un *Moine se peignant* et un *Moine livré à l'étude* (Salon de 1840) et un *Moine quêtant*, qui a fait partie de la galerie Deloest, Mme Haudebault-Lescot a peint : un *Capucin dormant une relique à baiser à une jeune fille* (Salon de 1810); un *Capucin expliquant à deux jeunes gens le sujet d'un bas-relief* (Salon de 1824) et un *Moine causant avec une jeune femme et une jeune fille arrêtés près d'une fontaine* (ancienne galerie Deloest); Jean Bequer, des *Moines faisant l'aumône* (ancienne collection Standish); Alfred Arago, un *Moine garde-autel assassiné* (Salon de 1850); Alfred van Muyden, un *Refectoire de capucins* (Exposition universelle de 1855); Bosboom, des *Moines franciscains chantant un Te Deum* (même Exposition); L. Bailly, les *Moines à l'orgue* (Exposition de Lyon, 1881); Jules Daubai, la *Réception d'un étranger chez les trappistes* (Salon de 1864); Larivière, des *Religieux en méditation* (Salon de 1831); Meissonier, un *Religieux consolant un malade* (Salon de 1838); Alfred de Curzon, le *Jardin du couvent*; Zanoacis, le *Refectoire des Trinitaires à Rome* (Salon de 1868) et la *Renée au couvent* (Salon de 1868); Gide, un *Refectoire de moines* (Salon de 1868); des *Moines à l'étude* (Salon de 1865, musée d'Angoulême) et la *Terrasse du couvent de Saint-Bardelémy à Nice* (Salon de 1872); Legros, un *Lutrin* (Salon de 1868) et un *Refectoire* (Salon de 1869); A. de Pinelli, le *Lutrin*, dans un couvent de dominicains (Salon de 1869); D. Papety, des *Moines caloyers*, décorant une chapelle du couvent d'Ivryon, sur le mont Athos (Salon de 1847); Schmetz, un *Moine en prière* (Exposition universelle de 1867); Paul Delaroche, diverses têtes de *Canaldules*; Jos. Tourny, des *Moines près d'un bœuf* (musée du Luxembourg); des *Moines en Lutrin* et des *Moines regardant un miroir*, aquarelles (Salons de 1864 et de 1869); Ed.

Moyse, un *Concert religieux chez des bénédictins* (Salon de 1873); Torrents, la *Répétition* (Salon de 1873), etc.

Citons enfin : un *Refectoire de moines grecs*, dessin de Bida (Salon de 1857); des *Moines chantant*, tableau de L. Hinghe; les *Moines du mont Saint-Gothard*, par Hersent (au Luxembourg); des *Moines lisant*, marbre, par Michel Pasqual (Salon de 1847, au Luxembourg); des *Religieux taillant une vigne et des Religieux greffant un arbre*, groupes en marbre, par Chenillon (Salon de 1863); un *Moine écrivain*, tableau de Q. van Brecklenkamp (au Louvre); des *Moines chantant l'office*, gravure de J.-J. Boissieu (1795); un *Moine espagnol avec un écu*, gravure de W. Gail (1839); le *Moine quêtant*, eau-forte d'André Bôth.

— Econ. domest. Le moine est un appareil composé de quatre baguettes courbées elliptiquement et assujetties, au moyen de deux plates-formes en bois revêtu de tôle, de manière à présenter l'aspect d'une énorme navette de tissage qui aurait 1m,20 de longueur et 0m,50 d'épaisseur au centre. Au milieu de cet appareil on suspend un réchaud en tôle chargé de cendres brûlantes, ou de motte consumée, mais incandescente encore à son centre, ou quelques charbons de tourbe bien allumés et ayant perdu toute odeur, et l'on introduit le tout entre des draps. Le lit présente alors le même aspect que s'il était occupé par une personne d'une forte corpulence. De là vient le nom de moine donné à l'appareil. La chaleur se répand dans toute l'étendue du lit; l'humidité contenue dans le drap supérieur et dans la couverture s'échappe dans l'atmosphère de la chambre, et celle du drap inférieur et du premier matelas se trouve repoussée dans le second, si l'on en a deux, ou se perd à travers la toile du sommier. Deux heures après, vous pouvez vous coucher dans un lit à peu près sain. Ce procédé est le meilleur pour sécher et assainir un lit par les temps froids et humides. Il est de beaucoup préférable aux bassinoires, boules d'eau chaude et briques chauffées.

Moines de l'Orient (LES), par Spence Hardy (1850, in-89). Il ne s'agit pas des moines catholiques, comme le titre trop général pourrait le faire penser, mais des moines bouddhistes. L'auteur est un missionnaire anglais qui a vécu vingt ans à Ceylan et qui a pu les observer tout à son aise; aussi son livre est-il plein de détails curieux. Il vous montre d'abord le novice se rendant au vihâra ou monastère et demandant à l'abbé le triple refuge : « Je me réfugie dans le Bouddha, Je me réfugie dans la loi, Je me réfugie dans l'assemblée. » On lui fait réciter alors le Dassaï ou décalogue, par lequel il promet, entre autres choses, de s'abstenir de tout rapport sexuel, de ne jamais posséder ni or ni argent, de ne jamais boire des liqueurs fortes, ni manger après midi, ni danser, ni chanter, ni faire de la musique, ni se servir des parfums, des onguents, des ornements mondains. On voit que le vœu d'obéissance est omis; c'est que l'obéissance est dans le fond même du caractère de ces peuples. Tous les actes du novice sont minutieusement réglés, l'heure de ses plus humbles travaux, le moment où il doit nettoyer les vases et balayer la chambre du religieux qu'il sert, et jusqu'au sujet de ses méditations sur les vertus religieuses du Bouddha et sur les innombrables avantages de porter la robe jaune. Sa principale occupation est d'accompagner le religieux auquel il est affecté, et de lui porter, à tout moment, le mendier sa nourriture. Il voit le suivre, les yeux modestement baissés pour éviter de voir les femmes, les hommes, les éléphants, les chevaux, les chars et les soldats. Le novice ne peut devenir religieux qu'à vingt ans révolus; il se présente alors devant le chapitre du monastère et demande à être admis. Une fois religieux, il devient essentiellement pauvre et mendiant. Il ne peut posséder que trois robes d'étoffe grossière et qu'il souillera de boue, quand elles seront neuves, pour qu'elles ne paraissent point trop belles. Avec cela, un rasoir, une aiguille, un filtre pour clarifier l'eau, une ceinture et un vase pour recevoir les aumônes composent toute sa fortune; il ne peut et ne doit se nourrir que de ce qu'il reçoit dans son vase de métal lorsqu'il va de porte en porte, sans proférer une parole. Les plus austères d'entre eux vivent solitaires, en *fordi*, comme ils disent, à quelque distance des villages, où ils viennent chaque jour mendier leur nourriture; ceux-là habitent de misérables cabanes, faites de bambous enduits de boue. Les autres forment des monastères dans les villes. A chaque monastère est jointe, en général, une école où les moines instruisent la jeunesse. L'auteur des *Moines de l'Orient* les a trouvés, en général, doux et tolérants; ils vivent côte à côte avec les brahmines, prêtres d'un secte rivale de la leur, sans jamais leur chercher querelle; ils ne paraissent point gagnés par la contagion du prosélytisme qui s'exerce autour d'eux; ils accueillent bien le missionnaire anglais et l'écouteront volontiers. Malgré ces bonnes dispositions, ils sont, en général, peu respectés du peuple à Ceylan, parce que, suivant l'auteur, on n'estime guère ceux que l'on nourrit d'aumônes; et la foule s'habitue à les considérer comme des paresseux dignes de mépris. Leur nombre a singulièrement diminué dans cette île sainte du

bouddhisme. Spence Hardy le porte à 2,500, chiffre peu considérable, si on le compare à ceux des siècles passés ou à ceux des autres nations bouddhistes.

Moines d'Occident (LES), par M. de Montalembert (1860, 2 vol. in-80). Le grand art de l'auteur, dans cet important ouvrage, a consisté à intéresser notre société actuelle, si éloignée de la vie contemplative, à des peintures de la vie monastique, en la présentant sous un aspect inattendu. On croirait volontiers, en lisant ces pages, que la démocratie et le libéralisme datent des moines, que le progrès n'a pas eu de plus ardens apôtres et la civilisation de plus infatigables pionniers. Pour produire ce mirage, car c'en est un, M. de Montalembert n'a pas eu besoin de falsifier l'histoire; il lui a suffi de donner un relief considérable à certains faits vrais et de baigner d'autres d'une ombre salutaire. C'est, du reste, le procédé habituel des apologistes. Cette réhabilitation du moyen âge a un caractère particulier; tout ce que cette période eut de farouche et de sombre disparaît des colonnes du livre, et les aspects du recueillement, de la science et de la prière, les couvents. M. de Montalembert réussit à nous faire aimer les moines et presque vivre de leur vie tranquille, tant il se plaît à nous les montrer indépendants et libres, formant de petites républiques gouvernées par des élus de leur choix, s'initiant aux lettres, aux arts, se fortifiant par les robustes et sains travaux des champs et laissant percer leur goût pour la nature jusque dans le choix des sites pittoresques de leurs abbayes. Il doit y avoir bien des ombres à ces riants tableaux; mais si l'économiste et le politique se cabrent à cette réhabilitation, le poète et le rêveur sont émus et se laissent envahir par un charme pénétrant.

Une des plus belles parties du livre est le récit de l'introduction du christianisme en Angleterre par Colomban et ses compagnons. Lors même qu'on ne partage pas les croyances de l'auteur, on est vivement intéressé par les scènes qu'il fait passer sous nos yeux. C'est la civilisation elle-même, sous la forme chrétienne, que Colomban, le héros si original du livre, est venu apporter à l'Angleterre, et que ses disciples, pleins d'un zèle égal au sien, ont fini par consolider en détruisant partout les croyances grossières que des populations barbares tenaient de traditions dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Mais, en apportant une foi nouvelle, ils réformaient en même temps les mœurs; ils appelaient le courageux celtique sur le vol, sur le meurtre, sur toutes les injustices et tous les abus de la force. Cette terre, qu'ils déclaraient seulement un lieu de passage, ils la traitaient comme s'ils l'aimaient; ils s'attachaient à la défricher pour la rendre fertile; ils donnaient à tous l'exemple du travail sédentaire qui fonde les nations.

Un épisode caractéristique montre quelles étaient alors les conditions souvent favorables de l'apostolat. Le moine Augustin et ses compagnons sont admis à prêcher leurs doctrines devant le roi de Kent, Ethelbert: «Voilà de belles paroles et de belles promesses, leur dit celui-ci; mais tout cela est nouveau et incertain pour moi. Je ne puis tout d'un coup y ajouter foi, en abandonnant tout ce que j'ai observé depuis si longtemps avec toute ma nation. Mais, puisque vous êtes venus de si loin pour nous communiquer ce que vous-mêmes, à ce que je vois, croyez être la vérité et le bien suprême, nous ne vous ferons aucun mal; au contraire, nous vous donnerons l'hospitalité et nous aurons soin de vous fournir de quoi vivre; nous ne vous empêcherons pas de prêcher votre religion et vous convertirez qui vous pourrez.»

Toute l'histoire de la conversion de l'Angleterre au christianisme passe ainsi sous les yeux du lecteur, sous forme d'épisodes très-variés, mais toujours intéressants. Quelques-uns de ces épisodes peuvent bien pecher contre la vérité historique, comme cela arrive souvent dans les vieilles chroniques; mais, s'ils nous trompent sur les faits, ils nous apprennent fidèlement quelles étaient les pensées, les illusions dont se nourrissaient les esprits dans ces siècles naïfs, où le peuple se laissait si facilement dominer par ses sentiments et par son imagination.

Nous citerons, en terminant, quelques lignes écrites par M. Prévost-Paradol à propos des *Moines d'Occident*: «Un attrait plus sévère, mais non moins vif, qui nous attache à ce beau livre, c'est la passion élevée qui s'y fait jour à chaque instant, c'est la sympathie ardente et sincère de l'auteur avec toutes les belles actions, toutes les grandes pensées, tous les sentiments nobles qu'il rencontre sur son chemin. On peut dire avec vérité que rien de généreux ne lui est étranger et que tout ce qui honore la nature humaine fait battre son cœur.»

Moine (LE), célèbre roman anglais de Lewis (1797). La rencontre très-étudiée de spectacles horribles et de scènes voluptueuses a fait le succès de ce roman; les paroxysmes de la passion y sont exprimés si fortement que le *Moine* fut un moment interdit comme licencieux. La thèse qui y est soutenue est celle de l'impossibilité de la continence chez les moines; celui de Lewis se révolte contre le vœu de la nature, se condamne au célibat; mais la nature se venge en lui, en le faisant

succomber à des tentations diaboliques et en l'engageant dans une série d'épouvantables crimes. Le Père Ambrosio, supérieur d'un couvent de dominicains en Espagne, est renommé entre tous pour sa piété et l'austérité de ses mœurs. D'une inflexibilité cruelle pour les faiblesses des autres, il découvre l'intrigue amoureuse d'une jeune religieuse de Sainte-Claire, et fait plonger vivante cette infortunée dans d'horribles souterrains. Lui-même cependant ne demeure pas à l'abri de la séduction: un jeune novice de son couvent recherche avec empressement son amitié, et bientôt dans ce novice il découvre une femme, la jeune Mathilde, qui, de tentation en tentation, parvient à le faire succomber. Ayant une fois goûté au fruit défendu, son appétit devient insatiable; Ambrosio se lasse de Mathilde et veut posséder une jeune fille soigneusement gardée par sa mère; Mathilde lui fournit les moyens de parvenir à lui dans la chambre de cette jeune personne. Il y est surpris et accablé de reproches par la mère et, craignant que les cris de cette femme n'attirent des témoins et ne rendent son infamie publique, il a recours à un crime et l'étouffe en lui appuyant le genou sur la poitrine. C'était sa propre mère! Ses desirs s'étant encore assourcis par les obstacles, il veut absolument assouvir sa passion. Mathilde lui procure une potion soporifique qu'il fait prendre à la jeune Antonia; elle passe pour morte et on la transporte dans les tombeaux de l'église. C'est là qu'il la viole, et il apprend que c'est sa sœur. Mais une rumeur court dans la ville; le peuple se soulève, envahit le monastère et s'empare du hideux Père Ambrosio, qui est jeté en prison. Le diable vient alors lui rendre visite et lui propose de le faire évader s'il veut lui vendre son âme; l'autre consent de grand cœur, mais il est tombé dans un piège. Une fois dehors avec lui, Satan lui dit: «J'ai rempli ma promesse; vos chaînes sont brisées; toutefois, vous n'en serez pas quitte à si bon marché.» Et il lui enfonce ses griffes dans les côtes, l'enlève au haut des airs et de là le laisse retomber sur des rochers. Le malheureux, à demi brisé, respire encore; il roule au fond du précipice; ses membres sont disloqués, il lui est impossible de se mouvoir et la vie ne veut pas le quitter; le soleil lui brûle la tête, des milliers d'insectes en font leur proie, des aigles viennent emporter des lambeaux de sa chair, la soif le dévore et il y a à deux pas une fraîche rivière où il ne peut même se traîner. Enfin, après sept jours de cette agonie, la rivière déborde et le noie.

Dans ce roman, Lewis se montre bien supérieur à Anne Radcliffe. Ses peintures sombres, mêlées de touches voluptueuses et ardentes, ont de la grandeur et de la force; les caractères sont vigoureux et expressifs; il y a beaucoup de passages qu'on ne saurait lire sans frissonner. En dépit de ses crimes, le supplice du moine est si atroce qu'on ne peut s'empêcher de le plaindre. D'ailleurs, il a lutté longtemps avant de succomber, et ses forfaits sont plutôt une conséquence de la situation dans laquelle le met le célibat forcé, que la preuve d'une nature foncièrement perverse.

Moine (LE), par l'abbé*** (1865, in-80). Tout un chapitre des mœurs cléricales est exposé dans ce livre, du même auteur que le *Mauduit*, et le titre indique la partie du clergé qu'il veut soumettre à sa critique. Le fond du roman, c'est la restauration d'une certaine abbaye de bénédictins à Charroux, diocèse de Poitiers, et l'auteur va nous dérouler toutes les intrigues qui s'accroissent autour de ces pieuses fondations. La cheville ouvrière de ces intrigues, c'est dom Claude, le héros du livre. Fils de moine et moine lui-même, il ne voit rien au-dessus du moine. Nommé vicaire de Charroux, il entend de rendre au culte la vieille abbaye ruinée qu'il a sous les yeux et il trouve enfin une bonne dupe dans la personne d'un certain maître Grenier, riche propriétaire, qui lui donne 50,000 fr. dont il a besoin à cet effet. L'évêque du diocèse, ultramontain enragé, encourage puissamment dom Claude. Bientôt une petite colonie bénédictine se trouve réunie à Charroux sous la direction du révérendissime abbé dom Claude. Grâce à ses intrigues incessantes, une congrégation de femmes est également fondée à Charroux sous le nom de sœurs de la Sainte-Vierge, vulgo religieuses du Prépuce de Jésus-Christ. L'un et l'autre monastère voient revivre dans toute leur absurdité l'esprit et les pratiques du moyen âge; des miracles à foison achèvent de donner à l'abbaye de Charroux un grand renom. Pour profiter de cette vogue, dom Claude médite d'adoindre aux pieuses pratiques une bonne entreprise commerciale, la fabrication d'un élixir digestif quelconque. Mais pour cela il lui faut encore 150,000 fr. Maître Grenier, cet imbécile, va encore les donner; heureusement qu'au moment où il s'y décidait il surprend sa femme en tendre conversation avec un des pieux soutiens de l'abbaye, dom Gargileuse. La suite du récit est trop mélodramatique. Grenier poignarde le séducteur, comme un héros de l'Ambigu.

Le révérendissime dom Claude fait enlever le cadavre, qui est jeté dans l'in-pace restaurée de l'abbaye. Les bénédictins donnent le change à l'opinion sur les circonstances de cette mort inopinée, après s'être abusés eux-mêmes et

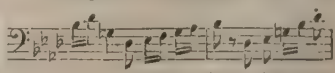
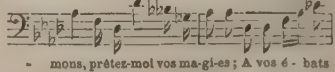
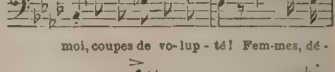
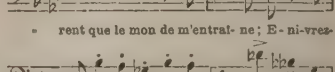
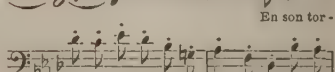
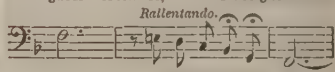
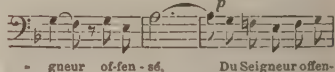
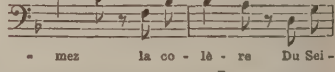
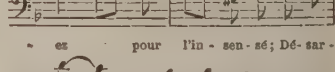
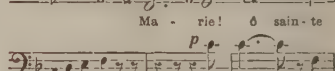
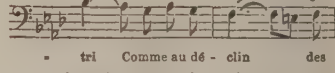
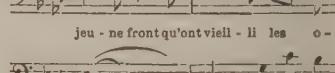
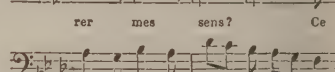
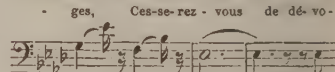
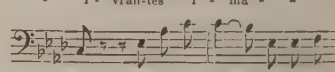
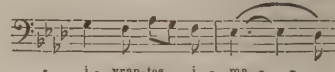
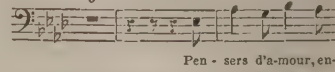
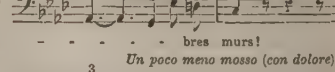
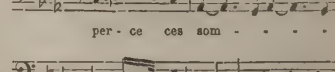
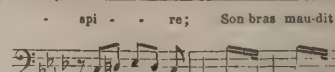
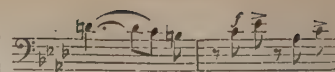
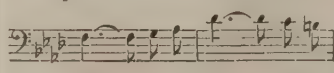
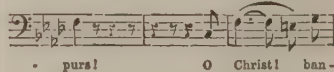
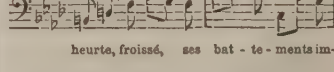
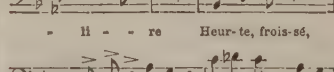
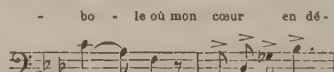
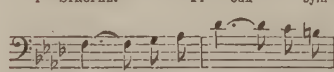
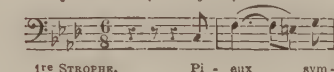
avoir atrocement torturé un innocent avec une cruauté stupide, digne de l'inquisition; mais Grenier est édifié sur la vertu monacale et garde ses 150,000 fr. Bientôt dom Claude meurt, enseveli sous les murs de l'in-pace où gisait le cadavre de sa victime; il expire au milieu d'hallucinations vengeresses et des plus horribles angoisses. La crose, la mitre et l'anneau, emblèmes de la puissance abbatiale, passent non pas au plus digne, mais au plus heureux.

Telle est en résumé la substance de cet ouvrage. On regrette bien ça et là quelques longueurs, qui trahissent trop le parti pris d'écrire un volume d'un nombre de pages déterminé, mais ce défaut est beaucoup moins sensible que dans le *Mauduit*. En dehors des personnages principaux, il y a des caractères très-réussis. L'évêque de Poitiers est le type du prélat ultramontain, avec son orgueil, ses préjugés, son despotisme, ses hauteurs à peu chrétiennes et ses préférences injustes à la société, c'est le riche parvenu, le roturier doré, plein de prétention et de suffisance, qui gémit de n'être pas admis dans les salons de l'aristocratie; la province, pour ne parler que de la province, regorge de ces Jourdaus vulgaires.

Ce livre est le résultat d'études sérieuses et faites en conscience, jointes à l'expérience personnelle de l'auteur. Il nous montre très-bien que la vocation religieuse est rarement pour quelque chose dans les trop nombreuses prises d'habit. Le clergé séculier, tyrannisé par les évêques, fournit un nombreux contingent aux ordres religieux. Ajoutez les recrues amenées par les amours-propres froissés, par les ambitions déçues, par les fortunes perdues ou dissipées, par les peines de cœur, et le chiffre de la population monacale n'aura plus rien qui étonne. Des corporations ainsi recrutées ne peuvent qu'être funestes à la société et à la civilisation. L'auteur le démontre. Selon lui, les moines ne sont que les instruments de la vieille politique théocratique, des agents insidieux et habiles, pénétrant dans toutes les demeures, dominant par le confessionnal les consciences faibles et timorées, troublant l'harmonie de la famille, entretenant le fanatisme et la superstition, et cherchant à inspirer la haine des institutions modernes qui sont la gloire et le salut de l'humanité; hommes, par conséquent, dangereux au premier chef au sein d'une société qui se ressent encore des agitations de ses grandes crises politiques. En un mot, les ordres religieux sont autant de succursales jésuitiques et de foyers de réaction. Que, parmi les hommes qu'une pensée religieuse porte à relever les anciens ordres, il se trouve des gens de bien, des âmes honnêtes et pures, cela peut être; mais à côté des vertus privées se trouve le but ostensible: la guerre à la civilisation moderne. En vertu du droit de conservation et de défense, la civilisation doit se montrer implacable envers ceux qui voudraient entraver sa marche.

Le Moine, paroles françaises d'E. Pacini, musique de Meyerbeer. Dans cette production, qui eut un immense succès lors de son apparition, que d'imprécations! Quelles révoltes, quels bouillonnements du sang, quelles incandescences de la chair! Quel trouble dans ces phrases hachées, heurtées, pantelantes, qui, suivant la belle expression de Musset, semblent sonner le tocsin du désespoir! L'Allegro furieux: *En son torrent que le monde m'entraîne!* n'a-t-il point été dicté à Meyerbeer par la Venus Astarté qui visite la nuit ces Origènes enfroqués? Ajoutons que toute cette scène perd à être privée de l'accompagnement, comme du reste presque toute la musique de Meyerbeer, dont les phrases mélodiques font corps avec les harmonies qui les accompagnent.

Allegro smantoso (avec angoisse). Mezza voce.





DEUXIÈME STROPHE.

Maudit le jour où cette voix impie
A prononcé (bis) le terrible serment!
Elle a menti! le monde c'est ma vie;
Folle, amoureuse, voilà (quater) mon élément!
Grâce, ô mon Dieu! sous ce toit solitaire,
Briée, je cède au fardeau de mes fers;
Rends ton esclave aux clartés de la terre!
Sous le cilice, un cœur est aux enfers!

Marie, etc.

TROISIÈME STROPHE.

Arrière, arrière implorable chaîne,
A moi la vie (bis), à moi la liberté!

Passer de suite au signe Δ :
Et son torrent, etc.

MOINE (la), petite rivière de France (Maine-et-Loire). Elle prend sa source dans les plateaux boisés qui s'étendent au S.-E. de Maullevrier, baigne Maullevrier, Cholet, Montfaucon, et se jette à Clisson (Loire-Inférieure) dans la Sevre nantaise, après un cours de 65 kilom. La vallée qu'arrose cette rivière offre presque partout des sites charmants.

MOINES (le aux), petite île de France. V. LE-AUX-MOINES.

MOINES (des), rivière des Etats-Unis et ville capitale de l'Etat d'Iowa. V. DES MOINES.

MOINE (Etienne Le), érudit français, né à Caen en 1694, mort à Leyde en 1699, il alla compléter ses études à l'université de Leyde, devint, après son retour en France, pasteur protestant à Rouen, fut vice-président du synode de Caen en 1675 et retourna, l'année suivante, à Leyde, où il obtint une chaire de philosophie et fut par la suite recteur de l'université. Il s'était fait recevoir docteur en théologie à Oxford, en 1679. Outre des harangues, des dissertations, on a de lui : *Varia sacra, seu sylloge opusculorum græcorum* (Leyde, 1685, 2 vol. in-4°); *Fragmentum ex libro de universo sapientie nomine A. D. Heschelio edito*, com. versione (1700, in-fol.), etc.

MOINE (Pierre-Camille Le), paléographe français, né à Paris en 1723, mort en 1780. Après avoir été successivement archiviste de l'église de Saint-Martin de Tours, du chapitre de Toul et de la métropole de Lyon, il revint à Paris en 1769 et fut nommé, en 1775, archiviste d'Amiens. Le Moine s'était fait recevoir avocat et était membre des Académies de Rouen et de Metz. Nous citerons de lui : *Essai sur l'ancien état du royaume d'Austrasie* (1760); *Dissertation sur les anciennes lois de Metz* (1765); *Diplomatique pratique ou Traité de l'arrangement des archives et trésors des chartes* (Metz, 1765, in-4°), ouvrage très-utile et encore aujourd'hui recherché; *Mémoire sur l'échiquier de Rouen* (1768), etc.

MOINE (Antonin), peintre et sculpteur français, né à Saint-Etienne en 1797, mort à Paris en 1849. Il avait assisté à la bataille de Waterloo comme simple soldat, lorsqu'il se rendit à Paris et étudia la peinture sous la direction de Gros, puis sous celle de Girodet. Après s'être fait connaître comme paysagiste, il se tourna vers la sculpture, obtint des succès qui le mirent en vogue; puis, à partir de 1843, s'adonna à peu près exclusivement à la peinture au pastel. Artiste de goût et chercheur, mais incertain et manquant des longues et sérieuses études qui font les maîtres, Moine ne répondit point aux espérances qu'il avait d'abord fait concevoir. D'un esprit impatient et chagrin, peu fait pour la lutte, il fut effrayé lorsqu'il vit la vogue s'éloigner de lui et, à l'exemple de son maître Gros, il se donna la mort. Parmi ses paysages, qui rappellent le genre anglais, nous citerons la *Vue prise aux environs de Montmorency*, qu'il exposa au Salon de 1821. Nous mentionnerons, parmi ses morceaux de sculpture : la *Chute d'un cavalier*, une *Scène du sabbat*; la *Lutin en voyage*; *Sully*, statue pour le palais du Luxembourg; *Saint Protas*, à l'église Saint-Gervais; à Paris; les *Naiades* et les *Trions* des fontaines de la place de la Concorde; la *Cheminée de la salle des Conférences*, au Corps législatif; des statuette très-recherchées, la *Dame au faucon*, la *Émeralda*, *Phabus*, *Don Quichotte*, le

Grognaud, etc. Comme pastelliste, Moine se montra plus gracieux que vigoureux. On regarde comme ses meilleures œuvres en ce genre ses portraits : de *Mme Jules Janin*, de *Mlle de Piscatori*, de *Mme Gerpillier*, etc., un *Jouveneau*, une *Jouvenelle*, des *Fantaisies*, des *Etudes d'enfants*, etc.

MOINE (LE), nom de divers personnages. V. LE MOINE.

MOINEAU s. m. (moi-no. — Il y a deux formes pour ce mot : l'une *moisson*, *mohon*, l'autre *moisel*, *moineau*, dimin. de *moine* pour *moine*. La première de ces formes indique un bas latin *musco*, que Diez tire de *musca*, mouche, un petit oiseau ayant été facilement dénommé d'après la mouche. Nous croyons cependant qu'il vaut mieux, avec Chevallet et Delâtre, rapporter le bas latin au germanique : ancien haut allemand *meiz*, *mosch*, passereau, moineau; allemand *maus*, anglais *mouse*, proprement petite souris, de l'ancien allemand, anglo-saxon et scandinave *mts*, souris, le même que le latin *mus*, grec, *mus*, ancien slave *myshy*, sanscrit *musha*, proprement voleur, de la racine sanscrite *mush*, dérober. Les peuples germaniques nommaient ainsi cet oiseau parce qu'ils lui reconnaissent quelque analogie avec la souris. De l'ancien français *moisson*, *moisson*, on fit *moisonel*, d'où *moisel*, et c'est de là que Diez et Chevallet tirent *moineau*. Mais, à côté de *moison* et de *moisel*, on trouve dans les textes très-anciens *moinet*, *moinel*, *moitain*, sans s. m. Littré croit qu'il est difficile de prendre cela pour de simples fautes de copistes. Il présume qu'il y a eu *moine* et son diminutif *moinel*, et que le moineau était ainsi dit du passage biblique : *Passer solitarius in lecto*, le passereau solitaire sur son lit (V. MOINE). Cette forme se serait facilement confondue avec *moisel*. Ornith. Genre de passereaux conirostres, à plumage gris, qui sont excessivement communs : *MOINEAU domestique*, *MOINEAU de bois* ou *frizet*. Les *MOINEAUX* de Paris sont familiers jusqu'à l'insolence. Les battements du cœur d'un *MOINEAU* se suivent si promptement qu'à peine peut-on les compter. (Buff.) Le chasseur ne tue pas le *MOINEAU* qui consomme beaucoup de blé, mais il tue tous les oiseaux qui mangent les insectes et font l'ornement des campagnes. (Fourier.) Aussi imprudent qu'importun, le *MOINEAU* s'est fait le compagnon de l'homme, s'est imposé à lui. (Favrot.) Plus hardis que les autres oiseaux, les *MOINEAUX* ne craignent nullement l'homme, l'environnent dans les villes, à la campagne, et se détournent à peine de son chemin. (Scamilli.) ... Plus encore le *MOINEAU* pillard, pillard, criard, violent, querelleur, insolent, gourmand, voleur, bandit aile, polisson emplumé qui vous nargue et vous insulte en son langage. (Josselin.) On peut citer comme un des oiseaux les plus répandus notre *MOINEAU*, qui se trouve depuis l'Europe jusqu'au Bengale. (A. Maury.) Le *MOINEAU* vit surtout de grains difficiles à briser. (J. Macé.)

Le gibier du lion, ce ne sont pas les moineaux.

LA FONTAINE.

Moineau de mer, Oiseau du nord de l'Amérique, connu à Terre-Neuve sous le nom d'ORSEAU DES GLACES.

— Fam. Cheval à qui l'on a coupé les oreilles, ce qui le rend semblable aux oiseaux, qui sont dépourvus d'oreilles externes.

— Par dérivé. Personne désagréable de figure ou autrement : *Oh! le vilain moineau!*

— Pot à moineau, Pot de terre que l'on attache en dehors d'une croisée, pour que les moineaux viennent y faire leurs nids.

— Ironie. Voilà une belle maison, s'il y avait des pots à moineaux, Voilà une détestable habitation.

— Ette chaud comme un moineau. Etre très-ardent pour les plaisirs de l'amour.

— Tirer, brûler, user sa poudre aux moineaux. User inutilement ses ressources, comme un chasseur qui tire des moineaux, oiseau qui n'est guère bon à manger; tenter quelque chose inutilement, sans possibilité de succès : *Tu es donc fou, d'user ainsi notre poudre aux MOINEAUX!* (Vitet.)

Vous voyez de quel air on reçoit vos joxaux; Croyez-moi, c'est fier votre poudre aux moineaux.

MOLIÈRE.

— Prov. Moineau à la main vaut mieux que grue qui vole. Un petit bien assuré vaut mieux qu'un grand bien incertain. On dit aussi, dans le même sens : *Mieux vaut moineau en cage que la poule d'eau qui nage.*

— Fortif. Tourelle basse, percée de créneaux et d'embrasures, et recouverte ordinairement en couple, que les ingénieurs du xiv^e siècle construisaient dans les fossés pour battre de flanc les colonnes d'assaut. Le sens du mot est d'ailleurs incertain.

— Ichtyol. Moineau de mer, Espèce de pleuronecte, appelée aussi FLET.

— Encycl. Ornith. Le moineau, vulgairement appelé pignolet, est le type d'un grand genre de la famille des passereaux. Les oiseaux de ce genre sont connus sous le nom de *moineaux* ou *moineaux*. Ce genre est très-étendu, et comprend des formes un peu lourdes; toutefois, quelques-uns se font remarquer par de fort agréables couleurs. Répandus sur tous les continents, les moineaux forment des associations nombreuses et exploitent en troupe les lieux qu'ils habitent. Ils s'attachent à l'homme et le suivent jusqu'au milieu de ses

villes, non certes par affection pour lui, mais parce qu'ils savent qu'ils trouveront dans ses champs, dans ses jardins et dans les rues qu'il habite, une abondante et facile nourriture. Il ne faut pas appliquer aux espèces étrangères les observations auxquelles donnent lieu les mœurs de nos moineaux. La plupart vivent loin de toute demeure; mais elles ont ceci de commun avec ces derniers, qu'elles commettent de véritables dévastations, par l'énorme consommation qu'elles font des graines utiles.

Pendant un grand nombre d'années, on a cherché à élucider la difficile question relative au rôle de nos moineaux dans l'agriculture. Les observations ont été nombreuses, les discussions interminables, et les statisticiens ont accumulé bien des chiffres, sans qu'une solution précise ait été obtenue. Si, d'une part, les accusateurs des moineaux prouvaient que ceux-ci dévoraient les hectolitres de blé par centaines et par milliers, et évaluait à une moyenne de 10 millions de francs la dévastation annuelle commise par ces oiseaux, les défenseurs, d'un autre côté, faisant le compte des chenilles au moyen desquelles chaque couple de moineaux nourrit ses nombreuses couvées, et ne portaient pas à moins de deux cent mille le chiffre des insectes ainsi détruits chaque année. De cette discussion, comme de beaucoup d'autres, il résulte qu'il faut se préoccuper contre les partis pris et les conclusions extrêmes, et qu'il s'agit simplement ici de conserver un juste équilibre entre une multiplication exagérée de ces oiseaux et une extinction totale ou approximative, par la raison que ces deux mesures seraient également préjudiciables à l'agriculture.

Ce qu'il faut bien reconnaître, c'est que nos moineaux ne rachètent leurs défauts très-nombreux, par aucuns avantages réellement agréables. Leur plumage est terne, leur voix sèche ou aiguë et dans ce dernier cas étourdissant, et enfin leur chair dure et noire est à peine mangeable. C'est surtout vers la chute du jour et avant de se livrer au repos, que, réunis par centaines, soit dans les villes, au milieu de ces grands liers qui tapissent des pans entiers de murailles, soit à la campagne, sur les haies ou quelque grand arbre, ils paillettent de concert et exécutent un véritable charivari dont la confusion et la discordance sont des plus désagréables. Une chose cependant qu'il faut mettre au crédit de notre moineau, c'est la facilité avec laquelle on l'apprivoise. Buffon parle d'un moineau franc que possédait un soldat, qui suivait partout son maître et le reconnaissait même au milieu de tout un régiment. M. Gerbe, de son côté, nous raconte l'histoire d'une femme qui, même enchaînée, vivait en pleine liberté, s'éloignant de la maison où elle vivait été élevée et y revenant volontairement ou à la voix de son maître. Au printemps, elle s'accouplait avec un mâle du voisinage, construisait comme elle put son nid derrière une glace, y éleva ses petits et leur fit prendre la liberté lorsqu'ils furent assez forts pour la suivre hors de la maison. Quoique fort peu farouches, les moineaux donnent difficilement dans les pièges, car ils sont intelligents, rusés et d'une certaine défiance. Leurs mouvements sont brusques, saccadés, violents; leur vol est rapide, mais court et jamais fort élevé, et lorsqu'ils s'envolent, c'est presque toujours en troupe, tous à la fois, brusquement et bruyamment. Leurs allures sont un peu fantaisiques, et l'on sait qu'on les a parfois comparés avec raison aux gamins de Paris, dont ils ont positivement la mine étourdie, insouciance, éveillée et souvent impertinente. D'une constitution robuste, le moineau, on le trouve, nous l'avons dit, à peu près partout où habitent les hommes, supporte également les chaleurs de l'été et les rigueurs de l'hiver. Nos espèces d'Europe n'émigrent pas fort loin; elles se bornent à passer d'une localité peu fertile ou dévastée par eux dans une autre où les vivres abondent. Mais, parmi les espèces étrangères, il en est dont les migrations sont considérables et complètes, dans le sens qu'on attache à ce mot.

Les moineaux sont très-féconds. Ils font au moins deux ou trois pontes par an, chacune de cinq à sept œufs, dont la couleur varie avec les espèces. Ils nichent un peu partout : sous les toits, dans les crevasses des murs, dans des trous d'arbres, dans les buissons, etc. Dans le midi de la France, on leur met des vases à fond troué que l'on suspend contre les murs, et dans lesquels ils s'installent sans difficulté. Les nids, composés de paille et de plumes, sont douillet et très-chauds, mais généralement construits sans aucun art. Il faut toutefois faire une exception pour les nids des veuves, espèce de moineaux africains, dont les constructions sont fort originales. Une trentaine de femelles s'associent, construisent ensemble un vaste nid dans lequel chacune d'elles a son compartiment particulier, où elle élève sa famille, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il y a un seul mâle ou deux au plus régissent sur cette république féminine. Ce fait de polygamie est peut-être unique dans la classe des oiseaux.

Les moineaux s'accouplent de bonne heure. Il régnait, au sujet de leurs mœurs, des erreurs particulièrement propagées par Buffon et qu'il importe de rectifier. Ces oiseaux, dont la mythologie faisait l'attelage ordinaire du char de Vénus, ont très-longtemps été con-

sidérés comme les animaux les plus lascifs de la création. Cette assertion est exagérée. Les quinze ou vingt accouplements successifs dont parle Buffon se réduisent à une longue série de simples moyens d'excitation. Le plumage des moineaux présente parfois des variétés accidentelles. On en trouve qui sont blancs, en totalité ou en partie. Cette couleur, qui n'est pas toujours le résultat de la vieillesse, n'est alors que transitoire et disparaît à la première mue. On en voit d'autres d'un gris sale, d'autres enfin noires, jaunes ou roux.

La famille des moineaux est fort riche en espèces et a des représentants dans toutes les parties du monde. Les divisions et subdivisions établies pour la classification de ces espèces sont innombrables. Voici, d'après M. Lesson, les principaux types qui se font remarquer dans la série : I. Les *MOINEAUX* PROPREMENT DITS, parmi lesquels se distingue le *moineau domestique* (*Pringilla domestica*) dont il a été question; la longueur de son corps est de 9 cm 16 environ, y compris la queue, et son poids de 30 grammes. Le mâle a le dessus de la tête d'un bleu cendré sombre, les sourcils marron et le masque noir; le dos est noir et roux, la gorge noire, la poitrine et les flancs cendrés, le ventre blanc-châtre; sur chaque aile, qui est noire, s'étend une bande d'un blanc sale. La femelle, plus petite, n'a pas la plaque noire de la gorge et se distingue par des couleurs plus claires. Puis viennent le *moineau cispalin* des contrées méridionales de l'Europe, le *moineau espagnol*, le *moineau friquet*, qui habite toute l'Europe, etc. II. Les *ASTRIDES* ou *SÉNÉGALS* (*astrids*, *benigals*, *sénégalis*, *mariposa*, *grenadier*, etc.). III. Les *WEBERGS*. IV. Les *JACARINIS* ou *PASSERINES*. V. Les *CRITHAGRAS*. VI. Les *PADDAS* ou *MAJAS*. VII. Les *MARIS*. VIII. Les *ORX*. IX. Les *VEUVES*. X. Les *PAROARS*. XI. Les *CHARDONNETS*, enfin, comprenant le *chardonnet*, le *tarin*, le *venturon*, etc.

— Fortif. Le mot *moineau* a eu divers sens. D'après un passage de Philippe de Clèves, *moineau* paraît vouloir dire espace laissé au bas d'une muraille ou d'un rempart, en manière de basse enceinte. La résidence de Louis XI, Le Plessis-lez-Tours (1478), avait à chacun des quatre angles un *moineau*, que Gaigne prétend avoir été en fer et que défendaient dix arbalétriers.

Moineau, suivant Guignard, est synonyme de ravelin. Belair, La Chesnaye, etc., nomment *moineau* un petit bastion plat, établi devant une courtine trop longue pour que les bastions des extrémités de cette courtine puissent se protéger et se défendre l'un l'autre, soit adossé en flèche, soit détaché de la courtine par un fossé.

Moineau de Lesbie (Le), comédie en un acte, en vers, de M. Armand Barthet (Théâtre-Français, 22 mars 1849).

Catulle a célébré le *Moineau de Lesbie*, sa maîtresse, dans deux jolies pièces de vers qui ont inspiré cette petite comédie. La première commence ainsi :

Passer, delictæ meæ puella,
Quicum tuum, quem in sinu tenero,
Quoi prudens didymum dare appetenti
Et acris solet incitare morsus.

« Passereau ! délices de ma jeune maîtresse ! toi, le compagnon de ses jeux, toi qu'elle cache dans son sein, toi qu'elle agace du doigt et qu'elle provoque à d'ardentes morsures ! La seconde déplore la mort de l'oiseau chéri :

Lugete, Venere Cupidinesque !
Et quantum est hominum venustiorum.
Passer moriens est meæ puella,
Passer delictæ meæ puella
Quem plus illa oculis suis amabat...

Nous la traduisons en entier :

« Pleurez Grâces, pleurez Amours ; et vous aussi, hommes aimables ! il n'est plus, le passereau de mon amie, le passereau, délices de ma Lesbie, qu'elle aimait plus que ses yeux ! Il était si caressant ; il connaissait sa maîtresse comme une jeune fille connaît sa mère ; jamais il ne quittait son sein ; mais voltigeant à droite, à gauche, sans cesse il l'appelait en péjant autour d'elle. Et maintenant il suit le chemin ténébreux, le chemin par lequel personne n'est jamais revenu. Oh ! soyez maudites, ténébreuses du Ténare, vous qui dévorez tant de belles choses ! Il était si beau, le passereau que vous m'avez ravi ! O douleur ! ô malheureux oiseau ! c'est pour toi que les beaux yeux de mon amie rougissent, gonflés de larmes ! »

Ces deux petits chefs-d'œuvre de grâce et de sentiment, où le sourire passe à travers les larmes, ont servi de point de départ à M. Armand Barthet. La scène se passe chez Catulle. Des convives sont nonchalamment étendus sur des lits dans la salle de festin et devisent entre eux. Catulle va se marier ; il est las de la vie de garçon et veut dire un dernier adieu à la poésie, aux amours frivoles, aux plaisirs faciles, aux folles ivresses. Lesbie même, Lesbie ne saurait le détourner de son projet ; il va la laisser. Bientôt les vapeurs du Salernio obscurcissent la raison des convives ; on se dispute l'héritage du cœur de Lesbie, pendant que Catulle est allé chercher les bijoux et les perles qui doivent parer le front de l'épouse. Alors arrive Lesbie, le sourire aux lèvres, parée comme pour

une fête et resplendissante de beauté. Elle ignore les projets de Catulle, qui n'a pas eu le courage de les lui annoncer. A peine entré dans la salle du festin, Lesbie essuie trois déclarations d'amour successives, auxquelles elle se contente de répondre avec esprit; mais un mot maladroitemment lancé lui ouvre les yeux; elle apprend que Catulle va la délaisser. Il est bon de dire ici que M. Barthet n'a fait de Lesbie ni la grande patricienne débauchée, la fameuse Clodia Metella que les érudits ont retrouvée sous ce pseudonyme, ni la femme perdue que certaines épigrammes de Catulle lui donnaient le droit de présenter; il en a fait une simple courtisane, amante dévouée et fidèle du poète. A la nouvelle du mariage de Catulle, elle s'enfuit éplorée; les jeunes débauchés la suivent et reviennent bientôt tout interdits. La maison de Lesbie est en deuil, ses femmes sont transformées en pleureuses; qu'est-il donc survenu?

Lugete, Veneres Cupidinesque!

Pauvre Catulle! Tu te croyais aimé de Lesbie, tu nous soutenais tout à l'heure qu'elle pleurerait la perte de ton amour! Attends donc! C'est son moineau, son cher moineau que ta maîtresse pleure! Catulle s'engage à prouver le contraire; il appelle Lesbie: « Lesbie, moi ou ton moineau que tu pleures, Lesbie? — Ne te rappelles-tu pas, Catulle, que c'est toi qui me l'as donné, et ne vois-tu donc pas qu'en le pleurant je te pleure? » Catulle l'avait bien dit! Mais, tout en causant, Lesbie ouvre l'écrin destiné à sa rivale et se pare d'un diadème qui lui va si bien que le poète n'a pas la force de le reprendre; il aime mieux serrer dans ses bras sa belle maîtresse et s'écrier, en la couvrant de baisers :

Vivamus, mea Lesbie, atque amemus!

L'imitation de cette autre jolie pièce de vers termine la comédie; les deux amis ne se séparent plus.

La pièce de M. Armand Barthet, dont le principal rôle fut joué par Rachel et marqué par elle de son admirable talent, obtint un grand succès. Elle n'est qu'ingénieuse et n'a pas la valeur littéraire de la *Cigüe* de M. Emile Augier, dont elle paraît une copie un peu pâle. Ce n'est que l'œuvre d'un esprit distrait, désireux de bien faire et de suivre une voie toute tracée. La vogue était alors à ces fantaisies gréco-romaines qui ont inspiré la *Cigüe*, le *Jour de fête* et quelques tableaux de M. Géline.

MOINERIE s. f. (moi-ne-ri — rad. moine). Par dénigr. Les moines et les religieuses: *Si tous les garçons et toutes les filles s'en allaient, le monde mourrait; donc la moinerie est, par cela seul, l'ennemie de la nature humaine.* (Volt.) *Marmotier tout bas, cafardier et paillardier, c'est le fait de la MOINERIE.* (Marmontel.) *Monastère, couvent de moines: Les communautés de l'Eglise primitive dégénérent bientôt en MOINERIES.* (Proudh.) — Par ext. Esprit monastique: *La moinerie n'est pas un instinct chez l'homme, mais un résultat de l'exaltation religieuse.*

MOINESSE s. f. (moi-nè-se — fém. de moine). Par dénigr. Religieuse: *Les moines et les MOINESSES.*

MOINET s. m. (moi-nè — rad. moine). Ornith. Nain vulgaire du moineau franc.

MOINETON s. m. (moi-ne-ton — rad. moine). Petit moine, moineau: *Devant les cures d'Amiton, Bouchier et Lincier marchaient trois MOINETONS et nouaient leurs robes troussées, ayant chacun le casque en tête dessous leurs capuchons, et une rondache pendue au cou.* (Satire Ménippée.)

MOINETTE s. f. (moi-nè-te — rad. moine). Religieuse. *Le Vieux mot.*

MOINGT, en latin *Mediolanum*, *Mediodunum*, bourg de France (Loire), arrond., cant. et à 2 kilom. S.-S.-E. de Montbrison; 950 hab. Ce village était jadis une ville importante et on y trouve de nombreux vestiges d'antiquités romaines. Près de Moingt, on voit les restes d'un ancien édifice, appelé *Palais des Sarrasins*, et qu'on croit être un monument gaulois. Sources minérales.

MOINILON s. m. (moi-ni-lon; *il mll.* — dimin. de moine). Jeune moine, enfant consacré par ses parents dans un couvent de moines: *Les MOINILONS ne se gênaient pas, en se battant, de se servir de crasses et même de croix dont ils se faisaient comme autant d'armes.* (B. de Verville.)

— Par dénigr. Petit moine, moine sans considération ou sans autorité: *Qu'entendez-vous par là, petit MOINILON révolté?* (C. De-lavigne.)

MOINIOT s. m. (moi-ni-o — dimin. de moine). Enfant de chœur. *Le Vieux mot.*

MOINOTIN s. m. (moi-no-tain). Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

MOINS adv. (moïn — lat. minus, V. MOINDRE). Plus autant en étendue: *Un chemin moins long qu'un autre. Un arbre moins haut que les autres poins. Un père moins grand que son fils.* — Plus autant en quantité: *Vous avez moins d'argent que lui. Plus l'homme connaît, moins il croit. (Vaillant.)* *Assez est toujours moins, et trop n'est jamais plus que ce qu'on desire.* (Petit-Senn.)

Moins l'assemblée est grande, et plus elle a d'oreilles. Piron.

« En moindre nombre: *Il y a moins de gens heureux que de gens riches.* Rien de nouveau dans l'Etat. — *Tant mieux; moins de nouvelles, moins de sottises.* (Volt.) « En moindre intensité d'actions ou de paroles: *Moins on a d'esprit, plus on a de vanité.* (Maxims orientale.) *Moins on pense, plus on parle.* (Montesq.) *Les gens d'esprit n'ont jamais moins que lorsqu'ils veulent en avoir.* (Duclos.) *Plus on a de morale en paroles, moins on a de mœurs en réalité.* (Palissot.) « A un moindre degré: *Nous cétons à la nécessité, moins par sa force que par notre faiblesse.* (Mme de Staël.) *Le jour où l'on aime pas davantage, on aime moins.* (La Rochef.-Doud.) *En attendant ce qui est bon, j'adopterai ce qui est moins mauvais.* (B. Const.) *On est bien moins malheureux de n'être pas riche que de l'avoir été.* (Petit-Senn.)

Moins vif, moins valeureux, moins beau que le che-L'âne est son suppléant, et non pas rival. [val, DEUILLE.]

« En un sens qui n'est pas aussi vrai, pas aussi exact: *L'aristocratie est moins un pouvoir particulier qu'un appendice du pouvoir royal.* (De Bonald.) *La jalouse est moins un défaut qu'une véritable maladie de l'âme.* (Théry.)

— *Moins que rien*, Excessivement peu de chose: *C'est moins que rien le mal qu'il a eu.* Vous le prenez pour un mal d'importance, il est moins que rien.

— *Ne ... pas moins*, Tout de même, aussi bien: *Ma chère enfant, je vous embrasse; je ne vous dirai rien, mais je n'en pense pas moins.* (Mme de Coulanges.) *De bonnes choses, dites par un anarchiste, n'en sont pas moins de bonnes choses.* (Colins.)

— *Pas moins que*, Tout autant que, Jusqu'à un point de: *Il n'en demande pas moins que cent mille francs.* *Il ne parle pas de moins que de vous rompre les os.*

— *Qui plus, qui moins*, Les uns plus, les autres moins: *Ils en ont tous eu, qui plus, qui moins.*

— *Moins que jamais*, Moins que dans toute autre circonstance: *Elle paraissait fâchée, mais en ce moment elle l'était, en effet, moins que jamais.* (L.-J. Larcher.)

— *Sur et tant moins ou Sur l'et tant moins*, En déduction de ce qui doit être payé plus tard: *Je prends ceci sur l'et tant moins.* *Claudine, je t'en prie, sur l'et tant moins.* (Mol.) *Le Vieille loc.*

— *Poétiq. Non moins*, Autant: *Il est né violent non moins que magnanime.*

VOLTAIRE.

— *Il n'en sera ni plus ni moins*, Les choses ne seront point changées, point modifiées: *Que vous le voyiez ou non, il n'en sera ni plus ni moins.* *Quand je ne fâcherai, il n'en sera ni plus ni moins.* (Maur.)

— *e. m. Le moins*, La moindre chose, la chose inférieure en son genre: *C'est le moins que vous puissiez faire. Qui a le plus? — Celui qui desire le moins.* (Maxime latine.) *La morale renferme la justice comme le plus contient le moins.* (Ch. Dollfus.)

Le moins qu'on peut laisser de prise aux dents d'au- C'est le mieux. [trui,

LA FONTAINE.

« Situation inférieure, possession moindre: *Les hommes ne consentent pas à rentrer dans le moins, quand ils ont joui du plus.* (Lacro-telle alné.) « Moindre intensité en action, en effet: *La jalouse est le plus grand des maux et celui qui fait le moins de pitié aux personnes qui le causent.* (La Rochef.)

— *Ellipt. C'est bien le moins*, C'est la moindre chose qu'on puisse faire, qui puisse arriver: *Mon premier mouvement a été de paraître étonné; c'était bien le moins.* (Maur.)

— *Le plus et le moins*, Discussions sur le nombre, la quantité: *Nous serions d'accord, mais nous en sommes sur le plus et le moins.* *Il n'est question que du plus et du moins.* *Il y a du plus ou du moins, il y a quelque chose d'inexact, on a omis quelque chose ou ajouté quelque circonstance: Cela n'est pas possible ainsi, il doit y avoir du plus ou du moins.* « Ne différez que du plus ou du moins, être semblables par la nature ou le caractère, et ne différer que par la quantité ou l'intensité:

Tous les hommes sont fous et, malgré tous leurs soins, Ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins.

BOILEAU.

— *Prov. Qui peut le plus peut le moins*, Celui qui peut faire une chose difficile peut en faire une plus aisée dans le même genre.

— *Algèbre*. Tiret horizontal indiquant une soustraction ou une quantité négative: *Il fallait un plus, vous avez mis un moins.* « Quantité négative; en ce sens on supprime l'article: *Plus divisé ou multiplié par moins donne moins; moins divisé ou multiplié par moins donne plus.*

— *Typogr.* Tiret long que l'on emploie soit à séparer des phrases, soit à remplacer des mots inutiles à répéter.

— *Loc. adv. Le moins*, Au moindre degré, aussi peu que possible: *Il faut espérer. Le moins ce qu'on désire le plus.* (Christine de Suede.) *Ceux qui complimentent le plus les femmes sont ceux qui les estiment le moins.* (E. Vergniaud.)

Et les plus malheureux osent pleurer le moins.

RACINE.

Ce qu'on prise le plus est ce qui vaut le moins.

DUC DE NIVERNAIS.

Mais, sans cesse ignorés de nos propres besoins,

Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.

CORNEILLE.

— *A moins*, Pour un moindre prix: *Vous n'aurez pas ce livre à moins.* « Signifie aussi Pour un moindre chose, une moindre raison, un moindre motif: *On s'effrayait à moins.*

Le calife est trompé; vous le seriez à moins.

MARMONTEL.

— *Au moins*, Pour le moins: *Un être n'est-il pas perclus de facultés, au moins en partie, quand il ne s'élève pas au développement matériel ou intellectuel assigné à son espèce?* (Fourier.) *Qui veut manger l'amande au moins doit casser le noyau.* (J. Janin.)

Vous ne lisez donc pas le *Mercur* de France?

Il cite au moins par moi un trait de bienveillance.

GILBERT.

« C'est aussi une manière de faire une recommandation pressante:

Je vous attends demain, n'y manquez pas au moins.

BOILEAU.

« On dit *Du moins* dans le même sens que *Au moins*: *Par testament, du moins, les tyrans mêmes ne peuvent s'empêcher de blâmer le despotisme.* (Mme de Staël.)

Enfants du même Dieu, vivons du moins en frères.

VOLTAIRE.

L'homme fier est, du moins, incapable de feindre.

ARNAULT.

— *Pour le moins*, *Tout au moins*, Au minimum: *Il a, pour le moins, hérité de cent mille francs.* *Il a, pour le moins, autant d'esprit qu'un académicien.* *Il est, pour le moins, aussi certain que Dieu existe, qu'aucune démonstration de géométrie ne le saurait être.* (Desc.)

Si par la calomnie un homme a réussi,

Cent pour un, tout au moins, s'y sont perdus aussi.

BOURSAULT.

— *Pas le moins du monde*, Pas du tout, nullement, à aucun degré: *Y avez-vous songé?*

— *PAS LE MOINS DU MONDE*.

— *De moins*, En déduction: *Vous auriez pu avoir ce cheval pour deux cents francs de moins.*

« De manque: *J'ai trouvé dans votre compte vingt-cinq francs de moins.*

— *De moins en moins*, En diminuant graduellement: *On se marie de moins en moins.* (Michelet.)

— *Rien moins*, Rien à un aussi petit degré, rien aussi peu que cela: *Je ne songeais à rien moins.*

— *Rien de moins*, Rien au-dessous de cela, cela tout entier: *Je ne veux rien de moins.*

— *En moins de rien*, En très-peu de temps: *Il est venu en moins de rien.* *En moins de rien je serai chez vous.*

Allez, honneurs, plaisirs, qui me livrez la guerre, Toute votre félicité, Sujette à l'instabilité, En moins de rien tombe par terre.

CORNEILLE.

— *Prép. Sans*, avec diminution, soustraction de: *15 Moins 8 égale 7.* *Chair dépouillée de sa partie soluble, le bouilli est de la chair moins son jus.* (Brill.-Sav.) *Le progrès, c'est la victoire moins la bataille.* (E. de Gir.) « Ce sens si usité a été omis par les dictionnaires.

— *Loc. prép. A moins de suivi d'un nom*, Au-dessous de, à un prix moindre que: *Vous n'aurez pas cette maison à moins de cent mille francs.* « *A moins de* ou *que de suivi d'un infinitif*, Sans: *A moins d'être, A moins de d'être fou, on ne peut raisonner ainsi.*

— *Dans moins de*, *En moins de*, Dans un temps moindre que: *En moins d'une heure on peut avoir débarrassé tout cela.* *Dans moins d'un an ce boulevard sera terminé.*

— *Loc. conjonc. Rien moins que*, Cela moins que toute autre chose, point du tout cela: *Je ne suis rien moins que content.* *Il n'aspire à rien moins qu'à obtenir cette place; il ne l'accepterait point, lui fit-elle offerte.* (Marmontel.) *Mme de Staël n'était rien moins que folle.* (Grimm.) « *Cela plus que toute autre chose*, cela surtout ou avant tout, cela tout à fait: *Pour arriver là, il ne faut rien moins qu'une patience d'ange.*

... L'accusé n'était rien moins que Jean sans Terre.

Le duc de Normandie et le roi d'Angleterre.

PONSARD.

« Autrefois l'on disait *rien de moins* dans ce dernier sens: *La Phédre de Racine n'était rien de moins qu'un chef-d'œuvre.* (Marmontel.) Cette locution, si on la reprenait, aurait l'avantage de faire disparaître l'une des plus absurdes amphibologies qu'il soit possible d'imaginer, puisqu'elle tend à donner à la même locution des sens directement opposés.

— *A moins que ... ne avec le subjonctif*, Si ... ne pas avec l'indicatif:

Et que sert d'ambasser, à moins qu'on ne jouisse?

BOURSAULT.

Un livre en son gîte songeait,

Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?

LA FONTAINE.

« On disait autrefois, dans un sens analogue,

« MOINS DE avec un nom: *Comment payer, si*

chacun redemande son fonds? La chose est véritablement impossible, à moins de la pierre philosophale ou de quelque autre multiplication pareille. (Volt.)

— *Gramm.* La locution conjonctive à moins que appelle le verbe devant le verbe suivant, même quand ce verbe a un sens plus affirmatif que négatif: *Il ne fera rien, à moins qu'il ne soit forcé d'agir.* Si pourtant ce verbe était modifié par quelque expression présentant à l'esprit l'idée d'une très-petite quantité, ne cesserait d'être employé: *Un vers héroïque ne doit guère finir par un adjectif, à moins que cet adjectif se fasse à peine remarquer.* (Volt.)

Quand plusieurs sujets partiels sont unis par moins que, l'accord a lieu avec ce qui précède moins: *L'or, moins que les honneurs, est le but qu'il poursuit sans cesse.*

Quand au moins, du moins sont placés au commencement d'une proposition, si le sujet est un pronom personnel, on le place souvent après le verbe; et, si c'est un autre mot, on le répète souvent par un pronom personnel placé après le verbe: *Au moins faut-il le laisser parler; Du moins ces honneurs étaient-ils mérités.*

Voilà aussi les notes sur ET, sur MOINDRE et sur le mot SUBJONCTIF.

MOINS-PERÇU s. m. Administ. milit. Ce qu'on n'a pas reçu, ce qui a été reçu en moins: *Il faut déduire le MOINS-PERÇU.*

MOINS-VALUE s. f. Diminution de valeur, perte de valeur: *La moins-VALUE d'une propriété, d'une marchandise.*

MOIR (David-Macbeth), littérateur et poète anglais, né à Mosselburgh, près d'Edimbourg, en 1798, mort en 1851. Fort jeune encore, il partagea son temps entre l'étude de la médecine et la culture des lettres, se fit recevoir chirurgien en 1816 et se fixa dans sa ville natale, où il passa le reste de sa vie. Tout en pratiquant son art avec un zèle et une conscience qui ne se ralentirent jamais, il composa un assez grand nombre d'écrits en prose et en vers, et fut un des collaborateurs assidus du *Scott's Magazine*, de l'*Edinburgh Magazine*, surtout du *Blackwood's Magazine*, où, à partir de 1820, il signa ses articles et ses poésies d'un A. Ses productions se distinguent par une grande variété de style, par une fantaisie gracieuse et délicate, par beaucoup d'âme et de sensibilité. Parmi ses œuvres publiées séparément, nous citerons: le *Bombardement d'Alger* et autres poèmes (Edimbourg, 1816); la *Légende de Geneviève*, suivie de contes et de poèmes (Edimbourg, 1824); *Esquisse de l'ancienne histoire de la médecine ou Vues sur l'art de guérir chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains et les Arabes* (1831), ouvrage qui atteste une vaste érudition; *Observations pratiques sur le choléra* (1832); *Poésies domestiques* (1843), etc. Parmi les 370 productions de tout genre dont le Dr Moir enrichit le *Magazine* de Blackwood, nous mentionnerons: l'*Emma*, l'*Eve* de Saint-Jerry, l'*Ancien roulier*, *Sélim*, poèmes; le *Dernier des lairds*, roman commencé par son ami Galt, et l'*Autobiographie de Manie Wauch*, roman fort amusant et plein d'humour, qui obtint un très-grand succès. Un choix de ses compositions poétiques a été publié sous le titre de *Poetical Works* (1852, in-80).

MOIRA (François RAWDON, comte de), homme d'Etat anglais, gouverneur général de l'Inde. V. HASTINGS.

MOIRAGE s. m. (moi-ra-je — rad. moirer). Techn. action de moirer: *MOIRAGE des étoffes, du fer-blanc*. « Effet particulier consistant en un reflet ondulé produit par une étoffe moirée. « Effet produit par le fer-blanc moiré.

— *Encycl.* On emploie pour moirer les étoffes des calandres ou des cylindres qui écrasent le grain des étoffes de laine, de coton ou de lin, et qui leur communiquent une apparence ondulée et chatoyante. Le *moirage*, que l'on exécutait autrefois avec difficulté, se fait aujourd'hui à l'aide de machines fort simples qui permettent d'opérer avec une très-grande rapidité, tant dans la fabrication des papiers que dans celle des tissus. Dans l'opération du moirage, on emploie deux espèces de rouleaux, les uns en cuivre ou en bronze, les autres en papier; les premiers, pleins ou creux, reçoivent sur toute leur surface extérieure une gravure plus ou moins prononcée, suivant le résultat que l'on veut obtenir. Pour le moiré, on fait le plus souvent une gravure peu profonde, composée en général d'une suite de traits en hélice, tracés dans une seule direction, et que l'on affaiblit dans certaines parties, en adoucissant et en formant des nuances variables.

Les cylindres en papier sont ceux contre lesquels s'opère la pression des rouleaux en cuivre ou en bronze. On a essayé plusieurs fois de les remplacer par des cylindres en fer ou en fonte recouverts d'un drap ou d'un linge de laine; mais on a remarqué qu'ils fatiguaient la gravure des autres cylindres et que très-souvent ils la faisaient nuire. La confection des cylindres au papier exige beaucoup de soins; on choisit du papier blanc bien collé, que l'on réunit en feuilles après les avoir percées, et que l'on enfle sur un fort axe en fer, à section carrée ou hexagonale. Ces feuilles, ainsi enflées, sont pressées fortement entre des rondelles et des écrous que l'on serre avec de très-longes le-

viers pour produire une pression considérable; le plus souvent on les soumet à la presse hydraulique. Le cylindre préparé de la sorte est ensuite tourné au tour avec un outil d'acier fondu bien trempé et très-compact, car cette matière est difficile à travailler. Ces cylindres doivent avoir exactement le même diamètre que ceux de cuivre, afin qu'ils marchent avec la même vitesse et qu'ils se développent comme eux d'une circonférence à chaque révolution. Pour que l'opération du *moirage* se fasse bien régulièrement, il est nécessaire que le cylindre de papier soit lui-même moiré à l'avance; à cet effet, on presse très-fortement contre lui le cylindre gravé, afin de reporter sur sa surface toute la gravure qui se trouve sur ce dernier. Ces deux cylindres ainsi préparés, on obtient le moiré en faisant passer entre eux le tissu ou le papier, et en leur donnant un mouvement de rotation en sens inverse, comme dans les laminoirs. Les machines à moirer sont mes soit à bras par un ou deux hommes, soit à l'aide d'une poulie par un moteur quelconque; on conduit les rouleaux par des engrenages droits ou à denture en hélice, afin qu'ils ne se dérangent pas; d'où il résulterait que leurs gravures ne se correspondraient pas exactement. Le diamètre des cylindres est ordinairement de 0m,140; le nombre de révolutions qu'ils accomplissent par minute, lorsqu'ils sont commandés par une manivelle, est de 4,065, ce qui porte leur vitesse par minute à 1m,788. En admettant qu'il n'y ait aucune interruption dans le travail, une machine conduite et établie dans ces conditions pourrait moirer plus de 100 mètres d'étoffe par heure, soit 107m,28; lorsque l'appareil est mû par une machine à vapeur, le rendement dépasse 200 mètres par heure. Les étoffes qui ont un grain saillant sont les seules que l'on puisse moirer, et l'opération est d'autant plus facile que leur grain est plus prononcé. On aplatisant ce grain, le *moirage* le couche par parties disposées en sens inverse, ce qui fait paraître sur le tissu une multitude d'ondulations, dues aux différents reflets de la lumière sur les parties couchées.

MOIRANS, bourg et commune de France (Isère), canton de Rives, arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Saint-Marcellin, sur la Morge; pop. aggl., 1,534 hab. — pop. tot., 2,844 hab. Papeteries, tissage de soie; fabrication de chapeaux de paille. Débris de fortifications. Patrie des frères Paris, financiers fameux du XVIII^e siècle.

MOIRANS, bourg de France (Jura), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Saint-Claude, au fond d'une gorge étroite; pop. aggl., 974 hab. — pop. tot., 1,284 hab. Filature et teinture de coton; fabrication de tabatières; fromageries; tulerie. Vestiges d'un château.

MOIRE s. f. (moi-re. — La plupart des étymologistes rapportent ce mot à l'anglais *moirai*, qui signifie poil de chèvre angora, et que Scaliger tire de l'arabe *moiaçar*, sorte de camélote. Les étymologistes anglais, que Voltaire a suivis, tirent *moirai* de *hair*, poil, et *mo*, nom asiatique d'une espèce de chèvre: « Il y avait, dit Voltaire, deux sortes d'étoffes nommées cilices, l'une très-fine et très-belle, tissée de poil d'antelope ou de chèvre sauvage appelée *moir* dans l'Asie Mineure, d'où nous vient la véritable *moir*, à laquelle nous avons substitué une étoffe de soie calandree. » Techn. Effet de lumière changeant et ondulé, que l'on donne à certaines étoffes en écartant leur grain sur la calandrie ou le cylindre: *Moire à grandes*, à *petites ondes*. *Etoffe qui a bien pris la moire*. « Etoffe ainsi apprêtée: *Moire de soie*. *MOIRE* de coton. *Robe de MOIRE*. La mer, dans son bassin doucement agitée, Offre l'éclat tremblant de la moire argentée.

DUCIS.

Tous ses traits sont parfaits, sa chevelure noire S'enroule sur son front comme un bandeau de moire.

Mlle DE POLIGNY.

« *Moire tabisée*, Gros de Tours ondé comme le tabis. « *Moire antique*, Etoffe moirée à grandes ondes.

— Par anal. Effets de lumière, reflets analogues à ceux que produisent les moires: *Je regarde se décomposer et se recomposer sur les vagues les ombres et les traits du ciel*. (V. Hugo.) *Le vent faisait du lac Léman une immense moire bleue; les voiles blanches étincelaient*. (V. Hugo.)

La lune se levait, les brises étaient douces, Mes pieds glissaient rêveurs sur la moire des mousses.

SOMMET.

— *Moll*. Espèce de coquille du genre cône. **MOIRE** s. m. (moi-re). Bot. Nom vulgaire du chevrefeuille.

MOIRÉ, ÉE (moi-ré) part. passé du v. *Moirer*. Travaille en moire: *Etoffe moirée*. *Ruban moiré*. Selon que l'honneur ou l'intérêt domine les hommes, le souverain peut se les attacher avec une bourse ou des rubans moirés. (Boiste.)

— Par anal. Qui offre des reflets changeants comme ceux de la moire:

Sur votre droite, au loin, apercevez la terre Comme un ruban de sable onduleux et moiré.

Mlle DE POLIGNY.

— s. m. Effet de la moire: *Le moiré d'une étoffe*. Un beau moiré.

— Techn. *Moiré métallique*, Fer-blanc ou autre métal auquel on a donné une apparence cristalline et chatoyante, par l'action de certains acides.

— Encycl. Techn. *Moiré métallique*. Le fer-blanc n'est autre chose que du fer recouvert d'une couche d'un alliage de fer et d'étain, plus ou moins cachée par une couche superficielle d'étain pur. L'alliage du fer-blanc cristallise par refroidissement en produisant des arborescences plus ou moins brillantes, suivant les conditions dans lesquelles il a été fabriqué. Ces figures peuvent être rendues apparentes en plongeant le fer-blanc dans une liqueur acide capable de dissoudre l'étain de la surface et de mettre à nu les couches inférieures. La lame de métal prend alors une apparence cristalline et chatoyante qui lui a fait donner le nom de *moiré métallique*. Il y a une trentaine d'années, le *moiré* fut très-recherché pour la construction d'un grand nombre d'objets et, la mode aidant, sa fabrication devint une industrie fort importante. La mode changea bientôt, et le *moiré* est aujourd'hui peu usité.

Pour moirer le fer-blanc, on emploie divers mélanges acides: 8 parties d'eau additionnées de 4 parties de sel marin et de 2 parties d'acide azotique, ou bien de 2 parties d'acide azotique et de 3 parties d'acide chlorhydrique, ou bien encore de 1 partie d'acide sulfurique et de 2 d'acide chlorhydrique. Le produit est d'autant plus beau que l'étain employé pour faire le fer-blanc est plus pur. Il doit aussi en avoir été mis une couche plus épaisse qu'à l'ordinaire.

Pour faire le *moiré*, on chauffe un peu la feuille de fer-blanc et, à l'aide d'une éponge, on passe sur toute sa surface une couche bien égale de solution acide. Dès que les cristaux ont apparu, on plonge la feuille dans l'eau, puis on la lave avec soin, on la sèche rapidement et on la recouvre d'une couche de vernis. En colorant ce vernis de différentes nuances, on obtient des *moirés* dont l'apparence est souvent agréable.

On peut, d'ailleurs, modifier leur aspect en changeant la cristallisation de l'alliage. Lorsque le refroidissement de la plaque, après l'étamage, se fait lentement, les cristaux donnent des arborescences très-développées; si, au contraire, en plongeant la plaque dans l'eau, on détermine un refroidissement rapide, les cristaux sont petits et rayonnés et donnent un *moiré* qui présente l'aspect du grain.

MOIRÉ (Isaac), poète français, né au Mans en 1771, mort dans la même ville en 1840. Successeur intendant ouvrier fleur, soldat, papeter, teinturier, maître à danser, débitant de tabac, bouquiniste, gagne-petit, etc., il fut sans cesse aux prises avec la mauvaise fortune, mais n'en conserva pas moins jusqu'à la fin de sa vie l'insouciance et la frivolité qui étaient le fond de son caractère. On a du *poète rémouleur*, comme on l'avait surnommé dans sa ville natale, des chansons, des pièces de vers de circonstance et deux poèmes: les *Souris* (Le Mans, 1818, in-12), et le *Greffier* (Le Mans, 1819, in-8°).

MOIRER v. a. ou tr. (moi-ré — rad. *moire*). Techn. Préparer à la calandrie ou au cylindre, en parlant d'une étoffe dont on veut faire de la moire: *MOIRER des rubans*, des *popelines*, du *gros de Naples*.

— Par anal. Donner l'apparence de la moire à: *Un soleil étincelant MOIRAIT la mer de rubans de feu et se réverbérait sur les maisons blanches d'une côte inconnue*. (Lamart.)

Se moirer v. pr. Être moiré: *Toutes les étoffes ne peuvent pas se MOIRER*.

MOIREUR s. m. (moi-reur). Techn. Ouvrier qui moire des étoffes. « Ouvrier qui moire des métaux.

MOIS s. m. (moi — lat. *mensis*, mot que l'on rapporte au sanscrit *māsa*, mois, lune). Chacune des douze divisions de l'année solaire: *Le Mois de janvier*, de *septembre*. *Le premier*, le *second* jour du mois. *Le premier*, le *deux* du mois. En réalité, pour presque toute la France, le mois des roses est le mois de juin. (A. Karr.) En temps de révolution, dire que les mois équivalent à des années, ce n'est pas exagérer. (B. de Gir.)

C'est dans le mois de mars que tente de s'ouvrir L'andouille sauvage aux corolles tremblantes.

A. DE MUSSERT.

« Se dit absolument de celle de ces parties de l'année qui est actuellement commencée: *Je l'attends vers le milieu du mois*. Il *partira à la fin du mois*. Quel est le *quatrième* du mois? *Le mois semble devoir être beau*. « *Mois astronomique* ou *naturel*, Mois qui serait calculé sur la durée de la révolution terrestre ou lunaire, « *Mois civil* ou *commun*, Espace de temps adopté par l'usage comme une des divisions de l'année: *Les mois civils sont inégaux entre eux*. « *Mois solaire*, Espace de temps employé par le soleil pour parcourir un douzième de son orbite. « *Mois solaire vrai*, Espace de temps inégal employé par le soleil pour parcourir un des signes du zodiaque. « *Mois lunaire anomalistique*, Espace de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs de la lune à son apogée. « *Mois lunaire draconitique*, *draconitique*, ou *Mois de latitude*, Espace de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs de la lune à l'un de ses nœuds. « *Mois lunaire périodi-*

que, Espace de temps que la lune met à revenir au premier signe du zodiaque. « *Mois lunaire synodique* ou simplement *Mois lunaire*, Intervalle de temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes. « *Mois embolastique* ou *intercalaire*, Mois qu'on ajoutait aux douze mois lunaires tous les trois ans, pour ramener l'accord de l'année lunaire avec l'année solaire. « *Mois cætes*, Mois athéniens de vingt-neuf jours. « *Mois pleins*, Mois athéniens de trente jours. « *Mois sacrés*, Nom donné par les mahométans aux mois de Redjeb, Zilkade, Zilhijidj et Moharrem, pendant lesquels il n'est pas permis de faire la guerre. « *Mois morts*, Nom donné autrefois aux mois pendant lesquels les payements étaient moins abondants, à l'Hôtel de ville de Paris. « *Mois entrant*, Nom donné dans les anciennes chartes aux seize premiers jours d'un mois de trente et un jours et aux quinze premiers d'un mois de trente. « *Mois sortant*, Nom donné dans les anciennes chartes aux quinze derniers jours d'un mois. « *Mois du purgatoire*, Ancien nom du mois de février, en souvenir des purifications qui avaient lieu chez les Romains pendant ce mois. « *Grand mois*, Ancien nom du mois de juin, à cause de la longueur de ses jours.

— Espace de temps qui s'écoule depuis une date d'un mois jusqu'à la date correspondante du mois suivant: *Obtenir deux mois de congé*. *Garder le lit deux mois durant*. *Gagner cent francs par mois*. *Louer une chambre au mois*.

— Prix convenu ou perçu pour un mois de travail exécuté, de service rendu, d'office rempli: *Payer le mois*, les *mois d'une nourrice*, d'un *enfant en nourrice*. *Payer les mois d'une chambre garnie*. *Manger son mois avant de l'avoir touché*.

— Menstrues, écoulement périodique des femmes: *Avoir ses mois*.

— Être dans son premier, son deuxième, son neuvième mois, Être entrée dans le premier, le deuxième, le neuvième mois de sa grossesse.

— Loc. fam. En avoir pour ses neuf mois, Avoir une indisposition de neuf mois, Être enceinte, l'accouchement normal ayant lieu après neuf mois de gestation.

— Prov. On a tous les ans douze mois, On vieillit bon gré, mal gré; on ne peut échapper à la marche du temps: *Nous avions chez nous un monsieur qui me trouvait bien gentille; ah! damel j'étais plus jeune que je ne suis; mais c'est qu'on a tous les ans douze mois, comme vous savez*. (Carmontel.) « *Février*, le plus court des mois, est de tous le pire à la fois, Allusion aux grands froids qui arrivent souvent en février.

— Hist. *Mois romains*, Imposition levée dans l'empire romain pour subvenir à des besoins extraordinaires, nom qui vient de ce qu'autrefois, quand l'empereur allait se faire couronner à Rome, l'État était obligé de lui fournir pendant quelques mois les frais de son voyage. « *Mois de campagne*, Mois de quarante-cinq jours pour les troupes.

— Dr. canon. *Mois des gradués*, Mois pendant lesquels certains bénéfices, qui étaient en patronage ecclésiastique, étaient affectés aux gradués, quand ils venaient à vaquer: *Les mois gradués étaient janvier, avril, juillet et octobre*. « *Mois de rigueur*, Mois de janvier et de juillet, pendant lesquels le collateur ecclésiastique était obligé de conférer au plus ancien des gradués insinué le bénéfice vacant dans l'un de ces deux mois. « *Mois de faveur*, Mois d'avril et d'octobre, pendant lesquels le patron était libre de choisir parmi les gradués insinué celui qui lui plaisait. « *Mois de pape*, Huit mois de l'année pendant lesquels le pape conférait les bénéfices dans les pays d'obédience.

— Jurispr. *Mois légal*, Durée de trente jours. « *Clause des six mois*, Clause d'un bail qui permet de l'annuler, pourvu qu'on donne congé six mois auparavant.

— Mar. *Mois de table*, Traitement alloué à un officier pour sa nourriture pendant un mois.

— Encycl. Chronol. Le mois, tel qu'il est actuellement constitué, ne peut être considéré comme une division astronomique de l'année, puisque les mois, égaux entre eux, ne correspondent à aucune période astronomique, et que le mois moyen lui-même ne divise pas exactement l'année. Il n'en fut probablement pas de même à l'origine, car l'accord à peu près général des noms du mois avec ceux de la lune montrent d'une manière indubitable que le mois fut primitivement une lunaison, ce qu'on appelle aujourd'hui, improprement d'ailleurs, un mois lunaire. Mais comme le mois lunaire est complètement en désaccord avec l'année solaire et se compose, en outre, d'un nombre fractionnaire de jours (vingt-neuf et demi environ), une pareille période ne put être adoptée dans les usages civils. Le mois dut être fait, au début, d'un nombre de jours approchant de celui de la lunaison, vingt-neuf ou trente jours; mais l'écart, bientôt très-sensible, entre le mois et la lunaison nécessita des corrections ou intercalations excessivement incommodes. Finalement, le mois fut considéré comme une durée aussi arbitraire que celle de la semaine, et l'on en vint au système si défectueux que nous suivons aujourd'hui, système défectueux à la fois par la durée des mois, dont sept sont de trente et un jours, quatre de trente et un de vingt-

huit, et par les noms, dont les huit premiers sont arbitraires et les quatre derniers, qui signifient septième, huitième, neuvième et dixième mois, désignent en réalité le neuvième, le dixième, le onzième et le douzième. V. CALENDRIER.

La Révolution, avec cet esprit hardi de réforme qui la caractérisait, tenta une correction radicale de ces deux inconvénients. Nous n'avons rien à dire des noms qu'elle donna aux mois, ils sont parfaits; quant à leur durée, elle fut régularisée autant qu'elle pouvait l'être, vu le désaccord inévitable entre le nombre des jours de l'année et celui des jours des mois. On ne put même songer à faire concorder les mois avec la durée des quatre saisons, qui, comme on sait, est inégale. Le mois, quelque correction qu'on puisse y apporter, est donc une division du temps peu commode, arbitraire, et qui n'a d'autre raison d'être qu'un usage immémorial.

— Iconogr. Les artistes ont coutume de désigner les différents mois de l'année par des compositions retraçant les diverses occupations auxquelles se livrent, pendant ces mois-là, les habitants des campagnes et ceux des villes. Des représentations de ce genre nous sont offertes par de nombreuses miniatures de manuscrits du moyen âge et par des bas-reliefs sculptés dans les voussures de plusieurs porches d'églises. Des exemples non moins fréquents nous sont fournis par des peintures et surtout par des graveurs modernes. La pinacothèque de Munich possède douze tableaux de Joachim Sandrart, où les mois de l'année sont représentés par des figures à mi-corps de grandeur naturelle, avec de petites figures en pied dans le fond: *Janvier*, par un vieillard qui se chauffe et de jeunes garçons qui jouent sur la glace; *Février*, par un cuisinier obèse portant un pâté et des gens qui fêtent le carnaval à table; *Mars*, par un pêcheur avec des huîtres et des poissons de mer; *Avril*, par un jardinier portant une corbeille de fleurs printanières; *Mai*, par une femme tenant une couronne de fleurs d'où elle tire une tulipe, et deux Amours qui s'embrassent (au fond, des gens font une promenade sur l'eau); *Juin*, par un berger qui tond une brebis; *Juillet*, par une paysanne qui ramasse du foin et un chasseur qui fait la chasse au héron; *Août*, par un moissonneur; *Septembre*, par une femme portant des fruits et par une chasse au cerf; *Octobre*, par deux bachantes ivres, et des vendangeurs dans le fond; *Novembre*, par un chasseur portant un lièvre et des oiseaux qu'il a tués, et par une chasse au sanglier; *Décembre*, par une femme ayant un flambeau à la main.

Au musée de Madrid sont douze tableaux, peints dans la manière de Marlin de Vos, et qui représentent les mois par des sujets mythologiques et les figures du zodiaque: *Janvier*, par le *Triomphe de Janus*; *Février*, le *Triomphe de Neptune*; *Mars*, le *Triomphe de Minerve*; *avril*, le *Triomphe de Vénus*; *mai*, le *Triomphe d'Apollon-Phébus*; *juin*, le *Triomphe de Mercure*; *juillet*, le *Triomphe de Jupiter*; *août*, le *Triomphe de Cérès*; *septembre*, le *Triomphe de Vulcain*; *octobre*, le *Triomphe de Bacchus*; *novembre*, le *Triomphe de Diane* chasseresse; *décembre*, le *Triomphe de Cybèle*, qui tient les clefs destinées à fermer les portes de l'année.

Le Louvre a quatre tableaux, peints par Patel le fils en 1699, et qui représentent les *Mois* de janvier, avril, août et septembre; le premier nous montre des voyageurs à cheval au milieu d'un paysage couvert de neige; le deuxième, des pêcheurs tendant leurs filets et des chasseurs poursuivant un cerf; le troisième, des moissonneurs; le quatrième, des voyageurs attaqués par des brigands.

Adrien Collart a gravé, d'après Hans Bol, une suite de douze paysages animés par de petites figures de la vie civile et ayant trait aux douze mois de l'année. Parmi d'autres suites d'estampes représentant les mois, nous citerons celles qu'ont gravées Jobst Annan (vers le milieu du XVIII^e siècle), Jean Audran (d'après Claude Audran), P. Nolpe (d'après Pieter Potter), Bartolozzi (d'après Gius. Zucchi), Hans-Sebal Beham (XVII^e siècle), J. Berain (sujets de trumeaux), Karl van Bockel (d'après J. Salader), Nicolas Bonnat, W. Holzar (d'après J. van der Velde), Egidius Sader (d'après Paul Brill), Franz Brün (1599), Etienne de Laune, Gasp. Luyken, C. Meyer, G. Kilian, W. Kilian, J. Janson, Fréd. Bloemaert (d'après Abraham Bloemaert), H. Hondius le jeune, A. Stork et J. Matham (d'après J. Wildens), J.-E. Nilson, J.-Seb. Muller, M^{me} Benoist, etc. Un tableau de M^{me} Adèle Delaporte, représentant une couronne de fleurs entourant une image de la Vierge, a été exposé au Salon de 1855 sous le titre de *Mois de Marie*. Citons enfin une intéressante série de dessins exécutés, il y a quelques années, par M. Bénédic Masson, et représentant les Douze mois de l'année.

MOIS (LES), poème descriptif ou didactique en douze chants, par Boucher (1779). Cet ouvrage, qui a été lu et critiqué outre mesure, n'est, en définitive, qu'une compilation de descriptions et de dissertations sur les phénomènes de la nature et les vicissitudes des saisons. Le poète consacre à chaque mois un chant, où il s'efforce de peindre le climat, les travaux, les fêtes ou coutumes de ce mois, le tout mêlé d'épisodes descriptifs ou histori-

ques et de dissertations philosophiques, digressions multiples qui dissimulent mal le vide de la pensée. Les principaux défauts de cet ouvrage, dénué d'intérêt et très-inaégalement écrit, sont la monotonie du plan et l'absence de liaison entre les divers chants. C'est un assemblage confus de petits poèmes isolés qui ne forment point un tout; d'où il résulte que, quoique rempli de fort beaux détails, il fatigue le lecteur et ne produit qu'un médiocre effet. D'après Laharpe, ce poème renferme des sentiments généraux, des parties heureusement traitées, des pages entières bien écrites, une foule de vers bien frappés. Sainte-Beuve, qui reproche à l'auteur le manque d'invention, un art insuffisant et ce qu'on appelle le *convenu*, trouve néanmoins dans son œuvre un instinct de fraîcheur et de nouveauté. Parmi les morceaux descriptifs du poème des *Moïses*, on remarque : la circulation de la sève dans les végétaux, la peinture des fleurs d'avril, les pluies du printemps, l'amour des animaux, l'aigle présentant ses petits au soleil, les glaciers des Alpes, le mois d'août, la fontaine de Budée, la beauté de l'hiver dans les climats du Nord, etc.

MOÏSANT DES BRIEUX (Jacques), en latin *Monsieur Brieux*, poète latin moderne, né à Caen en 1614, mort dans la même ville en 1674. Il passa cinq ans à compléter son instruction en Hollande et en Angleterre, se fit ensuite recevoir avocat dans sa ville natale et remplit, de 1633 à 1635, les fonctions de conseiller au parlement de Metz. Moïsa, qui possédait une grande fortune, retourna en 1635 à Caen, renonça à toute fonction et passa le reste de sa vie à cultiver les lettres. C'est lui qui fonda dans sa maison, en 1651, une société littéraire, désignée par la suite sous le nom d'Académie des belles-lettres de Caen. Il était en relation avec les hommes les plus distingués de son temps, avec Huet, Bochart, Heinsius, etc., et passait pour un des meilleurs poètes latins de son temps. On a de lui trois recueils de *Poésies latines*, publiés à Caen en 1658, 1663 et 1669; *Epistola* (Caen, 1670), où l'on trouve beaucoup d'érudition; *Recueil de pièces en vers et en prose* (Caen, 1671); les *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales* (Caen, 1672); *Divertissements de M. D. B.* (Caen, 1673), recueil de lettres et de poésies.

MOÏSASOUR, le chef des esprits malfaisants et rebelles dans la mythologie indienne. Il excita à la révolte les bandes angéliques et fut précipité du ciel dans les ténèbres. Néanmoins, à la suite de certaines épreuves, Moïsaour et ses compagnons peuvent apaiser la divinité et recouvrer l'état heureux dont ils sont déçus.

MOÏSDON, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-lieu de cant., arrond. et à 12 kilom. S. de Châteaubriant, sur une colline qui domine la rive droite du Don; pop aggl., 382 hab. — pop. tot., 2,548 hab. Forges importantes; ardoisières.

MOÏSE s. f. (moi-zé — du lat. *mensa*, table. Scheler tire cependant ce mot du lat. *medius*, médian). Constr. Mon donné à des pièces de bois plates assemblées sur d'autres pièces pour les maintenir ou les décharger. *Moïse de décharge*, Moïse posée obliquement pour supporter un poinçon. *Moïse de tête*, Moïse posée obliquement sur la tête des pieux d'une digue.

— Techn. Long crochet de fer, dont on se sert pour mettre les glaces ou autres pièces dans le four, ou pour les retirer. *Bouret conservé au milieu d'un corps de pompe en cuivre pour recevoir un collier de fer.* *Moïse d'ordon*, Organe qui maintient la principale pièce d'un ordon.

— Mar. Mon donné à des pièces d'une machine à mâter.

— Encycl. Les *moïses* sont fréquemment employées dans les constructions en charpente, telles que celles des fondations, des pans de bois et principalement des échafaudages fixes ou mobiles. Les *moïses* sont entaillées pour envelopper les pièces moïsées, et celles-ci le sont aussi quelquefois pour empêcher le glissement. Les *moïses* sont ordinairement retenues par des boulons à vis ou à écrou, et lorsqu'elles sont doubles, on laisse entre elles un petit jour, afin que, à l'aide des boulons, on puisse servir à volonté les assemblages. Les *moïses* ont pour but, soit de maintenir l'écartement de plusieurs pièces verticales, soit de servir de contreventement à un ensemble résistant; dans le premier cas, elles n'ont généralement que peu de charge à supporter, aussi leur donne-t-on des dimensions très-réduites, celles seulement nécessaires à leur résistance propre; dans le second cas, elles sont soumises tantôt à des efforts de traction, tantôt à des efforts de compression, qui nécessitent, vu la grande longueur qu'on leur donne, l'emploi de pièces de bois d'un fort équarrissage. Quelquefois les *moïses* servent à relier les pieds ou les sommets de montants verticaux, comme dans les cintres, ou les fondations par encaissement ou par pilotes; dans certaines circonstances, elles servent de sommiers et d'appuis pour des planchers, comme cela se rencontre dans quelques comblés en charpente à tirant ou entrain moisé.

MOÏSE, prophète et législateur hébreu, né dans la terre de Gessen, en Egypte, en 1571 avant notre ère, mort, suivant la tradition, sur le mont Nébo, en Arabie, en 1451. Amram et Jacob, ses parents, étaient de la tribu de Lévi. Il eut une sœur, Marie, et un frère, Aaron, tous deux plus âgés que lui. Suivant la légende, le pharaon roi d'Egypte avait prescrit aux sages-femmes de ses Etats d'étouffer tous les enfants mâles des Hébreux, afin de détruire leur race. Jacob, mère de Moïse, cacha l'enfant durant trois mois, puis, craignant d'être découverte, l'exposa sur le Nil dans une corbeille d'osier enduite de poix et de résine. La fille du pharaon, étant venue se baigner, trouva le berceau arrêté dans les roseaux du fleuve et eut pitié de l'enfant. En ce moment, Marie, sœur de Moïse, cachée dans le voisinage, offrit à la princesse d'aller lui chercher une nourrice pour l'enfant, y fut autorisée et courut prévenir sa mère, qui vint recueillir son propre fils et l'éleva. Elle le rendit, à l'âge de trois ans, à la fille du pharaon, qui l'appela Moïse, c'est-à-dire *saux d'eau*. C'est le récit de la Bible, et il est vrai que le nom hébreu de Moïse peut être ainsi interprété; mais il est probable que la princesse égyptienne donna à l'enfant un nom tiré de sa propre langue, ce qui a fourni aux interprètes l'occasion de créer un mot égyptien ayant le sens que donne l'auteur sacré au nom de Moïse. On lit dans les *Actes des apôtres* que Moïse fut instruit dans la sagesse des Egyptiens, ce qui signifie, sans doute, qu'il reçut l'éducation scientifique réservée aux classes sacerdotales. Des traditions d'une authenticité plus que douteuse racontent sur la jeunesse de Moïse des faits merveilleux. Ainsi, le roi d'Egypte, durant un festin auquel assistaient sa fille et le fils adoptif de celle-ci, ayant déposé sa couronne, pour se soulager sans doute, l'enfant se la posa sur la tête, et un mage du nom de Balaam, ennemi et confident du roi, dit au prince : « Seigneur, l'esprit de Dieu est dans cet enfant; si vous voulez que l'Egypte ne soit pas détruite, il faut le faire mourir. » Or, le roi avait vu en songe un vieillard tenant une balance, dans l'un des plateaux de laquelle était toute la population égyptienne et, dans l'autre, un enfant qui pesait autant que le peuple égyptien tout entier. Le pharaon voulait faire périr Moïse, mais l'ange Gabriel lui apparut sous les traits d'un haut dignitaire de sa cour et lui dit : « Je ne crois pas qu'on doive faire mourir un enfant qui n'a pas encore de jugement, mais il faut l'éprouver; présentons-lui à choisir entre une perle et un charbon ardent : s'il choisit le charbon, ce sera une preuve qu'il est sans raison et qu'il n'a pas un mauvais intention en prenant la couronne royale; mais s'il choisit la perle, ce sera une preuve qu'il a du jugement et alors il faudra le tuer. » Or, l'épreuve Moïse alla prendre la perle, mais la main de l'ange arrêta la sienne; il prit alors le charbon qu'il porta à sa bouche et il se brûla la langue, ce qui le rendit bégue pour le reste de ses jours. Joseph raconte ce fait d'une autre manière : « Le pharaon, dit-il, ayant pris l'enfant dans son sein pour le caresser et lui ayant mis en jouant son diadème sur la tête, Moïse l'arracha, le jeta à terre et le foula aux pieds. » Ce fut pour cette hardiesse que les devins conseillèrent de le faire mourir; mais Thémusis, fille du roi, le prit et l'emporta pour lui sauver la vie.

Joseph, quoi qu'il puisse en être, décrit longuement la haute fortune de Moïse à la cour du roi d'Egypte; sur quelles autorités, il est impossible de le dire. À peine adulte, Moïse commande les armées, fait la guerre en Ethiopie et force le roi de cette contrée à évacuer la forteresse de Saba. Il épouse ensuite Tharbis, fille du roi d'Ethiopie. Au contraire, les rabbins juifs prétendent qu'il alla au secours des Ethiopiens attaqués par les magiciens Balaam, Jannes et Mambres, et qu'à l'âge de quarante ans il se démit de ses fonctions pour partager le sort de ses frères. A cette époque, il tua un Egyptien qui maltraitait un Israélite. Le lendemain, rencontrant deux de ses compatriotes en train de se quereller, il dit à l'un : « Pourquoi frappez-vous votre frère? — Qui vous a établi sur nous pour prince et pour juge, répondit l'Hebreu? Est-ce que vous voulez me tuer comme vous tuez les autres Egyptiens? » Le roi fut informé du meurtre et avait commis Moïse et ordonna de le mettre à mort; mais l'épée s'émoussa, disent les rabbins, sur son cou devenu dur comme du marbre. Il se sauva chez les Madianites, c'est-à-dire en Arabie, non loin du mont Sinaï.

Un prêtre madianite, nommé Ragnée ou Jéthro, avait sept filles qui, étant un jour sorties pour puiser de l'eau à une fontaine afin de faire boire leur troupeau, en furent empêchées par des bergers. Moïse intervint en leur faveur. Elles contèrent la chose à leur père. « Un Egyptien, dirent-elles, nous a délivrées de la violence des bergers; il nous a même tiré de l'eau en abondance et a donné à boire à nos bœufs. — Qu'en dites-vous, Jéthro, pour que nous le laissions aller chez son homme? Apprêlez-le afin qu'il mange ici. » Jéthro donna sa fille Séphora en mariage à Moïse. Plusieurs historiens ont raconté en détail les amours de Moïse et de Séphora. Il eut deux fils, Gerzani et Eliezer.

Cependant le roi d'Egypte était mort et les Hébreux gémissaient toujours dans la servitude. Un jour que Moïse faisait paître les troupeaux de son beau-père aux alentours du mont Horeb, il vit un buisson en feu, et s'étant approché, une voix lui dit de l'intérieur du buisson : « N'approchez pas d'ici; ôtez les chaussures de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est saint. Je suis le Dieu de vos pères. » La voix continua : « J'ai considéré l'affliction de mon peuple, je suis descendu pour le délivrer de l'esclavage des Egyptiens et pour le faire entrer dans un pays excellent, et je vous ai choisi pour exécuter ce grand ouvrage; je veux vous envoyer vers Pharaon. » Moïse objecta qu'il était trop peu de chose pour délivrer Israël et demanda à son interlocuteur qui il était. « Je suis celui qui suis, » répondit la voix. « Ils ne me croiront pas, dit Moïse. » Jetez à terre la verge que vous tenez à la main. » Il obéit et la verge se changea en serpent : « Prenez ce serpent par la queue, » continua la voix. Moïse le prit et se retrouva en possession de sa verge. « Cependant Moïse n'était pas convaincu. Un second miracle ne le convainquit pas davantage. Il argua d'ailleurs de son peu d'avouement. « Quel donai dit la voix; à qui fait la bouche de l'homme? N'est-ce pas moi qui suis le Seigneur? Allez donc : je vous apprendrai ce que vous aurez à dire. » Moïse finit par se rendre et partit pour l'Egypte avec sa femme et ses enfants. Aaron l'accompagna. Cependant il renvoya bientôt à Jéthro sa femme et ses enfants, et les deux frères se rendirent immédiatement dans la terre de Gessen, où étaient établis les Israélites, à qui ils firent part de leur mission.

Moïse alla trouver le pharaon afin d'obtenir de lui qu'il laissât les Hébreux faire un voyage dans le désert, afin d'y offrir un sacrifice à Dieu; mais le pharaon devint un piège et, au lieu de le laisser partir, il le fit prisonnier et le fit conduire à son palais. Il le jeta dans une cage de fer, et le fit garder par ses soldats. Il le fit beaucoup plus lourd; ils se plaignaient; on leur répondit qu'ils avaient trop de loisir, sans quoi ils ne songeraient pas à des sacrifices à faire dans le désert. Moïse eut recours au Seigneur, qui lui répondit : « C'est maintenant que vous allez voir ce que je ferai au pharaon; je le contraindrai par la force de mon bras à laisser sortir les Israélites. Je suis celui qui suis; dites de ma part aux enfants d'Israël : « Je vous prendrai pour mon peuple et je serai votre Dieu; je vous déchargerai des fardeaux dont les Egyptiens vous accablent et je vous mettrai en possession de la terre que j'ai juré à vos pères de leur donner. » Mais ces paroles du Seigneur, rapportées par Moïse aux Israélites, les laissèrent incrédules. Alors Dieu chargea Moïse d'aller trouver des nouveaux pharaons. Ici commence l'histoire des dix plaies d'Egypte. Clément d'Alexandrie raconte dans les *Stromates* que Moïse prononça le nom de Jéhovah d'une façon telle, que le roi d'Egypte tomba sans connaissance. Le roi d'Egypte fut enfin réduit à laisser les Israélites quitter ses Etats avec les vases d'or et d'argent que ceux-ci lui avaient empruntés. Les théologiens se sont évertués à justifier ce vol.

Les Israélites quittèrent la terre de Gessen quatre cent trente ans après que Joseph les y eut établis. En partant de Ramesses, leur premier campement, au dire de la tradition talmudique, fut à Socoth, le second à Etham, le troisième à Pihahiroth, sur la mer Rouge. Les Israélites, à ce moment que le pharaon les poursuivait à la tête de toutes ses troupes, Moïse étendit sa verge sur les eaux : « A l'instant elles se séparèrent pour donner passage au peuple d'Israël, et les Egyptiens s'étaient imprudemment engagés dans le même chemin, les eaux se rejoignirent sur eux et ils périrent engloutis. Le cantique d'actions de grâces que Moïse composa à cette occasion, ou du moins qu'on trouve dans le *Pentateuque*, est considéré à juste titre comme un des plus grands monuments de la poésie des Sémites.

Pendant les années suivantes, l'histoire de Moïse se confond avec celle des Hébreux. Il accomplit une suite non interrompue de miracles, entourés par les traditions des couleurs orientales qui caractérisent les récits bibliques. Dans un campement à Mara, Moïse adoucit l'amertume des eaux à l'aide d'un morceau de bois que Dieu lui avait donné l'ordre d'y jeter, afin de les rendre potables. Dans le désert, un grand nombre de cailloux et la manne sauvèrent les Hébreux de la faim; à Raphidim, Moïse fit jaillir les eaux d'un rocher en le frappant avec sa baguette. Jéthro ramena alors à Moïse sa femme et ses deux fils, et lui donna des conseils dans lesquels le sage vieillard montra un esprit politique qui ne contribua pas peu à l'organisation du peuple en tribus. Sur le mont Sinaï, la loi promulguée au son du tonnerre et à la vue des éclairs acheva l'œuvre politique de l'organisation du peuple d'Israël en une nation. Elle fut gravée sur deux tables de pierre, placées dans un tabernacle et plus tard dans la *saint des saints*. C'est ici qu'on place l'incident du veau d'or, fabriqué avec la coopération d'Aaron, frère de Moïse. Les enseignements moraux de cette période du séjour des Juifs dans le désert, inspirés à Moïse par Dieu même, se sont transmis par tradition orale et ont été recueillis plus tard dans la *Mischna*.

Tous ces travaux de Moïse furent suivis de l'organisation du culte, de la construction du tabernacle dans lequel fut enfermée la loi, de la création d'un grand prêtre et d'un corps sacerdotal recruté dans la tribu de Lévi. Le législateur d'Israël joignit à cette institution la distribution du peuple en classes distinctes. Il fit aussi le dénombrement du peuple, dans lequel on trouva 600,000 hommes en état de porter les armes, chiffre énorme qui n'a pas manqué de provoquer le doute de la critique. Marie et Aaron, sœur et frère de Moïse, ayant murmuré contre lui, furent atteints de la lèpre en punition de leur désobéissance. Moïse envoya ensuite reconnaître la terre promise par des émissaires qui rapportèrent des nouvelles effrayantes, exagérant les périls qu'on trouverait dans la conquête d'un pays couvert de nombreuses populations et organisé militairement. Ces nouvelles provoquèrent une sédition durant laquelle la terre s'entr'ouvrit sous les pieds des rebelles et les engloutit. Le peuple cependant continuait de murmurer; mais le Seigneur fit périr 14,700 des coupables ce qui fit taire les autres. Enfin, Moïse s'empara de Galaad, y établit les tribus de Gad et de Ruben et une partie de celle de Manasse, puis annonça aux Israélites réunis que le Seigneur ne lui permettait pas de conquérir la terre promise. Il profita des derniers jours qui lui restaient à vivre pour réformer les abus qui étaient introduits, promulgua une deuxième fois la loi, la fit écrire dans un livre; ensuite il monta sur le mont Nébo, contempla la terre promise jusqu'à Dan et s'endormit dans le Seigneur. Il était âgé de cent vingt ans.

Israël le pleura trente jours et se soumit à Josué, que Moïse avait choisi pour lui succéder dans le gouvernement.

On lit dans le *Deutéronome* les paroles suivantes qu'on a attribuées à Moïse, mais dont la teneur indique suffisamment qu'elles ne peuvent avoir été écrites par lui : « Il ne s'éleva plus dans Israël de prophète semblable à Moïse, à qui le Seigneur parla comme à lui face à face, ni qui ait agi avec un bras si puissant et qui ait fait des œuvres aussi grandes et aussi merveilleuses. » Le *Deutéronome* a certainement été rédigé longtemps après Moïse, puisqu'il y est affirmé qu'il n'y eut plus dans Israël de prophète aussi grand que Moïse. Les *Nombres* parlent aussi de Moïse comme de l'homme le plus doux qui eût sur la terre. « Moïse », dit d'ailleurs l'*Écclésiaste*, « est aimé de Dieu et des hommes et sa mémoire est en bénédiction. Le Seigneur l'a environné d'une gloire égale à celle des saints; il l'a rendu grand et redoutable à ses ennemis et, à sa parole, il a fait cesser les plaies les plus étonnantes; il l'a élevé en honneur devant les rois; il lui a prescrit ses ordonnances pour son peuple et lui a fait voir sa gloire. Il l'a sanctifié par la foi et par la douceur qu'il lui a inspirées et l'a choisi entre tous les hommes. Il lui a fait entendre sa voix et l'a introduit dans la nuée. Il lui a parlé face à face pour lui donner ses préceptes qui contenaient la loi de vie et de science. »

L'antiquité chrétienne et l'antiquité païenne se sont réunies pour louer le fondateur du mosaïsme, bien qu'on n'en sache pas très-long sur son compte. Il est certain que s'il a fondé une civilisation et un culte, on ne possède point le canon authentique de ses lois. On lui attribue le *Pentateuque* ou les cinq premiers livres de la Bible; mais le *Pentateuque* porte des traces incontestables d'interpolation, de remaniement, et des indices qui révèlent une antiquité beaucoup moindre que celle du siècle où aurait vécu Moïse. Il y est fait mention de villes qui n'ont existé que plus tard. Moïse y raconte lui-même sa mort. Le rédacteur anonyme du livre s'exprime en plusieurs endroits sur Moïse comme sur un homme mort depuis des siècles. On a d'ailleurs fait observer que le *Pentateuque* n'est cité ni dans les *Peaumes*, ni dans les livres attribués à Salomon, ni dans Jérémie, ni dans Isaïe, ni dans les autres livres canoniques. Les noms des cinq livres qui le composent, *Genèse*, *Exode*, *Nombres*, *Lévitique*, *Deutéronome*, sont d'un autre côté des mots grecs qui datent de la version des Septante.

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, a réuni les objections du XVIII^e siècle contre l'existence de Moïse, déjà niée par le célèbre Huet, évêque d'Avranches, et contre l'authenticité des livres qui lui sont attribués.

« En quelle langue, demande-t-il, Moïse aurait-il écrit dans un désert sauvage? Ce ne pouvait être qu'en égyptien; car, par ce livre même, on voit que Moïse et tout son peuple étaient nés en Egypte. Il est probable qu'ils ne parlaient pas d'autre langue. Les Egyptiens ne se servaient pas encore du papyrus; on gravait des hiéroglyphes sur le marbre et sur le bois. Il est même dit que les tables des commandements furent gravées sur la pierre. Il aurait donc fallu graver cinq volumes sur des pierres polies, ce qui demandait des efforts et un temps prodigieux. Est-il vraisemblable que, dans un désert où le peuple n'avait ni condonniers, ni tailleurs, et où le Dieu de l'univers était obligé de faire un miracle continuel pour conserver les vieux habits et les vieux souliers des Juifs, il se soit trouvé des hommes assez habiles pour

graver les cinq livres du *Pentateuque* sur le marbre et sur le bois ?

« Si Moïse avait écrit le premier chapitre de la *Genèse*, aurait-il défendu à tous les jeunes gens de lire ce premier chapitre ? Aurait-il porté si peu de respect au législateur ? Si c'était Moïse qui eût dit que Dieu punissait l'iniquité des pères jusqu'à la quatrième génération, Eschélai aurait-il été dire le contraire ? Si Moïse avait écrit le *Lévitique*, aurait-il pu se contredire dans le *Deutéronome* ? Le *Lévitique* défend d'épouser la femme de son frère, le *Deutéronome* l'ordonne. Moïse aurait-il parlé dans son livre de villes qui n'existaient pas de son temps ? Aurait-il dit que les villes qui étaient pour lui à l'orient du Jourdain étaient à l'occident ? Aurait-il assigné quarante-huit villes aux lévites dans un pays où il n'y avait eu dix villes et dans un désert où il a toujours erré sans avoir une maison ? Aurait-il prescrit des règles pour les rois juifs tandis que, non-seulement il n'y avait point de rois chez ce peuple, mais qu'ils étaient en horreur et qu'il n'était pas probable qu'il y en eût jamais ? Quoi ! Moïse aurait donné des préceptes pour la conduite des rois, qui ne vinrent qu'environ huit cents ans après lui, et il n'aurait rien dit pour les juges et les pontifes, qui lui succédèrent ! Cette réflexion ne conduit-elle pas à croire que le *Pentateuque* a été composé des traits des rois et que les cérémonies instituées par Moïse n'avaient été qu'une tradition ? Se pourrait-il faire qu'il eût dit aux Juifs : « Je vous ai fait sortir de la terre d'Égypte au nombre de 600.000 combattants, sous la protection de votre Dieu ? » Les Juifs lui auraient répondu : « Il faut que vous ayez été bien timide pour ne pas nous avoir conduits contre le pharaon d'Égypte ; il ne pouvait pas nous opposer une armée de 200.000 hommes. »

Ces objections-là et d'autres encore sont tirées de la simple lecture du texte biblique. Les connaissances d'aujourd'hui sur la linguistique de l'Orient et l'histoire ancienne des peuples qui ont habité les bords du golfe Méditerranéen ont donné lieu à d'autres objections non moins sérieuses. De fait, il est reconnu maintenant, d'une manière à peu près unanime parmi le monde savant, que le *Pentateuque* a été fait ou refait par Esdras, au retour de la captivité de Babylone, à l'aide de documents qu'on ne possède plus et sans doute des traditions arabes qui ont toujours exercé tant d'influence dans les mœurs de l'Orient.

Les systèmes imaginés pour expliquer Moïse sont beaucoup plus hasardeux que les objections de la critique et de la science. Huet, dont il a été question plus haut, avait essayé de confondre Moïse avec Bacchus ; l'abbé Guérin Duroché avait inventé une théorie encore plus extraordinaire. Les deux hypothèses sont maintenant abandonnées. Néanmoins, si la grande figure de Moïse reste environnée d'une obscurité profonde, l'œuvre qu'on lui attribue, la loi juidaïque, rencontre encore d'ardents admirateurs. « La loi juidaïque, toujours subsistante, dit J.-J. Rousseau dans le *Contrat social*, annonce encore aujourd'hui le grand homme qui l'a dictée ; et tandis que l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en lui qu'un heureux imposteur, le vrai politique admire dans ses institutions ce grand et puissant génie qui préside aux institutions durables. » N'est-ce pas l'apologie du succès ? Déjà, au XVIII^e siècle, les travaux de Hobbes, de Spinoza et de Richard Simon contre l'authenticité des œuvres de Moïse avaient soulevé la bile de Bossuet, qui n'était pas endurant. « Puisque de nos jours, dit-il dans son *Discours sur l'histoire universelle*, on a bien osé publier dans toutes sortes de langues des livres contre l'Écriture, il ne faut point dissimuler ce qu'on dit pour décrier ses antiquités. Que dit-on donc pour autoriser la supposition du *Pentateuque* ? Et que peut-on objecter à une tradition de trois mille ans soutenue par ses propres forces et par la suite des choses ? Rien de suivi, rien de positif, rien d'important ; des chicanes sur des nombres, sur des lieux ou sur des noms ; et de telles observations qui, dans toute autre matière, ne passeraient tout au plus que pour de vaines curiosités, incapables de donner atteinte au fond des choses, nous sont ici alléguées comme faisant la décision de l'affaire la plus sérieuse qui fut jamais. »

Il est plus aisé, même à Bossuet, de dédaigner les objections sérieuses que d'y répondre.

Selon M. Renan, l'opinion qui attribue la rédaction du *Pentateuque* à Moïse est assez moderne, et il est bien certain que les anciens Hébreux ne songèrent jamais à regarder leur législateur comme un historien. Cette opinion ne paraît pas antérieure à l'ère chrétienne et, même au début, elle n'était pas acceptée généralement, à ce que pense M. de Wette, qui a étudié à fond la question.

Bossuet attribue à Moïse la paternité du *Libre de Job*. « On tient, dit-il, qu'il a écrit le *Libre de Job*, la majesté des pensées et la sublimité du style rendent cette histoire digne de Moïse. »

Moïse a été l'objet de travaux innombrables. Les sources principales à consulter sur lui sont, en dehors des écrits bibliques et des Pères de l'Église : Philon, *Vita Moïsi* ; Joseph, *Antiquités judaïques* ; le *Targum*, les

écrits talmudiques. On peut citer, parmi les modernes : le Père Mersenne, *Questions celeberrimæ in Genesim* ; Gaulmin, *Vie de Moïse* (Paris, 1629, in-8°) ; J. Salvador, *Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu* (Paris, 1828, in-8°), ouvrage que nous avons analysé. V. INSTRUCTIONS.

Différentes circonstances de la vie de Moïse étant devenues, sous la plume des écrivains, la source de nombreuses allusions, nous allons rappeler les principales.

1° *Moïse sauvé des eaux*. Le sujet de *Moïse sauvé des eaux* ayant été mis au concours par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, Victor Hugo, à peine âgé de vingt ans, remporta le prix avec une ode, dont nous extrayons ces deux strophes :

« Sauvons-le... C'est peut-être un enfant d'Israël.
Mon père les proscrire : mon père est bien cruel
De proscrire ainsi l'innocence !
Faible enfant ! ses malheurs ont ému mon amour ;
Je veux être sa mère : il me devra le jour,
S'il ne me doit pas la naissance.

Sous les traits d'un enfant délaissé sur les flots,
C'est l'Élu du Sinaï, c'est le roi des dieux,
Qu'une vierge sauve de l'onde.
Mortels, vous dont l'orgueil méconnaît l'Éternel,
Fléchissez : un berceau va sauver Israël,
Un berceau doit sauver le monde !

« Trahi par quelques mouvements, la personne chargée d'abandonner l'enfant avait su dérober aux recherches. La nuit venue, elle s'était rapprochée de la Seine, et là sa main avait fléchi ; peut-être était-ce celle d'une mère. Au lieu de nourrir l'enfant, elle l'avait livré, comme un autre *Moïse*, au cours du fleuve qui bientôt devait le submerger dans son berceau d'osier. »

LOUIS REYBAUD.

« Après l'hiver de 1435, la glace commençant à fondre, on s'aperçut que la terre se gercrait profondément dans plusieurs endroits, et surtout vers la partie de la ville de Zug la plus voisine du rivage. Vers le soir, deux rues entières se détachèrent et glissèrent rapidement dans le lac. Soixante personnes disparurent avec les maisons. De ce nombre était le premier magistrat et toute sa famille, à l'exception d'un enfant qu'on retrouva le lendemain, flottant comme *Moïse* dans son berceau. »

ALEX. DUMAS.

2° *Moïse priant pendant le combat*. En quittant Raphidim, les Hébreux furent attaqués par les Amalécites, peuple nomade de ces déserts. Moïse dit à Josué, fils de Nun : « Chosis des guerriers et combats. » Et lui-même, accompagné d'Aaron et de Hur, monta sur une colline, sa baguette sainte à la main. Tant qu'il pria le Seigneur, les bras élevés vers le ciel, Israël était victorieux ; dès qu'il les abaissait, Amalec avait l'avantage. Aussi, pour assurer la victoire aux Hébreux, Aaron et Hur soutinrent les mains de Moïse jusqu'à ce coucher du soleil, et les Amalécites vaincus s'enfuirent après un horrible carnage.

« Dans le tumulte des armées, Turenne s'entretenait des douces et secrètes espérances de sa solitude. D'une main il foudroyait les Amalécites, et il levait déjà l'autre pour attirer sur lui les bénédictions célestes. Ce Josué, dans le combat, faisait déjà la fonction de *Moïse sur la montagne*, et, sous les armes d'un guerrier, portait le cœur et la volonté d'un pèlerin. »

FLÉCHIER.

« Tout ce qu'il m'est possible, c'est de vous assister de mes prières. Elles ne vous manqueront pas ; elles seront ferventes. Chaque matin, chaque soir, comme un autre *Moïse*, je tiendrai mes bras levés vers le Très-Haut, pendant que vous combattrez contre le génie du mal, et Dieu éclairera votre route. »

KÉRATRY.

3° *Moïse mourant en vue de la terre promise*. Voltaire faisait beaucoup plus de cas de la *Poétique* de Marmontel que des poésies composées par le même écrivain : « Cet auteur, disait-il, est comme Moïse, qui conduisait les autres à la terre promise, quoiqu'il ne lui fût pas permis d'y entrer. »

Dans ses *Feuilles d'automne*, Victor Hugo préfère l'espérance, qui entretient l'illusion, à la possession elle-même, qui souvent la détruit, et Moïse mourant sur le Nébo lui semble plus heureux qu'au milieu de la terre de Chanaan :

Restons où nous voyons. Pourquoi vouloir descendre.
Et toucher ce qu'on rêve, et marcher dans la cendre ?
Que ferons-nous après ? Où descendre ? où courir ?
Plus de but à chercher ! plus d'espoir qui séduise !
De la terre donnée à la terre promise,
Nul retour ; et Moïse a bien fait de mourir.

« Le malheur et le châtiment de ceux qui ont poursuivi dans les mauvais sentiers un faux idéal, c'est de ne pouvoir rentrer dans le chemin véritable, même lorsqu'ils l'aperçoivent. Leur cœur s'est nourri si longtemps

de brûlantes chimères qu'il ne trouve plus de saveur à la vérité. C'est un fruit trop sain pour leurs lèvres desséchées. Ils meurent, comme le vieux *Moïse*, en vue de cette terre merveilleuse qu'ils ont cherchée follement dans les déserts. »

OCTAVE FEUILLET.

« Saint Louis aborde en Afrique, persuadé que cette conquête lui facilitera celle des lieux saints, de cette terre dont la délivrance avait toujours fait le pieux objet de tous ses desirs ; mais il meurt, comme *Moïse*, avant d'avoir pu passer le Jourdain ; il salue de loin, comme lui, cette terre heureuse promise à sa postérité, se consolant, à l'exemple de Moïse, dans l'espérance que ses successeurs établiraient enfin un jour le peuple de Dieu dans son héritage, et en chasseraient les ennemis du Seigneur. »

MASSILLON.

« Le prince Czartoryski, un exilé, un vieillard presque centenaire, meurt loin de la Pologne. « Dieu, dit-on, aurait dû être plus juste que ses ennemis en lui faisant revoir sa patrie. — Dieu, répondons-nous, a agi avec lui comme avec *Moïse* ; il ne lui a montré la terre promise que de loin, à travers l'espace. Mais *Moïse* mort, les Hébreux n'en sont pas moins entrés dans la terre sainte. La Pologne aussi se rouvrira pour les Polonais. »

LÉON FLÉE.

Moïse sauvé, poème ou idylle héroïque, par Saint-Amant (1653). Cet ouvrage, que Chapelain louait beaucoup comme « peinture parlante », n'est guère connu que par une épigramme de Boileau :

Et, poursuivant Moïse à travers les déserts,
Vint avec Pharaon se noyer dans les mers.

Sans prétendre réformer la sentence portée par l'auteur de l'*Art poétique*, il est permis de rechercher jusqu'à quel point l'arrêt rendu est conforme à l'équité. Le sujet du poème de Saint-Amant est l'exposition du berceau de Moïse par ses parents et la découverte qu'en fit la fille du pharaon. L'auteur présente en récit ou en songe les tableaux de l'histoire des Hébreux ou de la vie de Moïse. L'ouvrage est ennuyeux, mais il est parsemé de détails agréables, de morceaux fermes et pittoresques.

La plus connue de ces peintures est le célèbre passage de la mer Rouge. Le poète s'amuse à décrire les eaux partagées en deux par un cône coté et solide comme des murs de cristal ; telle est la sécurité des Hébreux, qu'un enfant s'amuse à ramasser des pierres dans le lit du fleuve mis à sec, et Saint-Amant couronne le tout par ce vers souvent cité :

Les poissons ébahis les regardent passer.

Il y avait, en effet, de quoi leur causer quelque stupefaction. Th. Gautier, qui a analysé le poème dans ses *Grotesques*, a pourtant relevé des beautés de détail et des vers bien frappés qui peuvent faire pardonner cet écart d'imagination. Il croit même que Victor Hugo a emprunté à Saint-Amant l'idée de sa ballade, *Moïse sauvé des eaux*, et Alfred de Musset un épisode des *Contes d'Espagne et d'Italie*, le combat de don Paez et d'Arthur de Guadafre ; ce ne sont que des rencontres fortuites. Un emprunt plus certain est celui qu'Alfred de Vigny a fait à ce *Moïse* si décrié ; il lui doit la poétique invention de cette larme du Christ qui donne naissance à Elos, dans son poème de ce nom. Saint-Amant avait des pressentiments tout romantiques.

MOÏSE (INSTITUTIONS DE), par M. Salvador. V. INSTRUCTIONS.

Moïse, tragédie de Chateaubriand (1828). Cette composition a droit à une analyse, plutôt comme rareté que par sa valeur réelle : c'est un malheureux essai poétique du grand prosateur pour qui la rime était rebelle, mais qui s'obstinait à vouloir rimer. Chateaubriand a choisi dans les nombreux épisodes de la vie de Moïse l'adoration du veau d'or et le châtiment terrible que le législateur tira de cette idolâtrie. Il suppose que la principale cause qui précipita Israël dans le péché fut l'influence des femmes étrangères : les Judith et les Armide sont de tous les temps. Arzane, reine des Amalécites, environnée de jeunes filles de Tyr et de Sidon, adorant Astarté et les divinités de la Syrie, est la brebis égarée qui a corrompu le saint troupeau. Elle a séduit Nadab, fils d'Aaron ; elle lui promet son amour, s'il veut se proclamer roi du peuple d'Israël, en l'absence du prophète, et s'il lui donne un gage sincère de son attachement, en sacrifiant à la divinité qu'elle adore. Elle triomphe des hésitations de son amant. Nadab encourt la malédiction de son père Aaron. Un autel est dressé, le sacrifice impie va se célébrer, quand Moïse, dont la mort avait été annoncée aux tribus, apparaît aux yeux d'Arzane et de Nadab. L'Israélite parjure laisse échapper de ses mains l'encens profane, et Moïse indigné brise les Tables de la loi, qu'un peuple infidèle n'est plus digne de recevoir. Sur l'ordre du prophète, les lévites désarment Nadab, déjà revêtu du manteau royal, et s'emparent d'Arzane, qui est condamnée à mourir. La reine étrangère déclare alors à

son amant éperdu qu'elle ne l'a jamais aimé, qu'elle le déteste comme tout Israël ; elle mourra satisfaite, car son vœu le plus cher est atteint : elle a introduit l'idolâtrie au sein d'une race exécrée. Arzane est lapidée par les tribus, et Nadab, qui renie Jéhovah pour s'unir dans les enfers avec la belle Amalécite, est frappé par la foudre sur le corps d'Arzane.

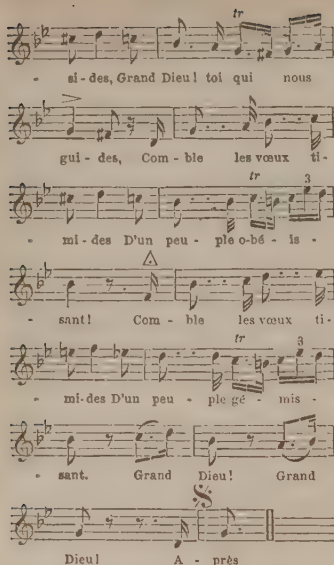
Chateaubriand avait composé sa tragédie dans le goût strictement classique. Il l'avoue : « Les trois unités sont observées ; toutes les entrées et les sorties motivées. » Il a visiblement pris pour modèles *Athalie* et *Esther*. Arzane est une Athalie amoureuse, Moïse un Joad ou un Mardochee. L'imitation se révèle encore mieux dans les chœurs, où l'auteur a paraphrasé des psaumes ou des cantiques de la Bible. Il a corrigé sa tragédie pendant vingt ans, et d'après les conseils de Talma, qui avait à cœur de jouer le rôle de Moïse, à ce qu'assure Chateaubriand. Cependant l'ouvrage ne sort guère de la médiocrité ; les vers sont tout à fait dans le goût de l'école impériale. Il n'y avait un peu de couleur locale que dans les décors. Chateaubriand se proposait de faire voir un panorama de la mer Rouge, le mont Sinaï, le désert avec ses palmiers, ses nopalés, ses aloès, le camp avec ses tentes noires, ses chameaux, ses onagres, ses dromadaires, ses cavaliers, ses chèvres, la source du rocher d'Horeb, enfin le tombeau de Joseph. Par malheur, tous ces accessoires ne parlent pas à l'imagination du lecteur ; et Sainte-Beuve a eu raison de dire : « *Moïse*, ô ennui noble ennui ! » Lu au comité du Théâtre-Français en 1828, *Moïse* fut reçu à l'unanimité ; le baron Taylor s'occupa des décors et des costumes ; Halévy se chargea d'écrire la musique des chœurs, que le personnel de l'Opéra devait chanter ; mais on fit entendre à Chateaubriand que la vogue n'était plus aux pièces classiques et religieuses, et que le poète chez lui pouvait nuire à l'homme politique. La représentation de *Moïse* n'eut pas lieu.

Moïse en Égypte (Mosè in Egitto), opéra en quatre actes, paroles de Balocchi et Jouy, musique de Rossini ; représenté pour la première fois à l'Académie royale de musique le 26 mars 1827. Les morceaux principaux de ce chef-d'œuvre appartiennent à la partition de *Mosè*, opéra-séria représenté sur le théâtre Saint-Charles, à Naples, dans le carême de 1818. Rossini, qui avait déjà adopté dans cet ouvrage la couleur locale et l'expression des caractères du sujet, fortifia encore, sous ce rapport, la partition française en enrichissant de plusieurs morceaux. L'introduction, c'est-à-dire la scène dans laquelle Moïse recueille les Tables de la loi, renferme des chœurs de la plus grande beauté, entre autres un quatuor avec chœur, sans accompagnement. Deux chœurs ont été empruntés à l'opéra d'*Armida* : *Germano a te richiede e Ch' tutto è calma*. Le duo d'Aménophis et d'Anal : *Si je perds l'objet que j'aime*, produit plus d'effet sur la scène française qu'à l'Opéra italien. Il est suivi d'un autre duo ravissant pour deux sopranos : *Dieu, dans ce jour prospère*. Mais le second acte offre des beautés plus saisissantes. Après la mystérieuse horreur de la scène des ténèbres vient le duo célèbre : *Parlar, siegar*, conservé de la pièce italienne, et qui commence par ces mots : *Moment fatal, que faire ?* Il était chanté dans la perfection par Nourrit et Dabadie. Le finale du troisième acte a été ajouté à la partition primitive, à l'exception du pathétique quator : *Mille lancia la voce*. L'air du quatrième acte : *Quelle horrible destinée*, paraît avoir été écrit pour Mlle Cinti. L'accompagnement lui donne un mouvement très-dramatique et passionné. Enfin le morceau qui domine tout l'ouvrage, à cause du succès qu'il a cessé d'obtenir, est la prière : *Dal tuo stellato soglio (Des cieux où tu résides)*, que nous citons ci-après. Le rythme, la parfaite disposition des voix, la reprise sonore du mode majeur, tous les détails de cette composition sont d'une clarté et d'une simplicité rares, et l'effet n'en est pas moins grandiose.

Cette importante partition est l'une de celles qui font le plus d'honneur à l'illustre compositeur italien ; elle n'a généralement été goûtée que par les véritables connaisseurs. Plusieurs aristarques ont bien signalé avec quelque raison des phrases d'un rythme trop moderne, trop accusé pour un tel sujet. Il est vrai que la *Marche des Hébreux*, par exemple, offre certaines familiarités mélodiques d'un caractère peu oriental. Quoi qu'il en soit, *Mosè* est une œuvre du premier mérite, où l'inspiration mélodique déborde, où les effets grandioses se succèdent presque sans interruption. Il y a quelques années, cet opéra a été représenté avec beaucoup de succès à Paris, et vers le même temps, on reprénaît aussi *Mosè* au théâtre de la Scala, à Milan ; mais, dans cette ville, l'œuvre de Rossini fut assez froidement accueillie, et le public milanais ne rendit pas justice au maître, ce que le public parisien avait fait. Il y avait longtemps que Rossini n'était plus prophète en son pays.

Andante.





Après un long orage,
Conduis-nous au rivage,
Et salue du naufrage
Tes fidèles Hébreux.

Reprendre au signe A avec ces paroles :
Conduis-nous au rivage
Objet de tous nos vœux!
Grand Dieu! (bis)

Reprendre au signe S :
O toi, que tout révère,
Aux cieux et sur la terre,
Écoute ma prière!
Protège tes enfants.

Reprendre au signe A :
O toi, que tout révère,
Écoute nos accents!
Grand Dieu! (bis)

Pour finir après la dernière reprise :



Moïse au Sinai, ode-symphonie, paroles de Collin et Sylvain Saint-Etienne, musique de Félicien David ; exécutée à l'Académie royale de musique le 21 mars 1846. Dans cette composition, Moïse est devant le Seigneur, et chante un monologue accompagné et entrecoupé par l'orchestre. Les Hébreux font entendre des cris de révolte ; une jeune Israélite exhale ses plaintes ; Moïse demande à Dieu de le faire mourir ; Dieu lui montre la terre promise et le peuple hébreu se remet en marche. La romance : *Dans ce brûlant désert*, a été chantée avec beaucoup de goût par Mlle Nau.

Moïse. Iconographe. Moïse est un des personnages de la Bible que les artistes ont représentés le plus fréquemment. Les premiers chrétiens, qui voyaient en lui non-seulement un précurseur, mais encore une des plus évidentes figures du Messie, multipliaient son image sur leurs monuments, en s'attachant particulièrement aux circonstances de sa vie qui leur paraissaient présenter les allusions les plus directes à celle de Jésus. La célèbre mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, qui date du ve siècle, représente les principaux épisodes de l'histoire du législateur des Hébreux. On y voit d'abord le dieu de Pharaon, assise sur un trône, confiant à la mère de Moïse le soin de nourrir son enfant sauvé des eaux ; trois jeunes filles accompagnent cette femme : l'une porte l'enfant

enveloppé, l'autre la corbeille où il a été trouvé. Au-dessous de cette scène, on voit Moïse, accusé d'homicide, se présentant devant Pharaon. On remarque ensuite : le mariage de Moïse et de Séphora ; Moïse gardant les brebis de Jéthro, son beau-père ; Moïse rentrant en Égypte avec sa femme et ses enfants, après son exil au pays de Madian, et portant la verge avec laquelle il opérera tant de prodiges ; les Israélites voyant tomber au milieu d'eux une pluie de cailloux ; l'histoire du veau d'or ; le frapement du rocher ; Moïse ordonnant à Josué de se porter à la rencontre des Amalécites ; Moïse priant sur la montagne pendant le combat ; la révolte de Coré et de ses compagnons, et, enfin, Moïse remenant aux Israélites le Deutéronome et leur ordonnant de le garder dans l'arche d'alliance.

L'histoire de Moïse a été peinte à fresque par Benozzo Gozzoli au Campo-Santo de Pise ; cette œuvre magistrale a malheureusement beaucoup souffert des injures du temps ; nous la décrivons ci-après, ainsi que les fresques de Luca Signorelli et de Botticelli qui décoraient la Sixtine et celles dont Piero del Vaga et Raphaël del Colle ont orné les Loges. Divers sujets de la vie de Moïse sont représentés sur les vitraux de la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Denis ; ils sont accompagnés de légendes explicatives qu'on croit avoir été fournies par Suger, dont le portrait est tracé sur l'un de ces vitraux.

Au musée de Cluny est un coffret orné de cinq plaques d'émail en camaïeu grisaille, exécutées, en 1544, par Pierre Rémond, et représentant : le *Passage de la mer Rouge*, le *Serpent d'airain*, la *Manne*, la *Grappe de la terre promise* et *Moïse recevant les Tables de la loi*. Un autre émail de Pierre Rémond, décorant une grande coupe qui appartient au même musée (n° 1014), représente Moïse rendant la justice dans le désert et recevant la visite de Jéthro et de Séphora. Ce musée possède encore un grand bassin en émail de Limoges (n° 1025), exécuté par P. Penicaud, et où l'on voit Moïse expliquant aux Israélites les Tables de la loi qu'il vient de recevoir du Seigneur.

Les divers épisodes de l'histoire de Moïse ont été traités séparément par un grand nombre d'artistes.

Le sujet de *Moïse exposé sur le Nil* est retracé dans une miniature du ix^e siècle, publiée par d'Agincourt (*Peinture*, pl. 41). Il a inspiré à Poussin une de ses plus belles compositions et à Paul Delroche un tableau qui a popularisé le burin d'Henriquel-Dupont. Il a été peint, en outre, par Van Dyck (gravé par Mac Ardell), P. Patel au Louvre, gravé par Eichler, Joseph Beume (Salon de 1857), Matout (Salon de 1863), Picou (Salon de 1870).

La scène de *Moïse sauvé des eaux* est une de celles qui ont été traitées le plus souvent. Elle a été sculptée en bas-relief par Fra Diamante de Bergame, sur la porte du chœur de l'église des Bénédictins, à Pérouse. Elle a été peinte par Annaua (Salon de 1829 ; au grand Trianon), Bonifazio Emili (musée de Dresde), Paul Béra (vente Viardot, 1863), Guillaume Courtois (dans un paysage de Claude Lorrain, au musée de Madrid), Colombel (autrefois au château de Meudon), G. Coninxloo (gravé par Nicolas de Bruyn en 1601), Antoine Coppel (gravé par J. Audran), Decamps, Andrea Donducci (musée de Modène), Orazio Gentileschi (musée de Madrid), le Giorgione (Florence), Kehler (vers 1834), Ch. de La Fosse (au Louvre), Lazarini (gravé par P. Peirolieri), E. Le Sueur (au musée de l'Ermitage, gravé par Bernard Baron), Bern. Luti (aux Offices), Orsel (Salon de 1831), Santi-Pacini (fresque de l'hospice des Enfants-Trouvés, à Florence), Fr. Perrier (gravé par Ant. Bolzoni en 1800), C. Pohlenberg (aux Offices), Nicolas Poussin, Benvenuto (gravé dans la galerie Chiseul et ayant appartenu depuis au prince de Conti et à sir Robert Peel), Reinold (gravé par Jos. Eissner), Salvator Rosa (gravé par Baldry en 1785), Th. Stothard (gravé par Fielding en 1786), le Tintoret (musée de Madrid), le Véronèse (musée de Dijon), Jan Victor (musée de Dresde), Timoteo della Vite (gravé par le comte de Caylus), Van der Werff (au Louvre, daté de 1722), etc. Le même sujet a été sculpté par H. de Triqueti (bas-relief, Salon de 1847), Allasseur (groupe en marbre exposé au Salon de 1859), P. Travaux (groupe en plâtre, Salon de 1861). Au Salon de 1852, E. Robinet a exposé un groupe intitulé *La Vie de Moïse*. Nous citerons encore diverses estampes par Gio.-B. Angolo (Toribio del Moro), F. Bourlier, P.-F. von Hetsch, H. Laurent, Parallins (eau-forte), Marco San-Martino (eau-forte).

Moïse enfant foulant aux pieds la couronne de Pharaon a été peint par Poussin (au Louvre, gravé par J. Bouillart), Gérard de Lairese (ancienne galerie Fesch), le Cortone (musée de Toulouse).

Moïse enfant soumis à l'épreuve des charbons ardents a été peint par le Giorgino (musée des Offices) et par Poussin (autrefois dans la galerie Giustiniani, aujourd'hui au palais de Potsdam).

Moïse défendant les filles de Jéthro a été peint par J. Bol (gravé par Nic. de Bruyn), Giro Ferri (gravé par P. Aic), Ch. Le Moine (gravé par Benoit Audran), N. Poussin (gravé par P. Anderloni en 1818), le Rosso (musée

des Offices). Un dessin de Poussin sur ce sujet appartient au Louvre ; il a été gravé, en fac-simile, par E. Rossetti (pour la Chalcographie nationale, 1852).

Deux tableaux de Ch. Le Brun, qui appartiennent au musée de Modène et qui ont été gravés par Benoit Audran, représentent, l'un *Moïse chassant les pasteurs de la fontaine*, l'autre *Moïse épousant Séphora*.

Guillaume Chasteau a gravé, d'après Ben. Castiglione, un *Moïse voyageant en Égypte avec sa femme et ses enfants*.

P. Patel a peint *Moïse enterrant dans le sable l'Égyptien qu'il avait tué* ; ce tableau, qui est au Louvre, a été gravé par Geissler et dans le *Musée Filhol*.

Le Louvre possède un tableau de Poussin qui a été gravé par Poilly et par Et. Gantrel (*Musée français*), et qui représente *Moïse changeant en serpent la verge d'Aaron*. Cette peinture avait été commandée à l'artiste par le cardinal Massimi, en même temps que le *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon* cité plus haut. Cornelis Cort a gravé, d'après Federigo Zuccaro, en 1557, une composition représentant *Moïse et Aaron devant Pharaon*.

On trouvera aux mots *BUISON ARDENT*, *PASSAGE DE LA MER ROUGE*, *MANNE*, *FRAPPEMENT DU ROCHER*, *SERPENT D'AIRAIN*, *VEAU D'OR*, l'iconographie des épisodes de l'histoire de Moïse que ces titres désignent.

Moïse recevant les Tables de la loi est un sujet fréquemment retracé sur les monuments de l'art chrétien primitif, et particulièrement sur les sarcophages. Une main, sortant d'un nuage, présente à Moïse les tables du *Décalogue* ; il les reçoit avec respect et son pied droit est posé sur un tertre ou un rocher, qui rappelle le mont Sinai. « On peut regarder la représentation de ce fait, si souvent répétée, dit M. l'abbé Martigny, comme une protestation contre la doctrine des manichéens qui prétendaient que Moïse avait reçu la loi du prince des ténébres, et non pas du vrai Dieu. Sur les tombeaux ou les parois des chambres sépulcrales, elle attestait que le défunt avait échappé à la contagion de cette hérésie fort répandue dans les premiers siècles. » Ce sujet a été représenté depuis dans une miniature de la Bible de Charles le Chauve, dans une miniature de la Bible dite de saint Paul, manuscrit du ix^e siècle (d'Agincourt, *Peint.*, pl. 41), dans un des bas-reliefs des portes du baptistère de Florence (xv^e siècle), dans un tableau du Calabrese (gravé par F. Monaco), dans une estampe du Maître à la Licorne.

Moïse a été représenté tenant les Tables de la loi et les présentant aux Israélites par G. Brandi (musée de Dresde) ; L. Businck (estampe) ; Ph. de Champagne (gravé par Edelink et Nanteuil) ; Hieronymus Cock (estampe) ; H. de Hess (fresque de l'église de Tous-les-Saints, à Munich) ; Fr. van Huisen (estampe) ; Claudius Jacquand (palais de justice de Boulogne-sur-Mer) ; Valentin (au musée du Belvédère, gravé par P. van Liesbeten) ; Claude Vignon (gravé par N. Tardieu et N. Bazin), etc. Une composition exécutée sur le dessin de Beccafumi pour la décoration du pavé (*graffito*) de la cathédrale de Sienne, représente *Moïse brisant les Tables de la loi* ; elle a été gravée en 1536 par Andrea Andreani. Le même sujet a été peint par le Bronzino (musée de Dresde), le Parmesan (gravé par D. Crueger), Rembrandt (gravé par A.-L. Krueger), J.-E. Steinelé (au château de Rheineck, le carton est au musée de Bâle).

D'Agincourt a publié (pl. 165 et pl. 41) une ancienne peinture représentant *Moïse frappant de mort Coré, Dathan et Abiron*, et une miniature du ix^e siècle, *Moïse bénissant le peuple avant de mourir*. *La Mort de Moïse* a inspiré à M. Cabanel un tableau que nous décrivons ci-après. Un autre artiste contemporain, M. Monchallou, a peint les *Funérailles de Moïse* (1868).

Moïse a été figuré isolément sur divers sarcophages chrétiens des catacombes publiés par Bosio, Aringhi et d'Agincourt ; dans la mosaïque du couvent de Sainte-Catherine, au Sinai (v^e ou vi^e siècle) ; dans une fresque du portique de l'Annunziata, à Florence, par Andrea di Cosimo ; sur un vitrail du xvi^e siècle, de l'église Saint-Patrice, à Rouen (publié par Langlois, *Traité de peinture sur verre*, pl. 3) ; dans un tableau de Carlo Dolci, appartenant à la galerie du palais Pitti et qui a été gravé par V. Benucci ; dans diverses estampes de Dom. Cunego (d'après R. Menges) ; Abraham Bloemaert, J. Hall (d'après B. West) ; E. Kirkal (d'après le gravé del Vaga, 1724) ; Auguste Hoffman (d'après une fresque de Kaubach qui est au musée de Berlin), etc. Une fresque du xiv^e siècle, à Bologne, qui a été publiée par d'Agincourt, représente *Moïse avec une tête de bœuf*. Une statue du xiii^e siècle, qui se voit dans le cloître de la Madeleine, à Oxford, et qui a été publiée par Carters, nous le montre ayant le front surmonté de deux petites cornes.

Une œuvre immortelle est le *Moïse* de Michel-Ange, qui est dans l'église Santa-Pietro-in-Vincoli, à Rome ; nous lui consacrons ci-après un article spécial.

Parmi les autres statues, nous citerons celles dues à Guglielmo della Porta (dans la Sala-Casa, de Lorette) ; Fr. Francavilla (publiée par C. Cicognara) ; Olivier (église de Saint-Jacques-sur-Grudenberg, à Bruxelles) ; Ca-

valler (église Saint-Augustin, à Paris) ; Ed. Sue (Salon de 1848), et Falconet (chapelle de la Vierge, à Saint-Roch).

Moïse (L'HISTOIRE DE), fresque de Benozzo Gozzoli au Campo-Santo de Pise. Ces peintures font partie d'une longue série de scènes bibliques que le disciple de Fra Angelico déroula sur l'une des murailles du Campo-Santo : œuvre terrible, à dit Vasari, entreprise considérable, qui aurait effrayé toute une légion de peintres (*arrebbe giustamente fatto paura a una legione di pittori*), et que Benozzo exécuta à lui seul dans l'espace de seize années. Les fresques consacrées à Moïse étaient au nombre de six, disposées en deux rangées superposées et contenant chacune plusieurs épisodes distincts : deux des compartiments de la rangée inférieure ont malheureusement péri ; les autres sont plus ou moins dégradés. Voici quels en sont les sujets.

1^o *L'Enfance et les premiers prodiges de Moïse* (compartiment supérieur). Quatre épisodes principaux sont représentés dans cette composition. Le premier nous montre le jeune Moïse, méprisant la couronne que Pharaon lui a mise sur la tête et se disposant à la jeter à terre. Plus loin, l'enfant merveilleux triomphant des épreuves que lui ont fait infliger les magiciens du roi. Puis, devenu jeune homme, il vient demander à Pharaon la liberté des Hébreux. Enfin, pour prouver le caractère divin de sa mission, il change une verge qu'il tient à la main en un serpent, dont la vue remplit d'épouvante les témoins du prodige, à ce point que l'un d'eux, en se reculant, semble véritablement prêt à se jeter hors du cadre.

2^o *Le Passage de la mer Rouge* (compartiment inférieur). Cette composition, dans laquelle Benozzo avait déployé tout son génie, a beaucoup souffert des outrages du temps. Plusieurs des figures du premier plan ont dû être entièrement repeintes. Ce qui reste suffit pour exciter l'admiration. Rien de plus gracieux que le groupe de femmes israélites qui se reposent sur le rivage avec leurs enfants endormis ou suspendus à leur sein. La joie qu'éprouvent les Hébreux d'être sauvés du péril et la reconnaissance qu'ils témoignent au Seigneur sont exprimées de la façon la plus heureuse. Les têtes des chevaux et celles des Égyptiens qui se débattaient au milieu des flots ont beaucoup de caractère et de variété. Le paysage, les montagnes, le ciel sont peints avec une vérité surprenante pour l'époque.

3^o *Les Tables de la loi* (compartiment supérieur). Ici encore, on distingue quatre épisodes principaux. Le premier, représenté sur la gauche du tableau, est le *Frappement du rocher* ; le second nous montre Moïse prenant congé de son peuple pour se retirer sur le Sinai ; le sujet du troisième, qui occupe le milieu de la composition, est *Moïse recevant les Tables de la loi*. On voit enfin le législateur briser ces tables à la vue des Hébreux dansant autour du veau d'or.

Dans le compartiment inférieur, qui a entièrement péri, Benozzo avait représenté la rébellion et le châtiment de Coré, Dathan et Abiron.

4^o *La Vierge d'Aaron et le Serpent d'airain* (compartiment supérieur). Moïse reçoit les verges des chefs des tribus et, après les avoir déposées dans l'arche, il retire celle d'Aaron qui s'est couverte de fleurs. L'épisode du serpent d'airain occupe le reste de la composition.

Ces diverses peintures ont été gravées par Lasinio.

Moïse (HISTOIRE DE), fresques de Perino del Vaga et de Raphaël del Colle (Loges du Vatican). Ces peintures, au nombre de neuf, occupent une partie de la huitième, de la neuvième, de la dixième et de la onzième coupole ; celles de la neuvième sont de Raphaël del Colle, les autres de Perino del Vaga. Le *Moïse sauvé des eaux* de celui-ci est admirable. Au bord du fleuve, parsemé d'îles de verdure et dont la perspective fuit d'une façon pittoresque, deux servantes se baignent et recueillent le petit enfant qui leur tend les bras ; la princesse, debout, fait un geste de compassion rendu avec une grande vérité, et un groupe de quatre autres servantes, pressées les unes contre les autres, témoignent du même sentiment par leurs attitudes expressives. Les morceaux traités par Raphaël del Colle n'ont pas le même charme ; ce sont : *Moïse sur le Sinai* ; *l'Adoration du veau d'or* ; *Moïse parlant à Moïse du sein des nuées* ; *Moïse montrant au peuple les Tables de la loi*.

Moïse sauvé des eaux, tableaux de Poussin ; musée du Louvre nos 416 et 417. Le Louvre possède deux tableaux de Poussin sur ce sujet, qu'affectionnait l'artiste et qu'il a traités au moins deux autres fois encore. Le premier, daté de 1647, appartient à sa seconde manière et fut peint après son retour de Rome. C'est une composition où il entre sept figures principales. Thermutis, fille du roi d'Égypte, debout sur le rivage, entre deux femmes de sa suite, appuyée sur l'épaule de la plus jeune, tournée de profil vers la gauche, montre du doigt l'enfant, couché dans une corbeille qui dans l'eau vient de remonter du fleuve et que une femme courbée en genoux, en terre, prend dans ses mains. À gauche, derrière Thermutis, le Nil personnifié sous la

figure d'un vieillard à moitié couché sur une draperie, vu de dos et tenant une corne d'abondance. De l'autre côté du fleuve, une barque avec trois hommes aborde sur la rive, où se tiennent deux personnages. Dans le fond se développent une pyramide, un large pont, une ville et des montagnes. «Toujours sublime dans ses compositions, dit Duchêne, le peintre a su réunir dans un même tableau des expressions variées, quoique tous les personnages soient mus par un sentiment semblable, l'intérêt qu'ils prennent au malheureux enfant dont l'existence est menacée. Le paysage, avec ses belles fabriques, est un des plus riches qu'ait peints Nicolas Poussin. » Ce tableau a été gravé par Claudine Stella en 1719 et depuis par Chartereau et Benoît Audran.

Le second tableau représente la fille de Pharaon, les neuf femmes et l'enfant formant trois groupes; la princesse et cinq de ses suivantes admirent l'enfant; deux autres femmes s'entraident pour élever hors de l'eau le petit Moïse. Le paysage est riche et animé; on voit d'un côté le Nil, sur le bord duquel est un rocher avec une statue et un sphinx; parmi les arbres sont des palmiers et des dattiers; dans le parvis d'un temple, un homme est prosterné devant la statue d'Amon.

Un troisième tableau, qui est plus particulièrement un paysage, montrait la princesse et ses femmes groupées sous des arbres élevés; Miriam agenouillée semblait s'offrir comme nourrice. Dans le quatrième, la princesse figurait entourée de sept suivantes. On voyait un homme en bateau, qui semblait avoir sauvé l'enfant.

On ignore ce que sont devenues ces deux dernières toiles; l'une avait été peinte pour le banquier Pointel, ami de Poussin, pendant son séjour à Rome; l'autre figura dans la collection du marquis de Seignelay.

Moïse (L'HISTOIRE DE), fresques de Luca Signorelli, Cosimo Rosselli et Sandro Botticelli, dans la chapelle Sixtine. Comme au Campo-Santo de Pise, l'histoire de Moïse embrasse ici six grandes compositions, qui comprennent elles-mêmes plusieurs épisodes.

La première, peinte par Luca Signorelli, représente *Moïse voyageant en Égypte avec sa famille*; il est arrêté par un ange, qui lui ordonne de circonscrire lui-même son fils, opération qui est représentée sur un plan plus éloigné, avec d'autres incidents du voyage. Cette fresque a été publiée par d'Agincourt (pl. 173, n° 2).

La deuxième fresque a été exécutée par Sandro Botticelli. On y voit Moïse qui tue l'Égyptien, chasse les bergers, délivre les filles de Jéthro et voit Dieu dans le buisson ardent.

La troisième fresque, due à Cosimo Rosselli, nous fait assister à l'engloutissement de l'armée de Pharaon dans la mer Rouge.

La quatrième représente Moïse recevant les tables de la loi et détruisant le veau d'or.

La cinquième, par Sandro Botticelli, a pour sujet la punition de la révolte de Coré, Datan et Abiron; elle a été publiée par d'Agincourt.

La sixième enfin, peinte par Luca Signorelli, représente Moïse bénissant les Israélites, l'ange montrant à Moïse la terre promise, et la mort de Moïse.

Ces six compositions ont été gravées par Perrotti pour la Chalcographie pontificale. Elles renferment un très-grand nombre de figures, dont plusieurs semblent être des portraits. Le paysage est traité avec un soin tout particulier. Le coloris a un peu poussé au noir en quelques endroits.

Moïse présenté à Pharaon, tableau d'Orsel; Salon de 1831, musée de Lyon. Sans être irréprochable, cette composition possède des qualités du premier ordre. La jeune princesse fait présenter à son père l'enfant qu'elle a sauvé des eaux du Nil et lui demande la permission de l'élever; la mère de Moïse, qui s'est offerte comme nourrice, s'avance avec crainte. «Tout est vrai et bien rendu, dit M. de Pesquidoux; l'anxiété de la mère, qui attend une réponse favorable; la joie de la petite sœur; les soins de la servante pour ce beau nourrisson rose, qui saute et s'agit avec des gestes si admirablement enfantins. On doit surtout remarquer cette exactitude de couleur locale, qu'on est à la fois heureux et surpris de trouver chez un peintre si sobre. Dans sa jeunesse, Orsel avait étudié avec son précepteur, homme fort instruit, en même temps que Bule et les autres saints, l'Orient, ses coutumes, ses monuments et ses débris. Aussi l'apparition du Moïse, exposé à Paris avant la fondation des musées égyptiens et les découvertes dont la vieille Égypte a été le théâtre, charma et surprit à la fois les antiquaires et les connaisseurs... Voilà bien cette Égypte, terre colossale et mystérieuse, où nous aimons tous à égarer nos imaginations et nos rêves; la voila avec ses sphinx immobiles, ses pharaons mélancoliques, ses personnages et ses types étranges, ses hautes colonnettes peintes de figurines et d'hieroglyphes. C'est de l'étude et de recherches ne suppose point la représentation de ces mille détails singuliers, bizarres et somptueux, dont les pyramides et les déserts ont gardé si longtemps le secret! »

Moïse (LA MORT DE), tableau de M. Cabanel; Salon de 1852. *Le Deutéronome*, où le

peintre a puisé le motif de sa composition, fait mourir Moïse sur la montagne de Nébo. Les traditions talmudiques prétendent que l'ange de la mort recula devant cette face illuminée encore d'un reflet du Sinaï; il ne voulut pas accomplir son triste office, et Dieu fut obligé de retirer lui-même l'âme de son prophète pour le déposer dans sa tombe ignorée. *Le Moïse* de M. Cabanel, comme celui de Michel-Ange, laisse tomber sur sa poitrine les flots de sa barbe argentée, et de son front jaillissent les cornes symboliques. Son corps, déjà roidi et soutenu par des anges, se renverse en arrière, et le Dieu d'Abraham, semblable au Jupiter d'Amphitryon, vient sur un nuage recevoir l'esprit de son serviteur. On ne saurait trop louer, dans cette toile, la plus admirée peut-être de son auteur, le caractère grandiose si bien approprié au sujet et qui rappelle les belles et simples compositions de Fra Bartolomeo. La couleur est énergique et le dessin, fort savant, montre que le peintre s'est nourri de fortes études et inspire des maîtres italiens.

Moïse sauvé des eaux, tableau de Paul Delaroche (1833). Le sujet a été compris par le maître d'une façon neuve et originale. Le petit enfant, tout nu dans sa corbeille d'osier, apparaît au premier plan, dans des touffes de hautes herbes et de roseaux que la jeune princesse écarte; elle pousse un cri de surprise et appelle ses compagnes. Voilà toute la scène, rendue avec une grâce et une émotion indescriptibles. «L'idée, dit M. Vitet, était simple et gracieuse; le public vit bien tout le fraîcheur et toute la grâce de la scène charmante qu'il avait sous les yeux, et, lorsque ce tableau fut gravé par Henriquel-Dupont, il se fit autour du graveur un succès dont une part revenait au peintre. Dans ce tableau, peint avec un soin extraordinaire, mais qui n'étonne point de Delaroche, on remarque une entente surprenante de l'idylle antique et l'on cherchera difficilement un symptôme de ce prosaïsme qui lui a été parfois si vertement reproché. » La hauteur de la toile est de 1m,47 sur une largeur de 1 mètre; les figures sont de grandeur naturelle.

Moïse sauvé des eaux, tableau de Decamps (Expos. univ. de 1855). Decamps a beaucoup élargi le cadre de l'action, quoique sa toile, une merveille, soit de très-petite dimension. Il a peint tout un paysage oriental, au milieu duquel le groupe des femmes qui se pressent sur les bords du Nil avec la fille de Pharaon, et qui sauvent l'enfant exposé ne tient qu'une toute petite place. C'est cependant sur ce groupe que se concentre l'attention, tant le peintre y a mis de poésie et de style. Le paysage oriental qui l'entoure est admirable.

Des montagnes de granit rose glacées d'ombres d'azur, dit Th. Gautier, tracent leur noble profil sur un ciel violet d'or; des fabriques d'architecture égyptienne se découpent dans une chaude lumière, et le Nil, égaré par l'aille rose des flamants, court avec une rapidité limpide, clair comme du diamant en fusion, entre les roseaux et les lotus de ses rives. La fille de Pharaon, entourée de ses femmes, reçoit le petit enfant qui plus tard conduira les tribus au désert et fera reculer l'ange de la mort par le reflet du Seigneur empreint sur sa face. Quelle noblesse ont ces figurines hautes à peine de quelques centimètres!

Moïse, statue de Michel-Ange, à Rome, dans l'église de Saint-Pierre-es-Liens. Elle décore le tombeau de Jules II, monument pour lequel elle avait été faite, mais dont les dimensions furent changées, de sorte qu'elle est maintenant hors de proportion avec le reste. Dans le plan primitif, elle devait être placée à plus de 7 mètres de hauteur, au milieu de quarante autres statues qu'elle dominait de sa taille colossale; le tombeau actuel la montre presque au ras du sol et accommode seulement de quelques figures, ce qui lui fait perdre la perspective voulue par le statuaire.

Moïse est représenté assis, tenant sous le bras droit les Tables de la loi et caressant de la main droite la longue barbe qui tombe sur sa poitrine. Sa tête, un peu tournée à gauche, est surmontée des deux cornes que lui prête la tradition et qui ressemblent exactement, dans son épaisse chevelure, aux cornes naissantes d'un jeune faon. La tête et le visage sont d'une expression admirable; les bras et les mains sont d'un fini précieux, peu habituel à Michel-Ange, et l'ensemble est d'une telle grandeur qu'on ne songe pas tout d'abord à s'étonner de la bizarrerie de quelques détails: l'espèce de pantalon à guêtres dont sont revêtus les jambes, et les singulières draperies qui enveloppent le corps. Divers accessoires sont à peine dégrossis, ce qui est du reste conforme à la pratique du maître, et ce défaut n'est sensible qu'à cause du peu de perspective du *Moïse*. Malgré tout, cette statue n'en est pas moins le chef-d'œuvre incomparable de son auteur, et, peut-être, de toute la sculpture moderne. «Moïse, ainsi représenté, dit Vasari, doit plus que jamais s'appeler l'ami de Dieu, qui a semblé confier aux mains de Michel-Ange le soin de préparer sa résurrection. Et si les juifs, hommes et femmes, continuent, comme ils le font, à aller en troupe le visiter et l'adorer chaque jour du sabbat, ils adorent une chose divine et non humaine! »

« Cette œuvre terrible est dans toutes les mémoires, dit M. Ch. Clément. *Le Moïse* de maître, au milieu des chefs-d'œuvre de la sculpture ancienne et moderne, comme un événement sans pareil, comme le représentant, non point irréprochable, mais le plus éclatant d'un art nouveau. Je ne veux pas parler de la science consommée dont Michel-Ange a fait preuve en modelant cette statue. Les Grecs étaient savants d'une autre manière, mais ils l'étaient autant que lui. D'où vient cependant cet air de bizarrerie qu'il n'est à propos ni de défendre ni de nier, et, quoique cette austère figure soit loin d'atteindre et de prétendre à la beauté seraine et tranquille que les anciens regardaient comme le terme suprême de l'art, d'où vient qu'elle produit sur l'esprit le plus prévenu une irrésistible impression? C'est qu'elle est plus qu'humaine, et qu'elle transporte l'âme dans un monde de sentiments et d'idées que les anciens connaissaient moins que nous. Leur art voluptueux, en divinissant la forme humaine, retenait la pensée sur la terre. *Le Moïse* de Michel-Ange a vu Dieu, il a entendu sa voix tonnante, il a gardé l'impression terrible de sa rencontre du Sinaï; son œil profond scrute des mystères qu'il entrevoit dans ses rêves prophétiques. Est-ce le Moïse de la Bible? Je ne sais. Est-ce ainsi que Pharaon et Philius auraient représenté Lycurgue et Solon? On peut hardiment le nier. Le législateur aurait pris entre leurs mains la forme de la loi, et ils auraient représenté un être abstrait par une figure dont rien n'aurait altéré l'harmonieuse beauté. Moïse n'est pas seulement le législateur d'un peuple; la pensée n'habite pas seule sous ce front puissant; il sent, il souffre, il vit dans un monde moral dont Jehovah lui a ouvert l'accès, et, quoique au-dessus de l'humanité, il est homme. »

MOÏSE (François-Xavier), théologien français, né aux Gras (Franche-Comté) en 1742, mort à Morteau, près de Besançon, en 1813. Il professait avec distinction la théologie à Dôle au moment où éclata la Révolution. Partisan des idées nouvelles, intimement lié avec l'abbé Grégoire, il prêta le serment exigé par la constitution civile, fut élu évêque du Jura en 1791, se vit contraint de chercher un refuge dans les montagnes pendant la Terreur, mais n'en persévéra pas moins dans ses opinions. Moïse prit une part aussi active que brillante aux conciles nationaux tenus à Paris en 1797 et en 1801, se démit de son siège lors de la signature du Concordat, reçut alors le titre de chanoine honoraire de Besançon et finit ses jours dans une petite propriété qu'il possédait à Morteau. Outre des articles insérés dans les *Annales de la religion*, dans la *Chronique religieuse*, etc., on a de Moïse, qui était très-versé dans le droit canon et dans les langues orientales : *Réponses critiques à plusieurs questions proposées par les incrédules modernes sur divers endroits des livres saints* (Paris, 1793, in-12); *De l'opinion de M. Grégoire dans le procès de Louis XVI* (1801); des *Lettres pastorales*, des *Mandements*, et une *Défense des libertés de l'Eglise gallicane*, restée manuscrite.

MOÏSE ALSCHER, rabbin qui vivait au xiv^e siècle. Il devint grand rabbin de la ville de Japhet, dans la haute Galilée, et acquit une grande réputation comme prédicateur et comme interprète des livres saints. On le regarde comme un des meilleurs commentateurs de l'Ancien Testament. Les juifs et les chrétiens estiment également ses *Commentaires sur l'Ecclesiaste*, les *Lamentations*, *Ruth* et *Esther* (Venise, 1601, in-4°); ses *Commentaires sur les grands prophètes* (Venise, 1620, in-fol.); *Sur les petits prophètes* (Iéna, 1720); *Sur les Psaumes* (Venise, 1605); *Sur le Pentateuque* (Venise, 1601).

MOÏSE BEN NACHMAN, rabbin espagnol, né à Gironne en 1194, mort à l'âge de cent six ans en 1300. Il apprit la médecine, qu'il pratiqua, et acquit une connaissance approfondie des matières théologiques. En 1263, le roi Jacques d'Aragon lui fit soutenir, à Barcelone, des controverses publiques avec des docteurs catholiques, les dominicains Paul Christiani et Raymond Martin, sur la question de savoir si le Messie était venu et s'il faut le regarder comme Dieu. Il fit preuve, dans ces débats publics, de beaucoup de subtilité et d'éloquence et reçut du roi 300 écus d'or pour ses frais de voyage. Après avoir longtemps habité Gironne, où il jouissait d'une grande réputation, il se rendit à Jérusalem et y construisit une synagogue. Moïse avait adopté les opinions de Maimonide. Les juifs lui donnent le nom de *Ramban*, nom formé des initiales des quatre mots : *Rabbi Moïse ben Nachman*. Ses contemporains lui donnent les surnoms de *Père de l'éloquence*, de *la sagesse*, de *Luminaire*, de *Flour de la couronne de sainteté*. Moïse ben Nachman a laissé un grand nombre d'ouvrages, pour la plupart inédits. Parmi ceux qui ont été publiés, les plus connus sont *Agelath Halkodesch* ou *Lettres de sainteté* (Rome, 1549, in-8°); *Milcoth Jehovah* ou *Guerres du Seigneur* (Venise, 1552, in-fol.); *Thorah Adam* ou *Loi de l'homme* (Venise, 1595, in-4°); *Tephilah* ou *Prrière sur la ruine du temple* (Venise, 1626, in-8°); *Saar Hamonah* ou *Porte de la foi* (Venise, 1601).

MOÏSE DEN TIBBON, rabbin et philosophe

juif, fils de Samuel Aben Tibbon. Il vivait à Grenade (Espagne) au xiii^e siècle, et il est surtout connu comme traducteur. Les principaux ouvrages qu'il a traduits, tous de l'arabe en hébreu, sont : les *Éléments d'Euclide* (on conserve à Rome le manuscrit de l'auteur); la *Logique de Maimonide* (dont une version latine a paru à Bâle en 1528); les *Tables astronomiques* d'Alfraganus, imprimées à Venise; les *Commentaires* d'Averroès sur quelques traités d'Aristote; le *Traité des préceptes* de Maimonide; le *Libre de l'angle*, qui contient des éléments d'arithmétique et de géométrie. La plupart des écrits composés par lui sont restés manuscrits. Bartolucci (*Bibliothèque rabbinique*) et Wolf (*Bibliothèque hébraïque*) en ont dressé la liste.

MOÏSE DE KOREN, célèbre historien et littérateur arménien. V. KOREN.

MOÏSE, ÉE (moi-zé, t), part. passé du v. Moiser. Maintenu au moyen de moises : *Comble MOÏSE*.

MOÏSEUR v. a. ou tr. (moi-zé — rad. *moise*). Techn. Assurer avec des moises : *MOÏSEUR un comble*.

MOÏSI, IE (moi-zi, t), part. passé du v. Moisir. Couvert de moisissures : *Pain, fromage MOÏSI*. *Confitures MOÏSI*. *Grain MOÏSI*. Il n'y a récolte si MOÏSI, *fouage si avarié qu'il ne vaille le transport*. (E. About.)

— Fig. Suranné, qui a perdu sa valeur, son autorité, son prix : *La Révolution ne se repentira pas de s'être abattue sur des parchemins déjà MOÏSI*. (Marat.)

— Fam. *Avoir des écus moisis*, *Avoir de l'argent caché*.

— Econ. rur. Se dit des vaches qui sont de couleurs mélangées, noire et blanche : *Ai-leurs on préfère les bœufs gris pommelés ou blancs, et les vaches dites MOÏSI* sont fort estimées quand elles sont de bonne race. (Buff.)

— s. m. Moisissure : *Oter le MOÏSI des confitures*. *Sentir le MOÏSI*.

— Fig. Etat de ce qui s'est affaibli par le cours du temps : *Il ne se voit point d'âne qui, en vieillissant, ne sente l'aigre et le MOÏSI*. (Charron.)

MOÏSIAQUE adj. (moi-zi-a-ke). Qui appartient ou a rapport à Moïse : *Livres MOÏSIAQUES*. *Temps MOÏSIAQUES*. *C'est vers le temps des Machabées, et surtout à l'apparition du Christ, que les Juifs se prennent de cœur pour le culte MOÏSIAQUE*. (Froudh.)

MOÏSIR v. a. ou tr. (moi-zir — lat. *muere*; de *muus*, viscosité, le même que le grec *muks*, proprement ce que l'on essuie, de *muks* pour *muks*, essuyer, qui se rattache à la racine sanscrit *muḡ*, *mung*, essuyer, nettoyer; d'où aussi le latin *muŋo*, essuyer le nez, moucher). Couvrir de moisissure, de végétations cryptogamiques : *La pluie a MOÏSI les raisins*. *L'humidité a MOÏSI ce pâté*.

— v. n. ou intr. Devenir MOÏSI : *Pâté qui commence à MOÏSI*. *Des tableaux précieux MOÏSISSENT dans des églises de villages*.

— Fam. Etre négligé, abandonné, laissé inactif dans un lieu : *M. Mathieu ne laisse point MOÏSI l'argent entre les mains de ceux qui lui doivent*. (Regnard.) *Que de gens laissent leur esprit MOÏSI en province*. (Picard.)

... Le mâle talent, solitaire et perdu, *MOÏSI* comme un habit dans le coffre d'indien.

A. HARRIER.
« Rester longtemps, se morfondre : *MOÏSI en prison*. *Il nous laisse MOÏSI dans son antichambre*.

Se *moisir* v. p. Devenir moisi : *Confitures qui se MOÏSISSENT*. *Fromage qui se MOÏSI*. *Tout se MOÏSI dans les lieux humides*. (Acad.)

— Fam. Rester inutile, inactif, improdudif : *Voici un fils de famille qui ne laisse pas se MOÏSI l'argent d'a père avaré, fils prodige*. (P. de Kock.)

— Syn. *Moisir*, *chancier*. V. *CHANCIR*.

MOÏSISSURE s. f. (moi-zi-sure — rad. *moisir*). Bot. Genre de végétaux cryptogames, servant de type au groupe des mucédinées, et dans lequel on avait autrefois réuni toutes les petites espèces de cryptogames qui se développent à la surface des substances animales et végétales humides, fermentées, et dont la décomposition commence : *Depuis le sequoia gigantesque jusqu'à la dernière moisissure, quelle série interminable de formes végétales* (Muller.) *L'oldium n'est qu'une MOÏSISSURE*. (Schacht.) *Rien ne finit dans la nature, tout se renouvelle, se transforme, et la MOÏSISSURE, qui paraît être un dernier terme, n'est que la formule d'une nouvelle vie*. (Payen.) *Odeur particulière des objets moisis* : *Des foyers de géométrie, brûlés à grande flamme dans des cheminées, avaient classé l'odeur de relent et de MOÏSISSURE*. (Th. Gaut.)

— Minér. *Moississure de pierre* ou de roche, Espèce d'amiant à filaments courts et droits, que l'on rencontre dans les fissures et les cavités de certaines roches.

— s. f. pl. Bot. Groupe de la famille des champignons, plus souvent appelé *MUCÉDINÉES* : *Les MOÏSISSURES sont une des parties les plus intéressantes de la botanique microscopique*. (Bonnet.)

— Encycl. Bot. Les moisissures sont de très-petits végétaux d'une fragilité extrême,

qui croissent sur tous les corps susceptibles de fermenter ou de se corrompre. On les trouve disposés en touffes blanchâtres, jaunâtres ou verdâtres. Ils sont exclusivement formés de filaments de couleur variée, dont les uns rampent à la surface des corps sur lesquels ils donnent naissance à un mycélium, tandis que les autres se dressent plus ou moins verticalement et tiennent élevés, sous la forme d'une petite boule ou d'un petit chapeau, les organes de la reproduction. Certaines moisissures, couronnées de leur vésicule, vues au microscope ou au moyen d'une forte loupe, ressemblent à une éponge dont la tête est une tige remplie de spores ou corpuscules reproducteurs. La manière dont cette tige s'ouvre varie autant que la forme de la colonne centrale, et c'est d'après ces variantes que les nombreux genres des moisissures reçoivent leur dénomination caractéristique.

Ce sont donc de petits champignons filamenteux, et on les désigne sous le nom scientifique de *mucor*, d'où l'on a établi la famille des mucédinées, du grec *mykēs*, champignon. On y remarque, en général, comme nous venons de l'indiquer, deux sortes de filaments; les uns stériles, couchés, souvent lanugineux, les autres fertiles, dressés, cloisonnés, simples ou rameux, terminés par des périodes solitaires, presque globuleux, qui forment l'espèce de chapeau dont nous venons de parler et qui renferment les spores, d'où on les a appelés sporanges terminaux. Ces sporanges s'ouvrent en dessous, dans les aspergillées, les spores sont fixées sur une vésicule arrondie en ovale terminale. Leur tissu est le tissu cellulaire dans sa plus grande simplicité. Ces végétaux sont d'une extrême ténacité; un soufflet suffit pour les détruire; ils forment des touffes de largeur et de couleur variables, portées sur un mycélium formé de filaments réticulés. Ils se développent sur les substances animales et végétales en décomposition, principalement quand ces substances sont acides. Les moisissures peuvent aussi se développer sur les animaux vivants. En 1841, M. Deslongs-champs, professeur à Caen, présenta à l'Institut l'observation d'un canard qui mourut de la poitrine, et à l'autopsie duquel on vit de nombreuses plaques blanches et vertes, formées par des mucédinées dans les sacs aériens. Le docteur Mühlenbech a observé, à Mulhouse, deux garçons tonneliers empoisonnés par les spores de l'*aspergillus glaucus*. Ces garçons, étant entrés dans un tonneau fortement couvert de moisissures, en respirèrent la poussière, et aussitôt ils furent pris de céphalalgie, de vomissements, de vertige, etc. En revanche, si les moisissures sont quelquefois vénéneuses, elles peuvent résister à l'action des liquides vénéneux. On les a vues se développer sur de l'eau qui contenait de l'arsenic en assez grande quantité. Du reste, leur développement est très-rapide. On a observé que le *mucor mucedo* se développe au bout de cinq heures dans du suc de pommes, tandis qu'il lui faut seize heures pour se développer dans l'eau.

Nous avons dit que les moisissures sont des mucors, genre de la famille des ascomphorées (Lévillie). On peut ranger aussi dans leur classe la famille des aspergillées, qui comprend les genres *aspergillus*, *monilia* et *penicillium*. On faut-il chercher leur origine? Elle paraît être dans les germes ou spores constamment flottants dans l'air atmosphérique. Les petites plantes, comme les grandes, proviennent d'un germe organisé et vivant, et les germes des moisissures semblent ne pouvoir être ailleurs que dans l'atmosphère, comme les germes d'infusoires. Si l'on soustrait une matière en décomposition à l'influence de l'air, ou si on la chauffe de manière à tuer les germes qu'elle peut contenir, elle ne donnera lieu à aucune production de moisissures ou d'infusoires.

Cependant, M. F. de Rouen, s'inscrit en faux contre cette assertion généralement acceptée; car il prétend avoir obtenu des infusoires et des moisissures microscopiques dans des substances fermentées auxquelles l'air n'aurait pu fournir des germes, et après les avoir fait passer par une température à laquelle aucun œuf ne peut résister. Nous sommes donc conduits par la question de l'origine des moisissures au grand problème des générations, qui a son article particulier. V. GÉNÉRATION SPONTANÉE.

Les espèces de moisissures sont très-nombreuses. Nous passerons en revue les principales.

La *moisissure grise* (*mucor mucedo* ou *ascothoria mucedo*) est l'espèce la plus répandue et la plus connue, ne fût-ce que par son odeur désagréable; c'est surtout de cette espèce qu'on veut parler quand on prend le mot *moisissure* dans une acception générale. Elle croît sur la plupart des substances employées à la nourriture de l'homme, les confitures, les pâtes sucrées, l'empois, la colle de farine et principalement sur le pain; ses spores germent dans l'espace de dix à douze heures. Ce qu'on appelle vulgairement le *moisi* du pain n'est pas, comme on pourrait le croire, le résultat même de la décomposition du pain sur lequel se développe le cryptogame; mais le produit des spores qui, par suite de la rupture des organes qui les renfermaient, se répandent plus ou moins loin et pénètrent dans les moindres vides de ce

même corps. Le développement des moisissures est favorisé, comme celui des autres champignons, par le concours de la chaleur et de l'humidité. Le pain, quand il entre trop d'eau dans sa composition, qu'il n'a pas été suffisamment cuit, et qu'on le renferme dans un endroit humide et peu aéré, en est particulièrement infesté, et il s'en perd ainsi des quantités considérables. On voit tout de suite que, pour prévenir le mal, il faut réaliser les conditions opposées. Si pourtant ce mal commence seulement à se produire, et qu'on s'en aperçoit d'assez bonne heure, il faut couper le pain par sa plus grande largeur et le mettre de nouveau au four pour détruire les germes des mucédinées. Si on veut le consommer sur-le-champ, on peut, pour lui enlever sa mauvaise odeur et son mauvais goût, le faire tremper quelques instants dans l'eau bouillante et l'arroser d'un peu de vinaigre. Mais si le fléau s'est étendu, il n'y a plus qu'à trancher et à jeter sans regret toutes les parties infestées.

On ne saurait apporter trop de soin à renfermer les provisions de ménage dans des endroits secs et aérés, et à les visiter souvent pour enlever les parties moissies. On étend sur les conserves, quand cela est possible, une couche de sucre, de sel, d'huile, de vinaigre, etc., suivant leur nature. On recommande aussi de bien faire cuire et de bien sucrer les confitures, de les mettre dans des vases bien propres, etc. On ne peut pas dire que les moisissures soient réellement vénéneuses; mais, indépendamment de la saveur et de l'odeur désagréables qu'elles communiquent aux substances alimentaires, elles peuvent, si elles sont ingérées en trop grande quantité, occasionner d'assez graves accidents. On a vu même, nous l'avons dit, des moisissures se développer sur les organes intérieurs des animaux et leur causer ainsi de graves maladies.

Parmi les autres espèces, nous citerons la *moisissure jaunâtre*, qui se développe en automne sur les champignons en putréfaction; la *moisissure du noyer*, qui recouvre la surface des noix rances; la *moisissure rameuse*, qui croît aussi sur les champignons pourris; la *moisissure rampante*, qu'on observe sur les branches de bouleau et les feuilles de vigne en décomposition; la *moisissure orangée*, qui croît sur les bouchons et à l'intérieur des tonneaux, et communique un mauvais goût au vin; la *moisissure crustacée*, qui forme des taches blanches et rugueuses sur les fromages salés; les *moisissures en grappe* et en *ombelle*, qui envahissent les fruits et les confitures; la *moisissure des herbes*, fléau redouté des botanistes qui collectionnent les plantes sèches, mais dont on les préserve en lavant ces plantes avec une solution de sublimé; le *mucor caninus*, qui forme des touffes sur les excréments des chiens; le *mucor nitens* ou *phycomyces*, qui ne végète jamais que sur les corps imbibés d'huile. C'est le géant des mucédinées; ses filaments, brillants comme la soie, mesurent parfois jusqu'à un décimètre de hauteur; le *pilobolus*, qui se montre surtout en automne sur les matières fécales; sa vie est très-éphémère; il croît pendant la nuit et disparaît au milieu du jour.

MOISSON s. f. (moi-son) — du lat. *messis*, moisson. Féod. Quantité déterminée de grain due au seigneur.

— Anc. cout. Espèce de bail en usage dans quelques parties de la France, et par lequel le fermier était tenu de livrer à son bailleur la moitié du profit des bestiaux et une quantité fixe et déterminée de grain.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur. *Moison des étoffes*, Longueur des pièces d'étoffes qui était fixée par les règlements.

MOISSONIER s. m. (moi-son-nié — rad. *moison*). Féod. Celui qui devait la moison à son seigneur.

MOISSAC, en latin *Mussiacum*, ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. d'arrondissement, et de canton, à 25 kilom. N.-O. de Montauban, sur le canal latéral à la Garonne et sur la rive droite du Tarn; pop. aggl., 4,827 hab. — pop. tot., 8,722 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 50 communes et 53,839 hab. Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, justice de paix; collège communal. Minoteries renommées, poteries, fonderies. Commerce de grains, farines, sel, vins, huile, safran, laines. La ville de Moissac est dans une situation agréable, au milieu d'un spacieux bassin formé de coteaux pittoresques, d'aspects variés, parsemés de vignobles et de vergers; elle est assez bien bâtie et entourée de jolies promenades. Parmi ses constructions les plus remarquables, nous citerons son église paroissiale, construite vers le milieu du xiv^e siècle, sur l'emplacement d'une ancienne église bâtie en 1063 et détruite; on ne sait à quelle époque. De cette ancienne église reste une tour carrée et un portail en forme de porche, extrêmement remarquable. Les parois du porche sont couvertes par une triple rangée de sculptures. En bas, dans des arcades, on voit des statues représentant l'Avarice, la Luxure et les Vertus cardinales. Plus haut se trouvent des bas-reliefs: la Mort de Lazare, la Mort de l'aveugle, le Mauvais riche, l'Enfance du Christ, etc.; des lions et deux statues, Saint Pierre et Saint Paul. Enfin, les sculptures du tympan représentent Jésus-Christ dans la gloire, entouré

des anges et des évangélistes. À côté de l'église se trouve le cloître, construit au xiv^e siècle et qui est un des plus remarquables monuments de ce genre qui existent en France. Ses belles arcades ogivales reposent sur d'élégantes colonnettes dont les chapiteaux, finement sculptés, représentent des épisodes bibliques ou légendaires. Les statues des apôtres et celle de l'abbé Durand, qui fit la dédicace de l'église primitive, sont adossées aux piliers des angles. Citons aussi les ruines de vieilles tours appartenant à d'anciennes fortifications, le beau pont de toile sur lequel le chemin de fer franchit le Tarn, à 4 kilom. de la ville, le pont-aqueduc jeté sur la même rivière pour le passage du canal latéral à la Garonne et une église fontaine dont l'origine remonte à une époque reculée et dans laquelle quatre aqueducs conduisent leurs eaux. Moissac doit sa notoriété à l'abbaye de ce nom, la plus célèbre des abbayes bénédictines de ces contrées. La ville et l'abbaye ont été de temps immémoriaux liées par le même sort, et Aymeric de Peyrac, abbé de Moissac, chroniqueur, leur prêt le même origine. Clovis I^{er} aurait fondé l'une et l'autre. Dom Mabillon donna pour fondateur à l'abbaye Clovis II, entre les années 584 et 628, et d'autres auteurs Clovis II, de 638 à 656. D'après dom Vaissette, saint Amand aurait été, au vi^e siècle, le fondateur et le premier abbé de ce monastère. Il est difficile d'établir l'étymologie de Moissac, qui, suivant Pierre de Vaulx-Cernay, serait bien antérieure à la fondation de la ville et de l'abbaye et viendrait du mot *moys*, qui en hébreu veut dire eau. On trouve le nom de *Mussiacum* dans les chartes. La ville, autrefois fortifiée, fut prise en 1212 par Simon de Montfort.

MOISSE s. m. (moi-se). Mamm. Nom vulgaire d'un phoque désigné plus ordinairement sous le nom de *vaque marine*.

MOISSIN s. m. (moi-sin). Ichthyl. Nom vulgaire d'une espèce de sardine.

MOISSINE s. f. (moi-si-ne). Econ. rur. Faisceau de salses ou des grappes tiennent encore et qui l'suspend au plancher pour conserver le fruit.

MOISSON s. f. (moi-son). — Les noms de la moisson, dans les langues européennes, forment un groupe considérable à côté duquel on peut signaler quelques analogies isolées avec l'Orient. La racine verbale européenne paraît être *md*, avec une forme augmentée *mat*, *met*. Dans le grec *amāō*, moissonner, a le sens de *ago* ou du sanscrit *ava*. L'ancien allemand *mahan*, allemand moyen *maien*, *maen*, *merven*, anglais *moor*, etc., font présumer un verbe gothique *maian*, lequel serait à *md* comme *saian*, semer, à *sd*, *vaian*, souffler, à *vd*. Les dérivés germaniques sont: l'anglo-saxon *maech*, action de faucher, anglais *math*, allemand moyen *mat*; l'ancien allemand *amat*, *amad*, herbe à faucher, *madari*, moissonneur, faucheur, etc. La forme augmentée se trouve dans le latin *melo*, *messis*, *messor*, le kymrique *medi*, *midt*, d'où *medeur*, moissonneur; l'irlandais *meitit*, *meithe*, action de moissonner, etc. Comparez l'ancien slave *meti*, balayer, jeter, russe *metati*, d'où *metla*, polonais *motla*, balai, etc. Léo Meyer compare la racine sanscrit *mī*, jeter, proprement *md*, au futur *māsyati*, au présent *mañi*, etc., racine sans doute allée à *md*, mesurer, avec le sens primitif de diviser. Cette dernière présente aussi une forme augmentée d'une dentale dans le sanscrit *mad*, le zend *madh*, le latin *meto*, le gothique *mitan*, le lithuanien *matoti*, etc., ce qui le rapproche encore plus de *md* dans la première acception. Récolte des blés et des autres céréales: *Belle, bonne, riche moisson. Faire la moisson. Temps de la moisson.*

Il n'est point ici-bas de moisson sans culture, Le bonheur est un bien que nous vend la nature. VOLTAIRE.

Il Époque où a lieu cette récolte: La moisson approche. Vous serez payé à la moisson. Il Blé sur pied ou récolte: Faucher la moisson. Enfermer les moissons. Vendre sa moisson. Par crainte de l'ivraie, faut-il arracher la moisson? (E. Laboulaye.) L'aristocratie française a disparu comme une moisson qu'on fauche. (Mich. Chev.)

La moisson, frêle créature, Est l'œuvre de la terre et du labeur humain. A. BARBIER.

Campagne qu'engraissent le sang de nos guerriers, J'aime mieux vos moissons que celles des lauriers: La vanité les cueille et le hasard les donne. VOLTAIRE.

— Par ext. Récolte quelconque, fruits de la terre que l'on recueille: Des plaines bien cultivées présentent successivement d'abondantes moissons de blé, de vin, d'huile, de miel et de fruits de toute espèce. (Barthé.) Ensemble d'objets que l'on recueille: Faire une riche moisson dans les archives. Quelque chose qui fait une abondante moisson. L'humanité doit cueillir à la sueur de son front la moisson de l'idée aussi bien que l'autre moisson. (E. Pelletan.)

Que deviendront ces biens où votre espoir se fonde, Et dont vous étalez l'orgueilleuse moisson? J.-B. ROUSSEAU.

Fig. Résultats des causes que l'on a posées; effets des actes que l'on a accomplis:

On sème le mal en badinant, et l'on s'élève quand le jour de la moisson est venu. (E. About.) Dans le style biblique, Nombre de conversions: Ce missionnaire a fait, dans l'Inde, une grande moisson. (Acad.)

Quelle moisson de cœurs feraient de tels apôtres! L. RACINE.

Il Destruction d'un grand nombre de personnes, que l'on compare à des épis fauchés par la mort: Le choléra faisait sa funèbre moisson au Pirée et à Gallipoli. (Bazancourt.)

— Poét. Année: Ah! pourquoi n'ai-je encore vu que douze moissons! A. CHÉNIER.

Il Age mûr: Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson. A. CHÉNIER.

Il Réunion d'objets nombreux et serrés comme des tiges de blé: Partout les javalots, les lances et les traits D'une horrible moisson hérissent nos guérets. DEUILLE.

— Or des moissons, Couleur jaune des blés mûrs. — Prov. Il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui, Il ne faut pas empiéter sur les droits, sur les attributions des autres. Il En moisson et en vendanges, il n'y a fêtes ni dimanches. Le travail ne peut souffrir d'interruption pendant la moisson et les vendanges.

— Mythol. gr. Déesse des moissons, Cérès. — Anc. jurisp. Loi de moisson ou d'aout, Droit de publier le ban de la moisson ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de toute autre personne, pendant le mois d'aout. — Ornith. Espèce de moineau de la Martinique.

Encycl. La moisson, en d'autres termes la récolte du blé et des autres céréales, est une opération très-importante. Il ne faut pas attendre au dernier moment pour s'en occuper. On doit tenir compte de l'incertitude du temps et déployer le plus d'activité et de célérité possible. Le cultivateur doit donc, assez longtemps à l'avance, s'assurer du nombre de bras nécessaire pour que tous les travaux s'accomplissent en temps opportun, et calculer rigoureusement ce nombre d'après l'importance de ses récoltes: ni trop, car il y aurait embarras dans les opérations et difficulté dans la surveillance; ni trop peu, car les travaux languiraient et on serait exposé aux fâcheuses conséquences des variations atmosphériques. Les conditions à faire aux moissonneurs varient suivant les usages locaux. Dans certains pays, on leur attribue une portion de la récolte déterminée à l'avance; dans d'autres, on les paye en raison de la surface sur laquelle ils ont opéré ou de la quantité de céréales qu'ils ont moissonnées; mais le plus généralement la rétribution se fait à tant la journée. Chacun de ces modes a ses avantages et ses inconvénients. Ainsi, dans le premier, on donne un salaire trop élevé ou trop minime, suivant le prix actuel des céréales; dans le second, la quantité d'ouvrage a souvent lieu aux dépens de la qualité; dans le troisième, l'ouvrier, s'il n'est pas bien surveillé, peut, comme on dit, en prendre à son aise. Néanmoins ce troisième mode est encore le plus avantageux; le cultivateur est ainsi plus maître de ses mouvements et dirige ses travaux en toute liberté. En même temps, on a soin de visiter les véhicules, les chemins d'exploitation, les granges et les greniers, d'y faire les réparations nécessaires, de préparer les liens, etc.

L'époque de la moisson varie suivant les climats, la température de l'année, la nature du sol, l'exposition, l'espèce ou la variété des céréales cultivées, l'époque du semis, etc. Il est donc impossible de fixer ici des règles générales et rigoureuses. Les signes auxquels on reconnaît qu'il est temps de moissonner sont assez certains pour qu'on ne doive pas craindre de s'y tromper. On doit choisir autant que possible un temps sec; mais il ne faut pas attendre trop longtemps; les épis, dès qu'ils sont arrivés à maturité, s'égrènent facilement, et le moindre retard pourrait occasionner des pertes considérables. Il y a, au contraire, tout avantage à devancer de quelques jours l'époque de la maturité complète, surtout si les céréales sont uniquement destinées à la consommation. L'épi, séparé du sol, accomplit également toutes les phases de sa maturation, et la pratique est ici en parfait accord avec la théorie.

Ainsi donc, disent MM. Girardin et Du Breuil, en commençant la récolte lorsque les tiges sont encore vertes: 1^o on évitera la perte des graines que laissent échapper les céréales complètement mûres; 2^o la paille, moins épuisée, sera meilleure pour la nourriture des bestiaux; 3^o on court moins de chances de voir la récolte détruite ou au moins diminuée par les accidents météoriques; 4^o le froment contiendra moins de son, car la pellicule se sera moins épaissie aux dépens du péricarpe. Toutefois, cette méthode entraîne les inconvénients suivants: 1^o si l'on a les plus beaux grains, il y en a aussi qui n'ont pas acquis un degré de maturité suffisant; 2^o si survient des pluies opiniâtres, la récolte se sèche moins facilement et les grains, renfermant encore une forte proportion d'eau de végétation, gèment plus vite; 3^o le grain, dans la plupart des cas, est moins propre à servir de se-

mence. Pour concilier toutes les nécessités, il faudra donc couper les blés destinés à la panification aussitôt que la paille commença à prendre une couleur jaune et que le grain aura acquis assez de consistance pour que l'ongle s'y imprime sans le couper; mais il faudra laisser acquiescir toute leur maturité aux céréales qui devront fournir des semences.

Le fauchage ou coupe des céréales se fait à la faucille, à la sappe ou à la faux. Les anciens avaient des machines à moissonner; elles consistaient en chariots armés de faux. Depuis quelques années, on commence à faire la moisson à l'aide de machines perfectionnées, appelées moissonneuses. Le grand avantage que présente l'emploi de ces machines est l'économie et surtout la célérité du travail; ce dernier point est de la plus haute importance dans une opération qui se fait en temps très-précis et où l'on tient à rentrer la récolte avant d'être surpris par les intempéries.

La hauteur à laquelle on coupe les céréales varie suivant l'outil employé et aussi suivant les usages locaux, la nature du sol, etc. Dans certains cas, on coupe rez terre; dans d'autres, les chaumes laissés ont jusqu'à 0m,50 de hauteur, et l'on observe pour ainsi dire tous les intermédiaires entre ces deux extrêmes. Sur les terres argileuses et compactes, on laisse de grands chaumes qui, enfoncés par un labour aussitôt après la moisson, ameublissent le sol et lui donnent une fumure partielle, sans frais de transport. Mais il serait bien plus avantageux d'en faire de la litière, et le surcroît de richesse donné ainsi à la terre couvrirait largement les frais. D'autres fois, la céréale est mélangée de mauvaises herbes dont les semences pourraient se mêler aux grains récoltés. Mais ceci ne doit avoir lieu qu'accidentellement, et si les mauvaises herbes persistent dans un champ, il faudrait y remédier par un mode de culture plus intelligent. C'est donc, en général, une économie mal entendue que de laisser des chaumes très-hauts.

Dans les pays chauds et secs, on lie les blés en gerbes à mesure qu'ils sont abattus, puis on les porte à la grange ou au gerbier. Mais sous les climats froids et humides, il faut d'abord procéder au javelage; cette opération consiste à laisser les céréales étendues sur le sol en couches minces ou javelles, qu'on retourne tous les matins pendant quelques jours, afin qu'elles soient bien soumises à toutes les influences du soleil et de la rosée; on les retourne plus souvent quand le temps est à la fois humide et chaud; s'il survient de la pluie, cela ne suffit plus, et, pour éviter que les blés coupés ne moisissent, il faut les mettre en meulons, appelés aussi huttes, viottes, dizeaux, triaux, moies et généralement moyettes. C'est seulement quand les céréales sont complètement sèches que l'on doit les mettre en gerbes; mais celles-ci sont confectionnées et que le temps s'est remis au beau, on bat les gerbes sur place, on les engrange ou on les met en meules, suivant les localités. Ce que nous venons de dire s'applique surtout au blé et, avec quelques modifications de détail, aux autres céréales.

Quoique le temps de la moisson soit pour le laboureur celui des grandes fatigues et des grandes inquiétudes, c'est aussi une époque de fêtes tant pour les maîtres que pour les ouvriers. La première gerbe et surtout la dernière sont fêtées par le son des cloches, un repas ou des danses rustiques, restes des vieilles coutumes qui se perdent tous les jours.

— Iconogr. Les anciens regardaient Cérès comme la déesse propice aux moissons; ils la représentaient couronnée d'épis, tenant une faucille et ayant encore pour attributs un boisseau (*modius*) et un van. Tels sont à peu près les caractères que les artistes modernes donnent aux figures allégoriques de la Moisson. Simon Vouet, dans une peinture de l'ancien hôtel Bullion, à Paris, avait représenté la Moisson par une Cérès entourée de petits Amours occupés à couper le blé d'un champ; cette composition était accompagnée de deux autres, représentant la Chasse et la Vendange. Gio. Girol. Frezza a gravé, d'après Carle Maratte, deux pièces : la Moisson, et la Vendange. Une composition de Jules Romain, la Moisson, a été gravée en clair-obscur (2 pl.) par Hugo da Carpi. Un artiste contemporain, M. Jadin, avait peint dans la grande salle des banquetts, à l'hôtel de ville de Paris : la Moisson, la Vendange, la Chasse et la Pêche; ces peintures ont péri dans l'incendie de 1871. A l'exposition universelle de 1855 figurait une Moisson de M. Gigoux : de belles filles et de vigoureux adolescents, vêtus à l'antique, coupent les blés; un homme porte sur son dos un panier de cerises. Cette peinture, destinée à la décoration d'un monument, a été exécutée pour faire pendant à une scène de Vendanges exposée au Salon de 1853. « La Moisson », dit Th. Gautier, est une toile d'une couleur blonde et riche, maintenue dans une gamme de fresque qui fera sur la muraille une heureuse opposition aux tons safronnés et vineux de la Vendange. » A cette même Exposition de 1855, M. Picou a exposé sous le titre : la Moisson des Amours, un tableau représentant des jeunes filles cherchant dans les blés, non des bluettes et des pavots pour s'en faire des couronnes, mais bien de petits Amours tout heureux de se laisser prendre.

Les travaux de la moisson ont été retracés d'une façon plus ou moins réaliste par une foule d'artistes de toutes les époques. La plus ancienne représentation que nous puissions citer est une peinture égyptienne d'un hypogée d'El-Kab (l'ancienne Elthia); nous en avons donné une description dans notre article sur les beaux-arts en Egypte (VII, p. 272). Parmi les tableaux modernes, nous citerons ceux de Jacopo Bassano (au Louvre, n° 305, au Belvédère), J.-B. Oudry (au grand Trianon), Phil. Wouwerman (au musée du Belvédère), David Teniers (gravé par Ph. Le Bas, sous le titre de : la Troisième vue de Flandre), Cocham (lithographie par A. Charpentier, 1861), Lambinet (lithographie par A. Anastasi, Salon de 1852), Ch. Daubigny (tableau exposé en 1852), Jules Breton (Exposition universelle de 1867), J.-J. Veyrassat (Exposition universelle de 1867), J.-J. van der Maaten (Exposition universelle de 1867), E. Lavielle (la Moisson à l'heure de midi, Salon de 1872), Marilhat (Souverain de Provence, Salon de 1838), Edmond Hédon (la Moisson à Chambaudouin, Exposition universelle de 1855), Etienne Duval (Environ de Salerne, 1855), Paul Huot (Environ de Paris, Salon de 1859), etc.

Les Moissonneurs de Léopold Robert sont célèbres; nous leur consacrons plus loin un article spécial. Ph. Le Bas a gravé la Récréation des moissonneurs, d'après Th. Michau. Citons encore : la Moissonneuse, charmant tableau d'Edouard Frère, payé 2,400 francs à la vente de San-Donato (1870); la Moissonneuse bernaise, gravure de Gabriel et Georges Lory; une Moissonneuse attentive aux chants d'un jeune pasteur, tableau de Schnetz (Salon de 1833); des Moissonneurs, tableau de François Millet (Salon de 1853); le Repos des moissonneurs, tableau de Grenier (Salon de 1834); des Moissonneurs surpris par l'orage, gravure de Steifensand (Salon de 1844); les Kobyls moissonneurs, tableau de Jules Magy (musée de Chaumont); les Moissonneurs au repos, tableau de Jean Desbrosses (Salon de 1868); les Moissonneurs algériens, tableau de Lazerges; un Moissonneur, statue de bronze par Gumery (Salon de 1859); une Moissonneuse italienne, statue de marbre par Alfred Halou (Salon de 1867); une Moissonneuse, statue très-vivante, très-réaliste, par M. Charles Desouches (Salon de 1872).

Moissons (FÊTE DES), en Pologne. Elle a lieu après que la récolte du seigneur est terminée et se célèbre d'habitude le jour de l'Assomption. La veille, les jeunes gens du village s'en vont choisir des épis de blé dans les champs des paysans leurs voisins, puis les apportent aux jeunes filles, qui en forment une couronne dans laquelle elles entrelacent des fleurs, des baies d'arbustes sauvages, des noix dorées et des rubans de nuances diverses. Ce travail se fait d'habitude chez celle qui, par sa sagesse et sa beauté, a mérité d'être choisie pour présider à la fête.

Le lendemain, dès l'aurore, chacun est sur pied. On commence la fête par couronner la jeune fille désignée, et celle-ci, suivie de tout le village, se rend, au son de la musique, à l'église; là, elle s'avance vers les marches de l'autel et dépose sa couronne, que le prêtre bénit pendant la messe; après quoi, la jeune fille la remet sur sa tête et se dirige, toujours au bruit des chants et de la musique, vers la demeure du maire de l'endroit, lequel attache un coq au haut de la couronne. Si le coq chante, tout le monde se réjouit, car c'est signe d'un bon accueil de la part du seigneur et d'une excellente récolte pour l'année suivante; mais s'il ne chante pas, chacun redoute une froide réception et, s'il ne se met pas à becqueter les épis, à coup sur la moisson sera mauvaise. Mais quels que soient les résultats à craindre ou à espérer, le cortège, poursuivant sa marche, arrive aux portes de la résidence seigneuriale, où il chante :

« ... Sortez, seigneur, des blanches murailles de votre château, et acceptez la couronne de la jeune fille, car c'est la couronne des couronnes; elle est d'or pur, et non pas de blé, etc. »

Aussitôt que le seigneur entend la voix des chanteurs, il se présente, accompagné de sa famille et de ses serviteurs, et, le chant terminé, l'orateur de la troupe lui adresse un discours en prose ou en vers. La musique se fait entendre aussitôt après la harangue, et les maîtres du château distribuent des récompenses aux travailleurs qui se sont le plus distingués durant le cours de la moisson. L'héroïne du jour reçoit le présent le plus considérable, ainsi qu'une somme en argent, et la femme du seigneur, détachant la couronne de sa tête, la dépose sur un meuble placé dans le vestibule. Les domestiques déposent ensuite sur de grandes tables préparées à cette effet d'énormes rôtis, diverses sortes de mets de campagne et mettent en perce des tonneaux de bière et d'eau-de-vie. Le repas commence et les amphitryons ont le plus grand soin de leurs convives, veillant à ce qu'il ne manque rien à leur service. Après le festin vient le bal; il a lieu sur la pelouse, et le seigneur l'ouvre avec la jeune paysanne couronnée; la dame du château danse avec l'orateur villageois, et ses enfants imitent son exemple avec d'autres paysans ou paysannes. Les rafraîchissements circulent sans interruption, tandis que le restant des convives se livre à des jeux de toute espèce,

course au sac, ascension du mât de cocagne, etc. Les jeunes filles prennent aussi leur part aux divertissements; celles qui, portant sur la tête des baquets remplis d'eau, n'en laissent échapper aucune goutte reçoivent, pour prix de leur adresse, divers cadeaux, tels que rubans ou colliers. Les plaisirs se prolongent fort avant dans la nuit, parfois jusqu'au jour. La fête des moissons subit, selon les localités, de légères modifications. C'est ainsi qu'en Podlachie, lorsque le cortège s'approche du château, plusieurs gars se cachent derrière la porte et s'efforcent d'arroser, avec l'eau de leurs cruches, la jeune paysanne couronnée. Si, par la vitesse de sa fuite, celle-ci échappe au baptême qui lui la menace, chacun la couvre d'applaudissements et forme des vœux pour sa félicité.

Depuis les derniers événements de Pologne, cette fête ne se célèbre plus guère qu'en Galicie, car les Russes ont fait partout le vide et le silence.

MOISSON - DESROCHES (Pierre - Michel), ingénieur français, né à Caen en 1785, mort en 1865. Admis à l'Ecole polytechnique à dix-neuf ans, il en sortit le premier en 1806 et devint ingénieur des mines en 1810. Frappé des avantages qui pourraient résulter des chemins de fer, dont des essais avaient été faits en Angleterre, il adressa à Napoléon un Mémoire sur la possibilité d'abréger les distances en sillonnant l'empire de sept grandes voies ferrées. Successivement ingénieur dans les départements de Monténégro, de Gènes, du Toro, des Apennins, des Landes, il fut envoyé en 1816 à Rive-de-Gier, puis dans l'Aveyron (1829), s'occupa de l'exploitation des mines, apporta divers perfectionnements, des méthodes nouvelles, substitua la vapeur aux chevaux, etc. Ce fut lui qui fut chargé d'organiser l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, où il professa pendant un grand nombre d'années. Il était ingénieur en chef lorsqu'il fut mis à la retraite en 1848. On lui doit quelques écrits philosophiques et théologiques : *Théologie nouvelle*; *Sur l'ordre social*; le *Conciliatisme*, etc.

MOISSON-DEVAUX (Gabriel-Pierre-François), agronome et naturaliste français. V. Devaux.

MOISSONNE s. f. (moi-so-ne). Arboric. Variété de figue.

MOISSONNÉ, ÉE (moi-so-né) part. passé du V. Moissonner. Coupé, en parlant des céréales : Blé MOISSONNÉ. || Dont on a récolté les moissons, en parlant d'un champ :

Peut-être ces champs moissonnés
M'offriront quelque fleur nouvelle
Digne encore de votre nez :
L'odeur mystique vous plaît-elle ?
PARNY.

— Fig. Détruit, renversé : Des enfants MOISSONNÉS avant l'âge.

Votre vie en sa fleur doit être moissonnée.

RACINE.

MOISSONNER v. a. ou tr. (moi-so-né — rad. moisson). Récolter, en parlant des blés et autres céréales : MOISSONNER le blé, l'avoine, l'orge, le seigle.

Le tranchant de la faux
Moissonne les épis mûrs pour les vastes granges.
MOLLEVAUT.

|| Dépouiller de ses moissons, en parlant d'un champ : MOISSONNER son champ.

— Par anal. Cueillir un grand nombre :

Les fleurs ont plus d'éclat quand l'amour les moissonne.
[sonne.]
COLARDEAU.

— Par ext. Recueillir, amasser : Cultives bien vos champs sans vous soucier du reste; bientôt vous MOISSONNerez de l'or, et plus qu'il n'en faut pour vous procurer ce qui vous manque. (J.-J. ROUSS.) || Obtenir comme résultat de ses actes : MOISSONNER des palmes, des lauriers. Qui sème la haine MOISSONNE la vengeance.

— Fig. Détruire, faire périr : Le temps MOISSONNE plus d'hommes dans une minute que le faucheur n'abat d'herbes dans la même minute. (Chateaub.) L'homme détruit l'homme et le temps MOISSONNE le temps. (Lacordaire.) Le temps, qui MOISSONNE les vivants, disperse jusqu'à la cendre des morts. (A. FÉ.)

Les yeux les plus brillants sont ternis par les larmes. Et trois jours de chagrin moissonnent bien des charmes. [mes.]
VILLEDEU.

— Poétiq. Jouir, profiter de :
Aimons, moissonnons nos desirs.
RONSARD.

— Absol. : Le parasite ne sème ni ne MOISSONNE et trouve tout abondamment. (D'Albanc.) L'injustice est un sable mouvant et stérile où l'on ne sème ni ne MOISSONNE. (Chateaub.) Paisible dans son champ, le laboureur moissonne.

J.-B. ROUSSEAU.

— Prov. Celui qui sème le vent moissonnera la tempête, Celui qui excite des troubles en sera lui-même victime. || Comme tu sèmeras, tu moissonneras. La récompense sera proportionnée à ton travail.

Se moissonner v. pr. Etre moissonné : Mais un champ ne se peut tellement moissonner, Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.
LA FONTAINE.

MOISSONNEUR, EUSE s. (moi-so-neur, eu-ze — rad. moissonner). Personne qui est occupée à faire la moisson :

Ils cueillent à pas lents, laborieux glaneurs,
Les épis échappés aux mains des moissonneurs.
ROSSET.

— Adjectif. Qui travaille à la moisson : On avait couronné la vierge moissonneuse, Le village à la ville était joint par des fleurs.

DESROCHES-VALMORE.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du freux.

— s. f. Econ. rur. Machine employée pour moissonner les céréales : Au concours agricole qui a eu lieu en 1860 à la ferme de Fouilleuse, près de Ruell, ont fonctionné un assez grand nombre de MOISSONNEUSES de différents genres et d'origines diverses; les MOISSONNEUSES françaises, américaines et anglaises y ont figuré avantageusement. (E. Clément.) Les machines agricoles, fixes ou locomobiles, faucheuses, râteaux, MOISSONNEUSES, se sont multipliées. (E. de La Bédollière.)

— Encycl. Econ. rur. Il y a quelques années, on ne connaissait que trois instruments pour faire la moisson : la faucille, la sappe et la faux. Le plus usité était et est encore la faucille, malgré la lenteur de son travail, malgré l'extrême fatigue qu'elle inflige aux ouvriers. Mais le manque de bras dans les vastes champs de l'Amérique a poussé les mécaniciens de ce pays à chercher un moyen rapide de couper les blés; c'est en effet d'Amérique que sont venues les premières machines à moissonner. Quelques savants, néanmoins, se risquent à assurer, d'après Pliny, que les Gaulois, nos ancêtres, avaient inventé une machine qui coupait les épis, laissant debout les tiges.

Les premières moissonneuses, qui datent de l'année 1820 environ, étaient composées des mêmes organes que la plupart de celles qui l'on construit aujourd'hui. Comme ces machines sont toujours très-complicées, le lecteur nous excusera de ne pas lui présenter de dessins qui, pour être intelligibles, exigeraient une légende expliquant d'une rebus longue. Nous nous bornerons à exposer brièvement le jeu des principales pièces dont est formée la moissonneuse inventée par l'Américain Mac-Cormick et perfectionnée par MM. Burgess et Key, de Londres, dont elle porte le nom.

Qu'on se figure un véhicule tiré par deux chevaux. Ce véhicule supporte un bâti duquel partent, au niveau du sol et sur un seul côté, une rangée de piques qui pénètrent dans la moisson. Sur l'axe des roues du véhicule est montée une roue dentée qui transmet à une scie un mouvement de va-et-vient par suite duquel sont coupées les tiges engagées entre les piques. Une sorte de versoir en bois, appelé séparateur, sépare les tiges coupées du reste de la moisson. Elles tombent ainsi sur la plate-forme, d'où un ouvrier, nommé javaleur, les rejette sur le sol, derrière le véhicule. Dans quelques machines, le travail du javaleur est fait par des cylindres à hélices, ayant la forme de vis sans fin et tournant par le mouvement des roues. Ces cylindres recueillent les tiges coupées et les jettent sur le sol en andains parallèles à la piste que les chevaux parcourent.

La moissonneuse de MM. Burgess et Key, qui a remporté le premier prix des machines étrangères et le prix d'honneur au concours international tenu, en 1860, sur le domaine de Fouilleuse, moissonne en moyenne soixante ares par heure et coûte 1,000 francs.

Mentionnons, à cause de sa célébrité, la machine de Bell, qui fonctionne en Ecosse depuis 1828. Au lieu d'être tirée, elle est poussée par les chevaux, attelés derrière le véhicule. Son inventeur, Patrick Bell, est mort en mai 1869.

L'état actuel des moissonneuses laisse encore beaucoup de questions à examiner, soit au point de vue dynamométrique, soit au point de vue des meilleures dispositions à donner aux organes. Quelle doit être la vitesse de va-et-vient des scies, et comment est-il préférable d'en disposer les dents ? Le pas des bœufs ne conviendrait-il pas pour conduire les machines ? La disposition des terrains en billons, si fréquemment en usage encore dans plusieurs parties de la France, ne serait-elle pas un obstacle à un bon emploi des moissonneuses mécaniques ? « Le problème qu'il s'agit de résoudre, écrivait M. Barral, rapporteur du jury au concours de 1860, n'est pas seulement une question d'économie. La machine à moissonner donnera un moyen certain d'augmenter de plus d'un quart le rendement des récoltes, en supprimant les causes fatales de déperdition que les mauvais temps et l'insuffisance de la main-d'œuvre produisent chaque année. En outre, la substitution de la machine aux bras, pour couper les céréales, supplantera certainement le travail le plus pénible qui soit imposé à l'homme d'effectuer. Dans toutes les Académies, on récompense les inventeurs de procédés qui rendent certains arts moins insalubres. Combien sont dignes d'applaudissements ceux qui s'efforcent de combiner des machines par lesquelles on pourra sauver chaque année tant de paysans tués par le soleil ou la pluie, les frappant sur le dos pendant douze à quinze heures consécutives ! »

Depuis le jour où M. Barral écrivait les lignes qui précèdent, les moissonneuses ont

reçu de nouveaux perfectionnements. Parmi celles qui laissent le moins à désirer, nous citerons la moissonneuse de MM. James et Frédéric Howard. Ces constructeurs anglais ont été frappés de ce fait que, dans les différentes machines employées jusqu'ici, le mouvement de la scie est produit à peu près invariablement de la manière suivante : la machine étant portée sur deux roues inégales, l'axe de la grande roue est muni d'une couronne dentée engrenant avec un pignon ou une roue d'angle qui, à l'aide d'un ou de plusieurs excentriques, ou d'un système de leviers et d'engrenages, donne à la scie son mouvement de va-et-vient. Par suite de cette disposition, la grande roue fatigue beaucoup plus que la petite; en outre, lorsque les deux roues ne sont pas sur le même plan horizontal, la machine ne va plus ou ne fonctionne que très-difficilement. La machine construite par MM. Howard, en vue de remédier à ces inconvénients, a toutes les bonnes conditions d'un tirage facile et a, de plus, cet avantage que la force motrice est utilisée à très-peu près tout entière.

La moissonneuse de MM. Howard est construite dans les meilleures conditions de légèreté et de simplicité, et elle peut, sans avoir à subir de réparations, exécuter une grande quantité de travail. L'ensemble de l'appareil moteur de cette nouvelle moissonneuse est placé entre deux roues directrices, d'un très-grand diamètre, reliées par un essieu portant à son milieu une roue d'engrenage qui met en mouvement la scie et le râtelier javeleur au moyen de deux pignons. A cet essieu se rattache, comme un arbre horizontal, la flèche à laquelle sont attachées les deux chevaux qui conduisent la machine. La scie et son tablier se trouvent placés à droite des roues directrices. Comme dans toutes les moissonneuses, l'extrémité repose sur un galet d'un très-petit rayon. Le tablier est relié à l'arbre formant l'axe de traction; il se trouve ainsi toujours dans le même plan que les deux roues directrices et il suit toutes les irrégularités du terrain sans fatigue pour la machine elle-même. Quel que soit l'angle d'inclinaison du tablier, le tirage, grâce à cette combinaison, est toujours égal et se maintient constamment dans la ligne droite. Enfin, la moissonneuse de MM. Howard est faite, non plus de fonte et de bois, mais d'acier et de fer forgé. Il en résulte que, tout en étant plus solide, son poids est moins considérable. Elle échappe ainsi aux inconvénients qu'a même la rupture d'un des organes de la machine pendant la moisson.

Voici, au reste, la partie du rapport de M. Barral qui concerne les moissonneuses :

« Le progrès dans la construction des machines agricoles a pour résultat, non-seulement de mieux faire faire les différents travaux auxquels ces machines sont destinées, mais encore de les faire exécuter à meilleur marché et en économisant la main-d'œuvre. Substituer aux bras de l'homme la force des animaux, et mieux encore celle des moteurs inanimés, eau, vent ou vapeur; demander à l'homme l'intelligence et l'adresse et multiplier par les machines la puissance de son action sur le sol et sur les produits de la terre, c'est le problème que résoud notre époque. Les peuples neufs entrent avec un ardeur victorieuse dans cette voie qu'ont ouverte leurs devanciers. Ainsi, l'Amérique repart tout à coup pratique la machine à moissonner qu'avaient rêvée les Romains et que s'étaient ingénies à ébaucher les cultivateurs de presque toutes les parties du vieux continent.

« Les livres d'agriculture donnaient la description des engins imparfaits imaginés dans le but de dépouiller le sol de ses riches récoltes assez vite pour que les intempéries ne pussent pas toujours menacer de destruction les fruits de la terre au moment où le cultivateur se dispose à les recueillir. Mais, il y a quelques mois encore, on regardait comme chimérique l'espoir de pouvoir obtenir une machine qui laisserait la faux inactive. Un des principaux résultats de l'Exposition universelle de Paris aura été de montrer des machines à moissonner et à faucher qui font mieux le travail de la coupe du blé ou du foin que beaucoup de charries ne labouront nos champs.

« L'Exposition universelle de Londres avait fait croire que les agriculteurs américains trouvaient plus avantageux de couper imparfaitement, fous les blés dorant leurs vastes plaines, d'en abandonner une partie, que de s'efforcer à bien moissonner le reste à bras d'hommes. On disait : c'est une affaire de rareté de main-d'œuvre; en Europe, où l'on a encore des bras pour faire la moisson, les machines à moissonner ne sauraient servir. On croyait d'autant plus que l'on était dans le vrai en raisonnant ainsi, que les essais de la machine écossaise de Bell, qui, disait-on, était identique aux machines américaines, ne donnaient que des résultats fort peu satisfaisants. L'Exposition universelle de Paris a fait voir que les agriculteurs américains, certainement poussés par les intérêts de leurs conditions économiques, avaient assez bien résolu le problème du moissonnage par des machines pour pouvoir doter le monde entier de leurs puissants appareils. Les mêmes circonstances qui ont conduit à perfectionner les moissonneuses ont dû aussi engendrer les perfectionnements à l'aide desquels les ma-

chines à battre sont devenues si énergiques et si rapides entre les mains des Américains. « Récolter vite les gerbes de blé et en obtenir aussi vite du grain prêt à être vendu, c'est bien là la solution du problème des subsistances pour les populations essentiellement commerçantes.

« La vue simple des machines à moissonner dans les galeries de l'Exposition universelle ne pouvait donner une juste idée de leur valeur. Lorsque leurs organes multiples, qui exécutent tant de mouvements différents empruntés à un seul principe d'activité, sont à l'état de repos, on est tenté de regarder ces engins comme les produits d'une imagination en délire. Si ces machines, qu'on nous passe l'expression, sont muettes, on est disposé à nier la possibilité de les employer dans la pratique.

« Mais la scène change si de vigoureux chevaux leur sont attelés. Alors on est émerveillé de l'exactitude et de la rapidité des mouvements, parfaitement appropriés au travail qu'on leur demande; les tiges de blé tombent en gerbes pressées et complètement disposées à être liées avec une telle vitesse, que l'ouvrier moissonneur jette sa faux, désormais inutile. »

MOISSONNEUR (LES), du Théocrite, idylle célèbre, dans laquelle Battus raconte à Milon, moissonneur comme lui, ses amours pour une joueuse de flûte nommée Bombyca. Milon, homme dur à la fatigue, esprit grossier et inculte, uniquement occupé des travaux de la campagne, se moque de la langue de son compagnon Battus et l'engage à chanter pour se distraire. Heureux contraste entre l'âme tendre de l'un et la raison froide et railleuse de l'autre ! Ce Milon est bien le type du campagnard, du paysan dont le gros bon sens repousse toute passion généreuse et désintéressée. Battus, au contraire, est un esprit d'élite, moins pratique, mais aussi plus élevé, un rêveur, un amoureux du beau et de l'idéal. Il se plaint à décrire dans des vers touchants les charmes de sa maîtresse. Milon lui répond par un chant rustique mieux approprié à leur condition, qui contient à la fois des préceptes sur la manière de faire la moisson et des traits satiriques contre leur maître. « Ce sont là, dit-il, les chants qui conviennent à un moissonneur; les couplets amoureux que tu nous as fait entendre ne sont bons que pour les vieilles femmes qui se réveillent avant le jour. »

MOISSONNEURS (LES), comédie en trois actes, en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Favart; musique de Duni; représentée au Théâtre-Italien le 27 janvier 1768. Le sujet a été tiré du *Livre de Ruth*. La musique de Duni était assez gracieuse pour ne pas demeurer trop au-dessous des peintures pastorales de ce poème. Les principales scènes sont fidèlement reproduites; les noms seuls sont changés. Le censeur du temps, nommé Marin, y mit l'approbation suivante : « Si l'on n'avait représenté sur nos théâtres que des pièces de ce genre, il ne se serait jamais élevé de question sur le danger des spectacles, et les moralistes les plus sévères auraient mis tant de zèle à recommander de les fréquenter qu'ils ont déclaré avec chaleur pour détourner le public d'y assister. » Cette approbation fit grand bruit alors, et on accusa le censeur d'avoir compromis les moralistes qui repoussaient absolument les représentations théâtrales, quelles qu'elles fussent.

MOISSONNEUR (LA), drame lyrique en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. Anicet-Bourgeois et Michel Masson, musique de M. Vogel; représenté au Théâtre-Lyrique le 3 septembre 1853. Le magnétisme fait presque tous les frais de l'action. C'est le *deus ex machina* qui intervient sans cesse. Balsamo a soumis à son influence ténébreuse Michelma, la moissonneuse, et lui fait commettre un crime pendant son sommeil. On en accuse Giuliani, son amant, et ce n'est qu'après des péripéties aussi nombreuses qu'in vraisemblables, que l'innocence triomphe et que le coupable est arrêté par les carabinieri du pape. La partition renferme des beautés du premier ordre. On a remarqué l'air de Balsamo; le finale du premier acte, chanté par les moissonneurs endormis, et le duo d'amour du troisième acte. L'instrumentation est colorée et dramatique. Cet ouvrage a pas eu grand succès.

MOISSONNEURS dans les marais Pontins (L'ARRIVÉE DES), tableau de Léopold Robert; Salon de 1831, musée du Louvre. Cette grande composition est la meilleure page de son auteur. Le groupe central est formé d'un chapeau traîné par des buffles qui maintient au repos un jeune homme appuyé sur un aigillon et sur le timon de la voiture. Sur le char est un vieillard, le maître du champ, indiquant la place où il faut s'arrêter et déployer la tente qu'un jeune homme, debout derrière lui, tient roulée autour de ses piquets. Autour du vieillard, également sur le char, une femme, debout, tient son enfant emmaillotté dans ses bras. A gauche est un groupe composé de trois jeunes moissonneuses et de deux moissonneurs; deux autres moissonneurs sont à droite, qui suivent le char; l'un danse en levant sa faucille, l'autre en soufflant dans une cornemuse, tandis qu'un homme, monté sur un buffle de l'élevage et armé d'un aigillon, les regarde. Plus loin,

du même côté, des hommes et des femmes se reposent, étendus sur la terre. On voit à l'horizon les sommets de monte Circeo. Le tableau est signé Léopold Robert (Rome, 1830).

« Cet *agro romano* où l'on voit, dit M. Viardot, les beaux montagnards de la Sabine venus pour la moisson avec leurs piffieris, comme ils étaient venus pour les semailles, fuir en dansant les atteintes de la *mal'aria*; cet *agro romano*, qu'a popularisé la belle gravure de M. Mercuri, rassemble et résume tous les mérites de son auteur... On y sent toujours le pur amour du beau, joint à celui du vrai, et la campagne de Rome, comme il la voit, comme il la retrace, devient aussi noble que l'Arcadie antique. Sa peinture est châtée et correcte; par les clairs, qui ne vont jamais jusqu'au blanc, et les foncés qui ne vont jamais jusqu'au noir, elle présente, si je ne m'abuse, malgré la différence radicale des sujets et des styles, une singulière analogie avec la peinture de Zurbaran, lorsque celui-ci traite ses compositions en figures. » Ce tableau a été aussi gravé par Z. Prévost. Acquis par Louis-Philippe au prix de 8,000 francs et placé dans la galerie particulière du roi, au Palais-Royal, il fut donné par lui au musée du Louvre après la mort de Léopold Robert.

MOISSONNIER, IÈRE adj. (moi-so-nié, ière — rad. *moisson*). Econ. rur. Se dit d'un jeune animal qui tette tout le lait de sa mère ou d'une autre femelle : *Biquet MOISSONNIER*.

MOISSY (Alexandre-Guillaume MOUSLIER DE), auteur dramatique, né à Paris en 1712, mort dans la même ville en 1777. Il avait trente-huit ans et servait dans les gardes du roi lorsqu'il composa une comédie en vers, le *Provincial à Paris*, qui obtint un léger succès au théâtre des Italiens (1750). Croyant qu'il possédait un véritable talent dramatique, de Moissy écrivit alors un assez grand nombre de comédies fort médiocres. Vers cette époque, il s'adonna à la passion du jeu, perdit tout ce qu'il possédait et accepta pour vivre une place d'instituteur en Russie. De retour en France au bout de quelques années, il se remit à écrire et à jouer; se ruina de nouveau et mourut de chagrin. De Moissy, vers la fin de sa vie, avait composé un assez grand nombre de proverbes destinés à être joués en société. Selon Grimm, « ils sont écrits dans le genre ennuyeux pour le progrès des bonnes mœurs et le dessèchement des lecteurs. » Outre la pièce citée plus haut, on lui doit : les *Faussez inconstances*, comédie en un acte (1750, in-12); le *Valet maître*, comédie en trois actes, en vers (1752, in-8°); *Lettres galantes et morales du marquis de... au comte de...* (La Haye, 1757, in-12); *Nouvelle École des femmes*, comédie en trois actes (1758, in-8°); *l'Impromptu de l'amour*, en un acte (1689, in-12); *l'Éducation*, poème en cinq chants (1760, in-8°); les *Deux frères*, comédie en cinq actes, en vers (1768, in-8°); les *Deux amis éprouvés*, comédie en trois actes et en vers (1768, in-8°); *l'Ennuyé*, comédie en trois actes (in-8°); *Bélisaire*, comédie héroïque en cinq actes (1769, in-12); les *Jeux de la petite Thalie ou Nouveaux petits drames dialogués sur des proverbes propres à former les mœurs des enfants et des jeunes personnes depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt* (1769, in-8°); *École dramatique de l'homme, suite des Jeux*, etc., *âge viril depuis vingt ans jusqu'à cinquante*, dernier âge (1770, 2 vol. in-8°); *Vérités philosophiques tirées des Nuits d'Young et mises en vers libres* (Paris, 1770, in-8°); la *Vraie mètre*, drame didactico-comique en trois actes (1771); *Petit recueil de physique et de mathématiques à l'usage des dames* (Paris, 1771, in-8°); la *Nature philosophe ou Dictionnaire des comparaisons et similitudes* (La Haye, 1775, in-8°).

MOITA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. E. de Corte; 902 hab. Ce bourg est situé dans la plaine d'Aleria, la plus belle et la plus fertile de la Corse.

MOITE adj. (moi-te. — L'origine de ce mot est controversée. Quelques-uns le tirent du latin *madidus*, humide, de *madeo*, être humide, qui se rapporte à la racine sanscrite *mad*, humecter. Diez propose d'une façon hypothétique le latin *musteus*, juteux, de *mustum*, vin nouveau. M. Littré remarque que la forme convient parfaitement, et, quant au sens, on passe sans grande peine du sens de juteux à moité. M. Baudry propose le latin *madidus*, moisi, proprement moerveux, de *madus*, moëve). Un peu humide, légèrement imprégné d'eau ou d'un autre liquide : *Avoir le froit MOITE*, les mains MOITES de sueur. Ce linge n'est pas sec, il est encore MOITE.

— Humide et froid : *On hésite si l'on doit aller plus haut, tant ces MOITES ténébres pèsent lourdement sur votre front*. (Th. Gaut.)

— Poét. *Le moite empire, le moite élément*, La mer :

Quelque autre ours plus savant,
Bravant les fougues de la bise,
Se serait livré sans remise
Aux fureurs du moité élément.

GRESSET.

MOITEMENT adv. (moi-te-man — rad. *moité*). Mollement : *Anglais en leur pays sont nourris moult doucement et MOITEMENT*. (Froissart.) || Vieux mot.

MOITEUR s. f. (moi-teur — rad. *moité*).

État de ce qui est moité, légère humidité : *La MOITEUR du linge est malsaine, il faut porter du linge bien sec*.

— État de transpiration peu abondante : *Après l'accès de la fièvre, il reste d'ordinaire un peu de MOITEUR*. (Acad.)

MOITEUX, EUSE adj. (moi-teu, eu-se — rad. *moité*). Qui a une légère moiture : *Vois yeux étaient moiteux d'une humeur enflammée*.

ROUSSEAU.

|| Vieux mot.

MOITHEY (Maurille-Antoine), ingénieur géographe français, né à Paris en 1752, mort dans la même ville vers 1810. Le prince de Conti le nomma, avant la Révolution, professeur de mathématiques de ses pages. Il a publié divers recueils et atlas sur la géographie de la France, ainsi que diverses compilations historiques. Nous citerons de lui : *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* (Paris, 1774, in-4°); les *Actions célèbres des grands hommes de toutes les nations* (Paris, 1786-1788); *Dictionnaire hydrographique de la France* (Paris, 1787, in-4°); *Histoire nationale ou Annales de l'empire français depuis Clovis jusqu'à nos jours* (Paris, 1791, 5 vol. in-12, avec fig.); *Atlas national portatif de la France* (1792, in-4°); *Abregé de l'histoire de France jusqu'à Louis XIV* (Paris, 1810, 3 vol. in-12 avec 186 fig.).

MOITI, IE (moi-ti, i) part. passé du v. *Moitr*. Humecté : *Papier MOITI*.

MOITIÉ s. f. (moi-tié — lat. *medietas*). De là le provençal *mitad*, mità, meytat; l'italien *medietà*, *medietadè*, *metà*; l'espagnol *mitad* et notre français *moité*. *Medietas* se trouve fréquemment dans le plus ancien bas latin. Chacune des parties d'un tout divisé en deux parties égales : *La MOITIÉ d'un cercle, d'un carré*. *La MOITIÉ d'une succession*. *La MOITIÉ de cent*.

La moitié de tes gens doit occuper la porte, L'autre moitié te suivre et te prêter main forte. CORNEILLE.

|| Partie dont l'équivalent est contenu deux fois ou environ deux fois dans le tout : *La plupart des hommes emploient la MOITIÉ de leur vie à rendre l'autre misérable*. (La Bruy.) *Ce n'est pas dans la moitié de la vie pour faire un bon livre, et de l'autre moitié pour le corriger*. (J.-J. Rousseau.) *La femme ne découvre jamais qu'une MOITIÉ de ses grâces et de sa pensée*. (Chateaub.) *La vanité fait souvent chez les hommes la MOITIÉ de leur amour*. (Godeau.) *La plupart des peines n'arrivent si vite que parce que nous faisons la MOITIÉ du chemin*. (Lévis.) *Ce n'est pas trop de dire que la MOITIÉ de nos larmes sont répandues en vain*. (J. Simon.) *Le désir entre toujours pour MOITIÉ dans le regret*. (Toussenel.) *La dernière MOITIÉ de la vie n'est qu'une longue et douloureuse expiation des fautes de la première*. (A. Fée.) *La MOITIÉ, et la plus belle MOITIÉ de la vie, est cachée à l'homme qui n'a pas aimé avec passion*. (H. Bayle.) *Il faut souvent ne dire au Français que la MOITIÉ des choses et lui laisser le plaisir de surprendre le reste*. (Cormen.)

Des enfants de Japet toujours une moitié
Fournira des armes à l'autre.

LA FONTAINE.

|| Partie importante d'un tout : *L'air, c'est la MOITIÉ de la vie*. (L. Cruevilhier.)

— Par ext. Ette, objet incomplet en son genre : *Dans les sept sages de la Grèce, vous ne trouveriez pas la MOITIÉ ni seulement le tiers d'un sage*. (Erasme.) *Les hommes ne sont qu'une MOITIÉ des MOITIÉS, des quarts d'homme qui, ne pouvant se comprendre, s'accusent les uns les autres*. (V. Cousin.)

— Fam. Personne de très-petite taille : *Ce n'est qu'une MOITIÉ d'homme*. *Il a épousé une MOITIÉ de femme*.

— Femme, par rapport à son mari : *Perdre sa chère MOITIÉ*.

Votre digne moité, couchée entre des fleurs,
Tout près d'ici m'est apparue.

LA FONTAINE.

— *Moitié de mon âme, Moitié de moi-même, Moitié de ma vie*. Se dit à une personne tendrement chérie :

Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau :
La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau.

CORNEILLE.

O toi, qui de mon âme es la chère moitié,
Ma sœur, lis avec moi dans mon cœur effrayé.

DELLILLE.

— *La plus belle moitié du genre humain, Le sexe féminin tout entier*.

— Couper, partager une chose par la moitié, par moité, La partager en deux parties égales : *Couper une pomme PAR MOITIÉ*. *Le diamètre COUPE le cercle PAR LA MOITIÉ*. (Acad.)

|| Partager une chose par moité, Prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager : *PARTAGER les revenus, les bénéfices PAR MOITIÉ*. *Il Partager un différend par la moitié*, Se relâcher des deux côtés sur ses prétentions, afin d'arriver à conclure un accord.

— Offrir la moitié de son lit à quelqu'un, Lui offrir une place dans son lit.

— Jurispr. Être trompé d'autre moité du juste prix, Payer un objet plus du double de sa valeur.

— Adv. A demi : *Pain MOITIÉ seigle, MOITIÉ froment*. *Etoffe MOITIÉ soie, MOITIÉ laine*. *Boire MOITIÉ eau, MOITIÉ vin*.

Fille qui n'est pas faite à ça
Est toujours, quand elle en vient là,
Moitié forcée et moitié consentante;
Moitié voulant combattre ses desirs,
Moitié n'osant; moitié peine et plaisir:
Moitié bien aise et moitié repentir.

LA FONTAINE.

— *Moitié guerre, moitié marchandise*. D'une manière équivoque : *Faire sa fortune* MOITIÉ GUERRE, MOITIÉ MARCHANDISE. Il moitié de gré, moitié de force : *On l'a fait consentir à cet arrangement* MOITIÉ GUERRE, MOITIÉ MARCHANDISE.

— *Moitié figue, moitié raisin*. Partie à contre-cœur, partie de bonne volonté; partie bien, partie mal; partie sérieusement, partie en plaisanterie : MOITIÉ FIGUE, MOITIÉ RAISIN, il s'exécute.

— *Être moitié chair, moitié poisson*. Ne pas faire connaître ce qu'on veut ou ce qu'on fait, avoir une conduite équivoque.

— Loc. adv. *A moitié*. A demi, en partie, pas complètement : *Bois à moitié pourri*. *Tonneau à moitié vide*. *Bouteille à moitié pleine*. *Argent à moitié dépensé*. On est à moitié guéri quand on veut sincèrement se guérir. (Sénèque.) *Ceux qui font des révolutions à moitié ne font que se creuser un tombeau*. (Chateaub.) *La grandeur des grands hommes est faite plus d'à moitié de la petitesse des autres*. (A. Karr.) *Souffrir, c'est ne vivre qu'à moitié*. (E. Alletz.) *Être lenté, c'est être à moitié vaincu*. (Renaud.)

Ville qui parle ainsi de moitié rendue.

MORIN.

Heureux ou malheureux,
L'homme a besoin d'autrui;
Il ne vit qu'à moitié,
S'il ne vit que pour lui.

DELILLE.

« En réservant pour soi la moitié des fruits ou des bénéfices : *Donner, prendre des terres à moitié*. *Labourer une terre à moitié*.

— *A moitié chemin*. Au milieu de l'espace à parcourir : *Rester à moitié chemin*.

— *A moitié prix*. Pour la moitié du prix ordinaire : *Vendre une chose à moitié prix*.

— *Demoté*. Deux fois autant qu'il fallait : *Discours trop long de moitié*. « Deux fois autant qu'à l'ordinaire ».

Alors qu'une belle est en larmes,
Elle est plus belle de moitié.

LA FONTAINE.

... Un philosophe, étayé
D'un peu de richesse et d'aïssance,
Dans le chemin de sapience
Marche plus ferme de moitié.

J.-B. ROUSSEAU.

— *Être de moitié*. Se mettre de moitié. Faire une société à deux dans laquelle on convient de partager, par égale part, la perte et le gain : *Être de moitié dans une affaire*. *Être de moitié avec quelqu'un dans son jeu*. Se mettre de moitié avec quelqu'un. Participer, entrer en ligne de compte :

L'esprit n'est jamais las d'écrire,
Lorsque le cœur est de moitié.

GRESSAT.

— *En rabattre de moitié, de la moitié*. Renvoyer sur ce qu'on voulait, sur ce qu'on pensait, rabattre de ses prétentions, modérer son opinion.

— *Avoir payé plus de la moitié de ses dettes*. Avoir moins de temps à vivre qu'on n'a déjà vécu.

— Gramm. *Moitié*, tiers, quart, cinquième, etc., employés comme substantifs collectifs, déterminent eux-mêmes l'accord des mots variables en rapport avec eux quand ils expriment la quantité précise obtenue en divisant par deux, trois, quatre, cinq, etc. Mais quand ils marquent évidemment une exagération ou une simple approximation, quand la quantité qu'ils représentent n'a rien de précis, de fixe, on peut tout faire accorder avec le complément amené par la préposition de : *La moitié des députés à voter pour la loi, l'autre moitié à voter contre*. *La moitié des fruits sont gâtés*. *Un bon tiers des Parisiennes s'ennuient au spectacle*.

— Rem. Dans la conversation le mot *moitié* est très-souvent mal employé; ainsi l'on dit : *Cette corde n'est pas assez longue, j'en voudrais la moitié plus*, pour dire : *J'en voudrais le double ou deux fois autant*.

Moitié du chemin (La), comédie en trois actes et en vers, par Picard, représentée au Théâtre-Français en 1793. Il est convenu que les jumeaux, qu'il s'appellent Jacob et Esau ou qu'ils portent le nom de Ménéchmes, sont faits pour se disputer le droit d'aïssance. Les Ménéchmes de Picard s'appellent Després et habitent l'un Angers et l'autre Paris. Celui-ci est père d'une fille charmante, et celui-là d'un fils également charmant, qui ne demanderaient qu'à se marier; malheureusement, les compétitions des pères s'y opposent absolument. Comment faire? Le *Deus ex machina* se présente sous la figure d'un aimable Gascon du nom de Figeac, qui imagine une ruse digne de Scapin. Il écrit à Després de Paris, pour lui annoncer la mort de Després d'Angers, et réciproquement. La perspective d'hériter n'étant pas tout sentiment fraternel, dans ces deux cœurs excellents au fond, malgré le droit d'aïssance. On part en grand deuil et le cœur bien gros, chacun de son côté. On arrive juste en même

temps, à moitié chemin, dans la même auberge, au Mans. Figeac manœuvre si bien que les amants ont toute liberté de se voir et les pères n'arrivent jamais à se rencontrer. Bref, quand l'affaire lui paraît mûre, Figeac jette les deux jumeaux dans les bras l'un de l'autre, et parvient sans peine à leur persuader que le droit d'aïssance, vendu autrefois pour un plat de lentilles, aboli depuis par la Constituante, ne vaut pas que deux frères jumeaux se brouillent pour lui et empêchent le bonheur de deux jeunes gens si bien faits pour s'aimer. Qui résisterait à de pareils arguments?

La pièce de Picard est intéressante, bien conduite, mais très-faiblement écrite. Elle a été reprise plusieurs fois avec succès.

MOITIR v. a. ou tr. (moi-ir — rad. *moite*). Humecter, rendre moite : *L'humidité est si forte ici qu'elle moitir tous nos meubles*.

— Techn. Imbiber d'eau : *Moitir les papiers*. MOITIR les chiffons.

MOITREL D'ÉLÈMENT, physicien français, né en 1678, mort en 1730. Il habitait, vers 1718, une misérable mansarde à Paris, lorsqu'il découvrit le moyen de recueillir les gaz et, par suite, de les étudier en eux-mêmes et dans leurs combinaisons. Pour faire connaître sa découverte, il ouvrit un cours de chimie pratique qui n'eut aucun succès, fut traité de fou par les membres de l'Académie des sciences et finit par suivre en Amérique, où il mourut, une personne qui l'avait pris en amitié. On a de lui une brochure rarissime, publiée en 1719, et dans laquelle il expose ses expériences et ses idées, que la science moderne devait confirmer.

MOITTE (Pierre-Etienne), graveur, né à Paris en 1722, mort dans la même ville en 1780. Il suivit les leçons de Beauverlet et de P.-F. Beaumont, se fit connaître comme un habile graveur à la pointe et au burin, devint membre de l'Académie de peinture en 1771 et reçut, en 1780, le titre de graveur du roi. Moitte a laissé de nombreuses planches d'après Mérieu, Tiers, Wouwerman, Boucher, Lancret, Graue, etc. On cite, parmi les plus remarquables, celles qu'il exécuta pour la *Galerie de Dresde* et pour la *Galerie de Louis de Bruhl*, le portrait de *Restout*, d'après Lestour, celui de *Duhamel du Monceau*. Il eut plusieurs enfants qui cultivèrent également les arts : — ANGLIQUE ROSE, qui a gravé le paysage; — ELISABETH-MÉLANIE, qui s'est surtout attachée à reproduire avec le burin des tableaux de Greuze; — FRANÇOIS-AUGUSTE, également graveur, mort vers 1790, à qui l'on doit de bonnes et fines reproductions d'œuvres de Greuze, le *Catéchisme* et le *confessionnal*, d'après Baudouin, la *Régénération de la table*, d'après Jordaens, etc.; — JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT, mort en 1808 à Dijon, où il professait l'architecture; — enfin, JEAN-GUILAUME, dont nous allons parler.

MOITTE (Jean-Guillaume), sculpteur français, fils du précédent, né à Paris en 1747, mort dans la même ville en 1810. De très-bonne heure, il montra de rares dispositions artistiques qu'il développa par un travail assidu, prit successivement des leçons de Pigalle et de Lemoigne, remporta presque toutes les médailles dans divers concours de l'Académie et obtint, en 1768, le grand prix de sculpture. Arrivé en Italie, Moitte joignit à l'étude du modèle vivant celle des plus belles statues et des plus beaux monuments de l'antiquité que possède Rome et acquit alors, dit Périès, le goût exquis et la correction du dessin, l'élégance des formes, la beauté des proportions, l'heureux choix des draperies et la variété d'expression qu'il a su répandre dans ses ouvrages. De retour à Paris, il exécuta pour Auguste, orfèvre du roi, une foule de dessins à la plume extrêmement remarquables, qui servirent à ce dernier de modèles pour ses plus beaux ouvrages. Sa statue du *Sacrificateur* lui valut d'être nommé membre de l'Académie en 1783. Depuis lors, il exécuta un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Vestale faisant l'aspersion de l'eau lustrale*; *Ariane*; les statues colossales des provinces de *Bretagne* et de *Normandie*, placées à la barrière des Bonshommes; des *Bas-reliefs* et *Sphinx* au château de l'Isle-Adam; des *Bas-reliefs* pour plusieurs barrières de Paris; une remarquable statue de *Cassini*, commandée par Louis XVI et qui ne fut terminée qu'après la Révolution; le beau bas-relief du fronton du Panthéon représentant les *Vertus civiques* et les *Vertus guerrières*, lequel fut brisé lorsque ce monument fut rendu au culte; le modèle d'une statue de *J.-J. Rousseau*, laquelle devait être exécutée en bronze pour être mise aux Champs-Élysées (1794); la *France entourée des Vertus*, appelant ses enfants à sa défense, bas-relief pour le vestibule du Luxembourg; la statue équestre en bronze de *Bonaparte*, celle du général *D'Hautpoul*, dont Moitte n'exécuta que le modèle en petit; le tombeau du général *Leclerc*; des bas-reliefs en bronze pour la *Colonne du camp de Boulogne*, etc. Les ouvrages de Moitte se distinguent en général par l'élégance et la sévérité du style.

MOIVRE (Abraham DE), célèbre géomètre français, né à Vitry (Champagne) en 1667, de parents protestants, mort à Londres le 27 novembre 1754. La révocation de l'édit de Nantes l'avait forcé de s'expatrier; il se retira

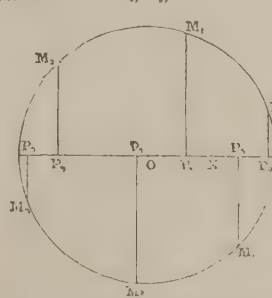
à Londres, où il n'eut, pendant longtemps, d'autre ressource que d'enseigner les mathématiques, qu'il avait apprises en France sous le célèbre Ozanam. Il entra bientôt en relation avec Newton et Halley, qui se chargèrent de communiquer ses premiers ouvrages à la Société royale de Londres, dont ils le firent recevoir membre en 1697. Il devint successivement membre des Académies de Berlin et de Paris. Il fut l'un des commissaires nommés par la Société royale pour juger le différend entre Leibnitz et Newton. Ce dernier avait pour lui la plus grande estime, et l'on rapporte que dans les dernières années de sa vie, lorsqu'on lui venait demander quelques explications sur ses ouvrages, il répondait le plus souvent : « Voyez M. de Moivre, il sait toutes ces choses-là mieux que moi. » Moivre mourut d'une façon assez singulière. Depuis quelque temps, il dormait chaque jour un peu plus que la veille et était ainsi arrivé à dormir vingt-trois heures par jour; le 27 novembre 1754, il dormit les vingt-quatre heures et ne s'est pas réveillé depuis. Ses principaux ouvrages sont : *De mensura sortis*, refondu plus tard dans *The Doctrine of chances*, qui a eu trois éditions (1716, 1738 et 1758); *Miscellanea analytica de seriebus et quadraturis* (1730); *Annuities on lives* (1724, 1742, 1750), dont Fontana a donné une traduction en italien; enfin, un grand nombre de mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*. L'astronome Grandjean de Fouchy a fait son éloge, inséré dans le recueil de l'Académie des sciences.

Outre sa célèbre formule et son théorème (v. ci-après), on doit à Moivre la théorie des séries, récurrentes qu'il rencontra dans ses recherches sur le calcul des probabilités, et qu'il acheva presque seul; l'introduction, dans la science, de ce principe que la probabilité d'un événement composé est le produit des probabilités des événements simples qui le composent; la solution de quelques dernières difficultés relatives à la décomposition des fractions rationnelles en fractions simples et à l'intégration des différentielles rationnelles, que la mort n'avait pas laissé à son ami Cotes le temps de lever; enfin, il partage avec Lambert l'honneur d'avoir donné naissance à la trigonométrie imaginaire en transportant du cercle à l'hyperbole les théorèmes relatifs à la multiplication et à la division des secteurs.

On cite encore de Moivre deux théorèmes curieux d'astronomie, mais qui sont restés sans utilité; les voici : 1° La vitesse d'une planète en un point quelconque de son ellipse est à sa vitesse au sommet du petit axe comme la racine carrée de sa distance au foyer supérieur est à la racine carrée de sa distance à l'autre foyer; et 2° Le rayon vecteur est au sinus de l'angle qu'il fait avec la tangente comme la moyenne proportionnelle entre les distances aux deux foyers est au demi-petit axe.

MOIVRE (THÉORÈME DE). Ce sont les recherches de Moivre sur la décomposition des fractions rationnelles en fractions simples qui l'ont conduit à son théorème, un peu plus général que celui de Cotes. Cotes avait donné la loi de décomposition, en facteurs réels du second degré, d'un trinôme $x^{2m} \pm 2x^m + 1$; Moivre étendit le théorème au cas du trinôme $x^{2m} - 2px^m + 1$. Soit, dans un cercle de rayon 1, AM, la $m^{\text{ième}}$ partie de l'arc dont le cosinus est p , ce nombre p étant d'abord supposé compris entre -1 et $+1$; si l'on partage la circonférence en parties égales, M_1, M_2, M_3 , etc., les facteurs de $x^{2m} - 2px^m + 1$

seront représentés, pour une valeur OX de x , par les carrés des distances du point X aux points de division M_1, M_2 , etc.



En effet, les valeurs de x^m tirées de l'équation

$$x^{2m} - 2px^m + 1 = 0$$

sont

$$x^m = p \pm \sqrt{p^2 - 1}$$

ou

$$x^m = p \pm \sqrt{1 - p^2} \sqrt{-1};$$

soit à l'un des arcs qui ont p pour cosinus, on aura donc

$$x^m = \cos \alpha \pm \sqrt{-1} \sin \alpha,$$

et, par suite,

$$x = \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} \pm \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m};$$

les facteurs binômes de $x^{2m} - 2px^m + 1$ seront donc de la forme

$$x - \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} \pm \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m};$$

or, pour que le produit de deux facteurs

$$x - \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} - \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m}$$

et

$$x - \cos \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} \mp \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k'\pi}{m},$$

soit réel, il faudra que

$$\sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m} \pm \sin \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} = 0,$$

et que

$$\cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m} = 0.$$

$$\pm \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} \sin \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} = 0.$$

La seconde formule donne

$$\sin \left(\frac{\alpha + 2k\pi}{m} \pm \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} \right) = 0,$$

et, par conséquent,

$$\frac{\alpha + 2k\pi}{m} \pm \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} = 0, \text{ ou } \pi, \text{ ou } 2\pi, \text{ ou } 3\pi;$$

la première, de son côté, donne

$$\sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + \sin \left(\pm \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} \right) = 0,$$

et, par conséquent,

$$\frac{\alpha + 2k\pi}{m} \pm \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} = 0 \text{ ou } 2\pi$$

ou

$$\frac{\alpha + 2k\pi}{m} \mp \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} = \pi, \text{ ou } 3\pi.$$

Il faut donc, pour que les deux conditions soient remplies en même temps, que

$$\frac{\alpha + 2k\pi}{m} \pm \frac{\alpha + 2k'\pi}{m} = 0 \text{ ou } 2\pi,$$

le signe $\pm$ provenant de l'incertitude qui pèse sur le facteur à combiner avec

$$x - \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} - \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m}.$$

On voit par là, à n'ayant aucun rapport nécessaire avec π , que ce second facteur doit être

$$x - \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m};$$

d'ailleurs, la condition à remplir par k et k' se réduit alors à

$$k - k' = 0 \text{ ou } k - k' = m.$$

Supposons qu'on prenne $k = k'$, alors les deux facteurs qui donneront un produit réel seront

$$x - \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} - \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m}$$

et

$$x - \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + \sqrt{-1} \sin \frac{\alpha + 2k\pi}{m},$$

et ce produit sera

$$x^2 - 2x \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + \cos^2 \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + \sin^2 \frac{\alpha + 2k\pi}{m},$$

ou simplement

$$x^2 - 2x \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + 1;$$

or, le carré de la distance du point X au $k^{\text{ième}}$ point de division M_k est évidemment

$$XM_k^2 = \overline{XP_k}^2 + \overline{P_kM_k}^2,$$

c'est-à-dire

$$XM_k^2 = \left(x - \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} \right)^2 + \sin^2 \frac{\alpha + 2k\pi}{m},$$

ou

$$XM_k^2 = x^2 - 2x \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + 1.$$

Le théorème étant ainsi démontré pour le cas où p est compris entre -1 et $+1$, on l'étendrait aisément au cas où p serait quelconque, en substituant l'hyperbole équivalente au cercle; mais alors, d'une part, l'arc α ayant pour cosinus p serait imaginaire sans partie réelle, par conséquent chaque facteur de la forme

$$x^2 - 2x \cos \frac{\alpha + 2k\pi}{m} + 1$$

serait imaginaire; de l'autre, les points

$$M_1, M_2, M_3, \dots$$

devraient être marqués sur les hyperboles conjuguées du cercle, tangentes à ce cercle à l'origine des arcs et à tous les points de division de la circonférence en m parties égales, de manière que l'arc de chaque hyperbole compris entre son sommet et le point M marqué sur elle correspondrait à un secteur central ayant pour surface $\frac{\alpha + 2k\pi}{m}$; les coordonnées des points M seraient donc imaginaires; par suite, les expressions algébriques de XM_k^2 ne représenteraient pas en nombres les carrés des distances vraies.

Mais lorsque p est plus grand que 1, les valeurs de x^m tirées de l'équation

$$x^{2m} - px^m + 1 = 0$$

sont réelles et positives; il est donc plus simple, dans ce cas, de considérer les valeurs de x comme les produits des racines $m^{\text{èmes}}$ arithmétiques des valeurs de x^m par les racines $m^{\text{èmes}}$ de l'unité.

MOIVRE (FORMULE DE). La célèbre formule de Moivre consiste dans l'identité

$$(\cos \varphi + \sqrt{-1} \sin \varphi)^m = \cos m\varphi + \sqrt{-1} \sin m\varphi.$$

Pour établir cette identité, il suffit de multiplier entre elles deux expressions semblables à celle dont la puissance est indiquée dans le premier membre :

$$\begin{aligned} (\cos \varphi + \sqrt{-1} \sin \varphi) (\cos \varphi + \sqrt{-1} \sin \varphi) \\ = \cos \varphi \cos \varphi - \sin \varphi \sin \varphi \\ + \sqrt{-1} (\sin \varphi \cos \varphi + \cos \varphi \sin \varphi) \\ = \cos (\varphi \times \varphi) + \sqrt{-1} \sin (\varphi + \varphi). \end{aligned}$$

On voit que la multiplication de deux expressions de ce genre se fait par l'addition des arcs. L'élevation d'une pareille expression à une puissance entière doit donc se réduire à la multiplication de l'arc qui y entre par l'exposant de la puissance.

La formule de Moivre donne immédiatement les développements de $\sin m\varphi$ et de $\cos m\varphi$ en fonction de $\sin \varphi$ et de $\cos \varphi$. En effet, si l'on développe par la formule du binôme la puissance indiquée et qu'on égale séparément les parties réelles et imaginaires des deux membres, on trouve

$$\cos m\varphi = \cos^m \varphi - \frac{m(m-1)}{1 \cdot 2} \cos^{m-2} \varphi \sin^2 \varphi \\ + \frac{m(m-1)(m-2)(m-3)}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} \cos^{m-4} \varphi \sin^4 \varphi - \dots$$

$$\text{et} \quad \sin m\varphi = m \cos^{m-1} \varphi \sin \varphi \\ - \frac{m(m-1)(m-2)}{1 \cdot 2 \cdot 3} \cos^{m-3} \varphi \sin^3 \varphi + \dots$$

La même formule fournit, de la manière la plus convenable, les racines des équations binômes (v. BINÔME) de tous les degrés, et celles de l'équation du troisième degré dans le cas irréductible.

MOJACAR, en latin *Murgis*, ville murée d'Espagne, province et à 80 kilom. S.-E. de Grenade, sur une hauteur, à 1 kilom. de la Méditerranée; 4,528 hab. Pêche active; fabrique de soude, fonderie de métaux argentifères.

MOJAÏSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 97 kilom. O. de Moscou, sur un petit affluent de la Moskova; 4,708 hab. Elle était autrefois fortifiée et fit partie successivement des principautés de Tchernigov et de Smolensk; elle fut réunie au grand-duché de Moscou en 1341. Prise par les Français en 1812. La ville est dominée par un fort qui, du temps de Hohenstein, était en bois, mais qu'Ivan IV Vassilievitch parvint à faire construire en pierre. Ses murs, très-épais, sont flanqués de six tours imposantes. Mojaïsk possède une cathédrale et huit églises, dont une seulement en pierre. Les autres sont en bois.

MOJON (Joseph), chimiste italien, né à Gènes en 1776, mort en 1837. Il se fit recevoir docteur en médecine, commença à se faire connaître, en 1799, par un ouvrage intitulé *Leggi di fisica e matematica*, qui lui valut d'être nommé, l'année suivante, professeur de chimie dans sa ville natale, et publia depuis lors une série d'observations qui l'ont placé au rang des chimistes les plus distingués de son temps. Dès 1804, il découvrit la propriété que possède un courant électrique d'attirer les aiguilles d'acier; aussi est-ce à tort que l'Académie des sciences de Paris décerna, en 1820, à Erstedt, un prix de 10,000 francs comme étant l'auteur de cette découverte. Mojon parvint à extraire de fruits sauvages, regardés comme inutiles, une eau-de-vie excellente, fit servir le pétrole, découvrit à Amiano, à l'éclairage de la ville, se livra à de nombreuses expériences sur l'air marécageux et la torpille électrique, etc. Tout en s'adonnant à l'enseignement, il devint directeur d'une importante manufacture de produits chimiques, conseiller du magistrat de santé, et fut nommé président de la société des sciences physiques et des lettres de Gènes, ainsi que de plusieurs autres corps savants. Outre l'ouvrage précité, Mojon a laissé divers ouvrages et plusieurs mémoires, parmi lesquels nous mentionnerons : *Descrizione mineralogica della Liguria* (Gènes, 1802, in-89); *Osservazioni sopra la tavola delle espressioni numeriche di affinità* (1802); *Osservazioni sopra una nuova sorgente di Voltri* (1805); *Corso analitico di chimica* (1806, 2 vol. in-89), ouvrage excellent par le plan, la clarté, la précision, traduit en français par Bompois (Paris, 1818, 2 vol. in-89); *Analise des eaux sulfureuses d'Acqui*.

MOJON (Benoit), médecin italien, frère du précédent, né à Gènes en 1784, mort à Paris en 1849. Après avoir passé son doctorat en 1806, il visita successivement Paris, Montpellier, Londres, Berlin, Vienne. De retour dans sa ville natale, il s'occupa particulière-

ment de recherches sur les vaisseaux absorbants et sur le supplice de la décapitation, puis devint successivement professeur d'anatomie et de physiologie, médecin en chef de l'hôpital, secrétaire général du comité central de vaccine, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, etc. Comme on le voit, Mojon occupait une très-belle position à Gènes, lorsque Mme de Feugères se l'attacha comme médecin et le décida à venir habiter Paris. Mais il ne put se plier longtemps aux exigences de cette femme capricieuse et rompit avec elle. Il se fit naturaliser Français et se créa à Paris une belle clientèle. Mojon a publié les ouvrages suivants : *Lezioni Anatomiche* (Gènes, 1800), le plus important de ses traités; *Mémoire sur les effets de la castration sur le corps humain* (Montpellier, 1808, in-40); *Sull' epidemia catarrale che a regnato in Parigi nel 1803* (Gènes, 1804); *Sull' utilità del dolor* (1811); *Osservazioni anatomico-fisiologiche sull' epidemia* (Gènes, 1816), mémoire qui a été traduit en français et inséré dans le second volume du *Journal des sciences médicales* en 1816; *Sull' infezione placentaria* (Livourne, 1816); cette injection du placenta, imaginée par Mojon pour détacher ce corps en cas d'hémorragie après l'accouchement, a été généralement adoptée par les accoucheurs; *Memoria sull' eritabilita della fibra animale* (Gènes, 1814); *Congettura intorno la natura del miasma choleraico-asialico* (Luques, 1832), traduit en français par Julia de Fontenelle; *Sur la structure des vaisseaux lymphatiques* (Paris, 1835); enfin, on lui doit plusieurs mémoires intéressants.

MOKA s. m. (mo-ka) — nom d'une ville d'Arabie). Café très-estimé, qui vient de Moka :

Déliçieux moka, ta sève enchanteresse

Réveille le génie et vaut tout le Permesse.

CASTEL.

— Infusion du même café : *Boire du MOKA. Une tasse de MOKA.*

— Comm. *Crème de moka*, Liqueur alcoolique préparée avec du moka.

— Encycl. *Crème de moka*. Pour fabriquer cette liqueur, prenez 500 grammes du meilleur café moka, torréfié-le jusqu'au roux sans le laisser brunir; lorsque votre café, encore chaud, est réduit en poudre, vous le jetez, avec le zeste d'une orange coupée très-fine, dans quatre litres d'eau-de-vie, où vous le laissez infuser pendant cinq ou six jours. Distillez ensuite au bain-marie pour retirer un peu plus de la moitié de la liqueur; mélangez avec un sirop produit par 2 kilogrammes de sucre et deux litres d'eau, filtrez à la chausse et conservez dans des bouteilles hermétiquement bouchées.

Cette liqueur conserve, bien entendu, un parfum de café très-prononcé; c'est, du reste, sa seule différence avec le sirop d'eau-de-vie.

MOKA, la *Mocha* des anciens, ville forte et port d'Arabie, dans l'Yémen, sur la côte S.-E. de la mer Rouge, non loin du détroit de Bab-el-Mandeb, à 230 kilom. S.-O. de Sana, par 13° 18' de latitude N. et 40° 59' de longitude E.; 7,000 hab. Cette ville, résidence d'un gouverneur, doit sa renommée au café fort estimé dont elle exportait jadis des quantités considérables. Elle fait, en outre, le commerce de la gomme arabique, de la myrrhe, de l'encens, des peaux de bœuf, de mouton et de chèvre, de l'indigo, du séné et du salpêtre. Les Indes fournissent les marchandises dont les habitants ont besoin. Le port et la rade sont sûrs et commodés. Moka a été autrefois une ville d'une grande importance, et au commencement de ce siècle elle contenait environ 50,000 habitants. Elle comptait 26 mosquées et renfermait 6 kars, à la fois marchés publics et lieux de halte pour les caravanes. La compagnie française des Indes y avait une factorerie dont les bâtiments sont encore en place. Le mur d'enceinte de la ville comprenait 3 kilomètres de circuit et était défendu par 14 forts. Maintenant il est tout délabré, et chaque coup de canon que l'on tire en démolit une partie. Les maisons sont pour la plupart à trois étages et couvertes d'arabesques. Les rues sont irrégulières, sales et fort étroites. Autour de la ville s'étendent quelques jardins, où l'on trouve des bouquets de dattiers.

Jadis Moka exportait annuellement pour plusieurs millions de café; mais, par suite de la concurrence que lui font trois villes voisines, Aden, Hodéidah et Loheia, elle a perdu la plus grande partie de son commerce, et son exportation de café dépasse à peine aujourd'hui 500,000 francs. La dénomination de moka donnée au café qu'on exporte de cette ville semblerait faire croire que c'est dans les environs de Moka qu'on le récolte. Il n'en est rien; les caravanes portaient à Moka et portent aujourd'hui à Aden le café qui est récolté dans les contrées méridionales de l'Arabie baignées par l'Océan Indien. Le nom du lieu où était concentré et d'où était exporté le café lui a été donné. Il ne faut pas oublier de dire encore que c'est de l' Abyssinie, cette contrée africaine baignée aussi par la mer Rouge, que provient le café, le meilleur peut-être, estimé sous le nom de café moka, et qu'il serait plus raisonnable d'appeler café aden.

Le café réexporté d'Aden pour l'Europe, après avoir subi son nettoyage, est le seul

qui soit véritablement pur. Le grain exporté des autres ports sous le nom de moka, et qui passe par la voie d'Egypte, est soumis là, avant d'être chargé sur les navires de la Méditerranée, à un mélange.

MOKCHA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Penza, arrose Mokchansk, Troitsk, entre dans le gouvernement de Tambov, passe à Ternikoff et se jette dans l'Oka, à 24 kilom. S.-E. d'Elatou, après un cours d'environ 360 kilom. vers le N.-O.

MOKCHANSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 41 kilom. N.-O. de Penza, sur la Mokcha, chef-lieu du cercle de son nom; 4,207 hab. Assiégée par les Tartares en 1717.

MOKÉ (Henri-Guillaume), historien belge, né au Havre en 1803, mort en 1862. Il fit ses premières études en France. De retour en Belgique après 1830, il devint professeur suppléant à l'Athénée royal de Gand, où, en septembre 1851, il obtint une chaire de rhétorique française. En 1840, il a été nommé membre de l'Académie royale de Belgique et décoré de l'ordre de Léopold. Nous citerons de cet écrivain : les *Gueux de mer ou la Belgique sous le duc d'Albe* (1827); les *Gueux des bois ou les Patriotes belges* (1828); la *Bataille de Navarin ou le Aeneas* (1828); *Hermann ou la Civilisation et la barbarie* (Paris, 1831); *Philippe de Flandre* (1832); *Histoire des Français, Histoire de Belgique* (1835-1844); *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges* (1846); la *Belgique ancienne et ses origines* (1856); *Thurswalde ou les Germains au temps d'Auguste*, et un grand nombre d'articles historiques dans la *Belgique monumentale, artistique et pittoresque*.

MOKEAU s. m. (mo-ko). Techn. Paquet de soie.

MOKET (Richard), théologien anglais, né dans le Dorsetshire en 1578, mort à Oxford en 1618. Il dirigea, en qualité de recteur, le collège de Tous-saints, à Oxford, et devint un des commissaires royaux pour les affaires ecclésiastiques. Désireux de faire connaître aux étrangers, comme un modèle à suivre, la liturgie, la constitution et les catéchismes de l'Eglise anglicane, il en fit une traduction latine qu'il publia à Londres en 1606, in-fol. Cette traduction est devenue à peu près introuvable. On a réédité un des traités qu'elle contenait, sous le titre de : *De politia Ecclesie anglicane* (Londres, 1683, in-89).

MOKHTAR (Kaisan el Pakafi), célèbre général arabe, né à La Mecque en 622 de notre ère, mort en 687. Ce musulman fanatique, cruel, doué d'une grande intrepidité, se prétendait inspiré de Dieu et affirmait que l'ange Gabriel lui apparaissait sous la forme d'une colombe. Il mit ses talents militaires au service de la famille des Alides, dont il fut un des plus vaillants appuis, combattit pour Houein, puis pour Molesin, fit une guerre acharnée à Souleiman ibn-Sorad, chef de la secte des pénitents, remporta une complète victoire sur le calife Oulei-Alah, se rendit maître de toute la Mésopotamie, se mit ensuite à la tête d'une armée avec laquelle il attaqua les califes Omniades, au nom de Mohammed ibn-Hanefieh qu'il prétendait être le messie, fut vaincu par Mosab, gouverneur de Bassorah et général du calife Abdallah, fait prisonnier dans le château de Kerfah et décapité. Mokhtar haranguait ses soldats en vers et se vantait d'avoir immolé plus de 50,000 hommes aux mânes de Houein, second fils d'Ali, assassiné par ordre du calife Yazid I^{er}.

MOKISSO s. m. (mo-ki-so). Myth. afr. Nom donné par les habitants du Loango à leurs génies.

— Encycl. Les *mokissos* sont subordonnés au dieu suprême, Zambam-Congo. Selon que ces génies sont favorables ou non aux hommes, ils leur donnent la santé ou la maladie. Ils sont figurés en bois ou en pierre, soit dans les temples, soit dans les rues. On leur fait des sacrifices et on honore quelques-uns des *mokissos* sous la forme de quadrupèdes ou d'oiseaux. Les indigènes du Loango donnent également le nom de *mokissos* à leur souverain, à qui ils attribuent un pouvoir divin et surnaturel.

MOKO s. m. (mo-ko). Nom que les Néozélandais donnent au sceau qu'ils apposent sur les actes.

MOKOKF s. m. (mo-kokff). Bot. Nom vulgaire du clétyra du Japon, cultivé dans ce pays pour l'ornement des jardins.

MOKOMACHA s. m. (mo-ko-ma-cha). Général en chef au Monomotapa.

MOKOSCH ou **MOKOSIS**, idole moscovite, adorée jusque dans le 12^e siècle. On la représentait avec le corps d'une chèvre, la tête d'un bœuf, les cornes d'un bœuf et les pieds d'un cheval. On a trouvé à Kiev une statue représentant cette idole.

MOKOURIS ou **MOKURIS**, disciple de Xé-qua, qui alla prêcher, sur les côtes de Malabar et de Coromandel, le culte d'Amida, ordonnateur du monde et protecteur des hommes. Cette doctrine se répandit de là en Chine et au Japon.

MOKRONOWSKI (Stanislas), général polonais, né en 1761, mort en 1821. Il alla termi-

ner son éducation en France, où, pendant 12 ans, il appartenait au régiment royal-allemand. De retour en Pologne en 1788, il fut presque aussitôt élu nonce à la diète dite de quatre ans. Nommé ensuite vice-brigadier de l'armée polonaise, il se signala pendant la guerre contre la Russie à la bataille de Zielencé, et quitta le service avec le grade de lieutenant général. Lors de la guerre de 1794, il prit les armes, devint commandant de Varsovie et des forces militaires de la volovie de Mazovie, puis céda ces fonctions pour rejoindre l'armée polonaise. Après avoir combattu à Bielsk et à Blonko contre les Prussiens, et lutté en Lithuanie jusqu'à la fin de la guerre, il se réfugia en Italie. Plus tard, il lui fut permis de rentrer dans sa patrie, mais il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort.

MOKTADER-BILLAH, calife abbasside. V. MOKTADER.

MOKTADY-BIAMRILLA (Aboul-Cacem-Abdallah AL), calife abbasside, de 1075 à 1094. Il fut fait calife par le sultan Melik-schah et recouvra, par l'influence de ce prince, une ombre d'autorité sur l'Arabie qui, depuis un siècle, ne reconnaissait plus les califes de Bagdad, et obéissait à ceux d'Egypte. Moktady protégea les sciences et favorisa la réforme du calendrier persan. Elmacin a publié, dans son *Histoire mahométane*, quelques vers de ce prince, qui cultivait la poésie.

MOKTAFY-BILLAH (Abou-Mohammed-Alli), calife abbasside, de 902 à 908. Il succéda à son père Motendeh en 902, reprit, en 905, l'Egypte et la Syrie aux Thoulouides, repré-
senta les brigandages des Karmathes (907) et releva un moment la puissance du califat. Quoique sévère jusqu'à la cruauté envers les rebelles et les grands coupables, ce prince était naturellement humain et généreux.

MOKTAFY-LEAMR-ALLAH (Abou-Abdallah-Mohammed AL), calife abbasside, de 1136 à 1160 de notre ère. Après la déposition de son neveu Raschid, il fut élevé au califat par le sultan Masoud. Profitant des guerres qui eurent lieu au sujet de la succession de Masoud, Moktasy s'attacha à affranchir le pouvoir des califes du joug humiliant des émirs al omrah et à rétablir l'ancienne puissance de ses ancêtres, parvint à gouverner sans contrôle Bagdad et l'Irak-Arabi et mourut après un règne heureux, laissant le trône à son fils Mostandjed.

MOKUSIN s. m. (mo-ku-zain). Bot. Genre de champignons de la Chine.

MOL, **MOLE** adj. (mol, mo-le). V. mou, MOLLE.

MOLA s. f. (mo-la — mot lat.). Antiq. rom. Farine salée dont les Romains faisaient usage dans les sacrifices, l'offrant seule ou la répandant sur la victime.

MOLA, l'ancienne *Turris Juliana*, ville du royaume d'Italie, prov. de la Terre de Bari, district et à 22 kilom. S.-O. de Bari, ch.-l. de mandement, près de l'Adriatique; 12,574 hab. Fabrication de savon; tanneries. Exportation d'huile et de coton.

MOLA-DI-GAETA, l'ancienne *Formies*, ville du royaume d'Italie, prov. de la Terre de Labour, district et à 4 kilom. N.-E. de Gaëte, sur la rive septentrionale du golfe de Gaëte et sur la voie Appienne, au pied de l'Appennin; 7,985 hab. Cette ville s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Formies* ou *Mols Formians*, châtée par Horace et détruite par les Sarrasins. Les Italiens donnent aussi cette ville *Formia*. C'est près de Mola que Cicéron fut tué par les sicaires d'Antoine. A l'endroit même du meurtre, on voit une petite enceinte carrée d'où s'élève une tour antique, que l'on dit être le tombeau du grand orateur.

MOLA (Pierre-François), peintre italien, né à Coldrè, près de Côme, en 1612, mort à Rome en 1668. Il fit successivement ses études artistiques à Rome, à Venise, à Bologne, où il prit des leçons de l'Albane, puis alla se fixer à Rome, fut chargé par les papes Innocent X et Charles VII de nombreux travaux, reçut une pension de la reine Christine et devint, en 1662, président de l'Académie de Saint-Luc. Les peintures à l'huile et à fresque de cet artiste sont remarquables par la correction du dessin, la vigueur du coloris, la variété dans le choix des sujets, la noblesse des figures et l'habileté de la touche. Il se montra parfois supérieur à l'Albane dans le paysage, genre dans lequel il excellait. Parmi ses très-nombreux ouvrages, nous citerons : la *Conception*, *Madeline*, *Saint Bruno*, *Saint Pierre*, *Abraham chassant Agar*, etc., dans divers édifices de Rome; un *Sacrifice à Diane*, à Venise; le *Repos en Egypte*, à Florence; *Héro et Léandre*, à Dresde; la *Nativité de la Vierge*, à Vienne; *Agar chassée*, *Madeline repentante*, à Munich; *Galatée sur un monstre marin*, à Berlin; *Saint Jean-Baptiste dans le désert*, la *Vision de saint Bruno*, *Agar dans le désert*, *Hermine gardant les troupeaux*, *Tancrède secouru par Hermine*, le *Repos de la Sainte Famille*, au musée de Louvre. Parmi les fresques de Mola, on cite particulièrement : *Joseph reconnu par ses frères*, qui se trouve au palais Quirinal. Enfin, cet artiste a gravé à l'eau-forte quelques planches habilement exécutées, entre autres : la *Sainte Famille*, d'après l'Albane; *Joseph reconnu par*

ses frères, d'après Maratte; la Vierge allaitant, d'après lui-même.

MOLA (Jean-Baptiste), peintre et graveur français, dont le véritable nom était **Mollo** ou **Moli** et que les Italiens désignent sous celui de **Giovanni-Battista Mola di Francia**, né à Besançon en 1614, mort à Rome en 1661. Il eut pour premier maître Simon Vouet, qu'il quitta la France, se rendit à Venise et de là à Bologne, où il devint l'élève de l'Albano, et enfin se fixa à Rome. Mola devint un très habile paysagiste; malheureusement, ses tableaux sont déparés par des figures mal exécutées et d'un dessin sec, qui nuisent à l'agrément de ses œuvres. On a de lui de nombreux tableaux, parmi lesquels nous citerons : *le Repos en Égypte*, à Florence; *Jacob devant Rachel*, un *Pêcheur*, à Saint-Petersbourg, etc. Il a laissé, en outre, de bonnes eaux-fortes, notamment : *Cupidon sur un char*, d'après l'Albano.

MOLABLE adj. (mo-la-ble — du lat. *mola*, meule). Qui peut être moulu. || Vieux mot.

— Féod. Grain molaire. Grain qui devait être moulu au moulin seigneurial.

MOLAC (Jean de KERCADO DE), grand sénéchal de Bretagne, mort à Pavie en 1525. Il appartenait à une des plus anciennes familles de Bretagne. Pendant le règne du duc François I^{er}, occupa d'importantes charges à la cour, combattit contre l'Angleterre et la France, suivit à Paris la fille de ce prince, Anne, lors de son mariage avec Charles VIII (1491), mais ne se fixa dans cette ville qu'après le mariage de Claude de Bretagne avec le duc de Valois d'Angoulême, depuis François I^{er} (1514). Molac prit alors du service en France, devint premier gentilhomme de la chambre du roi François I^{er}, se signala en plusieurs batailles par son intrépidité et trouva la mort à Pavie, en se jetant devant un arquebuser espagnol qui ajustait le roi.

MOLAC (Sébastien de ROSMADE et de KERCADO, baron DE), général français, descendant du précédent, né au château de Molac, près de Questembert, mort en 1629. Après la mort de Henri III, il se déclara en faveur de Henri IV, fut chargé par ce prince du commandement de Josselin, qu'il dut rendre aux ligueurs après un siège de quatre mois (1589), battu complètement, en 1591, devant Loudéac, Saint-Laurent, lieutenant du duc de Mercœur, prit ensuite une part active à la prise de Plennerv, de Guingamp, du fort Crozon, à Brest (1594), et conclut, deux ans plus tard, avec le duc de Mercœur, une trêve au nom de Henri IV. La guerre ayant recommencé en 1597, Molac battit les ligueurs à Plannecost, éprouva l'échec devant Dournevez, livra à La Grandville, devant le château de Kirmich, un combat acharné qui dura jusqu'à la nuit et dont le succès fut incertain, et s'empara, en 1598, de Dinan, dont Henri IV le nomma gouverneur. Cette même année, Molac présida la noblesse aux états de Rennes. Sous Louis XIII, il reçut le grade de lieutenant général, et il allait être nommé maréchal de France lorsqu'il mourut.

MOLAC (Sébastien de ROSMADE, marquis DE), gouverneur de Nantes, fils du précédent, mort en 1693. Il s'était conduit avec distinction dans plusieurs guerres lorsque Louis XIV l'appela, en 1665, au gouvernement de la ville de Nantes, au moment où il méditait la révocation de l'édit de ce nom. Sa situation était des plus difficiles : il lui fallait comprimer les séditions soulevées par la suspension de l'exercice du culte protestant et par la fermeture des temples, puis établir, en 1673, des impôts sur le timbre et le tabac, ce qui amena de nouveaux soulèvements. Molac s'attacha, par un mélange de fermeté et de modération, à calmer les esprits sans effusion de sang; mais sa louable conduite fut taxée de faiblesse et Louis XIV le remplaça dans son gouvernement par Lavardin. Toutefois, dès l'année suivante, il fut réintégré dans ses fonctions, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il parvint à chasser les Hollandais, débarqués à l'île d'Aix, et comprima toutes les tentatives de troubles. — Un de ses parents, René-Alexis de KERCADO, marquis de Molac, né en 1713, tué à Prague en 1742, servit avec distinction sous les ordres de Maurice de Saxe et du duc de Broglie, devint colonel, prit part à la campagne de Bohême (1741-1742), à la conquête d'Egra, et trouva la mort au siège de Prague.

MOLACHIN s. m. (mo-la-kin). Métrol. Ancienne monnaie.

MOLACODI s. m. (mo-la-ko-di). Bot. Nom vulgaire, au Malabar, du poivrier noir.

MOLAGE s. m. (mo-la-je — du lat. *mola*, meule). Féod. Droit de mouture.

MOLAI (Jacques DE), dernier grand maître des Templiers. V. MOLAY.

MOLAIRE adj. f. (mo-lè-re — lat. *molaris*; de *mola*, meule à moudre). Anat. Se dit des grosses dents qui servent à broyer les aliments : *Dents MOLAIRES*. || Se dit des dents qui, chez certains animaux herbivores, sont terminées par une surface plane, à *Glandes molaires*. Glandes placées dans l'épaisseur des joues, près des dents molaires.

— s. f. Dent molaire : *Petites MOLAIRES*. *Grosses MOLAIRES*. L'appareil masticateur des édentés ne se compose que des MOLAIRES et des canines. (L. Figuier.)

— Minér. Qui sert à faire des meules : *Les pierres MOLAIRES dont on se servait en Grèce pour moudre le grain étaient d'une matière fondue par le feu*. (Buff.) || *Quartz agate molaire*, Variété de quartz, employée à faire les meules de moulin.

— Encycl. V. DENT

MOLAND (Louis-Edouard-Dieudonné), littérateur et érudit français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) en 1824. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il se fit inscrire au barreau de cette ville en 1846, mais renonça presque aussitôt à la profession d'avocat pour s'adonner entièrement à ses goûts littéraires. Outre de nombreux articles insérés dans la *Revue contemporaine*, la *Revue européenne*, la *Revue archéologique*, le *Moniteur*, le *Journal des villes et des campagnes*, la *Liberté*, etc., on a de lui : *Peuple et roi au XIII^e siècle* (1851, in-8°), étude historique; *Saint Omer dans la Morée* (1852, in-8°), étude sur la domination française en Grèce, au moyen âge; le *Roman d'une fille loïde* (1861); *Origines littéraires de la France : la légende, le roman, le théâtre*, etc. (1862, in-8°); le *Veuvage*, nouvelle (1863, in-18), etc. On doit en outre à M. Moland des éditions avec notes des *Nouvelles françaises en prose du XIII^e siècle* (1856); des *Nouvelles françaises en prose du XIV^e siècle* (1856); du *Livre de l'interne consolation* (1856), première version de l'imitation; des *Œuvres complètes de Molière* (1863-1864, 7 vol. in-8°), etc.

MOLANS (Philibert DE), fondateur de l'ordre de Saint-Georges, né à Molans (Franch-Comté). Il vivait dans le XIV^e siècle. C'était un noble franc-comtois que le duc de Bourgogne Philippe le Hardi nomma son écuyer, puis visiteur général de ses arsenaux. Molans fit à deux reprises le voyage de la terre sainte, en rapporta des ossements qu'on lui dit avoir appartenu à saint Georges, en fit présent à l'église de Rougemont, qu'il dota richement, et institua en 1390 l'ordre de Saint-Georges, dont les membres devaient justifier de seize quartiers pleins, être nés dans la Bourgogne et se consacrer à la défense de la religion, des opprimés, des vierges des orphelins. Cet ordre subsista jusqu'à l'époque de la Révolution.

MOLANUS (Gérard-Walter VAN DER MUSELEN, dit), théologien luthérien allemand, né à Hameln en 1633, mort en 1728. Il eut avec Bossuet une correspondance dont le but était la réunion des communions catholique et protestante. On sait que le philosophe Leibniz apporta aussi son concours à ce noble projet. Molanus écrivit, au sujet de cette fusion, quelques opuscules qui ont été imprimés dans les *Œuvres de Bossuet* publiées par le cardinal de Bausset.

MOLANUS (Jean VAN MEULEN, dit), théologien flamand. V. MEULEN.

MOLARD s. m. (mo-lar — rad. *mole*). Eminence, colline, hauteur, élévation naturelle ou factice.

MOLARD (Pierre-Claude), ingénieur mécanicien français, né aux Cernoises (Jura) en 1758, mort à Paris en 1837. Il devint directeur de la collection des machines léguées à l'État par Vaucanson, prit une part active à la fondation du Conservatoire des arts et métiers, dont il fut nommé administrateur en chef en 1801, fut élu membre de l'Académie des sciences en 1816, et figura à plusieurs reprises parmi les membres du jury d'examen des produits de l'industrie. Molard a inventé un grand nombre de procédés industriels et de machines, notamment un métier à tisser le linge damassé, le moulin à meules plates pour concasser le grain, la machine à forer plusieurs canons de fusil à la fois, des pétrins tournants pour former la pâte sans les levains ordinaires, la machine à faire les plans parallèles, dont Malus s'est servi pour ses expériences sur la réfraction de la lumière. Outre de nombreux rapports insérés dans les *Mémoires de la Société d'agriculture*, on a de lui : *Description des machines et des brevets spécifiés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée* (Paris, 1812, in-4°), ouvrage que M. Christian a continué et porté à 13 volumes; *Notice sur diverses inventions de J.-P. Droz, graveur* (Versailles, 1823, in-4°).

MOLARD (François-Emmanuel), mécanicien et inventeur français, frère du précédent, né aux Cernoises (Jura) en 1774, mort à Paris en 1829. Après avoir fait deux campagnes comme lieutenant, il devint sous-directeur de l'Ecole des acrostiers de Meudon, entra en 1797 à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit avec le grade d'officier d'artillerie, et fut nommé, après la paix d'Amiens, directeur de l'Ecole des arts et métiers de Compiegne, laquelle fut transférée à Châlons-sur-Marne en 1805. En 1811, Molard reçut la mission d'organiser un établissement du même genre à Angers, qu'il quitta pour prendre la sous-direction du Conservatoire des arts et métiers à Paris en 1817. Deux ans plus tard, le gouvernement l'envoya en Angleterre pour y faire des études comparatives sur l'état de l'industrie dans ce pays et en France. De retour à Paris, Molard fut chargé de surveiller la construction des machines à filer et à carder le coton données à des villes manufacturières pour leur servir de modèle. On lui doit un grand nombre d'inventions et de perfectionnements, parmi lesquels nous cite-

rons les vis à bois, les freins à vis et à leviers pour les voitures, le mécanisme au moyen duquel on débite, dans une scierie ordinaire, des jantes de roues, des courbes, etc.; la construction en fer et en fonte de divers instruments agricoles, tels que charreuses, machines à battre, à vannier, à nettoyer les grains, à couper la paille et les racines, à râper la betterave, etc. Ce fut également lui qui introduisit en France l'usage des câbles plats pour l'exploitation des mines, les grues à engrenage et pivotant sur elles-mêmes pour le chargement et le déchargement des bateaux, etc. Molard a publié : *Système d'agriculture suivi par M. Coke dans sa propriété d'Holkham*, traduit de l'anglais avec des additions (Paris, 1820, in-8°); les *Divers systèmes complets de filature en usage aux Indes, en France*, etc. (Paris, 1826, in-8°); *Nouveau système complet de filature de coton* (Paris, 1828, in-4°), avec un atlas de 40 planches; enfin on trouve de nombreux articles de lui dans le *Dictionnaire technologique* et les *Annales de l'industrie française et étrangère*.

MOLARD (Etienne), littérateur français, né à Lyon vers 1760, mort dans la même ville en 1825. Il consacra sa vie à l'enseignement et devint, en 1805, directeur d'une école secondaire communale à Lyon. On lui doit, entre autres écrits, *Lyonnaisismes ou Recueil de locutions vicieuses usitées à Lyon* (Lyon, 1792, in-8°), réédité sous le titre de *Dictionnaire du mauvais langage* (1813, in-8°).

MOLARD (GUERRE DU), jurisconsulte et écrivain français. V. GUERRE DU MOLARD.

MOLARIFORME adj. (mo-la-ri-for-me — du lat. *molaris*, molaire, et de *forme*). Hist. nat. Qui ressemble à une dent molaire.

— Bot. Se dit d'une espèce de champignon, dont la surface est garnie d'aspérités ressemblant à des dents molaires.

MOLARITE s. f. (mo-la-ri-te — du lat. *molaris*, molaire). Minér. Silice employée à faire des meules de moulin.

MOLASSE s. f. (mo-la-se — du lat. *mollis*, mou). Géol. Sous-sol composé de calcaire, mêlé de sable et d'argile, tout à fait infusible et impénétrable aux racines des plantes. || Dans le canton de Vaud, Grès très-fine, blanc ou grisâtre, relié par un ciment marneux ou ferrugineux, se décomposant facilement à l'air. || *Molasse bitumineuse ou asphaltique*, Grès imprégné de bitume.

— Encycl. Géol. La *molasse* ou *molasse* est une variété de grès ou de macigno, à texture grenue, tantôt tendre, tantôt friable ou meuble, composée en majeure partie de quartz, avec mélange, en proportions variables, de feldspath, d'argile ou de calcaire. Elle abonde dans l'étage moyen des terrains tertiaires (miocène), au point que son nom a été employé par quelques géologues pour désigner cette formation (v. *MIOCÈNE*). Nous n'avons à nous occuper ici de la *molasse* que dans l'acceptation la plus restreinte de ce mot. Définie comme nous venons de le faire, cette roche se montre dans de nombreuses localités, mais avec des caractères très-divers, qui correspondent sans doute à des époques différentes dans la formation des dépôts; ces sous-variétés de *molasse* ont été parfaitement caractérisées par J. Huot, dont nous résumerons ici les travaux à ce sujet.

Les plus anciennes *molasses* ont été observées dans le midi de la France, et leur origine est évidemment lacustre ou d'eau douce. Dans l'Agenais, aux environs d'Alguon, on trouve, au-dessus d'une *molasse* peu consistante, d'autres couches d'une *molasse* assez solide pour être employée dans les constructions. Plus haut, on voit un ensemble de couches de calcaire lacustre, puis une seconde assise de *molasse*, puis enfin le même calcaire lacustre; il y a donc ici une alternance bien marquée du calcaire et de la *molasse* d'eau douce. A Aix et à Narbonne, on trouve aussi un conglomérat grossier, qui se rapporte à la *molasse*. Aux environs de Berne (Suisse), au-dessus d'une sorte de grès nommée *magelfue*, repose un grès coquillier ayant les caractères de la *molasse*. Dans plusieurs localités du Jura suisse, ces deux roches alternent entre elles. Les fossiles de la *molasse* consistent en un mélange de coquilles d'eau douce et marines; on y trouve aussi des dents de poissons et des ossements de mammifères appartenant aux genres hyène, éléphant, rhinocéros, etc. On a observé tout cela, dans le nord de la Morée, un ensemble de couches de *molasse* dont on ne peut, vu l'absence de fossiles, déterminer l'origine lacustre ou marine.

Les faluns des environs de Dax et de Bordeaux reposent sur un calcaire coquillier à ciment cristallin, qu'on a nommé *molasse coquillière*, et qui est de même formation, car il contient les mêmes fossiles. Aux environs de Vienne (Autriche), des marnes bleues, d'origine marine, un peu plus anciennes que les marnes subalpennes, alternent avec une espèce de *molasse coquillière*, composée de sable, de calcaire et de petits cailloux siliceux roulés et réunis par un ciment marneux. Ces marnes et ces *molasses* sont recouvertes, près de Moedingen, par un calcaire lacustre qu'on rapporte à l'étage supérieur des terrains tertiaires. On trouve les *molasses* dans toutes les parties de l'Europe, et, en France, aux environs de Paris, en Bretagne, en Normandie, en Languedoc, en Provence, etc.

MOLASSIQUE adj. (mo-la-si-ke — rad. *molasse*). Géol. Qui est constitué par la *molasse*: *Terrain MOLASSIQUE*. *Dépôt MOLASSIQUE*. *Système MOLASSIQUE*.

MOLATHÉMIEN s. m. (mo-la-té-miain). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane répandue en Afrique.

MOLAY (Jacques DE), dernier grand maître des Templiers, né en Bourgogne, mort en 1314. Il entra dans l'ordre vers l'an 1255 et se distingua en Palestine, dans les guerres contre les musulmans. Elu grand maître à la mort de Guillaume de Beaujeu vers 1298, il se préparait à venger les revers des armes chrétiennes, lorsqu'il fut rappelé en France par le pape Clément V (1305). Le prétexte de ce rappel était le projet de réunion de l'ordre du Temple à celui de l'Hôpital; mais le véritable but du roi Philippe le Bel, dont le pape n'était que l'instrument, était la destruction de l'ordre, dont il convoitait les immenses richesses. Le 13 octobre 1707, tous les Templiers furent arrêtés à la même heure dans toute la France, et on commença contre eux un odieux procès, où toutes les formes de la justice furent violées. Trente-six chevaliers périrent dans les tortures, et plusieurs avouèrent les crimes et les désordres honteux dont on les accusait. Molay lui-même laissa échapper quelques aveux; mais presque tous rétractèrent ce que les tortures leur avaient arraché. Le pape suivit servilement l'impulsion que lui donnait le roi de France, à qui il devait la tiare, et se réunir à lui pour accabler les victimes. Un grand nombre de chevaliers furent livrés aux flammes (v. *TEMPLIERS*). Jacques de Molay fut brûlé (18 mars 1314) à la pointe de la Cité, à l'endroit même où est aujourd'hui la statue de Henri IV. Il montra le plus grand courage et protesta de son innocence jusqu'au milieu des flammes, comme le firent, au rest, la plupart des chevaliers; ce qui a fait dire à Bossuet ce mot profond : « Ils avouèrent dans les tortures, mais ils nièrent dans les supplices. »

MOLBECH (Christian), savant danois, né à Sorø en 1783, mort à Copenhague en 1857. Il obtint en 1804 un emploi à la Bibliothèque royale de Copenhague, se fit connaître par de nombreux écrits sur l'histoire, la biographie, la linguistique, la philologie, la bibliographie, etc., visita successivement aux frais de l'État, pour étudier les arts et les antiquités, la Suède (1812), le Danemark (1811), l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie (1819-1820), devint en 1823 conservateur de la bibliothèque à laquelle il était attaché, et fut nommé, en 1829, professeur d'histoire littéraire à l'université de Copenhague. Molbech fit partie de l'Académie de cette ville, de la Société des antiquaires de Londres, etc. Parmi ses ouvrages, extrêmement nombreux, nous citerons : *Sur les dialectes danois* (1811); *Histoire de la guerre des Himars* (1813); *Lettres écrites de Suède* (Copenhague, 1818); *Promenades de jeunesse dans mon pays natal* (Copenhague, 1815); *Voyages en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie* (Copenhague, 1821-1822, 3 vol.); *Histoire du roi Erik* (Copenhague, 1821); *Anthologie des poètes danois* (Copenhague, 1830-1840, 4 vol.); *Leçons sur la poésie danoise* (Copenhague, 1831-1832, 2 vol.); *Dictionnaire danois* (Copenhague, 1833, 2 vol. in-8°); *Lezique du dialecte danois* (Copenhague, 1833-1841); *Récits et tableaux de l'histoire danoise* (Copenhague, 1838-1840, 2 vol. in-8°); *Histoire de l'Académie des sciences de Danemark* (Copenhague, 1843); *Proverbes, devises et sentences rimées du Danemark* (Copenhague, 1850); le *Duché de Slesvig dans ses rapports historiques avec le Danemark et le Holstein* (Copenhague, 1847, in-8°); *Documents relatifs à l'histoire de la langue et de la littérature danoises* (Copenhague, 1847-1851); *Glossaire du danois au moyen âge* (Copenhague, 1853 et suiv.); *Idees de l'union scandinave* (1857). On lui doit, en outre, de nombreux articles dans divers recueils, et diverses éditions d'ouvrages.

MOLBECH (Christian-Knud-Frédéric), littérateur danois, né à Copenhague en 1821, fils du précédent. Il a obtenu, en 1844, un emploi à la bibliothèque de sa ville natale et a publié, entre autres écrits : un *Mémoire sur la statue et la poésie* (Copenhague, 1841); *Poésies* (1846); *Un mois en Espagne* (1848); *Daenwing* (1852); *Dante*, drame (1856).

MOLD, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, à 305 kilom. N.-O. de Londres, 22 kil. O. de Chester; 3,735 hab. La fabrication du coton et l'exploitation des mines, surtout des mines de plomb, sont les deux principales branches de l'industrie locale. L'église paroissiale, bel édifice gothique du XIV^e siècle, renferme plusieurs monuments funéraires érigés à la mémoire du paysagiste Wilson, et l'antiquaire Davies, de l'évêque Warton et du docteur Wynne. Il ne reste rien du château fort construit sous le règne de Guillaume le Roux, mais on a découvert, sur son emplacement, des squelettes humains, appartenant, selon toute apparence, aux soldats tués dans une bataille qui eut lieu sur ce point au XIII^e siècle. On remarque, dans les environs, un ancien champ de bataille, célèbre par la victoire décisive qu'y remportèrent, au VI^e siècle, les Gallois convertis au christianisme sur les Pictes et les Ecossais,

et une tour carrée à machicolis et à créneaux.

MOLDAU, rivière de l'empire d'Autriche, dans la Bohême. Elle prend sa source au versant oriental du Bohémien, dans la partie S. du cercle de Pisek, coule d'abord au S.-E., passe à Rosenberg, puis tourne au N., baigne Prague, Budweis, Krumm, et se jette dans l'Elbe, au-dessus de Melnick, après un cours de 420 kilom. Ses principaux affluents sont à droite la Sazawa, et à gauche la Beiraun. Un canal, affluent de la Moldau et de la Muhlbach, et un chemin de fer de Budweis à Linz ouvrent une communication entre l'Elbe et le Danube.

MOLDAUTEN, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 29 kilom. N. de Budweis, près de la rive droite de la Moldau; 2,900 hab. Commerce et navigation. Château des archevêques de Prague.

MOLDAVA, rivière de l'Europe centrale. Elle prend sa source dans l'empire d'Autriche, au versant oriental des Carpathes, dans la Bukowine, coule à l'E., entre dans la Moldavie, baigne Roman, et se jette dans le Sereth après un cours de 150 kilom.

MOLDAVE s. et adj. (mol-da-ve). Géogr. Habitant de la Moldavie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les MOLDAVES. La population MOLDAVE.*

MOLDAVIE, en allemand *Moldau*, une des deux principautés danubiennes que le traité de Paris, du 30 mars 1856, a soustraites au protectorat de la Russie pour les replacer sous la suzeraineté de la Porte; elle est limitée au N. et à l'E. par la province russe de Bessarabie, dont la séparation en partie le Pruth, au S.-E. par la Dobroussa turque, dont la séparation les bouches du Danube, au S. par la Valachie, et à l'O. par la Galicie et la Transylvanie; par 45°24' et 48°50' de lat. N., 29° 40' et 26° de long. E. Sa superficie, en tenant compte de la rectification de frontières opérée, au N.-E., en vertu du traité de Paris, est de 43,851 kilom. carrés; 1,600,000 hab., presque tous Roumains. Capitale, Jassy. Au N.-O., la Moldavie, adossée aux Carpathes, est un pays boisé et montagneux, couvert par les contre-forts des Carpathes, dont le plus haut sommet est la Panagia (2,400 m.). Au S., vers le Danube, les plaines sont généralement marécageuses et insalubres; des fièvres dangereuses y sont endémiques. Les plaines de l'E. sont très-fertiles, mais peu cultivées; çà et là on trouve des steppes imprégnées de sel et de salpêtre; c'est là que commencent les steppes de l'Europe méridionale, grande route des barbares de l'Asie dans leurs invasions en Europe. Les principales rivières de la Moldavie sont le Pruth et le Sereth, affluents de la rive gauche du Danube; la Moldava et le Bestritz, affluents du Sereth. Ces rivières sont sujettes à des inondations considérables, occasionnées par les eaux des neiges des Carpathes. Le sol des plaines et des vallées consiste en une couche épaisse de terre végétale très-fertile, mais l'agriculture y est négligée et, par suite des troubles et des guerres dont ce pays a été longtemps le théâtre, une grande partie du sol est encore en friche. Les parties cultivées produisent des céréales en abondance, des légumes, des fruits, des vins; les vins blancs, légers et chargés d'acide carbonique, ont quelque ressemblance avec notre champagne. Les vins rouges sont liquoreux. Les principaux vignobles se trouvent entre Cotnar et le Danube. Le vin le plus renommé est celui de Cotnar, petite ville du district de Harlew; il est d'un couleur verte qui devient plus foncée que lorsqu'il vieillit. Lorsqu'il a été conservé pendant trois ans dans une cave profonde et bien voûtée, il devient presque aussi fort que la bonne eau-de-vie, sans être cependant aussi capiteux. On le classe parmi les meilleurs vins du globe, et quelques gourmets le préfèrent même au tokay. Nous avouons, sans honte, que ce vin s'expédie en Russie et ne prend jamais le chemin de la France.

L'élevé du bétail, favorisée par de vastes et excellents pâturages, y a pris de grands développements. On exporte de grandes quantités de porcs; l'élevé des moutons s'y fait aussi sur une grande échelle, et l'apiculture, grâce aux immenses forêts de tilleuls, y a pris des proportions grandioses. On y trouve aussi beaucoup d'autres forêts dont les essences dominantes sont le chêne, le sapin, le hêtre et le bouleau; elles sont peuplées de loutres, d'ours et de sangliers, de chamois, de renards, de lièvres, de martres, de loups et d'un grand nombre d'oiseaux de proie. Les rivières et les lacs qui s'étendent dans la partie orientale fournissent beaucoup de poisson, surtout des esturgeons; les étangs sont peuplés de sangues, qu'on pêche et qu'on livre au commerce. Parmi les insectes, il faut surtout citer les sauterelles, la cantharide et le ver à soie. La Moldavie renferme de grandes richesses minières, malheureusement inexploitées; on y trouve des mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer; on n'exploite que quelques mines de sel fossile, aux environs d'Okna; elles produisent annuellement 30 millions de kilogrammes de sel. Citons encore, parmi les richesses minières de ce pays, le marbre, le feldspath, le mica-schiste, l'albâtre, l'alun et le soufre. L'industrie manufacturière, peu développée, consiste

à peu près uniquement dans la fabrication de lainages grossiers, de toiles, dans la sellerie, le charbonnage et les distilleries d'eau-de-vie. Le commerce y est presque entièrement entre les mains des juifs, des Arméniens et des Russes établis dans le pays; son centre principal est Galacz, sur le Danube. Au surplus, ce pays, n'a depuis peu à la vie moderne, manque de routes, de canaux, et ne possède encore que quelques projets de voies ferrées. Le sort de la Moldavie se trouve actuellement lié à celui de la Valachie, et ces deux principautés forment un Etat particulier placé sous la suzeraineté de la Porte, sous le nom de Principautés-Unies, qui n'est usité que dans les relations officielles avec les gouvernements étrangers et auquel tend, de plus en plus, à se substituer celui de Roumanie, le seul du reste qui soit employé dans le pays. Aussi est-ce à l'article consacré à ce dernier mot que nous renverrons le lecteur pour tout ce qui concerne le gouvernement, l'organisation politique et les divisions administratives de la Moldavie.

— *Résumé historique.* Bien qu'ayant une même origine, une même langue et pour ainsi dire un même territoire géographique, la Moldavie et la Valachie forment jusqu'à ces derniers temps des Etats séparés. La Moldavie est donc ses princes particuliers, et son histoire, quoique se déroulant en quelque sorte parallèlement à celle de la Valachie, demande une notice particulière. Dans le monde ancien, la Moldavie formait avec la Valachie une grande partie de la Dacie, qui fut conquise par Trajan l'an 106 de l'ère chrétienne. Rome envoya de nombreuses colonies dans cette contrée, où l'on retrouve de nos jours encore des traces profondes de la langue, des mœurs et de la civilisation romaine. A la suite de la grande migration des peuples, la Moldavie subit des dévastations d'autant plus grandes qu'elles y durèrent beaucoup plus longtemps que dans l'ouest de l'Europe, et qu'elles se renouvelèrent jusqu'à l'invasion des Turcs. Au XI^e siècle, les Bulgares, puis les Germains recommencèrent à dévaster ces contrées; ces derniers y fondèrent un empire éphémère, qui succomba en 1259 sous les coups des Mongols. Aux ravages des Mongols succédèrent ceux des Tartares Nogais. Ce fut seulement vers la fin du XIII^e siècle que la race roumaine, après dix siècles d'oppression et de calamités, commença à relever la tête, à s'organiser et à s'affranchir du joug des barbares. En 1290, Bogdan, voïvode (chef) d'une tribu roumaine qui s'était réfugiée au pied occidental des Carpathes, vint s'établir dans la haute Cumanie, appelée dès lors Moldavie, soit du nom de la rivière Moldava, soit du latin *motes Dava* (boulevard des Daces), nom que portaient les montagnes de la haute Moldavie, dans laquelle s'étaient en effet réfugiés les Daces ou Daves, à l'époque de Trajan.

Pour plus exactitude, nous devons ajouter que, pendant le moyen âge, la Moldavie fut aussi appelée Bogdanie, du nom de son premier souverain, Bogdan ou Dragoch qui, vers 1352, vint y fonder un Etat avec des Valaques. Son fils Sas prit, après sa mort, le gouvernement de la Moldavie et vit ses Etats évacués par les Tartares, qui, vaincus à Lublin par le roi de Pologne, Casimir, se retirèrent derrière le Dniester. Latzko (1365-1378), qui succéda à Etienne II, essaya vainement de substituer le catholicisme à la religion grecque. Bogdan II (1373-1379) eut à se défendre contre les attaques de Louis, roi de Hongrie, et fut forcé, pour lui résister, de se reconnaître vassal du roi de Pologne. Pierre II, qui se reconnut cette vassalité (1379), fut remplacé sur le trône par son fils Etienne III, soutenu par les Hongrois dont il accepta aussi la suzeraineté. Le sort de la Moldavie flottait ainsi au gré de ses voisins, qui se disputaient la possession de ce pays, malgré les efforts que faisaient les habitants pour défendre leur nationalité. Cependant Hongrois, Moldaves et Polonais avaient un ennemi commun dans les Turcs, qui menaçaient en ce moment d'asservir l'Europe. Aussi les Moldaves se signalèrent-ils par leur bravoure à la bataille de Nicopolis (1396). Deux ans après, l'anarchie recommença en Moldavie; Jujn ou Jaga I^{er}, chassa Etienne III du trône, et Roman I^{er}, soutenu par la Pologne, l'obligea à partager le pouvoir avec lui. L'année suivante (1401), Jaga abdiqua et Roman I^{er} s'associa son frère Alexandre I^{er}, dit le Bon, qui régna seul à partir de 1402. Il s'attacha à guérir les plaies que l'anarchie et les guerres avaient faites à son pays; il régla l'administration, établit des écoles, etc., et mourut en 1432, laissant le trône à Elie I^{er}, qui fut renversé par Etienne IV. Ce fut l'époque la plus glorieuse de la Moldavie; les Roumains luttèrent alors avec énergie, quoique sans grands succès, contre les Turcs; à la bataille de Varna (1444), ils furent vainqueurs à leur poste, mais les Polonais, dont ils étaient les alliés, perdirent la bataille. Une effroyable anarchie suivit cette défaite, et le désordre arriva à un tel point que la diète polonoise examina si l'on ne devait pas, pour le faire cesser, incorporer la Moldavie à la Pologne. On se contenta d'envoyer une armée pour rétablir Alexandre II, qui avait été dépossédé par Bogdan III; mais celui-ci écarta les Polonais (1451) à la bataille de Pasta et fut lui-même assassiné par Pierre Aaron, en 1456. Ce prince,

pour se maintenir, prôna serment de fidélité à la Pologne. Sous son règne un grand nombre de familles grecques, émigrées de Constantinople, vinrent se réfugier en Moldavie. Pierre Aaron eut pour successeur Etienne VI, dit le Grand, qui rendit la Moldavie indépendante et puissante; il ne lui manqua qu'un successeur pour continuer son œuvre. Allié du roi de Hongrie, Mathias Corvin, il repoussa les attaques des Turcs, qu'il battit en plusieurs rencontres; le pape Sixte IV lui envoya de l'argent et lui décerna le glorieux titre d'*Archiduc de Christ*. Son successeur Bogdan IV (1504-1517) se soumit à Soliman. Mais Etienne VII renouela l'alliance avec la Hongrie et la Pologne. La bataille de Mohacz (1526) perdue par les chrétiens, et dans laquelle Etienne VIII fut tué, assura le triomphe de l'islamisme et la suzeraineté de la Porte sur la Moldavie.

Les princes qui avaient régné sur la Moldavie depuis 1352 étaient les suivants :

Bogdan ou Dragoch	1352
Bogdan II, le Sas	1361
Pierre I ^{er}	
Etienne II	
Latzko	1365
Bogdan II	1373
Pierre II	1379
Etienne III	1390
Jaga et Roman I ^{er}	1400
Alexandre I ^{er}	1401
Elie et Etienne IV	1432
Roman II	1447
Pierre III	1448
Etienne V	1449
Alexandre II	1450
Bogdan III	
Pierre IV	1456
Etienne VI, le Grand	1458
Bogdan IV	1464
Etienne VII	1517
Etienne VIII	1526
Pierre V (Rarech)	1527-1538

En 1538, Soliman II soumit entièrement la Moldavie. Après quelques années d'une anarchie au milieu de laquelle la Porte faisait et défaisait des princes moldaves, la Moldavie devint pour ainsi dire une province turque. En 1610, les boyards moldaves perdirent le droit d'élire leur prince; la Porte les nomma elle-même. En 1665, on vit pour la première fois un Grec devenir gouverneur de Moldavie, avec le titre d'*hospodar*. Ces princes grecs ou phanariotes, nommés directement par la Porte, gouvernèrent la Moldavie de la façon la plus déplorable. L'histoire de ce pays pendant toute cette époque n'est qu'un tissu d'intrigues intérieures, et les perpétuels changements de souverains qui en furent la suite, joints à la barbarie orientale, y étouffèrent tout développement de la civilisation. La Russie, qui, à partir du traité de Kutchuk-Kainardji (1774), commença à s'entreprendre dans les affaires des Moldaves, leur fit restituer une partie de leurs anciens droits, et, en 1829, par le traité d'Andrinople, elle obligea la Porte à la reconnaître en qualité de protectrices des deux principautés (Moldavie et Valachie), dotées par elle d'une espèce de constitution connue sous le nom de *Règlement organique* (1834). La Moldavie eut alors son drapeau national. Ses hospodars, élus par les boyards, et les délégués de la petite noblesse et de la bourgeoisie, durent toutefois continuer à recevoir l'investiture de la Porte. Le pouvoir législatif fut représenté par une diète chargée de voter les lois et les impôts, et composée d'un archevêque, de deux évêques, de seize boyards et treize députés de districts. Quant aux emplois publics, ils continuèrent à être occupés par les membres de la noblesse et du clergé. Bien que, depuis 1746, le paysan ne fût plus attaché à la glèbe, ce ne fut néanmoins qu'en 1844 que le servage fut aboli sur les terres des monastères et, en 1855, dans toute la principauté.

Le protectorat de la Russie, qui n'était qu'une prise de possession mal déguisée, devint bientôt aussi odieux et insupportable aux Moldo-Valaques que la domination ottomane elle-même. Ils tentèrent vainement, à plusieurs reprises, de s'y soustraire, notamment en mars et juin 1848, et, sans aucun doute, la Moldavie ne serait plus aujourd'hui qu'une province russe, si les succès de la guerre de Crimée n'avaient amené le traité de Paris (1856), qui enleva les provinces danubiennes au protectorat moscovite et rendit à la Moldavie une partie de la Bessarabie. Mais les puissances contractantes résolurent de s'en remettre, pour la constitution définitive des deux pays, aux vœux des habitants. C'est dans ce but que furent convoquées, en 1857, des assemblées particulières, dites *divans ad hoc*, qui exprimèrent le vœu que les deux principautés fussent réunies sous le gouvernement d'un prince étranger. La convention de Paris, en 1858, déterminait la mesure dans laquelle ce désir pouvait être réalisé; elle n'accorda pas un prince étranger et ne prononça pas l'union des deux pays, qui fut seulement admise en principe; mais elle décida qu'on élirait un prince de Moldavie et un prince de Valachie, qui, avec le concours d'une commission mixte, devaient préparer la fusion complète des deux principautés. C'est ainsi que furent établies les *Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie*, sous la garantie collective de sept puissances : la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse,

l'Italie, la Turquie et la Russie. Les diètes de Moldavie et de Valachie devaient élire le même jour, mais séparément, leurs princes respectifs. En Valachie, l'élection fut retardée à dessein, et, le 17 janvier 1859, les Moldaves élurent le colonel Alexandre-Jean Couza (v. Couza); sept jours plus tard, les Valaques le choisissaient aussi pour leur souverain : c'est ainsi que s'établit réellement cette union si longtemps souhaitée des deux principautés, et les puissances garantes, dont quelques-unes avaient tout fait pour la retarder indéfiniment, durent s'incliner devant l'autorité du fait accompli. Pour l'histoire de la Moldavie depuis 1859, v. ROUMANIE.

On consultera avec fruit, sur l'histoire de la Moldavie du XVII^e au XIX^e siècle, les *Albanais en Roumanie* (Florence, 1873), ouvrage dans lequel la princesse Dora d'Istria a recueilli beaucoup d'erreurs accréditées.

MOLDAVIEQUE adj. (mol-da-vi-ke). Géogr. Qui appartient à la Moldavie.

— s. f. Bot. Espèce de labiée de Moldavie, bien l'cultive dans nos jardins.

MOLDE, ville de Norvège, diocèse et à 20 kilom. S.-O. de Drontheim, sur la mer du Nord; 6,900 hab. Ecole latine; petit port de pêche et de commerce. Exportation de bois.

MOLDENHAWER (Daniel-Gotholf), savant allemand, né à Königsberg (Prusse) en 1751, mort en 1823. Il fut successivement professeur de théologie et de philosophie à l'université de Kiel, professeur de théologie à l'université de Copenhague et administrateur en chef de la bibliothèque royale de cette ville en 1788. Moldenhawer avait voyagé en Hollande, en Espagne, en Italie, en Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire des Templiers* et un *Éloge du comte de Bernstorff*.

MOLDO-VALAQUE s. et adj. (mol-do-vala-ke). Géogr. Habitant de la Moldo-Valachie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les MOLDO-VALAQUES. Le gouvernement MOLDO-VALAQUE.*

MOLDOVANDJI - PACHA, grand vizir du sultan Mustapha II, mort en 1780. D'abord jardinier, puis soldat de la garde du sérail, il devint, grâce à son intelligence, chef de cette garde, reçut par la suite le gouvernement d'une petite province, et fut chargé d'aller défendre, avec un corps de 4,000 hommes, la Moldavie et la Valachie contre les ravages des Ottomans eux-mêmes. La guerre ayant éclaté entre la Russie et la Turquie en 1767, Moldovandji marcha contre les Russes, les força à abandonner le siège de Choczim, fut nommé, en 1769, grand vizir à la place de Méhémet-Emyn, que le sultan venait de faire décapiter; mais, tombé peu après en disgrâce, il perdit son commandement et sa dignité et fut relégué dans la poste obscure de gouverneur de quelques châteaux des Dardanelles. C'était un homme d'une grande intrepidité, mais d'une ignorance extrême.

MÔLE s. m. (mô-le — du lat. *môles*, tas, masse d'un grandeur démesurée. On rapporte ce mot à une forme sanscrite inscrite *mahata*, grand des *mah*, grand, le même que le grec *megas*, latin *magnus*, gothique *mikils*, lithuanien *macnus*, de la racine sanscrite *mali*, crotle). Archit. Ouvrage de maçonnerie, construit à l'entrée d'un port ou d'une rade, à la tête d'une jetée, pour briser l'impétuosité des vagues et mettre les vaisseaux en sûreté : *MÔLE de Gènes, de Naples, de Barcelone*. Il n'y a point de port à Buenos-Ayres, pas même un *MÔLE* pour faciliter l'abordage des bateaux. (Bougainville.)

— Par ext. Port protégé par un *môle*. Il Vieux en ce sens.

— Antiq. rom. *Môle d'Adrien*, Espèce de mausolée en forme de tour, élevé dans Rome à l'empereur Adrien.

— Techn. Syn. de MOLET.

— Encycl. Archit. Les *môles* sont continus ou discontinus; ils empêchent la propagation de l'agitation extérieure vers l'intérieur, et diminuent l'action du vent sur la surface intérieure. Les *môles* continus consistent tout simplement en une digue construite à pierres perdues; les *môles* discontinus se composent, comme les précédents, d'une digue à pierres perdues, sur laquelle sont élevés des piles réunies par des arceaux; le terre-plein formé par ces derniers est au-dessus du niveau de la mer et constitue abri.

La construction et l'établissement des *môles* doivent être considérés comme une œuvre de haute importance, car ils sont soumis à une foule de considérations, parmi lesquelles on peut citer : la direction de l'entrée et de la sortie du port; le gisement de la côte, pour coordonner le *môle* avec ses formes; la profondeur d'eau des différents points de la rade; les courants constants, ceux de flot et de jusant, ainsi que la direction des lames par les vents qui règnent dans les parages du port ou de la rade; la marche des atterrissements et leur importance; la défense de la côte, pour laquelle ils seront continus ou discontinus, enracinés à la côte ou isolés, etc. Les *môles* se font en blocs naturels ou en blocs artificiels, quelquefois avec les deux; dans le premier système de construction, les blocs sont en pierre naturelle, sur des tranches successives et horizontales. Dans le second mode, on emploie des blocs artificiels fabriqués avec du béton, et cubant 12 et 15 mètres cubes; ces masses pesantes sont

fabricuées au bord de la mer, soulevées au moyen de vrins et placées sur un wagon qui les transportait au lieu d'embarquement. Arrivées à cet endroit, on les fait descendre sur une cale flottante qui, par le poids du bloc et de son chariot, vient s'appuyer sur une autre cale fixe inclinée. On les retient sur cette dernière à une hauteur telle que l'on puisse placer à côté du bloc deux tonnes de 25,50 de longueur et 22,40 de diamètre. Ces flotteurs sont unis par une charpente à laquelle on attache deux chaînes qui saisissent le chariot à l'avant et à l'arrière; pour empêcher le bloc de glisser, on l'entoure avec une autre chaîne sur les côtés et sur la face inférieure. Ainsi installé, on fait descendre tout le système sur la cale, en le tirant au large, jusqu'à ce qu'il se trouve à flot, soutenu par les tonnes, puis on le remorque à l'endroit où le bloc doit être définitivement immergé.

Lorsque le môle doit être établi à de grandes profondeurs, on emploie les blocs naturels pour la partie inférieure, l'action de la mer ne s'exerçant pas au-dessous d'une certaine profondeur, et les blocs artificiels à partir de 12 mètres au-dessous de la basse mer.

Malgré le poids énorme de ces blocs, la mer en déplace quelques-uns et les transporte quelquefois à 8 et 10 mètres de la place qu'ils occupaient dans la construction; aussi les mûles qui doivent présenter leur extrémité à la plus forte lame du large demandent-ils un entretien continu et une solidité à toute épreuve. Parmi les mûles remarquables, on compte ceux du Havre, de Cette, d'Alger, etc.

MOLE s. f. (mô-le — du lat. *mola*, grec *mûlê*, même sens, par assimilation à une meule de moulin. L'assimilation, bien que singulière, paraît certaine à M. Littré, qui fait observer que la môle se dit en latin *mola*. Cependant Delâtre rapporte môle à moles, masse, et croit que ce mot désigne simplement une masse informe). Physiol. Masse organique informe et inanimée, enveloppée d'un sac cutané, dont accouchent quelquefois les femmes. Il *fausses mûles*, concrétions sanguines, caillots de sang, corps charnus ou fibreux, qui tantôt adhèrent à l'utérus et tantôt sont libres dans sa cavité par suite de la rupture de leur pédicule.

— Antiq. rom. Pâte faite de farine de froment et de sel, que l'on offrait seule ou que l'on plaçait sur les cornes de la victime avant de l'immoler.

— Ichtyol. Genre de poissons, de la famille des gymnodontes, détaché des tétrodons.

— Techn. Fil de laiton servant à faire les têtes d'épingle.

— s. f. pl. Mythol. lat. Déeses sabinas, filles de Mars.

— Encycl. Physiol. On donne le nom de môle à une masse charnue qui se forme quelquefois dans l'utérus, sous l'influence de la fécondation. Elle provient des enveloppes du germe, dont le développement s'est fait d'une manière anormale, jusqu'à la mort ou la résorption d'un embryon et quelquefois même d'un fœtus. Ces mûles sont appelées légitimes ou véritables, pour les distinguer des fausses mûles, qui ne sont tantôt que des concrétions sanguines formées par les caillots du sang menstruel retenu dans l'utérus, tantôt des masses charnues ou sarcomateuses développées sur la paroi du même utérus.

Quand une vraie môle est expulsée peu de temps après la destruction d'un embryon très-jeune, elle renferme ou ne renferme point les débris de l'embryon. Quand elle n'est expulsée que longtemps après cette destruction, elle ressemble à un placenta. Dans le cas où la sérosité n'a pas été évacuée avant la môle, le tissu de cette dernière est gorgé de sang et son volume est considérable. Dans le cas contraire, la masse qui constitue la môle s'endurcit et son volume est moins considérable. Lorsque la destruction du fœtus n'a lieu que très-tard, on voit dans la môle des vestiges d'os, de poils, etc.

On donne le nom de mûles vésiculaires ou hydatiformes à des mûles où les villosités de la totalité ou d'une partie du chorion, dépourvues de vaisseaux par suite de destruction précoce de l'embryon, se sont dilatées et ont donné naissance à des vésicules pleines de sérosité. Ces vésicules sont disposées en grappes ayant la forme des ramifications de chaque villosité chorionale ou placentaire, et sans aucune communication les unes avec les autres. Ces vésicules se nourrissent et s'accroissent en empruntant par imbibition des matériaux de nutrition à la caduque utérine, bien qu'elles n'aient pas de communications vasculaires avec elle. Ces dilatations peuvent donner lieu de la sorte à une masse énorme, dont l'expulsion a lieu habituellement avant le terme de neuf mois, et, avant même cette expulsion, l'utérus a le volume qu'il aurait à la fin de la grossesse. En pareil cas, sa forme est moins régulière que dans le cas de grossesse normale.

Les vésicules hydatiques donnant naissance aux mûles hydatiformes ne renferment jamais d'animaux parasites, tels que les échinocoques.

La connaissance des mûles à une grande

importance dans l'art obstétrical. Très-souvent on a confondu ces masses anormales, ces faux germes, avec le produit normal de la conception, et on a été exposé à des erreurs de diagnostic et de pronostic d'autant plus graves, qu'en aucun sujet elles ne sont aussi fausses au point de vue de leurs conséquences. L'obstétrique est avant tout un art de circonspection et de délicatesse.

La môle hydatique est susceptible de prendre toutes les formes, ce qui explique comment on trouve dans les anciens ouvrages les relations si merveilleuses de femmes accouchées de figures bizarres, ayant la forme d'animaux ou de fruits. Elle peut acquérir un volume considérable, et, dans ce cas, le volume du ventre est semblable à celui qu'il a au terme de la grossesse. Quand la môle est expulsée, les soins que réclame cet état pathologique sont les mêmes que pour l'avortement. Cet accident peut se reproduire plusieurs fois chez la même femme, et on ne possède aucun moyen efficace pour le prévenir ou le guérir. Seulement, dans le cas où l'expulsion de quelques petites portions de ces masses hydatiques ferait supposer qu'il en existe encore dans l'utérus, il faudrait, pour en favoriser l'expulsion, avoir recours au seigle ergoté.

— Ichtyol. Les mûles sont caractérisées par des mâchoires indivises; un corps comprimé, sans épines, non susceptible de s'entêter; une queue si courte et si haute verticalement, qu'on dirait un poisson dont on a coupé la partie postérieure; une dorsale et une anale hautes et pointues, s'unissant à la caudale. Elles ont l'estomac très-petit et manquent de vessie natatoire. Ces poissons font entendre une sorte de cri ou de sifflement, dont la cause est tout à fait inconnue. Ils atteignent souvent un poids considérable. Mais leur chair est sèche et insipide; aussi met-on peu d'empressement à les pêcher. On connaît trois ou quatre espèces de mûles, dont deux vivent dans nos mers. La plus remarquable est la môle de Méditerranée; on la désigne fréquemment, sur nos côtes, sous le nom vulgaire de LUNE. V. ce mot.

MOLE, famille originaire de Troyes, en Champagne. On lui donne pour auteur Guillaume MOLE, échevin, qui, de concert avec Jean l'Esquieu, son beau-frère, chassa les Anglais de la ville de Troyes sous le règne de Charles VII. Ce Guillaume MOLE mourut en 1459. Ses descendants ont formé trois branches: celle des seigneurs de Villy-le-Maréchal, de Montabert et de Villemonais, éteinte en 1678 en la personne de Pierre-François MOLE, tué au combat de Saint-Denis, en Hainaut; celle des seigneurs de Juranvigny, des Hayes et de Vitry-sur-Seine, éteinte dans les mâles, en 1658, en la personne de Jean MOLE, président aux enquêtes au parlement de Paris; celle des seigneurs de Lassy, de Champlâtreux, de Luzarches, etc., qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette dernière avait pour chef, à la fin du XVI^e siècle, Edouard MOLE, président à mortier, père du célèbre Mathieu MOLE, garde des sceaux, mort en 1656. Celui-ci eut plusieurs enfants, dont l'un, Jean MOLE, seigneur de Champlâtreux, président à mortier, continua la filiation. Jean MOLE, fils aîné du précédent et également président à mortier au parlement de Paris, mourut en 1709, laissant Jean-Baptiste MOLE, qui lui succéda dans la charge de président à mortier. Jean-Baptiste fut le père de Mathieu-François MOLE de Champlâtreux, marquis de Méry-sur-Oise, premier président au parlement de Paris, mort en 1793. Le fils de ce dernier, Edouard-François-Mathieu MOLE de Champlâtreux, président au parlement de Paris, mort sur l'échafaud en 1794, avait eu, de son mariage avec une fille du garde des sceaux de Lamoignon, un fils, Louis-Mathieu MOLE, comte MOLE, qui fut plusieurs fois ministre et mourut en 1855. Nous allons consacrer des notices biographiques aux principaux membres de cette famille.

MOLE (Edouard), magistrat, né à Paris en 1540, mort dans cette ville en 1614. Tandis que ses frères entraient l'un à la cour des aides, l'autre dans l'intendance, il étudia le droit et devint comme son père conseiller au parlement de Paris. Pendant la Ligue, en janvier 1589, il fut mis à la Bastille, où il resta cinquante-cinq jours, puis fut nommé malgré lui procureur général, et il dut prêter serment à la Ligue, bien qu'il fût opposé au mouvement dirigé par les Guises. Grâce à sa prudence, il parvint à éviter le sort de Brisson et des conseillers Tardif et Larcher, et réunit autour de lui les conseillers hésitants. Après avoir négocié en secret l'abjuration de Henri IV, il fit rendre par le parlement le célèbre arrêt du 28 juin 1593, qui défendait « de transférer la couronne de France entre les mains de prince ou princesse étrangers. » Cette fois, MOLE ne s'était pas contenté de se défendre; il avait attaqué et, du même coup, il avait détruit les projets ambitieux de la maison de Lorraine et appelé au trône Henri de Navarre. Celui-ci, reconnaissant, le nomma président à mortier (1608). Comme président, Edouard MOLE a attaché son nom à un procès dont la conclusion fut assez remarquable. Un maître des comptes de la ville de Rennes avait rendu mère une jeune fille. Seulement, on assurait qu'égare par la passion, le maître des comptes n'avait pas attendu le consentement de sa victime et qu,

redoutant peut-être de ne pas l'obtenir, il avait jugé plus simple de s'en passer. L'affaire avait fait grand bruit. Il s'y mêlait des détails très étranges et qui avaient éveillé l'indignité publique. Le maître des comptes, mis en demeure d'épouser la jeune fille, s'y était formellement refusé. Et la brutalité dont il avait déjà fait preuve s'était de nouveau montrée. La famille insultée porta plainte. Le procès vint devant Edouard MOLE. Le président se montra sévère et insista pour qu'un exemple fût fait. Il fit rendre un arrêt par lequel le coupable était mis dans cette alternative: ou mourir, ou épouser. Est-il nécessaire d'indiquer la décision du maître des comptes?

Edouard MOLE resta président jusqu'à sa mort. En 1608, il avait fait entrer au parlement son fils, le célèbre Matthieu MOLE.

MOLE (Matthieu), célèbre magistrat, fils du précédent, né à Paris en 1584, mort dans cette ville en 1656. Il se prépara de bonne heure à la carrière de la magistrature et, à vingt et un ans, il était reçu licencié. L'année suivante, il entra comme conseiller au parlement de Paris, où son père était président à mortier. Matthieu MOLE prit dès lors une part active aux travaux du parlement, et témoigna, par ses rapports, de son précoce savoir et du soin qu'il apportait à l'étude des affaires qui lui étaient confiées. Ses services furent appréciés du roi, qui, en 1610, le nomma président d'une des chambres des enquêtes et, en 1614, procureur général. Lorsque, en 1626, le cardinal de Richelieu résolut d'arrêter les protestants dans La Rochelle et d'emmener avec lui Louis XIII, il constitua auprès de la reine une sorte de conseil de régence chargé d'administrer l'Etat pendant la durée de l'expédition, et appela MOLE à y prendre une part prépondérante. Le procureur général justifia par sa fermeté, non moins que par l'habileté de son administration, la confiance du cardinal. En 1631, MOLE donna, dans une circonstance importante, une preuve éclatante de l'indépendance de son caractère et de sa haute impartialité. Les deux frères Marillac, envoyés d'abord devant le parlement de Paris pour être jugés, avaient été enlevés à cette haute juridiction, dont la cour se défait, connaissant son esprit libéral, pour être traduits devant une commission extraordinaire. Le parlement s'émou de cette atteinte portée à ses prérogatives et de cette violation formelle des lois. Sur les conclusions du procureur général, le parlement déclara illégale la constitution d'une commission extraordinaire et évoqua l'affaire des frères Marillac. Le roi, profondément irrité, fit casser par son conseil l'arrêt du parlement et suspendre Matthieu MOLE de l'exercice de ses fonctions. Appelé devant le roi, MOLE soutint avec une grande fermeté la cause du parlement, démontra que l'ordonnance royale était illégale, le parlement avait fait son devoir en s'opposant à un acte arbitraire, et fut réintégré dans sa charge.

Premier président du parlement en 1641, Matthieu MOLE eut, après la mort de Louis XIII (1643), au milieu des intrigues et des luttes qui déchiraient la cour et Paris, à jouer un rôle des plus difficiles. Il s'attacha à remplir celui de médiateur, soutenant à la fois les droits de sa compagnie, les prérogatives de l'autorité royale, et s'élevant contre les perturbateurs de l'ordre public. Presque dès le début de la régence, MOLE eut un conflit avec Mazarin. Celui-ci porta un édit frappant d'un impôt l'entrée de certaines denrées à Paris et voulut le soustraire à la vérification du parlement, alléguant qu'en cas d'urgence le gouvernement n'était pas obligé de subir les lenteurs de ces formalités. Mais MOLE protesta hautement au nom de sa compagnie, déclarant illégal, partant non exécutoire, tout édit auquel le parlement n'aurait pas donné sa sanction. Malgré la résistance de la cour, ce fut le parlement qui l'emporta. La lutte était engagée et ne devait se terminer qu'en 1652, après la majorité de Louis XIV. Quelque temps après, la cour essaya de prendre sa revanche en faisant arrêter deux conseillers au parlement, alors très-populaires, Broussel et Blancmesnil, qui furent conduits au Fort-Léveque. Cette arrestation mit le comble à l'irritation qu'avait excitée l'administration arbitraire de Mazarin et provoqua une insurrection. Pendant que le peuple demandait à grands cris la mise en liberté de ses défenseurs, le parlement protestait hautement contre la conduite de la cour et envoyait une députation chargée de demander à la reine l'ordre d'élargir les deux prisonniers. Malgré les sages remontrances du président MOLE, qui était à la tête de la députation, Anne d'Autriche refusa de revenir sur sa décision, et, de retour au milieu du peuple soulevé, MOLE courut des dangers qu'il brava avec une rare intrépidité (1648). Toutefois, Mazarin, voyant les graves conséquences que pourrait amener une résistance ouverte aux vœux populaires, amena la reine à céder pour un moment. La situation était, en effet, des plus tendues. La noblesse, le clergé et la bourgeoisie s'étaient alliés contre le ministre. Le clergé et la noblesse, conduits par de Gondy et de La Rochefoucauld, voulaient tout prix renverser Mazarin, qui les gênait. Ils s'inscrivaient fort peu de la liberté, de la cour ou de la vie de Blancmesnil et de Broussel.

Mais, derrière ces deux braves conseillers, il y avait le parlement, qui était une puissance; derrière le parlement, il y avait la bourgeoisie, qui était une force; derrière la bourgeoisie, enfin, il y avait le peuple, tout disposé à renverser le pouvoir oppresseur et à élever des barricades. Voilà pourquoi la noblesse et le clergé avaient fait alliance avec la bourgeoisie. Mazarin s'était senti faible devant cette révolte armée. Tout en faisant des concessions pour éloigner une explosion imminente, il avait préparé une fuite qui devait plonger Paris sinon dans la désolation, au moins dans un singulier embarras. On apprit un matin que le roi, alors âgé de dix ans, la reine et le cardinal avaient quitté Paris. La cour les avait suivis. On attendait le prince de Condé et l'armée de Flandre pour marcher sur la capitale révoltée et la contraindre à l'obéissance. L'exaspération populaire fut alors à son comble, et le parlement, appelé à Montargis par Mazarin, refusa de s'y rendre. Cependant MOLE s'efforçait de ramener la paix, de trouver des moyens de transaction entre les deux partis. Ce fut alors qu'une bande d'émeutiers payés par les princes qui étaient à la tête de la Fronde envahit l'hôtel du premier président et le somma de se prononcer pour le parti de l'opposition. Effrayé par l'arrivée d'une foule armée, les familiers de l'hôtel, les laquais avaient fui. Mais MOLE, ferme au milieu du danger, se présenta devant les émeutiers, les harangua, parvint à les calmer et les renvoya enthousiasmés de son grand air et de son éloquence, et criant: « Vive MOLE! » Le premier président sentait plus que jamais la nécessité d'amener une prompte solution. Sur ses conseils, des conférences s'élevèrent à Ruell, où le cardinal s'était transporté avec la cour, — entre Mazarin et les frondeurs. MOLE rendit en cette occasion d'importants services à la reine. Réparant les fautes de l'implacable Autrichienne, calmant les ressentiments des princes, diminuant les griefs réciproques, rappelant chacun à la modération et à l'oubli, MOLE parvint à faire signer une convention qui, donnant un semblant de satisfaction aux frondeurs, ramenait la cour à Paris et rendait à la reine le pouvoir.

En récompense de cette conduite, Anne d'Autriche enleva les sceaux à Châteaufort et les confia à MOLE (3 avril 1651). Cette nomination irrita vivement le parti frondeur, surtout le duc d'Orléans, et, peu de jours après, MOLE, plus jaloux de la paix publique que de sa propre élévation, remit lui-même sa démission entre les mains de la reine. Toutefois, lorsque le jeune Louis XIV eut été proclamé majeur (7 septembre 1651), MOLE devint de nouveau garde des sceaux. Peu après, la guerre civile recommença. MOLE accompagna le roi d'abord à Poitiers, puis à Montargis, où le parlement s'était réuni, et, encore une fois, il montra combien la crainte avait peu d'influence sur son âme. Le duc d'Orléans, profondément blessé de la nouvelle élévation de celui qu'il regardait comme son ennemi personnel, avait réuni une troupe d'émeutiers qu'il avait dirigés vers l'hôtel du premier président. MOLE fut prévenu qu'une troupe armée s'avançait vers sa demeure. Il voulut aller au-devant d'elle. L'abbé de Chaulvallon, qui devait être plus tard archevêque de Paris, voulut s'opposer à cet acte de courage. Il supplia le premier président de ne pas s'exposer au poignard d'un assassin. Il lui représenta de quelle importance, de quelle utilité était sa vie, et combien il importait au bien public de la préserver de tout danger. Mais MOLE, l'écartant de la main: « Jeune homme, lui dit-il, il y a plus loin que vous ne pensez du poignard d'un séditionnaire au cœur d'un honnête homme. » Et, cette fois encore, sa haute dignité, son courage, sa majesté firent reculer le crime. Venu pour l'assassiner, les hommes du duc d'Orléans se retirèrent honteux et tremblants. En 1652, MOLE revint à Paris avec Louis XIV. Ne pouvant conserver ses deux fonctions de premier président et de garde des sceaux, il se démit des premières en 1653 et garda les sceaux, qu'il conserva jusqu'à sa mort, consacrant ses dernières années à préparer la réorganisation du pouvoir judiciaire.

Emule des de Harlay, comme eux Matthieu MOLE a réuni les qualités qui font le grand magistrat, l'homme d'Etat intégral, le savant. L'étendue de ses connaissances juridiques était célèbre au parlement. La rectitude de son esprit, son impartialité étaient connues de tous, et l'estime publique l'en récompensait. Modeste, simple, affable dans la prospérité, toujours accessible et bienveillant, il opposait à l'adversité une dignité de caractère, une grandeur d'âme dignes d'un philosophe. De mœurs faciles et douces, il trouvait, au milieu du danger, cette rare fermeté, ce courage sans fanfaronnerie, cette énergie qui font reculer l'agression, refoulent l'émeute et entraînent les cœurs hésitants.

Matthieu MOLE avait épousé, en 1608, la fille du président Nicolai. Elle le rendit père de dix enfants et mourut en 1641. Matthieu MOLE a laissé sur les événements auxquels il a pris part des *Mémoires* qui ont été publiés à Paris (1855, 4 vol. in-80). V. plus bas.

MOLE (MÉMOIRES DE MATTHIEU), premier président au parlement de Paris, publiés, pour la Société de l'histoire de France, par Cham-

pollion-Figeac (Paris, 1855-1857, 4 vol. in-8°). Ce ne sont pas des mémoires proprement dits; ce sont des documents et des matériaux qui sont précieux pour l'histoire. Mais, si l'illustre garde des sceaux n'a pas eu l'intention de raconter sa vie à la postérité, il a eu évidemment le dessein de fixer ses souvenirs soit en vue de l'histoire générale, soit afin de se préparer une règle de conduite et de retrouver au besoin des faits, des traditions et des exemples. L'éditeur a laissé de côté les manuscrits ne contenant que de simples notes, et n'a mis, au jour que les pièces vraiment historiques: documents originaux, correspondance du roi, des chanceliers, des premiers ministres, des princes et des personnages considérables, édits, lettres patentes, arrêtés du conseil, « le tout accompagné de *narrés*, comme les désigne l'auteur, qui retracent ses impressions particulières et celles du public sur chacun des événements que concernent ces pièces originales. » On conçoit l'intérêt sérieux d'un semblable recueil, la valeur de ces preuves authentiques et de ces *narrés* sincères qui permettent aujourd'hui de contrôler sur plus d'un point les mémoires de Richelieu et qui en infirment singulièrement l'autorité. Les mémoires de Molé sont des documents originaux; à ce titre, ils ont une plus grande valeur historique qu'une biographie plus ou moins remplie de détails circonstanciés sur des actes personnels. Parmi les pièces intéressantes, on peut citer le projet d'interrogatoire de Théophile Viaud, accusé d'athéisme et de matérialisme; le projet d'une grande compagnie de commerce; des détails très-curieux sur l'ouvrage de l'avocat Gailard (*Du franc-alleu*); des pièces nombreuses émanées du roi, de Richelieu, des gardes des sceaux, du procureur général, contre les duellistes; des détails très-intéressants sur les fêtes qui eurent lieu à Paris et dans toute la France, à l'occasion de la naissance de Louis XIV; enfin, bien d'autres particularités curieuses relatives aux mœurs, au rôle du parlement et à la prééminence de l'autorité royale. Quant au style de Mathieu Molé, il est lourd, pâteux et fatigant.

MOLÉ (Louis-Mathieu, comte), homme politique et ministre, descendant du précédent, fils du président Molé de Champlâtreux, né à Paris le 2 janvier 1761, mort le 28 novembre 1855. Son père lui fut nommé dans l'émigration. Rentré imprudemment en France, tous deux furent arrêtés; le président porta sa tête sur l'échafaud (1794); le fils, vu son extrême jeunesse, fut remis en liberté. Il vécut quelque temps dans une mansarde de la rue du Bac, avec sa mère et sa grand-mère (des Lamoignon), puis se réfugia en Suisse, et de là en Angleterre, avec sa mère. De retour sous le Directoire, il vécut dans une profonde solitude, suivant les cours libres de l'Ecole centrale, uniquement occupé à se refaire une existence et à s'ouvrir une carrière par l'étude et le travail. Sous le Consulat, il sollicita et obtint de Bonaparte la restitution de ceux de ses biens patrimoniaux qui n'avaient pas été vendus. Il entra ainsi en possession de la belle terre de Champlâtreux.

En 1806, il publia des *Essais de morale et de politique*, apologie du gouvernement monarchique bien faite pour plaire à Napoléon, qui en eut connaissance par Fontanes, son entremetteur avec les anciens nobles, et qui nomma le jeune publiciste auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, enfin, l'année suivante, préfet de la Côte-d'Or (1807). On sait quelle était la superstition de l'empereur pour les vieux noms. Molé, d'ailleurs aussi souple qu'ambitieux, fut traité comme les favoris sous l'ancien régime, poussé, précipité dans les hauts emplois. Conseiller d'Etat en 1809, puis directeur général des ponts et chaussées, comte de l'Empire, il avait à peine trente ans lorsqu'il fut attaché au cabinet même de l'empereur. Enfin, après la retraite de Régnier (1813), il fut nommé grand juge ministre de la justice. Comme tous les fonctionnaires de l'Empire, il se distinguait par la soumission la plus servile aux volontés du maître et par la plus basse courtoisie. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'après les épouvantables désastres de la campagne de Russie il avait l'étonnant sang-froid de dire à la tribune du Corps législatif: « Si un homme du siècle de Médecis ou de Louis XIV revenait sur la terre et qu'à vue de tant de merveilles il demandât combien de siècles glorieux, de siècles de paix il a fallu pour les produire, vous répondriez qu'il a suffi de douze années de guerre et d'un seul homme! »

Lors de l'invasion de 1814, il conduisit Marie-Louise à Blois, puis signa, comme membre du conseil municipal de Paris, une adresse violente contre l'homme qu'il flagornait la veille, reprit pendant les Cent-Jours sa place de directeur des ponts et chaussées, et enfin, après Waterloo, fut appelé par Louis XVIII au conseil d'Etat et à la Chambre des pairs, où il vota la mort du maréchal Ney.

En 1817, il fut nommé ministre de la marine, en remplacement de Gouyon-Saint-Cyr, on ne sait trop à quel titre. Il s'honora du moins en présentant une loi contre le traite des noirs et en dénuant l'Angleterre le droit de visite. En décembre 1818, il tomba du pouvoir avec ses collègues et reçut le titre

de membre du conseil privé. Ce ne fut guère qu'en 1821 qu'il se sépara des ultras. Il prit rang dans l'opposition de la Chambre haute contre le ministère Villele, combattit la nouvelle loi contre la presse, repoussa la loi sur le sacrilège, soutint le ministère Martignac et garda ensuite une réserve froide et impassible, jugeant bien, surtout à l'avènement du ministère Polignac, que les Bourbons couraient d'eux-mêmes à leur perte, qu'une période historique allait être close, enfin qu'il était au commencement de la fin, suivant le mot de son ami Talleyrand.

La révolution de 1830 le trouva prêt à prendre sa place dans le régime nouveau, à servir la branche cadette, comme il avait servi l'Empire et la branche aînée. M. Molé était de l'école de Talleyrand; homme d'autorité, politique de l'école anglaise, avec l'empreinte indélébile de l'ancien régime, il avait accepté quelques-uns des principes de la Révolution, favorables aux développements des hautes individualités; mais il était profondément sceptique et froid; monarchiste par tempérament plus encore que par conviction, il acceptait, d'ailleurs, les gouvernements comme des faits, les servait sans grand amour, les voyait tomber avec indifférence et se tournait avec calme vers le fait nouveau pour en tirer parti.

Louis-Philippe l'appela dans son premier cabinet et lui donna le portefeuille des affaires étrangères. Partisan de la paix, il posa nettement le principe de non-intervention, pour rassurer les chancelleries qui craignaient une guerre de propagande révolutionnaire. Des dissentiments journaliers avec ses collègues l'obligèrent à quitter le ministère au bout de trois mois. Sous le ministère Casimir Périer, il fit partie de l'opposition de droite, défendit l'hérédité de la pairie, mais refusa de siéger comme juge dans le procès d'avril. Après la dissolution du ministère Thiers, il accepta de former, avec Guizot et Dufaure, le cabinet du 6 septembre 1836, qui dura six mois. Enfin, une nouvelle crise le ramena encore au pouvoir dans le cabinet du 15 avril 1837, dont il eut la présidence et qui se maintint deux ans. Les principaux actes de ce ministère furent l'amnistie, le maintien du principe de non-intervention en Espagne, le retrait de la loi de déportation, le traité de la Tafna, l'évacuation d'Ancone, la prise de Constantinople et de Saint-Jean d'Ulloa, les premiers projets de loi sur les chemins de fer, le projet de dotation du duc de Nemours, etc.

Violentement attaqué par la coalition, c'est-à-dire par MM. Guizot, Thiers, Berryer, Barrot, par tous les partis enfin, il se défendit assez vaillamment et finit par prononcer deux fois la dissolution de la Chambre; mais, se trouvant en face des mêmes adversaires que lui renvoyait l'élection, insuffisant d'ailleurs comme orateur contre tant et de si éloquents ennemis, il fut obligé de se retirer (31 mars 1839). Il entra alors à la Chambre des pairs, dont l'atmosphère plus calme convenait mieux à son tempérament essentiellement aristocrate et conservateur, mais nuancé de libéralisme anglais. Dans la haute assemblée, il avait même l'apparence d'un libéral; mais c'était là surtout qu'il aimait à l'avoir, car cela l'engageait peu. Au commencement de 1840, il fut élu membre de l'Académie française, sans autre titre que son modeste livre des *Essais*, que nous avons cité plus haut, et une biographie de son aïeul Mathieu Molé, qu'il a placée en tête de la deuxième édition du même ouvrage (1809).

Après la révolution de Février, il fut élu représentant de la Gironde dans une élection partielle (sept. 1848). Dans cette assemblée, comme dans la Législative où le parti réactionnaire parvint à l'envoyer de nouveau, il prit naturellement place à la droite et vota toutes les mesures de réaction. Il fit plus; il fut ouvertement l'un des chefs de la coalition monarchique, l'un des artisans de toutes les intrigues contre l'établissement du régime républicain. Il parlait rarement, mais il agissait dans les bureaux, dans les couloirs, etc. Il fit partie de cette fameuse commission de 17 membres qu'on nomma plaisamment les *burggraves*, parce qu'elle se composait surtout de vieux hommes d'Etat, qui préparèrent la loi du 31 mai, mutilation du suffrage universel. Il fut question de lui pour une combinaison ministérielle, et des pourparlers eurent lieu entre l'Élysée et les chefs des coteries monarchiques; mais on ne parvint pas à s'entendre. Il resta donc, avec MM. de Broglie, Thiers, Berryer et autres, à la tête de cette majorité qui combattait à la fois la République et le prétendant. Étrange naïveté de la part d'hommes blanchis dans les intrigues politiques et gouvernementales, d'imaginer qu'ils pourraient triompher de ces deux grands partis, éviter d'être accusés entre eux. Quelques-uns aimaient la liberté; mais, en haine de la République, ils rendirent possible et même inévitable l'établissement de la dictature.

Au 2 décembre, M. Molé figura parmi les représentants qui se rassemblèrent à la mairie de la rue de Grenelle-Saint-Germain (ancien X^e arrondissement), pour protester contre le coup d'Etat et déclarer Bonaparte traître à la patrie. Après ces événements, qui le rangèrent parmi les vaincus, mais auxquels il avait contribué, il reentra dans la vie

privée et passa ses dernières années à son château de Champlâtreux. Il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il s'était, à la fin de sa carrière, rallié à l'idée de la fusion entre les partis légitimiste et orléaniste.

En résumé, M. Molé était un homme d'Etat d'une capacité fort secondaire; il n'avait ni la facilité de compréhension et de vulgarisation de M. Thiers, ni la gravité dogmatique et l'autorité de M. Guizot; esprit moyen, ennemi des idées arrêtées et des formules, sans sympathies ardentes, comme sans antipathies prononcées, il était de ces hommes qu'on appelle pratiques, parce qu'ils sont routiniers et qu'ils ont la crainte et la méfiance des idées. Il avait pour maxime cet axiome aussi creux que boursoufflé: « A côté de l'avantage d'innover, il y a le danger de détruire. » Adepte de généralisation qui ne dit rien et n'apprend rien; car enfin il faudrait avant tout savoir ce qu'on veut innover et ce qu'on veut détruire.

Foncièrement aristocrate, comme tous ces plébeïens anoblis de vieille souche parlementaire, il était plus conservateur que constitutionnel, plus homme de l'ancien régime que du nouveau; mais glacé de scepticisme et de dédain, il était peut-être encore plus indifférent qu'il n'était conservateur, et c'est cet indifférentisme même qui lui donnait les apparences de la modération.

Comme orateur, il était incontestablement au-dessous de la moyenne. Cependant, en défendant son portefeuille contre la fameuse coalition, il déploya quelque vigueur et rencontra quelques mouvements heureux. Nous en rappellerons, en terminant, un exemple. M. Guizot lui ayant jeté à la tête la célèbre citation de Tacite: *Omnia serviituri pro dominatione!* il répliqua aussitôt: « J'accepte le mot, mais je rappellerai à l'orateur que ce n'est pas aux courtisans, mais aux ambitieux que l'appiquait Tacite. »

MOLÉ (Mlle de LA BRICHE, comtesse), femme du précédent, morte à Paris en 1845. Sa mère s'était formée une société composée d'hommes distingués et de gens de lettres, et ce fut dans son salon qu'elle connut le jeune comte Molé, avec qui elle se maria en 1798. Elle a publié, sous le voile de l'anonyme, un assez grand nombre d'ouvrages traduits de l'anglais, notamment: *Osmond* (1824); *Elisa Rivers* (1825); *les Épreuves de Marguerite Lindsay* (1825); *le Jeune Irlandais* (1828); *Connal ou les Attiliens* (1828); *l'Entrée dans le monde* (1829); *Un mariage du grand monde* (1830); *Emeline et Marie* (1830); *Petites histoires du cœur* (1831), etc.

MOLÉ (François-René), célèbre comédien, né à Paris en 1734, mort en 1802. Il était fils d'un peintre sculpteur. D'abord clerc de notaire, puis commis d'un intendant des finances, Molé se sentit pris tout à coup d'une vive passion pour le théâtre et fut engagé à vingt ans à la Comédie-Française dans le rôle de Britannicus. Il s'essaya également dans quelques autres rôles, y fit preuve d'intelligence et de finesse, mais la faiblesse de sa voix fit ajourner son admission. Molé se remit au travail, s'exerça au métier de comédien sur des théâtres de province et reparut en 1760 sur la scène du Théâtre-Français, où il fut admis définitivement l'année suivante. Ses débuts dans la tragédie ne furent pas sans succès; mais ce fut surtout dans la comédie qu'il excella. Joignant à une figure agréable un jeu plein de vivacité, de grâce légère et de gaïeté, il conquit à tel point les suffrages du public qu'il devint l'acteur à la mode, et l'engouement dont il se vit l'objet accrut encore sa fatuité naturelle. Molé ayant été atteint d'une fluxion de poitrine (1766), le public lui témoignait le plus vif intérêt. On voulut avoir chaque jour le bulletin de sa santé; on organisa une représentation à son bénéfice pour l'indemniser des frais de sa maladie; Louis XV lui fit remettre cent louis; et, lorsqu'on apprit sa convalescence, on lui envoya de tous côtés les vins les plus exquis. Cette maladie fit un tel bruit qu'un écrivain satirique, dans une chanson sur la maladie du singe de Nicolet, décocha l'épigramme suivante:

L'animal un peu libertin

Tombe malade un beau matin,

Voilà tout Paris dans la peine;

On crut voir la mort de Turenne.

Ce n'était pourtant que Molet

Ou le singe de Nicolet.

A partir de 1778, Molé tint incontestablement le premier rang parmi les acteurs qui jouaient la comédie au Théâtre-Français. Toutefois, il continua à jouer dans la tragédie; mais se voyant surpassé en 1781 par Lekain et Dufresne, il renoua aux rôles tragiques pour ne plus jouer que la comédie, où il était alors sans rival. Son talent se développait avec l'âge, sans qu'il perdît rien de sa grâce séduisante. A l'époque de la Révolution, il se montra très-sympathique aux idées nouvelles; aussi ne fut-il point incarcéré en 1793 avec ses camarades du Théâtre-Français. Quelque temps après, il entra au théâtre de la Montansier, où il joua le rôle de Marat dans les *Catilinas modernes* de Feru (1793). Il passa ensuite au théâtre Feydeau et y obtint de nouveaux succès. « Il a soixante-cinq ans, disait de lui Mlle Contat, et il n'existe pas un jeune homme qui se jette si bien aux genoux d'une femme. » En 1795,

il devint membre de la troisième classe de l'Institut. Molé avait épousé une actrice du Théâtre-Français, Mlle d'Épinay, qui mourut vingt années avant lui. A l'âge de plus de soixante ans, il s'éprit pour une jeune fille de dix-sept ans d'une passion d'autant plus vive qu'il avait réussi à la faire partager, et il se livra alors à des excès qui abrégèrent sa vie. Ayant la passion du faste et manquant d'ordre, il n'avait jamais pu réaliser d'économies, et il se trouvait dans un état très-précaire lorsqu'il mourut dans sa maison d'Antony. Molé avait de l'esprit, mais il était très-infatigable de son talent et tranchait volontiers sur tout. On raconte qu'un auteur lui adressa un jour un prétendu manuscrit, qui n'était autre qu'un rouleau de papier blanc, en lui demandant de le lire et de juger son œuvre. Fort longtemps après, l'acteur se décida à répondre en exprimant un jugement sur la pièce, comme s'il l'avait lue. C'est cette anecdote, d'une authenticité douteuse, qui a fourni à Caillau le sujet de sa petite pièce intitulée la *Matinée du comédien de Persépolis* (1783). « Nul ne joua mieux que Molé la futilité vive et légère, dit un écrivain; nul, dans le drame, ne porta plus loin le pathétique. Il faisait fondre les spectateurs en larmes et remplissait la scène de terreurs lorsqu'il jouait ou les *Beverly* de Saurin ou le Saint-Albin du *Père de famille*. Il enchantait dans le rôle du marquis du *Cercle*; c'était un villageois plein de gaïeté dans *Hylas et Sylvie*, de Rochon; un petit-maître séduisant dans le rôle de Damis; un philosophe tendre dans le comte de Nanine, et un bourru vrai, mais sensible, dans l'*Amant bourru* de Monvel. Il fit la fortune du *Séducteur* du marquis de Bièvre, soutint le *Jaloux sans amour* d'Imbert et fit goûter le rôle de Dorlange, dans les *Châteaux en Espagne* de Collin d'Harleville. » Citons encore, parmi ses meilleurs rôles, ceux de Vanderck, dans le *Philosophe sans le savoir*; de Dormilly, dans les *Fausse infidélité*; d'Alceste, dans le *Plébéien* de Dufresne; de Dubourg, dans le *Vieux célibataire*; du père, dans le *Confident par hasard*, sa dernière création. Molé ne fut pas seulement acteur, il fut aussi écrivain. Outre quelques discours, des *Eloges* de Mme Dangeville (1793), de Préville (1795), une *Notice* sur les mémoires de Lekain (1802), on lui doit une petite comédie, le *Quiproquo*, en un acte et en prose, qui n'eut pas de succès (1781); des poésies insérées dans divers recueils; enfin, des *Mémoires* (Paris, 1825, in-8°) faisant partie de la *Collection des mémoires sur l'art dramatique*. Molé avait un frère aîné, qui se fit connaître au théâtre sous le nom de Dalaiville. V. ce mot.

MOLÉ (Pierre-Claude-Hélène PINET, con nue d'abord au théâtre sous le nom de Mlle d'ÉPINAY, puis sous celui de Mme), comédienne française, femme du précédent, née en 1740, morte à Paris en 1782. Elle débuta à la Comédie-Française en 1761 et fut admise au nombre des sociétaires en 1763, pour tenir l'emploi des jeunes amoureuses dans la comédie. Bien qu'à une jolie figure elle joignit beaucoup de zèle, elle ne trouvait pendant longtemps que peu d'occasions de se produire et dut se contenter de rôles secondaires et effacés. En 1767, elle s'essaya dans la tragédie et joua, non sans talent, les rôles de Zaïre, d'Inès de Castro et de Bérénice. Deux ans plus tard, Mlle d'Épinay épousa le célèbre acteur Molé et, à partir de ce moment, elle se produisit avec succès dans les premiers rôles. Elle commençait à jouir d'une réputation méritée, lorsqu'elle fut attaquée par une longue maladie, qui la força à renoncer au théâtre. On cite, parmi ses meilleures créations: Sophie Vanderck, dans le *Philosophe sans le savoir*; Flavie, de *Romeo et Juliette*, tragédie de Ducis; Issa, d'*Orphans*, tragédie de Bilin de Saint-More; etc.

MOLÉ (Julie MOLÉ, dame LÉONOR, et, en secondes noces, comtesse ALBISTE de VALLIVON, connue sous le nom de Mme), femme auteur dramatique et comédienne française, morte en 1832. Elle était sœur du célèbre comédien Molé. Après avoir joué en province, elle vint débiter à Paris, au théâtre Feydeau, et entra en 1801 au théâtre Louvois. Elle remplit avec beaucoup de succès son rôle de théâtre les rôles de mère coquette et prit sa retraite en 1815. Cette comédienne avait une grande habitude de la scène, une diction correcte, de la verve, de l'originalité; elle savait nuancer un rôle et mettre habilement en relief les intentions des auteurs, mais elle avait une tendance à l'exagération.

Les principales créations de Mme Molé sont: Mme Dercour, dans le *Voyage interrompu*, de Picard; la comtesse de Walberg, dans *Misanthropie et repentir*; Mme Guibert, dans la *Petite ville*, de Picard; Mme Musard, dans *Monseigneur Musard*, de Picard; Mme Jaquinot, dans le *Trésor*, d'Andrieux; Mme de Rosemont, dans l'*Acte de naissance*, de Picard; Mme Fritz, dans le *Monastère de Liorie*, d'Alexandre Duval; Mlle de Grandpre, dans la *Tapisserie*, du même; Thérésina, dans l'*Alcade de Molorido*, de Picard; la *Veille tante* ou les *Collatéraux*, comédie de Picard, une de ses meilleures créations.

Mme Molé avait reçu une bonne éducation. Elle se fit auteur dramatique et fit jouer les deux pièces suivantes: *Misanthropie et repentir*, drame en cinq actes et en prose, du théâtre allemand de Kotzebue, traduit par

Bursay et arrangé pour la scène française par Mme Mole (Odeon, 27 décembre 1798); les Indiens, comédie en quatre actes et en prose, imitée de l'allemand, de Kotzebue, par Mme Mole (théâtre de l'Impératrice; Odeon, 26 mars 1810).

MOLE (Guillaume-François-Roger), écrivain français, né à Rouen en 1743, mort en 1790. Il fut avocat au parlement et fit paraître, sous le voile de l'anonyme : la *Légende*, ou *Histoire morale* (Genève et Paris, 1768, in-12); *Observations historiques et critiques sur les erreurs des peintres, sculpteurs et dessinateurs dans la représentation des sujets tirés de l'histoire sainte* (Paris, 1771, 2 vol. in-12); *Histoire des modes françaises* (Paris, 1774, 2 vol. in-12); *Lettre de M. M... (Mole) à M. J... (Jamet) sur les moyens de transférer les cimetières hors des villes*, etc. (1776, in-80), etc.

MOLE-GENTILHOMME (Paul-Henri-Joseph GENTILHOMME, puis), littérateur français, né à Paris le 9 décembre 1814, mort au même lieu au mois d'août 1856. Il était fils d'un employé du ministère de la guerre, quelque peu vaudevilliste, mort sans fortune. Un ami de son père, M. Mole, prédécesseur de Firmin Didot, riche fondeur en caractères, avait épousé une de ses sœurs et s'était chargé de son avenir; plus tard il l'adopta, et dès lors Gentilhomme fit précéder son nom de celui de Mole. Après avoir fait ses études au collège Henri IV, il s'essaya dans un petit journal rédigé par des jeunes gens et intitulé *l'Essor*, puis il donna des nouvelles au *Siècle*. Riche par son père adoptif et avide de se faire vite une réputation littéraire, peut-être eut-il le tort de forcer la nature de son talent gracieux et fin pour chercher le succès dans des compositions d'un intérêt violent. Il dut surtout à sa collaboration avec M. Constant Guérout ses bonnes fortunes de romans historiques, si ardemment ambitionnées par lui. Parmi les nombreux volumes qu'il a écrits à partir de 1830, nous citerons : *le Roi des rossignols*, la *Luciole*, avec M. Emmanuel Gonzales; *Manon la dragonne*, *le Héros d'une mariée*, la *Marquise d'Alpujar*, *Marie d'Anjou*, le *Château de Saint-James*, *l'Épée du roi*, la *Femme compromise*, *Roquevert l'arquebuisier*, roman fait en société avec M. Constant Guérout et publié d'abord dans la *Gazette de France*, eut le succès retentissant qui se continua dans le *Routier de Normandie* des mêmes auteurs, lesquels donnèrent encore, en collaboration, les *Demoiselles de Nesle*, *Blanche de Valentines*, *Zanetta*, la *Comte de Carnagnot*, le *Chevalier de Mailly*, etc. En même temps, Mole-Gentilhomme abordait le théâtre, mais avec moins de succès. On a de lui : *Poinsett en Espagne*, vaudeville en un acte, avec Lefranc (1835); la *Sœur de la reine*, drame en cinq actes, avec M. Pierre Ladocq (1842); *Pomponnette et Pompadour*, vaudeville en un acte, avec M. Constant Guérout. Il a composé, en société avec ce dernier, *Berthe la Flamande*, drame en cinq actes (Ambigu, 1832), et la *Comtesse de Noailles*, drame en cinq actes (Ambigu, 1862). A la troisième représentation de cette dernière pièce, l'aspect de la salle de l'Ambigu, presque vide, le saisit; il sortit sur le boulevard pour se laisser emporter à ses amis et, au bout de quelques instants, les spectateurs apprirent que l'un des auteurs de la *Comtesse de Noailles* se mourait à la porte du café voisin. Transporté au foyer du théâtre, puis à son domicile, Mole-Gentilhomme expira au moment où la toile se baissait sur la mort de son héroïne. Le médecin, arrivé trop tard, n'avait pu combattre à temps l'attaque d'apoplexie à laquelle il succombait. Mole-Gentilhomme a fait partie pendant plusieurs années du comité de la Société des gens de lettres.

MOLEAU S. m. (mo-lo). Techn. Première huile exprimée d'un peau, quand elle a été chamoisée.

MOLÉCHIN S. m. (mo-lé-chain). Comm. Ancienne étoffe de couleur mauve.

MOLÉCULAIRE adj. (mo-lé-ku-lè — rad. *molecule*). Physiq. Qui a rapport aux molécules, qui appartient aux molécules : *Théorie MOLÉCULAIRE*. || *Action moléculaire*. Celle qui, appartenant à la nature intime du corps, est supposée exister dans ses molécules elles-mêmes. || *Attraction moléculaire*. *Forces moléculaires*. Action mutuelle des parties constitutives ou molécules d'un corps, par laquelle elles tendent les unes vers les autres : On nomme adhesion l'attraction MOLÉCULAIRE qui se manifeste entre deux corps en contact. (L. Poiné.)

MOLÉCULAIRE adv. (mo-lé-ku-lè — rad. *molecule*). Par des molécules : *Qui molaire dit que les plus gigantesques rochers ne se sont pas formés MOLÉCULAIREMENT*? (Graves).

MOLÉCULE S. f. (mo-lé-ku-le — lat. fictif *molecula*, diminutif de *mole*, masse). Chim. Chacune des parties constituantes d'un corps composé, qui sont considérées comme étant la limite que la division mécanique puisse atteindre sans opérer la décomposition : Les phénomènes célestes comparés aux lois du mouvement nous conduisent à ce grand principe de la nature, savoir que toutes les MOLÉCULES de la matière s'attirent mutuellement en raison des masses et réciproquement au carré des dis-

tances. (Laplace.) *Le soleil et la lune, lorsqu'ils opèrent leur passage au-dessus de la surface des mers, agissent par attraction sur leurs MOLÉCULES mobiles*. (A. Maury.) *Les MOLÉCULES d'eau, abandonnées par l'air, perdent leur état élastique*. (Libes.) || *Molécules élémentaires ou constituantes*. Celles qui constituent les éléments des corps composés, et qui sont considérées comme semblables ou homogènes. || *Molécules intégrantes*. Celles qui résultent de la combinaison des molécules élémentaires pour former par leur rapprochement un corps simple ou composé, et que l'on regarde comme dissemblables ou hétérogènes. || *Molécules organiques*. Matière toujours vivante et toujours active, qui, suivant Buffon, sert à la nutrition, au développement, à la reproduction des plantes et des animaux : *Si Buffon et Needham avaient eu les expériences et les observations sur les animalcules des infusions, ils n'auraient pas fabriqué leurs MOLÉCULES ORGANIQUES et leurs forces végétales*. (Sennelier.)

— Fig. Élément : *Les petites choses sont les MOLÉCULES des grandes*. (H. Castille.) *La famille domestique est la MOLÉCULE intégrante sociale*. (Colins.)

— Zool. Non donné quelquefois aux animaux microscopiques du sperme.

— Encycl. Chim. Étymologiquement, ce mot signifie petite masse, petite particule de matière. On conçoit que rien n'est plus vague ni moins significatif qu'une telle acception. Les mots atome, *molecule*, particule ont été pris indifféremment les uns pour les autres dans les systèmes de physique et de philosophie, pour désigner les parties constituantes de la matière. On a beaucoup discuté pour savoir si ces parties étaient divisibles ou indivisibles, pour savoir quelles peuvent être leurs dimensions, etc. Toutes ces questions sont de pure métaphysique et n'ont pour le chimiste qu'un intérêt historique. Nous donnerons ici, au mot *molecule*, le sens précis et défini auquel on s'est arrêté dans la chimie moderne, sens qui le distingue du mot atome et d'autres jadis plus ou moins synonymes.

L'eau est composée d'oxygène et d'hydrogène; l'acide chlorhydrique, d'hydrogène et de chlore. Soumettez-les l'un et l'autre à tous les moyens mécaniques de division, poussez la division jusqu'aux limites du possible par le raisonnement, la plus petite quantité d'eau ou d'acide chlorhydrique ainsi obtenue aura la même composition que la masse tout entière. Cette particule d'eau renfermera de l'hydrogène et de l'oxygène, cette particule d'acide chlorhydrique renfermera de l'hydrogène et du chlore. Ces petites masses sont donc elles-mêmes composées. Par les agents chimiques vous les décomposez : de l'acide chlorhydrique, vous retirez du chlore et de l'hydrogène. Nous définirons dès lors la *molecule* la plus petite quantité d'un corps qui puisse exister à l'état libre, quantité indivisible par les agents mécaniques, l'atome étant la plus petite quantité d'un élément qui puisse exister dans une *molecule*. La plus petite quantité d'acide chlorhydrique sera une *molecule*; la plus petite quantité de chlore et la plus petite quantité d'hydrogène qui puissent être renfermées dans cette *molecule* seront des atomes.

Il est impossible de songer à connaître la grandeur ou le poids absolu des molécules. On ne peut saisir entre les molécules des différents corps ceux de rapports de poids et de volume, et ces rapports constituent la connaissance des poids et des volumes moléculaires. Ces poids et ces volumes sont rapportés à une unité constante, qui est le poids de l'atome d'hydrogène. Si l'on fait, par hypothèse, ce poids égal à 1, la grandeur des molécules des différents corps exprimera en chiffres combien de fois elles pèsent plus ou moins que l'atome d'hydrogène.

On appelle encore molécules les parties des corps simples les plus petites que nos moyens mécaniques nous permettent d'atteindre, et l'atome, dans ce cas, est encore l'élément de la *molecule*. C'est ainsi que la *molecule* d'hydrogène libre renferme 2 atomes d'hydrogène, et son poids est 2. La *molecule* de chlore libre est égale à 71, l'atome de chlore étant égal à 35,5. Un volume de chlore pèse en effet 35,5 fois plus que le même volume d'hydrogène. Une *molecule* d'acide chlorhydrique pèse 1 atome de chlore plus 1 atome d'hydrogène, c'est-à-dire 36,5.

C'est en adoptant cette dernière acception que l'on a distingué la *molecule* constituante ou élémentaire et la *molecule* intégrante. La première est simple, c'est-à-dire formée d'éléments homogènes; telles sont les molécules de l'or, du soufre, de l'argent; la seconde est formée d'éléments composés, telles que celles d'un sel, d'un acide et de la plupart des minéraux.

Le phénomène de la cristallisation est le résultat de l'association des molécules suivant certaines lois géométriques. Ces mêmes molécules s'associent aussi dans les corps organiques; toutefois, ce ne sont plus ici des lois purement géométriques ou des affinités chimiques qui les rassemblent, mais bien la cohésion que produit un principe inconnu, désigné sous les noms divers de principe vital, force vitale, soufre vital, etc.

Le mouvement moléculaire est la vibration ou oscillation des molécules d'une infinité de corps qui, plongées dans l'eau et vues au mi-

croscopie, semblent s'agiter sous l'impulsion d'un mouvement spontané. V. MOUVEMENT BROWNIEN.

On sait que Buffon avait appelé *molécules* organiques vivantes les éléments des corps organisés qu'il avait aperçus doués de ce mouvement. V. ATOME.

MOLÈS S. f. (mo-lé — du lat. *mola*, meule). Techn. Syn. de MOULÈS.

MOLÈNE, village du département de la Côte-d'Or, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Châtillon-sur-Seine; 935 hab. Célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 1075 par Robert de Champagne.

MOLÉNAER S. m. (mo-lé-na-èr). Ichtyol. Espèce du genre gade.

MOLÉNAER (Cornelle), peintre belge, plus connu sous le nom de *Néel le Louche*, né à Anvers en 1540. Il vivait au xvi^e siècle. Grâce à de rares aptitudes, il devint, sous la direction de maîtres médiocres, un des plus remarquables paysagistes de son temps. Malheureusement, il mena une vie de débauche effrénée qui le plongea dans la misère, et il en arriva, pour vivre, à exécuter pour d'autres peintres les fonds et les accessoires de leurs tableaux, pour 30 sous et même pour 6 sous. Ses tableaux, d'une grande beauté, sont fort recherchés encore aujourd'hui.

MOLÉNAS S. m. (mo-lé-nass). Ornith. Espèce de gobe-mouches d'Afrique.

MOLÉNDINACÉ, ÊE adj. (mo-lain-di-na-sé — du lat. *molendinum*, moulin). Bot. Se dit des graines munies d'ailes nombreuses, qui les font ressembler à des moulins à vent.

MOLÈNE S. f. (mo-lè-ne — de l'anglais *mullen*, que M. Roulin tire de *mollis*, mou, par l'intermédiaire d'une forme fictive *mollina*, la molène ayant des feuilles souples, revêtues d'un duvet épais et moelleux. Il remarque que l'anglais *mullen* ne prouve autre chose que l'ancienneté du nom en français et son emploi en Normandie. On pourrait aussi le rapporter au bas latin *molocina*, sorte d'étoffe à trame blanche, lequel vient de *molo-chinus*, *moloche*, mauve, du grec *moloche*, qui se rapporte au même radical que le latin *mollis* et le grec *malakos*, tendre, mou, savoir la racine sanscritte *mal*, étendre, s'assouplir, forme secondaire de la racine *mar*, mal, broyer, écraser). Bot. Genre de plantes, qu'on a placé tantôt dans la famille des solanées, tantôt dans celle des acrofoliées, et que l'on a définitivement isolé en lui créant une famille spéciale, celle des verbascentes, dont il est le genre unique : Vous n'auriez pas assez de louanges, vous, amis des plantes à beau feuillage, si l'on vous apportait demain, pour la première fois, du Brésil ou des Indes, la MOLÈNE de nos campagnes. (André.) Les feuilles des MOLÈNES, d'une faible odeur narcotique, sont employées comme émollientes. (Bouillet.)

— Encycl. Les caractères principaux de ce genre sont : un calice à cinq lobes; une corolle en roue à cinq pétales inégaux; cinq étamines, qui, elles aussi, diffèrent entre elles et sont souvent hérissées de poils laineux; un pistil à style comprimé et dilaté, enfin un fruit en capsule globuleuse.

Le genre *molène* renferme des espèces herbacées bisannuelles ou vivaces qui croissent presque toutes en Europe, en Asie et dans les régions septentrionales de l'Afrique. Ces belles plantes, qui pour la plupart sont de haute taille, se font remarquer souvent par des feuilles simples, alternes, fort grandes à la base et tellement chargées de poils ramifiés cotonneux qui, dans quelques espèces, se changent en épines, qu'elles ressemblent bien plutôt à un fragment d'étoffe de coton ou de laine qu'à des organes vivants. Les fleurs, délicates, fugaces et cotonneuses, elles aussi, jusque dans leurs étamines, sont le plus souvent jaunes ou fauves, quelquefois rouges, et rarement blanches. Elles affectionnent particulièrement les terrains arides, les bords des chemins surtout, le long desquels on les voit, dans le midi de la France, si cotonneuses et si couvertes de poussière, qu'elles n'ont presque plus une physiologie végétale. Les fleurs, étudiées au point de vue chimique, ont donné une huile volatile jaunâtre, de l'acide malique, de l'acide phosphorique, de la potasse, du sucre et de la gomme. C'est à cette dernière substance qu'elles doivent leurs propriétés adoucissantes et les mêmes principes mucilagineux se trouvent aussi dans les feuilles. Les *molènes* sont employées à divers usages médicaux. En décoction, elles calment les douleurs d'entrailles. Les paysans de la Norvège, suivant Risler, guérissent également la toux par cette tisane. Dans certaines contrées, les gens pauvres recouvrent de poix les tiges de *molène* et s'en servent ainsi pour l'éclairage. Ailleurs, le duvet de ces plantes remplace l'amadou dans l'application des moxas.

Il est fort difficile de s'entendre sur le nombre des espèces qui composent le genre *molène*, grâce à la facilité avec laquelle s'y opèrent des fécondations croisées. Il en résulte un nombre considérable d'hybrides et de formes intermédiaires, qui rendent les classifications rigoureuses presque impossibles. On en compte donc une centaine d'espèces environ, sans que l'on puisse affirmer que d'autres renaissances n'en viendront pas bientôt modifier le nombre. Quoiqu'il en soit, le genre entier a été divisé en deux

sous-genres, auxquels se rapportent environ vingt espèces de notre flore. Nous nous bornerons à citer les espèces suivantes. La *molène* médicinale (*verbascum thapsus*), vulgairement bouillon-blanc, bonhomme, est une très-belle plante de 1 à 2 mètres de hauteur, blanche ou jaunâtre, cotonneuse et terminée par de longues grappes de fleurs d'un beau jaune doré. Cette espèce est commune sur les coteaux incultes, le long des chemins et des haies de toute l'Europe et des parties moyennes de l'Asie. Elle s'est même naturalisée dans l'Amérique septentrionale. C'est à cette *molène* que s'appliquent les détails énumérés plus haut. Elle est considérée comme adoucissante, pectorale et émolliente. La *molène* fausse blattaire se distingue par une tige moins cotonneuse et des fleurs jaunes à gorge violette. Citons encore la *molène* lychnis, à duvet farineux et à corolle jaune ou blanche; la *molène* pyramidale; la *molène* pulvérulente; la *molène* noire; la *molène* de Phénicie, à grandes fleurs rouges ou violettes, cultivée comme plante d'ornement.

MOLÈNE (île), petite île de France (Finistère), dans l'Atlantique, entre l'île d'Ouessant au N.-O. et Le Conquet au S.-E. Elle est une dépendance du canton de Saint-Reman et renferme une population de 223 hab. qui se livrent à la pêche et à l'exploitation des plantes marines.

MOLÈNES (Alexandre-Jacques-Denis DE), magistrat français, né à Paris en 1785, mort dans la même ville en 1851. Il entra dans la magistrature en 1814 et devint par la suite juge au tribunal de la Seine. Molènes a publié : *De la liberté individuelle des pauvres* (1829, in-80); *De l'humanité dans les lois criminelles* (1830, in-80); *Des fonctions d'officiers de police judiciaire* (1834); *Traité pratique des fonctions de procureur du roi* (1843, 2 vol. in-80).

MOLÈNES (Dieudonné-Jean-Baptiste-Paul GASCON, dit DE), littérateur français, né à Paris en 1821, mort à Limoges, des suites d'une chute de cheval, en mars 1862. Il était fils d'un conseiller à la cour d'appel de Paris. Ses débuts dans les lettres eurent lieu, à vingt-deux ans, par quelques articles dans le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes* et par le roman des *Consins d'Isis* (1844, 2 vol. in-80), qui fut bientôt suivi de *Valpéri* (1845, 2 vol. in-80), mémoires d'un gentilhomme du siècle dernier. Il avait pris alors le nom de sa mère, qu'il a toujours gardé depuis. A la révolution de 1848, il s'engagea dans la garde nationale mobile, fut élu officier et reçut, pendant les journées de juin, une blessure qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Entré ensuite comme maréchal des logis aux spahis, il était lieutenant lors de l'expédition de Crimée, dont il fit partie comme officier commandant un peloton d'escadron de spahis détaché à l'armée d'Orient. Attaché comme officier d'ordonnance au maréchal Canrobert, nommé capitaine en 1856, dans un régiment de chasseurs d'Afrique, il passa quelques années après, avec son grade, aux chasseurs de la garde. Attaché de nouveau en qualité d'officier d'ordonnance au maréchal Canrobert, il fit la campagne d'Italie et fut nommé, en septembre 1861, chef d'escadron au 2^e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Limoges. Marié depuis deux ans, il passait à écrire pour la *Revue des Deux-Mondes* tout le temps qu'il ne donnait pas au régiment lorsque, le 10 mars 1862, montant un jeune cheval, il fit une chute dont il mourut vingt-quatre heures après. Collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes* depuis 1842, il a publié plusieurs séries de nouvelles, qu'il a réunies sous les titres suivants : *Aventures du temps passé* (1853, in-18), contenant *Trefleur*, *Briolan*, le *Roi Arthur*; *Histoires sentimentales et militaires* (1854, in-18); *Caractères et récits du temps* (1858, in-18); *Chroniques contemporaines*, *Histoires intimes* (1859, in-18); *Commentaire d'un soldat* (1860). Citons encore, outre la réimpression de *Valpéri* sous le titre de *Mémoires d'un gentilhomme du siècle dernier*, les ouvrages suivants publiés, comme ceux que nous venons de citer, chez l'éditeur Michel Lévy, dans le même format in-18 : *l'Amant et l'Enfant*, le *Bonheur des Maigres*, la *Folie de l'épée*. Comme écrivain, de Molènes a laissé un nom qui, s'il ne brille pas au premier rang, occupera du moins une place distinguée dans la littérature de notre temps. Nous avons dit qu'au nom de son père il avait substitué celui de sa mère. Les idées aristocratiques ont, en effet, toujours exercé sur son esprit un prestige singulier. Il y avait en lui beaucoup de l'officier d'avant 1789. Il croyait encore à la race, au sang, à la supériorité physique et morale des gens de bien, et ceux se nommant. Ces faiblesses, ont leur influence sur ses écrits, dont plusieurs néanmoins survivront à leur auteur.

MOLÉON (Jean-Gabriel-Victor DE), littérateur et savant français, né à Agde en 1784, mort à Paris en 1856. Il fut admis à l'Ecole polytechnique, puis devint ingénieur en chef du cadastre et, sous la Restauration, du domaine de la liste civile. Moléon prit sa retraite en 1830. Il avait fondé la Société polytechnique pratique. On a de lui : *De développement à donner à quelques parties de notre industrie intérieure* (Paris, 1819, in-80); *Annales de l'industrie française et étrangère*

(Paris, 1820-1826), avec S. Lenormand; *Description des expositions des produits de l'industrie française faites à Paris depuis leur origine jusqu'à celle de 1819* (Paris, 1824, 4 vol. in-8); *Recueil industriel de la salubrité publique et des beaux-arts* (Paris, 1827 et suiv.); *Du choléra-morbus* (Paris, 1831); *Rapports généraux sur la salubrité publique* (Paris, 1828-1843, 3 vol. in-8); *Description de l'exposition des produits de l'industrie faite en 1834* (Versailles, 1835-1836, 2 vol. in-8). On lui doit, en outre, des articles dans l'*Encyclopédie des gens du monde* et dans le *Dictionnaire de la conversation*.

MOLEQUIN s. m. (mo-le-kain — bas latin *molocineus*, latin *molocinus*, de *moloch*, grec *moloché*, malaché, mauve, du même radical que *malakos*, tendre, délicat, savoir la racine *malai*, étendre, assouplir, forme secondaire de la racine *mar*, mal, broyer). Comm. Ancienne sorte d'étoffe d'un grand prix. « Voile, manteau fait avec cette étoffe. »

— Adj. Techn. Se dit d'une nuance particulière de vert : **Vert molequin**.

MOLER v. n. ou intr. (mo-lé). Mar. Sur la Méditerranée, faire vent arrière, prendre le vent en poupe.

MOLIER, littérateur français. V. DEMOLIER.

MOLES (Vincent), médecin espagnol, né à Valence. Il vivait dans la première moitié du xviii^e siècle. On lui doit deux ouvrages singuliers : *Philosophia naturalis corporis Jesu Christi* (Anvers, 1631, in-4°), et *Pathologia de morbis in sacris literis* (Madrid, 1641, in-4°). — Son frère, Frédéric MOLES, a laissé en espagnol : *Relacion tragica del Vesuvio* (Naples, 1631); *Amistades de principes* (Madrid, 1637, in-4°), etc.

MOLESCHOTT (Jacob), naturaliste hollandais, né à Herzogenbusch en 1822. Fils d'un médecin fort estimé, il étudia les sciences à l'université de Heidelberg, et publia, en 1845, son premier ouvrage : *Critique de la théorie de Liebig touchant la nutrition des plantes*, qui parut à Harlem et obtint un prix de l'académie de cette ville. Muni du diplôme de docteur, il alla exercer la médecine à Utrecht; mais, en 1847, il accepta le titre d'agrégé à Heidelberg et se livra à l'enseignement de la physiologie et de l'anthropologie. Dans ce cours, il se fit remarquer par la hardiesse de ses opinions scientifiques. Son matérialisme avoué lui ayant suscité des adversaires puissants, il dut quitter l'Allemagne et se rendit à Zurich, où il fit un cours de physiologie. En 1861, M. Moleschott est allé se fixer à Turin, où, tout en exerçant la médecine, il se livre à l'enseignement. Parmi les ouvrages les plus remarquables de ce savant, nous mentionnerons : *De Malpighianis pulmonum vesiculis* (Heidelberg, 1845); *la Physiologie des aliments* (Darmstadt, 1850); *Traité populaire sur les aliments* (Erlangen, 1850), traduit en français par Ferdinand Floccon, sous le titre de *l'alimentation et du régime* (1858, in-12); *Circulation de la vie, réponse aux Lettres chroniques de Liebig* (Mayence, 1852), traduit en français par le docteur Cazelles (1865, 2 vol.); *De la transformation des substances dans les plantes et dans les animaux* (Erlangen, 1858); *Mouvement circulaire de la vie* (Mayence, 1852); *Georges Forster, le naturaliste du peuple* (Francfort, 1854); *Lumière et Vie* (Francfort, 1857); *Esquisses physiologiques* (Giessen, 1861), etc., et la traduction du hollandais en allemand de l'*Essai physiologique* de Mulder (Heidelberg, 1844).

MOLESKINE ou **MOLESKINE** s. f. (mo-le-ski-ne — rad. molequin). Comm. Etoffe de velours de coton, que l'on fabrique principalement à Mulhouse et à Rouen. « Toile vernie imitant le cuir : *Buvard* en MOLESKINE. *Retire* en MOLESKINE. »

— Encycl. La *molequine* est un produit inconnu à peu près nouveau, mais qui pourtant rencontre des similaires dans les toiles cirées, peintes ou imperméables. C'est une toile recouverte d'un enduit gras imitant les cuirs vernis et gaufrés, différenciant des toiles cirées par sa préparation, sa souplesse plus grande, son emploi et sa destination. Elle est devenue d'un usage assez commun dans la tapisserie, où elle sert à recouvrir certains meubles, surtout les sièges, et aussi à faire des tentures, elle est même employée comme ornement des bus de jupon, parce qu'elle rendait un véritable service en préservant l'étoffe de la boue, et qu'elle est facile à nettoyer en y passant simplement une éponge humide. Mais cette mode ne s'est pas continuée. Quoique ce genre d'ornement soit un peu lourd, on peut cependant trouver un véritable avantage à s'en servir, pendant les saisons de pluie ou de neige, pour les jupons qui sont destinés aux toilettes journalières et qu'on revêt pour les courses quotidiennes. Si simple que soit la *molequine* et l'enduit verni qui la recouvre, elle est pourtant susceptible de former des cassures et de se scier aux endroits où elle reste constamment plié, tandis que, au contraire, lorsqu'elle est tendue, elle présente une assez grande solidité. Aussi peut-on l'employer pour tenture et pour couverture de sièges, à la condition de ne point la faire servir à des capotages et de ne point lui faire subir de plisures. Elle peut même, en raison de son imperméabilité, rem-

placer la cuir verni dans un assez grand nombre d'usages qui ne nécessitent point la formation de plis. On a songé à tendre ainsi les lits de fer, lits-cantons et divans, ce qui a donné jusqu'à présent de bons résultats. Un lit de fer tendu de *molequine* devient un meuble assez élégant, d'une apparence beaucoup moins nue et moins pauvre que ne l'est le lit de fer ordinaire. La préparation de la *molequine* consiste en un enduit à base d'huile grasse, appliqué sur des toiles de jute ou de coton qu'on fait sécher dans des étuves et qu'on recouvre ensuite d'un vernis gras soumis, à son tour, à une complète dessiccation. L'appât ou enduit de la *molequine* est beaucoup moins épais que celui de la toile cirée, et de là vient sa souplesse plus grande, cet apprêt adhérent plus étroitement aux tissus et ne formant pas, comme celui des toiles cirées, une sorte de croûte, solide, il est vrai, mais qui à l'inconvénient de se fendiller lorsqu'on roule ou plie ces dernières toiles, opération que peut supporter dans une certaine mesure la *molequine*, pourvu qu'elle ne soit pas constamment répétée. D'ailleurs, les cuirs vernis eux-mêmes ne sont pas exempts de cet inconvénient; mais ils ont cet avantage que le vernis, en s'écaillant, laisse à découvert une matière encore solide et peu perméable, tandis que la *molequine*, de même que les toiles cirées, laisse voir, lorsque le vernis est enlevé, le tissu qui, n'étant plus garanti contre l'action de l'air, de l'humidité et du frottement, s'use d'autant plus vite que les moyens de dessiccation employés dans la préparation l'ont privé de plusieurs de ses qualités.

MOLESTATION s. f. (mo-lé-sta-si-on — rad. molester). Action de molester : *Les auteurs espagnols nous firent conduire, sans autre MOLESTATION, à la forteresse de Mosas*. (Arago.)

MOLESTÉ, ÉE (mo-lé-sté) part. passé du v. Molester. Vexé, tourmenté : *Personne MOLESTÉE*.

MOLESTER v. a. ou tr. (mo-lé-sté — du lat. *molestus*). Importuner, vexer, tourmenter, fatiguer par des exigences ou des attaques : *MOLESTER quelqu'un par des procès, des chicanes, des sarcasmes. En tout pays, on se pique de MOLESTER les talents*. (Vol.)

... Le bon Dieu nous ordonne De nous bien divertir sans molester personne.

VOLTAIRE.

Se molester v. pr. Se causer mutuellement des chagrins, des vexations.

— Syn. Molester, persécuter, tourmenter, vexer. Molester et vexer, c'est faire souffrir injustement celui qui se trouve obligé de renfermer son mécontentement en lui-même; on le moleste par des chicanes, par des tracasseries où il y a de la mauvaise foi; on le vexer par des abus d'autorité, par des exigences injustes. Tourmenter signifie causer une peine profonde, une douleur qui se renouvelle, qui ne laisse pas un instant de repos. Enfin, persécuter veut dire poursuivre avec une sorte d'acharnement, s'appliquer à tourmenter et à vexer de toutes les manières.

MOLESWORTH (Robert, vicomte), homme politique anglais, né à Dublin en 1856 et mort en 1925. Le prince d'Orange, dont il s'était déclaré le partisan, le nomma conseiller d'Etat, après son avènement au trône, mais l'envoya, en 1899, comme ministre plénipotentiaire à la cour de Danemark, où il resta trois ans. De retour en Angleterre, M. Molesworth fit paraître, sous le titre de *Account of Denmark* (Londres, 1896, in-8), un ouvrage dans lequel il représente le gouvernement danois comme arbitraire et tyrannique, et parle de la religion comme d'un tissu d'impostures. Devenu membre de la Chambre des communes, il y fit preuve de beaucoup de talent et d'une grande indépendance politique, n'en fut pas moins conseiller privé sous la reine Anne, commissaire du commerce et des plantations en Irlande et entra à la Chambre des lords, en 1716, avec les titres de baron de Philipstown et de vicomte Molesworth. Outre plusieurs brochures politiques, on lui doit divers écrits qui lui valurent d'être nommé membre de la Société royale de Londres; nous citerons : *Adresse à la Chambre des communes pour l'encouragement à donner à l'agriculture*; *Considérations sur les progrès de l'agriculture*; la traduction en anglais de la *Frango-Gallia*, de Hottomann, etc. Il avait eu onze enfants. Une de ses filles, MARIE, épousa George Monk et composa des poésies estimées; un de ses fils, JOHN, mort en 1725, devint ambassadeur à Florence, à Venise, en Suisse, à Turin; un autre, RICHARD, mort en 1758, suivit la carrière des armes, suivit à Ramillies, la vie à Marlborough dont il était aide de camp, puis regut, avec le grade de lieutenant général, le commandement des troupes d'Irlande en 1751.

MOLESWORTH (sir William), homme politique anglais, né à Camberwell (Surrey) en 1810, mort à Londres en 1865. Il compléta ses études par des voyages sur le continent et ne revint en Angleterre qu'en 1831. Son entrée dans la vie publique date du meeting qui eut lieu, cette même année, en faveur de la réforme parlementaire, et dans lequel il prononça un discours qui fut très-remarqué. Elu député de la Chambre des communes pour l'East-Cornwall, en 1832, et réélu deux ans

après, il fit partie, au Parlement, d'un groupe d'hommes politiques appelés les philosophes radicaux, qui professaient les idées les plus avancées, réclamaient l'établissement du suffrage universel, l'émancipation des juifs, etc. Pour propager ses idées généreuses, Molesworth fonda, en 1855, la *London Review*, qu'il rédigea avec toutes les tantes avec son ami Stuart Mill, avec Buller, Grote, etc. En 1837, Molesworth cessa de représenter les électeurs de l'East-Cornwall, presque tous propriétaires fonciers et qui s'accommodaient peu des idées libérales-échangistes de leur député; mais il fut élu par la ville de Leeds et contribua peu après à faire complètement modifier le système de déportation en vigueur. Lors de la dissolution du Parlement en 1841, Molesworth se retira momentanément des affaires publiques et, pendant ce temps, il se livra à de profondes recherches sur l'économie politique et les sciences sociales. En 1845, il rentra au Parlement, nommé par les électeurs de Southwark (Surrey), malgré l'opposition, qui lui fut faite pour cause d'athéisme, et, jusqu'à sa mort, il continua à représenter ce bourg. Il devint, à cette époque, le chef reconnu du groupe des philosophes radicaux, appuya toutes les réformes proposées par Peel, fut chargé de l'administration des domaines, sous le ministère Aberdeen (1852-1854), de celle des travaux publics, par lord John Russell, et devint, quelques mois avant sa mort (février 1855), secrétaire d'Etat des colonies. Comme orateur, Molesworth n'était pas un improvisateur cherchant les effets de tribune. Il écrivait ses discours, remplis de faits et d'idées. On cite particulièrement ceux qu'il prononça sur le système colonial (1838), sur la condition du peuple (1840), sur la transportation, etc. « Molesworth, dit M. Depping, avait porté toute son attention sur la question coloniale, et c'est par là surtout qu'il s'est distingué. Il soutint énergiquement ce principe que les colonies, dans l'intérêt même de leur prospérité, devaient jouir d'une certaine indépendance, du droit de *self-government*, et qu'elles ne devaient plus être, comme par le passé, le réceptacle des condamnés, de ces criminels qu'on leur envoyait de la métropole. Il fut un des premiers à signaler publiquement les effets désastreux de ce double système pour l'administration des colonies britanniques, et de ce qui ne semblait d'abord qu'un paradoxe, il fit, grâce à ses persévérants et généraux efforts, un axiome aujourd'hui généralement reconnu. Nommé président d'un comité de la Chambre des communes pour la question de la déportation, Molesworth dévoila les abus qui se commettaient. De cette époque (1837) date une ère de rénovation pour les possessions d'outre-mer. L'union des pays canadiens avec la métropole fut maintenue (1840); des avantages analogues furent accordés aux autres colonies d'Amérique, qui eurent ainsi le droit de se gouverner elles-mêmes, dans la mesure compatible avec leur dépendance. » Cette politique plus éclairée, Molesworth eut la gloire de la faire triompher, d'abord comme député à la Chambre basse, puis avec bien plus d'autorité lorsqu'il eut été nommé ministre (1855), bien qu'il n'ait pas eu le temps de réaliser toutes les améliorations qu'il avait conçues. Molesworth fut le libérateur et le régénérateur de l'empire colonial de la Grande-Bretagne. On lui doit une édition très-estimée des *Œuvres de Hobbes* (1842-1845).

MOLET s. m. (mo-lé). — Diez, remarquant que l'espagnol a *mola*, mie de pain, et molet, gras de la jambe, rattache le français *molet*, pincette, et toutes les formes romanes correspondantes, au latin *mollis*, mou, flexible, d'où le sens de ressort, pincette). Techn. Petite pincette avec laquelle l'orfèvre tient son ouvrage. « Petite planchette, sorte de moule que l'on emploie dans la passementerie pour la confection des franges. Il Petit morceau de bois à rainure, dans lequel le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau pour en verrier l'épaisseur. »

MOLETI ou **MOLEZIO** (Giuseppe), en latin *Molestinus*, mathématicien italien, né à Mesine en 1531, mort à Padoue en 1580. Il donna des leçons de mathématiques au fils du duc de Padoue, puis professa cette science à l'université de cette ville. La république de Venise le chargea de rédiger des tables qui servaient à la correction du calendrier fait par Grégoire XIII, les tables de ce pontificat ont une grande utilité, de 300 dates. On a de lui : *Discorso universale nel quale sono raccolti e dichiarati tutti i termini e tutte le regole appartenenti alla geografia* (Venise, 1561); *L'emeridiano per anni XVIII* [1563-1580] (Venise, 1563, in-4°); *Ephemerides annorum XX* [1564-1584] (Venise, 1564, in-4°); *Tabulae gregorianae ex Prutenicis deductae* (Venise, 1580, in-4°).

MOLETISME s. m. (mo-lé-ti-sme). Hist. Système politique du comte Molé.

MOLETISTE s. m. (mo-lé-ti-ste). Hist. Partisan du système politique du comte Molé.

— Adj. Qui a rapport, qui appartient au système politique du comte Molé : *Politique MOLETISTE*.

MOLETOIR s. m. (mo-le-toir — rad. molette). Techn. Instrument dont on se sert pour polir les glaces.

MOLETS s. m. (mo-lé — rad. mol). Nom

donné, en quelques endroits, à des terres montantes qui s'enfoncent sous les pas des passants.

MOLETTAGE s. m. (mo-lé-ta-je — rad. molette). Techn. Action d'appliquer, sur une poterie encore molle, des ornements avec une molette métallique.

MOLETTE s. f. (mo-lé-te — dimin. du lat. *mola*, meule de moulin. Quant à la molette de vétérinaire, bien que cette tumeur soit *molle*, M. Littré ne croit pas qu'il faille aller chercher là son étymologie; elle serait ainsi due à cause de sa forme, cette tumeur ayant, en effet, une certaine ressemblance avec la molette qui sert à broyer. Il faut en dire autant des molettes d'éperon). Tech. Corps dur, taillé de façon à être cassé à deux mains, et servant à broyer des couleurs ou d'autres corps qu'on veut réduire en pâte ou en poudre, à polir des corps durs : *MOLETTE de peintre, de marbrier, de fabricant de glaces*. « Petite roue, au moyen de laquelle on grave les cylindres employés dans la fabrication des toiles imprimées. » Nom donné à de petites roues pleines, creusées sur leur bord comme des poelies, et traversées de divers outils, en usage chez les boutonnières. « Petite roue, en usage pour la conduite des cadrans des grosses horloges. » Disque d'acier, taillé en scie sur le champ et en ligne sur le plat, ayant des moulures de diverses sortes, et servant, au moyen d'un mouvement de rotation, à travailler divers corps durs. « Outil servant à tracer des ornements sur une poterie encore molle. » Pincette d'orfèvre, appelée aussi *molet*. « Outil de fer avec lequel l'ouvrier souffleur enfonce le cul de la bouteille, pour le faire rentrer en dedans et produire une cavité en dehors. » Morceau de bois sur lequel on travaille les verres et les lunettes. « Cylindre de bois, au moyen duquel on donne un mouvement de torsion au chanvre. » Instrument tout semblable employé par les rubaniers. « Grande poeule, généralement en fonte, que l'on fixe, au moyen d'une charpente, au-dessus d'un puits de mine, et sur laquelle passe un câble d'extraction. » *Machine à molettes*, Machine d'extraction, qui se compose d'un tambour vertical sur lequel s'enroule un câble dont les deux extrémités sont attachées chacune à une benne, à une berline ou à un wagon, et passent sur deux poelies ou molettes qui les renvoient dans l'axe du puits. « *Scie à molettes*, Scie circulaire, qui reçoit un mouvement de rotation. »

— Géom. *Mollette métrique*, Instrument destiné à mesurer, sur les plans, cartes et dessins, le développement des lignes, en les suivant avec une roue disposée comme une molette d'éperon.

— Mar. *Mollette de gabarit*, Petite fiche de bois, servant à fixer le bout des planches au moyen desquelles on forme un gabarit.

— Manège. Epi de pois au front du cheval. « Partie de l'éperon qui sert à piquer le cheval, et qui a ordinairement la forme d'une étoile. »

— Vénér. Nom donné aux tendons des épaules et des cuisses du cerf.

— Art vétér. Hydroisie des capsules synoviales qui entourent les tendons fléchisseurs du pied, chez le cheval; tumeur molle qui caractérise cette maladie. « *Mollette soufflée*, Celle qui se développe sur les parties latérales du pied. »

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs espèces de coquilles des genres troque, monodonte, etc.

— Bot. Un des noms vulgaires de la bourse-à-pasteur. « *Fleurs en molette*, Fleurs dont les pétales sont disposés en forme de molette d'éperon. »

— Hortie. Outil de jardinier, appelé aussi *TRANCHE-GAZON*. « Melon ou concombre mené et étranglé, soit du côté de la queue, soit du côté de l'œil, ou plat et enfoncé d'un côté, au lieu d'être rond. » Adjectif : *Melon MOLETTE*. *Concombre MOLETTE*.

— Encycl. Techn. Les *molettes* sont des poelies de grand diamètre, que l'on emploie dans les machines à extraction de la houille, et sur lesquelles passent les câbles au sortir des bobines; elles ont généralement 3 mètres de diamètre; on les fait en bois, en fer ou en fonte; quelquefois on construit les bras en fer et la jante et le moyeu en fonte. La jante a de 0^m,30 à 0^m,40 de largeur extérieure, elle est à gorge et porte des joues de 0^m,10 à 0^m,15 de hauteur. Les bras ont 0^m,20 de largeur; on renforce des *molettes* où leur nom s'élève à 25; ils demandent une grande solidité pour supporter les efforts qui agissent sur eux.

Les *molettes*, qui ont remplacé les trouils et les balances hydrostatiques pour l'extraction des houilles, ont donné leur nom à une machine que l'on rencontre encore aujourd'hui dans un grand nombre d'exploitations de mines et dont nous allons parler.

Les machines à *molettes*, ou bartiels, employées dans les mines de houille pour l'extraction à de grandes profondeurs, se composent d'un arbre ou cabestan vertical, qui porte à sa partie supérieure un tambour cylindrique et à sa partie inférieure un ou deux bras de leviers, à l'extrémité desquels agissent des chevaux. Des câbles simples ou doubles passent sur deux *molettes* ou poelies de renvoi placées dans des plans tangents aux deux côtés du cylindre. La charpente des *molettes* est formée de quatre montants verticaux, assemblés avec des semelles et des

chapeaux, et consolidés par des jambes de force qui lui permettent de résister à la traction de la machine. Un petit cylindre fixe sur le prolongement du tambour, dans sa partie supérieure, sert à régulariser l'enroulement des câbles au moyen de deux cordons attachés par une de leurs extrémités à de petites mouffes. Celles-ci sont liées à la partie supérieure de cadres verticaux qui glissent, en se mouvant de haut en bas, entre des rainures pratiquées sur des deux montants et qui sont munies de roulettes entre lesquelles passe le câble d'extraction. Quand le tambour est mis en mouvement, le petit cylindre tourne avec lui et dans le même sens; les cadres, sollicités par les poids, descendent et dirigent l'enroulement ou le déroulement des câbles. Quand le tambour tourne en sens inverse, les cadres, rappelés de haut en bas, tendent à replacer la corde dans la situation qu'elle occupait auparavant. La condition essentielle pour la régularité de l'effet produit est que la longueur du cordon enveloppé sur le petit cylindre, pendant une révolution complète, soit égale au diamètre du câble d'extraction. Dans le cas où le tambour porte un double câble, l'enroulement des cordons s'effectue en sens contraires l'un de l'autre; c'est-à-dire que l'une des cordes descend pendant que l'autre s'élève, et réciproquement.

Ces machines, que l'on employait presque exclusivement dans ces derniers temps pour l'extraction de la houille, sont remplacées, avantageusement, dans un grand nombre d'exploitations, par des machines à vapeur.

— GÉOM. La *motte* métrique consiste en une petite roue en cuivre ou en acier, plate et tenue de champ, qui est fixée à l'extrémité d'un manche, ou elle tourne autour d'un axe horizontal. Le circonférence de cette roue est divisée en centimètres et en demi-centimètres, les centimètres portant deux points juxtaposés, tandis que les demi-centimètres n'en ont qu'un. Pour se servir de l'instrument, il suffit de lui faire suivre le contour que l'on veut mesurer. En procédant ainsi, on obtient immédiatement le nombre des centimètres et des demi-centimètres contenus dans la longueur du contour. De plus, ce dernier se trouve en même temps divisé par les points en parties égales, ce qui permet de comparer entre elles diverses portions du contour, sans qu'il soit nécessaire de les mesurer de nouveau. Enfin, autre avantage, en faisant simplement passer la *motte* le long d'une ligne droite, on se procure par cela même une échelle métrique de toute longueur. La *motte* métrique fonctionne avec une précision tout à fait rigoureuse, et ses dimensions sont si petites, qu'en donnant à la tige la forme d'un ressort s'ouvrant et se fermant par la pression des doigts, on peut la suspendre, comme une breloune, à la chaîne d'une montre. Cet instrument, qui est dû à M. Hermann de Schlagintweit, a été présenté à l'Académie des sciences, en août 1863, par le général Morin, un des hommes les plus compétents pour en apprécier la valeur.

— Art vétér. Les *molettes* sont des tumeurs molles dans toute leur étendue, fluctuantes dans certains points, ordinairement indolentes, qui se montrent au-dessus et aux côtés du boulet des animaux solipèdes. En général, les *molettes* sont dues à l'inflammation aiguë ou chronique des membranes synoviales, qui modifie les actions vitales de ces membranes, les force de se dilater, et même quelquefois de rompre quelques-unes des lames aporévrotiques qui les contiennent; elle en augmente la sécrétion et rend la synovie plus ou moins différente de ce qu'elle était dans l'état normal.

Les causes des *molettes* sont : les violences extérieures, les mouvements étendus et brusques qui distendent les tendons et les gânes synoviales, les coups, les chutes, les lésions, les blessures, le frottement trop répété des surfaces articulaires les tensions forcées les actions où le cheval est obligé de supporter ou de retenir la masse du corps, ou de maîtriser la charge; enfin, tous les mouvements portés au-delà de la force extensive naturelle des articulations ou des tissus qui les entourent sont susceptibles de développer une inflammation capable de donner lieu aux *molettes*. On pense, en outre, que les chevaux sur lesquels on remarque le plus souvent les *molettes* sont ceux qui ont des extrémités grêles, hors de leur aplomb, et les tendons faibles et peu prononcés.

Au début des *molettes*, une douleur locale doit exister; mais, soit que cette douleur soit peu intense, soit que la partie soit échauffée par l'exercice, comme on dit vulgairement, on ne s'aperçoit guère de la douleur à ce premier moment. Mais, plus tard, lorsque l'inflammation de la synovie s'accompagne d'une sécrétion morbide de synovie, une tumeur molle, hémisphérique, fluctuante dans certains points, circonscrite par les attaches des ligaments, se manifeste à l'articulation enflammée. Cette tumeur est indolente; elle ne cause pas de boiterie et ne paraît apporter aucune gêne dans les mouvements de l'articulation où elle est située, au moins après les premiers moments et pendant fort longtemps; elle cède à la pression des doigts, mais elle revient sur elle-même et n'en conserve pas l'impression comme dans l'œdème. Souvent il y a plusieurs *molettes*, et l'on

s'en aperçoit par les boursoufflements que forme quelquefois, en haut et en bas des grands sésamoides, la capsule synoviale de la gaine des tendons perforé et perforant. Lorsque ces boursoufflements existent de chaque côté des tendons, en dedans et en dehors, on les appelle *molettes* chevillées ou *molettes* soufflées. Les *molettes* se font remarquer bien plus souvent aux membres de derrière qu'à ceux de devant, par la raison que les efforts des parties composant l'extrémité inférieure de l'arrière-main sont toujours plus violents.

La marche des *molettes* est, en général, très-lente; elles se terminent rarement par résolution; le plus ordinairement la terminaison a lieu par l'accumulation de synovie dans la capsule et l'état chronique. Alors ces tumeurs deviennent dures, de molles qu'elles étaient; leurs parois augmentent d'épaisseur, présentent des noyaux cartilagineux et plus tard des noyaux osseux dans leur trame. Mais il faut un temps extrêmement long pour que de semblables altérations surviennent, et le plus souvent on a le temps d'user l'animal avant qu'elles se manifestent. Tant que les *molettes* sont molles et peu volumineuses, elles nuisent peu au service de l'animal, qu'elles tarent et dépriment seulement, et elles ne sont jamais dangereuses dans le principe; mais si l'animal est un peu âgé et si la tumeur a acquis un certain volume, elle demeure dans cet état, et l'on ne doit tenter de la combattre que dans l'espoir d'empêcher qu'elle n'augmente et pour donner plus de solidité à l'animal.

Le traitement des *molettes* est très-souvent infructueux; ces lésions sont au nombre des plus rebelles, de celles qui résistent le plus. Au début, on emploie les topiques émollients et anodins, les pèdiuques aqueux, les boissons blanches légèrement nitreuses, le régime et le repos. Si, par ces moyens, on obtient du mieux, il faut recourir alors aux révulsifs appliqués directement sur la partie malade, tels que : les frictions locales spiritueuses ou mercurielles, le liniment ammoniacal camphré, la teinture de cantharides, les vésicatoires, la pâte de térébenthine et le sublimé corrosif. On est presque toujours obligé de revenir plusieurs fois sur l'emploi de ces moyens lesquels, malheureusement, ont l'inconvénient de faire tomber le poil qui, ensuite, ne revient guère, de sorte que le cheval en est taré. Enfin si, malgré tous ces modes de traitement, les *molettes* persistent, il faut tenter l'application de la cauterisation transcurrente, malgré les traces qu'elle laisse après elle; si elle ne guérit pas, elle arrête généralement ou au moins ralentit les progrès du mal.

MOLETTE, ÈE (mo-lè-té) part. passé du v. Moletter. Orné au moyen d'une molette : *Poterie MOLETTEE*.

— s. m. Ornement que l'on imprime dans les pâtes céramiques au moyen de molettes métalliques.

MOLETTEUR v. a. ou tr. (mo-lè-té) — rad. *molette*. Techn. Orner en creux à l'aide de la molette : *MOLETTEUR des poteries*. || Polir avec la molette : *MOLETTEUR du marbre, des glaces*.

MOLFETTA, en latin *Melfium*, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 28 kilom. S.-E. de Barletta, avec un port sur l'Adriatique, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale; 24,958 hab. Evêché. Collège. Fabrication de toiles, construction de navires. Exportation de grains, d'amandes, huiles. La ville est assez bien bâtie et possède une belle cathédrale de construction gothique. Aux environs, on trouve la mine de salpêtre de Pulo, qui fournit annuellement 10,000 quintaux métriques.

MOLGE adj. (mol-je — du gr. *molgos*, salamandre). Erpét. Qui ressemble à une salamandre.

— s. m. pl. Ordre de la classe des reptiles, comprenant les sauriens et les batraciens.

MOLIAN, ANTE adj. (mo-li-an, an-te — du lat. *mollis*, mou). Techn. Qui est doux et maniable : *Peau MOLIANTE*.

MOLLIENNE adj. f. (mo-liè-ne). Comm. Se disait d'une espèce de laine qui venait de Barcelone.

MOLIER ou **MOLLIER** s. m. (mo-lié). Techn. Liure des mailles des lisses et des dents du peigne : *Pour les lisses et les peignes ordinaires, le MOLIER est un simple fil poissé; pour les peignes dits demi-anglaise, c'est un fil métallique*.

MOLIERE adj. f. (mo-liè-re — du lat. *mollis*, mou). Agric. Se disait autrefois d'une terre grasse et humide : *Terre MOLIERE*.

— s. f. Terre grasse et humide : *Les MOLIERES donnent des vins de mauvaise qualité*. — Carrière de pierre à meule. || Vieux mot.

— Artill. Boulet de pierre, employé autrefois pour les canons.

MOLIERE (François DE), littérateur français, né dans le Brionnais (Bourgogne), mort à Paris vers 1823. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il vivait à la cour de France lorsqu'il fut assassiné. On a de lui, outre quelques pièces de vers insérées dans les *Délices de la poésie française* (1820) : la *Semaine*

amoureuse, roman (Paris, 1820, in-80); la *Mépris de la cour* (Paris, 1821, in-80); la *Polizène* (Paris, 1832, 2 vol. in-80), et sept lettres publiées dans le recueil de Faret (1627). — Sa femme, née Anne PICARDIET, s'est fait connaître par des *Odes spirituelles sur l'air des chansons de ce temps* (Lyon, 1823, in-80).

MOLIERE (Jean-Baptiste POQUELIN, dit), le plus grand de tous les poètes comiques, né à Paris le 15 janvier 1622, mort dans la même ville le 17 février 1673. Les recherches de Buffon ont établi que la maison où il est né est située rue Saint-Honoré, au coin de la rue des Vieilles-Étuves, contrairement à une tradition longtemps accréditée, qui la plaçait aux Piliers-des-Halles, vieux quartier actuellement démolé. La maison sise aux Piliers-des-Halles fut acquise par le père de Molière en 1633, onze ans après la naissance du poète, qui y passa une partie de son enfance; celle qui a été reconstruite sur son emplacement porte une inscription commémorative dont la fausseté est aujourd'hui reconnue. Le sieur Poquelin, père de Molière, était valet de chambre tapissier du roi et destinait son fils à lui succéder dans cette charge; il lui fit néanmoins faire de bonnes études au collège de Clermont, où il eut pour condisciples le prince de Conti, Chapelain, Bernier, Hesnault. Au sortir des classes, Chapelain le présenta à Gassendi, son maître, qui lui fit étudier la philosophie et lui donna l'idée de traduire Lucrèce; un fragment de ce travail fut inséré plus tard par Molière dans le *Misanthrope*. A dix-neuf ans, peu fixé encore sur son avenir, il eut le titre de valet de chambre du roi et suivit en cette qualité la cour à Narbonne (1641); il quitta cette position, qui ne lui plaisait guère, pour aller étudier le droit à l'université d'Orléans, et se fit recevoir avocat. De retour à Paris, entraîné vers le théâtre par une vocation impérieuse, il se mêla à une troupe de comédiens amateurs qui s'organisaient bientôt en une association régulière dont il devint le chef. Ce fut l'illustre théâtre, qui acquit une certaine notoriété; il s'établit dans la salle du jeu de paume du Métray, entre la rue de Seine et la rue Marzarine. Brouillés dès lors avec sa famille et sous le coup de la malédiction paternelle, J.-B. Poquelin changea de nom et prit celui de Molière, qu'il devait immortaliser. De 1646 à 1658, il parcourut la province, pauvre, inconnu, souvent humilié, battant l'estrade avec une troupe d'acteurs ambulants, donnant des représentations dans les châteaux, dans les auberges, dans les granges, et composant pour alimenter son répertoire des farces à l'italienne et des imbroglios dans le goût du temps. Presque rien de ces premiers essais n'a été conservé; on a les titres de trois comédies ou farces, les *Trois docteurs rivaux*, le *Maître d'école*, le *Docteur amoureux*, et les comédies intitulées de *Médée*, *Polixène* et de *Jalousie du Barbillon*, ébauches du *Malcin malgré lui* et de *Georges Dandin*. Molière s'était d'abord essayé dans le genre tragique par la *Thébaïde*, tentative malheureuse qui n'eut aucun succès et qui l'éclaira aussitôt.

Son itinéraire à travers la province, à la tête de cette troupe qui comptait comme principaux acteurs les deux frères Béjart, leur sœur Madeleine, Duparc, dit Gros-René, et sa sœur, plus Mlle de Brie et une demoiselle Menou, est difficile à reconstituer; cependant on a pu en désigner les principales étapes. La troupe était à Nantes en 1648, ainsi que le prouve une pièce de comptabilité de la ville. C'est à Bordeaux que Molière fit jouer la *Thébaïde*, devant le duc d'Épernon (1649). A la fin de cette même année, il figure comme parrain sur les registres de baptême de l'église Saint-Paul, à Narbonne, et l'on pense qu'il séjourna à Toulouse et à Vienne. On le voit ensuite à Lyon où il donna l'*Étourd*, sa première comédie régulière (1653); il y revint en 1655, ainsi qu'en témoigne un passage des *Aventures de d'Assoucy*, qui l'y rencontra et qui raconte l'avoir accompagné à Avignon, à Pézenas et à Narbonne, où il fit ainsi au moins deux voyages. Le prince de Conti l'avait appelé à Avignon, où il présidait les états du Languedoc (1653-1656). Une seconde session des états eut lieu à Béziers (1656) et Molière s'y transporta avec sa troupe; il y fit jouer, outre l'*Étourd*, le *Dépit amoureux*. Un document récemment retrouvé dans les archives de Pézenas, un des rares autographes de Molière, montre qu'il séjourna dans cette ville en février 1656; il y donne quittance d'une somme de 4,000 livres qui lui avait été allouée par le prince de Conti sur les fonds des états. Une autre quittance, du comédien Béjart, prouve que la troupe avait fait dans cette campagne d'assez bonnes affaires. On montre encore à Pézenas, dans la boutique d'un barbier, le fauteuil où Molière se faisait accommoder et où il aimait assis à s'installer pour écouter les nouvelles, observer les originaux de cette petite ville. Il repassa à Lyon en 1657, joua au théâtre de Grenoble dans le carnaval de 1658, et, au milieu de l'été de cette même année, on le trouve à Rouen, donnant quelques représentations. Des documents plus importants nous font ensuite connaître quelques faits de sa vie privée pendant cette période d'existence nomade; il eut successivement pour maîtresses trois actrices de sa troupe, Madeleine Béjart, Mlle de Brie et une de-

moiselle Menou, qui n'est pas autrement connue et qui peut-être joua à Paris sous un autre nom; il y en avait une quatrième, Mlle Duparc, à laquelle il s'adressa également, mais il paraît qu'il fut repoussé; Molière avait les mœurs des comédiens de son temps et subissait la loi du milieu où il vivait.

Enfin, en 1658, il obtint de venir jouer à Paris devant le roi. Sa troupe représenta devant la cour, dans la salle des gardes du Louvre, le *Nicomède* de Corneille, que Molière fit précéder d'une de ses farces perdues, le *Docteur amoureux*, farce que regrettaient vivement Boileau, si sévère pour Scapin, et qui devint fort Louis XIV. A partir de ce moment, la protection du roi lui fut acquise; il obtint de jouer alternativement avec la troupe italienne sur le théâtre du Petit-Bourbon, situé dans une petite rue, la rue des Poullies, qui a disparu pour faire place à la colonnade du Louvre. Molière inaugura cette concession en jouant l'*Étourd* (3 novembre 1658); il remplit lui-même le rôle de Mascarille qu'il affectionnait, et sous lequel ses ennemis, car il en eut aussitôt, commencent à le désigner. Les *Précieuses ridicules* (18 novembre 1659), où il jouait encore le rôle de Mascarille, furent son premier grand succès; la pièce eut tant de vogue, grâce surtout à son actualité, qu'on ne vit plus partout que des *Précieuses*; les *Fausces Précieuses*, de l'abbé de Pure, les *Véritables Précieuses*, de Saumaise, le *Procès des Précieuses*, du même, la *Pompe funèbre des précieuses*, etc. En réalité, ce n'était encore qu'une farce d'un cadre un peu plus large que celles qui l'avaient précédée et touchant à la satire des mœurs; le *Cocu imaginaire* (28 mai 1660), brodé sur un canevas italien, *Il cornuto per opinione*, n'est qu'une farce également, mais les vers, qui sont excellents et pleins de verve, sont déjà dignes de la haute comédie.

A cette époque, Molière et sa troupe émigrèrent du Petit-Bourbon au théâtre du Palais-Royal, construit par Richelieu; ils en prirent possession en jouant *Du Gars de Navarre*, meilleure excursion du grand comique dans le genre héroïque (4 février 1661); la pièce tomba. Elle marque la fin des tâtonnements de Molière, qui entra en pleine possession de son domaine par l'*Ecole des maris* (juin 1661) et l'*Ecole des femmes* (28 décembre 1662), deux chefs-d'œuvre, deux grandes comédies de mœurs où la vérité des caractères, le comique des situations, la force et l'esprit du style font oublier que l'action est entièrement en récits. Ces deux pièces se rattachent à la vie intime de Molière.

Le 20 février 1662, il avait épousé Armande Béjart, qui passait pour être la fille de Madeleine et qui n'était peut-être que sa sœur. Sans entrer dans les interminables discussions que soulève l'état civil fort douteux de cette famille Béjart, disons qu'une tradition constante donne à Armande comme fille de Madeleine, ce qui fit accuser le poète d'avoir épousé sa propre fille. L'acte de mariage de Molière, retrouvé en 1822 par M. Beffroy, et l'acte de décès d'Armande Béjart établissent qu'elle était la sœur de Madeleine; mais le doute subsiste toujours, malgré l'authenticité de ces documents. Outre qu'il paraît invraisemblable que la Béjart, mère de Madeleine, ayant eu sept enfants de 1618 à 1632, en ait encore eu un dernier en 1645, date de la naissance d'Armande, à l'âge de plus de cinquante ans, il est plus étonnant encore que Molière, en butte à d'odieuses attaques, soupçonné d'inceste, n'ait pas fermé la bouche à ses détracteurs en montrant l'acte de naissance de sa femme. Or, c'est ce qu'il ne fit jamais et, parmi ses contemporains, malgré l'acte de mariage, connu seulement d'un petit nombre de personnes, on a vu l'idée que Madeleine put être la sœur d'Armande. L'incertitude est donc loin d'être dissipée sur ce point. Toutefois, l'inceste dont Molière fut accusé tout bas d'abord, puis tout haut et en plein théâtre, dans *Élémire hypocondre* (1770), puis dans un obscène libelle, la *Fausse comédienne*, doit être écarté. Armande Béjart eut probablement pour père le comte de Modène, fils d'un ambassadeur de France en Italie, qui fut le premier amant de Madeleine et dont celle-ci avait déjà eu une fille en 1638. Ce comte de Modène suivit à Naples la fortune du duc de Guise et resta en Italie de 1647 à 1650, ce qui explique les relations de Molière avec Madeleine pendant son absence; il revint à son ancienne maîtresse à son retour en France et fut avec elle parrain du second enfant de Molière en 1665; on voit même qu'Armande secrètement, sous l'habit de prieuse, par l'intermédiaire de sa sœur Madeleine, prit part au mariage de son acte de mariage sont donc fausses, selon toute apparence, et cette fausse déclaration, répétée dans son acte de décès, a eu pour but de cacher sa naissance illégitime au moment où elle allait entrer dans une famille honorable.

Quoi qu'il en soit, Molière s'était épris de l'amour le plus tendre pour cette jeune fille, qu'il avait vu tout enfant, qu'il avait élevée et qui avait suivi la troupe nomade dans toutes ses pérégrinations à travers la province. A seize ans, sa beauté égalait son esprit. Elle s'était formée aux choses du théâtre sous la direction de cet excellent maître et commençait singulièrement à plaire. « Cette petite fille, accoutumée avec Molière, qu'elle voyait continuellement, dit Grimarest, l'appela son mari des qu'elle sut parler, et, à mesure

qu'elle croissait, ce nom déplaît moins à Molière. » On peut retrouver dans l'*Ecole des maris*, écrite peu de temps avant son mariage, les traces visibles des préoccupations maritales de ce grand esprit. Il songeait dès lors à faire sa femme de celle qu'il avait dotée de tant de bonnes qualités et qui le charmait par sa grâce. Il se rappelle les soins qu'il a pris de son éducation, car c'est bien à lui-même qu'il applique ces vers :

Il nous faut en niant instruire la jeunesse,
Prendre ses défauts avec grande douceur
Et du nom de vertu ne pas lui faire peur.
Mes soins pour Léonor ont suivi ces maximes,
Des moindres libertés je n'ai pas fait des crimes,
A ses jeunes desirs j'ai toujours consenti...

Il a des hésitations, pourtant; il se dit :

Je sais bien que nos ans ne se rapportent guère!

Il pense à cette « inégalité d'âge », qu'il compte réparer à l'aide d'une grande tendresse. Il se fait faire des objections par ses amis :

Votre dessein pour vous me fait trembler de peur,
Et, de quelque façon que vous tourniez l'affaire,
Prendre femme est pour vous un coup bien téméraire!

A quoi il répond, en homme épris :

A des charmes si doux je me laisse emporter;
Sa grâce est la plus forte!

Le mariage une fois consommé, ses tourments commencèrent. L'*Ecole des femmes* témoigne d'une douleur qui n'en est que plus aiguë, cachée sous le masque comique. De même qu'il ne faut voir que Molière dans l'*Ariste* de l'*Ecole des maris*, de même c'est encore Molière qui souvent parle par la bouche d'Arnolphe, rôle qu'il jouait, du reste, avec toute son âme. La coquette de sa femme, qui, au bout de quelques mois de mariage, s'en laissait déjà conter par tous les galants, le désespérait. « En lisant l'*Ecole des femmes*, dit M. E. Noël, on sent au fond je ne sais quelle douleur. Peut-être crut-il que, par le contraste de ce rôle d'Arnolphe et de sa propre conduite, il ferait sentir à sa jeune épouse ce qu'il y avait de cruel dans sa vie légère et qu'il la ramènerait ainsi à de meilleurs sentiments. Il ne voulut point, chose bien remarquable, lui donner de rôle dans l'*Ecole des femmes*. Elle assista donc à cette pièce en simple spectatrice et put ainsi en mieux sentir la portée, le sens intime. Le rôle d'Agnes fut confié à Mlle de Brie; quant au rôle d'Arnolphe, Molière le joua lui-même. Dirai-je qu'il avait mis dans ce rôle plusieurs allusions à sa propre situation? que quelques-uns des ridicules qu'il sentait parfois remuer soudainement en lui se retrouvent en ce personnage? qu'enfin la passion d'Arnolphe, c'était sa propre passion, qu'il exposait aux rires de la foule? On dit qu'il était admirable dans ce rôle; cela se conçoit assez, lorsqu'on songe qu'il y disait ces vers :

Quoi! j'aurai dirigé son éducation
Avec tant de tendresse et de précaution,
Je l'aurai fait passer chez moi, dès son enfance,
Et j'en aurai cherché la plus tendre espérance,
Mon cœur aura bûti sur ses attraits naissants,
Adieu...

Chose étrange d'aimer!
Elle trahit mes soins, ma bonté, ma tendresse,
Et cependant je l'aime!...

Molière atteignit, dans cette pièce, à une profondeur, à une naïveté, à une force comique dont il n'avait point donné d'exemple encore. Sans ajouter foi à toutes les anecdotes que raconte le libelle intitulé : la *Faume comédienne*, et qui à certains endroits exagèrent les galanteries de la coquette, il est certain que ses infidélités furent nombreuses et qu'elles rendirent Molière très-malheureux. Il n'avait jusqu'alors connu que les ivresses de la passion; il en connut toutes les tortures, et son caractère insouciant, léger, se laissa envahir par cette misanthropie secrète qui perce à travers ses plus hautes conceptions comme à travers ses farces les plus comiques. Il se plut surtout à railler, avec une amertume que le rire dissimule mal, ces infortunes conjugales dont il souffrait si cruellement.

En même temps qu'il donnait l'*Ecole des maris*, Molière rentrait dans sa charge de valet de chambre du roi (1661), et sa troupe figura dès lors à toutes les fêtes; elle alla représenter l'*Ecole des maris* au château de Vaux, pour le surintendant Fouquet, puis à Fontainebleau, devant Louis XIV. Les *Fâcheux*, pièce à tiroir, furent composés pour cette magnifique fête de Vaux, qui fut le signal de la chute du surintendant (et août 1661); et, après le succès de l'*Ecole des femmes*, Louis XIV, pour faire taire la calomnie, qui commençait à s'acharner contre Molière, put démentir surtout les bruits d'inceste qui couraient, tint par procuration sur les fous de baptême le premier enfant né de son mariage (20 janvier 1664). Une tradition montre même Louis XIV, vers cette époque, faisant assiéger Molière à sa table, un soir que ses domestiques l'avaient rebuté, et lui servant de ses mains une aile de poulet. La tradition est douteuse, mais elle est restée populaire. Aux ennemis naturels de Molière, les envieux de sa fortune et de son génie, se joignirent bientôt des adversaires plus dangereux, les prêtres. On découvrit, dans certains passages de l'*Ecole des femmes*, quelques expres-

sions irrévérencieuses à l'adresse du clergé, une pitié des exhortations religieuses, dans la fameuse scène du deuxième acte, et quelques paroles malsonnantes sur les mystères de la religion. Le clergé cria au scandale et les marquis, tournés en ridicule dans les *Précieuses*, firent chorus. Il fallut la protection efficace du roi pour que Molière pût faire face à tant d'ennemis. Il répondit aux marquis par la *Critique de l'Ecole des femmes* (juin 1663) et par l'*Impromptu de Versailles*, joué à Versailles devant les marquis eux-mêmes (octobre de la même année). Dans cette vive satire, Molière faisait d'une pierre deux coups : il vengeait le roi, excédé des fatuités de ses courtisans, et il se vengeait lui-même de leurs trop fréquentes assiduités chez sa femme (v. l'art. que nous avons consacré aux marquis de Molière). On sait que l'un d'eux, Le Feuillade, l'original du marquis de Tarte-à-la-Crème dans la *Critique de l'Ecole des femmes*, rencontrant Molière dans un couloir, le serra sur sa poitrine à l'étouffeur et lui déchira la figure avec les boutons de diamant de son pourpoint, en lui criant : « Tarte à la crème, Molière, tarte à la crème ! » Il dut s'expatrier après ce beau coup. Quant aux prêtres, Molière réserva sa vengeance : le *Tartuffe*.

Au milieu de toutes ces haines et de ses ennemis domestiques, Molière écrivit le *Mariage forcé* (29 janvier 1664), excellente farce où se trouvent des types extrêmement plaisants : la *Princesse d'Elide*, divertissement de cour (à Versailles, mai 1664); *Don Juan ou le Festin de Pierre* (15 janvier 1665), sujet emprunté aux Espagnols et déjà traité sur la scène française, mais jamais avec autant de profondeur et d'originalité; l'*Amour médecin* (15 septembre 1665), première déclaration de guerre aux médecins, qui méritaient bien alors ces saillies piquantes; enfin le *Misanthrope* (4 juin 1666), où il se donna le plaisir de mettre en scène, dans une pièce qui peut passer pour l'idéal de la comédie de mœurs, la jolie et coquette Armande sous les traits de Célémène, et ses soupçons, Guiche et Lauzun, sous ceux de Clitandre et d'Acaste, ces délicieux marquis. Il aimait toujours celle dont la légèreté faisait le malheur de sa vie. Elle venait de quitter le hardi et brillant Lauzun, et Molière, ayant exigé d'elle une explication catégorique, et reçu d'elle l'aveu trahison d'une « inclination pure », s'était-elle, pour le comte de Guiche. « Si l'ajoutai foi à la chronique, d'ailleurs peu digne de crédit quant à ces annales de bouffon, dit Philarette Chasles, on peut joindre le nom de l'abbé de Richelieu à ces deux héros, l'un le don Juan, l'autre le Lovelace de leur époque. Lié avec Chapelle, qui recevait ses tristes confidences, Molière retrouvait auprès de Mlle de Brie, toujours patiente et sympathique, les consolations de cette amitié mêlée de tendresse qui donnent à ce personnage un caractère touchant et singulier. Les liens du mariage étaient rompus; il ne voyait sa femme qu'au théâtre et allait à Auteuil, dans une solitude champêtre et opulente, pleurer en liberté sa faiblesse et son amour, dont les grâces charitables de Mlle de Brie ne pouvaient tarir la source. » Chapelle, beaucoup moins tendre que le critique contemporain, raille Molière de son amour pour les femmes et le peint entre ses trois déesses, Madeleine, Armande et Mlle de Brie, aussi embarrassé que Jupiter entre Junon, Pallas et Vénus.

Rien de ses peines de cœur et de ses secrètes angoisses ne se trahit dans le *Médecin malgré lui* (6 août 1666), farce étincelante d'esprit et de verve. *Mélicerte*, qu'il n'acheva pas, la *Pastorale comique* composée pour les divertissements de la cour à Saint-Germain (décembre 1665), le *Scilicet ou l'Amour peintre* (5 janvier 1667) ne méritent qu'une simple mention. Le *Tartuffe*, composé de trois ans et toujours éloigné de la scène par les intrigues du clergé, parut enfin sous le nom de l'*Imposteur* (5 août 1667) et fut aussitôt suspendu par ordre du président de Lamignon. Molière eut recours au roi, alors en Flandre, et Louis XIV promit de lui faire rendre justice; mais sa décision fut différée. Pendant ce temps, l'archevêque excommunia quiconque lisait l'abominable pièce. A son retour des Flandres, Louis XIV voulut voir le *Tartuffe*; on l'en détourna. La rage du clergé contre Molière se traduisit de la façon la plus violente. Le curé de Saint-Barthélemy, un certain Pierre Roulez déclara, dans une proclamation, le Roy glorieux de sonde, qu'il fallait « brûler vif l'auteur de l'*Ecole des femmes* et du *Tartuffe*. Boudalouche le denonça en pleine chaire. Bossuet, parlant des pièces de Molière, les traita de bouffonneries, d'impies, d'infamies et de grossièretés. L'immonde comédie d'*Elomire hypocrite* ne va pas plus loin en fait d'invectives. Molière, désespéré, fut plusieurs mois sans paraître sur la scène. Il y remonta dans le *Sosie d'Amphitryon* (13 janvier 1668), inimitable comédie où il surpassa Plante, son modèle. On a voulu voir dans la pièce une allusion aux amours du roi et de Mme de Montespan. Le rôle du mari et d'Amphitryon ne sont pas en elle sans analogie; mais si Molière y pensa, c'était une analogie assez grande, car *Amphitryon* fut joué devant la cour, et Louis XIV eut été peu soucieux de voir ainsi dévoiler son adultère. D'ailleurs, le règne de la Montespan ne faisait que commencer, et

l'intrigue royale était encore secrète. *Georges Dandin* (18 juillet 1668) fut composé pour une fête donnée dans les jardins de Versailles; c'est une des pièces où Molière se raille lui-même le plus amèrement de son mariage et de ses infortunes conjugales. L'*Avare* (théâtre du Palais-Royal, 9 septembre 1668) précéda de quelques mois la réapparition du *Tartuffe*, que le roi autorisa décidément (5 février 1669), après que Molière eut été le jouer au Raincy devant le prince de Condé. Vinrent ensuite : *M. de Pourceaugnac*, joué au château de Chambord (6 octobre 1669); les *Amants magnifiques* (Versailles, janvier 1670); le *Bourgeois gentilhomme* (château de Chambord, 14 octobre 1670); *Psyché*, opéra-ballet, en collaboration avec Corneille, composé pour les fêtes du carnaval et qui inaugura la salle des Machines, aux Tuileries (février 1671); les *Fourberies de Scapin* (théâtre du Palais-Royal, mars 1671), vive et gaie comédie d'intrigue, qui fit souffrir le grave Boileau; la *Comtesse d'Escarbagnas* (2 décembre 1671), contre-partie de *M. de Pourceaugnac*; les *Femmes savantes* (11 mars 1672), développement de la donnée des *Précieuses ridicules* mise au ton de la haute comédie; enfin le *Malade imaginaire* (10 février 1673). Nous ne faisons que passer sur toutes ces pièces, qui sont analysées à leur ordre dans le *Grand Dictionnaire* et auxquelles nous renvoyons le lecteur. Le titre de ces comédies, connues de tout le monde, suffit pour rappeler les trésors de gaieté, d'invention, de franc comique que Molière y a semés, dans les plus graves comme dans les plus bouffons, et, n'en dédaigne à Boileau, qui se moquait de Scapin, ce sont peut-être celles-ci qui sont les meilleures. « Si l'on croit, a écrit Diderot, qu'il y ait beaucoup plus d'hommes capables de faire *M. de Pourceaugnac* que le *Misanthrope*, on se trompe. » Nous sommes de l'avis de Diderot. Les dates rapprochées de toutes ces pièces et la courte carrière de Molière, mort à cinquante ans, montrent aussi quelle était la fertilité de son génie et son étonnante facilité au travail. Quelques-unes de ces pièces furent écrites et répétées en quinze jours, d'autres en moins d'un mois.

Le *Malade imaginaire*, où il met en scène un maniaque qui n'est point malade et qui s'entoure de médecins, est une ironie d'autant plus saisissante, quelle était l'œuvre d'un mourant. Molière était depuis longtemps malade, lui qui se moquait tant des médecins précisément parce qu'il les trouvait impuissants à le guérir et qui leur trouvait un bon régime est supérieur à toutes les ordonnances de M. Purgon. Mais, vers la fin de l'année 1671, un rapprochement avait eu lieu entre lui et sa femme; la belle Armande entra au domicile conjugal; elle lui donna même un troisième enfant (15 septembre 1672). Le régime fut oublié et les souffrances corporelles s'aggravèrent. Le *Malade imaginaire*, par lequel il voulait répondre à une inepte bouffonnerie dirigée contre sa personne, *Elomire hypocrite*, d'un sieur Le Boulanger, fut le dernier effort de son génie. A la quatrième représentation, ce malade trop réel, qui s'était obstiné à jouer par dévouement aux intérêts de sa troupe, fut pris, en prononçant le mot juro de la cérémonie burlesque, d'une convulsion qu'il dissimula sous un rire forcé. Transporté chez lui, dans une maison actuellement reconstruite et qui faisait face, rue Richelieu, au monument élevé plus tard en son honneur, Molière y expira dans la nuit, entre les bras de deux sœurs de charité. L'archevêque refusa d'abord de le laisser inhumer; vu l'excommunication qui pesait sur lui; mais le roi fit lever la défense et le corps put être conduit de nuit, accompagné de deux prêtres et de quelques porteurs de torches, au cimetière Saint-Joseph, près de Saint-Eustache.

La note concernant ses funérailles a été trouvée dans les papiers d'un prêtre de Saint-Eustache, le nommé Boyvin : « Mardi, 21 février 1673, sur neuf heures du soir, l'on a fait le convoi de Jean-Baptiste Poquelin-Molière, tapissier-valet de chambre, illustre comédien, sans autre pompe sinon de trois ecclésiastiques; quatre prestres ont porté le corps dans une bière de bois couverte du poêle des tapisseries; six enfants biens portant six cierges dans six chandeliers d'argent; plusieurs laquais portant des flambeaux de cire allumés. Le corps, pris rue de Richelieu devant l'hôtel de Crussol, a été porté au cimetière de Saint-Joseph et enterré au pied de la croix. Il y avait grande foule de peuple et l'on a fait distribuer de mil douze cens livres aux pauvres qui s'y sont trouvés, à chacun cinq sols. Ledit Molière étoit décédé le vendredi au soir, 17 février 1673. M. l'archevêque avoit ordonné qu'il fût ainsi enterré sans aucune pompe, et même défendu aux cures et religieux de faire aucun service pour lui. Néanmoins l'on a ordonné quantité de messes pour le défunt. »

Bossuet laissa éclater sa joie dans ces paroles odieuses, prononcées en chaire peu de temps après : « La postérité saura peut-être la fin de ce poète comédien qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin malgré lui* (Bossuet feint de ne pas savoir ses noms, les titres de ces comédies) reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisan-

teries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de celui qui dit : *Malheur à celui qui rit, car vous pleurez!* » Il semble que ce prêtre exultât de savoir enfin en enfer notre plus grand comique; c'est ce qu'on appelle, en langage ecclésiastique, de la charité chrétienne.

En 1792, on transporta au musée des monuments français une grande pierre brisée et noircie, que la tradition affirmait être le tombeau de Molière, et ce que l'on crut être ses ossements fut déposé au Père-Lachaise.

Armande se remariera; elle épousa en 1677 un comédien, Guérin d'Estriché; des trois enfants qu'elle avait données à Molière, le premier, Louis, celui dont Louis XIV avait été le parrain, mourut en bas âge ainsi que le dernier, né en 1672; le second, né en 1665, était une fille; elle se fit, à dix-sept ans, par un sieur de Montalant, écuyer, qui l'épousa ensuite. Elle mourut sans enfants en 1783. Ainsi s'éteignit la postérité de Molière.

Ce grand poète est universellement reconnu aujourd'hui comme la plus haute expression du génie comique dans tous les temps et dans tous les pays. Il a parcouru le cercle entier de son art avec une souplesse sans précédent et sans imitateurs, depuis la farce la plus bouffonne jusqu'à la comédie la plus sérieuse et la plus élevée. Nul ne peut lui être comparé pour l'observation de la nature, le relief des caractères, la haute originalité, la verve jaillissante, la force comique, le naturel, le bon sens élevé, l'abondance d'idées, la précision, la franchise et la verdeur gauloise du style. S'il néglige assez souvent l'intrigue, les dénouements, les accessoires, enfin toute la partie purement matérielle, il est irréprochable dans la partie morale, dans la conduite de ses caractères et l'enseignement qui découle de l'action. La plupart de ses caractères sont devenus d'impérissables types, des personnages dessinés avec tant de perfection et si universellement consacrés, qu'ils semblent avoir eu une existence réelle. Qui ne connaît Sganarelle, Agnès, Tartuffe, M. Dimanche, Alceste, Harpagon, Célémène, Trissotin, Orgon, M. Jourdain, Georges Dandin, Scapin, Philaminte, Purgon, Diafoirus, Chrysale, Pourceaugnac, etc.? Nul aussi n'enrichi la langue littéraire et la langue usuelle d'autant de vers, de mots et de locutions devenus proverbes.

Molière a fréquemment emprunté des données entières de pièces, des situations, des scènes, même les plus caractéristiques, et jusqu'à des mots. Ainsi une ode d'Horace lui inspire le *Dépit amoureux*; il prend à Plaute l'*Avare* et l'*Amphitryon*; il doit à Boccace le *Tartuffe* et tout le développement de *Georges Dandin*; à Tirso de Molina, le *Festin de Pierre*; il ne s'est pas fait scrupule d'emprunter à Cyrano de Bergerac la meilleure scène de son *Pédant joué* pour en orner les *Fourberies de Scapin*; à Rabelais, le dialogue si plaisant de Panurge et du philosophe pour en faire le *Mariage forcé*, et à une nouvelle de Scarron, les *Hypocrites*, la plus belle situation du *Tartuffe*. Quant aux canevas italiens, on ne peut déterminer avec précision ce qu'il y a puisé. Sauf le *Misanthrope*, qui existe à peine comme intrigue, on peut dire qu'il n'a pas créé un seul sujet : il a cela de commun avec Shakespeare; ce qui montre que la forme est tout et que l'invention perpétuelle du détail est bien subordonnée à la trouvaille souvent fortuite de la donnée. Molière et Shakespeare se sont emparés, comme de matériaux bruts, des travaux de leurs devanciers et leur ont donné cette forme qui seule constitue l'œuvre. Pour ce qui regarde Molière, il a si profondément imprimé son cachet original sur ses imitations, il les a si habilement fondues dans son travail, qu'il a pu dire qu'il prenait son bien où il le trouvait; car il s'est vraiment approprié ces emprunts en les transformant et en leur donnant leur forme définitive. On sait, d'ailleurs, combien il s'est élevé au-dessus de tous ceux qu'il a imités, anciens et modernes. Il observait, il étudiait surtout la nature, et la tradition qui nous le représente lisant ses comédies à sa servante, la bonne et naïve Laford, n'a rien que de conforme à cet amour du naturel et du vrai qui était le régulateur de son génie. Il s'en faut pourtant qu'il ait eu, dans sa vie privée, cette simplicité de mœurs à laquelle cette tradition pourrait faire croire; il aimait le luxe, les beaux meubles, les riches tapisseries, le linge fin, les splendides services de table, comme on peut s'en convaincre en lisant l'inventaire de son mobilier retrouvé et publié par E. Soulié dans ses *Recherches sur Molière*. Les envieux lui reprochaient assez cette richesse :

Ces meubles précieux sous de si beaux lambris,
Ces lustres éclatants, ces cabinets de prix,
Ces miroirs, ces tableaux, cette tapisserie,
Qui seule épuse l'art de la Savonnerie...

(*Elomire hypocrite*.)

Il dépensait prodigieusement les 30.000 ou 40.000 livres de revenu, somme énorme pour l'époque, dont il jouit dans toute la seconde période de sa vie; mais, doué d'un cœur excellent, il donnait aussi beaucoup et de la façon la plus généreuse. Il ne voulait point se séparer de sa troupe, dont il faisait la fortune, et quitter la profession de comédien, même lorsqu'on l'en sollicita pour le faire entrer à l'Académie. En 1778, par une réparation bien tardive, l'illustre compagnie plaça

son buste dans le lieu de ses séances, avec cette inscription due à Saurin :

Rien ne marque à sa gloire; il manquait à la nôtre. Cinq ans auparavant, date du premier centenaire de Molière, Lekain ouvrit une souscription publique pour lui faire élever une statue; le produit en fut si faible qu'on ne put que lui ériger un buste dans le foyer du Théâtre-Français. En 1843, il lui fut élevé, rue Richelieu, le monument commémoratif dont nous parlerons ci-après. Le second centenaire de Molière a été célébré avec plus d'éclat, en mai 1873, au Théâtre-Italien. Une série de représentations des chefs-d'œuvre de Molière, des conférences sur ses principales œuvres, la lecture de pièces en l'honneur du grand homme, une comédie du M. Pinchon, la *Mort de Molière*, ont marqué chacune des étapes de ce jubilé littéraire. Un musée, ouvert au foyer du théâtre, présentait une foule de reliques de Molière, une tapisserie, dont il parlo dans l'*Avare* et qu'on croit avoir orné son cabinet de travail; les rares autographes que l'on connaît de lui et une liasse de documents le concernant, découvertes par M. E. Soulié; de nombreux portraits, des gravures du temps le représentant dans les costumes de ses rôles; la collection des éditions princeps de ses pièces; un plan du quartier Richelieu donnant l'emplacement du logis où il est mort; le procès-verbal de ses funérailles, découvert par M. Tascheriau, etc., et jusqu'au fauteuil du perruquier Gély, à Pézenas, conservé pieusement depuis que Molière s'y est assis et transporté à Paris pour la circonstance. Ce jubilé, organisé par M. Ballande, fut suivi avec intérêt.

l'annumération des éditions principes de chacune des pièces de Molière nous entraînerait trop loin; elle n'a, d'ailleurs, qu'un intérêt de pure curiosité; nous nous contenterons de citer les principales éditions de ses œuvres complètes: les *Œuvres de M. Molière* (Cl. Buisin, 1674, 7 vol. in-12); le même ouvrage (Amsterdam, 5 vol. pet. in-12), composé de pièces séparées et toutes imprimées par Daniel Elzevier; les *Œuvres de M. Molière, reveues, corrigées et augmentées*, par Vinot et de La Grange (1682, 8 vol. in-12), première édition complète, faite sur les manuscrits originaux. Parmi les éditions modernes, les meilleures sont celles de: Didot l'aîné (1791-1794, 6 vol. gr. in-49); de Tardieu (1821, 6 vol. in-89), avec les *Remarques de Bret, la Vie par Voltaire et l'Eloge de Chamfort*; de Baudouin (1835, 2 vol. gr. in-89), avec notice de Sainte-Beuve; de Lemerre (1860, gr. in-8). De Jolles éditions petit format, de 1861, à 1873, en 12 volumes, sans dot; la dernière et la plus parfaite est celle de Lemerre, imprimée par Jouaust en caractères éleziériens et dont les quatre premiers volumes (in-12) avaient déjà paru en 1873. L'édition complète, dans la magnifique *Collection des grands écrivains*, entreprise par la librairie Hachette (1^{er} vol. 1873, in-89), doit donner le dernier mot sur Molière.

Opinions sur Molière.

Comme nous le faisons pour tous les grands écrivains, nous terminerons cette biographie par quelques jugements empruntés aux meilleurs critiques.

« L'éloge d'un écrivain est dans ses ouvrages; on pourrait dire que l'éloge de Molière est dans ceux des écrivains qui l'ont précédé et qui l'ont suivi, tant les uns et les autres sont loin de lui. Des hommes de beaucoup d'esprit et de talent ont travaillé après lui, sans pouvoir ni lui ressembler ni l'atteindre. Quelques-uns ont eu de la gaieté, d'autres ont su faire des vers; plusieurs même ont peint des mœurs. Mais la peinture de l'esprit humain a été l'art de Molière; c'est la carrière qu'il a ouverte et qu'il a fermée; il n'y a rien en ce genre, ni avant lui ni après.

Molière est certainement le premier des philosophes moralistes et, de tous ceux qui ont jamais écrit, celui qui a le mieux observé l'homme sans annoncer qu'il l'observait; et même il a plus l'air de le savoir par cœur que de l'avoir étudié. Quand on lit ses pièces avec réflexion, ce n'est pas de l'auteur qu'on est étonné, c'est de soi-même.

« Molière n'est jamais fin : il est profond ; c'est à-dire que, lorsqu'il a donné son coup de pinceau, il est impossible d'aller au delà. Ses comédies, bien lues, pourraient suppléer à l'expérience, non parce qu'il a peint des ridicules, qui passent, mais parce qu'il a peint l'homme, qui ne change point. C'est une suite de traits dont aucun n'est perdu : celui-ci est pour le présent, celui-là pour le voisin. Et ce qui prouve le plaisir que procure la lecture et la lecture parfaite, c'est que mon voisin et moi nous rions de très-bon cœur de nous voir ou sots, ou faibles, ou impertinents, et que nous serions furieux si l'on nous disait d'une autre façon la moitie de ce que nous dit Molière.

Quelle foule de vers charmants! quelle facilité! quelle énergie! surtout quel naturel! Ne cessons de le dire, le naturel est le charme le plus sûr et le plus durable; c'est lui qui fait vivre les ouvrages, parce que c'est lui qui les fait aimer; c'est le naturel qui rend les écrits des anciens si précieux, parce que, maniant un idiome plus heureux que le nôtre, ils sentaient moins le besoin de l'esprit; c'est le naturel qui distingue le plus les grands écrivains, parce qu'un des caractères du génie est de produire sans effort; c'est le naturel

qui a mis La Fontaine, qui n'inventa rien, à côté des génies inventeurs; enfin, c'est le naturel qui fait que les *Lettres d'une mère à sa fille* sont quelque chose, et que celles de Balzac, de Voiture, et la déclamation et l'affectation en tout genre sont, comme dit Sosie, rien ou peu de chose.

« Les Crispins de Regnard, les paysans de Dancourt font rire au théâtre; Dufresny étincelle d'esprit dans sa tournure originale; le *Joueur* et le *Légataire* sont d'excellentes comédies; le *Glorieux*, la *Metromanie*, et le *Méchaut* ont des beautés d'un autre ordre. Mais rien de tout cela n'est Molière : il a traité de physionomie qu'on n'attrape point; on le retrouve jusque dans ses moindres farces, qui ont toujours un fond de vérité et de morale. » (LAHARPE.)

« Si Molière eut des défaillances, des faiblesses, s'il douta de bien des choses, il ne douta jamais de l'humanité, et jamais plus de bonté ne fut unie à plus de génie. La tradition nationale l'a placée en regard de Corneille, comme l'autre colonne de la poésie française. Ses imperfections tiennent à d'autres causes que les fautes du père de la tragédie, c'est-à-dire à la rapidité du travail, nécessaire par sa position complexe d'auteur, de directeur et d'acteur, et aux concessions faites à ses deux maîtres, au roi et au peuple. Ses dévouments sont presque toujours faibles; il n'évite pas toujours les disparates et sa plaisanterie dégénère trop souvent en bouffonnerie. Sa prose est généralement excellente, sans doute; cependant il eût été lui-même fort étonné qu'on le louât d'avoir écrit une partie de ses ouvrages en prose; car il n'écrivait en prose que lorsqu'il n'avait pas le loisir d'écrire en vers. Il a, par conséquent, par sa position, une certaine faiblesse, un défaut, des faiblesses analogues avec Shakespeare, mais, s'il y a chez lui moins d'étendue, il y a plus de lucidité et les taches sont infiniment moindres, grâce à son esprit mieux pondéré et à la supériorité de la société où il a vécu. Ils ont mérité cette commune louange, d'avoir été les deux poètes modernes qui ont le mieux connu les hommes. » (HENRI MARTIN.)

« A aucun royaume, dans notre pays, n'a eu plus d'imagination, de sensibilité et de raison, ni dans une proportion plus parfaite. Chez les autres l'une de ces facultés a dominé, et tel s'est attiré quelques critiques, soit pour s'être laissé trop aller à la tendresse, soit parce que la raison y paraît trop en forme, ou que l'imagination n'y est pas assez réglée. Molière met tous les goûts d'accord. Ni ceux qui se plaignent à la tendresse ne trouvent qu'il en a marqué trop, ni ceux qui se plaignent à la raison beaucoup de matière pour contenter leur imagination ne le trouvent timide ou stérile dans ses plans; ni ceux qui veulent de la raison partout, même en amour, ne le surprennent un moment hors du naturel et du vrai. Est-ce cette mesure qui a fait de Molière l'homme de génie homme de bien par excellence? Doit-il à cet admirable tempérament de n'avoir eu que les faiblesses qui nous ont nous seuls, et qui, au lieu de nous pousser à la gloire, nous ont fait des fautes, et que nous leur donnons sur nous? Molière a eu la gloire de faire dire que, dans la sphère des esprits rares, celui-là a le plus de génie qui est le plus honnête homme.

« La seconde source de son théâtre, c'est qu'il connut tout ce qui s'était écrit de comédies, dans tous les genres, avant lui et jusqu'à lui. » (NISARD, *Hist. de la littér. franç.*)

« C'est la mission des grands écrivains de rassembler, à certaines époques, les idées éparpillées dans le monde et de leur donner un corps. Ce qu'Homère a fait pour les chants héroïques de la Grèce, Dante pour les traditions catholiques du moyen âge, Molière l'a fait pour les préceptes universels de la raison : il a saisi de toutes parts les traits qui pouvaient servir à former le tableau complet de la vie humaine. Aucun législateur n'a mieux tracé que lui les devoirs des époux et des femmes, des fils et des pères, ainsi que nous le prouverons dans l'analyse succincte de chacune de ses pièces prises au point de vue de la morale la plus élevée. Molière, en un mot, n'a jamais contredit les lois sur lesquelles repose la société, et il a été le grand législateur de la société ; c'est à tort qu'il a été accusé de cette tendance par des critiques de mauvais humeur. » (HIPP. LUCAS, *Hist. du Théâtre-Français*.)

« Molière est si grand que chaque fois qu'on le relit on éprouve un nouvel étonnement. C'est un homme unique. Ses pièces touchent à la tragédie, elles saisissent, et en cela personne n'ose l'imiter... Tous les ans je lis quelques pièces de Molière, de même que de temps en temps je contemple les gravures d'après de grands maîtres italiens. Car de petits êtres comme nous ne sont pas capables de garder en eux la grandeur de pareilles œuvres ; il faut que de temps en temps nous retournions vers elles pour rafraîchir nos impressions (12 mai 1825).

« Quel homme que Molière! Quelle âme grande et pure!.. Oui, c'est là le vrai motif que l'on doit dire sur lui, c'était une âme pure. En lui rien de caché, rien de difforme. Et quelle grandeur! il gouvernait les mœurs de son temps; au contraire, Iffland et Kotzebue se laissaient gouverner par les mœurs du leur: ils n'ont pas su les franchir et s'élan-

cer au delà. Molière montrait aux hommes ce qu'ils sont pour les châtier (29 janvier 1826).

« ... Je ne puis et j'aime Molière depuis ma jeunesse, et pendant toute ma vie j'ai appris de lui. Ce n'est pas seulement une expérience d'artiste achevée qui me ravit en lui ; c'est surtout l'aimable nature, c'est la haute culture de l'âme du poète. Il y a en lui une grâce, un tact des convenances, un ton délicat de bonne compagnie que pouvait seule atteindre une nature comme la sienne, qui, étant née belle par elle-même, a joué du commerce journalier des hommes les plus remarquables de son siècle. De Ménandre, je ne connais que quelques fragments, mais il me donnet de lui une si haute idée que je tiens ce grand Grec pour le seul homme qui puisse être comparé à Molière (28 mars 1827). » (GOETHE.)

« Aimer Molière, j'entends l'aimer sincèrement et de tout cœur, c'est, savez-vous ? avoir une garantie en soi contre bien des défauts, bien des travers et des vices d'esprit. C'est ne pas aimer d'abord tout ce qui est incompatible avec Molière, tout ce qui lui était contraire en son temps, ce qui lui eût été insupportable du nôtre.

me. Almer Molière, c'est être guéri à jamais, je ne parle pas de la basse et infâme hypocrisie, mais du fanatisme, de l'intolérance et de la dureté en ce genre, de ce qui fait anathématiser et maudire; c'est apporter un correctif à l'admiration même pour Bossuet et pour tous ceux qui, à son image, triomphent, ne fût-ce qu'en paroles, de leur ennemi mort ou mourant; qui usurent je ne sais quel langage sacré et se supposent involontairement le tonnerre en main aux lieux et place du Très-Haut. Gens éloquentes et sublimes, vous l'êtes beaucoup trop pour moi.

« Aimer Molière, c'est être également à l'abri et à mille lieues de cet autre fanatisme politique, froid, sec et cruel, qui n'est pas, qui sent son sectaire, qui, sous prétexte de puritanisme, trouve moyen de pétrir et de combiner tous les fiels et d'unir dans une doctrine amère les haines, les rancunes et les jacobinismes de tous les temps. C'est ne pas être moins éloigné, d'autre part, de ces âmes fades et molles qui, en présence du mal, ne savent ni s'indigner ni haïr.

» Aimer Molière, c'est être assuré de ne pas aller donner dans l'admiration béate et sans limites pour une humanité qui s'idolâtre et qui oublie de quelle étoffe elle est faite et qu'elle n'est toujours, quoi qu'elle fasse, que l'humaine et chétive nature. C'est ne pas la mépriser trop pourtant, cette commune humanité dont on rit, dont on est et dans laquelle on se replonge chaque fois avec lui par une hilarité bienfaisante.

■ Aimer et chérir Molière, c'est être antipathique à toute manière dans le langage et l'expression; c'est ne pas s'attarder et s'amuser aux grâces mignardes, aux finesses cherchées, aux coups de pinceau léchés, au marivaudage en aucun genre, au style miroitant et artificiel.

« Aimer Molière, c'est n'être exposé à aimer ni le faux bel esprit, ni la science pédante; c'est savoir reconnaître à première vue nos Trissotins et nos Vadius lorsque sous leurs airs galants et rajeunis; c'est ne pas se laisser prendre aujourd'hui plus qu'autrefois à l'éternelle Philaminte, cette précieuse de tous les temps, dont la forme seulement change et dont le plumage se renouvelle sans cesse; c'est aimer la sante et le droit sens de l'esprit chez les autres comme pour soi. »

SAINTE-BEUVE.

SAINTE-BEUVE.

— Bibliogr. *La Faméuse comédienne ou Histoire de la Guérin, veuve de Molière* (Frankfort, 1688, souvent réimprimée); Grimarest, *Vie de Molière* (1706, in-12); c'est le premier document sérieux que l'on ait sur Molière; mais, quoique due à un contemporain, cette Vie est encombrée de détails controuvés. Voltaire, en la traitant de recueil absurde d'anas et de lourdises, s'est pourtant contenté de la refaire en adoptant, sauf peu de chose, tous ses récits; quelques-uns portent assurément la touche de la vérité; Chamfort, *Eloge de Molière* (1769, in-8°); *Molière*, comédie de Goldoni (1778) (v. ci-après); Calhava, *Etudes sur Molière* (an X, in-8°); *Molière avec ses amis ou la Soirée d'Anteuil* (1804) (v. ci-après); J. Taschereau, *Vie de Molière* (1821, in-8°); Millard, *Molière* (1821, in-8°); 1833, in-8°); Fortia d'Urban, *Discours sur le mariage de Molière* (1821-1833, 2 vol.); Castil-Blaze, *Molière musicien* (1833, 2 vol. in-8°) (v. ci-après); Péricaud, *Molière à Lyon* (1835, broch. in-8°); Astruc et Sabatier, *Notice sur le fauteur de Molière* (1835, broch. in-8°); on peut aussi consulter sur ce fauteur du perroquetier Gely, à Pézenas, le tome IV du *Magasin pittoresque*; Colomбет, *Molière à Lyon et à Vienne* (1835); Fr. Génin, *Lequel de Molière* (1846, in-8°) (v. ci-après); J. Taschereau, *Histoire de la troupe de Molière* (1849-1850); *Molière*, drame de George Sand (1851) (v. ci-après); Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière* (1851, in-12), ouvrage critique on ne peut plus judicieux; Sainte-Barbe, *Molière* (1851, in-12); L. L. L., *Molière*, libretto (Emmanuel Raymond), *Préparations de Molière en Languedoc* (1858, in-13); F. Lacroix, *La Jeunesse de Molière* (1858, in-16); S. Leclerc, *Molière et sa troupe* (1858, in-8°); Maurice Raynaud, *les Médecins au temps de Molière* (1862, in-8°); Edouard Fournier, *le Roman de Molière* (1863, in-18); Eug. Noël, *Vie de*

Molière (15, in-16); A. Pagès, *Molière et Pézénas*, comédie en un acte, en vers (1866); L. Moland, *Molière et la comédie italienne* (1867, in-80) [v. ci-après]; Ed. Fournier, *La Vaisie de Molière*, à-propos en un acte, en vers (Théâtre-Français, janvier 1868); B. Filion, *Recherches sur le séjour de Molière dans l'Ouest de la France en 1645* (1871, in-80); Eudore Soulié, *Recherches sur Molière* (1872, in-80), collection d'actes notariés, inventaires et autres d'un grand intérêt; L. Campardon, *Documents inédits sur J.-B. Poquelin Molière* (1873, in-80); L. Halévy, *Bibliographie moliériste* (1872, in-80); J. Claretie, *Molière, sa vie et ses œuvres* (A. Lemerre, 1873, in-16). La jolie impression du livre en fait le principal mérite.

Molière — HISTOIRE DE LA VIE ET DES ŒUVRES DE), par M. Tschacrouan (1825). — M. Tschacrouan a eu le mérite d'être, sinon le premier, au moins un des premiers biographes de Molière; avant lui, l'auteur du *Misanthrope* n'était guère connu que par quelques dissertations sur sa vie et ses œuvres et par les notes de quelques-uns de ses contemporains. M. Tschacrouan a enrichi son enseignement, faisant comme son héros, prenant son bien où il le trouvait. Il s'est, en effet, approprié les idées de tout le monde et, par le charme de son style, son habileté de narrateur, il a paru avoir écrit une œuvre originale. Mais les érudits n'ont pas oublié Belfaire, Grimarest, Fétitot et ce petit livre de la chante biographie de Mme Molière. Comme l'auteur de ce pamphlet, M. Tschacrouan a fait ressortir avec beaucoup de finesse l'influence d'Armande Béjart sur le caractère et les œuvres de Molière, en motivant son opi-

Molière est étudié dans ce livre avec une scrupuleuse exactitude. L'auteur le prend dans sa course vagabonde à travers le midi de la France, à Pézenas et à Béziers, et il termine son livre par l'histoire de sa veuve et de sa fille. Toutes les comédies de Molière ont, elles aussi, une histoire, qu'elles aient été composées pour subvenir aux besoins de leur auteur et de sa troupe, ou que le grand roi les ait commandées pour divertir ou fustiger sa cour. Qu'on n'aille pas, en effet, s'imaginer que les types immortalisés par Molière sont de pures abstractions; non, les poètes, comme les peintres, ont des modèles qu'ils idéalisent, c'est vrai, mais dans la mesure où ils le peuvent, ils cherchent à les reproduire. M. Taschereau nous raconte qui a posé pour tel ou tel personnage, et nous avons tout lieu de croire que ses renseignements sont puisés à bonne source. Pour connaître Molière tout entier, il faut aussi connaître son entourage; sa troupe était inséparable de lui-même, quoique composée d'acteurs et d'actrices dont plusieurs ont une physionomie à part. M. Taschereau a étudié consciencieusement toutes ces physionomies,

Il reste sans doute bien des choses à dire sur l'auteur de *Tartuffe*, surtout au point de vue littéraire, que M. Tschacheron nous semble avoir négligé. Il y a bien quelques pages consacrées à examiner le reproche de plagiat formulé contre Molière et que son biographe avait ses raisons pour repousser; mais la morale qui ressort de l'œuvre entière, le rang qu'il doit être accordé à Molière dans l'histoire, le rôle que nous attribuons à son œuvre, voilà ce que nous aurions dû dire. M. Tschacheron nous fit connaître avec autant de hauteur de vue qu'il y a de charme et d'agrément dans la partie anecdotique de son livre, aussi attrayante qu'un roman de Le Sage.

Molière (LEXIQUE COMPARÉ DE LA LANGUE DE), par Fr. Génin (1846, in-80). Nous avons déjà insisté à propos du *Lexique de la langue de Molière* par Ad. Regnier, sur l'utilité de ces sortes d'ouvrages philologiques. Celui-ci a une utilité double en ce qu'il compare, pour chaque terme, la langue de Molière à celle de ses plus illustres contemporains : La Fontaine, Pascal, Bossuet, Racine, La Bruyère, et qu'il recherche l'origine de ses archaïsmes jusque dans Montaigne et Rabelais. M. Génin met surtout en lumière une opinion qu'il lui est précieuse et qu'il avait déjà émise dans ses *Variations du langage français*, à savoir que notre langue a été formée deux fois, sur le même type latin : une première fois par le peuple, une seconde fois par les lettrés, qui ont voulu que ce langage populaire, mais que le peuple, après s'être formé « un langage excellent, plein d'unité et de logique, approprié surtout aux délicatesses de l'oreille et rompu à celles de la pensée, n'a pu y renoncer si vite et se plier à de nouvelles habitudes. D'un autre côté, les lettrés, tout en se composant à leur usage une langue plus complète, n'ont pu s'isoler entièrement du peuple, et ils ont été obligés de laisser debout, au milieu de leur langue reconstruite une foule de vestiges de l'ancien usage, que Génin compare à des débris isolés, ruines et noircis. De la toute la sauvegarde de Montaigne, de La Fontaine, de Pascal, et surtout encore pleins : de La Fontaine et de Molière, qui plus que tous autres du XVII^e siècle, conservent de ces vestiges. Mais Génin prouve qu'on en retrouve également dans Bossuet et dans La Bruyère. A mesure qu'on avance, ces traces s'éflacent et deviennent presque invisibles. « Il est urgent, dit Génin,

de remettre notre langue à ces sources antiques et populaires si nous voulons sauver son génie agonisant. Pour nous y préparer, le premier soin à prendre c'est de substituer à l'autorité usurpée des puristes, l'autorité des grands écrivains qui ne sont pas puristes. Avec le même zèle que le xvii^e siècle mettrait à réclamer les libertés, réclameons les libertés de style du xviii^e siècle; les unes comme les autres sont fondées sur le droit et la raison.

Molière musicien. par M. Castil-Blaze (1852, 2 vol. in-8°). La pensée qui a présidé à l'exécution de ce livre bizarre se trouve exposée dans la préface, intitulée : *Préliminaires*. «... La *Symphonie héroïque* de Beethoven, les *funérailles de Don Juan*, le trio de *Guillaume Tell*, exécutés à ravir, ou bien un sac de clous avec adresse remuée, secoué, trépassé, n'en doutez pas, seront pour nos poètes une seule et même chose. Comme les dilettanti de Venetadour, ils n'en feront pas moins de l'enthousiasme, quand on leur aura dit cent fois que c'est admirable, sublime, prodigieux. Les *mots chant, accord, mélodie, harmonie, récit, récitatif, mélodie*, etc., seront jetés au hasard dans leurs épitres et leurs dithyrambes. Frappant sans cesse à faux, ces vocables prouveront que nos rimeurs n'en connaissent pas la signification. Rassurons-nous; des prosateurs académiciens nous expliqueront à leur guise ces expressions qui, pour eux, sont des termes de chimie; leur glossaire arrivera pour embrouiller l'affaire... Molière a parlé de la musique de son temps en homme instruit; ses comédies sont des monuments historiques bien précieux de notre art musical... On réimprime tous les jours les auteurs qui brillent au premier rang sur notre scène; on ne manque pas d'ajouter à ces éditions nouvelles de longues notices, une infinité de remarques trop souvent inutiles, et quelquefois entachées d'erreurs ou moins grossières. Aucun annotateur encore ne nous a donné l'explication des passages des vers, des mots qui se rapportent à la musique. La comédie est la véritable image de la société, des mœurs, des usages, des coutumes d'un siècle déjà bien loin de nous. Ce que les auteurs comiques de ce temps disent sur la musique est parfaitement intelligible pour les spectateurs comme pour les lecteurs d'aujourd'hui. Ces détails, qui passent inaperçus, que cinq ou six musiciens de notre temps pourraient comprendre, et que les autres interpréteront de travers, sont infiniment précieux pour l'histoire de l'art. Ils servent à prouver des faits que l'on serait réduit à présenter comme des conjectures... C'est l'explication de ces sortes d'énigmes, très-nombreuses en effet, que Castil-Blaze s'est donné pour mission de révéler au public dans ce livre étrange qu'il a intitulé *Molière musicien*. L'idée était ingénieuse assurément, et le but à atteindre ne manquait pas, on peut le dire, d'une certaine utilité. Mais il n'était pas besoin pour cela de deux gros volumes in-8° de 500 pages chacun; 300 pages in-12 eussent amplement suffi. Son livre, utile peut-être aux archéologues, est absolument illisible pour les profanes, c'est-à-dire pour les lettrés et les gens du monde qui cherchent à s'instruire et qui veulent avec raison des explications claires, concises et substantielles.

Molière et la comédie italienne. par M. L. Moland (Paris, 1867, in-8°). On voit au Théâtre-Français, dans le foyer des acteurs, un ancien tableau peint sur bois, qui provient de la collection du cardinal de Luyne. Il porte cette inscription, sur la partie supérieure du panneau : *PARCOURS FRANÇAIS ET ITALIENS DEPUIS SOIXANTE ANS. PEINT EN 1670*. Tous les maîtres de la farce au xvii^e siècle s'y trouvent réunis et, afin qu'on ne se méprenne pas sur le personnage, son nom est écrit à ses pieds. Voici les Italiens : Briguella, Scaramouche, le Docteur, Pantalón, Arlequin, Mezzetin; puis les Français : le Maître, Turpin, Gros-Guillaume, Gaultier-Garguille, Guillot Gorju, Jodelet, Gros-René. Dans un coin et sur le premier plan apparaît Molière; mais, quoiqu'il semble moins appelé à jouer un rôle qu'à étudier ceux qui jouent les autres, il n'est ici désigné ni par le sobriquet de Mascarille, ni par celui de Sganarelle, qui furent ses deux noms de farce; il est porté ni la mandibule de l'un ni le large pourpoint de l'autre; il est nommé Molière, et il est vêtu comme il devait l'être à la ville au temps de sa jeunesse. N'est-ce pas ce tableau qui a inspiré à M. Moland l'idée qu'il a eue d'étudier l'influence de la comédie italienne sur l'œuvre de Molière?

Il est incontestable que Molière a sérieusement étudié les Italiens. On sait qu'au temps de Molière, la reine Marie-Thérèse entretenait une troupe d'acteurs italiens qui alternaient avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne; une autre troupe alternait avec Molière lui-même au Palais-Royal. Il arriva même quelquefois que les quatre troupes ensemble concoururent au divertissement de la cour. Molière, suivant l'observation de M. Moland, se trouva donc naturellement porté à s'approprier à la scène française les types et les sujets qui venaient de l'autre côté des Alpes. Ces types et ces sujets appartiennent aux deux formes de la comédie italienne; à la comédie régulière (*commedia sostenuta*), écrite en vers ou en prose par des

auteurs de profession, et à la comédie improvisée (*commedia dell'arte*), dont le canevas était le plus souvent fourni par la tradition, et dont les détails étaient laissés à l'inspiration des acteurs. C'est par la *commedia dell'arte* que commença Molière, et ce fut à la farce italienne qu'il dut ses premiers succès en province, et, au milieu de sa plus grande gloire, il revint à la farce comme à un délassement nécessaire à lui et au public. Après le *Misanthrope*, il donna le *Médecin malgré lui*; après l'*Avare*, les *Fourberies de Scapin*; après les *Femmes savantes*, le *Malade imaginaire*; après l'*École des Femmes*, le *Mariage forcé*; après *Tartuffe*, *Georges Dandin*. La farce est, dans ces diverses pièces, modifiée par le génie et le goût de l'auteur; mais il avait débuté par de véritables bouffonneries ultramarines : le *Docteur amoureux*, *Gros-René écuyer*, le *Médecin volant*, *Gorgibus dans le sac*, la *Jalousie du Barbouillé*. Ces farces au gros sel appartenaient au genre de la *commedia dell'arte* et ne formaient que de simples canevas sur lesquels brodaient les acteurs.

Mais on trouve aussi chez Molière des traces de l'influence exercée sur lui par la *commedia sostenuta*; ces traces sont surtout visibles dans le *Don Juan* et dans le *Tartuffe*. C'est en 1620 ou 1621 qu'avait paru en Espagne le premier *Don Juan*, sous ce titre : *El Burlador de Sevilla y Comedido de piedra* (le *Moqueur de Séville et le Convié de pierre*), avec cette indication : *Comedia famosa del maestro Tirso de Molina*. Cette pièce eut un grand succès et fut traduite en italien par Onofrio Giliberti en 1622. Cinq ans plus tard, elle était déjà jouée à Paris en italien, sous le titre de : *Il Conviato di pietra* (le *Convié de pierre*). Bientôt surgirent les imitations françaises. Dorimond fit jouer la première à Lyon en 1658; de Villiers fit représenter la sienne à l'hôtel de Bourgogne en 1663. Molière donna *Don Juan* en 1665. On trouve, dans le livre de M. Moland, l'indication des emprunts qu'il croit avoir été faits par ce dernier à la pièce italienne. Pour le *Tartuffe*, M. Moland nous reporte à la comédie de l'Arétin, intitulée *lo Ipcrito*; il en donne l'analyse avec des extraits et des scènes entières, ce qui permet au lecteur de juger par lui-même des analogies et des différences qui se trouvent entre l'ouvrage italien et le chef-d'œuvre français. Nous croyons que le résultat de la comparaison ne sera pas absolument favorable au système de M. Moland; comme tous les souteneurs de thèse, il a dépassé le but. Sans doute Molière a connu la pièce de l'Arétin, mais M. Moland, forçant la comparaison, a vu plusieurs fois des emprunts dans des passages tout à fait originaux. Entre deux auteurs qui ont traité le même sujet, il faut se garder d'affirmer légèrement, nous ne disons pas le plagiat, mais même l'imitation.

Molière, comédie italienne en cinq actes et en vers par Goldoni (1772). C'est une pièce à la fois anecdotique et de caractère. L'idée en est heureuse, l'intrigue bien ourdie, les situations plaisantes, les caractères bien tracés, sauf celui du tartuffe Firlon, qui aurait pu être creusé avec plus de profondeur. Il est fâcheux surtout qu'il se convertisse à la fin. A cette faute près, on voit que l'auteur a écrit de verve. Il s'est fortement identifié avec les chagrins de Molière, et les a peints sous des couleurs si véritablement qu'on se grand transporté dans la maison même de ce grand homme, et que ses faiblesses et ses peines se découvrent au spectateur comme à un ami. Les querelles, les emportements, les jalousies de la Béjart; la ténacité de sa fille Isabelle à obtenir la main de Molière, dont on peut entrevoir déjà les futurs tourments; la naïveté maligne de la servante Laforet; l'ipécicurisme insouciant de Chapelier; l'honnêteté et le mérite du comédien Baron, tout cela est représenté sur le théâtre comme l'histoire littéraire nous le décrit, sauf qu'au moment de faire jouer le *Tartuffe*, moment saisi par Goldoni pour nous de sa pièce, Molière avait depuis longtemps épousé Armande Béjart, en second lieu, Baron n'aurait eu que douze ans; licences poétiques! Une foule de scènes charmantes sont amenées par l'introduction de l'hypocrite Firlon dans cet intérieur comique, où il sème la discorde et recueille la honte. Le second acte est un des plus beaux et des plus pleins. Le dialogue se ressent, comme il arrive toujours, de l'heureuse combinaison de l'intrigue. C'était la première fois que l'auteur écrivait en vers. Son style s'est bien trouvé de cette contrainte; ses vers ont une facilité brillante, tandis que souvent sa prose n'a qu'une aisance molle.

Molière a été adapté à la scène française par Pierre-Alphonse Guys, sous le pseudonyme de Mercier, dans une pièce en quatre actes, intitulée *la Maison de Molière* (1787). Elle obtint un brillant succès. Elle en aurait bien davantage aujourd'hui, mais on ne la permettrait pas; les Firlon sont trop nombreux et trop puissants.

Molière avec ses amis ou la Soirée d'Auteuil, comédie en un acte et en vers libres, par Andrieux; représentée à la Comédie-Française le 5 juillet 1804. Tout le monde connaît l'histoire de ces trois illustres buveurs qui avaient le vin assez triste pour former, après boire, le dessin de se noyer tous

trois (v. *SOUPER d'AUTEUIL*). A ce fait principal, révoqué en doute par des auteurs sérieux, Andrieux a joint un épisode touchant, la réconciliation du misanthrope Molière avec Mlle Béjart. Andrieux expose, dans sa préface, la difficulté qu'il avait trouvée à mettre en scène une anecdote si burlesque, sans nuire à la dignité des personnages qui en sont le sujet; c'est là plutôt un scrupule exagéré qu'une difficulté sérieuse. Ce qui était vraiment malaisé, c'était de faire une pièce gaie avec un triple projet de suicide agrémenté des vapeurs d'un jaloux, c'était d'amuser le public avec des ivrognes si peu gais. Andrieux y a parfaitement réussi. Il a tiré un excellent parti des bouffonneries de Lulli, qui s'est chargé cette fois d'amuser le parterre comme il l'était, de son temps, d'amuser Boileau et les poètes de sa société. Le défaut de la pièce, c'est d'être absolument épisodique. Elle commence par une scène de réconciliation qui ne prépare nullement le sujet, et La Fontaine, après le vrai dénouement, improvise des vers tout en dormant. Nous disons après le vrai dénouement, car l'auteur a cru devoir s'en imposer un second, le mariage du sombre Molière avec la folle Béjart. Ce sont là, sans doute, de graves défauts; mais le dialogue est vif, bien coupé, spirituel; Lulli est tout aussi gai et moins bouffon que nature; chacun parle en excellents termes le langage qui lui convient d'après la réputation que lui ont faite ses œuvres ou la tradition; bref, la pièce d'Andrieux est aussi intéressante que bien écrite, et nous ne sommes pas surpris que l'un de ses critiques l'ait jugée digne de figurer à sa *Soirée d'Auteuil*, ce que Daudou a répété en d'autres termes au tête de son édition de Boileau, où il dit : « Ce souper d'Auteuil a été mis sur la scène française par un héritier du bon goût et du bon esprit de ces convives. »

Molière, drame en quatre actes, en prose, par George Sand; théâtre de la Gaîté, 10 mai 1851. « Dans cette pièce de *Molière*, dit G. Sand dans une préface, je n'ai cherché à représenter que la vie intime; rien ne m'a intéressé que les combats intérieurs et les chagrins secrets. Existence romanesque et insouciance au début, laborieuse et tendre dans la seconde période, douloureuse et déchirée ensuite, calomniée et torturée à son déclin, et finissant par une mort profondément triste et solennelle. Un mot navrant, un mot historique, résume cette vie prête à s'éteindre : *Mon Dieu! qu'un homme souffre avant de mourir!* On pourrait ajouter que plus cet homme est grand et bon, plus il souffre. Voilà tout ce que m'a frappé dans Molière, en dehors de ce que tout le monde sait de sa vie extérieure et de tout ce qu'on eût pu inventer ou présumer autour de lui. En effet, c'est un drame intime et non un tableau historique qu'il faut chercher dans cette pièce éminemment littéraire, mais dénuée des éléments les plus indispensables au théâtre, c'est-à-dire d'action, de mouvement et de situations. Le seul côté intéressant et philosophique de ce drame consiste dans l'analogie entre la situation de Molière qui créa Georges Dandin, Sganarelle, Arnolphe et tant d'autres barbons bafoués et trompés par leurs femmes, et Molière, mari d'une coquette. « En voyant revenir sur lui, dit Théophile Gautier, les fâcheux souvenirs de ses succès, le mot : « Médecin, guériss-toi-même », voltige involontairement sur les lèvres, quelque pitié qu'on se sente pour ce grand génie et ce grand cœur. Mais on pourrait encore reprocher à G. Sand de n'avoir pas indiqué assez clairement ce contraste entre le poète et l'homme, le poète qui savait si bien peindre et railler les ridicules d'autrui, l'homme à qui rien de l'homme n'était étranger, et qui tombait dans les fautes qu'il blâmait lui-même chaque jour. Enfin, on peut s'étonner de voir que G. Sand, l'auteur de *Lélia*, de *Valentine*, d'*Indiana*, qui tant de fois avait mis son éloquence au service de la femme victime d'une union mal assortie, se soit montré si sévère envers Armande Béjart, mariée à dix-sept ans avec Molière déjà quadragénaire. Quel qu'il en soit, d'ailleurs, des critiques ou des éloges que nous pourrions faire de cette comédie, le public s'est souverainement prononcé avant nous, en refusant de l'applaudir, malgré les réelles qualités de forme qu'elle renferme.

Molière. Iconogr. Il existe peu d'hommes célèbres dont les traits aient été reproduits plus souvent que ceux de Molière par la peinture, la gravure ou la sculpture. Nous allons énumérer les principaux portraits, bustes, statues ou médaillons qu'on a faits de notre inimitable comique.

En tête de tous ses portraits se place le beau tableau du musée du Louvre, longtemps attribué à Mignard et dont l'authenticité est douteuse. Les derniers catalogues le portent parmi les toiles anonymes de l'école française. Molière, coiffé de sa perruque, vêtu d'une robe de chambre, est représenté dans l'intimité de la vie, sans prétention et sans appareil; il est assis, la main appuyée sur le bras du fauteuil. La gravité du visage et la fixité du regard indiquent l'intensité de sa pensée. C'est une œuvre vigoureuse. L'artiste, un peintre secondaire peut-être, dit Michelet, mais ce jour-là en face d'un tel original, s'est trouvé transformé. Ce visage est celui d'un grand révélateur et non

pas moins celui d'un créateur. La vigueur mâle y est incomparable, avec un grand fond de bonté, de loyauté, d'honneur. Rien de plus franc ni de plus net. Le levre est sensuelle et le nez un peu gros, trait bourgeois que le peintre a cru devoir ennobler avec quelque peu de dentelle. A quoi bon? On n'y soigne pas. L'intensité de la vie qui est dans cet œil noir absorbe et l'on ne voit rien autre. Ce portrait a été gravé par Oudaille. Un autre portrait de Molière, attribué par les uns à Mignard et par d'autres à Van Schuppen est au foyer de la Comédie-Française. Molière est représenté debout, en costume tragique, dans le rôle de César du *Pompe de Corneille*. Ce portrait date de 1664; il a été gravé par Gilbert (reproduction dans la *Gazette des beaux-arts*, 1^{er} mars 1872) et par Chenavard, en tête de la grande édition de Molière (Furne, 1860). Un certain nombre d'autres portraits de Molière sont encore attribués à Mignard; *Molière assis dans un fauteuil, ramenant de la main gauche sa robe de chambre à fleurs d'or* (collection Desnoy); *Molière couronné de lauriers* (collection du docteur Gendrin); « La grande perruque tombe à flots, dit M. Henri Lavoix, l'œil est vivement ouvert, la moustache accusée, la levre un peu épaisse, le type scrupuleusement observé; la joue s'appuie sur la main gauche, la main droite écrit et le coude porte sur deux livres, au dos desquels on lit ces mots : *Plaute et Terence*. La chemise entrouverte est serrée au poignet par un ruban et retombe en manchettes. C'est bien Molière, le Molière de Mignard. »

Le plus beau portrait de Molière par Mignard appartenait à Mme de Montalant, fille du grand poète; il est perdu; on ne le connaît que par la gravure de Nolin (1683). Molière paraît avoir l'âge de cinquante ans environ; il a la figure ronde, les traits accentués, les lèvres fortes, quelques rides au front, une légère moustache s'abaissant sur les coins de la bouche. La robe de chambre dont il est vêtu est serrée au poignet et laisse apercevoir un petit bout de manchettes. Molière est assis, coiffé de la grande perruque; il tient un livre de la main gauche et de la main droite une plume. La gravure de Nolin, retouchée par Edelinc, parut dans la collection des *Hommes illustres* de Penault; elle a été souvent reproduite en médaillons.

Mignard domine toute l'iconographie de Molière; les autres maîtres n'ont fait le plus souvent que reproduire ses indications. Tels sont les portraits de Molière par Ch. Le Brun, par N. Covel (grave par Lépicié et Fiquet), par Van Schuppen (grave dans l'édition d'Amsterdam de 1635), par Sébastien Bourdon (grave par Beaulart, 1773, in-8°). L'attitude donnée par Mignard, la robe de chambre, la perruque, la physionomie même se trouvent reproduites comme s'il s'agissait d'un personnage de convention. C'est ce qui a fait douter que l'on eût un portrait véritable de Molière. La plupart de ces toiles ont figuré au musée réuni dans le foyer du Théâtre-Italien pour le jubilé de Molière, en 1873.

Tout autre encore est la physionomie du grand comique dans les tableaux ou gravures où il est représenté en costume de théâtre. La Comédie-Française possède un tableau, daté de 1730, où figure Molière, entouré de Guillot-Gorju, Gaultier-Garguille, Poisson, etc., dans des attitudes qui rappellent leurs principaux rôles. Le tableau représente la scène d'un théâtre, avec les sept lustres suspendus au cintre et la rampe de chandeliers fumants. Molière, vêtu dans le costume d'Arnolphe de l'*École des femmes*, chapeau à large bord, grande perruque noire, est debout dans un coin de la toile. Ce tableau a été gravé dans le *Magasin pittoresque* (1870, t. XXXII) et la *Gazette des beaux-arts* (mars 1872) a reproduit seulement le portrait de Molière. Mme Sophie Chéron a représenté Molière dans le rôle d'Harpagon, estampe aux trois crayons (collection Solenne).

Buste de Molière, en marbre, par Houdon (1778). C'est celui qui se trouve dans la salle des séances de l'Académie française, avec le vers de Saurin pour inscription :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre

Le Théâtre-Français en possède une reproduction, faite par Houdon, sur des dimensions plus grandes. Il est placé dans le foyer du théâtre. C'est un beau marbre, animé du souffle de la vie, et qui a consacré à jamais l'idéalisme le type de Molière. L'original en terre cuite appartient à Mme Paul Lacroix, la femme du bibliophile. *Statue de Molière*, par F. Duret. Le modèle en plâtre parut au Salon de 1833, et le marbre (haut, 1^m 74) en 1834. Habilement traité quant à la tête et à l'ajustement, cette statue montre que l'artiste a voulu éluder la question du costume qui passionnait alors. Elle a été érigée à la place d'honneur dans la salle des séances de l'Institut de France. Le modèle en plâtre est au palais de Versailles. *Statue de Molière*, en bronze, par Souris atise. Elle est plus grande que nature et représente Molière assis, en costume de ville, composant ses comédies. Elle a été faite pour la fontaine Molière. *Médaille de Molière*, par M. Barrel (Exposit. univ. de 1855). *Statue de Molière*, en plâtre, par M. Eug. Caudron (Salon de 1863). *Statuette de Molière*, en plâtre, par M. Grandfils (Salon de 1869). *Sta-*

tuelle de Molière, en terre cuite, par M. Dumig (Salon de 1873). **Buste de Molière**, en marbre, par M. D. Frison (Salon de 1873), commandé par le ministère des beaux-arts pour l'Ecole normale.

Molière a inspiré de plus un certain nombre d'œuvres de fantaisie, parmi lesquelles nous citerons : le *Portrait de Molière*, dessiné par Deveria, gravé par Larcher (in-8°). On voit Molière assis à son bureau et sa servante qui l'écoute ; *Molière*, dessiné par Ingres, gravé par Henriquel-Dupont (Salon de 1836). Ce beau portrait, dont il existe deux reproductions (l'une in-4°, l'autre in-8°), montre Molière en déshabillé du matin et composant dans son cabinet de travail. Il a paru d'abord dans le *Plutarque français*, de Mennechet, mais on en a fait des tirages à part sur grand papier ; la *Mort de Molière*, tableau de M. J.-S. Petit (Salon de 1844) ; *Molière chez le barbier de Pésénas trouvant le type du « Bourgeois gentilhomme »*, très-beau tableau de M. H.-S. Vetter (Salon de 1847), gravé par M. Fieou (1850) ; la *Tombe de Molière*, tableau de M. A. Regnier (Salon de 1850) ; le *Contemplant Molière et les caractères de ses comédies*, tableau très-travaillé de l'acteur Geoffroy (Salon de 1857). Il est au foyer de la Comédie-Française ; *Molière posant chez Mignard*, tableau par M. Leman (Salon de 1861) ; *Molière consultant sa servante*, gravure à la manière noire de M. Ledoux (1861), d'après M. Hillemaier ; *Molière chez le barbier Gely*, de Pésénas, tableau de Mlle Nélle Jacquemart (Salon de 1863) ; *Molière et Louis XIV*, tableau de M. Leman (1863) ; *Molière et Louis XIV*, célèbre tableau de M. Gérôme (Salon de 1863). Ce Molière est ingénieusement conçu, mais Louis XIV n'a pas la moindre ressemblance avec le type consacré, notamment avec le médaillon en cire de Benoit. La critique s'est montrée sévère pour ce tableau ; on lui reprocha des rouges vifs, des bleus crus, des tons semés à l'aventure et qui le rendaient discordant. Les grimaces et les mines étonnées des personnages déplurent au plus grand nombre. Ce tableau a été gravé par M. Ed. Girardet (1866) ; *Molière et Louis XIV*, excellent tableau de M. H. Vetter (1864), qui a su se distinguer de ceux qui avaient traité le même sujet avant lui. Il a agrandi la scène, il a augmenté le nombre des personnages et leur a départi plus de lumière et plus d'air. Molière se détache nettement des courtisans qui l'entourent. Enfin M. Vetter a eu l'ingénieuse idée de placer derrière le poète les principaux types de ses comédies, le fameux *homme au ruban vert et Citardine*. Ce tableau a été placé au musée du Luxembourg ; *Molière à Versailles*, tableau de M. Picou (1868) ; *Molière*, gravure de M. Hillemaier (1871). Cette miniature représente Molière, jeune, à l'époque où il sortait des classes du collège des jésuites pour jouer la comédie avec la Béjart.

Molière (THÉÂTRE). Ce théâtre, fondé en 1791, était situé rue Saint-Martin, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la salle qui conserve le nom de salle Molière. Ce théâtre fut l'œuvre d'un petit-fils du poète Boursault, qui prenait le nom de Boursault-Malherbe. En moins de deux mois, il fit construire une belle salle de spectacle qu'il baptisa du nom de théâtre Molière. Composée de trois rangs de loges, d'un parterre et d'un pourtour, ornée de reliefs qui, placés à chaque première loge, réfléchissaient les spectateurs et semblaient en doubler le nombre, la salle nouvelle offrait de plus une élégante façade sur la rue Saint-Martin. Ce théâtre fut inauguré dans le courant de 1791, avec une troupe nombreuse et bien composée.

« Plein de capacités administratives en ce qui concernait les matières théâtrales, dit M. Arthur Pougin, Boursault-Malherbe avait des boutades singulières ; ses opinions effrayaient un certain nombre de journalistes, qui se refusaient absolument à parler du théâtre Molière et de son directeur, lequel faisait représenter une foule de pièces patriotiques : la *Ligue des fanatiques* et des *tyrans*, la *France régénérée*, la *Revue des armées noires et blanches*, la *Feuille des bénéfices*, etc. »

Aussi, l'entreprise marchait mal. Le 2 septembre 1792, Boursault résigna ses fonctions de directeur entre les mains de ses pensionnaires. L'un d'eux-ci, nommé Villeneuve, prit la gerance de la société formée par ses camarades, et le théâtre rouvrit ses portes le 29 du même mois, sous le titre de *Théâtre national de Molière*. Une pièce à grand spectacle, le *Château du Diable*, y attira la foule pendant plusieurs mois. En 1793, Villeneuve céda la gerance à Lachapelle et, sous les événements, le théâtre adopta la dénomination de *Théâtre des Sans-Culottes*. Il ferma dans le courant de la même année pour ne pouvoir régulièrement que quatre ans après. Pendant ces quatre années, les sociétés d'amateurs y donnèrent assez fréquemment des représentations au bénéfice des pauvres.

Le 27 floréal an VI (17 mai 1798) eut lieu la réouverture du théâtre, sous le titre un peu compliqué de *Théâtre des Amis des arts et des Elèves de l'Opéra-Comique*. Il avait alors à sa tête, dit M. Pougin, un écrivain estimable, Joigny, auteur de l'agréable comédie le *Valet embarrassé*. On ne donnait plus ni grands drames noirs, ni pantomimes à fracas, mais de petites comédies, des vaudevilles

gracieux, d'aimables opéras-comiques dont la musique était écrite par de jeunes compositeurs. Dans le courant de l'an VII, la discordance se mit dans le personnel, qui se dissolva. Les artistes composant le personnel de la comédie s'en furent ressusciter pour un instant le théâtre du Marais, tandis que ceux qui jouaient l'opéra-comique, devenus trop peu nombreux pour satisfaire les justes exigences du public, durent se dissoudre après avoir vainement essayé de continuer le cours de leurs représentations.

Le 29 fructidor an IX (27 août 1801), un comédien, nommé Richard-Martelly, rouvrit ce théâtre dans l'intention d'y jouer exclusivement le haut répertoire classique. Il ne réussit pas et fut obligé d'abandonner son entreprise dans le courant de l'an X. Bientôt le théâtre du Marais rouvrit de nouveau avec une autre troupe, sous le titre de *Théâtre des Variétés nationales et étrangères*, mais il se ferma presque aussitôt. Le théâtre servit alors de refuge aux artistes de la Porte-Saint-Martin, dont le directeur venait de faire faillite. Ceux-ci cédèrent rapidement la place à deux directeurs associés, nommés Gourraincourt et Bruno, qui ne réussirent pas davantage, et enfin le fondateur du théâtre Molière, Boursault-Malherbe lui-même, le rouvrit, le 29 novembre 1806, sous le nouveau titre de *Variétés étrangères*.

Encouragé par le succès des tentatives de Ducis, il entreprit d'acclimater en France les œuvres remarquables des théâtres anglais, allemand et espagnol. L'ouverture eut lieu le 29 novembre 1806.

Le succès accueillit cette tentative ; mais le pouvoir orangeux qui régnait alors n'eut pas qu'on fit l'usage indirect de nations avec lesquelles on était en guerre, en leur reconnaissant une littérature et un théâtre. Les *Variétés étrangères* furent fermées par décret impérial du 13 août 1807. De 1807 à 1808, la salle Molière servit à donner des séances de physique, des assauts d'armes, des concerts, des bals, etc. et. Rouverte en 1831 par un vaudeville (la *Rue Quincampoix*, de MM. Alboize, Rousseau et Desnoyers), elle fut fermée de nouveau la même année (31 octobre 1831) pour rouvrir encore le 16 mars 1832 et fermer définitivement le 5 novembre.

Molière (FONTAINE). Cette fontaine, placée au sommet de l'angle formé par les rues de Richelieu et de la Fontaine-Molière, a été inaugurée en 1843. Le conseil municipal de Paris en prit l'initiative ; une souscription fut ouverte et le gouvernement s'inscrivit pour une somme considérable. Les travaux furent exécutés sur les dessins et sous la direction de M. Visconti. Ce monument se compose d'une vasque polygonale, derrière laquelle s'élève une ordonnance d'ordre composite. Au-dessus du bassin, un socle supporte la statue assise en bronze, de Molière, de M. Duret. A droite et à gauche de ce socle se tiennent debout deux statuettes de marbre blanc : la *Comédie légère* et la *Comédie sérieuse*, dues au ciseau de Pradier.

MOLIERES, bourg de France (Tarn-et-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. de 23 kilom. N. le Montauban, non loin de la rive gauche de l'Emboulas ; pop. aggl., 936 hab. — pop. tot., 2,236 hab. Briqueterie. Commerce de vins, céréales et bestiaux.

MOLIERES (l'abbé Joseph Privat de), philosophe, physicien et mathématicien français, né à Tarascon en 1677, mort à Paris en 1742. C'était un véritable philosophe pratique, d'une grande bonté et d'un désintéressement à toute épreuve, très-distraire et très-original, n'ayant d'autre passion que celle des sciences et particulièrement des mathématiques. Pour se livrer à ses goûts studieux, il entra, vers 1709, dans la congrégation de l'Oratoire, puis enseigna la philosophie au collège d'Angers ; mais bientôt le goût des sciences l'attira à Paris, où il se lia avec Malebranche, qui lui fut de quelque secours en donnant une direction unique à ses travaux. Après avoir présenté quelques mémoires à l'Académie des sciences, il fut admis dans son sein en qualité d'adjoint pour la mécanique (1721). Deux ans plus tard, il obtint la chaire de philosophie au Collège de France et, en 1729, il devint associé à l'Académie des sciences. L'abbé de Molières fut un zélé partisan de Descartes, dont il adopta la méthode et dont il voulut concilier les principes avec les découvertes de Newton. Il resta jusqu'à son dernier jour fidèle au système des tourbillons, formés, selon lui, de globules fluides, élastiques, capables de dilatation et de contraction. Sous ce titre, le *Voleur et le Savant*, Champfort a raconté cette charmante anecdote :

« L'abbé de Molières, dit-il, était un homme simple et pauvre, étranger à tout, hors à ses travaux sur le système de Descartes ; il n'avait point de valet et travaillait dans son lit, faite de bois, sa culotte sur sa tête par-dessus son bonnet, les deux côtés pendant à droite et à gauche. Un matin il entend frapper à sa porte : « Qui va là ? » — « C'est moi, le valet de Molières », dit-il. — « Qui êtes-vous ? » — « Donnez-moi de l'argent. — De l'argent ? — Oui, de l'argent. — Ah ! j'entends, vous êtes un voleur ? — Voleur ou non, il me faut de l'argent. — Vraiment oui, il vous en faut ? eh bien, cherchez là-dedans... » Il tend le cou et présente un des côtés de sa culotte ; le voleur

feuille : « Eh bien ! il n'y a point d'argent. — Vraiment non ; mais il y a ma clef. — Eh bien ! cette clef. — Cette clef, prenez-la. — Je la tiens. — Allez-vous-en à ce secrétaire ; ouvrez. — Le voleur met la clef à un autre tiroir. — Laissez donc, ne dérangez pas ce sont mes papiers. Ventrebleu ! finirez-vous ? ce sont mes papiers : à l'autre tiroir, vous trouverez de l'argent. — Le voilà. — Eh bien ! prenez. — Fermez donc le tiroir... Le voleur s'enfuit. — Monsieur le voleur, fermez donc la porte. Molière lui laisse la porte ouverte !... Quel chien de voleur ! Il me faut que je me lève par le froid qu'il fait ! maudit voleur ! » L'abbé saute en pied, va fermer la porte et revient se remettre à son travail, sans penser peut-être qu'il n'avait pas de quoi payer son diner. »

On a de ce savant : *Leçons de mathématiques nécessaires pour l'intelligence des principes de physique qui s'enseignent actuellement au collège Royal* (Paris, 1756, in-12), traduites en anglais ; *Leçons de physique contenant les éléments de la physique déterminés par les seules lois des mécaniques* (Paris, 1753-1759, 4 vol. in-12), traduites en italien (Venise, 1743, 3 vol. in-8°), l'ouvrage capital de Molières, qui y cherche à concilier les deux systèmes de Descartes et de Newton, en rapportant tout à la mécanique ; *Traité synthétique des lignes du premier et du second genre ou Éléments de géométrie dans l'ordre de leur génération* (Paris, 1741, in-12), ouvrage resté inachevé.

En outre, l'abbé de Molières a laissé : *Mémoire sur l'action des muscles* (1724) ; *Explication du choc des corps à ressort* (1726) ; *Lois générales du mouvement dans le tourbillon sphérique* (1728) ; *Sur le nitrate des plantes dans leurs orbes* (1733), etc. Ces différents *Mémoires* furent publiés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*.

MOLIMEN s. m. (mo-li-mènn — mot lat. formé de *moliri*, s'efforcer, rad. *moles*, masse). Mécan. Force d'impulsion d'une masse en mouvement.

— Pathol. *Molimen hémorragique*. Ensemble des phénomènes qui précèdent et préparent une hémorragie.

MOLIN (Laurent), écrivain suédois, né en 1657, mort en 1724. Il fut archidiacre à Upsal, où il occupa une chaire de théologie. Nous citerons de lui : *De clavis veterum* (Upsal, 1684, in-4°) ; *De origine lucorum* (Upsal, 1689) ; un *Poème* en grec adressé à l'archevêque Benzelius, une traduction de la *Bible* en suédois (Stockholm, 1720).

MOLIN (Jacques), plus connu sous le nom de **Du Molin**, médecin français, né à Marvège, près de Mende, en 1666, mort à Paris en 1755. Après avoir reçu le titre de docteur à Montpellier, il se rendit à Paris, devint professeur d'anatomie au jardin du roi, fut nommé ensuite, par le duc de Noailles, médecin en chef de l'armée de Catalogne et, de retour à Paris en 1706, il acquit par plusieurs cures difficiles la réputation du plus habile praticien de son temps. Louis XIV l'attacha à sa personne dans les dernières années de sa vie, puis il devint médecin de Louis XV, qu'il guérit à Metz, en 1744, d'une maladie des plus graves. Outre son traitement de médecin consultant, il reçut alors du roi 9,000 livres d'appointements et, comme il était fort intéressé, il laissa en mourant une fortune de 1,600,000 livres. On raconte que, poussé par son avarice, il lui arrivait parfois d'éteindre les lumières en donnant une consultation, sous prétexte qu'il était inutile d'y voir pour parler et qu'on était moins distraire dans les ténèbres. Toutefois, il n'en donnait pas moins ses soins aux pauvres et il leur fournissait même souvent de l'argent pour se procurer du bouillon et des choses nécessaires. Molin était un excellent praticien ; son mode de médication, dégagé de tout système, était fondé sur l'observation et l'expérience. Il se bornait aux remèdes les plus sûrs et les plus éprouvés. Souvent il n'ordonnait aucun remède, se bornant à prescrire un régime plus régulier. Quelques jeunes gens lui ayant demandé de leur indiquer les membres de la Faculté les plus dignes de le remplacer, « Je laisse après moi, leur dit-il, trois grands médecins, l'eau, la diète et l'exercice. » On croit que c'est lui que Le Sage a voulu peindre sous le nom du docteur Sangrado dans le roman de *Gil Blas*. On n'a de Molin qu'un seul écrit intitulé : *Observations sur le rhumatisme* (in-12).

MOLINA, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 15 kilom. N.-O. de Murcie, près de la rive gauche de la Segura ; 3,600 hab. Élevé de vers à soie ; aux environs, source salée exploitée par le gouvernement.

MOLINA (sierra de), chaîne de montagnes d'Espagne, en Aragon, où elle sépare la province de Guadalupe, à l'O., de celle de Teruel. Elle se rattache au S. à la sierra d'Albarracín et au N.-E. à la sierra Solorio. Elle s'étend du S.-O. au N.-E.

MOLINA - DE - ARAGON, ville d'Espagne, province et à 100 kilom. N.-E. de Guadalupe, sur la rive droite du Gallo, au pied d'une colline sur laquelle s'élève une antique forteresse qui défend la ville ; 3,460 hab. Fabrication de draps, toiles, savon ; teintureries. Commerce de graines. Aux environs, mines de cuivre et de fer, usines et forges ; carrières de marbre et de pierre à plâtre. Les fue-

ros de Molina, concédés en 1140, sont un document curieux de l'ancienne jurisprudence de la Castille. Au xiv^e siècle, cette ville fut cédée au roi d'Aragon ; elle fut prise par les Français qui y exercèrent de graves représailles pour punir les habitants d'avoir maltraité une colonne de leur armée en 1810. Molina, bâtie sur les pentes d'une colline que couronne une vieille forteresse, est encore entourée de murailles percées de sept portes.

MOLINA, poète espagnol qui vivait au xiv^e siècle. On a de lui un poème intitulé : *Description del reyno de Galicia y de las cosas notables del* (Mondodé, 1510, in-4°, goth.), ouvrage devenu fort rare et qui offre de l'intérêt.

MOLINA (Alphonse de), franciscain et missionnaire espagnol, né à Escalona (Nouvelle-Castille) en 1496, mort à Mexico en 1584. Envoyé au Mexique en 1526, pour y propager le christianisme, il y apprit les langues du pays, puis se livra à la prédication et à la composition de divers ouvrages. Outre des *Sermons*, des *Opuscules ascétiques*, on a de lui : *Catecismo mayor y menor* (1564) ; *Confessorario mayor y menor* (1565) ; *Arte de la lengua mexicana* (1571) ; *Vocabulario en lengua castellana y mexicana* (1571, 2 vol. in-fol.), lexique regardé comme le premier ouvrage imprimé en Amérique.

MOLINA (Louis), célèbre théologien espagnol, né à Cuenca, dans la Nouvelle-Castille, en 1535, mort à Madrid en 1601. Il entra chez les jésuites à dix-huit ans, fit ses études à Colimbre, et enseigna, pendant vingt ans, la théologie dans l'université d'Evora (Portugal). Dans son fameux traité *De liberi arbitrii cum gratia doni concordia* (1585, in-4°), il cherche à concilier le libre arbitre de l'homme avec la prédestination, et prétend que la grâce n'est point efficace par elle-même, mais qu'elle le devient par un acte de notre volonté. Ces subtilités scolastiques, qu'on accusa d'être en contradiction avec la *Somme* de saint Thomas, divisèrent les théologiens en *molinistes* et en *thomistes* et donnèrent lieu à d'interminables discussions auxquelles prirent part les jésuites, les dominicains et, plus tard, les jansénistes. Quelques propositions d'une morale relâchée, trouvées dans ses ouvrages, notamment dans son traité *De iustitia et jure* (Cuenca, 1592, 6 vol. in-fol.), ont servi à grossir l'*Extrait des assertions*, etc., qui a tant contribué à la suppression des jésuites. V. GRACIE.

MOLINA (Antonio de), théologien espagnol, né à Villa-Nueva-de-los-Infantes (Castille), mort en 1612. Après avoir fait partie de l'ordre des augustins, dont il devint supérieur, il alla terminer ses jours à la chartrreuse de Miraflores. Ses principaux ouvrages, qui eurent beaucoup de succès, sont : *Instructio de sacerdotibus*, trad. en français (1639) et dans plusieurs autres langues ; *Exercitios espirituales* (Burgos, 1615, in-4°).

MOLINA (Fra Manuel), peintre espagnol, né à Jaen en 1614, mort dans la même ville en 1677. En sortant de l'atelier de Christophe Vela, il se rendit à Rome pour y compléter son éducation artistique. Il revenait de cette ville en Espagne lorsque, assailli par une tempête, il fit vœu, s'il échappait, d'embraser la vie religieuse. Peu après, en effet, il entra dans l'ordre des franciscains, mais ne continua pas moins à cultiver la peinture. Cet artiste a laissé des tableaux religieux composés avec talent et dont un assez grand nombre décorent le couvent de sa ville natale. — Un autre peintre espagnol du même nom, Juan de MOLINA, né à Madrid en 1623, mort vers 1668, reçut des leçons de E. Caxes, obtint beaucoup de vogue et laissa la réputation d'un bon peintre. On a aussi de lui des dessins à la plume et à l'encre de Chine, qui sont estimés.

MOLINA (Jean-Ignace), jésuite et naturaliste italien, né à Talca (Chili) en 1740, mort à Bologne en 1829. A l'étude des langues classiques, il joignit celle de plusieurs langues modernes, adopta les principes philosophiques de Newton et d'Euler, devint bibliothécaire du collège des jésuites de Santiago, quitta le Chili après la suppression de son ordre dans les colonies espagnoles et se rendit alors en Italie (1767). Peu après, Molina reçut l'ordre de la prêtrise et se fixa à Bologne, où il s'adonna à l'enseignement. On lui doit les ouvrages suivants qui sont estimés : *Compendio di storia geografica naturale e civile del Chili* (Bologne, 1787, in-8°) ; *Saggio della storia naturale del Chili* (Bologne, 1787, in-8°), trad. en français avec notes (Paris, 1788, in-8°) ; *Saggio della storia civile del Chili* (1787, in-4°). Ces ouvrages sont remplis de renseignements exacts et intéressants.

MOLINA (Marie de), reine de Castille. V. MARIE (X, p. 1198).

MOLINA (Argote de), écrivain espagnol. V. ARGOTE DE MOLINA.

MOLINE, nom de MOULINS, en latin moderne.

MOLINARA, bourg et commune du royaume d'Italie, dans l'ancien duché de Benevento, mandement de San-Georgio-la-Molara ; 2,310 hab.

MOLINARI, MOLINERI ou MOLINARI (Jean-Antoine), dit le *Caracino*, peintre ita-

lien, né à Savigliano en 1777, mort vers 1840. Il adopta la manière d'Annibal Carrache et exécuta un grand nombre de tableaux qu'on voit pour la plupart dans sa ville natale. On regarde comme son chef-d'œuvre la *Descente de croix* qu'il peignit pour l'église San-Dalmazio, à Turin. Les œuvres de cet artiste se recommandent par la correction du dessin, par la variété des figures, par le mouvement et la vie; mais on lui reproche de ne pas avoir donné assez de grâce à ses têtes de femmes, assez de dignité à ses têtes d'hommes et de manquer de vigueur comme coloriste.

MOLINARI (Antoine), peintre italien, né à Venise en 1665, mort vers 1750. Sous la direction d'Antonio Zanchi, il devint un peintre de talent et exécuta un assez grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : *l'Histoire d'Osias*, dans l'église du Corpus-Domini, à Venise; *David dansant devant l'arche* et *le Sacrifice de Saül*, à l'ancienne bibliothèque de Saint-Marc, dans la même ville; la *Multiplication des pains*, à Saint-Pantaléon; *l'Amour et Psyché*, au musée de Dresde.

MOLINARI (Gustave DE), économiste belge, né à Liège en 1819. Il est le fils d'un ex-officier de l'Empire, qui se fixa à Bruxelles, où il exerça la médecine homœopathique. Il vint fort jeune à Paris et commença presque aussitôt à écrire dans les journaux d'opposition les plus avancés. De retour à Bruxelles après les événements de décembre 1851, il y fut nommé professeur d'économie politique au musée de l'Industrie, puis il devint directeur de l'*Economiste belge*. Depuis lors, il est devenu un des rédacteurs les plus assidus du *Journal des Débats*. Cet écrivain est un des économistes les plus remarquables du temps et un partisan déclaré de la liberté. « M. de Molinari, dit Michel Chevalier, est un esprit hardi. Il va droit devant lui, guidé par la logique, imperturbablement; c'est de plus un grand travailleur. Il ne rabâche pas des exemples que d'autres auteurs ont relevés, les généralités qui ont traîné dans tous les livres. Ses recherches lui ont fourni des faits nouveaux, des aperçus ignorés, qui donnent à son livre le cachet de l'originalité, mérite rare. C'est aux esprits de cette trempe qu'il est donné de faire avancer les sciences et de les accréditer. » M. de Molinari a beaucoup écrit. Nous citerons de lui : *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses* (1844, in-8°); *Etudes économiques* (1846, in-18); *Histoire du tarif; les fers et les houilles* (1847, in-8°); les *Cérémonies* (1847, in-8°); les *Soirées de la rue Saint-Lazare* (1849, in-12), entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété, ouvrage fort remarquable, où il embrasse l'ensemble des institutions économiques de la société; les *Révolutions et le despotisme* (1852, in-12); *Cours d'économie politique* (1855, in-8°). « L'auteur de ce cours, dit M. J.-J. Thonissen, s'est proposé de démontrer que l'immense domaine du travail est gouverné par une loi supérieure qui agit incessamment et avec une irrésistible puissance pour maintenir un équilibre nécessaire entre les différentes branches et les différents agents de la production. Il a voulu montrer que, sous l'impulsion de cette loi, l'ordre s'établit de lui-même dans le monde économique, comme il s'établit dans le monde physique, en vertu de la loi de la gravitation. C'est en se plaçant à ce point de vue très-élevé que M. de Molinari, tout en résumant les leçons et les écrits des maîtres, rencontre à chaque pas des aperçus nouveaux et des deductions importantes qui lui appartiennent incontestablement en propre. Il prouve que l'équilibre naturel, dont il constate l'existence, ne manque jamais de s'établir partout où le travail et l'échange sont abandonnés à leur propre impulsion; il prouve de même que, sous le régime de la liberté industrielle et commerciale, la richesse tend à se distribuer chaque jour plus équitablement entre les diverses classes de producteurs, comme entre les diverses catégories d'agents productifs; en un mot, il aperçoit partout une loi d'équilibre agissant incessamment pour faire régner l'ordre dans la production et la justice dans la distribution des richesses. » Dans la deuxième édition de cet ouvrage, l'auteur a ajouté une leçon sur la propriété et refait, avec de nouveaux développements, les leçons sur la part du travail et la population. Dans le second volume, on trouve des aperçus pleins d'originalité sur les problèmes de la circulation et de la consommation.

M. Molinari a publié depuis lors : *Conversations sur le commerce des grains* (1855, in-12); *l'Abbé de Saint-Pierre, sa vie et ses œuvres* (1857, in-12); *De l'enseignement obligatoire* (1859, in-12); *Lettres sur la Russie* (1861, in-12); *Napoléon III publiciste* (1861, in-12); *Questions d'économie politique et de droit public* (1861, in-12); le *Congrès européen* (1864, in-8°); *Galerie des financiers belges* (1866, in-18); le *Mouvement socialiste et les réunions publiques* au 4 septembre 1870 (1871, in-18); les *Cités rouges pendant le siège de Paris* (1871, in-18); les *Républiques tempérées* (1873, in-18); la *Revue d'économie* qu'il a fondée pour cette forme de gouvernement. Enfin M. de Molinari a publié un grand nombre d'articles dans le *Courrier français*, la *Patrie*, le *Libre échange*, la *Revue nouvelle*, le *Commerce*, le *Journal des économistes*, l'*Economiste belge*, dont il est directeur, le *Jour-*

nal des débats, la *Bourse du travail*, journal qu'il a fondé avec son frère, etc. — Son frère, Eugène de MOLINARI, mort en 1871, se fit recevoir avocat et s'occupa de matières économiques. Il devint rédacteur de la *Revue trimestrielle belge*, de l'*Economiste belge*, de la *Bourse du travail*, dont il fut le principal fondateur, etc. Enfin, il a publié quelques écrits, entre autres l'*Education des pensionnats* (1857).

MOLINE s. f. (mo-li-ne). Comm. Sorte de laine d'Espagne.

— Bot. Genre de plantes corymbifères.

MOLINE (Pierre-Louis), littérateur et auteur dramatique français, né à Montpellier vers 1740, mort à Paris en 1820. Après avoir pris le diplôme de maître ès arts à Avignon, il se rendit à Paris, y étudia le droit et devint avocat au parlement; mais il délaisa presque aussitôt le barreau pour s'occuper de travaux littéraires. Lorsque éclata la Révolution, il en adopta les principes avec chaleur et devint, en 1793, secrétaire-greffier de la Convention nationale. Après l'expiration de la session conventionnelle, il entra dans la vie privée. Écrivain très-fécond, mais dépourvu d'imagination et de talent, il a composé un grand nombre d'ouvrages, surtout de pièces de théâtre, consistant en drames, comédies de mœurs, opéras anacréontiques, vaudevilles, sans-culottides, intermèdes de circonstance. Nous nous bornerons à citer parmi ses ouvrages oubliés : la *Louissade* ou le *Voyage de saint Louis en terre sainte*, poème héroïque (Paris, 1763); les *Amours champêtres*, contes (Paris, 1764); *Recueil d'ariettes et de romances* (Pau, 1766); *Anne de Boulen de Henri VIII*, héroïde (1768); *Dimanche ou les Catastrophes amoureuses* (1770); *Histoire du grand Pompée* (1777, 2 vol.), etc. Parmi ses pièces de théâtre, nous mentionnerons : les *Legislatrices*, comédie en un acte (1765); *Thémistocle*, tragédie en cinq actes (1766); *Orphée et Eurydice*, opéra en trois actes (1774); *l'Arbre enchanté*, opéra-comique (1775); le *Duel comique*, opéra-comique (1776); *l'Inconnue persécutée*, comédie (1776); *Arjane dans l'île de Naxos*, opéra (1782); la *Discipline militaire du Nord*, drame en quatre actes et en vers libres (1782); *l'Amour anglais*, comédie en trois actes (1788); la *Réunion du 10 août ou l'inauguration de la République française*, sans-culottide en cinq actes (1793); le *Navfrage héroïque du vaisseau le Vengeur*, opéra (1795); le *Mariage secret*, opéra-comique, mis en musique par Cimarosa (1802); les *Amours de Venus et de Mars*, opéra-comique (1806); *Roméo et Juliette*, tragédie lyrique en trois actes (1806); *Amour et Psyché*, comédie (1807); le *Premier navigateur*, comédie (1807), etc.

MOLINE DE SAINT-YON (Alexandre-Pierre), général, homme d'Etat et écrivain français, né à Lyon en 1786. En sortant de l'école militaire de Fontenay-le-Comte, il fut nommé sous-lieutenant (1805), prit successivement part aux campagnes d'Autriche, de Prusse, de Pologne, puis passa en Espagne, reçut une blessure à Saint-Jean-de-Luz (1813) et revint peu après en France avec le grade de chef d'escadron. Au commencement des Cent-Jours, Moline de Saint-Yon devint officier d'ordonnance de Bonaparte et assista à la bataille de Waterloo. Pendant toute la durée de la seconde Restauration, il resta à la demi-solde. Il s'occupa alors de littérature, composa diverses pièces de théâtre, qui furent représentées sous le voile de l'anonyme, et fut réintégré dans le service actif de l'armée après la révolution de 1830. Nommé successivement colonel en 1831, maréchal de camp en 1835, lieutenant général en 1844, directeur du personnel et des opérations militaires, pair de France (1845), il reçut cette même année le portefeuille de la guerre qu'il conserva jusqu'en mars 1847. Le gouvernement provisoire de 1848 le mit d'office à la retraite. Outre un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils et journaux, on a de M. Moline de Saint-Yon : *Ypsibée*, opéra en cinq actes (1824); *François Ier à Chambord*, opéra en deux actes (1830); *Malthide* ou les *Croisades*, opéra en trois actes; les *Aveux indiscrets*, opéra-comique (1831); les *Amours de Charles II*, comédie en cinq actes et en vers; *Fragments de l'histoire militaire de France; guerres de religion de 1585 à 1590* (1834, in-4°); *Notice historique sur le prince Eugène*, dans le *Panthéon français* (1838); les *Deux Mins, chronique espagnole du xix^e siècle* (1840, 3 vol. in-8°); *Histoire des comtes de Toulouse* (1850-1861, 4 vol. in-8°).

MOLINÉ s. m. (mo-li-né). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées.

MOLINELLI (Jean-Baptiste), théologien italien, né à Gènes en 1730, mort en 1799. Il entra dans la congrégation des Ecoles pies, puis professa successivement la philosophie et la théologie à Oneglia, à Gènes, à Rome (1769), qu'il quitta en 1777 pour retourner dans sa ville natale. Le sénat de Gènes le nomma un de ses trois théologiens. Molinelli fut du nombre des patriotes qui se montrèrent favorables à la révolution de 1797. On a de lui : *Théorie sur les sources de l'incertitude et sur les vérités de la religion chrétienne* (Rome, 1777); *Traité de la primauté du pape* (1788) et des brochures en faveur du système démocratique publiées sous le titre de : le *Préservatif contre la séduction*; Du

droit de propriété des Eglises sur les biens ecclésiastiques.

MOLINIERI (Jean-Antoine), peintre italien. V. MOLINARI.

MOLINET (Jean), poète et chroniqueur français du xvi^e siècle, né dans le Boulonnais, mort à Valenciennes en 1507. Etant devenu veuf, il entra dans les ordres, obtint un canonicat à Valenciennes, succéda à son ami Georges Châtelain, comme historiographe de la maison de Bourgogne et reçut le titre de bibliothécaire de Marguerite d'Autriche. Les beaux esprits de son temps le considéraient comme leur maître; mais ses ouvrages ne justifient pas sa réputation. Dépourvu de goût et d'imagination, il n'eut d'autre mérite qu'une grande facilité. On a de lui : une traduction en prose du *Roman de la Rose*; *Faits et dits*, contenant plusieurs beaux traités royaux; une *Chronique* (1474-1504); *l'Art de rimer*, etc.

MOLINETTI (Antoine), anatomiste italien, né à Venise au commencement du xvi^e siècle, mort dans la même ville en 1675. Il fit ses études médicales à Padoue, et, après avoir passé son doctorat, il vint se fixer dans sa ville natale, où il acquit une telle réputation qu'en 1649 il fut appelé à Padoue pour y occuper la première chaire d'anatomie, laissée vacante par Verling. Il conserva cette chaire jusqu'en 1667, époque où il succéda à Licetti comme premier professeur de médecine théorique. Molinetti n'a laissé que sa thèse inaugurale et les deux ouvrages suivants : *Dissertationes anatomicae et pathologicae de sensibus et eorum organis* (Padoue, 1669, in-4°); *Dissertationes anatomico-pathologicae, quibus corporis humani partes, moribque aëreantibus singulas describuntur et explicantur* (Venise, 1675, in-4°).

MOLINETTI (Pierre-Paul), chirurgien italien, né à Bologne en 1702, mort le 15 octobre 1764. Il fit ses études dans sa ville natale et, quelques années après avoir été reçu docteur, il fut nommé professeur en médecine et en chirurgie, chirurgien de l'hôpital de Sainte-Marie-de-Vie et associé étranger de l'Académie royale de chirurgie de Paris. Ses travaux sont insérés dans les *Mémoires de l'institut de Bologne*, et ont pour titre : *Expériences anatomiques* (1731); *Sur une femme morte à la suite de longs et fréquents vomissements* (1731); *Sur la fistule lacrymale*; *Sur un anévrysme du bras* (1745, in-4°); *Sur la blessure du tendon d'Achille*; *Sur les effets qu'on observe en liant et en coupant les nerfs d'un animal vivant* (1725); *De la lutzation de l'os hyoïde*; *Programma ad publicum chirurgicum operationum in cadaveribus ostensionem* (Bologne, 1742).

MOLINEUX (William), physicien anglais. V. MOLINEUX.

MOLINI (Joseph), libraire et bibliographe italien, né à Florence en 1772, mort dans la même ville en 1856. A l'exemple de son oncle, il se fit éditeur et libraire, publia, de 1820 à 1836, un grand nombre d'éditions d'auteurs italiens et renoua au commerce dans un âge avancé. En 1840, le grand-duc de Toscane le nomma conservateur de la bibliothèque Palatine. Les plus remarquables publications de Molini sont : *Biblioteca portatile*, contenant un grand nombre d'ouvrages estimés; *Poeti latini veteres* (1829, in-8°); le *Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV e XVI* (1839, 3 vol. in-8°); les *Œuvres de Laurent de Médicis* (1825, 4 vol. in-4°); les *Œuvres de l'Arioste, de Tasse*, etc. Dans des voyages qu'il avait faits à Paris, Molini avait recueilli des pièces historiques, qu'il publia sous le titre de : *Documenti di storia contemporanea degli origini esistenti in Parigi* (1836-1837, 2 vol. in-8°). Il a laissé enfin un grand nombre de manuscrits, dont quelques-uns ont été mis au jour par son fils, sous le titre d'*Opere te bibliografiche* (Florence, 1858, in-8°).

MOLINIE s. f. (mo-li-ni) — du nom de Molina, botan. espagn. — Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées. Il On dit aussi MOLINÉE.

MOLINIEN, IENNE adj. (mo-li-niain, iè-ne) — du jésuite Molina. Théol. Qui appartient aux molinistes ou à leurs doctrines.

MOLINIER (Guillaume), célèbre troubadour languedocien, né probablement à Toulouse. Il vivait dans cette ville au xiv^e siècle et devint chancelier du Collège du gai savoir, dont l'Académie des Jeux floraux a son origine. En 1348, il fut chargé par les membres de la compagnie littéraire qu'il présidait de composer une poétique, destinée à servir de règle et d'exemple à tous les troubadours, et intitulée les *Lois d'amour* (la *Leys d'amors*). Pour accomplir dignement sa tâche, Molinier s'était entouré d'humbles collaborateurs. Citons en passant Barthélémy Yzaligner, chevalier hardi et agréable soutien du gai savoir; Jean de Seyra, toujours prêt à répondre aux difficultés des mainteneurs; Raymond Cabana, natif de Condom, bachelier ès lois. Ce livre, ajoute Molinier, devait être soumis encore à l'approbation de plusieurs autres personnages, mais les esquisse de la signalerons à Guillaume Bragosa, vrai modèle de la science du droit canon et vicaire général de Toulouse; Guillaume Bernard, maître d'honneur dans la science des choses divines; le philosophe l'hilippe, surnommé l'Éléphant, etc.

Les *Lois d'amour*, précieux monument de la littérature romane, comprennent trois livres : les chapitres du premier livre sont très-nombreux. « Dans le second livre, dit le savant du Mège, l'auteur s'occupe spécialement de la poésie romane, et il d'existait peut-être nulle part des renseignements aussi curieux sur les formes de notre littérature méridionale. On pourrait donner à cette partie de la *Leys d'amors*, le titre d'*Art poétique*. » Le troisième livre traite de la grammaire et avec beaucoup de succès. « A une époque où la littérature de la langue romane n'avait pas de règles bien déterminées, les *Lois d'amour* durent exciter un enthousiasme général dans tous les pays où la langue du Midi était honorée. » Ce curieux ouvrage est en prose, mais chaque règle est ordinairement suivie d'un exemple en vers. On y trouve de l'érudition, de l'ordre, de la netteté, mais peut-être une trop grande abondance de comparaisons et de métaphores. Les *Lois d'amour* parurent pour la première fois en manuscrit en 1356. Elles ont été imprimées à Toulouse en 1841-1842-1843 (3 vol.).

MOLINIER (Etienne), prédicateur français, né à Toulouse, mort en 1650. Il avait exercé la profession d'avocat près du parlement de sa ville natale, lorsqu'il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en droit civil, en droit canonique, en théologie, et s'adonna avec le plus grand succès à la prédication en Provence et à Paris. Ce fut lui qui fut chargé de prêcher devant Louis XIII lors du sacre de ce prince en 1610. Molinier était très-lié avec Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne. Il a publié plusieurs recueils de sermons, qu'il atteste son vaste savoir, notamment : *Sermons pour les dimanches de l'année* (Toulouse, 1631, 2 vol. in-8°); *Sermons sur le mystère de la croix* (1635); *Sermons pour le carême* (1650, 2 vol.), etc. (*Œuvres mêlées* (1651, in-8°), comprenant des discours académiques, un panegyrique de Louis XIII, etc.

MOLINIER (Jean-Baptiste), prédicateur français, né à Paris en 1675, mort à Paris en 1745. Il abandonna le service militaire pour se faire prêtre, entra en 1700 dans la congrégation de l'Oratoire, s'adonna à l'enseignement, puis se tourna vers la prédication et se fit entendre avec succès à Paris, ainsi que dans les principales villes de France. Molinier parlait avec beaucoup d'énergie, de feu, de dignité et de naturel, mais il manquait de goût, de sorte que son style est incorrect, inégal; tantôt il s'élevait jusqu'au sublime, tantôt il se traînait dans la banalité. Lorsqu'il travaillait ses sermons, il égalait les plus célèbres prédicateurs de son temps; mais, le plus souvent, il se fait à sa facilité, se livrait à l'improvisation et tombait alors dans de grands écarts de goût. En 1720, il abandonna l'Oratoire, se retira à Sens, mais il revint bientôt à Paris pour recommencer ses prédications. L'archevêque Vintimille lui ayant défendu de prêcher, il se mit à composer un certain nombre d'ouvrages de piété. Nous citerons de lui : *Sermons choisis* (1732-1734, 9 vol.); *Panegyriques* (1732-1734, 3 vol.); *Discours sur la vérité de la religion chrétienne* (1732-1734); *Prières et pensées chrétiennes*, souvent réimprimées; des traductions de l'imitation et des Psaumes, etc.

MOLINISME s. m. (mo-li-ni-sme) — du jésuite Molina. Théol. Opinion de Molina et de ses sectateurs sur la grâce.

— Encycl. Nous avons exposé ailleurs, d'une façon sommaire, les opinions de Molina sur la grâce; nous allons développer ici avec plus de détail cette doctrine, qui fut inspirée au savant jésuite par le désir de concilier la grâce avec le libre arbitre. Nous avons fait comprendre, au même mot GRÂCE, l'énorme difficulté que l'on doit rencontrer dans un pareil dessein et combien il est malaisé, pour accorder la grâce et la raison, de naviguer sans naufrage entre le fatalisme et le libre arbitre, tour à tour condamnés par l'Eglise. A cet égard, la tentative de Molina mérite d'être signalée et, sans revenir sur l'histoire de cette célèbre doctrine, il est bon de rappeler que, longtemps discutée, longtemps critiquée, portée plus d'une fois devant le tribunal de l'Eglise, elle ne fut jamais condamnée et compta même parmi ses partisans les plus illustres d'entre les théologiens.

Molina a exposé son système dans un ouvrage publié à Libourne en 1588 et intitulé : *De liberi arbitrii cum gratia donis concordia* (*Alliance du libre arbitre avec les dons de la grâce*). Voici, en résumé, la doctrine de Molina. Dieu, par la science de simple intelligence, par la vue intuitive qu'il a de toutes choses dans un perpétuel présent, voit tout ce qui est possible; comme il n'y a pour lui ni passé ni avenir, l'ordre infini des choses possibles est immédiatement présent à son intelligence. De plus, par la science moyenne, il voit ce que, dans chaque ordre des possibilités infinies, chaque créature fera librement, à la condition que Dieu daignera lui accorder telle ou telle grâce indispensable, ce qu'il peut d'ailleurs lui refuser. Dieu, et c'est là une vue qui a été reprise plus tard par Leibniz, dans sa *Théodicée*, veut sauver tous les hommes, mais il ne le veut que d'une volonté antécédente; une condition est nécessaire à la réalisation de cette volonté; c'est que les hommes voudront eux-mêmes se

sauver, c'est-à-dire qu'ils correspondront aux grâces que Dieu pourra leur donner; si cette condition n'est pas remplie, la créature fait le mal, mais la sagesse et la bonté de Dieu sont sauves; il n'a pas voulu le mal d'une volonté conséquente, mais seulement d'une volonté antécédente; le mal est vraiment l'œuvre de la créature. Dieu donne à tous les secours de la grâce indispensables et suffisants pour opérer leur salut. Pourtant, sur ce point délicat, Molina est forcé de reconnaître qu'il en donne plus aux uns qu'aux autres et que, dans cette dispensation inégale des secours célestes, il n'a d'autre règle, d'autre mesure que la volonté divine, c'est-à-dire l'arbitraire. Dieu veut le salut de tous les hommes, mais il ne le veut pas également, ayant pour celui-ci ou celui-là une partialité fondée, non sur leurs mérites, mais sur son caprice.

Nul décret de Dieu n'est absolu; nul n'est antécédent à la prévision du consentement libre de l'homme; aussi il n'y a nulle prédestination à la gloire éternelle, avant que Dieu n'ait prévu les mérites de l'homme; de même, nulle réprobation avant la présence des fautes que l'homme commettra. Dieu, par cette science moyenne dont nous avons déjà parlé, voit quelles seront les résolutions de l'homme placé dans telle ou telle circonstance et secouru par la grâce dans telle ou telle limite. Aussi, quand il veut sauver une âme ou la faire persévérer dans la voie du bien, il lui accorde les grâces auxquelles il prévoit qu'elle ne se refusera pas volontairement, et qui lui sont indispensables et suffisantes pour son salut. Dans le cas contraire, il accorde des grâces efficaces par elles-mêmes, suffisantes pour engager la responsabilité de l'homme, mais qu'il prévoit cependant devoir rester inefficaces.

Par la science immédiate, par l'intelligence intuitive, Dieu voit ceux qui feront le bien et ceux qui feront le mal, ceux qui persévéreront, ceux, au contraire, qui resteront à moitié chemin; alors, par suite de cette prévision, il prédestine les uns à la félicité éternelle et les autres à la réprobation sans fin.

On voit que la base de ce système, hérissé de subtilités métaphysiques, c'est que la grâce efficace et la grâce suffisante ne sont pas différentes par essence, mais que la même grâce devient tour à tour efficace ou inefficace, selon que dans l'homme elle rencontre la coopération ou la résistance de la volonté.

Ainsi, nous dit l'abbé Bergier dans son *Dictionnaire de théologie*, l'efficacité de la grâce vient du consentement de la volonté de l'homme; non, dit Molina, que ce consentement donne quelque force à la grâce ou la rende efficace *in actu primo*, mais parce que ce consentement est nécessaire pour que la grâce soit efficace *in actu secundo* ou lorsqu'on la considère comme jointe à son effet; à peu près comme les sacrements, qui sont par eux-mêmes productifs de la grâce, et qui dépendent néanmoins des dispositions de ceux qui les reçoivent pour la produire en effet.

Le *molinisme*, qui eut pour adversaires les augustiniens et les thomistes, finit par être enseigné dans les écoles comme une opinion libre. Bossuet, sans se faire le défenseur avancé de cette doctrine, essaya de prouver dans son *Avertissement aux protestants*, en mettant en parallèle le *molinisme* et la doctrine des pélagiens, que l'Eglise romaine, en tolérant le *molinisme*, n'approuve pas le pélagianisme, comme le ministre protestant Jurieu l'avait avancé.

MOLINISTE (m.-li-ni-s-te — du jésuite Molina). Théol. Partisan des opinions de Molina sur la grâce.

— Adj. Qui a rapport à Molina ou à sa doctrine : *Sentiment, opinion, doctrine MOLINISTE*. *Parti MOLINISTE*.

— Encycl. V. GRÂCE et MOLINISME.

MOLINOS (Michel), célèbre mystique et théologien espagnol, né à Saragosse en 1627, mort en 1696. En 1675, il publia à Rome, dans sa langue maternelle, un livre intitulé : *Guide spirituel*, qui propagea le mysticisme dans toute l'Italie. Dix ans après, il parut à Leipzig une traduction latine de cet ouvrage, faite par Auguste-Hermann Franke, théologien protestant bien connu par sa piété et son érudition. Le *Guide spirituel*, ou *Molinisme* préconisait une nouvelle doctrine religieuse, à laquelle on donna le nom de *quietisme*, entouré le prêtre espagnol d'un tel prestige que des personnes de tous les pays, appartenant aux rangs les plus élevés de la société, s'adressèrent à lui pour s'éclaircir sur des cas de conscience. Pour expliquer ici en quelques mots le système de Molinos, nous dirons qu'il enseigna qu'il faut que l'homme annihile ses facultés, que c'est en cela que consiste la vie intérieure; que vouloir agir, c'est offenser Dieu; que l'activité naturelle est ennemie de la grâce, qu'elle empêche les opérations de Dieu sur nous et qu'elle s'oppose à la vraie perfection, parce que Dieu veut agir sur notre âme sans notre concours. L'homme qui s'est abandonné à la volonté divine ne doit rien demander à Dieu; car demander, c'est prétendre que Dieu change ses décrets immuables. Molinos conclut de ces principes que l'homme ne devait pas demander l'absolution de ses péchés, parce qu'il vaut mieux satisfaire à la justice

de Dieu que d'avoir recours à sa miséricorde.

Cette doctrine, qui anéantissait la volonté, annihilait en même temps l'action de la religion et l'intervention du prêtre; aussi Molinos fut-il bientôt en butte à toutes sortes de persécutions. Mais, d'un autre côté, il jouissait d'une grande réputation de sainteté, comme nous l'avons déjà dit, et d'autre part, on savait que le pape Innocent XI, étant encore le cardinal Odescalchi, avait professé pour lui une grande vénération. Il fallait donc procéder avec ménagement. Les jésuites s'en chargèrent. Ils implorèrent l'assistance de leur Père La Chaise, confesseur de Louis XIV, dont il alarma la conscience par le tableau des dangers que courait la religion. Il fallait à tout prix étouffer une si abominable doctrine; abominable, en effet, nous le verrons au mot *QUIETISME*, mais à un tout autre point de vue que celui qui effrayait les disciples d'ignace. L'ambassadeur de France à Rome, le cardinal d'Estrées, reçut l'ordre de demander la condamnation du *Guide spirituel* et d'un autre ouvrage du prêtre espagnol, le *Traité de la communion quotidienne*. L'ambassadeur obéit à regret, car il comptait parmi les admirateurs de Molinos. Celui-ci fut arrêté en 1685 et livré à l'inquisition romaine, qui, en 1687, condamna soixante-huit propositions qu'on disait tirées de ses livres. Ses adversaires avouent bien qu'il serait peu facile de les y trouver; mais ils ajoutent que la sainte inquisition avait saisi une foule de lettres de Molinos, et que c'est là qu'il faudrait chercher ces condamnables propositions; malheureusement, l'inquisition n'avait pas pour habitude de conserver les dossiers des affaires qu'elle jugeait. Sa sentence portait qu'il ferait amende honorable, abjurerait ses erreurs et les expliquerait, le reste de ses jours, dans la prison d'un couvent de dominicains. Il y resta, en effet, jusqu'à sa mort.

On affirme que la procédure fit découvrir que ce prétendu saint vivait dans un grand désordre de mœurs; écueil, au reste, qui semble inséparable de son système. Deux dames, accusées de s'être livrées avec lui à des pratiques par trop quietistes, subirent les censures ecclésiastiques. Les doctrines de Molinos, au dire de ses juges, avaient causé de grands ravages dans les couvents de femmes. On sait comment le tendre Fénelon se laissa prendre à un genre de dévotion si bien en rapport avec sa nature.

MOLINISME s. m. (m.-li-no-zi-s-me — du prêtre espagnol Molinos). Théol. Système quietiste de Molinos :

Par les chemins fleuris d'un charmant quietisme, Tout a coup l'amenant au vrai *molinisme*, Il lui fera biontôt, aidé de Lucifer, Gouter en paradis les plaisirs de l'enfer.

BOILEAU.

MOLINOSISTE s. (m.-li-no-zi-s-te — du prêtre espagnol Molinos). Partisan des opinions de Molinos.

— Adj. Qui appartient à Molinos, à sa doctrine ou à ses partisans : *Parti MOLINOSISTE*. *Opinions MOLINOSISTES*.

MOLIONE, femme d'Actor. Elle fut l'amante de Neptune, dont elle eut deux fils, Eurytus et Cétéus, connus sous le nom de Molionides ou d'Actorides.

MOLIONIDES, nom donné à Eurytus et à Cétéus, fils de Molione et de Neptune. Ils se distinguèrent par leur courage; mais ils étaient néanmoins sur le point de succomber sous les coups de Nestor lorsque Neptune les sauva. Les deux frères se virent alors à la fleur de leur âge, mais ils déroba à la fureur de leur ennemi. D'après Apollodore et Ibycus, les deux frères n'avaient qu'un corps avec deux têtes, quatre bras et quatre jambes. Lorsque Hercule envahit l'Aulide, Augias donna le commandement de ses troupes aux Molionides, qui attaquèrent et tuèrent la plus grande partie des troupes du héros. S'étant rendus aux jeux Isthmiques, Hercule les attendit sur le chemin de Corinthe, leur dressa une embûche et les tua.

MOLIQUE (Bernard), violoniste et compositeur allemand, né à Nuremberg en 1803. Elève de son père, puis de Rovelli, il succéda à ce dernier comme premier violon à la cour de Bavière. En 1822, il quitta Munich pour faire un voyage artistique dans les principales villes de l'Allemagne et obtint, en 1826, le titre de maître des concerts à la cour de Stuttgart. Dix ans après, M. Molique se rendit à Paris où, le 21 février 1836, il fit entendre, à la Société des concerts du Conservatoire, un concerto de sa composition. Le compositeur obtint plus de succès que le virtuose. En 1849, cet artiste a donné sa démission de maître de concerts et est allé se fixer à Londres, où il est devenu professeur à l'Académie royale de musique.

Parmi les œuvres de ce virtuose, on remarque six concertos pour violon, des trios, des quatuors, une messe, une symphonie et des lieder pour voix seule, avec accompagnement de piano.

MOLIS (Jean), surnommé *Margarita*, historien espagnol, né en 1404, mort en 1484. Il fut nommé successivement évêque de Girone, d'Oseca et cardinal. On a de lui, sous le titre de : *Paralipomenon Hispaniarum libri X de iis que ante Gothorum in Hispaniam adven-*

tum a Romanis gesta sunt (Grenade, 1545, in-fol.), un ouvrage sur les premiers temps de l'Espagne. Ce livre, rempli de fables, est un monument curieux des prétentions de l'orgueil castillan.

MOLISE, province du royaume d'Italie, comprise entre la province de l'Abruzzi Citerieure et l'Adriatique au N., la province de Capitanate à l'E., la Principauté Ulérieure au S., la Terre de Labour au S.-O. et l'Abruzzi Ulérieure à l'O. Ch.-l., Campo-Basso; 340,007 hab. Elle est subdivisée en trois districts : Campo-Basso, Isernia et Larino; elle comprend 30 mandements ou préfectures et 134 communes. Superficie, 4,603 kilom. carrés. La province de Molise, appelée aussi province de Sannio, formée d'une grande partie de l'ancien Samnium, est hérissée au N.-O. et à l'O. par les montagnes de l'Apennin oriental, dont les cimes élevées sont nues et fréquemment couvertes de neige pendant la saison de l'hiver. Des forêts de hêtres, d'érables et de chênes couvrent les flancs de ces hauteurs, où l'on trouve aussi de beaux pâturages. Ailleurs s'élèvent de belles plaines onduleuses, qui s'inclinent en pente douce vers l'Adriatique et qu'arrosent plusieurs petits cours d'eau, dont le plus important est le Biferno. Le sol, caillouteux et argileux, est néanmoins fertile et donne d'abondantes récoltes de froment, maïs, orge, millet, avoine, blé noir, riz, épeautre et châtaignes. La vigne, quoique mal cultivée, fournit un vin agréable; on y cultive aussi l'olivier et les arbres fruitiers. Eleve considérable de bétail, surtout de porcs et de moutons transhumants à belle laine. Education d'abeilles. Exploitation de pierre de taille, gypse, calcaire, marbre et soufre. L'industrie, tout à fait arriérée, ne consiste que dans la fabrication de draps grossiers et de papier. Exportation de grains, lard, miel et bestiaux.

MOLISE, village et commune du royaume d'Italie, province de Molise, district et à 15 kilom. N.-O. de Campo-Basso, mandement de Castropignano; 678 hab. Ce village a donné son nom à la province de Molise.

MOLITERNO, ville du royaume d'Italie, province de Basilicate, district et à 23 kilom. N.-E. de Lagonegro, ch.-l. de mandement; 6,155 hab. Commerce de bestiaux et céréales.

MOLITERNO (prince DE), général italien, né à Naples en 1774, mort en 1840. Son père, le prince Marcio-Nuovo, l'emmena avec lui lorsqu'il devint ambassadeur de Naples à Turin et le fit élever dans cette dernière ville. En 1794, le prince de Moliterno fit, comme capitaine d'artillerie, la campagne de Piémont contre les Français, se signala par sa bravoure et, de retour à Naples, devint chambellan de Ferdinand IV. Lors de l'invasion du royaume de Naples par les Français, sous les ordres de Championnet, en 1798, Moliterno leva à ses frais deux régiments pour soutenir la cause royale et chargée à plusieurs reprises l'ennemi devant Padoue. Mais la fuite de Ferdinand en Sicile et la difficulté de prolonger la résistance le décidèrent à se rapprocher des patriotes et il consentit secrètement à devenir général en chef des troupes napolitaines, poste qu'occupait encore le général autrichien Mack. Ce dernier, averti des menées du prince de Moliterno, le fit arrêter, puis l'envoya avec ses deux régiments dans la Terre de Labour. Mais dès le mois de janvier 1799, à la suite d'un soulèvement des lazzaroni, Mack se vit contraint d'aller chercher un refuge au camp français, pendant que les Français, revenant à Naples, s'emparaient de la ville de Naples. En cette qualité, le prince publia un édit par lequel il ordonna de préparer avec la plus grande activité la guerre contre les Français. Toutefois, comme Championnet s'avancait sur Naples, Moliterno se rendit secrètement, avec deux députés du peuple, auprès du général français pour négocier la paix, lui proposa, pour effectuer sa retraite, des sommes considérables que le chef républicain refusa avec indignation et dut revenir, sans avoir obtenu de résultat, à Naples, où les lazzaroni, instruits de sa démarche, crièrent à la trahison, le destituèrent et nommèrent à sa place chef du peuple un marchand de farine, appelé Paggio, et un garçon cabaretier, Michel le Fou. Les excès qui furent alors commis par la populace déterminèrent Moliterno à se ranger du côté des Français. En conséquence, il s'enfuit du fort Saint-Elme et, dès le lendemain, le livra à Championnet, qui, devenu maître de Naples, le nomma membre du gouvernement provisoire de la république Parthénopéenne. Toutefois, comme son influence faisait ombrage et qu'on le savait, d'ailleurs, attaché au parti monarchique, on l'envoya en ambassade à Paris, auprès du Directoire. Il occupa ce poste lorsque le cardinal Ruffo revint à Naples avec ses bandes d'assassins, après le départ des Français, et, selon toute vraisemblance, il dut la vie à son éloignement. Par la suite, lors de la seconde invasion du royaume de Naples par les Français, Moliterno se rendit en Angleterre pour engager le gouvernement de ce pays à prendre part à l'expulsion des envahisseurs, revint dans le midi de l'Italie en 1808, se mit à la tête de bandes qui combattirent l'autorité du roi Murat, fut vaincu et se retira à Rome. Il ne re-

vint à Naples qu'en 1820 et vécut depuis lors dans la retraite.

MOLITG, village et commune de France (Pyrénées-Orientales), canton, arrond. et à 9 kilom. N.-O. de Prades, à mi-côte d'une montagne dominant la vallée de la Castellane; 568 hab. La situation de ce village est très-agréable et fort pittoresque. L'ancien château a été restauré et converti en hôtel pour les baigneurs qu'attirent en assez grand nombre les eaux thermales de Molitg. Ces eaux, qui jaillissent d'une masse granitique, près de l'embouchure du petit torrent de Riel dans la Castellane, sont employées en boisson, douches et boues, agissant spécialement sur la peau et sur les muqueuses. En face de Molitg se dresse une montagne aride, que couronnent les ruines du château de Faracols. On peut visiter aussi, aux environs du village, les ruines de Notre-Dame de Corbiac.

MOLITOR (Ulric), écrivain suisse, né à Constance, mort en 1492. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale et composa, sur la demande de l'archiduc d'Autriche Sigismond, un traité sur les sortilèges et sur la procédure à suivre pour les punir. Comme la plupart de ses contemporains, Molitor regardait comme vains tous les contes qu'on débitait alors sur le prétendu commerce des sorciers et des démons. L'ouvrage, complètement dénué de critique et d'esprit philosophique, qu'il publia sous le titre de : *De lamiis et pythionibus mulieribus* (Constance, 1489 in-49) n'en est pas moins curieux comme résumant les idées du xve siècle sur la sorcellerie. Outre ce traité, souvent réimprimé, on a de lui : *Exposé des articles de la paix du pays et de quelques affaires du temps* (Nuremberg, 1501).

MOLITOR (Gabriel von), graveur allemand, né à Vienne en 1759, mort dans la même ville en 1812. Il étudia la peinture sous Christian Brand, mais se fit surtout connaître comme graveur, devint conservateur de la Bibliothèque nationale et fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts. On a de lui un certain nombre de planches à l'eau-forte, représentant des scènes champêtres et fort estimées des amateurs.

MOLITOR (Gabriel-Jean-Joseph, comte), maréchal et pair de France, né à Hayange (Moselle) en 1770, mort en 1849. Il partit comme volontaire en 1791, passa à l'armée du Nord en qualité de capitaine, fit comme adjudant général les campagnes de 1793 et de 1794, prit une part brillante aux opérations des armées de la Moselle, du Rhin, du Danube, et se distingua, notamment, à Kaiserslautern, à Gaisberg, au siège de Mayence, où il reçut une grave blessure. Nommé général de brigade en 1799, il passa en Helvétie, repoussa les Autrichiens, tint ensuite en échec Souwarow, contre lequel, avec sa seule brigade, il soutint un combat acharné, s'empara à trois reprises du pont de Neuffels, prit à l'armée austro-russe son artillerie de montagne, poursuivit l'ennemi jusqu'au mont Panix, puis effectua le premier le passage du Rhin, l'année suivante, sous les ordres de Moreau, passa dans le Tyrol, s'empara du pays des Grisons et reçut alors le grade de général de division. En 1805, Molitor, envoyé à l'armée d'Italie, battit l'archiduc Charles à Caldiero. Il marcha ensuite sur Vienne, après avoir enlevé la forte position de San-Pietro, et devint, après la paix de Presbourg, gouverneur général civil et militaire de la Dalmatie. Presque aussitôt il eut à repousser par mer une partie de l'escadre russe, qui bloquait le port de Lesina, reprit l'île de Curzola, délivra la ville de Trieste, et le général Lauriston était assigné par les Russes et par les Anglais, battit les Russes sous à 10,000 Monténégrins (1806) et fit preuve, dans cette campagne, d'une grande habileté. En 1807, Molitor passa en Poméranie, dont il eut, jusqu'en 1808, le commandement civil et militaire, et reçut à cette époque, de Napoléon, le titre de comte avec un majorat de 30,000 francs de rente. Il se couvrit de gloire, en 1809, à Essling et à Wagram, prit en 1810 le commandement des villes hanséatiques, devint, l'année suivante, gouverneur général de la Hollande, fut chargé en 1813 d'approvisionner les places du Nord, puis rejoignit en 1814 le corps du maréchal Macdonald, avec lequel il combattit à Châlons-sur-Marne. À la Ferté-sous-Jouarre, et tint la campagne jusqu'à l'abdication de l'empereur. Après avoir été nommé inspecteur général de l'artillerie par Louis XVIII en 1814, Molitor fut chargé par Napoléon, pendant les Cent-Jours, du commandement des gardes nationales mobiles en Alsace. Après le retour de Louis XVIII, il resta quelque temps en disgrâce; mais, en 1823, il reçut le commandement d'un corps d'armée pendant la guerre d'Espagne, fut promu, à son retour, maréchal de France et entra à la Chambre des pairs. Il se rallia, en 1830, au gouvernement de Louis-Philippe, qui le nomma commandant supérieur des 8e et 9e divisions militaires et gouverneur des Invalides (1847). Enfin, il devint sous la République, en décembre 1848, chancelier de la Légion d'honneur. Sa statue est au musée de Versailles.

MOLIVO ou **MOLLEVAN**, ville de l'île de Météin, à 42 kilom. N.-O. de Castro.

MOLKNECHT (Dominique), sculpteur. V. MALKNECHT.

MOLL (Louis), agronome français, né en 1810. Il s'occupa de bonne heure de travaux agricoles dans les Vosges et devint professeur à l'École d'agriculture de Roville. Peu après, M. Moll voyagea en Belgique et en Angleterre, pour y faire des études sur les progrès de l'économie rurale dans ces pays, et fut chargé, dans le même but, par le ministre de l'Agriculture, d'une mission en Corse et dans le midi de la France. M. Moll a été appelé, en 1837, à professer l'agriculture au Conservatoire des arts et métiers à Paris. Membre du conseil général d'agriculture et de la Société d'agriculture de la Seine, il a fait partie, à plusieurs reprises, du jury des expositions industrielles. Indépendamment de rapports et de nombreux articles insérés dans divers journaux et recueils, notamment dans l'*Agronomie*, on lui doit : *Manuel d'agriculture* (Nancy, 1835); *Excursion agricole dans quelques départements du nord de la France* (Paris, 1836, in-8°); *Rapport sur l'agriculture de la Corse* (Paris, 1838); *Colonisation et agriculture de l'Algérie* (Paris, 1845, 2 vol. in-8°); *Etat de la production des bestiaux* (1853, in-4°); la *Commission générale du bœuf* (1860, in-8°), avec atlas; la *Commission générale du cheval* (1861, in-8°), avec atlas; *Encyclopédie générale de l'agriculture* (1864-1867, 12 vol. in-8°), avec M. E. Guyot; la *Commission générale du mouton* (1867, in-8°), avec atlas, etc.

MOLLAH s. m. (mol-la — de l'arabe molla, seigneur, maître, titre d'honneur accordé chez les Arabes et les Turcs aux cheiks, jurisconsultes et, en général, à tout homme recommandable par son savoir et sa piété). Frère musulman, chargé de dire les prières dans la mosquée. Il faut dignité ecclésiastique chez les Turcs : Les gens de loi et les administrateurs y sont choisis parmi le corps des MOLLAH ou docteurs, tirés tout entiers aux sciences juridiques. (M.-Br.)

MOLLANS, village et commune de France (Drôme), cant. de Buis, arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Nyons : 1,183 hab. Source d'eau minérale sulfureuse, renommée pour son efficacité contre les maladies cutanées et les affections de poitrine. Ce village est pittoresquement assis sur un rocher escarpé, qui s'élève au milieu d'une gorge fortifiée naturellement et arrosée par l'Ouvèze, qu'on y traverse sur un beau pont décoré d'une magnifique fontaine. Mollans était jadis entouré de murs, défendu par une citadelle et par deux châteaux forts; la citadelle fut démolie en 1827 par ordre de Louis XIII. On voit encore les restes des deux châteaux, qui soutinrent plusieurs sièges. Un de ces sièges fut marqué par la cruauté du baron des Adrets, qui précipita du haut des tours dans le faubourg un grand nombre des habitants. Aux environs du village on trouve une grotte très-vaste, terminée par un lac dont on ne peut mesurer la profondeur; la voûte de cette grotte est irrégulière, très-élevée et ornée de belles cristallisations.

MOLLASSE adj. (mo-la-se — du lat. mollis, mou). Mou et flasque au toucher : *Chairs mollasses*. La classe des épongières, ces corps si MOLLASSES, présente aussi des espèces perforantes. (L. Figuier.) Dont les organes et toutes les parties du corps sont dans un état de flaccidité et de relâchement : Voyez aussi comment ces individus végétant d'une vie sédentaire, casanière, deviennent pâles, cachectiques, lourds et MOLLASSES. (Virey.)

— Qui manque de consistance : *Drap mollasse*. *Je bouffe si peu de ma personne qu'il faut que je bouffe par mes habits*; *Mlle d'Aumale voudrait bien bouffer aussi et n'avoir pas un taffetas MOLLASSE*. (Mme de Maint.)

— Désagréable au goût, à cause de sa mollesse : *Dans l'île Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil, on trouve quelques petits bœufs dont la chair est MOLLASSE et désagréable au goût*. (Buff.)

— Substantif. Personne molle, apathique, sans énergie : *C'est un grand MOLLASSE, une grande MOLLASSE*.

— s. m. pl. Helminth. Nom donné par Lamarck à une catégorie de vers intestinaux, nus, de consistance molle, de formes diverses et souvent irrégulières.

— Encycl. Les mollasses, qui constituent le premier ordre des vers, sont partagés en trois sections : 1° les vésiculaires (hydatide, hydatigère, cénure, échinocoque et bicorne); 2° les planulaires (ténia, brachycephale, tricuspidaire, ligule, linguatule, polystome, fasciole); 3° les hétéromorphes (monostome, amphistome, péroé, tétragule, massette, tentaculaire, sagittule).

MOLLAVI s. m. (mo-la-vi). Bot. Genre de plantes, de la famille des stéraculiacées.

MOLLE s. f. (mo-le — du lat. mollis, mou). Techn. Botte d'osier fendu, à l'usage des vanniers et des tonneliers.

— Ichthyol. Tanche de mer, poisson qui habite la Méditerranée.

MOLLE (La), village et commune de France (Var), cant. et à 15 kilom. S.-O. de Saint-Tropez, sur la rive de son nom, arrond. de Draguignan; 438 hab. Il est situé dans une agreste et profonde vallée entourée de hautes montagnes. Restes de la chartrreuse de Laverne, fondée au XII^e siècle dans une gorge sauvage.

MOLLÉ s. m. (mo-lé). Bot. Genre de plantes, de la famille des térébinthacées.

— Encycl. Le mollé, appelé aussi *poivrier d'Amérique*, *arbre au poivre*, est un grand arbre, dont la tige droite, couverte d'une écorce crevascée, se divise en rameaux nombreux, grêles, pendants, portant des feuilles alternes, imparipennées, persistantes. Ses fleurs blanches, dioïques, sont groupées en panicules terminales. Le fruit est un drupe charnu, globuleux, renfermant un noyau osseux, monosperme. Cet arbre habite les régions centrales de l'Amérique, depuis le Mexique jusqu'au Chili; il croît surtout dans les plaines et les vallées. On le trouve naturalisé dans le midi de l'Europe et dans quelques autres contrées. Sous les climats du Nord, on le cultive en orangerie ou en serre tempérée. Il demande une terre franche, légère et se multiplie de graines, de marcottes et de boutures.

La tige du mollé laisse écouler un suc résineux très-odorant, qui, à quelque analogie avec la résine élém. Pour l'obtenir en plus grande abondance, on pratique des incisions aux feuilles et aux jeunes rameaux. Cette résine, blanche, molle, opaque, est employée contre la carie des dents. On la dit purgative. Dissoute dans le lait, elle passe pour guérir les éblouissements, les taches des yeux et même la cataracte. L'écorce est employée en fomentations, contre les humeurs froides, les douleurs et les enfures des membres inférieurs. Cette écorce est amère et astringente; sa poudre sert à nettoyer les ulcères; on l'emploie aussi pour teindre en rouge. Les petits rameaux servent à faire des cure-dents. Les feuilles fraîches ont une odeur qui tient de celles du poivre et du fenouil; coupées en fragments et jetées sur l'eau, elles semblent s'y mouvoir; ce phénomène, analogue à celui que présente le camphre, provient sans doute du suc qui s'en écoule et qui ne peut se mêler avec l'eau; on attribue à ces feuilles les mêmes propriétés médicales qu'à l'écorce. Les fruits ont une saveur poivrée et une odeur qui rappelle celle du genièvre; par la macération dans l'eau, ils donnent une boisson vineuse qu'on emploie dans les maladies des reins; soumise à la fermentation, elle se transforme en une liqueur alcoolique très-échauffante qui, exposée à l'air, ne tarde pas à s'acidifier et peut alors être utilisée en guise de vinaigre.

Une espèce voisine, confondue aussi sous le nom de mollé, est remarquable par son odeur de térébinthine; son écorce renferme du tannin; elle est employée comme fébrifuge et pourrait remplacer le cachou. Par la distillation de ses feuilles fraîches, on obtient une eau aromatique, qui est utilisée pour la toilette.

MOLLE ATQUE FACETUM (Douceur et finesse). Mots d'Horace (liv. I, sat. X, v. 44), contenus dans le passage suivant :

Molle atque facetum
Virgilio amensurant gaudia rure Camenæ.

Les Muses, amies des champs, ont accordé à Virgile la grâce et la finesse (la gaieté). « Je n'appelle pas gaieté, dit La Fontaine, ce qui excite le rire; mais un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même aux plus sérieux. »

De figures sans nombre égayez votre ouvrage.

BOILEAU.
« M. Joseph de Maistre manque essentiellement d'une qualité qui fait le charme principal des écrits de son frère, une certaine naïveté gracieuse et négligente, le mollé atque facetum. »

SAINT-EUVE.
« L'harmonie de Virgile est d'un charme inexprimable : il y a un mélange de douceur et de finesse qu'Horace regarde avec raison comme un présent particulier que lui avaient fait les Muses champêtres, mollé atque facetum. »

LAHARPE.

MOLLEMENT adv. (mo-le-man — rad. mou). D'une manière molle, sur un objet mou : *Etre mollement couché*, assis, étendu, sur un matelas, un sofa, un tas de foin. « Avec mollesse, avec nonchalance : *Etre mollement étendu sur l'herbe*. »

— Avec douceur, sans brusquerie, délicatement : *Les mains délicates et tendres savent toucher plus mollement les membres endoloris*. (J.-J. Rouss.) « Avec un abandon gracieux, avec souplesse : *Se balancer mollement*. »

Lépi, sur les sillons mollement agité,
Jaunit et prend l'éclat des beaux jours de l'été.

MICHAUD.

« Doucement, tranquillement :
Le fleuve, emprisonné dans des rocs tortueux,
Lutte, s'échappe et va, par des pentes fleuries,
S'étendant mollement sur l'herbe des prairies. »

A. CHÉNIER.

... La mer vient déposer
Sur les fleurs du rivage un lumineux baiser,
Et s'endort mollement sur cette blonde arène.

SOUMET.

— Fig. Faiblement, paresseusement, sans vigueur : *Agir, travailler mollement*. *Conduire mollement une affaire*. *Siège conduit mollement*. *Celui qui veut mollement*

sans vouloir. (Boss.) « D'une manière lâche, abandonnée, sans vigueur : *Dessiner mollement*. *Scène mollement conduite*. » D'une manière douce, sans effort, sans travail : *Je veux vivre la vie mollement pour la jouir au double des autres*. (Montaigne.)

MOLLENDORF (R.-J.-Henri, comte de), général prussien. V. MOELLENDORF.

MOLLER ou **MOELLER** (Henri), théologien allemand, né à Hambourg vers 1528, mort en 1589. Il occupait une chaire d'hébreu et de langues anciennes à l'académie de Wittemberg lorsque, ayant refusé de signer les articles de foi dressés par le synode de Torgau, il fut privé de son emploi et il retourna dans sa ville natale. Malheureusement faisait un grand cas de son savoir. On a de lui des *Commentaires* en latin sur Isaïe, Osée, Malachie, sur les *Psalmes de David* (Wittemberg, 3 vol. in-8°); une *Scolie* sur tous les prophètes, des vers latins insérés dans les *Deliciae poetarum germanorum*, etc.

MOLLER (Daniel-Guillaume, comte), érudit allemand, né à Presbourg en 1642, mort à Altorf en 1712. Après avoir étudié la théologie, la médecine, les langues orientales à Wittemberg, il visita la Hollande, l'Angleterre, la Pologne, la Prusse, la Suisse, la France, l'Italie, revint dans sa ville natale en 1670 et fut nommé sous-correcteur au gymnase. Chargé, l'année suivante, par les protestants de Presbourg, d'aller demander à l'empereur de mettre un terme aux vexations dont ils étaient l'objet, il se rendit à Vienne, échoua complètement dans sa mission et se vit même contraint de quitter l'Autriche. Il alla se fixer alors à Altorf, où il devint successivement professeur d'histoire et de métaphysique (1674) et bibliothécaire de l'université. Moller s'était réçu de l'empereur Léopold le titre de poète lauréat et celui de comte palatin. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *De Bohemico nihilismo alchymistico* (Cologne, 1667); *Trutina doctorum et doctorum expensa* (Macerata, in-12); *Meditatio de insectis quibusdam Hungaricis prodigiis* (Francfort, 1673); *Curriculum poeticum* (1674), recueil de poésies; *Opuscula medico-historico-philologica* (Francfort, 1674); *Mensa poetica* (Altorf, 1678); *De mirabilibus fulminum operationibus* (Altorf, 1681, in-fol.); *De staluis loquentibus* (Altorf, 1701); *De manu loquo* (Altorf, 1702); *De ocululo* (1703); *De pedulo* (1702); *De amocetis* (1707, in-4°), etc. Rothschild a publié de nouveau un certain nombre des dissertations de Moller en 1726.

MOLLER (Georges), architecte allemand, né à Diepholz (Hanovre) en 1780, mort en 1852. En sortant de l'atelier de Weinbrenner, il se rendit en Italie pour y compléter ses études artistiques. De retour en Allemagne, il devint architecte de la cour du grand-duc de Hesse et, en 1844, directeur général des bâtiments de Hesse-Darmstadt. On lui doit les monuments suivants : l'Opéra, l'Eglise catholique, le Casino, la Nouvelle chancellerie, à Darmstadt; le Palais ducal, à Wiesbaden; le Théâtre, la Coupole orientale de la cathédrale, à Mayence; l'Eglise catholique, à Bensheim, etc. Moller a publié, en outre, quelques ouvrages : *Monuments de l'architecture germanique* (Darmstadt, 1815-1845, 3 vol. in-fol.), avec près de 300 planches; le *Dessin original de la cathédrale de Cologne* (Darmstadt, 1816-1837, avec 9 pl. in-fol.); *Documents relatifs à la doctrine des constructions* (Darmstadt, 1835-1836, in-fol.), où il expose les lois de l'architecture allemande au moyen âge. Cet habile architecte s'attacha à faire revivre, non les formes extérieures de l'architecture gothique qu'il avait profondément étudiée, mais ses formes intimes et organiques, les principes de construction suivis par les artistes du moyen âge, en les rendant applicables à nos constructions modernes en pierre, en bois et en fer.

MÖLLER (Jean), écrivain danois. V. MOETLER.

MOLLERUS (Jean-Henri), homme d'Etat hollandais, né à La Haye en 1753, mort vers 1830. Son père, président de la haute cour de justice, le fit nommer, en 1784, greffier du conseil d'Etat, fonctions qu'il remplit jusqu'au moment de l'invasion française en 1793. Tout dévoué à la maison d'Orange, il refusa les emplois qu'on lui offrit alors, fit tous ses efforts pour rétablir l'ancien ordre de choses, puis, voyant l'insuccès de ses tentatives, il finit par se rallier au pouvoir établi et devint successivement secrétaire des états provinciaux de la Hollande (1802), membre du conseil des colonies asiatiques (1804), membre du conseil d'Etat (1806), ministre de l'intérieur, puis des cultes sous Louis Bonaparte. Après l'annexion de la Hollande à la France, Mollerus fut élu député au Corps législatif dans le département des Bouches-de-la-Meuse, devint cette même année rapporteur du budget de l'Empire, prononça à ce sujet un discours qui fut vivement critiqué par les journaux anglais, et devint quelque temps après directeur des ponts et chaussées dans les départements hollandais. Lorsqu'en 1814 la maison de Nassau prit possession du trône de Hollande, Mollerus reçut le portefeuille de la guerre, puis il entra au conseil d'Etat, dont il fut nommé en 1816 vice-président.

MOLLERUS, érudit danois. V. MOELLER (Jean).

MOLLESSE s. f. (mo-lè-se — du lat. mollis, mou). Etat, nature de ce qui est mou : *Mollesse du corps, des chairs*. Le premier trait distinctif de l'ennuie est la MOLLESSE, la pâleur, la flaccidité de ses chairs, le relâchement de son tissu cellulaire. (Virey.)

— Douceur, molle élasticité : *La MOLLESSE du coucher a des inconvénients pour la santé*.
De deux ressorts la liante souplesse
Sur le pavé le porte avec mollesse.

VOLTAIRE.

— Douceur énervante de la température : *La MOLLESSE de leur climat n'amollissait pas leur courage*. (Acad.)

— Faiblesse du tempérament : *La MOLLESSE de sa complexion l'expose à beaucoup de maladies*. (Acad.)

— Fig. Manque de nerf, de fermeté dans le caractère ou la conduite : *Agir avec MOLLESSE*. *Résister avec MOLLESSE*. *Travailler avec MOLLESSE*. *Affaire conduite avec MOLLESSE*. « Extrême indulgence, faiblesse : *La MOLLESSE ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice*. (La Bruy.)

N'avez-vous point de honte avec votre mollesse ?
Et se peut-il qu'un homme ait assez de faiblesse
Pour laisser à sa femme un pouvoir absolu ?

MOLIÈRE.

« Douceurs de la vie : *Je voudrais que la MOLLESSE fût le prix des travaux guerriers*. (Marmontel.) « Délicatesse d'une vie efféminée : *La MOLLESSE des Sybarites*. *La MOLLESSE asiatique*. *Vivre dans la MOLLESSE*. *C'est pour avoir négligé les armes et leur avoir préféré les douceurs de la MOLLESSE qu'on a vu des souverains perdre leurs Etats*. (Machiavel.) *La ville de Sybaris paraît décriée à jamais par la MOLLESSE de ses habitants, qui avaient bonhi les vices de leur vie*. (Fonten.) *La MOLLESSE est une paresse voluptueuse*. (Vauv.) *La MOLLESSE ne pense ni ne prévoit*. (Héluet.) *La MOLLESSE est au moins le sommeil de la vertu*. (Mme d'Arconville.) *La MOLLESSE est l'attribut de l'inertie*. (Proudh.)
Il ne faut point avoir de mollesse en sa vie.

RONARD.

— Les poètes ont personnifié la mollesse :
L'air qui gémit du cri de l'horrible déesse
Va jusque dans Cîteaux réveiller la Mollesse.
C'est là qu'en un dortoir elle fait son séjour;
Les plaisirs nonchalants folâtraient à l'en tour.
Un pètit en un coin l'embonpoint des chamoines,
L'autre broie en riant le vermillon des moines.

BOILEAU.

— Littér. Abandon du style, douceur affectée des pensées : *Quinault a dans ses vers beaucoup de douceur et de mollesse*. (Acad.) *Il régnait en ce temps dans nos lettres un ton de mollesse et de languir qui me déplaît*. (J.-J. Rouss.) *La languir et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'élégance*. (Marmontel.)

— B.-arts. *Mollesse des chairs*, Imitation vraie et naturelle de l'élasticité et de la douceur des chairs. « *Mollesse du pinceau*. Défaut de fermeté dans la touche. « *Mollesse des contours*, Souplesse qui exclut les angles et les changements brusques de direction.

— Syn. *Mollesse, indolence, nonchalance*.

V. INDOLENCE.

— Antonymes. *Dureté, rudesse*. — *Courage, énergie, fermeté, force d'âme, stoïcisme*.

MOLLET s. m. (mo-lé — rad. mou). Gras de la jambe, saillie que font les muscles dans la partie postérieure de la jambe. *Avoir de gros MOLLETS*. *Avoir le MOLLET bien fait*. *Etre mordu au MOLLET par un chien*.

— *Faux mollets*, Sorte de coussin que l'on place sous le bas, sur le mollet, pour le faire paraître plus gros.

— *Avoir des mollets de coq*, Avoir très-peu de mollet.

— *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets*, Se dit d'un homme dont les jambes sont extrêmement maigres. V. au mot CHIEN l'explication de ce dicton.

— Mar. Toile de laine très-légère, dont on se servait pour confectionner les pavillons, avant l'invention de l'étamine : *Plus, pour faire les ornements de six chaloupes, deux cent soixante-sept aunes de mollet*. (Archives marit.)

— Techn. Petite frange servant à garnir les meubles. « Petite pincette en usage chez les orfèvres pour tenir la pièce à laquelle ils travaillent. On écrit aussi MOLET. » Blanc d'Espagne, dans le langage des peintres en bâtiments.

— Crust. Nom donné, sur les côtes de l'Océan, aux crabes dépouillés de leur carapace au moment de la mue.

— Bot. *Mollet d'Inde* ou du Pérou, Térébinthe à petites feuilles, qui croît au Pérou.

MOLLET, ETTE adj. (mo-lé — dimin. de mol). Qui est mou et doux au toucher : *Étoffe MOLLETTE*. « Qui cède doucement sous le poids du corps : *Coussins MOLLETS*. *Lit MOLLET*. »

Laissez-moi sur l'herbette,
Ma couche mollette.

RONARD.

— *Pain mollet*, Petit pain blanc, frais et délicat :
Licenciés et bacheliers
Et présidents et conseillers,

En prenant du café au lait,

Rendit hommage au pain mollet.

LA CONDAMINE.

— *Chefs mollés*, *Chefs à la coque*.

— *Avoir les pieds mollés*, Avoir de la peine à marcher, après un accès de goutte.

MOLLET (Claude), premier jardinier de Henri IV et de Louis XIII, mort vers 1613. Il perfectionna les travaux de jardinage et l'arboriculture, traça le plan des jardins de Saint-Germain (1595) et fit des plantations dans les Tuileries et à Fontainebleau. Mollet introduisit en France la mode des jardins à l'italienne, à grands dessins figurés, perfectionna la taille symétrique et architecturale des arbres en carré, en pomme, en berceau, etc., fit adopter pour la décoration des jardins beaucoup d'arbres et d'arbusques qui y étaient inconnus auparavant, notamment le cyprès, le buis, etc. Enfin, il s'attacha à faire connaître les meilleures conditions de température pour semer, planter, tailler et récolter. On a de lui : *Théâtre des plans et jardins*, suivi d'un *Traité d'arboriculture* (Paris, 1652, in-49), réimprimé sous le titre de *Théâtre du jardinage* (1600) et souvent réédité depuis lors. C'est dans cet ouvrage que la météorologie est appliquée à la culture. — Ses fils et ses élèves, André et Noël, furent de très-habiles horticulteurs.

MOLLET (Joseph), mathématicien français, né à Aix en 1756, mort dans la même ville en 1839. Avant la Révolution, il faisait partie de la congrégation de l'Oratoire et professait la physique à Lyon. Il continua, pendant l'orage révolutionnaire, à donner des leçons, devint professeur de physique à l'Ecole centrale, puis fut nommé doyen de la Faculté des sciences de Lyon. Ses principaux ouvrages sont : *Gnomonique analytique* (Lyon, 1812); *De l'influence des sciences sur le commerce et les arts* (Lyon, 1812); *Etude du ciel ou Connaissance des phénomènes astronomiques mise à la portée de tout le monde* (Paris, 1813, in-80); *Mécanique physique ou Traité expérimental et raisonné du mouvement et de l'équilibre dans les corps solides* (Avignon, 1818); *Cours d'arithmétique pratique* (1833); *Hydraulique physique* (Lyon, in-89), etc.

MOLLETEUR s. m. (mo-le-teur — rad. mollet). Econ. dom. Appareil servant à faire cuire à point les œufs mollus ou œufs à la coque. Il l'appelle aussi cuir-œuf.

MOLLETON s. m. (mo-le-ton — rad. mollet). Comm. Tissu de laine doux, chaud, molleux, légèrement foulé, tiré à poil d'un seul ou des deux côtés, et ressemblant à une flanelle épaisse : *Molletons de Castres*, de *Maxamet*. *Molletons unis*. *Molletons croisés*. *Molletons en blanc*, le Tissu de coton doux, chaud, molleux, tiré à poil des deux côtés, qui a l'apparence du précédent et sert aux mêmes usages : *Molletons de coton en uni*, en *croisé*, en *écru*, en *blanc*.

— Ornith. Espèce de canard de couleur noirâtre.

MOLLETONNEUX, *EUSE* adj. (mo-le-ton-neu, eu-ze — rad. molleton). Comm. Qui est de la nature du molleton : *Etoffe molletonneuse*.

MOLLEVAH. V. MOLIVO.

MOLLEVAUT (Etienne), homme politique français, né en 1745, mort à Nancy en 1815. Avocat au parlement de Nancy au moment où éclata la Révolution, il devint maire de cette ville en 1790, membre du directoire du département de la Moselle, peu de temps après, juge au Tribunal de cassation, et fut élu député à la Convention en 1792. Mollevaut se prononça, lors du procès du roi, pour la détention pendant la guerre et le bannissement après la paix, fit partie en 1793 du comité des douze, qu'il présida jusqu'au 30 mai, fut décrété d'arrestation et mis hors la loi après la chute des girondins, trouva un refuge en Bretagne, où il resta jusqu'en 9 thermidor. Réintégré à la Convention en 1795, il devint successivement membre du conseil des Cinq-Cents (1798), du Corps législatif, dont il fit partie jusqu'en 1807. Deux ans plus tard, Mollevaut retourna à Nancy, y remplit les fonctions de proviseur du lycée, devint ensuite professeur d'histoire à la Faculté des lettres de cette ville et, bien qu'il n'exercât plus la profession d'avocat, il fut élu à l'unanimité bâtonnier de l'ordre en 1815. On de lui un grand nombre de mémoires judiciaires, de rapports et de discours politiques.

MOLLEVAUT (Charles-Louis), littérateur et poète français, fils du précédent, né à Nancy en 1776, mort à Paris en 1844. Il devint, tout jeune encore, professeur de littérature à l'Ecole centrale, puis au lycée de sa ville natale, suivit son père en Bretagne pendant la Terreur, lui servit ensuite pendant quelque temps de secrétaire, puis occupa successivement des chaires de rhétorique à Nancy (1800) et à Metz (1809). M. de Fontanes lui ayant donné en 1811 une pension de professeur émérite, Mollevaut alla se fixer à Paris et devint en 1816 membre de l'Académie des inscriptions. Comme auteur original, on lui doit des poésies écrites en un style qui ne manque pas d'élégance, mais sans originalité. Nous citerons, entre autres : *Elegies* (Paris, 1816); les *Fleurs*, poème en quatre chants (Paris, 1818); *Poésies diverses* (Paris,

1821); *Cent fables en quatre vers chacune* (Paris, 1820); *Chants sacrés* (Paris, 1824); *Pensées en vers* (Paris, 1829); la *Postérité*, ode (Paris, 1836), rééditée en 1839 avec cent épigrammes de Martial, traduites pour la première fois; *Soixante fables nouvelles en quatrains* (Paris, 1839); *Quinze sonnets* (Paris, 1843). Mais c'est surtout comme traducteur que Mollevaut s'est fait connaître. Presque toutes ses traductions en vers et en prose se font remarquer par une exactitude rigoureuse. Nous citerons ses traductions des *Elegies de Tibulle*, en vers (Paris, 1806); de *Saluste* (Paris, 1809); de *l'Enéide*, en prose (Paris, 1810); de *l'Enéide*, en vers (1822); les *Amours d'Ovide*, en vers (Paris, 1821); *Anacréon*, en vers (Paris, 1825); *l'Art poétique* d'Horace, en vers (Paris, 1835), etc.

MOLLEVILLE (Antoine-François, marquis de BERTRAND DE), magistrat et historien français. V. BERTRAND DE MOLLEVILLE.

MOLLI, *IE* (mo-li) part. passé du v. Molir. Devenu mou : *Terre mollie*.

MOLLIE s. f. (mo-li — du lat. *mollis*, mou). Zooph. Genre de polypiers flexibles.

MOLLIN (Nicolas - François comte), homme d'Etat et financier, né à Rouen en 1758, mort en 1850. Il était d'une famille de commerçants, fit ses études à Paris, suivit un cours de droit dans sa ville natale, travailla quelque temps chez un avocat, et enfin entra au ministère des finances, où il parvint au bout de quelques années à l'emploi de premier commis. C'était une fonction fort importante dans l'organisation administrative de l'ancien régime. Mollin était chargé de surveiller, sous la direction d'un intendant des finances, la Compagnie de la ferme générale. Doué d'un esprit investigateur, il étudia tous les détails de son service, dans l'intention de rechercher les moyens de réprimer les abus. Son attention se porta tout d'abord sur le revenu excessif des 60 fermiers généraux (au moins 300,000 livres chacun) et, dans le renouvellement de divers baux (1784-1786), il parvint à imposer aux compagnies fermières une augmentation annuelle de 14 millions au profit de l'Etat. Calonne lui fit accorder pour ce service une pension de 3,000 livres.

Ce fut lui aussi qui fit adopter le projet de Lavoisier (l'illustre chimiste, qui était aussi fermier général) d'entourer Paris de cette fameuse muraille de l'Octroi, qui causa parmi les Parisiens un mécontentement si vif et si légitime. Dans cette circonstance, il rendit service au fisc, mais en augmentant les charges de la population. Quoi qu'il en soit, cela comptait comme service administratif.

Partisan, dans une certaine mesure, de la liberté commerciale, Mollin eut à lutter contre les fanatiques de l'ancienne école et ne parvint pas à faire adopter ses idées économiques. Cependant il contribua, par sa persévérance, au célèbre traité de 1788, entre la France et l'Angleterre, auquel, d'ailleurs, les critiques n'ont pas été épargnées.

Des le début de la Révolution, le paisible administrateur, homme d'ancien régime et gouvernément par position et par tempérament, s'efforça de quitter Paris. Lors de la réorganisation de l'administration des domaines, il demanda et il obtint la place de directeur de ce service dans l'Eure, département qu'il choisit parce que, dit-il naïvement dans ses mémoires, les habitants en étaient peu enthousiastes pour la Révolution. Malgré sa pusillanimité, il fut cependant destitué après le 10 août, à cause de ses relations avec le duc de La Rochefoucauld. Un peu plus tard, le ministre Clavière lui offrit de le réintégrer dans son emploi; mais il n'accepta point, car il était alors intéressé dans une filature de coton, fondée en vue d'exploiter en France les procédés mécaniques des Anglais. Au commencement de 1794, il fut un moment emprisonné, sur une dénonciation que le représentant comme complice des anciens fermiers généraux. Remis en liberté après le 9 thermidor, il s'occupa d'industrie pendant les années suivantes, alla étudier en Angleterre l'organisation financière de ce pays et fut appelé, après le 18 brumaire, à la direction de la caisse d'amortissement, nouvellement fondée, administration qu'il dirigea avec talent et dans laquelle il introduisit l'excellente méthode commerciale des écritures en partie double. Souvent consulté par Bonaparte sur une foule de projets relatifs à la banque, aux monnaies, aux opérations de bourse, aux emprunts, aux impôts, etc., il fut nommé conseiller d'Etat en 1804 et enfin ministre du Trésor le 26 janvier 1806, au moment d'une crise suscitée en partie par les agiotages d'une société de banquiers auxquels le ministre Barbé-Marbois avait livré le service de la trésorerie et qu'on désignait sous le nom de *faiseurs de services*. Un déficit de 142 millions avait été le résultat de leurs opérations. Mollin s'attacha à atténuer cette déplorable situation et, grâce à sa vigilance et à sa fermeté, il parvint à faire rentrer successivement une partie des sommes dont les *faiseurs de services* avaient mis à découvert. En même temps qu'il s'occupait du soin de liquider ces tristes opérations, il introduisit des améliorations importantes dans son administration. C'est ainsi que, par la création d'une caisse dite de *service*, il remédia à de graves abus dans la perception des contributions directes et affranchit le Trésor de cer-

tains privilèges très-onéreux dont jouissaient les receveurs généraux. Il accomplit aussi, au Trésor, la même réforme qu'il avait appliquée à la caisse d'amortissement, c'est-à-dire qu'il introduisit la comptabilité en partie double, que des fonctionnaires routiniers repoussaient avec dédain et qu'ils nommaient la *comptabilité en partie double*.

Napoléon estimait beaucoup son ministre du Trésor, sans lui épargner néanmoins les épigrammes qu'il aimait à lancer contre les novateurs, les *idéologues*. Toutefois, il lui donna des preuves de sa satisfaction en le nommant comte de l'Empire et grand-aigle de la Légion d'honneur.

Sans être un génie administratif, Mollin était un homme capable, honnête et actif. On peut se faire une idée de ses préoccupations et de ses travaux en se souvenant de la nécessité où il était de faire face aux besoins d'armées considérables qui sillonnaient presque continuellement l'Europe.

En 1814, lors de la première invasion, il suivit l'impératrice à Blois, puis rentra dans la retraite, reprit son poste au retour de l'île d'Elbe, sur les instances de Napoléon, et dans cette période difficile des Cent-Jours montra une énergie et une probité ordinaires et se multiplia pour répondre aux exigences du moment. Napoléon, si avara d'éloges, a lui-même rendu justice en ces termes aux résultats obtenus par les deux ministres placés à la tête des services financiers : « La facilité avec laquelle le ministre des finances et le ministre du Trésor pourvurent aux dépenses fut l'objet de l'étonnement général. » (*Mémoires de Napoléon*, t. IX, p. 24.)

A la seconde Restauration, Mollin quitta définitivement le pouvoir et dans la suite refusa à deux reprises le portefeuille des finances. Nommé pair de France en 1819, il prit souvent part aux discussions sur les matières qui lui étaient si familières et fut presque constamment chargé de l'examen du budget.

Nous donnerons encore une citation dans laquelle Napoléon a caractérisé la méthode du ministre du Trésor : « Mollin, dit-il, avait ramené le Trésor public à une situation maison de banque, si bien que, dans un seul tout petit cahier, j'avais constamment sous les yeux l'état complet de mes affaires, la recette, la dépense, l'arriéré, les ressources. »

Mollin vécut jusqu'à un âge très-avancé. La notice la plus complète sur Mollin est celle de M. P. Clément, dans ses *Portraits historiques*. Voyez aussi Barante, *Etudes historiques et biographiques*, et Salvandy, *Notice sur Mollin*.

MOLLIN (Gaspard-Théodore), voyageur, fils du précédent, né à Paris en 1796. Il partit en 1816 pour le Sénégal, en qualité de commis de marine. Embarqué sur la *Méduse*, il fut du petit nombre de ceux qui échappèrent au naufrage de cette frégate et gagna, sur un canot, la côte du Sénégal, après des souffrances inouïes. Son goût pour les voyages ne fut pas atténué par ce naufrage sans exemple. Profitant des loisirs que lui laissait son emploi, il étudia les idiomes africains, recueillit une masse considérable de renseignements sur les contrées de l'intérieur et enfin obtint d'être chargé d'un voyage d'exploration. Parti de Saint-Louis en 1821, il parcourut une foule de contrées, à travers toutes sortes d'aventures, de maladies, d'obstacles de toute nature, découvrit les sources du Sénégal, de la Gambie et du Niger, et fit faire des progrès considérables à la géographie de ces contrées. De retour en France en 1820, il publia la relation de son voyage sous le titre suivant : *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie* (Paris, 1820, 2 vol. in-80, avec cartes et figures). Ses découvertes, contestées d'abord, furent ensuite reconnues exactes. En 1822, Mollin fit un autre voyage d'observation dans la Colombie, et il en publia également une intéressante relation sous le titre de *Voyage dans la république de Colombie* (1824, 2 vol. in-80), rééditée en 1825. Depuis, il a suivi la carrière des consuls.

MOLLINS - VIDAME, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. d'Amiens; pop. aggl., 754 hab. — pop. tot., 807 hab. Recolte et commerce de grains, lin, colza, laine et bestiaux.

MOLLINSIE s. f. (mo-li-ain-si). Ichtyol. Poisson d'eau douce de l'Amérique du Nord.

MOLLIER s. m. (mo-lié). Techn. V. MOLIE.

MOLLIER (Louis de), compositeur et poète français, mort à Paris en 1688, à un âge avancé. D'abord gentilhomme servant de la comtesse de Soissons (1642-1644), il devint ensuite musicien ordinaire de la chambre du roi, et, selon l'expression d'un de ses contemporains, il acquit la réputation d'un poète galant, d'un savant musicien et d'un excellent danseur. Il parut en 1648, sous trois costumes différents, dans le *Ballet du dérèglement des passions*, à côté des plus grands seigneurs, et, depuis lors jusqu'en 1665, il figura dans les ballets de cour, parfois en compagnie de Louis XIV. Mme de Sévigné et plusieurs de ses contemporains ont défiguré son nom en l'écrivant comme celui de l'illustre Molière, qui composa aussi des ballets pour le roi et avec qui il a été parfois confondu. Louis de Mollier touchait du théâtre et composait des vers qui n'étaient pas dépourvus de mérite.

Il donna en mariage à Léonard Itier, musicien et chorégraphe dans la maison du roi, sa fille Marie-Blanche, qui était elle-même une artiste de talent. Louis de Mollier composa la musique des ballets intitulés : *le Temps* (1654); les *Plaisirs troublés* (1657); *Alcidione* (1658); *Bergers et bergères* (1660); les airs de la tragédie des *Amours de Jupiter et de Sémélé*, de Boyer (1666), et ceux d'*Andromède*, petit opéra de l'abbé Tallemant (1678).

MOLLIFICATIF, *IVE* adj. (mol-li-fi-ka-tif, i-ve — rad. *mollifier*). Qui amollit, qui est propre à amollir : *Vertu mollificative*. Il Peu usité.

MOLLIFICATION s. f. (mol-li-fi-ka-si-on — rad. *mollifier*). Méd. Action de ramollir, rendre fluide; résultat de cette action : *Mollification du cervice de la moelle épinière*. « Paralyse des muscles. Il n'est pas rare de voir des hercules atteints de mollification à la suite de leurs tours de force. (Virey). » Mot peu usité.

MOLLIFIÉ, *ÉE* (mol-li-fi-é) part. passé du v. Mollifier. Rendu mou : *Tumeur mollifiée*.

MOLLIFIER v. a. ou tr. (mol-li-fi-é — du lat. *mollis*, mou; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. *Mollifiez*, que vous mollifiez). Méd. Ramollir, rendre mou et fluide : *Mollifier les humeurs, une tumeur*.

— Techn. Ramollir les ergots du bœuf en les chauffant, afin de pouvoir les ouvrir et les étendre.

Se mollifier v. pr. Devenir mou.

MOLLIPENNE adj. (mol-li-pè-ne — du lat. *mollis*, mou; *penna*, aile). Entom. Dont les ailes sont molles.

— s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères, dont les élytres sont mous.

MOLLIR v. n. ou intr. (mo-lir — du lat. *mollire*, rendre mou; rad. *mollis*, mou). Devenir mou : *Fruit qui mollit*.

— Par ext. Perdre sa force, sa vigueur, son énergie, céder sous l'effort : *Cheval qui commence à mollir*. *Le vent me jantes mollir*. *Courage, ne mollissez pas*. Les troupes mollissaient, elles allaient piteuses. Il Faiblir, devenir moins violent : *Le vent a un peu mollit*.

— Diminuer de prix : *Marchandise, blé qui mollit*.

— Fig. Céder, plier, perdre sa fermeté, se montrer faible : *Mollir dans une occasion importante*. *Je m'aperçus que l'on se servait de mon absence pour faire croire que je mollissais à l'égard de Macarion*. (C. de Retz.)

— v. a. ou tr. Mr. *Mollir une manœuvre*, En diminuer la roideur en la faisant nlier, *Mollir la barre du gouvernail*, La rapprocher de l'axe du bâtiment.

MOLLIS, bourg et paroisse de Suisse, canton et à 5 kilom. N. de Glaris, près de la Linth; 2,200 hab. Ce bourg, situé dans une contrée fertile, bien arrosée et riche en vergers et en prairies, possède quelques flatures de laine et de nombreuses fromageries.

MOLLISCULE adj. (mol-li-u-sku-le — dimin. du lat. *mollis*, mou). Fain. Qui est un peu mou.

MOLLN, ville de Prusse, province du Sleswig-Holstein, à 7 kilom. S.-O. de Ratzebourg, dans la Lauenbourg, sur le chemin de fer de Hambourg à Lubeck; 2,110 hab. Commerce de bœuf.

MOLLO (Gaspard), duc de LUSCIANO, poète italien, né à Naples en 1754, mort dans la même ville en 1823. Après avoir complété son instruction par des voyages, il se fixa dans sa ville natale (1800), devint membre du sénat en 1805 et fit partie de l'Académie des Arcades. Grâce à sa facilité pour improviser des vers, il obtint, comme poète, dans les salons, une grande réputation, qui ne se soutint pas lorsque ses poésies eurent été imprimées. A défaut d'inspiration et d'élevation véritable, on y trouve toutefois des pensées ingénieuses et de la verve. Nous citerons de lui : *Poésies lyriques* (Paris, 1811, in-12); *Prusia* et *Corradino*, tragédies (Londres, 1815); *Poésies sacrées* (Naples, 1822, in-80).

MOLLOT (François-Etienne), magistrat français, né en 1794. Il fit ses études de droit à Paris, où il se fixa comme avocat en 1813, devint archiviste de l'ordre, puis entra dans la magistrature. Nommé juge au tribunal de la Seine en 1849, il a été appelé à siéger, comme conseiller, à la cour impériale en 1860. M. Mollot a publié les ouvrages suivants, qui sont estimés : *Bourse de commerce, agents de change et courtiers* (1831, in-80); *Règles sur la profession d'avocat, suivies des lois et règlements qui la concernent* (1842, in-80); *De la compétence des conseils de prud'hommes* (1842, in-80); le *Contrat d'apprentissage* (1845); le *Contrat de louage, d'ouvrage et d'industrie* (1846); *De la justice industrielle des prud'hommes* (1846, in-12), etc.

MOLLOY (Francis), théologien et érudit irlandais, qui vivait au XVII^e siècle. Il devint professeur de théologie au collège de Saint-Isidore, à Rome, et publia, entre autres ouvrages : *Sacra theologia* (Rome, 1666, in-80); *Grammatica latino-iberica compendiosa* (Rome, 1677), la meilleure grammaire irlandaise du temps; *Lucerna fideium* (Rome,

1676), catéchisme écrit en irlandais. — **MOLLOY** (Charles), juriconsulte irlandais, mort à Londres en 1690, a laissé un traité souvent réédité et publié sous le titre de *De jure maritimo or treatise of affairs maritime and of commerce* (Londres, 1676, 2 vol. in-8).

MOLLY (Charles), littérateur anglais, né à Dublin, mort en 1757. S'étant rendu à Londres pour y étudier le droit, il se fixa dans cette ville, collabora à plusieurs journaux politiques défendant les idées libérales, entre autres au *Common sense* et au *Fog's journal* et fit en outre représenter trois pièces de théâtre : *Perplexed coquet* (1715); *The coquet* (1718); *Halfpay officers* (1720).

MOLLUND ou **MOLLESDUND**, archipel du Kattegat, situé dans la province suédoise de Bohus, à l'extrémité S.-O. d'Örnsund. On y trouve, dès le x^e siècle, une population relativement nombreuse et active. Elle compte actuellement environ 450 habitants, tous adonnés à la navigation et à la pêche. Son port est excellent; les homards, que l'on y pêche en abondance, sont enlevés chaque année par une compagnie anglaise.

MOLLELLE s. f. (mol-lu-sè-le). Bot. Genre de labiales.

MOLLUGINE s. f. (mol-lu-ji-ne). Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées, comprenant des herbes basses, annuelles, abondantes dans toutes les régions chaudes de l'ancien continent, principalement dans les lieux cultivés.

MOLLUGINE, ÉE adj. (mol-lu-ji-né). Bot. Qui ressemble à la mollugine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des portulacées, ayant pour type le genre mollugine.

MOLLUSCARTICULÉ, ÉE adj. (mo-lu-skar-ti-ku-lé) — de *mollusque* et de *articulé*. Zool. Qui est intermédiaire entre les mollusques et les animaux articulés. (Peu usité.)

MOLLUÇOÏDE adj. (mo-lu-skoï-de) — de *mollusque* et du gr. *eidos*, aspect. Zool. Qui ressemble à un mollusque.

— s. m. pl. Classe d'animaux intermédiaire entre les mollusques et les rayonnés, et qui comprend les tuniciers et les bryozoaires.

— **Encycl.** Le groupe des *molluscoïdes*, établi par Milne Edwards, renferme des animaux qu'on rapportait autrefois, les uns aux mollusques, les autres aux rayonnés; il forme donc le passage entre ces deux embranchements. Les *molluscoïdes* ont un tube digestif distinct, contourné sur lui-même et ouvert à ses deux bouts; un appareil branchial très-développé; la plupart offrent encore des vestiges d'un système nerveux, mais n'ont pas d'anneau ganglionnaire, comme les mollusques proprement dits; presque tous se multiplient, soit par œufs, soit par bourgeons, et forment des aggrégations d'individus plus ou moins confondues entre eux. Tous ces animaux sont aquatiques, et le plus grand nombre habitent les mers. On les divise en deux sections : I. *Tuniciers*, genres biphore, pyrosome et ascidie. — II. *Bryozoaires*, genres alcyonelle, plumatelle, flustre, rétéporé, vésiculaire.

MOLLUSSCUM s. m. (mo-lu-skomm — rad. *mollusque*). Pathol. Nom donné à des tubercules mous, non inflammatoires, qui peuvent s'ulcérer ou se résorber sans ulcérer; affection caractérisée par ces tubercules.

— **Encycl. Méd.** Sous le nom de *molluscum*, Bateman désigne une maladie de la peau caractérisée par des tubercules répandus sur les divers points du système cutané. L'histoire du *molluscum* est très-obscur, et Bateman est le premier qui ait appelé sur elle l'attention des dermatologistes. C'est l'attention fongode de Boistius, et c'est à cette affection aussi que se rapporte le pian fongode d'Alibert. Le *molluscum* est caractérisé par des tubercules en général très-nombreux, à peine sensibles, dont le volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'un œuf de pigeon, tantôt arrondis, tantôt, au contraire, aplatis et irréguliers, offrant le plus ordinairement une large base, mais quelquefois présentant une sorte de pédoncule, enfin d'une couleur brunnâtre dans quelques cas, mais le plus souvent conservant la couleur de la peau. Ces tubercules se développent d'une manière très-lente, suivant une marche tout à fait chronique; ils peuvent durer un temps infini, et même toute la vie, et se manifestent quelquefois sur tous les points de la surface du corps. Pourtant, on les rencontre surtout à la face, au cou, au cuir chevelu, aux mains, et en général à toutes les parties du corps exposées à l'air.

Le *molluscum* a été divisé par Bateman en *molluscum contagieux* et *molluscum non contagieux*.

Le *molluscum* non contagieux consiste en de petites tumeurs indolentes, de forme et de volume variables, dont plusieurs sont portées sur une sorte de pédoncule. Il est moins rare que l'autre variété. Cependant on n'est point d'accord sur sa nature, et ce nom a été donné à des affections très-différentes, se ressemblant par la présence de ces tubercules. Tilesius a publié un cas très-extraordinaire de cette affection, occupant le visage et toute la surface du corps, sous la forme de petites tumeurs qui contenaient une matière athéromateuse. Biett a vu plusieurs cas analogues;

mais ces tubercules étaient durs, consistants et paraissaient ne pouvoir contenir de liquide. Dans ses salles, à l'hôpital Saint-Louis, M. Cazenave a observé, chez un malade affecté de prurigo senilis, une foule de petites tumeurs indolentes qui existaient en grand nombre sur différentes parties du corps. La plus forte avait à peine le volume d'une noisette; d'autres étaient grosses comme un petit pois; elles paraissaient formées par une substance dense, fibreuse; enfin elles ne déterminaient pas de douleur à la pression. Biett a rencontré une autre forme de *molluscum* non contagieux chez quelques individus, et surtout chez de jeunes femmes à la suite de couche; elles consistaient en de petites tumeurs aplaties, fendillées légèrement à leur sommet, irrégulières, d'une couleur brunnâtre ou fauve; ces tubercules aplatis et indolents étaient plus particulièrement répandus sur le col.

Le *molluscum* contagieux est une affection rare. Elle est caractérisée par des tubercules arrondis, proéminents, durs, de différentes grosseurs, lisses, transparents, sessiles, laissant couler par leur sommet un liquide blanc. Bateman, Carswell, Thomson, Cazenave, etc., en ont rapporté plusieurs observations intéressantes. Une des plus curieuses, que nous empruntons à Bateman, est celle d'une jeune femme dont la face et le col étaient couverts d'un grand nombre de petites tumeurs comme tuberculeuses; leur volume variait depuis celui d'une forte tête d'épingle jusqu'à celui d'un gros pois; elles étaient dures, semi-opaques, leur surface était égale et luisante, leur couleur à peu près semblable à celle de la peau, et leur base plus rétrécie que le corps. En comprimant les plus volumineuses de ces tumeurs, on en faisait sortir, par une ouverture centrale qui devenait visible seulement alors, une très-petite quantité d'un fluide lactescent. La maladie existait déjà depuis un an, et cependant un fort petit nombre de ces tumeurs avaient augmenté; parmi ces dernières, quelques-unes semblaient tendre à la suppuration. La santé générale était mauvaise et, depuis qu'elle était ainsi malade, cette jeune femme avait beaucoup maigri. Dans ce cas, le *molluscum* s'était développé à la suite d'une communication directe avec un enfant que cette femme allaitait, et qui offrait à la face une semblable tumeur. D'après les renseignements obtenus, cet enfant avait lui-même gagné la maladie d'un domestique qui avait à la figure des tubercules de même forme.

Les causes du *molluscum* sont entièrement inconnues; quant au pronostic, il semblerait que le *molluscum* contagieux offre quelque gravité, mais les autres variétés sont tout à fait inoffensives.

Le traitement de cette affection est, en raison de sa rareté, fort peu connu. Dans la première forme, les moyens employés n'ont produit aucun résultat. Dans la seconde, on a observé de l'amélioration à la suite de l'emploi de lotions stimulantes, styptiques. Chez une jeune femme dont toute la partie antérieure du cou était couverte de ces petites tumeurs irrégulières, des lotions répétées plusieurs fois par jour, avec une forte dissolution de sulfate de cuivre, les firent complètement disparaître en quelques semaines. Quant au *molluscum* contagieux, des divers individus qui en ont été affectés, les uns n'ont fait aucun traitement, les autres ont éprouvé, d'après Bateman, une amélioration très-notable à la suite de l'emploi de la liqueur arsenicale de Fowler. Enfin le docteur E. Knab prétend guérir les deux formes à l'aide de la pommade d'iodure de chlorure mercureux.

MOLLUSSCQ adj. (mo-lu-ske — du latin *mollusca*, noix dont l'écorce est fort tendre; de *mollis*, mou). Zool. Se dit de certains animaux à corps mou, sans squelette interne ou externe et sans membres articulés, mais enveloppés d'une tunique musculaire ou manteau, souvent protégés par une coquille : Les premières bases de l'histoire des mollusques ont été posées par Aristote. (Dujardin.) Des mollusques jusqu'à l'homme, tout est fait de deux moitiés associées. (Blainville.)

— Fam. Personne peu intelligente : Vous découvrir dans les villages les plus oubliés des mollusques humains, des rotifères en apparence morte, qui ont la passion des lépidoptères, de la conchyliologie. (Balz.)

— **Encycl.** Les *mollusques* sont des animaux mous, invertébrés et, par conséquent, dépourvus de squelette intérieur, articulés et n'ayant non plus rien qui ressemble au squelette extérieur des crustacés. Leur corps est recouvert d'une tunique contractile, à la face interne de laquelle sont attachés les muscles destinés aux mouvements généraux ou partiels de l'animal; le plus souvent elle forme à la partie supérieure du corps un repli particulier, appelé *manteau*, qui la recouvre en tout ou en partie; quelquefois nue, elle présente d'autres fois des incrustations calcaires intérieures, mais dans la plupart des genres il existe un test extérieur ou coquille. Cette coquille, dont les caractères varient beaucoup, se forme dans l'épaisseur même du manteau, par suite d'une exsudation de matière calcaire qui est propre au plus grand nombre des mollusques; elle devient généralement un abri sous lequel l'animal peut ren-

trer la totalité ou au moins la plus grande partie de son corps.

La forme générale des *mollusques* est assez difficile à établir, vu les nombreuses variations que présentent les familles et même les genres; toutefois, elle peut être assez bien figurée par une sorte de sac charnu diversement modifié et appendiculé. Le système nerveux consiste en des masses ganglionnaires distinctes, plus ou moins volumineuses, éparées et sans symétrie, réunies entre elles par des cordons et dont la supérieure représente le cerveau, bien qu'elle ne soit pas toujours plus grosse que les autres; leur nombre, souvent réduit à deux, dépasse rarement six. En général, il y en a une qui correspond à chacun des systèmes d'organes appartenant aux grandes fonctions, digestion, respiration, génération, etc. C'est de ces masses que partent les filets nerveux qui se distribuent dans les diverses parties du corps. Ce système nerveux est d'une coloration plus ou moins foncée, jaune intense, rouge vif ou noirâtre, etc.

Les *mollusques* possèdent une circulation double; la plupart d'entre eux ont trois cours distincts, consistant chacun en un seul ventricule; deux de ces cours sont placés à la terminaison des deux veines caves, dont ils reçoivent le sang pour le porter à l'organe respiratoire; le troisième, ordinairement ovoïde et plus charnu, en connexion intime avec les organes de la digestion, très-souvent placé vers la fin du canal alimentaire, transmet le sang vivifié à l'aorte, qui le dirige dans les diverses parties du corps.

Certains *mollusques* (limaces, hélices), qui sont terrestres ou amphibies, ont pour organe respiratoire une cavité (plus ou moins spacieuse, véritable sac pulmonaire) tapissée d'une membrane dans laquelle viennent se rendre d'innombrables vaisseaux et où l'air arrive par une ouverture spéciale ou par une simple échancrure. Mais la plupart de ces animaux, destinés à vivre dans l'eau, respirent, comme les poissons, par des branchies. La forme et surtout la position de ces organes sont très-variées; tantôt elles sont ramifiées avec plus ou moins de régularité comme un jeune arbre ou une feuille de fougère; tantôt elles forment des lames minces, simples, frangées ou découpées comme les dents d'un peigne, ou bien encore des sortes de houppes ou de pinces. Elles peuvent être placées au et saillantes sur une partie externe du corps, ou bien dans une cavité intérieure spéciale, située sur le dos ou sur les côtés de l'animal. Leur nombre peut varier d'une à quatre dans la même espèce.

« Les organes de la digestion, dit A. Richard, se composent d'une ouverture buccale, le plus souvent sans mâchoires ou organes masticateurs, et qui s'ouvre immédiatement dans l'estomac ou bien est séparée par le moyen d'un œsophage. L'estomac se compose quelquefois de plusieurs cavités distinctes ou même entièrement séparées, et qui ont quelque analogie avec les mêmes organes chez les oiseaux. Dans certains *mollusques*, la face interne de l'estomac est garnie de piquants ou de plaques calcaires fort diverses, toujours destinées au broiement des matières alimentaires, et qui montrent l'analogie qu'il existe entre la membrane tapissant la face interne de l'estomac et la peau qui recouvre le corps extérieurement. La foie, qui est très-volumineux, environne et recouvre l'estomac de toute part et y verse la bile par des pores de communication, mais sans canaux biliaires. Les intestins viennent, après plusieurs circonvolutions, s'ouvrir par un anus placé à la partie inférieure du corps ou quelquefois dans un autre point. »

Les *mollusques* sont dépourvus de membres proprement dits. Quelques-uns, comme les céphalopodes, ont la tête environnée de longs appendices ou tentacules charnus, qui sont pour eux non-seulement des organes de tact et de préhension, mais encore de véritables appareils de mouvement. Chez les pétopodes, les bords du manteau, développés sous forme d'expansions ou d'ailes, constituent de puissantes nageoires. La plupart des gastéropodes ont, à la partie inférieure du corps, une sorte de disque charnu ou de plateau, sur lequel appuie le corps de l'animal lorsqu'il rampe à la surface du sol. Les acéphales ont un pied de forme variable, et les brachiopodes possèdent deux longs bras charnus, chargés de filaments également charnus.

Les organes de la génération présentent trois dispositions principales : tantôt les deux sexes sont réunis sur le même individu, de telle sorte que celui-ci puisse se féconder lui-même; tantôt un individu possède les deux sexes, mais il n'en est pas moins obligé de s'accoupler avec un autre de la même espèce, chacun d'eux étant à la fois fécondateur et fécondé; tantôt, enfin, les sexes sont séparés sur deux individus différents. Suivant qu'ils présentent l'un ou l'autre de ces états sexuels, les *mollusques* sont dits *hermaphrodites*, *androgyns* ou *dioïques*. Tous ces animaux, ou presque tous, sont ovipares.

La tête est tantôt plus ou moins distincte, tantôt confondue avec le reste du corps, au point de paraître nulle. Les organes des sens n'existent pas tous dans cette classe. Le toucher, qui a son siège dans leur peau contractile, est très-délicat. Les yeux sont très-développés chez les *mollusques* supérieurs et offrent une organisation presque aussi riche

que chez les animaux vertébrés; c'est ce qu'on observe dans les seiches et les calmars. Tantôt les yeux sont sessiles, tantôt ils sont portés sur un pédicule rétractile, que l'animal peut allonger ou raccourcir à volonté. Certaines espèces présentent des organes du goût, qui consistent en appendices placés à la partie antérieure de la bouche. Quant aux sens et aux organes de l'ouïe et de l'odorat, ils font ici complètement défaut.

Les nombreuses classifications des *mollusques* peuvent se diviser en deux groupes : les unes, employées par les anciens naturalistes, sont basées uniquement sur les coquilles; les autres, obéissant aux récents progrès de la science, placent en première ligne les caractères tirés de l'animal. Nous ne pouvons songer à énumérer ici tous les genres qui constituent cet embranchement, encore moins tous les systèmes proposés pour leur répartition. Nous nous contenterons de présenter un tableau sommaire de la classification généralement adoptée aujourd'hui, avec l'indication des principaux genres de chaque groupe, renvoyant, pour des détails plus complets, aux articles spéciaux.

Classe I^{re}. CÉPHALOPODES ou CÉPHALIENS. Ordre I^{er}. *Sépia* : genres poulpe, argonaute, élédon, calmar, seiche, sépiole, cranchie, etc. — Ordre II. *Siphonifères* ou *nautilacés* : genres nautile, liutite, spirule, baculite, hamite, scaphite, ammonite, turritelle, ichthyoscarolite, bélemnite, etc. — Ordre III. *Foraminifères* (pour mémoire; v. ce mot).

Classe II^e. GASTÉROPODES ou CÉPHALIENS. Ordre I^{er}. *Hétérobranchés* ou *pétopodes* : genres cymbule, limacine, hyalo, cléodore, cuvierie, auribie, psyché, clio, pneumoderme. — Ordre II. *Nucléobranchés* : genres firole, carinaire, atlante, etc. — Ordre III. *Nudibranchés* : genres pérosome, glaucus, lanigère, briarée, éolide, tergipe, scyllée, trilonie, doris, polycère, placobranchie, etc. — Ordre IV. *Inférobanchés* : genres pylidie, anile, ombrelle, siphonate, etc. — Ordre V. *Tectibranchés* : genres polysie, burstale, actéon, acère, bulle, sormet, etc. — Ordre VI. *Pulmonibranchés* ou *pulmonés* : genres limace, testacelle, vitrine, hélice, bulime, agathine, clausilie, maillo, ambrette, aricule, lymnée, physie, planorbe, hélicine, cyclostome, etc. — Ordre VII. *Pectinibranchés* : genres paludine, turritelle, valvée, naticie, navicelle, nérite, ampullaire, toupie, cécite, buccin, pourpre, nasse, casque, rocher, fuseau, strombe, cône, mitre, olive, porcelaine, volute, sigaret, stomate, etc. — Ordre VIII. *Scutibranchés* : genres halotide, calyptrée, cabochon, fissurelle, etc. — Ordre IX. *Cyclobranchés* : genres patelle, oscabrien, etc.

Classe III^e. ACÉPHALES ou CONCHIFÈRES. Ordre I^{er}. *Brachiopodes* : genres lingule, tébratule, orbicelle, etc. — Ordre II. *Huidistes* : genres sphérule, hippurite, etc. — Ordre III. *Mélanibranchés* : genres hultre, anomie, spondyle, peigne, came, martail, aricule, arche, moule, acaute, mulette, came, tridacne, bucard, lucine, manne, cyclade, vénus, anatine, mye, solen, pholade, tarèt, fistuliane, etc.

Les *mollusques* sont répandus dans toutes les régions du globe, sur la terre, dans les eaux douces et surtout dans les mers; leurs habitats sont très-variés. D'innombrables espèces fossiles, appartenant à des genres ou même à des ordres aujourd'hui éteints, se trouvent, en outre, à tous les étages des terrains de sédiment. Les usages des *mollusques* sont assez importants : les uns sont alimentaires (poules, seiches, escargots, huîtres, moules, etc.); les autres fournissent à l'industrie et aux arts des produits divers (sépie, perles, nacre, byssus, coquilles, etc.). Voir, pour compléter ces détails, les articles COQUILLE, MALACOLOGIE et MOLLUSCOÏDES.

MOLLEWEDE (Charles-Brandau), mathématicien allemand, né à Wolfenbüttel en 1774, mort à Leipzig en 1825. Il professa les mathématiques au pädagogium de Halle, de 1800 à 1811, et, à partir de cette dernière année, à Leipzig, où il fut attaché en même temps à l'observatoire. Indépendamment d'un assez grand nombre de mémoires, on a de lui : *Examen de la théorie des couleurs* de Goethe (Leipzig, 1811); *Commentationes mathematico-philosophicæ* (Leipzig, 1813); *De quadratis magicis* (Leipzig, 1816), etc.

MOLNAR (Albert), philologue hongrois, né à Szentz en 1574, mort à une époque inconnue. De retour dans son pays natal après avoir visité la Suisse, l'Italie, la France, l'Angleterre, il entra dans le ministère évangélique et se livra en même temps à l'enseignement, d'abord à Patah, puis à Oppenheim, où il devint recteur du gymnase. On a de lui : *Lexicon latino-græcum-hungaricum et hungaro-latium* (Nuremberg, 1604, in-89); *Grammatica latino-hungarica* (Hannu, 1610); *Syllecta scolastica* (Heidelberg, 1821), recueil de divers traités sur l'éducation des enfants. Molnar a laissé, en outre, une traduction hongroise de l'*Institution chrétienne* de Calvin (Hannu, 1624, in-89), une édition corrigée de la traduction hongroise de la Bible de Karolyi (1608), etc.

MOLO s. m. (mo-lo). Techn. Nom de la première huile que les chamoiseurs font sortir des peaux dans l'opération du dégraisage. On dit aussi MOILLON.

MOLOBRE s. m. (mo-lo-bre). Entom. Genre d'insectes diptères.

MOLOCH s. m. (mo-lok). Alchim. Vase de plomb, à travers lequel on faisait couler du mercure que l'on voulait chauffer.

— Mamm. Espèce de gibbon.

— Erpét. Espèce de saurien, propre à la Nouvelle-Hollande, découvert en 1841, et qui, par ses caractères aussi bien que par sa physiologie, semble appartenir au genre phrynosome, famille des amaniens.

— Encycl. Mamm. Le *moloch* est une espèce de gibbon, dont la taille varie de 0m,50 à 1m,30; ses bras sont très-longs et les callosités de ses fesses très-fortes; son pelage est blond dans le jeune âge, gris cendré à l'état adulte, avec la face noire entourée d'un cercle gris. Il habite les fleuves de la Sonde et les Moloucs, dont les habitants l'appellent *wowou*, à cause de son cri. Il est vif, agile, colère et très-capricieux. Il ne vit pas en troupes, mais par couples ou même solitaire. On le voit s'agiter constamment et se mouvoir avec la plus grande promptitude au milieu des forêts; en captivité, il devient mélancolique et indolent. Le Pers Lecomte dit qu'il marche naturellement sur ses deux pieds, se sert de ses bras comme le ferait un homme et que son visage ressemble à celui d'un Hotentot. Ses doigts sont libres, comme chez la plupart de ses congénères.

MOLOCH (c'est-à-dire roi), principale divinité de l'antique Orient, adorée par les Ammonites et les peuples de Moab, adoptée par les Phéniciens, importée ensuite à Tyr, à Carthage et même à Jérusalem. On l'appelait aussi Baal. Elle était représentée sous la forme d'un homme à tête de taureau, symbole de force et de puissance, et on lui sacrifiait des victimes humaines. La statue du dieu était en bronze, creuse à l'intérieur. Elle avait les bras étendus en avant et un peu inclinés vers le sol, de manière à recevoir les corps qu'on lui offrait et qui retombaient ensuite de leur propre poids, brûlés et consumés, dans un bassin d'airain placé au-dessous. D'après la description de quelques anciens rabbins, les victimes qu'on déposait sur les bras de l'idole, élevés vers le ciel, roulaient dans une cavité ménagée à l'intérieur de la statue de bronze, que l'on faisait rougir au feu et, afin d'étouffer les cris plaintifs des victimes, les prêtres exécutaient autour de l'idole un grand bruit de tambours et d'autres instruments. De là le nom de Tophet (*toph*, tambour) donné par les Juifs à l'endroit de la vallée d'Ennon, près de Jérusalem, où ils offraient des sacrifices à Moloch. Enfin, suivant quelques auteurs, le ventre et l'estomac de la statue étaient divisés en sept compartiments, dans chacun desquels on introduisait une victime vivante; ici, une brebis; là, un bœuf; à côté, un veau; ailleurs, un bœuf, etc., et, dans le septième, un homme. Quelquefois, surtout chez les Juifs, on se contentait de faire passer les enfants à travers de grands feux allumés devant l'idole; c'est ce qu'on appelait consacrer son fils ou sa fille par le feu de Moloch.

Salomon avait élevé un temple au dieu Moloch à Tophet, dans la vallée d'Ennon, comme nous venons de le dire (Rois, liv. III, chap. xi). Les deux rois de Juda, Achaz et Manassés, consacrèrent chacun leur fils par le feu de Moloch (Rois, liv. IV, chap. xvi). Josias abolit cette horrible superstition, renversa les autels du dieu et souilla l'endroit en y faisant jeter des cadavres, afin que personne ne pût désormais dévouer son fils ou sa fille à cette abominable idole. *Contaminavit quoque Tophet, quod est in convalle filii Ennon, ut nemo consecraret filium suum aut filiam suam Moloch* (Rois, liv. IV, chap. xxi).

On trouve le nom de Moloch sous deux autres formes, celles de *Adramelech*, roi magique, et de *Anamelech*, roi doux et bon ou, d'après le savant Hyde, roi des troupeaux. *Adramelech* et *Anamelech* étaient les dieux de Sepharaim, ou Sepharvaim, ou Sepharaim, ville et région que le géographe Sanson place à l'occident de la Chaldée. Mais peut-être que ces peuples avaient aussi leurs dieux particuliers, en l'honneur desquels ils jetaient leurs enfants dans les flammes. Ce sont ces mêmes peuples de Sepharaim, avec quelques autres de son empire, que le roi d'Assyrie Salmanassar, après la prise de Samarie et la dispersion des dix tribus, établit dans cette ville, ainsi même, que dans d'autres pays qui en dépendaient, à la place des fils d'Israël; *Et autem qui erant de Sepharaim comburebant filios suos igni Adramelech et Anamelech* (Rois, liv. IV, chap. xvii).

Remarquons en passant que Moloch et Melchom, autre dieu des Ammonites, ne sont que des dérivés de *Malek* ou *Melek*, roi, titre porté par plusieurs idoles mâles, ou bien annexé à leur nom, comme *Adra-Melek* et *Ana-Melek*. Le même mot, en arabe et en turc, signifie ange, au pluriel *malak* ou, les anges. Y Revenons maintenant au Moloch africain. Montesquieu affirme que le plus glorieux traité de paix dont l'histoire fasse mention est celui que Gélou, roi de Syracuse, conclut avec les Carthaginois. Il exigea d'eux qu'ils abolissent la cruelle coutume d'immoler leurs enfants. « Chose admirable, s'écrit l'auteur de l'*Esprit des lois*; après avoir défilé 300,000 Carthaginois, il exigeait une condition qui n'était utile qu'à eux, ou plutôt il

stipulait pour le genre humain. » Mais un traité n'abolit point, ne saurait même abolir un usage, surtout un usage religieux. Deux siècles plus tard environ, si l'on en croit Diodore de Sicile, les Carthaginois, assiégés par Agathocle et menacés de ruine, s'imaginèrent que leur dieu Moloch ou Baal était irrité contre eux parce qu'on avait substitué frauduleusement des enfants d'esclaves ou d'étrangers aux enfants de première qualité, suivant l'expression de Rollin, qu'on avait l'habitude de leur sacrifier. En expiation, ils lui immolèrent 200 enfants appartenant aux plus illustres familles de Carthage; de plus, 300 citoyens, se croyant coupables de sacrilège, s'offrirent volontairement en sacrifice pour apaiser la colère de cette divinité.

Après avoir conquis la plus grande partie de la Sardaigne l'an 512 av. J.-C., les Carthaginois y transportèrent le culte de Moloch. Mais il est probable que le monstrueux simulacre que nous avons décrit plus haut n'a jamais existé qu'à Tyr et à Carthage; les colonies de ces villes puissantes devaient se contenter d'idoles de moindres dimensions, telles que les deux figures de bronze qui sont conservées dans le cabinet de Cagliari, et dont le dessin, avec texte explicatif, a été publié par M. de La Marmora, savant antiquaire piémontais. Bien que la première de ces deux figures ne réponde pas exactement à la description laissée par les rabbins, M. de La Marmora n'hésite pas, néanmoins, à la considérer comme la reproduction d'une plus grande statue de Moloch existant jadis à Tyr ou à Carthage. Le glaive de forme orientale placé dans sa main gauche, attribut qui convenait parfaitement à ce dieu redoutable, que l'on supposait l'inventeur du cimetière, ce glaive, disons-nous, ne lui permettant pas de recevoir de la manière indiquée plus haut les offrandes humaines, on avait armé sa main droite d'un large gril présentant un plan incliné, d'où les victimes roulaient aux pieds de la statue. Quant à la seconde figure, les cornes et le bâton fourchu qui la distinguent rappellent tous les caractères d'une statue de Baal. Il est difficile de reconnaître la nature des deux animaux qu'elle tient dans la main gauche; on ne saurait y reconnaître des serpents, car, à moins que la statuette ne soit l'imitation d'un colosse usé ou mutilé, on ne s'explique guère pourquoi l'artiste qui la modela n'aurait pas donné à ces animaux un degré plus marqué de ressemblance lorsqu'il a su rendre avec une perfection relative les deux serpents qui ornent les cuisses. « La bouche du visage, dit M. de La Marmora, et celle de la face monstrueuse qui tient lieu de ventre semblent indiquer une cavité intérieure, cavité dont cette seconde bouche saurait l'ouverture principale, celle qui était destinée à l'introduction des victimes. Ces particularités se combinent avec les flammes de la partie postérieure et rappellent une autre statue de ce dieu Moloch, qu'on faisait rougir et qui recevait dans son corps incandescent les victimes toutes vivantes qu'on y introduisait par une ouverture pratiquée à cet effet. C'est autour de ces idoles que, pendant les horribles sacrifices dont nous avons parlé ci-dessus, les prêtres se rangeaient en cercle, cherchant à étouffer par le son des tambours et d'autres instruments bruyants, les cris et les hurlements que la douleur et le désespoir arrachaient aux malheureuses victimes d'une aussi exécrable superstition. »

Mais si les prêtres de la Sardaigne voulaient de leur musique barbare les plaintes des malheureux offerts en ces épouvantables holocaustes, ils ne pouvaient pas voiler aux yeux du spectateur les souffrances de leur agonie. Certaines convulsions du visage, semblables à un rire convulsif, ont reçu des anciens un nom qui est parvenu jusqu'à nous, mais avec une acception différente; le nom de rire sardonien ou sardonique. Ce caractère du rire, que rappellent quelquefois les plus violentes contractions occasionnées par la douleur, n'a pas échappé aux hommes qui ont le sentiment profond de la nature humaine et des expressions étranges auxquelles le paroxysme d'une sensation peut donner naissance. M. Victor Hugo a donc fait une antithèse pleine de justesse quand il a dit, en parlant des souffrances de deux damnés :

A l'aube du matin, un peu de cendre éteinte
D'un pied large et fourchu portait l'étrange em-
Le val fut tout le jour désert, silencieux. [preinte.
Mais, au lieu du foyer, à minuit même, un père
Vit soudain apparaître une flamme bleueâtre
Qui ne montait pas vers les cieux.

Dès qu'on s'attachait elle rampa livide,
De longs rires, soudain, éclatant dans le vide,
Glacèrent le berger. D'un grand effort saisi,
Il ne vit point Satan et ceux de l'autre monde,
Et ne put concevoir dans sa terreur profonde
Ce qu'ils souffraient pour rire ainsi.

L'histoire du taureau de Phalaris, qui a d'ailleurs soulevé plus d'un doute, pourrait peut-être trouver une interprétation plausible dans les sacrifices humains consommés dans l'idole d'airain d'un dieu à tête de taureau; et lorsque les Carthaginois enlevèrent à Agrigente ce taureau fameux, ils ne firent que rentrer en possession d'un bien qui leur appartenait, d'un simulacre probablement soustrait à leur adoration. Suivant M. Raoul Rochette, le culte de Moloch pourrait servir à déterminer la véritable signification de la fable du Minotaure, et la victoire de Thésée

sur le monstre à tête de taureau symboliserait le triomphe de la religion grecque qui, de plus en plus humaine dans ses développements, tendait à faire disparaître autour d'elle les sacrifices humains. D'autres mythologues ont découvert dans le mythe de Saturne dévorant ses enfants de frappantes analogies avec celui de Moloch. Toutefois, nous ferons observer que les Grecs professaient pour le culte de Chronos (Saturne) une aversion extrême, suffisamment motivée par l'origine phénicienne de cette divinité et ses pratiques barbares. Quelques auteurs ont cru reconnaître, dans Moloch, Priape et même le Soleil; dom Calmet y a vu le Soleil et la Lune; enfin, Sabatier de Châlons, auteur du *Dictionnaire d'antiquités*, ouvrage qui a pris place dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, a cherché à relier ces diverses opinions en prétendant que Moloch était une de ces divinités nommées Panthées par les Grecs et que, chez les Ammonites, ce dieu représentait les sept planètes, à chacune desquelles on offrait les victimes que la superstition lui avait consacrées.

En Gaule, on sait que les druides avaient introduit le barbare usage des sacrifices humains; peut-être trouverait-on plus d'un point de ressemblance entre Moloch et le dieu Teutates.

Moloch est resté dans toutes les littératures l'emblème, le symbole de ces institutions barbares, monstrueuses, qui déciment les générations :

« La forme habituelle de l'argumentation de M. Proudhon consiste à donner aux mots qu'il veut ruiner une signification absolue jusqu'à l'absurde, et il combat ensuite victorieusement ses hypothèses. C'est ainsi qu'il attaque moins, dans la propriété, la propriété elle-même que les abus de la propriété; il fait du droit de propriété une sorte de monstre comme le Dieu des Phéniciens qui se nourrissait de victimes humaines, et il veut abattre le monstre. Ses coups portent à côté de ce qui est. »

LÉONCE DE LAVERGNE.

« Les femmes du peuple, toutes choses égales, avaient livré plus d'enfants à l'aveugle Moloch de la guerre que les femmes de l'aristocratie; et cependant elles n'allaient point sur le passage des étrangers vainqueurs pousser des clameurs d'enthousiasme, agiter leurs mouchoirs, baisser la botte de l'empereur Alexandre ou du roi de Prusse et semer les bouquets de myrte et de laurier sous les pieds des chevaux qui venaient de fouler les cadavres sanglants des défenseurs de Paris. »

LOUIS COMBES.

MOLOCHINE s. m. (mo-lo-ki-ne). Pharm. Emplâtre de couleur verte.

MOLOCHITE s. m. (mo-lo-ki-te — gr. *molochites*, de *moloch*, mauve). Antiq. Pierre précieuse opaque, de couleur mauve, dont les anciens faisaient des amulettes.

MOLOGA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 115 kilom. N.-O. de Jaroslavl, sur le Volga, à son confluent avec la Mologa; ch.-l. du district de son nom, dans une contrée marécageuse; 4,700 hab. Navigation. Commerce de grains, fruits, toiles.

MOLOGA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Tver, à 22 kilom. N.-O. de Bejetsk, dans le petit lac de Veristovo, coule d'abord au N.-O., puis à l'E. et au N.-E., entre dans le gouvernement de Novgorod, se dirige au S.-E., en pénétrant dans le gouvernement de Jaroslavl, et se jette dans le Volga par la rive gauche, à Mologa, après un cours de 500 kilom., navigable sur 215 kil. Ses affluents principaux sont la Serednitza, la Boboja, la Tchagoda et l'Hama.

MOLON s. m. (mo-lon). Bot. Un des noms de la filipendule.

MOLONGA s. m. (mo-lon-ga). Prêtre du Congo, qui prédisait l'issue des maladies.

MOLONGO, nom de l'Etre suprême, chez les peuples voisins du Monomotapa.

MOLOPS s. m. (mo-lops — gr. *mólōps*, marques de coups de fouet). Pathol. Taches sur la peau, produites soit par des causes externes, soit par suite de maladies aiguës.

— Entom. Genre de coléoptères.

MOLOQUIN s. m. (mo-lo-kain). Comm. Sorte de toile très-fine qu'on fabriquait autrefois.

MOLORCHUS, berger légendaire, habitant les confins de la forêt de Némée, sur la frontière de l'Arcadie et de l'Argolide, au temps des fabuleux travaux d'Hercule. Le lion de Némée désolait alors toute la contrée. Hercule, qui se rendait à Cléone, reçut l'hospitalité chez Molorchus et, pour remercier son hôte de ce bon accueil, alla tuer dans son antre le redoutable lion. Le nom de Molorchus resta à une partie de la forêt de Némée, le *Molorch* tueur auquel Virgile fait allusion dans ses *Georgiques* (III, 19).

MOLORQUE s. m. (mo-lo-rke — gr. *molos*, guerre, orches, jardin; qui fait la guerre aux jardins). Entom. Genre de coléoptères sub-

pentamères, de la famille des longicornes, qui se compose de cinq ou six espèces dont la forme se rapproche de celle des ichneumonides, et qu'on trouve en Europe et aux Antilles.

MOLOSPORE s. f. (mo-lo-spo-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

MOLOSSE s. et adj. (mo-lo-se). Géogr. anc. Habitant de la Molossie, en Épire; qui a rapport à ce pays ou à ses habitants : *Les Molosses*. La population molosse.

— Mythol. gr. Surnom de Jupiter.

— s. m. Prosod. Pied de vers grec ou latin, composé de trois syllabes longues.

— Antiq. Chien que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux.

— Pœt. Chien de garde.

— Mamm. Genre de chauves-souris d'Amérique.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

— Encycl. Mamm. Ce genre de chiroptères, de la division des vespertilionides, est caractérisé par deux incisives et deux canines à chaque mâchoire, une tête grosse, un museau large et renflé, des oreilles grandes, des oreillons ronds et petits, épais et extérieurs, des yeux très-petits; les membranes des ailes sont analogues à celles des chauves-souris de nos pays. Ces chiroptères appartiennent tous à l'Amérique méridionale et ne paraissent pas différer de nos vespertilionides ordinaires par leurs habitudes naturelles. Au nombre des espèces, dont on connaît une vingtaine environ, on cite le *molosse* à ventre brun de la Martinique, le *molosse* à longue queue, un peu plus petit que le précédent, et le *molosse* alexandrine de Cayenne.

— Prosod. L'usage le plus fréquent du *molosse* était de former un rejet au commencement d'un vers hexamètre. Cette coupe avait pour but de peindre la lenteur, la difficulté, l'étendue. Ainsi, Virgile représente le vieux Priam lançant un javelot :

Sic fatus senior, telumque imbelles sine ictu
Conjicit.

Ailleurs, le même poète peint la rapidité, dans la même action, par le rejet d'un dactyle. Il s'agit du jeune et vaillant Nisus :

Dixerat, et toto conmixtus corpore, ferrum
Conjicit.

Polyphème est étendu dans son antre :

Jacuitque per antrum
Immensus.

Le mot *immensus* rejeté met sous les yeux l'image colossale du cyclope. Lorsque Créuse veut retenir Enée, qui s'élance au combat, le poète peint par un rejet les efforts de l'épouse :

Eceat autem complexa pedes in limine conjux
Hæreat.

Un autre exemple achèvera de montrer l'effet produit par les trois longues du *molosse* rejetées au vers suivant. C'est le moment où Enée arrache le rameau d'or qui doit lui ouvrir le chemin des enfers :

Corripit exemplo Æneas, avidiusque refringit
Cunctantem.

Il y a une grande rapidité dans les mots *avidusque refringit*; mais le rameau résiste un instant, et cette résistance est parfaitement rendue par le rejet *cunctantem*.

Le *molosse* se rencontre à la fin de quelques vers doctissimes hypermétres. On le trouve aussi quelquefois chez les poètes comiques, substitué au choriambé, dont il est l'équivalent.

Suivant quelques auteurs, le pied nommé *molosse* tirait son nom de celui du poète Molosse qui l'avait inventé. Suivant d'autres, il était ainsi appelé de l'usage fréquent que les Molosses en faisaient dans leurs chants de guerre.

MOLOSSES, peuple de l'ancienne Grèce, dans l'Épire, entre les Atintanes au N., les Chonones et les Thesprotos à l'O., dont les séparations les rivières Thyamis et Charadros, les Athènes à l'E. et le golfe d'Ambracie au S. Leur territoire, auquel correspond à peu près le pachalik de Janina, était arrosé par l'Arachos (l'Arta des Turcs) et renfermait en outre le lac Pambotis (aujourd'hui lac de Janina). Ce peuple, d'origine pélasgique, subit après la guerre de Troie une invasion d'Hellènes éoliens, venus de Thessalie sous la conduite de Pyrrhus, fils d'Achille, ou, selon quelques auteurs, du fils de Pyrrhus, Molossus, qui donna son nom à la nation. Les Molosses soumettent les petits peuples voisins et fondèrent un puissant royaume qui comprit la plus grande partie de l'Épire; néanmoins, ils étaient regardés par les autres Grecs comme demi-barbares et n'étaient point admis aux assemblées amphictyoniques. Plus tard, les Molosses passèrent, comme le reste des Grecs, sous la domination romaine. Leurs villes principales étaient Photica, Dodone, Teconon, Chalcis, Passaron, Charadra et Ambracie.

MOLOSSI (Baldassare), poète italien, né à Casale en 1466, mort en 1528. Il changea son prénom en celui de *Tranquillo*, devint précepteur du prince Farnese, fils du pape Paul III, puis devint secrétaire du patriarche d'Aquilée, Barbaro (1493). On a de lui des pagnyriques en vers et des poésies latines,

notamment un poème intitulé : *Nomomachia seu carmen heroicum*, publié avec les poésies de Jean Second (Paris, 1539).

MOLOSSIQUE adj. (mo-lo-si-ke — rad mo-lasse). Prosod. Se dit d'un vers qui n'est composé que de molosses : Vers MOLOSSIQUE.

MOLOTCHMIA - VODY, littéralement *Rivière de lait*, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de l'Auride. Elle prend sa source dans le district et au S.-E. d'Orehov, coule d'abord à l'O., puis se dirige au S.-O., à travers le steppe des Nogais; baigne Melitopol, forme près des rives de la mer d'Azov le lac de Molochnoi et, après un cours de 127 kilom., se jette dans la mer d'Azov.

MOLOTRE s. m. (mo-lo-tre). Ornith. Genre de pinsons de la Caroline, appelé aussi bruantin et mangeur de riz.

MOLOTHERINÉ, ÉE adj. (mo-lo-tri-né — rad. molothre). Ornith. Qui ressemble à un molothre.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, ayant pour type le genre molothre.

— Encycl. Cette famille ne se compose que de deux genres *Molothre* ou *bruantin* et *Cyrtoles*, dont les espèces se trouvent aux deux extrémités du continent américain. Les *Molothrines* sont éminemment sociales; ils vivent dans les grandes plaines et ne cherchent jamais un refuge dans les forêts. Plusieurs espèces, comme notre coucou, se distinguent par la singulière habitude de pondre leurs œufs dans le nid d'autres oiseaux auxquels ils laissent le soin de les faire éclore et d'élever leurs petits. Le genre *molothre* ou *bruantin* renferme cinq espèces. Ces oiseaux sont communs au Paraguay et à la rivière de la Plata, dans l'Amérique du Sud. Ils se tiennent dans les campagnes, à la lisière des bois, dans les terrains cultivés, surtout dans les plantations de maïs, où ils causent beaucoup de dégâts en arrachant les jeunes plants. Comme plusieurs autres oiseaux, ils suivent les troupes de chevaux et de bœufs, pour se nourrir des insectes que ces animaux font sortir de terre sur leur passage. On peut voir souvent deux ou trois de ces oiseaux sur le dos d'une vache ou d'un cheval, se laissant porter sans jamais songer à manger la vermine qui dévore ces animaux. Au reste, ils ne sont ni rusés, ni prévoyants; ils tombent dans les pièges les plus grossiers, accourent à l'appât et reviennent se placer sous le plomb du chasseur qui en a déjà tué plusieurs. Le bruit seul de l'arme les a épouvantés et décidés à fuir. Leur cri le plus ordinaire semble exprimer les syllabes *pît, queu*, sur un ton aigu et sonore. D'autres fois ils répètent la syllabe *gru* d'une voix basse et grave, en agitant leurs ailes, baissant leur cou et hérissant leurs plumes. Si, par hasard, ils essayent une sorte de chant, leur voix reproduit un sifflement saccadé et peu distinct. Ils vivent en troupes nombreuses qui se grossissent assez souvent d'oiseaux d'espèces différentes. Les femelles déposent leurs œufs dans les nids des fourmis, des paroques, des cardinaux, des chingolos, des suiriris et de quelques autres oiseaux. Parmi les espèces, nous citerons le *bruantin soyeux* et le *bruantin unicolore*. Ce dernier, qui habite le Brésil, est tout entier d'un noir opaque. Le genre *cyrtol* ne se compose que d'une espèce, le *cyrtol mazillairé*, dont le corps est tout entier d'un noir un peu olivacé, à l'exception des ailes et de la queue, qui ont des reflets verdâtres. Cet oiseau habite la Bolivie.

MOLOUAS, peuple de l'Afrique méridionale, dans le Congo, au S. de Bombé. Il obéit à des rois et a pour capitale Yanvo.

MOLOKITA s. m. (mo-lo-ksi-ta). Ornith. Espèce de merle.

MOLPADIE s. f. (mol-pa-di). Zooph. Genre d'échinodermes apodes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

— Encycl. Zooph. Les *molpadies* sont des échinodermes apodes, à corps cylindrique, volumineux, coriace, ouvert aux deux extrémités et terminé en pointe en arrière; elles se distinguent des holothuries par l'absence de tentacules et de pieds et par leur armure dentaire, moins compliquée que celle des oursins. Ce genre renferme deux espèces, qui habitent la Méditerranée.

— Bot. Le genre *molpadie* est voisin des inules et des euphthalmes. La *molpadie odorante* est une plante vivace, à grandes feuilles pétioles, cordiformes, dentées, parsemées de glandes qui renferment une huile volatile fort odorante; les fleurs sont groupées en nombreux capitules terminaux, d'un beau jaune. Cette plante, originaire du Caucase, est cultivée dans nos jardins.

MOLS, district du Jutland, dans l'amt ou préfecture de Randers. Chef-lieu, Elbetoft, ville de 1,500 âmes, possédant un joli port de commerce, sur le fief de ce nom. Les habitants de Mols, renommés pour leur simplicité et leur badauderie, étaient regardés autrefois comme les Abérthians du Nord.

MOLSHHEIM, ancien bourg et canton de France (Bas-Rhin), cédé à l'Allemagne en 1871, à 21 kilom. S.-E. de Strasbourg, sur la Brucher; 3,560 hab. Fabrication d'armes blanches, acier, faux, limes, grosse quincaillerie. Moulins, brasseries, tanneries, blan-

chisseries de toiles. Molshheim, agréablement situé au pied des Vosges, possède plusieurs édifices et maisons de date ancienne qui, avec les restes bien conservés de ses fortifications, lui donnent une physionomie pittoresque. L'église appartient en grande partie au style ogival. On admire surtout les vastes proportions et l'élégance du chœur, de la nef principale et des transepts. Les piliers de la nef sont formés de colonnes rondes à chapiteaux corinthiens. Les clochers frappent par leur hardiesse et leur élégance. L'ancien hôtel de ville offre deux façades à pignons richement historiés, un beau balcon qui se développe sur les trois côtés du premier étage et un double escalier aboutissant à une tour centrale. Signalons aussi : la jolie chapelle ogivale du couvent des religieuses de Notre-Dame; l'hôtel de ville actuel, vaste bâtiment avec fronton triangulaire; la gracieuse fontaine qui s'élève en face de l'ancien hôtel de ville, etc. Patrie du général Westernmann.

MOLSKI (Martin), officier et poète polonais, né dans le palatinat de Poznanie en 1751, mort près de Varsovie en 1822. Il quitta le collège de Posen pour combattre après son père, dans les rangs des confédérés de Bar, puis termina ses études et entra ensuite dans l'armée. Molski devint commissaire de la guerre et colonel après la formation du grand-duché de Varsovie. Après l'abdication de Poniatowski, il présenta à ce roi déchu, à Grodno (1795), un poème intitulé *la Stami-laide*, consacré à célébrer la gloire de celui qui n'avait su être que le plus faible des rois et le plus lâche des citoyens. Depuis lors, il ne rougit point de saluer de ses chants tous les pouvoirs qui se succèdent en Pologne et qui oppriment sa patrie. Molski écrivait avec une grande facilité; mais son talent, comme son caractère, était dépourvu d'élevation.

MOLTE s. f. (mol-te). Féod. Droit seigneurial payé en nature.

MOLTENI (Giuseppe), peintre italien, né à Alferi, près de Milan, en 1800. Il fit son éducation artistique à l'Académie des beaux-arts de Milan et commença à exposer ses premiers tableaux en 1829. Cet artiste aborda tout à tour l'histoire, le genre et le portrait, et produisit un assez grand nombre d'œuvres qui ont eu du succès en Italie, particulièrement à Milan, à Vienne et à Venise. Parmi ses tableaux, dans lesquels on trouve une tendance à l'exagération et peu d'originalité, on cite la *Confession*, qui lui valut, en 1836, une médaille d'or à Milan; la *Mendicant* et la *Détachée*, qui ont figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1855.

MOLTIFAO s. m. (mol-ti-fa-o). Minér. Marbre de Corse, nommé aussi marbre mosaïque, à cause de la multitude de fragments de couleur variée qu'il renferme.

MOLTKE, famille danoise, qui remonte au XIII^e siècle. Le représentant de la branche aînée de cette famille obtint, en 1740, le titre de comte de l'empire. Parmi ses membres les plus distingués, nous signalerons les suivants :

MOLTKE (Adam-Gottlob), homme d'Etat, né en 1709, mort en 1792. Il fut le chef de la branche cadette. Il devint ministre du roi Frédéric V, dont il était l'ami, et se signala par la protection qu'il accorda au poète Klopstock. Il reçut, en 1750, le titre de comte.

MOLTKE (Joachim-Godskoe, comte de), homme d'Etat danois, fils du précédent, né à Nyegaard en 1746, mort en 1818. Après avoir été secrétaire d'ambassade à Ratisbonne, il habita quelque temps Leipzig, où il se lia avec Gellert et Ernesti, voyagea ensuite en Allemagne et en France, puis revint en Danemark, remplit diverses fonctions administratives et devint ministre d'Etat en 1781. Quatre ans plus tard, il quitta les affaires et s'adonna à l'agriculture. Appelé de nouveau au pouvoir en 1814, il rendit, comme ministre, les plus grands services à son pays, rétablit le crédit de l'Etat, devint le protecteur le plus zélé des lettres et des sciences, vint de ses propres deniers au secours des savants malheureux et des étudiants sans fortune, donna, en 1810, à l'Université de Copenhague sa belle collection d'histoire naturelle et légua, en mourant, 500,000 reichsthalers pour les écoles et les établissements scientifiques.

MOLTKE (Adam-Guillaume, comte de), homme d'Etat, fils du précédent, né en 1785, mort en 1866. Il devint ministre des finances sous le règne de Christian VIII, qui le tenait en haute estime, conserva son portefeuille sous Frédéric VII, fut appelé, le 24 mars 1848, à prendre la présidence d'un ministère libéral et hostile à l'Allemagne, échangea, au mois de novembre de la même année, le portefeuille des finances contre celui de l'extérieur qu'il conserva jusqu'en 1851, et donna, l'année suivante, sa démission de président du conseil pour ne pas sanctionner l'arrangement conclu avec l'Allemagne au sujet des duchés de Sleswig et de Holstein. A l'exemple de son père, il employa une partie de sa grande fortune à venir en aide aux littérateurs et aux artistes.

MOLTKE (Magnus, comte de), publiciste et homme politique, petit-fils du précédent, né à Noer en 1783, mort en 1864. Après avoir reçu une solide instruction dans plusieurs

universités de l'Allemagne et à Paris, il retourna en Danemark, y passa ses examens de droit et devint auditeur (1806), puis conseiller au tribunal supérieur de Sleswig en 1813. Moltke fit longtemps partie du parti aristocratique et conservateur. Mais, à la suite de voyages qu'il fit en France, en Italie, en Suisse et en Allemagne, il modifia profondément ses opinions et devint, à partir de 1830, le partisan déclaré des idées constitutionnelles et libérales. Elu, par les habitants de la ville de Sleswig, député aux états de ce duché en 1834, il fut appelé cette même année à présider cette assemblée. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la noblesse et ses rapports avec la bourgeoisie* (Hambourg, 1830); *Voyage dans l'Italie supérieure et moyenne* (1833); *Sur la loi électorale* (1834); *Sur les sources des revenus de l'Etat* (1836); *La question du Sleswig-Holstein* (1849).

MOLTKE (Charles de), homme d'Etat, parent des précédents, né en 1800, mort en 1858. Il fut nommé, en 1841, par le roi de Danemark, ministre d'Etat et président de la chancellerie pour les duchés de Sleswig-Holstein. Ses idées absolutistes et ses opinions ouvertement hostiles à l'autonomie administrative des duchés excitèrent au plus haut point contre lui la haine des habitants, ce qui força le gouvernement danois à le rappeler, lors du mouvement populaire qui eut lieu en 1848 dans le Sleswig et dans le Holstein. Toutefois, dès la fin de cette même année, pendant la trêve de Malmö, Moltke prit de nouveau part à l'administration des duchés. De 1852 à 1854, il fit partie du ministère Blumh, puis le vécut dans la retraite.

MOLTKE (Helmuth-Charles-Bernard, baron, puis comte de), général prussien, né à Gnewitz (Mecklenbourg) en 1800. Il est fils d'un général danois. Elevé à l'école de Land-Cadetten, à Copenhague, il entra à dix-huit ans au service du Danemark, passa, en 1822, à celui de la Prusse et fit preuve de connaissances étendues, qui lui valurent d'être attaché à l'état-major en 1832. En 1835, il fit un voyage en Orient et fut présenté au sultan Mahmoud, qui le prit en grande estime, se fit initier par lui à la nouvelle tactique européenne et obtint pour lui de son gouvernement un congé de plusieurs années, afin de s'assurer sa coopération dans les réformes militaires qu'il avait en vue. M. de Moltke prit part, en 1839, à la campagne de Syrie, pendant laquelle il donna au général en chef de l'armée ottomane des sages conseils, que celui-ci dédaigna, ce qui causa sa défaite à la bataille de Nisibe. A son retour en Prusse, de Moltke fut attaché comme aide de camp au prince Henri de Prusse, reçut successivement plusieurs commandements importants, fut, de 1849 à 1855, chef de l'état-major général du 4^e corps d'armée, puis de l'état-major général de l'armée en 1853, et fut promu, l'année suivante, lieutenant général. Lorsque éclata, en 1844, la guerre avec le Danemark, il contribua à dresser le plan d'ensemble des opérations, devint à la fin d'avril de la même année chef de l'état-major général du prince Frédéric-Charles de Prusse, qui venait d'être nommé général en chef des armées alliées, et, après le rétablissement de la paix, prit part aux travaux et aux délibérations les plus importantes, particulièrement, en 1866, à celles des officiers supérieurs prussiens, qui prévoyaient l'éventualité d'une rupture avec l'Autriche et préparaient à cet effet des plans de campagne. La guerre ayant en effet éclaté en 1866, ce fut à M. de Moltke qu'on dut principalement le plan qui fut adopté et mis à exécution avec une précision et une rapidité surprenantes. En juin 1866, de Moltke, nommé général d'infanterie, accompagna le roi de Prusse sur le champ de bataille, où ce prince prit lui-même le commandement de la première armée. Après la bataille de Sadowa (3 juillet 1866), après cette éclatante victoire, il dirigea le mouvement en avant de l'armée sur Olmutz et sur Vienne et négocia l'armistice de cinq jours pendant lequel on put entre les négociations qui aboutirent à la conclusion de la paix.

Cette foudroyante campagne fit le plus grand honneur au général de Moltke, qui acquit alors une réputation européenne. Les sours conflits qui, de cette époque, se produisirent entre le gouvernement de Paris et celui de Berlin firent entrevoir l'imminence d'une guerre prochaine, et, dès 1867, les négociations entamées par le cabinet des Tuileries pour l'annexion du Luxembourg furent sur le point de provoquer un terrible conflit. Pendant que l'homme qui avait la prétention de diriger à lui seul les destinées de la France s'abandonnait à un incurable aveuglement et aux plus folles illusions, laissait l'armée française dans la plus profonde désorganisation, le gouvernement prussien se préparait à la guerre avec une ferveur ardente, et M. de Moltke, chef d'état-major des armées prussiennes, non content de dresser le plan d'invasion qu'il devait mettre à exécution, se livrait, en France même, aux travaux préparatoires les plus minutieux. Il explorait en touriste les routes conduisant des bords du Rhin à Paris, se procurait les cartes de notre état-major, ordonnait que les revier et de les compléter, et faisait faire aux officiers prussiens de laborieuses études d'artillerie d'invasion imminente. Tout était prêt, le plan de campagne, la formation des armées, admira-

blement organisées par le ministre de Roon, pourvues d'une artillerie formidable, prêtes à marcher au premier signal, lorsque éclata la guerre entre la France et l'Allemagne, en juillet 1870.

M. de Moltke fut l'âme de cette désastreuse campagne, que nous n'avons point à raconter ici (V. GUERRE DE 1870-1871). On sait à quel point ses combinaisons savantes furent facilitées par l'ineffable impéritie de l'homme qui devait finir par la capitulation de Sedan. M. de Moltke, en moins de vingt jours, arriva avec deux armées prussiennes devant Paris, l'objectif principal de toutes ses opérations. Pour tenter le siège de cette ville, il fallait deux armées, l'une devant cerner et bloquer strictement la place, l'autre repousser toutes les troupes possibles en arrière des troupes d'investissement. Dès le début, il avait donc à pourvoir à cette double ligne concentrique autour de Paris, un cercle intérieur faisant face au général Trochu et à son demi-million de garnison, et un cercle extérieur, tournant le dos au premier, pour faire face à toutes les forces que la France pouvait amener au secours de sa capitale. Avec son armée extérieure, grossie par celle du prince Frédéric-Charles après la capitulation de Metz, il tint tête aux armées de Chanzy sur la Loire, de Bourbaki à Bourges, de Faidherbe dans le Nord, et, dans les circonstances critiques, il détacha de l'armée qui enveloppait Paris des renforts à l'armée extérieure, qui dévastaient sans cesse sa base d'opérations. Ce fut pour dissimuler l'investissement de sa ligne d'investissement autour de Paris qu'il commença le bombardement de cette ville, sans se préoccuper des protestations du gouvernement de la Défense nationale. Pendant que le général Trochu tâtonnait, rêvant à un plan chimérique, le général de Moltke tenait tous les fils de son plan compliqué, mais bien combiné, surveillait tous les mouvements, pourvoyait à toutes les occurrences, mesurait la vitesse et la distance avec une précision mathématique, calculait d'après des données positives et proportionnait toujours les moyens à la fin, ne se trompant jamais d'un homme dans ses calculs et d'une heure sur ses temps.

Lorsque Paris, réduit, non par le bombardement, mais par la famine, vit arriver l'heure suprême de la capitulation, le général de Moltke se montra impitoyable envers l'ennemi vaincu, comme il l'avait toujours fait jusque-là dans les conseils de guerre tenus sous la présidence de Guillaume : il se prononça pour l'effacement définitif de la France, qu'il voulait voir réduite à n'être qu'une puissance de troisième ordre, appauvrie, privée de sa flotte et sans défense. De retour en Prusse, lorsque la guerre fut terminée, il y fut l'objet des plus enthousiastes ovations. Nommé comte à Versailles le 28 octobre 1870, il fut créé feld-maréchal le 16 juin 1871 et appelé à faire partie de la chambre des seigneurs le 28 janvier 1872. Le général de Moltke, dit un écrivain, n'est pas un de ces généraux brillants qui étourdissent par leurs coups d'éclat et frappent par leurs inspirations soudaines. C'est un esprit méditatif, de la race des Moreau, avec une pointe d'audace prussienne. Mais ses audaces sont méditées et ses surprises méthodiques. Son art est une longue patience. Il prépare avec une minutie singulière et surveille jusque dans le moindre détail ses opérations en apparence les plus hasardées. Tout, dans l'exécution de ses plans, semble mathématiquement réglé et montre l'emploi méthodique de forces savamment combinées. Une grande partie de ses prodigieux succès revient en outre à son talent avec lequel il sait tirer parti à la fois des erreurs et des défauts de ses adversaires, des qualités de ses soldats. Il faut dire aussi que, dans la guerre contre la France, il était merveilleusement servi et secondé. La police de M. de Bismarck le renseignait sur toutes les dispositions de son adversaire; le ministre de la guerre, M. de Roon, mettait entre ses mains un instrument d'une perfection rare. Il n'avait à s'occuper ni de former les armées ni de les ravitailler. Jamais stratège ne fut à ce point maître de ses mouvements. Le général de Moltke est un petit vieillard, d'apparence frêle et débile, imberbe, et n'ayant en rien l'apparence d'un militaire. Il parle peu, ce qui fait qu'on l'appelle longtemps à l'état-major prussien le *Danais muet*. Mais, s'il ne parle pas, en revanche il a écrit plusieurs ouvrages fort remarquables. Le journal danois, le *Dagens Avis*, a publié, en septembre 1870, les lettres que M. de Moltke écrivait à sa femme, « sa chère Marie », pendant un séjour qu'il fit à Paris, avec le prince héritier de Prusse, en décembre 1856. On y trouve des détails piquants et de curieuses appréciations sur la cour des Tuileries. M. de Moltke a publié les ouvrages suivants : *La Campagne des Russes contre les Turcs dans la Turquie d'Europe* (Berlin, 1833); *Lettres sur la situation de la Turquie d'Europe et de ce qui s'y est passé de 1835 à 1839* (Berlin, 1841), traduits en français sous le titre de *Lettres du maréchal de Moltke sur l'Orient* (1872); *La Campagne d'Italie en 1859* (Berlin, 1863, 2^e éd.); *L'Armée allemande*, par un général prussien (1871); *La Guerre franco-allemande* (1872), livre aussi curieux qu'instructif sur les événements de 1870-1871, etc. On ne saurait avoir un document plus digne du plus haut point de l'art de l'état-major français, son *Instruction sur*

le service du grand état-major général (avril 1873).

MOLTOLINA s. f. (mol-to-li-na). Comm. Peau de mouton du Levant.

MOLTON (SOUTH-), bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Devon, ch.-l. du district de son nom, à 35 kilom. N.-O. d'Exeter, sur le Moulle; 3,507 hab. Fabrication de lainages, dentelles; chaudières; commerce de grains et farines. L'église, bel édifice gothique du xve siècle, renferme une chaire en pierre richement sculptée. Il a peu de distance de ce bourg se trouve un autre village de même nom, distingué du premier par l'enchâssure North, c'est-à-dire appelé MOLTON (NORTH-). Ce dernier village a une population de 2,130 hab., qui se livrent surtout à l'agriculture et à la fabrication des lainages.

MOLTZER (Jacques), surnommé *Micélias*, savant littérateur allemand, né à Strasbourg en 1503, mort à Heidelberg en 1558. Pendant vingt années, de 1527 à 1547, il dirigea le gymnase de Francfort, puis fut appelé à occuper une chaire de grec à l'université de Heidelberg. Moltzer possédait une connaissance approfondie des langues et des littératures anciennes, et était intimement lié avec le célèbre Camerarius. Nous citerons de lui : *Nouvelle traduction de Tit-Live* (Mayence, 1533, in-fol.); *Œuvres complètes de Tacite*, traduites avec le texte original (Mayence, 1535); *Lucian opera in latinum sermonem translata* (1538, in-fol.); *Commentaria in Ovidium* (Bâle, 1540, in-fol.); *De Tragodia et ejus partibus* (Bâle, 1562, in-fol.); *Euripide*, trad. en latin (Bâle, 1652, in-fol.); *Stiva* (Bâle, 1564), recueil de ses poésies grecques et latines.

MOLUA s. m. (mo-lu-a). Linguist. V. CONGO.

MOLUCELLE s. f. (mo-lu-sè-le) — des Iles Moluques, où se rencontre l'espèce principale. Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées.

— *Encycl.* Les *molucelles*, appelées autrefois *moluques*, sont des plantes annuelles, à feuilles opposées, pétioles, profondément dentées, à fleurs disposées en faux verticilles axillaires, accompagnés de bractées épineuses. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui croissent au pourtour du bassin méditerranéen. La *molucelle lisse*, appelée aussi *molucelle odorante* et improprement *mélisse des Moluques*, a une tige droite, rameuse, haute de 0m,65, portant des feuilles molles et d'un vert gai, et des fleurs d'un blanc jaunâtre. La *molucelle épineuse* a des fleurs d'un rose tendre. Ces plantes ont une odeur forte, une saveur aromatique amère et poivrée. Elles servent à parfumer les liqueurs. On leur a attribué des propriétés coriales, vulnéraires et céphaliques. En Orient, on les emploie, dit-on, contre les hernies.

MOLUQUES ou **ILES AUX ÉPICES**, grand archipel de l'Océanie (Malaisie néerlandaise), entre les Philippines au N., Célèbes à l'O., l'Australie au S. et la Papouasie à l'E., entre 3° de latitude N. et 50° 30' de latitude S. et entre 122° et 130° de longitude E. Elles forment trois résidences hollandaises, correspondant aux trois groupes d'îles que l'on y reconnaît : le groupe d'Amboine, composé d'Amboine et de Céram; le groupe de Banda, qui englobe Banda, Lathour et Poulo-Ay; et le groupe des Moluques proprement dites, dont les principales sont Gilolo, Ternate, Moray, Tidor, Bachian et Misal. Amboine, Banda et Ternate ont été déclarés ports francs en 1833. Tout cet archipel paraît avoir été bouleversé par des commotions violentes, et les montagnes dont il est en majeure partie couvert ont un grand nombre de volcans presque tous éteints : tantôt ces montagnes sont boisées, tantôt ne sont que des rochers nus, entassés à une hauteur prodigieuse. La plupart de ces îles sont très-pittoresques; presque toutes n'offrent qu'un terrain rocailleux et spongieux, le plus souvent de couleur rougeâtre, que les longues sécheresses ou l'humidité excessive ne permettent pas de cultiver en grains. L'air y est si brûlant qu'on ne pourrait le respirer sans les pluies fréquentes qui rafraîchissent la température, et qui sont continuelles durant juin et juillet. On éprouve fréquemment des tremblements de terre qui rendent la navigation dangereuse autour de ces îles, en déplaçant les bancs de sable et en en formant de nouveaux. Cet archipel produit le sagou en grande abondance, l'arbre à pain, le cocotier et toute sorte d'arbres fruitiers des tropiques, mais surtout les arbres à épices. On trouve dans les forêts le bois d'ébène, le bois de fer, le tek, le laurier cubillaub qui donne une huile aromatique très-recherchée, ainsi que plusieurs arbrisseaux et plantes rares ou utiles. Les animaux domestiques sont en petit nombre; parmi les animaux sauvages, on remarque le babouin, l'opossum, le phalanger, le tarsier et le petit chevreuil. Les oiseaux sont nombreux et plusieurs sont d'une beauté rare; tels sont des oiseaux de paradis, des martins-pêcheurs, des perroquets, des kakatoès, des cascaos, etc. Un grain d'un grain très-fin forme la base de plusieurs collines; ailleurs, ce sont des pierres calcaires d'un blanc éblouissant et des schistes fort tendres, et une espèce de pierre grise propre à supporter le feu des plus ardentes fournaises. Les Moluques furent découvertes par les

Chinois, qui se les virent bientôt enlever par les Arabes. En 1511, les Portugais en chassèrent les Arabes et y fondèrent des établissements dont les Hollandais s'emparèrent en 1607. Ces derniers les ont toujours possédées depuis, sauf de 1809 à 1814, époque à laquelle elles furent occupées par les Anglais.

On sait par quels prodiges de ténacité les marchands des Provinces-Unies réussirent à garder, vers le milieu du xviii^e siècle, cet empire colonial qui semble fait pour rivaliser un jour avec l'Inde anglaise, et dont les Moluques ne sont plus qu'une des annexes les moins importantes. D'abord rangées par les souverains et les chefs indigènes, dévotement par les intrigues des Portugais, inquiètes, égarées par des populations perfides, ils finirent par s'insinuer habilement dans les querelles de ces princes malais, plus occupés de se nuire que de repousser de concert les envahissements des puissances européennes. Bientôt, ces marchands se montrèrent avec des forces imposantes dans les mers de l'archipel Indien. Les immenses profits qu'ils tiraient de leurs expéditions commerciales, ils les employèrent à équiper des escadres. Les Portugais, les Espagnols, les Anglais eux-mêmes durent renoncer à leur dispute sur la prépondérance affirmée par de nombreuses victoires. Ce fut alors que les Hollandais imposèrent aux sultans des Moluques la dure condition de ne plus commercer qu'avec eux et de faire détruire tous les arbres à épices qui croissaient ailleurs qu'à Banda et à Amboine. La domination de la Compagnie pendant plus d'un siècle fut à peine ébranlée par quelques soulèvements partiels, et lorsque, après la paix de 1815, la Hollande entra en possession des colonies qu'elle avait perdues pendant la guerre, elle trouva des princes dociles et des peuples indifférents, tout disposés à reprendre leur ancien joug. Les Hollandais attachaient jadis une importance extrême à éloigner les étrangers de leurs possessions coloniales, et surtout des ports des Moluques; mais, depuis soixante ans, l'administration ombrageuse de la Compagnie des Indes a fait place à l'occupation directe de l'État. Amboine, où s'était concentrée la culture du girofle, on ne rencontre que des chefs de district servant d'intermédiaires entre les employés néerlandais et les naturels. Dans les îles Banda, consacrées à la culture de la muscade et dépeuplées par la guerre, l'exploitation du sol est confiée aux convicts, transportés de Java. L'administration est tout entière entre les mains des fonctionnaires européens. A Ternate, à Bachian, à Tidor, où il suffisait de proscrire la production des épices, la Compagnie s'était contentée de s'attribuer une certaine portion du territoire pour y élever ses comptoirs et ses forts. Le régime du protectorat remplace encore aujourd'hui, dans ces trois îles, le système du gouvernement direct. Cette combinaison permet à la Hollande d'étendre son influence sur d'immenses territoires, sans grever son budget d'occupations onéreuses. Les sultans de Ternate, de Tidor et de Bachian se disputent sa bienveillance et s'inclinent devant ses décrets. A chacun d'eux elle accorde annuellement une sorte de liste civile, chétif tribut destiné à caresser leur orgueil et à les consoler de la perte de leur indépendance. C'est au nom de ces princes rivaux, dont elle a pris soin d'apaiser les sanglantes querelles, mais non d'éteindre les inimitiés, qu'elle règne sur l'archipel des Xulla, sur le nord de Célèbes, sur le groupe des Sangir comme sur la grande île de Gilolo, et qu'elle fait respecter sa puissance jusque sur les côtes inexplorées de la Nouvelle-Guinée. Entre les nombreux descendants qui entourent les trois sultans des Moluques, une dépêche mystérieuse, confiée au résident de Ternate, a déjà désigné ceux qui recouvreront un jour l'héritage paternel. Tel est le droit que s'est réservé le gouvernement des Pays-Bas. A la dynastie légitime appartient la couronne; à la Hollande, la faculté de choisir celui des princes du sang qui doit la porter. Sûre de diriger à son gré ces sultans qu'elle fait asseoir elle-même sur le trône, la Hollande a voulu leur laisser l'éclat extérieur et le prestige de la royauté. Loin d'affaiblir les ressorts des gouvernements indigènes, elle a donc, sur tous les points de son immense empire, respecté et raffermi la seule puissance morale qu'elle eût à sa disposition. Ambassadeur autorisé à parler en maître, le résident de Ternate doit adoucir autant que possible, par d'adroits ménagements et d'habiles égards, la rudesse de ses exigences. S'il veut accomplir sa mission, il faut que son langage ne trahisse jamais l'irritable impatience du proconsul; il faut, dans ces fantômes de rois, qu'il respecte l'heureuse fiction sur laquelle est basée l'organisation coloniale de l'archipel Indien. Les fonctionnaires hollandais ont une dignité froide qui leur permet de flatter la vanité des princes indigènes, sans descendre eux-mêmes du haut rang que leur assignent leurs vastes pouvoirs. C'est surtout dans les cérémonies publiques qu'ils affectent de prendre au sérieux ces souverains déposés, derrière lesquels s'abrite encore la domination étrangère.

Moluques (CONQUÊTE DES), par Leonardo de Argensola (Madrid, 1609, in-fol.). On doit regarder cet ouvrage comme l'un des plus intéressants parmi les livres d'histoire d'or-

dre secondaire écrits en espagnol; il est rempli des traditions que les Portugais apportèrent des Iles Moluques et des aventures étranges dont ils furent les héros; mais il est embelli de digressions trop fréquentes, et l'auteur s'est complu à nous raconter des histoires d'amour mêlées aux faits de la guerre et de la conquête. Comme stylistes, on ne peut que le louer pourtant du soin et de la délicatesse avec lesquels sont faits ces récits. De plus, ces aventures sont liées à l'histoire générale avec assez d'art pour qu'on ne voie guère le moyen de les retrancher. A cette époque, la littérature, reflet des mœurs, était tout amoureuse. La chevalerie n'était pas encore morte. De plus, le lieu de la scène est ce terrain brûlant des Indes, cette contrée ardente et délicate où tous les objets, la terre couverte de fleurs qu'on foule aux pieds, l'air embaumé qu'on respire, aiguillonnent la passion. Enfin, il s'agissait de soldats portugais, c'est-à-dire d'une nation plus amoureuse et plus chevaleresque encore que l'Espagne.

MOLUQUES (mer des), partie du grand Océan équinoxial, entre l'archipel des Moluques au N., l'île Célèbes au N.-O. et l'extrémité orientale de la chaîne des îles de la Sonde au S.; entre 2° et 8° de latit. S. et 120° et 130° de longit. E.; longueur de l'E. à l'O., 1,000 kilom.; moyenne largeur, 400 kilom. Comme le reste du grand Océan équinoxial, elle est peuplée de zoophytes, semée de récifs de corail et soumise à des vents périodiques et constants. Un courant d'eau blanche comme du lait couvre en juin, août et septembre la surface du bassin où les îles Banda sont situées; cette eau répand la nuit une clarté qui la fait confondre avec l'horizon et qui est dangereuse.

MOLUQUES (passage des), canal de mer qui sépare la partie N. de l'archipel des Moluques de l'extrémité N.-E. de Célèbes; latit. N., 10; longit. E., 124°; il a 200 kilom. de largeur. On trouve vers le milieu les îles Mejean et Tifore.

MOLUQUOIS, OISE s. et adj. (mo-lu-koi, oi-ze). Géogr. Habitant des Moluques; qui a rapport à ces îles et à leurs habitants : Les Moluquais. La population moluquaise.

MOLURE s. f. (mo-lu-re) — du gr. *moluros*, triste). Erpét. Espèce de couleuvre.

— Entom. Genre de coléoptères, de la famille des mélasomes. Il en dit aussi *MOLURIS*.

— *Encycl.* Erpét. Les *molures* étaient autrefois confondues avec les boas; elles s'en distinguent surtout par la dimension plus considérable des lames de l'abdomen et des écailles qui recouvrent la tête. L'espèce la plus connue a 2 à 3 mètres de longueur; sa couleur est d'un roux blanchâtre en dessus, avec une rangée longitudinale de taches brunes. Ce serpent vit dans l'Inde.

— Entom. Les *molures* ou *moluris* sont des insectes à corps très-bombé, à tête verticale et peu enfoncée dans le corselet, qui est presque globuleux avec les flancs tranchants. Ce genre comprend plus de quarante espèces, qui habitent l'Afrique australe et dont plusieurs sont de très-grande taille. On suppose, d'après la structure de leurs yeux, que ces insectes sont demi-nocturnes.

MOLUSCELLE s. m. (mo-luss-sè-le) — dimin. de *molusque*. Zool. Animal qui présente une organisation analogue, mais inférieure, à celle des molusques.

— s. m. pl. Nom donné par Jourdan à l'embranchement des rayonnés ou zoophytes.

MOLVE s. f. (mol-ve). Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte.

MOLWITZ, village de Prusse, province de Silésie, cercle et à 37 kilom. S.-E. de Breslau; 760 hab. Ce village est célèbre par la bataille qu'y remporta, le 10 avril 1741, Frédéric le Grand sur les troupes de Marie-Thérèse, victoire qui assura à la Prusse la possession de la Silésie et qui fut, dit Macaulay, le début assez peu brillant du plus grand guerrier de son siècle. Frédéric, en effet, pendant le combat, quitta le champ de bataille avec la division de cavalerie qu'il commandait, et, malgré cette fuite peu honorable, remporta la victoire, grâce aux habiles dispositions prises par son général, le feld-maréchal Schwerin.

Molwitz (BATAILLE DE), gagnée par Frédéric II sur les Autrichiens le 10 avril 1741. A peine eut le trône Frédéric profité des embarras où la succession de l'empereur Charles VI avait jeté la maison d'Autriche pour faire valoir les droits de sa famille sur une partie de la Silésie; mais il connaissait d'avance le sort que la fière Marie-Thérèse réservait à ses réclamations, et, pour les appuyer, il avait derrière lui une armée forte et disciplinée, à la tête de laquelle il envahit brusquement la Silésie. Tandis que ses lieutenants s'emparaient de plusieurs places fortes, il s'avance à la rencontre des Autrichiens, commandés par le comte de Neipperg. Arrivé à Neiss le 5 avril, le général autrichien enlève, le 8, la garnison prussienne de Grotkau et, dans la soirée du 9, prend position à Molwitz et à deux autres villages des environs de Brieg; là, il se repose dans une sécurité profonde, confiant dans l'immense supériorité de sa cavalerie et croyant l'armée prussienne contraindre.

Le comte de Neipperg n'eut pas longtemps à se complaire dans ces présomptueux calculs; le lendemain, 10 avril, à dix heures du matin, il avait en face de lui l'armée prussienne marchant sur cinq colonnes et de 27 bataillons, de 3 escadrons de grosse cavalerie et de 3 de hussards. Frédéric, présentant les desseins de son adversaire, qui avait projeté de le couper de ses autres divisions et de s'emparer de ses magasins établis à Ohlau, était accouru rapidement au-devant de lui. Connaissant la supériorité des ennemis en cavalerie, Frédéric plaça deux bataillons de grenadiers entre les escadrons de chaque aile, disposition que Gustave-Adolphe avait déjà employée à Lutzen. Le comte de Rottembourg, avec l'avant-garde, s'approcha de Molwitz, d'où il vit déboucher les Autrichiens. Le comte de Neipperg, surpris par la rapidité des mouvements de Frédéric, forma ses troupes à la hâte sous le feu du canon ennemi qui commençait à retentir. Ce fut l'aile gauche de la cavalerie autrichienne qui se présenta la première; son commandant, le baron de Roemer, voyant que l'aile droite des Prussiens était plus avancée que Molwitz que la gauche, résolut de l'attaquer sur-le-champ. A la tête de 30 escadrons, il chargea impétueusement les 10 escadrons de Schülembourg, les enfonça et les mit en déroute; mais les bataillons de grenadiers, intercalés parmi les escadrons, arrêtèrent par un feu meurtrier la poursuite des Autrichiens. Le baron de Roemer fut tué et les escadrons prussiens parvinrent à rejoindre en bon ordre la droite de l'infanterie. Cependant le sort de la journée paraissait gravement compromis, et Schwerin lui-même, un des plus intrepides lieutenants de Frédéric, conjura le prince de quitter le champ de bataille. Frédéric dut s'éloigner, frémissant de honte et de colère. D'ailleurs, la défaite de l'aile droite prussienne semblait se décider de plus en plus. Schülembourg venait d'être tué dans une charge malheureuse, et la cavalerie ennemie s'était précipitée sur l'infanterie prussienne; mais celle-ci repoussa vaillamment toutes les charges. Vainement le général autrichien s'efforçait-il lui-même à la tête de ses escadrons pour entamer la droite des Prussiens, privée de l'appui de sa cavalerie; cette héroïque infanterie résista comme un roc, jonchant le sol de cadavres autrichiens. On peut dire qu'elle sauva l'armée. La gauche des Prussiens se soutenait néanmoins avec plus de facilité. Sur ce point, leur cavalerie avait enfoncé et dispersé celle des ennemis. Ce fut alors que le maréchal de Schwerin, exécutant un mouvement rapide avec cette aile, tomba comme un torrent sur le flanc droit des Autrichiens, où il sema une irréparable confusion. Il était temps, car l'infanterie prussienne, dont le feu durait depuis cinq heures, allait manquer de munitions. Les Autrichiens étaient en pleine déroute et la nuit les déroba à la poursuite de leurs ennemis. Ils avaient perdu 7,000 morts ou blessés et 1,200 prisonniers; les pertes des Prussiens s'élevaient à 4,600 hommes.

Par une bizarrerie du sort, tandis que l'armée de Frédéric remportait la victoire, lui-même fut sur le point d'être fait prisonnier. Nous l'avons vu quitter le champ de bataille, soit qu'en présence de dangers si pressants il payât une fois son tribut à la faiblesse humaine, soit que Schwerin voulût mettre en sûreté la personne du roi pour rester plus maître de ses opérations. Il se dirigea sur la petite ville d'Oppelen, où il espérait trouver un asile. Arrivé aux portes vers minuit, il vit se faire ouvrir; mais il se aussitôt assailli par un détachement des hussards autrichiens qui occupaient la ville, et il n'eut que le temps de se sauver à toute hâte, grâce à l'obscurité. Les hussards, qui l'accompagnaient, moins heureux, fut pris, dévalisé et conduit à Vienne, où le plus glorieux accueil le consola de sa mésaventure.

« Molwitz, dit avec raison Frédéric (*Histoire de mon temps*), fut l'école du roi et de ses troupes. » Les Prussiens y reçurent le baptême de la gloire.

MOLY s. m. (mo-li) — du gr. *mōly*, plante dont parle Homère et à laquelle il attribue des vertus merveilleuses. Ce nom s'applique plus tard à l'ail. Benfey rapporte ce mot au sanscrit *māla*, racine, de *mūl*, se tenir fortement, être enraciné. Ce mot a fourni une foule de dérivés qui servent à désigner des plantes dans les langues indo-européennes. Dujin en sanscrit on trouve *mōlyā*, *māla*, racine, et en particulier racine de *tarum campanulatum*. Ce mot forme plusieurs composés désignant la carotte, tels que *pindamāla*, racine épaisse, *cikhāndāla*, racine pointue, *siddhāmāla*, racine douce. Le diminutif *mālakā* est le nom du radis. En persan, *mūl* désigne une plante diurétique indéterminée, et *mūranāla*, la carotte sauvage, contient ce même mot *māla*, dont la forme primitive doit avoir été *māra*. Le changement de l'en s se remarque déjà dans le sanscrit *mōrāta*, racine de la canne à sucre, et c'est à une forme avec r que se rattachent les noms européens qui, comme en persan, s'appliquent à la carotte et à plusieurs autres plantes. L'ancien allemand *moraka*, allemand *möhre*, anglo-saxon *wealmora*, répond exactement au sanscrit *mālakā*, petite racine. En russe, nous trouvons *morkova*, en polonais *marechew*, en illyrien *kus-morka*, en lituanien

morkas, morkwa). Bot. Espèce d'ail, vulgairement appelé *ail doré*, dont on a fait un genre à part.

— **Encycl.** Le *moly*, rangé autrefois dans le genre ail, forme aujourd'hui, pour quelques auteurs, le type d'un genre particulier, caractérisé surtout par des étamines égales, filiformes ou subulées, et un ovaire à trois loges. Le *moly* ordinaire ou ail doré est une plante à feuilles radicales, lancéolées, glauques, longues d'un pied environ, du centre desquelles s'élève une hampe de même longueur, dressée et terminée par un ombelle de trente à quarante fleurs d'un beau jaune d'or. Cette espèce habite toute l'Europe; elle est assez commune aux environs de Paris. La beauté de ses fleurs l'a fait admettre dans les jardins d'agrément, malgré son odeur alliacée. L'ail des ours ou ail d'argent se distingue du précédent surtout par ses fleurs d'un blanc pur; il croît dans les mêmes localités, et on le trouve aussi désigné sous le nom de *moly*.

Les détails peu précis que nous ont laissés les anciens ne nous permettent pas de déterminer avec certitude si notre *moly* est bien la plante qu'ils appelaient de ce nom. Dans l'Odyssée, nous voyons Mercure la donner à Ulysse pour le préserver des enchantements de Circé. Ce Dieu ayant ainsi parlé, dit le poète grec, me présenta cette plante, après l'avoir arrachée de terre, et m'en apporta les vertus. La racine en était noire et la fleur blanche comme du lait. Les dieux lui donnent le nom de *moly*. Les hommes ne peuvent l'arracher, mais les dieux peuvent tout. Cet épisode d'Homère avait singulièrement frappé les anciens, car on retrouve plusieurs médailles antiques et pierres gravées qui représentent Mercure donnant à Ulysse l'herbe *moly*. Les amateurs de botanique ancienne ont voulu savoir quelle était la plante en question. Beaucoup ont reconnu la vanité de leurs recherches. Mais quelques-uns, moins francs sans doute, ont prétendu avoir trouvé et ils ont dit que l'herbe *moly* était tout simplement l'ail : *Horreur! horreur! horreur!* comme dit Macbeth. Peut-on empoisonner ainsi la poésie!

... *Procul, o procul este, profani!*

Théophraste et Dioscoride parlent aussi d'un *moly* à fleurs jaunes. Pliny rapporte que de son temps on disait que ce fameux *moly* croissait aux environs de Phénée, et sur le mont Cyllène, en Arcadie. Il ajoute que sa racine est noire, ronde, de la grosseur d'un oignon, mais ne parle pas de la couleur de sa fleur; il dit gravement que d'habiles médecins botanistes l'ayant trouvé près de Rome le lui apportèrent, non entier, mais brisé, après avoir eu beaucoup de peine à l'extirper des rochers dans lesquels s'enfonçaient ses racines, dont ils ne purent obtenir que la longueur de 30 pieds. Le *moly* était réputé aussi comme très-propre à combattre les effets produits par les venins. Mais il est assez probable que sous ce nom on a désigné plusieurs plantes distinctes, ce qui augmente encore l'incertitude. Les modernes ont aussi donné le nom de *moly* à l'éphémère de Virginie, plante totalement inconnue des anciens, et à laquelle par conséquent ne sauraient s'appliquer leurs récits.

MOLYBDATE s. m. (mo-li-bda-te — rad. *molybdite*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide molybdique avec une base.

— **Encycl.** V. **MOLYBÈNE**.

MOLYBDATE, ÉE adj. (mo-li-bda-té — rad. *molybdate*). Chim. Converti en molybdate.

MOLYBÈNE s. m. (mo-li-bdè-ne — du gr. *molybdaina*, veine d'argent mêlée de plomb; de *molybdos*, plomb). Chim. Métal qui a la couleur de l'argent mat. Il nous donne improprement par les anciens chimistes à la plombarie ou percabure de fer, qui sert à fabriquer les crayons dits de mine de plomb.

— Bot. Ancien nom de la dentelaire et de la cardère.

— **Encycl.** Le *molybdène* est un métal blanc mat, qui fut isolé pour la première fois par Hlilien en 1782. Déjà quatre ans auparavant, en 1778, Scheele, en traitant le sulfure de *molybdène*, avait obtenu de l'acide molybdique, composé de 1 atome de *molybdène* et de 3 atomes d'oxygène. Ce métal a pour symbole Mo et pèse équivalent 598,50. Sa densité est 8,615. Il ressemble à l'argent mat, absorbe l'oxygène à la température ordinaire, mais ne s'oxyde à froid qu'à la surface. Il peut être poli. Il fond très-difficilement. Il se laisse attaquer par les acides sulfurique et azotique et par l'azotate de potasse, quoique la potasse soit à peu près sans action sur lui; les acides chlorhydrique, phosphorique et sulfurique ne l'attaquent pas. Au rouge, il se transforme en acide molybdique. L'eau régale le dissout aisément. Il décompose la vapeur d'eau à une température élevée. Pour l'obtenir, on réduit l'acide molybdique par le charbon ou l'hydrogène, à une température très-élevée.

Le *molybdène* ne se trouve point à l'état natif; il n'existe dans la nature que combiné, soit avec l'oxygène, soit avec le soufre. Il brûle au feu avec fumée, pour se transformer en acide molybdique. C'est un métal qui, jusqu'à présent, n'a point été appliqué dans l'industrie. Le *molybdène* se combine en trois proportions avec l'oxygène et donne le pro-

toxyde de *molybdène*, MoO; le bioxyde de *molybdène*, MoO₂, et l'acide molybdique, MoO₃. Il donne également trois sulfures qui ont pour formules MoS₂, MoS₃, MoS₄, et les chlorures MoCl, MoCl₂, MoCl₃.

Le protoxyde de *molybdène* est un corps noir, pulvérulent, tantôt anhydre et tantôt hydraté. Dans ce dernier cas, il est insoluble dans les alcalis et se transforme en bioxyde quand on le chauffe en présence de l'air. Il se prépare en faisant subir une réduction partielle à l'acide molybdique, au moyen du charbon ou en dissolvant un molybdate dans l'acide chlorhydrique. Le bioxyde de *molybdène* est un corps rouge brun, pulvérulent, insoluble dans la plupart des acides; il s'oxyde à l'air et rougit faiblement la teinture de tournesol. On peut l'avoir anhydre ou hydraté. On l'obtient à l'état anhydre en calcinant le molybdate d'ammoniaque ou un mélange de molybdate de soude et de chlorhydrate d'ammoniaque. On le prépare à l'état d'hydrate en traitant une dissolution d'acide molybdique par le cuivre et en précipitant ensuite par l'ammoniaque. L'acide molybdique est un corps blanc, cristallin, d'une densité égale à 3,5, qui devient jaune par la calcination et froid à une température peu élevée. Il se dissout difficilement dans l'eau, et se laisse décomposer à froid par tous les corps avides d'oxygène. On le prépare en grillant le sulfure de *molybdène*. Il est ensuite purifié par une combinaison avec l'ammoniaque et par la décomposition du sel formé.

L'acide molybdique donne avec les bases des sels parfaitement cristallisables, qui sont solubles lorsqu'ils sont à base alcaline et insolubles dans le cas contraire. Ils ont reçu le nom de molybdates. On connaît aussi des combinaisons d'acide molybdique et de bioxyde de *molybdène*, oxydes intermédiaires de couleurs variées. Le *molybdène* sulfuré a été trouvé en veines irrégulières dans le granit, ou bien en mouches isolées, disséminées dans cette roche. On a cherché à l'exploiter à diverses reprises dans plusieurs localités, notamment en Corse; mais presque partout les travaux ont été abandonnés par suite de l'irrégularité des veines. On l'a signalé également dans les minerais d'étain de la Saxe. Ce corps s'y présente en paillettes minces, qui semblent se rapporter au prisme hexagonal, avec un clivage facile parallèle à la base. Au chalumeau, il brûle, après avoir été chauffé longtemps, en dégageant une odeur sulfureuse et laissant un résidu blanc jaunâtre, infusible, d'acide molybdique. Le sulfure de *molybdène* tache fortement le papier et les doigts en gris bleuâtre; il ressemble à la graphite, mais il a une nuance plus bleue et, au chalumeau, il se comporte différemment, le graphite se brûlant très-difficilement, mais sans résidu; souvent le *molybdène* sulfuré est accompagné d'une matière jaunâtre, qui le recouvre d'un enduit pulvérulent; cette matière, produit d'une décomposition, est de l'oxyde de *molybdène* ou de l'acide molybdique.

Les composés molybdiques les plus intéressants sont : le bichlorure de *molybdène*, le protochlorure de *molybdène*, les sulfures de *molybdène*.

Les caractères principaux de ces corps sont faciles à noter : avec tous les réactifs, ils donnent des précipités bruns, excepté avec l'acide sulfurique qui le donne noir. Avec la potasse, le précipité est insoluble dans un excès d'alcali et soluble avec l'ammoniaque et le carbonate d'ammoniaque.

MOLYBÉNITE s. f. (mo-li-bdè-nite — rad. *molybdène*). Minér. Sulfure de *molybdène* natif.

— **Encycl.** La *molybdénite*, ou molybdène sulfuré, est une substance métalloïde d'un gris de plomb, douce au toucher, composée de lamelles flexibles, mais non élastiques, cristallisant en prisme hexaédre. Sa composition chimique est de 1 équivalent de *molybdène* pour 2 de soufre. Sa pesanteur spécifique est en moyenne 4,6. Infusible au chalumeau, elle donne une fumée blanche et laisse un petit dépôt blanc sur le charbon. Elle est attaquée par l'acide azotique et donne un précipité blanc, qui bleuit lorsqu'on le place humide sur une lame de zinc. Elle présente plusieurs variétés de structure appelées *molybdène* cristallisé, feuilleté, pailleté, etc. La *molybdénite* se trouve dans les filons et les amas de minéraux, au milieu de roches granitiques et talqueuses, dans les Alpes françaises, piémontaises et tyroliennes, dans les Pyrénées, dans les montagnes de la Saxe, de la Norvège, du comté de Cornwall, etc.

MOLYBÉNOCRE s. f. (mo-lib-dé-no-kre — rad. *molybdène*, cre). Minér. Nom scientifique de l'acide molybdique.

— **Encycl.** La *molybénocrite*, appelée aussi molybdène oxydé, acide molybdique, wasseler, etc., est une substance pulvérulente, qui se présente toujours sous la forme d'une légère efflorescence jaune à la surface de la *molybdénite*. Sa composition chimique est de 3 équivalents d'oxygène et 1 de *molybdène*. Sa pesanteur spécifique est environ 3,5. Elle fond au chalumeau, répandant une fumée blanche. Peu soluble et peu sapide, elle rougit cependant par la teinture de tour-

nesol. A une certaine température, elle se volatilise; mais, si on la prive du contact de l'air, elle fond et cristallise en refroidissant. On ne la trouve que très-rarement dans la nature, et toujours en petite quantité; elle accompagne la *molybdénite* des gîtes métallifères nittés, que celle qui forme des amas dans les roches cristallines. On a signalé sa présence à Altenberg (Saxe), à Corybby (Ecosse), en Norvège, etc.

MOLYBDEUX adj. m. (mo-li-bdeu — rad. *molybdène*). Chim. Se dit du degré d'oxydation du molybdène. Il se dit des sels dans la composition desquels entre cet oxyde.

MOLYBDICO-AMMONIQUE adj. m. (mo-li-bdi-ko-am-mo-ni-ke — de *molybdique* et de *ammonique*). Chim. Se dit d'un sel molybdique uni à un sel ammoniac.

MOLYBDICO-POTASSIQUE adj. m. (mo-li-bdi-ko-po-ta-ti-ke — de *molybdique* et de *potassique*). Chim. Se dit d'un sel molybdique uni à un sel potassique.

MOLYBDICO-SODIQUE adj. m. (mo-li-bdi-ko-so-di-ke — de *molybdique* et de *sodique*). Chim. Se dit d'un sel molybdique uni à un sel sodique.

MOLYBIDES s. m. pl. (mo-li-bdi-de — rad. *molybdène*). Minér. Famille de minéraux comprenant le molybdène et ses composés.

MOLYBDIQUE adj. m. (mo-li-bdi-ke — rad. *molybdène*). Chim. Se dit d'un acide qui est le second degré d'oxydation du molybdène. Il se dit des sels de cet oxyde.

— **Pathol.** Se dit quelquefois des maladies causées par le plomb (en gr. *molybdos*). On dit plus ordinairement SATURNIN, INE.

— **Encycl.** V. **MOLYBÈNE**.

MOLYBDITE s. f. (mo-li-bdi-te — du gr. *molybdos*, plomb). Minér. Minéral contenant des particules de plomb.

MOLYBDOÏDE s. f. (mo-li-bdoï-de — du gr. *molybdos*, plomb; *eidos*, aspect). Minér. Espèce de mine de plomb moins pesante, mais plus dure que l'espèce commune.

MOLYBDOMANCIE s. f. (mo-li-bdo-man-si — du gr. *molybdos*, plomb; *manteia*, divination). Art divin. Divination consistant à observer les figures produites par le plomb en fusion, projeté sur une surface plane ou dans un liquide.

MOLYBDOSO-AMMONIQUE adj. m. (mo-li-bdo-so-am-mo-ni-ke — de *molybdeux* et de *ammonique*). Chim. Se dit d'un sel molybdeux uni à un sel ammoniac.

MOLYBDOSO-POTASSIQUE adj. m. (mo-li-bdo-so-po-ta-ti-ke — de *molybdeux* et de *potassique*). Chim. Se dit d'un sel molybdeux uni à un sel potassique.

MOLYBDOSO-SODIQUE adj. m. (mo-li-bdo-so-so-di-ke — de *molybdeux* et de *sodique*). Chim. Se dit d'un sel molybdeux uni à un sel sodique.

MOLYN (Pierre de), surnommé *le Vieux*, peintre et graveur hollandais, né à Harlem vers 1600, mort à une époque inconnue. Il devint un très-habile paysagiste et acquit beaucoup de réputation. Ses tableaux se recommandent par de bonnes qualités de dessin, par la vigueur et la fermeté de la ligne, par la légèreté et le vaporeux des lointains, par la transparence des ciels, par la perfection avec laquelle sont exécutées les figures d'animaux. On voit de cet artiste, au musée du Louvre, un *Choc de cavaliers*.

Molyn était, en outre, un excellent graveur. Ses eaux-fortes, dans la manière de Van der Velde, sont très-recherchées des amateurs pour leurs beaux effets de clair-obscur. Nous citerons de lui, dans ce genre, deux *Suites de quatre beaux paysages*, ornés de jolies figures et de fabriques.

MOLYN (Pierre), surnommé *Tempeest* ou *Tempeste* (*Tempête*), peintre hollandais, fils du précédent, né à Harlem en 1645, mort à Plaisance vers 1694. Sous la direction de son père, il fit en peu de temps des progrès rapides, commença à se faire connaître par ses chasses dans le genre de celles de Sneyders et s'adonna également avec un grand succès au paysage et à la représentation de scènes maritimes. Pour se perfectionner, Molyn se rendit en Italie. Arrivé à Rome, il se donna tout à l'architecture, ce qui lui valut la protection du duc de Bracciano et le titre de chevalier, que lui donna le pape. Il reçut alors de nombreuses commandes, acquit une grande fortune et se maria. S'étant rendu à Gènes, Molyn y devint amoureux d'une dame de cette ville, qui tenta vainement de séduire, et à qui il proposa de l'épouser. Mais un obstacle s'opposa à la réalisation de ce projet : c'était l'existence de sa femme. Molyn, poussé par sa folle passion, ne recula point devant un crime. Il écrivit à sa femme de venir le rejoindre et la fit assassiner pendant son voyage. Malgré toutes les précautions qu'il avait prises, le coupable fut découvert, arrêté et condamné à être pendu. Mais, sur les instances de puissants amis et d'administrateurs de son talent, la peine fut commuée en une détention perpétuelle (1668). Il était emprisonné à Gènes, depuis seize ans, lorsque Louis XIV envoya Duquesne bombarder cette ville. Le duc, qui craignait un incendie général, fit ouvrir les prisons et Molyn en profita pour recouvrer sa liberté. Il alla se fixer alors à Plaisance, puis à Milan,

où il s'adonna exclusivement à son art. Le style de cet artiste offre un agréable mélange du style des Italiens et de celui des Hollandais. Molyn faisait une constante étude des phénomènes de la nature et parvenait ainsi à une grande vérité d'imitation, qui fait le charme de ses ouvrages. Il surpassa tous les Italiens dans les scènes de bergeries, mais il excella surtout dans la représentation des tempêtes, et ce fut un talent particulier dont il fit preuve en rendant ces scènes difficiles qu'il dut son surnom.

MOLYNEUX (William), physicien anglais, né à Dublin en 1656, mort en 1698. Bien qu'il eût un goût prononcé pour les sciences mathématiques, il alla faire ses études de droit à Londres, afin de connaître les lois de son pays, puis il revint à Dublin et épousa en 1678 une jeune femme qu'il aimait et qu'il eut la douleur de voir devenir aveugle, puis de perdre (1683). A partir de ce moment, Molyneux ne s'occupa plus que de sciences. En 1683, il fonda à Dublin une société savante sur le modèle de la Société royale de Londres, devint l'année suivante inspecteur général des bâtiments du roi et ingénieur en chef, reçut la mission de visiter les fortresses de l'Andorre et parcourut à cette occasion une partie de l'Allemagne et de la France. En 1685, Molyneux fut élu par l'université de Dublin député au parlement d'Irlande, où il siégea jusqu'à sa mort. Ce savant mourut de la pierre à quarante-deux ans. Il comptait au nombre de ses amis Locke et Halley, et était depuis 1685 membre de la Société royale de Londres. Outre plusieurs mémoires insérés dans le recueil de la Société royale, on a de lui : *Traduction des six dissertations métaphysiques de Descartes, avec les objections de Thomas Hobbes* (Londres, 1671); *Sciotherium telescopicum* (Dublin, 1686, in-8), sur la structure et l'usage d'un cadran à télescope qu'il avait inventé; *Journal d'une campagne de trois mois en Irlande* (Dublin, 1690, in-4); *Dioptrica nova* ou *Traité de dioptrique en deux parties* (Londres, 1692-1709, in-4), le premier ouvrage de ce genre qui ait été publié en Angleterre, et dans lequel on trouve le nom de Halley sur le foyer des verres d'optique; la *Cause de l'Irlande établie relativement à l'opinion qu'elle est liée par des actes de parlement faits en Angleterre* (1698), écrit dans lequel il se prononce pour l'indépendance de l'Irlande. — Son fils, Samuel MOLYNEUX, né à Chester en 1689, devint secrétaire du prince de Galles, depuis George II, puis devint membre du conseil d'amirauté. Comme son père, il cultiva les sciences, contribua aux progrès de l'optique et laissa des notes manuscrites dont Smith s'est servi pour son *Traité complet d'optique*. — L'oncle du précédent, le frère de William, Robert MOLYNEUX, mort en 1733, professa la médecine à Dublin, devint ensuite chirurgien en chef de l'armée, membre de la Société royale de Londres et reçut le titre de baronnet. On a de lui : *Quelques lettres à Locke* (Londres, 1708, in-8).

MOLYTE s. m. (mo-li-te). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, comprenant sept espèces, dont six appartiennent à l'Europe.

— **Encycl.** V. **MOLYTRIDE**.

MOLYTIDE adj. (mo-li-ti-de — de *molyte*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un molyte.

— s. m. pl. Tribu de curculionides, ayant pour type le genre molyte.

— **Encycl.** La tribu des *molytides* est caractérisée par un rostre très-long, couché, légèrement arqué, presque cylindrique; par des pieds munies ou armées d'un crochet à l'extrémité. Le corps est tantôt nile et tantôt aptère. Les *molytides* renferment une vingtaine de genres et un grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe, tandis que d'autres vivent surtout en Amérique, en Afrique et en Asie. Ils se tiennent habituellement sur les arbres et sont le fléau de nos forêts. Leur coloration est généralement sombre. On connaît les métamorphoses de plusieurs espèces, entre autres du *pinthus caliginosus*, dont les larves vivent dans le pin et peuvent écorcher les arbres pour type. Leur corps est court, légèrement rétréci en arrière, d'un blanc jaunâtre et parsemé de rares poils fauves. La tête est grosse et d'un brun rougeâtre. Le chaperon est court et très-large. Les mandibules sont fortes et terminées inégalement. Les palpes labiales ont deux articles. Il n'y a pas de pattes. *L'hylobius pates* cause, à l'état de larve, de notables dommages à nos arbres conifères. Les femelles déposent leurs œufs dans les crevasses et les gercures de l'écorce. Les jeunes larves se tiennent sous l'écorce du pied de l'arbre, y creusent de vastes galeries flexueuses. Quand vient le moment de se transformer, elles bouchent l'entrée de ces galeries. Lorsque l'insecte parfait quitte cette retraite, il pratique une nouvelle issue. On connaît également les mœurs de plusieurs espèces de *pythomones*. Les larves vivent à ciel découvert sur différents végétaux, dont elles dévorent les feuilles. Elles sont entièrement couvertes d'une mince couche de matière visqueuse, excrétée par un mamelon situé à la partie supérieure du segment terminal. Cette substance, après avoir servi à protéger la larve pendant sa croissance, lui sert encore à fabriquer la co-

que où elle doit subir ses transformations. La coque est formée d'un réseau à mailles régulières, offrant l'apparence du tulle ou d'une gaze grossière. A l'époque de la métamorphose, la larve se fixe sur une feuille ou à l'aisselle d'un pétiole, puis, se recourbant fortement en arrière, elle saisit avec ses mandibules une gouttelette de matière visqueuse qu'elle étend, par des mouvements alternatifs, de manière à former un réseau dont les mailles vont en se rétrécissant de plus en plus. Les principaux genres sont ceux des molytes, des plinthus, des leprys et des hylobius. Le genre molyte ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, toutes européennes, excepté une qui est du Cap. L'espèce type est le molyte couronné, d'un noir brillant, avec des élytres légèrement tachetés de jaune. On le trouve assez communément en France. Le genre plinthus renferme une vingtaine d'espèces, la plupart européennes. Le genre leprys ne renferme que cinq ou six espèces, dont le type est le leprys colon, qui se trouve aux environs de Paris. Ce coléoptère est noir, couvert d'écaillés cendrées, avec un point blanc au milieu des élytres. Le genre hylobius renferme de vingt à vingt-cinq espèces, presque toutes d'Europe et généralement funestes aux conifères.

MOLZA (François-Marie), poète latin et italien, né à Modène en 1489, mort en 1544. Ses talents lui méritèrent de puissantes protections; mais ses prodigalités et ses débauches le plongèrent dans la misère. Au bout de quelques années de mariage, il quitta sa femme, ses quatre enfants à Modène, et se rendit à Rome, où il se livra à son goût effréné pour les plaisirs. Sa passion pour la galanterie le jeta dans maintes périlleuses aventures. Il reçut notamment dans un duel une blessure qu'on crut mortelle, se vit déshérité par son père et finit par se trouver sans argent ni santé. Vainement le cardinal de Médicis et le cardinal Farnèse le comblèrent de leurs bienfaits; ils ne purent l'arracher à l'état misérable dans lequel ses débauches le maintenaient constamment. Aux embarras de la pauvreté se joignit bientôt une maladie, suite honteuse de ses excès. Les médecins l'envoyèrent alors à Modène, où il mourut âgé de quarante-cinq ans. Molza joignait une belle figure aux dons de l'esprit et aux qualités brillantes de l'homme du monde. Ses contemporains le comblèrent d'éloges comme poète, et Léonard Arétin fit frapper une médaille en son honneur. On a de lui : des *Épigrammes* latines pleines de grâce et d'élégance, des *Rime*, des *Capitoli* dans le genre de Berni, des *Novelles* imitées de Boccace et extrêmement licencieuses, etc. Ses *Œuvres* ont été recueillies et publiées par l'abbé Serassi (Bergame, 1747, 3 vol. in-8°).

MOLZA (Tarquinia), femme érudite et poète, petite-fille du précédent, née à Modène en 1542, morte dans la même ville en 1617. A la connaissance du grec, du latin, de l'hébreu, elle joignit celle de la philosophie, des mathématiques, de l'astronomie, de plusieurs arts d'agrément, etc. Tarquinia avait épousé en 1560 un gentilhomme de Modène, nommé Perrino, qui la laissa veuve et sans enfants en 1580. Elle consacra toute sa vie à l'étude, acquit un tel savoir que, par décret, le sénat de Rome lui conféra le titre de citoyenne romaine (1600). C'est à cette femme distinguée que Patrizzi dédia ses *Dissertationes peripateticæ* et Tasse donna, en son honneur, le nom de *Molza* à son *Dialogue sur l'amour*. Ce qui nous reste de Tarquinia ne répond pas aux éloges dont elle fut comblée par ses contemporains. On trouve d'elle, à la suite des *Œuvres* de F.-M. Molza, son grand-père, des *Sonnets*, des *Epigrammes*, des *Madrigaux* et une traduction de deux dialogues de Platon, le *Criton* et *Charmides*.

MOM s. m. (mo-mé). Espèce de bière très-forte qu'on fabrique à Brunswick.

MOMASSÉ, EE (mo-ma-sé) part. passé du v. Momasser. Ebourgeonné : Vigne MOMASSÉE.

MOMASSER v. a. ou tr. (mo-ma-sé). Arborer. Ebourgeonner : Il faut, avant de MOMASSER la vigne, la débarrasser de tous les insectes qui pourraient la dévorer et détruire jusqu'aux œufs qu'ils ne manquent pas de déposer. (Raspail.)

— Absol. : On MOMASSÉ dès que les bourgeons ont acquis une certaine longueur. (Mme de Genlis.)

MOMBARUZZO, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandria, district d'Acqui, chef-lieu de mandement; 2,515 hab.

MOMBAS, ville maritime de l'Afrique orientale, située sur la côte de Zanguebar, par 4° 4' de lat. S. et 37° 18' de long. E. Elle s'étend sur la côte orientale de l'île du même nom, qui occupe la plus grande partie d'une baie longue de 5 kilom. et large de 5 kilom. L'île a elle-même 5 kilom. de long et 3 kilom. et demi de large, et les deux détroits qui la séparent du continent ont tout au plus 800 mètres de largeur. Le détroit, situé à l'E., forme le port de la ville, qui est l'un des plus commodés que l'on puisse rencontrer. Sur un rocher de médiocre altitude, s'élève au S. de la ville. Celle-ci n'est guère qu'un amas de huttes sans apparence, entourées de murs qui menacent ruine, et en dehors des-

quels se trouvent encore d'autres huttes, qui forment une espèce de faubourg. (*Novelles Annales des voyages*, 1860.) Ce faubourg, appelé la ville noire, est habité par des gens de couleur et par des esclaves; dans la ville murée, qui était autrefois la résidence des Portugais, habitent aujourd'hui des Arabes. La population totale ne dépasse pas 4,000 âmes, et la ville est dans un état complet de décadence. Selon Ibn Batouta, la ville de Mombas était, en 1330, un lieu très-considérable, où l'on voyait des fruits en abondance et qu'habitaient des hommes religieux et distingués par leur probité. Deux siècles après, les Camoëns célébraient, dans son poème, les nobles édifices, les hautes tours et les magnifiques jardins dont elle était ornée. Il signalait la beauté des hommes, la vertu des femmes, et les cavaliers de Mombas, endroit qui aujourd'hui pourrait tout au plus se vanter de posséder un âne. (*Novelles Annales des voyages*.) Ce fut en 1498 que les Portugais visitèrent ce port pour la première fois. Vasco de Gama, qui les conduisait, fut d'abord bien reçu des habitants, mais peu s'en fallut qu'il ne devint ensuite la victime de leur férocity. Sept ans plus tard, Francisco de Almeida s'empara de la ville et la réduisit en cendres. En 1598, Nunho da Cunha lui fit éprouver le même sort, après s'en être rendu maître malgré une vive résistance de la part des habitants. Les Portugais la possédèrent jusqu'en 1631, époque à laquelle le roi du pays la leur reprit et mit tous les chrétiens à mort. Depuis lors, les navires européens visitèrent rarement cette partie de la côte, le gouverneur de Mombas s'étant, à diverses reprises, emparé des bâtiments qui entraient dans le port pour y renouveler leurs provisions. En 1720, elle appartenait à l'iman de Mascate, qui la perdit à la suite d'une révolte des habitants. En 1824, l'iman envoya des troupes contre la ville, qui, pour conserver son indépendance, se mit sous la protection de la Grande-Bretagne. Elle est aujourd'hui gouvernée par un cheik arabe.

MOMBASA, île de la mer des Indes, sur la côte orientale de l'Afrique, dans le Zanguebar, appartenant à l'iman de Mascate; par 4° 4' de lat. S. et 37° 23' 12" de long. E.; 25 kilom. de tour. Ch.-l., Mombaza. Le territoire, très-boisé, produit la canne à sucre, le riz, le cacao, le bétel, etc. Le miel et la cire y abondent. Le port de Mombaza, sûr et commodé, fait un commerce considérable en ivoire, cornes et peaux de rhinocéros, gomme et dents d'hippopotame.

MOMBELLI (Domenico), célèbre chanteur italien, né à Villanova en 1751, mort à Bologne en 1835. Il débuta comme organiste de l'église de Crescentino; puis, à la suite de contrariétés qu'il éprouva dans son emploi, il abandonna la musique religieuse et s'engagea à Parme en qualité de ténor. Jusqu'en 1800, il partagea avec David le titre de premier ténor de l'Italie. On le vit, à l'âge de soixante ans, présenter au public de Rome ses deux filles, Esther et Anna, dans le *Demetrio* et *Polibio* de Rossini, alors aux premiers pas de son incomparable carrière. Mombelli a composé une assez grande quantité de musique d'église, un oratorio, la *Jérusalem délivrée*, et un opéra, *Adrien en Syrie*.

MOMBELLI (Esther), cantatrice italienne, fille du précédent, née à Naples en 1794. Elle reçut de son père les excellentes leçons qui devaient faire d'elle une chanteuse des plus remarquables. Son début eut lieu à Rome dans le *Demetrio* et *Polibio* de Rossini, qui écrivit pour elle la *Cenerentola*, en reconnaissance du talent qu'elle avait déployé dans le premier de ces deux opéras. Engagée, en 1823, au Théâtre-Italien de Paris, Mme Mombelli ravit le public par son talent et sa verve irrésistibles, notamment dans le rôle de Ninette de la *Gazza ladra*, rôle dans lequel la Malibran, malgré son génie, ne put faire oublier sa devancière. En 1826, Mme Mombelli retourna en Italie, épousa le comte Grati, l'année suivante, et renonça définitivement au théâtre.

MOMBELLO MONFERRATO, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandria, district et à 17 kilom. O. de Casale, ch.-l. de mandement; 2,729 hab.

MOMBERCELLI, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandria, district et à 13 kilom. S.-E. d'Asti, ch.-l. de mandement; 3,177 hab.

MOMBOIR (Jean), écrivain ascétique belge. V. MAUBOURN.

MOMBO-JOMBO s. m. (mom-bo-jon-bo). Espèce de masque que prennent les nègres dans certaines occasions.

— Encycl. Le mombo-jombo joue un grand rôle dans la vie sociale des nègres. A cet étrange épouvantail, raconte Mungo-Park, se trouve dans toutes les villes mandingues, et les nègres, palens ou kaffrs, s'en servent pour tenir leurs femmes dans la sujétion. Comme la polygamie leur est permise, ils épousent ordinairement autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Souvent ces femmes sont jalouses les unes des autres; les discordes, les querelles se multiplient, et l'autorité du mari ne suffit pas pour établir la paix dans son ménage. Alors il a recours au mombo-jombo, dont l'interposition est toujours décisive. Ce singulier magistrat, qu'on suppose être le

mari lui-même, se déguise sous l'habit ainsi nommé et qui se compose d'un pantalon et d'un capuchon percé de deux trous pour les yeux. Armé d'une baguette, signe de son autorité, il annonce son arrivée en faisant des cris épouvantables dans les bois qui sont auprès de la ville. C'est toujours le soir qu'il fait entendre ces cris et, dès qu'il est nuit, il entre dans la ville et se rend au bantou, où aussitôt tous les habitants ne manquent pas de s'assembler. On peut croire aisément que cette apparition ne fait pas grand plaisir aux femmes, parce que, comme celui qui joue le rôle de mombo-jombo leur est essentiellement inconnu, chacune d'elles peut soupçonner que sa visite la concerne. La cérémonie commence par des chansons et des danses qui durent jusqu'à minuit. Alors le mombo désigne la femme coupable. Cette infortunée est saisie à l'instant, mise toute nue, attachée à un poteau et cruellement frappée de la baguette du mombo, au milieu des cris et des risées des spectateurs. Il est à remarquer que, dans ces occasions, ce sont les femmes qui crient le plus fort contre la malheureuse qu'on châtie. Le point du jour met fin à cette farce indécente et barbare.

MOMBRIZIO (Bonino), en latin *Mombritius*, philologue et hagiographe italien, né à Milan en 1424, mort vers 1482. Après s'être adonné à l'enseignement des lettres et avoir été correcteur d'imprimerie, il devint professeur d'éloquence à l'Académie de Milan. On a de lui : *De Dominiæ passionis*, poème en 6 livres (Milan, in-4°); *Sauctuarium sive vitæ sanctorum* (Milan, 2 vol. in-fol.), son meilleur ouvrage, etc., et plusieurs éditions d'ouvrages recherchés moins pour leur mérite philologique que pour leur rareté.

MÔME s. m. (mô-me). Pop. Petit enfant : Aller promener son môme. Ici, comme au café, comme partout, le môme abonde; quelques-uns sont habillés en zouaves, avec des culottes fendues par derrière. (J. Vallès.)

— A signifié MOQUEUR :

Or cessent doncques les mômes
De mordre les écrits miens,
Puisqu'ils sont frères des tiens.

Du BELLAY.

MOMENET s. m. (mo-me-né). Mamm. Espèce de singe cynocéphale.

MOMENT s. m. (mo-man — du lat. *momentum*, contracté de *movimentum*, mouvement; de *movere*, mouvoir. *Moment* désigne proprement le temps d'un mouvement). Très-petit espace de temps : Je n'ai qu'un moment à vous donner. Je suis à vous dans un moment. C'est l'affaire d'un moment. On a raison d'appeler son bien fortune, car un moment le donne et un moment l'ôte. (Volt.) Un soi qui a un moment d'esprit étourne et scandalise comme des chevaux de race au galop. (Clamfrot.)

Un moment donne au sort des visages divers.

CORNEILLE.

La gloire des méchants en un moment s'éteint.

RACINE.

Le premier moment de ma vie

Est le premier pas vers la mort.

J.-B. ROUSSEAU.

Plaignez, n'outragez pas le mortel misérable

Qu'un oubli d'un moment a pu rendre coupable.

VOLTAIRE.

La fortune soutient et brise une couronne;

Un moment la ravit, comme un moment la donne.

CHEVREAU.

— Occurrence, occasion, circonstance : C'est le moment d'agir. Quand le moment sera venu, avertissez-vous. Vous arrivez dans un moment inopportun. On ne choisit pas ses moments. Il n'y a rien en ce monde qui n'ait un moment décisif. (C. de Retz.) Il n'est pas permis à un citoyen de quitter sa patrie au moment du danger. (J. de Maistre.) Il arrivera un moment où l'humanité aura accompli sa tâche ici-bas, et où elle sera de trop sur cette terre. (Ott.) L'ambitieux voudrait accélérer tous les moments de la vie. (Alibert.) Les premiers moments de la colère du peuple sont toujours terribles. (Bignon.) En politique, tout dépend de la manière, du but et du moment. (Sie-Beuve.)

Les moments sont trop chers pour les perdre en paroles.

[rois.]

RACINE.

Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi.

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

BOILEAU.

Il Circonstance présente : L'amusement du moment, voilà tout ce que les enfants cherchent. (Mme Guizot.) Des écrits éphémères n'ont d'intérêt que celui même du moment. (Chateaub.)

Ce que dans le moment aisément on peut faire On risque de le perdre aussitôt qu'on diffère.

MOMEL-VINDÉ.

Il Circonstance particulière où l'œuvre d'un écrivain ou d'un artiste a des qualités ou des défauts exceptionnels : Ce peintre a de bons moments. Fléchier, phrasier et périodiste comme M. de La Harpe, a des moments de chaleur que M. de La Harpe n'aura jamais. (Dider.)

— Ellipt. Un moment, Attendez un moment — Un moment, j'ai à vous parler. (Acad.)

Debout, dit l'avarice, il est temps de marcher.

— Hé! laissez-moi. — Debut. — Un moment. — Tu [répètes!]

BOILEAU.

— Bon moment, Instant favorable pour faire une chose : Choisir, prendre, saisir un bon moment. Attendez les bons moments. Vous arrivez au bon moment. J'ai vu de bons moments. Être sage ou affectueux par intervalle, d'une façon irrégulière : Il est ordinairement colère, mais il a de bons moments. (Acad.)

— Mauvais moment, Circonstance inopportune ou pénible : Vous êtes arrivé dans un mauvais moment. (Acad.) Oh! nous avons eu un mauvais moment à passer. (Scribe.) Il Occasion où l'on a de l'humeur, où l'on est mal disposé : Nous l'avons pris dans un mauvais moment. Il est dans ses mauvais moments.

— Derniers moments ou Dernier moment, Agonie, temps qui précède immédiatement la mort : Assister aux derniers moments de quelqu'un. Sentir approcher son dernier moment. La duchesse de Maine aimera la comédie jusqu'à son dernier moment et, quand elle sera malade, je vous conseille de lui administrer quelque belle pièce au lieu de l'extramédication. (Volt.) Il Dernier moment, Dernier terme, temps après lequel aucun délai n'est plus possible : Ne prendre parti qu'à son dernier moment. N'attendez pas le dernier moment pour vous penitencer.

— Prosod. Ind. Une des divisions du pied des vers sanscrits : Deux moments équivalent à une longue. (Compl. de l'Acad.)

— Mathém. Quantité infiniment petite, à laquelle on donne plus souvent le nom de différence.

— Mécan. Produit de l'intensité d'une force en un point par la distance de la droite suivant laquelle elle est appliquée à ce point. Il Quantité de mouvement d'un corps dans le premier instant qui suit la rupture de l'équilibre. Il Moment positif. Celui d'une force qui tend à déplacer le mobile dans le sens direct. Il Moment négatif. Celui de la force qui tend à déplacer le mobile en sens inverse. Il Moment d'inertie. Somme des produits de chaque masse moléculaire par le carré de la distance du corps à un axe quelconque.

— Loc. adv. Dès ce moment ou de ce moment. Depuis l'instant présent ou indiqué : Dès ce moment, nous sommes brouillés.

— A tout moment, à tous moments. A toute heure, très-fréquemment : Je crois à tout moment le voir et l'entendre. (Acad.) L'esprit manque, il se trompe; il bronche à tout moment. (Mme de Sév.) Il De moment en moment, D'une manière progressive et sensible : Le roi, voyant sa vie se détruire de moment en moment, avait chaque jour plus de désir de terminer la guerre par un profitable traité. (Barante.)

La passion, faiblement endormie, Se réveille de moment en moment.

MALFILATRE.

— Dans le moment, dans un moment. Bientôt, dans très-peu de temps : Je suis de retour dans un moment. (Mol.)

— En ce moment, A l'heure qu'il est : Revenez me voir demain, je suis trop occupé en ce moment pour vous recevoir. (Acad.)

— A ce moment, Alors : A ce moment, les voiles du temple se déchirèrent et la terre trembla. (Saint-Matthieu.)

— Pour le moment, Quant à présent : Merci, je n'ai besoin de rien pour le moment.

V. HUO.

— Loc. prépos. Au moment de, Sur le point de, un moment avant de : Danton, au moment de périr, pesait ainsi ses destins : J'aime mieux être guillotiné que guillotiner; ma vie n'en vaut pas la peine et l'humanité m'ennuie. (Chateaub.)

— Loc. conj. Au moment où, au moment que, dans le moment que, dans le moment où, Lorsque, à l'instant précis où : Au moment où il arrivera, j'irai le voir. (Acad.) Au moment que je le verrai, je lui parlerai de vous. (Acad.) J'arrivais dans le moment qu'il venait de sortir, dans le moment où il sortait. (Acad.) Qu'il est doux d'être aimé au moment même où l'on n'avait plus d'espérance de l'être! (Chateaub.) Le malheur peut nous surprendre au moment où on s'y attend le moins. (Brill.-Sav.)

Moi, je meurs, et mon âme, au moment qu'elle expire, S'exhale comme un son triste et mélodieux.

LAMARTINE.

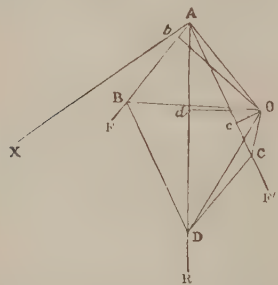
— Du moment que, Dès que, depuis que : Du moment que j'ai aperçu, j'ai saisi. (Acad.) Du moment que j'ai connue, je l'ai aimée. (Acad.) Le pouvoir qui donne les places est tout, du moment que l'opinion qui distribue la considération n'est plus rien. (Mme de Staël.) Du moment que le soldat est transformé en gentleman, c'en est fait des libertés publiques. (Vacherot.) Il Puisque : Du moment que votre père y consent, je n'ai plus rien à dire. Du moment où tu aspiras aux bénéfices, prends les charges. (Balz.)

— Syn. Moment, instant. V. INSTANT.

— Encycl. Mécan. On nomme moment d'une force par rapport à un point le produit de l'intensité de cette force par la distance de la droite suivant laquelle elle est appliquée au point considéré. Lorsqu'on a affaire à la

fois à plusieurs forces dirigées dans un même plan, on peut prendre leurs *moments* par rapport à un point de ce plan; dans ce cas, on donne à chacun de ces *moments* un signe qui change à la fois avec le sens de la force et avec le sens de la perpendiculaire abaissée du point choisi, ou centre des *moments*, sur la direction de la force. En d'autres termes, on donne à chaque *moment* le signe + ou le signe - suivant que, le centre des *moments* étant supposé fixe, la force tendrait à entraîner le plan, autour de ce point, dans un sens ou dans l'autre. Lorsque les forces que l'on a à considérer ne sont plus appliquées dans un même plan, les *moments* de ces forces, par rapport à un point de l'espace, ne pourraient plus être comparés directement les uns aux autres, l'addition ou la soustraction entre eux ne correspondrait plus à aucune idée, il serait impossible d'attribuer des signes à ces *moments*, etc. Toutefois, la considération de ces *moments*, comptés dans des plans obliques les uns par rapport aux autres, est encore utile, mais elle ne peut pas être introduite directement; il faut auparavant élever à la notion d'une autre sorte de produits analogues. On nomme *moment* d'une force par rapport à un axe le produit de l'intensité de cette force par la plus courte distance de sa direction à l'axe, et par le sinus de l'angle des deux directions. En d'autres termes, le *moment* d'une force par rapport à un axe est le *moment* de la projection de cette force sur un plan perpendiculaire à l'axe, par rapport au pied de cet axe sur le même plan. De quelque manière que des forces soient dirigées dans l'espace, leurs *moments* par rapport à un axe sont comparables et capables de signes distinctifs.

Un système quelconque de forces appliquées à un corps solide peut toujours se ramener à deux forces uniques, dont l'une passe par un point choisi à volonté; le *moment*, par rapport à ce point, de la force qui y passe, est identiquement nul, il ne reste donc alors que celui de l'autre force; on le nomme *moment* résultant des *moments* des forces proposées par rapport au point considéré. On représente le *moment* d'une force, par rapport à un point, par son axe, qui est une perpendiculaire au plan du point et de la direction de la force, sur laquelle on prend une longueur proportionnelle au *moment*. Lorsqu'il s'agit du *moment* d'une force par rapport à une droite, l'axe de ce *moment* est naturellement compté sur la droite. Le sens dans lequel l'axe d'un *moment* est dirigé correspond toujours au sens de ce *moment*. Un observateur placé le long de cet axe, supposé fixe, verrait tourner de sa gauche à sa droite le corps entraîné par la force en question. Cela posé, le théorème des *moments* consiste dans l'énoncé suivant : l'axe du *moment* résultant des *moments* de tant de forces que l'on voudra, par rapport à un point quelconque de l'espace, est représenté en grandeur et en direction par la ligne qui fermerait un contour dont les côtés représenteraient en grandeurs et en directions les axes des *moments* des forces considérées, par rapport au même point.



Ce théorème général se déduit d'une série de propositions dont la première est due à Varignon, et qui consiste en ce que le *moment* de la résultante de deux forces concourantes par rapport à un point quelconque du plan est égal à la somme des *moments* des composantes : soient F et F' les deux forces proposées, représentées proportionnellement par AB et AC; R leur résultante, représentée par AD; enfin O le centre des *moments*, et Ob, Oc, Od les perpendiculaires abaissées d'O sur les directions des trois forces : il s'agit de montrer que

$$AD \times Od = AB \times Ob + AC \times Oc.$$

Or, ces trois produits représentent respectivement les doubles des triangles

$$AOD, AOB, AOC,$$

qui ont même base AO, et il est évident que la hauteur du premier est égale à la somme de celles des deux autres, car ces hauteurs seraient les projections de

$$AD, AB \text{ et } AC, \text{ ou } BD,$$

sur une perpendiculaire AX à AO.

Le point O se déplaçant dans le plan, chaque *moment* changerait de signe en même

temps que le triangle correspondant changerait de sens par rapport à sa base

$$AB, AC \text{ ou } AD;$$

par conséquent la relation entre les trois *moments* M.R = M.F + M.F' est générale comme la relation entre les triangles.

Le théorème étant établi pour deux forces, on l'étend sans difficulté à un nombre quelconque de forces contenues dans un même plan, les *moments* étant pris, bien entendu, par rapport à un point de ce plan.

Considérons maintenant un système quelconque de forces concourant en un même point, et prenons les *moments* de ces forces par rapport à une droite quelconque; comme les forces projetées sur le plan perpendiculaire à la droite choisie auront pour résultante la projection sur le même plan de la résultante des forces proposées elles-mêmes, il est clair que l'on peut énoncer ce théorème, que le *moment* de la résultante de forces quelconques appliquées en un même point, par rapport à une droite quelconque, est égal à la somme des *moments* des composantes par rapport à la même droite.

Il résulte déjà des remarques qui précèdent que toutes les transformations successives employées pour ramener un système quelconque de forces à deux forces uniques, dont l'une passe par un point choisi à l'avance, laissent invariable la somme des *moments* des forces de ce système par rapport à une droite quelconque. En effet, ces transformations ne consistent que dans des déplacements des points d'application de certaines forces, sur leurs directions respectives; dans l'introduction de forces égales et directement opposées deux à deux; enfin dans la composition de forces concourant à des distances finies ou infinies. En particulier, la somme des *moments* des forces proposées par rapport à une droite quelconque menée par le point choisi pour y appliquer l'une des deux réduites est égal à la somme des *moments* de ces deux réduites par rapport à la même droite, c'est-à-dire au *moment* de celle des réduites qui ne passe pas en ce point.

Cela posé, comparons le *moment* d'une force par rapport à un point, aux *moments* de cette force par rapport aux différentes droites passant par ce même point; le *moment* de la force par rapport au point considéré est représenté par le double de l'aire du triangle qui aurait pour sommet le point et pour base la droite représentative de la force; celui de la même force par rapport à une droite passant par le même point est représenté par le double de l'aire d'un triangle qui n'est autre que la projection du premier sur un plan perpendiculaire à la droite choisie; le second *moment* est donc le produit du premier par le cosinus de l'angle de leurs plans; mais les axes de ces *moments* font entre eux le même angle que les plans, l'axe du second *moment* doit donc être la projection du premier sur sa direction. Ainsi, si l'on a construit l'axe du *moment* d'une force, par rapport à un point, pour avoir celui du *moment* de la même force par rapport à une droite quelconque passant par le même point, il suffira de projeter le premier axe sur la droite choisie. On peut remarquer que le lieu des extrémités des axes de ces *moments* est la surface de la sphère décrite sur l'axe du *moment* pris, par rapport au point, comme diamètre.

Ces nouvelles considérations conduisent presque immédiatement à la démonstration du théorème général énoncé plus haut. En effet, par le point choisi pour y appliquer l'une des deux réduites, imaginons une droite quelconque et concevons, d'une part le *moment* de la seconde réduite par rapport à cette droite, de l'autre les *moments* de toutes les forces données; par le premier théorème, le *moment* par rapport à la droite considérée de la deuxième réduite sera la somme des *moments* des forces proposées par rapport à la même droite, ou bien l'axe du *moment* de cette deuxième réduite, par rapport à la droite, sera la somme des axes des *moments*, par rapport à la même droite, des forces du système; mais tous ces axes ne seront que les projections sur la droite choisie des axes des *moments* des mêmes forces par rapport au point choisi. Ainsi l'axe du *moment*, par rapport à un point, de la réduite qui n'y passe pas, donne sur une droite quelconque une projection égale à la somme de celles faites sur la même droite des axes des *moments*, par rapport au même point, de toutes les forces du système. Il en résulte immédiatement que le premier axe ferme le contour dont les autres seraient les côtés, ou qu'il en est le résultant.

L'axe du *moment* résultant des *moments* des forces d'un système par rapport à un point a respectivement pour projections orthogonales, sur trois axes rectangulaires, les sommes des axes des *moments* par rapport à ces trois axes des forces du système; par conséquent, le carré du premier est égal à la somme des carrés des sommes des autres; c'est-à-dire que, si L, M, N désignent les sommes des *moments* des forces d'un système par rapport aux trois axes des x, des y et des z, supposés rectangulaires, et si G désigne le *moment* résultant par rapport à l'origine,

$$G^2 = L^2 + M^2 + N^2.$$

D'ailleurs, les angles α, β, γ que l'axe G fait

avec les axes de coordonnées sont déterminés par les équations

$$G \cos \alpha = L, \quad G \cos \beta = M \text{ et } G \cos \gamma = N.$$

Soient X, Y, Z les composantes parallèles aux axes de l'une des forces F du système, et x, y, z les coordonnées de son point d'application, le *moment* de cette force F par rapport à l'axe des x sera la somme des *moments* de ses composantes, ou seulement la somme des *moments* de Y et de Z, car celui de X est identiquement nul. Cette somme $Yz - Yz$ sera un des termes de L, qui pourra s'exprimer par

$$L = \sum (Zy - Yz);$$

on trouverait de même

$$M = \sum (Xz - Zx),$$

et

$$N = \sum (Yx - Xy).$$

Les conditions d'équilibre d'un corps solide sont

$$\sum X = 0, \quad \sum Y = 0, \quad \sum Z = 0,$$

et

$$\sum (Zy - Yz) = 0, \quad \sum (Xz - Zx) = 0, \quad \sum (Yx - Xy) = 0;$$

deux systèmes équivalents de forces, c'est-à-dire tels qu'opposés l'un à l'autre ils se feraient équilibre, doivent donc donner les mêmes sommes de projections sur trois axes rectangulaires quelconques et les mêmes sommes de *moments* par rapport à ces axes.

— *Moments de couples*. On nomme *moment* d'un couple le produit de la force par le bras de levier; c'est la somme des *moments* des deux forces du couple par rapport à un point quelconque de leur plan. Ce *moment* est représenté par l'aire du parallélogramme qui aurait pour côtés les droites représentatives des deux forces. Lorsqu'on projette un couple d'un plan sur un autre, son *moment* se multiplie par le cosinus de l'angle des deux plans. La somme des *moments* des forces d'un couple par rapport à un axe quelconque est donc le produit du *moment* de ce couple par le cosinus de l'angle que son plan fait avec le plan perpendiculaire à l'axe.

D'après la remarque faite tout à l'heure sur les systèmes équivalents de forces, il est clair qu'on peut transporter où l'on veut un couple parallèlement à lui-même dans son plan ou dans tout autre plan parallèle, et l'y faire tourner ensuite à volonté. D'ailleurs, si l'on compose entre eux des couples en nombre quelconque, on ne peut jamais arriver qu'à d'autres couples, puisque la somme des projections des forces du système, sur un axe quelconque, doit toujours rester nulle.

On représente habituellement le *moment* d'un couple par son axe, qui est une perpendiculaire à son plan sur laquelle on marque une longueur proportionnelle au *moment*. En adoptant ce mode de représentation, on peut dire que la somme des *moments* des forces d'un couple, par rapport à une droite quelconque, a pour axe la projection sur cette droite de l'axe du couple. Si donc on conçoit, par un point quelconque de l'espace, trois axes rectangulaires, les axes des sommes respectives des *moments* des forces d'un système quelconque de couples, par rapport à ces trois axes coordonnés, seront les sommes des projections faites sur eux des axes des couples proposés; l'axe du *moment* résultant par rapport à l'origine sera donc la résultante des axes des *moments* des couples; c'est-à-dire que l'on compose des couples en nombre quelconque en composant les axes de leurs *moments*.

— *Moments d'inertie*. On nomme *moment* d'inertie d'un point matériel par rapport à une droite le produit de la masse de ce point par le carré de sa distance à la droite, et *moment* d'inertie d'un solide par rapport à une droite la somme des *moments* d'inertie, par rapport à cette droite, de tous les points matériels qui le composent. V. INERTIE.

— *Moments de quantités de mouvement*. On nomme *moment* par rapport à une droite de la quantité de mouvement d'un point, c'est-à-dire du produit de sa masse par sa vitesse, le produit de cette quantité de mouvement, projetée sur un plan perpendiculaire à la droite, par la distance de la projection au pied de la droite sur le même plan. En désignant par m la masse d'un point matériel, par v sa vitesse, par p la plus courte distance de cette vitesse à l'axe choisi, enfin par α l'angle de cet axe avec la direction de la vitesse, le *moment* de la quantité de mouvement du point est

$$m \cdot v \cdot p \sin \alpha.$$

Les vitesses des différents mouvements dont on peut concevoir un point comme simultanément animé se composent et se décomposent par le même régime qui convient aux forces appliquées en un même point, les théorèmes relatifs aux *moments* des forces appliquées en un même point se transportent immédiatement aux *moments* des quantités de mouvement composant la quantité de mouvement de ce point. Ainsi, si l'on veut exprimer le *moment* de la quantité de mouvement d'un point matériel par rapport à trois axes rectangulaires, on aura, pour le *moment* par rapport à l'axe des x,

$$m \left(\frac{dx}{dt} y - \frac{dy}{dt} x \right),$$

et pour les deux autres axes des y et des z,

$$m \left(\frac{dx}{dt} z - \frac{dz}{dt} x \right)$$

et

$$m \left(\frac{dy}{dt} z - \frac{dz}{dt} y \right).$$

— *Théorème des moments des quantités de mouvement*. La vitesse d'un point matériel au bout d'un temps dt se forme par la composition de sa vitesse initiale et du produit par dt de son accélération à l'instant considéré; par suite, la quantité de mouvement du point, au bout d'un temps dt , se forme par la composition de sa quantité de mouvement initiale et du produit par dt du résultat de la multiplication de sa masse par son accélération; mais le résultat de cette multiplication est la force appliquée au point matériel ou la résultante des forces qui lui sont appliquées; par conséquent, le *moment* par rapport à une droite quelconque de la quantité de mouvement d'un point matériel, au bout d'un temps dt , est égal à la somme des *moments*, par rapport à la même droite, de la quantité de mouvement initiale et du produit par dt de la force qui y est appliquée, c'est-à-dire de l'impulsion élémentaire de cette force :

$$\mathcal{M} \cdot (mv + dv) = \mathcal{M} \cdot mv + \mathcal{M} \cdot F dt.$$

On peut encore écrire

$$\mathcal{M} \cdot (mv + dv) = \mathcal{M} \cdot mv + \sum \mathcal{M} \cdot f dt,$$

f désignant l'une quelconque des forces appliquées au point matériel et qui composent F, puisque le *moment* d'une force est égal à la somme des *moments* de ses composantes.

L'équation précédente donne

$$\mathcal{M} \cdot (mv + dv) - \mathcal{M} \cdot mv = \mathcal{M} \cdot F dt,$$

c'est-à-dire que l'accroissement élémentaire du *moment* de la quantité de mouvement d'un point matériel par rapport à une droite quelconque est égal au *moment*, par rapport à la même droite, de l'impulsion élémentaire de la force qui sollicite ce point.

La même équation, appliquée de proche en proche pendant un temps quelconque, conduit à ce nouvel énoncé : L'accroissement du *moment* de la quantité de mouvement d'un point matériel par rapport à un axe quelconque et pendant un temps quelconque est égal à l'intégrale correspondante au même temps du *moment* par rapport au même axe de l'impulsion élémentaire de la force appliquée à ce point :

$$\mathcal{M} \cdot mv - \mathcal{M} \cdot mv_0 = \int_0^t \mathcal{M} \cdot F dt.$$

Le théorème s'étend sans difficultés à tout un système matériel. En effet, on a pour chaque point de ce système

$$\mathcal{M} \cdot mv - \mathcal{M} \cdot mv_0 = \sum \int_0^t \mathcal{M} \cdot f dt,$$

f désignant l'une quelconque des forces qui lui sont directement appliquées ou qui représentent les réactions exercées sur lui par les autres parties du système; en faisant la somme de toutes ces équations, il vient

$$\sum \mathcal{M} \cdot mv - \sum \mathcal{M} \cdot mv_0 = \sum \int_0^t \mathcal{M} \cdot f dt,$$

le signe $\sum$, dans le second membre, s'étendant maintenant à toutes les forces qui agissent sur un point en particulier, et ensuite à tous les points. Mais il est à remarquer que dans ce second membre les *moments* des forces intérieures disparaissent d'eux-mêmes, ces forces étant deux à deux égales et directement opposées, de sorte qu'il reste seulement

$$\sum \mathcal{M} \cdot mv - \sum \mathcal{M} \cdot mv_0 = \sum \int_0^t \mathcal{M} \cdot F dt,$$

F désignant l'une quelconque des forces extérieures.

On peut considérer le mouvement relatif d'un système comme un mouvement absolu, pourvu qu'on joigne à ces forces données, pour chaque point matériel, la force d'inertie d'entraînement et la force centrifuge composées; mais si l'on a à appliquer le théorème des *moments* des quantités de mouvement, il faut naturellement les prendre dans le mouvement relatif. Le cas qui se présente le plus fréquemment est celui où les axes mobiles, qui forment les repères, passent par le centre de gravité du système matériel et sont entraînés avec lui en conservant des directions constantes. Les sommes des *moments* des quantités de mouvement prises par rapport aux axes fixes et aux axes mobiles sont alors liées par une relation remarquable, qu'il est important de connaître : la somme des *moments* des quantités de mouvement des parties du système matériel par rapport à l'axe des x est

$$\sum m \left(\frac{dx}{dt} y - \frac{dy}{dt} x \right);$$

si x_1, y_1, z_1 désignent les coordonnées, par rapport aux axes fixes, du centre de gravité, et x, y, z les coordonnées, par rapport aux

nouveaux axes d'un point quelconque du système, on a

$$x = x_1 + x', \quad y = y_1 + y' \quad \text{et} \quad z = z_1 + z',$$

d'où

$$\frac{dx}{dt} = \frac{dx_1}{dt} + \frac{dx'}{dt}, \quad \frac{dy}{dt} = \frac{dy_1}{dt} + \frac{dy'}{dt}$$

et

$$\frac{dz}{dt} = \frac{dz_1}{dt} + \frac{dz'}{dt}.$$

En substituant, il vient :

$$\Sigma m \left(\frac{dx}{dt} y - \frac{dy}{dt} x \right) = \Sigma m \left(\frac{dx_1}{dt} y_1 - \frac{dy_1}{dt} x_1 \right) + \Sigma m \left(\frac{dx'}{dt} y' - \frac{dy'}{dt} x' \right);$$

par les sommes

$$\Sigma m \frac{dx_1}{dt} y', \quad \Sigma m \frac{dy_1}{dt} x', \quad \Sigma m \frac{dz_1}{dt} y_1,$$

enfin

$$\Sigma m \frac{dy'}{dt} x_1$$

sont identiquement nulles. En effet, on peut les écrire

$$\frac{dx_1}{dt} \Sigma m y', \quad \frac{dy_1}{dt} \Sigma m x', \quad y_1 \Sigma m \frac{dz_1}{dt},$$

enfin

$$z_1 \Sigma m \frac{dy'}{dt}.$$

Or, le centre de gravité du système étant à l'origine des nouveaux axes,

$$\Sigma m y', \quad \Sigma m x',$$

et par suite

$$\frac{d}{dt} \Sigma m x' \quad \text{et} \quad \frac{d}{dt} \Sigma m y' \quad \text{ou} \quad \Sigma m \frac{dz_1}{dt}$$

et

$$\Sigma m \frac{dy'}{dt}$$

sont nuls.

D'ailleurs l'équation

$$\Sigma m \left(\frac{dx}{dt} y - \frac{dy}{dt} x \right) = \Sigma m \left(\frac{dx_1}{dt} y_1 - \frac{dy_1}{dt} x_1 \right) + \Sigma m \left(\frac{dx'}{dt} y' - \frac{dy'}{dt} x' \right)$$

comporte une interprétation fort simple; en effet,

$$\Sigma m \left(\frac{dx_1}{dt} y_1 - \frac{dy_1}{dt} x_1 \right)$$

n'est autre chose que le *moment*, par rapport à l'axe des x_1 , de la quantité de mouvement du centre de gravité supposé doué d'une masse égale à celle du système total; car on peut écrire ce terme sous la forme

$$\left(\frac{dx_1}{dt} y_1 - \frac{dy_1}{dt} x_1 \right) \Sigma m$$

ou

$$\mathcal{M} \left(\frac{dx_1}{dt} y_1 - \frac{dy_1}{dt} x_1 \right).$$

Ainsi les sommes des *moments* des quantités de mouvement d'un système rapporté à des axes de directions constantes, passant par son centre de gravité, se composent des sommes des *moments* des quantités de mouvement du même système rapporté à des axes fixes parallèles aux premiers, diminués respectivement des *moments*, par rapport aux mêmes axes fixes, de la quantité de mouvement du centre de gravité, considéré comme ayant une masse égale à celle du système.

Dans le cas qu'on vient d'examiner, pour pouvoir considérer le mouvement relatif comme un mouvement absolu, il n'y a à introduire dans le système que les forces d'inertie d'entraînement des différents points, puisque le mouvement d'entraînement étant de translation, les forces centrifuges composées sont identiquement nulles. Si le centre de gravité du système se meut en ligne droite, les forces d'inertie d'entraînement des différents points seront toutes parallèles et proportionnelles aux masses de ces points; elles se composeraient donc en une seule appliquée au centre de gravité, si on les considérait comme appliquées à un corps solide: les sommes de leurs moments, par rapport aux trois axes mobiles, se trouveraient donc identiquement nulles, de sorte qu'il n'y aura plus à en tenir compte dans les applications du théorème des *moments* des quantités de mouvement. Ces mêmes forces d'inertie disparaîtraient tout à fait si le mouvement du centre de gravité devenait uniforme.

— **Théorème des aires.** Le théorème des *moments* des quantités de mouvement donne lieu, dans un cas particulier, à un nouvel énoncé, connu sous le nom de *théorème des aires*. Supposons que les forces appliquées à un système matériel, composées comme si elles agissaient sur un corps solide, donnent une résultante unique rencontrant constamment une même droite: la somme des *moments* de ces forces, par rapport à cette droite, restera constamment nulle, ainsi que la somme des *moments* de leurs impulsions élémentaires. Le théorème des *moments* des quantités de mouvement donnera donc pour cette droite en particulier

$$\Sigma \mathcal{M} \cdot mv - \Sigma \mathcal{M} \cdot mv_0 = 0$$

ou

$$\Sigma \mathcal{M} \cdot mv = \text{constante} = C.$$

xi.

Cette équation reçoit une interprétation remarquable: v , c'est $\frac{ds}{dt}$ s désignant l'arc de

la trajectoire du point m . $\mathcal{M} \cdot v$ est donc $p \frac{ds}{dt}$, p désignant l'arc de la trajectoire du mouvement projeté sur un plan perpendiculaire à l'axe des *moments* et p la distance au pied de cet axe de la tangente à cette trajectoire du mouvement projeté; mais p est le double de l'aire élémentaire décrite par le rayon vecteur mené du pied de l'axe à la projection du mobile, ou la projection sur le plan perpendiculaire à l'axe de l'aire élémentaire décrite dans l'espace par le rayon vecteur mené d'un point quelconque de l'axe au point m ; par conséquent, $\Sigma \mathcal{M} \cdot mv$ est la somme des dérivées des projections des aires décrites par les rayons vecteurs menés d'un point de l'axe à tous les points du système, multipliées respectivement par les masses de ces points; le théorème des *moments* des quantités de mouvement dans ce cas se transforme donc en ceci, que la somme des produits des masses de tous les points du système par les projections, sur un plan perpendiculaire à l'axe, des aires décrites dans l'espace par les rayons vecteurs menés d'un point de l'axe à tous les points du système, que cette somme, disons-nous, croît proportionnellement au temps, puisque sa dérivée est nulle.

Si les forces extérieures agissant sur le système ont une résultante unique passant constamment par un point fixe, le théorème des aires s'appliquera à un axe quelconque passant par ce point fixe. On pourra prendre ce point pour pôle commun de tous les rayons vecteurs, et si l'on imagine trois axes rectangulaires s'y croisant, les sommes des produits des masses des points du système par les aires décrites en projection sur les trois plans coordonnés croîtront chacune proportionnellement au temps.

Le même théorème s'appliquerait à tous les plans imaginables, en prenant d'ailleurs pour pôle un point quelconque, si les forces extérieures appliquées au système donnaient constamment une résultante nulle.

— **Moment de stabilité.** On nomme *moment* de stabilité d'un corps reposant sur un plan horizontal le *moment* de son poids par rapport à l'arête de la face plane de contact qui est la plus rapprochée de la verticale du centre de gravité. La condition d'équilibre du corps considéré comme pouvant tourner autour d'une des arêtes de sa face de contact avec un plan horizontal qui le supporte est que la somme des *moments*, par rapport à cette même arête, des forces extérieures qui sollicitent ce corps et tendent à lui imprimer un mouvement de rotation de sens contraire à celui que produirait son poids soit moindre que le *moment* de stabilité par rapport à cette arête.

— **Moment fléchissant.** On nomme *moment* fléchissant d'un corps par rapport à un axe perpendiculaire au plan de flexion la somme des *moments*, par rapport à cet axe, de toutes les forces extérieures qui sollicitent le corps.

Moment d'imprudence (UN), comédie en trois actes et en prose de Walfard et Fulgence (théâtre de l'Odéon, 1^{er} décembre 1819). Un gentilhomme, d'Harcourt, vient solliciter à Paris, avec sa jeune épouse; un vieil ami de la famille, Fréville, doit le présenter au beau-frère d'un ministre, au colonel Valsuin. Une amie du colonel, Mme de Saint-Ange, veut lui faire faire la connaissance de la jolie provinciale. En vain le jeune époux veut détourner sa femme de se rendre à l'invitation très-suspecte de Mme de Saint-Ange; il y est bientôt conduit lui-même par M. Fréville et le colonel. Celui-ci est vivement épris de Mme d'Harcourt, dont il ignore le nom, et c'est à d'Harcourt lui-même, dont on lui a vanté le talent poétique, qu'il demande une déclaration en vers. On n'a rien à refuser à un protecteur. Le petit poème est fait et arrive à sa destination. L'amoureux colonel le fait suivre d'un billet en prose. Cette lettre éclaire l'imprudente épouse: elle supplie l'ami Fréville de l'arracher d'une maison où sa vertu court de si grands dangers. La voilà chez elle; son mari arrive bientôt. Surpris de la brusque disparition de la dame et de Fréville, le colonel vient de bon matin chez ce dernier lui en demander la cause. On s'explique: le colonel, confus, promet de tout faire pour réparer ce qu'il veut bien appeler sa faute; il présente d'Harcourt au ministre. La place sollicitée est obtenue, et le colonel, pour se punir, va rejoindre sa garnison. C'est une de ces pièces qui valent surtout par la parfaite entente de la scène. On l'a reprise en 1835.

MOMENTANÉ, ÉE adj. (mo-man-ta-né — lat. *momentaneus*; de *momentum*, moment). Qui ne dure qu'un moment: *Épurt MOMENTANÉ*. Action MOMENTANÉE. Plaisir MOMENTANÉ. La moralité de chaque action humaine est fixée par un acte MOMENTANÉ et irrévocable. (J. de Mistré). Le patriotisme est un *mal-pris MOMENTANÉ de l'intérêt personnel*. (Balz.)

MOMENTANÉMENT adv. (mo-man-ta-né — rad. *momentané*). D'une manière momentanée, passagère, pour un moment: *Le peuple se laisse toujours ramener MOMENTANÉMENT*. (B. Const.) *Il y a des limites au droit de priver un citoyen, même MOMENTANÉMENT,*

de sa liberté. (Dupin.) *On voit quelquefois les idées les plus justes MOMENTANÉMENT abandonnées par la foule*. (J. Simon.)

— **Gramm. Consonnes momentanées.** Celles qu'on ne peut faire entendre que d'une façon instantanée et qui doivent tomber immédiatement sur une voyelle, comme *b, p, c*, etc. On les appelle aussi *EXPLOSIVES*.

MOMÉRIE s. f. (mo-me-ri. — Du Cange tire ce mot de l'ancien français *malomerie*, qui signifiait pratique musulmane et, par suite, pour des chrétiens, chose ridicule. Diez le tire du germanique: allemand *munnen*, masquer, anglais *to mum*. L'ancien français avait *momier*, sorte de divertissement. Le latin avait *momium*, action de tourner en ridicule, grec *momium* vient certainement de *Monus*, grec *Monos*, dieu de la raillerie. M. Littré croit avec Diez que l'ancien français *momie*, *momier*, joint à l'anglais *to mum*, *mumery*, indique l'origine germanique. Simagrée, affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas: *C'est une MOMÉRIE. C'est pure MOMÉRIE. Calvin introduit à Genève le sentiment hypocrite de ce qu'on appelle la MOMÉRIE*. (Balz.) Il Cerémonie bizarre, ridicule: *Il y a peu de culles qui ne soient défigurées par quelques MOMÉRIES*. (Acad.) *Ce que les sectes demandent avant tout, ce sont des grimaces et des MOMÉRIES*. (A. Peyrat.)

— A signifié Mascarade, troupe de gens masqués.

MOMIE s. f. (mo-mi — du persan et arabe *mumia*; du persan *mum*, cire ou substance balsamique). Cadavre embaumé et conservé par ce moyen depuis très-longtemps: *MOMIE égyptienne*. *MOMIE mexicaine*. Les nécropoles et les syringes étendent sous les temples leurs corridors et leurs chambres baroïques qu'habite un peuple de MOMIES. (Th. Gaut.) Il Corps embaumé, en général: *Le temps seul décidera si les MOMIES de Gannal ont le mérite de celles des Égyptiens*. Les MOMIES de M. Ruyss prolongeant en quelque sorte la vie, au lieu que celles de l'ancienne Égypte ne prolongeant que la mort. (Fonten.)

— Fam. Personne sèche, extrêmement maigre: *C'est une MOMIE, une vraie MOMIE*. Il Personne dépourvue d'énergie et d'activité: *Mon gentil Armand était une MOMIE*. (Balz.) Il Personne qui conserve obstinément des opinions surannées: *Des MOMIES politiques*.

— **Momie naturelle**, Cadavre qui se dessèche sans se putréfier.

— **Superst.** Nom donné à des esprits que l'on croyait exister dans les cadavres, et auxquels on attribuait la vertu de guérir certaines maladies. Il On dit aussi *MOMIE*.

— **Comm.** Couleur brune extraite des bitumes dont sont enduites les momies égyptiennes.

— **Hortic.** Cire noire en usage pour la greffe des arbres.

— **Alchim.** *Momie minérale*, Amalgame de plomb et de mercure, trituré jusqu'à ce qu'il soit réduit en une poudre noire.

— **Entom.** Nom donné par Lamarck aux insectes quand ils sont inactifs, sans être encore entièrement renfermés dans leur coque.

— **Adjectif.** *Baume momie*, Nom donné au malthé: *Il me paraît plus vraisemblable que ces propriétés spécifiques attribuées par les Persans à leur BAUME MOMIE sont communes à tous les bitumes de même consistance, et particulièrement à celui que nous appelons poix de montagne*. (Buff.)

— **Encycl.** Hist. C'était, en Égypte, un usage très-ancien de toutes les classes de momifier les corps. Toutefois l'état, la fortune du défunt décidaient encore du sort de sa dépouille. Les pauvres étaient seulement desséchés par le sel ordinaire ou par le natron, enveloppés dans des toiles grossières, englués de bitume et plongés ainsi dans la profondeur des syringes. Le corps d'un grand, d'un riche était, au contraire, l'objet de soins considérables. Des embaumeurs, dont chacun avait des attributions spéciales, étaient chargés d'extraire le cerveau par le nez au moyen de petites pinces, les entrailles et les viscères en pratiquant une incision au côté, puis de laver, d'épurer le corps, finalement de le livrer à l'action des sels qui desséchaient les muscles et toutes les parties charnues. On frisait ou on tressait les cheveux et l'embaumement commençait, non sans des délais sévèrement réglés. Champollion décrit l'opération la plus grande sur ce sujet, décrit ainsi cette minutieuse opération. « La tête, dit ce savant, était remplie jusqu'à moitié du baume le plus parfait; quelquefois on remplaçait les yeux naturels par des yeux d'émail et on dorait la figure entièrement. Le ventre reprenait sa proéminence dans le bourrant d'herbes sèches ou de coton, et en y mêlant du baume. On y mettait aussi quelquefois des figurines en terre émaillée. Le corps entier était plongé dans le baume. On enveloppait ensuite, avec des bandelettes d'étoffes plus ou moins fines, chaque doigt des pieds et des mains, quelquefois après en avoir doré les ongles; on a vu aussi que chaque doigt était enfermé dans un étui en or. On laissait encore de riches colliers et des bagues à certaines momies. Les bandelettes couvraient ensuite chaque membre séparément, enfin le corps tout entier; et, au moyen de serviettes, d'écharpes, de tuniques, on tâchait de rendre à la momie ses formes

naturelles et proportionnées. La tête était l'objet de soins particuliers: j'ai trouvé sur le visage d'une momie plusieurs doubles de mousseline très-fine; le premier était d'abord collé sur la chair, les autres sur celui-ci, et au-dessus de tout une couche de plâtre qui conservait les traits de la figure et était couverte d'une feuille d'or; les yeux y étaient peints; du plâtre très-fin, coulé à l'intérieur de ce masque, a donné le portrait du mort et jusqu'au relief des sourcils. Ces masques sont quelquefois seuls au-dessus des bandelettes, et embrassent toute la tête jusqu'à la poitrine. Un collier s'y rattache ensuite, formé de grains et de cylindres de verroterie, différents de couleur et entremêlés de figures de divinités en terre émaillée et plates. Nous terminons en l'abrégeant l'intéressante description de Champollion. Au-dessous du collier est le devant d'une tunique d'émail ou les couleurs varient à l'infini, mais où persistent le scarabée sacré, l'urus, etc. Généralement un cartonnage enveloppe toute la momie en forme de gaine. Ce cartonnage est peint et doré. Les emblèmes qui y sont figurés sont relatifs aux obligations de l'âme, à ses visites à diverses divinités, et une inscription perpendiculaire étale au milieu le nom du mort, ses titres, ses qualités. Ainsi préparée, la momie était posée dans un cercueil de sycomore ou de cèdre, peint intérieurement et extérieurement. Le cercueil est d'une seule pièce. Son couvercle, également d'une seule pièce, peint en dessous, porte, à sa partie supérieure, la tête en relief, peinte ou dorée, de la momie; elle est barbus ou imberbe, selon que c'est un homme ou une femme. Le nom, les titres sont répétés sur le couvercle. Le cercueil, ainsi disposé, est parfois renfermé dans un plus grand, et celui-ci dans un troisième. On les posait dans la chambre sépulcrale.

La dévotion de ces cercueils et de ces cartonnages a varié, comme celle des sarcophages, suivant les différentes époques de l'histoire d'Égypte. On n'en possède qu'un très-petit nombre qu'on puisse, avec certitude, attribuer au premier empire. Quelques-uns imitaient la forme des sarcophages les plus anciens; ils étaient rectangulaires, et portaient à l'extérieur les ornements qui caractérisaient l'architecture des premières dynasties. À l'intérieur, la décoration se composait d'une foule d'objets usuels peints et des diverses sortes d'offrandes; les noms et les qualités de ces objets sont souvent écrits auprès. Les flancs et les fonds sont ordinairement couverts de textes en écriture cursive empruntés au rituel funéraire, qui, dès cette ancienne époque, avaient déjà le caractère de textes sacrés. On plaçait invariablement dans la salle funéraire les vases sacrés; ces vases, nommés *canopes* par les amateurs, étaient invariablement au nombre de quatre, de matières plus ou moins précieuses, selon la qualité du défunt, et placés auprès de son cercueil. Il y en a en simple argile et en albâtre oriental zôné de la plus grande beauté. Ces quatre vases forment une série complète; les viscères principaux de la momie y étaient déposés, pliés d'abord dans un linge et ensuite enroulés dans le baume. Avec eux on disposait près des morts des figurines en bois peint, quelquefois des ustensiles de toilette et généralement un exemplaire du rituel funéraire.

Le musée du Louvre possède un petit nombre de momies et une grande quantité de cercueils et de cartonnages, de figurines de bois et d'albâtre, de vases canopes, etc. Dans une des armoires de la salle funéraire est la momie d'un homme que Champollion appelle Siophis; elle est encore couverte de ses bandelettes et cartonnages; un grand collier est figuré sur la poitrine; au milieu est un pectoral avec les figures d'Osiris, d'Isis et d'Horus.

Le British-Museum est un peu plus riche que le Louvre. On a fait grand bruit, dans ces dernières années, de la découverte du tombeau de Cléopâtre. La momie que contenait le sarcophage, trouvé intact, a été transportée à Londres, et les égyptologues croient, en effet, reconnaître en elle les restes de la fameuse reine d'Égypte; c'est la principale richesse du musée. La plupart des momies des collections européennes appartiennent à la classe populaire; celle dont l'embaumement était le moins soigné. Les tombes, même royales, ont été violées et à une époque relativement récente, quoique encore fort ancienne, et à la place du légitime possesseur de l'hypogée, dont la momie a été jetée aux vents, un pieux subterfuge a substitué une momie fort vulgaire afin d'assurer à un parent l'éternité d'un pharaon. Ces hideux simulacres, englués de bitume, desséchés dans la saumure, ne gardent presque rien de la forme humaine; il s'en fait un trafic clandestin à Alexandrie; une momie ne coûte guère qu'une centaine de francs. Les momies des rois, des princes, des prêtres, des hauts personnages, des filles des hautes castes, sont, au contraire, préparées avec tant de soin que les chairs ont encore une sorte d'élasticité et que l'épiderme a gardé toute sa finesse.

Les Égyptiens conservaient aussi des momies d'animaux, et le Louvre en montre quelques exemplaires: un crocodile, des poissons, une tête de taureau, une tête de bœuf; dans la virrine, de petits chats sont emmaillottés et couchés sur le flanc, d'autres plus grands

sont debout. Sur une momie d'ibis on a figuré le dieu Thot par un entoilage bien découpé. On distingue aussi de nombreux égyptiens; l'un d'eux, trouvé au Scrapéum, est dans un cercueil de pierre calcaire; il est représenté en bas-relief sur le couvercle. On a trouvé aussi les débris d'un petit saurien embaumé.

La préparation des momies, la confection et la décoration des cercueils étaient, en Égypte, des industries réservées à une classe spéciale; ceux qui les pratiquaient habitaient ensemble, dans un quartier séparé du reste de la ville. A Thèbes, la grande cité, ce quartier, appelé les *Memnonia*, situé de l'autre côté du Nil, était à lui seul une ville immense, où le travail ne chôma pas. Ces ouvriers funéraires étaient divisés en trois groupes, d'après leurs fonctions: les parascites, les plus infimes de tous, avaient pour fonction d'inciser les corps, d'extraire les intestins et le cerveau; les colchytes étaient chargés des soins généraux de l'embaumement, de la préparation des bains de natron; ils avaient aussi la garde des tombeaux; les tarischutes surveillaient la confection des bandelettes et des cartonnages; c'étaient eux qui enveloppaient les corps avec des soins si minutieux qu'il est impossible aujourd'hui, une momie d'être débarrassée de ses enveloppes, de les replacer exactement. Autour de ces trois groupes pullulaient une multitude d'artisans, menuisiers, peintres, graminates, etc.

— *Momies gauloises*. On appelle ainsi des corps desséchés trouvés en Auvergne dans le siècle dernier. Ils ne portent cependant les traces d'aucune préparation balsamique; ils sont entourés de linges et paraissent avoir été ensevelis avec quelques soins. Peut-être leur conservation est-elle due à la nature du sol plutôt qu'à un embaumement dont on ne connaît que ces deux exemples. Ces momies gauloises sont déposées au cabinet d'anatomie comparée du Jardin des plantes. On trouve aussi, dans cette collection, un certain nombre de momies peruvienues, d'un aspect horrible. Ces momies, disloquées et entrées de force dans de grandes jarres de terre qui n'ont pas plus d'un mètre de hauteur, sont encore assez bien conservées. Un cadavre, tenant entre ses jambes une massue et dont la tête est entre les deux genoux, a des yeux en émail, et l'on voit encore sur sa figure les traces des brûlures de couleur qui lui portait de son vivant.

MOMIE (LE ROMAN DE LA), roman de Th. Gautier (1856, in-18). Sous une forme fantaisiste, ce livre, une des perles du grand écrivain, résume à peu près tout ce que l'on sait de l'Égypte et de sa plus ancienne civilisation. De longues descriptions de monuments égyptiens et d'appareils de momification, d'un aspect à l'ancêtre légendaire de *Salammbô*, autre restitution archéologique, essayée sur son modèle par un disciple fervent. *Le Roman de la Momie* eut peu de succès, quoique la fable en soit attachante, à cause de sa trop grande couleur locale; le commun des lecteurs se trouva rebuté par cette exubérance de détails inconnus, et le procédé de l'écrivain, qui, pour plus de fidélité, transporte en français tout un vocabulaire exotique, n'est pas fait pour rendre une œuvre populaire: les oëris, les colchytes, parascites et tarischutes, le pschent, les urous d'or, les naos, les calasiris, dont il est sans cesse question, sont autant de broussailleries pour des gens. Un petit nombre seulement s'intéressa à cette restitution et se rendit compte des études qu'il avait fallu faire pour la tenter.

Le sujet du roman, c'est l'ennui de Tahoser, fille du grand prêtre Pétamounof, pour un Hébreu, Poëri, intendant du pharaon. Poëri aime point Tahoser, il aime Ra'hel, une splendide Juive, et, tous les soirs, il s'échappe des jardins du roi, traverse le Nil et va retrouver sa bien-aimée dans ces cahutes de boue et de paille hachées où les Hébreux, réduits en servitude, cuisent des briques au soleil, pour bâtir des pyramides. Tahoser quitte son palais, ses femmes, ses riches vêtements et va en costume de servante demander l'hospitalité à Ra'hel Hébreu, qui l'accueille et l'occupe à filer avec les femmes, mais ne s'aperçoit pas de l'amour qu'il lui inspire. Une nuit, Tahoser le suit, traverse le Nil à la nage derrière lui, et le surprend avec Ra'hel. La fièvre la saisit, toute grelottante sous ses vêtements mouillés, et Ra'hel se dévoue, comme une sœur, à soigner l'étrangère. Pendant que la belle enfant se meurt de fièvre et de jalousie dans le taudis juif, la disparition de Tahoser a mis en rumeur toute la ville. Le pharaon, qui, au retour d'une expédition, a aperçu la jeune fille et en est devenu subitement amoureux, la fait chercher partout et vient lui-même l'arracher à Poëri pour l'emmener dans son gynécée.

Le roman ne sert que de cadre ingénieux à des descriptions d'une richesse éblouissante, où brille surtout l'art plastique de l'écrivain; descriptions de palais, d'architectures étranges aux peintures polychromes, d'anneaux prodigieux d'hommes de guerre, de chevaux, de chars, de machines, ou les vêtements, les armes, les physiognomies dans toutes les variétés ethnologiques d'une armée libyenne sont décrits avec une verve intarissable et une exactitude singulière. Dans les peintures d'intérieur, pas un détail insignifiant en apparence, la forme d'un ustensile de toilette,

d'une bûche, d'une spatule, les ciselures d'un miroir, d'une cassette à parfums, d'un bijou, qui ne soit décrit sur nature, d'après un moule. Les bijoux, les étoffes rares et les parfums tiennent beaucoup de place dans ce livre; il y a aussi beaucoup de nus dans ces tableaux, les nus étant, comme on sait, très-favorables à l'art. A certains moments, les salles peintes et dorées des palais s'emplissent de jeunes esclaves, vêtues d'une simple fleur de lotus dans les cheveux ou d'un collier d'émaux, agitant autour du maître des éventails de plumes, répandant des huiles parfumées sur ses épaules ou brûlant autour de lui des aromates. Même quand Gautier habille ces belles Nubiennes, les tissus légers laissent toujours entrevoir ces formes que l'artiste décrit amoureusement; ces peaux dorées comme le bronze corinthien, il en palpe le grain et la finesse.

Pour rattacher son œuvre à une date certaine, Th. Gautier a choisi le moment où les Hébreux, sous la conduite de Moïse (Moïse), quittent l'Égypte. Les dernières pages du volume racontent les plaies jetées sur le pharaon rebelle et sur tout son royaume, puis le passage de la mer Rouge et l'engloutissement du pharaon.

Et la momie, car il faut bien qu'il y ait une, puisqu'elle donne son titre au roman? La momie est celle de la belle Tahoser, qui régnait en souveraine après le pharaon, et dont un Anglais, lord Evandale, aide d'un égyptologue allemand, Rumphius, retrouve enfin le tombeau, caché près de Thèbes, au fond de syringes inaccessibles. Tout l'intérieur de granit d'une montagne avait été évidé, percé de couloirs et de souterrains inextricables, pour abriter plus sûrement sa dépouille. Les profanes, guidés par un adroit spéculateur, parviennent enfin au labyrinthe et découvrent le sarcophage resté intact. La page dans laquelle Th. Gautier décrit l'opération qui met au jour, après quatre mille ans, le corps de la belle Tahoser, est un chef-d'œuvre et l'on nous sauva gré de la transcrire.

« Rumphius souleva hors du cartonnage la momie qui ne pesait pas plus que le corps d'un enfant, et il commença à la démailloter avec l'adresse et la légèreté d'une mère voulant mettre à l'air les membres de son nourrisson. Il défit d'abord l'enveloppe de toile cousue, imprégnée de vin de palmier, et les larges bandes qui, d'espace en espace, cerclaient le corps; puis il atteignit l'extrémité d'une bandelette mince, enroulant ses spirales infinies autour des membres de la jeune Égyptienne; il pelotonnait sur elle-même la bandelette, comme eût pu le faire un des plus habiles tarischutes de la ville funéraire, la suivait dans tous ses méandres et ses circonvolutions. A mesure que son travail avançait, la momie, dégrégée de ses épaisseurs, comme la statue qu'un praticien dégrossit dans un bloc de marbre, apparaissait plus svelte et plus pure. Cette bandelette déroulée, une autre se présentait, plus étroite et destinée à serrer les formes de plus près. Elle était d'une toile si fine, d'une trame si égale, qu'elle eût pu soutenir la comparaison avec la batiste et la mousseline de nos jours. Elle suivait exactement les contours, emprisonnant les doigts des mains et des pieds, moulant comme un masque les traits de la figure, déjà presque visible à travers son mince tissu. Les baumes dans lesquels on l'avait baignée l'avaient comme empuisé et, en se détachant sous la traction de doigts de docteur, elle faisait un petit bruit sec comme celui du papier qu'on froisse ou qu'on déchire. Cependant la morte transparaissait sous la trame fine comme sous une gaze et à travers les réseaux brillants vaguement quelques dorures. Le dernier obstacle enlevé, la jeune femme se dessina dans la chaste nudité de ses belles formes, gardant, malgré tant de siècles écoulés, toute la rondeur de ses contours, toute la grâce souple de ses lignes pures. Sa pose, peu fréquente chez les momies, était celle de la Vénus de Médicis, comme si les embaumements eussent voulu ôter à ce corps charnant la triste attitude de la mort et adoucir pour lui l'inflexible rigidité du cadavre. L'une de ses mains volait à demi sa gorge virgineuse, l'autre cachait des beautés mystérieuses comme si la pudeur de la morte n'eût pas été rassurée suffisamment par les ombres protectrices du sépulchre! »

Cette page délicate, qui fait passer le lecteur par toutes les émotions du docteur Rumphius, est d'une exactitude rigoureuse dans ses moindres détails. Th. Gautier l'a écrite, ainsi que l'admirable description qui la suit, d'après une momie du musée des Studi, à Naples.

MOMIE DE ROSCOCO (LA), opérette en un acte, paroles de M. E. de Najac, musique de M. Eugène Ortolan (Bouffes-Parisiens, 27 juillet 1857). Le poème, si poème il y a, est innérrable. La musique est jolie. La sérénade de Pedrillo est fort gracieuse.

MOMIER s. m. (mo-mi — rad. *momier*). Hist. relig. Membre d'une secte de méthodistes suisses.

— **Encycl.** Bien des erreurs ont été répandues au sujet de ce sobriquet pittoresque. En voici l'histoire véritable; elle nous est fournie par une brochure anonyme, publiée à Paris en 1824: « Les derniers mois de l'année 1818 doivent faire époque dans l'histoire des momiers, parce que c'est alors que cette déno-

mination leur a été donnée, et voici à quelle occasion. M. le ministre méthodiste Malan, auquel la compagnie des pasteurs avait déjà interdit deux fois la prédication dans les diverses églises de Genève, prit le parti d'aller prêcher dans l'oratoire protestant de Ferney, le 10 septembre, jour du grand jeûne, et depuis lors il continua d'y prêcher assez fréquemment. Un des éclaircisseurs de la vénéralable compagnie s'amusa à faire insérer dans la feuille d'avis de Genève du 7 octobre 1818 l'avis suivant: « Dimanche prochain, à Ferney-Voltaire, la troupe des momiers, sous la direction du sieur Régentin (M. Malan, régent au collège de Genève), continuera ses exercices de fantasmagorie, jonglerie et tours de force simples. Le paillasse ne contribuera par ses lazzi à faire rire ses auditeurs. On trouve des billets d'entrée près du bureau de la loterie. » Il n'en fallut pas davantage pour accrédiiter la qualification de *momiers*. La petite Église si plaisamment qualifiée prit un parti très-spirituel: elle adopta l'épithète dont on l'avait affublée. Malan resta le chef de la communauté des momiers et continua ses cérémonies et ses prédications. Le nom de momier n'était pas, du reste, culmineux; il rappelait avec vérité les émissaires piétistes, l'ardeur extatique, les véhémentes explosions de sentiment religieux chez les méthodistes genevois. Les plaisanteries, c'était de bonne guerre, d'autant plus qu'ils donnaient réellement prise à la raillerie; mais on alla plus loin: après les avoir fait insulter par la populace, on les persécuta, on dispersa leurs réunions, on les emprisonna, on les bannit. Ils essayèrent alors de prendre pied à Berne, mais ils furent repoussés. La fondation de la *Gazette évangélique*, celle de l'institut théologique (1834) furent impuissantes à retablir leurs affaires définitivement perdues.

MOMIFICATION, TRICE adj. (mo-mi-fi-ka-tre, tri-se — rad. *momifier*). Qui produit la momification: *Agents momificateurs*.

MOMIFICATION s. f. (mo-mi-fi-ka-si-on — rad. *momifier*). Etat de momie, dessiccation d'un cadavre transformé en momie.

— Fam. Extrême amaigrissement.

— *Momification naturelle*. Momification qui s'opère par le dessèchement lent des cadavres, préservés de la corruption par quelque cause naturelle.

MOMIFIÉ, ÉE (mo-mi-fi-é) part. passé du v. *MOMIFIER*. Réduit à l'état de momie: *Corps momifié*.

— Fam. Réduit à l'état de maigreux excessive: *Le pauvre baby s'avance courageusement et dépose sa pièce dans la main calieuse et momifiée de la gipsy*. (Th. Gaut.)

MOMIFIER v. a. ou tr. (mo-mi-fi-é — de momie, et du lat. *facere*, faire. Prendre le *i* de *quis* au lieu du *y* pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous momifions*, que vous momifiez). Réduire à l'état de momie: *A la tour Saint-Nicolas se trouve un caveau qui a la propriété de momifier les corps qu'on y dépose*. (Th. Gaut.)

Se momifier v. pr. Être converti en momie: *Les nègres ont, dit-on, l'usage de suspendre, dans le tronc souvent creusé du babab, des esclaves qui s'y dessèchent et s'y momifient*. (Loisel Deslongchamps.)

— Fam. Devenir extrêmement maigre: *Dans la vie claustrale, les membres se dessèchent et se momifient d'avance*. (Virey.)

— Fig. S'abîmer, s'atrophier l'intelligence, par défaut d'exercice des facultés intellectuelles: *Mes enfants auront tout leur bien, celui de leur mère et le mien; mais ils ne veulent sans doute pas que leur père s'ennuie, se momifie et se momifie*. (Balz.)

MOMIGNY (Jérôme-Joseph DE), compositeur et musicien français, né à Philppeville en 1766, mort en 1856. D'abord organiste à Saint-Omer, puis à l'abbaye de Sainte-Colombe et à Lyon, il se trouvait dans cette dernière ville lors de la formidable insurrection royaliste, il fut mis hors la loi lors de la prise de Lyon et parvint à se réfugier en Suisse. Il entra en France sous le Consulat et vint à Paris (1800), où il se fit éditeur de musique. Il était déjà l'auteur de nombreuses compositions musicales, sonates pour piano, quatuors, etc., connues seulement d'un petit nombre d'amis qui les avaient vantées outre mesure, et il ne rêvait rien moins qu'une rénovation complète de la musique. Il exposa ses idées dans un gros ouvrage: *Cours complet d'harmonie et de composition d'après une théorie neuve*, etc. (1806, 3 vol. in-8°). « Son ignorance absolue de la littérature et de l'histoire scientifique de la musique, dit Fétis, lui avait donné une confiance illimitée en lui-même, un langage hautain, et lui faisait considérer comme d'admirables découvertes de son génie des opinions dénuées de preuves depuis plusieurs siècles. » Ses théories ne firent pas grande sensation, et il y revint de nouveau dans *Essai sur le système musical* qu'il avait écrit *avant son complet*, lui à la classe des beaux-arts de l'Institut (1809, in-8°), puis il obtint de continuer le *Dictionnaire de musique*, commencé dans l'*Encyclopédie méthodique*, par Ginguené, Framery, l'abbé Feytaud et S. de Missery. Chacun de ces quatre rédacteurs s'était appliqué à se mettre en contradiction perpétuelle avec les autres, et de

Momigny vint apporter au concert une cinquième dissonance; il s'appliqua surtout à réfuter tout ce qu'avaient écrit ses devanciers. L'ouvrage parut en 1818 (2 vol. in-4° et 114 pl.). Momigny exposa encore une fois son système favori dans *Seule vraie théorie de la musique* (in-8°, sans date), trad. en italien (1823, in-4°); à l'occasion de cette publication, il engagea une vive polémique avec A.-J. Morel, qui en avait entrepris la réfutation. On doit encore à Momigny un *Cours général de musique*, de piano, d'harmonie et de composition depuis A jusqu'à Z (1834, in-4°). Ses œuvres musicales se composent de quatuors, de sonates, de cantates et de sept recueils de romances.

MOMIN s. m. (mo-main). Bot. Fruit des Antilles, qui donne un goût agréable à la viande des animaux qui s'en nourrissent.

MOMISQUE s. m. (mo-mi-ske — du gr. *mōmisos*, racine des dents molaires). Anat. Parties des dents molaires voisines de la gencive. Il Molaire, il Vieux mot.

MOMISTE s. m. (mo-mi-ste — rad. *momie*). Enbaumeur, faiseur de momies. Il Peu usité.

MOMMSEN (Frédéric), juriste-consulte allemand, né dans le Slesvig vers 1800. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il entra dans la magistrature et il était chef de justice à Kiel, lorsque, à la suite des événements politiques qui avaient amené la guerre entre le Danemark et les duchés de Slesvig et Holstein, il fut exilé en 1850. Il alla se fixer alors à Göttingue, où il est devenu professeur agrégé. Son ouvrage le plus estimé est un *Traité sur les obligations* (Brunswick, 1853-1855, 2 vol.).

MOMMSEN (Théodore), célèbre philologue, historien et épigraphiste allemand, parent du précédent, né en 1817 à Garding (Slesvig), qui appartenait alors au Danemark. Après avoir étudié la philologie, l'histoire et la jurisprudence à Kiel, Altona, il fut reçu docteur en droit après une remarquable thèse sur les corporations romaines: *De collegiis et sodalitatibus Romanorum* (Kiel, 1843). Peu après, M. Mommsen devint privat-docent, ou agrégé, à l'université d'Altona, puis il entreprit, aux frais de l'Académie de Berlin, dont il était pensionnaire, des voyages scientifiques en Italie; pendant les années 1844-1847, il visita les monuments anciens et les bibliothèques, amassant partout les riches matériaux et les observations sagaces qui devaient servir à ses travaux ultérieurs. En 1848, à peine de retour dans son pays, il se mêla au mouvement politique et rédigea le *Journal de Slesvig-Holstein*. Allemand de cœur, il prit une grande part à la révolution qui tenta d'enlever le Slesvig au Danemark et d'établir l'unité allemande. Appelé comme professeur de droit à Leipzig, il voulut pendant quelque temps continuer la lutte, ce qui lui valut d'être expulsé de l'université en même temps que ses collègues Jahn et Haupt. En 1852, il accepta une chaire de droit romain à Zurich; mais, au bout de deux ans, il passa à l'université de Breslau. M. Mommsen est, depuis 1855, professeur à celle de Berlin. Il est, en outre, membre de l'Académie de cette ville et de la Chambre des députés prussienne, où il fait partie du groupe des libéraux, et n'a cessé de montrer une antipathie profonde pour les institutions féodales. Partisan déclaré de l'unité de l'Allemagne, il a beaucoup contribué au mouvement qui s'est produit dans ces dernières années, et qui, par suite de circonstances inouïes, est parvenu à réaliser à peu près complètement cette unité. M. Mommsen poussa le gouvernement prussien à la guerre contre le Danemark, puis à la guerre contre l'Autriche (1866). Voyant M. de Bismarck marcher hardiment dans ses vues, Mommsen oublia qu'il était un libéral pour soutenir la politique de cet homme d'Etat plein d'audace et, lors de la guerre contre la France (1870-1871), il se signala parmi les plus ardents adversaires de notre pays. On prétendit, à cette occasion, que Napoléon III, à la suite d'une très-faustueuse appréciation de la *Vie de César* par l'auteur de l'*Histoire romaine*, lui avait donné une pension. M. Mommsen protesta contre cette allégation dans une lettre publiée en janvier 1872, dans la *Vossische Zeitung*, et en des termes qui ne font honneur ni à son impartialité ni à son bon goût. Il prétendit notamment qu'il n'existe pas en France une opinion publique à laquelle un Allemand puisse en appeler. « M. Mommsen a un tempérament nerveux, une nature sèche et un maintien anguleux, qui forment un singulier contraste avec le ton général de ses meilleurs écrits, où l'on sent parfois un souffle poétique et une imagination ardente. Il apporte souvent dans ses travaux historiques et les passions du jour et les idées de la politique moderne.

Comme savant, il occupe sans comparaison la première place parmi les archéologues de l'Allemagne. En lui a souvent reproché de construire des hypothèses trop ingénieuses et d'affirmer des faits, sans donner de preuves suffisantes. Mais l'hypothèse joue chez lui un rôle bien moins grand qu'on ne pense. Son défaut principal consistait plutôt à supposer tout le monde trop savant, et surtout à supposer que chacun est toujours au courant des résultats les plus nouveaux de la science. Bien des choses qui sont d'horribles hérésies pour les partisans de l'école routi-

nière sont aujourd'hui parfaitement démontrées par la science la plus scrupuleuse, et mainte dissertation de M. Mommsen, perdue dans un recueil peu connu, sert de démonstration irréfutable à une idée qu'il émet sans explications dans les ouvrages destinés au grand public. Même pour lire avec fruit ses mémoires spéciaux, il faut un certain effort, il faut s'astreindre à vérifier toutes les citations, à lire le texte même des auteurs anciens et modernes auxquels renvoie les notes. Mais, quand on a pris cette peine, on reconnaît l'art immense déployé par M. Mommsen, la profondeur de ses vues et l'habileté avec laquelle il sait démêler, au milieu des renseignements contradictoires de la tradition, les quelques lambeaux de vérité sur lesquels on peut édifier des théories plus certaines. Il s'est surtout pénétré de l'esprit des institutions romaines, et il possède à un haut degré ce don d'intuition qui a si bien servi M. Michelet dans son *Histoire de Rome*. On aurait donc tort de voir en lui un simple érudit, un savant de cabinet. Ce n'est pas à dire qu'il faille admettre sans restriction toutes ses idées; il faut, au contraire, être sur ses gardes, car il lui arrive fréquemment de s'entêter; il ne supporte pas la contradiction et il apporte dans la discussion une agresseur excessive. On lui pardonne, néanmoins, ce ton hautain en considération des services immenses qu'il a rendus à la science.

Nous allons maintenant passer en revue les œuvres de M. Mommsen; presque toutes ont un rapport plus ou moins direct avec l'histoire des institutions romaines. Il s'est appliqué à faire la lumière sur les points les plus obscurs, à étudier d'une manière critique les sources les plus négligées jusqu'à nos jours. Nous suivrons en général l'ordre chronologique, sauf les cas où il nous paraîtrait utile de rapprocher des travaux qui se complètent mutuellement. Le premier ouvrage qu'il publia, après sa thèse, fut celui qui traite des *Tribus romaines sous le rapport de l'administration* (Altona, 1844), livre qui fait autorité. Ses *Études osques* (Berlin, 1845), avec un supplément (1846), suivies cinq ans après de l'*Étude sur les dialectes de l'Italie méridionale* (Leipzig, 1850), sont surtout précieuses en ce qu'elles contiennent les textes d'un grand nombre d'inscriptions rédigées dans les dialectes les plus anciens et peu connus. Ces textes, copiés avec le plus grand soin, servent de point de départ à des considérations générales sur les langues aux quelles ils se rattachent et sur l'origine de ces langues. Les résultats de ces recherches ont été fortement attaqués, et il faut bien reconnaître que M. Mommsen a eu tort de faire abstraction des données fournies par les belles études de notre siècle sur la philologie comparée et de vouloir expliquer les langues osques, sabellienne et ombrienne à l'aide du latin seul. Le *Traité sur le système monétaire des Romains* paru d'abord dans les *Mémoires de la Société royale de Saxe* (1850); il a eu une seconde édition en 1860, à Leipzig, et le duc de Blacas en avait commencé une traduction française qui a paru sous le titre de: *Histoire de la monnaie romaine* (Paris, 1865-1870, 2 vol. in-80). Ce travail remarquable a fait plutôt au point de vue de l'histoire qu'au point de vue de la numismatique. L'auteur s'est surtout proposé de rechercher l'origine du système monétaire, les villes qui ont eu, en Italie spécialement, le droit de monnayage et les autorités chargées de surveiller cette fabrication. Le premier chapitre, où il fait l'histoire des anciens systèmes monétaires grecs et asiatiques, est faible; mais le reste de l'ouvrage a une valeur incontestable. Ses adversaires eux-mêmes reconnaissent, d'ailleurs, que son livre « forme une collection de faits, un ensemble de recherches érudites et d'aperçus nouveaux qui n'ont encore aucun ouvrage de numismatique ». On trouve encore de lui, dans les *Mémoires de la Société de Saxe* (chaque mémoire se vend à part), plusieurs travaux d'une importance capitale : *Sur le chronologie de l'an 354, avec un appendice sur les sources de la Chronique de saint Jérôme* (Leipzig, 1850); *Polemii Silii Italicus* (1853), texte annoté d'un ancien allemand romain; *Volunté Marius distributio partium* (1853); les *Chartes municipales de l'Allemagne* et de *Malaga* (1855), texte enrichi d'un précieux commentaire, chef-d'œuvre d'érudition et de clarté; nulle part la constitution des municipalités de droit latin n'a été mieux expliquée; la *Chronique de Cassiodorus senator de l'an 519 après J.-C.* (1861). A toutes les sociétés savantes dont il a fait partie M. Mommsen a donné de semblables travaux. On en trouve dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich*, dans ceux de la Société de Breslau, de l'Académie de Berlin, dans les publications de l'Institut archéologique de Rome, etc. La liste en serait trop longue, surtout si l'on y ajoutait d'innombrables articles insérés dans divers recueils périodiques, tels que le *Musée du Rhin*, le *Hermès*.

Revenons aux livres proprement dits : *Chronologie romaine jusqu'aux temps de César* (Berlin, 1859; 2^e édit., 1860); c'est un ouvrage d'érudition, où Mommsen expose les divers systèmes de compter l'année en usage successivement ou simultanément dans l'Italie ancienne; *Études romaines* (Berlin, 1863; 2^e édit., 1864), comprenant l'examen d'une série de questions relatives à l'ancienne con-

stitution de Rome, au patriat, aux assemblées du peuple et de la plèbe, etc.; testament politique d'Auguste, *Res gestae divi Augusti* (Berlin, 1865), d'après les textes grec et latin de l'inscription d'Ancyre, dont les dernières colonnes ont été rapportées par M. Georges Perrot, avec un commentaire qui est un modèle de critique historique; édition critique de *Solinus* (Leipzig, 1865); édition revue du *Digeste*, sous le titre de: *Justinian Digestorum seu Pandectarum libri* (Berlin, 1866 et suiv., gr. in-80).

Parlons maintenant de ses grands travaux épigraphiques. Dès 1851, il a donné à Leipzig les *Inscriptions regni Neapolitani latine* (souvent citées sous les initiales *I. R. N.*), énorme volume in-folio qui est ou l'œuvre capitale. Il comprend toutes les inscriptions latines de l'ancien royaume de Naples, c'est-à-dire de l'Italie méridionale et de la Sicile, rangées par ordre géographique et accompagnées de deux cartes où sont marquées toutes les localités où l'on a trouvé des inscriptions. Ce travail a été suivi des *Inscriptions confederationis Helveticae Latinae* (Zurich, 1854), recueil beaucoup moins considérable, on le comprend, mais fait avec la même intelligence; on peut en rapprocher son mémoire sur la *Suisse sous la domination romaine* (Zurich, 1852), où il a montré tout le parti que l'histoire pouvait tirer des documents épigraphiques. L'Académie de Berlin cherchait depuis longtemps un savant capable de diriger la vaste entreprise du *Corpus inscriptionum latinarum*; elle n'avait plus à hésiter après les preuves que M. Mommsen avait faites; elle lui adjoignit comme aides les épigraphistes les plus éminents de l'Allemagne : Henzen, Ritschl, Hübner; le premier volume parut à Berlin (1863, in-fol.).

« On s'étonne vraiment, dit M. Alexandre, qu'au milieu de si immenses travaux, il reste à notre auteur du temps pour la conception et la mise à fin d'une œuvre de style, d'art et de science aussi achevée que l'est son *Histoire romaine*. » Mais cela paraît beaucoup moins surprenant lorsqu'on réfléchit à l'excellente préparation que constituait pour M. Mommsen ses travaux antérieurs, ses voyages et les innombrables documents de première main qu'il avait pu consulter. Lors donc qu'en 1854 le libraire Weidmann, alors à Leipzig, aujourd'hui à Berlin, commença à publier la collection destinée à faire comprendre l'antiquité à l'homme du grand public, à la lui présenter d'une façon plus vivante qu'on n'avait fait, il ne pouvait faire un choix plus heureux qu'en confiant à l'illustre archéologue la rédaction de l'*Histoire romaine*. Nous ne parlerons pas ici de ce célèbre ouvrage, auquel nous consacrerons un article particulier (v. ROMAIN). Cette *Histoire* a été traduite en plusieurs langues et particulièrement en français par MM. E. de Guérle (1863-1868, 7 vol. in-80) et C.-A. Alexandre (1863-1872, 8 vol. in-80).

MOMMSEN (Jean-Tycho), philologue allemand, né à Garding (Slesvig) en 1819. Il est le frère du précédent. De retour d'un voyage qu'il fit en Grèce de 1846 à 1848, il devint professeur au collège d'Husum, dans le Slesvig, fut exilé de cette ville à la suite de la guerre qui avait éclaté entre les duchés et le Danemark et alla occuper, en 1850, une chaire à l'école professionnelle d'Eisenach. C'est un homme d'une grande érudition, à qui l'on doit une *Dissertation sur Pindare* (Kiel, 1845); une bonne traduction en vers de *Pindare* (Leipzig, 1846); une étude sur Shakspeare, qui parut à Berlin en 1855 et souleva de vives controverses littéraires.

MOMMSEN (Auguste), philologue et archéologue allemand, frère des précédents, né à Oldesloe en 1821. Il était professeur au gymnase de Flensburg, lorsqu'il en fut chassé par la guerre de Danemark en 1850. Il devint à cette époque professeur au Johanneum de Hambourg et passa plus tard au gymnase de Parchim. Il s'est acquis une réputation méritée par ses travaux de philologie et d'archéologie. Nous citerons les suivants : *Documents pour la supputation des temps chez les Grecs* (Leipzig, 1856); *Dates romaines* (Parchim, 1856); *Nouveaux documents pour la supputation du temps chez les Grecs et chez les Romains* (Parchim, 1859); *Heortologie, recherches archéologiques sur les fêtes urbaines des Athéniens* (Parchim, 1864).

MOMO, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 14 kilom. N.-O. de Novare, chef-lieu de mandement, sur la rive gauche de la Gogna; 1,493 hab.

MOMON s. m. (mo-mo-n. — V. MOMERIE). Espèce de mascarade qui consistait à mettre des robes retournées, à se barbouiller le visage de farine ou de charbon et à porter des masques de papier. Il Sorte de jeu de des auquel se livraient les masques :

Trufaldin, ouvrez-leur pour jouer un momon.
MOLIÈRE.

Il Grosse bourse contenant les dîs qui servaient à ce jeu, et que les masques portaient ostensiblement : *Est-ce un momon que vous avez porté?* (Mol.).

— Troupe de jongleurs qui suivaient la procession de la Fête-Dieu, à Aix, et qui chantaient, en patois du pays, des chansons profanes, souvent satiriques, avec accompagnement d'instruments et de danses.

MOMONT s. m. (mo-mo-n). Ornith. Espèce de faisan des Indes.

MOMORDIQUE s. f. (mo-mor-di-ke — du lat. *mordeo*, mordre, parce que la semence est rugueuse et comme mordillée). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées.

— **Encyc.** Les *momordiques* sont des plantes herbacées, grimpantes, munies de vrilles, à feuilles alternes, palmées, pétioles, à fleurs solitaires et monoïques; les mâles présentent un calice campanulé, à cinq divisions profondes; cinq étamines, formant trois faisceaux; les femelles ont un calice à tube ovoïde, adhérent à l'ovaire, à limbe, ainsi que la corolle, comme dans les fleurs mâles; un ovaire infère, à trois loges, surmonté d'un style trifide terminé par trois stigmates; le fruit est une grosse baie, ou mieux une pépoune, charnue ou sèche, à trois valves qui s'ouvrent avec élasticité à la maturité du fruit. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

La *momordique balsamine* est une plante annuelle, à tiges anguleuses, très-rameuses, à fleurs jaunes; le fruit, vulgairement nommé *pomme de mervelle*, est ovoïde, du volume d'une grosse prune, d'abord vert, puis d'un jaune orangé qui passe au rouge vif; à la maturité, il s'ouvre en trois valves qui lancent au loin les semences. Cette plante croît dans l'Inde, d'où elle s'est répandue dans les régions voisines. On la cultive dans nos jardins comme plante d'ornement; on sème les graines sur couche, à la fin de l'hiver; on repique les jeunes plants dans une terre bien amendée et exposée au midi; on leur donne des tuteurs pour les faire grimper et, si le sol n'est pas assez humide, on arrose pendant les chaleurs. Son fruit, sans posséder de grandes qualités, peut se manger comme les concombres.

Cette plante présente des propriétés assez énergiques, qu'il faut admettre dans la matière médicale. Toutes ses parties renferment un principe acre, plus ou moins irritant et purgatif. Le fruit sert à préparer un extrait qui, étant vénéneux, ne doit être employé qu'à faible dose; on l'a vanté contre l'hydropisie. La pulpe, appliquée en topique, est usitée, à l'extérieur, comme rafraîchissante et cicatrisante; en la faisant macérer dans l'huile d'olive, on obtient un médicament qui a joui autrefois d'une grande réputation, comme vulnéraire et balsamique, employé en frictions, contre les plaies, les brûlures, les hémorroïdes, les gergures des mamelles, les engorgements, les piqures, etc. Aux Philippines, on emploie les feuilles comme topique, contre les céphalalgies, et comme cicatrisantes sur les plaies; leur décoction est vantée comme vomitive.

La *momordique papayère*, appelée aussi *pandipane*, se distingue de la précédente par ses dimensions beaucoup plus grandes, ses feuilles à sept lobes velus ainsi que les vrilles, et ses fruits oblongs, acuminés, anguleux, à pulpe jaune. Elle croît dans les mêmes localités et se cultive de même; on l'a beaucoup propagée dans l'Amérique centrale. Ses feuilles, d'une odeur forte, sont employées dans ces pays comme vermifuges; elles remplacent aussi quelquefois le houblon; leur décoction passe pour émétagogue. D'après Aublet, les Malabares en mettent dans les mets appelés *carris*. Ses fruits se mangent dans certains pays.

Quelques autres espèces, moins répandues, méritent d'être mentionnées. La *momordique operculée* ou *gaiole* est cultivée aux îles Maurice et de la Réunion, et la *momordique catua* au Pérou. On mange les fruits de ces deux espèces. La *momordique dioïque* croît dans l'Inde; ses racines se recueillent à l'automne et passent pour émollientes; les médecins du pays les emploient en électuaire contre les inflammations de l'intestin et les hémorroïdes confluentes. La *momordique cylindrique* a un fruit purgatif et dont le suc, introduit dans les narines, provoque un flux nasal abondant qui guérit les céphalalgies et même, dit-on, l'apoplexie. La *momordique luffa* a des fruits allongés, que l'on mange en Égypte; cette espèce est quelquefois cultivée dans les jardins d'agrément, plutôt pour sa bizarrerie que pour sa beauté. Quant à la *momordique élatérine*, si abondamment répandue dans toute l'Europe méridionale et usitée aussi en médecine, elle appartient aujourd'hui au genre *elaterium*.

MOMORO (Antoine-François), révolutionnaire, né à Besançon en 1756, décapité à Paris le 4 germinal an II (24 mars 1794). Il était issu d'une ancienne famille espagnole du temps de l'occupation de la Franche-Comté, reçut une bonne éducation et vint se fixer à Paris, où il embrassa la profession d'imprimeur-libraire. Ayant épousé Sophie Fournier, fille du graveur de ce nom, artiste distingué, il se mit aussi à la gravure des caractères et devint un graveur et un typographe des plus habiles, à l'aise sur l'art de l'imprimerie des ouvrages fort estimés et que nous mentionnons plus bas.

Dès 1789, il se joignit au mouvement avec enthousiasme et prit le titre de *Premier imprimeur de la liberté*.

Membre influent du club des Cordeliers, il

en rédigea le journal, fut arrêté en 1791 comme l'un des promoteurs de la manifestation républicaine du Champ-de-Mars, mais relâché peu de temps après. Au 10 août, il combattit courageusement dans les rangs des patriotes et fut nommé membre de la commission administrative de Paris, qui remplaça le directoire de département. Chargé en cette qualité de l'organisation des fêtes publiques, ce fut lui qui fit figurer partout la belle devise *Liberté, égalité, fraternité*, qu'il avait trouvée dès 1791 et qui resta comme la légende du blason national et républicain.

Le conseil exécutif le chargea de plusieurs missions, soit pour presser l'arrivée des subsistances, soit auprès des armées de la Vendée, et il s'en acquitta avec autant d'activité que de courage et de patriotisme.

On l'a dit partisan des lois agraires, sur la foi des pamphlets; mais cela n'est nullement établi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait des idées qui ont de l'analogie avec celles des socialistes modernes et qui le plaçaient avec un certain groupe à l'avant-garde des révolutionnaires. Dans son système, le but de la grande crise que l'on traversait devait être l'extinction de toutes les religions, de toutes les aristocraties et l'établissement de l'égalité pure entre les citoyens.

Associé aux hébertistes, il fut avec Chaumette, Cloots, Hébert, etc., l'un des principaux promoteurs du mouvement contre le culte catholique et l'un des organisateurs des fêtes de la Raison. Sa charmante femme figura même dans ces fêtes sous les emblèmes et la physionomie de la déesse de la Liberté et de la Raison.

On sait que Robespierre enraya ce mouvement antireligieux et qu'il en fit proscrire les auteurs. Arrêté avec ses amis, Momoro fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire en même temps que Vincent, Ronsin, Hébert, etc. Il subit son supplice avec une grande fermeté.

Outre beaucoup d'articles dans le journal des *Cordeliers*, dans les *Révolutions de Paris* et autres journaux, il a publié à part diverses brochures politiques, entre autres un intéressant *Rapport sur les événements de la guerre de la Vendée* (1794); *Réflexions d'un bon citoyen sur la liberté des cultes religieux* (in-80). Ses ouvrages sur la typographie sont les suivants : *Epreuve d'une partie des caractères de sa fonderie* (1787, in-16); *Manuel des imprimeurs typographes* (1789, in-12); *Traité élémentaire de l'imprimerie* (1793, in-80 avec 36 pl.).

MOMOT s. m. (mo-mo). Ornith. Genre de passereaux dentirostres : Les *momots*, que Linné confondait avec les *toucans*, forment aujourd'hui un groupe très-nettement déterminé. (Desmarest.) Les *momots* sont lourds et brusques dans leurs mouvements. (D'Azara.)

— **Encycl.** Les *momots* sont caractérisés par un bec long, épais, robuste, infléchi vers la pointe, les mandibules à bords crénelés; la langue étroite et barbelée sur les bords; les narines obliques, en partie cachées par les plumes; des tarses écussonnées, de moyenne longueur; des ailes presque obtuses, excédant à peine l'origine de la queue, qui est longue, étagée et composée de dix à douze pennes. Leur plumage, très-fourré à la tête, au cou et au-dessus du corps, est composé de plumes longues et faibles. Leur vol est difficile et peu soutenu; aussi quittent-ils rarement les lieux où ils sont nés et, quand un grand vent ou toute autre cause analogue les transporte un peu plus loin, ils sont comme étourdis et désorientés. D'un naturel sauvage et défiant, ils se tiennent d'habitude dans les forêts épaisses de l'Amérique équatoriale et du Brésil.

Leurs mœurs, par cela même, ne sont pas parfaitement connues. Ils sont à la fois carnivores et frugivores. Ils attaquent les insectes, les petits mammifères et les oiseaux, qu'ils recherchent jusque dans leurs nids et dont ils font une grande destruction. Ils mangent aussi des substances végétales, notamment des fruits mous. Leur vie se passe à terre ou sur les arbres peu élevés; ils ne font point de nid et se contentent de déposer leurs œufs dans un trou creusé en terre. Leur chant, ou plutôt leur cri, est grave et désagréable; il peut s'exprimer par les syllabes *houhou, houhou, tutu*, d'où viennent leurs noms vulgaires.

Le *momot* tute est l'espèce la plus anciennement connue. Sa grosseur est à peu près celle d'une pie; son plumage est d'un vert clair en dessus, teinte de roussâtre en dessous, avec la poitrine d'un bleu assez vif. Cette espèce habite surtout le Brésil et le Paraguay.

Le *momot* d'Ombey et le *momot* houtou ressemblent beaucoup au précédent et sont très-remarquables par la richesse et la variété de leurs couleurs. Le *momot* oran-roux est très-peu connu. On observe chez le houtou un commencement de nidification; il s'empare ordinairement des trous creusés par les tatous ou autres mammifères; il forme avec quelques brins d'herbes sèches une couche où la femelle dépose ordinairement deux œufs. V. MOMOTINES.

MOMOTINE, ÉE adj. (mo-mo-ti-né — rad. MOMOT). Ornith. Qui ressemble à un momot.

— s. m. pl. Famille de passereaux qui a pour type le genre momot.

— **Encycl.** Les oiseaux de cette famille ont les bords mandibulaires dentelés comme une scie, la tête forte, largement emplumée et quelquefois huppée. Les plumes du front s'avancent jusque sur les narines et n'en laissent apercevoir que partiellement les ouvertures. Les tarsus sont courts; les doigts réunis à leur base. La queue, généralement plus longue que le corps, est composée de douze plumes fort-motées; les plumes intermédiaires, les plus longues, ont environ 0m,30. Il est vrai que, dans la plupart des espèces et, chez les individus adultes, ces plumes intermédiaires ont une assez notable partie de leur tige dépourvue de barbes. La famille des *momotines* se compose actuellement de trois genres momot, cryptique et hylomane. Toutes les espèces sont exclusivement propres aux contrées chaudes du continent américain. Ils ont le corps épais et les formes généralement lourdes; ils sont sauvages, solitaires, ne vont ni en troupes ni par paires, mais vivent presque toujours séparés, dans la profondeur des forêts, à terre ou sur des branches peu élevées. Ils volent à peine, mais sautent vivement en prononçant les syllabes *hou-fou* distinctement et brusquement.

Le ton de cette parole est grave, dit Buffon, et tout semblable à celui d'un homme qui la prononcerait, et ce seul caractère suffirait pour faire reconnaître ces oiseaux lorsqu'ils sont vivants, soit en liberté, soit en domesticité. Ils s'éveillent de grand matin et font entendre cette voix *hou-fou* avant que les autres oiseaux commencent leur ramage. Ils ne se perchent pas sur les arbres et n'y font jamais leur nid; ils se contentent de chercher à la surface de la terre quelques trous de tatous, d'acouchis ou autres petits animaux quadrupèdes, dans lesquels ils portent quelques brins d'herbes sèches pour y déposer leurs œufs, ordinairement au nombre de deux; au reste, ces oiseaux sont assez communs dans l'intérieur des terres de la Guyane, mais ils fréquentent très-rarement les environs des habitations. Leur chair est sèche et n'est pas très-bonne à manger. Une espèce, le momot de Lesson, fend l'air avec rapidité et prend les insectes au vol, tout comme l'hirondelle. Voici ce que d'Azara raconte au sujet d'une autre espèce, le *momotus ruficapillus*: « J'achetai au mois de janvier un oiseau de cette espèce qui, me dit-on, avait été pris dans une maison attenante à un bois. Depuis, don Juan Machain m'en donna un autre qui était entre dans sa cuisine. À la ville. J'en tirai un troisième dans un bois fourré; tout cela au Paraguay. Je gardai les deux premiers, pendant cinq mois, dans ma maison, où ils vivaient en pleine liberté; leur démarche se composait de sauts brusques, droits et obliques, en ouvrant beaucoup les jambes. Ils étaient lourds et roides dans leurs mouvements; ils agitaient souvent leur cou avec grâce, tantôt du haut en bas, tantôt de côté; ils sautaient partout et ils d'ordinaire sur le dossier d'une chaise, où ils se tenaient ordinairement et d'où ils ne descendaient à terre que pour manger; leur cri le plus fréquent était *hou-fou*; quelquefois, ils faisaient entendre d'un ton bas un autre cri *hou-ou-ou*. Ce sont des oiseaux pleins de force et de défiance, farouches et curieux. Ils mangeaient de petits morceaux de pain et plus volontiers de viande crue; avant de les avaler, ils les frappaient à plusieurs reprises de travers contre terre, comme s'ils les croyaient doués de la vie et qu'ils cherchaient à les tuer. Je les ai vus quelquefois manger des melons d'eau et des oranges; ils ne buvaient jamais, ne faisaient aucun cas du mal entier ou concassé et ne se servaient pas de leurs serres pour sniffer les morceaux qu'on leur donnait et qu'ils abandonnaient s'ils les trouvaient trop gros; mais les petits oiseaux, comme les figuiers, étaient fort de leur goût; ils poursuivaient longtemps et avec acharnement ceux que je lâchais dans mon logement, les pressaient et les tuaient en les frappant contre terre; ils continuaient même à les frapper, quoique morts, jusqu'à ce qu'ils pussent les avaler entiers en commençant par la tête. C'était la même chose pour les souris; mais ils désignaient les oiseaux un peu moins petits, qu'ils n'auraient pu avaler entiers. Il est aisé de conclure de ces habitudes que ce momot doit faire beaucoup de ravages dans les nids des oiseaux, de même que les toucans, avec lesquels ils ont d'autres rapports, tels que la grosseur et la rondeur de la tête, la grandeur de l'œil, le volume, la longueur et les dentelures du bec, la langue ressemblant à une plume; mais ils en diffèrent beaucoup en ce que leur bec est incomparablement moins long et gros; que leurs pieds, leurs doigts et leurs ongles ont une tout autre forme et plus de faiblesse; qu'enfin ils ont des espèces de moustaches. » Chez les *momotines*, les doigts sont disposés comme chez les martins-pêcheurs, les manutins, etc. Ce qui distingue particulièrement les oiseaux qui font le sujet de cet article, c'est la forme de leur bec qui, sans être trop long pour la grandeur du corps, est de figure plus ou moins conique, courbe en bas et dentelé sur les bords des deux mandibules. Un autre caractère très-singulier est tiré de la structure et de la disposition des deux longues plumes médianes de la queue. Il est vrai que, sur ce dernier point, divers auteurs prétendent que le barbelement des deux plus longues plumes de la queue est un fait

purement accidentel et dû tout entier à certaines habitudes de ces oiseaux.

Le genre momot contient dix espèces de l'Amérique tropicale, entre autres le momot de Lesson. Chez cet oiseau, le sinciput est d'un noir profond, entouré d'un cercle vert aigue-marine, qui part du front, passe au-dessus des yeux, pour aller finir au l'occiput en magnifiques teintes bleu d'acier; au-dessous des yeux, un large trait noir divise les joues. Le vert aigue-marine se retrouve en teinte isolée vers le milieu du menton et du gosier. Le ventre et les flancs sont d'un roux verdâtre. Le dos et les ailes sont d'un vert glacé; les plumes alaires sont bleues en dessous et brunes en dessus. La queue, d'un beau bleu d'azur en dessous, est noire en dessus. Au bas du cou se trouvent deux ou trois plumes formant une flammèche noire à reflets métalliques.

Le genre cryptique contient trois espèces, également de l'Amérique tropicale. Nous citerons le cryptique de Martius, qui a environ 0m,45 de long. Cet oiseau a la tête, le cou, la gorge et le dessus du corps d'une belle couleur marron. Le lorum est noir jusqu'aux oreilles. Le dos, les scapulaires et les petites couvertures des ailes sont d'un vert olivâtre. Les rectrices et les rémiges sont vertes avec des reflets bleuâtres. Les cuisses et la région anale sont d'un vert un peu effacé. On remarque deux plumes noires au milieu de l'estomac.

Le genre hylomane ne comprend qu'une seule espèce de l'Amérique centrale, l'hylomane momotule. Dans cette espèce, qui n'a guère que 0m,15 à 0m,16 de long, tout le dessus de la tête et le derrière du cou, ainsi que le bas des joues, sont d'un brun fauve; les sourcils sont d'un bleu cobalt frange de vert; une flamme noire, partie de la paupière inférieure, s'étend le long du cou, d'un bleu noir jusqu'aux oreilles; une autre flamme blanche part de la mandibule inférieure pour encadrer la gorge; toutes les parties supérieures du corps sont vertes, les parties inférieures d'un vert jaunâtre.

MOMPER (Josse de), surnommé *Cervug*, peintre et graveur belge, né à Anvers en 1520, mort en 1538. Il devint un bon paysagiste et se lia d'amitié avec Jean Brueghel et David Teniers, qui ont orné beaucoup de ses tableaux de petites figures spirituellement touchées, ce qui ajoute considérablement à leur prix. Cet artiste peignit d'abord avec le fini qui distingue généralement les œuvres de ses compatriotes, puis il adopta un genre d'exécution plus large, produisant beaucoup plus d'effet à distance, mais qui, néanmoins, fut moins prisé que sa première manière. Momper dégradait les tons et distribuait la lumière avec beaucoup d'art dans ses compositions; toutefois, on lui a reproché, non sans raison, une certaine monotonie dans la touche et l'abus des jaunes. On estime particulièrement ses *Quatre saisons* et ses *Deux mois de l'année*, que J. Callot a gravés. Il était lui-même un bon graveur à l'eau-forte.

MOMPIANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et mandement de Brescia; 2,470 hab.

MOMPOX, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade; chef-lieu de la province de son nom, sur la rive gauche de la Magdalena, à 200 kilom. S.-E. de Carthagène; 10,000 hab. Collège. Commerce assez important de tabac, sucre, cacao, farines et autres produits du bassin de la Magdalena. Cette ville est composée de rues larges et assez bien pavées; les maisons sont, en général, assez bien bâties, mais basses, de manière à la garantir de la chaleur qui est de 25° à 30° Réaumur. On y voit une belle place publique, de jolies églises et plusieurs anciens couvents actuellement occupés par des établissements publics. La province de Mompox, division administrative de la république néo-grenadine, occupe la partie centrale de l'ancien département de Magdalena, est arrosée par le fleuve de ce nom et renferme une population de 50,000 hab.

MOMUS (du grec *mómos*, moquerie), dieu de la raillerie, du sarcasme et de la folie, dans la mythologie grecque. Hésiode, dans sa *Théogonie*, le dit fils du Sommeil et de la Nuit. Le nom de ce dieu n'est que mentionné dans les plus anciennes traditions, sans aucun de ses attributs, et ce qu'en rapporte Lucien et Philostrate n'est, sans doute, qu'une allégorie personnifiant la manie satirique de certains esprits contradictoires, qui trouvent à gloser sur les œuvres les plus parfaites. C'est d'eux que nous vient la légende du taureau fabrique par Neptune, de la maison construite par Minerve et de l'homme façonné par Vulcain. Ces trois divinités ayant soumis leur ouvrage au jugement de Momus, celui-ci trouva le moyen de critiquer vertement et avec esprit ses trois confrères de l'Olympe: Neptune aurait dû placer les cornes du taureau devant les yeux, afin de frapper plus sûrement; la maison de Minerve lui semblait mal entendue, sous prétexte qu'elle était trop massive pour pouvoir être transportée lorsqu'on avait un voisin désagréable; enfin, l'homme de Vulcain présentait un grave défaut, c'était de ne pas avoir une petite fenêtre au cœur, qui permit de découvrir jusqu'à ses plus secrètes pensées. Jupiter lui-même n'échappait point aux sarcasmes du dieu ma-

lin; Vénus seule esquiva sa mordante critique; elle était si parfaite, que Momus ne put trouver à redire qu'à sa chaussure. Il s'attira à un tel point la haine des immortels, par son caractère satirique, qu'il se le chassèrent de l'Olympe. Il se réfugia alors auprès du dieu des vendanges, l'allegorie transparente qui signifie que la gaieté, la plaisanterie, la folie sont amenées par l'ivresse. Lorsque Momus se présente à Bacchus, Lamotte lui fait dire:

Tu vois l'objet de la haine des dieux
Dans le censeur de leurs caprices.
Ils m'ont banni du ciel, et le maître des dieux
Vient jouir en paix de ses vices.
C'est toi désormais que je sers;
Souffre que sur tes pas pour jamais je m'engage,
Et que du nectar que je perds
Ton vin charmant me dédommage.

Momus est resté la personnification de la folie, non pas de cette folie sombre qui dégrade l'homme, dont l'aspect nous effraye et nous attriste, mais de cette folie charmante et riieuse engendrée par les plaisirs, à laquelle la sagesse ne dédaigne pas de prendre part quelquefois. Chausard, dans sa *Poétique secondaire*, ch. iii, a exprimé ingénieusement cette vérité dans l'allégorie suivante:

Un jour le dieu moqueur, dont les propos joyeux
Trompent la gravité de l'Olympe ennuyé,
Aux folâtres éclats de sa plaisante verve,
Quel triomphe pour lui vit sourire Minerve.
Le sourire embellit l'orgueil de ses appas.
Momus de la déesse osa suivre les pas
Et du bruit des grelots accompagner la lyre.
Cette verge céleste alors daigna l'instruire,
De sa grâce divine embellit l'enjouement,
Et permit qu'auprès d'elle il pût innocemment.
La déesse apprêta les traits de la saillie;
La Sagesse elle-même instruisit la Folie.

On représente généralement Momus sous la figure d'un jeune homme qui laisse apercevoir ses traits malins en soulevant son masque; d'une main, il secoue des grelots et, de l'autre, il tient une manivelle, symbole de la Folie. Les écrivains ont souvent allusion à son caractère ou à ses attributs:

« Véritablement, tous ces malheurs dont se plaignait la plupart des hommes donnaient de justes sujets de rire à Démocrite, et je crois que notre planète est un petit théâtre où toutes nos folies, en discours et en actions, divertissent fort les dieux; presque toutes nos demandes et nos requêtes ne pourraient leur être dignement présentées que par Momus. »

C^{te} DE SÉGUR.

MOMUS (HISTOIRE MORALE DU DIEU), en espagnol: *Historia moral del dios Momus*, roman de Remigio Noydens (Madrid, 1666, in-12). C'est le récit des prétendues aventures du dieu Momus, exilé des dieux, de sa transmigration dans les corps des personnes de toutes conditions sur terre et des ravages qu'il opère partout où il passe. Le trouble que Momus excite est expliqué par les héros de l'Allemagne et de l'Angleterre, et l'auteur a soin de nous montrer le duc de Saxe et Henri VIII sous un jour bien peu favorable.

MOMUS (CAFÉ), ancien café de Paris, aujourd'hui disparu, et qui a joui, grâce à sa clientèle exceptionnelle, d'une assez grande célébrité. Ce café, dont le nom mythologique était celui de son propriétaire, se trouvait situé rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, tout près de l'église de ce nom, dans une des plus anciennes maisons de la rue. C'est au café Momus qu'avait élu domicile cette bande de bohèmes dont Mürger a célébré les exploits.

MON, MONO (gr. *monos*, un seul), Préfixe qui signifie un seul. *Mon* se met devant les voyelles et *mono* devant les consonnes.

MON, MA, au plur. **MES** adj. poss. (mon, ma, moi — du gr. *mon*, pour *emou*, de moi). De moi, qui est à moi: *Mon père*. *Mon trésor*. *Ma joie*. *Mes amis*. Certains auteurs, parlant de leurs ouvrages, disent: *Mon livre*, *Mon commentaire*, *Mon histoire*; ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue. (Pasc.) *Mon arc*, *mes javalots*, *mon char*, tout m'importe.

RACINE.

— Au lieu de *mon*, on emploie *mon* quand le substantif ou l'adjectif féminin suivant commence par une voyelle ou un *h* muet:

Je mets à le former *mon étude* et *mes soins*.

RACINE.

C'est alors, en effet, que *mon* s'écrit éclairci. Contre les passions se sentit assurée.

VOLTAIRE.

— Se dit d'un objet dont on n'est pas possesseur, mais auquel on est comme lié, soit par l'action, soit par la pensée, soit par l'affection: *Mais n'aurait-il y a longtemps que l'heure est passée, et je ne vois point venir mon homme*. (Brueys.)

Oui, ma pauvre enfant, pouponne de mon âme.

MOLIERE.

— Gramm. V. la note sur les POSSESSIFS.

MON adv. (mon. — On ignore l'origine de ce mot; les uns le font venir du gr. *mon*, particule interrogative; les autres du lat. *monde*, proprement, etc.). Sorte d'ancienne particule adverbiale qui servait à renforcer une affir-

mation: *Cd mon vraiment, il y a fort à gagner à fréquenter vos nobles*. (Mol.)

MONA s. f. (mo-na). Présent de viandes et de fruits qu'on offre au voyageur, dans le Maroc.

MONA, nom ancien de l'île d'ANGLÈSEY.

MONA, petite île de l'Amérique centrale, dans l'archipel des Grandes Antilles, entre Haiti et Porto-Rico, dans le détroit qui sépare ces deux îles et qui a reçu le nom de canal de Mona. L'île de Mona, située par 18° 7' de lat. boréale, et 70° 20' de long. occidentale, mesure 30 kilom. du N. au S., sur 11 kilom. de l'E. à l'O. Elle fait partie des possessions espagnoles aux Antilles.

MONA, MONI ou **MONIO** (Dominique), peintre italien, né à Ferrare en 1550, mort à Parme en 1602. Il avait été successivement moine, prêtre, juriconsulte, médecin, et avait mené la vie la plus agitée, lorsqu'il prit des leçons de peinture de Bastarulo et s'adonna entièrement à cet art. Dans un moment d'émportement, il tua une personne attachée au service du cardinal Aldobrandini, parvint à s'échapper et vécut ensuite à Modène et à Parme. Cet artiste a laissé un grand nombre de tableaux qui attestent son érudition, son imagination puissante et sa facilité d'exécution; mais il était d'un talent fort inégal: certaines de ses toiles présentent des qualités du premier ordre, tandis que d'autres sont absolument mauvaises. Parmi ses meilleures compositions, on cite: la *Nativité de la Vierge*, la *Nativité de Jésus-Christ*, la *Résurrection*, l'*Ascension*, une *Descente de croix*, la *Décollation de saint Paul*, la *Conversion de ce saint*, l'*Adoration des mages*, etc., qu'on voit dans diverses églises de Ferrare.

MONABIA, nom ancien de l'île de MAN.

MONACALE s. f. (mo-na-ka-le; l'illi — du lat. *monachus*, moine). Par dénigrement. Les moines; des moines: *Toute la MONACALE s'ameuta contre lui*. Chassez cette MONACALE.

Prêtres, valets, sainte et lourde canaille, Docteurs fourrés, chapelains, monacaille... A. CHÉNIER.

MONACAL, ALE adj. (mo-na-ka-le, a-le — du lat. *monachus*, moine). Qui appartient aux moines: *Habit monacal*. *Esprit monacal*. *Vie, règle monacale*. *Chant monacal*. Le bouddhisme, exclusivement monacal, a son origine, en vint très-vite, dès que les conversions se multiplièrent, à admettre les laïques. (Renan.) La lépre monacale a presque rongé jusqu'au squelette deux admirables nations, l'Italie et l'Espagne. (V. Hugo.) Pour renverser le pouvoir monacal et celui de la cléricature, ces deux colosses, Rabelais et Michel Cernaves, n'employèrent d'autres armes que le ridicule. (Steu-Beuve.)

— Diplomatique. *Écriture monacale*, Écriture gothique moderne.

— Syn. *Monacal, monastique*. *Monacal* se rapporte surtout à ce qui paraît extérieur, et il se prend souvent en mauvais part: l'*habit monacal*, le *jeu monacal*, les *petites pratiques monacales*. *Monastique* se rapporte au fond même des choses, aux mœurs, à l'esprit qui doit animer les moines: les *vœux monastiques*, les *ordres monastiques*, la *vie monastique*.

MONACALEMENT adv. (mo-na-ka-le-man — rad. *monacal*). À la manière des moines: *Vivre monacalement*.

MONACANTHE adj. (mo-na-kan-te — du gr. *monos*, un seul; *akanthos*, épine). Hist. nat. Qui n'a qu'une épine.

— s. m. Ichtyol. Genre de poissons, de l'ordre des plectognathes, famille des sclérodermes, ayant une seule épine dentelée à la première dorsale.

— Encycl. Ichtyol. Les poissons de ce genre se font remarquer par leur corps comprimé, recouvert de très-petites écailles, hérissées de scabrosités rondes et serrées comme du velours; l'extrémité du bassin est saillante et épineuse; leur nageoire dorsale consiste en une seule épine dentelée, tout au plus une seconde presque imperceptible. On trouve les *monacanthés* dans les mers de la zone torride, près des rochers à fleur d'eau. Leur chair est généralement peu estimée, et devient même, dit-on, assez dangereuse dans certaines saisons de l'année, où ils se nourrissent de polypes et de coraux. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles on peut citer le *monacanthé chinois*, d'un brun foncé sur un fond obscur; le *monacanthé à broches*, d'un brun presque noir, avec les nageoires d'un jaune très-pâle, etc.

MONACELLE s. f. (mo-na-sè-le — de l'ital. *monacella*, petite religieuse, à cause de la couleur et de la forme du chapeau). Bot. Espèce de champignons, du genre helvelle.

MONACÉTINE s. f. (mo-na-sé-ti-ne — du préf. *mon*, et de *acétine*). Chim. Liquide neutre qui a une odeur d'éther.

MONACHELLE s. f. (mo-na-cho-le). Ichtyol. Nom vulgaire de la castagnole.

MONACHISME s. m. (mo-na-chi-sme — du lat. *monachus*, moine). Influence prépondérante des ordres religieux; vie monastique: *Il a fallu se préoccuper de mettre des bornes à l'avidité des couvents, au flot toujours grossissant du MONACHISME*. (A. Bonnin.) Le quatrième siècle fut l'âge d'or du MONACHISME.

(Proudhon) *Abdiquer pour régner, semble être la devise du monachisme.* (V. Hugo.) *Le monachisme, stimulé par l'ambition et l'intérêt, continua à s'enrichir par tous les moyens.* (Peyrat.)

— Manière de vivre, d'agir ou de penser semblable à celle des moines.

— Encycl. V. RELIGIEUX.

MONACHUM, nom latin de MUNICH.

MONACHINE s. m. (mo-na-ke-ne — du gr. monas, un seul; achné, paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

MONACI, nom de trois îlots de la Méditerranée, près de la côte S. de la Corse, entre cette île et la Sardaigne. Ces trois îlots, ou plutôt ces trois rochers, ont été rendus tristement célèbres par de nombreux naufrages.

MONACI (Lorenzo dmi), historien italien, né à Venise en 1375, mort en 1429. Il devint secrétaire du sénat, puis chancelier de l'île de Candie. Outre quelques pièces de vers, on a de lui une chronique de Venise, impatielle et marquée du coin de la vérité, qui va depuis l'origine de cette ville jusqu'en 1354. Cet ouvrage, en seize livres, a été publié sous le titre de *de rebus Venetis* (Venise, 1758, in-4°).

MONACILIONI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Molise, district de Campo-Basso, mandement de Sant'Elia a Pianisi; 2,573 hab.

MONACITE s. f. (mo-na-si-te). Minér. Substance minérale qui se trouve dans les roches granitiques de la France, en particulier dans la chaîne de l'Oural. C'est une phosphore de cérium et de lanthane; sa densité moyenne est environ 5.

MONACE s. f. (mo-na-ke — du préf. mon, et du gr. aktis, rayon). Bot. Genre de combrifères.

MONACO s. m. (mo-na-ko). Métrol. Ancienne monnaie d'argent. Il monnaie de cuivre de la principauté de Monaco.

— Pop. Monaco de cuivre; monnaie quelconque : *Oui, mais pousser le bouton et palper les monacos du Chinois, c'est bien tentant.* (A. Monnier.) *Pas de monnaie fit le ténor avec une grimace.* — *Aucun Monaco, répondit Saint-Léger.* (X. de Montépin.)

— s. f. Choregr. Sorte de danse : *Danser la MONACO.*

— Encycl. Métrol. On donnait le nom de monaco à une monnaie frappée, pendant le XVIII^e siècle, à Mourguès, aux armes du prince de Monaco, et qui valait 58 sols de France, à cause des deux moines ou religieux qui servaient de support aux armes du prince de Grimaldi, souverain de Monaco. Par extension, on appela de même toutes les espèces fabriquées dans cette principauté. Honoré V, qui mourut en 1841, ayant fait frapper des monnaies de cuivre d'un poids inférieur à celles qui circulaient en France, eut la douleur de voir sa monnaie restée dans le commerce : les sous de ce prince furent appelés des monacos et on les refusaient dans tous les paiements comme monnaie de mauvais aloi. Honoré V fut vengé par Napoléon III, qui fit refondre les anciennes monnaies françaises de cuivre et leur substitua des monnaies de bronze inférieures aux monacos eux-mêmes.

Le mot est resté dans le langage familier pour signifier de l'argent : *Il a des monacos*; il perd ses monacos. — *Mme* on a presque perdu le souvenir du discrédit et du ridicule qui s'attachèrent aux sous dits monacos lors de leur émission.

MONACO, en latin *Monaci Arx* ou *Herculis monaci Portus*, capitale de la principauté de son nom, sur la côte ligurienne de la Méditerranée, à 14 kilom. N.-E. de Nice, par 43° 40' de lat. N., et 5° 40' de long. E.; 1,200 hab. Petit port de commerce. Manufacture de tissus de coton; distilleries d'essences; pêche et cabotage très-actifs. Cette petite ville est pittoresquement située sur un rocher long de 300 mètres, haut de 50 à 60 mètres, et coupé à pic dans toute sa circonférence. « Qu'on s'imagine, dit Jean Reynaud, trois étroites ruelles, courant depuis la place jusqu'à l'une des extrémités du plateau; à l'E., un chemin de ronde; à l'O., une terrasse accidentée agréablement plantée de pins, de cyprès et d'une multitude d'aloës, de cactus et autres plantes qui donnent au paysage un air véritablement africain; de distance en distance, des plates-formes saillantes pour l'artillerie et des guérites en poivrières, pittoresquement suspendues sur l'abîme : vous avez une idée de Monaco. » Le château de Monaco, situé entre la place de Bellevue et l'isthme de la Péninsule, remonte à une époque assez reculée; mais il a été agrandi par des constructions modernes de différents styles. Les tours et les murs sont surmontés de créneaux en style mauresque. On remarque dans ce château l'escalier de marbre blanc à double rampe; quelques galeries richement décorées; le salon d'honneur, où se trouve une belle cheminée de la Renaissance; la chapelle; enfin, les jardins élevés en terrasses. Les autres édifices ou curiosités de Monaco sont : l'église Saint-Nicolas, qui date en partie du XI^e siècle, et dans laquelle se voient de vieilles peintures sur bois; l'église des Pénitents, qui renferme un joli groupe en marbre, représentant la

Vierge et les saints anges; le couvent des Jésuites, qui servit de caserne de 1816 à 1820; deux charmantes petites portes de la Renaissance, dans la rue de Lorraine; la promenade Saint-Martin, beau jardin d'où l'on domine la mer de 60 mètres environ; les débris des anciens remparts; enfin, le Casino, établissement de jeu analogue à ceux de Spa et de Baden-Baden. Ce Casino, admirablement situé sur le plateau des Spélugues, présente deux belles façades et renferme une magnifique salle de bal, quatre salles de jeu, etc. La suppression des jeux en Allemagne (1^{er} janvier 1873) fut accueillie de Monaco le rendez-vous des joueurs forcés d'abandonner Bade, Spa et Wiesbaden. Un établissement de bains a été établi au pied du rocher qui porte la ville. Il renferme un restaurant, un café, des salons, etc. Le port, semi-circulaire, a environ 15 hectares de superficie et est peu profond. Les accès sont des plus bizarres à lieu tous les ans à Monaco, le jour du vendredi saint.

L'origine de cette ville remonte à une haute antiquité. Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile et d'autres écrivains en attribuent la fondation à Hercule, allant en Espagne combattre Geryon. *L'Itinéraire d'Antonin*, Strabon, Plinius, Tacite, etc., désignent cette ville sous les noms de *Monaci Arx* ou *Herculis monaci Portus*. V. MONACI ARX.

La principauté de Monaco, le plus microscopique des Etats souverains de l'Europe, est enclavée dans le territoire français du département des Alpes-Maritimes et placée sous le protectorat de la France depuis 1861. Ce petit Etat, qui comprenait avant cette époque une superficie de 17 kilom. carrés, renfermait deux autres villes, Menton et Roquebrune, annexées aujourd'hui à la France. Sa population s'élevait à 4,700 hab. Actuellement, la principauté de Monaco ne consiste que dans la ville et le territoire de ce nom. Le prince qui se trouve à la tête de cet Etat liliputien est un souverain indépendant, qui ne relève que de lui-même, au même titre que les potentats les plus puppes de l'Europe; il a même entre ses mains le double pouvoir exécutif et législatif; mais ce dernier reste bizarre du régime féodal est si faible et si inoffensif, qu'il est respecté de ses puissants voisins. La récolte des fruits est, avec la pêche et un peu de navigation, la principale source de revenu des habitants.

Histoire. L'origine de la principauté de Monaco remonte au X^e siècle, époque à laquelle l'empereur Othon I^{er} conféra la dignité de prince de Monaco à un membre de la famille Grimaldi. Au commencement du XII^e siècle, on voit figurer les Grimaldi soit dans les croisades, soit dans les fastes républicains de Gènes, soit dans les guerres maritimes de la France. En 1346, Charles Grimaldi, grand amiral de France et de Gènes, ajouta à sa principauté les seigneuries de Menton, de Roquebrune et de Castillon. En 1396, pendant l'absence du prince Rainier III, les seigneurs de Beuil s'emparèrent de Monaco, qui fut restituée ensuite à ses princes légitimes, grâce à l'intervention de Boucicaut, gouverneur de Gènes pour le roi de France. Plus tard, Lucien Grimaldi, grand chambellan de France, soutint à Monaco un siège long et opiniâtre contre les Génois et les Pisans, les força à lever le siège et repartir Menton et Roquebrune. En 1450, les Grimaldi se mirent sous la protection de l'Espagne; le prince Honoré I^{er} combattit vaillamment dans les guerres contre les Turcs, et ses successeurs défendirent plusieurs fois contre les Français la forteresse de Monaco. Mais une garnison espagnole ayant voulu s'arroger une autorité excessive dans la principauté, le prince sollicita la protection de la France, et le traité de Péronne, conclu en 1641, plaça la principauté sous le protectorat français. Le roi d'Espagne ayant, en conséquence, dépouillé les Grimaldi des fiefs qu'ils possédaient dans le Milanais et à Naples, Louis XIV, pour les dédommager, leur donna le duché de Valentinois, auquel était attachée la pairie. La famille Grimaldi étant venue à s'éteindre, en 1731, dans sa descendance mâle, Jacques-François-Léonard de Malignon, comte de Thorigny, qui, en 1715, avait épousé la fille unique du dernier des Grimaldi, fut créé duc de Valentinois, prit le nom et les armes des Grimaldi et hérita de la principauté de Monaco. Sous son petit-fils, Honoré IV, la principauté fut réunie à la République française le 14 février 1793; elle forma, avec le comté de Nice, le département des Alpes-Maritimes. Les événements de 1814 la restituèrent à Honoré IV; mais, par le traité du 20 novembre 1815, la principauté de Monaco fut placée sous la protection de la Sardaigne. Cette puissance reconnut la souveraineté du prince, mais en se réservant le droit d'occuper militairement ses Etats ainsi que celui de nommer le commandant de place à Monaco. Le prince Honoré V succéda à son père, Honoré IV, en 1819; par de France sous la branche aînée des Bourbons, il prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe et continua de résider à Luxembourg. Comme il ne laissait pas d'héritiers directs, son frère puîné, Florestan I^{er}, né le 10 octobre 1783, mort en juin 1856, lui succéda. Après la révolution de février, les habitants de Menton et de Roquebrune, mécontents du gouvernement de Florestan I^{er}, réclamèrent des institutions constitutionnelles et, trouvant qu'il ne leur

avait pas donné des garanties assez sérieuses, se déclarèrent indépendants et votèrent leur annexion au royaume de Sardaigne. Par ordonnance du 18 septembre 1848, signée par Charles-Albert, les deux communes furent réunies à la monarchie sarde. Florestan I^{er} protesta formellement contre cet acte, adressa sa protestation aux puissances signataires des traités de 1814 et 1815, et les représentations faites au nom des grandes puissances au cabinet de Turin firent rétablir Florestan I^{er} dans l'intégrité de ses Etats. A sa mort (1856), il laissa la couronne à son fils, Charles-Honoré Grimaldi, né le 8 décembre 1818, aujourd'hui prince régnant sous le nom de Charles III. Mais ce prince a vu s'accomplir en faveur de la France la diminution de ses Etats, contre laquelle son père avait protesté. Après la cession du comté de Nice à la France (1860), Charles-Honoré a volontairement accepté le protectorat français et a consenti, moyennant une compensation pécuniaire, à l'annexion des villes de Menton et de Roquebrune à la France (2 février 1861). Sous le règne de ce prince débile, habile presque constamment son château de Murchias, Monaco a reçu de nombreux embellissements et un chemin de fer en facilite l'accès aux voyageurs. Grâce aux ressources que fournit à la ville l'établissement des jeux, le prince Charles a rendu, le 8 février 1869, un décret abolissant la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière et l'impôt des patentes. En 1870, dans cette ville ordinairement si paisible, eurent lieu des troubles causés par la présence à Monaco de l'ex-capitaine Doineau, devenu directeur de l'usine à gaz. Une partie des habitants exigea son expulsion, et le prince Charles dut céder; mais M. Doineau ayant réclamé une indemnité de 100,000 francs, le prince le laissa revenir à Monaco. L'insurrection de nouveaux troubles (juin 1870). La garde nationale ayant été dissoute et remplacée par une garde d'honneur composée de quelques anciens soldats français, une révolution fut sur le point d'éclater, et il s'en fallut de peu qu'on ne proclamât la république. Toutefois, les esprits se calmèrent bientôt et Monaco conserva son souverain.

MONACO (princes des). V. GRIMALDI, HONORÉ, FLORESTAN, CHARLES III.

MONACO (Catherine-Charlotte de GRAMONT, princesse de), née en 1639, morte en 1678. Fille d'Antoine III de Gramont, maréchal de France, elle était sœur de ce fameux comte de Guiche, le Lovelace de son époque, et nièce du chevalier de Gramont, dont Hamilton a écrit les *Mémoires*. Elle fit presque autant de bruit que son frère par ses aventures galantes, ayant été la maîtresse de Lauzun et, un moment, celle de Louis XIV. Le 23 mars 1660, elle épousa Louis de Grimaldi, prince souverain de Monaco; mais le mariage était un lien tout conventionnel dans ce temps-là, un simple moyen de faire figure, en alliant deux grandes familles; la galanterie n'y perdait rien. Lauzun s'attacha à Mme de Monaco et lui suivait partout et pénétrait jusque sous le toit conjugal, déguisé tantôt en laquais, tantôt en vieille marchande. Ces travestissements, connus de toute la cour, en provoquant la gaieté. Le roi en entendit parler et, dans un moment où il délaissait un peu la duchesse de La Vallière, il eut quelques rendez-vous avec Mme de Monaco (1663). Chaque soir, un valet de confiance la conduisait, enveloppée d'une cape, par un escalier dérobé, dans le cabinet de Sa Majesté. Lauzun la guetta, acheta le valet et, arrivé le premier à l'escalier, ferma la porte à double tour, en ayant soin d'emporter la clef. L'heure du mystère ayant sonné, la princesse vint à l'heure dite, chercha la clef à tâtons, et, ne la trouvant pas, se mit à frapper. Le roi accourut; mais il était impossible d'ouvrir la porte et les deux amoureux furent obligés de se parler seulement à travers le trou de la serrure. Ce ne fut pas la seule vengeance que tira Lauzun de cette infidélité. A quelques jours de là, s'étant présenté à Saint-Cloud, chez Madame (Henriette d'Angleterre), il trouva la princesse de Monaco, assise par terre avec les autres dames d'honneur autour de la duchesse. La princesse avait une main renversée sur le parquet; tout en coquetant avec les dames, Lauzun posa le talon de sa botte dans la main de Mme de Monaco et, piroquant sur lui-même, salua la princesse et se retira. Mme de Monaco ne poussa pas un cri, quoiqu'elle eût la main à demi écrasée. Voilà de l'hermine.

Mme de Monaco mourut d'un an après le mariage de son fils, Charles-Honoré-Grimaldi; une de ses filles épousa Charles de Crussol, duc d'Uzes; une autre se fit religieuse.

MONACO (Francesco-Marie de), théologien italien, né à Trapani (Sicile) en 1593, mort à Paris en 1651. Il fit partie de la congrégation des somasques, dont il devint provincial pour la France en 1644, se rendit alors à Paris, prêcha avec succès à la ville et devant la cour, et fut à Mazarin, qui le prit pour confesseur. Il mourut au moment où il venait d'être nommé archevêque de Reims. Nous citerons, parmi ses écrits : *Patrum clericorum regularium XIV elogium* (Padoue, 1621); *In actores et spectatores comediarum nostri temporis parnensis* (Padoue, 1621); *De fidei unitate* (Paris, 1648, in-fol.); *In univer-*

sam Aristotelis philosophiam commentaria (Paris, 1652, in-fol.).

MONACO (Michel), littérateur italien, né à Capoue. Il vivait au XVIII^e siècle. Tout en remplissant des fonctions ecclésiastiques, il cultiva les lettres et devint membre de l'Académie des Euphrati, à Naples. On a de lui quelques épigrammes et des poésies qui ne manquent ni d'élégance ni d'imagination; mais il s'est surtout fait connaître par une histoire ecclésiastique de Capoue, qui a paru sous le titre de *Sanctuarium Capuanum* (Naples, 1630, in-4°), avec un supplément intitulé : *Recognitio sanctuarii Capuani* (1657).

MONACO (Pierre), graveur italien, né à Bellune en 1720, mort à Venise vers 1804. Après avoir séjourné dans les principales villes d'Italie, il se fixa à Venise et fut nommé inspecteur des mosaïques de Saint-Marc. Monaco exécuta un grand nombre de planches d'après des tableaux historiques et religieux de maîtres italiens et flamands, et quelques portraits. Ses œuvres sont d'un mérite fort inégal. On lui doit un recueil d'estampes d'après des tableaux de sainteté, qui parut en 1743 avec 55 planches et qui a été réédité avec 57 planches nouvelles en 1763, sous le titre de *Raccolta di opere scelte rappresentante la storia del Vecchio e Nuovo Testamento* (Venise, 2 vol. in-fol.).

Monaco (HOTEL) ou de Malignon. Cet hôtel historique, situé à Paris, rue de Varennes, 53, fut construit par Brongniart pour la princesse Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe. Le général Cavaignac y demeura en 1848. Il est occupé aujourd'hui par le duc de Galliera. C'est une des plus vastes et des plus splendides résidences de Paris, tant par ses bâtiments que par ses jardins.

Monacologia ou Description méthodique des moines, opuscule très-curieux, qui parut tout d'abord à Venise en 1782, sous l'inspiration de Joseph II. On y a attribué la paternité soit au baron Ignace de Born, soit au conseiller aulique Hermann. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *Monacologia* fut traduite vers la même époque du latin en italien par le célèbre historien Carlo Botta. L'auteur de cet opuscule se propose, dit-il, de remplir une lacune dans l'histoire naturelle et, suivant la méthode de Linné, de traiter « d'une classe de mammifères distincts de l'homme, tenant le milieu entre l'homme et le singe, plus voisins de celui-ci et ne s'en différenciant que par la voix et par la nourriture. » Ce petit ouvrage antimonaical a été réimprimé à Florence en 1865.

MONADAIRE adj. (mo-na-dè-re — rad. monade). Qui est de la nature des monades.

— s. f. pl. Zooph. Première famille de l'ordre des gymnodés de Bory de Saint-Vincent, ayant pour type le genre monade.

MONADE s. f. (mo-na-dé — gr. monas, unité; de monos, seul, proprement séparé, délaissé, resté; de moné, rester, attendre, demeurer). Philos. Etre simple, actif, indivisible, incorruptible, dont, suivant Leibniz, tous les autres êtres sont composés : *Les monades de Leibniz* proviennent qu'il a mieux vu que personne qu'on ne peut se former une idée nette de la matière. (D'Alemb.) Une personne est une chose indivisible; elle est ce que Leibniz appelle une monade. (V. Cousin.) Les monades sont les seules pures des atomes d'Épicure. (Ch. Lemaire.) L'unité parfaite, renfermant, suivant les pythagoriciens, l'esprit et la matière sans division.

— Anc. arithm. Nombre représenté par un seul chiffre.

— Infus. Genre d'animalcules, dont l'organisation est tout à fait élémentaire.

— Encycl. Philos. Le mot monade (unité) fut d'abord employé par les néo-platoniciens des premiers siècles du christianisme, notamment par Origène, pour exprimer Dieu; ils appelaient l'âme (4^e âge) un e-pirit créé antérieurement à toutes les autres créatures, lequel, ayant été divinisé par la connaissance de la monade, était devenu le Christ. Ce fut sur cette idée que s'appuya l'arianisme, surtout après sa condamnation par le concile de Nicée, et c'est ainsi qu'il devint ce qu'on a nommé le semi-arianisme. On lit dans le neuvième des quinze fameux canons contre Origène, que quelques-uns attribuent à un concile particulier tenu par Mennas, et que la plupart croient avoir été portés, ou au moins reçus, par le cinquième concile oecuménique, la proposition suivante, qui est le résumé de toute la théorie néo-platonicienne, plus semi-arianisme, sur l'âme et la monade : « Anathème à ceux qui disent que c'est celui qu'ils appellent l'âme qui est devenu le Christ, à proprement parler, par la connaissance de la monade. »

Tel fut le premier emploi du mot monade, et ce mot, sous cette première acception, fit un grand bruit dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Longtemps après, il fut repris par Leibniz pour désigner les éléments de toute chose. Il exprime en quelque sorte, dans la pensée du grand philosophe allemand, une localisation de la force et de la vie. D'après lui, l'âme est une monade, et tout être organique est une hiérarchie de monades. La monade est simple, sans étendue, incorruptible et comme une fulguration de Dieu, qui est la monade universelle incréée. Enrons dans une étude plus approfondie du fameux

petit *Traité de la monadologie* de Leibniz, daté de 1714 et adressé au prince Eugène.

Leibniz, dès ses premières recherches, fit accomplir un grand progrès à la philosophie cartésienne. Descartes expliquait le monde par l'étendue et le mouvement, mais sa matière était inerte et recevait l'impulsion d'une cause extérieure. Leibniz rendit la vie à la matière. Au mécanisme de Descartes, il substitua le dynamisme. Ce grand génie fut bientôt amené à admettre de « véritables unités substantielles, sans quoi il n'y aurait rien de substantiel ni de réel dans la collection. » Ces êtres simples et primitifs, il les appela *monades*, du grec *monos*, qui signifie *seul*. Ces *monades* sont « des forces primitives, originales, inextinguibles, sans lesquelles on ne pourrait expliquer le monde réel, qui ne peut résulter de la simple supposition d'une masse étendue. »

Voyons comment Leibniz expliquait le monde avec le système des *monades*. Nous ne donnons pas ici un exposé complet de la philosophie leibnizienne (v. *LEIBNIZ*); nous essayons seulement de faire comprendre le principe de la monadologie.

C'est Dieu qui a créé les *monades*; il les a constituées de telle sorte que « tout leur naisse de leur propre fond, par une parfaite spontanéité à l'égard d'elles-mêmes, et pourtant avec une parfaite conformité aux choses du dehors. » Ainsi, spontanéité et conformité avec le dehors, voilà les caractères essentiels de la *monade*. Aussi Leibniz prétendrait-il que chacune de ces substances représente exactement l'univers tout entier, à sa manière et sous un certain point de vue. Mais, remarquons-le avant de nous avancer plus loin dans cette exposition. Dieu seul est actif et tout-puissant au fond de cette infinité de *monades* qu'il a créées; et pourtant la moindre *monade*, douée d'une force éternelle, exécute au sein de ce Dieu la suite infinie, mais libre, de ses modifications.

« Tout être est *monade*; toute *monade* est douée de perception, d'étendue et de force. Les *monades* sont en relation les unes avec les autres, et en état de dépendance mutuelle; de ces relations résultent des composés, et ces composés forment une échelle infinie, depuis l'infinitement petit jusqu'à l'infini. Chacune d'elles est solidaire de toutes les autres, et toutes les autres de chacune. Dieu, sorti de l'absolu, est à la fois la somme des *monades* et la *monade* centrale, cause, nature et fin de toutes les *monades*; enfin il est tout entier dans la moindre d'entre elles, et la moindre d'entre elles est en lui à la fois libre et nécessaire en elle-même et dans toutes ses modifications. » (Renouvier.)

Avec cette théorie, comment concevons-nous l'étendue? Nous pouvons la concevoir de trois manières différentes: 1° comme infinie; c'est alors celle de Dieu; 2° comme infiniment petite; c'est, dans ce cas, celle de la *monade*; 3° comme finie; c'est la matière étendue qui tombe sous nos sens. Il ne faut donc pas croire avec les cartésiens que l'étendue soit réellement divisible, divisible et mobile; car, dans ce cas, on ne saurait l'attribuer à Dieu. Cette matière que l'on sent, que l'on imagine, que l'on se représente figurée, mobile et divisible, n'est, pour Leibniz, qu'une illusion des sens, qu'une pure apparence des êtres. L'espace n'est que la coordination des existences possibles. Que Spinoza attribue cette matière à Dieu, de même qu'il lui attribue toutes les pensées de l'univers, c'est qu'il considère comme trop exclusive la dépendance des créatures envers Dieu; c'est là son erreur. Leibniz croit, lui, que la puissance divine se manifeste en réalité dans la fin, de telle sorte qu'il pense pouvoir lui attribuer les modes du corps non moins que ceux de la pensée, mais en tant seulement que Dieu sort de l'absolu, pour entrer dans la nature multiple et variée; de telle sorte aussi que l'étendue sensible et phénoménale lui convient aussi bien que l'étendue réelle et intelligible, attendu qu'il est à la fois chaque *monade* en particulier et la *monade* centrale, universelle.

Ainsi, dit M. Renouvier, le profond interprète de la pensée de Leibniz, c'est par la vie et par l'évolution des *monades* en Dieu, principe étendu et pensant de leur être, que l'on donne une ample satisfaction à la doctrine du panthéisme. Ce mot exprime alors ce côté de toute doctrine vraie qui regarde l'universalité des choses sous le rapport de sa dépendance absolue de celui qui est la cause de l'apparition du panthéisme dans tous les siècles et dans toutes les philosophies est une preuve suffisante de sa vérité, si l'esprit humain n'embrasse pas le faux. Au surplus, il n'est pas à craindre que ce principe ploie, comme autrefois, de grandes nations dans l'immobilité et la stupeur, aujourd'hui qu'il peut être analysé complètement dans son origine logique et dans ses développements vrais ou faux, depuis surtout que l'idéalisme de Platon, après avoir précédé à l'éducation des peuples chrétiens, est parvenu à son dernier terme, en même temps que le panthéisme lui-même dans la philosophie de Descartes et dans toutes celles qui en relèvent. Si donc nous concevons le monde infini comme divin en un certain sens, pour ne pas laisser dans l'ombre un grand côté de la vérité, nous devons nous attacher à voir en lui tous les êtres entrer en relation les uns avec les autres, et cette relation consiste dans les divers modes de la connaissance et de la perception qui en

sont le fond même, et dans ceux de l'étendue et du mouvement qui en constituent la forme. Il y a, du reste, pleine réciprocité dans ce point de vue. L'étendue pouvant être aussi bien regardée comme substratum de la *monade*. Le point de vue ne fait rien à l'être qui est indissolublement à la fois les deux choses que le point de vue sépare. »

Cherchons maintenant à mettre en lumière le système de relation des *monades* entre elles. L'étendue, avons-nous vu avec Leibniz, en est la forme et le moyen; laissons de côté la volonté et le désir, qui ne sont pour rien dans la relation elle-même. Voyons quelles sont les qualités sensibles qui produisent pour les *monades* les phénomènes matériels.

La sensation peut être envisagée à deux points de vue différents : dans la *monade* qui la perçoit, elle résulte des véritables rapports de cette *monade* avec les *monades* étrangères et, extérieurement, elle se réduit à de purs mouvements. « C'est bien par suite de leurs modifications, en tant qu'étendues et mobiles, que les *monades* objectives nous procurent les sensations de résistance, de dureté, d'imperméabilité, de couleur, de son, etc. » Mais, ne nous y trompons pas, dans leur cause et dans leur fin, ces sensations ne sont rien moins que de purs mouvements, puisqu'en effet elles sont des produits purement subjectifs. Nous ne devons donc pas considérer l'étendue comme formée de points, puisque les *monades* existent en nombre infini dans la plus petite étendue sensible aussi bien que dans la plus grande. Il n'y a aucune impossibilité, aucune contradiction à ce qu'une infinité de *monades* soit renfermée dans une étendue sensible. Telle est l'essence de l'infinitement petit, que nous ne pouvons nous empêcher de concevoir en présence du fini, car l'infini est ce en dehors de quoi il y a toujours quelque chose. Voilà pour l'espace, qui n'est aux yeux de Leibniz que la coordination des existences possibles. Pour expliquer le mouvement dans l'espace, nous sommes forcés de concevoir les *monades* dans le temps, qui est à l'éternité ce que l'étendue est à l'espace infini. Ainsi l'étendue sera la somme d'un nombre infini de *monades* aussi petites que l'on voudra, infiniment petites, parfaitement distinctes et spécifiées, et le mouvement dans l'espace aura lieu par un changement d'ordre survenu dans le temps entre ces *monades*.

Ainsi se trouve complétée la conception cartésienne. Descartes admettait que la relation des êtres les uns avec les autres a lieu par l'intermédiaire du mouvement. Leibniz proclame que Dieu, conçu comme créateur du monde, a ordonné d'avance tous ses mouvements de manière à le jeter dans tout ce que la vie anime et que, de plus, il a doué chaque *monade* de liberté, en prévoyant toutefois la série infinie de ses changements.

Nous sommes amenés par là à considérer la nature du moi. Un intervalle immense sépare la divinité de la *monade*. Leibniz le comble en supposant une série infinie d'êtres objectifs. Mais n'y a-t-il qu'un vide au sein de la *monade*? Pour répondre à cette difficile et capitale question, rappelons d'abord que Leibniz regarde la *monade* comme le miroir de l'univers tout entier. Le Dieu absolu est en dehors de la *monade* passive et active; mais comme la *monade* représente tout ce qui lui est extérieur, il s'ensuit qu'elle représente Dieu. Nous pouvons donc considérer l'immensité, l'infinité des manifestations de Dieu comme résoutée dans la *monade*, puisque la moindre action parcourt tout l'univers et se peint dans tous les êtres. Dieu peut donc tout à la fois avoir dans la *monade* une connaissance infinie de lui-même et y développer une puissance infinie, puisque toute action, toute modification dans une *monade* en suppose une dans l'univers, et réciproquement. Voilà, ce semble, la meilleure conciliation possible du sentiment que nous avons de notre liberté et de notre dépendance.

Ainsi, dit l'éminent critique que nous avons déjà cité, chaque *monade* est un centre dans la nature, centre de passion, centre d'action en même temps, et aucune ne peut être dénuée tout à fait ni de perception ni de mouvement; mais la connaissance et la conscience varient et passent par une infinité de degrés, à l'égard desquels nous pouvons regarder, d'après ce qui précède, comme la conscience d'une action spontanée qui suit le désir, la connaissance et la volonté dans la créature, est évidemment limitée, selon que cette conscience l'est elle-même depuis l'homme, dans lequel elle est entière, jusqu'aux derniers des animaux, chez lesquels elle ne parle pas et existe tout autre que dans l'homme. Ainsi, plus ou moins limitée dans son essence, selon que la conscience qui la constitue l'est elle-même; dans sa portée, selon que le désir ou la connaissance ou la volonté qui lui mesurent le champ où elle doit agir le sont eux-mêmes, la liberté s'enfuit limitée dans ses effets. Les *monades* forment, en effet, divers groupes dans lesquels chacune a son rôle et sa fonction, de sorte que, toute libre qu'elle est, elle est retenue dans un certain cercle d'action et d'influence. C'est ainsi que l'homme, bien que sa volonté s'étende à tout ce qu'il connaît, et son appétit à tout ce qu'il perçoit, ne peut cependant pas, tout en le voulant, dépasser,

par exemple, les limites de l'atmosphère terrestre et s'élever sur la lune. »

Tel est, en résumé, le système leibnizien de la monadologie. On le voit, c'est un panthéisme idéaliste. La réalité n'est qu'une apparence, et les sciences physiques elles-mêmes rentrent dans les sciences mathématiques. Le monde matériel et les lois qui le régissent ne sont rien autre chose qu'un point de vue de l'âme. L'espace n'est lui-même qu'un produit de notre imagination; l'univers se réduit purement et simplement à un point métaphysique dans lequel une infinité d'autres points « sont éternellement séduits par la représentation d'un monde apparent. »

Mais cet idéalisme évite-t-il, ainsi que l'a cru Leibniz, l'écueil du spinozisme?

M. Renouvier et plusieurs autres critiques éminents de la philosophie moderne ne le pensent pas. En effet, disent-ils, le parti pris de Spinoza est de n'envisager le fini que dans l'infini. Mais alors la fin disparaît complètement et avec lui la vie. Mais, dans le système de Leibniz, la *monade* porte l'infini dans son sein; n'est-ce pas la même chose? Il y a plus; en concevant un Dieu parfaitement simple, *monade* centrale qui, dans l'espace infini, comme si c'était son sensorium, voit les choses en elles-mêmes, les aperçoit, les comprend intimement et à fond, parce qu'elles lui sont immédiatement présentes, n'est-ce pas encore absorber le fini dans l'infini?

Leibniz, dit M. Cousin, a sans cesse prétendu, et il a fini par accréder cette opinion, que la force substituée à l'étendue fournissait un argument décisif contre le spinozisme. Et, chose étonnante, Spinoza a comme prévenu la théorie même de Leibniz et l'a invoquée au secours de son système. Bien avant Leibniz, en effet, Spinoza avait reproché à Descartes d'attribuer l'étendue toute seule à la matière; il avait dit très-nettement qu'il fallait ajouter la puissance du mouvement, ce qui est la force leibnizienne. Mais savez-vous pourquoi il avait voulu cela? C'est afin de n'avoir pas besoin de l'hypothèse de Dieu, d'un moteur étranger qui, seul en possession de la puissance motrice, la communique à la matière. »

— Zool. On nomme *monades*, en zoologie, un genre d'infusoires établi par F. Muller et adopté par Bory de Saint-Vincent, mais imparfaitement connu encore et souvent confondu avec des genres voisins, fort mal caractérisés même par Ehrenberg, qui attribue aux *monades* une vaste bouche entourée de cils vibratiles et du fond de laquelle paraissent des estomacs pédonculés comme autant de cœcums. Aujourd'hui, il est constaté que les *monades* n'ont pas de bouche et que leur corps gélatineux, généralement sphérique, mais de forme variable et susceptible de s'étirer, de se déformer et de se diviser parfois, n'a pour organe de locomotion qu'un filament vibratile ou flagellum d'une extrême petitesse.

Les *monades*, dit Dujardin leur historien spécial, se montrent promptement dans les infusions animales ou végétales, sous la forme de petits corps presque globuleux, incolores, à peu près transparents, larges d'un demi-millimètre à deux centimètres de millimètre et facilement reconnaissables à leur mouvement vacillant et irrégulier. L'espèce qu'on peut citer comme type est la *monade lentille* (*monas lens*), ainsi nommée par Muller à cause de sa forme un peu lentillaire. Elle est irrégulièrement bombée à la surface; sa largeur est de cinq à dix dix-millièmes de millimètre. On ne trouve en elle aucune trace d'organe et on la regarde à bon droit comme l'animal dont la composition est la plus élémentaire. Son filament locomoteur, très-difficile à voir même avec les meilleurs microscopes, ne paraît pas plus gros qu'un cheveu, alors que ce filament est grossi 400 fois. Ainsi l'animal réel de cet organe est la 400^e partie de l'épaisseur d'un cheveu, ou environ la dix-millième partie d'un millimètre, puisque le cheveu ne mesure en moyenne que 5 centimètres de millimètre. Les *monades* des diverses infusions ne diffèrent guère que par leur grosseur relative et ne peuvent être suffisamment distinguées comme espèces. V. INFUSOIRES.

MONADELPE adj. (mo-na-dél-pe — du préf. mon, et du gr. adelphos, frère). Bot. Dont les étamines forment un seul faisceau : *Le fleur de la mauve* est MONADELPE.

MONADELPE s. f. (mo-na-dél-pe — rad. monadelphe). Bot. Classe des végétaux monadelphes, dans le système de Linné.

MONADELPE adj. (mo-na-dél-pe — rad. monadelphe). Bot. Qui appartient à la monadelphie : *Plantes monadelphes*.

MONADÉNE s. f. (mo-na-dé-ne — du préf. mon, et du gr. aden, glande). Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des orchidées, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

MONADINES s. f. pl. (mo-na-di-ne — rad. monade). Infus. Nom sous lequel Ehrenberg désigne la première famille de ses infusoires polygastriques, dont le corps n'est pas cilié ni pourvu d'appendices.

MONADISME s. m. (mo-na-di-sme — rad. monade). Philos. Système philosophique suivant lequel l'univers est composé de monades.

MONADISTE adj. (mo-na-di-ste — rad. monade). Philos. Qui appartient au système des monades : *Doctrine MONADISTE*. Il Qui est partisan de ce système : *Philosophe MONADISTE*.

— s. m. Partisan du système des monades : *Un MONADISTE*.

MONADOLOGIE s. f. (mo-na-do-lo-ji — du gr. monas, monade; logos, discours). Philos. Doctrine de Leibniz sur les monades : *La monadologie tire beaucoup d'intérêt de l'attention donnée à nos idées de grandeur par les observations micrographiques*. (C. Renouvier). Dans la science, la MONADOLOGIE et l'analyse des indivisibles forment la base de tout un système mathématico-cosmogonique. (Ch. Lemaire.)

MONADOLOGIQUE adj. (mo-na-do-lo-ji-ke — rad. monadologie). Philos. Qui a rapport à la monadologie : *Système MONADOLOGIQUE*.

MONAGAS (don Jacinto), un des libérateurs de la Colombie, né à Venezuela en 1785, mort à Boyaca en 1819. Un des premiers, il se joignit, en 1811, à Miranda et à Bolívar, qui venaient d'appeler à la guerre de l'Indépendance les habitants de la Nouvelle-Grenade, mis au service de la cause nationale sa fortune et son épée, et devint un des organisateurs des corps de guerrilleros à cheval, qui par leurs coups d'audace et la rapidité de leurs mouvements causèrent des pertes incessantes à l'armée espagnole. En 1815, Monagas, opérant de concert avec Llanos et Roxas, se rendit maître d'Angostura et des provinces de Cumana et de Guyana; mais, peu après, il fut battu par le gouverneur de Coro, don Cevallos, qui toutefois ne tira pas un avantage marqué de sa victoire. L'année suivante, il s'empara des plaines, pendant que Bolívar opérait une descente sur la côte de Cumana, à Ocumare; mais l'insuccès de ce débarquement força Monagas à se retirer. Il n'en continua pas moins la guerre avec une nouvelle ardeur en 1817 et 1818, fit subir des pertes considérables à l'armée royale en la harcelant sans cesse, en enlevant ses convois, en interceptant ses communications, et trouva la mort sur le champ de bataille de Boyaca, qui délivra la Colombie du joug des Espagnols.

MONAGHAN, ville d'Irlande, dans l'ancienne province d'Ulster, chef-lieu du comté de son nom, à 100 kilom. N.-O. de Dublin, près du Blackwater; 3,484 hab. Fabrication et commerce actif de toiles; importante brasserie et blanchisseries de toiles. Ses principaux édifices sont : une cour de justice, une prison, une caserne pour la cavalerie, un hôpital et une maison de travail. Le canal d'Ulster traverse la ville. Le comté de Monaghan, division administrative de l'Irlande, dans la province d'Ulster, est compris entre ceux de Tyrone au N., de Fermanagh à l'O., de Cavan au S.-O., de Leinster au S. et d'Armagh à l'E. Superficie, 18 kilom. carrés. En 1840, la population était de 200,442 hab.; elle n'est plus aujourd'hui que de 141,813 hab. Chef-lieu, Monaghan. La surface du comté est onduleuse, tantôt montagneuse, tantôt marécageuse, mais au total monotone. Le sol, arrosé par le Blackwater, le Fine et plusieurs lacs et petits cours d'eau, est assez fertile, mais généralement mal cultivé. Il produit surtout de l'avoine, des pommes de terre et du chanvre; l'éleveur du bétail, la fabrication du beurre et du fromage y ont pris une certaine importance, et on y compte plusieurs grandes manufactures de toiles. La pierre calcaire y abonde. On y trouve aussi de la houille; cependant, faute de bois, on ne brûle guère que de la tourbe. Au point de vue administratif, le comté est divisé en 5 baronnies et 27 paroisses. Il renferme 6 bourgs et envoie deux députés à la Chambre des communes.

MONALDESCHI (Benot), seigneur d'Orvieto. Il vivait au XIV^e siècle, s'empara par un hardi coup de main du pouvoir suprême dans sa ville natale, alors gouvernée en république sous la protection du pape (1551), fit alliance avec Jean Visconti, archevêque de Milan, et conserva l'autorité jusqu'en 1555, époque où le légat du pape Egidio Albornoz reprit Orvieto.

MONALDESCHI (Louis BONCONTE DE), chroniqueur italien, de la famille du précédent, né à Orvieto en 1327, mort en 1442, à l'âge de cent quinze ans. Il passa toute sa vie à Rome et composa, dans le dialecte alors en usage dans cette ville, une *Chronique* qui va de 1228 à 1340. La Bibliothèque nationale possède un manuscrit de son ouvrage, dont Muratori a publié un fragment dans les *Scriptores rerum italicarum*.

MONALDESCHI (Jean, marquis DE), issu d'une famille patricienne d'Orvieto, grand écuyer et favori de la reine Christine de Suède, assassiné en 1637. Il accompagna cette princesse dans ses voyages, après son abdication, et fut assassiné par ses ordres et sous ses yeux dans une des galeries du château de Fontainebleau. On n'a jamais connu le motif de cette horrible exécution. Les uns l'attribuent à la jalousie; d'autres prétendent que Monaldeschi avait composé un libelle contre Christine. V. CHRISTINE.

MONANCON s. m. (mo-nan-kô-ne — du préf. mon, et du gr. agkon, coude). Anc. art mil. Machine de guerre des Byzantins, qui n'avait qu'un seul bras. On dit aussi MONANCON.

MONANDRE adj. (mo-nan-dre — du préf. mon, et du gr. andr, andros, mâle). Bot. Se dit des fleurs qui n'ont qu'une seule étamine ou organe mâle, telles que celles de l'hippuriis vulgaire.

MONANDRIE s. f. (mo-nan-dri — rad. monandrie). Bot. Première classe du système de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule étamine ou organe mâle.

MONANDRIQUE adj. (mo-nan-dri-ke — rad. monandrie). Bot. Qui appartient à la monandrie : *Végétaux monandriques*.

MONANGIÈS s. f. pl. (mo-nan-ji-é — du préf. mon, et du gr. angion, petit vase). Bot. Nom que le botaniste Allioni donnait aux orobanches.

MONANGON s. m. (mo-nan-gon). V. monacône.

MONANTHE adj. (mo-nan-te — du préf. mon, et du gr. anthos, fleur). Bot. Qui n'a qu'une seule fleur ; qui a des fleurs solitaires.

MONANTHÈME adj. (mo-nan-tè-me — du préf. mon, et du gr. anthos, fleur). Bot. Dont les fleurs sont solitaires.

MONANTHÈRE adj. (mo-nan-tè-re — du préf. mon, et de anthère). Bot. Qui n'a qu'une seule anthère : *Fleur monanthère*.

MONANTHEUIL (Henri DE), mathématicien français, né à Reims vers 1536, mort à Paris en 1606. Il avait professé les humanités dans sa ville natale lorsqu'il se rendit à Paris, où il étudia la philosophie sous Ramus, se fit recevoir docteur en médecine, devint régent à la Faculté de médecine et fut nommé en 1574, grâce à la protection du secrétaire d'Etat Brulart, professeur de mathématiques au Collège royal. Amyot l'ayant fait rayer, quelque temps après, du tableau des professeurs, comme cumulant deux emplois, Monantheuil réclama vivement contre cette mesure et fut réintégré dans sa chaire par Henri III en 1577. Pendant la Ligue, il se montra constamment attaché à la cause de Henri IV et fit tous ses efforts pour hâter la soumission de Paris à ce prince. Monantheuil forma un grand nombre d'élèves distingués, dont les plus célèbres sont l'historien de Thou et Pierre de Lamignon. Nous omettons, parmi ses écrits : *Panegyricus dictus Henrico IV* (Paris, 1594, in-8°) ; *Commentarius in librum Aristotelis de anima* (Paris, 1599, in-4°) ; *Ludus titro-mathematicus Musis factus* (Paris, 1597, in-8°) ; *De Puncto primo geometrico principio*, liber (Leyde, 1600, in-4°) ; *Problematibus omnium quæ a 1200 annis inventa sunt nobilissimi demonstratio* (Paris, 1600).

MONANTHROPIE s. f. (mo-nan-tro-pi — du préf. mon, et du gr. anthrôpos, homme). Système anthropologique qui n'admet originairement qu'une seule race d'hommes.

MONAPTERÈ adj. (mo-na-ptè-re — du préf. mon, et du gr. pteron, aile). Bot. Qui n'a qu'une seule aile.

MONARACHINE s. f. (mo-na-ra-chi-ne — du préf. mon, et de arachine). Chim. Corps obtenu en chauffant de l'acide arachique avec de la glycérine.

Monarchie (DELLA), de Dante. V. MONARCHIE (de la).

MONARCHIE s. f. (mo-nar-chi — gr. monarchia ; de monos, seul, et archein, commander, qui se rattache probablement à la racine sanscrite arh, pouvoir, prévaloir). Gouvernement d'un Etat par un seul chef : *Le peuple se réduisit de lui-même à la monarchie*. (Boss.) *Il ne peut exister de monarchie sans que la classe aristocratique en fasse partie*. (Mme de Staël.) *La monarchie ne peut être aujourd'hui qu'une monarchie de consentement et de raison*. (Chateaub.) *Ce n'est pas la république qui est impossible, mais la monarchie*. (Chateaub.) *Entre la monarchie et la justice, il y a incompatibilité essentielle, traditionnelle*. (Froudh.) *Le principe de la monarchie absolue mène à des résultats monstrueux*. (De Custine.) *Un Etat sur lequel règne un monarque : La France a été longtemps une monarchie. C'est le sort des monarchies que leur prospérité dépende d'un seul homme*. (Montesq.)

— Fig. Autorité, influence souveraine : *La langue française a acquis une espèce de monarchie universelle de l'Europe*. (Trév.) *Les Français ont aspiré à la monarchie universelle de l'esprit*. (Noël)

— **Monarchie héréditaire**, Gouvernement d'un Etat qu'on transmet au plus proche héritier du prince régnant, après sa mort ou son abdication : *Sous une monarchie héréditaire, il n'y a pas d'interregne*. (Dupin.)

— **Monarchie élective**, Gouvernement dans lequel la nation se choisit un chef, par l'élection, et lui confère le pouvoir souverain : *Une monarchie élective, comme était Rome, suppose nécessairement un corps aristocratique puissant qui la soutienne*. (Montesq.)

— **Monarchie pure**, Monarchie dans laquelle il n'existe aucun pouvoir représentatif : *Dans une monarchie pure, le bon plaisir et la faveur disposent généralement des emplois*. (Vacherot.)

— **Monarchie tempérée** ou *mizte*, Gouvernement monarchique dans lequel l'autorité du prince est limitée par l'autorité d'une ou de plusieurs assemblées électives.

— **Monarchie constitutionnelle**, Gouverne-

ment monarchique, dans lequel l'autorité du prince est limitée par une constitution : *La monarchie constitutionnelle est finie*. (Froudh.)

— **Monarchie universelle**, Gouvernement monarchique qui étendrait son autorité sur l'univers entier : *Tous les grands conquérants ont rêvé une monarchie universelle. On croit communément que Grégoire VII fut le premier qui établit la chimère d'une monarchie sainte et universelle*. (Volt.)

— **Encycl.** Nous allons parler successivement ici de l'origine, des bases et des transformations de l'institution monarchique ; des diverses formes de monarchie d'après les principaux publicistes qui ont écrit sur ce sujet ; des formes sous lesquelles elle se présente aujourd'hui ; enfin, nous terminerons par quelques mots sur ce qu'on doit penser des bienfaits dont certains publicistes prétendent qu'on est redevable à ce mode de gouvernement. Nous nous bornerons à une simple et courte exposition, sans entrer dans une discussion approfondie qui nous entraînerait trop loin. Cet article, du reste, trouvera son complément nécessaire dans ceux que nous donnons aux mots **REPUBLIQUE**, **DESPOTISME**, **ETAT**, **GOVERNEMENT**, **LÉGITIMITÉ**, etc.

— I. L'origine de la monarchie est tellement ancienne, qu'on ne peut la fixer d'une manière précise. Suivant la remarque de M. H. Baudrillard, « plusieurs de ses partisans sont allés jusqu'à voir le seul gouvernement naturel, en alléguant qu'un seul Dieu gouverne l'univers et qu'un seul soleil éclaire notre monde ». C'est là, d'ailleurs, une observation toute moderne et qui ne mérite pas une réfutation. Rien ne serait plus facile, si ce n'était un pueril jeu d'esprit, que de rétorquer l'argument en disant qu'avant d'arriver à l'unité divine, les peuples ont commencé par le polythéisme. L'Olympe était une république et Jupiter un simple président, dont le pouvoir, quoique incontesté, était souvent attaqué.

L'origine de la monarchie est nettement indiquée par ce vers de Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

C'est, en effet, le besoin d'être défendus contre des agressions extérieures qui dut donner à des hommes, groupés en nombre plus ou moins considérable, l'idée de choisir parmi eux un chef et de donner le soin de la protection commune au plus vaillant. Le pouvoir de ce chef fut d'abord plus ou moins étendu, selon les circonstances, et on peut s'en faire une idée en voyant ce qui se passe aujourd'hui encore dans les peuplades sauvages. Ce pouvoir, en outre, fut et dut être purement personnel, et le résultat d'un choix populaire, d'une élection, conférant au plus valeureux ou au plus digne une souveraineté temporaire ou viagère. Tel fut le type primitif d'où est sortie l'institution monarchique. En s'établissant chez les peuples comprenant une grande agglomération d'hommes, la monarchie changea promptement de caractère et quitta la forme viagère qui faisait d'elle, selon l'expression d'Aristote, une sorte de « généralat inamovible ». Plus la nation était grande, plus le chef trouvait soit dans l'armée, soit dans les hommes qui exerçaient avec lui le pouvoir, des instruments faciles pour étendre sa domination et affirmer son autorité. Il devait lui venir naturellement à l'esprit de transférer la puissance dont il était investi à son plus proche parent, et, grâce à la force dont il disposait, cette transmission devint le plus souvent facile. C'est ainsi qu'on voit, dans l'antiquité, s'établir en Orient les dynasties égyptiennes, mées, assyriennes, perses, etc. Ainsi la monarchie, légitime jusqu'à un certain point à son origine, constitua une usurpation véritable le jour où, contrairement au pacte en vertu duquel elle avait été instituée, elle devint héréditaire au lieu d'être accordée au plus méritant.

Des théoriciens ont voulu justifier l'hérédité par l'assimilation monstrueuse de l'autorité avec la propriété des choses matérielles qui passent du père aux enfants ; d'autres ont soutenu que l'hérédité accordée à une famille constituait la récompense de services rendus par le chef de la race ; d'autres, enfin, cherchant des raisons dans un ordre d'idées plus acceptable, ont cru voir dans la permanence de l'autorité suprême dans une famille une garantie d'ordre public et de stabilité. En fait, ce dernier argument aurait quelque valeur s'il n'était fréquemment ébranlé par la pratique des choses et si les familles royales se composaient d'une série indéfinie d'hommes supérieurs. Mais quelle garantie d'ordre et de stabilité un pays pourrait-il trouver dans l'avènement, par droit héréditaire, de fous, d'imbéciles, de fanatiques et de monstres couronnés, tels qu'on en trouve à chaque instant dans l'histoire ? En droit, l'hérédité monarchique est insoutenable. C'est ce que Lamennais a démontré avec une logique irrésistible. « Dans une société libre, dit-il, le pouvoir, simple exécutif de la volonté nationale, ne commande pas, il obéit. Or, qu'est-ce qu'un prince héréditaire d'obéissance ? Dans une société libre, le pouvoir résout, sans que la liberté, pouvant être impunément violée à tous les instants, ne serait qu'une fiction dérisoire, un vain mot. Or, si

le pouvoir est responsable, si le peuple qui le donne peut aussi l'ôter, comment est-il héréditaire ? Et s'il est réellement héréditaire ou inamovible, excepté par suite d'une révolution que jamais la loi ne prévoit ou ne doit prévoir, comment serait-il responsable ? Comment le peuple qui l'a donné pourrait-il l'ôter en cas d'abus ? Mais ce cas, dit-on, n'arrivera point ou n'arrivera que rarement. C'est bien mal connaître la nature humaine. Dites que nécessairement il arrivera toujours. Les intérêts de l'Etat sont-ils les intérêts de celui qui gouverne ? Les intérêts de sa famille sont-ils les intérêts de toutes les autres familles ? Il tendra sans cesse à augmenter ses richesses, sa puissance, ne fût-ce que pour se défendre si on l'attaque, pour se maintenir s'il arrivait qu'on essayât de le renverser. Vous le faites fort, vous le faites inviolable, et vous vous figurez que perpétuellement il n'usera de sa force que pour votre avantage, et non pour le sien ? Est-ce parce qu'il pourra tout sans avoir rien à craindre qu'il ne voudra jamais que ce qui est juste et bien ? Est-ce parce qu'il aura plus de moyens que personne de satisfaire son ambition qu'il sera dépourvu d'ambition ? Voilà ce que vous vous promettez, non d'un seul homme, mais de ses descendants, de générations en générations, pendant une durée indéfinie. Vous fondez la paix, la sécurité, la liberté publique sur l'espérance d'un prodige inouï, d'un miracle permanent. Il y a de quoi être tranquille ! On peut choisir, mais point d'illusions : elles n'enfantent que des maux et des regrets stériles. Vous plâtiez de dépendre d'un maître à la bonne heure ; établissez que le pouvoir parmi vous se transmette héréditairement. Tenez-vous au contraire à la liberté ! Gardez-vous d'engager l'avenir ; retenez soigneusement et votre droit et l'usage de votre droit ; ayez un mandataire éligible et responsable. » Chez les peuples anciens qui adoptèrent l'institution monarchique, les rois, pour maintenir leur autorité et faire accepter l'hérédité, durent recourir à un moyen qui a toujours vivement frappé les imaginations populaires, nous voulons parler de l'intervention divine. « Aussi loin que l'on remonte, dit M. Baudrillard, on trouve que la religion entoure le berceau de la royauté d'une mystique auréole. Les rois d'Homère, issus des dieux ou des demi-dieux, sont les objets d'une sorte de vénération religieuse. Il en est ainsi des rois de Rome. Plusieurs peuples barbares se montrent convaincus que les familles de leurs rois descendent des familles de leurs dieux. Olin casse pour le signe de toute une royale descendance. » De la vint ce prestige qui entoura si longtemps la monarchie et qui fit croire et répéter que les rois sont les images des dieux ou de Dieu sur la terre, la loi vivante, la personification de l'Etat, les représentants d'une race sacrée. De là vint cette théorie du droit divin des rois, qui, reprise plus tard, devait être érigée en dogme pour justifier le plus monstrueux despotisme.

Dès la plus haute antiquité, en Orient, on voit la monarchie s'affirmer sous sa forme la plus odieuse. Pour l'honneur de la dignité humaine, les républiques de la Grèce et la république romaine vinrent apporter au monde l'idée d'une forme de gouvernement qui permettait à la fois aux citoyens de conserver, de développer leur liberté et de se protéger efficacement contre les abus. Cette forme de gouvernement, qui apparut la première, fut le type d'une monarchie populaire, qui devait être la véritable base du droit politique et la théorie du pouvoir délégué par cette souveraineté. Ces idées survécurent à la chute des républiques de la Grèce et de Rome, au despotisme des Césars, et ce ne fut pas sans peine que l'hérédité s'implanta dans l'empire romain. Le sentiment de la souveraineté populaire resta longtemps persistant. Il fut adopté par le christianisme naissant, qui le présenta sous cette formule : *Vox populi, vox Dei*, et qui adopta le système électif pour la nomination de ses chefs.

Lorsque la monarchie s'implanta en France, elle procéda de l'élection. Ce fut l'élection qui amena au pouvoir les plus vaillants ; ce ne fut qu'avec la troisième race que s'établit l'hérédité (987). La légitimité était un dogme inconnu, dit Chateaubriand. Charles, fils de Charles le mauvais, fils de Louis d'Outre-mer et oncle de Louis V, le dernier des Carolingiens, fut un prétendant que repoussa la majorité des suffrages, voilà tout. Dans la personne de Hugues Capet s'opéra une révolution importante ; la monarchie élective devient héréditaire : le sacre usurpa le droit d'élection. Les six premiers rois de la troisième race firent sacrer leurs fils aînés de leur vivant. Cette élection religieuse remplaça l'élection politique, affirma le droit de primogéniture et fixa la couronne dans la maison de Hugues Capet. Philippe-Auguste se crut assez puissant pour n'avoir pas besoin de présenter au sacre, durant sa vie, son fils Louis VIII ; mais Louis VIII, près de mourir, s'alarma, parce qu'il laissait en bas âge son fils Louis IX, qui n'était pas sacré ; il lui fit prêter serment par les seigneurs et les évêques. Non content de cela, il écrivit aux Français que de bas en haut ils devaient reconnaître pour roi son fils aîné. Tant de précautions font voir que deux cent trente-neuf ans n'avaient pas suffi à la confirmation de l'hérédité absolue et de l'ordre de la primogéniture.

dans la monarchie capétienne. Le souvenir même du droit d'élection se perpétuait dans une formule du sacre. On demandait au peuple présent s'il consentait à recevoir le nouveau souverain.

A partir du xvi^e siècle, on trouve cette opinion soutenue par de nombreux écrivains, que le pouvoir royal n'est pas héréditaire et que le peuple doit être consulté à la mort de tout monarque. Jean Poyet, évêque de Winchester, dans son *Traité des pouvoirs* ; Buchanan ; Hotman, dans son *Franco-Gallia* ; Longuet, dans son *Vindicta contra tyrannos*, et nombre de penseurs soutinrent cette thèse, affirmant que l'élection est le titre véritable de la royauté et que le peuple souverain peut renverser les mauvais rois.

« Ce grand principe, que la nation est souveraine, que l'empereur ou le roi n'est que le premier magistrat de la république et que son pouvoir est strictement limité par la loi, nous est venu des Grecs et des Romains, dit M. Cézanne ; il se retrouve aux origines de notre histoire dans les coutumes des Gaulois et des Francs. C'est encore sous cette forme que nos ancêtres, loyaux sujets du roi de France, ont, pendant de longs siècles, compris la royauté. Chaque ville, chaque province, avant de reconnaître l'autorité du roi et de s'annexer au royaume de France, stipulait ses franchises acceptées par le roi dans une charte ou dans un traité ; la nation, représentée par les états généraux, marchandait ses subsides et traitait de puissance à puissance avec la royauté. Malheureusement, depuis Richelieu et surtout depuis Louis XIV, les Bourbons sont parvenus à dénaturer en France le caractère primitif et naturel de la royauté. Ils ne sont plus des magistrats héréditaires, tenant leur autorité du consentement national formulé et répété de siècle en siècle ; ils en viennent à se considérer comme investis par Dieu lui-même d'un caractère supérieur et sacré ; ils n'appartiennent plus à la France, c'est la France qui leur appartient ; ils ne sont plus les représentants de la nation, le bras vivant de la loi ; ils sont les ministres de la Providence. « L'Etat, c'est moi ! » dit Louis XIV. « Dieu a fait les rois » se ministres sur la terre, » dit Bossuet dans ses leçons rédigées pour le dauphin (*Politique*, liv. VI, art. 11, propos. 1^{re}). Et ailleurs : « Le caractère royal est saint et sacré, même chez les princes infidèles ! » (*Politique*, VI, 11, 5.)

Avec les Bourbons commence la monarchie absolue. Alors, comme le fait remarquer Chateaubriand, « tous les libéraux meurent à la fois, la liberté politique dans les Etats, la liberté religieuse par la prise de la Rochelle, et la liberté littéraire par la création de l'Académie française ».

Pendant plus de trois cents ans, du commencement du xiv^e siècle au commencement du xviii^e, la royauté avait eu pour contre-poids les états généraux, qui proposèrent tant d'utiles réformes. Louis XIV, profitant d'un ascendant momentané, usurpa sur la nation le droit de délibération sur les affaires publiques et s'affranchit du contrôle des états généraux ; « de cette façon, dit Littré, se trouva supprimée une moitié de la constitution historique de la France. Il ne resta que l'autre moitié, la monarchie héréditaire, sans communication avec la nation et coupable d'un attentat aussi illégitime qu'impolitique. Depuis l'anéantissement des états généraux par les mains de la royauté, la France dut sa constitution politique au gré d'une monarchie purement administrative dans ce qu'elle eut de bon, purement arbitraire en ce qu'elle avait de mauvais. » Au lieu d'une monarchie pondérée, on eut une monarchie absolue avec les parlements, les remontrances et les lits de justice. L'exemple des Bourbons devint contagieux. Sauf en Angleterre, le despotisme triompha partout en Europe et porta ses fruits monstrueux. La théorie du droit divin reparut, et les rois purent considérer alors comme une vérité cette parole d'un courtisan, montrant au jeune Louis XV la foule assombrée : « Sire, tout ce peuple est à vous. » Mais au moment même où l'on tenait ce langage, la monarchie prenait elle-même le soin de perdre dans l'esprit des peuples son dernier prestige et entraînait en décomposition. L'heure était proche où, éclatant comme un coup de tonnerre, la Révolution allait faire entendre sa voix formidable, balayer la pourriture monarchique et inaugurer l'ère de la justice et de la liberté.

Nous ne saurions terminer ce rapide aperçu des transformations de l'institution monarchique sans dire quelques mots de la marche toute différente qu'a suivie cette institution en France et en Angleterre. De tout temps la lutte a existé entre deux forces ennemies, le peuple et la noblesse. La royauté s'est trouvée placée entre ces deux partis toujours en guerre l'un avec l'autre. On conçoit sans peine que, malgré l'autorité qu'ils disaient tenir de Dieu, les rois n'auraient pu se maintenir s'ils leur avait fallu résister à la fois à ces deux forces. Aussi voyons-nous, à un moment donné, ce spectacle bizarre de la royauté vaincue en Angleterre parce qu'elle se trouve en face allié, et triomphante en France, parce qu'elle a eu opposé à l'une à l'autre ces deux forces contre lesquelles elle ne pouvait lutter. En Angleterre, la noblesse s'allia au peuple, abat le pouvoir de la royauté et lui trace des limites qu'elle ne peut

franchir; en France, Philippe-Auguste appelle à son aide contre la noblesse féodale des communes, c'est-à-dire le peuple, et sa politique, suivie par saint Louis, Louis XI et Richelieu, rend la monarchie maîtresse absolue de la nation jusqu'au jour où le peuple mécontent renverse son allié de la veille. Ces deux histoires si différentes expliquent le génie des deux peuples. Il est facile de comprendre que la noblesse anglaise a donné la liberté au peuple, car agir ainsi c'était affaiblir la royauté; tandis qu'en France le peuple a été élevé par la monarchie dans des idées d'égalité que nous retrouvons depuis l'origine de notre histoire jusqu'à ce jour. Ce fait, en même temps qu'il sert à expliquer pourquoi l'Angleterre, pays de la liberté, est par excellence la nation ennemie de l'égalité, fait comprendre le triomphe longtemps prolongé de la monarchie en France. C'est la division des castes qui chez nous a maintenu la royauté absolue, tandis que l'accord entre la noblesse et le peuple l'a supprimée en Angleterre.

— II. Lorsqu'on examine dans l'histoire l'institution monarchique, on trouve qu'elle présente des formes très-variées. Le premier écrivain qui ait essayé de classer ces formes et de les réduire à un certain nombre de types déterminés est Aristote. Dans son livre de la *Politique*, il établit cinq sortes de monarchies : 1^o la monarchie telle qu'elle existait à Sparte, régie par les lois et tantôt élective, tantôt héréditaire; 2^o la royauté légitime, héréditaire, ayant les caractères du pouvoir absolu et telle qu'elle se trouvait chez les peuples asiatiques; 3^o la tyrannie élective, temporaire ou viagère; 4^o la royauté des temps héroïques, fondée par des bienfaiteurs des peuples, des civilisateurs qui ont reçu leur pouvoir de la reconnaissance du peuple et l'ont transmis à leurs enfants. « Ces rois, dit Aristote, avaient le commandement suprême à la guerre et faisaient tous les sacrifices ou le ministère des pontifes n'était pas indispensable. Outre ces deux prérogatives, ils étaient juges souverains de toute une province; » 5^o la royauté absolue, dans laquelle le chef du pouvoir dispose de tout et régit par l'arbitraire. Le philosophe grec se prononce énergiquement contre le despotisme, pour le système électif, et repousse formellement l'hérédité, qui ne lui semble offrir aucune garantie pour amener au pouvoir des rois justes, vertueux, capables de gouverner.

Une lecture attentive du *Prince*, de Machiavel, nous fait voir que le pouvoir auquel l'écrivain florentin donne la préférence est celui qui tire son origine de l'élection; il ne connaît d'ailleurs que deux espèces de monarchie : l'une fondée par la noblesse, qui se choisit un chef pour combattre les prétentions du peuple; l'autre établie par le peuple, qui élit un des siens pour résister aux exigences des grands.

Jean Bodin, dans sa *République*, reconnaît trois formes de royauté : 1^o la monarchie seigneuriale, « où le prince est seigneur des biens et des hommes par le droit des armes, et gouverne comme le père des familles seigneuriales; » 2^o la monarchie tyrannique, « où le monarque, méprisant les lois de la nature, abuse des personnes libres comme d'esclaves et des biens des sujets comme des siens; » 3^o la monarchie royale ou légitime, « où les sujets obéissent aux lois du monarque et le monarque aux lois de la nature, la liberté naturelle et la propriété des biens demeurant aux sujets. » Pour lui, la seule monarchie légitime est celle qui peut se concilier avec la liberté des citoyens.

Montesquieu n'a pas donné une classification des diverses sortes de monarchie. Il définit le gouvernement monarchique « celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies. » Pour lui, l'idée de monarchie « qui ne tend qu'à la gloire des citoyens, de l'Etat et du prince » est inséparable d'une juste délimitation des pouvoirs, comme cela a lieu dans la monarchie constitutionnelle d'Angleterre. « Les anciens, dit-il dans son *Esprit des lois*, qui ne connaissaient pas la distinction des trois pouvoirs dans le gouvernement d'un seul, ne pouvaient se faire une idée juste de la monarchie. » Pour l'illustre écrivain, l'idée de monarchie est inséparable de l'équilibre des pouvoirs : si elle est absolue, elle devient le despotisme, qu'il définit avec tant d'énergie dans ces trois lignes : « Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement despotique. »

Rousseau, dans son *Contrat social*, s'élève avec force contre l'hérédité, mais il admet que dans certains cas le seul gouvernement possible est la monarchie. Il est curieux à ce point de vue, de remarquer que, pour l'auteur du *Contrat social*, d'accord en cela avec plus d'un écrivain politique, la république n'est possible que dans un Etat peu étendu, tandis que Montesquieu affirme « qu'un Etat monarchique doit être d'une grandeur médiocre. »

De Maistre distingue trois sortes de monarchies : l'absolue, qui diffère peu de l'Etat despotique; la tempérée, où l'autorité souveraine se modifie par l'action prononcée de la loi; la constitutionnelle, où le pouvoir royal a des bornes tracées par une constitution, où l'autorité suprême se partage entre le roi et

un ou plusieurs grands corps administratifs ou législateurs. »

Nous ne parlerons que pour mémoire de la monarchie élective qui a fonctionné en Pologne. C'est également par l'élection que pendant plusieurs siècles a été conférée en Allemagne la dignité impériale, suivant la tradition empruntée à l'empire romain. Le système électif appliqué à la monarchie n'a jamais été heureux. Il est de l'essence même de la monarchie d'être héréditaire. Ce n'est que dans les pays libres, dans le système républicain, que l'élection appliquée au chef de l'Etat peut fonctionner d'une façon satisfaisante, parce que la nation est façonnée aux mœurs de la liberté, comme la Grèce et Rome nous en fournissent des exemples dans l'antiquité, et la Suisse et les Etats-Unis dans les temps modernes. Le système héréditaire, qui est une des bases constitutives de la monarchie, viole d'une façon flagrante le droit qu'ont les peuples de choisir librement les mandataires qui doivent exercer le pouvoir au nom de la collectivité. Lorsque nous avons démontré plus haut qu'il n'était acceptable ni en droit ni en fait, nous n'avons pas voulu prouver que la monarchie pouvait s'en passer, mais bien fournir un argument contre l'institution monarchique elle-même.

— III. La Révolution française, en replaçant sur sa base la notion du droit politique, a porté un coup terrible à l'institution monarchique. Tous les trônes de l'Europe en ont été ébranlés, sauf en Turquie et en Russie, et, sous l'action incessante des idées modernes, les souverains ont dû, sous peine d'être renversés, apporter des modifications profondes dans leur système gouvernemental. Sauf dans les deux Etats que nous venons de citer, la monarchie absolue a cessé aujourd'hui d'exister. Les peuples sont arrivés à reconquérir, sinon la pleine possession de leurs droits, ce qui ne peut avoir lieu que sous l'institution républicaine, du moins certaines garanties sociales et politiques, certaines libertés nécessaires, qui porteront nécessairement leurs fruits dans un temps plus ou moins éloigné.

Aujourd'hui, on peut ramener la monarchie à trois formes : la monarchie de droit divin, la monarchie constitutionnelle et la monarchie césarienne.

Nous dirons peu de chose de la monarchie de droit divin, dont nous avons déjà parlé au mot *Esprit*, qui n'a plus de racine en Europe, et dont le nom seul, si l'on en excepte quelques fidèles adhérents, excite une réprobation universelle. Dans ce système de gouvernement, la dignité royale se transmet par hérédité dans une famille éternelle par Dieu pour gouverner au temporel. Tirant son origine d'en haut, le prince peut tout; il n'est responsable qu'envers Dieu seul. Toute insurrection contre lui est sacrilège. « La souveraineté traditionnelle, dit M. Marcel Barthe, est inconciliable avec la souveraineté nationale, car son principe est la souveraineté royale, distincte de la nation et la dominante. Elle peut sans doute octroyer à ses sujets certaines libertés, mais elle peut aussi les reprendre. C'est en effet un axiome monarchique, qu'un roi légitime ne peut pas valablement aliéner son droit souverain, car il le tient non de son peuple, mais de Dieu. » La légitimité n'est pas de la politique, c'est de la religion, c'est un dogme, un dogme sacré, supérieur à tout, impiaquant la prépondérance du cléricisme, la soumission à la papauté, et c'est pour cela que le droit moderne, celui de la nation, ne peut attendre de la légitimité aucune concession sérieuse, aucune garantie efficace et durable. On ne discute pas sérieusement un pareil système, qui n'offre plus du reste qu'un intérêt purement archéologique. Il se trouve en quelque sorte formulé dans les trois citations suivantes : « Celui qui a donné des rois aux hommes, » écrit Louis XIV, « a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. Les rois sont les arbitres souverains de la fortune et de la conduite des hommes. — Il faut obéir aux princes comme à la justice même, sans quoi il n'y a point d'ordre ni de fin dans les affaires, dit Bossuet. Ils sont des dieux et participent en quelque sorte à l'indépendance divine. J'ai dit : Vous êtes des dieux et vous êtes tous enfants du Très-Haut. » — Contre notre légitime souverain, fut-il même un Néron, nous n'avons d'autre droit que de nous laisser couper la tête en lui disant respectueusement la vérité, » dit de Maistre.

Nous ne discuterons pas ces impertinentes et odieuses doctrines, qui sont tombées en discrédit, même chez l'immense majorité des monarchistes, et qu'on a osé présenter à la nation française, en 1873, comme étant seules capables de sauver la société. C'est à des monarchistes que nous emprunterons des arguments pour les réfuter.

« Il n'y a qu'une loi divine, disait Berryer le 16 juillet 1851, c'est la vie de l'homme en société. Mais la forme sous laquelle telle ou telle société se conduit, cette forme est une institution humaine. Dieu n'est pas venu dire à un tel : Tu seras roi. » Les sociétés peuvent vivre en république, en monarchie héréditaire, en monarchie élective... Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un

homme, c'est le plus grand de tous les crimes. — Le droit divin, tel qu'une école célèbre s'est obstinée à le représenter, dit le Père Ventura, est arrivé, en dernier résultat, à soutenir que le pouvoir public n'a pas besoin d'avoir raison, la même ou, selon le mot célèbre de Bossuet, « Dieu lui-même a besoin d'avoir raison. » Le droit divin, ainsi entendu, met l'homme-pouvoir au-dessus de Dieu même et n'est plus que l'apothéose de la tyrannie et l'idolâtrie de la souveraineté : doctrine contraire à la raison, en même temps qu'un sentiment et à l'instinct de l'homme et par conséquent doctrine fautive, mais dont on s'est emparé pour conclure que la religion elle-même n'était pas vraie, puisqu'elle professait cette doctrine, l'enseignement et l'imposait aux fidèles... horrible doctrine, plus propre à rendre odieux le pouvoir et à le détruire qu'à le conserver et à le faire aimer; aussi la répugnance qu'elle inspire s'est étendue à l'enseignement catholique et à l'Eglise. Enfin, le 15 janvier 1844, M. Guizot disait du haut de la tribune : « Quant à la légitimité, dont vous vous prévaliez, que vous invoquiez, ce droit supérieur à tous les droits, ce pouvoir qui ne peut se perdre lui-même, de qui les peuples peuvent tout supporter, ah ! je tiens ces maximes-là pour honteuses, absurdes, dégradantes pour l'humanité ! »

La monarchie de droit divin, qui procède d'une croyance religieuse, a partagé le sort des autres dogmes. Ebranlée par le libre examen, elle a été renversée par les peuples. L'Angleterre et la France ont fait chacune deux révolutions de ce genre; seulement, comme on n'avait pas tout à fait secoué les anciennes doctrines et qu'on tenait encore, par un reste de préjugé et d'habitude, au principe de l'hérédité, les novateurs adoptèrent une transaction et se contentèrent de conclure la passé et le présent, la légitimité, la révolution, l'hérédité et l'élection, et l'on constitua le système bâtarde qu'on appelle la monarchie constitutionnelle. Le principe essentiel, capital de cette sorte de gouvernement repose sur la pondération des pouvoirs. Pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, pouvoir législatif, tels sont les trois termes de cette nouvelle trinité gouvernementale, sorte de balance plus ou moins ingénieuse, qui doit toujours se maintenir dans un équilibre parfait, ne permettant jamais à l'un des plateaux de l'emporter sur l'autre. Le roi, dont la personne est considérée comme inviolable, régit, mais ne gouverne pas. Le soin du gouvernement est confié à des ministres, seuls responsables, et la politique de ces ministres doit recevoir l'approbation de la majorité du parlement. Des que l'accord n'existe plus, le ministre doit soit donner sa démission, soit dissoudre la Chambre des députés et faire des élections nouvelles pour voir si le pays approuve ou non la ligne politique.

Comme nous l'avons vu plus haut, la monarchie constitutionnelle, en Angleterre, a été instituée par l'aristocratie, une momentanément au peuple. Il ressort de la cette conséquence fatale, que le peuple doit être exclu d'un gouvernement fondé sur son rival, qui lui doit se contenter de certaines libertés, qui lui sont accordées uniquement pour l'empêcher de songer à s'appuyer sur le monarque. Si nous étudions, en effet, la monarchie anglaise, nous trouvons un roi qui régit et ne gouverne pas, « deux Chambres, l'une anglaise, l'autre composée de membres qui transmettent leur dignité à leurs héritiers. Le peuple proprement dit n'est même pas admis à prendre part aux votes qui envoient à la Chambre des communes ceux qui sont censés le représenter, car le suffrage universel n'est pas adopté dans le Royaume-Uni. Le peuple anglais ne participe à aucun des trois pouvoirs, exécutif, judiciaire, administratif, qui forment le gouvernement; c'est donc là un véritable gouvernement aristocratique. »

La France a voulu suivre l'exemple de l'Angleterre. Le régime constitutionnel a été inauguré chez nous à la Restauration; mais alors il n'a pas été pratiqué d'une manière assez franche. Une nouvelle épreuve, plus sérieuse cette fois, a été tentée en 1830; mais, de même qu'en Angleterre, la monarchie de juillet a été le triomphe d'une aristocratie qu'on peut appeler l'aristocratie bourgeoise, le peuple n'exerçant aucun droit dans ce mode de gouvernement. Il ne s'agit plus, sans doute, de notre ancienne noblesse à panache et à épée, mais de la noblesse d'argent, qui remplace les parchemins par les sacs d'écus. L'Angleterre a pu se contenter longtemps de cette forme de gouvernement; mais, en France, elle constituait une absurdité et une usurpation : une usurpation, parce que le peuple, victorieux en 1789 et en 1830, s'est vu frustrer de la récompense qui lui était due; une absurdité et un non sens, parce que ce mode de gouvernement bâtarde, sans énergie et sans grandeur, viole le premier article de nos constitutions : Tous les Français sont égaux devant la loi. Il nous semble inutile de développer cette thèse, dont l'évidence frappe tous les esprits. Le peuple, on s'en souvient, n'était ni éligible ni électeur; il ne prenait part directement ni indirectement aux travaux des Chambres, et il était exclu des pouvoirs exécutif et judiciaire, comme du pouvoir législatif : il n'existait pas. Ne semble-t-il pas, en vérité, que les politiques qui ont, à huis clos, institué cette monarchie avaient ou-

blé jadis qu'un nom du pays dont ils prétendaient fixer pour toujours l'état politique? Aussi ne firent-ils qu'une œuvre éphémère, et bientôt une révolution nouvelle déchira la charte de 1830 et envoya la dynastie nouvelle en exil.

Si la monarchie constitutionnelle n'a pu vivre en France, elle s'est acclimatée dans la plus grande partie de l'Europe, à la suite de conversions plus ou moins forcées des princes souverains absolus à ce mode de gouvernement. C'est ainsi qu'elle fonctionne en Belgique, en Portugal, en Italie, en Hollande, en Prusse, en Autriche, en Bavière, en Saxe, en Grèce, etc., où elle marque un progrès considérable sur l'état de choses antérieur, surtout dans les Etats où l'on voit mettre sérieusement en pratique la maxime célèbre : « Le roi régit et ne gouverne pas. »

La monarchie césarienne, qui a marqué sa place d'une façon si désastreuse dans l'histoire de notre temps, a, de prime abord, quelque chose de séduisant parce qu'elle procède de l'idée romaine, que le chef de l'Etat est un délégué de la souveraineté du peuple. Elle prétend protéger le peuple et se rempeler devant la nation, mais le système est biscaïtaire. Elle s'affirme comme l'organe gouvernemental de la démocratie, et c'est au nom de la démocratie qu'elle s'impose comme un pouvoir absolu et dictatorial, supprimant la liberté, gouvernant par l'arbitraire, la corruption et l'intimidation. Etabli à deux reprises en France par deux coups d'Etat, le césarisme napoléonien a fini par de cruels désastres. « Sa fin, dit fort bien M. Krantz, a été la conséquence logique, l'expiation inévitable de sa funeste origine. Mais, alors même qu'il eût eu une naissance irréprochable et qu'il eût été loyalement pratiqué, ce système contenait encore en lui un principe de ruine. Il instituait, en effet, un souverain absolu, qui dépendait conservait la nation, par le suffrage universel, la plénitude de ses droits. Il était manifeste dès lors, que tôt ou tard un conflit éclaterait entre ces deux pouvoirs également sans bornes. La constitution avait beau régler en apparence la limite des attributions respectives des deux souverains, elle ne pouvait être une barrière suffisante contre leurs emportements. On a bien pu, pendant quelque temps, en usant de toutes les ressources de la moins scrupuleuse des politiques, en détournant l'attention publique par des travaux considérables ou des guerres incessantes, écarter le danger. Mais enfin, en 1870, le conflit a éclaté, et le césar s'est vu obligé ou de céder ou d'essayer de fortifier par des victoires sur l'Allemagne son pouvoir ébranlé en France. On comprend, à la rigueur, qu'on certaines crises la nation, harassée de troubles et affaiblie de terreurs, se donne un dictateur; mais qu'elle institue la dictature perpétuelle et héréditaire, qu'elle inflige aux générations suivantes, ceci se comprend moins et ne saurait être toléré. »

L'Empire a sombré en France, comme la monarchie constitutionnelle, comme la monarchie de droit divin, et la République est redevenue le gouvernement du pays. La France parviendra-t-elle enfin à trouver le calme et la liberté dans l'établissement définitif du régime républicain? Parviendra-t-elle, après avoir détruit l'ancien régime, à constituer son propre gouvernement? Des 1851, M. Guizot exposait, avec beaucoup de force, ce qui avait empêché la France de la Révolution de s'asseoir et de se constituer. « Le réveil de la contre-révolution, écrivait-il, est venu empêcher le ralliement pacifique des intérêts généraux de la France et comprimer dans leur germe les développements du bon sens public. C'est une œuvre d'ordre et de patience que la France de la Révolution doit accomplir. L'ancien régime apparaissant en armes la rejette dans des voies pleines de désordre, de violence et d'obscurité. Qu'on y prenne garde; l'ancien régime décrié ce qui lui touche et use ce dont il se sert. Si on lui laisse envahir le système entier de notre administration, si toutes les machines qui la constituent tournent à son profit, elles tomberont dans le discrédit où il est lui-même; elles deviendront suspectes et antipathiques à ce peuple qui leur demandera compte de leur coupable flexibilité, et, pour ramener la confiance, il faudra un jour porter la hache beaucoup plus avant que ne le conseilleraient peut-être la raison. Si la Révolution n'a pu encore fonder le gouvernement qui convient à la société qu'elle a faite, elle a du moins enfanté cette société elle-même. Ce fait seul, la seule existence de la France nouvelle, oppose à l'ancien régime les plus rudes obstacles. » Ces observations sont aujourd'hui encore d'une vérité frappante; toutefois, depuis 1851, l'esprit public a fait en France, dans le corps même de la nation, sinon dans les classes appelées dirigeantes, un progrès considérable, un progrès tel que l'établissement d'une monarchie y est devenu à peu près impossible, et que tout ce que peut faire ses partisans, c'est de retarder la constitution définitive du régime républicain, qui s'impose aujourd'hui comme offrant seul des conditions d'ordre, de liberté et de stabilité. « Depuis quatre-vingts ans, dit M. Littré, la France travaille réellement et par la seule, voire efficace à se refaire une constitution historique, puisque celle que lui avaient donnée les siècles lui a été enlevée par ses rois. »

• Elle y travaille négativement en rejetant tout ce qui est mal compatible avec l'ordre nouveau. Elle y travaille positivement en consolidant chaque jour davantage les intérêts matériels et moraux que cet ordre nouveau a produits.

• C'est le travail négatif qui, à maintes reprises, décida de l'écroulement de monarchies impériales et royales vainement établies ou rétablies. La force des circonstances réduisit toujours à des fonctions purement viges ces hérédités prétentieuses qui s'adjugeaient l'avenir. On projetait des dynasties, et aucun règne n'a pu être achevé, ni aucun prince héréditaire héritier de la couronne qui lui était promise. Notre récente histoire éclaira le grand sens de Cromwell : lui mourut protecteur de l'Angleterre, parce qu'il ne s'en fit pas le roi et ne s'attribua qu'un pouvoir viager. Le pouvoir prétendu héréditaire de nos Cromwells n'a servi qu'à les conduire à l'exil...

Il faut à la France des garanties qui lui assurent la conservation de ses intérêts modernes, de ses opinions modernes, de son développement moderne. La république seule est sans incompatibilités, grandes ou petites, avec la pleine action et le plein accroissement de ces éléments.

— IV. Pour compléter les traits généraux par lesquels nous avons essayé de donner une idée de l'institution monarchique, il ne serait pas sans utilité d'examiner jusqu'à quel point sont vraies les allegations des partisans de la monarchie, lorsqu'ils présentent ce mode de gouvernement comme le gouvernement par excellence. A les entendre, en dehors de la monarchie, il n'y a ni ordre, ni prospérité, ni grandeur pour un peuple. En dehors d'elle, il n'y a que troubles, agitation, anarchie et misère. Une pareille affirmation peut-elle soutenir l'examen? Rien ne serait plus facile que de donner une interminable nomenclature de faits qui prouveraient absolument le contraire. Mais faire cette nomenclature ce serait faire l'histoire même des peuples qui ont accepté ou subi le gouvernement monarchique. Est-ce à dire que tout ait été mauvais dans cette institution? Evidemment non; car ce qui est absolument mauvais ne saurait durer. Mais, à moins qu'on ne soit doué d'une incurable naïveté ou d'une crasse ignorance, on ne saurait nier les maux et les abus de tout genre que la monarchie a engendrés. En ce qui touche notre pays, « il ne faut qu'ouvrir nos annales, bien qu'écrites par des moines ou des historiographes, disait Camille Desmoulins, pour voir, malgré les panégyristes, qu'aucune histoire ne présente une plus longue série de mauvais rois. » Nous n'entreprendrions pas d'énumérer les crimes commis par ces princes, les guerres désastreuses causées par leur ambition, les persécutions religieuses, la guerre des albigeois, la Saint-Barthélemy, les dragonnades, les misères du peuple provoquant de longues guerres sociales; nous ne parlerons pas du despotisme écrasant qui pesait sur la nation, de la corruption des cours, des exemples de démoralisation donnés par les rois, des empiétements arbitraires, des lettres de cachet, de l'absence complète de liberté individuelle, des falsifications de monnaie, des confiscations, des privilèges odieux, des banqueroutes du Trésor qui faisaient dire à Boileau :

... Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

Nous n'insisterons pas sur l'insécurité sociale, sur les troubles incessants qu'on trouve à chaque étape de la monarchie. Pour juger cette institution, nous la prendrions dans son type le plus complet, le plus admiré, sous Louis XIV, et pour ne pas être accusé de partialité nous reproduirions l'opinion d'un monarchiste qui ne saurait être suspect : le comte de Montalembert.

Voici ce qu'il écrivait à propos des *Mémoires de Saint-Simon* : « En songeant à ce que la monarchie absolue avait fait de la société, il y a un demi-siècle, il faut l'avouer, on ne pardonne pas, mais on comprend tout ce qui a suivi. On prévoit la Révolution. Quelle autre fin pouvait-il y avoir à une telle perversion du pouvoir et de la société? »

• Qu'on se représente ce qu'a vu Saint-Simon :

« Les deux premières nations catholiques du monde gouvernées sans contrôle et sans résistance, l'une par Dubois, le plus vil des fripons, l'autre par Alberoni, le rebut des bas valets, et le saint-siège réduit à faire de tous deux des princes de l'Eglise.

« La noblesse croupissant dans une mortelle et ruineuse oisiveté, lorsque le danger ou la mort ne venaient pas la purifier sur les champs de bataille.

« Le clergé atteint lui-même dans ses plus hauts rangs par la corruption, dupe de cette dévotion de cour, sincère chez les maîtres, commandée chez les valets et abouissant sans interruption à une éruption de cynisme impie qui dure cent ans avant de s'éteindre dans le sang des martyrs.

« La bourgeoisie pervertie par l'exemple d'en haut, par une longue habitude d'indulgence et de servile docilité, la force méconnaissante et impuissante, incapable de résistance et de responsabilité.

« La nation presque entière absorbée dans des préoccupations d'antichambre; les institutions ébranlées, les garanties compromises,

les droits enlevés à tous ceux qui en avaient au lieu d'être étendus à tous ceux qui en manquaient; les têtes courbées, les cours asservis; tous les individus avalés au même néant...

« Nous avons vu de nos jours bien des bassesses, bien des trahisons, bien des valets à tout faire... Mais, il faut le dire, ce que nous avons vu de plus triste et de plus honteux a toujours été bien moins triomphant, moins oppressif, moins accepté, moins toléré, même que les comportements analogues de l'ancien régime.

« Je parle ici, bien entendu, de l'ancien régime dans son sens restreint et véritable; non du moyen âge, où il y avait de la liberté dans toutes les institutions et de la grandeur dans tous les caractères; non de cette grande et superbe portion du XVII^e siècle, antérieure à la révocation de l'édit de Nantes et au triomphe de l'idolâtrie monarchique. Je parle de cette mise en tutelle de toutes les forces sociales par la royauté qui produisit sur-le-champ l'inévitable décadence dont Saint-Simon fut le témoin indigné.

« Sans remonter plus haut que 1700, sans descendre plus bas que 1850, nous avons le droit de reconnaître, en repassant l'histoire de nos pères, que nous n'avons pas été *progenies victorieuses*. Disons-le donc sans orgueil comme sans hésitation : notre société bourgeoise et libérale, sortie de la Révolution et façonnée par trente-cinq années de liberté régulière, malgré ses misères, ses mécomptes, ses éclipses et ses inconséquences, a mieux valu que la société française d'il y a cent cinquante ans. Un bonhomme d'homme, un homme d'honneur et un bon chrétien a dû s'y trouver plus à l'aise et marcher la tête plus haute.

Nous nous arrêtons sur cette citation, en nous bornant à rappeler que, si la monarchie française antérieure à la Révolution a été loin d'être un idéal de gouvernement, la monarchie, sous la double forme constitutionnelle et césarienne, qui s'est offerte à nous depuis la Révolution, n'a pu fonder un gouvernement stable, exempt de troubles, donnant à la fois au pays la liberté et la sécurité.

Monarchie (DE LA) [*Della monarchia*], célèbre ouvrage de Dante, d'une grande vigueur de pensée, malgré les formes pesantes dont il est revêtu. Le *De monarchia*, selon M. Persano, le dernier historien de la littérature italienne, est « un syllogisme régulier, ou plutôt, pour parler le langage de l'école, un épichémème dont les trois propositions sont développées en trois livres : 1^o la monarchie est le gouvernement le plus propre à assurer la félicité du monde; toute famille a son chef, toutes les facultés humaines sont conduites par la raison; 2^o cet idéal des gouvernements a été réalisé par l'empire romain et ne peut avoir disparu pour toujours, puisqu'il est suivant les vues de Dieu; 3^o il faut donc le rétablir entre les mains d'un empereur. » On voit quelles étaient les singulières théories énoncées par le grand poète italien, et démentées par lui avec une rigueur logique plus apparente que réelle. Il serait facile de reprendre les principaux termes de ce raisonnement et de montrer qu'il pêche par la base et que la conclusion dépasse les prémisses. Nous croyons qu'au XIX^e siècle il n'est plus nécessaire de réfuter sérieusement une pareille thèse. La monarchie, forme idéale de gouvernement consacrée par l'histoire et par la volonté de Dieu, autant d'idées qui ont fait leur temps et qui aujourd'hui, heureusement, ne sont plus à craindre. S'il reste encore quelques partisans clair-semés du système de Dante, nous osons affirmer qu'ils ne sont pas redoutables. Songeons à l'époque et au pays auxquels appartenait l'auteur du *De monarchia*. Le moyen âge était encore debout. La monarchie n'était-elle pas le salut contre la féodalité? L'empire ne devait-il pas contre-balancer le saint-siège? Dante avait compris que l'équilibre pouvait être établi entre le pouvoir laïque et le pouvoir sacerdotal par l'agrandissement des droits impériaux. Il admirait cette Europe fortement constituée avec une double unité, unité politique, unité religieuse, formant, selon la parole du poète :

Un édifice, avec deux hommes au sommet,
Deux chefs élus, auxquels tout roi ne se soumet.
Ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur,
Pierre et César.

Dante ne se contentait pas de proclamer cet équilibre des deux pouvoirs; il n'hésitait pas à fixer les rapports du sacerdoce avec l'empire et limitait à l'autorité spirituelle le pouvoir du saint-siège, rejetant « toutes les interprétations forcées que les papes faisaient de quelques passages de la Bible et plus encore les prétendues donations de Constantin et de Charlemagne, mettant enfin l'Eglise dans l'empire et non l'empire dans l'Eglise. » Pourtant, ce gibelin modéré n'excluait point les papes de Rome, il ne les envoyait point en captivité à Babylone, c'est-à-dire à Avignon. Il tenait pour légitime leur pouvoir temporel sur Rome seulement : étrange conséquence, qui a duré bien longtemps, et dont notre siècle même peut à peine triompher! Dante, lui aussi, était un partisan de l'unité italienne, moins Rome. Mais Henri VII ne sut pas même réaliser l'idéal restreint que lui proposait l'auteur du *De monarchia*. Il ne

sut point soumettre l'Italie au pouvoir impérial, et, après avoir ravagé la Toscane comme un aventurier, « il lâcha la proie pour l'ombre », se fit couronner à Saint-Jean de Latran et mourut misérablement empoisonné, sans avoir su seulement comprendre la tâche héroïque à laquelle un homme de génie l'avait convié.

Monarchie française (DE LA) depuis son établissement jusqu'à nos jours, par M. le comte de Montlosier, député de la noblesse aux états généraux (Paris, 1814, 3 vol. in-8). En 1804, le premier consul, voulant réconcilier à son profit les adversaires et les partisans de la Révolution, chargea M. de Montlosier de composer un ouvrage où il rendrait compte : 1^o de l'ancien état de la France et de ses institutions; 2^o de la manière dont la Révolution était sortie de cet état de choses; 3^o des tentatives faites pour la combattre; 4^o des succès obtenus par le premier consul à cet égard et de ses diverses restaurations.

« M. de Montlosier, dit Aug. Thierry, homme d'une parfaite bonne foi, mais d'une conviction intraitable, était revenu de l'émigration plein des ressentiments de la grande défaite de 1791. Cette rancune qui débordait en lui, son imagination la refoulait au loin dans le passé, et toute la théorie de notre histoire en était empreinte... Selon lui, le vrai peuple français, la nation primitive, c'était la noblesse, postérieurement des hommes libres des trois races mélangées sur le sol de la Gaule; le tiers état était un peuple nouveau, étranger à l'ancien, issu des esclaves et des tributaires de toutes les races et de toutes les époques. Jusqu'au XII^e siècle, l'ancien peuple avait seul constitué l'Etat; mais depuis lors le nouveau peuple, entré en lutte et en partage avec lui, l'avait dépouillé graduellement de son pouvoir et de ses droits, usurpation couronnée après six siècles par les résultats sociaux du mouvement de 1789. Tel était pour M. de Montlosier le fond de l'histoire de France; il croyait voir la vérité dans cette thèse passionnée, et ce fut elle qu'il appliqua intérieurement au programme du premier consul. Indépendant de caractère, il fit par ordre ce qu'il aurait fait de lui-même si la pensée lui en était venue... Son ouvrage, qu'il termina en 1807, tendait à faire un axiome historique de la proposition suivante : Dans ses luttes de tous les temps contre la bourgeoisie et les communes, la noblesse française a soutenu une lutte juste et défendu des droits incontestables. L'ouvrage de M. de Montlosier était juste la contre-partie du programme tracé par le premier consul. Soumis à une commission de censure, on lui décerna des éloges, mais on défendit de l'imprimer et il ne parut au jour qu'après la chute de l'Empire.

Monarchie selon la charte (DE LA), par Chateaubriand (Paris, 1816, in-8). Louis XVIII venait de dissoudre la Chambre des introuvables lorsque Chateaubriand publia ce livre. « Comme pair de France, écrivait-il, je dois la vérité à la France, et je la dirai; comme ministre d'Etat, je dois dire la vérité au roi, et je la dirai. Mon devoir est de signaler l'écueil, de tirer le canon de détresse et d'appeler tout le monde au secours. Ce devoir est d'autant plus impérieux, que la liberté de la presse et la liberté individuelle sont suspendues. »

La *Monarchie selon la charte* est divisée en deux parties, l'une théorique, l'autre ayant trait aux circonstances du moment. Dans la première, l'auteur, tout en posant ce principe : « Hors de la charte point de salut », ne se gêne nullement pour en attaquer les conséquences et pour dresser une formidable requête contre les ministres qui la font respecter. Voici comment il définit le rôle du roi dans le nouveau gouvernement : « Dans le gouvernement représentatif, dit-il, le roi est plus absolu que ses ancêtres ne l'ont jamais été, plus puissant que le sultan à Constantinople, plus maître que Louis XIV à Versailles. Il ne doit compte de ses volontés et de ses actions qu'à Dieu. Il est le chef ou l'évêque extérieur de l'Eglise gallicane. Il est le père de toutes les familles particulières en les rattachant à lui par l'instruction publique. Seul il rejette ou sanctionne la loi : toute loi émane donc de lui; il est donc le souverain législateur. L'élevé même au-dessus de la loi, car lui seul peut faire grâce et parler plus haut que la loi. Seul, il nomme et déplace les ministres à volonté, sans opposition, sans contrôle : tous les ministres ont donc le droit de lui, il en est donc le chef suprême.

L'armée ne marche que par ses ordres, seul il fait la paix et la guerre. Ainsi, le premier dans l'ordre religieux, moral et politique, il tient dans sa main les mœurs, les lois, l'administration, l'armée, la paix et la guerre. Il est si bien tout par lui-même, qu'ôtez le roi, il n'y a plus rien. » Chateaubriand passe ensuite à l'examen des qualités que doivent posséder les ministres, et il leur donne quelques conseils fort utiles. Mais donner des conseils n'est pas suffisant pour un homme comme Chateaubriand; il lui faut, en outre, moriger un peu tout le monde. Le roi, les lois, les ministres n'échappent point à sa férule. Ce sont ces derniers surtout qui reçoivent les coups les plus rudes. « A entendre, la duplicité la mauvaise foi, l'anarchie sont à l'ordre du jour; s'il n'était là pour la sauver, la Révolution perdrait la France. Le seul remède, c'est le système qu'il propose : « La religion base du nouvel édifice, la charte et

les honnêtes gens, les choses politiques de la Révolution, et non les hommes politiques de la Révolution. » En d'autres termes, il faut priver les hommes de la Révolution du fruit de leur labeur et faire administrer leurs conquêtes par ceux-là mêmes qui les ont combattus, et c'est là ce que nous appelons à tout mulquer les vérités qui doivent servir de fondement à notre croyance politique ! Afin de donner plus de force à son malencontreux système, il consacre la seconde partie de son œuvre à une distribue sur les différents ministères de la Restauration, contre lesquels il dresse un long acte d'accusation. La conclusion de ce réquisitoire est qu'il faut sauver le roi malgré lui, parce qu'il est emprisonné dans les mailles du filet révolutionnaire. La *Monarchie selon la charte* n'est, en résumé, qu'un violent pamphlet contre l'ordre de choses établi, et non l'œuvre froide et raisonnée d'un politique.

Monarchie constitutionnelle en France (LA), par M. E. Renan (1870, in-8). Le premier défaut de ce livre, c'est qu'il est en contradiction théorique avec tout le passé du brillant écrivain. Après avoir si judicieusement banni le surnaturel de la critique historique appliquée aux origines des religions, il le replace à l'origine des sociétés et en fait le point de départ de la civilisation. Voici, en effet, d'après lui, le principe d'out tout découle : « Aux yeux d'une philosophie éclairée, la société est un grand fait providentiel; elle est établie non par l'homme, mais par la nature même, afin qu'à la surface de notre planète se produise la vie intellectuelle et morale. La société humaine, mère de tout idéal, est le produit direct de la volonté suprême, qui veut que le vrai, le bien, le beau aient dans l'univers des contempliers. » La conclusion rigoureuse de ces prémisses mènerait tout droit au gouvernement théocratique; si donc, partant de la Providence, M. Renan aboutit à la monarchie constitutionnelle, c'est par un manque absolu de logique.

Laissons de côté ce point de départ, puisque, en somme, l'auteur s'y dérobe pour arriver à une autre conclusion, le principal objet de son étude est d'établir la supériorité des idées pratiques, se développant progressivement dans les temps, sur les idées purement révolutionnaires, c'est-à-dire sur l'idéal absolu, s'imposant de vive force à la politique. Il reproche aux chefs de la Révolution leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques, il fut fait table rase de tout ce qui existait au profit de principes absolus. Au contraire, la liberté s'est fondée en Angleterre par les plus longs tâtonnements. Les faits, ici, donnent raison au critique; mais ils lui donnent tort lorsqu'il voit le salut dans la monarchie constitutionnelle, puisque aucun des essais tentés jusqu'à ce jour en France n'a encore réussi, et que ces essais, de 1815 à 1848, embrassent une suffisante période de tâtonnements. Aussi M. Renan cherche-t-il la cause de leur insuccès, non dans l'essence de la monarchie constitutionnelle, qui est un fait providentiel, selon lui, mais dans des circonstances étrangères à leur ignorance des conditions d'existence d'une nation; il montre la liberté sombrant chez nous d'abord dans la Convention, puis entre les mains d'un despote, parce que, sans souci des lois économiques,

valu cette sotte confiance, qui était générale, il faut le dire.

Les intérêts matériels ! Cette troisième raison est la plus considérable de beaucoup. Il est certain que le développement de ces intérêts, en rendant les crises plus funestes, en faisant sentir aux plus petites fortunes et aux moindres salaires les contre-coups des agitations politiques, rend fort désirable la consolidation d'un régime stable, basé sur de durables institutions.

« De même, dit M. Renan, qu'un être d'une structure simple résiste à des milieux très-différents, et que les animaux fins, tels que l'homme, ont des limites de vie très-restreintes, si bien que de légers changements dans leurs habitudes amènent pour eux la mort, de même nos civilisations, montées comme de savants appareils, ne supportent pas de crises. Elles ont, si j'ose le dire, le tempérament délicat. Un degré de plus ou de moins les tue. Huit ou dix ans amèneraient des pertes incalculables ; au bout d'un mois, peut-être, les chemins de fer s'arrêteraient.

C'est très-vrai. Mais sa conclusion : « monarchie constitutionnelle, » n'apparaît pas avec évidence. Les conditions dont l'accompagne sont, il est vrai : décentralisation, diminution du gouvernement, forte organisation de la commune, du canton, du département ; large essor donné à l'activité individuelle dans le domaine de l'art, de l'esprit, de la science, de l'industrie, de la colonisation ; politique décidément pacifique, abandon de toute prétention à des agrandissements territoriaux en Europe ; développement d'une bonne instruction primaire et d'une instruction supérieure capable de donner aux membres de la classe instruite la base d'une solide philosophie ; formation d'une chambre haute provenant de modes d'élection très-variés et réalisant, à côté de la simple représentation numérique des citoyens, la représentation des intérêts, des fonctions, des spécialités, des aptitudes diverses ; dans les questions sociales, neutralité du gouvernement ; liberté entière d'association, séparation granuleuse de l'Eglise et de l'Etat. Sauf quelques points de détail, ce programme est acceptable ; mais ce n'est pas la monarchie constitutionnelle qui le réalisera, c'est la République. Eclairé aujourd'hui par les événements, M. Renan refait son livre. Il tâche surtout de donner une place, dans son projet de gouvernement, à ces masses populaires dont l'entrée en scène est récente, il est vrai, et encore incomplète, mais qui se manifestent déjà d'une manière irrésistible. Du reste, M. Renan n'envisage sérieusement aucune des questions qui se rattachent à cette masse, fort incommodée pour les théoriciens aristocratiques. Il ne recherche ni si l'émancipation des travailleurs et l'application de ces principes d'association, qu'il sauvegarde, ne pourraient pas un jour les rendre légitimes possesseurs de cette industrie sans rivale au monde et dont il a détaillé les merveilles. Il accepte, comme fatale sinon comme providentielle, l'inégalité actuelle ; qu'il juge devoir durer le temps que le monde ; il la considère même comme un milieu favorable à l'éclosion et au développement de quelques esprits d'élite, et cela lui suffit. En échange il offre aux désertés... les consolations de la religion « qui, dit-il, apportera quelque adoucissement à leurs misères. »

Monarchie française (MONUMENTS DE LA), par Montfaucon. V. MONUMENTS DE LA...

MONARCHIEN s. m. (mo-nar-chi-ain — rad. monarchie). Partisan de la monarchie : Clermont-Tonnerre, Malouet, etc., lorsqu'ils eurent établi le club monarchique, furent qualifiés de MONARCHIENS. (Compt. Acad.) Les MONARCHIENS attachèrent M. de Fontanes à la rédaction du *Moderateur*. (Chateaub.) Les révolutionnaires italiens sont devenus MONARCHIENS, et les princes fédéralistes. (Proudh.)

— Hist. relig. Membre d'une secte qui niait la trinité. On dit aussi MONARCHISTE.

— Encycl. V. TRINITÉ.

MONARCHIQUE adj. (mo-nar-chi-ke — rad. monarchie). Qui appartient, qui est propre à la monarchie : Pouvoir MONARCHIQUE. Principes, idées MONARCHIQUES. Esprit MONARCHIQUE. Tout ce qui tend à émanciper les citoyens est contraire à l'institution MONARCHIQUE. (Vacherot.)

Les grenouilles, se lassant
De l'état démocratique,
Par leurs clameurs firent tant
Que Junon les soumit au pouvoir monarchique.
LA FONTAINE.

« Qui est soumis à un monarque : *Etat monarchique*. Qui est partisan de la monarchie : *C'est une chose admirable que l'immobilité des hommes MONARCHIQUES* ; le monde a beau changer autour d'eux, ils restent les mêmes. (Chateaub.)

MONARCHIQUEMENT adv. (mo-nar-chi-ke-man — rad. monarchie). D'une manière monarchique, en monarchie : *L'art de régner MONARCHIQUEMENT se perd à mesure que l'importance de l'administration augmente.* (Fiequinhout.)

MONARCHISÉ, **ÉE** (mo-nar-chi-zé) part. passé du V. Monarchiser. Rendu monarchi-

que, soumis à la monarchie : *Nous sommes si infatués de pouvoir, nous avons été si bien MONARCHISÉS, que nous ne concevons pas la possibilité de vivre libres.* (Proudh.)

MONARCHISER v. a. ou tr. (mo-nar-chi-zé — rad. monarchie). Rendre monarchique, soumettre à la monarchie : MONARCHISER une nation.

Se monarchiser v. pr. Devenir monarchique : *Une république a toujours peine à se MONARCHISER.*

MONARCHISME s. m. (mo-nar-chi-sme — rad. monarchie). Système des partisans de la monarchie : *Nous agissons de la jeunesse dorée portent le monarchisme comme on porte une mode ou une fleur à la boutonnière.* (Marchal.) *Nul démocrate ne peut se dire pur de tout MONARCHISME.* (Proudh.)

MONARCHISTE s. m. (mo-nar-chi-ste — rad. monarchie). Partisan de la monarchie : *Qui dit légitimiste dit MONARCHISTE de toutes dates et de toutes nuances.* (E. de Gir.)

— Hist. Membre ou adhérent du club monarchique en 1791.

— Sectaire de la fin du 18^e siècle, qui n'admettait qu'une seule personne en Dieu.

— Adj. Qui est dévoué à la monarchie : *Un peuple MONARCHISTE veut étendre au delà des mers la gloire et l'empire de son maître.* (Raynal.) *Je suis républicain par nature, MONARCHISTE par raison et par honneur.* (Chateaub.) On dit aussi MONARCHIEN.

MONARCHOLÂTRIE s. f. (mo-nar-chi-lâ-tri — du gr. *monarchos*, monarque ; *latreia*, adoration). Adoration des rois, culte en usage chez plusieurs anciens peuples d'Asie.

— Par dénigrement, Opinion des partisans outrés de la monarchie.

MONARDE s. f. (mo-nar-de — du botaniste espagnol. *Monardès*). Bot. Genre de labiées.

— Encycl. Les *monardes* sont des plantes vivaces, à feuilles opposées, à fleurs purpurines ou rouge vif, très-nombreuses, groupées en faux verticilles très-serrés et accompagnés de bractées. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces qui toutes croissent dans l'Amérique du Nord. La *monarde* didyme, appelée aussi *monarde* pourpre ou écarlate, thé d'Osmeo, du Kentucky, est une très-belle espèce, dont les tiges robustes, velues, hérissées, atteignent jusqu'à 1 mètre de hauteur et portent des feuilles d'un vert gai et des fleurs d'un rouge pourpre ; elle croît surtout dans la Pensylvanie. La *monarde* fistuleuse se distingue de la précédente par sa taille plus élevée et ses fleurs roses, passant quelquefois au pourpre ou au violet ; elle est plus répandue au Canada. Ces plantes exhalent, dans toutes leurs parties, une odeur forte et pénétrante, mais moins agréable que celle de la menthe, du romarin ou de la sauge. Elles renferment du camphre et une huile essentielle, comme la plupart des labiées. Les feuilles et les sommités fleuries de ces plantes sont employées en médecine. Les Américains en préparent une infusion théiforme assez agréable, qui produit de bons effets contre les faiblesses de l'estomac, la gastralgie, etc. On les a conseillées comme succédanés de la muscade et du macis. La *monarde* fistuleuse est regardée comme tonique amer et antispasmodique ; on la prescrit contre les fièvres intermittentes. La *monarde* ponctuée est vantée contre les nausées, les vomissements, les fièvres bilieuses.

Ces plantes sont cultivées dans les jardins d'agrément, où elles produisent beaucoup d'effet, surtout quand elles sont en fleur. Elles demandent une terre légère, une exposition ombragée, mais assez chaude. On les place entre les buissons des derniers rangs des massifs, ainsi qu'à l'abri des rochers et des fabriques. Elles supportent parfaitement la pleine terre sous le climat de Paris. On les multiplie de graines ou de éclats de pied et, de qu'elles ont pris possession du sol, elles s'y propagent naturellement par leurs dragées. Il est bon de les changer de place tous les trois ou quatre ans, parce qu'elles épuisent beaucoup la terre.

MONARDÉ, **ÉE** adj. (mo-nar-dé — rad. monarde). Bot. Qui ressemble à une monarde.

— s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre monarde.

MONARDÉS (Nicolas), médecin et botaniste espagnol, né à Séville, mort dans la même ville en 1578. Pendant de longues années, il exerça la médecine dans sa ville natale, acquit beaucoup de réputation, s'occupa de botanique et publia plusieurs ouvrages très-estimés qui ont été traduits en plusieurs langues. Linné lui a dédié un genre de plantes sous le nom de *monarda*. Nous citerons, parmi ses écrits : *De secunda vena in pleuritide* (Séville, 1539, in-4°) ; *De rosa et partibus ejus* ; *de succi rosarum temperatura* ; *de malis, citris, aurantiis et limoniis* (Anvers, 1565) ; *De las drogas de las Indias* (Seville, 1565, 2 vol. in-8°), trad. en français par Collin (Lyon, 1619, in-8°) ; *Libro de las medicinas excellentissimas contra todo veneno* (Séville, 1569, in-8°), écrit dans lequel il prouve que les contre-poisons la pierre de bezoard et la scoronère ; *De varios secretis y experiencias de medicina* (Leyde, 1605, in-fol.), ouvrage posthume.

MONARQUE s. m. (mo-nar-ke — du préf.

mon, et du gr. *archos*, chef). Chef d'une monarchie : *Quiconque réfléchit attentivement sur les devoirs du MONARQUE tremble à la vue d'une couronne.* (Lévis.) *L'inviolabilité suppose que le MONARQUE ne peut pas mal faire.* (B. Const.) *Sur soixante-neuf MONARQUES qui ont porté la couronne, trois seulement ont aimé le peuple.* (A. Martin.) *MONARQUE ou esclave, guerrier ou philosophe, riche ou pauvre, souffrir et mourir c'est toute la vie.* (Chateaub.) *Un MONARQUE inviolable peut être impunément enfant, décrépit, femme ou fou.* (Cormen.) *La théorie du droit divin dit expressément que le MONARQUE n'est responsable qu'envers Dieu.* (Proudh.) *LES MONARQUES auraient trouvé difficile de passer leur temps sans un bouffon pour les faire rire.* (Baudelaire.)

En vain sur ses grandeurs un monarque s'appuie ;
Il gémit quelquefois et bien souvent s'ennuie.

VOLTAIRE.

— Par ext. Etre qui exerce une sorte d'autorité souveraine : *Une mouche est MONARQUE des animalcules imperceptibles qu'elle dévore ; l'araignée est MONARQUE des mouches, puisqu'elle les emprisonne et les mange ; l'hirondelle domine les araignées ; les pies-grièches mangent les hirondelles ; cela ne finit point.* (Vol.)

— Fam. Roi de cartes, et particulièrement le roi dont la couleur retourne : *J'ai pincé le MONARQUE.*

— Fig. Objet prépondérant, qui prime, régit, détermine tout : *L'intérêt est le plus grand MONARQUE de la terre.* (Vol.) *L'alcool est le MONARQUE des liquides.* (Brill-Sav.)

— Poét. *Le monarque du ciel, le monarque suprême, Dieu :*

Le Dieu de Polyceute et celui de Néarque
De la terre et du ciel est l'absolu monarque.

CORNÉILLE.

Nos crimes, dans les mains du monarque suprême,
Ne laissent pas dormir les foudres couronnés.

DERGUE.

« Le monarque des dieux, le monarque suprême, Jupiter.

— Syn. Monarque, potentat, prince, roi, souverain. Prince, dans un sens très-général, désigne celui qui est placé au premier rang dans une cour, tandis que roi rappelle la fonction du chef principal dont tous les autres chefs subalternes suivent la direction suprême. *Monarque* ajoute à l'idée de roi celle de commandeur seul d'un grand nombre de sujets. *Le potentat* est un roi considéré comme ayant une grande puissance et pouvant à son gré lever de très-forts subsides et des armées nombreuses. Enfin, *le souverain* est un roi considéré comme ayant sous lui des ministres, des agents nombreux, des cours de justice, des conseils qui délibèrent, mais auxquels il imprime toujours la direction qui lui convient, et dont il peut annuler les actes, casser les délibérations.

MONARRHÈNE s. f. (mo-nar-rè-ne — du préf. mon, et du gr. *arrhen*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des sylvantherées.

MONASE s. m. (mo-na-ze). Ornith. Genre de passereaux, de l'ordre des sylvains.

MONASTÈRE s. m. (mo-na-sté-re — lat. *monasterium*, gr. *monastérion*, de *monastêr*, moine, forme de *monastin*, vivre seul, de *monos*, seul). Maison habitée par des religieux ou par des moines : *Se retirer, s'enfermer dans un MONASTÈRE. Dans les MONASTÈRES d'un ordre trop rigoureux, il y a un tiers de saints, un tiers de fous et un tiers de mécontents.* (Cardinal Davia.) *LES MONASTÈRES, au temps du roi Edgar, retentissaient jusqu'au milieu de la nuit de jeux, de chants et de danses.* (H. Taine.)

— Syn. Monastère, cloître, convent. V. CLOÎTRE.

— Monastère, abbaye, convent. V. ABBAYE.

— Encycl. Pendant les guerres qui ensanglantèrent la Neustrie et l'Austrasie sous les rois mérovingiens, et pendant les troubles qui éclatèrent sous les rois carolingiens, les moines se retirèrent dans les vallées profondes ou au milieu des forêts. Il ne reste rien des *monastères* de ces temps anciens dans notre pays ; les *monastères* qui subsistent ne remontent pas au 12^e siècle. Si l'on veut avoir une idée exacte de toutes les constructions dont ils devaient se composer, il faut étudier le plan de l'abbaye de Saint-Gall, en Suisse, tel qu'on le trouve dans les *Annales* de Mabilon. Quelques auteurs, dans les descriptions qu'ils donnent de divers *monastères* subsistant avant le 12^e siècle, ont trouvé la plus grande analogie entre eux et les enceintes sacrées disposées auprès des temples païens, pour servir de demeure aux prêtres, et les ont comparés aux hiérons des temples d'Esculape à Epidaure, d'Apollon à Delos, et de Jupiter à Olympie. Pour d'autres écrivains, ces couvents étaient bâtis sur le plan des maisons orientales. Enfin, l'abbé Fleury a soutenu qu'elles ressemblaient plutôt aux habitations romaines. « Je m'imagine, dit-il, trouver dans les *monastères* des vestiges de la disposition des maisons antiques romaines, telles qu'elles sont décrites dans Vitruve et dans Palladius. L'église, que l'on trouve toujours la première, afin que l'entrée en soit plus libre aux secuteurs, semble tenir lieu de cette première salle que les Romains appelaient atrium. De là, on passait dans une cour environnée de galeries couvertes, à qui l'on

donnait d'ordinaire le nom grec de péristyle ; et c'est justement le cloître, où l'on entre de l'église et d'où l'on entre dans les autres pièces, comme le chapitre, qui est l'exhèdre des anciens, le réfectoire, qui est le triclinium, et le jardin est derrière le reste, comme il était aux maisons antiques. »

Les principales parties d'un *monastère* étaient : le cloître, le réfectoire, la cuisine, le dortoir, le chapitre ou salle des délibérations, le parloir, la trésorerie, où l'on mettait les objets précieux, et enfin l'hôtellerie, où couchaient les pèlerins et les voyageurs. L'hôtellerie formait quelquefois un bâtiment à part, et les abbayes dîes royales avaient un logis spécial pour le roi. Après le cloître, c'était le réfectoire et la salle capitulaire que l'on décorait avec le plus de soin. Quant aux dortoirs, ce ne furent d'abord que de grandes salles où les lits des moines étaient rangés comme dans nos hôpitaux. Mais cette disposition avait des inconvénients si graves que l'on en vint, dès le 12^e siècle, à donner à chaque religieux une cellule séparée.

Les abbayes qui jouissaient de droits féodaux étaient ceintes de murailles crénelées, flanquées de tours avec ponts-levis, fossés, donjons, etc. ; telles étaient, par exemple, les abbayes de Cluny, de Saint-Remi de Reims, de Moissac, de la Trinité à Caen, du Mont-Saint-Michel, etc. On voyait souvent autour d'un couvent des métairies, des sortes de villas, de vastes enclos bien cultivés, des granges et des pressoirs qui formaient comme de petites villes, dont l'abbé était le seigneur. La Révolution de 1789 est venue faire cesser cet état de choses ; les *monastères*, couvents et abbayes ont été plus ou moins démolis ou transformés. Aujourd'hui, il existe encore quelques rares couvents de trapistes et de chartreux qui, par leur importance et le caractère de leurs constructions, rappellent les anciens *monastères*.

— Allus. hist. *Monastère de Saint-Just*. V. CHARLES-QUINT.

Monastères bénédictins d'Italie (LES), par Dauter. V. ITALIE.

Monastère (LE), roman de Walter Scott (1820, 2 vol. in-8°). Il appartient à cette série pseudo-historique dans laquelle l'illustre conteur a mis en scène les guerres civiles et religieuses de son pays. Il retrace les commencements de la lutte du protestantisme et du catholicisme. Le *Monastère* n'est autre chose que le récit de la façon dont les terres féodales de l'Ecosse sont passées du pouvoir religieux au pouvoir civil. L'auteur étudie au moment spécial de l'histoire d'Ecosse dans une seule propriété relevant de l'autorité ecclésiastique, et qui, par la conversion de son chef au protestantisme, commence l'émancipation ; mais l'étude n'en est pas moins complète. Il n'existe peut-être pas un seul roman de Walter Scott qui possède à un plus haut degré la couleur locale. On dirait une légende de l'ancienne Ecosse commentée par un des hommes les plus érudits des temps modernes ; toutes les passions et les opinions de l'époque sont reproduites d'une façon frappante, à la faveur d'une action qui anime naturellement le récit des superstitions, des discussions religieuses, des batailles qui ont troublé l'Ecosse à ce moment où elle vit entamer son indépendance par la reine Elisabeth.

L'intrigue est peu de chose ; ce n'est point à la rivalité anodine de deux frères amoureux de la même jeune fille que l'on s'intéresse, mais bien aux faits qui ne se rapportent pas directement à l'intrigue. La vie des monastères, celle des camps paraissent décrites par un contemporain. Ce qui contribue encore à l'illusion, c'est que certaines aventures romanesques sont racontées naturellement et sans explication, comme une chose toute simple. Elles tiennent une large place dans l'ouvrage, et cette dame blanche qui prédit les événements qui doivent survenir dans la famille d'Avenel est intéressante, non par les péripéties qu'elle peut introduire dans le roman, mais parce qu'elle aide puissamment à nous faire comprendre le caractère de ces hommes de fer, ennemis du pouvoir des prêtres catholiques et tremblants au seul nom des fées et d'un événement mystérieux. Le *Monastère* est surtout un livre d'histoire intime de l'ancienne Ecosse. On y lira de curieux détails sur ces « mariages à l'essai », source de luttes si sanglantes, et sur ces polémiques religieuses qui se dénouaient sur le champ de bataille.

C'est un *Monastère* que Scribe a tiré le scénario de la *Dame blanche*.

MONASTÉRIEN, **IENNE**, adj. (mo-na-sté-ri-ain, ienne — rad. monastère). Qui concerne les monastères : Vie MONASTÉRIENNE. Règle MONASTÉRIENNE.

— s. m. Habitant d'un monastère.

MONASTÉRIEN s. m. (mo-na-sté-ri-ain — de *Monaster*, ou latin *Monasterium*, ville où s'était formée cette secte). Hist. relig. Nom donné, dans le 17^e siècle, aux religieux de Jean de Loyde, dont la ville de Munster était le principal foyer.

MONASTERVAN, bourg et paroisse d'Irlande, comté de Kildare, à 57 kilom. S.-O. de Dublin, sur la Barrow ; 2,000 hab. Brasseries ; fabrique de pipes. Ce bourg doit son nom à une abbaye fondée par saint Eweu ou Evan au commencement du 7^e siècle et rebâtie

durant le xiv^e. Les ruines en sont encore très-intéressantes. Le plus bel édifice de Monastervan est le manoir du marquis de Drogheda, renfermant une grande salle toute revêtue de chêne sculpté.

MONASTICITÉ s. f. (mo-na-si-ti-té — rad. *monastique*). État monastique : La MONASTICITÉ est un état contre nature.

MONASTICO-GOTHIQUE adj. (mo-na-sti-ko-go-thi-que — de *monastique* et de *gothique*). Diplomatique. Espèce d'écriture, appelée aussi ÉCRITURE MONACALE.

MONASTIER (Le), ville de France (Haute-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. S.-E. du Puy, sur la rive droite de la Colagne, au pied de la montagne de la Moutette; pop. aggl., 2,058 hab. — pop. tot., 3,756 hab. Fabrication de dentelles; filature de laine, soierie, briqueterie. Commerce de fromages, bestiaux, graines de raves renommées. Le Monastier doit, non pas son origine qui est fort ancienne, mais son nom actuel à une abbaye bénédictine fondée vers 680 par Calmin, duc d'Auvergne, dévastée par les Sarrazins et restaurée en 804 sous le règne de Louis le Débonnaire. L'ancienne église abbatiale (monument historique), rebâtie en 961, restaurée et agrandie à diverses époques, offre une curieuse façade romane dont la corniche est décorée de figures bizarres. Le transept est surmonté d'un clocher octogonal terminé par une flèche. Le style roman domine à l'intérieur de l'édifice, qui a la forme d'une croix latine. On y remarque surtout : les piliers carrés qui séparent la nef des collatéraux ; la voûte d'une des chapelles du chœur, ornée de caissons à portraits, de fleurons et d'animaux fantastiques dans le goût de la Renaissance ; un tombeau de pierre fort ancien et portant quelques sculptures en bas-relief ; le buste en chêne, plaqué d'argent de saint Théodore, œuvre curieuse d'orfèvrerie qui paraît remonter au x^e siècle ; une tombe surmontée d'une statue en marbre blanc et un buffet d'orgues du style ogival. Les ruines de l'abbaye sont peu importantes. Elle reste encore quelques parties des portes et des murailles d'enceinte de la ville.

A 5 kilom. du Monastier, près du hameau de la Terrasse, se trouvent de très-nombreuses grottes, creusées de main d'homme dans des scories agglutinées et paraissant avoir constitué un ancien vicus. Le Village et comm. de France (Lozère), canton de Saint-Germain-du-Teil, arrond. et à 8 kilom. de Marvejols, sur la rive droite de la Colagne ; 454 hab. On y remarque une belle église gothique qui faisait autrefois partie d'un monastère de bénédictins et dont les colonnes et les pilastres sont décorés de figures grotesques.

MONASTIER, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district, mandement de Trévise ; 2,425 hab.

MONASTIQUE adj. (mo-na-sti-que — rad. *monastère*). Qui a rapport aux moines, aux religieux ou à leur état : *Vie, discipline, institutions monastiques. Vaux monastiques. Ordres monastiques. Les règles monastiques, qui sont le type de la perfection chrétienne, reposent toutes sur les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles retranchent à l'homme la liberté, l'amour et le bien-être.* (J. Simon.) Les institutions monastiques sont peu en harmonie avec les devoirs de l'homme en société. (Peyrat.) L'uniforme monastique est à la mode ; le romantisme n'y a pas peu contribué. (T. Delord.)

— Syn. *Monastique, monacal*. V. MONACAL.

— Encycl. *Ordres monastiques*. V. RELIGIEUX (ordres).

MONASTIQUEMENT adv. (mo-na-sti-que-ment — rad. *monastique*). À la manière des moines : *Une demi-couronne ceignait monastiquement l'arrière de sa tête dégarinée de cheveux.* (Balz.)

MONASTIR, place forte de la régence de Tunis, sur la Méditerranée, à 20 kilom. E. de Sousa, près du cap de son nom ; 12,000 hab. Port de commerce. Fabrication de burnous et étoffes de laine. Elle est bien percée et ornée de grandes mosquées surmontées d'élegant minarets. C'est le centre d'un commerce important fait exclusivement par les Maures. Monastir occupe l'emplacement de l'antique *Ruspina*, dont les débris jonchent encore le sol. César, poursuivant jusqu'en Afrique les partisans de Pompée, débarqua à Ruspina.

MONASTIR, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), ch.-l. de l'eyalet de son nom, à 180 kilom. S.-O. de Salonique ; 15,000 hab. Cette ville a été pillée en 1806 par Ali-Pacha.

MONAUL s. m. (mo-nôl). Ornith. Syn. de LOPHOPHORE.

MONAULE s. f. (mo-nô-le — gr. *monaulos* ; de *monos*, seul, et de *aulos*, flûte). Mus. anc. Flûte grecque à un seul tuyau.

— s. m. Celui qui jouait de la monaule.

MONAUT adj. (mo-nô — gr. *monôtos* ; de *monos*, un seul, et de *ôtos*, oreille, le même que le latin *auris*, gothique *ausa*, lithuanien *ausis*). Qui n'a qu'une seule oreille : *Chien, chat, cheval MONAUT.*

Que dites-vous ? Quoi ! d'un enfant monaut j'accoucherai !

LA FONTAINE.

— s. m. Homme ou animal qui n'a qu'une oreille : Un MONAUT.

MONAUTOPOLE s. m. (mo-nô-to-po-le — du gr. *monos*, seul ; *autos*, soi-même ; *poles*, je vends). Monopole établi en faveur des inventeurs, des écrivains, des artistes : *Comprenez-vous maintenant tout ce qu'il y a d'injustice, d'injuste et de maladroit à faire de l'opposition au MONAUTOPOLE, c'est-à-dire à une bonne loi sur l'appropriation des œuvres intellectuelles ?* (Illustr.)

MONAUTOPOLEUR s. m. (mo-nô-to-po-li-seur — rad. *monauto*). Partisan du monautopele ; celui qui exerce un monautopele : M. Jobard, l'après MONAUTOPOLEUR bruzeois. (Proudh.)

MONAX s. m. (mo-nakss). Mamm. Espèce du genre marmotte.

— Encycl. Le *monax* est une espèce de marmotte assez semblable à celle d'Europe. Sa taille est à peu près celle d'un lapin. Il a le museau allongé, les oreilles rondes, la tête peu velue, la queue longue et peu fournie ; quatre doigts aux pieds de devant et cinq à ceux de derrière, tous armés d'ongles fort longs. Son pelage est brun en dessus, plus pâle en dessous et sur les côtés ; le museau est mélangé de gris bleuâtre et noirâtre ; les poils de la queue sont de cette dernière couleur. Cet animal habite presque tout l'Amérique du Nord ; mais il est surtout répandu au Canada. Il vit dans les rochers et se nourrit d'herbes. Le *monax* se creuse des terriers dans les régions montagneuses et il y reste engourdi pendant tout l'hiver. Ses terriers sont celles de notre marmotte, à laquelle on l'a réuni comme simple variété.

MONAZITE s. f. (mo-na-zite). Minér. Pirophate double de cérium, de lanthane et peut-être de thorium.

— Encycl. La *monazite* est un phosphate de cérium et de lanthane qui renfermerait aussi du thorium, suivant quelques autorités. On la trouve en prismes monocliniques, ordinairement petits et aplatis. Elle possède un clivage basique très-distinct et très-brillant. Sa dureté égale 5 — 5,5 et sa densité égale 4,9 — 5,25. Les cristallins ont une couleur rouge brun, rouge hyacinthe ou brun jaunâtre. Leur éclat est résineux. Ils sont subtransparents ou subtranslucides et assez cassants. Ce minéral est infusible au chalumeau. Il se dissout difficilement dans le borax en formant une perle d'un vert jaunâtre ou d'un rouge jaunâtre à chaud, mais incolore à froid.

La présence du thorium dans la *monazite* a été affirmée par Berzelius et Wöhler. Hermann, au contraire, nie formellement la présence de ce métal et prétend qu'un sulfat basique de cérium produisant l'analyse a été probablement pris à tort pour du sulfate de thorium. Les résultats analytiques conduisent à la formule

(Ce²La³)₃, 2PO₄ ou (Ce², La³, Th⁴)₃, 2PO₄.

Mais de nouvelles analyses sont nécessaires pour fixer la formule de ce corps avec certitude.

La *monazite* est encore désignée par les noms *edwardsite*, *mengite*, *erémite*.

MONBARS, célèbre flûteur français. V. MONBARS.

MONBART (Marie-Joséphine DE LESCUN, dame DE), femme auteur française, née à Paris vers 1750, morte en Allemagne. Jeune et belle, elle épousa M. de Monbart, avec qui elle alla habiter la Prusse en 1775, devint veuve et se remaria avec un Allemand nommé Sydow. Elle joignait aux qualités les plus aimables beaucoup d'esprit et de l'instruction. On a d'elle : *les Loisirs d'une jeune dame* (Berlin, 1776, in-8°), recueil de pièces fugitives ; *Sophie ou De l'éducation des filles* (Berlin, 1777, in-8°) ; *Mélanges de littérature* (Breslau, 1779, in-8°) ; *De l'éducation d'une princesse* (Berlin, 1781) ; *Lettres italiennes* (Bruxelles, 1786, 2 vol.) et quelques ouvrages allemands.

MONBEL (Louise TAYEAU DE MORTEMER, dame DE), femme poète qui vivait dans la première moitié du xviii^e siècle. Riche, belle, ayant rang à la cour, Mme de Monbel employa ses loisirs à cultiver les lettres et la poésie. Il est souvent question de Mme de Monbel dans les mémoires du temps, et c'est toujours avec éloge. « Je lui dois, dit Michel de Marolles, un recueil considérable de ses poésies, écrit à la main, où tous les vers me paraissent naturels, ingénieux et bien tournés. » Il faut dire, toutefois, que Michel de Marolles, en portant un jugement aussi favorable sur les œuvres de Mme de Monbel, ne faisait que lui rendre la monnaie de sa pièce, car son amie avait esquissé son portrait en pied, singulièrement flatté et pompeux :

J'entreprends le portrait de l'illustre Marole, tel est le début, et il y a deux cents vers sur le même ton. Ce portrait se trouve dans le tome II d'un ouvrage intitulé : *Recueil des portraits, éloges en vers et en prose*, dédié à Son Altesse Royale Mademoiselle (Paris, 1659). Dans cet ouvrage, on trouve diverses productions de Mme de Monbel, entre autres le portrait d'Amarillis et celui de M. de Li-gnières, qui dans le même recueil fait également en vers le portrait de Mme de Monbel.

MONBIN s. m. (mon-bain). Bot. Genre de plantes, de la famille des térébinthacées.

— Encycl. Les *monbins* ou *spondias* sont

des arbres à feuilles imparipennées, plus rarement simples, à fleurs petites, réunies en grappes ou en panicules axillaires ou terminales ; le fruit est un drupe ovoïde ou globuleux, renfermant un noyau fibreux, pentagonal, à cinq loges monospermes. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces qui croissent dans les régions tropicales. Les *monbins* sont cultivés en grand dans leur pays natal et quelques-uns ont été introduits dans d'autres contrées. On les multiplie de semis et mieux de boutures faites au printemps. Sous nos climats, ils exigent la serre chaude.

Le *monbin* commun ou à fruits rouges, vulgairement nommé prunier d'Espagne, est un arbre de 10 à 12 mètres, à feuilles luisantes, à fleurs rouges en grappes terminales et à fruits rouges ou pourpre orangé. Il croît dans l'Amérique centrale. Ses fruits renferment une pulpe douce, un peu acide, d'une odeur suave et d'un saveur agréable ; on les appelle vulgairement prunes de *monbin*. Comme ils agacent un peu les dents, on les mange rarement en nature ; mais on en fait une marmelade qui ressemble à celle de l'abricot et passe pour exquise dans le pays. En les mélangeant avec de l'eau-de-vie, on obtient une excellente liqueur, dont le goût rappelle un peu celui du raisiné. Les sauvages qui se sentent atteints de la goutte, dit V. de Bon-mare, font un troc en terre où ils jettent de la brasse bien ardente, sur laquelle ils mettent des noyaux de ces fruits, puis ils exposent dessus la partie malade et endurent la fumée très-chaude le plus longtemps qu'ils peuvent. Ce remède sudorifique les soulage beaucoup. Il découle de cet arbre une gomme jaunâtre, claire et odorante. Toutes les parties de l'arbre sont astringentes ; ses bourgeons sont, dit-on, ophthalmiques, ses fruits antidysentériques ; ses noyaux passent pour vénéneux.

Le *monbin* blanc ou à fruits jaunes diffère du précédent par son port bien plus rameux, ses fleurs blanches en panicule et ses fruits jaunâtres. Il croît, du reste, dans les mêmes régions et possède les mêmes propriétés. Ses fruits sont aigrelets et servent, dans la médecine du pays, à faire des tisanes rafraîchissantes. Comme ils sont quelquefois très-abondants, on les utilise pour nourrir et engraisser les animaux domestiques, notamment les cochons, qui les mangent avec avidité. Ils étaient autrefois employés en médecine, sous le nom de myrobolans, comme un purgatif doux. Dans les Antilles, on les appelle prunes d'Amérique.

Le *monbin* de Cythère croît à Talti, d'où il a été introduit à l'île Maurice. Son bois est employé à faire la charpente des grosses pirogues ; ses feuilles entrent dans les préparations culinaires, comme celles de l'oseille ; leur suc sert à arroser les viandes rôties ; ses fleurs en boutons sont confites comme les câpres. Son fruit, appelé raisin de Cythère, a une chair fibreuse, dont le goût approche de celui de la pomme reinette, mais n'est pas aussi agréable ; on le mange surtout cuit et on en fait d'excellentes confitures. Le suc qui découle de l'écorce sert à calfeutrer les pirogues. Celui du *monbin* amer est brunâtre, transparent, soluble dans l'eau, un peu amer ; il est employé en médecine. Dans la Sénégambie, on retire de l'huile de l'amande du *monbin* birra, et de sa pulpe une liqueur alcoolique fermentée.

MONBODDO (James BURNETT, lord), philosophe écossais, né à Monboddie (comté de Kinkardine) en 1714, mort à Edimbourg en 1799. Il appartenait à une famille noble pourvue depuis longtemps de la pairie. Il alla faire ses études d'abord à Aberdeen, puis à Groun-gie, où il fut élu, à l'université de Groningue. A son retour (1733), il exerça durant quelque temps la profession d'avocat, puis il fut, de 1767 jusqu'à sa mort, juge à la cour de session d'Edimbourg. Il n'avait été longtemps qu'un érudit, et ce fut par l'érudition qu'il aborda la philosophie à un âge déjà avancé.

On a de lui deux ouvrages considérables, dont l'un a pour titre : *De l'origine et des progrès du langage* (Edimbourg, 1773-1792, 6 vol. in-8°), et l'autre : *Métaphysique ancienne ou la Science des universaux* (Edimbourg, 1779-1799, 6 vol. in-4°).

L'ouvrage consacré par l'auteur à l'origine du langage a eu beaucoup de succès en Angleterre au xviii^e siècle. A propos du langage, lord Monboddie aborde dans son livre toutes les questions de philosophie ancienne dont les auteurs nous ont gardé le souvenir, et y prend ouvertement le parti des anciens au détriment des modernes, qu'il considère comme de simples plagiaires des Grecs. La philosophie anglaise a surtout le privilège d'exciter la verve du satirique historien ; il suffit d'ailleurs qu'une opinion soit née dans l'antiquité pour qu'il la défende à outrance. Le talent et la science qu'il déploie ont aidé à la réhabilitation d'une foule d'idées oubliées ou méconnues par les contemporains. Quant au langage, il n'est que la photographie des idées et des mœurs, et lord Monboddie en fait un critérium pour juger de l'état de la société. Il ne s'inquiète pas d'examiner si le langage est le fruit d'une faculté naturelle ou l'œuvre de la révélation, comme le prétendait et continue de le prétendre l'école théologique ; il se borne à constater qu'il résulte du travail et de la réflexion. En somme,

cela revient à dire que le langage est le fruit de l'expérience et de la raison, contrairement à l'enseignement des théologiens d'école.

Lord Monboddie constate que les Grecs ont donné au langage une perfection extrême, tandis qu'il y a des peuples chez lesquels il n'est pas encore constitué, ou qui l'ont perdu après l'avoir possédé, comme on perd la civilisation.

La *Métaphysique ancienne* a deux parties ; la première est entièrement consacrée à la réfutation de Locke et de Newton ; l'autre est l'exposé historique de tous les grands systèmes de la Grèce, et en particulier de celui d'Aristote. On estime peu la réfutation de Locke et de Newton ; il n'en est pas de même en Angleterre pour la partie purement historique de la *Métaphysique ancienne*. Elle conserve une grande autorité et le mérite, du reste, pour les connaissances profondes dont elle témoigne, le talent de l'écrivain et surtout l'art que Monboddie déploie dans l'exposition des systèmes, qu'il comprend et sait exposer d'une façon claire et intéressante. Monboddie, dont les idées sont souvent d'une excessive originalité, n'est pas connu en France.

MONBRON (Fougeret DE), littérateur français, né à Peronne, mort en 1761. Il servit pendant quelque temps dans les gardes du corps, qu'il quitta pour se faire écrivain. C'était un homme d'un esprit frondeur, chagrin, sarcastique, médisant de tout et de tous, et qui était en société d'une taciturnité sombre. On a de lui : la *Henriette travestie* en vers burlesques (Paris, 1745, in-12), poème écrit avec facilité, mais dépourvu de ce gros sel et de cette franchise d'expressions que Scarron met dans son *Virgile travesti* ; le *Cosmopolite* (1750), diatribe pleine d'acreté ; *Margot la ravaudeuse* (Hainbourg, 1750) ; *Préservatif contre l'anglomanie* (1757) ; le *Capitaine des Gaules* ou la *Nouvelle Babylone* (La Haye, 1759, 2 parties), et quelques romans licencieux publiés sans nom d'auteur.

MONCABRIÉ DE PEYTES (Joseph-Saturnin, comte), amiral français, né à Toulouse en 1741, mort en 1819. A quinze ans, il entra dans la marine, donna des preuves d'une bravoure peu commune dans plusieurs combats, devint enseigne en 1764, lieutenant en 1777, fit sous les ordres de l'amiral de Grasse la guerre d'Amérique contre les Anglais, assista à la prise de Saint-Christophe et aux combats des 9 et 12 avril, et fut nommé, en 1782, capitaine. Moncabrié reçut ensuite des commandements à Terre-Neuve, à Saint-Domingue, fut destitué comme noble pendant la Révolution, devint membre du conseil de la Haute-Garonne en 1799 et fut nommé, par Louis XVIII, en 1814, comte et contre-amiral.

MONCADA, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 13 kilom. N.-O. de Valence ; ch.-l. de juridiction civile, à 4 kilom. de la Méditerranée ; 2,400 hab. Education de vers à soie, filatures de soie ; commerce de soie et de fruits. En 1808, les Français, cernés dans ce bourg par les troupes espagnoles, ne parvinrent à se dégager qu'en rompant à la baïonnette les lignes ennemies. Moncada occupe la partie d'une colline au sommet de laquelle se trouvent les ruines d'un vieux château qui appartient à la famille des Moncadas. Près du bourg, le chemin de fer de Perpignan à Barcelone est resserré entre deux énormes murailles de rochers reliées par un pont sur lequel passe la route de terre. Ce pont est regardé à bon droit comme un des plus curieux et des plus beaux travaux d'art de la ligne.

MONCADE, ancienne et illustre maison d'Espagne, issue, dit-on, des premiers ducs de Bavière, de la race des Agilolfingues, au commencement du viii^e siècle. Elle a produit un grand nombre d'hommes de guerre et d'église, dont les plus remarquables sont les suivants.

MONCADE (Hugues DE), vaillant capitaine espagnol, né vers 1466, mort en 1523. Il suivit le roi de France Charles VIII dans sa brillante et malheureuse expédition d'Italie, passa ensuite au service de César Borgia, puis de Gonzalve de Cordoue, se signala dans les occasions les plus périlleuses par un courage et un sang-froid qui lui acquirent une grande réputation, et fit plusieurs expéditions contre les corsaires barbaresques qui désolaient les côtes d'Italie. En 1522, il fit, comme général de Charles-Quint, le siège de Tournai, qui tomba entre ses mains, et devint, peu après, vice-roi de Naples. A la tête de 16 galères, Moncade quitta vers la Provence, que l'empereur voulait conquérir, s'empara, en 1534, de Frejus, d'Hyères, de Toulon ; mais il rencontra bientôt les ruines d'une flotte française sous les ordres du Gênois André Doria, éprouva un échec à l'embouchure du Var, puis fut de nouveau battu dans l'Atlantique et fait prisonnier par le même amiral. Rendu à la liberté après le traité de Madrid (1526), Moncade reçut alors un commandement sous les ordres du comte de Bourbon, pénétra en Lombardie, contraignit Sforza de capituler à Milan, marcha sur Rome, embrassa le parti des Colonna contre le pape Clément VII, désola les Etats de l'Eglise par des courses continuelles, pénétra dans Rome, laissa ses soldats piller le Vatican (1527) et délivra le pape qui s'était enfermé dans le château Saint-Ange, mais à la

condition qu'il abandonnerait le parti de la France et celui du duc de Milan. De retour à Naples, il défendit cette ville contre les Français et les Génois et fut tué dans un combat naval contre Philippe Doria, qui bloquait Naples du côté de la mer (1528). Brantôme le cite avec éloge dans ses *Vies des grands capitaines étrangers*.

MONCADE (don François de), comte d'Osuna, marquis d'Altona, fils d'un vice-roi de Catalogne et d'Aragon, né à Valence en 1586, mort en 1635. Il servit avec distinction sur terre et sur mer, devint successivement conseiller d'Etat, ambassadeur à la cour de Vienne, généralissime des troupes espagnoles dans les Pays-Bas (1633), parvint à calmer les esprits dans ce pays et fit échouer les tentatives du prince d'Orange sur la Meuse. Aux talents d'un homme d'Etat et d'un diplomate il joignait beaucoup d'esprit et d'instruction. On a de lui en espagnol : *Expédition des Catalans contre les Grecs et les Turcs* (Barcelone, 1623, in-4°), un modèle de narration sobre et rapide, traduit en français par le comte de Champeau (Paris, 1824); une *Histoire du monastère de Monserrat* et la *Vie de Manlius Torquatus* en latin (Francfort, 1642, in-4°). Il existe un portrait de Moncade à cheval par Van Dyck.

MONCADE (Louis-Antoine de BELLUGA de), prêtre espagnol, né à Motril (royaume de Grenade) en 1662, mort à Rome en 1743. Philippe V le nomma successivement évêque de Carthagène et de Murcie (1705), vice-roi de Valence, capitaine général de Murcie (1706). Ce prêtre charitable et zélé fit beaucoup de fondations pieuses et utiles, telles que collèges, hôpitaux, maisons de refuge, etc., essaya d'introduire dans le clergé des réformes qui furent repoussées et résista à la cour quand les intérêts de l'Eglise lui parurent compromis. Il reçut le chapeau de cardinal en 1720, se démit de son évêché quatre ans plus tard, se retira à Rome, où il reçut le titre de protecteur d'Espagne, et refusa l'archevêché de Tolède, le plus riche de la chrétienté. Ce prêtre a laissé des *Lettres pastorales* et quelques écrits, entre autres une *Explication de la doctrine chrétienne à l'usage des missionnaires chez les infidèles* (in-4°).

MONCAHARD s. m. (mon-ka-ir). Comm. Ancienne étoffe très-fine et ordinairement noire, dont la chaîne était de soie et la trame de laine, et qui se fabriquait en Flandre, principalement à Lille, à Tourcoing et à Roubaix. On l'appelait aussi BURAIL, BURAT et MOCAVAR.

MONCALIERI, ville du royaume d'Italie, province, district et à 9 kilom. S. de Turin, sur le Pô, ch.-l. de mandement; 9,907 hab. Cette ville, qui s'élève sur les ruines de l'ancienne Testonno, est bien bâtie et possède un beau château royal.

MONCALVO, ville du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district et à 22 kilom. S.-O. de Casale, chef-lieu de mandement; 4,012 hab. Collège. Cette ville fut autrefois la résidence du duc de Montferrat.

MONCALVO (Guillaume), peintre italien. V. CACCIA.

MONÇAO, ville de Portugal, province de Minho, à 53 kilom. N. de Braga, comarque de Viana, place forte sur la rive gauche du Minho; 1,570 hab. Source thermale et bains.

MONCAVO, le *Caunus* des Romains, montagne d'Espagne, dans la chaîne Ibérique, sur la limite des provinces de Suria et de Saragosse, à 222 kilom. N.-E. de Madrid. C'est un des pics les plus élevés de la chaîne; il a 800 mètres. On l'appelle à 80 kilom. la ronde, est presque toujours couvert de neige.

MONCE (Ferdinand de LA), architecte français. V. LA MONCE.

MONCEAU s. m. (mon-so — lat. *monticellus*, petit mont, diminutif de *montis*, mont). Tas, amas, réunion confuse : MONCEAU de blé, d'avoine, de pailles.

— Par ext. Grande quantité : *Tel est riche avec un arpent de terre, tel est pauvre au milieu de MONCEAUX d'or.* (J.-J. Rouss.) Les MONCEAUX d'or s'éteignent le sol sur lequel on les entasse. (Ferraud.)

Monceau de boue, chose vile, vaine, sans valeur. *Les succès de l'ambition ont été égalés ses désirs, mais tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un MONCEAU de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre.* (Muss.)

— Hort. Greffe en monceau. Greffe par laquelle on se pratique en introduisant la tête du sujet taillée en pointe dans une entaille faite sur l'arbre que l'on veut greffer.

— Syn. Monceau, amas, pile, tas. V. AMAS.

Monceaux (PARC). Le hameau de Monceaux ou Mousseaux, aujourd'hui englobé dans l'enceinte de Paris, était une dépendance de la paroisse de Cligny. Le fermier général Grillon de La Roynière devint acquéreur de la seigneurie de Monceaux et dépensa des sommes énormes pour embellir le château de Belair. Les prodigalités du financier furent dépassées par celles du duc de Chartres (plus tard Philippe-Egalité), qui fit construire à Monceaux, en 1778, une maison de plaisance à laquelle on donna le nom de Folie de Chartres; le château ne présente en lui-même rien de particulier, mais tout ce que l'art des

jardins avait créé, à cette époque, de plus enchanteur fut réuni dans le parc, planté d'après les dessins de Carmentel. On y voyait une naumachie, un temple, des kiosques, des bains, des obélisques, des sites champêtres, des grottes, etc. C'était au milieu de cet Eden que le duc de Chartres ressuscitait les orgies de son aïeul le régent. Un pavillon isolé à l'une des extrémités du parc était le théâtre des fêtes auxquelles le duc conviait les grandes impures de Paris.

Monceaux, malgré ses défauts de goût, était un parc alors unique dans son genre, une *faute*, suivant l'expression d'alors, et l'abbé Delille en célébra les beautés dans son poème des *Jardins*.

La Convention nationale décréta, en 1794, que le parc Monceaux serait entretenu pour être affecté à des établissements divers. On en fit peu de temps après une promenade publique. Bonaparte, devenu empereur, fit cadeau de Monceaux et de son parc à l'archevêque Cambacérès. Celui-ci le garda cinq ans; puis, effrayé des frais énormes d'entretien que nécessitait le présent impérial, il le restitua au donataire. Un décret de Louis XVIII, daté de 1814, rendit à la famille d'Orléans le bien de leur ancêtre. Monceaux demeura dans cette maison jusqu'à un fameux décret de janvier 1855, après avoir néanmoins servi en 1848 d'hôtel d'état-major aux ateliers nationaux. Enfin, l'ouverture des boulevards Malesherbes et Monceaux fit convertir l'ancien domaine en promenade publique. Le parc Monceaux, considérablement diminué par l'opération, a perdu un chiffre important de sa superficie primitive; ainsi, des 190,749 mètres carrés dont il se composait, il ne lui reste plus que 87,923 mètres.

Le parc actuel est enclos du côté des anciens boulevards par une grille monumentale, et pourvu de quatre entrées principales. L'entrée par le boulevard Monceaux est formée par une grille d'apparat, percée de cinq portes, et pour un des plus beaux spécimens de la serrurerie de ce temps. Quant aux détails du jardin, l'ingénieur, M. Alphand, a sauvé à peu près tout ce que l'expropriation des trois quarts du domaine primitif lui laissait à sauver. Abandonnés longtemps à eux-mêmes, les ruisseaux, les cascades et les ponts ont dû être l'objet d'une complète reconstruction. La cascade, le rocher et la grotte, placés à gauche de la grande allée, servent aujourd'hui de point de départ aux eaux alimentant la naumachie, qu'on s'est borné à consolider, sans toucher à son curieux caractère de ruine. Seule, la rotonde a subi une reconstruction à peu près complète. Le parc Monceaux est aujourd'hui une des plus agréables promenades de Paris.

MONCEAUX (François de), en latin *Monceus*, littérateur français, né à Arras. Il vivait au XVI^e siècle et remplit pendant quelque temps les fonctions d'ambassadeur du duc de Parme, Alexandre Farnèse, à la cour de France. On a de lui, entre autres ouvrages : *De portis civitatis Judo et prius judiciorumque in his exercendium praecepta* (Paris, 1587, in-4°); *Templum Justitiae* (Douai, 1590, in-8°); poème élégiaque : *Aaron purgatus seu de Vitulo aureo* (Arras, 1606, in-8°), ouvrage mis à l'index en 1609; *De Claudia Rufina, regia virgine* (Tournai, 1614, in-8°), etc.

MONCEL (vicomte Théodore-Achille-Louis de), savant français. V. DUMONCEL.

MONCEY (Rose-Adrien-JEANOT de), duc de Conigliano, maréchal de France, né à Besançon en 1754, mort en 1842. Il était fils d'un avocat au parlement de Besançon. A l'âge de 15 ans, il s'engagea, fit les campagnes des côtes de Bretagne en 1773, puis étudia pendant quelque temps le droit. Mais, entraîné par son goût pour le métier des armes, il ne tarda pas à reprendre du service. Lieutenant lorsque commença la Révolution, il accueillit chaleureusement les idées nouvelles, devint capitaine en 1791 et fut mis, à la fin de 1792, à la tête du bataillon des chasseurs Cantabres; grâce à diverses actions d'éclat, Moncey devint l'année suivante général de brigade et, en 1794, général de division. Il reçut alors le commandement de l'aile gauche de l'armée des Pyrénées-Orientales, déploya une grande vigueur et eut le commandement en chef de cette armée l'année suivante. Après une courte campagne, pendant laquelle il battit l'ennemi à Villa-Nova, à Castellane, à Tolosa, à Montdragon, etc., Moncey força l'Espagne à signer avec lui une trêve qui amena la paix (1795). Envoyé dans la Bretagne, il y apaisa les esprits par sa modération (1796), puis il reçut le commandement de la division militaire de Bayonne. Lors du coup d'Etat de brumaire, Moncey, oubliant ses idées républicaines, se prononça en faveur de l'ambitieux Bonaparte, qui l'envoya à Lyon. Peu après, à la tête d'un corps de 30,000 hommes, il contribua au succès de la campagne de 1800, en Italie, se distinguant à Marengo et, l'année suivante, à Monzambano et Roveredo, sous Brune. Le 3 décembre 1801, il fut nommé premier inspecteur de la gendarmerie, emploi qui devint, entre ses mains, un second ministère de la police. Napoléon le combla dans la première promotion de maréchaux (1804) et le nomma, en 1808, duc de Conigliano. Moncey, envoyé en Espagne en 1808, remporta une victoire complète à Almazan et prit part au siège de Saragosse (1809). Mais, sachant qu'il n'aurait

la guerre à laquelle il prenait part, l'empereur le reléguait en Hollande, où il conserva, jusqu'en 1813, l'obscur commandement de l'armée du Nord. Sa conduite héroïque dans la défense de Paris en 1814, comme major général de la garde nationale, lui fit le plus grand honneur; à la tête de 6,000 hommes, il défendit les hauteurs de Belleville, de Saint-Chaumont, des Batignolles et combattit un des derniers à Cligny. Après la capitulation, il conduisit à Fontainebleau les débris de sa petite armée, puis fit acte d'adhésion au gouvernement de Louis XVIII. Ce prince lui laissa ses fonctions d'inspecteur général de gendarmerie et l'appela à siéger à la Chambre des pairs. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Moncey fut nommé par ce dernier membre de la nouvelle Chambre des pairs, ce qui le fit exclure de la pairie après la seconde Restauration. Appelé, en août 1815, à présider le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, il refusa de siéger et adressa à Louis XVIII, pour expliquer son refus, une lettre éloquent. « Si l'on m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, y disait-il, je sauverai du moins l'honneur; et si l'on me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu puisque je survais à la gloire de ma patrie. » Ce refus excita au plus haut point l'irritation de la cour. Moncey se vit, pour ce fait, emprisonné au fort de Ham pendant trois mois et dépourvu de toutes ses dignités, qui lui furent pourtant rendues en 1816, et trois ans plus tard il alla de nouveau siéger à la Chambre des pairs. Il commanda le 4^e corps dans la campagne d'Espagne, en 1823, et ne cessa de voter, à la Chambre des pairs, avec le parti libéral. Il devint, en 1834, gouverneur des Invalides.

MONCHABON ou MONTCHOBON, ville de l'Asie orientale, dans l'empire birman, à 92 kilom. N.-O. d'Avra; 4,000 hab. Elle est entourée d'une muraille et d'un fossé; c'est la patrie de l'empereur Alompa, fondateur de la dynastie régnante.

MONCHAUX (Pierre-Jean du), médecin français, né à Bouchain (Flandre) en 1733, mort à Saint-Domingue en 1766. Il fut pendant quelque temps médecin des hôpitaux militaires de Douai, puis se rendit à Saint-Domingue, où il mourut d'une fièvre pernicieuse. On a de lui : *Biographie médicale raisonnée* (Paris, 1756); *Étrennes d'un médecin à sa patrie* (Berlin, 1761); *Anecdotes de médecine* (Paris, 1762).

MONCHESNAY (Jacques LOSME de), littérateur français, né à Paris en 1666, mort à Chartres en 1740. Dès l'âge de quinze ans, il publia dans le *Mercur* des épigrammes imitées de Martial, qui attirèrent sur lui l'attention, puis il étudia le droit, mais n'exerça point la profession d'avocat et put, grâce à sa fortune, s'adonner à son goût pour les lettres. De 1687 à 1693, il fit représenter au Théâtre-Italien quelques pièces qui furent favorablement accueillies. Toutefois, par un scrupule religieux il renonça au théâtre, en devint un adversaire déclaré, condamna toute espèce de représentation scénique et, contrairement à l'avis de Boileau, dont il était un grand admirateur et qu'il voyait souvent, il accusa Molière, dans une lettre sous forme de dissertation, d'avoir été le principal agent de la corruption des mœurs en France. Ayant perdu une partie de sa fortune en achetant des actions émises par Law, il se retira à Chartres, où il passa le reste de sa vie. Monchesnay est l'auteur de cinq comédies : *La Cause des femmes* (1687); *La Critique de la Cause des femmes* (1688); *Mézetin, grand sopher de Perse* (1689); *le Phénix ou la Femme fidèle* (1691); *les Souhaités* (1693), qui ont été publiés dans le recueil de Gherardi. Il a donné, en outre : *Satires nouvelles sur l'esclavage des passions* et sur *l'éducation des enfants* (Paris, 1698, in-4°); *Bolzana ou Entretiens avec Despreux*, écrit rempli d'erreurs, qui a été publié dans l'édition des *Œuvres de Boileau* (Paris, 1740) par l'abbé Souchay.

MONCHIQUE, bourg de Portugal, province d'Algarve, comarque et à 24 kilom. N. de Lagos, sur le penchant d'une montagne, dans un site romantique; 2,300 hab. Jambons renommés, oranges, citrons. Eaux thermales et bains très-fréquentes. Il a la serra de Monchique, chaîne de montagnes du Portugal, se rattache à l'E. la serra de Caldeirão, sépare la province d'Algarve de l'Alentejo, court au S.-O. et se termine au cap Saint-Vincent, extrémité S.-O. de l'Europe; elle a un développement total de 90 kilom.

MONCHY-HUMIÈRES, village et commune de France (Oise), canton de Ressons, arrondissement de Compiègne; 702 hab. Beau château du XVI^e siècle, flanqué de deux tours.

MONCIY (Charles de), marquis de Hocquincourt, maréchal de France. V. HOCQUINCOURT.

MONCIEL (Antoine-Marie-René THERRIER de), homme d'Etat français, né à Monciel (Franche-Comté) en 1757, mort en Suisse en 1831. Il devint, en 1790, président du département du Jura, fut chargé par Louis XVI, l'année suivante, d'une mission auprès de l'électeur de Mayence et fut appelé par le roi, en 1792, à succéder à Roland comme ministre de l'intérieur. Deux jours après sa prise de possession du portefeuille, eut lieu l'envai-

hissement des Tuileries (20 juin). Il vint annoncer à l'Assemblée législative que le roi avait été mis en sûreté par quelques gardes nationaux et par quelques citoyens, fit répandre dans le royaume des proclamations et des écrits dans lesquels il attaquait vivement les révolutionnaires et donna sa démission le 16 juillet suivant. Après la journée du 10 août, Monciel dut se cacher. Il parvint à émigrer, resta en France vers 1806, vécut dans l'obscurité jusqu'en 1814, se fit alors agent des Bourbons, parla en leur faveur à Alexandre I^{er}, dans une audience qu'il obtint de ce prince à Troyes, revint à Paris avec le comte d'Artois, mais n'obtint rien de Louis XVIII, qui l'éloigna même de la cour.

MONCK (George), célèbre général anglais. V. MONCK.

MONCLAR, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de canton, arrondissement de 19 kilom. N.-O. de Villeneuve-d'Agen; pop. aggl., 887 hab. — pop. tot., 1,772 hab. Tisseranderie; récolte et commerce de tabac et prunes renommées. Il Bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de canton, arrondissement de 22 kilom. S.-E. de Montauban, près de la rive droite du Tescou; pop. aggl., 637 hab. — pop. tot., 2,142 hab.

MONCLAR (Jean-Pierre-François de RIPPET, marquis de), magistrat français, né à Apt (Provence) en 1711, mort en 1773. Il n'avait que vingt et un ans lorsqu'il succéda à son père comme procureur général près le parlement de Provence. Le jeune magistrat se fit remarquer bientôt, non-seulement par son éloquence, mais encore par son grand savoir juridique, par l'indépendance de son caractère et par l'élevation de ses idées. Un des premiers, il réclama la liberté de conscience pour les protestants, leur réhabilitation civile, et montra tout ce qu'il avait d'indépendant et d'odieux dans les lois qui déclaraient illégitimes les enfants issus de mariages sacrés par des ministres réformés. Ses idées et sa haute réputation lui valurent d'être choisi en 1752, par la république de Genève, comme arbitre entre les deux partis qui la divisaient. Dix ans plus tard, il déploya les plus grands talents à l'occasion du procès relatif à l'expulsion des jésuites. L'exposé des doctrines de cette société, qu'il écrivit en 1762, est un chef-d'œuvre de méthode, de clarté, sans exagération, sans fausse éloquence. Plus calme et plus impartial que ne le fut alors La Chalotais, Monclar ne montra pas moins de force et de vigueur dans sa conclusion contre la célèbre compagnie. Au reste, ce magistrat avait constamment montré une grande fermeté contre les prétentions et les empiétements du clergé, et avait prononcé de nombreux réquisitoires contre les brefs des papes et les mandements des évêques. Louis XV, à qui Monclar avait adressé, au nom du parlement de Provence, maintes remontrances dans lesquelles il avait su allier la ferme dignité du langage au respect dû au souverain, chargea ce magistrat, en 1768, d'aller avec le comte de Rochechouart prendre possession du Comtat Venaissin. A cette occasion, il fit paraître un mémoire établissant les droits de la France sur cette enclave, mémoire qui fut consulté avec fruit par les orateurs de la Constituante, lorsqu'il leur l'annonça l'annexion définitive du Comtat au royaume. Pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus en cette circonstance, le roi lui donna, en 1769, une pension avec le titre de marquis. Tout en remplissant avec le plus grand éclat ses fonctions judiciaires, Monclar s'occupa de rédiger des mémoires de la plus haute importance, ayant pour objet les secours à dispenser aux véritables indigents, l'administration des maisons de dépôt, la police des collèges, l'intérêt de l'argent, la marine, la marchandise, la liberté du commerce des grains, etc., mais ce fut surtout dans les matières de finances qu'il montra la profondeur de ses vues. Il combattit l'impôt du vingtième et proposa, entre autres mesures, d'établir l'uniformité de l'impôt, d'abolir les douanes à l'intérieur, de faciliter la circulation des marchandises, etc. Après la chute du ministre de Machault, on proposa à Monclar de devenir contrôleur général des finances, mais il refusa. La mesure prise contre les parlements, par le président de Maupeou, amena la retraite de Monclar, qui alla passer les dernières années de sa vie dans sa terre de Saint-Saturnin-lez-Apt. Nous citerons de ce magistrat, que Voltaire appelait « l'oracle et la gloire du parlement de Provence », les ouvrages suivants : *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants de France* (1755, in-8°); *Compte rendu des constitutions des jésuites* (1762, 2 vol. in-12); *Mémoires sur Avignon et le Comtat Venaissin* (1769, 2 vol. in-4°); *Lettre sur le commerce des grains* (1768); *Mémoires sur l'augmentation de l'impôt du sel* (1770); *Mémoire contre l'impôt des hypothèques* (1770); *Mémoires sur l'histoire et l'organisation des finances de la France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'au milieu du XVIII^e siècle*, restés inédits (14 vol. in-fol.).

MONCLAR (Amédée de RIPPET, marquis de), économiste français, petit-neveu du précédent, né à Apt en 1807. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il obtint une place d'aide-juré à la chancellerie de France en 1828 et devint, l'année suivante, substitut du pro-

cureur du roi à Avignon. Après la révolution de Juillet, le marquis de Monclar abandonna la carrière de la magistrature pour s'occuper entièrement des questions économiques, qui avaient toujours eu pour lui beaucoup d'attrait, et essaya de fonder, en 1830, une vaste association de crédit général, sous le nom de *l'Union*. Il a publié, entre autres écrits : *Des louages de France* (1840) ; *Conditions du développement du crédit en France* (1847) ; *Catéchisme financier* (1848) ; *Statistique du Piémont* (1851) ; *Finances de l'Espagne, sa dette publique* (1853).

MONCON, MONZON ou **MOUCON**, bourg d'Espagne, province de Séville, S.-E. de Huesca, sur la rive gauche du Cinca ; 3.500 hab. Ce bourg est célèbre par un traité signé le 6 mars 1626, entre la France et l'Espagne, au sujet de la Valtoline. Les maisons de Monçon se groupent autour d'une roche blanche que couronne un château d'un aspect formidable. Une colline voisine porte les ruines d'une forteresse que la tradition fait remonter à l'époque romaine. Le bourg est l'entrepôt d'un important commerce de bois de charpente abattu dans les Pyrénées, et qu'on abandonne à l'aventure du cours du Cinca.

MONCONTOUR, en latin *Mons-Contortius*, *Moncontorium*, bourg de France (Vienne), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Loudun, sur la Dive ; pop. aggl., 700 hab. — pop. tot., 720 hab. Ce bourg était, au xiv^e siècle, défendu par une forteresse qui fut prise par les Anglais après un siège de six jours, et reprise par Du Guesclin en 1371. Moncontour est célèbre par la victoire que le duc d'Anjou, depuis Henri III, y remporta sur l'amiral Coligny en 1569.

Moncontour (BATAILLE DE), gagnée par le duc d'Anjou (depuis Henri III), commandant l'armée catholique, sur l'amiral Coligny, chef de l'armée protestante, le 3 octobre 1569. Après la journée de Jarnac, Coligny, qu'aucun revers ne pouvait abattre, avait promptement rallié les débris du parti huguenot. Il comptait cependant à peine 18.000 hommes, épuisés par de longs travaux, lorsqu'il fut rejoint dans les plaines de Moncontour par le duc d'Anjou, dont l'armée était forte de 25.000 hommes de troupes fraîches. Coligny aurait voulu éviter le choc, mais il eut la main forcée par ses gentilshommes, dégoûtés de tant de fatigues et de souffrances, et par les réclamations de ses mercenaires allemands qui criaient : *argent ou bataille !* Il prit les meilleures dispositions possibles, dissimulant de son mieux son infériorité numérique, et entremêlant habilement la cavalerie française, la cavalerie allemande et les arquebussiers, pour que ces troupes se prêtassent un mutuel appui. Alors il attendit le choc. Il fut terrible : les deux avant-gardes se heurtèrent avec fureur, mais la cavalerie protestante, armée seulement d'épées et de pistolets, ne pouvait lutter avantageusement contre les fortes lances des compagnies d'ordonnance. Toutefois, le feu meurtrier des reîtres et des arquebussiers huguenots rétablissait l'équilibre.

À la vue des catholiques prêts à plier, le jeune Henri de Navarre, âgé de seize ans, qui était établi sur une hauteur avec un corps de 4.000 cavaliers protestants, voulut fondre sur l'ennemi. « Donnons, mes amis, donnons ; voilà le point de la victoire, ils s'ébranlent. » Mais Coligny arrêta le mouvement ; il envoya même prier Henri de Navarre et Henri de Condé de quitter le champ de bataille, afin de se réserver pour l'avenir. Le chef de l'armée protestante ne se faisait pas illusion sur l'issue probable de la journée, ce qui ne l'empêchait pas de combattre avec la plus héroïque intrépidité. Ramenant son avant-garde à la charge, il étendit lui-même roide mort, d'un coup de pistolet, le chef d'un corps de reîtres catholiques ; mais en même temps il recevait à la joue la balle d'un ennemi. Aveuglé par le sang qui coulait de sa blessure et enveloppé par les cavaliers ennemis, il allait être pris lorsque Wolfhard de Mansfeld accourut à la tête des reîtres protestants et le dégagait.

Pendant ce temps, le duc d'Anjou s'était élancé avec la masse de sa cavalerie sur le corps de bataille des huguenots. La lutte fut sanglante ; les protestants opposèrent la plus opiniâtre résistance et le duc d'Anjou courut les plus grands dangers, car son cheval s'était abattu au milieu de la mêlée. Le maréchal de Cossé et Biron volèrent à son secours avec une réserve de cavalerie et parvinrent à le dégager. Jusqu'alors, la lutte paraissait égale ; mais l'infanterie catholique n'avait pas encore donné, et surtout le redoutable bataillon des Suisses. Lorsque ces deux troupes furent entrées en ligne, le combat changea de face. Assailli avec fureur par les Suisses, leurs mortels ennemis, les reîtres protestants se renversèrent sur les lanquens et jetèrent ainsi le désordre dans l'armée de Coligny. Celui-ci jugea d'un coup d'œil que la bataille était perdue. Ne voulant pas exposer sa cavalerie à un désastre inévitable, il donna aussitôt l'ordre de la retraite. Malheureusement, cet ordre ne put être suivi par l'infanterie, qui resta à la merci d'un ennemi exaspéré par l'ardeur de la lutte et les excitations d'une furieuse jalousie de métier. Les Suisses se baignèrent dans le sang des lansquenets ; 4.000 tombèrent sous leurs coups,

et 2.000 fantassins français éprouvèrent le même sort. Le duc d'Anjou arrêta enfin le carnage : les actes d'humanité sont assez rares dans sa vie pour que l'histoire signale celui-ci. Il sauva la vie au brave et vertueux La Noue, le Bayard protestant, dit M. Henri Martin, que l'atroce Montpensier voulait faire égorger de sang-froid. Le comte de Santa-Fiora épargna de même Crillon d'Acier, le fameux chef des huguenots du Midi, et ne craignit pas de désobéir ainsi aux ordres impitoyables du pape. Les catholiques n'avaient perdu que 500 cavaliers environ et très-peu de fantassins.

La victoire de Moncontour fit beaucoup d'honneur au duc d'Anjou ; elle était cependant due bien moins à ses talents militaires qu'aux savantes dispositions du maréchal de Tavannes, aidé de Biron, grand maître de l'artillerie. Mais il en est toujours ainsi : le général en chef a tout fait, lorsque bien souvent ce sont ses lieutenants qui suppléent à son incapacité.

Crillon se signala particulièrement à cette bataille par un beau trait de générosité. Il revenait de la poursuite des fuyards, lorsqu'un soldat huguenot le blessa d'un coup d'arquebuse. Crillon court sur lui l'épée à la main. Le soldat tombe à ses pieds et lui demande la vie : « Je te la donne, répond le brave Crillon, et si l'on pouvait ajouter foi à un homme rebelle à son roi, je te demanderais parole de ne jamais porter les armes que pour ton souverain. » Touché de cette magnanimité, le soldat quitta à l'instant le parti protestant.

MONCONTOUR, bourg de France (Côtes-du-Nord), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Saint-Brieuc ; pop. aggl., 1.336 hab. — pop. tot., 1.387 hab. Fabrication de cartes, toiles de moulin et d'emballage ; tanneries. Commerce de toiles, fil, laine, beurre, cuirs. Ce bourg possède encore quelques restes des anciennes murailles d'enceinte et des tours qui le protégeaient ; mais ce qui lui donne le plus de notoriété, c'est une église dédiée à saint Mathurin et qui est le but d'un pèlerinage célèbre dans toute la Bretagne. Cette église est ornée de splendides verrières de la Renaissance, représentant : *les Mystères de la naissance et de la vie du Sauveur, la Vie de saint Jean-Baptiste, la Vie de sainte Barbe, la Légende de saint Yves, l'Arbre de Jessé et la Légende de saint Mathurin*. Les pentes de la colline de Moncontour, du sommet de laquelle on jouit d'un admirable panorama, sont couvertes par les bosquets du château des Granges. L'esplanade de ce château est le théâtre des danses célèbres qui ont lieu pendant la fête du pardon de Saint-Mathurin.

MONCONYUS (Balthazar de), voyageur français, né à Lyon en 1611, mort dans la même ville en 1665. Son père, lieutenant criminel à Lyon, l'envoya terminer ses études à Salamanca (1628). Le jeune homme parcourut une partie de l'Espagne, puis dans ces excursions le goût des voyages, puis visita successivement la Provence, l'Italie, l'Égypte, la Palestine, la Syrie, la Perse, Constantinople, s'attacha à chercher en Orient des traces des anciennes religions, de la philosophie de Trismégiste et de Zoroastre, et retourna, en 1649, en France, où il occupa principalement de sciences occultes. Sur le bruit de sa renommée, le duc de Luyne lui confia une mission importante auprès de la cour de Rome, puis le chargea d'accompagner son fils, le duc de Chevreuse, en Angleterre, dans les Provinces-Unies et en Allemagne (1663-1664). Monconyus avait écrit une relation de ses Voyages, laquelle fut publiée à Lyon en 1665 (3 vol. in-4° avec fig.). C'est un ouvrage assez faible, rempli de recettes médicales et chimiques bizarres, et écrit dans un style lourd et diffus.

MONCORNET (Balthazar), graveur français, né à Rouen vers 1615, mort après 1670. Il vint se fixer à Paris, où, tout en se livrant à la pratique de son art, il fit le commerce des estampes. Parmi ses gravures au burin, on cite : *les Martyrs apostoliques* de Callot, en 12 planches ; *les Joutes sur l'Arno*, en 19 planches ; deux recueils de *Feuilles d'orfèvrerie* et un assez grand nombre de portraits, d'après ses propres dessins, notamment ceux de François I^{er}, de Callot, de Sébastien, du Comte de Lionne, du Comte d'Otavarez, de Loménie de Brienne, etc. Ces portraits sont ce que Moncornet a fait de mieux.

MONCOUSU (Pierre-Augustin), marin français, né à Baugé (Anjou) en 1756, mort en 1801. Il entra dans la marine comme matelot à dix-sept ans, se signala par son courage dans plusieurs rencontres, quitta, en 1781, la marine militaire pour la marine marchande, commanda divers navires de commerce jusqu'en 1794 et fut alors appelé par Moigne au commandement du vaisseau le *Redoubtable*. Moncoussu se distingua au combat de Groix en 1795, prit part à l'expédition d'Irlande, fit des prodiges de valeur sur l'*Indomptable* au combat d'Algeiras (1801) et, après un combat acharné, qui dura plus de six heures, fut emporté par un boulet sur son banc de quart. Il laissait la réputation d'un des meilleurs officiers de la marine française.

MONCOUTANT, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Parthenay, sur la Sevre Nan-

taise et la Louine ; pop. aggl., 614 hab. — pop. tot., 2.413 hab. Fabrication de lainages, serges, molletons, ratines, toiles, noir animal. Commerce de grosses draperies, graines de trèfle, chevaux et bestiaux.

MONCOUTEAU (Pierre-François), compositeur et musicien français, né à Paris en 1805. Privé de la vue dès sa naissance, il fut élevé dans une institution de jeunes aveugles, où on cultiva ses dispositions pour la musique et d'où il sortit à l'âge de vingt ans. Il se fit alors connaître en touchant de l'orgue dans plusieurs églises de Paris et fut attaché, en 1841, comme organiste à l'église Saint-Germain-des-Près. On lui doit un procédé d'écriture musicale à l'aide de points, adopté généralement par les aveugles, un *Manuel de transposition musicale* (1842, in-8°) ; un *Traité d'harmonie* ; un *Recueil de leçons d'harmonie* ; des *Exercices harmoniques et mélodiques* ; un *Traité de contre-point et de fugue* ; un *Résumé des accords appliqué à la composition* ; une *Méthode d'accompagnement du plain-chant*, etc., et diverses compositions musicales, notamment une sonate intitulée *l'Espérance, des O salutaris*, etc.

MONCRABEAU, bourg et comm. de France (Lot-et-Garonne), cant. de Francès, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Nérac, sur une éminence ; pop. aggl., 637 hab. — pop. tot., 2.062 hab. Élevé de chèvres.

MONCREIFF (sir Henry), théologien anglais, né à Blackford, près de Perth, en 1750, mort en 1827. Il remplit, de 1775 jusqu'à sa mort, les fonctions de pasteur à Edimbourg, se signala par son attachement au presbytérianisme et prit une part active aux discussions théologiques de son temps. On a de lui : *Discours sur l'évidence des révélations juives et chrétiennes* (Edimbourg, 1815) ; *la Vie et les écrits de John Erskine* (Edimbourg, 1818) ; *Sermons* (Edimbourg, 1829-1830, 3 vol. in-8°).

MONCREIFF (James), homme politique anglais, né à Edimbourg, en 1811. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit (1833), il exerça la profession d'avocat au barreau d'Edimbourg, devint, en 1848, sous le ministère Russell, solliciteur général, puis lord avocat général d'Ecosse (1851), perdit cette charge à l'arrivée au ministère de lord Derby, mais y fut réintégré dès l'année suivante (1852). M. Moncreiff fait partie depuis 1851 de la Chambre des communes, où il a constamment voté avec le parti whig libéral. Il a été nommé, en 1854, député lieutenant d'Edimbourg.

MONCRIF (François-Auguste PARADIS DE), littérateur, né à Paris en 1687, mort en 1770. Cet auteur, spirituel et galant, était fils d'un procureur et d'une dame d'origine anglaise du nom de Moncreiff. Ce nom fut francisé et porté par le futur historiographe de France, qui le rendit célèbre. Moncrif se fit remarquer par son habileté dans l'écriture, par les grâces de sa personne, par ses talents aimables, par l'agrément de son commerce. Il tournait fort bien le vers, était musicien, bon acteur de société et possédait au plus haut point l'art de rendre communicatives sa verve et sa gaieté. Aussi se vit-il extrêmement recherché dans le monde. En faveur auprès du grand prieur d'Orléans, du comte de Maurepas, de MM. d'Argenson, dont l'un d'eux, le comte, le prit pour compagnon de plaisirs et pour secrétaire ; puis secrétaire des commandements du comte de Clermont, qui lui laissa disposer, en quelque sorte, pendant un certain temps, de la feuille des bénéfices, Moncrif devint ensuite lecteur de la reine Marie Leszinska, ce qui lui donna du crédit à la cour, secrétaire général des postes et censeur royal. En 1733, il entra à l'Académie française, bien qu'alors il n'eût presque pas de titre littéraire, et fut également membre des Académies de Berlin et de Nancy. Enfin il donna des preuves d'amitié et de vive reconnaissance au comte de Clermont, durant l'exil de celui-ci dans la terre des Ormes (1757).

Moncrif, dont l'existence n'eut rien d'accidenté, mourut riche et considéré au palais des Tuileries, où il était logé. « Bien qu'il fût le dévot, dit Grimm, il était homme de plaisir, et il a poussé la passion pour la table et pour la créature jusqu'à l'extrême vieillesse. » Il était en correspondance avec Voltaire, qui estimait médiocrement ses talents littéraires, mais ménageait en lui le secrétaire de la reine. On cite de lui une seule bonne œuvre, Louis XV ayant dit un jour à Moncrif qu'on lui donnait quatre-vingt-dix ans : « Oui, sire, répondit-il, mais je ne les prends pas. » On lui doit les ouvrages suivants : *les Aventures de Zélide et d'Amazaziridine* (Paris, 1714, in-12) ; *la Fausse magie*, comédie en trois actes (1719) ; *l'Oracle de Delphes*, comédie en trois actes (1722) ; *Histoire des chats* (1727, in-8°), en forme de lettres, où l'auteur fait, sous un ton plaisant, l'éloge d'une érudition pédantesque. Ce livre est estimé principalement à cause des gravures du comte de Caylus, d'après les dessins de Coppel. Moncrif essaya longtemps des moqueries à propos de *l'Histoire des chats*. Un jour que Moncrif voulait bitonner le poète Ruy, celui-ci lui dit, en tendant le dos : « Bâtie de velours, Minet, patte de velours. » Un autre jour, comme il sollicitait le comte d'Argenson pour qu'il le fit nommer historiographe de France : « Tu

veux dire *historiographe* ! » s'écria en riant le ministre. Toutes ces sailleries déterminèrent Moncrif à retrancher cette histoire féline du recueil de ses œuvres. On lui doit encore : *les Adrétiques*, comédie en un acte et en vers (1732, in-12) ; *l'Empire de l'amour*, ballet (1733, in-12) ; *les Ames rivales*, roman (1738, in-12) ; *Essai sur la déesse et sur les moyens de plaire* (1738, in-12), où l'on trouve des pensées ingénieuses ; *Œuvres mêlées* (1743, in-12) ; *Zélinde*, ballet (1745, in-8°) ; *Poésies chrétiennes* (1747, in-8°) ; *Almanach*, bulletin (1748, in-8°) ; *Isidore*, pastorale (1748, in-8°) ; *Observations pour servir à l'histoire des gens de lettres* (1751, in-12) ; *les Génies tutélaires*, divertissement (1751, in-4°) ; *Lettre sur une matière intéressante pour tout citoyen* (1753, in-12) ; *Lettre sur l'abbé Terrasson* (1754, in-8°) ; *Erosine*, pastorale (1755, in-8°) ; *la Sibylle*, opéra (1770). Enfin on lui doit quelques *Chansons agréables*, des *Poésies fugitives*, parmi lesquelles on remarque celle qui est intitulée *le Rujeunissement* ; des *Dissertations*, des articles, etc. Ses *Œuvres* réunies ont été publiées en 1751 (3 vol. in-8°), en 1768 (4 vol. in-12), et un choix de ses *Œuvres* a paru en 1801 (2 vol. in-18). Enfin, il a édité un *Choix de chansons* (1757, in-12), et on lui attribue les *Mille et une farces*, contes indiens (1716, in-12).

MONCZYNSKI (Jean), lexicographe polonais, né en 1516, mort en 1587. Après avoir visité une partie de l'Europe, il entra dans les ordres, puis se maria. Il fut alors en butte à de telles attaques, qu'il se suicida. Fort instruit, il exerça une grande influence sur les progrès de la littérature polonaise au xvi^e siècle. Son *Lexicon latino-polonicum ex optimis latinæ linguæ scriptoribus concinnatum* (Koenigsberg, 1564, in-fol.), le premier dictionnaire latin complet qui ait été publié en Pologne, peut être regardé comme une œuvre complètement originale. On a encore de lui : *Lexicon polonico-latinitum* (1564) ; *Du mariage des prêtres et des diacres* (Koenigsberg, 1570) ; *Lamentations de la mère du royaume de Pologne sur la mort de l'illustre E. Bathori* (1587).

MONCZYNSKI (Joseph), écrivain polonais, né à Cracovie vers 1805, mort en 1862. D'abord comédien, puis directeur du théâtre de Cracovie, il se consacra ensuite à des travaux littéraires. On a de lui, en polonais : *Souvenirs de Cracovie* (1845, 3 vol.) ; *Cracovie ancienne et moderne* (1854), traduit en français par M^{me} Czechowna ; *Quelques traditions et souvenirs de Cracovie* (1855) ; *les Archiprêtres et les curés de l'évêché de Cracovie* (1857) ; *l'Époque de Kosciuszko décrite d'après les souvenirs d'Albert Monczynski* (1857) ; *les Paysans des environs de Cracovie* (1858), etc.

MONDA, bourg et municipalité d'Espagne, prov. et à 31 kilom. O. de Malaga ; 4.000 hab. Inscriptions et antiquités romaines. Pendant longtemps on a regardé ce bourg comme l'ancien *Munda* des Romains, où furent vaincus les restes du parti de Pompée ; mais il a été démontré que le bourg actuel ne correspond pas avec la position de *Munda*.

MONDAIN, **AINE** adj. (mon-dain, è-ne — du lat. *mundus*, monde). Ami des vanités du monde, des choses terrestres et périssables : *Une femme MONDAINE ne cherche-t-elle pas encore des regards qui la fient ?* (Mass.) *Jésus aime les pauvres, hait les prêtres riches et les mondains.* (E. Rann.) *Qui est futile et terrestre ; qui est propre aux personnes éprises des choses terrestres : Air MONDAIN. Plaisirs, honneurs MONDAINS. Spectacle MONDAIN. Habit MONDAIN. Pavure, vie MONDAINE. Les passions MONDAINES ont toujours fait partie du fanatisme religieux.* (M^{me} de Staël.) *L'éducation de certains convents est aussi MONDAINE que l'éducation de certains collèges.* (Le P. Ventura.) *Le catholicisme parisien et MONDAIN vous met à tout propos le feu dans le ventre et vous allume des charbons dans la tête.* (Ste-Bouve.) — *Sage mondain*, Homme sage, mais peu dévot.

— *Chron. Ere mondaine des Juifs*, Ere en usage chez les Juifs, et qui date de la création du monde d'après Moïse.

— *Hist. Lois mondaine*, Loi civile du moyen âge, par opposition à la loi canonique, à *Lois mondaines*. Une des divisions des lois carlovingiennes, renfermant les lois civiles, à *Justice mondaine*, Nom donné autrefois aux juges laïques.

— *Philos. Musique mondaine*, Nom que quelques anciens philosophes donnaient à l'harmonie ou à l'accord parfait de toutes les parties de la nature.

— *Ornith. Pigeons mondains* ou substantiv. *Mondains*, Race de pigeons domestiques : *Une autre race est celle des PIGEONS MONDAINS ; c'est la plus commune et en même temps la plus estimée à cause de sa grande fécondité.* (Buff.)

— *Substantiv. Personne mondaine*, qui s'attache aux choses vaines et passagères de ce monde : *Les MONDAINS ne cherchent que la dissipation et la joie.* (Aucd.) *La gloire des MONDAINS neurt vite à peu et s'ensevelit avec eux.* (Bourd.) *Le MONDAINE, à soixante ans, est un cadavre, un renard.* (J. Janin.)

— *Encycl. Ornith.* Les pigeons *mondains* du race pure sont presque de moitié plus gros que les bisets ; ils n'ont ni huppe sur la tête ni plumes sur les pieds ; leur plumage est en-

tièrement blanc. Mais il est rare de trouver de tels sujets; la race des *mondains* s'étant mélangée avec d'autres, par des croisements uniquement dus au hasard, le plumage est plus ou moins varié de couleurs diverses, et il serait difficile d'assigner à ce groupe des caractères tranchés. Parfois même on y rencontre des individus stériles; souvent aussi il naît plus de mâles que de femelles. Tout cela batarde qu'elle est, cette race n'en est pas moins la plus estimée pour la fécondité et le produit; c'est aussi une des meilleures pour la qualité de la chair des pigeonneaux; c'est elle qui, sous le nom de pigeon de volière, peuple la plupart des colombiers économiques; c'est elle aussi qui, avec les bisets, fournit les marches de Paris.

Ces pigeons *mondains* multiplient d'autant plus qu'ils ont plus d'espace et sont moins serrés dans la même volière; les couples doivent être séparés par des cloisons; sans cette précaution, ils se battent entre eux et souvent les œufs sont cassés ou les petits écrasés; il faut au moins deux ou trois *bourins* (trous) ou paniers pour chaque couple. « Le mâle, dit Mauduy, se tient ordinairement sur le bord du panier le plus près de sa femelle qui couve; lorsqu'elle veut se lever, elle l'avertit par un roucoulement bas; il vient prendre sa place et la relève de cette manière deux fois dans la journée et pendant deux à trois heures chaque fois. Ces pigeons font de neuf à dix pontes par an, jusqu'à douze quelquefois, dans le temps de leur plus grande vigueur; ils sont en état de produire dès l'âge de huit à neuf mois, mais ce n'est qu'à la fin de la seconde année qu'ils sont en plein rapport. Ce temps de vigueur dure six à sept ans, après lesquels le nombre des pontes commence à diminuer; on a vu des pigeons *mondains* encore assez féconds à douze et à quinze ans. La ponte se fait ordinairement en deux jours, et il y en a un d'intervalle en hiver, ce qui est cause que dans cette saison l'incubation est de dix-huit jours, au lieu de dix-sept qu'elle dure en été. »

La race des pigeons *mondains*, par cela même qu'elle a beaucoup joué, doit présenter de nombreuses variétés; le gros *mondain*, le *mondain moyen* et le *mondain de Berlin* sont à peu près les seuls dont les caractères soient constants. Buffon rattacherait à ce groupe les pigeons bagadils, espagnols, turcs et romains. Plusieurs de ces variétés intéressent plus par leur beauté que par leur produit.

MONDAIN (Lé), satire de Voltaire. Cette satire a pour but de célébrer, sur le ton de la plaisanterie, les avantages du luxe. L'auteur compare l'homme de la nature et l'homme de notre monde civilisé, et montre que le plus heureux est assurément le *mondain*, qui jouit de tous les plaisirs de la vie. Sans doute, la morale de cet écrit n'est pas fort élevée, et le portrait du *mondain* n'est autre que celui d'un voluptueux; mais ce gal badinage n'est point de ceux qu'il faille condamner trop sévèrement. C'est dans cette satire que se trouve cet aphorisme trop spirituellement paradoxal :

Le superflu, chose si nécessaire !

Cependant, le *Mondain* fut pris au sérieux par la faction dévote. Voltaire, attaqué, en publia une défense, où, après quelques traits plaisants lancés contre ses accusateurs, il leur dit, sur un ton plus sérieux :

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand Etat, s'il en perd un petit.

MONDAINEMENT adv. (mon-dé-ne-man — rad. *mondain*). D'une manière mondaine; Vivre mondaïnement.

MONDAISÉ, ÉE (mon-da-ni-zé) part. passé du v. *mondaniser*. Rendu *mondain*; façonné aux vanités du monde : On n'est pas aux champs *mondaisé* comme aux villes. (Et. Pasq.)

MONDAISER v. a. ou tr. (mon-da-ni-zé — rad. *mondain*). Rendre *mondain* : Il fut peu de temps pour *mondaiser* de jeunes pensionnaires de couvent.

MONDANITÉ s. f. (mon-da-ni-té — rad. *mondain*). Caractère de ce qui est *mondain*; vanité mondaine. Passer sa vie dans les plaisirs et dans la *mondanité*. Mépriser les *mondanités*. L'Evangile, le christianisme n'est en nos mœurs qu'à demi; nous cousins à cette pourpre royale un vieux lambeau de *mondanité*. (Boss.) Une femme *mondaine* répand sur tout ce qui l'environne un air de licence et de *mondanité*. (Mass.) Point d'effusion véritable, point de mélange des âmes dans la sphère de la *mondanité*. (Vinet.)

— Habitude du monde, connaissance de ses usages : Les chefs d'un établissement d'éducation ne peuvent se passer d'une certaine *mondanité*. (Napoli. 1^{er}.)

MONDAVIO, bourg du royaume d'Italie, province de Pesaro et Urbino, district de Pesaro, ch.-l. de manducement; 2,068 hab.

MONDE s. m. (mon-dé — lat. *mundus*, proprement ce qui est bien ordonné, bien disposé, pur, net, du même radical que le sanscrit *mandas*, ornement, savoir la racine sanscrite *mand*, orner. *Mundus*, ayant les deux sens d'ornement, bon arrangement et de monde, est la traduction du grec *kosmos*, qui a aussi ces deux sens. Dans *kosmos*, le sens d'ordonner, d'arranger est le premier, et celui de monde est secondaire. Il est dû, sui-

vant Plutarque, aux pythagoriciens, qui considéraient le monde comme un arrangement. C'est la même idée qui a amené l'emploi latin de *mundus*, que l'on trouve avec la signification de monde des Ennius et Plautus. L'on sait d'ailleurs que, grâce à la Grande Grèce, la philosophie pythagoricienne n'était pas inconnue à Rome, même à cette époque. Universalité de tous les âtres, de tout ce qui existe : Le Créateur du monde. Le commencement du monde. Les premiers âges du monde. Plusieurs philosophes ont cru le monde éternel. Dieu calcule et le monde se fait. (Leibniz.) Quelques observations, développées par le raisonnement, ont dévoilé le mécanisme du monde. (Cuv.)

Le monde à nos regards déroule ses merveilles.

DEUILLE.

— Terre, séjour de l'homme : Les cinq parties du monde. Le centre, les confins, les bornes du monde. Aux deux bouts du monde. Courir le monde. Faire le tour du monde. Ces bas mondes. Tout gouvernement, dans ce bas monde, est une chose détestable. (Chateaub.) Jamais le despotisme n'a mis le pied sur un coin du monde que contre le gré de ceux qui l'habitent. (A. Thierry.) Le monde est aux plus fins, le ciel aux plus dignes. (Petit-Senn.) Si le monde est vieux, c'est à nous de le rajeunir, et désespérer ne servirait jamais de rien. (Nourissier.) S'intéresser aux choses de ce monde, c'est vivre; ne s'intéresser à rien, ce n'est pas même avoir vécu. (A. Fée.)

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique.

J.-B. ROUSSEAU.

Ce bas monde est mêlé d'amertume et de charmes; La guerre à ses douceurs, l'hymen à ses alarmes.

FRÉVILLÉ.

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre, Où chacun, en public l'un par l'autre abusé, Souvent à ce qu'il est joue un rôle opposé.

BOILEAU.

Ce monde-ci n'est qu'une loterie

De biens, de rangs, de dignités, de drolets

Brigués sans titre et répandus sans choix.

VOITRAIE.

Si Dieu nous a donné le monde pour domaine, Ce domaine appartient tout à l'espèce humaine, Et nul n'y doit mourir de faim.

BARRILLON.

Il Vaste terre habitée, grand continent : Christophe Colomb trouva un monde au moment où Luther en allait détruire un autre. (V. Hugo.)

— Planète habitée ou, selon les astronomes, Système de planètes circulant autour d'un soleil : Chaque étoile est un soleil, centre d'un monde. Dieu a semé les mondes dans l'espace. (Acad.) C'est du sein même du mouvement que naît l'équilibre des mondes et le repos de l'univers. (Buff.) La législation des mondes est une législation égalitaire. (Proudh.) Il n'y a qu'un univers et il y a plusieurs mondes. (Labbe Bataillon.) Chaque monde est entouré d'un infranchissable précipice. (E. Pelletan.)

La nuit, l'infini des mondes

Dévoile toutes ses splendeurs.

A. BARDIER.

Il Élément, séjour, habitation commune d'êtres d'une certaine catégorie : La terre et l'air sont deux mondes différents. (A. Martin.) Une feuille d'arbre est un petit monde habité par des vermineux invisibles. (Fonten.)

— Terre, par opposition au ciel; Ciel, par opposition à la terre : Un tombeau est un monument placé sur les limites des deux mondes. (B. de St-P.)

— Par exagération. Lieu vaste et très-peuplé : Paris est un monde, un petit monde. Il Grand nombre de personnes :

Ma manière d'agir, ma critique et mes ris

M'attristèrent bientôt un monde d'ennemis.

REGNARD.

Il Nombre, quantité d'objets : Un monde d'idées nouvelles.

— Genre humain : Jésus-Christ est le sauveur du monde. (Acad.) L'opinion est la reine du monde. (Acad.) Je considère le monde comme un théâtre où chacun est obligé de jouer un rôle. (Shakspeare.) Le monde est homme, il a vingt siècles tout à l'heure. (L. Pichat.) Le monde est vieux, dit-on; je le crois, cependant il le faut amuser encore comme un enfant.

LA FONTAINE.

— Homme en général, la grande majorité des hommes : Tout le monde sait cela. Être connu de tout le monde. Le monde ne pardonne point l'ingratitude. (Acad.) Il vaut mieux qu'un ennemi dise du mal de nous à tout le monde que si tout le monde lui en disait. (Le Tasse.) Il arrive à tout le monde de faillir. (Pasc.) L'ami de tout le monde n'est ami de personne. (Bourdai.) Je ne connais pas de plus grand ennemi des hommes que l'ami de tout le monde. (J.-J. Rousseau.) Personne n'est de l'avis de celui qui est de l'avis de tout le monde. (Chateaub.) Le monde n'est pas aussi diable qu'on le fait voir. (Boitard.) L'affectation de faire autrement que tout le monde est une affectation réprouvée par les gens sensés. (Thiers.) L'indulgence est le secret d'être bien avec tout le monde. (Mme de Monmarçon.) Quand on parle de tout le monde, il faut parler comme tout le monde. (L. Reybaud.) Le monde regarde sans voir, juge sans connaître et condamne sans merci. (E. Souvestre.) Les femmes aiment l'amour de tout le monde, mais il y a des personnes qu'elles n'aiment pas. (A. Karr.)

Est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.

LA FONTAINE.

— Société humaine, considérée au point de vue de son organisation : Le monde ancien. Le monde moderne. Le monde romain. Le vieux monde est à bout, le nouveau monde n'est pas encore assis. (Napoli. 1^{er}) Le parti démocratique est seul en progrès, parce qu'il marche vers le monde futur. (Chateaub.) Le vieux monde agonise en Europe. (V. Considérant.) C'est Galilée qui ouvre les portes de ce monde nouveau, de cette société moderne où tout repose sur le poids et la mesure. (Quinet.) Les lois générales du monde social sont harmoniques. (F. Bastiat.) Le spiritualisme moderne a créé un nouveau monde où le sentiment règne seul. (Ponsard.) Nous sommes entre deux mondes : un monde d'inégalité qui finit, et un monde d'égalité qui commence. (P. Leroux.) Un monde sans science et sans génie est aussi incomplet qu'un monde sans bonté. (Rennan.) Ce monde moderne est fort triste, parce qu'il est fort civilisé. (H. Taine.) Paris est le rendez-vous des notabilités intellectuelles du monde civilisé. (H. Taine.)

— Catégorie de personnes ayant les mêmes habitudes, les mêmes goûts ou les mêmes aptitudes : Le monde des fonctionnaires. Le monde élégant. Le monde savant. Le monde des artistes. Ne fréquenter qu'un certain monde. Nous ne sommes pas le même monde. Dans le monde chrétien, toute l'humanité participe à l'illumination de l'intelligence. (Laurentie.) Le Dieu vivant est désormais plutôt avec le monde laïque qu'avec le monde catholique. (Quinet.) Il Sphère particulière, catégorie de choses de même nature : Le monde de l'art est tout aussi vrai que le monde politique et que le monde de l'industrie. (V. Cousin.) L'architecture est une poésie, la poésie du monde des corps, des formes inanimées; la sculpture, la peinture sont une poésie, la poésie du monde organique, des formes vivantes et des couleurs; la musique aussi est une poésie, la poésie des sons. (Lamenn.) Le monde des faits est trop présent à la femme pour ne pas lui dérober le monde des idées. (E. Legouvé.)

— Gens, personnes : Nous attendons du monde ce soir. Il y a peu de monde à la foire. Vous vous moquez du monde. N'entrez pas, il y a du monde. L'ennemi a perdu plus de monde que nous. Votre monde est-il arrivé? Tout mon monde est réuni au salon.

La porte la plus grande et la plus vaste seuil
Par où passe le plus de monde, c'est l'orgueil.

A. BARDIER.

Il Ensemble de tous les domestiques d'une maison : Congédier tout son monde. Amener avec soi tout son monde.

Il faut que tous les jours j'éveille tout mon monde.

MOÏRIE.

Il Ensemble des gens qui sont sous les ordres de quelqu'un : Le capitaine n'avait pas avec lui tout son monde. Mme de Maintenon ne manquait pas de recommander à son jeune monde le style qui est si proprement le sien, « le style simple, naturel et sans tour. » (Steuve.)

— Haute société, société des gens distingués par leur position sociale, leur fortune, leur éducation, leurs habitudes de luxe et d'élégance : Fréquenter, aimer le monde. Voir le monde. Avoir une grande connaissance du monde, un grand usage du monde. Observer, étudier le monde. Avoir l'expérience du monde. Faire figure dans le monde. Se faire un nom, de la réputation dans le monde. Faire parler de soi dans le monde. Quand un homme enivré de ses lectures fait un pas dans le monde, c'est presque toujours un faux pas. (St-Evremond.) La nature donne une partie de l'esprit, et le commerce du monde donne l'autre. (La Rochef.) Le monde est menteur, il promet un bonheur qu'il ne peut donner. (Mme de Pompadour.) La plupart des hommes qui vivent dans le monde ne le connaissent pas, par la raison qu'il fait que les hommes ne connaissent pas l'histoire naturelle. (Chamfort.) Chacun ne s'instruit qu'à ses dépens dans ce monde. (B. Const.) Dans le monde, on a beaucoup de connaissances et peu d'amis. (Mme de Staël.) Le monde est insupportable aux âmes aimantes. (Balz.) Le monde paraît follement étrange quand on le revêt après une longue absence. (Mme de Gir.) Les plaisirs du monde sont comme les romans, ils désenchantent du vrai. (Mme de Waillez.) On ne réussit dans le monde que par ses défauts. (E. de Gir.)

Qu'étaient-ils le mortel qui, du monde ignoré,
Vit content de soi-même en un coin retiré!

BOILEAU.

Au milieu du monde, on en est enivré;
On plus frivole accueil, on s'en croit adoré.

GRESSET.

..... Le monde
Est un lieu de misère et du pitié profonde.

A. DE MUSET.

Si le monde console de la solitude, la solitude console du monde. (Pétiet.)

Dès que l'on fuit le monde, il nous fuit à son tour.

LA CHAUSSÉE.

Il Usages de la bonne société : Savoir bien le monde, son monde. Mon aïeul entendait son monde parfaitement bien. (Le Sage.) Il Connaissance de ces usages; savoir-vivre : C'est

un honnête homme et un homme d'esprit, à qui il ne manque qu'un peu de monde.

— Société considérée au point de vue de sa corruption ou de sa futilité : Renoncer au monde et à ses pompes. L'esprit, le train du monde. Les vanités du monde. Les mœurs du monde sont bien contraires à celles de l'Evangile. (Acad.) Le détachement du monde est la première vocation et le premier vœu de l'âme chrétienne. (Fleisch.) Rien n'est plus trompeur que les promesses du monde. (Mass.) Il Vie séculière, par opposition à la vie monastique : Quitter le monde pour se mettre dans un cloître. Entrer, rentrer dans le monde. Il Vie des hommes sur la terre, par opposition à la vie future : David, qui a vu ces choses, a reconnu, en les voyant, que le royaume de son Père n'était pas de ce monde. (Boss.)

— Fig. Ce qui tient lieu de toute société : Soyez-vous, l'un à l'autre, un monde toujours beau, Toujours divers, toujours nouveau.

LA FONTAINE.

Ainsi, ces deux enfants, l'un à l'autre leur monde, Sivaient, jour après jour, leur route vagabonde.

LAMARTINE.

— Du monde, Qui soit au monde, Qu'il y ait, qu'il puisse y avoir : C'est le meilleur homme du monde. Il disait cela de la meilleure foi du monde. Les premiers avocats du monde sont le sentiment et la raison. (Parisot.)

— Le mieux ou Du mieux du monde, Aussi bien, aussi parfaitement, aussi complètement que possible : Cela va le mieux du monde. Il s'étendit dans la bave le mieux du monde. Nous sommes ensemble le mieux du monde.

— Pas le moins du monde, Nullement, en aucune façon, à aucun degré : Je savais par mes amis le dessous des cartes; il me mandait que je me tinssse couvert et que je ne m'ouvrisse LE MOINS DU MONDE. (Card. de Retz.)

— Pour rien au monde, pour tous les trésors du monde, pour tout l'or du monde, Pour aucun motif, à aucun prix : Pour tout l'or du monde je ne voudrais vous offenser. Pour rien au monde je ne veux m'abandonner. (P. Leroux.)

— De par le monde, En quelque endroit de la terre : Devinez-vous, me dit mon père, d'où vient cette calomnie? Est-il quelqu'un de par le monde à qui vous puissiez en attribuer l'honneur? (J. Sandeau.)

— Depuis que le monde est monde, De tout temps : Le monde, depuis qu'il est monde, se plaint qu'il s'ennuie. (Mass.)

— Machine du monde, Monde considéré au point de vue des actions mécaniques de ses diverses parties.

— Monde subliminaire, Terre, habitation de l'homme.

— Monde physique, Ensemble des êtres matériels : Il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique. (Montesqu.) Le corps tire sa nourriture du monde physique. (L'abbé Bataillon.)

— Monde moral ou Monde intellectuel, Ensemble des idées et des sensations : Je jouis de tout ce qu'a de beau le monde sensible, et d'imaginable le monde intellectuel. (J.-J. Rousseau.)

— Monde idéal, Idée archétype du monde, qui, suivant quelques philosophes, est en Dieu de toute éternité; et aussi, Monde créé par l'imagination : Se former, se créer un monde idéal. Vivre dans un monde idéal. S'égarer dans un monde idéal. Les illusions du monde idéal font oublier le monde réel. (Acad.)

— Monde souterrain, Parties de la terre qui sont profondément enfoncées au-dessous de la surface.

— Monde microscopique, Ensemble des êtres vivants qu'on ne peut apercevoir qu'au moyen du microscope.

— Monde invisible, monde des esprits, Êtres incorporels :

Au monde des esprits je monte sans effort.

LAMARTINE.

— Ancien monde ou Monde des anciens, Ce que les anciens connaissaient du globe terrestre, c'est-à-dire l'Europe, l'Asie et l'Afrique : Lorsque Trajan jeta un pont sur le Danube, l'Italie connut pour la première fois le nom si fatal à l'ancien monde, le nom des Goths. (Chateaub.) C'est lorsqu'à travers l'Atlantique il croyait voguer vers l'Asie, bercé de l'ancien monde, que Colomb rencontra un monde nouveau. (Béranger.) Il Nouveau monde, Amérique : Sans notre or, nos vaisseaux et nos soldats, le nouveau monde serait-il aujourd'hui émané? (Müschler.) Si le nouveau monde tout entier est jamais républicain, les monarchies de l'ancien monde périront. (Chateaub.) Le dindon est certainement un des plus beaux cadeaux que le nouveau monde ait faits à l'ancien. (Brill-Sav.)

A quoi bon ravir l'or au sein du nouveau monde ?

BOILEAU.

— Les deux mondes, L'ancien continent et le nouveau : Après avoir fait le bien pendant quatre-vingt-quatre ans, Franklin mourut environné des respects des deux mondes. (Mignet.)

— L'autre monde, La vie future, celle qui doit, dit-on, succéder à notre vie terrestre : Aller dans l'autre monde. Dans l'autre

MONDE, il faudra rendre compte de ce que nous aurons fait dans celui-ci. (Acad.)

Aller dans l'autre monde est très-grande sottise, Tant que dans celui-ci l'on peut être de mise. MOLIERE.

De l'autre monde, Bizarre, extraordinaire, ne ressemblant en rien à tout le reste : Une idée de l'AUTRE MONDE. Le voisinage est assomant; des gens de l'AUTRE MONDE qui n'ont idée de rien, des campagnards dans toute la force du terme. (Th. Leclercq.)

Bout du monde, Extrémité de la terre habitée :

D'un bout du monde à l'autre bout
L'habit fait tout.

BÉRANGER.

Pays extrêmement éloigné; quartier d'une ville très-éloignée du centre : Aller jusqu'au bout du monde. Il est allé demeurer aux Baignolles, au bout du monde. (I) Dernière limite possible, supposition au delà de laquelle on est certainement dans le faux : Si vous tirez cent francs de ce cheval, c'est le bout du monde. (Acad.) Si j'ai cent écus chez moi, c'est le bout du monde. (Acad.)

Voyage autour du monde, Voyage de circumnavigation, dans lequel on fait le tour de la terre.

An du monde, Manière de compter les années à partir de la création du monde.

Fin du monde, Destruction de l'univers prédite par les livres saints : Jésus viendra à la fin du monde juger les vivants et les morts.

Les quatre fins du monde, La mort, le jugement, l'enfer et le paradis, dans la doctrine catholique.

Beau monde, Société la plus brillante : Aller dans le beau monde. Voir le beau monde. J'en vois qui sont sans cesse à étudier des bons mots, pour avoir l'applaudissement du beau monde. (Boss.) Pour les gens du beau monde, le gîte est un métier dont leur position les dispense. (Bougeart.)

On voit partout le beau monde aux fenêtres. VOLTAIRE.

Personnes qui se font remarquer par l'élégance de leur toilette, de leurs équipages : Le bois de Boulogne est la promenade du beau monde.

Grand monde, Partie de la société qui se distingue par les richesses, par l'éducation, par la haute position de ceux qui la composent : Aller dans le grand monde. Les femmes du grand monde ont un talent merveilleux pour amoindrir leurs torts en plaisantant. (Balt.) Les gens du grand monde ont un talent désespérant pour dire et entendre des choses inadéquates avec simplicité. (De Custine.) Le ton du grand monde est de traiter avec ironie tous les grands intérêts. (H. Beyle.)

Le grand monde est léger, inappliqué, volage; Sa voix trouble et séduit; est-on seul, on est sage. VOLTAIRE.

Société nombreuse : Le grand monde l'éducatif, il préfère un petit cercle d'amis. (Acad.)

Homme, femme du monde, Homme, femme qui l'habitude de vivre dans le grand monde, qui en connaît et en pratique les usages : Un homme du monde peut être aimable sans esprit. (La Rochefoucauld.) L'immense majorité des femmes du monde est une majorité de femmes perdues. (G. Sand.) Les préceptes de l'homme du monde se formulent ainsi : Faites comme il vous plait et ne dérangez personne, soyez aimable, jouissez de la vie et laissez-vous vivre, ne vous demandez pas qui nous sommes et ne nous dites pas qui vous êtes. (Ph. Chasles.) Filles du monde, Nom par lequel on désignait, à la fin du XVIII^e siècle, une femme galante, ce qu'on nomme de nos jours une femme du demi-monde.

Petit monde, Microcosme, homme considéré comme un abrégé de l'univers. Cette expression a vieilli. Basses classes de la société : Réussir dans le petit monde. Mépriser le petit monde. Se plaire dans le petit monde. Enfant : Voyez ce petit monde, comme ça vous raisonne. Taisez-vous, petit monde.

Demi-monde, Société qui joint une certaine élégance à la légèreté des mœurs : Les femmes du demi-monde ont toujours plus de robes que de chemises. (L.-J. Larcher.)

Quart de monde, Société tout à fait dévergondée, mais qui affecte certaines prétentions à l'élégance : Pour nous, les chanteuses recrutées que Vénus enlève sous les drapeaux du quart de monde ont, à l'heure des soupers, l'esprit et la beauté du diable, la verve du vin de Champagne et le virginal éclat de la poudre de riz. (X. de Montepin.)

Pauvre monde, Pauvres gens; gens en général qu'on donne comme à plaindre à quelque point de vue : Il faut avoir pitié du pauvre monde. Ne vous moquez donc pas du pauvre monde.

Venir au monde, Naître : L'homme vient au monde sans le savoir et sans le vouloir. (Ficquelinmont.) Ceux qui viennent au monde pauvres et nus sont toujours des déshérités. (A. de Vigny.)

Mettre un enfant au monde, Lui donner le jour, accoucher de lui.

Etre au monde, Vivre, exister.

Qu'il est doux d'être au monde, et quel bien que la vie! A. DE MUSSET.

N'être plus au monde, cesser d'être au monde. Mourir, ne plus exister. N'être plus du monde, n'être plus de ce monde. Ne plus fréquenter la société : Le pauvre poète n'était plus de ce monde, s'il en avait jamais été. (Michelet.)

Etre vieux comme le monde, Etre extrêmement ancien :

L'art de flatter, mon cher, est vieux comme le monde. C. D'HARLEVILLE.

Faire tout au monde, Faire tous ses efforts, employer tous les moyens possibles : Je ferais tout au monde pour vous être agréable. Connaître son monde, Connaître bien les gens avec qui on a des relations ou des affaires.

Devoir à Dieu et au monde, Avoir beaucoup de dettes.

Ainsi va le monde, C'est ainsi que les choses se passent d'ordinaire dans la société humaine.

C'est le monde renversé, C'est tout le contraire de ce qui se fait ordinairement ou de ce qui devrait se faire.

Prov. La figure de ce monde passe, Se dit, dans l'Ecriture, pour exprimer que rien de ce qui est dans le monde n'est solide ni permanent.

Philos. Ame du monde, Espèce d'être intermédiaire entre les platoniciens supposant exister entre Dieu et la matière.

Antiq. rom. Enfer, royaume de Pluton. Monde patent, Fosse creusée au milieu de Rome, et presque contemporaine de sa fondation, où l'on jetait habituellement les prémices de l'année. Monde ouvert, Petit temple rond dédié aux dieux infernaux.

Blas. Meuble qui représente le globe terrestre : De Lomélie : D'or, à l'arbre de sinople, au chef d'azur, chargé de trois mondes d'argent, à la bordure engrêlée de guêles.

Géogr. Monde maritime, Océanie, cinquième partie du monde.

Mar. Equipage d'un navire : Envoyer du monde à bord, Héler tout son monde sur le pont. Est du monde, Est vrai, par opposition à celui que donne la boussole.

Techn. Grand monde, Papier d'une grande dimension.

Ichthyol. Petit monde, Poisson du genre des quatre-dents.

Hortic. Nouveau monde, Variété d'oignon.

Minér. Monde d'or ou Eil du monde, Espèce de quartz résinite.

Syn. Monde, univers. L'idée propre qu'éveille le mot monde est celle d'un grand ensemble où l'on remarque un arrangement systématique; l'idée qu'on rattache au mot univers est celle d'universalité. Ainsi, monde n'est synonyme d'univers que lorsqu'il est pris dans son acception la plus étendue possible, mais il en a une foule d'autres : il y a l'ancien monde et le nouveau monde, le monde intellectuel, le monde moral, etc.; il ne peut y avoir qu'un seul univers : c'est la totalité des êtres créés, en y comprenant même ceux qui ne nous sont pas connus.

Encycl. Astron. Au point de vue de l'astronomie, le mot monde a trois acceptions fort importantes, dont deux seulement nous arrêteront, la première ayant été traitée en détail dans des articles distincts, auxquels nous allons avoir occasion de renvoyer. Le monde, c'est d'abord l'universalité des êtres; c'est ensuite chacun des systèmes composés d'une étoile autour duquel on suppose qu'il circule un certain nombre de planètes; c'est enfin, d'une façon spéciale, le système stellaire dont la terre fait partie et dont le soleil est l'étoile centrale.

I. Le monde ou univers. Nous avons d'avance défini le monde l'universalité des êtres, pour n'avoir pas à prendre ici un parti dans la question si difficile de la création, qui a été étudiée ailleurs (v. CRÉATION). Si l'on admet un créateur distinct des êtres créés, le sens du monde est généralement restreint à l'ensemble des créatures.

La question de l'origine du monde offre des difficultés qui paraissent insurmontables, et dont on ne peut guère demander à l'esprit humain une solution satisfaisante. Il n'en est pas de même de la question de la formation du monde, à laquelle la grande découverte de Newton a fait faire un pas si décisif, et dont Laplace a donné une solution que l'on s'est habitué à considérer comme définitive (v. LAPLACE). Tous ces sujets intéressants ont été traités aux endroits indiqués; il en est de même d'une autre question qui, tout aussi importante en elle-même, se complice, comme la création, d'une question théologique : nous voulons parler de la fin du monde (v. FIN). Nous pouvons donc aborder immédiatement le second sujet que nous avons indiqué.

II. Les mondes stellaires. Un coup d'œil superficiel jeté sur le ciel y fait remarquer de tels grands astres inégaux en grandeur et en éclat, et une multitude jugée innombrable d'autres astres d'un éclat beaucoup plus faible et dont les dimensions sont trop petites pour être appréciées. C'est à cette notion confuse et inexacte que s'est arrêté l'auteur, quel qu'il soit, de la Genèse. Pour lui, pour les juifs

dont il a écrit les origines, qu'il confond avec celles du monde, pour les chrétiens, héritiers de la tradition dite mosaïque, le ciel est une voûte immense à laquelle sont attachées les étoiles, inutile décor, et sous laquelle circulent le soleil et la lune, lumineux du jour et lumineux de la nuit.

Ce système enfantin a dû prévaloir longtemps; toutefois, à une époque fort ancienne et qu'il est impossible de préciser, une observation plus attentive permit de le rectifier en un point : on constata que, parmi les astres secondaires confondus sous le nom d'étoiles, les uns gardaient constamment leurs situations relatives, les autres erraient au milieu des constellations. Toutefois, même après la découverte des planètes, la terre continua à demeurer immobile au centre du monde; et quand les progrès de l'astronomie eurent fait constater l'inégalité des distances de ces astres vagabonds, on inventa un ciel spécial pour chacun d'eux, un autre pour le soleil, un autre pour les étoiles fixes, qui les enveloppa tous, et l'on donna des mouvements de rotation variés à tous ces cieux autour de l'axe de la terre.

Combien les idées se sont agrandies depuis ! La suppression de tous ces cieux factices a ouvert à la science l'immensité de l'éternité et à l'imagination des espaces qu'elle ne peut sonder sans une admiration mêlée d'une sorte d'effroi. Le soleil et les planètes qu'il éclaire, occupant dans l'immensité un espace de trois milliards et demi de lieues en diamètre, n'est plus qu'un coin imperceptible dans l'infinité de l'univers, infiniment moindre par rapport au tout qu'une goutte d'eau par rapport à l'Océan, qu'un grain de sable par rapport à la masse du globe terrestre. Deux mille étoiles environ sont visibles à l'œil nu; quand la vue s'aide d'un instrument, le nombre de ces astres se multiplie avec la puissance de celui-ci, et cet accroissement ne paraît avoir d'autre limite que la limite même de nos moyens d'observation. Les étoiles naissent alors dans le ciel plus nombreuses et plus serrées que les flocons de neige qui tombent en hiver; l'immense traînée blanche qui a reçu le nom de voie lactée se résout en un nombre incalculable d'étoiles que l'œil confondait à cause de leur rapprochement apparent.

Or, d'après le système qui a prévalu et dont on possède désormais des preuves accumulées, chacune de ces étoiles appelées fixes est un véritable soleil semblable à celui qui est notre soleil, et entouré de planètes et de satellites à celles qui circulent autour du soleil. La distance de ces soleils au nôtre, vu leur extrême éloignement, ne peut guère être calculée; néanmoins, on a pu évaluer approximativement la distance de quelques étoiles et l'on est arrivé à ce résultat effrayant que la plus rapprochée d'entre elles est à 8 ou 9 trillions de lieues, de sorte que la lumière, qui parcourt 70,000 lieues par seconde, reste trois ou quatre ans pour nous venir de l'étoile la plus rapprochée dont on ait calculé la distance, et cent mille ans pour l'étoile la plus éloignée qui ait pu être soumise à ce calcul. On ne perdra pas de vue que la distance d'un très-petit nombre d'étoiles, les plus rapprochées, a seule pu être déterminée, et l'on arrivera ainsi, non pas à se faire une idée de l'immensité du système du monde, mais à ouvrir à l'imagination des perspectives qui la solliciteront sans cesse sans épuiser la réalité.

Arrivé à ce point, on est facilement amené à révoquer en doute une opinion immémoriale. Les prétendues étoiles fixes gardent-elles réellement la position invariable que nous avons cru leur reconnaître dans l'espace? Une étude attentive du ciel a permis dans ces derniers temps de constater un déplacement sensible de certaines étoiles; il devient donc probable que toutes les étoiles sont animées, non pas seulement d'un mouvement de rotation, qui est certain pour le soleil et pour certaines étoiles à éclat périodique, mais d'un mouvement de translation dans l'espace. Il est vrai que les plus anciennes observations, comparées aux plus récentes, n'accusent à cet égard que des déplacements à peine sensibles; mais si l'on tient compte de l'immensité de l'éloignement et de l'extrême brièveté relative du temps que l'homme a pu compter entre ces observations successives, on s'étonnera, non plus de n'avoir pu constater des mouvements plus prononcés, mais d'avoir pu noter un mouvement quelconque.

Et qui sait (nous entrons ici dans le champ des hypothèses, mais elles sont autorisées par des faits qui les rendent probables), qui sait si l'univers lui-même n'est pas un système unique, animé d'un éternel mouvement de translation à travers les espaces? Qui sait si, emportés avec notre soleil et à la suite de ces étoiles infinies, nous ne parcourons pas, avec une effrayante rapidité, le vide immense et si nous n'allons pas, infimes créatures, mourir à des milliards de lieues du point de l'espace qui nous a vu naître? Sans doute, s'il en était ainsi, l'aspect actuel du ciel devrait un jour être complètement troublé, et il a été à peine modifié depuis les plus anciennes observations; mais de ce cercle immense que nous pouvons décrire la terre n'a peut-être parcouru encore que quelques secondes, et qu'avons-nous pu voir en quelques pauvres milliers d'années de ces phénomènes qui exigent peut-être plusieurs milliards de siècles pour devenir sensibles? Quand on parle du monde, il ne convient de mesurer ni le temps ni l'espace.

C'est ainsi qu'on n'a pu découvrir aucun affaiblissement dans la lumière de notre soleil, bien qu'il soit physiquement certain qu'il se détruit et s'affaiblit constamment par son immense rayonnement. L'univers, en effet, n'est et ne peut être qu'un champ immense où les mondes naissent, vivent et meurent, où les soleils s'allument et s'éteignent les uns après les autres. Nos astronomes ont en la bonne fortune d'assister à cette perpétuelle création de mondes nouveaux; ils ont vu les nébuleuses, amas de matière cosmique, se condenser en un noyau solide, qui prend un mouvement central de rotation et entraîne autour de lui la masse demeurée gazeuse; ils ont vu celle-ci se condenser en un anneau immense, se rompre et se former en globes distincts toujours circulant autour du globe central; ils ont vu, en un mot, naître les soleils et se former les planètes. Ils l'ont vu, non pas certes par la succession dans un même système solaire des faits que nous venons d'énumérer, mais par les états comparatifs de formation étudiés dans divers systèmes à divers degrés d'avancement. Le physiologiste qui veut étudier les progrès de l'ouï humain ne peut suivre les développements du produit d'une seule conception, mais il dissèque des fœtus à tous les âges; l'astronome a constamment au bout de sa lunette des fœtus de mondes à tous les degrés de formation, et c'est ainsi qu'il assiste à toutes les évolutions de la vie sidérale.

III. Monde solaire. Le soleil occupe le centre de ce système; les planètes circulent autour de lui d'occident en orient, à des distances très-inégaux. Nous les nommerons dans l'ordre de leur éloignement, en commençant par la planète la plus rapprochée : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, les planètes télescopiques, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune. Quelques-uns de ces astres sont escortés d'autres astres plus petits appelés satellites, qui tournent autour d'eux comme ils tournent eux-mêmes autour du soleil. Ainsi, la terre a pour satellite la lune; Jupiter, Saturne, Uranus, ont également des satellites. À ces astres il faut joindre les comètes, qui se rattachent également au système solaire.

Le soleil est une énorme sphère à peu près un million quatre cent mille fois plus grande que la terre. On l'a cru longtemps immobile dans l'espace; mais l'examen attentif de taches qu'il présente à sa surface, et que l'on voit se déplacer par un mouvement régulier, a fait reconnaître qu'il tourne sur lui-même. Ces taches, qui parcourent toute la surface visible du soleil, de l'est à l'ouest, disparaissent et reparaissent de nouveau après douze ou treize jours. Des découvertes récentes tendent à prouver que le soleil se meut dans le ciel et se rapproche de la constellation d'Hercule, en entraînant avec lui toutes les planètes dont le mouvement est lié au sien. Quelques astronomes ont même cru pouvoir affirmer que le soleil fait partie d'un de ces systèmes d'étoiles doubles si nombreux dans le ciel, qui se poursuivent mutuellement dans un même cercle; mais cette hypothèse, trop hardie pour les données actuelles de la science, demande à être étudiée.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des diverses planètes solaires, qui toutes seront décrites à part; mais nous croyons devoir résumer dans un tableau général leurs éléments les plus intéressants :

NOMS des astres.	DISTANCES au soleil exprimées en lieues.	VOLUMES EXPRIMÉS en myriamètres cubes.	DURÉE DU JOUR ou du mouvement de rotation.			DURÉE DU MOUVEMENT de translation autour du soleil.		
			h.	m.	s.	an. m ^a .	j.	h. m.
Soleil		1,520,976,874,653,800	612	0	0			
Mercure	14,783,400	54,851,600	24	5	23		27	23 14
Vénus	27,618,000	1,054,386,100	23	21	7		7	14 41
La Terre	82,330,000	1,086,805,240	23	56	1		1	0 5 48
Mars	58,178,600	151,320,800	24	39	21		1	10 20 12
Jupiter	108,716,400	1,528,718,930,600	9	55	45		11	15 ..
Saturne	364,531,600	793,742,732,600	10	16	0		29	6 ..
Uranus	732,752,400	88,600,521,900					84	2 29
Neptune	1,147,528,000	113,604,676,000					164	7 16 ..

Les lecteurs peuvent accepter avec une confiance presque absolue les chiffres contenus dans ce tableau, tant est grande la précision des observations qui les ont fournis. Mais on comprendra sans peine que l'énormité des distances qui nous séparent des planètes et la faiblesse relative de nos instruments nous mettent hors d'état d'entrer dans l'étude détaillée de la constitution de ces astres et des phénomènes qui se produisent à leur surface. On a pu, toutefois, constater l'obliquité de la plupart des axes sur l'écliptique et en conclure la succession des saisons. D'autre part, la connaissance des distances au soleil, de la densité des planètes, etc., a fait conclure d'une manière assez précise les circonstances de climatologie et de température. On a pu noter ainsi l'énorme planète de Jupiter d'une égalité de température qui ressemble à un printemps éternel. Par l'observation directe, on a vu ou cru voir dans certaines planètes les neiges s'accumuler en hiver aux environs du pôle et se fondre au retour du printemps; on a vu peut-être, ou plus probablement on a cru voir de vastes espaces, immenses forêts, se couvrir d'un sombre feuillage au printemps et se dépouiller en automne. Enfin, des observateurs mieux doués ont vu des hommes dans la lune!!!

Y en a-t-il? La question, posée avec cette précision dans un pareil sujet, aurait quelque chose de ridicule. Y a-t-il dans la lune des êtres organisés? La vie existe-t-elle à sa surface? Il paraît que non. La lune, d'après des observations sérieuses, serait une planète refroidie, un monde glacé, une terre absolument déserte, privée d'atmosphère et de liquides, deux éléments essentiels de la vie telle qu'elle nous est connue. Mais agrandissons la question. La vie organique existe-elle le privilège exclusif de cet astre? La vie existe-t-elle sur une autre planète, si peu importante dans le système du monde solaire et si nulle dans le système du monde universel, possède-t-elle toute seule la vie et le mouvement? Dans cet immense univers, ce point ignore de l'espace est-il en réalité un observatoire d'où quelques êtres, sages intelligences créées, suivent avec anxiété, étudient avec ardeur le système des mondes et la marche des soleils?

Aucune réponse directe ne peut être faite à cette question. Mais on peut dire qu'elle a préoccupé l'homme depuis qu'il a jeté un premier regard sur le ciel, et que tous ceux qui se sont posé cette question l'ont résolue affirmativement, à l'exception de quelques-uns qu'on a aveuglés l'orgueil humain et les préjugés religieux. Les témoignages en ce sens sont innombrables; ils commencent aux poèmes orphiques, ils se continuent et se multiplient à travers les âges et paraissent devoir s'affirmer de plus en plus jusqu'à jour où, nos moyens d'étude ayant pris un développement qu'on ne saurait sans témérité déclarer impossible, nous pourrions saisir directement, au bout d'une lunette gigantesque, ces organismes dont l'existence ne fait plus de doute pour personne. « Je suis d'avis, disait Kant, qu'il n'est pas même besoin de soutenir que toutes les planètes sont habitées, car le nier serait une absurdité aux yeux de tous ou du moins aux yeux du plus grand nombre. » Nous croyons qu'il y a quelque exagération dans cette affirmation du grand philosophe; il serait téméraire d'affirmer que toutes les planètes sont habitées. Peut-être la vie exige-t-elle certaines conditions de température et de climat que plusieurs planètes ne possèdent certainement pas. Au moins est-il certain que nombre d'entre elles ne sauraient servir de séjour aux organismes que nous connaissons. Aucun des êtres vivants sur la terre ne pourrait être transporté à la surface de Mercure, où tous nos métaux, s'il y en a, couleraient comme nos rivières, ni sur celle de Neptune, où tous les liquides connus se seraient immédiatement à l'état solide. Si aucun être organisé ne se développe à nos yeux dans l'eau bouillante, il est probable, sinon certain, qu'aucun ne peut naître et vivre dans l'atmosphère de Mercure, dont la température est bien autrement élevée. Aux yeux de la science actuelle, appuyée sur la multitude des faits, les germes pullulent partout et partout la vie se développe avec une merveilleuse activité lorsque les conditions, celles de température surtout, viennent à se produire; donc il est à présumer que les conditions qui suppriment la vie autour de notre planète l'empêchent de se produire sur les planètes où elles existent à l'état permanent. Mais la même induction nous porte invinciblement à croire que la vie se développe avec une intensité d'autant plus grande sur les planètes qui possèdent des milieux propres à son évolution. Plusieurs astronomes, notamment M. Flammarion, remarquant que la terre ne possède à cet égard que des conditions inférieures à celles de certaines autres planètes, de Jupiter par exemple, en ont conclu que la vie est bien autrement complète, les organismes tant physiques qu'intellectuels bien autrement développés dans ce monde heureux dont ils ont fait une sorte de paradis. Sans contredire ces assertions impossibles à contrôler, contentons-nous de faire remarquer que, dans cette matière qui exalte à un si haut degré l'imagination, si le principe général à tous les caractères de la certitude, les détails sont forcément risqués, et l'on tombe, en voulant faire de la science

sérieuse, dans le genre des voyages dans la lune.

En résumé, voici, sur la pluralité des mondes habités, l'idée qu'il est possible et naturel de se faire : toutes les planètes passent, ont passé ou passeront par les mêmes séries de transformations : état gazeux et igné, état de fusion, état en partie solide et en partie liquide, état de compaction, d'un refroidissement progressif, état de refroidissement complet. Impossible dans le premier et le second état, la vie se produit sous des formes diverses dans les diverses périodes du troisième et se trouve complètement éteinte quand le quatrième se produit. Donc toutes les planètes de tous les mondes ont été, sont ou seront habitées et toutes finiront par devenir désertes; car sous toutes ses formes la vie, générale ou particulière, n'est qu'une évolution et a pour condition essentielle, pour terme fatal, la mort.

— Mœurs. Le monde, c'est la totalité du genre humain; mais, par une figure de rhétorique un peu forte, on entend aussi par là une très-petite partie de ce genre humain, la haute société de chaque pays civilisé, la société oisive, élégante et frivole, celle qui vit dans le luxe, qui recherche les plaisirs coquets, les tables bien servies, les beaux chevaux, les beaux meubles, le jeu, la danse, les théâtres, qui donne le ton en fait de modes, etc. Ce monde, quoique restreint, est bien l'univers entier pour ceux qui en font partie, car ils ne voient rien au delà de ce cercle étroit. Chacune des fractions de ce cercle se considère même comme un monde à part, et c'est ce qui fait que chaque homme du monde a encore son monde à lui, la sphère particulière où il se meut, où il est accueilli, prisé, admiré. De plus, le monde s'étant beaucoup agrandi depuis quelque temps, il fallut tracer des démarcations nouvelles : on a eu le demi-monde et même le quart de monde, par opposition au vrai monde, dont ils copient le luxe, dont ils exagèrent même les élégances; seulement, dans ces mondes-là les femmes n'ont point de mari et l'argent vient où on sait d'où. Du côté des hommes, la ligne de démarcation entre tous ces mondes n'est pas bien nette, car il est peu d'hommes du vrai monde qui n'aient un pied dans le demi-monde.

Les philosophes ont souvent médité du monde; nous disons qu'ils en ont médité et non pas qu'ils l'ont calomnié. Ils en ont fait l'asile de tous les brillants défauts opposés à la sagesse, le domaine de l'oisiveté, de l'insouciance et de la sensualité. Cependant il n'en est guère, pas même l'austère Jean-Jacques, qui ne s'y soient plu, au moins par instants. Une société polie, élégante, où tout se passe suivant certaines règles, faciles il est vrai, auxquelles on a donné le nom de convenances, présente pour les esprits cultivés des agréments auxquels ils ne peuvent manquer d'être sensibles, s'ils oublient un moment ce que tout cela a de superficiel; ils seraient bien près de n'être plus des esprits cultivés s'ils faisaient du monde et de ses occupations frivoles l'objet unique de leurs soucis. L'homme du monde qui n'est que cela peut être intelligent, doué de toutes sortes de bonnes qualités, expert en fait d'élégance, irréprochable de tenue et de bonnes manières : il sera toujours au moins un homme utile; l'un d'eux faisait voir ce qu'il appelait son « cabinet de travail » ; le meuble le plus en vue était, tout naturellement, un lit de repos.

Dans le langage ecclésiastique, le monde a une autre signification; c'est la vie civile, opposée à l'ascétisme monacal. Les prêtres divinent l'espèce humaine en deux classes : ceux qui vivent selon le monde, ceux qui vivent selon Dieu. Dans leurs instructions religieuses, toujours le monde est considéré comme le domaine de Satan; ils font entrevoir toutes les embûches que l'esprit du mal ne manquera pas d'y tendre à l'innocence, les pièges innombrables où la vertu tombera presque infailliblement. Le monde n'offre que des tentations et des périls; pour les fuir, il n'y a qu'un moyen, se réfugier dans la paix du cloître.

— Bibliogr. Si nous voulions faire ici un catalogue bibliographique un peu complet de tous les ouvrages écrits sur le système du monde, nous serions contraints d'y faire entrer toute l'histoire bibliographique de l'astronomie; contentons-nous de rappeler les titres de quelques ouvrages spéciaux : *Cosmos ou Lettre sur le monde*, par Aristote; *Tables alphabétiques* (Venise, 1483, in-fol.); *Les Révolutions des orbites célestes*, par Copernic (Nuremberg, 1543, in-fol.); *Dialogue sur les deux systèmes du monde de Ptolémée et de Copernic*, par Galilée (Florence, 1632, in-4°); *Histoire céleste*, par Tycho-Brahe (Augsbourg, 1666, 2 vol. in-fol.); *La Machine céleste*, par Hevelius (Dantzic, 1673, in-fol.); *Entretiens sur la pluralité des mondes*, par Fontenelle (Paris, 1686); *Traité de la mécanique céleste*, par Laplace (Paris, 1798, 5 vol. in-4°); *Uranographie*, par Bode (Berlin, 1801, in-fol.); *Uranographie*, par Franconer (Paris, 1821, in-8°); *Cosmos, essai d'une description physique du monde*, par Humboldt (Paris, 1828, 4 vol. in-8°); *La Pluralité des mondes habités*, par Flammarion (Paris, 1864, in-12), etc.

— Iconogr. La plus curieuse représentation qui ait jamais été faite du monde est bien certainement celle que le grand peintre Jean

van Eyck exécuta pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, suivant ce que nous apprend B. Facius, dans son *De viris illustribus* (p. 46). Cette œuvre, qui fit l'admiration du xve siècle, a malheureusement péri; nous n'avons sur sa composition que des indications très-vagues, mais elles suffisent pour nous en faire restituer la disposition. Au dire de Facius, l'artiste ne s'était pas borné à représenter dans sa peinture les principales localités et la configuration des divers pays; il avait encore trouvé le moyen de faire apprécier avec exactitude la distance qui séparait un lieu d'un autre (in quo non solum loca situsque regionum, sed etiam locorum distantiam metiendo dignoscas). Le docteur Waagen pense que cette peinture de Van Eyck « n'était pas autre chose qu'un paysage renommé pour l'indication des villes et des villages et l'illusion de la perspective. » M. Marius Châmelin a émis l'opinion que l'artiste dut donner à sa composition l'apparence d'un planisphère terrestre, et c'est, en effet, ce que semblent annoncer les mots *Mundi comprehensio ordinata* dont Facius s'est servi pour désigner cet ouvrage.

Au Campo-Santo de Pise est une représentation du monde, peinte à fresque vers la fin du xiv^e siècle par Pietro di Puccio, d'Orvieto. Un tableau de Rubens, qui est au musée du Belvédère, à Vienne, représente les *Quatre parties du monde* figurées par leurs principaux fleuves personnifiés. Sur le devant, se tient le Gange, vieillard aux cheveux frisés et grisonnants; une jeune blonde s'appuie sur son épaule et se penche vers le Marathôn qui tient un coco à la main; près de celui-ci est une femme aux cheveux châtain, et, plus à droite, une tigrisse allait ses petits. Le Nil, assis à terre sur un tapis rouge violet, la tête couronnée d'épis, allonge le bras vers un grand vase renversé; près de lui est un crocodile qu'entourent trois enfants. Au milieu, une nymphe assise retourne vers le spectateur sa tête couronnée d'une guirlande de pierres précieuses. A gauche, le Danube et une femme nue se tiennent enlacés et se regardent tendrement.

Parmi les nombreuses représentations qui ont été faites des *Quatre parties du monde*, nous citerons les peintures d'Abel de Fuijot et de Meynier, à la Bourse de Paris; les bas-reliefs en marbre de J.-B. De Bay; dans le même monument; quatre pastels de Rosalba Carriera, au musée de Dresde; des statues en pierre par Et. Le Hongre, Regnaudin, B. Masson et P. Le Gros, sur la balustrade de la cour de marbre, à Versailles; des statues de marbre par Guérin, Roger, Mazeline et Cornu, dans les jardins de Versailles; un groupe soutenant la sphère céleste, par Carpeaux, dans le jardin du Luxembourg; un groupe en bois, par G.-J. Thomas, exposé au Salon de 1872 et destiné à la décoration de la galerie dorée de l'hôtel de Toulouse, à la Banque de France; quatre médaillons en bas-relief, entourés d'attributs, dans le vestibule de la chapelle de Versailles; quatre statues par De Bay père, décorant la façade de la Bourse de Nantes; diverses estampes par Abraham Bosse, Nicolas Bonnat, Camberlano, Nicolas Arnould, J.-B. Bergmüller, A.-X. Lebour, N.-F. Bertrand, Jost, Amau, J.-B. Enzensberger, etc. Les *Cinq parties du monde* ont été peintes par M. Magaud dans les voussures du grand salon des fêtes à l'hôtel de la préfecture, à Marseille. Un intéressant tableau de Jean Barbauld, qui appartenait au musée de Dijon, représente une mascarade des *Quatre parties du monde*, exécutée à Rome par les pensionnaires de l'Académie de France, pendant que de Troy en était directeur.

Voici comment les diverses parties du monde ont été figurées par Le Brun dans les appartements du roi, à Versailles : l'Europe est une belle et noble jeune femme, cuirassée à l'antique, avec un grand manteau bleu, coiffée d'un casque qu'ombragent de grandes plumes blanches, tenant d'une main un sceptre et de l'autre une corne d'abondance, assise sur des canons et ayant à ses côtés un cheval de guerre qui semble hennir, des livres, un drapeau, etc.; l'Afrique est une femme mauresque, nue jusqu'à la ceinture, assise sur un éléphant, à l'ombre d'un parasol, ayant des perles à ses oreilles et de riches bracelets à ses bras; l'Asie est une femme haute en couleur, assise sur un chameau, coiffée d'un turban blanc qui est rayé de bleu et garni de plumes de héron, tenant d'une main une casquette d'où s'échappe la fumée de parfums, et, de l'autre, s'appuyant sur un boudoir orné d'un croissant; l'Amérique, enfin, est une femme à la carnation olivâtre, la main levée, assise sur une tortue, coiffée de plumes de diverses couleurs, tenant d'une main une javeline et de l'autre un arc.

La statue de l'Europe, par Mazeline, s'appuie sur un écu où est représenté un cheval de guerre, et l'on voit des trophées d'armes à ses pieds; l'Afrique, de Cornu, qui a été gravée par Gerard Audran (1681), a pour coiffure la peau d'une tête d'éléphant dont elle tient une défense; un lion couché lui lèche le pied gauche; l'Asie, de Roger, est coiffée d'un turban et tient une casquette; l'Amérique, de Guérin, est une femme demie-nue, coiffée de plumes, ayant un carquois sur le dos et un arc à la main; un calman et une tête d'homme sont à ses pieds.

Dans le groupe de M. Carpeaux, les attri-

buts sont peu nombreux; l'Amérique, femme au costume sauvage, à l'allure violente, met le pied sur une chaîne rivée à la cheville de l'Afrique, sa voisine; celle-ci à la type de la négresse; l'Asie a la type chinoise; elle se retourne curieusement vers l'Europe. Ce groupe est exécuté avec ce parti pris de réalisme, de fougue et de bizarrerie qui distingue la manière du célèbre auteur de la *Danse* de l'Opéra.

— Allas. littér. Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Formule fameuse de l'optimisme, système philosophique de Leibniz. C'est cette doctrine que Voltaire a vouée au ridicule dans son roman de *Candide*. Le docteur Pangloss la résume en ces termes, dans le dernier chapitre du livre, en s'adressant à Candide : « Tous les événements sont enchaînés dans le meilleur des mondes possibles; car enfin, si vous n'aviez pas été chassé d'un beau château à grands coups de pied dans le derrière pour l'amour de Mlle Cunégonde, si vous n'aviez pas été mis à l'inquisition, si vous n'aviez pas couru l'Amérique à pied, si vous n'aviez pas donné un bon coup d'épée au baron, si vous n'aviez pas perdu tous vos montons du bon pays d'Orléans, vous ne pourriez pas ici des cédrats confits et des pistaches. »

La devise des optimistes est devenue proverbiale et revient souvent sous la plume des écrivains :

« Mon cher ami, les *Pucelles*, les tremblements de terre et la colique me mettent aux abois. Les petits maux me persécutent, et je suis encore sensible à ceux de la foulmière sur laquelle nous végétons avec autant de tristesse que de danger. On n'est pas sûr de coucher dans son lit, et, quand on y couche, on y est malade; du moins, c'est mon état, et c'est ce qui m'empêche de venir faire avec vous des jérémiades à Monroir. J'ai encore, pour comble de malheur, un cheval encloué dans le meilleur des mondes possibles. »

VOLTAIRE.

« Leibniz admet les opinions les plus opposées, Bayle à côté de Bossuet, parce qu'il en voit surtout les bons côtés. Par cette candeur toute germanique, Leibniz était digne d'être l'apôtre de ce meilleur des mondes à qui il a été donné d'égayer nos pères. »

LANFRÉY.

« Voilà bien l'optimisme des économistes! Ils sont tellement esclaves de leurs propres systèmes, qu'ils ferment les yeux aux faits, de peur de les voir. En face de toutes les misères, de toutes les injustices, de toutes les oppressions qui désolent l'humanité, ils nient imperturbablement le mal. L'odeur de la poudre des insurrections n'atteint pas leurs sens blasés; les pavés des barricades n'ont pas pour eux de langage, et la société s'écroulerait, qu'ils répèteront encore : *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.* »

« Non certes, nous ne pensons pas que tout soit pour le mieux. »

FREDERIC BASTIAT.

Quelquefois aussi, le mot *mondes* subit une variante :

« Une bande de chacals qui rôdait par ici a voulu tater de nos provisions; un chameau a crié contre eux, mon Arnaute leur a envoyé un coup de fusil, mon chien s'est mis à leur poursuite, et, à cette heure, tout est au mieux dans le meilleur des déserts possibles. »

MAXIME DU CAMP.

— On ne peut contenter tout le monde et son père. Allusion à un vers de la fable le *Meunier, son fils et l'Ane*. V. MEUNIER.

MONDE (VOYAGES AUTOUR DU). Nous avons donné à l'article CIRCUMNAVIGATION l'énumération complète des expéditions et voyages accomplis autour du monde depuis la découverte de l'Amérique. Nous y renvoyons le lecteur, qui trouvera, en outre, à la biographie de chaque navigateur, Magellan, Drake, Dampier, Anson, Cook, Bougainville, Carteret, Dumont d'Urville, etc., l'itinéraire suivi par lui et les détails particuliers de l'expédition. Nous nous contenterons de donner un aperçu, au point de vue géographique, des principales relations de voyages autour du monde.

MONDE (VOYAGE AUTOUR DU), par Magellan (*Retiro da viagem de Fernam de Magalhães*, par un de ses compagnons, Bautista); manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris contenant aussi le journal de Pigafetta, autre compagnon de Magellan (1525). Ce dernier a été traduit en français par Fabre (xv^e siècle). Ces relations sont on ne peut plus sèches et arides; il semble que ces aventureux navigateurs, si hardis dans l'ordre des faits, soient restés sans âme et sans yeux devant ces spectacles étonnants de nouveauté au-devant desquels ils couraient avec tant de joie. Ils n'ont su ni observer ni décrire et leurs récits ne peuvent servir qu'à suivre jour par jour les hasards de leur course aventureuse, à un point de vue tout personnel.

MONDE (VOYAGE AUTOUR DU), par Dampier

(1792, in-80). Aux récits d'un navigateur se mêlent dans cette relation les aventures d'un flibustier, car Dampier fut l'un et l'autre. En dehors de l'intérêt qui s'attache à ces sortes de livres, celui de Dampier offre une lecture utile aux marins; il a un air de vérité qui impose. Tout ce qui tient à l'art nautique est logiquement exposé. Dampier a le coup d'œil sûr, le jugement infaillible; il détermine les lieux avec exactitude et précision, en se passant des méthodes scientifiques. Il se montre assez bon naturaliste. Ses Voyages ont été traduits en français (1698 et 1705), ainsi qu'en allemand.

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par lord Anson (1746, in-40). Les aventures d'un marin, plutôt que les travaux d'un navigateur, s'offrent dans la relation de ce chef d'escadre envoyé par l'Amérique anglaise dans les colonies espagnoles. Ce livre offre le récit de ses courses aux îles du Cap-Vert, au Brésil, dans le détroit de Lemaire et à travers les mers glacées du Sud: l'attaque barbare et le pillage de la ville de Payta, la plus riche place des Espagnols dans le Pérou (novembre 1741); son gain fut considérable et la perte pour l'Espagne fut énorme; la capture de divers galions chargés de piastres et, enfin, le retour du navigateur par le cap de Bonne-Espérance; ses différentes prises montaient à 10 millions. La relation du voyage d'Anson, rédigée par R. Walter ou par Robins, manque d'exactitude; mais elle a servi au perfectionnement de la géographie et de la navigation par les cartes et les plans qu'elle renferme. Elle fut traduite en français en 1750 et en 1756.

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par Byron (Londres, 1766; trad. en français, 1767, in-80). Byron (l'oncle du poète) avait accompagné l'amiral Anson et avait fait naufrage au débouquement du détroit de Magellan. Ayant reçu la mission d'explorer l'espace compris entre le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance, il partit de Plymouth le 6 juillet 1764, avec deux bâtiments de guerre, le vaisseau le *Dauphin* et la frégate la *Thamar*. Passant par Madère, les Canaries, le Cap-Vert et Rio-Janeiro, il explora ensuite les côtes de la Patagonie, de la Terre-de-Feu et des îles Falkland; il entra dans le détroit de Magellan; au port Egmont, où il relâcha avant de pénétrer dans la mer du Sud, il releva, le premier, d'une manière exacte, le parcours du détroit de Magellan, encore peu connu. Le 7 juin 1765, Byron découvrit les deux îles dites du Désappointement, parce qu'il ne put y aborder, puis l'archipel du Roi-Georges, situé par 149° 41' de latit. S. et par 149° 15' de longit. O., et l'île Byron, située par 10° 18' de latit. S. et 173° 46' de longit. O. Il opéra son retour par le cap de Bonne-Espérance, en essayant une tempête qui dura dix jours. Cette navigation longue et heureuse, mais peu fertile en découvertes, fut le premier voyage dont le but ait été purement scientifique, sans mélange d'esprit mercantile. Byron a tracé la voie à Cook et aux autres découvreurs qui ont abandonné les ornements maritimes. La relation de son voyage a été écrite par un de ses officiers.

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par le capitaine Cook (1784, 3 vol. in-80 avec atlas; trad. en français, 1785). C'est une des relations de voyages les plus populaires. Elle a été rédigée par le lieutenant King sur le journal de Cook et offre un grand intérêt. C'est tout naturellement la variété des tableaux, le récit dramatique des périls courus, l'observation pittoresque des mœurs et des costumes qui en font le principal mérite; et y admire les talents incontestables et l'intégrité du navigateur, mais on y voit aussi que son humanité n'était pas aussi réelle et aussi constante que les Anglais veulent bien le dire.

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par le capitaine Krusenstern (Saint-Petersbourg, 1810-1812, 3 vol. in-40). Krusenstern explora sur deux navires, la *Nadivraga* (Espérance) et la *Néa*, les côtes de l'Amérique russe et les régions septentrionales de l'Asie, pour étendre le commerce des pelleteries, ainsi que la navigation russe d'Amérique en Chine. Ce sont surtout des notions commerciales et maritimes qu'il a relatées dans son livre. La relation de Krusenstern (traduite en français en 1821) se complète par celle de Lisianski, commandant de la *Néa*, publiée en russe, puis traduite en anglais en 1814.

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par Bougainville (1771 et 1772, 2 vol. in-40). Bougainville est le premier navigateur français qui ait fait le tour du monde, c'est-à-dire traversé les 360 degrés de longitude et tous les méridiens de la terre. Il a signalé à la géographie plusieurs terres entièrement inconnues avant lui, et dont quelques-unes forment des archipels importants. Sa relation, écrite d'un style simple et naturel, qui devient animé et gracieux selon le sujet, montre dans tout son tour le caractère du marin, sa bonté, son enjouement, l'intégrité d'un homme qui brave les dangers et se rit des privations. Les cartes et les déterminations géographiques sont, à la réserve des latitudes, la partie la plus faible de l'ouvrage: elles n'ont pas l'exactitude et la perfection que les navigateurs peuvent obtenir aujourd'hui. Mais Bougainville ne disposait pas des moyens convenables; la science des longitudes était à peine

naissante, et les tables de la lune étaient imparfaites. Cet ouvrage, dont le succès fut prodigieux, fut traduit en anglais en 1772. La peinture des mœurs et du caractère des peuplades de Talti est restée célèbre; c'est, au point de vue littéraire, le morceau capital de cette intéressante relation.

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par Archibald Campbell (Edimbourg, 1816). Cet ouvrage n'est que le récit des aventures d'un pauvre matelot écossais qui a navigué, de 1806 à 1812, dans la partie septentrionale de l'Océan Pacifique. On ne peut guère y chercher ni observations précises ni considérations bien profondes, mais tout uniquement les faits ordinaires de la vie de marin. Toutefois, une partie de la relation offre un véritable intérêt: l'auteur, dans la suite de ses courses, a passé aux îles Sandwich; il y a séjourné quelque temps, engagé au service du roi du pays; et il a eu des occasions fréquentes et faciles d'étudier les naturels et d'observer les changements rapides de leurs mœurs. C'est un spectacle digne d'attention que le progrès de la civilisation européenne dans les archipels de l'Océanie; progrès qui seraient bien plus sensibles si les navires se maintenaient sur leur route des éléments de prospérité: outils, graines, animaux domestiques, et même des artisans et des cultivateurs, là où les naturels ont un caractère pacifique. En revenant des îles Aléoutiennes à bord d'un navire russe, Campbell, privé de ses deux pilotes, attira l'attention de la reine d'une des îles Sandwich, qui l'invita à rester. Le matelot infirme accepta l'offre et le roi l'employa à raccommoder les voiles de ses navires. C'est pendant ce séjour qu'il put observer les mœurs du pays; à son retour en Ecosse, il en écrivit ou dicta les principales particularités.

Monde (VOYAGES AUTOUR DU), par le capitaine Kotzebue (1821, 3 vol. in-40; 1830, 2 vol. in-30). Dans ses deux voyages autour du monde, Kotzebue fils du célèbre auteur dramatique allemand, a recueilli un grand nombre de notions nouvelles et très-exactes pour la géographie terrestre et nautique et des documents abondants pour l'ethnographie et l'histoire naturelle. Sa relation, éminemment pittoresque, écrite d'un style vif et coloré, contient des aperçus divers sur les progrès de la civilisation dans l'Océanie. Les deux relations (en allemand) ont été traduites en anglais (1821 et 1830).

Monde (VOYAGES AUTOUR DU), par Dumont-d'Urville. La relation de ces voyages forme deux séries: 1° *Voyage de découvertes autour du monde et à la recherche de La Pérouse* (1822-1834). Cette relation se divise en plusieurs parties qui traitent de l'histoire, de la zoologie, de la botanique, de la philologie, de l'entomologie et de l'hydrographie; en tout 22 volumes in-80, avec 4 atlas de 500 planches. L'histoire du voyage comprend 5 volumes in-80, avec atlas de 20 planches.

2° *Voyage au pôle sud, etc.* (1841-1854, 24 vol. in-80 et 6 atlas in-fol. de 535 cartes ou planches). Cette publication a été dirigée par M. Vincendon-Dumoulin, hydrographe de l'expédition. Cet ouvrage est ainsi subdivisé: Histoire du voyage, par Dumont-d'Urville et Vincendon-Dumoulin (10 vol. et atlas de 20 planches); Zoologie, par Hombron, Jacquinot et autres collaborateurs (3 vol. et atlas de 140 planches); Botanique, par Hombron, Jacquinot et Decaisne (2 vol. et atlas de 66 planches); Anthrologie et Physiologie humaine, par Dumoulin (1 vol. et atlas de 50 planches); Minéralogie et Géologie, par J. Grange (2 vol. et atlas de 15 planches); Physique, par Vincendon-Dumoulin (1 vol.); Hydrographie, par Vincendon-Dumoulin (2 vol. et atlas de 64 planches).

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), à bord de l'*Uranie*, par Freycinet (1824-1844, 13 vol. in-40 et 4 atlas). Cette relation est pleine de faits et d'observations d'une grande importance et porte un cachet tout scientifique. Elle est l'œuvre d'une commission composée de Duperrey, Jacques Arago, dessinateur; Quoy, Gaimard et Gaudichaud, officiers de santé naturalistes, qui avaient été adjoints à Freycinet. Cette commission rapporta 31 volumes de manuscrits in-40 et de nombreux spécimens d'histoire naturelle. Un rapport d'Arago, lu à l'Académie des sciences le 23 avril 1821, déclare que l'expédition n'avait négligé aucune partie des sciences physiques, naturelles et médicales, et qu'elle avait recueilli une multitude d'observations en tous genres. L'histoire et les travaux scientifiques du voyage forment un ensemble considérable. Le volume réservé à la linguistique n'a pas été publié.

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par Duperrey (1826-1830, 6 vol. in-40 avec atlas). Ce voyage fut exécuté à bord de la frégate la *Cocquille*, pendant les années 1822, 1823, 1824 et 1825. Il avait pour but principal l'hydrographie ou la rectification des données géographiques fournies par les précédents navigateurs, et pour objet accessoire des observations relatives à la détermination de la figure de la terre, au magnétisme et à la météorologie. Le cadre de ces investigations embrassait en réalité l'étude de presque toutes les sciences physiques. C'est ainsi que les instructions furent tracées par l'Académie des sciences, par le Bureau des longitudes, par le Muséum

d'histoire naturelle. Les résultats du voyage ont acquis une grande importance. Outre la découverte de quelques îles dans l'archipel des Carolines et dans l'archipel Dangereux, la *Cocquille* a perfectionné la géographie et amélioré la navigation par un grand nombre de rectifications. Elle a fait des observations de tout genre: elle a rendu précises les déterminations géographiques en y appliquant les méthodes astronomiques; et la supériorité des procédés actuels sur les procédés approximatifs des anciens navigateurs est une bonne garantie de l'exactitude des indications obtenues. La physique et l'histoire naturelle se sont également enrichies par ces travaux, exécutés sur un parcours de 25,000 lieues; travaux auxquels l'Académie des sciences a attribué une haute importance. La publication en est restée inachevée.

Monde (VOYAGES AUTOUR DU), par Du Petit-Thouars et Laplace (1840 et suiv., 10 vol. in-80 avec atlas). C'est la relation du fameux voyage accompli par les deux frégates la *Venus* et l'*Artémise* (1837-1840) aux Canaries, au Cap-Vert, au Brésil, à Buenos-Ayres, au Chili, au Pérou et aux îles Sandwich. La *Venus* s'occupa d'observations astronomiques, d'expériences de physique, de l'étude des vents et des courants, du relevé des côtes. Ces travaux ont été l'objet d'un rapport d'Arago présenté à l'Académie des sciences. Dans sa relation, Du Petit-Thouars esquisse ou décrit les points importants de ses relations, l'état social et politique, les mœurs, la production et le commerce des pays qu'il a vus, du Chili entre autres, les phénomènes de la nature et les accidents de la navigation. Le capitaine Laplace, auteur d'une relation particulière (1845-1848, 4 vol. in-80), donne également des renseignements géographiques, historiques, statistiques, des observations et des récits sur Sumatra, Ceylan, la côte malabare, Goa, Bombay, la mer Rouge, le golfe Persique, Mascate, Bender, Abbassi, Ormuz et Moka. L'auteur a un style clair et concis.

Monde (VOYAGES AUTOUR DU), par Mme Ida Pfeiffer (Vienne, 1850 et 1856). Ces deux voyages, entrepris par une femme, sortent du cadre des expéditions maritimes. Dans la relation du premier, Mme Pfeiffer rend compte de ses explorations au Brésil, à Rio-Janeiro, au Cap Horn, à Valparaiso, Taliti, Canton. Elle quitte bientôt la Chine et prend la route de Ceylan, de Madras, de Calcutta; retrouvant le luxe et les mœurs de l'Angleterre dans ces cités opulentes, elle s'embarque sur un bateau à vapeur qui la conduit par le Gange à Bénarès, l'Athènes de l'Inde, d'où elle gagne Delhi, l'ancienne capitale de l'empire mogol. De là, une charrette à bœufs la conduit à Bombay. Elle pénètre dans le golfe Persique, remonte le Tigre et visite Bagdad; une nuit la transporte de Bagdad à Mossoul, Tauris, puis elle traverse les possessions russes du Caucase et de la Crimée.

Le deuxième volume raconte ses pérégrinations du Cap de Bonne-Espérance à Singapour, à Sarawak, dans les possessions du rajah anglais Brooke, puis à Bornéo, Java, Sumatra, aux îles Célèbes, d'où elle se rend en Californie, puis au Pérou. Une excursion à Quito, la traversée de Panama et le trajet d'Aspinwall à la Nouvelle-Orléans sont les principaux incidents de son itinéraire dans l'Amérique du Sud. Mme Pfeiffer parcourt ensuite à loisir, du midi au nord, les États de l'Union américaine, visite les grands lacs, entre dans le Canada, et se rend de Québec à New-York, et de là à Liverpool.

Mme Pfeiffer a vu beaucoup de choses, c'est la principale mérite; son sexe lui a même permis de pénétrer, en divers pays, là où les mœurs interdisent à l'homme tout accès. Ses récits ont trop souvent la forme et le ton d'un journal de route, d'un itinéraire; un savant y aurait mis plus de précision, un écrivain plus d'art et d'esprit. Cependant, ni l'attrait piquant, ni la portée scientifique ou philosophique ne sont absents de ses relations.

Monde à l'Empire (LE), satire sociale de Pierre Viret (Londres, 1561, in-80). Le titre de cet ouvrage, où se reflète l'esprit facétieux de l'auteur, roule sur un gros calembour, obstinément répété par tous les écrivains et prédicateurs calvinistes, durant plus de cinquante ans. Le *Monde à l'Empire* n'est autre que le *Monde allant pire*. Viret est, en effet, très-mécontent de son temps. Pour dire la vérité à tous sur les hommes et les choses, il met en scène un personnage caustique et amusant, le bonhomme Tobie, qui se trouve en contact avec deux docteurs étalant complaisamment leur érudition: Hiérome et Theophraste. Il les écoute, les interroge sur des questions religieuses, sur le gouvernement, sur les formes de la monarchie, sur la morale, pose des objections, se permet des bons mots, et s'apitoie que le monde a grand besoin d'être amoné. Entre les catholiques qui le retiennent et les protestants qui l'attirent, il demeure indécis, puis donne tort aux deux partis et fait remarquer, non sans raison, qu'on songe plus à blâmer autrui qu'à se corriger. « Au lieu de trouver des remèdes, vous nous blâmez, et nous vous blâmons; cependant le mal demeure toujours. » Le *Monde à l'Empire* est une tentative de conciliation entre le bon sens, la science et la foi, choses qui ne s'accordent guère. Theo-

logien et moraliste, conteur et dialecticien, Viret cherche à combiner et à vulgariser la double inspiration de la Réforme et de la Renaissance: il emprunte tour à tour à l'histoire, à la philosophie, aux sciences naturelles des objections et des réponses, et dans cet amalgame, souvent bizarre, il satisfait aux goûts du temps et à toutes les curiosités naïves de son auditoire. Cette universalité de connaissances, cette liberté d'allures, ce ton goguenard et demi-sceptique, mêlé aux plus grands problèmes, ont valu à Viret le surnom de *Voltaire des protestants*.

Monde (LE) ou Traité de la lumière, par Descartes (Paris, 1644, 1 vol. in-80). On en doit une édition plus correcte à Clerselier (Paris, 1677, in-80). Le *Traité de la lumière* se trouve aussi en latin dans les *Œuvres posthumes* de l'auteur. Il est divisé en quinze chapitres. « Me proposant de traiter ici de la lumière, dit Descartes au début, la première chose dont je veux vous avertir est qu'il peut y avoir de la différence entre le sentiment que nous en avons, c'est-à-dire l'idée qui s'en forme en notre imagination par l'entremise de nos yeux, et ce qui est dans les objets qui produisent en nous ce sentiment, c'est-à-dire ce qui est dans la flamme ou dans le soleil qui s'appelle du nom de lumière; car, encore que chacun se persuade communément que les idées que nous avons en notre pensée sont entièrement semblables aux objets dont elles procèdent, je ne vois point toutefois de raison qui nous assure que cela soit, mais je remarque au contraire plusieurs expériences qui nous en doivent faire douter. »

Descartes étudie à loisir les propriétés de la lumière, ce qui lui donne l'occasion de parler des solides, des liquides, du vide et de l'impuissance où se trouvent nos sens d'apercevoir certains corps. Il s'occupe ensuite du nombre des éléments, ce qu'on appelle maintenant les corps simples, et de leurs qualités. « Les philosophes, dit-il, assurent qu'il y a au-dessus des nues un air beaucoup plus subtil que le nôtre, et qui n'est pas composé des vapeurs de la terre comme lui, mais qui fait un élément à part. Ils disent aussi qu'au-dessus de cet air, il y en a encore un autre beaucoup plus subtil qu'ils appellent l'élément du feu. Ils ajoutent de plus que ces deux éléments sont mêlés avec l'eau et la terre en la composition de tous les corps inférieurs. Si bien que je ne ferais que suivre leur opinion si je dis que cet air plus subtil et cet élément du feu remplissent les intervalles qui sont entre les parties de l'air grossier que nous respirons, en sorte que ces corps entrainés l'un dans l'autre composent une masse qui est aussi solide qu'aucun corps le saurait être. » Sur ces données, Descartes bâtit des hypothèses aujourd'hui infirmées par l'expérience, puis il décrit un monde de sa façon, analyse les qualités dont il est composé, organise dans ce nouveau monde les lois de la nature, y place un soleil, des étoiles, des planètes, des comètes, une terre, une lune, la pesanteur, le flux et le reflux de la mer, etc.

Ce traité est une des œuvres les plus faibles de Descartes.

Monde souterrain (LE), par Athanase Kircher, savant allemand de l'ordre des jésuites (Amsterdam, 1664). Dans cet ouvrage bizarre, mystique et chimerique, Kircher se propose de démontrer la majesté et les richesses de la nature. Le *Monde souterrain* est divisé en douze livres. Le premier est une sorte d'exposition scientifique de certaines lois naturelles, entre autres de la loi de pesanteur. Le deuxième comprend la description du globe terrestre, la description de la composition des astres et leur influence sur notre planète. Le troisième livre est consacré à l'hydrographie; le quatrième traite du feu; les lacs, les sources et les fleuves forment la matière du cinquième livre. Le sixième est consacré à la terre et à l'analyse des différentes substances qui la composent. Puis viennent successivement les minéraux, les végétaux, etc. Nous ne suivons pas le savant naturaliste dans son étude trop souvent fantaisiste. Empruntions-lui seulement un fait qu'il relate dans son douzième livre. Le Père Kircher prétend avoir possédé le secret de ressusciter les plantes, qu'il faisait renaitre de leurs cendres. Il raconte à ce sujet qu'ayant réduit une plante en poudre par la combustion, il conserva ces cendres pendant dix ans dans une bouteille, et il lui suffisait, dit-il, de soumettre cette bouteille à l'analyse chimique pour que la plante repartît sa forme et sa vie première. Il assure avoir rendu, en 1657, la reine Christine témoin de ce prodige. Mais, un jour qu'il gelait, il oublia la bouteille sur une fenêtre. Le vase se fendit et les cendres perdirent leur vertu.

Monde enchaîné (LE), par Balthasar Bekker (Louvvain, 1691, in-80). Cet ouvrage, dirigé surtout contre le diable, s'il vous plaît, parut d'abord sous ce long titre: *Examen des communs sentiments touchant les esprits, leur nature, leurs pouvoirs, leur administration et leurs opérations, et touchant les effets que les hommes sont capables de produire par leur communication et leur vertu*; mais il a été réimprimé et il est plus généralement connu sous celui de *Monde enchaîné* (*De Betoverde Weereld*). C'est un traité complet du surnaturel et de toutes les superstitions populaires. L'ouvrage est divisé en quatre li-

vres. Dans le premier, l'auteur examine les sentiments que les peuples ont eus dans tous les temps et qu'ils ont encore aujourd'hui, touchant Dieu et les esprits; il parle des divinations, de l'art magique, des manichéens et des illusions produites par le diable. Il n'entre en matière, à proprement parler, qu'au second livre; là il traite de la puissance des esprits, de leur influence et des effets qu'ils sont capables de produire. Il fait voir qu'il n'y a aucune raison de croire qu'il y ait des démons ou des anges; cependant les anges d'Abraham et de Loth l'embarrassent un peu. Il prétend que le serpent qui tenta Ève n'était pas un diable. Il fait bon marché également de la tentation de Jésus et des sévices exercés par le diable sur Job et saint Paul, ainsi que de son combat avec saint Michel; il démontre enfin que le diable n'existe pas dans l'Evangile et que Jésus n'en parlait que par métaphore et pour se conformer au langage des Juifs. Dans le troisième livre, Bekker démontre que les idées de sorcellerie et de pacte avec le diable sont creuses et n'ont aucun fondement raisonnable; que les livres saints et la Bible ne font jamais mention de scabieuses faits, et que la mythologie d'Éndor ne montrait pas moins de charlatanisme que les oracles et devins de l'antiquité. Enfin, son quatrième livre est dirigé contre les juges qui croient à la magie et qui condamnent de pauvres malheureux pour ce fait. « On ne peut parler du diable, dit Voltaire, sans mentionner un de ses plus grands ennemis, Balthazar Bekker. Ce Balthazar, très-bon homme, grand ennemi de l'enfer éternel et du diable, et encore plus de la précision, fit beaucoup de bruit en son temps par son gros volume du *Monde enchanté*. Le diable alors avait encore un crédit prodigieux chez les théologiens de toutes les espèces, malgré Bayle et les bons esprits qui commençaient à éclairer le monde. La sorcellerie, les possessions et tout ce qui est attaché à cette belle théologie étaient en vogue dans toute l'Europe et avaient souvent des suites funestes. Tous les tribunaux rejetaient d'accusations portées contre les sorciers. De telles horreurs déterminèrent le bon Bekker à combattre le diable. On eut beau lui dire, en prose et en vers, qu'il avait tort de l'attaquer, attendu qu'il lui ressemblait furieusement, étant d'une laideur horrible, rien ne l'arrêta; il commença par nier absolument le pouvoir de Satan et s'enhardit encore jusqu'à soutenir qu'il n'existe pas. « S'il y avait un diable, disait-il, il se vengerait de la guerre que je lui fais. » Il y a des choses très-curieuses et une science énorme dans ce livre, dont les idées étaient très-avancées pour l'époque où il parut. Ce qui lui nuit, c'est la longueur et la prolixité, et l'on est obligé de dire encore avec Voltaire : « Il y a grande apparence qu'on ne condamnera Bekker que par défaut d'avoir perdu son temps à le lire, et je suis persuadé que, si le diable lui-même avait été forcé de lire le *Monde enchanté*, il n'aurait jamais pu lui pardonner de l'avoir si prodigieusement ennuyé. »

Monde dans une noix (Lb), par Samuel Faber. Cet ouvrage, qui parut sous le titre de *Orbis terrarum in nucem* (Nuremberg, 1700, in-4°), avec planches, et qui a été traduit en français par Cramer en 1772, a eu jadis beaucoup de vogue et de célébrité. C'est un manuel d'histoire, de géologie, une encyclopédie portative plus ou moins complète, plus ou moins véridique, dans laquelle l'auteur explique en petits vers allemands les figures qui accompagnent le texte. Faber ne se borne pas à indiquer des faits et des dates, il intervient par ses réflexions, et dès lors le récit devient plus piquant. On s'intéresse au livre, car l'auteur est homme de sens et souvent même d'esprit.

Monde primitif (Lb) analysé et comparé avec le monde moderne, par Court de Gébelin (1773-1784, 9 vol. in-4°). Ce travail devait se composer de trente volumes environ. Il devait embrasser dans son plan le mécanisme de la parole, la thèse de l'existence d'une langue primitive, l'origine et la filiation des langues, la recherche des étymologies, l'explication de tous les mystères de l'antiquité et la chronologie qui lie les temps historiques aux temps fabuleux. Tels étaient les nombreux objets dont l'exposition et la discussion devaient composer cet immense ouvrage. Les neuf volumes publiés traitent des étymologies orientales ou de la mythologie, de la grammaire universelle ou générale, de l'histoire naturelle ou de la parole ou de l'origine du langage et de l'écriture, de l'histoire du calendrier, des étymologies de la langue française, des étymologies de la langue latine, des étymologies de la langue grecque et de divers sujets scientifiques. L'auteur a tenté une étude approfondie du langage et de ses lois. Lb est son mérite; malheureusement, le mécanisme des langues n'avait pas encore été soumis à une analyse féconde.

« Dans son *Monde primitif*, dit M. A. Maury, il accumula des trésors d'une érudition qui, pour n'être pas toujours sûre, n'en est pas moins réelle. Si son imagination la souvent égare, on doit cependant reconnaître qu'il découvrit plusieurs des principes que l'école des G. de Humboldt, des Döpp et des J. Grimm a démontrés avec plus de science et de méthode. Il comprit que la langue, c'est-à-dire la manifestation de la pensée, a ses lois phy-

siologiques, qu'elle n'est pas livrée à un arbitraire qui n'est pas plus dans l'homme pensant que dans l'homme sentant, que la parole est née avec l'humanité, qu'elle lui a été donnée par sa nature et que les règles qui la dirigent ne sont que des modifications de principes immuables. » Aussi, dans une histoire de l'érudition française, Court de Gébelin, qui, suivant la remarque de Lanjolina, donna à son siècle une impulsion forte et durable vers l'étude des langues et de la grammaire, a-t-il droit d'être mentionné; s'il n'appartient pas de fait au tribunal de l'érudition française (l'Académie des inscriptions), il est un de ceux qui ont plaidé devant sa barre avec le plus d'éloquence. »

Monde moral (Livre du Nouveau), par Robert Owen (1818). Cet ouvrage, de beaucoup le plus important de tous ceux qu'a produits le célèbre économiste, est le résumé de sa doctrine, une véritable profession de foi.

Comment Owen a-t-il été conduit à concevoir un nouvel état de société dont la base serait l'association de tous les travaux et la communauté de tous les biens, ou, pour mieux dire, la jouissance commune des produits de la coopération ? Un regard même superficiel, même indifférent jeté sur l'ordre social actuel suffit pour y révéler d'immenses inconvénients. Pour guérir le mal social, il faut examiner d'abord attentivement les faits au milieu desquels nous vivons. Ce qui frappe à première vue, c'est l'inégale répartition des richesses parmi les diverses classes de la société, et, par un désordre à jamais déplorable, ce sont généralement des oisifs, souvent même les plus vicieux et les plus nuisibles qui possèdent les richesses. Owen conclut qu'il suffit de démontrer que cet état de choses est incompatible avec notre bonheur et qu'il entraîne toutes sortes de discordes, pour qu'on doive le changer. Il s'attache ensuite à découvrir la véritable source des maux qui nous accablent.

L'effet le plus immédiat du prolétariat, c'est la diminution des produits de l'industrie; car il est impossible que celui qui travaille pour les autres le fasse avec autant d'ardeur et d'intelligence que celui qui compte jouir de tout le fruit de son travail. Mais ce premier inconvénient est peu de chose en comparaison des maux que cause le faux emploi des forces humaines. Des efforts pénibles pour maintenir par la violence et mille expédients désastreux cet ordre social qui n'est, en réalité, que l'organisation systématique du désordre ! Outre les guerres extérieures, qui ne sont que la conséquence de cet état, il y a encore cette lutte quotidienne entre le prolétaire et la classe riche. Sous le rapport moral, les conséquences ne sont pas moins terribles. Tout le monde connaît les vices engendrés par la misère et ceux, plus nombreux encore, qui découlent de la richesse.

Ce déplorable état de choses constaté, cherchons sur quel principe repose la distribution actuelle de la propriété, et nous examinerons ensuite celui qu'il conviendrait de lui substituer. Le premier de ces principes est, d'après l'auteur, l'individualisme, qui nous fait poursuivre notre bonheur aux dépens de ceux qui nous entourent; c'est la concurrence, ou, comme disent les Anglais, la compétition. A ce principe Owen oppose la coopération, c'est-à-dire le concert harmonique de tous les associés vers un seul et même but : l'accroissement du bonheur de tous. Cette coopération doit être accompagnée de la communauté de jouissance, autrement l'inégalité renaîtrait.

Décrivons maintenant la société coopérative telle que Owen l'a définie et réglementée dans son livre. Le but de l'association n'est point de ramener les riches au niveau des pauvres, mais, au contraire, d'assurer à tous la plus grande somme possible de variables richesses. La liberté la plus illimitée doit présider à l'établissement de toute société coopérative. En son sortant, toute personne aura droit, non-seulement à la somme ou autre valeur qu'elle y aura apportée, mais encore à sa part proportionnelle dans l'accroissement du capital social. On ne recrutera des membres que par la persuasion. La plus grande liberté de pensée est accordée; chacun pratiquera le culte qu'il voudra; toutes les opinions religieuses seront respectées. Tous les travaux seront volontaires. La tendance de toute société coopérative est de devenir, aussitôt que possible, propriétaire du sol sur lequel elle est établie, ainsi que des instruments et capitaux avec lesquels elle travaille. Il y aura communauté de coopération dans la création des produits, soit par le travail des mains, soit par l'application des facultés intellectuelles, chacun travaillant selon ses aptitudes spéciales combinées avec l'intérêt général. Il y aura communauté dans la propriété de toutes les terres, maisons et autres objets attachés au sol à demeure fixe, enfin de tout le capital. Les objets destinés à la consommation immédiate seront pris dans un magasin commun et ne deviendront propres à chaque individu qu'au moment de cette distribution. La communauté administrera ses propres affaires, soit par elle-même, soit par des délégués révocables à volonté et dont les actes seront soumis à l'examen critique le plus illimité. Les droits et les devoirs de chaque membre sont égaux à cet égard, et ceux des femmes sont abso-

lument les mêmes que ceux des hommes; leur vote aura la même valeur et elles pourront être élevées à tout emploi compatible avec leur sexe. Tous les différends qui pourront s'élever entre les membres de la communauté seront vidés par voie d'amiable composition, sans qu'il puisse y avoir jamais d'autre moyen de rigueur que l'exclusion de la société. L'éducation des enfants sera commune à partir de l'âge où les soins des mères ne sont plus nécessaires. Les orphelins seront considérés comme les enfants de la société. Afin de concilier la possibilité d'une bonne harmonie avec l'emploi et la découverte des procédés qui exigent la réunion d'un nombre un peu considérable de personnes, chaque communauté ne sera ni au-dessus ni au-dessous d'un certain nombre de membres fixés d'après les circonstances particulières de chaque association naissante. On rentrera nécessairement dans le système général de la société politique à laquelle on appartenait, soit pour le débouché de l'excédent de certains produits, soit pour les relations de voisinage, soit enfin pour l'exécution des lois générales, auxquelles on restera toujours soumis. On prendra des arrangements pour que les membres de la communauté fassent au besoin des visites extérieures et même des voyages lointains, et pour entretenir, du reste, toutes les relations utiles et agréables avec le reste de la grande société humaine.

Les objections des adversaires d'Owen se résument dans la nature humaine, mauvaise, turbulente, oppressée d'instincts et de passions associées. « Qu'est-ce que c'est que cette nature humaine, demande Owen à ses contradicteurs, et dans quelle phase de l'état social prétendez-vous en trouver le type général ? Pour un anthropophage, la destination inévitable de l'homme est de manger son semblable; pour un inquisiteur, c'est de le brûler, etc., etc. Ne serait-ce point d'après une erreur du même genre que certains hommes affirment avec assurance que notre destinée irrésistible est de voir régner sans cesse parmi nous la division et toutes ses conséquences affligeantes ? Examinons, d'après tous les individus et toutes les espèces, les diverses tendances qui résultent de notre organisation. Il est vrai que nous intéressés nous disons; mais ne voit-on pas d'un autre côté qu'il existe en nous une autre tendance naturelle qui nous porte à sentir que le concours de nos semblables, dans la poursuite même de nos intérêts, peut quelquefois centupler nos forces, et qu'il nous est indispensable dans une foule de cas ? Or, cette tendance heureusement développée serait déjà suffisante pour étouffer tout germe de discorde. L'homme est, en outre, doué de la faculté sympathique, de cette faculté précieuse qui nous porte irrésistiblement vers nos semblables, qui nous fait associer nos sentiments aux leurs. »

Voici maintenant une objection d'une autre nature : jamais, prétend-on, les hommes d'une grande supériorité intellectuelle ne consentiront à ne recevoir qu'une part égale à celle des ignorants. Mais ce qui se passe même aujourd'hui dans la société détruit cette objection : ne voyons-nous pas, en effet, les hommes de génie être souvent les plus modestes et se sacrifier pour les autres ? Le système coopératif est, au contraire, le plus favorable au développement du génie, qui n'y rencontrera pas tous les obstacles qui l'entravent parmi nous. Mais, dira-t-on, le système coopératif entraverait l'esprit de paresse, parce que ceux qui seraient enclins à ce vice commettraient sur le travail des autres. Encore une crainte qui, d'après Owen, n'est fondée que sur le spectacle de ce qui se passe autour de nous. Dans une société organisée au point de vue du travail de tous, la paresse serait une énormité telle, qu'on ne pourrait la considérer que comme une de ces maladies, heureusement rares, que la nature nous inflige.

Si ce sont là des illusions, elles sont incontestablement généreuses. On peut, en effet, nier le côté pratique des idées d'Owen, on ne saurait contester la pensée humanitaire qui les a inspirées. Nous n'avons pas cherché à défendre la loi du *Nouveau monde* contre Owen, mais à faire cette éloquentة particulière aux âmes fortement convaincues de la grandeur de leur œuvre. Dans des questions aussi controversées que celles qu'Owen a essayé de résoudre, il est permis assurément d'être son adversaire; mais il y a tant de modération dans son langage et tant de bonne foi dans ses convictions, qu'on ne saurait sans injustice le traiter en ennemi.

Le livre d'Owen a été abrégé et traduit en français par T.-W. Thornton (Paris, 1840, in-12).

Monde industriel (Le Nouveau), ou *Méthode sociale naturelle*, par Charles Fourier (Paris, 1829, in-8°). Cet ouvrage se compose d'une préface, de six sections et d'un épilogue. L'auteur y propose de quadrupler immédiatement le produit de l'industrie, de déterminer les maîtres à affranchir les esclaves, de policer les barbares et les sauvages, enfin d'établir tout de suite l'unité de langage, de poids et mesures et de monnaies. Fourier veut résumer à peu près toutes ses doctrines dans un livre substantiel et accessible au commun des lecteurs. Il ne craint pas de n'être pas compris, mais il a pour que

l'énormité de ses promesses ne les fasse considérer comme du charlatanisme. Le soupçon de jonglerie l'épouvante; pourtant, il faut bien qu'il se résolve à dire des choses inouïes, puisqu'il a des preuves à l'appui. « Les charlatans scientifiques, dit-il, ont soin de ne pas heurter l'opinion; ils prennent des formes patelines, insinuates; ils évitent les annonces invraisemblables; mais celui qui publie une découverte réelle ne serait qu'un charlatan s'il ne contredisait personne; il n'apporterait rien de neuf : Colomb, Galilée, Copernic, Newton, Harvey, Linné furent obligés de heurter de front leur siècle, de démentir les opinions les plus enracinées. »

C'est de la destinée du genre humain qu'il s'agit. Voilà ce qu'il a passé ou doit passer, suivant l'auteur. La première est la période bâtarde où la terre était privée de l'homme; la seconde est la période primitive dite Éden, à laquelle ont succédé la sauvagerie ou l'incertitude, le patriarcat ou petite industrie, la barbarie ou moyenne industrie, la civilisation ou grande industrie. Il y en a plusieurs autres en perspective; ce sont : 1° le garantisme ou demi-association; 2° le socialisme ou association simple; 3° l'harmonisme ou association composée. Il ne fait pas mention des périodes suivantes, parce qu'en l'état des choses le monde actuel ne saurait s'élever au delà de l'harmonisme.

On voit qu'il n'y a que de l'industrie dans la destinée humaine telle que la conçoit Fourier. Il est inutile, à ce qu'il suppose, de s'occuper d'autre chose. Le moral est un appendice du physique. Le jour où l'homme aura des jouissances matérielles à discrétion, il sera heureux, et alors finiront, dit-il, nos controverses parasites sur le bonheur, la sagesse, la vertu, la philanthropie; il sera prouvé que le vrai bonheur consiste à jouir d'une grande richesse et d'une variété infinie de plaisirs, vérité que nos philosophes ont niée, parce que leur science ne peut donner ce genre de bonheur à personne, pas même aux sybarites ni aux monarques. »

Voilà le but indiqué; mais quel est le moyen de l'atteindre ? *L'attraction passionnée*. Fourier désigne ainsi les passions qui résistent à la raison, au devoir, aux préjugés de toute espèce. Le but de la société doit être de satisfaire les passions. Or de tout temps l'attraction passionnée a tendu à trois buts : 1° au luxe ou plaisir des cinq sens; 2° aux groupes ou séries de groupes, ménage, famille, cité, État; 3° au mécanisme des passions, caractères et instincts. L'auteur, loin de proscrire le luxe ou de vouloir l'atténuer, le proclame un des ressorts principaux de la vie moderne. Le luxe comprend tous les plaisirs sensuels. « En les désirant, dit Fourier, nous souhaitons implicitement la santé et la richesse, qui sont les moyens de satisfaire nos sens; nous souhaitons le luxe interne ou viguer corporelle, raffinement et force des sens, et le luxe externe ou fortune pécuniaire. Il faut posséder ces deux moyens pour atteindre au premier but de l'attraction passionnée, qui est de satisfaire les cinq ressorts sensuels : goût, tact, vue, ouïe, odorat. » Le monde est fait à rebours, car il néglige systématiquement de tendre aux fins de la nature. Les quatre quarts du labour social consistent à réprimer au lieu de produire. Le jour où on supprimerait l'individu, ou mieux, où il serait devenu un associé de tous, il ne s'arrêterait plus à s'approprier le bien d'autrui, car il se ferait tout à lui-même. Mais pour que l'association produise ses fruits naturels, il importe qu'elle soit limitée. La moyenne de la série passionnée ou association partielle de Fourier est de dix-huit cents personnes. C'est cette association de dix-huit cents personnes que l'auteur nomme une phalange; un phalanstère est le champ sur lequel ces dix-huit cents personnes travaillent en commun. Il en décrit longuement les avantages.

Dans les intérêts sociaux, il y a trois choses à considérer : le capital, le travail et le talent. Il s'agit de donner à chacun selon son apport; car Fourier ne veut, à aucun degré, de la communauté des biens. L'auteur, à travers une foiblesse d'idées plus originales que pratiques, donne sur l'éducation, et surtout sur celle de l'enfance, des considérations de l'ordre le plus élevé et qui attestent chez lui une largeur d'esprit singulière. Le *Nouveau monde* est d'ailleurs le chef-d'œuvre de Fourier, au point de vue du style et de la clarté de l'exposition.

Monde des coquins (Lb), par M. Moreau-Christophe (1841, 2 vol. in-18). Au-dessous de toutes les classes sociales qui constituent le monde des hommes, il existe, en dehors de l'action régulière des rouages sociaux, un monde à part, formant ce que Victor Hugo appelle le troisième dessous et M. Moreau-Christophe le monde des coquins. Le monde des coquins, dont l'auteur du livre des *Misérables* a peint qu'un côté, admirablement, il est vrai, mais incomplètement, idéalement, M. Moreau-Christophe, qui le connaît, pour l'avoir longtemps étudié, longtemps pratiqué en sa qualité d'inspecteur général des prisons, a pris à tâche de mettre ce monde en relief, sous toutes ses faces, et de faire saillir à nos yeux les moindres traits, les moindres incidents de sa physiologie multiple, souillée, sanglante, ténébreuse.

Cette tâche, si importante pour l'étude de la moralité et de la thérapeutique sociale, M. Moreau-Christophe l'a remplie d'une façon magistrale, neuve et savante, avec toute sa verve d'esprit et de style. Le premier volume de son ouvrage traite de la physiologie du monde des coquins, et le deuxième volume des riches variétés qu'il présente. Comme Monarque, M. Moreau-Christophe peut dire de son livre : « J'ai jamais homme ne traité subject qu'il entendit ne cogneust mieux que je fais celui que j'ai entrepris, et en celui-là, je suis le plus savant homme qui vive. Jamais aucun ne pénétra en sa matière plus avant, ny en esplucha plus distinctement les membres et suites, et n'arriva plus exactement et plus pleinement à la fin qu'il s'estoit proposé à sa tâche. Pour la parfaire, je n'ay besoin d'y apporter que la fidélité; celle-là est la plus sincère et pure qui se trouve. »

Mondes habités (LA PLURALITÉ DES), par M. Camille Flammarion (Paris, 1864, in-12). Y a-t-il d'autres mondes habités que la planète sur laquelle nous vivons? Kant avait déclaré cette question trop simple à ses yeux pour qu'il fût utile de l'examiner; M. Flammarion n'a pas été du même avis et a consacré tout un volume d'éloquence à cette question et à ses annexes. A quoi bon cependant? La prétendue question est-elle réellement une question? Elle a pu amuser Fontenelle; mais elle a perdu son intérêt, faute de contradictions, depuis que le clergé catholique s'est avisé d'en reconnaître l'orthodoxie. Nous penchons donc à croire que M. Flammarion a vu en réalité dans son livre un prétexte plutôt qu'une thèse. C'est ce qui fait sans doute qu'un grand nombre de ses chapitres ne se rapportent pas bien directement au sujet qu'il traite; car dans ce volume, peu compacte cependant, il s'agit un peu de tout : du soleil, des planètes, de la terre, de la lune, des étoiles, des comètes, des nébuleuses, de la vie, des infiniment petits et des causes finales. Il y a même un chapitre *De generatione* que l'auteur, par un sentiment exagéré, nous le disons la main sur la conscience, a cru devoir mettre en latin, tant soit peu barbare, et où il présume, sans l'affirmer, qu'un temps viendra où les rapports des sexes se réduiront à de chastes baisers, « de sorte, dit-il élégamment, que ce qui passe aujourd'hui pour un simple signe, *ex tempore fiat ipsum factum*. » Le livre de M. Flammarion à la prétention, mal justifiée, selon nous, d'être avant tout un livre philosophique. En réalité, la multiplicité des matières nuit notablement à la profondeur des aperçus, et les *Mondes habités* se réduisent à un livre d'astronomie amusante. Oui, ce livre amuse, en vérité, et les excentricités du style ne nuisent pas à ce résultat.

Monde (PROMENADES AUTOUR DU), par le baron Hübnér (Paris, 1873, in-8). Dès l'ouverture de l'histoire de Suez, les voyages autour du monde ont été à la mode; chacun voulait faire cette excursion, qui paraissait offrir la nouveauté, et pouvoir dire au retour à ses compatriotes qu'il comptait un jour de moins qu'eux, puisque le soleil s'était couché une fois de moins sur sa tête. Les relations ne manquèrent pas : M. Planchet fit paraître, le premier, un livre intitulé *Le Tour du monde en cent vingt jours*; comme il a habité longtemps l'Orient, il put donner des détails assez intéressants sur la Chine et le Japon. Le comte de Gabric publiait en même temps son *Voyage humoristique autour du monde*, titre très-bien trouvé, puisque, en effet, l'humour et la fantaisie y dominent. M. Jules Verne essaya de raconter ce même voyage d'après les autres, mais son *Tour du monde en quatre-vingt jours*, coulé dans le moule de ses précédents ouvrages, échoua complètement. Enfin le comte de Beauvoir, sous le titre de *Voyage autour du monde*, a publié trois volumes, écrits facilement, mais un peu superficiels, qui ont obtenu beaucoup de succès. Aucun de ces ouvrages ne peut soutenir la comparaison avec la *Promenade autour du monde* du baron Hübnér, livre remarquable à tous les points de vue et qui mérite d'être signalé. L'auteur, diplomate autrichien et de plus historien de mérite, a voyagé en homme d'Etat, c'est-à-dire en homme habitué à regarder les choses de haut et à les scruter profondément, et, à ce premier mérite il a joint celui non moins grand d'écrire sa relation en homme d'esprit. Aussi son ouvrage est-il à la fois sérieux, instructif et amusant. De tous les pays qu'il a parcourus, il ne s'est guère attaché à en étudier que trois, l'Amérique, le Japon et la Chine. La situation de l'Amérique du Sud vis-à-vis de l'esclavage l'a étonné; il en est arrivé à cette conclusion que c'était une lutte entre les deux peuples, les sociétés, et qu'il fallait que l'un absorbât nécessairement l'autre. Il est arrivé au Japon au moment où venaient d'y avoir lieu des réformes radicales; le shogunat avait été détruit, les temples de Bouddha abattus, la liberté des cultes proclamée et l'entrée du royaume accordée aux étrangers. Comme complètement, les auteurs de cette révolution, qui n'est comparable qu'à notre grand mouvement de 1789, se préparaient à doter leur pays des lois et des institutions de l'Occident. En homme politique, M. Hübnér a jugé ce mouvement trop radical et trop précipité pour être durable. Quant à la monarchie chinoise, l'auteur l'a trouvée sur le penchant de

sa ruine et prédit un prochain cataclysme dans cette immense agglomération de populations. En somme, ce livre est l'ouvrage d'un penseur et d'un écrivain sérieux; seulement, il faut se souvenir que l'auteur est diplomate et de plus baron autrichien, et qu'il n'a pas pu tout dire.

Mondes (ENTRETIENS SUR LA PLURALITÉ DES), par Fontenelle. V. ENTRETIENS.

Monde des oiseaux (LE), par Toussoul. V. OISEAUX.

Monde russe et la révolution (LE), par Hertz. V. RUSSIE.

Monde renversé (LE), vaudeville de Le Sage (Théâtre de la foire Saint-Laurent, 1718). Le prologue, qui n'a pas été imprimé, était une espèce de parodie, très-comique, d'*Iphigénie en Aulide*, de Racine. Voici l'analyse de la pièce. Arlequin et Pierrot se trouvent transportés, sur un griffon, dans le royaume de l'enchanter Merlin, dont ils ont été tous les deux valets; ils n'ont qu'à former des désirs pour les voir accomplis aussitôt. Ils témoignent l'envie de manger : une table couverte de mets se présente; ils demandent des femmes pour se désennuyer : Angélique et Diamantine paraissent. Arlequin compare d'abord le premier, Pierrot de la seconde, et ils leur proposent de les épouser, ce qu'elles acceptent. Mais elles ont deux amoureux à qui il faut les disputer, Hanif et Zulima. On convient de régler la chose au sort des dés, au passe-dix, en présence d'un notaire. Arlequin amène trois, Zulima quinze, Pierrot dix et Hanif dix-huit. Zulima et Hanif se disent à emmener leurs maîtresses, qui se désolent d'être obligées de quitter Arlequin et Pierrot, qu'elles leur préfèrent. Mais Merlin, qui protège ces derniers, paraît sur son char et, promettant à leurs rivaux de les dédommager, il unit l'Argentine à Arlequin et la Diamantine à Pierrot.

Des scènes épisodiques justifient le titre de la pièce et font paraître le monde renversé. Dans le royaume de Merlin habitent l'innocence, la bonté, la pureté, les petits-maitres sont philosophes, les philosophes petits-maitres sont procureurs incorruptibles, les notaires scrupuleux; les femmes y sont médecins et, sans être savantes, elles guérissent les malades; les filles disent toujours ce qu'elles pensent, toutes sont sages. Il n'y a pas jusqu'aux actrices qui ne soient des vestales. C'est une badine satire des mœurs.

Monde (LE DEMI), comédie de M. Alex. Dumas fils. V. DEMI-MONDE (le).

Monde (LE TOUR DU), nouveau journal des voyages, importante publication illustrée entreprise par M. Ed. Charton (1860 et années suiv., gr. in-8). Cette publication a eu l'excellent résultat de répandre parmi nous le goût des sciences géographiques, auxquelles nous restions depuis longtemps étrangers et indifférents, tandis que ces mêmes sciences font de si grands progrès en Allemagne et en Angleterre; elle a réussi auprès du gros public lui-même, grâce aux relations de voyages, qui sont aussi goûtées que les romans. Elle n'est pas faite sur le plan des célèbres *Mittheilungen* de Petermann, qui peuvent convenir aux seuls géographes. Tout en donnant des détails moins techniques que le recueil allemand, elle a tout autant de précision et intéresse non-seulement les gens du monde, mais encore tous ceux qui s'occupent des questions philosophiques, morales et religieuses de notre temps. Tout ce qui touche aux mœurs, aux coutumes, aux habitudes intellectuelles ou morales des peuples, à leur histoire, ne mérite pas moins l'attention des hommes qui pensent, que la configuration physique, orographique, les déterminations des longitudes et autres détails de géographie pure ne méritent ceux de la science. Le tour du monde est une suite de ces merites divers, dit M. Adrien Despres dans la *Gironde*, place le *Tour du monde* parmi les plus louables entreprises de la librairie moderne; l'originalité et la variété des récits, la beauté et la quantité des gravures, en font un recueil sans rival comme sans précédent. Au point de vue des découvertes géographiques et de la connaissance du globe, ce recueil a une importance incontestable; c'est lui qui tient le public français au courant des découvertes contemporaines, et cela avec d'autant plus de sûreté qu'il publie les relations originales des voyageurs eux-mêmes, en se contentant seulement d'en ôter les longueurs si communes, aux écrivains allemands et anglais, et si antipathiques aux lecteurs français. Que Mouho pénétrât dans les royaumes de Siam et du Cambodge; que Speke et Grant retrouvassent la source du Nil; que Livingstone raconte ses excursions dans l'Afrique australe ou sur les bords du Zambèze; qu'Aimé Humbert nous ouvre l'intérieur du Japon; que l'expédition française remonte en entier le Mékong, ce fleuve immense resté jusqu'à ce jour inconnu aux Européens; que le reporter américain Stanley s'élance à la recherche de Livingstone, et aussitôt leur relation entière, ou du moins ce qui en forme la partie la plus essentielle, paraît dans le *Tour du monde*, et va intéresser d'autant plus le lecteur qu'elle a pour objet un événement contemporain pour lequel l'opinion publique se passionne. Quelque grand que soit notre globe, on ne

saurait y faire de nouvelles découvertes tous les jours. A côté de ces relations d'une importance capitale viennent s'en joindre d'autres, qui abondent peut-être moins en imprévu, mais qui ne sont ni moins curieuses ni moins pittoresques.

C'est le capitaine Burton visitant les morons; c'est Dixon parcourant les pèlerinages de la sainte Russie; c'est Marcy traversant l'Amérique du Sud; c'est Rousselet nous promenant dans l'Inde des rajahs; c'est Arminius Vambury nous disant les périls qu'il a courus en traversant l'Asie sous le costume d'un faux derviche; c'est le comte Davillier parcourant l'Espagne du nord au sud, accompagné de Gustave Doré, dont le crayon saisit au vol tous les côtés pittoresques et poétiques de cette contrée; c'est le capitaine Baldwin renouvelant les exploits de Nemrod dans l'Afrique australe; c'est le comte de Gobineau nous renseignant sur la Perse; c'est Jules Garnier allant explorer en savant et en touriste la Nouvelle-Calédonie. Grâce à cette multiplicité de renseignements, chaque pays nous apparaît avec sa configuration véritable, avec ses chaînes de montagnes, ses fleuves, sa flore et sa faune; les divers climats s'offrent à nous avec leurs singularités et leurs variations inattendues. Ici c'est Java, avec sa chaleur humide, mortelle pour les Européens; presque sous la même latitude se trouve Quito, dont le séjour est des plus sains et des plus agréables, à cause de son élévation dans les Andes; là c'est Aden, un des endroits les plus chauds du globe; ici le pôle du froid, situé non au pôle même, mais aux environs du 80° degré de latitude, phénomène qui n'est plus douteux depuis qu'on a découvert la mer libre du pôle.

Ce qui est le mieux fait pour attirer l'attention, aussi bien du curieux que du philosophe ou du penseur, c'est le pittoresque, ce sont les détails de mœurs. Nous pouvons tout à tour partager les émotions et les amusements d'un hivernage au pôle, être spectateurs, par exemple, d'un bal d'Esquimaux; assister, en Espagne, aux processions ou aux courses de taureaux; nous donner de la fièvre d'un habitant de la sainte Russie, et là, à tables avec les moujiks, avaler force tasses de thé, en suçant le morceau de sucre qui passe alternativement à la ronde, et dont chaque convive ne doit user qu'avec modération. Si ce régal ne nous sourit que médiocrement, courons à Tiflis, et là, assis par terre, buvons sans crainte du vin de Kachetie, qui a le privilège de ne jamais enivrer, quelle que soit la quantité qu'on en boive. Nous quitterons le festin pour assister à la bénédiction des eaux de la Koura, qui descendent des montagnes chargées de glaçons, et dans les eaux de laquelle les dévôts se précipitent sans vêtements, au risque d'emporter une fluxion de poitrine, mais avec la certitude d'obtenir la rémission de leurs péchés. Préférons-nous des scènes plus dramatiques, il ne tient qu'à nous de suivre une chasse à l'épéant sur les bords du Niger, de voir le dilige habité par les Peaux-Rouges, ou de partager le frugal repas d'un chercheur d'or. Pour nous reposer, nous assisterons à une noce javanaise; nous plairons les malheureux fiancés donnés en spectacle pendant huit jours et réduits à l'immobilité de statues, pour ne pas gêner la transpiration les riches habits dont ils sont revêtus. Une soirée dans la haute société de Quito ne nous plaira pas moins; nous nous trouverons en compagnie de charmantes señoritas, assises en rond sur des nattes, fumant d'énormes cigares, crachant au milieu du cercle avec l'habileté et l'abondance d'un vieux marin, et de temps à autre entendant leur corsage pour saisir un animal incommode et le lancer au hasard. Nous terminerons par une course sur le Tigre; si nous n'y trouvons pas de bateaux à vapeur, nous nous contenterons d'un radeau, nous nous enfonçons dans les forêts, nous sommes guidés par des indigènes, nous ybarbisons, descendons le fleuve en nageant, supportés par une outre qui leur sert de table. Parfois une litière, portant un vase de lait sur la tête et un autre de la main droite, viendra nous offrir sa marchandise, tout en nageant de la main gauche.

Dans ce spectacle si varié c'est l'homme qui intéresse le plus, et nous le trouvons toujours le même, quelle que soit la latitude qu'il habite, quelle que soit la race à laquelle il appartient, quel que soit le degré de civilisation auquel il est arrivé. Sur toute la surface du globe, nous pouvons voir le sentiment religieux déguisé par une grossière superstition et devenu un instrument entre les mains des classes privilégiées. Le pope russe prêche la soumission aux seifs, comme le prêtre du moyen âge parlait de l'autorité aux vassaux pour les engager à supporter les misères de celle-ci. Le persis est persécuté par les Perses, le paria est réprouvé par les brahmes, comme les juifs l'étaient au moyen âge, comme les huguenots étaient expulsés de France et les Maures d'Espagne. Les temples chinois ont leurs bonzes qui se martyrisent, l'Inde a ses fakirs qui se mutilent, comme l'Italie a encore ses hallucinés qui portent sur leur corps les cinq plaies de Jésus-Christ. Allez à Lanna, dans le Thibet, et vous vous croirez à Rome; là aussi se trouve une secte d'hérétiques nommés les katchis, qui refusent de se prosterner devant le grand lama; mais comme ils sont riches, on

les tolère et on les salue. Là aussi les femmes sont regardées comme des causes de perdition, et quand elles veulent sortir, elles se barbouillent la figure de cirage pour ne pas induire les lamas en tentation. C'est ainsi qu'à Rome les femmes ne sont admises au Vatican que nu-tête et avec un voile.

Partout il n'y a pour la femme que deux alternatives, ou reine ou esclave. Ici elle est la servante de l'homme, le grossier instrument de ses plaisirs; là, elle a conquis le droit d'être son égale, elle s'est faite sa dominatrice, et, par son influence souvent néfaste, elle a mérité ce trait de satire du poète : « Les femmes sont toutes funestes : Hélène par sa beauté, Pénélope par sa vertu. » Sauf dans l'Europe et dans une partie de l'Amérique, la femme est achetée par le mari, qui la troque, ici contre deux vaches, là contre un troupeau de rennes, ailleurs contre une bourse remplie d'or, et qui la renvoie sans façon le jour où elle a cessé de lui plaire. Presque toujours et partout la beauté est un don funeste à celle qui l'a reçue; les Australiennes sont enlevées, conduites dans les bois et couvertes de blessures par les amoureux éconchies; les Circassiennes et les Circassiennes sont l'objet d'un trafic infâme; il n'y a pas longtemps que la violence et le rapt ont disparu de nos mœurs, et aujourd'hui encore un père de famille peut dire comme d'Argenson, en parlant de sa fille : « Elle est bien jolie, il faut espérer qu'elle nous donnera bien du chagrin. »

Pour les mœurs, les coutumes, les usages, ils se ressemblent au fond, malgré leur apparente dissemblance; les préjugés et les nécessités du climat leur donnent naissance. En Australie, les femmes n'estiment qu'un homme gros et gras; son embonpoint prouve qu'il est habile à la chasse et à la pêche, et qu'il ne laissera pas sa femme mourir de faim. L'embonpoint est aussi recherché par les Chinois et par les Turcs qu'il est évité par les Européens; c'est la suprême distinction. Pour les femmes orientales, c'est la première condition de la beauté et en Afrique on ne les nourrit qu'avec du lait pour arriver à en faire des masses informes, incapables du moindre mouvement. Au Pérou, on envoie à l'homme ou à la femme à qui l'on veut faire une gracieuseté sa fourchette avec un bon morceau au bout; quelquefois même on le lui fourre dans la bouche avec les doigts; chez nous, au moyen âge, on mangeait dans la même assiette, on buvait dans la même verre, et une châtelaine ne manquait jamais de faire cette politesse au preux chevalier devenu son hôte. Au jour de l'an, les Chinois payent leurs dettes, et quand ils n'ont pas d'argent ils en volent à leurs voisins; il est honteux de ne pas payer ses dettes, il ne l'est pas de voler. Les Australiens mangent les araignées, les larves et les vers blancs; on ne leur ferait pas avaler ces cultures que nous dévorons en si grande quantité. Quand les Chinois enterrent leurs morts, ils laissent tomber sur leur route des papiers d'argent; le diable croit que c'est de l'argent, s'arrête pour le ramasser, et le mort a le temps d'arriver à sa dernière demeure avant d'avoir été dévoré par l'esprit malin. Cet acte est-il plus ridicule que celui de cette marquise espagnole qui, pour guérir son fils d'une maladie peu honnête, envoie chercher une relique au couvent voisin et la lui fait avaler, moitié dans un verre d'eau, moitié dans un lavement?

A l'attrait de ces récits si variés, si divers, joignez celui non moins grand des gravures qui accompagnent le texte, qui le complètent et qui ont presque autant d'importance que lui. Ce ne sont pas des illustrations dans le sens ordinaire de ce mot, ce sont de véritables interprétations dans lesquelles la relation serait moins entière et moins intéressante. L'imagination de l'artiste n'y est pour rien; le crayon du dessinateur est toujours guidé par les croquis, les dessins ou du moins les indications du voyageur lui-même, car la plupart des grands touristes savent manier le crayon comme la plume, et ont parfois à leur service un appareil photographique qui leur est d'une grande utilité. Quelques-uns ont le bonheur de rapporter des lieux qu'ils ont parcourus une série de gravures indigènes, qui donnent à leur récit une valeur inestimable. Goethe disait qu'on général on écrit trop et que l'on ne dessine pas assez. L'observation est vraie encore aujourd'hui, bien qu'on ait développé beaucoup le dessin linéaire. Le dessin est une seconde parole, ou plus exactement un second interprète de la pensée; il acquiert sa plus haute puissance précisément lorsque la parole devient impuissante. C'est plus que le geste complément de l'idée, c'est l'idée elle-même qui se fait vivante. C'est ce qu'ont bien compris les organisateurs de ce vaste recueil, M. Edouard Charton et Hachette, et là a été une des principales causes de leur grand succès. Ajoutons enfin un détail qui a bien sa valeur au point de vue scientifique : chacun des volumes, comprenant un semestre entier, est terminé par une revue géographique de M. Vivien de Saint-Martin, dans laquelle sont relatés et passés en revue tous les faits purement scientifiques.

Voici les titres des principaux voyages édités ou reproduits par le *Tour du monde* : Afrique : Anderson, *Aventures et chasses* ; Baker, *Voyage à l'Albert-Nyansa*, un des fa-

mieux voyages entrepris pour la découverte des sources du Nil; Baldwin, *Chasses dans l'Afrique australe*, relation curieuse surtout au point de vue pittoresque; le Dr Barth, *Voyages et découvertes au centre de l'Afrique*; le Dr Blanc, les *Captifs de Théodoros*, relation pleine de curieux détails sur l'Abyssinie et son souverain; Bolognesi, *Voyage au fleuve des gazelles*, un des affluents du Nil blanc; Burton, *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale*; Caminos et Lefebvre, *Voyage en Égypte*; le Dr Charnay, *Madagascar à vol d'oiseau*; Colomieu, *Voyage dans le Sahara algérien*; Crapetel, *Voyage à Tunis*; Debono, *Voyage au Soudan*, un des affluents du Nil blanc; Duhoussier, *Excursion dans la Grande Kabylie*; Duveyrier, *Voyage dans le pays des Beni-Mezab*; Erny, *Séjour à l'île Maurice*; le vice-amiral Fleuriot de Langle, *Croisière à la côte d'Afrique*; Georges, *Excursion aux grottes de Samoun*, dans la haute Égypte; Griffon du Bellay, le *Gabon*; Kraft, *Promenades dans la Tripolitaine*; Lambert, *Voyage dans la Fouta-Djallon*; Lejean, *D'Alexandrie à Souakin*, *Gondokoro*, *Voyage au Kordofan*, *Voyage au Taka*, *Voyage en Abyssinie*; Livingstone, l'*Afrique australe*, le *Zambèze* et ses affluents, deux relations qui sont d'une importance capitale; Mège, *Voyage dans le Soudan occidental*, très-curieux et d'une grande valeur; Mermion, *Une excursion au canal de Suez*; Moges, *Cape-Town et le Grand-Canal*; Pascal, *Voyage au Bambouk*, dans l'*Afrique occidentale*; Pfeiffer (Max Ida), *États posthumes*; Dr Requin, *Voyage au Dahomey*; Speke et Grant, les *Sources du Nil*, célèbre voyage qui date dans les découvertes géographiques; Stanley, journaliste américain, *Comment j'ai retrouvé Livingstone*; Trémaux, *Voyage dans le Soudan oriental*.

Asie. Atkinson, *Voyage sur les frontières russo-chinoises*; Bida, *Quinze jours à Jérusalem*; Bida et G. H. H. *Excursion au Sinaï*; Blanchard, *De Tiflis à Stavropol*; de Blocqueville, *Quatorze mois de captivité chez les Turcomans*; Campbell, les *Méridiens ou Sacrifices humains dans le Khoudistan*, partie de l'Inde anglaise; Cristiani, *Voyage en Sibirie*; Duhoussier, les *Chasses en Perse*; Felinska, *Souvenirs d'une exilée en Sibirie*; Flandin, *Voyage en Mésopotamie*, *Voyage à l'île de Rhodes*; le vice-amiral Fleuriot de Langle, *Voyage au Malabar*; Francis Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine*, relation de la célèbre exploration qui remonta le fleuve Mékong, jusqu'à ce jour inconnu des Européens, et dans laquelle le commandant de Lagrèze perdit la vie, succombant aux fatigues de ce pénible voyage; Gérard, *Saintine*, *Excursion en terre sainte*; Gobineau, *Voyage en Perse*, relation d'une grande valeur au point de vue historique et politique; Humbert, le *Japon*, cette relation est la première qui ait donné des notions exactes sur ce pays reculé; Khanikof, *Méched et son territoire*; Krusenstern, *Naufrage dans les glaces de la mer de Kara*; Langlois, *Voyage dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus*; Lejean, *Voyage dans la Babylonie*, le *Pendjab* et le *Cachemire*; Moges, *Voyage en Chine et au Japon*, relation d'un diplomate qui a assisté à la guerre anglo-française et qui a vu bien des choses qu'il n'est pas donné de voir aux voyageurs ordinaires; Moubot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*, remarquable relation qui a été interrompue par la mort de notre compatriote; Moynet, *Voyage à Constantinople et à Ephèse*; Moynet, *Voyage au littoral de la mer Caspienne*, *Voyage à la mer Caspienne et à la mer Noire*; Ouharovski, *Voyage au pays des Yakoutes*; l'amiral Paris, la *Payode de Chilmamboran*; Pauthier, *Une visite au palais d'été de l'empereur Kien-Loung*; Poussielgues, *Relation du voyage de Shanghai à Moscou*, excursion curieuse et intéressante à tous les points de vue; Rousselot, *L'Inde des rajahs*, voyage dans les royaumes de l'Inde centrale et dans la présidence du Bengale; Schlagentweit, *Exploration de la haute Asie*; Vambéry, *Voyage dans l'Asie centrale*, cette relation, connue sous le nom de *Voyage d'un fauve d'Inde*, occupe une place très-distincte dans les annales des voyages; Vereschaguine, *Voyage dans les provinces du Caucase*, *Voyage dans l'Asie centrale*.

Europe. Beaumont, *Voyage à Venise*; Blanchard, un *Hiver à Saint-Petersbourg*; Bourquelot, un *Mois en Sicile*; Carnot, *Visite aux mines du Harz*; Chanton, les *Setetes religieuses en Russie*; Constant, *Sienne*; Dangaud, *Voyage en Danemark*; Davillier et Guérin, le *Doré*, *Voyage en Espagne*; Dixon, la *Russie libre*; Duruy, *De Paris à Bucharest*; Henriot, *Voyage dans les provinces russes de la Baltique*; Dora d'Istria, la *Spezia*; Jérusalem, *Atours turques*; Lanoy, *Voyage aux volcans de la France centrale*; Lejean, *Voyage en Albanie et au Monténégro*, *Voyage en Herzégovine*; Martins, le *Spitzberg*; Merson, *Voyage dans le nord du Portugal*; Michiels, la *Forêt Noire*; Marc Monnier, *Naples et les Napolitains*; Eruption du *Vésuve*, *Pompei et les Pompiens*; Moynet, le *Volga*; Nougaret, *Voyage en Islande*; Proust, *Voyage au mont Athos*, *Un hiver à Athènes*; Cydare, *Sainte-Blaise*, *Voyage dans les États romains*; Simonin, *Une excursion dans les quartiers pauvres de Londres*, *Voyage aux mines de Cornwall*; Wey, *Rome*; X. (Mue), *Une visite au sérail en 1860*.

Océanie. Castella, *Souvenirs d'un squatter en Australie*; Darwin, les *Atolls et les îles Gallapagos*; Jules Garnier, *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*; Gaussin, les *Traditions religieuses de la Polynésie*; Hochstetter, *Voyage à la Nouvelle-Zélande*; Macdonald, *Voyage à la grande Viti*; Molius, *Voyage à Java*; Pfeiffer, *Voyage dans la partie orientale de Bornéo*; Rynal, les *Naufrages des îles Auckland* ou *Vingt mois sur un récif des îles Auckland*; le Dr Rochas, *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*, *Voyage à l'île Rossel* (Mélanésie); le Dr Schwaner, *Voyage dans l'île de Bornéo*.

Amérique du Nord. Burton, *Voyage à la côte des Saints*; Catlin, *Excursion chez les Indiens*; Dr Charnay, *Voyage au Yukatan*, *Mexico*; Dana, *Voyage à l'île de Cuba*; Deville, *Voyage aux États-Unis et dans le Canada*; Doy, *Aventures d'un abolitionniste dans le Kansas*; Girardin, les *Mauvaises terres du Nebraska*; Gobineau, *Voyage à Terre-Neuve*; Hayes, *Voyage à la mer libre du pôle*, la *Terre de Désolation*; Kane, *Expédition dans la mer polaire*; Laveyrière, *Ascension au mont Popocatepetl*; Mac-Clintock, *Sir John Franklin et ses compagnons*; Milton et Cheade, *Voyage de l'Atlantique au Pacifique*, plein d'intérêt et de détails pittoresques; Molhausen, *Du Mississippi aux côtes du Pacifique*; Müller, *Ascension du volcan l'Orizaba*; Paillissier, *Exploration des montagnes Rocheuses*; Poussielgues, *Visite aux grottes de Mammoth*, *Quatre mois en Floride*; Rondi, *Voyage dans l'état de Chihuahua*; Simonin, *Voyage en Californie*, le *Far-West*; Trolope, *Voyage aux Indes occidentales*; Vigneaux, *Voyage au Mexique*; Whympar, *Voyage et aventures dans la Colombie anglaise*, *l'île Vancouver et l'Alaska*; Wogan, *Voyages et aventures en Californie*.

Amérique du Sud. Agassiz, *Voyage au Brésil*, d'une grande importance au point de vue scientifique; Biard, *Voyage au Brésil*; Boussingault, *Sur les gisements du quano*; Bouyer, *Voyage à la Guyane française*; Charon, *Quito*; Guinard, *Trois ans de captivité chez les Patagons*, relation des plus curieuses; Libarona (la señora), *Aventures et malheurs dans le grand Chaco*; Marcoy, *Voyage de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique à travers l'Amérique du Sud*, voyage remarquable à tous les points de vue, *Voyage dans les vallées de Quinquina*; Mastai, aujourd'hui Pie IX, *Voyage dans l'Amérique du Sud*; Roches, *Voyage au détroit de Magellan*; Suffray, *Voyage à la Nouvelle-Grenade*; Simonin, les *Îles Chincha*.

Le *Tour du monde* est illustré par d'excellents artistes, tels que Bayard, Bonnafoy, Catenacel, Delaporte, Gustave Doré, Marie, Janet Lange, Lancelot, Memel, Moynet, de Neuville, Rion et Thérond. Cette publication compte, à la fin de 1873, treize ans d'existence et forme 26 volumes qui contiennent 202 voyages, 5,500 gravures et 310 cartes ou plans. Une table des dix premières années facilite toutes les recherches.

MONDE (LE). Ce titre a été porté par un assez grand nombre de publications périodiques, revues et journaux. Nous nous contenterons de citer les principales.

Le *Monde* comme il est, revue littéraire (1760-1761, 4 vol. in-8°). C'était une suite du *Spéculateur français*, rédigé sur le modèle du *Spéculateur d'Adison*.

Le *Monde dramatique* (1835-1841, 10 vol. gr. in-8°), revue théâtrale fondée par Gérard de Nerval. C'est une collection considérable et fort curieuse; les collaborateurs ordinaires étaient: Frédéric Soulié, L. Gautier, Alexandre Dumas, G. Planche, Maquet, H. Berlioz, Lassilly, Roger de Beauvoir, etc. On y trouve, outre des articles de critique, des pièces entières ou des fragments de pièces, des proverbes, des traductions, des biographies littéraires, des fantaisies, sans compter de nombreuses vignettes reproduisant des portraits d'acteurs, des décors de pièces en vogue, des costumes de théâtre, etc. Gérard de Nerval dépensa, pour soutenir cette publication, une centaine de mille francs dont il venait d'hériter; il est vrai que c'était pour mettre un journal au service de Jenny Colon, dont il était amoureux.

Le *Monde*, journal religieux, fondé par Pistor (16 novembre 1836-10 novembre 1837); Lamassais fut un de ses rédacteurs.

Le *Monde, journal des faits* (1845), feuille d'opinion, fondée, dans le genre de l'*Époque*, par un homme de lettres, dans le genre de l'*Époque*. C'est une de ces spéculations comme il s'en fit un certain nombre à cette date; le journal était organisé de manière que sa composition typographique pût servir à cinq autres journaux; une fois paru, il se morcelait en: *Monde* semi-quotidien, paraissant tous les deux jours; en *Monde militaire* et *Monde viticole*, paraissant toutes les semaines; et *Monde littéraire*, paraissant tous les mois. C'était un rêve; il vécut... quelques numéros.

Le *Nouveau Monde*, journal socialiste, fondé par Louis Blanc et rédigé en grande partie par lui (15 juillet 1849-1er mars 1851, 2 vol. in-8°); le but de la publication est exposé dans ces lignes: « Imaginez une société où, par l'éducation commune, gratuite, obligatoire, tous les citoyens seraient appelés à prendre place aux sources de la science humaine; où l'on dépenserait en écoles ce qu'il faut aujourd'hui dépenser en prisons; où à l'usure, qui est un grossier despotisme,

on substituerait le crédit gratuit, qui est la dette de tous envers chacun; où l'on admettrait en principe que tous les hommes ont un droit égal au complet développement de leurs facultés inégales; où l'État serait le guide, librement élu, du peuple en marche vers la lumière et le bonheur... Voilà le socialisme, voilà le nouveau monde! » Un autre journal socialiste avait déjà porté le même titre: le *Monde* (1835-1842), fondé par Jean Czynski, un des disciples de Fourier.

Un grand nombre de journaux religieux et de revues catholiques ont pris ce titre: le *Monde catholique* (1843), revue religieuse; le *Monde catholique, journal des Enfants de Marie* (1857); le *Monde religieux illustré* (1857), sur le modèle du *Monde illustré*, fondé quelques mois auparavant; le *Monde chrétien illustré* (1865). La plus sérieuse de ces publications est le journal politique le *Monde* (18 février 1860), fondé lors de la suppression de l'*Univers*, qu'il continua et où s'abrita une partie des collaborateurs de L. Veillot. Même après la réapparition de l'*Univers*, le *Monde* crut devoir persister, quoiqu'il n'eût plus de raison d'être puisqu'il représentait, en religion comme en politique, les mêmes doctrines que son aîné. C'est dans ce journal que MM. Dulac, Chantrel et Coquille se sont fait une renommée qui n'est pas impérisable.

Le *Monde illustré*, journal hebdomadaire illustré, a été fondé en 1857, pour faire concurrence à l'*Illustration*; cette publication a le même format et traite à peu près les mêmes matières que sa rivale, mais elle avait trouvé moyen de s'exonérer du timbre en ne traitant pas de matières politiques. Le courrier de Paris y fut longtemps rédigé par Jules Lecomte; les collaborateurs actuels sont MM. Yriarte, P. Véron, Guilleminot, Monselet et A. de Lasalle. A côté du *Monde illustré*, citons le *Monde pour rire* ou *Grevin* crayonné de si jolis dessins de soubrettes et de cocottes.

Nous citerons encore le *Monde* de 1848, feuille fantaisiste, rédigée par Desjoubert, P. Zaccane et Henri de Kock (avril 1848); il se transforma en *Monde républicain* et finit aux journaux de juin; l'*Ancien* et le *Nouveau Monde*, par Juste, genre des anonymes (sic) qui voulait contester le royaume des cieux (1848); c'est l'œuvre d'un fou; le *Monde*, revue des mœurs, en vers, par Périhon (1854); le *Monde financier* (1856); le *Monde élégant*, journal de modes (1857); le *Monde théâtral* (1858); le *Monde artiste*, par Gourdon de Genouilhac (1862); le *Monde des arts*, fondé par la Société des arts réunis (1864); le *Monde maçonnique*, par Louis Ulbach (1865), continué par François Favre; le *Monde judiciaire*, par Norbert Billiard (1865).

MONDES (REVUE DES DEUX-). V. REVUE.

MONDE adj. (mon-de — lat. *mundus*, pur). Hist. relig. Se disait des viandes dont la loi juive permettait l'emploi comme aliment, des animaux qu'elle permettait d'offrir comme victimes: Animaux mondes et immondes.

— Antonymes. Immonde.

MONDÉ, ÉE (mon-dé) part. passé du v. *Monder*. Débarassé des impuretés, des matières étrangères: Orge mondé. Séné mondé. Casse mondée.

— Orge mondé, Eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé: Boire, prendre de l'orge mondé.

MONDEGO, cap formé par la côte occidentale du Portugal, dans la province de Beira, au N.-O. de l'embouchure du fleuve du même nom, par 49° 4' de latit. N. et 11° 15' de longit. O.

MONDEGO, autrefois *Munda*, fleuve du Portugal. Il descend du versant occidental de la Serra de Estrella, dans la province de Beira, à 4 kilom. S.-O. de Guarda, coule d'abord au N., puis, décrivant une courbe, se dirige au S.-O., baigne Coimbra, Figueira et se jette dans l'Atlantique, au S. du cap de son nom, après un cours de 150 kilom.; navigable depuis Coimbra jusqu'à son embouchure. Il Rivière de l'Amérique du Sud qui coule entre le Brésil et le Paraguay et se jette dans le Paraguay, après un cours d'environ 350 kilom.

MONDEJAR, bourg d'Espagne, province et à 26 kilom. S. de Guadalajara, sur un terrain bas, entre le Tage et la Tajuña; 2,530 hab. Fabrication de toiles communes, fours à chaux, huiles et savon.

MONDEJAR (Gaspard-Ibañez de SGOVIA, PERALTA Y MENDOZA, marquis DE), historien espagnol qui vivait au XVIII^e siècle. Il a laissé, entre autres ouvrages estimés: *Obras chronologicas* (Valence, 1744, in-fol.); *Memorias historicas del rey D. Alonso el Sabio y observaciones a su cronica* (Madrid, 1777, in-fol.); *Noticia de los mas principales historiadores en España* (Valence, 1784, 4 vol. in-fol.).

MONDENARD (Jean SAINT-SARDOS DE MONTAIGU, marquis DE), économiste français, né vers 1755, mort à Paris en 1823. A l'époque de la Révolution, il émigra en Angleterre, puis revint en France et s'occupa d'économie sociale et de littérature. Nous citerons de lui: *Considérations sur l'organisation sociale, appliquées à l'état civil, politique et militaire de la France et de l'Angleterre* (Paris,

1802, 3 vol. in-8°); le *Boston*, poème didactique (Bordeaux, 1810, in-8°); *Dialogue entre un militaire et un député ou Petit catéchisme politique à l'usage des amis de la liberté, de la légitimité et de l'industrie* (Paris, 1818).

MONDER v. a. ou tr. (mon-dé — lat. *mundare*, nettoyer, mot qui vient de *mundus*, pur, net, de la racine sanscrite *mandā*, orner, d'où vient aussi le sanscrit *mandas*, ornement). Pharm. Nettoyer, séparer des impuretés, des corps étrangers, des parties accessoires et inutiles: MONDER des graines. MONDER des drogues. || *Monder de l'orge*, La débarrasser de sa pellicule. || *Monder des amandes*, En ôter la peau en les échaudant. || *Monder de la casse*, En ôter les semences. || *Monder des raisins secs*, En retirer les pépins.

— Chir. Nettoyer, déterger: MONDER une plaie, un ulcère.

— Arboric. Ebourgeonner: MONDER des pruniers.

MONDEUX (Henri), calculateur français, rangé au nombre des enfants prodiges, né à Neuville-le-Roi, près de Tours, en 1826. Fils d'un paysan, il était employé à la garde des troupeaux et dépourvu de toute instruction lorsqu'il révéla une prodigieuse facilité pour les calculs. Tout en gardant les vaches, l'enfant exécutait de tête des opérations d'arithmétique et se créait pour son propre usage des méthodes de simplification fort ingénieuses. Le jeune Mondeux ne tarda pas à être remarqué. On le conduisit à Tours et un professeur de mathématiques se chargea de l'initier à la science pour laquelle il avait de si étonnantes aptitudes. Il avait à peine quinze ans lorsque son professeur le conduisit à Paris et le présenta à une séance de l'Académie des sciences (16 nov. 1840). Là, il stupéfia les savants qui lui posèrent des questions, par la rapidité avec laquelle il donnait la solution des problèmes les plus difficiles. « Non-seulement, disait Cauchy dans le rapport qui lui fut au sujet de Mondeux, le jeune calculateur exécuta de tête les diverses opérations de l'arithmétique, mais encore, dans beaucoup de cas, la résolution numérique des équations. Il imagine des procédés quelquefois remarquables pour résoudre une multitude de questions diverses que l'on traite ordinairement à l'aide de l'algèbre, et il détermine à sa main les valeurs exactes ou approchées des nombres entiers ou fractionnaires qui doivent remplir les conditions indiquées, dans les questions même d'analyse indéterminée. » En quittant Paris, Mondeux se rendit dans les principales villes de France et donna des séances qui excitèrent vivement la curiosité et l'étonnement. En quelques minutes, il donnait la solution de problèmes qui avaient coûté à ceux qui les lui posaient de longues heures de calcul, et il lui arrivait fréquemment de rectifier les résultats trouvés par ces derniers. Mais, en dehors des mathématiques, Mondeux ne montrait qu'une intelligence des plus médiocres. C'était une machine à calcul merveilleusement organisée, mais rien de plus. Il ne répondait point aux espérances qu'il avait fait naître. Peu à peu l'attention se détournait de lui; il retomba dans l'obscurité, et il était à peu près oublié lorsqu'il mourut vers 1862.

MONDIFICATIF, IVE adj. (mon-di-fi-katif, ive — du lat. *mundus*, propre; *facere*, faire). Méd. Propre à nettoyer: Remède, médicament mondificatif.

— s. m. Remède dont on se sert pour nettoyer: Un mondificatif.

MONDIFICATION s. f. (mon-di-fi-ka-si-on — rad. *monifier*). Chir. Action de nettoyer une plaie, un ulcère.

MONDIFIÉ, ÉE (mon-di-fi-é) part. passé du v. *Mondifier*. Nettoyé: Ulcère mondifié. Plaie mondifiée.

MONDIFIER v. a. ou tr. (mon-di-fi-é — du lat. *mundus*, propre; *facere*, faire. Prend deux t de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj.: J'aus mondifie, que vous mondifiez). Chir. Nettoyer, absterger: MONDIFIER un ulcère, une plaie.

MONDILLE s. m. (mon-di-ille; ll mll.). Métrol. Mesure de grains, en usage à Palerme.

MONDINO, en latin *Mondinus*, anatomiste célèbre, né à Florence selon les uns, à Bologne selon les autres, vers la fin du XIII^e siècle, mort en 1326. Il fut longtemps professeur à l'université de Bologne, et il est connu par son ouvrage sur l'anatomie. Le premier, depuis l'antiquité grecque, il disséqua des cadavres humains. Son livre servit de base aux leçons des professeurs et de manuel aux élèves pendant plus de deux siècles. Ce n'est qu'un abrégé très-peu étendu, dans lequel les parties sont indiquées plutôt que décrites. La splanchnologie y est seule décrite avec beaucoup de clarté, mais l'auteur passe assez rapidement sur les muscles, les vaisseaux et les os, et il ne parle pas des nerfs. Son ignorance dans ces parties de l'anatomie tient à la grossièreté de ses dissections et préparations. Les éditions de son ouvrage furent nombreuses, ainsi que les traductions. Voici sous quel titre l'auteur publia la première: *Anatomia Mondini* (Bologne, 1316, in-fol.).

MONDIEKE s. f. (mon-di-ke). Minér. Es-

pièce de pierre que l'on trouve dans les mines d'étaim.

MONDOLFO, bourg du royaume d'Italie, province de Pesaro e Urbino, district de Pesaro, chef-lieu de mandement; 3,549 hab.

MONDO s. m. (mon-dô). Bot. Espèce de muguet du Japon.

MONDONEDÓ, en latin *Mindonia*, ville d'Espagne, province et à 48 kilom. N.-E. de Lugo, sur le versant septentrional de la chaîne des Asturies, chef-lieu de juridiction civile; 7,000 hab. Evêché. Fabrication de toiles, tanneries, briqueteries, fonderie de cloches. Elle est entourée de vieilles murailles et défendue par un château fort. Prise par les Français en 1809.

MONDONVILLE (Jeanne JULIARD, dame TURLER DE), fondatrice de la congrégation des filles de l'enfance, née à Toulouse en 1626, morte à Coutances en 1703. C'était la fille d'un président du parlement de Toulouse. Devenue veuve au bout de quelques années de mariage, elle se trouva, toute jeune encore, libre et à la tête d'une fortune considérable. Au lieu de profiter des avantages que lui offrait sa position, elle prit la louable résolution de se consacrer à l'instruction des filles pauvres et au soulagement des malades. Dans ce but, elle ouvrit des écoles gratuites et fonda à Toulouse, en 1652, une congrégation de femmes, qui prirent le nom de *filles de l'enfance*, et, en 1663, le pape Alexandre VII approuva cette institution par un bref. Mme de Mondonville voyait prospérer son œuvre et s'établir des succursales dans plusieurs villes, lorsqu'elle fut attaquée avec une violence extrême par les jésuites, dont elle n'avait pas voulu subir la direction. Accusée par ses ennemis d'avoir admis dans la règle de sa congrégation des maximes contre la religion et la morale, de se montrer favorable aux jansénistes et d'avoir pris part à diverses intrigues au sujet de l'affaire de la régale, elle reçut défense de recevoir aucune fille dans ses maisons, vit sa congrégation supprimée par arrêt du conseil en 1686, et fut envoyée enfermée chez les hospitalières de Coutances, où, en récompense du bien qu'elle avait fait, elle subit jusqu'à sa mort la plus dure captivité. Quant aux jésuites, ils s'emparèrent de la plus grande partie des biens de leur malheureuse victime. L'abbé Juliard, parent de Mme de Mondonville, a recueilli dans deux mémoires, intitulés : *l'Innocence justifiée ou l'Histoire véritable des filles de l'enfance*, et *le Mensonge confondu ou la Preuve de la fausseté de l'Histoire calomnieuse des filles de l'enfance*, un ouvrage de l'avocat Reboulet, ancien jésuite, qui avait publié une diatribe contre la fondatrice de cet ordre, sous le titre de *Histoire des filles de la congrégation de l'enfance* (Avignon, 1734).

MONDONVILLE (Jean-Joseph CASSANEA DE), compositeur français, né à Narbonne en 1715, mort à Belleville en 1773. Il étudia le violon dans son enfance; et, dès qu'il crut son talent formé, il se mit à parcourir la France, à l'âge de dix-neuf ans. Engagé comme premier violon au théâtre de Lille, il écrivit des motets qu'il fit entendre à Paris, en 1737. Lorsqu'il arriva dans cette dernière ville, ses succès furent tels qu'il exécuta, comme compositeur, lui valurent le titre de musicien de la chambre du roi et, vers tard, la surintendance de la chapelle de Versailles. Doué d'une échine souple, de manières courtoises, habile à l'entretenir, intrigant sans vergogne, Mondonville s'était acquis à la cour des protections puissantes qui firent un instant de lui presque une personnalité. En 1752 éclata la discorde musicale connue sous le nom de *Guerre des bouffons*. Mondonville, appuyé par Mme de Pompadour, se posa hautement comme le champion assermenté de la musique française contre la musique italienne; son opéra *Titon et l'Aurore* devait trancher la question pendante. En effet, le jour de la représentation de cette partition à l'Opéra, l'auteur manœuvra si habilement, que le théâtre fut entièrement envahi par ses partisans. La victoire fut complète et, le lendemain, de ce triomphe, le renvoi des bouffons fut décidé.

En 1755, Mondonville obtint la direction du Concert spirituel et fit exécuter des motets de sa composition qui furent excessivement goûtés. C'est à lui qu'on doit l'audition, à ces séances, des oratorios français imités des œuvres italiennes de ce genre. Il garda pendant sept ans cette direction et fut, après ce laps de temps, remplacé par M. Dauvergne, qui fut forcé de traiter avec lui, à haut prix, pour l'exécution des œuvres que nous venons de citer et que le public réclamait avec instance. Après sa retraite, Mondonville se fixa à Belleville, près de Paris, où il mourut à l'âge de soixante-deux ans.

Les principales œuvres de ce compositeur sont : *Isbe*, pastorale; le *Carnaval du Parussie*, *Titon et l'Aurore*, *Daphnis et Alcinaïde*, les *Fêtes de Paphos*, *Bacchus et Eriogone*, composé expressément pour Mme de Pompadour, *Psyché*, *Thésée*, les *Projets de l'Amour*, ballet; les *Israélites au mont Horeb*, *Saül et les Titans*, oratorios.

MONDORF, ancien village de France (Moselle), à 22 kilom. N.-O. de Thionville, cédé à la Prusse par le traité de 1815, en mai 1871 et faisant aujourd'hui partie de l'Alsace-Lorraine; 186 hab. Des forages entrepris

près de ce village pour chercher un banc de sel gemme ont fait jaillir une source thermale, dont les eaux ont une température de 24° 75 centigrades et peuvent être également employées en bains et en boisson. Elles sont recommandées pour les affections rhumatismales chroniques, les paralysies des extrémités, les maladies nerveuses, etc. Près de ce village passait une des deux chaussées romaines qui allaient de Metz à Trèves.

MONDORY (Louis), comédien français, né à Orléans en 1578, mort en 1651. Après avoir joué longtemps en province, il entra, en 1620, dans la troupe du Marais, dont il devint le chef et l'orateur. Son jeu était forcé, sa déclamation ampoulée; cependant il remplissait les premiers rôles avec le plus grand succès, parce qu'il savait donner de l'éclat à de mauvaises pièces ridiculement versifiées. Ayant été atteint d'une paralysie partielle, il dut renoncer au théâtre. Toutefois, sa santé s'améliora et, sur les instances du cardinal de Richelieu, il consentit à jouer le rôle principal de *l'Aveugle de Smyrne* (1636), mais il ne put arriver à la fin de la pièce. Richelieu lui fit une pension de 2,000 livres, et plusieurs grands seigneurs imitèrent l'exemple du ministre en lui faisant également des pensions. Mondory, qui avait reçu une certaine éducation, faisait des vers. Comme acteur, il fut très-regretté; le public s'en souvint longtemps, et tous ceux qui l'avaient vu dans son éclat ne s'accommodèrent qu'avec peine des comédiens qui prirent son emploi.

MONDOUBLEAU, petite ville de France (Loir-et-Cher), chef-lieu de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Vendôme; sur une éminence au pied de laquelle coule la Graine; pop. aggl., 1,384 hab. — pop. tot., 1,455 hab. Fabrication de loiles, de serges et de cotons; tanneries; commerce de bestiaux; de chevaux, de grains, de fruits secs. Mondoubleau doit son nom au château fort qu'y construisit vers la fin du XI^e siècle Hugues Doubleau (*Dubilius*). Ce château, aujourd'hui en ruine, a été classé au nombre des monuments historiques. Entouré de deux enceintes, il occupait, au sud-ouest de la ville, le sommet du plateau. Sa porte d'entrée était flanquée de deux grosses tours, dont l'une servait encore de prison il y a quelques années. Deux fenêtres intérieures apparaissent, percées dans une muraille; c'est tout ce qui reste de l'ancienne église collégiale construite à l'intérieur de la forteresse. La portion la plus curieuse du vieux château est son donjon, gigantesque tour ronde, à laquelle les habitants du pays ont donné le surnom grotesque de *Por à beurre*. Une moitié s'est écroulée en 1818. La moitié qui reste offre l'aspect d'une tour percée de la vallée, qui s'étend au-dessous du château de Mondoubleau pouvait être aisément inondée à l'aide d'une digue, dont la levée en terre existe encore, et cet étang improvisé formait une défense infranchissable en cas d'attaque de ce côté de la colline. C'est de là qu'une partie de cette vallée porte encore aujourd'hui le nom de *Pré-Barré*. On y remarque une sorte de peulvan celtique, grande pierre droite, de forme conique et haute d'environ 2 mètres.

MONDOVI, ville du royaume d'Italie, province de Cuneo, à 57 kilom. S.-E. de Turin, près de la rive droite de l'Elo, chef-lieu de district, de mandement et de circonscription elettorale; 17,726 hab. Evêché, place de guerre, arsenal; tribunal de 1^{re} instance; collège royal. Importantes filatures de soie; fabriques d'étoffes de laine et d'indiennes; dragées et confitures renommées; usines à fer, tanneries. La ville proprement dite est située sur le sommet d'une colline, au-dessus de ses faubourgs, dont elle est séparée par une pente roide peu praticable pour les voitures; elle est entourée de faibles murailles et défendue par une citadelle. On y remarque la cathédrale et le palais épiscopal. Mondovi, fondée en 1230, formait autrefois une petite république, après avoir joui pendant quelque temps de sa liberté, elle passa, en 1396, sous la souveraineté d'Amédée de Savoie. Près de cette ville le général Bonaparte vainquit les Piémontais le 22 avril 1796, et Soult y dispersa 40,000 paysans révoltés en 1799.

Mondovi (BATAILLE DE), gagnée par Bonaparte, sur l'armée piémontaise, le 22 avril 1796. A la suite des combats de Montenotte, de Millesimo et de Dogliana, les Piémontais s'étaient trouvés séparés des Autrichiens et se voyaient livrés à leurs propres forces devant un vainqueur irrésistible. Le général Colli, qui les commandait, comprit le danger et opéra sa retraite, mais lentement, de manière à laisser aux Autrichiens le temps de venir à son secours par une marche détournée, comme on lui en avait fait la promesse. Il se retrancha auprès de Ceva, sur les bords de la Cursaglia, rivière rapide et profonde, qui se jette dans la Tanaro et qui avait été encore grossie par la fonte des neiges. Sur la droite, Joubert essaya de traverser la Cursaglia, mais il faillit s'y noyer; Sérurier tenta de même de franchir le pont Saint-Michel. Colli le laissa s'engager, puis l'assailit brusquement avec ses meilleures troupes et le contraignit à repasser le pont en désordre. La position devenait difficile pour Bonaparte, qui sentait Beaulieu sur ses derrières. Il ordonna donc une nouvelle attaque

pour le lendemain. L'armée française, le lendemain, marcha une seconde fois sur la Cursaglia, mais elle trouva les ponts abandonnés; Colli n'avait opposé la veille une si vive résistance que pour ralentir sa retraite. Il s'était établi dans une forte position près de Mondovi. Bonaparte marcha aussitôt sur ce point. Le combat commença à la pointe du jour vers Vico; le général Goyeux se porta à la gauche de Mondovi, tandis que les généraux Piorella et Dommartin, de la division Sérurier, attaquaient résolument la redoute principale, celle de la Bicoque. La redoute fut emportée malgré une courageuse défense, et Colli, voyant bien qu'une plus longue résistance ne ferait qu'aggraver sa défaite, se hâta de reprendre sa marche de retraite, laissant 3,000 morts ou prisonniers et huit pièces de canon au pouvoir du vainqueur. Le soir même, Bonaparte entra à Mondovi; puis, pénétrant à travers la ligne des fortresses du roi de Sardaigne, emporta les places qui n'avaient pas un siège en règle. Dans cette position, il ne se trouvait plus qu'à dix lieues de Turin et à quinze d'Alexandrie. Le roi de Sardaigne, épouvanté, dut solliciter bientôt un armistice, qui fut promptement suivi d'un traité de paix aux conditions les plus avantageuses pour la France. C'était déjà un ennemi de moins à combattre en Italie.

MONDRAGON, ville d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 22 kilom. S.-O. de Placentia, sur la rive gauche de la Deba; 2,500 hab. Fabrique royale d'armes dépendant de l'usine de Placentia. Cette ville est admirablement située sur une éminence, au centre d'une jolie vallée que forment les montagnes pittoresques d'Arrambaz et de Muru; elle est entourée de murailles et presque entièrement bâtie en belle pierre calcaire. La place principale est un quadrilatère allongé, dont les deux grands côtés sont occupés par deux lignes de maisons et aux extrémités duquel s'élèvent l'église paroissiale et l'hôtel de ville, qui renferme une curieuse galerie d'armes antiques.

MONDRAIN s. m. (mon-drain). Mar. Faillasse à pic sur le bord de la mer, colline abrupte : *Ce qu'on nomme les Sauvages est une petite île basse au milieu; mais à chaque extrémité s'élève un MONDRAIN*. (Bougainville.)

MONDREPUIS, village et commune de France (Aisne), arrond. et à 18 kilom. de Vervins, canton d'Hirson; 1,835 hab. Il existe sur le territoire de Mondrepuis, au lieu dit le Catelet, un vaste camp romain qui, ayant toujours été boisé depuis qu'il a été abandonné, a conservé tous ses contours.

MONE s. f. (mo-ne — de l'espagn. *mona*, singe; formé de l'ital. *monna* pour *madonna*, madame). Mamm. Espèce de guenon d'Afrique : *La Mone est la plus commune des guenons à longue queue*. (Buff.)

— Encycl. La mone est une espèce de guenon ou de cercopithèque; on l'appelle aussi *singe varié*, à cause de la diversité de ses couleurs, et *vieillard*, par allusion à sa barbe grise. Sa longueur totale, du museau à l'anus, est de 0m,45, non compris la queue, qui a environ 0m,65. Elle a la tête petite et ronde; les muscles, gris et courts; la queue courte de chair bariolée; un bandeau de poils noirs s'étendant depuis les yeux, en passant par les oreilles, jusqu'aux épaules et aux bras; les poils de la gorge et du dessous du cou gris et plus longs que les autres; le pelage d'un noir roussâtre sur le corps et blanchâtre sous le ventre; les jambes et les pieds noirs à l'extérieur; la queue gris brunâtre, avec deux taches blanches de chaque côté à sa base.

La mone habite le nord de l'Afrique, l'Orient et la Perse. C'est, de toutes les guenons, celle qui s'accommode le mieux de notre climat. Elle est vive, alerte, d'un naturel assez doux et s'apprivoise facilement; timide par nature, elle devient aisément obéissante et cède à la moindre menace; elle est susceptible d'éducation et même d'un certain attachement pour ceux qui la soignent. Elle se nourrit de fruits, de viande crue, de légumes et d'insectes; elle est même si friande de ceux-ci, qu'elle va quelquefois soulever et retourner des pierres pour prendre les insectes qui y sont cachés et qu'elle dévore aussitôt. Ses vases abajoues forment deux poches où elle peut conserver des provisions d'aliments pour un jour ou deux. On pense que ce singe est le *kebos* d'Aristote, le *cebus* ou *caplus* des Latins et le *kypos* d'Avicenne. V., pour plus amples détails, le mot CERCOPITHÈQUE.

MONE (François-Joseph), historien et littérateur allemand, d'origine hollandaise, né à Mingsheim, près de Heidelberg, en 1796. Après avoir étudié la philologie et l'histoire à l'université de Heidelberg et s'y être fait recevoir agrégé, il y devint successivement professeur extraordinaire, puis professeur ordinaire d'histoire (1822) et bibliothécaire (1825). Trois ans plus tard, M. Mone alla occuper à Louvain une chaire de politique et de statistique; mais, après la révolution belge de 1830, il fut destitué comme tous les autres professeurs étrangers et retourna alors à Heidelberg, où il ne s'occupa d'abord que de littérature. En 1835, il fut appelé à la direction des archives du grand-duché de Bade, et chargé en même temps de publier

une édition complète et critique de toutes les sources de l'histoire du grand-duché. Vers la même époque, il prit part à la rédaction de *l'Indicateur pour la connaissance du moyen âge en Allemagne*, que le baron d'Aufsees avait fondé en 1832. On a de M. Mone de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Introduction au chant des Nibelungen* (Heidelberg, 1818); *Histoire du paganisme dans l'Europe septentrionale* (Heidelberg, 1822-1823, 2 vol.), faisant suite à la *Symbologie* de Creuzer; *Théorie de la statistique* (Heidelberg, 1824); *Sources et recherches pour servir à l'histoire de la littérature et de la langue allemande* (Leipzig, 1830); *Recherches sur les traditions héroïques des Germains* (Quedlinbourg, 1836); *Aperçu de l'ancienne littérature populaire des Pays-Bas* (Tubingue, 1838); les *Anciens drames allemands* (1841); *Histoire primitive du pays de Bade jusqu'à la fin du VIII^e siècle* (Carlsruhe, 1845, 2 vol.); la *Langue gauloise ou son utilité pour l'histoire* (Carlsruhe, 1851); *Recherches pour l'histoire de l'Europe centrale* (1857), etc. On lui doit enfin de nombreux articles dans le *Messenger du moyen âge allemand*, dans le *Journal* pour l'histoire du haut Rhin, une version latine du *Roman du Renart* (1832), etc.

MONEÑA s. f. (mo-né-na). Hist. Impôt établi sur les paysans de Castille, et supprimé par Henriquez III en 1401.

MONÉDULE s. f. (mo-né-du-le — du lat. *monedula*, proprement la pie qui avale les objets brillants, suivant la conjecture ingénieuse de Pott; de *edevor*, manger). Ornith. Genre d'oiseaux comprenant les choucas. « Espèce de troupeau noir. » Un des noms de l'AMI DES SAVANES.

— Entom. Genre d'hyménoptères, de la famille des bembécides, caractérisé par des mâchoires formant une sorte de trompe.

— Encycl. Entom. Les monédules, confondues autrefois avec les bembex, sont caractérisées par des mâchoires et un labre allongés, formant une sorte de trompe, avec les palpes longues. Elles habitent surtout les pays chauds, et font leur nid dans les terrains sablonneux et bien exposés au soleil. La femelle creuse des trous assez profonds; dans chacun elle dépose un œuf, et à côté quelques insectes pour servir à la nourriture de la jeune larve; puis elle ferme le trou et va recommencer ailleurs. Malgré cette précaution, la larve est souvent dépossédée par un intrus. Les préhiles de l'accouplement de ces insectes sont assez curieux; le mâle, attentif à guetter la femelle, se précipite sur elle, et les deux individus roulent longtemps ensemble dans la poussière ou dans le sable. Le type de ce genre est la monédule de la Caroline.

MONEGARIO (Dominique), doge de Venise de 756 à 764. Il fut appelé à remplacer Gailla, qui venait d'être déposé. Pour contenir l'autorité alors mal définie des doges, on adjoint au nouvel élu deux tribuns annuels, sans l'avis desquels il ne devait rien entreprendre. Mais Monegario, persuadé que le pouvoir d'un prince doit être absolu, montra le plus grand mépris pour les tribuns, agit entièrement à sa guise et gouverna tyranniquement pendant huit années, au bout desquelles les Vénitiens le renversèrent et le chassèrent après lui avoir fait crever les yeux.

MONEGASQUE s. et adj. (mo-né-ga-ske). Géogr. Habitant de la ville ou de la principauté de Monaco; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les MONEGASQUES. La population MONEGASQUE.

MONEGLIA (Jean-André), médecin et littérateur italien. V. MONEGLIA.

MONEGONDE (sainte), fondatrice de la communauté des Filles spirituelles, née à Chartres, morte à Tours en 570. Ayant perdu deux filles en bas âge, elle devait rien entreprendre, mais Monegario, persuadé que le pouvoir d'un prince doit être absolu, montra le plus grand mépris pour les tribuns, agit entièrement à sa guise et gouverna tyranniquement pendant huit années, au bout desquelles les Vénitiens le renversèrent et le chassèrent après lui avoir fait crever les yeux.

MONEIN, en latin *Monesi*, ville de France (Basses-Pyrénées), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. N. d'Oloron, dans un pays de landes, près de la rive gauche de la Balaigne; pop. aggl., 1,182 hab. — pop. tot., 4,454 hab. Récolte et commerce de vin renommé.

MONÉMÉRON s. m. (mo-né-mé-ron — du préf. *mono*, et du gr. *héméra*, jour). Anc. pharm. Nom de plusieurs collyres, que l'on disait propres à guérir les maladies des yeux dans l'espace d'un jour.

MONÈRE s. f. (mo-nè-re — du gr. *monêrês*, seul). Antiq. Navire à un seul rang de rames. « On dit aussi MONERIS.

MONERIN s. m. (mo-nè-rain). Arboric. Variété de pêche.

MONERME s. f. (mo-nèr-me). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

MONERON s. m. (mo-ne-ron). Métrol. Monnaie de billon de peu de valeur, qu'on fabriquait pendant la Révolution.

MONÉSIE s. f. (mo-né-si). Pharm. Écorce astringente du Brésil, qu'on croit appartenir à une espèce de sapotée.

— Bot. Nom donné à une espèce de sapotée qui passe pour produire l'écorce de même nom.

— Encycl. Bot. La monésie ou moka appartient au genre camitier ou chrysophylle. C'est un arbre de moyenne grandeur, dont la tige, couverte d'une écorce épaisse, compacte, brun foncé, se divise en rameaux portant des feuilles alternes, ovales lancéolées, d'un vert gai en dessus, soyeuses et à reflets métalliques en dessous; les fleurs sont petites et solitaires à l'aisselle des feuilles; le fruit est une baie ovoïde, lisse, renfermant quatre graines aplaties, à amande huileuse. Cet arbre croît au Brésil; connu seulement depuis un petit nombre d'années, il commence à peine à se trouver dans nos serres.

— Méd. L'écorce de cet arbre, appelée aussi monésie, se rencontre dans le commerce et fait partie de la matière médicale. Elle a une saveur douce, sucrée, mucilagineuse, due surtout à la glycyrrhizine qu'elle renferme, mais qui devient bientôt âcre, amère et astringente; elle contient aussi un principe particulier analogue à la saponine, qu'on appelle monésine, et qui lui communique la propriété de mousser dans l'eau. On l'a préconisée comme un tonique astringent, mais non irritant, contre les flux muqueux et sanguins, la chlorose, les faiblesses d'estomac, la bronchite, la phthisie, et à l'extérieur comme cicatrisant pour le traitement des plaies et des ulcères, les fissures du sein et de l'anus, les engelures, etc. Son extrait a été vanté contre la leucorrhée, la vaginite, la blennorrhée et les hémorragies. Cet extrait est en plaques d'environ 500 grammes; sa couleur est d'un brun foncé, presque noir; il est très-cassant et la surface du fragment n'a ni l'aspect terne du cachou, ni le brillant du kino; sa solubilité dans l'eau est complète. Il s'administre à l'intérieur à la dose de 0,05 à 1 gr., soit en teinture, soit en sirop, soit en poudre, soit en décoction, soit surtout en pilules. On l'a préconisé à cette dose dans les cas peu graves de diarrhée, de météorisme modéré; mais dans la dysenterie, il faut en élever la quantité. On prescrit, en général, la monésie à l'intérieur, dans les bronchites, les hémoptysies, les vomissements, les diarrhées, les dysenteries, le scorbut; on peut joindre des injections dans la météorisme, des lavements dans la diarrhée, avec la teinture étendue d'eau.

La monésie renferme du tannin en grande quantité, une matière rouge analogue au rouge cinchonique, de la glycyrrhizine, et la monésine, matière âcre dont nous avons parlé. On doit à Bernard Lherosse, à Ossian-Henry et à Payen des travaux remarquables sur la monésie.

L'ingr. ou écorce de barbatum se rapproche de l'écorce de monésie par ses propriétés toniques, fébrifuges et astringentes. Cette substance est l'écorce du mimosa cochleocarpa, arbre du Brésil. C'est une écorce très-développée, ayant, dit M. Dorvault, le facies des grosses écorces de quinquina rouge. Elle est employée par les Brésiliens pour tanner le cuir; pour réduire les hernies, contre les hémorragies, les diarrhées, la leucorrhée. Les courtisanes se servent de sa décoction, en injection vaginale; ce dernier usage lui a valu le nom d'écorce de jeunesse et de virginité.

Aujourd'hui, la monésie ou monesia est moins employée, parce qu'elle est inférieure, comme action, au kino et au ratahuia.

MONÉSINE s. f. (mo-né-si-ne — rad. monésie). Chim. Matière grasse analogue à la saponine, qu'on a extraite de la monésie.

MONESTIER-DE-CLERMONT (Lx), bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S. de Grenoble; pop. aggl., 730 hab. — pop. tot., 770 hab. Fabrication de tresses pour chapeaux de paille; commerce de bestiaux. Source minérale froide, acidulée, employée avec succès contre les affections de l'estomac et des reins.

MONESTIER (Benot), homme politique et magistrat français, né à La Sauvetat (Aveyron) en 1745, mort à Clermont en 1819. Chanoine à Clermont au moment où éclata la Révolution, il se signala par l'ardeur avec laquelle il adopta les idées nouvelles, fut nommé député à la Convention, vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, s'associa à toutes les mesures adoptées par la Montagne, attaqua constamment les girondins et exerça au club des Jacobins, où il prit souvent la parole, une assez grande influence. Envoyé en mission à Tarbes, il y montra une extrême sévérité et fit arrêter un grand nombre de suspects. Après le 9 thermidor, il prit la défense des terroristes, s'efforça de justifier la conduite de Collot d'Herbois et s'opposa à la mise en liberté des détenus par opinion politique. En 1795, Monestier fut décrié d'arrestation comme complice d'actes de dilapidation commis par un agent des fourrages et comme ayant pris part à la révolte du 10^e et du 2^e prairial; mais l'amnistie qui termina la session conventionnelle lui

rendit la liberté. Nommé quelque temps après président du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, il passa au même titre au tribunal d'Issoire en 1800 et il remplit encore ces fonctions lorsqu'il fut sorti de France comme fonctionnaire républicain. Toutefois, il obtint au bout de peu de temps de revenir à Clermont, où il mourut aveugle.

MONESTIER (Pierre-Laurent), homme politique français, né à Manassac (Gevaudan) en 1755. Il exerça la profession d'avocat, fut élu lors des élections de la Lozère l'élu député à l'Assemblée législative. Il demanda, en 1793, un décret d'arrestation contre Mallet-Dupan, qui attaquait vivement l'Assemblée dans le *Mercur de France*, fut réélu à la Convention, où il vota la mort du roi, mais avec un sursis jusqu'à la paix, et devint ensuite commissaire du Directoire dans la Lozère. Il a terminé obscurément sa vie.

MONESTIÈS, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-O. d'Albi; pop. aggl., 619 hab. — pop. tot., 1,568 hab. Fabriques et commerce considérable de toiles; commerce de bestiaux; fours à chaux, briqueteries. L'église de l'hôpital renferme vingt-quatre belles statues provenant du château de Combeferre, détruit en 1763.

MONESTRIER (Blaise), philosophe et mathématicien français, né à Autzat (Aveyron) en 1717, mort à Toulouse en 1776. Il fit ses études chez les jésuites, dont il fit pendant quelque temps partie, puis il quitta leur compagnie pour se livrer à loisir à ses travaux scientifiques. Un mémoire *Sur la nature et la formation de la grêle*, couronné par l'Académie de Bordeaux en 1752, mit son nom en relief. Appelé à professer les mathématiques au collège de Clermont-Ferrand, il la occupa ensuite à Toulouse une chaire de philosophie qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui deux ouvrages de longue haleine; l'un, intitulé : *Principes de piété chrétienne* (1756, 2 vol. in-12), a peu fait parler de lui; l'autre, publié à Bruxelles après sa mort, a pour titre : *De la vraie philosophie* et n'est pas dépourvu de mérite. Il est dirigé contre l'école encyclopédiste et en particulier contre le *Système de la nature* du baron d'Holbach. Son style est violent et déclamatoire; on chercherait en vain de l'harmonie et un système quelconque dans son livre; cependant on y trouve assez de fond et surtout des principes nouveaux. Monestrier est un cartésien de l'école de Malebranche. Il joint, de plus, à ces qualités un goût prononcé pour l'expérimentation philosophique et l'éclectisme.

Il pose en principe qu'il n'y a pas de certitudes philosophiques hors de l'expérience, puis il décrit une à une les facultés de l'âme, analyse avec soin et impartialité les phénomènes qu'il se rapportent à chacune. Des investigations auxquelles il se livre, il croit pouvoir conclure deux choses : 1^o qu'il y a une providence, c'est-à-dire que Dieu existe; 2^o que l'âme est distincte du corps. Il établit contre la théorie de Condillac que la sensation réside dans l'âme et n'appartient point aux sens. Il n'existe hors de notre conscience que l'étendue; c'est elle qui est l'essence de la matière. Outre les sensations, il y a en nous des sentiments, ceux du vrai, du beau et du bien, qui n'ont pas leur origine dans la matière, et ils doivent être l'œuvre d'un être intelligent qui en possède l'essence et la communique à notre âme. Pour Monestrier, l'entendement coïncide avec la raison, dont le fond se compose des idées primitives et de celle de l'infini; le reste sort de là. Par idées primitives, il entend des idées mères qui sont comme des mines où puisse continuellement la pensée. Ces idées mères sont celles d'unité, d'être, de temps, d'espace, d'affirmation, de négation, les axiomes employés dans les sciences morales. Elles sont générales et universelles, sans être d'une nature autre que les idées secondes qui proviennent également de la raison : ainsi l'idée de longueur et celle de ligne sont puisées dans l'idée d'espace. Les idées primitives sont nécessaires; les idées secondes sont l'œuvre de l'esprit; les idées sensibles nous sont données par les sens; il appartient ensuite à la raison de les contrôler et au besoin de les rectifier. L'idée d'infini est la plus grande que l'homme possède. C'est par elle que nous connaissons Dieu, que nous pouvons soupçonner la nature de notre destinée. Monestrier constate ensuite l'existence du libre arbitre, d'où le bien et la morale résultent nécessairement. L'auteur termine par un dialogue où il essaye de prendre corps à corps les doctrines émises dans le *Système de la nature*. Cette réfutation ne vaut pas grand'chose. Quant aux doctrines spéculatives dont l'analyse précède, on les retrouve pour la plupart dans l'abbé de Linac, qui les avait exposées depuis longtemps déjà.

MONET s. m. (mo-né — du gr. *monos*, seul). Ornith. Un des noms vulgaires du moineau.

MONET (Philibert), jésuite et érudit français, né à Bonneville (Savoie) en 1566, mort à Lyon en 1643. Il entra, en 1590, dans l'ordre des jésuites et devint un des meilleurs latinistes. Le Père Monet fut le fondateur du collège de Thonon (1597) et servit utilement saint François de Sales dans la mission du Chablais. Il enseigna ensuite les humanités

dans le collège de la Trinité, à Lyon, où il fut, pendant vingt-deux ans, préfet des études, et où il mourut professeur de théologie morale. On a de lui : *Vetorum numerorum ad recentis Francicos proportionis* (Lyon, 1617, in-fol.); *Abacus Romanorum rationum, hoc est de numerarum, de mensurarum ponderumque notis, etc.* (Lyon, 1618, in-8°); *Annus litterarum Indiarum*, 1612, 1613 et 1614 (Lyon, 1618, in-8°); *Delectus latinis* (1610), dont la meilleure édition est celle de Lyon (1642, in-8°); *Ligatures des langues française et latine* (Lyon, 1629, in-12); *Parallèle des langues française et latine* (Lyon, 1630, in-12); *Capta rupeula, carmen* (Lyon, 1630, in-12); *Origine et pratique des armoiries à la gauloise* (Lyon, 1631, in-4°); *Geographia Galliarum veteris recentisque* (Lyon, 1634, in-12); *Inventaire des deux langues latine et française* (Lyon, 1636, in-fol.); *Abrégé du Parallèle des langues française et latine* (Rouen, 1637, in-4°); *Nomenclatura geographica Galliarum* (Lyon, 1643, in-12).

MONET (Claude-Aimon), juriconsulte français, de la même famille que le précédent, né à Bonneville (Savoie), mort à Orléans. Il vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle et devint avocat au parlement de Paris, professeur de droit à Orléans et fut député plusieurs fois vers Louis XIII, qui, charmé de son éloquence et de son mérite, lui accorda des lettres de naturalisation en 1631. Il venait d'être nommé sénateur à Chambéry lorsqu'il mourut. On a de lui : *Antecessor immunis* (1640), dédié au chancelier Séguier, et des *Odes latines*, en manuscrit.

MONET (comte), général, de la famille des précédents, né en Savoie en 1703, mort à une époque inconnue. Il était fils d'un intendant de la province de Chablais. Il abandonna l'étude du droit pour le métier des armes, devint capitaine, puis passa en Pologne, où il fit l'éducation du prince Czartoryski, qu'il accompagna dans divers pays de l'Europe. Il fut chargé ensuite de diverses négociations secrètes, obtint le grade de général et reçut de Louis XVI le titre de comte. Monet, qui était membre de l'Académie des Arcades et de celle de Nancy, a publié un ouvrage superficiel, intitulé : *Essai historique sur la maison de Savoie* (Paris, 1779, in-8°).

MONET (Jean), littérateur et auteur dramatique. V. MONNET.

MONETA adj. (mo-né-ta — mot lat. qui signif. monnaie). Mythol. lat. Epithète de Junon, dans le temple de laquelle on frappait la monnaie à Rome. || Epithète d'Apollon.

MONÉTAIRE adj. (mo-né-té-re — du lat. *moneta*, monnaie). Qui a rapport à la monnaie ou à sa fabrication : *Art monétaire*. *Atelier monétaire*. *Système monétaire*.

— s. m. Nom donné à trois officiers romains qui présidaient à la fabrication des monnaies. L'officier public qui présidait en France à la fabrication des monnaies et médailles, et dont le nom se trouvait anciennement sur nos monnaies, il Pièces fabriquées sous la direction de ces officiers : Les *MONÉTAIRES* ne portaient le nom d'aucun roi, quoiqu'ils montrassent l'effigie royale avec le diadème et la couronne; ils portaient les noms des comtes et des monétaires, et les seconds seuls y indiquaient leur qualité.

MONETI (Francois), poète italien, né à Cortone vers 1635, mort en 1712. Il prit l'habit de frère mineur dans le couvent de Saint-François, à Cortone, s'occupa beaucoup d'astrologie et s'attira de nombreuses tribulations par son humeur satirique, qu'il exerça aux dépens de puissants membres du clergé. Il a composé plusieurs ouvrages remplis d'opinions bizarres et un *Almanach astrologique* qui eut beaucoup de vogue et dans lequel il donne des prédictions dont il était le premier à se moquer. Nous citerons de lui un poème contre les jésuites, intitulé : la *Corlona convertita* (1695, in-12), qu'il fit suivre d'un autre écrit du même genre : la *Corlona nuovamente convertita*, publié avec le précédent à Londres (1697, in-8°).

MONETIÈRE (Lx), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Briançon, au pied de la montagne de Sainte-Marguerite, sur la rive gauche de la Guisanne; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 2,381 hab. Filatures de coton; clouteries. Exploitation de plombagine; mines de cuivre et de houille. Deux sources minérales jaillissent, l'une au N. du bourg, l'autre au S. Les eaux de la première sont utilisées en boisson, celles de la seconde en bains. Ces eaux ont des propriétés sédatives et calmantes. Elles sont recommandées pour les embarras gastriques, les paralysies et les fractures.

MONÉTISATION s. f. (mo-né-ti-sa-si-on — rad. monétiser). Action de monétiser des métaux, de les transformer en monnaie : Le commerce de l'or et de l'argent fut interdit sous peine de mort; on réserva ces métaux, pour un accaparement d'urgence, à la MONÉTISATION. (Lamart.)

MONÉTISÉ, **ÉE** (mo-né-ti-zé) part. passé du v. Monétiser. Transformé en monnaie : Métaux monétisés.

— Mis en circulation en guise de monnaie.

MONÉTISER v. a. ou tr. (mo-né-ti-zé — du lat. *moneta*, monnaie). Transformer en

monnaie : MONÉTISER de l'or, de l'argent. || On dit plus ordinairement MONNAYER.

— Faire circuler en guise de monnaie : MONÉTISER du papier.

MONFALCON (Jean-Baptiste), médecin et écrivain français, né à Lyon en 1792. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur en médecine à Paris (1818), il retourna dans sa ville natale où, depuis lors, il a exercé son art et est devenu successivement médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef de la Charité, membre du conseil de salubrité, conservateur de la bibliothèque du palais des Arts (1840) et conservateur de la grande bibliothèque de Lyon (1847). En 1832, M. Monfalcon fonda le *Courrier de Lyon*, journal politique qui parut encore aujourd'hui. Trois ans plus tard, le choléra ayant éclaté à Marseille, il fut chargé d'aller organiser dans cette ville un service médical, qu'il dirigea jusqu'à la fin de l'épidémie. M. Monfalcon ne s'est pas fait remarquer seulement par son savoir comme praticien, il s'est aussi fait connaître par un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns lui ont valu des prix de l'Académie française et de diverses autres sociétés littéraires. Nous citerons de lui : *Dissertations sur divers sujets de médecine, de chirurgie et d'anatomie* (1818-1825); *Histoire médicale des marais et traité des fièvres intermittentes causées par les émanations des eaux stagnantes* (Paris, 1824, in-8°; 1826, in-8°); *Atlas historique et statistique de la Révolution française* (1833); *Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et 1834* (1834, in-8°); *Histoire du choléra asiatique observé à Marseille* (1835); *Code moral des ouvriers ou Traité des devoirs et des droits des classes laborieuses* (Paris, 1835, in-8°), couronné par l'Académie française; *Histoire statistique et morale des enfants trouvés*, avec 100 tableaux (Lyon, 1838, in-8°), ouvrage en collaboration avec M. Terme et qui a obtenu un prix Montyon de l'Académie française; *Nouvelles considérations sur les enfants trouvés* (Lyon, 1838, in-8°), avec le même; *Études littéraires* (1839-1842); *Hygiène de Lyon* (1845), ouvrage refondu, augmenté et réédité sous le titre de : *Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon* (Paris, 1846-1847, 2 vol. in-8°), avec planches; *Catalogue des bibliothèques réunies au palais des Arts* (1844-1850); *Monographie de la table de Claude*, accompagnée d'un fac-simile de l'inscription, dans les dimensions exactes du bronze (Lyon, 1851, in-fol.); *le Nouveau Spon ou Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais* (1856, in-8°), avec gravures; *Lugdunensis historia monumenta* (Lyon, 1860, in-4°); *Histoire monumentale de la ville de Lyon* (1865-1869, 9 vol. in-4°); *le Livre d'or du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais* (1865, in-8°), etc. M. Monfalcon a donné, en outre, un grand nombre de mémoires et de dissertations, des articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, la *Biographie médicale*, la *Biographie nouvelle des contemporains*, la *Nouvelle biographie générale*; il a traduit le *Commentaire* de Wieland sur Horace et édité de nombreux ouvrages : *Horace*, avec une traduction française (1838); *Virgile* (1838); *l'Imitation de Jésus-Christ*, avec une traduction (1841); les *Recherches des antiquités de Lyon*, par Spon (1848-1859); les *Poésies de Louise Labé* (1853); les *Rhymes de Perrinette du Guillet* (Lyon, 1856); les *Plaisans devis* par le seigneur de La Coquille (1857); enfin, la *Collection des bibliophiles lyonnais* (Lyon, 1848, 7 vol. in-8°).

MONFERRAT, illustre famille de la Lombardie. V. MONTEFERRAT.

MONFESTINO, ville du royaume d'Italie, province de Modène, district de Pavullo-Frignano, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 5,120 hab.

MONFIA, petite île de la mer des Indes, près de la côte orientale d'Afrique, au S. de l'île de Zanzibar, par 8° de latit. S. et 37° 30' de longit. E. Elle mesure 26 kilom. du N. au S. Sol bas, uni et très-fertile. Elle dépend de l'imam de Mascate.

MONFLANQUIN, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N. de Villeneuve-d'Agent, sur la Lède; pop. aggl., 1,061 hab. — pop. tot., 3,468 hab. Chapellerie, tannerie, pressoir d'huile, papeterie. Commerce de bestiaux et céréales. Belle église ogivale.

MONFORT, ancienne et illustre maison de France. V. MONTFORT.

MONFORTE, ville d'Espagne, province et à 20 kilom. O. d'Alicante, sur la rive droite du Vinalopu; 3,300 hab. Antiquités romaines.

MONFORTE-D'ALBA, bourg du royaume d'Italie, province du Cuneo, district d'Alba, ch.-l. de mandement; 2,105 hab.

MONFORTE-DE-LEMOS, ville d'Espagne, prov. et à 57 kilom. S.-E. de Lugo, ch.-l. de juridiction civile, sur une hauteur dont la base est baignée par le Cabe; 5,000 hab. Fabrication de toiles, tapis de soie, biscuits très-estimés. Trois anciens couvents, dans l'un desquels les jésuites avaient établi un collège renommé.

MONFORTE-DE-RIO-LIBRE, ville de Portugal, prov. de Tras-os-Montes, à 12 kilom. E. de Chaves; 4,000 hab.

MONFORTE-SAN-GIORGIO, bourg et com-

munne du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et district de Messine, mandement de Milazzo; 3,019 hab.

MONGE (Louis DE), littérateur français, né à Thénoranges, près de Buzancy (Ardennes), en 1724, mort à La Motte-Guéry (Ardennes). Il entra dans les gardes du corps, qu'il quitta en 1760, après dix-huit ans de service. Bien que dépourvu d'instruction sérieuse, il se mit en tête de devenir auteur pour d'acquiescer de la célébrité, entra en relation avec d'Alembert et plusieurs hommes de lettres, prit un secrétaire et se mit à lui dicter avec un ardeur infatigable toutes les divagations qui lui passèrent par la tête au sujet de la morale, de la religion, de la philosophie, de l'économie sociale, etc. C'était un homme doux, plein de candeur et de droiture, mais d'une imagination tellement désordonnée qu'il prenait le titre singulier de *Représentant du roi des jadis en tant qu'homme*, et se montrait très flatteur lorsqu'on le lui décernait. Nous citerons de lui : les *Lois du Sage* par celui qui n'adore que lui (Bouillon, 1783, in-8); *L'Homme réintégré dans le bon esprit* (Bouillon, 1784); les *Phases de la nature* (Bouillon, 1786); *Catéchisme historique* (Bouillon, 1787); *Le Chemin du ciel par la fortune* (1788); *Œuvres diverses, métaphysiques et philosophiques* (Bouillon, 1788); *Coup d'œil de mes ouvrages* (Bouillon, 1788).

MONGANE s. f. (mon-ga-ne — ital. *mongana*, même sens). Ancien nom des vœux de lait.

MONGAS s. m. (mon-gas — gr. *moggas*, même sens). Antiq. Danse usitée chez les Grecs.

MONGATCH, ville de Hongrie. V. MUNKAOS.

MONGAULT (Nicolas-Hubert DE), traducteur, né à Paris en 1674, mort dans la même ville en 1746. Il entra à seize ans dans la congrégation de l'Oratoire, professa les humanités au collège de Vendôme, fut contraint par la faiblesse de sa santé de renoncer à l'enseignement et se rendit alors à Toulouse, auprès de l'archevêque Colbert. Par la suite, Mongault revint à Paris, fut chargé en 1710, par le duc d'Orléans, de diriger l'éducation de son fils, le duc de Chartres, et reçut, outre plusieurs bénéfices lucratifs, la place de secrétaire général de l'infanterie, dont son élève était colonel général. Mongault devint membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. C'était un homme instruit, d'un esprit délicat, d'un caractère franc et vrai, joignant, dit Duclos, à la sagacité qui saisit le ridicule l'indulgence qui le fait pardonner. On lui demandait un jour ce que c'était que les vapeurs dont il se plaignait de souffrir. « C'est, répondit-il, une terrible maladie; elle fait voir les choses telles qu'elles sont. » Outre deux *Dissertations* insérées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, on lui doit des traductions de *L'Histoire d'Hérodote* (Paris, 1700) et des *Lettres de Cicéron à Atticus* (Paris, 1714, 4 vol.). Ces traductions sont estimées pour l'exactitude du sens et l'élégance du style.

MONGE s. f. (mon-je — du gr. *mōnos*, seul). Religieuse : *Je donne quelle se soit faite MONGE*. (Mme de Sév.). Il Vieux mot, usité encore dans certains départements.

MONGE (Gaspard), comte de Péluse, illustre géomètre français, principal fondateur de l'Ecole polytechnique, né à Beaune en 1746, mort à Paris en 1818. Il était fils d'un pauvre marchand forain qui, malgré son peu d'aisance, lui fit donner, ainsi qu'à ses deux frères, une bonne éducation et le plaça au collège dirigé par les oratoriens dans sa ville natale. A quatorze ans, il construisait une pompe à incendie qui put être utilisée; peu de temps après, il dressait de Beaune un plan détaillé que l'on conserve encore dans la bibliothèque de cette ville. Monge avait à peine seize ans lorsque les oratoriens de Lyon lui confièrent la chaire de physique. Ces Pères, désirant se l'affilier, faisaient briller à ses yeux la joie qu'il éprouverait des services qu'il pourrait alors rendre à sa famille. Monge allait céder, lorsque son père crut devoir lui faire quelques objections, et le jeune homme rentra aussitôt dans sa famille.

Le plan de Beaune avait frappé un lieutenant-colonel du génie, qui offrit au Père de Monge de faire entrer son fils à l'Ecole de Mézières. La proposition fut agréée; mais l'Ecole ne recevait à titre d'élèves que des fils de familles nobles, et le protecteur de Monge ne put obtenir pour lui que son admission à la succursale destinée aux sous-officiers, appareilleurs et conducteurs. Monge ne tarda pas à s'y faire remarquer. Un jour qu'on l'avait chargé de faire les calculs préparatoires pour un travail de fortification, il y employa, au lieu des tâtonnements en usage alors, une méthode sûre et expéditive dont le ploy de développement, sur le papier, lui attira d'abord des reproches. Il obtint, non sans peine, la permission de l'expliquer et s'en tira, au grand étonnement de ses chefs. Ce succès le fit nommer répétiteur du cours de mathématiques que professait alors Boscuit.

A cette époque, Monge avait déjà conçu son plan de géométrie descriptive; il s'occupa, dès lors, d'écrire ce traité pour le faire servir aux travaux de l'Ecole. Ses idées ne furent pas reçues sans défiance; toutefois, il réussit à les faire admettre, mais dé-

fense lui fut faite de professer ses méthodes ou d'en rien publier, dans la crainte que les étrangers ne profitassent des avantages qu'elles offraient. Monge s'en consola en se livrant à l'étude de l'analyse; c'est à cette époque, en effet, qu'il commença à adresser à l'Académie des sciences de Paris et à l'Académie de Turin ses premiers mémoires sur la théorie des surfaces.

En 1768, à la mort de Camus, Boscuit devint examinateur des élèves de l'Ecole, et Monge lui succéda dans sa chaire. Peu de temps après (1771), il remplaça aussi l'abbé Nollet comme professeur de physique, et puisait dans son zèle la force de remplir avec succès ces deux fonctions. Il n'avait alors que vingt-cinq ans.

Une circonstance fortuite l'avait mis à même de venger des insultes d'un fat l'honneur d'une dame honorable qu'il ne connaissait pas alors. C'était Mme veuve Horbou, qu'il épousa en 1777.

Turgot avait fondé au Louvre, en 1780, une chaire d'hydraulique; il y appela Monge, qui devait passer six mois à Paris et six mois à Mézières. La même année, l'Académie des sciences le reçut au nombre de ses membres. Il ne quitta l'Ecole de Mézières qu'en 1783, pour succéder à Bezout comme examinateur des élèves de la marine.

Ce fut pour les candidats à l'Ecole de marine qu'il écrivit son *Traité de statique* (Paris, 1788, in-8°), qui fut plus tard adopté pour l'enseignement préparatoire à l'Ecole polytechnique, et qui n'a été remplacé que par l'ouvrage de Poinson.

La Révolution fut saluée par Monge avec enthousiasme. Après le 10 août, l'Assemblée législative lui confia le portefeuille de la marine, qu'il conserva jusqu'en avril 1793, sans cesser son enseignement public. Son passage aux affaires fut signalé par un redoublement d'activité dans les ports de la France. Il avait sauvé la vie à son prédécesseur Dubouché, et éprouvait une grande répugnance à céder aux sollicitations de la Convention. Mais le jour où il fut accepté, il fut dénoncé aux Jacobins; mais il fit bientôt voir qu'on renonçait à un rôle actif, il n'avait pas abandonné pour cela la cause de la Révolution.

La Convention avait décrété la levée en masse de la nation. Mais les arsenaux étaient vides et la France ne produisait ni salpêtre ni cuivre. Nos forges ne connaissaient pas le secret de l'acier. Le comité de Salut public fit appel aux savants pour concourir à la défense du territoire. Monge se présenta des premiers et se mit aussitôt à l'œuvre, travaillant jour et nuit, avec ses collègues, à créer de nouveaux procédés pour la fabrication rapide de la poudre et des armes, et à couvrir la France d'innombrables ateliers.

C'est Monge qui eut l'idée d'aller chercher le nitre dans les caves, dans les écuries, dans les décombres des vieux murs. Il consacrait ses journées à visiter les fonderies dont on lui avait donné la direction, et ses nuits à composer des notices pour diriger les ouvriers.

Un jour, sa femme, qui le croyait arrêté, le reçut en pleurs à son retour et lui conta les motifs de son appréhension. « Ma foi, dit Monge, je ne sais rien de tout cela; ce que je sais, c'est que mes fabriques de canons marchent à merveille, » et il demanda le morceau de pain qui formait le plus souvent alors tout son dîner.

Dès que le salut de la patrie fut assuré, Monge retourna à ses travaux spéculatifs. La création de l'Ecole normale lui ouvrit la carrière du professorat; il fut chargé d'enseigner la géométrie descriptive et put enfin rendre publiques ses méthodes. Bientôt après, il fonda l'Ecole polytechnique et y donna ses belles leçons sur la théorie des surfaces.

Il fit partie, en 1795, de la commission chargée de choisir les chefs-d'œuvre créés par le pape à la France. Il retourna à Rome l'année suivante, pour y coopérer à l'établissement de la république. C'est là qu'il se lia avec Bonaparte d'une amitié désintéressée que rien ne put altérer. Désigné des premiers pour faire partie de l'expédition d'Egypte, non-seulement il fut l'âme de toutes les recherches scientifiques auxquelles elle donna lieu, mais encore il consacra les ressources de son génie à améliorer la situation des soldats, dont il partageait les fatigues et même les périls. C'est lui qui trouva l'explication du mirage, phénomène totalement inconnu en Europe et qui, présentant aux yeux des soldats harassés et mourant de soif la vaine apparence d'une nappe d'eau, qui fuyait à mesure qu'ils croyaient s'en approcher, les égarait loin des colonnes et causait la mort de beaucoup d'entre eux. C'est parce qu'il explora et fouilla les ruines de Péluse, que Monge reçut plus tard le titre de comte de Péluse. Après la conquête, il fut nommé président de l'Institut du Caire.

A son retour en France avec le général en chef, Monge s'occupa de la mise en ordre des documents précieux rapportés par la commission. Il reprit alors ses fonctions de professeur à l'Ecole polytechnique, et eut souvent à défendre ses jeunes élèves contre les préventions du maître. On le vit alors lutter sans succès pour éviter qu'ils ne fussent casernés, et abandonner son traitement et sa pension de retraite aux élèves sans for-

tune que la suppression de la solde allait obliger de sortir de l'Ecole (1805).

L'Empire avait fait Monge sénateur, comte, grand cordon de la Légion d'honneur; il lui avait réservé une donation en Westphalie; la Restauration lui enleva toutes ses charges et jusqu'à sa place à l'Institut, qu'il perdit en 1816. Le bannissement des conventionnels, qui atteignait son gendre, M. Echassériaux, acheva de troubler son intelligence et bâta la fin de ses jours.

Monge était aimant et dévoué à l'exces. Ses premiers maîtres l'appelaient *puer aureus*, pour exprimer quel était son bon cœur. Il adorait son père, qui méritait de tous points son affection, et fut lui-même un chef de famille accompli. Il a éprouvé, en dehors des siens, trois grandes passions, pour Berthollet, pour Bonaparte et pour ses élèves de l'Ecole polytechnique.

Berthollet et Monge ne faisaient qu'un; les soldats d'Egypte ne disaient pas : Berthollet ou Monge; ils disaient : Berthollet-Monge ou Monge-Berthollet. Bonaparte, qui avait compris de bonne heure l'avantage de s'associer un tel homme, le subjuguait par des attentions délicates. Monge s'était tellement donné à lui, que le moindre revers essuyé par son ami l'aneantissait. La longueur du siège de Saint-Jean-d'Acre faillit lui coûter la vie, et il fut frappé d'apoplexie à la nouvelle des désastres de Russie; la chute de l'Empire, beaucoup plus que les vengeances exercées contre lui-même, lui enleva ses facultés intellectuelles.

Monge eut souvent à défendre ses élèves contre le pouvoir. Malus, Biot et quelques-uns de leurs camarades avaient encouru la colère de la Convention. « Si vous renvoyez ces élèves, dit Monge au conseil, je quitte l'Ecole. » Il eut bientôt en Egypte la satisfaction de voir Malus se signaler par un brillant courage et un dévouement sans limites. L'Ecole avait refusé ses félicitations au nouveau empereur; il était question de mesures graves à prendre contre son chef. Monge dit : « N'oubliez pas que ces élèves sont presque tous en révolte contre moi; ils se déclarent décidément mes ennemis. — Sire, répondit Monge, nous avons en bien de la peine à en faire des républicains; laissez-leur le temps de devenir impérialistes. D'ailleurs, permettez-moi de vous le dire, vous avez tourné un peu court. » Une bonté naïve, jointe à un penchant prononcé à l'enthousiasme, était le trait saillant de son caractère. Il était gauche en société et d'une bonhomie candide que Mme Roland prit pour l'indice d'un esprit borné. Une difficulté de prononciation ne contribuait pas peu à donner de lui cette impression à ceux qui l'écoutaient pour la première fois. Son désintéressement était extrême, et jamais il ne songea à profiter de sa position auprès de Bonaparte pour enrichir lui et les siens, à l'exemple de la tourbe des courtisans qui entouraient le despote. Celui-ci en fut frappé et lui en fit un jour la remarque à haute voix afin d'être entendu de tous ceux qui l'entouraient.

L'influence de Monge sur le progrès des sciences mathématiques a été considérable, parce que ses efforts ont porté sur le perfectionnement des méthodes. Son œuvre comprend trois découvertes capitales : celle de la géométrie descriptive, celle de la loi qu'on a nommée principe des rotations contingentes ou principe de continuité, enfin celle du sens profondément caché jusqu'à lui des équations aux différentielles partielles.

L'usage des projections et différents procédés de la géométrie descriptive étaient connus depuis longtemps et appliqués par les charpentiers et les tailleurs de pierre. Philibert de Lorme, Desargues, Frezier avaient donné différents traités pratiques ou la méthode descriptive était en germe; Lagrange en avait fait récemment l'usage le plus élégant et le plus heureux dans sa belle *Théorie des dérivées sujettes à parallèles*; mais les *Règles élémentaires* et générales de cette méthode n'étaient pas dégagées, isolées et classées; il n'en avait pas été formé un faisceau présentant un corps de doctrine; la possibilité de créer cette doctrine n'était pas même soupçonnée. C'est à Monge qu'appartient l'honneur d'avoir mis au jour cette science nouvelle, qui a apporté de si précieux secours aux ingénieurs, aux architectes et aux mécaniciens, et qui a exercé une si grande influence sur les progrès de la géométrie pure.

Le principe des relations contingentes consiste dans une manière nouvelle et plus générale de concevoir la relation de l'abstrait au concret. Voici comment on peut l'énoncer : Toute propriété d'une figure non pas métrique, mais exprimant une relation de position, une coïncidence, une communauté de contours qui se vérifie dans une infinité de cas continus entre eux, mais dont la démonstration n'a pu être faite que dans l'hypothèse où des constructions réalisables entre de certaines limites pourraient être effectivement faites, toute propriété ainsi démontrée peut être étendue à toutes les figures de même espèce, et subsiste encore dans les cas mêmes où, les constructions supposées n'étant plus réalisables, quelques grandeurs intermédiaires, dont l'intervention paraissait cependant nécessaire à la démonstration, auraient entièrement disparu. Ainsi, par exemple, lorsque le sommet d'un cône circonscrit à une surface du se-

cond degré décrit une ligne droite, le plan de la courbe de contact tourne autour d'une autre droite. En effet, dit Monge, si par la droite lieu du sommet du cône on mène deux plans tangents à la surface, la courbe de contact du cône mobile passe toujours par les points de contact de ces deux plans tangents; ainsi, le plan de cette courbe tourne autour de la droite fixe qui les joint. La démonstration suppose que l'on puisse mener par le lieu des sommets du cône deux plans tangents à la surface, mais le théorème n'en est pas moins général.

La différence que nous avons établie entre les relations métriques et les relations de position n'est pas en soi absolue : tant que les grandeurs mesurées restent réelles, leurs mesures sont toujours fournies par les mêmes formules; mais l'existence même de ces grandeurs est plus souvent liée à celle des intermédiaires dont il a été question dans ce qui précède que celle des lieux qu'on peut avoir à considérer, parce qu'un même lieu comporte toujours une infinité de définitions auxquelles correspondent des propriétés en nombre égal, dont les unes peuvent cesser d'exister, les autres se conservant, tandis qu'un grandeur existe ou n'existe pas, quelle que soit d'ailleurs la définition qu'on en ait donnée. Le principe de Monge, en y mettant les restrictions sous lesquelles nous l'avons énoncé, était évident : l'hésitation marquée avec laquelle il fut reçu, les critiques mêmes qu'on en a faites, provenaient de la confusion qu'on avait laissée subsister entre les relations métriques et les relations de position.

Les travaux de Monge ont beaucoup contribué à éclaircir la question difficile de l'intégration des équations aux différentielles partielles. Avant lui, on n'était même pas encore nettement fixé sur le degré d'indétermination qui doit peser sur l'intégrale générale d'une pareille équation. D'Alembert voulait que les fonctions arbitraires qui entrent dans ces intégrales fussent assujetties à la loi de continuité; Euler pensait avec l'exclusion qu'arbitraire signifie arbitraire, sans aucune restriction; mais l'impossibilité qu'on l'ait encore de faire intervenir des notions concrètes dans la solution de la question rendait la discussion interminable. Le calcul avait conduit à introduire des fonctions arbitraires dans les intégrales; on les avait acceptées avec étonnement, mais on ne sentait pas bien pourquoi l'équation différentielle proposée comportait une indétermination aussi large. C'est Monge qui a porté la lumière dans ces questions épineuses. Il remarqua d'abord qu'une équation entre trois variables x, y, z et les dérivées partielles du premier ordre de x par rapport à x et à y traduisait une propriété du plan tangent à une surface, puisque c'est une relation entre les coefficients angulaires de ce plan et les coordonnées du point de contact. Cela étant, il se demanda quelles sont les surfaces dont les plans tangents peuvent avoir d'une même propriété, et il remarqua que cette communauté d'une seule propriété générale du plan tangent n'entraîne, entre toutes les surfaces qui en jouissent, qu'une conformité dans leur mode de génération. Par exemple, tout cône quelconque est tel que tous ses plans tangents se croisent en un même point, propriété qui s'exprimerait, en effet, par une équation du genre de celles dont il est question; tout cylindre est tel que tous les plans tangents se coupent deux à deux suivant des droites ayant une direction unique, etc. Ces exemples durent faire supposer à Monge que ce qu'avaient de commun toutes les surfaces représentées par les intégrales d'une même équation aux différentielles partielles du premier ordre, c'était la génératrice et la manière dont elle se pliait. C'est, au reste, ce qui put être vérifié immédiatement, car une équation $\varphi(f, f_1) = 0$ entre deux fonctions données f et f_1 des coordonnées x, y, z , est celle de la surface engendrée par la ligne mobile $f = c, f_1 = c$, dont le mouvement est réglé par la condition $\varphi(c, c) = 0$. On ne pouvait pas éclaircir la question d'une façon plus lumineuse. Nous avons supposé, pour simplifier, que l'équation différentielle proposée fût du premier ordre; mais la théorie exposée par Monge s'étendait aux autres équations; la propriété exprimée par l'équation différentielle pouvait alors se rapporter, soit à la courbure de la surface, si l'équation était du second ordre, soit à des éléments encore plus délicats.

Nous venons de passer en revue les grands travaux de Monge; mais ses ouvrages contiennent un grand nombre de perfectionnements de détail assez importants pour n'être pas passés sous silence.

C'est à lui, par exemple, que l'on doit la démonstration de ce théorème que le lieu du sommet d'un trièdre trirectangle circonscrit à une surface du second degré est une sphère; la discussion qu'il a donnée de l'équation générale du second degré à trois variables est présentée d'une façon bien plus claire que ne l'était celle d'Euler; c'est à lui qu'on doit la théorie des plans polaires des surfaces du second ordre; c'est encore Monge qui découvrit les sections circulaires des hyperboloïdes et du parabolôïde hyperbolique, ainsi que la double génération des mêmes surfaces par une ligne droite; la première idée des lignes de courbure des surfaces est aussi de lui; enfin, un mémoire inédit de Monge, probable-

ment déposé au secrétariat de l'Institut, mais que l'on ne connaît que par quelques lignes insérées dans un autre de ses ouvrages, contient en germe la théorie des polaires réciproques, qui depuis a fait l'objet de tant de belles recherches du général Poisson.

Monge a publié un grand nombre de mémoires dans les *Collections de l'Académie des sciences*, dans les *Journaux de l'Ecole polytechnique* et de l'Ecole normale, dans le *Dictionnaire de physique de l'Encyclopédie méthodique*, dans les *Annales de chimie*, enfin dans la *Décade égyptienne*. On lui doit, en outre, indépendamment de son *Traité de statique* : *Dictionnaire de physique* (Paris, 1793-1822, 2 vol. in-4°), en collaboration avec Cassini, Bertholon, etc.; *Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier* (1794, in-4°), avec Berthollet; *Description de l'art de fabriquer les canons* (1794, in-4°); *Fenilles d'analyse appliquée à la géométrie* (1795, in-fol.), rééditées sous le titre de : *Application de l'analyse à la géométrie* (1807, in-4°; 1849, in-4°); *Géométrie descriptive* (1799, in-4°); *Précis des leçons sur le calorique et l'électricité* (1805, in-8°); *Application de l'algèbre à la géométrie* (1805, in-4°); *Théorie des ombres et de la perspective*, publiée avec la 4^e édition de la *Géométrie descriptive* (1819).

MONGE (Louis), savant français, frère du précédent, né à Beaune en 1748, mort en 1827. Il prit part comme astronome, sur l'*Astrolabe*, à l'expédition scientifique commandée par La Pérouse en 1785, devint ensuite professeur de mathématiques à l'Ecole militaire, examinateur d'hydrographie (1787), examinateur de la marine et prit sa retraite en 1824.

MONGELLAZ (P.-J.), médecin français, né en Savoie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Nous ignorons la date de sa naissance et celle de sa mort. Il prit le grade de docteur à Paris et se fixa dans cette ville, où il se livra à l'exercice de son art. Mongellaz a publié les ouvrages suivants : *Essai sur les irritations intermittentes* (Paris, 1821, 2 vol. in-8°), ouvrage refondu et réédité sous le titre de : *Névrosisme des irritations intermittentes* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°); *Réflexions sur la théorie physiologique des fièvres intermittentes et des maladies périodiques* (Paris, 1825, in-8°); *L'art de conserver sa santé et de prévenir les maladies héréditaires* (Paris, 1828, in-8°).

MONGELLAZ (Fanny BURNIER, dame), femme du précédent, née à Chambéry en 1798, morte en 1830. Elle était nièce du célèbre Berthollet, dont elle devint l'héritière. Ses parents lui firent donner une excellente éducation à Genève et elle se fit remarquer de bonne heure par la vivacité de son intelligence, par l'exaltation de ses idées et de ses sentiments. Ayant épousé le médecin Mongellaz, elle le suivit à Paris et revint mourir dans sa ville natale. On a d'elle : *Louis XVIII et Napoléon dans les champs Elysées* (Paris, 1825, in-8°); *De l'influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations, sur leurs familles et la société, et de l'influence des mœurs sur le bonheur de la vie* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°), ouvrage dont nous a fait un grand éloge.

MONGETTE s. f. (mon-jè-te). Bot. Nom vulgaire des haricots dans le midi de la France.

MONGEZ (Antoine), dit l'*Atasé*, archéologue français, né à Lyon en 1747, mort à Paris en 1835. Il entra fort jeune dans la congrégation de Sainte-Geneviève et dut à ses progrès rapides, à son ardeur au travail, d'être nommé garde du cabinet des Antiques. Divers écrits qu'il publia à partir de 1777 attirèrent l'attention de l'Académie des inscriptions, qui l'admit au nombre de ses membres en 1785. A l'époque de la Révolution, Mongez adopta avec chaleur les idées nouvelles, se lia d'abord avec les girondins, puis entra en relation avec le peintre David, avec Marat, et se rangea du côté des montagnards. Il renonça alors à ses fonctions ecclésiastiques, se maria avec Mlle Leval, peintre distinguée, puis fut successivement membre de la commission des monuments, commissaire du gouvernement auprès de l'administration des monnaies (1792), membre de l'Institut (1796), membre du Tribunal (1799) et administrateur des monnaies (1804), place qu'il occupa jusqu'en 1827. En 1816, Mongez fut éliminé de l'Institut; mais, deux ans plus tard, il y retourna à la suite de la démission nouvelle, et le ministre de Villèle le destitua, en 1827, de ses fonctions d'administrateur des monnaies, qui lui furent rendues après la révolution du juillet 1830. Mongez a été un des promoteurs du système monétaire actuellement en usage. Indépendamment de quarante-huit mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on lui doit plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Histoire de Marguerite de Valois* (1777, in-8°); *Dissertation sur les noms et les attributions des divinités infernales* (1783), couronnée par l'Académie des inscriptions; *Dictionnaire d'antiquités, mythologie, diplomatique des chartes et chronologie* (Paris, 1787-1821, 4 vol. in-fol.), faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*; *Alphabet* (Paris, 1789, 9 vol. in-18); *L'explication des tableaux de la galerie de Florence* (Paris, 1787-1821, 4 vol. in-fol.); *Considérations générales sur les monnaies* (1796, in-8°); *Iconographie romaine*

(Paris, 1812-1829, 4 vol. in-4°), dont le premier volume est de Visconti. — Son frère, Jean-André Mongez, né à Lyon en 1751, mort en 1788, fit également partie de la congrégation de Sainte-Geneviève et s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des sciences naturelles. Il collabora au *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, rédigea, à partir de 1779, le *Journal de Physique*, traduisit et publia le *Manuel du minéralogiste* de Bergmann (1784), fit partie, en 1785, comme aumônier et comme naturaliste, de la fameuse expédition de La Pérouse et partagea le sort du célèbre marin.

MONGEZ (Marie-Joséphine-Angélique Levol, dame), femme peintre française, née à Confians-l'Archevêque, pres de Paris, en 1775, morte à Paris en 1855. Elle fut pour maîtres Regnaud, puis Louis David, qui s'attacha à développer ses rares dispositions et sous la direction duquel elle devint une artiste fort remarquable. Angélique Levol épousa, vers 1798, un ami de David, l'archéologue Mongez, bien qu'il eût vingt-huit ans de plus qu'elle. Nous citerons, parmi ses tableaux : *La Mort d'Aspynax* (1802); *Alexandre pleurant la mort de la femme de Darius*, toile qui lui valut une médaille de 1^{re} classe en 1804; *Thésée et Pirithoüs délivrant deux femmes des mains de leurs ravisseurs* (1806); *Orphée aux enfers* (1808); *La Mort d'Adonis* (1810); *Perseée et Andromède* (1812); *Mars et Vénus* (1814); *Saint Martin partageant son manteau pour couvrir un pauvre* (1819); *les Sept chefs devant Thèbes* (1827), etc. On lui doit encore les portraits de *Napoléon I^{er}* et de *Louis XVIII*, et les dessins de 380 figures qui ornent le *Dictionnaire d'antiquités* de son mari.

MONGHIDORO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Bologne, mandement de Loiano; 4,424 hab.

MONGHIR ou BONGIPOUR, ville de l'Indoustan anglais (Bengale), sur la rive droite du Gange, dans l'ancienne province de Bahar, à 384 kilom. N.-O. de Calcutta, à 128 kilom. E. de Patna, par 25° 23' de lat. N. et 84° 45' de lat. E; 36,000 hab.

La ville de Monghir renferme des fondrières de fer, des fabriques de taillanderie et des manufactures de fusils et d'armes blanches. Le principal bazar est bien approvisionné et très-fréquenté. Les maisons, aux façades blanches et aux toits formant terrasses, offrent un aspect délicieux. Le fort est précédé de larges fossés. Les principaux édifices sont l'église protestante, les bâtiments de la poste, du tribunal et de la caserne. Les murs d'enceinte furent construits sous la domination mogole. Les environs de cette ville sont charmants. A 6 kilom. se trouvent des eaux chaudes (*hot waters*) dont la température atteint de 38 à 40° centigrades. De nombreux globules d'air montent à la surface de l'eau et la font bouillonner.

Dans le XVI^e siècle, cette ville fut un sujet de contestation entre les rois de Bahar et du Bengale. En 1580, elle servit de quartier général au rajah Todermoa, général d'Akkur; elle fut prise en 1763 par les Anglais. Le district de Bogipour a 23,400 kilom. carrés et 2,000,000 d'hab. Sol fertile en riz, blé, légumes, coton, ricin, canne à sucre.

MONGIN (Edme), prédicateur et prêtre français, né à Baroville (Aube), en 1668, mort à Bazas en 1746. Il se signala, tout jeune encore, par son talent comme prédicateur, remporta trois prix d'éloquence à l'Académie française, devint précepteur de deux princes de la maison de Condé et fut appelé à faire partie de l'Académie en 1708. Abbé de Saint-Martin d'Autun en 1711, Mongin prit possession, en 1724, de l'évêché de Bazas et administra son diocèse avec autant de modération que de sagesse au milieu des querelles religieuses qui agitaient alors l'Eglise de France. Ses *Ouvrages*, consistant en sermons, panégyriques, oraisons funèbres, mandements, pièces académiques, etc., ont été publiées à Paris (1745, in-4°). Mongin avait plus de goût que de chaleur; il possédait une instruction solide, et ses discours se font surtout remarquer, dit d'Alembert, par un ton noble et simple, par une douce sensibilité, par une diction élégante et pure.

MONGINOT (François DE LA SALLE, plus connu sous le nom de), médecin français, né à Langres en 1569, mort à Paris en 1637. Il vint se fixer à Paris où il acquit une grande réputation comme praticien et devint médecin du prince de Condé, puis de Henri IV. En 1617, Monginot embrassa la religion réformée et, à cette occasion, un ouvrage intitulé : *Résolution des doutes ou Sommaire décision des controverses de l'Eglise réformée et de l'Eglise romaine* (La Rochelle, 1617, in-8°). On lui doit, en outre, un traité sur la peste, sous le titre de *Secrets polyédrales* (Paris, 1606), et *Traité sur la conservation de la santé* (1631). — Son fils, François MONGINOT, s'adonna également avec succès à la médecine, quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes et devint médecin du roi d'Angleterre. On a de lui un *Traité sur le quinquina* (Paris, 1688).

MONGITORE (Antonin), archéologue et biographe italien, né à Parme en 1663, mort dans la même ville en 1733. Il devint, comme nous l'avons dit, biographe du saint-office, se fit connaître par d'importants travaux archéologiques et biogra-

phiques, par ses connaissances étendues dans l'histoire profane et sacrée et devint membre de l'Académie des Arcades, sous le nom de *Lipario Tritiano*. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Vita de due santi Mamiani* (Palermo, 1701, in-4°); *Compendio della vita di santa Rosalia* (Palermo, 1703); *Diversi gentili geniali* (Palermo, 1704, in-4°); sur la *Sicilia inventrice* de Vincenzo Auria; *Palermo santificata della vita de' suoi santi cittadini* (Palermo, 1708); *Bibliotheca sicula sive de Scripturis siculis qui non vetera tum recentiora sacula illustrant notitie locupletissimae* (Palermo, 1708-1714, 2 vol. in-fol.), son plus important ouvrage; *Bulla privilegia et instrumenta Panormitana metropolitana Ecclesie collecta notitie illustrata* (Palermo, 1734, in-fol.); *Parlamentum generalis di Sicilia* (Palermo, 1749, in-fol.), etc. Il a laissé aussi quelques ouvrages manuscrits et une édition de la *Sicilia sacra* de Pirro (1733, 2 vol. in-fol.).

MONGLAT (marquis de), général français, auteur de mémoires. V. MONTGLAT.

MONGLAIVE (François-Eugène GARAY de), littérateur français, né à Bayonne en 1766, mort en 1873. En 1814, il alla prendre du service au Brésil dans l'armée de don Pedro, puis se rendit en Portugal (1819), où il se prononça pour le régime constitutionnel. De retour en France, Monglave fonda à Paris un petit journal satirique intitulé le *Diable boiteux* (1823). Ce journal fut ressuscité deux fois par lui avec peu de succès en 1832 et en 1837. Ennemis déclaré de la Restauration, Monglave l'attaqua vivement dans ses écrits, fut plusieurs fois condamné à la prison et à de grosses amendes, et se vit forcé de prendre divers pseudonymes pour collaborer à la *Minerve*, à la *Renommée*, à la *Lognette*, au *Miroir*, etc.

Professeur à l'Ecole des sourds-muets de Paris, fondateur de l'Institut historique (1833), dont il devint le secrétaire perpétuel, il a publié, outre des brochures administratives, des romans : *Mon parrain Nicolas* (1823, 2 vol. in-12); *les Parchemins et la lièvre* (1825, 2 vol. in-12), avec Marie Aycard; le *Ministère des finances*, roman de mœurs (1825, 3 vol. in-12); *Octavie ou la Maîtresse d'un prince* (1825, 2 vol. in-12); le *Bourreau* (1830, 2 vol. in-12); quelques pamphlets, savoir : *les Dames de la cour*; *De la pairie et des pairs* (1826); *Biographie pittoresque des pairs de France* (1826); *Biographie des quarante de l'Académie française* (1826, in-32); quelques ouvrages historiques, notamment : *le Siège de Cadix en 1810* (1823, in-8°); *Résumé de l'histoire du Mexique* (1825, in-18); *Histoire des conspirations des jésuites de France* (1825, in-8°); *Histoire politique, maritime et militaire de la guerre d'Orient*, avec le comte de Vienne; le *Comte de Cavour* (1861, in-8°), etc.

MONGOL, OLE s. et adj. (mon-gol, o-le). Géogr. Habitant de la Mongolie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les Mongols. Les nations mongoles.

— Anthropol. *Race mongole*. Une des races humaines, qui habite le nord-est de l'Asie : Il y a trois races principales : la race caucasienne, la race mongole, la race nègre. (St-M. Girard.)

— s. m. Langue parlée dans l'ancien empire des Mongols.

— Encycl. Anthropol. *Race mongole*. Dans la classification qu'on a généralement adoptée pour caractériser les principales variétés de l'espèce humaine, la race mongole ou mongolique tient un rang intermédiaire entre la race caucasienne et la race nègre. La race mongole ou jaune paraît avoir pour point de départ la chaîne des monts Altaï. Elle s'est ensuite étendue progressivement dans les contrées qui sont au nord et au midi de ces montagnes, à l'orient des contrées habitées par la race caucasique. Elle a formé ainsi : d'une part, les peuplades qui habitent les régions hyperboréennes de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique depuis le cap Nord jusqu'au Groenland, et qui sont connues sous le nom de Lapons, de Samoyèdes et d'Esquimaux; d'autre part, les hordes nomades disséminées dans le grand désert de l'Asie, les Kalmouks, les Kalkas, etc., et les grandes nations qui peuplent la Chine, le Japon, la Corée, les îles Philippines, les îles Mariannes, les îles Carolines et toutes les autres terres qui s'étendent au nord de l'équateur jusqu'à 172° degré de longitude orientale.

Les peuples de cette race ont le teint plus ou moins olivâtre, le visage large et plat, les pommettes saillantes, le nez épais à narines découvertes, les yeux étroits, longs et obliques, peu fendus, présentant un angle externe relevé, des paupières comme bridées et demi-closées; la bouche grande, présentant des lèvres épaisses et arquées, le menton saillant, les cheveux plats et noirs et la barbe grêle et distribuée par pinces; le front est bas, aplati, et l'angle facial ne mesure que de 75° à 80°; les membres sont gros, charnus, mal dessinés; enfin, chez la femme, les mamelles sont coniques.

On a divisé cette race en quatre branches ou rameaux : le rameau mandchou, le rameau sinique, le rameau hyperboréen et le rameau carolin.

Le rameau mandchou occupe les contrées les plus élevées de l'Asie orientale, comprises entre les monts Altaï et le Thibet, depuis la mer Caspienne jusqu'au Japon.

Le rameau sinique peuple la Chine, le Japon et la Corée. Les habitants de ces contrées sont les plus anciennement civilisés du globe; mais cette civilisation est devenue depuis longtemps stationnaire. Elle ne fera de nouveaux progrès que lorsque les ports de la Chine, largement ouverts aux étrangers, lui permettront de se remettre au contact des peuples appartenant à la race caucasique.

Le rameau hyperboréen comprend des peuplades qui, reléguées au milieu des régions glaciales du pôle, n'ont d'autre industrie que celle de la pêche, qui subsistent à tous leurs besoins.

Le rameau carolin ou mongol pélagien est disséminé dans les îles qui s'étendent depuis les Philippines jusqu'aux îles Maldives.

Enfin les Malais, qui habitent l'Inde au delà du Gange et une grande partie de l'archipel Asiatique, sont regardés par quelques naturalistes comme un mélange de la race mongolique avec la race caucasique. Quelques auteurs rangent les Turcs et les Hongrois dans la race mongole.

— Langue et littérature. Les idiomes des hordes mongoles forment une famille que l'on classe dans le groupe des langues tartares et qui se rattache ainsi à la classe des langues agglutinatives. Cette famille se compose principalement de trois idiomes, dont les deux premiers offrent de grandes différences entre eux dans les formes grammaticales et presque aucune dans les mots : le mongol propre, le kalmouk et le bouriate.

L'idiome mongol, plus simple que celui des Turcs, se rapproche davantage du mandchou. Le mongol a moins de verbes dérivés que le turc, langue qui appartient aussi à la famille tatarique, et se conjugue, ainsi que le turc, avec un grand nombre de suffixes. Cette langue ne présente pas de dures associations de consonnes et offre au contraire une douce et harmonieuse distribution de voyelles. Des idiomes de cette famille, le mongol est celui qui semble trahir le plus une origine monosyllabique. Les radicaux, en effet, y sont fort courts et composés le plus souvent de trois lettres seulement. Ces radicaux sont, il est vrai, susceptibles de revêtir des flexions, tant de déclinaison que de conjugaison.

Cette langue offre des périodes très-longues; elle n'a ni articles ni genres, et se sert rarement des pronoms. Le verbe n'a pas le mode subjonctif et lui substitue l'indicatif. Les propositions sont remplacées par des postpositions.

La littérature mongole, qui a été si brillante sous le règne du puissant Khoulaï et de ses successeurs, ainsi que la cour, n'en a pas moins vu d'assez nombreux savants musulmans, tibétains, indous, etc., et est plus riche et plus variée que la littérature mandchoue. Outre le grand nombre de livres de théologie bouddhiste qu'elle possède, notamment une traduction du *Grand jour*, que les missionnaires appellent la *Bible des Thibétains*, elle a des poèmes, des romans, un grand nombre de livres historiques, des grammaires et des dictionnaires mongols, indous et très-probablement des ouvrages en ouïghour, en turc, en tchakhatéen et en langue nipoliennne. C'est dans les chroniques mongoles qu'on peut espérer trouver les antiquités de la Tartarie et l'histoire de toutes les races mongoles, dépouillées de toutes les traditions que les Occidentaux y ont mêlées fort mal à propos. Les collections de manuscrits mongols les plus considérables qui existent en Europe se trouvent dans les bibliothèques de Saint-Petersbourg et de Dresde.

L'écriture mongole, dont l'écriture mandchoue n'est qu'une variété, s'écrit en colonnes verticales de haut en bas; ces colonnes se suivent de gauche à droite. Elle possède des voyelles au nombre de sept, des diphtongues qui en dérivent et dix-sept consonnes. Les Mongols et les Manchoux ne décomposent point leur écriture en simples signes phonétiques; ils joignent toujours une consonne à une voyelle; ils ont donc un syllabaire au lieu d'un alphabet. Ce syllabaire comprend seulement 187 signes ou groupes. Cette écriture se compose, à ce qu'il paraît, principalement de caractères sémétiques; l'élément indien n'y est pas non plus étranger, et l'arrangement perpendiculaire accuse une influence chinoise.

La langue kalmouk est parlée par des tribus qui habitent près du Coconor et aussi sur les bords de l'Ili, dans l'empire chinois. Elle est plus simple dans ses formes grammaticales que le mongol propre. Sa littérature, quoique plus pauvre que celle des Mongols, est encore assez riche. Les Kalmouks possèdent des poèmes de vingt chants conservés par la seule tradition; leurs bardes ou *dchangtschi* les récitent au milieu du peuple attré et ravi de joie. L'alphabet kalmouk, calqué sur celui des Mongols, est cependant moins imparfait; il en diffère par quelques lettres et par un genre particulier d'élégance. On a publié une traduction de la Bible en cette langue.

La langue bouriate est parlée par des peuplades habitant le long des fleuves Uda, Irkousa, Ora, etc., dans le gouvernement d'Irkoutsk. Cette langue est complètement inculte et abonde en articulations qui se prononcent du nez et du gosier. On a aussi publié une traduction de la Bible dans cette langue. V. MONGOLIE.

MONGOLIE ou MONGOLISTAN (c'est-à-dire *Pays des Mongols*), vaste contrée de l'Asie centrale, faisant partie de l'empire chinois et comprise entre 35°-53° de latit. N., et 82°-129° de longit. E. Elle a pour bornes au N. la Sibirie, à l'E. la Mandchourie, au S. la Chine proprement dite, et à l'O. les provinces chinoises de Kansou et de Tienchan-Pelou. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O. dépasse 2,700 kilom., et sa largeur du N. au S., entre 98° et 108° de long. E., atteint 1,600 kilom.; mais, aux deux extrémités, cette largeur ne dépasse pas 950 kilom. Quant à sa population actuelle, on l'évalue approximativement à 3,000,000 d'hab.

Aspect général; description physique. Le centre de la Mongolie est occupé par l'immense plaine du Grand-Gobi ou Ta-Gobi ou Kobi, à laquelle nous avons consacré un article particulier (v. Kobi). Au S.-E. du Gobi s'étend une contrée plus élevée et plus accidentée, qui se termine par une chaîne de montagnes d'une altitude considérable. Cette chaîne commence au S., près du point méridional extrême de la Mongolie, à quelque distance des rives du fleuve Hoang-Ho, par 35° de latit. N. environ, et s'étend au N., le long de ce cours d'eau, sur une longueur d'environ 640 kilom. Elle est couverte de forêts et porte le nom d'*Alaschan* ou *Ho-Lang-Schan*. Près du quarante-deuxième parallèle, elle tourne brusquement à l'E., en formant presque un angle droit, et elle reçoit alors des Chinois le nom d'*Inshan* et des Mongols celui d'*Oughlan-Oula*. La chaîne se prolonge dans la même direction pendant 360 kilom., puis elle se dirige de nouveau au N.-E., et continue dans cette direction depuis le 42° jusqu'au 55° de latit. N., sous le nom de *Khing-Khan-Oula*. Les points les plus élevés de cette chaîne semblent se trouver à l'endroit où elle tourne au N. et où l'altitude de l'un de ses pics, le *Petcha*, dépasse de beaucoup la limite des neiges et atteint, à ce que l'on croit, plus de 4,500 mètres.

La contrée qui borde cette chaîne, le long de sa base occidentale et septentrionale, sur une largeur qui varie entre 80 et 160 kilom., a une surface très-accidentée et est bien arrosée; mais on n'y trouve d'arbres qu'à des endroits isolés et situés à de grandes distances les uns des autres. Comme elle est beaucoup plus élevée que le Gobi, puisque son altitude dépasse 1,500 mètres, on se trouve, par suite, exposé sans défense à la violence des vents glacés qui soufflent sur toute la surface du désert; elle est donc impropre à l'agriculture; mais elle renferme, en revanche, d'excellents pâturages où l'on élève sur une grande échelle des chevaux, du gros bétail et des moutons. Au S. des monts Inshan, la Mongolie renferme de fertiles vallées et des montagnes qui sont, la plupart, recouvertes de forêts; mais cette fertile région ne s'étend que jusqu'au point où le Hoang-Ho prend la direction du S., et elle fait partie des provinces chinoises de Petcheli et de Schen-Si. La région qui s'étend plus loin à l'O., et qui est entourée par le grand arc que le Hoang-Ho décrit au N., a presque tous les caractères du Gobi; elle est appelée le pays des *Ordes*, du nom d'un tribu mongol apparue au grand rameau des Mongols lorsqu'en venant de cette partie de la Mongolie est couverte de collines formées de sables mouvants, où l'on ne rencontre ni eau ni arbres. Mais les nombreuses vallées qui existent entre ces collines renferment de vastes prairies, couvertes d'une herbe luxuriante et de buissons verdoyants. Les essais que l'on a faits pour cultiver certaines parties de cette région n'ayant pas réussi, les Chinois l'ont abandonnée aux Mongols et à leurs troupeaux; mais afin d'empêcher ces nomades de piller les fertiles provinces de Schen-Si et de Kan-si, qui sont limitrophes, ils ont continué la grande muraille à travers la péninsule, de l'E. à l'O., depuis Pao-Tcheou jusqu'à Nin-Ghin.

On donne le nom de *Kortchin* à cette partie de la Mongolie qui est située à l'E. du Khing-Khan-Oula, et qui s'étend presque jusqu'aux côtes du Hoang-Hai ou mer Jaune, dont elle n'est séparée que par une étroite bande de terre d'une rare fertilité, qui appartient à la province de Liao-Tong. Ce nom de Kortchin ne s'applique proprement qu'à la contrée qui est située au N. du fleuve Sira-Muren ou Liao-Ho et qui ressemble au pays des Ordes, sauf qu'elle est moins coupée de collines. La plus grande partie semble n'être que d'une médiocre fertilité; mais, au S. du Sira-Muren, on rencontre des prairies verdoyantes et des champs bien cultivés, car c'est là que les Chinois envoient la plupart des criminels condamnés à la déportation, et on les emploie exclusivement aux travaux agricoles. Les districts les plus méridionaux du Kortchin sont traversés par une ramification des monts Khing-Khan, qui s'avance au S.-E. jusqu'à la mer Jaune, où elle forme la côte montagneuse et escarpée de la rive occidentale du golfe de Liao-Tong. Les pentes de cette montagne sont bien arrosées; mais, du côté du N., elle est aride et l'on n'y rencontre aucun forêt, tandis qu'au S. elle est couverte de pins, de sapins, de chênes, de noyers, de tilleuls, etc., et sert de repaire à un grand nombre d'animaux sauvages, parmi lesquels abondent les tigres et les léopards. Cette région forme le plus grand terrain de chasse de l'empereur de la Chine et renferme le palais impérial d'Ichou, qui a été visité par lord Macartney et décrit par sir Georges Staunton.

La contrée qui s'étend le long de la frontière N.-O. du Ta-Gobi est presque inconnue, à l'exception de sa partie orientale, que traverse la route suivie par les caravanes qui vont de Kiachta, en Sibirie, à Khalgan, en Chine. Là aussi la surface du sol est fréquemment interrompue par des collines ou des montagnes isolées; mais les plaines que l'on rencontre dans leurs intervalles renferment d'excellents pâturages. Cette région est presque partout bien arrosée, mais les arbres y sont rares. A mesure qu'on avance vers le Nord, la hauteur des collines augmente et les vallées deviennent de plus en plus étroites, jusqu'à ce qu'on arrive à la ligne de frontières entre la Mongolie et la Sibirie; là, les collines se transforment en une chaîne de montagnes qui font partie de la grande chaîne de l'Altai et qui sont connues sous le nom de *Khing-Khan-Oula*. La largeur moyenne de cette région montagneuse, comprise entre la Sibirie et le Ta-Gobi, est d'environ 230 kilomètres. C'est sur son territoire que prennent naissance la Selenga et ses nombreux affluents, ainsi que le Kerlon et l'Onon, grandes rivières qui, en se réunissant, forment le fleuve Amour. Cette contrée, qui est d'une grande richesse comparativement aux autres parties de la Mongolie, porte le nom de *Koutoukhout* et appartient au grand prêtre des bouddhistes, qui a sa résidence dans le voisinage de la ville d'Urga. Elle forme un gouvernement particulier de l'empire chinois, et c'est à Urga que résident le gouverneur général (*yang ou kiun-nang*) et son lieutenant (*amban*).

Quant à la partie occidentale de la Mongolie, qui est comprise entre 82° et 94° de long. E., depuis la Sibirie jusqu'à l'extrémité occidentale de la province de Kan-sou, nous n'avons sur elle d'autres renseignements que ceux qui se trouvent dans le *Tai-sing-hu-tien*, géographie officielle de l'empire chinois. Sa région occidentale est traversée par une chaîne de montagnes qui, à l'O., à quelque distance de l'Irtisch, se réunit aux monts Altai. Cette chaîne, désignée par les Chinois sous le nom d'*Ektag-Oula*, porte d'ordinaire sur nos cartes celui de *Grand-Altai*. La contrée dont elle forme la limite septentrionale semble avoir les mêmes caractères naturels que le Gobi, car elle ne consiste guère qu'en vastes plaines stériles. Cependant, le grand nombre de rivières qui, descendant du versant méridional de l'Ektag-Oula, se jettent dans l'Irtisch, avant que ce dernier atteigne le lac Zaïsan, donne lieu de supposer que sur la rive N. de cette rivière s'étend une contrée fertile. L'Irtisch est le plus grand cours d'eau de cette partie de la Mongolie; le plus important après lui est l'Oourangou, qui se perd dans le lac Kisilbasch, auquel on ne connaît aucun déversoir.

Le pays situé entre l'Ektag-Oula et la chaîne principale de l'Altai paraît être traversé par plusieurs chaînes secondaires qui courent de l'E. à l'O. Quoiqu'il soit mieux arrosé qu'aucune autre partie de la Mongolie, ce n'est guère autre chose qu'un désert dans sa partie orientale; mais à l'O. on rencontre de vastes pâturages, ainsi que de grands lacs qui, sans avoir aucun déversoir, reçoivent des rivières considérables. Tels sont, entre autres, l'Upa-Nor, dans lequel se jettent le Tes et quelques autres rivières moins importantes, et l'Yoke-Aral-Nor, qui est situé au S.-S.-O. du premier et qui reçoit les eaux du Djabekhan, rivière dont le cours n'est pas étendu à moins de 200 kilom. Cette dernière partie de la Mongolie forme les deux provinces chinoises de Kobdo et d'Oulissoutai, qui ont pour chefs-lieux des villes du même nom.

Climat; productions du sol; faune. La surface tout entière de la Mongolie, à l'exception du Ta-Gobi, ayant une élévation de plus de 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, et les vastes plaines dont elle est formée n'étant qu'imparfaitement arrosées contre les vents du N. et du N.-E., par les chaînes de montagnes relativement peu élevées qui forment sa frontière septentrionale, le climat de cette contrée est beaucoup plus froid que celui de cette partie de la Sibirie qui s'étend le long des monts Altai, à l'O. du Baïkal. On y trouve de la neige et de la glace à toute époque de l'année, bien qu'en été la chaleur soit presque insupportable à cause du manque d'arbres et de la surface sablonneuse de la contrée; les variations les plus brusques ont lieu à chaque instant dans la température. Il est digne de remarque, cependant, que les nombreux troupeaux qu'on élève dans la plaine y trouvent à pâturer en toute saison, et que, même après qu'il est tombé de la neige, l'herbe perce au-dessus de cette dernière. Ce fait prouve évidemment que la quantité de neige qui tombe est peu considérable, qu'elle l'est surtout beaucoup moins que celle qui couvre, chaque année, les contrées septentrionales de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Ceci tient surtout à la grande sécheresse de l'air, et c'est à ce manque d'humidité qu'il faut principalement attribuer le peu de ressources que le sol de la Mongolie offre à l'agriculture, même dans les endroits où ce sol n'est pas formé de sable ou de pierres. Un millet de petite espèce est recolté dans quelques plaines situées entre les collines les plus élevées, qui, en les abritant contre les vents, y entretiennent un peu d'humidité. La pluie tombe

rarement, sauf près des grandes chaînes de montagnes, particulièrement dans les environs d'Urga. Les ouragans sont fréquents et les vents soufflent avec une grande violence, souvent pendant plusieurs jours de suite.

La principale richesse des Mongols consiste dans leurs nombreux troupeaux de chameaux, de chevaux et de moutons. Le gros bétail ne se rencontre guère en grande quantité que dans les régions les plus montagneuses, surtout vers les frontières de la Chine. Il n'y en a pas du tout dans le Gobi. Ce n'est aussi que dans le voisinage de la Chine qu'on trouve des ânes et des mulets. Les animaux sauvages sont en grand nombre, mais principalement les lièvres, les antilopes, les diégetais ou ânes sauvages, les daims, les renards, les martres zibelines, les écureuils et les marmottes. Le gibier d'eau abonde sur le bord des lacs et dans les marais. En certains endroits, le désert est couvert de petites pierres, parmi lesquelles on trouve des pierres précieuses de plusieurs espèces, telles que des chalcédoines, des agates, des onyx, du jade, de la cornaline, etc. Il n'y a guère que les Chinois qui s'occupent de les recueillir.

Habitants. Les Mongols forment le rameau principal d'une race qui est répandue sur toute l'étendue du vaste plateau de l'Asie centrale. Ils se divisent en Mongols orientaux ou Mongols proprement dits et en Mongols occidentaux ou Kalmoucks. Toutes les tribus appartenant à cette race ont, de temps immémorial, mené une vie nomade et vécu du produit de leurs troupeaux, sans jamais essayer de cultiver la terre, particularité qui doit être surtout attribuée à la nature du pays qu'ils habitent, car le sol en est, à part quelques espaces de peu d'étendue, complètement impropre à l'agriculture.

Les Mongols proprement dits habitent cette partie de l'Asie centrale qui serait comprise dans l'intérieur d'une ligne tirée de l'extrémité N. du lac Baïkal à l'extrémité N. du lac Balkasch, se dirigeant ensuite vers le Hoang-Ho, jusqu'au point où la chaîne de l'Alaschan s'élève auprès de la ville de Ninghia; puis, suivant de la grande muraille à partir de son extrémité orientale jusqu'à la jonction des rivières Nonni et Sougari dans la Mandchourie, point d'où cette ligne rejoindrait l'extrémité N. du lac Baïkal. Toute la contrée comprise dans l'intérieur de cette limite est au pouvoir des Mongols propres, à l'exception de quelques plaines situées entre l'Ektag-Oula et le lac Balkasch, et qui sont habitées par des tribus kalmoucks. On trouve aussi des Mongols dans d'autres parties de l'Asie, notamment dans le pays situé autour des sources du Hoang-Ho, dans les environs du lac Koukoumour et dans les régions orientales du Thibet, où on les appelle Mongols-Khor-Khatsi. Tous les Mongols parlent la même langue et reconnaissent eux-mêmes qu'ils appartiennent à la même nation et qu'ils ont une origine commune.

Les Mongols sont partagés en trois grandes nations: les Khalkhas, les Khalkhas et les Sunnites. Les premiers habitent la région la plus favorisée de la Mongolie, car ils sont en possession de la contrée qui borde la grande muraille au N. et qui s'étend jusqu'au Ta-Gobi, sur une longueur de 240 à 320 kilom. Ils ont acquis toute la confiance de la cour de Pékin en reconnaissant la suprématie des Mandchoux avant qu'ils eussent encore fait aucun progrès considérable dans la conquête de la Chine. Les Khalkhas habitent le N. de la Mongolie, le long de la frontière méridionale de Sibirie; ils se soumettent volontairement à l'empereur de la Chine pour éviter d'être anéantis dans la guerre désastreuse qu'ils eurent à soutenir, en 1683, contre les Kalmoucks Eleuthes. Les Sunnites occupent la contrée située entre celle des Tchakharas et celle des Khalkhas, c'est-à-dire la partie de la Mongolie qui est occupée par le Ta-Gobi. Ils sont moins nombreux et moins puissants que leurs voisins, et les Chinois ne les estiment pas autant que ces derniers. Ils se sont soumis aux Mandchoux en 1634, à la même époque que les Tchakharas.

La nation tout entière des Mongols se divise en vingt-six tribus appelées aimaks. Chacun de ces aimaks a un prince héréditaire, sauf chez les Khalkhas, qui ne forment qu'un aimak et qui sont gouvernés par quatre princes héréditaires, appelés khans. Ils prétendent tous les quatre descendre de Djengis-Khan. Chaque aimak a un territoire déterminé, dans l'intérieur duquel les membres de la tribu errent avec leurs troupeaux.

La société mongole a une organisation qui présente quelque analogie avec le système féodal, et les nobles portent le nom de *seigns*. Les Mandchoux ont introduit chez eux une organisation militaire, conformément à laquelle l'ensemble de la nation forme cent trente-cinq bannières, qui se subdivisent en régiments et en compagnies. Chaque Mongol peut être requis, comme cavalier, pour le service militaire depuis sa dix-huitième jusqu'à sa soixantième année. Ils sont placés sous l'administration du Li-Fan-Yuen ou tribunal des affaires étrangères, qui a établi pour eux un gouvernement civil résidant à Urga et deux gouverneurs militaires résidant à Oulissoutai et à Kobdo. Tous leurs princes sont obligés de payer un tribut déterminé, comme signe de dépendance; mais ce tribut est peu considérable et ils en reçoivent au moins dix

fois la valeur en présents qui leur sont donnés pour les récompenser de leurs services et de leur fidélité. Quelques-uns d'entre eux reçoivent même un salaire fixe. Plusieurs sont mariés à des princesses de la famille impériale et sont ainsi plus étroitement attachés aux intérêts de l'empereur. De la sorte, la cour de Pékin maintient dans la tranquillité et la dépendance ces tribus remuantes et belliqueuses, et elle est grandement aidée dans cette tâche par la haine indélébile que les Mongols portent aux Chinois. D'après un calcul approximatif, on croit que les Mongols, après avoir vécu dans une paix constante depuis plus d'un siècle, peuvent mettre sur pied plus de 500,000 guerriers, et comme, chez eux, tout homme est soldat, ce calcul ne porterait pas leur nombre à plus de 2 millions; mais il est impossible de rien préciser à cet égard.

Les Mongols ont quelquefois été confondus avec les Tartares, et, sur beaucoup de cartes anciennes, la Mongolie porte le nom de Tartarie. Il est cependant impossible de trouver entre deux nations plus de différences physiques, bien qu'elles mènent toutes les deux le même genre de vie nomade. Les Tartares appartiennent à la race d'où sont également sortis les Turcs d'Europe. C'est une race intrepide, animée de passions féroces et adonnée au pillage et au vol; de plus, les Tartares observent les lois de l'hospitalité et sont tous de fervents croyants. Ils ont pour caractères distinctifs les traits réguliers et le teint clair de la race caucasique, à laquelle ils appartiennent. Les Mongols, au contraire, sont caractérisés par leur petite taille, un teint jaune foncé, un nez épâté, des pommettes saillantes, des oreilles larges et proéminentes, et l'absence complète de barbe. La race mongole, qui est de beaucoup moins nombreuse que celle des Tartares, est répandue sur presque toutes les contrées orientales de l'Asie; mais le nom de Mongols n'est appliqué qu'aux hordes turbulentes de l'Asie centrale, ainsi qu'aux Bourtiates, aux Baschkirs, aux Kalmoucks et autres tribus errantes. Menant la même vie nomade que les Tartares et élevant, comme eux, des troupeaux de chevaux et de moutons, ils errent, en quête de pâturages, dans leurs plaines sans bornes, portant avec eux tout ce qui leur appartient, et jusqu'à leurs maisons, qui sont placées sur des roues et traînées par des bœufs, et ne laissant dans les lieux qu'ils quittent aucune trace de leur séjour.

Histoire. Les noms distinctifs de Mongols et de Tartares ne furent connus dans l'histoire qu'après les conquêtes de Gengis-Khan, qui donna à ses soldats le titre pompeux de *Koekae Monchoel* ou *Peuple céleste*, tandis que les hordes turques soumises recevaient le nom de *Tatars* ou tributaires. De Tatars nous avons fait Tartares. Gengis-Khan, né en 1163, devint, à l'âge de treize ans, le chef d'une tribu mongole, et, après avoir soumis les hordes voisines, il réunissait toutes les tribus errantes en un seul corps de nation, qui conquit le plus grande partie de l'Asie. Son fils Oktai, qui lui succéda avec le titre de Grand Khan, fut aussi heureux que lui. Dans leurs expéditions en Occident, les Mongols s'avancèrent jusqu'en Hongrie et en Sicile, en sorte qu'après la terrible bataille de Wahlstadt (1241), où ils défirent les Polonais, les Silésiens et les chevaliers Teutoniques, l'empire mongol s'étendit des provinces méridionales de la Chine jusqu'aux frontières de la Pologne et de l'Allemagne. Les Mongols Khalkhas, sous les ordres de leur khan Kublai, firent la conquête de la Chine et demeurèrent, pendant un siècle, maîtres de cette contrée. Pendant le cours du xiv^e siècle, ce vaste empire se subdivisa en un grand nombre de principautés indépendantes, qui furent réunies de nouveau sous la main puissante de Tamerlan. Mais, après la mort de ce célèbre conquérant (1405), l'empire mongol déchu aussitôt rapidement qu'il s'était reformé. En 1519, un descendant de Tamerlan, Zehir-eddin Mohammed Baber, forma dans l'Indoustan une nouvelle monarchie, que l'on appela à tort empire Mogol, car Baber était Turc par sa naissance, et non-seulement il a écrit ses intéressants *Mémoires* dans le dialecte turc le plus pur, mais encore il y censure souvent, dans les termes les plus vifs, la dépravation, la perfidie, la vénalité et la lâcheté des Mongols. Pour ce qui concerne l'anthropologie et la langue, v. ci-dessus.

MONGOLIEN, ienne adj. (mon-go-li-ain, ié-ne). Qui a rapport à la Mongolie; *Peuples MONGOLIENS*.

MONGOLIQUE adj. (mon-go-li-ke). Qui a rapport à la Mongolie ou aux Mongols; *Les pays MONGOLIQUEs*.

Anthropol. Race mongolique. Syn. de RACE MONGOLE.

MONGOLISTE s. m. (mon-go-li-ste). Linguist. Celui qui s'est spécialement appliqué à l'étude du mongol.

MONGOLOÏDE adj. (mon-go-lo-i-de — de mongol, et du gr. *eidos*, aspect). Anthropol. Qui est propre à la race mongole; *Type MONGOLOÏDE*.

MONGOLS (EMPIRE DES), appelé vulgairement empire du Grand Mogol, grand Etat fondé en Asie dans la presqu'île indoustannique en 1505, par Babour, petit-fils de Tamerlan.

Ce vaste empire, aujourd'hui détruit, avait pour capitale Delhi. Il ne comprit d'abord que l'Indoustan septentrional et le Khoracan. Akbar (1555) l'étendit sur l'est de l'empire persan et sur la plus grande partie de l'Inde. Cet empire, le plus puissant de l'Asie, eut un siècle et demi de splendeur, puis fut successivement resserré dans les limites de la province de Delhi. Sa décadence commença sous les successeurs d'Aurang-Zeyb. L'invasion de Nadir-Chah, les révoltes intérieures, les Français, et surtout les Anglais le démembrement successivement. De 1505 à 1759, vingt empereurs et plusieurs usurpateurs exercèrent l'autorité. En 1739, la capitale fut pillée par Nadir-Chah. Les Mahrattes, les Rohillas, puis les Français, sous le général Allard, et peu après les Anglais achevèrent son démembrement. Le dernier descendant de Tamerlan, Chah-Alem II, a langué pendant douze ans prisonnier de la Compagnie des Indes, de 1794 à 1806.

LISTE DES GRANDS MOGOLS

Babour,	1505
Houmaïoun, pour la première fois,	1530-1541
Six usurpateurs : (Chir-Chah)	1541
Selou-Chah	1546
Feroz-Chah, le général Allard, et peu après les Anglais achevèrent son démembrement. Le dernier descendant de Tamerlan, Chah-Alem II, a langué pendant douze ans prisonnier de la Compagnie des Indes, de 1794 à 1806.	1548
Abel - Chah - Ibrahîm	
Khan, Ahmed-Khan ou Sikander-Chah)	1552-1555
Houmaïoun, pour la seconde fois,	1555
Akbar I ^{er} ,	1555
Géangir,	1605
Chah-Djihan I ^{er} ,	1627
Aurang-Zeyb ou Alem-guir I ^{er} ,	1657
Azem - Chah et Chah-Alem I ^{er} ,	1706
Chah-Alem, seul,	1707
Djihan-Chah,	1712
Faroukier,	1713
Rafiou-der-Djat,	1716
Chah-Djihan II,	1716
Mohammed-Chah,	1717
Ahem-Chah,	1747
Alemguir II,	1753
Chah-Alem II,	1759-1806

Parmi les ouvrages historiques les plus estimés sur la Mongolie, nous citerons : *l'Histoire des Mongols* de Ssanag-Ssesten, historien chinois (Saint-Petersbourg, 1829); *Histoire des Mongols de Perse*, par Raschid-Eddin, traduite par Quatremère; *Histoire des Mongols*, par Constantin d'Olsson (La Haye, 1835, 4 vol.), ouvrage utile et fort bien fait.

MONGORER s. m. (mon-go-rèr). Ichtyol. Espèce de saumon de Sibérie.

MONGOUS s. m. (mon-gous). Mamm. Espèce de singes, du genre maki. On dit aussi MONGONS.

— *Encycl.* Le *mongous* ou *mongons* est une espèce de maki, dont le pelage est ordinairement d'un gris jaunâtre en dessus, blanc en dessous, avec le tour des yeux et le chanfrein noirs. Edwards en décrit un individu brun foncé en dessous; Buffon a eu un de ces animaux qui était tout brun, avec les yeux jaunes et le nez noir. Plus petit que le moco, il a le poil plus soyeux et un peu frisé; les oreilles sont courtes. Les auteurs varient du reste sur la description de cette espèce, qui est loin d'être bien connue. Le *mongous* habite Madagascar et on le voit rarement dans nos ménageries; tout ce qu'on sait de ses mœurs se réduit à peu près aux observations faites par Buffon sur un individu qu'il a conservé pendant quelque temps, et dont quelques détails paraissent au moins douteux.

Ce *mongous* était un animal fort sale et assez incommode; on était obligé de le tenir à la chaîne et, quand il pouvait s'échapper, il entraînait dans les boutiques du voisinage pour dérober des fruits, du sucre et surtout des bonbons et des confitures, dont il s'emparait en ouvrant les boîtes. On avait bien de la peine à le reprendre, et il mordait cruellement alors les personnes même qu'il connaissait le mieux. « Il s'amusa, dit Buffon, à manger sa queue, et en avait ainsi détruit les quatre cinquièmes dernières vertèbres. Il avait un petit engagement presque continu, et lorsqu'il s'ennuyait on qu'on le laissait seul, il se faisait entendre de fort loin par un coassement tout semblable à celui de la grenouille. C'était un mâle, et il avait les testicules extrêmement gros pour sa taille; il cherchait les chattes et même se satisfaisait avec elles, mais sans accomplissement intime et sans production. »

Cet animal était très-brusque dans ses mouvements; il était fort pétulant à certains moments et comme par boutades. Cependant il était d'un tempérament frileux et craignait aussi l'humidité; il ne s'éloignait jamais du feu et se tenait debout pour se chauffer; il périt dans un hiver très-rigoureux. On le nourrit de pain et de fruits. Sa langue était rude comme celle d'un chat; si on le laissait faire, il léchait la main jusqu'à la faire rougir, et souvent même il finissait par l'entamer avec les dents.

Le *mongous* a reçu des divers auteurs les noms de singe-écureuil, maki aux pieds blancs ou aux pieds jaunes. Buffon appelle grand

mongous le maki brun, qui se trouve aussi à Madagascar.

MONGRANDO, bourg du royaume d'Italie, province de Novare, district et à 6 kilom. S.-O. de Biella, chef-lieu de mandement; 3.730 hab. Fabrication de tissus de laine, de chanvre et de lin. Commerce de toiles et céramiques.

MONGRASSANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district et à 28 kilom. N.-O. de Cosenza, mandement de Cerreto; 2.314 hab.

MONG-RUADH, grande déesse des Némédes, une des races primitives qui peuplèrent l'Irlande. Les diverses traditions qui la concernent ont été exposées par M. d'Eckstein; mais elles offrent si peu d'intérêt, et, en outre, elles sont si obscures, si nuageuses, si enchevêtrées, que nous n'essayerons pas de débrouiller ce chaos. Nous renvoyons donc au savant écrivain que nous venons de citer les lecteurs curieux de ces fantasmagories où l'on ne découvre que contradictions et invraisemblances. D'ailleurs, le nom de Mong-Ruadh ne figure que dans un très-petit nombre de dictionnaires mythologiques.

MONGUBA s. m. (mon-gu-ba). Bot. Nom que les habitants de Rio-Negro donnent à une espèce de bombax.

MONGUL s. m. (mon-gul). Mamm. Espèce de gerboise.

MONI (Dominique), peintre italien, né à Ferrare en 1550, mort en 1602. D'une nature essentiellement impressionnable et changeante, d'une ardente imagination, il mena une vie constamment agitée et fut presque toujours malheureux. Poussé par une grande exaltation religieuse, il entra dans un couvent de chartreux; mais il fut dégoûté bientôt de ce genre de vie et revint dans le monde pour se faire prêtre séculier, devint amoureux d'une jeune femme et renonça alors complètement à l'Eglise pour se marier. Pour subvenir à ses besoins et se créer une position, il étudia la philosophie, apprit la médecine, puis le droit, qui lui déplurent bien vite, et se rejeta enfin vers la peinture, à laquelle il s'adonna avec une extrême ardeur. En peu de temps, Moni devint un peintre très-habile, doué d'une merveilleuse facilité d'exécution, et acquit beaucoup de renommée. Sur ces entrefaites, sa femme mourut. Il en éprouva une telle douleur, que sa raison s'altéra pendant quelques temps et que, dans un accès de frénésie, il tua un abbé qu'il rencontra dans la rue. Moni s'enfuit alors de Ferrare, se rendit à Modène et, de là, passa à Parme, où il termina sa vie. Cet artiste a laissé un nombre considérable d'ouvrages soit à l'huile, soit à fresque; ils sont remarquables par la correction du dessin, la beauté et la vigueur du coloris et la fécondité de l'invention.

Moniage Guillaume, chanson de geste du XIII^e siècle; elle fait partie du cycle de Guillaume au Court nez. Le héros, devenu vieux, se fait moine pour expier ses péchés; il entre dans l'abbaye d'Aniane; là il ne tarde pas, malgré ses intentions pieuses, à égarer les bons religieux. D'abord il mangeait comme six, et pour le vêtir il fallait employer autant de drap que pour trois autres frères; puis il aimait à boire, et quand il avait un peu trop diné, ce qui lui arrivait souvent, sa parole devenait rude et ses gestes redoutables. Malheur à qui lui parlait alors d'offices ou de prières! Les moines prenaient enfin la résolution de se débarrasser de cet incommode compagnon. Pour aller du côté de la mer, il fallait traverser une forêt infestée de voleurs; l'abbé chargea Guillaume d'aller chercher du poisson, espérant qu'il périrait en chemin; mais le guerrier, tout désarmé qu'il est, assomme quinze brigands; le reste prend la fuite. Guillaume revient alors à l'abbaye. Les moines terrifiés veulent lui en fermer l'entrée; il brise les portes. Suit le récit de mille autres aventures : son combat avec un géant anthropophage, la victoire que remporte sur lui Sinagou, amirante de Palerne, qui vient le défer et l'emmène prisonnier, sa délivrance, ses exploits devant Paris assiégé par le roi de Colimbre (c'est là que Guillaume tue un géant dont la tombe Issoire a perpétué le souvenir), enfin son retour à l'ermitage où il se construit une cellule dans les bois, cellule devenue célèbre sous le nom de Saint-Guilihem du Désert, près de Montpellier. Toute cette suite d'incidents et de récits pittoresques atteste l'imagination féconde de nos vieux poètes et l'art avec lequel ils savaient relier entre elles toutes les traditions locales. La fin de cette chanson de geste ne nous est parvenue qu'incomplète. La Bibliothèque nationale en possède plusieurs manuscrits.

MONIAL, ALE adj. (mo-ni-al, a-le — du gr. monas, seul). Forme ancienne du mot MONACHAL.

— s. m. Religieux vivant en reclus.

— s. f. Religieuse cloîtrée : Une MONIALE.

MONICART (Jean-Baptiste de), financier français, mort en 1722. Il remplissait à Metz les fonctions de trésorier de France, lorsque, soupçonné de correspondre avec les généraux ennemis, il fut jeté à la Bastille, où il resta de 1710 à 1714. Reconnu alors innocent, il fut rétabli dans sa charge, se rendit trois ans plus tard à Paris et devint

l'un des directeurs de la banque de Law. Pendant sa captivité, il avait décrit en prose rimée le château de Versailles, ses jardins et les œuvres d'art qu'il renferme. Fort appauvri par la banqueroute de Law et ne voulant pas faire lui-même les frais de publication de son ouvrage, Monicart eut recours au moyen, tout nouveau à cette époque, de la souscription. Il annonça que *Versailles immortalisé par les merveilles parlantes des bâtiments, jardins, bosquets*, avec un texte latin de l'abbé Romain Le Testu, en regard du texte français, paraîtrait en 9 volumes in-40, avec 500 planches exécutées par les meilleurs graveurs. Monicart obtint de nombreux souscriptions et publia les deux premiers volumes de son ouvrage en 1720 et 1721. Sa mort vint suspendre la publication du *Versailles immortalisé*, laquelle ne fut point continuée.

MONIER ou **MOSNIER** (Jean), peintre français, né à Blois en 1600, mort dans la même ville vers 1655. Il appartenait à une famille de peintres verriers et eut son père pour premier maître. Une copie de la *Vierge au cousin vert* d'Andrea Solari, qu'il exécuta pour la reine Marie de Médicis, plut tellement à cette princesse, qu'elle donna au jeune artiste une pension pour aller se perfectionner en Italie. Monier séjourna pendant huit ans dans la péninsule et entra en relations intimes avec Poussin. De retour en France en 1625, il peignit pour le palais du Luxembourg treize tableaux décoratifs et, pour des églises de Paris, quelques verrières; mais la faveur dont Philippe de Champaigne jouissait près de la reine mère et quelques tracasseries qu'il éprouva le décidèrent à quitter Paris. Il alla habiter alors la ville de Chartres, puis se fixa dans sa ville natale, où il termina sa vie. Il avait exécuté de nombreux tableaux pour les principales villes de la Touraine, pour les châteaux de Cheverny, de Valençay, etc.

MONIER (Pierre), peintre français, fils du précédent, né à Blois en 1639, mort à Paris en 1703. Elève de son père, puis collaborateur de Sébastien Bourdon, il fit partie, à la suite d'un concours, des douze jeunes peintres qui suivirent en Italie, en 1665, Errard, nommé directeur de l'Académie de France à Rome. De cette ville il envoya à Paris plusieurs tableaux, ainsi que des copies d'après Raphaël et les Carrache, et fut successivement nommé, après son retour en France, peintre du roi, membre de l'Académie (1674), professeur adjoint (1676) et professeur en titre. Monier publia, sous le titre d'*Histoire des arts qui ont rapport au dessin* (1698), des leçons qu'il avait faites à l'Académie. Parmi les tableaux de cet artiste, nous citerons : *Hercule recevant des dieux les armes avec lesquelles il doit défendre Thèbes* (1674).

MONIER (Jean-Humbert), magistrat et publiciste français, né à Belley en 1786, mort en 1826. Il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat, puis entra dans la magistrature et devint, sous la Restauration, avocat général à Lyon. Parmi ses écrits, nous mentionnerons : *Considérations sur les bases fondamentales du nouveau projet de constitution* (Lyon, 1814, in-80); *Essai sur Blaise Pascal* (Lyon, 1822); *Mélanges politiques et littéraires* (Paris, 1838).

MONIER DE LA SIZERANNE (Paul-Jean-Ange-Henri, comte), homme politique et écrivain français, né à Tain (Drôme) en 1797. Possesseur d'une grande fortune, il employa ses loisirs à cultiver les lettres, fit représenter quelques pièces de théâtre, puis aborda la politique. Élu député de Die en 1837, il fut réélu dans ce département en 1846, siégea au centre gauche, prit part assez fréquemment aux débats de la Chambre, en se prononçant pour les idées libérales, et proposa, en 1845, de réduire la taxe des lettres. La république de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Oubliant son ancien libéralisme, M. Monier de la Sizeranne se rallia au parti de l'auteur du coup d'Etat de décembre et fut nommé, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif en 1852. Il vota pour toutes les mesures de compression proposées par le pouvoir, fut réélu en 1857, devint membre du Sénat en 1863 et regut par décret, en 1866, le titre de comte. En 1869, il se prononça en faveur de réformes libérales dans le sens du gouvernement parlementaire. Depuis la révolution du 4 septembre 1870, il a vécu dans la retraite. Outre *les Discours des Rapports, des Éloges*, on lui doit : *Virginie*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée sur le théâtre de Lyon en 1825; *l'Amitié des deux âges*, comédie en trois actes et en vers, jouée au Théâtre-Français en 1826; *Corinne*, drame en trois actes et en vers, représenté au même théâtre en 1830. M. Monier de la Sizeranne a publié, en outre : *Des premiers et derniers souvenirs littéraires* (1854, in-80); *Marie-Antoinette*, poème (1860, in-80); *le Carlin vengé*, apologue (1868, in-80). — Son fils, le vicomte Louis-Ferdinand MONIER DE LA SIZERANNE, né à Paris en 1835, fut élu en 1869, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Drôme. Les événements de septembre 1870 l'ont rendu à la vie privée.

MONIGLIA ou **MONEGLIA** (Jean-André), médecin et littérateur italien, né à Florence

vers 1640, mort en 1700. Le grand-duc de Toscane, Cosme III, le nomma son premier médecin, et il devint, en 1682, professeur à l'université de Pise. Tout en s'adonnant à la pratique de son art, Moniglia cultivait les lettres et composa des intermèdes, des pièces de théâtre où l'on cherche vainement la vraisemblance et dont le style fourmillait de concetti de mauvais goût. Il n'en fut pas moins membre de l'Académie des Arcades et de celle de la Crusca. On a de lui : *De viribus arcani auti antididagorici epistola* (Florence, 1666, in-40); et *Opera dramatica* (Florence, 1689, in-40).

MONIGLIA (Thomas-Vincent), dominicain et théologien italien, néveu du précédent, né à Florence en 1686, mort à Pise en 1767. Il faisait partie de l'ordre de Saint-Dominique lorsque, étant entré en relation, à Florence, avec l'ambassadeur anglais Henri Newton, il quitta son couvent d'après le conseil de ce diplomate et se rendit en Angleterre. Mais il n'y trouva point les avantages qu'on lui avait fait espérer, fut forcé de donner, pour vivre, des leçons particulières, retourna dans sa ville natale après une absence de trois ans, s'adonna avec succès à la prédication, puis professa la théologie à Florence et à Pise. Moniglia était un homme fort instruit dans les sciences, dans la littérature profane et sacrée. Dans plusieurs de ses écrits, il s'attacha à réfuter les doctrines de Hobbes, de Locke, de Bayle et d'Hévétiens. Nous citerons de lui : *Contro i fatalisti* (Lucques, 1744); *Contro i materialisti e altri increduli* (Padoue, 1750, 3 vol. in-80); *Osservazioni critico filosofiche contro i materialisti* (Lucques, 1760); *la Mente umana spirito immortale, non materia pensante* (Padoue, 1760, 2 vol. in-80).

MONILAIRE adj. (mo-ni-lè-re — du lat. monile, collier). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapelet ou d'un collier.

MONILICORNE adj. (mo-ni-li-kor-ne — du lat. monile, collier, et de corne). Entom. Dont les antennes sont en forme de chapelet.

MONILIE s. f. (mo-ni-li — du lat. monile, collier). Bot. Genre de champignons, de la famille des mucédinées, vivant en groupes sur les végétaux en décomposition, et composés de filaments qui, à leur extrémité supérieure, donnent naissance à des rameaux articulés en forme de chapelets.

MONILIÉ, ÉE adj. (mo-ni-li-é). Bot. Qui ressemble à une monilie.

— s. f. pl. Groupe de champignons, ayant pour type le genre monilie.

MONILIFÈRE adj. (mo-ni-li-fè-re — du lat. monile, collier; fero, je porte). Hist. nat. Qui porte un organe ou des organes disposés en forme de chapelet ou de collier.

MONILIFORME adj. (mo-ni-li-for-me — du lat. monile, collier, et de forme). Hist. nat. Qui ressemble à un chapelet ou à un collier.

MONILIFORMIE s. f. (mo-ni-li-for-mi — rad. moniliforme). Bot. Genre de fucacées.

MONILIGÈRE adj. (mo-ni-li-jè-re — rad. monile, collier; gero, je porte). Hist. nat. Qui porte un organe ou des organes disposés en forme de collier ou de chapelet.

MONILINE s. f. (mo-ni-li-ne — du lat. monile, collier). Bot. Genre de conferves, dont les filaments, vus au microscope, ressemblent à un collier de perles.

MONILOÏDE adj. (mo-ni-lo-i-de — du lat. monile, collier, et du gr. eidos, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un chapelet ou à un collier.

MONIME, reine du Pont, célèbre par sa beauté et par l'amour qu'elle inspira à Mithridate, morte en 72 av. J.-C. Tout ce qu'on raconte d'elle, l'amour de Pharnace, la rivalité du fils et du père pour sa possession, est absolument légendaire. Fille d'un citoyen de Stratonice ou, suivant Plutarque, de Milet, nommé Philopomen, elle fut au nombre des captives enlevées par les soldats de Mithridate, lorsque ce prince s'empara de Milet en 88. Mithridate fut frappé de sa beauté et la choisit pour être enfermée dans son harem; il n'est guère possible, comme le raconte Plutarque, qu'elle lui ait résisté jusqu'à ce qu'il lui eût donné le titre d'épouse légitime. Ce qui se conçoit mieux, c'est que la jeune Grecque, douée d'une beauté éblouissante et d'un esprit cultivé, ait pris assez d'empire sur le roi barbare pour devenir sa favorite. Elle n'évita pas pour cela le sort fatal de toutes les femmes du harem que Mithridate, vaincu par Lucullus, ordonna de mettre à mort. Monime essaya d'abord de s'étrangler avec son bandeau royal, qui se rompit, et tendit la gorge à l'unique chargé de la tuer. Cette scène se passait à Pharnace, où était le harem du monarque. Pompée, à la prise d'une petite ville du Pont, trouva quelques papiers de Mithridate, entre autres des lettres de Monime au roi; Plutarque dit qu'elles n'étaient que licencieuses.

Monime est l'héroïne de la tragédie de *Mithridate* de Racine.

MONIMIACÉ, ÉE adj. (mo-ni-mi-a-sé — rad. monime). Bot. Qui ressemble à une monime. On dit aussi MONIMÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre monime.

— *Encycl.* La famille des *monimiacées* ren-

ferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, entières ou dentées, pourvues de stipules. Les fleurs, unisexuées, sont tantôt réunies sur un même réceptacle, tantôt séparées sur des réceptacles distincts. Elles sont renfermées dans un involucre perianthe globuleux ou caliciforme, épaissi en tube ou en cloche, divisé en lobes ordinairement disposés sur deux rangs. Les mâles ont des étamines en nombre fini, tapissant l'intérieur de l'involucre, qui peuvent être considérées comme fleurs distinctes, les unes stériles, dites alors à des simples écailles, les autres fertiles et contenant en filets élancés d'une anthère à deux loges une graine de la base au sommet, au monovalve, ou bien par une simple graine longitudinale. Les fleurs femelles ont des ovaires uniovulés surmontés d'un stigmate simple. Chacun d'eux se compose d'un drupe ou d'une noix à plusieurs loges, entourée par le calice ou persistant. Les graines sont d'un renversement, et l'embryon est albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les urticées, renferme les genres : ambora, monimia, kibara, citrosma, pœum, — *Cl. Athéroparmes* : athéroparmes habi-doryphore, parvome, Les espèces habitent surtout les régions tropicales et subtropicales, et sont arborescentes, et astringentes.

MONIMIE s. f. (mo-ni-mie). Bot. Genre de plantes, de la famille des Monimiaceae, établi pour des arbrisseaux du Bourbon.

— **Encycl.** Les *monimies* sont des arbrisseaux à fleurs dioïques, les régions montagnardes des îles de l'Inde. Peu connues en Europe, les monimies sont dans les serres chaudes conservées difficilement. Leurs fruits sont sucrés et se rapprochent assez de ceux de la *Passiflora*, tant par leur composition chimique que par leur saveur; ils sont émollients et pichissants. Les écorces sont astringentes, et ont été employées comme fébrifuges, les a aussi préconisées contre les vers; j'ai vu, mais elles sont à peu près inusitées aujourd'hui. L'espèce la plus remarquable de ce genre est la *monimia* à feuilles rissées, sa tige, haute de 3 à 4 mètres, se divise en rameaux diffus, portant des feuilles ovales et des fleurs accompagnées de bractées jaunes orangées.

MONINE s. f. (mo-ni-ne). Mamm. Singe femelle. Le *Monine*, qui est encore usité dans le Midi.

— Bot. Genre polygalées.

MONINO, une d'Etat espagnol. V. FLO-RIDA-BLANCA.

MONIN-SI, groupe d'îles de l'Océanie, dans la Méésie, au S.-E. du Japon, par 27° de latitude N. et 140° de longitude E. Ce groupe se compose d'un grand nombre d'îles dont dix seulement ont quelque étendue et sont habitées par des Japonais, mais non soumises aux seigneurs du Japon. Le climat est généralement doux. Les productions principales sont le riz, le seigle, le maïs, le sucre, le coton, le café, etc. Un négociant japonais y fonda un établissement. C'est depuis cette époque qu'elles sont habitées.

MONIQUE (sainte), mère de saint Augustin, née en 332 à Tagaste, en Numidie, morte à Ostie en 387. Ses parents chrétiens, elle fut des premiers à se consacrer à Dieu. Elle fut mariée à un jeune homme de la ville, et eut de lui deux enfants, un fils et une fille. Elle passa la plus grande partie de sa vie à l'église, et se consacra aux plus humbles fonctions, près de sa mère Macrène, et, la nuit, se levait pour prier. Son désir était de se consacrer tout entière à l'ascétisme; mais l'âge du mariage étant venu, elle dut obéir à son père et épouser Patrice, citoyen de Tagaste. Ce Patrice était de race noble, riche, mais il était pauvre d'un caractère rude et violent. Monique, élevée dans la soumission, eut à peine d'être obligée de vivre avec un gentil et résolu de le gagner à sa religion. « La conduite que tint sainte Monique pour gagner son mari, raconte Augustin dans ses *Confessions*, consistait à le servir comme son seigneur, à lui remontrer plus par ses bonnes mœurs que par ses paroles, à ne se fâcher jamais contre lui, à ne lui tenir aucun mauvais discours, tout en suppliant Notre Seigneur qu'il le fit chrétien. Quand son mari était en colère et quasi hors de lui, elle ne lui résistait point, ni de fait ni de parole, elle ne faisait que se taire; et lorsqu'il était plus remis, elle lui disait ses raisons avec modestie et humilité. »

Monique réussit à convertir son mari quelques temps avant sa mort. Elle avait de lui trois enfants : Augustin, Navigius et une fille dont on ignore le nom; la fille jeuneuse du premier lui causa un vif chagrin, et elle ne cessa de prier pour lui jusqu'à sa conversion. Lorsqu'il quitta Carthage pour venir installer à Tagaste une école de grammaire, elle re-

sa de le voir. Neuf années se passèrent de cette sorte. Cependant, Augustin étant allé à Milan, elle s'embarqua pour le rejoindre, lui pardonna l'amour qu'il avait eu pour une jeune fille, et enfin à recevoir le baptême (387). Quelques jours après, s'étant mise en route pour retourner à Carthage avec Augustin, Navigius et Adéodat, fils naturel d'Augustin, arrivée à Ostie et au moment de s'embarquer, elle fut saisie d'une fièvre maligne et expira. C'est à Ostie que se place la fameuse scène contemplative rendue avec tant de poésie par St. Jérôme.

Sainte Monique fut inhumée à Ostie; mais son corps fut transporté à Rome en 430, par ordre du pape Martin V; cependant le monastère d'Aronaia, près de Bapaume, a longtemps prétendu le posséder. Sa fête est célébrée par l'Eglise le 4 mai.

Monique (SAINT AUGUSTIN ET SAINTE), tableau d'Ar Scheffer. V. AUGUSTIN.

MONISTROL, en latin *Monasterium*, ville de France (Haute-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. N. d'Yssingeaux, sur un coteau, près de la Loire; pop. aggl., 2,007 hab. — pop. tot., 4,452 hab. Importante fabrication de dentelles, blouses, rubans, satins, foulards; quincaillerie, tannerie, mégisserie, teinturerie, papeterie. Commerce de bestiaux, toiles d'Auvergne, rouennerie, draperie, grains. Petit séminaire; bibliothèque. On y remarque un beau château, flanqué de deux tours, ancienne propriété des évêques du Puy, actuellement affecté à une fabrique de rubans.

MONITEUR, TRICE s. (mo-ni-teur, tri-se) — lat. *monitor*; de *monere*, avertir, rappeler à la mémoire, qui correspond au sanscrit *manayami*, forme causative de la racine *man*, penser, se souvenir, proprement faire penser, faire souvenir. Personne qui se charge ou qui est chargée de donner des avis, des conseils : *Les jeunes gens ont besoin d'un sage moniteur*. (Acad.) Il y a des hommes qui sont en possession de servir de moniteurs aux autres. (Chateaub.) Les seuls et légitimes moniteurs du peuple sont tous les hommes qui publient leur opinion soit par la presse, soit par la parole. (Proudh.)

— Par ext. Objet qui sert à avertir, à donner des renseignements utiles : *L'odorat, moniteur fidèle, l'avertit de la saveur repoussante de la liqueur traîtresse*. (Brill.-Sav.)

— **Antiq. rom.** Nom donné à des subalternes dont se faisaient accompagner les orateurs au forum, et qui étaient chargés de leur présenter les pièces dont ils avaient à faire usage dans leurs discours. « L'esclave romain qui accompagnait son maître et devait lui rappeler le nom des diverses personnes qu'il rencontrait. » L'esclave qui accompagnait un candidat à des fonctions publiques et qui était chargé de lui nommer les hommes qu'il était utile de saluer pour les mettre dans son parti. « Nom donné aux instituteurs des enfants chez les Romains. » Officier chargé de dire avant le prêtre les prières d'un sacrifice, d'une consécration. « *Moniteur théâtral*, Nom que les anciens donnaient à une espèce de souffleur. » *Moniteur militaire*, Officier chargé d'avertir les jeunes soldats des fautes qu'ils faisaient contre l'art militaire. « *Moniteur domestique*, Esclave chargé d'éveiller ses maîtres et de les prévenir des heures du repas, de la promenade, du bain.

— Enseignem. Elève qui, dans une école mutuelle, est chargé d'instruire un certain nombre de ses condisciples. « *Moniteur général*, Celui qui est chargé de la direction d'une école entière, sous la surveillance du maître. » *Moniteur particulier*, Chacun des moniteurs placés sous les ordres du moniteur général. « *Moniteur de classe*, Moniteur particulier, chargé de diriger une classe entière. » *Moniteur de groupe*, Moniteur particulier, qui n'est chargé de donner des soins qu'à un groupe, une subdivision d'une classe.

— Philol. Titre de plusieurs journaux : *Moniteur universel*, *Moniteur des théâtres*, *Moniteur de la flotte*, *Moniteur de l'armée*.

— **Erpét.** Espèce de saurien de la Guyane, qui annonce, dit-on, l'approche du serpent à sonnettes par ses sifflements.

Moniteur (LE SECOND), d'Ulrich de Hutten. V. **DIALOGUES** du même auteur.

Moniteur des dates (LE), dictionnaire publié en Allemagne (Dresde, 1855-1869) par Ettinger, le savant auteur de la *Bibliographie biographique universelle*, et contenant un million de renseignements biographiques, généalogiques et historiques puisés aux meilleures sources. L'auteur déclare avoir consulté un nombre infini d'actes officiels avant de rédiger son immense ouvrage; il se contente, et il a raison, de donner les noms et prénoms, la date et le lieu de la naissance, de la mort, ou des mariages de chaque personnage illustre. Rien n'est plus utile, en effet, que de trouver immédiatement tous ces renseignements réunis; beaucoup de nos biographies ne les donnent pas, et souvent les quelques dates qui s'y trouvent sont perdues au milieu d'un long article. Les recherches sont, au contraire, aussi rapides que faciles dans le *Moniteur des dates*. Mais une citation vaudra mieux que tous les éloges; prenons un nom dans ce recueil et donnons au lecteur un échantillon des documents réunis par Ettinger :

HEINRICH VIII (Henri VIII), König von England, Sohn König Heinrichs VII. (s. d.), geb. zu Greenwich 28. Juni 1491, succed. seinem Vater am 22. April 1509, verm. seit 9. Januar 1509 mit Prinzessin Katharina von Aragonien (s. d.), geschieden durch den Erzbischof Thomas Crammer (s. d.) seit 23. Mai 1533, wiederverm. 14. November 1533 mit Anna Bolyn (s. d.), nach deren am 19. Mai 1536 wegen Ehebruchs erfolgter Enthauptung zum dritten Male verm. seit 20. Mai 1536 mit Johanna Seymour (s. d.), abermals Witwer seit 14. October 1537; excommunicirt durch Papst Paul III. im Jahre 1538; zum vierten Male verm. seit 9. Juli 1540 mit Prinzessin Anna von Cleve (s. d.), kurz darauf von ihr getrennt und zum fünften Male verm. seit 8. August 1540 mit Katharina Howard (s. d.), nach ihrer am 13. Februar 1542 vollzogenen Einrichtung zum sechsten Male verm. seit 12. Juli 1543 mit Katharina Parr (s. d.), gestorben zu London 28. Januar 1547.

Il y a quatorze dates historiques dans ce seul article. Sans doute, tous les personnages ne sont pas traités avec ce luxe surabondant; nous ne prétendons pas dire non plus qu'il ne se soit jamais glissé de fautes et d'erreurs dans une compilation qui ne comprend pas moins de cent mille biographies. Nous avons nous-même relevé quelques omissions et erreurs. Par exemple, nous avons été étonné de voir l'auteur faire de Colomban une sainte (*die heilige, irische Nonne*), quand tous les biographes et tous les historiens s'accordent à reconnaître sous ce nom un apôtre masculin. Nous trouvons aussi le nombre des personnages allemands trop supérieur à celui des personnages étrangers, et la proportion pourrait vraiment être mieux gardée, quelque légitime que soit le patriotisme de M. Ettinger. Mais, ces réserves faites, nous ne saurions trop féliciter l'auteur de l'œuvre gigantesque qu'il a osé entreprendre et qu'il a su mener à bonne fin. L'Allemagne a fait à cet ouvrage l'accueil qui méritait, et si l'on veut s'en convaincre, il suffira de feuilleter les comptes rendus de l'ouvrage publiés par les érudits germaniques dans les journaux d'outre-Rhin. Nous renvoyons le lecteur à ces juges compétents, dont voici les principaux noms, avec l'indication des articles qu'ils ont consacrés au *Moniteur des dates* : G.-R. Hugo Hasse (*Journal de Dresde*, 13 octobre 1865); Hofrath Dr Gasse (*même journal*, 10 février 29 septembre 1866 et 23 août 1868); Dr Förstemann, dans *Illustrierte Zeitung*, 16 juin 1866; Karl-Gustav Heibig, *Litterarisches Centralblatt für Deutschland*, 1er décembre 1866; Ludwig Siegel, *Constitutionelle Zeitung*, 30 décembre 1866; Dr Adolph Dreschler, *Journal de Dresde*, 9 juin 1867, et *Illustrierte Zeitung*, 22 juin 1867.

Nous souhaitons que le *Moniteur des dates* soit prochainement traduit en français; mais nous prévenons les lecteurs français qu'ils n'ont pas besoin d'attendre cette époque pour se servir de l'ouvrage en question. Il suffit de connaître une dizaine de mots allemands pour faire les recherches nécessaires : les dates sont de toutes les langues.

Moniteur universel (LE). Cette feuille célèbre, de 5 mai 1789, ne commença, en réalité, à paraître qu'après le retour du gouvernement et de l'Assemblée à Paris, le 24 novembre 1789. Mais, pour combler la lacune, on publia en l'an IV une *Introduction* remarquable rédigée par Thuau-Grandville, qui mettait le journal à jour depuis l'ouverture des états généraux, et qui contenait même des résumés historiques des anciennes assemblées, états généraux, notables, etc. Les 32 numéros qui avaient paru du 24 novembre à la fin de l'année furent refondus dans l'*Introduction*, avec des changements et des augmentations. Le tout forme le 1er volume du journal, qui portait alors pour titre : *Gazette nationale ou Moniteur universel*. Ce ne fut qu'en 1er janvier 1811 qu'il fut borné à ce dernier titre, sous lequel il est plus généralement connu.

Ce journal magistral et vraiment unique a fait bien du chemin depuis le temps où Joseph Pancoucke le lançait hardiment sur les flots orageux de la Révolution. Ce libraire avisé montra d'ailleurs un vrai génie pour assurer l'avenir de sa création. Du premier coup, il trouva la note qui convenait à ce journal minotaure, destiné à dévorer tous les autres, du moins à les voir s'éteindre autour de lui. Il le créa officieux (comme on dit aujourd'hui), c'est-à-dire ami et complaisant du pouvoir existant. Le maître alors, cela était assez visible, surtout pour le froid et clair regard d'un homme d'affaires, le maître, ce n'était plus le roi ni les petites factions de cour, c'était la Révolution, formidable nourrisson qui vagissait ses premiers cris. Le *Moniteur* fut donc révolutionnaire comme on l'était alors, exactement, pas une ligne au delà, dans la nuance précise et dans le ton. De plus, il lui donna les développements que ne pouvaient avoir les journaux de discussion de passion et de combat, et un format bien dépourvu depuis, mais qui paraissait alors si gigantesque, que le cousin Jacques, en ses factums, l'appelait *Journal Patagon*, et qu'une feuille royaliste, le *Journal de la cour et de la ville*, terminait une pièce satirique contre l'imposante gazette par ces vers :

Avec trois *Moniteurs* on fait un parent.

Un autre journal lui faisait aussi le reproche

naïf d'être « de l'avis de tout le monde. » C'était précisément ce qu'avait voulu Pancoucke, car c'était « tout le monde » qui commençait à régner. Les historiens du *Moniteur* ont dit qu'il s'était seulement donné pour mission d'enregistrer, non de discuter; qu'il avait pris pour règle de conduite le précepte de Quintilien : *Scribatur ad narrandum, non ad probandum*. Erreur ! il a toujours discuté, toujours prouvé, mais constamment au bénéfice de ceux qui, à l'heure présente, étaient les plus forts. Le fait de la puissance était pour lui sacré. Il a tout vu s'éteindre autour de lui, les républiques et les empires, il a pu se croire éternel, destiné à enterrer tout, à survivre à tout et, dans la cours de sa longue vie, il a été successivement, avec une noble et tranquille platitude, royaliste, feuillant, fayetiste, girondin, montagnard, maraiste, rospériste, sans-culotte, hébertiste, thermidorien, directorial, consulaire, impérialiste, bourbonnien, philippiste, etc., etc.

Sur les ruines du monde, plus impossible que le juste d'Horace, il aurait encore chanté les louanges du gouvernement et célébré les dépositaires quelconques de l'autorité.

Il a lui-même donné le type de l'officieux, élevé d'une à haute perfection, dans une lettre adressée par un de ses principaux rédacteurs à Robespierre et dans laquelle ce scribe impayable se vante, avec une servilité chaleureuse, d'avoir fidèlement tronqué, mutilé les discours des adversaires et donné une grande étendue aux autres. On peut voir cette pièce dans le rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.

C'est cette stratégie, peu morale, mais prévoyante, qui a permis au *Moniteur* de traverser toutes les tempêtes de l'histoire sans jamais sombrer et de paraître doué d'une espèce d'immortalité. Ce lévitant, se gonflant et s'agrandissant toujours, témoin sceptique et imperturbable des élévations et des chutes, est resté en effet unique en son genre et n'a d'analogue dans aucune histoire et dans aucun pays.

Le *Moniteur* fit faire de grands progrès au compte rendu des séances de l'Assemblée nationale, qui ne se composait jusqu'alors que de résumés souvent informes et toujours incomplets. Dans l'origine, cette partie du journal n'avait pas beaucoup plus d'importance que dans les autres feuilles. Mais une combinaison ingénieuse aidée Pancoucke à combler cette lacune. La tribune des journalistes n'existait pas encore, et ceux qui voulaient rendre compte des séances, quand ils n'étaient pas représentants, devaient se confondre dans la foule et prendre à la hâte quelques notes au milieu de l'agitation. Malgré la difficulté d'un pareil travail, quelques publicistes intrépides bravaient les obstacles, et, parmi eux, un jeune homme qui devait devenir un des dignitaires de l'Empire, Maret, depuis duc de Bassano. A partir de septembre 1789, il publia un *Bulletin de l'Assemblée nationale* qui eut beaucoup de succès. Pancoucke, toujours à la piste des éléments de réussite, proposa à Maret de l'associer à la rédaction du *Moniteur*, en consacrant à cette feuille son compte rendu des débats législatifs. Le jeune publiciste se chargea de ce service, l'organisa et le dirigea d'une manière remarquable jusqu'à la fin de la Constituante. Les autres rédacteurs, du moins les principaux, étaient alors : La Harpe, Garat, les deux Lacretelle, Andrieux, Ginguénou, Rabaut-Saint-Etienne, Lenoir, Larocque, Thuau-Grandville, Trouvé, Peuchet, de Marcell, Méjan, Gruvel, Berquin (l'ami des enfants), etc.

On voit de quels hommes distingués se composait la rédaction. Beaucoup d'ailleurs, parmi ceux qui, plus tard et successivement, tirèrent la plume dans cette feuille célèbre, avaient occupé ou occupent les plus hauts emplois politiques ou administratifs.

Soutenu par le talent de cette pléiade de publicistes et de littérateurs, habilement et fortement organisé, le *Moniteur* ne tarda pas à prendre le premier rang dans la presse et devint comme le tableau et l'immense registre de toutes nos vicissitudes politiques. Malgré sa versatilité, il n'en est pas moins, comme le dit avec raison M. Hatin (*Histoire de la presse*), « le répertoire le plus vaste, le plus curieux et le plus complet de l'histoire de ces dix mémorables années, le miroir le plus fidèle de la Révolution, et un recueil indispensable à consulter pour quiconque voudra la connaître. Il y a une foule de pièces originales, soit sur les opérations politiques, soit sur les travaux des assemblées, que l'on ne trouve que là. »

Rien de plus exact, et il n'est pas possible d'étudier l'histoire du temps sans avoir ce vaste recueil sous la main. Ajoutons, toutefois, qu'en raison même de son infatigable aux puissances du jour il a très-souvent besoin d'être complété par d'autres documents.

Au lendemain de Brumaire, Bonaparte, qui se connaissait en serviteurs, jeta un regard favorable sur cette feuille mieux disciplinée qu'un soldat, et d'un souffle l'éleva au rang de journal officiel. A partir du 1er nivôse an VIII, placé sous la surveillance du ministre Maret, l'un de ses anciens rédacteurs, dirigé par Sauvo, qui succéda à Jourdan, le *Moniteur* fut divisé en deux parties, l'une politique et officielle, intitulée *Actes du gouvernement*, soumise chaque jour au contrôle et à

la révision du ministre d'Etat; l'autre consacrée aux sciences, aux arts, à la littérature, aux bulletins de guerre, etc. Le silence de la tribune, sous ce régime de servitude et d'étouffement, lui enlevait un de ses éléments de succès; mais les nouvelles de la guerre et la satisfaction d'organe du gouvernement, qui lui donnait en quelque sorte l'importance d'une institution d'Etat, compensaient cet inconvénient. Mais le gouvernement nouveau abandonna bientôt cette petite feuille (1^{er} février 1816), pour revenir à l'imposant papier dont la notoriété était dès lors universelle, et qui avait une dose plus que suffisante de scepticisme politique pour servir imperturbablement tous les régimes et tous les partis.

A cette époque, le rétablissement de la tribune, l'importance croissante des débats législatifs lui redonnèrent l'animation et la vie qui avaient fait son succès pendant la période révolutionnaire. Un service de sténographie fut institué, les dépenses en furent inscrites au budget et désormais on eut le compte rendu textuel des séances.

Après la révolution de 1830, le *Moniteur* resta l'organe officiel du gouvernement nouveau et fut laissé à la disposition de chaque ministère pour les communications, notes et documents qui concernaient les attributions de chacun d'eux. Sous la Restauration, il était devenu la propriété de Mme Agasse, fille de Panckoucke. Depuis son origine, ses bureaux et son imprimerie étaient établis dans l'étroite et triste rue des Poitevins, quartier Saint-André-des-Arts, dans l'ancien hôtel de Thou. En 1840, la mort de Sauvo fit appel à la rédaction Alph. Grin, jurisconsulte distingué, collaborateur de Dalloz pour ses grands travaux, auteur lui-même de nombreux traités de jurisprudence, de législation, d'économie politique et d'histoire. Il enrichit le journal de nombreux et savants articles, principalement sur les matières de jurisprudence, d'administration, d'économie politique, etc. Avec rédacteurs primitifs avaient succédé, à différentes époques : Tissot, Laya, P. David, Amart, Tourlet, Aubert de Vitry, Delecluze, La Chapelle, Ch. Durou, de Senac, Emeric David, Fr. Chéron, Champollion, Kératry, Petit-Radel, puis René Porcin, Corby, Delart, Lazaiche, Groselin, Prévost, Chassériau, Viellard, Feb. Pillot, Flandin, Loiseau, Vergé, Beaussine, Biguon, Ciccon, Geruz, de Golbery, Janet, Leroux de Lincy, X. Marmier, Mather, G. de Montigny, P. Chevalier, H. Prévost, Reveille-Parise, Sauvage, Thérèse, etc. On sait que, dès son origine, le *Moniteur* avait paru en in-folio, à l'imitation des journaux anglais. Ce format, qui paraissait gigantesque alors, fut cependant doublé en 1851. A la suite du coup d'Etat, le gouvernement apporta quelques modifications dans l'organisation du journal, qui, bien que soumis de plus en plus à la tutelle officielle, n'en restait pas moins une propriété privée. M. Julien Turgan fut nommé directeur, conjointement avec M. Paul Dalloz, membre d'une des branches de la famille Panckoucke. Toutes les communications des divers ministères durent être centralisées au ministère d'Etat, pour y être contrôlées avant leur publication. Le prix de l'abonnement annuel fut abaissé de 120 francs à 40 francs, ce qui augmenta le tirage dans une proportion considérable.

La partie non officielle, articles politiques, sciences, littérature, théâtre, variétés, etc., était desservie tour à tour par un personnel d'écrivains qui comptent parmi les plus capables ou les plus brillants de la pléiade moderne. Il suffira de citer : Ampère, Théophile Gautier, Sainte-Beuve, Pierre Clément, Emile Caro, Léouzon-Leduc, Cuheval-Charigny, Benie, Champfleury, Alex. Dumas, Feuillet de Conches, Ed. Dalloz, Octave Feuillet, Viollet-Leduc, Vallée de Virville, Wolowski, de Sauley, Rathery, Arsène Houssaye, Mérimée, D. Nisard, le général Daumas, Méry, Oscar de Vallée, Ed. Fournier, Edm. About, Henry Mürger, etc.

Au commencement du règne de Napoléon III, le *Moniteur* abandonna le vieux logis de la rue des Poitevins, qu'il occupait depuis 1789, et vint s'installer en pleine lumière, dans un somptueux hôtel du quai Voltaire.

Un grand industriel en journaux, M. Emile de Girardin, avait à plusieurs reprises proposé à l'administration de fonder un journal à 18 francs par an, transporté gratuitement, et qui devait, dans son plan, écraser tous les autres journaux et servir de puissant instrument d'influence. Le gouvernement repoussa l'offre, craignant sans doute l'esprit aventureux de M. de Girardin, mais il garda l'idée et l'exploita exclusivement à son profit. Le 2 mai 1864, il fit paraître le *Moniteur du soir*, journal à un sou. Il va sans dire que cette deuxième feuille gouvernementale fut exemptée de payer le timbre et favorisée de tous les privilèges qui pouvaient lui livrer le marché. Non-seulement le ministre de l'intérieur la fit vendre sur la voie publique, mais encore le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'empereur, lui ouvrit

les portes des théâtres, même de ceux qui avaient cédé par contrat le monopole de la vente des journaux dans leur salle.

Tant de passe-droits susciterent de nombreuses réclamations de la part des autres journaux, et l'on vit avec raison dans cette création d'un second journal officiel une concurrence abusive. La question fut même portée à la tribune; mais tout fut inutile; le petit *Moniteur* subsista, comme auxiliaire du grand, avec une partie officielle et farci de toutes les sottises gouvernementales que les maîtres du jour jouaient profitable de répandre parmi les populations. On ne rougit même pas de pousser, de forcer la vente par la publication de ces ineptes romans dans le goût de la basse et grossière littérature qui s'est tant dévolée sous l'Empire.

Nous voici loin du grave et sérieux *Moniteur* du grand format, qui, à défaut d'indépendance, avait au moins conservé une tenue sévère et une rédaction du premier ordre.

Après un si long règne, après avoir été dix ans officieux, soixante-huit ans officiel, après avoir vu s'écrouler autour de lui les royaumes, les républiques et les empires, dont il avait été le porte-voix, il s'éteignit à son tour, il tomba dans le néant, c'est-à-dire qu'il cessa d'être l'organe du gouvernement et perdit l'investiture officielle. Ce mémorable événement arriva à la fin de 1868 et par l'initiative de M. Rouher, ministre d'Etat. C'est alors que fut créé le *Journal officiel*, qui parut le 1^{er} janvier 1869.

Par le *Moniteur* avait un moyen de survivre et de se perpétuer, c'était d'être enfin lui-même et indépendant, la seule chose qu'il n'eût jamais été dans la longue série de ses transformations. Il passa avec armes et bagages, dès le lendemain de sa déposition, dans les rangs du « tiers parti » qui poursuivait la chimère de « l'Empire libéral ».

Il conserva d'ailleurs, avec des regrets non dissimulés et une aigreur bien naturelle contre son héritier, l'espoir de reconquérir sa haute situation. C'est pourquoi il maintint son organisation, le compte rendu in extenso des débats législatifs, etc., enfin tout l'outillage nécessaire pour rentrer en ligne dans le cas où son jeune rival échouerait et où lui-même serait réintégré. Mais cette heure si ardemment attendue ne sonna jamais. Seulement, pendant la guerre, comme Paris était investi, la délégation du gouvernement de la Défense se servit, pour la publication de ses actes officiels, du *Moniteur*, dont une édition se publiait à Tours, puis à Bordeaux. Lors de la réunion de l'Assemblée dans cette dernière ville, il fut également chargé du compte rendu des séances; mais cette reprise de possession n'était qu'un intermède. Après la translation d'ailleurs en vertu de ses traités, resta seul l'organe du gouvernement.

Mais l'administration du *Moniteur* n'avait pas encore perdu tout espoir. Sous le ministère de M. Casimir Perier, en décembre 1871, il fut déposé une proposition pour rétablir le traité Rouher et pour charger de la publication du *Journal officiel* une autre compagnie représentée par M. Paul Dalloz, et qui n'était autre que la Société du *Moniteur*; mais cette proposition ne fut pas même prise en considération, et le patriarche de la presse politique dut se résigner à voler de ses propres ailes, sans patronage et sans appui. Il a toujours continué à paraître en double; il est même probable que c'est le *Petit Moniteur*, par son débit considérable, qui soutient le grand, lequel est en décadence manifeste depuis qu'il a perdu l'attachement gouvernemental.

Cette préoccupation de redevenir un jour ou l'autre organe officiel fait du *Moniteur* un journal sans indépendance et sans originalité. Il est resté entaché du vice originel, malgré le talent de ses rédacteurs et la solidité de son organisation. A l'heure où nous écrivons (1873), jugeant sans doute le rétablissement de la monarchie probable, il affecte une hostilité prononcée contre la république, mais sans parvenir à faire prendre sa politique banale au sérieux. On sait trop bien qu'il n'a jamais été et que vraisemblablement il ne sera jamais qu'un instrument docile aux mains de tous les partis triomphants. Ce qui a fait son succès, sa puissance et sa fortune est précisément ce qui l'empêche d'obtenir la considération que mérite l'organe d'une opinion sincère et qu'on ne saurait refuser à des adversaires convaincus.

On consultera utilement, pour la bibliographie de ce grand recueil : *Notice historique et bibliographique sur la collection et les tables du Moniteur*, par Bidault (1838).

Les tables sont un complément nécessaire. Girot, Miger et autres ont publié les tables analytiques de toute la période révolutionnaire (1789-1807, 6 vol. in-4°). Mme Agasse a publié, pour faire suite, les tables du Consulat et de l'Empire (1 vol. in-fol.). Enfin, depuis cette époque, on dresse une table particulière pour chaque année.

En 1840, Léonard Gallois commença la publication d'une *Reimpression de l'ancien Moniteur*, depuis 1789 jusqu'au Consulat, avec des notes. Cette collection, quoique abrégée en certaines parties, eut un grand succès. Elle supplée d'une manière suffisante au volumineux original, dont les collections complètes sont assez rares, et elle rend d'inséparables services. On n'a pas cessé de la réimprimer. Elle se compose de 32 vol. grand

in-8°, plus 2 vol. de tables, et elle est ornée de gravures et de portraits d'après des dessins de temps.

Un nombre considérable de journaux ont pris comme titre principal ce nom de *Moniteur*, qui avait acquis une si éclatante notoriété. La plupart ne méritent aucune notice, pas même une simple mention. Beaucoup n'étaient d'ailleurs que des feuilles spéciales, comme : le *Moniteur de la finance*, ou des architectes, ou de la pharmacie, du clergé, des inventions, de la condamnée, des eaux et forêts, de la boucherie, agricole, des connaissances utiles, etc.

Nous citerons cependant :

Le *Moniteur de l'armée*, fondé le 8 décembre 1840; le *Moniteur de la marine*, 18 juin 1848; le *Moniteur industriel*, 1839, qui, de purement industriel, devint en 1848 politique et républicain socialiste; le *Moniteur de la littérature*, publié, de 1842 à 1844, par le célèbre bibliographe Quérard; le *Moniteur des communes*, qui, depuis 1871, a remplacé le *Petit officiel* (v. JOURNAL OFFICIEL); le *Moniteur des ventes*, spécial pour les ventes mobilières, objets de curiosités, tableaux, etc., 1833; divers *Moniteurs religieux, judiciaires, scientifiques*, etc.; le *Moniteur de l'Algérie*, journal officiel de la colonie, fondé en 1861; le *Moniteur des villes et des campagnes*, 1832-1839; enfin un grand nombre d'autres dont l'énumération serait sans intérêt.

Moniteur de Gand (L.), plus connu sous ce titre que sous son véritable : le *Journal universel* (Gand, 14 avril-21 juin 1815, 20 numéros in-fol.). Cette feuille fut l'organe officiel de l'émigration et du gouvernement de Louis XVIII, qui s'était installé à Gand pendant les Cent-Jours. Fondée et dirigée par Bertin Lathé, elle eut pour principaux rédacteurs quatre ministres : MM. de Jaucourt, de Lally-Tollendal, de Chateaubriand et Beugnot. C'est à tort qu'on a nommé M. Guizot parmi ses collaborateurs; M. Bertin a affirmé que jamais il n'y avait écrit une ligne. Le premier numéro, en date du 14 avril 1815, porte pour titre de *Moniteur universel*, que Louis XVIII fut obligé de modifier sur les réclamations du gouvernement des Pays-Bas, qui lui fit observer que la publication d'un organe officiel dans une ville non française tendait à constituer un gouvernement dans son gouvernement. Le second numéro porta le titre de *Journal universel*, qui lui fut conservé jusqu'à la fin. Le premier numéro annonçait la composition du ministère *in partibus* et l'arrivée à Gand des ministres d'Angleterre, des Pays-Bas et de Russie. En outre, il contenait deux ordonnances interdisant à tout Français de payer l'impôt à l'usurpateur, puis la chronique de la cour exilée. Le roi, y lisait-on, ne peut se montrer en public sans attirer sur ses pas une foule empressée, hommage bien différent des acclamations qu'arrachait à une multitude armée la présence d'un Genseric ou d'un Attila prêt à donner à ses soldats le signal du massacre et du pillage. « Tel est le ton adopté par le *Moniteur de Gand*, lorsqu'il parle de Napoléon; mais le manifeste capitale de ce premier numéro est le manifeste des puissances européennes contre Bonaparte. Elles déclarent « qu'il s'est placé hors des relations civiles et sociales et que, comme ennemi et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique. » Au nombre des huit puissances signataires de ce manifeste figure la France, représentée par MM. de Talleyrand, de Noailles, de Dalberg, de La Tour du Pin, pour le roi Louis XVIII. Ces messieurs ont leur nom côte à côte avec les Metternich et les Wellington. Le commentaire de cet acte n'est pas moins curieux que l'acte lui-même. Une comparaison entre Catin et Napoléon s'y termine par ces mots : « Le courroux céleste n'avait alors qu'un crime à punir et une victime à venger; aujourd'hui, c'est le meurtrier de l'espèce humaine qui a été mis hors des droits de l'humanité. L'Europe a maudit le flibustier qui, tout à la fois ingrat, parjure et féroce, vient encore chercher dans l'oppression de la France un moyen d'opprimer l'Europe. La société humaine a rejeté hors de son sein et de sa communication celui à qui l'on avait laissé la vie après tant d'assassinats, des trésors après tant de spoliations. Marqué du sceau brûlant de cette proscription universelle, de cette réprobation finale, le coupable a senti combien sa puissance allait en être ébranlée; il a cherché sa première défense dans cette habitude de mensonge inhérente à son caractère, qui rend son joug aussi dégradant à subir qu'odieux à supporter. Ces journalistes, qu'il adhérait de la censure par un décret, mais qui puniraient d'une désobéissance par le cordon de ses menottes ou la balotterie de ses prétoriens, il leur a ordonné de mentir à la France entière et ils ont annoncé d'abord que cette incontestable déclaration du congrès de Vienne contre l'ennemi et le perturbateur du monde était une imposture forgée par les Bourbons. La fraude ne pouvait durer longtemps; la vérité a retenti et pénétré. Alors dans cette bande de malfaiteurs, qu'il appelle ses publicistes, l'usurpateur en a cherché un pour travailler avec lui une réponse à la déclaration du congrès.

C'est dans le numéro du 12 mai de ce journal que se trouve le fameux rapport de Chateaubriand au roi sur l'état extérieur et intérieur de la France, morceau trop poétique pour être vrai et chef-d'œuvre littéraire plutôt qu'ouvrage politique. Parmi les autres articles à sensation, Barbier attribue à Mme de Damas la première *Relation de Bordeaux*, et, à seconde à M. de Seze; à M. de Pradelles, *Relation des événements depuis le 10 mars*; à Lally-Tollendal, *L'Examen des observations sur la déclaration du congrès de Vienne*; à de Vaublanc, les articles de politique et finances; à Charles Nodier, *Napoléon et les constitutions*. Enfin Louis XVIII aurait vu, lui aussi, fournir son contingent, et de sa plume que seraient sortis les *Mouvements blancs*, anecdote historique.

Le dernier numéro du *Moniteur de Gand* est daté du 21 juin, deux jours après Waterloo. On y voit une appréciation de « cette grande victoire ». « La victoire la plus complète n'est pas remportée sur l'ennemi et l'oppression de la France par une partie des partisans à chasser le perturbateur de la paix publique. La journée du 18 juin a terrifié la manière la plus heureuse pour les alliés, en leur montrant que la victoire ne leur avait été que sanglante et opiniâtre qui leur avait coûté 15. L'audace de l'usurpateur, sa réflexion, sa réflexion avec cette activité dévorante, sa réflexion avec cette activité dévorante, la crainte d'un irréparable revers, la rage féroce de sa complicité, le fanatisme de ses soldats, le caractère digne d'une meilleure cause, tout cela au génie du duc de Wellington, à la descente d'une véritable gloire sur une armée renommée. L'armée de Bonaparte, cette armée qui n'est plus terrorisée, que nom depuis qu'elle est la presque totalité de la patrie, a été vaincue au moment de la victoire. Nous attendons à tout moment que, si, à l'issue de cette grande guerre sociale, elle doit avancer l'heureux terme. »

Ainsi qu'on peut le voir par ces lignes, le *Moniteur de Gand* s'en tenait pas à la publication des actes officiels du gouvernement royal. Il ne s'occupait pas seulement des affaires de l'intérieur d'un pays, mais la place large place était donnée aux affaires étrangères, traites, notes diplomatiques, mémoires, armements, marches de troupes; tous les actes, tous les faits qui témoignaient de l'ardeur et de l'activité des puissances alliées à envahir une seconde fois la France y étaient enregistrés avec le plus grand luxe de publication.

Quoi qu'il en soit, les documents, soit officiels, soit historiques, qu'il renferme cette feuille lui donnent une grande importance. Elle a été deux fois réimprimée, en 1825 par l'imprimerie du *Moniteur* et en 1834 par l'imprimerie de Dunod, officier d'ordonnance de Napoléon à Waterloo, « dans l'intention, écrivait-il, de rappeler à la France que les rédacteurs du journal de l'émigration étaient actuellement ministres de son gouvernement ou directeurs de sa politique, tandis que leurs collègues étrangers, les héros de leurs bulletins s'occupaient ailleurs d'un pouvoir dont le bit était marqué dans ces pages si curieuses et si édifiantes. »

Il faut avouer que, historiquement parlant, le *Moniteur de Gand* est un témoin gênant pour ceux que Barbier a si bien nommés les héros du boulevard de Gand.

Moniteur (L.) prussien de Versailles, journal créé à Versailles, au mois d'octobre 1870, sous la haute direction du comte de Bismarck, pour servir de feuille officielle au gouvernement prussien en France. Ce journal a d'abord porté le titre de *Nouveliste de Versailles* sur ses treize premiers numéros, du 15 au 28 octobre 1870. Il a ensuite pris le titre de *Moniteur officiel du département de Seine-et-Oise*, du 29 octobre 1870 au 7 janvier 1871. Il a enfin pris, à une troisième et dernière transformation et a été appelé le *Moniteur officiel du gouvernement prussien du nord de la France et de la préfecture de Seine-et-Oise*, du 8 janvier au 5 mars 1871, date de son dernier numéro. M. de Bismarck a dû résigner, pour l'impression de ce journal, un imprimeur, M. Beau, et un libraire, Mme Armand Le Dur, pour centraliser sa vente et recevoir les abonnements, imposés à tous les fonctionnaires des départements occupés. La collection complète du *Moniteur prussien de Versailles* est aujourd'hui introuvable dans le commerce.

M. Georges d'Heyll l'a réimprimé, avec notes et commentaires, en deux forts volumes in-8° qui ont été publiés à Paris chez l'éditeur Beauvais (1871-1872). Nous empruntons à la préface qu'il ouvre cette si intéressante réimpression les détails suivants, qui feront suffisamment connaître à nos lecteurs l'esprit qui a constamment inspiré la feuille de M. le comte de Bismarck :

« Il fallait que cette feuille, en dehors de sa partie officielle, propageât les articles les plus propres à détourner le peuple français de sa résistance, qui menaçait déjà d'être longue, et lui inspirât, par le spectacle habituellement présenté de ses malheurs et de ses ruines, non moins que de ses illusions de victoires désormais impossibles, la résolution d'en finir et de s'humilier devant le vainqueur... M. de Bismarck le fit rédiger exclusivement en français et voulut même lui donner une tournure quelque peu française. Ce journal, absolument prussien, non moins dans

son style que dans ses idées, fut écrit en quelque sorte comme s'il eût été un journal français, publié à Versailles par des Français et rédigé par des Français. Sa partie officielle seule n'a pu dissimuler son origine : elle n'enregistre que les victoires prussiennes et les édités prussiens... Le lecteur et l'historien y trouveront la réunion la plus complète et la plus utile, pour leurs études ou pour leurs travaux, de toutes les pièces défavorables qui ont pu être publiées contre nous... Voyez en tête de presque tous ses numéros s'élever pompeusement les télégrammes victorieux annonçant le chiffre de nos canons pris, de nos hommes tués et de nos soldats prisonniers. L'œil lise, non sans une véritable indignation patriotique, ces décrets de préfets, de ministres ou de généraux allemands, décrets concernant des Français et, hélas ! exécutés en plein territoire français ! Et ensuite la série de ces articles multiples, empruntés à toutes les sources hostiles à la France et présentés au lecteur les tableaux les plus décevants et les prévisions les plus sombres, annonçant la défaite comme inévitable, la famine comme certaine et la chute de Paris, la grande ville et le dernier rempart de notre défense et de nos libertés, comme infaillible et prochaine.

Le *Moniteur prussien* renferme un très-grand nombre de documents fort curieux. Il faut citer à part une série de télégrammes secrets adressés à l'empereur au commencement de la guerre et trouvés par les Prussiens au palais de Saint-Cloud, des listes de soldats français prisonniers en Allemagne et qui se sont évadés du lieu de leur internement, des rapports militaires, un journal quotidien de la guerre, des appréciations presque au jour le jour de tous les journaux étrangers sur la situation militaire et politique des belligérants, etc. Triste journal en somme, dont je souhaite, ajoute en terminant M. Georges d'Heylli, que la lecture, en dehors de son véritable intérêt historique, inspire à tout Français le profond dégoût qu'elle m'a fait éprouver... »

MONITION s. f. (mo-ni-si-on — lat. *monitio*; de *monere*, avertir). Avis, avertissement. 1^{er} Peu usité.

— Dr. canon. Avertissement juridique fait au nom de l'évêque, et répété trois fois avant de procéder à l'excommunication. 2^e Publication d'un monitoire.

— Encycl. Les *monitions*, dans l'Eglise primitive, étaient purement verbales et avaient lieu sans formalités; la disposition des anciens canons ne leur en donnait pas moins d'effet. Celui qui aurait méprisé ces *monitions* était de plein droit privé de son bénéfice.

On faisait déjà des *monitions* vers 630, ainsi que nous l'apprend un concile tenu à cette époque dans la province de Reims. Mais les formalités judiciaires dont on accompagnait ordinairement ces *monitions* ne furent introduites que par le nouveau droit canonique. On les attribue à Innocent III, qui monta sur le saint-siège en 1198.

Le concile de Trente voulait que ces *monitions* se fissent sans éclat, lorsqu'il dit que la correction des mœurs des personnes ecclésiastiques appartient aux évêques seuls, qui peuvent, *sine strepitu et figura iudicii*, rendre des ordonnances; mais la crainte que les supérieurs ne portassent leur autorité trop loin, ou que les inférieurs n'abusassent de la douceur de leurs juges, fit astreindre en France les ecclésiastiques à observer certaines règles dans ces procédures et condamnations.

Quelque toutes les personnes ecclésiastiques fussent sujettes aux mêmes lois, le concile de Trente fait voir que les bénéficiers, pensionnaires ou employés à quelque office ecclésiastique étaient obligés, encore plus étroitement que les simples clercs, à observer ce qui était prescrit dans les canons; c'est pourquoi il voulait que les ecclésiastiques du second ordre, bénéficiers, pensionnaires ou ayant emploi et offices dans l'Eglise, lorsqu'ils étaient connus pour concubinaires, fussent punis par la privation pendant trois mois des revenus de leurs bénéfices après une *monition*, et que ces fruits fussent employés en œuvres pies; qu'en cas de récidive, après la seconde *monition*, ils fussent privés du revenu tout pendant le temps qui serait fixé par l'usage des lieux; et après la troisième *monition*, en cas de récidive, qu'ils fussent privés pour toujours de leurs bénéfices, ou même déclarés incapables de les posséder jusqu'à ce qu'ils parussent s'être amendés, qu'ils en eussent été dispensés; que si, après la dispense obtenue, ils tombaient dans la récidive, ils fussent atteints d'excommunication et de censures et déclarés incapables de jamais posséder aucun bénéfice. Le même concile voulait, à l'égard des simples clercs, qu'après les *monitions*, en cas de récidive, ils fussent punis de prison, privés de leurs bénéfices, déclarés incapables de les posséder et d'entrer dans les ordres.

Ces *monitions* canoniques pouvaient cependant être encore faites de deux manières. La première se faisait verbalement, par l'évêque ou par un autre supérieur, dans le secret, suivant le précepte de l'Evangile; c'était celle dont les évêques se servaient le plus ordinairement. La seconde espèce de *monition* était celle qui se faisait par des actes judiciaires, par ordre de l'évêque ou de l'official, à la re-

quête du promoteur; c'était la plus sûre et la plus juridique. Les évêques ou le promoteur devaient, avant de procéder aux *monitions*, être assurés du fait par des dénunciations en forme, à moins que le fait ne fût venu à leur connaissance par la clameur publique. Le promoteur pouvait alors porter plainte à l'official, faire des *monitions* et informer ensuite, suivant l'exigence des cas. Après la première *monition*, le délai expiré, on pouvait continuer l'information sur la récidive. L'official, sur les conclusions du promoteur, rendait un décret qu'on signifiait avec la troisième *monition*. Si, après l'interrogatoire, l'accusé obéissait aux *monitions*, les procédures en restaient là. Mais si l'accusé persévérait dans ses désordres, on continuait l'instruction du procès à l'extraordinaire. La preuve par témoins était admise quand les *monitions* n'étaient que verbales, lorsque l'accusé les déniait. On faisait d'ordinaire trois *monitions* avant de lancer l'excommunication.

MONITOIRE s. m. (mo-ni-toi-re — lat. *monitorius*, de *monere*, avertir, qui avertit). Dr. canon. Lettres d'un official obligant, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui sont instruits d'un crime ou d'un fait dont l'auteur est inconnu, à venir révéler les détails qu'ils savent : *Publier un MONITOIRE. Décerner un MONITOIRE. Fulminer, jeter, lancer un MONITOIRE.* 2^e Avertissement donné au prêtre par un curé, dans le même but. 3^e Citation juridique, faite sous peine d'excommunication. 4^e Avertissement qui précède l'excommunication, et qui doit être donné, à trois reprises différentes, à la personne qu'il s'agit d'excommunier.

— Fam. Avertissement : *Il oublie de payer son chirurgien, malgré de fréquents MONITOIRES, et il fait enfin par oublier qu'il ne l'avait pas payé.* (Grimm.)

— Adjectif : *Lettres MONITOIRES.*

MONITOR s. m. (mo-ni-tor — mot lat. qui signif. celui qui avertit). Erpét. Genre de sauriens de taille moyenne, qui passent pour prévenir l'homme de l'approche des crocodiles.

— Mar. Nom donné, depuis la guerre d'Amérique, à des navires de guerre dont la quille est complètement immergée, et qui sont munis d'une tour mobile armée d'un très-grand canon.

— Encycl. Erpét. Les *monitors* présentent les caractères généraux des sauriens, et particulièrement des lézards, dont ils ne se distinguent guère que par leur grande taille et l'absence de dents palatines. Ils se divisent en trois groupes principaux : les dragons, pour lesquelles nous renverrons à l'article *serpent*, les *monitors* proprement dits, varans ou *tupinambis*, et les *saugardes*.

Ce genre, ainsi circonscrit, se distingue par les nombreuses et petites écailles qui garnissent la tête, le ventre, les membres et la queue, et par une sorte de carène plus ou moins développée qui surmonte ce dernier organe; ces écailles présentent parfois des teintes assez vives. La manière dont elles sont colorées, dit Lacépède, donne au *tupinambis* une sorte de beauté; son corps présente de grandes taches ou bandes irrégulières d'un blanc assez éclatant, qui le font paraître comme marbré et forment même sur les côtés une espèce de dentelle; mais en le revêtant de cette parure agréable la nature ne lui a fait qu'un présent funeste; elle l'a placé trop près du crocodile, son ennemi mortel, pour lequel l'éclat de la couleur doit être comme un signe qui le fait reconnaître de loin. Il a en effet trop peu de force pour se défendre contre les grands animaux; il n'attaque point l'homme; il se nourrit d'œufs d'oiseaux, de lézards beaucoup plus petits que lui, ou de poissons qu'il va chercher au fond des eaux; mais n'ayant pas la même grandeur, les mêmes armes, ni par conséquent la même puissance que le crocodile, et pouvant manquer de proie bien plus souvent, il ne doit pas être si difficile sur le choix de sa nourriture; il doit d'ailleurs chasser avec d'autant plus de crainte que le crocodile, auquel il ne peut résister, est en très-grand nombre dans les pays qu'il habite.

On dit même que ce saurien, quand il aperçoit un caïman, fait entendre un sifflement très-fort, qui exprime sa frayeur; il donne par là une sorte d'avertissement aux personnes qui se baignent dans les environs et les garantit ainsi de la dent meurtrière du terrible reptile. De là les noms de *monitor*, sauvegarde, sauveur, etc., qui lui ont été donnés par les voyageurs. Quant à la dénomination vulgaire, mais impropre, de *tupinambis*, elle est due à une erreur de Seba, qui a pris, comme le singe de la fable, le Pirée pour un homme, en d'autres termes un nom de pays ou de peuple (les *Tupinambis*) pour le nom même de l'animal.

Les *monitors* vivent pour la plupart au bord des eaux; ils sont assez bons nageurs. De plus, la conformation de leurs pieds, dont les doigts sont complètement séparés les uns des autres, leur donne une grande facilité pour grimper sur les arbres. Malgré tous ces avantages, leur vie est misérable, car ils se fatiguent souvent en poursuivant des animaux bien plus agiles qu'eux. Quand la proie leur manque, ils se rejettent sur les mouches, les fourmis et autres insectes, qu'ils chassent au milieu des bois ou au bord des eaux; ils

se contentent même, au besoin, de corps infects et de substances à demi pourries. La disette qu'ils éprouvent fréquemment a dû altérer leur goût. La femelle dépose ses œufs, comme le caïman, dans des trous qu'elle creuse dans le sable au bord de quelque cours d'eau; ces œufs sont gros comme ceux d'un poulet, mais un peu plus longs; la chaleur du soleil les fait grossir. Les habitants du pays mangent volontiers ces œufs, ainsi que la chair de l'animal, qu'ils trouvent très-suculente.

Le *monitor* du Nil, appelé par les Arabes *ouaran*, qui signifie lézard du fleuve, et dont on a fait *varan*, atteint jusqu'à 2 mètres de longueur; ses dents sont fortes et coniques; sa queue, ronde à la base, est surmontée d'une carène dans presque toute son étendue; sa couleur varie du brun piqué au vert au noir; il est comme ocellé dans toutes ses parties. Il habite l'Égypte et vit de préférence sur les bords des fleuves; on le trouve figuré très-souvent sur les monuments de ce pays. En domesticité, il recherche avec avidité et poursuit avec acharnement les petits animaux dont il fait sa nourriture. Le *monitor* terrestre, appelé par les Arabes *ouaran-el-hard* (lézard des sables), est de la même taille que le précédent, dont il se distingue par ses dents comprimées, fines et aiguës, et par sa queue à carène rudimentaire; sa couleur est généralement d'un brun clair, avec quelques taches carrées d'un jaune verdâtre. Contrairement à ses congénères, il habite loin des eaux; et loin de montrer en captivité la même avidité, il ne prend pour ainsi dire des aliments que par force et lorsqu'on les introduit dans sa gueule.

Une troisième espèce, appelée *galabé* au Sénégal, serait, d'après quelques auteurs, la même que le *tupinambis* de l'Amérique du Sud, dont nous avons parlé plus haut; elle atteint, dit-on, 3 à 4 mètres de longueur; sa couleur est d'un brun noirâtre, avec de nombreuses taches blanches ocellées et arrondies.

Les *saugardes* se distinguent des vrais *monitors* par des plaques anguleuses recouvrant la tête, des écailles rectangulaires placées sous l'abdomen, deux plis transverses de la peau sous la gorge et des pores fémoreaux. On les divise en *saugardes* proprement dits et *ameias*. Les premiers ont les dents du fond de la bouche dentelées, s'émoussant peu à peu et finissant par devenir rondes; la queue comprimée et dépourvue de crête. Leurs habitudes sont essentiellement aquatiques. Tous habitent l'Amérique. Le grand *saugarde* est généralement d'un fond noir en dessus, orné de lignes transverses, de petits points ou de taches jaunes; la ventre est de cette dernière couleur, et la queue est divisée par bandes alternativement noires et jaunes. Ce saurien se trouve dans l'Amérique du Sud, notamment au Brésil et à la Guyane; il vit ordinairement dans des trous qu'il creuse dans le sable, sur les bords des rivières; il s'introduit souvent dans les basses-cours. Il se nourrit d'œufs, de petits reptiles et d'insectes; il court très-rapidement sur la terre pour chercher sa nourriture; mais, au moindre danger, il se réfugie promptement au sein des eaux.

Les *ameias* sont caractérisés par des écailles carrées recouvrant le corps et par une queue arrondie; leurs dents sont uniformes, coniques, simples et comprimées latéralement, et le palais en est dépourvu; ils ont aussi des pores fémoreaux. Le nom d'*ameia*, en langue brésilienne, a servi d'abord à désigner un lézard à queue fourchue. Tous les sauriens de ce groupe habitent l'Amérique. L'*ameia* ordinaire est long d'environ 0m,35, dont plus de la moitié pour la queue; il est gros comme le poignet, vert en dessus avec de petites taches noires et irrégulièrement arrondies et des rangées verticales d'ocelles blancs cerclés de noir sur les flancs; le dessous du corps est d'un blanc jaunâtre. Cette espèce présente, du reste, diverses variétés dans la couleur.

L'*ameia bleue* est à peu près de la taille du précédent; il est bleuâtre en dessus, avec des taches blanches, arrondies, dissimulées irrégulièrement. L'*ameia à quatre rates* est vert en dessus; il porte sur les flancs quatre lignes étroites, d'un jaune clair, dans l'intervalle desquelles on voit des taches noires irrégulières plus ou moins grandes. L'*ameia galonné*, plus petit que les précédents, a le dessous du corps parcouru par des lignes longitudinales alternativement blanchâtres et vert noirâtre. Les *ameias* ont les mœurs et les habitudes de nos lézards.

— Mar. L'idée de ce genre nouveau de navires, auxquels on a donné le nom de *monitors*, appartient au célèbre Ericsson, l'un des inventeurs de l'hélice. Cette idée consiste simplement à couper toute la surface d'un navire au-dessus de l'eau, sauf ce qui est nécessaire pour la flottabilité et pour porter les canons dans une tour tournante ou dans des tours situées près du centre du mouvement et supportées par la quille et par des carlingues. Le blindage consiste dans un épais manchon d'acier passé à la ceinture du navire, qui conserve un tirant d'eau assez faible pour lui permettre de rester par de petits fonds, où les navires de grande navigation ne sauraient l'atteindre, et de les canonner impunément avec ses

pièces à longue portée; il peut remonter les fleuves et s'approcher à faible distance des forts. Il est invulnérable sur toutes les faces et peut choisir son artillerie depuis les plus lourds canons jusqu'aux plus légers, et tirer dans toutes les directions. « Mais, dit M. le lieutenant de vaisseau Lullier dans son *Essai sur la tactique navale*, ces navires ont l'inconvénient de ne pouvoir tirer que très-lentement, et ils ont des défauts nautiques qui ne leur permettent pas de s'écarter des côtes et d'entreprendre la grande navigation. Leur vitesse est bien inférieure à celle que leur puissance motrice semble annoncer; elle est singulièrement amoindrie par la présence de la ceinture cuirassée et par l'élevation du coefficient négatif de l'hélice. Leur ceinture, tout en servant à casser le roulis et le tangage, a à augmenter la stabilité, est cependant pour eux une grande cause de fatigue à la mer; le défaut d'espace, d'air, de lumière, comme l'insalubrité des logements, y rendent le service très-pénible. En définitive, ce genre de bâtiments est appelé à rendre de grands services sur les côtes, pour la défense des ports et rades, par leur aptitude à porter une batterie pesante dans les eaux les moins profondes. Ce fut pendant la guerre de la Sécession aux États-Unis qu'apparut le premier *monitor*, lequel a servi de type et a donné son nom aux bâtiments construits sur le même modèle. Nous en avons donné la description en parlant du célèbre combat qui soutint, en mars 1862, contre le *Merrimac*, V. MERRIMAC.

L'attaque des forts Moultrie et Sumter et la manière complète dont le blocus du port de Charleston fut maintenu par 4 petits *monitors* s'appuyant sur une puissante frégate cuirassée, l'*Ironsides*, montrent l'utilité et la puissance de ces navires et laissent apercevoir le rôle important qu'ils peuvent être appelés à jouer dans une guerre maritime.

Voici quelques détails sur le *Miantonomoh*, *monitor* moniteur américain de 79 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur, qui, en janvier 1867, a fait, à juste titre, l'admiration des habitants de Marseille. Son tirant d'eau est de 4m,36; il émerge à peine de 1 mètre. Au centre de ce bâtiment sont installées deux tourelles que réunit une passerelle. Le *Miantonomoh* a prouvé, pendant sa longue croisière dans l'Atlantique, la mer du Nord et la Méditerranée, qu'il possédait toutes les qualités nautiques désirables et pouvait tenir tout ce qu'on attendait de lui. Le pont de ce *monitor* est complètement libre. Les panneaux qui donnent accès dans les flancs du bâtiment sont fermés : les vagues lavent inutilement le pont et viennent en vain battre les tours. Chacune de ces tours est mue par une machine qu'un homme peut mettre en mouvement et arrêter instantanément, de façon à l'amener dans une direction quelconque. La tour d'avant contient le poste du pilote et le réduit d'observation du commandant. Dans l'axe de chaque tour se place, renfermé dans un tube, un compas muni d'un indicateur. Les tours sont armées de deux canons à âme lisse, envoyant des projectiles pleins, du poids de 208 kilogr. environ. Le diamètre de ces projectiles mesure 0m,38. Quand on veut charger les pièces, on les retire à l'intérieur des tours; le projectile, monté mécaniquement des soutes au moyen d'une grue, arrive en face de la bouche de la pièce. L'armature des tours est en fer et se compose de plaques formant, réunies, un blindage de 0m,25. Le blindage de la coque a une épaisseur de 0m,29. Quant au pont, il est lui-même protégé par des tôles engagées sous le plancher en bois, et composant une armature de 0m,08 d'épaisseur. Entre les deux tours se trouve une bouche d'air pour six ventilateurs, placés à l'intérieur. Ces ventilateurs, qui sont mis en mouvement par trois machines, envoient sous le pont l'air extérieur. La respiration n'est pas précisément aisée dans le corps du navire, à cause de la température élevée qui y est entretenue par les foyers des machines. Mais là, comme partout, l'habitude devient au bout de peu de temps une seconde nature. Le moteur de cette énorme masse flottante, qui ne jaugo pas moins de 1,560 tonnes, se compose de deux hélices, mues par deux machines indépendantes; la stabilité du *Miantonomoh* est telle que, par les plus grosses mers, il n'a pas éprouvé des roulis amenant une inclinaison supérieure à 5 degrés et demi.

MONITORIAL, ALE adj. (mo-ni-to-ri-al, a-le — du lat. *monitorius*, qui avertit). Dr. canon. Qui est en forme de monitoire : *Lettres MONITORIALES.*

MONJAUZE (Jules), chanteur français, né en 1824. Après avoir reçu une certaine éducation, il sentit s'éveiller en lui la vocation dramatique, étudia d'abord le chant au Conservatoire, dans la classe de Ponchard, puis débuta à l'Opéra le 15 novembre 1845, par le rôle d'Astolfo, dans un *Bourgeois de Rome*, comédie oubliée de M. Octave Feuillet. Le nouveau venu, qui avait un physique agréable, de la distinction et une diction correcte, obtint un assez grand succès. Il ne tarda pas à conquérir les sympathies, se fit remarquer encore dans *Ecce et Mat*, d'Octave Feuillet et Paul Bocage, et dans *l'Ingénue à la cour*, de M. Empis. A l'expiration de son engagement, il partit pour Saint-Petersbourg, où il épousa Mme veuve Lejars, écueyre célèbre,

d'une grande beauté. De retour à Paris, M. Monjaux débuta au Théâtre-Lyrique le 14 mai 1855, par le rôle du capitaine Maurice dans *Jaguarita l'Indienne*, opéra d'Halévy. Il partagea le triomphe décerné à Mme Cabel et devint, dès lors, le favori du public. Il avait, en effet, tout ce qu'il faut pour réussir dans l'emploi de ténor d'opéra-comique : une voix blanche tenant de la haute-contre, un estimable talent de comédien, l'habitude de la scène, un grain d'émotion et l'art de dire, préalable parfois aux qualités plus élevées. Mais comptant un peu trop sur ses mérites, il oublia que le travail seul féconde les dons naturels; c'est ce qui fait qu'il n'a brillé qu'au second rang. Voici la liste des principaux ouvrages où M. Monjaux a créé des rôles : à l'Odéon, un *Bourgeois de Rome*; le *Fils de la folle*, drame de Frédéric Soulié (à la reprise de 1845); *Échec et mat*; l'*Ingrat à la cour*. Théâtre-Lyrique : *Jaguarita l'Indienne*; la *Fanchonnette*, opéra de Clapisson (création digne de tous les éloges); M. Monjaux chantait avec un grand charme la romance du premier acte : *Elle était là tremblante, émue*; la *Reine Topaze*, opéra de M. Victor Massé; *Faust*, de Gounod (à une des reprises de cet ouvrage); la *Statue*, opéra d'Ernest Reyer; la *Châtaigneraie*, opéra de M. Grisar; *Violetta*, de Verdi; le *Vat d'Andorre*, opéra d'Halévy (reprise); *Macbeth*, de Verdi.

MONJOLI s. m. (mon-jo-li). Bot. Genre de plantes, de la famille des boraginées, qui croissent en Amérique.

MONK (George), duc d'ALBEMARLE, général anglais, le promoteur de la restauration de 1660, né à Merton (Devonshire) en 1608, mort en 1670. Il était fils d'un gentilhomme campagnard qui, accablé de dettes, fut un jour arrêté publiquement à la requête d'un de ses créanciers. George Monk se porta envers le shérif qui avait opéré l'arrestation de son père à ce projet de lui faire un prêt prudent pour lui de quitter l'Angleterre. Il s'embarqua alors avec sir Richard Greenville, son parent, qui allait diriger une expédition contre Cadix (1625), et prit part l'année suivante à celle qui fut tentée contre l'île de Ré et qui ne réussit pas mieux que la première. Il passa peu après au service de la Hollande. De retour en Angleterre vers sa trentième année, au moment où la première guerre d'Écosse commençait, il entra dans l'armée du roi et reçut le grade de lieutenant-colonel dans le régiment de lord Newport. Peu satisfait de la façon dont cette guerre avait été conduite et terminée, il eut un instant l'idée d'émigrer à Madagascar, mais renonça à ce projet et fut attaché comme colonel à l'armée du roi, sous les ordres de lord Leicester, contre les rebelles d'Irlande.

Au début de la guerre civile, on le soupçonna de favoriser le Parlement et on le conduisit, sous une forte escorte, à Bristol; mais il rentra en grâce auprès du roi, par l'intermédiaire de lord Hawley, gouverneur de cette ville, et rejoignit son régiment, avec lequel il marcha sur Nantwich. Battu et fait prisonnier par Fairfax (janvier 1644), il fut enfermé à la Tour de Londres, y demeura deux ans et ne recouvra sa liberté qu'après avoir juré sur le *covenant* et affiché tous les dehors d'une conversion sincère aux principes républicains.

Chargé d'abord du commandement de la province d'Ulster en Irlande, il fut à tel point gagnier la confiance de Cromwell, que le comte général d'artillerie et le prit pour son lieutenant pendant la nouvelle campagne d'Écosse. Monk rendit d'éminents services à la bataille de Dunbar et fut laissé en Écosse par Cromwell, avec 6 000 hommes, pour achever la pacification de cette contrée. On l'accusa d'avoir, dans cette campagne, fait massacrer de sang-froid le gouverneur de Dundee et 800 hommes de la garnison de cette ville. De retour en Angleterre (1652), il fut adjoint à Blake et à Dean dans le commandement de la flotte envoyée contre les Hollandais, battit à Newport et à Kalwijk (2 et 6 août 1652) l'amiral Tromp, qui fut tué dans le second combat, et alla reprendre, en 1654, le commandement de l'Écosse où de nouveaux troubles venaient d'éclater. Il réussit à les apaiser, grâce à son énergie et à son activité, plaça des garnisons sur différents points et amena ainsi le paiement des taxes que les Highlanders avaient toujours cru pouvoir refuser impunément. Cependant, quoiqu'il fût l'agent et le confident de Cromwell, il n'en devint pas moins le favori des royalistes, qui commencèrent, dès cette époque, à mettre en lui tout leur espoir. Il s'attachait, du reste, en agissant au nom de son parti, à éviter de commettre les moindres offenses contre celui dont il était l'adversaire; il gardait le silence, lorsque parler n'était pas nécessaire, et lorsqu'il était forcé d'en venir là, il le faisait avec prudence et d'une manière ambiguë. Il communiqua à Cromwell une lettre que le roi lui avait écrite en secret en 1656, mais, malgré ce dévouement apparent, le protecteur le craignait et eut recours à divers moyens pour neutraliser son influence.

Lorsqu'à la mort d'Oliver Cromwell (1658) son fils Richard fut proclamé protecteur à Edimbourg, beaucoup de gens s'écrièrent : « Pourquoi n'est-ce pas plutôt le *Vieux George* (Old George) ? » en faisant allusion à Monk;

mais celui-ci, qui était toujours à la tête de l'armée d'Écosse et gouverneur de ce pays, n'était disposé ni à prendre le pouvoir ni à s'attacher à aucun parti. Les amis du nouveau protecteur lui offrirent 20 000 liv. (500 000 fr.) par an. Malgré son avarice, il ne voulut s'engager à rien, car sa politique était de se rendre important aux yeux de tous les partis, et par sa duplicité il y réussit au gré de ses desirs.

Les événements ne tardèrent pas à lui fournir l'occasion de se rendre maître de la situation. Dès 1659, Richard Cromwell fut renversé du pouvoir par l'armée d'Angleterre, qui rétablit le Long Parlement; mais Lambert et Fleetwood, qui dominaient cette armée, ne tardèrent pas à entrer en conflit avec l'assemblée, George Booth, un des chefs du parti royaliste, crut le moment favorable pour faire une levée de boucliers; mais il fut vaincu par Lambert (août 1659). Deux mois plus tard, Lambert ayant chassé le Parlement, Monk pensa que le moment d'agir était arrivé. Il réunit l'armée d'Écosse et, au nom de l'ordre et de la légalité, il lui annonça qu'il allait la conduire à Londres pour rétablir le Parlement. Il hésitait toutefois à aller livrer bataille à Lambert, lorsqu'il apprit que Fairfax venait de réunir les débris de l'assemblée à Westminster (25 décembre). Sous prétexte d'aller protéger cette assemblée, il marcha alors sur Londres, où il entra avec son armée le 3 février 1660. Lambert venait d'être renversé du pouvoir et arrêté.

A son arrivée, Monk fut logé dans les appartements du prince de Galles. Le Parlement l'invita à siéger dans ses rangs; il devint membre du conseil d'État et fut chargé du pouvoir exécutif. Monk donna tous les emplois et tous les commandements à ses amis, dont un grand nombre étaient royalistes, mais il n'en persista pas moins à se déclarer encore pour la république. Avec son habileté ordinaire, il se servit de son autorité sur l'armée pour se faire craindre du Parlement, et fit valoir auprès de l'armée l'obéissance due à cette assemblée. A la fin, ce corps politique devint si impopulaire et on réclama de toutes parts avec tant d'urgence la formation d'un libre Parlement, que la Cité de Londres refusa de payer les taxes. Monk obéit à l'ordre que le Parlement lui donna de marcher contre les rebelles et de les soumettre, mais ce fut là son dernier acte d'obéissance. Le 11 février, il écrivit aux membres de cette assemblée une lettre insolente, dans laquelle il leur ordonnait de réintégrer immédiatement parmi eux les membres presbytériens, qui en avaient été exclus en 1643, fixait l'époque de la dissolution du *Rump* et indiquait le 6 mai pour être le jour de l'élection d'un nouveau Parlement. Les membres réintégré le nomèrent commandant des forces d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Sachant que l'armée était républicaine, il continua à affirmer aux soldats qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à la restauration de Charles Stuart, et qu'il mourrait s'il le fallait pour la défense de la république. Les républicains, à bout de ressources, eurent l'air de croire à ses continuelles protestations contre le roi, la Chambre des lords et les évêques, et firent alliance avec lui. Chaque jour voyait croître son pouvoir personnel : on lui offrit le protectorat; toujours fidèle à sa ligne de conduite, il n'en vint pas. Il tenait à s'attirer la confiance par une apparence de loyauté, de désintéressement, par sa réserve prudente qu'attribuait à lui tous les partis. Mais pendant que cette âme tortueuse cherchait à endormir les républicains dans une trompeuse sécurité, en promettant de maintenir les institutions établies, il négociait secrètement avec le prétendant et écartait graduellement des affaires et des emplois toutes les personnes hostiles à Charles Stuart. « Pour assurer le succès de son entreprise, contraire aux opinions et au salut de beaucoup d'hommes encore puissants, dit M. Villemain, toute la politique de Monk fut un profond secret, dont il n'excepta pas le roi qu'il voulait servir, et une profusion de faux serments qu'il opposait aux alarmes des républicains. »

La comédie eut enfin son dénouement. Monk reçut sir John Greenville, ennemi du prétendant. Ayant lu les dépêches qu'il lui apportait, il consentit au retour de ce prince et indiqua lui-même les dispositions à prendre pour effectuer ce retour. D'après ses conseils, Charles II se rendit de Bruxelles à Bréda, et le 1^{er} mai, sir Greenville revint apporter des lettres au nouveau Parlement, qui venait de se réunir le 25 avril et était tout entier à la discrétion du général. Charles Stuart fut aussitôt reconnu et proclamé. Le 23 mai 1660, Monk alla le recevoir à Douvres, fut embrassé par lui et protesta de son dévouement à la personne royale. Il en reçut de grands témoignages de reconnaissance et fut nommé membre du conseil privé, chambellan, grand écuyer, etc., enfin duc d'Albemarle et gouverneur des comtés de Devon et de Middlesex.

En 1664, Monk fut nommé président de l'amirauté et lorsque, en 1665, lui donna l'ordre à Cadix de la peste, il lui administra cette ville et prit les mesures nécessaires pour arrêter la marche du fléau. En 1668, il commanda de concert avec le prince Rupert la flotte envoyée contre les Hollandais, fut défait par Ruyter près de Dunkerque et remporta à son tour, quelques jours plus tard (25 juin), une éclatante victoire à North-

Foreland. Il mourut d'une hydropisie quatre années plus tard et fut enterré dans l'abbaye de Westminster, où le roi assista en personne à ses funérailles.

Monk possédait de remarquables talents administratifs et militaires, ainsi que le prouve sa conduite en Écosse et dans toutes ses campagnes; il était singulièrement habile à gagner l'attachement et la confiance des soldats et des matelots qu'il commandait, et parmi lesquels nul n'était plus populaire que le Vieux George. Il savait admirablement faire son chemin auprès du parti qui était au pouvoir, tout en évitant d'offenser celui qui pouvait y être appelé à son tour. Taciturne et prudent, rusé et flegmatique, il possédait au dernier degré l'air de la dissimulation, et dit M. Guizot, « il était capable de grandes choses, bien qu'il n'eût pas une grande âme. » Dépourvu de toute élévation, de toute noblesse de sentiment, il ne lui vint jamais à l'esprit d'être pour son pays ce que Washington devait être pour les États-Unis. En livrant l'Angleterre aux Stuarts, non seulement il se déshonora par ses parjures, mais encore il jeta cette nation en proie à une réaction violente, à une despotisme odieux qui devait provoquer une révolution prochaine. Le caractère de cet homme, que l'histoire devait marquer d'un stigmate, était à la hauteur de son patriotisme. « Son maintien, dit M. Guizot, était celui d'un courtisan qui a sa fortune à faire auprès de tout le monde, et tout le monde savait que l'argent pouvait, auprès du duc d'Albemarle, racheter beaucoup de torts. » Monk qui, quelques jours avant la Restauration, disait : « Il faudrait que je fusse le plus insigne coquin pour souffrir qu'on exceptât de l'amnistie un seul des juges du roi, » Monk siégea parmi les juges qui envoyèrent les républicains à l'échafaud et, par un acte de délation indigne, il provoqua la condamnation à mort du marquis d'Argyle, en envoyant à Charles II des lettres que le marquis lui avait écrites et qui prouvaient que ce dernier avait fait acte d'adhésion au gouvernement de Cromwell. Il avait épousé une certaine Anne Clarges, qui avait été longtemps sa maîtresse, et il fallut sans doute la naissance d'un fils pour le décider à ce mariage, car la dame était loin d'être séduisante, si l'on s'en rapporte au témoignage de lord Clarendon, que l'on a, il est vrai, accusé de dénigrement constant à l'égard de Monk : « C'était, dit-il, une femme nihil mulieris præter corpus gerens (n'ayant rien de féminin que le corps), de la plus basse extraction, sans esprit ni beauté. » Les *Mémoires* de Pepys et d'Evelyn racontent qu'après la Restauration elle était la risée de la cour et y excitait un dégoût général. L'impression de Monk passa à son fils Christophe Monk, né en 1653, mort en 1688, gouverneur de la Jamaïque, avec lequel s'éteignit le titre de duc d'Albemarle.

C'est à une autre branche de la même famille qu'appartenaient les lords Monk d'Irlande, qui avaient en outre le titre de comtes de Rathdown.

MONK (Mary MOLESWORTH, lady), femme poète anglaise, morte à Bath en 1715. Elle était fille de lord Molesworth, devint, jeune encore, épouse d'un gentilhomme irlandais appelé George Monk. Remarquable par sa beauté, elle l'était encore davantage par son esprit et son savoir. Elle parlait avec autant de facilité que sa langue maternelle le latin, l'italien, l'espagnol. Lady Monk passa la plus grande partie de sa vie à la campagne, partageant son temps entre le soin de sa nombreuse famille et la poésie. Elle fut emportée jeune encore par une maladie de langueur. Ses poésies, qui ont du charme et de la grâce, ont été publiées après sa mort sous le titre de : *Marinda, poems and translations upon several occasions* (Londres, 1716, in-8°).

MONK (Jacques-Henri), prêtre et philologue anglais, né en 1784, mort en 1856. Il fit ses études à l'université de Cambridge et y succéda, en 1808, à Porson dans la chaire de langue et de littérature grecque. Ce fut surtout lui qui contribua à introduire dans cette université le système de distinctions classiques qui y est en usage aujourd'hui. En 1824, il fut nommé doyen de Peterborough et, six ans plus tard, devint évêque de Gloucester, siège auquel fut réuni en 1836 celui de Bristol. Il est connu, comme philologue, par ses excellentes éditions de *l'Alceste* et de *l'Hippolyte* d'Épicharme, et il a en outre publié une *Vie de Bentley*, ainsi que les *Adversaria* de Porson.

MONK (Charles STANLEY, vicomte), homme politique anglais, né à Templemore, comté de Tipperary, en 1819. Lorsqu'il eut terminé son droit (1841), il exerça la profession d'avocat, fut élu membre de la Chambre des communes à Portsmouth en 1852, y siégea dans les rangs du parti libéral, et devint, pendant le ministère Palmerston, un des lords de la trésorerie (1855-1858). Deux fois, le vicomte Monk a été nommé député britannique du comté de Wicklow, puis, en 1861, gouverneur et capitaine général du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. En 1866, il a été élevé à la pairie en récompense des services qu'il avait rendus lors de l'attaque des fenians contre le Canada.

MONKA s. m. (mon-ka). Bot. Genre de champignons.

MONKIE s. f. (mon-ki). Mamm. Espèce de guénon.

MONKIR, un des anges qui, suivant les musulmans, interrogent les morts aussitôt qu'ils sont enterrés.

MONKSTOWN, ville et paroisse d'Irlande, comté et à 26 kilom. S.-E. de Dublin, sur la baie de Dublin; 3,313 hab. Bains de mer très-fréquentés; nombreuses villas.

MOPLAHS, tribu de race musulmane, qui habite dans le Malabar et compte environ 50 000 hommes. Ils se sont signalés à différentes reprises par un fanatisme farouche, qui s'est manifesté par des insurrections quelquefois inquiétantes. Ces révoltes ne paraissent inspirées par aucun sentiment politique et national; c'est une fièvre de fanatisme religieux qui s'empare presque périodiquement de la tribu mahométane et lui met les armes à la main. Le gouvernement anglais a eu beaucoup de peine à réprimer ces soulèvements, dont les plus graves eurent lieu en 1849 et en 1851. Le signal de ces insurrections est ordinairement donné, comme autrefois en Algérie, par un énergumène qui se précipite dans les rues en criant : Aux armes !

MONLAU (Pedro-Felipe), médecin et littérateur espagnol, né dans la Catalogne vers le commencement de ce siècle. Successivement secrétaire du conseil de santé, professeur de littérature et d'histoire à Barcelone, de philosophie à l'université de Madrid et de l'école normale de philosophie de la même ville, il a, à différentes reprises, représenté l'Espagne dans divers congrès scientifiques. M. Monlau est membre de l'Académie des belles-lettres, de l'Académie de médecine de Madrid et de plusieurs sociétés savantes étrangères. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits : le *Libro des livres ou Bouquet de maximes*, sous le pseudonyme de *Moraliste*; *De l'instruction publique en France* (1838); *Éléments de chronologie* (1841); *De litterarum statu atque progressu* (1841); *Éléments de littérature* (1842); *Éléments d'hygiène privée*, ouvrage devenu classique; *Remèdes du paupérisme*; *Éléments d'hygiène publique* (2 vol.); *Hygiène du mariage ou Livre des époux* (1851, 2^e édit.); *Hygiène des industriels* (Madrid, 1856); *Éléments de littérature ou Traité de rhétorique et de poétique* (Madrid, 1856, 2^e édit.); *Cours de psychologie* (1858); *Dictionnaire étymologique*, etc. Enfin il a fondé, en 1857, le *Monitor de la salud*, revue médicale bi-mensuelle, qui a obtenu beaucoup de succès, et il a publié la traduction de plusieurs ouvrages étrangers relatifs à son art.

MONLÉON (de), auteur dramatique français, qui vivait dans la première moitié du XVII^e siècle, et sur la vie duquel on ne possède aucun détail. On a de lui trois tragédies médiocres, dont la dernière seule paraît avoir été représentée. Elles ont pour titre : *Hector* (1630), *Amphitrite* (1630) et *Thyeste* (1633). *Amphitrite* a cela de particulier qu'on y trouve indiqués les jeux de théâtre et ce que les acteurs doivent faire sur la scène. C'était, à cette époque, une innovation.

MONLEZUN (Jean-Justin), historien français, né à Saramon, près d'Auch, en 1800, mort en 1859. Après s'être adonné à l'enseignement et avoir été curé dans diverses communes du Gers, il fut nommé chanoine par l'archevêque d'Auch et termina ses jours dans cette ville. Indépendamment de nombreux articles insérés dans des journaux, on a de lui une *Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés* (Auch, 1846-1850, 7 vol. in-8°); *l'Église angélique ou Histoire de l'église de Notre-Dame du Puy* (Clermont, 1854); *Vies des saints évêques de la métropole d'Auch* (1857, in-8°).

MONMERQUÉ (Louis-Jean-Nicolas), magistrat et littérateur, né à Paris en 1780, mort dans cette ville en 1860. Nommé juge auditeur à la cour d'appel de Paris en 1809, il remplit les fonctions de conseiller à cette cour de 1811 à 1852. Président de la cour d'assises de la Seine en 1832, il dirigea les débats de l'affaire appelée *Conspiration de la Rochelle* et fit preuve d'une grande impartialité. M. Monmerqué devint membre de l'Académie des inscriptions en 1833. C'était un homme instruit, laborieux, et un bibliophile estimé, à qui l'on doit un grand nombre de publications. Nous citerons de lui : *Notice historique sur Brantôme* (Paris, 1823, in-8°); *Notice sur Mme de Maintenon* (Paris, 1828, in-12, 2^e édit.); *Dissertation sur Jean I^{er}, roi de France et de Navarre, suivie d'une chartre de Nicolas Rienzi* (Paris, 1844, in-8°). Parmi ses travaux d'érudition littéraire et philologique, nous mentionnerons : *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763, avec des notes sur chaque auteur et des observations* (Paris, 1819 et 1820, 131 vol. in-8°, dont 2 vol. de tables, par Dellobarre); *Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis* (Paris, 1818-1819, 10 vol. in-8° ou 12 vol. in-12); *Mémoires de M. de Coulanges, suivis de Lettres inédites de Mme de Sévigné, de son fils et autres personnages du même siècle* (Paris, 1820, in-8° et

In-12), avec MM. Paulin Paris, Taschereau, de Châteaugiron; Li Gieus de Robin et de Marion, par Adam de Le Hale, précédée de la Jus du pèlerin (1822); Lettres de Louis XIV, de Mgr le Dauphin et d'autres princes et princesses de la maison de France (1822); Li Jus Adam, ou De la Feuillie, par Adam de Le Hale, avec un glossaire (1829); le Dialogue du Fol et du Sage, morale du xvi^e siècle (1829); Force joyeuse et récréative à trois personnages, à savoir: Tout, Chacun et Rien (1829); Notice sur quelques ouvrages singuliers, composés sur des sujets analogues à la force de Tout, Chacun et Rien (1829); Quatre lettres relatives à Gresset (1839); le Lai d'Ignorance, en vers du xiii^e siècle, par Renaud, suivi des lais de Milon et du Troi, en vers du xiii^e siècle (Paris, 1832, in-8°), avec M. Francisque Michel; les Historiettes de Tallemant des Réaux, publiées sur le manuscrit autographe (Paris, 1833-1835, 6 vol. in-8°; 3^e édit., Paris, 1854-1860, 9 vol. gr. in-8°), avec commentaires, notes et tables analytiques de la plus grande commodité pour les recherches; Li Jus saint Nicolai, par Jehan Bodel (1834), suivi d'un appendice fait avec l'abbé de La Bouderie; Théâtre français du moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, xii^e et xiv^e siècles (Paris, 1839, in-8°), avec M. F. Michel; Mémoires du comte de Coligny-Saligny (Paris, 1841, in-8°); Mémoires du marquis de Villette (Paris, 1844, in-8°), etc. — Sa femme, née Marie-Caroline de GENDRE-COURT, veuve en premières noces de M. de Saint-Surin, a écrit sous ce dernier nom un certain nombre d'ouvrages. V. SAINT-SURIN.

MONMOREL (Charles LE BOURG DE), prédicateur français, né à Pont-Audemer, mort en 1719. La duchesse de Bourgogne le prit pour son aumônier en 1697, et M^{me} de Maintenon lui fit donner l'abbaye de Launois, en Flandre. On a de lui un recueil estimé des prédicateurs: *Homélies sur les évangiles des dimanches, sur la passion, sur les mystères et sur tous les jours du carême* (Paris, 1698, 10 vol. in-12).

MONMOUTH, ville d'Angleterre, capitale du comté de son nom, à 180 kilom. N.-O. de Londres, au confluent de la Wye et de la Monnow; 5,500 hab. Fabrication d'articles en fer et en étain, tanneries, ébénisterie, moulins à blé. La ville, dit M. A. Esquiros, est délicieusement située sur une bande de terre formée par les rivières Monnow et Wye. Le nom de Monmouth est lui-même une contraction de Monnow-Mouth, la bouche de la rivière Monnow. Un troisième courant d'eau, appelé la Trothey, entre aussi dans la Wye un peu plus bas, et ces trois rivières, dont chacune est traversée par un pont de pierre, produisent un effet charmant, relevé encore par le caractère de la campagne environnante. En 1257, John, baron de Monmouth, y bâtit un château fort, qui fut assiégé et presque démoli quelques années plus tard par Simon, comte de Leicester. L'édifice fut rebâti et vit naître Henri V, le héros d'Azincourt. Les troupes du Parlement le prirent d'assaut en 1646. Il n'en reste aujourd'hui que les fragments d'une tour et une fenêtre du style gothique fleuri. L'église Sainte-Marie, bâtie sur l'emplacement de l'église d'un prieuré de bénédictins, est surmontée d'une magnifique flèche de 60 mètres d'élévation. La façade de l'hôtel de ville est décorée de la statue colossale de Henri V. Signalons aussi la prison, qui ressemble à une forteresse, l'école de grammaire et de nombreuses maisons de charité fondées sous le règne de Jacques I^{er}, par William Jones. Ce dernier, dit M. A. Esquiros, était né dans une paroisse voisine, celle de Newland. Étant tout jeune, il se rendit à Londres, mendiant son pain sur la route; mais, à force d'industrie et de frugalité, il réussit à amasser une grande fortune. Pour éprouver la générosité de sa ville natale, il y retourna sous des habits de pauvre et demanda l'aumône. Les habitants de Newland refusèrent de lui rien donner; il se rendit alors à Monmouth, où il fut mieux traité. Il se fit aussitôt connaître et, à sa mort, il témoigna sa gratitude envers cette dernière ville en y laissant un généreux souvenir de son passage.

Dans les environs de Monmouth, les bords de la Wye, dominés par de hautes falaises, offrent des points de vue délicieux et variés. Près du confluent de la Trothey s'élève Troth House, ancien manoir du duc de Beaufort, renfermant de vieux portraits. Le comté de Monmouth, division administrative de la région S.-O. de l'Angleterre, est compris entre ceux d'Hereford au N., de Gloucester à l'E., de Clamorgan et de Brecknock (pays de Galles) à l'O., et le canal de Bristol au S., qui le sépare du comté de Somerset. Superficie, 1,600 kilom. carrés; 157,418 hab. Le sol de ce comté, arrosé au centre par l'Usk, couvert à l'O. de cette rivière par des ramifications des montagnes du pays de Galles, présente les accidents les plus variés, d'agrestes parties de montagnes, de ravissantes vallées et de très-fertiles plaines. L'agriculture y élève du bétail y sont arrivées au plus haut degré de perfectionnement; néanmoins, les mines de houille et de fer constituent les principales richesses de ce comté. L'industrie y est fort active et le commerce favorisé par des ports de mer, des canaux, des rivières navigables et des voies ferrées. Il est divisé en six dis-

tricts et cent vingt-sept paroisses. Outre Monmouth, la capitale, on y trouve encore plusieurs autres villes: Abergavenny, Newport, Caerleon et Usk. Le territoire de ce comté formait sous les Romains une partie de l'ancienne Silurie, que les Saxons ne purent conquérir; il devint comté anglais sous Henri VIII.

MONMOUTH, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de New-Jersey, à 32 kilom. S.-E. de New-Brunswick; 5,000 hab. Victoire de Washington sur les Anglais en 1783, appelée aussi victoire de Freehold. Le Bourg et circonscription communale des États-Unis d'Amérique, dans l'État du Maine, à 31 kilom. O. d'Augusta; 2,300 hab.

MONMOUTH (James Scott, duc DE), fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, né à Rotterdam en 1649, exécuté à Londres en 1685. Sa mère, Lucy Walters, était une Anglaise d'une grande beauté, que Charles II, alors exilé, connut à La Haye, et qui devint sa maîtresse. Il fut élevé en France, conduit en Angleterre après la restauration (1662) et installé à la cour. Charles II, qui l'aimait tendrement, voulut l'avoir auprès de lui et, après l'avoir marié, fort jeune encore, à Anne Scott, dont il prit le nom et qui lui apporta une fortune immense, il le combla de dignités et de faveurs. Ce fut ainsi qu'il devint successivement duc de Monmouth, duc de Buccleuch, grand écuyer, commandant des gardes du corps, membre du conseil privé, chancelier de l'université de Cambridge, etc. Monmouth était doué, comme sa mère, d'une rare beauté, à laquelle il joignait une grande habileté dans tous les exercices du corps et un don inné de séduction. Vivant au milieu d'une cour corrompue, doué d'un caractère faible, passionné pour le plaisir, il se signala d'abord par ses nombreuses bonnes fortunes, puis il alla faire ses premières armes dans les Pays-Bas, sous le prince d'Orange, commanda un corps d'Anglais et d'Écossais à la bataille de Saint-Denis (1678), fut ensuite envoyé en Écosse pour combattre les protestants révoltés et les défit complètement au pont de Bothwell. Des cette époque, poussé par quelques courtisans, Monmouth songeait à s'emparer un jour du trône d'Angleterre. Son oncle, le duc d'York, héritier présomptif de la couronne, connu comme un partisan fanatique de l'intolérance catholique, s'était rendu extrêmement impopulaire. Monmouth, au contraire, appartenait au protestantisme et, grâce à son pouvoir de séduction, il s'était fait un grand nombre de partisans, même parmi les puritains rigides. Il ne perdait du reste aucune occasion de capter la faveur populaire en voyageant dans le royaume, en prenant part aux fêtes et aux jeux des paysans et en montrant une constante affabilité. Après la bataille du pont de Bothwell, il intervint auprès de son père et obtint une amnistie pour les rebelles, ce qui accrut encore sa popularité. Peu après, deux complots, ayant pour objet de renverser Charles II et d'exclure le duc d'York du trône, furent découverts. Les principaux chefs subirent la peine capitale, et Monmouth, compromis dans ces conspirations, fut arrêté. Les révélations qu'il fit à son père lui valurent son pardon et il recouvra la liberté; mais il ne tarda pas à renouer des intrigues avec les mécontents, reçut l'ordre de ne plus reparaitre à la cour et se rendit en Hollande, où il fut bien accueilli du prince d'Orange (1683). Là, il parut longtemps uniquement occupé de se livrer à son goût pour les plaisirs. Après la mort de son père et l'avènement de son oncle, devenu roi sous le nom de Jacques II (1685), Monmouth quitta La Haye et se rendit à Bruxelles, accompagné d'une jeune Anglaise, Henriette, baronne de Wentworth, qui avait tout quitté pour partager sa vie. Là, il se lia avec des Anglais réfugiés qui songeaient à renverser Jacques II, et forma le projet de faire une descente en Angleterre, pendant que le comte d'Argyle irait soulever l'Écosse. À cette époque, le bruit courait dans la Grande-Bretagne que Charles II avait épousé secrètement Lucy Walters; Monmouth n'était plus, pour le plus grand nombre, un simple enfant naturel et il comptait sur la haine qu'inspirait son oncle et sur sa popularité pour mener à bien son aventureuse entreprise.

Au mois de juin 1685, Monmouth s'embarqua au Texel avec 80 hommes, débarqua sur la côte du comté de Dorset, publia une proclamation dans laquelle il accusait Jacques II d'avoir fait incendier Londres et empoisonner Charles II, et où il se posait comme le champion du protestantisme anglais. Accueilli avec enthousiasme, il vit bientôt accourir autour de lui 6,000 partisans, força le duc d'Albemarle, qu'on avait envoyé contre lui, à battre en retraite, et arriva à Taunton, où il se fit proclamer roi. Mais bientôt le roi Monmouth, comme on appelait le fils de Lucy Walters, apprit que le comte d'Argyle avait été battu et décapité en Écosse, que le Parlement venait de mettre sa tête à prix et qu'une armée nombreuse, commandée par lord Feversham, marchait contre lui. Après avoir essayé vainement de s'emparer de Bristol et de Bath, il rencontra les troupes royales à Sedgemoor, paya de sa personne, mais vit son armée mise en une complète déroute et dut chercher son salut dans la fuite. Déguisé en paysan, il errait au hasard lorsqu'il fut arrêté et conduit à la prison de Ringwood. Com-

prenant qu'il était perdu, il essaya de sauver sa vie par les plus humiliantes soumissions, écrivit au roi, à la reine, au lord chancelier, et fut conduit devant Jacques II, aux pieds duquel il se prosterna, les yeux mouillés de larmes, implorant sa grâce, proposant d'abjurer le protestantisme. Mais Jacques II resta impitoyable et ordonna son exécution. Monmouth, conduit à la Tour de Londres, tenta d'obtenir un sursis. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il mit un terme à ses lâches supplications et résolut de mourir en homme. Il monta sur l'échafaud d'un pas ferme, déclara qu'il voulait mourir protestant, exprima en quelques mots son estime et sa tendresse pour Henriette Wentworth, fit le tranchant de la hache et pria le bourreau de ne pas le hacher comme lord Russell. Mais l'exécuteur, troublé, ne remplit point sa dernière volonté: ce ne fut qu'au sixième coup que la tête de Monmouth se détacha du tronc (25 juillet). Pendant longtemps, le peuple regarda le fils de Charles II comme un martyr de la foi protestante, et beaucoup, ne pouvant croire à ce supplice, prétendirent qu'il était encore vivant et qu'il se cachait. Quant à Henriette Wentworth, elle ne survécut que de quelques mois à celui qui lui avait inspiré la plus ardente passion.

MONNAIE s. m. (mon-na-je). Anc. cout. Droit que payaient les marchands au seigneur sur les terres duquel ils tenaient une foire. Il Redevance que l'on payait pour faire usage du moulin seigneurial.

MONNAIE s. f. (mo-né — lat. *moneta*). Selon quelques uns, ce mot signifierait simplement celle qui avertit, de *monere*, avertir, et serait un surnom de Junon à Rome: *Juno Moneta*. La monnaie aurait été ainsi désignée parce qu'on la fabriquait dans le temple de cette déesse. Peut-être vaudrait-il mieux rattacher monnaie à une forme *mon*, qui est aussi dans *monedula*, la pie qui dérobe des objets brillants. V. *MONÉDULE*). Pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir aux échanges: MONNAIE D'OR, d'argent, de cuivre. La fabrication des monnaies. Pourrait-on jamais s'imaginer la disproportion que le plus ou moins de pièces de monnaie met entre les hommes? (La Bruy.) Les hommes sont comme les monnaies: il faut les prendre pour leur valeur, quelle que soit leur empreinte. (Mlle Necker.) Le point de départ du crédit est la monnaie. (Froudh.)

Qui traitait son amour, Juana, doit avoir l'âme
Fait de ce métal faux, dont sont fabriqués
La mauvaise monnaie et les écus marqués.

A. DE MUSSER.

— Pièce d'argent ou de billon de peu de valeur: N'avez-vous point de monnaie sur vous? (Acad.) Je n'ai pas un sou de monnaie. (Acad.) Il pièces qu'on donne en échange d'une pièce de plus grande valeur: Avez-vous la monnaie de cinq francs? Je vous ai donné dix francs; rendez-moi la monnaie.

— Fig. Personne ou objet considéré au point de vue de son mérite, de sa valeur: Les nobles sont des monnaies plus ou moins anciennes dont le temps a fait des médailles. (Rivaroli.) Bonaparte voulait faire des hommes une monnaie qui ne reçut de valeur que de l'empreinte du maître. (M^{me} de Staël.) La louange est rarement de la monnaie au titre. (Beauchêne.) Il Moyen de s'acquitter d'un devoir, d'une dette quelconque: La complaisance est une monnaie à l'aide de laquelle tout le monde peut, au défaut des moyens essentiels, payer son écot dans la société. (Volt.) Il n'est qu'une monnaie pour payer la faute, c'est le repentir. (M^{me} Guizot.) La complaisance est une monnaie avec laquelle même les moins riches peuvent toujours payer leur écot. (M^{me} du Defiant.) L'amour est la seule passion qui se paye d'une monnaie qu'elle fabrique elle-même. (H. Bayle.) Il Objets de peu de valeur, destinés à équivaloir par le nombre à un objet d'un bien plus grand mérite: Les maréchaux de Lorges, de Choiseul, de Joyeuse, toute cette monnaie de M. de Turenne, paraissent au-dessous des commandements supérieurs. (Steu-Beuve.) Voltaire, que bien décidément on n'a pas encore remplacé et dont nous n'avons pas même la monnaie, Voltaire s'amuserait beaucoup, s'il vivait de nos jours. (L. Ullach.)

— Monnaie de compte, Valeur admise comme unité dans les comptes entre commerçants, mais qui n'est pas représentée par des pièces métalliques en circulation: L'écu et le louis sont devenus en France de véritables monnaies de compte. Il Monnaie réelle, Monnaie métallique ayant cours. Il Monnaie fictive, Nom donné quelquefois au papier-monnaie. Il Monnaie fiduciaire, Papiers-valeurs. Il Monnaie noire, Monnaie de compte en usage à Ratisbonne et en Bavière pour pay. Il les charges publiques. Il Monnaie blanche, Nom de la monnaie courante à Ratisbonne.

— Monnaies consulaires, Monnaies romaines fuites sous la république. Il Monnaie obédionale, Monnaie qui a cours dans une ville assiégée, pendant le siège seulement, et qui a ordinairement une valeur nominale de beaucoup supérieure à sa valeur intrinsèque. Il Monnaie du roi, Monnaie qui était frappée au nom du roi et portait son effigie. Il Monnaie des barons, Monnaie de peu de valeur, la seule que les barons pussent frapper. Il Monnaie décriée, Celle qui n'a plus cours forcé et qui, sous ce rapport, est assimilée à la plupart des monnaies étrangères. Il Monnaie

forte, Nom donné à la monnaie parisienne, dont la valeur était supérieure d'un quart à celle de la monnaie toulousaine. Il Monnaie longue, Nom donné à la monnaie de Bologne et de Livourne, dont la valeur est de 3 pour 100 au-dessous de celle de la monnaie de banque.

— Bonne monnaie, Nom donné à la monnaie de Florence, comparée à la valeur de la monnaie longue de Livourne. Il Fausse monnaie, Monnaie faite avec des métaux de peu de valeur, et à laquelle les faux-monnayeurs donnent l'apparence de la bonne monnaie, afin de la faire passer pour telle: Faire de la fausse monnaie. Être condamné pour fabrication et émission de fausse monnaie. Hier fut ici pendue une femme pour avoir exposé de la fausse monnaie, et celui qui la faisait a eu sa grâce; il y a de l'apparence que c'est qu'il avait eu de bonne monnaie, outre la fausse qu'il faisait. (Gui Patin.) Il Fig. Choses fausses ou sans valeur qui circulent dans la société: La flatterie est une fausse monnaie qui n'a de cours que pour notre vanité. (La Rochef.) La philanthropie est la fausse monnaie de la charité. (Chateaub.) La flatterie est comme la fausse monnaie: elle appaître celui qui la reçoit. (M^{me} E. Viart.) La flatterie est toujours de la fausse monnaie. (Beauchêne.) Il semble que la vérité soit une fausse monnaie et que l'erreur ait seule le droit de circuler. (Sanial-Dubay.)

Je suis un sou de bon aloi;
Mais en secret argentez-moi,
Et me voilà fausse monnaie.

BÉLANGER.

Il Fam. Être décrié comme de la fausse monnaie, comme la fausse monnaie, comme fausse monnaie, avoir une très-mauvaise réputation.

— Monnaie fourrée, Monnaie de métal de peu de valeur, recouverte d'or ou d'argent; monnaie, creusée intérieurement et remplie ensuite de plomb ou d'un autre métal de peu de valeur.

— Petite monnaie, Pièces de billon, et fig., Objets de peu de valeur qui circulent dans la société: La finesse est la petite monnaie de la fausseté. (De Ségur.) Les politesses sont la petite monnaie du cœur. (M^{me} Foucaque de Pussy.)

— Monnaie de basoche, Chose de peu de valeur donnée en paiement.

— Monnaies constitutionnelles, Nom donné en 1791 aux pièces de monnaie portant l'effigie de Louis XVI avec le titre de roi des Français.

— Papier-monnaie, Papier créé par le gouvernement ou avec son autorisation pour suppléer à l'insuffisance de la monnaie métallique.

— Hôtel de la Monnaie ou des Monnaies, ou simplement Monnaie, Atelier où l'on fabrique la monnaie: Porter des lingots à la Monnaie, à l'hôtel des Monnaies de Paris.

— Monnaie des médailles, Atelier où l'on frappe les médailles.

— Chambre des Monnaies, Cour supérieure établie, en 1551, pour juger toutes les questions relatives à la fabrication et à la circulation des monnaies.

— Prévôt générale des Monnaies, Juridiction chargée, en 1635, de s'opposer à la circulation de la fausse monnaie et aux abus et malversations qui avaient lieu dans le commerce des matières d'or et d'argent.

— Être brouillé avec le directeur de la Monnaie, N'avoir pas d'argent.

— Batre monnaie, Fabrique la monnaie: Certains seigneurs avaient le droit de battre monnaie. Il Fam. Se procurer de l'argent: L'espionnage bat monnaie avec les douleurs de l'œil, les gémissements des cachots et le sang des suppliciés. (M^{me} L. Colet.) Les tyrannies aux abois battent monnaie avec les chefs-d'œuvre de l'art. (M^{me} L. Colet.)

— Payer en monnaie forte, Payer en espèces que l'on évalue sur un pied avantageux à celui qui reçoit.

— Payer en monnaie de singe, Faire des grimaces pour se moquer de quelqu'un qui demande à être payé. Il Payer en monnaie de cordelier, Donner des paroles pour paiement, faire de belles promesses non suivies d'effet. Il Payer en même monnaie, Traiter de la même façon, rendre la pareille.

— Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce, User de représailles à son égard.

— Il n'a point de monnaie, faute de grosses pièces, Se dit de celui qui prétend ne pas avoir de monnaie pour ne rien débours.

— Il ferait de la fausse monnaie pour cet homme, Il se compromettrait pour l'obliger.

— Prov. Il n'est que changeur pour se connaître en monnaie, Se dit de quelqu'un qui paraît habile en quelque matière. Il Monnaie fait tout, L'argent sert à applanir tous les obstacles.

— Comm. Monnaie de Suède, Nom que l'on donnait autrefois au cuivre de Suède, coulé en pains ronds.

— Moll. Espèce de cranio. Il Monnaie de Guinée, Espèce de cauris, employé comme monnaie chez plusieurs peuples de l'Afrique occidentale. Il Monnaie de pierre, monnaie du diable, monnaie numismale, Corps fossile qui a la forme d'une pièce de monnaie. Il Monnaie de Brattenbourg, Nom donné autrefois aux numismales.

— Bot. Mon vulgaire de la lunaria hispanuelle, plante de la famille des crucifères, dont les silicules sont larges, arrondies et aplatis comme des pièces de monnaie. On l'appelle aussi CLEF DE MONTRE. *Monnaie du pape*, Lysimachie nummulaire.

— Encycl. Econ. polit. La science économique définit la monnaie : un instrument qui, dans les échanges, sert de mesure et par lui-même est un équivalent. Les échanges deviendront forcément plus commodes si, entre toutes les marchandises, on en choisit une qui, en vertu d'une convention générale, soit universellement acceptée en retour de toute autre. La monnaie remplit très-bien ce rôle d'intermédiaire; elle est la commune mesure des valeurs et, en même temps, un équivalent universel. Quelle matière choisira-t-on pour établir cet instrument d'échange adopté de tous et partout? Si l'on fait le tour de l'industrie humaine, dit M. Michel Chevalier, on reconnaît que deux objets seulement, entre tous, sont propres à remplir cette fonction, à savoir l'or et l'argent. Et, en effet, voici les conditions auxquelles une substance doit satisfaire pour être propre à servir de monnaie. Il faut : 1° qu'elle soit par elle-même une marchandise, c'est-à-dire une chose utile, en rapport avec quelques-uns de nos besoins et, à ce titre, recherchée des hommes pour elle-même, indépendamment de la faculté qu'on a de la monnayer; 2° qu'elle soit inaltérable, afin qu'on puisse la conserver intacte sans des soins tout particuliers; 3° qu'elle soit parfaitement homogène et égale à elle-même, afin que l'on puisse en constater parfaitement la nature au moyen de quelque opération simple; 4° qu'elle soit indéfiniment divisible, de manière à représenter à peu près toute petite valeur qu'on voudra, avec cette clause cependant que la division ne lui enlève rien de ses avantages, ce qui suppose que les parties détachées soient aisées à réunir; 5° qu'elle recèle une assez forte valeur sous un petit poids et un petit volume, afin que chacun en transporte sans effort et sans gêne l'équivalent des objets qu'on a communément lieu d'acheter; 6° il faut, de plus, que cette marchandise soit, autant que possible, à l'abri des changements de valeur, et surtout des variations brusques et fréquentes, comme celles qu'on observe parmi les productions de l'agriculture par l'effet des inégalités de récoltes, parmi celles des manufactures par l'effet des changements de procédés. A ces conditions essentielles doivent encore s'unir celles-ci : la facilité de recevoir et de conserver une empreinte délicate, et puis quelques qualités distinctives, comme le son que rendent les métaux précieux, ou leur pesantier spécifique. L'or et l'argent ont été choisis de toute antiquité pour faire de la monnaie par tous les peuples indistinctement, et seuls sont restés en possession de ce rôle, parce que seuls ils remplissent les conditions que nous venons d'énumérer. Certains objets qui satisfont à quelques-unes de ces conditions sont absolument défectueux sous d'autres rapports. Le blé, par exemple, auquel on a parlé quelquefois d'attribuer la fonction monétaire, le blé est certainement très-divisible, en ce qu'un hectolitre peut se fractionner jusqu'au dernier grain sans détérioration et qu'avec des grains de blé on recompose aisément un hectolitre, qui vaut tout autant que si les grains n'avaient pas été séparés. Mais le blé n'est pas homogène : il y a une grande distinction entre le blé de Provence et le blé d'Ouessé. Le blé est altérable : l'humidité le pourrit et la dent des animaux rongeurs le détruit. Il serait d'un transport fort pénible à cause de sa masse relativement considérable, et enfin, d'une année à l'autre, il éprouve quelquefois des variations très-fortes. Le diamant renferme une très-grande valeur sous un volume et un poids presque insignifiants; mais le diamant est loin d'être homogène, en ce sens que la forme des pierres et ce qu'on nomme l'eau en font varier la valeur dans des proportions énormes; ensuite le diamant ne peut se diviser sans éprouver une dépréciation presque illimitée.

— Au contraire, l'or et l'argent satisfont au programme que nous avons esquissé, et cela par tous les points d'une façon surprenante. D'abord, ce sont bien des marchandises, puisqu'ils étaient recherchés des hommes pour leur éclat relativement indestructible, avant qu'on en fit de la monnaie. Ce sont des objets inaltérables, car l'action des éléments et à plus forte raison des animaux n'a aucune prise sur eux. Ils sont absolument homogènes et semblables à eux-mêmes, car ce sont des corps simples : l'or de la Californie et de l'Australie est le même que celui du Brésil et de la Transylvanie, et l'argent du Mexique ou du Pérou, quand il sort de l'affinage, ne peut se distinguer de celui de Freyberg ou de Poulhauven. La divisibilité de l'or et de l'argent est très-grande, car on peut en monnayer des parcelles d'un gramme ou d'un lingot, à très-peu de frais, les moindres fragments qu'on en a recueillis. L'or et l'argent recèlent une grande valeur relative sous un petit poids et un petit volume, car il suffit, à Paris et à Londres, de 80 à 100 grammes d'argent pour former l'équivalent d'un hectolitre de blé, qui pèse 75 kilogrammes, ou d'un hectolitre

de vin, qui, indépendamment du fût où il est renfermé, pèse 100 kilogrammes; avec moins de 100 grammes d'or on a l'équivalent d'un bœuf, qui pèse, sur pied, 400 kilogrammes. Enfin, de toutes les marchandises, l'or et l'argent sont celles dont la valeur est communément la plus stable ou la moins instable : ils sont produits dans des circonstances qui, habituellement, ne changent pas d'une manière sensible d'une année à l'autre, et les quantités qui sont constamment à l'état d'offre ainsi que les quantités demandées sont tellement grandes, que le rapport entre l'offre et la demande n'est pas modifié d'une manière appréciable par les inégalités accidentelles qui peuvent survenir entre l'extraction d'une année et celle de la suivante; d'ailleurs, très-facilement transportables, les deux métaux précieux quittent les points du globe où ils baissent pour se rendre à ceux où ils avaient encheri, ce qui tend à en niveler sans cesse la valeur. Ils se distinguent aussi par la facilité avec laquelle ils reçoivent et gardent une empreinte délicate; ils offrent enfin dans leur couleur particulière et dans leur sonorité des moyens de les distinguer qui suffisent à peu près dans la plupart des cas. Dans les cas douteux, on aurait l'essai chimique, opération prompte et sûre pour prononcer en dernier ressort.

Ainsi qu'on a pu s'en convaincre par la lecture du long extrait que, à cause de l'authenticité du savant économiste auquel il est emprunté, nous avons cru devoir reproduire tout entier, l'or et l'argent possèdent toutes les qualités que l'on doit demander à l'objet choisi comme l'instrument appelé à servir de mesure dans les échanges. Ajoutons seulement que la qualité de marchandise est tellement inhérente à la monnaie que, à l'origine, au lieu de recevoir obligatoirement la forme de disque régulier sous laquelle les métaux précieux circuleront plus tard et ont cours aujourd'hui, ils passaient de main en main, sous la forme de lingots, et les particuliers qui les prenaient en paiement ou qui avaient à en payer une quantité convenue les pesaient dans une balance, c'est ce qui s'opéra entre Abraham et le vendeur qui lui avait cédé un champ pour la sépulture des siens. Les Chinois, qui ont conservé jusqu'à ce jour beaucoup d'usages des temps primitifs, font ainsi aujourd'hui encore : leur argent est en lingots et se livre au poids; si, parmi eux, les piastres espagnoles ont cours, c'est après avoir été revêtues d'estampilles indigènes qui en constatent le poids et le titre; bientôt brisées par cette opération, elles restent dans la circulation en fragments. Le taël d'argent, que quelques voyageurs indiquent comme une monnaie chinoise, n'est que la dénomination d'un poids déterminé d'argent fin, environ 588,59.

Il semblerait, d'après ce qui précède, qu'en dehors des deux métaux, or et argent, il n'existe pas d'autre valeur d'échange. Pourtant il n'en est pas ainsi. L'or et l'argent ne sont pas les seuls métaux qu'on ait monnayés. Il importe toutefois de distinguer. Dans les temps primitifs, dit le Dictionnaire de l'économie politique, alors que la civilisation était peu avancée, on a monnayé le fer chez les Spartiates, le cuivre chez les Romains. C'étaient des monnaies d'un poids très-incommode; elles étaient loin de satisfaire à la condition indiquée plus haut, qu'on puisse en porter facilement ce qu'il faut pour les menues transactions de la vie. De nos jours, des monnaies pareilles auraient un autre inconvénient intolérable, car le fer et le cuivre sont des marchandises dont la valeur est sujette à de fortes et brusques variations. Si donc le cuivre pur ou à l'état de bronze, c'est-à-dire combiné avec un peu d'étain, est demeuré dans la circulation, ce n'est plus à titre de monnaie, c'est à titre de billon, ce qui est bien différent. Le billon est, en effet, un signe représentatif, en ce sens qu'il passe dans les échanges pour une valeur bien supérieure à celle du métal qu'il renferme.

Cela dit, examinons quel sens il faut attacher aux mots *prix*, *titre*, *numéraire*, fréquemment employés quand il s'agit de monnaies.

Le *prix* d'une marchandise quelconque est le nombre d'unités monétaires ou, ce qui revient au même, le poids de métal monnayé contre lequel cette marchandise s'échange. Le *titre* d'une monnaie est la proportion du métal fin qui y existe. La *monnaie* française est au titre de neuf dixièmes, c'est-à-dire qu'elle contient neuf dixièmes d'argent ou d'or fin et un dixième de cuivre. La monnaie anglaise est au titre de onze douzièmes. Depuis 1837, le titre de la monnaie américaine, or et argent, a été ramené au titre de la monnaie française.

Un nomme *frai* la diminution de poids qu'éprouvent les pièces de monnaie par la circulation.

Le mot *espèces*, *espèces métalliques*, est synonyme de celui de monnaie. Le terme de *numéraire* s'applique non-seulement à la monnaie, mais encore au billet de banque.

Étant admis que l'or et l'argent sont par excellence les deux métaux à monnayer, demandons-nous si la monnaie d'un Etat peut réunir les deux métaux précieux. Le Dictionnaire de l'économie politique examine ainsi cette question : « Une fois convenu que l'or et l'argent seront la matière de la monnaie, doit-on employer les deux métaux simultané-

ment ou se borner à un seul? Sur cette question, les théoriciens consultés donnent à peu près uniformément une réponse négative. C'est l'opinion de presque tous les auteurs qui ont écrit d'une manière pertinente sur la monnaie. Dès le XVII^e siècle, un homme d'Etat distingué de l'Angleterre, sir William Petty, s'en expliquait de la manière la plus formelle : « La monnaie, disait-il, est la mesure uniforme de la valeur des choses. Le rapport de la valeur de l'or à la valeur de l'argent se modifie selon que les entrailles de la terre offrent à l'industrie humaine plus de l'un ou plus de l'autre; par conséquent, on n'en peut prendre qu'un pour mesure de la valeur commerciale des choses qui n'ont pas entre elles de rapport fixe et invariable, c'est comme si l'on choisissait pour mesure de la longueur un objet qui fût sujet à s'allonger ou à se rétrécir. Il faut donc qu'il n'y ait dans chaque pays qu'un seul métal qui soit la monnaie de compte, le gage des conventions et la mesure des valeurs. »

Les économistes modernes, M. Senior en particulier, professent la même opinion. Dans la pratique, cependant, on rencontre à peu près partout les deux métaux à la fois et, chose singulière, théoriciens et praticiens ont raison les uns et les autres. M. Michel Chevalier le prouve en ces termes : « Il n'est pas raisonnablement possible d'avoir deux unités monétaires distinctes, l'une en or, l'autre en argent. Une fois que j'ai dit : le franc est d'une manière absolue 4 grammes et demi d'argent fin, je ne puis pas dire : le franc est aussi 0,8729 d'or, car ce serait poser une équation absolue entre deux quantités fixes de deux objets différents, l'or et l'argent, dont chacune a sa valeur déterminée par des circonstances à lui sont propres. Dans un autre côté, la pratique, on est fondé à vouloir qu'il existe des pièces d'or pour ceux qui veulent porter une certaine somme sans se surcharger, et des pièces d'argent pour les transactions de peu d'importance, par rapport auxquelles la monnaie d'or ne pourrait servir, car il n'est guère possible de faire des pièces d'or de moins de cinq francs, et c'est déjà bien menu. »

Pour répondre à toutes les exigences de la logique et à toutes les convenances de la pratique, il faudrait ne reconnaître d'unité monétaire qu'en un seul métal, mais cependant monnayer les deux métaux sous la réserve que celui auquel n'appartiendrait pas l'unité monétaire servirait à fabriquer des pièces dont la valeur, relativement à cette unité, pourrait varier suivant la variation des deux métaux, l'un par rapport à l'autre. C'est le système que recommande Mirabeau dans le célèbre discours sur la monnaie qu'il prononça en décembre 1790. Le célèbre orateur indiquait l'emploi des deux monnaies sur le pied d'égalité quand il disait : « La monnaie est une mesure, et une mesure doit avoir les mêmes rapports dans toutes ses parties; or, il est impossible de trouver (constamment) dans le cuivre et dans l'or les mêmes rapports que dans l'argent. » Cependant, lorsque, dans la suite de son discours, Mirabeau expose son plan, après s'être prononcé pour la monnaie d'argent, il ne supprime pas la monnaie d'or. Reconnaisant qu'il existe un ordre de transactions plus relevé que celui où suffit l'argent, il entend que l'or soit la pierre d'appui. Il déclare la monnaie d'argent d'un nom particulier, il l'appelle constitutionnelle; mais, à côté, il place la monnaie d'or.

Nous ne saurions terminer cet article, dans lequel nous avons dû nous borner d'ailleurs à des indications sommaires, sans examiner en quelques mots le caractère que l'emploi de la monnaie donne aux transactions qui ne sont pas des trocs immédiats. Sur ce point, nous nous servirons encore du travail très-complet publié par M. Michel Chevalier dans le Dictionnaire de l'économie politique.

L'intervention de la monnaie, dit-il, donne aux transactions certains caractères. Elle leur fait acquiescer, notamment, une grande précision. En effet, celui qui achète s'engage à donner et celui qui vend s'engage à recevoir un objet parfaitement déterminé, à savoir un certain poids d'or fin ou d'argent fin, et ce, quelle que puisse être la variation en hausse ou en baisse qu'éprouve le métal entre le moment où la transaction est faite et celui où le solde a lieu. L'illustre économiste donne un exemple à l'appui de sa théorie. Il suppose qu'il a acheté une maison 100,000 francs à payer dans un espace de temps de dix années, c'est-à-dire qu'après un délai de dix années il devra livrer à son vendeur cent mille fois 4 grammes et demi ou 450 kilogrammes d'argent fin, et que, de son côté, son vendeur devra se déclarer satisfait. Je ne suis tenu, dit-il, de livrer à mon vendeur, de livrer les 450 kilogrammes d'argent sous la forme d'espèces monnayées; mais entre le lingot et les espèces la différence est très-faible, parce que le monnayage est une fabrication très-peu dispendieuse, et les hôtels des monnaies fondés par les gouvernements

échantent à discrétion les lingots qu'apporte le public contre des pièces de monnaie, moyennant une retenue très-faible, quelques-uns même sans aucune retenue quelconque. De ce caractère de la monnaie voici, d'après l'auteur déjà cité, la conséquence immédiate. Si l'or et l'argent devenaient sujets à de grandes variations de valeur, les transactions ne tarderaient pas à être aléatoires; le vendeur, en effet, ne saurait plus ce qu'il s'engage à recevoir et, de son côté, l'acheteur ignorerait ce qu'il s'engage à livrer. « On conçoit donc, dit M. Michel Chevalier, que, dans les pays surtout où la loi aurait reconnu aux deux métaux simultanément l'attribution monétaire, l'un en dépouillant momentanément l'autre des deux de la loi pour le voir entrer dans une phase de variations, ou tout au moins qu'on le soumette à un règlement tout spécial. » Il est encore une circonstance qu'il importe de signaler. L'intervention de la monnaie offre, en général, de grands avantages : elle favorise la sécurité et le nombre des transactions et profite à tous les intérêts; mais il est certains cas particuliers où elle apporte une perturbation extrême aux relations entre le créancier et le débiteur, quels qu'ils soient. Le Dictionnaire de l'économie développe ainsi cette pensée : « Si l'or haussait de valeur en Angleterre, où c'est la seule monnaie reconnue, la position du débiteur serait aggravée; celle du vendeur le serait dans le cas contraire. Supposons, par exemple, que l'or baïsse de moitié par l'effet des mines nouvelles découvertes dans la Californie et l'Australie; c'est une hypothèse qui peut très-bien se réaliser. En ce cas, une fois la baisse accomplie, la dette anglaise, qui est de 28 millions sterling à payer annuellement, ne passerait plus sur le budget anglais et sur les contribuables que dans la proportion où pèse actuellement sur le public une somme moitié moindre, soit de 14 millions. Ce serait un notable dégrèvement pour les contribuables, à peu près ce que coûtent à la Grande-Bretagne ses armées de terre et de mer. Le dégrèvement aurait lieu entièrement aux dépens des créanciers. Toutefois, ce ne serait pas admis à prendre que, à leur égard, les lois de la justice ont été violées. Ils subiraient l'application pure et simple de la loi telle qu'elle a été mûrement et consciencieusement délibérée. Le gouvernement n'est tenu légalement envers eux que d'une chose, de leur délivrer tous les ans 28 millions de liv. st., c'est-à-dire, selon les termes formels de la loi, 28 millions de fois 768,318 d'or fin, ou un total de 205,000 kilogrammes, à répartir au prorata de leurs inscriptions de rente. Si l'or avait encheri de telle sorte que le quartier de blé, au lieu de s'échanger communément contre 50 schellings, ne se troquât plus, pour une moyenne de quinze ou vingt ans, que contre 25 schellings, ou qu'un bon ouvrier n'obtînt plus pour sa journée de travail, toutes les autres choses restant les mêmes, d'un dixième de livre sterling au lieu d'un cinquième, il n'en eût pas moins fallu que le chancelier de l'Echiquier continuât de partager tous les ans entre les créanciers de l'Etat, au prorata de leurs inscriptions de rente, le bloc d'or fin de 205,000 kilogrammes. Les deux parties, l'Etat ou les créanciers, ont chacun couru une chance, le premier de la hausse, les seconds de la baisse. En raisonnant ainsi, l'auteur de l'article laisse à l'écart la supposition, très-peu probable d'ailleurs, que les conseils de la nation britannique, jugeant l'or provisoirement impropre à la fonction monétaire pendant la période où la baisse de ce métal s'accomplissait, le réduplieraient pour passer à la monnaie d'argent.

En France, a, elle aussi, de la monnaie d'or. Pourquoi, imitant en cela la conduite du gouvernement anglais vis-à-vis de ses créanciers, le gouvernement français ne profiterait-il pas de la circonstance et ne payerait-il pas, en or les arrangés de la dette publique, après que l'or aurait été déprécié par rapport à l'argent? M. Michel Chevalier, qui pose cette question, s'y arrête, trouvant à juste titre qu'elle lui fournit l'occasion d'éclairer le sujet de la monnaie.

Ainsi qu'il le fait remarquer, il y a là avant tout une question de bonne foi : « Certes, dit-il, il serait bien tentant pour un ministre des finances, au milieu des embarras du Trésor et des réclamations des contribuables, de pouvoir dire que la baisse de l'or aura commencé à se déclarer : L'occasion est bonne pour dégrèver le public; payons les rentiers en or désormais; donneons-leur, pour 20 francs, les pièces qualifiées ainsi par la loi de l'an XI, quoique la quantité d'or qu'elles contiennent, 527,806, ne vaille plus que 15 francs, c'est-à-dire 47 grammes et demi d'argent, et nous continuerons ainsi quand elle n'en vaudra que 10. Mais ce serait attentatoire à la justice; ce serait abuser d'un mot introduit dans la législation à titre provisoire et l'ériger en une vérité permanente et absolue. Quand le législateur de l'an XI ordonna la fabrication des pièces en or dites de 20 francs, contenant 527,806 de métal, sur quoi se basait-il? Est-ce que, à ce moment-là, cette quantité d'or fin se vendait dans le commerce tout juste 20 francs, je veux dire 90 grammes d'argent fin. Si cette quantité d'or n'eût valu que 15 francs, l'eût-il adoptée? Non, évidemment. En supposant que, pendant la discussion de la loi, la demande lui eût été adressée de s'expliquer sur ce qu'il serait ai

quelque jour l'or diminuait ou augmentait de valeur par rapport à l'argent, qu'il eût répondu ? Infailliblement il eût dit que, dans ce cas, on ferait une refonte de la monnaie d'or afin d'augmenter ou de diminuer en proportion la quantité de métal convenue dans les pièces de 20 francs, ou qu'une loi modifierait le cours des pièces de 20 francs déjà existantes, conformément au changement qui serait survenu dans la valeur de l'or comparativement à l'argent. Donc, il n'est pas admissible que dans cinq, dix ou vingt ans, quand la valeur de l'or aura baissé, le gouvernement français en profite envers ses créanciers en les forçant de prendre pour 20 francs des pièces d'or taillées, comme on le fait aujourd'hui, sur le pied de 0,67, 29 de fin par franc.

Ce qui est vrai pour l'or ne l'est pas pour l'argent. Si c'était ce métal qui eût baissé de valeur, le gouvernement français serait justifié de substituer l'or à l'argent, tout juste comme devant, les rentiers au moyen de monnaie d'argent. C'est en argent que la convention a été faite. La loi a statué une fois pour toutes que 4 grammes et demi d'argent fin feraient 1 franc, ni plus ni moins, chacun courant la chance des variations fortes ou faibles que pourrait éprouver la valeur du métal. Donc, toutes les fois que le gouvernement français doit ou devra un franc, il est et sera toujours fondé à donner 4 grammes et demi d'argent fin. Celui qui réclamerait contre cette manière employée par l'Etat pour s'acquitter perdrait son procès en équité et en justice.

Ici nous croyons devoir aller au-devant d'une objection qui ne manquera pas de se présenter à l'esprit de nos lecteurs. La baisse de l'or n'entraîne-t-elle pas nécessairement la baisse ou tout au moins une certaine baisse de l'argent, par cela même qu'elle aura pour effet de substituer l'or à l'argent pour certains usages et surtout dans la monnaie ? Des lors, la provision d'une baisse de l'or par rapport à l'argent est-elle motivée ? N'est-ce pas plutôt un jeu de l'esprit ? M. Michel Chevalier ne le pense pas. « La baisse de l'or, dit-il, pourra et devra, il est vrai, déterminer l'emploi d'une plus grande quantité de ce métal dans les arts, pour la fabrication des articles de luxe ; mais pour que l'or se substitue à l'argent dans une proportion digne d'être remarquée, il faudrait qu'il eût subi une baisse très-forte, d'au moins moitié par exemple, car la différence de valeur entre les deux métaux est énorme, à tel point qu'une baisse modique de l'un le laisse encore à une distance extrême de l'autre. Or, c'est cette baisse très-forte que l'on conteste ; on n'est donc pas admissible à en argumenter. À l'égard de la monnaie, il en est fort différemment ; avec la législation qui est actuellement en vigueur, une baisse même faible de l'or suffirait à introduire dans le mécanisme monétaire, à la place de l'argent, chez les peuples qui battent monnaie avec les deux métaux indistinctement, et c'est tout le monde, à l'exception de l'Angleterre. En ce cas, l'argent, expulsé de la circulation, pèserait sur le marché et ferait concurrence à l'argent provenant des mines, au même titre qu'une production extraordinaire ou que la découverte d'un grand trésor du monde métallique. Il est hors de doute qu'il s'ensuivrait une baisse. »

L'hypothèse admise par M. Michel Chevalier s'est réalisée plusieurs fois, mais surtout pour l'or, et l'on n'oubliera pas de sitôt les crises monétaires que nous avons traversées sous le second Empire. Une crise inverse s'est produite en 1873. L'argent, venu abondant sur le marché, a subi une dépréciation notable, et l'or a commencé à faire prime. Le mal est devenu si considérable que certains Etats, l'Allemagne entre autres, se sont décidés à ne conserver qu'un étalon des monnaies, l'étalon d'or, et que plusieurs autres, la France notamment, se sont demandés s'il ne fallait pas imiter l'Allemagne.

— Aperçu historique. La Genèse fût mention de cent *heschets*, *restahs* ou agneaux que Jacob donna aux enfants d'Hémar pour la portion de champ qu'ils lui avaient vendue et dans laquelle il avait dressé sa tente ; on présume que c'était une monnaie ayant pour empreinte un agneau ; plusieurs auteurs prétendent même que ce fut Tharé, père d'Abraham, qui en fit les premiers coins ; mais ce sont là de pures conjectures, et l'on peut tout aussi bien se rallier à l'avis de ceux qui ne voient dans ce passage de la Genèse qu'un échange de cent moutons en nature contre un champ. Il est à peu près certain que, dans les premiers temps, chacun coupait son métal en morceaux de différentes grandeurs et de diverses formes, suivant ce qu'il devait en donner pour payer la marchandise qui lui était vendue. Il parut ensuite plus commode d'avoir des morceaux de métal tout pesés et, comme il en fallait de différents poids, on marqua tous ceux du même poids d'un chiffre semblable ou d'un signe pareil. Mais les fraudes qui se commettaient dans le poids de la matière firent réclamer l'intervention de l'autorité publique, qui régla les signes représentatifs de la valeur des monnaies ; de là les premières empreintes ayant un caractère officiel, auxquelles succédèrent le nom des monétaires, puis les effigies des princes, les années des consulats, les légendes, les millésimes, les grénets, les différents et les

autres marques et précautions qu'on a prises depuis contre l'altération des monnaies.

Les sicles jadis, fabriqués d'argent pur, les *gerahs* ou oboles, également en argent, et les autres menues monnaies de cuivre fabriquées dans le même temps ne portaient aucune marque. Plus tard, les Hébreux firent de nouveaux sicles qui pesaient le double des anciens, et les partageaient en demi-sicles, en tiers de sicle et en *gerahs* ; toutes ces pièces avaient d'un côté une coupe ou mesure appelée *gomor*, pour représenter celle qui était conservée pleine de manne dans le tabernacle, et, au-dessus de la coupe, une ou deux lettres, sans doute pour désigner le lieu de la fabrication, et pour légende, en samaritain, le mot sicle ou demi-sicle, tiers ou quart de sicle d'Israël, pour indiquer la valeur de ces espèces et les distinguer de celles des autres nations. De l'autre côté était gravée une branche d'amandier fleuri, le symbole de la verge d'Aaron. S'étant rendus maîtres de Jérusalem sous le règne de David, les Juifs ajoutèrent sur leurs monnaies, du côté de la branche d'amandier, les mots : JERUSALEM, VILLE DE SAINTÉ. Lorsque la forteresse de Sion fut bâtie et que Salomon fut reconnu roi, la marque de la monnaie changea : au lieu de la branche d'amandier, on grava une forteresse ou une porte de ville, en laissant la première légende ; de l'autre côté, on lisait dans le milieu de la pièce : DAVID, ROI ; SALOMON, SON FILS, ROI, sans aucune figure. On remarque que, sous les derniers rois, les figures gravées sur les monnaies juives changeaient à la volonté de ceux qui en commandaient la fabrication, et que, à l'exemple des autres nations, on s'en servait pour consacrer le souvenir des actions les plus remarquables. Il ne paraît pas que les Hébreux aient jamais fabriqué des espèces d'or.

Tout porte à croire, malgré l'obscurité qui voile l'origine des monnaies grecques, que les plus anciennes pièces frappées en Grèce avec une empreinte remontent au temps d'Amyntas, père de Philippe de Macédoine ; mais on a la certitude que les monnaies d'Athènes, du temps de Thésée, portaient l'empreinte d'un bouc. Les Grecs eurent des monnaies d'or, d'argent et de cuivre. Sur plusieurs, on voit une grappe de raisin, en mémoire des vignobles tant vantés de la Grèce. Les monnaies de la Phénicie portent assez généralement un cheval, symbole de l'estime particulière que les Phéniciens avaient pour cet animal. D'autres représentent quelquefois un chien ou quelque autre animal ; on en trouve aussi avec l'empreinte d'une grenade. À Égine, les pièces furent marquées d'une tortue ; à Hélios, d'une rose ; à Athènes, d'une amphore à huile ; à Thèbes, d'un bouclier ; d'autres villes y gravèrent également l'attribut qui leur servait d'armes parlantes. L'art, en se perfectionnant, amena une amélioration des types ; bientôt parurent des figures d'abord informes, qui plus tard devinrent des chefs-d'œuvre que les graveurs modernes n'ont pas dépassés ; nous citerons, entre autres, la tête de Syracuse, le plus beau, le plus pur des types monétaires, dont se sont heureusement inspirés les artistes chargés de fournir les types des pièces de la république française de 1848.

Des la plus haute antiquité, les Gaulois eurent des monnaies d'or et d'argent fabriquées de métal pur : elles portèrent pour empreintes des figures de divinités ou d'animaux ; le cheval, signe particulièrement adopté par les Gaulois, était ordinairement gravé sur les monnaies, courant, sans bride et sans queue, comme s'il eût été la valeur d'un de ces peuples et de leur penchant naturel pour la liberté et l'indépendance. Dans la suite, on mit sur les monnaies diverses empreintes qui changèrent suivant la volonté du souverain ou celle des préposés à la fabrication.

La première monnaie de Rome fut l'*as rude*, grossiers morceaux de cuivre qui servaient aux échanges. L'*as grave signatum*, qui lui succéda, était une large et lourde pièce de forme rectangulaire, sur laquelle était grossièrement gravé, soit un éperon de navire, soit un bœuf ou un mouton. Enfin parut la monnaie véritable, la monnaie consulaire. On créa pour en surveiller la fabrication une magistrature nouvelle, celle des *triumviri monetales*. À quelle époque se firent ces changements ? C'est ce qu'il est difficile de préciser. La tradition nous représente Servius Tullius comme le premier qui fit marquer d'une empreinte le métal qui devait servir aux échanges (*primus signatus*). M. Mommsen, qui en parle avec une telle autorité, pense que cet usage ne doit pas être antérieur aux décurions. Jusque-là, les amendes se payaient en têtes de bœuf (*pecunia*) ; de la même vint probablement le nom de *pecunia*. C'est alors qu'on eut l'*as libralis*, pesant 274 grammes, et ses subdivisions (*semis*, *triens*, *quadrans*, *sextans*, *uncia*), portant chacune l'effigie du dieu qui lui était spécialement assigné : sur l'*as*, Janus ; sur les autres, Jupiter, Minerve, Hercule, Mercure. Mais la vraie monnaie ne date que de l'année 289, année de la création des *triumviri monetales*. Ils prirent leur nom de Juno Moneta, dans le temple de laquelle ils faisaient fabriquer leurs pièces. Ils ne firent frapper d'abord que des pièces de cuivre ou de bronze ; c'est en l'an 269 qu'ils frappèrent des pièces d'argent, et les pièces d'or en 197 seulement. Ils eurent alors le titre de *triumviri auro, argento, ære flando, ferundo*

(triumvirs pour frapper l'or, l'argent et le cuivre). César porta un moment leur nombre à quatre, ainsi que l'attestent des inscriptions ; mais Auguste le réduisit de nouveau à trois. Ils faisaient partie des *viginti viri*, collège de jeunes magistrats qui débutaient dans la vie politique par différentes fonctions de petite importance. On pouvait, sous la république, remplir l'une de ces charges à partir de vingt-sept ans ; sous l'empire, il fut permis d'y arriver dès dix-huit ans. Ces jeunes gens, qui n'avaient encore aucune illustration par eux-mêmes, reçurent l'autorisation de faire graver sur les monnaies frappées sous leur direction le portrait de tel de leurs ancêtres qui aurait rempli les grandes charges de la république, et la représentation de l'un des monuments qui leur faisaient le plus d'honneur. Les médailles consulaires de la république sont ainsi une véritable histoire pittoresque des faits déjà connus, et elles servaient difficilement à combler les lacunes des fastes. Tout autre est l'importance historique des médailles consulaires sous l'empire. À partir d'Auguste, les monnaies de bronze furent seules frappées aux triumvirs ; les empereurs gardèrent pour eux la fabrication des monnaies d'or et d'argent. Les membres de la famille impériale ou les dieux figurèrent seuls au droit des monnaies, et le revers représentait toujours quelque événement illustre du règne. C'est tantôt un triomphe, ou la construction de quelque édifice important, ou une institution nouvelle, comme celle des tables alimentaires sous Trajan, qui orne la médaille impériale. On a ainsi un véritable trésor de connaissances certaines sur l'histoire de cette période. Ces revers variés sont d'une très-grande multiplicité. Pour Auguste on en a 525, pour Néron 265, pour Vespasien 600, pour Adrien 119, pour Marc-Aurèle 823, etc. Les plus belles médailles romaines sont de l'époque d'Adrien. Comme partout, celles d'argent sont les plus belles et les mieux frappées ; mais, toutefois, les plus belles monnaies romaines n'atteignent la perfection des médailles grecques. Les médailles romaines ont été étudiées avec science par le grand numismate autrichien Eckel (*Doctrina numorum*, 8 vol.). Cohen a épuisé à peu près le sujet pour la partie impériale (Cohen, *Médailles consulaires*). Borghesi, le grand épigraphiste, qui était aussi un savant numismate, a écrit sur ces questions de remarquables dissertations.

Nos rois de la première race empruntèrent aux Romains la forme de leurs monnaies. Ils firent fabriquer des monnaies d'or et d'argent à leur effigie ; mais la gravure des coins est d'une grossièreté toute primitive, et le tiers des monnaies mérovingiennes ne présente que des symboles grossiers et sans valeur. Mais bientôt, sous l'influence du génie de Charlemagne, le fil brisé des traditions artistiques semble se renouer, et l'art plastique commence à manifester quelques progrès en Europe. Aux effigies informes ont succédé des emblèmes, des croix, des couronnes, des fleurs, des écussons d'armes, puis la représentation du prince, assis ou debout ; nous retrouvons dans les monnaies dites *aignels* la brebis des Hébreux et des Romains. Il est curieux de suivre sur les collections la marche de l'art monétaire, les phases que subissent le caractère, le sentiment des types, pour arriver à l'époque de la Renaissance, où l'art monétaire semble un instant sur le point d'atteindre le degré le plus voisin de l'art antique, pour faire place presque aussitôt à une décadence universelle.

Sous les deux premières races des rois de France, on frappait des monnaies sans beaucoup de villes, dont plusieurs sont déchuës de leur antique célébrité, et dans d'autres dont les noms sont inconnus aujourd'hui. Indépendamment des villes où l'on frappait monnaie, il existait une monnaie particulière dans le palais du roi ; c'est ce qu'indiquent les monnaies du temps qui portaient pour légendes *Moneta palatina* (monnaie du palais), *Villa regia* (maisons royales), etc., et très-souvent *Palatia* (palais). D'après la facilité avec laquelle se fabriquaient les monnaies, au moyen de coins frappés avec un marteau ou une masse, surtout d'après le grand nombre de villes dont les espèces de cette époque présentent le nom, quoique rien n'indique autrement qu'il y ait existé des ateliers monétaires, il paraît certain qu'il y avait ordinairement une Monnaie à la suite de la cour.

Charlemagne parut vouloir restreindre cette latitude de frapper monnaie en tous lieux ; car on lit dans un capitulaire : *Volu-*

mus ut in nullo alio loco moneta tñ nisi in palatio nostro (Nous voulons qu'il n'y ait de monnaie en aucun autre lieu que dans notre palais). Plus tard, en se désistant de cette rigueur, Charles le Chauve ordonna que la monnaie serait fabriquée dans son palais et dans les villes de Quentouville, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Châlons, Nesle et Narbonne ; il établit en conséquence un maître en chaque fabrique, ainsi que les officiers nécessaires pour y faire observer la police et empêcher les fraudes et les malversations qui auraient pu être commises par ceux qui étaient employés à la fabrication de la monnaie. Ce fut la première organisation du personnel des hôtels des Monnaies. Cet usage a été conservé sous les rois de la troisième race, et le nombre des ateliers monétaires fut successivement augmenté, comme on le voit par les deniers d'argent frappés sous Philippe I^{er}, Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, etc., à Etampes, à Château-Landon, à Pontoise et dans d'autres villes où il existait des maisons royales.

Il serait trop long d'énumérer les ateliers monétaires qui ont existé en France depuis l'origine des monnaies ; nous nous bornerons à en donner le tableau depuis François I^{er}. À cette époque, ils étaient au nombre de vingt-cinq, ayant chacun, pour marque distinctive, une lettre de l'alphabet ; la Monnaie de Rennes, à défaut de lettre, se servit du chiffre 9. Le nombre des ateliers ayant encore été augmenté et plusieurs ayant été supprimés, on employa des doubles lettres. La Monnaie de Pau seule remplaça la lettre monétaire par une vache. Voici la nomenclature des hôtels des Monnaies, classés dans l'ordre alphabétique de leurs lettres monétaires : A, Paris ; B, Rouen ; C, Caen ; D, Lyon ; E, Tours ; F, Angers ; G, Poitiers ; H, La Rochelle ; L, Limoges ; K, Bordeaux ; L, Bayonne ; M, Toulouse ; N, Montpelier ; O, Riom ; P, Dijon ; Q, Perpignan ; R, Orléans ; S, Reims ; T, Nantes ; V, Troyes ; X, Amiens ; Y, Bourges ; Z, Grenoble ; &, Aix ; 9, Rennes ; W, Lille ; AA, Metz ; BB, Strasbourg ; CC, Besançon ; AM monastique (c'est-à-dire M^{on} et les deux jambages duquel un A est figuré), Marseille ; une vache, Pau.

La Monnaie d'Angers fut supprimée peu de temps après sa création. Celles de Caen, de Tours, de Poitiers, de Toulouse, de Riom, de Dijon, de Reims, de Troyes, d'Amiens, de Bourges, de Grenoble, de Rennes et de Besançon furent supprimées par un édit de février 1772. En 1786, la Monnaie d'Aix fut remplacée par celle de Marseille ; de sorte que, avant la nouvelle organisation qui suivit la suppression des cours des Monnaies, le nombre des hôtels était de dix-sept. Dans le cours de la Révolution, ils furent tous supprimés par la loi de pluviose an II (25 janvier 1793), à l'exception de celui de Paris ; ils étaient devenus inutiles à une époque où le numéraire était remplacé par des assignats. La loi du 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795) les rétablit au nombre de huit, particulièrement pour la fabrication des monnaies de cuivre ; enfin l'arrêté du 10 prairial an XI (30 mai 1803) les organisa de la manière suivante : Paris, A, Rouen, B, Lyon, D, Genève, G, La Rochelle, H, Limoges, J, Bordeaux, K, Bayonne, L, Toulouse, M, Perpignan, N, Nantes, T, Turin, N, Strasbourg, BB, Gènes, CC, Marseille, AM, Lille, W. L'arrêté du 27 pluviose an XIII (16 février 1805) ayant supprimé l'atelier monétaire de Genève, le nombre des hôtels des Monnaies en France fut réduit à quinze pendant toute la durée de l'Empire. Ce nombre ne fut jamais augmenté depuis ; il fut successivement réduit par suite de l'extension du crédit public, qui permit d'employer dans les affaires les billets de Banque et les effets de commerce concurremment avec les espèces, en raison aussi de la plus grande facilité des transports, qui permit de faire arriver d'un centre dans un autre, avec toute la rapidité et la sécurité nécessaires, les fonds et les valeurs utiles aux transactions ; l'établissement des chemins de fer d'une part et de l'autre l'extension de la Banque de France, qui établit des succursales dans toutes les localités importantes, finirent par amener la fermeture successive de la presque totalité des hôtels des Monnaies. Ils étaient en 1852 au nombre de sept : Paris, A ; Strasbourg, BB ; Rouen, B ; Lyon, D ; Bordeaux, K ; Lille, W ; Marseille, AM monastique. En 1857, après la refonte des anciennes monnaies de cuivre et la fabrication des nouvelles espèces de bronze, quatre de ces établissements furent supprimés, et il ne resta que trois Monnaies en France : Paris, A ; Strasbourg, BB, et Bordeaux, K.

— Administr. On appelle fermiers des monnaies, maîtres des monnaies, les particuliers qui avaient affirmé, en l'audience de la cour des Monnaies, et s'étaient fait adjuger la fabrication des espèces aux meilleures conditions. Le 8 mars 1645, le roi changea cette administration par le bail général relatif à l'établissement de la fabrication des monnaies d'or et d'argent par la voie du moulin, lequel fut fait à la charge, par les fermiers, « de faire fabriquer pendant neuf années, dans les hôtels des Monnaies qui seraient établis par Sa Majesté, des écus d'or, louis d'or et louis d'argent du poids et du titre portés par les ordonnances, de payer à Sa Majesté les fai-

que vers 1645, au commencement du règne de Louis XIV, que la fabrication au marteau fut complètement abandonnée, pour être remplacée par celle que Nicolas Briot avait proposée quatre-vingt-dix ans auparavant.

Depuis cette époque, les progrès réalisés dans les appareils mécaniques ont permis de modifier ces systèmes primitifs, et de leur substituer des procédés rapides et économiques, qui placent l'hôtel des Monnaies de Paris au premier rang des établissements de ce genre. Avant de décrire les monnaies françaises et étrangères, nous allons donner un aperçu sur le mode et les moyens actuels employés à leur fabrication.

L'argent doit être allié avec une certaine quantité de cuivre, afin d'acquies une dureté suffisante pour résister à l'usage. En France, la proportion adoptée est toujours de 1 dixième de cuivre pur pour 9 dixièmes d'argent fin; il en est de même pour les pièces d'or. L'alliage se prépare dans des creusets en fer forgé d'une forte épaisseur, que l'on dispose dans des fours spéciaux chauffés à une haute température. Ces fours sont généralement doubles, c'est-à-dire qu'il peuvent recevoir deux creusets autour desquels circule la chaleur de deux foyers semblables alimentés avec du bois. Les creusets pèsent environ 400 kilogr. chacun; on peut y fondre en moyenne 110 kilogr. de matière; avant d'y mettre les lingots, on examine le titre de ceux-ci, afin d'ajouter la quantité de cuivre nécessaire pour former l'alliage. La température est élevée graduellement jusqu'à 1,200° centigr. environ, et on l'y maintient pendant un certain temps, afin que le métal devienne bien liquide. Au bout de six heures, on procède à la première coulée; les coulées suivantes ne demandent plus que quatre heures, les creusets et les fourneaux étant suffisamment chauds. Ces coulées se font dans des lingotières, où le métal est réduit en plaques minces de 0,005 à 0,006 d'épaisseur. Cet appareil comprend la réunion de plusieurs moules semblables disposés autour d'une grande plate-forme circulaire de fonte que l'on peut faire tourner librement sur un pivot fixe placé au centre d'une espèce d'auge circulaire. En Angleterre, on fond les lingots de 0,030 d'épaisseur et on les réduit ensuite à une dimension convenable, en les faisant passer dans des laminaires très-puissantes, qui consomment une grande force. Au sortir des lingotières, les plaques de métal sont soumises à l'action de laminaires dégrossisseurs et polisseurs, qui les réduisent en bandes ayant les épaisseurs convenables, selon la dimension des pièces que l'on veut obtenir. On les amène à ce point après cinq ou six passes successives; les bandes n'augmentent pas sensiblement dans le sens de la largeur, mais elles s'allongent beaucoup; aussi est-on obligé de les couper en deux, en trois ou en quatre parties pendant le cours de l'opération du laminage, au

moyen d'une petite cisaille à main. Dès les premières passes, si l'on reconnaît que les lingots sont trop durs, on les fait recuire dans un four à réchauffer; mais c'est ordinairement après la dernière passe qu'on leur fait subir ce recuit. A cet effet, on cingle les bandes sur une petite machine, on les réunit en paquets et on les place au milieu du four sur un disque circulaire mobile et animé d'un mouvement de rotation continu, mais lent. Les laminaires dégrossisseurs ont des cylindres dont le diamètre est plus grand que ceux des laminaires polisseurs; ce qui fait qu'ils sont animés d'une vitesse moindre que ces derniers; la vitesse pour les dégrossisseurs est de dix tours par minute, tandis que les polisseurs en font quatorze et quinze dans le même temps. Le nombre de bandes que l'on peut faire passer dans un temps donné sur chacun de ces laminaires varie non-seulement suivant leurs dimensions, mais encore selon la vitesse de rotation des cylindres; pour connaître proportionnellement le travail de chacun d'eux, il suffit de multiplier le nombre de tours qu'ils font sur eux-mêmes par leur circonférence respective; le produit donne alors le développement des bandes laminées. Si, pour les cylindres dégrossisseurs, le diamètre est de 0,225 et la vitesse dix tours par minute, on a pour le développement des bandes : $0,225 \times 3,14 \times 10 = 7,06$; soit environ 190 pièces de 5 fr. de 0,037 de diamètre. En Angleterre, les rouleaux des laminaires dégrossisseurs ont au moins 0,90 de diamètre, et leur vitesse de rotation est telle qu'ils produisent 30 à 35 mètres de lame par minute, soit environ dix à treize tours par minute. Les bandes ainsi laminées sont découpées en flans à l'aide d'un balancier ou d'un découpeur marchant d'une manière continue. Ces flans, après avoir été vérifiés comme poids, sont passés à la machine à cor-donner, qui a pour objet d'en refouler légèrement le bord extérieur, pour que celui-ci, ayant un peu plus d'épaisseur que le centre, puisse garantir la gravure intérieure de la face et de l'exergue et, par suite, donner aux pièces beaucoup plus de durée. Les appareils employés à ce travail sont de diverses espèces. Dans l'origine, on se servait d'un outil fort simple imaginé par M. Gengimbre, ancien ingénieur mécanicien de l'hôtel des Monnaies, que l'on manœuvrait à la main en opérant sur chaque pièce séparément. Les flans passaient successivement dans une coulisse semi-circulaire, et leur circonférence, extérieure, en tournant, recevait de l'outil une pression assez forte pour refouler le bord et former ainsi la saillie nécessaire, laquelle est d'autant plus prononcée que les pièces elles-mêmes sont plus grandes et plus épaisses, puisque les gravures intérieures sont aussi plus saillantes. Ce système, avec lequel il était impossible de produire beaucoup de travail, a été remplacé par le système rectiligne de M. Calla, au moyen duquel on peut

cordonner 20 pièces à la fois de divers calibres. En Angleterre, on a fait usage d'une machine circulaire due à MM. Ralph, Heuton et fils, avec laquelle on cordonne 16 flans dans une révolution du plateau. Cet appareil, dont le mouvement s'effectue circulairement et d'une façon continue, fait environ 25 révolutions par minute, ce qui, en admettant qu'il n'y ait aucune interruption dans le travail, permettrait d'obtenir 400 pièces cordonnées par minute ou 24,000 pièces en une heure. Les flans ainsi cordonnés sont blanchis, puis portés aux presses mécaniques qui les frappent. Ces dernières, d'une combinaison très-ingénieuse, sont de systèmes différents; celles qu'on emploie en France sont construites d'après les dispositions imaginées par M. Thonnellier et relatées dans ses brevets du 30 juin 1834 et du 30 avril 1847. Ces presses, de dimensions diverses, marchent, selon leur grandeur, à des vitesses qui varient de 45 à 70 et même 80 tours de l'arbre moteur par minute. Les plus fortes machines établies à l'hôtel des Monnaies de Paris font 45 à 50 pièces par minute; elles sont plus spécialement destinées à la fabrication des pièces de 5 francs en argent. Celles qui servent pour les pièces d'or et de 2 francs livrent 65 à 70 pièces dans le même temps; enfin, la plus petite modèle frappe jusqu'à 80 pièces de 0 fr. 50 par minute. Ces appareils consomment une force de 3 chevaux pour les grands, 2,5 chevaux pour les moyens et 2 chevaux pour les petits; ils sont mus par une machine à vapeur à deux cylindres, système de Woolf, construite par M. Mouffartine.

Le contrôle supérieur et la surveillance de la fabrication des monnaies sont confiés à une commission composée de trois membres, un président et deux commissaires généraux, qui jugent les titres et les poids des espèces fabriquées, surveillent, dans toute l'étendue de la France, l'exécution des lois monétaires, la fabrication des monnaies et l'essai des ouvrages d'or et d'argent, proposent les tarifs servant à déterminer les titres et fait essayer les espèces étrangères nouvellement fabriquées. Cette commission, comprise dans les attributions du ministère des finances, a près d'elle un laboratoire des essais, les bureaux de l'administration, le graveur général, les agents qui peuvent contribuer à la marche du service qui lui est confié et les fonctionnaires des ateliers monétaires de Paris et des départements.

Toutes les monnaies ont entre elles le même rapport métallique; les multiples et les divisions d'espèces se rapportent exactement à l'unité monétaire. Leur titre est uniforme et soumis à une échelle unique basée sur le même système de calcul. Leur poids non fractionnaire ramène les monnaies à la destination essentielle de pouvoir servir comme poids et comme signe représentatif de valeur.

— Monnaies françaises. Les monnaies fran-

çaises sont assujetties au système métrique décimal des poids et mesures. L'unité monétaire, conformément aux prescriptions de la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795), a pris la dénomination de franc. 5 grammes d'argent, au titre de 9 dixièmes de fin, constituent cette unité monétaire (loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803]). Dans le système français, il n'y a que des monnaies réelles, c'est-à-dire métalliques, qui n'ont pas de dénominations particulières; elles portent le nom de la valeur qu'elles représentent. Elles sont toutes décimales, et elles comprennent toutes les monnaies décimales que l'on peut avoir dans l'intervalle de 0 fr. 01 à 100 francs. Les monnaies françaises sont :

	fr. c.
Or.....	la pièce de 100 — 50
	— 20 — 10
	— 5 — 1
	la pièce de 5 — 2
Argent.	— 1 — 0 50
	— 0 20 — 0 20
	la pièce de 0 10 — 0 05
Bronze.	— 0 02 — 0 01

Dans ce système, on remarque d'abord les pièces fondamentales de 0 fr. 01, de 0 fr. 10, de 1 franc, de 10 francs et de 100 francs, dont la valeur va en décuplant, comme dans notre numération. L'échelle décimale admettant les divisions 5 et 2 de 10, on a pour la division des pièces fondamentales 10 fr. et 100 fr. par 5 et 2 : 2 francs, 5 francs, 20 francs, 50 francs; et pour celle des pièces de 0 fr. 10 et 0 fr. 05 par 5 et 2 : 0 fr. 02, 0 fr. 05, 0 fr. 20 et 0 fr. 50. Dans la série des monnaies françaises, on trouve donc le double et la moitié des pièces fondamentales, comme cela a lieu pour les poids et les mesures de capacité.

Par les lois du 25 mai 1864 et du 27 juin 1866, la fabrication des pièces de 0 fr. 50, de 0 fr. 20, de 1 franc et de 2 francs a été ordonnée au titre de 835 millièmes de fin, au lieu de 900 millièmes, comme le réglait la loi du 7 germinal an XI.

Le tableau synoptique suivant, extrait de l'Annuaire du bureau des longitudes de 1867, concerne la fabrication des monnaies. Il renferme : 1° le prix des matières versées au change pour être converties en monnaies; 2° la valeur nominale et réelle des monnaies; 3° le diamètre des pièces en millimètres; 4° la taille ou le nombre de pièces par kilogr.; 5° le poids droit, fort et faible des pièces en grammes; 6° le titre droit; 7° la tolérance de titre et de poids; 8° la retenue par kilogr. à 900 millièmes pour frais de fabrication; 9° les frais inhérents à la fabrication.

TABEAU SYNOPTIQUE DE LA FABRICATION DES MONNAIES FRANÇAISES.

PRIX DU KILOGR. DES MATIÈRES AU CHANGE RETENUE RÉDUITE.				NATURE DES PIÈCES ET VALEUR		Diamètre des pièces.	Nombre de pièces par kilogr.	POIDS D'UNE PIÈCE.			TITRE		TOLÉRANCE		Retenue par kilogr. sur la matière à 900 mill. pour frais de fabrication.	FRAIS INHÉRENTS A LA FABRICATION.											
Or.		Argent.		NOMINALE.	RÉELLE.			Poids droit.	Poids fort.	Poids faible.	OR ET ARGENT.	DE TITRE.	DE POIDS			Véri- fication par 6,000 pièces.	Prix des coins par kilogr.	Prix des viroles brisées par 200,000 pièces.									
millièmes.	millièmes.	millièmes.	millièmes.			Par kilogr. en dessus et en dessous.	Par pièce en dessus et en dessous.																				
1000	900	1000	900	fr.	gr.	mm.	gr.	gr.	gr.	mill.		gr.	m.	fr.	fr.	c.	fr.										
3,437 fr.	3,093 fr. 30.	220 fr. 56.	198 fr. 50.	Or.	100	99 7839	35	31	32 25800	32 29026	32 22574	2 mill. en dessus et 2 mill. en dessous.	1	32 26	6 70	3 00	10	40									
					50	49 8919	23	62	16 12900	16 16126	16 09674								900	2	16 13						
					20	19 9568	21	155	6 46451	6 43871	835											3	12 90				
					10	9 9784	19	310	3 23226	3 21935														3 mill. en dessus et 3 mill. en dessous.	5	50	
					5	4 9892	17	620	1 61290	1 60806																	7
3,093 fr. 30.	220 fr. 56.	198 fr. 50.	Argent.	5	4 9625	37	40	25 000	25 07500	24 925	3 mill. en dessus et 3 mill. en dessous.	5	25	1 50	Pour 10,000 pièces.	1 50	Les coins sont payés 14 fr. 18 fr. et 22 fr. la pièce.	Les viroles peuvent être faites par les directeurs.									
				2	1 8416	27	100	10 000	10 050	9 950									10	10							
				1	0 9208	23	200	5 000	5 025	4 975											Tolérance de poids en fort et en fai- ble, 1 pour 100 pour le cui- vre et 1/2 pour 100 pour les au- tres métaux.	7	17 50				
				0 50	0 4604	18	400	2 500	2 51750	2 48250														10	10		
				0 20	0 1842	16	1000	1 000	1 010	0 990																Tolérance de titre en dessus et en dessous, 1 pour 100 pour le cui- vre et 1/2 pour 100 pour les au- tres métaux.	10
3,093 fr. 30.	220 fr. 56.	198 fr. 50.	Bronze.	0 10		30	100	10	10 100	9 900	Tolérance de poids en fort et en fai- ble, 1 pour 100 pour le cui- vre et 1/2 pour 100 pour les au- tres métaux.	10	10	0 92	1 32	2 24	1 00										
				0 05		25	200	5	5 050	4 950									Tolérance de titre en dessus et en dessous, 1 pour 100 pour le cui- vre et 1/2 pour 100 pour les au- tres métaux.	10	10						
				0 02		20	500	2	2 030	1 970												Tolérance de poids en fort et en fai- ble, 1 pour 100 pour le cui- vre et 1/2 pour 100 pour les au- tres métaux.	10	10			
				0 01		15	1000	1	1 015	0 985															Tolérance de titre en dessus et en dessous, 1 pour 100 pour le cui- vre et 1/2 pour 100 pour les au- tres métaux.	10	10
				0 01		15	1000	1	1 015	0 985																	

ANGLETERRE.

	fr. c.
Or { Souverain	25 20
Or { 1/2 souverain	12 60
Argent { Couronne	5 60
Argent { 1/2 couronne	2 80
Argent { Florin	2 24
Argent { Shilling	1 12
Argent { 1/2 shilling	0 56
Argent { Groat ou 4 pence	0 38
Argent { 3 pence	0 28
Argent { 2 pence	0 19
Argent { 1 penny	0 09

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).

Or { Quadruple	80 54
Or { Double pistole	40 27
Or { Pistole	20 13
Argent { Piastre de 8 réaux	5 35

AUTRICHE.

Or { Krone	34 39
Or { 1/2 krone	17 19
Argent { 2 florins	4 90
Argent { 1 florin	2 45
Argent { 1/2 florin	0 61
Argent { Double thaler d'association	7 35
Argent { Simple thaler d'association	3 68
Argent { 10 centimes	0 22
Argent { 5 centimes	0 11

BADE (GRAND-DUCHÉ DE).

Or { Ducat	11 75
Or { Krone	34 39
Or { 1/2 krone	17 19
Argent { 2 gulden ou florins	4 21
Argent { 1 gulden	2 10
Argent { 1/2 gulden	1 07
Billon { 6 kreutzers	0 18
Argent { Double thaler d'association	7 35
Argent { Simple thaler d'association	3 68

BAVIÈRE.

Or { Ducat	11 75
Or { Krone	34 39
Or { 1/2 krone	17 19
Argent { 2 gulden ou florins	4 21
Argent { 1 gulden	2 10
Argent { 1/2 gulden	1 05
Billon { 6 kreutzers	0 18
Argent { Double thaler d'association	7 35
Argent { Simple thaler d'association	3 68

BELGIQUE.

D'après la convention monétaire conclue le 23 décembre 1865 entre la France et la Belgique et promulguée par un décret du 20 juillet 1866, les monnaies d'or et d'argent sont fabriquées conformément aux dispositions du tableau synoptique des monnaies françaises; les pièces d'or et la pièce de 5 francs d'argent étant au titre de 900 millièmes et les pièces d'argent de 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes, étant à celui de 835 millièmes.

BOLIVIE (RÉPUBLIQUE DE).

Or { Quadruple	81 19
Argent { Piastre de 8 réaux	5 35

BRÉSIL.

Or { 20,000 reis	56 31
Or { 10,000 reis	28 15
Or { 5,000 reis	14 07
Argent { 2,000 reis	5 15
Argent { 1,000 reis	2 57
Argent { 500 reis	1 28

CHILI (RÉPUBLIQUE DU).

Or { Quadruple	81 19
Argent { Piastre de 100 cents	4 96
Argent { 50 cents	2 48
Argent { 20 cents	0 99
Argent { 1 décimo	0 49
Argent { 1/2 décimo	0 29

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Le 24 janvier 1857, les États allemands du Zollverein et de l'Autriche ont conclu un traité pour l'établissement d'un système monétaire uniforme et la fabrication de monnaies communes. D'après ce traité, les États de la Confédération germanique, moins les villes hanséatiques et les deux Mecklembourg, sont divisés en trois zones monétaires :

Première zone.

Argent { Thaler	3 68
Argent { Florin	2 49
Argent { Florin	2 10

Indépendamment de ces monnaies particulières aux trois zones, il a été créé une monnaie d'argent dite d'association. Cette monnaie commune comporte deux types :

Argent { Double thaler	7 35
Argent { Simple thaler	3 68

Il a été créé également une monnaie d'or d'association comportant deux types :

Or { Couronne	34 39
Or { 1/2 couronne	17 19

DANEMARK.

Or { Double christian	41 80
Or { Christian	20 90
Or { Frédéric	20 52
Argent { Double rixdaler	5 58
Argent { Rixdaler	2 79
Argent { 1 rixdaler	1 39
Billon { 16 schellings	0 49
Billon { 4 schellings	0 17

ÉGYPTE.

Or { 400 piastres	102 13
Or { 200 —	51 06
Or { 100 —	25 53
Or { 50 —	12 76
Or { 25 —	6 38
Argent { 10 piastres	2 48
Argent { 5 —	1 24
Argent { 2 1/2 —	0 62
Argent { 1 piastre	0 25

ÉQUATEUR (RÉPUBLIQUE DE L').

Or { Quadruple et ses divisions	81 19
Argent { Piastre	4 96

ESPAGNE.

Or { Doubloon, 10 escudos	25 95
Or { — 4 escudos	10 30
Or { — 2 escudos	5 19
Argent { Duro, 2 escudos	5 15
Argent { Escudo	2 57
Argent { Peseta	0 92
Argent { Medio peseta	0 46
Argent { Real	0 23

ÉTATS-UNIS.

Or { 20 dollars	103 42
Or { 10 —	51 71
Or { 5 —	25 85
Or { 2 1/2 —	12 92
Or { 1 dollar	5 17
Argent { 100 cents	5 31
Argent { 1/2 cents	2 65
Argent { 1 cent	1 32
Argent { Dime	0 53
Argent { 1 dime	0 26

GRÈCE.

Or { Tessareconta, 40 drachmes	35 65
Or { Icoai, 20 drachmes	17 83
Argent { Pentadrachme	4 40
Argent { Drachme	0 88
Argent { 1/2 drachme	0 44
Argent { 1/4 drachme	0 22

GRENADÉ (RÉPUBLIQUE DE LA NOUVELLE-)

Or { Quadruple	79 82
Or { Condor	50 27
Argent { Piastre de 10 réaux de 100 cents	4 96
Argent { 50 cents	2 48
Argent { 20 cents	0 99
Argent { 1 decimo	0 49
Argent { 1/2 decimo	0 29

GUATEMALA (RÉPUBLIQUE DE).

Or { Quadruple	81 19
Argent { Piastre de 8 réaux	5 35

HANOVRE.

Or { Krone	34 39
Or { 1/2 krone	17 19
Argent { Thaler	3 68
Argent { 1/2 thaler	0 53
Argent { 1/4 thaler	0 26
Argent { Double thaler d'association	7 28
Argent { Simple thaler d'association	3 64

INDO-BRITANNIQUE (EMPIRE).

Or { Mohur	36 72
Or { 1/2 mohur ou double pagode	18 36
Argent { Pagode	9 18
Argent { Roupie	2 36
Argent { 1/2 roupie	1 18
Argent { 1/4 de roupie	0 59
Argent { 2 annas ou 1/8 de roupie	0 29

ITALIE.

D'après la convention monétaire conclue le 23 décembre 1865 entre la France et l'Italie, et promulguée par un décret du 20 juillet 1866, les monnaies d'or et d'argent sont les mêmes qu'en France et fabriquées conformément aux dispositions du tableau synoptique des monnaies françaises.

MEXIQUE.

Or { Quadruple pistole	81 19
Or { Double pistole	40 59
Or { Pistole	20 29
Or { 1/2 pistole	10 14
Or { 1/4 pistole	5 07
Argent { Piastre de 8 réaux	5 35
Argent { 1/2 piastre de 4 réaux	2 67
Argent { 1/4 piastre de 2 réaux	1 33
Argent { 1/8 piastre de 1 réal	0 66
Argent { 1/16 piastre de 1/2 réal	0 33
Argent { 1/32 piastre de 1/4 de réal	0 16

PAYS-BAS.

Or { Double ducat	23 48
Or { Ducat	11 74
Or { Double guillaume	41 58
Or { Guillaume	20 79
Or { 1/2 guillaume	10 39
Argent { Rixdaler, 2 1/2 florins	5 21
Argent { 1 florin	2 08
Argent { 1/2 florin	1 04
Argent { 25 cents	0 50
Argent { 10 cents	0 20
Argent { 5 cents	0 10
Argent { 1/4 florin	0 50
Argent { 1/10 florin	0 20
Argent { 1/20 florin	0 10

PÉROU (RÉPUBLIQUE DU).

Or { Quadruple	81 19
Argent { Piastre de 8 réaux	5 35

PERSE.

Or { 2 toman (20,000 dinars)	22 27
Or { 1 toman (10,000 dinars)	11 14
Or { Depempy-hazar-dinars (5,000 dinars)	5 57
Argent { 2 hazar-dinars (2,000 dinars)	2 06
Argent { Yek-hazar-dinars (1,000 dinars)	1 03
Argent { Deh-schalis (500 dinars)	0 51
Argent { Pindj-schalis (250 dinars)	0 25

PORTUGAL.

Or { Couronne de 10,000 reis	55 88
Or { 5,000 reis	27 94
Or { 2,000 reis	11 17
Or { 1,000 reis	5 59
Argent { Testons, 5 reis	2 52
Argent { 2 reis	1 01
Argent { 1 reis	0 50
Argent { 1/2 reis	0 25

PRUSSE.

Or { Double Frédéric	41 20
Or { Frédéric	20 60
Or { Demi-Frédéric	5 30
Or { Couronne	34 39
Or { 1/2 couronne	17 19
Argent { Thaler	3 68
Argent { 1/2 de thaler	0 53
Argent { Double thaler d'association	7 28
Argent { Simple thaler d'association	3 64

RUSSIE.

Or { 1/2 impériale	20 60
------------------------------	-------

Argent { Rouble de 100 kopecks	3 92
Argent { — 50 —	1 96
Argent { — 25 —	0 48
Argent { — 20 —	0 67
Argent { — 15 —	0 50
Argent { — 10 —	0 33
Argent { — 5 —	0 16

SAXE.

Or { Krone	34 39
Or { 1/2 krone	17 19
Argent { Thaler	3 75
Argent { 1/2 de thaler	0 53
Argent { Double thaler d'association	7 28
Argent { Simple thaler d'association	3 64

SUÈDE ET NORVÈGE.

Or { Ducat	11 66
Or { 1/2 ducat	5 83
Argent { 1 ducat	2 91
Argent { Rigsdaler	5 61
Argent { 1/2 rigsdaler	2 80
Argent { 24 schellings	1 12
Argent { 12 schellings	0 56
Argent { Spécies rigsdaler	5 58
Argent { 1/2 espèces rigsdaler	2 79

SUISSE (CONFÉDÉRATION).

Les monnaies d'or et d'argent sont les mêmes qu'en France, d'après la convention monétaire conclue entre les deux pays le 23 décembre 1865.

TUNIS.

Or { 100 piastres	60 29
Or { 50 piastres	30 19
Or { 25 piastres	15 01
Or { 10 piastres	5 93
Or { 5 piastres	2 92
Argent { 2 piastres	1 23

TURQUIE.

Or { Double sequin, 100 piastres	22 48
Or { Sequin, 50 piastres	11 24
Argent { 20 piastres	3 44
Argent { 10 piastres	1 72
Argent { 5 piastres	0 86
Argent { 2 piastres	0 34
Argent { 1 piastre	0 17

URUGUAY (RÉPUBLIQUE DE L').

Argent { Piastre forte à 10 1/2 deniers	5 21
---	------

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE DU).

Argent { 10 réales	4 41
------------------------------	------

WURTEMBERG.

Or { Ducat	11 75
Or { Krone	34 39
Or { 1/2 krone	17 19
Argent { 2 gulden ou florins	4 21
Argent { 1 gulden	2 10
Argent { 1/2 gulden	1 07
Argent { Double thaler d'association	7 28
Argent { Simple thaler d'association	3 64

Les monnaies étrangères, versées aux bureaux du change des hôtels des Monnaies de France, ne sont reçues que comme lingots d'or ou d'argent, c'est-à-dire au poids qu'elles ont au moment du versement et au titre déterminé par les tarifs.

Monnaies anciennes.

ÉGYPTE.

Or { Mine	2,384 40
Or { Sicle	39 74
Or { Didrachme	19 87
Or { Drachme	9 99
Argent { Talent	9,935 00
Argent { Mine	198 70
Argent { Livre	79 48
Argent { Once	6 68
Argent { Sicle	3 31
Argent { Didrachme	1 66
Argent { Drachme	0 83
Argent { Obole	0 17
Cuivre { Tétradrachme	0 055
Cuivre { Assarion	0 014
Cuivre { Lepton	0 007

GRÈCE.

Argent { Tétradrachme	3 78 et 3 63
Argent { Didrachme	1 80 et 1 81
Argent { Drachme	0 944 et 0 909
Argent { Tétrobole	0 708 et 0 682
Argent { Triobole	0 472 et 0 454
Argent { Diobole	0 315 et 0 303
Argent { Obole	0 157 et 0 153
Cuivre { Chalque	0 02

ROME (SOUS CONSTANTIN).

Or. Sou.	fr. c.
Argent. Sou.	15 50
As	0 97
As	0 485
Tetrassarius	0 204
Petit as.	0 051

FRANCE (SOUS CHARLEMAGNE).

Argent. Livre	82 12
Sou.	4 156
Denier	0 346
Obolo.	0 173

— Législ. *Fausse monnaie*. D'après le code pénal, le crime de *fausse monnaie* consiste dans le fait de fabriquer ou d'altérer les monnaies ayant cours légal en France. Aux termes de l'article 132 du code pénal, quiconque aura contrefait ou altéré les monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal en France, ou participé à l'émission ou exposition desdites monnaies contrefaites ou altérées, ou à leur introduction sur le territoire français, sera puni des travaux forcés à perpétuité.

A Rome, on considérait comme coupable du crime de lèse-majesté quiconque fabriquait de la *monnaie* ou falsifiait celle de l'Etat. Le droit de battre monnaie étant, sous la législation romaine, un attribut de la souveraineté, l'usurpation de ce droit était frappée des pénalités les plus sévères, telles que l'exposition aux bêtes, le supplice du feu, le travail des mines, la déportation.

En France, sous l'empire des anciennes lois, le crime de *fausse monnaie* était aussi considéré comme un crime de lèse-majesté.

Muyard de Vouglans (*Lois criminelles*, p. 141) dit à ce sujet : « Comme c'est au roi seul qu'il appartient de faire battre monnaie dans son royaume et de lui donner juste valeur, on commet nécessairement un crime de lèse-majesté lorsqu'on s'arroge le droit de la fabriquer sans sa permission. »

A l'origine, la mutilation du poing parut une peine suffisante pour le crime de *fausse monnaie* (Capitul. de Childbert III, an 744; ordonnances de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, 819 et 864). Sous Louis XI, la pénalité fut plus sévère et la peine de mort, avec la confiscation des biens, était prononcée contre celui qui s'était rendu coupable du crime de *fausse monnaie*. Plusieurs ordonnances ou déclarations maintinrent la même pénalité. La coutume de Bretagne et celle du Loudouno poussaient même la barbarie jusqu'à vouloir que les faux-monnayeurs fussent bouillies vivants. En vertu des ordonnances de 1526 et de 1549 et de l'édit des monnaies de 1726, le faux-monnayeur était puni du dernier supplice par l'eau ou la corde. La procédure sur cette matière était elle-même d'une rigueur sans égale et le faux-monnayage était jugé sans appel et même sur simple présomption. La législation de 1791, beaucoup plus douce, considéra le faux-monnayage comme un vol avec circonstances aggravantes et le punit de quinze années de fers. Mais la loi du 14 germinal an XI rétablit la peine de mort, « à cause, disait M. Berlier, de la gravité de ce crime et des alarmes qu'il répand dans la société. »

Lors de la révision du code pénal en 1832, il fut dit dans l'exposé des motifs que, le crime de *fausse monnaie* étant un de ceux qui créent le plus de dangers, inspirent le plus d'alarmes en France, et attire toute l'attention dans les transactions commerciales, il importait de le frapper d'une pénalité rigoureuse. Néanmoins, la peine de mort fut supprimée et remplacée par celle des travaux forcés à perpétuité pour les divers crimes de *fausse monnaie* ayant pour objet des pièces d'or ou d'argent. La peine des travaux forcés à perpétuité fut remplacée par celle des travaux forcés à temps pour les monnaies de billon ou de cuivre. Cette peine a été trouvée beaucoup trop sévère encore par plusieurs jurisconsultes, notamment par MM. Hélie et Chauveau, qui se livrent à cet égard à une discussion des plus intéressantes. « On a donc, disent ces criminalistes, trop insisté sur les alarmes que ce crime peut répandre dans la société : ces alarmes ne portent que sur un intérêt pécuniaire, et cet intérêt lui-même est assez minime, puisqu'il se borne à la perte de quelques pièces d'or ou d'argent. A la vérité, quelques publicistes, dominés par la classification du code pénal, ont voulu lui imprimer le caractère d'un crime contre la chose publique, en se fondant sur la circulation rapide des monnaies et sur ce que la masse de ces monnaies compose, en quelque sorte, le patrimoine public. Cette idée ne nous semble pas exacte. Chaque monnaie falsifiée mise en circulation ne constitue, en réalité, qu'une atteinte à la propriété privée, puisqu'elle ne lèse que celui qui l'a acceptée pour bonne et qui en découvre les vices. La rapide circulation donne plus de facilités pour commettre le crime, mais elle n'en peut changer la nature et les effets. Ensuite, la masse des monnaies d'une nation ne constitue pas plus un patrimoine public que la masse de ses marchandises ou de ses meubles. Chaque pièce de monnaie, considérée isolément, est une propriété privée, une richesse particulière. Les atteintes portées à cette propriété ne frappent que les seuls détenteurs des monnaies altérées. Ce n'est donc que par une sorte de fiction, qu'il est toujours périlleux d'admettre en matière pénale, et par l'influence

que la qualification des lois anciennes a exercée sur les esprits, que le crime de *fausse monnaie* a pu prendre place dans la catégorie des crimes publics. Cela posé, il faut établir le véritable caractère de ce crime. Le rapporteur de la loi du 28 avril 1832 l'a nettement défini dans ces termes : « Ce n'est qu'un vol accompagné d'une circonstance très-aggravante. » En effet, le vol est son seul but, et la falsification de la monnaie n'est qu'un moyen de perpétration. Or, le vol se modifie et change de caractère d'après les circonstances qui l'accompagnent. Ainsi, la contrefaçon de la monnaie est un vol commis à l'aide d'un faux ; la simple altération, l'usage dévoué de cette circonstance aggravante ; enfin, le fait de blanchir ou dorer une pièce de billon ou une pièce d'argent n'est plus qu'une escroquerie. A la vérité, ce vol ou cette escroquerie prend un caractère plus grave, à raison de la facilité que la circulation rapide de la monnaie prête à son exécution ; la sûreté des échanges, aisément compromise par ce crime, exige une protection efficace. Mais il est constant que, dans la plupart des cas, le pécuni est plus léger qu'on ne le suppose généralement, et la difficulté de s'en garantir n'est pas un motif suffisant pour élever la peine à un taux hors de proportion avec le crime. Ce n'est donc que dans quelques cas rares et réellement exceptionnels, où le crime aurait eu des résultats assez graves, un développement assez considérable pour jeter, sinon quelque perturbation, au moins une vague inquiétude dans les relations sociales, que la loi doit réserver les peines les plus sévères pour atteindre la criminalité plus haute des agents, pour rassurer la société alarmée. Ces observations trouvent leur confirmation dans les chiffres précieux de la statistique criminelle. En ne remontant qu'à l'année 1832, où fut révisé le code, on trouve dans les trois années 1832, 1833 et 1834, 129 condamnations pour *fausse monnaie*, qui se classent de la manière suivante : 18 aux travaux forcés à perpétuité, 25 aux travaux forcés à temps, 62 à la réclusion et 24 à l'emprisonnement. On remarquera que la peine de mort venait d'être supprimée pour le crime de *fausse monnaie* et qu'il devait en résulter une tendance à faire l'application des peines les plus fortes après cette peine, par suite de l'inquiétude vague qu'inspirent toujours la suppression d'une garantie même inutile. Le jury n'a pas suivi cette pente naturelle, libre d'apprécier la moralité du crime, dans 37 espèces sur 100, il a prononcé la réduction de la peine déjà réduite par la loi ; et, dans 70 sur 100, la cour d'assises s'est réunie à son opinion et la peine a été abaissée de deux degrés. La conclusion de ce fait remarquable est évidente ; c'est que les jurés et les juges n'ont consenti à l'application de la peine des travaux forcés à perpétuité qu'à l'égard des faits les plus graves de *fausse monnaie* ; c'est que cette peine n'est point en harmonie avec la criminalité de la plupart des actes qu'elle est destinée à punir ; c'est, en un mot, que la pénalité s'efforce de se mettre en rapport avec la moralité intrinsèque de ce crime et l'abaisse, le plus souvent, au rang des vols qualifiés. Quelques auteurs n'ont pas hésité même à placer, dans l'ordre hiérarchique des crimes, la *fausse monnaie* aux premiers rangs, au-dessous de la bassesse, a dit M. de Moles, dans le crime de *fausse monnaie* que dans la loi.

Si les fausses pièces sont reçues dans la circulation, le fabricant ne sait pas même à quelles personnes il fait tort. Il peut espérer qu'on sera longtemps trompé sur la valeur de ces pièces ; qu'elles passeront de main en main ; que celui qui les aura reçues pour bonnes les donnera pour bonnes et, par conséquent, n'y perdra rien. Le moment où le dommage se fera sentir est incertain ; les personnes qui viendront à perdre, s'il en est qui perdent, sont incertaines. La monnaie, en général, n'est qu'un signe de convention qui représente la valeur des choses. Tant que celle qui est faussée a le même cours que celle qui est vraie, il n'y a point de tort individuel causé à ceux qui la reçoivent. Le faux-monnayeur peut se faire bien plus illusion sur le dommage qu'il fait à ceux d'autrui ; son crime a quelque chose de vague qui le rend moins coupable. »

A cela, MM. Chauveau et Hélie répondent : « Ces réflexions nous semblent plus spécieuses que justes. Au moment où le faux-monnayeur met la monnaie qu'il a fabriquée, il trompe la personne qui la reçoit comme bonne et ne peut se faire illusion sur son crime ; si celle-ci la replace sans apercevoir la falsification, cette circonstance étrangère ne saurait l'excuser ; car, à son égard, le crime est consommé au moment où la *fausse monnaie* a été émise. D'ailleurs, plus le vol sait se dérober sous un voile épais, plus il est dangereux et plus l'agent est coupable, puisqu'il trouve le moyen de surprendre plus aisément la bonne foi et que nulle défiance ne décèle ses pièges. Si donc, à notre avis, le crime de *fausse monnaie* ne doit pas être placé au-dessous des vols qualifiés, il doit, de même, être rangé sur la même ligne que ces vols, et il doit puiser ensuite, dans les circonstances qui l'accompagnent l'aggravation ou l'atténuation de sa pénalité. » (*Théorie du code pénal*, par Adolphe Chauveau et Faustin Hélie.)

Nous ne saurions partager l'opinion de

ces criminalistes et nous approuvons la sénérité de la loi, non point à raison de l'infraction causée par le faux-monnayage au droit exclusif du gouvernement de battre monnaie, car ce droit n'est plus attribut de la souveraineté et n'est simplement qu'un monopole, mais à raison des conséquences funestes que ce crime peut entraîner et qu'il entraîne presque toujours fatalement. D'un côté, une pièce faussée est fabriquée, elle peut être remise par le faux-monnayeur à une personne qui l'acceptera comme bonne, mais qui reconnaîtra plus tard sa fausseté. Si cette personne ne peut point rendre cette pièce à celui de qui elle l'a reçue et qu'elle tienne à ne pas éprouver de perte, que fera-t-elle ? La cupidité ou le besoin la poussera souvent à commettre un crime et à lâcher de fausses pièces qu'elle sait être fausses. Plusieurs personnes pourront l'imiter et le crime du faux-monnayeur causera ainsi une série de nouveaux crimes.

Nous pouvons encore faire une autre objection à la théorie soutenue par des criminalistes trop indulgents. Supposons qu'une personne remette à une autre, avec une entente bonne foi, une pièce faussée ; cette personne peut être poursuivie comme faisant circuler de la *fausse monnaie* ; elle peut être condamnée, quoique innocente, tandis que le coupable pourrait rester impuni.

La France est encore le pays où le crime de *fausse monnaie* est le plus sévèrement puni. « D'après le code prussien, celui qui, sans autorisation, frappe ou met à la fonte une monnaie publique revêtue de l'effigie du prince encourt la réclusion de deux à trois années et une amende décuple des bénéfices (art. 252). Si la monnaie est étrangère, la peine est réduite à moitié (art. 253). Si le titre est altéré, la réclusion est de quatre à dix années (art. 254). Si l'altération est en circulation une grande quantité de pièces fausses et qu'il en soit résulté une atteinte au commerce, la peine est le travail des fortifications à vie et le supplice des verges (art. 256). Enfin, la fabrication sans émission (l'est punie que de la moitié de la peine, et l'altération par la ligne, ou tout autre moyen, n'est passible que d'une détention de deux à quatre ans et d'une amende (art. 259 et 263). Le code pénal d'Autriche met sur la même ligne celui qui, sans autorité légitime, bat monnaie à un titre égal, celui qui fabrique de la monnaie d'un moindre valeur et celui qui lime ou rogne des monnaies véritables ; mais la peine n'est que de cinq à dix ans de prison dure, et cette peine peut seulement être élevée jusqu'à vingt ans s'il y a danger particulier ou dommage considérable (art. 103 et 104). Le complice par émission n'est puni que d'un emprisonnement d'un an à cinq ans (art. 105 et 106). Enfin, le code pénal bavarois de 1813 prononce la réclusion pendant huit à douze ans contre ceux qui ont mis en circulation des monnaies fausses, si les monnaies fabriquées n'étaient pas encore émises, la peine est un emprisonnement de quatre à huit ans ; et si des monnaies véritables n'ont été que rognées ou altérées, la peine est un emprisonnement d'un an à trois ans et une amende quadruple du bénéfice illicite (art. 34 et suivants). »

Aux Etats-Unis, le faux-monnayage est assimilé au crime de faux et puni, suivant la gravité des circonstances, d'un emprisonnement d'un à dix ans dans un pénitencier.

En Angleterre, la législation fut très-rigoureuse en cette matière jusqu'en 1832. La fabrication ou l'importation de la *fausse monnaie* étant considérée comme un crime de lèse-majesté, celui qui en était coupable était traîné sur une claie et pendu jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Mais un bill du 23 mai 1832 a beaucoup adouci la législation sur ce point. D'après cet acte, la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent est considérée comme un crime de félonie et punie selon les circonstances, de la transportation à vie ou pour sept années au moins, ou d'un emprisonnement qui ne doit pas excéder quatre années. Les mêmes peines sont applicables à ceux qui dorment ou blanchissent des pièces d'argent ou de cuivre pour les faire passer avec une valeur supérieure. La transportation est de sept à quatorze ans, ou l'emprisonnement est de trois années pour ceux qui liment ou altèrent les monnaies d'or et d'argent véritables. L'émission sciemment faite d'une monnaie faussée est punie seulement d'un an d'emprisonnement. Quant à la contrefaçon des monnaies de cuivre, elle est passible de la transportation pour sept ans ou de deux années d'emprisonnement.

— De la contrefaçon. La contrefaçon est l'imitation frauduleuse. L'intention frauduleuse est ici, comme partout en matière de délit, un élément essentiel de la criminalité. Ainsi l'imitation, si exacte qu'on la suppose d'une monnaie française, mais qui serait exécutée à titre d'œuvre d'art simplement, ou comme travail ou étude de numismatique, n'aurait aucun caractère criminel et ne serait point punissable.

Il y a eu de nombreuses controverses sur la question de savoir si le simple blanchiment du mercure d'une pièce de billon pouvait être assimilé au crime de contrefaçon ou d'altération des monnaies. La question s'est posée dans des cas où il s'agissait d'une pièce de billon de 0 fr. 05 qu'on s'était borné

à blanchir, sans faire disparaître la légende indicative de sa chétive valeur : CINQ CENTIMES, et qu'on avait, du reste, fait accepter par quelque fournisseur inattentif comme une pièce d'argent de 2 francs. Y avait-il contrefaçon ? La fraude était trop grossière et ne pouvait tromper qu'un homme distrait. Y avait-il altération ? Non encore, répondait-on ; la pièce de billon n'avait subi aucune rognure, elle était intacte, sauf la superposition de la couche de mercure. On inclinait à présenter le fait comme un simple délit d'escroquerie. Toutefois, les criminalistes les plus autorisés, notamment MM. Chauveau et Faustin Hélie, et M. Dalloz (*VO FAUX*, nos 22, 23), sont d'opinion qu'il y a là le crime de contrefaçon de monnaie d'argent. La raison assez grave qu'ils donnent de leur opinion est que la loi publique ne doit être trompée, à aucun degré et sous aucun prétexte, sur la sincérité des monnaies et qu'on ne peut raisonnablement exiger d'une personne recevant un paiement qu'elle vérifie minutieusement les pièces une à une. Ce serait simplement le cas de faire à l'inculpé une large application des circonstances atténuantes.

— De l'émission des fausses monnaies. Il suffit, pour tomber sous l'application de l'article 132, d'émettre une seule pièce faussée ; mais, bien entendu, un individu ne peut être poursuivi s'il n'est point prouvé qu'il a connu la fausseté de la monnaie par lui émise, car alors l'intention n'existe point.

La loi assimile l'exposition des pièces fausses à leur émission. Par conséquent, le changeur qui expose des pièces fausses est passible des peines portées par l'article 132, mais il faut pour cela qu'il ait connu la fausseté ; il est même nécessaire qu'il les ait reçues pour fausses et les ait exposées, non comme objets de curiosité, mais pour les mettre en circulation.

En matière de *fausse monnaie* comme, en général, pour les crimes qui compromettent directement l'ordre public, une disposition spéciale, celle de l'article 138 du code pénal, accorde l'immunité de la peine aux coupables ou complices qui ont révélé les faits avant toute poursuite ou qui, même la poursuite judiciaire étant engagée, ont procuré l'arrestation d'un ou de plusieurs des auteurs du crime. Néanmoins, les individus reconnus coupables de fabrication ou d'émission de *fausse monnaie*, mais qui ont été absous pour avoir procuré l'arrestation de leurs complices, doivent être condamnés aux fers.

« La forme de procéder, dit Dalloz, en matière de crime de *fausse monnaie* est celle qui est suivie pour les délits en général, et la procédure particulière sur le faux lui est absolument étrangère. C'est ainsi que doit être faite, s'il y a lieu, la description des pièces de conviction qui forment le corps du délit ; c'est ainsi que, suivant l'article 464 du code d'instruction criminelle, les présidents des cours d'assises, les procureurs généraux ou leurs substituts, les juges d'instruction et les juges de paix peuvent continuer, hors de leur ressort, les visites nécessaires chez les personnes soupçonnées d'avoir fabriqué, introduit ou distribué de fausses pièces de monnaie. »

Un décret du 17 brumaire an II, émané de la Convention, a assimilé aux faux-monnayeurs ceux qui fabriquent des instruments propres à la contrefaçon ou à l'altération des monnaies. Cet acte se fonde sur ce que la contrefaçon d'un assignat est une opération complexe qui ne peut résulter que de plusieurs faux successifs ; que le crime de celui qui met la dernière main à cette contrefaçon est absolument distinct du crime de celui qui fabrique la fausse forme, comme le crime qui consiste à fabriquer la fausse forme est absolument distinct de celui qui consiste à fabriquer le faux papier ou la fausse planche ; que chacun des auteurs de ces divers faux constitue, en ce qui le concerne, le crime de contrefaçon d'assignats ; qu'ainsi il est inutile d'examiner à l'égard de chacun d'eux si celui de ses complices qui devait opérer après lui a ou n'a pas exécuté le délit dont il s'était chargé.

Monnaies (HOTEL DES). Au commencement du xiv^e siècle, l'hôtel des Monnaies était établi rue de la Monnaie, sur l'emplacement qu'occupe la rue Boucher. Par arrêté de 1765, Louis XV ordonna la démolition de cet hôtel, qui tombait en ruine, et l'acquisition des anciens Grand et Petit hôtels de Conti, ainsi que des maisons attenantes, pour y construire l'hôtel des Monnaies tel qu'il existe aujourd'hui. Vers l'an 1550, il avait été établi une Monnaie spéciale pour la fabrication des médailles, jetons et pièces de plaisir dans la maison royale des Etuves, qui était située à l'extrémité de l'île du Palais, près d'une autre île qu'on a réunie depuis à celle du Palais, autrement dite la Cité, et sur le terrain de laquelle on a construit les maisons de la rue du Harlay et de la place Dauphine. Cette Monnaie porta à la fois le nom de Monnaie des Etuves et de Monnaie du Moulin, en raison soit de son emplacement, soit des nouvelles machines qui y furent employées. Ces machines n'étaient autres que des laminoirs, qui venaient d'être inventés par Aubin Olivier, et qui étaient mis en mouvement par un moulin établi sur la rivière. On y fabriquait des espèces jusqu'en 1585, époque à laquelle il fut défendu de continuer le monnayage au

moulin. Cette machine ne fut plus employée qu'à la fabrication des médailles et des jetons, à laquelle la Monnaie des Etoiles fut spécialement et exclusivement affectée; on reprit pour les espèces l'ancien usage de les fabriquer au marteau jusqu'en 1845. La Monnaie des Etoiles fut transférée au Louvre sous le règne de Louis XV; l'adoption du balancier, inventé par Nicolas Briot, porté à sa perfection par Jean Varin, et dont il paraît que le premier usage se fit dans cette Monnaie, lui fit donner le nom de Balancier du Louvre, auquel on substitua celui de Monnaie des médailles. Cet établissement, après avoir été transféré du Louvre dans les bâtiments de l'hôtel des Monnaies actuel qui bordent la rue Guénégaud, fut définitivement réuni à la Monnaie des espèces en 1832 et cessa de former une Monnaie et une administration particulières. Le même entrepreneur chargé de la fabrication des monnaies a également le privilège de frapper les médailles et jetons, sans qu'il soit permis de faire fabriquer ces objets ailleurs.

C'est aussi dans l'hôtel des Monnaies que se font les coins monétaires et les poinçons destinés au contrôle des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que les timbres-poste. Ces services ne sont point ouverts au public. Le premier occupe les ateliers particuliers du graveur général; le second, celui des timbres-poste, a été installé, en décembre 1848, dans un local qui est devenu aujourd'hui très-insuffisant, par suite de l'extension considérable que cette fabrication a prise depuis. Comme les ateliers des timbres-poste sont situés dans la partie de l'hôtel qui touche à l'impasse Conti, il y a tout lieu de penser qu'ils pourront être agrandis lors de l'ouverture de la rue de Rennes, qui permettra à la Monnaie d'avancer son alignement et d'avoir à l'occident une façade monumentale semblable à celle qui borde la rue Guénégaud à l'est.

Les plans de l'hôtel des Monnaies furent mis au concours par le gouvernement de Louis XV; des hommes d'une grande réputation, comme Moreau, architecte de l'hôtel de ville, Boullée, de l'Académie d'architecture, Barreau et plusieurs autres, y prirent part. Ce fut le projet présenté par un artiste encore obscur et inconnu, Jacques-Denis Antoine, qui fut préféré. L'exécution en fut commencée en 1768 et terminée en 1775. Cet hôtel se recommande à l'attention des artistes par l'harmonie de ses proportions, le style de son architecture, la magnificence de l'ensemble, la sage économie des détails, la bonne distribution et, par-dessus tout, la construction savante et parfaite. Ce dernier mérite forme le caractère distinctif de tous les travaux d'Antoine, qui, fils d'un simple menuisier, s'éleva par la force de son mérite et de son génie au rang des illustrations de son temps. Membre de l'ancienne Académie d'architecture, de la Société des sciences, lettres et arts de Paris, membre de l'Institut national, il mourut presque subitement le 25 décembre 1803, à l'âge de soixante-huit ans, après avoir doté quelques villes, Madrid, Berne et Nancy, de plusieurs monuments remarquables.

On a reproché à l'architecte de la Monnaie de Paris de n'avoir pas donné à sa façade principale assez d'austérité pour un grand atelier monétaire. Antoine avait pensé qu'un édifice où siègeait une cour souveraine, la cour des Monnaies, qui existait alors, un édifice qui serait comme la représentation de la richesse métallique de la première nation d'Europe devait être avant tout et surtout une superbe palais. Il croyait que le voisinage du Louvre, des Tuileries, du palais de l'Institut, les ponts et l'espace majestueux de l'œil embrassé des divers points de vue des quais, exigeaient un monument qui leur correspondît. La critique eût été plus juste si elle avait reproché aux ateliers leur exigüité, et partant leur incommodité et leur insuffisance. L'artiste s'en serait sans doute disculpé sur ce qu'il n'avait pas pu créer l'espace, et le blâme en serait retombé justement sur le ministre d'alors, qui, au lieu de l'agrandir, comme il le pouvait sans peine, en retrancha une partie pour s'y faire bâtir un hôtel qui l'habita jusqu'à la Révolution, plus de vingt ans après sa sortie du ministère.

La science parfaite de la construction et celle de la distribution, qui étaient les caractères particuliers du talent d'Antoine, éclatent dans tous les détails de son œuvre, on remarque qu'il n'y a pas, dans l'immense des bâtiments de l'hôtel des Monnaies, le plus petit passage, la moindre porte, un coin quelconque qui n'atteste que l'artiste les avait tous prévus et soignés.

L'hôtel des Monnaies présente deux façades, ayant chacune environ 120 mètres. La façade principale est parallèle au cours de la Seine et s'élève vers le nord. Sa décoration consiste en un avant-corps de six colonnes ioniques, élevé sur un soubassement percé de cinq arcades, orné de refends; l'arcade du milieu sert de porte cochère ou entrée d'honneur; elle est munie d'une porte monumentale en chêne, à panneaux grillés ornés du chiffre de Louis XV en bronze et d'une couronne de feuillages. Les marteaux sont également en bronze et d'un joli dessin. L'impasse est rempli par un écusson fleurdelisé, de chaque côté duquel sont assis un Mercure et une Cérès. La première arcade à côté de la grande

porte, vers l'est, donne accès à la loge du concierge et sert d'entrée ordinaire aux personnes de l'hôtel et au public qui y est attiré par ses affaires ou par la curiosité. L'édifice est couronné, dans toute sa longueur, par un entablement composé de consoles et de modillons. L'avant-corps est surmonté d'un attique, au devant duquel sont six figures debout et isolées, à plomb sur chaque colonne; elles représentent la Loi, la Prudence, la Force, le Commerce, l'Abondance et la Paix; ces figures sont de Pigalle, Mouchy et Lecomte.

La seconde façade, sur la rue Guénégaud, présente un attique orné de bossages. Sur l'avant-corps du milieu sont quatre figures représentant les Quatre Elements: elles sont de Caffier et de Dupré. Un pavillon carré, semblable à ceux qui s'élèvent aux deux extrémités de la façade principale sur le quai, termine la décoration symétrique de l'édifice sur la rue Guénégaud.

L'hôtel des Monnaies est divisé en trois grandes cours et plusieurs autres moins considérables, toutes entourées de bâtiments. On arrive à la cour principale en traversant l'avant-corps ayant face sur le quai, lequel renferme un superbe vestibule, décoré de vingt-quatre colonnes doriques, donnant accès vers l'occident à un escalier monumental que décorent également seize colonnes ioniques, un des plus riches et des plus beaux qui se trouvent dans les palais de la capitale, par lequel on arrive au musée monétaire, au bureau de la commission des monnaies et au logement du président de ladite commission.

La cour principale a 35 mètres de profondeur sur 30 mètres de largeur; elle est entourée de galeries couvertes, fermées par des grilles. Au fond est la salle du monnayage, qui s'annonce extérieurement par un péristyle de quatre colonnes doriques; la voûte intérieure est supportée par quatre colonnes toscanes; dans le fond est une statue de la Fortune, par Mouchy. A l'entrée du péristyle, sur la cour, on a placé dans des niches les bustes de Henri II, de Louis XIII, de Louis XIV, et de Louis XV, avec des inscriptions en lettres d'or sur plaques de marbre noir, rappelant les titres qui ont valu à ces quatre monarques de figurer à cette place, savoir: Henri II pour avoir, le premier, mis sur les monnaies l'effigie du souverain et le millésime de leur fabrication; Louis XIII, pour avoir adopté le balancier; Louis XIV, pour avoir fait marquer les monnaies sur la tranche, afin de déjouer la fraude des rogneurs; Louis XV, enfin, pour avoir construit cet hôtel des Monnaies. La façade de ce péristyle est couronnée par deux figures assises de l'Abondance et de la Bonne foi, ayant au milieu d'elles l'écusson de France, aux fleurs de lis, surmonté de la couronne royale. Au-dessous de ce groupe, une plaque rectangulaire de marbre noir renferme en lettres d'or le distique suivant:

QUAS EFFUNDIT OPES LARGO BONA COPIA CORNU
EXPLORET CERTA RELIGIONE FIDES.

(Les richesses que l'Abondance laisse épancher de sa large corne sont examinées avec une attention scrupuleuse par la Bonne foi.) C'est le symbole du contrôle sévère qui s'exerce sur la fabrication des espèces.

De chaque côté de la grande cour sont des voûtes traversant les galeries couvertes et conduisant à deux cours latérales, dont l'une, celle de l'est, donne accès vers les ateliers de la fonte et du laminage, et l'autre, celle de l'ouest, conduit aux communs de l'hôtel, aux ateliers de la fabrication des timbres-poste et à ceux du graveur général. Tout le reste du bâtiment est occupé par les logements des fonctionnaires, des principaux employés, tant de l'administration des Monnaies que du directeur de la fabrication.

Le musée monétaire est la seule partie de la Monnaie qui soit absolument publique, sans autorisation spéciale; il nous occupera d'abord. Après en avoir fait la description exacte, nous conduirons dans les ateliers les personnes munies d'autorisation.

C'est par l'escalier monumental dont il a été parlé ci-dessus qu'on monte au musée; cet escalier a une rampe unique en pierre, qui conduit à un palier où elle se divise en deux autres rampes en retour, menant à la salle du musée. Sur le premier palier, on a placé le buste de l'architecte Antoine, sur un socle orné d'une inscription rappelant que c'est à cet avant-corps qu'on doit la construction de l'hôtel. Le grand salon et les galeries adjacentes du musée se trouvent au premier étage, dans les bâtiments qui ont leur façade sur le bord de l'eau. Elles avaient été consacrées, dans le siècle précédent, à un cabinet de minéralogie et à un cours de chimie doctrinaire. La suppression de ce cours, depuis longtemps interrompu, avait déterminé l'ancienne administration à remettre au musée d'histoire naturelle tous les minéraux que renfermait la salle du quai Conti. La commission des monnaies, dans l'intérêt de l'art et pour utiliser un bel emplacement, a cru devoir y former un musée monétaire. Cet établissement a reçu un très-notable accroissement depuis la réunion de la monnaie des médailles à celle des espèces, prononcée par ordonnance du 2 mars 1832.

La grande salle du musée monétaire, qui occupe le pavillon du milieu de l'hôtel, est décorée de vingt colonnes corinthiennes en stuc veiné, d'un grand module, qui suppor-

tent une tribune régnant au pourtour dans la hauteur du second étage. Les corniches, les chambranles des portes et des croisées sont enrichies d'ornements sculptés et dorés, distribués avec goût et sans profusion. Quatre jolies armoires en chêne avec ornements de bronze, quatre petites consoles en bois peint sont tout ce qui reste du mobilier de l'ancien cabinet de minéralogie. Ces objets sont charmants de forme et de style, et contrastent avec les affreuses montres massives qui ont été installées en 1832, lors de la création du musée monétaire. Ces montres renferment: 19 des médailles frappées depuis Charlemagne jusqu'à nos jours; 20 la collection des médailles françaises depuis la première race de nos rois, et une collection de monnaies de tous les peuples; 30 des jetons particuliers; 40 des médailles frappées à l'étranger et offertes par les gouvernements à la Monnaie; 50 des spécimens des procédés de vérification et d'essai du titre de l'or et de l'argent; 60 enfin, les médailles frappées sous le règne de Napoléon Ier.

Dans le vestibule qui précède la grande salle du musée, on remarque la presse qui a servi à imprimer les assignats, un petit balancier pour timbrage et le premier modèle de la presse monétaire inventée par M. Thouzelier. En entrant dans le musée, on trouve à gauche, du côté du quai, les montres contenant les médailles; à droite, du côté de la cour, les montres renfermant les monnaies. Une des quatre armoires anciennes dont il a été parlé ci-dessus, celle qui se rencontre la première à gauche en entrant, contient les modèles de poinçons, bigornes, et tous objets relatifs à la marque et à la contre-marque des bijoux et objets d'or et d'argent. L'armoire de droite est occupée par une série de poids et d'étalons de mesurage et de pesage. Les deux autres armoires sont placées en face de celles-ci, au fond de la grande salle, de chaque côté d'une vaste cheminée de marbre. Au-dessus de la glace de cette cheminée est un buste de Louis XVII, faisant pendant à celui de Louis XVI, placé en face, à l'autre extrémité de la salle, au-dessus de la porte d'entrée. L'armoire à gauche de la cheminée, du côté du quai, renferme tout ce qui a rapport à l'affinage et à l'analyse des métaux; l'armoire de droite, du côté de la cour, présente la série complète des opérations relatives à la fabrication des coins et poinçons. On y remarque les résultats des travaux de M. Tiolier, ancien graveur général, pour reconstituer les procédés de monnayage usités chez les Romains. Cet artiste, au moyen de coins de bronze gravés au tour, et de lentilles de bronze et d'argent frappées à chaud, est parvenu à reproduire quelques-unes de plus belles médailles grecques et romaines.

Devant le foyer de la cheminée, on expose un modèle de balance à trebucher, les pièces construites par M. Deleuil; balancier de la Monnaie de Paris, chevalier de la Légion d'honneur. Cet appareil, dont l'usage n'a pas été adopté, est mu par une manivelle, amenant les pièces sur de petites balances qui, suivant le poids de la pièce, découvrent en basculant une ouverture qui envoie la pièce trebuchée soit parmi les espèces au poids droit, soit parmi les lourdes ou les légères.

Les quatre petites consoles Louis XVI, mentionnées ci-dessus, sont placées aux deux côtés latéraux de la salle. La première, du côté du quai, renferme une collection de médailles anciennes et étrangères offertes à l'administration des Monnaies, les médailles frappées à l'occasion de la visite des souverains des grands personnages, des essais de platine, de bronze d'aluminium, etc. La seconde renferme la collection des pièces du concours ouvert en 1848 pour le type des monnaies de la République. Des deux consoles placées du côté de la cour, l'une renferme des épreuves de monnaies étrangères frappées en France; l'autre, une collection assez curieuse, bien qu'elle soit incomplète, de monnaies juives et asiatiques.

Les montres modernes, contenant les médailles, sont placées du côté du quai; elles sont au nombre de huit. Les trois premières, appuyées aux fenêtres, renferment, outre les médailles frappées depuis Charles VIII, un grand nombre de clichés tirés avec soin sur les médailles et médaillons les plus rares et les plus remarquables de la Bibliothèque nationale, depuis Charlemagne jusqu'au règne de Louis XIV. On y admire de fort beaux médaillons de G. Dupré et de J. Varin, de jolies médailles italiennes et allemandes de l'époque de la Renaissance, etc. Les autres montres contiennent la série des médailles frappées au balancier depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours. On y distingue des clichés de pièces rares de la Révolution française, dont les coins n'ont pas été conservés et qui ne peuvent être reproduites. Les médaillons du Consulat et de l'Empire ont été réunies dans une salle spéciale, dont il sera parlé plus loin. Celles de la Restauration n'offrent rien de très-remarquable, non plus que celles du règne de Louis-Philippe, si ce n'est que, dans cette dernière série, se rencontre la médaille des chemins de fer, la plus grande médaille qui ait jamais été frappée. Par une sorte d'ironie qu'on ne peut remarquer sans sourire, la première médaille du même règne, placée dans la montre en

face, est la médaille frappée en l'honneur de la liberté de la presse; elle est grande comme l'ongle du petit doigt d'un enfant!

Cette partie du musée monétaire diffère essentiellement de l'établissement analogue qui existe à la Bibliothèque nationale. Celle-ci possède la collection la plus précieuse qui soit au monde des médailles antiques et modernes; mais c'est un trésor offert seulement à l'admiration des étrangers et ouvert à la curiosité des antiquaires et des savants. On ne peut s'y procurer, à titre d'échange ou d'acquisition, aucunes des nombreuses médailles qui y sont réunies. Le caractère et le but particulier du musée monétaire sont, au contraire, d'engager les amateurs, en leur présentant des objets dignes de leur choix, à acquérir, aux prix fixés par un tarif suivant les modules, soit des exemplaires isolés, soit même des collections complètes des médailles françaises qu'il renferme, à quelque règne, à quelque événement public, à quelque illustration privée que ces médailles se rattachent.

Il est cependant une distinction à faire entre les médailles dont les coins appartiennent à l'Etat et celles dont les coins demeurent la propriété des particuliers qui les ont fait exécuter à leurs frais. Ces dernières ne peuvent être frappées qu'avec l'assentiment des propriétaires des coins; les autres sont fabriquées sur la seule demande des amateurs. L'administration des monnaies a publié en 1833 un catalogue des médailles de sa riche collection dont elle peut opérer la vente au public; il est très-regrettable que ce catalogue, dont l'édition d'ailleurs est épuisée depuis longtemps, n'ait pas été continué. Il s'arrête aux premières médailles du règne de Louis-Philippe Ier. Il est juste de dire toutefois que, à défaut de catalogue officiel, les amateurs trouvent auprès des conservateurs et des employés du musée monétaire tous les renseignements qui peuvent leur manquer.

Les montres renfermant les monnaies de France et des autres pays sont du côté de la cour de l'hôtel. Elles sont au nombre de six, dont la première, du côté opposé à l'entrée du musée, contient la collection des monnaies françaises. Mais ici l'œil est attristé par des vides et des lacunes sans nombre, dont la cause a besoin d'être connue. Il y a peu d'années, cette collection de monnaies était très-belle et aussi complète que possible; elle s'était formée du médaillier monétaire apaisé médailleur du roi, que l'ancienne cour des monnaies avait successivement composé à l'aide du dépôt de toutes les espèces frappées sous les différents règnes. L'administration qui a succédé à la cour des monnaies et la commission qui remplace aujourd'hui cette administration ont continué de travailler assidûment à compléter et à enrichir cette collection de toutes les espèces en or, en argent, en platine et en cuivre qui ont été frappées dans les Etats civilisés du monde.

Ce travail de plusieurs siècles devait être détruit en un jour et être perdu pour l'administration qui l'avait accompli avec tant de zèle et de persévérance. La Bibliothèque nationale, autorisée par un décret du 16 février 1861 à compléter ses collections partout où elle trouverait à la faire dans les autres collections publiques, vint fondre sur la Monnaie et se fit remettre les pièces les plus intéressantes du musée monétaire. Presque toutes les monnaies d'or des rois de la première race, un grand nombre de pièces rares de France et des autres pays passèrent des montres du musée dans les cartons de la Bibliothèque. L'administration des monnaies ne put pas la suite de cette grande opération; les numismates eux-mêmes furent les premiers à s'en plaindre. On sait qu'à la Bibliothèque nationale les pièces sont renfermées dans des casiers à tiroirs, d'où elles ne sont extraites qu'en présence d'un conservateur ou d'un préposé spécial pour être remises aux mains de la personne qui en fait la demande. Encore faut-il que cette personne connaisse assez bien déjà la pièce qu'elle désire voir, pour la désigner clairement à l'employé chargé de la lui montrer. Par conséquent, pour s'instruire de cette façon dans la science numismatique, il est nécessaire d'être déjà instruit. Au musée monétaire de la Monnaie de Paris, les pièces sont exposées à nu, dans des montres vitrées, offertes à tous les regards dans l'ordre chronologique où elles ont été fabriquées. Celui qui n'avait pas les premiers éléments des études numismatiques pouvait venir les puiser à la Monnaie, apprendre quelles étaient les espèces de chaque époque, s'intéresser à cet attrayant travail, acquérir peut-être une véritable science, ou tout au moins s'occuper fructueusement d'une étude attachante et utile. Les savants eux-mêmes, qui n'avaient besoin que de voir une pièce ou une série, préféraient venir à la Monnaie, où au moins ils ne dérangeaient personne, plutôt que de s'adresser à messieurs de la Bibliothèque, dont l'obligeance et l'aménité leur sont trop connues. Enfin il a paru de toute justice qu'il y eût quelque part à Paris une collection aussi complète que possible de monnaies; mais on s'est demandé si la place de cette collection n'était pas plutôt à la Monnaie de Paris, où il existe un musée monétaire.

La collection du quai Conti a donc été déflorée à plaisir, et elle a par là fait perdre non-seulement de son importance, mais même

de son intérêt. Elle qu'elle est cependant, elle est encore digne de l'attention des visiteurs. A la suite de la première montre et de la moitié de la deuxième, consacrées aux monnaies françaises, les autres contiennent des collections également incomplètes des monnaies des autres pays, dont l'indication est gravée sur une plaque de cuivre attachée sur la montre. Des monnaies de Chine, de Cochinchine et du Japon sont exposées entre une fenêtre du musée du côté de la cour, à droite de l'entrée. Deux autres montres, placées du même côté, contiennent : l'une des jetons particuliers de sociétés savantes, agricoles et autres, de conseils municipaux, d'établissements sanitaires, de bienfaisance, etc.; l'autre, des médailles frappées en pays étrangers.

Aux quatre angles de la grande salle sont des portes, dont l'une, celle à droite de la porte d'entrée, du côté de la cour de l'hôtel, est la porte du cabinet où on a placé la collection, d'ailleurs fort incomplète, des coins de monnaies; cette porte n'est jamais ouverte au public. Celle de gauche ouvre sur un cabinet non occupé. En face de celle-ci, à l'autre extrémité de la salle est une porte conduisant aux galeries annexes du musée, dans la première desquelles on a exposé la suite de tous les procédés successifs des essais de l'or et de l'argent, en y comprenant même la fabrication des creusets et des coupelles, et des touchaux de comparaison. L'importante découverte du nouveau mode d'essai par la voie humide, due à Gay-Lussac, ne devait pas être oubliée; ce procédé se trouve reproduit dans tous ses détails. Les opérations de l'affinage, dont le but est de restituer au commerce et aux arts la portion d'or et d'argent qui était en quelque sorte perdue dans les anciennes espèces, où elle n'était considérée que comme alliage, devaient aussi, par leur affinité avec celles des essais, tenir leur rang au musée; on y a donc placé les divers résultats de ces manipulations, appliquées à un ancien louis, pour en extraire l'argent, et à un écu de 6 livres, pour en retirer le millième d'or que contenaient communément les anciennes pièces d'argent.

Dans la suite suivante, on a placé des réductions, dans la proportion du tiers de la grandeur ordinaire, de tous les appareils, instruments et ustensiles servant à la fabrication des monnaies. Cette série embrasse toutes les opérations : la fonte, l'ébarbage, le dégrossissement, le recuit, le laminage, le découpage, l'ajustage, le blanchiment, le frappeage (au mouton et au balancier), l'essai. On y a joint le mécanisme du frappeage en virole brisée, et une petite réduction de l'ancien système d'embarillement des espèces pour leur envoi aux colonies d'Amérique. On remarque aussi dans cette salle une balance d'essai, qui est une merveille de goût, d'art et de précision.

Dans la pièce du fond, faisant suite au cabinet des machines, on a réuni la collection des médailles intéressantes l'histoire de Napoléon I^{er}, depuis ses premiers faits d'armes jusqu'à la chute de l'Empire. On y a même jusqu'à la mort de Napoléon à Sainte-Hélène. Un magnifique buste en marbre de Bonaparte, premier consul, sculpté par Canova, se dresse en face de la porte d'entrée. A côté, à droite, est le masque en bronze de l'empereur, moulé sur son lit de mort par le docteur Antommarchi. Les médailles sont rangées autour de la salle dans quatre montres. Au fond sont classées, dans des armoires-vitrines, les coins qui ont servi à les frapper. La plupart de ces coins sont des restitutions qui ont été faites après la chute des Bourbons en 1830, un grand nombre de ces instruments ayant été détruits sous la Restauration. Cette restitution est due en majeure partie à M. Bescher, ancien chef du bureau des médailles, qui y a consacré beaucoup de soins, de temps et d'argent. Sa collection de coins est la plus complète que l'on ait en 1856 par le ministère des beaux-arts.

Au milieu de cette salle, dite de Napoléon, s'élève une fort jolie réduction en bronze, de la proportion d'un vingt-quatrième, de la colonne de la grande armée, telle qu'elle a été élevée sur la place Vendôme par les ordres de Napoléon I^{er}.

Entre les deux fenêtres, du côté du quai, on a placé le médaillon de l'empereur Napoléon I^{er}, donné à la commission des monnaies par Napoléon III. Ce médaillon renferme une collection à peu près complète des monnaies du royaume d'Italie, ayant cours au moment où Napoléon se fit couronner à Milan.

La quatrième porte d'angle de la grande salle, située à gauche de la cheminée, du côté de la cour de l'hôtel, ouvre sur un petit palier, éclairé par une croisée, près de laquelle est une montre renfermant des médailles de pays étrangers. Au-dessus, dans une petite vitrine, sont des lingots chinois, qui ont cours de monnaies d'argent dans le Céleste-Empire, ainsi que des monnaies de bronze et de fonte, percées au centre d'un trou quadrangulaire, qui permet de les réunir en chapelet par une corde. On voit aussi les balances en usage en Chine, parmi les changeurs et les marchands, pour peser les lingots-monnaies.

A gauche, en face de la croisée, se présente un escalier qui conduit dans les galeries supérieures, destinées à la conservation des coins et poinçons de médailles, je-

tons, etc. Ce musée est peut-être le seul de ce genre qui existe en Europe; il en est, dans tous les cas, le plus riche. Voltaire en a fait mention en ces termes, dans son *Siècle de Louis XIV* : « C'est une chose admirable que ces poinçons et ces carrés, rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour 2 millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre. » Dans cette époque, la collection dont Voltaire a fait lui si juste éloge s'est accrue considérablement : elle renferme aujourd'hui environ 23,000 coins et poinçons, dont la valeur est inappréciable.

Cette collection a été formée des coins des médailles frappées depuis le règne de Charles VIII jusqu'à nos jours, par l'Etat, les administrations publiques et les particuliers qui ont laissé en dépôt à la Monnaie les instruments de frappeage dont ils sont demeurés les propriétaires.

Les coins de médailles forment donc deux classes distinctes : celle des coins de collections appartenant au gouvernement, et celle des coins appartenant aux particuliers. Les coins de collections sont rangés par ordre de règnes et de dates, dans les galeries enfermées comme dans un dé la coupole du grand escalier d'honneur; des indications précises font connaître sommairement, pour chaque coin, le sujet de la médaille qu'il est destiné à reproduire. La plupart de ces coins sont accompagnés de leurs poinçons. Il en est de même pour les coins des particuliers, qui occupent les autres galeries du second étage du musée monétaire.

En haut du petit escalier qui conduit au musée des coins et poinçons, on se trouve dans une galerie transversale. Deux grandes montres vitrées, situées du côté de la cour de l'hôtel, renferment une très-belle et très-curieuse collection d'anciens sceaux, qui ont été moulés avec un soin tout particulier. A droite de la croisée de la cour est une petite armoire contenant les coins de jetons de jeu, dont l'administration des monnaies peut disposer en faveur du public, de même que les effigies des souverains, qu'elle met à la disposition des personnes qui en font la demande. En face, derrière l'embrasure de la fenêtre qui est du côté du quai, une troisième montre vitrée présente des épreuves de jetons des différentes sociétés d'assurances de toute nature qui ont été frappés à la Monnaie.

A chaque extrémité de cette première galerie transversale, une porte donne accès à une galerie circulaire, dont les murs sont couverts par dix armoires vitrées, où l'on a rangé, par ordre de règnes et de dates, tous les coins des médailles que les particuliers ont fait frapper depuis le commencement du règne de Louis XVIII jusqu'à la République de 1848 inclusivement. Cette galerie est bordée d'une balustrade octogone à hauteur d'appui, formant tribune, d'où l'on a vue sur la grande salle du musée, sise immédiatement au-dessous. Cette galerie est éclairée par six fenêtres, dont trois sur le quai et trois sur la cour de l'hôtel. Dans l'embrasure de quatre de ces fenêtres, on a placé un égal nombre de montres vitrées renfermant des épreuves de jetons particuliers, savoir : la première en entrant du côté du quai, les jetons d'avoués, agents de change, avocats, huissiers, chambres et tribunaux de commerce, conseils de prud'hommes, etc.; la seconde, du même côté, les jetons des chambres et compagnies de notaires; la première en entrant du côté de la cour, les jetons de diverses sociétés commerciales et financières; l'autre, du même côté, la suite des précédents.

Les deux portes qui donnent accès à cette galerie circulaire ont leurs pendants à l'extrémité opposée. Celles-ci conduisent à une seconde galerie transversale, parallèle à la première, qui contient la suite des coins des particuliers de date du commencement du règne de Napoléon III. Elle prend jour par une fenêtre du côté de la cour et par une autre du côté du quai. Les embrasures de ces fenêtres sont occupées par deux montres renfermant des épreuves de jetons particuliers frappés pour diverses compagnies commerciales, industrielles et financières. Outre les coins du règne de Napoléon III, qui occupent les armoires de gauche en se dirigeant du quai vers la cour, on remarque dans cette galerie transversale, du côté opposé aux coins des particuliers, une riche collection de poinçons anciens, l'admiration des artistes graveurs, qui en font l'objet de leurs études de prédilection; une série de coins servant à frapper une collection de grands hommes de tous les pays, appartenant à M. Bescher, graveur, rue Royale-Saint-Honoré; la collection des grands hommes français, dont les coins sont la propriété de la commission des monnaies; une série de médailles à l'usage de tous les rois de France, œuvre colossale entreprise et accomplie par un seul artiste, M. Caqué, graveur, rue Guénégaud; et différents sujets allégoriques de divers modules que la commission des monnaies met à la disposition des personnes à qui ils peuvent convenir. De chaque côté des deux fenêtres sont de petites armoires qui renferment des coins appartenant également à la commission des monnaies : c'est, du côté du quai, une série de coins de médailles dites « pièces de marine », des couronnes de chêne, de laurier, d'olivier,

de palmes, d'épis, de palmes, de fleurs, etc., de différents modules; du côté de la cour, c'est une collection de jetons ronds de tous les rois de France, dont chaque exemplaire en cuivre est livré à quiconque en fait la demande, au prix de 50 centimes.

Les deux portes d'entrée à cette galerie ont parallèlement deux autres portes de sortie, qui conduisent à deux galeries latérales, l'une longeant la façade du côté du quai, l'autre bordant la cour, lesquelles sont reliées à angle droit par une troisième galerie transversale, formant un carré dont les côtés latéraux internes sont élevés contre la paroi de la coupole qui éclaire le grand escalier d'honneur. On sait déjà que c'est là que sont rangés les coins des collections historiques appartenant à l'Etat, c'est-à-dire dont il peut être obtenu des épreuves, au prix du tarif officiel, sur une simple commande.

Cette magnifique et intéressante collection commence à l'issue de la galerie transversale qui vient d'être décrite, en entrant dans la galerie latérale qui longe la façade du côté du quai. On regrette qu'elle ne remonte pas au delà du règne de Charles VIII, dont on ne possède encore que les coins d'une médaille, celle de la couronne de Naples. Mais ce n'est véritablement que vers la fin du xiv^e siècle que l'on commença à conserver les poinçons originaux, comme types primitifs et moyens de reproduction; aussi l'administration des monnaies n'a-t-elle rien négligé pour remplir les lacunes que présentait sa collection de coins, en confiant à des artistes habiles la restitution des coins qui lui manquaient. Ce travail, accompli avec soin sur des poinçons originaux et d'après de belles médailles authentiques du temps, a permis de restituer les coins de presque toutes les médailles françaises de l'époque de la Renaissance qui figurent au *Catalogue des poinçons, coins et médailles du musée monétaire de la commission des monnaies* (Paris, A. Pihan de La Forest, 1833, édition épuisée).

La collection des coins de l'Etat comprend, dans cette galerie latérale, ceux des règnes de Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV. La collection très-nombreuse des coins de ce dernier règne se continue en retour d'équerre dans les armoires de la dernière galerie transversale qui complète le musée. Cette pièce, semblable aux deux autres galeries transversales déjà décrites, contient la suite des coins du règne de Louis XIV, ceux des règnes de Louis XV et de Louis XVI. La série historique se trouve ici interrompue, les coins des médailles relatives à l'ère républicaine jusqu'à la chute de Napoléon I^{er} ayant été classés dans les armoires de la salle Napoléon, au premier étage du musée. Les deux fenêtres qui éclairaient la dernière galerie transversale sont occupées par deux montres, dont l'une, celle du côté du quai, renferme des spécimens de médailles banales distribuées en récompenses ou en prix aux sociétés, d'arts, de lettres, de sciences, etc. La commission des monnaies a la disposition du public, l'autre, du côté de la cour, contient tous les jetons de loges franc-maçonnes frappés à la Monnaie de Paris. Une porte située vers le quai, dans cette galerie, et sur laquelle on lit la formule ordinaire : « Le public n'entre pas ici », conduit à la bibliothèque de la commission des monnaies. Ainsi que l'indique l'inscription de la porte, cette bibliothèque n'est pas ouverte au public; néanmoins, quiconque en fait la demande, en spécifiant la nature des travaux et des recherches qu'il désire opérer, est admis sans difficulté à puiser dans cette collection les documents qu'elle peut lui présenter.

Achevons notre visite au musée monétaire par la dernière galerie qui, longeant le côté de la cour de l'hôtel, relie entre elles les deux dernières galeries transversales. Cette galerie contient les coins des médailles des règnes de Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe I^{er}, de la République de 1848 et du règne de Napoléon III.

Les deux galeries latérales du musée sont éclairées chacune par trois fenêtres, entre lesquelles on a pratiqué des armoires où l'on a rangé une très-riche et très-intéressante collection de coins, de jetons anciens depuis le règne de Louis XIII jusqu'à la chute de la monarchie en 1792. Cette collection est cependant loin d'être complète, elle offre aussi un grand nombre de coins hors de service; mais elle n'en est pas moins extrêmement intéressante pour les amateurs, qui peuvent se procurer ainsi à bas prix des reproductions de pièces que les marchands de curiosités vendent quelquefois très-cher, en raison de leur rareté présumée, de leur conservation ou de l'intérêt qu'elles peuvent inspirer à l'amateur qui les recherche.

Les personnes munies d'autorisations pour visiter les ateliers de la Monnaie entrent par la grande cour et, se dirigeant vers leur gauche, traversent une voûte qui les conduit dans une petite cour carrée, sise du côté de la rue Guénégaud, où un surveillant, après s'être fait présenter les lettres d'autorisation, donne un guide aux visiteurs pour les conduire dans les ateliers. On entre alors dans une cour vitrée où sont installées la machine et les chaudières : cette machine, à deux volants, communique le mouvement aux lamineurs et aux divers services à l'aide d'une

transmission souterraine. Entre les chaudières et la machine, on a pratiqué un passage qui conduit à la fonderie des matières d'argent, laquelle est située sur la rue Guénégaud. On voit les lingots et matières déposés dans des creusets en fer battu, qui contiennent environ 1,000 kilogrammes. Il faut quatre ou cinq heures pour que la masse soit mise en fusion au degré convenable pour être coulée. Après avoir bien brassé le bain dans toutes ses parties, pour que le mélange en soit bien homogène et que le titre de la matière soit partout le même, on verse le métal liquide, au moyen d'une cuiller en fer, dans des lingotières en fonte, qui ont été préalablement graissées avec de l'huile. Le métal, refroidi presque instantanément, forme des lames de la forme des concavités des lingotières. Elles sont généralement hérissées de pointes et de bavures provenant des interstices de la lingotière, qui ne se joignent pas hermétiquement. On a reconnu que ces interstices, ménagés sur les bords de la lingotière, facilitent l'évacuation de l'air dilaté au moment de la coulée, préviennent les accidents et favorisent la bonne qualité des lames. Ces bavures pouvant nuire au laminage, on les enlève en présentant les angles des lames au point de rencontre de deux disques d'acier qui tournent en sens opposés sur deux plans parallèles : cette opération se fait très-rapidement. Les rognures ainsi obtenues sont ensuite refondues.

En face de cette fonderie, de l'autre côté de la machine, est une fonderie pour le métal des monnaies de bronze, qui exige une chaleur plus élevée que l'argent pour entrer en fusion. Cette pièce est munie de fourneaux à réverbère; le métal y est fondu dans des creusets en terre réfractaire; les opérations de la coulée et de l'ébarbage sont les mêmes que pour l'argent.

Au-dessus de cette seconde fonderie ont été établis des ateliers spéciaux pour la préparation des monnaies d'or. L'exiguité de ces ateliers, l'incommodité qui résulterait pour les ouvriers d'un grand concours de visiteurs, enfin la similitude parfaite, absolue, des opérations relatives à la fabrication des monnaies, quel que soit le métal employé, or, argent ou bronze, font que ces ateliers spéciaux de l'or ne sont pas ouverts au public. Toutefois, on peut être admis à les visiter en petit nombre, soit sur une autorisation spéciale, soit sous la conduite d'un fonctionnaire de l'hôtel; mais on n'y voit que la reproduction, en petit, des opérations pratiquées dans les autres ateliers ouverts au public. Le métal seul est changé, et cette différence n'est même pas appréciable à l'œil; rien ne ressemble tant à une lame de cuivre qu'une lame d'or au cours des travaux préparatoires qui doivent la convertir en pièces de monnaie.

Les deux fonderies qu'on vient de visiter ont pour annexes des fours à recuire, dont il sera parlé plus loin.

En sortant de la fonderie, le visiteur est conduit dans l'atelier des lamineurs, où la lame qu'il a vu fondre, couler et ébarber, est soumise à la pression nécessaire entre deux rouleaux de fonte pour arriver à l'épaisseur réglementaire de la pièce de monnaie qu'elle doit fournir. C'est par une suite combinée de passages sous le rouleau du lamineur qu'on obtient une lame d'une épaisseur uniforme, dans laquelle on peut découper des disques ou flans de poids parfaitement égal. Le métal est laminé à froid, ce qui amènerait des solutions et des cassures à la surface par suite de la disjonction des molécules, si l'on n'avait soin de lui rendre sa malléabilité à l'aide des recuits. A cet effet, lorsque les lames ont subi un certain nombre de passages au lamineur, on les réunit en bottes et on les dépose dans un four sur une plaque circulaire, qui tourne et se déplace sur un pivot, afin que le chaleur se dissipe également. C'est le four à recuire, annexé aux fonderies de l'argent et du bronze. On n'a pas de données mathématiques pour régler la durée et la température de ces recuits : on retire les lames lorsqu'elles sont arrivées au rouge cerise et on les laisse refroidir lentement avant d'achever de les laminier.

Quand cette opération est arrivée à son terme, un ajusteur prend la lame et, à l'aide d'un petit découpeur à main, enlève au centre de cette lame un flan, qu'il pèse au moyen d'un trebuchet garni de déneurs très-exacts, depuis le poids faible jusqu'au poids fort, suivant les tolérances. Si le flan d'essai est plus lourd que le général de poids fort, l'ajusteur fait subir à la lame le nombre de passes supplémentaires qui lui paraît nécessaire pour en diminuer l'épaisseur, de façon à produire des flans de poids réglementaire. Si, au contraire, le flan est plus léger que le général de poids faible, la lame est reboutée et elle retourne à la fonderie, à moins qu'elle ne puisse être utilisée pour des espèces d'épaisseur inférieure. Quand le flan est de poids droit ou dans les limites de la tolérance, la lame est livrée aux découpeurs, pour la convertir en flans.

Cette opération se faisait à la main, à l'aide de découpeurs semblables à ceux dont on se sert pour l'essai des lames. Ce système avait l'avantage de permettre à l'ouvrier de ne découper que des flans sains et réguliers, en évitant d'abaisser le piston sur les parties de la lame qui offraient des irrégularités, des

solutions de continuité, des cassures ou tout autre défaut devant produire des flans incorrects. Mais cet avantage est aujourd'hui compensé par la rapidité obtenue au moyen des découpoirs à la vapeur qui, en outre, ne nécessitent pas, comme les anciens découpoirs à main, l'emploi d'ouvriers spéciaux et expérimentés. Le découpeur actuel n'a plus qu'à présenter la lame sous le piston de la machine et à la pousser jusqu'au bout : un doigt fixé à l'arrière du piston règle la marche de la lame, de façon qu'elle soit découpée très-régulièrement et qu'elle laisse entre chaque flan le moins d'intervalle possible, afin qu'il y ait moins de métal à refondre. Mais il est nécessaire que les flans aient obtenu soient très avec soin, pour rejeter les flans défectueux que le découpeur à vapeur a produits en s'abaissant indistinctement sur toutes les parties de la lame qui lui a été présentée.

A l'extrémité de l'atelier des laminiers et des découpoirs, vers la rue Guénégaud, est un double escalier conduisant à une galerie qui règne autour de cet atelier, à la hauteur d'un premier étage. Dans cette galerie sont les machines à cordonner et l'atelier du blanchiment.

La machine à cordonner a pour objet de relever les bords de la pièce de façon à faciliter, au moment de la frappe, l'exhaussement des listels, combiné pour protéger, dans la circulation, la gravure intérieure de l'altération produite par le frottement. Cette machine prend le flan entre deux coussinets d'acier et, lui faisant faire un tour sur lui-même, aplatis circulairement sa tranche en produisant un léger exhaussement des bords. Les petites espèces ne sont pas soumises à cette opération, qui aurait l'inconvénient, en raison du peu d'épaisseur des flans, de les gondoler et de les rendre plus difficiles à monnayer. On ne cordonne que les pièces d'or de 100, 50 et 20 francs; les pièces d'argent de 5 et de 2 francs; les pièces de bronze de 10 centimes seulement.

Après avoir subi cette dernière opération, les flans qui ont passé par un grand nombre de mains, qui ont été recuits en lames et, dans leurs diverses manipulations, n'ont été l'objet d'aucune précaution relative à leur propriété, tous les flans en général, qu'ils soient d'or, d'argent ou de bronze, sont indistinctement très-salés, noirs et tachés. Il convient de les nettoyer, ce qu'on appelle le *blanchir*; on les porte dans l'atelier du blanchiment, situé dans la partie méridionale de la galerie du premier étage, où sont établies les machines à cordonner. Avant d'être blanchis, les flans sont recuits dans des cylindres posés dans un fourneau, sur une plaque tournante, et laissés là jusqu'à ce que la masse ait atteint le rouge cerise. Cette opération préliminaire a pour but de rendre le flan plus malléable on dilate toutes ses molécules et de faciliter l'action de l'acide sur les surfaces. Arrivés au degré de chaleur nécessaire, les flans sont versés dans une eau légèrement acidulée, contenant environ 1 litre d'acide sulfurique à 66° pour 100 litres d'eau. On laisse les flans pendant dix minutes environ dans ce liquide, en ayant soin de les agiter en tous sens, afin que tous les points de leur surface soient en contact avec les parties acides de l'eau. Cette opération, y compris le recuit, se fait deux fois. Après le second lavage sous l'eau, le dernier se fait dans un petit tonneau qui tourne avec rapidité, afin que chaque pièce soit purgée complètement des dernières traces d'acide qu'elle pourrait conserver. Les flans de bronze sont séchés dans de la sciure de bois; ceux d'argent sont étendus sur une baignoire de cuivre, chauffée intérieurement par la vapeur; ils sont ensuite remués en tous sens, à la main, avec un lingé bien sec, jusqu'à ce que tout reste d'humidité soit entièrement dissipé. Les flans d'or sont séchés dans un lingé très-sec et très-un, afin qu'il ne s'attache à la pièce aucune parcelle de la toile.

Avant d'être livrés au monnayage, les flans sont l'objet d'une vérification rapide, qui s'opère à la porte même de l'atelier de blanchiment, dans la galerie du premier étage, à l'effet d'écarter tous les flans troués, tachés, mal blanchis ou gondolés, tous ceux qui produiraient des pièces défectueuses. Après cette opération, ils sont comptés, pesés, et chaque brève, ou fonte, est divisée en un certain nombre de mannes ou plateaux, qui sont descendus à la salle du monnayage à l'aide d'un truc fixé à l'extrémité occidentale de la galerie, laquelle correspond directement avec la salle du monnayage, où nous retrouverons sous les presses monétaires les flans que nous venons de voir blanchir, vérifier et compter. Chaque manne ou plateau est accompagné d'un bulletin énonçant le numéro de la brève, le nombre et le poids des flans; à la réception de ces flans au monnayage, le nombre et le poids en est vérifié par le contrôleur, qui en devient responsable jusqu'après leur frappe et leur dépôt dans la caisse à trois clefs.

Il convient de ne point quitter cette partie des bâtiments de l'hôtel sans visiter les ateliers de la fabrication des médailles, qui se trouvent à la suite de l'atelier du laminage. On redescend donc de la galerie du premier étage dans cet atelier, et, en sortant par la porte opposée à celle par laquelle on y est

entré, on trouve une petite cour carrée que l'on traverse pour pénétrer dans les ateliers des médailles. Dans une première pièce, on rencontre un fort balancier destiné à frapper les grandes médailles de 72, 75, 81, 120 millimètres et au-dessus. Cet énorme instrument occupe toute la pièce à lui seul; il faut quatorze hommes pour le manœuvrer. Dans une salle contiguë sont les autres balanciers, au nombre de huit, dont la force est graduée d'après les besoins de la fabrication. Quatre de ces balanciers seulement sont employés à la fabrication des médailles et jetons proprement dits; les autres servent à frapper de petites médailles de sainteté destinées au commerce.

Ces instruments de frappe étaient naguère employés pour la fabrication des monnaies; ils ont été remplacés en 1847, à la Monnaie de Paris, par les presses monétaires de M. Thonneller, qui accélèrent le travail en diminuant les frais de la main-d'œuvre. Cette invention récente n'a pu être appliquée à la fabrication des médailles dont le relief exige un nombre proportionné de coups de balancier, tandis que les pièces de monnaie sont frappées d'un seul coup sur les deux faces et sur leur tranche. On a cependant depuis peu établi dans l'atelier des médailles une petite presse allemande, inventée par le mécanicien Ulhorn avant la presse de Thonneller : cette presse, mue par la vapeur, ne fabrique que de petites médailles de piété, qui peuvent être frappées d'un seul coup.

Un tour est établi pour diminuer le diamètre des médailles qui ont subi plusieurs passes au balancier, et dont le métal, sous l'effort de la frappe, s'est étendu de telle sorte dans la virole de monnayage, qu'elles ne pourraient plus y pénétrer pour recevoir les passes suivantes, ou bien que le métal, ne trouvant plus à s'étendre sur le diamètre, s'élèverait sur les bords et formerait des arêtes tranchantes, qui seraient toujours obligés d'arrêter au moyen du tour : cette opération serait beaucoup plus délicate et exigerait un soin très-attentif pour éviter d'altérer les empreintes de la médaille avoisinantes les bords.

Dans un atelier spécial sont les fours à recuire les médailles après chaque passe de balancier (la passe est de 1, 2, 3 ou 4 coups, suivant la force du balancier, le relief ou le module de la médaille); les découpoirs pour les flans, les établis des ouvriers chargés de souder les anneaux et les béliers, etc.

C'est par l'atelier du monnayage des espèces que se termine la visite de l'hôtel des Monnaies de Paris. On a vu que cet atelier est contigu à l'extrémité occidentale de celui du laminage : pour y arriver, il faut donc reprendre le chemin qu'on a déjà suivi, traverser la petite cour carrée, les ateliers des laminiers, la machine, la cour latérale et rejoindre la grande cour principale, au fond de laquelle est l'atelier du monnayage. On y entre de plain-pied par la galerie couverte; une petite barrière avec fermeture à secret en défend seule l'entrée aux curieux; elle est ouverte par la personne chargée de conduire les visiteurs. De chaque côté de la vaste salle du monnayage sont rangées les presses monétaires, auxquelles le mouvement est communiqué, à l'aide d'une transmission souterraine, par une petite machine spéciale. Autrement, la grande machine à deux volants, établie sur la rue Guénégaud, mettrait en mouvement tous les ateliers sans distinction; il en résulterait des inégalités de vitesse fort préjudiciables à la marche des presses monétaires, suivant que les laminiers ou les ouvriers sont en charge; c'est pourquoi on a dû établir une petite machine pour le monnayage.

Les presses monétaires sont au nombre de vingt-deux, affectées toutes indistinctement au frappe des pièces d'or, d'argent et de bronze; il y en a trois modèles. Les grandes frappent environ 40 pièces à la minute; les moyennes 50 à 55, et les petites, 60 environ. Il y a huit grandes presses, dont une presse Ulhorn et le premier modèle de la presse de Thonneller, inspiré par la précédente, et la grande presse de Thonneller, modèle définitif. Ces instruments donnent, par journée de travail de dix heures, chacun 27,000 pièces de monnaie, ci 27,000

Les moyennes presses, au nombre de neuf, en frappent chacune 30,000

Les petites presses, au nombre de cinq 36,000

Total 93,000

Si toutes les presses étaient en mouvement à la fois, ce qui n'arrive que rarement, le monnayage de Paris produirait par jour 666,000 pièces de monnaies d'or, d'argent ou de bronze. La fabrication usuelle de la Monnaie de Paris est d'environ 1 million et demi d'or par jour, de 500,000 francs d'argent et de 50,000 francs d'espèces de bronze, en tout 2 millions 50,000 francs par jour. Cette somme est quelquefois dépassée, elle n'a pas non plus été toujours atteinte : on comprend que la valeur de la fabrication augmente ou diminue suivant que c'est l'or, l'argent ou le bronze qui domine sur la quantité des pièces fabriquées.

Les grandes presses monétaires servent à frapper les pièces d'or de 100 et de 50 fr., les pièces d'argent de 5 et de 2 fr., celles de bronze de 10 centimes.

Les moyennes presses font les pièces d'or

de 20 fr., les pièces d'argent de 1 fr., celles de bronze de 5 centimes.

Les petites presses fabriquent les pièces d'or de 10 et de 5 fr., les pièces d'argent de 50 et de 20 centimes, celles de bronze de 2 centimes et de 1 centime.

Dans le fond de la salle du monnayage est le contrôle, où les flans, après leur blanchiment et leur vérification, sont envoyés par le directeur de la fabrication et reçus par le contrôleur au monnayage, qui vérifie le compte et le poids des mannes ou plateaux qui lui sont remis, inscrit sur le bulletin du directeur le poids qu'il a trouvé contradictoirement, et remet au monnayeur ce plateau ou cette manne. Celui-ci est tenu de rapporter le même nombre et le même poids qu'il a reçus des mains du contrôleur. Il reçoit aussi de ce fonctionnaire les coins et viroles qui lui sont nécessaires, et il est tenu d'obéir à toute injonction qui lui est faite pour leur emploi.

Après le monnayage de chaque brève ou fonte, les mannes ou plateaux qui la composent sont enfermés dans une caisse à trois serrures, dont une clef est aux mains du contrôleur au monnayage, l'autre appartient au directeur de la fabrication et la troisième est confiée au commissaire des monnaies. Cette caisse est dans l'enceinte du pesage et de la vérification des flans, à l'extrémité de la salle du monnayage. Les pièces restent là enfermées jusqu'au prélèvement des échantillons, opération qui se pratique simultanément par le commissaire des monnaies, le contrôleur au monnayage et le directeur de la fabrication, ou son délégué. Ces échantillons, prélevés au hasard et sans choix sur la masse de la brève, sont adressés à la commission des monnaies, qui, après s'être assurée qu'ils sont dans les limites de poids, les envoie au laboratoire des espèces pour en faire éprouver le titre. Les pièces d'échantillon sont préalablement l'objet d'une déformation qui a pour but de faire disparaître les différents indiquant l'atelier monétaire d'où elles émanent et le nom du directeur qui les a fabriquées; de telle sorte que l'essayeur, chargé de constater le titre exact des pièces qui lui sont soumises, ne puisse être influencé par aucune considération étrangère au plus scrupuleux exercice de ses fonctions.

En attendant le résultat de la vérification du poids et du titre des échantillons, qui lui est transmis sous forme de jugement de la commission des monnaies, le commissaire a fait transporter les mannes ou plateaux de la brève dans une autre caisse située dans ses bureaux particuliers, où ils sont enfermés également sous trois clefs. Ces bureaux sont ce qu'on appelle la *salle de vérification des espèces*, ou plus communément la *vérification*; ils sont à Paris dans un local contigu à la salle du monnayage, et où le public n'est jamais admis, à moins qu'il ne soit conduit par le commissaire des monnaies lui-même ou par quelque fonctionnaire de l'hôtel, autorisé par lui. C'est là que s'opère la vérification des espèces après le jugement de la commission des monnaies. Ce jugement est transmis au commissaire des monnaies de Paris aussitôt que le laboratoire des espèces a fait connaître le résultat de ses expérimentations; il est envoyé aux commissaires de province par dépêche télégraphique, afin d'éviter aux directeurs de la fabrication un retard qui se solderait, pour eux, par une perte d'intérêts qui a une importance au raison du chiffre de leur fabrication journalière. Il suffit, pour se rendre à peu près compte du dommage résultant d'un retard, de savoir que chaque brève de pièces de 20 fr. se compose de 10 plateaux de 1,000 pièces chacun, c'est-à-dire d'une somme totale de 200,000 fr. Chaque jour de retard amènerait pour le directeur de la fabrication une perte d'intérêts de 27 fr. 40 environ par brève de pièces de 20 fr.

Aussitôt que le commissaire des monnaies a reçu le jugement de la commission, il en avertit le directeur de la fabrication et le contrôleur; les mannes et plateaux composant la brève jugée sont alors extraits de la caisse à trois serrures. Si le jugement condamne cette brève pour défaut de poids ou de titre, reconnu sur les pièces d'échantillon, toutes les pièces de la brève sont différencées, c'est-à-dire disaillées en morceaux, et remises, comme matière, au directeur de la fabrication, qui est tenu de les refondre en présence d'un agent du contrôle, lequel assiste à la mise au creuset de ces matières et en dresse procès-verbal. Si, au contraire, les pièces d'échantillon ont été jugées bonnes pour le poids et le titre, les autres pièces de la brève sont extraites de l'armoire à trois serrures, comptées, pesées et remises aux vérificateurs qui, sous la direction et la surveillance du commissaire, examinent ces pièces une à une avec le plus grand soin, écartant celles qui sont trop lourdes ou trop légères, celles dont la sonorité laisse à désirer, dont les empreintes sont mauvaises ou qui offrent quelque défaut saillant de fabrication. Ces pièces défectueuses sont coupées en morceaux et rendues comme matière au directeur, en même temps que remise lui est faite des bonnes espèces, dont il se charge en recette. C'est ce qu'on appelle faire la *delivrance* des espèces.

Les pièces fabriquées, remises au directeur de la fabrication, sont enfermées dans la caisse à deux clefs du change, pour servir à l'acquiescement des bons de monnaies, car l'in-

dustriel investi du privilège de frapper la monnaie est comme un fabricant à façon, qui reçoit les matières d'après leur titre, au prix du tarif officiel, en retenant ses droits de fabrication (6 fr. 70 par kilogr. d'or et 1 fr. 50 par kilogr. d'argent); il est tenu de convertir ces matières en espèces dans les huit jours. Les matières sont reçues au change par le contrôleur de ce service, qui s'assure que les bons expriment exactement la valeur à payer au porteur des matières, y appose son visa et enferme les matières versées dans une caisse à deux serrures, dont il a une clef, et le directeur une autre. Les matières enfermées dans cette caisse à deux clefs n'en sont extraites que d'après la demande du directeur, suivant les besoins de la fabrication. On voit que le contrôle s'exerce très-étroitement sur les opérations de la fabrication des monnaies, et qu'il est impossible de donner au public plus de garanties pour le bon aloi des espèces mises en circulation.

Les bureaux et la caisse du change, où le public est admis tous les jours à porter des matières d'or et d'argent, convertibles en monnaies, sont établis au rez-de-chaussée de l'hôtel sur la façade du quai, dans la partie orientale. De l'autre côté est le laboratoire des essais, dont l'entrée est interdite au public. C'est là qu'est éprouvé scrupuleusement le titre des espèces, d'après les échantillons envoyés à l'administration par les agents du contrôle après la fabrication.

Derrière les bureaux du change est le bureau de vente des médailles, où l'on se procure les médailles de collection dont l'Etat peut disposer en faveur des amateurs.

Dans le fond des bâtiments de l'hôtel, vers la partie qui confine à l'impasse Conti et à la cour de l'Institut, sont les ateliers des timbres-poste, dont la fabrication a lieu, comme celle des monnaies, à l'entreprise, sous le contrôle de l'Etat. Dans la même section sont établis aussi les ateliers du graveur général, ceux de l'ajusteur des balanciers, et au-dessus le laboratoire des essais de la garantie des matières d'or et d'argent. L'entrée de ce dernier service est par la rue Guénégaud; il ressort aujourd'hui à l'administration des contributions indirectes, et l'administration des monnaies n'y intervient que pour ce qui a rapport à la partie technique des essais, au choix et aux opérations des essayeurs.

Le personnel de l'hôtel des Monnaies de Paris se divise en deux classes bien distinctes : les fonctionnaires et agents de contrôle nommés par le gouvernement, et les employés particuliers, agents et ouvriers du directeur de la fabrication, dont le choix lui appartient sans contrôle ni réserve. Ce dernier personnel est très-variable, suivant les besoins ou le fantaisie du directeur; le nombre des ouvriers est subordonné à l'importance de la fabrication, qui est sujette à de nombreuses alternatives, suivant que les matières arrivent en plus ou moins grande quantité au bureau du change.

Le personnel dépendant du gouvernement se compose ainsi : *Administration centrale*. Le président de la commission des monnaies et médailles; deux commissaires généraux; un chef des bureaux; un contrôleur à la fabrication des coins et poinçons; six commis de toutes classes; trois concierges; cinq garçons de bureau et gens de service; un vérificateur des essais; deux essayeurs; un essayeur adjoint; un aide-essayeur; un garçon de laboratoire; deux conservateurs du musée; un commis-gardien et trois garçons de salle; un inspecteur du service des essais près les bureaux de garantie; un commis de garde; deux commis d'ordre; deux contrôleurs de la fabrication des timbres-poste; un commis et deux gardiens de bureau. En tout, trente-huit personnes.

Service de la Monnaie de Paris. Deux commissaires des monnaies; deux garçons de bureau; trois contrôleurs au change; un commis; un garçon de bureau; deux contrôleurs au monnayage; un commis et trois peseurs; un contrôleur de la fabrication des médailles. En tout, seize personnes.

Comme le directeur de la fabrication des monnaies et médailles, le directeur de la fabrication des timbres-poste et le graveur général ont chacun leur personnel d'agents et d'ouvriers, dont ils augmentent ou diminuent le nombre suivant leurs besoins.

MONNAIERIE S. F. (mo-né-ri — rad, monnaie). Ancien nom de l'endroit où l'on frappe les flans pour en faire de la monnaie. « Au c'en atelier monétaire ou hôtel des monnaies, dans le langage des numismates.

MONNAIS (Desiré-Guillaume-Edouard), littérateur, né à Paris en 1798, mort dans la même ville en 1868. Il se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris, mais il ne tarda pas à s'occuper exclusivement de littérature, de critique théâtrale et d'art, et il publia de nombreux articles dans des journaux dramatiques. En 1836, Monnaïs obtint un emploi au ministère de l'intérieur, section des théâtres, puis fut nommé, en 1838, commissaire près les théâtres lyriques, et devint, en 1841, l'assistant de M. Léon Pillet, pour la direction de l'Opéra. Il cessa de s'occuper de cette gestion en 1847 et, en 1852, il entra au ministère d'Etat, également en qualité de commissaire des théâtres. Indépendamment d'articles insérés dans la *Revue et gazette musicale*, où il prenait le pseudonyme de *Paul Smith*, le

Moniteur des arts, le Voleur, le Courrier français, etc., on lui doit : *Affinité ou Souverain d'un officier français dans une vallée suisse* (1827), traduit de l'allemand; *Ephémérides universelles* (1828-1833, 13 vol. in-8°); *Esquisses de la vie d'artiste* (1834, 2 vol. in-8°); *Portefeuille d'une cantatrice* (1846), recueil d'articles; *les Sept notes de la gamme*, roman (1848, in-8°); ces sept notes sont autant d'enfants qui composent une famille. Enfin M. Monnaie a fait représenter, de 1830 à 1837, un certain nombre de vaudevilles en un acte, en collaboration avec MM. Chapelle et Paul Dupont; tels sont : *la Demande en mariage* ou *le Jésuite retourné*; *la Cour des messageries*; *le Secret d'Etat*; *l'Année ou Départ et retour*; *Un ménage parisien*; *le Petit Suisse*, etc. Enfin on lui doit un opéra-comique en un acte : *Sultana* (1846, in-8°), en collaboration avec Deferges, musique de M. Bourges.

MONNARD (Charles), écrivain et homme politique suisse, né à Berne en 1790, mort en 1865. Il professa la littérature française à l'académie de Lausanne et collabora au journal *le Globe*, de Paris. A diverses reprises, il présida le grand conseil du canton de Vaud, et représenta ce même pays à la diète helvétique, où, en 1838, il fut un des promoteurs de la décision prise par cette assemblée souveraine de ne pas permettre que Louis Bonaparte fût expulsé de la Suisse. Monnard perdit sa chaire à la suite de la révolution de 1845 et devint, deux ans après, professeur de littérature française à Bonn. Le plus considérable de ses travaux est la traduction de *l'Histoire de la Confédération suisse* (18 vol. in-8°), de Jean de Müller. Parmi ses autres productions, nous citerons : *Satire de Sulpicia contre Domitien* (1816, in-8°); *Tableaux de l'histoire de la Suisse* (1854, in-18); *Droit et du devoir* (1854, in-12); traduction de *l'Histoire suisse d'Henri Schöckel*; *Chrestomathie des professeurs français du XIV^e au XVI^e siècle* (1861-1862, 3 vol. in-8°); *Caroline Perthes ou Epouse et mère chrétienne* (1863, in-8°, 2 éd.); enfin des notices, dissertations et articles dans des revues et recueils périodiques de Suisse, d'Allemagne et de France.

MONNAYAGE s. m. (mo-né-ia-je — rad. monnayer). Fabrication de la monnaie : MONNAYAGE au marteau, au balancier. Les types qui réussissent le mieux au MONNAYAGE sont ceux dont les diverses parties se balancent dans tous les sens. (Mongez.)

— Droit qu'on prend pour la fonte et la façon de la monnaie.

— Lieu d'un hôtel des Monnaies où est placé le balancier.

— Denier, sou, livre de monnayage, Espèce de peu de valeur.

— Chambre du monnayage, Lieu où s'assemblaient les officiers de la Monnaie pour délibérer.

— Féod. Droit qu'on payait autrefois tous les trois ans, pour que la monnaie ne fût pas changée. On dit aussi MONNÉAGE.

MONNAYÉ, ÊE (mo-né-é) part. passé du v. Monnayer. Converti en monnaie : Argent MONNAYÉ. L'or et l'argent MONNAYÉS sont une marchandise comme une autre. (J.-B. Say.)

— Fam. Qui joue le rôle de monnaie : En Russie, l'homme non libre est MONNAYÉ ; il vaut l'un dans l'autre dix roubles par an à son propriétaire. (De Custine.)

MONNAYER v. a. ou tr. (mo-né-é — rad. monnaie). Convertir en monnaie : MONNAYER de l'or, de l'argent. MONNAYER des lingots. Les Romains ne MONNAYERENT l'argent que cinq ans avant la première guerre punique. (Pastoret.)

— Fig. Produire ; mettre en circulation : A Raisonne, jadis fabrique de souverains, on MONNAYAIT des empereurs souvent à bas titre. (Chateaub.) Je voudrais MONNAYER la sagesse, c'est-à-dire la frapper en maximes, en proverbes, en sentences faciles à retenir et à transmettre. (J. Joubert.)

— Absol. Avant l'invention du balancier, on MONNAYAIT au marteau. (Acad.) L'art de MONNAYER a fait de grands progrès. (Acad.)

MONNAYERE s. f. (mo-né-é-ri — rad. monnaie). Bot. Nom vulgaire de la nummulaire, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec une pièce de monnaie. Le Nom vulgaire du thlaspi des champs.

MONNAYERIE s. f. (mo-né-é-ri — rad. monnayer). Lieu d'un hôtel des Monnaies où les pièces reçoivent l'empreinte. On écrit aussi MONNAIRIE.

MONNAYER s. m. (mo-né-é-ur — rad. monnayer). Ouvrier qui travaille à la fabrication de la monnaie.

— Fig. Celui qui met quelque chose en circulation : *Éloa le temps n'est plus des grands poètes, sublimes MONNAYERS de la pensée. Est-ce l'esprit qui manque ? Non pas, mais le cœur ; et sans lui pas d'éloquence.* (R. Fournier.)

— Faux-monnayer, Celui qui fabrique de la fausse monnaie : Un FAUX-MONNAYER est un excellent artiste ; on pourrait l'employer dans une prison perpétuelle à travailler de son métier à la vraie monnaie de l'Etat, au lieu de le faire mourir dans une cuve d'eau bouillante, comme l'ordonnent Charles-Quint et François I^{er}. (Volt.)

— Prov. Il n'est que monnayer pour se

connaître en billon. Chacun est apte à juger les choses de son état.

MONNÉAGE s. m. (mo-né-a-je — rad. monnaie). Féod. Redevance payée tous les trois ans aux seigneurs et aux barons, plus tard au roi, pour que la monnaie ne fût pas changée. On dit aussi MONNAGE.

MONNERET (Jules-Auguste-Edouard), médecin français, né à Paris en 1803, mort dans la même ville en 1868. Il entra dans la chirurgie militaire, qu'il quitta pour aller achever ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1833. Agrégé en 1838, médecin des hôpitaux en 1840, il se livra à l'enseignement libre et fit, jusqu'en 1841, des cours d'hygiène, de pathologie générale et de pathologie interne très-suivis. Il devint ensuite professeur de pathologie externe à la Faculté, médecin de l'hôpital Necker et de la Charité. On lui doit des écrits estimés : *Sur les épidémies en général* (1833, in-4°); *Traité d'hygiène ou Règles pour la conservation de la santé* (1837, in-8°); *Hygiène du forestier, du jardinier, du tailleur* (1838-1842, in-18); *Principes hygiéniques* (1842); *Recherches cliniques sur quelques maladies du foie* (1843, in-8°); *Études sur les bruits cardiaques et vasculaires* (1850, in-8°); *Précis d'hygiène élémentaire* (1853, in-8°); *Traité de pathologie générale* (1857-1860, 3 vol. in-8°); *Traité élémentaire de pathologie interne* (1864-1866, 3 vol. in-8°). En outre, il a collaboré au *Compendium de médecine pratique* (1836-1846, 10 vol. in-8°), à divers journaux, et il a publié d'intéressants mémoires.

MONNERON, famille de négociants français, qui obtint, en 1791, le droit de frapper une monnaie, et de suite dont les pièces valent 10 centimes ou 25 centimes et qui portaient en exergue ces mots : *Monneron frères, négociants à Paris*. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : MONNERON l'aîné, né vers 1740, mort en 1804, acquit une fortune considérable dans les Indes, en remplissant les fonctions d'intendant de la Compagnie, accrut encore ses richesses, après son retour en France, en se livrant à d'heureuses spéculations industrielles, et alla siéger aux états généraux en 1789, en qualité de député d'Annonay. En 1791, il obtint le droit de frapper des monnerons, devint, en 1794, membre d'une commission de commerce qui était chargée de surveiller l'approvisionnement de la République, et reçut par la suite la mission d'opérer l'échange de prisonniers faits par les Anglais dans les Indes. — Son frère, Louis MONNERON, né vers 1750, mort en 1805, habita également pendant longtemps les Indes orientales, où il fut élu député en 1799. Admis à l'Assemblée constituante en 1790, il se montra hostile au projet de loi qui donnait aux colonies et n'admettait pas l'émancipation civile des hommes de couleur. En 1798, il fut arrêté comme banqueroutier, mais relâché peu après. Louis Monneron a laissé : *Opinion sur le projet d'établissement d'un acte de navigation en France* (in-8°); *Observations sur la législation coloniale* (1791). — Un autre frère des précédents, Augustin MONNERON, né vers 1760, mort à Paris en 1801, s'occupa activement de spéculations commerciales et industrielles auxquelles se livraient ses frères aînés, devint député de Paris à l'Assemblée législative, demanda, en 1791, la prompt organisation des écoles primaires et la punition individuelle des prêteurs qui refusaient de se soumettre aux lois et propageaient la rébellion dans l'Etat, vota au commencement de l'année suivante contre les projets de loi tendant à réprimer l'accaparement des denrées coloniales, donna peu après sa démission et fut remplacé par Kersaint. Sous le Directoire, Monneron devint directeur général de la Caisse des comptes courants. Il disparut en 1798, laissant un grand nombre de ses billets en circulation, fut poursuivi comme banqueroutier frauduleux devant le tribunal criminel de la Seine et acquitté, grâce, dit-on, à l'intervention de Barras, son ami.

MONNERON (Frédéric), poète et littérateur suisse, né dans le canton de Vaud en 1813, mort en 1837. Son père était pasteur. Il fit ses études à Lausanne et alla compléter son instruction en Allemagne. Après avoir fait un voyage pédestre dans les Alpes bavaïroises, il se rendit à Göttingue en 1837, pour y entendre le célèbre Gottfried Müller. C'est là qu'il mourut d'un accès de fièvre chaude à l'âge de vingt-quatre ans. Il avait révélé de remarquables facultés poétiques en composant des poèmes et des chansons aux vers harmonieux, au rythme musical, à l'inspiration élevée, mélancolique, quelque peu mystique. Nous citerons de lui : *les Alpes*, le *Rêve du poète*, *les Deux bœufs*, *ballade*, *la Veille du dernier jour du monde*, *Antonio*, poème dans le genre d'Eloa, d'Alfred de Vigny, etc.

MONNET (Jean), écrivain français, né à Condrieu (Rhône) vers 1710, mort à Paris en 1785. Conduit à Paris, il fut placé dans la domesticité de la duchesse de Berry, dont il attira l'attention par la facilité avec laquelle il imitait la voix des personnes qu'il entendait. Il reçut alors quelque éducation, puis mena une existence aventureuse et précaire, essaya de plusieurs métiers et se retira pendant quelques jours à la Trappe. Pendant

quelque temps, Monnet dirigea le théâtre de l'opéra-comique à Paris, puis il devint directeur d'un théâtre de Lyon et d'une troupe française qui alla donner des représentations à Londres. De retour à Paris, il prit de nouveau la direction de l'opéra-comique, qu'il garda jusqu'en 1757. On lui doit une comédie : *l'Inconsequente* ou *le Sot puni* (1737, in-8°); une *Anthologie française*, recueil de chansons (1737, in-8°), et *Supplément au Roman comique*, de Scarron, ou *Mémoires pour servir à la vie de Jean Monnet, écrits par lui-même* (1772, 2 vol. in-8°).

MONNET (Antoine-Grimoald), chimiste français, né à Champeix (Auvergne) en 1734, mort à Paris en 1817. D'abord pharmacien à Rouen, il se fit connaître par d'importants travaux sur les eaux minérales et dut à sa réputation d'être appelé, en 1774, à Paris en qualité d'inspecteur des mines. Quelques années après, Guettard lui confia la publication de *l'Atlas minéralogique de France* (1780, in-fol.). Parissant de l'ancienne chimie, Monnet se refusa obstinément à admettre les progrès que les découvertes de Lavoisier, de Berthollet, de Priestley faisaient faire à cette science et combattit même, avec autant d'importance que de dédain, les découvertes les moins contestables. Lorsque éclata la Révolution, il s'en montra l'adversaire déclaré, fut privé de sa place et passa dans l'obscurité le reste de sa vie. Les Académies de Rouen, de Turin et de Stockholm l'avaient reçu au nombre de leurs membres. Nous citerons de lui : *Traité des eaux minérales, avec plusieurs mémoires de chimie relatifs à cet objet* (Paris, 1768); *Traité de la vitrification et de l'alunation ou l'art de fabriquer l'alun et le vitriol* (Paris, 1769); *Catalogue raisonné minéralogique* (Paris, 1772); *Nouvelle hydrologie* (Paris, 1772); *Dissertation sur l'arsenic* (1774), couronnée par l'Académie de Berlin; *Traité de la dissolution des métaux* (Paris, 1775), son meilleur ouvrage; *Nouveau système de minéralogie* (Paris, 1779); *Dissertation et expériences relatives aux principes de la chimie pneumatique ou à la théorie des chimistes pneumatiques* (Paris, 1789); *Démonstration de la fausseté des principes des nouveaux chimistes* (Paris, 1778); *Collection complète de toutes les parties de l'Atlas minéralogique de la France qui ont été faites jusqu'à aujourd'hui* (1799, in-4°). On lui doit, en outre, un grand nombre de mémoires et de traductions de plusieurs ouvrages allemands.

MONNET (Mariette MOREAU, dame), femme auteur française, née à La Rochelle en 1752, morte en 1798. Son père était perruquier. La vivacité et la précocité de son intelligence lui valurent la protection d'une grande dame qui lui fit donner quelque instruction. Elle se rendit à Paris, où elle fut bien accueillie par Didot et où elle entra en relation avec plusieurs philosophes, Voltaire, à qui elle adressa des *Stances sur le bonheur de la sagesse*, lui répondit par une lettre en vers dans laquelle, la comparant à Sapho, il lui disait :

Diderot, qui jamais ne ment,
M'a dit que vous étiez et moins tendre et plus belle,
Je vous en fais mon compliment.

Par le charme de son commerce, par sa sensibilité, elle sut se faire beaucoup d'amis. On a d'elle un certain nombre d'ouvrages écrits dans un style harmonieux, facile, et qui montrent une imagination brillante. Nous citerons : *Contes orientaux ou Récits du sage Caleb, voyageur persan* (Paris, 1772), qui eut beaucoup de succès; *Histoire d'Adèle-Maxou, suite des Contes orientaux* (Paris, 1773); *Contes de Jemmy Bleimour* (1787, 2 vol. 12); *Essais en vers* (Paris, 1788); quelques comédies : *Zadig* ou *l'Épreuve*; *les Montagnards* (1795, in-8°), et plusieurs pièces de vers insérées dans divers recueils, notamment dans *l'Almanach des Muses* où elle fit paraître sa gracieuse et fraîche *Idylle sur les fleurs*.

MONNET (Louis-Claude, baron), général français, né à Mougou (Deux-Sèvres) en 1766, mort à Paris en 1819. Il entra dans l'armée comme capitaine de volontaires, dut au courage dont il fit preuve pendant la guerre de Vendée le grade de chef de demi-brigade (1796), prit d'assaut, l'année suivante, la ville de Sion et fut nommé général de brigade pour sa belle conduite à la bataille de Bussolingo (1799). Monnet, après avoir pris part à la défense de Mantoue, passa à l'armée de Hollande, reçut le commandement supérieur de l'essingue et de l'île de Walcheren, fut promu général de division en 1803, se vit attaqué dans l'essingue par le général anglais Chatham en 1809, n'opposa qu'une faible résistance et se rendit prisonnier avec la garnison. Un conseil de guerre, réuni par ordre de Napoléon, déclara Monnet coupable de lâcheté, de trahison, et le condamna à mort par contumace. De retour en France en 1814, Monnet en appela à Louis XVIII de cette sentence et fut réintégré dans son grade.

MONNET (François), homme politique français, né à Dijon en 1796. Son parent, l'ancien conventionnel Prieur, lui apporta de bonne heure à aimer la République et la liberté. En 1814, il fut reçu à l'Ecole polytechnique, mais après la seconde Restauration il quitta l'Ecole pour ne pas être forcé de servir les Bourbons. Quelques années après, il acheta une étude de notaire à Dijon. Il devint,

tant sous la Restauration que sous le règne de Louis-Philippe, un des membres les plus actifs de l'opposition, et sous ce dernier règne il fut à la tête de la Société des droits de l'homme dans son département. Nommé en 1848 député à l'Assemblée constituante, il siégea d'abord parmi les républicains modérés de l'école du National, puis, après l'avènement de Louis Bonaparte à la présidence, il fit une vive opposition à la politique rétrograde et se joignit aux représentants du peuple qui, après la prise de Rome, signèrent la demande de mise en accusation des membres du pouvoir exécutif. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il retourna dans la vie privée. Quelques années plus tard, il fut attaché comme caissier général à l'administration du chemin de fer de Lyon.

MONNIER s. m. (mo-nié). Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

MONNIER (Hilarion), bénédictin et érudit français, né à Toulouse (Franche-Comté) en 1646, mort à Morey en 1707. Il professait la rhétorique et la théologie à l'abbaye de Saint-Mihiel, lorsque le cardinal de Retz, alors exilé, l'appela à Commercy, où il se signala par son savoir et par son éloquence dans des conférences sur la philosophie de Descartes. En 1707, Monnier se rendit à Paris, y entra en relation avec Nicole, Mabillon et autres savants, et s'adonna principalement à la prédication. Outre des sermons et divers traités de morale, on a de lui : *Eclaircissements des droits de la congrégation de Saint-Vanne sur des monastères qu'elle possède en Franche-Comté* (1688) et des *Lettres* réfutant le système de Nicole, lettres que Duguet a insérées dans les *Réflexions sur le traité de la grâce générale* (1716).

MONNIER (Louis-Gabriel), graveur français, né à Besançon en 1733, mort à Dijon en 1804. Il commença ses études artistiques sous la direction de Durand, graveur de la Monnaie à Dijon, puis se rendit à Paris et y devint l'ami du peintre Devosges, d'après les conseils duquel il s'appliqua à l'étude de l'antique. De retour en Bourgogne, il fut chargé par les états de cette province de nombreux et importants travaux. On doit à cet habile artiste des enclaves, des sceaux, des jetons, des médailles, dont les amateurs font grand cas. « Les médailles de Monnier, dit Paillet, ne représentent pas des figures isolées sur des fonds unis ; elles y sont placées sur des fonds d'architecture et accompagnées d'accessoires qui rendent l'effet des bas-reliefs. Le nu y est correctement et savamment exprimé ; les têtes et les extrémités, toutes graves dans le creux, ont les perfectionnements qu'on pourrait désirer dans de grandes statues. » On doit, en outre, à Monnier : la *Carte topographique de la Bourgogne*; la *Carte des chaumes de montagnes et des canaux de la France*, par Pauchet; les vignettes de *l'Histoire de Bourgogne* de dom Fancher, des *Antiquités de Dijon* de Legoux de Gerland, etc.

MONNIER (Marie-Thérèse RICHARD DE RUFFRY, marquise de), femme célèbre par sa liaison avec Mirabeau, qui l'a immortalisée sous le nom de *Sophie*, née le 9 janvier 1754, morte par suicide, à Gien, le 9 septembre 1789. Son père, président de la chambre des comptes à Dijon, lui fit épouser un de ses amis, le marquis de Monnier, âgé de près de soixante-dix ans, ex-président de la chambre des comptes de Dole. Thérèse de Ruffry avait dix-sept ans (1771). Son mari alla l'interroger dans la petite ville de Pontarlier, où l'ennui ne tarda pas à la prendre ; elle y échappa par de nombreuses intrigues galantes. On en connaît quelques-unes, celles dont elle fit la confidence à Mirabeau, qui les a relatées dans ses *Dialogues* composés au château de Vincennes (1777-1780). L'un de ses amoureux fut un certain M. de Sandone, qui s'éprit d'elle en jouant *Zaire* avec elle chez le président de Monnier ; c'était un amoureux timide et il est probable que tout se borna à un échange de lettres plus ou moins tendres ; il paraît avoir quitté Pontarlier avant la conclusion du roman. Il en fut tout autrement du second, M. de Montperreux, brillant officier qui parvint à plaire à la jeune femme. Dans le portrait que M. de Monnier en traça après qu'il l'eut quittée, il ne s'offre pas sous des traits bien séduisants ; c'était un fat étourdi, aux manières évaporées ; toujours est-il qu'il lui plut et qu'après une liaison de deux ou trois mois il quitta Pontarlier emportant des lettres compromettantes et le portrait de sa maîtresse. A cette époque (1775), Mirabeau venait d'être incarcéré au fort de Joux, voisin de Pontarlier ; il eut occasion de voir la belle marquise de Monnier, qui venait assez souvent en visite chez le gouverneur du fort, M. de Saint-Mauris, sexagénaire épris aussi des charmes de la jeune femme et plus jaloux encore que le mari. Cette première rencontre eut lieu dans le courant du mois de juillet. Le prisonnier jouissait d'une certaine liberté ; on le laissait aller à Pontarlier, se distraire un peu ; il en profita pour revoir celle dont la beauté lui avait fait une profonde impression. D'un autre côté, quelle que fût la laideur de Mirabeau, la marquise n'avait pas été sans remarquer l'énergie indomptable qui se lisait sur cette abrupte physionomie ; elle s'était fait raconter les désordres, les scandales de cette existence orageuse et elle se sentit bientôt emportée dans ce tourbillon de

passion qui était l'atmosphère même de Mirabeau. Le hasard les faisait se rencontrer à la promenade; ils se donnèrent rendez-vous à une fête qui devait avoir lieu dans un petit village près de Pontarlier, à Montpetot, et là ils purent s'isoler, se voir librement. Mirabeau avait une maîtresse que, dans ses *Dialogues*, il désigne sous le nom de Béliande; Mme de Monnier se montra jalouse et la lui fit quitter. Elle-même en vint aux confidences; son ancienne liaison avec Montperreux l'inquiétait; le fait, en garnison à Metz, montrait partout son portrait et ses lettres; on en causait, la chose allait s'ébruiter et venir peut-être aux oreilles de M. de Monnier. Mirabeau offrit de partir sur-le-champ, d'aller à Metz, en passant par la Suisse, et de rapporter lettres et portrait. C'est ce qu'il fit. Il est dommage qu'il n'ait pas raconté comment il s'y prit pour mener à bien cette négociation audacieuse. Mme de Monnier ne pouvait pas tarder à appartenir à cet homme ardent, aux séductions irrésistibles et qui venait de lui rendre un tel service (13 décembre 1775). Mais les amants heureux oublient toute prudence! Le jaloux Saint-Mauris guettait; il interdit au prisonnier de sortir, et ce fut à grand-peine que Mirabeau obtint d'aller tirer les Rois chez le marquis de Monnier, le 6 janvier suivant. Au milieu de la soirée, il disparut; on le chercha partout; il était dans la chambre de la marquise. Quelques jours après, nouvel éclat; des valets surprisent un rendez-vous dans les jardins mêmes de l'hôtel. M. de Monnier ouvrit enfin les yeux et chassa sa femme, qui se réfugia dans sa famille, à Dijon. Mirabeau trouva moyen de la y rejoindre; mais, aussitôt appréhendé au corps, il fut incarcéré dans la prison de la ville pendant que Mme de Monnier rentrait sous le toit conjugal et tentait de se faire pardonner son escapade. Mirabeau ayant réussi à s'enfuir de Dijon et s'étant réfugié en Hollande (juin 1776), elle le rejoignit deux mois après. Ils n'avaient d'argent ni l'un ni l'autre; Mirabeau se mit au travail, écrivit sans relâche pour subvenir aux besoins du ménage. Il aimait passionnément celle qu'il appelait sa Sophie, et l'amour lui faisait trouver douces les plus ingrates besognes. « Vie disetteuse et heureuse, la plus heureuse que j'aie jamais connue », écrivait-il plus tard en reportant sa pensée, pleine de regrets, vers cette laborieuse et calme période de son existence. « Lorsque j'étais en Hollande, je pouvais dire : *Sibi sua habebat regnare reges*... Rois, gardez vos royaumes, et vous, riches, vos trésors; gardez vos honneurs, votre puissance, vos combats, vos exploits. Pourvu que vous ne me portiez pas envie, je vous abandonne sans peine tout ce que vous possédez ! » Mais le lieutenant de police, M. Lenoir, avait fini par découvrir sa retraite à Amsterdam; il le fit enlever par une escouade d'écumeurs (14 mai 1776), et Mme de Monnier, raménée comme lui en France, fut enfermée au couvent des Saintes-Claire de Gien.

Elle ne fut pas longtemps fidèle à son amant. Pendant que Mirabeau, toujours passionné, se nourrissait des souvenirs de son amour et le prolongeait encore, derrière les murs de Vincennes, en composant ses *Dialogues*, qui sont les fidèles mémoires de cette période de sa vie, en écrivant ces *Lettres brûlantes* qu'il trouvait moyen de lui faire parvenir à l'aide même du lieutenant de police; pendant que l'exubérance de sa passion lui faisait traduire pour Sophie les *Baisers* de Jean Second et recueillir son *Erotica Biblion*, l'ingrète Sophie nouait déjà des relations nouvelles. Mirabeau la revit, dès qu'il fut rendu à la liberté (décembre 1780); mais elle la trouva si froide qu'il s'éloigna; une fille qu'elle avait eue de lui et dont elle était accouchée au couvent était morte quelques mois auparavant. Il n'entendit plus parler de Sophie qu'à l'époque de sa mort. La marquise de Monnier, fort peu recluse dans ce couvent des Saintes-Claire, y avait continué le cours de sa vie gaie. A un certain M. de Raucourt avait succédé un officier du nom de Lécuyer; celui-ci céda la place à M. de Postrat, ancien capitaine de cavalerie, dont elle s'éprit sérieusement. M. de Postrat, étant mort de phthisie le 8 septembre 1789, la marquise de Monnier ne voulut pas lui survivre; le lendemain, elle se trouva asphyxiée dans sa chambre. Le nom de cette mort imprévue fut apportée à Mirabeau, à l'une des séances mêmes de l'Assemblée, par un de ses collègues de l'Assemblée constituante, le curé Vallet, beau-frère du médecin de la marquise. Voici en quels termes ce prêtre raconta la manière dont il s'acquitta de sa mission :

« Mon beau-frère me fit le détail de cet affreux événement et me donna la commission d'y préparer M. de Mirabeau, s'imaginant qu'il y avait une âme sensible dans un pareil corps. Moi, qui le connaissais, je ne pris point tant de précautions. Je fus informer M. de Villiers, qui me dit : « Comment allez-vous faire ? — Par exemple, lui dis-je, que de lui donner à lire la lettre de son beau-frère : je ne vous pas même lui en parler. » Je fus m'asseoir à côté de lui; il me connaissait bien et me haïssait d'autant mieux. Il me demanda ce que je venais chercher de ce côté de l'Assemblée. Sans lui répondre, je lui présentai la lettre que je venais de recevoir. Il fut très-longtemps à la lire. Je le

fixais avec la plus grande attention; son visage pâlisait, se décomposait de temps à autre, il se remettait; il continuait à lire, ensuite il soupirait, toussait, crachait et finissait par affecter du caractère. Il se leva brusquement, me remit la lettre en me saluant, et s'en fut de l'Assemblée, où il ne parut de deux ou trois jours. »

Après avoir cité ce fragment de lettre, Sainte-Beuve fait une remarque pleine de justesse. « N'admirez-vous pas, dit-il, comme ce témoin aveuglé par la prévention et l'esprit de parti, au moment même où il accuse Mirabeau de manquer de sensibilité, nous montre, au contraire, à quel point il le vit troublé et tout à fait ébranlé du coup qu'il lui portait si durement? Son témoignage tourne contre lui-même. »

Ainsi Mirabeau mit plus d'amour dans cette liaison que Sophie elle-même, si ardente qu'elle fût. Mirabeau ne la séduisit, ni ne l'enleva, comme on s'est plu à le raconter; cela ressort des pages très-véridiques que le grand homme d'Etat consacra, dans le donjon de Vincennes, à ses intimes souvenirs, et aussi du procès qu'il eut à soutenir, en 1781, contre la famille de la marquise de Monnier, qui l'accusait de rapt et d'adultère; l'adultère seul subsiste, et c'est bien assez. Cette aimable Sophie, au nez retroussé, aux yeux doux et traînants, aux cheveux noirs, à l'œil ingénu et modeste, dans laquelle Mirabeau déclare qu'il aurait cru voir Junon, s'il n'avait rencontré Vénus, n'était qu'une femme sensuelle, et l'on ne peut même pas dire que ce fut l'amour de Mirabeau qui la corrompit.

MONNIER (Jean-Charles, comte), général français, né à Cavillon (Comtat-Venaissien) en 1758, mort à Paris en 1816. Engagé volontaire et lieutenant en 1791, il passa deux ans après à l'armée d'Italie, se signala par son intrépidité à Saorgio, à Lodi, à Arcore, à Rivoli, devint général de brigade en 1797, reçut, après le traité de Campo-Formio, le commandement d'Ancone et de trois départements italiens, puis fit la campagne de Naples. Après avoir pris sept villes et soutenu plusieurs combats, il se vit contraint de chercher un refuge à Ancone, où il fut bloqué et attaqué par terre et par mer par plus de quarante mille Italiens et Autrichiens. Bien qu'il n'eût que 3,000 hommes sous ses ordres, Monnier parvint, grâce à son énergie et à son habileté, à soutenir pendant cent cinquante jours un siège régulier, et il obtint alors du général Frelich la capitulation la plus honorable (16 décembre 1799). De retour en France avec les 1,600 hommes qui lui restaient, il fut nommé général de division par le consul Bonaparte. L'année suivante, Monnier retourna en Italie, prit Turbigo, se conduisit brillamment à Marengo et à Castel-Cerolo, puis marcha sur Arezzo, qu'il prit d'assaut, et se montra envers la population d'une rigueur impitoyable. Peu après, il rejoignit l'armée du général Brune, s'empara, après le combat le plus meurtrier, du village de Fozzolo et se rendit maître de Vérone après un siège de cinq jours, le 17 janvier 1801. A partir de ce moment, Monnier, qui bégayait ouvertement les allures despotiques de Bonaparte, tomba en disgrâce et resta en non-activité jusqu'à la chute de l'Empire. En 1814, Louis XVIII le rappela au service actif, lui donna le titre de comte et l'appela à siéger à la Chambre des pairs (1815).

MONNIER (Hippolyte-Désiré), archéologue français, né à Lons-le-Saulnier en 1771, mort à Domblans (Jura) en 1867. Après divers voyages, il devint correspondant de l'Académie des inscriptions (1829), du ministère de l'intérieur pour les monuments historiques (1843), et fut nommé conservateur du musée de sa ville natale. Nous citerons de lui : *Essai sur l'origine de la Séquanie* (1817, in-80); *Mœurs et usages singuliers du peuple dans le Jura* (1823, in-80); *Les Jursiens* recommandables (1828, in-80); *Du culte des rochers et des esprits dans la Séquanie* (1834, in-12); *Etudes archéologiques sur le Bugy* (1844, in-80); *Traditions populaires comparées* (1854, in-80), ouvrage couronné par l'Académie de Besançon. Comme membre de la Société des antiquaires de France, il a publié dans les *Mémoires* de cette société un travail *Sur les vestiges d'antiquités du Jura* (1823), et un autre *Sur le patois rustique du Jura* (1824). Il fit paraître, à partir de 1840, l'*Annuaire du département du Jura*.

MONNIER (Henri-Bonaventure), littérateur et caricaturiste français, né à Paris en 1799. Il est du petit nombre des écrivains qui ont créé des types, et quoiqu'il n'ait pas la puissance d'un Molière, d'un Shakspeare ou d'un Balzac, ces types attestent la vérité de son observation et l'originalité de son talent. Il appartient à une famille bourgeoise, qui fit d'abord de lui un clerc de notaire; mais vite dégoûté du métier, Henri Monnier entra dans l'atelier de Girodet, où il fit plus de caricatures que de peinture sérieuse. Ses dessins à la plume commençaient à être en vogue vers 1825; il s'adonna aussi à la lithographie, et il exposa quelques gravures au Salon de 1826. Il illustra aussi, vers cette même époque, une édition des *Chansons* de Béranger et de *Fables* de La Fontaine. Entre temps, comme il exerçait les charges de journaliste et de critique, mais il ne savait d'atelier et se plaisait à miner les types de son époque. Depuis quelques années, il est attaché à la rédaction du journal des *Débats*. Parmi ses ouvrages qui ont trait à l'histoire,

porteur d'eau, le marchand de marrons, il se mit à écrire quelques pochades d'un comique un peu trivial, mais de la gaieté la plus communicative. Ces charges, improvisées dans l'atelier et un peu travaillées au point de vue de la publication, sont excellentes et restent le meilleur titre d'Henri Monnier. Ce sont les *Scènes populaires*, dessinées à la plume (1830, in-80), renfermant le *Roman chez la portière*, le *Dîner bourgeois*, le *Voyage en diligence*, *Jean Hiroux*, etc. Mme Gibou et Joseph Prudhomme, ces types saillants, commencent à se montrer dans cette série; Henri Monnier leur a donné plus de développement dans une seconde édition des *Scènes populaires* et surtout dans les *Mémoires* de Joseph Prudhomme.

Dessinateur et écrivain déjà connu, sinon célèbre, Henri Monnier ambitionnait encore davantage; il débuta, comme acteur, au théâtre du Vaudeville, dans la *Famille improvisée*, de Brazier (5 juillet 1831), et montra sur les planches autant d'humour et d'originalité que le crayon ou la plume à la main. Au reste, il était né comédien, mais ce fut surtout dans les types créés par lui comme écrivain qu'il excella; aussi Brazier avait-il arrangé pour la scène quelques-uns de ces types dans la *Famille improvisée*, où il remporta un succès complet. Henri Monnier paraissait sous cinq ou six aspects différents, travesti et grimaqué de la façon la plus amusante; en jeune homme timide faisant son entrée dans le monde; en petit vieux coquet et galant, débattant la bouche en cœur des fadeurs surannées; en Joseph Prudhomme, son triomphe; en marchand de bestiaux; en vieille rentière bavarde, etc. D'une originalité trop personnelle pour être aussi à l'aise dans les créations des autres, Henri Monnier ne resta pas au théâtre, malgré les bravos qui l'avaient accueilli; il se contenta d'y faire de temps à autre quelques apparitions, et reprit la plume. Il publia successivement les *Nouvelles scènes populaires* (1835-1839, 4 vol., in-80); le *Chevalier de Clermont*, roman (1837, 2 vol.); *Scènes de la ville et de la campagne* (1841, 2 vol.); *Un voyage en Hollande* (1845); les *Bourgeois de Paris* (1854); les *Discours de riens* (1855); *Mémoires de M. Joseph Prudhomme* (1857, 2 vol., in-18); la *Religion des imbéciles* (1862, in-18); *Nouvelles scènes populaires* (1862, in-18). Toutes ces œuvres, qui ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais qui amusent et provoquent un franc rire, débordent le même esprit d'observation, appliqué surtout à l'étude des mœurs infimes et des habitudes triviales. Le petit rentier maniaque, le bourgeois imbécile, le niais prétentieux, n'ont pas rencontré de peintre plus vrai; Henri Monnier en reproduit les tics, le langage, et s'incarne dans leur manière d'être au point de faire illusion; une photographie ne serait pas plus exacte. Son *Roman chez la portière* est, en littérature, ce qu'en peinture on nommerait un trompe-l'œil; vous voyez et vous entendez Mme Gibou, Mme Pochet et toute cette amusante société comme par un vasistas ouvert sur la loge. Mais c'est surtout dans le type de Joseph Prudhomme que Henri Monnier s'est surpassé; il a étudié sous toutes les faces, dans toutes les situations de la vie, ce maître d'écriture épique, au point d'en faire un être réel; il lui a prêté des mots qui resteraient, et s'est lui-même si bien identifié avec sa création principale qu'il est devenu, physiquement, Joseph Prudhomme en personne.

Au théâtre, Henri Monnier a fait jouer les *Comédiotes*, vaudeville en un acte (Variétés, 1849); *Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme*, comédie en cinq actes (Odéon, 23 nov. 1852). Henri Monnier y joua son rôle favori, et la pièce eut plus de cent représentations; le *Roman chez la portière*, vaudeville en un acte (Palais-Royal, 1855). Henri Monnier y joua aussi Mme Gibou; le *Bonheur de vivre aux champs*, vaudeville en un acte (Palais-Royal, 1855); *Peintres et bourgeois*, comédie en trois actes et en vers (Odéon, 29 déc. 1855); les *Métamorphoses de Chamoiseau* (1856); *Joseph Prudhomme chef de brigands*, comédie en trois actes (Variétés, sept. 1860).

Henri Monnier a de plus fourni quelques articles au *Cent et un*, à la *Grande ville*, au recueil intitulé *Babel*, à la *Bibliothèque pour rire*, et surtout aux *Almanachs charivariques* de P. Huart et Taxile Delord. Il a même payé son tribut à la politique, en 1848, en écrivant une brochure sérieuse : *Quelques mots sur la situation actuelle*. Comme dessinateur, on lui doit encore quelques excellentes gravures de l'édition illustrée de Balzac (1845, 20 vol., in-80).

— Sa femme, Mme Henri Monnier, débuta au théâtre du Gymnase en 1835, puis, s'étant séparée de son mari, alla jouer les *Désolés* en province. Elle a pendant longtemps tenu ces rôles au théâtre de Rouen.

MONNIER (Marc), littérateur, né à Florence de parents français en 1829. Pendant le long séjour qu'il a fait en Italie, il a étudié l'histoire, la littérature, les mœurs de ce pays, sur lequel il a publié des ouvrages fort estimés. « M. Marc Monnier écrit en vers aussi bien qu'en prose; non-seulement il sait penser, dit M. Desjats, mais il sait s'exprimer. Depuis quelques années, il est attaché à la rédaction du journal des *Débats*. Parmi ses ouvrages qui ont trait à l'histoire,

nous citerons : *Etude historique de la conquête de la Sicile par les Sarrazins* (Genève, 1847, in-80); le *Protestantisme en France* (1854, in-18); *L'Italie est-elle la terre des morts?* (Paris, 1859, in-80); Garibaldi, *histoire de la conquête des Deux-Siciles* (Paris, 1861, in-12); *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale* (1862); la *Camorra; mystères de Naples* (Paris, 1863, in-12); *Pompéi et les Pompéiens* (1864, in-12). M. Marc Monnier a publié en outre des nouvelles écrites d'une plume spirituelle et facile; la *Vieille fille* (in-80); la *Tante Jeanne* (1855, in-12); les *Amours permises* (1861, in-12), etc. Il a composé de petites pièces auxquelles il a donné le nom de comédies de marionnettes. Telles sont : *Sic vos non vobis* (1853, in-12); le *Roi Babelin* (1853, in-12); la *Princesse Danubia* (1856, in-12); le *Curé d'Yvetot* (1862, in-12); *l'Equilibre* (1667, in-12), etc., et deux comédies en un acte : la *Ligne droite* (1854); la *Mouche du coche* (1858), représentée à l'Odéon. Enfin, comme littérateur, on lui doit les *Atteux de Figaro* (1868, in-12), livre qui contient sur le théâtre d'intéressantes et ingénieuses recherches. Comme poète, M. Marc Monnier n'est pas de ceux que l'infini tourmente; il se tient dans une région moyenne; il n'a pas de grands éclats de passion, mais le goût du délicat, du distingué, de l'émotion tempérée. Ses pièces sont parfois d'une facture neuve, habile, et d'une forme harmonieuse. On lui doit deux recueils : les *Lucioles* (Genève, 1853, in-12), et *Poésies de Marc Monnier, Amoureuses, Campagnardes*, etc. (Paris, 1871, in-12).

MONNIX, peintre hollandais, né à Bois-le-Duc en 1608, mort dans la même ville en 1686. En sortant de l'atelier de Marc Gheerds, il se rendit en Italie, passa à Rome treize années, pendant lesquelles il acquit de la fortune par ses travaux, puis revint dans sa ville natale. Ses tableaux, qui se trouvent pour la plupart en Italie, représentent des scènes d'intérieur, au dessin correct, au coloris sobre, au faire soigné. Il a laissé également d'excellents dessins.

MONNOT (Pierre-Etienne), sculpteur français, né à Besançon en 1660, mort à Rome en 1730. Il alla compléter ses études artistiques en Italie, où il se fixa, et devint membre, puis l'un des directeurs de l'Académie de Saint-Luc à Rome. On cite parmi ses ouvrages les plus importants : le *Tombeau du pape Innocent XI*, dans la basilique de Saint-Pierre, et les statues de *Saint Paul* et de *Saint Pierre*, dans l'église de Saint-Jean de Latran.

MONNOT (Jacques-François-Charles), homme politique français, né vers 1743, mort vers 1820. Avocat lorsque éclata la Révolution, il se montra un chaud partisan des idées nouvelles, devint vice-président de l'administration du Doubs en 1790, député de ce département à l'Assemblée législative (1791), puis à la Convention, vota la mort lors du procès de Louis XVI et travailla avec assiduité dans le comité des finances. En 1795, Monnot passa au conseil des Cinq-Cents et s'y occupa également, d'une façon toute particulière, de questions financières. Quelques temps après l'expiration de son mandat (1798), il obtint la recette générale du Doubs, qu'il garda jusqu'en 1812. La loi de 1816 contre les régicides força Monnot à quitter la France. Il se réfugia alors en Suisse, où il mourut.

MONNOT (Antoine), chirurgien français, né à Besançon en 1765, mort dans la même ville en 1820. Il devint, en 1788, membre du collège de chirurgie de sa ville natale, et l'année suivante démonstre d'astronomie à l'université. Après avoir été attaché ensuite à divers hôpitaux militaires, il retourna dans sa ville natale, y fit un cours d'accouchement et fut compris, en 1807, au nombre des professeurs de l'Ecole secondaire de médecine. Monnot se montra un grand désintéressé, et il soignait de préférence les malades pauvres. Nous citerons parmi ses écrits, dont le style est fort incorrect : *Reflexions servant d'introduction à l'étude de l'anatomie* (Besançon, 1791); *Observations sur l'hydrophobie* (Besançon, 1799), etc.

MONNOYE (Bernard de La), poète français. V. LA MONNOYE.

MONNOYER ou MONOYER (Jean-Baptiste), peintre français, né à Lille en 1635, mort à Londres en 1699. Tout jeune encore, il se rendit à Paris, où il acquit une grande réputation comme peintre de fleurs, de fruits, et devint membre de l'Académie en 1665. Lord Montagu, charmé de son talent, l'emmena en Angleterre pour y décorer un palais qui faisait construire, et le décida à se fixer à Londres, où le remarquable artiste exécuta de nombreux tableaux. « Monnoyer est, de tous les peintres de fleurs, dit Mariette, celui qui a su le mieux les grouper et qui les a peintes avec le plus de goût. Il n'y a pas mis le même fini que ceux d'entre les Flamands qui les ont traitées, mais il les a rendues avec une légèreté et une finesse qui n'ont été connues que de lui seul. » Le musée du Louvre possède onze tableaux qu'on attribue à Monnoyer. On a aussi de lui des dessins remarquables dans la légèreté de la touche, et des estampes fort recherchées des amateurs. Cet artiste fut souvent désigné de son temps sous le simple nom de *Baptiste*. Il

avait deux fils, qui cultivèrent également la peinture : Antoine, qui devint membre de l'Académie en 1704, bien qu'il ne fût qu'un médiocre peintre de fleurs, et Baptiste, qui entra dans un couvent de dominicains en Italie, et décora ce couvent de peintures représentant des traits de la vie de saint Dominique.

MONNY DE MORNAY (Marie-Joseph), agronome français, né à Langres en 1804, mort en 1868. Il s'adonna à l'étude de l'agronomie, dirigea des exploitations agricoles à Vertou (Loire-Inférieure) et à Mornay (Haute-Saône), fut attaché en 1841, en qualité d'inspecteur général, au ministère de l'Agriculture, et devint en 1848 chef de division, puis directeur de l'Agriculture à ce même ministère. On doit à M. Monny de Mornay, sous le titre général d'*Encyclopédie agricole* (1842, 7 vol. in-8), des manuels de l'agriculture, du vigneron, du forestier, etc. Il a publié en outre : *Pratique et législation des irrigations dans l'Italie supérieure et quelques États de l'Allemagne* (1844, in-8).

MONO, préfixe. V. MON.

MONO ATOMIQUE adj. Chim. Se dit des bases et des acides formés par la combinaison d'un équivalent d'oxygène et d'un équivalent d'un autre corps simple.

MONOAXIFÈRE adj. (mo-no-a-ksi-fère — du préf. mono, et du lat. *axis*, axe, *féro*, je porte). Bot. Se dit des inflorescences qui portent un seul axe : *Inflorescence MONOAXIFÈRE*.

— Miner. Se dit des cristaux qui ne présentent qu'un seul axe : *Cristal MONOAXIFÈRE*.

MONOBAPHIE s. f. (mo-no-ba-fi — du préf. mono, et du gr. *baphé*, couleur). Hist. nat. Etat d'une surface qui ne présente qu'une seule couleur.

MONOBASE adj. (mo-no-ba-ze — du préf. mono, et de *base*). Miner. Qui n'a qu'une seule base : *Cristaux MONOBASES*.

— Bot. Se dit des plantes phanérogames qui adhèrent à la racine par une base unique.

MONOBASIQUE adj. (mo-no-ba-zi-ke — du préf. mono, et de *basique*). Chim. Se dit des sels qui ne contiennent qu'un équivalent de base.

— Pharm. Qui ne contient qu'une base : *Formule MONOBASIQUE*.

MONOBIE adj. (mo-no-bi — du préf. mono, et du gr. *bios*, vie). Helminth. Se dit des vers dont la vésicule ne renferme qu'un seul animal.

— s. f. pl. Famille de vers qui présentent le caractère ci-dessus énoncé.

MONOBLEPSIE s. f. (mo-no-blè-psé — du préf. mono, et du gr. *blepsis*, vue). Pathol. Vice de la vision, qui consiste en ce que l'on voit confusément avec les deux yeux, tandis qu'on voit d'une manière nette avec un seul.

MONOBOLÉ s. m. (mo-no-bo-lé — du préf. mono, et du gr. *bolos*, jet). Antiqu. rom. Espèce de saut usité dans les palestres.

MONOBROMÉ, ÉE adj. (mo-no-bro-mé — du préf. mono, et de *brome*). Chim. Qui contient un seul équivalent de brome.

MONOBROMOCUMINATE s. m. (mo-no-bro-mo-ku-mi-na-té). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide monobromocuminique avec une base.

— Encycl. Les monobromocuminates sont des sels qui dérivent des cumينات $C_{10}H_{11}BrO_2$ par la substitution d'un atome de brome à un atome d'hydrogène. Les seuls connus de ces sels sont le sel d'hydrogène ou acide monobromocuminique, le sel de potassium et le sel d'argent.

MONOBROMOCUMINIQUE adj. (mo-no-bro-mo-ku-mi-ni-que — du préf. mono, de *brome* et de *cuminique*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide cuminique par la substitution d'un atome de brome à un atome d'hydrogène.

— Encycl. L'acide monobromocuminique $C_{10}H_{11}BrO_2$ dérive de l'acide cuminique $C_{10}H_{12}O_2$

par la substitution de Br à H. Il a été préparé par MM. Louguinine et Naquet. Ces chimistes ont obtenu par la réaction à l'aide de laquelle M. Péligot a obtenu son homologue, l'acide bromobenzolique.

Pour préparer l'acide cuminique, point de départ de la préparation du dérivé bromé, on fait réagir de l'aldéhyde cuminique pure sur de la potasse fondante, d'après le procédé décrit dans tous les traités de chimie. Après avoir transformé cet acide en sel d'ammonium et précipité ce dernier par l'azotate d'argent, on recueille le précipité, on le lave et on le dessèche complètement à l'étuve, ce qui ne présente pas de difficulté, le cuminate d'argent étant stable. On place ensuite dans une capsule de verre 25 grammes environ de cuminate d'argent très-sec et réduit en poudre aussi impalpable que possible. La capsule est ensuite disposée sur un trépied au-dessous duquel on met une autre capsule renfermant deux molécules de brome par molécule de cuminate d'argent employé. Le trépied et la capsule reposent sur une plaque de verre usé à l'émeri, et le tout est recouvert d'une

cloche graissée sur le plateau. L'intérieur de la cloche se remplit aussitôt de vapeurs de brome. Au bout d'une semaine environ, on voit ces vapeurs diminuer, et il ne reste plus de liquide dans la capsule inférieure. A ce moment, on considère la réaction comme terminée. On enlève la cloche et on épaise par l'éther le contenu de la capsule supérieure. Il reste un dépôt de bromure d'argent, et l'éther, en s'évaporant, abandonne une masse de cristaux colorés en rouge par des produits bromés. On purifie ce corps par des pressions entre des feuilles de papier buvard, des dissolutions dans l'éther et des cristallisations successives, jusqu'à ce qu'il soit entièrement blanc. Le corps ainsi préparé est rarement pur. Le plus souvent c'est un mélange d'acide cuminique et d'acide bromocuminique. Dans la première opération de MM. Naquet et Louguinine, les nombres fournis à l'analyse permettaient d'évaluer à 12 pour 100 la proportion de l'acide cuminique régénéré. Pour se débarrasser de cette impureté, ces chimistes eurent recours à des lavages réitérés à l'eau bouillante; la quantité d'acide cuminique ne formant environ qu'un dixième environ de la masse, ils ont réussi à l'éliminer ainsi en totalité. Après avoir fait bouillir une dizaine de fois le mélange et décanté chaque fois l'eau qui avait servi à cet usage, ils sont parvenus à séparer le mélange en deux parties dont l'une, soluble dans l'eau bouillante, s'est séparée par le refroidissement des eaux décolorées, et dont l'autre, de beaucoup la plus abondante, était restée insoluble. Chacune des deux portions, desséchée et recristallisée dans l'éther, se présentait sous la forme de masse cristalline blanche. La partie insoluble fut soumise à l'analyse; elle renfermait : carbone, 49,38 à 50,09; hydrogène, 4,80 à 4,84; brome, 33,10.

La formule $C_{10}H_{11}BrO_2$ de l'acide bromocuminique exige C = 49,35; H = 4,84 et Br = 32,92. Ce corps analysé était donc de l'acide monobromocuminique parfaitement pur. C'est un corps cristallin, blanc, fusible à 146°, presque complètement insoluble dans l'eau bouillante et absolument insoluble dans l'eau froide. L'alcool froid le dissout peu. Il est plus soluble dans l'alcool chaud et très-soluble dans l'éther.

— Bromocuminate de potassium $C_{10}H_{10}BrO_2$.

Pour préparer ce sel, on sature l'acide bromocuminique par un léger excès de carbonate potassique en solution aqueuse, on évapore à siccité la liqueur et l'on traite le résidu par l'alcool. Ce liquide dissout le bromocuminate de potassium et laisse le carbonate alcalin en excès à l'état insoluble; on filtre et l'on évapore la solution alcoolique. Le produit est un sel blanc, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

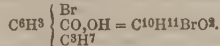
— Bromocuminate d'argent. On prépare ce sel en précipitant le bromocuminate de potassium par l'azotate d'argent. C'est un précipité blanc et insoluble dans l'eau, qui ne s'altère pas sous l'influence de ce liquide, même à 150°.

Comment agit le brome sur le cuminate d'argent pour le transformer en acide monobromocuminique? Sans rien pouvoir préciser à cet égard, MM. Louguinine et Naquet ont donné une hypothèse qui paraît assez probable. Ces chimistes supposent que la réaction s'accomplit en deux périodes distinctes : la première d'abord du bromocuminate d'argent et de l'acide bromhydrique. L'acide bromhydrique, agissant ensuite sur le bromocuminate d'argent formé en même temps que lui, donnerait de l'acide bromocuminique libre et du bromure d'argent. Cette hypothèse est nécessaire par l'impossibilité où est le brome d'occuper la même place que l'argent en donnant un véritable produit de substitution n'ayant rien de commun avec les anhydrides doubles.

Pour vérifier jusqu'à un certain degré leur hypothèse, MM. Naquet et Louguinine ont trituré du cuminate d'argent avec de l'iode. On sait que, d'après Kékulé, ce métal lode ne donne pas de produits de substitution directe. Il était donc évident que, si les faits étaient conformes à l'hypothèse énoncée plus haut, il ne devait pas se former d'acide iodo-cuminique. En réalité, il ne s'en est pas formé la moindre trace. Mais, de l'aveu même de ces auteurs, cette expérience est loin d'être décisive. Outre, en effet, que l'action du chlore ne fournit pas non plus d'acide chlorocuminique, la production de l'acide bromocuminique lui-même est une opération très-incertaine. Dans la première opération qu'ils ont faite, MM. Naquet et Louguinine ont obtenu, comme nous l'avons dit plus haut, un mélange renfermant 88 pour 100 d'acide bromocuminique. Dans une seconde opération, ils ont obtenu un produit qui s'est trouvé absolument pur après une seule ébullition avec l'eau; mais, depuis, ils n'ont plus obtenu que des mélanges trop peu riches en acide bromocuminique pour qu'il fût possible d'en extraire ce corps à l'état de pureté; et il leur a été impossible de retrouver les conditions dans lesquelles ce composé se produit en quantité considérable. Il est probable que pour l'acide bromobenzolique, comme pour l'acide bromocuminique, il existe des conditions encore obscures de formation, qui font que le produit tantôt s'obtient, tantôt ne s'obtient pas.

MM. Louguinine et Naquet ont vainement

essayé de préparer l'acide oxy-cuminique en traitant le bromocuminate d'argent par l'eau à 150°. Cette difficulté que présente le brome à être remplacé par l'oxyhydrile peut s'expliquer d'après la théorie de M. Kékulé sur la série aromatique. Le brome de l'acide bromocuminique se trouve substitué dans la chaîne benzène et cet acide répond à la formule rationnelle



MONOBROMOPHÉNYLAMINE s. f. (mo-no-bro-mo-fé-ni-la-mi-ne — du préf. mono, de *brome*, et de *phénylamine*). Chim. Nom de l'un des dérivés de la phénylamine.

MONOCARPE adj. (mo-no-kar-pe — du préf. mono, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Se dit des végétaux qui ne portent qu'un seul fruit.

MONOCARPELLAIRE adj. (mo-no-kar-pè-lè-re — du préf. mono, et de *carpellaire*). Bot. Qui n'a qu'un carpelle : *Fruit MONOCARPELLAIRE*.

MONOCARPIEN, IENNE adj. (mo-no-kar-pi-en, iè-ne — rad. *monocarpe*). Bot. Qui ne produit qu'une fois des fruits : *Les plantes annuelles sont généralement MONOCARPIENNES*. || On dit aussi MONOCARPIQUE.

MONOCÉPHALE adj. (mo-no-sé-fa-lé — du préf. mono, et du gr. *kephalé*, tête). Tératol. Se dit d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps : *Monstre MONOCÉPHALE*.

— Bot. Qui n'a qu'un seul capitule. || Dont les fleurs sont disposées en colatides, en capitules ou en ombelles solitaires.

— s. m. Monstre qui n'a qu'une tête pour deux corps.

MONOCÉPHALIE s. f. (mo-no-sé-fa-lé — rad. *monocéphale*). Tératol. Conformation d'un monstre qui n'a qu'une tête pour deux corps.

MONOCÉPHALIEN, IENNE adj. (mo-no-sé-fa-li-en, iè-ne — rad. *monocéphale*). Tératol. Qui appartient aux monocéphales; qui a la conformation des monocéphales : *Monstre MONOCÉPHALIEN*. Conformation MONOCÉPHALIENNE.

MONOCÈRE adj. (mo-no-sé-re — du préf. mono, et du gr. *keras*, corne). Zool. Qui n'a qu'une seule corne.

— s. m. Astron. Constellation australe appelée aussi MONOCÈRES.

— Mamm. Nom que Pliny a donné au rhinocéros. || Un des noms de la licorne, animal fabuleux. On dit aussi MONOCÈRES. || Nom vulgaire du narval, espèce de cétacé. On dit aussi MONOCÈRES.

— Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau de paradis.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des trachéliens, comprenant une vingtaine d'espèces.

— Arachn. Espèce d'araignée d'Allemagne.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des tiliacées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale et de la Nouvelle-Hollande.

MONOCÉROS s. m. (mo-no-sé-ross). V. MONOCÈRE.

MONOCERQUE s. m. (mo-no-sér-ke — du préf. mono, et du gr. *kerkos*, queue). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

MONOCHAME s. m. (mo-no-ka-me — du préf. mono, et du gr. *chamos*, frein). Entom. Genre de coléoptères.

MONOCHÈLE s. m. (mo-no-kè-le — du préf. mono, et du gr. *cheilos*, lèvres). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des hellicornes, comprenant une soixantaine d'espèces, toutes originaires de l'Afrique australe.

MONOCHIRÈS s. m. (mo-no-ki-re — du préf. mono, et du gr. *cheir*, main). Ichtyol. Genre de poissons, détaché des pleuronectes.

— Encycl. Les monochires, confondus autrefois avec les pleuronectes, s'en distinguent surtout en ce qu'ils n'ont qu'une nageoire pectorale extrêmement petite, du côté des yeux; celle du côté opposé est presque imperceptible ou même manque tout à fait. C'est à cette particularité qu'ils doivent le nom de monochire, dont la signification est qu'il n'a qu'une main ou nageoire. On en connaît deux espèces, ou peut-être même deux simples variétés, qui vivent dans la Méditerranée. Le monochire à petite nageoire a le corps épais, oblong, couvert d'écaillés rudes; la nageoire supérieure plus longue que l'inférieure, toutes deux garnies de dents à peine visibles; la nageoire pectorale très-petite; sa longueur totale est d'environ 0m 10. Le monochire linguatule est très-rare, comme le précédent, qu'on trouve surtout en juin et en décembre.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE adj. (mo-no-klam-i-dé — du préf. mono, et de *chlamyde*). Bot. Se dit des végétaux dont les fleurs n'ont qu'un seul périanthe, telles que la tulipe, le lis, le muguet, etc. || On dit plus ordinairement MONOCHLORÉ.

MONOCHLORE, ÉE adj. (mo-no-klo-ré — du préf. mono, et de *chlore*). Chim. Qui contient un seul équivalent de chlore : *Composé MONOCHLORE*.

MONOCHLOROPHÉNYLAMINE s. f. (mo-no-klo-ro-fé-ni-la-mi-ne — du préf. mono, et de *phénylamine*). Chim. Nom de l'un des dérivés de la phénylamine.

MONOCHORDE s. m. (mo-no-kor-de — du préf. mono, et du gr. *chorde*, corde). Mus. Instrument de musique à une seule corde, en usage chez les Grecs, auxquels il servait de diapason. V. MONOCORDE.

MONOCHORDISER v. n. ou intr. (mo-no-kor-di-zé — rad. *monochorde*). Jouer du monochorde. || Mot de Rabelais.

MONOCHROË, ÉE adj. (mo-no-kro-é — du préf. mono, et du gr. *chroa*, couleur). Hist. nat. Qui n'a qu'une seule couleur. || On dit aussi MONOCHROÏTE.

MONOCHROMATIQUE adj. (mo-no-kro-ma-ti-ke — rad. *monochrome*). Qui est peint d'une seule couleur : *Peinture MONOCHROMATIQUE*.

— Physiq. Se dit d'une flamme d'un jaune uniforme, que l'on obtient en brûlant de l'alcool dans une capsule contenant des morceaux de fil de fer et chauffée avec une lampe à esprit-de-vin, ou avec une mèche ordinaire trempée dans une dissolution d'un sel sodique et séchée ensuite. || Se dit d'une lumière qui ne donne que des rayons d'une seule couleur.

MONOCHROME adj. (mo-no-kro-me — du préf. mono, et du gr. *chrôma*, couleur). Qui est d'une seule couleur : *Peinture MONOCHROME*.

— Sculpt. Se dit des ouvrages antiques qui n'ont que la couleur naturelle de la pierre : *Habitudes à la blancheur uniforme du marbre, nous ne voulons comprendre que la sculpture MONOCHROME*. (Th. Gaut.)

— s. m. Objet peint d'une seule couleur. La plupart des fabricateurs de vases antiques ont emprunté le plus souvent leurs compositions aux peintures renommées des artistes grecs, en les soumettant aux conditions particulières du MONOCHROME. (Lenormant.)

MONOCHROMIE s. f. (mo-no-kro-mi — du préf. mono, et du gr. *chrôma*, couleur). Qualité de ce qui est d'une seule couleur : *Deux cheminées parallèles sont garnies de glaces historiées où les armes de la ville, peintes en vives couleurs, tranchent à merveille sur la MONOCHROMIE de l'or*. (Le Siècle.)

MONOCLADE adj. (mo-no-klade — du préf. mono, et du gr. *klados*, rameau). Bot. Dont la tige produit un seul rameau.

MONOCLE adj. (mo-no-kle — du préf. mono, et du lat. *oculus*, œil). Qui n'a qu'un œil.

— s. m. Petite lunette pour un œil : *Quand un tableau sort des mains de M. Meissonier, c'est, à coup sûr, qu'il ne peut être prussé plus loin; et, en effet, il peut alors défer le monocle de l'amateur le plus difficile, et aller s'accrocher tranquillement au mur, entre les mères précieuses, rares et recherchées*. (Th. Gaut.)

— Chir. Bandage que l'on emploie pour maintenir un appareil sur l'un des yeux.

— Crust. Genre de crustacés qui ont un œil unique sur le milieu du front. || Plusieurs naturalistes ont fait de ce genre une famille à part.

— Encycl. Crust. Le groupe des monocles se compose d'un certain nombre de crustacés d'une extrême petitesse et qui se distinguent par les bizarres métamorphoses qu'ils subissent dans leur jeune âge. Pour que l'accomplissement puisse s'effectuer, il faut que le mâle s'accroche à la queue de la femelle, au moyen d'un spermatophore tubulaire qu'il accole à l'abdomen de la femelle; la fécondation s'opère alors par une simple endosmose du liquide fécondateur contenu dans le spermatophore. La femelle, beaucoup plus grande que le mâle, l'entraîne pendant quelque temps avec elle et, après la fécondation, pond un nombre considérable d'œufs qui, pendant tout le temps de l'incubation, restent suspendus sous son abdomen dans une ou deux grosses poches ovoïdes. Les petits qui en éclosent forment une sorte de boule munie d'une paire d'antennes et de deux paires de pattes natatoires, et offrent alors si peu d'analogie avec leurs parents, que des zoologistes n'ont pas hésité à en faire un genre distinct. Ce n'est qu'après plusieurs métamorphoses qu'ils arrivent à leur état complet.

Les monocles sont sujets à des mues très-fréquentes; ce n'est guère qu'après la troisième que ces crustacés sont aptes à la reproduction, et quelquefois après la cinquième seulement qu'ils deviennent semblables à leurs parents. Ils pondent toute l'année, mais à des intervalles qui varient suivant le degré de la température. Les jeunes ont été souvent comparés à des larves ou à des têtards, dont on leur a même donné le nom. Il est à remarquer que les monocles, après avoir été soumis à une asphyxie complète pendant quelques instants, peuvent être rappelés à la vie. Tous ces animaux, dit H. Lucas, sont généralement aquatiques. Ceux qui ont un siphon, ou qui sont suceurs, habitent plus généralement les mers, parce que c'est là aussi que se tiennent un plus grand nombre de poissons, à la peau desquels ils se fixent pour en sucer le sang. Quelques espèces, cependant, vivent sur les poissons d'eau douce ou sur les têtards des batraciens. Les autres, qui

sont tous broyeur ou munis de mandibules ou de mâchoires, font leur séjour, à l'exception d'un petit nombre, dans les eaux douces, mais peu ou point polluées, telles que celles des mares, des fossés, des bassins; souvent même ils y fourmillent et y paraissent et disparaissent presque subitement; aussi, pour expliquer cette subite apparition, a-t-on pensé que les œufs pouvaient se conserver assez longtemps dans les lieux où ils avaient été déposés, lorsqu'ils étaient remplis d'eau, sans que leur germe s'altérât; mais les expériences de Strauss et de Jurieu sembleraient prouver qu'une dessiccation absolue les ferait périr. Les monocytes ont quatre antennes, dont deux, à raison de leurs fonctions, ont été prises pour des pieds par quelques auteurs; elles sont, en effet, généralement destinées, lorsqu'elles sont grandes, à favoriser la locomotion, ou bien, lorsqu'elles sont petites, à faire tourbillonner l'eau. L'extrémité postérieure du corps est la forme d'une queue terminée par des appendices; elle se recourbe en dessous quand l'animal veut la faire rentrer dans le test.

MONOCÉLÈS s. f. (mo-no-ké-lès). Bot. Espèce d'hépatique.

MONOCLINE adj. (mo-no-klī-ne — du préf. *mono*, et du gr. *klīnē*, lit). Bot. Qui réunit les deux sexes sur une même fleur : *Végétaux monoclines*.

MONOCLINIQUE adj. (mo-no-klī-ni-ke — du préf. *mono*, et du gr. *klīnē*, inclinaison). Minér. Se dit d'un type cristallin qui a trois axes obliques l'un sur l'autre, dont deux seulement sont égaux entre eux.

MONOCLINOÉDRIQUE adj. (mo-no-klī-no-éd-ri-ke — du préf. *mono*, et du gr. *klīnē*, lit, *édra*, base). Minér. Se dit d'une coupe dans laquelle les plans coordonnés ont deux de leurs angles droits et le troisième aigu ou obtus.

MONOCOLON s. m. (mo-no-kō-lon — du préf. *mono*, et de *colon*). Anat. Ancien nom du rectum.

MONOCONDYLE s. m. (mo-no-kon-di-le — du préf. *mono*, et de *condyle*). Diplomatique. Abréviation.

MONOCONIQUE adj. (mo-no-ko-ni-ke — du préf. *mono*, et de *conique*). Qui est terminé par un seul cône.

MONOCONQUE adj. (mo-no-kon-ke — du préf. *mono*, et de *conque*). Moll. Se dit des coquilles composées d'une seule pièce.

MONOCORDE s. m. (mo-no-kor-de — du préf. *mono*, et de *corde*). Mus. Instrument qui n'a qu'une seule corde, et que l'on peut diviser dans diverses proportions pour étudier les différents intervalles des sons. L'instrument grec qui n'avait qu'une seule corde, dont on variait la longueur à l'aide d'un chevalet mobile, et que l'on pincait avec les doigts. L'instrument à plusieurs cordes vibrant à l'unisson, au moyen duquel on règle tous les autres instruments.

— **Encycl.** On attribue à Pythagore l'invention de cet instrument de musique, fort connu des anciens. Il se composait d'une corde, soit de boyau, soit de métal, tendue sur une règle entre deux chevalets fixes. La règle était divisée en degrés. À l'aide de cet appareil, on pouvait connaître les rapports existant entre les diverses longueurs de la corde et les produits de chacune de ces longueurs; on n'avait qu'à promener sous la corde un chevalet mobile, que l'on arrêta aux intervalles marqués. Au II^e siècle de notre ère, dit Kastner, le célèbre mathématicien Ptolémée employait cet instrument pour démontrer les rapports mathématiques des sons par les longueurs des cordes. Dans ses *Éléments harmoniques*, il en donne la figure et l'appelle canon, c'est-à-dire règle. On l'a souvent désigné aussi sous le nom de *canon harmonique* ou de *regula harmonica*. Le chevalet mobile, nommé *magas*, lui a même fait donner celui de *magas* ou *magadis*. Au moyen âge, ayant qu'on eût fixé un étalon sonore qui rendit un son type et qui permit de se rendre un compte exact de l'écart des intervalles, on se servit du *monocorde* pour déterminer le degré de gravité ou d'acuité d'un son. À l'origine, il fut exclusivement employé par les professeurs pour faciliter les études de leurs élèves. Guillaume de Machault, célèbre poète et musicien, définissait l'ancien *monocorde* « un instrument qui n'a qu'une seule corde et à tous instruments s'accorde ». De cet instrument rudimentaire on parvint à faire une sorte de clavecin. On suppose que c'est vers l'époque où vivait le célèbre Gul d'Arezzo, c'est-à-dire au XI^e siècle, que cette transformation s'opéra. L'appareil primitif, profondément modifié, reçut un assez grand nombre de cordes; on immobilisa les chevalets, qui furent fixés d'avance sous ces cordes, et celles-ci étaient mises en vibration par le moyen de petits morceaux ou languettes de bois faisant l'office de plectres, et qui étaient elles-mêmes mises en mouvement par l'abaissement des touches auxquelles elles correspondaient. Cette innovation donna naissance à un véritable instrument de musique dont l'usage se répandit rapidement de toutes parts, et en France il reçut, au fur et à mesure de ses perfectionnements, les noms de *clavecin*, *clavicorde*, *manicorde*, *manicord* ou *manicordion*. Ce qui est caractéristique, c'est que le *monocorde* ou *monocordion*, sous

quelque forme qu'il se présente, peut être considéré comme le premier type des instruments à cordes, et qu'il est en même temps l'aïeul du piano actuel, puisqu'il a engendré le clavicorde, qui est devenu la virginalité, que la virginalité s'est transformée en épinette, que cette dernière a fait place au clavecin, et qu'enfin du clavecin est sorti le piano.

MONOCOTYLÉ adj. (mo-no-ko-ti-lé — du préf. *mono*, et du gr. *kotylē*, cavité). Moll. Qui n'a qu'une seule ventouse, un seul suçoir. Il On dit aussi **MONOCOTYLÉAIRE**.

— s. m. pl. Famille d'acéphales qui n'ont qu'un seul suçoir.

MONOCOTYLÉDÈNE adj. (mo-no-ko-ti-lé-do-ne — du préf. *mono*, et de *cotylédène*). Bot. Qui n'a qu'un seul cotylédène : *Plante monocotylédène*. Les *sotères* sont des plantes monocotylédones de la famille des *natades*. (L. Figueur.) Il On dit aussi **MONOCOTYLÉDÉNE** f. et **MONOCOTYLÉDÉNE** s. f. pl. Classe de plantes comprenant tous les végétaux qui n'ont qu'un seul cotylédène.

— **Encycl.** Les *monocotylédones* forment une des deux grandes divisions des végétaux phanérogames ou embryonnés; ce qui les distingue surtout des *dicotylédones*, c'est, ainsi que leur nom l'indique, la structure de leur embryon, qui n'a qu'un seul cotylédène ou une seule feuille séminale. Mais à ce caractère correspondent plusieurs autres également importants, pris dans tous les organes de la végétation et de la reproduction, et qui font de la division des *monocotylédones* un groupe des plus naturels. Les racines, jamais pivotantes, toujours fasciculées, sont, à l'état de radicle, renfermées dans une sorte de gaine appelée *coléorhize*, qu'elles doivent percer pour se développer, ce qui n'a pas lieu dans les *dicotylédones*; de là le nom d'endorhizes donné à ce groupe. La tige, dans les espèces ligneuses, est cylindrique; elle se compose, non pas de couches concentriques de bois et d'écorce, mais de faisceaux fibreux vasculaires disséminés sans ordre apparent dans le tissu cellulaire ou moelle, qui constitue en quelque sorte toute la tige, mais plus nombreux et plus serrés vers la zone extérieure, qui présente ainsi une texture plus compacte; arrivée à un certain âge, cette tige n'augmente plus de diamètre, mais continue à s'accroître en hauteur. Presque toujours simple et nue, très-rarement ramifiée, elle présente en général l'aspect d'une colonne couronnée au sommet par un bouquet de feuilles. On lui donne le nom de stipe. Les palmiers en présentent les exemples les mieux connus. Les feuilles, presque toujours alternes et entières, ont des nervures secondaires parallèles ou convergentes, simples, très-rarement ramifiées. Les fleurs sont constituées d'après le type ternaire; dépourvues de corolle proprement dite, elles présentent ordinairement un périanthe à trois ou six divisions souvent colorées et pétaloïdes; trois ou six étamines; un ovaire à trois loges, fréquemment trigone à l'extérieur, et un stigmate à trois divisions. Le fruit présente une composition et une structure analogues à celles de l'ovaire, mais souvent modifiées et masquées par des avortements ou des soudures. La graine renferme un embryon muni, comme nous l'avons dit, d'un seul cotylédène; sa germination présente des particularités remarquables. Le système racinaire principal, sorti du *coléorhize*, périt de très-bonne heure; mais déjà les premiers nœuds de la tige ont émis des racines adventives qui, désormais, concourent seules à la nutrition de la plante. A une pareille organisation, il n'est pas étonnant que les *monocotylédones* soient soumises à des règles de culture spéciale; on n'est pas parvenu jusqu'à présent à greffer ces végétaux les uns sur les autres. Les *monocotylédones* sont répandues dans tous les climats; mais les espèces ligneuses, et surtout arborescentes, ne se rencontrent guère que dans les régions tropicales ou du moins très-chaudes. Ce groupe renferme de nombreuses familles, entre autres les orchidées, lilacées, amarillidées, iridées, palmiers, ardiées, musacées, graminées, cyperacées, juncées, naldacées, etc.

MONOCOTYLÉDÉNE s. f. (mo-no-ko-ti-lé-do-ni — rad. *monocotylédène*). Bot. État d'une plante qui n'a qu'un cotylédène. Il Classe de plantes renfermant celles qui n'ont qu'un seul cotylédène.

MONOCRANÈS s. f. (mo-no-kra-nès). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, comprenant deux espèces du Brésil.

MONOCRÉPIDE adj. (mo-no-kré-pi-de — du préf. *mono*, et du gr. *krēpis*, pantoufle). Mythol. Epithète de Mercure, qui avait jeté une de ses talonnières à Persée allant combattre les Gorgones.

MONOCREPIDUS s. m. (mo-no-kré-pi-di-us — du préf. *mono*, et du gr. *krēpis*, chaussure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, comprenant une cinquantaine d'espèces américaines.

MONOCROTE s. m. (mo-no-kro-te — du préf. *mono*, et du gr. *krotos*, impulsion). Antiq. gr. Navire qui n'avait qu'un rang de rames de chaque côté. Il On dit aussi **MONOCROTON**.

MONOCULAIRE adj. (mo-no-ku-lé-re —

du préf. *mono*, et de *oculaire*). Qui se fait avec un seul œil : *Vision monoculaire*.

MONOCULE s. m. (mo-no-ku-le — du préf. *mono*, et du lat. *oculus*, œil). Chir. Bandage qui s'applique sur un seul œil.

— Dr. canon. Bénéfice à la collation d'une seule personne, qui ne jouissait de ce droit que pour ce seul bénéfice.

MONOCULISTE s. m. (mo-no-ku-li-ste — rad. *monocule*). Celui qui n'a qu'un œil, cyclope.

Lors on vit les *monoculistes*
Venir par différentes pistes;
Aucun de ces enfants d'Étna
En son grand front plus d'un œil n'a.

SCARRON.

Il Ce mot appartient au style burlesque.

MONOCULTURE s. f. (mo-no-ku-ltur — du préf. *mono*, et de *culture*). Culture monopolisée : *Monoculture du tabac*. Il Peu usité.

MONOCYCLE adj. (mo-no-si-ke — du préf. *mono*, et du gr. *kuklos*, cercle). Qui ne décrit qu'un seul cercle.

MONOD (Pierre), écrivain et jésuite savoyard, né à Bonneville en 1586, mort en 1644. Entré dans l'ordre des jésuites en 1603, il s'adonna à l'enseignement et devint professeur de la duchesse de Savoie, Christine, sœur de Louis XIII, sur l'esprit de laquelle il exerça une influence considérable. Le duc de Savoie, ayant voulu obtenir le titre d'altesse royale, envoya, dans ce but, Monod à la cour de France (1636). Mais le cardinal de Richelieu éluda la demande qui lui était faite, et le jésuite, furieux, s'unit aux ennemis du ministre pour le renverser. Informé de ce qui se passait, Richelieu renvoya à Turin Monod, qui mit alors tout en œuvre pour faire rompre l'alliance de la Savoie avec la France. Pour couper court à cette intrigue, Richelieu fit enlever le Père Monod en 1640 et ordonna de l'enfermer à Pignerol, puis à Cuneo. Le jésuite parvint à s'évader, mais il fut pris presque aussitôt et emprisonné à Miolans, où il termina sa vie. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *l'Ermite chrétien* (Lyon, 1619); *Recherches sur les alliances des maisons de France et de Savoie* (Lyon, 1621, in-4°); *Amedeus Pacificus* (Turin, 1624, in-4°), son meilleur ouvrage; *Apologie pour la maison de Savoie* (Chambéry, 1631, in-4°); *Ristretto delle rivoluzioni del reame di Cipro e ragioni della casa di Savoia*, sopra di esso (Turin, 1633, in-fol.); *Il Capricorno, ossia Oroscopo d'Augusto*, Cesare (Torino, 1633); *L'estirpation de la rébellion ou Déclaration des motifs que le roi de France a d'abandonner la protection de Genève* (2 vol.). La seconde partie est restée manuscrite.

MONOD (Gaspard-Joël), littérateur suisse, né à Genève en 1717, mort dans la même ville en 1783. Il se rendit en 1759 à la Guadeloupe, pour y être chapelain du gouverneur et pasteur des protestants français dans la colonie, et y resta trois ans et demi. Monod s'est fait connaître par un assez grand nombre de traductions, plus exactes qu'élegantes, d'ouvrages anglais, parmi lesquels nous citerons : *le Monde ou Suite du Spectateur*, par Edw. Moore (1757); *Henriette Courtenay*, par miss Lennox (1758, 2 vol.); *Lettres, mémoires et négociations de Dulley Carleton, ambassadeur de Jacques II* (1759, 3 vol.); *Histoire de Grandisson* (1759, 7 vol.). — Son fils, Jean Monod, né à Genève en 1765, mort à Paris en 1836, fut successivement pasteur protestant à Copenhague, puis à Paris (1808), où il devint, après 1830, président du consistoire de l'Eglise réformée. Outre des sermons et des articles, on lui doit une traduction des *Lettres de F.-V. Reinhard* sur ses études et sa carrière de prédicateur (1816).

MONOD (Frédéric-Joël-Jean-Gérard), pasteur protestant, fils du précédent (Jean), né à Monnaz, canton de Vaud, en 1794, mort à Paris en 1863. Il fut consacré pasteur en 1819 et appelé en 1820 à desservir l'Eglise de Paris. Devenu en 1824 principal rédacteur du journal religieux *les Archives du Christianisme*, il défendit avec ardeur l'orthodoxie de foi obligatoire. Lorsque, en 1848, un synode des Eglises réformées, réuni à Paris, voulut donner une base dogmatique au protestantisme français, Frédéric Monod protesta, avec M. Agénor de Gasparin, contre cette décision, donna sa démission de pasteur de l'Eglise nationale (1849), et fonda une Eglise indépendante, constituée sur la base de l'orthodoxie calviniste. Il en est resté pasteur jusqu'à sa mort. Nous citerons de lui : *les Sentiers des sables* (Genève, 1848, in-8°); *Mes adieux à mon troupeau* (1849, in-8°); *Pain quotidien pour les chrétiens* (1861).

MONOD (Adolphe-Frédéric-Théodore), pasteur protestant français, frère du précédent, né à Copenhague en 1802, mort à Paris en 1856. Il fit ses études à Paris, puis à Genève, fut ordonné pasteur en 1824, et, après avoir desservi la communauté protestante de Naples, il alla, en 1825, remplir les fonctions pastorales à Lyon. Etant entré en lutte avec le consistoire de cette ville, il fut destitué (1831) et ouvrit une chapelle indépendante qu'il desservit. Appelé à une chaire de théologie à la Faculté protestante de Montauban, l'occupa de 1836 à 1847. Sa réputation de prédicateur le fit appeler, en 1847, par l'E-

glise réformée de Paris, comme succédant au pasteur Juillerat. Au synode de 1848, il refusa de suivre son frère Frédéric, qui se sépara de l'Eglise nationale pour fonder une chapelle dissidente dégagée de tout lien avec l'Etat. En 1849, il fut nommé pasteur titulaire et compta des fonctions jusqu'à sa mort. On a de lui un grand nombre de sermons qui ont été publiés séparément, puis réunis en recueil sous le titre de *Sermons* (1860, 4 vol in-8°); *la Destitution d'Adolphe Monod* (Lyon, 1831); *Lucile ou la Lecture de la Bible* (1841, in-8°); *Saint Paul* (1851, in-8°); *la Femme* (1862, in-12); *l'Inspiration prouvée par ses œuvres* (1863, in-8°), etc. Citons encore les *Adieux d'Adolphe Monod à ses amis* et à l'Eglise (1856, in-8°). — Un de ses autres frères, Guillaume Monod, né à Copenhague en 1800, est devenu pasteur de l'Eglise réformée de Paris. On lui doit des sermons et des discours dont quelques-uns ont été publiés à part. Nous citerons : *la Bible dans l'école* (1857, in-8°); *la Réforme* (1859, in-8°); *Deux lectures* (1862, in-8°); *l'Émancipation des esclaves* (1865, in-8°). — Un quatrième frère des précédents, Horace Monod, né à Paris en 1814, est pasteur de l'Eglise réformée de Marseille. On a de lui : *Sermons* (1853-1864, 7 vol. in-8°) et des traductions de quelques ouvrages anglais.

MONOD (Jean), pasteur protestant, fils de Frédéric-Joël, né à Paris en 1822. Il a été successivement pasteur à Marseille et à Nîmes, puis a été appelé, en 1865, à occuper une chaire de théologie à la Faculté de Montauban. Outre des discours, on lui doit : *Conférence de l'Alliance évangélique à Londres; Coup d'œil sur l'état religieux du monde chrétien* (1852, in-8°), et des traductions de deux ouvrages de Neander : *Explication de l'épître de saint Jacques* et *Explication de la première épître de saint Jean*.

MONOD (Henri), publiciste et homme politique suisse, né à Morges (canton de Vaud) en 1753, mort en 1833. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Tubingue, il entra dans l'administration, remplit diverses fonctions, devint préfet de son canton en 1802 et se démit l'année suivante de ses fonctions, après avoir fait partie de la députation envoyée à Paris pour négocier l'acte de médiation avec le consul Bonaparte. Pendant toute la durée de l'Empire, Monod resta à l'écart des affaires; mais, en 1814, il devint membre de la diète de Zurich, puis fut élu landamann de son canton. On a de lui les ouvrages suivants : *Coup d'œil sur les principales bases à suivre dans la législation de l'Helvétie*, d'après son système social (Lausanne, 1799, in-8°); *Correspondance entre le colonel Desportes et le citoyen H. Monod* (Berne, 1805, in-8°); *Mémoires* (Francfort, 1805, 2 vol in-8°); *le Censeur ou Lettres d'un patriote vaudois à ses concitoyens* (Lausanne, 1808, in-8°); *la Folie du jour ou Conversation entre quelques membres du cercle des Gobe-Mouches; Lettres écrites de Lausanne à M. le comte d'A...* (1814 in-8°).

MONODACTYLE adj. (mo-no-da-kti-le — du préf. *mono*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui n'a qu'un doigt.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont les ailes ne sont point divisées.

— Entom. Se dit des mandibules des animaux articulés qui sont composées de deux ou trois articles bien distincts, dont le dernier est mobile comme un doigt.

— s. m. Mamm. Nom donné aux différentes espèces du genre cheval, parce qu'elles n'ont qu'un doigt. Il On dit aussi **SOLIPÈDE**.

— Ichtyol. Genre de poissons, syn. de **PESSETTE**.

MONODÉLPHÉ adj. (mo-no-dél-fe — du préf. *mono*, et du gr. *dēphus*, matrice). Mamm. Qui n'a qu'une matrice.

— s. m. pl. Nom proposé pour désigner une classe de mammifères comprenant ceux chez lesquels le fœtus prend tout son accroissement dans la matrice : *Les monodélphes, d'une part, et les didelphes ou marsupiaux, de l'autre, formeraient deux sous-classes distinctes dans l'ordre général des mammifères*.

MONODENDRON s. m. (mo-no-dain-dron — du préf. *mono*, et du gr. *dendron*, arbre). Bateau fait d'un seul tronc d'arbre. Il Peu usité.

MONODIAIRE s. m. (mo-no-di-é-re — rad. *monodie*). Antiq. Acteur, actrice qui exécutait une monodie sur la scène.

MONODIE s. f. (mo-no-di — du préf. *mono*, et du gr. *diē*, chant). Antiq. Chant exécuté par un seul individu. Il Sorte de chanson lugubre qu'on chantait à une seule voix. Il Monologue lyrique dans une tragédie.

— Mus. Chant à l'unisson.

— **Encycl.** Les chœurs ne constituaient pas seuls l'élément lyrique de la tragédie. Il pouvait y avoir aussi, dans le rôle même des acteurs, des espèces d'odes ou de chants que l'on considérait comme au dehors de la scène, c'est-à-dire du drame proprement dit. La forme de ces chants variait : ils se partageaient entre plusieurs personnages, sous forme de dialogue, ou bien ils étaient dits par un seul acteur. Dans le dernier cas, on les appelait *monodies*. Chez Euripide, l'élément lyrique perd de l'importance qu'il avait précédemment dans les chœurs, pour en prendre une de plus en plus grande dans le rôle des

acteurs. Aussi trouve-t-on dans ses tragédies des *monodies* très-étendues, où un personnage principal manifeste soit sa passion, soit sa douleur. C'était la partie la plus brillante de ses œuvres, et son protagoniste Ctesiphon y déployait tout son talent.

Les *monodies* d'Euripide ont surtout pour but d'exprimer, avec le plus d'animation possible, l'émotion provoquée par des faits extérieurs. Il n'y faut point chercher l'essor des grandes pensées. « Chez Euripide, dit Muller, ce genre de lyrisme a perdu son fond de réalité et de solidité. L'expression de la douleur et du désespoir devient souvent, dans ses *monodies*, un jeu assez vide où les mots et les sons tiennent le plus de place. C'est en vain que le poète s'efforce de leur donner un charme tout entier au moyen de petites phrases qui s'entre-choquent et se heurtent, de questions et d'exclamations proférées d'une manière saccadée, de répétitions fréquentes, de réunions de mots assonants et d'autres artifices. Cet attrait tout matériel ne peut pas faire oublier les défauts du fond. Il y a, dans ces parties des dernières pièces d'Euripide, un ton efféminé et frivole qu'Aristophane, l'ennemi impitoyable de ce poète, a bien senti, et qu'il a rendu encore plus sensible par des parodies frappantes. »

Cependant les anciens ne demandaient pas à la *monodie* le système savant des formes régulières auquel l'art de la première époque soumettait l'expression du sentiment et de la passion. La loi de la répétition de certaines mélodies et de certains rythmes ne pouvait s'appliquer à la libre expansion, à la marche irrégulière des épanchements passionnés. Le système des antistrophes y disparaît de plus en plus; à leur place s'introduisent des combinaisons arbitraires de rythmes, comme celles des derniers dithyrambes, que les Grecs désignaient par le mot *apotéluménia* (déliés, libres).

MONODIMÉTRIQUE adj. (mo-no-di-mé-tri-que — du préf. *mono*, et du gr. *di*, deux fois, *métron*, mesure). Mètre. Se dit d'un cristal dont on peut rapporter les plans coordonnés à trois axes, dont deux sont égaux.

MONODIQUE adj. (mo-no-di-que — rad. *monodie*). Mus. Qui est à l'unisson : *Bannissements du sanctuaire tout ce qui n'est pas mélodie grégorienne, pure et monodique.* (J. Pautet).

MONODON s. m. (mo-no-don — du préf. *mono*, et du gr. *odous*, dent). Mamm. Syn. de *NARVAL*.

MONODONTE adj. (mo-no-don-te — du préf. *mono*, seul, et du gr. *odous*, dent). Moll. Qui n'a qu'une seule dent.

— s. m. Genre de coquilles univalves.

MONODORE s. m. (mo-no-do-re — du préf. *mono*, et du gr. *doron*, présent). Bot. Genre d'arbres, qui produisent des fruits dont les noyaux ont les propriétés de la muscade.

— Encycl. Les *monodores* sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs solitaires accompagnées de bractées foliacées. Le *monodore muscadier*, qui est la seule espèce connue, est un arbre haut de 7 à 8 mètres, à feuilles persistantes; les fleurs, qui paraissent en mai, sont assez grandes, d'abord blanches et ponctuées de brun pourpré, puis jaunes à macules plus vives. Le fruit, à peu près du volume et de la forme d'une pomme ordinaire, est jaune à la maturité; il renferme une pulpe charnue, dans laquelle sont nichées des graines ovoïdes allongées, rendues anguleuses par leur pression mutuelle, et de couleur de rouille. Elles sont disposées de telle sorte que, si, après les avoir retirées de leur réceptacle, on veut les y remettre, on ne peut plus y en faire tenir le même nombre. Cet arbre est originaire de l'Afrique tropicale, probablement de la Nigritie; d'où il a été transporté sur le continent américain, et de là aux Antilles; il a été autrefois répandu dans les jardins de la Jamaïque; mais ses fruits y mûrissent mal, et l'espèce y est devenue tellement rare, qu'on n'en trouve plus, dit-on, aujourd'hui qu'un seul pied. La graine renferme une huile essentielle, presque entièrement identique à celle de la muscade, mais qui s'en distingue toutefois en ce que sa saveur est un peu moins piquante. Elle pourrait donc, si elle était plus répandue, remplacer la muscade comme médicament, comme aromate et comme condiment. Le *monodore muscadier* se trouve rarement dans nos cultures; il exige la serre chaude et préfère un sol composé de terre franche et de sable. On le multiplie de boutures étouffées, prises sur le bois aoûté.

MONODROME adj. (mo-no-dro-me — du préf. *mono*, et du gr. *dromos*, course). Mathém. Qui n'a qu'une seule marche ou loi de progression.

— Encycl. Cauchy appelle *monodrome* une fonction qui n'a qu'une seule valeur pour chaque valeur de la variable. Il représente habituellement la variable x par

$$r(\cos \theta + \sqrt{-1} \sin \theta),$$

et il dit d'une fonction qu'elle est *monodrome* dans le cercle, lorsque la fonction, assujettie à la condition de continuité, ne peut acquiescer, en partant de sa valeur initiale pour $r=0$, qu'une seule et même valeur pour toute valeur de r moindre que a , quel que soit d'ailleurs θ .

MONODYNAME adj. (mo-no-di-na-me — du préf. *mono*, et du gr. *dynamis*, puissance). Bot. Qui a une des étamines plus longue que les autres.

MONŒCI ARX ou **HERCULIS MONŒCI** PORTUS, ville et port de la Gaule, à son extrémité orientale et à l'entrée de la Ligurie. C'est aujourd'hui Monaco. Monœci Arx était le dernier établissement de l'antique Marseille sur cette côte, à l'entrée de l'Italie et du golfe de Gênes; l'itinéraire d'Antonin fixe au sommet des Alpes, que dominait cette petite citadelle, les limites de l'Italie. Le lieu tirait son nom soit d'un temple d'Hercule qui y avait été bâti dans un temps reculé, car, d'après les traditions mythologiques, Hercule s'était arrêté là en allant en Espagne combattre Géryon; soit d'un poste militaire que les Marseillais y avaient établi pour se protéger contre les Ligures. L'ancien temple fut sans doute métamorphosé en citadelle, et cette construction, longtemps unique (*monos oikos*) sur un rocher abrupt, donna son nom par la suite à la petite ville qui se bâtit autour d'elle.

Dans le VI^e livre de l'*Énéide* (v. 828 et seq.), Virgile a fait allusion à cette petite citadelle perdue dans les montagnes :

Quantas acies stragemque ciebat!

Aggeribus socer Alpinis atque Arve Monœci

Descendens, gener adversis instructus Eo!

« Quel carnage quand le beau-père (César), descendant du haut des Alpes et de la citadelle de Monœci, s'avancera au-devant du gendre (Pompée) soutenu de toutes les forces de l'Orient! »

MONŒCIE s. f. (mo-né-si — du préf. *mono*, et du gr. *oikia*, maison, demeure). Bot. Vingt et unième classe du système sexuel de Linné, comprenant les végétaux phanérogames dont les fleurs unisexuées sont portées sur un même individu. On écrit aussi *MONŒCIE*.

MONŒCIQUE adj. (mo-né-si-que — rad. *monœcie*). Bot. Qui appartient à la monœcie : *Végétaux monœciques.* On écrit aussi *MONŒCIQUE*. Ce terme est d'ailleurs peu employé; on dit plutôt, et mieux, *MONŒCIE*. V. ce mot.

MONŒLEUTHÉROGYNE adj. (mo-né-leu-thé-ro-ji-ne — du préf. *mono*, et du gr. *leutheros*, libre, genre, femme). Bot. Se dit des plantes monocotylédones dont l'ovaire est libre de toute adhérence.

MONŒLEUTHÉROGYNIE s. f. (mo-né-leu-thé-ro-ji-ni — rad. *monœleuthérogyne*). Bot. Etat d'une plante monocotylédone ayant un ovaire sans adhérence. || Classe de plantes monocotylédones dont l'ovaire est sans adhérence.

MONŒPIGYNE adj. (mo-né-pi-gi-ne — du préf. *mono*, et du gr. *epi*, sur, genre, femme). Bot. Se dit des plantes monocotylédones qui ont des étamines épigynes.

MONŒPIGYNIE s. f. (mo-né-pi-gi-ni — rad. *monœpi-gyne*). Bot. Etat d'une plante monœpi-gyne. || Classe de plantes monocotylédones monœpi-gynes.

MONOGAME adj. (mo-no-ga-me — du préf. *mono*, et du gr. *gamos*, mariage). Qui n'a été marié qu'une fois. || Qui n'a qu'une seule femme ou un seul mari : *Les Indiens de l'Amérique du Nord étaient presque tous monogames.* (A. Maury.)

— Zool. Se dit d'un mâle qui ne s'attache qu'à une seule femelle, ou d'une femelle qui n'a qu'un seul mâle : *L'aigle est vaillant et monogame.* (Toussenel.)

— Bot. Se dit des plantes qui appartiennent à la section de la monogamie.

— Chim. Se dit des corps qui n'ont de combinaison avec d'autres corps que dans la proportion d'un équivalent à un équivalent.

— Substantif. Personne qui ne s'est mariée qu'une fois. || Homme qui n'a qu'une seule femme; femme qui n'a qu'un seul mari.

MONOGAMIE s. f. (mo-no-ga-mi — rad. *monogame*). Etat de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois. || Union d'un seul homme avec une seule femme : *La société domestique commença par la monogamie et l'indissolubilité du lien conjugal.* (De Bonald.) La polygamie, sans être en complet désaccord avec les lois naturelles de l'humanité, semble moins en harmonie avec elles que la monogamie. (A. Maury.)

— Zool. Etat des animaux chez lesquels un seul mâle cohabite avec une seule femelle : *La monogamie des tourterelles est un fait bien connu.*

— Bot. Section de la dix-neuvième classe du système de Linné, renfermant les plantes dont les fleurs, sans être composées de fleurons ni de demi-fleurons, ont leurs étamines réunies par leurs anthères.

— Encycl. Dans un article spécial auquel nous renvoyons le lecteur, nous avons traité du mariage au point de vue de ses effets civils et religieux, des garanties que la loi l'entoure et des conventions dont il peut être l'objet. C'est matière de législation. Il nous reste à examiner, d'un point de vue plus philosophique et plus général, le système de la monogamie et à en exposer l'histoire en main, en le comparant au système contraire, l'influence sur la destinée des peuples. Trois questions se présentent à résoudre :

La monogamie est-elle l'état nécessaire de l'humanité?

Dérive-t-elle d'un contrat social ou d'une loi naturelle supérieure aux institutions politiques?

N'est-elle pas indispensable au progrès?

Pour répondre à ces questions, il faut d'abord se demander ce que c'est que l'homme, Monœci Arx, considéré soit comme individu par rapport à l'ensemble de l'espèce, soit comme type miniature de l'univers. Or le type, non plus que la véritable unité individuelle, ne consiste pas dans l'être solitaire et isolé, d'un sexe ou de l'autre, la réunion d'un mâle et d'une femelle, puisque toutes ses facultés ne peuvent être mises en jeu et qu'il est impossible de faire abstraction de la sexualité. Par là nous entendons non-seulement la faculté de produire et de perpétuer l'espèce, mais ce contraste profond dans la manière de sentir la vie, de la comprendre et de la mener à bonne fin qui distingue les deux sexes. Il n'est pas nécessaire de pénétrer bien profondément dans les mystères du cœur humain pour remarquer ces prédominances réciproques qui s'attirent pour se compléter autant que pour se modérer par la plus invincible séduction. La plénitude de la vie ne se manifeste que dans le couple androgynique. Des deux moitiés qui le composent, l'une possède la vigueur, la force, la raison, l'audace, l'action, auxquelles l'autre moitié oppose la grâce, la tendresse, le sentiment, la passion et la retenue. La réunion de ces deux fractions d'éternité peut seule résoudre l'antinomie, et ce que nous appelons *homo*, c'est cet être complet et un dans son apparente duplicité, d'où nous pouvons déjà conclure que la monogamie est d'ordre naturel.

Mais s'il en est ainsi, pourquoi ne la trouvons-nous pas au berceau des sociétés? Pourquoi la polygamie est-elle encore la loi générale d'une fraction nombreuse de l'espèce humaine? L'ordre social ne s'accroît-il pas d'un état comme de l'autre? Nous allons en dire les raisons et le lecteur en déduira sans peine les conséquences.

La haute antiquité n'avait pas compris l'homme tel que nous l'avons défini. Elle l'appelait *vir* et non *homo*, et ne comptait comme ayant valeur que les individus du sexe masculin. Dans la Chaldée, en Égypte, la femme n'existe pas. Partout règne la force et, il faut bien le dire, dans ses premiers combats contre la nature, l'homme ne doit et ne peut apprécier que les éléments capables de le dompter. Or, la femme ne prend aucune part à cette lutte, elle serait même considérée comme un fardeau, si elle n'était nécessaire à la perpétuation de l'espèce. Aussi ne s'y attache-t-on pas. Dans l'évaluation des richesses sociales, c'est à peine si on la compte dans l'actif après l'inventaire des troupeaux. Dans un tel état social la monogamie est impossible. Il faut absolument que les peuples deviennent sédentaires, pour que le sentiment de la famille s'éleve et constitue la première assise d'une nouvelle société.

Tribu, famille, deux conceptions inconciliables parce qu'elles sont radicalement contraires. La tribu est originaire de l'Asie. La famille est le produit d'une civilisation plus avancée. Elle est née en Grèce, elle s'est fortifiée à Rome. Le christianisme l'a sanctifiée, c'est une des plus belles pages de son histoire. Les deux systèmes antagonistes ont persisté à travers les âges et produit leurs fruits. Par la comparaison des résultats qu'ils ont donnés, on peut juger aujourd'hui de l'un et de l'autre et décider lequel a été le plus conforme à la loi du progrès.

La polygamie avait été, comme nous l'avons dit, le régime général de l'antiquité. Les peuples pasteurs et nomades n'en pouvaient pas connaître d'autre. Quand on ne s'attache même pas au sol où l'on est né, on se préoccupe moins encore des destinées de sa postérité. Cependant, chez les nations sédentaires, on voit la polygamie se restreindre peu à peu et la famille prendre de plus en plus de la consistance. Si l'on en croit Hérodote, les lois de l'Égypte dont il a pu avoir connaissance ne permettaient qu'aux personnes des classes élevées d'avoir plus de deux femmes. Quant à la législation hébraïque, en principe elle est monogame. Si Moïse fait exception à la règle, c'est par une espèce de tolérance pour les mœurs corrompues d'un peuple esclave toujours enclin à s'incorporer les vices de ses voisins. Les exceptions à la loi générale s'expliquent, d'ailleurs, par la nécessité d'assurer le sort des veuves délaissées. Le peuple juif en abusa. Juda, Booz, Saül, David eurent plusieurs femmes, l'un vrai monarque oriental, Salomon ne compta pas. Mais ses écarts à ce sujet ne furent pas la moindre cause du déclin de son royaume. La monogamie seule aurait pu donner de la consistance au principe de l'hérédité monarchique, et, pour y avoir failli, Salomon a préparé la ruine de son royaume et de sa postérité.

Dans la lutte des peuples monogames contre les peuples polygames, ce sont toujours les premiers qui l'emportent. C'est que le principe de la responsabilité et de la solidarité des générations anime les uns et fait défaut aux autres. Les querelles du monde asiatique et du monde occidental ont duré dix siècles; que disons-nous! on pourrait presque affirmer qu'elles n'ont pas discontinué depuis Xerxès jusqu'à nos jours. Or l'Asie a toujours

été battue et, après des succès passagers, refoulée dans ses steppes. Indépendamment des autres causes de supériorité que possédait l'Europe, on reconnaît ici la force qu'imprime le sentiment énergique de la famille aux peuples qui en étaient imbus. Les Grecs eurent raison de Xerxès et de Darius, parce que l'honneur des familles combattait dans leurs rangs et devait triompher de la mollesse des tribus polygames. Le même principe, plus actif encore, parce que le nom de famille y était plus vénéré, fit de Rome la maîtresse du monde. C'est dans les beaux jours de son histoire qu'on voit éclater toute la puissance de l'esprit de famille, et toute l'influence des femmes légitimes sur ces destinées de leur race. Les Vaincus Romains étaient fils de Véturie ou de Cornélie, autant que de Caius et de Fabius. Vient l'empire et, à sa suite, la décadence des mœurs. Empire, famille, tout se dissout à la fin. Les Romains n'avaient pas été vaincus par les peuples polygames. La première résistance sérieuse qu'ils rencontrèrent, c'est chez les Gaulois, où la monogamie était en honneur, et chez les Germains, où le principe fondamental des sociétés est encore mieux honoré et plus garanti : conclusion facile et qui découle de toute l'histoire, la monogamie fait la force des peuples et nous apparaît comme l'une des conditions les plus nécessaires du progrès de l'humanité.

Que l'on ne nous objecte pas les invasions victorieuses des peuples scythiques, des Vandales, des Huns, puis des Arabes et des Turcs qui occupent encore en Europe une partie des territoires conquis. Leurs succès passagers tiennent à d'autres causes. Et d'abord nous pourrions objecter que, de toutes ces hordes, les seules qui aient réussi à former en Occident des établissements définitifs professaient la monogamie. De ce nombre étaient les Goths, les Germains et les Francs. Quant aux Arabes qui ont campé en Europe jusqu'au x^e siècle et qui y ont même laissé de beaux monuments de civilisation, on peut affirmer hardiment que, si l'esprit de famille inspiré par une législation monogame eût été chez eux à la hauteur de l'esprit de religion, ils n'eussent jamais été vaincus. Nous ne dirons rien des Turcs. Chacun sait que la polygamie est une des causes principales de leur décadence, et l'on peut déjà prévoir le moment où ils auront disparu si, au contact des peuples chrétiens, ils ne parviennent pas à se transformer.

En résumé, la monogamie est nécessaire au progrès des peuples, parce que la famille qu'elle constitue est la base fondamentale d'un état social durable; parce qu'en prolongeant à l'infini dans les générations à venir le sentiment du devoir, de l'honneur et de la responsabilité, elle surexcite le génie de l'homme tout en refrénant ses instincts d'ordre inférieur et ses passions brutales. Elle réconcilie, en les unissant par un lien réciproque de protection et de respect, les deux moitiés de l'être humain. Elle ennoblit la vie en lui donnant un but plus élevé. C'est le régime de toute la chrétienté. C'est aussi le gage des progrès de l'avenir.

MONOGAMIQUE adj. (mo-no-ga-mi-que — rad. *monogamie*). Qui a rapport à la monogamie : *Le foyer monogamique est la base de notre Occident, sa force et sa suprématie.* (Michelet.)

— Bot. Qui appartient à la monogamie : *Végétaux monogamiques.*

MONOGAMISTE s. (mo-no-ga-mi-ste — rad. *monogamie*). Partisan de la monogamie, de l'union d'un seul homme avec une seule femme. || Partisan d'un seul mariage, durant la vie entière, pour chaque personne.

MONOGASTRIQUE adj. (mo-no-ga-stri-que — du préf. *mono*, et du gr. *gastér*, ventre). Zool. Qui n'a qu'un seul estomac.

MONOGÈNE adj. (mo-no-jé-ne — du préf. *mono*, et du gr. *genos*, race). Qui est unique en son genre : *Et c'est pour cela que l'on l'appelle monogène, comme qui dirait unique.* (Amyot.) Vieux mot.

— Mathém. Qui ne comporte qu'un seul genre d'accroissement : *Fonctions monogènes.*

— Bot. Qui n'a qu'une seule surface d'accroissement : *Plante monogène.*

— Encycl. Mathém. Cauchy a eu l'idée malheureuse d'inventer des fonctions non monogènes, qui n'ont rien de commun avec les fonctions proprement dites, et il a cru, en conséquence, devoir donner à ces dernières le nom de monogènes dont le besoin, comme on dit, ne se faisait pas sentir. Il appelle fonction de $x + y\sqrt{-1}$ une expression $P + Q\sqrt{-1}$ dans laquelle P et Q sont des fonctions quelconques de x et de y . La limite du rapport de l'accroissement de $P + Q\sqrt{-1}$ à l'accroissement de $x + y\sqrt{-1}$, lorsque ce dernier tend vers zéro, dépend des rapports des accroissements infiniment petits de x et de y , et en ce sens sa prétendue fonction n'est pas monogène; mais elle n'est pas non plus d'invention raisonnable.

Le nom de monogène peut toutefois être conservé avec avantage dans un sens restreint où l'emploie aussi Cauchy pour désigner une fonction dont la dérivée ne prend pas la forme $\frac{0}{0}$, c'est-à-dire une fonction re-

présentant l'ordonnée d'une courbe qui n'a pas de points multiples.

Cauchy représente habituellement la variable x par $r(\cos \theta + \sqrt{-1} \sin \theta)$, et il dit d'une fonction qu'elle est *monogène* dans le cercle de rayon a , lorsque, quel que soit θ , la dérivée de la fonction ne peut prendre la forme $\frac{0}{0}$ pour aucune valeur de r moindre que a .

MONOGÈNE, ÉE adj. (mo-no-jé-né — du préf. *mono*, et du gr. *genos*, race). Hist. nat. Qui semble ne former qu'un seul genre, tout en formant des genres distincts : *Animaux MONOGÈNES*. *Plantes MONOGÈNES*.

MONOGÈNESE adj. (mo-no-jé-né-ze — du préf. *mono*, et de *génése*). Zool. Qui n'a qu'un seul mode de reproduction : *Trématodes MONOGÈNES*.

MONOGÉNIE s. f. (mo-no-jé-ni — rad. *monogène*). Hist. nat. Génération consistant dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui s'en sépare et qui, par ses accroissements successifs, forme un nouvel individu entièrement semblable à celui dont il provient.

MONOGÉNIQUE adj. (mo-no-jé-ni-ke — rad. *monogène*). Minér. Dont toutes les parties sont de même nature : *Roche MONOGÉNIQUE*.

MONOGÉNISME s. m. (mo-no-jé-ni-sme — rad. *monogénie*). Anthropol. Système qui ne reconnaît qu'une seule race d'hommes, ou même fait descendre tous les hommes d'un seul couple.

MONOGÉNISTE s. m. (mo-no-jé-ni-ste — rad. *monogénie*). Anthropol. Partisan de la monogénie.

MONOGONPHE adj. (mo-no-gon-fe — du préf. *mono*, et du gr. *gonphos*, dent). Zool. Qui n'a qu'une seule dent.

MONOGRAMMATIQUE adj. (mo-no-gram-ma-ti-ke — rad. *monogramme*). Diplomatique. Qui tient du monogramme : *Signe MONOGRAMMATIQUE*.

— Philol. Qui représente un seul son ou une seule articulation : *La tradition de l'écriture hiéroglyphique passa dans notre écriture littéraire ou MONOGRAMMATIQUE avec certains radicaux qui s'y sont abusivement conservés*. (Ch. Nod.) « On dit quelquefois MONOGRAMME.

MONOGRAMME s. m. (mo-no-gra-me — du préf. *mono*, et du gr. *gramma*, lettre). Diplomatique. Chiffre ou caractère composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes : *Signature en MONOGRAMME*. « Caractère composé de plusieurs lettres, employé souvent, pendant le moyen âge, pour servir de sceau aux rois et aux papes : *Quelques MONOGRAMMES renfermaient plusieurs noms; leur usage fut longtemps le privilège des princes et des souverains*. « Combinaison de signes et de caractères représentant le nom du Christ. « *Monogramme parfait*. Celui qui contient toutes les lettres d'un nom. « *Monogramme imparfait*. Celui où ne se trouvent que les principales lettres d'un nom. « *Clef d'un monogramme*. Autrefois, lettre d'un monogramme qui se présentait la première à la vue, et aujourd'hui, Chacune des lettres du monogramme prises dans leur ordre alphabétique : *Première, deuxième, troisième CLEF du MONOGRAMME*.

— B.-arts. Chiffre ou signe que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages et qui est souvent composé de lettres diversement enlacées ou disposées.

— Peint. Nom donné autrefois à une esquisse qui ne présentait que le trait.

— s. f. Bot. Genre de fougères extrêmement petites.

— Adj. Antig. Qui n'est composé que de lignes, qui ne contient que des contours : *Peinture MONOGRAMME*.

— Gramm. Qui n'est composé que d'un seul caractère : *Toutes ces voyelles sont aussi indécomposables que les voyelles MONOGRAMMES de notre alphabet*. (Ch. Nod.)

— Philos. Incorporel, immatériel : *Suivant Epicure, les dieux étaient MONOGRAMMES*.

— Encycl. Diplôm. et B.-arts. Quelquefois le monogramme comprenait toutes les lettres, principalement au *xv*^e, au *xv*^e et au *xv*^e siècle. Charlemagne est ordinairement regardé comme le prince qui introduisit en France l'usage du monogramme sur les monnaies. Cet usage subsistait encore au temps du roi Robert; il n'en est plus question depuis cette époque. Les monogrammes étaient aussi apposés, dès le *viii*^e siècle, au bas des chartes et servaient de signature. Ce fut surtout Charlemagne qui en modifia l'usage. « Afin de dissimuler, dit Eginhard, son inhabileté dans l'art d'écrire, il remplaça sa signature par un monogramme (*monogrammati usum loco proprii signi iniecit*). « L'usage des monogrammes ne fut plus interrompu dans les diplômes des rois de France, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe II inclusivement (Mabillon, *Diplomatique*, II, x). On trouve des exemples de monogrammes jusqu'au temps de Philippe le Bel. A la fin du *Glossaire* de Du Cange (édit. de 1845), on trouve deux tables où sont figurés les principaux monogrammes des rois.

Un grand nombre de peintres et de graveurs de la Renaissance, les imagiers et émailleurs du moyen âge, les faïenciers apposèrent à leurs œuvres un monogramme en guise de signature. Quelques-uns de ces monogrammes, comme celui d'Albert Dürer, sont très-connus; d'autres ont été l'objet de discussions interminables. Bruliot a composé un *Dictionnaire des monogrammes* (Munich, 3 vol. in-40), qui est le meilleur ouvrage sur la matière; M. Ch. Blanc, dans son *Histoire des peintres*, a soigneusement noté et reproduit tous les monogrammes des maîtres.

On trouve aussi des monogrammes dans les beaux et solides papiers de Hollande de toutes les époques; c'est leur marque de fabrique; enfin un certain nombre d'éditeurs ont aussi adopté, comme marque, un monogramme; ce n'est qu'un ornement puisque leur nom se lit, la plupart du temps, au bas de ce monogramme même.

— *Monogramme du Christ*. Il est formé par la liaison des deux premières lettres du nom grec du Christ, X et P, et représente à la fois la croix et Jésus. Ce signe se transforme en un autre plus simple, composé d'un ϵ majuscule (P) coupé par une barre transversale. C'était même la forme usitée en Orient et surtout en Égypte, où l'on présume qu'elle fut copiée sur un hiéroglyphe connu sous la désignation de *signe de vie*, ou *croix au-dessus de la vie*. En Occident, le monogramme subit plusieurs variantes; mais le X (*chi*) tout seul fut le monogramme le plus abrégé. L'empereur Julien disait qu'il faisait la guerre au X. Le monogramme du Christ paraît avoir pris naissance en Orient, ce qui explique pourquoi il est en caractères grecs. Constantin le fit inscrire sur son labarum. On le retrouve sur une médaille paléenne de Trajan-Dèce, dont on attribue l'exécution à un monétaire chrétien. Dès le début du *v*^e siècle, le P disparut du monogramme; on se contenta de la croix latine ou grecque. Au temps de Charlemagne, malgré l'adoption de la croix par Rome, le monogramme reprit faveur et reparut dans les souscriptions des conciles, sur les tombeaux et dans les diplômes. C'étaient certaines parties des églises, les baptistères et les monuments funéraires, qu'on marquait surtout de ce signe sacré dans les premiers temps du christianisme. Les chrétiens en ornaient aussi leurs lampes, leurs coupes de verre, leurs amulettes, leurs sceaux et anneaux; on fabriquait même des bijoux ayant la forme du monogramme. Dans un grand nombre de villes chrétiennes ruinées des montages de la Syrie, on a retrouvé récemment ce signe hiéroglyphique sculpté en relief sur les portes des maisons. Constantin le fit graver sur les boucliers, les casques et les cuirasses de ses soldats, ainsi que sur ses monnaies. Sur un pupitre qui passe pour avoir appartenu à la femme de Clotaire I^{er}, le monogramme est sculpté. Les évêques avaient coutume de le tracer en tête de leurs lettres pacifiques. Dans certaines églises, il servait, avec l'A et la, de premier texte à l'initiation des catéchumènes. A une époque difficile à déterminer, mais postérieure à la création du monogramme du Christ, il en parut un second composé des trois lettres IHS. Il est emprunté aux Grecs, quoique ceux-ci aient définitivement adopté aujourd'hui la forme IC. Les Latins ajoutèrent une croix qu'ils placèrent dans l'H. On attribue à saint Bernard la propagation de ce second monogramme. Toutefois, avant d'abandonner le premier pour le second, on les réunit quelquefois en les variant diversement.

MONOGRAMMISTE s. m. (mo-no-gram-mi-ste — rad. *monogramme*). Artiste qui a signé ses œuvres d'un monogramme.

MONOGRAPHE s. m. (mo-no-gra-fe — du préf. *mono*, et du gr. *graphô*, j'écris). Auteur d'une monographie.

— Adj. Qui ne traite que d'un seul objet : *Livre, ouvrage MONOGRAPHE*.

MONOGRAPHIE s. f. (mo-no-gra-fi — du préf. *mono*, et du gr. *graphô*, j'écris). Description d'une seule famille, d'une seule classe d'objets ou même d'un seul objet : *Une MONOGRAPHIE du genre chat*. *Une MONOGRAPHIE du théâtre français*. *Une MONOGRAPHIE de la roséole*.

— Encycl. Plus on s'est avancé dans les sciences, plus on a reconnu la nécessité d'en diviser le vaste ensemble, d'étudier séparément chaque groupe. On a écrit alors des *monographies*, c'est-à-dire des ouvrages qui ne traitent que d'un genre ou d'une espèce. Des savants, possédant le système plus loin, ont même fait des livres sur une seule variété. Le danger que présente cette sorte d'écrits est de faire oublier les points de vue généraux et de donner trop d'importance aux moindres détails; mais ces études minutieuses, ces recherches particulières, réunies ensuite et comparées par les esprits qui savent embrasser l'ensemble d'une science, provoquent d'utiles remarques et concourent à établir la synthèse qui formule les lois générales. Les *monographies* bien faites offrent donc un véritable intérêt. Des savants du premier ordre ne dédaignent pas de s'y appliquer, et il nous serait aisé d'en citer d'excellentes, publiées, sur différents points de l'anatomie et de la physiologie, par les médecins qui illustrent la Faculté de Paris. On donne aussi le nom de *monographies* à

des écrits littéraires ou historiques concernant l'étude spéciale d'un fait, d'une ville, d'un palais, d'une église; on l'applique encore à une simple étude biographique.

MONOGRAPHIQUE adj. (mo-no-gra-fi-ke — rad. *monographie*). Qui a le caractère d'une monographie : *Description MONOGRAPHIQUE du château d'Ecouen*.

MONOGYNE adj. (mo-no-ji-ne — du préf. *mono*, et du gr. *gynê*, femme). Bot. Se dit des fleurs qui ne renferment qu'un seul pistil. « On dit aussi MONOGYNIQUE.

MONOGYNIE s. f. (mo-no-ji-ni — rad. *monogyne*). Bot. Etat d'une plante dont chaque fleur n'a qu'un pistil. « Classe de plantes qui n'ont qu'un style ou qu'un stigmate sessile.

MONOHAMME s. m. (mo-no-a-me — du préf. *mono*, et du gr. *hamma*, nœud). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans toutes les parties du monde.

MONOHISTE adj. (mo-no-i-ste — du préf. *mono*, et du gr. *histion*, tissu). Qui n'est formé que d'un seul tissu ou d'un tissu simple.

MONOHYDRATE s. m. (mo-no-i-dra-te — du préf. *mono*, et de *hydrate*). Chim. Premier hydrate des corps qui en forment plusieurs.

MONOHYDRATE, ÉE adj. (mo-no-i-dra-te — rad. *monohydrate*). Chim. Qui est à l'état de monohydrate : *Acide azotique MONOHYDRATE*.

MONOHYDRIQUE adj. (mo-no-i-dri-ke — du préf. *mono*, et du gr. *huddr*, eau). Chim. Qui ne contient qu'une seule proportion d'hydrogène et une seule de l'autre corps composant : *Composé MONOHYDRIQUE*.

MONOHYLE adj. (mo-no-i-le — du préf. *mono*, et du gr. *hulé*, matière). Zool. Dont le corps est formé d'une seule masse homogène.

— s. m. pl. Famille de zoophytes qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

MONOHYPGYNE adj. (mo-no-i-po-ji-ne — du préf. *mono* et de *hypogyne*). Bot. Se dit des plantes monocotylédones qui ont des étamines hypogynes.

MONOHYPGYNIE s. f. (mo-no-i-po-ji-ni — rad. *monohypogyne*). Bot. Etat d'une plante monocotylédone à étamines hypogynes. « Deuxième classe de la méthode de Jussieu, renfermant des monocotylédones à étamines hypogynes.

MONOÏAQUE adj. (mo-no-i-a-mi-ke — du préf. *mono* et du gr. *taonai*, je traite). Pharm. Qui n'est composé que d'une seule substance : *Médicament MONOÏAQUE*.

MONOÏÈME s. m. (mo-no-i-lè-me — du préf. *mono*, et du gr. *eîlème* enveloppe). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, dont l'espèce type est originaire des États-Unis.

MONOÏODE, ÉE adj. (mo-no-i-dé — du préf. *mono*, et de *iodé*). Chim. Qui ne contient qu'une seule proportion d'iode : *Aniline MONOÏODE*.

MONOÏQUE adj. (mo-no-i-ke — du préf. *mono* et du gr. *oikos*, maison). Bot. Se dit des plantes qui portent sur le même individu des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées.

— Zool. Qui a les deux sexes distincts, mais réunis sur un même individu.

— s. f. Plante monogyne.

— s. m. pl. Sous-classe d'animaux renfermant ceux dont les deux sexes distincts sont réunis sur un seul individu.

MONOLÉINE s. f. (mo-no-lé-i-ne — du préf. *mono* et de *oléine*). Chim. Corps produit par la combinaison de l'acide oléique avec la glycérine.

— Encycl. La *monoléine*, C₅₇H₁₀₄O₆, est une substance liquide, huileuse, inodore, d'une couleur jaunâtre, dont la densité est 0,92 et qui se fige à 15°. Au-dessus de 100°, elle prend une apparence cristalline; elle distille sans altération dans le vide, mais se décompose quand la distillation se fait à l'air libre; elle absorbe de l'oxygène quand on la laisse longtemps au contact de l'atmosphère; l'oxyde de plomb la saponifie à 100°.

Pour préparer la *monoléine*, on fait un mélange d'acide oléique et de glycérine; ce mélange est enfermé dans un tube clos, rempli d'une atmosphère d'acide carbonique, puis on chauffe à 200° pendant plusieurs heures. La couche huileuse, qui se sépare par refroidissement, est successivement et plusieurs fois traitée par l'eau et par l'éther. La dernière dissolution est évaporée sous la machine pneumatique et, ensuite, à chaud, dans une atmosphère d'acide carbonique; la *monoléine* ne tarde pas à déposer.

MONOLÉPIDE adj. (mo-no-lé-pi-de — du préf. *mono* et du gr. *leps*, écaille). Hist. nat. Qui ne porte qu'une seule écaille.

— s. m. Crust. Genre de décapodes anomoures très-voisins des mégaloques et comprenant deux espèces, qui ont pour patrie les mers d'Afrique.

MONOLEPTE s. f. (mo-no-lè-pte). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des cycliches, comprenant une trentaine d'espèces originaires de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie.

MONOLITHÉ adj. (mo-no-lé — du préf. *mono*, et du gr. *lithos*, pierre). Archit. Qui est fait d'une seule pierre : *Stèle, monument, pyramide, anguille, obélisque MONOLITHES*. *Mausolée, chapelle, temple MONOLITHES*. Le *blé dont est formé le dôme octogone et MONOLITHES du tombeau de Théodoric* est tiré des carrières de l'Isire. (Legrand d'Aussy.)

— s. m. Objet fait d'une seule pierre : *Beau-coup de monuments, en Égypte, sont des MONOLITHES*. (Acad.)

MONOLITHISME s. m. (mo-no-li-ti-sme — rad. *monolithe*). Archit. Système de construction en très-grosses pierres.

MONOLITRE s. m. (mo-no-li-tre — du préf. *mono*, et de *litre*). Méc. Appareil qui sert à avertir du manque d'eau dans la chaudière d'une machine à vapeur.

MONOLOCAIRE adj. (mo-no-lo-cai-ke — du préf. *mono*, et du lat. *locula*, petite loge). Bot. Qui ne renferme qu'une seule loge : *Ovaire MONOLOCAIRE*.

MONOLOGUE adj. (mo-no-lo-ji-ke — rad. *monologue*). Littér. Qui a rapport au monologue, qui est en monologue : *Exposition MONOLOGUE*. *Récit MONOLOGIQUE*. *Scène MONOLOGUE*.

— Qui ne traite que d'un seul sujet : *Un ouvrage MONOLOGUE, quelque bon qu'on le suppose, s'il est volumineux et qu'on veuille le lire de suite, refroidit à la longue l'imagination et oblige souvent à une suspension d'étude*. (Feignot.)

MONOLOGUE s. m. (mo-no-lo-ghe — du préf. *mono*, et du gr. *logos*, discours). Scène d'une pièce de théâtre dans laquelle un acteur parle seul, se parle à lui-même : *Les MONOLOGUES manquent ordinairement de vraisemblance*. (Acad.) *Les MONOLOGUES qui ne sont pas des combats de passions ne peuvent jamais remuer l'âme et la transporter*. (Volt.) *L'inventeur du MONOLOGUE fut probablement un bavard*. (Deillie.)

— Par ext. Discours d'une personne qui se parle seule, sans laisser aux autres le temps de parler : *La baronne écoutait le curé, qui substituait le MONOLOGUE au dialogue sans s'en apercevoir*. (Balz.) *Les enfants font des MONOLOGUES balbutiés en même temps qu'ils parlent*. (Lordat.)

— Syn. *Monologue, soliloque*. *Monologue* est d'un usage beaucoup plus fréquent que son synonyme; il s'emploie seul pour désigner ce qu'un acteur récite sur la scène quand il l'occupe seul et quand son discours a une certaine étendue. Dans le langage ordinaire, *soliloque* s'emploie quelquefois pour désigner certaines réflexions qu'on se fait à soi-même sans que personne y fasse attention; le *monologue*, au contraire, suppose des auditeurs et se fait remarquer comme la preuve d'une vive préoccupation.

— Encycl. Le *monologue* au théâtre est une convention. Nous ne voyons pas, en effet, dans la vie réelle l'homme sain d'esprit se livrer seul à un discours de quelque longueur et exposer ses sentiments avec l'ordre, la suite et la logique ordinaires aux *monologues* du théâtre; tout au plus lui échappe-t-il, lorsqu'il est en proie à la passion ou fortement impressionné, quelques mots décousus et sans suite apparente, qui se rapportent à sa situation. Au contraire, le *monologue* est fréquent chez les aliénés ou chez l'homme en état d'ivresse. Cependant, cette forme scénique est souvent d'un heureux emploi; la seule difficulté pour le poète ou l'écrivain, c'est de la rendre vraisemblable.

Chamfort a fait, à propos du *monologue*, des réflexions d'une grande justesse : « Si quelque chose, dit-il, peut prouver que nous nous accoutumons à tout et que, tout à la fois, que nous paraissons de l'imitation de la nature, le moindre plaisir nous fait passer sur bien des irrégularités, c'est qu'on ne soit pas blessé des *monologues* dans les tragédies, surtout quand ils sont un peu longs. On trouverait-on dans la nature des hommes raisonnables qui parlissent ainsi tout haut, qui prononçassent distinctement et avec ordre tout ce qui se passe dans leur cœur? Si quelqu'un était surpris à tenir tout seul des discours si passionnés et si continus, ne serait-il pas légitimement suspect de folie? »

Cependant, tous nos héros de théâtre sont atteints de cette espèce d'égarement; ils raisonnent, ils racontent même, ils arrangent des projets, s'objectent des difficultés qu'ils lèvent dans le moment, balancent différents partis et des raisons contraires, et se déterminent enfin au gré de leurs passions et de leurs intérêts; tout cela comme s'ils ne pouvaient se sentir et se conseiller eux-mêmes sans articuler tout ce qu'ils pensent.

« Où prendre, encore un coup, les originaux de semblables discoureurs? On va me dire, sans doute, qu'ils sont supposés ne pas parler; mais il faudrait alors que, par une supposition plus violente, nous nous imaginassions lire dans leur cœur et suivre exactement leurs pensées. De quelque façon que nous l'entendions, voilà des idées bien bizarres. Ne sommes-nous pas réduits à avouer que la force de l'habitude nous fait dévorer les absurdités les plus étranges? »

« Hasarderai-je là-dessus une pensée qui ne me paraît pas sans fondement? Ce qui fait qu'on n'est pas blessé d'un *monologue* au théâtre, c'est que, quoique le personnage qui

parle soit supposé seul, il y a cependant une assemblée qui nous frappe; nous voyons des auditeurs, et dès lors le parleur ne nous paraît pas ridicule; ce n'est pas à eux qu'il s'adresse, mais c'est pour eux qu'il s'explique. Cette considération fait disparaître l'autre, et parce que nous sommes bien aises d'être instruits, nous oublions que l'acteur devrait se faire.

Aujourd'hui les monologues conservent la même mesure de vers que le reste de la tragédie, et ce style est supposé alors le langage commun; mais Corneille en a pris quelquefois occasion de faire des odes régulières, comme dans *Polyeucte* et dans le *Cid*, où le personnage devient tout à coup un poète de profession, non-seulement par la contrainte particulière qu'il s'impose, mais encore en s'abandonnant aux idées les plus poétiques et même en affectant des refrains de ballade où il fallait toujours retomber ingénieusement.

Tout cela a eu ses admirateurs. Bien des gens sont encore charmés des stances de *Polyeucte*; tant il est vrai que nous ne sommes pas si délicats sur les convenances, et que la coutume donne souvent autant de force aux fausses beautés que la nature en peut donner aux véritables.

On pardonne un monologue qui est un combat du cœur, mais non pas une récapitulation historique. Ces avertissements au parterre, où l'acteur annonce ce qu'il doit faire, ne sont plus permis; on s'est aperçu qu'il y avait très-peu d'art à dire : « Je vais agir » avec art. Cette faute de faire dire ce qui arrivera par un acteur qui parle seul, et qu'on introduit sans raison, était très-commune sur les théâtres grecs et latins. Mais on eût dû dire aux Ménandre, aux Aristophane, aux Plaute : surmontez la difficulté, instruisez-vous du fait sans avoir l'air de nous instruire; amenez sur le théâtre des personnages nécessaires, qui aient des raisons de se parler; qu'ils m'expliquent tout, sans jamais s'adresser à moi; que je les voie agir et dialoguer; sinon vous êtes dans l'enfance de l'art. A mesure que le public s'est éclairé, il s'est plus dégoûté des longs monologues. Jamais un monologue ne fait un bel effet que quand on s'intéresse à celui qui parle, que quand ses passions, ses vœux, ses malheurs, ses faiblesses font dans son âme un combat si noble, si attachant, si animé, que vous lui pardonnez de se parler trop longtemps à soi-même.

Qu'y a-t-il à conclure de tout ceci? C'est que les poètes ne doivent se permettre de monologues que le moins qu'il est possible et, quand ils ne peuvent s'en dispenser, d'y éviter au moins la longueur, car ils pourraient quelquefois être si courts qu'ils ne blessaient pas la nature; il nous arrive dans la passion de laisser échapper quelques paroles que nous n'adressons qu'à nous-mêmes. C'est encore de n'y point admettre les raisonnements, ni à plus forte raison les récits. Quelques mouvements entrecoupés, quelques résolutions brusques sont une excuse la plus naturelle et la plus raisonnable; bien entendu, malgré tout cela, que des beautés esquives, des pensées et de sentiments prévalaient, que l'effet, et ces précautions, et c'est ce que je sous-entends presque tout dans les règles que j'imagine pour la perfection de la tragédie.

Ces observations subsistent et gardent leur valeur absolue; mais, parmi tant de conventions dont vit le théâtre et sans lesquelles il serait impossible, celle sur laquelle repose le monologue est à peine plus sensible que les autres. L'analyse des chefs-d'œuvre dramatiques le prouve suffisamment. Pour que le monologue soit accepté comme vraisemblable par le spectateur, il suffit que les scènes précédentes aient conduit le personnage à être visiblement dominé par une passion ou par une pensée fixe, et que le spectateur lui-même soit jusqu'à un certain point entraîné par la même passion ou la même pensée. Quand cette communauté de sentiments se trouve établie d'une manière assez forte entre la scène et le public, celui-ci ne s'étonne plus d'entendre le personnage exposer, adopter ou rejeter, dans une méditation parlée, les idées qui se combattent en lui-même. Il en est ainsi du classique monologue de *Cinna*, et de *Shakespeare* offre dans *Hamlet* l'exemple bien plus frappant encore d'un personnage qui, par son essence même, est condamné à un monologue presque perpétuel. Contrairement à la doctrine de Chamfort, les monologues d'*Hamlet* ne renforcent guère que des raisonnements et des analyses souvent subtiles et, loin de nuire au drame, ils le développent, ils en donnent le sens intime.

Parmi les monologues célèbres, on cite encore celui de Phèdre dans la pièce de Racine, celui de Figaro dans le *Marriage de Figaro*, celui de Charles-Quint dans *Hernani*. Les deux derniers sont hors de toute proportion scénique et invraisemblables à cause de leur longueur même. Celui de Figaro est intéressant cependant par l'exposition d'idées philosophiques et sociales et par l'esprit que l'auteur y a prodigué; il fait corps avec la pièce et il ne viendrait à l'idée de personne de le retrancher. Il n'en est pas de même de celui de Victor Hugo; c'est un hors-d'œuvre; au théâtre, malgré la beauté des vers, la hauteur des développements, on est obligé de le réduire à des proportions plus humai-

nes. C'est le plus long monologue théâtral; il a cent soixante vers.

Dans la comédie, les monologues sont moins fréquents que dans la tragédie et le drame; cependant on la a quelques fois employés heureusement. Ainsi, le monologue d'Harpagon dans *Le Père de Méridor*, quand on lui a levé sa cassette, unit la vraisemblance à l'effet comique. Dans *Amphitryon*, Molière a poussé plus loin encore la vraisemblance du monologue, en faisant parler Sosie avec sa lanterne et en le faisant s'exercer ainsi à l'entretien qu'il doit avoir avec Alcèbre.

Ce qu'il y a de plus insupportable dans la tragédie, la comédie ou le drame, ce sont les monologues que l'on pourrait appeler explicatifs. L'auteur, ne trouvant pas d'autre ressource dans son imagination, fait expliquer par un acteur, qui ne parle que pour le parterre, diverses circonstances de l'intrigue qu'il faut laisser ignorer aux autres personnages. C'est l'enfance de l'art et en même temps un procédé ridicule; les auteurs de vaudevilles, parodiant ce procédé, en ont tiré des effets grotesques.

MONOLOGUER v. n. ou intr. (mo-no-lo-gué — rad. *monologue*). Parler seul, parler en monologue : Avoir l'habitude de MONOLOGUER.

MONOMACHIE s. f. (mo-no-ma-chi — du préf. *mono*, et du gr. *machê*, combat). Anc. jurisp. Combat judiciaire d'un seul contre un seul.

MONOMANE adj. (mo-no-ma-ne — du préf. *mono*, et du gr. *mania*, folie). Pathol. Atteint de monomanie : *Fou* MONOMANE.

— Fam. Qui a une idée fixe, une passion bien prononcée : *Il ne parle plus que de cette actrice; il devient MONOMANE*.

— Substantif. Personne atteinte de monomanie : *Un* MONOMANE.

MONOMANIAQUE adj. (mo-no-ma-ni-a-ke — du préf. *mono*, et de *manique*). Pathol. Qui est atteint de monomanie : *Fou* MONOMANIAQUE. Il se dit de diverses affections compliquées de monomanie : *Hystérie* MONOMANIAQUE.

— Substantif. Personne atteinte de monomanie : *Un* MONOMANIAQUE.

MONOMANIE s. f. (mo-no-ma-ni — du préf. *mono*, et de *manie*). Pathol. Aliénation mentale, dans laquelle le malade ne déraisonne que sur une idée ou sur une seule classe d'idées : *Monomanie érotique*. *Monomanie religieuse*. Les monomanies bien caractérisées ne sont pas contagieuses. (Balz.) La monomanie est d'autant plus fréquente que la civilisation est plus avancée. (Esquirol.)

— Fam. Idée fixe, passion qui a quelque chose d'exclusif : La monomanie des collectionneurs ne connaît jamais le découragement. (H. Berthoud.) Il n'y a pas de supériorité sans monomanie, et point de monomanie sans une apparente exagération. (Mme E. de Gir.)

— Encycl. Pathol. L'homme peut, sans cesser de jouir de la faculté de coordonner ses idées, de juger sainement des qualités et des rapports des objets extérieurs, être atteint d'un vice partiel du jugement, d'une aberration de la sensibilité physique, d'une lésion des qualités affectives des sentiments instinctifs, et manifester une série d'idées extravagantes, des sensations, des antipathies étranges, se porter en un mot à des actes qui ne supposent plus l'empire de la raison. Cet état malade, ce délire partiel, cette aberration circonscrite sur un ou plusieurs objets déterminés constitue la monomanie. Il n'est pas une idée, une sensation, un souvenir, un penchant, un sentiment, une disposition de l'âme, qui ne puissent, dans certaines circonstances, servir de base aux calculs faux du jugement, entretenir l'esprit dans des suppositions absurdes, empoisonner l'existence morale de l'homme, exercer un empire tyrannique sur la volonté. Le délire qui s'exerce avec persévérance sur des aberrations de la sensibilité interne et viscérale reçoit surtout le nom d'hypocondrie. Le délire qui repose sur un vice de perception relatif aux sens de l'ouïe, de la vue, de l'odorat, etc., peut être qualifié de monomanie sensoriale. Esquirol nomme monomanie affective la monomanie raisonnante, qui résulte de la perversion des sentiments et des actes; monomanie instinctive, la monomanie sans délire intellectuel, qui résulte de la prépondérance des penchants sur la volonté. Les espèces de monomanies indiquées ou décrites par les auteurs contemporains résultent pour la plupart d'un certain nombre de lésions fonctionnelles des facultés que Gall et Spurzheim qualifient de fondamentales : tantôt c'est le penchant de l'amour physique, de l'amour filial, de la destruction, du courage, qui semblent être simultanément ou isolément affectés; tantôt c'est le sentiment de l'orgueil qui paraît exalté, de la circonspection qui crée des fantômes et des chimères. Il est très-rare que la monomanie soit circonscrite au point de s'adresser qu'une faculté unique, qu'un seul penchant, un seul sentiment, et les fuites de monomanie impulsive, que le sujet se sente entraîné par le besoin de tuer, de voler ou d'incendier, n'impliront point absolument la vérité qui vient d'être énoncée.

Aux délires partiels avec excitation se rattachent les fous ambitieux, orgueilleux, dissipateurs. On se ferait difficilement une idée des aventureux projets de tels malades : les

uns, se croyant financiers habiles, développent les plans les plus fantastiques de réformes administratives; ils mettent toute leur intelligence, et il y en a qui en ont beaucoup, au service de leur idée fautive; ils écrivent de volumineux mémoires qu'ils adressent à de hauts personnages; le silence ne les rebute pas. Un mois d'un incessant travail n'est rien pour eux; le manuscrit resté sans réponse sera patiemment recommencé. Ces malades espèrent de flatteuses distinctions, et, comme elles n'arrivent pas, ils se les décernent à eux-mêmes. La haute confiance qu'ils ont dans leur génie les fait se transformer facilement en législateurs, rois, empereurs, prophètes et dieux même; il n'y a pas d'exagération à laquelle ils ne puissent arriver. Dès qu'on parvient à attirer leur attention sur un sujet étranger à leur idée fixe, à leur conception délirante, ces mêmes malades paraissent sains d'esprit, jusqu'à ce que, tout à coup, un signe, un geste, un mot vienne trahir le trouble de leurs idées. Ces monomanies sont variées à l'infini, et Leuret avait parfaitement observé qu'elles sont d'autant plus exagérées dans leur expression que l'homme appartient à une classe moins élevée, que son entendement est moins cultivé. Les monomanies fait partie des folies qui ne sont pas incurables.

— Législ. Nous allons examiner les conséquences que peut entraîner la monomanie quant à la capacité civile des personnes et à la validité de leurs actes.

La première question qui se présente en cette matière est celle de savoir si le monomane, qui ne divague que sur une idée ou sur un ordre particulier d'idées, et qui sur tout le reste raisonne et voit juste, peut néanmoins être frappé d'un jugement d'interdiction. L'article 489 du code civil ne permettant de frapper de cette déchéance que les majeurs qui se trouvent « dans un état habituel » d'imbécillité, de démence ou de fureur, nous pensons que la simple monomanie ne peut donner lieu qu'à la nomination d'un conseil judiciaire.

La question de la monomanie est plus délicate quand il s'agit de son influence sur la validité ou l'invalidité des donations et des testaments, l'article 901 du code civil ayant posé cette règle que, pour disposer par donation ou par testament, il faut être sain d'esprit. « Jusqu'ici, la jurisprudence des tribunaux s'est montrée peu disposée à voir dans la monomanie un motif pour invalider un testament, à moins toutefois qu'une disposition du testament, exherédant des héritiers naturels, ne se lie par une attache directe à la maladie mentale du testateur.

La question devient plus grave et moins dépendante des nuances des espèces lorsque le testateur a été frappé d'un jugement d'interdiction et a fait postérieurement ses dispositions testamentaires. L'ancienne jurisprudence n'annulait pas de plein droit le testament d'un interdit; elle le respectait, au contraire, et voulait qu'il fût exécuté quand il avait été écrit dans un intervalle lucide. Une doctrine absolument contraire a définitivement prévalu depuis la promulgation du code civil. La plupart des auteurs enseignent que l'effet de l'interdiction est de créer une présomption légale et indiscutable de continuité dans la démence. Selon ces jurisconsultes, c'est là la principale utilité de la mesure de l'interdiction; elle coupe court aux nombreuses et presque insolubles contestations que faisait naître la constatation, toujours difficile et périlleuse, des intervalles lucides. M. Dalloz propose entre les deux doctrines extrêmes un moyen terme : ce serait de ne pas écarter absolument la preuve des intervalles lucides et de valider le testament qui aurait été fait dans l'un de ces intervalles, lorsque le légataire en aurait fait la preuve. Si le testateur frappé d'interdiction n'était atteint que d'une monomanie et n'aberrait que dans un ordre circonscrit d'idées, la discussion de la question de l'interdiction lucide serait en effet raisonnablement admissible, et ce serait absolument le cas d'accueillir la solution mitoyenne proposée par M. Dalloz.

MONOMAQUE adj. (mo-no-ma-ke — du préf. *mono*, et du gr. *machê*, combat). Hist. Qui aime à se battre en combat singulier.

— Hist. Surnom de Constantin IX, empereur d'Orient.

MONÔME s. m. (mo-nô-me — contract. du gr. *monos*, seul, et de *nomê*). Algèbre. Grandeur qui ne contient pas de termes à additionner ou à soustraire.

— Encycl. *2ab3, 5ab4* sont des monômes. 2 et 5 sont les coefficients; a et b désignent des grandeurs quelconques ou leurs mesures; 6, 3, 4 sont les exposants de puissances auxquelles sont élevés les nombres que représentent les lettres. Les monômes considérés dans un polynôme prennent souvent le nom de termes. Un monôme entre dans une expression algébrique avec le signe + ou le signe — : on considère souvent le signe comme faisant partie du monôme; c'est un tort grave, au moins lorsqu'on se propose d'établir les règles relatives aux opérations à effectuer sur ces expressions. Mais quand les règles sont établies, on peut et il convient même de les énoncer de manière à compren-

dre ce qui doit se rapporter aux signes. V. *SIGNE*.

MONOMÈRE adj. (mo-no-mè-re — du préf. *mono*, et du gr. *meros*, partie). Entom. Dont les tarses n'ont qu'un seul article : *Coléoptères* MONOMÈRES. Il Qui n'offre aucune suture ou trace de segment dans le tronc.

— s. m. pl. Famille de coléoptères.

MONOMÉROSE adj. (mo-no-mé-ro-se — du préf. *mono*, et du gr. *meros*, partie; *sôma*, corps). Entom. Dont le corps est d'une seule pièce.

— s. m. pl. Famille d'arachnides.

MONOMÈTRE adj. (mo-no-mè-tre — du préf. *mono*, et du gr. *metron*, mesure). Littér. Qui n'a qu'une seule espèce de vers. Il Qui n'a qu'un seul mètre ou mesure de deux pieds.

— s. m. Poème qui n'a qu'une seule espèce de vers ou qui est en vers d'une seule mesure.

— Encycl. Il faut se rappeler ici que le mot mètre signifiait le plus souvent, en grec et en latin, non pas un seul pied, mais la réunion de deux pieds ou une dipodie. On ne comptait par un seul pied que dans les vers qui, comme l'hexamètre, se rangeaient sous la dénomination générale de dactyliques, ce qui a fait dire à Victorius : *Per monopotam quidem sola dactylia scanduntur, per dipotam vero cetera*. Il ne pouvait donc y avoir de vers monomètres d'un pied que dans les dactyliques, et l'on ne voit pas qu'ils fussent utilisés. Les monomètres de deux pieds, sans être d'un emploi très-fréquent, tenaient cependant une place assez grande dans la versification des anciens pour que nous les fassions connaître brièvement.

L'ambigue monomètre était quelquefois intercalé par les comiques dans une suite de grands iambiques, pour indiquer un repos dans la pensée. Ce petit vers jeté au milieu de grands vers de la même espèce a été nommé *clausule* par les grammairiens. Les poètes comiques admettaient aussi pour clausule l'ambigue monomètre hypercatalectique, composé d'une dipodie, plus une syllabe.

Le trochaïque ou chorale monomètre servait aux poètes dramatiques de clausule au milieu des grands vers trochaïques, dont ils faisaient un fréquent usage; ils en usaient aussi comme d'une exclamation placée hors du vers. Saint Augustin donne l'exemple suivant du trochaïque monomètre :

Verti-l-late

Non ce-l'getur.

L'anapestique monomètre servait ordinairement de clausule après des anapestiques dimètres. Il s'employait quelquefois seul, et, comme il admettait différentes combinaisons, il n'avait pas la monotonie du vers adonique. Ausone en a fait usage dans une pièce assez estimée :

O nos juvenum,
Spes Lata patris!...
Non mansuris
Ornate bonis :
Omnia præcox
Fortuna tibi
Dedit et rapuit...

Quelques mètres font du vers adonique un choriambique monomètre hypercatalectique en le scandant comme il suit :

Terruit ur | bem.

Mais en général on le regarde comme formé d'un dactyle et d'un spondée, ce qui lui donne une ressemblance complète avec la fin du vers hexamètre :

Terruit | urbem.

MONOMÉTRIQUE adj. (mo-no-mé-tri-ke — rad. *monomètre*). Qui a rapport au monomètre : Vers MONOMÉTRIQUES.

MONOMOTAPA, contrée de l'Afrique orientale, dans la Caffrie, en face de l'île de Madagascar, dont elle est séparée par le canal de Mozambique; elle occupe le vaste plateau qui domine la côte où se trouve Sofala. Sans qu'on puisse lui assigner des limites très-exactes, on peut dire que cette contrée est comprise entre 15° et 19° de lat. S. et entre 17° et 41° de longit. E. Elle est circonscrite par la mer des Indes à l'E., depuis l'embouchure de la rivière du Saint-Esprit jusqu'aux bouches du Zambeze, par la rive droite de ce fleuve et par la rive gauche du torrent de Manica ou rivière du Saint-Esprit. Ce pays était autrefois un empire très-puissant. Les souverains étaient des despotes qui repoussaient tous les Européens ou étrangers qui abordaient dans leur empire. Les prisonniers de guerre étaient faits esclaves et servaient d'escabeau aux souverains quand ils montaient à cheval. Les peuplades indigènes de ce pays se divisent encore en nombreuses tribus, dont les chefs, suivant l'usage africain, prennent le nom comme titre, mais au sujet desquelles on manque de renseignements précis, surtout quand elles sont fixées à l'intérieur et du côté des rives du Zambeze. Les peuplades de ce pays ressemblent beaucoup aux nègres de la Guinée, à cause de leur visage large et plat, de leurs cheveux laineux, de leurs lèvres épaisses et de leur nez épaté. Quelques-uns de ces peuples ont des cheveux longs et luisants, une belle stature dont ils semblent se prévaloir.

Pour ce qui est de la langue, c'est à la grande famille des tribus cafrès qu'il faut en chercher la source primitive. Le type nègre de-

vient de plus en plus dominant chez ces tribus dégénérées. Les Malous servent les Portugais comme esclaves et comme soldats; ils les défendent contre les tribus de l'intérieur. Les Portugais, depuis un temps immémorial, considèrent ces peuples comme leur appartenant. Ils n'y possèdent, en réalité, que quelques stations sur les côtes, où ils font beaucoup de commerce avec les indigènes. Le gouverneur portugais réside dans l'île de Mozambique, mais il étend son autorité sur presque toutes les tribus les plus rapprochées du Monomotapa. Le climat de ces contrées est très-chaud; la saison des pluies y est toujours accompagnée de violentes orages, avec éclairs et coups de tonnerre. Pendant l'autre moitié de l'année, l'atmosphère est toujours sèche et même froide. Les vents soufflent alors du sud-est et du sud-ouest. Vers la région centrale règne un climat excellent. La flore du littoral présente un caractère tout tropical. Le sol est marécageux et couvert d'arbustes, parmi lesquels on remarque le palmier. Plus loin, dans l'intérieur, on trouve de vastes forêts de copals et de cafiers à l'état sauvage. Le règne animal est d'une richesse extrême, les pachydermes surtout abondent dans les forêts marécageuses. Les cours d'eau sont habités par des crocodiles et des hippopotames. On y rencontre de vastes plaines sablonneuses. Les cours d'eau, comme ceux du Mozambique, sont très-poissonneux; les sauterelles, les moustiques et autres insectes y sont autant de fléaux qui nuisent au développement commercial de tout le pays. On trouve à Sofala, non loin de ce pays, des bancs d'huîtres à perles; ils étaient jadis en grand renom, mais l'exploitation en a été abandonnée. Toutes les productions du Monomotapa sont les mêmes que celles de l'île de Mozambique.

MONOMOPHALE s. m. (mo-non-fa-le — du préf. *mono*, et du gr. *omphalos*, nombril). Tératol. Monstre qui n'a qu'un ombilic pour deux corps.

MONOMOPHALIE s. f. (mo-non-fa-li — du préf. *mono*, et du gr. *omphalos*, ombilic). Tératol. Monstruosité consistant dans un seul ombilic pour deux corps.

MONOMOPHALIEN, **INNE** adj. (mo-non-fa-lien, i-é-ne — du préf. *mono*, et du gr. *omphalos*, nombril). Tératol. Se dit d'un monstre qui n'a qu'un ombilic pour deux corps.

— s. m. pl. Famille de monstres, comprenant ceux qui offrent le caractère ci-dessus énoncé; Tous les MONOMOPHALIENS, comme la plupart des monstres, sont généralement peu viables. (Is. Geoffroy St-Hilaire.)

— Encycl. Deux sections ont été établies dans la famille des *monophaliens*. La première comprend les *monophaliens* à union sous-ombilicale et ne se compose que du seul genre *ischopage*. La seconde section, caractérisée par l'union sous-ombilicale, renferme les genres *xiphopage*, *sternopage*, *ectopage* et *hémipage*. Le genre *ischopage* a pour caractères la réunion de deux individus à ombilic commun, réunis par la région hypogastrique. La fréquence des cas d'ischopagie chez l'homme et les animaux a enrichi la science de très-nombreuses observations. Dans la xiphopagie, la réunion des individus a lieu de l'extrémité inférieure du sternum à l'ombilic commun. Ces cas sont assez fréquents chez l'homme, aussi bien que chez les animaux. C'est à ce genre d'anomalie qu'il faut rapporter un monstre *monophalique* devenu célèbre sous le nom de *frères siamois*. Cet être double, né en 1811 de parents chinois établis dans le royaume de Siam, fut amené et étudié à Paris en 1835. Très-sensibles l'un à l'autre par les traits du visage, dit M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, mais différenciablement par leur taille et par leur force, Chang et Eng sont unis entre eux de l'ombilic à l'appendice xiphopide. Dans leur enfance, ils se trouvaient opposés face à face et se touchaient au-dessus et au-dessous du lien d'union par leurs thorax et par leurs abdomens. Si cette disposition première eût persisté, ils n'eussent pu ni marcher ni s'asseoir en même temps. De là les efforts faits dès l'enfance pour arriver à des relations mutuelles plus commodes et, par suite, des modifications très-remarquables au point de vue physiologique. En effet, les deux appareils xiphopides se sont relevés et rejetés latéralement, l'un à droite, l'autre à gauche. La bande, par laquelle l'union d'abord immédiate se trouve changée en une sorte d'union médiate et à distance, a, dans l'état présent, jusqu'à cinq pouces de longueur sur trois de large et se trouve d'une assez grande flexibilité pour permettre aux deux frères de se tenir, l'un par rapport à l'autre, de côté et à angle droit. C'est ainsi placés qu'ils se couchent, qu'ils s'assistent, se tiennent debout et marchent dans le même sens, bien qu'un peu obliquement.

Dans les circonstances ordinaires, lorsque tous deux sont également calmes ou également animés, la respiration et les pulsations artérielles sont simultanées chez Chang et Eng. Toutefois, il n'en est pas toujours ainsi, et parfois il arrive que le pouls de l'un d'eux s'accroisse sans que celui de l'autre quitte l'état normal. Du reste, les deux frères montrent dans leurs autres fonctions une concordance non absolue, comme on l'a dit, mais générale. On peut dire que leurs deux existences sont, vis-à-vis l'une de l'autre, dans une sorte de parallélisme constant. Leurs heures d'appétit, de sommeil, de veille, de joie, de colère ou de douleur sont communes; les mêmes idées se font jour simultanément dans ces âmes jumelles, si bien que la phrase commencée par l'un est souvent achevée par l'autre. Mais toutes ces concordances, qu'on ne s'y trompe point, prouvent la parité et non l'unité. Chang et Eng ont l'un pour l'autre l'affection la plus tendre, si bien qu'ils ne trouvent pas avoir acheté trop cher, au prix de la gêne constante de leurs mouvements, le bonheur de se sentir sans cesse l'un près de l'autre. On assure que plusieurs chirurgiens ayant conçu le projet de les rendre à l'état normal par leur séparation, ce fut le sentiment d'affection qui les liait, bien plus que la crainte de la douleur ou de la mort, qui les détermina à s'opposer à toute opération.

Le genre *sternopage* est caractérisé par la jonction de deux individus face à face, depuis l'ombilic jusqu'à la partie supérieure de la poitrine. Le genre *ectopage* a pour caractères la jonction latérale de deux individus, à partir de l'ombilic, sur toute l'étendue du thorax. On ne connaît qu'un petit nombre de cas de ce genre, tous présentés par l'espèce humaine. Les hémipages sont deux individus à ombilic commun, réunis sur toute l'étendue du thorax et du cou, et presque par les mâchoires. Les *monophaliens* vivent généralement très-peu; à peine en connaît-on quelques cas qui soient parvenus à l'état adulte, et même qui aient dépassé la première enfance; encore ces exemples ne sont-ils fournis que par les genres dans lesquels l'union est peu profonde. Une dernière observation à faire, c'est que généralement les individus composés sont de même sexe, c'est-à-dire bi-mâles comme les frères siamois, ou bi-femelles comme les sœurs Ritta-Crisina, de Sassari (Sardaigne), ou enfin, mais très-rarement, bi-hermaphrodites. V. MONSTRUOSITÉ, MONSTRE, TÉRATOLOGIE.

MONOMYIAIRE adj. (mo-no-mi-ère — du préf. *mono*, et du gr. *myon*, muscle). Moll. Se dit des coquilles dont chaque valve ne porte qu'une seule impression musculaire.

— s. m. pl. Famille d'acéphales, portant sur chaque valve une seule impression musculaire.

MONOMYTE s. m. (mo-no-mi-se — du préf. *mono*, et du gr. *mukds*, champignon). Bot. Espèce d'agaric.

MONONEUR adj. (mo-no-neu-re — du préf. *mono*, et du gr. *neuron*, nerf). Zool. Qui n'a qu'un seul système nerveux.

— s. m. pl. Série du règne animal, renfermant les animaux pourvus de nerfs, mais qui n'ont que le système ganglionnaire.

MONONGAHELA, rivière des Etats-Unis d'Amérique. Elle prend sa source dans le Laurel-Mountains, coule au N.-E., puis au N. jusqu'à Pittsburg, où elle se réunit au fleuve Alleghany pour former l'Ohio. Cours de 500 Kilom., en grande partie navigable.

MONOPE adj. (mo-no-pe — du préf. *mono*, et du gr. *ops*, œil). Qui n'a qu'un œil.

— s. m. Celui qui n'a qu'un œil.

MONOPÉDE adj. (mo-no-pé-de — du préf. *mono*, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Qui n'a qu'un pied.

— s. m. Homme ou animal qui n'a qu'un pied : *Saint Augustin assure qu'il a vu des MONOPÉDES*. (Voit.)

— Antiq. Table à manger qui n'avait qu'un pied.

MONOPÉGIE s. f. (mo-no-pé-ji — du préf. *mono*, et du gr. *pégion*, je fixe). Pathol. Douleur de tête qui est fixée sur un seul point. On dit aussi MONOPAGIE.

MONOPÉRIANTHÉ, **ÉE** adj. (mo-no-pé-ri-an-thé — du préf. *mono*, et de *perianthe*). Bot. Se dit des fleurs qui n'ont qu'une seule enveloppe florale, un seul périanthe.

MONOPÉRYGNE adj. (mo-no-pé-ri-j-ne — du préf. *mono*, et du gr. *peri*, autour, *guin*, femelle). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines périgynes.

MONOPÉRYGNE s. f. (mo-no-pé-ri-j-ne — rad. *monopérygne*). Bot. Etat d'une plante monocotylédone à étamines périgynes. || Nom donné par Jussieu à la troisième classe de sa méthode, qui renferme les plantes monocotylédone à étamines périgynes.

MONOPERSONNEL, **ELLE** adj. (mo-no-per-so-nel, è-le — du préf. *mono*, et de *personnel*). Gramm. Qui n'a qu'une seule personne : Verbe MONOPERSONNEL. || On dit aussi UNIPERSONNEL et IMPERSONNEL.

MONOPÉTALE adj. (mo-no-pé-ta-le — du préf. *mono*, et de *petale*). Bot. Se dit des fleurs régulières ou irrégulières qui sont formées d'une seule pièce, telles que celles des convolvulus, des liliacées, etc. || On dit aussi GAMOPÉTALE.

— Antonyme. Polypétale.

MONOPÉTALIE s. f. (mo-no-pé-ta-li — rad. *monopétale*). Bot. Etat d'une plante à fleurs monopétales. || Classe de plantes monopétales.

MONOPHAGE s. m. (mo-no-fa-je — du préf. *mono*, et du gr. *phagô*, je mange). Antiq. gr. Convive des monophages.

— Méd. Celui qui n'a de goût que pour un seul aliment.

MONOPHAGIE s. f. (mo-no-fa-ji — rad. *monophage*). Méd. Appétit pour un seul aliment.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Mercure, dans lesquelles les citoyens d'Egine mangeaient seuls, sans se faire servir par leurs esclaves.

MONOPHANE s. f. (mo-no-fa-ne — du préf. *mono*, et du gr. *phainô*, je parais). Minér. Substance blanche, cristalline, peu connue, qu'on trouve sur le quartz.

Monophile (Lé), ouvrage de morale, par Etienne Pasquier (1550, in-4°). Sous l'influence des mœurs faciles de la cour de Henri II, les dissertations sur l'amour eurent une vogue extrême. Etienne Pasquier paya son tribut au goût dominant par le *Monophile*, où, se posant en rival des beaux esprits de la France qui s'étaient voués à la célébration de l'inconstance, il annonçait l'intention de les contredire. Le *Monophile* est un dialogue, forme si goûtée à cette époque, où figurent quelques gentilshommes qui, durant les guerres de Henri II et de Charles-Quint, ont profité d'un intervalle de repos, qu'ils donnent à la levée du siège de Metz, pour prendre un peu de bon temps. Les principaux interlocuteurs sont trois jeunes gens « qui, pour ne se montrer exempts de chose correspondant à leur âge, font état d'aimer. » L'un d'eux, dont toutes les pensées s'adressent uniquement à sa maîtresse, s'appelle Monophile; les deux autres, Glaphyre et Philopole. La conversation s'engage entre ces trois personnages et une demoiselle nommée Charliée, « en un lieu si bien compart qu'il semblait que nature se fût délectée à le bâtir pour servir de repoussoir. » L'auteur, « qui s'est jeté derrière une touffe d'arbrisseaux, de peur d'interrompre les devis, » les a entendus et recueillis avec soin.

Ces jeunes gens examinent à quel âge il faut entrer dans le mariage et quelles circonstances en peuvent assurer le bonheur; si le devoir de fidélité est le même pour l'homme que pour la femme; si l'amitié a autant de force que l'amour et quelle est l'essence de ce dernier sentiment; question qui fait pressentir l'Astrée et tous les romans de Scudéri. Bientôt l'auteur lui-même, « sortant de son déduit, » vient se mêler à l'entretien. Alors se renouvellent, au sujet de l'amour, de longues discussions entre les interlocuteurs. Elles amènent sur la dignité relative des hommes et des femmes une vive discussion. Pour défendre son sexe attaqué, Charliée, « d'une face transformée en vermeil, » rappelle combien de femmes ont inscrit leur nom au rang des noms les plus fameux. Pour la poésie, par exemple, de Sapho à notre Marguerite de Valois, combien « dont les œuvres reluisent entre celles des bons et louables esprits! » Dans tous les autres arts, elle ne manque pas de souvenirs glorieux à évoquer. Monophile, après ce plaidoyer plein de mouvement, se joint aussi à Charliée pour honorer le beau sexe. Il célèbre la mémoire héroïque de Jeanne Darc; il lui semble, à ce nom, que de nos victoires mêmes le ciel ait voulu « leur réserver les meilleures. »

Revenant ensuite à un ton plus enjoué, Pasquier montre dans la beauté l'ascendant souverain que l'homme ne peut manquer de reconnaître et de subir. Par mille séductions elle le captive et l'enchaîne : « A l'un plait l'esprit, à l'autre le corsage, à celui-ci le visage, à celui-là le parler; mais surtout l'œil a sa puissance, autour duquel Cupidon voltige avec cent mille virevoltes. » Et malheur à qui, jeune, se dérober à son pouvoir : il lui faudra, vieux, et à la risée de tous, « marcher sous ses étendards. »

Si l'on excepte, dit M. Feugère, quelques passages qui ne manquent pas de naturel et de grâce, on n'y trouvera guère que des dissertations subtiles et pédantesques. On sait que le raisonnement aristotélique régnait à cette époque toutes les matières : de là, dans cette composition, une roideur qui en rend la marche pénible, embarrassée et fatigante. Le ton est sentencieux et didactique; le style précieux, diffus et quinescent. En outre, mille souvenirs divers, entassés un peu au hasard, attestent bien plus l'érudition que le goût de l'auteur. Avec la philosophie et la mythologie de l'antiquité, avec la littérature de la Grèce et de Rome, on le voit interroger même et citer, à propos de ses théories amoureuses, les saintes Ecritures. Ce tour léger et facile, qui donne à la plaisanterie son plus vif attrait, manquait encore à notre langue.

MONOPHLEBE s. m. (mo-no-flé-be — du préf. *mono*, et du gr. *phlebs*, veine). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MONOPHOSPHINE s. f. (mo-no-pho-sfi-ne). Chim. Nom donné à des ammoniacs composés phosphorés, renfermant un seul atome de phosphore.

— Encycl. V. PHOSPHONIUM.

MONOPHOSPHONIUM s. m. (mo-no-pho-sfo-ni-um). Chim. Ammonium composé phosphoré, renfermant un seul atome de phosphore.

— Encycl. V. PHOSPHONIUM.

MONOPHTHALME adj. (mo-no-phal-me — du préf. *mono*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Qui n'a qu'un œil.

— s. m. Chir. Bandage qui ne couvre qu'un œil.

MONOPHYLLE adj. (mo-no-phi-le — du préf. *mono*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Se dit de tout organe foliacé, composé d'une seule pièce, ou qui n'offre pas plusieurs folioles rendues indépendantes par des incisions descendant jusqu'à la base : *Calice MONOPHYLLE*. *Spathé MONOPHYLLE*. || Qui ne porte qu'une seule feuille : *Plante MONOPHYLLE*.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, comprenant deux espèces des Etats-Unis.

MONOPHYSISSME s. m. (mo-no-phi-zi-sme — du préf. *mono*, et du gr. *physis*, nature). Théol. Doctrine de ceux qui ne reconnaissent qu'une seule nature en Jésus-Christ : *La religion des Abyssiniens forme, avec les Eglises des copies ou chrétiens d'Egypte, une des branches du MONOPHYSISSME*. (Bescherelle.)

— Encycl. La double nature de Jésus-Christ n'a pas été, pourrait-on dire, fabriquée d'une seule pièce : l'Eglise eut à établir son humanité contre les gnostiques et les docètes; elle affirma plus tard sa divinité contre les ariens, au concile de Nicée (325). Jésus fut, dès lors, parfaitement homme et parfaitement Dieu.

Mais, de cette double affirmation, naissait une grave difficulté : Comment l'humanité et la divinité peuvent-elles coexister dans une même personne? La nature infinie absorbe-t-elle la nature finie, ou l'infini est-il limité par le fini, ou bien sont-ils simplement juxtaposés? L'école d'Antioche voulait qu'on distinguât les deux natures et qu'on ne rabaisât pas l'essence divine en lui imputant ce qui est le propre de l'être humain et fini. L'école égyptienne, au contraire, soutenait que dans le Christ tout est divin, même son humanité, et, à la théorie des deux natures, elle opposait le *monophysisme*, prétendant qu'entre l'humanité et la divinité de Jésus-Christ il n'y a pas seulement union, mais encore fusion, d'où résulte l'unité de nature. Le *monophysisme* fut sanctionné par le premier concile d'Ephèse en 431 et par le second en 449. Rome, voyant dans cette doctrine la négation de l'humanité de Jésus, protesta, par l'organe du pape Léon le Grand, en 450, contre les doctrines reconnues à Ephèse, et demanda la convocation d'un nouveau concile général. Celui-ci se réunit à Chalcedoine et, grâce à l'ascendant de l'empereur Marcien et de l'impératrice Pulchérie, il déclara que le Christ, consubstantiel à son Père quant à la divinité, consubstantiel à nous-mêmes quant à l'humanité, possédait deux natures, unies, mais distinctes, concourant à former une seule personne. Cette décision tranchait la difficulté au point de vue du dogme, mais ne la résolvait pas au point de vue du raisonnement. Le parti monophysite, fort de sa popularité, tout-puissant dans les monastères, répandit dans toutes les provinces de l'empire d'Orient, refusa de se soumettre au décret du concile de Chalcedoine. De même, les saïens ses défenseurs, que deux natures différentes, l'Âme et le corps, sont réunies dans l'homme en une seule nature, de même aussi la divinité et l'humanité ne forment plus en Jésus-Christ, après leur union, qu'une seule nature, sans qu'elles aient d'ailleurs subi ni transformation, ni mélange, pas plus que n'en subissent l'âme et le corps. Des mouvements éclatèrent contre le synode en Palestine, en Egypte et même à Antioche; mais ils furent promptement réprimés.

Cependant, l'empereur Basileus, qui avait usurpé le trône, se prononça en 476 contre les Pères de Chalcedoine, et son crédit donna une grande force aux monophysites. L'empereur Zénon s'efforça de concilier les deux partis dans son *Henoticon* ou formule de concorde. En faisant ressortir l'accord sur ce point que Christ n'est qu'une seule personne consubstantielle à Dieu et à l'humanité, l'*Henoticon* évitait de se prononcer sur le fond du débat. Il procura ainsi une certaine tranquillité dans l'empire; mais lorsque, par les sollicitations du pape, l'empereur Justin I^{er} fut révoqué et édité et remis en honneur le concile de Chalcedoine, la disunion éclata de nouveau et un schisme s'opéra dans plusieurs provinces.

Justinien employa tous les moyens pour décider les monophysites à rentrer dans le giron de l'Eglise; toutes ses ordonnances en matière de foi semblaient avoir pour but d'écarter ce qui pouvait les choquer dans la doctrine de l'Eglise. Ainsi, il y avait une formule à laquelle les monophysites tenaient beaucoup : « Dieu a été crucifié; » ils l'avaient insérée dans le Trisagion, cantique solennel de l'Eglise grecque; les catholiques l'avaient toujours repoussée; par un acte rendu en 533, Justinien décida que Jésus-Christ a été crucifié, et le cinquième concile oecuménique, réuni à Constantinople en 553, s'efforça de confirmer la doctrine impériale. De même, pour être agréable aux monophysites, Justinien condamna les trois chapitres (c'est ainsi qu'on appelait les écrits de Théodore de Mopsoeste, Ibas et Théodore), tous les trois partisans des deux natures. Mais toutes ces concessions furent inutiles; le schisme monophysite, consommé en Egypte, en Ethiopie et en Arménie, persista. En Syrie même et en Mésopotamie, grâce à l'activité persévérante du moine Jacob Baradai, des Eglises monophysites se constituèrent, qui, du nom

de leur fondateur et premier patriarche, furent appelées jacobites. Entraînés par leurs principes, les monophysites arrivèrent les uns au sabellianisme, les autres au docétisme, d'autres au panthéisme, et un abbé de leur secte en vint à écrire que toutes les créatures sont consubstantielles avec Dieu.

Les monophysites, constitués en Eglise séparée, sous la protection des califes, ont subsisté jusqu'à nos jours, et les Coptes, les Abyssins, les Arméniens et les jacobites de Syrie se rattachent à la doctrine de Cyrille, rejetant le concile de Chalcédoine comme un concile d'hérétiques et de fous.

MONOPHYSITE s. (mo-no-fi-zi-te — du préf. mono, et du gr. *physis*, nature). Hist. relig. Sectaire qui ne reconnaît qu'une seule nature en Jésus-Christ.

— Adj. Qui appartient aux monophysites : *L'emploi de mots grecs est très-sensible chez les écrivains monophysites*. (Rennan.)

MONOPHYTANTHÉ, ÉE adj. (mo-no-fi-tan-té — du préf. mono, et du gr. *phuton*, plante, *anthos*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes sur un même pied.

MONOPHYTE adj. (mo-no-fi-te — du préf. mono, et du gr. *phuton*, plante). Bot. Qui ne renferme qu'une seule espèce de plantes : *Genre MONOPHYTE*.

MONOPIRE s. f. (mo-no-pi-re). Zooph. Genre de polypiers coralligères.

MONOPLASTIQUE adj. (mo-no-pla-sti-que — du préf. mono, et de *plastique*). Qui est fait d'une seule pièce : *Dentier à base MONOPLASTIQUE*.

MONOPLEUROBRANCHE adj. (mo-no-pleu-ro-bran-che — du préf. mono, et du gr. *pleura*, côte, *brachia*, branches). Moll. Qui n'a des branches que d'un seul côté du corps.

— s. m. pl. Famille de mollusques, offrant le caractère ci-dessus énoncé.

MONOPNOË, ÉE adj. (mo-no-pno-ë — du préf. mono, et du gr. *pnoë*, je respire). Erpét. Qui conserve le même mode de respiration pendant toute sa vie.

— s. m. pl. Classe de reptiles, chez lesquels le système respiratoire ne subit aucune modification durant toute la vie.

MONOPODE adj. (mo-no-po-de — du préf. mono, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui n'a qu'un seul pied.

— s. m. Tétral. Monstre qui n'a qu'un seul pied.

— Antiq. Table qui n'a qu'un seul pied.

MONOPODIE s. f. (mo-no-po-di — du préf. mono, et du gr. *pous*, pied). Tétral. Conformation des monopodes.

MONOPODIEN, IENNE adj. (mo-no-po-di-en — du préf. mono, et du gr. *pous*, pied). Tétral. Qui a rapport au monopode ou à la monopodie : *Monstre MONOPODIEN*.

MONOPOLE s. m. (mo-no-po-le — lat. *monopolium*; gr. *monopolion*, de *monos*, seul, et *poion*, vendre). Privilège exclusif de vendre une ou plusieurs choses : *Exercer un monopole*. *Obtenir un monopole*. *Le gouvernement s'est réservé le monopole du tabac et de la poudre à canon*. (Acad.) *Le monopole du tabac produit plus de 100 millions, bénéfice net, à l'Etat*. (A. Karr.) *Le monopole est, pour l'homme qui ne possède ni capitaux ni propriété, l'interdiction du travail et du mouvement, l'interdiction de l'air, de la lumière et de la subsistance; c'est la privation absolue, la mort éternelle*. (Proudh.) *Le monopole s'est enfié jusqu'à égaler le monde : or un monopole qui embrasse le monde ne peut demeurer exclusif, il faut qu'il se républicanise ou bien qu'il crève*. (Proudh.) *Le monopole gêne la liberté industrielle sans prétexte et sans raison*. (E. Laboulaye.) *Il ne doit y avoir de monopoles que ceux réservés à l'Etat dans l'intérêt général*. (E. de Gir.) *Il commerce exclusif, fait par un ou plusieurs marchands, d'objets qu'ils ont réussi à accaparer : Le monopole du commerce du monde, par l'empire britannique, éprouve chaque jour de nouveaux échecs*. (M. de Dombasle.)

— Droit exclusif d'occuper certaines charges, certaines fonctions, de faire certains actes rétribués : *Les agents de change ont à peu près, en droit, sinon en fait, le monopole de toutes les négociations de la Bourse*. (Proudh.)

— Droit quelconque possédé exclusivement par un petit nombre de personnes : *Le monopole du pouvoir n'inquiète pas celui des lumières*. (B. Const.) *Tous les monopoles sont détestables, mais le pire de tous, c'est le monopole de l'enseignement*. (Bastiat.)

— Usage exclusif. Faculté qu'on s'arroge de faire seul certaines choses : *Cet écrivain semble s'être réservé le monopole de l'injure et de la calomnie*. (Acad.) *La censure est la calomnie en monopole exercée par la bassesse au profit du pouvoir*. (B. Const.) *Chez les canaris, la femelle abandonne au mâle le monopole de l'éducation primaire et l'office de la becquée*. (Tousselin.) *Aucune communion n'a le monopole assuré de la vérité et de la piété*. (B. Scherer.)

— Adj. f. Myth. gr. Epithète de l'Aurore, dont le char n'était attelé que d'un seul coursier.

— Encycl. Ce mot reçoit, en économie so-

cial, une acception plus étendue que celle indiquée par son étymologie. Il s'applique non-seulement au cas où le droit de vendre est entre les mains d'un seul, mais encore à tous les cas où des causes naturelles ou artificielles restreignent la concurrence et mettent la production et la vente entre les mains d'un certain nombre d'individus à l'exclusion des autres. On distingue ordinairement trois classes de monopoles : les monopoles naturels, les monopoles fonciers et les monopoles légaux.

— *Monopoles naturels*. Tous les hommes ne sont pas également forts, également adroits, également intelligents, capables d'une égale volonté, d'une égale moralité. Or, la capacité productive se compose de ces diverses facultés, et la justice voulant que chacun reçoive en échange de ses services une rémunération proportionnelle à leur valeur, il en résulte, au bénéfice des travailleurs les mieux doués, un monopole qu'on appelle naturel. La plupart des écoles socialistes se sentent élevées contre ce monopole ; sans oser tenter la réalisation immédiate de la fameuse devise « de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins », des ateliers fraternitaires ont essayé de mettre en pratique le principe d'égalité des salaires et de supprimer ainsi la prime réservée au talent, à l'habileté. Ce système a eu, partout où il a été appliqué pendant un certain temps, le résultat inévitable de faire décroître l'industrie et de ruiner l'association. Le talent, pour s'éveiller, pour produire, a besoin de stimulant, et s'il n'entrevoit pas une récompense de ses efforts, il finira par déprimer et s'annihiler complètement.

La diversité des professions offre un correctif aux monopoles naturels, un moyen de les balancer les uns par les autres et d'atténuer ainsi les inégalités qui existent naturellement entre les hommes. Il y a des états qui exigent de la force musculaire ; d'autres demandent surtout de la dextérité, de l'adresse, de la souplesse, de la patience, du goût, de l'intelligence. Chacun se classe suivant ses facultés, et une certaine compensation s'établit. Ce qui aggrave, dans la société actuelle, l'importance apparente des monopoles naturels, c'est la difficulté où se trouvent la plupart des producteurs de choisir la profession qui convient à leur nature, c'est aussi la grande différence de culture intellectuelle et morale donnée aux individus. A mesure que la société, dans sa marche progressive, apaise pour tous ces barrières, la prime, exorbitante parfois, quoique légitime dans sa cause, payée aux monopoles naturels diminuera graduellement et ne fournira plus matière à réclamation.

— *Monopoles fonciers*. Ces monopoles résultent de l'appropriation privée du sol. Là où la population est très-étendue, la valeur de ce monopole est minime. C'est ainsi qu'en Amérique, le sol inculte s'offre en quantité supérieure à la demande qu'on en fait, il suffit, pour en acquiescer la propriété, de payer au gouvernement une somme représentant, à peu de chose près, les frais de mensuration. Mais cette valeur s'accroît d'année en année, à mesure que la population augmente. Il y a, du reste, des différences dans la valeur de ces terrains, suivant qu'ils sont plus ou moins bien situés, plus ou moins fertiles. Lorsque toutes les parties d'un territoire sont occupées et exploitées, toutes les propriétés, sans exception, se trouvent avoir une valeur plus ou moins supérieure au travail engagé. C'est cet excédant de valeur qui caractérise le monopole foncier, excédant qui s'élève forcément avec le chiffre de la population, la demande devenant ainsi de plus en plus considérable. Diverses circonstances, cependant, peuvent atténuer quelquefois cet effet de l'accroissement de la population sur la valeur du monopole foncier ; ainsi, le perfectionnement des moyens de transport, le développement des transactions internationales auraient pour résultat, dans les pays les plus peuplés, de ralentir le mouvement de hausse, par la concurrence qui s'établit ainsi avec les pays moins peuplés. Mais l'équilibre ne tarderait pas à se faire au bout d'un certain temps.

La hausse de valeur des propriétés territoriales a pour conséquence une hausse correspondante dans le prix des produits de la terre. Cependant cela n'a pas toujours lieu. Si, par exemple, des perfectionnements apportés dans l'exploitation agricole permettent de tirer du même territoire une quantité de produits plus grande de moitié et qu'en même temps la population se soit accrue également de moitié, alors le produit n'aura pas varié de prix, bien que la valeur de la terre se soit élevée.

Les avantages résultant des monopoles fonciers peuvent être accaparés par un petit nombre d'individus, comme en Angleterre, où un nombre restreint de familles détient la propriété des terres depuis des siècles, voyant leur valeur grandir à mesure que la densité de la population augmente. Dans d'autres pays, en Suisse par exemple, en France depuis la Révolution, ces avantages sont répartis sur un grand nombre de têtes, composant la majeure partie de la population. Ainsi, il y a en France actuellement plus de cinq millions de familles propriétaires.

— *Monopoles légaux*. Cette troisième catégorie renferme les monopoles proprement dits,

les seuls qui doivent rentrer dans une définition rigoureuse et pratique du mot ; car le véritable caractère d'un monopole est de n'exister qu'en vertu d'un acte de l'autorité légale. Les monopoles légaux se divisent en deux classes, suivant qu'ils sont exercés par le gouvernement ou par des particuliers. Les premiers sont établis quelquefois au point de vue de l'intérêt général, le plus souvent dans un intérêt purement fiscal. En France, ces monopoles sont fort nombreux. Nous allons rapidement indiquer les principaux.

La fabrication des monnaies est le plus justifiable des monopoles que l'Etat s'attribue. La sécurité publique exige que l'instrument le plus usité des échanges, la monnaie, offre des garanties incontestables et soit soustrait à toute possibilité de fraude. L'unité de titre, de poids, une empreinte commune qui fasse connaître la valeur de la monnaie, à la simple inspection, sont indispensables ; si la fabrication de la monnaie était laissée à la concurrence, il en résulterait une confusion qui ferait perdre au numéraire tous les avantages qui le font rechercher, et qui détruirait la confiance. Aussi, bien que les gouvernements soient souvent rendus aux mêmes coupables de faux-monnayage, toutes les nations ont jugé nécessaire de leur attribuer ce monopole qui, soumis à un contrôle sérieux, ne présente pas d'inconvénients et ne donne prise à aucune critique fondée.

Dans beaucoup de pays, le privilège d'émettre des billets payables au porteur et à vue est réservé soit au gouvernement, soit à des compagnies. Ce monopole a été et est tous les jours très-vivement attaqué. Nous renvoyons le lecteur à l'article BANQUE.

Dans la plupart des Etats de l'Europe, l'industrie des poudres est monopolisée dans les mains de l'Etat. Des considérations de sécurité et de police motivent ce monopole, ainsi que des raisons d'intérêt fiscal.

Quelques économistes ont combattu le monopole des postes. Des entreprises privées, ont-ils soutenu, transporteraient les lettres à meilleur compte et aussi sûrement. Mais, il y aurait à craindre que des intérêts politiques sollicitassent le pouvoir à violer le secret des lettres. On peut répondre que, sous un gouvernement absolutiste, le régime des entreprises privées ne réussirait probablement pas à mettre les lettres à l'abri de l'inquisition policière, et que sous un gouvernement libre l'administration des postes serait indépendante du pouvoir exécutif. Quant à la question purement économique, il paraît certain qu'avec le système de la concurrence, la campagne et les régions reculées du territoire se verraient privées des avantages que le monopole leur assure, car l'Etat exécute pour elles son service à perte, et l'industrie privée n'établirait le transport que là où elle trouverait une rémunération. Dans le cas qui nous occupe, le régime du monopole semble donc plus conforme à l'intérêt général et donne de plus équitables résultats. Ce qui serait désirable, ce serait que ce service public important s'effectuât à prix de revient et perdît tout caractère de fiscalité. C'est ce qui existe aux Etats-Unis, où on abaisse la taxe à mesure que son produit dépasse le montant des frais du service. Dans la plupart des Etats européens, au contraire, en Angleterre, en France, le fisc bénéficie de la taxe.

La vente du tabac constitue en France un monopole d'Etat. La culture de cette plante ne peut avoir lieu sans autorisation ; elle est restreinte à un petit nombre de départements et soumise à une réglementation très-minutieuse. Le tabac est travaillé dans des manufactures appartenant à l'Etat. Les prix de vente aux débiteurs et au public sont réglés par des ordonnances. Des considérations purement fiscales motivent seules ce monopole, établi sur un objet de consommation réputé inutile et même nuisible à la santé publique.

À proprement parler, l'Etat n'a pas en France le monopole de l'enseignement, puisque des institutions privées peuvent se fonder à côté de celles de l'Etat et leur faire concurrence, à la condition toutefois d'obtenir une autorisation préalable. Cependant bon nombre de publicistes ont attaqué cet état de choses, en se basant sur ce que cette concurrence était illusoire, impossible, et que du moment où l'Etat, avec ses ressources immenses, se mêle d'enseignement, un monopole de fait se constitue entre ses mains, les particuliers ne pouvant pas lutter contre un pareil concurrent. D'un autre côté, on a vivement critiqué, au nom de la liberté et des progrès de l'enseignement, le programme d'études imposé par l'autorité et l'exclusion d'une foule de professions à ceux qui n'auraient pas acquis les connaissances indiquées par ce programme. Nous ne faisons qu'indiquer la question que nous n'avons pas à examiner à fond ici. Citons encore, parmi les monopoles exercés par l'Etat, la loterie à Rome, la distillation et la vente des alcools en Russie, l'exploitation des mines de mercure en Espagne, le service des messageries en Prusse, etc.

Les travaux d'intérêt collectif appartenant à la direction de l'Etat. Quelquefois l'Etat les exécute directement ; d'autres fois, il en confie l'exécution à l'industrie privée, sous certaines conditions, et alors il se réserve toujours une part d'autorité, un pouvoir assez considérable sur les compagnies concessionnaires, afin que ces compagnies,

investies d'un monopole, ne sacrifient pas l'intérêt public à leur intérêt particulier. Un monopole étant concédé, l'Etat doit rigoureusement tenir la main à ce que les compagnies remplissent toutes les obligations qui leur incombent d'après le cahier des charges ; mais, en fait, la puissance de ces compagnies paralyse souvent le contrôle et annule l'action du pouvoir public. C'est ce qui arrive notamment pour les compagnies de chemins de fer. Les monopoles de ce genre nous semblent absolument nuisibles à l'intérêt général.

Les mines étant considérées comme une dépendance du domaine national, l'Etat en concède également l'exploitation à des compagnies. De graves abus se glissent dans la manière dont se font ces concessions, qui sont tellement étendues qu'elles constituent des monopoles monstrueux, inaccessibles à toute concurrence et faisant la loi aux consommateurs.

Parmi les monopoles concédés aux particuliers figurent les charges et offices ; les professions de notaire, d'avoué, d'huisier, d'agent de change, d'avocat à la cour de cassation, etc., ne peuvent être exercées que par un nombre limité de citoyens. Ces monopoles, institués par l'ancienne monarchie qui, tous jours aux abois, battait monnaie avec la création de nouveaux offices, n'ont plus aujourd'hui de raison d'être et devraient être abolis ; ils le seraient sans doute s'il n'était pas nécessaire d'indemniser préalablement les titulaires de ces charges.

En résumé, si certains monopoles exercés par l'Etat peuvent avoir une raison d'être et même offrir au public une utilité réelle, on doit en bonne science économique se prononcer en général contre ces privilèges légaux. En mettant obstacle à la concurrence, tout monopole industriel ou commercial a pour résultat, en effet, de troubler les échanges, d'altérer le juste prix des choses, de gêner la distribution naturelle des capitaux, enfin d'être une cause constante d'inégalités sociales.

MONOPOLEUR, EUSE s. (mo-no-po-leur, eu-ze — rad. monopole). Personne qui exerce un monopole : *Tous les anathèmes de l'opinion sont réservés aux MONOPOLEURS, qui, à force de génie, parviennent à élever de quelques centimes le prix de la toile et du pain*. (Proudh.) *La France est aux mains des agioteurs, des banquiers, des MONOPOLES de la voie publique*. (Tousselin.) Il n'est aussi MONOPOLISTE, TRICE.

— Traitant préposé à la levée de l'impôt : *L'argent des amendes, purifié par les MONOPOLEURS, est souillé du sang des pauvres auxquels ils l'ont arraché*. (Galiani.)

— Adj. Qui a rapport au monopole ou aux monopoles : *En dépit de l'égoïsme MONOPOLEUR, les membres d'une même nation sont tous solidaires*. (Proudh.)

MONOPOLI, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 45 kilom. S.-E. de Bari, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale, sur l'Adriatique ; 17,500 hab. Evêché ; fabrication de coton et de toiles. Port de commerce ; exportation de vins et d'huile. Cette ville est l'un des principaux entrepôts des huiles de la Pouille. Bien bâtie et bien fortifiée, Monopoli possède une belle cathédrale, dans laquelle on remarque une chapelle enrichie de fort belles statues, dues au ciseau de Louis Fiorentino.

MONOPOLISANT, ANTE adj. (mo-no-po-li-zan, ante — rad. monopoliser). Qui monopolise, qui exerce un monopole : *Tant qu'à la tête de l'Université centralisée et monopolisante on conservera un état-major de sinecristes tout fiers de se pavaner sous l'hermine à la distribution solennelle, le concours général sera maintenu sans modification*. (Du Rozier.)

MONOPOLISATEUR, TRICE s. (mo-no-po-li-za-teur, tri-ce). V. MONOPOLUR.

MONOPOLISÉ, ÉE (mo-no-po-li-zé) part. passé du v. Monopoliser. Réduit en monopole : *Vente MONOPOLISÉE. Toutes les valeurs étant MONOPOLISÉES, où la société prendrait-elle de quoi indemniser les monopoles ?* (Proudh.)

MONOPOLISER v. a. ou tr. (mo-no-po-li-zé — rad. monopoliser). Réduire en monopole : *MONOPOLISER une industrie. Ce que la loi a voulu MONOPOLISER, ce n'est pas l'idée, mais le fait ; l'invention, mais l'occupation*. (Proudh.)

— Fig. Mettre au service exclusif de quelqu'un : *Il y a des plaisirs qu'il n'est pas donné à la fortune de MONOPOLISER pour elle seule*. (Lamart.)

MONOPROPHYLLÉ, ÉE adj. (mo-no-pro-to-phi-lé — du préf. mono, et du gr. *prodos*, premier ; *phulon*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont l'embryon ne présente dans l'origine qu'une seule feuille latérale et engainante, comme on le voit dans les monocotylédones.

MONOPSE adj. (mo-no-pse — du préf. mono, et du gr. *ops*, oeil). Tétral. Qui n'a qu'un seul oeil.

— Substantif. Monstre qui n'a qu'un oeil : *Un MONOPSE*.

MONOPSIE s. f. (mo-no-psé — rad. monopse). Tétral. Conformation des monopses.

MONOPTERE adj. (mo-no-ptère — du préf. mono, et du gr. *pteron*, aile). Archit. Qui n'a qu'une seule rangée de colonnes ou une seule colonnade : *Le Temple monoptère*. Temple uni-

quement formé d'un rang circulaire de colonnes portant une toiture.

— Hist. nat. Qui n'a qu'une seule nageoire ou un seul appendice en forme d'aile : *Poisson MONOPTÈRE*. Graine MONOPTÈRE.

— s. m. Archit. Temple rond, sans mur, mais entouré d'un cercle de colonnes pour soutenir le toit.

— Ichtyol. Genre de poissons, de la famille des anguilliformes, dont l'espèce unique habite les îles de la Sonde.

MONOPTERYGIEN, IENNE adj. (mo-no-pté-ri-jien, ié-ne — du préf. *mono*, et du gr. *pteryx*, nageoire). Ichtyol. Qui n'a qu'une seule nageoire.

MONOPTÈRE s. m. (mo-no-ptè — du préf. *mono*, et du gr. *ptôsis*, chute). Gramm. Mot qui n'a qu'une seule terminaison à tous les cas, dans les langues à déclinaisons casuelles.

— Adj. Qui n'a qu'une seule terminaison à tous les cas : *Mot MONOPTÈRE*.

MONOPHYRE adj. (mo-no-pi-rène — du préf. *mono*, et du gr. *phurôn*, noyau). Bot. Qui ne renferme qu'un seul noyau : *Fruit MONOPHYRE*.

MONORABON s. m. (mo-no-ra-bon). Mamm. Espèce de singe.

MONORCHIDE adj. (mo-nor-ki-de — du préf. *mono*, et du gr. *orchis*, testicule). Zool. Qui n'a qu'un seul testicule.

— Bot. Qui n'a qu'un tubercule.

— s. m. Homme qui n'a qu'un seul testicule : *Les MONORCHIDES engendrent parfaitement*.

— Bot. Plante qui n'a qu'un tubercule, ou du moins un seul tubercule amplement développé. Il n'est aussi MONORCHIS.

MONORCHISIE s. f. (mo-nor-ki-si — rad. *monorchide*). Etat de celui qui n'a qu'un seul testicule : *La MONORCHISIE n'entraîne pas l'impuissance*.

— Encycl. La *monorchidie* congénitale n'existe pas, c'est du moins l'opinion générale des médecins; l'infirmité n'est qu'apparente; car, disent-ils, le testicule qu'on croit absent se trouve toujours dans la cavité abdominale, dans le canal inguinal ou dans le canal crural. Pendant la vie intra-utérine, les deux testicules sont logés dans l'abdomen; ce n'est que quelques jours avant la naissance qu'ils descendent dans le scrotum. Mais il peut arriver que l'un des deux soit arrêté au passage dans l'anneau ou dans le canal inguinal. C'est dans ce cas qu'on n'observe qu'un seul testicule dans les bourses. Cependant on a vu parfois l'organe disparu tomber tout à coup dans son enveloppe externe à la suite d'un saut ou d'une chute sur les pieds. Cette irruption tardive est toujours violente et douloureuse, et assez souvent accompagnée de hernie. Il n'est pas rare d'observer chez les individus monorchides une tumeur arrondie, dure et peu volumineuse, au niveau du canal inguinal. Cette tumeur a été prise quelquefois pour un bubonocèle; mais ce n'était que le testicule arrêté dans sa marche. L'erreur est facile à reconnaître par la présence d'un seul testicule dans les bourses et par la douleur toute particulière que produit la pression sur cette petite tumeur. On sait, en effet, que la pression sur les glandes spermatices a pour résultat de détruire instantanément les forces de l'individu le plus robuste. La *monorchidie* a été un motif de réforme provisoire et conditionnelle parmi les conscriptes. Ainsi : 1° le testicule descendu et celui du côté opposé arrêté dans son évolution peuvent être saufs; 2° le testicule descendu peut être normal, le testicule non descendu malade; 3° le testicule qui n'est point descendu dans le scrotum offre certaines altérations de nature fibreuse ou graisseuse; en outre, il est sujet aux différentes maladies du testicule descendu (orchite, etc.); 4° le testicule descendu peut être à l'état pathologique, celui du côté opposé, arrêté dans son évolution, étant sain; 5° enfin les deux organes peuvent être malades en même temps. (Godart.)

Les *monorchidies* par accident sont beaucoup plus fréquentes que les *monorchidies* congénitales. C'est ainsi qu'on a attribué à certaines peuplades sauvages l'habitude de se priver d'un testicule, dans le but de diminuer leur fécondité ou d'être plus agiles à la course. Pendant longtemps on a vu dans plusieurs contrées de l'Europe, et en France particulièrement, des charlatans parcourir les campagnes et produire des monorchides en enlevant un testicule sous prétexte d'opérer les hernies. On cite l'exemple d'un de ces fameux opérateurs qui ne nourrissait son chien qu'avec des testicules. Le chien se tenait sous le lit du malade ou sous la table, près de son maître, en attendant ce morceau friand dont il se régala aussitôt que l'extirpation en était faite à l'insu des assistants, qui auraient juré que le patient avait encore ses parties. Enfin, la fureur d'extirper devint telle que les femmes elles-mêmes s'en mélaient, malgré la sévérité des lois. La *monorchidie* est quelquefois produite par le froissement d'un testicule qui se désorganise, s'atrophie peu à peu et disparaît complètement. Il ne reste plus ensuite que l'épididyme, quelques vaisseaux et l'enveloppe de l'organe disparu. Plusieurs fois on a vu un coup de feu emporter un testicule sans causer de bien graves accidents. D'autres fois des moines,

doués d'une raison plus ou moins lucide, se sont privés eux-mêmes, à l'exemple d'Origène, d'un ou des deux organes de la virilité, dans le but d'atteindre ou de détruire les désirs charnels. Si le corps a résisté presque toujours à ces sortes de mutilations, la raison a souvent fait naufrage. En général, les hommes devenus monorchides à un âge où ils avaient déjà usé de la virilité sont devenus mous, sombres et rêveurs, n'aimant plus que la solitude et le repos. Quelques-uns sont portés au suicide, qu'ils exécutent tôt ou tard. Cependant on en voit parfois chez lesquels le testicule restant prend un accroissement considérable et supplée aux fonctions de celui qui est absent.

On croyait autrefois, et A. Paré semble en être convaincu, que les monorchides ne remplassaient qu'imparfaitement l'acte de la génération; qu'ils ne procréaient, par exemple, que des filles ou des garçons, selon que le testicule droit ou gauche avait été extirpé. Cette opinion est aujourd'hui complètement détruite par l'expérience; on sait d'une manière certaine que la privation du testicule droit ou gauche n'exerce aucune influence sur la génération distincte des sexes.

MONORÉFRINGENT, ENTE adj. (mo-noré-frain-jan, an-te — du préf. *mono*, et de *réfringent*). Physiq. Qui ne produit que la réfraction simple : *Substance MONORÉFRINGENTE*.

MONORHYNQUE adj. (mo-no-rain-ke — du préf. *mono*, et du gr. *rhynchus*, bec). Zool. Qui n'a qu'une seule trompe.

— s. f. pl. Helminth. Famille de vers ténioïdes, à renflement céphalique pourvu d'une seule trompe.

MONORIME s. m. (mo-no-ri-me — du préf. *mono*, et de *rime*). Poème dont tous les vers ont la même rime.

— Adjectif. Dont tous les vers n'ont qu'une rime : *Couplets MONORIMES. Vers MONORIMES. Strophes MONORIMES*.

— Encycl. La poésie *monorime* ne peut être qu'un badinage, un jeu d'esprit; de véritables poètes ne l'ont pourtant pas dédaignée. Parmi les nombreux exemples qu'on peut trouver dans les recueils spéciaux, nous en choisissons deux très-réussis, l'un du classique Lefranc de Pompignan, l'autre au romantique Th. Gautier, ce qui montre combien les extrêmes se touchent. Le badinage en *if* du premier est excellent et peut passer pour un modèle du genre; il offre de plus le choix d'une rime incommode; celui en *ton*, de Th. Gautier, est plus facile en apparence, mais la moindre difficulté de la rime est compensée par la richesse du vocabulaire; tout le dictionnaire de rimes y a passé, et même une foule de mots en *ton* que le meilleur dictionnaire de rimes ne contient pas :

LE CHÂTEAU D'IF.

Nous fûmes donc au château d'if;
C'est un lieu peu récréatif,
Défendu par le fer oisif
De plus d'un soldat maladif,
Qui, de guerrier jadis actif,
Est devenu guerrier passif.
Sur ce roc taillé dans le vif,
Par bon ordre on retient captif
Dans l'enceinte d'un mur massif
Esprit libertin, coeur rétif,
Au salutaire correctif
D'un parent peu persuasif.
Le pauvre prisonnier pensif,
A la triste lueur du soir,
Jouit du seul soporatif,
Du murmure du lénitif
Dont l'élément rébarbatif
Frappe son organe attentif.
Or, pour être mémoratif,
De son domicile afflictif,
Je jurai, d'un ton expressif,
De vous le peindre en rime en *if*.
Ce fait, du roc désolatif
Nous sortîmes d'un pas hâtif
Et rentrâmes dans notre esquisse,
En répétant d'un ton plaintif :
Dieu nous garde du château d'if!

Th. Gautier, invité à dîner par M. Garnier, l'architecte du nouvel Opéra, lui a répondu par cette épître :

Garnier, grand maître du fronton,
De l'astragale et du feston,
Demain, lâchant la main planton,
Du fond de mon lointain canton,
J'arriverai, tardif pèlerin,
Aidant mes pas de mon bâton.
Et précédé d'un mirilton,
Dulius du feuilletton,
Prendre part à ton gueuleton,
Qu'arrosera le piquetton;
Sans gants, sans faux-col en carton,
Sans poitrail à la Benetton,
Et sans diamants au bouton,
Ce qui serait de mauvais ton.
Je viendrai, porteur d'un veston,
Jadis couleur de hanne-ton,
Pour mon plus ancien gueuleton.
Que ce soit poule ou caneton,
Feraux ou trépas ou piron-ton,
Barbus ou hachis de mouton,
Pâté de veau froid ou de thon,
Nid d'hirondelles de Canton,
Ou gousse d'ail sur un croûton,
Pain bis, galette ou paneton,
Fromage à la pie ou sillon,

Cidre ou paleale de Burton,
Vin de Brie ou branne-mouton,
Pedro-Jinrènes ou corton,
Chez Lucullus ou chez Caton,
Avant tout comme un glouton,
Je me mettrai jusqu'au menton,
Sans laisser un seul rogneton,
Pour la dessertre au marmiton.
— Pendant ce banquet de Platon,
Mélan Athènes à Charenton,
On parlera de Wellington,
Et du soldat de Marathon,
D'Assas et de Mousqueton,
Du dernier rôle de Berton,
Du prêtre Jean et du santon,
De jupe à traine et de Chiton,
De Monaco, près de Menton,
De Naples, du ministre Acton,
De la Sirène et du Triton;
Chacun lancera son diction,
Tombant du char de Phédon,
Aux locomotives Crampton,
De l'Uliade à l'Oncle Tom,
De Paul de Kock à Mélanthion
Et de Babylone à Boston.
Dans le bruit, comme saura-ton,
Si l'on parle basquet ou teuton,
Haut allemand ou bas-breton?
Puis vidant un dernier rhyton,
Le ténor ou le baryton,
Plus faux qu'un cornet à piston,
Qu'une crécelle ou qu'un jeton,
S'accompagnant du barbyton,
Sur l'air de tontaine, tonton,
Chantera Philis et Gothton,
Jusqu'à l'heure où le vieux Tithon,
Ole son bonnet de coton.
— Mais c'est trop pousser ce centon,
A la manière d'Hamilton,
Où, voulant ne rimer qu'en ton,
J'ai pris pour mous Jeanneton.
Dans mon fauteuil de capiton,
En casaque de molleton,
Je m'endors et je signe, ton
ami, THÉOPHILE GAUTIER.

Voltaire a fait quelques poésies *monorimes* peu étendues. Pons de Verdun, le rimeur excentrique, s'y est adonné par goût, mais il a d'ordinaire choisi les rimes en *ment* si nombreuses, de sorte que ses pièces ne sont guère que des recueils de proverbes, sans le moindre sel.

On donne encore le nom de *monorimes*, par extension, à des pièces de vers qui se développent sur deux rimes, comme cette fantaisie de Bouffiers :

Dans un sentier passe un cheval
Chargé d'un sac et d'une fille;
Mon geste fait peur au cheval,
L'équilibre manque à la fille;
Le sac glisse à bas du cheval
Et sa chute entraîne la fille;
J'étais alors près du cheval, etc.

A ce compte, les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise, dont il a été fait tant de faciles parodies, seraient des pièces de vers *monorimes*.

MONOROUÉ adj. (mo-no-roù — du préf. *mono*, et de *roue*). Qui n'a qu'une roue : *M. Burnet, de Vaise, a établi un système de bateau à vapeur MONOROUÉ*.

MONOSÉPALE adj. (mo-no-sé-pa-le — du préf. *mono*, et de *sépal*). Bot. Qui n'a qu'un seul sépale : *Calice MONOSÉPALE*. Il n'est aussi GAMOSÉPALE.

Monos et Una. V. CONTES EXTRAORDINAIRES, par Edgar Poe.

MONOSIS s. f. (mo-no-ziss). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde et du Mexique et comprenant quatre espèces.

MONOSITE s. f. (mo-no-si-ti — du préf. *mono*, et du gr. *sitos*, nourriture). Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOC adj. (mo-no-sok — du préf. *mono*, et de *soc*). Agric. Se dit des charrues et des instruments analogues employés au façonnage de la terre, lorsqu'ils n'ont qu'un soc.

MONOSOME s. m. (mo-no-so-me — du préf. *mono*, et du gr. *sôma*, corps). Tératol. Monstre qui n'a qu'un seul corps et deux têtes.

— Adjectif. : *Monstre MONOSOME*.

MONOSOMIE s. f. (mo-no-so-mi — rad. *monosome*). Tératol. Conformation des monosomes.

MONOSOMIEN, IENNE adj. (mo-no-somi-jien, ié-ne — du préf. *mono*, et du gr. *sôma*, corps). Tératol. Qui a rapport aux monosomes ou à la monosomie : *Monstres MONOSOMIENS*.

— s. m. pl. Famille de monstres, comprenant ceux qui ont deux têtes sur un seul corps.

— Encycl. Les différents monstres compris dans cette famille peuvent se rapporter à trois genres distincts : les atlozymes, ayant pour caractères généraux un seul corps et deux têtes séparées, mais contiguës et portées sur un cou unique; jusqu'à maintenant, les animaux seuls ont offert quelques exemples de cette monstruosité; les inlozymes, caractérisés par la réunion des deux têtes à l'arrière et sur le côté. L'homme et différentes classes d'animaux ont donné lieu à des observations authentiques d'inlozymie. Les opodymes sont caractérisés par une tête unique

en arrière, mais se séparant en deux faces distinctes, à partir de la région oculaire. Les monstres de ce genre ont ordinairement quatre yeux; mais une union plus ou moins complète varie les situations respectives de ces organes qui, parfois entièrement distincts, paraissent d'autres fois confondus en un seul œil central. L'opodymie est une monstruosité assez connue chez l'homme et fréquente dans différentes classes d'animaux.

MONOSPERME adj. (mo-no-spèr-me — du préf. *mono*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Se dit des fruits et des divisions des fruits qui ne contiennent qu'une seule graine : *Fruit MONOSPERME. Loge MONOSPERME*. Il n'est aussi MONOSPERMIQUE ou MONOSPERMATIQUE.

MONOSPERMIE s. f. (mo-no-spèr-mi — du préf. *mono*, et du gr. *sperma*, semence). Bot. Etat d'une plante dont les fruits n'ont qu'une seule graine.

MONOSPORE, ÊE adj. (mo-no-spo-ré — du préf. *mono*, et de *spore*). Bot. Qui ne contient qu'un spore ou semence : *Conceptacle MONOSPORE. Thèque MONOSPORE*.

MONOSTACHYÉ, ÊE adj. (mo-no-sta-ki-é — du préf. *mono*, et du gr. *stachys*, épi). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ne forment qu'un seul épi.

MONOSTIGMATÉ, ÊE adj. (mo-no-sti-gma-té — du préf. *mono*, et de *stigmaté*). Bot. Se dit d'un pistil, d'un ovaire ou d'un style, qui ne porte qu'un seul stigmate : *Pistil MONOSTIGMATÉ*.

MONOSTIGMATIE s. f. (mo-no-sti-gma-ti — rad. *monostigmaté*). Bot. Etat d'une plante dont les fleurs n'ont qu'un stigmate. Il Section des synanthérées qui n'ont qu'un seul stigmate.

MONOSTIQUE adj. (mo-no-sti-ke — du préf. *mono*, et du gr. *stichos*, vers). Littér. Qui est contenu en un seul vers : *Sentence MONOSTIQUE*.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique, dont la base n'a autour d'elle qu'un seul rang de facettes.

— s. m. Epigramme, inscription en un seul vers.

MONOSTOME adj. (mo-no-sto-me — du préf. *mono*, et du gr. *stoma*, bouche). Helminth. Qui n'a qu'une seule bouche ou une seule ouverture.

— s. m. Genre de vers intestinaux.

— Encycl. Les *monostomes* sont des vers à corps mou, déprimé ou presque arrondi, muni d'une seule ventouse entourant la bouche en avant et de deux orifices génitaux distincts. Plusieurs espèces de ce genre présentent des particularités remarquables dans leur forme, leur habitat et leur développement. Le *monostome feve*, dont la forme rappelle celle d'un grain de café, vit exclusivement par paires dans la peau des passeurs, ou mieux dans quelqueun des follicules destinés à la production des plumes, qui prend alors un développement anormal. Le *monostome* changeant, qui dépasse quelquefois 0m,09 de longueur, est parasite de certains oiseaux aquatiques, notamment des oies; il vit dans la cavité située entre l'œil, le front et le bord latéral de la mandibule supérieure. Le *monostome verruqueux* vit chez les canards.

MONOSTYLE adj. (mo-no-sti-le — du préf. *mono*, et de *style*). Bot. Se dit des ovaires qui n'ont qu'un seul style, tels que ceux des convolvulus, des cynoglosses, etc.

— s. m. Infus. Genre de rotateurs caractérisés par une queue simple en stylet, une cuirasse déprimée et la présence d'un œil unique. Il n'est aussi MONOSTYLE, ÊE.

MONOSULFURE s. m. (mo-no-sul-fu-re — du préf. *mono*, et de *sulfure*). Chim. Nom donné aux composés binaires contenant un équivalent de soufre.

— Encycl. Les *monosulfures* sont indécomposables par la chaleur. Les *monosulfures* alcalins sont généralement incolores, d'une saveur sulfureuse et d'une odeur analogue à celle de l'acide sulfhydrique. Les acides, même très-étendus, les décomposent avec la plus grande facilité, en donnant un sel et de l'acide sulfhydrique sans dégât de soufre. Exposés au contact de l'air, ils se colorent d'abord en jaune, puis passent à l'état de polysulfures et finissent par se décomposer tout à fait, avec formation d'un carbonate et d'un hyposulfite. Ils donnent avec les sels métalliques des précipités caractéristiques, variables de couleur et qui servent souvent à distinguer ces sels. Quand on les met en présence de l'acide sulfhydrique, il se forme un sulfhydrate de soufre dont la formule peut se représenter par MS, HS.

Les *monosulfures* se trouvent tout formés dans la nature, et quelques-uns jouent un rôle dans l'industrie comme minerais métalliques. On peut aussi les préparer artificiellement.

Voici les noms des principaux d'entre eux : *monosulfure d'arsenic*, AsS, appelé aussi réalgar; *monosulfure de manganèse*, manganèse sulfuré, alabandine, MnS; *monosulfure de zinc*, zinc sulfuré, blende, ZnS; *monosulfure de cadmium*, greenokite, CdS; *monosulfure de plomb*, galène, PbS; *monosulfure de mercure*, cinabre, HgS; *monosulfure d'argent*, argyrose, AgS; *monosulfure de cuivre*, chalcosine, CuS. Nous citerons encore le *mono-*

sulfure de calcium, CaS, phosphorescent dans l'obscurité, et aussi connu sous le nom de phosphore de Canton; on le prépare en traitant la chaux par l'acide sulfhydrique gazeux; le monosulfure de potassium, KS, qu'on obtient en décomposant au rouge le sulfate de potasse par le charbon; le monosulfure de sodium, NaS, qui se forme quand on fait passer un courant d'acide sulfhydrique dans une dissolution concentrée de soude. Dans la série organique, nous remarquerons : le monosulfure amylique ou sulhydraté d'amyline, C¹⁰H¹⁸S; le monosulfure de méthyle ou sulhydraté de méthylène, CH³SH; le monosulfure de stibéthylum, Sb (C²H³)²SH.

MONOSYLLABE s. m. (mo-no-sil-la-be — du préf. *mono*, et de *syllabe*). Gramm. Mot d'une seule syllabe : *Quelques MONOSYLLABES, parasites qui s'agglutinent au commencement des mots tiennent lieu de flexions finales.* (Renan.)

— Fam. Discours brefs, entrecoupés : *Ne répondre que par MONOSYLLABES.*

— Adjectif. Qui ne contient qu'une syllabe : *Mot MONOSYLLABE.*

MONOSYLLABIQUE adj. (mo-no-sil-la-bi-ke — rad. *monosyllabe*). Gramm. Qui n'a qu'une seule syllabe : *Mot MONOSYLLABIQUE. Vers MONOSYLLABIQUES.*

— Qui ne contient que des monosyllabes : *Vers MONOSYLLABIQUES. Les seules langues MONOSYLLABIQUES que nous connaissions ne sont jamais sorties de leur état.* (Renan.) *En chinois, les mots sont tous MONOSYLLABES et chaque mot ne commence que par une seule consonne.* (A. Maury.)

— Fam. Qui parle par monosyllabes, par discours brefs : *Voyons si la matresse est aussi MONOSYLLABIQUE que le garçon.* (J. Barbier.)

— Encycl. Linguist. Le monosyllabisme a été la première forme du langage. Les langues monosyllabiques ou isolantes sont celles qui expriment les idées au moyen de sons simples et invariables, ne portant avec eux aucune distinction de genre, de nombre, de mode, etc. Dans ces langues, la simplicité, l'unité de l'idée se reflète dans l'unité du son, dans le monosyllabe, et la notion ou la signification se trouve exprimée phonétiquement sans que les rapports ou la relation le soient. Les parties du discours n'y sont pas distinguées par des modifications particulières, et le même monosyllabe peut représenter un substantif, un verbe, une particule, etc., suivant la place qu'il occupe dans la phrase. Ainsi en chinois, qui est le type véritable des idiomes monosyllabiques, *ngô tsi* ne signifie « je bats » ; mais *ni tsi* ngô signifierait « tu me bats » ; *ngo gin* signifie « un méchant homme » ; *gin ngo* signifierait « l'homme est méchant ». Dans cette langue, chaque mot est une racine avec sa signification indépendante. Ainsi, là où nous disons en latin *baculo* « avec un bâton », nous disons en chinois *y camp*. Dans cette expression, on pourrait prendre *y* pour une simple préposition, comme le français *avec*; mais en chinois *y* est une racine : c'est le même mot qui, employé comme verbe, signifierait « se servir ». En chinois donc, *y camp* signifie littéralement « se servir du bâton ». Ou bien encore, là où nous disons à la maison, en latin *domi*, les Chinois disent *uo-li*, *uo* signifiant « maison » et *li* « intérieur ».

Dans le chinois moderne se font sentir des tendances marquées vers l'agglutination, moins apparente dans les dialectes de Canton et du Fo-Kien. Guillaume de Humboldt dit que tous les exemples de polysyllabes chinois, cités par Abel Rémusat dans sa grammaire, pouvant être regardés comme des mots composés, leur existence ne doit point invalider le principe du monosyllabisme essentiel au chinois. Une langue, dit le savant prussien, ne cesse pas d'être monosyllabique par cela qu'elle a des mots composés, exprimant chacun, outre une idée principale, diverses idées accessoires, et elle n'est polysyllabique qu'autant qu'elle emploie, pour peindre une idée simple, une réunion de syllabes dont chacune prise à part n'a pû de valeur. Enfin, selon le même linguiste, le caractère des langues monosyllabiques ou polysyllabiques doit s'établir moins sur la simple supputation du nombre des syllabes que sur l'absence ou la présence des affixes grammaticaux et sur la séparation ou la réunion qui s'opère par la prononciation entre des syllabes dont le sens du discours lie les idées.

On rattache à la langue chinoise un certain nombre d'autres langues qui, bien que monosyllabiques, tendent à sortir de la forme purement disjointe du chinois. Ces langues, appelées par M. Logan ultra-indiennes, sont : l'annamite, le cambodjien ou khmer, le môn, langue du delta de l'Irouaddy ou Môu, et le barman ; puis quelques autres dialectes de l'Assam, le sing-pou, le rakhoing, le manipouri, le naga, l'abor, liés par une certaine affinité au barman. Les accents ou tons qui distinguent la langue chinoise se retrouvent dans presque tous ces idiomes. L'annamite en compte six, le barman deux ; mais dans le khmer ils ont disparu. Dans presque toutes ces langues reparaissent les mêmes terminaisons et une grande quantité de nasales finales.

Le siamois ou thaï forme le passage des langues ultra-indiennes aux langues aryennes ; car, tout en conservant les tons du chinois, il a subi l'influence du pâli et du sans-

crit, idiomes dont s'est formée la langue sacrée ou savante de Siam.

Le barman forme le passage des langues monosyllabiques, ou à sons non liés, aux langues dans lesquelles les sons se lient. Presque tous les mots de cet idiome sont monosyllabiques, mais ils sont susceptibles de se modifier dans la prononciation, de façon à se lier aux autres mots et à rendre plus harmonieux le langage.

Le tibétain se distingue du barman par ses combinaisons de consonnes particulières. Il a perdu les accents ou tons, mais son système grammatical garde encore toute la simplicité des langues chinoises.

Les idiomes himalayens, parlés par les restes des populations primitives qui habitent au nord-est du bassin du Gange, présentent un développement grammatical plus avancé que ceux de l'Assam. Le bodô et le himal sont déjà plus coulants et plus harmonieux. Les mots y subissent plus souvent des élisions destinées à amener une union euphonique; les dissyllabes y reviennent fréquemment, mais les monosyllabes y demeurent encore très-nombreux. Le kassia ne présente pas la même tendance harmonique que le bodô et le himal. Il se distingue par son idéologie directe et prépositionnelle et par certaines particularités grammaticales très-caractéristiques.

On peut rattacher à la famille tibétaine des idiomes tibéto-tartares qui servent aussi de passage aux langues dravidiennes et que parlent quelques tribus du Népal et de l'Himalaya, tels que le lepha, le limbou, alliés entre eux, le gouroug, le mourmi et le kiranti, qui ont ensemble une certaine parenté; le magar, langue toute monosyllabique parlée à l'est de Kail. Les idiomes d'autres tribus népalaises fort dégradées, les Tchépang, les Rawat, les Kousouda, les Hayou, rentrent aussi en grande partie dans la famille himalayenne.

Mais l'Asie centrale n'est pas la seule partie du globe où l'on rencontre des langues restées à leur première période de formation; car, au milieu des langues polysynthétiques du continent américain, on signale des langues à peu près monosyllabiques; telles sont le guarani, parlé au Brésil; le maya et le pocotchi, dans la région de Guatemala; et surtout l'othomi, répandu dans l'Anahuac ou Mexique, et mazahua, au nord de la vallée de Mexico.

MONOSYLLABISME s. m. (mo-no-sil-la-bi-sme — rad. *monosyllabe*). Gramm. Caractère des mots qui ne contiennent qu'une seule syllabe : *Le MONOSYLLABISME n'est pas exclu par la trinité.* (Renan.)

— Manière de parler de ceux qui ne s'énoncent que par monosyllabes.

MONOSYMPHYTOGYNE adj. (mo-no-sain-fi-to-ji-ne — du préf. *mono*, et du gr. *syn*, avec, *phuton*, plante, *gyné*, femelle). Bot. Se dit des plantes monocotylédones à ovaire adhérent.

MONOSYMPHYTOGYNIE s. f. (mo-no-sain-fi-to-ji-ni — rad. *monosyllabique*). Bot. Etat d'une plante monocotylédone à ovaire adhérent. (Classe de plantes contenant les monocotylédones à ovaire adhérent.)

MONOTAXE s. f. (mo-no-ta-kse — du préf. *mono*, et du gr. *taxis*, ordre). Anc. art milit. Phalange grecque, disposée sur une seule ligne.

MONOTHALAME adj. (mo-no-ta-la-me — du préf. *mono*, et du gr. *thalamos*, lit). Moll. Qui ne renferme qu'une cavité : *Coquille MONOTHALAME.*

— s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

MONOTHALAMÉ, ÉE adj. (mo-no-ta-la-mé — rad. *monothalame*). Bot. Se dit des plantes dont les locules ont toutes la même conformation.

— s. f. pl. Tribu de graminées, ayant le caractère ci-dessus énoncé.

MONOTHÉIQUE adj. (mo-no-té-i-ke — du préf. *mono*, et du gr. *theos*, dieu). Qui appartient au monothéisme : *Opinions monothéiques.*

MONOTHÉISME s. m. (mo-no-té-i-sme — du préf. *mono*, et du gr. *theos*, dieu). Croyance à un seul dieu : *Le MONOTHÉISME de Socrate a survécu aux sarcasmes sanglants d'Aristophane.* (Ch. Nod.) *L'Arabie a toujours été le foyer du MONOTHÉISME le plus exalté.* (Renan.)

— Encycl. Nous n'avons pas à nous préoccuper ici de la question théorique de l'unité de Dieu; le développement que nous avons donné aux preuves de l'existence de Dieu ne s'applique évidemment qu'à un Dieu unique, et si l'on accepte la conclusion de ces preuves, on rejettera du même coup le polythéisme, le dualisme, le trithéisme et tous les systèmes qui partagent entre plusieurs êtres la puissance divine et font du gouvernement de l'univers une aristocratie. La conclusion naturelle de notre article DIEU est donc que Dieu est un ou qu'il n'est pas.

Il n'en est pas moins vrai que le polythéisme a été la religion générale de l'antiquité et que le monothéisme ne s'y est montré que comme une rare exception. Mais il faut s'entendre sur le sens du mot polythéisme, et partant sur le sens du mot Dieu. Les peuples dits polythéistes ne sont pas, à beaucoup près, aussi

illogiques qu'on pourrait le croire; ce n'est pas contre eux qu'on peut invoquer le principe exposé plus haut : Dieu est un ou n'est pas. En réalité, les prétendus polythéistes furent des athées. Il est à remarquer, en effet, qu'il ne suffit pas de donner à un être le nom de *theos*, ou de *Deus*, ou de Dieu pour être théiste au sens philosophique du mot; il ne suffit donc pas de croire à plusieurs êtres décorés de ce nom pour être polythéiste. Les chrétiens croient à une multitude d'êtres sur-naturels, qu'ils appellent des anges; il suffirait qu'ils leur donnassent le nom de dieux pour qu'ils fussent polythéistes au même titre que les Grecs et les Romains; car les dieux de ces deux peuples, y compris Jupiter, ne diffèrent pas essentiellement des anges des chrétiens. Conclusion : les Grecs, les Romains et les autres peuples prétendus polythéistes furent en réalité des peuples athées, ne reconnaissant aucun être éternel et infini, aucun dieu proprement dit.

Mais cet athéisme superstitieux n'était nullement propre à satisfaire un esprit philosophique; aussi les sages, les savants, les grands penseurs de toutes les époques furent-ils les uns monothéistes, les autres athées, mais ne crurent jamais à ce peuple d'êtres sur-naturels qui, pour le vulgaire, présidaient aux fonctions de toutes les parties de la machine du monde.

Un fait frappant et qui confirme notre système, c'est que le peuple ancien qui s'est le plus rapproché de l'idée d'un Dieu infini est aussi celui qui a adopté les idées les plus voisines du monothéisme. On ne peut assurément reconnaître aux Juifs le titre de monothéistes qu'en faisant aux textes une véritable violence. Le Dieu des Juifs, comme il s'appelle lui-même, le Dieu de Jacob, le Dieu d'Israël est un Dieu puissant; il a créé le ciel et la terre; il est jaloux, jaloux des dieux des nations, jaloux de Baal, jaloux de Moloch; Dieu purement national, il n'entend pas que son peuple s'avise d'adorer d'autres dieux que lui, mais il reconnaît en mille endroits l'existence de ces dieux; il les méprise, il les raille, il les ravale à plaisir, mais il ne les nie jamais. Il est incomparablement supérieur à tous ces petits dieux barbares, mais ceux-ci ne laissent pas de jouir d'un certain pouvoir que l'écrivain sacré leur reconnaît et dont ils donnent des preuves. Il y a bien loin de là au monothéisme tel que nous l'avons défini; mais la puissance incomparable du Dieu des anciens Israélites, successivement exagérée comme il arrive toujours, finit par conduire les croyants à l'idée du Dieu unique et tout-puissant. D'abord méprisés, les dieux des nations finirent par être niés; le peuple juif fut monothéiste; à quelle époque? Il serait difficile de le dire. Certains critiques assignent à cette évolution le retour de la captivité. En tout cas, on peut considérer le peuple juif comme le plus ancien peuple connu qui ait eu l'unité de Dieu, et à ce point de vue la religion juive doit être considérée comme la plus ancienne parmi celles qu'ont professées les anciens.

Jésus épara encore la notion du Dieu un; mais ses disciples faillirent l'obscurcir de nouveau en imaginant, non pas trois dieux, mais trois personnes divines. Ils ne parvinrent que par des détours plus ou moins ingénieux à échapper à l'accusation de trithéisme, et Mahomet, refusant d'accepter leurs déclarations et leurs explications subtiles, les déclara simplement polythéistes. Ils ne le sont pas, puisqu'ils déclarent ne pas l'être et qu'on ne peut être accusé de professer une doctrine qu'on rejette expressément; il n'en est pas moins vrai que l'islamisme, débarrassé de la trinité des personnes divines, est un monothéisme plus pur, plus absolu, moins suspect que le monothéisme chrétien.

MONOTHÉISTE s. (mo-no-té-i-ste — du préf. *mono*, et du gr. *theos*, Dieu). Personne qui croit en un seul Dieu.

— Adj. Qui croit au monothéisme; qui a rapport au monothéisme : *Peuple MONOTHÉISTE. Religion MONOTHÉISTE. Arrivé à un certain degré de développement, l'esprit humain devient nécessairement MONOTHÉISTE.* (Renan.)

MONOTHÉISTIQUE adj. (mo-no-té-i-sti-ke — rad. *monothéiste*). Qui tient du monothéisme; qui a rapport au monothéisme : *Le moyen âge avait un système d'enseignement pleinement d'accord avec sa constitution sociale, mais qui ne devait durer en son intégrité qu'un temps, à cause de l'incompatibilité implicite de la foi MONOTHÉISTIQUE avec les sciences qui allaient se développer.* (E. Littré.) *Le progrès des sciences détruit peu à peu toutes les bases de la conception MONOTHÉISTIQUE du monde.* (E. Littré.)

MONOTHÉLÉ adj. (mo-no-té-lé — du préf. *mono*, et du gr. *thélé*, mameion). Bot. Qui ne renferme qu'un seul ovaire : *Fleur MONOTHÉLÉ.*

MONOTHÉLÉTE adj. (mo-no-té-lé-te — du gr. *monos*, seul; *thélé*, je veux). V. MONOTHÉLITE.

MONOTHÉLIE, ÉE adj. (mo-no-té-li-é — du préf. *mono*, et du gr. *thélé*, mameion). Zool. Qui a la forme d'un mameion isolé.

MONOTHÉISME s. m. (mo-no-té-li-sme — du préf. *mono*, et du gr. *thélé*, je veux). Hist. relig. Doctrine de ceux qui admettent

deux natures en Jésus-Christ, mais une seule volonté. Il On dit quelquefois MONOTHÉISME.

MONOTHÉLITE s. (mo-no-té-li-te — du préf. *mono*, et du gr. *thélé*, je veux). Hist. relig. Partisan du monothélisme.

— Adj. Qui se rapporte à la doctrine des monothélites : *Opinion MONOTHÉLITE.*

— Encycl. Hist. ecclésiast. Les controverses avec les monothélites furent engendrées par celles qui avaient eu lieu avec les monophysites ou eutychéens, comme celles-ci avaient été la conséquence des discussions entre les orthodoxes et les nestoriens. Les monophysites, en affirmant qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule nature, glissaient vers l'unitarisme de Sabellius par rapport à l'essence divine, et surtout vers le panthéisme par rapport à la nature humaine. Mais, si on soutenait qu'il y avait dans le Christ deux natures, il s'élevait alors une nouvelle question ou plutôt une nouvelle difficulté : Jésus, ayant deux natures, n'a-t-il pas, par là même, deux volontés ? a-t-il une volonté humaine et une volonté divine, ou bien la volonté divine, en sa personne, absorbe-t-elle complètement la volonté humaine ? Or, ce fut sur ce point que porta la controverse entre les catholiques et les monothélites.

Les empereurs grecs n'avaient jamais désespéré d'éteindre le schisme monophysite et de ramener à l'Eglise catholique les populations qui s'en étaient détournées. Dès le règne de Justinien, des tentatives de conciliation avaient été inutilement essayées; les monophysites résistaient à toutes les concessions. Cependant, au VII^e siècle, le besoin d'union se faisait plus vivement sentir que jamais parmi les chrétiens. L'islamisme promenait partout ses armes victorieuses et, avec la religion chrétienne, détruisait le pouvoir des empereurs d'Orient. Ceux-ci avaient donc besoin de réunir toutes leurs forces pour faire face à cette invasion redoutable. C'est alors que l'empereur Héraclius essaya encore ce que pourrait une nouvelle concession sur l'esprit des monophysites. Pendant le séjour que cet empereur avait fait en Arménie et en Syrie vers l'an 622, lors de son expédition contre les Perses, quelques-uns des évêques schismatiques lui représentèrent que ce qui leur rendait particulièrement choquant la doctrine des deux natures, c'est qu'il en résultait forcément la coexistence de deux volontés dans le Christ : une volonté divine et une volonté humaine, et qu'on ne pouvait pas imaginer deux volontés sans reconnaître aussi deux personnes. Jusque-là cette question ne s'était pas posée dans l'Eglise catholique. De retour à Constantinople, l'empereur Héraclius, qui, comme tous les empereurs byzantins, s'occupait volontiers de discussions dogmatiques, consulta le patriarche de Constantinople, Sergius, qui déclara rencontrer chez les plus anciens et les plus considérables docteurs de l'Eglise la doctrine d'une seule volonté. Dès lors la décision de l'empereur fut prise; il se prononça ouvertement pour le monothélisme (mot grec qui signifie une seule volonté). Il défendit d'enseigner à l'avenir l'existence d'une double volonté, et éleva au patriarcat d'Alexandrie un évêque nommé Cyrus, qui partageait sa manière de voir. Au moyen d'articles exprimant la doctrine d'une seule volonté, le nouveau patriarche rallia les monophysites de son Eglise. Héraclius crut qu'il touchait à son but, d'autant plus que l'évêque et patriarche de Rome, Honorius, avait accueilli avec faveur le monothélisme. En effet, pour éviter l'expression *μία φύσις* (une seule nature), origine de toute la querelle, les trois prélats, Sergius de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie, et Honorius de Rome, proposèrent de le remplacer, Sergius par *μία ὕψις* (toute énergie d'un seul); Cyrus par *ἑνὴν ἕνυσαν* (énergie théodique), formule qui avait eu l'approbation de Denys l'Aréopagite, et Honorius par *ἑνὴ φύσις* (une volonté). Sergius adopta cette dernière formule et l'introduisit dans l'*Echèse*, qu'Héraclius publia en 638, en y joignant la formule encore plus générale, *ὁ Χριστός* (un seul Christ), et défendant pour l'avenir, conformément à l'opinion des patriarches de Rome et de Constantinople, toute discussion sur ces mots : *une ou deux énergies*, l'Eglise étant intéressée à savoir que la nature divine et la nature humaine sont inséparablement unies en Jésus, mais n'ayant nul besoin de connaître le principe et le mode interne de cette union.

A peine l'*Echèse* eut-elle paru, qu'un moine de Palestine, qui se trouvait en Egypte à l'avènement de Cyrus, Sophronius, fut fortement scandalisé par la nouvelle doctrine, qui conduisait tout droit, disait-il, à l'hérésie d'Apollinaire, en détruisant, comme il l'avait fait, l'intégrité de la nature humaine en Jésus. Devenu patriarche de Jérusalem en 634, Sophronius continua ses attaques avec d'autant plus d'autorité, que sa position ecclésiastique était plus élevée; et comme son opposition avait quelque fondement, Sergius et Honorius auraient désiré qu'on mit de côté l'expression controversée. La discussion se passionna tant, qu'en 638 Héraclius se vit encore dans la nécessité d'intervenir. D'accord avec l'évêque de Rome, Sergius rédigea une *Echèse* nouvelle, qui fut promulguée par l'empereur. Elle affirmait fortement l'unité de la personne du Christ, ramenait tous les actes accomplis par elle à ce seul Christ, et

interdisait d'enseigner à l'avenir deux sortes d'actions. Il y était aussi déclaré qu'il n'y avait en Christ qu'une seule volonté, c'est-à-dire que, sous le rapport moral, il y avait en lui une volonté unique ne se contredisant jamais elle-même. En définitive, l'Échèse de 638 n'était que la confirmation de la première décision de l'empereur. Aussi souleva-t-elle de violentes récriminations, surtout à Rome, où Jean IV et Théodore, en contradiction avec leur prédécesseur, soutenaient la doctrine des deux volontés, ainsi que dans les Églises d'Afrique. En Orient, elle fut attaquée surtout par le moine Maxime et par Jean Damascène. En 646, Constantin II, successeur d'Héraclius, lassé de cette contradiction, voulut y mettre fin et publia une ordonnance, un *type* selon le langage du temps, qui affirmait l'unité du Christ, l'Unité, et défendait absolument toute discussion tant sur l'Échèse que sur le *tytys*, sans d'ailleurs donner la préférence ni à l'une ni à l'autre des deux doctrines sur l'unité ou sur la dualité de volonté. Mais que pouvait faire un décret contre les aspirations générales? Du moment qu'on était convaincu qu'il s'agissait, dans toutes ces subtilités, de la vérité qui sauve, nul n'avait le pouvoir d'étouffer les débats. Et en effet, malgré l'édit, en 649 le pape Martin Ier rassembla le premier concile de Latran dans l'église de Saint-Jean de Latran et fit prononcer la condamnation des *monothélites*. Constantin II crut y voir un défi lancé à son autorité; il fit arrêter le pape comme coupable de haute trahison; enlevé de nuit, il fut traîné à Constantinople et conduit devant le tribunal de l'empereur qui l'envoya en exil, d'abord à Naxos, puis dans la Chersonèse Taurique, où il mourut en 655.

Un événement politique amena un changement de doctrine à la cour de Constantinople. Vers l'année 670, la capitale est menacée par les Arabes; l'empereur sent la nécessité d'obtenir l'alliance des Latins. Il se rapproche de Rome, et le pape Agathon dicte les conditions de l'union. Constantin Pogonat, en 680, rassemble à Constantinople le sixième concile oecuménique, qui se prononce en faveur de la doctrine des deux volontés, déclare qu'elles ne sont ni en contradiction ni en lutte l'une avec l'autre; que la volonté humaine se subordonne à la volonté divine et la suit; que les deux volontés subsistent par conséquent en Christ à côté l'une de l'autre, aussi peu réelles, aussi peu sujettes au changement, mais en même temps aussi peu séparées, aussi peu disjointes que les deux natures. Le concile ne s'aperçut pas qu'à son tour il détruisait, sinon la nature humaine de Jésus-Christ, du moins sa personnalité et son autonomie; car il n'y a pas de personnalité autonome sans cette liberté même de la volonté qu'on lui déniait. Cyrus, Sergius et Honorius furent condamnés comme *monothélites* et anathématisés. Ainsi finit cette controverse, qui prouve jusqu'à l'évidence les contradictions, les difficultés inextricables ou s'engagent ceux qui veulent sortir de Jésus-Christ de l'humanité pour en faire un être surnaturel. On n'évite une hérésie que pour glisser dans une autre.

Cependant il y eut un parti, peu nombreux il est vrai, de chrétiens qui persistèrent à soutenir qu'il n'y a eu en Christ qu'une seule volonté. Ils se séparèrent de l'Eglise officielle et se réfugièrent dans le Liban, où Jean Maron, au VII^e siècle, devint leur patriarche et leur donna une organisation ecclésiastique. De là leur vient le nom de maronites, sous lequel ils ont subsisté jusqu'à nos jours. C'est contre eux qu'ont été dirigés, dans ces dernières années, les massacres de Syrie, qui ont nécessité l'intervention de l'Angleterre et de la France. Les maronites ne sont plus aujourd'hui schismatiques; une grande partie d'entre eux, qui s'étaient réunis, en 1182, à l'Eglise romaine, qui se sont qu'ils reconnaissent l'autorité du pape, et qu'en retour on leur laisse leur organisation ecclésiastique. Ils célèbrent la messe en syrien, la communion sous les deux espèces, et le célibat n'est pas imposé à leurs prêtres; il en est de même, au reste, sur ce dernier point, dans tout le rit oriental, et l'on voit par là que l'Eglise romaine n'a pas toujours été aussi ferme sur le principe du *non possimus*.

MONOTHÉLISME s. m. (mo-no-té-li-tisme). V. MONOTHÉLISME.

MONOTHYRE adj. (mo-no-ti-o-ni-ke — du préf. *mono*, et du gr. *thyron*, soufre). Chim. Se dit des acides du soufre qui ne contiennent qu'un équivalent du radical.

MONOTHYRE adj. (mo-no-ti-re — du préf. *mono*, et du gr. *thura*, porte). Moll. Qui n'a qu'une seule valve : *Coquille monothyre*.

MONOTOME adj. (mo-no-to-me — du préf. *mono*, et du gr. *tome*, section). Moll. Qui est d'une seule pièce : *Coquille monotome*.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, renfermant une trentaine d'espèces européennes et deux ou trois exotiques.

MONOTOMIEN, **LENNE** adj. (mo-no-to-mi-en, i-e-ne — rad. *monotome*). Entom. Qui ressemble à un monotome.

— s. m. pl. Tribu de xylophages qui a pour type le genre *monotome*.

— Encycl. La tribu des *monotomiens* comprend des coléoptères de petite taille qui vi-

vent en général sous les écorces des arbres, mais que l'on rencontre aussi quelquefois dans les détritus végétaux et animaux, en plein air, dans les serres, les étables, les fourmilières. Le nombre des espèces n'est pas très-considérable, et la plupart sont européennes. Les mœurs de ces insectes ne sont que très-incomplètement connues. Leur genre de nourriture même est à peu près ignoré. Certains d'entre eux, qui se trouvent dans les troncs des arbres, paraissent y poursuivre une proie vivante. On connaît seulement assez bien la larve du *cerylon histérioides*. Elle a le corps allongé, déprimé, allant en se rétrécissant à sa partie antérieure. La tête est petite, étroite, dirigée en avant. Les mandibules ont une petite dent dans leur milieu. Les palpes maxillaires sont formées de trois articles, dont l'article terminal seul est bien distinct. Chaque segment thoracique offre en dessous deux taches cornées. Cette larve, très-petite, se trouve sous l'écorce des pins. Les principaux genres sont ceux des *monotomes*, des *lyctus* et des *langlandia*. Le type du premier de ces genres est le monotome *picipes*, entièrement noir, et qui n'est pas rare aux environs de Paris. On le trouve sous les écorces. Les autres monotomes se trouvent dans les fumiers, sous les écorces, parmi les détritus végétaux et animaux. Deux espèces vivent en société avec les fourmis. Dans le genre *lyctus*, l'espèce la plus connue est le *lyctus canaliculatus*, brune, avec un léger duvet jaunâtre. Elle vit sous les écorces et à environ 3 millimètres de longueur. Le genre *langlandia* ne contient qu'une seule espèce, qui est remarquable par cette particularité qu'elle est entièrement privée de l'organe de la vue. Elle est longue de 3 à 4 millimètres, très-mince, d'un brun ferrugineux. C'est à Paris qu'elle a été découverte par Langland, dont elle a pris le nom; on l'a trouvée tout récemment dans plusieurs contrées. La *langlandia* aveugle vit assez profondément dans la terre, où elle se nourrit de détritus végétaux et s'attache souvent aux pièces de bois qui commencent à entrer en décomposition.

MONOTONE adj. (mo-no-to-ne — du préf. *mono*, et du gr. *tonos*, ton). Qui manque de variété dans les intonations ou les inflexions : *Chant, déclamation monotone*.

Comme un enfant bercé par un chant monotone, Mon âme s'assoupit au murmure des eaux.

LAMARTINE.

|| Dont le débit n'est pas assez varié : *Acteur, orateur monotone*.

— Qui est toujours sur le même ton : *Bruit monotone. Le chant monotone des grillons et des sauterelles sort des blés et des prairies.* (H. Taine).

Et dans la ville en feu la cloche monotone, Dont le funèbre airain, par son timbre argentin, Répète incessamment l'épouvante tinnit.

PIS.

— Fig. Qui est trop uniforme, qui manque de variété : *Style monotone. Plaisir monotone. L'histoire n'est que le tableau monotone de l'éternel abus du pouvoir.* (Carnot.) Rien n'est plus monotone qu'une originalité excessive. (Mme E. de Gir.) Le bien est uniforme, je dirais presque monotone. (Renaud.) J'aime encore mieux les gens communs que les gens monotones. (St-Marc Girard.)

Des marches au soleil, des déserts traversés, Des combats, des assauts, des bédoins repoussés, Voila de tout soldat l'histoire monotone.

PONSARD.

— Pathol. *Fièvre monotone*, Fièvre dont l'intensité est la même depuis le commencement jusqu'à la fin.

MONOTONEMENT adv. (mo-no-to-né-man — rad. *monotone*). D'une manière monotone.

MONOTONIE s. f. (mo-no-to-ni — rad. *monotone*). Uniformité de ton, d'intonation, d'inflexion : *Musique d'une monotonie fatigante. L'écueil de presque tous les discours est la monotonie.* (Cormen.)

— Fig. Défaut de variété : La monotonie, dans le grand monde, fatigue l'esprit; la monotonie, dans la retraite, tranquillise l'âme. (Mme de Staël.)

MONOTOQUE s. f. (mo-no-to-ke). Bot. Genre de bruyères.

MONOTREME adj. (mo-no-tré-me — du préf. *mono*, et du gr. *tréma*, trou). Mamm. Qui n'a qu'un seul orifice pour l'émission de la semence et l'évacuation de l'urine et des excréments : *Mammifères monotremes*.

— s. m. pl. Famille de mammifères qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

— Encycl. Les *monotremes* présentent dans leur organisation des particularités si remarquables, qu'il serait plus naturel d'en former un ordre distinct, que de les regarder comme constituant une simple division de l'ordre des édentés. Les anomalies de leur structure sont même telles, que plusieurs de nos zoologistes les plus habiles, afin de mettre la classification plus en harmonie avec la nature, divisent la classe des mammifères en deux sous-classes, dont l'une comprend tous les mammifères ordinaires, et l'autre les *monotremes* et les marsupiaux; d'autres naturalistes vont encore plus loin, car ils pensent que les *monotremes* ne sont pas de véritables mammifères et devraient former une classe distincte. Leur nom vient de la conformation particulière des

organes génito-urinaires; leur intestin se termine, comme chez les oiseaux, par un cloaque commun, ou viennent aboutir les urètres et les conduits efférents de l'appareil de la reproduction; il n'y a, par conséquent, qu'une ouverture externe pour le passage de l'urine, des excréments, etc. Les urètres s'ouvrent dans l'urètre, au delà de l'ouverture de la vessie; les canaux déferents y aboutissent également; l'urètre ne se compose que de deux canaux (trompes ou cornes) qui s'ouvrent séparément et chacun par un double orifice dans l'urètre, qui est très-large et donne dans le cloaque; enfin il existe, entre les muscles de l'abdomen, deux os appelés marsupiaux, qui s'appuient sur les parties antérieures du bassin et qui ne se rencontrent pas chez d'autres mammifères, excepté chez les marsupiaux, où ils servent à soutenir la poche abdominale destinée à loger les petits; chez les *monotremes*, cependant, il n'existe aucun organe de cette nature. Ces animaux ont des mamelles, mais cependant les habitants du pays dans lequel ils vivent assurent qu'ils pondent des œufs, fait qu'il serait très-intéressant de soumettre à une investigation scientifique. Le squelette des *monotremes* présente aussi des singularités très-grandes. La disposition des os de l'épule ressemble beaucoup plus à celle qui existe chez les lézards et les oiseaux qu'à ce que l'on voit chez les mammifères; un os en forme d'Y s'appuie sur l'extrémité antérieure du sternum et envoie ses deux branches aux deux omoplates, de la même manière que la fourchette des oiseaux; deux pièces situées au-dessous de cette clavicule furculaire représentent l'os coracoïdien des oiseaux et des lézards; enfin l'omoplate elle-même, au lieu de se terminer par la fossette destinée à loger la tête de l'humérus, se prolonge au delà et vient s'insérer directement au sternum. Quelques particularités de la tête rappellent aussi ce qui existe chez les oiseaux : les *monotremes* n'ont point de conque auditive; les uns manquent complètement de dents et, chez ceux qui en sont pourvus, ces organes ont une structure très-différente de celle des dents ordinaires; elles ne sont pas encaissées dans les mâchoires, mais plutôt appliquées à la surface et ressemblant à de la corne qui serait encroûtée d'une très-petite quantité de phosphore calcaire. Enfin, outre les cinq doigts lui existent à tous les pieds des *monotremes*, les mâles portent à ceux de derrière un ergot qui est percé d'un canal, lequel communique avec une glande particulière et paraît servir à transmettre au dehors une humeur vénéreuse. Ces animaux singuliers, et imparfaitement connus, ne se trouvent qu'à la Nouvelle-Hollande. On en connaît deux genres : ce sont les échidnés et les ornithorynques.

MONOTRIGLYPHE adj. (mo-no-tri-gly-fe — du préf. *mono*, et de *triglyphe*). Archit. Qui n'a que la largeur d'un triglyphe entre ses colonnes : *Portique monotriglyphe*.

— s. m. Espace d'un triglyphe compris entre deux colonnes ou deux pilastres.

MONOTRIMÉTRIQUE adj. (mo-no-tri-mé-tri-ke — du préf. *mono*, et du gr. *tris*, trois fois, mesure). Minér. Se dit de cristaux qui ont quatre axes, dont trois sont égaux.

MONOTROPE s. f. (mo-no-tro-pe — du préf. *mono*, et du gr. *tropos*, manière). Bot. Genre de plantes appartenant aux orchacées : *Parmi les plantes bizarres, l'une des plus étranges est à coup sûr la monotrope, qui a fait le désespoir de tant de classificateurs.* (Duchartre.)

— Encycl. Le classement des *monotropes* a présenté de très-graves difficultés, et ces difficultés n'ont pas été levées entièrement par la création d'une famille spéciale, celle des *monotropes*, sur les affinités de laquelle les botanistes sont demeurés incertains. Le même botaniste américain, M. Nuttall, qui a créé la famille des *monotropes*, a cru devoir subdiviser le genre lui-même en deux genres nouveaux, dont l'un conserve le nom de *monotrope*, tandis que l'autre a pris la dénomination d'*hypophysis* qui précédemment avait été donnée au genre primitif. Le premier comprend une seule espèce d'Amérique, la *monotropa uniflora*. Le second renferme la *monotropa hypophysis*, vulgairement surnommée des forêts de l'Europe moyenne. Cette plante singulière est regardée par les botanistes comme parasite sur les racines des pins, des sapins et des hêtres. Les feuilles de cette parasite sont réduites à l'état de simples écailles pâles, d'un jaune brun très-clair. La structure anatomique de la tige présente au centre une moelle abondante à larges cellules, puis une zone ligneuse composée de petits faisceaux de vaisseaux d'un faible diamètre, réunis en une zone continue par des cellules allongées à parois assez épaisses. Cette zone ligneuse est entourée par une couche de liber, et ce liber lui-même est recouvert par une couche cellulaire épaisse, que protège une pellicule épidermique. Quant à l'embryon, il est composé de six grandes cellules, dont la couche intérieure renferme un liquide incolore dans lequel nagent des gouttelettes d'huile.

MONOTROPÉE, **ÉE** adj. (mo-no-tro-pé — rad. *monotrope*). Bot. Qui ressemble à une monotrope.

— s. m. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *monotrope*.

— Encycl. Les *monotropées* sont des plantes herbacées, charnues, généralement décolorées, dont la tige porte, au lieu de feuilles, des écailles disposées en spirale, qui deviennent plus larges et plus rapprochées vers le sommet de la tige. Les fleurs, solitaires ou groupées en épi terminal, ont un calice à quatre ou cinq divisions libres ou soudées; une corolle à quatre ou cinq pétales courts, prolongés en éperon et nectarifères; huit à dix étamines hypogynes; un ovaire libre, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate crénelé. Le fruit est une capsule à quatre ou cinq loges, renfermant des graines nombreuses et très-petites. Cette famille comprend les genres *monotrope*, *hypophysis*, *pleiospore* et *schweinitzia*. Les *monotropées* habitent surtout l'Europe et l'Amérique du Nord; elles croissent en parasites sur les racines des pins, des hêtres et autres arbres.

MONOTROQUE adj. (mo-no-tro-ke — du préf. *mono*, et du gr. *trochos*, roue). Infus. Qui porte des cils ressemblant à une couronne simple.

— s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères qui présentent le caractère ci-dessus énoncé.

MONOTYPAGE s. m. (mo-no-ti-pa-je — du préf. *mono*, et de *type*). Procédé au moyen duquel on convertit les planches formées avec des caractères mobiles en planches solides.

MONOTYPE adj. (mo-no-ti-pe — du préf. *mono*, et du gr. *typos*, type). Bot. Qui ne contient qu'une seule espèce, ou dont toutes les espèces sont rattachées entre elles par des rapports évidents : *Genre monotype*.

MONOVAR, ville d'Espagne, province et à 31 kilom. O. d'Alicante, sur les pentes d'une colline dont la base est baignée par le Vinapolo; ch.-l. de juridiction civile; 7,790 hab. Fabrication de toiles et étoffes communes; cardage de laine, teintureries, blanchisseries; eaux-de-vie, safran et chapeaux. Commerce important de tissus, vins et chevaux. Monovar possédait jadis plus de 800 mètres de toiles, de tissus de laine, serges, ceintures, etc.; cette industrie n'est plus que l'ombre d'elle-même. Les montagnes voisines de la ville produisent le sparte en grande abondance. Près de la station de Monovar, le chemin de fer franchit un magnifique pont de fer porté sur des piles en pierre, à grande élévation au-dessus du fond du ravin.

MONOXYLE adj. (mo-no-ksi-le — du préf. *mono*, et du gr. *zylos*, bois). Qui est fait d'une seule pièce de bois : *Barque monoxyle*.

— s. m. Barque faite d'une seule pièce de bois. || On dit aussi **MONOXYLON** : *La chaise, la pèche, la navigation sur des MONOXYLONS ou sur des radeaux, la confection des armes, des harnais, etc., forment à peu près toute l'industrie de ces nations.* (Famin.)

MONOZOÏCITÉ s. f. (mo-no-zo-i-si-té — rad. *monozoïque*). Zool. Caractère des animaux monozoïques.

MONOZOÏQUE adj. (mo-no-zo-i-ke — du préf. *mono*, et du gr. *zōon*, animal). Zool. Se dit des animaux qui vivent d'une vie individuelle et isolée.

MONPAZIER, bourg de France (Dordogne), chef-lieu de canton, arrond. et à 44 kilom. S.-E. de Bergerac, sur un plateau au pied duquel coule le Dropt; pop. aggl., 801 hab. — pop. tot., 981 hab. Ce bourg, régulièrement bâti, est composé de rues droites aboutissant à une place entourée d'arcades ogivales. Autour du bourg régnait une enceinte bordée de tours, que les guerres de religion ont ruinées et dont il subsiste encore deux portes, ainsi que des restes de murs et de fossés. L'église, ancienne collégiale, est une œuvre remarquable de la dernière période de l'art gothique. On lit encore dans le tympan de la porte : LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RECONNAÎT L'EXISTENCE DE L'ÊTRE SUPRÊME ET L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME. « La nef, dit M. Célestin Port, coupée en quatre travées, se termine par un chevet heptagonal dont les trois piliers du centre sont éclairés de baies trifores à simple ou double meneau en style du XIV^e siècle. Dans le chœur, des stalles du XII^e siècle rappellent le chapitre disparu. La dernière travée, à voûte surhaussée retombant sur quatre grosses demi-colonnes, avec chapiteaux historiés, à gauche d'anges, à droite d'un ours et d'un griffon, sert de transept. Deux chapelles de la même époque que le reste de l'œuvre figurent les croisillons. Un arc-doubleau, large et plat, sépare cette travée du reste de la nef, dont les trois autres portent une voûte à quatre pendentifs aigus, séparés par des arêtes à base épaisse et à tranche mince. A chaque travée correspondent deux chapelles de style différent, comme la date de leur construction (XV^e et XVI^e siècle), et communiquant avec la nef par des arcatures inégales de hauteur et d'ouverture. Une triple baie gothique ouvre jour de chaque côté sur les deux premières travées de la nef, et d'un seul côté seulement, à droite, sur la troisième. Monpazier n'a pas perdu tout souvenir de son importance aujourd'hui déchu. Sa modeste mairie arbore encore en gros caractères le titre d'hotel de ville, et ses toires de chevaux comptent parmi les plus célèbres du Midi. Un usage peu connu témoi-

gnait de sa fidélité aux traditions, et l'on y regrettera longtemps la fête des cordons. Le mercredi des Cendres, chaque marié de l'année était tenu et forcé par ses confrères, plus anciens au service, de porter à son plus proche voisin, recrée comme lui de fraîche date, un superbe bois de cerf, conservé comme un trésor dans les archives municipales. Au retour du mari de s'y prêter de bonne grâce, la femme devait baisser dévotement ce fatidique symbole. Voici quinze ans tout au plus qu'un maire pudibond a vendu le bois de cerf deux francs, au profit de la caisse communale.

MONPERRIER (Jean-Antoine-Marie), auteur dramatique français, né à Lyon en 1788, mort à Paris en 1819. Tout en apprenant l'état de dessinateur de fabrique, il cultivait la poésie, débuta, en 1811, par un recueil de vers et fit représenter, cette même année, sur le théâtre de Lyon une pièce qui fut bien accueillie du public. A partir de ce moment, il travailla pour le théâtre, se rendit à Paris au commencement de la Restauration et, après avoir fait jouer une vingtaine de mélodrames et de vaudevilles, il mourut épuisé par le travail, ayant à peine trenté et un ans. Nous citerons de lui : *la Cimetiére*, suivi de *la Mort d'Oscar*, d'un *Voyage au mont Cindre*, poèmes (Lyon, 1811); *le Château de Pierre-Seize* ou *l'Héroïne*, mélodrame en trois actes et en prose (Lyon, 1812); *les Femmes infidèles*, opéra-vaudeville en trois actes (Lyon, 1812); *Mon oncle Tobie*, comédie en un acte (Lyon, 1812); *Poèmes et poésies fugitives* (Lyon, 1812); *le Siège de Tolède*, mélodrame en trois actes (Lyon, 1813); *le Joueur de flûte*, opéra-comique en un acte (Lyon, 1813); *Charles de Blois*, mélodrame historique en trois actes (Lyon, 1813); *Almanza*, mélodrame historique en trois actes (Paris, 1814); *le Prince et le Soldat*, mélodrame en trois actes (1814); *le Gouverneur* ou une *Nouvelle éducation* (Paris, 1815), etc.

MONPLAISIR (CAILLAVET, sieur DE), poète français. V. CAILLAVET.

MONPLAISIR (René DE BRUC, marquis DE), poète français. V. MONPLAISIR.

MONPONT, bourg de France (Dordogne), chef-lieu de canton, arrond. et à 34 kilom. S.-O. de Ribérac, dans une plaine, près de l'Isle; pop. aggl., 1,528 hab. — pop. tot., 2,022 hab. Vestiges d'une forteresse romaine. Chartreuse de Valcaire fondée au xiv^e siècle. Le Village et comm. de France (Saône-et-Loire), chef-lieu de canton, arrond. et à 10 kilom. de Louhans. Débris du château de Duretal.

MONPOU (Hippolyte), compositeur, né à Paris en 1804, mort à Orléans en 1841. Il entra à l'école de chant de Choron, où il fit ses études musicales, et il n'avait que seize ans lorsque son maître obtint pour lui les fonctions d'organiste à la cathédrale de Tours. Mais la musique sacrée n'était pas le fait de Monpou qui aspirait à la composition dramatique. Il revint au bout de deux ans à Paris, entra comme professeur d'accompagnement à l'école de Choron et tint successivement les orgues de Saint-Thomas d'Aquin, de Saint-Nicolas-des-Champs et de la Sorbonne. La révolution de 1830 éclata sur ces entrefeintes. Monpou se jeta à corps perdu dans le mouvement romantique et publia ses fameuses romances : *l'Andalousie*, *l'Allure si fringante* et *si cavalière*; *le Lever*; *le Voleur blanc*; *les Deux archers*; *les Résurrections*. En 1828 avaient déjà paru le *Si j'étais petit oiseau*, paroles de Beranger; *Rose, parlons, voici l'aurore*, du même poète, nocturne à trois voix, plein de grâce et de sentiment; *Joli cœur*, *la Milice*, *Il était trois chasseurs*, chansonnettes d'un genre nou et la verve se mêlaient à la passion. *Gastibelza* fut une de ses dernières inspirations. Ces romances, dont Monpou empruntait les paroles à Hugo, à Musset, etc., obtinrent aussitôt un succès de vogue. Le jeune compositeur alla chanter lui-même ses œuvres dans les salons, dans des concerts, et ses mélodies, tour à tour pleines de grâce et de tendresse, de bizarrerie et de verve piquante, attirèrent vivement sur lui l'attention publique.

Ce fut alors que Monpou voulut montrer qu'il était capable d'écrire autre chose que des romances. En 1835, l'Opéra-Comique représenta *les Deux Heines*, en un acte, dont il avait écrit la musique, et Frédéric Soulié les paroles. Cette œuvre de début eut un succès des plus vifs et l'air : *Adieu, mon beau navire*, devint aussitôt populaire. *Le Luthier de Vienne*, opéra en un acte, représenté en 1836, denota un progrès dans la manière de l'auteur. La ballade du *Vieux chasseur*, chantée par Mme Damoreau dans cet ouvrage, devint rapidement populaire. *Piquillo*, dont le livret en trois actes était d'Alexandre Dumas, obtint un beau succès en 1837. *Perugin*, en un acte, un *Conte d'autrefois* et *le Planteur*, en deux actes, joués en 1839, maintinrent la réputation de l'artiste. Vers la fin de cette même année, Monpou donna, à la Renaissance, *la Chute de Suzanne*, en trois actes. Malgré l'insuffisance de l'interprétation, les qualités sérieuses de cette œuvre furent grandement estimées par les connaisseurs. La renommée arrivait; Scribe consentit à lui confier un libretto, *la Reine Jeanne*, qui devait poser le compositeur au premier rang. Monpou travaillait avec ardeur et il avait composé le premier acte de son opéra, lorsqu'une

inflammation de l'estomac vint le saisir. En vain sa famille l'emmena-t-elle en Touraine pour y respirer un air plus pur. A peine arrivé à la Chapelle-Saint-Mesmin, l'état du malade empira tellement qu'il fallut le transporter à Orléans, où il rendit le dernier soupir.

Doné d'un esprit vif et mordant, d'une imagination bouillante et colorée, Monpou ne reculait devant aucun sujet, quelque scabreux qu'il pût être. Les paroles les plus tapageuses s'attiraient de préférence. Aussi ses mélodies éclatantes et d'une tournure si originale empruntent-elles leur charme plutôt aux caprices de la fantaisie qu'à l'expression vraie d'un sentiment. Les rythmes en sont combinés avec recherche; la phrase, morcelée en mesures inégales, saute et bondit, restant parfois suspendue en l'air. Mais d'incontestables qualités rachètent les défauts de correction. Il est vif, dit M. Scudo, hardi et coloré dans ses petits tableaux où il excelle surtout à peindre l'espace lumineux; le lointain azuré de la mer, les deux mystères du crépuscule, les béatitudes de l'amour voguant sur l'onde docile, à la recherche d'une île fortunée. Son duo, *Exil et retour*, s'est chanté et se chantera toujours dans tous les pays où le cœur battra au saint nom de patrie.

Monpou a été une individualité bien accentuée. Toutes ses productions portent un cachet de personnalité rare. Il aimait son art avec passion. Il devait arriver et il serait arrivé au rang de nos meilleurs compositeurs, s'il n'avait été emporté par la mort à trente-sept ans. Son opéra, *la Reine Jeanne*, et un autre opéra dont il avait composé plusieurs morceaux, *Lambert Simmel*, furent terminés par Adolphe Adam.

MONPOX, ville de l'Amérique du Sud. V. MOMPox.

MONRAD (Diler-Gothard), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1811. Il étudia à l'université de sa ville natale la théologie, la philosophie et les langues orientales. Y prit, à la suite de brillants examens, le diplôme de docteur en théologie (1836) et celui de professeur des langues sémitiques (1837), et parcourut ensuite, aux frais de l'Etat, les universités d'Allemagne, de France, d'Angleterre, de Hollande et de Belgique. De retour à Copenhague en 1839, il y fit partie, la même année, avec Orlo Lehmann, de la députation des étudiants qui alla demander au roi Christian VIII l'octroi d'une constitution libérale. Depuis lors, il défendit avec ardeur et talent, dans les journaux, les idées du parti progressiste, mais n'accorda qu'une médiocre attention aux agitations des provinces danoises de l'Eider. Élu, en 1841, membre de la représentation communale de Copenhague et du comité chargé de la direction de l'enseignement public dans cette ville, il entreprit, de 1842 à 1843, un nouveau voyage à l'étranger, pour étudier les différents systèmes d'éducation en usage dans le reste de l'Europe; mais il demanda vainement, l'année suivante, l'emploi de directeur des écoles publiques de la capitale, car l'importance qu'il avait prise comme publiciste libéral n'était pas de nature à lui concilier la faveur du gouvernement. Cependant, en 1846, grâce à la protection du comte Kunth, son ami d'enfance, il fut nommé pasteur de Wester-Usløv, dans l'île de Lolland, et, peu de temps après, fut élu quatrième député de la ville de Copenhague à l'assemblée des états provinciaux de Roeskilde.

Les événements de mars 1848 vinrent ouvrir à M. Monrad la carrière politique. Il y joua, dès le début, un rôle important et reçut le portefeuille de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet, dit *ministère du Casino*, qui se maintint du 15 mars au 15 novembre 1848. Au mois de février de l'année suivante, M. Monrad fut promu évêque du diocèse de Lolland-Falster; mais, en 1854, il se fit révoquer de ses fonctions épiscopales, à cause de la part active qu'il avait prise, dans le parlement, à l'opposition contre le cabinet d'Ersted. Sous M. Hall, successeur de ce dernier, il fut nommé, en 1855, directeur en chef des écoles primaires et secondaires dans le Danemark, et chef de division au ministère des cultes, dont il prit la direction en 1858, et auquel il fut définitivement appelé en mai 1859. A la chute du ministère dont il faisait partie (2 décembre 1859), il partit pour Paris; mais il fut bientôt rappelé et reçut de nouveau, dans le cabinet réformé par Hall, le portefeuille de l'instruction publique et des cultes (24 février 1860). Lorsque Hall prit sa retraite, au moment de l'explosion du conflit allemand-danois, M. Monrad forma, le 31 décembre 1863, un nouveau cabinet, dans lequel il eut la présidence du conseil, les finances et le ministère du duché de Holstein-Lauenbourg; mais il fut se retirer le 3 juillet 1864, après la malheureuse issue de la guerre, et s'embarqua l'année suivante, avec sa famille, pour la Nouvelle-Zélande.

MONREALE ou **MORREALE**, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province, district et à 4 kilom. S.-O. de Palerme, dont elle est regardée comme un faubourg, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale 115,561 hab. Archevêché; collège, couvent de bénédictins avec bibliothèque et belles collections. La ville est assez belle et bien bâtie; parmi les magnifiques

églises dont elle est embellie, il faut surtout citer la cathédrale, fondée par Guillaume le Bon en 1174. La grandeur de cet édifice, le style de son architecture, la rareté des marbres, ses portes de bronze travaillées par le célèbre artiste pisan Bonanni, le maître-autel tout en argent, les sarcophages des deux Guillaume le Bon et le Méchant, font de cette église un des édifices les plus beaux et les plus somptueux de la Sicile. Les couvents des bénédictins, dont nous avons parlé, renferment quelques peintures remarquables et une partie des restes de Louis IX.

MONRO (Alexandre), théologien anglais, né dans le comté de Ross en 1648, mort à Edimbourg en 1713. Successivement professeur de philosophie à Aberdeen, recteur de l'université d'Edimbourg (1686), il fut nommé, en 1688, évêque des Orkades, mais ne put prendre possession de ce siège par suite de refus de serment à Guillaume III, et devint, par la suite, prédicateur d'une congrégation épiscopale à Edimbourg. Monro a écrit contre les presbytériens plusieurs pamphlets, notamment des *Recherches sur les nouvelles opinions* (1692). — Son petit-fils, John MONRO, né à Greenwich en 1715, mort en 1791, étudia la médecine, voyagea en Allemagne et en Italie, prit le grade de docteur à Oxford, devint médecin des hôpitaux de Bridewell et de Bethléem, et s'adonna particulièrement au traitement des maladies mentales. Il a publié : *Remarks on Beattie's treatise on madness* (Londres, 1758, in-8°), ouvrage qui renferme des vues judicieuses.

MONRO (Alexandre), anatomiste et chirurgien anglais, né à Londres en 1697, mort à Edimbourg en 1767. Après de bonnes études classiques, il voyagea dans les diverses contrées de l'Europe les plus renommées pour la culture des sciences. Il suivit principalement les hôpitaux de Paris, ceux de Leyde et fit, dans ce dernier, la connaissance du fameux Boerhaave, qui l'honora de son amitié. De retour à Edimbourg en 1719, il se livra à l'enseignement libre et fit des cours publics d'anatomie; en 1722, il fit, en outre, des cours de chirurgie, qu'il continua avec un immense succès pendant quarante ans. A sa mort, Monro était membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire de la Société de médecine d'Edimbourg, et laissait plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Osteology; or a treatise on the anatomy of the bones to which are added a treatise of the nerves, and account of the chirurgical notions of the heart*, etc. (Edimbourg, 1726, in-8°); *Essay on anatomy comparative* (Londres, 1744, in-8°); *Observation anatomical and physiological* (Edimbourg, 1753, in-8°); *An account of the inoculation of small-pox in Scotland* (Edimbourg, 1765, in-8°). Les *Essais* de la Société de médecine d'Edimbourg contiennent un grand nombre d'articles de Monro sur divers points d'anatomie, de physiologie et de pathologie.

MONRO (Donald), médecin, fils du précédent, né à Edimbourg en 1731, mort en 1802. Il publia de nombreux ouvrages dans lesquels il se révéla praticien habile et médecin laborieux. Voici les titres des principaux : *De hydrope* (Edimbourg, 1753, in-8°); *An essay on the dropsy, and its different species* (Londres, 1755, in-12); *Treatise on mineral waters* (Londres, 1710, 2 vol. in-8°); *Observations on the means of preserving the health of soldiers, and of conducting military hospitals; on the diseases incident to soldiers in the time of service* (Londres, 1780, 2 vol. in-8°); *A treatise on medical and pharmaceutical chemistry, and the materia to which is added an english translation of the pharmacopœia of the Royal college of physicians in London of 1788* (1788, 2 vol. in 8°).

MONRO (Alexandre), anatomiste anglais, frère du précédent, né à Edimbourg en 1732, mort dans la même ville en 1817. Il fit ses études médicales sous son père et, après avoir été reçu docteur en médecine, il fut nommé professeur de médecine et d'anatomie et président du Collège royal des médecins. Monro a laissé plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons son traité des bourses muqueuses, le premier qu'on ait eu sur ce sujet et qui a pour titre : *A description of all the bursæ mucosæ of the human body, their structure explained, etc.* (Edimbourg, 1788, in-fol.); *De testibus et semine in variis animalibus* (Edimbourg, 1755, in-8°); *De venis lymphaticis valvulosis et de eorum imprimis origine* (Londres, 1757, in-8°); *Observations on the structure and functions of the nervous system* (Edimbourg, 1783, in-fol.); *The structure and physiology of fishes explained and compared with that of most other animals* (Edimbourg, 1785, in-folio); *Experiments on the nervous system with opium and metallic substances, made chiefly with a view of determining the nature and effects of animal electricity* (Edimbourg, 1793, in-4°); *Observations on the muscles* (Edimbourg, 1794, in-4°); *Three treatises, on the brain, the eye, and the ear* (Edimbourg, 1797, in-4°).

MONRO (Alexandre), médecin anglais, fils du précédent, né à Edimbourg vers 1771. Il se fit recevoir docteur en 1797, professa ensuite l'anatomie et la chirurgie dans sa ville natale et fut nommé, en 1827, président du collège des médecins. Ses principaux ouvrages sont : *The morbid anatomy of the human*

gullet, stomach and intestines (Edimbourg, 1811); *Outlines of the anatomy of the human body in its sound and diseased state* (Edimbourg, 1813, 4 vol. in-8°); *On the different kinds of small-pox* (Edimbourg, 1818); *Anatomy of the brain* (Edimbourg, 1831).

MONROCO (Michel-Charles François), écrivain religieux français, né à Treilly, près de Coutances, en 1763, mort à Paris en 1834. Il remplit des fonctions sacerdotales en province, puis devint aumônier en chef du Val-de-Grâce à Paris. On lui doit : *Bibliothèque des pasteurs* (Paris, 1812, 4 vol. in-8°), contenant des prêches, des homélies, des discours, etc.; *le Soldat chrétien* (Paris, 1823); *Instructions sur la confession auriculaire* (Paris, 1827).

MONROE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 80 kilom. N. de New-York; 4,000 hab. Importantes usines à fer. Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Tennessee, à 180 kilom. N.-O. de Knoxville; 3,707 hab. Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Michigan, à 56 kilom. S. de Detroit, sur la rivière du Raisin, près du lac Érié; 4,000 hab. Commerce très-actif de céréales; filatures de coton et de laine; tanneries; préparation de bois de charpente.

MONROE (Ulysse), noble écossais qui vivait au xvi^e siècle et qui se signala par son dévouement à la cause de Charles I^{er} en Ecosse et en Irlande. Après avoir pris part, en Irlande, à une désastreuse campagne sous les ordres du duc d'Hamilton, qui se fit battre par Cromwell, il revint en Ecosse, s'empara avec une poignée de soldats, par un hardi coup de main, de la ville de Stirling, fut contraint, par la soumission du prince de Lanerik, de quitter l'Ecosse et retourna en Irlande, où il retarda quelque temps, avec le marquis d'Ormond, la chute du parti royaliste. Monroe fut alors proscrié, dégradé de son nom et dépouillé de ses biens. Lors de la restauration de Charles II sur le trône d'Angleterre, il ne reçut aucune indemnité, aucune récompense pour le dévouement dont il avait fait preuve pour la cause royale.

MONROE (James), cinquième président des Etats-Unis, né à Monroes Creek, dans le Westmoreland (Virginie), en 1758, mort à London en 1831. Son père était un simple charpentier. En quittant le collège, il s'enrôla dans un régiment pour défendre la cause de l'indépendance, se signala par sa valeur dans plusieurs combats, fut blessé à Trenton, et devint rapidement colonel. Voyant le triomphe de sa cause assuré, il quitta l'armée pour se livrer à l'étude du droit. Commissaire militaire pour la Virginie en 1780, il devint membre du congrès en 1782, alla exercer la profession d'avocat à Fredericksburg en 1786, puis fut nommé membre de la convention de Virginie (1788) et sénateur (1790). Appelé, en 1794, par Washington au poste de ministre plénipotentiaire auprès de la République française, Monroe arriva à Paris après la chute de Robespierre, et le 15 août il fut admis dans la Convention, où, en pleine séance, le président lui donna l'accueil. Les sympathies qu'il manifesta pour la Révolution déplurent au cabinet britannique, qui l'accusa auprès du cabinet américain d'abandonner au profit de la France les intérêts de son pays. Monroe fut alors rappelé. Après avoir été gouverneur de la Virginie de 1799 à 1802, Monroe fut envoyé de nouveau à Paris pour traiter de la cession de la Louisiane. Après l'heureuse issue de cette négociation, Monroe devint ministre résident à Londres, où il négocia un traité de commerce avec l'Angleterre. En 1808, il revint aux Etats-Unis et fut nommé, en 1811, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, poste qu'il conserva jusqu'au 4 mars 1817, époque où il fut élu président de la république des Etats-Unis, à la place de Madison.

Son administration débuta sous les auspices les plus favorables. Démocrates et fédéralistes s'accordèrent pour soutenir son gouvernement, et l'affabilité de ses manières, sa modération le rendirent promptement populaire. Aussi, à l'expiration de son mandat en 1820, il fut réélu président par tous les votes, sauf un. L'événement principal de son administration fut le différend relatif à l'admission du Missouri au nombre des Etats, lequel, pour la première fois, divisa sérieusement le pays sur la question de l'esclavage. A la suite d'orageuses discussions qui eurent lieu dans le congrès entre les partisans et les adversaires de l'esclavage, on vota le bill du Missouri qui établissait entre les deux partis un compromis en vertu duquel l'esclavage était interdit au nord de 36° 30' de lat. et toléré au sud. L'agitation esclavagiste se trouva ainsi apaisée, au moins pour un temps. La question des républiques hispano-américaines fut le second événement important de l'administration de Monroe. Depuis plusieurs années, ces républiques avaient secoué le joug de la mère patrie, et combattaient pour leur liberté. Leur indépendance fut reconnue en 1822 et, l'année suivante, le président déclara, dans son message annuel, que cette indépendance devait être maintenue à tout prix, déclaration qui est devenue célèbre sous le titre de *Doctrine Monroe*.

Après huit années d'une administration qui fut des plus calmes, par J. Quincy Adams le 4 mars 1825, il se retira alors à London, en

Virginie, où il devint juge de paix, puis alla vivre près de son gendre à New-York. On prétend qu'il mourut pauvre et qu'il quitta la présidence couverte de dettes; cependant il est juste d'ajouter que le congrès reconnut son dévouement et sa probité en lui accordant de justes dédommagements pécuniaires pour les avances qu'il avait été obligé de faire pendant la guerre.

« Comme militaire, dit M. Dezobry de La Roque, Monroe a montré du talent et de la bravoure; comme administrateur et comme homme d'Etat, il s'est distingué par la suite et l'énergie des mesures qu'il a fait adopter. Ce fut à ses négociations, secondées par l'extrême désir du premier consul d'empêcher que la Louisiane ne tombât au pouvoir de l'Angleterre, que les Etats-Unis durent la cession de cette belle et importante province. C'est encore à lui qu'ils doivent l'acquisition de la Floride (1821). Pendant sa présidence, l'état de l'armée de terre et de la marine fut amélioré; plusieurs établissements, parmi lesquels on peut citer les chantiers de construction, les fabriques d'armes, les routes, etc., reçurent aussi de notables améliorations, et l'on s'occupa sérieusement des fortifications, dont Monroe avait eu le bon esprit de confier la direction au général français Bernard. Il fit enfin voter des pensions aux soldats qui avaient servi dans la guerre de la Révolution, et accorda à La Fayette la récompense des services qu'il avait rendus aux Etats-Unis.

Monroe (DOCTRINE). Cette doctrine célèbre, qui doit son nom au président des Etats-Unis Monroe, et dont il a été si fréquemment question en France lors de notre malheureuse expédition au Mexique, est devenue la règle fondamentale de la politique de la grande république américaine à l'égard des puissances étrangères qui voudraient intervenir dans les affaires du continent américain. Voici à quelle occasion elle se produisit.

En 1823, l'Europe était en pleine réaction absolutiste. M. Rith, ministre des Etats-Unis à Londres, écrivit au président Monroe pour l'informer de ce qui se passait sur le vieux continent : l'Autriche, la Russie, la Prusse et la France, qui composaient la Sainte-Alliance, étaient résolues à rétablir le despotisme en Europe et à contenir Riego et les libéraux Espagnols. Les choses ne devaient pas s'arrêter là : les puissances alliées, afin d'apaiser leur soif « d'ordre et de justice », avaient également résolu de sauver de l'abîme la jeune et inexpérimentée Amérique, de rétablir l'empire castillan dans le nouveau monde et, modernes Hercules, de traverser par tous les moyens possibles tout Etat qui oserait invoquer le droit qu'ont les peuples de se gouverner à leur guise. En présence de cet état de choses, l'opinion publique s'émouvait vivement aux Etats-Unis. Le président Monroe, s'étant adressé à Jefferson pour lui demander son avis sur la politique à suivre en cette occurrence, reçut de lui une longue lettre, où se trouvait le passage suivant : « Notre première maxime fondamentale doit être de ne jamais nous laisser entraîner dans les querelles qui troublent l'Europe; la seconde, de ne pas souffrir que l'Europe se mêle des affaires de ce côté-ci de l'Atlantique. L'Amérique, au nord comme au sud, a des intérêts tout à fait distincts de ceux de l'Europe et qui lui appartiennent en propre. Il faut donc qu'elle ait un système à elle et se sépare de l'Europe. L'un des principes, que ce dernier travail a devenir le repaire du despotisme, tous nos efforts doivent tendre à faire de notre hémisphère le séjour de la liberté. » Dans ces quelques lignes se trouve résumée toute la doctrine de non-intervention que Monroe formula dans son message adressé au congrès le 2 décembre 1823. « Nous devons à notre bonne foi, dit-il, aux relations amicales qui existent entre les Etats-Unis et les puissances européennes, de déclarer que nous considérons toute tentative de leur part d'étendre leur système à quelque partie de cet hémisphère comme dangereuse pour notre tranquillité et pour notre sûreté. En ce qui concerne les colonies et les dépendances actuelles des puissances européennes, nous ne sommes pas intervenus et nous n'interviendrons pas dans leurs affaires. Mais quand aux pays qui ont proclamé leur affranchissement, qui l'ont maintenu et dont nous avons reconnu l'indépendance, après de mûres réflexions et d'après les principes de la justice, nous ne pourrions envisager l'intervention d'un pouvoir européen quelconque, dans le but de les opprimer ou de contrôler en aucune manière leur destinée, que comme la manifestation de dispositions hostiles envers les Etats-Unis. » Et il ajoutait : « Il est impossible que les alliés étendent leur système politique à aucune partie de l'un des continents américains sans mettre en danger notre bonheur et notre tranquillité, et personne ne peut croire que nos frères du Sud accepteraient d'eux-mêmes l'établissement de ce système. Il est donc impossible que nous restions spectateurs indifférents d'une telle intervention, sous aucune forme qu'elle se produise. »

Ces paroles résonnaient tellement au sentiment public dans le pays libre auquel elles s'adressaient, qu'elles furent universellement acceptées. La déclaration de Monroe pouvait toutefois n'être considérée que comme une

opinion individuelle. Les républiques de l'Amérique du Sud se chargèrent de lui donner une sanction en l'érigant en règle de droit public. Dans le congrès convoqué à Panama en 1826, les délégués de ces républiques protestèrent contre toute intervention européenne de l'Europe et affirmèrent la doctrine de Monroe par une déclaration solennelle.

Aux Etats-Unis, cette doctrine reçut une éclatante consécration en 1823, à l'occasion des conflits survenus en Amérique, et dans l'appréhension d'une guerre entre l'Amérique et l'Angleterre, le congrès de Washington se rangea tout entier à l'opinion de M. Seward, qui s'exprima ainsi : « Je suis radicalement opposé, opposé en tout temps, maintenant, désormais et pour toujours, en dépit des périls et des éventualités possibles, à tout projet de n'importe quelle puissance étrangère sur les Etats de ce continent. » Enfin, ce fut de nouveau au nom de la doctrine de Monroe que le président des Etats-Unis protesta d'abord contre l'établissement d'un empire au Mexique par le gouvernement français et amena ce dernier, sous le coup d'une menace de déclaration de guerre, à retirer ses troupes du Mexique (1867).

MONROSE (Claude-Louis-Séraphin BARRIZAIN, dit), comédien français, né à Besançon le 6 décembre 1784, mort à Paris le 20 avril 1843. Il était voué dès sa naissance à la carrière dramatique. Son père était chanteur, sa sœur jouait les ingénues, et une de ses tantes les premiers rôles du drame. Au sortir d'études ébauchées au collège de Charente, il vint s'exercer au Théâtre des jeunes artistes, vers l'âge de quatorze ans, et l'originalité de son jeu fut remarquée. Dubois, qui fut un moment directeur de l'Opéra, puis propriétaire de la Gaîté, composa pour lui un vaudeville, *Cassandre tout seul*, où débuta le jeune Monroe, qui de là passa au théâtre Montanier, puis alla en province, à Bordeaux et à Nantes, jouer les *Scapins* et les *Crispins*, ses rôles de prédilection. Il suivit, à Turin, pendant l'occupation française, une troupe dirigée par Mlle Raucourt, passa par Florence et entra en France en 1814, après une absence de six années. Il s'arrêta à Lyon et y donna quelques représentations. Son talent était alors dans toute sa force : l'effet qu'il produisit eut dû la réputation de l'artiste jusqu'à Paris, d'où lui vint bientôt un ordre de débuter à la Comédie-Française le 23 avril 1815. Monroe se présenta sur notre première scène littéraire sous les traits de Mascarielle, dans l'*Etourdi* de Molière, et développa toutes ses brillantes qualités, qu'il soutint encore dans le Pasquin, du *Dissipateur*; Dubois, des *Fausse confidences*; Scapin, des *Fourberies de Scapin*; Crispin, de *Crispin rival de son maître*; Hector, du *Joueur*; Crispin, du *Légataire universel*; Sosie, de *Amphitryon*; Labranche, de *Crispin rival de son maître*, etc. Admis pensionnaire, puis sociétaire, Monroe devint libre de paraître dans tous les rôles de son emploi, et se mit presque au premier rang par la vérité de son jeu, qu'il gâta malheureusement quelquefois par l'exagération de la charge. Sa taille était trop petite pour les valets de la grande livrée; mais il avait un bon masque et de la verve comique. Il créa avec beaucoup d'originalité un grand nombre de rôles dans les pièces de son époque et dans la plupart des ouvrages classiques. Monroe déployait autant de zèle que de talent; il était toujours sur la brèche, aux dépens parfois de sa santé; aimant son art avec passion, il ne pouvait modérer une ardeur qui lui devint funeste. Vers la fin de 1840, il éprouva les premières atteintes d'une maladie qui attaqua d'abord sa mémoire et sa présence d'esprit; malgré des efforts inouïs, il ne pouvait plus parvenir à savoir ses rôles. Le 7 janvier 1843, l'excellent comédien d'autrefois donna au Théâtre-Français sa représentation d'adieu; Monroe parut pour la dernière fois dans le rôle de Figaro, du *Barbier de Séville*. Privé de la mémoire et de la raison, il n'était parvenu à retenir le texte d'un rôle qu'il avait joué tant de fois que grâce aux soins excellents et à la sollicitude du docteur Blanche. On arriva pourtant sans encombre jusqu'à la fin de la pièce, dans laquelle Duprez avait consenti à chanter dans la coulisse, au lieu et place d'Almaviva, la romance de Paisiello. Monroe mourut quelques mois après.

En dehors des rôles comiques du répertoire, voici la liste des principales créations de Monroe : Eugène, dans le *Médiant*, de Gosse; Frontin, du *Mari et l'Amant*, de de Vint; Germain, de la *Jeune femme colère*, d'Etienne (reprise); Ambroise, de *Valérie*, de Scribe et Melesville; Valentin, dans l'*Ecole des vieillards*, de Casimir Delavigne; Germon, de l'*Agiotage*, d'Empis; Després, des *Trois quartiers*, de Picard et Mazères; M. de Vertpré, du *Mari et la femme*; Verdier, de la *Mère et la Fille*; Bernardet, dans la *Comédie de la Fille*; Crispin, de l'*Obstacle imprévu*, pièce de Destouches, réduite à trois actes par Louis Monrose et Hippolyte Hostein; M. Mongillard, dans la comédie de Rozier.

MONROSE (Antoine-Louis, BARIZAIN, connu sous le nom de Louis), fils du précédent, comédien français, né à Paris en 1809. Il débuta en 1833, au Théâtre-Français, dans les rôles de premier comique, ne réussit pas et, après une tournée en province, revint

à Paris, en 1841, jouer à l'Odéon, devant des spectateurs dont l'indulgence n'est pas précisément le défaut. La verve de l'artiste, le mordant de sa diction, l'aisance et l'originalité de son jeu furent appréciés à juste titre. Il se révéla de plus comme auteur dramatique par plusieurs ouvrages très-agréables. En 1844, il reprit ses pérégrinations en province. Le 30 août 1845, il débuta au Vaudeville qu'il abandonna bientôt pour paraître aux Français en juin 1846, puis il prit la direction du théâtre de Nîmes; il se maria dans cette ville avec Mlle Drouart, cantatrice estimable. Las de ses continuelles voyages, Louis Monrose rentra à l'Odéon en 1847. Il fut accueilli comme l'enfant prodige par un public qui avait conservé son souvenir. En 1850, il débuta, pour la quatrième fois, à la Comédie-Française, où il obtint enfin l'approbation des vieux habitués, quoiqu'il exagérât encore la tendance vers la charge que l'on reprochait à son père. « Porté par son goût vers les excentricités et le burlesque, on le sert jusqu'à l'excès au physique sardonique, est adieu, dit un critique, réussit surtout dans les Crispins, les Frontins et les autres personnages de charge ou de convention. » Ce jugement est sévère. Louis Monrose était excellent dans le rôle de Basile, qu'il alla jouer sur presque tous les théâtres de France. Comme auteur dramatique, il a composé les pièces suivantes : *l'Obstacle imprévu*, comédie en prose, de Destouches, réduite à trois actes, en collaboration avec M. Hippolyte Hostein (Comédie-Française, 3 octobre 1838); *un Comique à la ville*, comédie en un acte et en prose (Odéon, 31 janvier 1845); *la Couronne de France*, comédie en trois actes et en vers, avec M. Hippolyte Lucas (Odéon, 6 novembre 1847); *les Vieux de la Maison d'Or*, comédie en deux actes et en prose, avec Armand Duranti (Odéon, 7 mars 1849); *Figaro en prison*, comédie en un acte et en prose, avec M. de la Comédie-Française, 6 février 1850; *Mon ami Babolin*, comédie-vaudeville en un acte, avec Mlle Achille Comte (théâtre du Gymnase, 13 mai 1851). On lui doit, de plus, quelques chansons et poésies diverses, recueillis sous le titre de *Petites satires* (1870, in-18).

Voici la liste de ses principales créations comme acteur : Charles, dans *Louise de Lignerolles* (rôle secondaire); Léonard Thierry, dans le *Voyage à Pontoise*, de MM. Alph. Royer et Gustave Vatz; Salmon, du *Baron de Luffeur*, de M. Camille Doucet; Paris, de la *Cigüe*, de M. Emile Augier; le docteur Célestus, dans *Romulus*, d'Alexandre Dumas (il y montra un naturel exquis et une ingénuité de sentiment bien rare chez un comique); Villerebeck, de la *Caroline*, de Scribe; Dubreuil, dans un *Jeune homme qui ne fait rien*, de M. Legouvé; Brissane, de *On ne badine pas avec l'amour*; *Amour*, de M. de la Comédie-Française, 6 février 1850; *Mon ami Babolin*, comédie-vaudeville en un acte, avec Mlle Achille Comte. Antoine-Louis Monrose, Eugène MONROSE, né en 1815, a fait une courte apparition au Théâtre-Français en 1852, dans le rôle de don Juan d'Autriche et n'a pu arriver à se faire admettre comme pensionnaire. Il a joué depuis sur quelques scènes du boulevard. — Sa fille, Mlle MONROSE, née en 1838, s'est fait, comme cantatrice, une certaine réputation dans une courte carrière théâtrale. Après avoir étudié le chant sous la direction de Duprez, elle débuta au théâtre de l'Opéra-Comique le 22 septembre 1859, par le rôle de la reine Elisabeth, dans le *Songé d'une nuit d'été*, opéra de M. Ambroise Thomas. « De très-beaux yeux, une physionomie intéressante et une bouche un peu sérieuse font de Mlle Monrose une femme charmante qui dispose immédiatement le public en sa faveur, disait F. Soudo. Sa voix est un soprano aigu, d'une étendue de deux octaves, qu'elle parcourt avec intrépidité par une vocalisation sûre et vigoureuse. » Pendant huit ans, Mlle Monrose a tenu dignement à l'Opéra-Comique l'emploi de première chanteuse. Son talent original s'accommodait surtout des créations qui permettent à une artiste de rester elle-même sans s'inquiéter des traditions. Elle a quitté la scène vers 1867. Voici la liste de ses principales créations : la marquise, du *Roman d'Elvire*, opéra d'Ambroise Thomas; Olga, de la *Circassienne*, opéra d'Auber; la marquise de Richmond, dans le *Joillier de Saint-James*, opéra de Grisar; le *Trois de Pierrot*, opéra de M. Gautier.

MONROVIA, ville de la Guinée septentrionale, ch.-l. de la république noire de Libéria, à l'embouchure du Mesurado, à 400 kilom. S.-O. de Freetown, par 6° 18' de lat. N. et 124° 44' de long. O.; 8,000 hab. Ainsi nommée en l'honneur du président Monroe. Fondée en décembre 1821, elle a eu à souffrir des attaques des naturels, mais à présent elle s'agrandit de jour en jour.

MONS s. m. (mons). Abbréviation de Monseigneur ou de Monseigneur : *Nous n'avons rien à nous dire, mons de Lépine; j'ai affaire, et je vous laisse.* (Mariv.) *Ti, mons Liberti, gros sac d'écus, tu veux attendre?* (F. Soulié.)

Vous êtes, mons Picard, trop parler avec moi.

AL. DUVAL.

— Hist. Titre d'honneur dont le roi se servait à l'égard des évêques et des archevêques : *MONS l'évêque. MONS l'archevêque.*

MONS s. m. (mons). Comm. Charbon de Mons en Belgique : *Brûler du MONS. Le MONS est bon pour la forge.*

MONS, village et comm. de France (Var), canton de Fayence, arrond. et à 35 kilom. de Draguignan, sur une éminence; 973 hab. Aux environs du village, à 40 mètres de hauteur au-dessus du torrent de la Siagne, s'ouvre une grotte dont l'entrée est formée par une sorte de vestibule de 4 mètres de hauteur. La grotte mesure 185 mètres de longueur. Les voûtes sont chargées de stalactites. Au-dessus de Mons se trouve le barrage établi par les Romains sur la Siagne et la prise d'eau de l'aqueduc de Fréjus. Ce gigantesque aqueduc, que l'on peut suivre encore dans la plus grande partie de sa longueur, traversait un tunnel pratiqué dans la roche vive et mesurant 50 mètres de longueur, 4 mètres de largeur et 25 mètres de hauteur.

MONS, en latin *Castri locus*, *Montes Hanonius*, en flamand *Bergen*, place forte de Belgique, ch.-l. de la province du Hainaut, sur la Trouille et le canal de Condé, à 52 kilom. S.-O. de Bruxelles, par 50° 25' de lat. N. et 10° 35' de long. E.; 27,000 hab. Chef-lieu de division militaire, arsenal. Tribunal civil, criminel et de commerce. Collège; école provinciale des mines; Académie de dessin et d'architecture. Société des sciences, des arts et des lettres; cabinet de minéralogie; riche bibliothèque. Fabrication de coton, velours, dentelles, basins, mousselines brodées, draps communs, siamoises, savon, armes, pipes de terre; tanneries, nombreuses brasseries; fonderies de cuivre; chantiers pour la construction des bateaux. Grand commerce de houblon, lin, chanvre, céréales, pierre meulière, marbre, bestiaux et chevaux. Outre cette variété de produits manufacturés et l'activité de son commerce, Mons possède une autre source de richesses : c'est l'exploitation des riches bassins houillers qui entourent la ville et qui produisent annuellement environ 20 millions d'hectolitres de houille, dont la plus grande partie s'exporte en France. La ville de Mons est divisée en deux parties par la Trouille : l'une s'élève en amphithéâtre sur une colline assez escarpée, au sommet de laquelle est un château fort; l'autre s'étend dans la plaine; elles communiquent entre elles par quatre ponts et sont entièrement comprises dans le système de fortifications qui entourent la ville. Ces fortifications, qui font de Mons une des plus fortes places de guerre des temps modernes, figurent un polygone flanqué de 14 bastions entourés de fossés profonds, qui peuvent facilement être remplis d'eau. On entre dans la ville par six portes. L'intérieur est assez agréable. Les rues, quoiqu'anciennes, sont larges, propres et bien pavées; elles aboutissent à plusieurs places publiques, dont quelques-unes sont assez belles. Mons renferme quelques monuments dignes d'attention, notamment l'église de Sainte-Waudru, un des plus beaux édifices religieux du style ogival que possède la Belgique. Elle occupe l'emplacement d'une église fondée au VII^e siècle, réédifiée en 1113 et détruite par un incendie. La construction de l'église actuelle dura plus d'un siècle et demi. Le chœur est la partie la plus ancienne. La grande nef ne fut terminée que vers la fin du XIV^e siècle. L'édifice a, sous clef de voûte, 24 m. de largeur et la longueur du vaisseau est de 108 m 60 et sa largeur 35 m 75. Ce vaisseau est un chef-d'œuvre de hardiesse, d'élégance et de légèreté. La couleur foncée que le temps a donnée à la pierre de calcaire bleu qui revêt l'intérieur et les verrières de couleur, qui règnent seulement à partir des transepts, donnent à cette église un aspect sombre et mystérieux. Les fenêtres du chœur resplendissent de vitraux magnifiques; ils représentent : le *Crucifixion*, *Mazimilien d'Autriche* et *Marie de Bourgogne*, avec leurs deux fils, *Philippe le Beau* et *François*. On remarque, en outre, à l'intérieur de l'édifice, un autel gothique en pierre, très-finement sculpté, et des bas-reliefs dignes d'attirer l'attention.

L'église de Sainte-Elisabeth, commencée en 1516, terminée en 1588, rebâtie sur un autre plan en 1722, offre un choquant mélange du style gothique et du style corinthien.

L'hôtel de ville, construit en 1458, sur la Grande-Place, est un élégant édifice, dont la façade est percée d'un double rang de fenêtres ogivales et à croix, et entre lesquelles existent des niches qui ont perdu leurs dais et leurs statues.

La tour du Beffroi, bâtie en 1623 par les Espagnols, occupe le sommet de la colline sur laquelle est assise une partie de la ville. Elle présente trois étages de différents ordres d'architecture.

Nous signalerons aussi : le palais de justice, bel édifice moderne; le théâtre, dont la façade est d'ordonnance ionique au rez-de-chaussée et d'ordonnance corinthienne au premier étage; la bibliothèque publique, qui compte environ 14,000 volumes; le collège; l'école des mines; le musée, récemment créé; l'Académie de dessin; la promenade du Petit-Parc et celle qui a été établie sur l'emplacement des anciens remparts.

Mons occupe l'emplacement d'un camp romain dressé par César et occupé plus tard par le frère de Cléon, qui y fut assiégé par Ambiorix, chef des Eburons. Au VIII^e siècle, sainte Waltrude y construisit un monastère, qui attira autour de ses murs un grand nombre d'individus, empressés de jouir de la protection spirituelle et temporelle d'un grand

établissement religieux; ainsi commença la fondation de la ville. Quand Charlemagne érigea le comté de Hainaut, en 804, Mons en fut la capitale. Au XI^e siècle, cette ville fut réduite en cendres et rebâtie peu de temps après. Le comte Baudouin la fit entourer de fortifications en 1148. Baudouin, VI, depuis empereur de Constantinople, s'occupa avec succès du perfectionnement de ses institutions politiques et lui donna, en 1200, une charte célèbre. Après avoir perdu le tiers de ses habitants par la peste, Mons recueillit les juifs que Philippe le Long, roi de France, chassait de ses États. Sous le règne de Charles-Quint, cette ville atteignit un haut degré de prospérité; mais bientôt les troubles civils arrêteront son développement. Les habitants, refusant de se soumettre aux mesures fiscales du duc d'Albe, furent privés de leurs franchises et écrasés d'une forte garnison. Le comte Louis de Nassau s'empara de la place par un stratagème; mais les Espagnols ne tardèrent pas à y revenir, et la réaction fut cruelle. Le règne des archiducs Albert et Isabelle ramena la paix et la prospérité dans la ville. Mons soutint depuis plusieurs sièges. Louis XIV s'empara de cette place en 1691, la rendit en 1697 et la reprit en 1701 et 1709. Les Français s'en rendirent encore maîtres en 1746; mais, deux ans après, elle retomba sous l'autorité autrichienne. Les insurgés belges s'en emparèrent en 1789; les Français en 1792 et 1794. C'est sous les murs de cette ville que Dumouriez remporta la victoire de Jemmapes, village voisin qui donna son nom au département français dont Mons fut chef-lieu jusqu'en 1814. Un concile tenu à Mons en 1586 publia un grand nombre de décrets relatifs à des matières de foi, de discipline, aux moyens d'empêcher l'extension du protestantisme, etc.

MONS (SIÈGES DE). La ville de Mons a eu à soutenir plusieurs sièges.

I. Le plus célèbre est celui qui la fit retomber sous la domination de Philippe II en 1572. Durant les troubles et les soulèvements excités dans les Pays-Bas par la sanginaire administration du duc d'Albe, le comte Louis de Nassau, frère de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, forma le projet de s'emparer de Mons par surprise, et il y réussit, à l'aide des calvinistes français réfugiés dans les Pays-Bas et de ceux qui l'avaient amenés avec lui d'Allemagne. Il se hâta de mettre la place en meilleur état de défense, car il s'attendait bien à voir promptement l'armée du duc d'Albe sous les murs de Mons. Elle commença, en effet, à se montrer vers la fin de juin 1572, commandée par Frédéric de Tolède, qui prit aussitôt ses dispositions pour l'investissement de la ville. Genlis, le principal agent des calvinistes français dans cette partie de la Flandre, rassembla quelques compagnies et essaya de se porter au secours des assiégés; mais il fut battu dans la plaine d'Hoterage, et les vainqueurs reprirent les opérations du siège; ils reçurent même des renforts qui leur permirent de serrer plus étroitement la place. Néanmoins, Frédéric de Tolède essaya vainement, une première fois, de s'emparer d'une abbaye, de solide construction, où les assiégés s'étaient retranchés; mais il fut plus heureux dans un second assaut. Les Français qui défendaient ce point, désespérant de pouvoir le conserver plus longtemps, l'abandonnèrent pour rentrer dans la ville. Sur ces entrefaites, le duc d'Albe arriva lui-même au camp; il venait animer les assiégés par sa présence et s'opposer en personne aux entreprises que ne pouvait manquer de tenter Guillaume pour dégager la place et sauver son frère. En attendant, il imprima aux opérations une impulsion plus vive, fit établir de nouvelles batteries contre les endroits les plus faibles et ouvrir la tranchée. Un feu terrible fut alors dirigé contre la ville, surtout contre la porte de Bertamont et le ravelin qui la couvrait; la canonnade devint même si violente que plusieurs pièces sautèrent en éclats. Les assiégés opposèrent dans leur défense une ardeur égale à celle de l'attaque. Le comte Louis, secondé par l'intrepide La Noue, un des plus habiles capitaines calvinistes, se multipliait, partout où le danger était le plus pressant. Pendant ce temps-là, le prince d'Orange s'avancant à la tête de 16,000 fantassins et de 9,000 cavaliers pour délivrer Mons. Son intention était de forcer le duc à une bataille, que celui-ci avait résolu d'éviter à tout prix. L'exemple de Fabius, il voulait vaincre en temporisant et en se contentant de harceler son adversaire. Le duc résistait à toutes les instances de ses lieutenants pour accepter la bataille que lui offrait Guillaume; l'archevêque de Cologne surtout, prêt belliqueux et bouillant, cherchait à l'exciter en lui vantant la bravoure de ses soldats, habitués à vaincre sous ses ordres. « Le but d'un général, répondait-il, est toujours de vaincre son ennemi, et non pas toujours de le combattre; on l'a bien combattu quand on est vaincu. » Le prince, désespérant d'amener le duc à un engagement, ne songea plus alors qu'à jeter des secours dans la place; mais le général espagnol prévint et déjoua tous ses projets. Sachant, de plus, que le mécontentement et la confusion régnaient dans son armée, il profita d'une nuit sombre pour attaquer un de ses quartiers et y sema le carnage et l'épouvante. Les soldats du prince, exaspérés par cette suite continuelle

d'échecs et d'humiliations, lui reprochaient avec colère de les avoir trahis en les amenant en Flandre où, au lieu de riches dépouilles, ils n'avaient trouvé que des désastres et la misère. Guillaume, la rage dans le cœur, se vit donc contraint à battre en retraite et à laisser la ville livrée à ses propres ressources. Les assiégés, se voyant privés de tout espoir de secours, se déterminèrent enfin à capituler, le 19 septembre, et ils le firent aux conditions les plus honorables. Les Français, Louis de Nassau et la noblesse flamande sortirent avec armes et bagages; les soldats avec leurs armes seulement; et les bourgeois avec leur mobilier. Tous s'engagèrent, de plus, à ne point porter les armes contre les rois de France et d'Espagne pendant un an; le comte Louis fut le seul qu'on dispensa de rien jurer à cet égard.

II. Au mois de mars 1691, le maréchal de Luxembourg parut devant Mons avec une armée de 80,000 hommes. Louis XIV en personne avait voulu prendre part à ce siège, où il affronta plus d'une fois le danger d'être tué. Les assiégés se défendirent vigoureusement; mais plusieurs de leurs ouvrages ayant été fondus et emportés de vive force, ils jugèrent un plus long résistance impossible et ils capitulèrent le 8 avril.

III. Après la bataille de Malplaquet, les alliés, sous la conduite de Marlborough et du prince Eugène, se jetèrent sur Mons, pour ne point paraître avoir été battus en payant de 20,000 hommes l'acquisition d'un simple champ de bataille. La place aurait pu opposer assez de résistance pour que les Français eussent le temps de la secourir; mais la difficulté de recruter des troupes effraya le conseil de guerre et Mons se rendit le 20 octobre 1709, après vingt-six jours de siège.

IV. En 1746, le prince de Conti mit le siège devant Mons, qui ouvrit ses portes le 10 juillet. Douze bataillons, qui composaient la garnison, furent faits prisonniers. Jamais l'Autriche ne perdit tant de places et la Hollande tant de soldats que dans le cours de cette guerre.

V. Au mois de novembre 1792, l'occupation de Mons fut pour la France le premier fruit de la victoire remportée à Jemmapes par Dumouriez; 237 bouches à feu et de nombreux approvisionnements tombèrent ainsi en notre pouvoir. Enfin, les Autrichiens étant rentrés dans Mons, les Français l'assiégèrent de nouveau en 1794. Vaincus dans plusieurs engagements successifs par les généraux Kléber, Lefebvre et Scherer, les Autrichiens durent encore évacuer la place et un grand nombre d'autres qu'ils occupaient dans le département du Nord.

MONS-EN-PUELLE ou EN-PÉVÈLE, village et commune de France (Nord), canton de Pont-à-Marcq, arrondissement de Lille, pop. aggl., 450 hab. — pop. tot., 2,090 hab. Fabrication de sucre, brasseries, moulins à farine et à huile, broderies, confection de sarraux. Victoire de Philippe le Bel sur les Flamands le 18 août 1304.

MONS (Jean-Baptiste VAN), chimiste belge, né à Bruxelles en 1765, mort à Louvain en 1842. Il était élève dans une officine de pharmacien lorsqu'il publia, à vingt ans, un *Essai sur les principes de la chimie antiplogistique* (Bruxelles, 1785, in-8°) et deux ans après, il passa avec succès ses examens pour la maîtrise. A l'époque de l'insurrection brabançonne, Mons adopta avec ardeur la cause populaire, fut pendant quelque temps emprisonné, devint représentant du peuple, après l'invasion de la Belgique par les armées françaises, et fut chargé en 1795, par le représentant français Roberjot, de faire des recherches sur les mines de son pays, puis de préparer la réorganisation de l'enseignement dans les départements réunis. En 1797, Van Mons devint professeur de chimie et de physique expérimentale à l'Ecole centrale de Bruxelles. A cette même époque, il commença à prendre part à la rédaction des *Annales de chimie*, de Paris, puis il fonda, en 1801, le *Journal de chimie et de physique*, prit en 1807 le grade de docteur à Paris, fut nommé, après la création du royaume des Pays-Bas, membre de l'Académie de Bruxelles, et alla prendre possession en 1817, à l'université de Louvain, d'une chaire de chimie et d'agriculture, qu'il garda jusqu'en 1830, époque où il se retira. Depuis 1799, Van Mons était membre associé de l'Institut de France. Ce savant avait fait une étude toute particulière de la culture et des modes de propagation des arbres fruitiers; il s'était livré à ce sujet à d'innombrables expériences dans des pépinières plantées par ses soins, et les procédés de propagation des plantes trouvés par lui se sont répandus jusqu'en Amérique. En chimie, Van Mons avait adopté le système de Lavoisier, et il dut aux efforts qu'il fit pour propager les doctrines de la chimie moderne ses relations avec les plus célèbres chimistes de l'Europe. En physique, il admit la théorie de Franklin et l'hypothèse d'un seul fluide électrique. Enfin, en pharmacie, il s'attacha à mettre plus d'ordre et de simplicité dans la masse des formules qui composaient l'arsenal pharmaceutique de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie de la combustion* (Bruxelles, 1802, in-8°); *Principes d'électricité* (Bruxelles, 1803); *Lettre à Buchholz sur la formation des métaux en général*

et en particulier de ceux de Davy ou *Essai de réforme générale de la théorie chimique* (Bruxelles, 1810); *Principes élémentaires de chimie philosophique* (Bruxelles, 1818); *Pharmacopée usuelle, théorique et pratique* (Louvain, 1821-1822, 2 vol. in-8°); *Matériel médical-pharmaceutique compendium* (Louvain, 1823, in-8°); *Arbres fruitiers, leur culture en Belgique et leur propagation par la graine ou Pomologie belge* (Louvain, 1835-1836, 2 vol. in-12), etc. On lui doit, en outre, de nombreux mémoires dans divers recueils scientifiques et une traduction annotée des *Eléments de philosophie chimique* de Davy (1813-1816, 2 vol. in-8°).

MONS (Louis-Augustin-Ferdinand VAN), général belge, fils du précédent, né à Bruxelles en 1796, mort à Liège en 1847. En sortant de l'Ecole de Saint-Cyr (1814), il entra, avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie, dans l'armée des Pays-Bas et reçut en 1845 le grade de général-major. On lui doit les ouvrages suivants : *Cours élémentaire d'artillerie* (Bruxelles, 1833); *Mémoires à l'usage de l'armée belge* (Bruxelles, 1835-1836, 2 vol. in-8°); *Manuel d'armement à l'usage des troupes belges* (Bruxelles, 1836, in-8°). Ces ouvrages ont eu de nombreuses éditions.

MONS (Théodore VAN), juriconsulte belge, frère du précédent, né à Bruxelles en 1801. Il fit ses études de droit, puis entra dans la magistrature (1830), devint, six ans plus tard, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles et fut appelé en 1853 à présider la cour militaire. Outre des articles insérés dans le journal intitulé : *la Jurisprudence du XIX^e siècle*, on lui doit : *Positiooio ou Collection générale de la jurisprudence française et belge depuis 1791, classée par ordre chronologique, suivi d'une Table générale alphabétique*.

MONSALVO (Joseph), juriconsulte espagnol. V. FINESTRES Y MONSALVO.

MONSÉGUR, en latin *Mons Securus*, ch.-l. de canton (Gironde), arrondissement de N.-E. de La Réole; 1679 hab. Ancienne bastide qui servait de lieu de refuge au moyen âge. Cette ville fut prise et saccagée en 1562 par le féroc Montluc.

MONSIEUR, s. m. (mon-sé-gneur; gn. ml. — de mon, et de seigneur). Titre que l'on donne aux princes d'une famille souveraine, aux cardinaux, aux archevêques, aux évêques et aux prélats : *MONSIEUR le prince*. *MONSIEUR le dauphin*. *MONSIEUR l'archevêque de Paris*. *MONSIEUR, nous vous sommes bien obligés*. — *MONSIEUR ! Oh ! oh ! MONSIEUR ! Attendez, mon ami, MONSIEUR mérite quelque chose, et ce n'est pas une petite parole que MONSIEUR; tenez, voilà ce que MONSIEUR vous donne. (Moi). Tel abbé qui s'intitule frère se fait appeler MONSIEUR par ses moines. (Voit).* Titre que l'on donnait naguère aux ministres : *MONSIEUR le garde des sceaux*. « Titre accordé autrefois aux premiers présidents des cours souveraines. » Titre que les intendants de province se faisaient donner par leurs subalternes. « Titre que l'on donnait, dans le moyen âge, à tout chevalier.

— Argot. Levrier que les voleurs emploient pour forcer les serrures : *Il lui semblait reconnaître le grincement d'une serrure sous l'effort d'un MONSIEUR*. (Ch. Monselet.)

— Gramm. On dit au pluriel *messieurs* lorsqu'on parle à plusieurs personnes ayant droit au titre de *monseigneur*; on dit *nosseigneurs* lorsqu'on parle d'elles : *Je m'adresse à vous, MESSIEURS*. *NOSSIEURS les évêques de France ont renoncé à toutes les idées gallicanes*. On dit même *monseigneurs*, avec l'article, pour signifier les personnes qui portent le titre de *monseigneur* : *Tous les MONSIEURS du monde ne feraient rien à la chose*. On écrit souvent par abréviation *M^{rs}*.

— Rem. C'est dans les dernières années du XVIII^e siècle que les évêques prirent de leur propre autorité le titre de *monseigneur*. Jusque-là, on les appelait *monsieur*. C'est ainsi qu'on disait : *MONSIEUR de Meaux* ou d'Orléans, *MONSIEUR de Cambrai*, etc. Fénelon et Bossuet ne trouvaient pas cette qualification au-dessous d'eux; mais leurs successeurs ont changé tout cela.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet Saint-Simon dans ses *Mémoires* :

« Dans une assemblée du clergé, les évêques, pour tâcher de se faire dire et écrire *monseigneur*, prirent délibération de se le dire et se l'écrire réciproquement les uns les autres. Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalterne. Tout le monde se moqua d'eux, et on rioit de ce qu'ils s'étoient *monseigneurisés*. Malgré cela, ils ont tenu bon, et il n'y a point eu de délibération parmi eux, sur aucune matière sans exception, qui ait été plus invariablement exécutée. »

L'article 12 du titre II des articles organiques de la convention du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) porte expressément : « Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de *clerc* ou de *monseigneur*; toutes les autres qualifications sont interdites. » Au même acte officiel, aucune loi n'a modifié depuis cette prescription, qui demeure la seule légale.

MONSIEGNURIE s. f. (mon-sé-gneur-ri; gn. ml. — rad. *monseigneur*). Par plaisant. Titre ou personne de *monseigneur* : *Voilà MONSIEGNURIE*.

MONSIEGNURISÉ, ÉE (mon-sé-gneur-ri-zé; gn. ml.) part. passé du V. *monseigneuriser*. A qui l'on donne le titre de *monseigneur* : *Ministre MONSIEGNURISÉ*.

MONSIEGNURISER v. a. ou tr. (mon-sé-gneur-ri-zé; gn. ml. — rad. *monseigneur*). Honorer du titre de *monseigneur* : *Les ministres, les rois font la cour aux prélats d'argent, qu'ils MONSIEGNURISENT chapeau bas*.

Irai-je, adulateur sordide,
Encenser un sot dans l'éclat,
Amuser un Crépuscule stupide,
Et *monseigneuriser* un fat?

GRESSET.

Se monseigneuriser v. pr. S'faire appeler *monseigneur*; prendre le titre de *monseigneur* : *Les évêques statuent de se MONSIEGNURISER à l'exemple de Richelieu; jamais aucun concile ne fut mieux observé. (Boiste).*

— Réciproq. Se donner mutuellement le titre de *monseigneur* : *Etant allé avec un évêque de mes amis et ayant appris qu'il y avait d'autres évêques avec lui, je demandai ce qu'ils faisaient : « Ils se MONSIEGNURISENT, » me répondit assez plaisamment un de leurs laïques. (Cailleries).*

MONSELET (Charles), littérateur français, né à Nantes en 1825. Son père était libraire à Nantes, et c'est dans cette ville qu'il fit ses études, puis à Bordeaux, où sa famille se transporta. Il s'essaya à écrire dans le *Courrier de la Gironde*, fit jouer une petite comédie en un acte, le *Carreau brisé* (1844), et même donna, au Grand-Théâtre de Bordeaux, une parodie en vers de la *Lucrèce* de Ponsard. Monselet, qui n'a jamais su faire que des vers faciles, se croyait poète et il le fut aussi, vers la même époque, un petit poème intime, pastiche de Bizet, *Marie et Ferdinand* (1844, in-8°). Venu à Paris en 1846, il écrivit dans l'*Artiste*, obtint de faire passer deux longs romans-feuilletons dans l'*Epoque* et dans la *Patrie*; il jugea ces premiers travaux si médiocres, qu'il ne les a jamais imprimés en volume. Des articles de critique dans le *Pays*, l'*Assemblée nationale*, l'*Athénæum* et la *Presse*, quelques études soignées, insérées dans la *Revue de Paris* de Laurent Pichat et Cormenin; *Edouard Ourlicin, Histoire du Grand-Théâtre de Bordeaux, Bibliothèque galante du XVIII^e siècle*, mirent son vrai jour son talent fin et distingué. Mais avec ses aptitudes diverses, son esprit aigu, un certain air de causerie, le talent de dire spirituellement des choses insignifiantes et de raconter des anecdotes, l'art surtout de rencontrer juste à point le bon mot qui dispense des bonnes raisons et des études sérieuses, Ch. Monselet était né pour le petit journalisme et le petit journalisme l'a dévoré; il y a dépensé en menue monnaie son million, s'il avait un million, et toutes les fois qu'il a voulu revenir à des travaux plus solides qu'un simple article de genre, le chroniqueur au jour le jour n'a pas tardé à repaître sous l'écritain. Son langage littéraire est assez lourd, et cependant on n'y trouve pas une œuvre, ses meilleurs volumes sont ses recueils d'articles de genre ou de fantaisies littéraires parus d'abord dans les journaux. Son *Histoire du tribunal révolutionnaire* (1850, in-8°) est une facétie historique; Monselet n'a jamais eu le sérieux nécessaire à une œuvre d'érudition, et un tel sujet exigeait des études qui lui sembleraient superflues. Ses grands romans : la *Franc-maçonnerie des femmes* (1856, 7 vol. in-8°); les *Chimistes rouges* (8 vol. in-8°), dont la première partie, *Irénée de Tremleu*, a été réimprimée sous le titre de : *Monselet le duc d'Amuse* (1865, in-18), n'ont pas eu de succès; la réimpression sous un autre titre a passé pour une œuvre originale.

Ch. Monselet a eu plus de bonheur dans ses études littéraires sur le XVIII^e siècle; il en a fouillé des recoins inconnus et remis au jour, avec sagacité, quelques physionomies oubliées. Sa *Bibliothèque galante* (1855), rééditée sous le titre de : *Galanteries du XVIII^e siècle* (1862, in-12), petite supercherie qu'il affectionne, est une excellente bibliographie des romans licencieux de cette époque; c'était un travail difficile, la plupart des livres qu'on trouve dans cette bibliothèque étant rares ou introuvables, et Monselet en donne le catalogue à peu près complet, avec une analyse suffisante, quoique un peu superficielle. *Réfit de La Bretonne, sa vie et ses amours*, etc. (1854, in-16), est également une bonne étude critique, et la partie bibliographique, un vrai dédale quand il s'agit d'un si prolifique écrivain, est tracée avec soin; les *Oubliés et dédaignés du XVIII^e siècle* (1857, 2 vol. in-12) est le meilleur ouvrage de cette série rétrospective et l'œuvre la plus sérieuse de l'auteur; son *Fréron ou l'Illustré critique* (1864, in-16) est d'une partialité révoltante; pour le besoin de sa cause et afin de justifier son propre travail, Monselet a trop sacrifié Voltaire à son mortel ennemi. La réhabilitation de « l'illustré critique » porte souvent à faux; cependant, ce n'est pas sans intérêt qu'on se replonge dans ces vieilles querelles littéraires maintenant si loin de nous.

Monselet a appliqué les mêmes procédés, encore plus superficiels peut-être, aux noms patins et grands de la littérature contemporaine; ses appréciations sommaires ne peuvent guère passer que pour des boutades; mais quelques-unes ont de la finesse; d'ailleurs,

Monselet se contente d'être spirituel sans être jamais méchant, ce qui fait passer bien des choses : *Statues et statuettes contemporaines* (1851, in-12); *Figurines parisiennes* (1854, in-12); *La Logique littéraire, dictionnaire des grands et des petits auteurs de mon temps* (1857, in-12) sont trois ouvrages tout à fait similaires. L'auteur cherche plutôt à faire de l'esprit qu'à donner une idée, même superficielle, des écrivains dont il parle; cependant, cela se lit avec plaisir, quoiqu'il y ait plus d'esprit véritable et d'humour dans ces fantaisies légères, insérées d'abord dans le *Figaro*, de 1855 à 1861, et réunies ensuite en volumes en deux séries : les *Tréteaux du sieur Ch. Monselet* (1859, in-16) et le *Théâtre de Figaro* (1861, in-16). Ce sont de petites scènes dialoguées, sans prétention, où se trouvent exposées les épidémies drolatiques de la vie artistique et littéraire. Dans les *Tréteaux*, la fantaisie intitulée la *Bibliothèque impériale* est le chef-d'œuvre du genre.

Il y a encore dans Monselet deux hommes dont nous n'avons que peu ou point parlé, le poète et le gourmet. Le poète n'a de valeur que dans quelques petits sonnets humoristiques qu'il a répandus ça et là, suivant le hasard des collaborations; ses recueils sont assez faibles. Ce sont : les *Vignes du seigneur* (1855, in-16), poésies sur le vin; imprimé en caractères rouges, ou plutôt couleur de lie, et très-soigné comme exécution typographique, ce petit volume est fort rare aujourd'hui, et le *Pleasant et l'amour* (1865, in-15), autre recueil de vers très-peu connus; c'est élégant, facile; on y rencontre, comme dans toute l'œuvre de Monselet, des traits heureux, un véritable esprit d'observation appliqué aux infiniment petits de la vie; il y manque ce qui fait le poète. Comme gastronome, Ch. Monselet a joué longtemps d'une réputation que ses envieux disent usurpée. Voulant ressusciter les traditions de Grimod de la Reynière et de Brillat-Savarin, il a publié l'*Almanach gourmand* (1865, in-16) et fondé une petite revue, le *Gourmet*, qui n'a pas vécu. Le gastronome a collaboré avec le poète pour composer la *Cuisine poétique*, recueil d'aphorismes et de recettes culinaires en rimes riches (1859, in-24).

On doit encore à Monselet quelques romans : *Monseigneur Capiston* (1854, in-12), pastiche réussi des romanciers du XVIII^e siècle, son époque favorite; l'*Argent maudit* (1862, in-12); la *Belle Olympe* (1873, in-12) et un petit volume de voyages : *De Montmartre à Séville* (1865, in-12). Monselet a été décoré en 1865. Il avait conçu, vers le milieu de 1873, le projet d'un nouveau théâtre qui ressusciterait l'illustre-Théâtre du XVIII^e siècle, celui où Molière fit ses débuts, et qui serait consacré à un genre oublié, la farce classique, comme la comprenaient nos pères. Cette louable tentative mériterait de réussir.

MONSIEUR, ville du royaume d'Italie, province et à 21 kilom. S.-O. de Padoue, ch.-l. de district et de mandement; 8,783 hab. Fabriques de chapeaux, tissus de laine et de lin. Commerce assez actif par le canal de son nom. Cette ville est ceinte de murs crénelés; ruines d'un château fort sur un mamelon voisin. Le canal de Monsieville, voie navigable de l'Italie, appelé aussi canal d'Este, dérive du Frassin, à Este, et débouche à Bacchiglione, après un parcours de 30 kilom.

Monseigneur (LX) [*El Monserrate*], poème épique du capitaine Cristobal de Virues, écrivain espagnol, contemporain de Cervantes. Cette composition parut pour la première fois en 1588; il y a aussi, du même auteur, un *Second Monseigneur*, que l'on pourrait prendre, sur le titre, pour une suite du premier et qui n'en est qu'une réimpression pure et simple. Cervantes parait avoir fait cas de ce poème; dans le *Don Quichotte*, il le met sur le même rang que l'*Araucana*, ce poème magistral de Ercilla, lui plus belle composition épique de l'Espagne. « Ce sont, dit-il, en les unissant à un poème de troisième ordre, la *Araucana* de Juan Rufo, les meilleurs ouvrages en vers héroïques qui se soient écrits en castillan, et ils peuvent lutter avec les meilleurs de l'Italie. » Passe encore pour l'*Araucana*; mais, à l'égard du *Monseigneur*, c'est de l'exagération; il ne faut pas prendre à la lettre les flatteries que l'illustre écrivain adressait aux poètes contemporains ses amis, et, au fond, il était impossible qu'il ne fût pas de différence entre les inventions de Virues et celles de l'Arioste ou du Tasse.

Le *Monseigneur* est une montagne abrupte, dépendant du comté de Barcelone au moyen âge, et où il se fonda un ermitage, puis un monastère, auxquels se rattachèrent des légendes pieuses, une apparition de la Vierge, les miracles, comme à presque toutes les fondations d'abbayes de ce temps. Virues a couché ce que lui fournissait la légende à une aventure bizarre, tirée de sa propre imagination, dont il a fait le fondement même du poème, et il a composé sur ce sujet vingt chants sur le rythme adopté par l'Arioste et le Tasse, l'octave rimée. On est assez surpris, au premier abord, de voir un homme de guerre, qui travailla aussi pour le théâtre, choisir un tel sujet, et qui eût mieux convenu à la plume d'un moine. Le véritable héros du poème, c'est l'ermite, un pauvre bon, un pauvre saint à qui le diable envioie, comme autrefois à saint Antoine, d'effroyables tentations. La

filles du comté de Barcelone, jeune femme d'une merveilleuse beauté, possédée du démon, lui est confiée par son père, qui pense que les prières du saint auront raison de cette étrange maladie. Garin, torturé de désirs depuis qu'il a vu la jeune fille, veut s'enfuir; mais il est retenu par Satan qui, sous la forme d'un vieux solitaire à qui il fait l'aveu de ses pensées, l'exhorte à se vaincre lui-même et à ne pas se dérober par faiblesse à la tentation. L'ermite, rentré dans sa cellule, succombe à la force de ses désirs; il viole la jeune fille. Il y a là une peinture assez colorée. Le *Monseigneur* est un poème sacré, mais il est écrit par un soldat. Quelques autres peintures du même genre, disséminées ça et là, contribuent à donner à cette composition une tournure plus fantaisiste que religieuse. Le crime commis, afin d'en faire disparaître les traces, Garin tue sa victime et s'enfuit, craignant non sans raison d'avoir affaire au comte de Barcelone. Touché de repentir, il a l'intention d'aller à Rome en pèlerinage, de se jeter aux genoux du pape et de se faire imposer en expiation quelque dure pénitence. Bon nombre de chants sont consacrés à ses errantes pérégrinations et à ses aventures nombreuses, avant qu'il lui soit possible d'atteindre Rome : embarquements, tempêtes, naufrages, rencontres de corsaires et de bandits, rien n'est épargné pour faire durer un peu de temps ce pèlerinage. Enfin, Garin parvient aux pieds du pape et se confesse de son crime; le saint-père, touché de ses remords, lui donne pour pénitence de regagner Monseigneur sur les genoux et sur les mains; le coupable s'y soumet pieusement; mais à peine est-il rentré dans sa montagne que le comte de Barcelone le traque comme une bête fauve et le fait prendre par ses veneurs dans un filet. Garin va être massacré lorsqu'un miracle se produit : un enfant de trois mois, fils du comte, ordonne à son père d'épargner l'ermite dont la pénitence a effacé le crime. Une apparition de la Vierge décide le comte à aider, en cet endroit même, à la fondation du monastère de Monseigneur, et, second miracle non moins surprenant, on recherche la tombe de la jeune fille assassinée, on exhume le corps et voici que peu à peu elle revient à la vie, aussi belle et charmante qu'auparavant; résolue de ne pas rentrer dans le monde, elle est la première religieuse du monastère de Monseigneur. Dans le dernier chant, Garin raconte aux assistants l'histoire future de cette pieuse maison et prophétise sa grandeur; il raconte par avance les innombrables bienfaits que le ciel lui accordera par l'intercession de la Vierge de Monseigneur.

Ces miraculeuses aventures donneraient plutôt matière à une légende rimée qu'à un poème épique; aussi, l'auteur, pour remplir ses vingt chants, s'est-il placé dans l'obligation d'inventer des épisodes, de retarder le plus qu'il pouvait son dénouement. Ce défaut est sensible; les longueurs sont quelquefois fastidieuses. On ne peut donc convenir pourtant qu'il n'y ait dans la composition, tout entière groupée autour d'un seul personnage, l'ermite Garin, une assez puissante unité, et que bon nombre de passages n'aient un véritable éclat poétique.

MONSIEU (Nicolas-André), peintre français, né à Paris en 1754, mort dans la même ville en 1837. Il eut pour maître Peyron et devint membre de l'Académie de peinture en 1787. Cet artiste, doué d'une extrême facilité, a exécuté un nombre considérable de tableaux; qui pechent au point de vue du dessin et de la couleur, mais dans lesquels on trouve du mouvement, de la vie et une bonne entente de la composition. Nous citerons de lui : *Alexandre domptant Bucephale*, la *Mort de Phocion*, la *Mort de Caton d'Utique* (1787); la *Mort d'Agrès* (1789); *Zeuxis cherchant des modèles*; *Socrate et Alcibiade chez Aspasia* (1798); *Adonis partant pour la chasse* (1800); un des meilleurs tableaux de ce peintre au point de vue de la couleur; le *Lion de Florence* (1801), gravé par Cazenave; *Molière lisant le Tartuffe chez Ninon de Lenclos* (1802), gravé par Anselin; la *Mort de Raphaël*, *Éponine et Sabinus* (1804), tableau qui lui valut un prix d'encouragement; *Aspasie s'entretenant avec les hommes les plus célèbres d'Athènes* (1806); *Philoclète dans l'île de Lemnos*, *Trois de la valeur d'Alexandre* (1811), composition pleine de mouvement; *Prédication de saint Denis* (1814); *Alexandre et Diogène* (1819), au château de Versailles; *Dévolement de Belzunce, évêque de Marseille*, au musée du Louvre, *Fulvie découvrant à Cicéron la conjuration de Catilina* (1822); *Aria et Pélus* (1824); *Ajax et Ulysse se disputant les armes d'Achille* (1827); le *Chagrin monte en croupe et galope avec lui*, le *bon pasteur* (1833), etc. Il a laissé, en outre, beaucoup de portraits et de dessins.

MONSIEUR, pl. MESSIEURS s. m. (monsieur ou me-sieu, mé-sieu — de mon, et de sieur). Titre que l'on donnait autrefois aux hommes d'une condition un peu élevée, et que la politesse actuelle veut qu'on donne à tous les hommes, au moins en leur parlant : *MONSIEUR le duc*, *MONSIEUR votre frère*, *MONSIEUR Jean*, *MESSIEURS les députés*. Le prince de Condé voulait se retirer d'une persécution, pour se donner des airs de qualité, disait *MONSIEUR mon père, madame ma mère, dit en sa présence* : « *MONSIEUR mon écuyer, allez*

dire à MONSIEUR mon cocher qu'il mette MESSIEURS mes chevaux à MONSIEUR mon carrosse. Le vieux Brieux, qui avait une tête de fer, affectait d'appeler Masarin *MONSIEUR*. (L'abbé de Choisy.) Aux États-Unis, chacun paye son prêtre, et ces MESSIEURS sont obligés d'avoir du mérite. (H. Beyle.)

Appelez-vous messieurs et soyez citoyens.

ANDRIEU.

— Titre que l'on donnait aux saints, durant le moyen âge : *MONSIEUR saint Pierre*, *MONSIEUR saint Jean*. « Titre qu'on donnait au pape : *MONSIEUR Clément, souverain seigneur et gouverneur de l'Eglise*. » Titre que l'on donne au roi de France dans les actes publics, jusque sous les premiers Valois. « Titre des princes de la famille royale. » Titre spécial du frère aîné du roi de France : *Les premières mesures étaient d'autant plus difficiles que MONSIEUR étoit infiniment attaché à tout ce qui étoit de sa grandeur*. (St-Sim.) On avait su l'accommodement de MONSIEUR et du duc avec le roi. (A. de Vigny.) « Titre que l'on donnait aux membres du parlement et des cours souveraines : *Prendre l'avis de MESSIEURS*. » Titre qu'on donnait à des gentilshommes ayant le privilège de travailler le verre sans déroger. « Titre que les domestiques d'une maison donnent à leur maître : *MONSIEUR est sorti*. J'avais vu si *MONSIEUR* y est. *MONSIEUR* a somé.

— Mari, par opposition à la femme :

... Ai-je pris une femme
Pour illustrer monsieur du bruit que fait madame?
C. DELAVILLE.

Monsieur ne songe à rien, *monsieur* dépense tout;

Monsieur court, *monsieur* se repose...

Elle en dit tant que *monsieur* à la fin

Vous la renvoie à la campagne.

LA FONTAINE.

— Titre que l'on donne par humeur à une personne avec laquelle on est habituellement trop familier pour employer ce mot : *MONSIEUR ne veut pas, MONSIEUR a ses idées, MONSIEUR n'en fait qu'à sa tête*. Allez, *MONSIEUR*, vous êtes un petit vilain.

— Homme de la classe bourgeoise ou d'une condition un peu élevée au-dessus de la condition commune : *Elle a épousé un MONSIEUR*. Deux MESSIEURS sont venus vous demander. Un homme d'affaires est un MONSIEUR qui a pour effet de faire ses affaires dans les vôtres. (A. Karr.)

— Gros monsieur, Homme important par sa fortune ou sa position :

Tous les plus gros messieurs me parlaient chapeau bas.

RACINE.

Te voilà gros monsieur, moi je suis en service;

Tu dînes au salon et je mange à l'office.

DELAVILLE.

— Beau monsieur, Homme vêtu avec un certain luxe.

Ironie. Titre dont on accompagne certains termes injurieux : *MONSIEUR le sot, MONSIEUR l'insolent, je vous donnerai sur les oreilles*. (Acad.)

— Monsieur de, avec un nom de ville. Titre que l'on donnait et que l'on donne encore quelquefois aux évêques : *MONSIEUR DE Meaux*, *MONSIEUR DE Besançon*. « Ancien titre des bourgeois des diverses villes de France : *MONSIEUR DE Paris*, *MONSIEUR DE Tours*.

— Mon petit monsieur, Terme de mépris : Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins

haut.

— Ma foi, mon grand monsieur, je le prends comme

il faut.

MOÏÈRE.

— Monsieur, monsieur, Répétition usitée dans les souscriptions de lettres : A MONSIEUR, MONSIEUR Jaubert... Pour se rendre compte de cet usage, il faut d'abord se reporter au sens de ce mot : *Sieur* est la contraction de *seigneur*; *monsieur* est donc une expression de déférence. Ainsi que le remarque Génin, la manière primitive et la plus naturelle de former un superlatif, c'est de répéter le positif. Les enfants n'y manquent pas; ils diront : *Un grand, grand, grand homme ! Il était petit, petit ! C'est l'origine du bonbon et du bobo*. A monsieur un tel est une simple déférence; à monsieur, monsieur un tel, c'est une déférence double. Cette formule date au moins du XVI^e siècle, puisque frère Robert Carnoccoli, capucin, prédicateur de l'école de Menot, de Barletta et de Maillard, dédiait ainsi ses sermons à Ferdinand, roi de Naples et de Sicile, et à Jean d'Aragon, fils du roi : *Reverendissimo patri et domino domino Joanni de Aragonia...*, humiliter se commendat.

— Monsieur vaut bien madame, Le mari et la femme se valent :

Donc, à votre calcul, ô ma très-digne femme,

Monsieur, tout bien compté, se vaut pas bien madame.

MOÏÈRE.

— Arborio. Prune de Monsieur, ou simplement monsieur, Prune ronde, d'un beau violet : *D'excellentes PRUNES DE MONSIEUR*. D'excellentes MESSIEURS.

— Comm. Prune de Monsieur ou simplement monsieur, Couleur violette semblable à celle de la prune de même nom : *Robe de soie PRUNE DE MONSIEUR*, *Roban MONSIEUR*.

— Rem. On écrit très-souvent en abrégé M. ou M^r pour monsieur, et MM. ou M^{rs} pour messieurs.

Le titre de monsieur ne se donne pas aux personnes célèbres qui sont mortes, ni aux vivants qui ont une très-grande notoriété : Racine, Corneille, Victor Hugo.

— Encycl. Philol. Sous les premiers Valois, on écrivait encore dans les actes publics *monsieur le roi*. On avait aussi appelé les saints indistinctement *monsieur* ou *monseigneur*. Depuis, ce mot, pris absolument, servit à désigner le frère aîné du roi de France. Le dernier prince qui porta ce titre fut le comte d'Artois (sous Louis XVIII). Pris dans son acception générale, il s'étendit progressivement à toutes les classes de la société. Proscrit pendant la Révolution, il redevenit en usage après la réaction thermidorienne; mais le mot *citoyen* avait été conservé dans le vocabulaire officiel. Le poète Andrieux a tranché la question par un vers devenu célèbre :

Appelons-nous messieurs et soyons citoyens.

L'usage a fait prévaloir le conseil du poète.

Ce vers, du reste, qui a pris la valeur d'un précepte social, n'est pas une boutade isolée dans une œuvre du poète; il est tiré d'une pièce où le sujet est traité *ex professo* et qui figure dans les *Mémoires de l'Institut* (tome IV, page 447), sous ce titre : *Dialogue entre deux journalistes sur les mots MONSIEUR et CITOYEN*, par le citoyen Andrieux, lu à la séance publique du 15 vendémiaire an VI. Nous en citerons les principaux passages :

Bonjour, cher citoyen. — Monsieur, je vous salue.

... Du nom de monsieur pourquoi donc faire usage? Celui de citoyen me plairait davantage.

— Il me déplaît à moi; je préfère monsieur.

Pour juger ces deux mots, voyons ce qu'ils expriment.

Sire, sieur et monsieur, selon de vieux auteurs

En étymologie habiles inventeurs,

Vient du grec *kurios*; il veut dire mon maître.

Ce mot à prononcer doit vous coûter, peut-être.

Par nos devots aïeux il fut donné jadis

A Dieu même, à Jésus, aux saints du paradis;

Et monsieur saint Pacôme et monsieur saint Pan-

Poliment invoqués, les comblèrent de grâce. [Crace,

Des titulaires barons le féodal honneur

Se fit intituler *messire* et *monseigneur*.

Monsieur, de ces deux mots synonyme futile,

A qui veut l'expliquer n'offre qu'un sens servile;

Et je vous avouerai que je suis étonné

Qu'à s'appliquer soi-même on se montre obstiné.

Le nom de citoyen ! il retrace à la fois

A celui qui l'entend ses devoirs et ses droits :

Ce nom, à remonter jusqu'à son origine,

Offre plus de douceurs qu'on ne se l'imagine;

Nos graves érudits l'ont toujours fait venir

Du latin *cofr*, s'assembler et s'unir.

Et dans quel temps enfin votre aveugle délire

Abjure-t-il ce nom de *citoyen* français?

Lorsqu'il nous a valu d'incroyables succès;

Lorsque de nos guerriers l'invincible courage,

Surpassant tous les faits racontés d'âge en âge,

Étonne l'univers. Quels combats ! quels exploits !

Combien à ces récits j'ai treussé de fiel !

Ce nom de *citoyens* les menait aux conquêtes.

— Mais ce nom de *monsieur*, malgré votre éloquence,

N'est qu'un nom sans valeur, donné sans conséquence,

Une fausse monnaie, à laquelle toujours,

Parmi les gens bien nés, l'usage donne un cours.

On peut bien s'en servir sans faire une bassesse.

Si je dis à quelqu'un, par pure politesse,

Votre humble serviteur, pensez-vous, s'il vous plaît,

Que je le donne à lui pour être son valet ?

Ces mots-là, comme on sait, se disent pour la forme;

Et c'est l'usage enfin auquel je me conforme.

— L'usage ? ...

La dispute s'anime; les raisons pour, les

raisons contre se multiplient avec une animation

croissante. Le poète interrompt :

J'étais là dans un coin, présent à leur querelle;

On me prit pour arbitre : Eh ! mais, dis-je à tous deux,

Je suis pour *citoyen*, mon choix n'est pas douteux ;

J'aime tous les papiers que ce beau nom réveille ;

Il convient à mon cœur, il plaît à mon oreille.

Mais vous n'ignorez pas ce qu'en il coûte aussi

Pour ramener au bien le pêcheur endurci.

Le bon père Feuillet, qui prêchait l'évangile,

Voyant des gens souter certain jour de vigile,

Plutôt que de damner ces scandaleux vauriens,

Leur dit : « Mangez un bouff, et soyez des chrétiens.

Je vous en dis autant ; je suis la servitude,

Mais je suis complicité à la vieille habitude ;

De la déraciner s'il n'est point de moyens,

Appelez-vous messieurs, mais soyez citoyens.

Nos lecteurs ne manqueraient pas de remarquer

que le choix du mot *monsieur*, pour lequel

Andrieux se décide, n'est qu'un pis-aller

auquel il se résigne, ne pouvant faire accep-

ter le nom de *citoyen*, qu'il reconnaît être bien

préférable. La plupart de ceux qui citent

Andrieux ignorent cette circonstance, et

voient dans les vers qu'il emprunte un

dédain des formes républicaines, ce qui est

injuste pour sa mémoire.

L'appellation de *citoyen*, ressuscitée en 1848

et en 1870, est tombée de nouveau, par l'effet

de la réaction qui a suivi ces deux mouve-

ments populaires; ce qu'il y a de grave en

cela, c'est la réaction elle-même; quant au

terme de *citoyen* que nous préférons, nous

aussi, à celui de *monsieur*, nous y renonc-

erons s'il le fallait, et nous serions prêts,

comme Andrieux, à sacrifier le nom à la

chose; mais nous sommes persuadés que la

chose emportera le nom et que, lorsque nous

terons devenus de véritables citoyens, nous ne serons plus tentés de nous appeler messieurs.

Monsieur Auguste, roman de Méry (1859, in-16). C'est une des dernières œuvres du brillant écrivain, et l'on ne peut pas dire que ce soit une des meilleures. Après en avoir conçu la donnée scabreuse, Méry a évidemment reculé devant une exécution complète, qui était à peu près impossible; il aurait mieux fait d'y renoncer complètement. Mais il tenait à son idée et il croyait moral, sinon de l'exposer, du moins de la laisser entrevoir. « Les romans de meurtres, dit-il, les drames, les comédies ont exploité toutes les individualités perverses, odieuses, excentriques ou fatales qui peuvent jeter la perturbation dans les familles. Il restait peut-être une lacune, et ce livre, qui ne pouvait être ni une comédie ni un drame, essaya de la remplir. La plus rigide délicatesse a guidé la plume de l'auteur, au point de rendre énigmatique aux yeux du plus grand nombre le caractère du héros principal. On a mieux aimé pêcher par trop d'obscurité que par trop de lumière. » Fort bien; mais ce n'est pas du plus ou moins de lumière qu'il s'agit; on reste tout le long du volume en pléines ténèbres, et il faut une grande tension d'esprit pour découvrir, à travers toutes sortes de méandres et de paradoxes, quelle est la nature de ce M. Auguste.

M. Auguste est un jeune homme fort élégant, toujours bien mis, ganté de frais, rose et vermeil comme une jeune fille, avec une figure de chérubin. Plus qu'indifférent en ce qui touche les femmes, il ne sait même s'il y a des blondes et des brunes, et, comme il a été en Italie, on croit d'abord que c'est un soprano de la chapelle Sixtine; en quoi on se trompe. Pour lui faire contraste, le second héros du volume est un peintre épris passionnément de la beauté féminine, au point de ne pas même comprendre l'Apollon ou l'Antinous. Entre les deux est une jeune fille d'une grâce radieuse et, de plus, millionnaire; Octave, le peintre, l'aime avec une fougue déordonnée; et Louise, voisine de campagne du père, l'escalade les murs la nuit, grimpe sur un arbre et plonge des regards fort indiscrets jusque dans la chambre de Louise, qu'il surprend ainsi un beau soir en déshabillé. Il a si bien incrusté dans ses yeux son image qu'il a pu la reproduire de souvenir sur la toile, en costume de Vénus de Médicis. Quant à M. Auguste, qui loge au château, c'est à lui que le père, un imbécile, jette sa fille à la tête parce qu'il a l'air d'un homme posé et qu'il fait semblant d'étudier l'archéologie romaine. M. Auguste y songe bien, à cette jeune fille il ne l'a pas même regardée! Et cependant il a toute la tournure d'un amoureux, il soupire à l'écart et prend les airs les plus désenchantés, de sorte qu'une amie de Louise s'y méprend et s'entretient pour conclure le mariage, qui n'offre aucune difficulté, car la beauté fade et molle de M. Auguste a plu à Louise; et, du reste, la seule femme qui fasse attention à lui, pour toutes les autres ont pour ce monsieur du genre neutre une répulsion instinctive. Cependant Auguste est toujours fourré dans l'atelier d'Octave; il ne peut le quitter, il lui reproche de ne peindre que des femmes, lui rappelle son prix de Rome, *Oreste et Pylade*; lui fait cadeau d'une belle gravure de Marc-Antoine, *Adrien et Antinous*; lui écrit des lettres incompréhensibles, menace de s'en aller en Turquie, revient et fait tous les manèges d'un amant autour d'une maîtresse. Octave alors comprend ce que l'autre veut dire avec ses Pylades et ses Antinous, et met M. Auguste à la porte. Mais le drôle a une vengeance toute prête : « Avant huit jours, j'épouserai ta Louise ! » Veut-il épouser? non; il espère que l'Octave se tuera de désespoir ou qu'il fuira à Paris, la France, et que lui, Auguste, pourra aller loin, bien loin le rejoindre.

Le mariage va son train; on apprête la corbeille de noce; Louise est enchanée d'épouser son chérubin, et M. Auguste fort embarrassé se demande ce que fait Octave. Celui-ci ne souffle mot, de rage, car il sait la lâcheté d'Auguste et dédaigne de le provoquer. C'est un autre qui se charge de l'exécution, un certain Zim-Sinnal, peintre de sujets toujours masculins, qui, lui, comprend bien Antinous; il arrive tout sordide et déguenillé dans le salon du futur beau-père et cause un effroi bizarre à toute la légion féminine; M. Auguste balbutie, s'évanouit, offre 5,000 francs au drôle pour qu'il se taise et finit par disparaître; on ne le revoit plus. Mlle Louise, privée de son chérubin, en fait une maladie; mais, revenue à la santé et conduite dans l'atelier d'Octave, elle s'émerveille du portrait qu'il a fait d'elle, est sensible à son amour et consent à l'épouser.

Qu'est-ce que l'auteur a voulu prouver avec son monstrueux héros? Il est impossible de le deviner; tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les jeunes filles ont quelquefois tort de s'empêcher d'un Adonis et que la lâcheté, l'hypocrisie sont d'ordinaire les compagnes des vices ignobles. Cela ne valait pas la peine d'être démontré dans un livre incompréhensible, si l'on n'a pas la clef des habitudes mystérieuses de M. Auguste, et scandaleux, si on devine le personnage.

Monsieur Sylvestre, roman de George Sand (1866). Ce roman n'a été composé que pour

offrir des développements aux théories de M. Sylvestre, beau vieillard, philosophe spiritueliste, apôtre de la tolérance et du progrès avec une nuance de misanthropie. Ces théories, les voici : « La saine philosophie, la sainte vérité ne fait pas de miracles, et ces conversions-là ne seraient pas dignes d'elle. Il n'y a pas dans le passé de refuge contre l'implacable appel de l'avenir, et, quelque forme que prenne l'éternelle doctrine du spiritualisme, jamais elle n'aura le droit de s'imposer à la conscience humaine comme un coup d'Etat à une société lassée de désordre, ou comme une révélation fantastique à un malade étendu d'insomnie. Il faut que l'homme valide cherche lui-même sa raison de croire ou de nier, et l'influence des autres hommes doit se borner à provoquer ses réflexions. La foi surruse n'est pas la foi. Il faut laisser aux capucins et aux prédicateurs à la mode ces conquêtes d'ignorants ou de femellettes, vrais tours de goberlets ou la pauvre raison escamotée n'est guère plus précieuse que la noix de muscade des jongleurs. Les sceptiques et les athées sont nos frères; ils apportent des matériaux pour le nouveau temple. Ne dites pas que la négation ne crée rien. Elle crée la notion de la liberté de conscience, qui est la base sans laquelle on ne construirait jamais rien. Pour moi, j'éprouve le besoin de tendre la main à tous ceux qui marchent. Je ne me détourné que de ceux qui reviennent sur leurs pas et qui se replongent dans l'horrible nuit du moyen âge par crainte de la lumière. Plus j'approche de la mort, plus je sens que ces morts sont fous et qu'ils s'ensévelissent dans la peur et le mensonge. Eh quoi! ils prétendent aller à Dieu en maudissant la vie! Ils croient mériter la vie éternelle en niant la vie de l'humanité! Ils arrachent leurs ailes pour mieux voler! Ils damnent les autres et croient faire de Dieu leur complice! On enferme le risible et monstrueux idéal des âges de barbarie, n'est-il pas temps que chacun de nous, idéaliste ou non, te jette la palette de terre qui doit murer ta porte infame et ensevelir ta cité dolente dans l'oubli? »

A côté de ces théories, qui ont un caractère de grandeur incontestable, les événements du roman semblent bien fades; aussi les analyserons-nous très-brièvement. Pierre Sorède, l'ami de M. Sylvestre, a renoncé à l'héritage de son oncle plutôt que de consentir à se laisser marier contre son goût. Il se retire à la campagne, où il tombe amoureux d'une institutrice, Mlle Vallier, juge qu'il a rencontré en elle son idéal et se propose de l'épouser. Mais on veut le marier avec une jeune fille nommée Jeanne, dont la mère, Mme Irène, s'est enrichie dans le métier de femme galante. A la suite d'étranges péripéties, il apprend que l'ancienne courtisane est la femme de M. Sylvestre, qui n'a ni le monde que pour ne pas rougir de la conduite d'Irène, et qui seconde, avec un subime désintéressement, son amour honnête pour Mlle Vallier. L'aime-t-elle? Pierre Sorède l'ignore, car elle a su cacher, même à ses yeux, qu'elle le payait de retour. Mais il est des situations où le cœur trahit ses secrets malgré lui. Gédéon Nuñez, le père des élèves confiés à Mlle Vallier, veut épouser aussi l'institutrice. Un duel s'ensuit, dans lequel Pierre Sorède est blessé. Mlle Vallier s'installe à son chevet comme une sœur de charité, rôle qu'elle ne quittera que pour devenir sa femme. Nuñez se consola en épousant Jeanne, et M. Sylvestre en assistant au bonheur de ses amis et au mariage de sa fille, qu'il craignait de voir suivre les errements d'Irène. Comme peut en faire juge ce rapide résumé, la partie romanesque du livre ne manque pas d'intérêt, mais, bien qu'exposé en quelques pages seulement, le côté philosophique touche à de trop hautes questions pour ne pas rejeter dans l'ombre les incidents du drame.

Monsieur, Madame et Bébé, par M. Gustave Droz (1866). La *Vie parisienne* a eu la primeur de ces exquises causeries, un peu entachées de marivaudage. L'auteur excelle à raconter les bouderies au coin du feu, les tempêtes dans un verre d'eau. Il sacrifie, d'ailleurs, Monsieur à Madame, ce qui lui a gagné tout naturellement ses lectrices. On lui reproche d'avoir peint plusieurs amants que des époux; peut-être, en effet, Monsieur et Madame n'ont-ils été unis qu'à l'ancien XII^e arrondissement; mais qu'importe? on rit à cœur joie dans ce gentil ménage, on se dispute bien fort, on pleure de vraies larmes qu'un baiser vient bien vite sécher : on est jeune, on a vingt ans et l'amour au cœur; Madame se préoccupe du petit chapeau bleu, car elle est coquette; plus tard on pensera au bébé. Le livre se compose de scènes détachées qu'un amour lien ne réunit; ce sont de petites toiles finement brossées qui rappellent que l'auteur fut peintre avant d'être écrivain. « L'auteur, dit très-justement M. G. Merlet, se peint lui-même par son tour de style original, par le jeu de jeunesse ému, une gaieté qui coule de source, une pétulance lumineuse qui se joue sans méchanceté à la surface des ridicules, une imagination voluptueuse mais discrète, des témérités qui se tempèrent de délicatesse à l'usage des délicats... l'étourderie grovesque d'un célibataire s'alliant à l'épanouissement cordial d'un jeune papa; tels sont à peu près les contrastes qui se concien-

hient dans la physionomie de M. Gustave Droz. »

Monsieur de Camors, par M. Octave Feuillet (1867, in-8). Ce roman fit d'autant plus de bruit à son apparition qu'il semblait sortir du genre de l'auteur et de ses sujets habituels d'éducatifs. Les partisans comme les détracteurs de M. Feuillet le croyaient pour toujours voué à des œuvres dans le genre de *l'Histoire de Sibylle*, qui était la mise en scène de la foi et de la piété à la mode, ainsi que des miracles d'édification qu'elles accomplissent dans le beau monde. **Monsieur de Camors** est, au contraire, la mise en scène de l'athéisme et de l'immoralité unis à l'intelligence et à la puissance dans la société aristocratique.

Fils d'un père qui, dégoûté des plaisirs, a quitté la vie par le suicide, le comte Louis de Camors a pour héritage les conseils pleins de cynisme et de machiavélisme que son père a écrits en vue de le guider dans la recherche de la fortune et des jouissances. Ainsi pourvu, il entre dans le monde, sans frein moral, sans croire ni à Dieu ni à diable. Un seul sentiment lui reste, celui de l'honneur; mais la thèse, contestable, de M. O. Feuillet consiste précisément à soutenir que l'honneur, s'il n'est soutenu par le sentiment religieux, est insuffisant contre les passions.

Aussi sont-ce les passions qui le feront trébucher. Deux ou trois scènes, fort belles malgré leur brutalité, ouvrent le volume. Le gentilhomme commence par séduire la femme de son ami intime, ou plutôt cette femme, fort honnête, est séduite par le ton, les manières, le grand renom de M. de Camors, qui n'est pour rien dans cet affolement et qui ne l'a provoqué en aucune façon. En une heure de temps, elle devient une femme perdue. Une fois qu'elle s'est donnée : « Comme vous devez me mépriser ! dit-elle à Camors. — Parbleu ! répond brutalement le gentilhomme; et sa victime meurt folle. »

Il y a dans la famille de Camors une parente éloignée, pauvre, belle jeune fille d'une beauté énergique et sculpturale, qui, tout en riant, lui propose d'être sa maîtresse quand il voudra. Camors refuse et même, par extraordinaire, se met en frais de conseils affectueux; la jeune fille épouse un autre parent, un vieux général immensément riche, et devient Mme de Campvallou. Le général de Campvallou n'est pas seulement le parent, mais l'ami intime de Camors; de plus, ils ont fait partie d'une sorte d'association, de franc-maçonnerie, qui a pour base les principes de l'honneur. Mme de Campvallou, création démoniaque s'il en est, entend de faire faillir à ses serments, en même temps qu'aux simples règles de l'homme du monde, celui qui l'a désignée. Ce caractère, nettement tracé, révèle une grande sûreté de touche. Les périls plaisent à cette nature étrange qui accomplit froidement, méthodiquement, ce que suggèrent d'ordinaire les emportements de la passion, de sorte qu'elle parvient à la fois à se faire désirer et à se faire craindre par M. de Camors, et que celui-ci succombe. Mais, pour se tirer d'une situation où il a vu le général et qui va tout dévoiler, il se marie. Peu de temps après, le général les surprend en flagrant délit et meurt sur le coup, d'une apoplexie foudroyante. Alors, à quel bon être marié? Mme de Campvallou, qui voit maintenant la possibilité d'avoir son amant tout entier à elle, ose lui faire entendre que sa femme peut mourir et lui glisse à l'oreille le mot de poison. Cette fois, quoique rivé pour toujours à la chaîne, le gentilhomme se révolte, et son supplice, supplice atroce dont l'auteur s'est conquis à décrire les angoisses, c'est précisément de savoir que sa femme, qu'il aime et vénère au fond, a peur de lui et le croit capable de la tuer. Il s'éteint bientôt dans l'abandon et l'isolement. Cette dernière partie du roman justifie, dans une certaine mesure, l'intérêt d'avidité curiosité que le livre de M. Feuillet a excité et excite encore. La progression de perversité des deux coupables est décrite avec une grande puissance de style. Aucune héroïne, pas même lady Macbeth, n'a rivé un homme à sa chaîne avec plus d'adresse et de vigueur que Mme de Campvallou n'a rivé à la sienne M. de Camors; aucune victime n'est plus touchante que Marie de Tèle, l'épouse abandonnée.

Ce roman est sans contredit une des meilleures œuvres de M. Octave Feuillet. On y trouve une vigueur fort rare chez lui. On a prétendu que le portrait du comte de Camors était la combinaison de deux modèles, l'un signalé par toutes les excentricités du plaisir à outrance, l'autre connu comme un des principaux auteurs du 2 décembre. Le nom de Camors était formé, disait-on, des premières syllabes de chacun des noms de ces deux personnages, enlevés à leurs exploits ou à leurs jouissances par une mort récente. L'auteur a évidemment pris ses portraits dans la société de l'Empire; peut importe, après tout, qu'il se soit plus ou moins attaché à calquer les traits d'individualités comme celles de MM. de Cadrousses et de Morny. Ajoutons, à titre de simple renseignement, qu'un journal de province, la *France centrale*, ayant commencé la publication de ce roman, l'interrompt et donna l'explication suivante : « En coupant court au feuilleton intitulé *Monsieur de Camors*, par M. Octave Feuillet, nous cédon à une communication officieuse, dictée

par de justes susceptibilités. » Cette phrase énigmatique n'a pas été éclaircie.

Monsieur et madame Fernel, roman de Louis Ulbach. V. FERNEL.

Monsieur de Saint-Bertrand, roman, par M. Ernest Feydeau. V. DEBUT À L'OPERA (un).

Monsieur Musard, ou Comme le temps passe, comédie en un acte, en prose, de Picard (théâtre Louvois, 1803). M. Musard est un négociant qui néglige ses affaires pour se livrer entièrement à son goût pour la flânerie. « Si sort, au lieu de se rendre où son intérêt l'appelle, il s'amuse à examiner les bijoux, les gravures, les tableaux, les livres, les devantures de boutiques; arrêté par sa curiosité, il arrive toujours trop tard, ne trouve plus personne et manque l'objet de ses démarches. Si s'est resté chez lui, c'est pour y lire des romans, considérer ses pendules, soigner son chien et son chat, au lieu de régler ses comptes, de s'occuper de l'échéance des billets à ordre et de faire sa correspondance; aussi sa fortune se dérange, et sa ruine serait assurée sans le zèle de sa femme et de son fils. »

Cette pièce est l'un des meilleurs ouvrages de l'auteur; le caractère de M. Musard, quoique un peu invraisemblable, est très-acceptable à la scène; sa manie est amusante au dernier point. Combien y a-t-il de gens qui lui ressemblent, de ces hommes qui ne sont jamais pressés, toujours occupés de bagatelles et se faisant un mérite du titre de flâneur! L'auteur a soutenu d'une manière satisfaisante ce rôle de maniaque pris sur le fait, et il le développe comme un personnage d'ancienne connaissance.

« Le dialogue de cette pièce, dit Geoffroy, est vif, enjoué et d'un comique original; plusieurs traits du ridicule de M. Musard produisent des situations fort plaisantes. On n'en demande pas davantage pour une bluette d'un acte. Picard n'a pas eu la prétention de peindre un caractère; il n'a cherché qu'un canevas pour quelques scènes facétieuses et bouffonnes. Il a fait rire; son objet est rempli; mais l'ouvrage n'ajoutera rien à sa réputation. »

Monsieur et madame Jobineau ou la Manie des campagnes, vaudeville de Merle et Ourry (Variétés, le 28 mars 1814). Que l'on remarque bien cette date : le 28 mars 1814 était un lundi, et les Variétés donnaient, tout comme en temps ordinaire, une première représentation. Et pourtant Paris était cerné de toutes parts de troupes ennemies, et une lutte dont on connaît l'issue se préparait. Cependant le vaudeville ne perdait pas un de ses flâneurs. La pièce des Variétés, par une étrange rencontre, avait pour second titre : la *Manie des campagnes*, et ce second titre pouvait être tourné, par quelque chercheur d'équivoque, en un reproche cruel contre Napoléon vaincu. Le sujet, c'était les contraires d'un ménage de bourgeois parisiens qui ont cru s'assurer une retraite paisible dans un village de la banlieue, et qui s'y voient chargés de frais imprévus, assaillis de tribulations plus grotesques et plus désespérantes les unes que les autres. Ce village malencontreux, sur lequel les deux auteurs appelaient le rire, c'était justement Pantin, dont les habitants allaient subir de si rudes épreuves. « Le lendemain, 29, dit M. Théodore Muret, les théâtres jouèrent encore. Les Variétés donnèrent la seconde représentation de *Monsieur et Madame Jobineau*, tandis que les troupes alliées, arrivant par la route de Meaux, préparaient l'attaque générale des positions qui couvraient Paris. Pantin, où se passait l'action comique, disputé avec acharnement, enlevé de vive force, à la baïonnette, vit, dans la terrible lutte, ses maisons toutes criblées, toutes remplies de morts et de blessés, de mourants. Le soir du 30, Paris regardait les feux de bivouac des Russes et des Prussiens allumés sur Montmartre même, bien près du joyeux théâtre de Brunet. Ce fut le spectacle de la soirée et, le lendemain 31, la grande cité curieuse en eut un autre où la foule ne manqua pas : l'Europe armée, défilant sur les boulevards. » Quelle terrible leçon ce vaudeville, oublié aujourd'hui et joué dans de telles circonstances, renfermait alors à l'adresse du soldat ambitieux qui avait promené la guerre par toute l'Europe et que la guerre frappait si rudement à son tour! Quelle leçon encore pour les monarches amoureux de couronnes, de discours et d'arcs de triomphe, que de voir comment un souverain s'en va, désespéré et vaincu, sans même que ces grolots du vaudeville, qui se sont agités si joyeusement en son honneur à toutes les fêtes et à tous les anniversaires, cessent une minute de tinter et de faire rire, sans que le bouffon en vogue fasse grâce d'un calembour ou d'une saillie!

Monsieur Alphonse, comédie en trois actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils (théâtre du Gymnase, 26 novembre 1873). L'auteur a retrouvé dans cette pièce toute sa dextérité d'autrefois, un peu compromise par la tendance beaucoup trop dogmatique de ses dernières productions; en quittant le mystique pour le réel, il s'est retrouvé tel qu'il était, ingénieux et d'une adresse suprême, à l'époque où il écrivait le *Demi-monde* et le *Fils naturel*. Au reste, c'est encore un enfant naturel qui fut le lien de tous les personnages.

M. Alphonse, qui de son nom s'appelle Octave, mais dont la vie louche à toujours ba-

soin de toutes sortes de masques, a eu autrefois un enfant d'une jeune femme qu'il a épuisée, puis abandonnée, qui est devenue Mme de Montaigne. Depuis, il a fait la conquête d'une grosse servante d'auberge, d'abord maîtresse, puis femme et maintenant veuve de l'aubergiste Guichard, qui lui a laissé sa fortune, 50,000 livres de rente. Comme il doit de l'argent à la veuve Guichard, il va l'épouser, pour régler sa note, et il vient demander à Mme de Montaigne de prendre avec elle Adrienne, la pauvre petite abandonnée. D'abord Mme de Montaigne se refuse à commettre une pareille imprudence; mais son mari, un grand cœur, bien loin de soupçonner la vérité, la force d'accepter et se sent tout prêt à se considérer comme le père de l'orphelin. Le ménage Montaigne n'a pas d'enfant; cela lui en fera un tout poussé. Là-dessus tombe la veuve Guichard, elle a espionné M. Alphonse, a découvert l'enfant, soupçonné qu'il en était le père, et elle veut élucider ses doutes. Elle survient au moment où l'arrangement est convenu et apprend, en effet, qu'Adrienne est la fille du mauvais sujet qu'elle va épouser. Mais elle prend fort bien la chose et c'est elle qui veut servir de mère à l'orphelin; c'est son droit, elle le revendique. La mère, qui avait entrevu la possibilité de vivre au foyer conjugal avec son enfant, ne veut pas se le laisser arracher; elle pleure, elle sanglote, elle supplie son mari de garder Adrienne. M. de Montaigne devine alors la vérité : « C'est votre fille ! » s'écrie-t-il; puis, après un moment de silence, il ajoute : « C'est bien, nous garderons la fille. » C'est la scène capitale de l'ouvrage; l'art de l'auteur est parvenu à sauver ce qu'elle a d'inévitable; il a dessiné de telle sorte le caractère généreux du commandant de Montaigne que son abnégation en présence d'une révélation si inattendue pour lui et de la situation fautive de sa femme paraît presque naturelle. La veuve Guichard tient toujours à emmener l'enfant de M. Alphonse; elle ignore que la mère s'est trahie et veut faire causer Adrienne; l'enfant, très-précocement pour son âge, ne bronche pas un instant. Pendant que M. de Montaigne va reconnaître authentiquement Adrienne pour sa fille, la veuve Guichard en fait autrui et les deux parties se montrent l'une à l'autre un acte de valeur. Ce qui décide la bonne femme à lâcher prise, c'est que, de l'aide d'une petite rose, elle arrache à Mme de Montaigne son secret, qui n'en est plus un pour personne. Elle reste alors confondue de tant de générosité de la part du mari et de tant de bassesse de la part de celui qu'elle allait épouser. Elle congédie alors M. Alphonse, en lui faisant cadeau de ce qu'il lui doit « et de ce qu'elle lui a donné. » Le canevas de la pièce n'est peut-être pas très-original, mais l'exécution est de tout point supérieure; c'est merveille de voir l'auteur se tirer en maître des complications qu'il a créées et faire surgir à chaque pas des situations d'un intérêt poignant. Les types de Mme Guichard et de M. Alphonse, d'une trivialité expressive, font un heureux contraste avec la droiture et la générosité chevaleresque de M. de Montaigne. On peut même trouver que le contraste est trop fort et l'on se demande comment un Montaigne et un M. Alphonse pouvaient vivre dans le même monde, comment aussi Mme de Montaigne a pu avoir un faible pour ce fade et louche personnage. Ce sont des difficultés que M. A. Dumas a su atténuer avec son adresse ordinaire.

Monsieur de Pourcagnac, comédie-ballet de Molère. V. POURCAGNAC.

Monsieur Botte, roman de Pigault-Lebrun et comédie de Dumersan. V. BOTTE.

Monsieur Deschalmieux, opéra-comique en trois actes, paroles de Creuzé de Lesser, sous le pseudonyme d'Auguste, musique de Gaveaux, représenté au théâtre Feydeau le lundi 17 février 1806. Le voyage de M. Deschalmieux à Marseille, accompagné de La Jeunesse, son fidèle Achate, a laissé des souvenirs de gaieté qui ne sont pas encore effacés. La jeunesse qui fait prendre aux voyageurs l'hôtel du duc de Villars, gouverneur de la province, puis d'un auberge, le déguisement d'une grande dame en servante, le souper, la carte à payer de 3,000 livres, ont fourni les incidents les plus amusants, sinon toujours du meilleur goût. L'ouvrage a été dédié à Vincent Campenon. L'ouverture a de la gaieté, et, quoique les motifs ressemblent à des ponts-neufs, elle est assez bien écrite. L'air de *Lafleur*, qui ouvre le premier acte, est un des meilleurs morceaux :

Douce fille d'une horlogerie,
N'entends-tu pas en ce moment
Battre le cœur de ton amant
Comme les montres de ton père ?
Mais leurs mouvements les plus parfaits
S'arrêtent parfois, je suppose ;
Mon cœur en battant pour Rose
Ne s'arrêtera jamais.

Le duo entre Mme de Villeroix et Mme de Brillon : *De la fille d'auberge, ah ! je retiens le rôle*, renferme d'assez jolies phrases. Le compositeur a introduit dans la pièce, comme intermède, un air italien : *Di tua bella, ragione* ; il est des plus médiocres, et dans le goût français de cette époque, qui contraste avec cette langue que parlent alors si mé-

lodieusement les Cimarosa et les Paisiello. Le finale du second acte mérite d'être mentionné à cause de ses qualités scéniques. Dans le troisième, le duo des lits est aussi fort comique ; mais on a tant abusé, dans les petits théâtres, de ces lits qui montent et qui descendent et qui jettent les dormeurs dans la plus grande confusion, qu'on ne s'en amuserait plus aujourd'hui. D'ailleurs, la musique ne convient pas à ces pièces à trucs. C'est déroger que de s'y prêter. On en convenait même autrefois, car, à la fin de cet opéra-comique, Solié, qui jouait le rôle du duc de Villars, disait au public :

Puissent tant de plaisanteries
Passer à votre tribunal.
On doit excuser les folies,
Quand on les fait en carnaval.

Maintenant c'est carnaval toute l'année. Les autres rôles ont été joués par Chenard, Paul, Le Sage, Juliet, Baptiste, Fromageat, Mlle Pingenet et Mme Scio.

La musique de Gaveaux convenait aux comédies à ariettes. Vive, facile, enjouée, scénique, mais de très-courte haleine et sans originalité, elle laissait à la partie littéraire de la pièce toute la part d'intérêt que les développements modernes du chant et de l'instrumentation ont absorbés depuis. *Monsieur Deschalmieux* a été repris en février 1843, avec le concours de Mocker, Riquier, Moreau-Sainti, Grignon, Emon, Daudé, Mmes Prévost et Félix.

Monsieur et madame Denis, opérette en un acte, paroles de MM. Laurencin et Michel Delaport, musique de M. Offenbach, représentée aux Bouffes-Parisiens le 11 janvier 1862.

Monsieur Chouffroy restera chez lui le 24 janvier 1833, opérette-bouffe en un acte, paroles de M. de Saint-Remy (de Morny), musique de M. J. Offenbach, représentée aux Bouffes-Parisiens le 14 septembre 1861. Sur un canevas fort comique, le compositeur s'est livré à des excentricités musicales assez réussies. On a applaudi surtout les couplets : *Pedro avait une guitare*, et le trio : *C'est Babylas*.

Monsieur et madame Denis, chanson de Desaugiers. V. DENIS.

Monsieur (THÉÂTRE DE), l'un des plus brillants qui existèrent à Paris dans les dernières années du XVIII^e siècle. Il fut créé par Léonard Autié, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, qui lui donna le nom de Monsieur, frère du roi, au crédit duquel il devait son privilège. Léonard prit pour associé le célèbre violoniste Viotti. Comme le théâtre de Monsieur devait jouer l'opéra italien et la comédie française, Viotti sut réunir, pour l'exécution de ces deux genres, un personnel composé d'artistes excellents. La comédie française y était interprétée par Paillardelle, Chevalier, Bonamy, Dallainval, Pelissier, Folleville, Montgautier, Saint-Hugues, Mmes Ducaire, Roussellois, Verteuil, Jossey, Puissartier, Mignac, Pelissier, Baron, Berville. Quant à l'opéra italien, objet des soins particuliers de Viotti, la troupe se composait de ces artistes admirables qui s'appelaient Raffanelli, Mandini, Rovedino, Viganoni, Menguzzi, Mmes Balletti, Monchelli, Mandini, Raffanelli, Gherini, etc. Le théâtre fut installé dans la grande salle des Tuileries, grâce à des aménagements qui coûtèrent 250,000 livres, et il ouvrit ses portes le 20 janvier 1789. Après la journée du 6 octobre, le roi et la reine ayant dû rentrer à Paris, la troupe de Viotti dut quitter les Tuileries et s'en aller occuper, pendant qu'on lui bâissait une salle nouvelle rue Feydeau, celle de Nicolet, à la foire Saint-Germain. C'est à ce moment qu'un opéra français fut ajouté à ce spectacle, opéra dont le personnel comprenait d'excellents artistes, dont plusieurs devaient devenir célèbres : Martin, Gaveaux, Vallière, Lesage, Châteaufort, Bellemont, Mmes Lesage, Justalle, Roussellois, Ducaire, Verteuil, etc.

Parmi les opéras italiens qui furent joués au théâtre de Monsieur dans les cours des années 1789 et 1790, soit aux Tuileries, soit à la foire Saint-Germain, on doit citer : *la Serva padrona* et *il barbiere di Siviglia*, de Paisiello ; *l'Italiana in Londra*, de Cimarosa ; *la Pastorella nobile*, les *Due Gemelle*, de Guglielmi ; *il geloso in cimento*, d'Anfossi ; *la Grotta di Trofonio*, de Salieri ; *l'île enchantée*, de Bruni ; les *Fourberies de Marinette*, de Piccini, etc. Dans le genre de l'opéra français, nous mentionnerons : *Jocunde*, de Jadin ; *l'Amant travesti*, de Desaugiers. Enfin, en ce qui concerne la comédie française, nous citerons : *le Chevalier de Faublas*, de Willemain d'Abancourt ; *l'Honneur en loterie*, de Fieville ; *l'Amour et l'Envie*, de Fabre d'Églantine ; *le Badinage dangereux* et *la Maque*, de Picard ; *le Procès de Socrate*, de Collet d'Herbois ; *le Misanthrope corrigé*, de Demoustier, etc.

Avec un répertoire si bien choisi, avec une triple troupe dans laquelle on ne rencontrait que des artistes du premier ordre, avec un orchestre comme aucun théâtre d'Europe n'en possédait alors, le théâtre de Monsieur devait avoir et eut un très-grand succès. Mais ce théâtre était mal placé à la foire Saint-Germain. On se pressa de construire la salle de la rue Feydeau, et, le 6 janvier 1791, l'ouverture de cette der-

nière se fit, avec un grand éclat, par une représentation des *Nozze di Dorina*. Peu après le théâtre de Monsieur dut changer son nom et prit celui de théâtre Feydeau. V. FEYDEAU.

MONSIEUR DIMANCHE, personnage du théâtre de Molère, dont le nom est resté proverbial. V. DIMANCHE.

MONSIEUR JOURDAIN, type comique de Molère. V. JOURDAIN.

MONSIEUR GOGO. V. GOGO.

Monsieur (CANAL DE), nom qu'on a porté, sous la Restauration, le canal du Rhône au Rhin.

MONSIGNORS s. m. (mon-si-gno-ré ; gu.mil. — mot ital.). Prêlat ou grand seigneur italien : *Que tu es encore loin de l'état de perfection, mon pauvre Monsignor!* (G. Sand.) || Pl. Monsignori.

MONSIGNORI, dit *Bonsignori* (Francesco), peintre italien, né à Vérone en 1455, mort en 1510. Ce fut sous la direction d'Andrea Mantegna qu'il développa ses facultés artistiques, et s'il resta inférieur à son maître, au point de vue de la beauté des formes et de la pureté du dessin, il eut du moins plus de douceur dans la touche et mit plus d'ampleur dans ses contours et dans ses draperies. Monsignori, qui, par humilité peut-être, prenait le nom de *Bonsignori*, passa la plus grande partie de sa vie à Mantoue, où le marquis François II de Gonzague lui fit exécuter un assez grand nombre de tableaux et le combla de bienfaits. Malgré les instances de son protecteur, il refusa constamment d'exécuter des tableaux aux sujets libres ou lascifs; il s'attacha principalement à exécuter des sujets religieux, représenta avec un grand talent des animaux et fit un grand nombre de portraits excellents. Monsignori mourut à Caldero, où il était allé pour essayer de se guérir de la pierre. Ses principaux tableaux sont : *Saint Louis*, et *saint Bernardin soutenant le nom de Jésus entouré d'une auréole*, morceau qu'on voit au musée di Brera, à Milan; une *Madone entourée de saints*; la *Virgée avec saint Christophe et saint Jérôme*; la *Madone entre saint Blaise et saint Sébastien*, etc., dans diverses églises de Vérone. Mais son chef-d'œuvre est un *Saint Sébastien* placé dans l'église de la Madonna delle Grazie, à 5 milles de Mantoue. Rien n'est d'une vérité plus saisissante que l'expression de la figure du saint, garrotté et servant de but à des flèches.

MONSIGNORI (Fra Girolamo), peintre italien, frère du précédent, né à Vérone en 1458, mort en 1518. Il avait étudié la peinture lorsqu'il entra dans l'ordre des dominicains et continua à pratiquer son art. Retiré dans une ferme de son couvent, il employait, dit Vasari, l'argent qu'on lui envoyait à acheter des couleurs et des objets de première nécessité et mettait le reste dans une boîte sans couvercle suspendue au plafond de sa chambre, de sorte que chacun pouvait y puiser. Afin d'éviter l'ennui de songer chaque jour à sa nourriture, il faisait cuire le lundi une chaudronnée de haricots pour toute la semaine. Vers 1498, il se rendit à Milan, où il fit une magnifique copie de la *Cène* de Léonard de Vinci. Il mourut pendant une épidémie qui avait éclaté à Mantoue. On cite parmi les œuvres de cet artiste de talent plusieurs *Cènes*, un beau *Spasmo*, dans la galerie de l'Académie des beaux-arts, à Mantoue, une gracieuse *Madone*, à fresque, à Saint-Barnabé, dans la même ville.

MONSIGNY (Pierre-Alexandre), célèbre compositeur français, né à Fauquembergues (Picardie) en 1729, mort à Paris en 1817. Il suivit les cours du collège des jésuites à Saint-Omer et reçut d'un des religieux de cet établissement quelques leçons de violon. A peine âgé de dix-huit ans, il perdit son père, qui était sans fortune, et il dut pourvoir aux besoins de sa mère, de ses frères et sœurs. Ne trouvant aucun emploi en province, il vint à Paris et fut admis dans les bureaux de la comptabilité du clergé. Mais, tout en exerçant son emploi, Monsigny continua à se livrer à son goût pour la musique. En 1752, ayant assisté à la représentation de la *Serva Padrona* de Pergolèse, Monsigny entrevit la possibilité de créer un genre national, l'opéra-comique français, et sans idées bien arrêtées, sans savoir s'il pourrait changer son rêve en réalité, il résolut de tenter une révolution dans l'art musical de son époque.

Pour arriver à ce but, les études préliminaires de composition étaient nécessaires. Il s'adressa à un nommé Gitanotti, qui en cinq mois eut épuisé sa science avec un élève aussi ardent au travail. Comme tel, Monsigny avait composé la musique d'un petit opéra-comique qu'il fit entendre à ses amis. Encouragé par leur approbation, il résolut de se vouer entièrement à la propagation de l'idéal musical qu'il avait entrevu.

En 1759, il fit jouer sous le voile de l'anonyme, au théâtre de la foire Saint-Laurent, les *Aveux indiscrets*. L'année suivante, Monsigny donnait au même théâtre le *Maître en droit* et le *Cadi dupé*. En attendant cette musique si franche et si légère d'allure, Sedaine s'enquit de l'auteur, se fit présenter à Monsigny, et des ce moment se forma entre eux cette liaison intime qui devait produire de si heureux résultats. En 1761, les deux

amis firent représenter leur première œuvre en collaboration : *On ne s'aime jamais de tout*. Le succès fut éclatant. La Comédie-Italienne, alarmée de ce triomphe, fit fermer le théâtre de la foire Saint-Laurent, et en même temps eut soin de s'attacher par de bons traités les deux auteurs à la mode. Leur pièce d'entrée à ce théâtre fut le *Roi et le fermier*. Ce fut une révélation. Jusqu'alors, dans ses opérettes, Monsigny s'était contenté de gaieté, de fredons vifs et de motifs faciles. Mais dans cette dernière œuvre il déploya pour la première fois cette exquise sensibilité, ce pathétique du cœur qu'il devait porter à un si haut point dans ses chefs-d'œuvre postérieurs. Deux années après, parut *Rose et Colas*, composition pleine de grâce naïve, de mélodie touchante et chaste passionnée. Après ces deux succès, Monsigny présenta à l'Académie royale de musique un grand opéra en trois actes : *Aline, reine de Golconde*, qui, représenté en 1768, fut admirablement accueilli. Ensuite, pour complaire au duc d'Orléans, au service duquel il venait d'entrer comme maître d'hôtel, le compositeur écrivit la musique d'une sénétaire de Collé, *l'île sonnante*, qui ne réussit que médiocrement. Mais l'année suivante (1769) Monsigny prenait une éclatante revanche. Au mois de janvier fut donnée la première représentation de son chef-d'œuvre, le *Déserteur*. La Comédie-Italienne comprit que dans ce genre de pièces était dorénavant le succès, et congédia tous ses acteurs de comédie proprement dits.

Monsigny composait péniblement; aussi laisse-t-il s'écouler un intervalle de trois ans entre le *Déserteur* et le *Faucon*. Cette partition n'eut qu'une courte existence, et ce quasi-échec fut excessivement sensible à l'artiste. *La Belle Arsène*, jouée en 1773 aux grands applaudissements du public, le consola de cette petite mésaventure théâtrale. Enfin, son dernier ouvrage, *Félix ou l'enfant trouvé*, fut représenté en 1777. Dans cette œuvre, notamment dans la quintette : *Finissez donc, monsieur le militaire; l'air : Qu'on se batte, qu'on se déchire, et le trio*, Monsigny a atteint la perfection du genre.

Après cet opéra, Monsigny n'écrivit plus aucune partition, et pourtant il n'avait que quarante-huit ans. La cause de ce silence prématuré a donné lieu à bien des interprétations. « J'ai demandé à Monsigny, en 1810, c'est-à-dire trente-trois ans après la représentation de son dernier opéra, dit Félix, s'il n'avait jamais senti le besoin de composer depuis cette époque. « Jamais, me dit-il; de *Félix*, la musique a été comme morte pour moi, il ne m'est plus venu une idée. » D'autre part, Mlle Monsigny a protesté contre la notice lui a l'Institut par Quatremère de Quincy, dans les termes suivants : « M. Quatremère, dans sa notice, a l'air d'ignorer les motifs qui ont décidé mon père à renoncer à la composition. Ma mère, dans les notes qu'elle lui a données, les lui avait pourtant clairement expliqués. Un de ses yeux était à peu près perdu par une cataracte, l'autre était très-faible et ne pouvait être sauvé que par un repos absolu. Mon père se résigna à ce douloureux sacrifice, et il conserva la vue jusqu'à la fin de sa longue carrière. »

A l'âge de cinquante ans, Monsigny se maria, et en 1785 il fut nommé administrateur des domaines du duc d'Orléans.

Son parti de ne plus rien produire était pris, et cependant les tentations ne manquaient pas. Son ami Sedaine lui soumettait ses livrets les plus heureux avant de les confier à d'autres compositeurs. Une fois, le génie du musicien faillit se réveiller. Le poème de *Richard Cœur de Lion* avait passé sous ses yeux. Monsigny prit la plume, mais les médecins arrêtaient sa main; ils ne pouvaient plus répondre de sa vue s'il se remettait au travail. L'artiste désolé rendit à Sedaine son libretto. « A qui dois-je le remettre? dit celui-ci; à Dalayrac ou à Grétry? — A Grétry, répondit le musicien; la veine est plus riche. »

La Révolution éclata et Monsigny perdit tous ses emplois et ses pensions. Sa position devint excessivement précaire. Heureusement les acteurs de la Comédie-Italienne lui offrirent une pension viagère de 2,400 livres en échange de la cession de ses droits d'auteur sur tous ses ouvrages. Plus tard, la pension de 2,000 fr. que lui servait l'État lui fut rendue, plus portée à 4,000 fr. sous l'Empire, et Sarrette le fit nommer inspecteur des études musicales du Conservatoire, aux appointements de 6,000 fr.

En 1813, à la mort de Grétry, Monsigny lui succéda à l'Institut.

Voici le jugement qu'a porté sur lui Adolphe Adam : « Il faut dire, pour être juste, que si Monsigny surpassa ses confrères en exquise sensibilité, il ne le céda à aucun sur les autres points essentiels de son art. Il eut au même degré qu'eux la verve comique, le mouvement dramatique, la force expressive, qualités que l'on n'apprécie que rarement chez lui parce qu'elles sont effacées en quelque sorte par celles qui les dominent toutes. Pour moi, je n'hésite pas à le regarder comme le véritable créateur de l'opéra-comique français. Grétry l'a souvent surpassé par l'abondance de l'idée mélodique et surtout par la fécondité, seule qualité inhérente au génie créateur qui ait manqué à Monsigny; mais

il n'est venu qu'après lui et lorsque la voie était déjà ouverte. »

MONSOLS, bourg de France (Rhône), chef-lieu de canton, arrond. et de 32 kilom. N.-O. de Villefranche, dans une vallée, près de la source de la Grosne; pop. aggl. 422 hab. — pop. tot. 1,428 hab. Fabrication de grosses toiles; commerce de bestiaux, fil, chanvre et planches. Ce bourg est situé au milieu de montagnes granitiques, dont la plus élevée, celle de Saint-Rigaud, au S.-O. (1,012 mèt.), porte autrefois un couvent de moines dépendant de Cluny. Il ne reste pas de trace de ce couvent, mais on y voit encore une fontaine qui, du temps des moines, passait pour avoir la vertu de faire cesser la stérilité des femmes.

MONSON (Guillaume), marin anglais, né en 1569, mort en 1642. Tout jeune encore, pendant la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, il s'embarqua à l'insu de ses parents, reçut en 1587 le commandement d'un petit bâtiment, fut nommé des 1589 vice-amiral, prit à ce titre, sous les ordres du comte de Cumberland, une part brillante à l'expédition des Açores, et contribua à la prise de Fayal. Pendant un combat avec les Espagnols, en 1592, Monson fut fait prisonnier et ne recouvra que deux ans plus tard la liberté. Il reprit alors du service, contribua en 1594 à la prise de Cadix, devint en 1604 amiral de la Manche, réprima pendant douze ans les agressions des Hollandais, tomba en disgrâce pour s'être plaint de l'incurie des ministres et du mauvais état de la marine, et fut emprisonné à la Tour de Londres. Rendu bientôt après à la liberté et rentré en faveur auprès du roi, il fut appelé, en 1617, au conseil pour donner son avis sur les moyens de détruire les pirates d'Alger, et démontra l'impossibilité de s'emparer de cette ville. Il se montra également contraire, en 1625 et 1628, à deux expéditions, l'une contre Cadix, l'autre contre l'île de Ré, dont l'issue fut également malheureuse. En 1635, Monson reçut le commandement d'une flotte destinée à combattre les Français et les Hollandais, continua à donner des preuves de son talent, et prit peu après sa retraite. Il a laissé des *Essais ou Traité sur la marine*, que Churchill a publiés dans sa *Collection des voyages*.

MONSONIE s. f. (mon-so-ni). Bot. Genre de plantes, de la familles des géraniacées : Les *MONSONIES* sont cultivées dans les jardins, où elles produisent un grand effet par la beauté de leurs larges et brillantes fleurs. (Duchartre.)

— **Encycl.** Les *monsonies* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, souvent fasciculées à la base de la tige; les fleurs présentent un calice à cinq sépales égaux, mucronés au sommet; une corolle à cinq pétales égaux, élargis au sommet; quinze étamines, monadelphes à la base, ordinairement soudées en faisceaux munis chacun de trois anthères ovoïdes; un style simple, conique, terminé par un stigmate à cinq divisions; le fruit se compose de cinq carpelles capsulaires, surmontés chacun d'une arête persistante et tordue en spirale. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent au Cap de Bonne-Espérance. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins d'agrément pour la beauté de leurs fleurs; leur culture ne diffère pas sensiblement de celle des géraniums. Nous citerons particulièrement la *monsonie élégante*, belle plante haute d'environ 0m,25, produisant au printemps de jolies fleurs blanc rosé, veinées de pourpre et de carmin.

MONSTERCULE s. m. (mon-stér-ku-le). Hort. Variété de tulipe.

MONSTÈRE s. f. (mon-stè-re). Bot. Un des noms du dracontium.

MONSTIER (Arthur du), écrivain français, né à Rouen en 1607, mort en 1692. Il entra dans l'ordre des récollets et composa, en un style diffus, un certain nombre de compilations dans lesquelles il a fait généralement preuve d'exactitude. Ses principaux ouvrages sont : *De la sainteté de la monarchie française, des rois très-chrétiens et des enfants de France* (Paris, 1638, in-8°); *Martyrologium franciscanum* (Paris, 1638, in-fol.); *Sacrum gymnasium seu martyrologium amplissimum* (Paris, 1657, in-fol.); *Neustria Pia, seu de omnibus et singulis abbatibus et prioratibus totius Normannie* (Rouen, 1663-1665, 3 vol. in-fol.).

MONSTRANCE s. f. (mon-stran-se — rad. *monstrer*, qui s'est écrit *monstrer*). Liturg. Ancien nom de l'ostensoir qui sert à exposer l'hostie consacrée.

MONSTRÉ s. m. (mon-stré — lat. *monstrum*, de *monere*, avertir, parce que les anciens regardaient les monstres comme des avertissements du ciel). Être organisé dont la conformation diffère notablement de la conformation des êtres de son espèce : *La nature, lorsqu'il lui échappe de produire des MONSTRÉS, les prie bientôt de la vie*. (Virey.) On peut baptiser sans condition tout MONSTRÉ qui sort du sein de la femme. (L'abbé Debrayne.) Les fleurs doubles sont des MONSTRÉS. (Lecoq.)

— Être fantastique qui figure dans la mythologie ou dans une légende : Les MONSTRÉS vaincus par Hercule. Un grand nombre de

saints passent pour avoir édité diverses contrées des MONSTRÉS qui les infestaient.

L'onde approche, se brise et vomit à nos yeux
Parmi des flots d'écume un monstre furieux.

RACINE.

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

BOILEAU.

— Par ext. Personne ou objet contre nature :

Qu'est-ce, depuis un temps, qu'un jeune homme, en
Un petit monstre vain, peu civil, indécrot, [effet]
Sans chose, sans goût, sans âme et tel que, d'ordinaire,
La débâche à vingt ans le rend sexagénaire.

VOLTAIRE.

— Personne tout à fait dénaturée : Un MONSTRÉ d'avarice. Un MONSTRÉ d'ingratitude. Un monstre de cruauté. Quiconque préfère sa propre gloire aux sentiments de l'humanité est un MONSTRÉ d'orgueil. (Fén.) C'est être un MONSTRÉ que de ne pas aimer ceux qui ont cultivé notre âme. (Volt.) Le vrai misanthrope est un MONSTRÉ; il se pouvait exister, il serait heureux. (J.-J. Rousseau.) L'enfant ingrat envers ses parents est un MONSTRÉ. (Boizard.) La femme est un MONSTRÉ lorsqu'elle n'est pas un ange. (Léon Ventura.)

Il est vrai qu'un flatteur est un monstre effroyable.

BOISSAC.

Le bonheur fait souvent des monstres orgueilleux
Et l'adversité fait des hommes.

PERSE.

Il Personne ou objet d'une laideur repoussante : Un MONSTRÉ de laideur. Il a épousé un vrai petit MONSTRÉ. Œuvre en dehors de toutes les règles : N'effrayez pas l'imagination du jeune homme; guidez-la, de peur qu'elle n'engendre des MONSTRÉS. (J.-J. Rousseau.)

— Objet d'une grosserie extraordinaire : Servir un MONSTRÉ sur la table.

— Fig. Objet qui cause des maux terribles, des ravages effrayants : Il y a deux MONSTRÉS qui déolent la terre en pleine paix : l'un est la calamité et l'autre l'intolérance; je les combats jusqu'à ma mort. (Volt.) Le mariage doit incessamment combattre un MONSTRÉ qui dévore tout : l'habitude. (Balz.)

Partout la jalouse est un monstre odieux.

MOLÈRE.

Jamais l'affreux duel, monstre impie et farouche,
La fureur dans les yeux et l'insulte à la bouche,
De rage, de vengeance et de sang altéré,
N'aura tes mains d'un glaive au meurtre préparé.

LEMOINE.

Il Objet effrayant, ennemi dangereux : Le peuple est toujours le MONSTRÉ que l'on combat, qu'on mûsse et qu'on enchaîne. (Proudh.) Il Objet d'épouvante créé par l'imagination : Se faire un MONSTRÉ, des MONSTRÉS. Il Chose qu'on se représente comme extrêmement difficile, qu'on s'exagère extrêmement : Un mère peu éclairée se fait des MONSTRÉS de tout. (J.-J. Rousseau.)

Fam. Terme injurieux que l'on emploie par plaisanterie ou par exagération : Ah! ces MONSTRÉS d'hommes, comme ça nous ment! Viens ici, vilain MONSTRÉ. Il Chose étrange, monstrueuse : Quel MONSTRÉ de vouloir toutes choses libres, son corps, ses membres, ses biens et son esprit! (Charron.) Un avocat général en cordon bleu, cela parut un MONSTRÉ qui révolta le parlement même. (St-Sim.) Ce sens a vieilli.

— Pop. Monstre de nature, Personne dénaturée.

— Poët. Monstre des forêts ou simplement Monstre, Bête féroce : Ne va pas en Afrique pour voir des MONSTRÉS, voyage chez un peuple en révolution. (Pythagore.) Il Monstres marins, grands cétaqués, grands poissons.

— Techn. Ciseaux à longs anneaux.

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

— Hort. Monstre double, monstre triple, Nom donné à deux variétés de tulipes. Il Monstre pâle, Variété d'oillet.

— Adjectif. Prodigieux, énorme, colossal, extraordinaire : Concert MONSTRÉ. Dîner MONSTRÉ. Chacun sait que dans les États monarchiques l'esprit de conquête rencontre moins d'obstacles que dans les petits. (Proudh.)

— **Encycl.** V. TÉRATOLOGIE.

— **Allus. hist.** Que serait-ce si vous aviez entendu le monstre lui-même! Allusion à un mot d'Eschine en parlant de Démosthène et de son fameux discours Pour la couronne.

Eschine, orateur athénien, gagné par Philippe, fut l'adversaire le plus constant et le plus redoutable de Démosthène. La lutte de ces deux hommes célèbres devait enfanter le chef-d'œuvre du grand orateur.

Il était d'usage à Athènes que le peuple décernât des couronnes aux citoyens qui avaient bien mérité de la patrie; mais une loi défendait de proposer de couronner un citoyen en charge qui n'aurait pas rendu ses comptes; en second lieu, aux termes d'une autre loi, les couronnes décernées par le peuple ne pouvaient être données que dans l'assemblée du peuple, et les couronnes décernées par le sénat ne pouvaient l'être que dans la salle de ses séances. Démosthène, chargé avec neuf autres citoyens de surveiller la reconstruction des murs d'Athènes, détruits par Philippe, roi de Macédoine, après la bataille de Chéronée, avait fait cette opération à ses frais. Avant que les comptes de

Démosthène eussent été rendus, l'Athénien Ctésiphon, son ami, proposa de lui décerner une couronne d'or sur le théâtre, quoique ce ne fût pas le lieu fixé par la loi, et de faire proclamer que Démosthène recevait cette récompense à cause de sa vertu et des services qu'il avait rendus au peuple athénien. Eschine accusa Ctésiphon d'avoir voulu, contrairement aux lois, décerner une couronne à un citoyen en plein théâtre et d'avoir fausement exalté sa vertu puisque, selon lui, Démosthène n'était ni un honnête ni un zélé citoyen.

Ce débat mémorable s'ouvrit à Athènes, l'an 330, en présence, pour ainsi dire, de la Grèce entière. Dans une harangue d'une forte argumentation et d'une grande véhémence de langage, Eschine embrassa l'ensemble de la vie de son rival, accumula contre lui les imputations les plus graves et les plus odieuses, et le représenta comme l'auteur de tous les maux qui avaient frappé la Grèce. Sa péroraison, qui est un chef-d'œuvre d'habileté, a pour objet de prémunir à l'avance les esprits contre l'éloquence de Démosthène. Ces précautions, qui se renouvellent plusieurs fois dans le cours de sa harangue, démontrent assez combien Eschine redoutait la supériorité de son adversaire et, de tous les hommages qui ont été rendus à la puissance oratoire de Démosthène, il n'en est pas de plus remarquable peut-être. Ces appréhensions étaient fondées. Jamais Démosthène ne déploya une éloquence aussi foudroyante. Cette magnifique apologie, nommée le *Discours pour la couronne* (pro corona), est trop connue pour que nous en donnions ici des extraits, qui sont dans la mémoire de tous les lecteurs.

Eschine, condamné à une amende de 1,000 drachmes, qu'il ne voulut point acquiescer, se vit forcé de s'expatrier. Il se retira à Rhodes, où il ouvrit une école d'éloquence qui acquit bientôt une grande célébrité. Il commença sa première leçon par la lecture des deux harangues qui avaient causé son bannissement. Celle d'Eschine transporta les auditeurs; il lut ensuite la réplique de Démosthène : c'est alors qu'éclatèrent des applaudissements comme la parole n'en avait jamais soulevé : *Que serait-ce donc, s'écria Eschine, si vous aviez entendu le monstre lui-même?*

« M. Larive, acteur du Théâtre-Français et orateur de la députation, a prononcé un discours, le plus beau peut-être que l'Assemblée nationale ait encore entendu. En donnant à mes lecteurs ce discours de M. Larive, c'est bien le cas de dire comme Eschine : *« Que serait-ce, si vous l'aviez entendu lui-même? »*

CAMILLE DESMOULINS.

« Où est l'orateur lui-même? où est ce geste terrible? où sont ces accents passionnés? où est cette voix qui parcourt avec la même plénitude toute l'étendue de cette vaste enceinte? Je dirais volontiers comme Eschine : *« Ah! qu'aurais-vous donc senti, qu'aurais-vous dit, si vous aviez vu, si vous aviez entendu le monstre? »*

GARAT.

« Cette admiration pour les *Philippiques* de Démosthène, ce n'est que justice : jamais pensées plus élevées, jamais plus nobles passions, jamais sentiments plus généreux n'ont été exprimés dans un style plus rapide et plus brillant. Aujourd'hui même, si je puis ainsi parler, on ne lit pas ces discours, on les écoute encore; il semble que l'on soit transporté au milieu de l'Agora et que, comme disait Eschine, « on entende encore le monstre lui-même rugir à la tribune. »

ME PLOQUE.

MONSTRÉ s. f. (mon-stré — forme ancienne du mot *monstre*). Mus. Diagramme au moyen duquel les musiciens indiquent le nombre et la coupe des vers que le poète doit composer.

MONSTRÉE s. f. (mon-stré — de *montrer*, qui s'est écrit *monstrer*). Anc. jurispr. Descendance sur les lieux.

MONSTRELET (Enguerrand de), chroniqueur français, né vers 1300, mort en 1453. On ne sait rien de bien précis sur sa vie. D'après M. Quicherat, « c'était un bâtard de bonne maison, natif du comté de Boulogne, » mais il n'appuie son assertion sur aucun document certain. Dans une pièce publiée par M. Ravelin, on voit que le roi d'Angleterre Henri VI accorda, en 1424, des lettres de grâce à un nommé Enguerrand de Monstrelet, capitaine de France, qui avait détreussé des marchands près d'Abbeville. Or, le nom et les dates permettent de croire que ce voleur de grand chemin n'était autre que le Monstrelet dont nous parlons. Ce qu'on sait avec certitude, c'est que Monstrelet était attaché au service de Jean de Luxembourg et qu'il remplait à Compiègne, en 1430, des fonctions civiles et militaires. Lorsque Jeanne Darc tomba au pouvoir des Bourguignons, Monstrelet assista à l'entrevue de la Pucelle avec le duc de Bourgogne. Par la suite, il devint lieutenant du gendarme de Cambrai (1436-1440), prévôt de Cambrai (1444) et bailli de Valenciennes (1445). On lui doit une intéressante *Chronique* en deux livres, qui a été publiée pour la première fois, sans date, vers

la fin du xve siècle et plusieurs fois rééditée depuis, notamment à Paris (1857 et suiv., 7 vol. in-8°). Au mot *CHRONIQUE*, nous avons consacré un article à cet ouvrage.

MONSTREUSEMENT adv. (mon-stru-eu-ze-man — rad. *monstrueux*). D'une manière monstrueuse, prodigieuse, exagérée : MONSTREUSEMENT gros. MONSTREUSEMENT gras. Un homme MONSTREUSEMENT orgueilleux.

MONSTREUX, **EUSE** adj. (mon-stru-eu-ze — rad. *monstre*). Téral. Dont la conformation est contre nature : Enfant MONSTREUX. Animal MONSTREUX.

— Contre une loi de la nature : Conformation MONSTREUSE. Accouplement MONSTREUX. Adrien déshonora son règne par des amours MONSTREUX. (Boss.)

— Qui est en opposition violente avec les lois ou les habitudes reçues : Union, association MONSTREUSE d'idées, d'expressions.

— Prodigieusement gros ou grand : Un animal MONSTREUX. Des canons MONSTREUX. Des dimensions MONSTREUSES.

— Excessif dans son genre : Tête MONSTREUSE. Laideur MONSTREUSE. Grosseur MONSTREUSE. Animal MONSTREUX. Poisson MONSTREUX. C'est une chose MONSTREUSE que d'être élevé au plus haut poste et d'avoir l'âme la plus basse du monde. (St Bernard.) C'est une erreur MONSTREUSE de croire que les grandes passions soient la fatalité des âmes faibles. (G. Sand.) Rien n'est plus MONSTREUX que le despotisme érigé en idéal de gouvernement. (Vacherot.) Le principe de la monarchie absolue mène à des résultats MONSTREUX. (De Cusano.)

Rien n'égale en fureur, en monstrueuses enjures, Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices.

BOILEAU.

— Blas. Se dit du lion, de l'aigle et de tout autre animal qui a quelque partie de son corps en désaccord avec sa nature : Des *Reaux*, en Champagne : d'or au leopard lionné, MONSTREUX de sable, à la tête humaine de carnation, chevelée et barbée du second émail.

— s. m. Ce qui est monstrueux : Quand on fait le mal, il faut faire tout le mal; démenée de s'arrêter à un milieu dans le MONSTREUX! (V. Hugo.)

— Hort. Variété de pêche.

MONSTRUM HORRENDUM, INFORME, INGÈNS, CUI LUMEN ADIPTUM (Monstre horrible, affreux, énorme, privé de la lumière). Vers de Virgile (*Énéide*, liv. III, v. 658). Il fait le portrait du cyclope Polyphème, auquel Ulysse avait crevé l'œil après l'avoir enivré. Les poètes latins, dont la langue est plus riche que la nôtre, sont remplis de vers d'une puissante harmonie imitative, qui ont été admirés et cités par les écrivains du grand siècle.

« Hélas! monseigneur, dit Baurry, si vous écriviez contre tous ceux qui se raillent de vous et de vos ouvrages, les jours et les nuits ne pourraient suffire, et votre plume se lasserait plus vite que la langue des plaisants. Ne faudrait-il pas une mer d'encre pour y noyer la critique? »

— La critique! s'écria Balzac en se redressant avec dédain, elle est pour moi telle que le cyclope Polyphème : *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum*.

Le bibliophile JACOB.

« Après le discours violent de Clifford, qui traita la résistance des Communes d'atroce, d'infâme, d'illégal, la nommant *monstrum horrendum, ingens*, Ashley se leva. »

PHILIBERT CHARRIER.

MONSTROSITÉ s. f. (mon-stru-o-si-té — rad. *monstrueux*). Tératol. Grave anomalie dans la conformation d'un individu : MONSTROSITÉ d'un animal, d'un végétal. Les MONSTROSITÉS végétales ne sont pas moins dignes de l'examen réfléchi du physicien que les MONSTROSITÉS animales. (Bouquet.) La folie est une MONSTROSITÉ dans l'ordre intellectuel. (Vinet.)

— Partie monstrueuse d'un animal ou d'un végétal; être anormal, production anormale : La tête, la main de cet enfant est une MONSTROSITÉ. Une fleur double est une MONSTROSITÉ.

— Fig. Caractère de ce qui est monstrueux, contre nature : MONSTROSITÉ d'un crime. Dieu laisse le fanatisme dominer quelque temps, pour que l'épouvantable MONSTROSITÉ de ses excès inspire à l'éternelle horreur. (Boiste.) Il Chose monstrueuse, acte monstrueux, digne d'un monstre : Les rois catholiques ont continué sur les rivages du golfe de Gênes les MONSTROSITÉS des Césars. (Mme L. Collet.) L'ingratitude est ce qui blesse le plus une âme noble : c'est la plus grande MONSTROSITÉ morale de la nature. (Livy.) Il Monstre, personnage qui sort des lois de la nature : La femme égoïste est une MONSTROSITÉ. Quand, dès quinze ans, un enfant a l'assurance d'un homme qui connaît le monde, il est une MONSTROSITÉ, devient vieillard à vingt-cinq ans et se rend, par cette science précoce, inhabile aux véritables études sur lesquelles reposent les talents réels et sérieux. (Balz.)

— **Encycl.** V. TÉRATOLOGIE.

MONSUMANO, ville du royaume d'Italie, province et district de Lucques; à 34 kilom. N.-O. de Florence, ch.-l. de mandament,

5,81 hab. Eaux thermales renommées. Près de là se trouve une ravissante grotte, riche en stalactites, où Garibaldi alla prendre des bains en 1867. Patrie du poète Giusti, que ses compatriotes ont appelé, avec beaucoup d'exagération, le Béranger de l'Italie.

MONT s. m. (mon — lat. *mons, montis*). Benfey voit dans ce mot latin une contraction du sanscrit *mahant*, grand; mais cette supposition est peu admissible en présence de l'irlandais *moim*, mine, moine, erse *monadh*; du kymrique *mynydd* et *mont*; de l'armorien *man*, *méné*, *mèner*, qui indiquent clairement une racine *man*. De plus, *man* en persan et *myia* en lithuanien signifient un monceau. Le corrélatif persan du latin *mons* se rattache sans doute au verbe *mandan*, *mandan*, demeurer, rester en place, et aussi faire rester, placer, et de là dérive *man*, demeure, maison. Le zend a possédé cette racine dans la même acception, ainsi que le montre *mnāda*, demeure, pour *ni-māda*. Ainsi le latin *mons*, de la racine *man*, demeurer, rester en place, a signifié ou un lieu d'habitation pour un peuple montagnard, ou, ce qui est plus probable, la masse immobile et qui demeure en place). Grande élévation naturelle au-dessus du terrain environnant : **Le mont Blanc**. **Le mont Etna**. **Le mont Cenis**. **Le mont Valérien**.

C'est au faite des monts que l'aigle est à sa aise.

A. DARDIER.

La neige brille aux monts sans insulter la plaine.

SAINT-ÉTIENNE.

... Sous d'affreux glaçons les Alpes sourcilieuses. Sont de leurs monts géants jumeaux orgueilleuses.

DUREAU DE LA MAILLE.

Elle est là sur les monts, la liberté sacrée;

C'est là qu'à chaque pas l'homme la voit venir.

A. DE MUSSET.

La lune se balance aux bords de l'horizon;

Ses rayons affaiblis dorment sur le gazon,

Et le voile des nuits sur les monts se dépie.

LAMARTINE.

— Par anal. Objet d'une grosseur monstrueuse :

Vois l'énorme éléphant dans la masse effrayante
Fait trembler les forêts dans sa course pesante;
Près de ce mont vivant que sont les faibles bras?

DEUILLE.

— Fig. Ce qui est difficile à atteindre :

C'est sans nul regret que je m'ôte
Plus d'un myrte d'aire à côté,
Et que de jumeaux à mi-côte
Du mont de la célébrité.

LEMIERRE.

— Absol. Les monts, Les Alpes : *Passer, repasser les MONTES. Aller habiter au delà des MONTES.*

— Poét. Le double mont, le mont sacré, Le Parnasse :

Et ne savez-vous pas sur le mont sacré
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré?

BOILEAU.

— Fam. *Mont pagnote*, Lieu élevé d'où l'on peut regarder un combat, sans s'exposer à aucun danger : *Pendant l'action, il se tint sur le MONT PAGNOTE.* (Acad.)

— *Monts et merveilles*, Quantité de choses extraordinaires : *Promettez MONTS ET MERVEILLES. Racontez MONTS ET MERVEILLES.*

La mer promet monts et merveilles.

LA FONTAINE.

— *Par monts et par vaux*, De tous côtés : *Aller, courir par MONTS ET PAR VAUX. Chercher quelque chose par MONTS ET PAR VAUX. J'ai été un peu de temps par MONTS ET PAR VAUX; me voilà rendu à ma famille et à mes amis.* (Volt.)

— *Monts d'or*, Grandes richesses, grands avantages : *Il me faisait espérer des MONTS D'OR, pourvu que la fortune secondât ses projets.* (Le Sage.)

— *Argot*. Abréviation de *mont-de-piété* : *Tous mes effets sont au MONT.*

— *Antiq. rom.* *Mont de Mercure*, Mont donné à des monceaux de pierres, élevés par les anciens sur le bord des routes et, dans les carrefours, près des statues de Mercure, et où chaque passant jetait une pierre.

— *Fin.* *Lieux de mont*, Institution de crédit public fondée par Sixto-Quint.

— *Chirom.* Mont donné à de petites éminences placées dans la paume de la main, à la racine des doigts. *Le Mont de Mars*, Eminence placée au-dessous du pouce. *Le Mont de Jupiter*, Eminence au-dessous de l'index. *Le Mont de Saturne*, Eminence au-dessous du médium. *Le Mont du Soleil*, Eminence au-dessous de l'annulaire. *Le Mont de Vénus*, Eminence au-dessous du petit doigt. *Le Mont de Mercure*, Eminence entre le pouce et l'index. *Le Mont de la Lune*, Eminence dans l'hypothenar.

— *Superst.* *Mont de Vénus*, Montagne qui, d'après une croyance allemande, était habitée par Vénus, fille de Belzebuth, et par ses suppôts.

— *Anat.* *Mont de Vénus*, Eminence de forme triangulaire située au devant du pubis, chez la femme.

— *Astron.* *Mont Ménéale*, Constellation boréale.

— *Pêche*, Endroit du lac de Genève où le fond cesse d'être visible à cause de la pro-

fondeur des eaux : *Le poisson se tient actuellement sur le MONT.*

— *Loc. adv.* *A mont*, En haut : *Fais bien à point l'arbre fourchu, les pieds à Mont, la tête en bas.* (Rabelais.) *Comme le mont bouillait dans un vaisseau pousse à MONT tout ce qu'il y a dans le fond.* (Montaigne.) *La Vieille loc.*, encore en usage en Provence.

— *Syn.* *Mont, montagne*. Le *mont* est une masse détachée, unique, occupant une place bien déterminée sur la terre; c'est l'opposé d'un valon ou d'une vallée. *Montagne* a une signification moins précise, c'est une élévation de terre qui peut présenter à l'œil plusieurs parties et plusieurs aspects différents; c'est l'opposé de plaine.

— *Encycl.* *Superst.* *Mont de Vénus*. Lorsque le christianisme fut introduit en Allemagne, les prêtres eurent l'habileté de ne pas rejeter absolument la croyance aux vieilles divinités nationales. Ils leur accordèrent une existence dans la nouvelle foi, mais en déclarant que ces dieux étaient autant de diables qui avaient perdu pour eux les hommes par la victoire du Christ, et qui cherchaient par la ruse et les tentations de la volupté à reconquérir leur empire. Tout l'Olympe était devenu un enfer. Vénus surtout était accablée d'anathèmes; elle passait pour la fille de Belzebuth. Elle habitait l'intérieur d'une montagne appelée *mont de Vénus*, et là, dans une demeure somptueuse, éblouissante de richesses, elle menait, avec ses nymphes, la vie la plus dissolue. Quelquefois elle y entraînait des hommes qui y perdaient alors et leur corps et leur âme. L'histoire du chevalier Tannhäuser en est un frappant exemple.

MONT-ARMANCE, nom donné, pendant la première République française, à la petite ville de SAINT-FLORENTIN (Yonne).

MONT-BIDOUEZ, nom donné, pendant la Révolution, au bourg de SAINT-PALAIS (Hauts-Pyrénées).

MONT BLANC. V. BLANC.

Mont-Carmel (ORDRE DU), ordre de chevalerie institué en 1807 par Henri IV. V. CARMEL (ordre du MONT-).

MONT D'OR, dénomination appliquée à trois montagnes du Lyonnais, le mont Thoux, le mont Ceindre et le mont Verdun, situées à 6 kilom. N. de Lyon, près de la rive droite de la Saône, sur la commune de Couzon. Au sommet du mont Ceindre se trouve un ancien ermitage et un oratoire tapissé d'ex-voto où un grand nombre de pèlerins se rendent chaque année. La vue que l'on a de cet ermitage sur les vallées de la Saône et du Rhône est admirable. Au milieu de ces montagnes sont plusieurs villages et hameaux où l'on élève environ 20,000 chèvres dont le lait sert à la fabrication du fromage dit du *Mont d'Or*.

MONT D'OR, point culminant de la chaîne des Noirs-Monts, ramification du Jura, dans le département du Doubs (1,500 mètres d'altitude). Ce pic est situé à 600 mètres du village de Rochejean. De son sommet, on découvre un panorama magnifique sur les Alpes, le Jura et les plaines de la Bourgogne jusqu'aux montagnes de la Côte-d'Or.

MONT-DORE-LES-BAINS ou **BAINS-DU-MONT-DORE**, village et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arrond. et à 35 kilom. O. d'Issoire, dans une vallée pittoresque entourée de montagnes qui abondent en produits métallurgiques et en plantes médicinales; 1,193 hab. Mines d'alumine. « Les maisons, dit M. Ad. Joanne, pour la plupart assez bien bâties, se groupent autour de l'établissement thermal, que domine à l'E. le Puy de l'Angie (1,128 mètres). Deux ponts, l'un en pierre, l'autre en fer, traversent le village en communication avec la rive gauche de la Dordogne, où se dresse, vers le S.-O., la tête, en apparence inaccessible, du Capucin. Au S., le fond de la vallée est fermé par les sommets les plus élevés de la chaîne des Noirs-Monts, rangés autour du pic de Sancy. » Les Gaulois et les Romains ont connu et utilisé les eaux thermales du Mont-Dore, comme le prouvent les ruines d'établissements thermaux et les débris d'un panthéon, temple du siècle d'Auguste. L'établissement thermal actuel, édifice d'un aspect sévère, présente deux étages, percés chacun de sept ouvertures en arcades. Un hôpital, annexé aux thermes, reçoit environ 200 malades par an. Les sources, au nombre de huit, émergent d'un terrain volcanique ancien; ce sont : la source Caroline (43° centigr.), le Bain-de-César (45°), le Grand-Bain (39° à 42°), le Bain-Ramond (42°), le Bain-de-Rigny (42°), la source de la Madeleine (45°), la source Boyer et la source Sainte-Marguerite (15°). Les eaux du Mont-Dore, bicarbonatées, sodiques, ferrugineuses et arsenicales, s'emploient pour la guérison de la phthisie pulmonaire à sa première période, des bronchites, des pneumonies chroniques, des engorgements de l'utérus, du foie ou des articulations, des rhumatismes, etc. L'établissement reçoit plusieurs milliers de malades par an.

« Les monts Dore, dit Mme George Sand (*Jean de La Roche*), bien que plus élevés et plus escarpés que les monts Dôme, ne sont pas d'un accès très-difficile en été, même pour les femmes; mais ils sont assez périlleux à explorer au commencement du mois de juin. Presque partout, les sentiers ont disparu, et

les tourbes épaisses des hautes prairies, détremées par l'humidité, se détachent par énormes lambeaux... Aussitôt que les baigneurs arrivent, tous ces sentiers, raffermis et déblayés à la hâte, se couvrent de caravanes bruyantes. Le village retentit du son des pianos et des violons; les prairies s'émaillent d'os de poulet et de bouteilles cassées; le bruit des tirs au pistolet effarouche les aigles; chaque pic un peu accessible devient une guinguette, où la fashion daigne s'asseoir pour parler turf et spectacle, et l'austère solitude perd irrévocablement, pour les amants de la nature, ses profondes harmonies et sa noblesse immaculée. »

MONTS DORE, montagnes de France, dans le département du Puy-de-Dôme. Le massif des Monts Dore est formé d'un nombre considérable de puys ou sommets groupés autour du Puy de Sancy et entourant les bassins de la Dordogne, de la Ruy, de la Couze et de la Sioule. Au N., il s'appuie sur la masse des monts Dôme, auxquels il se rattache par le Puy de la Croix-Morand, et se continue au S. par les hauteurs qui vont rejoindre les monts du Cézallier, et par eux, le système du Cantal. Point culminant, le Puy de Sancy, 1,886 mètres.

MONT-GENÈVRE, village et commune de France (Hautes-Alpes), cant., arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Briançon, sur un plateau couvert de pâturages qui forme le mont Genève; 401 hab. Bureau de douane; hospice pour les voyageurs. Le col du mont Genève, dans les Alpes Cottiniennes, situé sur les confins du département des Hautes-Alpes et du royaume d'Italie, ne s'élève pas à plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Abrité contre les vents du nord, c'est un des passages les plus sûrs de l'Italie; il a servi à Belloc, à Annibal, à César, à Charlemagne. Suivant certains Latins, on y voyait autrefois un temple élevé en l'honneur de Janus. Quelques fragments de marbre trouvés dans le sol, des débris de colonnes, des inscriptions romaines semblent confirmer cette assertion; enfin, au S.-O., une montagne qui domine le col, et qui s'élève à 2,514 mètres, s'appelle encore mont Janus. La route actuelle du mont Genève fut construite en 1802 par les paysans de dix-huit communes voisines, aidés des soldats de la garnison de Briançon; un obélisque de 20 mètres de hauteur, érigé près de la frontière, conserve le souvenir de cette construction. En 1814, les passages du mont Cenis et du Simplon se trouvant occupés par l'ennemi, les Français de l'armée d'Italie regagnèrent leur patrie par le col du mont Genève.

Il existe à Mont-Genèvre un hospice destiné à recueillir et à secourir les voyageurs qui traversent les Alpes pour se rendre de France en Italie, et réciproquement. Cet établissement est une institution nationale, et non un hospice communal ou départemental. Cet hospice fut fondé en 1343 par Humbert II, dauphin du Viennois. A l'époque de la Révolution, l'hospice de Mont-Genèvre se trouvait dans la situation la plus précaire; ses biens avaient été confisqués et ses bâtiments étaient dans un état de délabrement complet. L'utilité de cet établissement s'affirma plus vivement que jamais pendant les guerres d'Italie. Un arrêté des consuls, du 28 thermidor an X, décida d'établir au mont Genève un couvent à l'instar de celui du Saint-Bernard, et l'hospice fut en partie reconstruit sous l'Empire. Aujourd'hui, l'hospice, placé sur le bord de la route qui met en communication l'Espagne avec l'Italie, au centre du village de Mont-Genèvre, consiste en bâtiments de l'aspect le plus modeste. Desservi successivement par diverses communautés religieuses, il est administré de nos jours, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par un directeur responsable, assisté d'une commission consultative dont fait partie le sous-préfet de Briançon. Huit domestiques sont chargés des services administratifs, de la culture du domaine et des soins à donner aux voyageurs.

Aux termes du règlement, l'hospice doit recueillir les voyageurs à toute heure du jour et de la nuit et pourvoir gratuitement à leurs besoins pendant leur séjour; de légers secours en argent peuvent être distribués à quelques-uns d'entre eux. Les libéralités que les voyageurs veulent bien faire à l'établissement doivent être versées par eux dans le tronc de l'hospice. Les voyageurs valides ne peuvent prolonger leur séjour que jusqu'au moment où il leur est possible de continuer leur chemin. Les malades reçoivent les secours qui peuvent leur être donnés dans l'établissement, et sont transportés à Sézanne s'ils sont Italiens, et à l'hospice de Briançon s'ils sont Français. L'hospice renferme vingt-cinq lits; il possède un dortoir d'été; mais en hiver, par suite des rigueurs extrêmes du froid, les lits sont transportés dans l'étable, où des emplacements distincts sont affectés à chaque sexe. Cent mille voyageurs traversent tous les ans le mont Genève; sur ce nombre, cinq mille environ réclament les secours de l'hospice.

MONT-LOUIS, bourg de France (Pyrénées-Orientales), cant., arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Prades, sur un rocher escarpé, au pied du col de la Perche; pop. aggl., 308 hab. — pop. tot., 470 hab. Filature de laine. La position de Mont-Louis au pied

du col de la Perche, qui commande l'entrée de l'Espagne, et l'étendue de ses fortifications en font une place de guerre importante. Les plans de la citadelle furent fournis par Vauban. C'est la place forte la plus élevée (1,513 mètres) et la plus froide de France. L'hiver y est très-rigoureux, et les plus fortes chaleurs de l'été y sont rarement montées au thermomètre jusqu'à 18° centigrades. La place principale renferme le tombeau du général Dagobert, sur lequel a été élevée une pyramide en pierre. L'enceinte du bourg consiste en trois bastions et en deux grandes lignes de communication; tous ces ouvrages sont entourés d'un fossé partout où le rocher est accessible. La citadelle se compose de quatre bastions et pourrait recevoir plusieurs milliers d'hommes; au milieu est un puits d'une grande profondeur.

MONT-DE-MARSAN, ville de France (Landes), ch.-l. de départem., d'arrond. et de cant., à 690 kilom. S.-O. de Paris, au confluent de la Douze et du Midou, dont la réunion forme la Midouze, par 43° 53' de lat. N. et 2° 50' de long. O.; pop. aggl., 6,964 hab. — pop. tot., 8,615 hab. L'arrond. comprend 12 cant., 117 comm. et 110,917 hab. Tribunal de 1^{re} instance, justice de paix; lycée, cours normal d'institutrices; bibliothèque publique. Magnaneries, fabrication d'huiles de lin et de colza, fonderie, minoterie, distillation de résines. Commerce de résines, porcs, haricots, graines oléagineuses, céréales; entrepôt des vins et eaux-de-vie de Bayonne.

Cette ville, avantageusement située, renferme un certain nombre d'édifices publics qui n'ont pas une grande valeur architecturale, mais qui sont cependant dignes d'attention; de ce nombre sont : le palais de justice, l'hôtel de la préfecture, la maison de détention et les casernes. La promenade de la Pépinière est charmante.

Plusieurs chartes écrites en langue romane font remonter l'origine de cette ville à 788. Elle fut détruite par les Normands et reconstruite en 1140 par les soins de Pierre Labaner; elle faisait alors partie du royaume de Navarre. En 1560, la ville fut prise par Montgomeri, qui y commit d'atroces cruautés. Mont-de-Marsan passa dans la maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

Mont-Saint-Eloi (ANCIENNE ABBAYE DU), célèbre monastère, aujourd'hui en ruine, situé à 2 kilom. d'Arras. Le Mont-Saint-Eloi, entouré de forêts, s'appela à l'origine *Mons Albanus*, Mont-Alban. Il prit le nom de Mont-Saint-Eloi, vers 635, du célèbre conseiller du roi Dagobert, qui s'y fit construire un oratoire autour duquel quelques ermites vinrent s'établir. L'oratoire avait été détruit par les Normands, qui avaient massacré les religieux, lorsqu'en 928 Fulbert, évêque d'Arras, y fonda un monastère dont les religieux adoptèrent la règle de saint Augustin. L'abbaye du Mont-Saint-Eloi devint rapidement une des plus puissantes du royaume. En 1793, lors de la guerre de Hollande, on y établit un hôpital. Vendue comme bien national, elle fut divisée plus tard en deux lots. Il ne reste debout que deux tours faisant partie de l'église qui a été démolie.

MONT-SAINT-JEAN, bourg et commune de France (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arrond. et à 41 kilom. du Mans; pop. aggl., 333 hab. — pop. tot., 2,143 hab. Découverte de médailles antiques et d'un monument gallo-romain.

MONT-SAINT-JEAN. V. WATERLOO.

MONT-SAINT-MICHEL, en latin *Fanum Sancti Michaelis*, village et commune de France (Manche), cant. de Pontorson, arrond. et à 14 kilom. S.-O. d'Avranches, à 5 kilom. de la côte sur le rocher isolé appelé au fond de la baie de Cancale et à 50 mètres d'altitude; 1,056 hab. Pêche; commerce de grains, cidre, bestiaux.

Le village du Mont-Saint-Michel est bâti en amphithéâtre à la base et sur les pentes d'une masse granitique de 900 mètres de circuit, qui se dresse au milieu d'une vaste plaine de sables mouvants qui, chaque jour, sont deux fois couverts par la mer. A la mer basse, le Mont-Saint-Michel communique avec la côte par un banc de sable allongé du côté de Granville; à marée haute, il forme une île entourée de toutes parts de vagues agitées. Au sommet de l'énorme rocher, on aperçoit une église et les restes d'une abbaye jadis célèbre. D'après une légende, le rocher, battu sans cesse par les vagues de l'Océan, était l'asile mystérieux des druides; suivant les autres, c'était un tombeau consacré par la vénération populaire; l'ancien nom du Mont-Saint-Michel, *Mons Tumba*, semble donner raison à cette dernière hypothèse. C'est au commencement du vi^e siècle que le christianisme vint arborer son drapeau sur ce sombre asile des superstitions païennes. En 709, d'après les chroniqueurs, un évêque d'Avranches, nommé Aubert, conduisit au *Mons Tumba* une colonie de bénédictins et jeta les fondements de l'abbaye, et, au dire de ces naïfs historiens, on vit alors se produire plusieurs miracles qui lui seraient puerils à raconter. Quelque temps après, d'un saint irlandais (l'Islandais) on toucha l'immobilité; arrivèrent des prêtres inconnus qui déposèrent dans le nouveau monastère le glaive et le bouchier de saint Michel, soi-disant trophées laissés par l'archange, vainqueur d'Au-

dragon monstrueux qui avait ravagé l'île. Le nouveau couvent prit dès lors le nom de Mont-Saint-Michel, et on le trouve désigné, dans les plus anciennes chartes, sous le nom de *Mons Sancti Michaelis in periculo maris*. Mont-Saint-Michel en péril de la mer. Aux x^e et x^e siècles, les pirates scandinaves chassèrent les moines de leur retraite escarpée, jusqu'au jour où Rollon, en se faisant chrétien, les y réinstalla, en les comblant de biens (923). Les successeurs de Rollon, Guillaume Longue-Epée et Richard I^{er}, suivirent son exemple, et le Mont-Saint-Michel devint une abbaye riche et puissante, en même temps qu'un but de pèlerinage. Un incendie en ayant détruit les bâtiments, Richard I^{er} les fit reconstruire magnifiquement en 991. Le fameux duc Robert, dit *le Diable*, combla également l'abbaye de présents. Vers 1060, on acheva la nef de l'église et on commença la grande tour. En 1065, l'abbé Renaud reçut le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, et l'Anglo-Saxon Harold, tous deux alors unis contre le duc de Bretagne Conan. L'année suivante, le Mont-Saint-Michel équipa six bâtiments pour la conquête de l'Angleterre, et Guillaume, vainqueur, sut récompenser ce zèle par de riches donations (1070). L'abbaye atteignit alors à l'apogée de sa richesse et de sa gloire. En 1091, Henri, comte de Mortain, soutint au Mont-Saint-Michel un siège contre ses deux frères et les força à se retirer. Au xii^e siècle, l'abbaye se fit une grande réputation, grâce à l'abbé Robert de Thoirigny, qui réunit la plus belle collection alors connue de manuscrits (d'où le couvent prit le nom de *Cité des livres*). Un autre moine, Guillaume de Saint-Pair, écrivait vers la même époque la chronique de l'abbaye en vers français. En outre, les religieux cultivaient les sciences, notamment la médecine. Après l'assassinat d'Arthur par Jean sans Terre, Guy de Thouars, beau-père de la victime, vint assiéger le Mont-Saint-Michel et mit le feu à l'abbaye. Philippe-Auguste, devenu maître de la Normandie, releva ces ruines et bâtit même une forteresse sur un rocher voisin, nommé Tombelaine, pour protéger le monastère. En peu de temps, l'abbaye reconquit son ancienne prospérité, et la royauté lui accorda de nouveaux privilèges. Pendant la guerre de Cent ans, le Mont-Saint-Michel fut longtemps épargné. En 1419, les Anglais essayèrent inutilement, pendant un an, de s'en emparer. L'attaque recommença plus furieuse en 1423 : les Anglais étaient cette fois 15.000, et un feu terrible d'artillerie fut ouvert sur la citadelle. En même temps, une autre attaque était tentée du côté de la mer ; mais une tempête brisa les barques anglaises contre les rochers, noyant ceux qui les montaient. Un nouvel assaut fut donné en vain : les chevaliers normands se réunirent aux moines et les repoussèrent. Les Anglais se retirèrent alors l'attaque en un blocus qui aurait réussi si une expédition normande, dirigée par Briant de Chateaubriant, ne fût venue à temps pour ravitailler la place. Charles VII envoya Dunois féliciter la garnison et conquit, dit-on, à cette occasion, l'idée de créer un ordre militaire placé sous l'invocation de saint Michel, projet qui ne fut réalisé qu'en 1469 par Louis XI. Pendant ce laps de temps, le Mont-Saint-Michel eut plus d'une fois encore à repousser les attaques anglaises. Le 1^{er} août 1469, Louis XI se rendit au Mont-Saint-Michel pour y tenir le premier chapitre de l'ordre. Plusieurs rois suivirent cet exemple, notamment François I^{er} (1527). Pendant les guerres de religion, Avranches tomba aux mains des protestants, et en 1563 Montgomery tenta de s'emparer du Mont-Saint-Michel. En 1577, une nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse. Le Mont-Saint-Michel se soumit, qu'en 1595, après la conversion du Béarnais. Au xvi^e siècle, les désordres de l'abbaye étaient devenus tels, qu'une réforme fut reconnue urgente ; le cardinal de Bérulle, chargé de réprimer ces abus, remplaça les anciens bénédictins par des moines de la congrégation de Saint-Maur. En 1639, l'insurrection des Nu-Pieds, écrasée par Gassion, ensanglanta le territoire du Mont-Saint-Michel. Le monastère eut aussi sa révolte en 1647 ; il ferma sa porte à Roger d'Aumont, évêque d'Avranches, d'où un procès interminable, à la suite duquel le différend fut tranché par moitié. La destruction des fortifications de Tombelaine (1666), la garde de la citadelle rendue aux religieux à la même époque, sont les seuls faits quelque peu saillants de l'histoire du Mont-Saint-Michel jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Déjà, à cette époque, le Mont-Saint-Michel était devenu une prison d'Etat. Si l'on en croit un bruit public, Louis XIV y aurait fait enfermer dans une cage un gazetier hollandais qui s'était permis de critiquer le roi-soleil. Sous Louis XV, un secrétaire de l'abbé de Broglie y fut aussi emprisonné ; l'abbé de Chauvelin subit le même sort pour s'être associé aux remontrances du parlement de Paris.

La Révolution supprima le monastère, mais la prison d'Etat a continué d'exister. Elle a reçu de nos jours des hôtes plus ou moins célèbres : Barbès, Hubert, Petermann, Vilcoq, l'ombertau, Duboudrieux, Flanqui, Dufour, Martin Bernard, Raspail, etc., que la révolution de 1848 rendit à la liberté. Sous Louis-Philippe, la tyrannie du directeur de cette prison affreuse avait trouvé moyen de priver

d'air et de jour les captifs entassés dans cette forteresse isolée sur l'Océan. Les plaintes de quelques prisonniers devinrent si vives, qu'on finit par en transférer un certain nombre à Doullens, à Tours, à Nîmes, à Saint-Faust, à Paris. Toutefois, le plus grand nombre dut y rester jusqu'en février 1848. Le Mont-Saint-Michel fut alors converti en prison exclusivement militaire ; mais les journées de Juin et le coup d'Etat de 1851 devaient bientôt en repeupler les sinistres solitudes. Quelques années après, l'évêque de Coutances y établit des religieux et des sœurs dirigeant un orphelinat, avec des ateliers de verriers, de sculpteurs et de peintres sur verre.

Les bâtiments de l'abbaye, qu'habitaient à la fois des moines et des soldats, figurent, dans leur ensemble, un immense rectangle du milieu duquel s'élève l'église abbatiale, surmontée de toutes parts de clochetons inachevés et dominée par une tour carrée du xvi^e siècle. Cette tour a remplacé une flèche aiguë qui couronnait la statue de saint Michel, et qui produisait un effet très-puissant. Un escalier renfermé dans une touraille conduit à la plate-forme de la tour actuelle, d'où l'on découvre un immense panorama. Le portail principal a été refait à la fin du xviii^e siècle, et son style ne s'harmonise pas avec celui de la façade. Le bas-relief du tympan d'une porte latérale représente *l'Apparition de saint Michel à saint Aubert*. L'intérieur de l'édifice a subi des restaurations maladroites. La nef date du commencement du xii^e siècle ; le chœur appartient au style ogival flamboyant ; il est entouré d'arcades ogivales au-dessus desquelles s'ouvre un rang de belles fenêtres, surmontées elles-mêmes d'une charmante frise dans le style de la Renaissance et d'un second rang de fenêtres. Des fresques de la Renaissance et des tableaux du xviii^e siècle couvrent les murs. On y voit des stalles finement sculptées par un danois, et un groupe qui représente *Saint Michel terrassant Lucifer*. Au-dessous du transept nord s'ouvre la grande citerne, qui contient 1.200 tonneaux d'eau. Devant le portail latéral s'étend une magnifique terrasse, appelée autrefois Beau-regard, à cause de la beauté du coup d'œil, et qui porte aujourd'hui le nom de Saut-Gautier, en souvenir d'un aliéné qui sauta, dit-on, trois fois de cette hauteur effrayante et ne se tua que dans sa troisième chute. C'est du haut de cette terrasse que Barbès essaya de s'évader avec une corde ; mais il tomba sur le roc et fut relevé brisé par les gardiens. L'église abbatiale communique, par une porte de la Renaissance, au souterrain des Gros-Piliers, creusé dans la roche au xvi^e siècle. On y remarque dix-neuf énormes colonnes, qui soutiennent l'abside de l'église supérieure.

L'aspect des bâtiments de l'antique abbaye est des plus imposants. L'entrée principale, qui est celle du donjon, est flanquée de deux tours crénelées. Les constructions les plus importantes sont celles que l'on désigne encore sous le nom de la Merveille. « La Merveille », dit M. l'abbé Pigeon dans sa *Monographie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, se divise en trois zones de constructions superposées. Au premier plan sont de vastes cryptes du xii^e siècle, partagées en deux grands compartiments. La première, à l'occident, est une vaste salle divisée en trois nefs par des piliers trapus, ronds ou carrés. Cette salle servait autrefois de cave ou de cellier. Le compartiment qui suit est dans le même style et divisé en trois nefs de 33 mètres de longueur. C'était une vaste salle où l'on distribuait l'aumône aux pauvres. En quittant ces cryptes, qu'on a appelées les Montgomerries depuis une attaque infructueuse du fameux calviniste Montgomery, nous arrivons à la seconde zone de la Merveille. La salle qui se trouve sur le cellier est l'ancien chapitre des moines du Mont. En 1469, ils céderent cette admirable salle aux chevaliers de Saint-Michel, qui en firent, à leur tour, leur salle de conférence. La salle des Chevaliers, que l'on dit la plus vaste et la plus superbe vaisseau gothique qui existe au monde, est divisée en quatre nefs par trois rangs de colonnes monocolindriques dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de vigne, d'acanthe, de chêne et d'une foule d'ornements fantastiques. Ils supportent des arceaux ou nervures arrondies qui ont des roses à leur intersection. L'appartement qui suit est le réfectoire des moines, bâti au commencement du xiii^e siècle, divisé en deux nefs par d'élégantes colonnes hautes colonnes monocolindriques. « Ayant le réfectoire est une belle salle dite Conciergerie, et dont la voûte est portée par trois jolies colonnes. Le dortoir, à fenêtres de style moresque, date de la fin du xiv^e siècle. « La troisième zone », ajoute M. l'abbé Pigeon, se superpose aux deux premières. Au-dessus de la salle des Chevaliers se trouve le cloître, achevé en 1228 par Raoul de Villedieu. C'est un bijou d'architecture, orné de deux cent vingt colonnettes en granit, en calcaire, en stuc et en granitelle. Cent de ces colonnes décorent les murailles latérales ; leurs chapiteaux, ornés avec richesse, supportent de gracieuses arcatures ogivales, séparées les unes des autres par des trilobes. Cent vingt de ces mêmes colonnes forment une double colonnade à jour, dont les voûtes sont soutenues par d'élégantes nervures. Entre les arceaux qui

reposent sur ces colonnettes sont des roses, des sculptures, des bas-reliefs, des inscriptions d'une grande variété. Au-dessus de ces dessins et des soixante-dix arceaux qui entourent le cloître, règne une frise élégante de cent quarante roses fouillées avec beaucoup de délicatesse. Les fenêtres regardant la mer à plus de 100 mètres au-dessus du niveau des flots. On jouit de là d'une vue immense et admirable. « Du côté de la mer, la Merveille offre une muraille de 75 mètres de longueur sur 33 mètres de hauteur, flanquée de robustes contre-forts et percée de baies nombreuses. A son angle le plus oriental se dresse l'élégante tour des Corbins ou du Réfectoire. Sous l'ancienne maison abbatiale se trouvent des souterrains, dont plusieurs ont servi de cachots.

Le village du Mont-Saint-Michel, presque désert depuis la suppression de la maison centrale de détention, et dans lequel on pénètre par un seul passage que défendaient autrefois trois portes, est entouré d'une muraille d'enceinte bordée de machicoulis et flanquée de tours rondes. Il se compose pour ainsi dire d'une rue unique qui se déroule en une longue courbe sur le flanc de la montagne et aboutit à l'abbaye par un escalier divisé en plusieurs rampes. On y remarque l'église paroissiale, construite au xvi^e siècle, plusieurs maisons à portes cintrées et les restes de l'ancien logis de Tiphaine Raguelin, épouse de Duguesclin.

L'enceinte militaire, qui plonge dans la mer et qui date en grande partie du xvi^e siècle, est une épaisse muraille couronnée de machicoulis et flanquée de tours, dont les plus imposantes sont la tour du Roi, la tour de l'Arcade, la tour de la Liberté, la tour Basse, la tour de la Reine, la tour Boucle et la tour Claudine.

Au nord du Mont-Saint-Michel (3 kilom.) se dressent les Tombelaines. V. ce mot. Il y a quelques années, et un groupement a commencé d'importants travaux d'endiguement ayant pour objet de mettre à l'abri des flots et de conquérir à l'agriculture les immenses terrains compris entre la terre ferme et le Mont-Saint-Michel.

MONT-SAINTE-MICHEL (ROMAN DU), roman en vers anglo-normands, de Guillaume de Saint-Pair ou Saint-Paer, moine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (xiii^e siècle). Même en faisant abstraction des sujets traités par le poète, et qui sont d'un certain intérêt pour l'histoire de cette abbaye si célèbre au moyen âge, son poème offre des mérites de style et de langue, qui en font un des documents les plus importants dans l'histoire de notre littérature. Cette chronique vérifiée fut probablement écrite sous l'administration de Robert de Thoirigny, abbé zélé et lettré, qui avait réuni de nombreux documents dans la bibliothèque du monastère. L'œuvre avait déjà été tentée avant Guillaume, et il n'eut qu'à remanier et à versifier les œuvres de ses prédécesseurs. La science moderne a retrouvé en partie les originaux dont il s'était inspiré, entre autres une petite chronique en vers latins, que Guillaume s'est souvent borné à transcrire en vers romans ; il a en outre reproduit la célèbre chronique écrite sur le Mont-Saint-Michel vers le x^e siècle, et que Mabillon attribue à l'un des moines de Saint-Aubert. La seconde partie, qui expose comment les chanoines qui étaient autrefois en possession de l'abbaye furent remplacés par des moines, est empruntée au cartulaire de l'abbaye ; et la troisième, dont la fin manque, est une compilation de miracles qui a été trouvée dans des récits attribués aux quatre moines Gothoin, Osmond, Protmond et Bernier ; il a emprunté à Baudri de Bourgueil une des légendes les plus curieuses de son œuvre : la légende de l'épée et du bouclier. Ce curieux poème resta longtemps inconnu dans le chartrier de la vieille abbaye. Pierre Le Roy en fit faire une nouvelle copie vers le milieu du xvi^e siècle. A la Révolution, ce manuscrit passa en Angleterre, où il fut vu par l'abbé de La Porte, qui le premier le mit en lumière ; il en parla assez longuement dans ses *Essais*. Il a été publié en 1855 par M. Francisque Michel avec une étude de M. de Beaurepaire.

MONT SAINT-MICHEL, en anglais *Saint-Michael's Mount*. On désigne ainsi une montagne du comté de Cornwall (Angleterre), située en face du village de Mazarin-Road, dans la baie désignée par ce mot sous le nom de Mount's bay. Le Mont Saint-Michel anglais, formé de rochers abrupts, offre avec le Mont-Saint-Michel français plus d'un curieux rapport. Comme lui, il se trouve relié à la terre ferme par une sorte de chaussée submergée et praticable à pied sec pendant la marée basse. A la marée haute, l'accès du mont n'est possible qu'en bateau. Tour à tour, les dimensions du Mont Saint-Michel sont les suivantes : circonférence de sa base, 1.600 mètres environ ; hauteur, 75 à 80 mètres ; superficie, 28 à 30 hectares, dont une partie couverte de verdure et alimentant des brebis et des lapins. Le Mont Saint-Michel anglais reçut des anciens habitants du pays un nom composé qui signifie : *Rocher blanc au milieu des bois*. Ce nom a fait croire aux géographes modernes que le Mont-Saint-Michel s'élevait jadis très-avant dans les terres et avait dû être isolé par une invasion des eaux de la mer qui ont submergé les forêts environnan-

tes. A la base du Mont-Saint-Michel se trouve un petit village de pêcheurs, dont les maisons groupées entourent un port qui peut recevoir jusqu'à des bâtiments de 500 tonneaux. Immédiatement au-dessus du village, la montagne s'élève en pentes abruptes qui ne présentent pour tout moyen d'accès qu'un sentier taillé dans le roc à grands coups de hache et bordé à droite et à gauche de blocs immenses de granit. Enfin le mont est couronné d'un édifice, dit le château, qui semble faire corps avec lui. Ce qu'on appelle aujourd'hui le château du Mont-Saint-Michel était jadis un couvent. D'après une légende locale, l'archange saint Michel s'arrêta sur le sommet vers 495. Edouard le Confesseur fit, en 1044, présent du Mont-Saint-Michel aux moines bénédictins. Par la suite, ce monastère devint une succursale de la célèbre abbaye de Saint-Michel, qui occupait sur les côtes normandes le Mont-Saint-Michel français. Les deux monastères, soumis à la même règle, vivaient d'une vie commune, lorsque Edouard III confia le Mont-Saint-Michel de Cornwall à son fils et y établit des moines, dites moines de Siôn, venues de Middlesex. En 1533, le domaine et les revenus du Mont-Saint-Michel furent concédés à Humphrey Arundel, puis passèrent, sous Charles II, à la famille de Saint-Aubyn, qui les possédait encore aujourd'hui. Le château de Saint-Michel, devenu une citadelle, eut plusieurs sièges à soutenir et appartint tour à tour aux parlementaires et aux royalistes.

Le château de Saint-Michel, avec son donjon, présente aujourd'hui encore, dans son ensemble, un aspect moitié féodal et moitié religieux. Il a été habilement restauré et offre aujourd'hui une agréable résidence d'été. A peu de distance du château et à droite du sentier abrupt qui y conduit, se trouvent les ruines d'un petit oratoire dit *Chapel Rock*, aujourd'hui abandonné.

MONT-SAINTE-VINCENT, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. O. de Chalon-sur-Saône, sur une montagne ; pop. aggl., 383 hab. — pop. tot., 691 hab. Découverte de nombreuses antiquités romaines, telles que statues, armes et médailles.

MONT-TERRIBLE, MONT-TONNERRE. V. TERRIBLE, TONNERRE.

Mont-Vernon (LA MAISON DE), située près de Washington, capitale politique des Etats-Unis. Cette propriété appartenait au grand citoyen qui fonda la république américaine. C'est là qu'il mourut et que se trouve son tombeau. Ce lieu est souvent visité par les voyageurs qui parcourent l'Amérique du Nord.

MONT, nom donné, dans la mythologie égyptienne, à un dieu vénéré particulièrement à Hermontis, dans la Thébaïde. Il semble être une forme du soleil dans toute sa force. Sa tête est, comme celle de Ra, la tête d'un épervier ; mais au disque qui la surmonte s'ajoutent deux plumes droites. Mont est nommé le Soleil et le dieu des deux mondes. Par analogie, il est invoqué comme dieu des combats. Le musée du Louvre possède de fort belles figures de bronze représentant cette divinité.

MONTA, village et comm. du royaume d'Italie, province de Cuneo, district d'Alba, mandement de Canale ; 2,726 hab.

MONTABAUR, ville de Prusse, province de Hesse, cercle et à 53 kilom. N.-O. de Wiesbaden, dans l'ancien duché de Nassau ; 2,500 habitants. Vieux château, ancienne propriété de l'électeur de Trèves.

MONTADAMO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district et mandement d'Ascoli ; 2,330 hab.

MONTAGANO, bourg du royaume d'Italie, province de Molise, district et à 12 kilom. N.-O. de Campo-Basso, chef-lieu de mandement ; 3,411 hab.

MONTAGASSE s. f. (mon-ta-ga-se). Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

MONTAGES, m. (mon-ta-je—rad. *monter*). Action de monter quelque chose, de le porter de bas en haut : *Le montage des matériaux de construction*. « Salaire que l'on donne pour ce transport : *J'ai eu 20 francs de montage*.

— Action de ce qui monte, de ce qui s'élève : *Le montage du lait que l'on chauffe est dû à sa nature visqueuse*.

— Navig. fluv. Action de faire remonter une rivière à des bateaux.

— Techn. Action de disposer toutes les parties d'un objet quelconque pour qu'il soit en état de faire le travail ou de servir à l'usage auquel il est destiné : *Le montage d'un métier*. *Le montage d'une horloge*. *Le montage d'une botte*. *Le montage d'un chapeau de femme*. « Opération qui consiste à porter de l'ourdissor sur l'ensouple la chaîne de la soie. « *Montage du cuivre*. Accident par lequel le cuivre en fusion, après s'être solidifié à la surface, se fend et s'écoule en partie. « *Montage des fleurs*. Action de disposer les diverses parties d'une fleur artificielle.

— Encycl. *Montage des matériaux*. L'art de la construction remonte aux époques les plus reculées, et il en est naturellement de même des moyens de transporter les matériaux verticalement et horizontalement. On désigne par le nom général de *montage* des ma-

tériaux le transport vertical de ces derniers. L'étude des divers procédés de *montage* peut être divisée en deux catégories : les procédés employés par les anciens, et les procédés employés par les modernes. Du reste, on remarque peu de progrès dans la forme et l'installation des appareils de *montage* jusqu'à ces derniers temps, où des modifications profondes ont été apportées aux procédés de bardage. On est à peu près certain que les Égyptiens ont élevé leurs gigantesques monuments par des moyens très-simples et à l'aide de trois engins mécaniques élémentaires : le plan incliné, le treuil et la poulie. Les renseignements que l'on a sur cette époque sont rares et vagues. Ainsi Hérodote, qui a parlé de l'érection de certains monuments égyptiens, n'entre pas dans le détail mécanique des moyens employés.

Les appareils dont se servaient les anciens ont plus ou moins d'analogie avec celui qui est connu de nos jours sous le nom de chèvre. Vitruve donne le détail de plusieurs machines de ce genre, qui désignent sous le nom générique de *polyspastos*, à cause du nombre des mouffes qui étaient appliquées à ces appareils.

Il décrit aussi un procédé dans lequel on se sert uniquement d'un mât dont un des bouts repose à terre pendant que l'autre, maintenu par des haubans, porte une poulie qui soutient les mouffes et les palans. « Il faut, dit Vitruve, avoir une certaine adresse pour se servir de cette machine, afin de faire pencher le mât à propos du côté où doit être posé le fardeau. » On fait encore usage de ce procédé en Italie et en France, pour les ouvrages maritimes. Depuis quelque temps, des charpentiers, qui ont travaillé sur les ports, ont introduit l'usage à Paris, pour élever les bûches en charpente faits à l'occasion des fêtes publiques.

Bien que les appareils dont se servaient les anciens fussent peu compliqués, ils ne leur ont pas moins permis d'élever des monuments gigantesques, tels que les pyramides, et des temples justement admirés, tels que ceux de la Grèce et de Rome. Mais ces constructions ne s'élevaient qu'avec une extrême lenteur, et il en fut de même au moyen âge. Les splendides cathédrales qui datent de cette époque sont dues aux efforts persistants de plusieurs générations d'artistes et de travailleurs. Les principaux appareils de *montage* employés par les modernes sont la chèvre et le singe (appelés aussi potence et sapine). Cet engin se compose d'un montant vertical fiché en terre et muni à son extrémité supérieure d'une poulie. A la partie supérieure de ce montant est fixée une pièce horizontale portant une poulie à chaque extrémité. Sur ces trois poulies passe une corde attachée d'un côté à un treuil, placé à la partie inférieure du montant, et de l'autre à la pierre qu'on veut élever. Mais depuis que les constructions ont pris plus d'importance, on s'est servi d'un engin plus puissant connu sous le nom de grue, et dont nous avons donné ailleurs la description. V. GRUE.

Depuis une vingtaine d'années, l'activité excessive que l'on a déployée dans la construction des édifices publics et des maisons privées, dans les principales villes de France, a nécessité l'emploi de moyens plus expéditifs que la chèvre et les différentes espèces de treuils employés jusque-là pour l'élévation verticale des matériaux, et l'on a inventé des appareils de *montage*, aussi intéressants par leur nouveauté que par leur rapidité d'action, qui ont fait une sorte de révolution et créé une ère nouvelle dans l'art du bardage des matériaux.

Trois procédés principaux ont été récemment mis à l'état d'application. Tous trois ont donné des résultats satisfaisants, et leur emploi dépend des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvait la construction et l'entrepreneur.

En première ligne, il y a lieu de mentionner l'appareil Edoux, puis le moteur à gaz de Lenoir, enfin les différents systèmes d'appareils mus par la vapeur.

Il n'est pas indifférent d'utiliser l'un ou l'autre de ces engins, car chacun d'eux jouit d'avantages spéciaux qui le feront préférer ou écarter suivant les cas.

L'appareil Edoux et le moteur Lenoir utilisent, l'un l'eau, et l'autre le gaz dont les grandes villes sont abondamment pourvues. Bien que ces deux engins aient plusieurs avantages communs, le plus simple, tout à la fois d'installation et de fonctionnement, est sans contredit celui de M. Edoux. De plus, il est plus véritablement original que celui de Lenoir, il constitue à lui seul un montage complet, sans transmission ni intermédiaires d'aucune sorte, tandis que le moteur Lenoir n'est qu'une machine motrice plus commode peut-être que les machines à vapeur, mais qui nécessite, comme les dernières, l'emploi d'un treuil et d'un système de transmission qui absorbe plus ou moins de force motrice.

L'appareil Edoux consiste en deux tours jumelées en charpente, qui remplacent les anciennes sapines; elles s'élèvent à quelques mètres au-dessus de la hauteur définitive qui devra avoir le bâtiment en construction. Dans chacune de ces tours carrées est guidé un caisson parallépipédique en tôle; ces caissons sont attachés aux extrémités d'une même chaîne qui s'enroule à la partie supérieure des deux tours sur un treuil à coquille. La face

supérieure de ces caissons porte un plancher qui reçoit les charges à élever. Soit par exemple l'un des caissons sur le sol et l'autre au niveau du deuxième étage. On charge ceux-ci sur le premier caisson, puis, au moyen d'une conduite qui élève les eaux de la ville, on emplit le caisson supérieur; aussitôt que l'excès du poids de l'eau introduite est suffisant, le mouvement se produit, la balance hydraulique fonctionne, et la pierre monte d'un côté avec le plâtre et autres matériaux, tandis que la cuve pleine descend de l'autre côté. Cette opération se répète autant de fois qu'il est nécessaire. Une soupape à tige, d'une manœuvre facile et rapide, permet de vider les bûches lorsqu'elles sont sur le sol.

Comme appaill accessoire, on n'emploie qu'un frein destiné à modérer la vitesse, de façon que les arrivées se fassent sans choc.

Pour manœuvrer tout le système, un seul homme suffit. Il est chargé de manier le robinet de la colonne d'eau, le frein et les soupapes des caissons. Ces manœuvres peuvent du reste s'exécuter automatiquement, néanmoins, comme l'ouvrier s'habitue avec un très-grand facilité aux différents mouvements de l'appareil et que l'on ne demande aucun effort considérable à son intelligence, on peut éviter les appareils automatiques, susceptibles de se déranger, et auxquels le conducteur se fie d'une manière absolue, au bout d'un temps très-court.

Pour l'installation d'un semblable engin, il faut de quatre à cinq jours.

Les avantages particuliers à ce système sont nombreux : 1^o l'accès de la plate-forme pour le chargement ou le déchargement est toujours facile; les pertes de temps d'embranchement et de débarrasage sont supprimées; 2^o la vitesse d'ascension est de 1 et 2 mètres par seconde au lieu de 0,04, et elle peut être réglée à volonté avec la plus grande facilité; 3^o la capacité des appareils permet d'élever d'un seul coup de 1,000 à 4,000 kilogrammes composés d'un nombre quelconque de matériaux différents.

Après l'appareil Edoux, qui est tout à fait spécial et dont l'idée est née au milieu des constructions parisiennes, il reste les appareils généraux actionnés à bras d'homme ou par diverses machines motrices, à vapeur ou autres. Le moteur Lenoir, que nous décrivons ailleurs, est bien approprié pour actionner des appareils de *montage* dans une grande ville comme Paris, où des conduites très-ramifiées portent à tous les points le gaz nécessaire à la consommation de la machine. L'agencement le plus simple consiste en une seule tour en charpente dans le bas de laquelle un treuil, généralement actionné à bras d'homme, enroule la corde qui passe en haut de la tour sur la gorge d'une poulie et redescend ensuite pour tenir le fardeau.

Le perfectionnement possible de l'appareil, son plus ou moins de valeur dépendent du treuil, dont il existe plusieurs systèmes (v. TRÉUIL). Les treuils mus à bras d'homme ou par de petites machines sont employés pour les constructions ordinaires. Lorsqu'il s'agit d'édifices plus importants, on arrive naturellement à l'emploi de machines plus compliquées, actionnées par des moteurs à vapeur puissants.

Ces appareils portent le nom de treuils roulants ou de grues. Les appareils les plus recommandables parmi les plus récents sont : la grue Arnoux, employée pour la construction de la nouvelle église Saint-Ambroise; la grue Comté, employée à la construction de la gare d'Orléans, etc., et enfin les machines de Bordes, employées à la construction des maisons du quai de la Joliette, à Marseille.

Pour terminer cet article, il n'est pas inutile de dire comment on attache les matériaux aux chaînes d'élevage. Le moyen le plus simple et le plus commode consiste dans l'emploi d'un plateau accroché à poste fixe. C'est d'ailleurs obligatoire pour les matériaux de petites dimensions, tels que briques, moellons, sacs de plâtre, etc.

Lorsqu'il s'agit de monter des pierres de taille de fort échantillon, on a recours à deux systèmes : l'un, appelé la *loue*, consiste en un outil en fer dont les deux branches introduites en une cavité pratiquée dans la pierre s'écartent par suite de la pression d'un coin; lorsque la chaîne d'élevage soulève l'anneau de la loue, la pierre, saisie intérieurement, obéit alors au mouvement d'ascension; mais ce moyen n'est praticable sans danger qu'avec des pierres dures.

Le second système de suspension, qui est bien préférable, consiste simplement en une corde sans fin composée d'un grand nombre de brins distincts que l'on plie en quatre, de façon à y introduire la pierre, qui se trouve ainsi supportée également sur ses quatre faces, ou soulève la pierre en saisissant la corde avec un crochet fixé au bout de la chaîne d'élevage.

— *Montage du cuivre*. Ce phénomène se manifeste après la coulée du cuivre lorsqu'il vient d'être raffiné. Le lingot, refroidi dans ses parties extérieures, commence à se solidifier alors que sa partie centrale est encore liquide. Si le métal n'est pas tout à fait pur, ce qui est un cas fréquent, et si l'opération du raffinage n'a pas été poussée au delà des

limites convenables, il se produit une fissure, et souvent il sort par cette fissure du cuivre venant de l'intérieur du lingot. Si on examine à la loupe les champignons formés par ce cuivre le long de la fissure, on reconnaît des petits canaux qui convergent vers l'intérieur du lingot, ce qui prouve que c'est à une éruption de gaz qu'il faut attribuer la sortie de ce cuivre et la fissure. Ce *montage*, qu'il est très-difficile d'éviter, tient au soufre que le cuivre renferme. Le raffinage poussé plus loin le ferait partir avec les autres matières étrangères, avant la coulée; mais le remède serait pire que le mal. La même considération empêche d'employer le plomb, qui, jeté à petite dose dans le métal avant la coulée, empêcherait le *montage*, car le plomb ainsi ajouté diminuerait beaucoup la qualité du cuivre. Le meilleur moyen pour éviter le mal est de ne couler le cuivre qu'au moment où il va se solidifier. La solidification étant ainsi plus rapide, le *montage* n'a pas toujours le temps de se produire. En France et en Russie, où les minerais sont purs, il se produit rarement; mais en Angleterre il est très-fréquent.

MONTAGIOLI (Cassiodore), bénédictin et érudit italien, né à Modène en 1698, mort dans la même ville en 1783. Il se livra à l'enseignement de la philosophie et remplit diverses fonctions dans son ordre. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Trattato pratico della carità cristiana* (Bologne, 1751); *Enchiridio evangelico* (Modène, 1755); *Maniera facile di mediare con frutto le massime cristiane* (Bologne, 1759, 2 vol. in-12); *Parabole dei figliuoli di Dio* (Plaisance, 1773), etc.

MONTAGNA (Benedetto), peintre italien, né à Vicence, mort vers 1485. André Mantegna lui donna son nom, car on le voyait peindre, mais il s'attacha à imiter la manière des frères Bellini et exécuta avec un égal talent des tableaux d'histoire et des portraits. On cite, parmi ses meilleures œuvres, une *Madone avec plusieurs saints*, qu'on voit au musée de Brera, à Milan, et une *Adoration des mages*, son chef-d'œuvre, qui fut mis en pièces par des soldats autrichiens en 1848.

MONTAGNA (Bartolommeo), peintre italien, fils du précédent, né à Vicence. Il vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle, eut le même maître que son père et devint un très-habile artiste. Dessinateur correct, coloriste agréable, il savait rendre les nus avec une grande vérité, donnait à ses figures d'anges une grâce extrême et entendait fort bien la perspective et l'architecture. Parmi ses nombreux tableaux, on cite : à Vicence, la *Présentation de Jésus-Christ au temple*, *Saint Joseph adorant Jésus*, la *Vierge avec sainte Monique* et la *Madeline devant l'Enfant Jésus*, *Madeline avec saint Jérôme*, *sainte Monique et saint Martin*; à Venise, la *Madone et deux saints*; à Milan, la *Madone sur un trône avec divers saints*; à Padoue, la *Vierge sur un trône, entourée de saint Pierre, saint Paul, etc.*; à Pavie, la *Vierge et deux saints*; à Berlin, une *Madone*, etc.

MONTAGNA (Benedetto), peintre et graveur italien, parent des précédents, né à Vicence vers 1458, mort à Vérone en 1530. Depuis de longues années il s'adonnait à la peinture, lorsqu'il se mit à graver ses principales compositions. Parmi ses gravures, plus estimées que ses tableaux, bien qu'elles soient exécutées d'un burin un peu sec et dans le style gothique, on cite : le *Sacrifice d'Abraham*; la *Sainte famille*; l'*Enlèvement d'Euros*; les *Deux musiciens*; *Apollon et Midas*; l'*Homme assis près d'un palmier*, etc., qui sont recherchées des amateurs.

MONTAGNAC s. m. (mont-a-gnak; gn mil. — nom d'homme). Comm. Drap pour vêtements d'hiver, qui est ainsi appelé du nom d'un fabricant de Sedan, qui l'a introduit dans le commerce.

— Adjectif. *Paletot en drap MONTAGNAC*.

MONTAGNAC, ville de France (Hérault), ch.-l. de canton, arrond. et à 28 kilom. N.-E. de Béziers, sur la rive gauche de l'Hérault; pop. âgée, 3,704 hab. — pop. tot., 3,945 hab. Fabrication d'eaux-de-vie. Commerce de grains, farines, huiles, gaudes, amandes, vins, laines et serges.

MONTAGNAC (André-Joseph-Elisée DE), homme politique français, né à Pour-au-Bois, près de Sedan, en 1808. Il était fabricant de draps à Sedan et membre du conseil général des Ardennes lorsqu'il fut nommé, en 1860, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de ce département, qu'il réélut en 1863 et 1869. M. de Montagnac prit rarement la parole à la Chambre et, sur toutes les questions politiques, il vota selon le désir des ministres; toutefois, lors des discussions relatives au libre échange, il se sépara du ministère et se rangea du côté des protectionnistes Brame et Pouyer-Quertier. Si, comme homme politique, M. de Montagnac a joué un rôle très-effacé, il a du moins rendu quelques services à l'industrie qu'il exerçait; il est inventeur d'un velours de laine qui porte son nom et il a obtenu à diverses expositions des récompenses pour ses produits. Depuis le 4 septembre, M. de Montagnac est rentré dans la vie privée. — Son fils, M. Elysée-Louis DE MONTAGNAC, né à Sedan en 1835, s'est fait recevoir licencié en droit et a publié quelques récits de voyage, tels que : *Sou-*

venirs d'un voyage à Rome (Bruxelles, 1861, in-16), et les *Ardenes illustrées* (1863-1869, 4 vol. in-fol.). Il a continué l'*Histoire de l'ordre de Malte*, de l'abbé Vertot, sous le titre d'*Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1863, in-18 et in-40), et une *Histoire des chevaliers templiers et de leurs prétendus successeurs* (1864, in-18 et in-40, avec grav.). M. de Montagnac fils est décoré de divers ordres catholiques.

MONTAGNANA, ville du royaume d'Italie, province et à 35 kilom. S.-O. de Padoue, ch.-l. de district et de mandement; 7,667 hab. Récolte de chanvre, réputé le meilleur du royaume. Fabrication de toiles et lainages.

MONTAGNANA (Barthélemi), célèbre médecin italien, né à Montagnana en 1395, mort en 1460. Il fut professeur de médecine à l'université de Padoue et publia des ouvrages remarquables. Son recueil de consultations fut très-longtemps en grande estime. Il y règne, à la vérité, une grande prolixité, et les subtilités des doctrines scolastiques en rendent la lecture désagréable; mais il y a là cependant des faits curieux et quelques résultats intéressants d'une expérience longue et judicieuse. Ce médecin fut un homme fort instruit pour son époque, et un homme qui assure avoir fait dans le cours de sa carrière médicale quatorze autopsies cadavériques dont assurément être rangé parmi les phénomènes extraordinaires de son siècle. Plusieurs de ses descendants exercèrent comme lui la profession médicale.

MONTAGNARD, ARDE adj. (mont-a-gnar, ar-de; gn mil. — rad. montagne). Qui est de la montagne, qui habite les montagnes : *Peuple MONTAGNARD*. *Lours est une bête grave, toute MONTAGNARD, curieuse à voir dans sa houppe lante grisâtre ou jaunâtre de poils feutrés*. (H. Taine.)

... Les fils du Tyrol, peuple héroïque et fier, *Montagnard* comme l'aigle et libre comme l'air.

A. DE MUSET.

Il Qui aime les montagnes : *J'ai eu de la boue et de la neige, mais vous savez que je suis un peu MONTAGNARD*. (V. Hugo.)

— Qui est propre aux habitants des montagnes : *Mœurs MONTAGNARDS*. *Chant MONTAGNARD*. *Costume MONTAGNARD*.

J'enfais parmi les clans sous le plaid *montagnard*. C. DELAVIGNE.

Il Qui a rapport aux montagnes : *Les vives senteurs de ces arbutus se mêlaient aux sauvages parfums de la nature MONTAGNARDE*. (Balz.)

— Hist. Qui appartenait au parti de la Montagne : *Depuis la chute des girondins, le parti MONTAGNARD, resté seul, avait commencé à se fractionner*. (Thiers.)

— Substantif. Personne qui est née dans les montagnes ou qui y habite : LES MONTAGNARDS D'ÉCOSSE. *L'hospitalité des MONTAGNARDS bretons est renommée*. (E. Souvestre.) *Les MONTAGNARDS sont, en général, hardis, entreprenants, rudes*. (Labbé Bataillon.) *La marquette est l'emblème du pauvre MONTAGNARD, qui s'engourdit dans sa misère*. (Toussaint.)

— s. m. Hist. Membre du parti de la Montagne : LES MONTAGNARDS et les girondins. Il Nom donné, en 1848, aux membres du parti démocratique social. Il Nom donné à tous ceux qui ont des idées démocratiques avancées.

— Techn. Cheval que les omnibus prennent au bas des montées, pour les aider à les franchir. Il Conducteur de ce cheval.

— Superstif. Nom donné à des diables qui, dit-on, séjournent dans les mines, sont les *montagnes*, et se plaisent à tourmenter les mineurs.

— Ornith. Espèce de faucon d'Afrique.

Montagnards (HISTOIRE DES), par Alphonse Esquiros (1847, 2 vol. in-8). Lamartine venait de publier les *Girondins*; il fallait un pendant à ce livre mémorable. Les girondins n'étaient, en effet, qu'une des deux grandes forces auxquelles la Révolution est due, et la moins énergique. *L'Histoire des montagnards* venait à propos, quoique signée d'un nom moins célèbre que celui de Lamartine, mais déjà connu honorablement dans le camp de l'opposition extrême, car M. Esquiros était alors à l'extrémité la plus avancée du parti radical. Il y est resté politiquement; mais l'âge et l'expérience de la vie lui ont appris à mettre dans ses écrits et sa conduite beaucoup plus de modération, ainsi qu'il convient à un collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*.

« Les girondins, dit-il avec raison, n'ont joué dans le grand drama révolutionnaire qu'un rôle rapide et subordonné. Non-seulement la Montagne leur a survécu, mais encore c'est dans son sein, au milieu des éclairs et du tonnerre, que se sont révélés les oracles de l'esprit humain transfiguré. De là sont parties la force et la lumière. A peine si les girondins ont résisté; ils ont pâli devant les événements; ils se sont effacés dans un torrent d'éloquence. Les montagnards ont, au contraire, renouvelé entre eux, avec le pays et avec le monde entier, la lutte des géants. Foudroyés, ils ont enseveli la Révolution dans leur désastre immense, et, après eux, la République n'a plus été qu'un fantôme. »

Ce sont là des vues étroites : la chute de la Montagne n'a pas compromis la Révolution.

tion, qui fut dès lors un fait acquis. Ses conquêtes sont restées debout; le 9 thermidor n'y a pas touché; il a seulement fait sortir la France d'une crise héroïque, mais qui n'était pas un état normal.

Maintenant, la Montagne vit-elle éclore de grandes et belles passions à son ombre? Sans contredit. Comme le dit M. Esquiros, il y avait de l'amour passionné dans cette fureur du bien public qui immolait tout à une idée. Il faut embrasser d'un point de vue élevé cette époque terrible et glorieuse qui réunit tous les contrastes... Parmi les hommes que la Montagne éleva, dans un jour de tempête, au gouvernement du pays, il y en a qui ont sauvé le territoire d'une invasion étrangère, détruit les factions abjectes dont le triomphe aurait amené la perte de la France, assuré le respect de la souveraineté nationale, ouvert à la pensée humaine, en mal de vérité, des routes infinies.

Le fait n'est pas contestable. L'auteur, d'ailleurs, ne prétend pas réhabiliter tous les terroristes. « Il y a, dit-il, certains actes qui font tomber sur les hommes une responsabilité foudroyante. »

L'auteur fait l'histoire des montagnards avec la ferveur d'un homme qui croit à ceux dont il écrit la vie et dont il analyse les idées. Il n'y a rien de bien nouveau. Depuis soixante-dix ans, la France attentive écoute raconter avec ravissement son épopée révolutionnaire. Le ton et le geste sont la seule différence qu'il y ait entre les narrateurs qui ont essayé l'entreprise. M. Esquiros est un des mieux doués d'entre eux sous le rapport du style, de la bonne foi et du savoir. Quelquefois sa prose est un peu déclamatoire et ses allures sont prophétiques. Il s'est corrigé depuis de ces légers défauts.

Il y a d'ailleurs dans son livre des remarques originales et dignes d'être recueillies. Par exemple, il constate avec beaucoup de justice ce fait nouveau dans l'histoire, qu'en 1793 le peuple français s'est battu pour une idée plus que pour la défense du territoire. Depuis, toujours le mot de patrie a eu le privilège de remuer les foules et de les jeter à la frontière. Ce ne fut pas lui qu'on invoqua en 1793; ce fut le salut des principes qu'on venait de conquérir et que menaçaient l'invasion des rois. « Si les hommes de 1793, dit M. Esquiros, ont défendu la patrie avec un héroïsme qui tient du prodige, soit à la tribune, soit sur le champ de bataille, c'est que la France était à leurs yeux le sol d'une idée; ôtez cette idée, et le territoire, malgré les intérêts qui s'y attachent, malgré le sang marital de ses enfants, le territoire eût été envahi. Dirait-on qu'ils combattaient *pro aris et focis*, ces conscrits sans veste et sans souliers, qui opposaient leur poitrine nue à la mitraille? Des autels? Ils étaient renversés. Des foyers? Ces hommes-là n'en avaient pas encore. »

Il est constant que la Montagne et la Gironde ont su faire lever dans les consciences un vent qui frappa l'Europe de stupeur durant vingt-cinq ans et qui ne s'éteignit que sur le champ de bataille de Waterloo. « La Montagne, s'écrit l'auteur, était le Sinaï de la loi nouvelle; terrible et foudroyante avec des éclairs aux flancs, un peuple prosterné à ses pieds et Dieu au sommet. Au peuple français se rattachaient les destinées des autres peuples, à la Révolution était liée le renouvellement de l'esprit humain. Qui pouvait résister à cela? Trop près des hommes et des choses pour voir la main qui poussait les événements, d'insensés agitateurs demandèrent au passé et aux ténèbres de les couvrir. Ils se plongèrent d'eux-mêmes dans la mort. D'autres chefs de la Révolution luttèrent jusqu'à la dernière heure. D'oppositaires de la puissance, ils voulurent hâter le terme de l'enfance de l'avenir. Ils périrent aussi dans l'action, mais leur œuvre ne périt pas. La Révolution, désormais, n'a plus de violences à craindre; elle forcera l'entrée des esprits par la lumière et ouvrira les cœurs par l'amour. Déjà ses ennemis se sentent fléchir, et le moment vient où nous nous embrassons tous au pied de l'arbre dont elle a jeté les racines parmi des débris tachés de sang. »

Cette emphase ne choquait point en 1847; aujourd'hui, elle fait sourire un peu; les prédictions qui l'accompagnaient étaient aussi prématurées. Elles témoignent, dans tous les cas, d'une chaleur d'âme et d'une foi dans l'avenir qu'on serait heureux de rencontrer plus souvent.

MONTAGNARDS (LES DERNIERS), étude historique de J. Claretie. V. DERNIERS MONTAGNARDS.

MONTAGNAREALE, bourg et commune du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Messine, district et mandement de Patti; 2,226 hab.

MONTAGNE s. f. (mon-ta-gne; gn ml — du lat. *montanus*, de montagne; dérivé de *mons*, mont, montagne). Elevation considérable de terrain ayant un ou plusieurs sommets : Grande, haute MONTAGNE. MONTAGNE élevée, rude, escarpée. Sommet, cime d'une MONTAGNE. Penchant, pente, rampe, flancs, versant, pied d'une MONTAGNE. Pays de MONTAGNES. Toutes les îles ne sont que les sommets de vastes MONTAGNES dont le pied et les racines sont couverts de l'élément liquide. (Buff.) Je suis surpris que les bœufs d'ait s'altèrent et bienfaissent des MONTAGNES ne soient

pas un des grands remèdes de la médecine et de la morale. (J.-J. Rousseau.) Les beaux travaux de M. Elie de Beaumont nous ont appris que la formation des MONTAGNES est fort postérieure à la consolidation du globe. (Flourens.)

Je veux manger le pain de tout être qui pense, Goûter la liberté sur la montagne immense.

A. BARRÈRE.

— Par anal. Grand amas d'objets; objet d'une grosseur extraordinaire : Une MONTAGNE de livres. L'éléphant est une MONTAGNE vivante. Il est tombé des MONTAGNES de neige. Il faut qu'un homme soit bien amoureux, s'il ne recule pas en pensant à la MONTAGNE de velours, de soie et de bijoux qu'il lui faudra user sa vie et ses jours à conquérir, pour que sa femme soit mise comme tout le monde. (A. Karr.) Il y a plus de puissance dans un grain de foi que dans des MONTAGNES de doute et d'indifférence. (Guizot.)

— Fig. Objet long ou difficile à atteindre, à passer : La vie est une MONTAGNE qu'il faut gravir debout et descendre assis. (Mlle de Lespinasse.) Chacun a dans la vie sa MONTAGNE à grimper. (B. de St.-P.)

— Poétiq. Montagne humide, montagne liquide, Grande vague :

Cependant sur le dos de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une montagne humide.

RACINE.

« Les saintes montagnes, Le ciel :

Levons les yeux vers les saintes montagnes.

RACINE.

— Loc. fam. Se faire des montagnes, Faire une montagne, S'exagérer les choses, voir des difficultés où il n'y en a pas : Il se fait des MONTAGNES de tout. IL FAIT DES MONTAGNES des choses les plus simples. « La montagne a enfanté une souris. De vastes projets n'ont abouti à rien : J'espère que ces grandes MONTAGNES N'ENFANTERONT QUE DES SOURIS. (Mme de Sév.)

Que produira l'auteur après de si grands cris?

La montagne en travail enfante une souris.

BOILEAU.

— Prov. Il n'est que les montagnes qui ne se rencontrent jamais. Se dit par menace, pour faire entendre à un homme qu'on trouvera occasion de se venger de lui; Se dit aussi lorsqu'on rencontre quelqu'un au moment et en un lieu où l'on ne s'attendait pas du tout à le voir. « Chaque montagne a sa vallée. Toute chose a deux aspects, deux sens, deux résultats opposés. « Si la montagne ne vient pas à nous, il faut aller à elle. Si l'occasion ne se présente pas d'elle-même, il faut la faire naître.

— Géogr. Chaine de montagnes, Suite de montagnes qui tiennent les unes aux autres. « Groupe de montagnes, Système de plusieurs chaînes reliées les unes aux autres. « Système de montagnes, Ensemble de plusieurs groupes reliés les uns aux autres. « Montagnes de glace, Masses énormes de glaces qui se trouvent principalement dans les mers polaires.

— Art. ml. Obusier, canon de montagne, pièce de montagne, Pièce d'artillerie légère destinée à la guerre de montagnes.

— Astron. Montagne de la Table, Constellation de l'hémisphère austral.

— Hydraul. Montagne d'eau, Espèce de rocher artificiel, ayant la forme d'une pyramide, d'où l'on fait sortir des jets, des bouillons, et des nappes d'eau.

— Hist. Côté gauche de la Convention, où siégeait, sur les bancs les plus élevés, les démocrates les plus exaltés : Siéger à la MONTAGNE. « Nom donné, en 1848, à la fraction des représentants du peuple qui était restée fidèle aux traditions et aux doctrines révolutionnaires. « Nom donné au parti des démocrates les plus résolus. « Crête de la Montagne, Fraction la plus exaltée du parti de la Montagne. « Vieuz de la Montagne, Nom du chef des ismaélites, dans l'Irak persique.

— Jeux. Montagnes russes, Monticules naturelles ou artificielles, où l'on a pratiqué un chemin incliné, droit ou tournant, d'où l'on se procure le plaisir de descendre rapidement en traineau.

— Puthol. Mal des montagnes, Malaise particulier qu'on éprouve sur les lieux élevés.

— Encycl. Géol. et Géogr. V. OROGRAPHIE.

Hist. Les montagnards furent longtemps en minorité; mais, avec des chefs tels que Marat, Robespierre et Danton, ils importèrent presque toujours sur leurs adversaires les girondins, dans les questions importantes. Maîtres des sociétés populaires, des autorités et du peuple de Paris, ils devinrent assez puissants pour étouffer toute opposition, en proscrivant vingt-deux de leurs collègues, dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793, et, peu après, soixante et onze autres qui avaient osé signer une protestation en faveur des premiers. Des soulèvements éclatèrent contre eux dans les trois quarts de la France : ils les réprimèrent promptement. Aux menaces des puissances étrangères, ils opposèrent quatorze armées, mettant la Terreur à l'ordre du jour, remplirent les prisons de suspects, font tomber des milliers de têtes : nos frontières sont sauvées, et les gémissements des victimes sont couverts par les chants de triomphe. Dans les communes

on élève des montagnes symboliques en l'honneur de ces hommes étonnants qui se montrèrent armés de la masse d'Hercule pour terrasser l'hydre de la contre-révolution; mais la division se glisse parmi eux au milieu de cette lutte effroyable. Trois partis se forment : l'un, qui veut pousser la Révolution à ses dernières conséquences, le nivellement des constitutions sociales, compte dans son sein la plupart des représentants en mission et est appuyé par la Commune de Paris et les cordeliers; l'autre, qui trouve qu'il a déjà été trop loin, reconnaît Danton pour chef; le troisième, à la tête duquel est Robespierre appuyé par les jacobins, prétend continuer l'état de choses, sans reculer ni avancer. Celui-ci écrasa le premier à l'aide du second, qu'il écrasa à son tour; mais les débris des partis vaincus se réunirent tout à coup, au 9 thermidor an II, pour sacrifier Robespierre. De lors disparurent les dénominations de Montagne et de montagnards. On a voulu les relever après la révolution de 1848, dans les Assemblées constituante et législative; mais c'était là un pur anachronisme : notre territoire n'était plus menacé; les mœurs de la nation étaient complètement changées, et ce n'était plus par l'appareil horrible de l'échafaud que pouvait être vaincues les résistances de l'intérieur : à des temps nouveaux il fallait des dénominations nouvelles.

— *Montagnes symboliques.* Du 31 mai-2 juin 1793 au 9 thermidor an II, c'est-à-dire pendant le règne de la Montagne, on symbolisa fréquemment dans les fêtes et cérémonies publiques le triomphe de la patrie, tantôt en exposant sur le flanc d'un rocher, comme dans une arche sainte, la constitution de 1793, tantôt et le plus souvent en élevant, sur les places des villes et villages, des monticules de terre revêtus de gazon qui devenaient l'un des centres des réunions et solennités. On en éleva même aussi dans les églises, à la place de l'autel, lors de la célébration des fêtes de la Raison. Souvent des fiancés faisaient consacrer leur mariage par la municipalité au sommet de ces montagnes factices, mais moins vénérées alors que les arbres de liberté et les autels de la patrie.

À la fête de la Raison célébrée à Franciade (Saint-Denis, près de Paris) le 30 brumaire an II, l'une des stations eut lieu sur une montagne en terre élevée sur la place et plantée d'arbres et d'arbustes. Des hymnes patriotiques y furent chantés; des orateurs s'y firent entendre; enfin, une jeune fille récita au peuple un précis de la vie de Guillaume Tell. Dans les flancs de la montagne était creusée une grotte, c'est, dit le procès-verbal de la fête, de celle où J.-J. Rousseau méditait sur les lois sublimes de la nature. Dans cette grotte étaient les bustes de Voltaire, de Rousseau, de Franklin, mêlés à ceux de Lepelletier, de Marat, de Chabrier, etc.

Lors de la fête de l'Etre suprême, au 30 prairial an II, une vaste montagne avait été élevée au Champ-de-Mars, où vinrent se grouper la Convention nationale, la Commune et ses bataillons de vieillards, de mères allaitant leurs enfants, de jeunes filles, d'ouvriers, etc., qui figuraient dans les fêtes publiques comme des symboles vivants.

La vogue des montagnes factices ne fut pas de longue durée, et ces curieux emblèmes furent naturellement rasés par le parti qui triompha après le 9 thermidor.

— *Allus. hist. Montagne de Mahomet.* Allusion à un trait de la vie du Prophète.

Mahomet se désignait lui-même comme le réformateur et le restaurateur de la religion pure révélée par Dieu à Abraham, mais défigurée par les juifs et les chrétiens. Il reconnaissait tous les personnages bibliques, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, comme des prophètes, comme des envoyés; mais il exigeait que ses adhérents le considéraient comme le dernier des prophètes, et qu'ils vissent dans sa mission le sceau des prophéties. De nombreux passages du Coran prouvent qu'il ne s'attribuait point le don de faire des miracles, bien que des chapitres entiers soient consacrés au récit de ses prétendues révélations. Toutefois, voici un trait de sa vie qui montre que ce n'était ni la bonne volonté ni la foi qui lui manquaient; mais cette foi, c'est ici le cas de le dire, n'allait pas jusqu'à transporter les montagns. Ayant assemblé un jour un grand concours de peuple, il se plaça en face d'une montagne. Il voulait la faire avancer vers lui, il l'appela, mais elle resta immobile. « Eh bien, montagne, s'écria-t-il alors, puisque tu ne veux pas venir à Mahomet, Mahomet ira à toi. » Tout le peuple le suivit, et le ton majestueux et inspiré dont il prononça ces paroles fit une telle impression sur ces esprits prévenus et crédules, qu'il lui tint lieu de prodige.

« A la façon dont M. Levraut avait insisté pour qu'il restât à la Trélande, le vicomte avait compris qu'il touchait au moment décisif. En effet, le grand industriel s'était promis, en se levant, que la journée ne s'acheverait pas sans couronner ses espérances. Il avait résolu, pour précipiter le dénouement, d'en agir avec le vicomte comme Mahomet avec la montagne; en d'autres termes, il se disposait à lui jeter adroitement sa fille et ses écus à la tête. »

JULES SANDEAU.

« La comtesse se présenta d'un si grand air et avec une aisance si parfaite, son maintien était si noble, son front si calme, son regard si imposant, que M. Talconet s'inclina involontairement devant elle, beaucoup plus bas qu'il n'avait l'intention de le faire.

« Puisque la montagne ne veut pas venir à moi, je viens à la montagne, » lui dit la comtesse avec un gracieux sourire.

CHARLES DE BERNARD.

— *Allus. littér. Montagne qui enfante une souris.* Allusion à une fable de La Fontaine qui n'est que le développement de ce vers d'Horace : Parturit montes, nascitur ridiculus mus. V. PARTURIENT MONTES...

Une montagne en mal d'enfant
Jetai une clameur si haute
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accouchait sans faute
D'une cit plus grosse que Paris :
Elle accoucha d'une souris.

Ces mots sont à l'adresse des personnes ou des choses dont les promesses pompeuses n'aboutissent qu'à un résultat ridicule.

« M. de Rémusat ne reçut le portefeuille de l'intérieur que des mains de M. Thiers; il ne fut ministre que dans le cabinet du 1^{er} mars 1840, cette montagne aux larges flancs, dont la cime orgueilleuse prétendait toucher la nue, et qui, après de grandes douleurs d'enfantement, n'accoucha pas même d'une souris. »

LE D^r VÉRON.

« Le chanteur Fioretto se passionne toujours et, pour dire en musique à sa maîtresse qu'il se trouve bien aise, il pousse des cris comme si on l'égorgeait. La signora Miagiolante, qui chante avec lui ordinairement, a été prise de la même fièvre, qui paraît être épidémique. Elle imite la Malibran, et on dirait à tout moment qu'elle va enfin lui ressembler; elle trépigne, s'avance, s'arrache les cheveux, pose la main sur son cœur et file une note : la souris est gentille, mais la montagne était trop grosse. »

A. DE MUSSET.

« Tarquinio s'assied enfin au piano-forté. Qu'entends-je, bon Dieu! Les sons les plus flûtes, les accents les plus féminins s'exhalent de ce colosse : c'est la montagne accouchant d'une souris. »

(Tablettes romaines.)

« Nous qui vivons dans une époque sans foi et sans principes; nous, assemblés de petits hommes qui nous gonflons comme une montagne pour n'accoucher que d'une souris, nous, coureurs d'affaires, de portefeuilles, de rubans, d'épauettes..., nous ne comprenons jamais ce qu'il y avait dans cette Assemblée constituante de convictions et de sincérité, de désintéressement et de véritable grandeur. »

CORMENIN.

Je ferai... j'ai dessein de faire...
J'aurais fait si j'avais voulu...
Je ne sais pourquoi je diffère,
Mais enfin j'y suis résolu.
Fais donc, et voyons cette affaire.
Courage! eh quoi! te voilà prié!
Ton feu s'éteint, la peur te gagne!
Accouche, et qu'enfin la montagne
Enfante au moins une souris.

MARMONTEL.

— *Foi qui transporte les montagnes.* V. FOI.

Montagnes Rocheuses (VOYAGES AUX), du colonel Frémont (1842-1845). Les possessions occidentales de l'Union américaine que la chaîne neigeuse des Rocky Mountains sépare des immenses savanes du Mississippi, les vastes contrées de l'Oregon et de la Californie qui s'étendent entre ces montagnes et le grand Océan, n'étaient pas bien connues; les premiers géographes du territoire indien furent les trappeurs, décrits ou poétisés par F. Cooper; le gouvernement des Etats-Unis avait néanmoins dirigé quelques expéditions vers l'ouest et le sud-ouest : celles de Lewis et Clarke en 1804, du major Pike en 1810, de Nicollet en 1833 et, plus tard, de Nicollet et Frémont. C'était à ce dernier qu'était réservé l'honneur d'explorer des régions inconnues sur les deux versants des montagnes Rocheuses, depuis le haut Mississippi jusqu'à l'Océan, rapides études entreprises surtout au point de vue militaire, mais ayant abouti à de très-utiles notions sur des pays à peine entrevus. Les expéditions de Frémont sont au nombre de trois. Dans la première (1842), il fut chargé de suivre la vallée de la rivière appelée la Platte ou la Nebraska, affluent du Missouri : ce cours d'eau est aussi long qu'un des grands fleuves de l'Europe. Une caravane américaine est munie d'un canot en caoutchouc, indispensable pour la traversée des rivières, et traîne des chariots qui se démontrent et se rajustent; on fait halte deux heures avant la chute du jour; les mulets et les chevaux sont laissés en liberté, et les chariots, rangés en cercle, forment une palissade au camp endormi, mais guetté par l'indien. Un éc

épisodes émouvants de la route, et souvent reproduit, c'est la chasse aux bisons : l'immense troupeau donne le spectacle d'une mer animée. « L'Indien et le bison, dit Frémont, sont la poésie du désert. » Passant la rivière Kansas, on des affluents de la Nebraska, le chef de la caravane suivit la route ordinaire des émigrants qui se dirigent vers l'Oregon, une sinuosité à peine marquée sur les prairies et sur les rochers, mais semée d'ossements. Arrivé dans la vallée de la Nebraska, Frémont l'explora jusqu'au point où la rivière se bifurque ; il remonta l'une des branches jusqu'à la source, tandis qu'une de ses compagnons en faisait autant pour l'autre. Cette course l'amena en vue des montagnes Rocheuses. Un massif appelé la chaîne du Vent est une sorte de noeud d'où descendent quatre grands fleuves : le Colorado ou rivière Verte des Américains et la Colombie, qui se jettent dans le Pacifique ; le Missouri et la Nebraska qui vont, sur le autre versant, se réunir au Mississippi. Frémont gravit l'immense muraille qui forme la charpente centrale, amoncellement de cimes neigeuses et de crêtes : l'une d'elles, le pic Frémont, a 13,570 pieds de hauteur. Retournant vers la Nebraska, il descendit le fleuve en canot ; il franchit les rapides et revint à Saint-Louis par le Missouri.

Lors de la deuxième expédition (1843), il fut chargé d'explorer l'Oregon et la Californie : une suite de 30 hommes lui fut donnée. Après avoir remonté le Kansas et la rivière République, traversé la fertile contrée qu'arrose cette rivière, il remonta vers le col du Sud (*South Pass*), en suivant des plateaux montagneux. Après avoir franchi le col, il se dirigea vers le bassin du grand lac Salé, sol volcanique, alors nu, sans arbre, mais très-fertile, recouvert de bois magnifiques et de excellents pâturages. La rivière de l'Ours l'amena dans un lac, aux eaux d'une extrême densité, et dont une gorgée peut suffoquer le nageur. Frémont prévint le prospère avenir de cette oasis, avant l'arrivée des mormons, et celui de la Californie, avant la découverte de l'or. Quittant les bords du lac, il entra dans les plaines de l'Oregon, remonta la branche méridionale de la Colombie, ou rivière Lewis, et s'engagea ensuite dans une contrée montagneuse où la végétation avait une grande vigueur. C'est le groupe des montagnes Bleues. Au sortir des montagnes Bleues, Frémont descend dans les riches prairies qui s'étendent jusqu'à la Colombie. Arrivé sur les bords du fleuve, il franchit la série des rapides ou cascades, et des vers la limite méridionale du bassin, le fleuve Buenaventura, indiqué par les anciens géographes, et continue de longer la sierra Nevada. Les Indiens indiquent par leurs signes qu'il n'y a pas d'issue. Dans cette position critique, Frémont se résout à franchir la chaîne pour descendre dans la Californie. Des marches forcées font parvenir la caravane, réduite à 25 hommes, au sommet de la chaîne centrale. « Roche sur roche, neige sur neige, » avaient dit les Indiens. Plus de vivres. Pendant neuf mois, Frémont resta en vue des neiges éternelles, ayant déjà parcouru 3,500 milles ; enfin, on découvrit, à 9,538 pieds d'altitude, la vallée du Sacramento : une brise tiède, des arbres magnifiques, un printemps éternel annoncent un autre climat. Telles avaient été les souffrances ressenties, qu'il y avait eu des cas de folie momentanée chez quelques hommes de l'expédition.

En 1844, Frémont fit sa dernière reconnaissance. Après avoir étudié tout le pourtour du Grand-Bassin, il en parcourut l'intérieur et compléta la géographie de cette vaste région, la moins connue de toute l'Amérique du Nord. Il suivit sur toute la longueur la rivière Mary ou Humboldt, qui traverse le Grand-Bassin de l'est à l'ouest sur une très-grande étendue. La fertile vallée de cette rivière, qui sillonne des plaines de sable et prend sa source dans une chaîne de montagnes très-rapprochées du grand lac Salé, est devenue aujourd'hui la seule route des milliers d'émigrants ou de voyageurs qui vont en Oregon ou en Californie.

Frémont n'a pas écrit une relation coordonnée de ces campagnes géographiques, mais des rapports adressés au secrétaire de la guerre. Ces rapports fort intéressants ont été traduits en plusieurs langues.

MONTAGNE (LA), étude par J. Michelet (1868). Cet ouvrage continue heureusement la série commencée par *l'Oiseau*, *l'Arbre*, *la Mer*. C'est encore le besoin de retracer dans la nature son âme attristée par les bassesses du second Empire qui a porté l'illustre écrivain à composer ce volume. « Dans le long combat de la vie, dit-il, dans un temps de sombre attente, ce petit livre m'empêcha de descendre et me retint à mi-côte. Si j'avais suivi l'homme seul, j'aurais failli de tristesse. Lorsque dans l'étude humaine l'humaine allait me manquer, je touchais *terra mater* et reprenais mon essor. » Le livre de la *Montagne* est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur passe en revue le mont Blanc et les glaciers, ces états d'eau d'Europe. Il pénètre ensuite dans l'Helvétie, le pays des lacs, puis nous ramène dans les hauts passages des Alpes italiennes.

De là nous passons aux Pyrénées, riches de lumière, comme les Alpes de leurs eaux

abondantes. Un chapitre fort intéressant est consacré par M. Michelet aux continents qu'il appelle les deux grandes montagnes du globe et dont il nous fait admirer l'harmonieuse dualité. Les affirmations des contrastes des continents sont décrits à la main de maître.

Puis c'est le pôle avec ses montagnes de glace et ses aurores boréales, orages silencieux dont l'auteur donne une éblouissante description. Du pôle, nous passons d'un saut au tropique, des montagnes de glace aux montagnes de feu, à Java, dont il énumère la végétation incendiaire.

On se repose ensuite dans la zone de paix, celle des prairies ; puis, s'élevant de nouveau, M. Michelet considère le majestueux amphithéâtre des forêts alpêtres, commençant au châtignier pour aboutir aux conifères neigeux.

La pensée de l'auteur voyage ainsi du Nord au Sud, de l'Orient l'Occident, de l'ancien monde au nouveau, et donne la vie à tout ce qu'elle touche. Selon M. Michelet, cette idée de croire que seul l'homme sent et pense est un paradoxe du moyen âge et de la scolastique. Aux yeux du célèbre écrivain, le sentiment, la sensation et la pensée circulent dans les trois règnes de la nature. De la plaine comme de la montagne, de chaque partie de la création s'élève une voix grave ou légère, lugubre ou enjouée qui s'adresse à l'homme. C'était l'idée persane, l'idée égyptienne, l'idée syrienne, l'idée grecque. C'est aussi l'idée de M. Michelet : « Sur la montagne, dit-il, la vie paraît légère ; les lourds nuages de l'âme s'envolent sur ces hauteurs. Tout est petit en présence de ce grand livre vivant, imposant, si pur. Les livres même religieux, mystiques, ici sont de trop. Les religions spéciales ont le voix faible, souvent fausse, devant cette haute religion qui les domine. » Tout dans la *Montagne*, et en particulier la physiognomie vive et saisissante du style, témoigne de la foi de l'auteur en ce qu'il écrit ; sans être obligé de partager ces croyances, le lecteur ne saurait refuser ses éloges au talent de l'écrivain. Michelet possède à un haut degré l'art de donner à son style la forme qui lui plaît et qui convient, l'art de présenter, par des contrastes habilement ménagés, des tableaux tour à tour sombres, gracieux, grandioses ; des scènes de tristesse, de gaieté, d'horreur. Il en résulte une grande variété, qui se trouve accrue par le talent avec lequel il entremêle les descriptions, les réflexions générales, les récits, les anecdotes, les confidences autobiographiques. On lit avec le plus vif intérêt les *Légendes des glaciers*, *Comment je suis né* pour revivre (le chapitre de prédilection de l'auteur) ; les *Fleuves Inn*, *Rhône*, *Rhin* ; *Beauté maternelle de l'Italie*, *Sociabilité aimable de nos plantes*, le *Rameau sibyllin* qui évoque et guérit, le *Châtignier*, le *Hêtre*, le *Sapin*, le *Picea*, le chapitre intitulé *l'Engadine*, etc. Michelet trouve des accents élogieux pour faire connaître les services rendus et l'influence exercée par les montagnes, les glaciers et les forêts. « Rien, dit-il, n'est comparable aux Alpes ; nul système de montagnes ne semble en approcher. Elles sont le réservoir de l'Europe, le trésor de sa fécondité. C'est le théâtre des échanges, de la haute correspondance des courants atmosphériques, des vents, des vapeurs, des nuages. L'eau, c'est de la vie commencée. La circulation de la vie, sous forme aérienne ou liquide, s'accomplit sur ces montagnes. Elles sont les médiateurs, les arbitres des éléments dispersés ou opposés. Elles les accumulent en glacier, et puis équitablement les distribuent aux nations. On croit aujourd'hui dans les Alpes que les glaciers pendant sept ans avancent et pendant sept ans reculent. S'ils reculent, l'été est fort et la moisson abondante, les subsistances faciles, et l'aisance assure la paix. S'ils avancent, l'année est froide, pluvieuse, les fruits peu mûrs, les bêtes manquent et le peuple souffre. La révolution n'est pas loin. Redoutable thermomètre sur lequel le monde entier, le monde moral et politique, doit toujours avoir les yeux. C'est sur le front du mont Blanc, plus ou moins chargé de glaces, que se lit le futur destin, la fortune de l'Europe et les temps de la paix seigneurie et les brusques cataclysmes qui renversent les empires, emportent les dynasties. »

A un autre point de vue, Michelet voit dans la montagne un élément de régénération morale et littéraire : « Il ne faut pas emporter sur la montagne les grossiers esprits de la plaine, ni la littérature malade, éternelle de notre époque. Des écrivains, même éminents, des génies qu'on peut admirer par leurs articles seuls, leur recherche, sont indignes d'être lus sur ces hauteurs. Le grand austère des Alpes, la poésie immémorable de ces vierges sublimes doit tenir bien à distance nos faiblesses et nos romans. » Sans négliger les grands travaux des géologues, qu'il a savamment compulsés et comparés, Michelet a surtout puisé dans ses connaissances personnelles ; il n'aime pas marcher à la suite. « Le présent volume, dit-il, sort en majeure partie de nos voyages mêmes et dit ce que nous avons vu. Il ne faut aucun tour aux grands labeurs scientifiques, aux travaux si instructifs des Schacht ou des Schlegelwein. L'intérêt qu'il peut présenter, nature si grande, mais si indigente, qui se révèle volontiers à ceux qui l'aiment beau-

coup. On verra à quel degré d'intimité nous adhérons les patriarches des Alpes, les arbres antiques, vénérables, qu'à tort on a crus muets. Nous restons reconnaissants de la faveur paternelle de ces augustes géants, ces monts sublimes, au sein desquels nous trouvâmes de si doux abris, qui si généralement nous versaient aussi leur âme pacifique et profonde. »

MONTAGNE (Lettres écrites de LA), par J.-J. Rousseau. V. LETTRES.

MONTAGNE (LA), petit pays de l'ancienne France, dans la Bourgogne, compris aujourd'hui dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube. Le lieu principal était Châtillon-sur-Seine.

MONTAGNE VERTE (la), pittoresque colline située à 4 kilom. de Vichy. C'est une des promenades les plus fréquentées par les baigneurs d'eau. Les sentiers par lesquels on gravit la côte traversent les plantations et les vignobles qui la couvrent et lui ont mérité son nom ; une route a été récemment pratiquée pour les voitures. Sur le sommet a été construit un restaurant élégant, entouré de jardins spacieux et ombragés qui s'étendent sur les pentes supérieures. Du sommet d'une touraille, l'œil embrasse un immense horizon : le bassin de l'Allier, les pics du Puy de Dôme, les crêtes des monts Dore blancs de neige, les montagnes du Forez ; aux pieds de la côte, la vallée de Vichy, Cusset et le panorama des pays situés de l'autre côté de l'Allier.

MONTAGNE D'OR (la), montagne de Chine, située à 8 kilom. S.-O. de la ville de Tchintchéou-Fou à l'E. de Nankin, et qui se prolonge jusqu'au milieu de la rivière Kiang. Dans les grands vents, la mer remonte jusqu'à la Montagne d'Or et en isole le pic le plus élevé, qui semble vaciller au milieu des flots ; c'est à cause de cette particularité qu'elle a été aussi appelée Feou-yu, ou le Jaspé flottant.

La Montagne d'Or a été longtemps une résidence d'été des empereurs de Chine. L'empereur Kien-long y fit bâtir un palais (1751) et y vint y demeurer fréquemment. Il a daté de la Montagne d'Or un assez grand nombre de poésies.

MONTAGNE (VIELLE) - V. MORENET.

MONTAGNE PELLÉE, la plus élevée des hauteurs qui constituent les soulèvements volcaniques de l'île de la Martinique ; elle atteint 1,320 mètres d'altitude et est couverte en grande partie de forêts impénétrables.

MONTAGNE (Jacques DE), magistrat français, né au Puy et qui vivait au XVI^e siècle. Avocat général à la cour des aides de Montpellier en 1555, il prit part à l'établissement de la Réforme, puis essaya, mais sans succès, de calmer les passions religieuses fort surexcitées. Il fut nommé président à la cour des aides en 1575 et reçut des lettres de noblesse peu d'années après, ce qui a fait supposer qu'il n'était pas un ardent protestant. On lui doit une *Histoire de la religion de l'Etat de France*, depuis la mort de Henri II jusqu'au commencement des troubles de 1560 (Genève, 1565, in-80). C'est un fragment d'un ouvrage beaucoup plus considérable qu'il laissa en manuscrit, sous ce titre : *Histoire de l'Europe depuis 1559 jusqu'en 1587*.

MONTAGNE (Jean-François-Camille), botaniste français, né à Vaudoy (Seine-et-Marne) en 1784, mort au même lieu en 1886. A quatorze ans entra dans la marine, prit part à l'expédition d'Egypte et, de retour en France en 1802, il se mit à étudier la médecine. Reçu deux ans plus tard chirurgien de marine, il fut d'abord attaché à l'hôpital militaire de Boulogne-sur-Mer, puis à l'armée de terre, et devint, en 1808, chirurgien-major d'un régiment du roi de Naples Murat, qui le nomma en 1815 chirurgien en chef de son armée. De retour en France en 1816, M. Montagne exerça son art à Paris jusqu'en 1819, époque où il entra dans l'armée comme chirurgien-major. Il fit partie de l'expédition d'Espagne en 1823, devint en 1830 chef du service de l'hôpital militaire de Sedan et prit deux ans plus tard sa retraite. Pendant plus de vingt ans, le docteur Montagne s'adonna à l'étude microscopique des végétaux cryptogames, et il en décrit près de deux mille espèces. En 1852, l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres. Outre un grand nombre d'articles publiés dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, de Ch. d'Orbigny, dans les *Annales des sciences naturelles*, le *Fleuve des savants étrangers*, les *Archives de botanique*, etc., on lui doit : *Huit centures de plantes cellulaires exotiques nouvelles*, dans les *Annales des sciences naturelles* ; *Phycen novæ aut minus notæ*, dans les *Ottia Hispanica* de Webb (1839) ; *Plantæ cellulares*, dans la *Phytographia Canariensis* de Webb (1840) ; *Mémoire sur le phénomène de la coloration des eaux de la mer* (1844) ; *Plantes cellulaires*, dans le *Voyage au pôle sud* de Dumont d'Urville ; *Cryptogames cellulaires*, dans le *Voyage de la Bouite* (1844-1846) ; *Algues*, dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie* (1850) ; *Sylloge generum speierumque cryptogamarum* (Paris, 1855, in-40), ouvrage général sur la matière qui a fait le principal objet de ses études.

MONTAGNE (Matthieu), peintre et graveur flamand. V. PLATTINBERG.

MONTAGNÉE s. m. (mon-ta-gnè-a ; gn mil.)

Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des arbrisseaux du Mexique, comprenant une dizaine d'espèces. Le genre de champignons créé pour une espèce qui croît dans les sables du littoral de la Méditerranée, en France et en Algérie.

— **Encycl.** Ce genre est surtout connu par une belle espèce introduite depuis quelques années dans nos jardins. Le *montagné* à feuilles de berce est un sous-arbrisseau à tige robuste, à quatre angles mousseux, ponctué de blanc, rarement rameuse ; ses feuilles opposées, velues, sont longues d'environ 0m,70 ; elles se divisent en lobes larges et inégalement sinués, et sont munies de sortes d'oreillettes sinuées à leur base. Les fleurs sont disposées en capitules jaunes au centre, blancs au pourtour, et dont la réunion constitue un corymbe terminal ; elles paraissent en hiver. Cette plante, originaire du Mexique, est cultivée dans nos serres et se multiplie de boutures herbacées. Au mois de mai, on peut la mettre en plein air et elle figure très-bien parmi les plantes dites à grand feuillage, qui sont fort à la mode aujourd'hui.

MONTAGNETTE s. f. (mon-ta-gnè-te ; gn mil. — dimin. de *montagne*). Fam. Petite montagne.

MONTAGNEUX, EUSE adj. (mon-ta-gnèux, eu-ze ; gn mil. — rad. *montagne*). Qu'il y a beaucoup de montagnes : *Pays MONTAGNEUX*. Province, région MONTAGNEUSE. La Grèce est un petit pays MONTAGNEUX, entrecoupé par la mer, à peu près de l'étendue de la Grande-Bretagne. (Volt.)

— **Syn.** *Montagneux, montueux*. Un pays montagneux est élevé, il fait partie d'une montagne, on l'oppose à un pays bas ; ou bien c'est une région d'une étendue considérable dans laquelle on remarque plusieurs chaînes de montagnes. Un pays *montueux* est beaucoup moins vaste ; le niveau général peut en être très-peu élevé, mais on y trouve çà et là des collines, des monts qui rendent sa surface très-inegale.

MONTAGNINI (Charles-Ignace), comte du MIRABELLO, diplomate piémontais, né à Turin en 1730, mort à Turin en 1790. Il était depuis trois ans docteur en droit lorsque, en 1755, le comte Martini de Cigala le chargea de se rendre à Vienne, en Autriche, pour y liquider la succession du général Batoria. L'habileté dont il fit preuve dans cette mission engagea le comte Canale, ambassadeur de Sardaigne à Vienne, à le prendre pour secrétaire. Il rendit dans ce poste des services que le roi Victor-Amédée III récompensa en lui conférant le titre de comte de Mirabello (1773). Depuis lors, il devint successivement ministre plénipotentiaire près de la diète de Ratisbonne (1775), près du stattholder Guillaume V (1778), vice-président des archives de la cour à Turin (1790) et chevalier de Saint-Maurice. Indépendamment d'un grand nombre d'ouvrages inédits, conservés à la bibliothèque royale de Turin, on a de Montagnini divers écrits, parmi lesquels nous citerons : *Pro monarchia* (Vienne, 1755) ; *Essai sur l'avantage de connaître le caractère des peuples et leurs goûts pour le gouvernement d'un Etat* (1756) ; *Essai pour servir à l'étude du droit de la nature et des gens* (1759) ; *Sur la politique en général* (1762) ; *Reflexions sur les voyages politiques d'un prince* (1765) ; *Sur l'exécution des bulles des papes* (1769) ; *Essai sur la tactique moderne* (1782), etc.

MONTAGNON, ONNE s. (mon-ta-gnon, on-ne — rad. *montagne*). Geogr. Nom donné aux habitants d'une montagne voisine de Neuchâtel, en Suisse.

MONTAGNY (Etienne), sculpteur français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1816. Elève de Rude et de David d'Angers, il débuta au Salon en 1849, par un *Saint Louis de Gonzague* qui lui valut une 3^e médaille. En 1850, il exposa la *Vierge*, le *Buste de Claude Ecclès*, *Mlle Esther* ; en 1852, l'*Abbé Lyonnet* ; en 1853, l'*Enfant prodige*, œuvre fort remarquable, et J.-B. Thiollier. M. Montagny envoya à l'Exposition universelle de 1855 la *Reine du ciel* et plusieurs autres ouvrages exposés par lui précédemment : un *Louis IX* et un *Buste d'enfant* (1857) ; la *Vierge* et l'*Enfant Jésus* (1859) ; un groupe représentant *Pyché surprenant l'Amour endormi* (1865), qui reparut à l'Exposition universelle de 1867, ayant un *Saint François d'Assise* ; le *Génie de la métallurgie* (1870), statue de fonte, destinée à la place de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Etienne ; *Mater Dei* (1872), statue en fonte ; un portrait-médallion en marbre et un buste en plâtre (1873), etc.

M. Montagny a obtenu en 1853 une 2^e médaille, en 1855 une 3^e, en 1857 une 1^{re} et une 3^e à l'Exposition de 1867. C'est un artiste laborieux, d'un talent réel, qui exécute ses œuvres avec le plus grand soin, mais qui manque de puissance et d'originalité.

MONTAGNIER, bourg de France (Dordogne), chef-lieu de cant., arrond. est 14 kilom. E. de Ribérac, pres de la rive droite de la Dronne ; pop. aggl., 185 hab. — pop. tot., 761 hab.

MONTAGU, terre seigneuriale située dans le diocèse de Chalons. Elle devint l'appanage d'Alexandre de Bourgogne, fils puîné de Hugues III, duc de Bourgogne, et d'Alix de Lorraine. Cet Alexandre, mort en 1205, fut père, entre autres, de Gui DE MONTAGU, évêque, comte de Chalons, et d'Edouard, seigneur DE

MONTAGU, qui épousa Elisabeth de Courtenay. Ce dernier mourut vers 1245, laissant Guillaume, seigneur de Montagu et de Sombernon, marié à Jacquette, dame de Malain. De ce mariage sont issus GUILLAUME II, qui suit, et Alexandre de MONTAGU, auteur de la branche des seigneurs de Sombernon. Guillaume II, seigneur de MONTAGU, fut père de Eudes II, qui mourut en 1332, ayant eu, de Jeanne de Sainte-Croix, Henri, seigneur de MONTAGU, mort sans alliance en 1347, laissant pour héritière sa sœur, Isabelle, qui porta la seigneurie de Montagu à son mari, Robert Damas, vicomte de Chalon. De ce mariage sortit, entre autres enfants, Philippe Damas, seigneur de MONTAGU, auteur d'une nouvelle maison de ce nom et marié à Jeanne de Crux. Il en eut Jean Damas, seigneur de MONTAGU, père de Louis de MONTAGU, mort sans enfants.

MONTAGU ou MONTAGUE (sir Edouard), magistrat anglais, né à Bridgstock, comté de Northampton, mort en 1556. Il était avocat lorsqu'il devint membre de la Chambre des communes où, par ses talents, il acquit une grande influence et fut nommé président de cette assemblée. En 1523, Henri VIII, dans un pressant besoin d'argent, fit présenter à la Chambre un bill de subsides qui fut rejeté. Il appela aussitôt après de lui Montagu et lui dit : « Eh quoi ! l'ami, ils ne veulent pas admettre mon bill ? s'il n'est pas passé demain, ajouta-t-il en mettant la main sur la tête du président, cette tête ne restera pas sur vos épaules. » Épouvanté par cette menace, qu'il savait ne devoir point être vaine, le président agita avec tant d'habileté que, le lendemain, l'assemblée votait l'impôt demandé. En 1532, Montagu fut nommé avocat du roi, puis il devint grand juge de la cour du banc du roi, fonction qu'il résigna en 1545 pour prendre l'emploi beaucoup plus lucratif de président du tribunal des plaids communs, entra au conseil privé et fut désigné par Henri VIII comme un des seize exécuteurs de son testament. Sous le règne d'Edouard VI, Montagu contribua à renverser du pouvoir le duc de Somerset (1549), puis consentit, non sans difficulté, à se retirer, à seconder les menées du duc de Northumberland, qui voulait changer l'ordre de la succession au trône en faveur de Jeanne Grey. Pour cette complaisance, après la mort d'Edouard VI, il perdit ses emplois, fut emprisonné à la Tour et, après avoir recouvré la liberté, il alla terminer ses jours dans la retraite.

MONTAGU ou MONTAGUE (Richard), érudit et prélat anglais, né à Dorney, comté de Buckingham, en 1578, mort à Norwich en 1641. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, devint chapelain du roi Jacques I^{er}, chanoine de Windsor, puis fut promu, en 1628, à l'évêché de Chichester, qu'il échangea dix ans plus tard contre le siège de Norwich. En 1625, il avait été cité devant la Chambre des communes pour un de ses écrits, intitulé *Appel à César*, écrit ayant pour but, d'après l'accusation, de troubler la paix de l'Église, d'inspirer l'indifférence aux fidèles et de les porter autant qu'il était en lui à se réconcilier avec le papisme, mais il parait que cette poursuite fut abandonnée. Montagu était un homme fort instruit, dont la plume, dit Fuller, était trempée dans le fiel quand il écrivait contre ceux qui pensaient autrement que lui. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Diatribe upon the first part of Selden's history of Tithes* (Londres, 1621, in-4°); *Analecta exercitiorum ecclesiasticarum* (Londres, 1629, in-fol.); *Appello Cæsarem* (Londres, 1625); *Antididribe ad priorem partem diatribarum J.-C. Bulengeri contra Is. Casaubonum* (Londres, 1625, in-fol.); *Apparatus ad origines ecclesiasticas* (Londres, 1635, in-fol.). etc. Citons aussi de Montagu : *The two invectives of Gregory Nazianzen against Julian* (Eton, 1610), traduction d'autant plus recherchée qu'on ne la trouve pas dans les éditions de saint Grégoire.

MONTAGU ou MONTAGUE (Edouard), comte de Sandwich, célèbre général, amiral et homme d'Etat anglais, né en 1625, mort au combat de Solebay en 1712. Bien qu'il eût été élevé dans les idées du parti qui admettait la royauté absolue, il adopta les opinions libérales de son beau-père, lord Crewe, se rangea du côté du Parlement contre Charles II, reçut en 1643 le commandement d'un régiment, à la tête duquel il se conduisit brillamment en plusieurs rencontres, notamment aux batailles de Marston-Moor et de Naseby, fut nommé membre de la Chambre des communes et alla y siéger avant d'avoir atteint sa vingt et unième année. Cromwell le prit en affection et lui donna une place dans la trésorerie. Quelques temps après, Montagu entra dans la marine, fut adjoint à l'amiral Blake dans le commandement de la flotte de la Méditerranée (1656), puis fut mis à la tête d'une flotte destinée à empêcher les Hollandais d'agir contre la Suède et à aider les Français à prendre Dunkerque. Pendant cette campagne, il battit les Espagnols près des Dunes et se conduisit de façon à donner une haute idée de ses talents. Après la mort de Cromwell, Montagu reçut un commandement important dans la Baltique et força les Suédois à lever le siège de Coppenburg. A cette époque, plusieurs motifs de mécontentement contre l'administration le décidèrent à contribuer au rétablissement de la monarchie des Stuarts. Il revint en Angleterre sans en

avoir reçu l'ordre, fut destitué; mais, peu après, le conseil d'Etat l'adjoignit à Monk dans le commandement de la flotte de la Manche. Montagu cingla alors vers les côtes de Hollande, prit à son bord Charles II et le ramena en Angleterre (1660). En récompense de sa conduite, le roi lui conféra l'ordre de la Jarretière, les titres de vicomte Hinchinbroke, de comte de Sandwich, et le nomma membre du conseil privé, maître de la garde-robe, vice-amiral d'Angleterre. Lorsqu'en 1664 la guerre éclata avec la Hollande, le comte de Sandwich, amiral de l'escadre bleue, prit un grand nombre de vaisseaux, remporta en 1665 une victoire navale, en employant pour la première fois une manœuvre hardie, qui consista à couper en deux la ligne ennemie, s'appropriant les riches cargaisons des bâtiments capturés et en donna une partie à ses officiers. De retour à Londres, Montagu fut envoyé à Madrid pour négocier la paix entre l'Espagne et le Portugal (1666). Il réussit complètement dans cette mission, signa en même temps avec l'Espagne un traité de commerce fort avantageux pour son pays, revint en Angleterre en 1668 et devint peu après président du bureau de commerce. La guerre ayant recommencé avec la Hollande en 1672, Montagu prit, sous les ordres du duc d'York, grand amiral, le commandement de la flotte, commanda avant-garde de l'armée navale lors du fameux combat naval qui eut lieu le 28 mai de cette même année dans la baie de Solebay, tua de sa main l'amiral hollandais Van Ghent, perdit des deux tiers de l'équipage du *Royal-James*, qu'il montait, ne put empêcher un blût d'aborder son vaisseau, refusa de se sauver et périt dans les flammes, avec tous ses officiers. Quinze jours après, la mer rejeta sur la plage de Harwich son cadavre, qui fut porté à Londres et enterré à Westminster. On a de lui un certain nombre de *Lettres* et une traduction du *Traité de métallurgie* de l'Espagnol Alonso Barba (1674).

MONTAGU ou MONTAGUE (Jean), comte de Sandwich, homme politique anglais, de la même famille que le précédent, né à Londres en 1718, mort dans la même ville en 1792. Lorsqu'il eut achevé ses études, il fit autour de la Méditerranée un voyage d'où il rapporta un grand nombre d'objets curieux et d'antiquités. Arrivé à sa majorité, il entra dans la Chambre des lords, combattit la politique d'Horace Walpole, devint second lord de l'amirauté en 1744, contribua à réprimer l'insurrection jacobite de 1745, prit part, en qualité de ministre plénipotentiaire, aux conférences qui amenèrent le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), remplit à trois reprises, de 1748 à 1751, de 1763 à 1765, de 1771 à 1782, les fonctions de premier lord de l'amirauté et fit preuve d'une grande habileté administrative lors de la guerre avec l'Amérique. Il s'attacha à réformer de nombreux abus et encouragea les voyages d'exploration. C'était un orateur plus solide que brillant, plein de bon sens et de modération, un homme affable et généreux. Son chapelain, Jean Cooke, a publié le *Voyage fait par le comte de Sandwich autour de la Méditerranée pendant les années 1738 et 1739* (Londres, 1799, in-8°).

MONTAGU (Basile), juriste anglais, né à Londres en 1770, mort à Boulogne-sur-Mer en 1851. Il était fils naturel du comte de Sandwich, qui lui fit donner une excellente éducation. A la suite d'un procès, il perdit la part d'héritage que lui avait laissée son père en 1792, étudia alors le droit, se fit recevoir avocat en 1798 et devint, en 1806, commissaire aux faillites. Montagu a laissé la réputation d'un praticien instruit. Il fonda avec S. Romilly, Wilberforce, etc., une société ayant pour but d'amener l'abolition progressive de la peine de mort. Ses principaux ouvrages sont : *Digeste des lois sur les faillites* (Londres, 1805, 4 vol. in-8°); *Opinions de divers auteurs sur la peine de mort* (Londres, 1809-1813, 3 vol. in-8°); *Recherches sur les effets des liqueurs fermentées* (Londres, 1814); *les Lois et la pratique dans les faillites* (Londres, 3 vol. in-8°); *les Lois et la pratique des élections parlementaires* (Londres, 1839, in-8°).

MONTAGU ou MONTAGUE (Charles), comte d'Halifax, homme d'Etat anglais. V. HALIFAX.

MONTAGU (Jean de), homme d'Etat français. V. MONTAGU.

MONTAGUE (Mary PIERREFONT, lady WORTLEY), dame anglaise que son esprit, sa beauté et ses lettres ont rendue célèbre, née à Thoresby, comté de Nottingham, en 1690, morte en 1762. Elle était la fille aînée du duc de Kingston. Tout enfant, elle se fit remarquer par l'extrême vivacité de son intelligence, et son père, qui était devenu veuf en 1694, se plut à cultiver avec un soin extrême ses heureuses dispositions. Elle reçut une éducation classique et eut les mêmes précepteurs que son frère; avec lui, elle apprit non-seulement le français, l'italien, l'allemand, mais aussi le latin et le grec. Vivant presque toujours à la campagne, soit à Thoresby, soit à Acton, près de Londres, la jeune fille consacra tous ses instants à la lecture et à l'étude et se lia intimement avec une dame déjà âgée, mais d'un caractère élevé et de beaucoup d'esprit. Cette dame, mistress Anna Wortley, avait, dit M. Chanut, un fils froid, judicieux, bien instruit, nommé Edouard Wortley Montague. Ce jeune homme et lady Mary eurent occasion un jour de causer lon-

guement. Il fut ravi de trouver une jeune fille qui pouvait parler des auteurs classiques et qui montrait autant de jugement que de connaissances. De son côté, lady Mary fut charmée d'un jeune homme qui, au lieu de lui faire la cour, entamait avec elle une discussion sur les héros romains, qui avait été élevée à Cambridge et, de plus, qui avait beaucoup voyagé sur les continents. Ils eurent ensuite une correspondance qui dura deux ans. Il l'aima autant qu'il le pouvait, c'est-à-dire à un degré fort tempéré, et elle l'aima de tout son cœur, mais avec les formes de réserve qu'imposaient les convenances. Les deux jeunes gens se connaissaient depuis trois ans, lorsque, le duc de Kingston ayant présenté à sa fille un prétendant à sa main, Edouard Wortley se décida à se mettre sur les rangs et se vit naturellement préféré. Une discussion d'intérêts amena le duc à refuser son consentement; mais Mary n'en épousa pas moins celui qu'elle aimait et devint, le 12 août 1712, lady Wortley Montague. Pendant trois ans, le jeune couple vécut à la campagne; mais en 1715, lord Montague, alors membre de la Chambre des communes, fut nommé au poste de commissaire du Trésor et alla habiter Londres avec sa femme. L'apparition de lady Montague dans la haute société et à la cour produisit une vive sensation. Sa beauté, son esprit, son savoir, le charme piquant de sa conversation attirèrent aussitôt autour d'elle les hommes les plus distingués du temps, notamment Addison, Congreve et Pope. En 1716, son mari ayant été appelé au poste d'ambassadeur à Constantinople, elle voulut le suivre, bien que la guerre que se faisaient les impériaux et les Turcs rendit ce voyage périlleux et, pendant un séjour de deux années dans le Levant, elle ne cessa d'écrire à ses amis et à ses amies de Londres, à sa sœur, lady Rich, comtesse de Nar, à mistress Thistlethwayte, à Pope, à d'autres encore des lettres extrêmement remarquables dont nous parlerons dans l'article ci-après. Ce fut pendant qu'elle habitait Constantinople que lady Montague connut l'usage de l'inoculation. Ayant été frappée des avantages que présentait ce procédé pour prévenir les affreux ravages de la petite vérole, elle fit inoculer son fils et, de retour en Angleterre, elle s'attacha à y faire connaître et à répandre l'usage d'un procédé qu'elle considérait à juste titre comme un bienfait pour l'humanité. Son mari ayant été rappelé en 1718, elle revint avec lui à Londres après avoir visité l'Archipel, Tunis, les ruines de Carthage, l'Italie et la France. Quelque temps après, elle alla habiter, près de Londres, au village de Twickenham. Là, pendant vingt ans, elle partagea son temps entre l'éducation de ses enfants, l'étude et la société brillante et lettrée que se réunissait autour d'elle et qu'elle charmait par son esprit et sa beauté. Elle était dans tout l'éclat de ses charmes lorsque le peintre Kneller fit son portrait et la représenta vêtue d'un costume oriental. Pope était un de ses plus fervents admirateurs, et il en vint à concevoir pour elle une vive passion. Enhardi par la liberté de ses manières, par les excentricités de son langage, il lui fit un jour une déclaration en règle. Mais lady Montague était vertueuse. Bien que quelque peu ébouriffée, coquette et très-séduisante, elle aimait son mari, le froid et compassé Montague, à qui elle resta toujours fidèle. Pope, d'ailleurs, était d'un physique peu fait pour séduire. A sa déclaration, elle éclata de rire, et le poète en conçut un tel dépit qu'il ne lui pardonna jamais. A partir de ce moment, il ne cessa de poursuivre de ses traits mordants celle dont il avait célébré jusque-là l'esprit et la beauté en vers et en prose.

En 1739, l'affaiblissement de la santé de lady Montague l'obligea d'aller chercher un climat plus doux que celui de l'Angleterre. Elle partit seule pour l'Italie, habita successivement Venise, Avignon, Chambéry, Louvèze, près du lac Isère, puis de nouveau Venise (1758). Trois ans plus tard, elle apprit la mort de son mari et sa fille, la comtesse de Bute, lui demanda de revenir en Angleterre. Elle céda à ses instances et mourut, peu après son retour en Angleterre, d'un cancer dont elle était atteinte depuis longtemps. Un beau monument en marbre, surmonté d'une statue représentant la Beauté en pleurs, fut élevé en son honneur en 1789 dans la cathédrale de Litchfield. Outre les *Lettres* auxquelles elle doit sa réputation, lady Montague a laissé des poésies écrites avec facilité et élégance, mais qui manquent d'inspiration poétique. Ses meilleures sont les six pièces satiriques sur les mœurs de la haute société, qu'elle intitula : *Tower Eclogues*. Ses *Lettres*, publiées après sa mort (1763, 3 vol. in-12), ont été souvent rééditées depuis. Ses *Oeuvres complètes*, avec une notice due à sa petite-fille, Louisa Stuart, ont été publiées en 1836-1837 (3 vol. in-8°).

« Lady Mary Wortley Montague, dit Selden, est une grande dame anglaise du XVIII^e siècle, aussi célèbre par sa correspondance que Mme de Sévigné l'est en France par la sienne. Son style est un modèle d'anglais classique; elle a vécu familièrement avec les hommes d'Etat et les écrivains les plus distingués de son temps, échangé des lettres avec Pope, lord Hervey, le poète Young. Elle a voyagé, pensé, elle a eu des opinions politiques et philosophiques. Enfin, circonstance remarquable chez une femme, elle a montré de

l'impartialité dans ses jugements et de la modération dans ses vues. D'autre part, elle a introduit la vaccine en Angleterre et mérité jusqu'à un certain degré la reconnaissance nationale... La sagesse et l'esprit de Mme de Sévigné sont d'une mère; la sagesse et l'esprit de lady Mary Wortley sont d'une grande dame du XVIII^e siècle. Sa morale est moins saine que celle de Mme de Sévigné et sa philosophie, souvent empreinte de scepticisme, se borne à estimer les biens positifs et à fuir les maux imaginaires. « Tout le secret du bonheur, disait-elle, consiste à porter de préférence nos regards sur ce que notre situation peut offrir d'avantageux. » Elle se proposa de vérifier la justesse de cet axiome; mais l'épreuve ne répondit point à son attente et lui montra l'insuffisance d'une sagesse qui repose principalement sur l'égoïsme et confond le repos avec l'indifférence. »

Montague (LETTRES DE LADY WORTLEY), publiées à Londres (1763, 1803, 1817, 1836-1837, 3 vol.). Parmi ces lettres, écrites pour la plupart pendant le voyage qu'elle fit en Turquie et durant son séjour de deux ans dans ce pays (1716-1718), les plus intéressantes sont celles qu'elle adressa à ses amis et à sa sœur d'Andrinople, de Constantinople et de Pétra. Aucun voyageur n'avait, avant elle, décrit les mœurs privées des Turcs avec plus de vérité et de charme. Douée d'un esprit fin et juste, d'un coup d'œil observateur, d'un jugement prompt et solide, et admise, à la faveur de son sexe, dans l'intérieur des sérails et des habitations turques, elle a vu ce qu'une femme seule pouvait voir, et elle a peint, avec autant de sagacité que de finesse, ce moyen de découvrir. En général, ses *Lettres* ont de l'aisance, de la grâce, de la facilité; on y trouve une élégance naturelle, une grande variété de tournures et d'expressions et des traits spirituels qu'il est rare de rencontrer à un égal degré dans les relations de voyages. Lady Montague raconte et décrit sans cesse; elle sait répandre de l'intérêt sur les choses les plus triviales et de la gaieté sur celles qui en paraissent les moins susceptibles; elle met surtout dans ses descriptions tant de simplicité, de clarté et d'ordre, qu'on voit pour ainsi dire les objets dont elle parle, les personnes qu'elle passe en revue. Si, dans ses *Lettres*, elle a moins de naturel, d'abandon, de grâce et de sensibilité que Mme de Sévigné, à qui on l'a fréquemment comparée, elles prouvent, en revanche, plus d'instruction, plus de goût et plus de solidité dans le jugement.

La correspondance de lady Montague a, sur presque tous les recueils épistolaires, une immense avant; elle n'a point pour objet de raconter de petites intrigues ou d'insignifiantes anecdotes sur un cercle ou une coterie, mais bien de donner une foule de détails absolument neufs lorsque lady Montague écrivait et qui sont curieux encore aujourd'hui, grâce à l'immobilité des coutumes de l'Orient. Nonobstant quelques défauts, tels que le manque de douceur et de délicatesse, des traces de pédanterie et une hardiesse cavalière à raconter des détails scabreux, les *Lettres* de lady Montague se maintiennent à un rang éminent dans les productions de la littérature anglaise, grâce à l'esprit et au style vif et pittoresque de l'auteur. Ces *Lettres* ont été traduites en français par Anson (1805, 2 vol. in-12).

MONTAGUE (Edouard WORTLEY), écrivain anglais, fils de la précédente, né à Londres en 1713, mort à Padoue en 1776. Il s'est rendu fameux par la bizarrerie de son caractère et par ses aventures. Il fut le premier Anglais sur lequel ait été pratiquée l'inoculation. Edouard Montague passa les premières années de sa vie à Constantinople, où sa mère l'avait conduit. De retour en Angleterre (1719), on le mit au collège de Westminster; mais peu après il disparut, et un ami de sa famille finit par le retrouver au service d'un marchand de poisson. Ramené au collège, il s'échappa de nouveau, s'embarqua sur un navire, se rendit en Portugal et y devint conducteur d'ânes. Le hasard le fit rencontrer au bout de quelques années par le capitaine du navire sur lequel il avait servi comme mousse. Pour la seconde fois, il fut ramené à sa famille. Celle-ci, pour satisfaire sa passion des voyages, l'envoya dans les colonies avec un homme instruit, le révérend Forster, chargé de terminer son éducation. Après avoir longtemps couru le monde, Montague revint en Angleterre, se livra avec passion au jeu, s'endetta et, pour échapper à ses créanciers, se rendit à Paris (1751). Mais à peine arrivé, il fut emprisonné au Châtelet, comme ayant joué un rôle dans une affaire honteuse. Toutefois, il parvint à recouvrer la liberté, passa de nouveau en Angleterre, où, pendant quelque temps, il mena une vie assez tranquille, fut nommé en 1754 membre de la Chambre des communes, où il joua un rôle des plus effacés, puis reprit le cours de ses voyages, parcourut la terre sainte, l'Égypte, l'Arménie, l'Italie, séjourna pendant plusieurs années à Constantinople, prit l'habit musulman et adopta tous les usages des Turcs. Son père en mourant ne lui laissa de son immense fortune qu'une rente de 1 000 livres sterling et sa mère se borna à lui léguer une guinée (1762). Il se trouvait à Padoue et dinait avec le peintre Roumney, lorsqu'un os

s'embarrassa dans son gosier et amena sa mort. Un prêtre lui ayant demandé dans quelle foi il voulait mourir, Montague lui répondit : « J'espère que ce sera dans celle d'un bon musulman. » Il avait, en effet, embrassé la religion de Mahomet après avoir été protestant et catholique. Ce singulier personnage se plut à jouer toutes sortes de rôles. « Chez les nobles d'Allemagne, écrivait-il un jour au père Lami, j'ai fait l'écuyer; j'ai été laborateur dans les champs de la Suisse et de la Hollande; je n'y ai même pas dédaigné l'humble métier de postillon. A Paris, je me suis donné les airs d'un petit-maitre; j'ai été abbé à Rome, à Hambourg, j'ai pris la grave contenance d'un ministre luthérien et j'ai raisonné de théologie de manière à rendre le clergé jaloux. Bref, j'ai joué tous les rôles que Fielding donne à son Julien, et j'ai eu le sort d'une guinée qui est tantôt entre les mains d'une reine, tantôt dans le sac d'un sale Israélite. » Montague parlait avec beaucoup de facilité l'hébreu, l'arabe, le persan, le chaldéen et l'italien; il avait des connaissances assez étendues et s'était beaucoup occupé d'antiquités. Outre un mémoire sur son *Voyage du Caire au désert de Sinai* et des *Observations sur la colonne de Pompée*, près d'Alexandrie, qui ont été imprimées dans les *Philosophical Transactions*, on a de lui : *Reflexions sur l'origine et la chute des anciennes républiques* (Londres, 1759, in-8°), trad. en français en 1769 et en 1793.

MONTAGUE (Elisabeth ROBINSON, mistress), femme auteur anglaise, née à York en 1720, morte à Londres en 1800. Elle était fille d'un riche propriétaire, Mathieu Robinson, et elle fut élevée sous les yeux du second mari de sa grand-mère, le savant docteur Conyers Middleton, qui lui fit faire chaque soir le résumé des conversations savantes qu'elle venait d'entendre et tourna de bonne heure son esprit vers les choses sérieuses. La précocité de son intelligence, sa sensibilité exquise, sa beauté, son esprit la firent extrêmement rechercher du grand monde, où elle parut avec un grand éclat et où elle se plut toujours à vivre. A l'âge de vingt-deux ans, Elisabeth Robinson épousa un membre du Parlement, Edouard Montague, petit-fils du premier comte de Sandwich, qui la laissa veuve avec une fortune considérable en 1775. Cette femme, si distinguée par son érudition et par son esprit, vécut dans la société des hommes les plus illustres de son temps : Pope, Johnson, Beattie, Burke, Goldsmith, etc., attirés à la fois auprès d'elle par l'étendue de ses connaissances et par le charme de son esprit. Elle avait fondé chez elle une sorte de réunion littéraire qui reçut le nom de *Blue Stockings Club* (club des Bas-bleus). Ce fut pour venger le plus grand des poètes anglais des sarcasmes que Voltaire lui avait prodigués qu'elle publia son *Essai sur le génie et les écrits de Shakespeare* (Londres, 1769, in-8°), ouvrage plein d'érudition, de bon sens et d'esprit critique. Voltaire fut vivement irrité de trouver dans une femme un adversaire d'une telle force et depuis lors, dit-on, il ne pouvait prononcer son nom de sang-froid. Il lui répliqua, dix ans plus tard, d'une façon vive, mais détournée, dans sa *Lettre à l'Académie française* (mars 1776). Elisabeth Montague, qui se trouvait à Paris cette même année, écrivit alors son *Apologie de Shakespeare*, laquelle fut traduite en français (1777, in-8°). On raconte qu'ayant entendu citer ce mot de Voltaire : « Ce n'est pas une merveille de trouver quelques perles dans l'énorme fumier de Shakespeare », elle répliqua vivement, en faisant allusion aux emprunts faits aux poètes anglais par le philosophe de Ferney, que c'était pourtant à ce fumier qu'il devait son meilleur grain. Outre les deux ouvrages précités, on a d'elle : *Trois dialogues sur la mort*, publiés avec ceux de lord Lyttelton (1760), et un grand nombre de lettres fort remarquables qui ont été réunies et publiées par son neveu sous le titre de : *Correspondance littéraire* (4 vol. in-8°).

MONTAGUE (George), naturaliste anglais, mort à Knowle, comté de Devon, en 1815. Il devint membre de la Société Linnéenne, dans le recueil de laquelle il a publié un grand nombre de mémoires et de dissertations. On lui doit, en outre, deux ouvrages estimés : *Dictionnaire ornithologique ou Tableau alphabétique des oiseaux d'Angleterre* (Londres, 1802, 2 vol. in-8°, avec fig.); *Testacea britannica* (Londres, 1803, in-4°, avec fig.), ouvrage suivi d'un supplément (1809).

MONTAGUTO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district d'Ariano, mandement d'Orsara; 2,675 hab.

Montaigne (CHÂTEAU DE), ancien et célèbre château de Beligieu, aujourd'hui en ruine, situé au sommet d'un rocher isolé, à 4 kilom. de Dinant. Ce château rappelle par son nom même (*Mons aquila*) le passage des Romains, qui très-probablement établirent dans ce lieu un de leurs camps. Les magnifiques ruines qu'on y voit aujourd'hui sont celles d'un château du moyen âge, bâti de 1300 à 1310. Elles offrent un des plus intéressants spécimens d'architecture féodale de la Belgique. Ce château fut détruit en 1554.

MONTAIGLON (Anatole DE COURBE DE), bibliographe et paléographe français, né à Paris en 1824. Après avoir suivi les cours de

l'Ecole des chartes, il obtint un emploi au musée du Louvre, d'où il est passé à la bibliothèque de l' Arsenal. Depuis lors, M. Montaigne est devenu professeur de bibliographie à l'Ecole des chartes. Il s'est avantagé de l'érudition, parmi lesquels nous citerons : *Henri de Gisors, de Paris, dessinateur des plaisirs et des ballets du roi* (1854, in-8°); *Catalogue raisonné de l'œuvre de Claude Mellan d'Abbeville* (Abbeville, 1853, in-8°); *Notice historique et bibliographique sur Jean Pélerin, dit le Viateur, chanoine de Toul* (1861, in-fol.), etc. On doit, en outre, à M. de Montaigne les éditions estimées : *Le romans de Dolopothos*, avec M. C. Brunet; les *Œuvres complètes de Gringore*, avec M. d'Héricault; *Recueil de poésies françaises du xve et du xvie siècle, morales, facétieuses, historiques, etc.* (1855-1866, 9 vol. in-18), dans la *Bibliothèque elzevérienne*; le *Roman de Jehan de Paris, roi de France* (1867, in-18), etc.

MONTAIGNAC (Louis-Raymond DE CHAVANCE, marquis DE), amiral et homme politique, né à Paris en 1811. Il entra à l'école de Brest en 1827, fut nommé lieutenant de vaisseau en 1840 et capitaine en 1855. En cette qualité, il commanda la batterie flottante la *Dévastation*, qui joua un rôle important à la prise de Kinburn. Il fut nommé contre-amiral en 1865 et major général de la marine à Cherbourg. Durant le siège de Paris (1870), M. de Montaignac reçut le commandement supérieur du 7^e secteur, qui comprenait les quartiers d'Auteuil, de Passy et de la Muette. Élu, le 8 février 1871, représentant du peuple par les départements de l'Allier et de la Seine-inférieure, il vint pour l'Allier, qui lui avait donné 51,000 voix.

Il prit place à la droite de l'Assemblée, où il vota constamment avec cette fraction de la Chambre, et il a prononcé un discours à propos du budget de la marine en 1872; il a été nommé, le 15 juillet 1872, inspecteur de la flotte et des ports de la Manche.

MONTAIGNAC, nom de plusieurs personnalités françaises. V. GAIN DE MONTAIGNAC.

MONTAIGNE (Michel EYQUEM DE), moraliste français, né au château de Montaigne (Périgord) le 28 février 1533, mort au même lieu le 13 septembre 1582. La famille d'Eyquem, dont descendait Montaigne, était originaire d'Angleterre. Son père le fit élever dans un village de son domaine, parmi les gens de la plus humble condition; il dut sans doute à cette éducation première la naïveté et la délicate bonhomie de langage qui devaient faire un jour sa réputation comme écrivain. En même temps, on l'entourait de professeurs les plus distingués, qui tous avaient ordre de ne lui parler que latin; en sorte qu'à l'âge de six ans il savait l'idiome de Tacite mieux que sa langue maternelle. « Nous nous latinisâmes tant, racontait-il plus tard, qu'il en regorgea jusqu'aux villages tout autour plusieurs appellations latines qui ont pris pied par l'usage et qui existent encore. » Il apprit ensuite le français comme on apprend une langue étrangère. Cette langue n'était pas encore fixée; François I^{er} venait de l'introduire dans les actes publics; le xvie siècle allait en faire un des principaux idiomes modernes et Montaigne devait y contribuer plus qu'aucun de ses contemporains. On lui enseigna le grec par un auteur procédant le latin. « Nous pelotons, dit-il, nos déclinaisons à la manière de ceux qui, par certains jeux de *tablier* (échiquier), apprennent l'arithmétique et la géométrie. » Il acheva ses études au collège de Bordeaux, étudia le droit, et fut pourvu, en 1554, d'une charge de conseiller. Parmi ses collègues au parlement de Bordeaux se trouvait La Boétie, déjà célèbre par son traité *De la servitude volontaire*; il s'établit entre ces deux hommes supérieurs une de ces amitiés indestructibles dont les grandes âmes sont seules capables, et que Montaigne a célébrées dans ses plus beaux chapitres de ses *Essais*.

Dix-huit ans après la mort de son ami, Montaigne se trouva mal en parlant de lui. L'amitié fut peut-être la seule passion vive qu'il ait ressentie, et c'est à ce propos qu'il a écrit : « L'amitié me fut montrée, longue espace avant que je l'eusse vue (La Boétie) et me donna la première connaissance de son nom, achevant ainsi cette amitié que nous avons nourrie tant que Dieu a voulu, entre nous si entière et si parfaite que certainement il ne s'en lit guère de pareille, et entre nous hommes, il ne s'en vit aucune trace en usage. Il faut tant de rencontres à la bastinge que c'est beaucoup si la fortune y arrive une fois en trois siècles. » Montaigne fut de bonne heure les emplois publics, car il se sentait plus fait pour étudier les hommes que pour les diriger. Cependant, élu par ses compatriotes maire de Bordeaux, chargé par eux de plaider leurs intérêts à la cour de France, il figura avec éclat aux états de Blois (1557), fut décoré par Charles IX de l'ordre de Saint-Michel, nommé gentilhomme de la chambre, et s'attira la confiance de Marguerite de France, qui aimait à le consulter. C'est ainsi que les honneurs venaient pour ainsi dire devant de cet homme modeste qui semblait les fuir, peut-être parce qu'il en était digne.

Le père de Montaigne mourut. Montaigne l'avait aimé tendrement et avait conservé pour les soins qu'il avait donnés à son éducation une reconnaissance qui ne s'affaiblit

jamais. Il donna de cette affection filiale une preuve dont on ne saurait contester l'évidence : il la traduisit pour son père un livre fort ennuyeux et parfaitement médiocre, la *Theologie naturelle* de Sébode. Le livre fut imprimé par la volonté expresse du père de Montaigne; il n'eût jamais suffi pour faire une réputation à son traducteur. A défaut de goût, ces détails nous révèlent chez le père de Montaigne un ardent amour pour les lettres. Aussi son château était devenu la réunion habituelle des beaux esprits du voisinage. La mort du vieillard apporta de grands changements à la vie du château. Fait pour se contenter aisément de l'amitié d'un seul ou de quelques-uns, Montaigne s'isola volontairement dans la société de ses livres et de son cher La Boétie, et ce fut alors que commença ce travail incessant, source de cette érudition prodigieuse qui enrichit les *Essais* sans les alourdir; car Montaigne, esprit éminent et naïf à la fois, cite Plutarque ou Cicéron avec tant de grâce, de simplicité, de bon sens et d'à-propos, il les comprend si parfaitement, il les rend avec tant de franchise qu'on n'est jamais tenté d'accuser de pédantisme ses innombrables citations.

Quand la mort l'eût privé de la tendre amitié de La Boétie, Montaigne recueillit pleinement les *Opuscules traduits du grec en français* par son ami et en donna une édition (Paris, 1578, vol. in-8°). C'est là qu'on trouve la singulière lettre de consolation adressée à sa femme au sujet de la mort de leur fille, et qui n'est qu'un simple morceau de Plutarque approprié à la circonstance. On s'est étonné de cette façon de chercher des consolations dans Plutarque, et l'on est allé jusqu'à accuser, à propos de ce fait, notre moraliste de dureté de cœur. Que c'est méconnaître Montaigne ! N'est-il donc pas naturel que, nourri constamment des « diètes » des anciens, il ait été associé à tous les faits de sa vie, à toutes ses pensées, à toutes ses douleurs ? Accuse-t-on d'insensibilité le Titien pour avoir peint les traits de sa fille, ou Lamartine pour avoir raconté en vers les derniers moments de la sienne ? Artiste, poète, philosophe, chacun à sa manière spéciale et naturelle de son temps, des sentiments, et Montaigne était très-sincèrement persuadé que personne n'eût été plus apte que Plutarque à consoler sa femme dans un si cruel malheur.

Il est vrai, toutefois, que s'étant marié, il s'était laissé pousser à cet acte grave, non point par ce qu'on appelle la passion, mais par un simple respect pour les usages reçus. Il n'eût jamais pour celle dont il avait fait sa femme ce qui porte le nom d'amour. La chose étant, il nous l'a dite sans faux. Pourquoi l'eût-il caché ? Personne ne fut jamais moins que lui capable de déguiser sa pensée. Mais il nous a appris avec la même franchise que cette femme, qu'il avait prise sans l'aimer, il lui resta constamment fidèle. A défaut d'amour, du reste, il montra toujours pour elle un respect, une complaisance que de plus épris que lui sont bien loin d'imiter. S'il restait un doute sur la sensibilité de Montaigne, nous renverrions, pour le dissiper, à son propre témoignage; nous n'en connaissons pas de plus véridique. Il nous apprend combien la mort de son père fut pour lui un coup sensible. Il continua à vivre au château de Montaigne, moins par goût que pour honorer le souvenir paternel. Il portait habituellement un manteau que son père avait porté : « Ce n'est point, disait-il, par commodité, mais par délices : il me semble m'envelopper de lui. » Il ne s'accordait aucun exercice corporel en dehors de la chasse, et sa santé physique éprouvait un notable dérangement de cette privation. La modération connue de son caractère engagea plusieurs de ses amis à lui conseiller d'écarter l'histoire de son temps; il ne suivit point leurs conseils et il en raisonna; car, en dehors de la vie privée, il se basait peu de chose et ne se sentait, à aucun titre, intéressé à la politique. Il préféra écrire les premiers chapitres des *Essais* (1572), occupation qui avait l'avantage de ne pas l'éloigner de ses pensées favorites. Ce fut son humeur mélancolique qui lui mit d'abord en tête cette « réverie d'écrire. » Il espérait que cela le distrairait.

A l'époque même où il donnait les premières éditions, si améliorées depuis, de cet ouvrage remarquable, unique dans notre littérature (1580), il entreprit de voyager et se mit à parcourir la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie en observateur et en philosophe. Une édition des *Essais*, en date de 1582, contient plusieurs particularités de son séjour à Plombières, à Bade et surtout aux bains de la ville de Luçon. Il ne destinait pas à la publicité le récit de son excursion en Italie, qui n'a été mise au jour qu'en 1774 par Meunier et Querlon, sous le titre de : *Journai du voyage de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581* (in-4°). Pendant le voyage qu'il fit en Allemagne et en Italie, il allait un peu au hasard; on le lui fit observer; il répondit qu'il n'allait que là où il voulait et que là où il se trouvait bien, il y restait. Souvent ses hôtes, le prenant pour un très-grand seigneur, lui offraient des vins de choix; Montaigne en était très-flatté. Quand il arrivait qu'on lui débitait une harangue, il y répondait longuement, comme il l'avoue avec complaisance dans le III^e livre des *Essais*. A Lorette, il offrit à la Vierge un magnifique ex-voto d'argent ciselé, orné de son portrait, de celui de sa femme et de celui

de sa fille. A Rome, on lui décerna le titre de citoyen romain. Rome avait joué un grand rôle dans son imagination comme dans celle de quiconque a reçu l'éducation classique. Il l'étudia en détail et il ne se montre vraiment pas enthousiasmé de sa nouvelle patrie. « On n'y voit plus, dit-il, que le ciel sous lequel elle est assise et le plan de son gîte. Ce n'est plus qu'un sépulchre et les masures chrétiennes perdues dans les ruines antiques font l'effet des nids d'hirondelles suspendus aux voûtes et aux piliers des églises de France. »

De retour en France (1583), et décidé à ne plus sortir de son vieux château féodal, il s'y livra tout entier à l'étude et à la philosophie; mais lorsqu'il était occupé à revoir et à augmenter les premières éditions de ses *Essais*, il fut envoyé aux états généraux de Blois (1588), ces fameux états de Blois où fut assassiné le duc de Guise. Ses dernières années furent troublées par les guerres religieuses; le fanatisme ne respecta pas toujours dans sa retraite studieuse le paisible philosophe, trop supérieur à son époque pour en avoir les passions farouches. Son château fut plusieurs fois dévasté; sa modération, son désir de concilier les deux partis lui avaient fait des ennemis dans les deux camps. Mais, en même temps, le petit nombre des grands esprits contemporains s'honorèrent de son amitié : Pibrac, l'un de Koix, le chancelier de L'Hospital, de Thou, Pasquier, Juste-Lipse, le cardinal du Perron, surent apprécier la supériorité de son cœur et de son esprit; le célèbre théologien Charron voulut devenir son élève; Mlle de Gournay, que l'admiration avait attirée auprès de lui, devint sa *filie d'alliance*; tous ceux enfin qui l'approchèrent subirent l'irrésistible ascendant de sa supériorité. Montaigne mourut d'une équinancie, en 1592, à l'âge de près de soixante ans. On l'inhumait à Bordeaux, dans l'église d'une commanderie de Saint-Antoine. C'était, d'après les témoignages contemporains, un homme de haute taille et d'assez d'embonpoint, doué d'une santé robuste, qui s'altéra néanmoins à l'âge de quarante-sept ans. A cette époque, il ressentit les premières atteintes d'un mal qui ne le quitta plus et dont il souffrit cruellement jusqu'à sa dernière maladie. Il refusa constamment les secours de la médecine, à laquelle il ne croyait point. On dit que cette opinion était héréditaire dans sa famille. Il supporta son mal avec une égalité d'âme qui fait le plus grand honneur à sa philosophie.

Cette philosophie est universellement connue, mais diversement appréciée. Les adversaires du célèbre moraliste croient avoir tout dit quand ils l'ont appelé le « sceptique Montaigne. » Sceptique, oui, il le fut, sentant vivement et exprimant avec une simplicité forte et sincère l'impuissance de l'orgueilleuse raison, la vanité du dogmatisme, l'incertitude d'une multitude de questions qui passent pour résolues, l'inutilité d'une foule d'autres qui se débattaient cependant avec une inconcevable fureur. Mais si son esprit était sceptique, son cœur ne l'était point. Il croyait du fond de son âme aux amitiés humaines et il les sentait de telle façon que c'est beaucoup, comme il avait raison de le dire, si elles sont sensées ainsi : « une fois, deux siècles. » Il était sceptique, mais non point à la façon de ceux qui doutent par mépris et par raillerie; il doutait, lui, parce que, parfaitement sincère avec lui-même et avec les autres, il étudiait sans passion et sans parti pris et n'affirmait que lorsqu'il était convaincu. Si l'on supprimait du monde, même philosophique, toutes les affirmations légères ou passionnées, combien on verrait se multiplier le nombre des sceptiques ! Sans doute encore la morale de Montaigne n'est pas stoïque; sans doute il excuse ses faiblesses et les nôtres avec une facilité que de farouches moralistes lui reprochent amèrement; mais ces colères sont-elles bien justifiées ? Montaigne professe une grande admiration pour Socrate et pour Caton; mais il se reconnaît franchement incapable d'imiter leurs vertus, et excuse ceux qui, comme lui, ne peuvent s'élever à une si grande hauteur de perfection.

Dans cette étude sur Montaigne, nous avons essayé de montrer l'homme et le philosophe bien plus que l'écrivain; celui-ci est tout entier dans les *Essais*, dont nous avons rendu compte ailleurs (V. *ESSAIS*). L'éditeur Lemerre, qui a entrepris de rééditer les grands écrivains avec la préoccupation du texte original et un esprit de retour aux formes exactes de la langue de l'auteur, a fait entrer dans sa belle collection les *Essais* de Montaigne, accompagnés d'une notice, de variantes, de notes, de tables et d'un glossaire, par MM. E. Courbet et Ch. Royer (1^{er} vol. 1872).

— Iconogr. Périgieux possède une statue en bronze de Montaigne, exécutée par Lanno et qui a été exposée au Salon de 1838. Le modèle en plâtre de cette statue a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Un buste de Montaigne, par Lanno, se voit à l'Ecole normale, à Paris. Deux autres bustes du philosophe, l'un en marbre par Bridan père, l'autre en plâtre par Dessein, ornent les galeries historiques de Versailles. Pignolo a fait une statuette en bronze qui a paru dans une exposition publique, à Paris, en 1831. Parmi les portraits gravés, nous citerons ceux de Nic. Auroux (1659), Etienne Fiquet, Chersau le Jeune, P.-F. Bertonnier, P.-M. Alix, Henriquel-Dupont, etc. P.-N. Bergeret a peint, en

1819, un tableau intitulé *l'Education de Montaigne*; cette peinture a été acquise par l'Etat. Au Salon de 1838, A. Debacq a exposé un tableau, *l'Enfance de Montaigne*, composé d'après ce passage des *Essais* : « Parce qu'aucuns tiennent que cela trouble la cervelle tendre des enfants de les éveiller en sursaut, et de les arracher du sommeil tout à coup et par violence, mon père me faisait assouper par le son de quelques instruments. » Le musée de Montpellier possède un tableau de Marius Granet représentant le *Tasse visité dans sa prison par Montaigne*. M. Gustave Houssez a fait sur le même sujet un tableau qui a figuré au Salon de 1853.

Citons enfin le tableau de Robert Fleury qui a été exposé en 1853 et acquis pour le musée du Luxembourg : les *Derniers moments de Montaigne*, œuvre assez médiocre, d'ailleurs.

MONTAIGU, bourg de France (Vendée), chef-lieu de canton, arrond. et à 37 kilom. N.-E. de la Roche-sur-Yon, sur la Maine; pop. aggl., 1,598 hab. — pop. tot., 1,628 hab. Distilleries d'eau-de-vie, tanneries, corroies, le Village et comm. de France (Jura), canton de Conflé, arrond. et à 3 kilom. de Lons-le-Saunier, sur le penchant d'une montagne, 705 hab. Maison de Rouget de l'Isle. Magnifique panorama.

MONTAIGU (Pierre GUÉRIN DE), gentilhomme d'Auvergne, grand maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1208), né près de Riom vers 1168, mort en 1230. Il se convertit aux chrétiens d'Arménie et contribua à la victoire qu'ils remportèrent sur Saladin, sultan d'Icomium, obligé Coradin, sultan de Damas, à lever le siège de Saint-Jean d'Acre, donna au pape le conseil impolitique de rompre la trêve conclue avec les musulmans (1228), prit parti pour le pape contre l'empereur Frédéric II, ce qui attira à son ordre de violentes persécutions, et mourut en Palestine.

MONTAIGU (Guillaume DE), abbé de Clitieux, mort en 1246. Successivement prieur de Clairvaux, abbé de La Ferté, abbé de Clitieux, il jouit, de son temps, d'un grand crédit, fut chargé par le pape Grégoire IX de plusieurs missions importantes, notamment d'empêcher les rois de France et d'Angleterre d'en venir aux mains (1229), obtint un plein pouvoir et régla diverses autres affaires à la satisfaction de la cour de Rome. En 1239, il tomba, en se rendant à Rome, entre les mains de l'empereur Frédéric II, qui le fit jeter en prison, recouvra peu après la liberté, se démit vers la fin de sa vie de sa dignité d'abbé et alla mourir à Clairvaux.

MONTAIGU ou **MONTAGU** (Jean DE), homme d'Etat français, surintendant des finances, né vers 1350, décédé à Paris en 1409. Il était fils d'un garde du trésor des chartes, secrétaire du roi, et fut élevé à la cour de Charles V, dont il passait pour être le fils naturel. Grâce à la souplesse de son caractère et à son esprit fécond en ressources, il se concilia la faveur du dauphin qui, devenu roi sous le nom de Charles VI, le combla de faveurs et de biens, l'appela à siéger dans le conseil de ses ministres et le nomma successivement vidame de Laon, capitaine de la Bastille, grand maître de l'hôtel du roi, surintendant des finances. Montaigu amassa alors une fortune considérable, fit construire à grands frais le château de Marcoussis (Seine-et-Oise), une merveille d'architecture et d'art, ainsi qu'un prieuré de célestins, pourvut l'un de ses frères de l'archevêché de Sens et du titre de chancelier de France, son autre frère de l'évêché de Paris, et eut encore contre lui par son ambition, par sa rapacité, par sa participation à des concussions avérées, par son luxe insolent la haine du peuple et celle de puissants personnages, à la tête desquels se trouvait le duc de Bourgogne, le terrible Jean sans Peur, dont il s'était fait un ennemi mortel en se rangeant dans le parti des ducs d'Orléans. Pendant la démente de Charles VI, le 7 octobre 1409, Jean de Montaigu fut arrêté par le prévôt de Paris, créature du duc de Bourgogne, et livré à une commission qui, après lui avoir fait subir la torture, le condamna à avoir la tête tranchée au pilori des halles. Sur la demande de son fils, sa mémoire fut réhabilitée en 1412.

MONTAIGU (Anne-Charles BASSIZ DE), général français, né à Versailles en 1751. Il servit dans la gendarmerie avant la Révolution, devint chef de brigade en 1792, fit partie de l'armée du Nord sous les ordres de Dumouriez et, après la défection de ce général en 1793, il réussit avec peu de troupes à contenir, pendant vingt jours, les Autrichiens des camps des Baux et des Loups, puis opéra sa retraite avec autant de sang-froid que de fermeté. Bientôt après, reprenant l'offensive, il força les Anglais qui bloquaient Dunkerque à se rembarquer précipitamment, en abandonnant trente bouches à feu, fut nommé général de brigade vers la fin de l'année 1793, général de division en 1794, éprouva divers échecs qui le firent destituer, servit ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse et à l'armée du Rhin, fut enfermé, complètement dénué de ressources pour se défendre, dans la ville de Mayence (1795) et dut capituler, après onze jours de tranchée ouverte. Quatre ans plus tard, il fut mis à la retraite et vécut dans une

retraite si profonde qu'on ignore l'époque de sa mort.

MONTAIGU (Richard), érudit et prélat anglais. V. MONTAGU.

MONTAIGUS (LES), famille vénitienne célèbre au XVI^e siècle par ses rivalités sanglantes avec les Capuleti. Le vrai nom de cette famille était *Montecchi*, mais Shakespeare a popularisé celui de Montaigu par son admirable drame de *Romeo et Juliette*.

MONTAIGUT, bourg de France (Tarn-et-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Moissac, sur la Seune; pop. aggl., 654 hab. — pop. tot., 3,220 hab.

MONTAIGUT-EN-COMBRILLE, bourg de France (Puy-de-Dôme), chef-lieu de canton, arrond. et à 50 kilom. N.-O. de Riom; pop. aggl., 1,347 hab. — pop. tot., 1,749 hab. Exploitation de houille. Ce bourg est bâti en amphithéâtre sur le penchant d'une colline qui forme le point de partage entre les bassins du Cher et de l'Allier. Dans le cimetière, tour carrée, appelée *Lanterne des morts*.

MONTAIGUT et non **MONTAIGU** comme on l'écrit ordinairement (Gilles AYOELIN DE), un des plus illustres prélats du XIII^e siècle, né à Glaigne-Montaigut, en Auvergne, vers 1252, mort à Paris en 1310. Il fut élu, avant d'avoir été ordonné prêtre, archevêque de Narbonne en 1290. Il se prononça courageusement pour Philippe le Bel contre le pape Boniface VIII; dans le procès des templiers, il se prononça pour que ces malheureux ne fussent pas entendus dans leur défense et fut récompensé de son zèle inébranlable par la place de chancelier. Il mourut archevêque de Rouen. Il avait fondé, en 1314, le collège de Montaigu, à Paris, qui subsista jusqu'en 1844 (rue des Sept-Voies).

MONTAIGUT (Gilles AYOELIN DE), cardinal français, de la famille du précédent, mort à Avignon en 1378. Il gagna par son habileté la bienveillance du roi Jean, qui le fit nommer évêque de Thérouanne, assista à la bataille de Poitiers (1356), où se battit comme un homme de guerre, et suivit le roi en Angleterre avec le titre de chancelier. De retour dans ses États, le roi Jean obtint pour son serviteur fidèle le chapeau de cardinal d'Innocent VI (1361). Par la suite, Urbain V nomma Montaigut évêque de Tusculum et le désigna pour faire partie des commissaires chargés de réformer l'Université de Paris. Plus tard, ce prélat fut envoyé en Espagne pour travailler à réconcilier le roi d'Aragon avec le duc d'Anjou, puis se retira à Avignon, où il mourut. — Son frère, Pierre AYOELIN DE MONTAIGUT, connu sous le nom de cardinal de Luon, se fit bénédictin, devint ensuite prieur de Saint-Martin-des-Champs, proviseur de Sorbonne, chancelier du duc de Berry, évêque de Laon (1371), reçut le chapeau de cardinal en 1384 et termina ses jours à Reims en 1388.

MONTAIN, AINE adj. (mon-tain, è-ne — lat. *montanus*, même sens; de *mons*, montagne). Hist. nat. Qui vit dans les montagnes. Il On dit aussi MONTAIN pour les deux genres.

— a. m. Ornith. *Grand montain*, Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

MONTAIN (Gilbert-Alphonse), médecin français, mort à Lyon en 1853. Il devint professeur de l'école de médecine de cette ville, membre des Sociétés de médecine et d'agriculture, administrateur du dépôt de mendicité et chirurgien en chef de la Charité de Lyon. Il a publié, en 1813, un *Traité de la catarrhe et*, en 1837, des *Mélanges de thérapeutique médico-chirurgicale*. Dans les dernières années de sa vie, le docteur Montain s'était fait l'antagoniste du tabac; il écrivit à ce sujet, dans la *Revue des Lyonnais*, un mémoire intitulé : *Quelques considérations sur le tabac, de son abus, de son influence sur la santé et les fonctions de la vie, spécialement sur les facultés intellectuelles, surtout chez les jeunes gens*. Il reproduisit cette brochure sous différents formats; il y mit des vignettes et la répandit de son mieux, ce qui valut, en réponse, à la *Revue des Lyonnais* (1^{re} série, tome XI, p. 460) un spirituel mémoire d'Hippolyte Leymarie, intitulé *Considérations sur la pipe*. Montain, comme médecin, élevait son art au niveau d'un sacerdoce. Il fut le médecin des pauvres et son dévouement n'eut d'égal que son désintéressement.

MONTAIONE, ville du royaume d'Italie, province et à 35 kilom. S.-O. de Florence, district de San-Miniato, mandement de Castelfiorentino; 10,143 hab. Verreries.

MONTAISON s. f. (mon-té-son — rad. *monter*). Action de monter, de gravir. « Vieux mot.

— Ébullition des liquides plus ou moins gluants, qui élève rapidement leur niveau dans le vase qui les contient et les répand par-dessus le bord.

— Fig. *Fou de montaison*, Homme à qui le sang monte à la tête, et qui est en proie au délire à certaines époques de l'année. « Vieille loc.

— Pêche. Saison où les truites quittent l'eau salée pour remonter dans l'eau douce.

MONTAL (Charles DE MONTAULIN, comte DE), général français, né en 1816, mort à Dunkerque en 1896. Tout jeune encore, il commanda une compagnie, sous les ordres du

grand Condé et défendit, en 1853, Sainte-Menehould contre Louis XIV en personne. En 1872, il força le prince d'Orange à lever le siège de Charleroi dont il était gouverneur, lui causa de grandes pertes et reçut, en récompense de sa conduite, le grade de lieutenant général (1873). Tant que dura la guerre de Flandre, il y prit une part des plus brillantes, fit preuve d'un talent supérieur, surtout dans l'attaque des places, et contribua au gain de la bataille de Steinkerke. Louis XIV disait un jour : « Je voudrais voir Vauban attaquer une place et Montal la défendre! Mais non, ajouta-t-il après un moment de réflexion, j'en serais bien fâché, car ils périeraient tous deux. »

MONTAL (Claude), inventeur et industriel français, né à Lalapalisse (Allier) en 1800. Il fut atteint, vers l'âge de six ans, d'une cécité complète; mais cette infirmité ne nuisit en rien au développement de ses remarquables aptitudes. M. Montal apprit avec une extrême facilité à lire, au moyen de lettres en relief, manifesta un goût passionné pour la musique et parvint, grâce à la force de volonté qui est un des traits de son caractère, à fabriquer lui-même un violon sur lequel il parvint à jouer quelques airs. La duchesse d'Angoulême s'intéressa au jeune Montal et le fit admettre, en 1817, à l'Institut des aveugles, à Paris, où il s'adonna particulièrement à l'étude des mathématiques, qu'il put bientôt enseigner à son tour, et à celle de la musique théorique et pratique. Il apprit le violon, le piano, dont il put donner des leçons, démonta un jour un vieux piano pour en étudier le mécanisme, le présenta peu après au directeur, réparé et accordé, et fut, après ce tour de force, chargé de réparer l'orgue de l'Institut. En 1830, il quitta l'établissement des jeunes aveugles, qu'il avait doté de cartes géométriques en relief de son invention, se mit, pour vivre, à accorder des pianos et publia successivement deux ouvrages : *Abbrégé de l'art d'accorder soi-même son piano* (1834, in-8) et *Traité complet de l'accord du piano* (1836), qui a été traduit en plusieurs langues. Vers cette époque, M. Montal fonda une fabrique de pianos qui prit un rapide développement et dont les produits lui ont valu de nombreuses médailles décernées par les jurys des expositions. M. Montal, qui a fait preuve d'une habileté étonnante lorsqu'on songe à sa situation exceptionnelle, a reçu, en 1851, la croix de la Légion d'honneur. Nous citerons parmi les inventions et perfectionnements qu'on lui doit, son *Système de transposition*, son *Système de contre-tirage*, son *Perfectionnement dans les chevalets*, sa *Table d'harmonie* et sa nouvelle *Pédale d'expression*.

MONTALAND (Céline), actrice française, née à Gand le 10 août 1843, au théâtre même où son père, d'origine française et qui a joué autrefois au Vaudeville, était acteur. Elle parut, à quatre ans, à la Comédie-Française dans *Gabrielle* et dans *Charlotte Corday*, puis fut engagée, dès le mois de janvier 1850, au Palais-Royal, où elle ne tarda pas à faire fureur. Petite et charmante, offrant comme une seconde édition de Léontine Fay, son début dans la *Fille bien gardée* fut signalé avec le plus vif enthousiasme par M. Jules Janin, et les auteurs s'appliquèrent aussitôt à lui confier des rôles : le *Bal en robe de chambre*, la *Fée cocotte*, *Mademoiselle fait ses dents*, *Maman Saboteuse*, la *Petite fille et le vieux garçon* offrant un petit prodige d'un répertoire varié qu'elle alla jouer en province et à l'étranger au milieu des ovations les plus chaleureuses. En 1854, elle revint à Paris, parut du nouveau au Palais-Royal dans la *Rose de Bohème*, une *Majesté de dix ans* et *Cerisette en prison*. Grande en gentillesse, en grâce naïve, en adorable mutinerie, en espièglerie charmante, la petite comédienne en miniature traita avec la Porto-Saint-Martin, où elle crêla le rôle de Lianna dans le *Hoi des Iles* et celui de Léonora dans le *Pied de mouton* (1860). Appelée ensuite au théâtre du Gymnase-Dramatique, où elle resta jusqu'en 1868, elle y a débuté avec beaucoup de bonheur en janvier 1862, par le rôle de Mme Pinchon dans le *Mariage de raison*. Elle n'était plus une enfant puisqu'elle avait dix-neuf ans; mais, en cessant d'être un petit prodige, elle était devenue une jeune fille fort adouci et adouciement belle. Aussi ses débuts se continuèrent-ils brillamment par la création de divers rôles, parmi lesquels nous distinguons celui de la jeune veuve Henriette dans *Après le bal*. Depuis lors, Mlle Céline Montaland, que l'on continue d'appeler la *petite Montaland*, ce qui permettrait au besoin sa taille peu élevée, Mlle Céline Montaland a repris ou créé un grand nombre de rôles, entre autres ceux de Mlle Hackendorf dans *l'Ami des femmes*, Mme de Tremble dans un *Mari qui lance sa femme*, Aline dans la *Maison sans enfants*, Mme de Santis dans le *Demi-Monde*, Juanita dans *Don Quichotte*, Luz dans les *Truffes*, Lucy dans le *Point de mire*, Rebecca dans les *Vieux garçons* (1865), etc. En 1868, elle quitta le Gymnase et, depuis lors, elle a joué sur plusieurs théâtres de province, notamment à Bordeaux et à Marseille (1872). Cette charmante comédienne, dont les grâces semblaient naturellement s'écouler par un débordement prématuré, se fait surtout applaudir par ses allures franches et décidées, son enjouement, sa verve et sa grâce. Ce qui disait

d'elle, la son début au Palais-Royal dans la *Fille bien gardée*, le critique des *Debats* est encore vrai après dix ans. M. Jules Janin écrivait : « Trouvez-vous un regard plus habile à interroger, un sourire plus habile à répondre; imaginez un geste plus vrai, une voix plus juste, une suite plus alerte d'intentions fines; des mots si bien dits! des grâces si bien trouvées! une naïveté une malice! une coquetterie un bel esprit! Elle chante juste, elle danse juste, elle parle juste, elle est juste, elle écoute juste. Elle est vraie, elle est naturelle, elle est savante. On l'admire, non pas comme un enfant précocement, mais comme on eût admiré un très-grand artiste jouant le rôle d'un enfant. On l'écoute avec autant de soin et d'attention que si c'eût été Mlle Mars elle-même... » A l'encontre de ce qui advient d'ordinaire des enfants précoces, l'âge a heureusement développé les piquantes qualités de la jeune artiste.

MONTALBAN, ville d'Espagne. V. MONTALBAN.

MONTALBANAI, AISE s. et adj. (montal-ba-né, è-ne). Géogr. Habitant de Montalban, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les MONTALBANAI. La population MONTALBANAI.

MONTALBANI (Jean-Baptiste, comte), officier et écrivain italien, né à Bologne en 1559, mort dans l'île de Candie en 1646. Après s'être fait recevoir docteur en droit et en philosophie, il visita successivement la France, l'Allemagne, la Pologne, la Turquie, la Perse, la plus grande partie de la haute Asie, entra, après son retour en Europe, avec le grade de sergent-major de bataille, au service du duc de Savoie, tomba entre les mains des Espagnols, qui lui firent subir une dure captivité, prit, par la suite, du service à Venise et devint gouverneur de l'île de Candie. C'était un homme instruit, qui ne parlait pas moins de treize langues de l'Orient. Outre plusieurs ouvrages restés manuscrits, on a de lui : *De moribus Turcarum commentarii* (Rome, 1625, in-12).

MONTALBANI (Ovidio), botaniste italien, frère du précédent, né à Bologne vers 1602, mort dans la même ville en 1671. Grâce à une mémoire et à une facilité prodigieuses, il se fit recevoir, à vingt ans, docteur en médecine, en droit et en philosophie. A partir de 1634, il s'adonna à l'enseignement, professa successivement dans sa ville natale la logique, la physique, les mathématiques, la morale, la médecine et fut nommé, en 1637, conservateur du cabinet d'histoire naturelle et astronome du Sénat. Montalban devint membre de plusieurs Académies et fut un des fondateurs de celle des *Vespertini* en 1654. Si, à son immense érudition, il avait su joindre l'exactitude et l'esprit critique, il eût été un des écrivains les plus distingués de son temps. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Speculum Euclidianum* (Bologne, 1628); *Sphaerographia* (Bologne, 1633, in-fol.); *Discorsi astrologici, con varii trattati annessi* (Bologne, 1633-1671, 30 vol. in-4°); *Mineralia, Donon. civium anadematia, seu bibliotheca Bononiensis* (Bologne, 1641); le *Glorie politiche di Bologna* (Bologne, 1653, in-4°); *Bibliotheca botanica seu herboriarum scriptorum promota synodia* (Bologne, 1654); *Vocabolista Bolognese* (Bologne, 1660); *Horricus botanographicus* (Bologne, 1660); *Ulyssis Aldrovandii Dendrologia* (Bologne, 1668, in-fol.), etc.

MONTALBANI (Marc-Antoine, marquis), minéralogiste italien, fils du comte Jean-Baptiste, né à Bologne en 1630, mort dans la même ville en 1695. Poussé par son goût pour les sciences naturelles, surtout pour la minéralogie, il visita en naturaliste l'Allemagne, la Hongrie, les côtes de l'Adriatique, la Pologne et reçut du roi de ce pays, Jean-Casimir, le titre de marquis. Ses principaux ouvrages sont : *Catascopia mineralia, ovvero esplanazione e modo di far saggia d'ogni maniera metallica* (Bologne, 1676, in-4°); *Practica mineralia* (Bologne, 1678); *Relazione dell'acqua minerale del regno d'Ungheria* (Venise, 1687). — Son fils, le marquis Castor MONTALBANI, né à Bologne en 1670, mort en 1732, devint capitaine des gardes du cardinal de Mantoue, puis gouverneur de Carrare et fut appelé, en 1723, à occuper une chaire d'architecture dans sa ville natale. Il s'occupa beaucoup de sciences, écrivit des discours, des dissertations, des poèmes et publia, de 1707 à 1714, des *Almanachs astrologiques* sous l'anagramme de *Brancalone Masotti*.

MONTALBANIE s. f. (mon-tal-ba-ni). Bot. Genre de verbenaux.

MONTALBANO DI ELICONA, ville d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Messine, district de Castrolibero, chef-lieu de mandement; 4,299 hab.

MONTALBANO IONICO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Matera, mandement de Pisticci; 4,244 hab.

MONTALCINO, ville du royaume d'Italie, province, district et à 35 kilom. S.-E. de Sienne, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale; 7,540 hab. Evêché suffragant de Sienne. Ravotte et commerce de

vins muscats estimés. Château fort sur une montagne voisine.

MONTALDI (le Père Joseph), philologue et dominicain italien, né vers 1730, mort à Sienne en 1816. Il professa la théologie à Rome, puis à Sienne, et composa plusieurs ouvrages pour la plupart restés manuscrits. Son ouvrage capital est un *Lexicon hebraicum et chaldaicum* (Rome, 1789, 4 vol, in-4°), qui est fort estimé.

MONTALDO DI MONDOVI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Cuneo, district de Mondovì, mandement de Pamparato, 2,056 hab.

MONTALDO (Léonard), d'origine de Gênes, né vers 1325, mort en 1384. C'était un riche pécheur, un juriconsulte habile qui était devenu un chef du parti populaire et gibelin, lorsqu'en 1383 le peuple renversa le doge Guarco qui venait d'établir un impôt vexatoire sur la boucherie. A la suite de cette insurrection, Montaldo devint membre du nouveau gouvernement composé de huit membres et appelé office de la provision, parvint à rallier à lui la noblesse et se fit proclamer doge. Montaldo accorda une amnistie générale, dégrava les impôts, gouverna avec sagesse, conserva le pouvoir après l'expiration du temps pour lequel il lui avait été confié, fournit à Jacques de Lusignan, en échange de la cession de Famagouste, une flotte de dix galères pour qu'il pût se mettre en possession du royaume de Chypre, et mourut pendant une épidémie.

MONTALDO (Antoine), doge de Gênes, fils du précédent, né en 1369, mort en 1393. Il avait vingt-deux ans lorsqu'il renversa, en 1391, le doge Antoniotto Adorno, qui avait succédé à son père et à la place duquel il se fit élire ; mais, complètement dégoûté d'un pouvoir qu'il était obligé de défendre les armes à la main, il abdiqua au bout d'une année. Peu de temps après, Adorno étant revenu avec des bandes mercenaires pour s'emparer du dogat, Montaldo quitta sa retraite, se mit à la tête de ses partisans, battit complètement Adorno et fut de nouveau proclamé doge par le peuple (1394). Encore une fois, conserva fort peu de temps le pouvoir, qu'il abdiqua volontairement. Malgré son amour du repos, il crut néanmoins devoir en sortir lorsqu'il apprit qu'Adorno faisait une nouvelle tentative pour reprendre le pouvoir. Au moment où le sang allait couler, il déclara qu'il était résolu pour son compte à rester à l'écart des affaires, mais qu'il ne voulait point qu'Adorno y entrât. Ce dernier promit alors de faire le sacrifice de son ambition ; mais, dès le lendemain, s'étant rendu dans l'assemblée populaire, il parvint, par un habile discours, à se faire nommer doge. Indigné de ce manque de foi, Montaldo se retira à Gavi, où il fit des courses répétées jusqu'aux portes de Gênes, se vit attaqué dans cette ville forte par les Français appelés par Adorno, dont le capitaine (1396) et mourut deux ans plus tard, emporté par une maladie épidémique.

MONTALE, ville du royaume d'Italie, province de Florence, district et mandement de Pistoia, 7,461 hab.

MONTALEMBERT, ancienne famille française qui a pris son nom d'un château situé en Angoumois, sur les confins du Poitou, dans le ressort de la baronnie de Ruffec. Elle est connue par titres depuis le milieu du XI^e siècle. Sa filiation a été établie depuis Jean, seigneur de Montalembert, qui épousa, vers 1250, Sibylle de Gourville. Cette famille, dont les armes sont : *D'argent à une croix ancrée de sable*, a produit plusieurs branches : les seigneurs d'Essé, de Panvilliers, de Vaux, de Cers, de Monbeau et des Essarts. Les membres les plus remarquables de cette maison sont les suivants :

MONTALEMBERT (André de), seigneur d'Essé et de Panvilliers, capitaine français, né en Poitou en 1483, mort à Théracoune en 1553. Attaché d'abord comme page au sénechal de Poitou, il fit avec lui l'expédition de Naples (1495), prit part à la bataille de Fornoue, puis entra dans la maison du duc d'Angoulême (depuis François I^{er}), dont il se concilia les bonnes grâces, ne se signala pas moins par son adresse dans les fêtes militaires de la cour que par sa valeur sur les champs de bataille et fut choisi, en 1520, par François I^{er}, lors du tournoi du camp du Drap d'or, pour lutter avec lui et deux autres gentilshommes contre les quatre plus fortes lances qui se présentaient. Chargé par le roi, en 1533, d'envahir le Piémont avec l'amiral Chabot, il prit Turin et emporta par escalade le château de Ciria. En 1543, il mettait Landrecies en état de défense, lorsqu'il se vit assiéger par cinquante mille Espagnols sous les ordres de Charles-Quint. Bien que la place fût dans le plus mauvais état, qu'il eût peu de troupes et peu de vivres, Montalembert résista aux assaillants de la façon la plus énergique pendant trois mois et demi et tint bon jusqu'à ce que François I^{er}, informé de sa position, vint à son secours. Cet intrépide militaire défendit ensuite contre les Anglais, pendant plus de deux ans, le fort d'Outreau, près de Boulogne-sur-Mer, reçut en 1546 le titre de lieutenant général, fut chargé cette même année, par Henri II, de conduire en Ecosse un corps de troupes pour aider à défendre ce

pays contre les Anglais, tailla en pièces ces derniers sous les murs d'Inchington et leur enleva, en moins d'une année, toutes les positions dont ils s'étaient emparés dans le midi de l'Ecosse. De retour en France, où il avait envoyé la jeune reine Marie Stuart, pour y épouser le dauphin, Montalembert regut le gouvernement d'Ambleuse (1549). Quatre ans plus tard, il fut appelé à défendre Théracoune contre l'armée impériale, soutint trois assauts et fut mortellement frappé d'un coup d'arquebuse en combattant sur la brèche.

MONTALEMBERT DE CERS (Jean-Charles de), agronome français, né dans l'Angoumois vers 1712, mort à une époque inconnue. Après avoir été capitaine au régiment de Puyguyon, il obtint en 1743 le commandement du château d'Angoulême. En 1761, il fut nommé, en outre, directeur du bureau d'agriculture qui venait d'être créé dans cette ville et se rallia aux idées de Turgot. Pendant ses loisirs, s'occupa d'agriculture et étudia les questions d'économie politique et sociale, alors toutes nouvelles. En 1764, il devint un des rédacteurs les plus actifs de la *Gazette du commerce*, créée à Paris, et y publia, en faveur de la liberté du commerce, de l'abaissement des tarifs et contre les entraves qui gênaient le développement de l'agriculture, des lettres pleines d'observations judicieuses ; mais si, sur certaines questions, Montalembert avait des idées très-libérales, dès qu'il s'agissait des privilèges de la noblesse et des droits seigneuriaux, il redevenait le champion de la féodalité. Il s'occupa de trouver le moyen de détruire le papillon qui est si nuisible au blé, fit un rapport sur ce sujet et essaya d'introduire l'éducation des vers à soie dans l'Angoumois.

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis de), célèbre ingénieur et général français, membre de l'Académie des sciences, né à Angoulême en 1714, mort en 1800. Après avoir reçu une excellente éducation, il entra au service comme enseigne à l'âge de dix-huit ans, prit part aux sièges de Kehl et de Philippsbourg (1734), se signala par sa valeur pendant la guerre de la succession d'Autriche, fut nommé en 1742 capitaine des gardes du prince de Conti, employa tout ses loisirs à l'étude des sciences, surtout des sciences militaires, de l'art des fortifications, et, bien qu'il n'eût encore publié que quelques mémoires, il fut admis, comme membre associé, à l'Académie des sciences en 1747. Trois ans plus tard, le marquis de Montalembert fit construire à Ruelle, près d'Angoulême, des forges importantes qui furent bientôt en état de fournir à la marine les canons et les projectiles dont elle n'était pas suffisamment pourvue. Pendant la guerre de Sept ans (1756-1763), il fut attaché comme brigadier à l'état-major des armées de Suède et de Russie, dirigea les opérations des troupes suédoises en Poméranie, décida en 1760 le général russe Tollbier à s'emparer de Berlin et fut nommé, en 1761, maréchal de camp. Cette même année, il fit paraître le prospectus d'un ouvrage sur les fortifications, qu'il préparait depuis longtemps ; mais le ministre Choiseul, craignant que les ennemis ne profitassent de ses idées, lui demanda son manuscrit et en retarda la publication. Il se servit de son système, dit perpendiculaire, pour fortifier l'île d'Oleron et l'employa avec succès aux sièges de Hanovre et de Brunswick. Chargé, en 1779, de fortifier l'île d'Aix contre les attaques des Anglais, il fit élever un fort en bois, qui ne coûtait que 800,000 francs, chiffre de beaucoup inférieur à celui donné par tous les ingénieurs et qui, contrairement à l'avis de tous les officiers, fut d'une solidité à toute épreuve. Gustave III, étant venu en France, proposa au marquis de Montalembert de l'emmenner en Suède avec le grade de général en chef du corps militaire, ce qu'il refusa. L'époque de la Révolution dont il avait adopté les idées, mais avec modération, l'abandonna une pension qui lui avait été accordée, bien que les dépenses faites pour la publication de ses ouvrages et pour des expériences eussent dévoré une partie de sa fortune. Vers la fin de 1789, Mirabeau songea à proposer à la Constituante de nommer Montalembert inspecteur général des fortifications ; mais ce projet n'eut pas de suite. L'année suivante, ce dernier demanda à l'Assemblée le paiement de 6 millions qui lui étaient dus pour avoir cédé à la marine les forges de Ruelle. N'ayant rien obtenu, il passa en Angleterre avec sa femme ; toutefois il revint peu après en France, continua malgré son état de gêne d'entretenir à ses frais un dessinatoire et un mécanicien pour exécuter en relief ses modèles de fortification, offrit cette collection précieuse au comité de Salut public, reçut en 1792 le grade de général de division et fut très-souvent appelé par Carnot, qui avait une très-haute idée de sa valeur, à venir au comité des opérations militaires pour l'aider de ses conseils. Le marquis de Montalembert perfectionna le système de Vauban pour la fortification des places, inventa des affûts plus parfaits pour l'artillerie de terre et de mer, et vit ses théories adoptées dans toute l'Europe, après avoir été repoussées avec acharnement par les ingénieurs français. Proposé à l'institut comme concurrent de Bonaparte, il renoua ses liens avec la candidature. Son ouvrage capital est la *Fortification perpendiculaire* (1776-

1798, 11 vol, in-4°, avec 164 planches), réédité en 1793, sous le titre de *l'Art défensif supérieur à l'offensif*. Dans cet important travail, dont le mérite fut méconnu lors de son apparition, Montalembert s'est attaché à montrer le défaut du système des forts bastionnés, et il y substitue celui des forteresses angulaires avec des casemates, ayant pour principe que les casemates sont le seul moyen de mettre un petit nombre d'hommes en état de soutenir longtemps les attaques d'un grand nombre. Outre cet énorme et intéressant traité, dont l'impression luxueuse coûta à son auteur une partie de sa fortune, il a publié : *Essai sur l'intérêt des nations en général* (Paris, 1748, in-8°) ; *Mémoires historiques sur la fonte de canons de fer* (1753, in-8°) ; *Correspondance pendant la guerre de 1757-1760 pour servir à l'histoire de la dernière guerre* (Londres, 1777, 3 vol, in-8°) ; *Réponse au mémoire par plusieurs officiers du génie* (Paris, 1787) ; *l'Art de l'art défensif* (Paris, 1790-1798) ; plusieurs mémoires dans le recueil de l'Académie des sciences, etc. Enfin il a laissé inédits des contes en vers, des chansons où l'on trouve de la grâce et de l'élégance, et a fait imprimer en 1786, à un très-petit nombre d'exemplaires, trois comédies : *la Bergère de qualité*, *la Bohémienne supposée* et *la Statue*. — Le marquis de Montalembert avait épousé, en 1770, Marie-Joséphine de Comarieu, née à Bordeaux en 1750 et dont l'esprit, la beauté, les talents variés rendirent sa maison une des plus agréables et des plus fréquentées de Paris. Il la conduisit à Londres en 1792, l'y laissa lorsqu'il revint à Paris peu après, obtint de divorcer avec elle pour épouser, dans un âge déjà avancé, la sœur de Cadet de Vaux, le célèbre chimiste. Joséphine de Comarieu rentra en France après la mort de son mari. Elle fit paraître deux romans bien écrits et renfermant des situations touchantes : *Elise Duménil* (Londres, 1798, 6 vol, in-12) ; *Horace ou le Château des ombres* (Paris, 1822, 4 vol.), et mourut en 1832.

MONTALEMBERT (Jean-Charles, baron de), général français, né en 1757, mort dans l'île de la Trinité en 1810. Élève de l'école militaire, il servit d'abord dans les chevaux-légers de la garde du roi, devint ensuite colonel du régiment de Berry-Cavalerie, émigra en 1792, fut chargé par le comte de Provence, qui le nomma maréchal de camp (1793), d'une mission auprès du roi d'Espagne et passa ensuite au service de l'Angleterre, où il forma un corps d'émigrés qui prit le nom de légion Montalembert. A la tête de cette légion, il se rendit en 1794 à Saint-Domingue, fit la guerre aux noirs insurgés, reçut le grade de brigadier général (1799), se retira, après le licenciement de son corps de troupes, dans l'île de la Trinité (Petites Antilles), où il termina sa vie.

MONTALEMBERT (Marc-René-Anne-Marie, comte de), diplomate français, fils du précédent, né à Paris en 1777, mort dans la même ville en 1831. Il suivit son père en Angleterre et à Saint-Domingue, où il combattit sous ses ordres, puis entra en 1799, avec le grade de cornette, dans l'armée anglaise. Attaché à l'état-major des troupes britanniques, il servit successivement en Égypte, dans les Indes orientales (1804-1808), en Portugal et en Espagne sous les ordres de Wellington, prit part à l'expédition de Walcheren en 1809 et fut, deux ans plus tard, nommé lieutenant-colonel. Lorsqu'en 1814 les alliés eurent renversé Napoléon, ce fut le comte de Montalembert que le régent envoya à Louis XVIII pour lui annoncer son avènement au trône. Il revint alors en France avec ce prince, où le nomma colonel, chevalier de Saint-Louis et peu après secrétaire d'ambassade à Londres. En 1816 il passa, en qualité de ministre plénipotentiaire, à Stuttgart, d'où, trois ans plus tard, il alla occuper le même poste à Copenhague et reçut alors un siège à la Chambre des pairs (1819). Dans le premier discours qu'il prononça peu après à la Chambre, il émit le vœu que « la France, délivrée des lois d'exception, pût jouir enfin de la plénitude de ses libertés constitutionnelles ». Ce langage déplut au ministère, qui le révoqua de ses fonctions diplomatiques. Le comte de Montalembert se consacra alors entièrement à ses devoirs législatifs, prit part aux discussions importantes et, tout en votant les mesures proposées par le gouvernement, il ne cessait de s'exprimer avec une indépendance et une liberté de langage peu ordinaires aux amis dévoués du pouvoir. En 1826, il fut nommé ambassadeur à Stockholm et conserva ce poste jusqu'en 1830. Bien qu'il eût été destitué par le gouvernement issu de la révolution de Juillet, il n'en prêta pas moins serment de fidélité à Louis-Philippe et continua à prendre une part active aux débats de la Chambre des pairs. Le comte de Montalembert était un orateur excentrique, très-indépendant, et dont le tour d'esprit avait de grands rapports avec celui du fameux marquis de Boissy.

MONTALEMBERT (Charles FORBES, comte de), publiciste et homme politique français, né à Londres en 1810, mort à Paris le 12 mars 1870. Il était fils du précédent et d'Elise Forbes, qui appartenait à une famille d'Ecosse. Avec plus de puissance et de sérieux, avec des talents supérieurs, M. le comte de Montalembert a gardé quelques traits de la physionomie paternelle, le génie de tentatives

bruyantes, des alliances d'idées contradictoires, comme la liberté, l'aristocratie et l'ultramontanisme. Sous ce rapport, on peut dire, sans trop d'exagération, qu'il fut, lui aussi, un excentrique, mais un excentrique sérieux et de haute école.

A dix-neuf ans, il apparaissait déjà comme un esprit distingué, donnant les plus grandes espérances d'avenir. Au collège Henri IV, il avait connu l'humoriste Lacordaire, avec lequel il se lia d'une étroite amitié et qui lui imposa la séduction de son christianisme un peu romanesque. Tous deux se groupèrent bientôt, avec quelques autres jeunes gens d'élite, autour de l'abbé de Lamennais, qui commençait à développer sa conception de théocratie démocratique, d'alliance du catholicisme et de la liberté. Esprit passionné, belliqueux et actif, Montalembert apporta à la nouvelle école toute la ferveur de sa jeunesse. Le 17 octobre 1830 parut *l'Avenir*, organe périodique du groupe, et qui avait pris pour épigraphe : *Dieu et liberté*. On sait quel retentissement eut ce journal, qui entama avec vigueur la lutte contre les théories gallicanes et l'Université, en réclamant la liberté de l'enseignement et d'association. A l'article *l'Avenir*, nous avons donné sur cette feuille des renseignements suffisants, que nous n'avons pas à répéter ici.

Voulant mettre leurs idées en pratique, Lacordaire et Montalembert ouvrirent, en avril 1831, une école publique sans demander aucune autorisation. Cette manifestation, qui fit beaucoup de bruit, leur attira, comme ils s'y attendaient, des poursuites judiciaires. Sur ces entrefaites, M. de Montalembert perdit son père et entra ainsi, par droit d'hérédité, à la Chambre des pairs, dont il réclama la haute juridiction pour le délit dont il était accusé. Le débat ne manqua pas de solennité. La personne du jeune et courageux accusé était intéressante et la cause préoccupait le pays entier. Le noble maître d'école, comme il se qualifiait, put défendre dans un long discours l'enseignement libre, tel que le comprenait l'école neo-catholique. « La Chambre entière écoutait », dit Sainte-Beuve, avec une surprise qui n'était pas sans agacement, les audaces du jeune homme et, ne regardant qu'au talent et à la façon, elle y trouvait avant tout des gages et de futures promesses pour elle-même. Elle accueillait ce dernier — né de l'hérédité avec la faveur et presque la tendresse qu'une mère a pour le dernier de ses enfants. Depuis ce jour, M. de Montalembert, condamné pour la forme à une légère amende, fut véritablement porté dans les entrailles de la pairie ; il en fut le Benjamin. »

M. de Montalembert et ses amis furent, en effet, condamnés simplement à 100 francs d'amende. Le pape Grégoire XVI fut plus sévère pour des doctrines de *l'Avenir*, qu'il condamna par son Encyclique du 15 août 1832. L'Eglise romaine repoussa définitivement cette alliance du catholicisme et de la liberté, rêvée par de nobles et chimériques esprits. M. de Montalembert se soumit, comme Lacordaire, et se renferma dès lors dans l'ultramontanisme pur, remonta même de plus en plus jusqu'à la foi mystique du moyen âge, sans cesser toutefois de prononcer sans relâche ce mot de liberté, qui sonne si étrangement dans la bouche des hommes de ce parti.

Précédemment, il avait traduit les *Pélerinages* de Mickiewicz ; mais ce livre ayant été mis à l'index, il racheta presque toute son édition.

En 1836, il publia sa vie de *Sainte Elisabeth de Hongrie*, qu'il avait conçue dans des voyages en Allemagne et qui n'est à proprement parler qu'une légende. L'année précédente, il avait atteint l'âge légal qui lui permettait de siéger à la Chambre des pairs avec voix délibérative. Ses lois, mêlées à la vie publique par un théâtre éblouissant, il ne cessa de combattre pour la défense de ses idées. L'Université fut surtout le point de mire de ses attaques. « Tout enfant, dit Sainte-Beuve, il avait fait contre l'Université le serment d'Annibal, et il lui avait juré haine et guerre éternelle. Ce fut là, durant dix-huit ans, sa conclusion réitérée et acharnée, son *delenda Carthago*, comme pour Caton. Il avait retourné le mot de Voltaire et il s'écriait, lui aussi : *Ecrasons l'infâme*. En écrasant l'Université, c'était, en effet, l'ennemie mortelle du christianisme, c'était le seminaire de l'incrédulité qu'il prétendait exterminer. Très-frappé des pertes graduelles, croissantes, que faisait la foi catholique au sein des jeunes générations, et qui proviennent d'autant de causes combinées, M. de Montalembert crut que, pour couper court au mal, il fallait en dénouer toute l'étendue et marquer au juste la séparation entre la partie saine et celle qui, selon lui, ne l'était pas. »

Dans la discussion des lois de septembre, il combattit le projet ministériel et se montra favorable à la liberté de la presse. Ses grands succès oratoires datent de 1844. L'année précédente, dans un *Manifeste catholique*, publié à l'occasion de la lutte qui avait eu lieu au sein de la Chambre des pairs sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il avait émis déjà les idées qu'il développa dans trois discours célèbres, prononcés en 1844 contre le projet de loi Villenain : *Sur la liberté de l'Eglise* ; *Sur les libertés d'enseignement* ; *Sur la liberté des ordres monastiques*, dans lequel il prenait la défense de la société de

Jésus. « Ce fut dans cette session, dit encore Sainte-Beuve, et à l'occasion surtout de la loi sur l'instruction secondaire, que l'orateur prit à la Chambre des pairs la position élevée qu'il a gardée depuis, et qu'il se posa définitivement comme le chef du parti catholique, le défenseur et un peu le conducteur du clergé et de l'épiscopat français tout entier. C'était un beau rôle à l'âge de trente-trois ans, et il sut le remplir dans toute sa hauteur et son étendue. Il était allé, en 1843, à l'île de Madère pour y chercher un climat propice à la santé de sa jeune femme (Mlle de Mérode, sœur de M. de Mérode, qui fut prominière des armes à Rome) ; il y travailla dans une loi-sière à une histoire de saint Bernard. A la nouvelle du projet de loi, c'est-à-dire du danger, il lança de ce rocher de Madère une brochure où il traçait aux catholiques leurs devoirs et la conduite à suivre dans la conjoncture présente. Il revint tout exprès de Madère pour soutenir le poids de la discussion, et il y retourna ensuite pour veiller à ses affections domestiques, conciliant ainsi d'une manière touchante les devoirs de l'homme privé avec ceux de l'homme public. » C'est dans cette discussion célèbre qu'il prononça la parole un peu déclamatoire et tant de fois citée : *Nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire !*

Le belliqueux orateur était dès lors accepté comme un des chefs du parti catholique, sauf par les ultras de l'*Univers*, pour lesquels il soutint des luttes fort vives. En 1845, il fonda le Comité de la société religieuse, en prévision des élections auxquelles il voulait faire concourir le parti catholique ; nous soulignons ces derniers mots, car c'est une expression qui est familière à M. de Montalembert.

Dès 1831, il avait défendu la cause de la Pologne. Il éleva également la voix en faveur des Grecs, des chrétiens de Syrie et des Irlandais. Son discours sur l'incorporation de Cracovie fut un événement. On se souvient du mouvement que lui inspira cette nouvelle usurpation, lorsqu'il montra « la nation opprimée qui s'attache aux flancs de la puissance impotente comme une plaie vengeresse inmortelle. »

Il est à remarquer, d'ailleurs, que son chaleureux dévouement pour les nationalités opprimées s'exerçait particulièrement contre les souverains non catholiques. Jamais il n'a défendu l'Italie contre l'Autriche. Lors de l'affaire de Sonderburg, il prononça un discours violent contre l'invasion de la démocratie et prophétisa la république à trois mois d'échéance. On était alors en janvier 1848.

A la révolution de Février, il se rallia sans hésiter au nouvel ordre de choses et, dans un manifeste souvent cité, il offrit son concours à la République. Ceci est l'histoire banale de tous ceux qui ont ensuite et presque aussitôt travaillé avec furie au renversement de la République. Elu à la Constituante par le département du Doubs, il prit naturellement place à l'extrême droite et devint un des copyrhées du parti réactionnaire. On vit bien alors comment il entendait, lui et son parti, la liberté, qui leur avait si longtemps servi de mot de passe, s'il nous est permis d'employer cette expression. La liberté, pour M. de Montalembert, n'était autre chose que la domination de la secte cléricale, et puis encore la constitution d'une forte aristocratie, comme celle du moyen âge. Qu'on lise, en effet, ses écrits, et l'on y verra, dans cent passages différents, qu'il préconise le moyen âge comme l'âge d'or de la liberté. Le despotisme monarchique, compliqué du despotisme de la noblesse et de celui du clergé, c'est ce qu'il appelle la *monarchie tempérée* ; ce sont ces despotismes amalgamés qu'il nous donne comme l'idéal de la liberté. De tels paradoxes pourraient sembler une mystification. Mais c'est très-sérieusement et avec conviction que M. de Montalembert les émet.

Membre du fameux comité de la rue de Poitiers, il fut un des meneurs les plus actifs et les plus influents de ce cénacle réactionnaire, en même temps qu'il était à l'Assemblée l'un des porte-voix de la coalition cléricalo-monarchique. Il vota cependant contre le rétablissement du cautionnement des journaux et contre la mise en accusation de Louis Blanc. Mais ce furent là des exceptions, des oublis pour ainsi dire. Il les répéta dans tout le reste de la session par ses votes et par ses discours, notamment en soutenant le projet de loi contre la presse présenté par M. Du-faure, et en appuyant avec énergie l'expédition de Rome. Réélu à la Législative par le Doubs et les Côtes-du-Nord, il reprit son poste de combat et lutta souvent contre Victor Hugo, particulièrement au sujet de la question romaine et du projet de loi sur l'enseignement ; cette espèce de duel, qui eut des reprises nombreuses, fut d'autant plus émuant, que des passions personnelles paraissaient se mêler aux passions politiques. M. de Montalembert fit partie de la fameuse commission dite des *Burgaves*, qui prépara la loi du 31 mai, pour la mutilation du suffrage universel. Dans son idée, c'était le prélude de ce qu'il nommait la *campagne de Rome à l'intérieur*, c'est-à-dire l'écrasement de la démocratie et de la liberté. Son rapport à l'appui du projet de loi tendant à rendre obligatoire la célébration du dimanche et des jours fériés était une nouvelle étape dans

cette fameuse campagne ; mais le projet ne fut pas voté.

Bien que fort étroitement engagé dans la coalition monarchique de l'Assemblée qui attaquait tout à la fois la République et le président, M. de Montalembert prit plusieurs fois la défense de Louis-Napoléon, qu'il représentait comme victime de « l'une des ingratitude des plus aveugles et les moins justifiées de ce temps - ci. » Suivant la tactique bien connue du parti jésuitique, auquel il se faisait gloire d'appartenir, il se ménageait ainsi un point d'appui dans les deux camps qui se disputaient la succession de la République.

Lors de l'attentat du 2 décembre 1851, Montalembert protesta, mais avec assez de tiédeur pour être compris dans la deuxième commission consultative et choisi comme candidat du gouvernement pour le département du Doubs. On a dit que, dans cette première période du régime impérial, il avait été seul au Corps législatif à représenter l'opposition. Ce n'est pas l'opposition qu'il faut dire, mais simplement les exigences de la secte cléricale, qui jamais ne trouve qu'on aille assez loin dans la réaction ni que le gouvernement en fasse assez pour elle. L'opposition de M. de Montalembert était précisément dirigée en ce sens. Pour le reste, il approuvait hautement toutes les mesures dictatoriales, la suppression de la constitution, les transports, l'anéantissement des libertés publiques, etc.

En mars 1854, il écrivit à M. Dupin une lettre politique à laquelle on donna une publicité qu'il n'avait pas cherchée, et qui motivait contre lui des poursuites que l'Assemblée autorisa, mais qui n'aboutirent qu'à une ordonnance de non-lieu.

Non réélu en 1857, il vécut dès lors dans la retraite, occupé à ses travaux de publiciste et d'historien. Un article, publié le 25 octobre 1858 dans le *Correspondant* (revue placée sous son inspiration) et intitulé : *Un débat sur l'Inde au parlement anglais*, le fit condamner au police correctionnelle, le 24 novembre, à 3,000 francs d'amende et six mois de prison, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, attaque aux droits et à l'autorité que l'empereur tient de la constitution, outrage au suffrage universel, etc. A l'occasion de l'anniversaire du 10 décembre, le chef de l'Etat remit au condamné la double peine de l'amende et de la prison ; mais M. de Montalembert n'accepta point cette grâce et, de plus, dans une lettre rendue publique, contesta à Louis-Napoléon le droit de lui faire remise d'une peine qui n'était pas définitive. Le jugement fut confirmé en cour d'appel quant à l'amende, mais la peine de la prison fut réduite à trois mois. Un nouveau décret inséré au *Moniteur* fit remise de la peine au délinquant. Néanmoins, M. de Montalembert s'obstina à ne pas vouloir bénéficier de la bienveillance qu'on lui témoignait.

En 1852, il avait été admis à l'Académie française en remplacement de Droz. Son discours de réception fut pour lui une occasion nouvelle de manifester ses inimitiés cléricales et aristocratiques contre la Révolution française. M. Guizot, plébéin, protestant et universitaire, s'associa dans sa réponse à ces anathèmes puérils. La haine de la démocratie fait de ces rapprochements, et nous en avons vu de nombreux exemples à notre époque. La dernière période de la vie de M. de Montalembert, laquelle s'étend de 1857 à 1870, fut employée par lui à écrire des ouvrages et des articles dans le *Correspondant*. Devenu le chef des catholiques dits libéraux, parti qui comptait parmi ses membres les plus influents le Père Lacordaire, le Père Gratry, l'évêque d'Orléans Dupanloup, Foisset, le prince Albert de Broglie, il se fit surtout remarquer par la vivacité avec laquelle il attaqua à maintes reprises le chef reconnu des catholiques ultramontains, M. Veillot, qu'il accusait de conduire l'Eglise à sa perte. Ce dernier lui répondit avec sa verve mordante, et les joutes de ces deux champions de l'autel furent fréquemment pour le public un spectacle aussi piquant qu'instructif. « M. de Montalembert se croit libéral, il est simplement orateur, » écrivait un jour M. Veillot. C'était définir l'homme en deux mots. Aux approches de la réunion du concile convoqué pour le mois de décembre 1869, M. de Montalembert se joignit aux adversaires de l'infailibilité du pape, envoya, en août 1869, une lettre de félicitation aux catholiques de Colobent, qui s'étaient prononcés en ce sens, et approuva vivement l'attitude que prirent et les écrits que publièrent contre la suprématie absolue du pape MM. Maret, Dupanloup et Gratry.

Un avocat ayant relevé des contradictions entre ses opinions actuelles et ses anciens discours à la Chambre des pairs, il lui répondit, le 28 février 1870 (douze jours avant sa mort), par une lettre fort curieuse dont nous nous bornerons à citer le passage suivant : « Vous ne trouverez, j'ose le croire, pas plus dans mes discours de 1847 que dans mes autres discours ou écrits, un mot, un seul mot conforme aux doctrines ou aux prétentions des ultramontains d'aujourd'hui, et cela par une excellente raison, c'est que personne n'avait imaginé de le combattre ou de les combattre depuis mon entrée dans la vie publique jusqu'à l'avènement du second Empire. Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infailibilité personnelle

et séparée du pape, telle qu'on veut nous l'imposer, ni à la théocratie ou à la dictature de l'Eglise, que j'ai reprouvée de mon mieux dans l'*Histoire des moines d'Occident*, ni enfin à cet absolutisme de Rome, dont le discours que vous me citez contestait l'existence même au moyen âge, tandis qu'il forme aujourd'hui le symbole et le programme de la fiction dominante parmi nous... Qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat libéral de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personifié par l'*Union* et la *Civiltà* ? Au milieu des cris unanimes que poussaient alors le clergé en faveur de la liberté comme en Belgique, de la liberté en tout et pour tous, qu'est-ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1857 ? Qu'est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de M^r Parisi, les mandements de M^r de Salinis et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïques de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litère de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire en holocauste à l'idole qu'ils se sont élevée au Vatican ? »

Cette lettre produisit la plus vive sensation parmi les catholiques et une grande irritation au Vatican. Quelques jours après, M. de Montalembert succombait aux suites d'un abcès dont il souffrait depuis longtemps. C'était mourir à temps ; car, cinq mois plus tard, il eût assisté au triomphe définitif des idées de M. Veillot, et la théologie laïque de l'absolutisme, qui venait de lui lancer une dernière rumeur.

A la nouvelle de la mort de M. de Montalembert, M. de Mérode, son beau-frère, voulut faire célébrer à Rome un service funèbre pour le repos de son âme, à l'église d'Ara-Cœli. Mais Pie IX, dont la colère contre le célèbre orateur était alors à son comble, interdit la célébration de ce service. Toutefois, cédant à des conseils judicieux, il revint sur sa détermination et désigna un prêtre de son choix pour procéder à la cérémonie dans une autre église.

Voici la liste des principaux écrits de M. de Montalembert : *Du catholicisme et du vandalisme dans l'art* (Paris, 1839, 1 vol. in-8) ; c'est un livre consacré à la défense des monuments du moyen âge, dédié à V. Hugo, et visiblement destiné à mettre le romantisme dans les intérêts du parti catholique ; *Vie de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe* (Paris, 1830, in-8), dont il existe de nombreuses éditions ; *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* (1844, in-8) ; *Trois discours prononcés à la Chambre des pairs* (1844), dont il a été parlé précédemment ; *Saint Anselme, fragment de l'introduction à l'histoire de saint Bernard* (Paris, 1844, in-8) ; *Quelques conseils aux catholiques sur la direction à donner à la politique actuelle et sur quelques dangers à éviter* (Paris, 1849, in-8) ; *Des intérêts catholiques au XIX^e siècle* (Paris, 1852, in-8) ; *De l'avenir politique de l'Angleterre* (Paris, 1855, in-8) ; *Pie IX et lord Palmerston* (Paris, 1856, in-8) ; *Histoire des moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard* (Paris, 1860 et suiv., 4 vol. in-8), ouvrage auquel nous avons consacré un article spécial (*Les moines d'Occident* [histoire des]) ; *Une nation en deuil, la Pologne en 1861* (Paris, 1861, in-8) ; *Le Père Lacordaire* (Paris, 1862, in-8) ; *L'Eglise libre dans l'Etat libre* (Paris, 1863, in-8) ; *Le Pape et la Pologne* (Paris, 1864, in-8) ; la *Confiscation des biens de la famille d'Orléans* (1871, in-8). On doit, en outre, à M. de Montalembert, un grand nombre d'articles publiés dans des journaux et recueils périodiques, notamment *l'Avenir*, la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Encyclopédie catholique* et surtout le *Correspondant*. Une édition complète de ses œuvres, commencée en 1861 (t. I^{er} à VIII, in-8), n'est pas encore terminée. Comme traducteur, il a enrichi notre langue d'un livre célèbre du poète Mickiewicz, les *Pélerins polonais*, dont il a été question plus haut.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer cette notice que par les appréciations suivantes :

« Ce que M. de Montalembert représente avant tout, c'est lui-même. Chez lui, la personnalité était l'opinion. Obéir à l'humeur, satisfaire la passion, donner carrière au talent, en un mot déployer et mettre en relief l'exigence importance d'un individu, voilà le capital de sa théorie ; le reste est accessoire. Une sensibilité nerveuse lui tient lieu de conscience... S'il faut un sacrifice, il ne le consent pas, il l'exige. Sa superbe indifférence a vu passer à ses pieds la destinée des partis ; il les a gratifiés d'un sourire ; suivant les temps, il a pris à celui-ci une idée, à celui-là un regret, à l'autre une rancune, et ces dépouilles successives ont nourri les caprices, flatté l'indépendance, servi la renommée de ce moi électorique et grand seigneur qui survit à toutes les ruines, s'affranchit des vicissitudes comme des défaites et croirait sa vie perdue s'il s'engageait envers lui-même... Domination monacale, aristocratie féodale, les deux formes les plus impopulaires d'une société condamnée, M. de Montalembert les résume et les combine en sa

personne. A ce titre, il est le représentant le plus parfait de l'ancien régime. Il est aussi le plus original ; car ce chevalier du passé, demi-abbé, demi-châtelain, a été, parmi les siens, le plus hardi à dérober aux temps modernes leurs changeantes couleurs et les apparences de leurs idées... Placé très-jeune en face de difficiles problèmes, doué d'une âme ardente, d'un des sens tellement disproportionnés ou la passion prédomine et qui semblent destinés à ne jamais mûrir, partout où sa parole a passé, elle a enflammé, irrité, divisé ; nulle part elle n'a répandu le bienfait des esprits vraiment supérieurs, la lumière et la paix. Qu'il eût conscience ou non, son rôle a été dans l'Eglise et dans l'Etat, sauf quelques exceptions, un rôle de discorde. L'isolement a puni l'égoïsme. M. de Montalembert a vu dans l'Eglise et dans l'Etat toute direction élevée des esprits et des choses lui échapper, les grands faits s'accomplir sans lui, contre lui et malgré lui, lors même qu'il semblait y concourir. Il s'est consolé de son peu de puissance, comme un dieu mythologique, par le don des métamorphoses. » (Ch. AUBERTIN.)

De son côté, voici comment Sainte-Beuve apprécie l'orateur :

« A la tribune, M. de Montalembert arrive avec des effets sans grands efforts et comme par suite d'un développement continu. Il y est d'une parfaite aisance. Il a peu de gestes, mais il possède la plus essentielle des parties, qui concourent à l'action : il a la voix, une voix d'un courant pur et d'une longue haleine, d'un timbre net et clair, d'un accent distinct et vibrant, très-préparé à marquer les intentions généreuses ou ironiques du discours. Fils d'une mère anglaise, on croirait sentir dans sa voix, à travers la douceur apparente, une certaine accentuation montante qui ne messied pas, qui fait tomber certaines paroles de plus haut et les fait porter plus loin... Jamais, sous prétexte d'avoir mis son humilité une fois pour toutes aux pieds du saint-siège, un talent d'orateur ne s'est passé plus en sûreté de conscience ses facultés altières, piquantes et ironiques... M. de Montalembert improvise-t-il ou récite-t-il en partie ? a-t-il écrit des portions de discours à l'avance ou ne les a-t-il que préparés ? Ce sont des questions qui tiennent au secret de chacun et sur lesquelles il serait difficile de se prononcer par conjecture. Si j'en crois de bons renseignements, M. de Montalembert, dans son procédé de composition oratoire, a passé par les différentes phases qui sont familières aux gens du métier. Au début, il a commencé simplement par écrire ses discours et par les lire, puis par les réciter... Enhardi bientôt, il s'est mis à parler sur des simples notes et, si je ne me trompe, aujourd'hui (1850) il combine ensemble ces diverses manières, en y ajoutant ce que la pure improvisation ne manque jamais de lui fournir. Le tout est enveloppé dans une sorte de circulation vive, qui ne laisse apercevoir aucun intervalle et qui fait que les jets du moment, les pensées méditées ou notées, les morceaux tout faits se rejoignent, s'enchaînent avec souplesse et se meuvent comme les membres d'un même corps. »

« M. de Montalembert, dit M. Ed. Scherer, a fait preuve en politique de la même mobilité généreuse et passionnée que dans les choses religieuses. C'était une nature d'artiste, de poète, de catholique romantique. Comme orateur, il avait la voix, la chaleur, le naturel, je ne sais quoi de distingué et de charmant... Comme écrivain, M. de Montalembert ne laissera pas de traces profondes. Ses principaux ouvrages appartiennent à l'hagiographie, et quelque talent que l'auteur ait su mettre dans son *Histoire de sainte Elisabeth* et dans ses *Moines d'Occident*, l'engrènement du style ne compense pas le manque absolu et voulu de critique. »

Enfin, le polémiste et l'homme de parti sont appréciés de la manière suivante par M. Hippolyte Castille :

« M. de Montalembert est prompt à accuser ses adversaires de mauvaises passions. Je dis ses adversaires, je devrais plutôt dire les personnes qui ne partagent pas ses opinions. Homme d'audace et d'entreprise, il accuse toujours. Il se hâte de qualifier, de peur qu'on ne le qualifie. C'est un Veillot bien né, riche, de bonne compagnie et de langage honnête. Mais bon gré, mal gré, la griffe perce sous le velours. Pauvre et prolétaire, dépourvu des broderies de la pairie, des palmes de l'Académie, des habitudes du monde et de l'apaisement que donne aux sens une grande fortune qui vous prend au berceau, de quelle double rature catholique militant n'eût-il pas aboyé aux gens ! On en frémit, rien que d'y songer. »

« A l'entendre, les personnes qui pensent qu'il y a de bonnes choses dans l'Université, qui estiment que la papauté ayant eu de beaux siècles sans pouvoir temporel en pourrait voir refluer de semblables, que le règne de l'aristocratie est passé en France et qu'un grand non n'est plus qu'une élégance de hasard, tous ces gens-là sont dévorés de haine... Il y a en lui quelque chose d'hybride qui contribue peut-être plus qu'on ne pense à la singularité de sa physionomie politique. Malgré la lucidité de son intelligence, l'élégance littéraire de sa phrase, je ne sais quoi d'indéfinissable s'oppose à ce qu'il prenne place au premier rang des orateurs et des écrivains français. On dirait qu'il manque de virilité. Il y a en

lui du prêtre ou de la femme, de l'un et de l'autre peut-être, quelque chose enfin qui sent la robe.

MONTALEMBERT (Louis-François-Joseph-Bonaventure de TRON, comte de), homme politique français, né en 1758, mort en 1831. Chef d'escadron en 1789, il donna alors sa démission, vécut dans la retraite jusqu'en 1809, époque où il entra au Corps législatif, devint questeur de cette Assemblée et reçut le titre de comte de Napoléon, qui en fit un de ses chambellans. Le comte de Montalembert siégea pendant quelques années à la Chambre des députés, au commencement de la Restauration. Son frère, Athanasius-Bernard-Louis-Claude TRON, vicomte de MONTALEMBERT, né en 1768, mort à Paris en 1842, suivit la carrière des armes, passa à l'armée de Condé en 1791, se battit contre la France, où il revint en 1801, fomenta l'insurrection royaliste dans l'Ouest et le Midi pendant les Cent-Jours, devint comte, commandant en second de l'École Saint-Cyr et prit sa retraite en 1830.

MONTALIVET (comte Jean-Pierre BACHASON de), homme d'Etat français, né à Sarreguemines en 1766, mort en 1833. Son père, colonel d'artillerie, avait été nommé gouverneur après l'annexion de la Lorraine à la France. Destiné à suivre la carrière militaire, le jeune Montalivet entra comme cadet, à quatorze ans, dans un régiment de hussards, et reçut à seize ans le brevet de lieutenant de dragons. Ayant perdu son père en 1784, il donna sa démission et alla se fixer à Valence, où il étudia le droit. A vingt ans, Montalivet devint peu après conseiller au parlement de Grenoble, par dispense d'âge, prit part aux remontrances de ce parlement et en partagea l'exil (1788). De retour à Valence (1789), il y rencontra le lieutenant d'artillerie Bonaparte qui se lia avec lui, bien que Bonaparte fût alors ardent républicain, tandis que M. de Montalivet, quoique partisan des idées de 1789, restait monarchiste. Pendant la Révolution, M. de Montalivet se rendit à Paris, prononça au club des Jacobins un discours contre la municipalité, puis s'enrôla, fit comme soldat une campagne en Italie et revint à Valence en 1794. Il était maire de cette ville lorsque Bonaparte, devenu premier consul, se souvint de lui et le nomma préfet de la Manche (1801). De là il passa à la préfecture de Seine-et-Oise (1804), puis devint conseiller d'Etat (1805), directeur général des ponts et chaussées (1806) et, en 1809, ministre de l'intérieur et comte. M. de Montalivet signala son passage dans ces deux dernières administrations par les nombreux monuments et travaux d'utilité publique qu'il fit exécuter à Paris et dans les principales villes du territoire, notamment à Anvers, au Havre et à Cherbourg.

M. de Montalivet ne quitta le ministère de l'intérieur qu'à la chute de l'Empire, en 1814. Il se prononça pour la défense de Paris, puis suivit Marie-Louise à Blois, où il signa, comme secrétaire de la régence, le dernier appel qui fut adressé à la France pour repousser l'invasion étrangère. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé intendant général de la couronne et pair de France (2 juin 1815). Dès la seconde Restauration, il se retira dans ses propriétés et ne sortit de sa retraite qu'en 1819, époque où il reçut un siège à la Chambre des pairs. On le vit peu dans ces deux dernières administrations des libertés constitutionnelles et prendre une part fréquente et distinguée aux discussions de la Chambre haute en 1821 et 1822.

MONTALIVET (comte Marthe-Camille BACHASON de), homme d'Etat français, fils du précédent, né à Valence en 1801. Admis à l'Ecole polytechnique en 1820, il entra, deux ans plus tard, dans le corps des ponts et chaussées; mais, après la mort de son père et de son frère aîné (1823), il se trouva appelé par hérédité à la Chambre des pairs et renonça naturellement à suivre la carrière d'ingénieur. A partir de ce jour, il se livra tout entier aux études du droit public et de la politique et prit, en 1826, séance au Luxembourg avec voix consultative. M. de Montalivet siégea parmi les membres libéraux de la pairie et appela sur lui l'attention publique par un travail sur la loi de la presse présenté par M. de Peyronnet, et surtout par une brochure intitulée : *Un jeune pair de France aux Français de son âge* (1827, in-8°).

Au moment de la révolution de 1830, il se prononça en faveur du duc d'Orléans qu'il suivit à l'Hôtel de ville le 31 juillet. Peu après, il devint un des liquidateurs de la liste civile de Charles X et fut élu colonel de la 4^e légion de la garde nationale de Paris. Louis-Philippe, envers qui M. de Montalivet fit preuve d'un dévouement qui ne devait jamais se démentir, nomma le jeune pair de France ministre de l'intérieur (3 nov. 1830), puis ministre de l'instruction publique et des cultes (13 mars 1831). Après la mort de Casimir Périer, M. de Montalivet reprit le portefeuille de l'intérieur. Il fit mettre en état de siège plusieurs départements de l'Ouest et venant d'éclater un commencement d'insurrection royaliste, réprima l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin et donna sa démission le 10 octobre 1832. Il refusa alors le titre de ministre de la maison du roi qu'on lui offrit et devint de nouveau intendant général de la liste civile; lors du procès d'avril 1834, ce fut lui qui fut chargé de remplir à

la Chambre des pairs le rôle de juge d'instruction. Appelé au ministère de l'intérieur le 22 février 1836, il le quitta le 6 septembre suivant; mais, lors de la formation du ministère Molé, il reprit le même portefeuille (15 avril 1837), fit proclamer une amnistie, obtint le retrait des lois réactionnaires récemment votées par le ministre Guizot, et proposa aux Chambres plusieurs projets de loi sur des questions d'utilité publique, sur l'érection ou l'achèvement de plusieurs monuments, sur les aliénés, les chemins vicinaux, l'organisation des conseils généraux, etc. Le ministère Molé ayant été renversé sous les efforts de la coalition le 31 mars 1839, M. de Montalivet reprit ses fonctions d'intendant de la liste civile qu'il remplit jusqu'en 1848. Très-hostile à M. Guizot, dont il désapprouvait la politique complètement réactionnaire, il refusa à plusieurs reprises de faire partie du cabinet qui présidait ce dernier, et, en 1847, il conseilla instamment au roi de se séparer de M. Guizot afin de constituer un ministère qui fit la réforme électorale. Comme intendant de la liste civile, M. de Montalivet créa le musée de Versailles, s'occupa d'agrandir celui du Louvre et fit restaurer les palais de Fontainebleau, de Saint-Cloud, de Trignon et de Pau. La révolution du 24 février 1848 fit rentrer M. de Montalivet dans la vie privée. Très-attaché à Louis-Philippe et à sa famille, il s'occupa de sauver la fortune des Orléans, réussit sous la République, fut moins heureux sous l'Empire. Les décrets dictatoriaux de 1852 ayant confisqué la fortune des princes d'Orléans, M. de Montalivet protesta publiquement et énergiquement, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Louis-Philippe. Ce fut pour répondre aux accusations dont ce prince avait été et était encore l'objet que M. de Montalivet a publié : le *Roi Louis-Philippe et la liste civile* (1851, in-8°); *Rien d'années de gouvernement parlementaire* (1862, in-8°), en réponse à un discours de M. Rouher. Il se réunit en 1840 membre libre de l'Académie des beaux-arts.

MONTALTE (Louis de), pseudonyme sous lequel Pascal a écrit ses *Provinciales*.

MONTALTO DELLE MARCHE, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 19 kilom. N.-E. d'Ascoli, ch.-l. de mandement; 1,577 hab. Evêché. Patrie du pape Sixte-Quint.

MONTALTO UFFUGO, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district et à 19 kilom. N.-O. de Cosenza, ch.-l. de mandement; 5,520 hab.

MONTALTO ou **MONTALTI** (Giovanni-Stefano DANEDI, dit LE), peintre italien, né à Treviglio en 1608, mort en 1689. Il eut pour maître Mazzuoli, dit le *Morazzone*, sous la direction duquel il devint un artiste habile. Doué d'une riche imagination, il donnait à ses compositions une ordonnance grandiose; en même temps, il peignait avec autant de soin que de délicatesse; toutefois, on reproche un peu de froideur à ses tableaux, dont les plus remarquables sont : le *Martyre de sainte Justine à Santa-Maria-Pedone*, à Milan; *Sainte Rose de Lima prosternée devant la Vierge*; *Sainte Marie-Madeleine Pazzi*; *Saint Jean-Baptiste*, dans diverses églises de la même ville. Montalto a laissé, en outre, beaucoup de fresques qui, en général, sont moins estimées que ses tableaux. — Son frère, Joseph DANEDI, dit le *Montalto*, né à Treviglio en 1619, mort en 1689, étudia la peinture sous Morazzone, puis sous le Guide, dont il adopta le style. On voit de ses tableaux : *L'Annonciation* et le *Massacre des innocents*, à Saint-Sébastien de Milan, et *Saint Antoine caressant l'Enfant Jésus*, au musée de Dresde.

MONTALTO (Léonard et Antoine), doges de Gênes. V. MONTALDO.

MONTALVAN, MONTALVEN ou MONTALBAN, ville d'Espagne, province et à 50 kilom. N. de Tefuel, sur le rio Martín; 3,700 hab. Exploitation de houille, alun et marbre. V. Bourg d'Espagne, province et à 36 kilom. de Cordoue, sur la rive droite de la Carchena; 2,800 hab.

MONTALVAN (Juan-Perez de), poète dramatique espagnol, né à Madrid en 1602, mort le 26 juin 1638. Disciple de Lope de Vega, qu'il s'est surtout efforcé d'imiter, il eut une carrière courte mais brillante. A vingt-trois ans, il entra dans les ordres, comme presque tous les écrivains espagnols du grand siècle, Lope de Vega, Calderon, Moreto, Tirso de Molina. Montalvan fut nommé notaire apostolique de l'inquisition et on trouve ses approbations appliquées en cette qualité en tête des œuvres d'un certain nombre d'écrivains, Tirso de Molina et autres; ces fonctions étaient celles de censeur ecclésiastique. Comme poète et comme dramaturge, il est éclipsé par ses illustres contemporains; il manque d'originalité, d'individualité; mais, arrêté à trente-six ans par la mort, peut-être n'eût-il pas le temps de donner toute sa mesure. Comme écrivain, il est généralement pur et correct, quoique quelquefois, par l'emploi d'épigrammes, se soit moqué de lui comme d'un stylistes prétentieux. Il poussait, en effet, très-loin le souci de bien dire.

C'est un des rares écrivains du xviii^e siècle dont on ait une bibliographie à peu près complète. Son œuvre se compose d'un re-

cueil de nouvelles : *Sucesos y prodigios de amor* (1624, 2 vol. in-4°), qui ont été traduits en français par un M. de Rampalle (Paris, 1644); d'un poème, *L'Orphée en castillan* (1624), que don Antonio a attribué à Lope de Vega; mais Lope lui-même, parlant d'un de ses comédies, *El marido mas firme*, dit s'être écrit avant que Montalvan composât son *Orphée*; de deux volumes de comédies, son œuvre la plus connue (Madrid et Alcalá, 1633), et d'un livre de critique et de biographies : *Para todos*, où il examine les productions de tous les écrivains de son temps; c'est un livre précieux comme renseignements littéraires (1635). On lui doit encore la *Vie et purgatoire de saint Patrice* (1627), œuvre médiocre, et un éloge de son maître, *Lope de Fama posthuma de Lope de Vega* (1636, in-4°). Baena prétend qu'il écrivit aussi un roman picaresque, la *Vie miraculeuse de Malagás le floss*; mais de cet ouvrage on ne connaît que le titre, de même que d'un autre, *L'Art de bien mourir*. Parmi ses comédies, les plus remarquables sont : *No hay vida como la honra* (*L'Honneur vaut mieux que la vie*), intéressante intrigue à la Calderon, pleine de péripéties et de mouvement; les *Amants de Teruel*, uno de ses meilleures compositions, comme agencement dramatique et comme succès d'émotion, et enfin la *Toquerra viscaína*, où il imite plus spécialement Tirso, mais sans avoir sa profondeur d'observation et sa force comique. Il collabora plusieurs fois avec Lope de Vega. C'est lui qui raconte qu'étant convenu un soir de porter le lendemain matin au grand poète un acte d'une pièce dont ils venaient d'arrêter le plan, il trouva le maître en train d'arroser ses fleurs : il avait écrit aussi son acte, de son côté, puis une épître en quarante tercets et se reposait en jardinant. A sa mort, un littérateur du temps, Grande de Tena, réunit tous les sonnets et toutes les épîtres qui furent composés à ce sujet par ses amis; cela forme un recueil considérable : *Lagrimas peneagras a la muerte del doctor Juan Perez de Montalvan* (1639, in-4°). Montalvan portait très-légitimement le titre de docteur, mais il n'en était pas de même du don, et ses prétentions nobiliaires n'étaient pas justifiables; il était le fils d'un simple libraire. Tout le monde ne l'encensait pas; il courut sur lui cette épigramme :

El doctor tu le lo pones;
El Montalvan no lo tienes;
Con que quitándole el don,
Viene a quedar Juan Perez.

« Le titre de docteur, c'est toi qui le donnes; tu n'es pas un Montalvan et, si l'on l'enlève le don, tu restes Jean-Pierre. »

MONTALVO (García Ordoñez de), littérateur espagnol, né vers 1440. Tout ce qu'on sait sur sa vie, c'est que, pendant sa jeunesse, il suivit la carrière des armes et devint par la suite *regidor* de Medina del Campo. C'est lui qui nous a fait connaître le célèbre roman d'*Amadís de Gaule*, dont la rédaction primitive s'est perdue, et qu'il s'attacha à rajouter, à remanier et à augmenter. Aux trois livres primitifs, il en a ajouté, en effet, un quatrième qui, par le plan et le style, n'est pas indigne des trois premiers. Dans un âge avancé, il écrivit les *Prouesses d'Esplandian* pour faire suite à l'*Amadís*; mais ce dernier travail de Montalvo est d'une grande faiblesse, bien qu'il ait été souvent réimprimé. On doit à M. Rivadeneyra une excellente édition de l'*Amadís* et des *Prouesses d'Esplandian* (Madrid, 1857).

MONTALVO (Luis GALVEZ de), poète espagnol, né à Guadalupe (Nouvelle-Castille) en 1549, mort à Palerme en 1610. Il était docteur en droit et en théologie et avait passé une partie de sa vie à la cour, lorsqu'il entra dans l'ordre de Saint-Jérôme et alla terminer ses jours en Sicile. Montalvo était lié avec Cervantes, pour lequel il professait une grande admiration. On lui doit : le *Pastor de Fátima*, roman pastoral, mêlé de prose et de vers, publié pour la première fois à Madrid (1582). Outre cet ouvrage, dans lequel la richesse de l'imagination et la pureté du style se joignent à la délicatesse des sentiments, Montalvo a publié : *Las lagrimas de san Pedro* (Madrid, 1587, in-8°), poème en huit chants, traduit de l'italien de Tansillo, et laissé une traduction de la *Jerusalem délivrée*.

MONTAMY (Didier-François d'ARCIAS de), savant français, né à Montamy, près de Vire (Normandie), en 1702, mort à Paris en 1765. Il fut premier maître d'hôtel du duc d'Orléans. C'était un homme instruit, qui cultivait les beaux-arts et qui a laissé quelques ouvrages estimés, notamment : la *Lithogénésie* ou *Examen des pierres et des terres* (Paris, 1753, 2 vol. in-12), traduit de l'allemand de J.-H. Pott; *Traité des couleurs pour la peinture en émail et sur la porcelaine*, précédée de *l'Art de peindre sur l'émail* (Paris, 1765), ouvrage posthume publié par Didot.

MONTANA, hérésie. V. MONTANUS.

MONTANA, l'un des territoires les plus récemment organisés des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ayant pour bornes, au N., l'Amérique anglaise; à l'E., l'Etat de Dakota; au S., le territoire de Wyoming et une partie de l'Etat d'Idaho, qui le borne aussi à

l'O., entre 45° et 49° de lat. N. et 102° et 114° de long. O. Sa superficie et sa population n'ont pas encore été officiellement déterminées. Il a pour capitale Virginia, qui n'était, il y a quelques années, qu'un amas de misérables huttes et qui compte aujourd'hui plus de 12,000 hab. Le territoire de Montana est traversé par les monts Wind-River et renferme les sources principales du Missouri, du Grand ou du Salmon et du Clarke-River. Un grand nombre de défilés importants sont situés sur ce territoire et conduisent de l'est dans l'ouest des Etats-Unis; telles sont, entre autres, les passes de Cadota, de Clark et d'Helgate. Le *Yellow-Stone-River* (rivière de la Pierre-Jaune), l'un des principaux affluents du Missouri, traverse la partie orientale du Montana, désert inhabité que les Américains appellent sous le nom français de *Mauvaises-Terres*. C'est, du reste, à la teinte jaunâtre de cette région que le cours d'eau doit son nom. On n'y trouve aucune trace de végétation; mais, en revanche, elle abonde en pétrifications. Cependant, on rencontre dans ce désert une oasis, la vallée de Gallatin, qui a une longueur de 65 kilom. sur une largeur de 24 kilom. et qui, arrosée par une foule de ruisseaux, possède une fertilité extraordinaire. On y recueille à peu près toutes les espèces de légumes et de céréales. La vallée inférieure du Missouri est, elle-même, en majeure partie, d'une grande beauté et d'une rare fertilité; elle est déjà habitée par une foule de colons, dont le nombre croît chaque année dans des proportions considérables. L'hiver est long dans le territoire de Montana; la neige y séjourne longtemps en couches de plusieurs pieds d'épaisseur, et les routes sont la plupart impraticables. Aussi, pendant cette saison, la famine s'y fait-elle souvent cruellement sentir. Le hibou, le loup, l'ours noir et roux et l'antilope sont les animaux qu'on y rencontre en plus grand nombre. Les Indiens Pied-Noirs et Assiniboins ont encore leurs territoires de chasse sur ce district, et les habitants sont obligés de se tenir sur un qui-vive continuel. Ce qui a donné de l'importance à cette région, c'est la découverte de mines d'or, en 1862, par un certain Bannack. Des milliers d'aventuriers y accoururent, et, en peu de temps, on vit s'élever six villes ou plutôt six amas de huttes : Virginia, Junction, Nevada, Central, Highland, Pine-Grove et Summit. En octobre 1864, le congrès l'organisa en territoire sous le nom de *Montana*. Il faisait auparavant partie des Etats de Dacotah et d'Idaho. Cette transformation eut surtout pour objet de placer sous la protection d'un gouvernement régulièrement établi les nombreux émigrants qu'y attirait sans cesse ses mines d'or, qui jusqu'à ce jour semblent être inépuisables.

MONTANAGE s. m. (mon-ta-na-je). Féod. Droit sur les moutons. (On disait aussi MONTONGE.

MONTANARI (Geminiano), astronome italien, né à Modène en 1632, mort à Padoue en 1687. Après avoir étudié la jurisprudence et la philosophie à Florence et pris le diplôme de docteur en droit à Salzbourg, il devint professeur à Vienne, où il entra en relation avec Paul de Bono, qui lui donna le goût des sciences mathématiques. De retour en Italie, il habita quelque temps sa ville natale, puis se rendit à Florence, y exerça d'abord la profession d'avocat et devint ensuite astronome des Médicis. En 1670, il professa les mathématiques à l'université de Bologne (1664) et l'astronomie à Padoue (1678). Montanari avait constaté des changements dans plus de cent étoiles. La théorie qu'il avait adoptée, et qui n'offre rien de remarquable, est un composé des idées d'Aristote, de Descartes et des méthodes de Cassini. Il se servait pour ses observations d'un micromètre qui ressemble beaucoup à celui d'Auzout. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages où l'on trouve plus d'érudition que d'originalité. Nous nous bornerons à citer : *Pensieri fisico-matematici sopra alcune esperienze intorno diversi effetti di liquori* (Bologne, 1667, in-4°); *Discorso sopra la spaziazione di alcune stelle ed altre novità scoperte nel cielo* (Bologne, 1672); *Flamma voluta, meteoora* (Bologne, 1678); *Astrologia comata di falso* (Venise, 1685, in-4°); *Miscellanea italica physico-matematica* (Bologne, 1692, in-4°); *Discorso sopra la tromba parlante* (Venise, 1715), etc.

MONTANARI (François), peintre italien, né à Vico en 1750, mort dans la même ville en 1786. Il étudia l'un et l'autre de Giulio et se fixa dans sa ville natale après avoir parcouru les principales villes d'Italie. On cite parmi ses œuvres : *L'Enfant prodigue*, la *Mort de Rachel*, la *Confiance d'Alexandre*, le *Martyre de saint Crispin* et de saint Crispinien, son meilleur tableau.

MONTANARO, ville du royaume d'Italie, province, district et à 22 kilom. N.-E. de Turin, ch.-l. de mandement; 4,316 hab.

MONTANCHES, en latin *Mons-Anguis*, ville d'Espagne, province et à 36 kilom. N. de Mérida, ch.-l. de juridiction civile, sur uno éminence; 4,900 hab. Commerce de vins et de jambons.

MONTANCLOS (Marie-Emilie MAYON de), femme de lettres française, née à Aix en 1736,

morte à Paris en 1812. Elle épousa successivement le baron de Princen et Grandin de Montanclos, qui a traduit en vers la *Jérusalem délivrée* (1786). Devenue veuve pour la seconde fois et se trouvant sans fortune, elle essaya de chercher des ressources dans les lettres et reçut de l'empereur une modique pension. C'était une femme d'un esprit cultivé, d'une sensibilité douce. Outre une foule d'articles et de pièces fugitives dans le *Journal des dames*, dans l'*Almanach des Muses*, on a d'elle un certain nombre de pièces de théâtre : le *Choix des fées par l'Amour et l'Hymen* (Paris, 1782, in-8°); *Robert le Bossu ou les Trois sœurs*, vaudeville (Paris, 1799, in-8°); le *Fauteuil*, comédie (Paris, 1799, in-8°); la *Bonne maîtresse* (Paris, 1803); *Alison et Sylvain*, opéra en prose (Paris, 1803), etc. Un recueil de ses *Œuvres diverses*, en vers et en prose, a été publié à Paris (1791, 2 vol. in-12).

MONTANDON (Auguste - Laurent), théologien protestant français, né à Clermont-Ferrand en 1803. Il est devenu pasteur de l'Eglise réformée, à Paris, et s'est à la fois fait remarquer par son talent comme prédicateur et par ses ouvrages. C'est lui qui a présidé les conférences de pasteurs qui eurent lieu à Nîmes en 1867. Outre de nombreux sermons, on lui doit, entre autres écrits : *Étude élémentaire du Symbole des apôtres* (1844, in-12); *Étude élémentaire du Décalogue* (1845, in-12); *Étude des récits de l'Ancien Testament* (1848-1858, 2 vol. in-12); *Étude sommaire de la religion chrétienne* (1852, in-12); *L'Exclusivisme considéré au point de vue de l'Eglise protestante* (1853, in-8°); *Chants religieux* (1860, in-18); *École Galin-Paris-Chevê* (1861, in-18); *l'Orthodoxie et la nouvelle école* (1864, in-12); *L'Eglise réformée en 1864* (1865, in-8°), etc.

MONTANE adj. (mon-ta-ne). V. MONTAIN.

MONTANELLI (Joseph), homme politique et littérateur italien, né à Fucecchio (Toscane) en 1812, mort en 1862. Fils d'un simple musicien de cette petite ville, il cultiva tout jeune, et avec succès, la musique et la poésie, mais son père l'ayant détourné de la carrière musicale, il étudia la médecine; puis, pour obéir à ses parents, il se tourna vers le droit, et se livra à l'étude de cette nouvelle science avec une si grande ardeur, sans négliger ni la philosophie, ni la littérature, ni les arts, qu'il devint promptement le premier avocat du barreau de Pise, puis professeur de droit commercial, en même temps que métaphysicien et orateur académique à l'Athénée de Florence.

Après une courte conversion au saint-simonisme, Montanelli redevint orthodoxe et s'éprit d'une véritable passion pour Pie IX à son avènement. Bientôt, par sa popularité, par sa parole, par son dévouement, par son journal *l'Italie* (1847), Montanelli fut l'âme du mouvement toscane et de la résistance à la politique réactionnaire du grand-duc. En 1848, il combattit dans les rangs du bataillon universitaire formé d'étudiants et commandé par les professeurs. C'est cette légion qui résista si héroïquement à l'armée autrichienne à Curtatone. Blessé grièvement, Montanelli tomba, épuisé par la perte de son sang, en s'écriant, dans un élan d'enivrement patriotique : « *Oh! che bella la morte sul campo!* (Oh! que la mort est belle sur le champ de bataille!) ». Relevé comme mort par les Autrichiens, il fut transporté à l'hôpital de Mantoue et resta prisonnier plusieurs mois. A peine guéri, il revint à Florence et entra au parlement, où il ne tarda pas à conquérir assez d'influence, soit comme gouverneur et pacificateur de Livourne, soit comme orateur politique, pour succéder, en qualité de président du conseil des ministres, à M. Gino Capponi. Il eut en même temps la direction des affaires étrangères.

Après la fuite du grand-duc à Gênes, Montanelli devint triumvir de la Toscane avec Guicciardi et Mazzoni; mais peu après il renoua ses fonctions à l'armée autrichienne de Guicciardi, et accepta de représenter la Toscane en France, où il arriva au printemps de 1849. Il n'en devait plus sortir que dix ans après, pour prendre un fois de plus le mousquet du volontaire contre l'ennemi de son pays. Condamné par contumace, après la restauration du grand-duc, aux travaux forcés à perpétuité, Montanelli subit l'exil avec beaucoup de résignation et de dignité, et inspira en France les plus vives sympathies à nos personnalités les plus hautes, telles que Lamartine, Lamennais, Michelet, avec lesquels il se lia intimement. C'est pendant ces dix ans qu'il a écrit ses *Mémoires* sur les événements politiques et militaires de l'Italie de 1847 à 1849, lecture on ne peut plus attrayante par le mérite du style, l'entrain et l'intérêt du récit, et l'un des meilleurs documents à consulter sur cette période si féconde en promesses aujourd'hui réalisées. Il aborda aussi le théâtre et donna une excellente et poétique traduction de la *Médée* de M. Legouvé, qui eut pour admirable interprète Mme Ristori au Théâtre-Italien. Ce fut pour la même tragédie et pour le même théâtre qu'il écrivit *Camilla*. On a aussi de lui quelques écrits politiques : *Eclaircissements sur le procès contre le ministère démocratique toscan*; *l'Empire, la papauté et la démocratie en Italie*.

L'affranchissement de l'Italie lui ouvrit les portes de son pays, et son premier soin

fut de faire la campagne dans les chasseurs des Appennins; mais, ayant soutenu avec opiniâtreté le parti de la fédération, et s'étant vivement opposé à l'unité de l'Italie avec Victor-Emmanuel, il tomba dans une impopularité profonde, et, aux élections pour le parlement italien, il se vit écarté, même dans sa petite ville natale. Enfin, par un effort suprême, il tenta de se relever. Il fonda à Florence un nouveau journal, ou, reconnaissant son erreur, il adhéra au principe unitaire dans des pages éloquentes. Aussitôt une vacance permit, quelques mois plus tard, de lui donner un siège au parlement italien, et peut-être eût-il repris à la longue, avec le concours de circonstances favorables, une partie de son ancienne importance, si la mort n'était venue l'enlever en 1862.

MONTANER, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Pau, sur un coteau qui domine la rivière de Junc; pop. aggl. 83 hab. — pop. tot., 845 hab. Tour carrée de 37 mètres de hauteur sur 13 mètres de côté, construite au XI^e siècle par Gaston-Phébus.

MONTANINE s. f. (mon-ta-ni-ne) — du lat. *montanus*, de montagne. Chim. Principe amer de l'écorce de Sainte-Lucie, qu'on emploie comme succédané du quinquina.

MONTANINI (Pietro), peintre italien de l'école romaine, né à Férusse en 1626, mort en 1689. Il fut un très-médiocre peintre d'histoire, mais il fit preuve de talent dans le paysage et s'attacha à imiter le style de son maître, le fameux Salvator Rosa. Parmi les tableaux qu'on voit de lui dans sa ville natale, on cite particulièrement la *Fuite en Egypte* et la *Prédication de saint Jean-Baptiste*.

MONTANISME s. m. (mon-ta-ni-sme). Hist. relig. Doctrine prêchée au II^e siècle par Montanus : *Le rôle de l'Evangile est décisif dans le MONTANISME et dans la querelle des quatorzièmes*. (Renan.)

— Encycl. V. MONTANISTE.

MONTANISTES s. (mon-ta-ni-ste). Hist. relig. Partisan du montanisme.

— Adj. Qui appartient au montanisme ou aux montanistes : *Doctrine MONTANISTE. Secte MONTANISTE*.

— Encycl. Dans le milieu du II^e siècle, au moment où la tendance ascétique se manifestait dans le christianisme avec beaucoup de force, surgit la secte des *montanistes*. Leur chef, Montanus, né à Ardaban en Phrygie, mort en 212, n'était point un esprit philosophique; mais il avait l'imagination ardente, mystique, et son enthousiasme l'entraînait souvent jusqu'à l'extase. Il ne changea rien aux articles du Symbole, et rien ne démontra qu'il se soit donné comme étant Dieu, ainsi que l'en ont accusé ses adversaires; mais il paraît définitivement établi qu'il a cru, ou du moins prétendu, qu'il recevait des révélations particulières du Saint-Esprit. Dans des extases que Tertullien a décrites dans son *Traité sur l'âme*, et qui offraient des analogies remarquables avec les phénomènes du somnambulisme, il croyait entendre la voix de Dieu et il affirmait que le Paraclet, promis par Jésus à ses disciples, au moment où il allait les quitter, s'était manifesté en lui pour conduire l'Eglise à sa perfection virile avant l'établissement du royaume millénaire. A la vue des fléaux qui désolaient l'empire et des persécutions qui frappaient continuellement l'Eglise, Montanus pensait que le grand jour du jugement était proche et que la fin du monde allait arriver. Il fallait donc que l'Eglise se préparât à recevoir le Seigneur et qu'elle pût se présenter sainte et irrépréhensible devant lui; il fallait aussi que les chrétiens, pour se rendre dignes des délices du millénaire, doté la capitale devait être, non à Jérusalem, comme on le prétendait, mais dans la ville phrygienne de Pizpa, il fallait que les chrétiens se sanctifiasse dans leurs corps et dans leurs âmes. Aussi les *montanistes* se faisaient-ils remarquer par l'austérité de leur ascétisme, la rigueur de leurs jeûnes et la sévérité de leurs pénitences. Ils se refusaient les plaisirs les plus innocents de la vie, s'interdisaient les secondes noces, attachaient un mérite extraordinaire au martyre et au célibat, excluaient à jamais de leur Eglise les incriminés, les meurtriers, les idolâtres, s'élevaient avec force contre l'indulgence qu'on témoignait à ceux qui avaient failli en face de la persécution, déclaraient souillées et déchues l'Eglise qui les recevait, et condamnaient avec la même énergie l'amour de la parure et des plaisirs et l'étude des sciences.

Les *montanistes* distinguèrent trois âges et trois périodes dans l'éducation divine du genre humain : le premier âge, celui de l'enfance, répondant à la pureté du cœur, était celui de la loi et des prophètes; le second âge, celui de la jeunesse, répondant à l'infirmité de la chair, était celui du Christ et des apôtres; et enfin la manifestation du Paraclet, qui devait achever d'instruire l'Eglise de la vérité et lui annoncer les choses à venir, âge viril, répondant à la sainteté spirituelle, période du vrai christianisme ouverte par Montanus et devant durer jusqu'à la fin du monde. Aussi les *montanistes* s'appelaient-ils volontiers chrétiens pneumatiques, tandis qu'ils qualifiaient ceux qui n'étaient pas leurs adhérents du titre de chrétiens psychiques. Cette doctrine

rabaisait le christianisme du rang de révélation absolue et définitive à celui de religion transitoire. Elle eut partout beaucoup d'adeptes. Des femmes en grand nombre embrassèrent ce parti. Il y eut parmi elles des prophétesses et des visionnaires. Le peuple suivit avec empressement les nouveaux prophètes. De la Phrygie, où il était né, le *montanisme* se propagea avec rapidité dans les autres provinces de l'Asie Mineure; puis il fut porté en Gaule, où il eut des adhérents parmi les martyrs de Lyon et de Vienne. A Carthage, Tertullien s'en fit le défenseur, et en Espagne le concile d'Elvire semble s'être inspiré de son esprit. A Alexandrie, au contraire, les doctrines *montanistes* furent combattues avec beaucoup de fermeté par Origène, surtout à cause de leurs rêves millénaires. Les évêques, dont Montanus ruinait le crédit, dont il décriait l'autorité, se hâtèrent d'intervenir et poursuivirent avec acharnement les *montanistes*. Des synodes, les premiers dont l'histoire fasse mention, se rassemblèrent pour les condamner. A la fin du III^e siècle, sur les sollicitations d'Ivénoc et de Praxède, ils furent anathématisés par trois évêques de Rome. Cependant, en dépit des proscriptions, les *montanistes*, qui s'étaient constitués en Orient en communautés séparées, se maintinrent jusqu'au VI^e siècle. En Occident, ils ne rompirent jamais avec l'Eglise et, grâce à l'influence de Tertullien, il y eut un moment où ils furent extrêmement nombreux. Leur esprit inspira le schisme de Novatien au milieu du III^e siècle, et ces deux sectes fusionnées comptèrent des partisans dans l'Eglise d'Occident jusqu'au VI^e ou au VII^e siècle. On donne quelquefois aux *montanistes* les noms de CATAPHRYGIENS et de PÉZUZIENS.

MONTANO ou **MONTI** (Jean-Baptiste), en latin *Montanus*, célèbre médecin italien, né à Vérone en 1488, mort à Padoue en 1551. Envoyé à Padoue pour étudier la jurisprudence, il s'adonna à la médecine malgré la volonté de son père, qui lui retira sa pension, et ce ne fut qu'après avoir subi des privations de toutes sortes qu'il parvint à se faire recevoir docteur. Il exerça successivement à Naples, à Venise et à Padoue, où il occupa une chaire de médecine. La science est redevable à Montano de la traduction de plusieurs ouvrages de médecins grecs. En outre, il a écrit beaucoup d'ouvrages qui ont eu longtemps une grande vogue. Les principaux sont : *Tabulae in tres libros Artis parvus Galeni* (Venise, 1546, in-fol.); *Metaphrasis summaria eorum quæ ad medicamentorum doctrinam attinent in libris Actii Amideni medici* (Augsbourg, 1550, in-8°); *Consultationes medicæ* (Nuremberg, 1550, in-fol.); *Explicatio eorum quæ pertinent ad tertiam partem de comendis medicamentis* (Venise, 1553, in-8°); *Libellus de gradibus et facultatibus medicamentorum* (Wittenberg, 1553, in-8°); *De excrementis libri duo : alter de fecibus, alter de urinis* (Padoue, 1554, in-8°); *De characteribus febrium; de uterinis affectibus* (Venise, 1554, in-8°); *In libros Galeni de arte curandi ad Glauconem explanationes* (1554, in-8°); *Explicatio eorum quæ pertinent tum ad qualitates simplicium medicamentorum, tum ad eorum compositionem* (1555, in-8°); *Opusculum de uteris affectibus, maxime utile* (Paris, 1556, in-16); *Opuscula varia ac præclara* (Bâle, 1558, in-8°); *Medicina universa* (Francfort, 1587, in-fol.).

MONTANO (Jean-Baptiste), sculpteur et architecte italien, né à Milan en 1545, mort à Rome en 1621. Il se rendit jeune à Rome, où il devint un sculpteur habile et exécuta, entre autres morceaux, les ornements d'un fini précieux qui décorèrent le buffet d'orgues de Saint-Jean de Latran. Par la suite, Montano s'adonna avec un égal succès à l'architecture. Après sa mort, un de ses élèves, Soria, fit graver ses dessins, qu'il publia sous le titre de : *Architettura con diversi ornamenti cavati dall'antico* (Rome, 1684, in-fol.).

MONTANO (Leandro), également connu sous le nom de *Léandre de Murcie*, théologien et capucin espagnol, né à Murcie. Il vivait au XVII^e siècle, et devint successivement provincial de Castille, qualificateur de l'inquisition et prédicateur du roi. Montano a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Quæstiones regulares y regla de los menores* (Madrid, 1645, in-4°); *Quæstiones selectæ morales* (Madrid, 1646, in-fol.); *Explicacion de las bulas de Inocencio X* (Madrid, 1650, in-4°); *Disquisitiones morales* (Madrid, 1663-1670, 2 vol. in-fol.).

MONTANO (Il), peintre italien. V. LOMBARDELLI DELLA MARCA.

Montano et Stéphanie, opéra en trois actes, paroles de Dejazet, musique de Berton; représenté à l'Opéra-Comique le 15 avril 1799. Le livret est un mélodrame dont le sujet a souvent reparu au théâtre; la jalousie en forme le nœud; l'innocence de Stéphanie est reconnue, et le traître Altamont paye de sa vie la ruse infâme qu'il a ourdie. La musique est considérée comme le chef-d'œuvre de Berton. Elle est dramatique, originale et bien conduite. L'ouverture qui sert de début à l'ouvrage est très-remarquable. Nous rappellerons le bel air de Stéphanie : *Où, c'est demain que l'hyménée*. *Montano et Stéphanie* n'eut d'abord que trois représentations consécutives. Ce ne fut que deux ans après, en

1801, qu'on reprit l'ouvrage. Le succès fut immense, et cet opéra ne quitta plus le répertoire. Tout le monde connaît l'air du premier acte. L'absurdité des deux premiers vers :

Quand on fut toujours vertueux,
On aime à voir lever l'aurore,

est parvenue jusqu'à nous; est-ce à dire que cette seule circonstance doit assurer le succès à une production musicale quelconque? Beaucoup d'autres inepties ont été lancées à la face du public sur la scène de l'Opéra-Comique et sur d'autres; le souvenir en est parfaitement perdu. Mais si nous remarquons l'extrême franchise de la mélodie que Berton a mise au-dessus de ces stupidités, nous ne serons plus surpris que le public, ami avant tout de cette éminente qualité chez un compositeur, ait gardé le souvenir de cette romance. Supposons sur ces deux vers une phrase gécne d'allure et ils étaient ensevelis dans l'oubli. • Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante; • il s'agit seulement de le bien chanter.

1^{er} COUPLET. Andantino.



DEUXIÈME COUPLET.

Je vais encor combler les vœux
D'une tendre et sensible amante.
A la main d'un amant heureux
Je vais unir sa main tremblante.
L'attente d'un si beau moment
Me remplit d'une ivresse pure,
Et me rend encor plus touchant
Le doux réveil de la nature.

MONTANO ANTILIA, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. de la Principauté Citérieure, district de Vallo della Lucania, mandement de Laurito; 2,054 hab.

MONTANSIER (Marguerite BRUNET, dite LA), directrice de théâtres, née à Bayonne en 1730, morte à Paris le 13 juillet 1820. Sans grande beauté, sans grand esprit et douée seulement d'un talent très-ordinaire, la Montansier sut arriver par son savoir-faire à la fortune et à la célébrité. Son père, qui appartenait à la marine, lui fit donner quelque éducation dans un couvent d'ursulines; mais la jeune Marguerite s'enfuit et passa en Amérique. On n'a aucun détail sur cette partie de sa vie. De retour en France, elle fut successivement attachée à divers théâtres de province, où elle joua les premiers rôles de tragédie avec un certain succès, puis débuta au Théâtre-Français; mais son accent méridional fut un obstacle à son admission et elle dut y renoncer. Sa vocation était de former et de diriger des troupes d'acteurs. Elle ne le céda en cela à aucun impresario. Etant devenue directrice du théâtre de Nantes, elle y fit la connaissance d'un M. de Saint-Cont, gentilhomme assez riche, qui lui fit quitter cette direction et lui fournit les moyens d'a-

cheler celle du petit théâtre de la rue Satory, à Versailles, en 1768.

M. de Saint-Conty était bien en cour. Par lui, sa maîtresse fut connue à Versailles et vantée pour les singulières qualités d'ornement et de spectacle qu'elle possédait. Marie-Antoinette désira la connaître et, avec son caractère inconséquent et léger, la princesse ne tarda pas à prendre en affection l'aventurière; car on ne peut, en définitive, donner un autre nom à la fille du marin Brunet. Elle lui fit donner, en 1775, le privilège exclusif des spectacles et des bals de Versailles, puis la direction de tous les théâtres de la cour, c'est-à-dire de Saint-Cloud, de Marly, de Fontainebleau et de Compiègne. En deux années, la Montansier avait été assez habile pour amasser les fonds nécessaires à la construction d'une nouvelle salle de spectacle, celle des Réservoirs, dont l'ouverture eut lieu en 1777.

Elle quitta Versailles en même temps que la cour, après plus de douze ans d'exploitations fructueuses, au mois d'octobre 1789, et loua au Palais-Royal, récemment achevé, la petite salle occupée par les Beaujolais. Ici encore le succès la suivit.

Après les terribles fureurs populaires de septembre 1793, Mlle Montansier, un peu suspecte pour ses anciennes relations avec la cour, voulut faire preuve de civisme et elle équipa à ses frais une compagnie franche de quatre-vingts hommes, dans le nombre desquels on comptait beaucoup de ses acteurs, qu'on a supposé mal à propos n'être qu'une troupe pour jouer la comédie à l'armée de l'Indoor. C'était réellement une compagnie de volontaires patriotes. Elle resta six semaines au camp de la Lune et ne revint que quand l'ennemi eut évacué notre territoire. L'acteur Nauville en était colonel; il se démit le bras en voulant monter à cheval. S'est-ce, qui a été si longtemps directeur des théâtres de la banlieue, était aussi du nombre des acteurs qui faisaient partie de ce corps. Mlle Montansier ne tarda pas à ouvrir le Théâtre-National, rue de la Loi (Richelieu); c'était la troisième salle qu'elle faisait bâtir; située en face de la Bibliothèque nationale, où maintenant est le square Louvois, ce théâtre, construit en bois, a été longtemps l'Opéra.

L'ouverture eut lieu le 15 août 1793. Le succès fut si grand qu'il lui attira beaucoup d'envieux et, par conséquent, d'ennemis. On l'accusa d'avoir distribué précédemment une médaille portant l'effigie de Louis XVI, avec ces mots : *Martirys le 21 janvier 1793*; mais on lui avait attribué à tort cette distribution. Néanmoins, le 4 septembre (24 brumaire, an II), une dénonciation en règle contre la citoyenne Montansier fut portée devant le conseil général de la Commune. Le Théâtre-National fut mis sous le séquestre, et Mlle Montansier fut arrêtée le lendemain. Sans se décourager et surtout sans perdre de temps, la Montansier rédigea un mémoire par lequel elle réclamait de la Convention une somme de sept millions, somme à laquelle elle évaluait le préjudice qui lui était causé par la fermeture de son théâtre. « Sept millions », s'écria Bourdon de l'Oise dans la séance où fut discuté le mémoire de la Montansier, sept millions pour un théâtre! mais on aurait à ce prix une escadre de sept vaisseaux! Les réclamations de la demanderesse furent réduites à 200,000 francs, dont le paiement eût eu en outre ajourné.

Rendus à la liberté, la Montansier épousa l'acteur Neuville, qui était depuis longtemps associé à ses succès. Tous deux se montrèrent vénéreux dans leur réclamation en indemnité, sans grand succès, sous le Directoire et sous le Consulat. Un décret de Napoléon, daté de Moscou, les reconnut créanciers de l'Etat pour une somme de 300,000 francs, qui fut intégralement payée.

C'est Mlle Montansier qui rappela les Bouffes en France, d'où les troubles de la Révolution les avaient fait fuir. Leur début eut lieu, le 31 mai 1801, au Théâtre-Olympique de la rue de la Victoire (Chantierine), d'où ils passèrent, huit mois après, à Favart. Cette entreprise ne fut pas heureuse. En février 1803, Mlle Montansier se vit obligée de l'abandonner et tomba entre les mains de ses créanciers; elle subit même à cette occasion une détention de quelques jours. Ses affaires se relevèrent quelque peu depuis, grâce à l'activité de Neuville, sous l'impulsion de son association à l'entreprise des Variétés du Panorama, qui réussit tout d'abord. Toutefois, de la grande fortune dont elle avait joui autrefois, il ne lui resta plus vers la fin de sa vie que des débris, mais ces débris n'étaient pas tels qu'on pût la dire tombée dans la pauvreté; ils constituaient encore une assez honnête aisance, lorsque la mort l'enleva au moment où elle venait d'accomplir sa quatre-vingt-dixième année.

Montanator (THÉÂTRE DE LA). C'est actuellement le théâtre du Palais-Royal. Il est le nom de la Montansier, sa directrice, sous la Révolution et sous l'Empire; sous la Restauration, il devint un café chantant connu sous le nom de café de la Montansier et qui fut un des centres de l'opposition bonapartiste. L'habile directrice succéda dans cette salle, en 1790, aux acteurs appelés troupe du théâtre Beaujolais; elle la fit approprier à sa destination nouvelle et ouvrit le 12 avril de cette

année. On jouait tous les genres au nouveau théâtre, et ce fut par un opéra italien, les *Epoux mécontents*, qu'on débuta. La troupe, extrêmement remarquable, était composée d'artistes de premier ordre, parmi lesquels on comptait, pour la tragédie et la comédie : Baptiste, Dumas, de Lorme, Vallée, Vazel, Patrat, Grammont, Mmes Sainval, Vazel, Mlle Mars, qui débutait alors, et pour l'opéra : Micaleff, Lebrun, César, Fradelle, Amiel, Mmes Fradelle, Thomassin, Mars cadette, Luce, Berger, etc.

Dès le premier, jour le nouveau théâtre obtint un grand succès, grâce surtout à ce que les grands ouvrages du haut répertoire alternaient avec des traductions d'opéras de Camarosa, de Paisiello, de Sarti, de Martini, quelques opéras originaux, et enfin des farces qui faisaient courir tout Paris, telles que *le Sourd* ou *l'Auberge pleine* de Desjardins, et *le Hérisson de Jocrisse*. En 1791, Louis, le fameux architecte du Grand-Théâtre de Bordeaux, fut chargé par la Montansier d'agrandir la salle, devenue trop petite. En quinze jours celui-ci eut achevé son travail et livra au public une salle vaste, commode, élégante et contenant jusqu'à 1,300 places. Le théâtre devint de plus en plus à la mode, bien que l'époque fût peu favorable aux entreprises dramatiques. Quelques opéras surtout amenèrent la foule et fournirent une carrière longue et retentissante : *Isabelle de Salisbury*, de Mengozzi; *Aliz de Beaucaire*, de Rigol; *le Roi et le Pèlerin*, le *Mont Alphonse*, de Foignot, etc. En 1793, le théâtre de la Montansier devint le théâtre de la Montagne; on y vit défiler toute une série de pièces patriotiques. Deux ans plus tard, en 1795, nouveau changement, ce fut le théâtre des Variétés-Palais-Egalité. Enfin, le 18 germinal an VI (8 avril 1798), la Montansier ayant cédé ses droits à une commission de cinq membres, composée de cinq acteurs de son théâtre, César, Crété, Foignot, Amiel et Simon, la nouvelle administration entra en fonction; Brunet, qui sortait du théâtre de la Cité, fut l'artiste en vogue de la nouvelle troupe, qui resta là jusqu'en 1806. A cette époque, le théâtre fut fermé, et la troupe émigra sur le boulevard Montmartre. La salle de la Montansier, convertie d'abord en café chantant, puis en spectacle gymnastique, ne retrouva que bien plus tard sa destination première. Le théâtre du Palais-Royal y ouvrit ses portes le 6 juin 1831 et n'a jamais cessé depuis le cours de ses représentations. On se souvient même que, en 1848, il reprit pour un instant le nom de la célèbre comédienne qui l'avait baptisé soixante ans auparavant, V. VARIÉTÉS (théâtre des) et PALAIS-ROYAL (théâtre du).

MONTANT, ANTE adj. (mon-tan, ante — rad. monter). Qui monte, qui se meut de bas en haut : Bateau MONTANT. Scap MONTANT.

— Qui s'élève, qui est de plus en plus haut à mesure qu'on avance : Une rue MONTANTE. Dans un chemin montait, sablonneux, malaisé. Et de tous les côtés au soleil exposé, Six forts chevaux tiraient un coche.

LA FONTAINE.

— *Marée montante*, Reflux, mouvement de la mer dont les flots s'élèvent. Il fig. Mouvement progressif ascendant : La classe la plus nombreuse a pour elle des avantages irrésistibles.

— Blas. Se dit des croissants dont les cornes sont tournées vers le chef de l'écu : Procy : D'argent, à la bande d'azur chargée d'un croissant MONTANT du champ.

— Mus. Qui va du grave à l'aigu : Gamme MONTANTE.

— Modes. *Robe montante*, Robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules : De midi à six heures du soir, les Parisiennes portent des ROBES MONTANTES comme des religieuses. (L. Huart.)

— Art milit. *Garde montante*, Garde qui va distribuer des hommes dans divers postes.

— Comm. *Commis montant*, Celui qui en relève un autre dans son service.

— Constr. *Joint montant*, Joint vertical de deux pièces.

— Chem. de fer. *Train montant*, Train qui se dirige vers le point principal de la ligne, c'est-à-dire vers Paris, pour la plupart des chemins de fer français.

— Bot. *Tige montante*, Tige qui, d'horizontale qu'elle était à la base, se recourbe pour devenir verticale. Il *Peduncule montant*, Celui qui, après avoir été arqué à la base, reprend la direction verticale vers son sommet. Il *Pétiole montant*, Pétiole qui suit une direction analogue.

MONTANT S. m. (mon-tan — rad. monter). Pièce posée verticalement. Le MONTANT d'une croisée, d'une porte, d'une grille.

— Gout relevé, d'ouïr forte et pénétrante : Vin qui a du MONTANT. Donner du MONTANT à une sauce. Le MONTANT du tabac. On ajoute à la bière différentes substances pour augmenter l'agrement et la force de cette boisson, la colorer et lui donner du MONTANT. (Mme de Genlis.)

— Fig. Qualité de ce qui impressionne fortement, énergiquement; forte saveur morale : Lorsqu'une blonde se mêle d'être piquante, lorsqu'une joyeuse animation colore son teint transparent, elle a encore plus de bouquet, plus de MONTANT qu'une brune. (E. Sue.)

— Comm. Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense : Le MONTANT d'une facture. Dans un état de choses normal, le MONTANT des contributions paraît devoir être le vingtième du produit total du pays. (Proudh.)

— Administr. Ecclésiastique, magistrat, officier ministériel à qui, par droit d'ancienneté, on doit réserver, en cas de vacance, une place, une charge, un emploi : Le premier MONTANT de la grand-chambre. Le premier MONTANT des lieutenants.

— Fauconn. *Prendre le montant*, Se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier à la poursuite duquel il a été lancé. Il *Montant de la bride*, Partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche vers le sommet de la tête.

— Mar. Mouvement ascendant de la mer : Indépendamment de la loi que le mouvement du soleil leur impose, les vents sont encore asservis au MONTANT des marées qui augmentent leur force et quelquefois change leur direction. (Bougainville.) Il *Montants de poupe*, Bois droits que l'on place verticalement à la poupe et dans sa charpente. Il *Montants de voûte*, Bois courbes placés verticalement dans la charpente de l'arrière. Il *Montants de balustrade*, Pièces de fer ou de bois placées verticalement sous les balustrades et les bittes. Il *Montant de pavillon*, Pièce de bois droite où passe le bâton d'enseigne de poupe.

— Techn. Chacune des deux pièces dans lesquelles s'enchâssent les échelons d'une échelle. Il Nom donné aux barres de fer ou de cuivre des grosses et moyennes horloges à poids, dans lesquelles roulent les pivots des roues. Il Nom donné aux cordes qui vont de haut en bas dans une raquette.

— Typogr. *Montants d'une presse*, Jumeles.

— Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux.

— Sylvic. Tige principale d'un arbre.

MONTANUS, hérésiarque qui vivait au II^e siècle. V. MONTANISTES.

MONTANUS (Jean-Baptiste), médecin italien. V. MONTANO.

MONTANUS, savant théologien et philosophe espagnol. V. ARIAS MONTANUS.

MONTARAN (Marie-Constance-Albertine DE MOISSON DE VAUX, baronne DE), femme de lettres française, née à Rouen vers 1795. Fille d'un écuyer de la reine Hortense, elle épousa un écuyer de Napoléon I^{er} et fut elle-même attachée, toute jeune encore, à la cour, où elle fit partie du service de la reine Hortense et de l'impératrice Joséphine. De très-bonne heure, elle montra un goût très-vif pour la musique, la peinture, les lettres, qu'elle cultiva avec succès, et trouva, dans un voyage en Italie, l'occasion de développer ses goûts artistiques et littéraires. Mme Montaran rapporta de son excursion dans la Péninsule la description des lieux qu'elle avait visités et, sur le conseil de Charles Nodier, elle débuta dans les lettres en publiant ses impressions de voyage sous le titre de *Naples et Venise* (Paris, 1837, in-8). Depuis de longues années cette femme de mérite s'est retirée dans le Calvados, où elle s'est formée une intéressante galerie de tableaux anciens et modernes que la ville de Caen doit posséder après sa mort. Outre l'ouvrage précité, on a de Mme de Montaran : *Rome et Florence* (1838, in-8); *les Bords du Rhin* (1838, in-8); *Anselme* (1840); *la Marquise de Vivonne* (1842, 2 vol. in-8); *Mes loisirs* (1846, 2 vol. in-8); *la Clef des champs* (in-8); *Poésies* (1855, in-8); *Jeune de Kérualles* (1859, in-18); *Pastourelles*, poésies (1863, in-18).

Montary (MADAME DE), drame de Boulihet. V. DAME DE MONTARY (A).

MONTARGIOIS, OISE S. et adj. (mon-tar-joi, oi-se). Géogr. Habitant de Montargis; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : LES MONTARGIOIS. La population MONTARGIOISE.

MONTARGIS, en latin *Mons Argisus*, ville de France (Loiret), ch.-l. d'arrondissement, au pied d'une colline sur le Loing et le canal de Briare, à 69 kilom. E. d'Orléans; pop. aggl., 8,104 hab. — pop. tot., 8,196 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 95 communes et 79,305 hab. Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce; justice de paix; collège communal; bibliothèque publique; musée. Fabriques de draps communs, serge, bonneterie, coutellerie, rouennerie, brasserie, tannerie, mégisseries, papeteries. On récolte dans les environs une assez grande quantité de vins communs colorés, dits *vins du Gâtinais*, qui servent aux coupages. Commerce de grains, vins, safran, ciré, miel, cuirs, laines et bestiaux. Au moyen âge, Montargis était entourée de murailles flanquées de tours et dont il reste encore quelques vestiges. Un jardin occupe en grande partie l'emplacement de l'ancien château fort que Charles V avait fait reconstruire. Les débris les plus importants de cette forteresse, autrefois si redoutable, sont une poterne du XII^e siècle et un corps de logis à tourelles, remontant à une époque moins reculée. Le chœur et l'abside de l'église sont d'une grande élégance. Le musée contient une série de tableaux anciens et modernes, des dessins, des gravures et un magnifique plan en relief de l'ancienne

forteresse. Les bords du canal du Loing sont plantés de magnifiques platanes.

Montargis, autrefois chef-lieu du Gâtinais, faisait partie de l'apanage de la maison d'Orléans, lorsqu'elle fit retour à la couronne par l'avènement de Louis XII. En 1523, François I^{er} engagea la ville, le château et la forêt à Renée de France, épouse d'Irclercule d'Este, en conservant la faculté de rachat perpétuel. Cette princesse vint, lors de son veuvage, habiter Montargis et elle y fit divers embellissements. Charles IX érigea la ville en duché en 1570. Louis XIII racheta ce domaine aux descendants de Renée de France et, en 1626, Montargis passa dans la maison d'Orléans en devenant la propriété de Gaston de France. Ce prince étant mort sans enfants mâles, son héritage revint au frère de Louis XI, Philippe, qui le transmit à ses descendants.

Patrie du conventionnel Manuel, du peintre Girodet et de Mme Guyon.

MONTARGIS (chien de). V. CHIEN.

MONTARON (Robert-François DE), en religion le père Hyacinthe de l'Assomption, théologien français, né à Paris en 1705, mort en 1770. Il entra dans l'ordre des augustins, se livra avec succès à l'art oratoire et reçut de l'ancien roi de Pologne Stanislas le titre de son aumônier. Le Père Montaron, atteint de paralysie, se rendit en 1770 à Plombières, pour y essayer de se guérir. Il y mourut peu après, noyé pendant un débordement subit de l'Angronne. On lui doit un ouvrage important et estimé des ecclésiastiques : *Dictionnaire apostolique à l'usage de MM. les curés* (Paris, 1752-1758, 13 vol. in-8) et quelques autres écrits.

MONTARQUE (Pierre DE), ingénieur militaire prussien, d'origine française, né à Uzès en 1660, mort à Maestricht en 1733. Il appartenait à une famille protestante qui se fixa en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes. Pierre de Montarque prit du service dans ce pays, obtint, grâce à ses talents, un avancement rapide, fut nommé major général et ingénieur en chef, dirigea le siège de Stralsund et fut chargé de diverses missions de confiance. Il a laissé le relevé complet des rives de la Baltique et de nombreux plans de villes fortes.

MONTARROYO (José FREIRE DE), littérateur portugais, né à Lisbonne en 1670, mort en 1730. Il compléta ses études en parcourant la plus grande partie de l'Europe, suivit le métier des armes de 1704 à 1710, puis se consacra entièrement à son goût pour les études littéraires et introduisit le premier, dit-on, l'usage des gazettes en Portugal. Outre de nombreux manuscrits, il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *Négociations de la paix de Ryswyk* (La Haye, 1677, 2 vol. in-8); *Aureola dos Indios* (Lisbonne, 1702, in-fol.); *Historia annua do mundo das gazetas de Lisboa* (Lisbonne, 1714-1758), recueil annuel; *Relação dos progressos das armas portuguesas na India* (Lisbonne, 1715-1716, 3 vol. in-4); *Os orizes conquistados* (Lisbonne, 1716, in-4); *O novo Nabuco* (Lisbonne, 1717, in-4); *Oran conquistado e defendido* (Lisbonne, 1733, in-4), etc.

MONTASER-BILLAH (Aboul-Hasan Hakem II AL), calife ommeide d'Espagne. V. MONTASER-BILLAH.

MONTASSIN S. m. (mon-ta-sain). Comm. Coton file du Levant.

MONTASTRUC, bourg de France (Haut-Garonne), ch.-l. cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Toulouse; pop. aggl., 560 hab. — pop. tot., 1,107 hab. Usine. Commerce de grains.

MONTATAIRE, bourg et comm. de France (Oise), cant. de Creil, arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Senlis, au confluent des vallées de l'Oise et du Thérain; pop. aggl., 298 hab. — pop. tot., 4,604 hab. Fabrication de cachemires, boutons de soie, papeterie; usine métallurgique très-importante, avec forges, fonderies et laminières, scieries de bois de planche. Montataire était autrefois entouré de murailles, dont on voyait encore les restes vers la fin du dernier siècle. Ce lieu était autrefois considérable. On prétend que César, lorsqu'il entra dans le Beauvoisis, s'arrêta à Montataire, dont il admira la charmante situation. C'est là aussi que l'ermite Pierre commença ses prédications en faveur de la première croisade. De nos jours, on y remarque un château, construit en 1400 et flanqué de tours, d'où l'on découvre une belle vue sur la vallée de l'Oise. L'église paroissiale, qui, comme le château, est située sur le coteau qui domine le bourg, présente trois époques évidentes de construction. La nef est d'un gothique lourd, probablement du commencement du XIII^e siècle; le portail en face du chœur et un portail latéral paraissent d'une construction antérieure.

MONTAUDAN, en latin *Mons Abanus*, ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de département, d'arrond. et de deux cantons, entre la rive droite du Tarn et le Tescou, à 641 kilom. S. de Paris, par 44° 1' de lat. N. et 60° 59' de long. O.; pop. aggl., 16,635 hab. — pop. tot., 25,624 hab. L'arrond. comprend 11 cantons, 63 communes et 101,330 hab. Evêché suffragant de Toulouse; grand et petit séminaires; église consistoriale réformée; Faculté de théologie protestante. Tribunaux de 1^{re} instance

et de commerce; deux justices de paix. Lycée national; école normale d'instituteurs; école professionnelle. Bibliothèque publique; musées de peinture, d'histoire naturelle. Société des sciences, agriculture et belles-lettres. Filature de soie; fabrication de toiles en soie pour bluter les farines; minoterie, chaudronnerie; fabriques de porcelaine, amidon, bougies, produits pharmaceutiques, couleurs; teinturerie, brasseries, poteries; fabrication de plumes à écrire. Commerce important de grains, farine, cuirs, draps, laines, huiles, fruits, épicerie, droguerie; exportation de chiffons pour papeteries. Entrepôt de commerce pour plusieurs villes du Midi, notamment pour les grains.

La ville est située sur un plateau de 20 à 30 mètres de hauteur, entre la rive droite du Tarn, à l'O., et le ruisseau de Tescon au S., et traversée en outre par le profond ravin du Griffon. La ville proprement dite est reliée à son faubourg par un beau pont de pierre et de brique, construit au xix^e siècle et formé de sept grandes arches ogivales et de six petites arches comprises entre les grandes. La cathédrale, achevée en 1739, a 87 mètres de longueur sur 38 de largeur. La voûte de la nef, de 25 mètres d'élévation, est supportée par vingt piliers en pierre de taille, ornés de pilastres doriques. Seize grandes arcades, surmontées de vitraux, séparent la nef principale des bas côtés. La sacristie renferme un bon tableau d'Ingres, le *Veu de Louis XIII*. L'église Saint-Jacques est dominée par une curieuse tour en brique, qui date du xii^e ou du xiii^e siècle. La chapelle du faubourg de Sapiac renferme aussi un tableau d'Ingres, né dans une des maisons de ce faubourg; ce tableau représente la *Bienheureuse Germaine Cousin*. L'hôtel de ville, récemment restauré, contient un musée, fondé en 1843 au moyen des dons du gouvernement et surtout des libéralités d'Ingres, qui a légué une collection entière d'objets d'art à sa ville natale, et dont la statue a été élevée par souscription sur une des principales places de Montauban.

Nous signalerons aussi : la préfecture; l'évêché; le beffroi ou tour de Lautie; la Bourse; le tribunal de commerce; le lycée; la halle; le musée d'histoire naturelle; la bibliothèque de la ville, qui compte 15.000 volumes; la place Royale, bordée de portiques et ornée de portes à chacun de ses angles; les allées des Carmes, délicieuse promenade qui offre de magnifiques points de vue sur la vallée du Tescon; le jardin d'horticulture et d'acclimatation; le quai; le Cours et le pont de sept arches qui relie les deux rives du chemin de fer de Montauban à Rodez et de Montauban à Toulouse et à Bordeaux.

La fondation de Montauban en 1144, par Alphonse, comte de Toulouse, eut pour cause un des abus odieux et indécents de l'ancien régime, le *droit de cuissage*, qu'exerçaient non-seulement les seigneurs laïques, mais encore les moines, les évêques et les abbés. Les abbés du monastère de Montauriol exerçaient ce droit dans toute sa plénitude sur leurs jeunes vassaux. Les habitants, indignés de ce honteux assujettissement, réclamèrent la protection de leur seigneur suzerain qui, ne pouvant priver l'abbé de Montauriol de ses droits seigneuriaux, leur offrit aide et protection s'il voulait venir s'établir au bas d'un château, situé près de l'abbaye, et qui lui appartenait. La nouvelle cité prit le nom de *Mons Albanus*, qui donna naissance à celui de Montauban. Plus tard, cette ville se signala par son patriotisme dans les guerres contre les Anglais; cédée au roi d'Angleterre par le traité de Bretigny, elle ne voulut pas cesser d'appartenir au roi de France, et les Anglais, qui occupèrent l'importante ville de Montauban, consentirent intérieurement dans le voisinage quatorze forts pour la bloquer et l'asphaler. Ce fut une des premières villes qui embrassèrent la religion réformée; en 1560, l'évêque Jean de Lettes et son official embrassèrent le calvinisme. Ses habitants la fortifièrent et en firent un place de guerre formidable, le boulevard du parti protestant. Après la mort de Henri IV, Montauban, qui était une des places de sûreté des protestants, affecta souvent une entière indépendance. En 1621, elle entra dans la révolte générale des calvinistes; l'année suivante, Louis XIII vint en faire le siège à la tête de son armée; on montre encore le château de Piquecos, où ce roi avait établi son quartier général. Après trois mois de tranchée ouverte, l'armée royale fut forcée de lever le siège. Ce ne fut qu'en 1629 que cette ville fit sa soumission au roi, et bientôt après Richelieu fit détruire toutes ses défenses. Les dernières années du xviii^e siècle y furent signalées par d'horribles persécutions contre les réformés, que l'on résolut de convertir de force au christianisme. (V. DRAGONADES.) Patrie de Lefranc de Pompignan et du peintre Ingres, la Petite ville de France (ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond., et à 13 kilom. de Montfort; pop. aggl., 733 hab. — pop. tot., 3.065 hab. A 1 kilom. au N. de la ville s'élève le château fort, qui fut pris et pillé par les Français en 1487 et dont l'enceinte forme un carré long d'environ 200 mètres. Deux tours d'angle sont encore debout. L'entrée principale, très-bien conservée et encore habitée, s'ouvre entre deux énormes tours en pierre de taille et paraît remonter au commencement du xvi^e siècle.

Montauban (SYNODE DE). V. SYNODES.

MONTAUBAN (Jean, sire DE), amiral de France, né en Bretagne vers 1412, mort à Tours en 1466. Fils d'un chancelier de la reine Isabelle de Bavière, il dut à sa naissance d'être nommé chambellan et conseiller du roi Charles VII, maréchal de Bretagne. C'est à ce dernier titre qu'il fut chargé, lors du procès intenté par le duc Pierre II à son frère Gilles, de la garde de ce dernier qu'il traita avec les plus grands ménagements. Par la suite, Jean de Montauban contribua à enlever aux Anglais Caen, Cherbourg, la Normandie, reçut de Charles VII, en récompense de ses services, en 1450, le titre de bailli du Cotentin, fut chargé trois ans plus tard de passer en Guyenne, se signala particulièrement par sa valeur au combat de Castillon, où Talbot trouva la mort, et réduisit toute la province. En arrivant au trône, Louis XI nomma Montauban grand maître des eaux et forêts (1461) et l'investit peu après de la dignité de maréchal de France. — Son frère, Arthur de MONTAUBAN, bailli du Cotentin, fut un des assassins du prince Gilles de Bretagne. Lorsqu'on poursuivait les auteurs de cet attentat, il chercha un refuge chez les célestins de Marcassis où il embrassa la vie religieuse (1460), devint par la suite archevêque de Bordeaux et mourut en 1468.

MONTAUBAN (Philippe DE), chancelier de Bretagne, de la même famille que les précédents, mort en 1518. D'abord capitaine de Rennes, puis chancelier de Bretagne (1485), il devint, après la mort de François II (1483), membre du conseil de régence qui devait gouverner pendant la minorité de la duchesse Anne et exerça sur l'esprit de cette jeune princesse une grande influence. Il empêcha la réalisation du projet formé par le maréchal de Rieux, de faire marier Anne avec d'Albret, dissuada la jeune duchesse de se placer sous la protection du roi d'Angleterre et contribua puissamment à amener son mariage avec Charles VIII (1491). Ce prince lui avait promis, en récompense de ce qu'il venait de faire pour l'union de la Bretagne avec le royaume, la dignité de chancelier de France; non-seulement Montauban n'obtint pas cette charge, mais encore il perdit la chancellerie de Bretagne, qui fut abolie en 1494. Toutefois, pour ne pas trop mécontenter, Charles VIII lui laissa les titres de gouverneur et garde-seal de la chancellerie et le nomma chef d'une chambre de justice.

MONTAUBAN (Jacques ROUSSET DE), juriste-consulte et poète dramatique français, né vers 1620, mort à Paris en 1685. Ce fut un avocat distingué du parlement de Paris, où il fut élu échevin en 1678. Homme d'esprit et de plaisir, d'un commerce agréable, il vivait dans la société des hommes de lettres les plus distingués de son temps, Racine, Boileau, Chapelle, etc., et, par là, dit-on, à la conception de la comédie des *Plaideurs* et se mit lui-même en tête de composer des tragédies et des comédies; mais il ne produisit que des œuvres au-dessous du médiocre, dont les plans sont manqués et dont la versification, assez correcte, est vide et redondante. C'est à peine si on connaît aujourd'hui les titres de ses tragédies, *Séleucus*, *Zénobie*, *Indogone*, le *Comte de Hollande*, jouées de 1650 à 1653, et de ses comédies, intitulées : les *Charmes de Félicie* et *Pauvre*. Plusieurs plaidoyers de lui ont été insérés dans le *Cabinet des curieux*; on y remarque du mouvement, de la chaleur, mais une trop grande profusion de traits historiques et l'abus des figures.

MONTAUBAN ou **MONTAUBAND**, célèbre chef de filibuster, mort à Bordeaux en 1700. On ignore la date et le lieu de sa naissance et les causes qui l'amenèrent à embrasser le genre de vie des fameux écumeurs de mer des Antilles. Joignant l'habileté d'un marin consommé à une bravoure à toute épreuve, il acquit un rapide ascendant sur ses compagnons et, à la tête d'équipages exclusivement composés de Français, il fit une guerre acharnée pendant vingt ans aux Espagnols et aux Anglais en prenant pour principal théâtre de ses exploits les côtes de la Nouvelle-Espagne, de Carthagène, du Mexique, de la Floride, de la Nouvelle-York, de la Guinée, des Canaries et du Cap Vert. En 1691, il alla ravager la côte de Guinée et détruisit le fort de Sierra-Leone. Trois ans plus tard, Montauban amena en France et vendit plusieurs prises faites sur les Anglais dans les mers d'Amérique. En 1693, il quitta Bordeaux sur une corvette de 34 canons, retourna sur les côtes de Guinée où il captura ou raïonna un grand nombre de navires hollandais et anglais, croisa ensuite sur les côtes d'Angola, aborda un bâtiment anglais de 52 canons, et il venait de s'en emparer lorsque le feu, qui prit aux poudres, fit sauter les deux vaisseaux. Echappé comme par miracle à cette terrible explosion, Montauban parvint avec quelques-uns de ses compagnons à gagner le cap Corse, où il fut accueilli par des négres à qui il avait rendu la liberté. Au bout de quelque temps, il put s'embarquer sur un navire portugais, gagna les Antilles et de là revint en France. Il passa pour l'auteur d'une *Relation du voyage du sieur de Montauband, capitaine de filibusters, en Guinée, en l'année 1695*, laquelle a été publiée à la suite de la traduction de Las Casas, *Tyrannies et cruautés des Espagnols* (Amsterdam, 1692).

MONTAUBAN (Charles-Guillaume-Antoine COUSIN), général français, comte de Palikao. V. COUSIN-MONTAUBAN.

MONTAUBRY (Achille-Félix), chanteur français, né à Nîort (Deux-Sèvres) le 13 novembre 1828 d'une famille de musiciens. Il se livra d'abord à l'étude de divers instruments, notamment du violon et du violoncelle. Entré au Conservatoire dans la classe de violoncelle, il en sortit peu après et essaya de se créer des ressources en jouant du violon ou du violoncelle, *ad libitum*, au Vaudeville, à la Porto-Saint-Martin et à la Gaité. Puis l'idée lui vint de monter de l'orchestre sur la scène, et comme il avait de la voix, de la méthode, une entente parfaite de la musique, la chose lui parut facile. Il entra donc au Conservatoire, où il prit les leçons de Panseur, obtint un prix en 1846 et débuta la même année à l'Opéra-Comique. Mais Roger régnait alors à la salle Feydeau, dans tout l'éclat de ses premiers succès. Le débutant passa inaperçu, résilia son engagement et partit pour la Nouvelle-Orléans. L'année suivante (1848) il revint en France et se fit entendre successivement au théâtre de Lille, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, au théâtre royal de La Haye, à Strasbourg, à Bordeaux, à Marseille. Engagé pour la seconde fois à Bruxelles aux appointements de 40.000 fr. pour huit mois, il reçut les propositions du directeur de l'Opéra-Comique, M. Roquesjan, et se lia pour cinq années à ce dernier théâtre, à des conditions analogues. Les débuts de M. Montaubry devant le public parisien eurent lieu le 16 décembre 1858, dans les *Trois Nicolas* de Clapissin, avec un succès éclatant dont toute la presse, sympathique au jeune ténor, se fit l'écho empressé. Accueilli dès la première soirée comme l'héritier de Roger, de Ponchard et d'Elleviou, il reprit depuis lors avec un égal bonheur l'ancien répertoire : *Fra Diavolo*, le *Postillon de Longjumeau*, le *Songé d'une nuit d'été*, le *Chaperon Rouge*, *Ros et Colas*, les *Mousquetaires de la Reine*, les *Diamants de la couronne*, le *Pré aux Clercs*, *Zampa*, etc. Depuis il a créé, entre autres rôles : le *Roman d'Elvire* (1860), la *Circassienne* (1861) où il avait un rôle travesti de femme; *Lalla-Rouck*, de M. Félicien David, le plus grand succès du compositeur et de son interprète (1862); le *Trois de Pierrot*; *Lara*, de M. Maillart (1864), etc. En 1868, M. Montaubry quitta l'Opéra-Comique, fonda une école de chant et, peu après, devint propriétaire et directeur du théâtre des Folies-Marigny. Vers 1870, il se démit de sa direction et, depuis lors, il s'est fait entendre comme chanteur sur divers théâtres, notamment à Bruxelles. A la fin de 1873, il a été engagé au théâtre de la Gaité, à Paris.

M. Montaubry, qui réalise sous beaucoup de rapports l'idéal des héros de l'Opéra-Comique, fait un grand et très-habile usage de la voix mixte et de la voix de tête. Il y trouve, selon l'expression de M. Aubry, « des nuances dans les nuances ». Talent un peu grêle pour les personnages qui, comme Zampa, exigent de mâles accents, il excelle dans ceux qui tirent leur principal charme des notes douces et mélancoliques. Toutefois, il ne manque pas de pétulance et son jeu, pour être gracieux et parfois efféminé, a souvent du feu et de la véritable émotion. On a dit avec raison qu'il rappelle les Ponchard, les Chollet et les ténors les plus populaires de l'école française. Une de ses camarades a caractérisé sa manière par un mot qui s'est répété dans les coulisses : elle a baptisé cet artiste « le ténor Coïbri ». En 1850, étant à La Haye, M. Montaubry a épousé Mlle Caroline Prévost, fille de la cantatrice Zoé Prévost, cantatrice elle-même et qui a eu divers engagements sur les mêmes scènes que son mari. M. Montaubry, qui est aussi un excellent musicien, a composé la musique et les paroles de plusieurs romances, quelquefois attribuées par erreur à son frère.

MONTAUBRY (Edouard), compositeur français et chef d'orchestre du théâtre du Vaudeville, est frère du précédent, qui, lors de son engagement à l'Opéra-Comique, a stipulé qu'il créerait un rôle dans un ouvrage spécialement écrit à son intention par M. Edouard Montaubry. Ce dernier a fait la musique d'un grand nombre de rondes, mélodies et romances, dont la plupart intercalées dans des pièces de théâtre ont joui d'une certaine popularité; tels sont les morceaux de la *Dame aux Camélias*, des *Filles de marbre* (la chanson de Marco), de la *Vie en rose*; ceux de *Freluchette*, du *Nid d'amour*, du *Rat de ville* et du *Rat des champs*, etc.

MONTAUD, nom d'un faubourg de Saint-Etienne, à 2 kilom. N. de la ville, renfermant d'importantes forges pour la conversion de la fonte en fer et des mines de houille; 5,726 hab. V. ETIENNE (SAINT).

MONTAULT (Philippe DU). V. NAVAILLES.

MONTAULOUX, en latin *Mont Orosus*, bourg et comm. de France (Var), cant. de Fayence, arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Draguignan; 1,779 hab. Moulins à huile; mine de houille dans la forêt voisine. Ruins du fort Saint-Barthélemy. Aux environs, sur un rocher, tour crénelée fort ancienne.

MONTAUSIER. La terre de Montausier, dans l'Angoumois, avec titre de baronnie, avait ses seigneurs particuliers dès le xiii^e siècle. Vers

1325, elle passa dans la maison de Sainte-Maure, par le mariage de Marguerite, fille unique et héritière de Foucaud, seigneur de MONTAUSIER, et de Pétroline de Mosnac, dame de Jonzac. Elle fut érigée en marquisat en 1644, puis en duché-pairie en 1664, en faveur de Charles de Sainte-Maure, gouverneur de Louis, dauphin de France, fils unique de Louis XIV. Le duc de MONTAUSIER n'ayant laissé de son mariage avec Julie-Lucine d'Angennes, marquise de Rambouillet, qu'une fille, la pairie se trouva éteinte.

MONTAUSIER (Charles de SAINTE-MAURE, marquis, puis duc DE), gouverneur du grand Dauphin et pair de France, né en 1610, mort à Paris en 1690. Il était fils de Léon de Sainte-Maure, baron de Montausier, et de Marguerite de Chateaubriant. Simple cadet, il entra au service sous le nom de marquis de Salles, se distingua en Italie, surtout à la prise de Casal; en Lorraine, où il obtint le grade de maréchal de camp, au siège de Brissach (1636). Son frère aîné, Hector de Montausier, ayant été tué en 1635 à Bormio, le cadet hérita de son nom, de sa fortune et, qui plus est, épousa la femme qui lui était destinée, la belle Julie d'Angennes. Les deux jeunes gens avaient été présentés l'un à l'autre à l'hôtel de Rambouillet, et Hector de Montausier, presque agréé par la précieuse, dut pourtant se rendre à l'armée. Tallemant des Réaux raconte qu'au départ il dit à Mlle de Rambouillet qu'il serait tué dans cette campagne et que son frère, plus heureux, l'épouserait : ce qui en effet se vérifia; mais Julie d'Angennes fit attendre longtemps son consentement. Le marquis de Montausier retourna à l'armée, servit sous le maréchal de Guebriant, fut fait prisonnier à la déroute de Dillingen (1643) et, deux ans plus tard, épousa enfin l'héroïne de la chambre bleue. Il y avait neuf ans qu'il soupirait. Une de ses galanteries les plus célèbres est la confection du recueil poétique, la *Guirlande de Julie*, auquel collaborèrent tous les beaux esprits du temps et dont le manuscrit, richement relié, fut offert à Julie d'Angennes le 1^{er} janvier 1641 (voir ci-dessus). Seize madrigaux sont dus à Montausier lui-même; ce sont les plus détestables. Afin de pouvoir se marier, il alajura le protestantisme.

Il venait d'être nommé gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois lorsque survint la Fronde. Il suivit le parti de la cour, quoique tous ses amis fussent des frondeurs et qu'il eût lui-même à se plaindre de Mazarin, paralyse la sédition dans son gouvernement et, ayant rejoint le comte d'Harcourt, coopéra avec lui à la pacification du Midi. Il reprit Saintes, délogea les Espagnols de Talmont, fut blessé grièvement au combat de Montançats (1652) et, revenu à Paris à la fin de la guerre civile, se dédommagea des fatigues et des périls de la lutte par le commerce des beaux esprits. Les plus pédants surtout lui plaisaient; il aimait fort et protégeait de son pouvoir Balzac, Menage, admirait Chapelain, et même il fut d'avis qu'il fallait faire bâtonner La Mesnardière, detracteur d'un grand poète. La *Pucelle* était sa lecture de prédilection. Fort assidu à la cour, il fut nommé chevalier des ordres du roi (1662), gouverneur de la Normandie après la mort du duc de Longueville (1663), fit aux côtés de Louis XIV, qui le créa duc et pair, la campagne de Franche-Comté (1664), et eut le courage de rentrer dans son gouvernement quoique la peste y fit de cruels ravages. Le roi résolut de confier l'éducation du grand Dauphin, alors âgé de sept ans (1668), à un homme d'un caractère si honorable, et, de fait, il ne pouvait guère mieux choisir. Le rude et honnête duc de Montausier était un phénomène dans l'entourage vicié du grand roi. Il s'acquitta de ses fonctions avec la stricte exactitude qu'il apportait à toute chose, assujettit son élève à la discipline la plus sévère, ne lui donna pas un moment de relâche, comme s'il se fût agi de dompter une bête féroce, et, avec la meilleure volonté du monde, ne réussit qu'à faire un dévot de l'intelligence la plus épaisse; par le choix des livres qu'il lui imposait, M. de Montausier provoqua chez lui une si vive horreur des lettres, que le Dauphin ne se résigna jamais à ouvrir un livre des qu'il fut libre de ne plus le faire. Bossuet ni l'évêque d'Arras, Huet, ne parvinrent à lui faire surmonter ce dégoût; il est vrai qu'ils n'osèrent employer le grand moyen du duc de Montausier : le fouet. Ce fut pour le grand Dauphin que M. de Montausier entreprit ces belles éditions des classiques *Ad usum Delphini*, qu'il surveilla lui-même page par page; il rédigea aussi un *Recueil de maximes morales et politiques*, pour le même usage, et se montra durant toute cette période extrêmement laborieux, en pure perte. Il était ainsi fait, que ses meilleures qualités se tournaient en défauts par leur exagération. Cette éducation précieuse, qui devait être la grande œuvre de sa vie, fut tout à fait manquée. Elle prit fin en 1679, par le mariage du Dauphin; mais M. de Montausier ne cessa de surveiller son ancien élève, lui composa sa maison et lui écrivit souvent, pour lui rappeler ses devoirs de prince.

Montausier passa ses dernières années à la cour, chargé d'honneurs et toujours entouré de la plus grande considération, malgré ses allures de misanthrope et d'homme bourru. La mort de sa femme et celle de ses meilleurs amis, Chapelain et Conrart, l'enfonça davantage encore dans cette humeur morose qui fut le trait distinctif de son caractère. On lui dit

que Molière l'avait peint dans Alceste; il alla voir la comédie, quoiqu'il goûtât peu la jeune génération, les Molière, les Racine, et fut étonné; il s'écria : « Plût à Dieu que je fusse Alceste ! » Boileau, fort mal dans ses papiers à cause du ridicule qu'il déversait sur Chapelain, lui fit une flatterie pour le ramener; il écrivit dans son *Épître à Racine* :

« Qu'il importe à mes vers que Perrin les admire, Pourvu qu'ils puissent plaire au plus puissant des rois, Qu'à Chantilly Condé les souffre quelquefois, Et plût au ciel encore, pour couronner l'ouvrage, Que Montausier voulût leur donner son suffrage ! Le vieux bourru lui pardonna. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans et Massillon fit son oraison funèbre : « Homme d'une vertu haute et austère, dit le prédicateur, d'une probité au-dessus de nos mœurs, d'une vérité à l'épreuve de la cour, philosophe sans ostentation, chrétien sans faiblesse, courtois sans passion, l'arbitre du bon goût et de la rigueur des bienséances, l'ennemi du faux, l'ami et le protecteur du mérite, le rélateur de la gloire de la nation, le censeur de la licence publique; enfin, un de ces hommes qui semblent être comme le reste des anciennes mœurs et qui seuls ne sont pas de notre siècle. »

On a de Garat un *Eloge de Montausier*, couronné par l'Académie française (1781); Puget de Saint-Pierre a écrit sa *Vie* (1784, in-4°).

MONTAUSIER (Julie-Lucine d'ANGENNES, marquise, puis duchesse de), femme du précédent, née à Paris en 1807, morte en 1871. Elle était l'aînée des sept enfants de la célèbre marquise de Rambouillet et, comme le remarque Tallemant, il n'y a qu'Hélène au monde qui ait été autant qu'elle chantée par les poètes. Dans la première partie de sa vie, celle qui précède son mariage, elle aida sa mère à faire les honneurs de ce salon bleu ciel, qui est resté légendaire dans l'histoire des lettres au XVIII^e siècle. Elle était digne de sa mère, par les charmes du visage, par les dons de l'intelligence et les qualités du cœur; elle eut même quelque chose de plus séduisant; de plus sympathique. La marquise de Rambouillet avait su créer, réunir autour d'elle une société comme jamais depuis il ne s'en est rencontrée et elle a mérité que son nom y restât attaché; mais la figure la plus parfaite et la plus complète personification de cette société fut sa fille Julie.

Les beaux esprits s'empresèrent autour de la jeune fille; Fléchier l'admirait, les poètes la célébraient sous le nom de princesse Julie, comme ils chantaient sa mère sous celui d'Arctémiade. Mlle de Scudéry en fit un portrait précieux dans le *Cyrus*; elle l'appelle Philonide; Mademoiselle, dans la *Princesse de Paphlagonie*, la désigne sous le nom de princesse Aminte. D'après ces deux portraits, Julie d'Angennes aurait réuni toutes les perfections. Tallemant est d'un autre avis.

« Ça n'a jamais été une beauté, dit-il. A la vérité, elle a toujours eu la taille fort avantageuse. On dit qu'en sa jeunesse elle n'était point trop maigre et qu'elle avait le teint beau. Je veux croire, cela étant ainsi, que dansant admirablement comme elle faisait, avec l'esprit et la grâce qu'elle a toujours eus, c'était une fort aimable personne. Ses portraits furent froids de ce que je viens de dire. Malheureusement, aucun des portraits dont il parle n'est parvenu jusqu'à nous. Victor Cousin, qui a étudié avec amour la société féminine du XVIII^e siècle, n'a pu, malgré ses patientes recherches, en retrouver un seul.

Ses prétentions au bel esprit n'empêchaient pas Julie d'Angennes de montrer un excellent cœur et même du courage. Son plus jeune frère, né en 1824, le vidame du Mans, ayant été atteint de la peste à l'âge de sept ans, tandis que tout le monde fuyait le petit malheureux, Julie s'enferma dans sa chambre, le soigna nuit et jour et ne le quitta qu'après lui avoir rendu les derniers devoirs. En 1842, quand Mme de Longueville eut la petite vérole, toutes les amies de l'illustre malade, la belle et bonne Mme de Sablé elle-même, s'éloignèrent prives d'une belle peur; Julie d'Angennes brava la contagion et resta au chevet de son amie jusqu'à sa convalescence.

Ce furent ces beaux traits de dévouement qui, plus que toute autre chose, lui gagnèrent l'estime et l'amour du duc de Montausier. Julie se fit longtemps prior et ne se dérida au mariage que parvenue à l'âge des vieilles filles (trente-huit ans; encore son mari avait-il trois ans de moins qu'elle. Les noces se firent à Ruel, chez Mme d'Aulnoy. La période que l'on peut appeler son règne, comme lettrée et comme femme du monde, et qui s'étend de 1625 à peu près jusqu'en 1650, fut l'époque la plus brillante de l'hôtel de Rambouillet; ainsi que le dit Tallemant, le petit Louvre de la rue Saint-Thomas fut durant ce temps « le théâtre de tous les divertissements, le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus galant à la cour et de plus poli parmi les beaux esprits. »

Cette belle vie, donnée d'abord tout entière aux nobles choses de l'intelligence, fut malheureusement gâtée par les trop grandes complaisances tendues en sa faveur. Nommée d'abord gouvernante du grand Dauphin avant qu'il passât aux mains de son mari (1601-1604), la duchesse de Montausier fut ensuite appelée en qualité de dame d'honneur près de la reine, et il faut dire qu'elle

apporta dans ces fonctions, vis-à-vis du roi, une tolérance que l'on serait tenté de qualifier par un terme malsonnant. Occupée surtout à capter et à garder la faveur du prince, elle facilitait les rendez-vous du roi avec Mlle de La Vallière, puis avec Mme de Montespan. Elle remplaçait dans cette charge délicate Mme de Navailles, cette rigide gardienne du sérail, qui mettrait des verrous aux portes des filles d'honneur, faisait griller les fenêtres trop faciles à l'escalade et même boucher des cheminées par lesquelles les galants ne se gênaient pas de descendre comme don César chez don Saluste, dans *Ruy-Blas*. Mme de Montausier monta plus de condescendances et rit beaucoup de « la vieille folle », qui ne savait pas se rendre agréable. Elle savait se retirer à point quand Louis XIV voulait entretenir en particulier Mlle de La Vallière, et, quant à Mme de Montespan, elle lui prêtait sa propre chambre. En dehors du témoignage de Mme de Motteville, qui peut être suspect, Saint-Simon est là-dessus fort explicite; il raconte même une scène curieuse : M. de Montespan cherchant partout sa femme et accablant d'injures ignobles et trop méritées cette belle Julie d'Angennes chez qui elle avait trouvé un refuge impensable. Il est vrai qu'elle tomba malade et ne fit plus que languir depuis l'époque de cette horrible scène (1668) jusqu'à sa mort, arrivée trois ans après. Elle s'était retirée de la cour dès 1669.

Mme de Montausier eut de son mari deux filles, qui épousèrent, l'une le marquis de Grignan et l'autre le duc d'Uzès; deux fils qu'elle avait eux moururent en bas âge.

MONTAUD (Louis DE MARION DE), homme politique français, né au château de Montaut (Gers) en 1754, mort au même lieu en 1842. Mousquetaire de Louis XVI, il donna sa démission au commencement de la Révolution, dont il adopta les idées, devint en 1790 administrateur du district de Condom, lieutenant-colonel de la garde nationale du Gers, et fut élu député à l'Assemblée législative. De Montaut s'y fit remarquer comme un des membres les plus hostiles à la royauté, présida pendant quelque temps le club des Jacobins, défendit dans l'Assemblée les auteurs des massacres de Septembre et dénonça à la fureur populaire les royalistes désignés sous le nom de *Chevaliers du poignard*. Réélu à la Convention, il vota pour la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, contribua à la chute des girondins, fit décréter l'apothéose de Marat, prit part aux insurrections de germinal et de prairial (1795), se vit décréter alors d'accusation, mais fut amnistié en 1796 et rentra, à partir de ce moment, dans la vie privée. La loi de 1816 contre les régicides força de Montaut à se réfugier en Suisse, où il resta jusqu'à la révolution de juillet 1830. Il revint alors en France, où il a terminé obscurément sa vie.

MONTAZALITE s. m. (monta-za-li-te). Hist. relig. Nom donné à des sectaires mahométans qui nient la prédestination et la vision de Dieu par les yeux du corps.

MONTAZET (Antoine DE MALVIN DE), archevêque de Lyon, membre de l'Académie française, né près d'Agén en 1712, mort en 1788. Il embrassa la carrière des jansénistes, devint successivement abbé de Saint-Victor à Paris, aumônier du roi (1742), évêque d'Avignon (1748) et archevêque de Lyon (1759). De Montazet reforma la liturgie de son diocèse et fit composer par le Père Valla, de l'Oratoire, un traité de théologie intitulé *Institutiones theologicae* (Lyon, 1782, 6 vol. in-12) qui fut condamné à Rome. Ce prélat était ami des lettres. Il recueillait chez lui l'académicien Thomas, qui rendit le dernier soupir dans ses bras et auquel il éleva un tombeau à Dullins, près de Lyon. A une mémoire heureuse il joignait une imagination brillante, une éloquence élevée et énergique, et il avait été appelé, en 1757, à faire partie de l'Académie française. Bien qu'il ne se fût pas rangé parmi les appelants contre la bulle *Unigenitus*, il ne se déclara pas moins, chaque fois que l'occasion s'en présente, en faveur des jansénistes et eut, dans les querelles religieuses du temps, de nombreux démêlés avec de Beaumont, archevêque de Paris. Nous citerons, parmi ses écrits : *Lettre à l'archevêque de Paris* (Lyon, 1760, in-4°); *Mandement contre l'Histoire du peuple de Dieu de Berruyer* (1762); *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion* (1776, in-4°); *Catéchisme* (1768); *Rituel du diocèse de Lyon* (1788, 3 vol. in-12), etc.

MONTBARD, en latin *Mons Barrus*, ville de France (Côte-d'Or), chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. N. de Semur, sur la Brenne et le canal de Bourgogne; pop. aggl., 2,446 hab. — pop. tot., 2,628 hab. Fabrication de draps, droguets, lacets, tresses; tanneries; fonderie de fer, papeterie. Entrepôt de diverses marchandises qui s'expédient par le canal de Bourgogne. Montbard est située d'une manière très-pittoresque au pied et sur le penchant d'une colline; les rues en sont escarpées et irrégulières, mais bordées de belles constructions. Cette ville est la patrie de Buffon et de Daubenton. Son origine paraît très-ancienne; au moyen âge, les ducs de Bourgogne y tirent souvent leur cour. Le château des ducs, situé sur la hauteur qui

domine la ville, était autrefois un des plus vastes et des plus forts de la province. Ce château, dont l'histoire se lie intimement à celle de la petite cité de Montbard, fut le théâtre de nombreux événements historiques et reçut dans ses murs plus d'un hôte illustre. Jean sans Peur y fut élevé et y retint prisonniers, en 1412, les trois fils de Jean I^{er}, duc de Bourbon. En 1423 eut lieu dans la chapelle du château de Montbard le mariage d'Anne, sœur du duc Philippe le Bon, père de Charles le Téméraire, avec le fameux duc de Bedford, régent de France. Les ducs de Bourgogne y réunirent à diverses reprises les états de la province. Pendant la Ligue, les habitants de Montbard embrassèrent avec chaleur le parti du duc de Mayenne, furent attaqués par les troupes royales et repoussèrent un assaut (1590); toutefois, ils se soumettent à Henri IV après son abjuration. Le château tombait en ruine lorsque Buffon s'en rendit acquéreur en 1742. Il le fit démolir en grande partie, ne conservant de la demeure ducal que le mur d'enceinte et deux tours datant du XIII^e siècle. Le château reconstruit prit un aspect bourgeois. Buffon, qui l'habita longtemps, l'embellit de magnifiques jardins. L'intérieur est resté tel qu'il était du temps de Buffon, et on voit encore dans la tour voisine du donjon un cabinet où il écrivait une grande partie de ses ouvrages.

Le seul débris important de l'ancien château est le donjon, grosse tour carrée, terminée par une plate-forme, munie de créneaux, de meurtrières et de mâchicoulis. Sa hauteur est de 40 mètres. Il a quatre étages contenant chacun une grande salle voûtée où les habitants de Montbard et des villages voisins pouvaient, en temps de guerre, déposer leurs effets afin de les soustraire au pillage. Ce curieux reste de l'ancienne forteresse a été classé parmi les monuments historiques.

Depuis 1847, la ville de Montbard est ornée d'une statue de Buffon, sculptée par M. Dumont. L'illustre naturaliste est représenté debout, la tête nue, en habit brodé; sa main droite tient un crayon, et la main gauche un rouleau sur lequel on lit ces mots : *Histoire naturelle*. C'est à Montbard que sont nés Buffon et Daubenton.

MONTBAREY, bourg de France (Jura), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Dôle, sur la rive droite de la Loue, dans le val d'Amour; pop. aggl., 415 hab. — pop. tot., 461 hab. Fromageries, vanneries. Restes d'un ancien château.

MONTBAREY (Alexandre-Marie-Léonore DE SAINT-AUGUSTIN, comte, puis prince de), homme d'Etat français, né à Besançon en 1738, mort à Constance en 1796. Son père, lieutenant général, lui fit embrasser de bonne heure la profession des armes et le laissa à dix-sept ans orphelin et maître d'une fortune considérable. Le jeune de Montbarrey avait fait à cette époque, avec distinction, les campagnes d'Allemagne et la main gauche avait reçu le brevet de capitaine. Il continuait à rester au service, tout en se livrant sans mesure à son goût pour les plaisirs, prit, en 1758, le commandement du régiment de la Couronne et se conduisit si brillamment à la bataille de Crefeld que, malgré sa jeunesse, il fut promu maréchal de camp en 1761. De Montbarrey se distingua ensuite à Lutzelberg, à Corbach, enleva, en 1762, au prince de Brunswick six bouches à feu, dont Louis XVI lui fit présent, et reçut à la cour, lors de son retour en France, l'accueil le plus flatteur. Grâce à son habileté, à ses brillantes qualités comme homme du monde, il se fit des protecteurs du duc d'Orléans, du duc de Choiseul, de Maurepas, devint inspecteur d'infanterie, capitaine-colonel des Suisses du comté de Provence (1771), obtint le titre de prince du saint-empire (1774), fut nommé deux ans plus tard directeur de la guerre, puis secrétaire d'Etat adjoint (1777), et prit cette même année le portefeuille de la guerre que Saint-Germain venait de déposer. Dans ce nouveau poste, il reprit, en les modifiant, les projets de réformes et d'innovations de son prédécesseur; mais la lenteur avec laquelle il les opéra le fit taxer d'irrésolution, et sa douceur passa pour de la faiblesse. Pendant l'insurrection des colonies d'Amérique, il se prononça pour qu'on restât en paix avec l'Angleterre. Vers la même époque, il proposa au roi, dans un mémoire, de combler le déficit des finances en supprimant peu à peu beaucoup d'emplois inutiles; mais ce projet fut écarté. Se voyant en butte aux attaques de Necker, de Vergennes et de Broglie et surtout de l'entourage de la reine, il se décida à donner sa démission en 1780. Le roi, qui appréciait à la fois son caractère et ses intentions, le nomma lieutenant général et lui donna, outre un logement à l'arsenal, 200,000 francs pour doter sa fille, puis l'appela à la grande préfecture de Haguenau en 1788. Lors de la prise de la Bastille l'année suivante, de Montbarrey, qui venait de quitter l'arsenal, fut pris pour le gouverneur de la Bastille et faillit être massacré. Sauvé par l'intervention du commandant de La Salle, il se retira en Franche-Comté, dans le château de Ruffey, puis à Besançon, quitta cette ville en 1791, passa en Suisse et mourut à Constance dans un état voisin de la gène. De Montbarrey était instruit et joignait à une mémoire prodigieuse une extrême facilité de travail. Il a

laissé des *Mémoires*, qui ont été publiés à Paris (1826-1827, 3 vol. in-8°) et qui contiennent d'intéressants détails sur la cour de Louis XV et sur celle de Louis XVI. — Son fils, le prince Louis-Marie-François DE SAINT-AUGUSTIN, né en 1756, mort à Paris en 1794, lui succéda comme capitaine des Suisses de Monsieur, en 1777, se prononça, lors des états de Franche-Comté, en 1788, pour la suppression des privilèges de la noblesse, rejoignit, au commencement de la Révolution, les frères du roi à Coblenz et en fut si mal accueilli qu'il revint à Paris, où il se cacha pendant la Terreur. Arrêté, en 1794, comme complice d'une conspiration royaliste, il fut condamné à la peine capitale et monta sur l'échafaud en même temps que la famille Sainte-Amaranthe.

MONTBARS ou **MONBARS**, surnommé l'*Exterminateur*, célèbre chef de filibustiers, né dans le Languedoc, vers 1645. En lisant le récit des cruautés commises par les Espagnols dans le nouveau monde, il conçut contre eux une haine implacable. Dès que la guerre fut déclarée (1667), il alla s'embarquer au Havre sur un navire commandé par un de ses oncles. Arrivé aux Antilles, il se signala par des faits d'armes extraordinaires et combattit les Espagnols avec un acharnement qui lui valut son surnom. S'étant mis avec quelques matelots déterminés à la tête d'une troupe de boucaniers, contre lesquels les Espagnols avaient organisé de véritables chasses à l'homme, il fonda sur un corps de 2,000 Espagnols ou Indiens et fit preuve d'un tel courage, que 500 ennemis, y compris leur général Van Delfort, trouvèrent la mort en cette rencontre. D'une voix unanime, les boucaniers le proclamèrent leur chef. La mort de son oncle, dont le navire venait d'être englouti dans un combat contre deux vaisseaux ennemis, ne fit qu'accroître sa haine contre les Espagnols, qu'il combattit tantôt sur terre avec les boucaniers, tantôt sur mer avec les filibustiers. A la tête de deux excellents navires, montés par des hommes d'un courage à toute épreuve, il terrifia tellement ses ennemis, par des traits d'une bravoure incroyable, que bientôt aucun bâtiment espagnol n'osa se montrer dans la baie de Honduras et sur les côtes du Yucatan. Montbars se mit alors à ravager les côtes, à incendier ou à rançonner les plus importantes colonies des Espagnols, San-Pedro, Puerto-Cabello, Macaribo, et en le vit mettre en déroute des corps d'armée. « Il était vif, alerte et plein de feu, comme sont tous les Gascons, dit Gmelin, il avait la taille haute, droite et ferme, l'air grand, noble et martial, le teint basané. Pour ses yeux, on n'en saurait dire la forme ni la couleur. Ses sourcils noirs et épais se joignaient en arcade au-dessus des yeux, ils paraissaient cachés comme sous une voûte obscure. On voit bien qu'un homme fait de cette sorte ne peut être que terrible. Aussi dit-on que dans le combat il commençait à vaincre par la terreur de ses regards et qu'il achevait par la force de son bras. Pendant que les autres considéraient avec plaisir les richesses qui leur tombaient entre les mains, Montbars se réjouissait à la vue du grand nombre d'Espagnols qu'il voyait sans vie; car il ne ressentait pas à ceux qui ne combattent que pour le butin; il ne hasardait sa vie que pour la gloire et pour les Espagnols de leur cruauté. Charlevoix ajoute que Montbars n'a jamais tué un homme désarmé. L'obscurité la plus profonde règne sur la fin de la vie du célèbre filibustier, qui est devenu le héros de plusieurs drames et romans. Nous citerons, entre autres : *Monbars l'Exterminateur* ou *le Dernier des filibustiers*, anecdotes du nouveau monde (Paris, 1807, 2 vol. in-12, avec fig.), par J.-B. Picquenard.

MONTBAZENS, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N.-E. de Villefranche, près d'un petit affluent du Lot; pop. aggl., 860 hab. — pop. tot., 1,579 hab. Mine de fer.

MONTBAZON, en latin *Mons Bazonis*, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S. de Tours, sur l'Indre; pop. aggl., 762 hab. — pop. tot., 1,032 hab. Fabrication et épuration d'huile de graines, filature de laine, tannerie, fabrication de tapis de pied et couvertures de chevaux. Restes importants d'un château du XI^e siècle.

MONTBAZON. Cette seigneurie, avec le titre de baronnie, entra dans la maison de Rohan au XVIII^e siècle. Elle fut, par des lettres de février 1547, érigée comté de baronnie comté en faveur de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné. Ce Louis de Rohan, qui fut, en outre, crê prince de Guéméné en 1549, avait eu d'Éléonore de Rohan, sa parente, Louis de Rohan, en faveur de qui le comté de Montbazou fut érigé en duché-pairie, par lettres du roi Henri III, de l'an 1588. Louis de Rohan, duc DE MONTBAZON, étant mort sans postérité en 1589, la pairie fut transférée à son frère Hercule de Rohan, par lettres du roi Henri IV, de mars 1594. Hercule de Rohan, duc DE MONTBAZON, grand veneur de France, lieutenant général de la ville de Paris, mourut en 1654; il avait épousé en premières nocces Madeleine de Lenoncourt, et en secondes nocces Marie de Rohan, sa sœur, entre autres enfants Louis, dont on n'a pas parlé; François de Rohan, auteur de la branche des

princes de Soubise; Marie de Rohan, mariée d'abord à Charles d'Albert, duc de Luynes, puis à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse; Anne de Rohan, mariée à Louis d'Albert, duc de Luynes, son neveu. Louis de Rohan, duc de MONTBAZON, fils aîné d'Hercule, épousa, en 1617, Anne de Rohan, princesse de Guéméné, fille unique de Pierre de Rohan, prince de Guéméné, et réunit ainsi les deux rameaux de Montbazon et de Guéméné. Il eut deux fils: Louis, dit le chevalier de Rohan, décapité en 1674, pour crime de lèse-majesté, et Charles de Rohan, duc de MONTBAZON, prince de Guéméné, marié à Jeanne-Armande, fille du maréchal de Schomberg. De ce mariage vint, entre autres enfants, Charles de Rohan, duc de MONTBAZON, prince de Guéméné, mort en 1727. Il avait épousé en première nocces Marie-Anne d'Albert, fille du duc de Luynes, dont il n'eut pas d'enfants; et en secondes nocces Charlotte-Elisabeth de Cochefflet, dont il eut: 1° François-Armand de Rohan, prince de MONTBAZON, mort avant son père, sans laisser de postérité de son mariage avec Louise-Julie de La Tour, fille du duc de Bouillon; 2° Hercule-Mériadeuc, duc de Rohan, qui épousa Charles de Rohan, prince de Montauban, gouverneur de Nîmes, marié à Catherine-Éléonore de Béthisy; 4° Armand-Jules de Rohan, archevêque-duc de Reims, pair de France, qui a sacré Louis XV en 1722. Hercule-Mériadeuc de Rohan, prince de MONTBAZON, comte de Rochefort, épousa, en 1718, Louise-Gabrielle-Julie de Rohan, fille du prince de Soubise, et en eut, entre autres enfants: Jules-Hercule-Mériadeuc de Rohan, duc de MONTBAZON, lieutenant général; Louis-René-Edouard de Rohan, évêque de Strasbourg et cardinal, connu par la fausseté affaiblissant du collier de la reine; Louis-Armand-Constantin, dit le chevalier de Rohan, plus tard prince de MONTBAZON, vice-amiral, mort sur l'échafaud révolutionnaire, sans laisser d'enfants de son mariage avec Gabrielle-Rosalie Le Tonnelier de Breteuil. Jules-Hercule-Mériadeuc, qui a continué la filiation, épousa Marie-Louise-Henriette-Jeanne de La Tour d'Auvergne, dont vint Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guéméné, maréchal de camp, connu par sa faille de 33 millions. Il avait épousé, en 1761, Victoire-Armande-Joséphine, princesse de Rohan-Soubise, fille du dernier rejeton de la branche de Rohan-Soubise. De ce mariage sont issus: Charles-Alain-Gabriel, prince de Rohan-Guéméné, duc de MONTBAZON et de Bouillon, feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche, pair de France en 1814, père de Berthe de Rohan-Guéméné, mariée à son oncle, le prince Victor de Rohan; Louis-Victor-Mériadeuc, dit le comte de Saint-Pol, puis le prince Victor de Rohan, feld-maréchal au service de l'Autriche, prince de l'empire, et Jules-Armand-Louis, dit le prince Louis de Rohan, général-major au service de l'Autriche.

MONTBAZON (Marie de BRETAGNE, duchesse de), femme célèbre par sa beauté, ses aventures galantes et ses intrigues politiques, née en 1612, morte en 1657. Fille du comte de Vertus et de Mlle de La Varenne-Fouquet, elle avait pour grand-père, du côté maternel, ce La Varenne qui fut le complaisant de Henri IV et le pourvoyeur de ses plaisirs. La comtesse de Vertus ne se piquait pas d'une grande fidélité conjugale, et Talliement des Réaux a raconté sur elle bon nombre d'anecdotes scabreuses; la duchesse de Montbazon chassait de race. Elle n'avait pas seize ans lorsqu'elle fut demandée en mariage par le duc de Montbazon; elle parut à la cour, en 1626, et éblouit aussitôt tout le monde par sa beauté un peu virile. « Son esprit, dit Mlle de Motteville, n'était pas si beau que son corps; ses lumières étaient bornées par ses yeux, qui commandaient qu'on l'aimât. Elle prétendait à l'admiration universelle. » Et elle fut beaucoup aimée, de son mari et de bien d'autres. Le duc d'Orléans, Gaston, frère du roi, le comte de Soissons, Rancé avant la Trappe, le duc de Longueville malgré ses quarante ans sonnés, le duc de Guise, Beaufort, furent successivement ou à la fois ses amants heureux. Mais cette opulente beauté, taillée en Vénus de Milo, d'un embonpoint un peu épais, ne recherchait pas que le plaisir; elle aimait l'argent et ne prit jamais que des amants excessivement riches et généreux, en vraie courtesane titrée qu'elle était. Ce ne fut aussi que par intérêt personnel qu'elle se jeta dans les querelles politiques, bien différente en cela des belles héritières de la Fronde. Les Longueville et les Chevreuse, qui sacrifiaient leur fortune. Une première affaire vint mettre au jour sa méchanceté. Ayant trouvé dans ses salons deux lettres sans signature, elle les fit lire tout haut à la société qui se trouvait chez elle, en affirmant qu'elles étaient de Mlle de Longueville à Maurice de Coligny; cela fit scandale. Les lettres furent réclamées par leur véritable propriétaire, et Mlle de Montbazon dut faire des excuses à la sœur du grand Condé, devant la reine. Pour se venger, elle montra une autre fois tant d'insolence devant la reine, que Louis XIII la bannit de la cour et lui enjoignit de rester jusqu'à nouvel ordre à Rochefort (août 1643). Cet exil fut le signal de cette cabale des Importants, prélude de la Fronde. Guise et Beaufort, qui étaient tous deux en même temps les amants de la du-

chesse, prirent fait et cause pour elle et soulèverent ce commencement de rébellion, si vite étouffé par Mazarin (septembre 1643). Trois mois après avait lieu, place Royale, ce duel du duc de Guise et de Coligny qui coûta la vie à ce dernier; c'était l'affaire des lettres, attribuées à Mlle de Longueville par Mlle de Montbazon, qui revenait sur l'eau. Celle-ci s'était hâtée de revoir Paris dès que les troubles avaient éclaté; elle dut reprendre aussitôt le chemin de Rochefort. Elle revint encore lorsque le mouvement de la Fronde se prononça, mais son heure était passée et ce fut sa belle-fille, Mlle de Chevreuse, qui, cette fois, joua le premier rôle. Elle était pourtant restée belle jusqu'à la fin: « Souverainement vaillante, dit son historiographe, V. Cousin, et aimant passionnément l'argent, c'est à l'aide de sa beauté qu'elle poursuivait l'influence et la fortune. Elle en prenait donc un soin infini, comme de son idole, et aussi comme de sa ressource et de son trésor. Elle l'entretenait et la relevait par toutes sortes d'artifices, et elle la conserva presque entière jusqu'à sa mort. » Mlle de Motteville assure que, dans ses dernières années, elle était « aussi enchantée de la vanité que si elle n'avait eu que vingt-cinq ans; qu'elle avait le même désir de plaire et qu'elle portait son deuil avec tant d'agrément que l'ordre de la nature se trouvait changé, puisque beaucoup d'années et de beauté se pouvaient rencontrer ensemble. »

MONTBEILLARD (GUÉNEAU DE), naturaliste français. V. GUÉNEAU.

MONTBEL (Guillaume-Isidore BARON, comte de), homme d'Etat français, né à Toulouse en 1787, mort à Frohsdorf (Autriche) en 1861. Il était maire de Toulouse, où il s'était fait connaître comme un adversaire déclaré du parti libéral, lorsqu'il fut député de la Haute-Garonne en 1827. Ami intime de M. de Villèle, dont il partageait les idées politiques, il le défendit constamment dans la Chambre où, grâce à une certaine facilité d'élocution, il prit souvent la parole, s'éleva contre la presse trop libre à son avis, contre l'intervention en faveur des Grecs, etc., et fut chargé, le 8 août 1829, du portefeuille de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet que venait de former M. de Polignac. Trois mois plus tard, M. de La Bourdonnaye ayant quitté le ministère de l'Intérieur, Montbel fut chargé de le remplacer. Il commença à indisposer contre lui l'opinion en donnant la direction de la police générale à M. Sirieys de Marinhac, s'efforçant, lors de la discussion de l'adresse, de pallier l'effet des paroles menaçantes du roi, puis s'attacha à exercer par les fonctionnaires une influence gouvernementale marquée sur les élections, et quitta, le 19 mai 1830, le ministère de l'Intérieur pour passer à celui des finances. C'est à ce dernier titre qu'il signa les fameuses ordonnances de Juillet. Après avoir engagé le roi à repousser toute transaction avec les insurgés, il accompagna, avec le ministre Capelle, le prince d'Orléans jusqu'à Rambouillet, puis revint à Paris et, de là, gagna Vienne, en Autriche. Comme ses collègues, il fut condamné par la Chambre des pairs à la mort civile et à la détention perpétuelle; mais l'amnistie de 1837 lui permit de revenir dans sa patrie. On a de lui, entre autres écrits: *Protestation de M. de Montbel contre la procédure instruite et suivie contre lui devant les pairs et exposé de sa conduite* (Paris, 1831, in-8°); *le Duc de Reichstadt* (Paris, 1832), ouvrage intéressant; *Dernière époque de l'histoire de Charles X, ses derniers voyages, sa maladie, sa mort, son caractère* (Paris, 1836); *le Comte de Marnes* (Paris, 1844).

MONTBÉLIARD s. m. (mon-bé-li-ar). Comm. Grosse et forte toile de chanvre, à carreaux bleus et blancs, que l'on appliquait anciennement à divers usages, surtout à la confection des matelas, et dont le nom venait de la ville où il s'en fabriquait le plus.

MONTBÉLIARD, en latin *Mons Biliardus*, ville de France (Doubs), chef-lieu d'arrondissement, sur le canal du Rhône au Rhin, près du confluent de l'Allan et de la Lusine, à 85 kilom. N.-E. de Besançon; pop. aggl., 5,755 hab. — pop. tot., 6,509 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 159 communes et 72,198 hab. Tribunal de 1^{re} instance; justice de paix, collège communal; école normale protestante d'instituteurs; église consistoriale de la confession d'Augsbourg; bibliothèque publique. Filature et tissage de coton; fabrication de grosse et petite horlogerie; pouterie et tuilerie; fabriques de limes, canneries, tulleteries. Important commerce de fromages, houille, bois de construction, planches de sapin, merrain, etc. Patrie de l'illustre savant Georges Cuvier. Montbéliard est agréablement située au centre d'un vallon tapissé de prairies et environné de coteaux boisés et plantés de vignes. La ville est bien bâtie, bien percée, ornée de jolies fontaines et de belles promenades. Les édifices les plus intéressants sont: l'ancien château fort, rebâti en 1751 et flanqué de deux tours, dont la plus ancienne remonte au x^e siècle; l'église Saint-Martin, bâtie au commencement du xiv^e siècle et remarquable par la hardiesse de son plafond; les halles; l'hôtel de ville, etc. Sur l'une des places de Montbéliard s'élève la statue de Georges Cuvier, l'un des plus belles œuvres de l'illustre David d'Angers.

Montbéliard doit son origine à un château

fort, dont la seigneurie appartint successivement à la maison d'Alsace, à la famille de Montfaucon et à celle de Wurtemberg. Les armées de Charles le Téméraire en 1473, de Louis XII en 1513 et de Guise en 1587 ne purent réussir à s'emparer de Montbéliard, mais le maréchal de Luxembourg prit la ville sans coup férir en 1676. Vers la fin de 1793, les victoires de la République réunirent définitivement Montbéliard à la France.

MONTBÉLIARD, ancienne et puissante famille de Bourgogne qui remonte au x^e siècle. Le premier comte de Montbéliard dont l'histoire fasse mention est LOUIS DE DARSORCH (966); un de ses descendants, Gautier de MONTBÉLIARD, devint comte de Jérusalem, puis régent du royaume de Chypre (1205) pendant la minorité de son beau-frère Hugues I^{er}. Il était cousin de Jean de Brienne, qui monta sur le trône de Jérusalem. Par suite de transmission en ligne féminine, le comte de Montbéliard passa à Henriette, fille unique de Henri III de Montfaucon, comte de MONTBÉLIARD, qui fut tué à la bataille de Nicopolis en 1396. L'année suivante, Henriette épousa Eberhard le Jeune, fils du comte de Wurtemberg, qui la laissa veuve avec deux fils, LOUIS et ULRICH, en 1419. Elle gouverna alors le Wurtemberg au nom de ses enfants mineurs, fit la guerre au comte Frédéric de Zollern, l'assigna dans son château de Hohenzollern, qu'elle rasa, s'empara de son comté et l'envoya à Montbéliard, où il mourut prisonnier. À la majorité de ses fils, Henriette leur remit le gouvernement du Wurtemberg et garda celui du comté de Montbéliard, où elle mourut en 1443. Ses principaux descendants sont les suivants:

MONTBÉLIARD (Henri, comte de WURTEMBERG et de), petit-fils de la comtesse Henriette et fils du comte Ulrich, né en 1448, mort en 1519. Il fut d'abord destiné à entrer dans l'Eglise, devint, en 1465, coadjuteur de l'évêque de Mayence, Adolphe de Nassau-Wiesbaden, dut se démettre deux ans plus tard de ce titre, sur l'insinuation de Frédéric le Victorieux, électeur palatin, et obtint par la suite de son cousin, Eberhard le Barbue, comte de Wurtemberg, l'usufruit du comté de Montbéliard. Henri put alors satisfaire ses goûts pour les somptuosités des cours; mais il eut la malheureuse idée de se prononcer contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et vit l'assiéger dans Montbéliard (1475) et le fit prisonnier pendant une sortie. Le gouverneur de la place n'en continua pas moins à résister aux attaques du duc de Bourgogne, en déclarant qu'il devait compte de Montbéliard, non au comte Henri, qui n'en avait que l'usufruit, mais à toute la maison de Wurtemberg. N'ayant pu le réduire par la force, le duc déclara alors au gouverneur que, s'il ne rendait la ville, il allait faire mettre à mort son prisonnier. En conséquence, il fit dresser en face du château l'appareil du supplice et ordonna qu'il conduire le comte, sur la tête duquel le bourreau se mit à brandir un glaive. Le gouverneur resta inébranlable, et le duc de Bourgogne, après n'avoir tiré d'autre fruit de son odieux expédient qu'une juste honte, se vit contraint de lever le siège. Quant au comte Henri, depuis le moment où on lui avait annoncé qu'il allait mourir si la place ne se rendait pas, il avait éprouvé une profonde altération dans ses facultés intellectuelles, et on dut l'enfermer au château d'Urach, où il mourut fou.

MONTBÉLIARD (Georges, prince de), né en 1626, mort en 1699. Il succéda en 1662 à son frère Léopold-Frédéric. Contrairement à la politique de ce dernier, qui s'était mis sous la protection de la France, il se déclara contre Louis XIV, fut chassé par ce souverain, qui s'empara de la principauté de Montbéliard, et se retira en Silésie auprès de son gendre, le duc Sylvius Frédéric. Par suite de la paix de Nimègue (1679), Georges de Montbéliard pensa devoir être rétabli dans ses anciennes possessions; mais les chambres de réunion décidèrent que la principauté de Montbéliard, comme fief du duché de Bourgogne, devait être annexée à la France. Ce ne fut qu'en 1697, par le traité de paix de Ryswick, que le prince Georges fut remis en possession de Montbéliard, où il mourut deux ans plus tard.

MONTBÉLIARD (Léopold-Eberhard, prince de), fils du précédent, né en 1670, mort en 1734. Il entra de bonne heure au service de l'Autriche, fit plusieurs campagnes en Hongrie, se conduisit brillamment en défendant Tokay contre les Turcs, qu'il chassa de toute la contrée, succéda à son père comme prince de Montbéliard (1699) et entra en même temps en possession de neuf seigneuries, situées en France, qui formaient la dot de sa mère, la fille du maréchal de Châtillon-Coligny. À partir de ce moment, le prince Léopold ne s'occupa plus que de se livrer à son goût effréné pour les plaisirs, et se rendit bientôt fameux par les scandales de sa vie privée. À l'exemple de Louis XIV, il résolut de fixer l'état de ses maîtresses et de leurs enfants, obtint de l'empereur pour l'une d'elles, Anne-Sabine Hedwiger, fille d'un confiseur, le titre de comtesse de Sponeck; pour deux autres, les sœurs Henriette-Hedwige et Elisabeth-Charlotte de L'Esperance, filles d'un tailleur, le titre de baronnes, fit légitimer en 1718 ses bâtards par le duc d'Orléans et n'hésita point

« à marier, dit Saint-Simon, un de ses fils, le comte de Sponeck, à une de ses filles, sous prétexte que la mère de cette fille l'avait eu d'un mari à qui il l'avait enlevée. Longtemps après, il fut vérifié que cette fille était de lui, quoiqu'il ne l'eût point avoué et que le mariage ait subsisté. » Lorsqu'il mourut, l'aîné de ses bâtards, le comte de Sponeck, s'empara de Montbéliard; mais il en fut bien vite expulsé par le duc de Wurtemberg, l'audacieux bâtard revendiqua alors les domaines que Léopold-Eberhard avait possédés en France et parvint à intéresser les députés en se faisant catholique; mais l'opinion se tourna bientôt contre lui, et un arrêt du parlement « repoussa, dit encore Saint-Simon, cette canaille infâme dans le néant d'où elle n'aurait jamais dû sortir. »

MONTBENOÎT, bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et de 14 kilom. N.-E. de Fontainebleau. 182 hab. L'église, ancienne abbaye, renferme de belles reliques, des tombes ornées de statues et des stalles richement sculptées. Autour de l'église s'étend l'ancien cloître de l'abbaye.

MONTBERT, bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), canton d'Aigrefeuille, arrond. et de 20 kilom. S.-E. de Nantes, sur la rive gauche de l'Ogneux, pop. aggl., 312 hab. — pop. tot., 2,509 hab. Ancien abbaye de Geneston, fondée par Bernard, évêque de Nantes.

MONTBLANCH, ville d'Espagne, prov. et de 28 kilom. N.-O. de Tarragone, sur le Francoli, chef-lieu de juridiction civile; 4,230 hab. Moulins à farine et à huile; fabrication de draps, eaux-de-vie, étoffes et tissus de coton. Exportation de vins. Ville ancienne et située dans une plaine fertile qu'arrose le Francoli, Montblanch est entourée de vieilles murailles percées de quatre portes et flanquées de tours. Dans les environs, ruines du monastère de Poblet, convent célèbre de l'ordre de Cîteaux, fondé au x^e siècle, et ancien lieu de sépulture des rois d'Aragon.

MONTBOISSIER (Pierre de), abbé de Cluny. V. PIERRE LE VÉNÉRABLE.

MONTBOISSIER-DEAUFORT (Pierre-Charles CANILLO, vicomte de), général français, né en 1694, mort vers 1760. Entré comme volontaire dans l'armée en 1708, il combattit avec le grade de capitaine à l'armée du Rhin de 1710 à 1713, assista aux sièges de Landau, de Fribourg, puis à ceux de Fontarabie et de Saint-Sébastien (1719), passa aux mousquetaires en 1727, prit une active part au siège de Philippsbourg (1734), servit ensuite aux armées du Rhin et de Flandre (1742) et se signala aux sièges de Menin et d'Ypres (1744). Cette même année, le vicomte de Montboissier reçut le grade de maréchal de camp. Par la suite, il prit part à la bataille de Fontenoy, aux sièges de Tournay, d'Audenarde, de Dermonde, de Mons, de Charleroi, de Namur, aux batailles de Raucoux et de Lawfeld, fut promu lieutenant général en 1748 et prit trois ans plus tard sa retraite.

MONTBOUY, village et comm. de France (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loire, arrond. et de 17 kilom. de Montargis, sur le canal de Briare; 793 hab. Aux environs de Montbouy, à 8 kilom. du bourg, se trouve l'amphithéâtre de Chenevière, appelé par les habitants du pays la Fosse aux Lions. C'est un des plus curieux monuments antiques de la France centrale. L'arène, de forme elliptique, a 48m,30 dans son grand axe et 31m,99 dans le petit axe; elle est entourée de murs de toutes parts; mais, de la partie réservée aux spectateurs il ne reste que quelques pans de murs. Cet amphithéâtre pouvait contenir 3,000 à 4,000 spectateurs. Pres de ce monument, on voit encore les traces d'un camp romain, sur l'emplacement duquel on a découvert quelques objets d'art évidemment d'origine romaine.

MONTBOZON, bourg de France (Haute-Saône), chef-lieu de canton, arrond. et de 23 kilom. S.-E. de Vesoul, sur l'Ognon; 856 hab. Bonnetterie, fabrication et exportation de biscuits renommés.

MONTBRAY (Geoffroy de), prélat français, né à Montbray, près de Saint-Lô, mort à Coutances en 1094. Il dut à sa haute naissance d'être sacré, tout jeune encore, évêque de Coutances (1049). Ami du duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, il fut de ceux qui le poussèrent à aller conquérir l'Angleterre (1066), l'accompagna dans son expédition et se conduisit vaillamment à la bataille d'Hastings, où il combattit comme s'il eût fait métier de porter l'épée. Aussi, lorsque Guillaume retourna en Normandie, ce fut à Geoffroy de Montbray qu'il laissa le commandement de ses troupes pendant son absence. L'évêque de Coutances montra qu'il était digne de cette marque de confiance en battant les deux princes anglo-saxons Edmond et Godwin (1067) et en comprimant, en 1074, la révolte des comtes de Northumberland, de Norfolk et de Hereford, qu'il battit à Fagadon (1074) et qu'il força de capituler à Norwich. En récompense de ses services, le roi Guillaume le combla de biens; mais, après la mort de ce souverain (1087), il se vit vivement attaqué et dut revenir en Normandie, où il termina sa vie.

MONTBREHAIN, bourg et commune de France (Aisne), canton de Bohain, arrond. et de 17 kilom. N.-E. de Saint-Quentin, dans

une plaine; pop. aggl., 1.992 hab. — pop. tot., 2.002 hab. Brasseries, briqueterie; fabrication de mousselines et nouveautés.

MONTBERT (Charles-Etienne, baron COQUEBERT DE), naturaliste et physicien français. V. COQUEBERT DE MONTBERT.

MONTBRÉTIE s. f. (mon-bré-ti). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, établi pour des plantes herbacées, originaires du Cap, à rhizome bulbeux, à tige grêle et à fleurs disposées en grappes.

MONTBRISON, en latin *Mons Brisonis*, ville de France (Loire), ch.-l. d'arrond. et de cant., au pied et sur le versant d'un rocher volcanique, sur le Vizezy, à 35 kilom. N.-O. de Saint-Etienne; pop. aggl., 5.386 hab. — pop. tot., 6.987 hab. L'arrond. comprend 9 cantons, 139 communes et 131.719 hab. Tribunal de 1^{re} instance, justice de paix; école normale d'instituteurs; bibliothèque publique, cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique. Fabriques de toiles. Commerce de grains, de bestiaux. Bâtie autour d'une espèce de pyramide volcanique escarpée, la ville de Montbrison est mal percée, formée de rues étroites et de maisons basses qui lui donnent un aspect pauvre. Elle était autrefois entourée de murailles et de fossés, remplacés aujourd'hui par une ceinture de beaux arbres qui ombragent une promenade agréable. Le plus bel édifice de Montbrison est l'église Notre-Dame-d'Espérance, classée parmi les monuments historiques et construite de 1223 à 1466. Le portail est d'un aspect majestueux; il est flanqué de deux tours achevées. La longueur totale de l'édifice est de 63 mètres dans son œuvre; la largeur de la grande nef est de 12 m. 30. On remarque à l'intérieur: les faisceaux de colonnes, aux chapiteaux sculptés, qui soutiennent les voûtes; les restes du tombeau de Jean IV, fondateur de l'église; l'élegante tribune qui soutient le buffet d'orgues et des vitraux modernes peu en harmonie avec le style de l'édifice. Derrière le chœur de l'église se trouve la grande salle de la Diana, qui servait autrefois aux réunions du chapitre. La noblesse du Forez y tint aussi quelques assemblées. « La salle de la Diana, dit M. Ad. Joanne, mesure 20 mètres environ de longueur, 8 m. 30 de largeur et 8 mètres de hauteur. Elle est décorée d'une voûte en ogive, composée de longs arcs de bois couverts de peintures héraldiques. Cette décoration est disposée de manière à former 48 bandes verticales; sur chacune d'elles on a écusson répété 36 fois sur chaque bande, de telle sorte que ces 48 blasons différents, donnent 1.488 écussons couvrant toute la voûte de la salle; au bas règne un cordon ou bordure couverte d'animaux fantastiques, de dragons à queues palmées, qui supportent 130 écussons. La date de la construction de cette salle n'est pas bien connue. On l'a placée à l'an 1300. On attribue la décoration de la Diana à Jeanne de Bourbon, veuve de Guy ou Guigues VIII, qui, après la mort de Jean II, son second fils, arrivée en 1373, se mit en possession du comté de Forez qu'il garda jusqu'en 1382. »

Signalons aussi: l'église Saint-Pierre; la sous-préfecture; le palais de justice; l'église de l'ancien couvent Sainte-Marie, servant aujourd'hui aux séminaires de la cour; l'hospice, l'hospice, le collège; la bibliothèque, riche de plus de 15.000 volumes; le cabinet d'histoire naturelle; le jardin botanique et le boulevard planté d'arbres qui occupe l'emplacement des anciens remparts.

Près de la ville jaillissent trois sources d'eau minérale froide, acidulée et contenant en dissolution des carbonates de soude, de magnésie et de fer en petite quantité. Cette eau s'emploie, en boisson, contre les gastralgies, les névrites intermittentes, la chlorose, etc.

L'origine de Montbrison se perd dans la nuit des temps. On fait dériver son nom de *mons* (montagne) et de *Brise*, déesse du sommeil, qui avait jadis un temple sur la butte volcanique où s'éleva plus tard le château des comtes du Forez. Cette ville ne fut d'abord qu'un gros bourg protégé par le sudit château; ce bourg s'agrandit, la cathédrale fut construite et des murs d'enceinte entourèrent toutes ces constructions. Ces murailles, élevées à la suite d'une invasion des Anglais au XIII^e siècle, étaient fort élevées (17 mètres) et flanquées de 46 grosses tours voûtées et à deux étages, distantes les unes des autres d'environ 50 pas. En 1523, le comte de Bourbon tint à Montbrison l'assemblée des trois états du Forez; ce fut là qu'il reçut avec pompe, dans le château, l'envoyé de Charles-Quint, qui traversa la France déguisé en paysan. Après la trahison du comte de France, pendant les guerres de religion, elle souffrit tous les maux imaginables: le baron des Adrets la mit à sac; plus tard, Nemours s'en empara sous la Ligue et le château fut rasé par Henri IV. En 1754, Mandrin prit Montbrison et n'y commit aucun dégât, se contentant de la caisse du receveur de la gabelle, chez lequel il s'invita à souper. A l'époque de la Révolution, Montbrison fit partie du département de Rhône-et-Loire, dont Lyon était le chef-lieu. Après le siège de Lyon, le département de Rhône-et-Loire ayant été divisé en deux, Montbrison devint le chef-lieu du département de la Loire, titre qu'il conserva jusqu'en 1855;

à cette époque, la préfecture fut transférée à Saint-Etienne et Montbrison ne fut plus qu'une sous-préfecture.

MONTBRON, ville de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. à 39 kilom. E. d'Angoulême, sur un plateau qui domine la Tardouze; pop. aggl., 1.413 hab. — pop. tot., 3.168 hab. Fabrication de ciment romain, forges, minoteries, papeterie; mines de plomb. Commerce de bestiaux, porcs, céréales. Dans l'église (XIII^e siècle), belle statue de la Vierge assise. Aux environs de la ville, nombreux châteaux et vestiges de constructions gallo-romaines.

MONTBRON (Etienne-Pierre CHÉRADE, comte DE), général et agronome français, né en 1763, mort en 1841. Après avoir été pendant quelque temps conseiller au parlement de Paris, il entra dans l'armée comme sous-lieutenant. A l'époque de la Révolution, il n'émigra point, à l'exemple des autres membres de sa famille, mais se retira dans un domaine qu'il possédait à Scorée-Clairvaux, en Poitou, et s'y livra avec passion à la culture des arbres exotiques et des plantes rares. C'est ainsi qu'il réunit dans un grand parc une précieuse collection d'arbres verts et de chênes d'Amérique, qu'il créa une magnifique plantation de chênes-lièges, qui lui fit décerner un prix par la Société centrale d'agriculture. C'est également au comte de Montbron qu'on doit la découverte de la variété de noyer tardif à laquelle on a donné son nom. Sous la Restauration, il reprit du service, fut nommé commandant en second des gardes du corps et reçut le grade de maréchal de camp.

MONTBRON (Joseph CHÉRADE, comte DE), littérateur français, frère du précédent, né au château d'Horte, près de Montbron (Angoulême), en 1766, mort au château de Montagnier (Limousin) en 1852. Joseph de Montbron suivit, tout jeune, la carrière des armes; il était officier lorsque éclata la Révolution, et il émigra presque immédiatement. D'un esprit souple, peu nourri d'études classiques, il avait cependant manifesté déjà des goûts littéraires. Enrôlé dans l'armée des princes, il fit partie de l'expédition de Quiberon, réussit à s'échapper, quoique prisonnier et condamné à mort, passa en Hollande et revint en France, sous le coup du décret de proscription lancé contre lui. Pendant quelques années, il vécut à Bordeaux, donnant obscurément des leçons de français pour vivre et cultivant les lettres, pour lesquelles il éprouvait une vive passion. Au temps où il était riche, il avait été fiancé à Mlle de Vic, sa cousine, qui, n'ayant pas émigré, avait conservé presque toute sa fortune; cette jeune personne, quoique sa main fut fort recherchée, lui garda son affection et l'épousa, malgré sa détresse. Grâce à ces généreux sentiments, Montbron sortit de sa situation précaire, et bientôt, rayé de la liste des émigrés par le premier consul, il entra lui-même dans la majeure partie de ses biens.

Pendant les onguis de l'émigration, Montbron s'était épris, sur la foi d'Ossian, alors fort en vogue, de la poésie nuaugese des scaldes scandinaves. La renommée acquise par Macpherson lui avait suggéré l'idée de marcher à la gloire à l'aide de moyens à peu près semblables. Il conçut l'idée d'un poème qu'il publia en 1801, comme l'œuvre originale d'un poète scalde, dont il se donnait comme le traducteur: les *Scandinaves, poème traduit du swédo-gothique, suivi d'observations sur les mœurs et la religion des anciens peuples de l'Europe barbare* (Paris, Maradan, an IX, 2 vol. in-8°). La plupart des lecteurs crurent pouvoir se faire une idée de l'art et de la poésie des scaldes à travers ce qu'ils pensaient être une traduction ou tout au moins une imitation de l'un d'eux; ils cherchèrent également, dans les notes historiques et philosophiques, un aperçu des coutumes, du génie et des croyances scandinaves. On fut trompé. Ce poème en prose, écrit avec une certaine élégance, mais plein de ces redondances et de ces accumulations d'images nées à la mode par Macpherson, était un produit de l'imagination assez vive de son auteur. Il suffit d'être initié aux premiers éléments de la littérature swédo-gothique pour s'apercevoir que le prétendu original, inspiré du dieu Brage et du génie d'Odin, n'a jamais pu exister, pas plus que la version latine de Resenius, savant danois dont un ouvrage eût échappé difficilement, à cause de sa haute valeur, à la critique. Ce qui est impardonnable chez Montbron, c'est l'ignorance absolue ou tout au moins la connaissance plus que superficielle de l'histoire scandinave, les prodigieuses anachronismes qu'il commet et l'absence complète de couleur locale. Il s'en excusa naïvement de la sorte: « Comme l'histoire de la Scandinavie, dit-il, est peu familière aux Français et que celle de la contrée où régnait l'auteur du poème est entièrement inconnue, l'exactitude historique aurait eu un faible mérite auprès du public; c'est pourquoi nous avons cru pouvoir la sacrifier quelquefois. » Voyez-vous le vieux scalde du IX^e siècle ou du X^e siècle sacrifiant l'exactitude historique au profit des lecteurs français futurs? Il est impossible de mieux montrer le bout de l'oreille, et ceux qui ont été dupes ont bien voulu l'être. Ajoutez à cela que Montbron a affublé ses personnages de noms grecs ou al-

lemans, et qu'il a entassé dans une courte période des faits historiques connus, dont le développement a duré plusieurs siècles; si bien qu'il eût fallu que ses héros vécussent l'âge de Mathusalem pour assister à tous ces faits successivement. Les émigrés étaient, du reste, en veine de supercheries littéraires; à la même époque, le comte de Surville produisit ses *Poésies de Clotilde de Surville*, pastiche du vieux style français, si agréable et si bien travaillé.

Montbron, pendant toute la durée de l'Empire, resta confiné dans son château de Montagnier, où il recueillait les matériaux d'un autre poème en prose, *Ismaël*, dans lequel il se proposait d'exploiter la littérature hébraïque, comme il avait exploité dans le premier la littérature scandinave. Du moins, si en goût par des études sérieuses, il publia, sous le titre d'*Essai sur la littérature des Hébreux* (Paris, 1819, 4 vol. in-8°), un travail de quelque valeur. Il n'eut pas le temps de composer le poème. Elu deux fois député de la Haute-Vienne en 1822 et en 1827, il siégea dans ces deux législatures parmi les députés les plus réactionnaires de la droite et vota constamment contre le parti libéral. Après la chute des Bourbons, il entra pour en plus sortir dans la vie privée et se confina de nouveau à Montagnier, où il termina ses jours. Comme son frère, quoique avec moins de zèle et d'ardeur, il s'occupait d'agriculture et perfectionnait l'élevage des bêtes à laine. On lui doit l'introduction en France de l'étoffe linaise appelée alpaga, aujourd'hui recherchée. Les ouvrages mentionnés plus haut ne sont pas les seuls dus à sa plume; il inséra quelques nouvelles dans la *Bibliothèque des romans*; quelques-unes ont été réimprimées à part sous les titres de: *Six nouvelles* (Paris, 1815, 3 vol. in-12) et *Récit d'un officier pris à Quiberon* (Paris, 1815, in-8°).

MONTBRON, bourg et commune de France (Drôme), canton de Sédoron, arrond. et à 45 kilom. S.-E. de Nyons, près de la rive droite de la Thoulourenne; 1.328 hab. Sources d'eaux minérales froides, sulfatées calcaires. Restes encore imposants d'un vaste château bâti sur un roc du côté du nord et soutenu dans la façade du midi par des terrasses. Ruines d'un monastère de templiers.

MONTBRUN (Charles du Puy), capitaine français, né au château de Montbrun (Drôme) vers 1530, exécuté à Grenoble en 1575. Issu d'une des plus anciennes familles du Dauphiné, il fit ses premières armes en Italie sous les yeux de son père et se distingua dans les guerres de Flandre et de Lorraine. Étant rentré dans ses terres vers 1558 et ayant appris qu'une de ses sœurs s'était retirée à Genève après avoir embrassé la Réforme, il résolut de la ramener, même par la force, au catholicisme et se rendit dans ce but en Suisse. Il revint de ce voyage converti au protestantisme par les prédications du Théodore de Bèze. Il établit alors dans son château une église, y appela un pasteur et entreprit de convertir ses vassaux par la force. En 1560, le parlement de Grenoble, ému des agissements du nouveau converti, le somma de comparaître devant lui pour rendre compte de sa conduite. Sur son refus, il donna au prévôt des maréchaux l'ordre de l'arrêter. Montbrun fit ce prévôt prisonnier, l'enferma dans les prisons de son château et pénétra dans le Comtat, où il s'empara de Malacène, qu'il livra au pillage. Un traité ayant été conclu entre le représentant du pape et lui, il se retira, mais ne tarda point à réparaître après la violation de ce traité par les autorités du Comtat. Il battit, avec 200 hommes, la troupe de La Motte-Gondrin, lieutenant du roi dans le Dauphiné, puis se hâta de gagner Genève. Gondrin fit raser son château. En 1562 nous retrouvons Charles de Montbrun lieutenant du baron des Adrets, pour le compte duquel il commandait 500 arquebuses. Il prit la ville de Chulon-sur-Saône, mais fut forcé de l'évacuer à l'arrivée des troupes de Tavannes, qui avait réuni contre lui les milices de la Bourgogne. Après différents combats, il se sépara du baron des Adrets, qui avait trahi la cause protestante; et l'arrêta. En 1567, il aida d'Acier à repousser les attaques de Joyeuse contre Montpelier. En 1570, il défait, au passage du Rhône, les catholiques commandés par de Gordes et se rendit maître de Loriol. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, Charles de Montbrun reprit les armes. De concert avec quelques chefs déterminés, il soumit presque toutes les villes du Dauphiné, refusa d'accepter la paix qui venait d'être signée à La Rochelle, battit près du pont de Royan, en 1574, un détachement de l'armée du dauphin d'Anvergne, François, et força le roi Henri III à lever le siège de Lurion après avoir pillé ses bagages. Le roi lui ayant ordonné de poser les armes, il refusa et finit, en 1575, après un combat acharné, par être battu par de Gordes, qui l'avait attaqué avec près de 12.000 hommes. S'étant brisé la cuisse en voulant sauter un canal, il fut pris, conduit à Grenoble, puis condamné et exécuté. Sa mémoire fut réhabilitée par un article spécial d'un traité conclu en 1576.

MONTBRUN (Jean du Puy, marquis DE), chef protestant, fils du précédent, né vers 1568, mort en 1640. Il passa son enfance à la cour du roi de Navarre, fit ses premières armes sous Lesdiguières (1611) et prit une part

active aux affaires des protestants. Les églises dauphinoises le députèrent à l'Assemblée de Saumur (1611); ensuite il assista aux états généraux, après avoir été fait conseiller d'Etat. Pendant une absence de Lesdiguières, il organisa un soulèvement en Dauphiné (1621), leva des troupes et s'empara de quelques places. Sur son refus de déposer les armes, Lesdiguières marcha contre lui et le força à se soumettre. En 1621, se trouvant à Nîmes lorsque le duc de Rohan se présenta devant cette ville, il contribua à lui en faire refuser l'entrée, ce qui l'exposa aux soupçons des protestants ses coreligionnaires. Montbrun fut ensuite chargé, avec le duc de Montmorency, d'établir à Nîmes le consulat *mi-parti*, c'est-à-dire composé de protestants et de catholiques. Le roi érigea en sa faveur la terre de Montbrun en marquisat (1620), et, en 1622, il commanda la cavalerie de l'armée de Rohan. Depuis lors, sa vie se passa dans l'obscurité.

MONTBRUN (Alexandre du Puy DE), capitaine français, plus connu sous le nom de *marquis de Saint-André*, et fils du précédent, né à Montbrun en 1600, mort à La Nole en 1673. Henri IV, qui le prit en amitié, le plaça auprès du dauphin en qualité d'enfant d'honneur. En 1614, il alla guerroyer en Piémont, puis se rendit en Guyenne, où il servit sous le duc de Rohan. Après le traité de paix de Loudun, il retourna en Piémont; mais, en 1621, il alla rejoindre à Nîmes les chefs du parti protestant, Rohan et Soubise, qui le firent maréchal de camp. En 1628, il défendit vaillamment Privas, assiégé par Louis XIII, fut pris par trahison et enfermé dans la tour de Crest, où il resta prisonnier pendant quelques mois. S'étant évadé, il gagna la frontière, offrit son épée à la république de Venise et se signala au siège de Mantoue. Rentré en grâce, il revint en France, servit sous le duc de Rohan, dans la guerre de la Valteline, puis alla combattre sous les ordres de Gustave-Adolphe, roi de Suède, jusqu'en 1632, époque où, fait prisonnier de guerre, il fut enfermé dans un fort de la Souabe. Après une détention de deux ans, il revint en France, et le roi ne voulut lui pardonner que s'il consentait à rentrer au service comme simple capitaine. Montbrun se soumit. A la tête d'une compagnie de chevaux-légers, il servit, de 1636 à 1652, dans la Valteline, la Provence, le Piémont et la Catalogne. Le roi le nomma maréchal de camp en 1641, lieutenant général de l'armée de Savoie en 1648, et lui offrit même, en 1652, le bâton de maréchal de France, mais il voulait abjurer sa religion. Montbrun refusa et fut alors chassé du gouvernement de Nivernais, que la princesse Marie de Gonzague lui avait donné en souvenir de sa belle conduite au siège de Mantoue. En 1655, il accepta un commandement en Piémont, où il fit encore la guerre pendant trois ans, puis se retira dans sa terre de La Nole. Il vivait dans le repos depuis dix ans, lorsque, en 1668, il reprit du service pour le compte de la république de Venise, qui le nomma général des armées de terre, avec la mission d'aller secourir l'île de Crète, assiégée par les Turcs. Il ne put mener à bien cette entreprise, et, après un an de lutte, il revint à La Nole, où il termina sa vie aventureuse.

Ainsi s'éteignit une des plus illustres familles du Dauphiné. L'abbé Mervin a publié une *Histoire du marquis de Saint-André de Montbrun, capitaine général des armées du roi et général des armées de terre de la république de Venise* (Paris, 1698, in-12).

MONTBRUN (Louis-Pierre, comte), général français, né à Florensac (Hérault) en 1770, mort à la bataille de la Moskova en 1812. Engagé volontaire dans la cavalerie en 1789, il se distingua particulièrement à la bataille d'Altenrath (1789), devint aide de camp du général Richemont, à qui il avait sauvé la vie, et dut à une succession de brillants faits d'armes d'être nommé général de brigade en 1805. L'année suivante, Montbrun fit la campagne de Sibérie, battit le prince d'Anhalt-Pléiss, repoussa, en 1807, avec le général Claparède, les Russes au combat du pont de Drewkenow, passa, en 1808, en Espagne, et se conduisit de la façon la plus brillante au pied du Somo-Sierra, où, à la tête des chevaux-légers de la garde, il força le passage défendu par 13.000 hommes et 13 pièces d'artillerie. Nommé, en 1809, comte de l'Empire et général de division, Montbrun fut alors appelé à l'armée d'Allemagne, où il contribua au succès des batailles d'Eckmühl et de Raab, puis il passa en Portugal, comme commandant de la cavalerie de l'armée de Masséna, et donna de nouvelles preuves de valeur à la bataille de Bussaco (1810) et à la victoire de Fuentes-de-Onoro (1811). En 1812, le vaillant général quitta la péninsule pour faire la campagne de Russie, reçut le commandement du 2^e corps de la cavalerie, sous les ordres supérieurs du roi Murat, et fut frappé, au commencement de la bataille de la Moskova, par un boulet qui lui traversa le corps. Montbrun, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, a laissé la réputation d'un des plus brillants officiers de cavalerie de la Révolution et de l'Empire. — Son frère, le baron Alexandre MONTBRUN, né à Florensac en 1775, mort à Paris en 1821, devint colonel de cavalerie en 1809, général de brigade en 1812, et fut suspendu de ses fonctions pen-

dant la campagne de France en 1813, pour s'être replié sans combattre à Fontainebleau. Louis XVIII le rétablit dans son grade.

MONTBRUN DE SOUS-CARRIÈRE, l'inventeur des chaînes à porteurs. Il vivait au XVIII^e siècle et était fils naturel du duc de Bellegarde. Ce fut lui qui imagina de substituer à des fauteuils portés sur des brancards des espèces de boîtes qui furent longtemps désignées sous le nom de *chaînes de Sous-Carrrière* et qui devinrent en peu de temps fort à la mode.

MONTCALM, montagne de France, dans la chaîne des Pyrénées, sur la frontière d'Espagne, dans le département de l'Ariège, au N.-O. du territoire de la république du Val d'Andorre, à 15 kilom. S. de Vicdessos. Ce pic, qui s'élève à 3,079 mètres, est, après la Pique d'Estats, le plus élevé de cette partie des Pyrénées. Du sommet, on découvre une vue très-étendue sur les Pyrénées, du Canigou aux sources de la Garonne.

MONTCALM, ancienne famille du Rouergue, connue depuis le XIII^e siècle. Elle a pour auteur Simon DE MONTCALM, seigneur de Vialat, vivant en 1290. Raimond DE MONTCALM acquit la terre de Saint-Véran vers 1425. Il fut père de Jean DE MONTCALM, conseiller du roi et maître des requêtes de l'hôtel. Accusé d'avoir pris part pour le comte d'Armagnac, Jean vit ses biens confisqués; mais dans la suite il entra en faveur et fut nommé juge-mage de Nîmes. Il mourut en 1485, laissant, entre autres enfants : GUILLAUME, qui a continué la filiation directe; Antoine DE MONTCALM, protonotaire du saint-siège; Gui DE MONTCALM, auteur de la branche des barons de Montclous, éteinte dans les mâles au commencement du XVIII^e siècle; Gaillard DE MONTCALM, maître d'hôtel des rois Charles VIII et Louis XII, grand bailli de Gévaudan. Guillaume DE MONTCALM, seigneur de Saint-Véran, juge-mage de Nîmes, laissa, entre autres enfants, Jean de Montcalm, conseiller au grand conseil, père de François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran et de Candiac, capitaine des galères. Celui-ci eut, entre autres fils, Honoré DE MONTCALM, un des principaux chefs protestants sous le règne de Charles IX, tué près de Lodève en 1574, et Louis DE MONTCALM, qui a continué la filiation. Ce dernier fut père de Louis DE MONTCALM, colonel d'infanterie, mort dans la campagne de la Valteline en 1632. Louis II DE MONTCALM, employé par le cardinal de Richelieu pour faire la paix avec les protestants en 1629, fut fait conseiller d'Etat en 1644. Il mourut en 1659, ayant eu, entre autres enfants : LOUIS III, dont on va parler; Daniel DE MONTCALM, dont le fils Louis fut aide de camp du maréchal de Schomberg et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Bellegarde en 1675. Louis III DE MONTCALM, seigneur de Saint-Véran, de Candiac, etc., fut père de Pierre DE MONTCALM, conseiller au parlement de Toulouse, mort sans postérité mâle; de JEAN-LOUIS, qui a continué la filiation; de Gaspard DE MONTCALM, capitaine de cavalerie, blessé à la bataille de Cassel; de Daniel DE MONTCALM, commandant un bataillon dans le régiment de Turenne, tué à la bataille de Cassel; de Maurice DE MONTCALM, blessé au siège de Norden en 1673. Jean-Louis DE MONTCALM épousa, en 1662, Judith de Valat, dont vinrent Jean-Louis-Pierre DE MONTCALM, qui a continué la ligne directe, et Louis-Daniel DE MONTCALM, baron de Gabriac, marié, en 1708, à Marie-Thérèse-Charlotte de Lauris-Castellane. De ce mariage vinrent, entre autres, Jean-Louis-Pierre-Elisabeth DE MONTCALM, l'enfant phénix qui, mort à l'âge de sept ans, avait eu le temps d'apprendre, outre sa langue maternelle, l'hébreu, le grec, le latin, l'arithmétique, la géographie, etc., et Louis-Joseph, marquis DE MONTCALM, maréchal de camp, blessé mortellement sous les murs de Québec en 1759.

MONTCALM DE SAINT-VÉLAN (Louis-Joseph, marquis DE), général français, né au château de Candiac, près de Nîmes, en 1712, mort à Québec en 1759. Il eut pour maître, ainsi que son frère Candiac, le savant Dumas, inventeur du bureau typographique, sous la direction duquel il fit de rapides progrès. Tout jeune encore, il entra dans l'armée, devint capitaine en 1729, colonel en 1743, reçut trois blessures à la bataille de Plaisance, deux au combat d'Exiles, passa ensuite dans la cavalerie avec le grade de brigadier, fut nommé maréchal de camp en 1756 et envoyé alors au Canada pour y défendre cette colonie contre les Anglais. Montcalm s'empara, peu après son arrivée, du fort Oswego et du fort Georges (1757); mais, les années suivantes, les Anglais reprirent l'offensive avec leurs forces d'une écrasante supériorité. Malgré l'abandon où le laissa le ministère, à qui il demanda vainement des secours; malgré le manque de provisions; malgré la faiblesse de sa petite armée, le marquis de Montcalm résolut de faire une héroïque résistance, disposa son plan de campagne en capitaine habile et battit Lord Abercromby près du fort de Carillon (1758), mais il ne put l'empêcher de s'emparer de plusieurs places importantes et se vit attaqué, l'année suivante, dans Québec, par le général Wolfe à la tête d'une armée de 30,000 hommes. Au bout de deux mois de siège, le général anglais n'était encore

parvenu qu'à incendier la ville basse et il désespérait de prendre la place, lorsque Montcalm commit l'imprudence de sortir de la ville et d'offrir, avec une dizaine de mille hommes, le combat à l'ennemi. Pendant la mêlée sanglante qui eut lieu alors, il reçut une blessure mortelle et expira le lendemain soir (14 septembre 1759). De son côté, le général Wolfe fut mortellement atteint dans le même engagement et, le 18 septembre, la ville capitula. En 1827, un gouverneur anglais du Canada, le comte de Dalhousie, a fait élever, en l'honneur de Montcalm et de Wolfe, un monument commémoratif qui consiste en un obélisque de marbre. — Son fils, Paul-François-Joseph, marquis DE MONTCALM, né en 1756, mort en 1812, entra à quatorze ans dans la marine, prit part comme capitaine à la guerre pour l'indépendance de l'Amérique du Nord sous d'Estaing et de Suffren, devint, en 1789, membre des états généraux, se rangea dans le parti constitutionnel, émigra la suppression des droits féodaux, émigra en 1790 en Espagne, puis passa dans le Piémont, où il termina sa vie.

MONTCEAU-LES-MINES, bourg et commune de France (Saône-et-Loire), canton du Mont-Saint-Vincent, arrond. et à 47 kilom. S.-O. de Chalon-sur-Saône, près du canal du Centre; pop. aggl., 2,951 hab. — pop. tot., 3,287 hab. Mines de houille; carrières de pierre granitique pour meules et pavés; moulins, tileries; fabrication de briques réfractaires.

MONTCEIS, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 27 kilom. S. d'Aulun, sur une éminence entre deux montagnes; pop. aggl., 1,135 hab. — pop. tot., 1,882 hab. Moulins, teintureries, brasseries; aux environs, mines de fer et de houille. Belle église paroissiale richement ornée. Ruines d'un ancien château.

MONTCHAL (Puy de), montagne de France (Puy-de-Dôme), faisant partie de la chaîne des monts Dôme, au S. de Nebozaut, dans le canton de Rochefort, arrond. de Clermont; 1,107 mètres d'altitude. Dans le même département, canton de Besse, arrond. d'Issoire et un peu au S. du lac Pavin, s'élève, à 1,411 mètres, un ancien volcan du même nom. C'est un cône boisé, dont le sommet est creusé en bassin spacieux, trace de l'ancien cratère. Au S. du cône se trouve le Creux-de-Soucy, espèce de puits naturel creusé dans la lave et profond de 20 mètres; ce puits est alimenté par une source qui déverse, dit-on, ses eaux dans le lac Pavin, à l'aide d'un canal souterrain.

MONTCHAL (Charles DE), prélat français, né à Annonay (Vivarais) en 1589, mort à Carcassonne en 1651. Successivement principal du collège d'Aulun à Paris, abbé de Saint-Amant-de-Boixe dans l'Angoumois, puis de Saint-Sauveur-le-Vicomte en Normandie, il fut appelé, bien qu'il ne fût point encore ordonné prêtre, à succéder, en 1628, au cardinal de La Valette comme archevêque de Toulouse. Théologien habile, Montchal se distingua comme orateur dans les assemblées du clergé qui eurent lieu à Paris en 1635 et en 1645, fonda dans son diocèse un séminaire, plusieurs monastères, une maison de secours pour les pauvres valides, s'attacha à faire progresser les études ecclésiastiques et protégea les lettrés. Il était lui-même un savant helléniste. On a de lui des *Mémoires* qui ont été publiés à Rotterdam (1718, 2 vol. in-12).

MONTCHAL (le vicomte Louis DE BARENTIN DE), général français. V. BARENTIN DE MONTCHAL.

MONTCHANIN-LES-MINES, bourg et commune de France (Saône-et-Loire), canton du Mont-Saint-Vincent, arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Chalon-sur-Saône; population aggl., 2,291 hab. — pop. tot., 3,411 hab. Importante mine de houille, reliée par un chemin de fer au canal du Centre. Aux environs, étang Berthaud, contenant une réserve de 1,900,000 mètres cubes d'eau pour l'alimentation du canal du Centre.

MONTCHÉVREUIL (Henri DE MORNAY, marquis DE), gouverneur du duc du Maine, né en 1622, mort en 1706. Il était brave et honnête, mais d'une intelligence épaissie, et dut au crédit qu'avait auprès de Mme de Maintenon sa femme Marguerite Boucher d'Orsay, d'être nommé gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, gouverneur du duc du Maine et chevalier de l'ordre du Roi. Il fut un des trois témoins du mariage secret qui eut lieu entre Louis XIV et la veuve de Scarron. Quant à sa femme, elle fut gouvernante des filles d'honneur de la dauphine, puis de Mlle de Blois. Bien qu'elle n'eût aucun esprit, elle avait tellement captivé Mme de Maintenon que celle-ci, dit Saint-Simon, ne voyait que par ses yeux. Elle était la surveillante de toutes les femmes de la cour et tout, jusqu'aux ministres, jusqu'aux filles du roi, tremblait devant elle. Elle mourut en 1699.

MONTCHÉVREUIL (Gaston-Jean-Baptiste DE MORNAY, comte DE), général français, frère du précédent, mort à la bataille de Nerwinde en 1693. Grâce à sa brillante valeur, il parvint rapidement au grade de lieutenant général, se distingua dans tous les sièges que Louis XIV fit en personne en 1667 et se conduisit de telle sorte à la bataille

de Seneuf que Condé écrivit au roi : « Montchévireuil a fait des merveilles; il aspire aux grandes choses. » Il s'attira les éloges du roi au siège de Valenciennes et assista avec beaucoup d'éclat à la bataille de Fleurus et à la prise de Mons. Il était gouverneur d'Aras et lieutenant général de l'Artois, lorsqu'il fut tué à la bataille de Nerwinde après s'être rendu maître du village de ce nom.

MONTCHOBO, ville de la Birmanie. V. MONTCHABOU.

MONTCHRESTIEN (Antoine MAUCHRESTIEN, poète et littérateur français, né à Falaise vers 1570, tué à Tournelles, près de Domfront, en 1621. Fils d'un apothicaire de Falaise, il resta orphelin de bonne heure et fit des études incomplètes. A la suite d'une querelle, il mit l'épée à la main contre trois adversaires et fut laissé pour mort. Guéri de ses blessures, il poursuivit ceux qui l'avaient blessé et obtint 12,000 livres de dommages et intérêts. Cette somme lui permit de faire quelque figure dans le monde, et c'est alors qu'il prit le nom de Vatteville. Poursuivi pour un duel dans lequel, d'après l'accusation, il avait tué son adversaire par trahison, il passa en Angleterre, où il fit une tragédie ayant pour titre *l'Ecoissaise ou le Désastre* (Marie Stuart). Rentré en France, il forma quelques bandes en Normandie et combattit pour la Réforme. Surpris, il fut tué et son corps fut traîné sur la claie. Montchrestien avait composé sept pièces, presque toutes représentées avec succès : la *Carthaginoise ou la Liberté* (Sophonisbe), cinq actes (Caen, 1596); *l'Ecoissaise ou le Désastre*, cinq actes; les *Lacènes ou la Constance*, cinq actes avec chœurs; *David ou l'Adultera*, cinq actes avec chœurs; *Aman ou la Vanité*, cinq actes; *Hector*, cinq actes; la *Bergerie*, mêlée de prose et de vers. On a encore de lui : *Suzanne ou la Chasteté*, poème en quatre chants; *Traité d'économie politique* (Rouen, 1615, in-49). Les pièces de Montchrestien ont été réunies en un volume et publiées à Rouen en 1600, 1604, 1606 et 1607, in-8; sous le titre de *Tragédies* d'Antoine de Montchrestien.

Montciel (ERMITAGE DE), fondation religieuse située près de Lons-le-Saunier (Jura), sur la montagne dont elle a pris le nom. Cette fondation remonte au moyen âge et, comme tous les sanctuaires de ce genre, elle a sa légende et sa statue miraculeuse. Aujourd'hui, l'ancienne chapelle de l'ermitage a fait place à une église véritable qui fait partie d'une maison d'éducation catholique, fréquentée par les jeunes enfants. La statue miraculeuse est encore aujourd'hui en grand respect chez les paysans des environs.

MONT-CINÉYRE (lac de), petit lac de France (Puy-de-Dôme), arrond. d'Issoire, canton et à 20 kilom. S. de Besse; il est dominé par la montagne boisée (1,333 mètres) qui porte le même nom et qui est remarquable par ses deux cratères. Ce lac occupe lui-même, à 1,170 mètres d'altitude, le fond d'un ancien cratère et n'a pas d'écoulement apparent.

MONTCORNET, bourg et comm. de France (Aisne), canton de Rozy, arrond. et à 33 kilom. N.-O. de Laon, sur la rive droite de la Serre; 1,742 hab. Filature de laine; fabrique de couvertures de laine; brasseries; fabrique de sucre de betterave. Commerce de toiles de lin, charvres et bestiaux. Village et commune de France (Ardennes), canton de Renwez, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Mézières; 325 hab. Ancien marquisat; ruines très-pittoresques d'un ancien château du duc d'Aiguillon, consistant en une partie du donjon, en larges pans de murs percés de créneaux et de meurtrières.

MONTCQU, bourg de France (Lot), ch.-l. de canton, arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Cahors, sur le sommet d'une colline au bas de laquelle coule la Bargeulonne; pop. aggl., 1,175 hab. — pop. tot., 2,196 hab. Vestiges d'un ancien mur d'enceinte; restes du vieux château fort.

MONTDAUPHIN, petite place forte de France (Hautes-Alpes), canton de Guillestre, arrond. et à 18 kilom. N.-E. d'Embrun, sur un plateau coupé presque à pic du côté de la Durançe et du Guil, qui confondent ensemble leurs eaux à la base du rocher; 657 hab. Vauban et Catinat jetèrent, en 1698, les fondements de cette forteresse qui peut contenir aujourd'hui dix bataillons. Les fortifications de Montdauphin sont défendues, du côté des montagnes, par deux forts à feux croisés. On remarque surtout à Montdauphin un champ de manœuvres couvert, dont la toiture frappe par ses vastes proportions, sa puissance et sa légèreté, et un escalier de casernes d'une grande hardiesse. Dans les environs de la forteresse se voient de magnifiques promenades plantées d'ormes et la gorge sauvage du Guil, dominée par des rochers semblables à des obélisques.

MONT-DE-PIÉTÉ s. m. (mon-de-pié-té — de l'ital. *monte de pieta*, banque de charité, parce que, dans l'origine, les prêts furent gratuits). Etablissement où l'on prête à intérêt sur nantissement : *Mettre des effets au MONT-DE-PIÉTÉ. Retirer ses hardes du MONT-DE-PIÉTÉ. Reconnaître le MONT-DE-PIÉTÉ.* Les *MONT-DE-PIÉTÉ* fonctionnent aussi étroitement qu'à l'époque où les manufactures vendaient le calicot cinq ou six fois ce qu'il s'achète aujourd'hui. (E. de Gir.)

— *Encycl.* Le prêt sur gages est interdit aux particuliers. Il existe cependant telles circonstances qui rendent nécessaire une institution pouvant procurer de quoi satisfaire à des besoins urgents. L'administration s'est donc vue obligée d'exercer, pour son propre compte, l'industrie du prêt sur nantissement, et, dans la création de ce monopole, elle n'a été poussée par aucune pensée de gain; elle n'a eu pour but que l'intérêt des emprunteurs, qu'elle a ainsi garantis contre l'exaction de l'usure. A ce titre, son rôle est purement philanthropique.

Le *mont-de-piété* a le plus souvent pour clients : des ouvriers qu'une crise industrielle a laissés sans ouvrage et à qui il importe de trouver de l'argent sans retard pour subvenir aux besoins quotidiens de la famille; cet argent, ils l'obtiennent en déposant au *mont-de-piété* un objet de quelque valeur; des fabricants, que la morte saison ou le contre-coup d'une faillite mettent dans l'impossibilité de remplir un engagement vis-à-vis de leurs fournisseurs ou de leurs ouvriers; de petits marchands qui n'ont pas de crédit chez un banquier et qu'un modique capital mettrait en état d'entreprendre une affaire avantageuse; un voyageur isolé dans une grande ville, qu'une maladie ou tout autre accident met dans la nécessité de recourir à un emprunt; enfin, une personne quelconque qui éprouve une gêne momentanée, qui a intérêt à la caucher pour ne pas compromettre sa position, et qui, dans les avances secrètes du *mont-de-piété*, trouve les ressources qui lui sont nécessaires.

Sans doute, il arrive parfois que le *mont-de-piété* reçoit les dépôts de quelques misérables qui, pour quelques heures d'orgie, mettent à nu le réduit où s'abritent leur femme et leurs enfants. Mais si le vice, si le défaut de prévoyance, trop familier encore à la classe ouvrière, composent une certaine portion des débiteurs du *mont-de-piété*, c'est le besoin qui en constitue la plus grande partie, et la plupart des prêts sont réclamés par des nécessités respectables. Aussi considérons-nous l'institution comme bonne en soi; elle sera excellente le jour où il sera permis d'abaissier le taux de l'intérêt et de réduire le chiffre minimum de la valeur du prêt.

Les *monts-de-piété* ont été créés pour prévenir les scandales et les abus de l'usure. Au moyen âge, le prêt sur gages était pratiqué presque exclusivement par les juifs, par les lombards et par des gens auxquels on donnait le nom de cahorsins. Une ordonnance de 1360, qui autorisait les juifs à statuer en France, leur permettait de prêter sur gages; le taux de l'intérêt était fixé, à cette époque, à 4 deniers pour livre par semaine, soit environ 85 pour 100 par an. Une ordonnance de 1360 autorisa spécialement les lombards à prêter sur gages, en leur interdisant, toutefois, d'accepter en nantissement des reliques, des ornements d'église, des socs, coutres, ferrements de charrue et fers de moulin. Le taux de l'intérêt est fixé à 43 pour 100 par an. Déjà existant, pour les prêts sur gages, les règlements fondamentaux des *monts-de-piété* actuels. Les prêteurs ne sont tenus à rendre les objets donnés en nantissement qu'après remboursement intégral du principal et des intérêts; faute de remboursement, ils peuvent vendre les gages au bout d'un an et un jour. Si la vente produit au delà de la somme due, la différence doit être remise à l'emprunteur et, en son absence, consignée entre les mains de la justice.

Déjà, en dehors de l'action des juifs et des lombards, existaient plusieurs institutions de prêts sur gages; d'après un écrivain allemand, un établissement de prêt sur nantissement fonctionnait à Fresbourg, en Bavière, vers 1198. Vers 1536, un évêque de Londres légua une somme de 1,000 marcs d'argent pour être employée à la création d'une banque de prêt sur nantissement. Les fonds devaient être prêtés sans intérêt. Un an et quatre jours après l'emprunt, si les fonds n'étaient pas remboursés, les gages étaient vendus.

En 1440, suivant quelques auteurs, en 1462, suivant d'autres, un moine récollet, nommé Barnabé de Terni, prêchant à Pérouse, fulmina contre les usuriers et donna aux riches bourgeois de cette ville l'idée de fonder une sorte de banque charitable où les pauvres qui manquaient d'argent pour leur subsistance journalière trouveraient à emprunter, sans intérêt, de petites sommes, en fournissant un gage pour la sûreté des prêts. Cet établissement reçut le nom de *Mont-de-Piété*, qui fut adopté par les autres établissements du même genre créés depuis.

L'exemple de Pérouse fut bientôt suivi par un grand nombre de villes d'Italie, Orvieto (1464), Viterbe (1471), Bologne (1475), Savone (1478), Mantoue (1478); ce dernier établissement était géré par douze directeurs, dont quatre religieux, deux nobles, deux juriconsultes ou médecins, deux marchands et deux autres bourgeois. Citons encore les villes du Parme (1488), Milan (1496), Trèves (1529), Rome (1539), etc. L'ordre des récollets s'attacha à l'extension des *monts-de-piété*. Un des religieux de cet ordre, Bernardin de Feltré, en fonda à Padoue (1491), à Florence (1492), à Pavie (1493), et un décret du cinquième concile de Latran (4 mai 1515) déclara que les *monts-de-piété* ou bureaux de prêts sur gages n'étaient point usuraires, même lorsqu'on

faisait payer un intérêt modéré, bien qu'il fût plus parfait d'en créer ou l'on prêtait sans intérêt.

Au commencement du XVIII^e siècle, des Italiens établirent des *monts-de-piété* dans les Pays-Bas. Dans quelques-unes des villes de cette contrée existaient des établissements publics de prêts usuraires, tenus, en général, par des lombards. Pour réprimer les abus qui se commettaient dans ces maisons d'usure, l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, ordonna l'établissement d'un *mont-de-piété* dans toutes les villes du Brabant, des Flandres, de l'Artois et du Hainaut où il y avait des maisons de prêts tenues par des lombards (1618). En conséquence des *monts-de-piété* furent créés à Bruxelles (1618), à Arras (1621), à Anvers, à Gand, à Tournai, à Cambrai, à Mons, à Bruges, à Namur, à Courtrai, à Bergues, etc. Ces établissements furent placés sous la direction d'un intendant général. Louis XIV, après la conquête de la Flandre et de l'Artois, maintint les *monts-de-piété* de Cambrai et d'Arras, et il donna pour protecteur à cette fondation le chancelier de France.

Des *monts-de-piété* avaient été fondés, dès le milieu du XVI^e siècle, à Avignon (1577) et dans les villes du Comtat-Venaissin, qui était propriété pontificale; cet exemple fut suivi dans les villes françaises des environs: à Aix, en 1635; Montpellier, en 1683; Marseille, en 1696; Sedan et Nancy, annexées depuis à la France, possédaient des *monts-de-piété*, la première depuis 1615, la seconde depuis 1630. Tous ces *monts-de-piété* pouvaient être considérés comme des créations d'origine italienne. En 1611, un ancien ligueur, devenu lieutenant de roi, Hugues Delestre, de Langres, présenta à Marie de Médicis le plan d'un établissement complexe, conçu dans des vues philanthropiques et comprenant un *mont-de-piété*; mais ce projet n'eut pas de suites.

Aux états généraux de 1614, quelques députés réclamèrent l'établissement de *monts-de-piété*, et, conformément à ce vœu, une ordonnance royale prescrivit, en 1626, la création d'institutions de ce genre dans «chaque bonne ville des bailliages et sénéchaussées du royaume où besoin seroit; mais cet édit fut retiré l'année suivante. En 1643, on revint à la création des *monts-de-piété*, et on fixa à cinquante-huit, pour tout le royaume, le nombre de ces établissements, qui restèrent encore une fois presque à l'état de projet, car six villes seulement, notamment Montpellier (1684) et Marseille (1696), fondèrent de ces établissements. Ce fut seulement par lettres patentes du 9 novembre 1777 qu'il fut permis aux administrateurs de l'Hôpital général de Paris d'établir dans la capitale, sous la dénomination de *mont-de-piété*, une administration de prêts sur gage, à l'instar de celles qui existaient déjà dans plusieurs villes de l'Europe. «Il sera incessamment établi dans notre bonne ville de Paris, disent ces lettres patentes, un *mont-de-piété*, où bureau général d'emprunt sur nantissement, tous sous l'inspection et administration du lieutenant général de police, qui en sera le chef, et de quatre administrateurs de l'Hôpital général, nommés par le bureau d'administration dudit Hôpital général, et dont les fonctions seront charitables et entièrement gratuites... Permettons aux administrateurs d'établir aussi, s'ils le jugent nécessaire, dans notre bonne ville de Paris, sous la dénomination de prêt auxiliaire, différents bureaux particuliers dudit *mont-de-piété*, où caisses d'emprunt de sommes depuis 3 livres jusqu'à la concurrence de 50 livres... Et lorsqu'il se trouvera des fonds en caisse au delà de ce qui est nécessaire pour la régie et les charges de l'établissement, ils seront appliqués au profit de l'Hôpital général de notre bonne ville de Paris, etc. » Telle est l'origine des bons annuels que le *mont-de-piété* de Paris est tenu, aux termes de son règlement organique, de verser dans la caisse de l'Assistance publique.

Dès l'origine, le bureau du *mont-de-piété* de Paris fut établi dans une maison sise rue des Blancs-Manteaux (28 décembre 1777); les acquisitions faites en 1779 et 1783, par les directeurs de l'Hôpital général, de plusieurs maisons situées rue des Blancs-Manteaux et rue de Paradis complétèrent l'ensemble des bâtiments dans lesquels siège encore aujourd'hui l'administration centrale du *mont-de-piété* de Paris.

Cet établissement eut une courte durée. La Révolution supprima tous les *monts-de-piété* comme des institutions de monopole et abandonna le prêt sur gages à la spéculation privée. Mais les abus auxquels donna lieu cette spéculation firent bientôt désirer le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Un arrêté du Directoire (22 mai 1797) rétablit le *mont-de-piété* de Paris et, par la loi du 4 février 1799, nulle maison de prêt sur gages ne put s'ouvrir sans une autorisation préalable du gouvernement. La loi du 16 pluviose an XII ordonna la fermeture de toutes les maisons privées de prêt sur gages, et les décrets du 24 messidor an XII (16 juillet 1804) et du 8 thermidor an XIII (27 juillet 1805) réorganisaient les *monts-de-piété*. Ces décrets restèrent longtemps en vigueur. L'Empire et la Restauration ne changèrent aucune de leurs dispositions et ils subsistèrent jusqu'à l'ordonnance du 12 janvier 1831, qui remplaça, à Paris, les actionnaires par un conseil d'administration présidé par le préfet de la Seine

et soumit la comptabilité du *mont-de-piété* à la cour des comptes. Depuis cette époque, la loi du 24 juin 1851 et un décret du président de la république, du 27 mars suivant, ont modifié son organisation et créé un conseil de surveillance.

En vertu de la loi du 24 juin 1856, les *monts-de-piété* sont institués comme établissements d'utilité publique, et avec l'assentiment des conseils municipaux, par le chef de l'Etat, selon les formes prescrites pour ces établissements. Il suit de là que leurs règlements doivent être soumis à l'examen d'un conseil d'Etat. Leur administration est confiée à un conseil et à un directeur. Le conseil est présidé par le maire de la commune, dans les départements; à Paris, par le préfet de la Seine; les membres à Paris sont nommés par le ministre de l'intérieur et leurs fonctions sont gratuites.

L'agent qui, sous le titre de directeur, centralise l'administration sous la surveillance du conseil, est nommé par le ministre de l'intérieur ou par le préfet. Il reçoit un traitement. En ce qui touche l'organisation et les conditions particulières de la gestion des *monts-de-piété*, la loi se réfère au décret d'institution, en les assimilant toutefois aux bureaux de bienfaisance.

Chaque *mont-de-piété* possède une dotation consistant: 1^o en biens meubles et immeubles affectés à leur fondation; 2^o en biens qui lui échouent par dons et legs; 3^o en subventions qu'il reçoit de la commune, du département ou de l'Etat; 4^o enfin, pour beaucoup d'établissements, en bénéfices constatés par les inventaires annuels. Le *mont-de-piété* fait ses prêts au moyen des fonds disponibles de sa dotation, ou, quand ces fonds sont insuffisants, au moyen d'argent qu'il se procure par voie d'emprunt ou qui a été versé à intérêt dans sa caisse. La *mont-de-piété* de Paris se pourvoit d'argent par l'émission de bons portant un intérêt médiocre, mais sûr, et constituant un placement recherché par les petites bourses économes et prudentes.

L'opération par laquelle un individu met un objet en gage au *mont-de-piété* pour obtenir un prêt s'appelle un *engagement*. Les prêts sont assujettis à certaines conditions. Afin que le *mont-de-piété* ne devienne pas une maison de recel pour les objets volés, on exige, lorsque le prêt dépasse 15 fr., une garantie morale du déposant, celle d'être connu et domicilié, ou au moins assisté d'un représentant connu et domicilié lui-même. Si des doutes s'élèvent sur la légitimité de sa possession, le prêt doit être suspendu et la police informée. Les effets mobiliers offerts en nantissement sont estimés par des commissaires-priseurs attachés au *mont-de-piété*, au risque et péril de ces derniers, de manière que, dans le cas de vente des objets appréciés, si le produit de la vente est au-dessous de la valeur avancée d'après leur estimation, ils sont tenus de payer la différence.

On ne prête du reste qu'une partie de la valeur déclarée par ces agents, qui ont un droit de prise. Parmi les objets donnés en nantissement, les uns, comme la vaisselle ou les bijoux d'or et d'argent, n'éprouvent pas d'altération sensible et possèdent à peu près une valeur constante, une valeur en poids du moins, car celle que l'art y ajoute est sujette à de grandes dépréciations; les autres sont plus susceptibles de se détériorer. Le montant des sommes à prêter est fixé, pour les premiers, aux quatre cinquièmes de la valeur en poids, et, pour les seconds, aux deux tiers de leur prix d'estimation.

Le minimum du prêt est fixé par des règlements et varie selon les *monts-de-piété*. L'engagement d'un objet au *mont-de-piété* est constaté par une sorte d'acte au porteur, appelé *reconnaissance*, qui, outre la date et le montant du prêt, contient la désignation de l'objet déposé. Cet acte, remis à l'emprunteur, peut être cédé par lui à un tiers, qui, sur la présentation de ce titre, peut se faire rendre l'objet comme l'emprunteur lui-même. Bien que la durée des prêts soit, en général, limitée à une année, le possesseur de la reconnaissance peut, quand bon lui semble, opérer le retrait ou *dégagement* de l'objet déposé, en remboursant la somme prêtée, plus le montant des intérêts échus. Lorsque, à l'expiration du terme fixé, l'emprunteur n'a pas l'argent nécessaire pour rendre la somme que le *mont-de-piété* lui a prêtée, il peut obtenir un nouveau délai égal au premier au moyen d'un renouvellement, qui consiste à payer, outre les droits échus, la différence entre le prix de la première estimation et celui de l'estimation nouvelle qui a lieu alors. Ce renouvellement peut avoir lieu à l'infini et il devient extrêmement coûteux. Dans son *étude* sur le *mont-de-piété*, M. Maxime du Camp a constaté qu'un parapluie avait été renouvelé quarante-sept fois de suite, et que, le 25 novembre 1872, le *mont-de-piété* de Paris a vendu un rideau de calicot blanc qui avait été engagé le 5 juin 1823. Adjudé au prix de 5 fr., il avait payé 35 fr. d'arrérages et de droit de prise, c'est-à-dire sept fois sa valeur.

Les effets non dégagés à l'expiration du terme ou dont l'engagement n'a pas été renouvelé sont vendus aux enchères. Mais cette vente ayant pour but de faire rentrer l'établissement dans ses avances, et non de lui procurer des profits au détriment des em-

prunteurs, les excédents du produit de la vente ou les *bonis* sont conservés à ces derniers, qui ont trois ans, à compter du prêt, pour les réclamer utilement, sur la représentation et sur la remise de leur reconnaissance. Les *bonis* qui n'ont pas été retirés au bout de ce temps sont prescrits, et le montant, à Paris, en est versé dans la caisse des hospices. En général, les nantissements vendus faute d'être dégagés ou renouvelés ne dépassent pas le vingtième de ceux qui ont été engagés.

Dans le but de diminuer le trafic des reconnaissances, trop souvent vendues à perte par des emprunteurs imprévoyants, la loi a permis aussi à tout déposant de requérir, trois mois après l'emprunt, et sans attendre l'époque normale des remboursements, la vente de l'objet déposé. Elle a interdit néanmoins de vendre les marchandises neuves avant l'expiration d'une année, afin que les *monts-de-piété* ne fussent pas convertis en maisons de consignations et de vente. Enfin, elle a exempté des droits de timbre et d'enregistrement les obligations, reconnaissances et tous actes concernant l'administration des *monts-de-piété*.

En France, à l'exception des *monts-de-piété* de Montpellier, de Toulouse, de Grenoble et d'Angers, qui prêtent gratuitement et ne font pas de bénéfices, tous les autres exigent un intérêt de 4 à 12 pour 100. Parmi ces derniers *monts-de-piété*, les uns capitalisent leurs bénéfices et les joignent à leurs dotations pour diminuer le taux de l'intérêt; d'autres, parmi lesquels se trouve celui de Paris, les versent dans la caisse des hospices; enfin, un très-petit nombre les partagent avec ces établissements. L'absence de ressources propres de la part de quelques *monts-de-piété*, qui ne disposent eux-mêmes que de capitaux empruntés à intérêt, et les frais considérables d'administration, expliquent en grande partie les taux excessifs d'intérêt qu'ils exigent. Une ordonnance ministérielle du 26 février 1854 a fixé à 4 1/2 pour 100 le taux de l'intérêt des emprunts au *mont-de-piété*, avec autorisation d'élever ce taux à 5 pour 100, si la réserve déposée au Trésor venait à descendre au-dessous de 1,200,000 fr.

Le plus important des *monts-de-piété* est celui de Paris, qui fait à lui seul plus d'affaires que tous les autres *monts-de-piété* de France. Depuis le décret du 24 messidor an XII, l'administration du *mont-de-piété* de Paris a été remaniée à plusieurs reprises; elle a été reconstituée en dernier lieu par le décret du 24 mars 1852, dont les dispositions s'écarteront en quelques points de celles de la loi générale de 1851.

Aux termes de ce décret, cette administration, placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'intérieur, est confiée à un directeur responsable, sous la surveillance d'un conseil. Le directeur est nommé par le ministre de l'intérieur sur une liste triple de candidats présentée par le préfet de la Seine. Il exerce son autorité sur tous les services intérieurs et extérieurs; il prépare les budgets, ordonnance toutes les dépenses et présente le compte de son administration. Les employés de tous grades sont nommés par le préfet, sur une liste triple de candidats que présente le directeur; il nomme lui-même les surveillants et les gens de service.

Le conseil de surveillance est composé du préfet de la Seine, président; du préfet de police; de trois membres du conseil municipal; de trois membres pris, soit dans l'administration de l'Assistance publique, soit parmi les administrateurs du bureau de bienfaisance, et de trois citoyens domiciliés à Paris. Les membres autres que les deux préfets sont choisis par le ministre de l'intérieur sur des listes triples présentées par le préfet de la Seine. Ils sont renouvelés par tiers tous les deux ans, les membres sortant étant rééligibles. Le conseil est convoqué par le préfet de la Seine au moins une fois chaque mois. Il donne son avis sur les objets ci-après: 1^o le budget et les comptes; 2^o les projets de travaux neufs, de grosse réparation et de démolition; 3^o l'acceptation ou la répudiation des dons et legs; 4^o les actions judiciaires et les transactions; 5^o la fixation du taux de l'intérêt des prêts et des emprunts; 6^o les règlements de service; 7^o les cahiers des charges des adjudications des travaux et fournitures, et en général tous les actes de propriété et de gestion. Le directeur assiste aux séances du conseil.

Sous les modifications qui résultent de ce décret et de quelques autres mesures de détail, le *mont-de-piété* de Paris est régi par le règlement général annexé au décret du 8 thermidor an XIII. D'après ce règlement, il se compose d'un établissement principal situé rue de Paradis, dans les bâtiments des hospices civils, et de plusieurs succursales ou bureaux, avec magasins particuliers, distribués dans les divers quartiers de la capitale. Il n'existe en réalité que deux succursales, situées actuellement, l'une rue Bonaparte, l'autre à la Roquette; mais l'administration a fondé en 1839 et 1840 plusieurs bureaux sans magasins. Les nombreux personnel de l'établissement se divise en agents en chef, agents secondaires et employés. Plusieurs des agents sont astreints au dépôt d'un cautionnement en numéraire. Les prêts se font avec les fonds appartenant aux hospices de Paris, ou au

moyen d'emprunts garantis par une hypothèque générale sur les biens dépendant de la dotation desdits hospices, et par une hypothèque spéciale sur les bâtiments du *mont-de-piété* et sur les capitaux versés dans sa caisse à quelque titre que ce soit.

Il existe à Paris, ainsi que dans les grandes villes, des commissaires nommés par l'administration, qui se chargent de servir d'intermédiaire entre les bureaux et les particuliers, et dont l'intervention est toujours plus ou moins onéreuse. Les commissaires sont employés à Paris dans la plus grande partie des opérations. Avant la Révolution, l'insuffisance d'une maison unique et les abus nombreux commis par les intermédiaires auxquels les emprunteurs avaient recours provoquèrent un arrêt du parlement de Paris d'août 1779, défendant de faire la commission et le courtage au *mont-de-piété* à toutes personnes autres que celles qui sont autorisées à cet effet. Des commissaires, agréés par l'administration, soumis à sa surveillance et à l'obligation de déposer un cautionnement, furent en conséquence répartis dans les divers quartiers de la ville.

Les mêmes motifs qui, sous l'ancien régime, avaient donné naissance à l'institution des commissaires, déterminèrent leur rétablissement sous le régime nouveau. Toutefois, le décret de l'an XIII avait gardé le silence à leur égard, ils ne furent d'abord reconstitués que d'une manière provisoire, et régis pendant vingt ans, soit par les règlements anciens, soit par de simples arrêtés de l'administration, jusqu'en 1834, époque à laquelle leurs attributions devinrent l'objet d'un règlement spécial. Depuis lors, on a agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas de remplacer les intermédiaires étrangers par des bureaux administratifs. Cette idée n'a pas prévalu et l'institution des commissaires, annexe et complément naturel du *mont-de-piété*, a reçu, en 1851, la consécration légale.

Le règlement de 1824, que le décret de 1851 a maintenu dans ses parties fondamentales, détermine le mode de nomination des commissaires, les garanties qu'on leur demande, les obligations qu'ils ont à remplir, la pénalité attachée aux infractions qu'ils peuvent commettre, leurs attributions et leurs droits. Ils reçoivent leur salaire des particuliers qui les emploient. Leur commission est de 2 pour 100 de la somme prêtée par l'établissement, tant à l'engagement qu'au renouvellement, et de 1 pour 100 au dégage-

ment. Dans le principe, les commissaires n'étaient que des intermédiaires dans le sens rigoureux du mot, c'est-à-dire qu'ils se bornaient à transmettre le nantissement au *mont-de-piété* et la somme à l'emprunteur. L'impatience du besoin, qui n'attend pas, les obligea bientôt à des avances qui se trouvèrent plus ou moins d'accord avec le prêt consenti par l'établissement. Ces avances sont presque toujours inférieures, et la différence en est remise à l'emprunteur au moment où il retire sa reconnaissance.

Un intérêt de 6 pour 100 est alloué aux commissaires sur les différences.

Dès son installation à Paris, le *mont-de-piété* y eut une vogue considérable, et Mercier parle de 40 tonnes remplies de montres d'or qu'on y a portées. Ceci à l'air d'une exagération, mais on est moins étonné quand on sait qu'aujourd'hui on engage mille à douze cents montres par jour. L'exercice de la première année se solda par l'engagement de 128,508 objets, représentant 8,509,384 livres. Le relevé de l'exercice normal de 1869 a produit 1,775,506 engagements, sur lesquels a été prêtée la somme de 34,453,860 fr.

L'intérêt du *mont-de-piété* à Paris est considérable. Il s'élève à 9 1/2 pour 100 au bureau central, et à 11 1/2 pour 100 par l'entremise des commissaires. Pendant le siège, le *mont-de-piété* eut à traverser de mauvais jours. A la fin de juillet 1870, la réserve s'élevait à 8 millions. Il ne restait disponible, le 6 février 1871, qu'une somme de 62,000 fr. On sauva cet établissement en lui prêtant 3 millions sur les fonds des caisses d'épargne. Pendant le siège, un arrêté du gouvernement de la Défense nationale autorisa toute personne ayant engagé des effets, du linge, des objets de literie pour une somme ne dépassant pas 15 fr., à dégaier gratuitement du *mont-de-piété* ces objets. La Commune adopta, le 5 mai 1871, un décret du même genre, qui permettait le dégaement gratuit des objets engagés depuis le 25 avril précédent pour une somme ne dépassant pas 20 fr.

— *Mont-de-piété en Angleterre.* Le *mont-de-piété* n'existe pas à Londres. Il est remplacé par des prêteurs sur gages nommés *pawn-brokers*, et soumis à des règlements qui datent du règne de George III.

En vertu de ces règlements, les objets engagés sont soumis au droit d'un demi-penny (5 centimes) pour tout mois de trente jours, et par somme de 2 shillings 6 pence si le chiffre de l'argent avancé excède par 40 shillings. Au-dessus, les droits sont calculés à raison de 3 pence par 20 ou fraction de 20 shillings.

Un objet dégaé dans les sept jours qui suivent l'expiration d'un ou de plusieurs mois n'est pas soumis à un droit supplémen-

taire; s'il n'est dégagé que dans les quatorze jours qui suivent, on paye pour ce dernier mois. Après cela il faut payer pour les trente jours. La reconnaissance est donnée gratis si la somme prêtée est inférieure à 5 shillings; mais si elle est supérieure, elle est d'un demi-penny par chaque fraction de 5 shillings.

Aux termes de ces mêmes règlements, celui qui, sans y être autorisé, engage des effets appartenant à une autre personne, est passible d'une amende allant de 20 shillings à 5 livres sterling, plus la perte d'une valeur égale à celle desdits objets. A défaut de paiement, le coupable peut être condamné à trois mois d'emprisonnement, et au travail forcé, et de plus à être fouetté.

Tout objet non dégagé peut être vendu à l'expiration d'un an, à moins que la reconnaissance n'en soit renouvelée par le paiement des intérêts.

Quand la somme prêtée est supérieure à 10 shillings et n'excède pas 10 livres, la vente des objets doit être faite publiquement, et le propriétaire peut en suspendre la vente pendant trois mois si, par un écrit en présence d'un témoin, il demande un surris.

Ces ventes doivent être fidèlement enregistrées, et l'excédant entre le produit des ventes et la somme pour laquelle les objets étaient engagés est à la disposition du propriétaire, pourvu qu'il en fasse la réclamation dans le cours des trois années qui suivent la vente.

Les boutiques des *pawn-brokers* sont faciles à reconnaître. Elles portent toutes pour enseigne trois boules métalliques disposées de manière à former un triangle. Ceux qui les tiennent sont des marchands qui trafiquent sur les vieux objets, vêtements, argenterie, meubles, etc. Ils sont fort nombreux. Tous les quartiers, depuis le riche voisinage de Regent-Street jusqu'aux rues ouvrières de Marylebone, possèdent les leur.

MONTDIDIER, en latin *Mons Desiderii*, ville de France (Somme), chef-lieu d'arrondissement, sur le flanc d'une colline baignée par le Don, à 36 kilom. S.-E. d'Amiens; pop. aggl. 3,942 hab. — pop. tot. 4,238 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 144 communes et 65,966 hab. Tribunal de première instance, justice de paix, collège de lazaristes. Fabrication de bonnetterie, calicot, serge, bas; filature de coton, tannerie, corroierie, chapellerie; pâtis renommés. Commerce de grains, légumes, bestiaux, charbon de terre, tourbe. Une partie des anciens remparts subsiste encore à l'O. de la ville; le reste de l'enceinte a été détruite; les fossés ont été remplacés par des promenades. Les rues sont généralement étroites et sinueuses. La plus belle place est celle de l'Hôtel-de-Ville, d'où l'on découvre un joli panorama et que décore la statue en bronze de Parmentier. On y remarque quelques édifices dignes d'attention, notamment l'église Saint-Pierre, construite au xve siècle et classée parmi les monuments historiques. Le porche est couvert de sculptures malheureusement mutilées. De chaque côté s'élèvent des tourelles réunies par une galerie à jour et terminées en coupole. La tour, qui date du xve siècle, est couronnée d'une lanterne de mauvais goût. Les principales curiosités de l'intérieur sont: le tombeau de Raoul III, comte de Crépy-en-Valois, mort en 1074 (le comte y est représenté en demi-relief, couché sur la dalle; sa tête repose sur un coussin soutenu par un ange; à ses pieds sont un chien et un lion, beau spécimen de l'art au xve siècle); un nouveau contenant un *Enseignement de Christ*; une verrière du xve siècle, représentant la *Transfiguration*; de beaux vitraux modernes; de curieux fonts baptismaux du xie siècle; les statues des saints Lugie et Lugien, et les boiseries qui régnaient autour du chœur et des chapelles.

L'église du Saint-Sépulchre date des xve et xvie siècles. Le portail, récemment reconstruit, est orné de statues. Les statues de saint Firmin et de neuf apôtres sont adossées aux piliers du chœur. La principale curiosité de cette église est un saint sépulchre dont les personnages sont grossièrement sculptés.

Nous citerons aussi: le Palais de justice, ancien bailliage, dont plusieurs parties remontent au xiiie siècle (la salle des Pas-Perdus est ornée de trois magnifiques tapisseries, représentant la *Sortie d'Égypte*, *Moïse faisant jaillir l'eau du rocher* et *l'Adoration du veau d'or*); l'Hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu et l'ancien collège.

Quelques historiens prétendent que Montdidier a été bâtie sur les ruines de *Bratupana*, ancienne ville gauloise; ils attribuent son nouveau nom à Didier, roi des Lombards, qui y fut détenu avant d'être confiné à Corbie. On affirme aussi que plusieurs monarques de la troisième race y ont résidé. Philippe-Auguste y tint sa cour en 1218, et Charles VI y convoqua, au mois de janvier 1413, ses fidèles sujets de Picardie. Cette ville fut prise en 1523 par les impériaux et vainement assiégée par Jean de Werth en 1636. Ajoutons que Montdidier, avec titre de comté, eut des seigneurs particuliers dès le xie siècle, seigneurs issus de la maison de Pontieu.

MONT-DOR s. m. Fromage renommé, que l'on fabrique au Mont-Dor, dans le Lyonnais, dans le Doubs et dans le Puy-de-Dôme.

— **Encycl. V. NEUFCHÂTEL.**

MONTDORGE (Antoine-Gauthier DE), littérateur français, né à Lyon en 1701, mort à Paris en 1768. Il remplit les fonctions de maître de la chambre aux deniers du roi, devint membre de l'Académie de sa ville natale et employa à encourager les artistes une partie de sa grande fortune. On a de lui: *l'Île de Paphos* (Paris, 1727); *les Fêtes d'Hébé* ou *les Talents lyriques* (Paris, 1739, in-4°), opéra-ballet dont la musique est de Rameau et qui eut un grand succès; *Réflexions d'un peintre sur l'Opéra* (Paris, 1741); *l'Art d'imprimer les tableaux en trois couleurs* (Paris, 1756, in-8°); *l'Opéra de société en un acte* (1762); *Quelques lettres écrites en 1743 et 1744 par une jeune veuve au chevalier de Luceincour* (Paris, 1761).

MONTDRAGON, bourg de France (Vaucluse), canton de Bollène, arrondissement de 15 kilom. d'Orange, sur la rive droite du Lez, au pied d'un rocher que dominent les ruines d'un ancien château; pop. aggl., 1,506 hab. — pop. tot., 2,643 hab. On y a découvert la belle statue de guerrier gaulois qui se voit au musée d'Avignon.

MONTÉ s. f. (mon-té — rad. *monter*). Accomplissement des animaux domestiques; époque de cet accomplissement: *MONTÉ en liberté*. *MONTÉ en main*. *L'époque de la MONTÉ est déterminée par celle à laquelle les femelles entrent en chaleur*. (Raspail.) La *MONTÉ* commence en avril et finit en juin. (Acad.)

— **Pêche**. Grand filet, dont on se sert pour pêcher dans le lac Léman.

— **Techn.** Outil en usage dans certains métiers.

MONTÉ (Piero DAL), célèbre canoniste italien, né à Venise au commencement du xve siècle, mort à Rome en 1457. Il prit le grade de maître ès arts à Paris, celui de docteur en droit à Padoue, fut nommé protonotaire apostolique en 1433 et chargé, l'année suivante, par Eugène IV, d'assister au concile de Bâle. De 1434 à 1439, dal Monte habita l'Angleterre en qualité de collecteur des redevances à lever au profit de la cour pontificale, puis devint successivement évêque de Brescia (1442), légat du saint-siège en France et gouverneur de Pérouse. Il alla passer les dernières années de sa vie à Rome. Dal Monte était aussi instruit que vertueux. On a de lui, entre autres ouvrages: *Reperitorium juris utriusque* (Bologne, 1465, 3 vol. in-fol.); *Monarchia in qua generalium conciliorum materia de potestate et prestantia Romani pontificis et imperatoris discutitur* (Rome, 1496, in-4°). Il a laissé, en outre, des discours, des lettres, etc.

MONTÉ (Jean-Marie Gioacchi DEL), pape. V. JULES III.

MONTÉ (Hersilie CORTESE DEL), dame poète italienne. V. CORTESE.

MONTÉ, ÊE (mon-té) part. passé du v. *monter*. Gravi, franchi, atteint en montant: *Degrés MONTÉS péniblement*. *Qui a gravi, qui est arrivé à un certain point culminant: À peine MONTÉ, il est redescendu*.

— **Exhaussé**, placé en haut: Sur leurs tréteaux *montés*, ils vendent des oracles.

VOITURE.

Il Guindé à . . . Ses vers, et sans force et sans grâces, [ses. *Montés* sur deux grands mots comme sur deux échasses.]

— **Élevé**, porté: *MONTÉ sur le trône*. *MONTÉ sans ambition au pouvoir suprême*. *Washington en est descendu sans regret*. (Guizot.) *Qui a atteint un plus haut rang, un plus haut titre: Autrefois, les dames d'honneur de la reine étaient des marquises; aujourd'hui, tout est due et marchand de France, tout est MONTÉ*. (Mme de Sév.) *Exalté*, poussé jusqu'à certaine limite: *De représenter à quel point l'affiction se trouva MONTÉ, c'est ce qui surpasse mes forces*. (La Font.)

La rage alors se trouve à son faite *monté*.

LA FONTAINE.

— **Oh l'on s'est placé en montant: Vaisseau MONTÉ par cinq cents hommes d'équipage. La flotte retourna en Espagne avec moins de cent hommes, qui restaient de deux mille sept cents dont elle était MONTÉE. (Volt.) *Commandé*, en parlant d'un navire: *Vaisseau MONTÉ par l'amiral*.**

— **Accordé**, en parlant d'un instrument: *Instrument MONTÉ sur le ton d'ut*. *Qui parle, qui s'évertue dans un certain genre, sur un certain ton: Il est MONTÉ sur un ton plaçant. Cette société n'est pas MONTÉE sur le ton de médire*. (Acad.) *Qui a atteint un certain état d'exaltation: Ma tête, MONTÉE au ton d'un instrument étranger, était hors de son diapason*. (J.-J. Rousseau.) *Une fois MONTÉ à ce ton, il m'était aisé de continuer*. (P.-L. Courier.) *Il irrité: Il est MONTÉ contre vous. Il est trop MONTÉ pour entendre raison*.

— **Pourvu**, nanti: *Être bien MONTÉ, mal MONTÉ en ligne. Leur maison est MONTÉE, je puis le dire, sur un excellent pied*. (Balz.)

— **Dont on a élevé les poids ou tendu le ressort**, en parlant d'un mécanisme, qui le poids ou le ressort sort de moteur: *Horloge, pendule, montre MONTÉE. Tournebrevche MONTÉE*.

— **Réglé**, disposé suivant un modèle: *Plan MONTÉ sur des données incertaines*.

— **Dont on a assemblé les parties: Machine MONTÉE. Bonnet MONTÉE. Squelette habilement MONTÉE.**

— **Dressé**, combiné, disposé: *Une affaire bien MONTÉE*.

— **Qui est sur une bête de somme; qui monte ou possède une monture ayant certaines qualités ou certains défauts: Cavalier bien MONTÉ, mal MONTÉ. Être MONTÉ sur un mulet.**

— **Qui a des jambes dans certaines conditions de hauteur: Cheval haut MONTÉ, bas MONTÉ. On pourrait dire que les promoteurs sont des huppés sans huppe; mais la vérité est qu'ils sont un peu plus haut MONTÉS. (Buff.)**

— **Être MONTÉ comme un saint Georges**, Être monté sur un cheval très-bon ou très-beau.

— **Coup monté**, Chose préparée à l'avance et en secret: *Je vis que toutes ces défaites étaient un coup MONTÉ*. (Complément de l'Acad.)

— **Collet monté**, Personne roide dans ses manières, affectant une grande sévérité morale.

— **Monté en couleur**, Fortement coloré: *Visage MONTÉ EN COULEUR. Vin MONTÉ EN COULEUR*.

— **B.-arts. Vigoureux: Il est rare de voir des pastels d'un ton aussi MONTÉ. (Th. Gaut.)**

— **Théâtre**. Se dit d'une pièce, par rapport à la manière dont les effets y sont combinés: *Je n'ai pas encore regardé le programme; mais on m'a dit que la pièce est parfaitement MONTÉE*. (F. Guichardet.)

— **Techn.** Enchâssé, en parlant des diamants, des pierres: *Brillant MONTÉ sur argent*. *Il Tordu*, en parlant des fils de soie.

— **Mar. Armé: Le galion s'avancant, MONTÉ de soixante-quatre canons. (Volt.) *Vaisseau monté en bois tors*, Vaisseau dont tous les couples, tant de levée que de remplissage, sont élevés sur la quille.**

— **Econ. rur.** *Vin monté*, Vin atteint de la pousse.

— **s. m. Techn.** Action de mettre un couteau, un outil en état de servir.

— **Allus. littér.** *Et, monté sur le faite, il aspire à descendre*. Un des plus beaux vers de Corneille, dans sa tragédie de *Cinna*, auquel on fait de fréquentes allusions. V. *ASPIRER*.

MONTÉAGLE (Thomas SPRING-RICE, baron), homme d'État anglais, né à Limerick (Irlande) en 1790, mort en 1866. Il se préparait à la profession d'avocat, lorsqu'il épousa la fille du comte de Limerick (1811) et renonça au barreau. Élu membre de la Chambre des communes par la protection du parti whig en 1820, il y représenta Limerick jusqu'en 1832, époque à laquelle il devint représentant de Cambridge. Lors du ministère libéral de lord Goderich, il fut nommé sous-secrétaire au département de l'intérieur (1827), et, après la chute du cabinet de Wellington, il devint d'abord secrétaire de la trésorerie (1830), puis secrétaire des colonies (1834). Nommé chancelier de l'Échiquier en 1835, il montra, en matière financière, une inexpérience qui lui attira de vives attaques de la part des Tories, et, lorsque lord Howick sortit du ministère, il dut remettre son portefeuille à sir Francis Baring. Mais lord Melbourne, alors président du conseil, le fit nommer pair du royaume et baron de Montéagle et lui offrit la charge très-ambitieuse de contrôleur général de l'Échiquier. Néanmoins, cette faveur, qui obligea le gouvernement à désintéresser son prédécesseur par une pension considérable, fit jeter les hauts cris aux Tories, qui ne manquèrent pas de s'élever hautement contre le commerce des places. A la Chambre des pairs, lord Montéagle, tout en restant dans le parti des whigs, fit peu parler de lui. Il entra au conseil privé en 1834 et devint membre de la Société royale de Londres et de la Société astronomique. — Son fils aîné, M. S.-E. SPRING-RICE, né en 1814, lui a succédé dans ses dignités en 1866.

MONTÉALBANO (Nepos DE), jurisconsulte français, né à Montauban. Il vivait au xiiie siècle et acquit beaucoup de réputation par son savoir et par ses ouvrages, dont le plus estimé, intitulé *Tractatus de exceptionibus rerum, seu liber fugitivus* (Paris, 1510), a eu un grand nombre d'éditions.

MONTÉALEGRE, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 65 kilom. S.-E. d'Albacete, au pied d'une montagne, dans une vallée délicieuse et pittoresque; 3,587 hab. Ce bourg possédait autrefois une magnifique chartreuse, fondée par le pape Nicolas V, et dont le triple cloître, les précieuses peintures et la riche bibliothèque ont disparu en 1835, dans la tourmente de la guerre civile. Les cloîtres ruinés, quelques cellules et la belle façade de l'église attirent encore l'attention.

MONTÉ-A-REGRET s. m. Argot. *Abbaye de monte-a-regret*, Echafaud.

MONTÉ-ARGENTARIO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Grosseto, mandement d'Orbitello; 3,661 hab.

MONTÉ-CORNO, montagne du royaume d'Italie. V. GRANO-SASSO.

MONTÉ-CRISTO, l'Oglasa des anciens, petite île du royaume d'Italie, dans la Méditerranée,

au S. de l'île d'Elbe, par 42° 20' de lat. N. et 7° 57' de long. E. Superficie, 10 kilom. carrés. Elle fut ravagée au xvie siècle par les pirates, et, comme elle est présente guère qu'un sol rocailleux et stérile, elle est restée depuis lors inhabitée. On y voit une église et les restes d'une abbaye et d'un fort. Alexandre Dumas a donné le nom de cette île au héros principal d'un de ses romans les plus populaires.

Monte-Cristo (LE COMTE DE), roman d'Alexandre Dumas (1841-1845, 12 vol. in-8°), le plus long et peut-être le meilleur de ses romans d'aventures. Jamais ce grand amuseur de notre époque n'a poussé plus loin l'intérêt du récit et mieux prouvé la facilité d'une imagination inépuisable en combinaisons de toutes sortes.

Edmond Dantès, son héros, est un pauvre diable de matelot qui se voit jeté, sans savoir pourquoi, dans un cachot de château d'If, victime innocente des machinations ténébreuses d'un magistrat, M. de Villefort, d'un pêcheur nommé Fernand et d'un croupier de pharaon, Danglars. Son père en meurt de misère et de chagrin. Cependant toute espérance n'abandonne pas le prisonnier durant une longue captivité de quatorze ans, passée dans un humide souterrain. Il y fait la connaissance d'un certain abbé Faria, autre prisonnier d'Etat, que l'on croit fou parce qu'il offre au gouvernement des millions qu'il sait être enfouis quelque part. En mourant, il légue à Dantès son secret et la possession de ces richesses incalculables, cachées dans une grotte de l'île de Monte-Cristo par le cardinal Spada, contemporain d'Alexandre VI. Dantès s'évade, se met à la recherche des trésors de l'abbé et les découvre. Le voilà riche, le voilà redoutable. Ici finit son rôle de martyr et commence son rôle de grand justicier; il châtière la féroce ambition de Villefort et la perfidie de tous ceux qui ont été complices, dans une mesure inégale, d'avoir causé ses malheurs. Des lors, le héros cesse d'être Edmond Dantès pour devenir tout à tour, selon les besoins de sa justice distributive, l'abbé Busoni, Simbad le marin, lord Wilmore, lord Ruthwen et le comte de Monte-Cristo. Son cœur n'est pas moins sensible à la reconnaissance qu'à la haine. Son ancien armateur, M. Morrel, l'a comblé autrefois de bontés. Cet excellent homme est sous le coup d'une catastrophe commerciale; il est des premiers soins de Dantès est de sauver l'honneur de la famille Morrel d'une manière ingénieuse et pleine de mystère. Quant à sa vengeance, comment pourrait-elle s'exercer? Ceux qu'elle menace occupent des positions élevées, à l'exception de l'un d'eux, Cadrousses, qui de tailleur est devenu aubergiste au pont du Gard. Fernand, le pêcheur, est maintenant le général comte de Morcerf, pair de France. Danglars est le banquier baron Danglars, chevalier de la Légion d'honneur et député. Villefort, jadis substitut du procureur du roi à Marseille, est procureur du roi à Paris et jouit d'une haute considération.

Dantès arrive à Paris sous le nom de comte de Monte-Cristo. Devenu, par son luxe inouï, le mystère de son existence, sa science universelle et le charme et la distinction de ses manières, l'objet de la curiosité du grand monde, Monte-Cristo ne tarde pas à entrer en relations suivies avec les familles Danglars, de Morcerf et de Villefort. Par qui commencera le châtiment? Par tous en même temps. Une main invisible sèmera la désunion et le remords au sein de ces familles, auxquelles, jusque-là, le bonheur a souri, et chaque jour leur horizon s'assombrit. Monte-Cristo, calme et impénétrable à la vue des maux qu'il se hâte, ne se dévotera qu'à la fin. Par l'intermédiaire d'une maison Thomson et French de Rome, il se fait ouvrir chez Danglars un crédit illimité et le ruine peu à peu. En outre, Danglars a une fille, Eugénie; Monte-Cristo prend pour instrument de sa vengeance un fils naturel de la baronne Danglars et de Villefort, Benedetto, faussaire, voleur, assassin et forçat échappé. Il fait admettre ce précoce scélérat chez Danglars sous le nom d'Andrea Cavalcanti, jeune Italien d'une famille princière, et le fait arrêter pour assassinat sur la personne de Cadrousses, au moment de la signature du contrat de mariage entre Eugénie et cet évadé de Toulon. Eugénie s'enfuit de la maison paternelle; Danglars, presque entièrement ruiné, se sauve en Italie avec quelques débris de sa fortune. Arrêté par Luigi Vanpa, chef de brigands au service du comte, il subit pendant trois jours, au fond d'un cachot, les tortures de la faim. Alors se montre Monte-Cristo. « Je suis Edmond Dantès », dit-il au banquier. Danglars revoit avec terreur la victime de ses machinations criminelles et redoute de nouvelles représailles; mais Monte-Cristo, touché de générosité, lui rend la liberté et lui laisse 50,000 francs. Le châtiment de Fernand n'est pas moins terrible. L'origine de sa fortune est une trahison. Étant au service d'Ali Tébélien, pacha de Jérusalem, il a livré les châteaux de la ville aux Turcs; le pacha a été assassiné; Haydée, sa fille, amenée comme esclave à Constantinople, Monte-Cristo l'achète fort cher et en fait l'aumône à sa haine. Il la conduit à la Chambre des pairs, où elle révèle l'infamie et la cruauté du comte de Morcerf, le fait déclarer coupable de félonie, de trahison et

des concertos, des brunettes, des motets et une messe de *Requiem*. Comme théoricien, Montclair a été longtemps réputé pour sa *Nouvelle méthode pour apprendre la musique par des démonstrations faciles, dédiée à Couperin*. Il a été moins heureux dans l'attaque anonyme qu'il dirigea contre Rameau, au sujet de la *Basse fondamentale*. Rameau riposta par une réplique écrasante qui fit rentrer l'agresseur dans un silence prudent.

MONTECORVINO - PUGLIANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district et à 18 kilom. N.-E. de Salerne, mandement de Montecorvino-Rovella; 4.761 hab.

I MONTECORVINO-ROVELLA, ville d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district et à 17 kilom. E. de Salerne, chef-lieu de mandement; 6,264 hab.

MONTECRIVINO (Jean pr), missionnaire italien, né vers 1247, mort en Chine vers 1330. Il entra dans l'ordre des frères mineurs, fut envoyé en Orient par Nicolas IV en 1288 pour y prêcher la foi, parcourut d'abord la Perse, puis l'Inde, pénétra ensuite dans la Grande Tartarie et y éprouva beaucoup de persécutions de la part des chrétiens schismatiques qui avaient fait de grands progrès dans cette contrée. Au bout de onze ans de séjour dans ce pays, Jean de Montecrivino fut rejoint par un franciscain de Cologne, nommé Arnold, avec qui il travailla avec une nouvelle ardeur à la propagation du catholicisme. Comme il connaissait bien la langue des Tartares, et qu'il écrivait et prêchait fort bien en mongol, il opéra un grand nombre de conversions, dont la plus importante fut celle d'un prince de la tribu des Kérites, nommé Georges; il instruisit beaucoup de jeunes enfants dans les lettres grecques et latines, composa des psaumes, des hymnes, et traduisit, à l'usage des néophytes, le Nouveau Testament et les livres de l'Ancien Testament. Le pape Grégoire X déclara par un bref, le 12 septembre 1274, que le pape Clément VII érigea pour lui, en 1303, le siège archiepiscopal de Khan-Balikh, auquel il attacha de grandes prérogatives, et lui envoya pour l'aider dans ses travaux apostoliques André de Pérouse et quelques autres religieux qui créa ses suffragants. On a de Montecrivino une lettre qu'il écrivait aux religieux de son ordre en 1305 et que Wadding a insérée dans ses *Annales ordinis Minorum*.

MONTECOSARO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Macerata, mandement de Civitanova; 3,000 hab.

MONTECROCE (Ricoldo de), dominicain italien, né à Florence; il vivait vers la fin du XIII^e siècle. En 1296, il reçut du pape Boniface VIII la mission d'aller prêcher l'Évangile chez les Bulgares, les Russes, les Tartares, et écrivit la relation de ses voyages sous le titre de *Itinerarium peregrinationis*. Le texte de cet ouvrage est perdu; mais il en reste une traduction française par Paul Le-long, traduction qui a été imprimée dans l'*Histoire merveilleuse, plaisante et récréative du grand empereur de Tartarie* (Paris, 1529, in-fol.).

MONTEUCCOLI et non **MONTEUCCELLI**, (Sebastien, comte de), gentilhomme de Ferrare. Il servit Charles-Quint dans sa jeunesse puis fut amené en France par Catherine de Médicis et attaché au dauphin, fils de François Ier, en qualité d'échanson. Dans l'été de 1536, il accompagnait ce jeune prince dans un voyage sur les bords du Rhône; lui ayant donné à boire de l'eau très-fraîche après un exercice violent, le dauphin fut atteint d'une pleurésie et mourut quelques jours après. On accusa Montecuccelli de l'avoir empoisonné. Un *Traité des poisons* qu'on trouva dans ses papiers parut une preuve suffisante. La torture lui arracha quelques aveux et il fut condamné à être écartelé. Cependant rien n'est moins certain que ce crime.

MONTEUCCOLI (Raimond, comte DE), généralissime des armées autrichiennes, né dans le Molénaïs en 1608. Il servit d'abord comme volontaire dans l'armée impériale, fut fait prisonnier à Hofkirch (1639) et employa les deux années de captivité qu'il subit à étudier les meilleurs ouvrages sur l'art de la guerre. A peine eut-il recouvré sa liberté, qu'il trouva l'occasion de venger sa défaite et de chasser les Suédois de la Bohême. La paix de Westphalie lui laissa des loisirs qu'il utilisa au profit de son instruction militaire. En 1671, il fut nommé maréchal de camp et envoyé au secours de Casimir, roi de Pologne, attaqué par les Suédois. Il reprit Cracovie et toutes les villes dont l'ennemi s'était emparé, vint ensuite au secours de son allié le roi de Danemark, débouqua Copenhague et chassa les Suédois du Jutland et de l'île de Fionie. En 1681, il alla battre les Turcs en Hongrie. Dans la campagne de 1672, il fut envoyé au secours des Hollandais, attaqués par la France, et se maintint honorablement contre le grand Turenne. Opposé de nouveau au grand capitaine français (1675), Montecuccoli manœuvra habilement pendant quelques mois; un bataillon décisif allait décider entre ces deux grands généraux, quand Turenne fut tué par un boulet de canon. Montecuccoli eut la noblesse de pleurer son rival. Il poursuivit ensuite les Français en Alsace, investit Haguenau et Saverne, qui furent débouquées par le grand Condé. Cette campagne termina sa

carrière. Comblé d'honneurs, il passa sa vieillesse dans un repos honorable et mourut à Lintz en 1681. Âgé de soixante-douze ans. On lui a reproché d'être peu entreprenant à la guerre et d'avoir pris pour modèle le trop prudent Fabius le Temporisateur. Il a laissé des *Mémoires militaires*, *Commentarii bellici* (Vienne, 1718), qui l'ont fait surnommer le *Végéte moderne*.

MONTEODORO, bourg et comm. du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province et district de Caltanissetta, mandement de Serradifalco; 2,145 hab.

MONTÉE s. f. (mon-té — rad. *monter*). Terrain, chemin qui va en montant d'une manière très-sensible : MONTÉE roide, rude, pénible, douce, aisée. Gravier la MONTÉE.

— Action de monter : Les chevaux ont ordinairement plus de peine à la MONTÉE qu'à la descente. (Acad.) Voyez l'exilé de Florence, le Dante, et comme lui est dure la MONTÉE de l'escalier étranger. (St-Marc Gir.)

— Rampe douce, placée au devant d'un édifice : *La MONTÉE du Capitole, à Rome, a beaucoup de majesté.* (Acad.)

— Petit escalier d'une maison pauvre :
MONTEE étroite, roide. *Monter, descendre la*
MONTEE. *Nettoyer, balayer la MONTEE.*

— Chacune des marches d'un escalier :
Deux servantes, déjà largement souffletées,
Avaient à coups de pied descendu les montées.

BOILEAU.
 || Escalier en bois, dans un moulin à vent.
 — Pop. *Faire sauter les montées à quelqu'un*,
 Le chasser honteusement et violemment de
 chez soi.

— *Montée du lait*, Nom que les nourrices donnent à la sensation qu'elles éprouvent lorsque le lait se produit avec abondance dans leurs seins : *La formation et, comme on dit, la MONTÉE DU LAIT ont de grands rapports avec les fonctions de la matrice.* (Fourcroy.)

— Archit. Hauteur d'une voûte. || *Montée d'arche*, Hauteur perpendiculaire depuis le niveau de la naissance de la voûte jusqu'à la clef. || *Montée de pont*, Différence du niveau du pavé sur le milieu de la maîtresse arche avec le niveau du rez-de-chaussée de la culée.

avec le niveau du rez-de-chaussée de la culée.

— Fauconn. Vol du faucon s'élevant par angles et en s'élançant, quand il poursuit le gibier. || *Montée d'essor*, Action du faucon qui monte à perte de vue pour chercher une atmosphère plus fraîche. || *Montée par suite*, Vol rapide du faucon, quand il a peur.

— Navig. fluv. *Barque de montée*, Barque chargée de marchandises, qui était employée à remonter la Gironde.

— Techn. Ascension de la fonte dans le fourneau, déterminée par un développement de gaz.

— Econ. rur. Action du ver à soie qui monte dans les bruyères pour y filer son cocon : *Les temps d'orage sont funestes pendant la MONTÉE.*

— Ichthyol. Petites anguilles qui remontent en troupe les rivières, et qu'on pêche en immense quantité dans des paniers, pour en faire des fritures.

MONTEFALCIONE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district d'Avellino, mandement de Montemilite: 2.899 hab.

MONTEFALCO, ville du royaume d'Italie, province de l'Ombrie, district et à 22 kilom. N.-O. de Spolete, chef-lieu de mandement; 5.000 hab.

MONTEFALCONE-*DI-VAL-FORTORE*, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Bénévent, district de San-Bartolomeo in Galdo, mandement de Castelfranco in Miscano: 3.398 hab.

MONTEFALCONE-NEL-SANNIO, ville du royaume d'Italie, province de Molise, district et à 26 kilom. N.-O. de Larino, chef-lieu de mandement; 3,201 hab. Commerce de fruits et de céréales.

MONTEFANO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district et à 12 kilom. N. de Macerata, mandement de Recanati. 3.678 hab.

MONTEFELTRO, ancienne famille d'Italie, qui doit son nom à un château au sud de la marche d'Ancone. Elle descendait d'un des seigneurs de Carpegna, devint la souche de la première maison des comtes d'Urbino, commanda à Urbino, la Pise, etc., et se mit à la tête des gibelins au xii^e et au xiv^e siècle. Le premier membre de cette famille qui ait laissé un nom dans l'histoire est MONTEFELTRO, mort avant 1228 à la république de Rimini sa protection pour soumettre les habitants d'Urbino, qui s'étaient révoltés contre lui. En 1247, le pape innocent IV l'excommunia pour s'être déclaré en faveur du parti gibelin, et il transmit à ses descendants sa haine contre les guelfes. — Son petit-fils, Guido, comte de MONTEFELTRO, seigneur de la Pise, d'Urbino, etc., qui mourut, fut un des plus célèbres hommes de guerre de son temps. Sa bravoure et ses talents militaires le firent choisir pour chef par les gibelins du pays situé entre Ancone et Bologne, lors de la guerre qui éclata en 1272 à Bologne entre les partisans de l'empereur

ceux du pape. Pendant cette guerre, Montefeltro montra les talents d'un grand capitaine, battit complètement le pont de San Felice, les guelfes, à la tête d'un contingent de 400 hommes, l'année suivante, de Bagna-Cavallo, remporta de nouveaux succès sur les guelfes bolonais à qui le roi de Naples Charles d'Anjou avait envoyé des secours, mit en 1277 en déroute les Florentins envoyés contre lui. Deux ans plus tard, la paix parut se rétablir entre les partis ennemis, et les Lambertazzi, chefs des gibelins à Bologne, purent revenir dans cette ville. Mais, après l'avènement du pape Martin IV, la lutte recommença avec plus d'acharnement encore (1281). Obligé de nouveau de recourir aux armes, Montefeltro battit les guelfes à Faenza et à Ravenne, s'enferma à Forlì, où il se vit assiégé par une armée du pape et du roi de Naples, et tailla en pièces l'ennemi pendant une sortie (1282); mais peu après une nouvelle armée de guelfes vint attaquer Forlì. Cette ville, hors d'état de soutenir un nouveau siège, se soumit alors au pape, et Guido de Montefeltro se retira à Asti, en Piémont (1283). Il était encore dans cette ville lorsqu'en 1290 les habitants de Pise, accablés par les forces supérieures des Florentins, des Lucquois et des Génois, l'invoquèrent à se mettre à leur tête, et reprit sous sa conduite le territoire et les forts qu'ils avaient perdus. Le duc de Salaparuta, le seigneur de la ville d'Ascoli, et, grâce à son concours, à la rapidité de ses manœuvres obtinrent, en 1292,

une de ses manœuvres, comment en 1293 un vaillant capitaine, le chevalier Gualfred de Montefeltro, se fit reconnaître par ses vassaux et par les frontières. Guido de Montefeltro s'empara peu après de la ville d'Urbini, qui devint par la suite la capitale des Etats de la famille, fit la paix avec Boniface VIII qui lui rendit tous les biens qu'il avait possédés à Forlì, et se retira en 1296 à Ancône, dans un couvent de franciscains. — Son fils, Frédéric I^{er}, comte de MONTEFELTRO, mort en 1322, lui succéda en 1296 dans la possession de ses seigneuries et, comme lui, eut la direction du parti gibelin dans la marche d'Ancône et la Romagne. Il attaqua Césène en 1302, remporta sur les guelfes d'Ancône une éclatante victoire, en 1309, joignit à ses Etats la ville de Pesaro, et fut assassiné par ses vassaux sans domination sur un territoire plus étendu que n'en eurent jamais ses successeurs, fut excommunié par le pape et fut massacré par le peuple dans une révolte qui éclata à Urbini au sujet de l'établissement d'un nouvel

nupt. — Son fils, Nolfo de MONTEFELTRO, emprisonné au moment de la mort de son père, fut délivré et proclamé seigneur d'Urbain en 1322. Il partagea d'abord le pouvoir avec son cousin Speranza, qui des l'année précédente avait rangé sous son autorité les villes d'Osimo, de Fermo et de Fabriano, poursuivait les meurtriers de son père, enleva en 1335 sa part de pouvoir à Speranza, qui lui-même avait voulu le renverser et soutint de longues guerres en Romagne. En 1341, il commanda les Pisans dans la campagne que ceux-ci firent contre les Florentins, conduisit une grande flotte, ses drapeaux à tête des tresses de Jean Visconti, ne put préserver les comtés d'Urbain et de Montefeltro des dévastations des aventuriers allemands, et fut plus tard dépossédé d'une partie de ses États par le cardinal Albornoz, au nom du pape. — Son petit-fils, Antonio, comte de MONTEFELTRO, mort en 1404, profita, après neuf ans d'exil, de la guerre qui éclata entre Grégoire XI et les Florentins, pour revenir à Urbain et recouvrer les possessions de ses ancêtres, qu'il conserva malgré tous les efforts du pape. En outre, il réunit à ses États Mozzano et Gubbio, puis soutint plusieurs

guerres contre les Malatesti, chefs du parti guelfe, et gouverna avec sagesse. — Son fils, Guid' Antonio, duc de MONTEFELTRO, mort en 1443, acheta la ville d'Assise en 1408, se mit à l'œuvre de la fortifier, et fut couronné roi, il donna le titre de duc, luttâ avec des alternatives de succès et de revers contre le célèbre condottiere Braccio de Montone, reprit du souverain pontife, dont il avait épousé la nièce, plusieurs châteaux du territoire de Rimini (1430), prit cette même année le commandement des troupes florentines dans la guerre contre Lucques et fut entièrement défait. — Son fils, Odd' Antonio de MONTEFELTRO, né en 1424, mort en 1444, s'adonna de bonne heure à une débauche effrénée. Devenu maître du pouvoir, il continua de plus belle sa vie licencieuse, fit périr les maris qui résistaient à l'envolement de ses filles, et fut assassiné par deux de ses fils. — Son successeur son frère naturel Frédéric III, comte de MONTEFELTRO et premier duc d'Urbain, né vers 1410, mort en 1482. Pendant sa jeunesse, Frédéric reçut les leçons du fameux grammairien Victorin de Feltré et devint un des princes les plus remarquables de l'Italie, non-seulement par son savoir, son éloquence et son esprit, mais encore par sa franchise, sa loyauté et son affabilité, qui lui gagnaient tous les cœurs. Appelé par les habitants d'Urbain à succéder à son frère, il orna cette ville de beaux édifices, y fonda une riche bibliothèque, se plut à protéger et à appeler à sa cour les savants, et fut le premier prince italien avec zèle de la prospérité de ses sujets. Désireux d'apprendre le métier des armes, il se rendit avec un corps de troupes auprès du fameux Francis Sforce, s'allia étroitement avec lui et l'aider à triompher de ses adversaires (1445), puis à devenir duc de Milan. Frédéric eut ensuite à soutenir plusieurs

guerres contre Sigismond Malatesta, qui avait conçu une violente inimitié contre lui, parce qu'il s'était emparé de Fossombrone, fit alliance en 1455 avec Alphonse, roi de Naples et d'Aragon, envoya à Malatesta cinquante-sept de ses meilleurs châteaux, se déclara en 1460 pour Frédéric de Naples contre Jean d'Anjou, fut obligé de battre en retraite à la suite d'une sanglante bataille qu'il livra dans les Abruzzes à Piccino, général de ce dernier, mais reprit bientôt l'offensive et tailla en pièces, près de Mondolfo, en 1462, Malatesta qui s'était déclaré contre le duc d'Anjou; il enleva presque toutes ses possessions et le réduisit à l'île d'Elbe, sans honneur. Le général de ce duc, Louis de Flore, commandant en 1467 les Florentins, donna le commandement de leur armée à Frédéric de Montefeltro, qui livra au fameux condottiere Cœceni une bataille dont le résultat fut incertain. En 1472, les Florentins le chargèrent de soumettre Volterra, qui s'était révoltée. Il ne put empêcher ses soldats de mettre cette ville au pillage, mais il ne voulut prendre pour lui qu'une magnifique Bible hébraïque, dont il enrichit la bibliothèque d'Urbain. A la suite du mariage de sa fille avec Jean de La Rovère, neveu du pape Sixte IV, il reçut de ce pontife le titre de duc d'Urbain (1474). Quatre ans après, Frédéric de Montefeltro, commandant en 1476 les troupes du pape en Toscane pour renverser Laurent de Médicis, ravagea le territoire ennemi et remporta plusieurs avantages. Il venait d'être mis à la tête de l'armée envoyée par le roi de Naples, le duc de Milan et la république de Florence pour défendre contre les Vénitiens le duc de Ferrare, lorsqu'il mourut. — Son fils, Guid'Ubaldo, comte de MONTEFELTRO, duc d'Urbain, né en 1472, mort en 1508, eut pour maître le savant Martinengo, sous la direction duquel il fit des progrès étonnants, et, s'il fut inférieur à ses aïeux par ses talents militaires, il se surpassa tous par son éloquence, par l'étendue de ses connaissances, par sa maîtrise des lettres et les arts, par la douceur de son gouvernement. Agé de dix ans à la mort de son père, il fut placé sous la tutelle d'Octaviano degli Ubaldini et, par la suite, il épousa Elisabeth de Gonzague, princesse également remarquable par les dons de l'esprit, qui contribua à faire de la cour d'Urbain la cour la plus brillante de l'Italie. Bien qu'il eût beaucoup moins de goût pour la guerre que pour les lettres, Guid'Ubaldo ne se battit peut-être point pour son propre compte, soit comme condottiere au service d'autres princes. Mis par le pape Alexandre VI à la tête de troupes destinées à soumettre les barons romains révoltés, il fut battu et fut prisonnier pour le condottiere Vitelli et ne recouvra la liberté qu'en payant une rançon de 40,000 ducats. L'année suivante, il prit le commandement des troupes envoyées en Toscane par les Vénitiens, fut poursuivi par Vitelli, tomba malade et retourna à Urbain sans attendre la fin de la campagne. Il vivait paisiblement à sa cour, fort aimé de ses sujets, lorsque, en 1502, César Borgia, par un de ces actes de perfidie qui lui étaient habituels, s'empara de ses Etats. Guid'Ubaldo se retira alors à Mantoue; mais, peu de temps après, il se joignit aux condottieri romains conjurés contre Borgia, reprit ses Etats, qu'il dut abandonner de nouveau après, d'un coup d'œil, avoir sciemment son ducé en 1503, après la mort d'Alexandre VI. Comme il n'avait pas d'enfants, il choisit pour héritier son neveu François-Marie de La Rovère, qui devint ainsi le fondateur de la seconde maison des ducs d'Urbain.

MONTEFASCONE, en latin *Mons Balisconus*, ville d'Italie, délégation et à 22 kilom. N.-O. de Viterbe, sur une colline fort élevée, près de la rive S.-E. du lac Bolsena ; 5,500 hab. Sièges d'un évêché qui a été illustré par le cardinal Maury ; récolte d'un vin muscat excellent, désigné aujourd'hui dans le commerce sous le nom singulier de *est, est, est* ; répétition très-énigmatique qui signifie *trois fois bon*. Voici la curieuse origine de ces mots. Un prêtre allemand, Jean de Fugger, ayant à faire un voyage en Italie, chargea son sommelier de le précéder sur la route qu'il devait suivre et de s'assurer des hôtelleries où son trouvaient du bon vin. Sur la porte de celles qui étaient bien, il écrivait *Est, est, est*, pour le prêtre, cela voulait dire : *Il y a là du bon vin*. A Montefascione, où le sommelier trouva le meilleur vin qu'il eût encore dégusté, il voulut faire comprendre à son maître cette différence par une répétition expressive. Il se rappela sans doute ces mots qu'un sultan de Lahore avait fait graver sur la porte de son sérail : *c'est ici, c'est ici, c'est ici* ! Il écrivit donc : *Est! est! est!* ce qui signifiait : *Il y en a il y en a il y en a !* Il arriva, le maître comprit, en effet, le sens de cette triple recommandation et trouva le vin si bon qu'il en but outre mesure et qu'il mourut sur sa place. Le sommelier lui écrivit sur cette épitaphe : *Est, est, est, terminum est, hic Joannes de Fugger, dominus meus, mortuus est* (Est, est, est, c'est par excès d'est que mon maître, Jean Fugger, est mort ici). Cette inscription se lit encore de nos jours sur le tombeau de Fugger, dans l'église de Saint-Flavien, à Montefascione.

MONTEFIORE DELL' ASO, bourg et commune du royaume d'Italie, province d'Ascoli-

Piceno, district de Fermo, mandement de Monte-Rubbiano, 2,179 hab.

MONTEFIORINO, ville du royaume d'Italie, province de Modène, district de Pavullo nell'Frignano, ch.-l. de mandement; 3,375 hab.

MONTEFORITO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Forlì, district de Rimini, mandement de Saludecio; 2,571 hab.

MONTEFORTE-IN-PIANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Vêrone, district de San-Bonifacio, mandement de Soave; 3,724 hab.

MONTEFORTE-IRPINO, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district et à 9 kilom. S.-O. d'Avellino, ch.-l. de mandement; 3,737 hab.

MONTEFORTINO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district d'Ascoli-Piceno, mandement d'Amandola; 2,398 hab.

MONTEFIORE, l'ancienne *Hippouza*, ville d'Espagne, province et à 30 kilom. N.-O. de Grenade, près du Xenil, ch.-l. de juridiction civile; 7,903 hab. Moulins à foulon, distilleries d'eau-de-vie; fabrication de savon blanc. Commerce de draps et de vins. Cette ville fut enlevée aux Arabes par Gonzalve de Cordoue en 1486.

MONTEFUSCO, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district et à 15 kilom. N. d'Avellino, ch.-l. de mandement; 2,126 hab.

MONTEGALLO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district d'Ascoli-Piceno, mandement de Arquata del Tronto; 2,000 hab.

MONTEGGIA (Jean-Baptiste), célèbre chirurgien italien, né à Laveno en 1762, mort à Milan en 1815. Il avait dix-sept ans lorsqu'il fut reçu au nombre des élèves du grand hôpital de Milan, où il attira bientôt sur lui l'attention de ses maîtres. Il avait à peine vingt-quatre ans et déjà il était avantageusement connu par la publication de plusieurs faits intéressants d'anatomie pathologique. Il publia successivement des traductions, enrichies de notes, de l'ouvrage de Frits sur les maladies vénériennes, et du *Traité d'accouchements* de Stein; une série d'articles dans divers journaux et enfin ses *Institutions de chirurgie*, ouvrage sur lequel Scarpa porta le jugement le plus avantageux et qui plaça son auteur au rang des plus remarquables écrivains qui aient entrepris des traités généraux de chirurgie. Nommé en 1791 médecin des prisons, Monteggia devint, quatre ans plus tard, professeur de chirurgie et premier chirurgien du grand hôpital de Milan. Ses ouvrages sont : *Fasciculi pathologici* (Milan, 1789, in-80); *Amotazioni pratiche sopra i mali veneri* (Milan, 1793, in-80); *Istituzioni chirurgiche* (Milan, 1802-1813, 8 vol. in-80).

MONTEGIORGIO, ville du royaume d'Italie, province d'Ascoli-Piceno, district et à 14 kilom. O. de Fermo, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 5,083 hab.

MONTEGIUM, nom latin de MONTESCH.

MONTEGO-BAY, ville de l'Amérique centrale, dans les Antilles anglaises, sur la côte septentrionale de l'île de la Jamaïque et sur une baie peu considérable dont on a fait un port régulier en 1758. Elle fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre; 4,000 hab.

MONTEGRANARO, bourg et commune du royaume d'Italie, province d'Ascoli-Piceno, district de Fermo, mandement de Sant'Elpidio a Mare; 4,100 hab.

MONTEGRE (Antoine-François JENIN DE), physiologiste et médecin français, né à Belley en 1779, mort à Port-au-Prince en 1818. Il servit d'abord dans l'armée, puis se fit recevoir docteur en médecine à Paris et devint, vers 1810, directeur du journal la *Gazette de santé*. En 1818, il partit pour Saint-Domingue, où il fut accueilli avec distinction par le président de la République. Ses principaux ouvrages sont : *De magnétisme animal et de ses paraisans* (Paris, 1812, in-80); *Expériences sur la digestion dans l'homme* (Paris, 1814, in-80); *Examen rapide du gouvernement des Bourbons en France depuis le mois d'avril 1814 jusqu'au mois de mars 1815* (Paris, 1815, in-80); *Observations sur les lombries ou vers de terre* (1815, in-80); *Des hémorroïdes ou Traités analytique de toutes les affections hémorroïdales* (Paris, 1819, in-80).

MONTEGRIMANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Pesaro et Urbino, district d'Urbino, mandement de San-Leo; 8,027 hab.

MONTEGROSSO D'ASTI, bourg et commune du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district et à 11 kilom. S.-E. d'Asti, mandement de Moncerelli; 2,539 hab.

MONTÉGUT (Jeanne SÉGLA DE), femme auteur française, née à Toulouse en 1709, morte à Paris en 1752. A deux ans, elle perdit son père et fut élevée par une parente, qui lui fit donner une éducation très-soignée. Non seulement elle apprit la peinture, la danse, la musique, mais encore l'italien, l'espagnol, l'anglais, le latin et devint très-versée dans la connaissance des mathématiques, de l'histoire, de la géographie, de la physique, de la chimie, etc. A seize ans, Jeanne Séglà se

maria avec Bernard de Montégut, trésorier de France, dont elle eut un fils, à qui elle voulut donner elle-même des leçons de latin. Mme de Montégut avait trente ans lorsqu'un pari qu'elle fit en jouant aux échecs la mit dans l'obligation de composer sur-le-champ quelques vers. Elle s'en acquitta avec un tel succès que, à partir de ce moment, elle s'adonna à la poésie. Trois pièces d'elles, *Amène* (1739), la *Conversion de Madeleine* (1740) et une *Ode sur le printemps* (1741), ayant été couronnées trois fois de suite aux Jeux floraux, Mme de Montégut fut proclamée maîtresse de ces jeux, honneur dont Mlle Cotelan et elle ont seules joui. Ses œuvres, qui consistent en élégies, éloges, idylles, odes, etc., ont été recueillies par son fils et publiées sous le titre de : *Œuvres mêlées* (Villefranche et Paris, 1769, 2 vol. in-80). On y trouve de la facilité et une certaine grâce; mais rien ne s'y élève au-dessus de la médiocrité.

MONTÉGUT (Jean-François DE), antiquaire français, fils de la précédente, né à Toulouse en 1726, mort sur l'échafaud en 1794. Lorsqu'il fut fait son éducation sous les yeux de sa mère et terminé son droit, il se rendit à Paris, où il se lia avec les principaux écrivains du temps, notamment avec Voltaire et Marmontel, entra en relation avec De Caylus, qui lui inspira le goût des antiquités, puis revint à Toulouse et fut nommé conseiller au parlement. Tout en remplissant ces fonctions, il s'adonna à ses goûts favoris, la littérature et l'étude des antiquités, composa des pièces de vers et des pièces de théâtre, devint membre des Jeux floraux, découvrit des temples, des thermes dans l'enceinte de Tolosa, trouva les thermes Onésiens, l'antique Climeris, etc. Au commencement de la Révolution, de Montégut se rendit en Espagne et passa quelque temps à Vittoria, puis il revint en France, fut arrêté en 1794, traduit devant le tribunal révolutionnaire de la Seine et condamné à mort. Il se fit sur l'échafaud. Nous citerons de lui : *Recherches sur les antiquités de Toulouse* (1777, in-40); *Antiquités découvertes à Toulouse pendant le cours des années 1783, 1784, 1785*; *Essai historique sur la famille de l'empereur Valérien*; *Conjectures sur quelques fragments d'inscriptions romaines*, etc.

MONTÉGUT (Emile), littérateur français, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1824. Il fit ses études dans sa ville natale, puis se rendit à Paris. M. Montégut était encore étudiant en droit lorsqu'il débuta à la *Revue des Deux-Mondes* par un article sur les idées philosophiques, alors inconnues en France, de l'Américain Emerson. A partir de cette époque, il devint le rédacteur assidu de la célèbre revue, dans laquelle il a traité les sujets les plus divers : articles de fantaisie littéraire, portraits, excursions dans diverses littératures étrangères, Italie, Espagne, etc. De 1848 à 1851, les articles qu'il y publia portèrent, en grande partie, sur des sujets de philosophie sociale, inspirés par les événements d'alors : l'esprit de réaction régnait dans ces articles; les hommes et les choses y sont jugés avec une étroitesse de vues et un parti pris qu'on ne saurait absoudre; il s'ensuivit ensuite à l'étude des littératures anglaise et américaine. A la mort de Gustave Planché en 1857, il prit la place du célèbre critique et, jusqu'en 1862, sa collaboration fut exclusivement consacrée à la littérature française contemporaine sous ses diverses formes. Au mois de novembre 1862, il fut attaché au *Moniteur universel* comme critique littéraire et y resta pendant trois ans. Il entra ensuite au *Journal de Paris* et y collabora jusqu'en 1870. Après la guerre, il revint à la *Revue des Deux-Mondes*, où deux de ses études sur les tendances actuelles de la société : *la Révolution et la démocratie* et *De l'idée de patrie*, ont eu un certain retentissement.

M. Montégut, dit M. Scherer, peut bien être un homme instruit et même un homme de goût; mais il va toujours droit aux idées sans s'inquiéter de les orner. On dirait, avec lui, que l'homme n'est qu'une machine à apprendre, à savoir, à élucider et que les agréments n'ont que faire dans les questions mêmes de littérature. Et tel est l'homme, tel est son style. Sa manière d'écrire est comme la lame d'un couteau, tranchante, mais mince. Outre des articles dans les journaux précités et dans le *Dictionnaire de politique et d'administration* de M. Block, et quelques préfaces, on lui doit : la traduction des *Essais de philosophie américaine* d'Emerson, avec une *Introduction* (1850, in-18); celle de *l'Histoire de l'Angleterre* de lord Macaulay (1853 et suiv., 2 vol. in-18); *Du génie français* (1857, in-12); *Essai sur l'époque actuelle*; *libres opinions morales et historiques* (1858, in-12); la traduction des *Œuvres complètes de Shakespeare* (1865-1870, in-80 et in-18), avec commentaires et notes; les *Pays-Bas, souvenirs de Hollande et de Hollande* (1869, in-18); *Impression de voyage et d'art, souvenirs de Bourgogne* (1873, in-12), etc.

MONTÉIL (Amans-Alexis), historien français, né à Rodez (Aveyron) en 1769, mort à Céz (Seine-et-Marne) le 20 février 1850. Il était fils d'un avocat, et il se fit remarquer dès le collège, par la tournure indépendante et sérieuse de son esprit. Tourmenté par le désir de voir Paris, Alexis Montéil tenta vainement de décider son père à l'y envoyer et s'engagea, pour arriver à ses fins, dans un

régiment qui se dirigeait sur la capitale; mais son père fit casser son engagement et il revint à Rodez, où il continua seul ses études. Lorsque la Révolution de 1789 éclata, Montéil adopta avec enthousiasme les idées nouvelles. Quelques temps après, il fut nommé secrétaire du district de Rodez et occupa cette fonction jusqu'à la fondation des écoles centrales, époque à laquelle il fut nommé professeur d'histoire dans celle de Rodez. Bien qu'il fût très-satisfait de sa nouvelle position, il était poursuivi par le désir de se rapprocher de Paris, et ce fut avec empressement qu'il accepta une place de professeur à l'école militaire préparatoire de Fontainebleau. Mais, au bout d'un an, Montéil se démit de ce poste. Le milieu militaire dans lequel il était obligé de vivre ne pouvait convenir à un penseur peu enthousiaste de la gloire des armes. Il vint alors à Paris et finit, après quelques années de vaines sollicitations, par obtenir l'emploi de bibliothécaire secrétaire archiviste de l'Ecole militaire préparatoire de Saint-Cyr. Il occupa ces fonctions jusqu'à la suppression de cette école en 1819. A cette date, Montéil alla s'établir à Saint-Germain-en-Laye, puis à Versailles et enfin à Passy. Il vécut à cette époque en achetant un peu partout, à bas prix, d'anciens manuscrits et des livres rares qu'il revendait soit à des amateurs, soit à des bibliothèques publiques. Durant tout ce temps, Montéil n'avait cessé de s'occuper de son *Histoire des Français des divers états*, dont il publia les deux premiers volumes en 1827. Cet ouvrage, aussi remarquable qu'original, n'obtint point à son apparition tout le succès qu'il méritait et il fut l'objet d'assez vives critiques. Nous l'avons apprécié dans un article spécial, auquel nous renvoyons le lecteur. V. FRANÇAIS DES DIVERS ETATS.

Lorsque éclata la révolution de 1830, le travail auquel Montéil consacrait tous ses loisirs n'était point encore achevé. Ce mouvement, qui devait si rapidement avorter, fut salué par lui avec enthousiasme. En 1832, l'Académie des sciences morales et politiques ayant été rétablie, Montéil s'y présenta, mais il ne fut point élu, et cet échec lui fut très-pénible. L'Académie française lui décerna plusieurs fois l'un des prix Montyon destinés aux meilleurs livres traitant de l'histoire de la nation. Dans les dernières années de sa vie, il acheta à Cély, village situé dans l'arrondissement de Fontainebleau, une petite maison. A peine établie dans ce nouveau lieu, en commençant l'ouvrage qu'il ne putachever. Ce fut là que mourut pauvre cet esprit distingué et indépendant, qu'on doit classer parmi les historiens les plus remarquables du temps. Il a laissé les ouvrages suivants : *De l'existence des hommes célèbres dans les républiques* (1799, in-80); *Description du département de l'Aveyron* (Rodez, 1801, 2 vol. in-80, avec gravures); *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles* (1828 et années suivantes, 10 vol. in-80). Cet ouvrage a eu plusieurs éditions, dont une augmentée d'une préface par Jules Janin (1842-1844, 10 vol. in-80), avec 30 gravures; *Traité des matériaux manuscrits des divers genres d'histoire* (Paris, 1835, 2 vol. in-80); les *Français pour la première fois dans l'histoire* (in-18); *Comment l'imprimerie a été inventée, lettres écrites des bords du Rhin vers le milieu du xve siècle au Père André Cordet, dans le courant de l'histoire de l'invention de l'imprimerie par les monuments*, publiée par Eugène Duverger (Paris, 1840, grand in-40); *Influence de l'histoire des divers états ou Comment fait allée la France si elle eut cette histoire* (Paris, 1840, in-12); *Lettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1839, in-80), et enfin *Mes éphémérides*, ouvrage incomplet et inachevé (1857), rempli de réflexions intéressantes, exprimées dans un style rempli de grâce. Montéil avait dirigé, avec M. Ducourneau, la publication d'une *Histoire nationale des départements*, commencée en 1844.

MONTÉIL (Adhémar DE), évêque du Puy et légat du pape. V. ADHEMAR.

MONTEIRO DA ROCHA (Joseph), mathématicien portugais, né dans la province de Minho vers 1735, mort en 1819. Après l'expiration de son contrat, il revint en Portugal, où il se fit séculariser, resta en Portugal, devint professeur d'astronomie et vice-recteur de l'université de Coimbra, dirigea pendant longtemps l'observatoire de cette ville et rédigea des *Ephémérides*, qui ont été publiées. Son vaste savoir lui valut d'être nommé membre de l'Académie de Lisbonne et précepteur des enfants dom Pedro et dom Miguel. Indépendamment de plusieurs travaux sur les mathématiques pures et appliquées, on a de lui des *Mémoires sur l'astrologie pratique*, qui ont été traduits en français par M. de Mello (Paris, 1808, in-40).

MONTMATH (Robert), historien écossais, né à Salmonnet, mort à Paris vers 1660. Forcé de quitter son pays, il se rendit en France, devint chapelain du cardinal de Retz, qui le nomma chanoine de Notre-Dame, et écrivit en français une *Histoire des troubles de la Grande-Bretagne*, depuis le commencement du règne de Charles I^{er}. Cet ouvrage, publié à Paris en 1660 et devenu fort rare, a été traduit et publié en anglais par J. Ogilvie (Londres, 1735).

MONTEJICAR, bourg d'Espagne, province

et à 63 kilom. N.-E. de Grenade; 2,400 hab. Fabriques de soie.

MONTE-JUS s. m. Techn. Sorte de pompe employée à monter des liquides dans les raffineries de sucre.

MONTELATICI (François), dit *Cecco Bravo*, peintre italien de l'école florentine, né à Florence ou, selon d'autres, à Pise, mort à Florence en 1601. Il fut pour maîtres Eliverti et Coccapani, mais s'attacha surtout à imiter la manière du Passignano. Après avoir exécuté de nombreux ouvrages en Toscane, il se rendit à Inspruck, où l'archiduc lui donna le titre de peintre de la cour. Montelatici était un dessinateur habile, un bon coloriste; mais il tomba parfois dans le bizarre et l'extravagant. On cite, parmi ses œuvres : le *Martyre de saint Nicolas, évêque*, à l'église de Saint-Simon-et-Saint-Jude de Florence; des fresques représentant des traits de la vie de Laurent de Médicis; d'autres fresques, au couvent de l'Annunziata, à Pistoie.

MONTELATICI (Ubaldo), savant agronome italien, né à Florence en 1692, mort dans la même ville en 1770. Il professa pendant plusieurs années la théologie à Pistoie, à Fiesole, à Brescia, à Milan, devint chanoine de Saint-Jean de Latran à Rome, tourna ses études vers l'agronomie et, de retour à Florence, il fonda dans cette ville, avec l'approbation du grand-duc de Toscane, la Société royale économique des géographes. En 1763, Montelatici voyagea en Allemagne pour y observer les méthodes et les pratiques diverses employées dans l'agriculture, visita la Styrie et la Carinthie pour y voir des plantations de mûriers établies par ordre de l'impératrice et revint l'année suivante à Florence, avec un grand nombre de notes et de mémoires intéressants. Montelatici publia *Ragionamento sopra i mezzi più necessari per far fiorire l'agricoltura* (Florence, 1752, in-80) et fait paraître, en collaboration avec Saverio Magnetti, un *Dictionnaire raisonné d'agriculture*.

MONTÉLÉGER (Gaspard-Gabriel-Adolphe BERNON, vicomte DE), général français, né en 1780, mort à Bastia en 1825. Fils d'un maréchal de camp, il entra au service comme simple soldat en 1797, fit partie de l'expédition d'Egypte, où il fut nommé capitaine par Kléber en 1800, passa à son retour en France dans l'état-major, devint en 1806 colonel et aide de camp du maréchal Lefebvre. Après avoir pris part à la campagne de 1809 contre l'Autriche, il se rendit en Espagne, où il commanda un régiment de dragons, reçut en 1813 le grade de général de brigade et se distingua à Leipzig et à Brienne. En 1814, Montélegier fut le premier officier général qui prit la parole blanche. Pendant les Cent-Jours, il suivit le duc de Berry, dont il était aide de camp, fut promu lieutenant général en 1823 et passa deux ans plus tard, comme commandant militaire, en Corse, où il mourut. Lors du procès qui avait eu lieu au sujet de la conspiration du 19 août 1820, Montélegier avait été un des principaux témoins à charge. Sa déposition à cette occasion amena entre lui et le colonel Barbié-Dufay un échange de lettres fort vives, puis un duel, dans lequel il fut grièvement blessé.

MONTELEONE DI CALABRIA, autrefois *Hippuntum*, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ulérieure IIe, ch.-l. de district et de mandement, près du golfe de Sainte-Euphémie; 10,262 hab. Tribunal de commerce; collège royal. Filatures de soie; pêche active de thon. Cette ville, bâtie sur une hauteur qui domine un château fort, a quelques rues régulières, ornées de belles maisons, et renferme quatre églises. Elle fut fondée par l'empereur Frédéric II, près des ruines de l'ancienne *Hydruntum*. Le tremblement de terre de 1783 lui fit éprouver des dommages considérables.

MONTELEONE DI PUGLIA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district d'Ariano, mandement d'Accadia; 3,247 hab.

MONTELEPRE, bourg et commune du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province et district de Palerme, mandement de Partinico; 4,253 hab.

MONTÉLIER, bourg et commune de France (Drôme), canton de Chabeuil, arrondissement et à 12 kilom. E. de Valence, sur le penchant d'une colline; 1,444 hab. Récolte et commerce de vin, soie et céréales. Château de Chapponay, construction du xiii^e et du xiv^e siècle, flanqué de nombreuses tours et entouré de larges fosses.

MONTÉLIMAR, au moyen âge *Montilium Adhemari*, ville de France (Drôme), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 44 kilom. S.-O. de Valence, non loin de la rive gauche du Rhône, centre d'une belle et fertile plaine, près du confluent du Robouin et du Jabron; pop. aggl., 7,737 hab. — pop. tot., 11,122 hab. L'arrondissement comprend 6 cant., 69 comm. et 68,687 hab. Industrie de la soie, tannerie, chamoiseries, briqueteries, fabrication de chaux hydraulique et de meules de moulin; confection, nougat renommé. Commerce de soies grêges, yules, truffes noires, nougats, liqueurs, miel, huiles, cuirs, etc. Source minérale. Vue de ses environs, qui sont charmants, la ville de Montélimar se présente très-pittoresquement. Elle est adossée à l'ex-

trémité S. d'un coteau bien cultivé, planté de vignes et couronné par une forteresse jadis très-considérable. Les anciens remparts ont disparu; mais la ville est encore percée de quatre portes, dont l'une, celle du N., se fait remarquer par son architecture. Les édifices principaux sont : l'église Sainte-Croix, surmontée d'une élégante tour carrée; l'hôtel de ville; la citadelle, l'un des monuments militaires les plus intéressants du midi de la France; la tour dite de *Narbonne*, qui existait déjà, dit-on, lorsque le pays faisait partie de la Narbonnaise. Le Champ de Mars, la promenade la plus fréquentée, renferme un beau jardin, planté de rosiers et d'arbres à fruit. Au S.-E. de la ville se trouve la source minérale dite de Bonduoneau, qui jaillit dans un site agréable et dont les eaux sont efficaces contre les affections cutanées et les maladies chroniques des voies digestives.

• Fondée ou rétablie par les Adhémar de Montell, seigneurs de Grignan, desquels lui vient son nom, dit le *Courrier de la Drôme*, la ville de Montellimar fut inféodée par Gauthier, l'un d'eux, en hommage volontaire et gratuit à l'Église, sous le pontificat de Grégoire XI (1372); ensuite érigée en bailliage; enfin restituée en 1446 au roi Louis XI. Le gouvernement du pays fut successivement conféré aux Borgia, à la célèbre Diane de Poitiers et enfin, en 1642, avec le reste du Valentinois, aux princes de Monaco, qui l'avaient encore en 1789. Nonobstant la domination papale, ou à raison même de l'expérience qu'elle en avait faite, Montellimar est une des premières villes de France qui ait profité du mouvement religieux du xvie siècle et embrassé la Réforme. On lui donna même, dans le temps, le nom de *Petite Genève*. A une certaine époque, en 1538, elle ne renferma plus que des huguenots. Elle a été assiégée plusieurs fois : d'abord en 1569, après la bataille de Moncontour, par l'amiral Coligny, qui fut obligé de céder à la vigoureuse résistance des habitants et de lever le siège. Les ligueurs fut plus heureux quelque temps après : il prit en 1585. Mais l'année suivante, elle lui fut enlevée (15 août 1587) par le comte de Suze, qui était d'intelligence avec les habitants. Les ligueurs la reprirent peu après. Les états de la province y furent convoqués en 1562 par le baron des Adrets. Deux conciles y furent tenus : l'un en 1203, présidé par Milon, légat du saint-siège, et l'autre en 1248, contre les Albigeois. Patrie de Daniel Chamier, l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes; du conventionnel Sautray, de Fajus de Saint-Fond et de M. de Genoude.

MONTILLA, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district de San-Angelo-dei-Lombardi, à 35 kilom. S.-E. de Montefusco, chef-lieu de mandement; 7,219 hab.

MONTILLS Y NADAL (Francisco), chimiste et physicien espagnol, né à Barcelone en 1813. A peine âgé de vingt ans, il obtint une chaire de chimie des arts à l'université de Grenade et, tout en se livrant à l'enseignement, il se fit recevoir agrégé de philosophie et docteur en médecine (1846). M. Montells est devenu doyen de la Faculté des sciences et secrétaire général de l'université de Grenade. Nous citerons, parmi ses écrits : *Cours de chimie générale* (1840, 3 vol.); *Notions élémentaires de chimie*; *Étude géologique de la Sierra Filabres dans la province d'Almería* (1845); *Cours de physique expérimentale et notions de chimie*, manuel universellement employé pour l'enseignement en Espagne; *Nomenclature chimique conforme aux connaissances modernes* (1857); *Analyses chimiques des eaux minérales des provinces d'Almería et de Grenade*, etc. M. Montells a, en outre, collaboré à une foule de journaux scientifiques, tels que *l'Alhambra*; la *Emeralda*, le *Manuel technologique*, l'*Album de Grenade*, la *Revue universitaire*, etc.

MONTOLONGO (Grégoire DE), cardinal italien, mort vers 1253. Il devint, du temps de Frédéric II, un des principaux chefs du parti guelfe, fut nommé par Grégoire IX, légat en Lombardie (1239), acquit une grande influence dans les conseils de la république de Milan, enrôla dans les troupes lombardes des moines et des prêtres et se mit, en 1240, à la tête d'une armée guelfe qu'il conduisit contre Ferrare, dont il s'empara. Lorsque, en 1247, l'empereur mit le siège devant Parme, Montolongo parvint à délivrer cette ville et remporta, l'année suivante, une victoire signalée sur Frédéric II. Il mourut peu de temps après avoir été nommé patriarche d'Aquilée par Innocent IV.

MONTELOVEZ ou **MONCLOVA**, ville de la république mexicaine, dans l'État de Coahuila, à 890 kilom. N. de Mexico; 4,100 hab. Magasin de poudres.

MONTOLUPO-FIORENTINO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Florence, district de San-Miniato, mandement d'Empoli; 5,059 hab.

MONTULPONE, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et à 10 kilom. N.-E. de Macerata, mandement de Potenza-Picena; 3,921 hab.

MONTMAGGIORE-BELITO, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Palerme, district de Terracina, chef-lieu de

mandement, à 46 kilom. S.-E. de Palerme; 6,446 hab.

MONTENAGNO, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district et à 22 kilom. S. de Casale Monferrato, chef-lieu de mandement; 3,062 hab.

MONTENAGRO (Buonaccorso DA), poète italien, né à Pistoie. Il vivait au xiv^e siècle, appartenait à une famille noble et devint gonfalonier de sa ville natale en 1364. On a de lui un petit nombre de sonnets, mais pleins de grâce et de charme, d'un style élégant et pur, qui lui ont valu d'être rangé parmi les *testi di lingua* de l'Académie de la Crusca, c'est-à-dire parmi les auteurs qui font autorité en matière de langage. Montemagno est mis au nombre des plus heureux imitateurs de Pétrarque, à qui il survécut quelques années. Ses poésies ont été imprimées pour la première fois à Rome (1559, in-80) et plusieurs fois rééditées depuis lors. La meilleure édition est celle qu'a donnée Casotti sous le titre de *Prose et rime* de *Don Buonaccorso di Montemagno* (Florence, 1718, in-12). — Son petit-fils, Buonaccorso DA MONTENAGRO, orateur et jurisconsulte, mort à Florence en 1429, a été souvent confondu avec le précédent. Il professa pendant quelques temps le droit dans cette ville, où il remplit les fonctions de juge. Outre quelques sonnets imprimés avec ceux de son grand-père dans le recueil cité plus haut, on a de lui plusieurs discours latins, dont deux surtout sont fort remarquables, au dire de Ginqueni.

MONTENARANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district de San-Angelo-dei-Lombardi, à 37 kilom. S.-E. de Bénévent, chef-lieu de mandement; 2,371 hab.

MONTENARCIANO, ville du royaume d'Italie, province, district et à 13 kilom. N.-O. d'Ancone, chef-lieu de mandement; 4,329 hab.

MONTENAYOR, en latin *Ulia*, ville d'Espagne, province et à 22 kilom. S.-E. de Cordoue; 3,200 hab.

MONTENAYOR (Georges DE), poète espagnol, regardé comme l'inventeur du genre pastoral en Espagne, né près de Coimbra, en Portugal, en 1520, mort à Lisbonne en 1562. Il fut d'abord attaché comme musicien à la chapelle de Philippe II, roi d'Espagne, et il suivit dans son voyage en Europe. Des charmes d'amour lui inspirèrent son roman de *Diana enamorada* (Valence, 1542, in-40), qu'il écrivit en langue castillane et qui eut un grand succès. Ses autres productions, qui consistent en pièces de vers publiées sous le titre de *Cancionero* (1554), furent également fort goûtées. Un style pur, beaucoup d'esprit, de sentiment et de naïveté, telles sont les qualités principales de Montemayor, dont les œuvres ont été traduites dans toutes les langues de l'Europe. Sa *Diane amoureuse* a été traduite six fois en français.

MONTENBœUF, bourg de France (Charente), chef-lieu de canton, arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Confolens, sur une colline; pop. aggl., 247 hab. — pop. tot., 1,224 hab. Commerce de bestiaux, denrées.

MONTENELLO (Jean-Etienne), littérateur italien, né à Tortone en 1515, mort en 1572. Il consacra vingt années de sa vie à composer un dictionnaire italien, qui parut sous le titre de *Delle frasi toscane libri XII* (Venise, 1566, in-fol.), et qui fut réédité sous celui de *Tesoro della lingua toscana* (Venise, 1594). — Son fils, Nicolas MONTENELLO, a écrit une histoire de Tortone : *Raccoglimento di nuova historia della città di Tortona* (Tortone, 1618, in-40), qui s'étend de 1155 au xvii^e siècle.

MONTENILETTO, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district d'Avellino, chef-lieu de mandement, à 9 kilom. S.-E. de Montefusco; 3,284 hab.

MONTENILONE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Melfi, mandement de Palazzo-San-Gervasio; 2,557 hab. Ville du royaume d'Italie. V. POLLENZA.

MONTMOLIN (comte DE), infant d'Espagne. V. CARLOS.

MONTMONT (Albert), littérateur français, né à Remiremont (Vosges) en 1788, mort en 1862. Après s'être livré pendant quelque temps à l'enseignement, il entra dans les droits réunis (1805), remplit les fonctions de payeur dans les Alpes jusqu'en 1815, fut, de 1816 à 1829, attaché comme précepteur à une famille anglaise et visita avec ses élèves une partie de l'Europe. M. Montmont put apprendre ainsi plusieurs langues étrangères et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Indépendamment de plusieurs traductions d'ouvrages anglais, les *Plaisirs de l'expérience* de Campbell (1824), les *Plaisirs de la mémoire* de Rogers (1825); les *Œuvres complètes* de Walter Scott (1830 et suiv., 30 vol.); les *Œuvres complètes* de Cooper, avec B. Laroche (1835, 6 vol. in-80), on lui doit : *Voyages aux Alpes et en Italie* (Paris, 1821, 3 vol. in-18; 3^e édit., 1827, 3 vol.), en vers et en prose; *Précis historique sur les progrès des connaissances astronomiques et Lettres sur l'astronomie*, en prose et en vers (1823-1824, 4 vol. in-18); *Voyage dans les cinq parties du monde* (Paris, 1827, 6 vol. in-18, avec 36 cartes); *Bibliothèque universelle des voyages* dans

les diverses parties du monde (Paris, 1832-1837, 46 vol. in-80), avec gravures coloriées et atlas; *Londres, voyage à cette capitale et à ses environs* (Paris, 1835, in-80); *Guide de l'étranger dans Paris* (1836); les *Odes d'Horace*, en vers français (1829); *Grammaire générale ou Philosophie des langues* (1845, 2 vol. in-80); *Voyages nouveaux par mer et par terre* de 1837 à 1847 (1846-1847, 5 vol. in-80). Albert Montmont a publié, en outre, un grand nombre de pièces de vers, odes, dithyrambes, chansons, épiques, poésies de circonstance qui ont paru soit isolément, soit dans divers recueils.

MONTMOR-O-NOVO, ville du Portugal, province d'Alentejo, comarca et à 22 kilom. N.-O. d'Evora, dans une situation charmante, sur les bords pittoresques du Canha; 3,250 hab. Tanneries, poteries. Vieux couvent et ruines d'un fort arabe.

MONTMOR-O-VELHO, ville du Portugal, province de Beira, comarca et à 22 kilom. S.-O. de Coimbra, sur la rive droite du Mondego; 1,800 hab. Cette ville, bien déchue de son ancienne splendeur, est célèbre dans l'histoire du Portugal par ses combats et par ses tournois. Il ne reste que des ruines de son magnifique et imposant château, ancienne résidence des rois de Portugal.

MONTMURLO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et à 20 kilom. N.-E. de Florence, mandement de Prato-Campagna; 2,449 hab. Victoire de Cosme de Médicis sur Philippe Strozzi, chef des républicains florentins, en 1538.

MONTMURRO, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Potenza, à 66 kilom. S.-O. de Matera, chef-lieu de mandement; 3,272 hab.

MONTEN (Dietrich), peintre allemand, né à Dusseldorf en 1799, mort en 1843. Tout jeune encore, il manifesta de grandes dispositions pour le dessin, s'attacha à représenter des tournois, des batailles, s'engagea comme volontaire dans l'armée prussienne en 1818, pour se familiariser avec les choses militaires, puis alla suivre les cours de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale. Au bout de deux années d'études, Montén se rendit à Munich pour demander les conseils du peintre de batailles Pierre Hess. Les compositions qu'il exécuta dans cette ville lui fournirent des ressources suffisantes pour aller compléter son éducation artistique en Italie. De retour de la Péninsule, il visita Vienne, Dresde, Berlin, puis retourna à Munich, où le peintre Cornelius, ayant apprécié son mérite, lui fit confier l'exécution de trois fresques à Hoffarten, fresques qui représentent l'*Assaut d'un retranchement turc devant Belgrade* en 1717; la *Bataille d'Arcis-sur-Aube* en 1814; la *Promulgation de la constitution bavaroise par Maximilien-Joseph I^{er}* en 1818. Montén produisit ensuite un assez grand nombre d'œuvres, parmi lesquelles nous citerons : la *Bataille de Sarrebruck* en 1815 et le *Départ des Polonais de leur patrie* en 1831, qu'on voit au palais royal à Munich; la *Mort de Max Piccolomini*; la *Mort de Gustave-Adolphe à Lutzen* (1835); *Georges I^{er} à la bataille de Nervinden* (1839); le *Camp de Plaisance*, à Augsburg (1838); *Bocca di Fiume dans les marais Pontins*, etc. Montén réussissait surtout à peindre des batailles et à représenter des chevaux. Ses compositions sont pleines d'animation et de vie, mais parfois le dessin manque de précision. Ses premières fresques pèchent par la crudité et la dureté des tons; mais, par la suite, ces défauts s'atténuèrent sensiblement.

MONTENAY, village et commune de France (Mayenne), canton d'Ernée, arrond. et à 22 kilom. O. de Mayenne, près de l'Ernée; pop. aggl., 437 hab. — pop. tot., 2,000 hab.

MONTENAY (Georgette DE), femme auteur française, née à Toulouse en 1540, morte vers 1581. Elle fut élevée à la cour de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, dont elle devint par la suite une des dames d'honneur, cultiva la poésie, ne voulut point se marier et vécut dans la retraite après la mort de Jeanne d'Albret. On a d'elle : *Emblèmes chrétiens* (Lyon, 1571, in-80), livre dans lequel chaque emblème est expliqué par quatre vers latins et huit français.

MONTENDRE, bourg de France (Charente-Inférieure), chef-lieu de canton, arrond. et à 20 kilom. S. de Jonzac, au milieu des landes; pop. aggl., 1,009 hab. — pop. tot., 1,273 hab. Falencerie, mégisserie; fabrication de grosses étoffes. Aux environs, sources d'eaux minérales.

MONTÉNÉGRIN, INE s. et adj. (mont-té-ne-grain, i-ne). Géogr. Habitant du Monténégro; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Un MONTÉNÉGRIN. L'armée MONTÉNÉGRINE. Les MONTÉNÉGRINS professent la religion grecque, mais ils sont peu dévots; leurs prêtres sont grossiers et se trouvent plus souvent chez le débitant d'eau-de-vie qu'à l'église. (E. d'Arnould.)

Monténégro (LES), drame lyrique en trois actes, paroles d'Albouis et Gérard de Nerval, musique de Linnander (Opéra-Comique, le 31 mars 1849). La scène se passe en 1807; mais le costume pittoresque des Monténégriens fait disparaître l'inconvénient qu'on rencontre dans la mise en scène des sujets contem-

porains. Le chef de ces peuples, Andréas, s'est vendu à la Russie; Ziska, au contraire, poète chanteur de la Carinthie, excite le peuple à reconnaître le protectorat de Napoléon. Sa fille adoptive, qui aime un jeune officier français, le seconde dans ses projets. La vie de cet officier est exposée au plus grand danger pendant le cours de l'action dramatique; mais tout se termine au gré des Monténégriens et de notre honneur national. Ce poème offre des situations analogues à celles de la *Dame blanche*, et il est intéressant. La musique en est à la fois colorée, dramatique et originale. Nous signalerons, au premier acte, la romance chantée par Béatrice, la ballade fantastique sur *Helène la châteline*, la *Maladetta*; au second acte, le trio : *Il est minuit*, pour voix d'hommes; le chœur à *bocca chiusa* (à bouche fermée), imitation des *Brumidi*, etc., dont M. Linnander a le premier produit l'effet sur la scène. Le finale de cet acte est très-dramatique et bien rendu par le musicien. La prière à la Vierge Marie et le trio final sont les morceaux les plus saillants du troisième acte. Mme Ugaldé s'est fait beaucoup applaudir dans le rôle de Béatrice. Hermann-Léon était très-pittoresque dans celui du barde Ziska. Bauche, Sainte-Foy et Mlle Lemercier ont interprétés les autres rôles. Cet ouvrage a été repris en 1858 et réduit à deux actes.

MONTÉNÉGRIO (en slave *Tsernogore*, montagne noire), petit Etat de la Turquie d'Europe, enclavé dans l'eyalet de Scutari, au N.-O. de l'Albanie, entre 42° 8' et 43° 5' de lat. N. et 16° 28' et 17° 15' de long. E.; superficie, 2,850 kilom. carrés; longueur du N. au S., 106 kilom.; largeur, 62 kilom. Le sol est généralement montagneux, surtout dans la région occidentale de l'Etat et dans sa partie centrale. Toutefois, le Monténégro possède certaines vallées, celles de la Moratscha supérieure, par exemple, qui sont très-fertiles. Entourée au N. et au S. par d'insurmontables chaînes de montagnes, à l'E. par le mont Kom, dont le point culminant, le Koutsch-Kom, a 2,500 mètres de hauteur, cette contrée est confinée à la mer Adriatique dont elle est toutefois politiquement séparée. Au S. et à l'E. s'étendent d'épaisses forêts de chênes, de hêtres et de pins sauvages, de noyers et de sumacs. Les parties qui sillonnent les ramifications des Alpes Dinariques ont un aspect rocailleux et désolé.

Le Monténégro possède peu de rivières. On y compte la Moratscha, qui prend sa source dans le mont Dormitor et coule dans la partie orientale, puis la Zetta, qui prend sa source dans l'Herzegovina, coule au S. en séparant le Monténégro proprement dit de la Berda et entre à Spush sur le territoire albanais. Quelques cours d'eau, affluents de la Moratscha, arrosent les vallées du Monténégro et contribuent à leur fertilité. Ces rivières sont riches en truites et autres poissons.

Les vallées de la Moratscha, de la Zetta et les territoires riverains du lac de Scutari sont d'une grande fertilité. Bien que l'agriculture soit encore fort arriérée dans le Monténégro, on y cultive la vigne, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, le tabac et plusieurs sortes de légumes. On y récolte également quelques fruits, des olives et des figues. Dans les pâturages des vallées, on élève des moutons, des chèvres, des porcs et quelques bœufs. La principale occupation des habitants est la chasse, qui est fort abondante. L'industrie est très-rudimentaire et les bazars du pays ne mettent guère en vente que des peaux, de la laine brute, du gibier, du poisson salé, de la viande de chevreau et d'agneau desséchée, de la viande de porc, de la poix.

Les Tschernogorzes ou Monténégriens sont au nombre de 90,000 environ. Ils appartiennent à la grande famille des peuples slaves, professent la religion grecque et reconnaissent l'empereur de Russie comme souverain spirituel. Leurs mœurs, voisines de l'état de nature, sont plutôt celles des pasteurs nomades que celles de l'agriculteur fixé sur le sol qu'il cultive. Ils sont d'un naturel violent et emporté, presque sauvage; leur bravoure va jusqu'à la témérité. L'esprit de famille est chez eux très-développé.

La constitution politique du Monténégro est très-curieuse; c'est un bizarre assemblage d'institutions sacerdotales, patriarcales et démocratiques. Avant 1853, le pays se trouvait sous l'autorité spirituelle et temporelle d'un évêque qui portait le titre de *metropolitain*. Daniel Petrowitch-Njersch fut le dernier représentant de ce pouvoir théocratique. A la suite d'une révolution qui éclata vers 1854, il octroya, le 35 avril de l'année suivante, une constitution nouvelle, aux termes de laquelle le Monténégro cessait d'être gouverné par un évêque et devenait une véritable principauté, à la tête de laquelle était placé un prince séculier. C'est à cette époque que remonte la publication du *Code monténégrin*. Ce code contient 16 pages in-8°. Quelques-uns de ses articles méritent d'être signalés; car, mieux que toute dissertation, ils dépeignent le caractère et les mœurs des Monténégriens. L'article qui est relatif à la défense du pays est ainsi conçu : « Si l'on trouve un lâche, on lui enlèvera ses armes et de sa vie il ne pourra plus se porter ni jouir d'aucune considération; en même temps, on lui attachera un tablier de femme autour du corps

pour bien indiquer qu'un cœur d'homme ne bat point dans sa poitrine. » Le code reconnaît à l'offense le droit de se faire justice et il dit : « Quiconque frappe un Tchernogorien avec le pied ou lui donne un coup avec son tschibouk est passible d'une amende de 50 ducats. Si l'offensé le tue sur le coup, dans un mouvement de colère, il est considéré comme dégagé de toute responsabilité, comme s'il s'agissait d'un voleur pris *flagrante delicto*. » Les peines édictées contre l'adultère sont très-sévères et la loi autorise l'époux trompé à tuer les coupables s'ils le prennent sur le fait. A côté de cet article figure le suivant : « Quand une jeune fille suit volontairement un jeune homme sans le consentement de ses parents, elle n'est pas coupable, car c'est l'amour qui les a unis. » Enfin le code autorise le duel.

La principauté de Monténégro se compose du Monténégro proprement dit et de 15 villages alliés, dont 5 serbes, grecs et 5 albanais catholiques. Il se divise en 5 districts : Katounas, Liezauca, Piesievatzka, Kieka et Tchernizka. La population est répartie entre 300 villages ou hameaux, dont le plus important n'a guère que 1,200 habitants. Cetigne, chef-lieu du pays, n'est qu'un petit bourg qui, à part un couvent et le palais du prince, ne contient guère qu'une trentaine de maisons bien construites. Ce point est le seul qui soit fortifié dans le pays. Les villages les plus peuplés sont situés du côté de Cattaro. La principauté peut mettre environ 15,000 hommes sous les armes.

Le Monténégro fut autrefois partie de l'Illyrie et de la nouvelle Épire; au moyen âge, il était compris dans le grand empire des Serbes, sous le nom de principauté de Zenta (Zetta, du nom du fleuve Zeta). En 1389, lorsque le roi de Serbie, Lazare, eut été vaincu et tué par les Turcs, le Monténégro échappa à ses anciens maîtres et longtemps lutta contre le vainqueur des Serbes; mais, en 1466, après la mort du héros albanais Scanderbeg, les Serbes, Slaves et Albanais réunis autour de Zenta ayant successivement accepté la domination des Turcs, la principauté elle-même se trouva menacée et Iwan, fils d'Etienne, dut abandonner la forteresse de Zabljak et se réfugia dans les montagnes. Là il fonda, en 1485, le monastère de Zettinje, dont il fit le siège de sa domination et la résidence de l'évêque de Monténégro.

En 1516, Georges Tchernozem, qui n'avait point d'enfants, se retira à Venise après avoir abdiqué en faveur de l'archevêque Germanos, alors métropolitain du pays. Telle fut l'origine du pouvoir sacerdotal. Depuis cette époque jusqu'en 1830, le pays fut gouverné par un archevêque et par un chef militaire (*vladika*). Ces deux dignités étaient héréditaires, la première dans la maison Petrowitch de Njegosch depuis 1658, la seconde dans la famille Radonitsch.

Sous l'empereur Pierre le Grand, les Monténégriens, qui avaient constamment à lutter contre les Turcs, se placèrent sous la protection de la Russie. Quelques années auparavant, une partie de la population voisine de la côte de Cattaro avait demandé et obtenu le protectorat de l'Autriche. Toutefois ces deux puissances ne surent pas se souvenir des services que leur avaient rendus les Monténégriens dans leurs guerres avec les Turcs et, par le traité de paix conclu à Sistowa en 1791, le Monténégro fut abandonné par ses protecteurs.

En 1796, les Turcs entreprirent contre la principauté une guerre d'extermination; mais ils durent, en présence des pertes qu'ils subissaient, renoncer à cette entreprise. En 1803, les Monténégriens combattirent avec la Russie contre la France. De 1830 à 1851, sous le gouvernement de Pierre Petrowitch II, le premier qui réunit en sa personne la dignité ecclésiastique et la dignité militaire, le Monténégro se civilisa quelque peu. En 1846, le prince Pierre ayant entrepris un voyage en Europe, les Turcs soulevèrent contre lui la population du cercle de Piperi. Après une lutte sanglante et longue, entretenue par la rivalité des familles Koprivizza et Merkwitch, rivalité qui ariena des concentrations de troupes turques sur la frontière du Monténégro, la paix intérieure se rétablit et le prince Pierre reprit possession de son gouvernement.

Ce prince mourut le 31 octobre 1851. Son neveu, qui devait lui succéder, était alors à Vienne; il revint dans la principauté et repartit pour Saint-Petersbourg, pour y recevoir l'investiture des mains du czar. Pendant son absence et en l'absence des ordres sévères du sénat, 300 Monténégriens, partis de Tschwo, attaquèrent le village turc de Vitalizza et revinrent de cette expédition ramenant avec eux de nombreux troupes. Les Turcs firent de leur côté invasion sur le territoire monténégrin. De là une guerre sanglante qui éclata le 11 novembre 1852. Cette campagne fut signalée tout d'abord par une brillante victoire remportée par Danilo sur les troupes turques dans la vallée de la Moratscha (15 décembre 1852). La Turquie mit sur pied, en 1853, une armée de 56,000 hommes qui, divisée en plusieurs corps, entra dans le Monténégro sous la conduite d'Omer-Pacha. Les Monténégriens déployèrent en cette circonstance le plus grand courage, mais ils eussent très-probablement succombé sous le nombre, si le gouvernement ottoman, qui avait à cette

époque quelques démolés avec les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg, n'avait pas, par crainte de l'intervention armée de ces puissances, donné ordre à Omer-Pacha de cesser la lutte et de reconnaître l'indépendance des Monténégriens.

Ce résultat, dû à la politique russe, ne contribua pas peu à resserrer les liens, qui unissaient la principauté à l'empire du czar, qui continua jusqu'à nos jours à couvrir de son protectorat l'Etat monténégrin.

En 1855, le prince Danilo Petrowitch fit accepter à l'assemblée du peuple et au sénat un nouveau statut relatif au mode de transmission du pouvoir. Ce statut portait que le prince aurait pour successeurs ses héritiers directs, puis, à leur défaut, son frère et les héritiers de son frère. Au cas d'extinction de cette ligne mâle, le peuple choisirait dans la famille Petrowitch un nouveau chef.

Plusieurs fois, depuis 1856, les Monténégriens eurent des démêlés avec les Turcs. Tout récemment encore, en octobre 1872, un conflit s'éleva entre la Porte et le Monténégro. Il fut apaisé diplomatiquement par l'intervention du czar.

Le prince régnant de Monténégro est actuellement (1874) Nicolas I^{er} Petrowitsch.

MONTENORO DI BISACCIA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Molise, district de Larino, mandement de Palata; 3,734 hab.

MONTENGON (Pedro de), littérateur espagnol, né à Alicante en 1745, mort vers 1825. Il entra dans les ordres, mais il s'occupa bientôt uniquement de littérature et de poésie et alla se fixer à Naples. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *El Eusebio* (Madrid, 1786-1787, 4 vol. in-8), le meilleur de ses écrits, qui a eu plusieurs éditions; *El Antenor* (Madrid, 1788, 2 vol. in-8); *Eudoxia hija de Belisario* (Madrid, 1793, in-8); *El Rodrigo, romance épico* (Madrid, 1793, in-8); *La Perdida de España reparada por el re Pelayo*, poème épique (Naples, 1820, in-8); *La Conquista de Mejico por Hernan Cortes*, poème épique (Naples, 1820, in-8).

MONTENOTTE, village du royaume d'Italie, dans la province de Gènes, district et à 4 kilom. N. de Savone. Ce village fut, le 19 avril 1796, le théâtre de la première victoire du général Bonaparte en Italie. « Sous le premier Empire français, ce village donna son nom à un département français, compris entre ceux de la Stura à l'O., des Alpes-Maritimes au N., de Gènes à l'E. et de Marengo au S. Le chef-lieu était Savone; sous-préfetures, Acqui, Cera et Port-Maurice.

Montenotte (BATAILLE DE), la première victoire de Bonaparte. En venant prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, le jeune général ne trouva que des troupes délabrées, démoralisées et très-inférieures en nombre aux ennemis qu'elles avaient en tête. On connaît la fameuse harangue qu'il leur adressa; il n'en fallut pas davantage pour électriser ces vieux soldats, qui n'attendaient qu'un chef digne de les commander. Les Français avaient cependant à lutter contre des forces redoutables : le général Colli, à la tête de 5,000 Piémontais, devait agir conjointement avec Beaulieu, qui avait sous ses ordres 45,000 Autrichiens. Beaulieu, brave, hardi, entreprenant, mais présomptueux, regardait comme une entreprise facile le projet de chasser les Français des conquêtes qu'ils avaient faites dans l'Etat de Gènes, de les obliger à repasser les Alpes, et ne dissimulait nullement son espoir d'envahir en suite le comté de Nice et la Provence. Il ne savait pas encore quel adversaire on lui avait envoyé, mais il n'en était pas moins maître de tous les débouchés et des hauteurs des Alpes qui dominent la rivière de Gènes. Les Français avaient leur droite appuyée sur Savone, leur gauche sur Montenotte; en avant de leur droite, à Voltri, se trouvaient établies deux demi-brigades, à six lieues de Savone et à trois de Gènes. Le 9 avril 1796, Beaulieu se présenta devant Voltri, que le général Ceva défendait avec 3,000 hommes, et, après une lutte acharnée, força celui-ci à se replier pendant la nuit sur la Madone de Savone, où Bonaparte avait placé, pour le soutenir, 1,500 hommes sur les avenues de Sospello et les hauteurs de Varaggio. Le lendemain, dès quatre heures du matin, Beaulieu ordonna une attaque générale sur toute la ligne des postes français; son mouvement fut si impétueux, que toutes les positions sur lesquelles s'appuyait le centre de notre armée furent culbutées et que plusieurs de nos redoutes tombèrent au pouvoir de l'ennemi. A une heure après midi, il marcha sur celle de Montenotte, que défendait le chef de brigade Rampon, à la tête de 1,500 hommes. 15,000 Autrichiens, dirigés par Beaulieu en personne, s'acharnèrent en vain jusqu'à la nuit à l'attaque de ce poste. L'intrepide Rampon avait fait jurer à ses soldats de tomber jusqu'au dernier avant que l'ennemi y pénétrât, et pas un de ces braves ne faillit à son serment. Mais vainement leurs décharges meurtrières abattaient les ennemis par files entières; ceux-ci, se renouvelant sans cesse, arrivèrent jusqu'au pied de la redoute. Alors, les Français, électrisés par l'exemple de leur chef, répétèrent leur serment : « Mourons tous dans la redoute ! » Ils n'ont plus de cartouches, mais chacun a sa baïonnette au bout de

son fusil, et ils luttèrent jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Mais ils n'en seront pas réduits à cette héroïque extrémité : le coup d'œil d'aigle de Bonaparte a embrassé le champ de bataille; ses corps d'élite sont prêts à tourner l'ennemi et à changer en déroute ses succès prématurés. Mettant à profit l'admirable résistance de la redoute de Montenotte, il va développer tout son plan et écraser les Autrichiens. Par ses ordres, deux divisions françaises descendent des montagnes, et, tandis que l'une, conduite par le général Laharpe, tourne la redoute, Bonaparte part lui-même à minuit d'Altare, afin de porter les troupes de sa gauche et de son centre sur les flancs et les derrières des Autrichiens. Le 11 avril, au point du jour, Laharpe se jette impétueusement sur les Autrichiens qui revenaient à l'attaque de la redoute, les taille en pièces et les disperse; Masséna se porte sur les Piémontais qui venaient au secours de Beaulieu, divisés en deux colonnes commandées par les généraux Argenteau et Roccamina, et les rejette en désordre sur la route qu'ils venaient de suivre. Les Autrichiens, réduits à leurs propres forces, ne peuvent plus alors lutter contre les efforts concentrés de l'armée française; bientôt, tous leurs corps cèdent à l'élan irrésistible des soldats de la République et sont enfin mis en pleine déroute, isolés de leurs alliés.

Cette première victoire de l'homme qui devait tant en remporter avant de connaître lui-même le malheur, releva le prestige des armes françaises en Italie et eut les plus brillants résultats. Les Autrichiens avaient eu 1,500 hommes tués; ils laissaient entre nos mains plusieurs drapeaux et 2,000 prisonniers. Les généraux piémontais Argenteau et Roccamina, tous deux blessés, avaient dû être emportés du champ de bataille.

Le plus fort de la lutte avait eu lieu à Montenotino, à une lieue de Montenotte; mais Bonaparte crut devoir donner ce dernier nom à la bataille, afin d'immortaliser l'héroïque résistance du général Rampon, qui avait tant contribué au succès de cette brillante journée.

MONTENOTTE ou **AIN-DEFLA**, colonie agricole de l'Algérie, province et département d'Alger, dans la commune et à 8 kilom. de Tenez, sur la route de cette dernière ville à Alger et la rive droite de l'Oued-Allala; 680 hab. Cette colonie, fondée en 1844 au lieu dit Ain-Defla (fontaine des lauriers roses), jouit d'un climat salubre. A 2 kilom. à l'O. de Montenotte se trouvent des mines de cuivre, de fer et de plomb auxquelles le voisinage de la mer et la facilité des transports donnent une grande valeur. Les environs des mines sont couverts de grands bois.

MONTENOVO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district et à 35 kilom. O. d'Ancone, mandement de Corinaldo; 3,109 hab.

MONTENSIS DUCATUS, nom latin du duché de BERG.

MONTEDORISIO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de l'Abruzzi Citerieure, district et mandement de Vasto; 2,039 hab.

MONTEPAGANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de l'Abruzzi Ulérieure I^{re}, district de Teramo, mandement de Notaresco; 4,261 hab.

MONTÉ-PAINS s. m. Techn. Appareil servant, dans les raffineries de sucre, à faire passer les pains de l'empli dans les greniers, et d'un grenier dans l'autre.

MONTPELOSO, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district et à 23 kilom. N. O. de Matera, chef-lieu de mandement; 6,232 hab. Siège d'un évêché. Mur d'enceinte.

MONTPILOLO, village de France (Oise), situé sur une hauteur, arrond. et à 9 kilom. de Senlis; 163 hab. On y remarque les ruines d'une ancienne forteresse qui commandait jadis tout le comté de Senlis et une partie du Valois. Cette forteresse était flanquée de grosses tours et son enceinte environnée de fossés profonds. Le donjon, de forme circulaire, s'est écroulé en partie sur une de ses faces. Les débris carbonisés et les fragments de plomb fondu qu'on ramasse encore au jourd'hui aux abords de l'ancien château de Montpiilloy font supposer que cet antique manoir fut détruit par un incendie.

MONTÉPIN (Xavier de), romancier et auteur dramatique français, né à Apremont (Haute-Saône). Il est le neveu de Jules de Montépin, ancien député de Saône-et-Loire et pair de France, mort le 6 septembre 1873. La biographie de ce littérateur prolifique est racontée tout entière par le *Journal de la librairie*, où les titres de ses œuvres tiennent de longues colonnes; M. Xavier de Montépin a écrit des centaines de volumes sans parvenir à être un écrivain. Il débuta par le théâtre; un vaudeville, les *Trois baisers* (1846), fut aussitôt suivi d'un long roman : les *Chevaliers du lansquenét* (1847, 10 vol. in-8), en collaboration avec le marquis de Foudras, puis des *Viveurs d'autrefois* (1848, 4 vol.), avec le même, ébauchures destinées à la consommation journalière des cabinets de lecture; ces romans ont la prétention de raconter la vie élégante. La politique l'éloigna un moment de ses conceptions roma-

nesques, et M. Xavier de Montépin s'en vola dans la petite presse réactionnaire de 1848; il fonda le *Canard*, collabora au *Pamphlet* et au *Lampion*, écrivit avec M. de Calonne des gaudrilles qui avaient la prétention d'être méchantes : les *Trois journées de Février* et le *Gouvernement provisoire* (1840, br. in-8). Il revint ensuite à ses peintures d'un monde spécial qui paraît être son terrain favori : les *Amours d'un fou* (1843, 4 vol.), les *Pêcheuses* (1849-1851, 5 vol.), *Brelan de dames* (1850, 4 vol.), les *Confessions d'un bohème* (1859, 5 vol.), le *Loup noir* (1851, 2 vol.), le *Vicomte Raphaël* (1852, 5 vol.), les *Bohèmes de la Régence* (1852, 6 vol.), *Geneviève Galtiot* (1852, 2 vol.), les *Viveurs de Paris* (1853, 13 vol.), *Mademoiselle Lucifer* (1853, 3 vol.), les *Atlets de cœur* (1853, 3 vol.), *L'Auberge du Soleil d'or* (1853, 4 vol.), un *Gentilhomme de grand chemin* (1854, 5 vol.), les *Amours de Vénus* (1855, 4 vol.), la *Perle du Palais-Royal* (1855, 3 vol.) furent aussi peu lus que possible, et, malgré tant de volumes entassés les uns sur les autres, M. Xavier de Montépin restait presque inconnu, lorsqu'une fantaisie un peu plus libre que les autres, les *Filles de plâtre* (1855, 7 vol.), attira l'attention de la justice. L'ouvrage fut poursuivi et condamné comme contraire aux mœurs; l'arrêt visait surtout certaine description de femme « vue de dos » qui était un pur chef-d'œuvre. Comme cette page peu édifiante fut reproduite par les journaux judiciaires, beaucoup de gens ne connaissent que cela de M. Xavier de Montépin. Malgré sa condamnation, il poursuivit, à peu près la même voie dans la *Sirène* (1856, 2 vol.); *L'Idiot* (1856, 5 vol.); *Deux Bretons* (1857, 6 vol.); *Jeanne de La Tremblaye* (1857, 3 vol.); *L'Officier de fortune* (1857, 7 vol.); le *Château de Sérac* (1858, 4 vol.); le *Masque rouge* (1858, 4 vol.); *Souvenirs intimes d'un garde du corps* (1858, 10 vol.); la *Comtesse Marie* (1859, 7 vol.); *Maison rose* (1859, 6 vol.); les *Viveurs de province* (1860, 10 vol.); *Compère Leroux* (1860, 5 vol.), continué dans le *Borghetta* (1864); les *Marionnettes du diable* (1860, 8 vol.); un *Mystère de famille* (1860, 2 vol.); *Fleur aux enchères* (1861, 2 vol.); les *Compagnons de la torche* (1862, 5 vol.); le *Parc aux biches* (1862, 3 vol.); les *Enfers de Paris* (1863, 6 vol.); la *Fille du forçat* (1863, 3 vol.); les *Métamorphoses du crime* (1863, 6 vol.); les *Mystères du Palais-Royal* (1863, 1 vol.); les *Reines de nuit* (1863, 3 vol.); *Le Roman du million* (1863, 4 vol.); les *Tragédies parisiennes* (1863, 5 vol.); les *Pirates de la Seine* (1864, 10 vol.); le *Trésor de famille* (1864, 5 vol.); *Bob le pendu* (1864, 3 vol.); la *Fernie des Oliviers* (1865, 3 vol.); la *Fille du meunier* (1866, 1 vol.), etc. Tout cela est de peu de valeur.

M. Xavier de Montépin a aussi fait représenter des drames, d'ordinaire tirés de ses romans et joués à l'Ambigu ou à la Galté : le *Comte de Bourbon*, le *Vol à la duchesse* (Porte-Saint-Martin, 1849), *Pauline*, les *Chevaliers du lansquenét*, la *Tour Saint-Jacques*, les *Viveurs de Paris*, la *Nuit du 20 septembre*, la *Sirène*, *L'Homme aux figures de cire*, la *Magicienne du Palais-Royal*, le *Médecin des pauvres*, etc. Tous ces drames sont en cinq actes et beaucoup de tableaux; ils appartiennent à la vieille école du mélodrame, celle où il y a toujours des souterrains compliqués, un traître dévoilé au cinquième acte, des viols, des substitutions d'enfants, duels, assassinats, poison et contre-poison, catastrophes de tout genre. Dans la *Sirène*, une armoire s'ouvre et, sur vingt-six plats d'argent, on voit vingt-six têtes d'hommes assassinés. C'est effrayant. La *Maison du mari*, autre drame fait en collaboration avec M. Kervain et joué au théâtre de Cluny (1873), a dû son succès à l'acteur Lafarrier.

Les deux derniers romans de M. Xavier de Montépin sont : la *Mari de Marguerite* (1873, 1 vol. in-18) et la *Voyante* (1873, in-18), insérés d'abord dans le *Figaro*. Dans ce même journal, l'auteur des *Filles de plâtre* et de la fameuse description d'une femme vue de dos a tenu à donner son avis, en termes d'une élégance rare, sur les enterrements civils. Il demandait « que la charrette du bourgeois conduit au cimetière des guillotins tout ce cercueil qui ne passerait pas par l'église. » Plus loin, il émet cet aphorisme remarquable : « La liberté de conscience est un mot vide de sens ! Voilà où conduit la fabrication des romans obscènes !

MONTPELUCIANO, ville du royaume d'Italie, province et à 43 kilom. S.-E. de Sienne, chef-lieu de district et de mandement, non loin d'un petit lac du même nom; 12,671 hab. Evêché; tribunal de 1^{re} instance; fabrication de belle faïence; récolte et commerce d'excellents vins. Collège. Cette ville, d'origine probablement étrusque, occupe une situation pittoresque. La cathédrale, du XVII^e siècle, est décorée de statues dues à Donatello. L'église de San-Biagio est un bel édifice d'architecture dorique; elle a été élevée par l'architecte Antonio da San-Gallo. Le palais Buccielli renferme des antiquités étrusques. *Montepulciano d'ogni vino il re*, dit un vieux proverbe, parfaitement juste. Le vin de Montepulciano est, en effet, un des meilleurs spécimens des vins dits *dolce piccanti*.

MONTPELUCIANO (Marco da), peintre italien de l'école florentine. Il vivait au XVI^e siècle, eut pour maître Lorenzo di Bicci et ne

fut qu'un peintre médiocre, ainsi que l'attestent les peintures en camaïeu qu'il exécuta dans le cloître du couvent des olivétains d'Arezzo, et qui représentaient des sujets tirés de la Vie de saint Benoît. Il termina ces peintures en 1448.

MONT v. n. ou intr. (mon-té — de mont, de la même manière que de *valait*, *vallée*, on a fait les verbes *avaler*, *dévaler*, anciennement *descendre*. Scheler croit que le verbe *monter*, dans certaines acceptions, comme *monter une broche*, *se monter en linge*, n'est pas le même mot que *monter* dans le sens de s'élever; selon lui, il représenterait plutôt alors un fréquentatif latin *munitare*, de *munire*, *pourvoir*. Se transporter, s'élever dans un lieu plus haut : **MONT** vite, facilement, avec peine, lentement. **MONT** sur un arbre, à un arbre, au haut d'un arbre. **MONT** au haut d'une tour. **MONT** à une échelle. Ne faire que **MONT** et **descendre**. **MONT** sur une chaise. Les écureuils **MONT** au haut des arbres. (Acad.) Les chamois **MONT** au haut des rochers. (Acad.) Notre Seigneur est **MONT** au ciel. (Acad.) Diogène, interrogé sur ce qu'il croyait des choses du ciel, répondit qu'il n'était jamais **MONT**é jusque-là. (La Mothe Le Vayer.) S'élever en s'élignant de l'horizon, se rapprocher du zénith ou du méridien : Les étoiles **MONT**ent et **descendent** avec une vitesse toujours égale. Les nuages **MONT**aient rapidement. Le soleil **MONT**ait pendant l'hiver et le printemps et **descend** le reste de l'année.

— Entrer dans un véhicule : **MONT**er en voiture. **MONT**er sur une barque. Enfin, ma fille, me voilà prête à **MONT**er dans ma calèche; voilà qui est fait, je vous dis adieu! (Mme de Sév.)

— Tendre en haut, se mouvoir de bas en haut : La flamme **MONT**ait au-dessus des plus hautes maisons. (Acad.) La séve **MONT**ait aux arbres. (Acad.) S'accroître en hauteur, atteindre un niveau plus élevé : Tout à coup, la rivière **MONT**ait de plusieurs centimètres. Le thermomètre, le baromètre est **MONT**é. AVOIR une certaine élévation, atteindre à une certaine hauteur : Cette pyramide **MONT**ait à plus de cinquante mètres. Ce mur ne **MONT**ait pas assez haut. Le collet de votre habit **MONT**ait trop. De grands peupliers **MONT**aient vers le ciel.

— Aller en pente, être dirigé obliquement de bas en haut : La route **MONT**ait rapidement. Au bout du pont, le chemin **MONT**ait à pic pour atteindre la chapelle. (Chateaub.)

— Passer du sud au nord, en parlant du vent : Le vent semble vouloir **MONT**er.

— Atteindre un prix plus élevé : Faire **MONT**er les grains en les accaparant. Quand les actions des chemins de fer **MONT**ent, on dit que la richesse publique augmente : c'est pourtant juste le contraire qui est la vérité. (Proudh.) Arriver, s'élever, en parlant d'un nombre ou d'une somme : Toutes ces sommes **MONT**ent à cent mille francs. (Acad.) Son armée **MONT**ait vingt mille hommes. Les frais du procès **MONT**ent bien haut. (Acad.)

— Fig. Atteindre par ses efforts ou par l'effet des circonstances : **MONT**er au faite des honneurs. ON **MONT**ait à un poste éminent et délicat plus aisément qu'on ne s'y conserve. (La Bruyère.) Dans la carrière politique, on ne **MONT**ait point au pouvoir avec une réputation faite. (Chateaub.) Ne vaut-il pas mieux **MONT**er au pouvoir par degrés que l'escalader pour tomber? (E. de Gir.)

Le ciel par les travaux veut qu'on monte à la gloire. CORNEILLE.

Il s'élevait en dignité, faire des progrès pour atteindre à une haute position : Si chaque homme pouvait être dans le cœur de tous les autres, il y aurait plus de gens qui voudraient descendre que de ceux qui voudraient monter. (J.-J. Rousseau.) La gloire de l'ambition est de **MONT**er et celle de la vertu de descendre. (B. de St-P.) En venir progressivement : Les systèmes sont les échelles au moyen desquelles on monte à la vérité. (V. Hugo.) L'homme **MONT**ait toujours du fini à l'infini. (E. Pelletan.)

A quels abus de tout, même de liberté, Peut monter un flot un peuple déhonté! A. HARRIER.

S'accroître, s'exalter : Le lune est **MONT**é au plus haut degré. (Acad.) Son orgueil, son insolence **MONT**èrent à un tel excès, que ses meilleurs amis furent forcés de l'abandonner. (Acad.) S'élever d'un lieu métaphorique considéré comme humble, vil ou bas physiquement ou moralement : Les larmes du comédien **MONT**ent de son cerveau; celles de l'homme sensible **MONT**ent de son cœur. (Dider.) L'exemple descend et ne **MONT**ait pas. (J. Joubert.) Ce que chacun comprend, ce que chacun écoute, le charretier qui passe en sifflant sur la route, l'artisan au travail et le berger aux champs, la sainte émotion qui monte des vieux chants, Je ne l'ai plus! ...

ROLLAND et DU BOIS.

— **MONT**er à l'autel, Se rendre à l'autel et on monter les degrés pour dire la messe.

— **MONT**er à l'échafaud, Graver les degrés qui conduisent à l'échafaud sur lequel on doit être mis à mort; mourir sur l'échafaud.

— **MONT**er à cheval, Se placer sur un cheval pour se faire porter : Lorsqu'un postillon grec **MONT**ait à cheval, il commence une chanson, qu'il continue pendant toute la route. (Chateaub.) AVOIR, comme cavalier, certaines qualités ou certains défauts bien déterminés :

MONTer bien à cheval. **MONT**er mal à cheval. La plupart des femmes qui **MONT**ent bien à cheval ont peu de tendresse. (Balz.)

— **MONT**er aux nues, Se mettre en colère : Vous me feriez **MONT**er aux nues. J'ai vu un grand succès : Ce livre, ce drame est **MONT**é aux nues.

— **MONT**er au cerveau, à la tête, Troubler la raison, l'intelligence; se produire dans l'esprit, s'y manifester : L'ivresse commençait à lui **MONT**er à la tête. Quand la noblesse monte du cœur à la tête, elle descend des actes aux paroles. (Bougeart.)

... Ah! que vous êtes prompt! La mouche tout d'un coup à la tête vous monte! MOLIERE.

— **MONT**er au visage, au front, Se manifester sur les traits du visage : Je sentais la colère me **MONT**er au visage. Ces mots ont fait **MONT**er la rougeur sur mon front. RACINE.

— **MONT**er en croupe, Se placer à cheval derrière quelqu'un. S'attacher obstinément à quelqu'un : Le chagrin **MONT**ait en croupe et galopait avec lui. BOILEAU.

— **MONT**er en chaire, Prêcher dans une chaire : C'est une chose très-pénible que de **MONT**er tous les jours en chaire. (Acad.)

— **MONT**er en graine, ou simplement **MONT**er, Pousser, s'allonger notablement pour fleurir, en parlant des plantes herbacées : Les salades qui **MONT**ent en graine ne sont plus mangeables. Fam. Se dit d'une fille qui avance en âge, et qui bientôt aura dépassé l'âge où l'on se marie d'ordinaire.

MONTer sur le trône, Devenir prince souverain : Louis-Philippe ne **MONT**ait sur le trône qu'en revenant de l'Hôtel de ville et en passant sur les barricades. (Peyrat.)

— **MONT**er sur le théâtre, sur les planches, Se faire comédien.

Le théâtre abhorré Fut longtemps de la France un plaisir ignoré; De pèlerins, dit-on, une troupe grossière En public, à Paris, y monta la première. BOILEAU.

— **MONT**er sur les tréteaux, Se faire bachelier, saltimbanque.

— **MONT**er sur le Parnasse, Se livrer à la poésie.

— **MONT**er sur mer, S'embarquer pour faire un voyage en mer.

— **MONT**er sur ses grands chevaux, Prendre les choses avec hauteur, se montrer fier et hautain : Dessus ses grands chevaux mon courage est monté. MOLIERE.

— **MONT**er sur ses ergots, Elever la voix et gesticuler avec chaleur, se rebiffer vivement.

— **MONT**er sur des échasses, Se guinder, prendre un ton ampoué, prétentieux.

— Il faut le faire **MONT**er sur l'ours, Se dit d'un enfant qui a peur, pour faire entendre qu'il faut l'agresser.

— Prov. Bien bas choit qui trop haut monte, Il est dangereux de prendre des airs qu'on ne peut soutenir. Il Bon cavalier monte à toute main, De quelque manière que s'y prenne un homme adroit, il réussit toujours dans ce qu'il entreprend.

— Hist. **MONT**er dans les carrosses du roi, ou simplement **MONT**er dans les carrosses, Être admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi, ce qui était un privilège fort envié.

— Fauconn. **MONT**er sur l'aile, S'incliner sur une des ailes et s'élever principalement par le mouvement de l'autre. Il **MONT**er à l'essor, Se dit des jeunes oiseaux qui commencent à tenter de hauts vols.

— Manège. **MONT**er entre les piliers, **MONT**er le sauteur. Il **MONT**er par haut, Faire travailler les sauteurs qui, s'élevant plus haut que le terre-à-terre, inégalement à courbures, à coupades, etc. Il **MONT**er à l'anglaise, **MONT**er à cheval à la manière des Anglais.

— Turf. Se dit du cheval qui perd de ses qualités, dont les chances diminuent, de façon que le nombre qui exprime la proportion dans laquelle on parie contre lui devient plus grand, s'élevant, par exemple, de 7 à 8 ou 9 contre 1.

— Mus. Procéder, passer successivement du grave à l'aigu : La voix **MONT**ait par tons et demi-tons. (Acad.) Aller du grave à l'aigu par intervalles conjoints ou disjoints : **MONT**er jusqu'à l'ut. Ne pouvoir **MONT**er plus haut que le sol.

— Art milit. **MONT**er à l'assaut, S'élancer contre la place assiégée pour s'en emparer de vive force. Il **MONT**er à la brèche, Tenter d'entrer par la brèche dans une place assiégée.

— Mar. **MONT**er au vent, S'élever de manière à laisser un objet sous le vent : Alors Van Nès vira au nord et **MONT**ait au vent des ennemis. (E. Sue.) Il **MONT**er en double, **MONT**er le plus vite possible de l'intérieur du navire sur le pont. Il **MONT**er bien sur la lame, Se dit d'un navire qui cède avec souplesse au mouvement de la lame, que les vagues ne fatiguent pas par des saccades trop dures.

— Chem. de fer. Se diriger vers le point principal de la ligne, vers Paris pour la plu-

part des chemins de fer français : Le train qui **MONT**ait croise à Montreuil celui qui descend.

— Techn. **MONT**er en cre, Chez les metteurs en œuvre, Assembler toutes les pièces d'un ouvrage et les ranger sur la cre de la manière qu'elles doivent être lorsqu'elles sont montées définitivement.

— Unipersonnel. Il lui **MONT**ait des chapeaux à la tête. Il **MONT**ait beaucoup de monde par cet escalier.

— v. a. ou tr. Graver, parcourir de bas en haut : **MONT**er une montagne. **MONT**er les degrés, un escalier.

— Se diriger du côté de la source ou du point d'origine de : **MONT**er un fleuve, un canal.

— Être monté sur : **MONT**er un cheval blanc. Bucéphale ne souffrait point qu'aucun qu'A-leazarde le **MONT**ât, et quand il le sentait approcher il se mettait à genoux. (Vaugel.) On apprend à l'éphéant à fléchir les genoux pour donner plus de facilité à ceux qui veulent le **MONT**er. (Buff.) Instruire, dresser, en parlant d'une monture : Piqueur qui **MONT**ait un cheval.

— Commander, en parlant d'un navire : L'amiral **MONT**ait le meilleur vaisseau de la flotte. Il Servait à bord de :

Les marins de la République Montaient le vaisseau le Vengeur.

Le BRUN.

— Couvrir, en parlant d'une femelle : Les étalons et les taureaux qui **MONT**ent trop de femelles ont des produits défectueux. (Maquiel.)

— Transporter ou lever en haut : **MONT**er des meubles dans une chambre, du foin dans un grenier, des poutres sur un toit.

— Fournir de toutes les choses nécessaires : **MONT**er sa maison, son ménage. **MONT**er un théâtre, un spectacle. **MONT**er une imprimerie. **MONT**er une personne en linge.

Du temps d'Adam, qu'on naissait tout vêtu, Avec un rien on montait son ménage ; Il ne fallait matelas ni lincol.

LA FONTAINE.

— Fournir le cheval et l'équipement à : **MONT**er un cavalier. **MONT**er un escadron.

— Accroître : **MONT**er son train et sa dépense.

— Assembler les différentes parties de : **MONT**er une charpente, un meuble, une machine. **MONT**er une croix de diamants, des pendants d'oreilles. **MONT**er un fusil. **MONT**er un habit, une chemise, un bonnet de femme. Il Enchâsser dans une garniture : **MONT**er un diamant, une émeraude. Il Elever les poids ou tendre le ressort moteur de : **MONT**er une horloge, une montre, un réveille-matin, un tournebroche. Il Organiser, combiner, préparer d'avance : **MONT**er une entreprise. **MONT**er une expédition, un voyage, une partie de plaisir. **MONT**er un théâtre, une pièce de théâtre. **MONT**er une cabale, un complot. Retz se montre ouvertement dans ses récits comme un auteur ou un impresario habile qui monte sa pièce. (Ste-Beuve.)

— **MONT**er au ton de, Mettre à l'unisson de : Tous mes sens exaltés par l'air pur des hauteurs Montaient mon âme au ton d'un sonore instrument Qui ne rendait qu'extase et que ravissement.

LAMARTINE.

— Poétiq. **MONT**er sa lyre, Se disposer à faire des vers.

— Fam. **MONT**er une garde à quelqu'un, Lui faire une vive réprimande. Il **MONT**er une soie à quelqu'un, Organiser une chose qui l'ennuiera en se répétant. Il **MONT**er la tête à quelqu'un, **MONT**er quelqu'un. Lui inspirer une idée qui domine jusqu'à l'exaltation ; Evitez de lui **MONT**er la tête. Cette idée suffit pour le **MONT**er.

— Prov. Qui monte la mule la ferre, Quand on se sert d'un objet, on doit en payer l'entretien.

— Jeux. **MONT**er une impériale, Réunir le nombre de points nécessaires pour former une impériale et la marquer.

— Manège. **MONT**er un cheval à nu, à poil ou à cru, Le monter sans selle, sans éperons et sans couverture.

— Art milit. **MONT**er le bivouac, Disposer un bivouac pour y passer la nuit. Il **MONT**er une batterie, Placer tous les canons d'une batterie sur leurs affûts et les disposer de façon qu'on puisse s'en servir. Il **MONT**er la garde, Être de service pour un temps déterminé. Il **MONT**er la tranchée, **MONT**er la garde dans la tranchée.

— Mus. Garnir de cordes, en parlant d'un instrument : **MONT**er un violon, une guitare.

— Hausser le ton de : Le fa est un peu bas, il faut le **MONT**er.

— Peint. **MONT**er sa couleur, Lui donner plus de vigueur.

— Techn. **MONT**er une couleur, Donner à une étoffe une couleur plus vive que celle qu'elle doit avoir, puis la ramener à sa véritable nuance au moyen de certains ingrédients. Il **MONT**er un métier, Tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la chaîne, le fil, la soie, pour le mettre en état de travailler. Il **MONT**er les chardons, Les arranger et les attacher sur des croix ou croisées. Il **MONT**er une pièce d'étoffe, La battre sur l'enclume nue, en la faisant tourner à mesure sur elle-même. Il **MONT**er un rôle de tabac, Mettre autour d'un bâton du tabac en corde, pour en couper un

rouleau plus ou moins gros, suivant le poids qu'on veut lui donner. Il **MONT**er la tuile, Jeter des tuiles à un ouvrier monté sur une échelle, qui les reçoit, les passe à un troisième, et ainsi de suite. Il **MONT**er une estampe, La mettre sous verre, dans un cadre. Il **MONT**er une perruque, Coudre les mèches de cheveux symétriquement, par rangées. Il **MONT**er un bouquet, Disposer des fleurs pour former un bouquet.

— Typogr. **MONT**er une casse, La placer sur le rang, dans la position où elle doit être lorsque l'ouvrier compositeur y travaille. Il On dit aussi DRESSER une CASSE.

Se monter v. pr. Être monté : Les chevaux de Franconi, à force d'être bien dressés, semblent se mouvoir par des ressorts et devoir se monter avec une clef, comme les pendules ou les tournebroches. (Th. Gaut.) Le visage de la société se monte et se démonte comme à ressort. (Boiste.)

— S'élever, en parlant d'un prix, d'une somme, d'un nombre : Toutes ces sommes se **MONT**ent à cent mille francs. (Acad.) Son armée se **MONT**ait à vingt mille hommes. (Acad.)

— Se procurer un cheval : Un officier est tenu de se **MONT**er.

— Se fournir soi-même : Se **MONT**er en linge, en dentelles, en argenterie, en livres.

— Elever son ton, son style : Se **MONT**er au ton de la plus haute éloquence. Se **MONT**er à un ton qu'on ne pourra soutenir.

— S'exalter, s'irriter, s'échauffer : Se **MONT**er aisément. Sa tête, son imagination s'est **MONT**ée. Quand la tête se **MONT**ait, l'imagination la mieux réglée devenait folle comme un réve. (Beaumarch.)

— Gramm. Comme verbe neutre, **monter** prend dans ses temps composés l'auxiliaire avoir ou l'auxiliaire être, selon que la pensée s'arrête sur l'action seule ou en même temps sur l'action et sur l'état qui en est la suite : Les actions ont **MONT**é de trois francs à la bourse d'hier. Le blé est **MONT**é jusqu'à trente francs l'hectolitre.

Pour l'expression **monter en haut**, voir la note du mot HAUT.

— Allus. hist. Il **MONT**ait au Capitole, c'est-à-dire parvenir au comble de la gloire et des honneurs, Allusion à cette coutume que l'on avait dans l'ancienne Rome et au moyen âge de couronner les généraux vainqueurs et les poètes illustres.

« Tous les ans, l'Univers donne une fête à ses lecteurs. Elle consiste à leur offrir en sacrifice un professeur de l'Université. L'Univers prend un discours français ou latin prononcé à l'une de nos distributions de prix; il prouve docement que l'auteur ne sait ni le latin ni le français, et il conclut avec le plus grand aplomb que l'Université ne connaît ni les langues vivantes ni les langues mortes; après quoi il monte au Capitole, aux grands applaudissements de ses abonnés. » HIPPOLYTE RIGAUD.

« Au dessert, le vin et la discussion, les liqueurs et le tabac avaient exalté ces jeunes cerveaux. Toutes les modesties s'évanouirent, toutes les vanités prirent leurs ébats; on parla d'amour et de gloire; les tribuns régnaient au Forum; les poètes montaient au Capitole. »

JULES SANDEAU.

29 Montons au Capitole rendre grâces aux dieux. Mouvement oratoire par lequel le grand Scipion échappa à la nécessité de se justifier des malversations dont l'accusaient ses ennemis. Ces mots sont rappelés quelquefois par un homme puissant qui refuse de descendre à une justification; c'est ainsi que Napoléon a dit en parlant du 18 brumaire :

« On a discuté métaphysiquement, et l'on discutera longtemps encore si nous ne violâmes pas les lois, si nous ne fûmes pas criminels; mais ce sont autant d'abstractions bonnes tout au plus pour les livres et les tribunes et qui doivent disparaître devant l'impérieuse nécessité; autant vaudrait accuser de dégat le marin qui coupe ses mats pour ne pas sombrer. Le fait est que la patrie sans nous était perdue et que nous la sauvâmes. Aussi les auteurs, les grands acteurs de ce mémorable coup d'Etat, au lieu de dénégations et de justification, doivent-ils, à l'exemple de ce Romain, se contenter de répondre avec fierté à leurs accusateurs : « Nous protestons que nous avons sauvé notre pays, venez avec nous en rendre grâces aux dieux! »

« Vous soutenez dans vos bras, dites-vous, la France qui penchait sur le bord de l'abîme, et vous êtes tout prêts, comme d'autres Scipion, à monter au Capitole, le front ceint de palmes civiques, pour rendre grâces aux dieux de ce que vous avez sauvé la patrie. Mais qui donc la menaçait? qui donc pouvait alors faire trembler cette héroïque France, toute frémissante encore d'indignation, tout orgueilleuse de sa force et de sa grandeur, et pleine maîtresse de sa destinée? »

CORMEIL.

« Le coadjuteur était occupé devant le parlement à brouiller tout dans son intérêt et à sacrifier l'Etat à l'ambition d'être cardinal. On s'attendait qu'il allait faire son apologie, et elle pouvait être embarrassante; mais il se leva avec confiance et, du ton le plus important : « Dans les temps les plus orageux de la république, je n'ai jamais abandonné la patrie; dans ses prospérités, je ne lui ai rien demandé pour moi et, dans ses moments les plus désespérés, je n'ai rien redouté. » Ces paroles furent prononcées avec le même ton de hauteur que Scipion disait : « *Montons au Capitole!* »

LAHARPE.

MONTICHI, bourg et comm. du royaume d'Italie, province et district d'Arezzo, mandement de San-Sepolcro; 2,812 hab.

MONTIERALE, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzzo Ulérieure II^e, district et à 31 kilom. N.-E. d'Aquila, ch.-l. de mandement; 5,014 hab.

MONTIERALE UGINESE, bourg et comm. du royaume d'Italie, province d'Udine, district de Fordenone, mandement d'Aviano; 3,627 hab.

MONTIEREAU, en latin *Condane Senonum*, *Monasteriolum*, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. E. de Fontainebleau, sur la Seine et la rive gauche du Yonne; pop. aggl., 6,424 hab. — pop. tot., 6,616 hab. On l'appelle quelquefois *Montieu-faut-Yonne*, parce qu'elle est située à l'endroit où l'Yonne *faut* ou *faute*, du verbe *faillir*, dans le sens de manquer. Fabrication importante de poterie fine, ou porcelaine opaque, poterie commune, briquetterie, carreaux pour mosaïque, ciment hydraulique, fourneaux de cuisine, tannerie; fours à chaux; fabrication de bas, bascules et blanc dit d'Espagne. Commerce de grains, bestiaux, bois et charbon. L'église paroissiale, classée parmi les monuments historiques, appartient au XIII^e et au XVI^e siècle. Le portail date de la Renaissance. Au second pilier du chœur est suspendue une épée qui passe pour avoir appartenu à Jean sans Peur. Citons aussi l'asilie, la fabrique de faïence, les deux ponts de l'Yonne et de la Seine et le château de Surville, bâti sur une colline d'où l'on découvre un beau panorama.

MontierEAU occupe une position qui est nommée *Condane* dans l'*Itinéraire d'Antonin*; son nom actuel vient, dit-on, d'un monastère dédié à saint Martin et fondé dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Vers l'an 1026, un comte de Sens, fameux par ses brigandages, y fit construire un château fort à l'extrémité de l'angle que forment les rivières de la Seine et de l'Yonne. Ce château tomba ensuite au pouvoir du roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui le garda jusqu'en 1359, époque où le regent, depuis Charles V, s'en empara. Le 10 mai 1419, sur le pont de l'Yonne, à MontierEAU, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, fut assassiné par les hommes de la suite du dauphin de France. Pour venger ce crime, Philippe le Bon, fils de Jean, secondé par le roi d'Angleterre, s'empara, le 20 juin 1420, de MontierEAU, qui resta au pouvoir des Anglais jusqu'en 1428. A cette date, la ville fut reprise et livrée au pillage par Charles VII; pendant les troubles de la Lige, MontierEAU fut encore sacagée deux fois. Cette ville tomba, en 1814, au pouvoir des armées coalisées, qui en furent chassées après une bataille mémorable livrée sous ses murs. Elle eut à subir l'invasion allemande lors de la guerre de 1870-1871, si follement entreprise par Napoléon III.

MONTIEREAU (Pierre de), célèbre architecte français du XIII^e siècle, mort en 1266. Il construisit la chapelle de Vincennes, le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs et divers autres édifices dans le style gothique. Mais son chef-d'œuvre est sans contredit la Sainte-Chapelle de Paris, fondée par saint Louis pour y placer les reliques rapportées de la Palestine. Cet admirable édifice fut commencé en 1245 et achevé dans l'espace de trois années.

MONTRELAIS, AISE s. et adj. (mont-re-lo-iz, e-ze). Géogr. Habitant de MontierEAU; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les MONTRELAIS. La population MONTRELAISE.

MONTREZENZO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Bologne, mandement de Loiano; 2,917 hab.

MONTREZZO s. m. Art milit. Instrument d'acier dont les soldats se servent, dans le montage et le démontage des armes à feu portatives, pour comprimer les ressorts, afin de pouvoir les ôter et les remettre plus facilement.

— Encycl. Le *montre-ressort* se compose d'une tige de fer, portant à un bout un moutonnet qui s'appuie sur quelque partie voisine et immobile de la platine, tandis que l'autre bout porte un écrou. Cet écrou, en comprimant les branches du ressort sur lui-même, l'empêche d'appuyer sur la pièce qu'il doit faire mouvoir et donne le moyen de tirer la vis ou de dégager le pivot qui retient ce ressort en place. Quand la vis porte immédiatement sur le ressort, celui-ci se trouve poussé

en un seul point et peut casser; on a obvié à cet inconvénient en faisant porter la vis sur une branche de fer mobile, traversée et contenue vers son milieu par un pivot qui glisse dans une rainure.

MONTREY ou **SAN CARLOS-DE-MONTE-REY**, ville des Etats-Unis (Etat de Californie), sur la côte sud de la baie de son nom, et par 36° 35' de latit. N. et 124° 21' de longit. O.; fondée en 1770, elle a 2,601 hab. Port de mer, dont le mouvement a été, en 1861, entrée et sortie, de 95 bâtiments, jaugeant ensemble 23,512 tonneaux. La pêche de la baleine, qui se fait dans la baie même de Montrey, ou à une petite distance, est une des industries du pays. La valeur totale des importations et des exportations du port de Montrey est évaluée à 3,500,000 fr. par an.

MONTREY, ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat du Nouveau-Léon, à 680 kilom. N. de Mexico et à 360 kilom. E.-N.-E. de Durango; par 26° de latit. N. et 102° 12' de longit. O.; 15,000 hab. Fondée depuis 1599, elle a un évêché érigé en 1777. Mines d'or, d'argent aux environs. L'armée des Etats-Unis l'a prise en 1846.

MONTREGIONI, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et mandement de Sienne; 3,515 hab.

MONTRELO (Laurent), peintre espagnol, né à Séville en 1656, mort à Madrid en 1710. Il s'adonna particulièrement à la peinture à fresque et acquit surtout une grande habileté à peindre l'architecture, le paysage, les fruits, les fleurs, les ornements, etc. En 1684, Montrelo se rendit à Madrid, fut chargé d'exécuter de nombreuses décorations dans le Buen-Retiro, fit les peintures qui décorent la voûte et les murailles d'une chapelle de l'église de Saint-Jérôme et fut chargé de divers autres travaux. Parmi ses morceaux à l'huile, on cite son beau portrait de Philippe V pour le monastère de Faular.

MONTRO DE ROXAS (Juan), peintre espagnol, né à Madrid en 1618, mort dans la même ville en 1688. En sortant de l'atelier de Pedro de Las Cuevas, il se rendit à Rome, où il prit des leçons du Caravage, puis revint en Espagne. C'était un artiste de talent. Parmi ses ouvrages, on cite les suivants, qu'on voit à Madrid : l'*Assomption*, au collège de San-Thomas; le *Songe de Joseph*, au couvent de Don Juan de Alarcon; le *Paysage de la mer Rouge*, au couvent de la Merced, etc.

MONTRODUNI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Molise, district et mandement d'Isernia; 2,797 hab.

MONTROGNI-D'ARBIA, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et mandement de Sienne; 3,659 hab.

MONTRONI-DI-LECCE, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district de Lecce, chef-lieu de mandement; 2,985 hab.

MONTROSSO-ALMO, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Syracuse, district de Modica, ch.-l. de mandement; 4,942 hab.

MONTROSSO-CALABRO, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ulérieure II^e, district de Monteleone, ch.-l. de mandement; 2,453 hab.

MONTROBBIANO, bourg du royaume d'Italie, province d'Ascoli-Piceno, district et à 9 kilom. S. de Fermo, ch.-l. de mandement; 2,805 hab.

MONTRE (ORDRE DE). V. NOTRE-DAME DE MONTESA (ordre de).

MONTESANO-SULLA-MARCELLANA, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Sala-Consilina, ch.-l. de mandement; 5,770 hab.

MONTESAGLIOSO, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Matera, ch.-l. de mandement; 9,698 hab.

MONTESCUDO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Forlì, district de Rimini, mandement de Coriano; 2,728 hab.

MONTESI, bourg du royaume d'Italie, province et à 39 kilom. S. de Modène, district de Pavuno-nel-Frignano; 4,672 hab.

MONTESILVANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de l'Abruzzo Ulérieure I^{re}, district de Penne, mandement de Citta-Sant' Angelo; 3,320 hab.

MONTESINOS (Fernando), historien espagnol, né à Ossuna, mort après 1652. Il se rendit dans sa jeunesse au Pérou, devint membre de l'Audience à Lima et remplit les fonctions de *visitador* (inspecteur). Montesinos fit une étude particulière des richesses minéralogiques du Pérou, des antiquités et de l'histoire de ce pays. Outre divers mémoires sur l'art d'exploiter les mines d'argent, on a de lui une histoire des anciens Péruviens jusqu'à la conquête par les Espagnols. M. Ternaux-Compans a traduit la partie de cet ouvrage qui concerne les temps anciens, sous le titre de *Mémoires historiques de l'ancien Pérou* (Paris, 1849, in-8). C'est un ouvrage curieux, mais systématique, bizarre, dénué d'esprit critique.

MONTESPAN, village et commune de France (Haute-Garonne), cant. de Salies,

arrond. et à 13 kilom. E. de Saint-Gaudens, près de la rive droite de la Garonne; 961 hab. Ce village avait le titre de marquisat, érigé en 1612. Château qui appartenait, sous Louis XIV, au mari de la fameuse marquise de Montespan. Au milieu de l'enceinte quadrilatère de cet édifice s'élevait un donjon carré, dans lequel on ne pénétrait que par une fenêtre placée à 8 mètres au-dessus du sol.

MONTESPAN, seigneurie du pays de Comminges (aujourd'hui dans la Haute-Garonne), laquelle a donné son nom à une branche de la maison de Comminges. Cette branche a pour auteur Arnaud de Comminges, seigneur de Montespan, qui vivait dans la seconde moitié du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle. De cette branche sont sortis les seigneurs de Pardailhan-Gondrin et d'Antin. Réunie à la terre d'Antin, la seigneurie de Montespan fut érigée en marquisat en faveur d'Antoine-Arnaud de Montespan en 1612.

MONTESPAN (Françoise-Athénais de ROCHECHOUART, marquise de), une des concubines de Louis XIV, née au château de Tonny-Charente (Saintonge) en 1641, morte à Bourbon-l'Archambault le 28 mai 1707. Seconde fille de Gabriel de Rochechouart, premier duc de Mortemart, elle porta d'abord le nom de *Mlle de Tonny-Charente* et reçut une bonne éducation dans un couvent de Saintes. A une rare beauté elle joignait beaucoup d'esprit, et, comme son frère, le duc de Vivonne, comme ses deux sœurs, qui devinrent, l'une la marquise de Thanges, l'autre l'abbesse de Fontevraud, elle avait, selon l'expression de Voltaire, « un tour singulier de conversation, mêlé de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des Mortemart. » *Mlle de Tonny-Charente* fut envoyée à Versailles, où elle fit partie, en même temps que *Mlle de La Vallière*, des filles d'honneur de Madame. Ce fut là qu'elle épousa en 1663 Louis de Pardailhan de Gondrin, marquis de Montespan. La jeune femme éprouva d'abord pour son mari une vive tendresse, et elle en eut un fils, qui fut le duc d'Antin. Ce mariage la mit fort en vue à la cour. La reine, frappée de sa beauté, charmée par sa conversation brillante, se prit pour elle d'une vive affection et voulut l'avoir chaque soir auprès d'elle. A cette même époque, *Mlle de Montespan* était intimement liée avec *Mlle de La Vallière*, qui était devenue la maîtresse de Louis XIV. C'est cette dernière, chez la reine, la séduisante marquise se trouva bientôt en contact constant avec le roi. L'esprit moqueur de *Mlle de Montespan* déplut, dit-on, d'abord à Louis XIV; mais l'éclatante beauté de la jeune femme effaça bientôt cette impression première. A mesure qu'il se détachait de *Mlle de La Vallière*, il sentait croître son goût pour son amie et devenait plus pressant. On raconte que, tout en étant charmée des attentions du roi, *Mlle de Montespan* résista longtemps. Elle disait un jour, en faisant allusion à *Mlle de La Vallière* : « Dieu me garde d'être la maîtresse du roi mais si j'étais assez malheureuse pour cela, je n'aurais jamais l'effronterie de me présenter devant la reine. »

On ajoute que, craignant de ne pouvoir résister plus longtemps à une passion qu'elle commençait à partager, elle avait son mari, en lui demandant de quitter avec lui la cour. Mais le marquis de Montespan, qui voyait dans l'influence de sa femme un moyen d'accroître sa fortune et ses dignités, refusa de quitter Versailles. D'après quelques historiens, *Mlle de Montespan* cherchait depuis longtemps à supplanter *La Vallière*. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que la façon brutale avec laquelle le marquis de Montespan traita tout à coup sa femme contribua beaucoup à la jeter dans les bras de Louis XIV (1668). Lorsque M. de Montespan fut certain de l'infidélité de la marquise, il fit retentir la cour de ses plaintes, puis s'en alla, vêtu de noir, prendre congé du roi, à qui il déclara qu'il « se retirait et allait porter au loin le deuil de son honneur. » Louis XIV le fit enfermer à la Bastille, puis exiler dans sa terre de Guyenne. Du reste, la fureur de ce mari trompé parut s'apaiser lorsqu'il eut reçu du roi 200,000 livres pour payer ses dettes.

Dès 1668, époque à laquelle commencèrent les relations intimes de *Mlle de Montespan* et de Louis XIV, la nouvelle favorite n'eut qu'un but : ruiner entièrement le crédit de sa rivale. *Mlle de Caylus* rapporte qu'elle se faisait servir par *Mlle de La Vallière* et l'accablait d'humiliations. Celle-ci subissait, par amour, tout sans se plaindre, et, pendant près de quatre années, la cour vint côte à côte les deux maîtresses en titre de Louis XIV couroyant à chaque minute la reine de France, vivant dans la plus grande intimité et ne se quittant pour ainsi dire pas un instant.

La faveur de *Mlle de Montespan* grandissait chaque jour. En 1671, elle était à son apogée. A cette date, elle avait assez d'influence sur le roi pour le décider à faire enfermer à Pignerol le duc de Lauzun, qui affichait pour elle le plus grand dédain. Lorsqu'en 1674 *Mlle de La Vallière* entra au couvent des Carmélites pour n'en plus sortir, *Mlle de Montespan* ne garda plus aucune retenue. Elle afficha un luxe effréné, assista plusieurs fois au conseil, fit nommer maréchal de France son frère, le duc de Vivonne (1675), obtint du roi le revenu du monopole du tabac, que Colbert lui fit retirer, mais ne

put parvenir à exercer d'influence sur les affaires publiques. Elle montait avec la reine et Madame dans un même carrosse, et le peuple, selon les mémoires du temps, disait, en voyant passer la maîtresse et la femme du roi, assises côte à côte : « Voici les reines de France. »

La favorite faisait d'ailleurs les plus grands efforts pour retenir son amant, qu'elle n'aimait que fort peu, et qui, de son aveu même, n'avait pour elle d'affection que parce qu'il « se devait à lui-même d'avoir pour maîtresse la plus belle femme de son royaume. » Ses contemporains s'accordaient, en effet, à dire qu'elle surpassait en beauté les plus belles femmes de la cour. « La nature, écrivait le duc de Noailles, avait prodigué tous ses dons à *Mlle de Montespan* : des flots de cheveux blonds, des yeux bleus ravissants, avec des sourcils plus foncés, qui unissaient la vivacité à la langueur, un teint d'une blancheur éblouissante, une de ces figures enfin qui éclairaient les lieux où elles paraissent. »

Cette liaison durait depuis sept ans, pendant lesquels le roi, en dépit des nombreuses infidélités faites à sa maîtresse, était toujours revenu à ses pieds, lorsque arriva le jubilé de 1676. Bossuet voulut profiter de cette circonstance pour séparer les deux amants; il leur parla de la nécessité de faire pénitence et les décida à se quitter. Mais cette rupture fut de courte durée; *Mlle de Montespan* reparut bientôt à la cour comme dame du palais, et, à la suite d'une entrevue avec le roi, elle retrouva l'ancien amour. Les dames les plus respectables et les plus dévotées de la cour, Louis XIV reprit sa maîtresse. « Sans même attendre que les nobles dames présentes se fussent retirées, raconte *Mlle de Caylus*, les deux amants firent une profonde révérence aux personnes présentes, passerent dans une autre chambre, et il en advint *Mlle la duchesse d'Orléans* et ensuite *Mlle la comte de Toulouse*. »

Bien que dans les premiers jours qui suivirent ce rapprochement le roi parût plus amoureux que jamais de *Mlle de Montespan*, le premier coup était porté et la puissance de la favorite devait décliner rapidement. Par son humeur altière, violente, passionnée, la marquise fatiguait Louis XIV. Pendant qu'elle perdait de son influence sur son esprit, une femme obscure, la veuve Scarron, qu'elle avait prise au premier abord pour un simple fils, le duc d'Antin, puis les enfants qu'elle avait de lui, travaillait à ruiner son crédit. Louis XIV commençait à se lasser des passions violentes. L'humeur égale de *Mlle Scarron*, appelée alors *Mlle de Maintenon*, sa douceur, sa finesse reposaient le roi des orages dans lesquels l'avait fait vivre la fièvre Montespan. Peu à peu, il passa tous ses instants auprès d'elle, et, en 1679, il omit à dessein le nom de sa maîtresse sur les listes d'invitation aux fêtes d'automne.

Mlle de Montespan était délaissée. Bossuet, qu'on retrouve à tout instant au milieu de ces affaires galantes, tenta vainement de décider la marquise à quitter Versailles, l'assurant que le roi ne l'aimait plus; il n'y réussit pas et l'ex-favorite s'obstina à demeurer près de son ancien amant, qui, à l'instigation de *Mlle de Maintenon*, lui adressa de nombreuses lettres, soit en lui signifiant par la voie de sa rivale qu'il ne voulait point être gêné, soit en lui faisant connaître par son propre fils, le jeune duc de Maine, auquel on avait fait la leçon, qu'il désirait qu'elle évitât de paraître devant lui.

En 1684, un an après la mort de la reine, on lui retira son appartement pour la reléguer loin du roi. En 1691, *Mlle de Montespan* se décida enfin à quitter Versailles. Dans un premier moment de douleur ou simplement de dépit, elle alla chercher quelque consolation près de *Mlle de La Vallière*, qu'elle avait vue souvent, du reste, depuis qu'elle était délaissée; toutefois, elle ne put se décider à imiter l'exemple de la carmélite. Pendant quelques temps, elle donna chez elle des réceptions, auxquelles assistaient plusieurs illustrations de l'époque, et chercha toutes les occasions de rencontrer le roi. En 1700, elle le vit à Meudon, chez la duchesse de Bourgogne. Louis XIV, s'étant arrêté devant elle, lui dit : « Je vous fais mon compliment, madame, vous êtes toujours belle et toujours fraîche; mais ce n'est pas le tout, j'espère encore que vous êtes heureuse. — Je le suis aujourd'hui beaucoup, répondit l'ancienne favorite, puisque j'ai l'honneur de présenter mon respectueux hommage à Votre Majesté. » Ce furent les dernières paroles échangées entre Louis XIV et la marquise de Montespan. Enfin, renonçant tout à coup à la vie mondaine, elle devint d'une dévotion rigoureuse et s'adonna à des actes de charité.

Comme toutes les femmes galantes de son temps, elle ne trouva dans des pratiques religieuses l'oubli de son passé. Sur le conseil du Père La Tour, elle écrivit même à son mari une lettre très-humble, dans laquelle elle le suppliait de lui pardonner et de la recevoir près de lui; mais M. de Montespan, qui d'ailleurs était séparé de sa femme par arrêt du Châtelet refusa. Elle reprit avec plus de ferveur encore ses pratiques religieuses et s'éteignit après une courte maladie à Bourbon-l'Archambault, où elle était retirée. Elle avait eu de son mari un fils, le duc d'Antin, et de sa liaison avec le roi : le duc du Maine; le comte de Vexin, mort en

1683; Mlle de Nantes, mariée au duc de Bourbon; Mlle de Tours, morte en 1681; Mlle de Blois, mariée au duc d'Orléans, et enfin le comte de Toulouse, sans compter deux autres enfants morts en bas âge. Tous ses enfants avaient été légitimes.

Les contemporains de Mme de Montespan s'accordaient à dire qu'elle aimait surtout en Louis XIV sa puissance et l'éclat qui en résultait sur elle, tandis que Mlle de La Vallière avait aimé en Louis XIV l'homme beaucoup plus que le monarque. La conduite de Mme de Montespan au temps de sa puissance, la pompe dont elle affectait de s'entourer, comme aussi sa conduite peu digne après sa chute, semblent pleinement justifier cette appréciation. On conçoit mal, en effet, et les préoccupations vaines et cette absence de dignité chez une femme dont les fautes n'auraient eu pour mobile que l'amour.

« Mme de Montespan, dit Mme de Genlis, avait de la fausseté dans le caractère et du naturel dans l'esprit. Dépourvue de sensibilité, mais sujette à l'enthousiasme, elle aimait avec passion ou n'aimait point; tout ce qui brillait lui paraissait grand; elle prenait les honneurs pour de la gloire; elle avait des desseins profonds et des motifs puerils; à la fois insensible et frivole dans ses desirs, elle voulait dominer, non pour conduire et régner, mais pour paraître. »

MONTESPERTOLI, ville du royaume d'Italie, province et district de Florence, mandement de San-Casciano; 8,264 hab.

MONTESQUIEU - VOLVESTRE, petite ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. S. de Muret, sur la rive droite de la Rize; pop. aggl., 2,520 hab. — pop. tot., 2,993 hab. Filature de laine, teinturerie, fabrication de passermenterie.

MONTESQUIEU (Charles de SECONDAT, baron DE LA BRIDE et DE), illustre publiciste français, né au château de la Brède, près de Bordeaux, le 18 janvier 1689, mort à Paris le 10 février 1755. Il était d'une ancienne famille de robe, possédant depuis le XVI^e siècle la terre de Montesquieu, érigée en baronnie par Henri IV encore roi de Navarre. Montesquieu reçut une éducation soignée; son père le destinait à la magistrature. Il eut des ses plus tendres années le goût de l'étude et de la réflexion. On dit qu'il ne lisait qu'une plume à la main, prenant des notes et rédigeant son avis sur chaque matière. Quand il eut terminé ses humanités, il entreprit d'étudier le droit. « Au sortir du collège, dit-il, on me mit dans les mains des livres de droit; j'en cherchai l'esprit. L'étude fut, au surplus, la source de son bonheur et du repos dans lequel il passa sa vie entière; elle l'empêcha d'avoir de l'ambition et de chercher dans l'intrigue ou les travaux de la vie active une renommée qui devait lui arriver par une autre voie. Sa fortune lui assura l'indépendance nécessaire à l'écrivain. Aussi Montesquieu avoue-t-il n'avoir jamais eu de chagrin. Peut-être ne faut-il pas trop faire honneur à sa philosophie de cette disposition intérieure. Chez lui, les passions n'eurent pas le temps de naître. Appliqué de bonne heure à des travaux purement intellectuels, son jugement avait presque éteint son imagination et cette chaleur d'âme naturelle à la jeunesse, qu'on ne rencontre nulle part dans les écrits de Montesquieu, même dans les *Lettres persanes* qu'il écrivit au sortir de l'adolescence. Cependant, son esprit porté à la satire l'engagea, de prime abord, dans une voie hostile aux mœurs de son siècle. Il paraît que, à l'âge de vingt ans, il avait entrepris un ouvrage de forme épistolaire en vue de faire l'apologie du paganisme romain. Il ne le publia point et il n'en survécut aucun fragment en manuscrit. L'auteur entra au parlement de Bordeaux, en qualité de conseiller, le 24 février 1714, à peine âgé de vingt-cinq ans; deux ans après, il succéda à l'un de ses oncles, président à mortier au même parlement (13 juillet 1716). Il acquit tout de suite parmi ses confrères une autorité considérable et fut chargé, en 1722, de rédiger des remontrances à présenter au roi pour l'abolition d'un impôt sur les vins, qui fut en effet momentanément supprimé.

La carrière de magistrat ne convenait que médiocrement à Montesquieu. Une société d'amateurs de musique, d'art et de littérature s'était formée à Bordeaux en 1716, il n'y était fait admettre et voulut bientôt la changer en société savante. Il fut aidé dans cette entreprise par le duc de La Force, protecteur de l'Académie. « Au juge dit d'Alembert, qu'une expérience bien faite serait préférable à un discours faible ou à un mauvais poème, et Bordeaux eut une Académie des sciences. » Montesquieu lui soumit quelques essais sur l'histoire naturelle. Il avait publié, en 1719, un projet d'*Histoire physique de la terre ancienne et moderne*, avec une invitation à tous les savants de l'Europe de lui envoyer leurs observations ou des mémoires s'ils le jugeaient à propos. L'insuccès de ses efforts, joint à l'intelligence plus claire de ses moyens d'action sur les hommes, l'engagea à quitter l'étude des sciences naturelles pour celle de la morale. Le premier fruit de ce changement de direction fut une *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, préface de son livre intitulé : *Grandeur et décadence des Romains*, puis un *Eloge du duc de La Force* et une *Vie du maréchal*

de Berwick, avec lequel il avait été en relation.

Les *Lettres persanes*, essai dans un genre tout différent de ce que Montesquieu avait publié jusque-là, sont de 1721 (2 vol. in-12). Il y en eut quatre éditions la même année. Ce que l'on ne saurait trop remarquer, c'est que, sous une forme légère, les *Lettres persanes* sont une œuvre réformatrice de haute portée. Tous les vices du gouvernement, de la religion et de l'économie sociale d'avant la Révolution y sont mis à jour et imputablement tournés en ridicule. Les mœurs cléricales, les chapelles, les pèlerinages, les prophètes, les mystiques, les casuistes sont jugés tout aussi sévèrement que le despotisme et les dilapidations de Louis XIV et l'apogée de Law. Montesquieu a été moins hardi dans l'*Esprit des lois*. Les *Lettres persanes* sont l'écho et le meilleur portrait qu'on ait des mœurs de la Régence. « Ce qui nous donne bien aux *Lettres persanes*, dit Sainte-Beuve, leur date et le cachet de la Régence, c'est la pointe d'irrévérence et de libertinage qui vient à leur relayer le fond et l'assaisonner selon le goût du jour... Montesquieu, jeune, s'ébat et se joue; mais le sérieux se retrouve dans son jeu; la plupart de ses idées s'y voient en germe, ou mieux qu'en germe et déjà développées : il est plus indiscret que plus tard, voilà tout, et c'est en ce sens principalement qu'il est moins sûr. » D'autre part, Montesquieu n'avait pas le talent d'un écrivain épistolaire. Il se plaint, en plusieurs endroits de ses œuvres, de son insuffisance à cet égard et il ne lui arriva plus de publier un livre sous forme de lettres.

Quatre ans après, Montesquieu publia le *Temple de Gnide*, suivi de *Céphise et l'Amour* (1725, in-12); c'est un conte léger et fort libre, que Mme Du Defant appelle quelque part *L'Apocalypse de la galanterie*.

L'auteur avait avoué à grand-peine les *Lettres persanes* lors de leur apparition. Il refusa longtemps de convenir que le *Temple de Gnide* sortit de sa plume. « Je suis, dit-il, à l'égard des ouvrages qu'on m'attribue, comme M^{lle} Fontaine-Martel était pour les ridicules : on me les donne, mais je ne les prends pas. » La gravité du magistrat eût été compromise par ces échappées de jeunesse. Son intention de se consacrer entièrement aux lettres le décida à céder sa charge dès 1726; il se reconnaissait peu propre aux emplois publics et même à toute profession déterminée. « Ce qui m'a toujours donné une assez mauvaise opinion de moi, disait-il, c'est qu'il y a fort peu d'états dans la république auxquels j'eusse été véritablement propre. Quant à mon métier de président, j'ai le cœur très-droit; je comprends assez les questions en elles-mêmes, mais quant à la procédure, je n'y entends rien. Je m'y suis pourtant appliqué; mais ce qui m'en dégoûtait le plus, c'est que je voyais à des bêtes le même talent qui me fuyait pour ainsi dire. » Il lui était aussi fort difficile de parler en public à cause de son accent gascon.

Montesquieu désirait vivement d'entrer à l'Académie française, et il lui fallait vaincre le mauvais vouloir du cardinal Fleury, alors premier ministre, qui lui reprochait les *Lettres persanes*. Il employa pour le convaincre de la parfaite innocuité de l'ouvrage ce que Voltaire appelle un moyen fort adroit : « Il fit faire en peu de jours une nouvelle édition de son livre, dans laquelle on retrancha ou on adoucit tout ce qui pouvait être condamné par un cardinal ou un ministre. M. de Montesquieu se donna lui-même l'ouvrage au cardinal qui ne le lit guère et qui eut une partie; cet air de confiance, soutenu par l'empressement de quelques personnes en crédit, ramena le cardinal, et Montesquieu entra dans l'Académie. D'Alembert raconte la chose d'une autre manière. Mais peu importe. Tousjours est-il que Montesquieu fut admis et prononça son discours de réception le 24 janvier 1728.

Comme il rêvait déjà à son grand ouvrage, il résolut de voyager un peu afin de voir les hommes et les institutions de près. Il se rendit d'abord à Vienne, où il se lia avec le prince Eugène, puis en Hongrie, où il fit un séjour de quelque temps avant de se rendre en Italie. De là il revint en France, par la Suisse et la Hollande, et accompagna, en octobre 1729, lord Chesterfield qui retournait en Angleterre. Il eut l'occasion de connaître les membres les plus éminents de l'aristocratie anglaise et conserva d'elle un bon souvenir, dont on retrouve les traces dans son livre. De retour en France, il s'enferma pendant deux ans au château de la Brède, où il écrivit le bel opuscule intitulé : *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* (1734, in-12). D'Alembert proposait de changer ainsi le titre de l'ouvrage : *Histoire romaine à l'usage des hommes d'Etat et des philosophes*. On trouve à la fin du volume le *Dialogue entre Sylla et Eucrate*, devenu classique comme le livre auquel il sert d'appendice. Depuis Montesquieu, on a refait matériellement l'histoire romaine. Elle n'existait au XVIII^e siècle, du moins pour la période républicaine, que d'après les récits tronqués et partials de Tite-Live, Niebuhr, Mommsen et d'autres ont fait ressortir l'in vraisemblance d'un grand nombre des récits de Tite-Live. Montesquieu les admet sans examen et en tire des conclusions à perte de vue. Ses conclusions sont donc

souvent fausses, comme les faits sur lesquels il raisonne. Le mérite principal de l'ouvrage consiste dans le style. A cet égard, cet opuscule est sans contredit le meilleur morceau que Montesquieu ait écrit.

Les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* n'étaient qu'un fragment de l'œuvre immense à laquelle Montesquieu avait voué sa vie et qu'il mit au jour en 1748, sous le titre d'*Esprit des lois*.

Les années qui séparent 1735 de 1748 s'écoulèrent paisiblement pour Montesquieu, dans les loisirs d'une opulence restreinte, les plaisirs de l'amitié, l'étude et le soin de rédiger le livre fameux qui devait immortaliser sa mémoire. Avant d'en confier le manuscrit au libraire, Montesquieu voulut avoir l'opinion d'Hélicvius, qui était son ami intime, et le lui envoya. Helvétius naturellement n'y comprit rien, crut que l'ouvrage, qui traitait des plus hautes questions sociales qu'il soit donné à l'homme d'examiner, compromettrait la réputation que les *Lettres persanes* avaient acquise à Montesquieu, et lui proposa de le détruire avec le plus grand sang-froid du monde. Montesquieu, loin de se rendre aux raisons d'Helvétius, mit fièrement à son livre, en épigraphe, un hémistiche de Virgile :

... Prolem sine matre creatam,

« Enfant qui n'eut point de mère. »

Le livre eut un prodigieux succès. Il y eut vingt-deux éditions dans l'espace de deux ans, s'il faut en croire l'auteur. Cependant l'envie, comme il arrive toujours quand une œuvre magistrale se produit, se coalisa pour dénigrer Montesquieu et l'*Esprit des lois*. Il avait pris la résolution de ne répondre ni aux injures ni aux critiques, fondées ou non, dont il se serait l'objet. Mais, en 1750, il consentit néanmoins à se justifier dans un petit volume in-12 intitulé : *Défense de l'Esprit des lois* (Genève, Barillot et fils). Nous avons rendu compte et de l'ouvrage et de la *Défense*. V. ESPRIT DES LOIS.

Cette grande œuvre conquiert à Montesquieu une réputation universelle, et il eut le rare bonheur de jouir de son vivant de toute sa renommée. Il aimait beaucoup le séjour de Paris et venait chaque année y résider durant quelques mois d'hiver. Mais il aimait également la paix et les loisirs qu'il goûtait plus commodément à son château de la Brède, où l'étude continuait d'être son principal délassement. Le parti philosophique le tenait d'ailleurs dans une sorte de suspicion. Montesquieu avait noué des relations avec ses principaux membres, mais il les redoutait plus qu'il ne les aimait. Il y avait des jours où sa mauvaise humeur ne pouvait pas se contenir. C'est lui qui a dit de Voltaire : « Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire. Il est comme les moines, qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur ordre. Voltaire écrit pour son couvent. » Cette dureté de langage était réciproque, et Voltaire lui rendait avec usure les médisances qu'il se permettait sur le compte de la philosophie et des philosophes. Montesquieu possédait pourtant la plus singulière égalité d'humeur, et le fond de son caractère était une grande bienveillance, nuancée d'un amour de la solitude qui était une de ses conditions de travail, mais qui n'impliquait aucune misanthropie. Il se plaisait médiocrement dans la compagnie des autres, parce qu'il était supérieur à ceux qui l'entouraient et qu'il aimait à s'entretenir avec lui-même, c'est-à-dire avec ses idées et avec les hommes et les institutions des siècles.

« L'étude, dit-il, a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. Je m'éveille le matin avec une joie secrète de voir la lumière; je vois la lumière avec une espèce de ravissement et tout le reste du jour je suis content. » Cependant la santé de Montesquieu s'altérait progressivement; il se plaignait de ce que l'excès de ses lectures lui avait presque ôté la vue. « Il me semble, disait-il, que ce qui m'a le reste de lumière n'est que l'aurore du jour où mes yeux se fermeront pour jamais. » Ces paroles ne précéderont point sa mort que de fort peu de temps. Il était venu à Paris pour y passer l'hiver quand une fièvre violente et qui ne dura que treize jours l'emporta presque subitement (10 février 1755). Il n'avait que soixante-six ans.

C'était un homme de mœurs faciles et douces, naturellement porté à la bienveillance. On cite de lui des traits de générosité accomplis sans faste et qui lui font honneur. On a de lui plusieurs essais sur des questions scientifiques, lus à l'Académie de Bordeaux; *Lettres persanes* (1721, 2 vol. in-12); le *Temple de Gnide* (1725, 1 vol. in-12); *Discours de réception à l'Académie française* (1728) et quelques autres discours académiques; *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* (1734, in-12), suivies du *Dialogue entre Sylla et Eucrate*; *De l'esprit des lois* (Genève, 1748, 2 vol. in-4°); *Défense de l'Esprit des lois* (Genève, 1750, in-12); *l'Essai sur le goût*, article fait pour l'*Encyclopédie* et dont la première édition a paru dès 1760 (in-12); *Lettres familières de M. de Montesquieu* (1767, in-12); *Arace et Isménie, histoire orientale* (1784, in-12). On possède encore de lui des *Pensées diverses*

recueillies dans ses papiers. Deleyme a publié, en 1758 (1 vol. in-12), l'*Esprit de Montesquieu*.

Jugements sur Montesquieu.

« Le mérite de la concision dans les vérités morales, naturalisées dans notre langue par La Rochefoucauld et La Bruyère, doit le céder à celui de Montesquieu, à raison de la hauteur et de la difficulté du sujet... Montesquieu est loin de se mettre à l'aise comme Rousseau, qui n'a pas d'autre affaire que de se démolir, comme il peut et comme il lui plaît, de ses combinaisons gratuites, et qui n'est pas même toujours conséquent dans ses hypothèses. L'imagination de Rousseau se promène dans le vide : le génie de Montesquieu se meut à travers les gouvernements et les hommes, qu'on n'arrange pas comme des corollaires de métaphysique. Il ne hurte rien; il examine tout. Il explique, pour lui-même et pour les autres, les raisons de ce qui est; et cette explication est une haute leçon, du moins pour le bon sens, en faisant voir comment ce qui est subsiste malgré ses imperfections, et pourquoi il doit subsister; comment on peut balancer la tendance naturelle au mal, et fortifier le principe du bien contre l'abus, qui n'est jamais une raison pour attenter au principe. Tousjours on peut supposer qu'il voit encore au-delà de ce qu'il exprime, et c'est un exercice utile pour le lecteur de chercher dans la phrase de Montesquieu toute sa pensée. En d'autres moments, ses paroles ont le caractère des lois, la précision claire et la simplicité majestueuse; et comme les lois, dans leur généralité, embrassent tous les cas, un principe de Montesquieu embrasse toutes les conséquences. Comme les lois, il ne se passionne point; il prononce, il juge. Quoiqu'il ne néglige pas l'effet qui convient à l'éloquence du genre, il préfère en général le ton d'autorité qui convient à la raison et qui est ferme sans être arrogant. La raison ne commande l'assentiment qu'avec la conviction. » (LATHAËRE).

Bienveillant pour tous les hommes, mais sans aller jusqu'à la passion pour rien ni pour personne, il condamnait le mal et l'erreur, tantôt avec la pénétrante ironie d'un moraliste, tantôt avec la gravité sereine d'un juge, au lieu de les combattre avec l'emportement d'un ennemi personnel, comme faisait Voltaire. Toutes ses facultés intellectuelles et morales, comme les grands traits de sa physiognomie régulière, fière et forte, présentaient un parfait équilibre... Hardi dans la critique des opinions et des croyances, Montesquieu professait en même temps pour l'antiquité une admiration, et généralement pour les faits en tant que faits, un respect que n'avait point du tout Voltaire; il était beaucoup moins disposé que celui-ci à proclamer la supériorité du présent sur le passé et de la mollesse contemporaine sur la mâle simplicité des anciens. Plus généralisateur de faits que d'idées, quoiqu'il eût parfois de grandes échappées sur le monde intelligible, plus politique que métaphysicien et, cependant, plus métaphysicien que ses contemporains, il avait le goût de l'histoire pour elle-même, pour en formuler les résultats *à posteriori*, et non pour y chercher les preuves d'un thème tout fait; cachet qui lui fut particulier au XVIII^e siècle. Dans l'histoire, il s'attachait surtout aux lois, expression du génie des peuples... Excepté les partisans du pur despotisme politique et religieux, tous les partis, depuis un siècle, démocrates et aristocrates, républicains et monarchistes constitutionnels, conservateurs de l'école dite historique et socialistes, ont procédé de Montesquieu; mais les républicains ont trop souvent oublié ce qu'ils lui devaient et l'ont trop facilement cédé à leurs adversaires; il valait la peine d'être disputé, et une grande moitié de son âme leur appartenait. On peut résumer Montesquieu en disant qu'il a été l'homme de la liberté politique, comme Voltaire a été l'homme de la tolérance, de la liberté de penser. » (HENRI MARTIN.)

« Le siècle avait pu apprendre de l'école de Voltaire à se rallier du passé; mais ce fut le studieux et observateur Montesquieu qui découvrit « les titres de l'humanité », « enterres comme ils étaient sous les débris des privilèges, des chartes et des statuts conventionnels. C'était une noble nature que la sienne; il dédaignait l'impuissance de l'épiscopat et ne trouvait point de repos dans le doute. Il comprit que la société, malgré toutes ses révolutions, doit s'appuyer sur des principes immuables; que le christianisme, qui semble avoir uniquement en vue la félicité dans une autre vie, constitue aussi le bonheur de l'homme dans celle-ci. Il scruta les lois de toutes les nations pour se pénétrer de la vérité qui les avait inspirées et, derrière les masses confuses de lois positives, il reconnut l'existence et la réalité antérieure de la justice. Imbu de l'esprit investigateur de son temps, il voulait la tolérance pour toutes les opinions; et c'est à lui qu'appartient la gloire paisible et solitaire d'avoir ouvert la voie vers un code pénal plus doux et plus efficace. Évitant les hypothèses spéculatives, il se contenta de raisonner sur les faits de la vie politique européenne et, s'il ne réussit pas à découvrir, en théorie, la vraie base du gouvernement, il fit revivre et il ranima la foi dans les principes de la liberté politique; il montra au peuple français

comment la monarchie peut devenir tempérée par la division du pouvoir, et comment des républiques, plus heureuses que celles d'Italie, peuvent échapper à la tyrannie et aux passions d'un sénat unique. » (G. BANCROFT.)

MONTESQUIEU (baron DE), officier français, petit-fils du précédent, mort en Angleterre en 1822. Tout jeune encore, il entra au service, prit part sous les ordres de Rochambeau à la guerre de l'indépendance américaine, reçut la décoration de Cincinnatus et fut promu colonel à son retour en France. Lorsque la Révolution éclata, le baron de Montesquieu s'en montra l'adversaire déclaré. Il émigra en 1792, rejoignant l'armée des princes, combattit contre son pays successivement sous les ordres du duc de La Châtre, du duc de Laval-Montmorency, de lord Mordaunt, et fit partie de l'expédition de Quiberon (1795), puis se retira en Angleterre. Sous la Restauration, il revint en France, espérant être appelé à siéger à la Chambre des pairs; mais, son attente ayant été trompée, il retourna dans sa belle terre de Bridge-Hall, près de Cantorbéry, et y termina sa vie.

MONTESQUIOU, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. de 11 kilom. N.-O. de Miranda, par la rive droite de la Losse; pop. aggl., 346 hab. — pop. tot., 1,602 hab. Rues du château de l'illustre famille de Montesquieu.

MONTESQUIOU, une des quatre baronnies de l'Armagnac (Gers), a donné son nom à une branche cadette des comtes de Fezensac, issus des ducs de Gascogne. Cette branche a pour auteur Raimond-Ernery, baron DE MONTESQUIOU, frère puîné de Guillaume, surnommé Astanove, comte de Fezensac, vivant tous deux à la fin du XI^e siècle. La maison de Montesquieu, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, a formé un grand nombre de branches, dont l'aînée, celle des barons de Montesquieu, qui a produit deux cardinaux et plusieurs évêques, a fini dans les mâles vers 1580. C'est de cette maison que sont sortis les seigneurs de Marsan, de La Serre, de Marsac, d'Artagnan, de Gelas, de Saules, de Sainte-Colombe, du Saintrailles, d'Auriac, du Faget, de Polignon, de Frébacq, de Montuc, de Passeray, Massencomme, de Campanes, de Balagny, de Saint-Aubin, de Sadirac, de Saint-Pastour, d'Algangs, de Tarastein, de La Motte, de Galais, du Maine, de Chabannais, de Pompiignan et de Caupène. Les membres les plus remarquables de la famille de Montesquieu sont les suivants :

MONTESQUIOU (Joseph-François DE), capitaine français. Il vivait au XVI^e siècle, devint sénéchal du Béarn, guidon des gendarmes du roi, et il commandait les gardes suisses du duc d'Anjou (depuis Henri III) lorsque eut lieu la bataille de Jarnac entre les catholiques et les protestants (1569). Pendant la mêlée, le prince de Condé, Louis de Bourbon I^{er}, ayant été renversé sous son cheval au milieu d'un groupe d'ennemis et se trouvant hors d'état de se défendre, se rendit à un gentilhomme catholique, nommé Elbar Tisson, qui lui promit la vie sauve. C'est alors que Montesquieu, s'élançant vers le prince désarmé, cria : « Tuez, mordieu, tuez ! » et assassina lâchement Condé en lui assant la tête d'un coup de pistolet. A partir de ce moment, le nom de ce personnage cesse de figurer dans l'histoire.

MONTESQUIOU (Pierre DE), comte d'Artagnan, maréchal de France, né au château d'Armagnac en 1645, mort au Flessis-Piquet en 1725. D'abord écuyer, puis mestre de camp, il prit part aux guerres de Flandre et de Franche-Comté, devint major général en 1683, brigadier en 1688, se distingua à la bataille de Fleurus (1690), au siège de Mons (1691) et reçut le grade de maréchal de camp en 1692. Par la suite, il assista avec Louis XIV au siège de Namur, prit le commandement des villes et citadelles de l'Artois, fut promu lieutenant général en 1696, prit part à toutes les affaires qui eurent lieu en Flandre de 1706 à 1709 et dut à la façon brillante dont il se conduisit à la malheureuse bataille de Malplaquet, où il commandait l'aile droite, le bâton de maréchal de France (1709). C'est alors qu'il quitta le nom de d'Artagnan, qu'il avait porté jusque-là, pour prendre celui de Montesquieu. Malgré son grade, il continua à servir sous les ordres de Villars, se couvrit de gloire en Flandre, où il rompit les digues de l'Escaut à la vue de l'ennemi (1711), et amena par ses conseils la prise de Denain (1712). De retour en France, Montesquieu reçut le commandement militaire de la Bretagne (1716), entra au conseil de régence en 1720 et fut, de 1720 à 1721, gouverneur du Languedoc et de la Provence.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Anne-Pierre, marquis DE), général, constituant, auteur dramatique, né à Paris en 1741, mort en 1798. Il fut d'abord menin des enfants de France, premier écuyer du comte de Provence, reçut le grade de maréchal de camp en 1780 et fut nommé membre de l'Académie française en 1784. Elu député de la noblesse de Paris aux états généraux en 1789, il y montra de grands talents dans les questions de finance. Le patriote sincère et éclairé dont il fit preuve pendant la session de l'Assemblée le fit choisir, en 1792, pour général en chef de l'armée du Midi. Des soupçons s'étant élevés sur sa fidélité après le 10 août,

on l'envoya contre lui un décret d'accusation, qui fut rapporté aussitôt sur la nouvelle qu'il venait de faire la conquête de la Savoie. Atteint par un nouveau décret pour ne pas s'être emparé également de Genève, il passa en Suisse et ne reentra en France qu'en 1795, pur de toute participation aux intrigues des émigrés. Montesquieu était un esprit élevé, plein de désintéressement et d'amour pour le bien public. Il aimait et cultivait les lettres. On a de lui quelques comédies, où l'on trouve beaucoup d'esprit, des détails heureux et de fines observations sur les mœurs de la société : le *Minuteux* (1777); *Emilie* ou les *Joueurs* (Paris, 1787); plusieurs mémoires, entre autres : *Mémoires sur les finances du royaume* (Paris, 1791); *Mémoire sur les assignats* (Paris, 1791); *Mémoire justificatif* (1792); *Coup d'œil sur la Révolution française* (Hambourg, 1794); *Mémoire sur les finances* (1795); *Correspondance avec les ministres et les généraux de la République pendant la campagne de Savoie* (1796); *Du gouvernement des finances de la France, d'après les principes du gouvernement libre et représentatif* (1797), ouvrage dans lequel on trouve un excellent exposé des principes généraux de la législation financière sous une république.

MONTESQUIOU - FEZENSAC (Elisabeth-Pierre, baron, puis comte DE), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1764, mort à Courtauvault (Sarthe) en 1834. Il entra dans l'armée, comme sous-lieutenant, en 1779, obtint en 1781 la survivance à la charge de premier écuyer du comte de Provence, vécut dans la retraite pendant la Révolution, fut appelé au commencement de l'Empire à siéger au Corps législatif, présida la commission des finances en 1808 et devint président de l'Assemblée pendant les sessions de 1810, 1811 et 1813. Napoléon, après l'avoir nommé son grand chambellan en 1810, lui donna un siège au Sénat en 1813. Au retour des Bourbons, il alla siéger à la Chambre des pairs. Toutefois, pendant les Cent-Jours, il reprit auprès de l'empereur ses anciennes fonctions et vécut à l'écart des affaires jusqu'en 1829, époque où Louis XVIII le nomma de nouveau pair de France. Le comte de Fezensac se fit remarquer, jusqu'à la fin de sa vie, par son intelligence des affaires politiques et par l'indépendance modérée de ses opinions. — Sa femme, née LE TELLIER DE COURTAUVAIL, morte en 1835, fut nommée en 1810 gouvernante des enfants de France et suivit le roi de Rome à Vienne en 1814; mais elle revint peu après à Paris.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Ambroise-Anatole-Augustin, comte DE), général, homme politique et poète français, fils du précédent, né à Paris en 1783, mort à Marsan (Gers) en 1867. Entré dans l'armée comme simple soldat en 1809, il devint rapidement officier de cuirassiers, aide de camp de Davout, officier d'ordonnance de l'empereur (1809), se conduisit brillamment à Essling, à Wagram, pendant les campagnes de Russie et d'Allemagne, reçut en récompense de l'intégrité dont il avait fait preuve à Hanau (1813) le grade de colonel et le titre d'aide de camp de Napoléon, et s'empara d'un drapeau pendant la campagne de France. Après l'abdication de l'empereur, Montesquieu-Fezensac demanda à suivre à l'île d'Elbe le souverain déchu, ce qu'il ne put obtenir, et rejoignit alors sa mère, qui avait accompagné le roi de Rome à Vienne. Soupçonné d'être venu enlever le jeune prince, le comte de Montesquieu fut soumis à une rigoureuse surveillance et renvoyé en 1815. D'abord en prison, puis en retour, se vit porter sur une liste de proscriés, mais son nom en fut effacé, grâce à l'intervention de son parent l'abbé de Montesquieu, et le duc d'Orléans l'attacha à sa maison, d'abord en qualité d'aide de camp (1816), puis comme chevalier d'honneur de sa femme (1823). La confiance qu'il avait inspirée à Louis-Philippe lui valut, en 1830, d'être chargé de missions à Rome et à Naples, pour y faire reconnaître le gouvernement issu de la révolution de Juillet. L'année suivante, le comte de Montesquieu fut promu maréchal de camp. De 1834 à 1841, il siégea à la Chambre des députés, où il soutint constamment la politique ministérielle, puis entra à la Chambre des pairs. Mis à la retraite par un décret du gouvernement provisoire en 1848, M. de Montesquieu est resté constamment, depuis lors, dans la vie privée. Ce personnage s'est beaucoup occupé de littérature, de poésie et d'art. On a de lui : *Poésies* (Paris, 1820-1821, in-12); *Sonnets, canzoni, ballades et sextines de Pétrarque*, trad. en vers (Paris, 1842-1843, 3 vol. in-8); *Chants divers* (Paris, 1843, 2 vol. in-8); recueil de pièces, odes, élégies, chansons, etc., destinées pour la plupart à célébrer les fastes de l'Empire; *Moïse*, poème en 24 chants (Paris, 1850, 2 vol. in-8); *M. de Farques*, drame (Paris, 1852); *Un crime*, drame (1853); les *Semblables*, comédie (1853, etc.). Aucune de ces pièces n'a été représentée. M. de Montesquieu a travaillé au texte de la *Galerie des rois de France* de M. de La Harpe. Son fils, Napoléon-Anatole DE MONTESQUIOU-FEZENSAC, né en 1810, a été, de 1841 à 1846, député d'un collège électoral de la Sarthe à la Chambre des députés, où il a constamment voté pour le gouvernement.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Philippe-André-François, comte DE), général français, né au château de Marsan, près d'Auch, en 1753,

mort à Paris en 1833. Il entra fort jeune au service, devint colonel du régiment du Lyonnais en 1780, maréchal de camp en 1792, apaisa les troubles d'Avignon, fut envoyé ensuite à Saint-Domingue, où il sut maintenir la tranquillité dans la partie sud, et donna sa démission lorsqu'il apprit la mort de Louis XVI. Arrêté par les commissaires Polverel et Sonthonax, il ne recouvra la liberté qu'après la mort de Robespierre et passa alors aux États-Unis. De retour en France sous le Consulat, il vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration et reçut alors le commandement militaire du Gers, dont il ne tarda point à se démettre.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (l'abbé François-Xavier-Marc-Antoine, duc DE), homme d'État français, frère du précédent, né au château de Marsan, près d'Auch, en 1757, mort en 1832. Destinée par sa famille à l'état ecclésiastique, il entra de bonne heure dans les ordres, se fit remarquer par la vivacité de son intelligence et par l'exquise coquetterie de ses manières, fut pourvu de deux abbayes d'un revenu important, devint agent général du clergé en 1785 et remplit ces fonctions avec la plus grande habileté. Lors de la convocation des états généraux en 1789, l'abbé de Montesquieu fut élu député par le clergé de Paris. Il fit partie des membres de son ordre qui ne se réunirent au tiers état qu'après en avoir reçu l'ordre exprès du roi; toutefois, il évita d'être systématiquement hostile aux réformes proposées, s'attacha à faire preuve de beaucoup de modération et montra, dans les nombreuses discussions auxquelles il prit part, une telle adresse de langage, une éloquence si persuasive, que Mirabeau, voyant l'effet qu'il produisait, s'écria un jour : « Méfiez-vous de ce petit serpent, il vous séduira. » L'abbé de Montesquieu fut, à deux reprises, élu président de l'Assemblée en 1790, il reçut des remerciements publics pour l'impartialité dont il avait fait preuve dans ces difficiles fonctions. Après avoir combattu la suppression de la dime, l'aliénation des biens du clergé, la création des assignats, qu'il regardait avec raison comme un moyen certain de faire passer rapidement les propriétés du clergé dans les mains des séculiers; après s'être prononcé contre la suppression des ordres monastiques, contre la constitution civile et le serment exigé du clergé, pour le droit exclusif du roi de faire la guerre et la paix, etc.; après avoir enfin voté avec le côté droit dans toutes les affaires importantes, il signa la protestation du 12 septembre 1791 et resta à Paris pendant la durée de l'Assemblée législative. À la suite des massacres de septembre 1793, il passa en Angleterre, ne reparut en France qu'après la chute de Robespierre et devint, à partir de ce moment, un des principaux agents de Louis XVIII. Ce fut lui que ce prince chargea de remettre à Bonaparte, devenu consul, la lettre fameuse dans laquelle il lui reprochait « de tarder beaucoup à lui rendre son trône. » Le premier consul ne manifesta pour cette démarche aucun mécontentement à l'abbé de Montesquieu; mais celui-ci ayant voulu poursuivre cette ridicule négociation, il se vit exiler à Menton, dans les Alpes-Maritimes. Son exil, toutefois, fut de courte durée; car il put, quelque temps après, revenir vivre paisiblement à Paris. Lors des événements de 1814, l'abbé de Montesquieu fut un de ceux qui contribuèrent le plus à amener la déchéance de Napoléon au profit des Bourbons. Comme au mois d'avril membre du gouvernement provisoire, il concourut à la rédaction de la charte constitutionnelle, dont on lui doit la plus grande partie, et le 13 mai suivant, il reçut de Louis XVIII le portefeuille de l'intérieur. Ami du repos, d'une santé faible et chancelante, étranger en outre aux travaux ministériels, l'abbé de Montesquieu assumait une tâche au-dessus de ses forces, surtout dans les circonstances difficiles où le pays se trouvait placé. Pendant son court passage au ministère, il présenta un exposé de la situation du royaume, exposé dont les principales assertions furent rapidement démenties par les événements qui suivirent, fit à la Chambre des députés, sur un projet de loi destiné à réglementer la liberté de la presse, un rapport dans lequel, tout en reconnaissant que cette liberté est le plus sûr moyen de faire arriver la vérité jusqu'au trône, il demandait qu'on n'accordât qu'aux écrits de tendre feuille d'impression et au-dessus la liberté de paraître sans être assujettis à la censure préalable; enfin, il proposa une réforme complète du système général de l'instruction publique, que le retour de Napoléon empêcha de mettre à exécution.

Aujourd'hui, la carrière ministérielle de l'abbé de Montesquieu ne rappelle plus guère qu'un souvenir anecdotique, assez piquant d'ailleurs pour être consigné ici. Il paraît que ce ministre de l'ordre moral d'alors voulait que tous ses employés, en arrivant chaque matin au ministère, fissent une prière pour attirer les bénédictions du ciel sur leurs expéditions. Un malin (d'aucuns prétendent que c'est M. Guizot en personne, *horresco referens*) suggéra ce distique où éclate un louable sentiment de charité, et que tous les employés récitaient scrupuleusement :

Opérez un miracle et faites, ô mon Dieu !
Que l'abbé Montesquieu devienne un Montesquieu.
Pendant les Cent-Jours, l'abbé de Montes-

quieu passa en Angleterre et revint en France après la seconde Restauration. Louis XVIII l'appela alors à la Chambre des pairs (1815), lui laissa le titre de ministre d'État avec une pension de 20,000 fr., le nomma d'office membre de l'Académie française (1816) et le créa comte (1817), puis duc (1821), avec faculté de transmettre ce titre à son héritier. Après la révolution de Juillet 1830, il continua à siéger à la Chambre des pairs jusqu'en 1832. Il donna alors sa démission et mourut peu après au château de Cirey, près de Troyes. Dans les derniers temps de sa vie, il avait pour toute ressource une rente viagère de 1,000 écus, que lui avait léguée en mourant son ami, M. de Damas. L'abbé de Montesquieu, dit M. Guizot, était d'un caractère ouvert, d'un esprit agréable et abondant, prompt à la conversation. Il aurait pu bien servir le gouvernement constitutionnel s'il avait cru et s'il l'avait aimé; mais il l'acceptait sans foi et sans goût, comme une nécessité qu'il fallait amoindrir et éluder de son mieux en la subissant. Homme parfaitement honorable, d'un cœur plus libéral que ses idées, d'un esprit distingué, éclairé, naturel avec élégance, mais léger, inconséquent, distraité, peu propre aux lutes âpres et longues, fait pour plaire non pour dominer, hors d'état de conduire son parti et de se conduire lui-même dans les voies où sa raison lui disait de marcher. » Comme on reprochait un jour au spirituel abbé d'avoir nommé secrétaire général de son ministère un protestant, M. Guizot, « Croyez-vous, répondit-il, que je veuille le faire pape ? Ce fut également lui qui osa dire au tout-puissant M. de Blancas : « La France peut supporter dix maîtresses, mais pas un favori. » L'abbé de Montesquieu, qui faisait partie de l'Académie française et de celle des inscriptions (1816), n'a rien publié. Il a laissé, en manuscrit, une *Histoire de Louis XVI*, une *Histoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette*, et de nombreux fragments historiques.

MONTESQUIOU - FEZENSAC (Raimond-Emery-Philippe-Joseph, duc DE), général français, neveu du précédent, V. FEZENSAC.

MONTESSON (Charlotte-Jeanne BÉRAUD des LAHAIE de RIOU, marquise DE), née à Paris en 1737, morte en 1804. Devenue veuve du vieux marquis de Montesson en 1769, elle se rendit alors à Paris et se fit présenter à la cour de Versailles, où elle se vit très-recherchée. En 1773, elle fut unie, par un mariage secret, au duc d'Orléans, petit-fils du régent, auquel elle avait inspiré une vive passion. Mme de Montesson conserva son nom, mais alla habiter le Palais-Royal. Par son amabilité ses vertus et ses talents, elle sut se faire chérir et respecter de toute la cour. Pour distraire l'esprit un peu fantasque et chagrin de son époux, elle composa des pièces de théâtre qu'elle fit représenter dans ses appartements, et où elle jouait toujours un rôle. Après la mort du duc d'Orléans (1785), elle vécut dans la retraite, épuisée, mais elle ne se donna point de repos, et de ses grands revenus à secourir les pauvres, principalement pendant le rigoureux hiver de 1789. Elle passa, sans être inquiétée, les premières années de la Révolution, puis fut emprisonnée pendant quelques temps en 1794. Sous le Directoire, elle se lia avec Joséphine Beauharnais. Grâce à celle-ci, sous l'Empire, elle obtint le paiement de son douaire et, sur sa demande, Napoléon Bonaparte consentit à augmenter considérablement les pensions des membres de la famille d'Orléans. Elle laissa, en mourant, toute sa fortune au comte de Valence, qui avait épousé Mlle de Genlis. Cette dernière, qui l'appela sa *tandère*, a laissé quelques détails intéressants sur sa vie, et elle se montre beaucoup moins enthousiaste que Collet et Grimm sur la façon dont elle jouait la comédie chez elle, dans les pièces froides et fades qu'elle composait elle-même. » Mme de Montesson, dit-elle, jouait à mon gré fort mal la comédie, parce qu'en cela, comme en toutes choses, elle manquait de naturel. » On doit à Mme de Montesson : *Mélanges* (Paris, 1782, in-18), contenant un roman, *Pauline*, un poème, *Rosamonde*, et des morceaux divers; *Œuvres anonymes* (Paris, 1782-1785, 8 vol. in-8), comprenant les mélanges et quatorze pièces, dont l'une, la *Comtesse de Chazelle*, jouée à la Comédie-Française, subit un échec complet. Ce recueil, très à douze exemplaires, est recherché des bibliophiles à cause de sa rareté. Ses *Comédies* avaient été précédemment publiées dans une édition en 2 vol. in-8 (1772-1777), devenue excessivement rare.

MONTESSON (Jean-Louis, marquis DE), écrivain et officier français, né à Douillet (Maine) en 1746, mort en Pologne en 1802. Il était fils du premier mari de la précédente. La noblesse du Maine l'envoya siéger en 1789 aux états généraux. Le marquis de Montesson se démit de son mandat pour s'engager, prit à l'armée des princes le commandement d'un régiment, passa par la suite au service de la Russie et reçut, outre le titre de conseiller d'État, le grade de général-major. On a de lui : *Mémoire sur la vertu répulsive du feu considéré comme agent principal de la nature* (Le Mans, 1783, in-8); *Guise le Balafre*, tragédie en cinq actes (Breslau, 1786, in-8).

Montesson (hôtel), ancienne demeure historique, située jadis à Paris, rue du Mont-Blanc. Cet hôtel, construit dans la seconde

moitié du XVIII^e siècle, spécialement pour la marquise de Montesson que le duc d'Orléans épousa secrètement, était si étendu que la cité d'Antin avec toutes ses dépendances ne couvrait qu'une partie de son emplacement. L'hôtel de Montesson contenait un fort beau théâtre sur lequel la marquise de Montesson fit jouer la plupart de ses œuvres anonymes. Après la mort de Mme de Montesson, l'ambassade d'Autriche s'installa dans son hôtel devenu vacant. A peu de temps de là eut lieu le mariage de Napoléon avec Marie-Louise; l'ambassadeur, le prince de Schwartzemberg, voulant célébrer cet événement, donna dans cet hôtel, le 1^{er} juillet 1810, une fête somptueuse à laquelle assistèrent Napoléon, Marie-Louise et toute la cour. Vers minuit, la reine de Naples vint d'ouvrir le bal avec le prince Esterhazy, et le prince Eugène avec la princesse de Schwartzemberg, lorsqu'une bougie mit le feu à une gaze légère; un violent incendie se déclara aussitôt et il s'ensuivit un désordre affreux. Pendant que Napoléon quittait l'hôtel avec Marie-Louise, les invités se précipitaient vers la porte extérieure. Beaucoup de personnes tombèrent, furent piétinées par le flot des fuyards, et d'autres furent atteintes par les flammes. Le lendemain on trouva dans les décombres le corps de la princesse de Schwartzemberg entièrement carbonisée. La belle princesse de Leyen eut une mort peut-être plus terrible encore : brûlée dans sa robe de fête, elle portait au front un sillon profond tracé par son diadème d'or que le feu avait rougi et rendu ardent. Tous les efforts qu'on avait faits pour arrêter l'incendie avaient été inutiles. L'hôtel fut entièrement détruit. C'est sur son emplacement que se trouvent aujourd'hui une partie de la rue La Fayette et la cité d'Antin.

MONTESSU (Pauline PAUL, dame), danseuse, née à Paris en 1804, et sœur du danseur Paul, surnommé l'Aérien. Elève de Coulon père, elle débuta en 1817 sur le théâtre de l'Opéra, en dansant un pas dans la *Caravane*, et elle charma le public par sa grâce, sa légèreté et sa physionomie piquante. Mlle Paul devint bientôt une des meilleures danseuses du corps de ballet, et elle épousa le danseur Montessu. Un embonpoint précoce la força à renoncer prématurément à son art. Ses principales créations sont : *Flora*, dans *Mars et Vénus*; *Thérèse*, dans la *Somnambule*, ballet d'Hérold; *Manon Lescaut*, dans le ballet de ce nom d'Halévy; la fée Nabotte, dans la *Belte au bois dormant*, d'Hérold. — Son mari, le danseur MONTESSU, né en 1796, débuta en 1817 à l'Opéra de Paris dans l'emploi des demi-caractères. Sa légèreté, la correction et l'originalité de sa danse le placèrent rapidement au premier rang. Pendant près de vingt-cinq ans, il resta attaché à l'Opéra, où son talent était très-apprécié.

MONTESSUY (François), peintre français, né à Lyon en 1804. Il étudia sous la direction de MM. Ingres et Hersan, et pour ses débuts exposa des gouaches au Salon de 1834. Quelques années plus tard, il aborda la grande peinture et travailla surtout dans le genre religieux. Il envoya aux Salons de Paris : *Flours*, la gouache (1834); *Grégoire XVI à Saint-Benoît de Subiaco* (1844); *Paysans en pèlerinage, la Fête des villageois à Cervara* (1845-1848); *le Vau à la Madone* (1849); *la Madone des Grâces* (1853); une *Devineress* prédisant sa future grandeur au futur *Siste-Quint* (1857); *Intérieur d'un cloître en Italie* et une *Famille en prière* (1861). Depuis cette dernière date jusqu'à 1873, cet artiste n'a rien exposé. Il a obtenu une médaille de 2^e classe en 1849.

MONTET-AUX-MOINES (Lx), bourg de France (Allier), ch.-l. de canton, arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Moulins, sur une hauteur; pop. aggl., 582 hab. — pop. tot., 720 hab. Mines de houille; commerce de bestiaux. Restes d'une abbaye de bénédictins construite au XI^e siècle.

MONTET (Jacques), chimiste français, né à Beaulieu, près du Vigan (Languedoc), en 1792, mort à Montpellier en 1782. Grâce à un Anglais qui l'accompagna dans ses voyages, il put s'adonner à son goût pour les sciences, surtout pour la chimie, et suivre, à Paris, les leçons de Boullé. Montet se rendit ensuite à Montpellier, s'y fit recevoir pharmacien, devint, en 1748, membre de la Société des sciences de cette ville et fit des cours de chimie qui contribuèrent à répandre le goût de cette science. On a de ce savant un assez grand nombre de mémoires, parmi lesquels nous citerons ceux qui portent *Sur le vert-de-gris* (1750-1753-1756); *Sur le sel lithiviel de tamaris* (1757); *Sur un grand nombre de volcans éteints qu'on a trouvés dans le bas Languedoc* (1760); *Sur les salines de Peccais* (1763); *Sur la manière de conserver en tout temps les cristaux de l'alcali fixe* (1765); *Sur la morsure de la vipère* (1773), etc.

MONTESU s. m. (mon-teu — rad. monter). Personne qui monte habituellement quelque part : Un **MONTESU** aux mûrs de cocagne. Il Peu usité.

— Fig. Personne qui aime à préparer, à disposer, à combiner certaines choses : Un **MONTESU** de coups. Un **MONTESU** de farces.

— **Monteur d'affaires**. Celui qui s'occupe de préparer des affaires d'argent.

— **Techn.** Ouvrier qui place certains objets dans leur monture : Un **MONTESU** de pierres fines. L'Ouvrier qui dispose ensemble certaines pièces de machines, d'appareils ou de meubles, de vêtements : Un **MONTESU** de montres. Un **MONTESU** de machines à vapeur. Une **MONTESU** de bonnets. L'Ouvrier en bronze, Ouvrier qui assemble les diverses parties des ustensiles et autres objets en bronze. L'Ouvrier en blanc, Ouvrier qui prépare les bois de fusil pour les rendre prêts à être montés avec les canons. L'Équipementeur, Ouvrier qui ajuste sur le bois les diverses parties du fusil.

— Ichthyol. **Monteur aux arbres**. Nom vulgaire de l'anabas : L'anabas s'appelle aussi **MONTESU** aux arbres, parce que ce poisson peut s'élever de plusieurs pieds au-dessus de l'eau en grimpant le long des arbres. (L. Lauré).

MONTESU ROERO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Cuneo, district d'Alba, mandement de Canale; 2,683 hab.

MONTESU, bourg et commune de France (Vaucluse), canton, arrond. et à 5 kilom. S.-O. de Carpentras, sur l'Auzon, dans une plaine; pop. aggl., 2,199 hab. — pop. tot., 4,376 hab. Murs d'enceinte bien conservés. Ruines d'un vieux château qu'habita le pape Clément V. C'est à Montesu que fut inaugurée par Al-then la culture de la garance.

MONTESU (Sébastien DE), en latin **Montesius**, médecin français, né à Rieux (Languedoc) vers 1480. On croit qu'il prit le diplôme de docteur à Montpellier, puis se fixa à Lyon où il se livra à la pratique de son art. On a de lui : *De medicis sermones VI* (Lyon, 1534, in-8°); *Dialezeon medicinalium lib. II* (Lyon, 1537, in-4°). — Son fils, Jérôme de Montesu, se fit recevoir docteur à Montpellier, exerça la médecine à Lyon, acquit beaucoup de réputation comme praticien et reçut de Henri II le titre de conseiller médecin. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Opuscula juvenilia* (Lyon, 1558); *De activa medicina scientia commentarii II* (1557, in-8°); *Hæmorrhagiarum libri IX* (Lyon, 1558); *Chirurgia auxilia* (Lyon, 1558), etc.

MONTESU VAGO, bourg et commune du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Girgenti, district de Sciacca, mandement de Santa-Margherita; 3,008 hab.

MONTESU VILLI, ville du royaume d'Italie, province, district et à 24 kilom. O. d'Arezzo, ch.-l. de mandement; 3,820 hab.

MONTESU VIGLIO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Bologne, mandement de Bazzano; 2,370 hab.

MONTESU VERDE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district de Sant'Angelo de Lombardi, mandement d'Aquilonia, à 13 kilom. O. de Melfi, près de la rive droite de l'Orfanto; 2,317 hab.

MONTESU VERDE (Claudio), célèbre compositeur italien, né à Crémone en 1568, mort à Venise en 1649. Il entra jeune encore au service du duc de Mantoue, en qualité de violiste; puis il reçut d'Ingegneri, maître de chapelle de ce prince, des leçons de contre-point. Impatient de s'adonner à la composition, Montesu quitta ce maître avant l'entier achèvement de son éducation artistique, ce qui explique les incorrections et les fautes dont fourmillent ses premiers ouvrages. Ses compositions n'en eurent pas moins un éclatant succès, car elles révélèrent un maître du premier ordre, appelé à transformer son art. Après avoir été directeur de la chapelle ducal à Mantoue, Montesu devint maître de chapelle à Saint-Marc de Venise (1613) et il conserva ce dernier emploi jusqu'à sa mort. La renommée que lui acquirent ses œuvres dans l'Europe entière était telle, qu'il ne se célébrait point à Venise ou dans les cours étrangères une fête de certaine importance sans qu'on demandât à Montesu quelque composition de circonstance. L'opéra d'*Ariane*, poème de Rinuccini, représenté à Mantoue en 1607, l'*Orphée* (1608) du même poète, le ballet des *Ingrats* (1608) mirent le comble à sa réputation qui, dès lors, ne rencontra plus de rétracteurs. En 1630, il fit à Venise une seconde excursion dans le domaine dramatique avec la *Proserpine rapita*, livret de Jules Strozzi, représenté pour les noces du sénateur Mocenigo avec Lorenza Giustiniani. Quelques années plus tard, la musique ayant pris un plus vif essor, quelques artistes résolurent de fonder à Venise un théâtre public d'opéra. Montesu comprit que cette transformation de l'art exigeait de lui de nouveaux efforts. Malgré son âge avancé, il se mit à l'œuvre et fit représenter, en 1639, son opéra d'*Adonis*. Puis vint le *Retour d'Ulysse* (1641), les *Noces d'Énée et de Lavinie* et, enfin, son chant du cygne, le *Couronnement de Poppée* (1642). Ce fut dans l'année qui suivit ce dernier triomphe que l'illustre compositeur mourut.

Doué d'une imagination puissante, d'un esprit novateur, Montesu fit une véritable révolution dans l'art musical en transformant l'harmonie et les tonalités alors usitées, en introduisant le premier dans cet art la vie, le mouvement, l'expression de la passion. Il commença cette révolution dans ses ma-

drigaux, d'abord en accentuant le rythme, puis en établissant le rapport de la quatrième note de la gamme avec la septième et en constituant cette dernière en véritable note sensible, faisant sa révolution sur la tonique, enfin en attaquant sans préparation la septième et la neuvième de la dominante, le triton, la quinte mineure et sixte et la septième diminuée. Par là il créait une tonalité nouvelle, « le système d'harmonie naturelle de la dominante, dit Denne-Baron, le genre de musique que l'on a appelé *chromatique*, et par conséquent la modulation, par laquelle les tons se lient aux tons, les ordres de sons aux ordres de sons. » En introduisant ces innovations, qui furent combattues lors de leur apparition, Montesu avait surtout en vue de transformer l'opéra et il y réussit complètement. Il ne se borna pas à introduire des rythmes nouveaux, à créer le duo scénique, à donner à la partie instrumentale plus d'importance et de variété, à faire le premier usage du tremolo; il donna à la mélodie, aux récitatifs l'expression et l'animation qui leur manquaient jusque-là et apporta dans la composition de ses opéras toutes les ressources de sa brillante imagination. Outre les opéras que nous avons cités, on lui doit des *canzonettes à trois voix* (1584); sept livres de *Madrigaux à trois et à cinq voix* (1587-1620); des *Madrigaux guerriers et amoureux* (1608); un recueil de chants d'église, intitulé *Selva morale et spirituale* (Venise, 1603); des *Messes*, etc.

MONTESU VERDE (don Juan-Domingo), général espagnol, né vers 1772, mort en 1823. Il était capitaine de frégate lorsque, en 1812, la junte centrale de Cadix lui donna le commandement d'un corps de troupes destiné à comprimer la révolte des habitants de la Nouvelle-Espagne qui venaient de proclamer la république (1811). Montesu-Verde débarqua à Coro, dans la province de Venezuela, profita de la division qui s'était mise entre les principaux chefs de l'insurrection nationale pour reprendre plusieurs places, fut battu devant La Victoria par le général républicain Miranda (juin 1812), mais força bientôt ce dernier, affaibli par les défaites, à capituler; puis, au mépris de sa promesse de respecter les personnes et les propriétés, il fit jeter dans des cachots infects les principaux patriotes et les exporta en Espagne. Au lieu de s'efforcer de pacifier le pays par sa modération et de lui rendre acceptable la domination espagnole, il commit des actes aussi odieux qu'impolitiques et provoqua lui-même une nouvelle insurrection, qui ne tarda pas à éclater. Bolívar marcha contre lui, le battit à Niquitao, à Barinas, le chassa de Caracas de Venezuela, et peu après Montesu-Verde fut complètement défait à Agua-Ciente. Il dut retourner alors en Espagne, laissant le commandement à Calleja qui devait le dépasser en cruauté.

MONTESU VIDEEN, ÉENNE s. et adj. (monté-vi-de-ain, é-é-ne). Géogr. Habitant de Montevideo, qui appartient à Montevideo ou à ses habitants : Les **MONTESU VIDEENS**. La population MONTESU VIDEENNE.

MONTESU VIDEO ou **SAN-FELIPE**, ville de l'Amérique du Sud, capitale de la république de l'Uruguay et du département de son nom, sur la rive gauche de l'estuaire du rio de la Plata, à 200 kilom. E. de Buenos-Ayres, par 34° 54' du lat. S. et 58° 33' de long. E.; 40,800 hab. Siège d'un évêché; consulats étrangers. Port de mer, l'un des meilleurs et des plus sûrs de l'Amérique du Sud, malgré les *pamperos* (vents du S.-O.). Commerce très-actif. Parmi les importations figurent les tissus de coton, lainages, soieries, sucre du Brésil, café, rhum et autres spiritueux. Les principaux articles d'exportation consistent en cuirs de bœuf, de cheval, bœufs vivants, crins, suif, graisse, laine, mules, etc. La valeur totale des importations et des exportations a été évaluée, dans les derniers relevés statistiques, à 135,000,000 de francs.

Montevideo est bâtie en amphithéâtre sur une sorte de péninsule qui forme au S.-E. un vaste port dans lequel se jettent le Colorado et le Miguelette. Au centre de cette ville, dont les rues droites et bien alignées sont symétriquement tracées, se trouve une grande place carrée, où l'on voit l'hôtel de ville (le *Palacio*) et la cathédrale, le seul édifice public qui mérite d'être cité. Les maisons, blanches et assez élevées, sont recouvertes de toits plats servant de terrasses, comme ceux de l'Orient, et entourés de balcons de bois. Comme les maisons, par suite de la disposition du terrain, sont élevées, on aperçoit, du haut de leurs balcons, la campagne et le port, qui présente un tableau animé. Des travaux d'utilité publique et des embellissements commencés à Montevideo sont restés inachevés, ce qui donne à certains quartiers un aspect étrange.

Fondée par une colonie d'Espagnols de Buenos-Ayres, Montevideo tomba en 1814 au pouvoir de la cour de Rio-Janeiro. Reprise par les Portugais en 1821, elle fut constituée en république en 1825. De 1842 à 1848, Montevideo fut bloquée par les Buenos-Ayrenes. Le département de Montevideo, entre le Paraguay au N.-O., l'Entre-Ríos à l'O., le Buenos-Ayres au S., l'Océan au S.-E. et le Brésil à l'E., est arrosé par l'Uruguay et le rio Negro. Ce pays dépendait de Buenos-

Ayres, lorsque les Brésiliens s'en emparèrent en 1821; en 1825, la Chambre de ses représentants proclama l'indépendance de Montevideo et déclara solennellement qu'elle voulait se soustraire à l'autorité du roi d'Espagne, de l'empereur du Brésil, ou de tout autre prince ou Etat. Un traité entre le Brésil et le Buenos-Ayres, signé le 18 août 1828, constitue ce pays avec l'Uruguay en un Etat indépendant sous le nom de république Cisplatine.

MONTESUZA s. m. (mon-té-zu-ma — nom propre). Bot. Genre de plantes, de la famille des sterculiacées, établi pour des arbres du Mexique.

MONTESUZA 1^{er}, en mexicain *Moctezuma*, surnommé *Huēhuē* (le Vieux) et *Ihuicamina* (Grand et Juste), roi de Mexico, né vers 1390, mort en 1464. Il était fils d'Huitziluhuitl, roi des Aztèques, qui mourut en 1409. Sous les deux successeurs de ce prince, Chimalpopoca et Itzcoatl, Montezuma se distinguait comme un guerrier habile, battit à plusieurs reprises les ennemis de Mexico, décida son frère, le roi Itzcoatl, et les Mexicains à prendre les armes en faveur du prince de Tezcuco, détrôné par Maxtla, vaincu et mit à mort ce dernier, dont il fit raser la capitale Azcapalaco, puis soumit les princes de Tacuba, de Cojohuacan, de Xochimilco, etc., et rendit sa nation la plus puissante de l'Anahuac. A la mort de son frère (1456), Montezuma fut appelé à lui succéder. Après avoir signalé son avènement en faisant sacrifier sur les autels un grand nombre de victimes humaines, il acheva la conquête de Chalco, république guerrière des bords de la mer du Sud, soumit le Matlatzingo et le Tlachuacan, puis porta ses armes vers l'est avec un égal succès et étendit ainsi sa domination d'une mer à l'autre. Craint et respecté des nations voisines, il s'occupa alors de l'administration de son empire, institua des tribunaux dans toutes les provinces, nomma des censeurs pour maintenir les bonnes mœurs parmi ses sujets, établit une police rigoureuse, fit de nouvelles lois d'une sévérité draconienne et dans lesquelles il prodiguait la peine de mort, donna aux institutions le caractère du despotisme théocratique, augmenta les cérémonies du culte, fit des prêtres un instrument de règne et multiplia les sacrifices humains. C'est lui qui éleva le fameux temple du dieu Huitzilopochtli, le Mars des Mexicains, dont les autels russelaient presque toujours du sang des prisonniers de guerre. Sous son règne, en 1466, les eaux du lac de Tezcuco ayant débordé renversèrent une partie de Mexico et causèrent de grands ravages, auxquels vinrent se joindre la famine et la peste. Montezuma dut faire construire une ville nouvelle et plus solide et commença, vers cette époque, de concert avec ses voisins, à faire élever des digues immenses destinées à empêcher le retour des inondations. Malgré sa grande sévérité, le souverain de Mexico mourut aimé et respecté de ses sujets et laissa le trône à son cousin Axayacatl.

MONTESUZA 2^e, surnommé *Xocoyotzin* (le Jeune), roi du Mexique, né en 1466, mort à Mexico en 1520. Il succéda en 1502 à son oncle Huiztli, prit aussitôt les armes pour se procurer des victimes humaines destinées à son couronnement, battit les habitants d'Atlixco et en ramena un grand nombre captifs. Le nouveau souverain, qui s'était fait aimer jusque-là de la multitude par ses talents militaires, par son éloquence, par la gravité et la feinte humilité de ses manières, s'aliéna bientôt l'affection de ses sujets par son orgueil, par son arrogance, par son despotisme, par ses règlements sévères. Il exclut les piebêtres de toutes charges et de tous honneurs, introduisit à la cour une magnificence inouïe, une étiquette tout orientale, établit de nouvelles taxes, qui atteignirent surtout les provinces vaincues, ou elles excitèrent de fréquentes révoltes, et fit, par ses exactions et sa tyrannie, détester son gouvernement de toutes les peuplades indigènes qui lui étaient soumises. Homme de guerre habile, Montezuma porta par ses conquêtes l'empire du Mexique à sa plus grande étendue, remporta de nombreuses victoires, fit un nombre considérable de prisonniers, qui furent immolés dans des sacrifices sanglants, et comprima avec succès plusieurs révoltes. L'empire aztèque était arrivé à sa plus grande splendeur; mais à mesure que Montezuma agrandissait ses États, le nombre des mécontents, impatients de secouer son joug, augmentait aussi. Il n'existait entre les nouvelles conquêtes et les anciennes provinces aucune fusion, de sorte que l'empire aztèque s'était en réalité affaibli en s'agrandissant. Là se trouve l'explication des incroyables succès de Cortez et du grand nombre d'alliés qu'il trouva parmi les peuples indigènes.

D'après les vieux chroniqueurs, pendant les années qui précéderont l'arrivée de Fernand Cortez au Mexique, divers phénomènes, fort naturels du reste, notamment l'apparition d'une grande comète en 1512, répandirent la consternation dans les Anahuac, et les superstitieux Mexicains ne doutèrent point qu'une grande calamité ne fût proche. Montezuma lui-même, fort superstitieux, et dont l'énergie s'était épuisée dans l'abus des voluptés, partageait l'inquiétude générale. Lorsqu'il apprit en 1519 que des étrangers venaient de débarquer avec des armes nouvelles, dont

il ne soupçonnait pas l'existence, il éprouva un trouble inexprimable et adopta une politique indécise qui le conduisit à sa perte. Au lieu de marcher contre les étrangers lorsqu'ils se trouvaient sur une côte stérile et malsaine, sans aucun allié dans le pays, sans provisions, il préféra envoyer à Cortez des ambassadeurs, chargés de lui défendre l'accès de sa capitale et de lui offrir en même temps des présents qui ne pouvaient que tenter sa cupidité. Le chef espagnol insista auprès de l'ambassade pour se rendre à Mexico. Après avoir vu sa demande accueillie par trois refus successifs, accompagné chaque fois de présents magnifiques, il fit alliance avec plusieurs caciques et peuples révoltés contre Montezuma et se mit en marche pour Mexico. Effrayé de la coalition qui se formait contre lui, le roi aztèque essaya de conjurer l'orage en offrant de payer un tribut annuel au roi d'Espagne et de donner à Cortez quatre charges d'or pour lui et une pour chacun de ses compagnons s'il voulait retourner à Cuba. Cortez s'empressa d'accepter l'or qu'on lui offrait, mais n'en continua pas moins sa marche et arriva près de la capitale le 8 novembre 1519. Montezuma se décida alors à se rendre auprès du chef espagnol, lui donna des témoignages publics de sa bienveillance et d'une condescendance respectueuse, qui frappa vivement les Mexicains, le conduisit ainsi que ses compagnons dans un des palais et lui envoya les plus riches présents. Pendant huit jours, Cortez se conduisit avec respect envers Montezuma, qu'il amena à ordonner de cesser les sacrifices humains; mais ayant pris la résolution de le détruire, il l'accusa d'avoir donné l'ordre de massacrer les Espagnols qui étaient restés à la Vera-Cruz et exigea, en attendant qu'il pût se justifier, qu'il se remit en otage entre ses mains. Montezuma répondit avec indignation à un pareil ordre; toutefois, frappé de terreur par le geste menaçant d'un Espagnol témoin de cette scène, il consentit à se remettre à la bonne foi de Cortez et à aller habiter son camp avec ses principaux officiers. Au bout de quelques jours, des messagers envoyés à la Vera-Cruz ramènèrent le cacique et les chefs qui avaient combattu les Espagnols et mis à mort Escutlele. Interrogés par Cortez et mis à la torture, le cacique et ses compagnons déclarèrent qu'ils avaient agi par ordre du roi et furent condamnés à être brûlés vifs, pendant que, d'après les ordres du chef espagnol, des fers étaient rivés aux pieds et aux mains de l'infortuné monarque. Montezuma subit cette humiliation nouvelle en versant des larmes, en poussant des gémissements, et montra encore la même faiblesse en témoignant sa reconnaissance et sa tendresse à celui qui, après l'avoir si cruellement outragé, venait lui enlever lui-même ses fers et l'assurer de sa bienveillance. A partir de ce moment, Cortez gouverna complètement on son nom, frappa d'exil ou persécuta tous ceux qui osaient un sentiment d'indépendance, s'empara des trésors royaux; mais il essaya sans succès de faire reconnaître Montezuma au culte de ses dieux et dut se borner à substituer une image de la Vierge à une idole.

Cependant les tentatives faites pour renverser la religion nationale, les exactions des Espagnols, la honte de subir le joug d'une poignée d'hommes excitaient dans le peuple aztèque, surtout dans la noblesse et chez les prêtres, une indignation croissante. Les prêtres annoncèrent à Montezuma que si les blancs ne quittaient le pays les dieux retireraient leur protection aux Mexicains et leur refuseraient la pluie nécessaire aux fruits de la terre. Le roi, frappé de ces prédictions et craignant d'être la victime d'une tentative violente tentée contre les Espagnols, engagea Cortez à quitter le pays. Le conquérant, qui venait d'apprendre que Familo Narvaez s'avancait contre lui dans l'intention de lui enlever la conquête du Mexique, feignit de se rendre aux instances du roi, quitta Mexico, après y avoir laissé son lieutenant Alvarado avec 150 Espagnols, et marcha contre Narvaez, qu'il surprit et fit prisonnier à Champolla (1520). Lorsqu'il revint à Mexico, la ville s'était insurgée contre Alvarado, qui avait fait massacrer dans une fête 600 nobles Mexicains pour s'emparer de leurs richesses. Cortez parvint à dégrader son lieutenant, assiéger dans ses quartiers, et, dès le lendemain (27 juin 1520), la lutte recommença avec une nouvelle fureur. Alors Montezuma, réduit au triste rôle d'être l'instrument de sa honte et de l'outrage de sa nation, parut, vêtu de ses habits royaux, sur la terrasse de son palais et adressa aux Mexicains, qui à sa vue laissent tomber leurs armes, un discours pour les engager à cesser les hostilités. « A peine a-t-il fini, dit Eyries, qu'un murmure de mécontentement se fait entendre; il est suivi de menaces et de reproches; les flèches et les pierres recommencent à voler avec tant de violence que Montezuma est blessé de deux flèches et atteint à la tempe d'une pierre qui le renverse. Les Espagnols portent le roi à son appartement; mais ce prince, reprenant la hauteur d'âme qui l'avait abandonné depuis si longtemps, dédaigna de prolonger une vie devenue pour lui honteuse et insupportable, puisqu'il se voyait l'objet du mépris et de la haine de ses sujets. Transporté de rage, il déchira l'appareil qu'on avait mis sur ses blessures et refusa si obsti-

nément de prendre aucune nourriture, qu'il termina bientôt ainsi ses jours, rejetant avec dédain toutes les sollicitations des Espagnols pour lui faire embrasser la foi chrétienne (30 juin 1520). » Il n'est pas facile de présenter le portrait de Montezuma sous ses véritables couleurs, dit Prescott, car il nous a été transmis sous deux aspects différents, de la nature la plus opposée et la plus contradictoire. Lorsque les Espagnols entrèrent dans le pays, il leur fut uniformément dépeint comme un despote hardi et belliqueux, peu scrupuleux sur les moyens de satisfaire son ambition, dissimulé et perfide, redouté de ses ennemis et d'une hauteur de caractère qui le rendait la terreur de son propre peuple. Ils le trouvèrent, au contraire, non-seulement affable et gracieux, mais disposé à mettre de côté tous les avantages de sa position et à les traiter comme ses égaux; leurs desirs devinrent sa loi; il se montra à leur égard d'une douceur qui allait jusqu'à la faiblesse et resta constant dans son amitié, alors que tout son peuple était en armes contre eux. Et cependant ces traits si contradictoires étaient assez exacts: leur contradiction s'explique par les circonstances extraordinaires dans lesquelles ce prince se trouva placé. Sévère dans l'administration de la justice, il fit d'importantes réformes dans l'organisation des tribunaux. Il introduisit d'autres innovations dans la maison royale, créa de nouvelles charges, établit une étiquette et étala un faste inconnus à ses prédécesseurs. Il se montra, en un mot, extrêmement soigneux de tout ce qui tenait aux pompes extérieures de la royauté. Magnifique et jaloux de sa propre dignité, il joua parmi les potentats barbares du nouveau monde un rôle aussi brillant que Louis XIV parmi les souverains de l'Europe policée... On pourrait dire qu'il abdiqua en quelque sorte sa nature et, comme le prétendaient ses sujets, qu'il changea de sexe et devint femme. Si nous ne pouvons refuser notre mépris à la pusillanimité du monarque aztèque, nous devons considérer aussi que cette pusillanimité prenait sa source dans la superstition et que la superstition chez le sauvage est l'équivalent de la dévotion aveugle chez l'homme civilisé. — Son frère Cuicahuatzin lui succéda sur le trône du Mexique. Un de ses fils fut baptisé sous le nom de don Pedro, reçut le titre de comte de Montezuma et le transmit à ses descendants, dont le dernier est mort en 1836 à la Nouvelle-Orléans.

MONTFAUCON a. m. (mon-fau-kon). Comm. Papier d'un certain format : *Une rame de MONTFAUCON.*

MONTFAUCON. On désignait autrefois sous ce nom une butte située à l'extrémité du faubourg Saint-Martin, à Paris, entre les rues des Morts et de la Butte-Chaumont, près de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'hôpital Saint-Louis, et sur le sommet de laquelle se dressait le gîbet et le débris dans nos annales historiques sous le nom de gîbet de Montfaucon. Sur des assises de gros quartiers de pierre, formant une plate-forme rectangulaire de 14 mètres de long sur environ 10 de large, à laquelle on parvenait par une rampe de pierre fermée à son entrée par une porte solide à armatures de fer, se dressaient seize piliers carrés en pierre de taille. Ces piliers étaient unis entre eux à moitié de leur hauteur et à leur sommet par de doubles poutres de bois qui s'enclavaient dans leurs chapiteaux et supportaient des chaînes de fer de 1 m. 50 de long destinées à supporter les pendus. Le long de ces seize piliers de pierre se dressaient les échelles qui servaient à monter les patients. Au centre de la plate-forme qui supportait les piliers se trouvait une sorte de cave destinée à servir de charnier pour les corps des condamnés descendus du gîbet. Enfin, un peu en avant du gîbet, on voyait une croix devant laquelle les condamnés étaient confessés en *extremis* par les moines cordeliers qui les accompagnaient ordinairement au supplice. Le gîbet de Montfaucon existait bien longtemps avant le règne du roi Louis X (1314), car on en trouve mention dans le vieux roman de *Berthe aux grands pieds*, écrit vers 1270. C'est donc à tort qu'on a répété, d'après Etienne Pasquier, que le gîbet fut inauguré par la pendaison d'Enguerrand de Marigny, qui venait de le faire construire. La première exécution marquante qui eut lieu au gîbet de Montfaucon fut celle de Pierre de Brosse, médecin et favori de Philippe le Hardi, pendu en grand appareil en 1278. Il ne fut pas rare, sous la monarchie, de voir cinquante ou soixante condamnés se balancer à la fois au sinistre gîbet. Parmi les condamnés célèbres qui furent pendus vivants ou morts à Montfaucon, nous citerons: Enguerrand de Marigny; Gérard de La Guette, surintendant des finances sous Philippe le Long (1322); Pierre Rémy, surintendant des finances (1325); Hugues de Cuisy, président au parlement de Paris (1330); Olivier Le Dain, barbier de Louis XI (1484); le surintendant des finances Semblançay (1524); le surintendant des finances Jacques de Beaune (1527); Jean Foucher, trésorier du Languedoc (1533); l'amiral de Coligny (1572), etc. Bien que ses gîbets soient surtout célèbres, quelques-unes des exécutions dont Montfaucon fut le théâtre dépassaient de beaucoup la cruauté de ce genre de supplice: c'est ainsi que vers 1460 une femme appelée Perrette Mauger, accusée de vol et

de recel d'objets volés, fut condamnée à souffrir mort et à être exécutée toute vive devant le gîbet, ce qui fut exécuté. Avant de se rendre à pied à Montfaucon, les patients faisaient une halte au couvent des Filles-Dieu, et là les religieuses leur offraient du pain et du vin, sorte de *repas libre*, renouvelée des temps anciens. Vers 1761, ce qui restait de l'ancien gîbet de Montfaucon, ainsi que l'ancienne voirie qui s'y était établie, fut transporté derrière la Vierge; à cette époque, on éleva encore les piliers en pierre réunis par des pièces de bois et disposés en carré dans un enclos d'un demi-acre, à l'angle nord de l'embranchement de la route qui va de la barrière du Combat à la voirie actuelle. Cet emplacement était en partie affecté à la sépulture des suppliciés qui étaient amenés au milieu de la nuit, à la lumière sinistre des torches, par le bourreau et ses aides. L'enclos patibulaire ne fut définitivement démoli qu'à la Révolution, en 1790. On désigna, longtemps après la destruction des fourches patibulaires, sous le nom de Montfaucon, la voirie située entre la butte de Montfaucon proprement dite et les buttes Chaumont. Là était naguère encore le dépôt des immondices de Paris, le centre infect des opérations d'épuration, transféré depuis à Aubervilliers. Pres du gîbet de Montfaucon se trouvait deux autres gîbets moins importants: le gîbet de Montigny et le gîbet de Saint-Laurent.

MONTFAUCON, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-E. d'Yssingeaux, sur un petit affluent du Lignon; pop. aggl., 812 hab. — pop. tot., 901 hab. Commerce de bétail, moutons, chevaux, draperie. Le Bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. de Cholet, sur la rive droite de la Maine; 731 hab. Teintureries, tanneries, métiers pour la fabrication de Cholet. Commerce très-important de chevaux, bœufs, moutons, porcs, poissons, fruits et beurre. Découverte d'un cimetière gallo-romain. Le Bourg de France (Meuse), ch.-l. de canton, arrond. et à 35 kilom. S.-E. de Montmédy, près de la forêt de l'Argonne; pop. aggl., 1,023 hab. — pop. tot., 1,054 hab. Commerce de toiles, eaux-de-vie, bois, mercerie, épicerie. L'église paroissiale est tout ce qui reste d'une abbaye fondée en 737 par le sire de Baudry.

MONTFAUCON (Thierry de), archevêque de Besançon, mort en Palestine en 1191. Issu d'une des plus anciennes familles de Bourgogne, il reçut l'éducation la plus soignée, montra de bonne heure beaucoup de goût pour les sciences, la poésie et la musique, puis entra dans les ordres et, après avoir été chanoine de Saint-Etienne, fut appelé à occuper le siège archiepiscopal de Besançon (1180). Poussé par son ardeur religieuse, il partit pour la Palestine en 1170, y rejoignit l'armée des chrétiens, revêtit le casque et la cuirasse pour combattre les infidèles, inventa un béliard destiné à hâter la prise de Jérusalem et mourut de la peste qui désolait le camp des chrétiens. On a de ce prélat, appelé par un de ses contemporains *Gemma Clericorum*, une hymne estimée qu'il composa pour la fête de saint Vincent.

MONTFAUCON (dom Bernard de), suvant bénédictin français, né au château de Soulaire, en Languedoc, en 1655, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1741. Son père, qui appartenait à la plus haute noblesse du comté de Comminges, le destinait au métier des armes. Contrairement aux habitudes des gens de sa condition, Bernard fit de sérieuses études sous la direction de l'évêque d'Aleth, un ami de son père, puis il entra aux cadets de Perpignan (1672) et servit en Allemagne dans l'armée de Turenne. Après la mort de son père et de sa mère, il quitta une carrière qui convenait mal d'ailleurs à son caractère paisible et contrariait ses goûts studieux. Revenu au château la Rochetaille, il reprit ses études, puis se rendit à Toulouse, au monastère de la Daurade, occupé par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et y fit profession en 1676. Montfaucon fut successivement envoyé à Sorèze, où il apprit le grec, puis à Grasse, diocèse de Carcassonne, d'où il envoya ses premiers essais à ses supérieurs. Après douze années de travaux, il se rendit en 1687 à Paris, où l'appela la congrégation pour travailler à la nouvelle édition des Pères grecs. Là, il se fit connaître par la traduction de divers opuscules grecs et par une dissertation sur l'histoire de Judith. Tout en se livrant à ces travaux, il apprit l'hébreu, le chaldéen, le copte et un peu d'arabe. En 1698, Montfaucon obtint l'autorisation d'aller faire des recherches dans les bibliothèques d'Italie. Après avoir passé quelque temps à Rome, où Innocent III le reçut avec la plus grande cordialité, il visita les bibliothèques de Milan, Modène, Venise, Ravennne, Boulogne et Florence, réunissant partout de riches matériaux qu'il devait utiliser à son retour à Paris. Pendant son séjour en Italie, Montfaucon fut nommé procureur général de la congrégation de Saint-Maur. Il eut dans cette nouvelle position maille à partir avec les jésuites au sujet d'une question de théologie. Le tribunal de l'inquisition fut saisi de l'affaire et Montfaucon gagna son procès; mais, dégoûté des luttes quotidiennes qu'il était obligé de soutenir, il demanda son rappel en France et, bien que le pape Clément XI se fût joint à ses

supérieurs pour l'inviter à rester, il quitta Rome en 1701, affirmant qu'il ne pouvait se résoudre à poursuivre une controverse dogmatique avec d'aussi grands menteurs que les jésuites.

Montfaucon revint à Paris et s'enferma à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il reprit ses travaux. La publication, en 1719, de son *Antiquité expliquée* fit grand bruit et le duc d'Orléans ordonna d'inscrire l'auteur parmi les membres honoraires de l'Académie des inscriptions, bien qu'il n'y eût pas de vacance. Quelques jours avant sa mort, cet infatigable travailleur communiqua à l'Académie le plan d'une suite de monuments de la monarchie française.

Montfaucon a laissé de très-nombreux ouvrages, dont voici la nomenclature: *Analecta sive opuscula græca hactenus inedita* (Paris, 1688, in-4°); *Vérité de l'histoire de Judith* (Paris, 1690, in-12), réimprimée en 1692; *Diarium italicum, sive monumentorum veterum, bibliothecarum, etc., notitia singularis, itinerario italicis collectis* (Paris, 1702, in-4°); *Collectio nova Patrum et scriptorum græcorum* (Paris, 1706, 2 vol. in-fol.); *Paleographia græca, sive de ortu et progressu litterarum græcarum* (Paris, 1708, in-fol.); ouvrage qui a pour but d'établir l'âge des manuscrits grecs par la connaissance des caractères de chaque époque; *De pricis Græcorum ac Latinorum litteris*; le livre de Philon, *De la vie contemporaine*, traduit du grec (Paris, 1709); *Bibliotheca Coisliniana, olim Segueriana, sive manuscriptorum omnium græcorum quæ in ea continentur accurata descriptio* (Paris, 1715, in-fol.); *Antiquité expliquée et représentée en figures*, latin et français (Paris, 1719-1724, 10 vol. in-fol.), immense travail, le plus remarquable ouvrage de Montfaucon (v. *ANTIQUITÉ EXPLIQUÉE*); *Supplément au livre de l'Antiquité expliquée* (Paris, 1724, 5 vol. in-fol.); les *Monuments de la monarchie française*, avec les figures de chaque règne (Paris, 1729-1733, 5 vol. in-fol.); *Bibliotheca librorum manuscriptorum nova* (Paris, 1730, 2 vol. in-fol.); enfin d'excellentes éditions de quelques œuvres de saint Alban et de saint Chrysostome et des *Hexaples* d'Origène. Lorsqu'il mourut, Montfaucon préparait une nouvelle édition revue et augmentée du grand dictionnaire grec d'Emilius Portus.

MONTFERREIL, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Gonesse, arrond. et à 46 kilom. de Pontoise, sur une colline, près de la lisière de la forêt de Bondy; 1,124 hab. Tuileries. Belles et nombreuses villas; beau château entouré d'un vaste parc, Chamarques, promenades aux environs. Ce village doit surtout sa célébrité à un roman de M. Paul de Kock, qui a pris une de ses laitières pour héroïne.

MONTFERRAND, faubourg de CLERMONT-FERRAND.

Montferrand (CHÂTEAU DE), ancien château de France, dépendant du bourg du même nom (Puy-de-Dôme), qui est aujourd'hui dominé par ses ruines pittoresques. Le château de Montferrand était au xiv^e siècle une des plus fortes positions des Anglais, qui s'en emparèrent le 13 février 1385, après un siège héroïque, et le perdirent en même temps que le duché de Guyenne. Richelieu en fit abattre les remparts, combla les fossés et mit les débris à terre. Les ruines de Montferrand conservent encore une apparence de l'ancienne puissance de la forteresse, et on distingue encore, notamment, les meneaux par lesquels les assiégés faisaient pleuvoir sur les assiégeants l'huile et la poix bouillantes.

MONTFERRAT, en italien *Montferrato*, ancien duché souverain d'Italie, situé entre le Piémont au N. et à l'O., la République de Gènes au S. et le Milanais à l'E. Chef-lieu, Casale. Ce pays, qui fut successivement partie de l'empire des Longobards et de l'empire franc, eut dès le x^e siècle des seigneurs indépendants.

MONTFERRAT, illustre famille de la Lombardie, qui a disputé longtemps à la maison de Savoie la souveraineté du Piémont et qui a envoyé aux croisades plus de héros qu'aucune autre maison souveraine d'Europe. Elle eut pour chef ALDERAME, qui fut fait marquis de Montferrat par Othon le Grand en 967. On croit qu'il mourut en 995. Parmi ses successeurs, on cite surtout: GUILLAUME IV, surnommé *le Vieux*. Il suivit son beau-frère, l'empereur Conrad III, à la seconde croisade (1147), et se couvrit de gloire, ainsi que ses cinq fils. En 1154, il soutint l'empereur Frédéric Barberousse contre les villes libres de la Lombardie, pendant que ses fils continuaient de s'illustrer en Orient, où l'un d'eux, Renier, épousa la fille de Manuel Comnène, empereur de Constantinople, qui lui apporta en dot le royaume de Thessalonique (1179). GUILLAUME V, surnommé *Longue-Epée*, fils aîné du précédent, fameux par ses exploits en Palestine. Baudouin le Lépreux, roi de Jérusalem, lui donna sa sœur en mariage. Il mourut en 1185. — CONRAD, frère du précédent, seigneur de Tyr de 1187 à 1192. Il disputa le trône de Jérusalem à Gui de Lusignan et fut assassiné en 1192. On soupçonna de ce crime Richard Cœur de Lion, qui soutenait le rival de Conrad. — RENIER, frère du précédent, mort en 1182, épousa en 1180 Marie, fille de l'empereur grec Manuel Com-

nène, qui lui conféra les titres de César et de roi de Thessalonique. De concert avec sa femme et plusieurs personnages importants, il s'efforça de renverser le protosébaste Alexis, excita à Constantinople une sédition que le patriarche Théodore parvint à apaiser, et appela dans cette ville Andronic Comnène qui, après s'être emparé du souverain pouvoir, fit étranger Reinier et sa femme. — BONIFACE III, frère des précédents, régna à la fois sur Thessalonique et sur le Montferrat (1183-1207). Fait prisonnier par Saladin à la bataille de Tibériade (1187), il fut, peu après, échangé par son frère Conrad. Revenu dans le Montferrat en 1191, il augmenta ses États, fut choisi pour arbitre par les princes d'Allemagne et désigné, en 1202, pour commander la quatrième croisade. Il contribua à la prise de Constantinople, reprit Thessalonique, dont il devint roi, reçut du conseil suprême des croisés l'île de Candie, qu'il revendit presque aussitôt aux Vénitiens, puis résolut de conquérir l'ancienne Grèce. Il s'empara facilement de la Bédée, de l'Atique (1204), fit prisonnier à Corinthe l'usurpateur Alexis, retourna à Thessalonique pour repousser des attaques des Bulgares (1205), releva les villes et les fortifia pour résister aux envahisseurs et fut tué en 1207 devant Satalieh, en Asie Mineure. Il avait introduit dans le Montferrat et, par suite, dans toute la Lombardie la culture du maïs, transplanté d'Orient. C'était un prince plein de bravoure et un des plus habiles hommes de guerre de son temps. Sa douceur et sa bonté l'avaient fait chérir des croisés, et il eût été proclamé empereur de Constantinople sans l'opposition des Vénitiens, qui redoutaient l'agrandissement d'un prince dont les États touchaient aux leurs. — GUILLAUME VI, marquis de Montferrat, fils du précédent, mort en 1225, commença par gouverner le Montferrat depuis 1213 jusqu'à la mort de son père, en 1207. Il passa alors à Thessalonique pour assurer à son jeune frère Démétrius la possession de ce petit royaume, revint ensuite en Italie, où il soutint une guerre contre les Milans, puis retourna à Thessalonique pour résister aux envahisseurs, qui avait été renversé par Théodore, roi d'Épire ; mais il mourut subitement à l'ouverture de la campagne. Son armée, qui n'avait pas confiance en Démétrius, retourna en Italie, et ce prince, après avoir vainement tenté de recouvrer Thessalonique, revint avec son neveu Boniface en Italie, laissa par son testament tous ses droits sur son royaume à l'empereur Frédéric II et mourut à Casal en 1230. — BONIFACE IV, dit le Géant, marquis de Montferrat, fils de Guillaume VI, mort en 1253. Il prit part avec son père à l'expédition de Thessalonique en 1224 et rentra, à son retour en Italie, en possession du Montferrat, bien que son père eût engagé pour 7,000 marcs d'argent la moitié de son marquisat à l'empereur Frédéric II. En 1234, il se déclara en faveur de la ligne lombarde contre Frédéric II, à qui il fit sa soumission en 1237 et qui, deux ans plus tard, renoua en sa faveur une alliance que Démétrius lui avait transmise par son testament sur le royaume de Thessalonique ; il assista ensuite l'empereur dans ses guerres contre les guelfes, défendit, après la mort de ce prince, la cause de son fils Conrad IV et battit les habitants d'Alexandrie, qui avaient envahi en 1252 son territoire. — Son fils, GUILLAUME VII, dit le Grand, marquis de Montferrat, né en 1243, mort en 1292, lui succéda étant encore mineur, fut placé sous la tutelle de sa mère, Marguerite de Savoie, et épousa en 1257 la fille du comte de Gloucester, Isabelle, qui lui apporta en dot 4,000 marcs d'argent. Ce fut lui qui, en 1265, ouvrit l'entrée de l'Italie à Charles d'Anjou ; mais, dès que ce prince, après avoir conquis le royaume de Naples, voulut étendre sa domination sur le nord de l'Italie, le marquis de Montferrat lui opposa la plus vive résistance (1274), se liguait avec les républiques de Pavie, d'Asi, de Gênes et les Visconti de Milan, s'empara d'Alexandrie, d'Albe, ainsi que de plusieurs villes soumises à Charles d'Anjou, se vit bientôt à la tête d'une armée formidable qui sut maintenir en activité en la mettant à la solde des princes ses voisins, lorsque lui-même n'avait point de guerre, et, profitant de son influence, se fit élire par les habitants eux-mêmes la seigneurie de plusieurs villes indépendantes, telles que Milan, Ivrea, Verceil, Tortone, Pavie, etc. En 1284, il maria sa fille Yolande à l'empereur de Constantinople, Andronic Paléologue. Guillaume, prince ambitieux et sans foi, qu'on peut regarder comme le créateur des condottieri, s'était fait un grand nombre d'ennemis ; toutes les villes guelfes finirent par se liguier contre lui. Fait prisonnier en 1290 par les Alexandrins révoltés, il fut enfermé dans une cage de fer, où il resta jusqu'à sa mort (1292). — Son fils, JEAN IER, dit le Juste, marquis de Montferrat, né en 1276, mort en 1305, se retira à la cour de Naples après l'emprisonnement de son père. Profitant de l'absence du jeune marquis, Mathieu Visconti, seigneur de Milan, s'empara de Trino, Montecivico, Casale, etc. Jean, se voyant dans l'impuissance de reprendre ces villes, fit la paix avec Visconti et le constitua son lieutenant dans le marquisat ; mais dans la suite, s'étant fortifié par l'alliance du comte de Savoie, Amédée V, dont il avait épousé la fille Marguerite (1296), il se liguait avec le marquis de Saluces et

d'autres seigneurs contre Visconti, prit Novare, Verceil, Casale, recouvra la plus grande partie de l'héritage paternel lorsque les Visconti eurent été chassés de Milan (1302), et mourut à vingt-huit ans sans laisser de postérité. Il légua en mourant le marquisat à sa sœur Yolande, femme de l'empereur Andronic Paléologue, et à celui de ses enfants qu'elle désignerait. — THEODOR PALÉOLOGUE, chef de la seconde branche des marquis de Montferrat (1305 à 1338), neveu du précédent, disputa longtemps son héritage au marquis de Saluces et finit par régner sans contestation, sous la protection de l'empereur Henri VII (1310). Il venait de s'emparer de Casale (1316) lorsque, sa mère étant morte, il passa en Grèce pour aider son frère, l'empereur Andronic le Jeune, à repousser les Turcs. Au bout de deux ans, il revint en Italie, rétablit la paix entre les guelfes et les gibelins, fit régler le service militaire et les finances par les états du marquisat (1320), retourna ensuite à Constantinople, où il passa de nouveau quelques années, et, de retour dans le Montferrat, gouverna sa principauté avec douceur et sagesse. Il est l'auteur d'un *Traité de la discipline militaire*, qui se compose en grec et en français en latin. — Son fils, JEAN PALÉOLOGUE, marquis de Montferrat, mort en 1372, résolut, en recueillant l'héritage paternel, de recouvrer les possessions enlevées à Guillaume le Grand après son emprisonnement. Dans ce but, il s'allia aux gibelins, reçut la soumission d'Ivrée et de Valence, battit en 1345 Reforza Dago, envoyé contre lui par la reine de Naples, soumit avec Othon de Brunswick, son parent, qui était venu s'établir à sa cour, les villes envahies par l'armée napolitaine, prit Novare, Albe et une grande partie du Piémont, accompagna en 1355 l'empereur Charles IV dans son expédition en Toscane et à Rome, et reçut, en récompense des services qu'il lui rendit, le titre de vicair de l'empire en Italie. Jean Paléologue eut à soutenir ensuite une longue guerre avec les Visconti de Milan, engagea à son service la compagnie blanche, l'armée d'aventuriers, qui porta le désastre à Lombardie, ne put empêcher Bernardo Visconti de s'emparer de Côme, de Valence et de Casale et mourut, dit-on, du chagrin qu'il éprouva de ces revers. Ce prince s'était efforcé de faire régner dans ses États l'ordre et la justice. — Son fils, OTHON ou SECONDETTO PALÉOLOGUE, né en 1360, mort en 1378, prit possession du marquisat de Montferrat en 1372, sous la tutelle de son oncle, le prince Othon de Brunswick, qui conclut, en 1376, une paix glorieuse avec Galéas Visconti. L'année suivante, le marquis de Montferrat épousa Yolande, sœur de Galéas Visconti, et prit en main le pouvoir. Mais bientôt son caractère violent hâta le terme de son existence. Étant entré en fureur contre un de ses palefreniers, il venait de se jeter sur lui pour l'étrangler lorsqu'un valet, témoin de cette scène, assena sur la tête d'Othon un coup si violent qu'il en mourut peu de jours après, sans laisser d'enfants. — Son frère, JEAN III PALÉOLOGUE, marquis de Montferrat, mort en 1381, lui succéda (1378) sous la tutelle de son oncle, Othon de Brunswick, qui essaya vainement de lui faire rendre la ville d'Asi, dont s'était emparé Galéas Visconti. Charles III d'Anjou ayant envahi le royaume de Naples en 1380, Othon de Brunswick courut au secours de la reine Jeanne, sa femme, et emmena avec lui le jeune marquis de Montferrat, qui trouva la mort dans une attaque dirigée sur Naples. — Son frère, THEODOR II PALÉOLOGUE, marquis de Montferrat, mort en 1418, se trouvait comme otage à la cour de Milan, lorsque la fin prématurée de son frère l'appela à prendre possession du marquisat en 1381. Pour recouvrer sa liberté, le jeune marquis dut abandonner tous ses droits sur Asi ; mais, après la mort de Galéas Visconti, il profita des troubles qui éclatèrent dans le Milanais pour reprendre Casale et d'autres places du Montferrat, s'allia avec Amédée VII, comte de Savoie, déclara la guerre à Jean-Marie Visconti (1408), le contraignit à partager le gouvernement de Milan entre les guelfes et les gibelins, aida les Génois à chasser de leur ville les Français, fut élu par eux capitaine de leur république (1410), perdit cette charge au bout de trois ans et se réconcilia en 1417 avec le duc de Milan, à qui il rendit Verceil. En 1414, l'empereur Sigismond lui avait conféré la dignité de vicair de l'empire en Italie, dignité qui passa à tous ses successeurs, et il put alors soumettre complètement la noblesse du marquisat jusqu'à demi indépendante. — Son fils, JEAN-JACQUES, marquis de Montferrat, né en 1395, mort en 1445, fut un des princes les plus malheureux de sa maison. Il se liguait avec Florence et Venise contre le duc de Milan, se vit enlever par François Sforza tout le Montferrat, à l'exception de Casale et de quelques châteaux, fut contraint de remettre en dépôt au duc de Savoie ce qui lui restait de ses États, implora alors le secours des Vénitiens, qui forcèrent le duc de Milan à restituer ses conquêtes (1443), mais ne put amener le duc de Savoie à rendre le dépôt qu'il avait reçu, et ce dernier retint prisonnier le fils du marquis. A partir de cette époque, la maison de Montferrat, déchue de son ancienne splendeur, déclina rapidement. — JEAN IV PALÉOLOGUE, fils du précédent, mort en 1464, lui succéda dans le marquisat de Montferrat en 1445. Il fit quelques conquêtes dans le Mila-

naï, fut obligé de les rendre à François Sforza en 1452 et mourut sans laisser d'enfants. — Son frère, GUILLAUME VIII, marquis de Montferrat, mort en 1483, avait acquis la réputation d'un habile homme de guerre avant de succéder à Jean V en 1464. Entré d'abord au service de Jean Sforza, il avait obtenu de lui la seigneurie d'Alexandrie, à laquelle il se vit forcé de renoncer en 1450 pour recouvrer sa liberté. Il passa alors au service d'Alphonse de Naples, tenta de reprendre Alexandrie en 1452, fut battu à Canina, se réconcilia avec Sforza après la paix de Lodi (1454) et reprit un commandement dans l'armée milanaise. Devenu marquis de Montferrat, Guillaume s'affranchit de la dépendance féodale que le duc de Savoie avait imposée à son père et fut nommé, en 1472, par le duc de Milan qui lui donna de forts subsides, capitaine général de ses troupes. — Son frère, BONIFACE V, marquis de Montferrat, mort en 1493, était avancé en âge lorsqu'il lui succéda. N'ayant pas eu d'enfant d'une première femme, Hélène de Penthièvre, il épousa en secondes noces, en 1485, Marie, princesse de Servie, dont il eut deux fils qui lui succédèrent, et trompa ainsi les espérances de Louis, marquis de Saluces, gendre de Guillaume VIII, qui comptait s'emparer de Montferrat après la mort de Boniface V. Aucun événement remarquable ne signale le règne de ce prince, ainsi que ceux des trois derniers membres de la famille de Montferrat, GUILLAUME IX, né en 1488, mort en 1518 ; BONIFACE VI, né en 1517, mort en 1530 d'une chute de cheval pendant une chasse, et JEAN-GEORGES, né en 1492, mort en 1533. Ce dernier héritier mâle des Montferrat était abbé de Bremida et évêque de Casale lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession de son neveu, Boniface VI. Il déposa l'habitué ecclésiastique, épousa en 1533 Julie, princesse de Naples, et mourut peu après d'une attaque d'apoplexie. Le marquisat passa alors au marquis de Mantoue, Frédéric II de Gonzague, qui avait épousé la fille de Guillaume IX.

MONTFERRIER (Alexandre-André-Victor SARRASIN DE), mathématicien et publiciste, né à Paris le 31 août 1792, mort en mars 1863. Il s'occupa d'abord des chimères du magnétisme animal, en rechercha les rapports avec les lois de la physique et de la physiologie, fonda, pour propager les théories de Mesmer, les *Annales du magnétisme animal* (1814), dont il rédigea presque seul les premiers volumes, prit part à l'établissement de la Société parisienne du magnétisme et publia, sous le pseudonyme de *Laussane*, les *Éléments du magnétisme animal* (Paris, 1818, in-8°) ; *Des principes et des procédés du magnétisme animal* (Paris, 1819, 2 vol. in-8°), etc., ouvrages destinés à propager ses idées. Un peu plus tard, Montferrier, qui avait pris part à la rédaction de divers journaux défendant les idées libérales, fonda l'*Ultra*, puis l'*Oracle français* (1820), feuilles dont l'existence fut des plus éphémères, l'*Ère nouvelle* (1831), et devint, par la suite, gérant du *Moniteur parisien*. Montferrier a donné depuis des ouvrages sérieux et utiles, parmi lesquels nous citerons son *Dictionnaire des sciences mathématiques pures et appliquées* (1834-1840, 3 vol. in-4°) ; un *Cours élémentaire de mathématiques pures* (1835, 2 vol. in-8°) ; un *Précis de physique et de chimie* (1839) et un *Dictionnaire de marine* (1842, in-8°). Il avait entrepris, en 1856, une *Encyclopédie mathématique* d'après les idées de son beau-frère, le mathématicien polonais Wronski ; mais le premier volume seul a paru.

MONTFERRIER, INE s. et adj. (mon-ferrin, i-ne). Geogr. Habitant de Montferrier ; Qui appartient à Montferrier ou à ses habitants : Les MONTFERRIERS. La population MONTFERRIER.

— s. f. Chorégr. Danse italienne : Danser la MONTFERRIERE. Air sur lequel cette danse s'exécute : Jouer la MONTFERRIERE.

MONTFRET (Raoul DE), écrivain ascétique français, né à Montfret, village près de Bayeux, mort vers 1520. Tout ce qu'on sait de lui c'est qu'il fut docteur en théologie. Il a composé quelques ouvrages extrêmement rares et fort recherchés pour leur ancienneté par les bibliophiles. C'est à ce titre que nous citerons : *Tractatus de vera, reali atque mirabili existentia totius Christi* (Paris, 1481, in-fol.), trad. en français ; *Exposition de l'oraison dominicale* (Paris, 1485, in-4° goth.) ; le *Guidon ou Gouvernement des gens mariés, traité singulier du saint sacrement, état et fruit du mariage* (Paris, sans date, in-4° goth.), écrit en rimées.

MONTFLEURY (Zacharie JACOB, dit), comédien et auteur dramatique français, né en Anjou vers 1601, mort à Paris en 1667. Il avait reçu d'une bonne instruction et était pénétré de la gloire de Guise, lorsque, s'étant pris de passion pour le théâtre, il résolut de se faire comédien. Dans ce but, il se rendit en province et se fit admettre dans une troupe ambulante, sous le nom de *Montfleury*. Le talent dont il fit preuve dans les rôles tragiques et comiques lui valut d'être engagé dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne vers 1637. Montfleury devint rapidement le favori du public et remplit avec talent les premiers rôles. Ce fut lui qui eut l'honneur de créer le rôle du Cid et celui du jeune Horace. Le car-

dinal de Richelieu l'avait pris en telle affection que, lorsque Montfleury épousa Jeanne de La Chalpe, il voulut que la noce se fit dans sa maison de Ruel. Cet acteur jouait le rôle d'Oreste dans la tragédie d'*Andromaque*, lorsqu'il tomba malade et mourut en quelques jours. On a de lui une tragédie fort médiocre, la *Mort d'Andromache*, qui fut jouée et imprimée en 1647 (in-4°).

MONTFLEURY (Jeanne DE LA CHALPE, dame), comédienne française, femme du précédent, née en 1614, morte à Paris en 1683. Elle était veuve du comédien Pierre Rousseau lorsque l'acteur Montfleury l'épousa en 1638. Jolie, spirituelle, distinguée, elle résolut de suivre la carrière du théâtre, reçut des leçons de déclamation de son second mari et débuta au théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Grâce à sa diction correcte, à sa voix sympathique, à son naturel et à sa verve, elle devint une des actrices les plus applaudies de ce théâtre, auquel elle resta attachée jusqu'en 1667. Elle prit alors sa retraite et reçut une pension de 1,000 livres.

MONTFLEURY (Antoine JACOB, dit), auteur dramatique, fils des précédents, né à Paris en 1640, mort à Aix en 1685. Après avoir fait de très-bonnes études, il fut reçu avocat en 1660 ; mais, au lieu de suivre la carrière du barreau, il se fit auteur dramatique et débuta, cette même année, par une comédie en un acte, intitulée le *Mariage de rien*. En 1665, il épousa Marguerite de Soulas, fille du comédien Floridor, et continua à faire représenter des comédies, dont l'une, la *Femme juge et partie* (1669), obtint un succès tel qu'il balança celui du *Tartuffe*. Colbert, qui l'avait pris en amitié, lui proposa d'entrer dans la finance et l'envoya, en 1678, en Provence pour recouvrer des sommes que le parlement d'Aix devait au roi ; Montfleury s'acquitta honorablement de cette mission délicate, il allait retourner à Paris pour remplir un emploi élevé dans les fermes, lorsqu'il mourut d'une hydropisie. Montfleury était instruit, spirituel et parlait parfaitement l'espagnol. Ses comédies, écrites en vers faciles et bien tournées, abondent en traits heureux, en images vives et piquantes, en idées originales ; mais le choix des sujets et même des expressions y blesse trop souvent la décence et en rendraient aujourd'hui la représentation impossible. Une seule de ses pièces est restée au répertoire, la *Femme juge et partie*, en cinq actes, qui fut réduite en trois actes par Onésime Leroy et qui, depuis 1821, a été jouée, à diverses reprises, sous cette forme au Théâtre-Français.

Outre les deux pièces précitées, on lui doit : les *Bêtes raisonnables*, en un acte (1661) ; le *Mari sans femme*, en cinq actes (1663), pièce pleine de verve piquante ; *Impromptu de l'hôtel Condé*, en un acte (1663) ; *Thyrabule*, en cinq actes (1663) ; *L'École des jaloux* ou le *Cocu volontaire*, en trois actes (1664) ; *L'École des filles*, en cinq actes (1666) ; le *Procès de la femme juge et partie*, en un acte (1669) ; le *Gentilhomme de Beaune*, en cinq actes (1670) ; la *Fille capitaine*, en cinq actes (1672) ; *L'Ambigu-Comique* ou les *Amours de Didon et d'Énée*, en trois actes (1673), tragédie mêlée de trois intermèdes comiques ; le *Poète comédien*, en cinq actes (1674), avec deux intermèdes en prose ; *Trigaudin ou Martin Brailard*, en cinq actes (1674) ; *Crispin gentilhomme*, en cinq actes (1677) ; la *Dame médecin*, en cinq actes (1678) ; la *Dupe de soi-même*, en cinq actes, comédie qui n'a pas été représentée. Sauf les *Bêtes raisonnables*, les pièces de Montfleury ont été réunies en un recueil publié à Paris (1705, 2 vol. in-12 ; 1739, 3 vol. in-12 ; 1774, 4 vol. in-12). Cette dernière édition est la plus complète.

MONTFLEURY (Jean LE PETIT DE), poète français, né à Caen en 1698, mort dans la même ville en 1777. Il se fit connaître par un grand nombre d'odes et de poésies diverses, et devint membre de la Société des belles-lettres de Caen. On a de lui : *Ode au cardinal de Fleury* (1727) ; la *Prise de Berg-op-zoom*, poème (1747) ; *Grandeur de Jésus-Christ*, poème en quatre chants (1752) ; *Essai sur l'instruction morale, politique et chrétienne* (Caen, 1755, in-8°) ; la *Mort justifiée*, poème (1761, in-8°), etc. — Son frère, l'abbé de MONTFLEURY, chanoine de Bayeux, mort en 1758, a laissé des *Lettres curieuses et instructives à un Père de l'Oratoire* (1728, in-8°).

MONTFORT, bourg de France (Landes), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. E. de Dax, sur la rive gauche du Louts ; pop. aggl., 550 hab. — pop. tot., 1,657 hab. Commerce de céréales, vins, résine, bestiaux. Restes de l'ancien mur d'enceinte.

MONTFORT-L'AMARU, ville de France (Seine-et-Oise), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. N.-O. de Rambouillet ; pop. aggl., 1,363 hab. — pop. tot., 1,516 hab. Commerce de grains, chevaux, bois et bestiaux. Cette petite ville est agréablement bâtie en amphithéâtre sur un coteau dont une petite rivière baigne le pied. Sur un mamelon escarpé qui domine la ville se dressent les restes du château des anciens comtes de Montfort, dont le nom occupe si souvent l'histoire pendant les trois premiers siècles de la dynastie des Capets (v. plus loin). L'église paraît remonter au XII^e siècle, mais elle a été remaniée depuis. On y voit des vitraux du XVII^e siècle. La porte Bardou, qui fait face à l'église, semble avoir été la

premier ouvrage extérieur du château; elle est cintrée et probablement antérieure au ^{xiii} siècle. Sur deux des côtés du cimetière, qui est le préau d'un ancien couvent, règnent d'élégantes galeries en arcades. Ce cimetière a, dit-on, inspiré à Cicéri son beau décor du troisième acte de *Robert le Diable*. Montfort-l'Amaury n'était qu'une bourgade, lorsque vers 996 Guillaume de Hainaut la fortifia et y éleva un château fort qui soutint divers sièges, notamment en 1097, du temps de Simon II de Montfort, et devint un des plus célèbres de l'Île-de-France. Il appartenait, depuis le règne de Louis XIV, à la famille de Luynes lorsque éclata la Révolution. Il fut alors vendu moyennant 1,200 livres d'assignats. Rappelons qu'à cette même époque Montfort-l'Amaury changea son nom féodal contre le nom républicain de Montfort-le-Brutus. Aujourd'hui, les ruines du château attestent quelles furent jadis sa force et sa magnificence. Deux tours sont encore debout; les assises des murs ont plus de 3 mètres d'épaisseur. Les sculptures des portes et les modillons de leur couronnement appartiennent à l'architecture gothique et en sont de brillants échantillons. Entre les ruines déblayées, l'édilité a fait créer une promenade charmante d'où l'on domine les alentours, avec la petite ville de Montfort-l'Amaury à ses pieds.

MONTFORT-SUR-MEU, ville de France (Ile-et-Vilaine), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 23 kilom. O. de Rennes, au confluent du Meu et du Garçin; pop. aggl., 1,487 hab. — pop. tot., 2,343 hab. L'arrond. comprend 5 cantons, 46 communes et 60,752 hab. Tribunal de 1^{re} instance; justice de paix. Elève de bestiaux, tanneries, chapellerie. Commerce de fil, toiles, bois, beurre, bestiaux et cuirs. En l'an III, la ville changea son nom de Montfort-la-Cane contre celui de Montfort-la-Montagne, avant de recevoir son appellation actuelle. Montfort était jadis entourée de remparts très-élevés, flanqués de tours avec mâchicoulis; l'une des portes existe encore; elle abrite le beffroi communal. De l'abbaye de Saint-Jacques, fondée vers le milieu du ^{xiii} siècle par Raoul II, sire de Montfort, il ne reste que la façade occidentale de l'église. L'ancienne léproserie Saint-Lazare a été transformée en ferme; mais la chapelle, qui existe encore, renferme une curieuse tombe du ^{xiv} siècle. La tour qui sert de prison a été construite de 1440 à 1480. A l'E. de la ville sont les restes d'anciens thermes, consistant en deux bassins contigus, dont l'un a été défoncé pour agrandir le jardin dans lequel il se trouve. Près de Montfort, on voit sur le bord d'un ruisseau les ruines du tombeau du célèbre Merlin, dit l'Enchanneur, personnage singulier, sur lequel la crédulité populaire a débité tant de choses ridicules et extravagantes. Près de ce tombeau était la fameuse fontaine de Jouvence, tant célébrée par les poètes. Cette fontaine, autrefois entourée de pierres colossales et d'une plantation de chênes, a été fort dégradée; ce qu'elle offre aujourd'hui de plus remarquable est un petit escalier tournant, taillé dans le roc, pour y descendre du sommet de la montagne qui la domine. Dans la forêt de Montfort, située au midi de la ville, on trouve un menhir renversé, de 3m,55, ombragé par un chêne magnifique. Dans cette même forêt, on voit un autre chêne, dit chêne du Vendeur, parce que c'était sous son ombrage qu'on se réunissait pour les adjudications des coupes de bois de la forêt. Cet arbre, d'une grosseur prodigieuse, ne compte pas moins de six siècles d'existence; il mesure à sa base 9m,50 de circonférence.

Les vestiges d'une vaste enceinte que l'on aperçoit à l'O., au N. et à l'E. de la ville, quelques vestiges d'anciennes fortifications militaires, quelques fragments de constructions romaines, les thermes dont nous avons déjà parlé, portent à croire que Montfort-sur-Meu a été bâti par les Romains. D'après la chronique anglaise, cette ville fut sacagée et détruite en 1091. Sous le règne de Charles V, le duc de Bretagne ayant fait alliance avec les Anglais, Duguesclin assiégea et prit Montfort. Le roi d'Espagne mit garnison dans cette ville et en fit reconstruire les fortifications. Pendant que tous les vilains d'alentour étaient occupés aux travaux de reconstruction, une jeune fille, qui était venue apporter à son père sa nourriture journalière, fut enlevée par le capitaine commandant le château et placée dans la grande tour qui sert actuellement de prison. Peu après le bruit se répandit que cette jeune fille avait été transformée en cane par l'intercession de Saint-Nicolas et qu'elle s'était envolée dans l'étang voisin. Cette histoire populaire fut la cause du surnom de la Cane donné pendant longtemps à la ville. Cette ville a donné son nom à une famille qui remonte par titres au milieu du ^{xiv} siècle. Elle avait pour chef, en 1412, Jean de Montfort, seigneur de Kerfoulay, qui épousa Anne, dame de Laval, de Vitre, de Gavre, etc., fille de Gui, seigneur de Laval, et de Jeanne de Laval, dame de Châtillon-en-Vendais, à la condition qu'il prendrait, lui et ses successeurs, le nom et les armes de Laval.

MONTFORT-SUR-RISLE, bourg de France (Eure), chef-lieu de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Pont-Audemer, sur la Risle et le ruisseau de Cahaignes; pop. aggl., 469 hab. — pop. tot., 546 hab. Papeterie. Ce bourg

doit son origine à une antique forteresse dans la construction de laquelle entrent des débris de l'époque romaine et que Milon Crispin, au ^{xiii} siècle, nommait déjà *Vetus Castrum*. Au commencement du ^{xiii} siècle, Hugues III de Montfort compléta ce château où le comte de Blois construisit sur de nouvelles bases. Dans la lutte qui eut lieu entre Guillaume Cliton et Henri I^{er}, roi d'Angleterre, Hugues IV, ayant pris part pour Guillaume, en fut puni par la confiscation de ses biens, et le château de Montfort ne resta en possession des comtes que sous Robert, fils de Hugues. Lorsque Philippe-Auguste confisqua les biens des comtes de Montfort pour les punir de leur fidélité à Jean sans Terre, la forteresse avait été en grande partie démolie par les Anglais. Les rois de France donèrent pourtant ces ruines en fief et réédifièrent la chapelle, qui devint un lieu de pèlerinage célèbre et porta le nom de chapelle royale jusqu'en 1750, année de sa destruction. La forteresse de Montfort, à laquelle les chroniques de l'époque donnent l'épithète de *validissimum* (formidable), offrait un vaste ensemble de constructions, remarquables du S.-O. au N.-O. et protégées au N.-E. et à l'E. par deux énormes fossés. Un autre fossé cernait l'enceinte intérieure. Le système de défense était complété par des murailles de 2 mètres d'épaisseur, six tours, dont trois n'existent plus, et le donjon aujourd'hui dépourvu. « Depuis plus de six siècles, dit M^{me} Philippe Lemaître (*Bulletin monumental*), c'est à peine si chaque siècle a vu se détacher quelques pierres du haut des murs de ce formidable château. La main des hommes a seule continué la dévastation commencée par Jean sans Terre; on a enlevé à peu près toutes les pierres au fur et à la mesure qu'on en a eu besoin pour les constructions du bourg. Une seule tour a conservé son parement de pierre à l'extérieur; aussi, comme pour le soustraire à toute nouvelle tentative de dégradation, un magnifique lierre l'a-t-il recouvert d'un épais manteau de feuillage, sous la brune verdure duquel il est presque impossible de le deviner. »

L'église paroissiale, fondée au ^{xii} siècle, a été souvent remaniée. La tour offre quelques détails du ^{xiii} siècle. On remarque à l'intérieur : un contre-retable du ^{xviii} siècle; un magnifique porte-chasse en bois sculpté; les statues de saint Pierre et de saint Paul et de plusieurs saints ou saintes, et un silex enchaîné à côté d'une statue de Notre-Dame de Pitié. Ce silex, dit une tradition, ayant été attaché par un seigneur de Montfort au cou de sa femme, qu'il voulait noyer, celle-ci, après être sortie saine et sauve de la Risle, grâce à la protection de Notre-Dame de Montfort, fit placer le silex et sa chaîne en ex voto dans l'église paroissiale.

MONTFORT-LE-ROTRU ou **MONTFORT-SUR-HUISNE**, bourg de France (Sarthe), chef-lieu de cant., arrond. et à 19 kilom. E. du Mans, sur un cotéau qui domine le cours de l'Huisne; pop. aggl., 630 hab. — pop. tot., 990 hab. Blanchisserie de fil; fabrication de canevas, chandelles, toiles. Beau château de Montfort-le-Rotrou, reconstruit en 1820, dans le style italien.

MONTFORT, ancienne et illustre famille, qui descend des premiers comtes de Hainaut et dont on peut suivre les traces jusqu'au milieu du ^x siècle. Elle avait pour chefs dans la seconde moitié du siècle suivant Simon, seigneur de Montfort, dans le Mantois, (aujourd'hui Seine-et-Oise), qui suivit le roi Henri I^{er} au siège de Châteaufort-en-Thimerais, en 1058. De cette maison, dont le membre le plus célèbre est Simon de Montfort qui lutta contre les comtes de Toulouse, sont sortis les comtes de Leicester, de Nole, de Castres et les seigneurs de Thoron. Les membres les plus connus de cette maison sont les suivants :

MONTFORT (Simon, comte de), capitaine du ^{xiii} siècle, dont le nom est attaché à l'odieuse expédition contre les albigeois, né dans la seconde moitié du ^{xiii} siècle, mort devant Toulouse en 1218. Il se croisa avec Thibaut V, comte de Champagne, arriva en 1203 en Palestine, où il se signala dans plusieurs combats. A son retour en France, il fut choisi par les barons catholiques pour commander la croisade contre les hérétiques du Midi, auxquels on a donné le nom d'*Albigéens*, et qui avaient pour chef Raymond VI, comte de Toulouse (1208). Dans cette guerre du Nord contre le Midi, Montfort se signala par une grande valeur, mais aussi par une cruauté et une perversité dont le souvenir n'est pas encore évanoui dans les contrées qui en ont été le théâtre. Les massacres de Beziers, où 60,000 personnes furent égorgées, le pillage de Carcassonne et de Lavaur, la dévastation d'une partie du Languedoc sont restés dans l'histoire pour attester les fureurs du fanatisme religieux. Il faut ajouter que le zèle catholique de ces croisades était simulé par l'espoir de s'enrichir des dépouilles des vaincus. Après avoir vaincu à Muret (1213) Raymond VI et Pierre II d'Aragon, son allié, qui fut tué après avoir fui des prodiges de valeur, Montfort se vit adjuger les États du comte de Toulouse, fut confirmé dans cette possession par le pape Innocent III et rendit foi et hommage à Philippe-Auguste, qui lui donna l'investiture du comté. Poursuivant alors ses conquêtes, le terrible et exécré Simon s'empara de Nîmes, força le comte de

Valentinois à le reconnaître et soumit à son autorité, en 1214, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, etc. On vit alors presser tout le midi de la France lui obéir sans résistance, et le concile de Latran l'investit de tous les pays dont il s'était emparé par les armes, sauf les comtes de Foix et de Comminges. Devenu maître de Toulouse, il montra moins de ferocité que d'habitude en refusant à l'évêque Foulques de brûler et de saccager cette ville, dont il fit seulement raser les fortifications, puis il s'attacha à faire régner, afin d'y affermir son pouvoir, l'ordre et la tranquillité dans les contrées qu'il avait si cruellement ravagées. Pendant ce temps, Raymond et son fils s'étaient retirés en Provence, où ils avaient été accueillis avec enthousiasme et où les rois d'Angleterre et d'Aragon leur envoyèrent des secours. En 1216, le fils du comte de Toulouse se présenta devant Beaucaire, qui s'empressa de lui ouvrir ses portes, et Montfort essaya vainement de reprendre cette ville. Voyant les troupes du jeune comte Raymond s'accroître sans cesse de nouvelles recrues, Simon régna à Toulouse, où il lui fallut entrer de force, réduisit les habitants au désespoir par ses cruelles exactions, assiégea ensuite le château de Montgriener, appartenant au comte de Foix, porta la guerre sur la rive droite du Rhône pour s'opposer aux progrès du jeune comte Raymond et força le comte de Valentinois, Aymar de Poitiers, qui s'était joint à ses ennemis, à lui demander la paix. Ayant appris sur les entrefautes que Raymond était rentré à Toulouse au milieu des acclamations universelles et s'y était fait reconnaître comme souverain, Montfort se hâta de revenir sur ses pas (1217). Repoussé avec perte dans une dernière attaque, il se vit contraint de faire le siège de la ville. Depuis neuf mois il faisait des efforts inutiles pour s'en emparer lorsque, en voulant refouler une sortie des Toulousains, il fut atteint à la tête par une pierre lancée par une machine de guerre et tué sur le coup. Simon de Montfort joignait à une belle figure une taille imposante. Son habileté dans tous les exercices militaires était extrême, et il possédait toutes les qualités qui font le grand capitaine. Intrepide dans le danger, persévérant dans ses entreprises, actif et prudent, il savait par son éloquence et par ses manières prévenantes amener à ses résolutions ceux qui s'y montraient contraires. Son apparente austerité de mœurs, son zèle ardent pour le catholicisme, l'ardeur qu'il mit à exterminer les hérétiques le firent surnommer le *Marcheur de son siècle* et regarder comme le principal soutien de l'Eglise. Mais ce héros des catholiques du ^{xiii} siècle avait des défauts faits pour annihiler les plus belles qualités. Ambitieux, irritable et vindicatif, il avait une soif démesurée de pouvoir et de grandeur, à laquelle il sacrifiait tout. Ses traits de perfidie, ses manques de foi, d'atrocités crues contre les infortunés albigeois, le sac et l'incendie de plusieurs villes, des actes de violence inouïs ont imprimé à sa mémoire une tache ineffaçable.

MONTFORT (Amaury, comte de), fils du précédent, comte de France, né en 1192, mort en 1241. Il hérita des prétentions de son père sur le comte de Toulouse. En 1219, aidé par le fils du roi Philippe-Auguste, il recommença la guerre et fit égorger cinq mille personnes dans Marmande. Mais, abandonné à ses propres forces par la retraite du jeune prince, il ne put se maintenir contre Raymond VII, comte de Toulouse, et il se vit contraint, en 1224, d'abandonner la proie qu'il convoitait en faisant cession de ses prétendus droits au roi Louis VIII. En 1231, saint Louis le nomma comte de la terre sainte. Il mourut au retour de cette expédition dans la ville d'Otrante.

MONTFORT (Simon de), comte de Leicester, frère du précédent, né en France vers 1206, tué à la bataille d'Evesham en 1265. Il alla s'établir en Angleterre vers 1236; il y fut bien accueilli par le roi Henri III, qui lui accorda le titre de comte de Leicester, le nomma sénéchal de Gascogne et lui donna sa sœur en mariage. Dans son gouvernement de Gascogne, Montfort se conduisit avec un tel despotisme, qu'il souleva tout le pays contre lui et fut obligé de se retirer après avoir versé des torrents de sang. Disgracié par Henri III, il conspira avec les barons anglais et arracha au monarque l'acte nommé *statut d'Oxford* (1258), qui mettait toute l'autorité entre les mains des seigneurs. Pendant plusieurs années, Leicester exerça un pouvoir presque absolu. Henri III tenta de secouer ce joug, fut vaincu à Lewes (1264) et forcé de souscrire un traité ignominieux. Son puissant rival ne garda plus alors aucune mesure et abusa tellement de son autorité, qu'il arma contre lui ses anciens alliés, la noblesse et le clergé. Craignant un soulèvement, il chercha un appui dans la classe inférieure de la nation et convoqua (1265) un parlement, où on vit figurer, pour la première fois, des représentants des bourgeois. Quels que fussent ses motifs en faisant cette innovation, on ne peut disconvenir que c'est à lui que la constitution anglaise doit ce progrès qui fut l'origine de la Chambre des communes. Toutefois, l'admission *legale* des communes dans le Parlement n'eut lieu que sous Edouard I^{er}, par un *writ* royal rendu en 1295. Le Parlement convoqué

par Leicester ne remédia pas à l'anarchie où était plongé l'Etat. Le roi d'Angleterre et son fils Edouard étaient comme prisonniers de leur puissant ennemi qui aspirait, dit-on, au trône. Enfin, le prince Edouard parvint à s'échapper et leva l'étendard royal; Mortimer, Gloucester et un grand nombre de barons se joignirent à lui et commencèrent la guerre contre l'audacieux étranger devenu plus puissant que les seigneurs anglais et que le roi lui-même. Leicester fut vaincu à la bataille d'Evesham (1265) et tué pendant l'action avec Henri, son fils aîné, et la plupart des barons de son parti. Son corps fut mutilé, coupé par morceaux, et on envoya sa tête à la femme de Mortimer, son implacable ennemi. Montfort se déshonora par sa violence, sa rapacité, sa tyrannie, mais on doit reconnaître, dit M. Dezob, qu'il possédait le grand talent de gouverner les hommes, de conduire les affaires, et qu'il était aussi habile général que politique profond. Son ambition, quoique sans bornes, puisqu'il ne craignait pas d'aspirer au trône, suivant le témoignage des auteurs contemporains, n'était au-dessus ni de son courage ni de son génie. Dans un temps où les étrangers étaient abhorrés en Angleterre, il sut obtenir, quoique né en France, une autorité absolue sur le peuple, sur le clergé, et vit les plus fiers barons seconder ses vues. »

MONTFORT (Gui de), seigneur de La Ferté-Alepis et de Castres, frère de Simon de Montfort, le bourreau des albigeois, mort en 1229. Après avoir suivi Philippe-Auguste en Palestine et s'être distingué aux sièges de Saint-Jean d'Acre et de Jaffa (1191), il devint le lieutenant de son frère pendant la croisade contre les albigeois, reçut de lui la possession de Castres et des conquêtes qu'il fit dans le diocèse d'Albi, et fut tué d'un coup de flèche en assiégeant le château de Vareilles, près de Pamiers.

MONTFORT (Philippe de), seigneur de Castres et de La Ferté-Alepis, fils du précédent, mort en Palestine dans la seconde moitié du ^{xiii} siècle. Il reçut de saint Louis, en 1229, l'investiture de la seigneurie de Castres, suivit ce monarque à la croisade en 1250, se distingua à la bataille de Mansourah et tomba, en même temps que Louis IX, entre les mains des Sarrasins. Par la suite, il continua à guerroyer contre les infidèles, contribua à la prise de Balinas et reçut en partage cette ville, qui fit partie d'une principauté ayant Tyr pour capitale. Philippe, qui était veuf d'Eleonore de Courtenay, fille de l'empereur de Constantinople, épousa en secondes nocces Marie d'Antioche, se fixa alors dans sa principauté de Tyr et y termina sa vie.

MONTFORT (Philippe de), seigneur de Castres, fils du précédent, mort en 1270. Pendant que son père suivait Louis IX à la croisade, il fut chargé de gouverner la seigneurie de Castres, soutint quelques guerres contre ses voisins, se lia avec Charles d'Anjou, accompagna ce prince en Italie lorsqu'il alla conquérir le royaume de Naples et fut récompensé de la part brillante qu'il avait prise à la bataille de Benevento (1266) par le titre de vice-roi d'Italie. Quelques années après, il prit part à la seconde et malheureuse croisade entreprise par saint Louis, montra la plus grande valeur à la bataille de Hattin et mourut de la peste peu après le roi.

MONTFORT (Jean de), duc de Bretagne. V. JEAN IV.

MONTFORT (Antoine de), peintre hollandais, seigneur de Blockland, né à Moriamen en 1532, mort à Utrecht en 1583. Il descendait de la famille des Montfort de France. Sous la direction du portraitiste Henry Asserius et du célèbre Franz Flore, il fit de rapides progrès, devint un peu de temps un artiste habile, visita une partie de l'Allemagne et la France, se fixa en 1551 à Delft et s'y maria. En 1572, il se rendit en Italie et, de retour dans sa patrie, il alla habiter Utrecht, où il passa le reste de ses jours. Les ouvrages de ce remarquable artiste se recommandent par la largeur du dessin, l'élégance des contours, la science du nu, le goût dans l'arrangement de la composition, la noblesse des airs de tête, sa manière libre et moelleuse rappelle celle de son second maître, sa couleur est vigoureuse et pleine d'harmonie, et l'on voit dans ses œuvres qu'il peignait toujours d'après nature. La plupart de ses tableaux, consistant en grandes compositions historiques et religieuses, ont été détruits pendant les guerres qui ont ravagé la Flandre et la Hollande; mais plusieurs ont été gravés par Goltzius. On cite de lui : la *Passion*, à Dordrecht; la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, à Gouda; l'*Annunciation*, l'*Assomption*, la *Naissance de Jésus*, à Utrecht.

MONTFORT (Gratien BORNEY), plus connu sous le nom de Gratien de), capucin et écrivain religieux français, né à Montfort (Crauche-Comte) vers 1570, mort à Salins en 1650. Il se distinguait comme théologien, comme prédicateur, et devint provincial de son ordre en 1618. On a de lui : la *Tarentule du guenon de Genève* (Saint-Mihiel, 1620, in-8°), contre un capucin qui était allé embrasser le calvinisme à Genève; *Aratomia philosophica ex Aristotele* (Anvers, 1620, in-8°).

MONTFORT (Alexandre), compositeur français, né à Paris en 1803, mort dans la même

ville en 1856. Il fit ses études musicales au Conservatoire. Lauréat au concours de composition de l'Institut en 1830, il visita l'Italie, puis, à son retour à Paris, se fit connaître par des ouvertures et des compositions de divers genres exécutées dans les concerts. En 1837, il donna, à l'Opéra, le ballet de la *Châle métamorphosé en femme*. Deux ans après, il fit jouer à l'Opéra-Comique *Polichinelle*, jolie partition en un acte. Vinrent ensuite la *Jeunesse de Charles-Quint* (1841); *Sainte Cécile* (1844); la *Charbonnière* (1845); *L'ombre d'Argentine* (1853) et enfin *Deucalion* et *Pyrrha*, opéra-bouffe (1855). Ces partitions, aussi élégantes que correctes, ne méritent point l'oubli dans lequel les laissent languir les directeurs des scènes lyriques. *L'ombre d'Argentine*, *Deucalion* et *Pyrrha*, compositions fraîches et délicates, égayées par un sourire sans grimace, figureraient avec honneur au répertoire de l'Opéra-Comique à côté de *Gil-les ravisseur*, *Bonsoir monsieur Pantalon* et *L'eau merveilleuse*. Les partitions réellement bouffes sont assez rares dans la musique française pour qu'on ne néglige point les riants fleurs mélodiques qui éblouissent leur gai parfum dans l'œuvre de Montfort.

MONTFRAC (ORDRE DE). V. MONTVOIE (ordre de).

MONTFRIN, bourg et commune de France (Gard), cant. d'Aramon, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Nîmes, sur le Gardon; pop. aggl., 2,278 hab. — pop. tot., 2,476 hab. Récolte et commerce de chaux, oignons renommés. Château terminé par Mansart et flanqué d'une tour du XII^e siècle, qui fut autrefois partie d'une maison de templiers. Beau pont suspendu sur le Gardon.

MONTGAILLARD (Pierre de FAUCHERAN DE), poète français, né à Nyons (Dauphiné) dans le XVI^e siècle, mort vers 1605. Il suivit la carrière des armes, fit plusieurs campagnes sur terre et sur mer, sans obtenir l'avancement qu'il espérait, et employa ses loisirs à composer des chansons, des stances, des couplets satiriques et burlesques, etc., à chanter les rigueurs vraies ou supposées d'une dame qu'il appelle Claire ou Flaminde. Ses *Œuvres poétiques*, recueillies et publiées après sa mort par Vital (Paris, 1606, in-12), sont d'une extrême médiocrité.

MONTGAILLARD (Bernard de PERCIN DE), fameux ligueur, connu surtout sous le nom de *Petit-Foilliant*, né dans le Languedoc en 1563, mort en 1628. Il entra dans l'ordre des hospitaliers et se fit une grande réputation comme prédicateur. Il embrassa le parti de la Ligue avec un zèle frénétique et se signala parmi les prédicateurs qui soulevèrent les Parisiens contre Henri III. On le vit, dit-on, courir les rues, une hache d'armes à la main, dans un accoutrement dont les spirituelles moqueries de la *Satire Ménippée* ont peut-être exagéré le ridicule. Après la réduction de Paris, il se réfugia à Rome, entra dans l'ordre de Cîteaux, et devint prédicateur de l'archiduc Albert, puis abbé de Nivelles et d'Orval, où il mourut. Il reste de lui : *L'oraison funèbre de l'archiduc Albert* (Bruxelles, 1622, in-4°) et un pamphlet contre Henri III, d'une violence qui devrait être inconnue aux ministres de l'Evangile; ce pamphlet a pour titre : *Réponse à une lettre qui lui avait été écrite par Henri de Valois, en laquelle il lui remontre chrétiennement et charitablement ses fautes et l'exhorte à la pénitence* (1589, in-4°).

MONTGAILLARD (Jean-Jacques de PERCIN DE), dominicain français de la famille du précédent, né à Toulouse en 1633, mort en 1711. Il a laissé un curieux ouvrage intitulé : *Monumenta conventus Tolosani ordinis FF. predicatorum* (Toulouse, 1693, in-fol.), dans lequel il relate les hauts faits de l'inquisition dans le midi de la France et raconte notamment, avec une sorte de complaisance, comment « les bons Pères vont dîner joyeusement après avoir fait brûler devant eux une femme hérétique, bénissant Dieu de ce qui vient de se passer pour l'exaltation de la foi et la gloire de saint Dominique. »

MONTGAILLARD (Pierre-Jean-François de PERCIN DE), prélat français, parent du précédent, né à Toulouse en 1633, mort à Saint-Pons-de-Tomières. Son père, le baron de Montgaillard, avait été décapité sous Louis XIII pour avoir rendu la place de Brême (Milanais), dont il était gouverneur. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il prit le grade de docteur en Sorbonne, fut nommé évêque de Saint-Pons en 1664, adopta les idées jansénistes, fut du nombre des dix-neuf prélats qui envoyèrent en 1667 une lettre à Clément IX pour défendre les évêques d'Aleth, de Pamiers, d'Angers et de Beauvais dans l'affaire du formulaire, et dénonça en 1677 à Innocent XI la morale relâchée des jésuites. Ce prélat était très-versé dans les antiquités ecclésiastiques. Parmi ses écrits, nous citons : *Lettres à l'évêque de Toulon sur le rituel d'Aleth* (1678); *Du droit et du pouvoir des évêques de régler les offices divins dans leurs diocèses* (1686, in-4°), et des *Lettres* adressées à Fénelon, lesquelles furent condamnées par un bref de Clément XI (1710).

MONTGAILLARD (Maurice-Jacques ROQUES), connu sous le nom de comte DE, intrigant politique et pamphlétaire, né près de Toulouse en 1761, mort en 1841. Après avoir fait comme sous-lieutenant la guerre d'Amé-

rique, il revint en France en 1783, quitta le service au commencement de la Révolution, se rendit à Paris, où il mena joyeuse vie, et, comme il était sans conviction et sans principes, astucieux et cupide, il chercha les moyens de satisfaire ses passions déordonnées dans le métier lucratif d'agent secret et d'espion politique. En 1791, Louis XVI l'envoya auprès de la gouvernante des Pays-Bas, pour assurer cette princesse que tous les actes du roi en faveur de la constitution n'avaient pour objet que de gagner du temps jusqu'à ce que les armées étrangères vinsent le délivrer. Emigré après le 10 août 1792, Montgaillard fut employé par Louis XVIII à préparer la trahison de Pichegru et chargé de plusieurs autres missions dans lesquelles il fit preuve de beaucoup d'habileté. Il parvint à gagner l'entière confiance de ce prince et celle du prince de Condé, puis les trahit en révélant leurs secrets, avec pièces à l'appui, à l'ambassadeur français Lallemand, se rendit en 1797 à Hambourg pour remettre au ministre plénipotentiaire Roberjot la correspondance des princes, revint en France après le 18 brumaire, fut enfermé pendant quelques mois à la prison du Temple pour y surprendre les secrets des prisonniers royalistes, s'attacha à découvrir les complices de Coudaoul et de Pichegru, et publia aux frais du gouvernement diverses brochures remplies de délations. En récompense de ses odieux services, il obtint de nombreuses gratifications, puis reçut une pension de 12,000 francs réduite plus tard à 6,000 francs et qu'il conserva jusqu'à sa mort sous tous les gouvernements, même sous Louis XVIII, dont il avait fait, dans une de ses brochures, un portrait injurieux. Montgaillard ne cessa, jusqu'à la fin de l'Empire, de composer des écrits politiques que le gouvernement faisait répandre à grand nombre. (V. la *France littéraire* de Quérard.) Ce qu'il avait fait pour Napoléon, il le fit pour les Bourbons, à partir de 1814. Lors du retour de Louis XVIII, il alla au-devant de ce prince jusqu'à Compiègne, eut avec lui une entrevue pendant laquelle il lui dit : « Votre Majesté a trop d'esprit pour ne pas m'avoir compris, » redevint l'agent de celui qu'il avait trahi et rédigea, à sa demande, diverses brochures. Montgaillard se vanta alors d'avoir contribué à la restauration de la monarchie, et il ne fut jamais mieux traité, à la grande surprise de ceux qui connaissaient son passé, que sous le règne de Louis XVIII. A partir de 1830, il cessa de s'occuper de politique. Son frère, l'abbé de Montgaillard, a dit sur lui cette parole caractéristique : « Il trahissait Dieu et son père pour de l'argent. » Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Etat de la France au mois de mai 1794* (Londres, 1794); *Nécessité de la guerre et danger de la paix* (La Haye, 1794); *Ma conduite pendant le cours de la Révolution française* (Londres, 1795); *Histoire secrète de Coblenz dans la révolution des Français* (Londres, 1795); *Mémoire concernant la trahison de Pichegru dans les années 1793-1794* (1804, in-4°); *De la France et de l'Europe sous le gouvernement de Bonaparte* (Lyon, 1804); *Mémoires secrets de Montgaillard pendant les années de son émigration* (Paris, 1804), brochure dans laquelle il fait un portrait peu flatteur de Louis XVIII; *Fondation de la quatrième dynastie ou dynastie impériale* (Paris, 1804); *Situation de l'Angleterre en 1811* (Paris, 1811); *Seconde guerre de Pologne* (Paris, 1812); *De la restauration de la monarchie des Bourbons et du retour à l'ordre* (1814), brochure à laquelle Louis XVIII fit lui-même plusieurs additions; *Clémence et justice* (1815); *Histoire de France depuis 1825 jusqu'à 1828* (Paris, 1829, 2 vol. in-8°); *Annales françaises ou Complément de l'Histoire de France publiée par l'abbé de Montgaillard* (1839), etc. On lui doit encore des *Mémoires politiques* (3 vol. in-8°), et des *Mémoires sur les affaires intérieures et extérieures de la France* (2 vol. in-8°).

MONTGAILLARD (Guillaume-Honoré ROQUES, dit l'abbé DE), frère du précédent, né au village de Montgaillard, près de Toulouse en 1772, mort en 1825. Il passa dans l'émigration avec son frère, suivit la même carrière d'intrigues, fut, comme lui, détenteur quelque temps au Temple sous le Consulat, et occupa, pendant l'Empire, un emploi dans les fourrages et les vivres de l'armée. Il s'est fait remarquer par une misanthropie et un cynisme dont il a laissé lui-même la peinture dans son testament. On y lit : « J'ai 8,000 francs de rente. A qui les léguerais-je ? A ma famille ? je la méprise. Au clergé ? je le déteste. Aux pauvres malades ? ils me dégoûtent. Mais, si je ne fais pas de testament, c'est le gouvernement qui sera mon héritier, et le gouvernement m'ennuie mille fois plus que tout le reste. Va donc pour les pauvres malades : ils ne me doivent pas de reconnaissance ; car si je teste en leur faveur, ce n'est qu'en haine de tous les autres. » Dans un accès de fièvre, il se jeta par la fenêtre et mourut sur le coup. On a de lui : *Revue chronologique de l'histoire de France depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères* (1820, in-8°), qui obtint beaucoup de succès, et *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825* (1826-1833, 9 vol. in-8°). Cet ouvrage, plein de révélations piquantes, vraies ou fausses, et qui souleva de nombreuses réclamations parmi les contemporains de toutes les opinions, fut en

grande partie rédigé par son frère, le comte de Montgaillard. — Un second frère du précédent, Xavier ROQUES, qui prit le titre de marquis de Montgaillard, émigra à la Révolution, servit dans l'armée des princes, fut emprisonné au Temple en 1799 et mourut vers 1840. Il ne parlait de ses frères qu'avec le plus grand mépris, bien que sa conduite eût été loin, dit-on, d'avoir été toujours honorable.

MONTGARNY (Jean-Baptiste-Tite HARMAND DE), médecin français, né à Verdun vers 1790, mort à Paris en 1823. Attaché successivement comme pharmacien à l'armée d'Espagne, puis à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris (1814), il passa son doctorat en 1818 et fit des cours de physique et de chimie appliquée à la médecine. Outre des articles insérés dans le *Dictionnaire des termes de médecine*, etc., et dans le *Journal universel des sciences médicales*, on lui doit : *Essai de toxicologie, considérée d'une manière générale dans ses rapports avec la physiologie hygiénique et pathologique* (Paris, 1818, in-8°).

MONTGELAS (Maximilien-Joseph GARNERIN, baron, puis comte DE), homme d'Etat allemand, né à Munich en 1759, mort dans la même ville en 1838. Lorsqu'il eut achevé ses études, il voyagea en France, fut nommé, après son retour en Bavière, conseiller aulique (1777), censeur des livres (1779), entra en relations pendant un voyage en Italie avec Charles II, duc de Deux-Ponts, dont il devint le chambellan, puis se lia d'amitié avec Maximilien-Joseph qui, devenu électeur palatin de Bavière en 1799, le nomma son ministre des affaires étrangères. A partir de ce moment, Montgelas exerça une grande influence sur la marche des affaires de l'Etat, prit part à plusieurs négociations dans lesquelles il se fit connaître comme un politique habile, joignit à son département en 1803 la direction des finances et prit en 1806 le portefeuille de l'intérieur. C'est alors qu'en pleine possession de la confiance du roi il put donner la mesure de ses qualités comme homme d'Etat et du libéralisme de ses idées par les réformes qu'il introduisit en Bavière. Il transforma l'organisation de la haute administration, supprima un grand nombre de sinecures, établit une répartition plus juste des impôts, restreignit les privilèges de la noblesse et du clergé, fit promulguer le fameux édit sur la noblesse, se montra l'adversaire implacable des jésuites, mit à la disposition du savant historien Lang tous les documents nécessaires pour écrire l'*Histoire des Jésuites de Bavière*, ouvrage qui porta le plus rude coup à l'influence de la société de Loyola en Allemagne, et reçut le surnom de *Pompha baron*. Les améliorations introduites par l'habile ministre lui suscitèrent de nombreux ennemis, mais il n'en persévéra pas moins dans la voie où il était entré. Il contribua beaucoup à amener Maximilien à s'allier avec la France, politique qui valut à ce prince le titre de roi, et à la Bavière, par le traité de Paris de 1810, un accroissement considérable de territoire. En récompense de ses services, Montgelas reçut en 1810 le titre de comte. Il conserva une grande influence sur les affaires de la Bavière jusqu'en 1814; à cette époque, le parti de la réaction, à la tête duquel se trouvait le prince de Wrede, l'emporta, et, après avoir négocié des engagements territoriaux avec l'Autriche, Montgelas dut donner sa démission. A partir de ce moment, il vécut dans la retraite. On a de lui une brochure intitulée : *Le Ministre comte de Montgelas sous le gouvernement du roi Maximilien* (1815, in-8°), dans laquelle il répond à des attaques dont il était l'objet.

MONTGERON, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Boissy-Saint-Léger, arrond. et à 13 kilom. N. de Corbeil, sur le chemin de fer de Paris à Lyon, dans une situation ravissante, à 1,478 hab. Nombreuses belles villas et châteaux avec terrasses, jardins, orangerie, eaux et bosquets.

MONTGERON (Louis-Basile CARRÉ DE), magistrat français, né à Paris en 1686, mort à Valence en 1754. Il était conseiller au parlement de Paris depuis 1711 lorsque, s'étant rendu au cimetière Saint-Médard pour juger par lui-même des prétendus miracles opérés sur le tombeau du diacre Paris, il fut tellement frappé par la vue des convulsionnaires, que la veille incrédule, il se déclara subitement convaincu (1731). Dès lors son zèle n'eut plus de bornes et les plus grandes extravagances trouvèrent en lui un patron intrépide. Exilé avec la chambre des enquêtes en 1732, il employa ses loisirs à écrire un grand ouvrage : la *Vérité des miracles opérés par l'intercession du diacre Paris* (1737, in-4°). Le roi, à qui il présenta cet écrit, le fit mettre à la Bastille, puis transférer à Viviers, où il mourut. Malgré le désaveu des évêques appelants et de plusieurs écrivains du parti janséniste, Montgeron trouva de nombreux défenseurs et son ouvrage donna lieu à de vives controverses.

MONTGISCARD, bourg de France (Haute-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Villefranche-de-Lauragais, sur le canal du Midi; 1,202 hab. Moulin à vapeur; tanneries. Commerce de cuirs. Belle église paroissiale.

MONTGLAT (François de PAULE DE CLERMONT, marquis DE), historien français, né à Turin, mort en 1675. Appelé par sa naissance

à figurer à la cour, il devint en 1643 maître de la garde-robe, puis il fit plusieurs campagnes pendant la guerre de Trente ans avec le grade de mestre de camp du régiment de Navarre. Sa mémoire était si bonne et son esprit si orné, qu'on l'avait surnommé *Montglat la Bibliothèque*. Il a laissé des *Mémoires*, publiés à Amsterdam (1727, 4 vol. in-12), dans lesquels, avec un style coulant et naturel, beaucoup d'ordre, de clarté et d'impartialité, il raconte les événements politiques et militaires qui se sont passés de 1635 à 1660. Michaud a réédité dans sa *Collection* ces mémoires intéressants et remplis de faits. — Son fils, Louis, comte DE CHEVRENY, né en 1644, mort à Paris en 1729, fut d'abord menin du grand dauphin, puis devint successivement ambassadeur, gouverneur du duc de Chartres et conseiller d'Etat.

MONTGOLFIER (Joseph-Michel), inventeur de l'aérostat dit *montgolfière*, né à Vidalon-lez-Annonay (Ardèche) le 26 août 1740, mort à Balaruc le 26 juin 1810. Son père exploitait une manufacture de papiers, qu'il avait étendue et perfectionnée et dont il vivait à l'aise au milieu de ses neuf enfants, de plusieurs parents et de ses ouvriers. Tous ces enfants montrèrent du goût pour les sciences, principalement pour la mécanique, mais deux d'entre eux seulement ont laissé un souvenir durable. Ce sont Joseph-Michel et Jacques-Etienne, qui, associés dans presque toutes leurs recherches, ne pourraient que difficilement être séparés par l'histoire.

Joseph, d'un caractère très-doux et très-moderne, mais très-indépendant, très-mobilité et très-enthousiasme, fit au collège d'Annonay d'assez mauvaises études, à la fin desquelles il entra dans la maison paternelle pour s'associer aux travaux de la manufacture. Mais son esprit avide de nouveautés lui faisait voir sur tous les points la possibilité de perfectionnements rarement approuvés par son père. Voulant jouir de plus de liberté, il alla fonder dans l'Isère la manufacture de papiers de Voiron, en société avec son frère Augustin.

Cette entreprise ne paraît pas avoir été bien prospère : Joseph non-seulement n'attendait généralement pas, pour faire des innovations, que l'expérience eût pu l'éclairer sur les avantages des nouveaux procédés que son esprit inventif lui suggérait; mais il se laissait à chaque instant détourner de l'objet de son commerce par des vœux et des projets qui n'y avaient plus aucun rapport; il était du reste assez confiant et assez peu habile pour qu'un de ses débiteurs ait pu un instant en imposer aux juges pour le faire emprisonner à sa place.

Son mariage, en 1770, rétablit ses affaires et ramena l'ordre dans sa maison, dont il put laisser la direction à sa femme, se réservant seulement la vente des produits. Les fréquents voyages qu'il faisait dans ce but et toujours à pied lui permettaient de donner libre carrière à son imagination et de s'abandonner à ses rêveries méditatives.

Montgolfier avait imaginé pour l'imprimerie les planches stéréotypes, dont les Didot ne firent usage que bien postérieurement pour leurs tables de Callet; il avait formé le plan d'une pompe à feu d'un nouveau genre, etc. Mais l'hydraulique et la navigation aérienne revenaient sans cesse dans ses préoccupations.

Secondé par son frère Etienne, il se livrait avec ardeur à la poursuite de sa chimère, lorsqu'une expérience vulgaire vint lui indiquer la voie qui devait le conduire au but désiré. La vue d'une chemise, que l'on chauffait au-dessus de la flamme, qui se gonflait et tendait à s'élever, fut l'occasion de sa découverte.

Après une première expérience faite à Avignon par Joseph, sur un parallépipède de taffetas, les deux frères parvinrent à enlever un ballon de grande mesure, puis un aérostat un peu plus grand. Les états particuliers du Vivarais s'assemblèrent alors à Annonay; les deux frères saisirent cette occasion pour répéter publiquement leur expérience. Elle réussit à souhait et les états consignérent dans leur procès-verbal, le 5 juin 1783, cette découverte dont l'honneur devait rejailer sur la province. Les journaux répétèrent à l'envi la nouvelle, qui fit bientôt le sujet de toutes les conversations. Montgolfier fut mandé à Paris; c'est Etienne qui répondit à l'appel et c'est pourquoi on lui fait plus souvent honneur de la découverte qu'à son frère Joseph, qui est cependant le véritable inventeur. Etienne, né en 1745, mort à Serrières en 1779, s'était occupé de mathématiques, puis d'architecture sous la direction de Soufflot et avait fini par aller diriger la manufacture de papiers de son père. Tout en faisant prospérer son établissement, il se livrait à de nombreuses utiles, inventait des machines nouvelles, des procédés plus simples, devinait le secret du papier vélin, etc. Etienne se trouva mêlé à la découverte des aérostats faite par son frère et vint rendre compte à l'Académie des sciences de Paris des moyens que son frère et lui avaient employés. L'Académie, sur le rapport de ses commissaires, jugea que « la découverte était complète quant à ses effets en général; elle plaça, le 20 août 1783, par acclamation, les deux frères sur la liste de ses correspondants et leur accorda, « comme à des savants auxquels on doit un art nouveau, qui fera époque dans l'histoire des

sciences humaines », le prix de 600 livres fondé pour l'encouragement des sciences et des arts. Etienne, qui avait été mandé à la cour, fit enlever à Versailles devant le roi, le 19 septembre 1783, un immense aérostat qui monta à 240 toises et alla s'abattre dans le bois de Vaucresson. Très-satisfait de cette expérience, Louis XVI donna à Etienne le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse pour son père. Quant à Joseph, il eut une pension et 40.000 livres pour de nouvelles recherches sur les moyens de diriger les aérostats, qu'on appela alors montgolfières. La même année, les états du Languedoc votèrent la somme nécessaire pour élever à Annonay un monument commémoratif de la découverte.

Le gouvernement voulut faire les frais des expériences qui devaient être faites à Paris. En même temps, Joseph, cédant aux vœux des habitants de Lyon, leur offrit le spectacle d'un aérostat de 126 pieds de hauteur sur 102 de diamètre, et s'aventura avec Pilâtre de Rozier dans cette montgolfière libre le 19 janvier 1784.

Après avoir tenté diverses recherches pour satisfaire au vœu de l'Académie touchant la direction à donner aux aérostats, Joseph Montgolfier s'occupa de son bélière hydraulique qui, par la singularité des lois de son fonctionnement, devait aussi attirer fortement l'attention. L'Académie adopta unanimement le rapport fait par Charles, au nom du jury des prix décennaux, qui plaçait le bélière hydraulique « au premier rang des inventions utiles dont la mécanique s'était enrichie depuis douze ans ».

La Révolution donna à Montgolfier l'occasion de déployer une grande énergie en faveur de quelques proscrits, dont il eut le bonheur de sauver la vie. Son commerce étant ruiné, il quitta les affaires pour se rendre à Paris, où il fut appelé au bureau consultatif des arts et manufactures, nommé administrateur du Conservatoire des arts et métiers, membre de l'Institut (1807) et membre de la Légion d'honneur. Il fut élu beaucoup d'années à l'établissement de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Joseph Montgolfier mourut frappé d'apoplexie en 1809. Il avait remplacé Coulomb à l'Institut; son fauteuil a été après lui occupé par Malus. On lui doit quelques écrits : *Discours sur l'aérostat* (1784, in-8°); *Mémoires sur la machine aérostatique* (1784, in-8°), avec son frère Etienne; *Ballons aérostatiques*, avec le même (1784, in-8°); *Les Voyageurs aériens* (1784, in-8°); *Note sur le bélière hydraulique* (1803, in-4°) et divers mémoires insérés dans le *Journal des mines* et le *Journal de l'Ecole polytechnique*. V. AÉROSTAT.

MONTGOLFIER (Jacques - Etienne), frère du précédent, correspondant de l'Académie des sciences, né à Vidalon-Jeu-Annonay en 1745, mort en 1799. Il étudia l'architecture sous Soufflot, pratiqua quelque temps cet art et prit ensuite la direction de la papeterie de son père, où il se fit connaître par d'importants perfectionnements dans les procédés de fabrication, par l'invention du papier grand monde et celle du papier vélin. Associé à son frère dans toutes ses recherches, il doit partager avec lui la gloire de l'invention des aérostats. Ce fut lui qui chercha à venir à Paris communiquer la découverte à l'Académie des sciences et à la cour de Versailles. Nous avons dit avec quelle faveur il fut reçu partout et quelles grâces il obtint. Il ne nous reste plus qu'à raconter les expériences nouvelles qu'il fit à Paris. Il construisit d'abord, pour celle qui devait avoir lieu en présence des membres de l'Académie des sciences, un ballon de 70 pieds de hauteur sur 46 de diamètre, qu'il surchargea d'un poids de 500 livres. C'est sur ce résultat concluant que l'Académie accorda aux deux frères les faveurs que nous avons rapportées à l'article précédent. Appelé ensuite à Versailles, Etienne renouvela l'expérience sur une nouvelle machine de 57 pieds de hauteur, en présence de toute la cour; enfin, dans une troisième expérience au château de La Muette, Etienne, complétant la découverte, joignit à l'appareil une nacelle pour contenir les voyageurs et un fourneau pour brûler la paille destinée à renouveler l'air chaud. Deux physiciens s'offrirent pour monter le nouveau navire, traversèrent la Seine et toute la ville et allèrent descendre sans accident à près de deux lieues du point du départ. L'enthousiasme excité par la nouvelle découverte fut immense et général. Le physicien Charles la perfectionna bientôt après par l'emploi du gaz hydrogène; les ascensions se multiplièrent; on se disputa l'honneur d'être enlevé dans des ballons; mais tout fut en. On chercha en vain et l'on cherchera peut-être éternellement le moyen d'utiliser des ingénieuses machines en les dirigeant dans les airs. Le général Jourdan s'en servit avec succès à la bataille de Fleurus pour observer les mouvements de l'ennemi.

MONTGOLFIER (Adélaïde), femme de lettres française, de la famille des précédents, née vers 1800. Elle a publié dans un grand nombre de recueils périodiques, le *Magasin universel*, le *Magasin pittoresque*, la *Ruche parisienne*, le *Musée des familles*, etc., des essais en vers et en prose. Elle a aussi fait paraître à part : *Contes devenues histoires* (1838); *Joux et légons en images* (1855); *Mémoires de*

printemps (1855), etc., et donné des traductions anglaises des *Scènes populaires en Irlande* (1830, in-8°); de *Grave et gai* (1837, 2 vol.); *des Jeunes industriels* (8 vol. in-18), avec M. Belloc.

MONTGOLFIER s. f. (mon-gol-fi-er — du nom des inventeurs, les frères Montgolfier). Physiq. Aérostat qui s'élève au moyen d'un foyer placé en dessous pour raréfier l'air contenu à l'intérieur de l'appareil : *Les MONTGOLFIER ont été abandonnées pour les ballons à gaz hydrogène*. (Francœur.)

MONTGOMERY, terre seigneuriale de Normandie, qui donna son nom à une ancienne maison et fut érigée en comté. De la maison de Montgomery, dont un des premiers membres connus, Robert de MONTGOMERY, accompagna Guillaume le Bâtard lors de la conquête de l'Angleterre, sont sortis les comtes de Ponthieu et d'Alençon, les seigneurs de Lorges, de Ducé, de Chanteloup, d'Échoue.

MONTGOMERY, ville d'Angleterre, dans la partie septentrionale de la principauté de Galles, chef-lieu du comté de son nom, près de la Severn, à 233 kilom. N.-O. de Londres, par 53° 34' de lat. N. et 3° 15' de long. O., 1.248 hab. Cette ville, dont l'importance est loin de répondre à son titre de capitale de comté, est située au pied d'une haute colline couverte de plantations et possède les ruines d'une forteresse érigée par Baldwin, aventurier normand, que Guillaume le Conquérant nomma lieutenant des Marais. Non loin du château se dressent les ruines d'un ancien fort breton. Le comté de Montgomery, division administrative d'Angleterre, dans le pays de Galles, est compris entre ceux de Denbigh et de Merioneth au N., de Schrop à l'E., de Radnor au S. et de Cardigan à l'O.; il mesure 65 kilom. du N.-E. au S.-O. et 45 de l'E. à l'O. Superficie, 217,064 hectares; 69,215 hab., répartis dans 47 paroisses.

Chef-lieu, Montgomery. Au S.-O. du côté du comté de Cardigan, le comté de Montgomery est accidenté par le Plesetmmon, qui envoie des ramifications dans toutes les directions; mais la contrée n'a rien d'après ni de sauvage; elle est traversée par de belles et fertiles vallées, dont les collines et les montagnes sont entièrement couvertes de la plus luxuriante verdure. Ses montagnes se composent d'ardoise et de calcaire, et le sol des vallées d'argile. A l'O., le comté est arrosé par le Dovey, qui va se jeter dans la baie de Cardigan; au N.-E. et à l'E., par la Severn et le Wyrnwy. De plus, la partie orientale du comté est traversée par le canal de Montgomery, embranchement du canal d'Ellesmere. Le climat est sain et tempéré. Le sol, inégal à l'O. et au S.-O., est peu propre à l'agriculture; à l'E., on récolte des céréales et du chanvre. Les mines de plomb, autrefois si riches, commencent à s'épuiser; mais les carrières d'ardoise et de pierre à chaux sont toujours l'objet d'une importante exploitation. L'éducation des bêtes à cornes, des chevaux et des moutons, favorisée par de vastes pâturages, est en pleine prospérité. Toute l'industrie manufacturière du comté consiste à peu près dans la fabrication des lainages, non traités des flanelles. Le commerce consiste dans l'exportation du bétail, du fromage, du beurre et des flanelles. Le territoire du comté de Montgomery formait, avant la conquête normande, la principauté de Powis.

MONTGOMERY, ville des Etats-Unis d'Amérique, chef-lieu de l'Etat d'Alabama, sur le fleuve Alabama, qui y devient navigable à 480 kilom. N.-E. de Mobile, 1,200 kilom. S.-O. de Washington, par 32° 20' de latit. N. et 86° 25' de longit. O.; 38,000 hab. Université; important commerce de coton, dont il s'expédie annuellement 100,000 balles. Bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 20 kilom. O. de Newburgh; 4,500 hab. Il l'Union américaine renferme encore dans son vaste territoire plusieurs autres localités du nom de Montgomery.

MONTGOMERY (Jacques DE), sire de LORGE, capitaine français, mort en 1562. Il se distingua de bonne heure par son courage et reçut le commandement d'une compagnie de cent lances. On raconte que François Ier s'écartant avisé, par manière de plaisanterie, d'assiéger avec des boules de neige et des œufs durs le château du comte de Saint-Pol, fut atteint d'un tison enflammé qui le blessa assez grièvement au menton, et l'on prétend que l'auteur de cet accident, qui donna lieu à la coutume de porter la barbe longue et les cheveux courts, fut Montgomery. Ce seigneur secourut Bayard enfermé dans Mézières, acheta, en 1543, le comté de Montgomery, en Normandie, qui disait avoir appartenu à ses ancêtres, fut colonel de l'infanterie française en Piémont, saccagea en 1544 la ville de Laguy, qui avait désobéi à un ordre du roi, et fut nommé, l'année suivante, capitaine de la garde écossaise, en remplacement de Jean Stuart.

MONTGOMERY (Gabriel, comte DE), capitaine de la garde écossaise de Henri II, fils du précédent, né vers 1530; exécuté à Paris en 1641. Il est célèbre parce qu'il fut la cause involontaire de la mort du roi Henri II. Le 30 juin 1559, dans un tournoi donné à l'occasion du mariage de sa fille, Henri II força Montgomery de rompre une lance avec lui et fut atteint si malheureusement au visage, qu'il mourut quelques jours après. Ainsi, par

une coïncidence bizarre et douloureuse, le fils de celui qui, au milieu d'un jeu, avait blessé François Ier au visage avec un tison enflammé, devenait le meurtrier involontaire d'un roi auquel il était dévoué corps et âme. Après cet événement, Montgomery, craignant la haine de Catherine de Médicis, se retira en Angleterre. Il y embrassa le protestantisme, et lorsque la guerre civile éclata en France (1562), il vint prendre le commandement de Rouen, qu'il défendit contre l'armée royale. Il devint ensuite l'un des principaux chefs des huguenots et conquit tout le Béarn. Condamné à mort par le parlement de Paris et exécuté en effigie, il fut annulé par la paix de Saint-Germain (1570) et revint à Paris. Il n'échappa que par une sorte de miracle au massacre de la Saint-Barthélemy (1572) et s'enfuit en Angleterre. L'année suivante, il revint avec une flotte et essaya de secourir La Rochelle. En 1574, il se jeta en Normandie et défendit vigoureusement Domfront contre le maréchal de Matignon; réduit à quelques soldats, il se rendit sous promesse de la vie sauve. L'implacable Catherine de Médicis le fit juger par une commission et condamner à mort. Il eut la tête tranchée le 27 mai 1574, après avoir subi la torture, ce qu'il n'empêcha pas de haranguer le peuple du haut de l'échafaud. Montgomery était un des meilleurs capitaines de son temps et semblait destiné à remplacer dans son parti l'amiral de Coligny.

MONTGOMERY (Jacques, comte DE LORGEZ, puis DE), capitaine français, fils du précédent, né vers 1550, mort en 1609. Il apprit le métier des armes en combattant sous les ordres de son père, parvint à s'échapper après la prise de Domfront, où ce dernier tomba entre les mains de Matignon (1574), reçut par la suite de Condé le commandement de l'île de Ré, puis celui de Brouage, et suivit en Flandre le duc d'Anjou en 1581. Devenu par la suite gouverneur de Castres, il s'y maintint de 1585 à 1591, battit en plusieurs rencontres les ligueurs, à qui il enleva Viviers (1590), mais commit de telles violences que les habitants de Castres le chassèrent. — Son frère GABRIEL, comte de LORGEZ, mort en 1635, se signala par son courage pendant les guerres de religion, notamment à Coutras, et vendit en 1621 à Louis XIII la place de Pontorson.

MONTGOMERY (Richard), général américain, né en Irlande en 1737, mort au siège de Québec en 1775. Il prit part comme officier à la guerre du Canada en 1756, se démit de son grade à la paix en 1763, et se fixa dans l'Etat de New-York, où il se maria. Lorsque les colonies américaines se soulevèrent contre l'Angleterre, Montgomery se déclara en faveur de l'indépendance de sa patrie adoptive, se mit à la tête d'un corps de troupes destiné à agir dans le Canada, s'empara des forts Chambly et Saint-Jean, réduisit Montréal et trouva la mort au siège de Québec. Le congrès des Etats-Unis lui vota un monument qui fut exécuté par le sculpteur Caffieri et placé devant la principale église de New-York.

MONTGOMERY (Jacques), poète anglais, né à Irvine (Ecosse) en 1771, mort en 1854. Fils d'un missionnaire morave, il fut élevé au séminaire de Leeds; mais, comme il n'y faisait pas de grands progrès, on le plaça, à l'âge de seize ans, en apprentissage chez un marchand de Merfield. Au bout de deux ans, Montgomery partit pour Londres, avec quelques shillings et le manuscrit de ses premières poésies pour toute fortune. Il alla offrir ces dernières à un libraire, qui refusa de les éditer, mais le prit pour commis.

En 1792, Montgomery, qui déjà avait acquis quelque réputation littéraire, fut appelé à Sheffield pour y collaborer à la rédaction du journal libéral le *Sheffield Register*. Peu après, l'éditeur du *Register*, impliqué dans un procès, jugea prudent de quitter l'Angleterre, et laissa la direction du journal à Montgomery, qui changea le titre de cette feuille en celui de *Yiris de Sheffield*. En 1794, Montgomery fut condamné à trois mois de prison pour y avoir publié une pièce de vers sur la prise de la Bastille et, en 1795, à six mois de la même peine pour avoir rendu compte d'une émeute qui avait eu lieu à Sheffield; mais il n'en continua pas moins à défendre avec autant d'ardeur que d'éloquence la cause de la liberté, et ne cessa qu'en 1825 de rédiger l'*Yiris*. Dans l'intervalle, Montgomery avait publié, comme poète, le *Voyageur en Suisse* et autres poèmes, qui placèrent l'auteur au premier rang parmi les poètes anglais de l'époque. En 1809 parut son poème intitulé : *Les Indes occidentales*, dans lequel il célèbre l'abolition de la traite des nègres. Cette nouvelle publication eut aussi beaucoup de succès, mais un véritable enthousiasme accueillit son *Univers avant le déluge*, où il a fait un tableau idyllique de la vie patriarcale des premiers hommes et que l'on peut regarder comme le prototype de *l'Amour des anges*, de Moore, et du *Cain*, de Byron. En 1830, Montgomery fit à la Royal-Institution des cours publics sur la poésie et les belles-lettres, et reçut une pension de 150 liv. sterl. Outre les ouvrages précités, on en encore de lui : *Amusements de prison* (1797); le *Crépuscule* (1810); *Les Héros* (1812); *Deux poèmes* (1813); *Histoire d'une mission dans les mers du Sud* (1830, in-8°); *Hymnes originales pour la dévotion publique, domestique et sociale* (1853). Il avait lui-

même donné trois éditions de ses *Œuvres* (1836, 3 vol.; 1849, 4 vol.; 1851, 1 vol.). Après sa mort, Jean Holland et Jacques Everett ont publié : *Mémoires sur la vie et sur les écrits de Jacques de Montgomery* 1855-1856, 7 vol. in-8°).

MONTGOMERY (Robert), poète anglais, né à Bath en 1807, mort à Brighton en 1855. Il commença par publier un journal hebdomadaire, *The Inspector* (1827), qui disparut bientôt, puis fit paraître deux recueils poétiques : *The Stagecoach* et *The Age reviewed* (1827), suivis d'un poème, *The Omnipotence of the Deity* (1828), dont la vogue fut prodigieuse. Montgomery continua à mettre au jour des écrits religieux qui obtinrent également un grand succès. Il résolut ensuite de se consacrer à l'état ecclésiastique, alla étudier à Oxford, fut ordonné ministre en 1835, et devint successivement desservant à Whittington, à Glasgow (1838), à Londres (1843), où ses sermons attirèrent beaucoup de monde. Ses ouvrages, d'abord trop vantés, ont été l'objet de vives critiques, surtout de la part de Macaulay. Ils sont écrits avec une facilité souvent élégante et gracieuse et ne manquent pas d'élevation; mais ce qui y domine, c'est la banalité et le vague des idées, l'enflure du style, la bassesse des images. « Les écrits de Montgomery, dit Macaulay, sont la vraie poésie dans le même rapport qu'est un tapis de Turquie à un tableau. Il y a dans le tapis de Turquie des couleurs dont on pourrait composer un tableau; de même il y a dans les ouvrages de M. Montgomery des mots qui, disposés dans un certain ordre et d'après certaines combinaisons, ont fait et continueront à faire de la bonne poésie. Mais, tels qu'ils sont arrangés maintenant, ils semblent être mis ensemble de façon à ne donner aucune idée de ce qui existe réellement dans les cieux, sur la terre ou dans les eaux, au-dessous de la terre. » Outre les écrits déjà mentionnés, nous citerons de Montgomery : *Prière universelle, la Mort, vision du ciel et de l'enfer* (Londres, 1828, in-8°); *Satan* (Londres, 1829); *Oxford* (Londres, 1831); le *Messie* (Londres, 1832); *la Femme, l'ange de la vie* (Londres, 1833); *Luther ou l'Esprit de réforme* (Londres, 1842); *Méditations écrites* (Londres, 1846); *la Vie chrétienne* (Londres, 1849); *la Lyre chrétienne* (Londres, 1851); le *Sauveteur* (Londres, 1855), etc.

MONTGOMERY-MARTIN (Robert), historien et économiste anglais, né dans le comté de Tyrone (Irlande) en 1803. Après avoir fait ses études médicales à Dublin, il parcourut, de 1820 à 1830, en qualité de chirurgien de marine, la côte orientale de l'Afrique, l'Arabie et les Indes orientales. De retour en Angleterre, il publia plusieurs ouvrages, dont les plus importants, relatifs aux colonies anglaises, sont : *l'Histoire des colonies de la Grande-Bretagne* (Londres, 1834-1835, 5 vol.) et la *Bibliothèque coloniale de la Grande-Bretagne* (Londres, 1836-1843, 10 vol.). Il a supérieurement traité l'histoire des Indes orientales dans ses deux livres intitulés : *Histoire, antiquités, topographie et statistique des Indes orientales* (Londres, 1838, 2 vol.) et *l'Empire indien* (Londres, 1858-1861, 3 vol.). Ce dernier renferme l'histoire de la domination anglaise dans les Indes et celle de la révolte des cipayes. Parmi les autres écrits de Montgomery, il faut encore mentionner : *la Chine politique, commerciale et sociale* (Londres, 1847, 2 vol.); *l'Irlande avant et après l'union* (Londres, 1848, 8°); *les Émirats de la baie de Hadra* (Londres, 1849); *Politique du gouvernement à l'égard de ses colonies*, etc. Il était devenu, en 1843, agent comptable à Hongkong, mais il renonça à cet emploi en 1846 pour prendre à Londres la direction du *Colonial Magazine* (Revue coloniale).

MONTGON (Charles-Alexandre DE), diplomate français, né à Versailles en 1699, mort à Salvière (B.-Bas) en 1770. Il était entré dans les ordres lorsqu'il se fit attacher, en 1724, au service de Philippe V, roi d'Espagne, dont il gagna la confiance. Ce prince le chargea plus tard (1726) de se rendre en France avec la mission secrète d'intriguer pour lui assurer la succession à la couronne dans le cas où Louis XV mourrait sans enfants. Mais l'abbé Montgon était trop fier de sa mission pour ne pas en laisser facilement pénétrer l'objet, et il commit l'imprudence de communiquer ses instructions au cardinal Fleury, premier ministre, qui mit un terme à ses intrigues en l'exilant à Douai, après avoir fait saisir tous ses papiers. Ce fut pendant son exil qu'il composa et publia les *Mémoires de ses différentes négociations dans les cours d'Espagne, de Portugal et de Sardaigne* (Londres, 1736, 4 vol. in-12), ouvrage écrit avec une diffusion fatigante, mais dans lequel on trouve des particularités intéressantes.

MONTGUILLON, village et comm. de France (Maine-et-Loire), cant., arrond. et à 14 kilom. de Saumur, sur un plateau très-élevé; 378 hab. Débris d'un cromlech. Dans l'église, belles sculptures et fonts baptismaux du xiv^e siècle. Aux environs, ancien château de la Bourgonnière et de Bouillie-Téval.

MONTGUYON, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-E. de Jonzac, sur la rive gauche du Mouton; pop. aggl., 434 hab. — pop. tot., 1,509 hab. Tanneries, fabrication d'au-

de-vie. Ruines imposantes d'un château du XVI^e siècle.

MONTCHASSER (Abou-Ibrahim-Ismaïl), roi de la Perse et de la Transoxiane, de la dynastie des Samanides, né à Bokhara vers 980 de notre ère, mort près de Turkestan en 1004. Arrêté et fait prisonnier en 999 avec ses frères, par ordre d'Ilek-Khan, roi de Turkestan, il parvint à s'échapper, leva des troupes dans le Kharizme, battit Ilel, reprit puis fut forcé d'abandonner Bokhara et le Khorasan, s'empara, avec l'aide du prince de Djardjan, de Rei et d'autres villes de l'Irak, puis, s'étant brouillé avec ce prince, s'enfuit dans le désert, entraîna des Turcomans Ghouzes et remporta plusieurs victoires sur les Kharizmiens et sur Ilel. Mais ses soldats, fatigués de faire constamment une guerre de partisans, complotèrent de le livrer à Ilel. Montchasser en ayant été informé se sauva dans une tribu turque et y fut assassiné peu après. Ce prince, le dernier de sa dynastie, avait fait preuve d'un courage indomptable et de la plus grande fermeté dans les revers.

MONTCHASSER BILAH (Abou-Djafar Mohammed IV, AL), calife abbasside de Bagdad, né à Djafasiah, en 836 de notre ère, mort à Sermentar en 862. Il succéda en 862 à son père Motawakkel I^{er}, assassiné par les troupes turques, et l'on prétend qu'il ne fut point étranger à ce crime. Montchasser se vit contraint de faire diverses concessions aux milices turques, qui jouèrent, à partir de ce moment, un rôle analogue à celui des gardes prétoriennes à Rome, et d'exclure de leurs droits au trône ses deux frères qui déplaçaient à ces milices. Il se fit remarquer par sa tolérance, son esprit de justice, de générosité, protégea et cultiva lui-même les lettres, surtout la poésie, avec succès; mais il tomba bientôt dans un accès de noire mélancolie causée par les remords et mourut de chagrin, selon les uns, du poison donné par ses chambellans, selon d'autres, après un règne de six mois.

MONTENAU D'EGLY (Charles-Philippe), érudit français, né à Paris en 1696, mort dans la même ville en 1749. Après avoir été avocat, il fut attaché à l'intendance de Poitiers et d'Orléans, puis s'occupa de travaux historiques, devint membre de l'Académie des inscriptions en 1741 et continua, à partir de 1738, le *Journal de Verdun*. Vers la fin de sa vie, il devint aveugle. Outre quelques opuscules et quelques mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, on a de lui : *Histoire des rois des Deux-Siècles de la maison de France* (Paris, 1741, 4 vol. in-12), ouvrage intéressant, bien fait, au style pur, à la narration claire et naturelle; la traduction des *Amours de Lucipie et de Clitophon* (Paris, 1734) et la traduction de la *Calypso* (Paris, 1749), poème latin de Quillet.

MONTHERMÉ, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. de Mézières, sur la Meuse; pop. aggl., 1.991 hab. — pop. tot., 2.599 hab. Industries importantes : carrières d'ardoise; poterie, usines métallurgiques, brasseries, verreries. Belle église du XVI^e siècle. Pont suspendu sur la Meuse. Ancienne abbaye du Val-Dieu, dont l'église, reconstruite au XVIII^e siècle, renferme de belles boiseries.

MONTTHON (François-Gédéon BAILLY, comte DE), général français, né à l'île Bourbon en 1776, mort à Paris en 1850. Il entra avec le grade de sous-lieutenant dans l'armée en 1793, fit plusieurs campagnes pendant la Révolution, devint aide de camp du général Turreau, reçut le grade de chef d'escadron pour sa belle conduite à Suze, fut attaché en 1805, comme adjudant commandant, à l'état-major de Berthier, et dut à son intelligence, à ses qualités brillantes, à sa sagacité, d'être choisi pour remplir des missions diplomatiques près des cours secondaires d'Allemagne, missions dont il s'acquitta avec autant de zèle que de succès. Montthon prit part ensuite aux batailles d'Iéna, de Friedland, d'Eylau, etc., reçut avec le titre de baron une dotation de 20.000 fr. en 1808, devint général de brigade cette même année, et passa en Espagne, peu après, en qualité de chef d'état-major général du prince Murat. Après avoir reçu à Bayonne les déclarations du roi d'Espagne, Charles VII, et de sa famille, Montthon fut appelé à l'armée d'Allemagne par Berthier, prit part aux batailles d'Eckmühl, d'Essling, de Wagram (1809), devint comte cette même année, général de division en 1812, fut, en l'absence de Berthier, major général de la grande armée en 1813, et reçut une blessure à Waterloo en 1815. En 1818, il entra dans le corps d'état-major et alla occuper en 1827 un siège à la Chambre des pairs.

MONTHOIS, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S. de Vouziers; 607 hab. Commerce de moutons. Eglise du XVI^e siècle.

MONTOLON, ancienne famille qui doit son nom à un bourg près d'Autun, en Bourgogne. Elle avait pour chef, dans la première moitié du XVI^e siècle, Etienne DE MONTOLON, marié à Marie de Ganay, tante du chancelier de ce nom. Il en eut deux fils, Jérôme, qui fut tué en Italie, sous Charles VIII, et Nicolas DE MONTOLON, lieutenant général

à Autun, puis avocat du roi au parlement de Dijon. Ce dernier eut un grand nombre d'enfants, parmi lesquels François, qui a continué la filiation; Nicolas DE MONTOLON, lieutenant général à Autun; Jean DE MONTOLON, docteur en droit, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, auquel nous consacrons ci-après un article spécial; Lazare DE MONTOLON, conseiller au parlement de Dijon; Guillaume DE MONTOLON, avocat général au même parlement, père d'un autre Guillaume, président à ce même parlement; Nicolas DE MONTOLON, également président au parlement de Dijon, père de Guillaume, conseiller d'Etat et ambassadeur extraordinaire en Suisse, père à son tour de Pierre, d'abord conseiller au parlement de Paris, puis officier, tué au siège d'Arras en 1640; Raymond DE MONTOLON, capitaine de cheval-légers, tué au siège de Casal. François DE MONTOLON, fils aîné de Nicolas ci-dessus, fut président au parlement de Paris et garde des sceaux. Il mourut en 1543, laissant, entre autres enfants, François, dont on va parler, et Jérôme DE MONTOLON, auteur d'une branche cadette qui a produit des conseillers d'Etat, des conseillers au grand conseil et des conseillers au parlement de Paris et à la chambre des comptes. François II DE MONTOLON fut garde des sceaux sous Henri III, et mourut en 1590, ayant eu, entre autres enfants, Mathieu DE MONTOLON, conseiller au parlement de Paris, mort sans postérité; Pierre DE MONTOLON, docteur en Sorbonne, chanoine de Laon; Jacques DE MONTOLON, avocat au parlement de Paris, qui publia un recueil d'arrêtés en 1622; François DE MONTOLON, conseiller d'Etat, et Jean DE MONTOLON, aussi conseiller d'Etat, mort en 1632. Celui-ci fut père, entre autres, de François III DE MONTOLON, conseiller d'Etat, dont le fils, Charles-François DE MONTOLON, fut nommé premier président au parlement de Rouen en 1691. Charles-François II DE MONTOLON, fils du précédent, conseiller au parlement de Paris, fut l'aïeul de Charles-Tristan, comte DE MONTOLON, qui s'est illustré par son dévouement à Napoléon vaincu et malheureux. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

MONTOLON (Jean DE), canoniste français, né à Autun, mort à Paris en 1528. Après s'être fait recevoir docteur en droit, il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Victor, à Paris, et se fit remarquer par son savoir. Il venait d'être promu cardinal lorsqu'il mourut. On a de lui : *Promptuarium seu Brevarium juris divini et utriusque humani* (Paris, 1520, 2 vol. in-fol.), dictionnaire alphabétique des matières de droit.

MONTOLON (François DE), magistrat français, garde des sceaux, frère du précédent, né à Autun vers 1490, mort à Villers-Cotterêts en 1549. Il s'était acquis une brillante réputation comme avocat, lorsque, en 1522, il fut chargé de défendre la célèbre cause du comte de Bourbon contre la reine mère et contre le roi lui-même, au sujet de la succession de la marquis de Bourbon. Le talent avec lequel il s'acquitta de cette mission le fit remarquer par François I^{er} et assura sa fortune. Nommé avocat général (1532), puis président à mortier, il fut appelé, en 1542, à occuper le poste de garde des sceaux. Le roi lui fit don de 200.000 livres tournois, montant d'une amende imposée aux habitants de La Rochelle à la suite d'une sédition; mais Montolon ne voulut point profiter de cette somme, qu'il laissa aux Rochelais à la condition de bâtir un hôpital. — Son fils, François DE MONTOLON, mort à Tours en 1590, fut d'abord avocat, puis devint garde des sceaux en 1588. Il était ardent catholique et fort aimé des ligueurs. — Le fils du précédent, Jacques DE MONTOLON, né à Paris vers 1555, mort dans la même ville en 1622, devint un avocat de beaucoup de talent et se fit surtout remarquer par un plaidoyer qu'il prononça en 1612 en faveur des jésuites, attaqués par des membres de l'Université de Paris. Outre ce plaidoyer, il a fait paraître : *Arrêts de la cour du parlement* (Paris, 1622, in-4°), recueil qui a eu plusieurs éditions.

MONTOLON (Charles-Tristan, comte DE), général français, de la famille des précédents, né à Paris en 1783, mort en 1853. Admis dans la marine au début de la Révolution, il passa, en 1797, dans la cavalerie, fit la campagne d'Italie et de Hollande, et fut nommé capitaine en récompense du zèle qu'il mit à seconder les vues ambitieuses de Bonaparte lors du coup d'Etat du 18 brumaire. Montolon devint aide de camp de Macdonald, puis entra dans l'état-major de Berthier. Il se signala par son intrépidité, particulièrement à Iéna, où il fut blessé en chargeant les Prussiens, à Heidelberg, à la prise de Madrid (1808), à Eckmühl (1809), où une brillante charge de cavalerie lui valut le grade d'adjudant commandant et le titre de baron, et à Wagram, où il reçut cinq blessures. Napoléon le nomma alors comte, chambellan et lui donna une dotation. Au commencement de 1812, le comte de Montolon alla à Wurtzbourg en qualité de ministre plénipotentiaire, et apprit à son gouvernement la coalition qui se formait contre lui. Nommé commandant du département de la Loire en 1814, il y tint en échec une division autrichienne au moment de l'invasion et, après

l'abdication de Bonaparte, il se rendit à Fontainebleau pour se mettre à sa disposition. Il n'en fut pas moins nommé maréchal de camp par le gouvernement de la Restauration; mais à la nouvelle du débarquement de Bonaparte il courut au-devant de lui, devint son aide de camp pendant la campagne de 1815, assista à la bataille de Waterloo et obtint l'autorisation d'accompagner l'empereur déchu à Sainte-Hélène, où il resta auprès de lui jusqu'à ses derniers moments. En 1821, il quitta l'île de Sainte-Hélène, après avoir été nommé un des quatre exécuteurs testamentaires de Bonaparte. De retour en Europe, il vécut dans la retraite jusqu'en 1831, époque où il fut rétabli sur les cadres de l'armée. Depuis 1839 il avait été remis en activité de service, lorsqu'il coopéra à la folle échauffourée de Boulogne, en compagnie de Louis-Napoléon Bonaparte. Condamné par la Chambre des pairs à vingt ans de détention, à la perte de son grade et de son titre, il fut emprisonné à Ham avec le neveu de Napoléon I^{er} et recouvra la liberté en 1846. Après la révolution de 1848, le comte de Montolon fit partie des comités de propagande qui contribuèrent à faire nommer l'ambitieux Louis Bonaparte président de la République, et les électeurs de la Charente-Inférieure le nommèrent, en 1849, représentant du peuple à l'Assemblée législative, où il ne joua qu'un rôle insignifiant. Il retourna alors la retraite de général et vit, avant de mourir, s'accomplir l'attentat du 2 décembre, qui rétablit la France sous le joug du despotisme impérial. Il avait reçu, par suite d'un legs de Napoléon I^{er}, deux millions, qu'il engloutit dans des spéculations désastreuses. Montolon a publié avec le général Gourgaud : *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée* (1823, 8 vol. in-8°), ouvrage précieux, surtout sous le rapport de la stratégie. On lui doit, en outre : *De l'armée française* (1834); *Fragments religieux inédits de Napoléon, recueillis à Sainte-Hélène* (1841); *Récits de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène* (1847, 2 vol. in-4°), et divers articles insérés dans le *Dictionnaire de la conversation*.

MONTHEUREUX, SUR-SAÛNE, bourg de France (Vosges), ch.-l. de canton, arrond. et à 40 kilom. S.-O. de Mirecourt, sur un monticule; pop. aggl., 1.258 hab. — pop. tot., 1.516 hab. Filature de coton; fabrication de laines, ouate, couverts de fer battu, huileries, moulins à farine. Ruines d'un château construit par René II, duc de Lorraine. Vestiges de la voie romaine qui reliait Langres à Strasbourg.

MONTYON, célèbre philanthrope. V. MONTYON.

MONTI (Pietro DA), en latin *Montius*, célèbre prélat et canoniste italien, né à Venise au commencement du XVI^e siècle, mort à Rome vers 1457. Après avoir étudié la philosophie à Paris, la jurisprudence à Padoue, où il se fit recevoir docteur (1433), il devint notaire apostolique, légat du pape Eugène IV au concile de Bâle, tomba entre les mains du condottiere Forlombrocco (1434), en se rendant à Rome pour apaiser des troubles qui venaient d'y éclater, recouvra peu après la liberté, et passa l'année suivante en Angleterre pour y percevoir les impôts établis au profit du saint-siège. De retour à Rome en 1439, il fut chargé par le pape de plusieurs missions délicates, remplit pendant quelque temps les fonctions de légat en France et fut appelé à occuper le siège épiscopal de Brescia. Outre des harangues latines, on lui doit des ouvrages fort estimés de son temps : *Reperitorium utriusque juris* (Bologne, 1465, 3 parties in-fol.); *De potestate romani pontificis et generalis concilii* (Rome, 1496, in-4°).

MONTI (Pietro), tacticien italien, né à Milan vers 1460, mort vers 1530. Passionné pour l'étude, il acquit une vaste érudition; mais, malgré son goût pour les lettres, il n'en suivit pas moins la carrière des armes, servit comme colonel dans les troupes de Venise et se signala en diverses occasions, notamment à la bataille de la Ghiera d'Adda en 1509. Par la suite, il s'adonna à l'étude de la théologie. On a de lui : *Exercitia atque artis militaris collectanea* (Milan, 1509, in-fol.); *De singulari certamine sive defensione* (Milan, 1509, in-fol.) et divers autres ouvrages étrangers à l'art militaire : *De dignoscendis hominibus libri VI* (Milan, 1492, in-fol.); *De unius legis veritate et sectarum falsitate* (Milan, 1509, in-fol.).

MONTI (Pietro), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort à Malte en 1572. Il avait été successivement gouverneur du château Saint-Ange, à Rome, amiral de son ordre, général des galères, ambassadeur auprès du pape, prieur de Capoue, lorsqu'il fut élu grand maître après la mort de La Valette, en 1568. Monti termina la cité de La Valette, assista à la bataille de Lépante, où il se signala par sa valeur, et eut pour successeur Jacques de La Cassière.

MONTI (Gian-Giacomo), architecte et peintre italien, né à Bologne en 1621, mort en 1692. Sous la direction de Mitelli et de Colonna, il devint un habile peintre de décoration et de perspective, puis s'associa avec B. Bianchi et Caccioli, et exécuta avec eux de nombreux travaux à Modène. Ces trois artistes décorèrent notamment de peintures la

bibliothèque et cinq salons du palais ducal, ornèrent de fresques le chœur de l'église Saint-Augustin et peignirent la galerie de Bicchus dans la villa que le duc Alphonse IV avait à Jassuolo. Par la suite, il se retira dans sa ville natale et s'y adonna à l'architecture. C'est à lui qu'on doit la construction de la remarquable église du *Corpus Domini* (1688), de la belle galerie du palais Monti et du grand portique de 3 kilomètres qui joint l'église de la Madonna di Santa-Luca à Bologne.

MONTI (Francisco), dit le *Brescianino delle Battaglie*, peintre italien de l'école vénitienne, né à Brescia en 1640, mort à Parme en 1712. Elève de Borgognone, il s'attacha à imiter son style, se fixa à Parme, où il ouvrit une académie, et exécuta un grand nombre de tableaux de batailles et plusieurs tableaux religieux, parmi lesquels on cite : *La Résurrection du Christ*, *la Visitation*, *Sainte Lucie et saint Antoine*. Ses œuvres pechent surtout par le coloris.

MONTI (Innocenzio), peintre italien de l'école bolonaise, né à Imola vers 1640 ou 1645, mort à Vienne (Autriche) vers 1720. Elève, collaborateur et surtout imitateur de Carlo Cignani, il doit être rangé parmi les peintres les moins distingués de la décadence. On ne connaît d'ailleurs de lui qu'un seul tableau authentique, une *Circéonction*, signée et datée de 1690, que l'on voit à La Mirandole, dans l'église du Gesù. Cette grande peinture, restaurée il y a quelques années, reproduit avec un certain bonheur d'imitation et une grande facilité de brosse le faire de son maître, mais au point de vue du métier seulement, car on n'y retrouve nullement l'abondance, l'ampleur magistrale de Cignani.

MONTI (Philippe-Marie), prélat italien, né à Bologne en 1718, mort à Rome en 1754. Grâce à sa haute naissance et à son savoir, il fut chargé par les papes de plusieurs fonctions importantes et reçut de Benoît XIV le chapeau de cardinal en 1743. En mourant, il laissa à l'institut de sa ville natale sa bibliothèque, composée de 12.000 volumes, et une précieuse collection de portraits de savants italiens et étrangers. On a de lui : *Roma trice delle belle arti, scultura ed architettura*; *Elogia cardinalium illustrum a pontificatu Alexandri III ad Benedictum XIII* (Rome, 1751, in-4°).

MONTI (Antoine-Félix, marquis DE), général au service de France, frère du précédent, né à Bologne en 1681, mort à Paris en 1738. Ayant été mis en relation avec le duc de Vendôme, qui commandait les armées du roi en Italie, il le suivit en Espagne comme aide de camp, donna en maintes circonstances des preuves de sa valeur et fut promu colonel. Après la mort de Vendôme, il fut chargé de plusieurs négociations, d'abord par le cardinal Alberoni, au nom du roi d'Espagne, puis par le régent de France, qui l'envoya en qualité d'ambassadeur à Varsovie. Par son esprit, par son tact, il parvint tellement à gagner la confiance des grands, que, après la mort du roi Auguste, il parvint sans peine à faire élire, conformément aux instructions de la cour de France, Stanislas Leszcynski roi de Pologne (1733). Par la suite, il accompagna le prince à Dantzig, parvint à la faire échapper des mains des Russes lors du siège de cette ville, se constitua lui-même prisonnier, fut conduit à Thorn et recouvra la liberté au bout de dix-huit mois, en 1736. Deux ans auparavant, il avait été promu maréchal de camp. Il reçut, à son retour en France, le grade de lieutenant général et mourut peu après dans la force de l'âge. C'était un homme instruit, ami des lettres et d'un extrême désintéressement.

MONTI (Joseph), botaniste italien, né à Bologne en 1682, mort dans la même ville en 1760. Il se forma, dans de fréquentes excursions dans le Bolonais et la chaîne des Apennins, une intéressante collection de minéraux, de pierres, de coquilles, fut chargé de diriger le musée de l'institut de sa ville natale et professa à l'université l'histoire naturelle (1720) et la matière médicale (1736). Nous citerons de lui : *De monumento diluviano super agro Bononiensi detecto disertatio* (Bologne, 1719, in-4°); *Catalogi stirpium agri Bononiensis prodromus graminum ac hujusmodi affinita completissimi* (Bologne, 1719, in-4°); *Plantarum varii indies* (Bologne, 1724, in-4°). Micheli a donné, en souvenir de ce naturaliste, le nom de *montia* à un genre de la famille des portulacées.

MONTI (François), peintre italien, né à Bologne en 1685, mort en 1768. Il devint, sous la direction de Joseph del Sole, un peintre habile, un excellent coloriste, et exécuta pour les églises, pour les galeries de Bologne, de Turin, de Brescia un grand nombre de tableaux, remarquables surtout par la richesse de la composition. Nous citerons, parmi les plus importants : *L'Enlèvement des Sabines*, la *Vierge, saint Joseph et saint Jean-Baptiste*, à Bologne; *la Triomphe de Mardochee*, à Turin, etc. Il compta au nombre de ses élèves sa fille ELEONORA, née en 1727, qui s'adonna à la peinture de portrait.

MONTI (Giovanni-Battista), poète italien, né à Bologne en 1688, mort dans la même ville en 1766. Il se fit remarquer par la variété de ses connaissances, par son éloquence, et devint membre de plusieurs Académies.

Nous citerons, parmi ses ouvrages: *Cento sonetti sopra i cento Brindisi* (Venise, 1733, in-8°); *Il Giorno civile, ovvero precetti di civiltà praticati in Francia* (Bologne, 1752); *Applausi a principi* (Bologne, 1755); *Tabacco* (Bologne, 1756, in-8°), recueil de chansons; la *Nuova Galleria* (Venise, 1757, in-8°).

MONTI (Vincenzo), célèbre poète italien, né près de Ferrare le 19 février 1754, mort le 13 octobre 1826. Il fut envoyé à Ferrare pour y étudier le droit, mais son goût pour la poésie ne tarda pas à se manifester. Il imita d'abord Minzoni et Varano, dont l'exemple le porta vers l'étude de Dante et de la Bible. C'est sous cette influence qu'il écrivit la *Vision d'Eschiel*, sa première publication (1776), qui plut tellement au cardinal Borghesi qu'il emmena à sa suite le jeune poète à Rome. Là, il connut Alfieri et l'entendit réciter sa *Virginia*, reçu à l'Académie des Arcades, il y lut plusieurs poésies, et obtint un premier recueil (1779). Ses morceaux les plus remarquables de cette époque sont les quatre sonnets sur la mort de Juda, poésies d'un goût doux, qui tiennent à la fois d'Ossian et de Marini; la *Prosopopea de Pericles*, dans le goût antique; la brillante poésie intitulée *la Beauté de l'univers*; l'ode à Montgolfier (*Aëronautica*); le *Pèlerin apostolique* (il *Pellegrino apostolico*), à l'occasion du voyage que Pie VI fit à Vienne pour dissuader Joseph II de ses réformes ecclésiastiques, et la *Férouade*, poème destiné à célébrer le dessèchement, entrepris par le pape, des marais Pontins, où la deesse Feronia avait un culte dans l'antiquité, et dans lequel Monti suit complètement la tradition classique. Telles sont les principales poésies de l'abbé Monti, qui était devenu secrétaire du cardinal Maschi, neveu du pape. Il était déjà célèbre lorsqu'il voulut, à l'imitation d'Alfieri, essayer de la tragédie. Son *Aristodemo* (1787) représente une féroce ambition punie par une folie qui se termine par le suicide, à peu près comme Sallustius; mais tout y est d'un lyrisme soutenu et, malgré la magnificence de la versification, cette pièce n'est qu'une imitation élégante, mais affaiblie d'Alfieri. Quoique moins bien accueillies du public, ses deux autres tragédies, *Galeotto Manfredi* (1788) et surtout *Caius Gracchus*, sont supérieures à ce premier essai; elles ont survécu à leur auteur, et l'Italie les place à côté de celles du grand tragique piémontais, avec la *Stellarda* de Foscolo. Nous arrivons au chef-d'œuvre de Monti, la *Bassvilliana* (1793), inspirée par la mort de l'envoyé français Bassville, marquée par la populace romaine (V. *BASSVILLIANA*), poème vraiment dantesque, écrit en *terzine*, les plus magnifiques que l'Italie ait jamais entendues. Ce poème fut bientôt suivi de la *Musogonia*, aussi imprimée à Rome. Violamment attaquée par les journaux et les poètes de la république Cisalpine pour sa servilité envers la cour de Rome, Monti jugea prudent de quitter cette ville (mars 1797) pour se rendre à Milan. Il y fut nommé secrétaire au ministère des affaires étrangères et n'épargna rien des lors, ni bassesses, ni impudentes palinodies, pour se faire pardonner ses opinions monarchiques et religieuses par l'affectation d'un patriotisme de fraîche date. Ainsi, dans sa *Musogonia*, petit poème plein de grâces attiques, il terminait en invoquant la protection de Jupiter en faveur des armes de l'Autriche contre l'hydre française; dans une seconde édition, le voyage des Muses en Italie se termine par la glorification du triomphe de la Raison et de la Liberté. Dans le *Vanotismo*, il rappelle et maudit les crimes des papes; dans la *Superstizione*, il s'excuse d'avoir écrit le poème tout religieux de la *Bassvilliana*, qu'il n'avait écrit, prétendait-il, que sous l'impression de la frayeur que lui causait le despotisme; dans l'ode sur la commémoration du supplice de Louis XVI, cet infortuné monarque, qu'il avait appelé dans la *Bassvilliana* « le plus pieux et le plus grand des rois », n'est plus que « le tyran, le vil Capet; » et, en présence de cette grande poésie toujours sereine, des sublimes strophes de cette ode, on reste confondu d'une aussi prodigieuse hypocrisie et d'une si étonnante versatilité. Ces palinodies lui avaient fait perdre ses anciens amis sans lui en acquérir de nouveaux; ses ennemis, Gianni et les autres écrivains cisalpins, lui faisaient une guerre acharnée à coups d'articles, d'injures et de calomnies, auxquels Monti ne se faisait pas faute d'opposer articles, injures et calomnies. Citons encore, parmi les poésies du citoyen Monti, *Il Pericolo* (le Danger), où le fantôme du royalisme vient susciter des factions dans la République; la *Canzone* sur le congrès d'Udine, où le poète salue le soleil levant, Bonaparte; et, enfin, comme dernier gage de sa sincérité, il commit la bassesse de traduire la *Pucelle* de Voltaire. C'est en exil, à Chambéry, qu'il commença d'y travailler, en 1799, lorsque Souwarow conquit l'Italie et obligea les patriotes italiens à se réfugier en France. Monti vint ensuite à Paris, où il comptait obtenir une chaire au Collège de France; mais il ne reçut qu'un subside de 500 fr. Au nombre des Italiens réfugiés à Paris, se trouvait un jeune poète qui était en même temps un bon mathématicien, Lorenzo Mascheroni; il mourut en exil. La fin prématurée de son ami, ainsi que ses propres déceptions, donna à Monti l'idée d'une nouvelle *Bassvilliana*, qu'il appela cette fois *Mascheroniana*, œuvre de colère, pleine de

personnalités contre les intrigants de la république Cisalpine. De retour à Milan après Marengo, il écrivit ces beaux vers que tous les exilés ont pu répéter après lui: *Bella Italia, amate sponde*, etc. A la fête nationale de la république italienne (16 juin 1803), il fit sa *canzone* intitulée: *Fior di mia gioventute*; l'année suivante, *Thésée*, action dramatique, représentée à la Scala; puis une ode assez pauvre au Congrès cisalpin de Lyon. Nommé professeur d'éloquence à Pavie, il y prononça quelques leçons qui ne sont remarquables ni par la science ni par la forme. Bonaparte, qui, incapable d'être le premier citoyen d'une république, avait voulu être empereur, voulut aussi changer en royaume la belle république italienne; à l'occasion du couronnement, Monti devint une canaille ou l'on vit l'ombre de Dante conseiller à l'Italie de prendre un roi. Le poète fut récompensé de tant de lyrisme par le don d'une tabatière en or et de 5,000 francs en argent, par les décorations de la Légion d'honneur et de la Couronne de fer et par sa nomination d'historiographe du nouveau royaume et de membre de l'Institut italien. Des lors, le chevalier Monti accompagna de ses hymnes et de ses louanges toutes les victoires de Napoléon et tourna toutes ses foudres poétiques contre les ennemis du héros. Dans toutes ces compositions, le poète sut revêtir d'une forme toujours splendide ses perpétuelles allusions mythologiques et les monotones apparitions d'ombres parlantes; c'est ce qui le distingue de la tourbe de ces flatteurs qui adulèrent le grand homme; car Napoléon, qui avait pu faire l'Italie une grande et forte, et qui ne le fit pas, n'admettait même pas la dignité du silence. Le plus long de ces chants de Monti est la *Barde de la forêt Noire* (1806-1807), poème lyrique à l'imitation de l'*Ossian* de Cesarotti; le meilleur est l'*Epée de Frédéric* (la *Hada di Federico*), en l'honneur des victoires de Napoléon sur la Prusse. Mais ce n'étaient pas les seules occupations de Monti. Il avait donné, en 1803, une traduction de Perse, traduction plus obscure que l'original; en 1804, deux dissertations philologiques; enfin, quelques années après, une traduction de l'*Iliade*, l'œuvre la plus mémorable qu'il fit dans cette période. Il ignorait le grec, mais, grâce aux conseils de savants hellénistes, E.-Q. Visconti, Mustoxidi, Lamberti, il fit une traduction qui n'a rien d'homérique, mais dont la langue est admirable. Les critiques de ces diverses productions furent l'objet de la part de Gianni, Bottinelli, Lamberti, Foscolo, etc., donnerent lieu à un scandaleux échange d'injures entre ces écrivains et Monti, qui leur répliquait avec une venimeuse aigreur dans son journal le *Polygraphe*. A la chute de Napoléon, Monti, qui avait conservé ses appointements d'historiographe et de poète officiel, applaudissait au retour des anciens maîtres, en chantant mythologiquement le *Mistico omaggio*, l'*Inno a Pallade*, *Il ritorno d'Astrea* (1815), dont Melchior Gioia a dit avec raison: « Un poète qui parle du retour d'Astrea à une nation dont les plaies saignent encore mérite d'être envoyé aux galères. » Le gouvernement autrichien, voulant créer un journal qui dirigeât à son gré l'opinion publique, en offrit la direction à Foscolo, qui refusa, puis à Monti, qui accepta avec acerbité, auquel il laissa bientôt le soin de dénoncer, dans la *Biblioteca italiana*, tous les penseurs coupables de non-servilisme. Son œuvre en prose la plus considérable est la *Proposition de certaines corrections et additions à faire au dictionnaire de la Crusca*, ouvrage en collaboration avec son gendre Jules Perticari, dont le commencement parut en 1818. Cet ouvrage, dans lequel Monti traite des questions grammaticales avec beaucoup d'agrément et d'esprit, et où il remet en discussion l'éternelle question des dialectes, renferme de violentes attaques contre Cesari et contre l'Académie de la Crusca, qui se vengea noblement en le recevant dans son sein. Les dernières années de Monti se passèrent paisiblement au milieu de quelques amis, Mécanes dévoués qui adoucissent ses derniers jours et à qui le vieux poète dédiait ses vers: *Il Cespuglio delle quattro rose*, *Il Solievo alla melancolia*, etc. Deja hémiplégique, il fut frappé, à Monza, d'une nouvelle et dernière attaque d'apoplexie.

MONTI (Jean-Baptiste), médecin italien. V. MONTANO.

MONTIANO Y LUYANDO (Augustin DE), littérateur espagnol, né dans la Biscaye en 1697, mort en 1759. Tout en remplissant des fonctions à la cour, il cultiva les lettres, fit paraître, en 1729, une pièce de théâtre intitulée: *El Robo de Dina*, dont le sujet était emprunté à la Genèse; puis, abandonnant les traditions du théâtre espagnol, il s'éprit de la régularité classique des auteurs dramatiques français de son temps, prit pour modèle Camille, ce qui était assez rare chez lui, et composa alors ses tragédies intitulées: *Virginia* et *Ataulfo*, d'un mérite médiocre. On lui doit, en outre: *Discursos sobre las comedias españolas* (1750-1753).

MONTICELLI D'ONGINA, ville du royaume d'Italie, district et à 20 kilom. N. de Fiumicino, ch.-l. de mandement, non loin de la rive droite du Pô; 7,479 hab.

MONTESSEY (François), peintre français, né à Lyon en 1804. Elève d'Ingres et de

Hersent, il se fit connaître d'abord par des gouaches fort habilement exécutées et représentant des fleurs ou des natures mortes; mais après l'Exposition de 1834, où il avait envoyé un *Bouquet de fleurs* très-réussi, il abandonna ce genre gracieux pour s'adonner à la peinture religieuse et alla s'installer à Rome. C'est de là qu'il envoya au Salon de 1838 un *Grégoire XVI à Saint-Benoît de Subiaco*; les *Paysans en pèlerinage* et la *Fête des villageois de Cervara* (de 1840 à 1848). En 1849, le *Veu à la Madone*, souvenir du *Veu de Louis XIII* d'Ingres, fut assez remarqué. Il y avait du talent et de la science dans cette reminiscence heureuse. La *Madone des grâces*, en 1853, eut moins d'admirateurs. Une *deuvenesse* prédisait sa grandeur au futur *Sicte*. Quant reçut un meilleur accueil. La mise en scène de ce tableau ne manque pas, en effet, d'une certaine grandeur. Les personnages rappellent, au double point de vue de l'arrangement et de la forme, les austères enseignements de M. Ingres; mais on n'y trouve ni verve ni originalité. L'*Intérieur d'un cloître en Italie* et une *Famille en prières* (1861), ayant des prétentions moins hautes, sont des morceaux meilleurs, sans dépasser, toutefois, les limites étroites d'une honnête médiocrité.

M. Montessuy a reçu une 2^e médaille en 1849 et un rappel en 1857. De 1862 à 1873, M. Montessuy n'a rien exposé.

MONTICELLI (Andrea), peintre italien, né à Bologne en 1640, mort dans la même ville en 1716. Elève de Borbone Matteo et d'Agostino Mitelli, il abusa, disent Winkelmann et Orlandi, de la grande facilité d'exécution qu'il tenait de la nature. Il aborda tous les genres, figure, fleurs, fruits, paysage, fresques, etc., et, ajoute Orlandi, il le fit avec un égal talent.

Il fut fort employé à Florence, dans d'autres villes italiennes et même en France; toutefois, on n'a conservé rien de lui.

MONTICELLITE s. f. (mon-ti-sèl-li-te — de *Monticelli*, sav. ital.). Minér. Substance cristalline, qui a l'apparence du quartz.

— **Encycl.** La *monticellite* se présente sous forme de petits cristaux, généralement jaunâtres, parfois incolores et presque transparents, offrant à première vue l'aspect du quartz; ce sont des prismes à six pans, terminés aux deux extrémités par des pyramides à six faces, ils dérivent d'un prisme rhomboïdal droit. Comme dureté, la *monticellite* est intermédiaire entre l'apatite et le feldspath; on la trouve sur le Vésuve, où elle est disséminée au milieu du calcaire.

MONTICHIKOUR s. m. (mon-ti-chi-kour). Comm. Etoffe mélangée de soie et de coton, qui se fabrique dans l'Inde.

MONTICIANO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province et district de Sienna, mandement de Chiusdino; 2,611 hab.

MONTICOLE adj. (mon-ti-ko-le — du lat. *mons*, montagne; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les montagnes: *Lycose MONTICOLE*.

— s. m. Ornith. Mésange à longue queue.

MONTICOLAIRE s. m. (mon-ti-ku-lè-re — rad. *monticule*). Zool. Genre de polyptères, établi dans la section des lamellifères, et caractérisé par ses étoiles élevées en cône ou en monticule.

— **Encycl.** Les *monticulaires* sont des polyptères pierreux, dont la surface supérieure est hérissée d'étoiles plus ou moins arrondies, quelquefois ovales, élevées en cône ou en colline, à axe central solide, simple ou dilaté, autour duquel adhèrent des lames rayonnantes; ces polyptères sont fixés, encroûtés les corps marins, ou réunis, soit en masses globuleuses, gibbeuses ou lobées, soit en expansions presque foliacées, hérissées d'étoiles élevées et pyramidales. Ce genre renferme cinq ou six espèces vivantes, qui habitent l'océan Indien. Le *monticulaire* feuille forme, comme son nom l'indique, des expansions foliacées, larges, à trois lobes, plus ou moins ondulées, concaves en dessus et garnies de cônes inégaux, convexes en dessous et garnies de petites stries rayonnantes. Le *monticulaire* lobé forme des masses agglomérées, gibbeuses, fortement lobées, fixées par leur base et cachant la face inférieure des expansions.

MONTICULE s. m. (mon-ti-ku-le — dimin. du lat. *mons*, montagne). Petite élévation de terrain naturelle ou artificielle, isolée de toute part: *Gravir un MONTICULE. Elever un MONTICULE. Je trouve tout simple que les éruptions des volcans produisent des MONTICULES; ceux que les fourmis élèvent dans nos jardins sont bien plus étonnants.* (Volt.) *Sion est un MONTICULE à peu près de la hauteur de Montmartre.* (Chateaub.)

— Anat. Eminence qui se trouve au milieu de la face supérieure du cerveau.

MONTIE s. f. (mon-ti). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, établi pour de petites herbes d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

MONTIEL, bourg d'Espagne, province de Ciudad-Real, juridiction et à 10 kilom. S.-E. de Villanueva-de-los-Infantes, au pied de la sierra Morena, sur la rive gauche du Jabalon; 1,200 hab. Riches pâturages; élevage considérable de bestiaux. C'était autrefois une

importante place de guerre; on y voit encore les ruines d'un vieux château fort. En 1396, Duguesclin y vainquit Pierre le Cruel, roi de Castille.

MONTIÈRENDER, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. O. de Vassy, sur la Voire; pop. aggl., 1,144 hab. — pop. tot., 1,374 hab. Fabrication de bougies, corroierie, filature de laine, fabrique de papiers peints, tissus; pépinières. Ce bourg doit son origine à une abbaye fondée au vi^e siècle par des moines de l'ordre de Saint-Benoît.

L'église de Montières, anciennement abbatiale, est classée au nombre des monuments historiques. Sa nef, du x^e siècle, est un des plus complets échantillons du style roman pur. Le chœur appartient au xiii^e siècle. L'église de Montières menaçait ruine, lorsqu'en 1849 la commission des monuments historiques, de concert avec la ville, en a entrepris la restauration. Cette restauration, dirigée par M. Bosswald, est aujourd'hui entièrement terminée.

MONTIERI, bourg et comm. du royaume d'Italie, province et district de Grosseto, mandement de Massa Maritima; 3,941 hab.

MONTIERS-SUR-SAULX, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. S.-E. de Bar-le-Duc, près d'une forêt; pop. aggl., 1,053 hab. — pop. tot., 1,283 hab. Hauts fourneaux, forges et fonderie.

MONTFRINGILLE s. f. (mon-ti-frain-jil-le; il ml. — du lat. *mons*, monts, mont, et de *fringille*). Ornith. Nom scientifique du pinson des Ardennes.

MONTIGENE adj. (mon-ti-jè-ne — du lat. *mons*, monts, montagne, et du gr. *genad*, j'engendre). Engendré ou produit dans les montagnes. || Mot de Rabelais.

MONTIGLIO, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district et à 22 kilom. S.-E. de Casale, chef-lieu de mandement; 3,016 hab.

MONTIGNAC, ville de France (Dordogne), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilom. N. de Sarlat, sur la Vézère; pop. aggl., 2,508 hab. — pop. tot., 3,773 hab. Tannerie, batellerie, carrières de pierre. Restes importants d'un ancien château qui a joué un rôle important durant les guerres contre les Anglais et dans les guerres de religion.

MONTIGNI ou **MONTIGNY** (Etienne-Mignol DE), trésorier de France, né à Paris en 1714, mort dans la même ville en 1782. Il se lia de bonne heure avec Buffon et Fontaine, fut nommé en 1740 membre adjoint de l'Académie des sciences dans la classe de médecine, puis vint à Rome, Naples, la Sicile, Venise et la Lombardie. A son retour, il succéda à son père comme trésorier de France et s'associa puissamment aux efforts de Trudaine en faveur de la liberté du commerce, de la réforme des impôts et des progrès de l'industrie française.

Un Anglais qui avait suivi la fortune des Stuarts, échappé de la défaite de Culloden, vint proposer à notre gouvernement d'établir en France quelques manufactures sur le modèle de celles d'Angleterre. Ce fut Montigni qui fut chargé d'examiner ses plans. Nous avons dû à ces travaux nos premières manufactures de draps et de velours de coton, l'usage des cylindres pour calandrer les étoffes, de meilleures méthodes pour leur donner l'appât, le perfectionnement de nos ateliers de quincaillerie et de nos fabriques de gaze, enfin l'établissement des machines à carder et à filer.

Montigni s'occupa ensuite de relever nos manufactures de Beauvais et d'Abbeville.

Envoyé en 1760 en Franche-Comté pour y faire l'analyse du sel fourni par les salines de cette contrée et que le public croyait insalubre, il vit à Ferney Voltaire, dont la sœur avait épousé son oncle paternel, et, sur son rapport, Trudaine obtint du ministre dirigeant la réforme du système vexatoire de taxes imposé au petit pays de Gex, dont les malheurs ont rempli tant de pages éloquentes du patriarche des philosophes. Il fit adopter en 1763, par la région, l'usage des pese-espérts, qui mit fin au règne de l'arbitraire des commis. Montigni était commissaire du conseil aux départements des salines, des ponts et chaussées, du commerce et du pavé de Paris, et associé de l'Académie de Berlin. Plus ancien que d'Alembert à l'Académie, il avait droit de passer avant lui pensionnaire surnuméraire, mais il appuya spontanément de son consentement la préférence que l'Académie désirait accorder à d'Alembert. Indépendamment de plusieurs mémoires publiés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, on a de lui: *Instructions et avis aux habitants des provinces méridionales de la France, sur la maladie putride et pestilentielle qui détruit le bétail* (1775, in-8°); *Méthode d'approprier les cuirs et les peaux*; une traduction de l'ouvrage de Belye sur les méthodes employées par lui pour construire les piles du pont de Westminster.

MONTIGNOSO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et mandement de Massa Carrara; 2,157 hab.

MONTIGNOT (Henri), écrivain ecclésiastique et érudit français, né à Nancy vers 1715. Il prit le grade de docteur en théologie, puis

devint chanoine de Toul et membre de l'Académie de Nancy. Ses principaux ouvrages sont : *Remarques théologiques et critiques sur l'Histoire du peuple de Dieu* du P. Berruyer (1755); *Dictionnaire diplomatique ou Etymologie des termes de la basse latinité* (Nancy, 1787); *Reflexions sur les immunités ecclésiastiques* (Paris, 1788); *Etat des étoiles fixes au 1^{er} siècle par Cl. Ptolemée, comparé à la position des mêmes étoiles en 1786* (Nancy, 1786).

MONTIGNY-SUR-AUBE, bourg de France (Côte-d'Or), chef-lieu de canton, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Châtillon-sur-Seine; 780 hab. Haut fourneau; papeterie. Commerce de grains, fourrages et bestiaux.

MONTIGNY - LE GANELON, village de France, arrond. et à 10 kilom. de Châteaudun, canton de Cloyes (Eure-et-Loir); 880 hab. C'était autrefois une petite ville close et fortifiée comme une place de guerre; le château, flanqué de bastions, ajoutait à ses moyens de défense. Jadis, la seigneurie de Montigny relevait de la tour de Châteaudun. D'après la tradition du pays, Charlemagne en avait gratifié le chevalier Ganelon, le traître de Ronoveaux. On sait que cette tradition peut avoir de sérieux, quoiqu'elle ait été conservée dans un dictionnaire populaire :

Montigny-le-Ganelon

Où se fit la première trahison.

Il est plus probable qu'un des seigneurs de Montigny accomplit quelque acte de félonie, qui lui valut le surnom de Ganelon, c'est-à-dire de traître.

MONTIGNY-LE-ROI, bourg de France (Haute-Marne), chef-lieu de canton, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Langres, sur une montagne; pop. aggl., 1,109 hab. — pop. tot., 1,143 hab. Coutellerie et quincaillerie. Vestiges d'une forteresse.

MONTIGNY-LEZ-METZ, ancien bourg et commune de France (Moselle), à 3 kilom. S.-O. de Metz, sur la rive droite de la Moselle, cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort en mai 1871; pop. aggl., 2,309 hab. — pop. tot., 2,673 hab. Fabrication de papiers peints, pipes en terre, limes; brasserie importante. Château du XVIII^e siècle, dont les jardins ont été dessinés par Le Nôtre.

MONTIGNY (François DE LA GRANGE D'ARQUIN, sieur DE), maréchal de France, né en 1554, mort en 1617. A la journée de Coutras, il commandait cinquante gendarmes et il alla trois fois à la charge; il fut fait prisonnier par le roi de Navarre, qui lui rendit sa liberté en récompense de son courage. Après la mort de Henri III, il se rangea sous les drapeaux du roi de Navarre et contribua à l'arrestation de l'assassin Jean Châtel. Il se distinguait ensuite dans divers combats, fut nommé gouverneur de Paris en 1601 et devint maréchal en 1615.

MONTIGNY (Jean DE), poète et prélat français, né en Bretagne en 1637, mort à Vitry en 1711. Après avoir été pendant plusieurs années aumônier de la reine Marie-Thérèse, il devint, en 1670, évêque de Laon. Ce prélat était un bel esprit qui écrivait avec autant de goût en prose qu'en vers et qui devint membre de l'Académie française en remplacement de Gilles Boileau (1670). D'après d'Olivet, sa prose est correcte, élégante, nombreuse; sa versification coulante, noble, pleine d'images. Parmi ses poésies, insérées dans divers recueils du temps, on cite un agréable petit poème intitulé *Le Palais des plaisirs*. On lui doit en outre : *Lettre à Erasme pour réponse à son libelle contre la Puelle de Chapelain* (Paris, 1656, in-4°); *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche* (Rennes, 1666, in-4°); *Lettre contenant le voyage de la cour en 1660*, publiée dans le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*.

MONTIGNY (Jean-Charles-François BIDAULT DE), littérateur français, mort à Paris en 1782. Il fut avocat au parlement de cette ville et fit paraître diverses productions médicales, entre autres : *Parodie de Semiramis* (1748); la *Méchanceté* ou *l'Ecole des tragédies*, parodie d'*Astarié*, en trois actes et en vers (1758); *l'Ecole des officiers*, comédie en cinq actes et en prose (1764); *Etranges pittoresques, allégoriques et critiques* (1778, in-12).

MONTIGNY (François-Emmanuel DEHAIES DE), gouverneur des établissements français au Bengale, né à Versailles en 1743, mort à Paris en 1819. Sous-lieutenant en 1768, il devint capitaine en 1772, fit la guerre de Corse, puis passa avec le grade de major au service de la marine en 1776. Chargé quelque temps après par le gouvernement de missions importantes dans l'Inde, il s'y rendit en traversant Vienne, Constantinople, l'Egypte, la mer Rouge, courut mille dangers auxquels il échappa par sa présence d'esprit, visita Gon, Delhi, Pounah, revint en France par le Portugal et l'Espagne (1779) et reçut de Louis XVI le grade de colonel. En 1781, le roi le chargea d'une nouvelle mission dans l'Inde, près du souverain des Mahrattes. Pendant sept ans, il habita Pounah, fut comblé d'honneurs par le Grand Mogh, qui lui conféra le titre de nabab, passa ensuite dans le Decan et fut appelé, en 1788, à prendre le gouvernement de Chandernagor. Il occupait ce poste, dans lequel il avait donné des preuves de son habileté et de son désintéressement, lorsqu'il fut arrêté à l'époque de la Ré-

volution. Délivré par lord Cornwallis, gouverneur des Indes anglaises, il revint à Paris en 1791, reçut sous le Consulat le grade de général de brigade (1800), repartit en 1803 pour son ancien gouvernement de Chandernagor; mais, forcé de se replier sur les îles de France et de Bourbon par suite de la rupture du traité d'Amiens, il resta dans ces colonies jusqu'en 1810, époque où il revint en France. En 1817, Louis XVIII lui conféra le grade de général de division. Il ne nous reste que des fragments manuscrits de la relation de ses intéressants voyages.

MONTIGNY (Charles-Claude DE), juriste français, né à Caen en 1744, mort en 1818. Avocat au parlement de Normandie au début de la Révolution, il fut, par la suite, commissaire du gouvernement près des tribunaux du Puy-de-Dôme. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité philosophique, théologique et pratique de la loi du divorce, demandée aux états par L.-Ph. d'Orléans* (1787); *Histoire générale d'Allemagne depuis l'an 640 de Rome jusqu'à nos jours* (1779, 6 vol. in-12); *Alphabet universel ou Sténographie méthodique mise à la portée de tout le monde, etc.* (1799, in-8°); *Les plus illustres victimes vengées des injustices de leurs contemporains* (1802, in-8°); *Abrégé de la langue exacte adoptée à l'imprimerie et à la sténographie de Taylor, etc.* (1805, in-4°, fig.); *Mémoires historiques de Mmes Adélaïde et Victoire de France, filles de Louis XV* (1803, 2 vol. in-12); *De la monarchie sous la maison de Bourbon* (1815, in-8°), etc.

MONTIGNY (Louis-Gabriel), littérateur et officier français, mort à Paris en 1846. Il assista à la plupart des batailles de l'Empire, fut mis à la demi-solde sous la Restauration, publia alors des articles dans les feuilles littéraires *le Miroir* et *le Pandore*, dont il devint rédacteur en chef, et composa des romans et des pièces de théâtre. Remis en activité après la révolution de Juillet, il prit part au siège d'Anvers, où il fut blessé, et fut promu chef de bataillon en 1833. On lui doit les ouvrages suivants : *Fragments d'un miroir brisé, anecdotes contemporaines* (Paris, 1823, in-18), recueil d'articles publiés par le journal *le Miroir*; les *Aventures de garnison* (Paris, 1824, 2 vol. in-12); le *Provincial à Paris, esquisses des mœurs parisiennes* (Paris, 1824-1825, 3 vol. in-12); le *Colonel Duvall, fils naturel de Napoléon* (Paris, 1827, 4 vol. in-12); *Souvenirs anecdotiques d'un officier de la grande armée* (Paris, 1833, in-8°); les *Français en cantonnement ou la Barbe posée*, vaudeville en un acte (1821, in-8°); *Mon cousin Lahure*, comédie en un acte et en prose (1822, in-8°); la *Chaise de poste*, mélodrame en deux actes (1825, in-8°); la *Dot* et la *Fille* ou le *Commis marchand*, comédie en un acte (1825, in-8°); les *Grognettes de village*, comédie en un acte (1825, in-8°); le *Carnaval* ou les *Figures de cire*, folie-parade en un acte (1826, in-8°); le *Commis voyageur* ou le *Ball* et la *soirée*, comédie en un acte (1826, in-8°); *Mon ami de Paris* ou le *Retour en province*, comédie en un acte (1826, in-8°); le *Café de la garnison*, vaudeville en un acte (1827, in-8°); le *Mari de toutes les femmes*, comédie-vaudeville en un acte (Paris, 1827, in-8°); la *Nourrice sur lieu*, en un acte (1828, in-8°), sous le pseudonyme *Théodore*; le *Doigt de Dieu*, drame en un acte (1834, in-8°), avec Meyer; une *Chanson*, drame-vaudeville en trois actes (1834, in-8°), avec Coignard, etc.

MONTIGNY (Auguste-Henri-Victor GRANDJEAN DE), architecte français, né à Paris en 1776, mort à Rio-Janeiro en 1850. De bonne heure, il se sentit du goût pour l'architecture, qu'il étudia sous la direction de Danannoy, Percier et Fontaine. En 1799, il obtint un grand prix de Rome. Ce fut en sa faveur que, pour la première fois, l'exemption militaire fut demandée par l'Institut de France. Grandjean de Montigny voyagea beaucoup. En 1802, il fut attaché au directeur de l'école française à Rome et l'accompagna dans cette ville, où il fut chargé de l'aménagement du palais de Médicis, dans lequel devaient s'installer nos élèves. En 1810, il fut appelé en Westphalie par le roi Jérôme Bonaparte et la fit construire la salle des états de Cassel, le théâtre de la ville, une porte triomphale et plusieurs fontaines monumentales. Les événements politiques ayant, en 1814, ramené Montigny en France, il y séjourna peu de temps et, après avoir refusé les offres brillantes que lui faisait l'empereur de Russie pour l'attirer à Saint-Petersbourg, il s'embarqua pour le Brésil, où il arriva le 12 mars 1816, en compagnie de nombreux artistes chargés par le roi de Portugal, Jean VI, de fonder à Rio-Janeiro une Académie des beaux-arts. Montigny construisit en cette ville la bourse, inaugurée en 1820, et le palais des beaux-arts. En 1829, à l'occasion des fêtes qui furent données pour le mariage de don Pedro avec l'impératrice Amélie, il fut chargé de toute la partie décorative. En 1848, on lui confia les projets du Palais-Impérial et du Sénat. Il fut, en 1829, décoré de l'ordre du Christ et, en 1847, nommé officier de l'ordre de la Rose. On lui doit deux ouvrages ayant pour titre : le premier, publié avec A. Famin, *l'Architecture toscane ou Palais, maisons et autres édifices de la Toscane, mesures et dessins, etc.* (Paris, A. Famin, 1806-1815, 18 liv. gr. in-fol.); le second, *Recueil des plus beaux tableaux exécutés en Italie dans le XVI^e et le*

XVII^e siècle, d'après les dessins des plus célèbres architectes et sculpteurs (Paris, Pierre Didot, 1814-1815, 2 liv. in-fol.).

MONTIGNY (Adolphe LEMOINE, dit), auteur dramatique. V. LEMOINE.

MONTIGNY (Rose-Marie CIZOS, dame), actrice française. V. CHERIE.

MONTIGNY LE BOULANGER (Jean DE), magistrat français. V. LE BOULANGER.

MONTIJO, bourg et municipalité d'Espagne, province de Badajoz, juridiction et à 28 kilom. de Merida, dans une plaine, près du Guad sa descendant, 4,000 hab. Fabrication de toiles de lin, étoffes grossières de laine. On remarque à Montijo : l'ancien manoir des comtes de ce nom, un hôpital, une église et une belle maison de ville. L'agriculture, les oliviers et les vignes sont pour les habitants une grande source de richesses. Aux environs de Montijo se voit un domaine qui fut érigé en comté, en 1697, par Charles II, au profit de Jean de Porto-Carrero, descendant d'un patricien génois appelé Egidius Bocanegra, frère du duc d'Alors. Bocanegra fut envoyé en 1340, par la république de Venise, au secours d'Alphonse XI, roi de Castille, qui lutait à cette époque contre les Maures. Ses services lui valurent le titre de comte de Palma. Nommé amiral, il prit le parti de se fixer en Espagne. Son petit-fils épousa l'héritière de l'illustre maison de Porto-Carrero, dont il prit les armes et qu'il continua à gouverner pendant, Christophe de Porto-Carrero, épousa la sœur du comte de Teba, de l'ancienne maison de Gusman, et fit ainsi entrer le titre de comte dans sa famille. C'est de lui que descend le duc de Penaranda, comte de Montijo, officier espagnol qui se montra tout dévoué à la cause française, qu'il servit comme colonel d'artillerie dans la péninsule, puis, en 1814, aux buttes Chaumont. Ce dernier, mort en 1839, est le père d'Eugénie de Montijo, née à Grenade, en 1826, de doña Maria-Manuela, une Andalouse, issue des Kirkpatrick de Closburn, famille écossaise exilée d'Ecosse pour son dévouement à la cause des Sturms. Sa fille aînée épousa le duc d'Albe; elle est morte en 1865. Sa seconde fille, Eugénie de Montijo, qui, en 1850 et en 1851, avait assisté à plusieurs fêtes de l'Elysée, où sa beauté et sa grâce l'avaient fait remarquer, qui avait même été invitée à partager les chasses du prince-président, son tellement lui plaire que, peu de temps après le rétablissement de l'Empire, l'épousa et la fit asseoir à côté de lui sur son trône. Elle fut impératrice jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Pendant la durée de l'Empire, Mme de Montijo ne fit que de rares apparitions à Paris et à la cour; elle résidait habituellement dans ses domaines d'Andalousie.

Un des membres de cette famille, le comte de Montijo, joua un rôle assez important en Espagne. A l'époque de la guerre d'indépendance, il était membre de la junte des grands d'Espagne, réunie, en 1814, à Daroca, et professa des opinions démocratiques qui, bien que plus ou moins sincères, lui valurent à plusieurs reprises l'exil et la prison. Toutefois, plusieurs de ses contemporains, qui ont laissé des notes sur lui, s'accordent à louer son esprit et son courage et se contentent de lui reprocher son caractère mobile et excentrique. Sa femme, doña Maria-Francisca de Porto-Carrero, comtesse de Montijo, l'épousa très-jeune. Elle se fit connaître par son goût pour la littérature. Chez elle se réunissait tout ce que le monde ecclésiastique contenait de notabilités littéraires. Sa maison fut dénoncée comme le rendez-vous des jansénistes, et le nonce du pape à Madrid ayant pris fait et cause pour les dénonciateurs, la comtesse de Montijo dut à la haute protection de sa famille de n'être point traduite devant le tribunal de l'inquisition. Elle mourut à Logroño en 1808.

MONTILLA, en latin *Montulia*, ville d'Espagne, province et à 40 kilom. S.-E. de Cordoue, sur le Castro, chef-lieu de juridiction civile; 15,000 hab. Fabriques de tissus de lin et de laine; fours à chaux, poteries, tuileries; fabrication de savon et moulins à huile. Commerce de draps, toiles, huiles et vins. Montilla, qui occupe une des plus belles positions de l'Andalousie, est assise entre deux collines couvertes de vignobles qui produisent des vins très-estimés. Les ducs de Medina-Coeli y possèdent un palais. Elle fut la patrie de Gonzalve de Cordoue, ancêtre des ducs, dont la famille habitait une forteresse qui a été remplacée, en 1713, par de vastes greniers. Des vestiges de constructions romaines découverts près de Montilla attestent son antique origine.

Montile-les-Tours (ORDONNANCE DE). L'ordonnance de Montile-les-Tours, datée d'avril 1453, eut surtout pour but la réformation de la justice dans un royaume « qui avoit été moult opprimé et depouillé par les divisions et guerres. » (Ordonnance XV, 284.) Charles VII, après avoir rappelé dans quelle situation il trouva le royaume à son avènement et les conquêtes faites sur les Anglais, insiste sur la nécessité d'une réforme de la justice, « qui avoit été moult abaissée et opprimée. » Il entre ensuite dans les détails en commençant par le parlement, qu'il réorganise. Il y aura à l'avenir dans la grand'chambre quinze conseillers clercs et quinze laï-

ques, outre les présidents. Dans la chambre des enquêtes, vingt-quatre conseillers clercs et seize laïques, et à la chambre des enquêtes, qui est rétablie, cinq clercs et trois laïques. Les présidents et conseillers sont tenus à résidence pendant la durée des parlements. Ils se réunissent de l'aube aux vacances avant six heures du matin; la messe qui doit précéder les audiences sera dite avant cette heure. Depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, ils se réuniront après six heures. Ils ne seront occupés, pendant la durée des séances, que des affaires du parlement, et ne pourront sortir ni *tourner* et *vaguer* dans les salles avec quelque personne que ce soit. Le parlement n'aura à juger que les causes des pairs de France, des prélats, chapitres, comtes, barons, villes et communautés et les appels, qui ne devront être portés devant cette cour qu'après avoir épuisé les juridictions intermédiaires, à moins que le parlement n'en veuille retenir la cause, « et sur ce, dit le roi, en chargeons leur conscience. » Les sentences doivent recevoir immédiatement leur exécution. L'ordonnance contient un grand nombre de prescriptions destinées à hâter l'expédition des procès civils et criminels. Elle établit, outre les enquêtes, les requêtes et la grand'chambre, une chambre appelée *tourneelle*, parce que les conseillers y siègent à tour de rôle. Les juges de la tourneelle étaient spécialement chargés de l'expédition des procès criminels. Les membres du parlement devaient siéger de nouveau après dîner, afin de terminer le grand nombre de procès criminels qui encombraient la cour. Le parlement ne pouvait pas connaître, en première instance, des causes criminelles dont le jugement appartenait aux baillis et sénéchaux. Dès qu'un accusé avait été amené à Paris, il devait être mis dans les prisons du parlement et interrogé immédiatement. Dans l'appel des causes, on suivait l'ordre d'inscription; « car, dit l'ordonnance, en jugement on ne doit avoir acception de personnes, et est notredicte cour de parlement ordonnée pour faire droit aussitôt au pauvre comme au riche. » Les juges de la tourneelle n'étaient admis qu'après avoir été dûment examinés par la cour. Plusieurs articles concernent les avocats et leurs plaidoiries. D'autres défendent d'accorder des lettres de délai, qui retarderaient les procès. Les heures et jours des plaidoiries étaient fixés, les jugements par commissaires prohibés, le nombre des juges déterminé, la comparution des baillis et sénéchaux prescrite. Quant au choix de ces magistrats, l'ordonnance indiquait les mesures à prendre pour qu'il fût le meilleur possible; elle les obligeait à résidence, réglait leur conduite et celle des autres officiers de justice, greffiers et notaires, la police des audiences, la rédaction des sentences, qui ne devaient jamais, par leur obscurité, donner matière à de nouveaux procès; elle décréait la publication des coutumes du royaume comme moyen d'abrégier les procès et d'en diminuer les dépenses; enfin, elle enjoignait aux juges de se conformer aux lois qui auraient été rédigées et publiées en vertu de cet article.

MONTINE s. f. (mon-ti-ne). Jeux. Ancienne espèce de jeu, qui pourrait être la tontine ou loterie moderne.

MONTINIE s. f. (mon-ti-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagracées, établi pour des arbrisseaux du Cap. On dit aussi MONTIN s. m.

MONTINIE, ÊE adj. (mon-ti-ni-é — rad. montinie). Bot. Qui ressemble à une montinie. — s. f. pl. Tribu d'onagracées, ayant pour type le genre montinie.

MONTIPORE s. m. (mon-ti-po-re — du lat. mons, montis, montagne, et de pore). Zooph. Genre de polypiers pierreux voisins des madrépores.

MONTIRAT, bourg et commune de France (Tarn), canton de Monesties, arrond. et à 33 kilom. N. d'Albi; pop. aggl., 170 hab. — pop. tot., 2,384 hab. Source minérale ferrugineuse, chargée d'acide carbonique, et présentant beaucoup d'analogie avec les eaux de Spa. Restes de fortifications.

MONTIRE s. f. (mon-ti-re). Bot. Genre de plantes de la Guyane, de la famille des personnées.

MONTIVALTIE s. f. (mon-ti-val-ti). Zooph. Genre de polypiers, appartenant au terrain jurassique, et caractérisé par son aspect pyramidal et ses rides transversales.

MONTIVILLIERS, en latin *Monasterium Villaris*, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de canton, arrond. et à 10 kilom. N.-E. du Havre, sur la Lézarde; pop. aggl., 3,458 hab. — pop. tot., 4,223 hab. Ecole professionnelle d'arts et métiers, bibliothèque publique. Fabriques de dentelles, filatures de coton, raffineries de sucre, papeterie, blanchisseries de toiles. Commerce de grains, bestiaux, draps, cuir, épicerie, qui, au lieu de Montivilliers, agréablement située dans la riantة vallée de la Lézarde, entre deux hautes collines boisées, doit son origine à une abbaye fondée en 682 par le maire du palais Waratton, détruite deux siècles après, puis reconstruite par la piété des fidèles. A la fin du XIV^e siècle, Montivilliers, devenu place forte, possédait de nombreuses fabriques de draps. Aujourd'hui, cette industrie a

presque complètement disparu. On remarque encore quelques débris de l'ancienne ceinture de murailles, notamment deux ou trois tours, des restes de fossés et quelques traces d'un chemin de ronde. L'église paroissiale date du XI^e et du XII^e siècle. Le portail E. est décoré de colonnettes et surmonté d'une magnifique fenêtre à six meneaux. Le portail de l'O. est précédé d'un très-beau porche formé par trois arcades ogivales. Le tympan de la porte principale est chargé de rinceaux et de feuillages. Des sculptures du XVIII^e siècle ornent les vantaux des portes. On remarque à l'intérieur l'escalier de l'orgue, orné d'une charmante balustrade en feuilles de fougère; les clefs de voûte des chapelles, décorées de groupes de sculptures représentant différents sujets, et la chapelle de la Vierge, qui possède un beau retable. A l'entrée du cimetière se voit un cloître de la Renaissance, dont la charpente est couverte de sculptures représentant des écussons chargés des attributs de la mort et les instruments de la Passion de Jésus. La bibliothèque de la ville possède près de 2.000 volumes et un curieux manuscrit, dans lequel une des abbesses de Montivilliers indique jour par jour le nombre et la qualité des visiteurs de l'abbaye.

A 3 kilom. de la ville, au N.-O., se voit le beau château de Montizon, bâti sous Louis XII et orné de charmantes sculptures. On remarque à l'intérieur une magnifique cheminée, dont les montants sont couronnés par deux chapiteaux ornés de fines sculptures.

MONTIZON (Thérèse-Justine FRÈRE DE), artiste et directrice de l'école de dessin de Paris, née dans cette ville en 1792. Son père, Alexandre Krœmer de Montizon, mort en 1848, fut capitaine du génie, s'occupa d'architecture, fit adopter par le département de la Seine un système de sauvetage pour les carriers mineurs et présenta au ministre Necker un projet pour la construction d'un hôtel-Dieu et de trois canaux. Sa mère, Marie de Montizon, née Turben, ouvrit en 1802, à Paris, une école de dessin pour les jeunes filles, laquelle fut érigée en école de la ville en 1810 et dont elle conserva la direction jusqu'en 1829. Mlle Justine de Montizon apprit le dessin à l'école que dirigeait sa mère. Elle ne tarda pas à s'y distinguer, obtint le grand prix d'honneur en 1809 et fut alors attachée, comme professeur, à cet établissement. Tout en se livrant avec zèle à l'enseignement, elle exécuta de remarquables dessins, notamment : une *Sainte Cécile* (1812); *Le sacrifice d'Abraham*; le *Christ au tombeau*; *Maldonata défendue par son tuteur* (1825); plusieurs portraits, entre autres ceux des enfants de la duchesse de Berry; *Sainte Thérèse exhortant un malade* (1828), etc. En 1829, elle succéda à sa mère comme directrice de l'école de dessin et remplit, avec autant d'habileté que de zèle, ces fonctions jusqu'en 1848, époque où elle fut mise à la retraite avec une pension du gouvernement. Dans cet intervalle et depuis lors, Mlle de Montizon a exécuté diverses autres œuvres : une *Marine* (1833); *Adam et Eve dans le paradis terrestre* (1831); *Cassandre* (1836), etc. — Sa sœur, Mlle Flore-Augustine FRÈRE DE MONTIZON, née à Paris en 1794, s'adonna au même genre d'études, obtint le grand prix d'honneur en 1810 et fut alors attachée, en qualité de professeur de dessin, à l'école dirigée par sa mère. Comme sa sœur aînée, Mlle Flore de Montizon prit des leçons de Girodet, et elle s'est fait avantageusement connaître par de beaux dessins, parmi lesquels nous citerons : *Sainte Madeleine* (1812); *Moïse au Sinai* (1813); *Virginie immolant sa fille* (1819); *Chasse au sanglier* (1820); *La Vierge et la force de la religion* (1822); *Bélisaire reçu par sa famille* (1824); *Geneviève de Brabant* (1828); *Marine* (1833); *Vue du château d'Arque* (1833); *Vue de Dieppe* (1835); *L'hygiène instruisant ses disciples* (1840); *Icare chez Ulysse* (1847), etc. Lorsque sa mère cessa de diriger l'école gratuite de dessin (1829), elle devint, concurremment avec sa sœur, directrice de cet établissement, où elle créa une salle de bosse et de lithographie. En 1848, elle fut remplacée dans ses fonctions et reçut une pension du gouvernement. A cette époque, les élèves de Mlle de Montizon leur offrirent une médaille d'or comme gage de reconnaissance et d'affection.

MONTJAVOULT, village et commune de France (Oise), canton de Chaumont, arrondissement de Compiègne, à 38 kilom. S.-O. de Beauvais, sur un des points les plus élevés du pays; 679 hab. On prétend que le nom de cette commune vient de ce qu'il y avait autrefois sur son territoire un temple consacré à Jupiter et dont on montre l'emplacement près de l'église. Les fouilles exécutées sur ce point en 1826 n'ont amené que la découverte de débris de constructions romaines, de sarcophages, de médailles et de sépultures du moyen âge. Ce village est construit sur une butte d'où la vue découvre un immense horizon.

MONTJEAN, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), canton de Saint-Florent-le-Vieil, arrondissement de Saumur, à 40 kilom. N. de Cholet, sur un coteau escarpé de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 1.669 hab. — pop. tot., 2.345 hab. Exploitation de houille, carrières de calcaire et de grès; fours à chaux, tuilerie, distillerie. Au S.-O. du bourg, au milieu de hauts peupliers, ruines de l'ancien prieuré de Châteaupanne.

MONT-JOIE s. f. (mon-joi — de mont, et

de joie. La *mont-joie* Saint-Denis ou simplement la *mont-joie* était le nom de la colline près de Paris où saint Denis subit le martyre. La *mont-joie* Saint-Denis signifie, en effet, la *mont-joie* de Saint-Denis, selon l'ancienne règle qui rendait le génitif latin par le cas oblique. Les Français prirent pour cri de guerre *mont-joie* Saint-Denis ou simplement *mont-joie*, et ce cri devint le nom du roi d'armes en France. C'est par erreur, ainsi que le remarque M. Littré, que l'on a dit que les Français de notre temps, par forme d'archaïsme, *mont-joie* et *saint-Denis*, ce qui ne signifie rien; Casimir Delavigne a commis cette faute.

Mont-joie et *saint-Denis*! Dunois, à nous les chances, dans son *Saint-Xi*. Monceau de pierres entassées au bord d'un chemin soit pour servir d'indication, soit pour perpétuer le souvenir de quelque événement heureux et mémorable.

— Par ext. Avas considérable : Une *mont-joie* d'écus d'or.

Faisons de fleur mainte belle *mont-joie*.

CL. MAROT.

■ Grande quantité :

Je pri Dieu qu'il vous envoie

D'ebattements une *mont-joie*.

SCARRON.

■ Vieux dans ces deux sens.

— Hist. Bannière qui réglait la marche de l'armée. ■ Cri de guerre des divers États de France et même des Anglais : *Les Français criaient mont-joie Saint-Denis*; *les Bourguignons, mont-joie Saint-André*; *les ducs de Bourbon, mont-joie Notre-Dame*; *les Anglais, mont-joie Notre-Dame Saint-George*. ■ Titre que portait le premier roi d'armes de France : *Le roi d'armes Mont-Joie*. ■ Ordre de chevalerie, institué à Jérusalem en 1180, par le pape Alexandre III, pour la destruction des infidèles : *Les chevaliers de Mont-Joie*.

— Encycl. Cette expression, qui a été longtemps le cri de guerre des armées en France, était en outre, avant 1789, le nom du roi d'armes. D'après Ordéric Vital, les Français, ayant entendu, en 1119, le cri de guerre des Anglais qui venaient à eux, crièrent *Mont-Joie*! Au siège d'Antioche, en 1191, à la bataille de Bouvines, à la bataille de Fumes, en 1292, à celle de Mons-en-Puelle, en 1304, ils firent entendre le même cri. Monstrelet rapporte que, lorsque les Français firent lever le siège de Montargis aux Anglais en 1426, ils crièrent, en fondant sur eux : *Mont-joie Saint-Denis*! C'est la dernière fois que nos soldats firent usage de ce cri d'armes; du moins, depuis ce temps, on ne le trouve plus dans nos historiens.

Robert Cenalis, évêque d'Avranches, dans son *Histoire de France*, attribue à Clovis l'honneur du mot. Selon lui, le chef franc étant sur le point de perdre, la bataille de Tolbiac, invoqua saint Denis, que la reine Clotilde lui avait fait connaître, et cria : *Mon-Joie Saint-Denis*, comme pour dire : « Saint Denis, délivre-moi du danger, tu seras mon *Joie*, » c'est-à-dire mon Jupiter, mon dieu; de là *mont-joie*, et ensuite *mont-joie*. Pasquier, adoptant en partie cette explication, pense que Clovis, par *mon-Joie*, a voulu dire : « Ma-joie Saint-Denis » (Saint Denis, soit ma joie, mon espoir, ma consolation). Mais on ne saurait admettre que Clovis ait poussé ce cri de guerre; car, en ce cas, il est évident que les chroniqueurs des deux premières races ne seraient pas restés muets sur ce sujet. D'après une autre interprétation, qui s'appuie sur de nombreux passages tirés des écrivains du moyen âge, *mont-joie* signifie un tas de pierres. On avait jadis l'habitude de poser des morceaux de pierres dans un lieu où s'était accomplie une action mémorable, pour perpétuer la mémoire du fait. Après une victoire, nos ancêtres entassaient sur le champ de bataille des pierres autour desquelles ils se livraient à la joie; de là le *mont de la joie* ou *mont-joie*. C'est probablement à cette cause qu'une partie du territoire de Beaumont, où l'on voit encore un tas prodigieux de pierres, doit le nom de *Mont-Joie*. La montagne ou colline, près de Limoges, qui porte le nom de Mont-Jovi; la montagne, près d'Autun, que l'on nomme Mont-Jo; une tour qui était autrefois près de Paris et qui était appelée *le Mont-Joie*; le village de Mont-Joie, en Franco-Comté, doivent aussi leurs noms à ces amas de pierres formés pour conserver la mémoire de quelques triomphes de guerre.

De ce qui précède, Bullet conclut que « *mont-joie* sur le point de charger l'ennemi, c'était demander la victoire. Il n'y avait point, par conséquent, d'expression plus propre pour former un cri d'armes. On y joignit le nom de saint Denis, qui devint, sous la troisième race, le patron des rois de France. »

Mont-Joie (ORDRE DE), association religieuse, militaire et hospitalière qui se forma en Palestine, à l'époque des croisades, et dont les membres s'engageaient à protéger les pèlerins et à veiller à la sûreté des communications. Elle fut, dit-on, appelée *ordre de Mont-Joie* parce qu'elle était spécialement chargée de la défense d'une montagne de ce nom, située près de Jérusalem, et qui était un lieu de pèlerinage très-fréquent. Cette institution fut approuvée par le pape Alexandre III, qui lui imposa la règle de saint Basile. Plus tard, lorsque la Palestine fut retombée définitivement entre les mains des infidèles, les chevaliers de cet ordre se réfugièrent en Espagne, dans le royaume de

Castille et de Valence, où le roi Alphonse IX leur donna le château de Montfrac et les possessions de Truxillo, et où leur rôle fut alors de défendre l'Espagne contre les Maures. Leurs nouvelles possessions les firent changer de nom : les uns furent appelés les chevaliers de l'ordre de Montfrac, et les autres les chevaliers de l'ordre de Truxillo. Enfin, vers 1221, ils cessèrent tous d'avoir une existence indépendante et furent réunis avec ceux de l'ordre d'Alcantara, ceux-là à l'ordre de Calatrava.

La décoration de cet ordre consistait en une croix rouge à huit pointes et à quatre branches, dont les côtés extérieurs étaient légèrement concaves; elle se portait sur un habit blanc.

MONTJOIE, en allemand *Montschau*, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 26 kilom. S.-E. d'Aix-la-Chapelle, chef-lieu du district de son nom, sur la Roer, dans une vallée encaissée de montagnes et parsemée de pins boisés; 3.000 hab. Manufacture de draps; filatures de laine. Dans les environs, carrières d'ardoise. Deux ponts de pierre réunissent la vieille ville à la nouvelle.

MONTJOIE (Félix-Christophe-Louis VENTRE de LA TOULLE), connu sous le nom de GALANZ, poète, littérateur et publiciste français, conservateur de la bibliothèque Mazurine, né à Aix vers 1756, mort en 1816. Il était avocat lorsqu'il se rendit à Paris, fit paraître quelques ouvrages, devint en 1790 un des collaborateurs de l'*Année littéraire*, et se distingua par sa fogue royaliste comme rédacteur de l'*Ami du roi*, journal qui fut supprimé le 10 août 1792. Il osa envoyer un mémoire à la Convention pour la défense de Louis XVI. Pendant la Terreur, il se cacha chez un paysan de Bièvre, revint à Paris après la chute de Robespierre, publia, tant que dura la République, une foule de pamphlets en faveur des Bourbons; renonça à la politique après le 18 brumaire, et accepta, sous l'Empire, une place de professeur à Gand, puis à Bourges. Louis XVIII lui accorda une pension de 3.000 francs en 1815.

L'ouvrage le plus connu de Montjoie est l'*Histoire de la conjuration d'Orléans* (1796, 3 vol. in-8). C'est un libelle contre Philippe-Egalité, auquel il attribue ridiculement toutes les journées de la Révolution. Très-recherché pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, il en fut fait une nouvelle édition, que la police supprima. Parmi ses autres écrits nous citerons : *Lettre sur le magnétisme animal* (Paris, 1784, in-8); *Des principes de la monarchie française* (Paris, 1789, 2 vol. in-8); *L'ami du roi, des Français, de l'ordre et surtout de la vérité* (Paris, 1790); *Adieu à la Convention sur le procès de Louis XVI* (Paris, 1792); *Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre* (Paris, 1796, in-8); *Histoire de la révolution de France depuis la présentation au parlement de l'impôt territorial jusqu'à la convocation des états généraux* (1792, 2 vol. in-8); *Histoire des quatre Espagnols* (Paris, 1801, 4 vol. in-12), roman qui ne manque pas d'intérêt; *Histoire d'Inès de Léon* (Paris, 1805); *les Bourbons* (Paris, 1815, in-8), avec 20 portraits; *des Almanachs, des Eloges*, etc.

MONTJOIE (Louis-Stanislas), danseur français, né en 1789, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1865. Élevé du danseur Coulon, il débuta dans le rôle de Télémaque en 1808 par le rôle de *Télémaque*, dans le ballet de ce nom. Grâce à son zèle et à son talent, Montjoie parvint à occuper le premier rang, et prit sa retraite après avoir été attaché pendant trente ans à l'Académie de musique. Ses principales créations sont : M. de Saint-Rambert, dans la *Somnambule*, ballet de Hérold; Gannelor, dans la *Belle au Bois dormant*; le marquis de Gerville, de *Manon Lescaut*; le capitaine Bellaspada, du *Diable boiteux*; le baron de Willibald, de la *Fille du Danube*, etc.

Montjoie, comédie en cinq actes, de M. Octave Feuillet (Gymnase, 24 octobre 1863). Le personnage principal, Montjoie, est un faiseur de la race des Mercadets de Balzac, avec la dextérité en moins et plus de cynisme. Il est devenu millionnaire en ruinant son associé, Sorel, qui n'a échappé que par le suicide à la faillite, en laissant un fils dans le dénuement le plus complet. Maintenant, Montjoie voudrait doubler d'un peu de considération publique son immense fortune; il rêve le conseil général, la députation; tout est ouvert devant lui. Mais voici le moment où tout son passé va lui retomber sur la tête. Le fils orphelin de son ancien associé, Georges Sorel, qui ne sait absolument rien de choses qu'il devrait pourtant bien savoir, vient demander l'appui et la protection de Montjoie; celui-ci l'accueille avec grande satisfaction, le loge dans son hôtel et le met sur la voie de la fortune. Montjoie a un fils et une fille; celle-ci, Cécile, se marierait volontiers avec Georges Sorel, qu'elle aime, et son père est tout prêt à donner les mains à cette union, qui ratifierait la plus grande partie de son passé véreux. Mais une querelle de ménage avec celle qui passe pour sa femme déceale une fausse position : elle n'est que sa maîtresse. L'homme fort a lui ferme la bouche en le lui rappelant; là-dessus, séparation; la jeune fille ne veut pas quitter sa mère, et le jeune homme se fait soldat après avoir appris le secret de sa naissance illégitime.

time. Sorel, qui maintenant sait tout, vient demander raison les armes à la main à celui qu'il considère comme le meurtrier de son père. Montjoie lui envoie une balle dans la poitrine. Vaincu, cette fois, par le remords, il songe à une réhabilitation complète. Il suit dans les ambulances son fils, qui s'est fait blesser à Solferino, et l'arrache à la mort; il sacrifie toute sa fortune pour payer les dettes du père de Sorel et décide Georges, qui s'est rétabli de sa blessure, à épouser Cécile, lui-même légitime son mariage, en même temps qu'il se résigne à une pauvreté volontaire qui lui rend sa propre estime, sinon celle des autres.

MONT-JOLI s. m. Bot. Sauge de montagne. ■ Camara des Antilles.

MONTJOSIEU (Louis DE), en latin *Montiosius*, érudit français, né dans le Rouergue. Il vivait au XVI^e siècle, fut chargé de donner des leçons de mathématiques au frère du roi et au duc de Joyeuse, s'attacha à ce dernier, qu'il accompagna à Rome en 1583 et profita de son séjour dans cette ville pour étudier les antiquités. De retour à Paris, il se ruina en se chargeant de l'entreprise ayant pour objet de débarrasser des immondices les rues de Paris. Montjosieu a laissé plusieurs ouvrages, dont un seul est encore recherché aujourd'hui. Il a pour titre : *Gallus Roma noster, ubi multa antiquorum monumenta explicantur* (Rome, 1585, in-4°).

MONTJOY ou **MONTJUCH**, montagne et forteresse d'Espagne, prov. et à 3 kilom. S.-O. de Barcelone, qu'elle défend. V. BARCELONE.

MONTLAUR (Joseph-Eugène DE VILLARD, comte DE), littérateur français, né à Paris en 1815. Il s'est fait connaître par divers travaux remarquables sur l'économie et la littérature. On cite de lui, entre autres écrits : *Portraits, paysages et impressions* (1844, in-12); *De l'agriculture en France* (1845); *Giacomo Leopardi* (1845), brochure; *la Question italienne* (1846); *De l'ordre social* (1850); des études politiques et de nombreux articles dans le *Courrier français*, l'*Art en province*, etc.

MONTLHÉRY, en latin *Mons Letherici*, bourg de France (Seine-et-Oise), canton d'Arpajon, arrondissement de Paris, à 18 kilom. O. de Corbeil; 1.777 hab. Cette petite ville est célèbre par un château fort construit dans la première moitié du XI^e siècle par Thibaut, surnommé *Fleur-Etoupes*, second fils de Bouchard II, sire de Montmorency. Cette forteresse joua dans les luttes incessantes qui signalèrent le moyen âge un rôle important. En 1104, elle fut cédée au roi Philippe I^{er} par Gui II, dit *Troussel*, arrière-petit-fils de Bouchard II, qui reçut en échange la terre de Mehun-sur-Loire. Le frère de Gui, mécontent de ce marché, vint assiéger la forteresse et tenta vainement de s'en emparer. Le roi Louis VI, fils de Philippe, ayant réussi à faire lever le siège, donna l'ordre de raser la forteresse et ne laissa debout que quelques bâtiments d'habitation et la grosse tour qui existe encore actuellement. Quelques temps après, le roi donna Montlhéry à son fils Philippe de Mantes, qui le céda à Hugues de Créci, qui dut plus tard, sur les ordres du roi, le restituer à Nicolas de Bray. A la mort de ce dernier, assassiné en 1118 par Hugues, ce qui restait de la forteresse fut, avec le domaine de Montlhéry, réuni à la couronne. En 1530, la terre de Montlhéry appartenait à François des Cars, seigneur de Vauguyon. Elle fut érigée en comté par Louis XIII, qui en fit présent à Richelieu, mais la lui racheta en 1627 et la donna en apanage au duc d'Orléans. Le maréchal de Mouchy, comte de Noailles, possédait ce domaine en 1789.

Pour arriver au château de Montlhéry, dont la principale entrée se trouvait du côté de la ville, il faut traverser cinq ponts, franchir trois terrasses, étagées les unes au-dessus des autres, et cinq enceintes. Chaque terrasse était soutenue de murailles épaisses, mesurant 36 mètres de longueur, et était flanquée de tours rondes, munie de fossés et de ponts-levis. Une fois parvenu dans la première enceinte, on y rencontrait une église, puis on pénétrait dans les deux autres enceintes en traversant des portes solides et bien gardées. La dernière de ces portes était encore plus fortifiée que les précédentes : elle s'ouvrait sur la plate-forme ou esplanade du château, et une construction épaisse, qui devait servir de retranchement ou de corps de garde aux militaires ou chevaliers chargés de la défense à la dernière extrémité, s'y adossait. L'esplanade, également fortifiée de murailles et de tours, contenait quelques bâtiments et le gros donjon. Elle mesurait 14 mètres de largeur et sa longueur, depuis la dernière porte jusqu'au donjon, était de 44 mètres. Les ruines des quatre tours qui jadis fortifiaient l'esplanade sont visibles encore.

A droite de l'entrée de l'esplanade se trouvait un puits profond, et près de la tour du donjon on distinguait encore l'ouverture d'un souterrain destiné à ménager au seigneur montlhérien une issue en cas de péril extrême et qui communiquait au bas de la montagne.

La fameuse tour du donjon, qui seule aujourd'hui se dresse encore majestueusement au milieu des ruines, après avoir été plus de huit siècles à être détruite dans un procès-verbal dressé le 3 mars 1447, par ordre de la chambre du Trésor. — Au bout de ladite tour (l'esplanade) est le donjon dudit château, de pierres grossières (de grès) de 16 pieds en carré,

Par dedans œuvre, les murs ont 9 pieds par bas et 5, 4 par haut, d'épaisseur. Le premier et deuxième étage de ladite tour ou donjon sont voutés en dedans et dans le premier étage est un moulin à bras; trois enrayures de bois (pièces de bois placées en forme de rayon) soutiennent un plancher dont le plan est circulaire; le comble de charpenterie couvert en ardoise et en plomb, et garni de mardelles et allées au pourtour. » Aujourd'hui, la hauteur de la grosse tour, depuis le sol jusqu'à la cime, est de 33 mètres, et il est probable qu'elle était jadis plus considérable, car au nord la cime offre une large échancrure produite par le temps. A la tour du donjon est accolée une tour plus petite; c'est dans cette tour qu'était pratiqué l'escalier tournant, inabordable aujourd'hui. Aux deux tiers environ de la hauteur de ce groupe de tours, on voit encore une ceinture de supports en saillie, en pierre de taille, destinés à soutenir la galerie extérieure qu'on désignait autrefois sous le nom de *mâchecoulis*. Au-dessus de cette galerie, le diamètre de la grosse tour diminue, et les pierres disjointes et mal assujetties menacent les passants de leur chute.

Les environs de la tour du donjon présentent encore quelques ruines, mais en général presque à fleur de sol, de murailles et de tours. On remarque notamment les restes d'une tour située au nord, et à travers laquelle une large échancrure percée d'outre en outre permet d'apercevoir la campagne, très-pittoresque aux alentours. Le mur d'enceinte opposé au sud, en grande partie debout, offre une ouverture analogue qui encadre un pareil tableau.

Au nord-est, en dehors de la première enceinte détruite, on voit encore un petit monticule, appelé la *Motte de Monthéry*. C'était jadis un fief mouvant du roi, qui le céda plus tard aux seigneurs du Plessis-Pâté.

Le château de Monthéry ne doit pas seulement sa ruine aux outrages du temps. Sous Henri IV, on permit aux habitants de la ville de se clore de murailles, et ils en profitèrent pour se servir des matériaux du château, qu'ils détruisaient ainsi peu à peu.

Monthéry (BATAILLE DE), livrée par Louis XI, le 16 juillet 1465, aux princes ligués pour le bien public. Louis XI venait de signer à Riom une convention avec les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, lorsqu'il apprit que deux armées ennemies, levées par les princes et les seigneurs ligués, s'étaient donné rendez-vous sous les murs de la capitale, venant, l'une des Pays-Bas avec le comte de Charolais, l'autre de la Bretagne. Il se hâta d'accourir, afin de gagner Paris avant les confédérés; car Paris d'était la France, c'était sa couronne. Il fut cependant gagné de vitesse par Charolais, qui franchit la Seine à Saint-Cloud le 13 juillet et se porta à sa rencontre. Les deux armées se trouvèrent en face dans la plaine de Longjumeau, près de Monthéry. Charolais s'établit du côté de Longjumeau; Louis XI occupa la tour de Monthéry et le sommet de la colline, sur la pente de laquelle s'élevait le bourg, où Charolais porta son avant-garde, commandée par le comte de Saint-Pol. Celui-ci se replia dans la plaine, en laissant un grand fossé entre lui et le roi, et là il fut rejoint par le gros de l'armée ennemie.

Le roi, ne voyant pas arriver les renforts qu'il avait mandés en toute hâte de Paris, eût voulu éviter le choc; Charolais lui-même, malgré son impétuosité, ne se pressait pas d'agir. Ce fut le comte de Charolais, l'autre de la Bretagne, qui se hâta d'attaquer, et engagea l'action contre la volonté de leurs maîtres. Brézé avait dit qu'il les mettrait « si près l'un de l'autre, qu'il serait bien habile qui les pourrait démêler. » On passa néanmoins toute la matinée à s'observer mutuellement, et à tâter. Plusieurs mouvements contraires jetèrent du désordre dans l'armée de Charolais et lui firent ainsi manquer l'occasion d'attaquer les Français tandis qu'ils défendaient dans la plaine par le bois de Torfou. Les deux armées s'ébranlèrent enfin. Pendant que Louis attaquait l'aile gauche bourguignonne, Charolais marchait de son côté sur l'aile gauche française, qui le reçut d'abord vaillamment. Mais les Bourguignons, animés par la parole et l'exemple de leur jeune duc, redoublèrent d'ardeur et finirent par enfoncer et jeter en déroute leurs ennemis. Charolais, se laissant imprudemment emporter par la fougue de son courage, poursuivait les fuyards d'une demi-lieue au delà de Monthéry et arriva jusqu'à l'arrière-garde française commandée par le duc du Maine. Il n'avait plus avec lui qu'une centaine de cavaliers, et cependant toute cette arrière-garde, forte de 700 à 800 lances, se débatta aussitôt et prit la fuite sans combattre, soit qu'il y eût trahison de la part de ses chefs, soit que le bruit de la mort du roi, qui se répandit un instant, eût abattu tous les courages.

Le champ de bataille présentait en ce moment le plus étrange spectacle : ce qui venait d'arriver à l'aile gauche française était arrivé de la même manière à l'aile gauche bourguignonne. Composée d'une jeune noblesse presumptueuse, ignorante et mal exercée, elle se rua follement au-devant des gens d'armes dauphinois et savoyards qui la renversèrent et la mirent en désordre. Elle s'enfuit alors « à bride avalée, » entraînant avec

elle le comte de Saint-Pol et le gros de l'arrière-garde. Les archers ennemis, abandonnés à eux-mêmes, furent taillés en pièces par les Dauphinois, qui poussèrent jusqu'aux bagages et les pillèrent. Louis, qui se comporta vaillamment dans cette journée, commença la même faute que Charolais et se laissa emporter par son ardeur hors du champ de bataille à la poursuite des fuyards. Lorsqu'il revint sur ses pas, il fut attaqué par une troupe d'ennemis que commandait le bâtard de Bourgogne. Il se défendit comme un lion; mais, son cheval ayant été tué sous lui, il tomba, et c'est ce qui fit répandre le faux bruit de sa mort. Déjà en fin par ses gardes, il remonta à cheval et se montra dévoué à ses gens pour leur prouver qu'il était bien en vie; puis il se retira au château de Monthéry, afin de se rendre compte, du haut de la tour, de la tournure qu'avaient prise les affaires.

En ce moment, le comte de Charolais revenait lui-même de la poursuite et passait près du château. Quinze ou seize archers de la garde se précipitèrent alors sur lui et l'enveloppèrent. Après avoir fait des prodiges de valeur, reçu un coup d'épée dans la gorge, un coup d'épée à la poitrine et perdu sa bannière, il allait être forcé de se rendre, lorsque tout à coup un de ses hommes d'armes, fils d'un médecin de Paris, fond sur les assaillants et dégage le prince, qui réussit à regagner le champ de bataille, où il arme chevalier son libérateur. La nuit était enfin survenue et avait mis fin au combat.

L'histoire ne mentionne pas de plus bizarre bataille. « Jannis, dit Commines, plus grande fuite ne fut vue des deux parts; du côté du roi fut un homme d'état (de qualité) qui s'enfuit jusqu'à Lusignan, en Poitou, et, du côté du comte, un autre homme de bien, jusques au Quessoi, en Hainaut. » Tel perdit ses offices et États pour s'en être fui, qui furent donnés à d'autres qui avaient fui dix lieues plus loin. « La perte ne fut pas égale, car les fuyards bourguignons eurent beaucoup plus à souffrir que les fuyards français; presque tous furent pris et dépouillés par les Parisiens. Les deux partis s'attribuèrent réciproquement la victoire; mais le vrai vainqueur fut Louis XI, qui se hâta de gagner Paris en ne laissant à Charolais que le stérile honneur du champ de bataille.

MONTLIEU, bourg de France (Charente-Inférieure), chef-lieu de canton, arrond. et à 29 kilom. S.-E. de Jonzac, à la source de la Seugne; pop. aggl., 388 hab. — pop. tot., 960 hab. Petit seminaire; aux environs, grotte à stalactites et à pétrifications curieuses; ruines diverses.

MONTLINOT (Charles-Antoine LECLECH DE), littérateur français, né à Crespy-en-Valois (Oise) en 1732, mort à Paris en 1801. Il était docteur en théologie et en médecine, chanoine à Lille lorsque, à la suite d'une querelle littéraire, il quitta cette ville (1765) et se rendit à Paris, où il se fit libraire. Relégué par la suite à Soissons en vertu d'une lettre de cachet, il fut placé par l'intendant de cette ville à la tête d'un dépôt de mendicité. La Révolution trouva en lui un partisan chaleureux, et Montlinot devint un des rédacteurs du journal intitulé : *la Clef du cabinet des souverains*. Nous citerons parmi ses ouvrages, pour la plupart anonymes : *Préjugés légitimes contre ceux du sieur Chauvigné* (1759, in-12), écrit qu'on a par erreur attribué à Diderot; *Étrennes aux bibliographes ou Notice abrégée des livres les plus rares* (1760); *Histoire de la ville de Lille depuis sa fondation jusqu'en 1430* (Paris, 1764); *État actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un essai sur la mendicité* (1789, in-4°); *Essai sur la transportation comme récompense et la déportation comme peine* (1797, in-8°), etc.

MONTLIVAUT (Eléonor-Jacques-François-de-Sales Guyon, comte DE), marin et savant français, né en 1765, au château de Montlivault, près de Blois, mort en 1846. Aspirant de marine en 1791, il fit peu après partie de l'escadre commandée par le comte de Grasse et qui prit part à la guerre de l'indépendance américaine. De retour en France en 1782, il reprit la mer, assista à plusieurs campagnes navales, fut promu lieutenant de vaisseau en 1788, émigra au commencement de la Révolution, rejoignant l'armée des princes et revint en France en 1800. Le comte de Montlivault se fixa alors dans sa terre de Blanchamp et s'occupa exclusivement de sciences et de belles-lettres. Au retour des Bourbons, il reçut le grade de capitaine de frégate, mais ne reprit pas de service actif et fut nommé capitaine de vaisseau honoraire. C'était un des amis intimes de Rivarol. Nous citerons de lui : *Conjectures sur la réunion de la lune à la terre et des satellites en général à leur planète principale* (Paris, 1821); *Essai de cosmologie* (Paris, 1826); *Lettres cosmologiques* (Paris, 1828); *Grammaire générale et philosophique* (Paris, 1828, in-8°).

MONTLIVAUT (Casimir-Maurice Guyon, comte DE), administrateur français, frère du précédent, né en 1771, mort à Blois en 1846. Chevalier de Malte à l'époque de la Révolution, il émigra, revint en France sous le Consulat, fut intendant général des domaines de l'impératrice Joséphine de 1811 à 1814, s'empressa alors de faire acte d'adhésion à Louis XVIII, qui le nomma préfet des Vosges,

resta sans emploi pendant les Cent-Jours et devint après la seconde rentrée des Bourbons préfet de l'Isère (1815). Dans ce poste Montlivault se rendit odieux par la violence de sa conduite. Le plus effrayant arbitraire présidait à tous ses actes: exils, destitutions, arrestations, garnisons militaires imposées aux communes suspectes et payées par leurs habitants. Après l'insurrection avortée de Didier (1816), il prit, de concert avec Donnadieu, des mesures de la plus odieuse rigueur. C'est ainsi qu'il promit une somme d'argent, variant selon l'importance de la capture (de 100 à 3,000 fr.), à quiconque lui livrerait un rebelle, qu'il menaça de la peine de mort quiconque cacherait un rebelle et déclara qu'il ferait raser la maison de tous les détenteurs d'armes de guerre non déclarées. » En récompense de son zèle, il reçut le titre de conseiller d'Etat, puis fut préfet du Calvados de 1816 à 1830.

MONTLIVAUT (Jacques - Pierre - Marie Guyon, comte DE), général français, né en 1786 au château de Montlivault (Loir-et-Cher), mort en 1859. Montlivault prit part aux guerres d'Allemagne et d'Espagne sous le premier Empire. Après la chute de Napoléon I^{er}, il se rallia aux Bourbons. Chef de bataillon en 1815, colonel en 1816, il fut nommé maréchal de camp en 1823; il était dans les cadres de réserve lors du coup d'Etat de décembre. Il appartenait à une ancienne famille dans laquelle on compte plusieurs officiers généraux.

MONTLOSIER (François-Dominique REYNAUD, comte DE), homme politique et publiciste français, né à Clermont-Ferrand en 1756, mort en 1838. Son père avait douze enfants dont il était le dernier-né, et ne possédait qu'une médiocre fortune. Doué d'un esprit original et d'une imagination vive, il manifesta dès le collège une façon à lui d'étudier et de voir les choses. Après avoir fait quelques voyages à Paris, il s'occupa de chimie, de droit public, de minéralogie, et, comme il était sans fortune, il épousa une veuve, beaucoup plus âgée que lui, parce qu'elle possédait un petit manoir qui lui plaisait. Se trouvant alors à l'abri du besoin, Montlosier explora sa province natale et publia une *Théorie des volcans d'Auvergne* (Paris, 1789, in-8°). La part qu'il prit aux discussions publiques, lors des élections pour les états généraux, le fit connaître et lui valut, peu après, d'être nommé député suppléant. Appelé à remplacer à l'Assemblée nationale le marquis de La Rouzière, il ne tarda pas à se faire remarquer par ses vives sorties contre la transformation politique et sociale qui s'accomplissait. Sans être partisan de la royauté absolue, il était un monarchiste ardent et surtout un ardent défenseur de la noblesse, des privilèges, des distinctions de classes, des corporations, etc. Quelques brochures qu'il publia à la même époque pour demander une contre-révolution le rendirent on ne peut plus antipathique au parti populaire. Lorsque l'Assemblée constituante eut remis ses pouvoirs à l'Assemblée législative, le comte de Montlosier émigra et alla rejoindre les princes à Coblenz. En 1792, il se joignit aux envahisseurs de la France pour prendre les armes contre son pays. Après la retraite de Champagne, il alla habiter Hambourg, passa ensuite dans les Pays-Bas et alla se fixer à Londres en 1794. Là, il entra en relation avec Chateaubriand et Fontanes, acheta une part dans le *Courrier de Londres*, qu'avait fondé l'auteur de *Camille*, et fut pendant deux ans le principal rédacteur de ce journal. Lorsque Bonaparte se fut emparé du pouvoir avec le titre de premier consul, Montlosier partit pour Paris dans le but de lui proposer de rétablir sur le trône les Bourbons, qui en revanche lui laisseraient se tailler un royaume en Italie. Mais il fut arrêté, enfermé deux jours au Temple, puis reconduit à la frontière (1800). Toutefois, ayant montré dans son journal une sympathie marquée pour l'œuvre de réaction qu'accomplissait alors Bonaparte, celui-ci le laissa revenir peu après à Paris, où il publia le *Courrier de Londres* et de Paris. Mais les tendances nettement bourbonniennes de cette feuille le firent supprimer, et de Talleyrand, qui connaissait Montlosier, l'attacha au ministère des affaires étrangères. Lors de la rupture de la paix d'Amiens, il fut chargé d'écrire dans le *Bulletin de Paris* une série d'articles contre les Anglais. Après la proclamation de l'Empire, Napoléon, qui voulait attirer à lui les ennemis de l'ancienne cour, demanda à Montlosier d'écrire un ouvrage sur la constitution monarchique de la France. Montlosier composa alors sa *Monarchie française*; mais cet ouvrage, dans lequel il se consacrât l'apologie de la féodalité, était fait dans un ordre d'idées qui déplut à Bonaparte, et il ne put obtenir l'autorisation de le faire imprimer. Montlosier fit ensuite des voyages en Suisse, dans les Alpes, et il se trouvait en Italie lors des événements de 1814. Il revint alors à Paris et publia de la *monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours* (Paris, 1814, 3 vol., in-8°), ouvrage auquel il ajouta plusieurs suppléments et dont nous avons parlé dans un article spécial au mot MONARCHIE. La réaction royaliste excessive qui se produisit alors et après la seconde Restauration lui parut une faute grave, et il exprima très-librement son opinion à ce sujet. N'ayant pas le caractère d'un courtisan, il quitta Paris et se re-

tira dans sa province natale. Bien que très-piété et chaud catholique, le comte de Montlosier fut vivement frappé de ce qu'il y avait d'insupportable et de menaçant dans la puissance qu'avaient à ses moments le parti prêtre et particulièrement les jésuites, au milieu desquels il avait été élevé. Ce fut alors qu'il écrivit successivement : *Mémoires à consulter sur un système religieux, politique et tendant à renverser la religion, la société et le trône* (Paris, 1826, in-8°), qui eut de nombreuses éditions; les *Jésuites, les congrégations et le parti prêtre en 1827* (1827, in-8°); *De l'origine, de la nature et des progrès de la puissance ecclésiastique en France* (1829, in-8°); *Du prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France* (1833, in-8°). Ces écrits, surtout les deux premiers, eurent un retentissement immense et lui valurent les chaleureux applaudissements des libéraux, auxquels il se rallia. En 1832, Louis-Philippe l'appela à siéger à la Chambre des pairs, où il prit à diverses reprises part aux discussions et montra une grande indépendance. Au moment de mourir, le clergé voulut le forcer à rétracter ses écrits. Il s'y refusa et fut enterré civilement, au milieu d'un énorme concours de population.

« Son caractère, son esprit, son talent, soit comme orateur, soit comme écrivain, sa personne même et sa manière, dit M. Guizot, tout en lui avait la double physionomie de la solitude et de la lutte; il semblait avoir toujours vécu loin du monde, dans ses montagnes d'Auvergne, méditant sur ses volcans ou sur ses lectures, et n'être descendu au milieu des hommes que pour combattre. Libéral et aristocrate, monarchique et indépendant, chrétien et se méfiant des prêtres, ses opinions en religion, en politique, en histoire, en littérature étaient profondément personnelles, le fruit de son étude et de sa pensée solitaire, et il les soutenait comme on défend sa maison ou sa vie. Il était à la fois plein d'orgueil et capable de dévouement, et opiniâtre avec passion dans des idées et des sentiments incohérents et déçus. Il y avait en lui les éléments d'un homme supérieur; mais la mesure et l'harmonie y manquaient absolument, et il consuma en travaux incomplets, en efforts généraux, mais presque tous vains, et en combats souvent excessifs, une force d'âme et d'esprit rares et une longue vie. »

Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Essai sur l'art de constituer les peuples* (1791, in-8°); *Nécessité d'une contre-révolution* (1791, in-8°); *Moyen de contre-révolution* (1791 in-8°); *Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier* (1815, in-8°); *Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration* (1829, 2 vol., in-8°); les *Mystères de la vie humaine* (1829, 2 vol., in-8°).

MONTLOUIS, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), cant. sud, arrond. et à 11 kilom. de Tours, près de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 704 hab. — pop. tot., 2,181 hab. Belle église de la fin du XII^e siècle.

MONTLUC (famille DE), branche de la maison de Montequieu. Elle a pour auteur Guillaume-Arnaud de Lasseran, fils puîné d'Odette de Montequieu et d'Aude de Lasseran, dame de Massencome et de Montluc. Ce Guillaume-Arnaud, marié à Aude de Verdun, mourut en 1375, laissant deux fils, seigneur de Montluc, frère de Jean et aïeul de Pierre DE MONTLUC. Celui-ci, marié à Isabelle de Goutaut de Biron, mourut vers 1440, laissant pour successeur son fils, Amant, seigneur de Montluc. Amantien fut père de François, seigneur de Montluc, qui, de son mariage avec Françoise d'Estillac, eut : 1° Jean DE MONTLUC, évêque de Valence et de Dié, qui eut un fils naturel, Jean DE MONTLUC, seigneur de Balagny, légitimé en 1567, un des principaux chefs militaires de la Ligue. Il fut fait prince de Cambrai et maréchal de France par Henri IV. Sa postérité s'éteignit en la personne de son petit-fils; 2° Joachim, dit le jeune Montluc, gouverneur d'Albi, lieutenant de roi en Piémont, mort sans postérité en 1567; 3° et Blaise DE MONTLUC, maréchal de France, l'auteur des *Mémoires*. Celui-ci mourut en 1577, ayant eu, entre autres enfants, FIERRE-BERTRAND, dit le capitaine Perrot, connu par son coup de main audacieux sur Madère, où il périt, laissant deux fils, tous deux tués au siège d'Ardes en 1596; Jean DE MONTLUC, commandeur de l'ordre de Malte, puis évêque de Condom, et Fabien DE MONTLUC, qui a continué la filiation. Ce dernier, gouverneur de Pignerol, blessé au siège de Rubastens, fut tué en 1573, à Nogaro, en Guyenne, en voulant forcer une barricade. Il laissa pour successeur son fils, Adrien DE MONTLUC, comte de Cramail, prince de Chabanais, par droit de succession de son grand-oncle Joachim DE MONTLUC. Adrien fut maréchal de camp et lieutenant général pour le roi au pays de Foix. Il est auteur de quelques ouvrages littéraires de médiocre valeur. De son mariage avec Jeanne de Foix, fille unique d'Odette, comte de Cramail, et de Jeanne d'Orbessan, il ne laissa qu'une fille, Jeanne DE MONTLUC et de Foix comtesse de Ventadour, épouse de Chabanais, qui porta les terres de sa maison à son mari, Charles d'Escoubleau de Sourdis.

MONTLUC (Blaise DE), maréchal de France, l'un des plus fameux capitaines du XVI^e siècle par sa bravoure et sa cruauté, surnommé le *Boucher royaliste*, né à Conzou vers 1502, au château de Montluc (Guyenne), mort en

1577. Il servit avec éclat sous François I^{er}, Henri II et François III. D'abord page du duc de Lorraine, puis simple archer de ce prince, il alla rejoindre en Italie, à dix-sept ans, le maréchal de Lautrec, ami de sa famille, se signala par son courage à la bataille de la Bicoque (1528), passa ensuite avec le même chef en Béarn, où il devint capitaine d'une compagnie à la suite d'une action d'éclat, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie et renvoyé sans rançon, prit part ensuite à l'expédition de Naples et devint l'ami du fameux Pierre de Navarre. Lorsque Charles-Quint alla assiéger Marseille, Montluc se jeta dans cette ville pour la défendre. Envoyé en Piémont en 1538, il réduisit les petites places qui enviroièrent Turin. A la bataille de Cérinole (1544), il se couvrit de gloire en combattant à la tête des arquebussiers et reçut le grade de mestre de camp avec le commandement de la place de Moncalieri, en récompense de sa valeur. Après une courte campagne en Picardie et une autre en Piémont, il revint, en 1550, dans cette dernière contrée, y servit sous les ordres du maréchal de Brissac, fut envoyé au secours de Sienna assiégée par le marquis de Marignan, défendit cette place avec une rare intrépidité, refusa de capituler en son nom et en sortit avec tous les honneurs de la guerre. Sa brillante conduite en cette circonstance (1555) lui valut le grade de colonel général de l'infanterie et le cordon de Saint-Michel, que lui conféra Henri II. Après le désastre de Saint-Quentin, il passa en Picardie avec le duc de Guise et se distingua de nouveau aux sièges de Calais et de Thionville. Pendant les guerres de religion, sous Charles IX, il fut nommé lieutenant général au gouvernement de Guyenne (1564) et fit une guerre terrible aux protestants. Mais, en même temps, il se signala par une ferocité inouïe, multipliant les exécutions, parcourant la province en compagnie de deux bourreaux, dont ses propres mains usurpaient parfois les fonctions. « On pouvait connaître, dit-il dans ses *Mémoires*, par où j'avais passé; car par les arbres, sur les chemins, on trouvait les enseignes. » Ces enseignes étaient les cadavres de ses victimes. Le zèle effréné de ce monstre le rendit cher aux catholiques et lui valut de puissants protecteurs à la cour. Il venait d'assister au siège de La Rochelle, le dernier acte de sa vie militaire, lorsque Henri III lui donna le bâton de maréchal en 1574. Il se retira alors dans sa terre d'Estillac, près d'Agen, où il termina sa vie. Il a laissé, sous le titre de *Commentaires*, des mémoires pleins de jactance et de vanité, où il raconte avec un odieux orgueil tous les actes de férocité qui l'ont déshonoré, mais qui renferment, néanmoins, de bonnes observations sur l'art de la guerre; Henri IV les appela *la Bible des soldats*. Ces *Mémoires*, publiés pour la première fois à Bordeaux en 1592, ont eu sept éditions et sont compris dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Montluc eut plusieurs fils qui héritèrent de sa bravoure et de sa haine farouche contre les protestants. — L'ainé, Marc-Antoine de Montluc, était d'une extrême vaillance. « Il ne s'épargna pas à la journée de la Saint-Barthélemy », dit Brantôme, ce qui signifie qu'il n'épargna pas les huguenots. Il faisait la guerre en Italie, lorsque, en revenant d'une expédition contre Ostie, il fut mortellement blessé. — Le frère du précédent, Charles de Montluc, dit *le capitaine Eyraud*, tué en 1566, donna également des preuves de sa valeur en maintes circonstances. En 1566, il embarqua avec 300 gentilshommes bordelais pour aller conquérir une région d'Afrique, aborda à l'île de Madure, résolut de l'enlever aux Portugais et reçut une blessure mortelle pendant une attaque. — Jean de Montluc, frère du précédent, mort vers 1585, servit en Piémont et en Guyenne sous les ordres de son père, se distingua au siège du bourg de Malte en 1565, entra, pour obéir à la volonté paternelle, dans les ordres, fut nommé évêque de Condom (1571); mais ses infirmités l'empêchèrent d'être sacré.

MONTLUC (Jean de), seigneur de BALAGNY, maréchal de France, fils naturel du précédent, né vers 1545, mort en 1603. Son père, après l'avoir légitimé (1567), l'envoya en Pologne en 1572, afin d'y préparer l'élection du duc d'Anjou comme roi de ce pays. De retour en France, Jean de Montluc s'attacha au duc d'Alençon, qui lui fit donner le gouvernement de Cambrai (1581), puis se jeta dans le parti de la Ligue (1589), conduisit au duc d'Alençon, devant Senlis, des troupes qui furent ignominieusement battues par le jeune duc de Longueville, fut nommé, malgré sa défaite, gouverneur de Paris et contribua à faire lever le siège de Paris et celui de Rouen. Lorsqu'il vit décliner la fortune de la Ligue, Jean de Montluc se rattacha au parti de Henri IV. Il envoya à ce prince sa femme, Renée de Clermont d'Amboise, sœur du fameux Bussy d'Amboise, laquelle obtint pour son mari le bâton de maréchal de France, la souveraineté de Cambrai (1594) et une rente annuelle de 70,000 écus. Mais Montluc, odieux aux ligueurs qu'il avait trahis, aux protestants qu'il avait persécutés, se rendit insupportable aux Cambraisiens, qui ouvrirent leurs portes aux Espagnols. Montluc se retira avec sa femme et la garnison dans la citadelle, qui fut assiégée. En vain Renée opposa une hé-

roïque résistance et s'efforça de ranimer le courage de la garnison; paralysée par l'indolence et la lâcheté de son mari, elle ne put empêcher la capitulation, mais elle mourut de douleur, dit-on, avant l'accomplissement de cet acte. Quant à de Montluc, indifférent à la perte de sa principauté et à celle de sa femme, il retourna à Paris, où il épousa Diane d'Estrees, sœur de la maîtresse de Henri IV.

MONTLUC (Jean de), prêtre et diplomate français, frère du fameux Blaise, né à Condom, en Gascogne, au commencement du XVI^e siècle, mort à Toulouse le 12 avril 1579. « Être amphibie, disent MM. Haag, c'est l'art de traverser les temps les plus difficiles sans compromettre son existence. Son penchant aux idées de la Réforme ne nuisit en rien à son crédit à la cour, soit que la légèreté de ses mœurs parût aux yeux de Catherine de Médicis un correctif suffisant, soit qu'elle comprît que l'intérêt de son ambition serait toujours sa plus forte passion, soit enfin que la terrible réputation de son frère aîné, Blaise de Montluc, lui servit comme de bouclier pour repousser les défiances et les soupçons. » Il avait pris, contre son gré, l'habit de dominicain, avait gagné les bonnes grâces de François I^{er} et s'était montré habile ambassadeur du roi en plusieurs circonstances: il en fut récompensé par l'évêché de Valence et de Die.

Ses opinions avancées le firent dénoncer comme hérétique en cour de Rome, par le doyen de Valence; mais le parlement de Paris, par arrêt du 14 octobre 1564, condamna le dénonciateur à l'amende honorable. Montluc acheva de dissiper l'orage en publiant quelques-uns de ses sermons; toutefois, la Sorbonne le censura. Montluc conserva la confiance des Guises, malgré ses velléités de Réforme, et il fut chargé par eux d'une mission en Ecosse, où il essaya, mais en vain, de séduire les protestants par les artifices de son langage. L'Assemblée des notables (août 1560) lui fournit une belle occasion d'exposer ses sentiments. Il parla plus librement, selon Mézeray, que n'eussent su faire les ennemis de l'Eglise romaine. Le mal qui désolait l'Eglise décollait, selon lui, de l'aviilissement du clergé. Il reconnut que les évêques se préoccupaient avant tout de conserver leurs revenus; que les curés étaient « des banquiers, etc. » Quant au remède, Montluc le voyait dans la convocation prochaine d'un concile général ou national. Enfin, pour examiner la situation et la conduite des protestants, il dit qu'ils ne devaient pas être punis comme séditeux, « d'autant que l'expérience a appris à tout le monde que les peines en cet endroit ne profitent de rien. » Son avis prévalut dans l'Assemblée.

Dans la suite, Montluc joua le rôle de modérateur. Il prit une part active au colloque de Poissy et il fut envoyé au concile de Trente; mais, comme il était très-mal vu en cour de Rome, les ambassadeurs français le dissuadèrent d'assister à ce concile. Lorsque la guerre eut éclaté entre les deux partis, il aida de ses conseils Catherine de Médicis, qui se servit de lui « comme d'appau ». Envoyé comme ambassadeur en Pologne, il quitta Paris huit jours avant la Saint-Barthélemy, sans qu'on sache positivement s'il avait été mis dans la confidence de la catastrophe qui s'apprêtait. De Thou raconte qu'avant son départ, il dit au comte de Rochefort: « Que la fumée de la cour ne vous empoisonne point; quelques carresses qu'on vous fasse, gardez-vous de vous y laisser entraîner; les gens sages et prudents doivent être en garde contre ces appâts: trop de confiance vous jettera dans de grands périls. Le parti le plus sûr pour vous et pour tous les autres seigneurs de votre parti, c'est de vous éloigner autant qu'il vous sera possible. » Sa mission en Pologne ne réussit que par un mensonge et un faux serment. Il menait pour excuser les égorgeurs de la Saint-Barthélemy, et il se jura en promettant « que tous ceux qui avoient été condamnés pour la prétendue conspiration de Paris seraient rétablis, eux ou leurs héritiers, en leurs biens, noblesse et honneurs; que le libre exercice de la religion serait accordé, comme par ci-devant, aux villes et places qui avoient ledit exercice; que de diligentes informations seraient faites contre les massacreurs et qu'ils seraient châtiés. » (La Popelinière.) Montluc se fit désavouer à son retour, et cela lui suffit pour mettre sa conscience à l'aise.

On a de lui: *Deux instructions et deux épîtres faites et envoyées au clergé et peuple de Valence et Dye par leur évêque* (Avignon, 1557, in-8°). Plusieurs propositions de cet ouvrage furent censurées et condamnées par la Sorbonne. Dans la première instruction, qui traite des commandements de la loi, l'évêque expliquait le premier commandement de la manière suivante: « Garde-toi donc d'estimer ni de recevoir autre Dieu que moi. Je suis seul Dieu et ne veux recevoir compagnon. Je suis invisible, incorporel, et ne peut mon essence être figurée ni représentée par chose qui soit au ciel ni en la terre. » A quel la Sorbonne répond: « Quoique ces passages soient tirés de la sainte Ecriture, néanmoins, comme ils ne sont pas produits selon le sens du Saint-Esprit et que nos adversaires ont la coutume de s'en prévaloir contre les honneurs dus aux saints, contre l'usage et la vénération des images, contre la sainteté des tem-

ples, nous déclarons cette proposition capiteuse et propre à séduire les simples. » L'orthodoxie de Montluc était encore plus ébranlée à l'endroit du purgatoire et de la cène; la *Réformation du clergé de Valence et de Die contenant cinquante articles de réformation autorisée par les anciens conciles de l'Eglise* (Paris, in-8°), publ. en même temps en latin; *Recueil des lieux de l'Ecriture servant à découvrir les fautes qu'on commet contre les dix commandements de la loi* (Paris, 1559, in-8°); *Sermons de l'évêque de Valence sur certains points de la religion* (Paris, 1559, in-8°); sermons où la Sorbonne condamna la doctrine luthérienne de la justification par la foi; *Familière explication des articles de la foi* (Paris, 1561, in-8°); *Oratio ad ordines Polonae*, x april 1573 habita (Cracovie, 1573, in-4°); *Remontrance faite aux villes et diocèses d'Usés, Nismes, Montpellier, etc.* (Paris, 1578, in-8°).

MONTLUCON, en latin *Mons Lucionis*, ville de France (Allier), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 78 kilom. S.-O. de Moulins, sur les deux rives du Cher; pop. aggl., 17,364 hab. — pop. tot., 16,675 hab. L'arrond. comprend 8 cantons, 92 communes et 114,723 hab. Tribunal de 1^{re} instance; deux justices de paix; collège communal; école professionnelle. Montluc est une des villes industrielles les plus importantes de la France. Elle doit surtout sa prospérité à sa manufacture de glaces et de forges. On l'a surnommée avec raison le Manchester de la France. La ville haute ou vieille ville, aux rues étroites et sinueuses, contient plusieurs maisons en bois du XVI^e et du XVII^e siècle. La ville basse, qui n'est composée que de constructions modernes, renferme tous les grands établissements industriels. L'église Notre-Dame, bâtie au XVI^e siècle, possède un curieux tableau sur bois représentant des scènes de la *Vie de la Vierge*. Dans l'église Saint-Pierre, intéressant édifice du style romano-byzantin, se voient des bas-reliefs fort curieux. Signalons aussi: l'hôtel de ville, qui occupe l'emplacement de l'ancien couvent des Ursulines et renferme la bibliothèque publique; le château, transformé en casernes; l'hôtel, installé dans l'ancien couvent des cordeliers; le collège, ancien couvent des bernardins; et le beau pont en tôle construit pour le passage du chemin de fer de Bourges à Moulins.

Montluc est une des plus anciennes villes de la ci-devant province du Bourbonnais. Sous les Carolingiens, elle était déjà le chef-lieu d'une seigneurie qui, dès le X^e siècle, appartenait aux sires de Bourbon. Les Anglais s'en emparèrent en 1171 et la conservèrent jusqu'en 1189, où elle fut reprise par Philippe-Auguste. Dans le XIV^e siècle, la situation de cette ville l'ayant rendue presque frontière du royaume du côté des provinces possédées par les Anglais, on augmenta ses fortifications. La ville fut entourée de fossés pleins d'eau et de murs très-épais, percés seulement de quatre portes et flanqués de quatre grosses tours. Henri IV fit réparer cette enceinte détruite aujourd'hui et convertie en grande partie en promenades plantées d'arbres.

MONTLUEL, en latin *Mons Lupelli*, ville de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Trévoux; pop. aggl., 2,335 hab. — pop. tot., 2,757 hab. Fabrication de couvertures de laine; impression de châles de laine; manufacture de draps; fabrication de charnues perfectionnées. Montluel est situé dans une contrée fertile, au pied d'un coteau planté de vignes, au-dessus duquel se trouvent plusieurs étangs. Un château moderne, sans valeur architecturale, a remplacé l'ancien château du XI^e siècle, dont la tour, très-ancienne, servait, dit-on, de phare aux Romains.

MONTLYARD (Jean de), écrivain français, né vers 1530. Il était seigneur de Melleray, en Beauce. Ayant embrassé le protestantisme, il se réfugia à Genève et exerça pres de cette ville, à partir de 1564, le ministère évangélique. On a de lui: *Continuation de l'inventaire de l'histoire de France par Jean de Serres* (Paris, 1589, 3 vol. in-8°); *Antijésuite ou Discours au roi contre les jésuites* (Saumur, 1611), et plusieurs traductions d'ouvrages, notamment celles du *Traité parénétique* de Lactance (1597); des *Mélanorhoses* ou l'âne d'Apulée (1608); des *Amours de Théogène et de Charicléa* (1620).

MONTMARIAULT, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. E. de Montluc, sur un monticule entre l'Allier et le Cher; pop. aggl., 1,015 hab. — pop. tot., 1,815 hab. Elevé de vaches et de chèvres; fabrication de fromages dits *roujadoux*; beurre; quincailleurie; coutellerie; tuilerie; fours à chaux; commerce de grains, fruits, châtaignes et fromages. L'église, de style byzantin, renferme de belles sculptures.

MONTMARTIN-SUR-MER, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Coutances, à peu de distance de la mer; pop. aggl., 712 hab. — pop. tot., 1,068 hab. Carrières de marbre.

MONTMARTIN (Antoinette de), femme poète française, née dans le comté de Bourgogne en 1524, morte en 1553. Une éducation soignée développa rapidement sa vive intelligence. A l'étude du latin et du grec, elle joignit celle des principales langues de l'Europe, apprît la musique et se mit à composer

des vers. A vingt ans, Antoinette de Montmartin épousa Jean de Poupet, gentilhomme attaché à la personne de Charles-Quint, et se rendit avec lui à Bruxelles, où elle devint un des principaux ornements de la cour par son esprit, par sa beauté, par le charme attrayant de son commerce. Elle avait fait de son hôtel le rendez-vous des poètes et des hommes les plus distingués, lorsque la mort vint l'enlever dans sa vingt-neuvième année. Gilbert Cousin a recueilli les vers composés en l'honneur de cette femme remarquable par les poètes francs-comtois et flamands.

MONTMARTIN (Jean du Mats de), capitaine français, né vers 1550, mort vers 1620. Ayant embrassé la religion réformée, il se vit contraint de chercher un refuge en Allemagne, d'où il revint en 1576, à la suite de l'édit de Loches. En 1581, les protestants de Bretagne l'envoyèrent comme député à l'assemblée politique de Montauban, puis il servit dans l'armée du roi de Navarre, se distingua à Arques, aux sièges de Rouen et de Paris, reçut en récompense de ses services le gouvernement de Vitry (1589), le grade de maréchal de camp (1591) et fit ensuite la guerre contre le duc de Mercœur, qu'il força à renoncer à ses projets ambitieux sur la Bretagne. Montmartin assista comme député aux états généraux de 1614 et s'y prononça contre la publication en France des décrets du concile de Trente. Montmartin a écrit une intéressante relation des événements auxquels il a été mêlé. Cette relation a été publiée sous le titre de *Mémoires de Jean du Mats*, dans le tome II de l'*Histoire de Bretagne* de Taillander. — Son petit-fils, Esale du Mats de MONTMARTIN, fut chargé de diverses négociations par les chefs du parti protestant. Ce fut lui qui, en qualité de député général des réformés, présenta à Louis XIII, en 1623, les griefs des Eglises de sa communion.

MONTMARTRE (devin de). Usité seulement dans cette location: *Qui devine les fêtes quand elles sont venues*. Prétendu devin qui ne devine pas.

— Prov. anc. *Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre*. Sorte de jeu de mots par lequel on peut avancer une ineptie sur la distance géographique de Paris et de Montmartre, tandis que l'on affirme en réalité qu'une grande partie de la butte de Montmartre a passé à Paris, à cause de la grande quantité de pierres qu'elle a fournies pour la construction de cette ville.

MONTMARTRE, ancienne commune de la banlieue de Paris, réunie à la capitale en 1860 et comprise dans le XVIII^e arrondissement. Montmartre occupe le pied, les pentes et le plateau d'une colline gypseuse, conique et isolée, dont les coquilles, les plantes et les ossements fossiles ont, depuis plus d'un demi-siècle, fait faire d'immenses progrès à la géologie, et dont le point culminant est à 129 mètres au-dessus de la mer, 65 mètres au-dessus des barrières Blanche, Pigalle et des Martyrs, 104 mètres au-dessus de la Seine. Les savants ne sont pas d'accord sur l'étymologie du nom de Montmartre. Les uns le font dériver de *mons Mercurii* (mont de Mercure), les autres de *mons Martis* (mont de Mars), d'autres enfin de *mons Martyrum* (mont des Martyrs). La dernière de ces étymologies compte le plus grand nombre de partisans, et c'est celle qu'on a adoptée regardant la colline de Montmartre comme le théâtre du martyre de saint Denis et de ses compagnons.

Des 627, nous voyons Montmartre jouer un rôle important dans nos annales historiques. Déjà, bien auparavant, Dagobert, en mémoire du martyre de saint Denis, avait déclaré lieu d'asile tout ce petit territoire, sanctifié par le sang du célèbre patron de la France.

En 886, lors du siège de Paris par les Normands, le comte Eudes, depuis roi de France, monta sur Montmartre afin de ranimer le courage des Parisiens assiégés. En 977, Othon II pénétra en France en saccageant tout sur son passage et vint camper sur la butte Montmartre, puis battit en retraite. Vers 1096, les religieux de Saint-Martin des Champs établirent à Montmartre un prieuré de l'ordre de Cluny. En 1133, Burchard de Montmorancy, à qui Montmartre appartenait, le céda à Louis le Gros et la reine Adélaïde, qui y fondèrent un abbaye de religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Ces religieux acquirent d'abord une grande réputation de sainteté et leur monastère fut visité par un grand nombre de pèlerins, qui leur firent des présents considérables. La richesse apporta chez elles le relâchement des mœurs, et les répressions des archevêques de Paris ne purent avoir raison de leurs désordres. Le 15 août 1534, Ignace de Loyola et ses compagnons se rendirent à Montmartre, et ce fut là, dans la chapelle dite du Martyre, qu'il fut vu de pauvreté et de félicité à l'Eglise. En 1559, un violent incendie consuma la plus grande partie de l'église paroissiale et une partie du monastère.

Le 8 mai 1590, Henri IV salua les Parisiens du feu de six pièces d'artillerie; deux de ces pièces étaient placées sur la butte Montmartre, et le siège en règle commença. Il établit son quartier général sur la butte, s'installa dans les appartements de l'abbaye du couvent et, d'après les chroniqueurs du temps, il y mena une joyeuse vie en compa-

gnie des religieuses. En 1611, l'abbé Marie de Beaulieu rétablit les parties du couvent qui avaient le plus souffert pendant la guerre et qui renfermaient la chapelle du Martyre, comprise dans l'enclos même de la communauté. Ce fut au cours des travaux qu'eut lieu la découverte d'une crypte souterraine, à laquelle on arrivait par un escalier et au fond de laquelle se trouvait une sorte d'autel. La découverte de cette catacombe fit grand bruit, et l'opinion générale fut qu'on avait retrouvé le véritable oratoire de saint Denis et des premiers fidèles. Une grande affluente de curieux ne tarda pas à se porter à Montmartre, à cette occasion. La reine Marie de Médicis vint elle-même visiter le *Tombeau des martyrs*, qui valut à l'abbaye une nouvelle provision d'aumônes et de dons.

En 1622, la communauté de Montmartre, celle du monastère de Saint-Pierre, celle du monastère de Saint-Denis et celle des Martyrs, au-dessous. Chacune eut sa supérieure particulière. La maison des Martyrs fut érigée en prieuré régulier, dépendant du monastère, sous les mêmes titres et invocation de saint Denis et de ses compagnons. L'église du prieuré fut longtemps pour les Parisiens le lieu de dévotion et de pèlerinage par excellence. Tous les ans, le chapitre de Notre-Dame y faisait une procession solennelle et les prédicateurs les plus renommés s'y succédaient. Vers 1680, les deux monastères d'En-Haut et d'En-Bas furent réunis comme jadis en une communauté unique, et dans une construction, sinon entièrement nouvelle, du moins agrandie à cet effet. La vieille maison mère, la maison d'En-Haut, fut abandonnée pour celle située à mi-côte, du côté de Paris. L'abbaye de Montmartre, supprimée en 1790, fut vendue quelque temps après, fut détruite en 1793.

Aujourd'hui, on voit encore, derrière l'église paroissiale, la chapelle dans laquelle un grand nombre d'abbesses furent inhumées et où les offices du couvent furent célébrés jusqu'au jour où les religieuses émigrèrent définitivement au prieuré, sous Louis XIV. Cette chapelle, appelée aujourd'hui *la Chapelle des dames*, est propriété de l'État et ne sert plus au culte. Auprès de l'église paroissiale et sur une partie de l'emplacement jadis occupé par les bâtiments du monastère, dont les caves existent encore, on a construit une grande chapelle et on a élevé un *calvaire* qui, encore aujourd'hui, est deux fois l'an l'objet d'un pèlerinage. Dès le XVII^e siècle, la butte était, dit-on, couverte de moulins à vent. On en comptait douze en 1786; mais depuis cette époque le nombre en a toujours été en diminuant. Il n'y en avait plus qu'un en 1795. Nous citerons les plus fameux, dont les noms ne sont plus qu'un souvenir; c'étaient: le moulin de la Lancette, appartenant à l'abbaye et qui fut sa ruine à un éboulement; le moulin de But-à-fin, le moulin de la Galette, les moulins Vieux, Neuf, de la Vieille-Tour, de la Grande-Tour, du Palais, Radet, Paradis, de la Béguille. Les carrières de Montmartre, qui fournissaient pour l'Paris du plâtre en abondance, ne sont plus exploitées, bien qu'elles soient loin d'être épuisées.

Montmartre avait jadis quatre fontaines: la fontaine Saint-Denis, dont l'eau passait pour avoir le don de guérir les fièvres, celle de la Fontenelle, celle de la Bonne-Eau et celle du But. Cette dernière existe encore. Les eaux des trois autres ont été tarées par suite de l'exploitation des carrières. Aujourd'hui, l'eau parvient à Montmartre par une machine hydraulique, mue par une pompe à feu établie à Saint-Ouen, sur les bords de la Seine, et qui fait arriver cette eau à une hauteur de 130 mètres, sur le sommet de la butte, où un réservoir double la reçoit.

Parmi les monuments de Montmartre, nous citerons: l'église de Saint-Pierre, classée parmi les monuments historiques. Elle conserve encore, de sa construction primitive, quatre colonnes en marbre noir et blanc, d'un seul bloc, surmontées d'un chapiteau corinthien: deux sont à l'entrée, les deux autres à l'extrémité de l'édifice, dans la chapelle abandonnée de l'ancienne abbaye. Ces colonnes proviennent, suivant la tradition, de l'un des anciens temples païens construits sur Montmartre au temps de la domination romaine. En 1859, on a commencé à Montmartre la construction d'une nouvelle église et, en 1873, l'Assemblée nationale a autorisé l'archevêque de Paris à édifier au sud-est de la butte une église qui doit être consacrée au Sacré-Cœur. La mairie de Montmartre, construite en 1836, n'a rien de remarquable. Mentionnons aussi l'existence à Montmartre de deux établissements de charité: l'asile de la Providence, situé Chaussée des Martyrs, n° 13, fondé par M. et Mme Micault de La Vieuville en 1804, et l'asile des vieillards, fondé en 1854, par l'Assistance publique.

Enfin, pour en finir avec les souvenirs qui se rattachent à Montmartre, rappelons que cette commune porta quelque temps, pendant la Révolution, le nom de Montmarat et que, le 29 mars 1814, la butte fut bravement défendue contre les alliés par une poignée de soldats, secourus par des élèves de l'École polytechnique. Après la capitulation de Paris (28 janvier 1871), les gardes nationaux trans; orèrent sur la butte Montmartre une

grande quantité de canons qui devaient leur rester, dans la crainte qu'ils ne fussent enlevés par les Allemands. Ce fut à Montmartre, rue des Rosiers, que s'établit peu après le Comité central de la garde nationale. Le mouvement communaliste du 18 mars 1871 fut provoqué par l'ordre d'enlever les canons qui se trouvaient à Montmartre, et le général Lecomte, chargé de présider à cet enlèvement, se vit conduit rue des Rosiers, où il fut fusillé en même temps que le général Clément-Thomas. Lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, la butte Montmartre, sur laquelle on avait établi des batteries de canons formidables, fut enlevée presque sans résistance à la suite d'un mouvement tournant, le 24 mai 1871.

MONTMARTRE (CIMETIÈRE DE). Ce fut vers 1798 que l'administration municipale de Paris, dans le but de remplacer le cimetière établi depuis peu dans la plaine de Clichy et qui avait succédé à celui de Saint-Roch, fermé depuis quelque temps, fit ouvrir le nouveau cimetière, dit aujourd'hui cimetière Montmartre ou cimetière du Nord. Situé près des anciennes barrières Blanche et Montmartre, au delà des boulevards extérieurs, à l'extrémité des rues Blanche, Bleue, Fontaine, Clichy, il est établi sur l'emplacement d'une vaste et ancienne plaine, d'où le nom de Grandes-Carrières sous lequel cet emplacement fut désigné jusqu'au jour de sa nouvelle destination. Transformé en cimetière, le terrain prit à l'origine le nom de Champ du repos: il était destiné aux inhumations des cinq premiers arrondissements de la capitale. Mais le Champ du repos était loin, à son inauguration, d'atteindre sa superficie actuelle, qui s'élève à 10 hectares environ, grâce à des acquisitions successives de terrains voisins. Le cimetière Montmartre, aujourd'hui fermé à son tour, hormis aux morts dont la famille possède un caveau mortuaire, est divisé en deux grandes parties séparées par un mur. Dans l'une, dont le terrain assez accidenté présente de petites éminences, se trouvent les tombes dont les terrains sont concédés à perpétuité; dans la seconde, moins ancienne, dont le terrain est plat, on voit d'un côté le lieu de sépulture des juifs, entouré d'une enceinte particulière, de l'autre les concessions temporaires et les fosses communes. Dans l'une et l'autre des deux grandes parties du cimetière existent, dans le sens de la longueur, trois allées, et cinq dans celui de la largeur. Les carrés ainsi formés s'appellent divisions. Il n'y a pas, dans le premier, d'allée secondaire bien indiquée, la forme et la grandeur des monuments s'opposant à l'établissement de ces sentiers réguliers. Dans le second, au contraire, chaque division est sillonnée de petits sentiers, et comme les tombes sont généralement adossées les unes aux autres, les sentiers servent pour deux rangs de tombes. Ces rangs se nomment lignes et les lignes sont numérotées. Dans chaque ligne, les tombes sont aussi numérotées, de sorte que, pour chercher une tombe, il faut connaître: 1° le cimetière dans lequel elle se trouve; 2° la division; 3° la ligne; 4° le numéro d'ordre.

À milieu de l'allée faisant face à la grande porte d'entrée se trouve une haute croix de pierre, qu'on appelle simplement *la Croix*.

Nous citerons, parmi les notabilités qui reposent dans le cimetière Montmartre, les noms suivants: maréchal de Ségur, amiral Baudin, général comte de Girardin, baron de Menneval, général Cavaignac, Armand Marrast, Bineau, Récamier, Nourrit, Kalkbrenner, Paul Delaroche, Alfred et Tony Johannot, Adolphe Adam, Delessert, Villemin, etc., et une des sépultures porte cette inscription: « Ici est déposé le cœur du maréchal Lannes, duc de Montebello. » Les tombeaux les plus remarquables sont ceux de Henri Murger, de Godfroi Cavaignac, de Charlotte de Montmorency-Luxembourg, de Ruggieri, artificier du roi, de Dupin, Binder, Léon Gozlan, Christophe Coquerel, de Polignac, de la famille Veron, d'Honoré Vernet, le tombeau du représentant Baudry, etc. Citons encore les tombeaux d'Hulvy et celui de la famille Milaud, dans le cimetière des juifs.

MONTMARTRE (RUE et FAUBOURG). La rue, le quartier et le faubourg Montmartre doivent leur nom à la porte qui regardait la butte. En 1356, le prévôt des marchands, Étienne Marcel, fit élargir l'enceinte, et la porte Montmartre, qui se trouvait sur l'hippe Auguste à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Eustache (ou d'Aboukir actuelle), fut transportée ou plutôt rétablie beaucoup plus loin. Vers 1370, Charles V fit construire un palais vaste et somptueux à l'angle de la rue Montmartre et de la rue du Jour actuelle: ce nom de *Jour* vient par abréviation du nom même de la demeure royale, qui fut désignée sous celui de *Sejour du roi*; ce palais a depuis longtemps disparu. Vers 1612, dans cette même rue du Jour, l'évêque de Chartres, abbé de Royaumont, se fit bâtir un hôtel auquel il donna son nom, et qui passa peu après aux mains du fameux duelliste Montmorency-Bouteville, mort en place de Greve. L'hôtel de Royaumont devint alors un tripot, une taverne et le quartier général des breuteurs du temps.

Une autre rue voisine de la rue Montmartre, la rue Jean-Jacques Rousseau, ci-devant

rue Plâtrière, était en 1292, bien avant de s'appeler rue Plâtrière, un chemin fauveux désigné sous le nom de Mavresse. Néanmoins, ce fut là que Gui, comte de Flandre, fit vers le même temps élever sa résidence. Cet hôtel passa ensuite aux ducs de Bourgogne, puis fut morcelé. Un seul corps de logis resta debout et servit de locaux aux maîtres et doyens de la Passion de Notre-Seigneur. Ce fut sur l'emplacement de l'hôtel de Flandre que furent construits l'hôtel Bullion, qui a longtemps servi d'hôtel des ventes, et l'hôtel Fleury, devenu l'hôtel des Postes. Jean-Jacques Rousseau a habité en 1770 le n° 2 de la rue Plâtrière qui porte aujourd'hui son nom. Nous ne dirons rien de la rue des Fossés-Montmartre, dont le nom dit suffisamment l'origine. Quant au faubourg Montmartre, son origine date pour ainsi dire d'hier, et il s'étend et se peuple chaque jour. Mais quant à des souvenirs historiques, il n'en a pas encore. On trouvera au mot GRANGE-BATELIER l'histoire de son origine, qu'il serait superflu de répéter ici.

MONTMARTRITE s. m. (mon-mar-tri-te). Minier. Variété de gypse calcaireux, ainsi nommé parce qu'on la rencontre principalement à Montmartre.

MONTMAUR (Pierre de), bel esprit et fameux parasite, né à Bétaille, près de Tulle, en 1576, mort à Paris en 1648. Il était pauvre; mais, doué d'un esprit vif, il plut sans doute à quelque Jésuite, qui le fit étudier dans une maison de la compagnie à Bordeaux, et il fit de rapides progrès dans la connaissance des langues anciennes. Orphelin et besogneux, ses études achevées, il dut chercher à gagner sa vie. Après avoir essayé de diverses professions, il se fit, dit-on, charlatan et vendit des drogues sur les places publiques, à Avignon, entre autres villes. Venu à Paris, il fit son droit, fut reçu avocat et, ne réussissant pas au barreau, entra comme précepteur dans la maison de Rocher-Choiseul. En 1623, il remplaça au collège de Boncourt Jérôme Goulu dans la chaire de grec, et dès ce moment il commença à jouer ce rôle de parasite et de diseur de bons mots qui lui a valu sa renommée. Il eut alors à soutenir une guerre acharnée contre tous les littérateurs de son temps, s'attaqua par ses intempérances de langage les plus sanglantes injures et s'en vengea par d'excellentes plaisanteries, tout en continuant de bien vivre. Son orgueil, depuis qu'il avait une position enviable et dont sa science véritable le rendait d'ailleurs digne, un esprit caustique, une mémoire chargée d'anecdotes scandaleuses sur les morts comme sur les vivants, ses épigrammes, son avarice sordide, quoiqu'il eût amassé par toutes sortes de voies beaucoup d'argent, sa fureur de primer partout et le métier de parasite qu'il affichait avec cynisme, font de ce personnage un type excentrique. Tous les lettrés le redoutaient; aucun n'osait l'affronter en face. Ménage donna le signal en publiant en latin une vie de Montmaur: *Vita Gargili Mamuræ, parasito-pedagogi*, et la pièce de vers: *Mamuræ, parasito-sophiste metamorphosis*. Ces curieux opuscules parurent à une date incertaine et ne furent réimprimés par Ménage qu'après la mort du fameux parasite, dans ses *Miscellanea* (1652, in-4°). Une foule d'épigrammes latines et françaises suivirent. Violon-Dubray en composa à lui seul soixante-treize, qu'il réunissait sous le titre d'*Anti-Gomor*. Dubray appelait toujours Montmaur Gomor: Révérend père confesseur, J'ai fait des vers de médisance. — Contre qui? — Contre un professeur. — La personne est de conséquence; Contre qui? — C'est contre Gomor. — Eh bien, bien; achève votre Confiteor.

Balzac se mêla au concert et écrivit son *Barbon*, dirigé autant contre le professeur que contre le parasite. Ménage l'avait métamorphosé en perroquet, répétant du grec sans savoir ce que c'est et se logeant le plus haut possible afin de mieux percevoir les fumées des cuisines. Le peu d'amis qui lui restaient l'engageaient à se venger en imitant sur Ménage, Balzac et les autres les anecdotes qu'il racontait si bien à table, mais il avoua qu'il était trop paresseux; écrivit un livre lui faisait horreur. « Qu'importe, disait-il, ces métamorphoses en perroquet? Manqué-je de vin pour me réjouir et de bec pour me défendre? » Des lors ce fut une mode d'attaquer Montmaur. Un ouvrage anonyme (recueilli par Sallengre dans son *Histoire de Montmaur*); l'*Histoire du parasite Mormon*, résume tous les anas qui couraient sur lui. Anecdotes et épigrammes reproduisent assez souvent les mêmes choses en prose et en vers; c'est toute une légende: à savoir, que Montmaur, deux jours après sa naissance, s'échappa du sein de sa nourrice pour aller manger sur le gril une saucisse toute chaude; que Dieu, ayant déjà envoyé à la terre la peste et la guerre, envoya Montmaur pour causer la famine; qu'il avalait un plat d'olivettes comme un verre de vin; qu'un chat lui ayant volé une perdrix rôtie, il mangea le chat pour ne pas perdre son rôti; qu'il oubliait volontiers avoir dîné pour ôter une seconde fois, etc. Montmaur paraît avoir été ce que l'on appelle une tête de Turc sur laquelle s'exercent les jeunes littérateurs; il y en a comme

cela un ou deux par génération. On ne s'en tint pas là; on l'accusa de vices ignobles et même de crimes; il fut jeté en prison sur un portier du collège de Boncourt. Son innocence fut reconnue, on le relâcha et il continua de bien dîner; les meilleures tables lui étaient ouvertes et il payait généreusement son écot en bonnes plaisanteries. « Fournissez les viandes et le vin, disait-il, je fournirai le sel. » C'est lui qui, dînant un jour au milieu d'une société bruyante, s'écria: « Eh! messieurs, un peu de silence; on ne sait ce qu'on mange. » Ce trait a été tourné contre lui en épigramme. Il avait toujours la riposte: un avocat, fils d'huisier et honteux de son père, s'était mis à la tête d'un petit complot dirigé contre ce parasite, à table, et donna le signal en disant: « Guerre! guerre à Montmaur! » Celui-ci lui répondit: « Vous êtes bien différent de M. votre père, qui dit toujours: Paix! là! paix! là! »

Montmaur est resté célèbre; Boileau le cite dans sa première satire; Colnet l'invoque, en guise de Muse, en tête de son *Art de dîner en ville*; Sallengre a écrit des *Mémoires* en son honneur: on croirait qu'il s'agit d'un des hommes de Plutarque.

MONTMAURISME s. m. (mon-mo-ri-sme — du nom de Montmaur). Parasitisme. Je Jou de mots, propos de table. Il vaudrait mot.

MONTMÉDY, en latin *Maledictus, Mons Medius*, ville de France (Meuse), ch.-l. d'arrondissement, et de canton, dans une position pittoresque, sur la rive droite du Chiers, à 80 kilom. N.-E. de Bar-le-Duc; pop. aggl., 1,587 hab. — pop. tot., 2,020 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 131 communes et 58,298 hab. Fabrication de chamoiseries. Commerce de grains et de vins. Tribunal de première instance, justice de paix, place de guerre. Montmédy se divise en haute et basse ville, formées de rues étroites, tortueuses et bordées de maisons mal construites. La ville haute est située sur un rocher escarpé, qui s'élève isolément au milieu d'une belle et vaste campagne, environnée de bois. Cette partie de la ville, resserrée dans les fortifications de la citadelle, se compose presque uniquement d'une grande place sur laquelle se trouvent l'église et l'hôtel de ville. La fortification actuelle de la place, due à Vauban en très-grande partie, suit les contours du plateau et affecte la forme d'un triangle rectangle dont la pointe serait émoussée, ou plutôt d'un trapèze à bases inégales. La plus grande de ces bases, tournée du côté de l'est et ayant vue sur la ville basse, est limitée par le bastion Notre-Dame et le bastion détaché. L'escarpement presque à pic de cette partie en fait un des points les plus forts de la place. Au midi, et presque perpendiculairement à cette base, se trouve un des côtés, terminé par le bastion des Connils et portant sur son milieu le bastion Graillé. Le voisinage du Chiers, qui en cas de revers pour un assiégeant lui fermerait toute retraite, autant que la difficulté de creuser des tranchées dans le roc, empêche que cette face soit jamais sérieusement attaquée. L'autre côté, tourné vers le nord, est terminé par le bastion Saint-André ou de l'attaque. On y arrive par des pentes beaucoup moins rapides que celles des autres côtés, et le rocher, couvert d'une épaisse couche de terre, permet toute espèce de travaux pour s'avancer à couvert près de ses fossés. Quant à la base supérieure, elle est fort étroite et limitée par le bastion des Connils au S. et le bastion Saint-André au N. La ville haute n'a qu'une seule entrée, formée par deux portes routières, séparées par un passage à ciel ouvert d'une longueur d'environ 80 mètres. Le bastion détaché protège cette entrée. La ville basse, dans laquelle on entre par trois portes, est environnée d'un mur d'enceinte, soutenu par des bastions ou tours pentagones.

D'abord simple rendez-vous de chasse des comtes de Chiny, Montmédy devint en peu de temps un bourg important, dont les maisons se groupèrent, au XIII^e siècle, autour d'un château fort construit par le comte Arnould III en 1235. En même temps qu'il faisait élever ce château, le comte entourait le reste du plateau d'une muraille crénelée et flanquée de tours. En 1364, Montmédy passa à la maison de Luxembourg et devint successivement fief du saint-empire, province de Bourgogne, puis comté français, puis comté impérial. Prise et reprise des deux côtés, elle fut constamment à souffrir de ces attaques. En 1542, Montmédy fut assiégée par le duc d'Orléans et capitula. Elle entra dans la possession de Charles-Quint par suite de la paix de Crespy. Redevenue un instant française sous Henri II, elle retourna à l'Espagne par le traité de Cateau-Cambrésis. La paix de Vervins (1598) remit les choses dans le même état. En 1657, Montmédy, assignée par le maréchal de La Ferté sous les yeux de Louis XIV et défendue par un gouverneur espagnol, résista héroïquement pendant cinquante-sept jours et se rendit le 6 août 1657. La paix de Nimègue (1678) donna définitivement à la France la possession de Montmédy et de son territoire. En 1791, ce fut à Montmédy que M. de Bouillé attendit Louis XVI, qui fuyait Paris pour passer à l'étranger et se mettre à la tête d'un mouvement destiné à renverser les conquêtes de la

Révolution. En 1815, Montmédy, attaquée par les Prussiens, se défendit énergiquement et les força à battre en retraite; néanmoins, Montmédy fut, en vertu du traité de paix, occupée par les Prussiens jusqu'en 1818. Lors de l'invasion des armées allemandes en 1870, Montmédy eut à subir un nouveau siège, dont nous allons parler plus loin. Cette ville subit encore une fois l'occupation étrangère et ne fut évacuée complètement que le 28 juillet 1873.

MONTMÉDY (SIEGE DE). Lorsque les Prussiens se présentèrent devant Montmédy le 2 et le 3 septembre 1870, la place était armée de 55 pièces en batterie, dont 8 rayées; ses approvisionnements en munitions comprenaient 33,330 projectiles, 45,000 kilogrammes de poudre à canon, 6,300 kilogrammes de poudre à fusil et 803,000 cartouches de différents modèles. De plus, elle était abondamment pourvue de vivres. La garnison s'élevait à 2,042 hommes, tant soldats que ligne que gardes nationaux mobiles des départements limitrophes; elle s'augmenta dans la suite d'environ 700 hommes provenant de l'armée de Châlons et, faite prisonnière à Sedan, avaient réussi à s'échapper des lignes prussiennes.

Une première sommation de l'ennemi ayant été repoussée par le capitaine Reboul, qui commandait la place et en avait très-bien organisé la défense, le bombardement commença le 5, dès 8 heures du matin. En quelques heures, 4,000 projectiles criblèrent Montmédy et y allumèrent des incendies sur divers points, ce qui amena, comme on le vit ensuite à Mezieres et à Strasbourg, des désordres scandaleux, pendant lesquels beaucoup de ces individus toujours prêts à profiter des malheurs publics et des soldats eux-mêmes se livrèrent au pillage des maisons incendiées. Le lendemain, contre toute prévision, l'ennemi s'éloigna pour ne ressaisir sa proie qu'au mois de novembre. Le capitaine mit à profit cet intervalle pour harceler les troupes prussiennes, postées à distance afin de surveiller la place; il exécuta des sorties fréquentes et hardies, qui furent presque toujours couronnées de succès. La garnison, d'ailleurs, était remplie d'ardeur. C'est ainsi que, le 11 octobre, une faible colonne sortit de Montmédy et s'en alla audacieusement capturer 200 Prussiens établis à Stenay. Malheureusement, le commandement supérieur avait été plusieurs fois désorganisé à Montmédy. Le capitaine Reboul, malgré les preuves d'intelligence et d'activité qu'il avait montrées, fut révoqué par M. Testelin, commissaire de la Défense nationale à Lille, sur la dénonciation de trois officiers qui avaient abandonné la ville, et fut remplacé par un capitaine incapable, qui se vit destiné à son tour. Le commandement fut alors rendu à Reboul; mais le 16 octobre, il dut en définitive le céder à M. Tessier, chef de bataillon du génie, qui le conserva jusqu'à la fin.

Le 15 novembre, les troupes allemandes se présentèrent de nouveau devant la place et commencèrent à l'investir. Le 11 décembre, le commandant fut sommé de se rendre, et, sur son refus, un second bombardement écrasa la malheureuse ville, qui dut capituler le 14.

Dans sa séance du 18 avril 1872, le conseil d'enquête a exprimé l'avis que « les dégâts causés dans la ville et aux bâtiments militaires par le feu de l'ennemi, l'impossibilité où se trouvait la place d'y répondre avec les deux seules pièces de 24 qui étaient en batterie et avaient une portée suffisante, la crainte de voir sauter les magasins à poudre déterminèrent le commandant Tessier à rendre la place sans qu'aucune demande ait été faite dans ce but par le conseil municipal ni par les habitants de Montmédy ».

Le conseil d'enquête est d'avis que le commandant Tessier a prolongé la résistance autant que ses moyens le lui permettaient, mais qu'il a eu tort de ne pas détruire, avant la signature de la capitulation, son artillerie, ses armes, les munitions de toute nature renfermées dans la place.

Le passage que nous avons souligné répond aux assertions de l'autorité militaire qui, pour dégrader sa responsabilité d'autant, ici comme dans d'autres villes encore, avait prétendu avoir subi, en capitulant, une pression du conseil municipal et des habitants. Dans sa séance du 29 septembre 1870, le conseil municipal protesta énergiquement contre cette allévation intéressée :

« Non-seulement, dit la protestation, la population ni même aucun habitant n'ont fait aucune instance auprès du commandant supérieur Tessier pour le déterminer à capituler, mais l'honorable adjoint qui remplissait les fonctions de maire s'est fait un jour l'interprète de ses concitoyens et a pu, dans une circonstance qu'il rappellera, affirmer au commandant que jamais la population ne l'engagerait à se rendre. Aussi l'autorité militaire n'a-t-elle pas jugé à propos de consulter même la municipalité, qui n'a été avertie de la capitulation que par une lettre de M. Tessier ainsi conçue :

« Après une résistance à laquelle l'ennemi rend hommage, je suis obligé de subir la même capitulation qu'à Thionville. J'avais le choix entre la reddition de la place et la destruction complète de la ville et de la garnison.

« Cette lettre renferme la preuve que l'autorité civile a été mise à l'écart, aussi bien pour ce qui concerne la défense de la place que pour les conditions de la capitulation. »

Prendre pour soi les honneurs quand il y en a et rejeter les humiliations sur ceux qu'on n'a même pas consultés quand il s'agit de leur sort, tout autant que celui de l'autorité militaire, c'est, en vérité, un système par trop ingénieux.

MONTMÉLIAN (en latin *Mons Emelanus*, bourg de France (Savoie), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Chambéry, sur la rive droite de l'Isère; population aggl., 1,073 hab. — pop. tot., 1,141 hab. Commerce de vins blancs estimés. La forteresse de Montmélian, actuellement en ruine, était autrefois regardée comme une des positions les plus fortes de l'Europe. François I^{er} s'en empara; Henri IV, qui l'assiégeait en personne en 1600, faillit y être tué par un boulet qui le couvrit de poussière. Plus tard, Montmélian résista à Louis XIII, mais elle se rendit à Catinat le 21 décembre 1691. Après un siège de trente-trois jours, cette place fut en core prise par les Français en 1793, à l'E., un rocher isolé et fortifié, d'où l'on découvrait une belle vue sur la plaine du Graisivaudan et sur la Combe de Savoie.

MONT MÈNALE s. m. Astron. Constellation boréale, située au-dessous du Bouvier.

MONT-MÉNIL (Louis-André LE SAËN), comédien français, né en 1703, mort à La Villette, près de Paris, en 1743. Il était fils de l'auteur de *Turcaret*; il se fit comédien et débuta à la Comédie-Française, en 1726, par le rôle de Mascarille dans *L'Étourdi*; après quoi, il alla jouer en province. Fortifié par deux années de travail, il repartit à Paris en 1728, dans le rôle d'Hector du *Joueur*, puis il joua Dave de *L'Andrienne* et Labranche dans *Crispin rival de son maître*, comédie de Le Sage. Il obtint, cette fois, un succès complet et devint bientôt un des meilleurs acteurs de la Comédie-Française. Mont-Ménil jouait admirablement *L'Avocat Patelin*, *Turcaret*, le Valet dans les *Bourgeois à la mode*, etc., et il excellait dans le rôle de Léandre du *Disgracieux*. Moins bon dans quelques rôles du haut comique, il était, néanmoins, toujours vrai et naturel. Le fils de l'auteur de *Gil Blas* avait vu pratiquer à un grand maître l'art de peindre les ridicules des hommes; mais, de toutes les manières de l'exercer, celle qu'il choisit eut le malheur de déplaire à Le Sage, son père. Il avait cessé de voir celui-ci à dater de son entrée au théâtre. Lorsque Mont-Ménil eut acquis de la réputation, des amis communs entraînèrent Le Sage à la Comédie-Française; il vit Mont-Ménil dans *Turcaret*, fut charmé de son talent, embrassa son fils et lui rendit toute sa tendresse. Mont-Ménil possédait au suprême degré l'art de s'incarner dans un personnage; l'acteur disparaissait alors pour ne laisser voir que le type créé par l'auteur. Il joignait à ce mérite une diction incisive, un jeu intelligent et cette verve si rare qui se tient à égale distance de la charge et de l'exagération.

MONTMIGNON (Jean-Baptiste), théologien et érudit français, né à Lucy, près de Châteauneuf-Thierry, en 1737, mort à Paris en 1824. Il devint grand vicaire et archidiacre à Soissons, régent, de 1786 à 1789, le *Journal ecclésiastique*, émigra en 1793, revint en France sous le Directoire et, après avoir été quelque temps grand vicaire de l'évêque de Poitiers, il se rendit à Paris, où il fut nommé chanoine de la métropole, puis grand vicaire et examinateur des livres pour lesquels on demandait l'approbation de l'autorité ecclésiastique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Système de prononciation figurée applicable à toutes les langues* (Paris, 1785, in-8°); *Vie édifiante de Benoît Labre*, trad. de l'italien (Paris, 1784); *Préservatif contre le fanatisme ou les Nouveaux millénaires rayés aux principes fondamentaux de la foi catholique* (Paris, 1806); *Choix de lettres édifiantes* (Paris, 1808, 8 vol. in-8°); la *Clef de toutes les langues ou Moyen prompt et facile d'établir un lien de correspondance entre tous les peuples* (1811, in-8°).

MONTMIRAIL, ville de France (Marne), ch.-l. de canton, arrond. et à 39 kilom. S.-O. d'Épernay, sur la rive droite du Petit-Morin; pop. aggl., 2,069 hab. — pop. tot., 2,319 hab. Eaux minérales froides sulfureuses. Corderie, tanneries; fabrication de bas. L'église, bel édifice ogival du XIII^e siècle, est surtout remarquable par les détails de sa décoration intérieure. Les clefs de voûte sont sculptées avec une grande finesse. Le château, agréablement situé au S.-O. de la ville, est une magnifique construction dans le style du XIV^e siècle. Le parc renferme de nombreux bassins alimentés par des canaux de 4 kilom. de longueur, construits par Louvois. On remarque encore à Montmirail : l'hôpital, l'hôtel de ville, l'ancien couvent de Notre-Dame de Nazareth, la halle et de belles fontaines publiques. Les Français remportèrent, le 11 février 1814, sur le territoire de Montmirail, une grande victoire sur l'armée russe et prussienne (v. ci-après). Une colonne, inaugurée en 1867 sur la limite du département de la Marne, consacre ce fait d'armes. Montmirail eut à subir l'occupation allemande lors de la déplorable guerre de 1870, si follement déclarée par Napoléon III.

Montmirail (BATAILLE DE), gagnée par les

Français sur les alliés le 11 février 1814. Parti de Champaubert après la journée du 10 février, Napoléon avait pris la route de Montmirail, où il arriva, avec le gros de son armée, à dix heures du matin, après avoir pris la précaution de diriger un corps sur Châlons pour contenir les colonnes ennemies qui s'étaient jetées de ce côté. Déjà, le général Nansouty avait pris position avec la cavalerie de la garde et contenait, de son côté, l'armée russe du général Sacken, qui commençait à se déployer. Instruit du désastre de l'autre armée russe à Champaubert, Sacken avait quitté la Ferté-sous-Jouarre le 10 à neuf heures du soir et marcha toute la nuit. Le général York avait également quitté Châteauneuf-Thierry pour se joindre à Sacken. Napoléon ordonna alors au maréchal Ney de s'établir dans le village de Marchais, par où l'ennemi se préparait à déboucher. Ney y plaça la division du général Ricard, qui se défendit avec la plus rare intrépidité; le village fut pris et repris plusieurs fois dans la chaleur de l'action.

Ayant enfin pris toutes ses dispositions, Napoléon donna l'ordre au général Friant de se porter avec quatre bataillons sur la ferme de l'Épine-au-Bois, de l'occupation de laquelle dépendait le sort de la bataille, et de l'enlever à tout prix. En même temps, le maréchal Mortier, avec six bataillons de la vieille garde, allait appuyer, à droite, l'attaque du général Friant. Sacken, qui avait également compris que la ferme de l'Épine-au-Bois formait la clef de la position, l'avait mise dans un formidable état de défense : 40 pièces de canon la protégeaient et un triple rang de tirailleurs, garnissant les haies, s'était formé en arrière des masses d'infanterie. Après s'être nettement rendu compte des difficultés, Napoléon résolut de fuir l'attaque en faisant exécuter divers mouvements qui forcèrent l'ennemi à dégarner son centre. Alors, le général Friant, enlevant ses quatre bataillons, se précipita avec eux sur la ferme. Son irruption fut si rapide que l'ennemi se montra tout déconcerté; les tirailleurs s'empressèrent de se retirer sur les masses d'infanterie, qui furent aussitôt attaquées. L'artillerie cessa de tonner, mais une fusillade effroyable lui succéda. Cependant il fallait prendre un parti décisif; car la supériorité numérique de l'ennemi lui eût infailliblement donné la victoire si on s'était borné à cette fusillade. Alors, le général Guyot se porta de la gauche de la ferme sur la droite, à la tête du 1^{er} régiment de lanciers, des vieux dragons et des vieux grenadiers de la garde; ces soldats d'élite, qu'aucun danger ne pouvait arrêter, se ruèrent comme un ouragan sur les derrières des masses d'infanterie; les rompirent, y jetèrent un désordre irréparable et tuèrent tout ce qui essaya de résister. Bientôt l'ennemi, enfoncé de toutes parts, se trouva dans une déroute complète. Le maréchal Mortier, avec les six bataillons du général Michel, la division des gardes d'honneur, le général Bertrand et le maréchal Lefebvre, à la tête de deux bataillons de la vieille garde, achevèrent sa défaite. Il battit en retraite de tous côtés, après avoir éprouvé des pertes immenses en hommes, en bagages et en munitions. Un silence lugubre succéda comme par enchantement au retentissement du canon et au feu roulant d'une épouvantable fusillade.

Montmirail (BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet, galerie de lord Hertford. Le moment choisi par l'artiste est celui où les chasseurs de la vieille garde, dirigés par le duc de Dantzic, se précipitent sur l'ennemi, dont ils font un effroyable carnage. Le baron Athalin, général du génie, est aux côtés du maréchal et donne des ordres. Des soldats russes cherchent à se couvrir derrière un mur qu'attaque l'ennemi; d'autres, en désordre, ont été entraînés à cheval franchir le mur et donne à sa troupe l'ordre de se replier.

Ce tableau, peint en 1832, est un des meilleurs ouvrages d'Horace Vernet. Les principaux acteurs du drame sont groupés avec intelligence, les épisodes ont de l'intérêt. « La Bataille de Montmirail », dit Th. Gautier, saisit par une solennité mélancolique et une sévérité d'effet qui ne sont pas habituelles à Horace Vernet. Un grand usage ouvre son envergure noire sur un ciel livide et crépusculaire; la campagne est sombre; quelques petits arbres découpent leurs ramifications grêles sur l'horizon blafard. Au premier plan, près d'un arbre effeuillé, se dresse silencieusement une croix.

Après avoir longtemps figuré dans la galerie particulière de Louis-Philippe, au Palais-Royal, cette peinture est devenue la propriété de lord Hertford. Elle a paru à l'Exposition de 1855. Le musée de Versailles en possède une copie peinte par Henri Scheffer.

MONTMIRAIL, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de canton, arrond. et à 49 kilom. E. de Mamers, sur une colline, près de la source de la Cave; pop. aggl., 418 hab. — pop. tot., 778 hab. Fabrication de toiles de canavans, étoffes grossières de laine, corderie, chapellerie, importante verrerie au Plessis; éducation d'abeilles. Le sommet de la colline qui porte ce bourg est couronné par un château du XVI^e siècle, bâti, suivant l'opinion générale, par Charles IV, comte d'Anjou et du Maine. « La façade principale, dit M. de La Sicotière,

est surmontée, au centre, d'une haute tour octogonale en pierre de taille, dont la plate-forme a été restaurée et entourée d'une galerie élégante, qui porte sur des consoles et forme machicolis. Une autre tour ronde, coiffée d'un toit conique, de hautes cheminées et un soubassement fort élevé, percé de distance en distance d'étroites meurtrières, donnent au château, vu de côté, un aspect imposant. L'autre façade, sur les jardins, ne remonte pas au delà des dernières années du XVI^e siècle. Les souterrains du château sont particulièrement remarquables par la solidité de leur construction. On remarque à l'intérieur du château une précieuse collection de portraits de famille. Les jardins et les bosquets qui avoisinent cette belle résidence sont entourés de murailles, avec bastions aux angles; leur aspect est délicieux. » L'église paroissiale, en partie du XIII^e siècle, renferme le monument funéraire de Madeleine-Françoise Lebocheur. Ce fut à Montmirail, en 1169, que fut signé un traité de paix entre Louis VII et Henri II d'Angleterre. La ville fut prise par Philippe-Auguste en 1194 et par Charles VII en 1421.

MONTMIREAU, CH.-L. CHÂTEAU, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N. de Dole; pop. aggl., 379 hab. — pop. tot., 410 hab. Mines de fer, carrières de pierre, tuilerie. Ruines d'un ancien château fort, sous lequel s'étendent de vastes souterrains.

MONTMOREAU, bourg de France (Charente), ch.-l. de canton, arrond. et à 28 kilom. S.-E. de Barbezieux, sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle coule la Tude; pop. aggl., 684 hab. Mines de fer, canaux, volailles, bœufs, étoffes. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, appartient au style roman fleuri et date des premières années du XII^e siècle. La gendarmerie occupe les restes de l'ancien château fort.

MONTMORENCY s. f. (mon-mo-ran-si). Arbre. Variété de cerise à courte queue, cultivée à Montmorency, près de Paris. || Pl. MONTMORENCY.

MONTMORENCY, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Pontoise, à 15 kilom. N. de Paris, sur une colline, près de la forêt de son nom; pop. aggl., 3,441 hab. — pop. tot., 3,494 hab. Culture de cerises, fruits, melons et fleurs; récolte de châtaignes. Fabrication de carreaux de châtigniers, bois minéraux sulfureux (v. ENCHYSE). Cette petite ville doit son importance à son agréable situation, qui fait qu'une foule d'étrangers s'y rendent en villégiature. Elle est située sur le sommet d'une colline d'où la vue s'étend sur une forêt de châtigniers, qui en est voisine, et sur une vallée délicieuse renfermant une multitude de villages et de charmantes villas. Les rues sont assez irrégulières et sinueuses dans la partie ancienne de la ville, mais autour de ce centre s'étendent de jour en jour des quartiers neufs et bien alignés, bordés de belles maisons de campagne. On n'y trouve presque plus de traces de l'ancien château de Montmorency, quoique quelques parties de l'enceinte fortifiée de la ville subsistent encore; mais l'église paroissiale, autrefois collégiale, attire l'attention des curieux par son étendue et par le style de son architecture. Elle est pittoresquement située sur le bord d'un escarpement et a été reconstruite au XVI^e siècle par Guillaume de Montmorency. Cependant, le corps presque gothique de cette église paraît, en raison de son élégance et de sa légèreté, appartenir à la fin du XVI^e siècle. Les voûtes sont à nervures compliquées; les fenêtres, de forme ogivale, et les arcades, entre les piliers, à plein cintre inscrit dans une ogive. Elle renfermait, avant la Révolution, plusieurs mausolées qui ont disparu, entre autres celui de Guillaume de Montmorency, érige par Henri de Montmorency, décapité à Toulouse. Dans une chapelle funéraire se trouvent les figures en pierre des généraux polonais Kniazewicz et Niemcewicz et une inscription commémorative des Polonais tués dans l'insurrection de 1831. La forêt de Montmorency, qui s'étend sur le plateau par lequel la ville est dominée et qui couvre la pente des collines et les fraîches vallées qu'elles forment, a une contenance de 2,500 hectares; plusieurs de ses sites sont pleins des souvenirs de l'auteur d'*Emile*. L'Ermitage, que Mme d'Épinay lui avait fait bâtir, se trouve à l'entrée d'un antique bois de châtigniers; cet Ermitage, dans lequel Gretry mourut le 4 septembre 1813, a été agrandi et restauré il y a quelques années et a perdu son aspect primitif. Il reste dans le jardin un rosier et un laurier plantés par le célèbre écrivain. Lorsqu'en 1757 Jean-Jacques Rousseau quitta l'Ermitage, il alla s'établir dans une maison dite Montlouis, située derrière la butte d'Arville; cette habitation, qui abrita le philosophe de 1757 à 1768, subsiste encore en partie. C'est là que Rousseau acheva la *Nouvelle Héloïse*, qu'il avait commencée à l'Ermitage, ainsi que le *Contrat social*. Sur la terrasse du jardin qui conduit au donjon, on voit une salle de verdure formée par quatre tilleuls; c'est Rousseau qui les a plantés de ses mains avec les lilas, les seringat et les chevreuilles.

qui forment ce charmant bosquet. **V. ERMITAGE.**

L'origine de Montmorency fut un château fort, construit par Bouchard vers l'an 1008, et cette forteresse prit le nom latin de *Montmorunciacum*. La terre de Montmorency, érigée en duché-pairie en 1550 par le roi Henri II, en faveur du connétable Anne de Montmorency, fut possédée par la famille Burchard jusqu'au XVIII^e siècle. Mais Henri II, dernier duc de Montmorency, ayant eu la tête tranchée le 30 octobre 1632, cette terre fut conquise par Louis XIII et donnée par lui au prince de Condé, duc de Bourbon, qui avait épousé la sœur du duc de Montmorency, en confirmant cette donation, changea le nom de Montmorency en celui d'Enghien. Enfin, pendant la Révolution, ce bourg fut appelé Emile, et, malgré tous ces changements, le nom de Montmorency a toujours prévalu.

MONTMORENCY (cascade de), à 14 kilom. de Québec, dans le Canada. Elle est formée par une rivière large de 50 mètres et qui tombe de 24 mètres de hauteur. La nappe d'eau se précipite avec fracas dans un large entonnoir bordé de sombres rochers à pic. « Un nuage de vapeurs blanchâtres s'élève dans l'air et s'irise aux rayons du soleil, dit M. Deville. Une fraîche végétation couvre le sommet de la montagne. Sur l'un des côtés de la cascade on voit, le long des rochers, serpenter les filets d'argent que forment les eaux dérivées de la chute principale. Je n'ai jamais rencontré de plus gracieuse cascade que celle de Montmorency. »

MONTMORENCY, une des familles les plus anciennes et les plus illustres de France, qui doit son nom à une petite ville près de Paris. Les aînés de cette famille, que Henri IV proclamait la première après la maison de Bourbon, prirent le titre de premier baron chrétien et de premier baron de France. Cette famille, alliée à plusieurs maisons royales, et qui s'est divisée en plusieurs branches et en une infinité de rameaux, a produit six connétables de France, un d'Angleterre, deux grands sénéchaux, dix maréchaux, quatre amiraux, deux vice-amiraux, deux grands maîtres de France, un grand amiral de France et un grand amiral de l'empire, des dignitaires de tout ordre et plus de quarante généraux.

Elle remonte par titres au milieu du XI^e siècle et a pour auteur Bouchard, sire de Montmorency, un des plus puissants feudataires du duché de France, qui avait épousé une fille de Thibaut le Tricheur, comte de Chartres. De cette union vinrent entre autres Bouchard, dont on va parler, et Thibaut, surnommé *Fle-Etoup*, auteur de la branche des seigneurs de Monthéry. Les successeurs de Bouchard se signalèrent surtout par leurs déprédations dans le duché de France; ces fiers barons, qui s'intitulaient *sires de Montmorency par la grâce de Dieu*, ne respectaient pas plus la royauté capétienne à son berceau que la paix publique. Louis le Gros eut particulièrement à lutter contre eux.

Bouchard II, dit le *Barbu*, sire de Montmorency, un des seigneurs les plus influents à la cour du roi Robert à la fin du XI^e siècle, fut père de Eudorard III, seigneur de Montmorency, d'Ecouen, de Marly, etc. Celui-ci, mort vers 1040, eut entre autres enfants, Thibaut, qui ne laissa pas de postérité; Hervé, qui a continué la filiation; et Geoffroi, dont on fait descendre les châtellains de Gisors. Hervé de Montmorency, grand bouteiller de France, mort vers 1094, laissa, entre autres enfants d'Agnès, fille de Guillaume d'Eu, comte de Soissons, Bouchard IV, qui a continué la ligne. Ce Bouchard IV, qui eut de graves démêlés avec l'abbé de Saint-Denis, mourut vers 1128, en grand crédit auprès du roi Louis le Gros. Il avait épousé en premières nocces Agnès de Beaumont, dame de Conflans, et en secondes nocces Agnès de Pontoise, et laissa, entre autres enfants, Matthieu, dont on va parler, Thibaut de Montmorency, qui suivit Louis VII à la croisade de 1147, et Hervé de Montmorency, qui devint connétable d'Angleterre sous Henri II. Matthieu, seigneur de Montmorency, fils aîné de Bouchard IV, devint comte de Soissons, Louis le Jeune et eut une grande part aux affaires de son temps. Il avait épousé en premières nocces Aline, fille naturelle de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, et en secondes nocces Alix de Savoie, veuve du roi Louis VI et mère de Louis VII. Il mourut en 1160, laissant, entre autres enfants, Bouchard V, qui a continué la filiation directe; et Matthieu, auteur de la branche des seigneurs de Marly. Bouchard V, seigneur de Montmorency, marié à Laure de Hainaut, mort en 1190, laissa Matthieu II, qui suit, et Alix de Montmorency, femme de Simon IV, seigneur de Montfort-l'Amaury, comte de Toulouse. Matthieu II, dit le *Grand*, seigneur de Montmorency, connétable de France, épousa en premières nocces Gertrude de Soissons, et en secondes nocces Emme, héritière de la maison de Laval. Du premier lit vint, entre autres, Bouchard VI, qui a continué la ligne de Montmorency; du second lit est issu Gu, auteur d'une nouvelle maison de Laval. Bouchard VI, seigneur de Montmorency, mourut en 1243, laissant Matthieu III, qui suit, et Bouchard, auteur de la branche des seigneurs de Nangis, éteinte dans les mâles au commencement du XVI^e siècle. Matthieu III, sire de Montmorency, marié

à Jeanne de Brienne, mourut en accompagnant saint Louis à son expédition d'Afrique, et fut père de Matthieu IV, dont on va parler; et d'Erard de Montmorency, auteur de la branche des seigneurs de Beausault et de Breteuil, finie dans les mâles dans la première moitié du XVI^e siècle. Matthieu IV, seigneur de Montmorency, d'Ecouen et de Damville, amiral et grand chambellan de France, mourut en 1305. Il avait épousé en premières nocces Marie, fille de Robert IV, comte de Dreux, et en secondes nocces Jeanne, fille de Gui de Lévis, seigneur de Mirepoix, et veuve de Philippe de Montfort. Il eut pas d'enfants du premier lit. Du second lit vint, entre autres, Jean I^{er}, sire de Montmorency, mort en 1325, père de Charles, dont on va parler; de Jean de Montmorency, évêque d'Orléans, et de Matthieu de Montmorency, auteur d'un rameau éteint dans les mâles en 1461. Charles, seigneur de Montmorency, maréchal de France, fut marié trois fois: 1^o à Marguerite, fille de Guichard VI, sire de Beaujeu; 2^o à Jeanne de Roucy; 3^o à Péronelle de Villiers, dame de Vitry. Du troisième lit vint, entre autres, Jacques, seigneur de Montmorency, conseiller et chambellan du roi Charles VI et duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Il mourut en 1414, laissant de Philippe de Melun, sa femme, Jean II, qui suit, et Philippe de Montmorency, auteur de la branche des seigneurs de Croisilles et de Bours, qui s'est subdivisée en plusieurs rameaux, tous éteints de bonne heure, à l'exception de celui des comtes de Ligny, vicomtes de Roulers, qui ont porté le titre de princes de Montmorency et qui se sont perpétués jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Jean II, seigneur de Montmorency, etc., grand chambellan de France, fut un des partisans les plus dévoués de Charles VII, et déshéritait ses deux fils aînés, parce qu'ils avaient embrassé le parti du duc de Bourgogne. Il mourut en 1477. Il avait épousé en premières nocces Jeanne, dame de Fosseux et de Nivelle, et en secondes nocces Marguerite d'Orgemont. Du premier lit vint Jean de Montmorency, seigneur de Nivelle, auteur de la branche des comtes de Kornes; Louis, dont on va parler; du second lit est issu Guillaume, auteur des ducs de Montmorency, dont il sera question plus loin. Louis de Montmorency, seigneur de Fosseux, chambellan du roi Charles VII, mourut en 1490, laissant, entre autres enfants, Roland, qui a continué la filiation directe; Oger, auteur de la branche des seigneurs de Wastines, comtes d'Estre et de Morbecque, princes de Robecque (v. ROBEQUE). Roland de Montmorency, baron de Fosseux, mort vers 1506, avait eu de Louise d'Orgemont Claude de Montmorency, baron de Fosseux, maître d'hôtel ordinaire du roi François I^{er}, et son lieutenant général pour la marine. Claude mourut en 1546, laissant Pierre, qui suit; François de Montmorency, auteur de la branche des comtes de Luxe, dont sont sortis les Montmorency-Luxembourg (v. LUXEMBOURG). Pierre de Montmorency servit avec distinction sous les règnes de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III, et obtint en 1578 l'érection en marquisat de sa baronnie de Thury. De son mariage avec Jacqueline d'Angoulême, il eut, entre autres enfants, Anne, qui a continué la filiation directe; Pierre de Montmorency, seigneur de Laurette, dont la postérité s'est éteinte au troisième degré; François de Montmorency, sénéchal et lieutenant général en Gévaudan; François de Montmorency, dit le *Jeune*, pape du roi Henri IV, gouverneur et lieutenant pour le roi en la citadelle de Metz. Anne de Montmorency se distingua au siège de Rouen en 1592. Il avait épousé, en 1577, Marie de Beaune, dont vinrent Pierre II, qui suit, et François de Montmorency, auteur de deux rameaux éteints après un petit nombre de générations. Pierre II de Montmorency, marquis de Thury, mourut jeune, laissant François de Montmorency, père de Léon de Montmorency, lieutenant au pays Chartrain. Anne-Léon de Montmorency, fils unique de Léon, qui précède, fut menin du dauphin, lieutenant général, chevalier d'honneur des princesses Henriette et Adélaïde, et mourut en 1785, laissant Anne-Léon de Montmorency, dit le *marquis de Fosseux*. Celui-ci prit part à presque toutes les campagnes du règne de Louis XV, et fut fait maréchal de camp en 1763. Il avait épousé en première nocces Marie-Judith de Champagne, et s'allia en secondes nocces, en 1767, à Anne-Charlotte, duchesse de Montmorency-Luxembourg, fille de Anne-François, dernier duc de Luxembourg-Piney. A la suite de ce mariage, il prit le titre de duc de Montmorency. Il est mort en 1799, laissant plusieurs fils, parmi lesquels Anne-Charles-François, duc de Montmorency, pair de France, qui a laissé une postérité d'Anne-Louise-Caroline Goyon de Matignon, dame du palais de l'impératrice Joséphine; Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency-Tancarville, député de la Seine-Inférieure sous la Restauration; Anne-Joseph-Thibaut, comte de Montmorency, mort sans enfants, et Anne-Charles-Louis de Montmorency, comte de Gournay, mort également sans postérité. Cette branche s'est définitivement éteinte, il y a un petit nombre d'années.

On va plus haut que Jean II de Montmorency laissa de Marguerite d'Orgemont, sa seconde femme, Guillaume de Montmorency,

seigneur d'Ecouen, de Chantilly, et que ce Guillaume recueillit la majeure partie de la succession paternelle, son père ayant déshérité ses aînés, pour les punir d'avoir servi la cause du duc de Bourgogne. Guillaume, chevalier d'honneur de Louise de Savoie, mère du roi François I^{er}, gouverneur d'Orléans et capitaine des châteaux de la Bastille, de Vincennes et de Saint-Germain-en-Laye, mourut en 1531, laissant, entre autres enfants, Anne, dont on va parler; François de Montmorency, gouverneur de Paris, lieutenant général en Picardie, fait prisonnier et un français par la bataille de Pavie, mort en 1551 sans postérité; Philippe de Montmorency, évêque de Limoges. Anne de Montmorency, grand maître de France et connétable, obtint du roi Henri II, en 1551, des lettres patentes érigeant en duché-pairie, en sa faveur, la baronnie de Montmorency. Il mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saint-Denis, en 1567. Il avait épousé en 1528, Madeleine de Savoie, dont sont sortis: 1^o François de Montmorency, maréchal de France, mort en 1579, sans enfants de Diane, fille naturelle légitimée du roi Henri II; 2^o Henri I^{er}, duc de Montmorency, dont on va parler; 3^o Charles de Montmorency, duc de Damville, amiral de France, mort sans postérité de son mariage avec Renée de Cossé; 4^o Gabriel de Montmorency, baron de Montebon, tué à la bataille de Dreux en 1562, à l'âge de vingt et un ans; 5^o Guillaume de Montmorency, colonel général de la cavalerie légère de Piémont, mort sans postérité. Henri I^{er}, duc de Montmorency, maréchal et connétable de France, mourut en 1614, et laissa, entre autres enfants, Hercule de Montmorency, comte d'Offemont, mort sans alliance; Charlotte de Montmorency, mariée à Charles de Valois, duc d'Angoulême; Marguerite de Montmorency, mariée à Anne de Lévis, duc de Ventadour; Charlotte-Marguerite de Montmorency, mariée à Henri II de Bourbon, prince de Condé; enfin Henri II, duc de Montmorency, amiral et maréchal de France, décapité à Toulouse en 1632, comme coupable de lèse-majesté. Il n'avait point d'enfants de Marie-Félicie des Ursins, et la pairie de Montmorency se trouva éteinte. Louis XIII donna les biens confisqués sur le duc de Montmorency à ses trois sœurs, et, en 1633, érigea de nouveau la terre de Montmorency en duché-pairie en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé, mari de Charlotte-Marguerite de Montmorency. Plus tard, en 1689, Louis XIV, par nouvelles lettres, ordonna que dorénavant le duché-pairie de Montmorency s'appellerait d'Enghien. Nous complétons cette notice généalogique en donnant la biographie des principaux membres de cette illustre famille.

MONTMORENCY (Bouchard IV), fils d'Hervé, grand bouteiller de France, mort vers 1125. Il prit le titre de *Sire de Montmorency par la grâce de Dieu*. Il eut de vifs démêlés avec l'abbé de Saint-Denis, contre lequel il exerça des déprédations, refusa de se soumettre au jugement du roi, fut assiégé dans son château par Louis le Gros, qui ravagea ses terres, et fit sa soumission après s'être vigoureusement défendu (1101). Par la suite, il accompagna le roi en Normandie, prit part au combat de Brenneville (1119), fut fait prisonnier par Henri I^{er}, roi d'Angleterre, et recouvra peu après sa liberté.

MONTMORENCY (Matthieu I^{er} de), nommé connétable vers 1138. Il épousa la veuve de Louis le Gros, Adélaïde de Savoie. Pendant la deuxième croisade (1147), il partagea avec Suger l'administration du royaume, et mourut vers 1160, comblé d'honneurs et de richesses. — L'un de ses fils, le sire de Marly, se croisa avec Philippe-Auguste (1189) et se distingua en Syrie. Il mourut à la prise de Constantinople (1204). — Bouchard, fils de Montmorency-Marly, prit part à la guerre contre les albigeois et à la riche curée de domaines qui en advint aux chevaliers du nord de la France.

MONTMORENCY (Matthieu II de), petit-fils du précédent, surnommé le *Grand* ou le *Grand connétable*, né vers 1174, mort en 1230. Toute sa vie fut une suite de faits glorieux. Il se distingua au siège de Château-Gaillard et contribua à la conquête de la Normandie sur les Anglais (1203), prit part à la bataille de Bouvines (1214) et fut nommé comte de Neuchâtel en 1215. Il accompagna l'armée de Louis VIII dans la glorieuse campagne contre les Anglais, par laquelle ce prince inaugura son règne; la Saintonge, le Périgord, le Limousin furent repris, et les Anglais, réduits à la Guyenne et à Bordeaux, eussent peut-être été chassés si Louis VIII n'eût eu la malheureuse pensée de s'engager dans la croisade contre les albigeois. Ce roi, se sentant mourir, confia son fils aîné (Louis IX) au connétable :

Et Mahin de Montmorency
Proiait-tu que par sa mercy
Présist en garde son enfant;
Et il l'outroya en plorant.

(Chronique de Philippe Mouskes, évêque de Tournay.)

Montmorency tint fidèlement sa promesse et fut le plus ferme appui de la reine Blanche, régente de France. Il mourut en 1230. Par ses alliances et celles de ses aîeux, il

tenait à toutes les maisons souveraines de l'Europe.

MONTMORENCY (Matthieu IV de), dit le *Grand*, grand chambellan, mort vers 1305. Il prit part aux expéditions de la Pouille et de l'Aragon, où il donna des preuves de sa brillante valeur, reçut de Philippe IV la terre de Damville et la charge de grand chambellan, se signala en 1294 sous Charles de Valois en Guyenne, et fut mis en 1295 à la tête d'une flotte avec laquelle il incendia Douvres et ravagea la côte d'Angleterre. Par la suite, Matthieu donna de nouvelles preuves de bravoure à Furnes, à Courtrai et à Mons-en-Puelle (1340).

MONTMORENCY (Charles de), mort en 1385. Il se distingua par ses exploits militaires. Il devint grand panetier en 1336, maréchal en 1343, fit le siège de Nantes et força Jean de Montfort à se rendre, se battit ensuite contre les Anglais en Guyenne, assista à la malheureuse bataille de Crécy et escorta Philippe VI dans sa fuite (1345). L'année suivante, il devint chambellan, capitaine général sur les frontières de Flandre, battit les Flamands près du Quesnoy (1348), et prit part à la bataille de Poitiers. En 1360, il fut l'un des négociateurs du traité de Brétigny, si funeste aux intérêts de la France, puis dut se rendre en Angleterre comme un des otages du roi Jean. Par la suite, Charles V l'admit dans son conseil et le choisit pour parrain du dauphin, depuis Charles VI. — Son fils, Jacques de Montmorency, né en 1370, mort en 1414, prit part à la bataille de Rosbecque (1382), fut chambellan de Charles VI et prit le titre de premier baron de France, comme étant le plus ancien baron du domaine royal.

MONTMORENCY (Jean II de), chambellan, né en 1402, mort en 1477. Il s'est fait connaître par sa fidélité à la couronne de France. Dépouillé par les Anglais de ses domaines dans l'Ile-de-France (sous Charles VII) il le recouvra quelques années après. Sous Louis XI, ses deux fils se déclarèrent pour Charles le Téméraire, duc de Bourgogne; indigné de cette félonie, il fit sommer l'aîné, Jean, seigneur de Nivelle, et son autre fils de rentrer dans le devoir; cette sommation demeura sans résultat. Montmorency, outré, traita ses fils de chiens et les déshérita. Telle est l'origine d'une des versions du proverbe sur le chien Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle.

MONTMORENCY (Anne de), connétable de France, né à Chantilly en 1492, mort à Paris en 1567. Il eut pour marraine Anne de Bretagne, épouse de Louis XII, et fut élevé avec le jeune duc d'Angoulême (depuis François I^{er}). Il fit ses premières armes en Italie, combattit à Ravenne (1512), à Marignan (1515), seconda Bayard dans sa belle défense de Mézières (1521), fut nommé maréchal en 1522, et en 1524 força le connétable de Bourbon à lever le siège de Marseille. Après Pavie (1525), il partagea la captivité de François I^{er}, paya une forte rançon, et prit ensuite part aux négociations qui amenèrent le traité de Madrid (1526). La charge de grand maître de France et le gouvernement du Languedoc furent le prix de ses services. Dès ce moment jusqu'à sa disgrâce, il fut l'âme des conseils de François I^{er}, et dirigea particulièrement les finances. En 1536, Charles-Quint envahit à la fois la Provence, la Champagne et la Picardie. Montmorency, chargé de défendre la Provence, en fit un désert, dans le but d'affamer l'ennemi. Des Alpes à la mer et de Marseille au Dauphiné, tout fut dévasté; villages, fermes, moulins, cultures, tout fut brûlé. Retraqué dans un camp inattaquable, le maréchal attendit patiemment que l'armée de l'empereur se fût consumée devant Marseille. « La Provence fut sauvée », dit un historien; c'est-à-dire qu'elle fut détruite. Il est douteux que l'ennemi l'eût aussi complètement ravagée que son défenseur. Montmorency recut la charge de connétable et le titre de *Fidus francus*. L'année suivante, et jusqu'à la trêve de Nice (1538), il combattit les impériaux sans résultat considérable. Disgracié en 1541, il se retira à Chantilly. Après la mort de François I^{er} (1547), il entra en faveur, reprit avec la plus grande cruauté les révoltes de la Guyenne (1548), perdit la bataille de Saint-Quentin (1557), où il fut fait prisonnier, et, dans l'intérêt de sa liberté, poussa à la conclusion du traité déshonorant de Cateau-Cambrésis (1559). Écarté des affaires sous François II, il ne repartit à la cour que sous Charles IX, et forma avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André l'association connue sous le nom de *triumvirat* (1561), liège d'intérêts personnels plus encore que de conviction religieuse. Montmorency se signala dès cette époque par son zèle fanatique contre les calvinistes. Le massacre de Vassy, la bataille de Dreux (1562), où il fut fait prisonnier par Condé, la pacification d'Amboise (1563), la prise du Havre sur les Anglais, furent les derniers événements auxquels il prit part. Il fut tué à la bataille de Saint-Denis (1567), livrée contre les huguenots. Anne de Montmorency était un homme de guerre du premier ordre, mais dur et cruel, et d'une cupidité indigne de son nom et de son rang.

MONTMORENCY (Louise de), dame de Châtillon, sœur du précédent, une des pre-

mières grandes dames de la cour de France qui embrassa la Réforme, née au commencement du xvi^e siècle, morte au manoir de Montmorency en 1547. Elle fut remarquable non-seulement par l'élevation de son caractère et la sincérité de sa foi religieuse, mais surtout par l'influence décisive qu'elle exerça sur divers membres de sa famille et en particulier sur ses trois fils, qui ont une place importante dans l'histoire. Elle était fille de Guillaume de Montmorency et de Anne Pot, fille de Gui, comte de Saint-Pol. Mariée en premières noces avec le baron de Conti; elle épousa dans la suite Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, grand maréchal de France, que François I^{er} nomma lieutenant de la principauté d'Orange et du comté de Guyenne. Elle en eut trois fils.

Redevenue veuve en 1522, Louise de Châtillon s'occupa exclusivement de l'éducation de ses enfants et confia l'instruction de l'aîné à Nicolas Berauld, un des hommes les plus savants de cette époque. Ce jeune homme était destiné à la carrière ecclésiastique; mais rien ne put le détourner de sa vocation véritable, qui était celle des armes. Mme de Châtillon oublia dans la joie que lui donnaient ses enfants les malheurs qui l'avaient rudement frappée. A eux trois, « ils l'élevaient qu'une âme. » Leur mère les élevait dans l'esprit de la Réforme. Odet, l'aîné, reçut à seize ans de Clément VIII le titre de cardinal de Châtillon; le roi, à son tour, le combla de ses faveurs en lui donnant l'évêché de Beauvais et l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Mais Odet embrassa la Réforme et prit le titre de comte de Beauvais. Gaspard devint amiral, et François d'Andelot, le plus jeune des trois, fut nommé colonel d'infanterie.

L'influence considérable de Louise de Châtillon sur ces hommes remarquables est notée par le Père Maimbourg, dans son *Histoire du calvinisme*. « Il est sûr, dit-il, que d'Andelot puisa les premiers germes d'hérésie dans la lecture de certains ouvrages luthériens qui lui furent mis entre les mains au château de Milan, quand il était prisonnier en 1551, après avoir été pris par les Espagnols près de La Mirande, et qu'à son retour en France il infecta ses deux frères, bien qu'ils ne fissent pas profession publique d'hérésie. Il y a lieu de croire même que Louise de Montmorency, leur mère, était au nombre des femmes de la cour qui, sous le règne de François I^{er}, favorisèrent les nouvelles doctrines, et qu'elles infusa dans l'esprit de ses fils les fortes dispositions qu'ils eurent d'être entachés d'hérésie. »

Mme de Châtillon avait dirigé l'éducation de Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, qui favorisa de tout son pouvoir la Réforme naissante. Devenue reine, Marguerite fit de sa vertueuse et noble institutrice sa dame d'honneur. Marguerite lui écrivait en 1536 ce billet familier : « Ma chère cousine, je donne l'ordre au porteur de passer chez vous pour vous raconter ces nouvelles; vous jugerez par là combien ce monde est plein de changements et de revers cruels, qui me confirment plus que jamais dans l'idée que béni soit celui qui n'a mis leurs espérances dans le Dieu qui est immuable. »

À la cour, où elle passa presque toute sa vie, Louise de Montmorency, restée pure et respectée de tous, était appelée « la charmante et respectable femme en laquelle toutes les vertus se sont donné rendez-vous. » — À l'âge de l'indulgence de la cour, elle vécut d'une vie sainte, dit Coligny. Sa fille suivit ses conseils; ses deux petites-filles, Léonore, princesse de Condé, et Charlotte, comtesse de La Rochefoucauld, se montrèrent dignes d'elle; la première, surtout, mariée à Louis de Bourbon, montra un zèle ardent pour la cause de la Réforme. — Elle ne le cédait en rien à sa mère, dit Le Laboureur; elle avait toutes les qualités précieuses qui distinguent une excellente dame, et c'était en même temps une huguenote très-obstinée. »

MONTMORENCY (François, duc de), fils aîné du connétable Anne, maréchal et grand maître de France, né vers 1530, mort en 1579. Il fit ses premières armes en Piémont (1551) et se distingua dans toutes les guerres de son temps. Fait prisonnier en défendant Théroanne, il resta jusqu'en 1556 entre les mains des impériaux, reçut, à son retour en France, le gouvernement de Paris et épousa, en 1557, Diane, fille naturelle du roi, après avoir laissé annuler le mariage secret qu'il avait contracté avec la belle Mlle de Piennes. En 1559, il obtint le bâton de maréchal de France, prit part au siège du Havre en 1563, tailla en pièces, au combat de Saint-Denis, la cavalerie du prince de Condé et fut envoyé, en 1572, en ambassade en Angleterre. D'un esprit tolérant, lié, du reste, d'amitié avec les principaux chefs du parti huguenot, il dut à son absence d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy et entra dans la partie des mécontents. Accusé d'avoir trépané dans la conjuration de Saint-Germain-en-Laye, qui avait pour but d'enlever le duc d'Alençon, François de Montmorency fut arrêté et conduit à la Bastille; mais Catherine de Médicis l'en fit bientôt sortir et se servit de lui pour ramener le duc d'Alençon, qui avait quitté la cour.

MONTMORENCY (Henri I^{er}, duc de), con-

nétable, deuxième fils d'Anne, connu sous le nom de **Damville**, né à Chantilly en 1534, mort à Agde en 1614. Il servit avec éclat pendant les guerres du règne de Henri II, fit avec distinction les campagnes d'Allemagne, de Lorraine (1552), de Piémont, fut prisonnier le prince de Coggé à la bataille d'Alcay (1562), puis devint gouverneur du Languedoc (1563) et maréchal de France (1567). Il n'avait pas encore trente-trois ans. Après avoir pris part à la bataille de Saint-Denis, Damville se retira dans son gouvernement du Languedoc, où il signala sa haine contre les huguenots par des persécutions odieuses. Après la Saint-Barthélemy, il se mit à la tête des politiques dans le Languedoc, où il vécut en souverain, et repoussa les troupes envoyées contre lui. En 1579, après la mort de son frère, Damville prit le titre de duc de Montmorency. Il fut un des premiers à reconnaître Henri IV, qui le nomma connétable (1593). Il avait une grande bravoure, mais manquait des talents que réclame le commandement. On dit qu'il ne savait pas lire.

MONTMORENCY (Françoise de), plus connue sous le nom de **la Fosseuse**, une des nombreuses maîtresses de Henri IV, née en 1562; on ignore la date de sa mort. Elle était fille de Pierre de Montmorency, baron de Fosseuse, et fut placée, en 1575, en qualité de fille d'honneur auprès de la reine Marguerite de Navarre. Elle put beaucoup au roi de Navarre et servit, pendant quelques années, d'intermédiaire entre les deux époux, qui vivaient en assez mauvaise intelligence. D'Aubigné raconte que Marguerite employait la petite Fosseuse à souffler à Henri les choses qu'elle ne pouvait lui dire elle-même, à lui raconter les commérages de la petite cour de Nérac, les propos qu'elle faisait attribuer à son frère Henri III, afin d'envenimer davantage la querelle et de rendre entre eux la guerre imminente. Pendant quelque temps tout alla bien; la petite était trop jeune, à quatorze ans, pour que le Béarnais vît en elle autre chose qu'une enfant; elle restait un instrument docile entre les mains de Marguerite. Mais, dès qu'elle eut seize ans, il devenait dangereux de laisser le vort galant jouer avec elle et Marguerite s'en aperçut. « Cette fille, craintive, nous ôte au commencement, dit d'Aubigné, ne pouvait bien pratiquer les leçons de sa maîtresse; elle la faisait aider par une fille de chambre nommée Xainte, avec laquelle le roi de Navarre s'entendait. Celle-ci, hardie, rapportait sans discrétion force nouvelles que la reine de Navarre recevait (ou inventait) de la cour, soit les paroles de mépris que son frère disoit en son cabinet, soit les ruses de Monsieur et du duc de Guise, qui se faisoient à ses dépens devant la dame de Sauves; d'ailleurs, elle (la reine) séduisit les maîtresses de ceux qui avoient voix au chapitre; elle-même gagna, pour ce point, le vicomte de Turenne... etc. » C'est ainsi que se décida la guerre dite des *Amoureux*, suscitée par Marguerite, inquiète dans ses amours avec le vicomte de Turenne et par celui-ci, offensé d'une dénonciation de Henri III au roi de Navarre.

La paix faite, en 1581, la Fosseuse devenait inutile à Marguerite, mais le Béarnais en était épris. Marguerite raconta, dans ses *Mémoires*, toutes les petites intrigues auxquelles donna lieu cette passion royale et surtout la grossesse qui en fut la conséquence. Henri enjoignit à sa femme d'accompagner la Fosseuse aux eaux d'Aigues-Chaudes, où il désirait qu'elle allât pour « ses incommodités d'estomac, » peut-être dans le but de la faire débarrasser secrètement de son fruit. Marguerite refusa et ce fut le roi de Navarre qui l'accompagna en personne, avec d'autres filles d'honneur, pour « s'entretenir un peu. » Les eaux furent sans effet, et, au retour, l'accouchement était proche. Marguerite, bonne fille au fond, proposa à la Fosseuse de la conduire au Mas-d'Agénais, résidence champêtre isolée, et de l'y accompagner, afin qu'au moins sa délivrance ne fit pas scandale. Mais la Fosseuse jura ses grands dieux qu'elle n'était pas enceinte, qu'il ne fallait pas croire les méchantes langues, et le moment fatal arriva ainsi, sans que rien pût être concerté. Quand les premières douleurs l'annoncèrent, il fallut bien appeler le médecin. Henri, craignant d'un côté que l'aventure ne fût découverte et de l'autre que sa maîtresse ne fût mal secourue, car il l'aimait fort, eut recours directement à Marguerite. « Nous étions couchés, dit celle-ci, en une même chambre, en divers lits comme nous avions accoutumé... J'ouvre mon rideau et me dit : « M'amie, je vous ai celé une chose que j'ai fait avec vous, et vous ne m'en direz de rien. » Je me levai et dis : « Je vous prie de m'en excuser et de ne vous point souvenir de tout ce que je vous ai dit pour ce sujet; mais obligez-moi tant de vous lever tout à cette heure et aller secourir Fosseuse, qui est fort malade. Je m'assure que vous ne voudriez, la voyant en cet état, vous ressentir de ce qui s'est passé. Vous savez comment je l'aime. Je vous prie, obligez-moi en cela... » Je lui dis que je l'honorais trop pour m'offenser de chose qui vint de lui; que je m'y en allois et y ferois comme si c'était ma fille; que, cependant, il s'en allait à la chasse et emmenait tout le monde, afin qu'il n'en fût point qui parlât. Et elle fit promptement ôter la patente de la chambre des

filles, la mit en une chambre écartée, avec son médecin et ses femmes pour la servir, et la fit très-bien secourir. » Dieu voulut qu'elle ne fit qu'une fille, qui encore était morte. » Tel fut le dénouement de cette affaire délicate; il marqua la fin des amours de Henri de Béarn et de Françoise de Montmorency. Celle-ci n'en trouva pas moins un mari dans François de Broc, seigneur de Saint-Marc, qui l'épousa en tout bien tout honneur. Elle tomba, dès lors, dans une si grande obscurité que l'on ne sait rien du reste de sa vie ni de l'époque où elle mourut.

MONTMORENCY (Urban de LAVAL de), marquis de Bois-Dauphin, maréchal de France, mort en 1629. Il servit sous le duc de Guise, combattit contre Henri IV pendant la Ligue, fut fait prisonnier à Ivry (1590), s'empara, deux ans plus tard, de Châteaufort-Gontier et battit complètement un corps de troupes anglaises près de Mayenne. S'étant rallié à Henri IV, il reçut le bâton de maréchal de France (1597) et fut successivement ambassadeur à Vienne (1601), gouverneur de l'Anjou (1609), enfin commandant en chef de l'armée que Louis XIII envoya, en 1615, contre les princes révoltés. Peu après, il se retira dans ses terres.

MONTMORENCY (Charlotte-Marguerite de), princesse de Condé, fille du précédent, née en 1594, morte en 1650. Lorsque, à l'âge de quinze ans, elle parut à la cour, elle produisit, par sa beauté, une impression si vive que Henri IV, malgré son âge, éprouva pour elle une ardente passion. Bassompierre se mit sur les rangs pour obtenir la main de la belle Charlotte et sa demande fut agréée par le connétable; mais le roi fut vaincu. Bassompierre, lui demanda d'épouser Mlle d'Aumale en lui promettant de la faire duc, et ajouta : « Si tu épousas Mlle de Montmorency et qu'elle t'aimé, je te haïrais; si elle m'aimait, tu me haïrais. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence, car je t'aimé d'affection et d'inclination. Je suis résolu de la marier à mon neveu, le prince de Condé, et de la tenir près de moi, dans ma famille. Ce sera la consolation et l'entretien de ma vieillesse. Je donnerai à mon neveu, qui est jeune et aime mieux la chasse cent mille fois que les dames, cent mille livres par an pour passer son temps. » Après avoir entendu ce langage, Bassompierre jugea prudent de renoncer à Mlle de Montmorency, qui épousa, à Chantilly, en 1609, le prince Henri de Condé, comblé, à cette occasion, par le roi de charges, de pensions et de présents. Le jeune prince, fort épris de sa femme, ne tarda point à s'apercevoir de l'extrême passion qu'elle avait inspirée à Henri IV. Comprenant alors que son oncle l'avait fait marier, selon l'expression de la marquise de Verneuil, « pour lui abaisser le cœur et lui hausser la tête, » et bien résolu à éviter le sort qu'on lui réservait, il éloigna Charlotte de Montmorency de la cour, relusa de l'y ramener malgré les demandes des ordres et les menaces du roi qui, dans son irritation, lui supprima ses pensions, et, redoutant quelque traitement fâcheux, il prit le parti d'enlever sa femme qu'il conduisit en Belgique. Furieux, Henri IV fit courir après les fugitifs, et, sous le prétexte d'empêcher que Condé n'entrât dans les intérêts autrichiens, il somma le gouverneur des Flandres de lui envoyer le premier prince du sang. Cette demande fut accueillie par un refus. Néanmoins, le jeune prince crut prudent de se réfugier dans le Milanais en laissant sa femme à Bruxelles, sous la sauvegarde des habitants de cette ville. Après l'assassinat de Henri IV, Condé et sa femme revinrent à Paris, où ils vécurent dans une intelligence parfaite. Le prince avait été mis à la Bastille en 1617, la princesse, après avoir vainement demandé à Louis XIII son élargissement, voulut partager sa captivité et subit volontairement avec lui une détention qui dura deux ans. Lorsque son frère, le maréchal de Montmorency, fut condamné à la peine capitale, la princesse Charlotte, s'humiliant pour la première fois, alla se jeter aux pieds du cardinal de Richelieu, implorant, mais en vain, sa grâce. Elle resta veuve en 1643, ayant eu de son mari trois enfants : le grand Condé, le prince de Conti et la duchesse de Longueville.

MONTMORENCY (Henri II, duc de), maréchal de France, frère de la précédente, né à Chantilly en 1595, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. Il eut Henri IV pour parrain. Nommé amiral à l'âge de dix-sept ans, chevalier du Saint-Esprit à vingt-quatre, il commanda la flotte envoyée à Louis XIII par les Hollandais lors du siège de La Rochelle. Il fit les campagnes de 1629 et 1630 en Piémont, comme lieutenant général des armées du roi, et gagna le grade de maréchal de France par la victoire qu'il remporta au combat de Veillane. Ayant adopté le parti de Gaston, duc d'Orléans, contre le cardinal de Richelieu, il souleva, en 1632, la province du Languedoc dont il était gouverneur. Battu à Castelnaudary, malgré des prodiges de valeur, il tomba, couvert de blessures, au pouvoir des troupes royales, qui le conduisirent à Toulouse, où il fut jugé et décapité, comme criminel de lèse-majesté, le 30 octobre de la même année, dans l'intérieur de l'hôtel de ville. Ainsi périt, à l'âge de trente-sept ans, le dernier rejeton de la branche aînée de Montmorency. Sa mort, bien plus que celle

de Chalais, de de Thou, de Marillac, de Cinq-Mars et de Bouville, affirmait le pouvoir de Louis XIII, préparait le despotisme de Louis XIV et apporta à la noblesse que le règne de la féodalité avait fait son temps. Il était digne, en effet, de la première famille des barons français de soutenir en bataille rangée la dernière lutte contre le pouvoir royal, que les efforts successifs de Louis XI, de Henri IV, mais surtout de Richelieu, avaient rendu si puissant. Quoi qu'on en ait dit pour Montmorency, Richelieu l'immola moins à ses vengeances qu'à son système politique de nivellement. « Il voulait, dit Michélet, faucher ce dernier rejeton du monde féodal et chevaleresque. »

Peu de jours après l'exécution du duc de Montmorency, sa veuve, la princesse des Ursins, duchesse de Montmorency, fut conduite comme prisonnière d'Etat au château de Moulins; puis ayant obtenu, en 1645, la permission de faire transporter les corps de son mari à Moulins, elle lui éleva, en 1652, dans l'église qu'elle avait fait construire pour le couvent de la Visitation, un superbe mausolée, qui est encore le plus beau monument de la ville et l'un des tombeaux les plus remarquables de la France. Placé à la gauche du grand autel et vis-à-vis de l'ancienne grille du chœur des religieux, il représente le duc à moitié couché, appuyé sur son coude; la duchesse, assise à ses pieds, est voilée et en mante. Deux statues, représentant la Valeur et la Liberté, se trouvent auprès du monument, orné d'une espèce de portique avec son fronton, soutenu de deux colonnes et de deux pilastres. Entre ces colonnes se voient les statues de la Noblesse et de la Piété. Au milieu du portique est une urne qui renferme les cendres du duc; le feston qui l'entoure est porté par deux anges, et le haut du fronton est couronné par les armes des Montmorency. Ce mausolée peut avoir de 7 à 8 mètres d'élevation sur 4 ou 5 de largeur. Le corps du tombeau est en marbre noir; les statues, ainsi que les ornements, sont en marbre blanc et l'inscription suivante est placée au bas, mais en latin :

« L'an 1652 et le vingtième de son deuil, Marie-Félicie des Ursins, princesse romaine, éleva ce mausolée à la mémoire de son digne époux, Henri II de Montmorency, le dernier et le plus illustre des ducs de ce nom; pair, amiral et maréchal de France, la terreur des ennemis, les délices des Français, mari incomparable, dont elle n'eut jamais à déplorer que la mort. Après dix-huit ans du mariage le plus heureux, après avoir joui de richesses immenses et possédé sans partage le cœur de son époux, il ne lui resta qu'aujourd'hui que sa cendre. »

Ce monument, l'un des plus parfaits qui existent en ce genre, est dû aux sculpteurs François Aqueret, d'Eu, Thomas Regnaudin, de Moulins; Thibaut Poissant et le célèbre Coustou, l'un et l'autre de Lyon. Selon M. de Salaberry, dans la *Biographie universelle*, il aurait été détruit en 1793, par les révolutionnaires qui étaient déjà dans l'église, quand une voix sortie de la foule s'écria : « Quoi ! vous allez renverser le monument d'un bon républicain, puisqu'il est mort victime du despotisme ! » Les marteaux s'arrêtèrent et les cendres du dernier représentant de la féodalité sur les champs de bataille furent respectées, grâce à ce certificat de civisme.

MONTMORENCY (Marie-Félicie des Ursins, duchesse de), femme du précédent, née à Rome en 1601, morte à Moulins (Allier) en 1666. Niece de Marie de Médicis, elle fut appelée par elle à la cour de France, étant encore enfant et, à l'âge de quinze ans, on lui fit épouser Henri II de Montmorency. Elle dut briller à la cour du Louvre, et ce qu'il y a de singulier, c'est que Mlle de Scudéry, qui a fait le portrait de toutes les beautés célèbres de ce temps dans son *Grand Cyrus*, n'ait point fait le sien; du moins, il ne figure pas dans l'ingénieuse clef retrouvée par V. Cousin et qui doit être bonne. Il n'est question d'elle, dans l'histoire, que lors du complot qui coûta la vie à son mari; il est douteux qu'elle y ait participé, et une tendre amitié l'unissait toujours à la reine; quelques relations contemporaines, entre autres une lettre au Père Berthier, insérée dans le recueil de Laplace, la montrent même s'occupant avec une grande énergie à cette entreprise qu'elle jugeait fatale, et détournant son mari de se fier à Gaston d'Orléans.

La duchesse fut arrêtée pendant qu'on instruisait le procès de Henri de Montmorency et emprisonnée au château de Moulins. Un an après le supplice de son mari, dont elle déclara vouloir porter un deuil éternel, on la laissa libre, mais elle resta à Moulins, acheta une petite maison aux portes de la ville et y vécut dans la retraite. Elle avait fait draper sa chambre de tentures noires et y restait constamment en prières, à la lueur des cierges. Sa famille parvint à l'arracher à ces préoccupations funèbres, mais tout ce qu'on put obtenir d'elle fut qu'elle s'enfermerait au couvent de la Visitation de Moulins. En 1645, elle obtint d'y faire transporter de Toulouse le corps de Henri de Montmorency et lui fit élever, dans la chapelle du couvent, le magnifique mausolée dont nous avons donné ci-dessus la description. Elle prit le voile le 30 septembre 1657 et passa le reste de sa vie près du tombeau de son époux. Un de ses bio-

graphes, Marsollier, a ainsi raconté les visites que lui firent Louis XIII et Richelieu.

« Louis XIII, passant par Moulins dix ans après la mort du duc de Montmorency, ne crut pas pouvoir se dispenser d'envoyer un gentilhomme complimenter, de sa part, une princesse qui lui appartenait de si près. Celui qui fut chargé de ce message la trouva le visage couvert d'un mouchoir et livrée à la plus profonde affliction. « Remerciez le roi, dit-elle, de l'honneur qu'il veut bien faire à une femme malheureuse. Mais, de grâce, n'oubliez pas lui rapporter ce que vous voyez. L'épreuve fut encore plus terrible pour elle et toutes ses larmes se rouvrirent lorsqu'elle aperçut un page du duc de Richelieu, qui avait cru devoir imiter la démarche du roi, et elle s'écria : « Assurez monsieur le cardinal que depuis dix ans mes larmes n'ont pas encore cessé de couler. » La veuve de Charles Ier, Henriette de France, les duchesses de Longueville et de Châtillon, Louis XIV et Anne d'Autriche vinrent aussi plusieurs fois la visiter, et il n'y eut pas jusqu'à la reine Christine de Suède qui ne voulût voir cette illustre veuve dans sa retraite. »

MONTMORENCY (Gui-Claude-Rolland, comte DE LAVAL-), maréchal de France, né en 1677, mort en 1751. Il servit dans les Flandres, puis dans le midi de la France, fut blessé au siège de Nice, retourna en Flandre en 1709, emporta le fort d'Arleux, battit les impériaux près de Valenciennes (1712), puis se distingua à la bataille de Denain, à la prise de Douai, et reçut une grave blessure au siège de Fribourg. Maréchal de camp en 1719, il fut à ses services pendant la campagne du Rhin, en 1734, le grade de lieutenant général et reçut le bâton de maréchal en 1747.

MONTMORENCY (Gui-Adrien-Pierre DE LAVAL, duc DE), maréchal de France, d'abord connu sous le nom de **marquis de Laval**, né en 1733, mort en 1793. Après avoir fait les campagnes de Flandre, il devint colonel en 1742, maréchal de camp en 1748, prit part à la conquête de Minorque, aux batailles d'Hastembek, de Creveldt, de Minden, fut promu lieutenant général en 1759, après avoir été créé duc l'année précédente, reçut le gouvernement de Compiègne et obtint, en 1783, le bâton de maréchal de France.

MONTMORENCY (Matthieu-Félicité DE MONTMORENCY-LAVAL, vicomte, petit duc DE), homme politique français, petit-fils du précédent, né à Paris en 1767, mort en 1826. Il avait pris part avec La Fayette à l'expédition d'Amérique et s'était fait remarquer par ses idées libérales lorsqu'il fut nommé, en 1789, membre des états généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury. Il fut un des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers état, prêta, le cinquième, le fameux serment du Jeu de paume et proposa, dans la séance du 4 août 1789, l'abolition des droits féodaux et des privilèges, décrétée immédiatement au milieu de l'enthousiasme. Il se prononça ensuite contre le système des deux Chambres, appuya le décret d'abolition de la noblesse (17 juin 1790), fut l'un des quinze membres chargés d'assister à la translation des restes de Voltaire au Panthéon, et fit adopter la proposition de renvoyer les nombreux honneurs à J. B. Rousseau. Aide de camp du maréchal Luckner après la session, il émigra bientôt pour aller rejoindre à Coppet, en Suisse, Mme de Staël, à qui il témoignait une constante amitié dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Revenu en France en 1795, il ne s'occupa, jusqu'à la fin de l'Empire, que d'œuvres de bienfaisance. A partir de 1814, Matthieu de Montmorency, suspect de libéralisme à cause de son ancienne attitude à la Constituante, que son émigration même n'avait pu racheter, s'attacha à faire oublier, par l'exaltation de son royalisme, sa ferveur libérale d'autrefois. Il fut l'un des plus ardents *ultras*, soit comme aide de camp du comte d'Artois, soit comme pair de France. Il défendit les jésuites avec chaleur, s'affilia à leur congrégation, prit le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du ministère de réaction après la mort du duc de Berry (1821), détermina la guerre d'Espagne dans le congrès de Vérone, reçut en 1822 le titre de duc, cédait cette même année son portefeuille ministériel à Chateaubriand, fut nommé ministre d'Etat, membre du conseil privé, gouverneur du duc de Bordeaux, et mourut subitement dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, le vendredi saint, au moment où il faisait ses dévotions. Le duc de Montmorency fut un des fondateurs des sociétés des bonnes lettres et des bonnes études et un des premiers propagateurs de l'enseignement mutuel en France. Bien qu'il n'eût jamais écrit que quelques articles dans un journal ultraroyaliste, le *Memorial catholique*, il n'en fut pas moins élu membre de l'Académie française en 1825, ce qui donna lieu à de nombreuses épigrammes. Comme homme politique, il ne joua qu'un rôle fort secondaire. Son pure, lui-même le regardait comme un exploit peu pratiqué, incapable de ménager les susceptibilités de son temps et de barrassant les ministres eux-mêmes. Comme homme privé, il fit preuve de vertus réelles et se montra d'une inépuisable bienfaisance. Il fut un des fervents adorateurs de Mme Récamier, à laquelle il ne cessa de témoigner une tendre et grave affection.

MONTMORENCY (Anne-Charles-François, duc DE), pair de France, né à Paris en 1767, mort dans la même ville en 1846. Il entra à dix-huit ans dans les gardes du corps, émigra en Suisse en 1790, rejoignit l'armée des princes en 1794 et revint en France en 1800. En 1813, il reçut le titre de comte de l'Empire, devint l'année suivante major général de la garde nationale de Paris, fut appelé par Louis XVIII à siéger à la Chambre des pairs et se rallia, en 1830, au gouvernement de Louis-Philippe. Le duc de Montmorency ne joua qu'un rôle politique insignifiant, mais se montra ami éclairé des sciences, des arts et protecteur de toutes les entreprises utiles. — Son fils, Anne-Louis-Victor-Raoul, duc DE MONTMORENCY, né à Soleure (Suisse) en 1790, mort en 1862, s'engagea en 1807 dans un régiment de hussards, devint sous-lieutenant en 1810 et aide de camp de Davout, prit part à la campagne d'Autriche en 1809, obtint le grade de chef d'escadron et fut nommé officier d'ordonnance de Napoléon, qui fit de lui, en 1813, un de ses chambellans. De 1815 à 1820, le duc de Montmorency remplit les fonctions d'aide de camp du duc d'Orléans, puis se retira dans la vie privée et mourut sans laisser de postérité mâle.

MONTMORENCY (Anne-Adrien-Pierre DE), duc DE LAVAL, pair de France et diplomate, né à Paris en 1768, mort en 1837. Il suivait la carrière des armes lorsque éclata la Révolution. Ayant émigré en Angleterre, il s'y lia avec le prince de Galles, revint en France en 1814 et reçut alors de Louis XVIII le titre de prince de Laval, qu'il garda jusqu'à la mort de son père. Peu après, il se rendit en Espagne en qualité d'ambassadeur, puis passa au même titre à Rome en 1822. Après la mort de Pie VII (1823), il soutint, au nom de son gouvernement et de concert avec l'Autriche, la candidature du cardinal Castiglioni ; mais ce fut le cardinal della Genga qui fut élu souverain pontife sous le nom de Léon XII. En 1828, le duc de Montmorency-Laval alla occuper l'ambassade de Vienne, qu'il quitta pour se rendre au même titre à Londres. Il revenait en congé en France lorsqu'il apprit la révolution de Juillet 1830. Il alla aussitôt rejoindre Charles X à Rambouillet, le suivit en Angleterre, puis vint terminer ses jours en France.

MONTMORENCY (François DE), seigneur DE BOUTEVILLE, fameux duelliste français. V. BOUTEVILLE.

MONTMORENCY (Nicolas DE), auteur ascétique belge, né vers 1556, mort en 1617. Il appartenait à une branche de la noble famille française dont il portait le nom. Attaché de bonne heure à la maison de Philippe II, roi d'Espagne, il devint, en 1583, chef des finances des archiducs Albert et Isabelle, entra au conseil d'Etat et devint à plusieurs reprises commissaire pour le renouvellement des lois de Flandre. D'une ardente piété, il employa ses loisirs à composer des écrits sur des matières religieuses. Nous citerons de lui : *Manuale principis* (Douai, 1597) ; *Flos campi* (Louvain, 1604) ; *Exercices quotidiens et méditations en l'honneur de saint Joseph* (1609) ; *Manna abscondita seu spiritualis dulcedinis II partes* (Louvain, 2 vol. in-12) ; *Diurnale pietatis* (Anvers, 1616), etc. — Son neveu, François DE MONTMORENCY, né à Aire en 1578, mort en 1640, entra dans les ordres, devint chanoine de Liège et finit par se faire jésuite. On a de lui : *Poetica sacrorum canticorum expositio* (Douai, 1629, in-4°) ; *Pietas victrix palmis VII lyrica expressa* (Anvers, 1639).

MONTMORENCY (Jeanne-Marguerite DE), surnommée la *Solitaire des Rochers*, née vers 1649, morte en 1700. On ne sait rien de positif sur sa famille. Ce qui a fait croire qu'elle appartenait aux Montmorency, c'est qu'une demoiselle de cette illustre maison, qui disparut vers ce temps, avait le même âge qu'elle. Quoi qu'il en soit, elle profita d'un pèlerinage au Mont-Vallérius pour s'échapper, entra successivement au service d'une noble dame, d'un sculpteur, d'un cordelier, le Père de Bray, avec qui elle entretenait une longue correspondance, puis se retira dans les Pyrénées et y vécut de fruits sauvages dans un ermitage qu'elle appela la *Solitude des Rochers*, puis dans un autre ermitage, situé plus près de l'Espagne, et auquel elle donna le nom de *Solitude de l'abîme des ruisseaux*. S'étant rendue à Rome pour le jubilé de 1700, elle mourut, croit-on, pendant son voyage.

Montmorency (JEANNE DE) ou la *Solitaire des Pyrénées*, épisode historique par M. Sabatier de Castres (1802). Ce livre n'est point une œuvre d'imagination, un roman ; c'est l'histoire véridique, agrémentée de quelques pieuses illuminures, d'un personnage réel, Jeanne-Marguerite de Montmorency. Cette jeune fille, âgée d'environ seize ans, s'échappa de la maison paternelle vers 1643, pour éviter une union avec le comte de Saverny, un beau jeune homme auquel elle avait avoué « que, si elle se sentait appelée au mariage, elle le préférerait à tout autre, en jouissant, il est vrai, qu'elle souhaitait mourir vierge. Je désirerais, disait-elle, me donner à Dieu tout entière, corps et âme ; je ne serai vraiment heureuse que si je suis à lui sans partage. » Après sa fuite, elle vécut pauvrement, tantôt comme servante, tantôt en so-

litaire dans les montagnes, donnant tout ce qu'elle possédait aux pauvres et ne connaissant de plaisirs que la prière. Les ouvrages, fort rares aujourd'hui, qui parlent d'elle la représentent comme le véritable modèle de la vierge chrétienne.

« Interresser et édifier à l'aide de la seule vérité, » tel est le but que s'était proposé l'auteur, M. Sabatier de Castres, et il pensait de bonne foi l'avoir atteint. Pour se rendre compte de l'édification que peut causer cette lecture, il est bon de savoir que l'abandon du foyer paternel par les jeunes filles est classé au nombre des vertus chrétiennes dans certains livres prétendus pieux. Les *Annales de la propagation de la Foi* offrent un grand nombre d'histoires, semblables à celle de Jeanne de Montmorency, proposées comme exemples à suivre.

MONTMORENCY-ROBECQUE (prince DE), branche de la maison de Montmorency établie dans les Pays-Bas, qui a produit plusieurs officiers supérieurs ou généraux au service de la France ou au service de l'empereur d'Allemagne. Elle a pour auteur le fils puîné de Louis de Montmorency, baron de Fosseux, Ogier de Montmorency, qui vivait au xve siècle. Le titre de prince fut donné, en 1630, à Jean de Montmorency par Philippe IV, roi d'Espagne, auprès duquel il avait été envoyé comme ambassadeur par l'infante gouvernante des Pays-Bas. Cette famille s'est éteinte en 1813 à la mort de Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecque, lieutenant général.

MONTMORENT (Humbert DE), en latin *Monsmorentanus*, poète latin moderne, né en Bourgogne, mort vers 1525. Après avoir beaucoup voyagé et mené une existence des plus dissipées, il entra dans le couvent des bénédictins de Vendôme. Il a laissé diverses compositions poétiques écrites dans un style harmonieux et assez pur et qui offrent de belles descriptions. Nous citerons notamment : *Belorum Britannicorum a Carolo VII, Francorum rege, in Henricum VIII regem fecit descriptio*, poème en sept chants : *Christidistis lib.* X (sans date, in-8°) ; *Hereticis poema* (sans date, in-4°) ; *Parthenices Marianæ* (in-4°).

MONTMORILLON, en latin *Mons Mawritionis*, ville de France (Vienne), sous-préf., chef-l. d'arrondissement, sur la Garonne, à 50 kilom. S.-E. de Poitiers ; pop. aggl., 3,970 hab. — pop. tot., 5,010 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 60 communes et 63,240 hab. Tribunal de 1re instance ; justice de paix ; petit séminaire. Fabrication de macarons renommés, noir animal, tuyaux de drainage, poterie ; fours à chaux, papeteries, blanchisseries de toiles. Commerce de bestiaux. Mine de fer importante.

Montmorillon est pittoresquement située sur la Gartepe, qui divise la ville en deux parties. C'était jadis une place forte dont Philippe le Hardi fit l'acquisition en 1281. Les ligueurs la prirent dans le xvie siècle ; mais le prince de Conti s'en empara pour le comte de Henri IV le 6 juin 1591, et les fortifications furent rasées ainsi que le château. En 1651, pendant les troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIV, les seigneurs royaux eurent Montmorillon. Elles avaient pour chefs principaux le duc de Vivonne et le maréchal de Saint-Luc. On imposa alors aux habitants pour gouverneur, au préjudice des privilèges de la ville et malgré la résistance des échevins, M. de Pruniers, sergent de bataille, et cette mesure, quoique arbitraire, n'en fit pas moins rentrer dans l'ordre une partie de la province. Avant la Révolution, Montmorillon se divisait en deux paroisses : celle de Saint-Martial et celle du faubourg de Concise. L'ancienne chapelle du château, sous l'invocation de Notre-Dame, avait été érigée en collégiale. La ville possédait des couvents de récollets, d'augustins et de cordeliers, et des règlements municipaux, peut-être uniques en France à cette époque, obligeaient ces ordres religieux à des aumônes annuelles considérables. Les commencements de la Révolution ayant été signalés aux environs de Montmorillon par quelques troubles, le 2 janvier 1793, Piory, député de la Vienne à la Convention nationale, fit rendre un décret ordonnant une instruction immédiate au sujet de ces troubles. A la même époque, Montmorillon fut érigé en chef-lieu de district.

Montmorillon possède une église, connue sous le nom de *temple de Montmorillon*, qui est sans contredit un des édifices les plus intéressants de toute la France archéologique. Cette église est située dans l'ancien couvent des augustins, occupé aujourd'hui par le petit séminaire. On y remarque la chapelle sépulcrale de la maison-Dieu de Montmorillon, fondée à la suite de la première croisade. Cet édifice, connu aussi sous le nom d'*Octogone*, est décoré de quatre curieux groupes et de figures grossièrement sculptées. En 1839, l'édifice demandant une réparation urgente ; les antiquaires de l'Ouest s'adressèrent à l'archevêque, et le ministère de l'intérieur s'pressa de répondre par l'envoi des sommes nécessaires à sa conservation. L'année suivante, on rétablit dans l'église, sous le premier arcu latéral à droite, une tombe qui porte cette inscription : « Ci gist Etienne de La Hire, sire de Vignoles, en son vivant cheva-

lier. » Il est question de nouveaux projets qui doivent rendre prochainement son éclat primitif à cette intéressante construction.

MONTMORILLONITE s. f. (mon-mo-ril-lon-ni-té ; 11 mil.). Miner. Variété d'allioyette de couleur rose, qu'on trouve aux environs de Montmorillon, dans le département de la Vienne.

MONTMORIN (François DE), seigneur DE SAINT-HÉREM, vicomte DE CLAMECY, né vers 1522, mort en 1582. Il suivit la carrière des armes, reçut en 1557 le commandement de la compagnie d'ordonnance du comté de Montmorency, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin et devint par la suite gouverneur de l'Auvergne. A l'époque de la Saint-Barthélemy (1572), il écrivit à Charles IX la lettre suivante : « Sire, j'ai reçu un ordre de Votre Majesté de faire mourir tous les protestants qui sont en ma province. Je respecte trop Votre Majesté pour ne pas croire que ces lettres sont supposées, et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte trop pour lui obéir. » Et il sauva les protestants de l'Auvergne d'un massacre général.

MONTMORIN SAINT-HÉREM (Jean-Baptiste-François, marquis DE), général français, de la famille du précédent, né en 1704, mort en 1779. Entré fort jeune au service, il se signala par sa valeur, obtint un avancement rapide, prit part, comme colonel, aux batailles de Parme et de Guastalla, devint brigadier des armées du roi, fut blessé en forçant le premier les lignes de Weissenbourg et fit, avec le grade de maréchal de camp, les campagnes de 1745 et 1746 sous Maurice de Saxe. La façon brillante dont il se conduisit à la bataille de Raucoux (1746), à l'assaut de Berg-op-Zoom, à la prise de Maastricht (1748), lui valut le grade de lieutenant général. Il devint, en outre, gouverneur du château de Fontenay-le-Comte et de Belle-Isle-en-Mer.

MONTMORIN - SAINT-HÉREM (Armand-Marc, comte DE), homme d'Etat français, parent du précédent, né vers 1745, massacré à Paris le 2 septembre 1792. D'abord menin du dauphin, qui fut depuis Louis XVI, il devint par la suite ambassadeur à Madrid, puis commandant en Bretagne. Louis XVI l'appela à faire partie de l'Assemblée des notables tenue à Versailles en 1787 et le nomma, peu après, ministre des affaires étrangères, poste que Montmorin occupait encore au moment de l'ouverture des états généraux. En juillet 1789, il fut renvoyé avec Necker et aussitôt rappelé au ministère, par ordre, pour ainsi dire, de l'Assemblée nationale. En avril 1790, il fit paraître des observations sur le livre rouge et les calculs qui l'accompagnaient. Il resta en place en septembre, lors du renvoi de tous ses collègues, et on lui confia même par intérim le portefeuille de l'intérieur. Dénoncé à plusieurs reprises, il répondit avec plus ou moins de vigueur ou de ménagement, selon l'influence que ses dénonciateurs exerçaient sur l'esprit public. Le 17 avril 1791, il fit imprimer et envoya aux ministres près des puissances étrangères une lettre où il assurait tous les souverains de la liberté du roi et de son attachement sincère pour la Constitution. Ce rapport est d'une telle démarche surtout que ses amis ont prétendu le justifier, en assurant qu'il avait voulu donner sa démission plutôt que de signer cette missive, et qu'il n'avait consenti à ajourner sa retraite que par obéissance et par dévouement pour Louis XVI. Au commencement de juin, il fut rayé du tableau des jacobins, et se vit ensuite inculpé et mandé à la barre, pour avoir signé le passeport du roi, lors du départ de ce prince pour Varennes. Mais il se lava aisément de cette accusation, en prouvant que le passeport avait été pris sous un nom supposé et qu'il ne pouvait pas vérifier les noms de tous ceux qui en demandaient. Après avoir fait part aux puissances étrangères de l'acceptation de la Constitution par Louis XVI, il communiqua, le 31 octobre, dans un rapport à l'Assemblée, les réponses des différents cours à cette notification. Ce rapport est d'un grand intérêt, en ce qu'il indique de quel côté chaque souverain envisageait alors la Révolution française. Montmorin parla au Corps législatif avec dignité et ne tarda pas à donner sa démission. Après sa retraite, il continua à rester près du roi, et forma, avec Bertrand de Molleville, Malouet et quelques autres, une espèce de conseil secret qui préparait, discutait ou conseillait divers plans, dans l'intention de raffermir la monarchie ; cette conduite acheva de lui attirer toute la haine des jacobins, qui l'attaquèrent, ainsi que Bertrand, comme membres du comité autrichien. Il montra assez de fermeté dans cette occasion, et poursuivit même par devant les juges de paix le journaliste Carre, qui avait répandu et accredité cette dénonciation ; mais que pouvait-il contre des ennemis alors tout-puissants ?

Innuisé en peu de temps, la journée du 10 août, il se cacha chez une blanchisseuse du faubourg Saint-Antoine, y fut découvert et arrêté le 21, puis conduit à la barre de l'Assemblée, où il fut interrogé. Il conserva toute sa présence d'esprit pendant ce long interrogatoire, répondit d'une manière satisfaisante à toutes les questions qui lui furent

faites, et ayant été ensuite conduit aux prisons de l'abbaye, et décapité d'accusation, le 31 août, il devint l'une des premières victimes des massacres des 2 et 3 septembre. Les révolutionnaires et les royalistes ont également attaqué Montmorin. Sincèrement attaché au roi, il dut, en effet, être regardé comme un traître par les premiers, qu'il avait d'abord servis et flattés, et dut également déplaire aux autres, qui l'accusaient de s'allier avec les destructeurs de la monarchie. Bertrand de Moleville, qui l'a vu d'assez près, fait l'éloge de ses lumières et de son habileté; il le blâme les « corymbes » de l'émigration d'avoir suspecté le royalisme de ce ministre, et fait observer qu'il y avait peut-être plus de courage à rester attaché à la personne du roi qu'à aller au dehors servir la cause de la royauté. M. Ferrand, dans sa *Théorie des révolutions*, a fait de Montmorin un portrait assez juste : « C'était un ministre faible, mais pur et honnête; il aimait le roi et en était aimé comme un véritable ami. »

MONTMORIN-SAINT-HEREM (Louis-Victor-Lux, comte DE), officier français, né en 1762, mort en 1792. Il servit d'abord dans le Royal-Piémont, et devint gouverneur de Fontainebleau. Montmorin était colonel du régiment de Flandre, lorsque, ses drapeaux ayant été enlevés dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, il se dirigea sur l'hôtel de ville et se les fit rendre. Dénoncé comme suspect et aristocrate, il sortit de France, puis y rentra, fut arrêté et conduit à la Conciergerie, où il périt lors du massacre du 2 septembre. — Sa femme, née à Chadien, en Auvergne, en 1744, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris (23 mars 1794), pour avoir entretenu des correspondances avec M. de La Luzerne. — Son fils, sous-lieutenant de chasseurs, âgé de vingt-deux ans, né à Versailles, périt aussi le même jour, par suite du même jugement. — Son second fils, Calixte, fut attaché à la légation française en Toscane et mourut à Florence.

MONTMORT, bourg de France (Marne), chef-lieu de canton, arrondissement de Reims, S.-O. d'Épernay, près des sources du Melin; pop. aggl., 488 hab. — pop. tot., 770 hab. Commerce de grains, bois. Suivant une ancienne tradition, ce bourg doit son origine à une forteresse bâtie par un nommé Croizant, vers la première moitié de l'ère chrétienne. Le château de Montmort, classé parmi les monuments historiques, est un magnifique spécimen de l'architecture du xiv^e siècle. « Il consiste, dit M. Barthélemy, en un vaste carré bastionné aux quatre coins, avec machicoulis. On arrive à la plate-forme (c'est le reste d'une construction du x^e siècle) par un escalier accessible aux cavaliers, avec un autre pour les piétons, pratiqué dans la vis même du premier. Le donjon, tout en brique, est un massif carré, flanqué de quatre tours couvertes en tuile; il a été construit par Jeanne de Hangest, dame d'Aguerre, et terminé en 1577, ainsi que le constate ce millésime sculpté en plusieurs endroits du château. Les salles sont vastes, voûtées, mais ne présentent plus de détails curieux; tout en haut se trouve un balvédère, surmonté d'une lanterne et d'où l'on découvre toutes les forêts de ce pays. » Les cuisines et la salle des gardes sont extrêmement curieuses. L'église paroissiale de Montmort, classée parmi les monuments historiques, est précédée d'un beau porche et renferme le tombeau de la duchesse d'Angoulême, femme de Charles de Valois. Près de Montmort se voient les restes du prieuré du Mont-Armé, où ont été découvertes des peintures à fresque de l'époque gallo-romaine.

MONTMORT (Pierre Rémond DE), géomètre français, né à Paris en 1678, mort en 1719. Destiné par sa famille à la magistrature, il étudia le droit, dont il se fatigua bien vite, passa en Allemagne, puis dans la lecture des ouvrages de Malebranche le goût de la philosophie et hérita de son père, après son retour en France, d'une grande fortune. A partir de ce moment, Montmort s'occupa principalement de mathématiques et porta dans l'étude de cette science une grande pénétration d'esprit. Il succéda à son frère dans un canonicat de Notre-Dame, fit imprimer à ses frais plusieurs ouvrages scientifiques et se démit de sa prébende pour épouser, en 1704, Mlle de Romicourt, petite-niece de la duchesse d'Angoulême. Ce mariage fut surtout connu par divers travaux sur la théorie des probabilités et la sommation de certaines suites.

Montmort (FORMULE DE). On doit à Montmort, entre autres résultats curieux, une formule remarquable pour exprimer la somme de p termes d'une suite, dont les différences finissent par s'annuler. Cette formule est

$$\sum_{i=1}^p a_i = \frac{p(p-1)}{2} a_1 + \frac{p(p-2)}{2} a_2 + \dots$$

a désignant le terme de la suite à partir duquel on compte, et $a_1, a_2, \dots$, les premières différences des divers ordres fournies par les termes de cette suite, à partir du même terme a . La démonstration en a été insérée en 1718 dans le recueil publié par la Société royale de Londres.

Ses recherches sur le calcul des probabilités ont paru sous le titre *Essai d'analyse sur les jeux de hasard*, dans la seconde édition

est de 1713. On y trouve sa correspondance avec Jean et Nicolas Bernoulli sur les principales questions traitées dans le corps de l'ouvrage. Montmort était particulièrement lié avec Malebranche, Taylor et Moivre. Il fut nommé, en 1716, associé libre de l'Académie des sciences. Il mourut dans le cours de la fameuse épidémie de petite vérole qui fit tant de victimes à Paris en 1719.

MONTODINE, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Crémone, district et mandement de Crema; 2,339 hab. Fabrication de brosses de racine. Le duc de Vendôme y défait le prince Eugène en 1705.

MONTORGIO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province et district de Gènes, mandement de Staglieno; 3,270 hab.

MONTORIO s. m. (mon-toir — rad. monter). Grosse pierre, borne ou billot de bois placé pour aider les cavaliers à monter à cheval : Les auberges de campagne ont gardé le montor. L'usage des palefrois devint si général et subsista si longtemps, qu'en 1650 on voyait encore dans quelques rues les derniers montor public, espèces de bancs en pierre qui servaient pour se hisser à cheval. (Jubinal.)

— Manège. Appui du pied gauche du cavalier sur l'étrier. « Côté du montor ou simplement Montor, Côté gauche du cheval, parce que c'est ordinairement de ce côté que l'on s'élance pour se mettre en selle. » *Côté hors du montor*, ou *hors le montor*, ou *hors le montor*, Côté droit du cheval : Les chevaux d'Espagne sont tous marqués à la cuisse, hors le montor, de la marque du haras dont ils sont sortis. (Buff.) *Le Cheval aisé, facile, doux au montor*, Cheval qui se laisse monter paisiblement. *Le Cheval rude, difficile au montor*, Cheval qui se tourmente, qui régitme lorsqu'on veut le monter.

— Techn. Outil dont on se sert pour monter certains appareils, certaines machines.

MONTORIO, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Saint-Nazaire, arrondissement de Nantes, S.-O. de Savenay, à 17 kilomètres, sur la rive gauche de la Loire, à une élévation; pop. aggl., 534 hab. — pop. tot., 4,859 hab. Importante exploitation de tourbe. Commerce de bestiaux. Montorio est situé sur un monticule qu'environnent des prairies tourbeuses appelées *briches* dans le pays. « Les parties les plus assainies des briches nourrissent, dit M. Joanne, de nombreux troupeaux de moutons dont la chair est très-estimée. A l'époque de la fenaison, chaque propriétaire reconnaît sa portion de prairie; mais quand les foins sont coupés, la prairie est remise en commun et livrée aux troupeaux. Toute la partie des briches qui s'étend au N.-O. de Montorio, dans la direction de La Roche-Bernard, sur une longueur de 15 kilomètres environ et une largeur de 10 kilomètres, est une immense tourbière, appelée la *Grande-Brèche*. Jadis cet emplacement aurait été occupé, dit-on, par une vaste forêt, qu'aurait renversée un ouragan terrible en l'an 700 ou en 1172. Les habitants du pays retirent sans cesse de ce sol marécageux un grand nombre de troncs d'arbres, de chênes surtout, dont le bois est devenu aussi noir, aussi dur que l'ébène. Tous ces troncs d'arbres ont leurs racines au S.-O. et leurs tiges dirigées vers le N.-O., sans doute parce que le courant venu de la mer les a tous renversés dans ce sens. Les Briches taillent chaque année dans ces marécages d'énormes fossés d'où ils extraient plusieurs milliers de tonnes de tourbe, qu'on brûle dans le pays et qu'on expédie à Nantes, à Vannes et à La Rochelle. Les habitants du hameau de Rozet, situé dans la partie de la Brèche, fabriquent avec de la poussière de tourbe un noir végétal qui sert à étendre les engrais artificiels. 200 bœufs, ou petites embarcations à fond plat, qui peuvent facilement naviguer sur les canaux d'assèchement, transportent ces engrais à Méan; de là une centaine de chaloupes les remontent jusqu'à Nantes. »

MONTORIE, ville de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de canton, arrondissement de Orléans, Vendôme, sur le Loir; pop. aggl., 2,478 hab. — pop. tot., 3,054 hab. Fabrication de serge, bonneterie de laine, toile et cotonnade. Restes d'anciens murs d'enceinte, ruines d'un château fort du xiv^e siècle. On remarque aussi à Montorie la chapelle de Saint-Gilles, ornée de peintures à fresque; maisons en pierre du xiii^e siècle.

MONTORIS, OISE s. et adj. (mon-toi, oi-se). Géogr. Habitants de Mons; qu'appartient à Mons ou à ses habitants : Les Montoris. L'industrie MONTORIS.

MONTORISON, branche de la maison de Clermont, en Dauphiné. Elle a pour auteur Claude de Clermont, fils puiné d'Alain III, baron et vicomte de Clermont, mort vers 1485. La plupart des membres de cette famille suivirent la carrière des armes.

MONTOLIEU (Pauline-Isabelle DE BOTTENS, baronne DE), femme de lettres suisse, née à Lausanne en 1751, morte à Bussigny, près de Lausanne, en 1832. Elle fut mariée au baron M. de Crozaz et en secondes nocces au baron de Montolieu. Cette dame, riche et ayant quelque goût pour la littérature romantique, débuta à trente-cinq ans par un roman agréable : *Caroline de Lichtfeld* (1781, 2 vol. in-12), publié sous le voile de l'anonyme. La baronne de Montolieu est surtout

connue par sa traduction du chef-d'œuvre de Wyss, le *Robinson suisse* (1813, 2 vol. in-12), dont elle écrivit la continuation. On lui doit, en outre, un grand nombre de traductions et d'imitations d'ouvrages anglais et allemands. Ils forment ensemble une quinzaine de volumes.

MONTONA, bourg de l'empire d'Autriche, dans l'istrie, cercle et à 16 kilom. N.-O. de Pisino, sur le Quiseto; 2,000 hab. Près de ce bourg s'étend la forêt du même nom, d'où la marine autrichienne tire une grande partie de ses bois de construction.

MONTONE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de l'Ombrie, district de Pérouse, mandement de Umbertide; 2,245 hab.

MONTOPOLI-IN-VALDARNO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Florence, district et mandement de San-Miniato; 3,283 hab.

MONTORFANO (Giovanni-Donato), peintre italien de l'école milanaise. Il vivait au xvi^e siècle, eut pour maître Vincenzo Foppa et exécuta, en 1495, une immense fresque représentant le Christ sur la croix entouré d'innombrables figures, dans le couvent des dominicains delle Grazie de Milan. Dans cette peinture, qui rappelle le style de Mantegna, Montorfano a donné aux têtes et aux mouvements de ses personnages une vérité, une beauté et une expression que l'on trouverait difficilement dans les œuvres de ses contemporains. Malheureusement pour la réputation de cet artiste, son œuvre se trouve en face de l'admirable Cène de Léonard de Vinci, dont le voisinage est écrasant.

Montorgueil (Rue). Cette rue, située dans le quartier Montmartre à Paris, s'étend parallèlement à la rue Montmartre de la pointe Saint-Eustache à la rue Saint-Sauveur. Elle formait autrefois deux tronçons : la partie comprise entre Saint-Eustache et la rue Maucoussel porta jusqu'en 1792 les noms de rue de la Comtesse d'Artois et de rue de la Porte-de-la-Comtesse d'Artois. Ces noms rappelaient Robert II, comte d'Artois, qui avait jadis son hôtel entre la rue Parvée et la rue Maucoussel; jusqu'en 1498, au milieu de la rue de la Comtesse d'Artois, s'élevait une grosse tour provenant de l'ancienne enceinte. A cette date, elle fut démolie. Mais la véritable rue Montorgueil, allant jusqu'à la rue Saint-Sauveur actuelle, tire son nom de la hauteur dite *Vicus Montis Superbi* (bourg du Mont-Orgueilleux), conduisant à la butte dont la rue Beau-regard occupe l'emplacement. Au coin de la rue d'Artois et de la rue Tiquetonne s'élevait au xiv^e siècle l'hôpital dit Hôtel-Dieu Saint-Eustache. En 1792, les deux rues d'Artois et Montorgueil furent réunies sous ce dernier nom. La première reprit son ancienne dénomination en 1814, mais elle l'a perdue en 1830. La rue Montorgueil est aujourd'hui une rue commerçante et bruyante, illustrée autrefois par ses établissements chers aux gourmets.

MONTORIO-AL-VOMANO, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzzo Ulérieure Ire, district et à 16 kilom. S.-O. de Teramo, ch.-l. de mandement; 3,880 hab.

MONTORIO-NEI-FRENTANI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Molise, district et mandement de Larino; 2,235 hab.

MONTORIO-VERONESE, bourg et comm. du royaume d'Italie, province, district et mandement de Vérone; 2,016 hab.

MONTORO, l'ancienne *Epora*, ville d'Espagne, province et à 40 kilom. N.-E. de Cordoue, ch.-l. de juridiction civile, sur la rive gauche du Guadalquivir; 12,000 hab. Fabrication de draps, toiles et poteries. Important commerce d'huiles et de fruits. Cette jolie ville possède un beau pont de pierre jeté sur le Guadalquivir et dont la construction remonte au commencement du xvi^e siècle.

MONTORO-INFERIORE, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district d'Avellino, ch.-l. de mandement; 4,680 hab.

MONTORO-SUPERIORE, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district d'Avellino, ch.-l. de mandement; 4,721 hab.

MONTORON s. m. (mon-to-ron — du nom du financier *Montoro*, à qui Cômeille dédia son *Cinna*, et duquel il reçut 10,000 francs). Hist. littér. Usité seulement dans la locution *épître à la Montoron*, Epître faite pour de l'argent. *Le Vieille loc.*

MONTOUTCHI s. m. (mon-tou-chi). Nom indigène du bois de mahot.

MONTUYA (Antonio-Ruiz DE), jésuite et lexicographe péruvien, né à Lima, mort en 1652. Il passa en 1608 au Paraguay, pour s'y adonner à l'œuvre des missions, étudia la langue guarani et se livra avec succès à la conversion des Indiens. Montuya composa deux ouvrages importants : *Tesoro de la lengua guarani que se usa en el Peru, Paraguay y Rio de la Plata* (Madrid, 1639, in-4°); *Arte de la lengua guarani* (1724, in-4°).

Montparnasse (QUARTIER), fraction du XIV^e arrondissement de Paris, bâtie sur le territoire de l'ancien hameau de Montparnasse. Longtemps, ce hameau ne fut couvert que de guinguettes et de bals champêtres,

comme on en trouvait à toutes les barrières de Paris, et le quartier qui lui a succédé conserve encore quelque chose de cette physionomie spéciale.

Dès avant l'annexion, et alors qu'il était séparé de la ville par le mur d'enceinte, des rues populaires s'ouvrirent dans ce quartier; la principale artère est la rue de la Galté, où foisonnent les bals, les restaurants, les cafés, et où se construisit, dès 1815, une petite salle de théâtre qui, agrandie en 1856, porta depuis le nom de théâtre Montparnasse. C'était un des théâtres exploités par Seveste, puis par Larochelle; des acteurs connus ou même célèbres y débütèrent : Beauvallet, Alcide Tousez, Lafontaine, Villars, Laurent. De nombreux établissements chorégraphiques emplissent cette rue, le soir, d'un tapage incessant. La maison des Mille-Colonnes, avec son architecture fantaisiste, fut longtemps le Défilé et le Mabile du quartier; c'est encore un restaurant, auprès duquel Bobino s'est établi; en face, le Jardin-de-Paris rivalisa avec lui; il est fermé depuis quelques années, ainsi que le bal Tonnellier, sur la chaussée du Maine. Ce dernier bal avait une physionomie particulière; la danse y était sage au point que les mamans du quartier y conduisaient leurs filles; la chorégraphie du bal Constant (Mille-Colonnes) était un peu plus audacieuse, ce qui l'avait fait surnommer le bal des gigoteuses. Le bal Grados, avec son orchestre de cuivres ronfants, n'est guère fréquenté que par un public spécial.

L'établissement le plus curieux du quartier est le restaurant de la Californie, qui n'est qu'un vaste hangar, muni de tables et de bancs massifs. Autrefois, on se défilait si bien des consommateurs, que les ustensiles de table, l'assiette et le gobelet, étaient rivés au bois par une chaîne de fer, ce qui n'empêchait pas la clientèle d'être fort nombreuse. On y consommait annuellement près de 3,000 pièces de vin, 120 pièces d'huile et de vinaigre, 132,000 kilogr. de haricots; on y servait 1,825,000 portions de beurre et de mouton, sans compter les autres mets de charcuterie, d'apiculture, de volaille, de poisson, de légumes, etc. De l'autre côté de la chaussée du Maine était le célèbre cabaret de la mère Saguet, longtemps fréquenté par les membres du Caveau, et où se réunissait une société bachique qui s'intitulait la Société des Joyeux.

Montparnasse (CIMETIÈRE) ou *cimetière du Sud*, situé boulevard d'Enfer et boulevard de Montrouge, où donne la porte d'Enfer, fort peu monumentale. Beaucoup moins vaste que le cimetière du Nord ou du Père-Lachaise, il a pourtant une contenance de 10 hectares environ. C'est la nécropole de la rive gauche, c'est-à-dire de l'aristocratie faubourg Saint-Germain et du quartier des Ecoles. On y trouve les sépultures d'un grand nombre d'illustrations scientifiques et littéraires.

Ce cimetière date seulement de 1834; il a été créé pour remplacer les nécropoles supprimées de Clamart (rue du Fer-à-Moulin), de Vaugirard et de Sainte-Catherine. Sa configuration est celle d'un vaste pentagone, borné par le boulevard d'Enfer, le boulevard de Montrouge, la rue du Champ-d'Asile et les immeubles qui bordent un côté de la rue de la Galté. Etabli dans une plaine, il n'offre aucun relief et ne présente qu'une surface plane, divisée en grands massifs. Ses allées sont ombragées de beaux arbres, plantés en ligne droite.

Parmi les sépultures du cimetière Montparnasse, on rencontre celles d'un grand nombre de savants et d'académiciens : celles d'Anselot, du mathématicien Biot, de Briffaut, de Droz, d'Alexandre Duval, de Quatremère de Quincy, d'Alex. Lenoir, du baron Baudet, de Portoul, de Monge, de Laurent de Jussieu, le célèbre naturaliste, d'Emile Saissset, l'éminent professeur, de Raoul-Rochette; celles des médecins ou chirurgiens Boyer, Lisfranc, Recamier, Moquin-Tandon; du chimiste Orfila, du docteur Gannal; celles de deux Pères diversement célèbres, le Père Loricet et le Père de Ravignan; de l'abbé de Féletz, le critique des *Débats*, du poète Hégésippe Moreau, d'Abel Hugo, frère de Victor Hugo; celles d'un grand nombre d'artistes : les statueses Houdon, Rude, Debay, Dumont, Chaudet, Ramey, Simart, Desnoire, Seurre, Esquièux, Fétitot; les peintres Broilhon, Ducornet, Gerard, Guerin, Heim, Michelon, Bosio, Charlet, le dessinateur populaire de la vieille garde, de l'acteur Bocage. Parmi les autres illustrations de tous genres inhumées au cimetière Montparnasse, nous citerons encore le conventionnel Gregoire, Boulay de la Meurthe, le ministre Billault, Henrion de Pansey, Chauveau-Lagarde; le général Petit, célèbre par les adieux de Fontainebleau; le colonel Amoros; Dornes, représentant du peuple, tué aux journées de juin 1848; A. Cochon, fondateur de l'Aspic qui porte son nom; les savants bibliographes Quéard, Beuchot et Barbier; Sainte-Beuve; Pierre Leroux, le navigateur Dumont d'Urville, la marquise de Creguy, Mme Recamier, sœur Rosalie.

Le cimetière Montparnasse renferme un grand nombre de monuments artistiques : la sépulture des Rochechouart de Mortemart; le monument de Roumoult d'Urvillé, élevé par la Société de Géographie; la chapelle de Ch. Sturm, membre de l'Institut; le monument de marbre blanc de la sépulture Corot; des médaillons de David d'Angers sur les tombeaux

de Boulay de la Meurthe, du statuaire Espercieux ; le monument de Rude, buste de Cabet ; celui du chirurgien Boyer, buste de Fessard ; du général Petit, buste de Boitel ; la statue, en marbre blanc qui orne la tombe de Léontine Spiegel, actrice morte à la fleur de l'âge ; la sépulture symbolique de A. Houdrier, auteur de la *Philotomie* ou *Eldorado d'outre-tombe* ; la tombe des quatre sergents de La Rochelle, qui fut longtemps le but de pèlerinages politiques (c'est un simple tertre de gazon surmonté d'une colonne brisée).

A partir du 1^{er} janvier 1874, le cimetière Montparnasse ne recevra plus que les restes mortels de ceux dont la famille a obtenu une concession à perpétuité.

Il y avait autrefois un coin du cimetière réservé aux condamnés à mort exécutés à la barrière Saint-Jacques ; la furent inhumés Fieschi, Pépin et Morey, les auteurs de l'attentat de 1836 ; Albaut, autre régicide ; les assassins du général Brea, etc.

MONTPELLIER s. m. (mon-pè-lié). Comm. Eau-de-vie de Montpellier : *Le MONTPELLIER est en baisse.*

MONTPELLIER, ville de France (Hérault), ch.-l. de département et de 3 cantons, à 775 kilom. de Paris par le chemin de fer de Brioude et à 841 kilom. par la ligne de Tarascon, au confluent du Lez et du Merdanson ; par 43° 36' 44" de lat. N. et 1° 32' 34" de long. E. ; pop. aggl., 46,523 hab. — pop. tot., 57,727 hab. Evêché suffragant de l'archevêché d'Avignon ; grand et petit séminaire ; consistoire protestant ; synagogue israélite ; cour d'appel, tribunaux de 1^{re} instance, 3 justices de paix ; bourse et chambre et tribunal de commerce ; chambre consultative d'agriculture ; siège d'académie ; Faculté de médecine ; Faculté des sciences et des lettres ; école spéciale de pharmacie ; lycée de 1^{re} classe ; école normale primaire ; école normale pour les instituteurs et les institutrices ; écoles de commerce et d'industrie ; écoles de dessin, de peinture, d'architecture et de dessin industriel ; trois bibliothèques publiques ; musées ; jardin des plantes ; cabinet d'histoire naturelle, de physique et d'anatomie ; Académie des sciences et des lettres ; société archéologique, société de médecine et de chirurgie pratiques, société des amis des arts ; salles d'asile, crèches, mont-de-piété prêtant sans intérêt ; succursale de la Banque de France. Place de casernement ; chef-lieu de la 10^e division militaire ; direction d'artillerie, direction des subsistances militaires ; maison centrale ; consulats.

— *Situation et aspect général.* La ville, bâtie en amphithéâtre, s'étend de l'E. à l'O., c'est-à-dire du côté de la mer. La position et l'inclinaison de Montpellier sont, d'après l'observation de Fouquet, favorables à son climat, mais nuisent singulièrement à la régularité et à l'élévation des constructions. Les rues sont, en général, montueuses, tortueuses, étroites ; mais les maisons sont bien bâties, presque toutes en pierre de taille du pays. Depuis longtemps l'ancienne ville a fait éclater la ceinture de remparts qui la tenait captive, elle s'est étendue, a construit de nouveaux quartiers. C'est notamment sur les boulevards du S.-O. de la ville, du Peyrou à l'Esplanade, et dans les quartiers neufs, dit M. Thomas, aux avenues de Nîmes et de Cette, qu'on rencontre les plus élégantes constructions. Les boulevards de Saint-Guilhem, du Jeu-de-Paume, de la Comédie, la rue du Faubourg-de-Lattes, présentent continuellement un front de maisons de l'architecture la plus remarquable. La cité Industrielle, au faubourg de la Saurerie, offre le spectacle d'une ville nouvellement bâtie et en pleine activité. Un peu plus loin, on se trouve dans le voisinage des embarcadères des lignes ferrées, au milieu d'un labyrinthe d'habitations dont le dessin et la sculpture appartiennent au meilleur goût. En général, Montpellier présente des aspects piquants. Outre que les avenues sont ornées d'allées d'arbres, au milieu desquelles la colline, qui sert de base aux édifices, paraît avec ses échelons couronnés, ses différentes coupes pyramidales offrent des points de vue très-pittoresques et exposent sans cesse à l'œil le spectacle d'un panorama à diverses faces. La ville est très-anciennement divisée en six parties, appelées sixains, et chaque sixain est formé d'un certain nombre de subdivisions qui ont reçu le nom d'îles, lesquelles sont composées d'une réunion de maisons environnées de tous côtés par des rues. Toutes les rues de cette ville ont des aqueducs souterrains pour recevoir, au moyen de canaux particuliers, les ordures des maisons et les porter dans des ruisseaux voisins situés, l'un au nord et appelé le Merdanson, l'autre les Aigarelles, situé au midi.

Montpellier est abondamment pourvu d'eau qu'amène de la fontaine de Saint-Clement un monumental aqueduc.

La ville est saine à cause de sa situation inclinée, qui ne permet point aux eaux de séjourner et de couler, et de l'eau abondante qui court rapide et pure le long des rues ; en outre, le ciel est pur comme un ciel d'Italie et, le plus souvent, la ville est enveloppée d'une atmosphère douce, tout imprégnée de senteurs marines.

Toutefois, ce doux climat est sujet à des changements brusques, inattendus ; de chaud et sec, il devient humide et froid subitement.

Aussi les affections catarrhales sont-elles fréquentes à Montpellier. L'hiver y est très-souvent un véritable printemps, et le printemps est court. Les chaleurs de l'été succèdent subitement au froid. Au point de vue de la longévité des habitants, Montpellier est une des villes les plus favorisées du midi de la France.

— *Edifices religieux et civils.* Le plus bel édifice religieux est la cathédrale, dont la fondation est due à Urbain V. Devenu pape, Urbain, se souvenant qu'il avait été simple écolier à Montpellier, y fit commencer en 1364 l'érection d'une église sous l'invocation de Saint-Germain et, près d'un siècle après, cette église devint la cathédrale, sous le vocable de Saint-Pierre. La nef, voûtée en croisée d'ogive avec des pilastres ornés de moulures gothiques, a 27 mètres de hauteur. Elle a douze chapelles s'élevant d'un tiers moins haut que l'église ; enfin, sur les quatre angles de la nef, on aperçoit des tours carrées, surmontées de créneaux de forme pyramidale quadrangulaire et ornées de la feuille de l'échou en usage à cette époque. Mais ce qui attire surtout l'attention, c'est le parvis de l'église, son porche formé de deux piliers massifs de plus de 2 mètres de diamètre et terminés en cône. Ces piliers supportent, à hauteur de l'église, une voûte, une sorte de dais à quatre pendentifs, s'appuyant sur un mur de façade. Des deux côtés de la porte à deux battants, séparés par une colonne cannelée, on remarquait autrefois deux statues, la Prudence et la Patience ; au-dessous, la statue de la Vierge portant en ses bras l'Enfant Jésus, et, lui faisant cortège, les douze apôtres. Les richesses artistiques que possédait autrefois cette cathédrale sont aujourd'hui au musée Fabre.

Attenant à la cathédrale, à l'O., se trouve un bâtiment vaste, épais, massif, aussi haut que la cathédrale elle-même, entouré d'un fossé et couronné d'un entablement de pierre en forme de meurtrières ; c'était un couvent de bénédictins. Lorsque, en 1536, l'évêché de Maguelonne eut été transféré à Montpellier, il devint la demeure des évêques. En 1792, cette maison fut, pendant quelques jours, la prison des suspects. En 1795, enfin, l'Ecole de médecine en prit possession. Depuis cette époque, de nouveaux bâtiments y ont été ajoutés et de ces accroissements il est résulté un monument grandiose, digne de la célèbre école.

Signalons, en outre : la nouvelle église Saint-Roch ; l'église Sainte-Anne ; l'église Sainte-Rualde, dont on admire le grand et beau vaisseau ; l'église Notre-Dame, élégant édifice qui servait autrefois de chapelle aux jésuites ; la belle église de la Providence et l'église Saint-Denis.

Sur le boulevard Henri IV s'élève la tour des Pins qui, après avoir appartenu aux bénédictins de Montpellier, devint en 1793 propriété nationale et prison. En 1825, l'évêque Fournier y établit un asile pour les filles repenties, le couvent de Sainte-Madeleine, qui a été transféré dans l'un des faubourgs de la ville. A la tour des Pins sera, dit-on, établi un musée archéologique. La tour Babote ou du Télégraphe a servi, pendant très-long-temps, d'observatoire ; puis on y établit un télégraphe aérien qui, depuis plusieurs années, a cessé de fonctionner.

L'Ecole de médecine se trouve, comme nous l'avons dit plus haut, dans l'ancien évêché. Ses principales curiosités sont : le grand amphithéâtre, où l'on voit un antique siège de marbre, trouvé au xv^e siècle dans les arènes de Nîmes, et un buste en marbre de Chaptal ; la salle des actes, ornée des bustes d'Hippocrate, d'Esculape et d'Hygie ; la salle du conseil, ornée du portrait de tous les professeurs depuis 1239, entre autres de ceux de Rabelais et de Rondelet ; le musée anatomique, belle salle de 64 mètres de longueur, soutenue par trois rangs de colonnes d'un style grandiose ; la bibliothèque, qui possède 50,000 volumes et 600 manuscrits, parmi lesquels la Bible de Jean XXII et la correspondance de Christine de Suède, trois manuscrits autographes du Tasse, etc.

Le palais de justice a été construit en 1846. Il offre une belle façade sur la rue du Peyrou, avec un riche péristyle corinthien, orné des statues de Cambacérès et du cardinal Fleury. Signalons encore l'hôtel de ville, le théâtre, l'hôpital Saint-Eloi, l'hôpital-Général, l'asile des aliénés ; la maison centrale de détention ; l'hôtel de Saint-Côme, un amphithéâtre servant aux démonstrations anatomiques, aujourd'hui bourse et tribunal de commerce ; la fontaine en marbre de la place de la Préfecture, due au ciseau de Jean Jouret, construite en 1772 et représentant Cybèle couronnée de tours ; la fontaine de Jacques Cour, dont on voit encore quelques débris derrière l'hôpital-Général ; la Halle Neuve ou Couverte, colonnade élevée en 1806 par l'architecte Donnat ; les Halles, construites en ces dernières années sur le modèle de celles de Paris ; la place Louis XVI, etc.

— *Musée, bibliothèque.* Le musée de Montpellier occupe un des premiers rangs parmi les musées de province et attire à Montpellier les curieux et les artistes. Il a été fondé en 1825 par François-Xavier-Pascal Fabre, peintre estimable, élève de Coustou, puis de David, qui, après avoir séjourné pendant quarante années en Italie, revint dans sa ville

natale vers les dernières années de la Restauration, apportant avec lui une belle collection de tableaux, dont un certain nombre lui venaient d'Alfieri, diverses œuvres d'art et une précieuse bibliothèque. En mourant, il légua à Montpellier ses richesses artistiques, qui devinrent le fond du musée actuel. Esprit Vaudeau, agent de change qui avait consacré une partie de sa fortune à l'acquisition de tableaux hollandais, donna, en 1837, à Montpellier sa riche collection, qui alla augmenter la galerie de Fabre. Collet, ancien fournisseur des armées et directeur de la Monnaie, laissa au musée une rente annuelle de 1,000 francs pour être employée à l'acquisition de tableaux de l'école espagnole. Comme nous ne pouvons nous arrêter devant chacune des toiles qui mériteraient notre attention et provoqueraient notre admiration, nous nous bornerons à indiquer les plus remarquables des numéros d'ordre du catalogue :

la *Vierge et l'Enfant Jésus*, par Andrea del Sarto ; *Juda et Thomas*, par le Basso ; un *Paysage*, par Berghem ; *Vaches au pâturage*, par Brascassat ; un *Paysage*, par Breughel ; une belle *Descente de croix*, par Campagna ; *Saint Marc*, par Caravage ; le *Crucifiement de saint Pierre et de saint Sébastien*, par A. Carrache ; une *Descente de croix* et une *Sainte Famille*, par L. Carrache ; une *Tête de vieillard*, par Philippe de Champaigne ; un *Portrait de Mme Geoffrin*, par Chardin ; la *Paix de Nîmègue*, par Antoine Coyvel ; une *Vue des bords de la Meuse*, par A. Cuy ; une *Décollation de saint Jean-Baptiste*, par Daniel de Volterre ; *Hector traîné dans la plaine de Troie*, par David ; *L'éducation de Bacchus*, par Demarne ; le *Temple de la Sibylle à Rivoli*, par Dietrich ; la *Vierge aux lils*, par Carlo Dolci ; *Sainte Anne*, par le Dominiquin ; la *Souricière*, par Gérard Dow ; *Paysans et leurs ânes à la porte d'une hôtellerie*, par Karl Dujardin ; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, par Van Dyck ; *Sainte Marie Egyptienne*, une des œuvres capitales du musée, et une *Tête d'apôtre*, par Ribera ; les *Portraits de Canova et d'Alfieri*, la *Mort d'Abel* et la *Mort de saint Sébastien*, par Fabre ; *Sainte Famille*, par Giotto ; *Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès*, par Girodet ; *Montaigne visitant le Tasse dans sa prison*, par Granet ; la *Prière du matin*, le *Gâteau des rois*, une toile charmante, la *Jeune fille aux mains jointes*, *Enfant endormi*, *Tête de jeune fille*, par Greuze ; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, *Saint François*, par le Guerchin ; *Saint Pierre*, par Guido Reni ; un *Portrait*, le *Sabbat*, par Jules Romain ; *Saint Jean l'évangéliste en extase*, par Ch. Le Brun ; la *Jeune Tobie*, par E. Lesueur ; le *Choléra*, par Loucigny ; *Le triomphe de l'humanité*, par David ; *Le triomphe de la Paysanne*, par Van der Meulen ; *L'Enfance de Jésus*, par Mieris le Vieux ; *Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée*, *Jeune fille coiffée d'un turban*, par Natore ; *Vue intérieure d'une église éclairée aux flambeaux*, par Van Ostade ; *Mossac des habitants d'Hippone*, par Palma le vieux ; *l'Enfant Jésus sur les genoux de sa Mère*, par le Parmesan ; *Mariage de sainte Catherine*, par Paul Veronese ; *Portrait d'Henri IV*, par Probos ; *Trois vaches*, par Paul Potter ; *Mort de sainte Cécile*, *Baptême de Jésus-Christ*, par Nicolas Poussin ; *Portraits de Laurent de Médicis* et d'un *Jeune homme de vingt ans*, par Raphaël ; le *Petit Samuel*, par Reynolds ; *Adoration des Bergers*, par Rizzi ; le *Christ en croix*, *Episode d'une guerre de religion*, par Rubens ; *Paysages*, par Ruysdaël ; un fort beau *Paysage*, par Salvator Rosa ; *Repos de voyageurs*, par Stein ; *Paysage*, *Fête au village*, *Concert champêtre*, une *Tigresse*, par David ; *Teniers* ; *Jeune fille hollandaise servant de la liqueur dans un verre*, par Terburg ; *Portrait d'un vieillard*, par Titien ; le *Bon Samaritain*, par Carlo Vanloo ; *Ruines*, par Adrien van den Velde ; *Marine*, par G. van den Velde ; une *Tempête*, par Claude Vernet ; le *Repos du laboureur*, les *Dunes*, le *Coup de l'étrier*, une *Voie aux chevaux*, *Marche d'une armée*, par Philippe Wouvermans ; *L'ange Gabriel*, par Zurbaran ; *Intérieur de salle basse*, par Zorg, etc.

Parmi les dessins, nous signalerons : deux belles *Études de Raphaël*, un petit *Paysage* du Poussin et plusieurs de-sins de Lesueur, de Le Brun, de Vanloo, de Coyvel, de Fragonard, de Carle Vernet, de Prudhon, de Géricault, de Charlet, de Bellangé. Les bronzes les plus remarquables sont le *Mercur* de Jean de Bologne, le *Bacchus* de Michel-Ange et une *Pallas*, bronze antique. Parmi les marbres, on remarque : une *Tête de Muse*, de Canova ; les bustes de Fabre et de Vaudeau, par Santarelli, et celui d'Alfieri, par B. Corneille ; le buste de Collet, par A. Dumon, la *Statue de Nyzzia*, par Pradier. Les savants et les curieux ne doivent pas oublier le cabinet de la Société archéologique, collection intéressante d'antiquités trouvées, pour la plupart, dans le pays.

La bibliothèque de la ville, annexée au musée et dont Fabre peut être considéré comme le vrai fondateur, compte 30,000 volumes, 64 manuscrits, 10,000 estampes et un trésor où l'on conserve des pierres gravées, des médailles de divers modules en or, en argent et en bronze, de superbes diptyques, des tablettes antiques et plusieurs séries d'empreintes.

— *Places, promenades, fontaines, statues, etc.* La plus belle place de la ville, le Peyrou, qui

est à la fois une promenade magnifique, a la forme d'un rectangle à pans coupés. Elle se compose de deux étages, d'une plate-forme de 175 mètres de longueur sur 125 mètres de largeur, accostée au N., à l'O. et au S. par des promenades basses. Ces trois côtés sont encadrés par un mur de terrasse, surmonté d'une balustrade en pierre qui interrompt, de distance en distance, un piédestal. Le quatrième côté forme l'entrée principale, qui a 29 mètres de largeur. A l'extrémité ouest de la plate-forme, sur une terrasse de 102 mètres de longueur et entre les deux escaliers qui conduisent aux promenades basses, s'élève le château d'eau. Au milieu de la plate-forme se dresse la statue de Louis XIV. De la plate-forme la plus élevée, celle où se trouve le château d'eau, on aperçoit une vue admirable : la Méditerranée, les Pyrénées, les Cévennes et plus loin encore les Alpes. Plusieurs monuments se succèdent à l'embellissement de cette promenade.

L'Arc de triomphe, qui de la ville conduit au Peyrou, a été érigé en 1715. Il est d'ordre dorien et se compose d'un seul arc à plein cintre. Sous l'archivolte sont quatre bas-reliefs. A l'ouest, le sculpteur a figuré, d'un côté, la *Révoocation de l'édit de Nantes* ; de l'autre, la *Jonction des deux mers par le canal du Languedoc* ; à l'est, *Hercule terrassant un lion* et chassant un aigle, les *Provinces des Pays-Bas plantant les genoux devant Louis XIV*. La statue qui s'élève au milieu de la promenade représente Louis XIV et est due à M. Debay. Elle a été érigée en 1838.

Le château d'eau est de forme hexagonale. Ses six faces sont percées par six portiques à plein cintre encadrés de coubles colonnes. A l'intérieur se trouve, entouré d'une grille, un immense bassin qui sert de réservoir et qui va distribuer à la ville les eaux qui de la source de Saint-Clement (à 14 kilom. de Montpellier) lui apportent l'aqueduc.

Montpellier n'ayant alors à son usage que deux petites fontaines, qui ont disparu aujourd'hui, et l'eau de quelques puits de la ville, on songea à faire arriver les eaux de cette source des Cévennes, et, le 13 juin 1753, l'intendant de Saint-Priest posa la première pierre de l'aqueduc du Peyrou, qui est très-beau. Il se compose de deux étages d'arc-boutants ; sa longueur est de 13,904 mètres, dont 4,252 mètres sont hors du sol.

La place de la Croix-de-Fer offre un aspect pittoresque avec son entourage de maisons basses, de vraies masures, avec sa croix de fer plantée au milieu, avec son encombrement de chariots, son tohu-bohu occasionné par les rouliers, les saltimbanques qui l'ont prise pour lieu de rendez-vous... ; mais elle donnerait au voyageur une assez défavorable idée de Montpellier si, à quelques pas plus loin, il ne rencontrait une autre place d'un aspect tout différent, celle de la Comédie. Cette place, qui emprunte son nom à l'édifice qui forme un de ses côtés, est vaste, mais très-irrégulière. Par les nombreuses et larges artères, qui viennent y aboutir, par les cafés qui l'entourent, elle est l'un des points les plus animés de la ville.

A l'est de la place de la Comédie s'élève la statue, assez peu réussie, d'A. Adam, inventeur du premier appareil distillatoire. A l'ouest, on voit une fontaine surmontée d'un groupe en marbre représentant les trois Grâces, par le sculpteur Antoine.

La fontaine des Licornes, sur la place du Marché, est l'œuvre de Jean Jouret, du Vigan. Le sculpteur a voulu représenter un épisode célèbre entre tous les épisodes des guerres de Louis XI : la bataille de Clotiercamp. Les deux licornes, si colossales qui surmontent la fontaine rappellent la médaille du duc de Castries, gouverneur du Languedoc, qui portait dans ses armoiries ces deux animaux fabuleux et qui commandait dans cette bataille (1760). Au-dessous, un bas-relief représente le chevalier d'Assas, du Vigan, au moment où, dans cette même nuit, il tombe percé de coups en criant : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis. »

Mentionnons encore l'Esplanade, promenade plantée de trois allées de platanes et ornée de deux vastes bassins octogones.

Le Jardin des plantes est une annexe de l'Ecole de médecine. Fondé sous Henri IV, en 1596, par les soins de Richer de Belleval qui le premier y professa la botanique, ce jardin offre une très-grande variété de végétaux. Dans la partie qui sert de promenade publique s'élève un monticule allongé, auquel on donne le nom de Montagne. Ce monticule, ainsi que le prouve une estampette gravée en 1596, existait lors de la fondation du jardin ; il est couronné par quelques arbres séculaires.

— *Industrie et commerce.* Le commerce des vins est très-important. Les vins du pays sont très-chargés d'alcool. On en fait de l'eau-de-vie, appelée dans le commerce eau-de-vie de Montpellier. Le vert-de-gris est encore une denrée fournie par la culture de la vigne et dont Montpellier a eu longtemps le monopole exclusif, grâce à un préjugé prétendant que les caves de cette ville étaient seules propres à cette fabrication. Le vert-de-gris du verdet, qu'on prépare avec le marc de raisin ou avec le vinaigre et qui est employé dans la teinture, est encore une branche essentielle de l'industrie de Montpellier, d'où on l'exporte en Italie et dans le nord de la France. Un de ses autres produits commer-

ciaux est le sel ou crème de tartre, matière cristallisée déposée par le vin sur les parois des tonneaux et qu'on emploie comme mordant pour la teinture.

Le commerce des laines et la fabrication des couvertures de laine est très-considérable et fort ancien à Montpellier. Dès 1314, les consuls de la cité y attirent des ouvriers en laine, des *parayres*. Cette industrie, depuis cette époque, n'a fait que grandir en importance. Les laines, objet de ce commerce, sont tirées du Levant, préparées, puis transportées aux foires de Pézenas, de Montagnac et surtout de Beaucaire. Une grande partie est manufacturée et transformée en couvertures.

Montpellier a aussi des filatures de coton, des manufactures d'étoffes de coton, de flanelles, de siamoises, enfin des métiers de soieries, mais peu importants.

Mentionnons encore le commerce du tournesol, de la garance, de la tannerie, des eaux-fortes, de l'huile de vitriol, du salpêtre, de la bière, des cierges, des bougies, etc.

Le commerce des plantes aromatiques mérite une mention particulière. Peu de campagnes sont aussi fertiles en herbes odoriférantes que celles de Montpellier; les montagnes, les rochers on sont couverts; leur variété est infinie. De là, naturellement, l'excellence et l'ancienneté de la réputation des parfums fabriqués à Montpellier.

— Notice historique. Il est impossible de donner la date exacte de la fondation de Montpellier, et les historiens varient sur l'étymologie de son nom. Selon les uns, qui font dériver ce nom de *mons pessulus*, c'est-à-dire *mont fermé au verrou*, la colline sur laquelle est bâtie Montpellier fut d'abord un lieu de pâturage, entouré d'une palissade « fermée au verrou », interdite au bétail étranger; une autre étymologie fait dériver le nom de Montpellier de *mons puellarum*, c'est-à-dire *mont des jeunes filles*, faisant allusion soit à la beauté des jeunes filles que les chroniqueurs Froissart appelle les riches dames de Montpellier, soit à deux sœurs de saint Fulcran qu'Arnaut de Verdale dit avoir été maîtresses et donatrices du territoire de Montpellier, soit enfin à un couvent de jeunes filles bâti sur le haut de la colline. Montpellier paraît avoir été formé de deux villages, *Montpellier* et *Montpellierier*, qui au *x*^e siècle appartenait à l'église de Maguelonne et furent donnés en fief par l'évêque Ricuin à un gentilhomme, nommé Gui ou Guillaume, qui agrandit ses possessions en achetant une partie du territoire de Montpellier au comte de Melgueil. Les descendants de Gui possédèrent cette seigneurie qu'il avait fondée jusqu'en l'année 1204, époque où Marie, fille du dernier membre de cette famille, la porta en dot à Pierre II, roi d'Aragon. Cependamment Montpellier s'agrandit considérablement, prospéra, et son commerce prit une extension rapide. Dès le *xii*^e siècle, on y bâtit une école de médecine qui attira de nombreux étudiants, et, en 1192, on y fonda une école de droit. Vers la même époque, la ville fut entourée de murailles par Guillaume VII, qui donna sa fille unique en mariage à Pierre II d'Aragon (1204). Pierre II ayant violé les privilèges de la ville en fut expulsé par les habitants (1206), et ce ne fut que grâce à l'intervention du légat Castelnau qu'il y entra. Jacques I^{er}, son fils, lui succéda dans le royaume d'Aragon et dans la seigneurie de Montpellier, auxquels il joignit bientôt le royaume de Majorque conquis sur les Sarrasins. Ce Jacques eut deux fils, entre lesquels il partagea le royaume de Majorque pour lot Majorque et Montpellier, qui passa ainsi dans la famille des rois de Majorque et qui devint y rester jusqu'en l'année 1349.

Au *xiii*^e siècle, Montpellier devint de plus en plus florissant et eut des relations commerciales avec Gènes, Nice, Pise, les îles d'Hyères, etc. Une rivalité de commerce l'enfanta en 1254 à faire à Marseille une guerre qui dura trois ans. En 1292 le pape Nicolas IV établit une université. L'année suivante, Philippe le Bel, roi de France, acquit par échange Montpellierier, qui était un fief de l'évêque de Maguelonne, et, en 1349, Philippe de Valois acheta moyennant 120,000 écus d'or la seigneurie de Montpellier à Jacques III, roi de Majorque, qui avait un pressant besoin d'argent. Montpellier eut tout son territoire fut alors réuni entre les mains du roi de France; mais, en 1365, Charles V céda la seigneurie de Montpellier à Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre, en échange de quelques villes conquises par celui-ci en Normandie. Après avoir été enlevé, rendu, puis arraché de nouveau pour cause de félonie au roi de Navarre, Montpellier entra enfin pour toujours sous la domination des rois de France vers la fin du règne de Charles VI, en 1382.

Dès le *xix*^e siècle, Montpellier avait joui de nombreux privilèges. Philippe IV, par ses lettres patentes du 1^{er} juillet 1342, voulut que les habitants de Montpellier jouissent des privilèges de la noblesse de Languedoc et ne contribuassent que *libéralement* aux frais de la guerre. Louis XI exempta la cité du droit de fief et d'amortissement, conformément à la charte de 1231 de Jacques, seigneur de Montpellier. En 1431, les étrangers qui viennent s'y établir sont affranchis de toute contribution. Au commencement du *xvii*^e siècle, Montpellier possédait une cour des aides, une chambre des comptes, un hôtel

des monnaies, une université célèbre. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la Réforme. En 1567, les protestants s'emparèrent de la ville, qui se constitua en une espèce de république et vécut ainsi jusqu'en 1622. En 1577, le maréchal de Dainville vint en faire le siège et se retira après la paix de Bergerac. Les protestants avaient fortifié Montpellier et en avaient fait un des boulevard du protestantisme, lorsque, le 3 août 1622, Louis XIII vint l'assiéger et y entra après un siège meurtrier le 20 octobre suivant. La ville retomba alors sous l'autorité royale, et pour maîtriser les habitants Louis XIII y fit construire une citadelle.

Devenu le chef-lieu de la généralité du bas Languedoc, puis le siège du gouvernement, de l'intendance et des états de la province, possédant une université renommée en Europe, Montpellier reçut de nombreux embellissements au *xvii*^e et surtout au *xviii*^e siècle. C'est de cette dernière époque que datent la place du Peyrou, l'arc de triomphe et l'aqueduc de Saint-Clément.

Plusieurs conciles ont été tenus à Montpellier. Nous citerons celui de 1162, dans lequel le pape Alexandre III excommunia l'empereur Victor; le concile de 1195, qui prit des mesures relatives à la Trêve de Dieu, aux interdits contre les albiges, etc.; le concile de 1215, qui rédigea quarante-six canons relatifs à la réforme de la discipline et à la conduite à tenir vis-à-vis des hérétiques; celui de 1224, qui s'occupa de juger la conduite du comte de Toulouse; enfin le concile de 1258, dans lequel on régla diverses matières disciplinaires.

Montpellier a vu naître un grand nombre d'hommes célèbres, notamment l'historien d'Aigrefeuille; le chirurgien Barthéz; le peintre Sébastien Bourdon; l'archevêque de l'empire Cambacérès; Cambon, le créateur du grand-livre de la dette publique; David, troubadour de la fin du *xiii*^e siècle; Mathieu Dumas, général et historien; G. Durand, troubadour du *xix*^e siècle; Fabre, le fondateur du musée et de la bibliothèque; Gariel, historien; Jacques, roi d'Aragon, seigneur de Montpellier; Lafosse, savant médecin, ami de Voltaire; Nogaret, chancelier de France; le chirurgien Gigot de La Peyronie; de Plantade, savant astronome; Pouget, auteur du fameux catéchisme de Montpellier; le troubadour Rambaud d'Orange; le poète Ranchon; le poète Roucher; le peintre Vien, etc.

MONTPELLIER, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de l'Etat de Vermont, à 838 kilom. N.-E. de Washington, sur l'Orion, par 44° 17' de latitude N. et 76° 36' de longitude O.; 4,500 hab. Commerce de transit très-actif.

MONTPELLIERAIS, AISES. et adj. (mont-pelli-rais, -e-ze). Géogr. Habitant de Montpellier; qui appartient à Montpellier ou à ses habitants: *Les Montpelliérans*. *La société Montpelliéraine*. *La Faculté Montpelliéraine*. On dit aussi *MONTPELLIERAIN*, AINS.

MONTPEISIER, village et commune de France (Puy-de-Dôme), canton d'Aigueperse, arrond. et à 20 kilom. N.-R. de Riom, au pied d'une butte; 529 hab. Carrières de plâtre. Il ne reste rien de l'ancien château de Montpeisier, où mourut Louis VIII en 1226, et qui fut démolí par ordre de Richelieu en 1634. Près de la base occidentale de la butte qui domine le village, on trouve une petite grotte construite au-dessus d'une fontaine, d'où se dégage constamment de l'acide carbonique en assez grande quantité pour asphyxier les insectes et les oiseaux qui en approchent.

Ce village avait ses seigneurs particuliers dès le *xix*^e siècle. Au *xix*^e siècle, il appartenait à la maison de Thiern. Agnès, héritière de cette maison, le porta par mariage à Guichard IV, sire de Beaujeu, qui mourut en 1216. Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpeisier, connétable de France, petit-fils du Guichard qui précède, n'eut qu'une fille, Jeanne, dame de Montpeisier, qui épousa, vers 1275, Jean II, comte de Dreux. De ce mariage virent Jean III de Dreux, mort sans postérité en 1331, et Pierre, comte de Dreux, marié à Isabelle de Melun. Jeanne, comtesse de Dreux, dame de Montpeisier, sortie de ce dernier mariage, mourut sans alliance en 1346. La seigneurie de Montpeisier passa alors à Bernard de Ventadour, dont la mère était de la maison de Beaujeu et fut érigée en comté. Ce Bernard de Ventadour et son fils Robert vendirent, en 1384, le comté de Montpeisier à Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean. Charles et Jean, les deux fils du duc de Berry, portèrent successivement le titre de comte de Montpeisier. Marie de Berry, leur sœur, porta le comté à Jean I^{er}, duc de Bourbon, en 1400. Louis de Bourbon, troisième fils de Jean de Bourbon qui précède, fut comte de Montpeisier et eut le dauphin d'Auvergne, par son mariage avec Jeanne, dauphine d'Auvergne, comtesse de Clermont, héritière du dernier dauphin d'Auvergne. Louis de Bourbon, comte de Montpeisier, mourut en 1426, laissant Gilbert de Bourbon, comte de Montpeisier, seigneur de Mercœur, lieutenant général en Poitou, gouverneur de Paris, qui suivit Charles VIII dans son expédition de Naples. Gilbert mourut en 1496, ayant eu, de Claire de Gonzague, Louis de Bourbon, comte de Montpeisier, mort à Naples en 1501, sans avoir été marié; François

de Bourbon, duc de Châtelleraut, tué à Marignan en 1515; Charles de Bourbon, connu sous le nom de comte de Bourbon, sur qui le comté de Montpeisier fut confisqué par le roi François I^{er}. En 1538, ce même roi céda le comté à Louise de Bourbon, sœur du comte de Montpeisier et veuve de Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, et à son fils, Louis de Bourbon, en faveur de qui l'érection en duché-pairie l'année suivante. Ce dernier, mort en 1582, avait épousé, en premières nocces, Jacqueline de Longwy, et, en secondes nocces, Catherine de Lorraine, fille du duc de Guise, Henri le Balafré. Il eut du premier mariage François de Bourbon, duc de Montpeisier, mort en 1592, laissant de Renée d'Anjou, marquise de Mézières, Henri de Bourbon, dernier duc de Montpeisier de cette branche. Cet Henri, mort en 1603, avait épousé, en 1573, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, dont il n'eut qu'une fille, Marie de Bourbon, duchesse de Montpeisier, qui épousa Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII. Depuis lors, le duc de Montpeisier est resté dans la maison d'Orléans. Le frère puîné du roi Louis-Philippe et le plus jeune des fils de ce roi ont porté le titre de duc de Montpeisier.

MONTPEISIER (Gilbert de BOURBON, comte de), vice-roi de Naples, né vers 1443, mort à Pouzzoles, royaume de Naples, en 1496. Il était fils de Louis I^{er} de Bourbon, dauphin d'Auvergne, qui devint le chef de la première branche des Bourbon-Montpeisier. Il prit part à la guerre que Louis XI fit au duc de Bourgogne en 1471, combattit plus tard en Bretagne, où il se signala par son courage à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), se rendit, l'année suivante, dans le Roussillon pour contenir les troupes de Ferdinand le Catholique, suivit Charles VIII en Italie en 1494 et resta l'année suivante dans la péninsule, avec le titre de vice-roi de Naples, après le retour de Charles en France. Le comte de Montpeisier se trouva bientôt dans la situation la plus précaire. Le peuple se révolta, ouvrit les portes à Ferdinand II, et le comte de Montpeisier dut se jeter avec 6,000 soldats dans les trois châteaux, où il manqua bientôt de vivres. Forcé d'entrer en accommodement, il promit de se rendre s'il n'était pas secouru avant un mois; mais, au lieu de tenir sa parole, il s'échappa du château Neuf (1495), reprit la campagne à la tête de bandes d'aventuriers, ravagea la Capitale et, après avoir vu débâiller ses troupes, fut informé dans Atella par Ferdinand II et contraint de mettre bas les armes (1496). Au moment où il allait s'embarquer, il mourut à Pouzzoles d'une fièvre pestilentielle.

MONTPEISIER (Louis II de BOURBON, comte, puis duc de), capitaine français, né à Moulins en 1513, mort à Champigny (Touraine) en 1582. Il fut créé duc et pair en 1539, resta sans emploi sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin et obtint, grâce au crédit dont sa femme jouissait auprès de Catherine de Médicis, le Beaujolais (1560), le dauphiné d'Auvergne, la terre de Dombes, puis devint gouverneur général de la Touraine, de l'Anjou et du Maine (1561). D'abord favorable aux réformés, il les poursuivit ensuite avec une impitoyable rigueur, s'empara de Blois, Tours, Angers, Bourges, Saintes, l'île d'Oléron, battit à Messignac, en 1568, les capitaines de Mouvans et de Gourdes, fit preuve de la plus grande valeur à Jarnac et à Moncontour, et devint, en 1569, gouverneur de Bretagne. Pendant la nuit de Saint-Barthélemy, il prit part au massacre des huguenots, en criant partout qu'il fallait les écraser jusqu'au dernier. Après avoir commandé une armée dans le Poitou et la Saintonge, de 1574 à 1576, il contribua à amener la paix de Poitiers et mourut le plus riche seigneur du royaume, après en avoir été, dans sa jeunesse, le plus pauvre. Il avait épousé en premières nocces Jacqueline de Longwy, qui lui donna un fils, François de Bourbon, dont nous allons parler plus loin, et, en secondes nocces, Catherine de Lorraine, qui joua un rôle important pendant la Ligue.

MONTPEISIER (François de BOURBON, duc de), capitaine français, fils du précédent et de Jacqueline de Longwy, né en 1539, mort à Lisieux en 1592. Il fut d'abord désigné sous le nom de *prince dauphin*. Gouverneur général de Touraine en 1565, il prit part à la guerre contre les protestants sous le duc d'Anjou, assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour, fut mis en 1574 à la tête d'un corps d'armée avec lequel il reprit la plupart des places du Vivarais, et eut à lutter dans le Dauphiné contre l'intervention de Montbrun. Après avoir rempli une mission diplomatique auprès d'Elisabeth, reine d'Angleterre, il fit comme lieutenant général la campagne de Flandre (1582) et succéda au duc d'Épernon comme gouverneur de Normandie en 1588. Un des premiers, le duc de Montpeisier reconnut Henri IV comme roi de France. Il combattit avec lui à Arques, à Ivry (1590), soutint Aranches et assista au siège de Rouen. C'était un prince généreux, compatissant et exact à remplir ses promesses.

MONTPEISIER (Catherine-Marie de LORRAINE, duchesse de), née en 1552, morte en 1596. Elle était fille du duc de Guise, assas-

siné par Poltrot devant Orléans, et sœur du duc de Guise assassiné aux états de Blois. Elle eut pour mère Anne d'Este. Mariée en 1570 à Louis II de Bourbon, duc de Montpeisier, elle s'associa à toutes les intrigues et à toutes les luttes de son frère comte Henri III, jous dans la Ligue un rôle prépondérant et lui donna même ce caractère particulier d'acharnement qui révélait volontiers la passion féminine. Femme jusqu'à bout des ongles, elle hâta dans Henri III l'ennemi des femmes, le roi entouré d'une cour de mignons, plus encore que l'ennemi de sa race; elle haïssait aussi celui qui l'avait raillée d'une légèreté d'formité (elle boitait un peu) et qui colportait tout ce qu'il savait de ses aventures galantes. Jusqu'au meurtre accompli au château de Blois le 22 décembre 1588, son rôle fut primé par celui de son frère; cependant, au mois de janvier précédent, Henri III s'était assez effrayé des concubines tenus chez elle et de ses relations avec les prédicateurs les plus violents de la Ligue pour lui interdire le séjour de Paris; elle n'en tint aucun compte et l'on rapporta au roi qu'elle montrait à ses familiers les ciseaux d'or, toujours penchés à sa ceinture, avec lesquels elle se promettait de le tondre dès qu'il aurait été déclaré indigne du trône. Ce fut elle qui organisa en grande partie la journée des Barricades, et elle ne s'en rendit pas moins au Louvre pour supplier Henri III de permettre à son frère de venir se justifier.

Après le meurtre du duc de Guise, elle se réfugia en Bourgogne près de son autre frère, le duc de Mayenne, mit fin à ses irrésolutions et le décida à prendre le commandement de la Ligue. Elle le ramena à Paris et on la vit alors courir avec ardeur aux assemblées populaires, ranimer les Seize, inspirer les plus violents prédicateurs, souffler partout l'esprit de la lutte, appeler le peuple aux armes et prêcher ouvertement le régicide. Durant le siège de Paris par les deux rois de France et de Navarre, elle poussa de toutes ses forces à la résistance acharnée. Malgré tout, la ville héroïque, allait succomber lorsque Henri III mourut à Saint-Cloud, sous le couteau du moine jacobin Jacques Clément. Il est hors de doute que ce fanatique avait été poussé par la duchesse de Montpeisier en personne; Mayenne lui avait promis que la vie de tous les *politiques* détenus par lui prisonniers garantirait la sienne. « Quelques-uns prétendent, dit Henri Martin, qu'on excitait en lui d'autres passions pour venir en aide au fanatisme et que Mme de Montpeisier, en même temps qu'elle lui garantissait le chapeau de cardinal, s'il échappait, lui accorda ce qu'il avait de plus capable de tenter un moine débauché. » L'accusation est peu vraisemblable, ajoute l'historien. On peut n'être pas de son avis, si l'on songe aux mœurs des temps, à la vie fort irrégulière de la duchesse et surtout à sa haine, qui ne reculait devant rien. Dès le matin du 2 août, la duchesse savait la grande nouvelle, la repanda dans Paris, distribua des écharpes vertes aux chefs en signe de réjouissance, et le soir elle faisait allumer des feux de joie. Son ardeur guerrière se se démentit pas même aux horreurs du second siège entrepris par Henri IV, et, lorsque le pain manqua, ce fut elle qui donna l'idée de fabriquer ce pain immonde, fait d'os broyés, et de son nom fut appelé le pain Montpeisier. Cependant elle ne bouda pas longtemps le vainqueur. D'Aubigné raconte dans son *Histoire universelle*, que, entré à Paris, Henri IV envoya souhaiter le bonjour à sa belle ennemie, l'assurant qu'il la prenait sous sa spéciale protection. Le premier soir qu'il regut au Louvre, raconte d'Aubigné, on vit jouer aux cartes avec lui la duchesse de Montpeisier, « laquelle, par la voix commune, était accusée d'avoir, avec le duc d'Aumale, trahi et pratiqué la mort du roi. » Durant la partie, Henri IV ayant demandé à la duchesse si elle n'était pas bien étonnée de le voir à Paris : « Je n'eusse, répondit-elle, désiré qu'une seule chose, c'est que M. de Mayenne, mon frère, vous eût abaissé le pont pour y entrer. » Ventre-saint-gris, répliqua le roi, il m'eût été possible d'attendre longtemps, et je ne fusse pas arrivé si matin !

Malgré le bon accueil du roi, la duchesse de Montpeisier eut peur; lorsque le parlement mit en accusation le duc d'Aumale et ses complices, elle quitta Paris, précipitamment et se réfugia au château de Saint-Germain, près de Catherine de Bourbon. Bientôt rassurée, elle revint à Paris, et on la vit tout à fait en faveur auprès de Henri IV, qui admirait peut-être son grand caractère, son intelligence peu commune et le sauvage amour qu'elle avait porté à ses frères. Pierre de l'Estoile, l'ennemi des Guises, raconte ainsi sa mort : « Le lundi, 6 mai 1596, mourut à une heure après midi Mme de Montpeisier, en sa maison de la rue des Bourlonnais à Paris, d'un grand flux de sang qui lui couloit de tous les endroits de son corps, qui estoit une mort fort rapportante à sa vie, aussi bien que le grand tonnerre et tempête qu'il fit cette nuit, aux tempêtes humeurs de son esprit malin, bouillon et tempétueux... Quand elle fut morte, on la mit dans son lit de parade, où beaucoup de gens de bien souhaitoient de la voir et y avoit longtemps, et se trouva un gentilhomme qui, après l'avoir baissée morte, dit tout haut qu'il y avoit longtemps qu'il avoit vu de lui donner ce

laisser-là. Comme aussi une demoiselle, voyant autour du corps des augustins, dit qu'il fallait des jacobins et non pas des augustins, » allusion au jacobin Jacques Clément.

MONTPEISIER (Henri DE BOURBON, duc DE), fils de François de Bourbon, et d'abord connu sous le nom de prince DE DOMBES, né à Mézières (Touaine) en 1573, mort en 1608. Il fut successivement gouverneur du Dauphiné (1588), de Normandie (1592), de Bretagne (1593), combattit contre les ligueurs en Bretagne, de 1589 à 1593, fut battu par Mercœur en 1592, reçut une blessure au siège de Dreux en 1593 et prit part aux sièges de Calais, d'Amiens (1596), à la conquête de la Bresse et de la Savoie (1600). C'était un homme d'un esprit faible et borné, qui proposa à Henri IV, à l'instigation de plusieurs seigneurs, d'ériger leurs gouvernements en fiefs héréditaires. « Mon cousin, lui dit le roi après l'avoir entendu, je crois que quelque esprit malin a charmé le vôtre ou que vous n'êtes pas en votre bon sens, de me tenir des discours si indignes d'un bon sujet et d'un prince de mon sang. » Depuis deux ans, il ne vivait plus que de lait de femme lorsqu'il mourut.

MONTPEISIER (Anne-Marie-Louise D'ORLÉANS, duchesse DE), plus connue sous le nom de GRANDE MADemoiselle, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et de Marie de Bourbon-Montpensier, née à Paris le 29 mai 1627, morte le 5 avril 1693. Le cardinal de Richelieu et la reine Anne d'Autriche furent ses parrain et marraine.

« Il y a dans chaque époque, dit Sainte-Beuve, un certain type à la mode, un certain fantôme romanesque qui occupe les imaginations et qui court, en quelque sorte, sur les nuages. A la fin de Louis XIII et au commencement de Louis XIV, ce type et ce modèle s'était principalement formé d'après les héros et les héroïnes de Corneille, et aussi d'après ceux de Mlle de Scudéry. Mademoiselle, personne d'imagination, de fantaisie et d'humeur, mais de peu de jugement, réalisa beaucoup ce type en elle : elle y ajouta tout ce qui était propre aux préjugés de sa race et aux superstitions de sa naissance. Cela fit un composé des plus bizarres, des plus glorieux, des moins raisonnables, et dont toute sa destinée se ressentit. »

Héritière par sa mère, qui mourut des suites de ses couches, des biens immenses accumulés dans la famille de Montpensier, elle était une des plus riches princesses de l'Europe, et elle crut que les souverains allaient se disputer sa main. Quoiqu'elle fût âgée de onze ans de plus que Louis XIV, son cousin germain, elle se mit en tête qu'elle l'épouserait, et cette idée domina pendant longtemps toute sa conduite. Elle allait voir le jeune dauphin, l'appelait son petit mari; mais Richelieu fit cesser ces jeux. Le roi d'Espagne, Philippe IV, frère d'Anne d'Autriche, et l'empereur Ferdinand III s'étant trouvés veufs, elle pensa que tous les deux allaient la demander; c'est elle-même qui raconte cela naïvement dans ses *Mémoires*; elle aurait préféré Ferdinand; aussi refusa-t-elle Charles II, alors chassé d'Angleterre et qui ne paraissait pas devoir y retourner de si tôt. Mlle de Montpensier attribua l'échec de ses espérances matrimoniales à Mazarin, et ce fut un des motifs qui la jetèrent dans la Fronde. Elle accompagna la cour à Saint-Germain (1649), en avouant tout haut que ses préférences étaient pour le « contraire parti, » et, lors de la seconde Fronde, elle prit un rôle plus décisif. Comme son père, le lâche et ténébreux Gaston, ne se hâtait point de sortir de l'indécision, elle monta à cheval, et suivie d'une petite troupe, parmi laquelle étaient ses grandes amies, Mmes de Plessy et de Frontenac, elle alla tenter un coup de main sur Orléans, apanage de Gaston. Les portes étaient fermées; un de ses écuyers défonça une poterne mal gardée et la princesse, suivie de ses siens, s'introduisit audacieusement dans la ville pendant que le garde des sceaux et le conseil du roi parlementaient inutilement à une autre porte et se retiraient devant les huées du peuple (27 mars 1652). Mademoiselle fut portée en triomphe à l'hôtel de ville. Ainsi munie d'une place forte, elle espérait pouvoir traiter et faire de son mariage avec Louis XIV la condition de la paix; Condié l'entretenait dans cette idée, qui lui donnait un précieux auxiliaire. Deux jours après, elle présida le conseil de guerre à la suite duquel fut livré le combat de Bléneau, où se rencontrèrent l'un contre l'autre Turenne et Condé. De retour à Paris, Mademoiselle y jouit de la plus grande popularité; mais les affaires de la Fronde allaient mal, et Condé, repoussé jusque dans le faubourg Saint-Antoine, courait risque de subir un désastre, lorsque Mademoiselle obtint de protéger sa retraite en faisant tirer le canon de la Bastille et mit le feu elle-même à la première pièce. Jamais Louis XIV ni Mazarin ne lui pardonneront ce coup de canon, qui prolongea la Fronde de plusieurs mois (2 juillet 1652). Mazarin s'écria : « Mademoiselle vient de tuer son mari !... » Il ne pouvait plus être, en effet, question de son mariage avec Louis XIV. Deux jours après, des massacres accomplis avec la connivence de Condé et de Gaston ensanglantèrent Paris; on tua, sur un simple soupçon, tous les partisans de la cause royale. Mademoiselle se montra

pleine d'humanité, sauva tous ceux qu'elle put et pénétra même dans l'hôtel de ville, où elle put arracher le prévôt des marchands, Lefèvre, à une mort inévitable.

Lorsque Louis XIV entra dans Paris quelques mois plus tard (15 octobre), Mademoiselle ne fut pas inquiète. Gaston était rapproché de la cour dès qu'il avait vu les choses mal tourner, et elle reprocha fièrement à son père cette félonie nouvelle. Pour elle, elle se retira dans sa terre de Saint-Fargeau et y vécut cinq ans, dictant ses *Mémoires* à Segrais, son secrétaire, et se consolant de tous ses malheurs avec le million de revenu qui lui restait. En 1657 elle obtint de revoir la cour, qui se trouvait alors à Sedan; la reine mère la présenta en disant : « Voici une demoiselle qui est bien fâchée d'avoir été méchante; elle sera bien sage à l'avenir. » Louis XIV déclara qu'il avait tout oublié. Mademoiselle avait alors trente ans sonnés, et songeait à tous ses mariages manqués se voyait réduite à rester fille, lorsqu'elle se prit de l'amour le plus insensé pour un petit cadet de Gascogne, capitaine aux gardes, alors appelé marquis de Foyguilhem et qui devint le célèbre Lauzun. Elle l'avait remarqué dès 1659, comme on peut le voir dans ses *Mémoires*, mais ce ne fut que dix ans plus tard, alors qu'elle avait elle-même quarante-deux ans, qu'elle songea à l'épouser. Lauzun était alors le favori de toutes les dames de la cour, le rival en amour de Louis XIV, et il avait déjà fait quelque séjour à la Bastille. Sa tendresse pour ce mauvais sujet était si forte, qu'elle oubliait jusqu'aux lois de l'étiquette, chose énorme dans cette cour cérémonieuse. Un jour que Lauzun restait découvert devant le roi et qu'il pleuvait très-fort, elle dit à Louis XIV : « Sire, faites-lui donc mettre son chapeau. » Mais le rusé Gascon devenait de plus en plus cérémonieux envers Mademoiselle à mesure que celle-ci devenait plus expansive; il faisait semblant de ne pas voir son amour, que tout le monde voyait; il jouait à la coquette comme une jeune femme; il obligeait même la fille de Gaston à se déclarer.

Sur la demande formelle de Mademoiselle, Louis XIV consentit au mariage (15 décembre 1670). Lauzun, dit La Bruyère a dit : « Sa vie est un roman; non, il y manque le vraisemblable, » touchait au but de ses rêves; sa femme lui apportait en dot une fortune estimée à 20 millions et quatre duchés. Le cadet de Gascogne allait devenir cousin du roi et épouser une petite-fille de Henri IV. Malheureusement il retarda de quelques jours la cérémonie, malgré les instances de Montausier, et, sur l'avis de Condé et de Monsieur, le roi reprit sa parole. Lauzun se soumit respectueusement, mais Mademoiselle poussa les hauts cris; elle refusa de sortir de sa chambre, se mit au lit et reçut ses intimes amies de l'air le plus désolé : « Il serait là ! » disait-elle les larmes aux yeux, en montrant la place vide à côté d'elle. C'est Mme de Caylus qui rapporte ce trait de douleur naïve. L'année suivante, Lauzun fut jeté à la Bastille, puis à Pignerol, et sa captivité dura dix ans, pendant lesquels Mademoiselle ne cessa de supplier le roi en sa faveur. Il est probable qu'ils s'étaient dès lors unis par un mariage secret et que ce fut cette contravention à l'ordre royal qui fut punie si sévèrement sur Lauzun. Celui-ci sorti de prison, le mariage ne fut déclaré que quatre ans encore après et Lauzun dut abandonner, en faveur des bâtards de Louis XIV, la plus riche portion de la dot. Mais dix ans avaient bien changé les amoureux. Mademoiselle, à cinquante-deux ans, brûlait encore de tous les feux de l'amour; Lauzun, vieilli, blasé, furieux de ce mariage désiroire qui ne lui rapportait pas la haute faveur qu'il avait rêvée, brutalisait la vieille fille; celle-ci regimbait et le battait à son tour. Un jour qu'il voulut se faire tirer ses bottes par elle, au retour de la chasse, elle le congédia et refusa de jamais le revoir, jusqu'à sa mort, malgré ses instances pour rentrer en grâce.

« Ce qui manque à la vie de Mademoiselle, à son caractère comme à son esprit, dit Sainte-Beuve, c'est le goût, c'est la grâce, c'est la justesse, ce qui devait précisément marquer la belle époque de Louis XIV. Avec ses dix années de plus que le roi, Mademoiselle fut toujours un peu arriérée et de la vieille cour. Elle appartient, par son tour d'imagination, à la littérature de Louis XIII et de la Régence; à la littérature de l'hôtel Rambouillet, et qui n'a pas subi la réforme de Boileau ni celle de Mlle de La Fayette. Il y a du pêle-mêle dans ses admirations; elle prise fort Corneille, elle fait jouer chez elle le *Tartuffe*; mais elle reçoit aussi l'abbé Cotin : « J'aime » les vers, de quelque nature qu'ils soient, » dit-elle. Elle aime surtout la grandeur, elle aime la gloire; elle s'y méprit souvent; elle a toutefois des mouvements de fierté, d'honneur et de bonté, dignes de sa race. Les jours où elle est le mieux, elle se rend du voisinage de Corneille. Sa conduite au combat de Saint-Antoine doit lui être comptée. Ses *Mémoires* aussi lui sont un titre des plus durables, *Mémoires* véridiques et fidèles, et dans lesquels elle dit tout sur elle-même ou sur les autres. »

Montpensier (Mémoires DE Mlle DE). La première édition est de 1729; la dernière, due à M. Chéruel, est de 1858 (4 vol. in-12). Ce

qu'ils ont d'attrayant, c'est leur entière sincérité; la princesse en général ne semble songer qu'à elle et ne rapporte que les faits qui l'intéressent directement : elle s'étend beaucoup sur ses goûts, ses habitudes, ses caprices; donne les détails les plus minutieux sur les fêtes et les cérémonies dont elle a été témoin; marque avec exactitude l'étiquette et les préséances, et n'omet presque aucune des intrigues obscures qui agitent sa petite cour. Au milieu de cette multitude de particularités peu intéressantes, on trouve quelques récits qui répandent de la lumière sur des événements importants : tels sont ceux de la surprise d'Orléans, du combat de la porte Saint-Antoine et de l'incendie de l'hôtel de ville de Paris, pendant les troubles de la Fronde. Dans les *Mémoires* de Mademoiselle, il y a trois parties, trois moments distincts de composition. L'auteur a commencé, repris et continué son récit dans des dispositions d'esprit et de cœur fort diverses; ce récit, qui embrasse plus de cinquante années d'une époque féconde en incidents (1630-1688), n'offre pas sur tous les points une lumière égale. Mademoiselle déclare tout à tour que ses ennemis et ses préoccupations avaient d'abord amorti en elle des souvenirs qui se sont ravivés avec le temps, ou qu'elle supprime des développements trop connus de ses contemporains, ou bien que, n'ayant pas été toujours présente aux événements qu'elle raconte, elle en ignore les détails. Ce qu'elle peint le mieux, c'est elle-même; brave, hardie, spirituelle, généreuse, romanesque, Mademoiselle finit par être amoureuse et précieuse, et toujours à contre-temps.

Quant aux événements de sa vie, à son rôle d'héroïne au temps de la Fronde et à ses infortunes de l'arrière-jeunesse, amenées par l'égoïsme ambition et par la lâche ingratitude de Lauzun, ces faits rentrent dans la biographie de mademoiselle de Montpensier. En attendant ce coup de foudre qui la rendra folle de Lauzun, elle remplit à la cour un rôle passif, celui de spectatrice et de juge; elle le remplit bien du moins, avec un esprit clairvoyant, avec une plume vive et expressive. Nulle part n'est mieux apprécié que dans ses *Mémoires* le jeune Louis XIV, tendre, fier et gracieux, et qui sait déjà régner. Les portraits si nombreux que Mademoiselle trace dans son récit, et qui forment une galerie vraiment historique, ont autant de valeur littéraire que ses autres portraits fictifs, jeu d'esprit fort à la mode vers 1657-1659. L'édition entreprise par M. Chéruel a été faite sur les manuscrits que possède la Bibliothèque nationale; l'éditeur a rétabli le texte très-alteré dans celles d'Amsterdam (1729 et 1735) et même dans celle de Petitot.

MONTPEISIER (Antoine-Philippe D'ORLÉANS, duc DE), né en 1775, mort en 1807. Il servit avec honneur dans l'armée de Dumouriez, avec son frère (Louis-Philippe I^{er}), ne le suivit pas dans sa fuite avec le général en chef, mais fut arrêté peu après à l'armée d'Italie, en même temps que toute sa famille. Détenu à Marseille, rendu à la liberté en 1797, il passa en Amérique et vint ensuite en Angleterre, où il succomba à une maladie de poitrine. On a de lui, dans la collection Beaudouin (1824), d'intéressants mémoires intitulés *ma Captivité de quarante mois*, qui offrent des détails curieux sur les massacres du fort Saint-Jean, à Marseille, pendant la réaction thermidorienne.

MONTPEISIER (Antoine-Marie-Philippe-Louis D'ORLÉANS, duc DE), le cinquième fils du roi Louis-Philippe, né à Neuilly en 1824. Lorsqu'il eut achevé ses études au collège Henri IV, il fut attaché comme lieutenant au 38^e régiment d'artillerie, en 1845. Envoyé en Afrique, il prit part à l'expédition contre Biskara (1844), à la campagne du Ziban, dirigea l'artillerie pendant un combat soutenu devant M'ehonnesch contre 3.000 Arabes, reçut une légère blessure et fut alors promu chef d'escadron (1844). De retour en France, il accompagna en Angleterre Louis-Philippe, puis revint en Algérie avec le grade de lieutenant-colonel (1845). Après avoir assisté à un combat contre les Kabyles, il visita successivement Tunis, Constantinople, Alexandrie, Le Caire, Memphis, Rhodes, Smyrne et Athènes. Promu à son retour colonel et, quelques mois après, maréchal de camp, commandant l'artillerie de Vincennes (sept. 1846), le jeune duc se rendit ensuite à Madrid, où il épousa, le 10 octobre de la même année, Marie-Louise-Fernande de Bourbon, sœur de la reine Isabelle. Lorsque éclata la révolution du 24 février 1848, le duc de Montpensier conseilla à son père d'abdiquer, puis habita successivement l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. Il se fixa alors à Séville, le regut de sa belle-sœur, la reine Isabelle, le grand cordon de Charles III, le rang d'infant d'Espagne, le grade de capitaine général des armées d'Espagne (1859), et vécut à peu près complètement étranger aux événements politiques de la péninsule. Six enfants furent le fruit de son union avec l'infante Marie-Louise, dont il eut quatre filles et deux fils, Ferdinand, né en 1859, mort en 1873, et Philippe, né en 1862. En 1868, lorsque Narvaez et Gonzales Bravo tentèrent de remplacer le gouvernement constitutionnel par un régime d'absolutisme, le duc de Montpensier fit à ce sujet de timides représentations à la reine Isabelle. Accusé de conspirer avec les

libéraux, il reçut un ordre d'exil et se retira en Portugal; mais peu après éclata la révolution de septembre 1868, qui renversa le trône des Bourbons en Espagne. Le duc de Montpensier revint alors dans ce pays et devint un des prétendants à la succession d'Isabelle.

Le prince Henri de Bourbon, frère de l'ex-roi d'Espagne François d'Assise, ayant publié et fait distribuer à Madrid, sous ce titre : *Aux montpensieristes*, un placard dans lequel il attaquait le duc de Montpensier de la façon la plus outrageante, ce dernier en demanda réparation par les armes. Le duel eut lieu à Alarcón, près de Madrid, au commencement de mars 1870, et le prince Henri tomba mortellement frappé d'une balle dans la région du crâne. A la fin de cette même année, lors de l'élection qui eut lieu aux cortès pour la nomination d'un roi, le duc de Montpensier obtint quelques voix, notamment celle de l'amiral Topete. Depuis lors, il a peu fait parler de lui.

Montpensier (Mlle DE), roman de Mme de La Fayette (1660, in-12). C'est une œuvre d'imagination, ou du moins, si l'auteur a en vue un fait réel, il a caché les personnages sous des noms supposés. Il y a beaucoup de charme dans ce petit livre, écrit avec une rare délicatesse de plume et de sentiment. Comme il parut anonyme, on l'attribua longtemps à la comtesse de Luze, mais Mme de La Fayette l'a revendiqué.

À proprement parler, c'est moins un roman qu'une nouvelle, mais une nouvelle délicieuse; il est difficile de rassembler avec plus d'art, dans un petit espace, une foule d'événements plus naturels et mieux conduits. Le personnage le plus remarquable est celui du comte de Chabannes, Mlle de Mézières, l'héroïne, devait épouser le duc de Guise, qu'elle aimait et dont elle était aimée; mais ses parents l'unissent au prince de Montpensier. Elle suit son époux à Champigny, et le prince laisse pressentir d'elle son ami intime, le comte de Chabannes. Quoique d'âge à être son père, ce dernier tombe amoureux de la princesse et meurt pressé de douleur, lorsqu'il voit que son cœur appartenait au duc de Guise. Tel est, cependant, l'excès de la passion qu'il a conçue, tel est l'ascendant que prend sur lui Mlle de Montpensier, que, pour lui plaire, il consent à servir son rival. Il devient l'intermédiaire des deux amants, intermédiaire d'autant plus fidèle qu'il n'était bien reçu que lorsqu'il apportait des nouvelles du duc. Il va jusqu'à favoriser un rendez-vous entre la princesse et le duc, qu'il est plusieurs fois tenté de percer de son épée au lieu de l'introduire chez celle qu'il aime. Tandis qu'il joue ce triste rôle, arrive le prince de Montpensier qui va surprendre les deux amants; Chabannes se dévoue encore; il fait échapper son rival, et s'offre à sa place à la colère du prince, qui le croit l'ami de sa femme. Le prince n'a pas le courage de frapper un ancien ami et Chabannes s'enfuit à Paris, où il périt l'une des premières victimes de la Saint-Barthélemy. Le duc de Guise, renonçant à courir de nouveau de pareils dangers, poursuit le cours de ses aventures amoureuses en s'affichant avec Mme de Noirmoutier. La princesse de Montpensier meurt de chagrin de se voir abandonnée d'un homme auquel elle avait sacrifié un époux tel que le prince et un ami tel que l'infortuné comte de Chabannes.

Rien de plus frais que cette nouvelle, racontée avec simplicité et avec émotion. Il fallait véritablement une plume féminine pour relever le singulier rôle que joue le comte de Chabannes, pour exciter même, non-seulement la pitié, mais encore la sympathie en sa faveur.

MONTPEIT (Armand-Vincent DE), peintre français, né à Mâcon en 1713, mort à Paris en 1800. Envoyé à Lyon pour y achever ses études, il apprit la jurisprudence, la mécanique, la peinture, et donna de nombreuses preuves de son esprit ingénieux et inventif, en construisant une charue mécanique fonctionnant seule, un poêle hydraulique dans lequel la chaleur humide se combinait avec la chaleur sèche, un système de ponts de fer à une seule arche. En 1759, il imagina une nouvelle manière de peindre la miniature, qu'il nomma *éludivore*, parce qu'on y emploie que l'huile et le feu. S'étant à peine peints en 1763, il s'adonna presque entièrement à la peinture pour vivre et employa son procédé, qui offre des résultats d'un effet charmant par la suavité, le fond, l'éclat des couleurs, mais qui exige beaucoup de soin et d'adresse dans l'exécution. En 1793, Montpeit reçut une gratification de 8.000 francs pour les progrès qu'il avait fait faire à la mécanique. On a de lui, outre des articles dans le *Dictionnaire des arts et métiers*, une *Note intéressante sur les moyens de conserver les portraits peints à l'huile et de les faire passer sans altération à la postérité* (1776, in-8); *Mémoire sur la théorie des ponts de fer d'une seule arche* (1788).

MONTPEZAT, bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Largentière, sur le penchant d'une montagne; pop. aggl., 977 hab. — pop. tot., 2.347 hab. Fabrication de coutellerie grossière; moulinage de soies; fabrication de gros lainages; commerce de bois, planches, grans. Débris d'un temple dédié à Jupiter Olympien et vestiges d'une voie romaine. Au

N. et au S. du bourg, deux volcans éteints. « Bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. N.-E. de Montauban, sur le sommet d'une colline; pop. aggl., 983 hab. — pop. tot., 2,772 hab. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, fut autrefois décorée avec goût et possédait des tableaux précieux. On remarque dans le chœur une longue tapisserie qui retrace différentes scènes de la légende de saint Martin; elle est divisée en seize compartiments, portant chacun une inscription en vers français. On voit aussi dans le chœur deux statues séculaires, représentant des évêques. Aux environs, restes d'un temple païen en forme de rotonde.

MONTPEZAT (Antoine de LETTES, marquis DE), maréchal de France, né à Montpezat (Quercy) vers 1490, mort en 1544. François I^{er} le nomma son écuyer tranchant (1516), gentilhomme de la chambre (1520), puis l'emmena en Italie, où il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525), paya sa rançon et le chargea de diverses missions auprès de Charles-Quint. En récompense des services qu'il rendit alors au roi, Montpezat fut nommé capitaine de 50 hommes d'armes, maître des eaux et forêts du Poitou, etc. En 1528, il se conduisit brillamment au siège de Naples, fut envoyé en 1532 comme ambassadeur à Londres, reçut ensuite un commandement dans l'armée de Piémont, prit une part héroïque à la défense de Fossano, en sortit avec les honneurs de la guerre (1536), fut chargé peu après de défendre Marseille et força Charles-Quint à battre en retraite. En 1541, Montpezat devint lieutenant général du Languedoc et reçut le bâton de maréchal de France en 1544.

MONTPEZAT (Henriette DE), femme auteur française. V. RENDERN (comtesse DE).

MONTPLAISIR (René DE BRUC, marquis DE), officier et poète d'origine bretonne, né à Paris en 1610, mort à Arras vers 1673. Il servit dans le régiment de Poitou, fut gouverneur d'Arras en 1640 et enfin commanda un régiment de cavalerie. Bon soldat, poète agréable et léger, il fut l'ami de Charleval, de Saint-Pavin, de Lalane. On croit qu'il initia la belle comtesse de La Suze à l'art des vers, et même qu'il mit la main à quelques-unes des élégies de cette dame, dont il fut le chevalier servant. Ses *Poésies*, consistant en sonnets, stances, chansons, épigrammes, etc., ont été publiées dans divers recueils et réunies en un volume (Paris, 1759, in-12).

MONTPOINT, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. S.-O. de Ribérac, dans une plaine, près de la rive gauche de l'Isle; pop. aggl., 1,528 hab. — pop. tot., 2,022 hab. Aux environs, dans un beau site, chartreuse de Vaulcaire, fondée au XIV^e siècle par Archambaud, comte d'Angoulême. « Bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S. de Louchans, sur la Sane; pop. aggl., 241 hab. — pop. tot., 2,546 hab. Usines importantes; battoir à chaux; moulins à farine; poterie de terre; huilerie; commerce de porcs et volailles.

MONTREBLE adj. (mon-tra-ble — rad. monter). Qui peut être montré : *Montrer ce qui n'est pas MONTREBLE. Si vous aviez des yeux, vous seriez bien de ma figure de quatre-vingts ans; elle n'est ni transportable ni MONTREBLE.* (Vol.)

MONTRODOK, ville de l'Océanie, dans la Malaisie, sur la côte occidentale de Bornéo, entre Sambas et Pontianak; environ 5,000 hab. Elle est construite dans le goût chinois. Aux environs, riches exploitations d'or.

MONTRE s. f. (mon-tre — rad. monter). Objets exposés, étalés devant une porte de magasin pour indiquer le genre de marchandises que l'on vend : *L'art de disposer une montre est fort intéressant pour le débiteur. Le brodeur et le confiseur ne feraient qu'une montre inutile si l'on était modeste et sobre.* (La Bruy.) « Boîte d'étalage fermée d'une glace, de façon qu'on puisse voir les objets qu'elle renferme sans pouvoir y toucher.

— Action d'un maquignon qui conduit un cheval et le fait marcher devant un acheteur pour lui faire juger ses qualités. « Endroit où se fait cette épreuve : *Conduire un cheval à la MONTRE.*

— Echantillon : *Je ne connais cette marchandise que par la MONTRE que j'en ai vue. J'ai acheté cela sur la MONTRE et j'y ai été trompé.*

— Apparences qui font juger de ce que sera un objet : *Jusqu'à présent, les récoltes sont de belle MONTRE. La MONTRE des blés est belle, mais la MONTRE trompe souvent.*

— Etat d'une personne qui se donne ou est donnée en spectacle : *On s'impatiente d'être un mannequin brodé, toujours en spectacle et à la MONTRE.* (H. Taine.) « Pompe extérieure quelconque : *Toute cette vaine MONTRE qui nous environne est pour les autres.* (Mass.) « Pompe funèbre : *Il ordonna à son gré la distribution et disposition de sa MONTRE.* (Montaigne.) Vieux ou se sens.

Fig. Parade, ostentation : *Faire MONTRE de son savoir. Nous avons beau faire MONTRE d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même.* (Mass.) *L'ostentation est dans l'homme une passion de faire MONTRE d'un bien ou des avantages qu'il n'a*

pas. (La Bruy.) *La MONTRE du sage est l'égalité d'humeur.* (J.-J. Rouss.) « Exemple, idée, chose qui en fait juger une autre par comparaison :

Conserve à nos neveux une montre fidèle
Des exquises beautés que tu tiens de ton zèle.

MONTRE.

— *Faire montre*, Etaler des marchandises devant la porte de son magasin. « Etaler d'abord les marchandises de qualité inférieure pour faire valoir celles qu'on montrera plus tard : *Donnez-nous du beau; ne nous FAITES point de MONTRE.* (Acad.)

— *Loc. fam. Se mettre en montre*, Chercher à se faire voir : *Chez tous les anciens peuples, les femmes n'avaient pas la meilleure place aux spectacles; elles ne s'y MITTAIENT pas en MONTRE.* (J.-J. Rouss.) « *N'être que pour la montre*, Servir seulement pour l'apparat : *Cette belle vaisselle n'est que POUR LA MONTRE; jamais personne ne s'en est servi.* « *Faire passer quelqu'un à la montre*, L'examiner attentivement et de très-près : « *Passer à la montre*, Etre acceptable, être de mise : « *Chez les provinciaux on prend ce qu'on rencontre, Et là, faute de mieux, un sot passe à la MONTRE.*

CORNEILLE.

— *Loc. prov. Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre et peu de rapport*, C'est une chose qui a beaucoup d'apparence et peu de valeur réelle.

— *Diplomatique*. Acte d'un ancien chartier, contenant des listes de gens de guerre que les seigneurs devaient amener à leur souverain.

— *Musiq.* Jeu d'orgues dont les tuyaux, en étain poli, sont placés en vue en avant du buffet : *La MONTRE est un jeu de flûtes.*

— *Escrime*. Endroit d'une salle d'armes où les fleurets des élèves sont placés à un râtelier.

— *Art. mil. anc.* Revue mensuelle ou trimestrielle passée par un chef de corps qui avait ses troupes à ses propres gages. « *Quartier de soldat : Toucher sa MONTRE. Dépenser sa MONTRE en huit jours. De vieux militaires demandaient au roi l'argent de leurs MONTRES et leurs paies arriérées.* (Balz.) « *Montre sèche*, Revue dans laquelle on ne touchait point d'argent.

— *Mar. Montre à dérive*, Appareil employé pour indiquer le nombre de degrés de la dérive. « *Montre à sillage*, Appareil qui donne le nombre de nœuds parcourus.

— *Techn.* Pyroscopie, poterie d'essai, chez les fabricants de porcelaines. « *Chef d'une pièce d'étoffe. Vieux ou se sens.*

— *Horlog.* Petite horloge portative, combinée de façon à pouvoir fonctionner dans toutes les positions, et disposée pour pouvoir être mise commodément dans la poche : *Tirer sa montre de son gousset. Régler sa montre. Regarder l'heure à sa MONTRE. Une MONTRE qui retarde, qui avance. Une MONTRE en or, en argent. Une MONTRE à cylindre, à ancre, à recul, à repos. Une MONTRE de Breguet. Les aiguilles d'une MONTRE. Il en est du bonheur comme des MONTRES : les moins compliquées sont celles qui se dérangent le moins.* (Chamfort.) *La MONTRE du bon vieux temps ne se simplifie et ne s'aplatit que trois cents ans après sa naissance.* (E. About.)

J'ai déjà suspendu dans ma chambre demeure
Mon bâton et ma montre où l'entends marcher l'heure.

LAMARTINE.

« *Montre marine, Chronomètre ou Garde-temps*, Montre faite dans un système particulier et avec beaucoup de précision, de façon à ne varier que très-peu : *Les bonnes MONTRES MARINES ne varient que de quelques secondes dans un an.* « *Montre à répétition*, Montre à laquelle on peut faire sonner l'heure, en poussant un bouton. « *Montre à réveil*, Montre qui porte une sonnerie que l'on peut régler d'avance et faire sonner à l'heure voulue, pour servir soit à s'éveiller, soit à se faire avertir. « *Montre à sonnerie*, Montre qui sonne les heures d'elle-même. « *Montre à trois parties*, Montre à répétition, à réveil et à sonnerie. « *Montre sympathique*, Montre qui se monte sans le secours d'une clef. « *Montre dioptrique*, Celle qui se monte soit qu'on tourne à droite, soit qu'on tourne à gauche, et qui n'exige ainsi aucune présence d'esprit. « *Montre à savonnette*, Montre dans laquelle le verre est remplacé par une cuvette en métal, qu'il faut ouvrir pour regarder l'heure. « *Montre des pasteurs*, Sorte de montre solaire portative, formée d'un cylindre et d'un style mobile dont l'ombre se projette sur des courbes tracées sur le cylindre et se rapportant aux diverses époques de l'année.

— *Encycl.* Horlogerie. I. DESCRIPTION DES MONTRES. Après l'invention des horloges mécaniques fixes, la construction des horloges portatives ou montres offrait de sérieuses difficultés. Une horloge n'a pas de raison d'être sans une certaine précision; or, comment assurer la marche régulière d'un appareil susceptible de prendre toutes les positions possibles et destiné à participer à tous les mouvements d'une personne qui la porte pendant quinze heures par jour? Ce problème difficile a reçu la plus admirable solution qu'il fut possible d'imaginer. Pour exprimer d'un mot la perfection obtenue dans la construction des montres, rappelons ici qu'on est parvenu à construire des chronomètres qui ne

varient que de quelques secondes dans l'espace d'un an.

— *Montres ordinaires*. Il est difficile de fixer l'époque précise de l'invention des montres. Pouchière affirmait que de son temps, c'est-à-dire vers la fin du XVI^e siècle, on en faisait qui n'étaient pas plus grosses qu'une amande, ce qui suppose déjà un singulier progrès accompli dans ce genre de fabrication. Il paraît donc certain que, aussitôt que l'on eut imaginé de remplacer le poids moteur des grosses horloges par un ressort, on songea à construire des horloges portatives. Dès la fin du règne de Louis XI, on construisait en France, et surtout en Allemagne, des montres très-petites. Peters Hele, vers 1500, fabriquait à Nuremberg des montres en forme d'œuf, qui, pendant longtemps, furent appelées œufs de Nuremberg. En 1542, il fut, dit-on, offert au duc d'Urbino della Rovere une montre à sonnerie, encaissée dans une bague. En 1575, Parker, archevêque de Cantorbéry, légua à son frère Richard une canne en bois des Indes, ayant une montre incrustée dans la pomme. On devine sans peine que la marche de ces montres était fort irrégulière. Elle fut notablement améliorée par l'invention de la fusée. Cette invention devint surtout utile lorsque l'horloger Gruet eut imaginé de relier la fusée au barillet par le moyen d'une chaîne plate en acier, au lieu de la corde à boyau qu'on avait employée jusque-là et qui avait le grave inconvénient d'être fortement hygrométrique.

L'usage des montres se répandit rapidement en France et dans toute l'Europe; on en fabrique de très-petites ayant les formes les

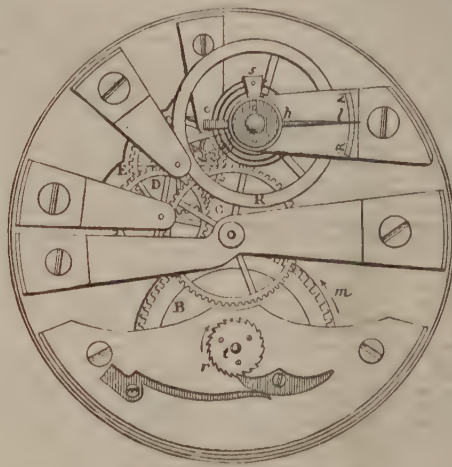


Fig. 1.

Le ressort moteur est une lame d'acier très-souple, enfermée dans un barillet B et susceptible d'être enroulée autour d'un pivot central f, auquel elle est accrochée; l'autre extrémité est fixée sur la circonférence intérieure du barillet. L'axe porte une roue à rochet r, mise en rapport avec un encliquetage, de sorte que l'axe peut tourner dans le sens de la flèche quand on monte le ressort, mais non dans le sens opposé. Il en résulte que le barillet est entraîné dans le sens de la flèche m par la détente du ressort. Ce mouvement de rotation serait comme instantané s'il n'existait un moyen de le régulariser; mais on a pour cet objet un balancier R, que nous allons décrire. Faisons d'abord observer que le barillet actuel n'a pas en épaisseur les dimensions de celui d'autrefois; on a obtenu ce résultat, qui a permis de construire les montres plates, en supprimant la fusée et mettant le barillet en communication directe avec les engrenages, au moyen d'une roue dentée fixée sur le barillet même. La fusée avait un avantage au moins théorique; celui de compenser la diminution progressive de la force du ressort par l'accroissement également progressif de la longueur du levier sur lequel tirait la chaîne; mais elle avait le grave inconvénient de multiplier les frottements. La perfection actuelle des échappements a permis d'employer des ressorts beaucoup plus flexibles, beaucoup plus longs, et de n'utiliser leur détente que dans de faibles limites, ce qui annule ou atténue fortement l'inconvénient de la diminution progressive de la force motrice.

Nous arrivons au régulateur R. Nous avons décrit au mot ÉCHAPPEMENT les divers systèmes employés pour régulariser le mouvement en le suspendant à des intervalles égaux; nous avons indiqué au même endroit l'usage du ressort spiral, destiné à régler les amplitudes des oscillations. Il nous reste donc peu de chose à dire sur le régulateur. L'échappement généralement usité aujourd'hui dans les montres ordinaires est l'échappement à cylindre. Un appareil nommé raquette permet de varier la tension du spiral, de façon à faire avancer ou retarder la montre suivant que l'on pousse l'aiguille A vers la

plus variées : gland, amande, coquille, croix latine, croix de Malte, etc. On en faisait aussi de carrées, d'ovales, d'octogones, etc.; la plupart artistiquement gravées, damasquinées, émaillées.

La variété de ces formes suffit pour prouver qu'on n'était pas encore fixé sur la disposition à donner au mécanisme. L'imperfection du mouvement était encore très-grande dans toutes ces montres. En 1674, Huyghens inventa le régulateur à ressort spiral, et c'est de cette époque seulement que la fabrication des montres fit de véritables progrès. Ce fut ainsi sous Louis XIV que l'on inventa les montres à répétition. C'est l'anglais Barlow qui, en 1676, imagina cet ingénieux mécanisme. Au XVIII^e siècle, Julien Leroy, le premier des grands horlogers français, perfectionna la montre à répétition par l'invention des timbres-ressorts, qui tiennent beaucoup moins de place que les timbres ordinaires.

En 1750, Harrison, horloger anglais, construisit les premiers chronomètres. On peut dès lors considérer la construction des montres comme arrivée à sa perfection. Les perfectionnements apportés depuis ont pour objet la commodité ou le bon marché, plutôt que l'exactitude de la marche.

Le mécanisme d'une montre ordinaire se résume en ceci : un ressort moteur, agissant à l'une des extrémités du système; un régulateur, placé à l'autre extrémité, et donnant à tout l'appareil une marche uniforme; un système d'engrenages destiné à mettre en communication les deux organes précédents, et à imprimer le mouvement aux aiguilles. Nous allons suivre dans notre description l'ordre que nous venons d'indiquer.

l'autre A ou vers la lettre R, gravées sur un pont de cuivre; voici comment : l'extrémité extérieure du spiral est attachée à un point fixe s; l'aiguille tient à un petit disque d'acier armé en arrière d'un appendice portant deux goupilles entre lesquelles est pincé le spiral, dont l'autre extrémité tient à l'axe du cylindre d'échappement; de sorte que la longueur utile du spiral se trouve accrue ou diminuée, selon le sens vers lequel on fera marcher les goupilles.

Nous allons suivre maintenant, en commençant du côté du barillet, les divers engrenages qui relient les deux systèmes que nous venons de décrire. La roue du barillet a 80 dents; elle engrène sur un pignon de 10 dents, dont l'axe entraîne la grande roue moyenne C, qui a 64 dents. Celle-ci engrène sur le pignon à 8 ailes de petite roue moyenne D, qui a 60 dents. La roue D engrène sur le pignon à 8 ailes de la roue de champ E, qui a 60 dents. La roue de champ engrène sur le pignon à 6 ailes de la roue d'échappement, qui a 15 dents. D'après cela, le rapport final de l'échappement au barillet est de $\frac{1}{9000}$.

c'est-à-dire que la roue d'échappement avance de 9,000 dents et que le balancier exécute 18,000 demi-oscillations pendant que le barillet exécute un tour. Si l'on observe que la grande roue moyenne exécute un tour en une heure, on en conclura facilement que la roue de champ fait un tour par minute, qu'il passe 150 dents de l'échappement dans le même temps, et que le barillet exécute 1 tour en huit heures ou 3 tours par jour.

La conduite des aiguilles se fait d'une façon très-simple. L'axe de la roue moyenne A (fig. 2) perce le cadran et porte l'aiguille des minutes M, qui, comme lui, fait un tour en une heure. Le même axe porte un pignon K engrénant sur une roue L, dont le pignon K conduit à son tour une autre roue T, portée par un axe creux L, qui donne passage à l'axe des minutes et porte l'aiguille des heures S. Nous n'avons pas besoin de dire que les deux pignons et les deux roues sont calculés de façon que les vitesses des deux aiguilles sont dans le rapport de 12 à 1.

Rien de plus facile que de faire marquer les secondes à la montre : nous avons dit que la roue de champ fait un tour par minute ; si donc on prolonge son axe au delà du cadran, qu'on l'arme d'une petite aiguille et qu'on trace autour un petit cercle divisé en 30 degrés égaux, on aura atteint le but. On préfère aujourd'hui une solution plus compliquée et moins sûre, qui consiste à faire conduire une troisième aiguille centrale faisant le tour du cadran en une minute. Il est inutile de décrire la complication du mécanisme à l'aide de laquelle on obtient ce résultat. La mode, qui a imposé cette modification, fera bien de l'abandonner.



Fig. 3.

— **Montres à répétition.** La répétition amène une si grande complication de mécanisme, que nous ne pourrions l'exposer d'une manière suffisamment intelligible. Bornons-nous à indiquer les principes généraux. On sait comment fonctionne la répétition : si l'on enfonce l'anneau d'une montre pourvue de cet ingénieux appareil, on entend sonner l'heure et les quarts, et cela autant de fois qu'on renouvelle cette expérience. Le mécanisme de la répétition est mu en partie par le grand ressort de la montre et en partie par un ressort spécial, habituellement détendu, et qu'on tend, à l'aide d'une chaîne et d'une poulie de renvoi, chaque fois qu'on enfonce l'anneau de la montre. Ce ressort met en mouvement le marteau qui sonne les heures et les quarts sur un timbre-ressort disposé sur le pourtour de la montre. Ce mouvement du marteau, qui se répète jusqu'à la détente complète du ressort, est réglé et limité par deux limaçons, dont l'un limaçon des heures, et l'autre limaçon des quarts, et dont le mouvement est réglé par le ressort principal de la montre. Quelque service que puisse rendre une pareille combinaison, elle prive une montre de toute valeur sérieuse, car elle est incompatible avec un fonctionnement un peu régulier.

— **Montres à remontoir.** Les montres se montent ordinairement à l'aide d'une clef indépendante, percée d'un trou carré dans lequel on introduit l'extrémité, également carrée, de l'axe du barillet. Pour éviter les inconvénients de la clef indépendante, on a cherché et trouvé le moyen de remonter la montre sans clef, ou plus exactement à l'aide d'une clef faisant partie de la montre. On avait remarqué avec raison que la nécessité d'ouvrir souvent la montre pour la remonter amenait l'introduction, dans le rouage, de molécules de poussière qui, se mêlant avec l'huile, l'épaississaient en peu de temps, ce qui nécessitait de fréquentes réparations. On imagina donc un remontoir formé d'une crémaillère communiquant à l'arbre du barillet par un double rochet et un encliquetage.

Le remontoir s'accomplissait au moyen d'un mouvement de va-et-vient imprimé par la main à une tige fixée par un bout à la crémaillère. Mais, par cette disposition assez ingénieuse, on n'avait atteint le but qu'à moitié, puisqu'il fallait toujours se servir d'une clef pour faire tourner les aiguilles. Breguet réussit à introduire dans les montres un mécanisme avec lequel on pouvait également remonter le moteur et mettre les aiguilles à l'heure. Les clefs, avec ce genre de montre, devenaient donc enfin tout à fait inutiles. Mais l'invention de Breguet était beaucoup trop compliquée et trop difficile à exécuter pour qu'on pût la mettre en usage dans l'horlogerie ordinaire. Dans le système actuel, le bouton qui porte l'anneau de la montre est traversé par une tige terminée extérieurement par une tête plate, cannelée sur la tranche, pour offrir une prise aux doigts. L'extrémité intérieure porte un pignon d'angle engrenant sur une roue d'angle qui mène une roue à rochet fixée sur l'arbre du barillet.

— **Chronomètres.** Nous avons déjà consacré un article à ces montres de précision ; il ne nous reste ici qu'à signaler quelques dispo-

sitions particulières qui sont destinées à assurer la régularité de la marche. Une des plus importantes est le balancier à compensation. On sait combien la température influe sur la marche des horloges, des pendules et des montres, par les variations qu'elle produit dans les dimensions du régulateur ; on sait encore comment on a remédié à cet inconvénient dans les horloges et les pendules ; mais le problème était plus difficile pour les montres.

Le système compensateur qui a donné les meilleurs résultats consiste à former le volant (fig. 3) de trois segments A, B, C, com-

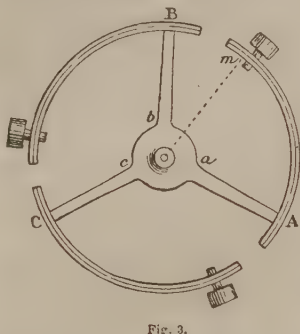


Fig. 3.

posés chacun d'une lame d'acier et d'une de cuivre, celle-ci extérieure. Si la chaleur allonge le bras A, elle force en même temps le segment A, à cause de l'excès de dilatation du cuivre, à se recourber en dedans, ce qui rapproche du centre une petite masse métallique m. Les choses peuvent donc être calculées de façon que la distance om reste sensiblement constante. Le spiral des chronomètres diffère de celui des montres ordinaires et n'est même plus, à proprement parler, un spiral, mais un ressort en hélice ou, comme on dit vulgairement, à boudin. Cette disposition, inacceptable dans les montres communes, où l'on veut surtout économiser l'espace pour arriver à de petites dimensions, est fort utile pour les instruments de précision, par la facilité qu'elle offre de réaliser l'isochronisme des oscillations, de reporter, dans toutes les positions du ressort, le centre de gravité de celui-ci sur l'axe de l'échappement et d'éviter ainsi les mouvements latéraux. Le spiral des chronomètres est quelquefois en or. L'échappement libre est seul employé dans les chronomètres. Enfin le mouvement, dans les chronomètres, est produit par deux ressorts enfermés dans deux barilletts agissant sur un même pignon.

— **II. FABRICATION.** La pièce fondamentale d'une montre est l'ébauche ou platine en métal sur laquelle on fixe les ponts destinés à recevoir les pivots. L'ébauche est fournie par de grands établissements dans lesquels les procédés mécaniques sont combinés avec la main-d'œuvre des ouvriers. Les fabriques d'ébauches les plus actives sont celles de Beaucourt et de ses environs, dont nous avons déjà parlé, de Sallanches, en Savoie, de Corgémont, Comtelary, Cortebert, dans le Jura bernois, de Fontainemelon, dans le canton de Neuchâtel. Dans toutes ces localités, les ouvriers sont réunis dans de grands bâtiments assez semblables, du reste, à ceux qu'occupent les filatures. A la vallée du lac de Joux, au contraire, les travailleurs sont dissimés, travaillent dans le sein de leurs familles ; ils fabriquent des ébauches d'une qualité plus soignée et les livrent pour l'ordinaire à un degré plus avancé de fabrication, c'est-à-dire le finissage fait. A ce moment, il y a déjà les moteurs posés et l'ébauche peut prendre le nom de mouvement ou de blanc roulant.

L'usage général est de mettre à la fois en fabrication six pièces ayant même grandeur et même calibre. Toutes les écritures se font ainsi pour six montres, à moins qu'il ne s'agisse de pièces fabriquées sur commission spéciale. Du finissage, le mouvement passe chez le planteur d'échappement, qui pose les roues motrices proprement dites et les pièces accessoires qui le constituent, telles que les pierres fines sur lesquelles s'exercent les frottements, etc.

Lorsque l'échappement est posé, les pièces rentrent chez le fabricant, qui doit à son tour les envoyer chez l'émalleur ou fabricant de cadrans, puis chez le monteur de boîtes chargé de faire l'enveloppe extérieure ou la boîte ; selon la partie du globe à laquelle les montres sont destinées, on fait varier les formes de la boîte, qui peut être en or ou en argent, à glace ou savonnée, c'est-à-dire à double fond, recouvrant le cadran. Chez l'émalleur, comme chez le monteur de boîtes, nous retrouvons toute une fabrication avec ses parties spéciales, tant la division du travail est intervenue pour activer la production à bon marché.

On appelle repasseur l'ouvrier chargé de finir les rouages. Souvent, cet ouvrier se charge de faire exécuter différentes pièces accessoires par des ouvriers spéciaux.

Quand la montre est revenue chez le fabri-

cant, le mouvement fonctionne ; mais comme les diverses pièces, et surtout celles en cuivre jaune, sont sujettes à s'oxyder, on procède au dorage, travail dont l'exécution a été singulièrement facilitée par l'invention des procédés galvaniques, substitués à l'ancien dorage au mercure. Mais la boîte est encore brute ; il faut la décorer, ce qui se fait dans les ateliers de gravure et de guillochage. La gravure s'exécute à la main ; le guillochage est une gravure mécanique régulière, qui complète l'œuvre du graveur ; souvent même on se contente de la décoration simple bien connue, que l'on nomme grain d'orge. Après la gravure et le guillochage, on procède au polissage et souvent à l'émallage, lorsqu'on veut enrichir la montre de couleurs variées.

Les diverses pièces de la boîte, fond, cuvette, etc., ne sont réunies qu'après la décoration. Il reste encore à leur donner le poli à l'intérieur et à assurer le jeu des charnières. Ceci est l'ouvrage des finisseurs de boîtes ; car ce sont presque toujours des femmes qui exécutent ce travail. Il ne reste plus ensuite qu'à mettre en place toutes les pièces de la montre et à vérifier le réglage ; c'est ce qu'on appelle le remontage après dorure. Pour les pièces soignées, les chronomètres par exemple, ce dernier travail est réservé aux ouvriers les plus habiles.

Les grands horlogers se sont occupés uniquement de perfectionner les montres au point de vue de la régularité de la marche ; des industriels ont mis un soin non moins louable à simplifier les procédés de fabrication, de manière à réduire de plus en plus le prix de la montre. Ces efforts ont enfin abouti, en 1887, à la fabrication de montres livrées au prix de 9 fr. 50, dans des conditions de solidité et de régularité fort remarquables. Un pareil résultat paraît difficile à dépasser.

— **Gnomonique. Montre des pasteurs.** Sur la base supérieure d'un cylindre de bois, on a fixé une aiguille horizontale, mobile autour d'un axe coïncidant avec l'axe du cylindre. Sur la face de celui-ci sont tracées des génératrices équidistantes, destinées à figurer les divers jours de l'année ou un certain nombre de jours déterminés. Dans ces conditions, si l'on amène l'aiguille au sommet de l'une des génératrices, et que, plaçant le cylindre verticalement, on le fasse tourner jusqu'à ce que l'ombre du style se confonde avec la génératrice, il est évident que la longueur de cette ombre variera suivant la hauteur du soleil, qui dépend à la fois du jour de l'année et de l'heure. On a donc pu calculer d'avance les longueurs d'ombre correspondant à une heure donnée de la journée pour un jour donné de l'année, et marquer ces longueurs sur les génératrices correspondantes. C'est ce qu'on a fait. Les points qui représentent une même heure sur les diverses génératrices sont reliés par des courbes continues, ce qui permet de lire approximativement l'heure pour les jours dont les génératrices n'existent pas sur l'appareil. Du reste, cet instrument ne peut donner que des approximations assez grossières, et ne peut servir que pour la latitude en vue de laquelle on l'a construit.

— **Art milit. Autrefois, le mot montre ou montre avait trois sens ; il signifiait les revenus ou l'on vérifiait le nombre des soldats, la solde payée lors de ces revues et enfin la liste des soldats qu'un seigneur féodal devait fournir à son suzerain. Ce fut surtout à partir de la création des compagnies d'ordonnance, sous Charles V, que fut usité ce mot. L'ordonnance de 1373 eut principalement pour objet de rendre sincères les rôles des montres ou listes de soldats, qui portaient le plus souvent des noms imaginaires. Pendant les montres ou revues, on payait les troupes. On appelait première et seconde montre le premier et le second payement de l'année. Les montres se faisaient à raison d'une par mois ; mais, dans les cas où le trésor était obéré, l'argentier (le payeur) du roi déclarait que le mois avait quarante-cinq jours. Par ce subterfuge, il ne donnait plus que huit montres par an, à la manière des Hollandais. Les ordonnances du 28 septembre 1620 et du 14 février 1633 s'appliquèrent à remédier aux criantes malversations dont les montres étaient l'occasion. Le règlement du 8 novembre 1637 commença à employer le mot revue au lieu du mot montre. Le public et les écrivains n'adoptèrent que longtemps après le mot revue. Danel, au commencement du siècle dernier, employait fréquemment l'expression montre. Trévoux, en 1771, nous apprend que montre était un peu vieux et ne s'employait déjà plus guère. On raconte que Henri IV, combattant pour conquérir son royaume, demanda un jour à un de ses soldats l'heure qu'il était ; celui-ci répondit d'un ton fort bourru : « Je n'en sais rien ; il y a plus de trois mois que je n'ai vu de montre. »**

MONTRE, ÉE (mon-tré) part. passé du v. Monter. Que l'on fait, que l'on a fait voir : Des animaux montrés à la foire.

— **Par ext.** Démontré, prouvé : Cela n'est pas bien montré pour moi. Dont on donne des preuves, des marques extérieures : Énergie montrée à propos.

— **Enseigné, en parlant d'une personne :** J'ai été mal montré, et c'est la faute de mes

maîtres si je suis un ignorant. Enseigné, en parlant d'une science ou d'un art : Un art bien montré ne supplée pas mais aide puissamment le talent.

MONTREUIL, bourg de France (Aude), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. O. de Carcassonne, sur une éminence au pied de laquelle coule le Tarn ; pop. aggl., 1,898 hab. — pop. tot., 2,772 hab. Fabrication de draps. Le Bourg de France (Gers), chef-lieu de canton, arrond. et à 15 kilom. O. de Condom, sur la rive droite de l'Auzoue ; pop. aggl., 720 hab. — pop. tot., 2,553 hab. Fabrication d'eaux-de-vie, filatures de laine, tuileries et fours à chaux. Belles fontaines publiques ; ruines de l'ancienne église de Saint-Orens. Le Village et commune de France (Yonne), canton de Guillon, arrond. et à 13 kilom. N.-E. d'Avallon ; 550 hab. Commerce de grains, fourrages et chanvre. Débris de l'ancien mur d'enceinte. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, date du commencement du xiii^e siècle. On y remarque une belle tribune en pierre, de curieuses sculptures en albâtre et des stalles en bois sculpté.

MONTREAL, ville de l'Amérique anglaise du Nord, dans le bas Canada, sur la partie orientale de l'île de son nom, formée par le fleuve Saint-Laurent, à 228 kilom. S.-O. de Québec, 254 kilom. de Toronto, 800 kilom. de l'océan Atlantique, par 45° 31' de lat. N. et 75° 55' de long. E. ; pop., en 1800, 9,000 hab. ; en 1873, 102,000. La ville de Montréal, bâtie au-dessous des premiers rapides qui entravent la navigation du Saint-Laurent, au point de jonction des eaux du Champlain et de l'Otawa avec celles du grand fleuve, est la ville la plus florissante de tout le Canada. La cathédrale, construite en pierre grise, dans le style gothique, sans aucun ornement sculptural, peut, dit-on, contenir 10,000 personnes. Le marché de Bonsecours, de style dorique et qui a coûté plus d'un million de francs, est recouvert d'un toit en étain qui brille au soleil. L'étain est fort employé à Montréal pour les toitures, ce qui a valu à cette ville le surnom de *Cité d'argent*. Parmi les autres édifices de Montréal, nous signalerons : les églises de Saint-Patrick, des Récollets et de Sainte-Marie ; le séminaire de Saint-Sulpice ; les temples protestants de Saint-André et de Saint-Paul ; la Bourse, l'hôpital, le collège, la douane, etc. On peut faire en voiture le tour de la montagne qui domine Montréal et lui a donné son nom.

Montréal porta d'abord le nom de Ville-Marie ; le général anglais, Amherst la prit sur les Français en l'année 1760, et plus tard, les Américains, sous les ordres du général Montgomery, l'enlevèrent aux Anglais, mais ils la leur rendirent peu de temps après. L'île de Montréal est formée par le Saint-Laurent à l'E., le lac Saint-Louis au S., le lac des Deux-Montagnes au S.-O. et la rivière des Prairies à l'O. et au N.-O. Les nombreux cours d'eau qui l'arrosent rendent son sol extrêmement fertile en grains de toute espèce et en fruits ; une partie est couverte de belles forêts.

MONTREAL (Simon-François ALLOUVEAU DE), général et sénateur français, né à Bachelerie (Haute-Vienne) en 1790, mort en 1873. En sortant de l'école de Saint-Cyr, en 1811, il entra dans l'armée comme sous-lieutenant et fit successivement les campagnes de Naples, d'Espagne (1812-1813), d'Allemagne (1813-1815). Depuis 1813 il était capitaine, lorsqu'en 1833 il fut envoyé en Afrique avec le grade de chef de bataillon. Lieutenant-colonel en 1837, colonel en 1840, maréchal de camp en 1848, il prit alors le commandement d'une brigade de l'armée des Alpes, devint général de division en 1852 et commanda, de 1853 à 1856, l'armée d'occupation à Rome. En 1857, il fut appelé à faire partie du sénat ; il entra dans la vie privée après le 4 septembre 1870.

MONTREAL D'ALBANO ou **FRA MORIALE**, célèbre condottiere italien, décapité à Rome le 29 août 1354. C'était un gentilhomme provençal, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Venu en Italie pour chercher fortune, il se distingua au service du roi de Hongrie, dans les guerres du royaume de Naples, et conçut le projet de réunir toutes les bandes d'aventuriers et de se faire reconnaître le chef. Lorsque le roi de Hongrie fut chassé de Naples, il resta à la tête d'une compagnie et s'empara de plusieurs villes, notamment d'Aversa, où le reine Jeanne le fit assiéger par Malatesta de Rimini. Battu et forcé de restituer tout son butin, Montréal se retira sur le territoire du pape et la s'occupa de former de nouvelles bandes. Il y réussit et, à la tête de 4,000 hommes, il entra immédiatement en campagne.

Le premier usage qu'il fit de cette troupe fut de la mener contre son ennemi Malatesta, qui assiégeait Fermo depuis fort longtemps. Il le battit et le mit en fuite, puis il enleva les châteaux de Mondolfo, de la Frata, de Sna-Vito, prit d'assaut Fretani et répandit partout la terreur. Ces succès attirèrent à lui de nouvelles bandes auxquelles il donna une organisation sérieuse. Secondé par quatre lieutenants, le comte Landi, le comte Enzo, le comte Broccardo et l'Amiraglio de Chialo, Montréal, à la tête d'environ 80,000 hommes, mit à contribution presque toute l'Italie. Malatesta, qui voyait l'orage grossir, fit tous

ses efforts pour engager les républiques de Florence, de Sienna, de Pérouse à s'unir à lui pour s'opposer à l'ennemi commun; mais elles refusèrent. Maïestria, laisse sans secours, fut battu par Montreuil, forcé de payer 40,000 florins d'or, et dut congédier ses troupes, qui toutes s'engagèrent sous les ordres de Montreuil. Pise, Sienna, Pérouse, Florence furent alors forcées d'entrer en composition avec le bandit tout-puissant. Quelques temps après, Rienzi, le tribun de Rome, décida le chef de bandes à prêter son concours à l'œuvre qu'il avait entreprise.

Rienzi avait rêvé la restauration de l'antique république romaine et l'unification de l'Italie; il avait besoin d'une épée pour réaliser son projet. Montreuil lui fournit 4,000 florins et des soldats, au moyen desquels il entra à Rome au milieu des acclamations populaires. Mais la noblesse, et particulièrement la puissante maison des Colonna, refusa de reconnaître l'autorité de Rienzi. Celui-ci, à la tête des troupes fournies par Montreuil, assiégea Palestrina, où Étienne Colonna s'était retiré. Ces troupes se mutinèrent et le siège traîna en longueur. Sur ces entrefaites, Montreuil arriva à Rome et, quelques démolés ayant surgi entre lui et Rienzi, ce dernier le fit saisir, jeter en prison les fers aux pieds, puis condamner à la peine de mort par le sénat.

MONTREDON, ville de France (Tarn), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Castres; pop. aggl., 732 hab. — pop. tot., 4,672 hab. Commerce de bestiaux. Ruines d'un château du XII^e siècle.

MONTREÉ s. f. (mon-tré — rad. *montrer*). Pratiq. anc. Procédure par laquelle un juge ordonnait la visite d'un lieu.

— Féod. Syn. d'AVEU ou DÉNOMBREMENT.

MONTREJEAU, ville de France (Haute-Garonne), chef-lieu de canton, arrond. et à 14 kilom. O. de Saint-Gaudens, au confluent de la Nèze et de la Garonne; pop. aggl., 3,016 hab. — pop. tot., 3,582 hab. Fabrication de bougies, chandeliers, tricots; minoterie, tannerie, scierie de bois et de marbre. Commerce de laines, pelletteries et mégisseries, bestiaux, mules. Cette petite ville est admirablement située sur le penchant d'un coteau dont la Garonne baigne le pied. Du sommet ou champ de foire et des promenades de la ville, on embrasse dans un panorama magnifique, de belles vallées et les Pyrénées. La ville de Montrejeau, propre et bien bâtie, possède, sur la Garonne, un quartier bien construit, dont les deux parties sont reliées par un pont en pierre d'une hardiesse remarquable et composée de six arches.

Montrejeau fut pour fondateurs, au XIII^e siècle, Roger d'Espagne, seigneur de Montespan, et Philippe le Hardi, roi de France, représenté par son sénéchal Eustache de Beaumarchais. La ville fut close de murs dès son origine et devint plus tard le siège de la justice royale de Rivière, la capitale du marquisat de Montespan et le chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance d'Auch. En 1799, une rencontre eut lieu à Montrejeau entre les insurgés royalistes venant de Saint-Mary et de Saint-Gaudens et le général Barbot. Montrejeau possède quelques édifices curieux; nous citerons son église (XV^e et XVI^e siècle), que domine un énorme clocher octogonal, et l'hôtel de ville, qui occupe l'étage supérieur de la halle, portée sur des piliers (XVI^e siècle). A 3 kilom. de Montrejeau, au hameau des Tourailles, on rencontre une pile romaine, d'un aspect singulier, sans doute dédiée à Mercure, et une motte entourée de fosses que les archéologues s'accordent à considérer comme un vestige d'un ancien camp romain.

MONTRELAIS, bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Varades, arrond. et à 19 kilom. N.-E. d'Angers, près de la rive gauche de la Loire; 1,976 hab. Mines de houille; récolte et commerce de vins blancs. Ancien château. Beaux vitraux dans l'église paroissiale.

MONTRELAIS (Hugues de), cardinal français, né à Montrelais, près d'Anenis, vers 1315, mort à Avignon en 1384. Il fut successivement évêque de Nantes (1354), de Tréguier et de Saint-Brieuc (1358), montra un grand dévouement à la cause de Charles de Blois et, après la mort de ce prince, fut le mandataire de sa veuve, Jeanne de Penthièvre, lors du traité de Guérande (1365). Par la suite, il devint chancelier du duc de Bretagne Jean IV, au nom duquel il alla faire hommage au roi Charles V, à Paris, en 1366. A la suite des troubles qui eurent lieu en Bretagne en 1371, Hugues de Montrelais se rendit à Avignon, reçut de Grégoire XI le chapeau de cardinal (1375) et fut nommé peu après évêque de Priensette.

MONTREU v. a. ou tr. (mon-tré — lat. *monstrare*, même sens). Faire voir, exhiber : **MONTREU** des animaux à la foire.

Appelons tout le peuple et montrons-lui son roi.

RACINE.

Il Fairo visiter : **MONTREU** sa maison à un ami. **MONTREU** la ville à un étranger. Il Fairo qu'on voie : Un cadran qui **MONTREU** l'heure aux passants. Le rire **MONTREU** les belles dents quand on en a. (V. Hugo.) Il Exposer aux regards du public : La comédie doit s'abstenir de **MONTREU** ce qui est odieux. (J. Joubert.) Il Offrir aux regards :

... Le cerisier montre aux yeux diluiois

Ses fruits mûrs, suspendus en groupes de rubis.

MICHAUD.

Il Désigner, indiquer du geste : **MONTREU** quelqu'un du doigt. **MONTREU** moi l'endroit où vous l'avez vu. *Tenez, je vous le montre d'ici.* Trois jours, leur dit Colomb, et je vous donne un [monde]. Et son doigt le montrait...

C. DELAVIGNE.

— Par ext. Faire connaître : **MONTREU**-moi celui qui a pu arriver à trente ans sans être dévot, **MONTREU**-le-moi ce mortel privilégié. (Ballanche.) Il Donner des preuves de l'existence de : O homme petit et vain! **MONTREU**-moi ton pouvoir, je te **MONTREU**rai la misère. (J.-J. Rousseau.)

Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir?

RACINE.

Il Exposer, révéler : Il faut **MONTREU** la vérité avec hardiesse à la postérité, avec circonspection à ses contemporains. (Volt.) Il Faire preuve de : **MONTREU** de la patience, du courage, de la vertu. Les vieillards se plaisent aux cachotteries, n'ayant rien à **MONTREU** qui vaille. (Chateaub.) Un homme qui ne **MONTREU** aucun défaut est un sot ou un hypocrite dont il faut se méfier. (J. Joubert.) La sottise est le défaut d'esprit et la prétention d'en **MONTREU**. (Laténa.)

Il faut montrer loi ton zèle et ta prudence.

RACINE.

Il Chercher à faire connaître : Chaque homme possède trois caractères : celui qui **MONTREU**, celui qu'il a, celui qu'il croit avoir. (A. Karr.) Il Témoinner, montrer de la bienveillance, de l'affection : Il est rare d'inspirer de la confiance quand on n'en **MONTREU** point. (Mme Riccoboni.) Il ne faut pas **MONTREU** une chaleur qui ne sera pas partagée; rien n'est plus froid que ce qui n'est pas communiqué. (Joubert.)

Il Prouver, faire sentir : Je lui **MONTREU**rai bien que je ne suis pas un sot. Le temps, ce critique souverain, a déjà **MONTREU** que les ouvrages dramatiques de Voltaire avaient rarement ces fortes teintes qui gagnent à vieillir. (Villon.) On salue les uns pour leur faire une politesse, les autres pour leur **MONTREU** qu'on est poli. (A. d'Alaudot.)

Dieu saura vous montrer, par d'éclatants bienfaits, que sa parole est stable et ne trompe jamais.

RACINE.

On a, dans ce sens, donné quelquefois un infinitif pour complément au verbe **montrer** :

Semblez-vous répondre à ce mot langage?

Montre-t-elle l'entendre?

REGNARD.

Peu usité, quoique régulier.

— Enseigner, apprendre : Il me **MONTREU** à danser. C'est lui qui m'a **MONTREU** la musique. Beaumarchais a **MONTREU** à jouer de la guitare aux filles de Louis XV. Par là, il s'est fait bien venir des courtisanes. (St-Marc Girard.)

Qui **montre** chaque année à la prudente grue A chercher dans l'hiver une terre inconnue?

DUMESNIL.

Il Instruire, apprendre à : **MONTREU** quelqu'un. Je **montre** ses enfants. Peu usité. Il S'emploie absolument dans le même sens : **MONTREU** en ville pour vivre. Votre maître de musique est allé aux champs, et voilà une personne qu'il envoie à sa place pour vous **montrer**. (Mol.)

... De quel sert une foule inutile

De chanteurs, de danseurs qui montrent par la ville?

REGNARD.

— **Montrer les dents**. Se rebiffer, faire voir que l'on est prêt à se défendre : Cette grande bravoure disparaît lorsqu'on **montre** les dents à tous ces matamores. Victor Hugo s'est servi avec justesse de la même expression pour désigner le rire : Paris **montre** toujours les dents; quand il ne gronde pas, il rit.

— **Montrer les talons**. S'enfuir, se braver : Il **montre** les talons à la première alerte. **MONTREU**-nous les talons, et tôt, s'il vous plaît.

— **Montrer le cul**. Echouer honteusement dans quelque entreprise : Il a voulu se **montrer** une maison, mais il a **montré** le cul.

— **Montrer son nez**, à sa mine quelque part, Y paraître :

Ce sot ne vouldra plus loi **montrer** sa mine : Quel est vien-t-il pas qu'on conter à Pauline!

AL. DUVAL.

— **Montrer le bout de l'oreille**. Laisser entrevoir son vrai caractère ou ses projets secrets.

— **Montrer le chemin**. Donner des conseils, diriger la conduite ou l'action de quelqu'un : Ceux qui ne savent pas le chemin le **montrent** aux autres. (Maxime latine.) Il Donner l'exemple, prendre l'initiative.

— **Montrer l'exemple**. Donner l'exemple : Jésus-Christ nous a **montré** l'exemple. (Boss.)

— **Montrer la porte à quelqu'un**. Le congédier, l'expulser de chez soi.

— **Montrer quelqu'un au doigt**. Le désigner publiquement comme un malhonnête homme ou un homme ridicule. Molière a dit, dans le même sens, **Montrer à deux doigts** :

Faut-il que désormais à deux doigts l'on te montre, Qu'on te mette en chanson?

MOLIÈRE.

— **Montrer son béjaune à quelqu'un**, l'interloquer, lui faire voir qu'il n'est qu'un sot. — **Montrer à vivre à quelqu'un**, lui donner une forte leçon.

— **Montrer un certain visage**, un certain front, Marquer, dans son air, certaine disposition d'esprit : **MONTREU** UN VISAGE sévère, calme, bienveillant, courroucé.

Tout fier, il **montre** alors un front plus sourcilieux.

BOILEAU.

Il **Montrer un visage de fer**, **Montrer** une grande fermeté.

— **Montrer la corde**, Etre fort usé, usé jusqu'à la trame, en parlant d'un drap, d'un velours ou d'une étoffe de ce genre, dans laquelle la trame est ordinairement invisible et n'est montrée que par l'ours. Il Laisser entrevoir ses projets, ses intentions. Il Laisser voir son ignorance, son état faible : C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui, le moment d'après, baisse, dégénère, **MONTRE** LA CORDE. (La Bruy.) Il Se dit encore d'une ruse secrète, mais grossière et qui se laisse pénétrer : Cela **montre** LA CORDE. Il Cet habit fait peur au voleur, il **montre** la corde. Même sens, et de plus mauvais jeu sur le mot corde, la corde ou pendaison étant autrefois le supplice des voleurs.

— **Théâtre. Montrer la couture de ses bas**, Se retirer, rompre son engagement.

Se **montrer** v. pr. Etre, devoir être montré : Cela peut s'écrire, mais ne doit pas se **montrer**. Il est des choses qui se laissent voir, mais qui ne se **montrant** pas.

— Devenir visible : **Vénus** ne se **montre** jamais qu'un peu avant le lever ou après le coucher du soleil. Les bourgeois commencent à se **montrer** à l'aisselle des feuilles dès que celles-ci ont pris tout leur développement. (B. de St-P.) Il est rare que les étoiles se **montrant** pendant le jour. (A. Rion.) Il Commencer à exister : Les végétations à organisation compliquée ne paraissent s'écrire **montrées** que plus tard. (A. Murry.) Il Paraître quelque part, s'y trouver, y exister :

C'en est fait aujourd'hui de la beauté de l'art; Car l'immortalité, levant un œil hagard, Se **montre** hardiment dans les jeux populaires.

A. HARNIER.

Il Se faire voir : C'est un triste métier que celui de se **montrer** en public. Il Venir, se présenter : Quand j'allais me **montrer** sortant de ma chambre, j'avais l'air d'un déterré. (J.-J. Rousseau.) C'était un de ces personnages comiques qui n'ont qu'à se **montrer** pour égarer une compagnie. (Le Sage.)

Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée. Comme au jour de sa mort pompeusement parée.

RACINE.

Il S'exposer aux regards : Un coupable qui n'ose plus se **montrer**.

— Par ext. Se faire connaître, faire voir ce qu'on est, se manifester : L'art se **montre** plus dans une ode que dans une épître, dans une poème épique que dans une fable. (Condill.) La vérité ne se **montre** point devant les tyrans. (B. de St-P.) L'autorité de la raison est immuable, qu'elle peut se **montrant** sans obstacles. (Mme de Staël.) Une qualité se laisse voir, mais un ridicule se **montre** : on découvre l'une, l'autre frappe. (Petit-Sans.) Dans les grandes occasions on se **montre**, dans les petites on se laisse voir. (A. Karr.) L'avarice se **montre** jusque dans sa générosité. (Laténa.) J'aimais un esprit aisé qui se **montrant** et qui s'ouvre.

BOILEAU.

J'aimais qu'on soit sincère, et qu'en toute rencontre Le fond de notre cœur en nos discours se **montre**.

MOLIÈRE.

Il Chercher à paraître, à briller : Toute femme qui se **montre** se déshonore. (J.-J. Rousseau.) Il se **montrant** certaines dispositions d'esprit : **Montrer** sévère, violent, tyrannique, emporté. **Montrer** patient, doux, indulgent. **Montrer** homme de cœur. Il ne faut pas se **montrant** trop difficile avec les hommes de bonne volonté. (J. de Maistre.) Ce sont les gens qui se **montrant** les plus vifs dans l'attaque que la riposte blesse le plus. (S. de Sacy.) Les femmes se **montrant** timides pour exciter la sollicitude et se faire protéger. (Laténa.) Un homme doux ne se **montre** ferme que dans les circonstances graves. (Laténa.)

Je vois que mes leçons ont germé dans ton âme, Et tu te montres enfin digne d'être ma femme.

MOLIÈRE.

Il **Montrer de la vigueur**, de l'énergie, de la résolution : C'est ici qu'il faut se **montrant**. Mon garçon, je te fais compliment, tu t'es joliment **montrant** et je ne t'aurais pas cru autant de courage. (Scribe.) Il On dit aussi dans ce dernier sens. Se bien **montrant**.

— **Montrer l'un à l'autre** : Quand il passait, chacun se le **montrant** en chuchotant. (Balz.) — **N'avoir qu'à se **montrant****. Obtenir par sa seule présence l'effet qu'on se proposait.

MONTREUIL, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kilom. N. de Loches, sur l'Indrois; pop. aggl., 673 hab. — pop. tot., 697 hab. Ruines d'un château dont on attribue la construction à Fouilles Nerra. L'église renferme d'admirables sculptures.

MONTREUIL (Claude de BOURDELLIS, comte de), grand veneur et favori de Gaston, duc d'Orléans, né vers 1608, mort en 1663. Attaché fort jeune au frère de Louis XIII, il fut, à partir de 1635, s'emparer à tel point de la confiance de ce faible prince, que celui-ci ne fit plus rien sans le consulter. Montreuil écarta de Gaston toutes les personnes suscep-

tes d'attachement au cardinal de Richelieu, facilita plusieurs entrevues entre son maître et le comte de Soissons, et fut le véritable chef du complot tramé par eux pour renverser le tout-puissant ministre. Le complot ayant été découvert, Gaston se hâta de faire la paix avec le cardinal, sans songer à rien stipuler en faveur de son favori, qui alla passer six ans dans ses terres pour éloigner de lui tout soupçon d'intrigue. Cependant, pendant des voyages secrets qu'il faisait à Blois, il revoit Gaston d'Orléans et fut amené à prendre part à la conspiration nouvelle formée par le duc de Bouillon, Gaston et Cinq-Mars. Cette conjuration ayant également avorté, Montreuil eut la douleur de se voir abandonné une seconde fois par le frère du roi, qui eut la lâcheté de déclarer que son favori l'entraînait sans cesse dans de nouvelles intrigues. Pour échapper à la colère du cardinal, Montreuil s'enfuit en Angleterre, où il resta jusqu'à la mort du fameux ministre. Il revint alors en France (1643), mais trouva l'abbé de La Rivière devenu le favori de Gaston et vendit sa charge de grand veneur. Montreuil se trouvant sans emploi se rendit en Hollande pour y prendre du service. Sur ces entrefaites, la duchesse de Chevreuse, alors exilée, lui écrivit de se rendre à Paris, d'y prendre ses papiers, qu'elle y avait laissés et de les lui envoyer en Angleterre. Dénoncé à Mazarin par l'abbé de La Rivière pour cette correspondance insignifiante, il fut arrêté, jete à la Bastille et ne se vit rendu à la liberté qu'au bout de quatorze mois de détention. Mazarin ayant voulu l'attirer à son parti et l'amener à trahir ses amis, Montreuil, plein de mépris pour le cardinal, entra dans le parti de la Fronde avec Retz et Beaufort. Après avoir joué un rôle des plus actifs pendant les troubles, il se réconcilia avec la cour et passa les dernières années de sa vie dans la retraite, tout entier à son amour pour Mlle de Guise, dont il avait eu trois enfants naturels. Il a laissé des *Mémoires*, pleins de candeur et de bonne foi, qui ont été publiés dans le *Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire moderne* (Collogne, 1663, in-12).

MONTREUIL, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Louhans, dans une plaine; pop. aggl., 171 hab. — pop. tot., 966 hab. Vestiges de voie romaine; motte tumulaire considérable.

MONTREUIL-TOUIT, petit village de France (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Cloud; 90 hab. Montreuil-a été le théâtre d'une lutte sanglante lors de la fameuse sortie dite de Buzenval, le 19 janvier 1871, pendant les derniers jours du siège de Paris. V. PARIS (sièges de).

MONTREUIL-BELLAY, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S. de Saumur, au sommet d'un coteau escarpé, près de la rive droite du Thouet; pop. aggl., 1,788 hab. — pop. tot., 1,889 hab. Exploitation de carrières de pierre à bâtir. Commerce de porcs et de bestiaux. Une grosse tour est tout ce qui reste du château construit par Fouilles Nerra. Le château actuel, monument historique, a été bâti au XVI^e siècle; on y pénétre par un pont jeté sur les fossés. Le château est flanqué de quatre tours très-élevées. La chapelle, bâtie sur le modèle de la Sainte-Chapelle de Paris, paraît remonter au XVI^e siècle. L'église paroissiale, autrefois canoniale, a été classée parmi les monuments historiques.

MONTREUIL-SEUX-BOIS, bourg et comm. de France (Seine), canton de Vincennes, arrond. et à 17 kilom. N.-E. de Seaux, à 16 kilom. E. de Paris; pop. aggl., 12,069 hab. — pop. tot., 13,395 hab. Capsulerie de guerre; fabrication de chandeliers; teinturerie, tannerie, tuilerie. Culture très-importante de pêches renommées, qui fait appeler quelquefois ce pays *Montreuil-les-Pêches*. Le nom de ce bourg vient du vieux mot français *Monstériu*, dérivé lui-même du latin *monasterium*, désignant un petit monastère qu'on y voyait jadis. Ce bourg, dont l'origine est très-ancienne, possède une belle église paroissiale construite au XII^e siècle; le chœur paraît être du XVI^e siècle; il est entouré de galeries à tour de la même époque; mais la flèche est moderne, l'ancienne ayant été détruite par la foudre.

MONTREUIL-LES-DAMES, ancienne abbaye de religieuses cisterciennes, située jadis sur le territoire de Rocquigny (Aisne). Cette maison, bâtie en 1136, prit rapidement une grande importance. Jacques Pantaléon, fils d'un cordonnier de Troyes, élu pape sous le nom d'Urban VI, avait sa sœur au couvent de Montreuil. Il envoya, en 1243, aux religieuses de ce monastère une image connue sous le nom de *Sainte-Face*. Elle fut l'objet d'une grande vénération. Les religieuses ayant plus tard établi une maison de refuge à Laon, l'image fut donnée à la cathédrale de cette ville. L'abbaye de Montreuil fut brûlée en 1651. Les ruines ont complètement disparu.

MONTREUIL-SUR-MER, ville de France (Pas-de-Calais), chef-lieu d'arrondissement et de canton, près de la rive droite de la Canche, à 79 kilom. N.-O. d'Arras; pop. aggl., 3,240 hab. — pop. tot., 3,649 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 141 communes et 77,826 hab. Tribunal de 1^{re} instance; justice

de paix ; place de guerre de 3^e classe ; dépôt d'artillerie ; brasserie, tannerie, pêche. Commerce de toiles, grains, chanvre, laine, pâtes de bécassons renommées ; petit cabotage. Cette petite ville est située sur une colline presque nue et entourée de fortifications, élevées en partie par Vauban. La citadelle est d'une époque plus ancienne. L'une de ses tours, dite *tour de la Reine*, passe pour avoir servi de prison à la reine Borthe, femme de Philippe I^{er}. Du pied de cette tour, on jouit d'une vue magnifique. Le château de Montreuil, dont il ne reste pas de vestige, « joua », dit M. Louandre, un grand rôle dans les guerres féodales du x^e siècle ; l'histoire a gardé le souvenir des sièges qu'il soutint en 929 contre Herbert, comte de Vermandois ; en 939, contre Arnould, comte de Flandre ; en 947, contre Louis d'Outre-mer, et, en 981, contre Hugues Capet. « La reine Berthe y fut enfermée et y mourut en 1095.

Montreuil offre peu de monuments. L'église Saint-Sauveur, d'architecture habituelle, appartient à l'architecture gothique. On y remarque de beaux chapiteaux octogones, des sculptures formant un cordon autour de l'église et des débris d'une ancienne galerie. Mentionnons aussi : l'hôtel de ville, construction moderne ; l'hôtel-Dieu, dont la chapelle offre un joli portail du xvi^e siècle ; l'hôtel de la sous-préfecture ; la bibliothèque et la grande place. L'origine de Montreuil remonte à une haute antiquité. Au v^e siècle, c'était une forteresse tellement sûre, qu'on confiait à ses murailles les dépôts des reliques des saints. Pris et détruite par les Normands en 845, elle fut rebâtie par Hergot, comte de Tervanne, qui y fit construire un château fort magnifique, remplacé aujourd'hui par la citadelle. En 918, ce château fut résisté aux nouvelles attaques des Normands.

Aux xiii^e siècle, les rois de France y avaient un palais. Cédée aux Anglais par le traité de Breigny, elle secoua bientôt leur joug. Charles-Quint s'empara de cette place en 1537 ; les Espagnols la prirent de nouveau en 1544. Victor Hugo a placé à Montreuil quelques-unes des scènes de son roman les *Misérables*.

MONTREUIL (Bernardin de), théologien et jésuite français, né à Paris en 1596, mort dans la même ville en 1646. Il enseigna la philosophie, la théologie morale et s'adonna avec un certain succès à la prédication. On a de lui : *Vie de Jésus-Christ* (1637, in-4°) ; la *Vie glorieuse de Jésus-Christ et l'établissement de son Eglise par le ministère des apôtres* (1640, 2 vol. in-12) ; les *Derniers combats de l'Eglise dans l'explication de l'Apocalypse* (1645, in-4°).

MONTREUIL ou **MONTREUL** (Matthieu de), poète français, né à Paris en 1611, mort à Aix en 1691. Aix prit dans la dissipation de la jeunesse à peu près tout ce qu'il possédait, prit l'habit ecclésiastique sans entrer toutefois dans les ordres et devint secrétaire de Cosnac, archevêque d'Aix, qui le fit nommer greffier de l'Université (1690). Montreuil s'est fait connaître par des poésies légères, des épigrammes, des madrigaux qui se trouvent disséminés dans tous les recueils du temps, ce qui lui attira ces vers de Boileau :

On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
Grossier impunément les feuilleter d'un recueil.

Ce poète avait de l'esprit, du naturel, une humeur enjouée. A l'imitation de Voiture, il écrivit des lettres galantes, où l'on trouve, mais avec moins d'agrément, le même jargon sentimental ou louangeur, le même goût de plaisanterie, la même profusion de pointes. Un choix de ses œuvres en vers et en prose a été publié en 1666 (in-12). Campenon a publié, en 1806 (2 vol. in-12), plusieurs de ses lettres avec celles de Balzac et de Voiture.

MONTREUIL ou **MONTREUL** (Jean de), diplomate français, frère du précédent, né à Paris en 1613, mort dans la même ville en 1651. Ayant suivi en Italie Pomponne de Bellièvre, il révéla les qualités d'un négociateur habile, devint successivement secrétaire d'ambassade à Rome, puis à Londres, résident en Ecosse et fut nommé, à son retour en France, secrétaire des commandements du prince de Conti avec une pension de 10,000 livres. Lorsque ce prince fut enlevé à Vincennes avec Conde et le duc de Longueville, Montreuil déploya le plus grand zèle pour le tirer de prison. Bien qu'il n'eût rien écrit, il fut partie de l'Académie française à partir de sa fondation.

MONTREUIL (le chevalier CARDON de), écrivain français, né à Lille en 1746, mort dans la même ville en 1832. Outre quelques compilations à l'usage de la jeunesse, il a laissé divers ouvrages ayant trait pour la plupart à la religion. Nous citerons, entre autres : *Sentiments chrétiens pour le temps de l'affliction et le temps de miséricorde* (Paris, 1815) ; *Lectures chrétiennes en forme d'instructions familières sur épiques et évangiles* (Paris, 1819, 3 vol. in-8°) ; *Pensées et prières tirées de l'Ecriture, des Pères, etc.* (Paris, 1820) ; *De régime des vrais principes* (Paris, 1823) ; *Manuel du militaire chrétien* (in-24) ; *Principes de l'homme raisonnable sur les spectacles* (in-32).

MONTREUIL (Eudes de), architecte français du xiii^e siècle. V. Eudes de Montreuil.

MONTREUILLOIS, OISE s. g. adj. (montren-llois, oi-ze ; il mull.). Ojéard. Habitant de

Montreuil ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les MONTREUILLOIS. La population MONTREUILLOISE.

MONTREUR, EUSE s. (mon-treur, eu-ze — rad. monter). Personne qui montre quelque chose au public : Un MONTREUR de bêtes féroces. *Chanteur de carrefour, MONTREUR de marionnettes ou marchand de brimborions, j'étudiai toutes les classes.* (G. Sand.) Personne qui montre, qui fait voir quelque chose :

Sur le montreur d'appas tomba toute la haine.

LA FONTAINE.

MONTREUX (Nicolas de), littérateur français, né dans le Maine vers 1561, mort en 1608. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est que, s'étant rangé dans le parti de la Ligue, il fut emprisonné en 1601, perdit tout ses biens et dut avoir recours, dans son extrême misère, aux bontés de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur. Il a publié, sous l'anagramme de *Oleus de Mont-Saer*, un grand nombre d'ouvrages, romans, pièces de théâtre, etc., qui ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité et qui sont devenus fort rares. Nous citerons de lui : *Premières œuvres poétiques* (Paris, 1587) ; les pastorales intitulées *Athlète* (1585) ; *Diane* (1592) ; *Arimée* (1597) ; des tragédies : *Isabelle* (1594) ; *Cléopâtre* (1594) ; *Sophonisbe* (1601) ; une comédie, *Joseph le chaste* ; des romans : le *Seizième livre d'Amadis de Gaule traitant les prouesses et amours de Sphéromand* (1577) ; les *Bergeries de Juliette* (1585-1598, en 5 livres), en prose et en vers ; les *Chastes et délectables jardins d'amour* (Paris, 1594) ; *L'œuvre de chasteté* (1595) ; les *Amours de Cléandre et de Domipolite* (1597) ; *L'Espagne conquise par Charles le Grand* (1597) ; *L'homme, ses dignités, son franc et libéral arbitre* (1599), ouvrage de philosophie théologique ; *Histoire universelle des guerres du Turc* (1607).

MONTREVAULT, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Cholet, sur un coteau de la rive droite de l'Èvre ; pop. aggl., 637 hab. — pop. tot., 873 hab. Fabrication de toiles, mouchoirs, flanelles ; tannerie, teinturerie. Commerce de bestiaux, moutons, porcs, grains, plants pour les jardins. Ruines d'un ancien château.

Mont-Révêche, roman par G. Sand (Paris, 1855). Toute l'action se passe dans l'intérieur d'une famille. M. Duterte, député, riche propriétaire, esprit honnête, âme aimante et loyale, est marié en secondes nocces à une jeune femme, Olympe, qui est l'objet de la haine la plus ingénieuse, la plus implacable de la part des enfants de son mari, aux yeux desquels elle passe pour une marâtre détestable. L'année des trois filles du député, Natalie, est l'année de la ligue ; Eveline, la seconde, caractère fantasque, s'y associe sans méchanceté et par étourderie ; la plus jeune, Caroline, pleine de dévouement et de bonté, essaye de guérir par ses caresses les plaies incessantes faites à la meilleure des femmes. Les autres auteurs de ce drame ne sont guère que des comparses, et ne font qu'aider aux émoventes péripéties à travers lesquelles passe cette histoire pour arriver au dénouement final qui est la mort d'Olympe Duterte, assassinée lentement par l'ingénieuse cruauté de ses belles-filles.

« *Mont-Révêche*, dit M. Louis Ulbach, appartient à la catégorie, non des romans moraux (dénomination injurieuse et ridicule), mais des romans calmes et heureux de la muse d'Indiana et de Valentine. Après cette recherche haletante à travers tant de problèmes d'amour, ici le souffle de la nature a rafraîchi le front de la psychonisse. Ces grandes ardeurs sont apaisées ; ces amertumes qui semblaient aller au doute se sont fondues dans la foi. Le sentier rude et sauvage sur lequel erraient, dans les nuits désolées, les Werthers extatiques de toutes ces Charottes enfiévrées, s'est adouci, s'est abaissé, et va maintenant sous de frais ombrages, près des sources murmurantes, dans la retraite des méditations recueillies... Cette belle-mère, martyre muette et résignée, est une des plus touchantes, des plus sublimes créations de l'art moderne ; peut-être nous permettrons-nous de trouver qu'elle pille trop facilement, et qu'elle ne puisse pas dans l'amour, dans l'estime, dans la confiance de son époux, dans sa conscience, assez d'énergie contre ces coups d'aiguille dont elle meurt... »

MONTREUIL, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N.-O. de Bourg-en-Bresse ; pop. aggl. 917 hab. — pop. tot., 1,475 hab. Découverte de médailles romaines.

MONTREUIL (Claude de LA BAUME-), prélat français. V. BAUME.

MONTREICHARD, ville de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-O. de Blois, sur le Cher ; pop. aggl., 2,753 hab. — pop. tot., 2,988 hab. Récolite et commerce de bons vins rouges ; bois de construction. Fabriques de serges ; tanneries. Cette ville est située sur une colline au pied de laquelle coule le Cher, qui y forme un port assez fréquenté. Elle est dominée par les restes imposants d'un château fort, bâti au commencement du x^e siècle par Fouques dit *Nerra* et plusieurs fois agrandi depuis. Ces ruines consistent en plusieurs pans de murs

d'enceinte et en une tour carrée ou donjon. L'enceinte de la ville a été démolie pendant les campagnes de 1793 et 1794. On remarque à l'intérieur de Montreichard : une curieuse maison d'architecture romane ; une autre maison appelée *le Préche* ; l'hôtel de la Chancellerie ; plusieurs maisons du x^e siècle ; un pont du xvi^e siècle ; l'église de Notre-Dame de Nanteuil, but de pèlerinage, et une dalle fontaine dans la rue principale.

MONTREICHARD (Henri-René, comte de), administrateur français, né en 1756, mort en 1822. D'abord page de Marie-Antoinette, puis lieutenant de cavalerie, il émigra au commencement de la Révolution, servit dans l'armée de Condé, revint en France en 1799, épousa la fille d'Imbert-Colomès, un des agents les plus actifs des Bourbons, se rallia à l'Empire et devint, en 1806, maire de Saint-Pierre-la-Noaille (Loire). Au retour de Louis XVIII, Montreichard fut nommé sous-préfet de Villefranche ; mais ses excès de zèle amenèrent sa destitution en 1817. Il a publié, pour défendre sa conduite, une brochure intitulée : *Un et un font un* ou *M. Fabvier et M. Charrier-Sainneville* (Paris, 1818, in-8°).

MONTREICHARD (Joseph-Elie-Désiré PERRETOUT), général français, né à Thoiriet (Franche-Comté) en 1760, mort en 1828. Il fit, comme capitaine d'artillerie, les guerres de la Révolution, fut promu général de brigade en 1796, après avoir franchi le Rhin sous le canon ennemi, servit ensuite comme chef d'état-major général dans les armées de Mayence et d'Italie, et reçut le grade de général de division en 1799. Chargé, après la défaite de Scherer, de couvrir la Toscane et la Ligurie, il maintint les Italiens dans la soumission, eut le tort, en suspendant Lahoz, commandant des troupes cisalpinnes, de jeter ce général du côté de l'ennemi, prit une part brillante à la bataille de la Trebbia, puis reçut le commandement des troupes au service de la république Batave. En 1806, Montreichard reçut la mission de mettre Ancône en état de défense et frappa pour cet objet les habitants d'une contribution de 100,000 piastres. Enfin il remplit, de 1808 à 1814, des commandements dans les provinces illyriennes.

MONTREICOUX, bourg et comm. de France (Tarn-et-Garonne), canton de Nègrepelisse, arrond. et à 25 kilom. E. de Montauban, sur une colline de la rive droite de l'Aveyron ; 1,551 hab. Carrieres de marbre et de belles pierres de taille. Fabrication de toiles ; filatures de laine ; teinturerie. Commerce de grains, bestiaux, fruits. Ce bourg est ceint d'une muraille percée de trois portes et flanquée de trois tours de forme ronde. On y voit les restes d'un château, qui n'offre de remarquable que la partie inférieure d'une grande tour carrée, ayant à chaque angle une tourelle.

MONTRIER s. m. (mon-tri- — rad. monter). Par plaisant. Fabricant de montres. « Ce mot a été employé par Voltaire.

Montrieux (CHARTREUSES DE). On désigne sous ce nom deux couvents, l'un en ruine, l'autre habité, situés dans la vallée du Grappin, à peu de distance de Solles-Pont (Var). La chartreuse moderne, bâtie près d'une petite rivière, se compose de constructions importantes, mais qui sont sans grand intérêt architectural. Abandonnée à l'époque de la Révolution, elle fut rachetée en 1845 par les moines de la Grande-Chartreuse qui l'ont fait considérablement agrandir. Un peu plus à l'ouest, à 1 kilom. environ, se trouve Montrieux-le-Vieux. C'est l'ancien couvent des chartreux, le *Mons Rivulorum*, ainsi désigné dans les chroniques à cause des sources nombreuses des environs. Fondé vers 1300 par Guillaume de Valbelie, le monastère de Montrieux-le-Vieux servit en 1341 de retraite à Gérard, frère de Pétrarque. Une maison de campagne, toute moderne, s'élève aujourd'hui à côté des anciennes constructions qui ne se composent plus que d'un amas de ruines pittoresquement groupées. George Sand, qui a parcouru ce paysage, en a fait l'éloge en termes que nous ne saurions remplacer.

MONTROCHER (Gui de), en latin *Guido de Monte-Rocheri*, théologien espagnol qui vivait au xiv^e siècle. La seule chose certaine qu'on sache de lui, c'est qu'il devint curé de Tuerl, dans le diocèse de Valence, et que ce fut à l'inspiration de l'évêque de cette ville qu'il composa, en 1333, un manuel des cures, publié par la première fois sous le titre de *Manipulus curatorum, liber utilissimus* (in-folio, sans lieu ni date). Ce livre, très-souvent réédité, a été traduit en français sous le titre de *Manipulus curatorum, traduit de latin en français* (Orléans, 1490, in-4° goth.). Montrocher a composé, en outre, un *Traité de la manière de célébrer la messe* (Venise, 1590, in-4°).

MONTROND (Clément-Melchior-Justin-Maxime FOURCULUX de), littérateur français. V. FOURCULUX.

MONTRONE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district de Bari, mandement de Canneto ; 2,594 hab.

MONTROSE, ville maritime d'Ecosse, dans le comté de Forfar, à 58 kilom. S.-O. d'Aberdeen, sur une presqu'île, à l'embouchure du South-Esk, dans la mer du Nord ; 15,238 hab. Le port, d'un accès étroit et difficile, est

éclairé par deux phares. Pêche du saumon ; armement pour la pêche de la baleine ; construction de navires ; importante fabrication de toiles, savon, chandelles ; mégisseries, tannerie. Grande exportation de blé. C'est dans cette ville que Balili céda la couronne d'Ecosse à Edouard I^{er} en 1296. Patrie du célèbre marquis de Montrose. Ses principaux édifices sont : l'hôtel de ville, l'église paroissiale, la chapelle épiscopale, les écoles publiques, l'académie, l'asile des aliénés et l'hôtel de la British-Linen Company. Les habitants ont récemment élevé une statue à leur concitoyen M. Joseph Hume. Cette statue a été exécutée par M. Calder Marshall.

MONTROSE ou **MONTROSS** (James GRAHAM, comte et duc de), l'un des plus célèbres partisans de Charles I^{er}, né à Edimbourg en 1612, mort en 1650. Attaché d'abord au parti covenantaire, il se voua ensuite au service de Charles I^{er}, par dépit d'avoir vu le parti qu'il abandonnait prendre pour chefs Argyle et Lesly, entra secrètement en correspondance avec le roi, fut emprisonné, après qu'on eut découvert sa défection, jusqu'en 1642, recouvra alors la liberté et proposa à Charles I^{er} de lever une armée en Ecosse. Cette offre ayant été acceptée en 1644, Montrose, nommé capitaine général, appela sous ses drapeaux les clans montagnards, et justifia complètement par ses coups d'audace la confiance de Charles I^{er}. Il battit successivement lord Elcho à Perth, lord Burleigh à Aberdeen, le comte d'Argyle à Inverlochy, enfin Baillie et Urry et détruisit l'armée du covenant à Kilsyth (1645). En ce moment, Montrose, qui venait d'être proclamé gouverneur d'Ecosse, était maître d'Edimbourg, de Glasgow, de Stirling, de Linlithgow ; mais, surpris et battu peu après par le général Lesly, il dut se réfugier dans les highlands et capituler lorsque le roi se fut rendu aux Ecosseais. Proscrit par le Parlement d'Ecosse, excommunié par l'Eglise puritaine, il passa en France (1646), puis en Allemagne, où il prit part aux dernières campagnes de la guerre de Trente ans, et reçut le grade de maréchal de l'empire. Après la mort tragique de Charles I^{er}, Montrose alla offrir ses services à Charles II, alors à La Haye, et fut chargé par lui de faire une nouvelle invasion en Ecosse. Il aborda aux Orcades, arma plusieurs habitants de ces îles et descendit avec sa petite armée sur les côtes du comté de Caithness (1650) ; mais il chercha vainement des partisans dans un pays las de troubles et de guerre. Des la première rencontre, ses soldats se dispersèrent, et lui-même, pressé par la faim, alla chercher un asile dans la maison des Mac-Leod d'Assint, qui le livra au Parlement condamné à être pendu. La sentence portait, en outre, que ses membres seraient attachés aux portes des principales villes d'Ecosse. En attendant cet arrêt, Montrose s'écria : « Que ne me coupe-t-on en un assez grand nombre de morceaux pour rappeler à chaque village du royaume la haine que j'ai suscitée contre les républicains ! » Le dernier moment, il montra la plus parfaite tranquillité d'âme et marcha au supplice comme il marchait au combat, laissant la réputation d'un des hommes les plus vaillants de son époque. Montrose avait l'esprit cultivé. Il écrivait élégamment et a laissé quelques pièces de poésie.

Montrose, tragédie allemande de Henri Laube (1859). Le héros de la pièce est ce partisan des Stuart qui, en 1650, perdit la bataille de Corbiesdale contre les républicains, fut fait prisonnier et fut condamné à mort par le Parlement écossais. Laube oppose à son héros Cromwell lui-même, et suppose entre le Protecteur et Montrose des relations antérieures qui donnent plus d'intérêt au conflit dramatique. Il suppose qu'une fille de Cromwell, issue d'un premier mariage cassé plus tard, est sur le point d'épouser Montrose au moment de sa défaite. Cromwell, ne cedant point au sentiment qui devrait le rendre clément vis-à-vis de son futur gendre, joue ainsi dans la pièce un rôle analogue à celui de Brutus. Cependant, après avoir fait Montrose prisonnier, il favorise une tentative d'évasion que les circonstances seules font échouer. La pièce est remarquable par une grande finesse de traits de détail, mais elle manque de grandeur et d'inspiration. Le mélange de vers et de prose, dans lequel elle est écrite, la rend d'ailleurs moins intéressante. Quant aux caractères, ils ne sont pas à la hauteur des personnages qu'ils ont la prétention de représenter.

MONTROSE (James GRAHAM, duc de), pair d'Angleterre, né en 1799. Il succéda en 1836 à son père, comme membre de la Chambre des lords, siégea dans les rangs du parti conservateur, devint en 1837 chancelier de l'Université de Glasgow, en 1852, sous le ministère Derby, grand maître de la maison de la reine et remplit, en outre, les fonctions de lord-lieutenant et de sheriff principal du comté de Stirling, puis celles de chancelier du duché de Lancaster.

MONTROUGE, bourg et commune de France (Seine), cant., arrond. et à 6 kilom. N. de Sceaux, aux portes de Paris ; pop. aggl., 4,077 hab. — pop. tot., 4,377 hab. Aux environs, immenses carrieres de pierre de taille s'étendant jusque sous Paris et dans une

partie desquelles sont les catacombes. Fort, faisant partie du système actuel des fortifications de Paris, mais destiné à être supprimé. Avant 1860, la fraction du XIV^e arrondissement de Paris désignée sous le nom de Petit-Montrouge faisait partie de la commune de Montrouge, à laquelle se rattachaient aussi Montsouris, Montparnasse et Plaisance, alors simples agglomérations de maisons. Plaisance et Montsouris appartenant au XIV^e arrondissement de Paris, ainsi que Montparnasse. Toutes ces fractions de l'ancienne commune de Montrouge étaient situées au delà du mur d'enceinte; le Grand-Montrouge s'étendait seul au delà des fortifications. Montrouge tire son nom de la couleur du sol, a *couleur montis* et *soit* sur, disent les anciens auteurs; il est appelé *Mons rubens* dans les chartes de la châtellenie de Paris, et on trouve sur la liste des feudataires de Philippe-Auguste un certain Robert de Montrouge, *Robertus de Rubeo Monte*. Montrouge, quoique domaine seigneurial, fut longtemps inhabité et inculte. Il dut sa première notoriété à des moines guillemites, de l'ordre de Saint-Benoît, qui s'y établirent au x^e siècle, venant d'Italie. Ils quittèrent néanmoins les solitudes de Montrouge dès 1287 pour pénétrer au cœur même de la capitale, où les appelait Philippe-Auguste. Quatre siècles plus tard, un ordre religieux bien autrement puissant vint se fixer à Montrouge : les jésuites y inaugurèrent en 1668 une maison qui fut longtemps un des plus importants centres de l'ordre, en même temps qu'une de ses écoles les plus renommées. Fréron, le critique tant bafoué par Voltaire, homme instruit et spirituel au demeurant, fit ses études dans la maison des jésuites de Montrouge. Chassés de France par l'arrêt du 14 août 1762, les jésuites cédèrent leur maison de Montrouge à M. Parceval, fermier général, avec les parterres, bois et potagers en dépendant. Autour de cette habitation se groupèrent quelques châteaux. Charles de L'Aubespine, marquis de Châteaufort, courtois de Louis XIII, arde des sceaux de 1630 à 1633, puis disgracié et emprisonné à la Bastille sous le ministère de Richelieu, y bâtit une jolie habitation, où il finit ses jours et son emplacement de laquelle on n'est pas fixé. Le comte de Guérchy, ambassadeur en Angleterre, y posséda aussi un château remarquable appartenant à l'église et derrière lequel s'étendait un parc de 60 hectares environ. Une partie du parc subsista encore au sud de la commune; des rues ont été construites sur les parties voisines de l'église. Le château du duc de La Vallière, bâti en face de celui du comte de Guérchy, dans la grande rue de Montrouge, est encore debout aujourd'hui, sauf quelques changements; il se composait de deux cours de logis réunis par un péristyle d'ordre ionique que surmontait une terrasse. Les angles supérieurs de chaque pavillon étaient flanqués de piédestaux d'où s'élevaient des groupes d'enfants; le cintre surbaissé des croisées portait au centre des rocailles qui, parfaitement conservées jusqu'à nos jours, peuvent servir encore de modèle à tous les imitateurs du style Louis XV. Ses jardins atteignaient à ceux des jésuites qui se réinstallèrent sans bruit en 1814 dans leur ancien domicile. Leur maison devint un séminaire renommé, et il n'est pas rare, dans les écrits de la Restauration, de trouver les jésuites désignés sous le nom d'« hommes de Montrouge. »

Noirs frelons que Montrouge essaime par milliers, dit en parlant d'eux Hégésippe Moreau. Dès cette époque, la vie se retirait déjà du Grand-Montrouge pour se transporter dans le Petit-Montrouge qui se situait rendait plus propre aux affaires. En 1830, les jésuites furent encore une fois chassés et leur établissement dévasté par l'émeute; il s'y fonda depuis un collège, sous le nom de Saint-Joseph, dirigé par une congrégation religieuse et dont les bâtiments furent entièrement ruinés lors du siège de Paris (1870-1871).

Montrouge a été le théâtre de quelques événements militaires. En 1815 (juillet), ce fut à Montrouge que campèrent le 3^e et le 4^e corps d'infanterie et les dragons du général Exelmans; ce fut à ce noyau que se rallièrent les débris des vaincus de Waterloo, et ce fut de Montrouge qu'ils prirent tristement la route de la Loire. Pendant le siège de Paris (1870-1871), le fort de Montrouge, battu en brèche par les énormes batteries prussiennes de Châtillon, a été presque entièrement ruiné; sur toutes les faces du fort, les murs d'escarpement ont été obus des canons Krupp, ses garnisons ont été incendiées, et son héroïque garnison n'en tint pas moins jusqu'au bout sous une véritable pluie de projectiles.

Quant au Petit-Montrouge, englobé depuis 1860 dans l'enceinte parisienne, c'est un des faubourgs industriels les plus animés. Il s'y est créé successivement des fabriques d'amidon, de vernice, de toiles cirées, de produits chimiques, d'huiles, de bougies, de savon, de caoutchouc, de potasse, de noir animal, d'encre d'imprimerie, etc., etc. Des chantiers, des serres chaudes y vivent côte à côte. Mentionnons aussi l'imprimerie de l'abbé Migno, détruite par un incendie en 1867. Parmi les édifices publics du Petit-Montrouge, on ne trouve guère à citer que l'église Saint-Pierre, nouvellement construite à l'angle de l'avenue d'Orléans et de la chaussée du Maine;

l'hospice La Rochefoucauld, maison de retraite pour les vieillards; la gare du chemin de fer de Sceaux, bâtie par Dulou, sur un plan tout spécial; les anciens bâtiments de la barrière d'Enfer; l'un sert de corps de garde; près de l'autre est une des entrées des catacombes; le marché construit sur le modèle des Halles centrales et la mairie du XIV^e arrondissement, gracieux édifice au devant duquel se trouve un square qui le sépare du marché.

MONTIS, bourg et commune de France (Indre-et-Loire), canton de Monthazon, arrond. et à 16 kilom. de Tours, sur l'Indre; j, 317 hab. Récolte et commerce de bons vins blancs et rouges. Beau viaduc du chemin de fer d'Orléans, sur l'Indre. Aux environs, château de Candé, construit en 1508; la porte d'entrée est ornée de riches arabesques. De vastes souterrains s'étendent sous le château.

MONTIS (Pierre du GUAST DE), voyageur français, né en Saintonge vers 1560, mort à Paris en 1611. Il s'attacha à servir la cause de Henri IV, qui le nomma gentilhomme ordinaire de la chambre, puis gouverneur de Pons, dans le Languedoc, et il succéda en 1602 à de Chaste comme directeur de la Compagnie française du Canada. En même temps, il obtenait le commerce exclusif des pelletteries depuis le 40^e jusqu'au 54^e degré de latit. N., le droit de concéder des terres jusqu'au 46^e, en fin des lettres patentes de vice-amiral et de lieutenant général dans tout le pays. En 1604, il partit pour le Canada, arriva à Port-Royal, dont il nomma Fourmont gouverneur, créa pour le commerce des pelletteries la station de Tadoussac, au confluent du Saint-Laurent, puis revint en France, où, sur les plaintes de tous les armateurs qui faisaient le commerce dans l'Amérique du Nord, il vit son privilège supprimé. Sans se laisser décourager, de Montis envoya de nouveaux vaisseaux dans le nouveau monde et recouvra son privilège, mais à la condition de former un établissement sérieux sur le Saint-Laurent (1608). C'est alors que Champlain fonda Québec. La compagnie que de Montis avait formée gagnait beaucoup dans le commerce des pelletteries; mais, après l'assassinat de Henri IV, de Montis se trouva complètement ruiné et il mourut, dit-on, de chagrin de n'avoir pas vu prospérer son œuvre. C'était, dit Charlevoix, un fort honnête homme, dont les vues étaient droites, qui avait du zèle pour l'Etat et toute la capacité nécessaire pour réussir dans l'entreprise dont il était chargé; mais il fut malheureux et presque toujours mal servi.

MONTISALVY, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. S. d'Aurillac, sur un plateau dominé par le Puy de l'Arbre; pop. aggl., 681 hab. — pop. tot., 1,029 hab. Commerce de moutons, de toiles et de cire. L'église, classée parmi les monuments historiques, faisait partie d'une ancienne abbaye.

MONTSAUCHE, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N. de Châteauneuf-Chinon, sur la rive gauche de la Cure; pop. aggl., 229 hab. — pop. tot., 1,588 hab. Tanneries; fottage de bois. Lac des Settons, transformé en un vaste réservoir destiné à grossir les eaux de la Cure et de l'Yonne.

MONTSEIGUR, bourg de France. V. MONTSEIGUR.

MONTSEIRADO, rivière de la Guinée. V. MESURADO.

MONTSEIRAT, en latin *Mons Edivius* ou *Serratus*, montagne d'Espagne, dans la province et à 40 kilom. O. de Barcelone, près de la rive droite du Llobregat. Cette montagne est formée d'un assemblage de cônes immenses entassés les uns au-dessus des autres, nus, inaccessibles, au milieu desquels on ne peut pénétrer que par de rares entrées fort étroites. « Ces pyramides, dit M. Madoz, sont formées de pierres calcaires rondes de diverses couleurs, grises, rouges, jaunes, brunes, une espèce de poudingue agglutiné par un béton naturel, mêlé d'argile et de sable. Les pluies, à la longue, détruisent peu à peu ce béton, taillent et amincissent les pyramides, entraînent les sables et la terre et sillonnent la montagne dans tous les sens; elles filtrent de toutes parts au milieu de cette masse énorme, produisant ces suintements qui forment les stalactites dans les grottes de Collabato et dans les autres cavités, sans doute nombreuses, que la nature ou le sol et de la roche a dû pratiquer dans tout le cours de cette montagne prodigieuse. Les terres et les sables entraînés par les eaux et accumulés au pied du Montserrat y ont formé un bon terrain, très-favorable à la culture, bien qu'un peu trop semé de pierres, et dans lequel on plante la vigne et l'olivier avec succès. Siles cimes sont nues, la base, qui occupe une circonférence de plus de 35 kilomètres, offre au naturaliste deux cents espèces variées d'arbres et de plantes. »

Le Montserrat est isolé au milieu des plaines de la Catalogne. Une chaîne « qui appartient, dit M. Germond de Lavigne, au système général des Pyrénées a amené ses contre-forts à une petite distance au N.-O.; mais aucune formation ne s'y rattache au point de vue géologique. Il s'élève à 1,130 mètres au-dessus du niveau de la mer, formant une crête

découpée en dents de scie, qui affecte les formes les plus bizarres; le ton général est gris. La montagne, fendue jusqu'au tiers à peu près de sa hauteur, offre ainsi deux cimes, séparées par une vallée anguleuse, où les eaux, ruisselant en mille cascades des jours de pluie, ont creusé, dans le sens de l'O. à l'E., un petit ravin qui forme à cette hauteur la ligne de partage entre les deux évêchés de Vich et de Barcelone; le S. de la montagne dépend de l'un, et le N. de l'autre. Le monastère est situé sur les bords de ce ravin. La tradition religieuse, pour expliquer à sa manière ces déchirures et ce désordre étrange, rapporte que le Montserrat se fendit dans la plus grande partie de sa hauteur, le jour du supplice du Christ, à l'heure même où il rendit sur la croix le dernier soupir. L'ermitage de San-Geronimo occupe le point le plus élevé de la montagne; de là, on descend au monastère, dont il ne reste qu'un portail byzantin et une petite partie du cloître. L'église renferme quelques autels dorés et de bons tableaux. Les grottes du Montserrat jouissent d'une réputation méritée.

MONTSEIRAT, île de l'Amérique centrale, dans l'Atlantique, une des Petites Antilles qui font partie des possessions anglaises, à 42 kilom. S.-O. d'Antigua, à 60 kilom. N.-O. de la Guadeloupe, par 16° 47' de latit. N. et 64° 39' de longit. O. Elle mesure 13 kilom. de longueur sur 10 kilom. de largeur. Superficie, 135,000 hect.; 8,000 hab., dont 7,000 nègres. Ch.-l., Plymouth. Il y a un mouillage qui n'est abrité que contre les vents du N.-E. et qui n'est praticable que pour les petites embarcations. Les deux tiers de cette île sont montagneux et stériles; le reste produit du sucre, du coton et un peu d'indigo. Le plus part des montagnes sont boisées et fournissent du cèdre et autres bois de construction. Elle fut découverte en 1493 par Christophe Colomb, qui l'appela Montserrat à cause de la ressemblance qu'il lui trouva avec Montserrat en Espagne. Les Anglais y envoyèrent une colonie de Saint-Christophe en 1632; les Français s'en emparèrent en 1668, mais ils la rendirent à la paix d'Utrecht.

MONTSEIRAT, quartier de la Guyane française. Ce quartier, 3^e classe, est borné au N.-O. par celui de Macouria, au N.-E. par le point de Palécour, au confluent des rivières de Cayenne et Montserraty; au S.-E., par la rivière de Cayenne; au S.-O., par le quartier de Tonnenard; à l'O., par les savanes. Les terres y sont de qualité inférieure. Le Montserraty n'est navigable que pour de grandes embarcations. Ses eaux sont très-poissonneuses; on y pêche des huîtres aussi estimées que celles du Kourou. Le café, le rocou, le girofle y sont cultivés avec succès. Briqueterie importante, fournissant presque toute la colonie. Superficie, 21,470 hect.; 382 hab.

MONTSEIRAT, village et commune de France (Maine-et-Loire), cant. S., arrond. et à 11 kilom. de Saumur, sur la rive gauche de la Loire; 921 hab. Commerce de grains et de pierres à bâtir. Sur le bord de la Loire s'élève un château féodal à double façade, l'une sur le fleuve, ornée de mâchicoulis et flanquée de tours; l'autre sur une cour, remarquable surtout par une tourelle taillée à pans, couverte d'exquises moulures et de délicates arabesques et terminée par une galerie sous laquelle se voit un grand cerf couché, entouré de riches trophées d'armes. Au x^e siècle, la baronnie de Montseirat appartenait à la maison de Chabot. A ce château se rattache le souvenir d'un des plus terribles épisodes de l'histoire de l'Anjou : nous voulons parler de la Saint-Barthélemy et de l'outrage qu'elle eut dans cette province. Ce fut le seigneur de Montseirat qui fut chargé, dans cette partie de la France, de l'exécution des ordres royaux. La façon dont il exécuta ces ordres lui valut l'érection de sa baronnie en comté. Ce comte de Montseirat est surtout fameux par la vengeance qu'il tira de sa femme et de son amant, Bussy d'Amboise; celui-ci, attiré dans un piège, fut poignardé sous les yeux de sa maîtresse. Cette aventure tragique a fourni à Alex. Dumas le sujet d'un roman, la *Dame de Montseirat* (1847, 4 vol. in-8), et d'un drame en cinq actes, joué en 1861.

MONTSEIRAT, ancien hameau des environs de Paris, dépendant autrefois de la commune de Montrouge, situé sur un plateau voisin de la barrière Saint-Jacques et peuplé surtout de guinguettes. La plupart de ces chétives habitations ont été expropriées par la ville de Paris, d'abord pour le tracé du chemin de fer de Sceaux, puis pour celui du chemin de fer de ceinture et enfin pour la création du parc de Montsouris, encore seulement projeté, et pour lequel l'édilité voulait renouveler les merveilles des buttes Chaumont.

Montsouris fut longtemps un quartier malfamé, sur lequel couraient des légendes sinistres. Son nom lui vient de l'innombrable quantité de souris qu'y attirait autrefois les bies accumulés là pour le service de nombreux moulins. C'est maintenant un quartier désert. Sur le plateau se dresse le joli palais du bey de Tunis, qui figura à l'Exposition universelle de 1867 et que la ville de Paris a acheté pour y établir un observatoire astronomique. Le palais est entouré des vastes terrains du parc de Montsouris. Non loin de là,

à la lisière du plateau, a été construit l'immense réservoir destiné à contenir les eaux dérivées de la Vanne et amenées par un aqueduc qui se relie à celui d'Arcueil. Ce réservoir affecte la forme d'un trapèze dont le plus grand côté est au midi, en bordure de l'avenue Reille, et le plus petit sur l'avenue qui, partant de l'ancienne barrière d'Enfer, doit servir d'accès principal au nouveau parc. Sa capacité est énorme; quelques centaines de mille mètres cubes d'eau pourrnt y être emmagasinés. La station de Sceaux - Ceinture, du chemin de fer de Sceaux, est située à Montsouris. Il s'y trouve aussi une école militaire de dressage.

MONT-SUR-GUESNE, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Loudun; pop. aggl., 792 hab. — pop. tot., 884 hab.

MONTSEIRAT, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Laval, dans la vallée de la Joazeux; pop. aggl., 1,518 hab. — pop. tot., 1,730 hab. Nombreux fours à chaux, moulins à huile, tanneries, poteries, tanneries. Vestiges d'un ancien château où naquit André de Lohéac, compagnon de Jeanne d'Arc.

MONTU - BECCARIA, bourg du royaume d'Italie, province de Pavie, district de Voghera, chef-lieu de mandement; 3,388 hab.

MONTU-DEL-GALBI, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Pavie, district de Voghera, mandement de Broni; 2,651 hab.

MONTUCCI (Antoine), sinologue et littérateur italien, né à Siennne en 1762, mort dans la même ville en 1829. Après avoir quelque temps enseigné l'anglais à Siennne, il se rendit à Florence pour y diriger l'instruction de deux jeunes Anglais, passa de là en Angleterre, y donna des leçons d'italien et se mit à étudier le chinois. Ayant été mis en rapport avec quatre élèves missionnaires chinois destinés à suivre lord Macartney en Chine (1798), il reçut de l'un d'eux, à qui il avait rendu quelques services, un exemplaire du précieux dictionnaire chinois intitulé *Tsching-tschou-tchong*, accrût considérablement ses connaissances sinologiques et forma le projet de composer un lexique chinois plus complet et plus parfait que ceux qui existaient alors; mais comme l'impression de cet ouvrage en Europe exigeait des frais considérables, Montucci fit appel aux souverains de l'Europe. Le roi de Prusse répondit seul à cet appel; mais lorsque Montucci arriva à Berlin, le roi de Prusse venait d'être forcé par Napoléon de quitter sa capitale et avait tout autre chose à faire en ce moment que de s'occuper d'un dictionnaire chinois. Le savant linguiste n'en continua pas moins ses travaux, professa l'italien à Berlin et à Dresde et retourna en Italie en 1827. Le pape Léon XII lui acheta alors ses livres, ses manuscrits et vingt-neuf mille types chinois qu'il avait fait graver. Ses principaux ouvrages sont : *The Italian pocket Dictionary* (1795); *De studiis sinicis in imperiali athenaeo Petropolitano recte instaurandis* (Berlin, 1808); *Remarques philologiques sur les voyages en Chine de M. de Guignes fils* (Berlin, 1809); *Urkh-chih-tse-tun, a parallel drawn between the two intended chinese dictionaries* (1817, in-4°).

MONTUCIA (Jean-Etienne), célèbre auteur de l'*Histoire des mathématiques*, membre de l'Institut national de France, de l'Académie de Berlin, etc., né le 5 septembre 1725, mort à Paris le 18 décembre 1799. Il était fils d'un négociant de Lyon. Elevé au collège des jésuites de cette ville, il y passa à la fois le goût des sciences et celui des lettres, sans la réunion desquels il n'eût pu entreprendre la tâche immense qui a principalement occupé sa vie. Outre le grec et le latin, il possédait l'italien, l'anglais, l'allemand et le hollandais; aussi a-t-il lu dans leurs langues presque tous les auteurs dont il a eu à analyser les travaux. A vingt ans, il alla étudier le droit à Toulouse, où il se fit recevoir avocat, et vint ensuite à Paris pour suivre les cours publics et fréquenter les savants. Admis aux soirées de Jombert, il s'y lia avec Diderot, d'Alembert, du Gua, Lalande, Blondel, Cochin, Coustou, Leblond, etc., qui tous lui restèrent attachés jusqu'à leur mort. Il s'employa pour Jombert à la révision et à la correction de divers ouvrages scientifiques, parmi lesquels nous citerons les *Recréations mathématiques d'Osman*, qu'il enrichit d'un grand nombre de nouveaux articles. Il entra peu après à la *Gazette de France*; il était déjà censeur royal pour les ouvrages de science. Il prit une grande part à la naturalisation en France de la pratique de l'inculcation, déjà usitée en Angleterre depuis plus de trente ans, en traduisant et répandant les principaux écrits publiés à Londres sur la matière. Son premier écrit original et qui a véritablement inauguré sa carrière est son *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle* (1754, in-12), qui fut reçue avec assez d'intérêt pour qu'il en conçut l'idée du grand ouvrage auquel il n'a guère cessé de travailler ensuite jusqu'à sa mort.

La première édition de son *Histoire des mathématiques* est de 1758 (2 vol. in-4°); elle lui assura aussitôt une place distinguée parmi les savants de l'époque. Cette œuvre se recommande, en effet, par des qualités éminentes : une grande impartialité, une grande justesse de vues, une grande érudition, un

travail opiniâtre et une bonhomie extrême. Le style n'en est ni élégant ni même toujours assez châtié, mais il n'est jamais ni lourd ni prétentieux.

Montucia en était resté, dans son *Histoire*, au commencement du XVIII^e siècle et on le pressait vivement d'aborder cette partie, pour laquelle il avait déjà réuni un grand nombre de matériaux; mais une série d'obstacles continuels l'en empêchèrent longtemps, sans toutefois qu'il cessât jamais de s'en préoccuper.

Envoyé à Grenoble en 1761, comme secrétaire de l'intendance, il s'y maria en 1763. Le frère de Turgot ayant été chargé, en 1764, d'une mission à Cayenne, Montucia fut désigné pour l'accompagner, avec le titre d'astronome royal. Cette expédition, comme on sait, ne fut pas heureuse.

Au retour, Montucia fut nommé, par les soins de Cochin, premier commis à la direction des bâtiments royaux, place d'abord avantagieuse, mais que des changements d'organisation réduisirent bientôt à presque rien. Lalande avait été chargé de lui offrir une place à l'Académie des sciences; il la refusa, disant qu'il n'aurait pas le loisir nécessaire pour la bien remplir.

La Révolution lui fit perdre sa place et avec elle tout moyen d'existence. C'est alors que Lalande le pressa de s'occuper d'une nouvelle édition de son *Histoire des mathématiques*, l'ancienne étant épuisée depuis longtemps et Panckoucke s'offrant à faire les frais de la réimpression et à rémunérer son travail. Montucia se mit aussitôt à l'œuvre; mais l'aisance lui revint bientôt par une autre voie. Il fut désigné au comité de Salut public en 1794, par les ouvriers de sa section, pour être porté sur le premier état des gratifications nationales assignées aux gens de lettres et chargé, en 1795, de l'analyse des traités déposés aux archives des affaires étrangères. Nommé professeur de mathématiques à l'Ecole centrale de Paris, il ne crut pas devoir accepter, pensant que sa santé ne lui permettrait pas de remplir avec assez d'exactitude ces nouvelles fonctions; mais le département le comprit dans le jury d'instruction.

Il fit partie de l'Institut dès sa création et reçut un titre de pension de 2,400 fr., dont, il est vrai, il ne jouit que quatre mois.

Il avait donné, en 1799, les deux premiers volumes de la seconde édition de son *Histoire*, très-étendus et très-améliorés, et le troisième volume était déjà assez avancé lorsque la mort vint le surprendre. C'est son ami Lalande qui s'est chargé de continuer le travail.

« Montucia, dit cet ami dévoué, était modeste et bienfaisant à un degré que son peu de fortune rendait véritablement admirable. »

MONTUEUX, EUSE adj. (mon-tu-eu, eu-ze — du lat. mons, montagne). Coupé de montagnes ou de collines nombreuses : *Pays MONTUEUX. Contrée MONTUEUSE. Le terrain du Japon est, en général, MONTUEUX, pierreux et peu fertile.* (Ruyland.)

La lune nulle part n'a sa surface unie, *Montueuse* en des lieux, en d'autres aplatie. LA FONTAINE.

— Par ext. Inégal, accidenté, composé de montagnes et de descentes nombreuses : *La ville de Gray est composée de rues MONTUEUSES et mal alignées.* (Malte-Br.)

— Par anal. Qui ressemble à une montagne : *Le soleil, écartant avec majesté la foule des nuages MONTUEUX qui s'opposent à son triomphe, inonde de sa bienfaisante lumière nos forêts stériles et nos campagnes désolées.* (Pougens.)

— Syn. *Montueux, montagneux.* V. MONTAGNEUX.

MONTUOSITÉ s. f. (mon-tu-o-zité — rad. *montueux*). Etat de ce qui est *montueux*; accidents de terrain : *Les anciennes laves les plus impraticables par leurs MONTUOSITÉS, leurs coupures et leurs pointes furent, en un clin d'œil, converties par ce torrent en une vaste plaine de sable.* (Buff.)

MONTURAL s. m. (mon-tu-ral). Métrol. Mesure agraire, qui était usitée à Nice et qui équivalait à 1 are.

MONTURANO, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. d'Ascoli, district de Fermo, mandement de Sant'Elpidio a Mare; 2,028 hab.

MONTURE s. f. (mon-tu-re — rad. *monter*). Bête sur laquelle on monte pour se faire porter : *Si votre monture n'a bien, ne lui faites pas sentir l'épave.* (De Jussieu.) *Les Hébreux sentaient de palmes les traces de l'humble MONTURE du divin maître.* (G. Sand.) *La mule est, en Orient, une MONTURE bonne et sûre, et dont le grand ail noir, ombragé de longs cils, a beaucoup de douceur.* (Roman.)

— Charge d'un mulet, en Gascogne.

— Prov. *Qui veut aller loin doit ménager sa monture*, il faut ménager ses forces ou ses ressources, si l'on veut prolonger sa vie ou faire durer le train de sa maison :

Qui veut voyager loin ménage sa monture; Buvez, mangez, dormez, et fâchez peu qui dure. RACINE.

— Mus. Ensemble des cordes d'un violon ou d'un autre instrument du même genre.

— Manège. *Monture de bride*, Parties qui

supportent et soutiennent la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval.

— Anc. mar. Equipage et artillerie d'un navire.

— Comm. Equipement d'un navire. « Marchandises qui doivent composer la charge d'un navire. »

— Techn. Objet accessoire servant à manœuvrer un autre objet auquel il est adapté : *La MONTURE d'une scie, d'un rabot. La MONTURE d'un fusil, d'un pistolet. La MONTURE d'un éventail.* « Garniture d'un objet de bijouterie, d'orfèvrerie ou de tabletterie, dans laquelle est ordinairement encastré un objet en matière plus ou moins précieuse : *La MONTURE d'un bague. MONTURE en or, en argent, en vermeil. Un diamant détaché de sa MONTURE.* « Travail de l'ouvrier qui fait une MONTURE : *La MONTURE de cette pierre a plus coûté que la pierre ne vaut.* »

— Econ. rur. Bétail appartenant au berger et qu'il est autorisé à mener paître avec le troupeau du propriétaire.

MONTUREUX (Jean-Léonard BOURCIER, baron DE), magistrat lorrain. V. BOURCIER.

MONTVALLON (André BARRIÈRE DE), magistrat et écrivain français, né à Marseille en 1678, mort à Aix en 1779. Il devint, en 1702, conseiller au parlement de Provence, fut chargé par sa compagnie de se rendre à Paris en 1725 pour y défendre, auprès du conseil du roi, divers arrêts du parlement, et dut à sa réputation d'excellent juriconsulte d'être consulté par le chancelier d'Aguesseau sur les ordonnances de 1731 et de 1735 relatives aux donations et aux testaments. De Montvallon employa ses loisirs à cultiver les belles-lettres et les sciences et correspondit activement avec Cassini, Lamoignon, Lebreton, etc. Outre des observations dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences, on lui doit un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Dissertation sur la peste et la manière dont elle se communique* (1729, in-49); *Nouvel système sur la transmission et les effets des sons* (1747); *Précis des ordonnances et déclarations, lettres patentes, etc., en usage dans le ressort du parlement de Provence* (1752); *Epitome juris et legum romanorum* (Aix, 1756, in-12), etc.

MONTVILLE (Thomas-Charles-Gaston, baron BOISSÉL DE), magistrat français. V. BOISSÉL DE MONTVILLE.

MONTYON (Jean-Baptiste-Antoine AUGÉ, baron DE), et non MONTYHON, comme on écrit souvent ce nom, célèbre philanthrope, né à Paris le 23 décembre 1733, mort dans la même ville en 1820. Souverain, maître des comptes, lui donna une fortune considérable dont il devait faire le plus noble usage. D'abord avocat au Châtelet (1755), il devint ensuite conseiller au grand conseil, maître des requêtes au conseil d'Etat (1760) et attira vivement sur lui l'attention, six ans plus tard, en se prononçant avec vigueur contre la mise en accusation de la Chalais. Mis à la tête de l'intendance d'Auvergne en 1767, Montyon se fit aimer de ses administrés non-seulement par son esprit de justice, mais encore par son inépuisable bienfaisance envers les indigents et les ouvriers sans travail, à qui il consacrait annuellement 20,000 livres de ses revenus. Ayant refusé d'installer en Auvergne les magistrats désignés par le chancelier Maupeou pour remplacer le parlement, on lui enleva son intendance; mais il alla peu après remplir les mêmes fonctions en Provence, puis à La Rochelle. Rappelé à Paris, Montyon fut nommé conseiller d'Etat en 1775 et chancelier de Montieu en 1780.

Tout en se montrant administrateur zélé, Montyon s'occupait de belles-lettres et d'études économiques. Il envoya à l'Académie française un *Eloge de Michel de l'Hôpital* qui obtint un succès (1777), puis fit paraître : *Recherches et considérations sur la population de la France* (1778, in-80). Souvent, à cette époque, il avait été la providence inconnue d'écrivains dans la détresse réclamait les plus prompts secours. A partir de 1780, il fonda, sans se faire connaître, un certain nombre de prix qu'il chargea diverses sociétés savantes de distribuer. C'est ainsi qu'il établit des prix annuels pour des expériences utiles aux arts (1780), pour l'ouvrage littéraire regardé comme le plus utile à la société (1782), pour le procédé qui rendrait moins malsaines les opérations mécaniques faites par les ouvriers ou les artistes (1782), pour le mémoire qui présenterait les moyens de simplifier les procédés de quelque art mécanique (1783), pour un acte de vertu fait par un Français pauvre (1783), pour une question de médecine utile (1787). Pour chacun de ces prix, Montyon constituait une somme de 12,000 livres dont la rente devait être donnée à celui qui remporterait le prix. En outre il constituait, en 1783, une rente viagère de 600 livres pour un homme de lettres nécessaire.

En 1787, il fut un instant question d'appeler Montyon au poste de garde des sceaux. L'année suivante, il publia un *Mémoire présenté au roi au nom de M. le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon* (1788, in-80). Des le commencement de la Révolution, le baron de Montyon, extrêmement riche et peu entraîné vers les idées nouvelles, émigra, mais simplement pour se mettre à l'abri des

orages du temps; il passa à Genève, où il se trouvait lorsque l'Académie française lui décerna un prix pour un mémoire intitulé : *Conséquences qui ont résulté pour l'Europe de la découverte de l'Amérique* (1793). Montyon employa les 3,000 fr. qui lui revenaient pour ce prix à en fonder un autre, qu'il chargea l'Académie de décerner. Ayant quitté Genève, il se rendit en Angleterre, où il resta jusqu'à la fin de son émigration sans prendre part aux intrigues royalistes. C'est là qu'il publia un remarquable *Rapport sur les principes de la monarchie française*, adressé à Louis XVIII (Londres, 1798, in-80), où il réfutait un ouvrage de Calonne, intitulé : *Tableau de l'Europe*, dans lequel cet ex-ministre soutenait que la nation française n'avait jamais eu de constitution légale. Le *Rapport* publié par Montyon avait pour but de prouver le contraire; mais, chose remarquable, il n'y parvint qu'en démontrant en même temps que cette constitution, très-positive, quoique non formulée, avait été constamment violée par les rois.

En 1801, l'Académie de Stockholm couronna une étude de Montyon *Sur les propos des lumières dans le XVIII^e siècle*. Ce fut également pendant son exil volontaire qu'il publia les écrits suivants : *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples* (Londres, 1808, in-80); *Essai statistique du Tunkin* (1811, in-80); et *Particularités et observations sur les ministères des finances les plus célèbres, depuis 1660 jusqu'en 1791* (Londres, 1812, in-80), ouvrage critique, rempli de vues ingénieuses et d'anecdotes intéressantes. Dans ces différents écrits, qui mériteraient d'être plus connus, Montyon se montre d'une philosophie aimable et qui n'exclut point chez lui la finesse et quelquefois la profondeur. Montyon était un esprit fin, d'un savoir très-varié, un contour agréable, un homme indépendant par le caractère et par la fortune, si bien qu'il voulut rester émigré, non par un attachement aveugle à la maison de Bourbon, mais parce que le gouvernement impérial lui paraissait moins supportable encore que le régime de l'ancienne monarchie. Montyon ne revint la France qu'en 1814, lors de la première Restauration.

Le prix de vertu et le prix pour l'ouvrage le plus utile à la société, qu'il avait fondés jadis, avaient été supprimés pendant la Révolution, en même temps que l'Académie française. A son retour à Paris, il les rétablit et ajouta à ses libéralités divers dons aux bureaux de charité de Paris, s'élevant ensemble à la somme de 35,000 fr. Son testament, inspiré par les sentiments de la philanthropie le plus élevée, contenait les dispositions suivantes, bien dignes d'être textuellement reproduites : 10,000 fr. seront mis en rente pour donner un prix à celui qui découvrira les moyens de rendre quelque art mécanique moins malsain, au jugement de l'Académie des sciences; 10,000 fr. seront mis en rente pour fonder un prix annuel en faveur de celui qui aura trouvé dans l'année un moyen de perfectionnement de la science médicale et de l'art chirurgical, au jugement de la même Académie; 10,000 fr. pour fonder un prix annuel en faveur d'un Français pauvre qui aura fait dans l'année l'action la plus vertueuse; 10,000 francs pour fonder un prix annuel en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs : ces deux derniers prix laissés au jugement de l'Académie française. Montyon légua, en outre, par le même acte, 10,000 fr. à chacun des hospices des divers arrondissements de Paris, pour être distribués en gratifications ou secours aux pauvres qui sortiraient de ces établissements. Ces sommes devaient être progressivement doublées, triplées et même quadruplées, selon la fortune du testateur. Elle s'élevait, à l'époque de sa mort, à 5,000,000 de francs, en dehors de legs universel par lui déterminé.

La vie de Montyon fut constamment calme et digne, si l'on en excepte toutefois un trait inexplicable et qui lui fait peu d'honneur, dont nous avons parlé à l'article LA BISSA-CHÈRE.

L'éloge de Montyon a été mis à diverses reprises au concours par l'Académie française. En 1838, son corps a été transporté du cimetière Montparnasse à l'Hôtel-Dieu, où un monument a été érigé en son honneur.

MONUMENT s. m. (mo-nu-man — lat. *monumentum*; de *monere*, avertir). Ouvrage considérable d'architecture ou de sculpture, destiné à perpétuer le souvenir de quelque fait important ou de quelque homme remarquable : *Eriger, dresser, élever un MONUMENT. Consacrer un MONUMENT à la gloire de quelqu'un. La plupart des MONUMENTS, quand ils sont élevés longtemps après l'action, ne prouvent que des erreurs consacrées.* (Vol.)

— Ouvrage d'architecture considérable par sa masse, son étendue, sa magnificence : *Les MONUMENTS antiques. Les MONUMENTS de Rome, d'Athènes, de Palmyre, de Babylone. Les MONUMENTS de Paris. Un mauvais ouvrage de littérature passe et s'oublie, mais un MONUMENT ridicule subsiste pendant des siècles.* (Grimm.) *L'étude des MONUMENTS est un des chapitres les plus riches en enseignements qu'offre l'histoire du genre humain.* (Batissier.) *L'histoire des peuples est écrite dans leurs MONUMENTS.* (Lapeire.) *Les MONUMENTS sont les crimi-*

pons qui unissent une génération à une autre. (J. Joubert.) « Objet naturel imposant par sa masse : *LES MONUMENTS de la nature sont bien plus majestueux que ceux des hommes. Tout périt; les montagnes mêmes ne sont pas des MONUMENTS éternels.* »

— Par anal. Œuvre durable, dans un genre quelconque : *LES MONUMENTS de l'art. Les MONUMENTS de la littérature. Il n'y a, en littérature, que les MONUMENTS qui comptent.* (Dussault.) *On ne bâtit aucun MONUMENT durable sur le déshonneur.* (Chateaub.) *Les grands MONUMENTS de la pensée antique inspirent toujours à qui les contemple une vénération profonde.* (Barthélemy St Hilaire.) *Seules, la Grèce ancienne, la France et l'Angleterre modernes offrent une série complète de grands MONUMENTS littéraires et expressifs.* (H. Taine.)

« Œuvre majestueuse et imposante, dans un genre quelconque : *Il y a des ouvrages qu'il ne faut pas voir de trop près : ce sont des MONUMENTS.* (Ste-Beuve.) « Preuve, attestation durable de quelque fait mémorable : *Le MONUMENT qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'acquisition de l'Alsace.* (Vol.)

— Poétiq. Construction élevée sur le lieu d'une sépulture, tombeau :

Les mânes effrayés quittent leurs monuments.

J.-B. ROUSSEAU.

« Quel sujet, dira-t-on, peut donc si fréquemment Mettre ainsi cette belle au bord du monument ? »

BOILEAU.

Sous ce champêtre monument

Repose une fille encoeur chère.

Elle mourut presque en naissant :

Plaignez sa mère.

MILLEVOTE.

« Quoique le mot soit poétique en lui-même, suivi de l'épithète *funèbre*, il appartient au langage commun, et même à l'industrie : *Entrepreneur de MONUMENTS funéraires.* Employé seul, il a vieilli.

— Fig. Ce qui sert à perpétuer un souvenir : *L'ingratitude marquée ne sert pas moins que la reconnaissance de MONUMENT au bien-faits.* (Duclos.)

— Hist. Objet de nature quelconque, dont l'existence sert à constater, à corroborer ou à corroborer certains faits historiques : *Les médailles sont, pour l'histoire, de précieux MONUMENTS. Les MONUMENTS diplomatiques prouvent la médiocrité relative de Talleyrand.* (Chateaub.) *On peut, d'après les MONUMENTS littéraires, retrouver la façon dont les hommes ont senti et pensé il y a plusieurs siècles.* (H. Taine.) *Nous ne connaissons la langue gothique que par un petit nombre de MONUMENTS écrits.* (A. Maury.) « Grande colonne commémorative élevée à Londres en mémoire de l'incendie de 1680, qui fut attribué aux catholiques.

— Administr. *Monuments publics*, Edifices destinés à remplir un but d'utilité ou de décoration publique. « *Monuments historiques*, Edifices publics importants à quelque titre, et soumis en France à un régime administratif particulier : *Le bureau des MONUMENTS HISTORIQUES au ministère des beaux-arts.*

— Encycl. Les monuments publics sont les édifices à destination spéciale, construits soit par l'Etat, soit par les édiles des villes, et qui restent propriétés publiques, quels que soient les changements de gouvernement et d'administration. Parmi ces édifices, on ne devrait appeler monuments que ceux qui ont été érigés pour éterniser le souvenir soit d'un fait mémorable, soit d'un grand homme; ce serait plus conforme au sens étymologique; mais on confond sous cette dénomination générale et les édifices mémoratifs et beaucoup d'autres qui ne rappellent rien de particulier. Il suffit qu'un établissement public offre quelque beauté architecturale pour qu'il passe à l'état de monument. En première ligne, sont monuments publics : les palais des souverains, ceux des assemblées délibérantes, les palais de justice, les hôtels de ville, les églises ou temples, les théâtres, les sièges d'administration, préfectures ou ministères, les lycées; les véritables monuments, c'est-à-dire les arcs de triomphe, pyramides, colonnes, statues, fontaines décoratives, obélisques, forment une catégorie à part. Chez les Romains, les amphithéâtres, les naumachies, les portiques, les bains étaient au premier rang des monuments publics; ils en ont été dotés non-seulement leur capitale, mais le monde entier. Sous l'influence des idées chrétiennes, ce furent les églises qui héritèrent de cette suprématie; le moyen âge et la Renaissance érigèrent surtout des cathédrales; lorsque la vie municipale reprit un peu de vigueur, elle dota les cités de ces magnifiques hôtels de ville que l'on admire encore dans la plupart des grandes villes de l'Europe, en même temps que la royauté, songeant surtout à elle, se bâtitait ces palais et ces châteaux qui sont autant de foies ruineuses; le développement de la vie administrative nous valut ensuite cette quantité d'édifices, hôtels de ministères, préfectures, douanes, prisons, qui sont des monuments publics dans le sens légal du mot, mais dont la plupart sont à peine des monuments, si l'on attache à ce mot une idée architecturale quelconque. Ainsi, on peut mesurer l'intensité de la vie publique d'un peuple et même déterminer sa direction politique, civile, religieuse ou administrative, à l'aide des monuments qu'il construit.

Les monuments publics destinés, à perpétuer le souvenir des grands événements et des grands hommes sont nombreux chez tous les peuples civilisés. Après Rome, qui en était encombrée au point que Cicéron disait qu'on ne pouvait faire un pas sans marcher sur l'histoire, c'est Paris qui en offre le plus grand nombre. A l'arc de triomphe de Titus et à la colonne Trajane, nous pouvons opposer l'arc de triomphe de l'Etoile, érigé en l'honneur de la grande armée; l'arc du Carrousel, élevé après Austerlitz; les portes triomphales du boulevard Saint-Denis et du boulevard Saint-Martin, destinées à rappeler les campagnes de Louis XIV; la colonne de Juillet, érigée en l'honneur des morts pour la liberté, etc. Telles sont encore la pyramide élevée en l'honneur de Desaix, sur la place Dauphine, et ces nombreuses statues de grands hommes qui décorent les places publiques dans la plupart des villes de France. La gloire militaire semble éclipser toutes les autres; c'est en son honneur et en l'honneur de ses héros qu'ont été élevés les monuments les plus célèbres, comme si les peuples n'avaient d'admiration que pour ceux qui les font s'entre-tuer.

— Juris. Les monuments publics, étant destinés à l'utilité ou à l'embellissement des villes, sont spécialement placés sous la sauvegarde de la loi; ils sont le patrimoine de tous et doivent être respectés. La loi (art. 257 du code pénal) punit de l'emprisonnement et d'une amende toute mutilation ou dégradation d'un monument public, même d'une statue. Le rapporteur de la loi disait, en style solennel : « Ces monuments rappellent la grandeur des peuples qui nous ont précédés, les grands talents de leurs artistes, la magnificence de leurs souverains; ils appartiennent aux siècles futurs comme aux temps présents, et ils sont la propriété de tous les âges. Ceux qui sont créés de nos jours doivent nous être plus chers encore... La loi ne peut rester muette, elle doit déployer sa sévérité contre les sacrilèges mains qui oseraient mutiler, dégrader ou détruire ces belles créations du génie, défendre avec le même soin les restes précieux de l'antiquité et les produits des temps modernes, et empêcher que le vandalisme qui a si longtemps souillé nos contrées y exerce encore ses ravages. »

Les monuments publics, c'est-à-dire appartenant à l'Etat, à un département ou à une commune, se divisent, au point de vue administratif, en bâtiments civils ou militaires, et en monuments historiques. L'administration supérieure possède une double action relativement à ces trois classes de monuments :

Elle a d'abord une action de conservation et de surveillance, qu'elle exerce par la direction des monuments publics et historiques.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'ordonnance royale du 19 février 1839, les attributions de la direction des monuments publics et historiques comprennent : l'exécution des grands travaux de construction et des travaux d'entretien; l'examen des devis des travaux de Paris et des départements; la révision des mémoires des travaux de Paris, et l'examen des réclamations des entrepreneurs; la liquidation des comptes; le personnel des architectes et des agents sous leurs ordres; les cérémonies et fêtes publiques; la conservation des édifices publics et des anciens monuments qui présentent un intérêt historique ou artistique; l'examen des projets et devis des constructions et réparations de tous les bâtiments civils dont la dépense est payée, soit sur les fonds du ministère de l'intérieur, soit sur ceux des ministères du commerce, de l'instruction publique et de la justice et des cultes, soit enfin sur les budgets des départements et des communes; projets des alignements des rues, places de Paris et des autres villes; examen des questions, des découvertes et inventions nouvelles qui intéressent l'art de bâtir.

L'administration supérieure possède ensuite une action de direction relativement à l'art, à la solidité des travaux, aux constructions, réparations et reconstructions. Le conseil des bâtiments civils a pour mission d'exercer cette action.

Ce conseil, fondé sous le Directoire, par l'influence de l'architecte Rondelet, en remplacement du comité des travaux publics créé par la Convention nationale, est institué pour examiner sous les rapports de l'art, de la solidité des travaux et de l'économie des dépenses, les projets, les plans, les devis, les détails de toutes les constructions et grosses réparations à faire; il est chargé, en outre, de la révision des cahiers des charges, comptes et mémoires relatifs aux travaux. Il examine les questions d'art et les questions contentieuses qui surviennent dans le cours de l'exécution; il donne son avis sur les projets d'alignement, sur tout ce qui est relatif à la solidité des constructions, à la qualité des matériaux, à la convenance des édifices; il se rend compte des détails estimatifs, de leurs divers éléments, de la quantité des matériaux, de leur prix au lieu d'origine, de la façon et de la main-d'œuvre. Il délibère sur les demandes, prétentions et réclamations des entrepreneurs et architectes, sur les questions de comptabilité, d'évaluation, et générale-

ment sur tous les objets sur lesquels le ministre juge à propos de le consulter.

— Monuments historiques. On a classé sous le nom de monuments historiques un certain nombre d'édifices des temps antérieurs qu'il importait de conserver, soit à cause des souvenirs qui s'y rattachent, soit le plus souvent à cause de leur valeur artistique. Jusqu'à une époque tout à fait récente (1839), on s'était peu soucié de la conservation de ces anciens vestiges des siècles passés; mais les exploits des bandes noires en avaient fait disparaître un si grand nombre, que la France se vit menacée de perdre la plupart de ses richesses architecturales, et les archéologues, qui n'avaient cessé de se lamenter, obtinrent enfin gain de cause. Dès 1830, un crédit spécial fut ouvert au ministère de l'intérieur pour être affecté à la création d'un comité spécial chargé de déterminer les monuments historiques et d'en faire le classement; des subventions furent, en outre, accordées pour faire exécuter sur les monuments classés les réparations nécessaires.

En 1832, le ministre de l'intérieur invitait les préfets à refuser leur autorisation à tous les changements qui seraient demandés par les curés pour des édifices consacrés au culte, si ces demandes n'étaient pas approuvées par l'inspecteur général des monuments historiques, ou, à son défaut, par une commission d'architectes, d'artistes ou d'antiquaires. L'autorité ministérielle devait intervenir pour prévenir un abus qui aurait gravement compromis la conservation des plus importants de nos monuments historiques, en la subordonnant aux besoins ou aux fantaisies de prêtres plus ou moins intelligents.

La commission des monuments historiques, dépendante d'abord du ministère de l'intérieur, fut annexée en 1853 au ministère d'Etat; elle dépend actuellement de la direction des beaux-arts et est elle-même qu'une subdivision du conseil des bâtiments civils.

Une circulaire du 19 février 1841 a indiqué aux préfets la procédure à suivre lorsqu'ils ont à proposer l'admission au titre de monuments historiques d'édifices anciens et remarquables par leur architecture. Ils doivent transmettre au comité un exposé des besoins du monument et de son état actuel; une notice historique et une description; des plans, coupes, dessins, ou du moins des croquis avec des mesures, et un devis, rédigé par un architecte, des travaux projetés.

C'est, d'ordinaire, sur l'avis d'un inspecteur des monuments historiques envoyé en mission dans les départements, que la demande est admise ou rejetée. Aussitôt que la demande est admise, le monument est dit classé et les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge de l'Etat. Dans certains cas, les communes y participent pour une portion déterminée. Le crédit alloué au comité, et qui varie de 800,000 fr. à 1 million, est, en effet, insuffisant. Quelques édifices appartenant à des particuliers sont enfin classés parmi les monuments historiques, et leurs possesseurs peuvent recevoir des allocations pour leur conservation.

Voici la liste, par départements, des principaux monuments historiques de la France dressée avant la guerre de 1870 :

Ain : Eglise de Brou, à Bourg, et tombeaux; château de Briord (inscriptions mérovingiennes); temple d'Izernore; église de Saint-Paul de Varax (porche).

Aisne : Eglise Notre-Dame de Laon; chapelle des Templiers; grange de l'abbaye de Vaulx; maison de La Fontaine, à Châteaui-Thierry; château de la Ferté-Milon; hôtel de ville de Saint-Quentin; baptistère de Vermand; cathédrale de Soissons; château de François I^{er}, à Villers-Cotterets (dépot de mendicité); portail de l'église de Compiègne.

Allier : Chapelle du lycée de Moulins (mausolée du duc de Montmorency); château de Bourbon-l'Archambault; château de La Palisse; monuments antiques de Nérus.

Alpes (Basses) : Eglise de Notre-Dame, à Digne; colonnes antiques de Riez; tours de Sisteron; ancienne cathédrale de Senes; clocher de l'église de Manosque.

Alpes (Hautes) : Temple de Chours; église de Lagrand; chapelle du château de Tallard; ancienne cathédrale d'Embrun.

Arche : Eglise de Bourg-Saint-Andéol; église de Cruas; maison des Chevaliers, à Viviers; église de Thines; église de Champagne.

Ardennes : Eglise de Braux; château de Tugny; école d'Atigny, dite la Mosquée; église de Sainte-Vaubourg.

Ariège : Château de Lix; château de Montségur; église de La Roque; château de Mirepoix; cloître de Saint-Lizier; chapelle de Sabart; église d'Unac.

Aube : C'est un des départements où se trouvent le plus de monuments historiques; les principaux sont : la cathédrale de Troyes, les églises Saint-Jean et Saint-Pantaléon, l'hôtel Vauluisant, à Troyes; la maison de l'Election, l'hôtel de Marcy, à Troyes; l'église d'Arcis-sur-Aube; l'église de Rosnay; les vitraux de l'église de Chappes.

Aude : Fortifications de la cité de Carcassonne; cloître de l'église de Saint-Papoul, à Castelnaudary; église de Saint-Hilaire, à Limoux; église Saint-Just, à Narbonne.

Avayron : Cathédrale de Rodez; maison ancienne, à Rodez; ancienne abbaye de Vil-

lefranche; château de Bournazelles; ruines de Bonneval; église de Nant; abbaye de Belmont.

Bouches-du-Rhône : Eglise de La Majorie; souterrains de l'abbaye de Saint-Victor; marché dit du Puget, à Marseille; hôtel de ville de Marseille; cathédrale d'Aix; bains dits de Sextius, à Aix; murs de Salon; théâtre romain, à Arles; amphithéâtre d'Arles; restes du palais de Constantin, à Arles; ancienne abbaye de Montmajour; grotte de Cordes; château de Tarascon.

Calvados : Eglise de la Trinité, à Caen; maison des gendarmes, à Caen; ancienne salle du collège de Caen; cathédrale de Bayeux; église de Saint-Loup; château de Falaise.

Cantal : Eglise de Montsalvi; boiserie de l'église de Saint-Cernin; église de Brageac; église de Notre-Dame des Miracles, à Mauriac; église de Bredons.

Charente : Château d'Angoulême; château de La Rochefoucauld; église de Mouthiers; cône d'Osna, près de Brossac; dolmens, à Saint-Fort; église d'Aubeterre.

Charente-Inférieure : Dolmen de la Jarne; ancien château de Jonzac; amphithéâtre de Saintes; aqueduc de Douhet; arc romain, à Saintes; croix, à Fenioux; pyramide d'Ebon; château de Taillebourg.

Cher : Cathédrale de Bourges; hôtel de Jacques Cœur, à Bourges; maison de Cujas (gendarmarie), à Bourges; abbaye de Noirlac; ruines romaines de Devrant; château de Sancerre.

Corrèze : Cathédrale de Tulle; arènes de Tintinac; tour de César, à Turenne; église d'Ussel.

Corse : Tour de Sénèque, près de Luri; église de la Canonica; statue d'Appollini; stazona, à Grossa; stantare de Belvedere-Campomoro; église Saint-Dominique, à Bonifacio; stantare de Rizzanese.

Côte-d'Or : Eglise Notre-Dame de Dijon; église Saint-Etienne, à Dijon; ancienne chartrreuse et puits de Moïse, à Dijon; palais des ducs de Bourgogne; monument de Fontaine-Française; colonne romaine, à Cussy; église de Semur; château de Montbard; château de Busy-Rabutin; château d'Époisse.

Côtes-du-Nord : Monument de Saint-Guil-laume, dans la cathédrale de Saint-Brieuc; menhirs de Quintin; temple de Mars, à Corseul; château de Tonquédec; ancienne cathédrale et cloître de Tréguier.

Creuse : Eglise de la Souterraine; thermes antiques, à Évaux; église de Benévent; tapisseries du château de Boussac.

Dordogne : Cathédrale et amphithéâtre de Périgueux; tour de Vesonne, à Périgueux; abbaye de Brantôme; château de Jumillac-le-Grand; chapelle sépulcrale de Sarlat.

Doubs : Cathédrale de Besançon; porte Noire, à Besançon; palais du cardinal Granvelle; ruines romaines, à Mandeure; église de Courtefontaine; prieuré de Morteau.

Drôme : Cathédrale de Valence; taurobole, à Tain; église de Chabrillan; église de Grignan; porte Saint-Marcel, à Die.

Eure : Cathédrale d'Evreux; tour de l'Horloge, à Evreux; église de Conches; donjons et remparts, à Verneuil; obélisque d'Ivry-la-Bataille; abbaye de Bonport; église de Quillebeuf.

Eure-et-Loir : Cathédrale de Chartres; porte Guillaume, à Chartres; château de Maintenon; mosaïque de Marboué; hôtel de ville de Dreux; château de Sorel; tombeau de Sully, dans l'hospice de Nogent-le-Rotrou.

Finistère : Cathédrale de Quimper; monuments celtiques de Plomelin; chapelle de Daoulas; galerie celtique à Gouezec; crypte de Lannure; église Sainte-Croix de Quimper.

Gard : Maison-Carrée, amphithéâtre, temple de Diane, thermes antiques, tour Magne, à Nîmes; remparts d'Aigues-Mortes; tour d'Uzes; pont du Gard, fortifications de Beaucaire; château et tour de Villeneuve.

Garonne (Haute) : Eglise métropolitaine; église des Tours, Capitole, église Saint-Cernin, cloître des Augustins, à Toulouse; ancienne cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges.

Gers : Cathédrale d'Auch (verrières et chœur); église de Lombez; donjon de Bas-soues.

Gironde : Cathédrale et cloître Saint-André de Bordeaux; église Sainte-Croix, église Sainte-Eulalie, église Saint-Michel, restes du cirque Gallien, à Bordeaux; château de Cadillac; ancienne cathédrale de Bazas; phare de Cordouan; dolmen, à Pujols.

Hérault : Eglise de Castries; abbaye de Vallemagne; tour de Puissefont; ancienne cathédrale d'Agde; église Saint-Nazaire, à Béziers.

Ille-et-Vilaine : Château de Fougères; celliers de Landeaud; enceinte vitrine de Pésan; dolmen d'Essé; église de Vitry.

Indre : Abbaye de Deols; colonne creuse de Saint-Georges, à Ciron; arbre de Jesse, dans la chapelle de l'hôpital d'Issoudun; vitraux de l'église de La Châtre; dolmen à Montchevrier.

Indre-et-Loire : Cathédrale de Tours; maison de Tristan, caves de l'archevêché, à Tours; château d'Amboise, camp romain, maison de Léonard de Vinci, à Amboise; château de Cheuoncaux; la grotte aux Fées, près de Metray; pile de Saint-Mars; château d'Loches.

Isère : Cathédrale de Grenoble; aiguille de Vienne; temple d'Auguste et de Livie, à Vienne.

Jura : Eglise de Baume-les-Messieurs; église de Chissey; église Saint-Anatole de Salins.

Landes : Eglise de Sorde; orgues de l'église de Saint-Sever; église de Sainte-Quiterie, au Mas-d'Aire.

Loir-et-Cher : Château de Blois, avec ses anciennes dépendances; fontaine de Louis XII, à Blois; mur romain de Thésée; église de Romorantin; hôtel de ville de Vendôme; la Poissonnière, maison de Ronsard, dans le Vendômois.

Loire : Abbaye de Charlier; église Notre-Dame de Montbrison; église de Bourg-Ar-gental.

Haute-Loire : cathédrale du Puy; temple de Diane, au Puy; dolmen de Langeac; église de Riotor; cromlech à Rougeac; église et cloître de la Vaudou.

Loire-Inférieure : Cathédrale de Nantes; château de Clisson; église Saint-Jacques, à Nantes; château de Châteaubriant; église de Guérande.

Loiret : Cathédrale d'Orléans; ancien hôtel de ville d'Orléans (musée); maison de François I^{er}, maison de Diane de Poitiers; maisons de la Renaissance, à Orléans; tour de César, à Beaugency; palais de justice de Gien (ancien château); hôtel de ville de Lorris; châteaux de Sully.

Lot : Cathédrale de Cahors; maison de Henri IV, à Cahors, enceinte de Cahors; obélisque, près de Figeac; chapelle de Roc-Amadour.

Lot-et-Garonne : Cathédrale d'Agen; mosaïques et ruines romaines à Nérac; château de Nérac; château de Xainttraillies; tour du château de Gavaudan; église de Montflanquin.

Lozère : Cathédrale de Mende; tombeau romain, à Lanuéjols.

Maine-et-Loire : Cathédrale de Saint-Maurice d'Angers; abbaye de la Trinité; tour et cloître de Saint-Aubin (préfecture), à Angers; maison de Rabelais, à Candé; amphithéâtre de Doué; statues des Plantagenets, à Fontevrault.

Manche : Eglise de Carentan; châteaux de Thorigny; menhirs de Bouillon; galeries de Vanville-sur-Mer; menhirs de Saint-Pierre; l'église; dolmens de Flumenville; cathédrale de Coutances; grande cheminée, près de Valognes; ruines d'Alaume.

Marne : Cathédrale Saint-Etienne, église Saint-Jean, à Châlons; camp romain, à la Chapelle; porte de Mars, à Reims; hôtel de ville de Reims; église de Sommepey.

Haute-Marne : Chapelle du collège de Chaumont; arc de triomphe de Langres; église de Vassy; ancienne église abbatiale de Trois-Fontaines; église de Joinville.

Mayenne : Eglise de la Trinité, à Laval; château de Laval; remparts de Sainte-Suzanne; abbaye de la Roe; église de Javron; tombeaux de l'abbaye de Clermont, à Olivet.

Meurthe : Chapelle des Cordeliers et tombeaux des ducs de Lorraine, ancien château ducal, à Nancy; fragments romains, à Dieuze et à Tarquinopol; briquetage de Marsal; camp romain, à Haselbourg; ancienne cathédrale de Toul.

Meuse : Tour de Luxembourg, à Ligny; ruines de Natus; calvaire, à Hatton-Châtel; monument sépulcral d'Avioth.

Morbihan : Tour d'Elven; monument druidique de l'île Longue; église d'Hennebœ; église de Ploërmel; château de Josselin; jube de l'église Saint-Fiacre, au Faouet.

Moselle : Cathédrale de Metz; oratoire des Templiers; ruines d'un *zenodochium* bâti par les rois d'Austrasie, à Metz; aqueduc romain de Jouy; hypogée de Jouff.

Nievre : Cathédrale de Nevers; palais des ducs, porte du Croux, à Nevers; bains de Saint-Horère; église de Donzy.

Nord : Restes du palais de Rihour; hôtel des Templiers, à Lille; château et beffroi de Commines; les pierres de Dessus-Bise, monuments celtiques, à Sars-Potrie; beffroi et hôtel de ville de Douai; beffroi de Bergues.

Oise : Cathédrale de Beauvais, clocher d'Allonne, maladrerie de Saint-Lazare, près de Beauvais; prieuré de Bury; hôtel de ville de Noyon; salle capitulaire et cloître de la cathédrale de Noyon; église de Chelles; collégiale de Mello; portail fortifié de Nanteuil-le-Haudouin; fleche et vitraux de l'église d'Évre; église de Pailly.

Orne : Château d'Alençon; cathédrale de Sées; donjon de Chambois; église de Notre-Dame-sous-l'Eau, à Domfront.

Pas-de-Calais : Tour du beffroi, à Arras; église de Douvrin; tour de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme : Cathédrale de Clermont; église de Montferrand; ruines de Gergovie; dolmens de Saint-Nectaire (ancien hôtel de ville de Riom); église et lanterne des morts de Montaigu, à Combraille.

Pyrenées (Basses-) : Château de Pau; maison de Jeanne d'Albret, à Nay; cathédrale de Bayonne; château d'Oléron.

Pyrenées (Hautes-) : Eglise de Luz; église d'Ibos.

Pyrenées-Orientales : Loge des marchands, à Perpignan; cloître de Monesti-del-Camp; église de Coustouges.

Rhin (Bas-) : Cathédrale de Strasbourg; église Saint-Thomas, à Strasbourg; murs des

Palens, sur la montagne Sainte-Odile; église de Rosheim; vitraux de l'église de Walbourg. Rhin (Haut-) : Cloître des Unterlinden, à Colmar; tableaux de l'église de Büll; abbaye de Murbach; église de Thann.

Saône-et-Loire : Tours de Saint-Vincent, à Mâcon; abbaye de Cluny, temple de Janus, théâtre romain, restes de l'ancien réfectoire des chanoines dans le jardin de l'évêché, à Autun; maison Jalliet, à Paray-le-Monial.

Sarthe : Cathédrale du Mans; poterne du Mans; verrières de l'église de la Brèrerie; église de Bazouges.

Seine : Cathédrale Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, portes Saint-Denis et Saint-Martin. Seine-et-Oise : Palais des Invalides, galerie Mazurine, façade des maisons de la place Royale, façade de la place Vendôme, maisons de la place Dauphine; église de Saint-Denis; aqueduc d'Arcueil; château de Vincennes, etc.

Seine-et-Marne : Cathédrale de Rouen; léproserie de Saint-Julien, donjon de Philippe-Auguste, à Rouen; la Gargouille, à Rouen; théâtre romain de Lillebonne; château de Dieppe; manoir d'Ango, à Varengeville; église d'Aumale.

Seine-et-Marne : Église Notre-Dame de Melun; château de Lagrange; porte de ville, à Moret; croix du cimetière de Jouarre; monument de Châlerie, à Chelles; tour de César, à Provins; croix sépulcrales, Grange-aux-Dîmes, à Provins.

Seine-et-Marne : Château de Versailles et ses dépendances; château de Saint-Germain-en-Laye; église de Poissy; abreuvoir de Marly; tour de la Guinette, à Etampes; église de Richelbourg; clocher de Luzarches.

Sèvres (Deux-) : Château de Niort; château de Thouars; chapelle de Menigoutte; église de Marnes.

Somme : Cathédrale d'Amiens; château de Boyes; camp de César, à Triancourt, à l'Étoile, à Liercourt et à Piquigny; porte Montreuil, à Amiens; vitraux de l'église de Pont-Remy.

Tarn : Cathédrale d'Albi; maison à Albi; église de Burlat.

Tarn-et-Garonne : Maison de ville de Saint-Antonin; dolmens de Caussade; église d'Auvillards; cloître de Moissac.

Var : Monuments romains de Fréjus; cathédrale de Fréjus; château d'Hyères; monuments de l'île Saint-Honorat.

Vaucluse : Tombeau de Jean XXII, église Saint-Pierre, remparts, palais des papes, ruines romaines, à Avignon; cimetière d'Art; baptistère de Venaque; pont romain, amphithéâtre, à Vaison.

Vendée : Église de Fontenay-le-Comte; abbaye de Nieul-sur-l'Autise.

Vienne : Église Notre-Dame, église Sainte-Radegonde, temple Saint-Jean, à Poitiers; arènes de Poitiers; église de Lusignan; chapelle octogone dans le collège de Montmorillon.

Vienne (Haute-) : Cathédrale de Limoges; château de Rochechouart.

Vosges : Église d'Épinal; maison de Jeanne Darc, à Domrémy.

Yonne : Palais épiscopal d'Auxerre; église d'Avallon; murs romains de Sens, tombeaux des Condé (église de Vallery); crypte de Sainte-Catherine, sous la halle de Tournier.

— Principaux monuments de l'Algérie : Théâtre de Philippeville; pyramide du *Madracen*; temple d'Esculape de Commodus; Nymphéum de Commodus; le Capitole de Timexard; la Curie et le groupe de monuments qui l'entourent; la porte du temple de Diane, à Zana; le tombeau de la Chrétienne, entre Alger et Cherchell; l'aqueduc de Médéah.

Italie : Villa Medici, à Rome (palais de l'Académie de France).

— Monuments funéraires. Les articles consacrés par le *Grand Dictionnaire aux cimetières*, MAUSOLÉES, TOMBEAUX nous dispensent d'entrer dans de grands détails sur les monuments funéraires. Nous ne parlerons ici que de ceux auxquels leur caractère assigne le titre de monument. De tous les peuples, ce sont les Égyptiens qui ont laissé, dans les pyramides de Gizeh, les plus gigantesques monuments funéraires. Les Assyriens, dont l'art architectural avait quelque similitude avec celui des Égyptiens, ont aussi bâti d'énormes, comme celui qui renfermait la dépouille de Sardanapale, à Anchiol. A Rome, les monuments funéraires étaient élevés en dehors de la ville, le long des grandes voies publiques; la voie Appienne en était bordée sur une partie de sa longueur. L'art grec avait légué à la postérité le plus beau spécimen d'architecture et de statuaire funéraire dans le monument de Mausole, à Halicarnasse, monument après lequel on a donné le nom de mausolée à tous ceux du même genre. A quelques lieues de Trèves s'élève la riche sépulture d'un administrateur inconnu de l'empire romain et qui rappelle par sa masse architecturale le fameux monument d'Halicarnasse. Tous ces monuments funéraires, loin d'être enfoncés comme les nûres dans des cimetières, étaient exposés sur les voies publiques, dans les jardins et les promenoirs. Ce n'est, dit Viollet-le-Duc, que depuis le xiv^e siècle que l'on a imaginé de donner aux sépultures un caractère funéraire, de les entourer d'emblèmes, d'attributs ou d'allégories qui rappellent la fin, la décomposition, la douleur sans retour, l'anéantissement, la nuit, l'oubli, le néant. Il

est assez étrange que ces idées se soient fait jour chez les peuples qui se piquent d'être chrétiens et chez lesquels, en chaire, on nonne la mort comme une délivrance, comme la fin des misères attachées à la courte existence terrestre. Les palens, par opposition, ont donné aux monuments funéraires un caractère plutôt triomphal que désolé; le moyen âge avait conservé cette saine tradition. Grégoire de Tours cite quelques-uns de ces monuments funéraires, élevés durant la période mérovingienne sur les places ou sur les grandes routes, aux abords des villes; on en a retrouvé quelques-uns, de la période gallo-romaine, aux sommets des Vosges, entre Saverne et Dabo.

Chez les peuples européens, quelques monuments funéraires font seuls exception à la loi qui les place dans les cimetières ou dans les églises; ce sont ceux qui ont été élevés sur les champs de bataille. L'histoire militaire de l'Europe est tout entière écrite dans ces monuments, les plus funéraires de tous. Le tumulus d'Azincourt, la pyramide de Fontenay, le monument de Rosbach ne servent que de préludes à ces immenses ossuaires contemporains sous lesquels gisent des armées entières, à Waterloo, en Crimée, à Magenta, à Solferino. Des monuments funéraires ont été élevés sur tous les champs de bataille de la dernière guerre, à Worth, à Gravelotte, et, autour de Paris, ceux de Châtillon, du Bourget, de Champigny, de Buzenval marquent toutes les sanglantes étapes du siège.

En style administratif, on donne le nom de monument funéraire aux chapelles, pierres tombales, pyramides, colonnes qui marquent la place d'une sépulture dans les cimetières. Les conditions nécessaires à leur erection et à leur entretien font partie de la police des cimetières et ont été réglées par diverses ordonnances.

Parmi les sépultures des cimetières parisiens qui méritent le nom de monument, nous citerons, dans le quartier israélite du Père-Lachaise, les tombeaux de Rachel et de la famille Rothschild, riches chapelles dans le style de la Renaissance, et le mausolée de Mme Fould; dans le cimetière musulman, le tombeau de la reine d'Oude, morte à Paris en 1863, et près duquel se trouve une petite mosquée. Dans le cimetière catholique, les monuments abondent : la chapelle aux dentelles gothiques d'Héloïse et d'Abailard; la pyramide élevée par la ville de Paris aux soldats tués pendant l'insurrection de 1832; le tombeau de La Bédoyère, aux beaux bas-reliefs de marbre; le monument élevé à Casimir Perier par souscription nationale et surmonté de sa statue en bronze, par Crozier; celui du comte de Lavalette, dont le bas-relief raconte la scène de son évaison; le tombeau de Mlle Duchesnois, la célèbre tragédienne; l'obélisque égyptien qui marque la sépulture de Champollion; le tombeau du baron Gobert, surmonté d'une magnifique statue équestre de David d'Angers; celui du duc d'Alberville, immense monument sculpté également par David d'Angers et près duquel se trouve le mausolée de granit du statuaire; le monument en forme de temple de Camille Jordan; le tombeau de Masséna, pyramide de marbre blanc, sculpté par Bosio; le mausolée élevé par Mme de Duras à sa fille; la chapelle surmontée d'une voluptueuse Cleopâtre et couvrant une sépulture féminine sans inscription; le monument funéraire des frères Lameth, trois colonnes de pierre grise; la magnifique chapelle de la princesse Bibesco; le monument du général Foy, statue de David d'Angers; le mausolée de l'amiral Brunt; le monument de la princesse Demidoff, un des plus riches du Père-Lachaise; celui du marquis Agudo, très-délicatement sculpté; celui de Schœlcher, orné d'un bas-relief saisissant, deux travailleurs se donnant la main près d'une urne; le mausolée de Mme Ruspail, grand bas-relief représentant un mur de prison au bas duquel une femme tend la main à un captif passant la sienne à travers les barreaux; la colossale pyramide de Félix de Beaujour; le mausolée du statuaire Cartellier, sculpté par Rude; le mausolée de Lesurques, celui de François Arago, etc. Tous ces monuments funéraires sont de véritables objets d'art; quelques-uns sont des chefs-d'œuvre de l'architecture et de la statuaire modernes.

— Monuments expiatoires. Ces monuments se rattachent en quelque sorte aux monuments funéraires; l'érection en est décrétée en expiation d'un crime mémorable ou le plus souvent pour appeler l'exécution perpétuelle sur un attentat politique. Par cette raison même, il n'en existe qu'un petit nombre, le monument expiatoraire disparaissant d'ordinaire avec le gouvernement qui la fait élever. Après l'attentat de Jean Châtel sur la personne de Henri IV, sa maison, située près du Palais de justice, fut rasée, et il fut érigé sur l'emplacement un monument expiatoraire infant, surtout pour les jésuites; les intrigues de ceux-ci parvinrent à le faire démolir quelques années après. La colonie infâme élevée à Milan en 1630, sur l'emplacement de la maison d'un pauvre barbier, convaincu de prétendus sortilèges, fut renversée, en 1798, par les armées victorieuses de la République française.

La Restauration a fait ériger deux monuments expiatoires qui existent encore; la cha-

pelle expiatoraire de Louis XVI, sur l'emplacement du cimetière de la Madeleine ont furent inhumés, après leur supplice, Louis XVI et Marie-Antoinette, et le monument à la mémoire de Louis de Enghien, dans les fossés du château de Vincennes, à l'endroit même où Napoléon l'avait fait fusiller. Un troisième monument expiatoraire, érigé sur l'emplacement de l'ancien Opéra, place Louvois, pour perpétuer le souvenir de l'assassinat du duc de Berry, fut renversé en 1830. La jurisprudence décida, à cette occasion, que l'autorité administrative, ayant le droit d'ordonner la construction des monuments publics, avait par cela même celui d'en prescrire la démolition, bien qu'il s'agisse d'un monument qui eût été autorisé et qui eût été élevé au moyen du produit de souscriptions. Une chapelle expiatoraire a été érigée, à la barrière Fontainebleau, sur l'emplacement du corps de garde où fut tué le général Bréa pendant l'insurrection de juin 1848.

Monument d'Ancyre. V. TESTAMENT POLITIQUE D'AUGUSTE.

Monuments de la monarchie française, par dom Bernard de Montfaucon, de la congrégation de Saint-Maur (1729-1733, 5 vol. in-fol.). Cette vaste compilation, publiée en français, avec une version latine au bas des pages, offre un série d'études archéologiques sur les plus anciens monuments de la monarchie française et la reproduction iconographique des principaux. Le plan de l'ouvrage est conçu de telle sorte que l'histoire de France se trouve jointe aux monuments de chaque règne. Un discours préliminaire sur l'inauguration des premiers rois de France, sur le nimbe ou cercle lumineux, les couronnes et l'origine des fleurs de lis, le trône, le sceptre et la main de justice, etc., ouvre le premier volume; le dernier s'arrête au règne de Henri IV. Montfaucon n'a pas eu le temps d'exécuter son œuvre immense telle qu'il l'avait rêvée : il s'était proposé, en effet, de traiter en détail tous les monuments concernant les mœurs et les usages de la vie civile, l'état militaire, les funérailles et sépultures; il fut obligé de se restreindre à la reproduction des monuments qui ne touchaient qu'à l'histoire royale. Telle qu'elle est, la collection de Montfaucon est d'autant plus précieuse pour l'histoire, que, si depuis la seconde moitié du xvi^e siècle quelques monuments nouveaux ont été découverts par une critique historique plus habile, on retrouve dans les planches qui accompagnent l'ouvrage du célèbre bénédictin bien des reliques du passé qui ont été perdues ou mutilées pendant nos orages révolutionnaires. Certainement, Montfaucon, qui n'avait pas cette passion des origines historiques qui distingue notre siècle, ne rend pas justice à l'art barbare et à l'art du moyen âge. Il ne cherche, dans les images frustes qu'il a devant ses yeux, qu'un témoignage qui intéresse l'histoire plus ou moins directement. Il ne sait pas voir avec l'œil d'un Michelet, sous l'appât des formes, l'âme vivante de nos ancêtres. Ce n'est point un poète qui ressuscite une époque; c'est un érudit qui classe et étiquette des objets. On ne lit point Montfaucon, on le consulte; mais on le consulte avec fruit. Les gravures qui ornent le texte sont, en général, d'une parfaite netteté. Montfaucon ne reproduit point seulement des bas-reliefs et des statues qui donnent, d'une façon plus ou moins authentique, les portraits des rois des différentes dynasties; il reproduit aussi les miniatures et les enluminures, par exemple l'excellente miniature extraite d'un ancien manuscrit de Froissart, et qui représente l'entrée de la reine d'Angleterre, Isabeau, à Paris, sous le règne de Charles VII. Montfaucon décrit, à ce propos, aussi minutieusement que possible, les divers costumes des personnages qui figurent dans cette miniature. Plus on avance dans l'histoire de France, plus les monuments se multiplient. A partir de Charles V, les monuments deviennent très-abondants, et, par la possibilité des comparaisons, facilitent la tâche de l'historien. Mais, nous le répétons, l'ouvrage contient de regrettables lacunes; de très-grands règnes y sont fort insuffisamment représentés. Celui de Philippe-Auguste, pour citer une des époques les plus importantes de notre histoire, n'occupe que trois planches dans l'ouvrage dont nous parlons. Les *Monuments de la monarchie française* ont acquis un grand prix dans les ventes de livres. M. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, rapporte que ces 5 volumes, réunis à l'Antiquité expliquée du même auteur, ont atteint jusqu'à 1,250 francs.

Monuments inédits d'antiquité figurée, par Raoul Rochette (Imprimerie royale, 1832, in-8°). Les éléments de cet ouvrage furent recueillis par l'auteur dans un voyage aux frais de l'État, opéré en 1826. Florence, Rome, Naples, Pompei et la Sicile furent particulièrement explorées par l'antiquaire, qui consacra à faire dessiner ses planches la plus grande partie de son indemnité de voyage. L'ouvrage se compose d'un texte explicatif et descriptif et de nombreuses planches. L'auteur divise en trois cycles héroïques les différents monuments plastiques qu'il reproduit. Dans le premier cycle, qu'il intitule l'*Achilléide*, il classe toutes les différentes représentations qu'il a recueillies du héros homérique. L'antiquité nous a, en effet, légué un nombre considérable de ces représentations

où figure le vaillant fils de Thétis. Toutes les circonstances de sa vie ont été célébrées par l'art hellénique. Le second cycle épique de M. Raoul Rochette s'intitule l'*Oresteïde*; il comprend toutes les représentations dans lesquelles figure le fils d'Agamemnon, qui a joué, au point de vue religieux, d'une popularité égale à celle d'Achille; jouissait au point de vue héroïque. Raoul Rochette a divisé en deux parties les monuments qui se rapportent à Oreste. La première partie, qui s'ouvre nécessairement par le sacrifice d'Iphigénie et le meurtre d'Agamemnon, embrasse les événements antérieurs à ceux où Oreste intervient lui-même; la seconde embrasse tous ceux où il figure personnellement. Le texte de ce second cycle est accompagné de 24 planches, qui contiennent 52 sujets différents. Le troisième cycle est l'*Odysséide*; M. Raoul Rochette remarque que le type homérique d'Ulysse s'est conservé pur et presque intact dans l'art, et qu'à l'exception du tableau de Parrhasius qui représentait la folie simulée du roi d'Ithaque (incident qu'on ne voit pas dans Homère), si n'y a peut-être pas un seul monument relatif à Ulysse qui ne soit puisé directement dans les traditions épiques. On possède la tête barbe d'Ulysse dans trois monnaies d'Albaque, très-précieuses. Enfin, l'ouvrage intéressant de M. Rochette, écrit d'un style dont la facilité va quelquefois jusqu'à la diffusion, se termine par un appendice sur quelques bas-reliefs.

Monuments de l'Égypte et de la Nubie, par Rosellini, en italien (Florence, 1832-1840, 10 vol. in-8° et 1 vol. de pl.). Le grand ouvrage du savant égyptologue, son œuvre capitale, se divise en trois sections : *Monuments historiques*, *Monuments civils* et *Monuments religieux*. La première partie comprend 5 volumes. Champollion devait y collaborer; mais sa mort, survenue en 1832, fit tomber tout le poids de la rédaction sur Rosellini; les monuments qu'il y étudie sont ceux dont on trouve l'énigme dans l'ouvrage posthume de Champollion dont nous parlons ci-après, mais l'examen en est beaucoup plus détaillé. Cette partie de l'ouvrage est la base des recherches modernes sur l'ancienne Égypte. La section *Monuments civils* est également due tout entière à Rosellini. Les documents qu'il a mis en œuvre pour ce travail important, il les avait rapportés lui-même de son expédition scientifique et littéraire en Égypte. C'est surtout dans les hypogées, ornés de sujets figures, et qui étaient creusés pour servir de tombeaux, que Rosellini a trouvé les principaux matériaux pour la reconstruction civile de l'antique Égypte. D'ailleurs, il embrasse un nombre assez considérable d'objets sous cette dénomination de vie civile; il y comprend toutes les différentes manifestations de l'activité humaine dans les mœurs et dans les arts. On y trouve peints les instruments de la chasse aux oiseaux et aux quadrupèdes, ainsi que les vêtements et l'art vétérinaire. Ces parties ne sont pas seulement intéressantes au point de vue de l'Égypte, mais encore pour l'histoire naturelle de l'Égypte. Le chapitre de l'agriculture est un des plus importants et des plus complets; l'art de la fibre et de conserver le vin, les différents arts et métiers, comme l'art de transporter de grands poids, de tailler des pierres, de creuser des hypogées, de fondre des métaux et du verre; la musique vocale et instrumentale, ainsi que la danse, les jeux d'adresse et les divertissements variés; la navigation et le commerce, l'administration de la justice, les rites funéraires, etc., sont de la part de Rosellini l'objet de monographies soignées. La troisième section, *Monuments religieux*, a été rédigée sur les notes de Rosellini par ses amis Bardelli et Migliorini. Ils adoptèrent la méthode du récit et de la description, tels à peu près qu'ils les trouveraient dans les notes du voyageur. Rosellini avait d'abord exploré les vestiges laissés dans cette partie de la vallée de Nubie que les Arabes appellent Owadi-halfa, vestiges qui prouvent et attestent l'antique importance de cette vallée dans l'histoire égyptienne. Ses continuations le suivent dans ses pérégrinations. L'ouvrage est divisé en deux parties : la première comprend les monuments de la Nubie depuis Owadi-halfa jusqu'aux îles de Philé, et la seconde partie les monuments de l'Égypte propre, depuis Assan, l'île d'Éléphantine, jusqu'à Thebes, y compris cette ville, dont la description occupe une large place dans ce livre; car c'est à Thebes, en effet, que l'Égypte a laissé ses ruines les plus importantes et les plus pompeuses.

Monuments édités et inédits de la langue et de l'écriture phéniciennes (*Scripturae linguarum Phœnicia monumenta*, etc.), par Gesenius (Leipzig, 1837, 2 parties in-4° et 1 vol. de planches). Ce recueil contient une collection complète des monuments phéniciens ou puniques découverts jusqu'en 1837, une explication détaillée de ces monuments et la représentation exacte des marbres, pierres ou médailles qui offrent à nos regards des inscriptions phéniciennes plus ou moins étendues. Il offre une source abondante d'intérêt et d'instruction aux amateurs de la littérature orientale.

Dans sa préface, l'auteur signale, parmi les causes qui avaient arrêté le progrès des

études phéniciennes, l'extrême imperfection des copies qui retraient à nos yeux la plupart des légendes gravées sur les pierres ou sur les monnaies antiques. Aussi n'a-t-il rien négligé pour éviter un défaut aussi grave et pour représenter les inscriptions de ces monuments avec une fidélité scrupuleuse. Dans cette vue, il s'est transporté lui-même à Londres et à Leyde, où il a examiné de loisir les monuments eux-mêmes et en a pris des empreintes exactes en plâtre, en soufre et en papier mouillé. Le temps ne lui ayant pas permis de visiter les autres villes dans les cabinets renfermant des monuments plus ou moins précieux, il a trouvé d'utiles secours dans la complaisance de plusieurs savants qui ont mis à sa disposition toutes les empreintes qu'il pouvait désirer. Ainsi M. Gesenius s'est vu en état d'offrir aux savants une collection complète et exacte de toutes les légendes phéniciennes et puniques connues de son temps. Toutes les médailles dont l'ouvrage offre les légendes ont été dessinées avec le soin le plus minutieux sur les originaux eux-mêmes. Le recueil de Gesenius comprend 77 inscriptions phéniciennes et environ 60 légendes de médailles. L'auteur a pris soin d'indiquer dans quels lieux, dans quels cabinets existent ou sont déposés les monuments qui ont été la matière de ses observations.

L'ouvrage se divise en deux parties composées de quatre livres et formant un total de 480 pages. Le premier livre est consacré à la paléographie phénicienne. Dans le premier chapitre, il donne une notice complète et fort exacte de tous les travaux qui ont eu pour objet la publication et l'interprétation des monuments phéniciens. Le second chapitre indique les pays où étaient en usage la langue et l'écriture phéniciennes. Le troisième chapitre, dont l'objet est à coup sûr d'une haute importance, présente un système complet de paléographie phénicienne. L'auteur prend chaque lettre en particulier, en présente la forme qui est presmée la plus ancienne, expose les changements, les altérations que sa figure n'a pu manquer de subir dans la suite des âges. Il indique avec soin tous les monuments, lapidaires ou numismatiques, sur lesquels nous retrouvons chacune de ces variantes. Il indique les sigles, les abréviations que l'on trouve quelquefois sur ces inscriptions. Il fait observer que, dans la plupart des monuments, les mots sont tracés de suite et sans aucune séparation. Il remarque avec raison que les Phéniciens ne paraissent point avoir eu de signes particuliers pour exprimer les voyelles, et que les lettres des Hébreux, qui remplissent les fonctions de voyelles longues, ne lettres de prolongation, sont souvent omises même dans des endroits où elles sembleraient assez nécessaires. Ce morceau curieux n'est pas susceptible d'analyse. Il doit être lu en entier par les amateurs de l'épigraphie et de l'archéologie. Le quatrième chapitre traite de cette écriture phénicienne ou plutôt araméenne, qui paraît avoir été en usage chez les Juifs établis en Égypte. Dans le cinquième chapitre, qui a une grande étendue et une haute importance, l'auteur passe en revue les alphabets orientaux et occidentaux que l'on peut regarder comme dérivés soit immédiatement, soit médiatement, de l'alphabet phénicien. Gesenius termine son premier livre par un tableau bien fait et fort exact des signes que les Phéniciens et les Carthaginois ont employés pour désigner les différents nombres.

Les autres livres sont consacrés à l'interprétation des inscriptions gravées sur les monuments lapidaires des Phéniciens, des Carthaginois et des Numides, et des légendes gravées sur leurs médailles. Gesenius y a partout déployé son goût sûr et son immense érudition.

Monuments biographiques, ouvrage allemand de Varnhagen von Ense (1843-1846, 7 vol. in-8). C'est une œuvre remarquable; elle a produit une sensation d'autant plus grande, qu'elle contient des révélations tout à fait inattendues sur quelques personnages de l'Allemagne, tant ancienne que moderne; elle est écrite d'un style si ferme, si élégant et si plastique, qu'elle mérite en effet le titre de monument que son auteur lui a laissé. Varnhagen eut pour collaboratrice sa femme, une des femmes les plus célèbres de l'Allemagne, aussi profonde dans ses écrits qu'elle était brillante dans sa conversation. Son salon, où se réunissait l'élite de la société allemande, permit à Varnhagen d'étudier de près les hommes d'État, les savants et les gens de lettres les plus marquants. Son livre est ainsi devenu, grâce à une observation fine et pénétrante, le véritable panthéon de la littérature et de la politique moderne en Allemagne. Il débute par de singuliers portraits d'aventuriers du XVIII^e siècle, le comte de Schauenbourg-Lippe, qui devint généralissime des armées portugaises, Mathias de Schulembourg, un des derniers condottieri au service de Venise, et ce Théodore, roi de Corse, que Voltaire a mis si plaisamment en scène dans *Candide* : « Il restait au sixième monarque à parler. Messieurs, dit-il, je ne suis pas si grand seigneur que vous; mais enfin j'ai été roi tout comme un autre; je suis Théodore, on m'a élu roi de Corse, on m'a appelé majesté et, à présent, à peine m'appelle-t-on

monsieur; j'ai fait frapper de la monnaie et je ne possède pas un denier; j'ai eu deux secrétaires d'État et j'ai à peine un valet; je me suis vu sur un trône, et j'ai longtemps été à Londres en prison sur la paille; j'ai bien peur d'être traité de même ici. Les cinq rois écroulèrent ce discours avec une noble compassion; chacun donna vingt sequins au roi Théodore pour avoir des habits et des chemises... » Ce Théodore qui régna sur la Corse était Westphalien. Varnhagen l'a suivi dans toutes les péripéties de son existence. Suivent des études biographiques sur trois maréchaux prussiens : Blücher, le prince d'Anhalt-Dessau et Derflinger, aussi féroces les uns que les autres, puis des poètes et des savants. Goethe appelait Varnhagen, à cause de ce livre, le *Plutarque prussien*.

Monuments de l'Égypte et de la Nubie, par Champollion (1844, in-10). Cet ouvrage, non imprimé, mais lithographié, a paru après la mort du célèbre orientaliste, par les soins de son frère. Ce sont des notes de voyage accompagnées de descriptions succinctes dans lesquelles Champollion suit l'ordre de ses pérégrinations en partant de la Nubie. Les principaux monuments décrits dans la première partie de l'ouvrage sont : à Ghézel-Addé, le temple de Thot thibécophile creusé dans le grès; à Ibsambul, le temple d'Hathor, profonde excavation au penchant de la montagne taillée presque à pic; à Amada, un temple de Phré; à Ouadi-Essoube, un dromos, sorte d'édifice à moitié construit en pierre taillée, et à moitié creusé dans le roc; à Girsche-Hassan, un *hemispha* de Phtah; à Beit-Ouall, un *spéos* consacré à Ammon-Ra, le grand dieu de Thèbes, et construit sous Ramsès II, fils de Ménéphas I^{er}. Le temple de Deboud est voué au même dieu. De la Nubie en remontant vers l'Égypte, Champollion rencontra d'abord l'île de Béghé. Cette île, voisine de Philé et dont le nom égyptien est Snem, paraît avoir été l'île sainte, avant l'île de Philé. Le pharaon Aménophis II y fit élever un temple dédié à Ankhnopht et à la déesse Hathor, qui, détruit, fut reconstruit plus tard, à l'époque ptolémaïque. La description de l'île de Philé, où gisent les débris de trois temples, retient assez longtemps Champollion; sur sa route de Philé à Syenne, il recueille plusieurs inscriptions gravées sur les rochers et arrive à Elephantine (Gheznet Assouan). Champollion visite encore Ossuan, Syenne, Ombos, où il trouve les débris de deux temples, Ghétel-Selsseteh et Plethia, la ville des hypogées. Il remarque que l'emplacement de cette ville doit être rempli presque entièrement par des temples, car on y trouve guère de ruines de maisons. De là il se rend à Esafou (Raïphonoh), où subsiste encore un grand temple dédié à la grande triade Harhâ, Hathor et Harson-Thô; à Esneh (Lato-polis), où un temple a été transformé en masquée; à Taoua, l'ancien Tophum; à Hermonthis-Herment, où un temple se voit encore, qui fut élevé en l'honneur de la naissance de Ptolémée-Césarion, fils de César et de Cléopâtre; puis il arrive enfin aux ruines de Thèbes. La description de ces ruines gigantesques, le petit temple au sud de l'Hippodrome, la vallée des tombeaux des reines, les hypogées de Thèbes, le Ramessierion de Sésostris et le temple de Thot forment autant de monographies qui terminent le volume.

Monuments céramographiques (KLITH DE), par Ch. Lenormant et de Witte (Paris, 1844-1845, 200 livraisons in-4). L'objet de cet ouvrage est d'expliquer la mythologie au moyen des représentations des vases peints, en commençant par les dieux. Le recueil de MM. Lenormant et de Witte est disposé dans un ordre systématique où les dieux olympiens apparaissent successivement, suivant leur importance relative ou d'après les rapports mythologiques qui peuvent exister entre eux. Les auteurs ont cru devoir rassembler toutes les représentations fournies par les vases peints qui leur paraissent les plus propres à remplir leur objet, en ayant égard à l'importance plus ou moins grande des sujets; et de là est résulté pour eux la nécessité de reproduire un grand nombre de vases déjà connus par des publications antérieures.

Dans l'ordre des idées mythologiques que paraissent s'être formées les deux antiquaires français et belge, associés dans une entreprise commune, les images empruntées à la gigantomachie, à cette lutte des dieux olympiens contre les géants, fils de la Terre, devaient précéder les représentations relatives à ces dieux eux-mêmes. C'est donc par les vases peints où se trouvent des sujets tirés de la gigantomachie que s'ouvre le recueil de MM. Lenormant et de Witte. Dans une courte introduction, ils jettent un coup d'œil sur les monuments de la céramographie qui pourraient avoir rapport aux dieux de la dynastie d'Uranus, et leur conclusion est qu'aucune représentation avérée de Saturne-Kronos, de Cybèle-Rhea ou Ops, de Janus et des autres divinités italiques, ne figure sur les vases peints, où domine sans partage l'hellénisme pur, même aux époques les plus anciennes de la fabrication de ces vases et même sur ceux qui sortent le plus manifestement de fabriques étrusques. Cette conclusion était alors conforme à l'état de la science, mais il n'en serait plus de même aujourd'hui. Les sujets relatifs à la gigantomachie sont

au nombre de douze, la plupart déjà connus. Après viennent les représentations relatives aux dieux olympiens, en commençant par Jupiter. Dans une courte introduction, les deux auteurs remarquent avec raison l'extrême rareté des monuments où la personne de Jupiter paraît autrement que comme souverain de l'Olympe, dans toute la force de l'âge et dans toute la majesté du rang suprême. Il est certain, en effet, que jusqu'ici aucun vase ne nous a montré sa naissance et son éducation, et que les mythes où il figure en action sont très-rare sur les vases. Le troisième chapitre du recueil contient un choix de représentations tirées des vases peints et relatives à la mythologie figurée de Junon; c'est un sujet rare et difficile à distinguer sur cette classe de monuments; nos auteurs en font l'observation, qui est de toute justice, et qu'ils confirment quelquefois par leur propre exemple. Cette difficulté tient à la similitude des attributs, la couronne, le sceptre, le voile, le colathus, qui ne conviennent pas seulement à Junon, en qualité de déesse, reine et mère, mais encore à Vénus, à Proserpine, à Minerve et à Cérés, à cause des fonctions mêmes attribuées à ces divinités, ou bien encore à raison de certains rapports sous lesquels était considéré le culte qu'on leur rendait. Les autres chapitres sont consacrés aux représentations relatives aux autres dieux.

Les différentes planches qui composent cet ouvrage et le texte qui les accompagne ont fourni à M. Raoul Rochette l'occasion de plusieurs excellents articles au *Journal des savants*, où il a critiqué avec beaucoup d'érudition et de sagacité diverses conclusions ou opinions de MM. Lenormant et de Witte, tout en rendant justice à leur talent et à l'immense utilité de leur œuvre.

Monuments des anciens idiomes gaulois, par H. Monin (Paris, 1862, in-8). Dans la première partie de cet ouvrage, qui témoigne de beaucoup d'érudition et de science, M. Monin étudie les vestiges des idiomes gaulois qui ont pu nous être transmis, soit par les auteurs anciens, soit par les médailles ou les inscriptions; il a puisé surtout à cette dernière source et s'est attaché à restituer aux Gaulois un certain nombre d'inscriptions inexplicables jusqu'ici ou attribuées à d'autres peuples. La seconde partie, intitulée *Linguistique*, contient de savantes recherches sur l'écriture, la prononciation et la grammaire de la langue gauloise. Ces recherches ne peuvent guère s'appuyer que sur des inductions et des conjectures; aussi, M. Monin ne présente-t-il cet essai qu'avec une réserve facile à comprendre. Il a traité à part, dans un appendice, certaines questions accessoires, nous citerons notamment une étude sur la description de l'Irlande par Ptolémée et une autre sur l'ancien irlandais. Cet ouvrage, malgré les objections qu'il peut soulever, est d'un grand intérêt pour tous ceux qui s'occupent des études celtiques et de l'histoire des premiers âges de notre pays.

MONUMENTAL, ALE adj. (mo-nu-nan-tal, a-le — rad. monument). Qui est de la nature des monuments, qui en a le caractère : *Église, fontaine monumentale*. *Escaliers monumentaux*. *Statue monumentale*. Qui convient aux monuments, par son caractère de grandeur : *Sculpture monumentale*. *Style monumental*.

— Par ext. Qui a un caractère de grandeur et de majesté : *La gracilité des membres des chevaux de race serait, nous le savons, un peu maigre pour de la peinture monumentale*. Th. Gaut.

— Par plaisant. Enorme en son genre : *Un nez monumental*. « Prodigieux, étonnant : Il est d'une bêtise monumentale. »

MONUMENTALISER v. a. ou tr. (mo-nu-nan-ta-li-zé — rad. monumental). Neol. Donner un caractère monumental à : *Rubens, Van Dyck, Raphaël, Titien, Voltaire, Aristote, Montesquieu, Newton, Cuvier, auraient-ils pu monumentaliser leurs œuvres sans les ressources d'une existence princière?* (Balz).

MONVEL (Jacques-Marie BOUTET DE), acteur de la Comédie-Française et auteur dramatique français, né à Lunéville en 1745, mort en 1811. Son père avait joué en province les rôles qualifiés, dans le langage du théâtre, *rôles à manteau*. Ainsi qu'il arrive fréquemment dans les familles d'acteurs, le fils voulut suivre la carrière paternelle. Il débuta donc au Théâtre-Français le 20 avril 1770 et il fut admis deux ans après, en 1772. Comme tous les débutants, il joua les rôles de son chef d'emploi et donna Molé dans les jeunes premiers et les amoureux. Il ne manquait ni de prestance ni d'élégance dans la diction; mais il avait encore beaucoup à faire pour égaler Molé. Cependant, son intelligence était vive et il apportait le plus grand zèle dans l'interprétation des rôles qu'on lui confiait. La tragédie lui était particulièrement favorable, et la génération d'amateurs qui fréquentait la maison de Molière applaudissait Monvel dans les personnages de Séide et de Xipharès. On l'y préférait même à son chef d'emploi, qui, pourtant, s'y montrait remarquable. Peu à peu l'artiste conquit entièrement la sympathie du public. On crut même, lorsque Lekain vint à mourir, que Monvel était capable de le remplacer. Malheureusement, Monvel n'était pas de taille à porter

cet héritage. Il fut contraint de désigner les grands rôles tragiques que lui interdisait, du reste, son défaut de santé. Pendant sa tentative malheureuse, la faveur des spectateurs l'avait abandonnée. Elle lui revint dès qu'il eut renoncé à une entreprise au-dessus de ses forces. Se trouva-t-il blessé de la leçon que lui donnait le parterre? On ne sait; toujours est-il qu'après avoir paru avec succès dans la *Veue du Malabar*, il quitta subitement la France. Ce brusque départ fut interprété de diverses manières dans les chroniques scandaleuses du temps; mais nous n'avons pas à discuter les prétextes qu'on donna à cette sorte de fuite. Indépendamment de son talent de comédien, Monvel était admirablement, et même les acteurs du Théâtre-Français se mettaient en garde contre cette qualité de leur camarade, parce qu'il leur faisait paraître superbes, à la lecture, les pièces les plus plates et les plus insignifiantes du monde. Le roi de Suède n'ignorait pas cette particularité; aussi s'attacha-t-il Monvel en qualité de comédien ordinaire et de lecteur. Pendant son séjour en Suède, l'artiste s'adonna à la littérature dramatique. Il revint à Paris en 1786, pour y faire représenter les *Amours de Bayard*. Vers ce temps-là, les Variétés prirent le nom de théâtre de la République. Il y entra, ainsi que la plupart de ses confrères que la Révolution avait dispersés. Mais, à ce moment, l'âge était venu; il fallut céder les premiers amoureux et se résigner aux grands rôles sérieux et aux nobles, Auguste de *Cinna*, *Fénelon*, l'abbé de *Épée*, le baron de *Mélanie*. Ces créations furent excellentes; il est fâcheux que la constitution de l'acteur ne répondît pas à la bonne volonté qu'il témoignait. Mlle Clairon disait de lui : « On annonce Achille, Horace, un héros quelconque qui vient de gagner une bataille en combattant presque seul contre des ennemis formidables; ou bien un prince si charmant, que la plus grande princesse lui sacrifie sans regret son trône et sa vie, et l'on voit arriver un petit homme fluet, sans force et sans organe; que devient alors l'illusion? » Mal coté par la nature, il était obligé de risquer les plus grands efforts pour vaincre le côté rebelle de son organisation. Le timbre de sa voix était naturellement trop faible. Tout son charme était dans ses yeux, qu'il avait très-expressifs et très-doux. Il possédait également une sensibilité profonde; mais il haïssait comme il aimait, c'est-à-dire vivement, et Molé était au nombre de ceux qu'il poursuivait de son antipathie. Un jour, à la première représentation de *L'Amant bourru*, de Mme Riccoboni, il joua à côté de son adversaire. Le public les ayant rappelés tous les deux, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Montalais, un des personnages de la pièce, disait : « C'est aujourd'hui qu'on juge mon procès. — Il est gagné, s'écria l'un des spectateurs. Toute la salle, Marie-Antoinette elle-même, les grands seigneurs et les habitués saluèrent de leurs applaudissements cette réconciliation. Il se retira en 1806 et mourut quelque temps après. On a de lui : *L'Amant bourru* (13 août 1777); *Clémentine et Désormes*, drame en cinq actes et en prose (1780); les *Amours de Bayard*, trois actes et en prose (1786); les *Victimes cloîtrées* (1791); la *Main de fer* ou *Riezben*, comédie en cinq actes et en prose (1794); la *Jeunesse du duc de Richelieu* ou le *Lovelace français*, drame en cinq actes et en prose, en collaboration avec Alexandre Duval (1796); *Mathilde*, drame en cinq actes et en prose (1799); *Julie*, comédie en trois actes, avec des ariettes de Dezède (1772); *L'Erreur d'un moment* ou la suite de *Julie*, un acte, musique de Dezède (1773); le *Stratagème découvert*, deux actes, musique de Dezède (1773); les *Trois fermiers*, deux actes, musique de Dezède (1777); le *Porteur de chaise*, musique de Dezède (1778); le *Charbonnier ou le Dormeur éveillé*, comédie en quatre actes (1780); *Baïse et Baise*, musique de Dezède (1783); *Alzéis et Justine*, deux actes, musique de Dezède; *Sargine ou l'Élève de l'amour*, quatre actes, musique de Dalayrac (1783); *Raoul, sire de Créqui*, trois actes, musique de Dalayrac (1789); le *Chêne patriotique* ou la *Matinée du 14 juillet*, deux actes, musique de Dalayrac (1799); *Agnès et Olivier*, trois actes, musique de Dalayrac (1791); *Roméo et Juliette*, quatre actes, musique de Dalayrac (1792); *Ambroise ou Voila ma journée*, un acte, musique de Dalayrac (1793); *Urgande et Merlin*, trois actes, musique de Dalayrac (1793); *Philippe et Georgette*, un acte, musique de Dalayrac (1793); le *Général suédois*, deux actes, musique de Della Maria; *L'Heureuse indiscretion*, comédie en trois actes et en vers (1789); le *Potier de terre*, comédie en trois actes et en prose (1791); un roman historique, *Frédéric ou Bruneau* (1778, in-8), avec gravures; une brochure : *Discours fait et prononcé par le citoyen Monvel, dans la section de la Montagne, le jour de la fête de la Raison, célébrée dans la ci-devant église Saint-Roch le 10 frimaire an II de la République une et indivisible*. Plusieurs de ces pièces, notamment les opéras-comiques, ont eu un succès de vogue. Mais le meilleur ouvrage de Monvel est, sans contredit, sa fille et son élève, Mlle MARS.

MONVILLE, bourg et comm. de France (Seine-Inférieure), cant. de Clères, arrond. et à 16 kilom. N. de Rouen, sur le chemin de

fer de Paris à Dieppe; pop. aggl., 1,432 hab. — pop. tot., 2,371 hab. Filature de coton; tissages. Le 19 août 1845, une trombe y causa d'affreux désastres. Trois cent soixante-dix ouvriers furent ensevelis sous les débris de trois usines; vingt-cinq morts et de nombreux blessés furent retirés de ces ruines.

MONVOISIN (Raymond-Auguste QUINASC), peintre français, né à Bordeaux en 1790, mort à Boulogne-sur-Seine en 1870. Il étudia d'abord chez Lacour, peintre distingué de Bordeaux, puis vint à Paris, où il entra dans l'atelier de Pierre Guérin. Il débuta au Salon de 1819 et obtint le grand prix de l'Ecole des beaux-arts au concours de 1822 sur le sujet : *Oreste et Pylade*. Monvoisin partit alors pour Rome, où il se maria, et il l'envoya de cette ville le *Fleuve Scamandre*, *Télémaque et Eucharis* (1824-1827). A son retour, il exposa successivement : *Scène de naufrage* (1827), la *Nativité de la Vierge* (1828), *Deux époux de Notre-Dame de Loreto*; l'*Exaltation de Sainte-Quint* (1831), une de ses meilleures toiles, au musée du Luxembourg; *Ali-Pacha et Vasiliki, Blanche de Beautieu, Louis XIV et Mlle de La Vallière* (1833); *Jeune la Folie* (1834), au musée du Luxembourg; *Charles IX à ses derniers moments* (1835), au musée de Montpellier; la *Bataille de Denain* (1837); en *Séance du 9 thermidor* (1838), un des tableaux les plus remarquables de cet artiste; le *Christ en croix* (1839); *Les Derniers moments du poète Gilbert* (1839). En 1842, Monvoisin, ayant eu quelques démêlés avec l'administration des musées et ne voyant pas venir une décoration qu'on lui promettait depuis 1831, partit pour Valparaiso, où il resta seize ans. Là, il fonda une école de peinture et donna quelques tableaux, dont un *Christ entouré d'anges*. De retour à Paris, il se maria; *Deux époux de Paraguay*; *Capotiano, caïque des Araucaniens, prisonnier des Espagnols*; une *Chimène prisonnière des Indiens de l'Aravaca* (1859); les *Baigneuses, Souvenir des Cordillères*; *Amérique du Sud, Résignation* (1863); *Voyage dans les Cordillères et Souvenir de voyage* (1864); enfin le *Portrait de M. A. K.* (1867). Monvoisin travailla jusqu'à sa mort, et dans son atelier de Boulogne-sur-Seine on voyait encore, datées de ces dernières années, des toiles parmi lesquelles nous citerons : la *Création de l'homme*, *Jean Huss*, *Jeanne d'Arc à la fontaine*, *Jeune Darc blessée*, *Jeune Darc sur le bûcher*, le *Christ apparaissant à ses apôtres* et, enfin, un *Groupe spiritiste recevant les communications des esprits*. Monvoisin était un adepte de cette religion. Il avait obtenu une 1^{re} médaille en 1831 et un rappel en 1837. — Sa femme, Doménica FESTA, née en Rome en 1805, vit en France jusqu'à sa mort, et depuis lors elle exposa de nombreux portraits miniatures. Elle obtint une 3^e médaille en 1841 et trois rappels en 1857, en 1861 et en 1863.

MONY (Stéphane), ingénieur et homme politique français, né à Paris en 1810. Fils de René de M. E. M. Flachat, il entra dans l'armée pendant longtemps le nom du second mari de sa mère, M. Flachat, à son nom paternel, et il a été connu jusqu'en 1832 sous le nom de *Mony-Flachat*. Il suivit les cours de l'Ecole des mines, se fit recevoir ingénieur civil, voyagea avec son frère en Angleterre et s'associa à la plupart de ses travaux. Vers la fin de la Restauration, M. Mony devint un chaud adepte des doctrines saint-simoniennes. Lors de l'établissement des premières voies ferrées en France, il fit partie de l'association formée pour la création du chemin de fer de Saint-Germain à Paris. Il a dirigé la construction de cette ligne, ainsi que celle de Paris à Versailles, puis a partagé les travaux de son frère dans l'établissement des chemins de fer de l'Ouest et du Midi. En 1840, il a été chargé de l'exploitation du bassin houiller de Charly (Allier) et en 1841, venu, en 1854, directeur général de la Société des forges et fonderies de Montluçon, Fourchambault, Torton et La Pique. M. Mony était maire de Commeny et membre du conseil général de l'Allier lorsqu'il fut élu, en 1868, avec l'appui du gouvernement, député dans l'Allier, en remplacement de M. Ed. Fould, qui venait de donner sa démission. Lors des élections générales de 1869, il fut réélu et ne s'associa en aucune façon au mouvement libéral qui se manifesta au Corps législatif par l'interpellation des 116. Il évita de se mêler aux discussions politiques, mais il prit à plusieurs reprises la parole sur des questions de finances et de travaux publics. C'est lui notamment qui, le 20 juin 1870, provoqua les explications du gouvernement au sujet de la construction du chemin de fer par le Saint-Gothard, et on le vit alors, pendant deux heures, s'embrouiller à la vue dans tous les passages des Alpes. Depuis le 4 septembre 1870, il est rentré dans la vie privée. M. Mony a pris part à la rédaction de divers journaux économiques ou politiques, a collaboré à plusieurs écrits de son frère et en a publié quelques-uns : *Histoire des travaux et de l'annéement des eaux du canal Calédonien* (1828, in-4°); *Du canal maritime de Rouen* (1829, 4 vol. in-4°); et un *Traité élémentaire de mécanique industrielle* (1835, in-8°).

MONZA, l'ancienne *Mogontia*, ville du royaume d'Italie, province et à 17 kilom. N.-E. de Milan, chef-lieu de district et de deux mandements, sur le Lambro; 24,662 hab.

Fabrication de soieries, châles, chapeaux de feutre. Cette ville est en général bien bâtie et régulièrement percée. Tous les dimanches et les jours de fête, pendant la belle saison, elle est le but de promenade des Milanais, qui vont y chercher la fraîcheur et le repos. La cathédrale est un édifice fort ancien qui, dans le xiv^e siècle, fut reconstruit sur les dessins de Matteo di Campione. « La façade principale, dit Knight, est un curieux spécimen du style de cabinet, dominant alors en Italie, et s'attachant à plaire plutôt par la division des parties, la variété de l'ornementation et des marbres de couleurs que par la forme architectonique. » Au-dessus de la grande porte d'entrée, un curieux bas-relief représente Théodora, reine des Lombards, fondatrice de l'église, et Antaris, son époux. Cette église possède plusieurs peintures des très-estimées : celles de la voûte sont de Bianchi, celles du maître-autel de Montalto et de Jules-César Procaccini. Le tableau représentant la *Visitation de la Vierge* est du Guerchin, et le *Saint Gérard* peint à fresque sur une colonne est de Bernardino Luini. La fameuse couronne de fer a été pendant longtemps conservée dans la sacristie de la cathédrale de Monza, où se voient encore quelques objets remarquables par l'antiquité, la matière et le travail, donnés par la reine Théodora et par Berengère. Sous un portique attenant à l'église, on remarque le cadavre desséché d'Hector Visconti, mort, dit-on, sur son cheval en 1413, d'une blessure à la jambe.

On peut aussi visiter à Monza le palais Communal, flanqué d'une tour carrée, et le palais Impérial, qui fut construit en 1719 par les ordres de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, sur les dessins de Piermarini. Au fond d'une cour spacieuse s'élève une belle façade. L'intérieur est orné de fresques d'Appiani, de peintures de Gozzi, de Traversari et de Sanquico. Les jardins sont bien dessinés; les serres renferment de riches collections de plantes indigènes et exotiques. Le parc est remarquable par son étendue, ses bois, ses collines, ses pavillons et ses temples; il est entouré de murs et coupé en plusieurs sens par de belles et larges routes. Signalons aussi à Monza : un beau théâtre, construit sur les dessins de l'architecte Amati; un hôpital érigé au xiv^e siècle; un beau pont sur le Lambro orné de quatre lions en marbre; un collège, un séminaire et plusieurs établissements publics de bienfaisance.

MONZAC s. m. (mon-zak) Agric. Variété de raisin. V. Marié de pêche.

MONZAMBANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Brescia, district de Castiglione, mandement de Volta; 2,427 hab.

MONZON-Y-PAU, ville d'Espagne, province et à 50 kilom. S.-E. de Huesca, sur la rive gauche de la Cinca; 2,977 hab. Fabrication de savon, faïence et poterie. Les maisons de la ville se groupent autour d'une énorme roche blanche qui surmonte un château d'aspect formidable. Ce château doit son plus grand développement aux templiers, à qui il fut cédé en 1143. De ses créneaux, on compte soixante villages, dans les deux vallées de la Cinca et du Sosa; les échiers qui le portent présentent des profondeurs à pic qui donnent le vertige. Le Jeu de paume actuel, ancien lieu de réunion des cortès d'Aragon et de Catalogne, offre un portail richement sculpté.

MONZUNO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Bologne, mandement de Locano; 3,912 hab.

MOOJAERT ou **MOOYAERT** (Clas), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam vers 1590. Il eut pour maître Adam Elzevirius, avec qui il rivalisa bientôt de talent, devint un très-habile peintre de paysage et s'adonna en même temps avec beaucoup de succès à la gravure. On le voit à l'œuvre dans ses estampes : *Loth et ses filles*; un *Paysage avec des animaux*; six pièces représentant des chameaux, des bœufs, des boucs, des moutons, etc. Cet artiste forma plusieurs élèves renommés, notamment Clas Berghem, Van der Does, Weenix, etc.

MOOK ou **MOOKER**, village de Hollande (Limbourg), à 65 kilom. N. de Ruremonde. C'est près de ce village que fut livrée en 1574 une bataille gagnée par les Espagnols sur Louis et Henri de Nassau, qui furent tués dans cette journée.

MOONEN (Arnold), théologien protestant et littérateur hollandais, né à Zwoll en 1644, mort en 1711. Il remplit à Deventer des fonctions pastorales, acquit la réputation de meilleur prédicateur de son temps et consacra ses loisirs à cultiver la poésie. Outre plusieurs volumes de sermons, on a de lui une *Grammaire de la langue hollandaise* (1716), qui a eu de nombreuses éditions; des *Poésies hollandaises* (Amsterdam, 1700, 2 vol. in-4°) fort estimées et des *Poemata latina* (Groningue, 1716, in-8°), où l'on trouve trop de reminiscences.

MOOR, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 25 kilom. N.-O. de Stuhlweissenburg; 5,400 hab.

MOOR (Antonis VAN), célèbre peintre hollandais, également connu sous le nom d'*Amontio Moro*, né à Utrecht en 1512, mort à Anvers en 1568. Les progrès rapides qu'il fit sous la direction de Jean Schooreel attirèrent

l'attention du cardinal de Granvelle, qui lui fournit les moyens d'aller se perfectionner en Italie, puis le fit nommer peintre de l'empereur Charles-Quint. Ce prince, ayant pris Moor en affection, l'envoya à la cour de Portugal pour y faire les portraits du roi, de la reine, des infants. L'artiste revint de ce pays comblé de présents et de richesses, fut chargé par Charles-Quint de plusieurs travaux importants, puis passa, sur l'ordre de l'empereur, en Angleterre pour y exécuter le portrait de la reine Marie Tudor. Cette princesse lui fit une pension de 100 livres sterling et Moor put faire de nombreuses copies de son portrait, qu'il vendit fort cher. De retour en Espagne, il jouit de la plus grande faveur sous le nouveau souverain, Philippe II. Mais s'étant permis, un jour que le roi lui avait donné un petit coup sur l'épaule en badinant, de riposter avec son appui-main, il se vit dénoncé à l'inquisition comme ayant touché la personne royale et menacé d'être brûlé vif comme sacrilège. Il s'empessa donc de demander un congé au roi et de regagner les Pays-Bas, où le duc d'Albe, qui en était gouverneur, le combla de bienfaits, lui et sa famille, pour laquelle il obtint des places et des canonicats. Moor a peint des sujets d'histoire fort estimés, parmi lesquels nous citerons : *Jésus-Christ montant au ciel*, une *Circéonisation dans la cathédrale d'Anvers*, une *Résurrection*, *Saint Pierre et Saint Paul*, qui ont longtemps figuré dans la collection du prince de Conti. Mais c'est surtout à ses portraits que cet artiste doit sa grande réputation. Ses travaux, en ce genre, sont des chefs-d'œuvre qui rivalisent avec les plus beaux portraits du Titien. La touche de Moor est vigoureuse et ferme, souple et moelleuse, son dessin est correct, son coloris d'une grande vérité, et ses œuvres ont une individualité de sentiment et d'exécution qui font facilement reconnaître leur auteur. Parmi ses plus beaux portraits nous citerons celui de sir Francis Drake, ceux de *Grotius* et du *Nain de Charles-Quint*, qu'on voit au Louvre, et son propre portrait, qui se trouve en Angleterre.

MOOR (Karl DE), peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1656, mort à Wamond en 1738. Son père, marchand de tableaux, le plaça dans l'atelier du fameux Gérard Dov, où il fit de rapides progrès. Karl étudia ensuite la peinture sous la direction d'Abraham van der Tempel, bon peintre de portraits, d'Amsterdam. Cet artiste étant mort en 1672, Karl retourna dans sa ville natale, y prit des leçons de Franz Mieris, et alla enfin se mettre sous la direction d'un nouveau maître, Rodéroy Schalken, à Dort. Devenu un peintre de grand talent, il se fit d'abord connaître par d'excellents portraits, puis aborda le genre historique avec un plein succès et mit le comble à sa réputation en exécutant, pour la salle du conseil de Leyde, un tableau représentant *Lucius Junius Brutus condamnant à mort ses deux fils*, dans lequel les sentiments qui animent chaque personnage sont exprimés avec une vérité extraordinaire. Sur le bruit de sa renommée, Cosme III, duc de Toscane, qui faisait une galerie composée des portraits des plus grands peintres, demanda à Moor de lui envoyer son image (1702); l'empereur Joseph II chargea l'artiste de lui envoyer les portraits du *Prince Eugène de Savoie* et du *Duc de Marlborough* et le nomma chevalier du saint-empire. Pierre le Grand, pendant son voyage en Hollande, voulut avoir son portrait fait par Karl de Moor. Cet artiste mena une vie respectable et travailla jusqu'à un âge fort avancé. Il faisait payer fort cher ses compositions historiques, ses tableaux de genre et surtout ses portraits, de sorte qu'il amassa une grande fortune. Ses compositions sont bien disposées, le dessin en est correct, l'exécution très-fine, la couleur brillante et vigoureuse. Parmi ses tableaux, qui presque tous ont été reproduits par la gravure, nous citerons : *L'Assemblée des notables de La Haye* en 1719, vaste composition extrêmement remarquable, qui orne la principale salle de l'hôtel de ville de La Haye; un *Pêcheur et sa femme*; *Armide et Renaud endormi*; un *Jeune homme jouant avec un petit chien*; un *Berger qui joue de la flûte*; une *Famille de villageois à table*; un *Vieillard faisant la cour à une jeune fille*; une *Jeune femme jouant avec des plumes*; des *Joueurs d'échecs* (au musée du Louvre), etc. Citons enfin la *Décoration d'une salle à manger*, dans la maison Verhaem, à Harlem, grande composition fort ingénieuse et d'un effet fort agréable.

MOOR (Edouard), écrivain anglais, né en 1771, mort en 1848. Il fit les campagnes de l'Inde de 1782 à 1791 et de 1796 à 1805 avec le grade de major, devint membre de la Société asiatique de la Grande-Bretagne et publia, entre autres ouvrages : *Exposé des opérations du détachement du capitaine Little et de l'armée des Malakates* (1794); *Compilation ou recueil des ordres et règlements militaires de l'armée de Bombay* (1800); le *Panthéon indien* (1810, in-4°); *Collection des mots et phrases du comte de Suffolk* (1823); *Lettres sur le bon et économique traitement des pauvres* (1824, in-8°); *Fragments orientaux* (1834, in-8°).

MOORAT (Samuel MEGUERDITCH), célèbre Arménien, né à Tokat (Asie Mineure) en 1760, mort à Nidras en 1816. Après avoir étudié chez les mekhtaristes de Venise, Moorat se

rendit aux Indes, où il fit une fortune considérable. A sa mort, et selon sa volonté formelle, une partie de sa fortune fut consacrée à l'éducation des enfants pauvres de sa nation. En 1834, un établissement à ce destin fut fondé à Padoue, puis transféré à Paris en 1846, où il existe encore. Cette maison est exclusivement réservée aux Arméniens. On y enseigne, outre les langues orientales, le français, l'anglais, l'histoire et la littérature universelles, les sciences et les beaux-arts.

MOORCROFT (Guillaume), voyageur anglais, né dans le Lancashire, mort dans le royaume de Caboul en 1825. A l'occasion d'une épidémie formidable qui éclata en Angleterre, il abandonna l'étude de la chirurgie pour celle de la médecine vétérinaire, passa dans ce but quelque temps en France, puis vint se fixer à Londres, où il gagna beaucoup d'argent dans l'exercice de son art. Mais, bientôt dégoûté d'une profession qui le mettait en contact avec des hommes dépourvus de toute éducation, il renonça à l'art vétérinaire, perdit dans des spéculations industrielles la plus grande partie de ce qu'il avait gagné et accepta avec empressement, en 1808, l'emploi d'inspecteur des haras militaires de la Compagnie des Indes au Bengale. A cette époque, la Compagnie cherchait à améliorer la race indigène des chevaux de l'Indoustan pour les rendre propres au service de la cavalerie. Moorcroft se prononça pour qu'on introduisit dans les haras le cheval turcoman, qu'il regardait comme préférable au cheval arabe. Son avis ayant été rejeté, il résolut de faire, à ses frais, au delà des monts Himalaya, un voyage pour acheter des étalons. Sans être autorisé par la Compagnie, il partit au commencement de 1812, de Bareilly avec le capitaine Hearsay et une escorte de vingt-cinq Indous, se dirigea vers le nord de l'Himalaya, traversa Djosimath, Daba, Ghertok, visita la source de l'Indus, acheta à Maisar huit yaks ou bœufs de Tartarie, obtint l'autorisation de visiter le lac Manasarovara, regardé comme sacré par les sectateurs de Brahma, mais reçut en même temps l'injonction de ne pas aller plus avant et dut reprendre la route de Calcutta. Prenant une route plus sinueuse, mais meilleure que celle qu'il avait suivie en venant, il descendit du haut des monts Himalaya jusqu'à Niti avec des chèvres et des moutons de l'Oued, éprouva de nombreuses vexations en traversant le pays des Gorkhas, y fut pendant quelque temps gardé prisonnier, et arriva enfin à Calcutta, où il reprit ses fonctions, au mois de novembre 1812. Toujours occupé de son projet d'introduire des chevaux turcomans dans les haras britanniques, Moorcroft résolut d'entreprendre un nouveau voyage, à ses frais, dans l'espoir d'être plus heureux que dans le premier. Accompagné de Georges Trebeck et muni de quelques marchandises anglaises, il quitta Bareilly en 1813, traversa Lahore, arriva en 1821 à Le capitale du Ladakh, province du Tibet, habita pendant deux ans cette province, conclut avec le gouverneur de Ladakh une convention qui ouvrait aux négociants de Calcutta toute l'Asie centrale, puis visita successivement Cachemire, Djelabad (1824), Caboul, Khoundouz, Balkh, Bokhara (1825), acheta partout où il put en trouver des chevaux pour la Compagnie des Indes et mourut d'une fièvre maligne à Andkho, dans le royaume de Caboul. On a de lui, en anglais : *Voyage au lac de Manasarovara dans l'Oued*, publié dans les *Asiatic Researches* et trad. en français par Eyries, dans les *Nouvelles annales des Voyages*; *Voyages dans les provinces himalayennes de l'Indoustan et du Pendjab, dans le Ladakh, le Cachemire, à Peshawar, à Khoundouz, à Bokhara*, de 1819 à 1825 (Londres, 1841, 2 vol. in-8°); *Nouvelles observations sur quelques autres animaux du Ladakh*, insérées dans les *Transactions of the royal asiatic Society*.

MOORE (Sir Jones), mathématicien anglais, né dans le Lancashire en 1617, mort en 1679. Il fut chargé en 1647 d'enseigner les sciences au prince Jacques, second fils de Charles I^{er}, professa, après la mort tragique du roi, les mathématiques, s'occupa en même temps du dessèchement des marais, fut nommé par Charles II, qui l'anoblit, inspecteur général de l'artillerie, et profita de son crédit à la cour pour faire ériger la maison d'observatoire pour fonder l'École de Christ, une école de mathématiques pour les marins. La Société royale de Londres l'admit au nombre de ses membres. On lui doit plusieurs traités : sur l'*Arithmétique*, la *Géométrie pratique*, la *Trigonométrie*, la *Cosmographie*.

MOORE (Francis), voyageur anglais, né vers 1695, mort en 1752. Nommé en 1730 directeur du comptoir de Saint-James sur les bords de la Gambie, il remonta ce fleuve jusqu'à 960 kilom. de la mer et, durant cinq années, il explora la Sénégambie, le Bambouk, le Kasson, le Bondou, le pays des Bambaras et des Sarracoles, etc., put observer les mœurs et les coutumes indigènes des nègres de ces contrées et, de retour en Angleterre, il publia une intéressante relation intitulée : *Voyages dans les parties intérieures de l'Afrique*, contenant une description de plusieurs nations qui habitent le long de la Gambie dans une étendue de 600 milles (Londres, 1738,

1 vol. in-8°. Lallemand en a donné une traduction française.

MOORE ou **MORE** (Edouard), littérateur anglais, né à Abington en 1712, mort à Londres en 1757. Il était employé chez un marchand de toiles, lorsque, dégoûté du commerce, il se tourna vers les lettres. Moore composa des pièces de théâtre et des chansons; il épousa, en 1750, miss Hamilton, qui fut attachée à la maison de la reine, et prit, l'année suivante, une part des plus actives à la rédaction du journal *The World*, qui comptait au nombre de ses rédacteurs Walpole, Jenyns, les comtes de Chesterfield, de Bath, de Corke, etc. C'était un écrivain plein de naturel et d'enjouement, un homme droit, honnête et dont la vie privée était irréprochable. Outre ses *Fables pour les femmes*, qui ont été traduites en français (Amsterdam, 1764, in-8°), on a de lui des comédies, intitulées : *The Foundling* (1748), traduite en français par Mme Riccoboni; *Gil Blas* (1751); une tragédie, *The Gaster* (1753), jouée avec un grand succès par Garrick, et qui a été traduite en français sous le titre de : *le Joueur* (Paris, 1761); enfin, un recueil d'articles, *The World*, extraits du journal de ce nom, publiés sous le pseudonyme d'Adam Fitz-Adam, et traduits en français par G.-J. Monod, sous le titre de : *le Monde* (Leyde, 1757, 2 vol. in-12). Les œuvres poétiques et dramatiques de Moore ont été réunies par lui en 1756 (in-4°).

MOORE (John), médecin et littérateur anglais, né à Stirling en 1729, mort à Londres en 1802. Après avoir été employé comme aide-chirurgien à l'armée de Flandre, dans les hôpitaux de Maëstricht et de Flessingue, il continua ses études de médecine sous le célèbre Hunter, puis fut attaché comme médecin à l'ambassade anglaise à Paris. De retour dans les îles Britanniques, il prit le grade de docteur, s'établit à Glasgow et y pratiqua son art avec succès. Chargé, vers 1770, d'accompagner sur le continent un fils de la duchesse d'Argyle en qualité de gouverneur, il mit cinq ans à visiter la France, l'Italie, la Suisse, la Hollande, se fixa ensuite à Londres et abandonna presque entièrement la médecine pour s'occuper de littérature. John Moore était un homme aimable et spirituel, qui possédait des connaissances très variées, mais peu approfondies. Les récits de voyages qu'il a publiés sont remplis de scènes piquantes, d'aventures plaisantes, de fines saillies, et ils obtinrent un grand succès. Nous citerons de lui : *Coup d'œil sur la société et les mœurs en France, en Suisse et en Allemagne* (Londres, 1778, 2 vol. in-8°), traduit en français par Mlle de Fontenay, sous le titre de : *Voyage de John Moore en France* (Paris, 1806, 2 vol. in-8°); *Coup d'œil sur la société et les mœurs en Italie* (Londres, 1781, 2 vol. in-8°), traduit en français par H. Rieu, avec l'ouvrage précédent, sous le titre de : *Lettres d'un voyageur anglais* (Genève, 1781-1782, 4 vol. in-8°); *Esquisses médicales* (Londres, 1785, in-8°); *Zeluco* (Londres, 1785, 4 vol.), traduit en français (Paris, 1794), roman qui offre un vif intérêt et qui se recommande surtout par l'originalité des idées que par la pureté du style. *Coup d'œil sur les causes et les progrès de la Révolution française* (Londres, 1795, 2 vol. in-8°); *Edouard*, roman de mœurs (Londres, 1796); *Mordant* ou *Esquisses de la vie, des mœurs et des caractères de divers pays* (Londres, 1800, 2 vol. in-8°), etc. Enfin on lui attribue des *Œuvres morales*, publiées à Londres (1803, 2 vol. in-8°).

MOORE (John), général anglais, fils du précédent, né à Glasgow en 1761, tué à la bataille de La Corogne en 1809. Il prit part à la guerre d'Amérique, à l'expédition contre la Corse (1794), à la prise de Sainte-Lucie (1796), à la répression des troubles d'Irlande (1798) et aux batailles d'Aboukir et d'Alexandrie (1800). Après la paix de Tilsit (1805), il fut mis à la tête d'une division de 10,000 hommes, destinée à secourir la Suède contre les attaques combinées de la Russie et du Danemark; mais, revenu bientôt sans avoir pu accomplir sa mission, il prit le commandement en chef des troupes anglaises en Espagne. Poursuivi par le maréchal Soult en 1809, il opéra une admirable retraite, débordant son armée au général français jusqu'au port de La Corogne, où des vaisseaux l'attendaient. Là, il livra bataille et fut tué d'un boulet.

MOORE (Thomas), l'un des plus grands poètes de l'Angleterre, né à Dublin en 1779, mort en 1852. Il était fils d'un petit commerçant, qui le plaça de bonne heure à l'école de Samuel Whyte, où Sheridan avait également reçu sa première éducation. Enfant d'une rare vivacité et d'une intelligence précoce, Moore devint bientôt l'élève favori de son maître et profita si bien de ses leçons, que, vers onze ans, il écrivait déjà des prologues et des épilogues de pièces pour des représentations données par des amateurs. En 1793, il publia deux petits poèmes dans l'*Anthologia hibernica* de Dublin. Les règlements qui empêchaient les catholiques de suivre les cours de l'université de cette ville ayant été supprimés à la même époque, il y fut admis en 1794 et poursuivit ses études avec succès, tout en continuant de collaborer à l'*Anthologia*.

Elevé dans la religion catholique et accou-

tumé dès l'enfance à entendre les récriminations de ses coreligionnaires contre le système despotique employé par l'Angleterre vis-à-vis de l'Eglise d'Irlande, il prit un vif intérêt, sinon une part active, aux complots qui préparèrent la révolte de 1798. Cité à cette occasion devant le vice-chancelier d'Irlande, il se justifia pleinement et ne fut plus inquiété dans la suite.

En 1799, il se rendit à Londres pour étudier le droit, emportant avec lui le manuscrit de sa traduction des *Odes* d'Anacréon, qu'il publia en 1801. Le succès obtenu par ce premier essai le décida à s'adonner exclusivement à la culture des lettres. L'année suivante, il fit paraître les *Œuvres poétiques de feu Thomas Little*, dont la morale relâchée lui attira de vives critiques, mais qui contenaient des morceaux d'une rare beauté poétique.

En 1803, Moore obtint, grâce à l'entremise d'un puissant protecteur, lord Moira, l'emploi de secrétaire du tribunal de l'amirauté aux îles Bermudes; mais, à peine arrivé à son poste, il ne se sentit pas fait pour la vie de bureau, et, confiant la gérance de sa place à un fondé de pouvoir, il fit un voyage aux Etats-Unis. De retour en Angleterre en 1804, il y publia des *Odes* et *épîtres* (1805, 2 vol.), qui furent, de la part de Jeffrey, dans l'*Edinburgh Review*, l'objet d'une critique assez vive pour que leur auteur crût devoir provoquer en duel son antagoniste. Le duel eut lieu sans effusion de sang et se termina par la réconciliation sincère des deux adversaires, entre lesquels régna depuis cette époque une vive amitié.

Ce fut en 1807 que Moore commença la publication des *Mémoires irlandais*, avec musique de Stevenson, qui se succédèrent, à des intervalles inégaux, jusqu'en 1837, et qui doivent être placés au premier rang parmi ses œuvres poétiques. Il en est de même de ses *Airs nationaux*, qui parurent en 1815; mais ses *Chants sacrés* (1816) sont de beaucoup inférieurs aux précédents. Dans l'intervalle, Moore avait publié sous le voile de l'anonymat trois poèmes : *l'Intolérance* (1808), *la Corruption* (1808) et *le Sceptique* (1809), qui n'eurent pas beaucoup de succès; puis, sous ce titre : *la Boîte de la poste à la penny* (1813), un recueil de satires, où l'auteur attaque vivement les tories et le prince régent, et qui n'obtint pas moins de quatorze éditions en douze mois.

C'est en 1817 que parut l'œuvre qui consacra la renommée de Moore : *Lalla-Rookh*, poème oriental (v. LALLA-ROOKH). L'année suivante, il fit un voyage en France, et publia à son retour : *la Famille Fudge à Paris* (1818), recueil de lettres satiriques en vers. A la même époque, l'individu qui gérât sa place aux îles Bermudes s'étant rendu coupable de malversations, Moore fut cité en justice pour rembourser un déficit de 150,000 francs laissé par son mandataire infidèle. Ses nombreux amis lui offrirent leur aide en cette circonstance; mais il refusa, préférant s'acquitter, autant que possible, au moyen des bénéfices de sa plume. En 1819, il suivit lord John Russell à Paris, puis visita l'Italie en compagnie du sculpteur Chantrey et du peintre Jackson. Ce fut à Rome qu'il écrivit ses *Poésies en chemin* et ses *Fables de la Sainte-Alliance* (1819), mélange de pièces sérieuses, politiques, satiriques et artistiques. Une prise de corps, décrétée contre lui à la suite de son procès des îles Bermudes, le forçant à rester éloigné de son pays, il vint habiter Paris, où il résida jusqu'en 1822. Il écrivit à cette époque ses deux derniers poèmes, les *Amours des anges* (1823) et *l'Epicurien*, qui ne fut publié qu'en 1827.

L'indemnité réclamée par les îles Bermudes ayant été réduite à 18,500 francs, Moore revint en Angleterre en 1823 et s'acquitta avec le produit de la vente des *Amours des anges* et des *Fables de la Sainte-Alliance*. Des lors, il renonça complètement à la poésie pour consacrer tout entier à l'étude de l'histoire de son pays, dont il a retracé l'histoire dans ses remarquables *Mémoires du capitaine Kock* (1824). Il se remit ensuite à sa *Vie de Sheridan*, qui parut en 1825. Parmi ses autres ouvrages sur l'Irlande, il faut encore mentionner : *la Vie de lord Fitz-Gerald* (1831), et *l'Histoire d'Irlande*, qui fait partie de l'*Encyclopédie* de Lardner, et que l'on regarde comme ce qu'il a écrit de mieux en prose.

Byron, avec lequel il était lié depuis plusieurs années, lui avait fait présent, en 1821, du manuscrit de son autobiographie, en l'autorisant à la publier à son propre bénéfice, mais seulement après la mort de l'auteur. Moore, pressé d'argent à cette époque, vendit le manuscrit 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.) à un libraire, qui s'engagea à l'éditer plus tard. Lorsque la nouvelle de la mort de Byron (1824) parvint en Angleterre, il songea à remplir son engagement; mais il ne sut pas résister aux obsessions de lady Byron et de sa famille, qui désiraient que l'ouvrage fût détruit, parce qu'il renfermait une foule de personnalités qui eussent soulevé des orages sans nombre dans la haute société anglaise, pour laquelle, on le sait, l'auteur de *Lara* n'avait jamais eu que dédain et mépris. Si Moore cède à ces considérations, il ne voulait pas, du moins, consentir à ce que lady Byron remboursât au libraire la somme que celui-ci avait avancée, et il la paya de ses propres deniers. Le manuscrit n'en fut pas moins

détruit. Plus tard, il écrivit, il est vrai, une *Vie de lord Byron* (1830, 2 vol. in-4°); mais on ne peut voir là une réparation suffisante de la faute qu'il avait commise en n'exécutant pas la volonté suprême de son ami.

Moore passa ses dernières années dans l'aisance, jouissant de l'estime et de l'admiration de ses compatriotes. En 1835, il obtint une pension de 300 liv. st. (7,500 fr.), qui lui fut payée jusqu'à sa mort. La vente de ses œuvres, dont il publia lui-même le recueil (1840-1842, 10 vol. in-8°), étant, en outre, pour lui la source d'un revenu assez considérable. Trois ans avant sa mort, il fut atteint d'un ramollissement du cerveau qui le fit tomber en enfance. Ce fut alors qu'éclata le dévouement de sa femme, Betty Dyke, qu'il avait épousée en 1811 et à laquelle il dut le bonheur constant de toute sa vie. Il en avait eu deux fils, auxquels il eut la douleur de survivre. Moore était loyal, serviable et généreux et avait su conquérir l'estime de tous les hommes éminents de son temps. Il était vaniteux, il est vrai; mais cette vanité était bien innocente et n'avait rien de choquant. On elle éclata le plus, c'est dans le journal de sa vie, qu'il avait tenu à jour en quelque sorte, et qui fut publié après sa mort par lord John Russell, sous ce titre : *Mémoires, journal et correspondance de Thomas Moore* (1853-1855, 8 vol.).

Dans le cycle de la poésie anglaise de ce siècle, dit Eugène Forcade, Moore n'a eu de supérieurs que Scott et Byron. C'est par-dessus tout un poète lyrique. Il était Irlandais. Il avait au plus haut degré les trois qualités caractéristiques de l'esprit irlandais : la pétulance spirituelle, la note mélancolique, le luxe asiatique de l'imagination. Il avait débuté par des poésies légères et voluptueuses, imprégnées des parfums d'Anacréon, de Catulle et de l'*Anthologie*. Il avait écrit ensuite, sur des airs nationaux de l'Irlande, des chansons rêveuses, colorées, ardentes, toutes pénétrées des malheurs et des grâces de sa patrie. C'étaient de petits poèmes en deux ou trois couplets. Chacun de ces poèmes était un sourire entre deux larmes, une larme entre deux sourires, un motif d'amour ou de patriotisme touché avec une exquise tendresse du sentiment, développé avec une imagination fraîche et facile, chanté dans la langue la plus musicale que jamais poésie anglaise ait parlée. C'est de quelques-unes de ces chansons que Byron disait : « Elles valent toutes » les épopées qui aient jamais été composées. » Il y avait encore dans Moore quelque chose de plus que cette vivacité de jet, cette soudaineté d'inspiration, cette floraison naturelle, lesquelles, chez ceux qui n'ont que cela, brillent un instant et s'en vont avec la jeunesse comme une sorte de poésie du diable. Moore avait autant d'instruction littéraire acquise qu'il avait d'imagination et d'esprit. Il était scholar dans toute l'acception du mot anglais. Aussi, à l'âge où la poésie s'attardait, il put écrire des ouvrages de prose intéressants et distingués.

MOORE (F.-Nathaniel), érudit et linguiste américain, né à Newtown (Long-Island) en 1782. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il exerça la profession d'avocat (1805), puis, renonça au barreau pour s'adonner à l'enseignement et devint, en 1817, professeur de grec et de latin au collège de Colombie, à New-York. De retour d'un voyage qu'il fit en Europe en 1835, il fut nommé bibliothécaire, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1839, puis il alla visiter l'Orient et dirigea, de 1842 à 1849, le collège de Colombie. Depuis lors, il est rentré dans la vie privée. Ses principaux ouvrages sont : *Minéralogie des anciens* (New-York, in-12); *Remarques sur la prononciation de la langue grecque* (New-York, in-12); *Lectures sur la littérature grecque* (New-York, in-12); *Esquisse historique du collège de Colombie*, etc.

MOORSLEDE, bourg et commune de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 12 kilom. E.-N.-E. d'Ypres, canton de Paschendale; 6,595 hab. Fabrique de toiles dites de Courtrai, tabac, gants; école de sourds-muets.

MOORZELLE, ville de Belgique (Flandre occidentale), à 5 kilom. O. de Courtrai; 4,500 hab. Fabrique de toiles dites de Courtrai.

MOOS s. m. (moss). Métrol. Mesure de capacité pour la bière, contenant deux canettes. On écrit aussi MOSS.

MOOSE s. m. (mou-ze). Mamm. Ruminant de la Nouvelle-Jersey occidentale. On dit aussi MOSE.

MOOSE-RIVER, rivière de l'Amérique du Nord, dans le haut Canada. Elle sort du lac Missinaki et se jette dans la baie d'Hudson, après un cours de 450 kilom., au N.-E.

MOUUI, île de l'Océanie (Polynésie), dans l'archipel de Huwai, la seconde en grandeur de tout ce groupe, entre les îles Havaï et S. et Wahoo au N.-O., par 21° de lat. N. et 161° 30' de long. O. Superficie, 2,000 hectares; chef-lieu, Raheina; 80,000 hab. Le sol est montagneux, mais fertile.

MOOYAERT (Clas), peintre et graveur hollandais. V. MOOJAERT.

MO-PIE-SU s. m. (mo-pi-é-su). Bot. Arbrisseau qui produit des baies employées par

les Chinois à colorer en pourpre vif des gâteaux et d'autres aliments.

MOPS s. m. (mopss). Mamm. Variété de bouleogue.

MOPSE s. m. (mo-pse). Mamm. Ancien nom du chien aujourd'hui appelé doguin ou carlin.

MOPSEÉ s. f. (mo-psé). Zooph. Genre de polypiers coralligènes flexibles, de l'océan indien.

MOPSOPIE, ancien nom de l'ATTIQUE.

MOPSOPIEN, **IENNE** (mo-pso-pien, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Mopsopie ou Attique; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les Mopsopiens. La population mopsopienne.

— Hist. Héros mopsopien, Triptolème.

MOPSUCRÈNE, c'est-à-dire la *Fontaine de Mopsus*, ville de la Cilicie des plaines, près de Tarse, au pied du Taurus. L'empereur Constance y mourut en 361.

MOPUESTE, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Cilicie, sur le Pyranus, au N. de Malée et au S. d'Anazarbe; elle devait son nom à un Lapithe du nom de Mop-us. Au ve siècle, elle fut le siège d'un évêché. C'est aujourd'hui le bourg de Missis.

MOPUS, célèbre devin grec. Il était fils d'Apollon et de Manto, fille de Tirésias, fut en même temps un des héros de son époque, prit part à la chasse du sanglier de Calydon, combattit les centaures aux noces de Pirithoüs et exerça ses facultés prophétiques au milieu des Argonautes, qu'il accompagna dans leur expédition, puis au siège de Thebes et à la cour d'Amphimache, roi de Colophon, auquel il rendit d'éclatants services. Il fut, comme devin, le rival de Calchas et le vainquit même dans l'art des prédictions. Amphimache les ayant consultés tous les deux au sujet d'une expédition importante qu'il méditait, Mopus ne lui annonça que des malheurs; Calchas, au contraire, lui promit une brillante victoire. Amphimache ne manqua pas de suivre l'avis qui flattait son orgueil et son ambition; mais il en fut puni par une sanglante défaite, et Calchas, honteux d'avoir été si mauvais prophète, en mourut de chagrin. Mopus périt en combattant Amphiloque, autre devin, fils d'Amphiraüs, avec lequel il avait fondé la ville de Malée, en Cilicie, et qu'il refusait d'admettre au partage de la souveraineté. Après sa mort, il fut honoré comme un demi-dieu dans cette ville et y eut un oracle célèbre. Plutarque rapporte que le gouverneur de Cilicie ayant l'esprit ébranlé et troublé par les épicuriens, qui mettaient en doute l'existence des dieux, eut l'ingénieuse idée de s'adresser à ceux-ci mêmes pour savoir à quelle croyance il devait s'arrêter. Il ne pouvait puiser à des remèvements plus authentiques. Il chargea donc secrètement un de ses plus fidèles serviteurs de porter à Mopus un billet soigneusement cacheté. A peine l'envoyé eut-il déposé le billet sur l'autel du dieu, qu'il tomba dans un profond sommeil. Alors, un homme de fort bonne mine lui apparut et lui adressa ce seul mot : *Noir*. En se réveillant, l'envoyé reprit son billet et rapporta au gouverneur, entouré des épicuriens, la singulière réponse qui lui avait été faite. Les philosophes, pour qui elle était une énigme, rirent aux éclats; mais le gouverneur parut frappé d'étonnement et d'admiration. Ouvrant alors le billet, il fit lire aux épicuriens ces mots qu'il y avait tracés : *Timmoralei-je un taureau blanc ou noir?* On voit que la réponse, dans sa forme énigmatique, était néanmoins préemptoire. Après un miracle aussi évident, il ne restait plus au gouverneur qu'à être tout le reste de sa vie fort dévot aux dieux en général et à Mopus en particulier.

Les mythologues mentionnent plusieurs autres personnages du nom de Mopus, tels qu'un devin qui alla s'établir en Afrique, et qui pourrait bien être le même que celui dont nous venons de parler; un chef aryen, qui conduisit une colonie sur les montagnes de Colophon; un fils d'Énée, reine des Pygmées; un Lydien qui se rendit en Syrie et fit périr Aleratgus, reine de ce pays, ainsi que son fils Jethis; enfin, un Thrace banni de son pays par Lycurgue, et qui alla combattre les Amazones, dont il fit un épouvantable carnage. On cite encore un Lapithe qui s'illustra au siège de Thebes et fonda en Cilicie la ville de Mopueste. Mais ces particularités paraissent se rapporter au premier Mopus.

MOQUA s. m. (mo-ka). Relig. Course que les musulmans de l'Inde avaient le droit de faire à travers les rues, en massacrant les infidèles, lorsqu'ils avaient accompli un pèlerinage à La Mecque.

MOQUEABLE, adj. (mo-ka-ble — rad. moquer). Susceptible d'être tourné en dérision, digne d'être moqué : Nous trouvons le moyen d'être moquables en étant atroces. (D^{ss} d'Arbrantes.) Les hommes masqués sont des maris jaloux qui viennent espionner leurs femmes ou des maris en bonne fortune qui ne veulent pas être espionnés par elles, deux situations également moquables. (Balz.)

MOQUE s. f. (mo-ke). — Le flamand a mooke et le provençal mauca, panne. On ignore l'origine de ces mots). Gobelet de fer-blanc,

■ Dans certains pays, Petit vase en terre dont on se sert pour boire.

— Mar. Sorte de moule cannelée, sans poulie, percée d'un trou par lequel on peut passer un cordage et qui reçoit une estrope dans la cannelure. ■ *Moque de civadière*. Celle où passe l'écoute de civadière. ■ *Moques de grand élat*. Gros caps de mouton, que l'on met l'un au bout de l'élat, l'autre au collier, et qui sont réunis par une ride.

— Pêche. Paquet de vers enfilés, dont on se sert comme appât dans la pêche aux anguilles.

MOQUÉ, ÊE (mo-ké) part. passé du v. Moquer. Raillé, tourné en ridicule : *On se moque de moi*; mais moi, je ne me sens jamais moqué. (Diogène.)

Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué, Berné, sifflé, moqué, joué.

LA FONTAINE.

MOQUEUA, ville du Pérou, à 154 kilom. S.-S.-E. d'Arequipa, au pied des Andes; 6,000 hab. ■ Un des douze départements de la république du Pérou, entre ceux d'Arequipa au N., d'Arequipa et du Pacifique à l'O., de Puno et de la Bolivie à l'E., et la Bolivie au S. Ch.-l., Tacna; 62,000 hab. Il est divisé en trois provinces : Moquegua, Tacna et Tarapaca. Il renferme de riches dépôts de salpêtre à Arica et de guano dans l'île Iquique, située sur ses côtes.

MOQUER v. a. ou tr. (mo-ké.) — L'origine de ce mot semble tout d'abord évidente : le grec a *mokad*, qui signifie moucher. Mais les philologues ayant décidé d'une manière absolue qu'aucun mot des langues néo-latines n'a été tiré directement du grec, et l'intermédiaire latin faisant défaut, on a repoussé cette étymologie. Peut-être pourrait-on hasarder le raisonnement contraire et s'appuyer sur l'exemple du mot *moquer* pour montrer que les relations entre le grec et les langues romanes ne sont pas aussi complètement nulles qu'on l'affirme aujourd'hui. Le midi de la Gaule a possédé au moins une colonie grecque qui lui a laissé un grand nombre de termes dont l'origine n'est pas douteuse. Il est possible cependant que *moquer* soit le même mot que *mocher*; on dit *mocher* quelqu'un pour signifier le battre ou lui faire affront, ce qui se rapproche singulièrement de l'idée de railler, et le provençal moderne a *moucar*, qui signifie à la fois moucher et moquer). Railler, tourner en ridicule : *Satan n'est pas satisfait de broyer l'homme, il veut le moquer*. (L. Veuillot.)

Moquer mon mal, rire de ma douleur.

RONSDARD.

■ Vieux mot.

Se moquer v. pr. Se railler de, faire des plaisanteries malignes : *Il ne faut pas se moquer des gens qu'on persécute; passe pour les gens heureux et insolents, c'est un grand soulagement de rire à leurs dépens*. (Volt.) *La malignité saisit un ridicule et s'en moque; la sottise se moque sans aucune raison*. (Mme de Genlis.) *On ne veut être exclu de rien en France, pas même des distinctions dont on se moque*. (Mme de Staël.) *Les Anglais sont élevés dans le respect des choses sérieuses, et les Français dans l'habitude de s'en moquer*. (J. Joubert.) *Le Français, qui a de l'esprit, se moque de tout et ne croit à rien; l'Anglais, qui a du bon sens, ne se moque de rien et croit à tout*. (E. de Gir.)

Molière, avec gâté chantant nos erreurs,

Se moquait de Paris pour corriger ses mœurs.

A. MARTIN.

■ Tromper, jouer, leurrer : *Si les Solons et les Lycurgues modernes se sont moqués de vous, les nouveaux Triptolèmes se sont encore plus moqués de moi, et, sans une petite succession qui m'a ranimé, j'étais mort de misère*. (Volt.)

Cela ne saurait être; on s'est moqué de vous.

BOILEAU.

— Ne faire nul cas : **SE MOQUER** de l'opinion des hommes. La véritable éloquence se moque de l'éloquence. (Pasc.) *Le nombre des souffrants est infini; la nature se moque des individus*. (Volt.) *Les morts se moquent de la calomnie, mais les vivants peuvent en mourir*. (Chateaub.)

— Absol. Railler : **SE MOQUER** est bien amusant; mais ce n'est qu'un mince plaisir, si l'on ne se moque des gens à leur nez et à leur barbe. (Ste-Beuve.) ■ Faire des politesses excessives ou des compliments exagérés : *Pas tant de façons entre amis; vous vous moquez! Vous vous moquez; tout autre en eût fait autant*. Il Dire ou faire quelque chose de déplacé : *Vous allez partir avec la pluie! Vous vous moquez! Vous priez se moquer-il, de vouloir vous enger de son avocat de Limoges?* (Mol.) *Vous moquez-vous? Il faut un roi qui soit gros et gras comme quatre*. (Mol.)

— Se faire moquer de soi. Prêter le flanc à la raillerie, faire quelque chose de ridicule : *Vous allez vous faire moquer de vous*.

— Se moquer de quelqu'un, se moquer du monde, faire des civilités ou des compliments exagérés : *Vous vous moquez de moi, de vouloir ne reconduire. Assez, assez, vous vous moquez du monde avec vos compliments*. Il Faire ou dire quelque chose de ridicule : *Vous moquez vous du monde, de vous être fait enharmoniser de la sorte*. (Mol.)

— Je m'en moque comme de Jean de Vert,

Je ne m'en soucie, je ne m'en inquiète pas du tout. ■ En 1636, les Espagnols, commandés par Jean de Werth, s'avancèrent jusqu'à Pontoise et menacèrent la capitale; mais des troupes rapidement levées et organisées les repoussèrent victorieusement. De là est venue la locution proverbiale encore usitée aujourd'hui.

— Je m'en moque comme de l'an 40, Je ne m'en soucie nullement : **JE ME MOQUE DE CELA** COMME DE L'AN 40. Locution inventée par les royalistes, qui ont voulu faire entendre ainsi que l'an 40 de la République n'arriverait jamais.

— Se moquer de la barbouillée. Ne rien craindre. Signifie aussi Avancer quelque chose de ridicule.

— Se moquer du qu'en-dira-t-on, Mépriser les malins propos, les critiques des hommes : *Moquez-vous du qu'en-dira-t-on*.

Mme L. COLLET.

— Se moquer du tiers comme du quart, Faire le railleur, se moquer de tout le monde. Signifie aussi Ne s'inquiéter, ne tenir compte, ne s'embarrasser de rien : *Étant jeune, on se moque du tiers comme du quart*. (L.-J. Larcher.)

— Prov. *La pelle se moque du fourgon*. Tel se moque des autres qui mérite bien plus d'être moqué lui-même. ■ *Il ne faut pas se moquer des chiens avant d'être sorti du village*, Il ne faut pas se moquer du danger avant d'en être complètement à l'abri.

MOQUERIE s. f. (mo-ke-ri — rad. *moquer*). Action ou habitude de persifler, de railler, de se moquer : *La MOQUERIE est quelquefois le moyen le plus propre à faire revenir les hommes de leurs égarements*. (Pasc.) *La MOQUERIE est souvent indigence d'esprit*. (La Bruy.) *La MOQUERIE attaque l'homme dans son dernier retranchement*. (La Bruy.) *La MOQUERIE n'est souvent qu'un sentiment vulgaire traduit en impertinence*. (Mme de Staël.) ■ Action ou parole moqueuse, railleuse : *De fines MOQUERIES. Se permettre des MOQUERIES*. *La MOQUERIE est, de toutes les injures, celle qui se pardonne le moins*. (La Bruy.) *La MOQUERIE nuit essentiellement à ce qui est bon, mais point à ce qui est fort*. (Mme de Staël.)

— Chose qui n'a aucune valeur sérieuse, aucune importance réelle, aucun fondement solide : *C'est une MOQUERIE que vouloir réussir sans y être adroit*. *Sans la liberté de la presse, il n'y a plus rien qu'une MOQUERIE politique*. (Chateaub.) *Sans les libertés politiques, la loi n'est qu'un piège et la justice qu'une MOQUERIE*. (E. Laboulaye.)

— Syn. *Moquerie, dérision, ironie, etc.* V. *DÉRISION*.

MOQUETTE s. f. (mo-ké-te). Pop. Moquerie.

— Chasse. Oiseau que l'on attache près d'un piège, en guise d'appât, pour attirer les autres : *La chasse au miroir se fait au moyen de miroirs qui sont mis en mouvement par un ressort et un engrenage et auxquels on attache une alouette vivante appelée MOQUETTE, en terme de chasseurs, afin d'attirer les autres*. (Dict. de la conversation.)

— Comm. Etoffe à trame et à chaîne de fil, veloutée en laine, que l'on emploie communément pour faire des tapis et garnir des dossiers de sièges : *MOQUETTE unie*. *MOQUETTE à dessins*. *Tapis de MOQUETTE*. *Fauteuils de MOQUETTE*.

— s. f. pl. Vénér. Fumées du chevreuil.

MOQUEUR, EUSE, adj. (mo-keur, eu-ze — rad. *moquer*). Qui se moque, qui aime à se moquer, à railler : *Une femme MOQUEUSE*. Un esprit *MOQUEUR*. *Le faux bon sens est toujours MOQUEUR*. (De Custine.) *Molière est moraliste, Regnard n'est que MOQUEUR*. (Pr. de Ligne.) Le Français quelquefois est léger et moqueur; Mais toujours le mérite eut des droits sur son cœur.

VOLTAIRE.

Ne ris point des sonnets, ô critique moqueur! Par amour autrefois en fit le grand Shakspeare; C'est sur ce luth heureux que Pétrarque soupire, Et que le Tasse aux fers soulage un peu son cœur.

SAINT-BEVUE.

■ Qui est empreint de moquerie : *Le paysan de France a, dans le caractère, certaine navette moqueuse dont il se sert avec ses gens souvent, toujours avec ses supérieurs*. (A. de Vigny.) Dans un pays comme la France, il importe qu'il vienne de temps en temps des intelligences élevées et sérieuses qui fassent contre-poids à l'esprit malin, moqueur, sceptique, incrédule du fond de la race. (Ste-Beuve.) Il Inspiré par la moquerie : *Discours MOQUEUR*. *Parole MOQUEUSE*.

— Jamais un généreux vainqueur N'efflige les vaincus d'un langage moqueur.

MAIRAT.

— Qui marque de la moquerie : *AI MOQUEUR*. *Ton MOQUEUR*. *Sourire MOQUEUR*. Vous prenez les choses avec trop d'enjouement; votre air *MOQUEUR* est plutôt celui d'un saigre que d'un philosophe. (Rém.) Une lettre constamment *MOQUEUSE* révèle un cœur idiot et un esprit borné. (M. C. Bachi.)

— Substantif. Personne moqueuse; personnel qui se moque de quelqu'un ou de quelque chose : *Le MOQUEUR manque de l'esprit du railleur et du courage de l'impertinent*. (Mme Monmarsson.) *Le MOQUEUR est toujours un être superficiel et conséquemment cruel*.

(Balz.) Un *MOQUEUR* est une sorte de paillasse qui ne comprend de son rôle que le côté méchant. (Boitard.)

— Fam. Personne qui ne parle pas sérieusement, qui se moque : *C'est un MOQUEUR; ne le croyez pas*. *Taisez-vous donc, MOQUEUR*.

— Prov. *Les moqueurs sont souvent moqués*. Ceux qui raillent les autres sont souvent raillés eux-mêmes.

— Ornith. Espèce type d'une des divisions du merle : *Le MOQUEUR est quelquefois attaqué par le faucon, mais il se défend bien*. ■ Nom vulgaire du merle roux et du martin-chasseur.

— Erpét. Nom donné par Daubenton à la couleuvre rubanée.

— Encycl. Ornith. Le *moqueur* a une longueur totale de 0m 25; le plumage d'un gris brunâtre en dessus, avec les sourcils blancs et une grande tache oblique de même couleur, accompagnée de petites mouchetures sur les tectrices des ailes; les parties inférieures blanchâtres, tachetées de blanc; le bec et les pieds noirs, ainsi que les rectrices, qui sont bordées de blanc. Cet oiseau habite les régions méridionales de l'Amérique du Nord; on le trouve aussi aux Antilles, où on l'appelle merle cendré. En général, il se plaît dans les pays chauds et tempérés, fréquente les bois et est assez familier pour s'approcher des habitations humaines; néanmoins on l'élève difficilement en captivité. Il se nourrit de baies et d'autres fruits et aussi d'insectes. Il niche souvent sur les ébéniers; ses œufs sont blancs, tachetés de brun. Sa chair passe pour être de fort bon goût. On a cru reconnaître dans cette espèce plusieurs variétés, qui diffèrent surtout par la disposition des couleurs.

Ce qui distingue particulièrement cet oiseau, c'est son ramage. Les Américains le mettent au premier rang parmi les oiseaux chanteurs et le placent même au-dessus du rossignol. Sa voix, plus forte et plus bruyante, est surtout agréable quand on l'entend à une certaine distance. Son chant naturel est une sorte de sifflement, varié selon tous les modes, grave ou aigu, lent ou précipité, filé ou cadencé. Non-seulement il chante avec goût et sans paraître se répéter, mais encore avec action et presque avec âme; on croirait que les diverses positions où il se trouve, que les diverses passions dont il est affecté ont leur particulier. On dit même que l'agitation de ses ailes répond au mouvement de son chant, car il vole en chantant; immobiles et étendues dans les tons filés et égaux, ces ailes s'agitent selon les cadences, et leur mouvement alors est lent ou précipité. Il prélude ordinairement en faisant sur la même branche une série de sauts de plus en plus élevés, en étendant les ailes et se laissant retomber la tête en bas au même point, d'où il semble rebondir, en donnant quelques notes; ces mouvements ont fait dire que le *moqueur* était à la fois musicien et danseur. ■ Comme le merle solitaire, dit M. Z. Gerbe, il décrit en volant une multitude de cercles qui se croisent, et il exécute en même temps avec sa voix des cris vifs et légers; puis son chant s'éteignant par degrés, on le voit planer mollement au-dessus de son arbre, calculer de plus en plus les ondulations imperceptibles de ses ailes et rester enfin immobile et comme suspendu au milieu des airs.

Un autre talent que possède le *moqueur*, c'est d'imiter le chant ou les cris des autres animaux, et cela en les adoucissant ou les modifiant de telle sorte qu'ils se rapprochent chez lui au plus haut degré de perfection. ■ Bien loin, dit Buffon, de rendre ridicules les chants étrangers qu'il répète, il paraît ne les imiter que pour les embellir; on croirait qu'en s'appropriant ainsi tous les sons qui frappent ses oreilles il ne cherche qu'à enrichir et perfectionner son propre chant et qu'à exercer de toutes les manières son infatigable gosier; aussi les sauvages lui ont-ils donné le nom de *centocitatolli*, qui veut dire quatre cents langues, et les savants celui de *polyglotte*, qui signifie à peu près la même chose. ■ Barrington assure avoir entendu le *moqueur* contre-faire, dans l'espace d'une minute, le chant de l'alouette des bois, du pinson, du merle, de la grive et du moineau. D'autre part, M. Z. Gerbe pense que les Américains, à cause de leur enthousiasme pour cet oiseau, le plus remarquable qu'ils possèdent, ont dû exagérer un peu ce qui est relatif à son talent d'imitation et qu'il faut beaucoup restreindre ce qui paraît de sa facilité à contre-faire tous les cris des quadrumanes et la voix rauque de certains oiseaux. Nous avons dit aussi que le *moqueur* était très-difficile à élever en captivité; cela proviendrait, dit V. de Bonmare, de ce qu'il n'est pas aisé de lui fournir une nourriture qui lui convienne; car il est d'un naturel familier et s'apprivoise assez facilement.

MOQUEUSEMENT adv. (mo-keu-ze-man — rad. *moquer*). D'une façon moqueuse, avec moquerie : *Les idiomistes sont la véritable expression du caractère MOQUEUSEMENT tranquille et plaisamment disert des gens qui s'en servent*. (G. Sand.)

MOQUIHUIC, roi des Tlatoalcoas, au Mexique, mort en 1520. Il était cousin de Montezuma le 1er qui servit avec zèle dans plusieurs de ses guerres, et il épousa la sœur d'Axayacatl, qui succéda à Montezuma. Après l'avènement de son beau-frère, Moquihuic résolut

de le renverser, forma une ligue dans laquelle il fit entrer les principaux caciques mexicains, mais fut trahi par sa femme, qui se rendit à Mexico et révéla à Axayacatl la conjuration formée contre lui. Le roi de Mexico, après avoir arrêté et fait prisonnier Moquihuic, lui arracha le cœur sur l'autel du dieu Mexitli, condamna au même genre de supplice quatre cent soixante des principaux Tlatoalcoas et fit mettre à mort les caciques qui avaient pris part à l'entreprise de Moquihuic.

MOQUIELER s. m. (mo-ki-lié). Bot. Genre d'arbres de la Guyane, de la famille des rosacées.

MOQUIN (Christian), horloger-mécanicien suisse, né à Genève en 1747, mort dans la même ville en 1823. Il embrassa l'état d'horloger et, grâce à son habileté dans les arts mécaniques, il acquit bientôt une réputation méritée. On lui doit le perfectionnement ou la simplification de plusieurs pièces importantes dans la construction des montres et des pendules. C'est ainsi qu'il inventa un nouvel échappement très-ingénieux, une petite machine à guillocher, un ap, areil expéditif pour tailler les roues, etc. Un des premiers à Genève, Moquin exporta dans les grandes Indes des objets d'art de haute mécanique.

MOQUIN TANDON (Horace-Bénédict-Alfred), naturaliste français, né à Montpeller le 7 mai 1804, mort à Paris, subitement, le 15 février 1863. Ses ancêtres, originaires du pays de Gex, appartenaient à la religion réformée. La révocation de l'édit de Nantes les força de s'exiler. Leurs descendants rentrèrent en France à l'époque de la Révolution et se fixèrent à Montpeller.

Le jeune Moquin-Tandon reçut au sein de sa famille et dans les établissements classiques de sa ville natale une excellente éducation littéraire et scientifique. Suivant de préférence les cours de botanique et de zoologie, il assista aux dernières leçons de l'illustre de Candolle, fut l'élève et le collaborateur de Félix Dunal, d'Auguste de Saint-Hilaire, d'Antoine Duges. Il fut reçu docteur es sciences à vingt-deux ans, et docteur en médecine à vingt-quatre ans. Il soutint trois thèses remarquables de médecine, de botanique et de zoologie. La première a pour titre : *Essai sur la phthisie laryngée sympathique*. La thèse de botanique traite *Des dédoublements ou De la multiplication d'organes dans les végétaux*. Dans cet essai, le jeune naturaliste reconnaît qu'il ne fait qu'entendre et généraliser les idées de son maître, Dunal. La thèse de zoologie est une *Monographie de la famille des hirudineés* (sangues), dans la 2^e édition a paru en 1846, augmentée d'un nouveau volume avec un atlas de 14 planches. Moquin-Tandon est un des premiers qui ont montré qu'on peut reproduire artificiellement les sangues officielles, et qui ont par conséquent contribué à la création de l'industrie nouvelle connue sous la dénomination un peu longue d'*hirudiniculture*.

En 1829, Moquin-Tandon fut appelé à faire un cours public de physiologie comparée à l'Athénée de Marseille. En 1833, il passa, comme professeur de botanique à la Faculté des sciences de Toulouse, où il fut secrétaire pendant douze ans et doyen intermédiaire pendant trois ans. En même temps, la ville de Toulouse lui confia la direction de son jardin des plantes, à la tête duquel il resta pendant vingt ans.

Dans son enfance, Moquin-Tandon, guidé par son aïeul maternel, Auguste Tandon, l'un des derniers et des plus gracieux troubadours de la Provence, avait fait de notables progrès dans l'étude de la langue et de la poésie romanes. Trouvant à Toulouse une société d'élite, adonnée à la culture des littératures méridionales, le jeune botaniste brigua et obtint l'honneur d'être un des quarante mainteneurs de la célèbre Académie des jeux Floraux. Il écrivit provençal plusieurs pièces de vers et des contes charmants, dont la plupart sont signés du pseudonyme *Frédéric de Maguelonne*. L'origine de ce pseudonyme mérite d'être racontée, à cause du retentissement qu'elle eut et du scandale qu'elle faillit causer dans le monde des critiques. C'est en 1836. Moquin-Tandon annonça qu'il avait découvert un manuscrit d'une légende provençale intitulée : *Carya Magalonensis* (le *Noyer de Maguelonne*), œuvre d'un évêque du xiv^e siècle; et, se donnant pour simple éditeur, il en fit tirer 50 exemplaires, lithographies, dorées et coloriées, avec un fac-simile de l'écriture originale. Le poème et l'exécution formaient un chef-d'œuvre. Les plus habiles initiés du genre furent dans le ravissement. Le savant Reynaud, dans une lettre de félicitation adressée au généreux éditeur, lui disait : « J'ai recueilli, dans le *Carya Magalonensis*, plusieurs mots qui entrent dans mon *Lexique roman*. » Mais, en 1844, parut une seconde édition de la légende, avec traduction en regard du texte. Elle était précédée d'un avertissement de M. H. Portoul, révélant enfin la véritable provenance du poème, dont le style était une si parfaite contre-façon de la langue romane. Il était l'œuvre de Moquin-Tandon, et le public rit beaucoup de la science des critiques.

En 1851, Moquin-Tandon fut chargé par le gouvernement de l'exploration botanique de la Corse, pour composer une *Flore* de cette île. Il en remporta de belles collections.

En 1853, il succéda à Richard dans la chaire d'histoire naturelle de la Faculté de médecine de Paris. L'année suivante (30 février 1854), il fut reçu à l'Institut, section de botanique, en remplacement d'Auguste de Saint-Hilaire. Il fut appelé, en 1857, à siéger à l'Académie de médecine, section d'histoire naturelle médicale. Il fut l'un des membres fondateurs de la Société botanique de France (1854), qui le choisit pour son vice-président en 1854, et pour président en 1857. La Société d'acclimatation, la Société des amis des sciences et un grand nombre de sociétés françaises et étrangères l'ont compté au nombre de leurs membres les plus actifs et les plus dévoués.

Parmi les nombreux ouvrages de Moquin-Tandon, les principaux sont, outre ceux que nous avons déjà cités : *Éléments de tératologie végétale ou Histoire abrégée des anomalies de l'organisation dans les végétaux* (Paris, 1841, in-8°). Cet ouvrage, qui, un an après son apparition, fut traduit en allemand, présente, disposés en ordre et en corps de doctrine, la plupart des cas de monstruosités végétales jusque-là observés et décrits isolément. Il transporte à l'étude des monstres du règne végétal la méthode appliquée par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire à l'étude des monstres du règne animal ; *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France* (1855, 2 vol. in-8°, avec atlas) ; *Éléments de zoologie médicale* (1860, in-18, avec fig.) ; *Éléments de botanique médicale* (1860, in-18, avec fig.).

Pour le fils de de Candolle, chargé de continuer l'œuvre paternelle, Moquin-Tandon a composé presque tout le 13^e volume du *Prodrome du règne végétal*.

Nous avons parlé des opuscules littéraires de Moquin-Tandon. Tout ce qu'il a produit en ce genre a été par lui réuni sous le titre de *Guindouletas (Petites jujubes)*. C'est une œuvre non signée, qui ne se trouve qu'entre les mains des anciens amis de l'auteur. Il mettait la dernière main à une *Histoire naturelle de la mer*, quand la mort est venue le surprendre. Revu et terminé par son fils, l'ouvrage a paru en 1854, sous le titre de *Monde de la mer*, avec la signature Frédo.

MOQUINIE s. f. (mo-ki-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique et de l'Amérique, à feuilles alternes et à petits capitules floraux.

MOQUISIE ou **MOKISIE** s. f. (mo-ki-zi). Nom des idoles et démons familiers des habitants de Loango, de Cocomango et de quelques autres peuples éthiopiens : La *MOQUISIE* de Thirico, celle de Kikokoo et celle de Malemba sont les plus révérées.

MOQUISIEUX s. m. (mo-ki-zo — de *moquer* et de *oiseau*). Arboric. Variété de cerise blanche, que les oiseaux ne mangent pas, parce qu'ils ne la croient pas mûre.

MORA s. f. (mo-ra). Art milit. anc. Corps d'infanterie lacédémonienne composé de trois cents, cinq cents ou sept cents hommes, et formant le noyau principal de l'armée. Plus anciennement, l'une des six divisions qui composaient tous les Lacédémoniens en état de porter les armes. On dit aussi **MORÉ**.

MORA, ville d'Espagne, province et à 31 kilom. S.-E. de Tolède, dans un valon formé par les Cordillères du Tage, ch.-l. d'un ancien comté ; 5,100 hab. C'est une pauvre ville, mal bâtie, non pavée et sans aucun intérêt. L'industrie consiste en quelques fabriques de savon et en moulins à huile. Dans les environs se dressent les ruines d'un château qui a longtemps servi de prison d'État.

MORA, bourg et municip. d'Espagne, à 33 kilom. E.-S.-E. de Teruel, prov. d'Aragon, sur la rive gauche de la petite rivière de son nom ; 5,100 hab. Fabrique d'étoffes de laine. Cette ville possédait une église gothique assez remarquable.

MORA, paroisse de Suède, dans la province de Dalecarlie, célèbre par les événements historiques auxquels elle a servi de théâtre. C'est dans ses montagnes que Gustave Wasa chercha un refuge contre les ennemis qui le poursuivaient et prépara ses plans de délivrance de la Suède ; c'est dans l'église de Mora qu'il enflamma par un discours le zèle et le dévouement des Dalecarliens et les décida à marcher à sa suite. Plus tard, en 1788, trahi par son armée de Finlande, Gustave III vint aussi à Mora chercher des hommes pour défendre ses États menacés. Les habitants de Mora ont, par suite de toutes ces circonstances, le privilège d'être regardés comme les patriotes les plus braves et les plus dévoués du royaume. Au xviii^e siècle, ils se faisaient remarquer par leurs goûts superstitieux et leur penchant à la sorcellerie. En 1688, il y eut à Mora un grand procès qui ne dura pas moins de sept jours, et à la suite duquel dix-sept femmes, convaincues de pratiquer la magie, furent brûlées vives et plus de deux cents enfants fouettés publiquement. Ces exécutions, toutefois, ne détruisirent point le mal : en 1742, la sorcellerie se montra de nouveau, et comme, en définitive, auprès du simple peuple, la réputation de sorcier n'est pas sans gloire et suppose des qualités plus qu'ordinaires, il arrive encore maintenant que, dans les siffaires

importantes, les Dalecarliens consultent toujours les habitants de Mora.

MORA (PIERRES DE). On désigne en Suède sous ce nom les pierres ou dalles carrées qui couvrent, dans l'ancienne prairie de Mora (aujourd'hui prairie du Roi), à 15 kilom. d'Upsal, l'endroit où les rois de Suède étaient jadis élus et proclamés. Cet usage, que l'on suppose remonter au xi^e siècle, s'est prolongé à travers les temps jusqu'à l'année 1457 et a fini avec Christian I^{er} d'Oldenbourg. Les pierres de Mora étaient originellement au nombre de treize. Lorsque l'élection royale avait lieu, le sénéchal d'Upsal, assisté de douze juges provinciaux montés chacun sur une de ces pierres, en présence du peuple assemblé et rangé en forme de croix, prononçait un long discours dans lequel il exposait les titres des candidats, puis il émettait lui-même le premier son vote ; les autres juges votaient ensuite ; après quoi le nouveau roi élu montait sur la plus grande pierre, dite pierre royale, aux acclamations de l'assemblée, et prêtait serment. Sur les pierres de Mora étaient gravées les armes du royaume et d'autres inscriptions ; quelques-unes, sans doute les plus anciennes, portent des caractères runiques. Aujourd'hui, il n'en reste guère que cinq ou six vraiment authentiques. Par les soins de Gustave III, un petit pavillon a été construit en 1770, à l'endroit de la prairie qui est leur véritable place historique, pour les abriter convenablement et les protéger contre les injures du temps. On lit sur des murs intérieurs de ce pavillon les noms des rois qui ont été proclamés sur les pierres de Mora.

MORA (Diego DE), homme de guerre espagnol, mort après 1555. Il suivit François Pizarre allant conquérir le Pérou et se familiarisa si rapidement avec la langue quichua que l'empereur Atahualpa demanda qu'il fût présent à son interrogatoire et fût partie des membres de la commission qui condamnerait mort cet infortuné souverain. Par ordre de Pizarre, Mora, qui possédait quelques talents artistiques, fit le portrait d'Atahualpa, et cette œuvre fut terminée pendant l'un des deux siècles à Caxamarca. C'est la gravure de ce portrait qu'on voit dans l'*Historia de Carlos-Quinto* de Sandoval et dans les *Grands hommes* d'A. Thevet.

MORA (Jérôme), peintre espagnol, né vers 1540, mort en 1599. Il eut pour maître Alonso Sanchez Coello, sous la direction duquel il devint un artiste habile. Sa réputation lui valut d'être chargé de décorer les appartements de la reine au Prado et d'exécuter des travaux importants pour les résidences royales de Madrid, de l'Escurial, de Saint-Idelfonso, etc. Ce fut lui qui termina une *Cène*, commencée par Vincente Joannes, et il ne se montra point inférieur à ce remarquable artiste.

MORA (Dominique), écrivain militaire italien, né à Bologne, il vivait au xvi^e siècle, servit successivement dans les armées de Florence, de Parme, du pape, du roi de Pologne, qui lui donna le grade de colonel, et devint un des meilleurs tacticiens de son temps. Son principal ouvrage a pour titre : *Tre quesiti in dialogo sopra far la batteria, fortificare una città et ordinar batterie quadrate*, etc. (Venise, 1567, in-4°).

MORA (Jose-Joaquin DE), littérateur espagnol, né à Cadix en 1784. Il était professeur au collège de San-Miguel lors de l'occupation française. Ayant pris les armes, il assista à la bataille de Baylen, fut fait peu après prisonnier et conduit en France, à Autun, où il se maria. De retour en Espagne en 1814, Mora se fit avocat à Madrid, dirigea successivement la *Cronica científica y literaria* et *el Constitucional*, remplit pour Ferdinand VII une mission à Rome, puis s'associa avec une telle chaleur au mouvement libéral de 1820, qu'il dut quitter l'Espagne en 1823. Il se rendit alors à Londres, où le libraire Ackermann le chargea de divers travaux, puis passa en 1827 à Buenos-Ayres. Après y avoir rédigé pendant quelque temps la *Cronica politica*, Mora alla prendre au Chili la direction d'une maison d'éducation, le *Chilian Lyceum*, devint bientôt un des principaux rédacteurs du *Mercurio Chileno*, prit part aux affaires comme sous-secrétaire d'État et contribua puissamment à faire adopter par la république chilienne les principes du libre échange en 1830. Quelque temps après, étant passé au Pérou, il ouvrit à Lima des cours sur le droit et la philosophie écossaise. En 1834, le président de la république de Bolivie, Santa-Cruz, le nomma son secrétaire particulier, et, quatre ans plus tard, il se rendit à Londres comme conseil général de cette république. De retour en Espagne en 1843, Mora fut nommé directeur du collège de San-Felipe, à Cadix ; mais en 1856 il se démit de ce poste pour aller occuper celui de consul à Londres. L'Académie royale de Madrid l'admit au nombre de ses membres. Les principaux ouvrages de Mora sont : *No me olvides* (Londres, 1824-1827, 4 vol. in-8°), annuaire littéraire ; *Cuadros de la historia de los Arabes* (Londres, 1826, 2 vol.) ; *Meditaciones poeticas* (Londres, 1826) ; *Legendas españolas* (Londres, 1840, in-8°) ; traité sur les *Synonymes espagnols*, etc.

MORA-DE-EBRO, ville d'Espagne, prov. et à 37 kilom. N. de Tortose, près de l'Ebre ;

3,940 hab. Fabrication de savon, huile, eau-de-vie ; commerce de grains et de bois de construction.

MORA Y JARABAS (Paul DE), juriste espagnol, né dans la Vieille-Castille en 1718, mort à Madrid en 1792. Il devint, à partir de 1768, membre du conseil du roi. Indépendamment d'un grand nombre de dissertations sur divers points de droit civil et ecclésiastique, on a de lui un traité critique *Sur les erreurs du droit civil et les abus de la jurisprudence* (Madrid, 1748, in-8°).

MORABIN (Jacques), érudit français, né à La Fleche en 1687, mort à Paris en 1762. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il devint secrétaire du lieutenant de police de Paris et qu'il fut le protecteur de Chamfort à ses débuts. Morabin fit une étude toute particulière des œuvres de Cicéron, dont il écrivit la vie et traduisit plusieurs ouvrages, non sans un certain mérite, mais dans un style trop sec. Nous citerons, parmi ses publications : *Traité des lois*, traduit de Cicéron (Paris, 1719) ; *Traité de la consolation*, traduit du même (Paris, 1753) ; *Nomenclator Ciceronianus* (1757), contenant tous les noms propres qui se trouvent dans les œuvres de Cicéron ; *Histoire de Cicéron* (Paris, 1745, 3 vol. in-4°), ouvrage exact et méthodique.

MORABITIN s. m. (mo-ra-bi-tain). Métrol. Monnaie des Maures d'Espagne.

MORACZEWSKI (André), historien polonais, né à Dusino, près de Gostyn, en 1802, mort en 1855. Il fit ses études en Allemagne et, de retour dans sa patrie, se fit recevoir docteur en droit à Varsovie (1828). Il accepta pour quelque temps des charges administratives, puis fonda en 1834 deux grandes publications d'une certaine importance, intitulées : *L'ami du peuple* et la *Semaine agricole et industrielle*. Il collabora activement à la *Semaine littéraire*, fit en 1840 des cours publics sur l'histoire des peuples slaves et publia pendant longtemps deux écrits périodiques : *Journal domestique* et l'*Année*. Parmi ses œuvres, nous nous bornerons à noter : *Histoire de Bohême* (Leipzig, 1848) ; les *Événements du grand-duché de Posen* (Posen, 1848) ; le *Recueil du cultivateur André* ou l'*Histoire de la Pologne pour le peuple de la campagne* (Posen, 1850, 3 vol.) ; *Histoire de la république polonaise jusqu'au xvi^e siècle* (1855, 9 vol.), ouvrage remarquable et estimé, etc.

MORADABAD, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, à 168 kilom. N.-E. de Delhi, sur la Ramganga. Résidence d'un collecteur et siège d'une cour de district ; le district compte 1,500,000 hab.

MORAES (François DE), écrivain portugais, né à Brugance, mort à Evora en 1572. Il fut successivement trésorier de la maison du roi Jean III et secrétaire d'ambassade à Paris. De retour en Portugal, il y périt assassiné. Son œuvre capitale est le *Palmerin d'Angleterre*, dont Cervantes, dans *Don Quichotte*, fait un magnifique éloge et dont la première édition, au dire des Portugais, est antérieure à 1547, bien que la plus ancienne qu'on ait découverte soit de 1567 (in-fol. goth.) et ait pour titre *Chronica de Palmerin de Inglaterra*. Ce roman célèbre a été publié, avec les autres ouvrages de Moraes, sous le titre précité, à Lisbonne (1786, 3 vol. in-8°), et a été traduit dans presque toutes les langues. Jacques-Vincent de Crest-Amaldi (Lyon, 1553) et Eugène de Monglave (Paris, 1829) en ont donné des traductions françaises.

MORAES (Christovam-Alão DE), poète portugais, né en 1632, mort en 1693. Il s'adonna à l'étude de la philosophie, des mathématiques et de la jurisprudence et remplit à Porto diverses fonctions dans la magistrature. Moraes a publié à Porto, en 1671 et 1672, quelques poésies légers et a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, dont quelques-uns sont importants et estimés. Nous citerons particulièrement : *Genealogia das casas de Portugal* (8 vol. in-fol.) ; *As quasas de Portugal*, poème national en quatorze chants, et plusieurs poésies citées avec beaucoup d'éloges : *Grialda d'Apollon* ; *O ciclope namorado*, etc.

MORAES-SILVA (Antonio DE), célèbre lexicographe brésilien, né à Rio-de-Janeiro vers 1756, mort à Pernambuco en 1825. Il remplit d'importantes fonctions judiciaires à Bahia lorsque, à la suite d'une discussion qu'il eut avec le chancelier, il donna sa démission, s'établit à Pernambuco, où, par son mérite et par sa fortune, il acquit une grande influence. À l'époque de la révolution de 1817, Moraes devint colonel de la milice de Moricoba et on lui proposa de faire partie du gouvernement provisoire, ce qu'il refusa. Ses principaux ouvrages sont : *Historia de Portugal* (Lisbonne, 1788 et suiv., 3 vol. in-8°) ; *Diccionario da lingua portuguesa* (Lisbonne, 1789, 2 vol. in-4°), très-estimé ; *Epitome da grammatica da lingua portuguesa* (Lisbonne, 1806, in-8°).

MORAI s. m. (mo-ra-i). Lieu de sépulture, dans les fies de la mer du Sud : *Nous demanderons à MM. Devoir et Fourchet pourquoi ils ont placé un MORAI ottoman dans une décoration de l'Amérique du Nord*. (Th. Gaut.)

MORAILLE, ÉE (mo-ra-il-lé ; il ml.) part. passé du v. *Morailer* : *Cheval MORAILLÉ*.

MORAILLER v. a. ou tr. (mo-ra-il-lé ; il ml.

— rad. *morailles*). Art vétér. Pincer avec des morailles : *Morailer un cheval*.

— Techn. Allonger avec des morailles, en parlant du verre : *Morailer du verre*.

MORAILLES s. f. pl. (mo-ra-il-lé ; il ml. — On a dit que ce mot était pour *morailles*, et que c'était une dérive irrégulière de *mordre*. M. Littré repousse cette supposition et suppose un radical *mor*, qui se trouve aussi dans *morillon* et dans le provençal *mor*, *morre*, *morr*, catalan *moro*, museau). Art vétér. Sorte de tenailles avec lesquelles le maréchal pince le nez d'un cheval vicieux pour détourner sa sensibilité en le ferrant ou en lui faisant subir une opération.

— Par anal. Objet qui préoccupe et détourne la sensibilité : *Votre portrait est comme des MORAILLES qui m'empêchent de sentir le mal de ne vous avoir plus*. (Mme de Sév.)

— Techn. Tenailles de fer dont on se sert pour allonger les cylindres de verre avant de les ouvrir.

— Encycl. Les *morailles* sont formées de deux tiges que l'on serre l'une contre l'autre pour produire une compression plus ou moins violente sur une partie du corps qu'on saisit entre ces tiges. Elles sont en fer ou en bois. Les *morailles* en fer ont la forme d'un compas, c'est-à-dire que les deux tiges sont réunies à charnière par une extrémité ; elles portent à l'autre extrémité, l'une, sur son bord externe, une crémaillère dentelée qui s'écarte graduellement ; l'autre, un anneau auquel s'accroche aux dents de la crémaillère et serre les branches à mesure qu'on le fait remonter. Les *morailles* en bois sont formées de deux branches tournées et garnies de cannelures circulaires destinées à augmenter le douleur, on les serre en haut et en bas avec des cordes. Les *morailles* en fer ou en bois s'appliquent aux deux lèvres ou à l'oreille ; mais il ne faut jamais les serrer au point de laisser des traces, qui sont toujours une cause de dépréciation pour la valeur de l'animal. On fait tenir les *morailles* par un aide ; mais on peut s'en passer, en se contentant, pour éviter d'être atteint par l'instrument pendant les mouvements latéraux de l'animal, de comprendre la longe du licol entre les deux branches serrées sur le nez et d'attacher court ; la tête alors est tenue fixée à la longe par les *morailles* et ne peut plus se mouvoir. Les *morailles* servent plus habituellement aux maréchaux ; les vétérinaires emploient de préférence le *tord-nez*.

MORAILLON s. m. (mo-ra-lon ; il ml. — rad. *morailles*). Pièce de fer attachée au bord d'un couvercle de coffre et munie d'un anneau fixe qui pénètre dans la serrure et reçoit le pêne, ou perce d'un trou qui laisse passer le crampon destiné à recevoir le cadenas.

MORAINE s. f. (mo-rà-ne — du lat. *moris*, mourir). Techn. Laine que l'on enlève, à l'aide de la chaux, de la peau d'un animal mort.

— Constr. Cordon de mortier que l'on forme autour d'un ouvrage en pisé.

— Géol. Débris de roches qui s'amassent sur les côtes ou au pied d'un glacier : *Se perdre dans les MORAINES*. La limite de la glace compacte et des névés est indiquée par ce que l'on appelle des MORAINES. (A. Maury.) Il Bord escarpé d'un lac ou d'un cours d'eau.

— Art vétér. Ver qui se développe au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

— Encycl. Les glaciers transportent lentement des fragments plus ou moins considérables de roches, qui glissent à leur surface et s'accumulent sur les parties latérales ou en longues bandes transversales ; il en résulte comme de petites collines allongées qu'on a nommées *moraines*. Ce sont autant de dépôts adventifs où l'on trouve, entassés pêle-mêle, des cailloux et des graviers provenant de toutes les roches de la vallée où se trouve le glacier. Si le glacier vient à diminuer de surface, par suite de l'élévation de la température, les *moraines* restent isolées, souvent à de grandes distances, et indiquent ainsi les états successifs du glacier à diverses époques. Leur pente, toujours plus forte que celle des alluvions laissées par les torrents, ne descend jamais au-dessous de 3°. On aura donc toujours un moyen de distinguer ces deux sortes de dépôts. On a pris quelquefois pour des *moraines* des amas de blocs erratiques. V. GLACIER.

MORAINVILLIERS (Louis), seigneur d'Orgeville, écrivain ecclésiastique français, né à Orgeville, diocèse d'Evreux, mort en 1654. Il entra en 1607 à la Sorbonne, où il fut reçu docteur en 1610. Son neveu, Harlay de Sancy, étant venu chercher une retraite chez les oratoriens, il le suivit dans cette congrégation, et, lorsque ce parent fut élevé au siège épiscopal de Saint-Malo, il devint son grand vicaire. Il a publié : *Réponse à un libelle diffamatoire, fait sous le nom d'un ami de la vérité, contre la lettre de monseigneur le vénérendissime évêque de Nantes (Cospián) à monseigneur l'illustrissime cardinal Bentivoglio* (Paris, 1632, in-8°) ; *Examen philosophico platonico* (Saint-Malo, 1650, 2 vol. in-8°). La deuxième volume de cet ouvrage ne fut publié qu'en 1655, un an après la mort de l'auteur.

MORAIS s. m. (mo-ré). Chronol. Mois arabe correspondant à notre mois d'août.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité qui était en usage dans l'Inde.

MORAÏTE s. et adj. (mo-raï-te). Géogr. Habitant de la Morée; qui a rapport à ce pays ou à ses habitants : Les **MORAÏTES**. La population **MORAÏTE**.

MORALE **ALÉ** adj. (mo-ra-lé, a-lé — lat. *mo-ralis*; de *mores*, mœurs). Qui a rapport aux mœurs, à la conscience : **Reflexions MORALES**. **Etudes MORALES**. **Philosophie MORALE**. **Théologie MORALE**. La conscience **MORALE** est ce tribunal intérieur qui siège au dedans de nous, inflexible comme Rhadamante. (Platon.) La conscience **MORALE** est le Verbe éternel qui parle à toutes les nations le même langage. (Malebranche.) La beauté physique sert d'enveloppe à la beauté intellectuelle et à la beauté morale. (V. Cousin.) Le sentiment moral est l'écho de tous les jugements **MORAUX** et de la vie morale tout entière. (V. Cousin.) Le mal **MORAL** est, de tous les maux, le plus hideux à contempler. (Guizot.) Il considère au point de vue des mœurs : La conviction est l'instinct de l'homme moral. (Sanial-Dubay.)

— Qui a de bonnes mœurs : **Homme MORAL**. Il qui est conforme aux bonnes mœurs : **Conduite MORALE**. **Vie MORALE**. Ce qui n'est pas juste n'est pas **MORAL** et ce qui n'est pas **MORAL** n'est pas juste. (Ch. Dollfus.) Il qui est propre à favoriser les bonnes mœurs : Un livre **MORAL**. Une comédie **MORALE**. La seule obligation du théâtre, pour qu'il soit **MORAL**, c'est d'être vrai. (Rigault.) Le stoïcisme était une doctrine **MORALE** et populaire. (Lacordaire.) L'amour a quelque chose de **MORAL** qui vivifie le cœur et le porte à la vertu. (A. Martin.)

— Intellectuel, spirituel, par opposition à physique : Le monde **MORAL** et le monde physique. La société dépend moins des convenances physiques que des relations **MORALES**. (Buff.) Je ne disais qu'un sens auquel rien de **MORAL** ne se mêle : c'est le goût. (J.-J. Rousseau.) Le tact et le goût du beau, dans la littérature et les arts, sont un véritable sens **MORAL**. (Boiste.) Dans le monde **MORAL**, comme dans le monde physique, il est une sorte de beauté qui vient des oppositions et des contrastes. (Fraysinous.) Il y a chez les nations des besoins **MORAUX** plus impérieux que les besoins physiques. (Chateaub.) La nature morale est le monde qui nous borne que la nature **MORALE**, soit pour nous, soit pour souffrir. (St-Marc Girard.) Il qui affecte l'âme, l'esprit, et n'atteint pas les sens : La gloire est une récompense **MORALE** accordée par la société aux actions et aux vertus d'éclat. (Duclos.) Le pouvoir matériel est bien peu de chose si l'on n'est soutenu par le pouvoir **MORAL**. (Dupin.) Ce sont des idées, des influences **MORALES** qui se cachent sous les accidents de la force et règlent le cours des sociétés. (Guizot.)

— Philos. Qui est fondé, non point sur un raisonnement ou des faits rigoureux, mais sur des convenances ayant quelque chose de nécessaire : **Certitude MORALE**. **Preuves MORALES**. **Impossibilité MORALE**. Il y a une impossibilité **MORALE** qui détruit la possibilité mathématique. (Buff.) Il Sens moral, Faculté intellectuelle qui nous fait distinguer le bien du mal moral : On peut avoir beaucoup d'idées et ne pas avoir du tout le sens **MORAL**. (L.-J. Larcher.)

— Théol. **Vertus morales**, Vertus qui ont pour fondement les lumières de la raison ou l'instinct de la conscience : Les **vertus chrétiennes** ont la religion pour fondement; les **vertus MORALES** n'ont d'autre fondement que la conscience et la raison. Il Sens moral des écritures. Sens découvert par voie d'interprétation et qui n'est pas littéralement celui du texte : Le sens **MORAL** est souvent fort éloigné du sens littéral.

— Littér. **Contes moraux**, Contes destinés à faire ressortir une idée morale : Les **contes MORAUX** de Marmontel.

— s. m. Ensemble des facultés humaines qui se rapportent à la sensibilité et à l'activité : Avoir le **MORAL** affecté. Relever le **MORAL** de quelqu'un. Si le physique va trop bien, le **MORAL** se corrompt. (J.-J. Rousseau.) Le physique gouverne toujours le **MORAL**. (Volt.) Dans la culture du **MORAL**, faites toujours marcher l'éducation du cœur avant celle de l'esprit. (Lepeletier de la Sorthe.) Le **MORAL** n'est que le physique considéré sous certains points de vue plus particuliers. (Cabanis.) Tout être humain est l'artiste de sa propre personne au **MORAL** et au physique. (G. Sand.) Les hommes diffèrent beaucoup plus au **MORAL** qu'au physique. (Maquet.) Toute grimace cache une imperfection au **MORAL** comme au physique. (A. d'Houdetot.) L'homme, au **MORAL** comme au physique, n'est que ce que la femme le fait. (Le P. Ventura.)

MORAL-DE-CALATRAVA, ville d'Espagne, province et à 20 kilom. de Ciudad-Real; 4,520 hab. Commerce de vins, laine et huile. C'était autrefois une commanderie de l'ordre de Calatrava.

MORALE s. f. (mo-ra-le — rad. *moral*). Science ou doctrine qui donne des règles de conduite fondées sur la notion du bien et du mal moral : Une saine **MORALE**. Une fausse **MORALE**. **MORALE sévère**. **MORALE relâchée**. La **MORALE** est la science par excellence; c'est l'art de bien vivre et d'être heureux. (Fénel.) Voulez-vous apprendre la **MORALE**? — Le **MORAL**? — Oui. — Qu'est-ce qu'elle dit cette **MORALE**? — Elle traite de la félicité, enseigne aux hommes à modérer leurs passions, et... — Non, laissons cela; je suis bêteux comme tous les diables, et il n'y a **MORALE** qui tienne, je veux

me mettre en colère tout mon soûl, quand il m'en prend envie. (Mol.) La bonne politique n'est pas distinguée de la bonne **MORALE**. (Mably.) Il n'y a guère de maxime de **MORALE** dont on ne fit un aphorisme de médecine. (Dider.) La **MORALE** roule encore plus sur les devoirs que sur les vertus actives. (Turgot.) Avec la liberté, la **MORALE** améliore la religion; avec l'esclavage, la religion fausse la **MORALE**. (B. Const.) Par la **MORALE** des intérêts, l'âme humaine perd sa beauté, la vertu ses leçons, l'histoire ses exemples. (Chateaub.) La **MORALE** est la base de la société. (Chateaub.) La **MORALE** est une, puisqu'il existe pour toute l'espèce humaine des lois qui ne sauraient être impunément violées. (Droz.) La **MORALE** n'est qu'une déduction et une application de la psychologie. (Damiron.) La **MORALE** générale est le rapport de la liberté avec la raison. (Mésnard.) La **MORALE** est la science du devoir et des devoirs. (Gérusez.) Les principes de la **MORALE** sont des axiomes immuables comme ceux de la géométrie. (V. Cousin.) La **MORALE** est la pierre sur laquelle repose toute chose. (Buche.) Il est évident aujourd'hui que la **MORALE** existe indépendamment des idées religieuses. (Guizot.) La **MORALE** est une plante dont la racine est dans le ciel, et dont les fleurs et les fruits parfument et embellissent la terre. (Lamenn.) La seule science de l'homme est la **MORALE**, et la **MORALE** est tout entière dans les passions. (Senancour.) La **MORALE** ne doit pas nous demander plus que nous ne pouvons, sans peine d'obtenir moins que nous ne devons. (Nisard.) La **MORALE** est aussi nécessaire à l'homme que l'air qu'il respire. (Pariet.) La **MORALE** est l'hygiène de l'âme. (Ch. Dollfus.) La **MORALE** n'a de sanction qu'elle-même. (Proudh.) La **MORALE** a le beau privilège de réunir en un même sentiment tous les esprits honnêtes. (Renan.) Il n'y a pas une **MORALE** pour la vie privée et une **MORALE** pour la vie publique. (J. Simon.) La **MORALE** n'est autre chose que la jurisprudence de notre destinée. (E. Pelletan.) Les principes de la **MORALE** sont des vérités absolues. (H. Taine.)

La morale est un champ fertile

Que jamais nous n'épuiserons.

AUBERT.

Il Application pratique des règles de la science des mœurs; conduite dirigée par ces règles : Les bienséances sont la sauvegarde de la **MORALE** publique. (Laharpe.) Il y a des gens qui n'ont de la **MORALE** qu'en pièce; c'est une étoffe dont ils ne se font jamais d'habit. (J. Joubert.) Nous trouvons toujours le moyen d'ajuster notre **MORALE** à nos goûts et même à nos passions. (Mme de Salm.) Plus on a de **MORALE** en paroles, moins on a de mœurs en réalité. (Palissot.) Les deux grands moyens d'avancer la civilisation sont de propager la **MORALE** et l'industrie. (Droz.) L'opinion publique, c'est la conscience de tous, la **MORALE** collective. (V. Cousin.) Il n'y a pas de vertu sans sacrifice et pas de **MORALE** sans effort sur soi-même. (S. de Sacy.) Il suffit d'une âme honnête et simple pour pratiquer la **MORALE**. (Cormen.) Nulle société ne peut se passer de **MORALE**. (Vacherot.) La **MORALE** se purifie à mesure que la science grandit. (E. Littré.) La **MORALE** suffit pour donner à la vie un sens et un but. (Renan.) La **MORALE** inébranlable est celle qui ne dépend que d'elle-même et découle directement de l'idée du bien. (E. About.)

Mère du vrai bonheur et base d'un empire,

O morale! avec toi tout fleurit, tout respire.

FR. DE NEUFCHATEAU.

A quoi sert de parler comme une pastorage,

Et quel profit croit-on qu'en tire la morale?

PONSARD.

— Fam. Réprimande, leçon mêlée de reproches : Faire la **MORALE** à quelqu'un. La **MORALE** hors de propos est chose fort ridicule. (Dupin.)

Voilà comme ils sont tous, ces faiseurs de morale!

AL. DUVAL.

Il Exhortation, conseils pratiques : Je voulais bien prendre une petite dose de **MORALE**; je m'en trouvais assez bien. (Mme de Sév.)

Une morale me apporte de l'ennui;

Le conte fait passer le précepte avec lui.

LA FONTAINE.

— Par anal. Ce qui tend à persuader la pratique de la sagesse, en quelque point que ce soit : L'indigestion est chargée par le bon Dieu de faire de la **MORALE** aux estomacs. (V. Hugo.)

— **Morale indépendante**, Expression nouvelle par laquelle on désigne la morale ou la notion du bien et du mal comme une idée nécessaire, supérieure et antérieure à toute loi révélée ou positive.

— **Législ.** **Offense à la morale publique**, Délit consistant dans l'émission en public, par voie de presse ou autrement, de propositions jugées contraires aux bonnes mœurs.

— **Littér.** **Conclusion pratique** qu'un écrivain a voulu faire tirer de son ouvrage : La **MORALE** d'un apologue, d'une fable. La **MORALE** d'un discours, d'une pièce de théâtre. La **MORALE** est bien mieux placée à la fin qu'au commencement de la fable. (Lamotte.)

— **Philol.** **Traité de morale** : La **MORALE** d'Aristote.

— **Encycl. Philos.** I. **APRÈS** HISTORIQUE, Kant, après de longues hésitations et de nombreux détours, en était venu à placer la morale à la base de la philosophie tout entière, et à fonder sur elle une véritable

théodicée, nous pourrions presque dire une théologie. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette doctrine originale qui fonde sur l'idée du droit et du devoir l'existence de Dieu, considérée comme un postulat de la raison pratique; nous voulons seulement faire remarquer ce fait véritablement frappant, que la morale, par un privilège unique dans l'histoire de la philosophie, a réuni l'assentiment, on peut dire unanime, de tous les philosophes; si bien que, d'accord sur le fait principal, ils ne se sont guère livrés, à son sujet, qu'à des discussions purement théoriques, ce qui a permis à Kant à voir dans la morale un terrain solide sur lequel il pouvait asseoir tout son édifice philosophique. Le principe est en effet à peu près incontesté, et les dissidences qui se sont produites au sujet de la morale tombent sur des questions purement spéculatives, qui s'évanouissent quand il s'agit de préciser l'application. Le but est le même pour tous, la manière de le justifier est seule différente.

Énumérons les points qui forment l'accord des philosophes, nous signalerons ensuite ceux qui les divisent.

Le bien est la règle unique de l'activité humaine. Il n'est donc pas douteux que le bien existe, au moins subjectivement, puisque l'homme agit. L'existence du mal n'est pas moins certaine, car, avant d'agir, l'homme réfléchit, hésite, choisit, et souvent, après l'acte, il regrette et se repent. Le bien qui nous paraît désirable, et dont la recherche constitue la morale, ne peut être personnel à l'agent ou exister en dehors de lui; dans un cas comme dans l'autre, les philosophes s'accordent à dire, sans s'accorder sur les moyens de le prouver, que cette recherche du bien est obligatoire et constitue le devoir; ils ajoutent, en le prouvant également par des raisonnements divers et même contradictoires, que le droit peut atteindre autrui et devenir corrélatif du devoir. Parmi les devoirs de cette dernière catégorie, ils distinguent les devoirs de famille et les devoirs de société, c'est-à-dire ceux qui obligent les sujets envers l'Etat et réciproquement.

L'accord presque unanime que nous venons de signaler sur les divers points énoncés n'est point né du temps et des circonstances, il exista aux âges les plus reculés que nous fassions connaître l'histoire. La morale a toujours et universellement été reconnue comme nécessaire à toute association humaine. Sans remonter aux origines orientales qui, tout imparfaitement connues qu'elles soient, ne laissent pas de porter des traces d'une morale élevée, la Grèce, du plus loin qu'elle nous est connue, nous révèle des principes de morale dont la sagesse a fait à bon droit l'admiration de toutes les générations. « Connaiss-toi toi-même », disait Chilon; et cette maxime, inscrite dans un des temples les plus vénérés de l'antiquité, peut être considérée comme la base nécessaire de toute sagesse. S'étudier pour arriver à se connaître, fouiller sa conscience pour y trouver le secret de sa dignité et de sa faiblesse, le germe unique de tous les droits et de tous les devoirs, on ne saurait donner à la personne humaine un conseil plus profond et plus fécond. « Rien de trop », disait Solon à son tour. La mesure, c'est en effet toute la vertu grecque et c'est généralement le défaut de mesure que pèchent les morales religieuses qui lui ont succédé. Le stoïcisme, qu'on admire encore de nos jours sous le nom de morale chrétienne, bien que la morale chrétienne soit précisément sortie de la mesure, dérive en droite ligne de la fameuse maxime de Solon, dont il n'est que le développement pratique.

Mais à ces deux grands préceptes, qui ont une apparence personnelle, égoïste, et qui ne semblent régler que les devoirs envers soi-même, la Grèce joignait des pratiques morales dont plusieurs se sont notablement affaiblies. Nous nous contenterons de citer : l'esprit de famille, qui fut favorisé dans les temps anciens par l'égalité des sexes, oubliée plus tard; le respect pour la vieillesse, c'est-à-dire pour la faiblesse, pour l'expérience acquise et pour les services rendus; la pratique de l'hospitalité, qui créait de véritables liens de parenté; l'amour de la liberté, le legs le plus admirable qu'aucune société ait jamais fait au monde, la véritable source des vertus viriles; le respect des lois, l'amour de la gloire, etc., etc. Et pourtant, chose bien singulière, et qui prouve quelque peu selon nous l'innanité de la théorie, tant de vertus si noblement pratiquées coexistaient chez les Grecs avec une croyance qui aurait dû les détruire toutes : la croyance au destin. Aucune morale, en effet, n'est pratiquement possible avec le dogme du fatalisme. Si les actions humaines sont nécessaires, inéluctablement réglées par une volonté supérieure à la volonté humaine, si le libre arbitre n'est qu'une illusion, aucun effort humain n'est utile, aucune vertu n'est praticable, et l'homme qui s'efforce de lutter contre la volonté divine ou de provoquer son accomplissement est tout aussi ridicule que le fou qui se bute à la terre pour l'empêcher de tourner ou pour accélérer son mouvement.

Cette inconscience des fatalistes grecs est loin de leur être particulière; aucune voix, pas même celle de la superstition et du fatalisme, ne peut étouffer la voix mystérieuse de la conscience, qui nous pousse vers

le bien. Le Coran, si plein de sentences fatalistes qui nient la liberté humaine, contient plus encore de préceptes moraux qui supposent l'usage de la même liberté. La philosophie elle-même n'échappe pas à ces contradictions. Socrate, qui identifie la vertu et le savoir, Socrate, partisan avoué du déterminisme, s'oublie à tous moments à donner des conseils qui supposent la liberté et affirme plus d'une fois la liberté elle-même.

Après des variations, faciles à comprendre chez un peuple si raisonneur, les Grecs finirent par aboutir au stoïcisme, forme élevée, forme redoutable, pourrions-nous dire, mais séduisante en même temps, de la morale philosophique. Le stoïcisme fut la morale de Rome et semblait, bien que d'origine grecque, créés tout exprès pour cette race d'hommes impassibles, que le patriotisme éleva des l'origine au-dessus de tout sentiment humain. On reproche toutefois au stoïcisme des tendances outrées et antinaturelles; le christianisme, qui l'adopta, exagéra ce vice en créant la vertu surnaturelle. La morale du sacrifice, la morale de la virginité, le renoncement mystique à tous les sentiments humains, telle fut à l'origine la morale chrétienne; et cette morale, qui répondait à une erreur assez générale de l'esprit humain, l'erreur de l'étrange, de l'outré, cette morale s'exagéra de plus en plus dans le silence mystique des cloîtres. Longtemps soumise et domptée par la foi, la raison philosophique n'osa lutter ouvertement contre la morale religieuse, et ce respect superstitieux est loin d'être même aujourd'hui complètement éteint. Bien des esprits, définitivement dégoûtés des liens du dogme, demeurent les esclaves volontaires de la morale chrétienne et ne se permettent d'en parler que pour en faire un éloge irréflexible. Nous ne reviendrons pas dans cet article sur la question de la morale révélée; mais les principes que nous exposons sur la nature et le but de la morale naturelle suffiront, croyons-nous, pour en faire la critique.

— II. **NATURE, BUT ET ORIGINE DE LA MORALE**. L'amour du bien, nous l'avons déjà dit, existe dans le cœur de tous les hommes; et cette proposition, non-seulement n'est pas contestable, mais n'est même pas bien loin d'être une tautologie, car dire que l'homme aime ou désire, c'est dire qu'il est des choses qu'il trouve désirables, c'est-à-dire bonnes. Il est plus difficile d'affirmer qu'il est des choses bonnes en soi, indépendamment du désir de l'homme, qu'il existe en un mot un bien absolu. Il est certain, du moins, qu'on remarque, dans l'appréciation du bien, une diversité qui suppose, si le bien absolu existe, de fréquentes erreurs de jugement. La difficulté s'aggrave encore si, distinguant le bien moral du bien en général, nous faisons observer que le bien moral est celui dont la conscience perçoit la recherche comme obligatoire. Le plaisir, que plusieurs confondent avec le bien, est, sauf des exceptions relativement rares, à peu près le même pour tous; nous percevons à peu près de la même façon les jouissances des sens; mais le bien moral, au moins dans ses détails, est sujet à des variations nombreuses. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Si donc il existe un critérium du bien moral, il serait essentiel de l'indiquer; et s'il n'existe pas, sur quoi est basée la morale? Quelques-uns lui donnent pour fondement l'habitude; mais comme l'habitude varie, la morale n'a alors plus rien d'absolu; tous les actes, justifiés ou condamnés par la coutume, peuvent tour à tour devenir bons ou mauvais; la vertu, dans ce système, consiste à faire comme tout le monde. Libre aux partisans de ce système de définir ainsi la vertu et la morale; mais alors il restera au fond de l'âme un sentiment inexplicable, sentiment qui mesure les actes humains sur un tout autre patron, qui les déclare bons ou mauvais indépendamment de l'opinion des hommes, qui prononce même, en des cas assez nombreux, que pour faire le bien il faut se mettre en contradiction presque avec tout le monde, qui, par exemple, exalte le désintéressement, bien que le désintéressement ne soit guère pratiqué; on pourrait à cette vue particulière ôter le nom de conscience, et aux actes qu'elle approuve le nom de vertu, et à la pratique de ces actes le nom de morale; mais comme nous ne voyons aucune utilité à changer les mots, puisqu'on ne peut supprimer les faits, nous demandons la permission de ne rien changer du tout.

Nous avons donc placé dans la conscience le principe de la morale, et c'est là qu'on s'accorde à le placer en effet. Mais ce principe est-il spontané, est-il inné dans la conscience? Les idéalistes le croient. Non pas qu'ils prétendent que l'idée du bien se trouve dans la conscience avec les développements qu'elle comporte; non pas que la morale ne soit pas à leurs yeux, comme toutes les facultés intellectuelles et affectives, susceptible d'une véritable éducation; mais le penchant au bien leur paraît inné; c'est pour eux un germe auquel les circonstances extérieures donneront l'accroissement, mais dont l'existence est indissolublement unie à celle de la conscience elle-même. Les idéalistes rencontrent deux classes d'adversaires : les théologiens d'abord, qui prétendent que la connaissance du bien est un fait révélé,

l'amour du bien une passion inspirée, la morale, en un mot, une science surnaturelle; les sensualistes, qui empruntent aux faits extérieurs la notion et l'amour du bien.

L'idée sensualiste a pris, dans ces dernières années, après avoir été longtemps négligée, un développement remarquable. Stuart Mill, le plus illustre représentant de l'école utilitaire de la morale de l'intérêt, comme on a dit à d'autres époques, fait ouvertement consister la morale dans la recherche du plaisir. Hâtons-nous d'ajouter que sa morale, moins grossière que celle de plusieurs sensualistes qui l'ont précédé, admet plusieurs ordres de plaisirs et préconise surtout ceux qui s'élèvent au-dessus des sensations physiques. Pour établir cette échelle des plaisirs, Stuart Mill a recours à un procédé philosophique fort employé, mais fort dangereux : le témoignage humain. Pour lui, les plaisirs supérieurs sont ceux qui sont plus généralement estimés. Peut-être l'illustre philosophe ne s'aperçoit-il pas suffisamment qu'il y a dans le cœur de l'homme deux poids et deux mesures, que l'homme apprécie à deux points de vue opposés les actions d'autrui et les siennes propres. Les vertus qu'il apprécie le plus, ce sont celles qui lui sont le plus utiles. Il met au-dessus de toutes les qualités du cœur, le désintéressement... d'autrui. Du reste, ceci touche à une question que Stuart Mill ne semble pas avoir abordée de front ; l'utilité, qu'il donne pour fondement à la morale, est double en réalité : utilité personnelle, utilité universelle. Quelle est celle de ces deux formes que le philosophe recommande ? Nous penchons à croire qu'il ne veut parler que de la première et qu'il préconise uniquement l'intérêt personnel ; c'est, en effet, avec la crainte, le mobile le plus efficace, on peut dire le seul efficace, qu'on puisse donner aux actions humaines ; reste à savoir si ce mobile déterminera précisément les actions qu'on appelle morales. Nous savons bien que les partisans de l'intérêt ont eu soin de déclarer qu'ils ne voulaient parler que de l'intérêt « bien entendu » (déjà le mobile, ainsi restreint, perd de son efficacité) ; nous savons encore que Stuart Mill, en élargissant la notion du plaisir, a pu faire entrer dans la morale toutes les vertus ; mais comment il est difficile de concilier avec ces détours, de ne pas confondre la morale avec l'égoïsme ! Or l'égoïsme, quelque effort qu'on fasse, est si loin de se confondre avec la morale, que l'opinion publique met toujours dans la vertu une dose de sacrifice et de désintéressement et que l'égoïsme est rangé au nombre des vices les plus haïssables. L'intérêt n'est donc pas un moyen humain d'assurer la pratique de la morale ; nous disons humain, parce que la théologie, en plaçant au delà du monde visible la récompense de la vertu, a pu baser sur l'intérêt éternel la pratique des vertus temporelles ; mais on conteste avec raison que cet habile calcul puisse en principe être décoré sérieusement du nom morale ; et en fait, la morale est tellement distincte de ce qu'il appelle le bien, qu'elle est et a toujours été pratiquée par ceux même qui n'avaient ou n'ignoraient le dogme de la vie éternelle et des récompenses que l'Eglise y promet à la vertu.

Stuart Mill, après avoir donné le plaisir pour base à la morale, a cru devoir lui chercher une sanction, le remords. L'insuffisance d'une pareille sanction serait facile à démontrer ; mais il faut observer que, pour ceux qui donnent à la morale l'intérêt pour mobile, il est superflu de lui chercher d'autre sanction que l'intérêt lui-même ; si l'on est vertueux pour le plaisir ou l'avantage que l'on trouve à l'être, pas n'est besoin d'y être excité par un autre motif. Ce qui serait plus intéressant, si c'était possible, ce serait d'arriver par l'intérêt au plaisir ; la notion du devoir et surtout de ce qu'on appelle le droit. Dans toute cette gesticulation de la morale, les philosophes ont presque toujours abusé d'un droit qu'ils ont, mais qu'ils appliquent souvent fort mal : se faisant de la morale une idée qui leur est propre, ils bâtissent sur elle des systèmes souvent logiques, mais qui cotoient la question au lieu de l'aborder. Il ne s'agit pas, en effet, de donner au mot morale un sens arbitraire pour en tirer des conclusions toutes prêtes d'avance ; malgré la liberté reconnue de définir les mots à sa guise, il faut, si l'on ne veut s'égayer hors du sujet, laisser au mot morale le sens que lui donne désormais la conscience humaine ; après cela, on pourra, si l'on veut, la nier, la combattre, la détruire, mais on se verra d'en détruire la notion sans quoi l'on se trouverait avoir fondé sur rien des thèses inutiles, comme on fait tous ceux qui ont écarté de leur système les notions du bien en soi et du devoir réciproque, c'est-à-dire du droit et du devoir.

Kant a soigneusement évité cet écueil. Une étude approfondie de l'essence de la morale, telle que le vulgaire la comprend, la conduit à formuler le précepte du bien moral : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée par ta volonté en une loi universelle. » C'est une reconnaissance formelle du bien en soi, puisque, d'après le précepte de Kant, les actes personnels empruntent leur moralité à ce caractère qu'ils sont propres à servir de maxime au genre humain. Kant, d'accord avec le témoignage de la conscience universelle, n'ad-

met pas que le bien soit bien en deçà des Pyrénées et mal au delà ; Kant, d'une façon moins explicite, mais non moins évidente, rejette le principe de l'intérêt personnel, car l'intérêt égoïste est éminemment impropre à être érigé en loi universelle. Mais Kant a senti que son précepte, quelque profond et juste qu'il soit, manquait absolument d'un caractère essentiel à tout précepte, le caractère pratique. Si l'homme, pour juger ses propres actes, doit ériger par la pensée ses maximes en lois universelles, il est nécessaire qu'il étudie les caractères essentiels à ces lois universelles ; or, est-il plus facile de donner des lois à l'univers que de se donner à soi-même ? Personne ne pourra le croire. Kant ne fait donc que reculer la difficulté et peut-être l'augmenter. Aussi a-t-il complété son premier précepte par un second, qui définit le caractère propre de la moralité des actes : « Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin, et que tu ne t'en serves jamais comme d'un moyen. » Assigner à l'acte humain, comme fin essentielle, le respect de l'humanité, c'est-à-dire, en langage plus vulgaire, se traiter et traiter les autres en hommes, c'est assurément faire un pas important dans la voie de la morale. Nous ne chicanons pas le chef de l'école critique sur la difficulté de définir la dignité humaine, sur la difficulté plus grande peut-être d'établir le respect obligatoire. Nous accordons bien volontiers que la démonstration des principes est œuvre impossible et contradictoire ; nous reconnaissons non moins facilement que le précepte de Kant (nous parlons du second) a ce caractère d'évidence qui distingue les premiers principes, et s'il nous reste quelque chose à ajouter au principe de Kant, ce sont plutôt des développements et des explications que de nouveaux aperçus. Kant fonde la morale sur la volonté de l'homme raisonnable et autonome, c'est-à-dire n'acceptant d'autre loi que celle de sa conscience ; c'est l'idée que nous nous faisons aussi de l'homme moral, et nous trouvons, n'en déplaise à quelques grands philosophes dont nous admirons la science autant que la bonne foi, nous trouvons qu'une pareille conception nous élève bien au-dessus de la morale du plaisir et de l'intérêt, de la morale évangélique notamment, qui se contente de placer hors des sens et du monde périssable l'intérêt et le plaisir.

On a fait grand bruit, dans ces derniers temps, de ce qu'on a appelé la morale indépendante. La morale indépendante avait été fondée par Kant ; Proudhon la lui a empruntée, et les courageux publicistes qui avaient cru pouvoir avec elle faire vivre un journal l'avaient empruntée à Proudhon. Toutefois, cette morale fondée, comme celle de Kant, en dehors de tout dogme, en dehors même de l'idée de Dieu, ne s'écarte qu'en quelques points peu importants de la théorie kantienne. Comme Kant, les proudhoniens basent la morale sur le respect de la dignité humaine ; comme Kant, ils croient que le respect de l'humanité est le fondement nettement l'autrisme (principe de la sympathie), ils écartent de leur discussion et de toute discussion humaine les idées, inabandonnables pour eux comme pour lui, de cause première et de finalité, n'invoquant, pour établir la morale, que la seule expérience. Kant, on le sait, pousse par la nécessité de trouver une sanction, ne la trouve qu'en Dieu, dont il a cru devoir postuler l'existence. Malheureusement, l'existence de Dieu ne suffit pas au but qu'il se propose ; il lui faut la permanence de la personnalité humaine, c'est-à-dire l'immortalité de l'âme déguisée sous d'autres termes, selon l'usage adopté par l'illustre philosophe ; il lui faut les récompenses et les peines de l'autre vie... va loin dans cette voie, et nous croyons que cette fois Kant a eu tort contre Proudhon.

Mais alors quelle sanction assignerons-nous à la morale ? Aucune en vérité. L'idée du bien, pour nous, est, comme dit Proudhon, immanente à la conscience humaine. Faire le bien est une des fonctions de notre nature, connaître le bien est une des nos facultés. Imposet-on une sanction aux arbres pour qu'ils poussent des feuilles, aux animaux pour qu'ils se reproduisent ? Mais la conscience ne connaît pas toujours le bien, et souvent la volonté ne le fait pas. Sans doute. La conscience peut être aveuglée par les préjugés, la volonté est fréquemment égarée par la passion. Que faire à cela ? Eclairer la conscience par l'instruction, la guérir, la rectifier, redresser la volonté, elle peut l'être. Un moyen unique sert puissamment à ce double but : habitude l'homme à consulter sa conscience et à discuter ses actes avec lui-même, car la conscience est à elle-même son propre et son meilleur médecin. On nous dira que la connaissance du bien est difficile. Hélas ! oui ; mais la rectitude de la conscience est heureusement commune et naturelle ; nous analysons péniblement le bien, mais nous le faisons instinctivement, presque sans le savoir, comme les arbres végètent. L'essentiel est pour nous, non pas de disséquer le bien moral, mais de ne pas offenser la faculté qui nous le fait voir, de ne pas laisser l'inertie le sentiment qui nous le fait aimer. La morale est, en fin de compte, l'accomplissement de la loi de notre nature

et fait partie d'un ensemble de forces qui travaillent à la conservation et au développement de notre espèce ; pour cette besogne, tout se trouve admirablement disposé d'avance ; nos efforts doivent être dirigés, non point vers l'accomplissement de ces fonctions, mais contre les obstacles nombreux qui tendent à les entraver. Écartons les cailloux du chemin, et le char marchera tout seul. Les coups de fouet des philosophes érigés en cochers n'ont jamais produit de bien grands résultats, et une âme simple et droite en sait plus, en fait de morale pratique, que le plus profond raisonneur.

— Législ. Le fondateur de l'Eglise chrétienne a dit expressément que son royaume n'était point de ce monde ; la plupart des gouvernements ont reconnu de leur côté que le monde surnaturel ne les regardait pas ; mais l'usurpation est naturelle aux puissances ; par la voie de la conscience, quelle avait mission de gouverner, l'Eglise s'est plus d'une fois immiscée dans l'administration des choses temporelles, et par le canal des lois civiles, qu'ils étaient chargés de faire et d'appliquer, les gouvernements temporels se sont glissés dans le domaine de la conscience. Ces observations ne s'appliquent pas aux gouvernements anciens qui, n'ayant établi aucune distinction entre le spirituel et le temporel, s'attribuaient au même titre le droit de veiller sur les bonnes mœurs et celui de protéger les intérêts purement civils. Le conflit et les usurpations qui en sont résultées n'auraient eu temps qu'à l'Eglise, se trouvant en possession exclusive des affaires spirituelles, s'efforça d'étendre plus loin son pouvoir, et où les princes temporels, qui devaient rester confinés dans les questions de ce bas monde, tentèrent de sortir de ce cercle. C'est pourquoi les lois anciennes déployèrent une grande sévérité dans la répression des attentats aux mœurs et des outrages à la morale publique. Sans faire la distinction de l'acte immoral avec le délit ; confondant avec les faits de violence et de corruption tous les actes de libertinage, toutes les immoralités, un certain nombre d'actions que la morale réprouve et qui avilissent l'homme, les législateurs enveloppèrent d'abord dans leurs rigoureuses poursuites ceux qui, ouvertement ou en secret, avec ou sans violence, se livraient à leurs passions vicieuses. C'est ainsi qu'ils punirent, en assignant des degrés divers de criminalité, la fornication, le stupre, le rapt de séduction, l'inceste, la sodomie, la bestialité. La fornication simple, ou commerce volontaire avec des femmes majeures de mauvaise vie, était autorisée ; une sorte de nécessité l'avait fait tolérer ; mais elle était rigoureusement punie quand elle prenait le nom de stupre, c'est-à-dire quand elle devenait un commerce avec une femme connue par sa conduite régulière et pouvant s'être laissée séduire par l'espérance du mariage. Un principe différent, et plus équitable à nos yeux, a présidé à la rédaction du nouveau code pénal français. L'Etat, reconnu incompetent sur les questions de morale pure, ne poursuit et ne punit dans l'immoralité que l'attentat au droit d'autrui. La loi française punit : l'attentat à la pudeur, le viol, la corruption, l'adultère, la bigamie, parce que, dans tous ces crimes, une personne au moins, en dehors du coupable, se trouve lésée ; elle punit aussi l'outrage public à la morale, parce que la société elle-même se trouve offensée par un pareil délit ; mais elle tolère toutes les formes du libertinage, même contre nature, lorsqu'elles n'intéressent que la personne qui se livre à ces honteux écarts. C'est, dit M. Faustin Hélie, à ces actes (ceux que nous avons énumérés) que l'action de la loi doit se restreindre ; ceux-là seuls portent à autrui un dommage visible ; seuls ils se manifestent aussi avec un fait matériel que la justice peut saisir. Les autres, accomplis en secret, couverts la plupart d'un voile épais, ne troublent point ouvertement la société, qu'ils ignorent, et ne portent dommage qu'à leurs auteurs, qu'ils dégradent... La loi a donc procédé avec sagesse en distinguant, parmi les actes immoraux, ceux qui, tout en révélant des habitudes licencieuses, ne produisent pas une offense directe sur autrui, et ceux qui tendent à produire ou qui produisent en effet un préjudice appréciable : les premiers ont dû être laissés à la seule réprobation de la conscience et de l'honnêteté publique, et la loi n'a sévi que contre les actes que la société avait un véritable intérêt à punir.

Il serait bien difficile de justifier, au point de vue de ces principes, la loi qui punit à la fois les outrages à la morale publique et religieuse ; nous la discuterons ailleurs (v. outrages) ; qu'il nous suffise de dire ici comment elle a pu être introduite dans une législation dont elle contredit tous les principes. C'est que le principe qui exclut de la législation civile les questions de pure conscience, et qui consacre à ce point de vue la séparation de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, c'est que ce principe, disons-nous, admis par les auteurs du code, n'est pas universellement accepté par tous les législateurs ; une Chambre a donc pu se trouver, en 1819, qui a cru pouvoir faire invasion dans le domaine de la morale ; nous dirons combien cet acte fut malheureux, tant à cause du principe qu'il viola, que du terrain sur lequel il s'accomplit. A notre avis, il ne fallait pas ouvrir une nouvelle voie à la politique dans le domaine de

la morale ; les faits que la justice sociale réprime en vertu de son droit étaient suffisamment nombreux sans cette adjonction intempestive ; que l'on en juge par le tableau suivant des outrages aux mœurs commis en France ; nous empruntons à M. Tardieu :

1864	3.222
1865	3.248
1866	3.650
1867	3.763
1868	3.084
1869	3.019

On voit que chaque année présente à peu près le même contingent de délits de cette catégorie, et un autre rapprochement qu'on a fait a permis de constater que, dans la plupart des pays, les outrages à la morale se produisent dans une proportion à peu près identique. Autres temps, autres pays, mêmes mœurs.

— Politique. Y a-t-il une morale politique ? Oui et non, selon le sens de la question. Veut-on demander s'il existe entre l'Etat et les particuliers et les Etats entre eux des devoirs et des droits spéciaux, réglés par les principes généraux de la morale ? Oui. Entend-on que les devoirs et les droits réciproques soient soumis à des principes particuliers, vrais pour ce genre de relations, faux pour les rapports entre particuliers ? Non. L'antiquité, plus sévère que nous à cet égard, n'avait pas même soupçonné que la politique pût permettre ce que défend la morale vulgaire. Ce n'est pas Platon, en tout cas, qui eût pu imaginer pour l'Etat le scandaleux privilège de mettre la morale en oubli, lui qui ne voyait dans les pouvoirs publics que les défenseurs-nés de la raison, et qui avait tracé le plan d'une république de philosophes.

Cette austère conception du gouvernement fut conservée à peu près intacte chez les Romains, aux beaux temps de la république, mais s'obscurcit sensiblement sous la tyrannie des césars. La tyrannie est une première injustice, qui en appelle à sa suite une multitude d'autres. Quand un jurisconsulte, Ulpien, eut osé dire que la volonté du prince a force de loi ; quand le caprice d'un despote eut été substitué aux règles sacrées de la morale publique ; quand la liberté humaine, quand le grand principe de l'autonomie, base éternelle de la morale, eut été mis en oubli et eût fait place à l'autocratie, il n'y eut plus guère de justice politique à espérer. La morale publique fut perdue. Le christianisme lui-même contribua puissamment à cette ruine, en substituant l'esprit de sacrifice, d'abnégation, d'humilité au sentiment antique de la dignité humaine, en proclamant vainement de nul prix l'indépendance, la liberté, tous les biens dont la morale des nations est appelée à assurer la possession. A la morale naturelle, à la morale virile, à la morale vraie se substitua une religiosité qui détournait systématiquement les yeux de la terre pour les attacher au ciel ; les princes ne se crurent plus tenus par aucune règle et furent aidés dans leurs empiétements sur la souveraineté du peuple par les prédications évangéliques qui préconisaient l'obéissance aveugle. Au lieu du bonheur que les peuples étaient en droit de demander à leurs gouvernements, ils se bornèrent à solliciter d'eux un peu de modération dans leurs exactions et leur tyrannie.

Personne ne croit plus aujourd'hui que tout soit permis aux princes souverains ; il est admis par les croyants que les rois doivent des comptes à Dieu, et les incrédules vont jusqu'à leur demander eux-mêmes des comptes, peu confiants dans la justice divine. Mais il reste une question plus difficile et infiniment plus délicate : si les gouvernements doivent avoir pour but unique le bonheur des gouvernés, comme cela est universellement admis, tous les moyens bons ou mauvais leur sont-ils permis pour atteindre ce but ? Ce principe que la fin justifie les moyens, reconnu faux dans la morale privée, l'est-il également dans la morale politique ? On a accusé Machiavel d'avoir enseigné ce principe ; c'est une accusation injuste : Machiavel, voulant donner des règles de gouvernement, a exposé celles qui, à son avis, étaient les plus propres à produire les résultats qu'on se propose d'atteindre, mais ne s'est nullement préoccupé de la moralité des moyens qu'il exposait sans les conseiller ou les justifier. Mais si Machiavel n'a pas créé une morale politique, il n'est que trop certain que la grande majorité des gouvernements s'en sont fait une à leur usage. Une maxime romaine proclamait déjà que : « le salut du peuple est la loi suprême » ; une multitude de tyrans ont invoqué, depuis, la raison d'Etat en faveur de leur tyrannie et de leurs injustices. La raison d'Etat doit être absolument prosaïque du code de la morale. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de droit contre le droit ; il n'y a pas, il ne peut y avoir de droit opposé au droit. Très-souvent, pour notre malheur, on voit des intérêts opposés au droit, mais nul intérêt, pas même l'intérêt public, ne peut prévaloir contre le droit ; soutenir le contraire, c'est nier le droit, qui est inviolable ou n'est rien. C'est le principe qui préside, au moins en théorie, à toutes les lois modernes. Peut-être pourrait-on nous opposer la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, qui supprime le droit de quelques-uns au profit de tous ; mais on ne saurait élucider une pareille question que par l'étude de l'essence de la propriété. En

tout cas, ceux qui voient dans la propriété un droit absolu sont nécessairement conduits à condamner l'expropriation comme un abus de pouvoir.

— Bibliogr. Outre les ouvrages de morale qui seront étudiés ci-après, il en existe une multitude d'autres; nous devons nous borner à en citer un petit nombre : *Œuvres morales* de Plutarque (*Œuvres morales* d'Épictète; *Réflexions morales* de Marc-Antoine; *De la consolation de la philosophie*, par Boèce; *Traité de la félicité humaine*, par Caraccioli; *Philosophie universelle des mœurs*, par Piccolomini (Venise, 1633, in-fol.); *De la sagesse des anciens*, par Bacon (Leyde, 1633, in-12); *De la sagesse*, par Charron (Leyde, 1646, in-12); *Réflexions ou Sentences et maximes morales*, par La Rochefoucauld (Paris, 1737, in-12); *Abrégé de philosophie morale*, par F. Hutcheson (Rotterdam, 1745, in-80); *le Spectateur ou le Socrate moderne*, par Addison (Paris, 1745, 3 vol. in-40); *la Philosophie morale suivant l'opinion des péripatéticiens*, par Zanotti (Parma, 1766, in-80); *De l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, par Helvétius (Londres, 1775, 2 vol. in-80); *Entretiens de Phocion sur le rapport de la politique avec la morale*, par Mably (Paris, 1804, 3 vol. in-80); *Essai sur l'art d'être heureux*, par J. Droz (Paris, 1815, in-80); *De l'état social de l'homme*, par Fabre d'Olivet (Paris, 1822, 2 vol. in-80); *Des compensations dans les destinées humaines*, par Azilis (Paris, 1846, in-12); *Conseils de morale*, par Mme Guizot (Paris, 1828, 2 vol. in-80); *Essais de littérature et de morale*, par la même (Paris, 1802, in-80); *Pensées, essais et maximes*, par J. Joubert (Paris, 1842, 2 vol. in-80); *Morale sociale*, par Ad. Garnier (Paris, 1850, in-80); *De la morale avant les philosophes*, par L. Ménard (Paris, 1860); *Du principe de la morale envisagée comme science*, par E. Wiat (Paris, 1862, in-80); *Manuel de morale et d'économie populaire*, par L. Goudouche (Paris, 1866, in-12); *Principes de la morale, leur caractère rationnel et universel, leur application*, par J. Tissot (Paris, 1866, in-80).

— All. littér. *Morale* nous, Allusion à un vers d'une fable de La Fontaine : le *Pâtre* et le *Lion*. Voici le passage dans lequel se trouvent ces mots :

Les fables ne sont pas ce qu'elles semblent être;
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.
Une morale nue apporte de l'ennui :
Le conte fait passer le précepte avec lui.

« Une mère, qui avait reçu des reproches sur la conduite de son fils, lui écrivait : « Prépare-toi, mon cher enfant, à lire un long sermon que tu mérites bien d'entendre, et dont je te souhaite ardemment que tu fasses ton profit. Toutefois, pour que tu le lises avec plus de fruit et de patience, j'y joins un mandat de 200 francs sur la poste ».

• Une morale nue apporte de l'ennui;
• Le mandat fait passer le précepte avec lui.

J.-A. ABRANT.

« Il n'est pas exact de dire que toute erreur soit funeste. Telles sont les fables qui s'attachent aux religions. En parlant de Dieu, elles en entretiennent la croyance et inculquent les lois :

Le conte fait passer la morale avec lui.

JOUBERT.

MORALE (ŒUVRES), par Plutarque. V. PLUTARQUE.

MORALE (ESSAIS DE), par Nicole (Paris, 1671 et ann. suiv., 25 vol. in-12). Si l'on détache de l'ouvrage un bon nombre de traités spéciaux, il se réduit à 13 volumes. Le premier volume excita tout d'abord un intérêt général, qui nous paraît aujourd'hui exagéré. Plusieurs des volumes suivants furent publiés sous le nom du sieur de Chantersenne, dont Nicole s'était aussi servi lors de la publication de son *Traité de l'éducation d'un prince*; puis le bruit qui s'était fait autour de son livre engagea l'auteur à ne plus cacher son véritable nom. Il a une façon assez originale d'expliquer l'origine de ses *Essais de morale* : « Il y a plus de dix ans, dit-il, que je n'ai d'autre dessin au travail que de m'occuper et d'appliquer mon esprit à certains sujets qui me paraissent utiles pour moi-même. Ainsi, je suis payé de mon travail par mon travail même, et quand je serais tout seul au monde, je ne ferais pas autre chose que ce que je fais. Si je pouvais lire autant que je le voudrais ou que j'eusse une autre occupation, on ne verrait guère d'ouvrages de ma façon; car je ne travaille guère que quand je n'ai pas autre chose à faire. J'aime néanmoins mieux m'occuper de cette manière que d'écrire des pensées vagues et sans ordre, parce que cela tient plus l'esprit en haleine. De sorte qu'il a écrit ses *Essais de morale* pour se désennuyer. M. Hamon, le directeur de Port-Royal, ne fut pas étranger à la composition des *Essais*. » Ils convenaient des principes sur cette matière, dit l'abbé Gouge dans la *Vie de Nicole*, et M. Nicole trouvait qu'il composait plus facilement sur ce sujet lorsqu'il avait conversé quelque temps avec lui.

On ne lit plus les *Essais de morale*, mais en les a beaucoup lus et ils ont tenu dans la littérature française une place que les livres

de pure morale ne tiennent pas maintenant. Mme de Sévigné en raffolait; Voltaire en a fait le plus grand éloge; Sainte-Beuve, un des derniers qui les aient lus, les compare à du « pain rassis. » Quant à M. Veillat, qui hait les hérétiques au moins autant que les libéraux, il appelle Nicole « ce moraliste de Port-Royal, le plus froid, le plus gris, le plus plomb, le plus insupportable des ennuyeux de cette grande maison ennuyée. » Tel n'était point l'avis de Mme de Sévigné; dès le premier volume, elle s'écriait : « Ne vous avais-je pas dit que c'était de la même étoffe que Pascal? Mais cette étoffe est si belle qu'elle me plaît toujours; jamais le cœur humain n'a été mieux animé que par ces messieurs-là. » Et il ne faut pas croire qu'elle parlait du livre sans le connaître : « Je pourrais, dit-elle, cette morale de Nicole que je trouve délicate... » Je lis M. Nicole avec un plaisir qui m'enlève; surtout je suis charmée du troisième traité, *Des moyens de conserver la paix avec les hommes*. Lisez-le, je vous prie, avec attention, et voyez comme il fait voir nettement le cœur humain et comme chacun s'y trouve, et philosophes, et jansénistes, et molinistes, et tout le monde enfin. Ce qui s'appelle chercher dans le fond du cœur avec une lanterne, c'est ce qu'il fait. » Elle admire même le style : « Quel langage ! quelle force dans l'arrangement des mots ! On croit n'avoir lu de français qu'en ce livre. » On ne peut s'empêcher de voir dans un pareil jugement un peu de l'enthousiasme aveugle des sectaires; en réalité, le style de Nicole est lourd, pâteux et monotone; il se reconnaît lui-même ce dernier défaut et l'avouait avec bonhomie : « Comme il y a des peintres qui, ayant peu d'imagination, donnent à tous leurs personnages le même visage, il y a aussi des gens qui écrivent toujours du même air et dont l'allure est toujours reconnaissable; personne n'eût jamais plus ce défaut que moi. » Mais si Nicole a un esprit sec et froid, il rachète en partie ces défauts par une exactitude d'aperçus et une abondance dont il est juste de lui tenir compte. Quant à sa morale, elle est souvent des plus sombres et touche d'une fois à la misanthropie. « Le monde entier, dit-il, est un lieu de supplices, où l'on ne découvre par les yeux de la foi que les effets effrayants de la justice de Dieu, et si nous voulons le représenter par quelque image qui en approche, figurons-nous un lieu vaste plein de tous les instruments de la cruauté des hommes et rempli, d'une part de bourreaux, et de l'autre d'un nombre infini de criminels abandonnés à leur rage. Représentons-nous que ces bourreaux à torturer sur ces misérables, qu'ils les tourmentent tous et qu'ils en font tous les jours périr un grand nombre par les plus cruels supplices; qu'il y en a seulement quelques-uns dont il est ordonné d'épargner la vie; mais que ceux-ci même, n'en étant pas assurés, ont sujet de craindre... Quelle serait la frayeur de ces misérables qui seraient continuellement témoins des tourments les uns des autres !... Nous passons nos jours au milieu de ce carnage spirituel, et nous pouvons dire que nous nageons dans le sang des pécheurs, que nous en sommes tout couverts et que ce monde qui nous porte est un fleuve de sang. » Nous pensons que la foi qui voit de pareils tableaux conduit plutôt au désespoir qu'à la saine morale; nous aimons à donner à la vertu des traits plus doux et plus humains. Mais l'auteur insiste : « Qu'on s'imagine, dit-il ailleurs, une chambre vaporeuse, et qu'un homme malade toute sa vie à la remplir de vipères et de serpents; qu'il y en apporte tous les jours grande quantité et qu'il emploie même diverses personnes pour l'aider à en faire amas; mais que, sitôt que ces serpents sont dans cette chambre, ils s'y assoupissent en s'entassant les uns sur les autres, en sorte qu'ils permettent même à cet homme de se coucher sur eux sans le piquer et sans lui faire aucun mal; que cet état durant assez longtemps, cet homme s'y accoutume et n'appréhende rien de cet amas de serpents; mais que, lorsqu'il y pense le moins, les fenêtres de cette chambre venant à s'ouvrir tout à coup et à laisser entrer un grand jour, tous ces serpents se réveillent tout d'un coup et se jettent tous sur ce misérable, qu'ils le déchirent par leurs morsures et qu'il n'y en ait aucun qui ne lui fasse sentir son venin. Quelque terrible que soit cette image, ce n'est qu'un fable, et c'est ce que l'on a ordinairement des hommes et de ce que leur arrive au jour de leur mort. » De pareils tableaux nous font sourire, nous hommes de peu de foi; mais les contemporains de Nicole les prenaient tout à fait au sérieux : « Je suis, écrivait M. de Pontchartrain, tout pénétré du livre nouveau des *Quatre fins de l'homme*, qui est le quatrième volume des *Essais de morale*, et pourtant je n'ai pas encore lu le plus terrible, qui est l'enfer, à ce qu'on m'a dit; je n'en suis sûr qu'à la mort, mais ce que j'en ai vu est si vil qu'il n'y a pas moyen d'y durer. » A tout prendre, néanmoins, le côté triste du caractère de Nicole ne se montre pas toujours. Il est même parfois assez doux et accommodant; il connaît les tempéraments qu'il est nécessaire d'apporter à la rigueur des convictions, et conseille dans certains passages une modération, un esprit d'accommodement qui frisent la connivence et la lâcheté. On dirait des conseils destinés à ceux qui veulent parvenir en ménageant la bêtise humaine.

En résumé, les *Essais de morale*, trop exaltés autrefois, sont peut-être trop oubliés aujourd'hui; Nicole vise toujours à la pratique, et ses conseils, ordinairement modérés, sont quelquefois excellents.

MORALE (TRAITÉ DE), par Malebranche (Cologne, 1684, in-12). L'auteur dit modestement de cet ouvrage : « J'en ai taché de dénouer par ordre les fondements de la morale dans un traité particulier, mais je souhaite, pour moi et pour les autres, qu'on donne un ouvrage et plus exact et plus achevé. » Malebranche part de ce point de vue, que la raison résume toutes les facultés. La raison est, sous sa plume, le verbe même de Dieu et le fondement de la morale. Mais la raison de Malebranche n'est point individuelle. « Si mon propre esprit était ma raison, dit-il, ou ma lumière, mon esprit serait la raison de toutes les intelligences, car je suis sûr que ma raison ou ma lumière éclaire toutes les intelligences; personne ne peut sentir ma propre douleur; tout homme peut voir la vérité que je contemple; c'est donc que ma douleur est une modification de ma propre substance et que la vérité est un bien commun à tous les esprits. » C'est par la raison que nous communiquons avec Dieu et avec toute autre intelligence; cette union spirituelle est « une participation de la même substance intelligible du verbe, de laquelle tous les esprits peuvent se nourrir. » Par la contemplation rationnelle, on peut voir une partie de ce que Dieu pense, découvrir une partie de ce qu'il veut, car il veut l'ordre, et c'est par l'amour de l'ordre que l'homme s'unit à la volonté de Dieu, et la vue de l'ordre est accessible aux yeux de l'esprit. La morale consiste dans la vue et la pratique de ce que Dieu veut; or, la raison étant une chose commune à tous les hommes, tous peuvent distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, l'ordre du désordre. Dieu est juste, il aime ses créatures à proportion qu'elles sont aimables ou qu'elles lui ressemblent; pour être heureux, il faudrait être parfait. L'homme ne l'est point; mais il peut avancer dans la voie de la perfection; cette voie est la vertu et la vertu est synonyme avec la perfection. Il doit, pour l'acquiescer, se soumettre à l'ordre immuable et non à l'ordre de la nature qui, de son essence, est changeant et peu sûr. Malebranche parle un peu à l'aventure du monde politique et de la civilisation, qu'il ne connaissait guère, n'en ayant pas fait l'objet de ses études; on sait qu'il préférait l'anatomie d'un insecte à la connaissance de l'histoire grecque et romaine. Sa morale, ingénieuse et purement théorique, n'a donc aucune valeur pratique. Il n'en essaye pas moins de rendre compte des phénomènes sociaux et en particulier de la diversité des conditions. Pour lui, la diversité des conditions est une suite du péché originel. Les hommes ne diffèrent entre eux que par le culte des sens; chacun cultive ses cinq sens comme il peut. Or, avant le péché originel, les sens n'existaient point; c'est la chute de l'homme qui nous a livrés au culte des sens. « Souvent la qualité, les richesses, l'élevation tirent leur origine de l'injustice et de l'ambition de nos aïeux. Comme l'injustice de nos ancêtres est ensevelie dans l'oubli et que la lustre que leurs richesses et leurs dignités ont laissé dans leur famille subsiste encore, l'éclat de la qualité qui brille aux sens et frappe l'imagination nous éblouit, et l'injustice qui en est peut-être le principe ne se faisant plus sentir, nous n'y pensons point. »

Dès l'apparition du traité de Malebranche, Bayle écrivait : « La morale du P. Malebranche est achevée d'imprimer. Je l'ai vue avec beaucoup de plaisir. Elle n'est point diffuse, et dit des choses bien singulières et d'autres qui sont communes, mais tournées d'un air original. » Quelques temps après, Bayle motivait ainsi son jugement : « On n'a jamais vu aucun livre de philosophie qui montre si fortement l'union de tous les esprits avec la divinité. On y voit le premier philosophe de ce siècle raisonner sur des principes qui supposent, de toute nécessité, un Dieu tout sage, tout-puissant, la source unique de tout bien, la cause immédiate de tous nos plaisirs et de toutes nos idées. C'est un plaidoyer plus puissant en faveur de la bonne cause que cent mille volumes de dévotion, par des auteurs de petit esprit. » On sait que Malebranche est un écrivain à l'imagination vive, au style fleuri et harmonieux. « Plût à Dieu, dit Voltaire, qu'il eût établi des vérités aussi solidement qu'il a exposé ses opinions avec éloquence ! »

Les deux principes fondamentaux du traité de Malebranche sont : 1° que les actes produisent des habitudes et les habitudes des actes; 2° que l'âme ne produit pas toujours les actes de son habitude dominante. Pour produire des actes, il faut qu'il y ait dans notre esprit une force inhérente et libre. Il y a des moyens d'acquiescer à la disposition stable et dominante d'obéir à l'ordre; mais la grâce est nécessaire, quoique le bon usage de la liberté dispose à recevoir ce don inconnu, à cause de la lumière qu'il fait naître en nous et du mépris qu'il nous inspire pour nos passions et les fantaisies de notre imagination.

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur développe ses théories; dans la seconde, il essaye de les appliquer.

MORALE (ÉCRITS SUR LA), par Saint-Evremond (Paris, 1705, in-12). Saint-Evremond n'a pas composé de traité de morale; mais

tout ce qu'il a écrit peut être considéré comme la conversation d'un moraliste élégant et supérieur, d'un observateur plein de finesse, d'un sage mondain, bel esprit et spirituel causeur. Sa morale est celle d'un épïcure de bonne race : elle prêche la joyeuse humeur, la nonchalance voluptueuse, le libertinage élégant, une sensualité discrète soumise aux lois de l'hygiène. Il est fâcheux que le rôle d'épicurien délicat exige de bonnes rentes, des avantages extérieurs et une santé robuste. Il lui faut la paix à tout prix, une agréable position dans le monde, d'heureux loisirs, un excellent cuisinier. L'épicurien doit être un parfait égoïste. Rien ne trouble la paix de la vie et le travail de la digestion comme les sentiments altruistes. Il est fâcheux que Saint-Evremond n'ait pas trouvé ce mot expressif. Il nous enseignera, en revanche, comment il faut s'y prendre pour agréer et plaire aux femmes. « Le premier mérite auprès des dames, c'est d'aimer; le second est d'entrer dans la confiance de leurs inclinations; le troisième de faire valoir ingénieusement tout ce qu'elles ont d'aimable. Si rien ne nous mène au secret du cœur, il faut gagner au moins leur esprit par des louanges; car, au défaut des amants à qui tout cède, celui-là plaît le mieux qui leur donne le moyen de se plaire davantage... Dans leur conversation, songez bien à ne les tenir jamais indifférentes; leur âme est ennemie de cette langueur; ou faites-vous aimer, ou flattez-les sur ce qu'elles aiment, ou faites-les trouver en elles de quoi s'aimer mieux; car, enfin, il leur faut de l'amour, de quelque nature qu'il puisse être; leur cœur n'est jamais vide de cette passion. »

On voit que Saint-Evremond a un sentiment très-vif des exigences de la vie, un fonds solide de sens pratique, un optimisme intelligent, une sérénité bienveillante. Notons bien qu'il n'est pas épicurien de propos délibéré, comme ces matérialistes qui montrent de gros poings à la philosophie idéaliste. Il hait la contrainte et la gêne; la constance et la vertu lui font peur; il ne ressent pas de remords, et il ne demande pas d'absolution. Nature indulgente et sage, il veut glisser à côté des embarras de la vie; il ne désire pas les traverser. Une de ses maximes favorites est que « nous avons plus à jour du monde qu'il le connaît; » une autre, que « la sagesse nous a été donnée principalement pour ménager nos plaisirs. » Il rejette tout excès. La grande vertu, pour lui, c'est le régime, qui permet de prolonger les plaisirs. En amitié, il ira jusqu'au dévouement... exclusivement; en religion, il sera moqueur, mais pas grossièrement indélicat : « Le plus dévot, selon lui, ne peut venir à bout de croire toujours, ni le plus impie de ne croire jamais. »

Esprit superficiel, mais observateur, Saint-Evremond trouve des rapprochements ingénieux d'une vérité relative. Il a une manière d'écrire aisée et spirituelle, mélange de recherche et de naturel, de fausses et de vraies grâces. Il a un air de mystère. Bayle l'appelle un auteur incomparable. Un de ses derniers admirateurs, M. Giraud, de l'Institut, a publié un choix de ses œuvres en 1866. Pour nous, Saint-Evremond est le type accompli du sage de la décadence.

MORALE (PRINCIPES MÉTAPHYSIQUES DE LA), par Kant (Riga, 1785, in-80). D'après Kant, la philosophie grecque a été bien divisée en physique, éthique et logique. La physique et l'éthique appliquent les formes de la pensée, la première aux lois de la nature et la seconde à celles de la liberté. Les Grecs n'ont point de métaphysique ou de raison pure; la métaphysique existe pourtant en morale. La métaphysique des mœurs a pour objet les principes de la volonté pure. Les actes et les conditions de la volonté considérée en général ne regardent point la morale et dépendent de la psychologie. Kant définit la morale la bonne volonté de chacun. « L'intelligence, dit-il, l'esprit, le talent, le génie, le courage, la persévérance, toutes qualités de la nature ou du tempérament, sont, sans doute, à beaucoup d'égards, précieuses et désirables; mais elles peuvent devenir nuisibles et facilement tourner au préjudice de tous, si la volonté qui les dirige n'est pas bonne. Il en est de même de la puissance et de la richesse et de toutes les facultés humaines. »

L'auteur divise son traité en deux livres : le premier pour titres : *Des devoirs envers soi-même*; le second : *Des devoirs envers autrui*. Kant y passe successivement en revue le bonheur, la perfection, le sens moral, la conscience, l'amour du prochain, le respect de soi-même, envisagés au point de vue de la morale. A propos de la vertu, il distingue entre la morale et le droit : le droit ne concerne que la liberté extérieure, tandis que la morale a pour objet de régler la liberté intérieure. « Pour être vertueux, dit Kant, il faut d'abord savoir se commander. L'apathie, considérée comme force, est un des principaux éléments de la vertu. » Après avoir établi que l'homme a des devoirs envers lui-même, il examine les divers modes qu'il a de s'y dérober. Le premier est le suicide; il n'a pas le droit de se tuer. « Y a-t-il suicide, demande-t-il, à se dévouer comme Curtius à une mort certaine, pour sauver la patrie? Le martyre prémédité qu'inspire le dévouement pour le salut du genre humain en général doit-il

aussi être pris pour une action héroïque? Est-il permis de prévenir par le suicide une injuste condamnation à mort, quand même le souverain qui condamne permettrait de le faire, comme Néron fit pour Sénèque? Peut-on faire un crime à un puissant monarche de ce qu'il portait sur lui un poison violent pour que, s'il venait à être pris dans la guerre qu'il faisait personnellement, il ne fût pas forcé peut-être d'accepter sa rançon à des conditions trop onéreuses à son pays? Ce sont des questions que l'illustre philosophe laisse indécises.

Un manque de respect aux devoirs qu'on a envers soi-même résulte de la souillure que l'on contracte par la volupté. « Il est question de savoir », dit Kant, si l'usage de la faculté de conserver son espèce est soumis, quant à la personne qui l'exerce, à une loi restrictive, ou si cette personne, sans égard à la fin que se propose la nature, peut faire servir ses organes sexuels au seul plaisir animal, sans agir par là contre le devoir envers soi-même. On prouve, en droit, que l'homme ne peut se servir de la personne d'autrui pour se procurer cette jouissance, sans une restriction particulière contractuelle, par laquelle deux personnes s'obligent mutuellement. Mais ici la question est de savoir si, par rapport à cette jouissance, il existe un devoir de l'homme envers lui-même dont la transgression soit une violation de l'humanité dans sa propre personne. L'appétit de ce plaisir engendre un vice, qui est l'impureté, et la vertu opposée à ces appétits animaux se nomme chasteté. Le chaste doit donc se présenter ici comme faisant partie des devoirs de l'homme envers lui-même. » Kant regarde la violation de la chasteté comme un crime plus grave que le suicide : ce dernier appauvrit l'espèce, l'autre la déshonore.

Il y a un chapitre intitulé : *De l'abrutissement causé par l'usage immodéré des aliments*; il a en vue l'ivresse et la gourmandise. « Le premier de ces deux états d'abjection, dit-il, qui met l'homme au-dessous de la brute même, est l'effet ordinaire des boissons fermentées ou d'autres drogues qui ont la propriété d'engourdir l'homme, comme l'opium et d'autres principes végétaux. On en fait usage d'autant plus volontiers qu'on leur attribue la prétendue propriété de nous rendre un instant heureux en nous délivrant de nos peines, et qu'on croit même acquiescer plus de force par ce moyen, tandis qu'il ne fait qu'attrister et affaiblir; d'où vient, ce qui n'est pas, la nécessité de recourir à un remède encore engourdissant et d'en augmenter la dose. La gourmandise doit d'autant plus être mise au rang des jouissances purement animales qu'elle est exclusivement bornée aux sens et n'excite pas le moins du monde l'imagination, faculté cependant susceptible encore d'un jeu actif de représentation dans la jouissance animale précédente, l'amour. » On voit que Kant est, en réalité, un ascète rigide, et cependant d'une espèce particulière. Il ne prêche pas la mortification des sens pour elle-même; il propose de les négliger, afin de donner tous ses soins au développement de l'entendement et des pratiques qui concourent à ce développement.

La pratique de la vertu, c'est-à-dire l'*ascétique morale*, adopte la devise des stoïciens : Accoutume-toi aux inconvénients et ne sois pas esclave de tes commodités, *justine et abstine*; c'est une espèce de vertu, la nécessité de laquelle on conçoit très facilement. Mais la santé n'est qu'un bien-être négatif; elle ne peut être sentie elle-même; il faut qu'il y ait encore quelque chose qui donne la jouissance de la vie et qui soit dépendant moral. Telle est, dans l'idée d'Epicure, la satisfaction constante de l'homme vertueux.

Kant craint qu'on ne confonde son stoïcisme purement intellectuel avec l'ascétisme monacal, sur lequel il s'explique d'une façon assez nette : « L'ascétisme des monastères, qui, inspirée, dit-il, par une crainte superstitieuse, n'a d'autre objet que de se supplier soi-même et de se torturer le corps, n'a rien de commun avec la vertu; elle n'est qu'une expiation funeste par des peines qu'on s'inflige soi-même pour effacer des fautes dont on devrait seulement se repentir moralement, ce qui, dans une peine volontairement choisie et exécutée sur soi-même, est une contradiction (car la peine doit toujours être infligée par un autre); et loin de produire l'esprit de contentement qui doit accompagner la vertu, elle ne peut avoir lieu que par une haine secrète pour le précepte de la vertu. C'est pour cette raison que la gymnastique morale ne consiste que dans la victoire mesurée qu'on remporte sur ses appétits naturels, pour pouvoir se maîtriser dans les circonstances périlleuses à la moralité; exercice qui rend ferme, courageux et content de la conscience où l'on est d'avoir recouvré sa liberté. »

Ce livre est un des plus intéressants qu'on ait de Kant et il offre sur la plupart des ouvrages du célèbre philosophe un avantage précieux : il est intelligible pour tout le monde.

Tissot a donné une traduction de cet ouvrage important (Paris, 1837).

Morale et de politique (HSSAS DE), par Mathieu-Louis Mole (Paris, 1806, in-80). La morale et la politique sont liées entre elles par des liens très-étroits, plus faciles à apercevoir d'une manière générale qu'à définir avec précision. Toute la partie politique

de ce traité est composée des conséquences déduites des principes et des faits établis dans la partie morale; on ne saurait imaginer une marche plus philosophique. L'auteur paraît avoir emprunté une des idées fondamentales, ou plutôt la dernière conséquence de sa théorie, à M. de Bonald : c'est le système de la monarchie, considérée comme le seul gouvernement naturel. Le chapitre sur Pascal est un des plus beaux et des mieux écrits : « Quand on lit ses *Pensées* pour la première fois, dit l'auteur, elles dégoûtent pendant longtemps de toute autre lecture; la plupart des livres de morale paraissent un commentaire de celui-là. La force d'esprit s'y montre à un tel point, que personne ne peut le comprendre sans en ressentir un peu d'orgueil; mais beaucoup ont dit le comprendre, qui ne se doutent pas de ce qu'il renferme. Il ne faut pas s'en étonner : l'homme est une créature si noble, qu'il ne peut demeurer insensible à la grandeur; lors même qu'il ne peut la connaître, il tombe encore sous son influence. Chose singulière, les sots ne manquent pas de sentir de quelle hauteur on leur parle. La mesure que Pascal donne de ses facultés fait présumer qu'il aurait détruit la foi en prouvant tout; il semble que Dieu l'ait envoyé sur la terre pour montrer la pensée de l'homme dans toute sa gloire, et pour que l'homme se glorifiât éternellement dans sa pensée... exagération, qui d'ordinaire vient de faiblesse, nait chez lui de son extraordinaire force : il faillit sous sa pensée; ses yeux voient de si près la vérité, qu'il s'éblouit, et voilà qu'on retrouve l'homme... Il y a un très-grand goût qui tient à de grandes idées et qui les exprime; c'est-à-dire qu'il y a des pensées qui sortent de l'âme avec tant de force, qu'elles entraînent avec elles les seuls mots pour les rendre. »

Les autres morceaux remarquables par le style sont le fragment sur les mœurs et le gouvernement des Romains, le tableau des mœurs anglaises et du gouvernement de la Grande-Bretagne, tout le chapitre intitulé *De bon et du beau*. Mais de nombreux défauts naissent de l'exagération même des qualités; l'impulsion de cet esprit réfléchi et tendu entraîne quelquefois au delà des bornes de la vérité; il arrive que sa vigueur nerveuse dégénère en roideur; que son ton élevé ressemble trop à l'accent de la suffisance dogmatique; que son expression précise devient incomplète, et par là même ténébreuse; que sa pensée, laborieusement approfondie, offre plus de contrainte et d'effort que de rectitude et de véritable force. Mais, sans insister davantage, nous pensons que nos lecteurs trouveront la plus sévère critique de ce livre dans le soin que nous avons pris de n'en louer que le style; le style est tout à fait secondaire pour un livre qui aborde de pareilles matières.

Morale catholique (DE LA), par Alexandre Manzoni (1823). Cet opuscule est la réfutation des attaques dirigées contre le catholicisme par M. Sismonde de Sismondi dans le chapitre cxxvii de *l'Histoire des républiques d'Italie*. Nous mentionnons ce livre beaucoup moins à cause de son mérite intrinsèque, qui se résume dans la clarté, la pureté et l'harmonie du style, qu'à cause de l'influence qu'il a eue sur les événements politiques. Le livre de Manzoni, inspiré par une religiosité étroite, contribua à soulever et à diriger le mouvement libéral qui dans le siècle a servi à la papauté. Ce fut un évènement honorable, erreur partagée par nombre d'esprits sérieux. Le livre de Manzoni a été comme la préface du *Primato* de Gioberti.

Morale (PHILOSOPHIE DE LA), par Rosmini (Milan, 1835). Rosmini essaye de concilier Locke et Kant. D'un côté, il pense que la réalité positive existe dans la nature; de l'autre, il admet un principe rationnel, positif. Il veut réfuter le scepticisme; il divise dans ce but l'idée première : il prétend que tous les actes qui relèvent de l'idée sont infailibles. Mais, en triomphant du scepticisme, il se met dans l'impossibilité d'expliquer l'erreur. Ne pouvant ni l'expliquer ni la nier, il imagine deux intelligences : l'une infailible, l'autre faillible; l'une impersonnelle, l'autre personnelle. Par ce dédoublement de la raison, il crée une nouvelle théorie de la morale et une nouvelle philosophie de la politique. Le bien n'est que le vrai. Comment connaît-on le vrai? L'intelligence impersonnelle, dit l'auteur, proclame la loi morale dans l'acte de la perception; l'intelligence volontaire, ou raison libre et réfléchie, selon qu'elle obéit ou non à l'intelligence impersonnelle, détermine notre moralité. Tout homme se trouvant éclairé par l'idée première ne peut se dérober à la perception du vrai. Une puissance impersonnelle, irrésistible, lui révèle la valeur des choses et le bien qu'elles renferment. Cette connaissance une fois donnée, le désir est possible, et, avec le désir, la volonté, la réflexion ou l'action de notre intelligence volontaire. C'est là notre propriété, notre responsabilité, notre personnalité. Si l'intelligence volontaire reconnaît la vérité, elle est vertueuse; si elle la méconnaît, elle est criminelle. Donc le vice est une révolte contre la vérité, le péché un mensonge. L'homme dépravé viole l'identité de son être; le remède exprime ce déchirement, cette contradiction intérieure. La morale repose sur la réflexion : l'homme s'élève à la vertu

par les jugements de son intelligence. La justice est la pratique de la vérité, et la vérité ne se distingue pas de l'être absolu, de Dieu. Obligés d'aimer les choses en raison du bien qu'elles renferment, nous devons sacrifier la créature inanimée à l'être vivant, la brute à l'homme, respecter la divinité de la pensée dans tous les hommes, et sacrifier, s'il le faut, la création à Dieu, le plus grand de tous les êtres. Le principe moral doit présenter six caractères : il doit être simple, universel, évident, supérieur, antérieur à tout et inhérent à la morale. Or, l'acte de l'intelligence volontaire, qui reconnaît l'intelligence impersonnelle et qui est le principe de la morale, présente seul les six caractères qui manquent à toutes les théories. Le christianisme les réunit, car il place la moralité dans l'accord de la vérité avec la raison. Supérieur aux systèmes de la morale païenne, il prévient toutes les objections et satisfait à toutes les exigences de la morale.

En définitive, Rosmini aboutit au mystère et à l'inconnu. Victime de sa propre critique, il ne peut s'emparer ni de la vertu ni du bonheur. Il n'explique pas le principe premier qui défend le mensonge, le vice, pas plus qu'il n'explique la pensée, l'origine des idées, le monde, l'existence de Dieu. En divinissant la pensée, il l'a rendue infailible. Mais comment la pensée volontaire, l'intelligence ou le génie du mal, peut-elle exister? La raison impersonnelle, identique à la vérité, nous divise par le christianisme; l'intelligence personnelle, faculté de l'erreur, tend sans cesse à nous dégrader. Comment ces deux puissances nouvelles s'exercent-elles dans le même sujet? Et si elles représentent deux antinomies, comment est-il si difficile à la conscience d'en faire la distinction? Mais quand on examine les points faibles du système de Rosmini, il convient de se rappeler que ce théoricien est un prêtre qui a inauguré le rationalisme moderne en Italie, en y important les idées de la métaphysique allemande et en réhabilitant l'histoire de la philosophie.

Si donc on songe aux limites étroites dans lesquelles se débat nécessairement la philosophie orthodoxe, le moule gênant dans lequel elle est condamnée à se couler, on ne peut se dispenser de reconnaître chez l'abbé Rosmini, avec des idées ingénieuses, une liberté d'esprit relative fort remarquable chez un homme de son état.

Morale des philosophes grecs (LA) et la morale chrétienne, par A. Néander, traduit de l'allemand par Charles Berthoud (1859). Sans prétention à l'érudition, cette rapide étude, publiée d'abord par fragments dans un journal religieux, se distingue d'as ouvrages de piété, avec lesquels il a quelque analogie par l'inspiration chrétienne dont elle est pleine, par une largeur et une délicatesse d'idées vraiment remarquable. L'auteur, comme l'a dit un critique compétent, M. Ch. Secretan, se place au foyer même du christianisme pour étudier à sa lumière les théories morales des anciens. Tout imprégné qu'il est du christianisme, son livre ne laisse pas de rendre justice à la morale des philosophes. Socrate, Platon, Aristote, les stoïciens sont jugés équitablement. L'école d'Alexandrie est peut-être traitée avec moins de justice : l'auteur lui reproche son panthéisme en métaphysique, son ascétisme extatique en morale. Du reste, toutes les écoles anciennes, au jugement de Néander, prophétisent le christianisme et ne l'atteignent pas; elles ne servent qu'à mettre plus en relief la supériorité d'ensemble de cette doctrine sur toutes les ébauches de la raison humaine. L'idéal moral, qui est aujourd'hui entré dans la conscience générale, n'était, suivant lui, qu'à peine et vaguement entrevu par quelques génies dans l'antiquité; et cet idéal moral n'était possible qu'à la condition de connaître la chute et la rédemption, dogmes sans lesquels la morale chrétienne elle-même perdrait tout sens et toute valeur. Très-bien mais donner pour fondement à la morale la transmissibilité des fautes, est-ce respecter les règles les plus nécessaires de la morale naturelle? La théologie a ses sources spéciales, ses raisonnements particuliers, mais il n'est jamais convenable qu'elle s'ingère à philosopher. Abaisser la foi aux arguments de la raison humaine, c'est lui manquer de respect et la compromettre.

Morale dans l'antiquité (LA), par A. Garnier (Paris, 1865, in-18). La morale commence en Grèce avec la poésie. Les poètes furent à la fois les premiers théologiens et les premiers prédicateurs de la grâce. Après les poètes vinrent les sages, qui concentrèrent en quelques maximes laconiques les principes de la sagesse populaire, vraies prémisses, dit Platon, de la sagesse grecque. Mais bientôt l'antique morale dure et forte, mère de mœurs graves, s'écroule d'elle-même, grâce à la multiplicité des révolutions et aux excès du luxe. C'est alors que paraît la sophistique. Nous ne connaissons la morale des sophistes que par les attaques de leurs illustres adversaires; peut-être, comme le dit judicieusement l'auteur, cette école aurait-elle laissé derrière elle une moins triste célébrité, si nous la pouvions juger d'après son propre témoignage. Toutefois, il est hors de doute qu'en morale les sophistes ont nié la distinc-

tion du bien et du mal. Pour eux, la force était la mesure du droit.

L'adversaire le plus acharné des sophistes fut Socrate. Il a introduit dans la philosophie morale la méthode scientifique, c'est-à-dire l'examen de soi-même et la recherche des définitions. Toutefois, la morale n'est pas encore arrivée à une parfaite conscience d'elle-même; Socrate confond volontiers le bien avec l'utile, jamais il ne s'élève scientifiquement jusqu'à l'idée du bien absolu, bon par soi-même. Et pourtant, cette idée encore confuse est l'âme de sa morale; elle circule dans tous ses discours et éclate dans toutes ses actions.

Avec Platon, la philosophie morale fait un nouveau pas. Le principe de la morale platonicienne est que l'homme est naturellement en guerre avec lui-même, partagé entre l'amour réfléchi du bien et le désir aveugle du plaisir. Le plaisir ne peut être le bien, car le plaisir est par nature quelque chose de mobile et de fuyant, qui ne se suffit pas à soi-même. Le bien, c'est l'harmonie et la paix, et la vie heureuse est la vie mixte où se mêlent le bien et le plaisir. Comme, aux yeux de Platon, Dieu est le principe de l'ordre moral, la vertu consiste dans l'imitation de Dieu. Dieu est la vraie mesure de toutes choses : on ne participe au bien et à la vérité qu'autant qu'on s'en rapproche.

En morale, Aristote est plus rigoureux que Platon. Il applique la méthode d'observation et d'analyse. « Le vrai principe en toutes choses, dit-il, c'est le fait; si le fait lui-même était toujours connu avec une suffisante clarté, il n'y aurait pas besoin de remonter aux causes. » Il n'y a pas de bien en soi; mais il faut toujours se demander : de quel bien veut-on parler? Chaque chose a son bien propre. En morale, il ne s'agit que du bien de l'homme et non pas du bien universel. La morale ne repose donc que sur elle-même, et son objet est le souverain bien pour l'homme. Mais le plaisir n'est pas le souverain bien, car tous les plaisirs ne sont pas bons. Le bonheur consiste seulement dans l'action de l'âme conforme à la vertu. La vertu est l'œuvre du libre arbitre; pourtant, il est évident que la moralité ne consiste pas seulement dans les actions elles-mêmes, mais dans les intentions de l'agent.

Après Aristote et Platon, il restait à introduire encore dans la morale cette vérité que le titre d'homme est un titre général, et qu'il faut étendre cette amitié que Platon et Aristote supposaient entre quelques hommes privilégiés. Ce fut l'œuvre du stoïcisme. Le trait caractéristique de la morale stoïcienne est la force, la violence envers soi-même, la révolte contre la nature, le mépris de la douleur et de la mort. Il faut aimer l'homme, par cela seul qu'il est homme. Tous les hommes sont frères dans une même famille, et comme leur mère commune est la raison de Dieu, c'est une impiété de commettre une injustice envers les hommes. Ce fut la morale que le christianisme adopta, sauf aux docteurs chrétiens à médire de la morale des païens.

Morale (LA) de l'Eglise et la morale naturelle, par Boutteville (Paris, 1866, in-80). Un fait recommande tout d'abord ce livre : c'est qu'il a fait perdre à son auteur la place qu'il occupait dans une grande institution privée, le collège Sainte-Barbe. En dehors de toute valeur intrinsèque, nous croyons qu'un livre auquel son auteur a sacrifié sa position dans le monde mérite un véritable respect. Mais le livre de Boutteville a d'autres titres à l'estime publique. Avec un courage naturel dans d'autres pays, mais admirable dans le nôtre, où tant de gens d'une foi plus que suspecte ont depuis longtemps réprouvé la défense de la morale naturelle, ou l'hypocrisie fait partie essentielle des mœurs publiques, l'auteur a osé dire ce qu'il croyait la vérité. S'appuyant sur des raisonnements solides, il cite les Pères de l'Eglise avec à-propos bien fait pour décontenancer ceux qui les invoquent sans les connaître.

L'auteur étudie la morale de l'Eglise, non pas seulement en elle-même, mais dans le dogme qui lui sert de base. Il l'étudie sans passion, mais sans faiblesse, déclarant ouvertement que la volonté de Dieu ne lui paraît pas suffisante pour expliquer la distinction du bien et du mal moral, ni le péché originel pour montrer la cause de l'introduction du mal dans le monde. Il prétend et prouve que la morale de l'Église de Meaux, qui envoie résolument Socrate et Marc-Aurèle en enfer, est tout simplement monstrueuse. Il foudroie l'intolérance religieuse, il condamne avec la même sévérité cette exagération de stoïcisme qui met la perfection dans l'étouffement de tous les sentiments de la nature, et qui veut qu'on « Aïssé son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs et même sa propre vie. » Les hommes qui aiment mieux croire que réfléchir, disons mieux : les hommes qui aiment mieux laisser croire que faire réfléchir ont pu pardonner au philosophe d'avoir attaqué le privilège que l'Eglise s'attribue d'enseigner seule la vraie morale. Ils n'ont pas permis d'enseigner que Marc-Aurèle fut un homme de bien et ont fait un crime d'avoir

admis une morale naturelle à côté et au-dessus de la morale ecclésiastique. La France seule, à l'heure qu'il est, donne l'exemple d'une pareille intolérance.

Morale et économie politique (ESSAIS DE), ouvrage extrait des œuvres de Franklin, avec une introduction et des notes, par M. E. Laboulaye (1867). Le commentateur fait connaître ainsi son travail : « J'ai résumé dans ces quelques pages le symbole religieux, moral, économique et politique de Franklin; je laisse maintenant la parole à ce philosophe, aussi aimable que sensé. En le lisant, on ne se sent pas emporté vers les régions de l'idéal; c'est un vrai fils de la terre, il ne la quitte jamais; en revanche, on se sent plus raisonnable, plus courageux, plus content de soi-même et des autres. En nous faisant aimer le travail, l'ordre et l'économie, en nous montrant le prix de la liberté et de l'égalité, Franklin nous réconcilie avec la vie et nous apprend à nous trouver heureux ici-bas. Connaît-on beaucoup de philosophes qui aient rendu un service plus grand à l'humanité? Le recueil extrait des œuvres de Franklin par M. Laboulaye est une suite de nombreuses et très-courtes dissertations sur divers objets; quelques-unes ont un cadre littéraire: celui de l'apologue, de la fable, de l'allégorie, du dialogue; d'autres sont de simples lettres traitant de questions de politique et de morale, sur le ton familier de conversation. L'auteur montre partout ce sens pratique qui caractérise sa sagesse; il défend, avec toute l'ardeur dont sa nature pacifique est capable, l'égalité et la liberté; il ne sépare pas l'une de l'autre et les montre toutes deux inséparables de la dignité de l'homme. Qu'on lise ses réflexions sur la guerre, sur la noblesse, sur la presse, sur le traitement des magistrats, sur la perte du temps, sur le gaspillage de la vie, et l'on verra qu'il y a vraiment de la grandeur morale et civique dans cette philosophie si simple.

Morale fondée dans ses fondements (LA) ou **Essai d'anthropologie**, par P. Siéris (Boissière) [Paris, 1867, in-8°]. Après avoir montré l'importance du rôle que joue l'habitude dans l'exercice de toutes nos facultés, l'auteur discute à fond la question du libre arbitre. Il n'admet point la liberté dite d'indifférence; il est déterministe et reconnaît que les mobiles intérieurs qui font agir la volonté se sont constitués lentement par l'influence directe ou indirecte des circonstances extérieures. Pour former à la vertu les jeunes esprits, il veut qu'on leur fasse d'abord sentir qu'ils ont un grand intérêt à éviter tout ce qui, dans leurs actes, pourrait leur attirer la colère, la haine, le mépris des personnes qui les entourent. Quand ces jeunes gens auront bien compris cette première instruction, ils feront de bonnes actions et s'abstiendront des mauvaises, d'abord par intérêt bien entendu, puis bientôt par habitude, et ce sera déjà la vertu, mais une vertu que l'on pourrait appeler aveugle. Cette habitude ensuite engendrera des passions morales, telles que le besoin d'être approuvé, la crainte du blâme, l'orgueil de se sentir digne d'estime, et des que les jeunes gens auront senti la nécessité, pour être heureux, de compter avec ces nouveaux sentiments, ils deviendront vertueux avec réflexion, et l'on pourra dire encore qu'ils le sont avec désintéressement; car il y a deux sortes de désintéressement: l'un qui suppose l'oubli complet de son propre intérêt, comme lorsqu'on est vertueux uniquement par habitude; l'autre qui, étant réfléchi, ne peut pas être complètement étranger à l'intérêt personnel, mais exige seulement que cet intérêt ne soit pas exclusivement personnel; le besoin d'approbation, par exemple, et la crainte du blâme sont des intérêts qui, tout en se rapportant à la personne, se rapportent aussi à ceux de qui viennent l'approbation et le blâme.

La justice n'est autre chose que l'application de la force sociale au triomphe de certaines volontés individuelles contre d'autres volontés antagonistes, quand ce triomphe est visiblement utile au point de vue général. L'idée d'utilité entre nécessairement dans celle de la justice, mais il faut que cette utilité ait assez d'importance, au point de vue général, pour que l'intérêt même de la société exige que la force sociale vienne au secours des volontés qui pourraient se trouver trop faibles par elles-mêmes.

L'homme vertueux mérite l'estime et l'amour des autres hommes, bien qu'il ne soit pas devenu vertueux sans avoir l'influence de mille circonstances extérieures. Car il n'y a rien de mystique dans l'idée du mérite, qui ne diffère de la simple production que par la conscience de celui qui produit; un bon fruit produit une sensation délicate et ne le mérite pas, parce qu'il l'a produit d'une manière inconsciente; un bienfaiteur mérite la reconnaissance, parce qu'il l'a produit sciemment, c'est-à-dire en la prévoyant au moins comme possible. Nous n'estimons pas le fruit, parce que le fruit est dénué de connaissance; nous estimons l'homme vertueux, parce qu'il peut connaître les sentiments que nous avons pour lui, et parce que ces sentiments peuvent contribuer à faire naître la vertu chez d'autres hommes; cela suffit, et il n'est nullement nécessaire, pour expliquer notre estime, que la

vertu de cet homme soit créée de toutes pièces par une volonté sans rapports d'aucune sorte avec les êtres et les faits extérieurs.

Ce n'est point la conscience qui pousse l'homme aux bonnes actions, qui le détourne des mauvaises; la conscience ne joue jamais le rôle d'un moteur, elle n'est qu'un témoin, elle se borne à nous faire connaître si nos actes sont conformes ou contraires à la justice. Ce qui nous fait agir, c'est notre constitut moral, c'est-à-dire l'ensemble de tous les sentiments, sympathies, antipathies, desirs, craintes, etc., qui se sont développés en nous dans tout le cours de notre vie. La conscience est à peu près la même chez tous les hommes, vertueux ou vicieux; mais le constitut moral de l'homme de bien diffère beaucoup de celui du méchant, et c'est pour cela précisément que la conduite de l'un ne ressemble nullement à celle de l'autre.

Dans un long chapitre intitulé : *De la justice politique*, on trouve ensuite des aperçus, quelquefois originaux, sur les diverses formes de gouvernement, sur le luxe, l'hérédité, l'aumône, la guerre, etc. Mais nous ne pouvons entrer dans ces détails, et ce que nous venons de dire suffit pour faire apprécier les tendances et la portée du livre.

Morale pour tous (LA), par Ad. Franck (Paris, 1868, in-18). Dans cet ouvrage de vulgarisation, nous trouvons tout d'abord une bonne division de la morale. M. Franck y distingue deux parties : l'une théorique, qui nous apprend quel est l'instrument et quel est le principe de la morale, c'est-à-dire quelles sont les conditions sans lesquelles elle ne saurait exister; c'est la *psychologie morale*; l'autre pratique, composée des règles et des préceptes, des obligations et des défenses auxquelles nous avons à conformer nos actions, c'est la *morale proprement dite*. Les questions qui, selon notre auteur, se placent dans la psychologie morale, sont la distinction de l'âme et du corps, le libre arbitre, l'idée générale du bien et du devoir, l'immortalité de l'âme et les sanctions de la vie future. On doit remarquer qu'il en écarte l'existence de Dieu, ce qui donne à penser qu'il ne fait pas dériver du commandement divin la force obligatoire de la loi morale. Toutefois, il déclare à la fin du livre qu'il importe de remonter « de la loi au législateur »; qu'ainsi « nous avons la certitude de ne pas nous abuser par une vaine métaphore, ou de ne pas tomber dans cette illusion qu'on appelle une abstraction réalisée »; que « le législateur est, en être réel, un souverain qui veut être obéi autant qu'il veut être aimé »; que « la saine raison, aussi bien que le sentiment et la loi universelle du genre humain, répudie ce qu'on a appelé récemment la morale indépendante, c'est-à-dire une morale absolument étrangère à la croyance en Dieu ».

Ce qu'il y a de tout à fait remarquable dans ce livre, c'est la critique que fait l'auteur du célèbre précepte évangélique : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ».

« Tous les devoirs que la justice nous impose, dit M. Franck, ont été réunis dans ce seul précepte : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. » La justice ayant pour première condition la réciprocité, dont la conséquence est de placer les autres sous la protection des mêmes lois que nous revendiquons pour nous-mêmes, il était impossible de l'enseigner sous une forme plus vive et plus populaire... Cependant il est difficile de se persuader que ce que nous estimons un mal pour nous soit la seule mesure de ce que nous devons regarder comme criminel à l'égard des autres... Si le juste et l'injuste ne sont point susceptibles de varier suivant nos dispositions et nos sentiments personnels, ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse n'est pas l'expression dernière de ce que nous ne devons pas faire aux autres, et nous sommes obligés de donner à la justice une base plus ferme et plus précise ».

Le plus sérieux reproche que nous puissions faire à M. Franck, c'est de fausser la notion du droit par la manière dont il le définit. On remarquera d'abord que l'idée du droit ne figure pas parmi les questions théoriques qu'il examine dans la psychologie morale. Elle n'apparaît que dans la deuxième partie du livre. Le droit, selon notre auteur, n'est autre chose que le moyen d'accomplissement des devoirs envers soi-même. Selon nous, le droit est l'objet, le principal, sinon l'unique objet du devoir. Nous disons le droit et le devoir sont corrélatifs en ce sens que mon droit au respect et votre devoir de me respecter ne sont que les deux faces d'une même chose. M. Franck entend autrement la corrélation du droit et du devoir. « Droit et devoir, dit-il, sont deux notions corrélatives qui se supposent et s'appellent réciproquement; de sorte que notre esprit est dans la nécessité ou de les accepter ou de les repousser ensemble. Ils nous représentent le même principe, la même loi, la loi morale, sous deux aspects différents. En effet, ce que la loi m'ordonne de faire, ce qu'elle me prescrit comme un devoir, elle défend aux autres de l'empêcher, d'y mettre obstacle par quel moyen que ce soit; elle me déclare inviolable dans l'usage que je fais de mes fa-

cultés pour lui obéir; et cette inviolabilité, empruntée à mes obligations et limitée par elles, voilà précisément ce qui constitue mon droit. Il en résulte évidemment que dans tous les actes qui ne se rapportent pas à l'accomplissement du devoir je ne puis invoquer mon inviolabilité, et surtout que je cesse d'être inviolable à vos yeux lorsque j'use de mes facultés contre ce que vous appelez ma destination, contre mes devoirs envers moi-même ou envers Dieu. C'est précisément le langage qu'ont toujours tenu les morales religieuses; c'est aussi le langage du positivisme. » L'homme, dit Auguste Comte, n'a pas d'autre droit que celui de faire son devoir. » Nous ne pouvons accepter cette définition du droit.

Morale et la loi de l'histoire (LA), par A. Graty, prêtre de l'Oratoire (Paris, 1868, 2 vol. in-8°). « La science des lois de l'histoire, cette science nouvelle que Vico a nommée, mais qu'il n'a pu connaître, j'essaie d'en enseigner les principes dans ce livre. » C'est en ces termes que, dans une courte préface, le Père Graty nous dit le but, l'espoir qui guide sa plume. Le livre du P. Graty est consacré à l'examen des caractères et de la marche du progrès politique et social dans ses rapports avec la morale évangélique. C'est une apologie philosophique et historique de la morale de l'Evangile, que le P. Graty considère comme la source unique des progrès de l'humanité. D'après l'auteur, tout le progrès est contenu dans les principes de fraternité, d'égalité et de liberté proclamés par l'Evangile; tous les perfectionnements de l'humanité se réduisent à une intelligente explication de ces formules chrétiennes. « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux; quel cherche trouve; qui demande reçoit; quiconque frappe voit s'ouvrir les portes. » On avait dit : Hors de l'Eglise, point de salut; le P. Graty dit à son tour : Hors de la morale évangélique, point de progrès. C'est en ce sens, d'après lui, que la morale est la loi de l'histoire. Or, la loi et ses déductions sont applicables dans les trois mondes où l'homme doit s'éveiller, le monde de la nature, le monde humain, le monde divin. Il en résulte que, dans le devoir unique d'obéir à la loi unique, on peut distinguer trois devoirs ou plutôt trois grandes tâches nécessaires imposées à l'humanité : 1° ramper la terre et la dompter; 2° ordonner tout le globe terrestre dans la justice et l'équité; 3° chercher avant tout le royaume de Dieu et la justice de Dieu. Des que l'homme se met à son premier devoir, l'expérience lui apprend qu'il ne le peut remplir s'il ne remplit pas le second. L'homme ne peut pas couvrir la terre et la dompter, s'il ne dispose le globe dans l'ordre et la justice; et il ne peut que commencer ces deux grandes entreprises, il ne peut les accomplir s'il n'accomplit pas la troisième, s'il ne cherche avant tout le royaume et la justice de Dieu. Il essaye de dompter la terre, et puis, pour la dompter, il essaye d'établir la justice; puis, pour établir la justice, entreprise plus difficile encore que la première, il a recours à Dieu. Il recommence ensuite son travail et pour dompter la terre et pour établir la justice. Ce sont là les trois grands cercles historiques qu'entrevoit Vico, sans pouvoir distinguer ce que chacun d'eux contenait. Il vit bien ces trois périodes récurrentes se suivre toujours dans le même ordre, et puis recommencer; mais ces périodes récurrentes ne recommencent que si s'élevant toujours et se ressumant. Elles vont en réduisant toujours le labeur de chaque cercle, tout en agrandissant, à chaque pas, l'horizon, comme ces routes en spirale qui s'élèvent de la plaine au sommet des montagnes. A mesure que les périodes recommencent, nous avançons vers la pénétration mutuelle des cercles et des travaux. Les premières sont de beaucoup plus longues et plus lentes, comme l'orbite et le mouvement des plus lointaines planètes; les dernières sont à la fois beaucoup plus rapides et plus courtes. Dans chaque cercle, dans chaque grande période de l'histoire, les trois phases secondaires sont toujours : 1° persévérer, malgré l'obstacle, dans la loi; 2° arriver par ce mérite à la connaissance de la vérité, 3° et, parla vérité, à la possession de la liberté.

Cette distinction des trois phases secondaires de chaque grande période historique, qui sont en même temps les trois moments du progrès de l'âme : obéissance persévérante à la loi, connaissance de la vérité, possession de la liberté, cette distinction n'apparaît non-seulement sur le témoignage de l'Evangile, mais encore sur celui de la science. Il faut entendre le Père Graty : « En tout ordre de choses, Dieu donne la vie croissante et opère le progrès par un procédé analogue à celui par lequel dans la nature se déploie la force physique. Or, la science aujourd'hui sait et démontre que la force, une au fond, se déploie en trois moments distincts. La force physique universelle est partout. Tout corps y est plongé et ne peut pas n'en pas ressentir l'effet nécessaire et premier. L'effet premier, c'est la chaleur; la chaleur est un mouvement vibratoire de chaque atome des corps. C'est l'amplitude des vibrations, la force des vibrations, non la rapidité, qui constitue le degré de chaleur. Ceci est le premier temps du progrès et le premier déploiement

de la force. Mais pendant que l'amplitude des vibrations augmente, leur vitesse ne variant pas, il arrive tout à coup un degré de température, bien déterminé pour chaque corps, où s'établissent d'autres vibrations plus rapides, mais sans déranger les premières. Ces nouvelles vibrations constituent la seconde puissance de la force. Elles produisent la lumière. Mais, si l'amplitude des premières augmente toujours, celle des secondes augmente en proportion et la chaleur et la lumière vont en croissant. Vient alors le troisième moment. Quand les vibrations chaudes et les vibrations lumineuses sont arrivées à un degré déterminé de force et d'amplitude, tout à coup de nouvelles vibrations, plus rapides que les précédentes, s'établissent; c'est la troisième espèce d'ondes, celles qu'il faut nommer les rayons d'énergie chimique. Tels sont les trois temps du progrès, les trois moments du développement de la force physique dans la nature. C'est le parfait symbole des trois temps du progrès dans l'esprit libre et intelligent. Le premier temps du progrès est donné. Ce premier temps ou ce premier état est celui qui répond à ce qu'on appelle en physique la température générale de l'espace, état de chaleur nécessaire qui donne à l'âme le primitif et impersonnel mouvement de la vie. L'esprit intelligent et libre en perçoit quelque chose par leurs vagues et en prend, en laisse quelque chose, par choix secret et instinctif. Selon l'habituelle direction de ce choix, la vie est comprimée ou dilatée, altérée ou favorisée. Si ce choix est conforme aux lois universelles, la force de la vie augmente, la chaleur de l'âme se déploie et, croissant toujours, finit par arriver à la lumière... De la marche continue de la chaleur et de la lumière réunies et toujours croissantes, nous procéderons à l'Evangile comme la liberté, c'est-à-dire le plein déploiement de la force, de la force royale, de l'acte plein, de la liberté pure, qui opère dans la justice et la lumière, dont la chaleur et la lumière ne sont que germes et précurseurs. C'est le troisième temps du progrès.

Ce n'est pas tout. Ces trois temps que présente le développement de la force physique comme celui de la force morale, le P. Graty ne manque pas de les retrouver dans le mystère de la Trinité. « Ces trois effets distincts de la force unique, dit-il, sont dans une manifeste analogie avec la formule catholique relative à la vie intérieure de Dieu : trois hypostases distinctes dans l'unité de la nature divine; trois actes qui, dans leur vie absolue, éternelle, sont pourtant soumis à cette loi, que le Père, de sa plénitude, engendre son Fils, la lumière ou la vérité, et que de l'un et l'autre procède l'Esprit, qui est dans la vie éternelle et universelle ce qu'est dans la nature la force opératrice, ce qu'est dans l'âme la liberté qui opère dans la justice et la lumière, ce qu'est enfin ce complet déploiement des forces, cause du bonheur, de l'amour et de la perpétuité dans la vie. » Ebloui de la lumière qui sort à ses yeux de ces puériles analogies où les esprits mystiques se complaisent, le P. Graty pousse le cri de joie et de triomphe qu'arrache le sentiment de la découverte : *eureka*. « Nous croyons, dit-il, en faisant connaître cette loi de la vie, du progrès de l'histoire, presque inaperçue jusqu'ici, rendre à la science universelle un signal service ».

Morale indépendante dans son principe et dans son objet (LA), par C. Coignet (Paris, 1868). Voici la thèse soutenue par M. Coignet. Tous les hommes se sentent soumis à une loi commune empreinte dans leurs âmes avec le même caractère. Or, une pareille universalité est loin d'appartenir aux idées religieuses, qui varient entre les diverses religions et au sein même de chaque religion. Est-ce donc sur cette mer orageuse qu'il faut exposer la morale universelle? Elle est faite pour être un lien entre les hommes : faut-il l'associer à ce qui divise les hommes?

Sans aucun doute, on peut compter sur la droiture naturelle de la conscience pour sauver la morale, même aux dépens de la logique; mais si elle ne doit trouver son salut qu'en faisant violence à son prétendu principe, quel plus fort argument en faveur de son indépendance? De plus, le spectacle des contradictions humaines a de tout temps fait naître le scepticisme. On s'épargne la peine de choisir entre les doctrines qui se disputent les âmes, en déclarant qu'elles sont toutes également incertaines. Or, la morale ne peut être préservée que par son indépendance; rattachée à ces opinions religieuses dont la diversité est le triomphe du scepticisme, comment ne succomberait-elle pas sous les mêmes coups?

La volonté se sent à la fois libre et obligée par une loi. C'est dans la liberté elle-même qu'il faut trouver la loi de la liberté; il n'y a rien au-dessus de la liberté. Cette liberté, qui nous paraît limitée, il faut la rendre illimitée; pour se réaliser sans contradiction, la liberté doit suivre une ligne déterminée que nous appelons le bien moral; il y a une règle inhérente à la liberté, dans ce sens que, pour se maintenir, pour se développer, pour se réaliser pleinement, la liberté doit se conformer à cette règle. On peut tirer de ce principe, indépendamment de toute idée métaphysique et de toute idée religieuse, ces deux grands préceptes : respectez votre personnalité; res-

pectes la personnalité d'autrui. Or, le respect de la personnalité, de la liberté humaine, est le fondement de tous nos devoirs envers nous-mêmes et envers nos semblables; on peut en déduire facilement le respect de la propriété, de la liberté dans toutes ses manifestations. La *Morale indépendante* nous permet donc d'établir nos devoirs et nos droits sur une base solide : la liberté humaine.

Morale (SCIENCE DE LA), par Ch. Renouvier (Paris, 1868, 2 vol. in-8). La morale exposée par M. Renouvier embrasse toutes les matières traitées par Kant dans la *Critique de la raison pratique*, la *Doctrine du droit* et la *Doctrine de la vertu*. Nous ne saurions en donner une idée plus exacte qu'en reproduisant ici la table des matières.

Le livre premier comprend trois sections, qui traitent : la première, de la nature et des conditions de la moralité de l'agent moral abstrait et des devoirs envers soi-même : c'est ce que l'auteur appelle la *Sphère élémentaire de la morale*; la seconde, des rapports de l'agent moral avec la nature, des deux devoirs qui résultent de ces rapports (devoir de respect et devoir de travail), des devoirs envers les animaux, des sentiments religieux chez l'agent moral isolé : c'est la *Sphère moyenne de la morale*; la troisième, des relations des agents moraux, de la naissance du droit ou crédit, de la transformation du devoir en dédit, des conditions de l'obligation pratique, de la généralisation de l'obligation, des devoirs en regard de l'idée de la personne en général, du devoir de bonté dans la sphère de la justice, du devoir d'assistance de personne à personne, de l'opposition entre les devoirs, du partage des devoirs et de la responsabilité, du devoir d'assistance considéré socialement, du principe suprême de la morale : c'est la *Sphère supérieure de la morale*.

Livre deuxième : *Restitution des éléments écartés de la loi morale*. Ce livre deuxième se divise en trois sections. La première traite des *Principes secondaires de la morale* : sentiment de l'humanité et sentiment de bienveillance envers les êtres vivants, sens moral, mobiles de l'intérêt et de l'utilité, mobiles du plaisir et de la peine, principe de l'utilité générale, principe de la fin de l'homme, principe de la perfection ou du perfectionnement, mobile de l'opinion et de l'honneur, principe de la loi positive et mobile de la crainte. La seconde section traite du *Beau et du mérite* : mérite dans l'ordre du devoir ou dans un milieu défavorable, mérite dans le bien-être au delà de la justice, liberté par rapport au mérite; éléments du beau dans la sensibilité, dans l'ordre passionnel, intellectuel, moral; génération de l'art, rapport de l'esthétique à la morale, loi de la purification des passions, jugement du sublime. La troisième section s'occupe des *Sanctions de la morale* : sanctions naturelles, sanctions à titre de postulats, sanction métaphysique, sanction religieuse, sanction mythologique.

Livre troisième : le *Droit ou Transformation de la morale dans l'histoire*. Ce livre troisième se divise, comme les deux précédents, en trois sections : 1^{re} le *Conflit de l'histoire et de la morale*; 2^o les *Droits individuels les plus généraux*; 3^o les *Passions*. La première section définit l'état de paix et l'état de guerre et montre l'origine de la justice coercitive, répressive, réparatrice. La seconde traite du droit de défense personnelle, du principe auquel il se ramène et des modifications qu'il apporte dans les impératifs moraux. La troisième section s'occupe de la définition et de la division des passions et traite successivement des passions interpersonnelles (penchants d'amour et de haine), des passions intrapersonnelles (amour-propre), des passions excitées par les objets (appétits et repugnances, goûts et dégoûts), des passions excitées par les idées (passions religieuses), des passions esthétiques (admiration et mépris), des passions philosophiques.

Livre quatrième : le *Droit sous le contrat social*. Ce quatrième et dernier livre comprend cinq sections : 1^o le *Droit personnel en général*; 2^o le *Droit domestique*; 3^o le *Droit économique*; 4^o le *Droit politique*; 5^o le *Droit extrasocial*. La première section traite de la liberté du corps et de l'esclavage, de la liberté de conscience et de l'intolérance, des droits de communiquer, de contracter, de s'associer et de se gouverner. La seconde traite du droit quant aux rapports sexuels, au mariage, du gouvernement domestique. La troisième traite du droit de propriété, des lois agraires et de l'impôt progressif, du droit au travail, du droit de tester, de l'héritage, des contrats de louage et des contrats de salaire, de l'échange du travail et de sa valeur, de l'échange des produits et de leur valeur, du commerce proprement dit, des services nombreux inéchangables, de la donation, du service économique de l'Etat, du droit qu'ont aux associations économiques. La quatrième section traite du gouvernement, de ses formes ou fonctions, du droit législatif, du principe de la représentation, des systèmes électoraux, du droit judiciaire, des peines, de la peine de mort, de la réclusion solitaire, de la réhabilitation des condamnés, du droit exécutif et de ses limites. La cinquième section traite du conflit de personne à personne (vendetta, duel), du conflit de personne à société (résistance passive, émigration, résistance active, tyrannie, droits d'insurrection et

de sécession), du droit interne, des idées de nationalité et d'Etat comparées, des droits et devoirs mutuels des Etats, des institutions militaires et de la diplomatie, des conditions morales de la guerre et de la paix, des conditions de la paix perpétuelle.

Conclusion : La liberté et le progrès, récapitulation. Le progrès jugé d'après la liberté. Le moyen âge quant au progrès. Le progrès de l'humanité en fait. Question du déterminisme humain. Dernier mot sur la liberté.

Morale (LA), par M. Paul Janet (Paris, 1873, in-8). Il est difficile de rien dire de nouveau et surtout de rien affirmer d'évident au sujet de la morale. La morale a le singulier privilège d'unir tous les esprits quand il ne s'agit que de reconnaître son existence et sa nécessité et de les diviser éternellement quand il faut la définir dans sa nature, dans son origine, dans sa sanction. Le bien moral paraît à M. Janet se confondre avec un certain bien naturel, qu'il distingue du plaisir et qu'il identifie avec le bonheur. Mais le bonheur, en supposant même qu'on pût le définir nettement, est un fait subjectif, et ce qu'il importerait de connaître, c'est la nature objective du bien moral qui, d'après l'auteur, est la source du bonheur. M. Janet complique comme à plaisir la question quand il confond le bonheur avec la perfection, qui, dit-il, nécessite le devoir dont l'accomplissement s'appelle la vertu.

Voilà pour la nature et l'origine de la morale. Quant à la sanction, elle est toute trouvée si le bien moral doit être confondu avec le bonheur, et pas n'était besoin d'admettre la vie future, ni même la religion, que le livre définit la « foi pratique à l'existence de Dieu ». On nous excusera si nous ne comprenons pas bien ce qu'il faut entendre par la foi pratique dans le système de M. Janet. Lorsque Kant réclame l'existence de Dieu pour trouver en elle la sanction nécessaire de la loi morale, il formule une foi pratique, chez M. Janet, qui trouve ailleurs la même sanction, le côté pratique de l'existence perd considérablement de sa valeur.

Morale économique (LA), par M. Jacopo Virgilio, professeur d'économie politique à l'Institut technique de Gênes (Gênes, in-40). L'auteur a essayé de concilier la morale et l'économie sociale, de montrer que, non seulement elles se prêtent un mutuel appui, mais qu'elles sont inséparables; que les bonnes mœurs amènent l'aisance et même la richesse. Son point de départ est que la tendance naturelle de l'homme au bonheur, la recherche du bien-être individuel doivent éloigner du vice et conduire au bien particulier comme au bien collectif. C'est le système connu, depuis Héliot, sous le nom de *Morale de l'intérêt bien entendu*. D'autres écrivains ont au contraire soutenu que l'intérêt personnel était l'ennemi du bien général, et ont refusé de l'admettre comme principe de la morale. M. Virgilio combat cette thèse, non sans vivacité, et parfois avec succès.

La morale économique, à son point de vue, consiste dans l'harmonie entre l'intérêt personnel et l'intérêt général, en d'autres termes dans la juste satisfaction de l'intérêt privé concourant à la satisfaction de l'intérêt public, harmonie qui est l'objet même de l'économie politique. Mais comment arriver à cette harmonie? Le professeur effleure tout à tour toutes les questions : éducation, mœurs, institutions, etc., et montre sans peine que, dirigés vers le bien, la plupart des instincts, même égoïstes, de l'homme, peuvent profiter à la société. Sans doute, le désir de gagner de l'argent, par exemple, engendre l'esprit de commerce et le commerce enrichit les nations; l'instinct du thésauriseur le conduit à la cause d'épargne, et l'épargne est une des bases de la société. Le difficile est de diriger infailliblement vers le bien les instincts égoïstes; en ceci l'ouvrage du professeur Virgilio est donc plutôt une thèse philosophique, un brillant développement de lieux communs qu'un livre d'économie politique. On y trouve d'excellentes choses sur l'économie proprement dite, dans le sens étroit du mot, sur les ressources et les bienfaits de l'épargne. Détachons-en cette page remarquable : « L'épargne est la seconde providence du genre humain. La nature se perpétue par des reproductions, elle se détruit par des jouissances. Il faut faire en sorte que la substance du pauvre ne se consume pas tout entière; que le riche, non par des lois, mais par la toute-puissance de la raison, qu'il dérobe une petite portion de son travail pour la consacrer à la reproduction. Il faut que le travail de l'homme dans sa vigueur puisse le nourrir dans sa vieillesse. Ce n'est pas dans l'inégalité des fortunes qu'il faut chercher la cause du malheur des individus; elle est tout entière dans l'imprévoyance de l'avenir, dans la corruption des mœurs et surtout dans cette consommation continuelle, sans remplacement, qui provient de l'ignorance des vrais principes de la production des richesses. » Comme conclusion, l'auteur recommande la diffusion des lumières, l'instruction répandue dans les classes pauvres, qui lui paraissent être les meilleurs moyens pour arriver au bien-être individuel, et par suite au bien-être collectif. Cette vérité n'est pas bien neuve, mais on ne doit pas se lasser de la répéter.

Morale (LA) ou Éthique à Nicomaque, un

des trois traités d'Aristote connus sous le nom d'*Éthiques*.

Morale (ESSAIS DE POLITIQUE ET DE), par François Bacon. V. POLITIQUE.

Morale démontrée par la méthode géométrique, traité philosophique de Spinoza. V. ÉTHIQUE (I^{re}).

Morale universelle (ÉLÉMENTS DE LA), par le baron d'Holbach. V. ÉLÉMENTS.

Morale dans la démocratie (LA), par Jules Barni. V. DÉMOCRATIE.

Morale indépendante (LA), journal hebdomadaire fondé en 1865 par MM. Massol, Caubet, Brissot, etc. Cette publication ne fut entreprise qu'après une série d'études collectives qui, pendant les années 1862 et 1863, ont eu lieu sous la présidence de M. Massol, dans le sein de la loge franc-maçonnique la *Renaissance par les émules d'Hiram*. Voici comment s'exprimait M. Massol dans le premier numéro du journal :

« Il est une loi par excellence, conforme à la raison, inscrite dans les cœurs, dont la voix nous dicte nos droits et nos devoirs, dont les menaces nous détournent du mal. De cette loi on ne saurait rien retrancher, rien changer. Il n'est puissance au monde qui nous en puisse affranchir. Elle n'a besoin ni de commentateur ni d'interprète. Elle est la même partout; la même aujourd'hui, la même demain; elle embrasse tous les peuples, tous les temps. N'y pas obéir, c'est se renier soi-même, c'est se dévouer de son caractère d'homme, c'est s'indigner la peine la plus terrible, alors même qu'on échapperait à tout supplice. »

Cette loi, qui forme l'unité morale du genre humain, en dépit de toutes les distinctions de cultes, de coutumes, d'institutions, n'est ni un acte d'une volonté extérieure, ni une certaine impression mystérieuse, ni une déduction d'une conception de l'ordre universel; car, de la sorte, il y aurait autant de morales que de révélations, d'impressions diverses, de manières diverses de concevoir l'ordre universel, c'est-à-dire que la morale ne serait point et que l'unité, sous ce rapport, serait impossible.

La loi morale n'est donc pas, ne peut être une loi dérivée. Pour qu'elle ait les conditions de fixité et d'universalité que nous sentons être son essence, il faut qu'elle repose sur un fait avéré, patent, indéniable, commun à tous sans exception, la savant comme à l'ignorant, fait que tout individu, à moins qu'il n'ait cessé d'être homme, constate en lui-même. Ce fait existe-t-il? Nous l'affirmons. Ce fait, c'est que l'homme est un être libre et responsable, c'est-à-dire une personne, ou du moins qu'il se conçoit tel...

« Affranchir l'esprit tout entier, amener ainsi forcément la convergence des intelligences par l'homogénéité des méthodes, la convergence des cœurs et la synergie des efforts par l'identité du but, telle est la tâche que nous nous sommes imposée. L'indépendance de la morale, condition indispensable de sa suprématie, n'est point pour nous affaire de calcul ou de passion. Nous ne l'inventons pas en vue d'un intérêt et pour le besoin d'une cause. Une pareille pensée nous semblerait une véritable prostitution de l'idée morale. Son indépendance est pour nous une vérité. L'idée qui avait présidé à la fondation de ce journal avait une grande valeur; rendre la morale indépendante de tout dogme philosophique et religieux, la mettre au-dessus, en quelque sorte, des discussions humaines, la soustraire aux effets de toutes les superstitions, c'est une glorieuse mission qui aurait pour but et pour résultat final de réaliser l'accord du genre humain sur les questions pratiques de la vie. La morale indépendante, c'est un magnifique sujet de livre; était-ce un titre suffisant pour un journal? L'essence d'un journal est l'infinité variée des sujets. La *Morale indépendante*, après d'incontestables succès, devait succomber, et succomba par les effets de la monotonie, malgré le regain de popularité que le Père Hyacinthe, alors orthodoxe, lui donna en l'attaquant du haut de la chaire de Notre-Dame. »

MORALEMENT adv. (mo-ra-le-man — rad. *moral*). Avec moralité, d'une façon conforme à la morale : Se conduire MORALEMENT. Vivre MORALEMENT. « Au point de vue de la morale : *Nulla actio nisi MORALEMENT bona* (J.-J. Rousseau). *Le bon est meilleur qu'autant qu'il est MORALEMENT bon* (Bonin). *Pour être MORALEMENT utile, le bonheur a besoin d'être un peu acheté*. (Mme Guizot.) »

— En quelque sorte, dans un sens qui n'est pas absolu : *Une chose MORALEMENT impossible*. *J'en suis MORALEMENT certain*.

MORALES (Louis DE), peintre espagnol, surnommé *el Divino*, né à Badajoz en 1509, mort en 1566. Il ne peignit que des tableaux religieux, ce qui lui valut son surnom de Divin. Après avoir étudié son art à Valladolid et à Tolède, il revint dans sa ville natale, où il se fit une grande réputation par ses tableaux religieux. Appelé à la cour par Philippe II pour décorer l'Escorial, il y étala un luxe, un faste qui déplut aux favoris de ce prince et à ce prince lui-même, fort économe dans ses dépenses de luxe; aussi, peu après son arrivée, reçut-il l'ordre de retourner dans sa province. Cette disgrâce lui fit perdre la

riche clientèle qui jusque-là avait payé ses œuvres fort cher. Pour vivre, il se vit réduit à vendre ses tableaux à des prix infimes, perdit en vieillissant presque entièrement la vue et fut réduit à une profonde misère. Philippe II, ayant traversé Badajoz en 1581, voulut revoir ce remarquable artiste. « Tu es bien vieux, Morales, lui dit-il. — Et encore plus pauvre, sire, » répondit le vieillard. Touché de cet état, le roi lui fit alors une pension de 300 ducats. Louis de Morales joignait à une connaissance profonde des nus une remarquable science du dessin et une exécution d'une perfection rare. Il excellait en outre à rendre les sentiments et les passions des personnages qu'il représentait. Bien qu'il peignit avec beaucoup de lenteur, il a laissé un grand nombre d'œuvres, qu'on voit dans les églises, les couvents, les palais, les musées de l'Espagne. Parmi ses tableaux peints sur bois, on cite particulièrement : *Jésus portant sa croix*; la *Vierge et le Christ*; un *Saint* (au Louvre). Le musée de Madrid possède de beaux tableaux de lui. Son chef-d'œuvre est la *Voie des Douleurs*, placé par ordre de Philippe II chez les hiéronymites de Madrid.

MORALES (Ambroise DE), historiographe de Philippe II, né à Cordoue en 1513, mort en 1591. D'après de Thou, il entra dans l'ordre des dominicains, d'où il fut exclu pour s'être mutilé, à l'exemple d'Origène, dans un accès d'exaltation religieuse; mais ce fait est nié par N. Antonio et d'autres historiens espagnols. Quoi qu'il en soit, Morales entra dans les ordres, professa avec beaucoup d'éclat les belles-lettres à l'université d'Alcala, fut chargé d'enseigner les humanités à don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, reçut en 1570 de Philippe II le titre d'historiographe et visita alors les bibliothèques et les archives des principaux monastères d'Espagne. Ce fut à cette époque qu'il entreprit d'écrire la *Chronique générale d'Espagne*, commencée par Florian d'Ocampo; mais il s'était mis trop tard à l'œuvre et, lorsqu'il mourut, il n'avait conduit son travail que jusqu'en 1070. Morales s'est montré, dans ce travail, historien exact et y a fait preuve d'un esprit bien plus éclairé qu'Ocampo. Son style est clair, mais il manque de correction. Outre ce travail historique, publié sous le titre de *Cronica general de España* (Alcala, 1574-1577, 3 vol. in-fol.), on a de lui : un *Voyage dans les royaumes de Léon, de Galice et des Asturies* (Madrid 1765, in-fol.); les *Antiquités de l'Espagne*, et des dissertations philosophiques. Ses Œuvres ont été publiées à Madrid (1792).

MORALES (Christophe), compositeur italien du XVI^e siècle. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il fut le précurseur de Palestrina et, sous le pontificat de Paul III, fit partie, comme chanteur, de la chapelle papale. A partir de 1543, on trouve dans divers recueils de l'époque, publiés à Venise, des masses, des motets et des *Magnificats* composés par lui. Tous les ans, le premier dimanche de carême, on exécute dans la chapelle papale son magnifique motet intitulé *Lamentabatur Jacob*.

MORALES (Gaspard), médecin et naturaliste espagnol, né à Saragosse. Il vivait au XVI^e siècle, exerça à Paracuellos la profession de médecin et celle d'apothicaire, et consacra le résultat des études et des expériences qu'il avait faites pendant plusieurs années dans un ouvrage intitulé : *De las virtudes y propiedades maravillosas de las piedras preciosas* (Madrid, 1605, in-8). Ce volume, fort rare et très-estimé des curieux, est plein de recherches et d'érudition.

MORALES (Jean-Baptiste), écrivain espagnol, né à Montilla (Andalousie) vers 1580, mort après 1631. Il exerça la profession de libraire dans sa ville natale. On a de lui : *Jardín de suertes morales y ciertas* (Séville, 1616), recueil de maximes pour la conduite de la vie; *Jornada de Africa del rey D. Sebastian de Portugal* (Séville, 1622, in-8), etc.

MORALES (Jean-Baptiste), dominicain et missionnaire espagnol, né à Ecija (Andalousie) vers 1597, mort en Chine en 1664. Après avoir été envoyé en mission aux îles Philippines (1618), puis en Mongolie, il se rendit en Chine, y éprouva de grandes persécutions de la part des mandarins, excités, dit-on, par les jésuites, qui voyaient avec peine un ordre rival venir s'établir auprès d'eux, et dut quitter ce pays en 1638. Morales, qui était arrivé à découvrir parmi les chrétiens qu'avait faits les jésuites quelques pratiques d'idolâtrie tolérées par ces religieux, se rendit à Rome et y fit condamner par le saint office, en 1644, dix-sept de ces pratiques. Cette condamnation ayant été approuvée et confirmée l'année suivante par le pape Innocent X, Morales retourna, accompagné de trente dominicains, en Chine, où il arriva en 1649, et s'efforça de publier le décret qui condamnait la conduite tenue par les jésuites. Mais quelques années plus tard, en 1656, ces derniers obtinrent du pape Alexandre VII un autre décret qui annulait la condamnation prononcée par Innocent X. Morales n'en persista pas moins à combattre par la parole et par ses écrits les pratiques des jésuites, et refusa constamment le baptême aux néophytes qui ne voulaient point renoncer entièrement au rite chinois. Outre

plusieurs écrits relatifs à sa querelle avec les jésuites, on a de lui : *Quæstia XVII proposita* (Rome, 1645, in-40); *Catechismus sive scriptus* (1649).

MORALI (l'abbé Octave), philologue italien, né à Bonate, près de Bergame, en 1763, mort en 1826. Après avoir fait des études partielles à Paris et à Venise, il se rendit en France et séjourna pendant quelque temps à Paris, où il s'occupa de philologie grecque et latine. Esprit libéral, l'abbé Morali adopta les principes de la Révolution française, devint membre du Corps législatif de la république Cisalpine, puis professeur de la littérature grecque au collège de Brera, dont il fut bibliothécaire. C'était un homme de beaucoup de savoir et de goût, mais qui a fort peu écrit. Il ne put achever un dictionnaire grec-italien qu'il avait entrepris. On lui doit une traduction en vers de l'*Hymne à Jupiter* de Callimaque (Milan, 1807, in-80) et une édition de l'*Aristote* (Milan, 1818).

MORALISANT, ANTE adj. (mo-ra-li-zan, ante — rad. *moraliser*). Qui moralise, qui réforme les mœurs : *Aussitôt qu'une vérité utile et MORALISANTE prend corps et devient visible, les esprits y gravitent et s'y rallient.* (Mme L. Colet.)

MORALISATEUR, TRICE adj. (mo-ra-li-zu-teur, -trice — rad. *moraliser*). Qui est propre à moraliser : *Quelle condition favorable au développement de l'intelligence, si, par elle-même et par les loisirs qu'elle procure, la richesse était un principe MORALISATEUR!* (Proudh.)

— Substantif. Personne ou chose qui est propre à moraliser, qui moralise : *Qui remplira les hautes fonctions de MORALISATEUR dans une société industrielle?* (Blanqui.)

MORALISATION s. f. (mo-ra-li-za-si-on — rad. *moraliser*). Action de moraliser, de rendre moral, d'amener à des principes moraux : *La MORALISATION des masses. Le travail est le seul agent de MORALISATION auquel il soit possible de recourir avec chance de succès.* (Mich. Chev.) *Le point de départ de la justice et du droit furent les MORALISATIONS individuelles qui, en s'agglomérant, produisirent la MORALISATION de tous.* (Mme L. Colet.)

MORALISÉ, ÉE (mo-ra-li-zé) part. passé du v. *moraliser*. Rendu moral, amené à la pratique de la morale : *Le peuple devrait être MORALISÉ par l'instruction.*

MORALISER v. n. ou intr. (mo-ra-li-zé — rad. *moral*). Donner des leçons de morale, des conseils moraux : *Aimer à MORALISER. C'est la souffrance qui prédispose les hommes à MORALISER.* (Rigault.) *Il est facile de MORALISER après un bon repas.* (Leduc-Rollin.) *MORALISER, passe encore; mais sermonner, fi donc!* (L. Jourdan.)

Je m'égare et je moralise

Peut-être un peu hors de son.

Mme DESHOUILLÈRES.

Il Servir de leçon de morale :

Tout est matière à nos réflexions;

Tout événement moralise.

LAMOTTE.

Il Traiter des questions de philosophie morale : *Nous ne MORALISONS pas plus raisonnablement que Confucius.* (Lamar.)

— v. a. ou tr. Rendre moral, régler les mœurs de : *Éclairer le peuple, c'est le MORALISER.* (V. Hugo.) *La famille seule peut MORALISER le riche et le pauvre.* (E. Levesque.) *Le travail MORALISER l'homme.* (Mich. Chev.) *Rendre conforme à la saine morale : MORALISER les journaux, la littérature.* Il n'y a qu'un moyen de MORALISER les livres, c'est de les rendre absolument libres. (L. Ulbach.)

— Fam. Faire la morale à : *MORALISER un chéval.*

— Absol. Rendre les hommes moraux : *La prison punit, soit; mais elle ne MORALISU pas.* (L.-J. Larcher.)

Se moraliser v. pr. Devenir moral : *Ce peuple tend à SE MORALISER.*

MORALISER, EUSE s. (mo-ra-li-zeur, -euse — rad. *moraliser*). Fam. Personne qui aime à moraliser, à faire la morale ou à parler morale : *Un MORALISER insupportable.*

MORALISME s. m. (mo-ra-li-sme — rad. *moral*). Philos. Système philosophique purement pratique et qui néglige les autres parties de la science pour s'attacher exclusivement à la morale.

— Relig. Croyance religieuse qui préconise les bonnes œuvres et néglige les dogmes et le culte.

MORALISTE s. (mo-ra-li-s-te — rad. *moral*). Philosophie qui a écrit sur la morale ou sur les mœurs : *La sobriété est regardée par tous les MORALISTES comme la pierre de la santé et de la sagesse.* (Descartes.) *Montaigne est un écrivain admirable; c'est un dangereux MORALISTE.* (S. de Sacy.) *Les MORALISTES sont bons à lire et le sont rarement à voir.* (S. de Sacy.) *L'autorité d'un MORALISTE lui vient du principe même de sa morale.* (Nisard.) *Le plus grand des utopistes est le MORALISTE qui se flatte de corriger les hommes.* (A. Fée.) *Les vers d'Homère, les statues de Phidias, les peintures de Raphaël ont plus élevé l'âme que tous les traités des MORALISTES.* (Th. Gaut.) *La philosophie anglaise compte plus de MORALISTES que de métaphysiciens.* (E. Scherer.)

Il Écrivain qui cherche à corriger les mœurs par des tableaux vifs qui en font sentir les vices et les ridicules : *La Rochefoucauld, La Bruyère, Molière sont de grands MORALISTES.* *Le MORALISTE est un peintre auquel le monde donne toujours des sujets de tableaux variés à l'infini.* (De Ségur.) *Parmi nos MORALISTES, La Bruyère représente essentiellement l'honnête homme.* (S. de Sacy.) *De l'étude des passions naquit le poète, de l'étude des caractères le MORALISTE, et de celle des mœurs l'historien.* (Mme C. Fée.) *Pour peindre le cœur des autres, un MORALISTE fait poser le sien.* (Pott-Senn.) *En France, les MORALISTES ne nous font point défaut : nous pouvons citer, dans l'espace relativement resserré de trois siècles, les noms de Montaigne, Pascal, La Bruyère, La Rochefoucauld, Duclos, Vauvenargues et Joubert.* (Melvil-Blancourt.)

— Personne qui fait la morale, qui aime à faire la morale : *Ma chère MORALISTE, je n'admets pas du tout votre théorie.* (Balz.) *Je préserve le ciel de m'ériger ici en MORALISTE, moi, ton amie, moi qui suis femme et faible comme toi.* (Scribe.)

— Hist. Relig. Nom donné en France aux jansénistes.

— Adjectif. Qui concerne les moralistes : *La coterie MORALISTE est fille du luxe.* (Fourrier.)

— Encycl. Le moraliste se propose de nous montrer, comme dans un miroir, nos penchants, nos habitudes, nos imperfections et nos misères. La variété infinie d'un tel sujet a permis de le reprendre à des époques diverses, sous des aspects sans cesse nouveaux, et il réserve encore aux moralistes de l'avenir bien des coins inexploités. Un grand nombre d'écrivains, sans faire des études morales l'objet de leurs travaux, ont été moralistes par occasion. Hésiode, qu'on regarde comme le plus ancien des moralistes, ne s'était point donné pour but d'enseigner la morale; il enseignait les travaux des champs et les généalogies héroïques; mais, dans ses poèmes, il excellait à présenter les vérités de sens commun, les prescriptions morales, avec une grande richesse de pensée, sous une forme concise et pénétrante. Il a laissé dans la mémoire des hommes un grand nombre de proverbes et a fondé en Grèce l'école de la poésie gnomonique. Les vers de Solon abondent également en maximes morales. Pœtylides racheta par la précision élégante du style la sécheresse de sa morale didactique. Théognis a semé ses élégies de sentences quelquefois relevées par la vivacité de la forme et l'éloquence de l'expression.

En dehors des poètes gnomoniques, on compte chez les Grecs, parmi les moralistes, Aristote, Théophraste, Xénophon, Plutarque et Lucien. Ce n'est point par son *Traité des vertus et des vices*, par sa *Morale à Nicomaque*, par sa *Morale à Eudème*, ni par sa *Grande morale*, que le premier se range parmi les moralistes; toutes ces œuvres appartiennent exclusivement au philosophe. Il fut moraliste dans le livre de la *Rhetorique*, où il décrit avec une merveilleuse exactitude les passions et les mœurs, dans le but d'apprendre à l'orateur comment il peut les faire servir à ses desseins. On y trouve le tableau des âges de la vie, qu'Horace a imité, et que Boileau a traduit d'Horace.

Théophraste, disciple d'Aristote et qui lui succéda comme chef de l'école péripatéticienne, est resté célèbre surtout par un petit livre auquel on a donné le titre de *Caractères moraux*. C'est une suite d'extraits d'un ouvrage beaucoup plus considérable, aujourd'hui perdu, et que l'on croit avoir été fait dans le but d'offrir des modèles aux poètes comiques. Tandis qu'Aristote s'était borné à des traits généraux, Théophraste a pénétré dans l'analyse des travers et des vices, les a décrits avec détail et les a représentés par des traits empruntés à la vie réelle. Son livre a été imité par La Bruyère, bien supérieur à lui, et les deux ouvrages sont désormais liés ensemble de telle sorte que l'écrivain grec a été conduit à la popularité par l'auteur du XVIII^e siècle. Xénophon est placé au nombre des moralistes par le *Banquet*, dialogue où Socrate expose ses principes sur l'amour; par l'*Hieron*, dialogue où Hieron, tyran de Syracuse, se plaint des soucis du pouvoir, et où le poète Simonide démontre que le chef d'un peuple ne peut trouver le bonheur, si ce peuple lui-même n'est heureux; enfin, par un troisième dialogue intitulé l'*Economique*, et relatif à l'administration domestique et à l'agriculture. — Plutarque, dit M. Pieron, est moraliste avant tout; son âme d'honnête homme, passionnée pour le bien, se mêle à tout ce qu'il écrit... La grande collection de ses œuvres diverses, connue vulgairement sous le titre de *Morales*, contient des traités de toutes valeurs et presque de tous genres. Mais, parmi cette multitude d'écrits lui, pour la plupart, n'ont avec la morale proprement dite que des rapports indirects et fortuits, il en est un certain nombre dont la morale didactique est le sujet, la substance même; et ceux-là, sont les plus renommés de toute la collection : ce sont ceux où le génie de Plutarque s'est montré avec tous ses avantages. — Lucien fut surtout le peintre fidèle des mœurs de l'empire romain au I^{er} siècle. Admirable de bon sens et de verve, il a reproduit en traits comiques et vivants cette société en dissolution. Il a pour

suivi de ses plaisanteries les préjugés et les vices, les superstitions et l'ignorance; il a démasqué et ridiculisé avec une franchise inimitable toutes les fourberies et principalement celles des sophistes. Par son amour de la vérité, par le sens droit qui le guide, il a été essentiellement moraliste.

Si des Grecs nous passons aux Latins, nous retrouvons le moraliste dans les traités de Cicéron *Sur l'amitié* et *Sur la vieillesse*, dans les *Épîtres* et les *Satires* d'Horace, dans les *Satires* de Juvénal et de Persse; mais où il convient de l'étudier en lui-même, en dehors des préoccupations littéraires, c'est chez Sénèque et Marc-Aurèle, qui formulèrent les principes de la philosophie stoïcienne. Sénèque, dans ses traités *Sur la colère*, *Sur les bienfaits*, *Sur la tranquillité de l'âme*, dans ses *Lettres à Lucilius*, a montré une morale douce, humaine et élevée, qui condamne l'esclavage, qui proclame l'égalité naturelle de tous les hommes, qui veut qu'on n'ait que le soi-même. Les sentiments de Sénèque se retrouvent dans le *Manuel d'Épictète*, que nous a laissé Arrien. — Épictète, dit Pascal, est un des philosophes du monde qui aient le mieux connus les devoirs de l'homme. Il veut, avant toute chose, qu'il regarde Dieu comme son principal objet; qu'il soit persuadé qu'il gouverne tout avec justice; qu'il se soumette à lui de bon cœur... Souvenez-vous, ajoutez-il, que vous êtes ici comme un acteur et que vous jouez votre personnage dans une comédie, tel qu'il plaît au maître de vous le donner. S'il vous le donne court, jouez-le court; s'il vous le donne long, jouez-le long; soyez sur le théâtre autant de temps qu'il lui plaît; paraissez riche ou pauvre, selon qu'il l'ordonne... Il montre en mille manières ce que l'homme doit faire. Il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions, surtout dans les convenances et qu'il les accomplisse en secret; rien ne lui ruine davantage que de les produire. Il ne se lasse point de répéter que toute l'étude et le désir de l'homme doivent être de connaître la volonté de Dieu et de la suivre. — Marc-Aurèle, dans ses *Pensées*, un des plus sublimes traités de morale qu'on ait jamais écrits, a fait entendre cette belle parole : « Comme Antonin, ma patrie est Rome; comme homme, ma patrie est le monde. Nous sommes tous concitoyens, nous sommes tous frères; nous devons nous aimer, puisque nous avons la même origine et le même but. » Ailleurs il dit : « Alexandre et son mulier, tout au même condition : on rendus aux principes générateurs ou dispersés en atomes. »

En France, le premier nom que nous trouvons à mettre en relief parmi les moralistes est celui de Montaigne. Ses *Essais* sont le plus attrayant des manuels de morale. Son livre, *Fourcure d'exemples*, est devenu l'un des amusements privilégiés des esprits aimables et graves. L'ami et le disciple de Montaigne, Charron, n'a pas mis dans son *Traité de la sagesse* les qualités de style qui charment chez son maître; mais, malgré ses défauts de forme, son ouvrage est resté un des livres de morale que recommandent le plus l'amour de la vérité, l'élevation de l'esprit et la hardiesse des pensées. Pascal, qui combattait le scepticisme de Montaigne dans son *Dialogue sur Epictète et Montaigne*, fut entraîné lui-même par une autre voie au scepticisme, dans ses *Pensées*. La Rochefoucauld, dans ses *Maximes*, que Jean-Jacques Rousseau n'a pas appelées sans raison un triste livre, a vu toute la nature humaine sous un jour désavantageux. Selon lui, l'homme ne fait rien et n'éprouve rien qui ne se rapporte à lui-même, qui ne tende ouvertement ou par des voies détournées à sa propre satisfaction. L'égoïsme, qu'il appelle amour-propre, est le fond commun, le caractère invariable de toutes nos passions; et les passions, d'après lui, sont les seuls motifs de nos actions et de nos jugements.

On pourrait rattacher, par des liens plus ou moins directs, au groupe des moralistes une partie des auteurs du XVIII^e siècle : Montesquieu, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Duclos, pour ne citer que les plus célèbres. Mais celui qui fut exclusivement moraliste est Vauvenargues, l'auteur de l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, suivie de *Réflexions* et de *Maximes*. Voltaire, qui contribua beaucoup à la réputation de ce livre, a dit : « qu'il n'en connaît guère de plus capable de former une âme bien née et digne d'être instruite. » On trouve, en effet, dans ce livre d'un écrivain mort à trente et un ans, outre la netteté, la justesse et l'énergie de l'expression, une chaleur, une générosité, une élévation d'âme qui se communiquent aux lecteurs et qui rappellent constamment cette belle phrase de Vauvenargues lui-même : « Les grandes pensées viennent du cœur. » Après lui, nommons Joubert, qui vécut en grande partie au XVIII^e siècle, mais dont les *Pensées* ne furent publiées qu'après sa mort (1824) par Chateaubriand. Son livre, ingénieux et charmant, plaît aux délicats; mais, subtil et cherché dans le style, il ne peut se lire de suite sans fatigue. C'est, selon l'expression de Sainte-Beuve, de l'esprit distillé et fixé dans tout son suc : on n'en saurait prendre beaucoup à la fois. — Après le nom de Joubert, on ne peut se dispenser de citer celui de Mme Swetchine, qui lui ressemble beaucoup par la finesse et l'ingéniosité. Les écrivains contemporains ont

un peu abandonné ce genre, signe évident que les lecteurs le goûtent moins; car, en littérature comme au théâtre, comme partout, l'opinion est en définitive la vraie reine du monde.

Moralistes français (ÉTUDES SUR LES), par Prévost-Paradol (Paris, 1864, in-18). Le style de Prévost-Paradol est connu; il nous suffira donc de dire que ce livre est un vrai modèle de style académique. Mais pourquoi l'auteur a-t-il choisi un pareil sujet? Un moraliste est un homme qui a consciencieusement étudié le cœur humain, qui en connaît toutes les grandeurs et aussi toutes les turpitudes; c'est un confesseur indiscret qui sonde votre conscience à votre insu et malgré vous. Les livres d'un pareil homme doivent se lire en tête-à-tête avec lui, si l'on veut en retirer plaisir et profit; tout commentateur est un fâcheux qui vient rompre le charme du tête-à-tête. Le livre de Prévost-Paradol ne dispensera personne de lire nos moralistes, car la lecture de Vauvenargues, de Pascal et de La Rochefoucauld est de celles dont aucun article de critique ne saurait tenir lieu. Néanmoins, les trop rares amateurs de prose élégante et pure feront bien de lire les *Moralistes français* de Prévost-Paradol; ils n'y apprendront pas grand'chose, mais ils écouteront avec plaisir cette spirituelle musique qui plaît aux oreilles délicates.

MORALITÉ s. f. (mo-ra-li-té — rad. *moral*). Rapport d'un acte, d'une opinion, d'un sentiment, d'un objet avec les règles de la morale; leur qualité au point de vue de la morale : *Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le mal sans le connaître; il n'y a point de MORALITÉ dans nos actions.* (J.-J. Rousseau.) *La MORALITÉ d'un roman consiste dans les sentiments qu'il inspire.* (Mme de Staël.) *La MORALITÉ de chaque action humaine est fixée par un acte momentané et irrévocable.* (J. de Maistre.) *Interrogez les commissionnaires sur la MORALITÉ de leur métier, tous vous diront que la commission est un brigandage.* (Proudh.) *La MORALITÉ d'un acte suppose dans l'agent intelligence, liberté et force.* (Gérusez.) *Conformité d'un acte, d'une opinion, d'un sentiment, d'un objet aux règles de la morale; qualité de ce qui est moral : Pour mettre à la portée du citoyen la douteuse MORALITÉ des spectacles, le gouvernement prend un morceau de son pain au paysan qui a faim.* (Bastiat.) *Rapport de la conduite d'une personne avec les règles de la morale, sa qualité au point de vue de la morale : La MORALITÉ est dans la conscience.* (B. Const.) *On peut juger de la MORALITÉ des princes par la MORALITÉ des agents qu'ils emploient.* (Mme C. Fée.) *On sait la MORALITÉ d'une population quand on connaît celle des femmes.* (G. de Beaumont.) *La femme est à un certain degré responsable de la MORALITÉ de son époux.* (Mme Gasparin.) *Conformité de la conduite, des opinions, des sentiments d'une personne avec les règles de la saine morale : Je ne doute pas de votre MORALITÉ. L'absence du bonheur conduit à l'absence de la MORALITÉ.* (Mme de Staël.) *Il n'y a pas un prolétaire aujourd'hui dont la MORALITÉ politique ne soit supérieure à celle d'Aristote.* (P. Leroux.) *La MORALITÉ de la femme est exclusivement la base du bonheur au sein de la famille.* (Colins.) *Combien d'hommes ne doivent leur MORALITÉ qu'à une occupation assidue qui les arrache à eux-mêmes!* (Bonin.) *Tout ce qui blesse la MORALITÉ et la dignité de l'homme blesse la loi de la nature.* (A. Martin.) *Rien ne sert davantage la prospérité et la MORALITÉ des nations que les idées justes.* (Proudh.)

— Réflexion morale : *Tirer des MORALITÉS d'un conte, d'une histoire.* *Recueil de MORALITÉS.* *MORALITÉS chrétiennes.* *La-dessus on peut tirer une belle MORALITÉ, c'est qu'il ne faut condamner personne sans l'entendre.* (Mme de Sév.) *J'aime les MORALITÉS, elles endorment.* (Baron.)

Et si vous n'aviez lu que des moralités,
Vous sauriez un peu mieux suivre mes volontés.

MOLIÈRE.

Il Signification morale : *Le christianisme a tiré du sépulchre toutes les MORALITÉS qu'il renferme.* (Chateaub.) *La MORALITÉ d'un ouvrage est moins dans l'ouvrage même que dans son auteur.* (Rigault.) *La statistique ne voit que les chiffres et n'en recherche point la MORALITÉ.* (Leduc-Rollin.)

— Littér. Conclusion morale qu'un auteur a voulu faire tirer de son œuvre : *La MORALITÉ d'une comédie, d'un apologue, d'un conte, d'un roman.* *Certains critiques voient, dans la MORALITÉ, le but essentiel de toute œuvre littéraire.* *Il y a en toute histoire MORALITÉ.* (P.-L. Courier.) *Il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque MORALITÉ austère et profonde.* (V. Hugo.) *Dès que le récit est terminé, la MORALITÉ sort et on la déduit.* (Ste-Buve.) *Se dit particulièrement d'une sorte de sentence morale qui précède ou suit un apologue :*

Au moment où je fais cette morale,
Si Peau d'Anne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

LA FONTAINE.

— Théâtre. Pièce de théâtre que jouaient les clercs de la basoche et où figuraient des idées abstraites personnifiées : *Hubertais composait des MORALITÉS et y jouait un rôle.* (Nisard.)

— *Encycl. Théâtre.* On composa d'abord, sous le nom de *moralités*, des poèmes pieux, dus à des moines pour la plupart et destinés à contre-balancer les folles imaginations des trouvères; des légendes empruntées aux martyrologes ou aux chroniques des monastères remplaçaient, dans un but d'édification, les contes gaulois des fabliaux. Les *Moralités des philosophes* d'Atars de Cambrai et les *Enseignements d'Arctotele* de Pierre de Vernon (sans autre) appartiennent à ce genre d'écrits. La forme dialoguée ayant été souvent employée, comme on le voit dans les *Débats de l'âme et du corps* et les *Entretiens de Pierre de la Broche* (Ancien Théâtre-Français, tome III), elle finit par prévaloir pour les *moralités*, et, au courant du xve siècle, on ne donna plus ce nom qu'à des compositions scéniques. Les *moralités* contenaient en germe la comédie, comme les mystères contenaient en germe la tragédie et le drame. La représentation des mystères étant le privilège exclusif des confréries de la Passion, celle des *moralités* échut aux clercs de la basoche. Ces clercs, gent turbulente et lettrée, ne mirent pas en doute un seul instant de pouvoir tout aussi bien amuser la foule que les manants « qui d'un mot en font trois, mettent point et pause au milieu d'une proposition, sans ou oraison, sans inviter, font d'un interrogatoire, d'un autre geste, d'une prolation ou accent contraires à ce qu'ils disent. » Les confrères de la Passion se contentaient de mettre en dialogue les Ecritures et les légendes; ils taillaient donc en plein drap; les clercs, au contraire, avaient tout à imaginer; ils eurent en cela un mérite impossible à contester. Le nerf de ce théâtre, c'est l'allégorie; il y paraît assez, rien qu'aux noms des personnages; ce sont : Bien-avisé, Mal-avisé, Bonne-fin, Male-fin, Jehne, Oraison, Aumône, sœur d'Oraison, Espérance-de-longue-vie, Honte-de-dire-ses-péchés Désespérance-de-pardon. Parfois les personnages sont plus étranges encore; ce sont : Limonde-la-terre, Sang-d'Abel, Chair et Esprit. L'analyse sommaire d'une de ces petites pièces achèvera d'en résumer l'esprit. Quant joyeux compères, Sans-Eau, Man-tout, Lascoif et Bois-à-vous, sont invités à dîner par Banquet, gros et grand amphitryon; plusieurs dames sont de la partie; ce sont : Luxure, Gourmandise et Friandise. On se met à table; tout va bien d'abord; mais voilà qu'au beau milieu du festin, la salle est envahie par Lacolice, Lagoutte, Esquinancie, Hydropsie, etc., etc., lesquelles sautent à la gorge et aux jambes des convives. Le plus grand nombre reste sur le carreau. Quelques-uns trouvent un refuge dans les bras de Sobriété, qui appelle Remède à son secours. Quant à gros Banquet, l'amphitryon, l'expérience le condamne à mort, et ce sera Ladiette qui l'exécutera. Telle était la *moralité*, genre honnête et inoffensif s'il en fut, d'un intérêt assez médiocre, il faut en convenir, et qui fit bientôt place à la farce et à la sottie, plus mouvementées et répondant mieux aux besoins et aux secrets desirs du peuple.

MORANA, déesse de la mort dans la mythologie slave. C'est la même que Marzana. Par allégorie, elle représente aussi l'hiver et le sommeil. Dans la tradition des peuples de la Bohême, l'âme réside dans le sang et se sépare de l'homme sous la forme d'un oiseau qui se pose sur un arbre voisin, jusqu'à ce que le corps auquel il a appartenu soit brûlé. Morana châte, pendant que l'homme se meurt, et l'aide à s'endormir dans le sommeil éternel par ses chants. Morana était aussi la déesse de l'automne et de la vieillesse. C'était elle qui repandait sur les derniers jours de la vie des hommes de bien les joies et les consolations, fruits de toute une vie honnête. On la représentait sous la forme d'une femme à l'air grave et sérieux, assise au milieu d'un verger et entourée de pommes et de poires.

MORAND (saint), religieux de Cluny, né en Allemagne. Il vivait au xie siècle, fit profession à l'abbaye de Cluny, dirigée alors par le célèbre Hugues de Semur, fut un de ses plus zélés missionnaires, parcourut l'Auvergne et la Suisse, relevant les monastères déshués ou en fondant de nouveaux, et dut à ses vertus d'être mis au nombre des saints. L'Eglise l'honore le 3 juin.

MORAND (Sauveur-François), chirurgien français, né à Paris en 1697, mort en 1773. Son père, Jean Morand, né dans le Limousin en 1658, mort en 1726, avait été, pendant près de trente ans, chirurgien-major à l'hôtel des Invalides et avait le premier essayé d'amputer le bras dans son articulation avec l'omoplate. François Morand fit, sous la direction de son père, de tels progrès dans la chirurgie qu'il devint, dès l'âge de quinze ans, aide à l'hôtel des Invalides, où il fut admis comme chirurgien en 1724. Membre de l'Académie des sciences depuis 1722, démonstrateur des opérations de chirurgie en 1725, censeur royal et chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité (1730), chirurgien-major des gardes-françaises (1739) et chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, Morand acquit, par le talent dont il fit preuve dans ces diverses fonctions, une grande réputation. A la science d'un anatomiste consommé, il joignait une grande facilité d'élocution, et ses cours étaient suivis par un grand nombre d'élèves. En 1729, il avait fait en

Angleterre un voyage pour apprendre de Cheselden à tailler la pierre par l'appareil latéral. Il était en relation avec les principaux savants du temps, Sloane, Morgagni, Haller, Sharp, etc., et faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes de l'Europe. Morand était aimable, gai, obligeant. Il fut notamment le protecteur de Sabatier, qui devint son gendre. Indépendamment de nombreux mémoires insérés dans les recueils de l'Académie des sciences et de l'Académie de chirurgie, on de lui *Traité de la taille au haut appareil* (Paris, 1728, in-8°); *Discours pour prouver qu'il est nécessaire à un chirurgien d'être lettré* (Paris, 1743); *Recueil d'expériences et d'observations sur la pierre* (Paris, 1743, 4 vol.); *L'Art de faire des rapports en chirurgie*; *Opuscules de chirurgie* (Paris, 1768-1772, in-4°).

MORAND (Pierre de), auteur dramatique français, né à Arles en 1701, mort en 1758. Ses parents l'avaient destiné au barreau, mais un irrésistible penchant l'entraîna vers la carrière des lettres. Il commença par reconstituer l'Académie de musique d'Arles, puis alla se fixer à Paris (1731) et se fit admettre au cercle littéraire du comte de Clermont et à la petite cour de la duchesse du Maine. En 1732, il composa un *Diversissement* pour la duchesse de Bourbon, et, deux ans après, un *Prologue* pour l'ouverture du théâtre de la duchesse du Maine, sur lequel il fit jouer, en 1734, la tragédie de *Tégis*. L'année suivante, cette pièce fut représentée au Théâtre-Français, où elle eut peu de succès. La tragédie de *Childéric*, jouée en 1736, ne réussit pas mieux que la précédente, bien qu'on y trouve des scènes imposantes et des vers énergiques. Morand s'était fait recevoir avocat au parlement de Paris en 1739, mais il ne parut pas qu'il eût plaidé. Nommé correspondant littéraire du roi de Prusse en 1749, il perdit bientôt cette place. A la suite de quelques chagrins d'intérieur et pour se venger de sa belle-mère qui les avait causés, il donna *L'Esprit de divorce* (1738), pièce qui eut quelque succès et dans laquelle il mit sa belle-mère sur la scène, sous les traits de Mme Orgon. Indépendamment de *Childéric* et de *L'Esprit de divorce*, on doit à Morand : *L'Enlèvement imprévu*, comédie non représentée; les *Muses*, sorte d'ambigu dramatique (1738), composé d'un *Prologue*, de la tragédie de *Phanasar*, imprimée depuis sous le titre de *Menzikof*, en 1741 d'*Agathine*, pastorale, et d'*Orphée*, ballet-pantomime; la *Vengeance trompée*, comédie (1743); *Mégare*, tragédie sifflée au Théâtre-Français en 1748; le *Pot de chambre cassé*, tragédie pour rire (1749). On lui doit encore deux ballets, des *Diversissements*, sortes de petits opéras de salon en un acte; des cantates; des poésies légères; *Justification de la musique française* (1754, in-8°), etc. La plupart de ses œuvres ont été réunies sous le titre de *Théâtre et œuvres diverses* (Paris, 1751, 3 vol. in-12).

MORAND (Jean-François-Clément), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1726, mort en 1784. Reçu docteur à Paris en 1750, il pratiqua peu la médecine, préférant s'occuper de recherches scientifiques. Morand devint membre (1759), puis bibliothécaire de l'Académie des sciences, et fit partie des principales sociétés savantes de l'Europe. Il s'occupait principalement des faits singuliers que présente le domaine scientifique. Tous les sujets lui étaient bons; aussi trouve-t-on de lui, dans le recueil de l'Académie des sciences et dans quelques autres, la collection la plus bigarrée de mémoires sur les questions les plus diverses : sur des analyses d'eaux minérales, sur les effets de remèdes nouveaux, sur l'usage de nouveaux instruments de chirurgie, sur quelques maladies extraordinaires, sur la botanique, sur la météorologie, sur diverses antiquités, sur l'exploitation des mines de charbon de terre, etc. Parmi les écrits qu'il a publiés séparément, nous citons : *Histoire de la maladie singulière et de l'examen du cadavre d'une femme, devenue en peu de temps toute contrefaite par un ramollissement général des os* (1752, in-12); *Nouvelle description des grottes d'Arcy* (1752, in-12); *Héroïsme se transmet-il du père aux enfants?* (1757, in-4°); *Du charbon de terre et de ses mines* (1769, in-fol.); *Mémoire sur la nature, etc., du charbon de terre* (1770, in-12); *L'Art d'exploiter les mines de charbon de terre* (1768-1770, 6 parties in-fol.).

MORAND (Jean-Antoine), architecte français, élève de Servandoni et de Soufflot, né à Briançon en 1737, mort en 1793. Il s'est fait remarquer à Lyon par la construction d'une belle salle de spectacle (1757) qui n'existe plus, et surtout par celle d'un élégant pont en bois sur le Rhône, qui continue à porter son nom, bien qu'il ait été reconstruit. Il fut fusillé après le siège de Lyon, pour sa participation à la défense de la ville.

MORAND (le comte Louis-Charles-Antoine-Alexis), général de division, pair de France, né à Pontarlier (Doubs) en 1771, mort en 1835. Capitaine de volontaires en 1791, il se distingua pendant les campagnes de la Révolution, surtout en Egypte, devint général de brigade en 1800, continua à se signaler par sa valeur sous l'Empire, notamment à Austerlitz, où sa belle conduite lui valut le grade de général de division (1805); à Auerstedt, Eylau, Friedland, Essling, Wagram, passa le premier le

Niemen en 1812, montra la plus rare intrépidité à la bataille de la Moscowa, où il fut blessé d'un coup de biscail à la joue, fit avec honneur les campagnes de 1813 et 1814, et fut aide de camp de Napoléon à Waterloo. Condamné à mort par contumace en 1816, acquitté en 1819 et mis à la retraite, il ne reentra dans les cadres de l'armée qu'après les journées de juillet 1830. Louis-Philippe donna un siège à la Chambre des pairs en 1833. On lui doit un écrit intitulé *De l'armée selon la charte et d'après l'expérience des dernières guerres* (Paris, 1822, in-8°).

MORANDE s. f. (mo-ran-de). Agric. Cep de vigne qui périclit par suite d'un mal qui se déclare dans le blanc des racines.

MORANDE (Charles Thévenot ou THEVENEAU, dit THEYNEAU DE), pamphlétaire et journaliste français, né à Arnay-le-Duc en 1748, mort vers 1803. Son père exerçait, à Arnay-le-Duc, les fonctions de procureur et voulait lancer son fils dans la magistrature. Il l'envoya à Dijon pour y faire ses études; mais le jeune Charles montra bientôt un esprit désordonné et s'enrôla dans un régiment de dragons. Il ne tarda pas à se repentir de sa précipitation et, sur ses instances priées, fut racheté par son père. A peine libéré, il accourut à Paris, où il se signala par ses débâches, ses intrigues, ses folies, ses sottises. Les amis de ses parents se désolèrent, attirèrent l'attention de la police. Sa famille était au désespoir; elle demanda des lettres de cachet, et le jeune Thevenot fut enfermé pendant quinze mois, d'abord au Fort-l'Évêque, puis à l'Armentières. A sa sortie de prison, il passa en Angleterre où, se trouvant sans ressources, il eut l'idée de prendre le nom de Morande et de publier sous ce pseudonyme de violents libelles qu'il fit passer clandestinement en France et dans lesquels « il diffusait, outrageait, calomniait sans distinction tous les noms tant soit peu connus qui se présentaient sous sa plume. » Il donna d'abord le *Philosophe cynique* et *Mélanges confus sur des matières fort claires* (1771, in-8°), qui obtinrent un vif succès et l'engagèrent à persévérer dans cette voie. Le plus fameux de ses pamphlets est intitulé : *Le Gazetteur curieux ou Anecdotes scandaleuses de la cour de France, contenant des nouvelles politiques, apocryphes, secrètes, extraordinaires; nouvelles de l'Opéra, vestales et matrones de Paris, nouvelles étiologiques, transparentes, etc.* C'est une suite d'aventures scandaleuses, comme en racontaient les *Nouvelles à la main*, où le faux se trouve mêlé au vrai, et dans lesquelles l'imagination de l'auteur s'est donnée pleine carrière. Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, peut être considéré comme une série de petits romans composés d'après des faits réels, mais déformés suivant le caprice de Morande. Tel qu'il est, cependant, il fournit de curieux détails de mœurs sur l'époque dépravée de Louis XV et d'intéressantes anecdotes sur les personnages de la cour. Ecrit d'un style vif et agréable, il trouva bientôt une foule de lecteurs et se répandit à un grand nombre d'exemplaires en France, en Angleterre et en Allemagne. Charné de succès inattendus, Morande imagina de spéculer sur l'effroi qu'il inspirait; il envoyait d'Angleterre des sommations d'argent à ceux qui redoutaient ses attaques et qui, le plus souvent, consentaient à acheter son silence. Il voulut même rançonner Voltaire et lui écrivit qu'il avait dans les mains de quoi le diffamer. Voltaire divulgua les propositions du libelliste. Morande ne fut pas plus heureux avec le duc de Brancas, qui le roua de coups de canne et le força de lui donner quittance; après quoi, il lui fit avouer dans tous les organes de la presse anglaise, par une note signée de son propre nom, que lui, Morande, se reconnaissait pour un vil imposteur. Ces déboires ne touchèrent pas, paraît-il, bien vivement son honneur, qui, du reste, comme on peut voir, n'était pas délicat. Il trouva l'occasion de se dédommager dans la personne de Mme Du Barry, la maîtresse du roi Louis XV. Il accumula dans ses cartons tous les renseignements imaginables sur la vie de cette femme, puis, quand il les jugea assez complets, il l'avertit qu'il allait publier un ouvrage en quatre volumes sous le titre de : *Mémoires d'une femme publique*. Cette fois, le sujet n'était point ingrat; aussi, dit Bachaumont, ce livre « était une compilation infernale; le *Gazetier curieux* est à l'effeuillage de rose en comparaison de ce nouveau chef-d'œuvre. » Morande offrit de supprimer cet ouvrage moyennant 500 louis comptant et 4,000 livres de pension, réversible à sa mort sur la tête de sa femme et de ses enfants. Les monarches absolus, qui se moquent de l'opinion publique puisqu'ils l'effeuillent, se montrèrent très-sensibles aux épigrammes de cour et aux méchancetés des agents et perdus qui circulaient, auprès d'eux, dans leurs antichambres et qu'ils ne pouvaient punir. Louis XV voulut à tout prix arrêter l'ouvrage de Morande. Il demanda au gouvernement anglais l'extradition du pamphlétaire. La cour de Londres refusa, mais en disant qu'elle ne s'opposerait pas à un enlèvement, s'il était accompli dans le plus grand secret. Des gens de la police furent donc envoyés à Londres avec ordre de surprendre la confiance de Morande, de l'enlever et de l'amener à Paris; mais le secret fut éventé; Morande, averti, se tint sur ses gardes et, se

donnant aux yeux du peuple anglais pour un prosaïque politique, amena la foule contre les emissaires de Louis XV. Ceux-ci durent se sauver en toute hâte pour ne pas avoir à subir quelque mauvais parti. Pendant ce temps, les *Mémoires d'une femme publique* avaient été imprimés et allaient être répandus à trois mille exemplaires dans toute l'Europe. A bout de moyens, Louis XV confia à Beaumarchais la mission de courir un monde avec Morande et de lui arracher à quelque prix que ce fût, la promesse de ne pas publier l'ouvrage; Beaumarchais partit sous le nom de Ronac, anagramme de Caron, et eut bientôt raison de Morande. Il acheta son silence pour 20,000 livres comptant et 4,000 livres de pension; si l'on ajoute à cette somme 900 livres dépensées par Beaumarchais pour son voyage, on voit que le roi payait cher l'honneur d'une femme comme la Du Barry. Le Parc-aux-Corfs, il est vrai, en avait coûté bien d'autres!

Après cette brillante affaire, Morande sembla ne plus vouloir rechercher l'éclat et le scandale. Beaumarchais avait su prendre sur lui beaucoup d'autorité; il le domina quelque temps de son influence et, par ses conseils, le ramena dans une voie meilleure. « Vous avez fait de votre mieux, monsieur, lui écrivait-il, pour me prouver que vous rentriez de bonne foi dans les sentiments et la conduite d'un Français honnête, dont votre cour vous a reproché longtemps avant moi de vous être écarté; c'est en me persuadant que vous avez le dessein de persister dans ces loables résolutions que je me fais un plaisir de correspondre avec vous... » Grâce à sa petite fortune, Morande mena à Londres un train de vie fort agréable, et rédigea pendant plusieurs années le *Courrier de l'Europe*, feuille satirique dans laquelle on ne retrouvait pas les traits du *Gazetier curieux*. Il revint en France pendant la Révolution et se mêla activement aux événements. Le journal qu'il fonda, *l'Argus patriotique*, dans lequel il défendait la royauté déchue, lui attira les colères du parti révolutionnaire qui le fit emprisonner. Quoiqu'en ait dit la *Biographie Michaud*, il échappa toutefois aux massacres de Septembre et se retira dans sa pays natal, à Arnay-le-Duc, où il remplit pendant quelque temps les fonctions de juge de paix.

Morande a publié plusieurs autres ouvrages, notamment : le *Philosophe cynique* et des *Remarques historiques sur le château de la Bastille*, qui contiennent des renseignements assez curieux et alors nouveaux sur cette prison d'Etat (1777); à la suite d'une édition du *Gazetier curieux*; la *Gazette noire* par un homme qui n'est pas blanc (1784, in-8°); le *Diable dans un bûcher*, pamphlet qu'il fit attribuer à Brissot, lequel, pour cette raison, fut pendant quelque temps enfermé à la Bastille, etc. Les *Anecdotes sur la comtesse Du Barry* (1776), que plusieurs auteurs ont attribuées à Morande, ne sont pas de lui; cet ouvrage serait de Mairbort, selon Barbier. La physiognomie de Morande, plus ou moins altérée par ses recueils biographiques jusqu'en 1856, a été, à cette époque, présentée sous son vrai jour par le Loiné dans son ouvrage : *Beaumarchais et son temps* (1856, 2 vol. in-8°).

MORANDI-MANZOLINI (Anna), femme anatomiste italienne, née à Bologne en 1716, morte dans la même ville en 1774. Elle avait appris le dessin et la sculpture lorsqu'elle épousa, en 1740, le médecin J. Manzolini, qui lui apprit l'anatomie. A partir de ce moment, elle s'attacha à modeler en cire les diverses parties du corps humain, particulièrement les organes de la génération et le fœtus dans les diverses positions qu'il occupe dans l'utérus, et parvint à imiter la nature avec une rare perfection. Après la mort de son mari (1757), elle devint membre de plusieurs Académies, obtint une chaire d'anatomie dans sa ville natale en 1758, vit sa réputation s'étendre dans toute l'Europe et refusa les offres qui lui furent faites pour aller s'établir à Milan, à Londres, à Saint-Petersbourg. L'empereur Joseph II, ayant traversé Bologne (1769), voulut voir cette femme distinguée; enfin, le comte Ranuzzi lui acheta la collection de ses préparations, ses instruments et ses livres et lui donna un appartement dans son palais.

MORANDINI (Francesco), dit le Poppi, peintre italien de l'école florentine, né à Poppi (Toscane) en 1544, mort vers 1584. Il eut pour maître Vasari, dont il s'attacha à imiter la manière. Cet artiste joignait à beaucoup d'imagination une grande habileté de main et une facilité extrême. Aussi, malgré la brièveté de sa vie, a-t-il composé un grand nombre de tableaux. Nous citerons de lui : le *Christ ressuscitant le fils de la veuve de Nain*, une *Conception*, le *Christ guérissant un lépreux*, *Alexandre le Grand donnant Campaspe à Apelle*, une *Fonderie de canons* avec *Come et assis*, dans divers édifices de Florence; *L'Assomption*, la *Purification de la Vierge*, à Pistoj; *Saint Pierre dominicain*, au musée de Vienne, etc.

MORANDISTE s. m. (mo-ran-di-ste). Hist. Nom donné, en 1797, à des membres du parti républicain, à Gènes, qui se réunissaient chez Morandi.

MORANDO (Filippo-Ross), poète italien, né à Verone en 1732, mort dans la même ville en 1757. Dès l'âge de onze ans, il manifesta sa

vocation poétique en mettant en octaves les quatre premiers chants de l'*Italia liberata* de Trissin, puis la perfectionna et épura son talent en lisant les auteurs classiques, Dante, Pétrarque, et il était déjà connu par divers ouvrages qui accusaient un talent réel lorsqu'il mourut à vingt-cinq ans. Nous citerons de lui : *Observationi sopra il commento della Divina commedia* di Dante (Vérone, 1751, in-80); des tragédies : *Il Medo* et *Taonia* (Vérone, 1755) et un recueil de poésies : *Sonetti e canzoni* (Vérone, 1756).

MORANNES, bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Durtal, arrond. et à 36 kilom. N.-O. de Baugé, sur la rive gauche de la Sarthe; pop. aggl., 1,050 hab. — pop. tot., 2,401 hab. Pêche et navigation; tannerie, huilerie, Commerce de grains et de bestiaux.

MORANO-CALABRO, ville du royaume d'Italie, prov. de la Calabre Citérieure, district et à 6 kilom. N.-O. de Castrovillari, ch.-l. de mandement; 8,275 hab.

MORANO-SUL-PÔ, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. d'Alexandrie, district et à 9 kilom. N.-O. de Casale, mandement de Balzola; 2,390 hab.

MORANT (Philippe), antiquaire anglais, né à Saint-Sauveur (île de Jersey) en 1700, mort à Londres en 1770. Il obtint plusieurs bénéfices dans le comté d'Exeter, fut membre de la Société archéologique et fut chargé, en 1748, de continuer la collation des registres du Parlement. Ses principaux ouvrages sont : *Cruelties and persecutions of the Romish church displayed* (Londres, 1728, in-80); *Account of the Spanish invasion in 1588* (Londres, 1739); *Geographia antiqua et nova* (Londres, 1742); *A summary of the history of England* (Londres, in-fol.); *History and antiquities of Colchester* (Londres, 1748, in-fol.); *History of Essex* (Londres, 1760-1768, 2 vol. in-fol.).

MORARD DE GALLE (Justin-Bonaventure), amiral français, né à Gonselin (Dauphiné) en 1741, mort à Guéret en 1809. Il entra dans la marine en 1757, devint enseigne en 1765, fit des campagnes dans la Méditerranée contre les corsaires, dans l'Inde, en Amérique contre les Anglais, reçut le grade de lieutenant en 1777, prit part au combat d'Ouessant (1778), à la victoire navale remportée dans les eaux des Antilles, par le comte de Guichen, sur l'amiral anglais Rodney, en 1780, et fut nommé capitaine en récompense de sa brillante conduite au combat de Praya, dans l'Inde (1781). A l'époque de la Révolution, Morard n'émigra point, contrairement à l'exemple donné par la plupart des officiers de la marine. Il fut promu contre-amiral en 1792, arrêté deux ans plus tard, mais relâché après le 9 thermidor, reçut le grade de vice-amiral en 1799 et obtint alors le commandement d'une division navale chargée d'opérer une descente en Angleterre. Cette expédition échoua par suite du mauvais état de la mer. Après le 18 brumaire, Morard de Galle devint membre du Sénat (1799), dont il fut un des secrétaires en 1803, et Napoléon lui donna, en 1804, la sénatorerie de Limoges et le titre de comte. La ville de Guéret a élevé à ses frais un monument à ce brave marin, qui avait fait trente-sept campagnes, pris part à onze combats et reçu huit blessures.

MORAS, bourg et comm. de France (Drôme), cant. du Grand-Serre, arrond. et à 56 kilom. N. de Valence, sur le flanc d'un coteau; pop. aggl., 1,326 hab. — pop. tot., 3,803 hab. Commerce de grains et fourrages. Vestiges d'un château fort détruit sous Louis XIII, et restes d'anciennes fortifications.

MORAS (Gaspard-Balthazar-Melchior), marin français, né à Boulogne-sur-Mer en 1772, mort à Brest en 1824. Dès l'âge de quatorze ans, il entra dans la marine, se signala rapidement par sa bravoure, fit des campagnes à Saint-Domingue et aux États-Unis, devint enseigne en 1792, rempli ensuite sur l'*Océan*, vaisseau de l'amiral Villaret-Joyeuse, les fonctions de lieutenant, d'aide-major de l'armée navale et assista avec beaucoup de distinction aux affaires de prairial et de messidor an III. Nommé lieutenant en 1796, il prit part à la campagne d'Irlande, reçut, en 1799, le grade de capitaine de frégate, rendit beaucoup de services à l'amiral Bruix, qui se l'attacha en qualité de capitaine-adjutant, passa ensuite à Saint-Domingue, d'où la maladie le força de revenir en 1802, et fut nommé, en 1803, capitaine de vaisseau, sous-chef d'état-major de la flottille réunie à Boulogne dans le but d'une descente en Angleterre. Les preuves de courage et d'habileté dont il fit preuve dans ces fonctions attirèrent l'attention de Napoléon, qui le nomma officier de la Légion d'honneur et colonel du 2^e régiment de la flottille. Envoyé à Anvers, il repoussa à deux reprises les Anglais et contribua à conserver à la France la flotte et l'arsenal de cette ville. En 1815, il prit le commandement du 7^e régiment de marine; mais, à la seconde rentrée des Bourbons, il fut brutalement destitué, comme partisan de l'Empire. Néanmoins il obtint, l'année suivante, une pension de retraite et se retira à Brest, où il remplit les fonctions gratuites d'administrateur de l'hospice civil.

MORASSE s. f. (mo-ra-se). Nom que l'on

donne, dans certaines contrées, à des marais ou fondrières.

— Typogr. Epreuve du journal, quand il est en pages.

MORASSIER s. m. (mo-ra-sié — rad. morasse). Typogr. Ouvrier typographe qui exécute les corrections indiquées sur la morasse.

MORAT, en allemand *Murten*, ville de Suisse, canton et à 15 kilom. N. de Fribourg, sur le lac du même nom; 1,850 hab. Cette ville, bâtie sur une colline, fut successivement ravagée par les barbares et par l'empereur Conrad, en 1034; en 1152, par Berthold IV; puis, elle appartenait aux ducs de Zähringen. Les confédérés s'en emparèrent en 1476, après avoir livré sous ses murs une bataille célèbre (v. ci-après). La ville basse renferme divers entrepôts de marchandises et plusieurs établissements industriels. Les fontaines, l'église paroissiale, le château (XIV^e siècle), des restes de murs d'enceinte, l'hôtel de ville, l'hôpital et le collège attirent l'attention dans la ville haute.

Le lac de Morat a 20 kilom. de circonférence, 7,795 mètres de longueur, 3,886 mètres de largeur et 52 mètres de profondeur. Il reçoit la Broye et les ruisseaux de Chandon et de Biberen. Des roseaux couvrent ses bords. On y pêche un poisson appelé silure, qui pèse quelquefois de 25 à 40 kilogr. Par moments, les eaux du bord du lac prennent une teinte rougeâtre, produite par la floraison d'une plante du genre des oscillatoires.

Morat (BATAILLE DE). Quelques semaines après la bataille de Granson, Charles le Téméraire se reporta en avant et s'établit à Lausanne pour y reformer son armée. Il eut bientôt réuni 5,000 Flamands, 6,000 Luxembourgeois, 4,000 Italiens et 3,000 mercenaires anglais, et, dans les premiers jours de juin, il se retrouva aussi fort à Granson. Il alla, le 10 juin, mettre le siège devant Morat, petite, mais forte ville, située à 5 lieues de Berne, dont elle était comme le boulevard. Bien que les Suisses se fussent dispersés après la bataille de Granson, ne croyant pas Charles en état de rentrer sitôt en campagne, Morat ne fut pas pris au dépourvu. Les gens de Berne avaient surveillé les préparatifs du duc et, au premier bruit de sa marche, 1,600 hommes d'élite se jetèrent dans Morat, commandés par Adrien de Bubenberg, qui avait été longtemps en Suisse le chef du parti bourguignon. Pendant dix jours, on vit arriver successivement sous la ville assiégée les différentes bandes des confédérés, auxquels vinrent se joindre les milices de Strasbourg et celles de plusieurs villes de Souabe, le jeune duc René II de Lorraine avec tout ce qu'il avait pu rassembler de cavaliers lorrains et allemands, et enfin les gens du pays de Zurich. Dans cet intervalle, Charles avait vainement essayé d'emporter Morat de vive force; il avait été repoussé dans trois assauts meurtriers.

Le 21 juin 1476, les confédérés franchirent la Sarine, rivière qui coule à moitié chemin entre Berne et Morat. Ils pouvaient être 31,000 hommes de pied, dit Commines, bien choisis et bien armés; c'est à savoir : 11,000 piques, 10,000 halberdes, 10,000 couleuvriers (arquebuses) et 4,000 hommes de cheval. Ils formaient donc une puissante armée de 35,000 hommes. Le 22 juin, ils se partagèrent en trois corps de bataille. L'avant-garde était commandée par Hans de Hallwyl, de Berne; le centre, par Gaspard Hertenstein, de Lucerne, et Henri Waldmann, de Zurich, arrivé le matin même avec ses gens. A la veille au soir, dit M. Michélet, pendant que tout le monde à Berne était dans les églises à prier Dieu pour la bataille, ceux de Zurich passèrent. Toute la ville fut illuminée; on dressa des tables pour eux; on leur fit fête. Mais ils étaient trop pressés; ils avaient peur d'arriver tard; on les embrassa, en leur souhaitant bonne chance... Beau moment... de fraternité si sincère et que la Suisse n'a retrouvée jamais! Le duc de Lorraine et le comte de Thierstein commandaient la cavalerie. « Avant qu'on se mit en mouvement, dit à son tour M. Henri Martin, les comtes de Thierstein et d'Epthingen conférèrent l'ordre de chevalerie à tous les capitaines des bourgeois et des montagnards; le duc de Lorraine reçut l'ordre avec le doyen des bouchers qui portait la bannière de Berne; sublime égalité de l'héroïsme devant la mort. »

En voyant s'avancer les Suisses, Charles, de son côté, était sorti de ses retranchements et avait rangé son armée en bataille. Mais, jusqu'à midi, chaque armée resta immobile et attendit l'attaque de l'autre. Les Bourguignons, transis par une pluie froide qui était tombée toute la nuit précédente, firent alors un mouvement pour rentrer dans leur camp, croyant que les Suisses n'oseraient pas les attaquer dans la forte position qu'ils occupaient, couverts par un fossé profond derrière lequel s'étendait une baie vive, épaisse et impenétrable. En ce moment, le ciel s'éclaircit et toutes les campagnes voisines furent inondées de lumière.

« Braves gens, cria Hallwyl à son avant-garde, Dieu nous envoie la clarté de son soleil Alloué, pensez à vos femmes, à vos enfants, et vous, jeunes gens, à vos amou- reuses! »

« Granson! Granson! » tel fut le cri qui répondit à ces naïves et généreuses paroles, et les rudes montagnards se ruèrent tous en avant, droit au camp de Bourgogne. La lutte fut longue et sanglante, et non plus une déroute comme à Granson. Le corps de bataille des Suisses, couvert par la colline et le bois, s'était avancé presque tout près des Bourguignons, et s'était élancé vers un large passage où le fossé de la baie, interrompu, formait une espèce de porte donnant accès dans la position des Bourguignons. En même temps, les plus robustes montagnards se précipitaient sur d'autres points dans le fossé, arrachaient la haie de leurs mains vigoureuses et s'efforçaient de transporter au-delà leur artillerie. Les deux armées étaient à peu près égales en force, mais celle du duc avait perdu l'ensemble et la confiance en elle-même qu'elle possédait avant la bataille de Granson. Elle se défendit, néanmoins, vaillamment et les Suisses furent repoussés à plusieurs reprises. Les Suisses tombaient en foule sous les décharges meurtrières de l'armée de Bourgogne, et la cavalerie de Charles exécuta plusieurs charges avec succès. Le duc commençait à espérer la victoire et la recouvrance de son honneur, lorsque soudain un effroyable tumulte éclata dans son camp. Hans de Hallwyl, avec son avant-garde, avait filé le long du retranchement, l'avait tourné et s'était jeté au milieu des quartiers de Charles. En même temps, le reste des confédérés revenait à la charge, franchissant le fossé et la haie, s'emparant de l'artillerie des Bourguignons et la tournant contre eux-mêmes. Ceux-ci, néanmoins, se défendirent avec une rare valeur; mais rien ne put tenir contre la furie des montagnards. Là tombèrent le duc de Sommerset qui commandait les Anglais, le comte de Marie, fils aîné du comte de Saint-Pol, resté au service de celui qui avait livré son frère; les sires de Grunberghes, de Rosimbos, de Mailly, de Montagu, de Bournonville et une foule d'autres des meilleurs officiers de Charles.

Tandis que l'aile droite des Bourguignons était ainsi ravagée par les troupes confédérées, Adrien de Bubenberg sortait de Morat à la tête de la garnison et attaquait par derrière l'aile gauche, que défendait le Grand Bâtard, « Antoine de Bourgogne, frère du duc, qui se défendit avec une bravoure désespérée, mais inutile. Pendant ce temps-là, Hertenstein, qui commandait l'arrière-garde des Suisses, continuait à se déployer sur la gauche pour tourner entièrement la position des Bourguignons et commençait à leur couper la retraite sur le pays de Vaud. On vit alors tomber la bannière du duc, puis celle du « Grand Bâtard », et ce fut le double signal de l'anéantissement de l'armée bourguignonne qui commença à se disperser de toutes parts. Sa longue résistance n'avait servi qu'à rendre le massacre plus effroyable. Lorsque Charles vit son camp au pouvoir des vainqueurs et des milliers de cadavres bourguignons en joncher l'enceinte, il se résigna à prendre encore une fois la fuite devant ces « vilains », qu'il avait tant dédaignés, et s'ouvrit un passage, la rage dans le cœur, à la tête de 3,000 chevaux qui ne tardèrent pas à se disperser, et lorsque, après une course de douze lieues, il arriva à Morges, sur le lac de Genève, il n'avait plus que douze compagnons. Les Suisses, qui, cette fois, ne manquaient pas de cavalerie, poursuivirent les fuyards avec acharnement; 8 ou 10,000 Bourguignons demeurèrent sur le champ de bataille; plus de la moitié d'entre eux avaient été tués de sang-froid après le combat; les Suisses ne faisaient pas de prisonniers.

Les cadavres des vaincus, au rapport de Commines, furent jetés dans une fosse immense qu'on remplit de chaux vive; quand les corps furent consumés, on entassa les ossements dans une chapelle appelée l'*Ossuaire des Bourguignons*. On y lisait cette inscription : *Deo optimo maximo. Inclyti et fortissimi Burgundici ducis exercitus, Moratum obsidens, ab Helvetiis, hoc sui monumentum reliquit.* (A Dieu très-bon et très-grand. L'armée du célèbre et très-vailant duc de Bourgogne, détruite par les Suisses au siège de Morat, a laissé d'elle ce monument.)

« Ce monument, dit M. Henri Martin, qui n'eût dû inspirer à des républicains que respect et sympathie, a été détruit en 1798 par des régiments français composés de soldats bourguignons, dont le patriotisme peu éclairé vit une offense dans ce souvenir.

MORATA (Olympia-Fulvia), célèbre femme auteur italienne, née à Ferrare en 1526, morte à Heidelberg en 1558. Fille d'un professeur de Ferrare, toute jeune encore, elle attira l'attention par l'éclat de son intelligence et une singulière aptitude à comprendre la philosophie et les langues anciennes. Elle dut à ses talents précoces de partager les leçons de la jeune princesse d'Este. Ayant perdu les bonnes grâces de la cour au moment de la mort de son père, Olympia resta avec une mère infirme, dans la pauvreté, avec trois sœurs et un frère en bas âge. En 1548, elle épousa un jeune médecin allemand, André Grundler, qui l'emmena en Allemagne. Ils habitaient Schweinfurt, où Olympia continuait ses travaux littéraires, lorsque, cette ville ayant été prise et livrée au pillage, la jeune femme parvint à s'enfuir avec son jeune frère et son mari. Après bien des tra-

verses et des déceptions, Grundler fut appelé à Heidelberg comme professeur de médecine; mais la santé d'Olympia était déjà épuisée par les peines qu'elle avait endurées; elle expira l'année suivante, à la fleur de l'âge. Son frère et son mari lui survécurent à peine quelques mois et furent inhumés dans le même tombeau. Les œuvres d'Olympia Morata ont été publiées sous ce titre : *Olympia Fulvia Morata, femina doctissima ac plane divina, opera omnia quæ hactenus inveniunt potuerunt* (Bâle, 1562, in-80); elles se composent de trois discours, prononcés à Ferrare, sur les *Paradoxes* de Cicéron; de l'*Eloge de Mut. Scævola, de Lettres, de traductions et de vers grecs et latins*. On doit à M. Jules Bonnet une intéressante étude sur cette femme distinguée : *Olympia Morata, épisode de la Renaissance en Italie* (Paris, 1864, in-12, 4^e édit.).

MORATE s. m. (mo-ra-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide murique avec une base : MORATE de chaux.

MORATELLA, villa d'Espagne, province et à 65 kilom. N.-O. de Murcie, près de la Segura; 8,500 hab. Fabrication de draps, toiles, eaux-de-vie, savon blanc, huile. Commerce de vins renommés.

MORATEUR s. m. (mo-ra-teur — du lat. *mora*, retard). Antiquit. rom. Officier chargé d'empêcher les chars de partir avant le signal, dans les courses du cirque.

MORATIN (Nicolas-Fernandez de), poète espagnol, né à Madrid en 1737, mort en 1780. A l'exemple de Mantiano et de Luzan et encouragé par de hauts personnages, tels que l'infant don Gabriel de Bourbon, le duc d'Osuna, le duc de Medina-Sidonia, etc., il entreprit de réformer la littérature espagnole, surtout son théâtre, et d'y introduire les genres classiques adoptés en France. Il signala les défauts du théâtre espagnol dans son enseignement public et dans un pamphlet intitulé : *Desengaño al teatro español* (1762). Cette même année, il publia la *Pelimetra* (la Coquette), comédie composée d'après des modèles français en ce genre. Quelque temps après, il donna une tragédie, *Lucrèce*, écrite d'après les mêmes règles et qui, comme la pièce précédente, ne fut point représentée. Deux autres tragédies de lui, qui ont commencé en Espagne la réforme dramatique si brillamment continuée par son fils, *Hormesinda* (1770) et *Guzman le Brave*, furent jouées avec succès. Outre ses pièces de théâtre, Moratin a laissé : *Poeta*, recueil de poésies (1764); *Diana*, poème didactique en six livres (1765); *Opus épique* (1765), sur la destruction des vaisseaux de Ferdinand Cortez, son chef-d'œuvre, et *Obras postumas* (Barcelone, 1821, in-40). Certaines parties de ses œuvres sont fort belles et plusieurs petites pièces de vers de lui sont pleines de charme et de vivacité. Quant à son style, il est fort remarquable par la pureté, par l'exactitude du langage, par l'harmonie. Moratin composait avec soin, dit Ticknor, et finissait avec patience.

MORATIN (Leandro-Fernandez de), poète comique espagnol, fils du précédent, né à Madrid en 1760, mort à Paris en 1823. Il s'exerça à la poésie académique dès sa jeunesse et débuta par un poème sur la *Prise de Grenade* et une satire contre les néologismes, la *Leçon poétique*, honorés tous deux d'une mention par l'Académie de Madrid (1782). Le goût et les tendances du réformateur littéraire apparaissent déjà dans ces deux petites compositions; Moratin appartenait dès lors à cette école qui répudiait l'originalité de la vieille littérature castillane pour copier plus ou moins servilement les classiques français; il préférait Laharpe et Voltaire à Calderon et à Lope de Vega. Un voyage qu'il fit à Paris comme secrétaire du comte de Canabars (1787), la connaissance qu'il y fit de Goldoni, lui-même goût pour nos classiques, ne firent que le confirmer dans cette voie. De retour en Espagne, il chanta sur le mode lyrique l'avènement au trône de Charles IV, ce qui lui valut un petit bénéfice sur l'évêché de Burgos, et quelques fâteries à Godof lui firent accorder une rente sur celui d'Oviedo. Ces attaches officielles ne l'empêchèrent pas, en 1808, d'acclamer Napoléon, lorsque celui-ci renversa à Godof et Charles IV.

C'est surtout au théâtre que Moratin a montré quelque mérite. Le *Vieillard et la jeune fille*, comédie en trois actes et en vers, écrite en 1786 et représentée au théâtre del Principe, à Madrid (22 mai 1790), eut un très-grand succès. Le théâtre espagnol était tombé si bas avec les faibles imitateurs des grands tragiques du XVII^e siècle que cette pièce, tout à fait dans le goût français, sembla annoncer une renaissance littéraire. Le *Café*, comédie en deux actes et en prose (7 février 1792); le *Baron*, comédie en deux actes et en vers (28 janvier 1803); la *Dévote*, comédie en trois actes et en vers (19 mai 1804), achevèrent de placer Moratin à la tête des auteurs comiques espagnols. Mais c'est surtout par la jolie comédie, le *Qui des jeunes filles*, trois actes en prose (théâtre de la Croix, 24 janvier 1806), qu'il mérite d'échapper à l'oubli. Toutefois, les éloges hyperboliques dont il fut comblé par ses contemporains ne peuvent servir qu'à le diminuer dans l'estime du lecteur impartial et surtout des étrangers; l'enthousiasme est de trop, appliqué à ces conceptions correctes, mais froides, à ces pièces

he ne sont, sauf la dernière, que de toutes petites satires des ridicules, sans mouvement et sans action. La *Dévote*, où Moratin a voulu rivaliser avec Molière en créant un Tartuffe féminin, est au-dessous même de *Lady Tartuffe* de Mme de Girardin. Il s'était pourtant exercé à des œuvres plus franches en donnant d'excellentes traductions espagnoles d'*Hamlet*, de *l'Ecole des maris* et du *Médecin malgré lui*.

Lors des événements de Bayonne et de la déposition de Charles IV, Moratin se rallia aux oppresseurs de son pays pour conserver ses bénéfices ecclésiastiques et mérita d'être rangé parmi les *afancesados*, parti dont le nom même était une injure, puisque, si le titre de Français est glorieux pour nous, il était alors pour un Espagnol synonyme d'apostat. Le roi Joseph le nomma directeur de la bibliothèque royale de Madrid. Sa vie, dès lors, fut pleine de vicissitudes; avançant ou reculant avec l'armée française, contraint d'espérer la défaite de ses compatriotes pour rentrer dans Madrid, puis abandonnant de nouveau la capitale reprise par les Espagnols, il se trouva finalement enfermé dans la petite ville de Peñíscola, où les débris de notre armée soutinrent un siège vigoureux. Certain d'être fusillé lors de la reddition de la ville, il s'évada et, quelque temps après, crut faire un coup de maître en se ralliant aux vainqueurs. Il en résulta que les deux partis le considèrent comme transfuge; ses biens n'en furent pas moins séquestrés et, quoiqu'il Ferdinand VII, rappelé au trône, lui témoignât quelque bienveillance personnelle, Moratin resta comme écorché sous le mépris public. En 1814, Ferdinand leva le séquestre qui pesait sur les biens de Moratin, lui rendit ses pensions et lui offrit même une sinécure honorifique au palais; Moratin refusa, abreuvé de dégoûts par ses concitoyens et rêvant toujours qu'on voulait l'empoisonner. Il quitta l'Espagne, s'établit d'abord à Bordeaux, voyagea un peu en Italie et vint se fixer à Paris, où il composa un dernier ouvrage, fruit de patientes études et son meilleur titre littéraire, les *Origines du théâtre espagnol*, imprimé après sa mort (Paris, 1838, in-8°). Moratin mourut en 1828. Son corps fut inhumé au Père-Lachaise, près du tombeau de Molière et de La Fontaine; un décret royal en ordonna la translation à Madrid en 1853.

La biographie de l'homme politique, ou tout au moins du citoyen, porte en elle-même son enseignement; le poète comique a été ainsi jugé par M. Ed. Thierry : « Si l'agissait de choisir entre Moratin et les illustres ancêtres du théâtre espagnol, je regarderais son œuvre comme la malheureuse revanche du petit esprit d'arrangement contre le grand esprit d'invention, du sens judicieux contre le sens héroïque, de l'ordre factice et de la vérité inférieure contre le hasard apparent du génie et contre la vérité idéale; mais la question n'est pas ainsi posée. En 1790, au moment où parut le *Vieillard et la jeune fille*, l'ancien art dramatique espagnol n'était plus qu'une image défigurée de lui-même, une ombre difforme et ridicule. Les derniers imitateurs, pourquoi ne pas dire les singes de Rosas et de Moreto? étaient à Rosas et à Moreto ce qu'est le bizarre héros de Cervantes au vieux Cid et à ses frères d'armes. La réforme du théâtre espagnol, à laquelle Moratin a donné une date, est la même qu'inaugura Goldoni dans le théâtre italien, réforme salutaire; car l'esprit enjoué vaut mieux que la boursoufflement banale, l'observation que le lieu commun, le comique naturel que le grotesque déréglé, les caractères que les silhouettes fantastiques. Mais, à force d'étudier l'homme dans Molière, Moratin ne s'est pas assez défendu de reproduire certains types de Molière aussi volontiers que le personnage humain... Moratin n'a pas la simple et haute raison des maîtres, et c'est pour cela qu'il n'est pas le Molière, mais le Goldoni de l'Espagne, avec plus de grâce cependant, plus de distinction et de délicatesse, plus de juste observation, de mouvement et de vie. Les personnages se groupent d'une manière heureuse. Rien qu'à lire la scène, on voit le geste, l'attitude et le tableau. S'il a beaucoup emprunté au répertoire de l'ancienne comédie, il l'a bien rendu au vaudeville moderne. »

Les *Œuvres complètes* de Moratin, comédies, traductions et poésies lyriques, ont été éditées à Barcelone (1835, gr. in-8°). Quelques-unes de ses comédies sont traduites dans le *Théâtre étranger* de Ladvocat. Des imitations du *Baron*, par Dumaniant, et du *Vieillard et la jeune fille*, par Brazier et Carmouche, ont été jouées à Paris, la première en 1804 (Porte-Saint-Martin), la seconde en 1824 (Vaudeville). Une récente traduction des comédies complètes est due à M. Hollander (1855, in-8°).

MORATO (FULVIO-PELLEGRINO), érudit italien, né à Mantoue vers 1495, mort en 1547. Il professa les belles-lettres avec beaucoup de distinction dans diverses villes, notamment à Ferrare, où il fonda une école qu'il fut contraint d'abandonner sous l'occupation de pacifier secrètement avec les doctrines de la Réforme, se retira alors à Vicence (1530), puis à Venise et obtint de revenir à Ferrare en 1538. Morato consacra les dernières années de sa vie à la culture des lettres et à l'éducation de sa fille, la célèbre

Olympia Morata (V. MORATA). Outre divers ouvrages manuscrits, on a de lui : *Il rimario di tutte le cadentie di Dante e Petrarca* (Venise, 1528, in-8°), le plus ancien dictionnaire de rimes que l'on connaisse; *Carmina quædam latina* (Venise, 1533); *De significato de color et de mazzoli* (Venise, 1535, in-8°).

MORATOIRE adj. (mo-ra-toi-re — du lat. *mora*, retard). Jurispr. Qui accorde ou formule un délai : *Sentence moratoire*. *Lettres moratoires*, Lettres d'État qui accordaient un délai. *Intérêts moratoires*, Intérêts courant par l'effet d'une demande en justice, et qui sont dus à raison du retard apporté au paiement d'une créance que le jugement déclare exigible.

— Encycl. Jurispr. Intérêt moratoire. V. INTÉRÊT.

MORAVA, en latin *Margus*, rivière de la Serbie, formée de deux branches, la Morava occidentale et la Morava orientale, nées aux monts Tchermerné et Tchardagh, en Turquie. Elle coule au N.-E. et se jette dans le Danube après la réunion de ses deux branches, à 3 kilom. au-dessous de Semendria. Cours de 300 kilom.

MORAVE adj. (mo-ra-ve). Géogr. Qui habite la Moravie. || Qui appartient à la Moravie ou à ses habitants.

— Hist. relig. *Frères moraves*, Association religieuse qui fut en guerre continuelle avec l'Eglise catholique.

— Substantif. Habitant de la Moravie : Un Morave. Les Moraves.

— Encycl. *Frères moraves*. L'origine de cette association remonte vraisemblablement à la conversion de la Moravie au III^e siècle par deux moines grecs, Cyrille et Méthodius. Les membres de cette communauté firent de tout temps une opposition constante à l'Eglise romaine, qui les persécuta sans cesse, mais sans arriver à les détruire. Ils combattirent, les armes à la main, leur éternelle ennemie, avec les disciples de Jean Hus, dans les armées du terrible Ziska et des deux Procope jusqu'à la défaite complète de la secte par les calixtins (1434). La secte vaincue, qui s'appela alors secte des tabornites, disparut, comme parti politique, en 1453, et de ses débris se forma celle des frères bohèmes qui se constituèrent en Eglise distincte en 1457 sous le nom d'Unité des frères, et sous la direction du curé Michel Bradac. Les persécutions que les frères bohèmes eurent à subir de la part des calixtins contribuèrent à consolider leur communauté, qui modifia, en 1467, sa discipline sur le modèle des Eglises apostoliques, rejeta la transsubstantiation, le purgatoire, surtout l'adoration des saints, et abolit une foule de rites et de cérémonies plus ou moins modernes. Chassés de Bohême par le roi Ferdinand, les membres de l'Unité des frères se réfugièrent en Moravie, où leurs principes étaient toujours en honneur, et qu'ils eurent le nom de frères bohèmes pour celui de frères moraves, sous lequel ils sont plus connus. C'est ici que commencent pour les historiens la société des frères moraves. Nous avons tenté d'établir le lien qui rattache cette société aux antiques traditions de la Moravie, lien que les historiens religieux d'Allemagne indiquent tous et dont les écrivains français, sauf M. Eugène Haag (*Histoire des dogmes*), semblent ne pas même se douter. Chassés de Moravie en 1627, les frères moraves s'établirent sur les frontières de la Saxe et de la Lusace, où la bienfaisance du comte Zinzendorf alla les chercher (1728). La nouvelle communauté accueillit d'abord dans son sein des éléments si divers, qu'elle n'aurait pas tardé à se dissoudre si Zinzendorf n'avait réussi à y rétablir la paix et la concorde en 1727. Le collège directeur fut établi à Hernhut (haute Lusace) et les membres de l'Unité des frères prirent de là le nom de hernhutins, sous lequel ils sont plus connus en Allemagne que sous celui de moraves.

Les frères moraves établirent bientôt entre eux la discipline qui y règne encore, qui les attache étroitement les uns aux autres, qui les partage en différentes classes, qui les met dans une entière dépendance de leurs supérieurs, qui les assujettit à des pratiques de dévotion et à de menues règles semblables à celles d'un institut monastique.

La différence d'âge, de sexe, d'état, relativement au mariage, a formé parmi eux les différentes classes, savoir : celles des maris, des femmes mariées, des veufs, des veuves, des filles, des garçons, des enfants. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Les mêmes emplois qu'exercent les hommes entre eux sont remplis entre les femmes par des personnes de leur sexe. Il y a de fréquentes assemblées des différentes classes en particulier et de toute la société ensemble. On y veille à l'instruction de la jeunesse avec une attention particulière.

A toutes les heures du jour et de la nuit, il y a dans le village d'Hernhut des personnes de l'un et de l'autre sexe chargées par tour de prier pour la société; sans montre, sans horloge ni réveil, ils prétendent être avertis, par un sentiment intérieur, de l'heure à laquelle ils doivent s'acquiescer de ce devoir. S'ils s'aperçoivent que le relâchement se glisse dans leur société, ils raniment leur zèle en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du sort est fort en usage parmi

eux; ils s'en servent souvent pour connaître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages; nulle promesse d'épouser n'est valide sans leur consentement; les filles se dévouent au Sauveur, non pour ne jamais se marier, mais pour n'épouser qu'un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connaître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal et amené par la direction divine à entrer dans cet état.

En 1748, le comte Zinzendorf fit recevoir à ses frères moraves la confession d'Augsbourg et la croyance des luthériens, témoignant néanmoins une inclination à peu près égale pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même que l'on n'a pas besoin de changer de religion pour entrer dans la société.

Aujourd'hui encore, cette société a en elle un puissant principe de vie : c'est une tolérance très-large qui, laissant de côté les distinctions dogmatiques, s'attache uniquement à réveiller dans les cœurs l'amour mystique de Dieu et du Christ, Soumission absolue au Sauveur, union intime avec celui qui nous a réconciliés avec Dieu sur la croix, voilà à peu près à quoi se borne toute la théologie des hernhutins ou de l'Unité des frères. Guidé par ces principes, l'Unité des frères agit indifféremment dans son sein des membres de toutes les autres sectes. Chez les moraves, l'adoration du Fils a complètement remplacé le culte que les catholiques rendent au Père. Pour eux, en effet, le Christ est le centre de toute la religion; le connaître et l'adorer constitue toute la théologie. Pour eux, le dogme de la satisfaction est le point capital de la religion chrétienne; et ils l'envisagent à un point de vue si matériel qu'ils se rapprochent des pétiistes et des méthodistes. A leur avis, toute la religion se concentre dans le sentiment de notre corruption naturelle et de notre rédemption par la passion et la mort sanglante du Sauveur.

Les moraves ont été de tout temps les adversaires du particularisme calviniste et de la prédestination; ils admettent l'universalité de la grâce et croient que tous les hommes sont appelés au salut, qu'ils sont libres de conquérir ou de rejeter. De cette croyance découle, pour les membres de l'Unité des frères, la foi en l'excellence des bonnes œuvres.

Dès les persécutions de 1627, des colonies de frères moraves se sont établies à l'étranger, en Russie, en Pologne et dans différents pays voisins, où elles se constituèrent en communautés qui se mirent ensuite en rapport avec la communauté centrale de Hernhut. Depuis, le nombre des établissements de ce genre a augmenté, ainsi que leur importance, et l'on trouve de grandes communautés moraves en Russie, en Hollande, en Amérique et jusque sous les climats les plus inclementes. C'est que les théories religieuses et sociales des membres de l'Unité des frères les rendent admirablement aptes à la colonisation. Doués d'un ardent amour de l'humanité, fervents partisans de la fraternité de tous les hommes sans distinction de caste, de nation ou de couleur, animés d'un prosélytisme fervent, soutenus par une patience sans bornes, ils s'établissent dans des lieux inconnus ou abandonnés et considérés comme stériles ou malsains par les autres hommes. Ils se mettent résolument à la tâche, dessèchent les marais, défrichent les plaines incultes et créent d'admirables colonies. Ils pratiquent le communisme des premiers chrétiens, et jamais cette organisation n'a produit chez eux d'autres résultats que de resserrer étroitement les liens de la fraternité humaine, et de faire progresser sûrement et rapidement les colonies installées sous les plus défavorables auspices. Leurs mœurs sont très-pures, leurs habitudes simples et austères. Ils s'occupent peu d'industrie et beaucoup de travaux agricoles. Leurs colonies ont aidé à la prospérité des localités où elles étaient établies; et même en Russie, un autocrate peu scrupuleux, frappé de la beauté de leur établissement sur le Volga, n'a jadis rien trouvé de mieux que de se l'approprier.

MORAVIE (Jérôme DE), religieux et musicien. V. JÉRÔME DE MORAVIE.

MORAVIE (MARGRAVIAT DE), en allemand *Mahren*, province de l'empire d'Autriche, formant, avec la Silésie, un des dix-neuf grands gouvernements de la nouvelle division administrative de l'empire. Elle confine, au N., à la Silésie autrichienne; à l'O., à la Bohême; au S., à la basse Autriche et, à l'E., à la Hongrie. Superficie, 22,730 kilom. carrés; 1,975,000 hab., dont les trois quarts sont Slaves, les autres Allemands. Cap., Brünn. Les monts Sudètes séparent cette province de la Silésie autrichienne; les monts de Moravie, de la Bohême et les monts Carpathes de la Hongrie. Des ramifications de ces diverses montagnes parcourent tout le pays, où l'on ne rencontre des plaines qu'au sud, vers lequel s'incline généralement le sol de cette contrée. Le plus important de ses cours d'eau est la Morawa ou March, qui a donné son nom au pays, et qui pourtant n'est navigable que sur une très-faible partie de son cours. L'Oder y prend sa source, mais il quitte aussitôt le territoire morave pour former, sur une courte distance, la limite morave-silésienne. On n'y trouve pas de grands

lacs, mais beaucoup d'étangs. La crête des montagnes est peu fertile, mais l'intérieur du pays offre bon nombre de belles plaines, et le sol est d'une grande fécondité dans ce qu'on appelle l'*Hanna*, ainsi qu'on a dit, où l'on récolte des vins médiocres. La Moravie, généralement élevée de 160 à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, jouit d'un climat plus doux que celui de la plupart des autres contrées placées sous la même latitude. Le vent dominant est celui du N.-O. Le domaine agricole se répartit de la manière suivante : terres labourables, 1,050,000 hectares; jardins, 23,400 hectares; vignes, 22,300 hectares; prairies, 142,000 hectares; forêts, 490,000 hectares; jachères, 58,000 hectares; pâturages, 15,400 hectares. La récolte des grains est évaluée à 7,000 hectolitres; celle des vins, à 240,000 hectolitres. On y compte environ 150,000 chevaux, 330,000 bêtes à cornes, 480,000 moutons. Le fer est la plus importante des richesses minérales que recèlent les montagnes de ce pays; on y trouve aussi de la houille, un peu de plomb et d'argent, mais beaucoup de carrières de chaux et de marbre. Parmi ses sources minérales, il faut citer les eaux thermales sulfureuses d'Ullersdorf, les sources aciculées d'Andersdorf et de Luhatschowitz.

Cette province est une des contrées les plus industrielles de l'empire d'Autriche. Les toiles de Moravie soutiennent la comparaison avec les meilleures toiles de Silésie. La fabrication des étoffes de coton commence à y prendre d'importants développements; ses manufactures de draps et de tissus de laine sont connues depuis longtemps et la fabrication des cuivres y a des notions d'importance. Les mines de fer, exploitées par l'industrie privée, ont pris dans ces dernières années d'immenses développements. Il convient aussi de mentionner la fabrication des armes, des aiguilles, et autres produits métalliques, ustensiles de cuisine, porcelaine, faïence, papier, vinaigre, sucre de betterave, eaux-de-vie, bière, produits chimiques, etc. Le commerce intérieur y est des plus actifs, favorisé qu'il est par des canaux, des chemins de fer et de bonnes routes. Administrativement, la Moravie est divisée actuellement en six cercles, qui portent les noms de leurs chefs-lieux respectifs, savoir : Brünn, Igau, Olmutz, Hradisch, Neu-Titschein et Znaim.

A l'époque de l'empire romain, la Moravie était habitée par les Quades, tribu germanique. Quand ceux-ci, à la suite des Goths et des Vandales, passèrent en Espagne, en l'an 407 de notre ère, ils furent remplacés en Moravie par les Rugiens et les Hérules, puis vers 548 par les Lombards. Enfin, quand ces derniers émigrèrent vers le sud de l'Europe, la contrée fut peuplée par une colonie d'Esclavons, expulsés par les Bulgares, et qui, du nom de la Morawa, près de laquelle ils s'établirent, furent appelés *Moraves*. A l'époque de la chute du royaume des Avars, les Moraves se répandirent plus loin et fondèrent un Etat qui, sous le nom de *Grande Moravie*, comprenait un territoire autrement étendu que la Moravie actuelle. Charlemagne, dans une des nombreuses incursions qu'il fit au cœur de la Germanie, subjuguait les Moraves et contraignait leur roi, Rastislav, à recevoir le baptême; cependant le véritable apôtre de la Moravie fut saint Cyrille. Après la mort de Charlemagne, le roi des Moraves, Méromir, voulut rendre indépendant; mais Louis le Débonnaire le rendit tributaire, et, peu après, Louis le Germanique fit prisonnier le roi Rastislav. Arnoul, empereur d'Allemagne, agrandit la Moravie du côté de l'Oder et du côté de la Hongrie; mais le roi Swatopluk s'étant révolté contre lui, il le vainquit, aide des Bohèmes et des Hongrois. Sous Swatobog, fils de Swatopluk, la Moravie devint la proie des Hongrois, des Polonais et des Allemands, et, à partir de 1029, elle fit partie du royaume de Bohême, dont elle accepta la constitution et les lois. En 1147, elle fut érigée en margraviat, devint à diverses reprises l'appanage des cadets de la maison de Bohême, puis fut divisée en un certain nombre de principautés et de duchés. Au XIV^e siècle, toutes les parties du margraviat de Moravie furent réunies dans la maison de Luxembourg et, après la bataille de Mohacz (1526) où périt le roi de Bohême Louis II, elle eut avec la Bohême à la maison d'Autriche, qui l'a conservée depuis cette époque.

MORAWA ou MARCH, la *Mora* ou *Marchus* des Romains, rivière de l'empire d'Autriche, dans la Moravie. Elle prend sa source au mont Schneeberg, sur les confins de la Bohême et de la Moravie, coule au S., baigne Olmutz, Kremsier, sépare la basse Autriche de la Hongrie, reçoit la Taya, la Mlava, et, après un cours de 280 kilom., se jette dans le Danube, à 13 kilom. au-dessus de Presbourg. Elle est navigable depuis Goding, en Moravie, jusqu'à son embouchure.

MORAWSKI (François), général et poète polonais, né en 1763 à Podulisk, grand-duché de Posen, mort en 1841. Il était employé dans l'administration lorsqu'il s'enrôla dans l'armée française, se distingua en maintes occasions pendant les campagnes de 1809, 1812 et 1813. Après la reconstitution de la Pologne, il entra dans l'armée avec le grade de colonel et devint en 1819 général de brigade. Ministre de la guerre pendant la révo-

lution de 1831, Morawski dut s'exiler après le triomphe de la Russie. Toutefois, au bout de quelques années, il put revenir dans le grand-duché de Posen, où il termina sa vie. Outre la traduction de plusieurs poèmes de lord Byron, on lui doit : *Écrits* (Breslau, 1841), en vers et en prose; *Recueil de poésies* (Breslau, 1842); le *Château de mon grand-père* (Leszno, 1851); *Fables* (Posen, 1860). Ce qui distingue les productions de ce poète, c'est la verve satirique et l'esprit. Ses fables et ses satires sont très-estimées.

MORAWSKI (Théodore), homme d'Etat et écrivain politique, né à Pionwiec, ancien palatin de Kalisch, en 1797. Lorsqu'il fut terminé son droit, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur. En 1815, il fonda la *Semaine varsoviennne*, recueil littéraire, et, l'année suivante, trois journaux politiques, la *Gazette journalière*, la *Chronique* et l'*Aigle blanc*. Morawski se démit alors de ses fonctions administratives, s'affilia à une société secrète et, forcé de quitter la Pologne, il se rendit à Paris, d'où il adressa au *Morning Chronicle*, en 1830, une série de lettres remarquables sur son pays. A la nouvelle de l'insurrection de Varsovie, il accourut dans cette ville, fut élu en 1831 député de Kalisch à la diète, et fut ministre des affaires étrangères du 20 août jusqu'à la fin de l'insurrection. De retour à Paris, il fit paraître un écrit remarquable, intitulé *L'Etat des paysans en Pologne*, et depuis lors il s'est adonné à des travaux historiques.

MORAY (comté de). V. ELGIN (comté d').

MORAY ou **MURRAY** (sir Robert), un des fondateurs de la Société royale de Londres, mort à Londres en 1673. Envoyé en France pour y terminer son éducation, il prit du service dans ce pays et sut attirer les bonnes grâces du cardinal de Richelieu, qui le nomma colonel. A l'époque de la guerre civile, il retourna en Angleterre et proposa, en 1646, à Charles I^{er} un plan d'évasion que ce prince refusa d'exécuter au moment où tout était prêt. Après la restauration de Charles II, Moray entra au conseil privé et jouit constamment de la faveur du roi. Il prit, en 1661, une grande part à la fondation de la fameuse Société royale, dont il devint le premier président.

MORAZAN (Juan), président de la république de Guatemala. V. MORAZAN.

MORAZZO (Giacomo), peintre italien de l'école milanaise, qui vivait vers le milieu du xve siècle. Cet artiste, qu'on a désigné à tort sous les noms de *Marzoni*, *Marzone*, *Mazzoni*, exécuta divers travaux à Venise, en même temps que Jacobello del Fiore, qu'il négligea point. On voit encore de lui dans cette ville un tableau, daté de 1441, qui représente l'*Assomption avec sainte Hélène et d'autres saints*.

MORAZZONE (Pier-Francesco MAZZUCCHELLI, dit LE), peintre italien. V. MAZZUCCHELLI.

MORBAJA, rivière importante du Maroc; les indigènes l'appellent le *Umen-er-r'bech*. Elle prend sa source dans les montagnes d'Ajama, fertilise un grand nombre de provinces et vient se jeter dans la baie d'Azi-mor.

MORBEQUE, bourg et commune de France (Nord), cant. sud, arrond. et à 5 kilom. d'Hazebrouck, sur la Bourre; pop. aggl., 934 hab. — pop. tot., 3,836 hab. Brasseries, moulins à farine, fours à chaux. Eglise paroissiale du xiii^e siècle, renfermant des colonnes à chapiteaux historiés et les sépultures des seigneurs de la famille de Saint-Omer. Ce fut au chevalier Denis de Morbecque que Jean le Bon, vaincu à Poitiers, rendit son épée.

MORBEGNO, bourg du royaume d'Italie, prov., district et à 16 kilom. O. de Sondrio, près de la rive gauche de l'Adda, ch.-lieu de mandement; 3,514 hab. Nombreuses moulinseries de soie; fabrication et commerce de fromages. Belle cathédrale avec tableaux précieux.

MORBEUX, **EUSE** adj. (mor-beu, eu-ze — du lat. *morbus*, maladie; de *morbus*, maladie). Pathol. Qui caractérise l'état de maladie ou qui en résulte. On dit plus souvent MORBIDE.

MORBIDE adj. (mor-bi-de — lat. *morbidus*; de *morbus*, maladie, proprement, selon Delaire, ce qui donne la mort, de la grande racine mar, tuer, écorcher). Pathol. Qui appartient à l'état de maladie, qui le caractérise ou en résulte : *Etat morbide*. *Accidents morbides*. *L'enfant hérité, à coup sûr, des dispositions morbides de ses parents*. (L. Cruveilhier.) *Les plantes putréfiées ou étouffées communiquent au sang des animaux qui s'en repaissent des principes morbides*. (Toussela).

— Fig. Corrompu, gâté, livré à une sorte de maladie morale : *Il faut faire volte-face, tourner le dos au moyen âge, à ce passé morbide qui, même quand il n'agit pas, influe terriblement par la contagion de la mort*. (Michelet).

— B.-arts. Souple et délicat, en parlant des chairs : *Chairs morbides*.

MORBIDEMENT adv. (mor-bi-de-man — rad. morbide). D'une manière morbide : *Organe morbidelement affecté*.

MORBIDESSE s. f. (mor-bi-de-se — ital. *morbidesza*, même sens). B.-arts. Soufflante et délicatesse des chairs : *Tout cela est peint*

avec une MORBIDESSE mélancolique et une vérité qui n'a rien de trivial. (Th. Gaut.) On se sert quelquefois du mot italien :

..... Ses yeux [pléres, Noirs et brillants avaient, sous leurs longues paupières, tant de morbidessa! son geste et ses manières, Un abandon si gracieux!

TH. GAUTIER.

— Souplesse des attitudes, agréable nonchalance du maintien :

On aimait la beauté des femmes d'Italie. Leur regard pénétrant, leur ineffable attrait, Leur morbidessa, enfin cette grâce accomplie Dont elles gardent le secret.

MAE L. COLET.

MORBIER, village de France (Jura), arr. et à 23 kilom. N.-E. de Saint-Claude; 1,950 hab. Fabrique de grosse horlogerie.

MORBIEU interj. (mor-bi-ieu). Morbieu, prononcé à la façon de certains paysans.

MORBIQUE adj. (mor-bi-que — du lat. *morbus*, maladie; *facere*, faire). Pathol. Qui cause, qui détermine la maladie : *Principe morbifique*. *Exhalaisons morbifiques*. *Climats morbifiques*. *La peur est un sentiment morbifique*. (Balz.)

MORBIQUEMENT adv. (mor-bi-que-man — rad. morbifique). Pathol. D'une façon morbifique : *Humeurs secrétées MORBIQUEMENT*.

MORBIHAN (le), golfé formé par l'Atlantique sur la côte occidentale de la France, dans le département auquel il donne son nom, au-dessous de Vannes; son entrée, par 47° 33' de lat. N. et 50° 15' de long. O., est large de 18 kilom. sa profondeur dans les terres est de 8 kilom. Il renferme un grand nombre d'îles, dont les plus importantes sont l'île aux Moines et l'île d'Arz. Le cours d'eau le plus considérable qu'il reçoit est la rivière d'Auray. Le nom du Morbihan, en langue armoricaine, signifie petite mer; de *mor*, mer, et *bihan*, petit.

MORBIHAN (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région N.-O. de la France, formée d'une partie de l'ancienne province de Bretagne et tirant son nom d'un golfe produit par les eaux de l'Océan, au-dessus de l'embouchure de la Loire. Ce département confine : au N., à celui des Côtes-du-Nord; à l'E., à celui d'Ille-et-Vilaine; à l'O., à celui du Finistère, tandis que l'Océan baigne sa partie méridionale, qui touche aussi, au S.-E., au département de la Loire-Inférieure. Sa plus grande longueur, du S.-E. au N.-O., est de 138 kilom. et sa plus grande largeur de 104 kilom. Superficie, 679,781 hectares, dont 260,671 en terres labourables, 63,437 en prairies naturelles, 1,693 en vignes, 6,046 en autres cultures arborescentes, 274,373 en pâturages, landes, bruyères et pâtures, et 73,561 en bois, forêts, étangs, cours d'eau, chemins, etc. Il est administrativement divisé en quatre arrondissements : Vannes, chef-lieu; Pontivy, Lorient et Ploërmel; il comprend 37 cantons, 248 communes et 490,352 hab. Il forme le diocèse de Vannes, suffragant de Rennes; il ressortit à la cour d'appel de Rennes, à l'académie de Rennes, à la 23^e conservation des forêts et forme la 2^e subdivision de la 15^e division militaire.

L'aspect général du département présente un sol fortement accidenté. La partie septentrionale est couverte de collines assez élevées, contre-forts de la chaîne des montagnes Noires. Elles s'abaissent vers le sud, où s'étendent des plaines remarquables par leur étendue et leur fertilité. Les sommets de ces collines, dont les plus hautes n'atteignent pas plus de 80 mètres, sont couverts de landes et de bruyères qui font ressortir la fraîcheur et la richesse des vallées qu'elles dominent. Sur les côtes s'ouvrent un grand nombre de baies, de rades et de ports. La saillie la plus remarquable de ces côtes est la presqu'île de Quiberon, qui s'avance à 12 kilom. dans l'Océan. Le département est arrosé par un grand nombre de cours d'eau, dont quelques-uns sont navigables sur une petite partie de leur cours; tels sont : le Blavet, le Scorff, l'Auray, la Vilaine et ses affluents, l'Arz, la Sarre, l'Étier, la Laita. Les canaux de Nantes à Blavet traversent le département. Le long des côtes se trouvent de nombreux étangs ou marais. Le climat, très-variables au printemps et en automne, est très-malsain dans le voisinage des marais, d'où une évaporation abondante produit des miasmes délétères; aussi les fièvres intermittentes sont-elles presque endémiques dans le département.

La surface du sol présente une couche végétale de peu de profondeur et qui varie de nature sur divers points; elle est tantôt siliceuse et tantôt schisteuse; sur les côtes, elle est argileuse et beaucoup plus fertile. Au-dessous de cette terre végétale, on trouve, sur divers points du département, quelques mines assez productives. Nous signalerons la mine de plomb et d'argent de Saint-Mandé, la mine d'étain de Villedor et plusieurs mines de fer exploitées à ciel ouvert. Il y a aussi des carrières de granit, de quartz, de pierre de taille, d'ardoise, de cristal de roche, de terre à poterie, etc. Le Morbihan doit à sa position géographique de jouir de ce qu'on appelle un climat marin, c'est-à-dire également à l'abri des froids intenses pen-

dant l'hiver et des chaleurs extrêmes en été. Néanmoins, les gelées printanières sont fréquentes. La vigne et le maïs ne sont cultivés que sur quelques points voisins de la côte. La population de ce département est généralement adonnée aux travaux de l'agriculture. Elle est disséminée dans un grand nombre de petits villages et de hameaux. L'ensemble des lies offre une population de 16,000 à 17,000 hab. Bien que le sol soit très-fertile, il est occupé d'une grande étendue de landes. Le froment occupe 44,000 à 45,000 hectares, le seigle, 75,000; l'avoine, 30,000; le sarrasin, 59,000 à 60,000; le méteil, 5,000 à 6,000; les pommes de terre, 4,000; le chanvre, 5,000. Le froment donne, en moyenne, 11 hectolitres de grain par hectare; le sarrasin, 16; les pommes de terre, 85. La moitié environ du froment est exportée; presque toutes les autres récoltes sont entièrement consommées dans le pays.

En résumé, on ne trouve nulle part de culture perfectionnée, excepté dans les fermes de quelques riches propriétaires, qui suivent avec ardeur le mouvement moderne, auquel le reste du département est jusqu'ici resté tout à fait étranger. L'assolement biennal est le plus répandu. Il comprend tour à tour du blé et du sarrasin; encore ce dernier est-il souvent remplacé par la jachère. Les vides n'est guère cultivée que dans l'arrondissement de Vannes; mais, en revanche, la culture des pommiers et des poiriers produit annuellement près de 441,151 hectolitres de cidre. On y trouve aussi des châtaigneraies, des prairies naturelles, de belles forêts de chênes, de hêtres et de pins, une riche variété de genêts, de bruyères et d'ajoncs et une grande quantité de plantes marines.

Les marais salants, exploités ou exploitables, couvrent, dans le Morbihan, une étendue de plus de 920 hectares. C'est une ressource précieuse, mais qui est sujette à des fluctuations énormes d'une année à l'autre.

L'éducation du gros et du menu bétail est favorisée par d'excellents pâturages, qui nourrissent beaucoup de chevaux vigoureux destinés au trait. La plupart des chevaux sont de race bretonne. Presque tous les autres animaux domestiques sont de taille fort exigüe. 34,000 à 35,000 chevaux sont employés aux travaux de la culture, concurremment avec 55,000 bœufs. Les vaches sont consacrées exclusivement à la production du lait et du beurre.

Autrefois, le métayage était le mode d'affermage le plus général; il n'en est plus de même aujourd'hui. Sur 37,000 mètres, 200,000, près des deux tiers, sont exploitées par des fermiers à prix d'argent. Le nombre des tenanciers faisant valoir dans les conditions du domaine congéable devient chaque jour plus rare. D'innombrables oiseaux aquatiques nichent sur les rochers de la côte, tandis que les rivières sont peuplées d'une grande variété de poissons. La pêche maritime occupe plus de 6,000 individus; celle des sardines surtout y est très-active et s'y pratique sur un large échelle. Une autre industrie importante et qui pourrait acquies un bien plus grand développement, n'était l'état de barbarie dans lequel elle croupit, c'est l'éducation des abeilles. Ici, on en est encore au vieux système qui consiste à étouffer les abeilles pour récolter leur miel. Néanmoins, le Morbihan fournit encore annuellement plus de 500,000 kilogrammes de miel.

L'industrie manufacturière est peu développée dans le département du Morbihan; on y trouve cependant des manufactures de drap et d'étoffes de laine communes; des filatures de coton; des fabriques de dentelles, de toiles et de produits chimiques; des minoteries, des tanneries, des verreries; des fabriques de poteries, des distilleries de betterave et des chapelleries. Les hauts fourneaux et les forges occupent près de 4,000 ouvriers; les mines de fer produisent annuellement 55,000 mètres cubes de minerai; des établissements d'industrie et y ont été récemment créés. Vingt-cinq ports de mer facilitent son commerce avec les contrées voisines et l'étranger; 7 routes nationales, 16 routes départementales, 2 voies ferrées lui ont ouvert, en outre, des débouchés pour l'intérieur. Le commerce a principalement pour objet : les grains, les chevaux, les bestiaux de toute sorte, le beurre, les salaisons, le poisson, la cire, le miel, les draps, le lin, les cuirs, les peaux, le fer, le papier et l'huile de poisson.

MORBIHANAIS, **AISE** s. et adj. (mor-bi-na-è, è-ze). Géogr. Habitant du Morbihan; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les MORBIHANAIS*. *La côte MORBIHANAISE*.

MORBILLEUX, **EUSE** adj. (mor-bi-lleu, eu-ze, il mil. — du lat. *morbus*, maladie). Pathol. Qui dépend de la rougeole. *Fièvre MORBILLEUSE*. *Le virus MORBILLEUX s'est acclimaté dans notre continent*. (Chomel.)

MORBIPARE adj. (mor-bi-pa-re — du lat. *morbus*, maladie; *parere*, engendrer). Pathol. Qui occasionne des maladies : *Les acaries sont essentiellement MORBIPARES*. (Raspail.)

MORBIU interj. (mor-bleu — corruption des mots *mort à Dieu* ou *mort de Dieu*). Sorte de juron qui exprime la colère ou l'impatience : *MORBIU mon oncle, vous moquez-vous de moi?* (Volc.) *MORBIU! nous allons*

voir. — Un instant, jeune homme, un instant! que diable! vous prenez feu. (Scribe.) Expliquera, morbleu! la femme qui pourra!

BARTHE.

Morbleu! connaîtrait-il ma femme autant que moi! E. AUGIER.

A demain, scélérat! si jamais tu rimailles, Ce ne sera, morbleu! qu'en quatre murailles.

PIRON.

Il exprime aussi une résolution vivement prise : *Allons, MORBLEU! amusons-nous. Allons, MORBLEU! il ne faut point engendrer la mélancolie*. (Mol.)

— Loc. interj. *Par la morbleu!* Sert à exprimer une violente colère ou un grand dépit : *PAR LA MORBLEU! je lui romprai les os*. *Par la morbleu!* je vais me plaindre à votre père.

DESTOUCHES.

Ci-gît, oui gît, par la morbleu!

Le cardinal de Richelieu,

Et, ce qui cause mon ennui,

Ma pension avecque lui.

BENSERADE.

MORBRAN s. m. (mor-bran). Ornith. Nom vulgaire du corbeau noir en basse Bretagne. Il On dit aussi MORVRAN.

MORCEAU s. m. (mor-so — du lat. *moersus*, morsure). Partie, fragment isolé d'un corps solide : *MORCEAU de bois, de pierre, d'argile, de fer*. *MORCEAU de drap, de papier*. *MORCEAU de viande, de pain*. *Couper une planche en MORCEAUX*. *Se briser, se réduire en mille MORCEAUX*. *L'habit d'arlequin était fait de MORCEAUX de toute couleur*. *Bonnet coupe une naide par MORCEAUX, et chaque MORCEAU redonne une naide entière*. (Flourens.)

L'ivoire trop hâté rompt deux fois sur sa tête, Et deux fois de sa main le bûis tombe en morceux.

BOILEAU.

— Bouchée d'aliments solides : *Avaler de gros MORCEAUX*, *MORCEAU sur MORCEAU*. *Les morceux trop hâtés se pressent dans sa bouche*.

BOILEAU.

Partie d'un mets solide que l'on a découpé : *Faire les MORCEAUX trop gros*. *Accepterez-vous ce MORCEAU de gigot?*

Je vous trouve aujourd'hui l'âme tout inquiète, Et les morceux entiers restent sur votre assiette.

BOILEAU.

Mets, aliment : *Aimer les bons MORCEAUX*. *Un pti de canards est un MORCEAU connu de tous les gourmands du royaume*. (Buff.) *Lorsque l'ortolan est gras, c'est un MORCEAU très-fin*. (Bouff.)

N'est-ce que pour les sots Que le ciel blancissait créa les morceux?

COLNET.

L'appétit qui s'éveille et qu'on gagne à l'ouvrage Change en morceux de roi le mets le plus frugal.

C. DELAVIGNE.

Progné nient enlever les morceux; Caracolant, faisant l'air et les eaux, Elle me prend mes mouches à ma porte.

LA FONTAINE.

Parmi vingt bons ragouts, la plus grossière viande Que l'on me défendait constamment de toucher Serait le seul morceux qui pourrait me tenter.

DESTOUCHES.

Partie d'un tout distincte sans être séparée : *Un MORCEAU de terrain*. *L'ortillon, partie : Il fut son légataire universel; mais les plus gros MORCEAUX lui avaient échappé*. (St-Sim.)

Fragment d'une œuvre écrite : *Un beau MORCEAU d'éloquence*. *Recueil de MORCEAUX*. *MORCEAUX détachés*. *L'encyclopédie est un habit d'arlequin où il y a quelques MORCEAUX de bonne étoffe et trop de haitons*. (Volc.) *Une invocation est toujours un MORCEAU d'enthousiasme*. (Grimm.) *Les MORCEAUX de prose ne se défont pas dans la mémoire*. (J. de Maistre.) *Œuvre d'art complète : Le Parthénon est un des plus beaux MORCEAUX de l'architecture antique*. *L'Antiope du Corrège est peut-être le plus beau MORCEAU du Louvre*.

— Personne de très-petite taille : *Epouser un MORCEAU de femme*.

— Fam. Femme considérée au point de vue des desirs qu'elle inspire : *Un MORCEAU mignon*. *Un MORCEAU friand*. *Un MORCEAU de prince*. *Voilà auprès de vous un beau petit MORCEAU de prince!* (Mol.)

Jeune veuve, à vingt ans, est un morceau friand.

DESAHIS.

C'est un friand morceux; quel enjôment! quel feu! J'en suis fou.

DESTOUCHES.

Morbleu! j'entre en furie, En songant qu'un morceux si tendre et si friand Doit tomber sous la main de quelque Bas-Normand.

REGNARD.

Chose désirable quelconque : *Les docteurs de l'ambition disent qu'il faut être partout homme de bien, sauf au point de régner, qui seul mérite dispense, étant un si friand MORCEAU qu'il vaut bien que l'on en rompe son jeûne*. (Charron.)

Je sais que la vengeance est un morceux de roi.

LA FONTAINE.

— Pop. Morceau d'Adam. Prominence que l'on voit en avant de la trachée-artère, au devant du cou, qui est très-visible chez la plupart des hommes, et qui serait, d'après la tradition populaire, un morceux de la fa-

meuse pomme resté au gosier de notre premier père. On dit aussi POMME D'ADAM.

— **Morceau honteux**, Dernier morceau qui reste sur un plat, et que l'on n'ose prendre de peur d'en priver les autres.

— **Morceau de pain**, Revenu tout juste suffisant pour vivre : *Mon ambition n'a jamais été à plus d'un MORCEAU DE PAIN pour mes vieux jours*. (Béranger.)

— **Morceau à la Brinvilliers**, Mets empoisonné :

Dieu vous la maintienne et vous garde De morceur à la Brinvilliers.

SAINT-EVREMONT.

Il s'est dit par allusion à la fameuse empoisonneuse la Brinvilliers.

— **Morceau à la nourrice**, Morceau le plus délicat d'un plat, parce qu'on le réserve généralement pour la nourrice.

— **Morceau de prince**, Objet d'un prix très-élevé.

— **Manger un morceau**, Prendre un tout petit repas : *Ne voulez-vous pas MANGER UN MORCEAU avec moi ?*

Cependant, arrivé, vous sortez bien et beau Sans prendre de repos ni manger un morceau.

MOLIÈRE.

— **Doubler les morceaux**, Mettre les morceaux en double, Manger très-précipitamment.

— **Compter les morceaux à quelqu'un**, Le nourrir avec grande parcimonie.

— **Rogner, tailler les morceaux à quelqu'un**, Lui fournir parcimonieusement ce qui lui est nécessaire. Signifie aussi : Lui régler minutieusement sa besogne : *L'opinion de celui-là ne me plaît guère, qui pensait, par la multitude des lois, brider l'autorité des juges, en leur taillant les MORCEAUX*. (Montaigne.)

— **Avoir ses morceaux taillés**, Avoir tout juste de quoi vivre en économisant. Signifie avoir une besogne bien définie, bien déterminée.

— **Mâcher les morceaux à quelqu'un**, Lui préparer sa besogne de façon à la rendre excessivement simple : *Il faut, pour qu'il s'en tire, lui MÂCHER les MORCEAUX*.

— **Gober le morceau**, Se laisser prendre à une supercherie. Se dit par allusion aux poissons qui se prennent à l'hameçon pour gober le morceau, pour saisir l'appât.

... Je ne suis pas homme à gober le morceau. Et laisser le champ libre aux yeux d'un damoiseau.

MOLIÈRE.

— **S'endormir le morceau au bec**, S'endormir à table, pendant le repas.

— **S'oter les morceaux de la bouche**, S'imposer de grandes privations pour être utile à quelqu'un : *Il s'OTE, pour ses amis, les MORCEAUX DE LA BOUCHE*.

— **Etre fait de pièces et de morceaux**, Manquer d'ensemble, d'unité : Une comédie FAITE DE PIÈCES ET DE MORCEAUX. La législation de Pologne A ÉTÉ FAITE DE PIÈCES ET DE MORCEAUX. (J.-J. Rousseau.)

— **Les morceaux en sont bons**, Se dit d'une chose qui, bien que brisée ou divisée, conserve cependant de la valeur : *Il a dix enfants ; son héritage sera bien éparpillé, mais les MORCEAUX EN SONT bons*.

— **Prov. Les premiers morceaux nuisent aux derniers**, Quand on mange d'abord avec avidité, on est sans appétit dans la suite du repas. *Il Double jeûne, double morceau*, Plus sérieusement on jeûne, plus on mange au repas. *autorisé dans les jours d'abstinence, il Morceau avalé n'a plus de goût*, Les plaisirs passés ne sont plus rien.

— **Littér. Morceaux choisis**, Recueil de passages de divers auteurs ou de divers écrits.

— **B.-arts. Morceau de réception**, Ouvrage de peinture ou de sculpture, que les artistes devaient présenter autrefois pour être reçus à l'Académie : MORCEAU DE RÉCEPTION, morceau d'exclusion. (Lidder.)

— **Mus. Fragment d'une composition musicale** : MORCEAU D'OPÉRA. MORCEAU DIFFICILE. Un beau MORCEAU. Chanter, jouer un MORCEAU. Chaque trouve dans un MORCEAU de musique quelque chose qui lui fait plaisir. (Monsieur.) *Morceau d'ensemble*, Morceau à plusieurs parties pour voix ou instruments.

— **Hist. Dernier morceau du patient**, Collation que l'on offrait autrefois aux condamnés, avant de les mener au supplice, et qui consistait en un verre de vin et trois morceaux de pain bénit.

— **Anat. Morceau du diable ou Morceau frangé**, Pavillon de la trompe de l'allope, découpé en languettes flottantes dans la bas-ventre.

— **Encycl. Littér.** On a donné ce titre à un grand nombre de recueils littéraires offrant un choix des meilleurs morceaux des prosateurs ou des poètes. Leur composition est toujours à peu près semblable, et plusieurs même n'offrent qu'une répétition de leurs devanciers, agrémentée de quelques emprunts faits aux écrivains contemporains. Toutes les maisons de librairie scolaire ont édité des recueils de *morceaux choisis*, destinés à être mis entre les mains des élèves. Ces recueils sont forcément taillés sur le même modèle ; divisés en deux parties, la première affectée aux prosateurs, la seconde aux poètes, ils offrent, siècle par siècle, chaque

écrivain résumé en quelque sorte dans ses meilleurs pages ; ils ne se distinguent, suivant le goût du compilateur, que par les emprunts plus ou moins fréquents faits au xvi^e siècle et à la littérature romantique ; pour beaucoup, la langue française ne commence qu'à Bossuet et finit à Latharpe. Il n'y a pas longtemps que les plus audacieux osent reculer jusqu'à Montaigne et avancer jusqu'à Lamartine.

Parmi les recueils qui se distinguent par le choix et l'abondance des matériaux, nous nous contenterons de citer les *Morceaux choisis des classiques français*, de Feugère (1854, 2 vol. in-18). Les notices biographiques et les appréciations qui accompagnent les extraits en font un véritable cours de littérature française, de Montaigne à Saint-Simon et de Villon à André Chénier. M. Thery a donné dans ses *Morceaux choisis des meilleurs prosateurs français du second ordre* (1852, in-18) des extraits empruntés à des écrivains généralement dédaignés dans ces sortes de compilations et qui, cependant, peuvent faire assez bonne figure. Le recueil du major Staaf, intitulé : *Littérature française* (Stockholm, 1865, 4 vol. in-89), n'est qu'un recueil de *morceaux choisis*, plus abondant que les autres ; la place des écrivains contemporains y est très-grande. Le recueil de Noël, *Leçons françaises de littérature et de morale* (1864, 2 vol. in-89), a joui longtemps d'une certaine réputation. Sous le titre de *Treasure poétique*, la maison Larousse et Boyer a édité un choix fait surtout parmi les poètes contemporains. L'éditeur Lemerre a fait entrer dans sa collection une *Anthologie des poètes français depuis le x^e siècle jusqu'à nos jours* (1873, in-18).

Morceau d'ensemble (tr), opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Courcy et Carmouche, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 10 mars 1831). Une jeune veuve, dans un accès de misanthropie, s'est confinée dans son château au fond de la Touraine. Un cousin, M. Victor, brillant officier, vient à passer à la tête de son régiment près du lieu habité par la jolie recluse. Il s'introduit dans la maison. La jeune veuve raffole de musique, et le cousin apporte de Paris un *morceau d'ensemble* qui excite son enthousiasme. Mais, pour l'exécuter, il faut des chanteurs. M. Victor propose timidement le major de son régiment, excellent basse-taille, puis un capitaine ; enfin il parvient à faire admettre tous les officiers qui chantent à première vue le *morceau d'ensemble*. De vieux parents arrivent sur ces entrefaites et surprennent leur nièce au milieu de cet état-major dilettante. Le *morceau d'ensemble* se transforme en duo, dont le finale est l'épithalame de rigueur. La musique offre quelques couplets agréables et beaucoup de phrases communes.

MORCELÉ, ÉE (mor-sé-lé) part. passé du v. Morceler. Divisé en morceaux : *Planche MORCELÉE*. Divisé en parties : *Terrain MORCELÉ*. La civilisation, c'est l'univers, MORCELÉ par la guerre, ramené à l'unité par la paix. (E. de Gir.)

— Par ext. Divisé, partagé, distribué sans ordre, sans méthode : *Le travail qui aboutit aux ministres est MORCELÉ, il n'est pas divisé*. (E. de Gir.) Il n'y a rien d'espérer de tout mystère ou le pouvoir continuera d'être MORCELÉ. (E. de Gir.)

MORCELER v. a. ou tr. (mor-sé-lé — rad. morcel). Double l devant une syllabe muette : *Je morcelle, il morcelle*. Diviser en morceaux : MORCELER un gâteau. MORCELER une pièce de toile. Diviser en parties : MORCELER un terrain, un domaine, un héritage. En Suède, il n'était pas permis de MORCELER les terres. (Raynal.)

— Présenter en parties séparées : *Je n'aimais pas qu'on MORCELLE ainsi l'histoire*. (Volt.)

— Distribuer sans ordre, sans méthode : *Il faut distribuer le pouvoir et non le MORCELER*.

Se morceler v. pr. Etre morcelé : *La propriété se MORCELE en France de plus en plus*.

— Etre présenté en parties distinctes : *Les principes ne se MORCELLENT pas, la logique du vrai est rectiligne*. (V. Hugo.)

MORCELEMENT s. m. (mor-sé-le-man — rad. morceler). Action de morceler : *Quelques personnes ont attribué à l'égalité de partage dans les successions le MORCELEMENT de la propriété en France*. (Mathieu de Dombasle.) *L'Italie recouvrera Venise et Rome ; ou elle retombera dans le MORCELEMENT auquel elle a voulu échapper*. (Ed. Scherer.) Le MORCELEMENT de la propriété est mortel au gibier. (Toussaint.)

— **Encycl. Morcellement de la propriété**, V. PROPRIÉTÉ.

MORCELLI (Etienne-Antoine), archéologue et épigraphiste italien, né à Chiari, province de Brescia, en 1735. Elève des jésuites, il entra dans leur ordre, professa avec succès la rhétorique à Arezzo, à Raguse, à Fermo (1765), au Collège romain (1771), puis devint conservateur du musée fondé à Rome par le pape Kircher et y établit une Académie d'archéologie. L'ordre des jésuites ayant été supprimé en 1773, Morcelli retourna à Chiari, qu'il quitta en 1775 pour revenir à Rome, et fut alors chargé par le cardinal

Albani du soin de sa magnifique bibliothèque. Il employa ses loisirs à l'étude de l'archéologie, sa science de prédilection, et à des recherches sur divers points d'histoire ecclésiastique. En 1791, Morcelli retourna dans sa ville natale, où il remplit jusqu'à sa mort la charge de prévôt du chapitre, réforma les écoles et fonda un orphelinat de jeunes filles. Il refusa en 1799 l'archevêché de Raguse, pour ne point quitter Chiari. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *De stylo inscriptionum latinarum libri III* (Rome, 1780, in-40) ; *Padoue 1819-1822*, 3 vol. in-40 ; ouvrage resté classique ; *Inscriptiones commentarii subjecti* (Rome 1783), recueil d'inscriptions composées par lui-même avec beaucoup de talent ; *Sancti Gregorii II, pontificis Argentinorum, libri X, explanationes ecclesiasticæ* (Venise, 1791, in-fol.), en grec et latin, ouvrage d'un grand intérêt pour l'histoire des dogmes ; *Electorum libri II* (1814) ; *Africa christiana* (Brescia, 1816-1817, 3 vol. in-40), livre rempli d'érudition ; *Parergon inscriptionum novissimum* (Padoue, 1818, in-40) ; *Opuscoli ascetici* (Brescia, 1820, 3 vol. in-89) ; *Delle arti e delle lettere degli Italiani avanti la fondazione di Roma* (Modène, 1823, in-89) ; *Metodo di studiare* (Chiari, 1828, in-89) ; *Sullo studio delle antiche monete* (Milan, 1829, in-89), etc.

MORCHELLE s. f. (mor-chè-le). Bot. Genre de champignons, dont plusieurs espèces sont comestibles.

MORCONE, ville du royaume d'Italie, province de Benevento, district de Correto-Sanità, à 35 kilom. S.-O. de Campo-Basso, chef-lieu de mandement ; 7,981 hab. Elle est ceinte de murs et défendue par un fort.

MORD s. m. (mord). Techn. Syn. de MORS, en termes de relieur.

MORDACHE s. f. (mor-da-che). Techn. Sorte de teneur de bois qu'on place entre les mâchoires d'un étai, pour saisir un ouvrage sans l'endommager. Extrémité des grosses tenailles et de certains instruments qui ont quelque analogie avec des tenailles : *MORDACHE de tenette*.

— **Hist. relig.** Sorte de bâillon en bois que l'on mettait, dans certaines communautés, au novice qui avait parlé au réfectoire sans nécessité.

— **Econ. domest.** Instrument de fer servant à saisir les grosses bûches et à les arranger dans le foyer.

MORDACITÉ s. f. (mor-da-si-té — du lat. mordax, mordant). Propriété corrosive de certains corps qui en attaquent d'autres et les rongent en les dissolvant graduellement : *La MORDACITÉ de l'acide nitrique*.

— **Fig.** Esprit, caractère mordant : Le célèbre Arétin, par sa mordacité, Aux souverains se faisait craindre.

BARAT.

Il Caractère d'une parole mordante, d'un discours aigre et piquant : *Une épigramme d'une MORDACITÉ excessive*.

MORDAD, ange de la mort chez les guébreux, et, d'après Chardin, chez les mahométans.

MORDAILLÉ, ÉE (mor-da-llé ; il mil.) part. passé du v. Mordailier. Mordu légèrement : *Etre MORDAILLÉ par un chien*.

MORDAILLER v. a. ou tr. (mor-da-llé ; il mil. — fréquent. de mordre). Mordre légèrement : *Un jeune chien qui s'amuse à MORDAILLER*.

MORDAMMENT adv. (mor-da-man — rad. mordant). D'une manière mordante : *Repondre MORDAMMENT*. Il Vieux mot.

MORDANCAGE s. m. (mor-dan-sa-je — rad. mordancer). Techn. Application d'un mordant sur une étoffe, pour faire prendre la teinture.

— **Encycl.** Le mordantage des tissus se fait de diverses manières ; un procédé très-usité consiste à faire digérer le tissu, à une température variable, dans la solution du sel ou du mordant ; puis, lorsque le tissu s'en est bien imprégné et que, par des lavages, on l'a débarrassé de l'excès du mordant avec lequel il ne s'est point combiné, on le met tremper dans la dissolution de la matière colorante. Le mordantage des laines se fait habituellement à la température de l'ébullition ; celui de la soie, à la température ordinaire ; tandis que celui du chanvre, du lin et du coton, s'opère ordinairement à une température qui ne dépasse pas 35° ou 40°.

Quand les mordants sont des sels, il arrive toujours, ou presque toujours, que le tissu opère leur décomposition, de telle manière qu'il se précipite sur ce tissu un sous-sel ou même un oxyde presque pur. Il en résulte donc un composé double de tissu et d'oxyde, qui, par son immersion dans le bain, attire la matière colorante et forme alors un composé triple, coloré, tout à fait insoluble. Pour que la base du mordant se fixe plus facilement et en plus grande quantité sur les tissus, il faut nécessairement que l'acide auquel elle est unie ait le moins d'affinité possible pour elle, afin qu'il la cède plus aisément à la fibre organique. Voilà pourquoi il vaut généralement mieux employer les mordants de fer et d'alumine à l'état d'acétate qu'à l'état de sulfate, par la raison que l'acide acétique est bien moins adhérent aux oxydes que l'acide sulfurique. Dans un autre procédé, on

mêle le mordant avec la dissolution de la matière colorante ; ils doivent être alors de nature à ne pas se précipiter réciproquement ; puis les tissus sont mis en digestion dans cette solution mixte ; ils enlèvent alors au liquide des proportions déterminées du mordant et du principe colorant et se colorent d'une manière solide. On agit très-souvent ainsi pour la teinture des laines. Enfin, quelquefois on teint une étoffe mordancée dans la solution mixte du mordant et de la matière colorante.

MORDANCÉ, ÉE (mor-dan-sé) part. passé du v. Mordancer. Soumis au mordantage : *Les peaux étant MORDANCÉES, il ne s'agit plus que de les teindre*. (Lenormant.)

MORDANCER v. a. ou tr. (mor-dan-sé — rad. mordant). Prendre une cédille sous le c devant a et o : *Mordancer, nous mordancions*. Techn. Soumettre à l'opération du mordantage : *On emploie le stannate de potasse pour MORDANCER les toiles*. (Persoz.)

MORDANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Bologne, district d'Imola ; 8,757 hab.

MORDANT, ANTE adj. (mor-dan, an-te — rad. mordre). Qui mord, qui est porté à mordre : *Chienne MORDANTE*. Il Peu usité. — Qui entame, qui use :

J'entends crier la dent de la lime mordante.

DELLILLE.

— Corrosif, qui ronge certaines matières. *Acide MORDANT*.

— Par ext. Incisif, pénétrant, en parlant d'un son : *Un timbre MORDANT*. Quelques personnes trouvent le ramage du pinson trop fort, trop MORDANT. (Buff.)

— **Fig.** Caustique, malin et piquant : *Esprit MORDANT*. *Épigramme MORDANTE*. *Style MORDANT*. Vous rendez la vertu odieuse en la rendant MORDANTE et incommode. (Mass.) Les distiches sont moins faites pour exécuter, qu'une épigramme fine et MORDANTE. (Volt.) Sous sa grâce de femme et sous son air d'ange, Mme de Caylus a l'esprit acéré, vif et MORDANT. (Sie-Beuve.)

Juvénal, élevé dans les cris de l'école, Pousse jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole.

BOILEAU.

— **Chasse. Bêtes mordantes**, Bêtes qui se défendent avec les dents, comme l'ours, le loup, le renard, la loutre, le binaireux, etc.

— **Méd. Chaleur mordante**, Chaleur de la peau qui exerce sur la main qui la touche une sorte de constriction.

— **S. m. Techn.** Substance dont on imprègne les étoffes, pour leur faire prendre la teinture : *C'est la chimie qui fait connaître les MORDANTS qui font prendre l'indigo sur la laine*. (J.-B. Say.) Il Mastic que l'on emploie pour coller la laine sur la toile ou le papier, dans les fabriques de tentures en laine hachée.

Il Vernis que le doreur étend sur les objets auxquels il veut faire adhérer des feuilles d'or ou d'argent, ou d'autres feuilles en métal. Il Acide ou autre agent que l'on emploie pour corroder superficiellement les métaux.

Il Pince corse et sans branches dont se sert le fabricant de clous d'épingles. Il Mâchoire de bois à l'usage du parcheminier. Il Assemblage opéré à l'aide d'un tenon à mi-bois et d'un épaulement coupé à onglet. Il A signifié Agrafe, boucle munie d'un arillon.

— **Typogr.** Tringle de bois à l'aide de laquelle le compositeur retient la copie sur le visorium.

— **Fig.** Causticité : *Le MORDANT de Molière est moins offensant que celui de Boileau ; c'est que le premier attaque des vices et le second des ridicules*. Il Originalité piquante, vive et incisive : *Personne n'a plus de trait et de MORDANT que de Molière*. (Sie-Beuve.)

Entrez bien dans l'esprit de votre phraseur ! Belrose, du mordant, du nerf, de la chaleur !

C. DELAVIGNE.

— **Mus.** Timbre sonore et pénétrant : *Une voix qui a du MORDANT*. Il Accordement du chant, broderie consistant en deux ou trois petites notes placées avant une autre note.

— **Crust.** Pince d'écrivain. Il Peu usité.

— **Syn. Mordant, caustique, satirique**. V. CAUSTIQUE.

— **Encycl. Indust.** Parmi les matières colorantes, les unes n'ont besoin pour être fixées que d'être appliquées sur le tissu ; telles sont, par exemple, l'indigotine, le bleu d'outremer, etc. D'autres, au contraire, en plus grand nombre, comme l'alizarine et l'acide carminique, ne s'unissent aux différentes fibres que par le concours d'auxiliaires qu'on a désignés sous le nom de mordants. Dans la teinture en garance, par exemple, l'alumine est le mordant, l'alizarine la matière colorante ; dans la production du jaune de chrome, l'acide chromique est la matière colorante, l'oxyde de plomb est le mordant. Toutes les fois qu'une substance colorante jouit d'une certaine affinité pour la fibre organique, elle peut s'y fixer par elle-même ; si cette affinité est faible, elle exige l'intervention d'un mordant. Le rôle du mordant est multiple : tantôt il rend la matière colorante insoluble et sert à la fixer sur le tissu ; tantôt il modifie en outre sa nuance ; souvent aussi il lui communique un degré de solidité qu'elle n'aurait pas sans lui.

Prenons pour exemple la garance dont les pigments ne se fixent par eux-mêmes sur aucune fibre. Les oxydes peuvent être incorporés à la fibre comme toute substance insoluble susceptible de lui être présentée à l'état soluble et d'être précipitée dans ses pores. Le tissu ainsi préparé est plongé dans un bain renfermant en solution la matière colorante, l'oxyde métallique attire la substance tinctoriale et se combine avec elle en vertu d'une affinité qui lui est propre, et que ne modifie nullement la présence de la fibre. Il se forme une laque colorée, adhérente comme le mordant lui-même. La couleur de cette laque varie avec la nature de l'oxyde; elle est rouge ou rose avec l'alumine; noire, violette ou lilas avec l'oxyde de fer; puce, avec un mélange des deux; de sorte que le bain monté avec une seule matière colorante peut produire simultanément des effets très-distincts sur un même échantillon imprimé avec des mordants divers. Dans la teinture en rouge d'Andrinople ou rouge ture, on fait intervenir concurremment avec le mordant métallique un corps gras modifié, dans le but de communiquer à la laque une plus grande stabilité et plus d'éclat.

Les mordants sont, en général, pris parmi les bases ou oxydes métalliques; mais leur nombre est assez restreint, par la raison qu'il faut qu'ils réunissent la condition de posséder, à la fois, une forte affinité pour la matière colorante et pour la fibre organique; d'ailleurs, il n'y a que les bases insolubles qui puissent former des combinaisons insolubles avec ces deux sortes de corps.

De toutes les bases, celles qui réunissent le mieux comme mordants sont l'alumine, l'oxyde d'étain, l'oxyde de fer, l'oxyde de cuivre; aussi n'y a-t-il que l'alun, l'acétate d'alumine, l'acétate, l'azotate et le sulfate de fer, le sulfate et l'acétate de cuivre, l'aluminate de potasse, les chlorures d'étain, qui soient d'un usage général dans les ateliers. On emploie les oxydes métalliques à l'état de sels, par la raison que ce n'est que dans cet état qu'ils sont solubles et peuvent se combiner intimement aux tissus.

Lorsque les matières colorantes doivent conserver sur les tissus leur couleur primitive, on ne peut employer pour les fixer que les mordants dont la base est naturellement blanche, comme les sels d'alumine et d'oxyde d'étain. Quand le mordant est coloré, comme les oxydes de cuivre et de fer, il produit toujours une modification dans la nuance des couleurs. Ainsi, en plongeant des échantillons de coton mordancés en alun, en sel de fer, en sel de cuivre dans des bains de quercitron, le beau jaune de ce bois apparaît avec tout son éclat sur le coton aluné, tandis qu'il passe au fauve, à l'olive et au vert dit américain sur les cotons imprégnés des deux autres mordants. De même, la garance donne des rouges et des roses avec les sels d'alumine, des bruns foncés ou des noirs avec les sels de fer, et des teintes puce et marron avec un mélange de ces deux sels.

Parmi les produits organiques, le tannin et les huiles sont surtout ceux qui agissent comme mordants; le tartre est très-souvent employé pour les laines.

— **Mordant d'alumine.** L'acétate d'alumine est le mordant qu'on emploie le plus ordinairement pour l'impression des toiles. On l'obtient, par double décomposition, au moyen de l'alun et de l'acétate de plomb, préalablement dissous dans l'eau froide. En employant ces deux sels dans les proportions de 100 parties d'acétate de plomb et de 62 parties d'alun, il résulte, de leur réaction mutuelle, du sulfate de plomb insoluble et des acétates d'alumine et de potasse qui restent en dissolution.

— **Mais, dans les fabriques,** on n'emploie jamais assez d'acétate de plomb pour décomposer les deux sulfates de l'alun, en sorte que le mordant obtenu consiste en un mélange d'acétate d'alumine, d'un peu de sous-sulfate d'alumine et de sulfate de potasse ou de sulfate d'ammoniaque; on y ajoute ordinairement du sulfate de soude, pour neutraliser l'excès d'acide de l'alun.

Voici la composition des trois mordants dont on fait principalement usage pour les impressions :

MATIÈRES EMPLOYÉES.	MORDANTS		
	n° 1	n° 2	n° 3
	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Eau	187	187	187
Alun	75	50	37,5
Cristaux de soude . .	7,5	5	3,75
Acétate de plomb . .	75	37,5	25

Il est peu de cas où l'on ait besoin d'un mordant plus fort que celui n° 1. Le mordant n° 2 est assez fort pour produire, avec presque toutes les substances tinctoriales, les nuances les plus intenses, par une saturation complète.

— **Ce mordant, dit mordant de rouge des indienneurs,** n'est pas, comme on le voit, de l'acétate d'alumine pur, comme celui qu'on prépare dans les laboratoires.

— **Mordant d'étain.** L'acide chlorhydrique dissout l'étain, à la température ordinaire, en dégageant du gaz hydrogène d'une odeur in-

fecte. La liqueur renferme du chlorure d'étain, qu'on peut obtenir, par la concentration et le refroidissement, en petites aiguilles blanches et brillantes, d'une odeur et d'une saveur insupportables. C'est là le sel d'étain du commerce. Avide d'oxygène, sa dissolution peut être considérée comme un désoxygénant puissant et, sous ce rapport, c'est un agent important entre les mains de l'indien pour enlever l'oxygène à nombre de substances et notamment aux peroxydes de fer et de manganèse; aussi ce sel est-il employé comme rongeur sur les fonds produits par ces deux oxydes. Ceux-ci, ramenés par lui à un moindre degré d'oxygénation, peuvent se dissoudre dans le rongeur, et c'est pour parvenir à ce but qu'on ajoute toujours à celui-ci de l'acide chlorhydrique.

Si l'on verse dans des liqueurs rouges contenant en dissolution du peroxyde de manganèse quelque peu de sel d'étain, elles sont instantanément décolorées, le peroxyde de manganèse étant converti en protoxyde incolore. C'est ainsi que les indienneurs produisent des dessins blancs sur les fonds solitaires, obtenus au moyen d'un sel de manganèse. Lorsqu'ils veulent avoir ces dessins colorés, ils ajoutent au rongeur des décoctions de fernambouc, de campêche ou de graines de Persé, du bleu de Prusse ou du sous-chromate de plomb, qui colorent les parties rongées par le sel d'étain en rouge, en rose, en violet, en bleu ou en orange. On voit par ce qui précède que l'art de l'indien, art tout chimique, reproduit en grand nos expériences délicates de laboratoire.

MORDANT DE LAUNAY (Jean-Claude-Michel), écrivain et naturaliste français, né à Paris vers 1750, mort au Havre en 1816. Il fit ses études de droit, devint avocat, puis occupa de sciences et fut nommé bibliothécaire du musée d'histoire naturelle, au Havre. On a de lui : le *Bon jardinier*, almanach qu'il publia chaque année à partir de 1804; *Herbier général de l'amateur* (1811-1812, in-8°); et une édition de l'*Ecole du jardinier* de La Bretonnerie (1808, 2 vol.).

MORDARET s. m. (mor-da-ré). Techn. Clou doré employé dans la confection des harnais.

MORDATE s. m. (mor-da-té). Nom que les Turcs donnent, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, aux renégats qui ont abjuré deux fois le christianisme pour embrasser le mahométisme.

MORDAUNT (Charles), comte DE PETERBOROUGH, général et homme politique anglais. V. PETERBOROUGH.

MORDÉCHI s. m. (mor-dé-chi). Pathol. Maladie de l'Inde, analogue au choléra et qui consiste, comme lui, en un trouble considérable des fonctions digestives. On dit aussi MORDEXIN et MORÉCHI.

MORDELLE s. f. (mor-dé-le). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des trachelides. Lorsqu'on a saisi une MORDELLE, elle s'échappe souvent des doigts en exécutant de côté des mouvements circulaires d'une grande prestesse. (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *mordeles* ont le corps allongé, étroit, arqué; la tête large, peu saillante; le corselet semi-circulaire; les antennes longues, dentées en scie; les élytres recouvrant entièrement les ailes; l'abdomen comprimé sur les côtés et terminé par une longue tarière acuminée qui sert aux femelles à introduire leurs œufs. Les *mordeles* vivent sur les plantes, notamment sur les fleurs; elles sont très-vives et très-agiles; quand on les prend, elles glissent entre les doigts, en exécutant sur le côté des mouvements circulaires très-rapides, et, si elles parviennent à se dégager, on les voit prendre leur vol avec une promptitude étonnante et se dérober ainsi au danger. Les larves vivent dans le bois; ce genre renferme plus de cent espèces, réparties sur tous les points du globe. C'est, en général, des insectes de petite taille et dont les couleurs sont assez vives, mais peu variées.

MORDELLES, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Rennes, sur le Meu; pop. aggl., 740 hab. — pop. tot., 2,406 hab. Minotier. Commerce de beurre, grains, fil, cidre. Beau pont d'une seule arche sur le Meu.

MORDELLONE adj. (mor-dél-lo-ne — rad. *mordele*). Entom. Qui ressemble à une mordele.

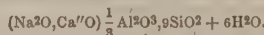
— s. m. pl. Tribu de coléoptères trachelides, ayant pour type le genre *mordele*.

— **Encycl.** Les *mordelettes* sont caractérisées par une tête inclinée; des yeux ovulaires, saillants; le corselet demi-circulaire; le corps comprimé sur les côtés. A l'état parfait, ces insectes vivent sur les fleurs; presque tous, quand on les saisit, appliquent leur tête contre l'estomac, contractent leurs pattes et font les morts. On ne sait rien de certain sur leur manière de vivre sous leur premier état; il y a quelque raison de croire qu'ils sont parasites. Quelques-uns déposeront leurs œufs dans les nids des guêpes, d'autres dans les fentes du bois ou dans les racines des plantes. Les genres peu nombreux de cette tribu peuvent se répartir en deux divisions : 1° Antennes en scie ou sans dentelures, palpes composées d'articles en forme de hache; genres *mordele* et *anaspid*; 2° Antennes pectinées, au

moins chez les mâles; palpes filiformes; genres *ripiphore*, *pélecocton* et *myode*. Ce sont, en général, des insectes de petite taille et de couleurs peu variées.

MORDENITE s. f. (mor-de-ni-té). Minér. Zéolithe fibreuse qui existe dans les mines de la baie de Fundy, dans la Nouvelle-Ecosse.

— **Encycl.** La *mordenite* est une zéolithe fibreuse que l'on a trouvée dans les mines de la baie de Fundy (Nouvelle-Ecosse), près du village de Morden qui lui a donné son nom. Elle est en petites concrétions ou gèodes d'une couleur blanche, jaunâtre ou panachée. Elle a un éclat fortement soyeux qui se ternit au contact de l'air. Elle se clive facilement dans des directions parallèles aux fibres. Elle est translucide près des arêtes. Sa dureté égale un peu moins de 5, sa densité est 2,08. Elle est assez cassante. Au chalumeau et à une très-haute température, elle fond en une perle vitreuse sans se boursoufler. Avec l'acide chlorhydrique, elle ne se gélatinise pas, mais donne un dépôt gluant de silice. Les analyses que l'on a faites de ce corps conduisent à la formule



Cette formule peut être réduite à celle d'un orthosilicate $M_2(R_2)^{1/2}H_{10}Si_9O_{27}H_2O$.

MORDETTE s. f. (mor-dé-té). Entom. Nom vulgaire de la larve de hanneton.

MORDEUR, **EUSE** s. (mor-deur, eu-se — rad. *mordre*). Personne qui a l'habitude de mordre.

— Ichtyol. *Mordeur de pierres*, Nom que les pêcheurs de baleines donnent au loup de mer.

MORDEXIN s. m. (mor-dé-ksain). V. MORDEXIN.

MORDI interj. (mor-di). V. MORDIEU.

MORDIALE s. m. (mor-dia-le — de *mort*, et de *diable*). Personne diabolique : *Mais cet autre MORDIALE, de quelle mort le ferons-nous tomber?* (Cyrano de Bergerac.)

MORDICANT, **ANTE** adj. (mor-di-kan, an-te — lat. *mordicans*, même sens). Acre et produisant un picotement par son action corrosive : *Humeur, liqueur MORDICANTE*. On prétend que la salive que les lamés lancent dans leur colère est acre et MORDICANTE, au point de faire lever des ampoules sur la peau. (Buff.)

— Fig. Caustique, mordant, piquant : *Humeur MORDICANTE*. *Esprit MORDICANT*.

Rien ne peut échapper à ses traits mordicants.

DESTOUCHES.

Oui, madame Toison est toujours mordicane.

HAUTEROUE.

— **Pathol.** *Chaleur mordicante*, Chaleur cutanée, imprimant au doigt qui touche la peau une sorte de picotement désagréable.

— s. f. pl. Entom. Groupe de muscides, comprenant des espèces qui sucent le sang des animaux.

MORDICATION s. f. (mor-di-ka-si-on — du lat. *mordicare*, mordiller). Méd. Picotement. Action mordicante.

MORDICUS adv. (mor-di-kuss — mot lat. qui signif. proprement en mordant, de *mordre*, *mordre*. *Mordicus* appartient, avec une simple substitution de *c* à *t*, à cette formation d'adverbes en *tus*, *celius*, *fauditus*, en grec *then*, *uranthen*, *du* *ciel*; en sanscrit *tas*, *ayatas*, d'un autre côté, qui sont d'anciens noms avec le suffixe pronominal *tas*, *tus*, faisant fonction d'ablatif). Fam. Avec une fermété opiniâtre : *Serez-vous dans une position morale bien belle, en voulant MORDICUS avoir à votre égard une femme qui ne vous aime plus?* (Balz.) *Je ne m'attache point MORDICUS à mon opinion; l'obstination est le propre de la bête.* (Ghirardi.)

MORDIE interj. (mor-dié). V. MORDIEU.

MORDIENNE interj. (mor-dié-ne). Autre forme du mot MORDIEU.

— Fam. *Mordienne* de, Sorte d'imprécation qu'on lance à quelqu'un : MORDIENNE DE l'impertinent!

— **Substantif.** A la grosse mordienne, Tout bonnement, tout grossièrement : *Nous nous contentâmes d'appeler tout à LA GROSSE MORDIENNE.* (Sorel.)

MORDIEU interj. (mor-dieu — de *mort* et de *Dieu*, proprement *mort à Dieu ou mort de Dieu*). Sorte de juron qui a la même origine et le même sens que MORDIEU : *Je les fais déguerpir, MORDIEU! je leur fais rendre gorge, et la Providence me bénit.* (Volt.) *Monsieur n'est pas heureux, pauvre femme, et c'est votre faute; pourquoi vous attachez, MORDIEU, à la patte d'un hanneton?* (Duclos.)

Mordieu! voilà de l'or, messieurs, j'ai de quoi vivre. A. DE MUSSET.

On dit aussi MORDI, MORDIE et MORDIENNE.

MORDILLAGE s. m. (mor-di-la-je; ll mil. — rad. *mordiller*). Action de mordiller.

— Fig. Petites taquineries : *Petites répugnances qui se manifestaient par un MORDILLAGE d'enfant, et non par la plus légère amertume.* (Pougens.)

MORDILLÉ, **ÉE** (mor-di-llé; ll mil.) part. passé du v. *Mordiller* : *Théobon n'a pas voulu aller à Dieppe, quoiqu'elle ait été MORDILLÉE.* (Mme de Sév.)

MORDILLER v. a. ou tr. (mor-di-llé; ll mil. — fréquent. du lat. *mordere*, mordre). Mordre légèrement et à plusieurs reprises : *MORDILLER son mouchoir, la pomme de sa canne.* JE MORDILLAIS le bout de ma moustache, quand ma porte s'ouvrit brusquement. (Cogniard.) Repliant ses pieds blancs sous son ventre, la biche Léchait et mordillait les cheveux de l'enfant.

LAMARTINE.

— Absol. : *Les jeunes chiens aiment à MORDILLER.* (Acad.)

MORDORÉ, **ÉE** adj. (mor-do-ré — de *more* et de *doré*). Qui est d'un brun chaud, d'une couleur brune mêlée de rouge : *Une belle couleur chaude et MORDORÉE recouvrait les terrains d'un manteau d'or.* (Th. Gaut.)

— s. m. Couleur brune mêlée de rouge : *Le MORDORÉ est une couleur sérieuse.* (Acad.)

— Ornith. Espèce de pigeon. || Espèce de tangara. || Espèce de bruant de l'île Bourbon.

MORDORÉ, **ÉE** (mor-do-ré). Part. passé du v. *Mordorer* : *Une énorme montagne couleur d'ocre, fauve comme une peau de lion, pulvérisée de lumière, MORDORÉE par le soleil, se dressait brusquement au milieu de la ville.* (Th. Gaut.) || Néol.

MORDORER v. a. ou tr. (mor-do-ré — rad. *mordore*). Néol. Donner une teinte mordorée à : *L'autonne à MORDORER les feuilles des bois.*

Se mordorer v. pr. Devenir mordoré : *Le ciel s'assemble à l'or bleu du cou des paons, les gasons se MORDORENT.* (Th. Gaut.)

MORDORURE s. f. (mor-do-ru-re — rad. *mordore*). Couleur mordorée : *La MORDORURE des terrains du Midi est très-favorable au paysage.*

MORDRE v. a. ou tr. (mor-dre — lat. *mordere*, mot qui se rattache à la racine sanscrite *mard*, broyer, écraser, forme secondaire de la grande racine aryenne *mar*, mar, broyer, écraser, tuer, une de celles qui ont fourni le plus de dérivés aux langues indo-européennes. — *Je mords, tu mords, il mord, nous mordons, vous mordez, ils mordent; je mordais, nous mordions; je mordis, nous mordîmes; je mordrai, nous mordrons; je mordrais, nous mordrions; mords, mordons, mordes; que je morde, que nous mordions; que je mordisse, que nous mordissions; mordant; morda, me.* Blesser, entamer avec les dents : *Un chien qui a mordu son maître.* Mordons son pain. Lorsqu'on présente un lapin à un jeune fureur, il se jette dessus et le mord avec fureur. (Buff.) || Serrer avec les dents : *MORDRE ses lèvres.*

[doigts.]

J'ai beau frotter mon front, j'ai beau mordre mes

BOULEAU.

L'ardent coursier déjà sent tressaillir ses veines,

Bat du pied, mord le frein, sollicite les rênes.

DELLILE.

— Blesser avec les organes spéciaux qui remplacent, comme défense, dans la bouche de certains animaux, les dents des animaux pourvus de ces organes : *Le moineau MORD avec fureur la main qui l'a saisi.* A l'endroit qu'une punaise a MORDU, il se forme souvent une cloche pleine de sérosité. || Serrer en laissant une empreinte, en parlant de certains outils ou instruments : *Un étai, une tenaille qui a fortement MORDU le fer.*

— Entamer, user : *La lime MORD l'acier le plus dur.*

La lime mord l'acier, et l'oreille en frémit.

L. RACINE.

Tantôt à votre sol l'onde livrant la guerre

Mord en secret ses bords et dévore sa terre.

DELLILE.

L'onde incendiaire

Mord l'ilot de pierre,

Qui fume et décroît.

V. HUO.

|| Attaquer, dissoudre en partie : *Les acides MORDENT les métaux.* Le graveur emploie l'eau-forte pour MORDRE ses planches. Tout ce qui est acide MORD sur l'émail. (J. Macé.) || Pénétrer; entrer; s'enfoncer dans : *Cette vie n'a pas MORDU le bois.* || Détériorer : *La lumière a MORDU ces couleurs.* Elle nousait cette dentelle à son cou dans la crainte que le hâle ne MORDRÉ ce cou si blanc. (A. Houssey.) || Picoter, chatouiller : *Un parfum exotique et bizarre se répandit dans toute la chambre et MORDIT voluptueusement le nerf olfactif de la belle curieuse.* (Th. Gaut.)

— Fig. Attaquer d'une façon maligne, mé dire de : *Pour MORDRE le prochain, une vieille bouche édentée de dévot vaut mieux que les bombes dentées de la belle jeunesse.* (Cervantes.) On n'approuve la satire que lorsqu'elle va MORDRE les autres. (La Bay.) Si un être quelconque, homme ou chien, veut le MORDRE, jettez lui os. (A. d'Houdetot.) || Inquiéter, tourmenter : *Chaque homme a sa passion, qui le MORD au fond du cœur.* (Alex. Dum.)

— Pop. Obtenir, recevoir, toucher : *Trois ans, mon commissaire, trois ans d'arrière à 700 francs, c'est 2,100, et je n'en ai MORDU que 1,919 livres 5 sous 2 liards.* (E. Sue.)

— Absol. Blesser avec les dents : *Le rat ne peut blesser que par les dents de devant, lesquelles sont plutôt faites pour ronger que pour MORDRE.* (Buff.) || Avoir l'habitude de blesser avec les dents : *Un enfant qui MORD est difficile à corriger.* Les gros et vigoureux chiens MORDENT moins que les petits. (A. Karr.) || Faire du mal à quelqu'un; médire de quelqu'un, l'offenser en paroles :

Pour faire la guerre, il faut mordre,
Et qui mord peut être mordu.

ARNAULT.

Chacun, vous dénégant à la haine publique,
Se dit : fuyez cet homme, il mord, c'est un critique.
GILBERT.

— Poét. Mordre la poussière ou la poudre, Être tout ou terrassé dans un combat : *Leurs plus vaillants guerriers AVAIENT MORDU LA POUSSIÈRE.*

J'ai fait mordre la poudre à ces audacieux.

RACINE.

|| Mordre le sein de sa nourrice. Se montrer ingrat envers ceux dont on a reçu des bienfaits.

— Cela ne mord ni ne rue, C'est une chose fort inoffensive. || C'est un beau matin, s'il voulait mordre, C'est un homme plus vigoureux que brave.

— Je ne sais quel chien l'a mordu, Je ne m'explique pas son humeur.

— Prov. Un chien mort ne mord plus, Une personne morte ne peut plus nuire. || Chien qui aboie ne mord pas, Les personnes qui font beaucoup de bruit et de menaces ne sont guère à craindre.

— Grav. Attaquer la planche à graver, en parlant de l'œuvre forte : *Ces ombres sont faibles ; l'œuvre forte n'a pas assez mordu le cuivre.* || Faire attaquer par l'œuvre forte : *Il faut MORDRE davantage ces parties-là.*

— Mar. S'engager dans le fond par une de ses pattes, en parlant de l'ancre : *L'ancre ne mord pas le fond, ne mord pas.*

— Pêche. Saisir l'appât, en parlant du poison : *Le poisson a MORDU. Languille MORD évidemment l'appât.*

— v. n. ou intr. Mordre à ou dans, Attaquer, entamer à coups de dents, prendre des bouchées sur : *MORDRE à une poire, à une grappe de raisin. MORDRE dans son pain.* || Fam. Mordre à, Comprendre, saisir : *Un enfant qui MORD au latin. Je crois que c'est le langage des antipodes ; le diable n'y MORDRAIT mie.* (Rabelais.)

Belle conclusion et digne de l'exorde ! [morde.] On l'entend toujours bien. Qui voudra mordre y RACINE.

|| Se laisser prendre à : *Le soupçon, qualité à laquelle la vieillesse MORD si volontiers de soi-même.* (Montaigne.)

— Mordre à belles dents, Médire avec malignité :

Pour mordre à belles dents, tout fut de mon domaine ;
Je tombai sans pitié sur la sottise humaine.

C. DELAVIÈRE.

— Mordre à la grappe, Se laisser séduire ou gagner : *J'ai parlé au prince, il a MORDU à LA GRAPPE.* (Le Sage.)

— Mordre à l'hameçon ou à l'appât, Se laisser ruser, se laisser duper : *Le poisson n'a pas voulu MORDRE à L'APPÂT.* (Boileau.)

— Un aveugle y mordrait, C'est une chose extrêmement claire, simple, facile à comprendre.

— La mort n'y mord, C'est une chose indélébile.

— Mordre sur, Dépasse par le bord, chevaucher sur : *Les ardoises des toitures mordent les unes sur les autres.* || Fig. Exercer sa malignité sur : *Ne l'étonne pas si le méchant trouve à MORDRE sur toi ; l'ennemi mord bien sur le diamant.* (Max. orient.) *Les caillottes et les imbéciles du bel air, qu'il ne faut jamais écouter ni en fait d'ouvrages d'esprit ni en autre chose, cherchent à MORDRE sur tout.* (Volt.)

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre, Qui, n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre.

LA FONTAINE.

|| Captiver, s'emparer de l'esprit de : *Le premier devoir d'un orateur est de MORDRE sur son auditoire, de l'intéresser, sinon de le passionner.* (Ste-Beuve.)

— Mar. Mordre à, Tourner vers, commencer à passer à : *Le vent MORD au nord.*

— Mécan. Engrener : *Ce pignon ne mord pas assez.*

— Techn. Prendre la teinture : *Cette étoffe a bien MORDU.* || S'imprimer sur l'étoffe, en parlant de la teinture : *Cette teinture ne mord pas bien.*

— Typogr. Mordre à, Couvrir certaines parties des pages, en parlant de la frusquette qui les empêche ainsi de recevoir l'impression : *La frusquette a MORDU au titre, au folio, à la signature.* || Mordre sur, Avancer, s'imprimer sur : *La vignette MORD sur les lettres.*

Se mordre v. pr. Se blesser avec ses propres dents : *Un animal blessé se MORD lui-même dans sa fureur.* || Mordre à soi, Mordre quelque partie de son propre corps : *SE MORDRE la langue.* || SE MORDRE les lèvres. || SE MORDRE les doigts. *L'aspic qui se MORD la queue symbolise l'éternité.* (Tousseneil.)

— Se donner mutuellement des coups de dents : *Des chiens qui se MORDENT avec rage.*

— Fig. Médire l'un de l'autre :

Trois-sois enfants de Dieu, chérissés-vous en frères,
Et ne vous mordez pas pour d'affreuses chimères.

VOLTAIRE.

— Se mordre la langue, Se repentir d'avoir dit quelque chose : *Il s'en EST MORDU LA LANGUE.* || Signifie aussi S'arrêter au moment de dire quelque chose dont on aperçoit subite-

ment l'inopportunité : *Il allait parler, mais il SE MORDIT LA LANGUE.*

— Se mordre les doigts, Se repentir de ce qu'on a fait, s'apercevoir qu'on a eu tort de le faire : *Ne faites pas cela, vous en mORDRIEZ LES DOIGTS.*

Ma fille est naïve ; ergo, c'est une sainte.
Mal raisonné : des quatre parts, les trois
En ont regret et se mordent les doigts.

LA FONTAINE.

— Se mordre les lèvres, Éprouver quelque dépit : *La jeune fille SE MORDIT LES LÈVRES et devint toute rouge d'être ainsi traitée.* (A. Paul.) || A signifié aussi Regretter ce qu'on a dit, se mordre la langue : *Combien de sottises dis-je et réponds-je tous les jours, selon moi, et volontiers donc, combien plus fréquentes selon autrui ? Si je m'en mORDS LES LÈVRES, qu'en doivent faire les autres ?* (Montaigne.)

— Allez vous y faire mordre, Fiez-vous-y : *Les boursicotiers ! Eh bien, ouï ALLEZ-VOUS-Y FAIRE MORDRE.*

— Ils ne se mordront pas, Ils sont trop loin l'un de l'autre pour pouvoir se nuire : *L'un est à Paris l'autre à Londres ; laissez-les faire, ils ne SE MORDRONT PAS.*

MORDU, UE (mor-du, û) part. passé du v. Mordre. Blessé par la pression des dents : *Un chien MORDU par le loup.* || Attaqué à coups de dents : *Une poire MORDUE par un enfant.*

— Rongé en partie : *Une planche de graveur MORDUE par l'acide. Quelques-uns des bas-reliefs, trop profondément MORDUS par la flamme, s'effritaient et s'effritaient au contact de l'air.* (Th. Gaut.)

— Fig. Attaqué méchamment en paroles : *On n'est MORDU que par ses amis.* || Tourmenté, inquiété, atteint, affecté : *Il fut plus d'une fois MORDU au cœur par un de ces mouvements de jalousie et d'envie assez familiers aux gens nés et élevés en province.* (Balz.)

Mordu du chien de la métromanie.

Le mal me prit, je fus auteur aussi.

VOLTAIRE.

— Prov. Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne ou bien Mordu du chien ou du chat, c'est toujours bête à quatre pattes, Peu importe de qui vous vient le mal.

— Mar. Garant mordu, Garant de poulie pris et serré entre deux objets qui empêchent le mouvement.

— Techn. Se dit des coutures, pour indiquer la quantité dont un bord de l'étoffe empiète sur l'autre : *Couture trop MORDUE, pas assez MORDUE.*

— Bot. Se dit d'une feuille ou d'une racine coupée naturellement d'une façon brusque et irrégulière : *Feuille mordu. Racine MORDUE.*

MORDVINIENS ou MORDUANS, peuple de race finnoise, établi dans la Russie d'Europe. Jornandès, qui les mentionne sous le nom de Mordens, suppose qu'ils faisaient partie du royaume de Hermanarik. Nestor et d'autres historiens et chroniqueurs du moyen âge en parlent également, mais sans laisser sur eux rien de précis. Une donnée plus instructive ressort du récit d'une bataille qui, suivant les anciens auteurs russes, a été livrée en 1104 par le prince de Moscou, Jaroslav Svjatostawitch, contre les Mordviniens et où ceux-ci remportèrent la victoire. Cette bataille, du reste, n'était qu'un prétexte ; la lutte, suspendue d'abord par l'invasion des Mongols, reprit ensuite avec un nouvel acharnement entre les deux peuples, jusqu'à ce qu'enfin les Mordviniens durent se soumettre à la domination moscovite. Les Mordviniens se divisent en deux branches : les Mokschaniens et les Ersaniens. Les Mokschaniens habitent à l'est, principalement sur les bords des fleuves Sura et Moksha ; les Ersaniens à l'ouest, sur les bords de l'Okla. Ces deux races, d'ailleurs, sont plus ou moins également répandues dans les gouvernements de Wiata, Kazan, Nijegorod, Pensa, Saratow, Tambov et Limbirski. Jadis nomades et n'ayant guère d'autres armes que l'arc, les Mordviniens, par suite de l'extrême fertilité des territoires sur lesquels ils s'établirent, prirent peu à peu des habitudes sédentaires et devinrent d'habiles et laborieux agriculteurs ; ils excellent aussi dans l'élevage des bestiaux et dans l'apiculture, à l'exemple des Baschirs, leurs voisins. Depuis le règne de l'impératrice Anne Irewnova, qui leur envoya des missionnaires, ils ont presque tous embrassé le christianisme. Leur nombre total s'élève à 500,000 âmes environ.

MORE s. m. (mo-re). Syn. de MAURE.

— Gris de More, Gris tirant sur le noir : *De quelle couleur me conseillez-vous de prendre cet habit ? Gris de fer ou GRIS DE MORE ?* (Bruyès.)

— Prov. A laver la tête d'un More on perd sa lessive. On perd son temps à entreprendre quelque chose d'impossible, particulièrement la conversion d'une personne obstinée.

— Manège. Cheval de cap more ou cavé de more, Cheval rouan, à tête et extrémités noires.

— s. m. Langue des Mores : *Savoir le MORE. Parler le MORE.*

— Adjectif : *Peuple MORE. Pays MORRES.*

— Ren. Quelques-uns disent more, d'autres moreques ou mauresques au féminin : *C'est ainsi qu'une MORE eut l'industrie de devenir reine chrétienne.* (Th. Gaut.) *Cette galanterie mil-*

fort avant le prince français dans le cœur de la belle MORE. (Th. Gaut.)

— Encycl. V. MAURE.

MORE s. f. (mo-re). Art mil. V. MORA.

— Econ. domest. Espèce d'hydromel.

— Techn. Pierre noire employée dans la savonnerie.

MORE (Thomas), plus connu sous le nom latinisé de *Morus*, grand chancelier d'Angleterre, né dans Milk street, à Londres, en 1480, mort en 1535. Fils d'un des juges du banc du roi, il fut placé à quinze ans en qualité de page chez le cardinal Morton, archevêque de Cantorbéry, puis, en 1497, il alla continuer ses études à Oxford, où il connut Erasmus. Les deux jeunes gens se lièrent, en ce court espace de temps, d'une étroite amitié qui ne finit qu'avec leur vie. Ce fut à Oxford que Thomas More composa la plupart de ses poèmes anglais. En quittant l'université, Thomas More s'adonna à l'étude des lois et devint un savant jurisconsulte. Nommé lecteur à la cour de chancellerie, il fit pendant trois ans un cours qui fut très-sui-vi et vivement applaudi. En même temps, il faisait avec un égal succès à l'église de Saint-Laurent des conférences sur l'ouvrage de saint Augustin, la *Cité de Dieu*. Passionné pour les études théologiques, Thomas More eut la pensée de s'enfermer dans un couvent. Dans le but d'éprouver préalablement sa vocation, il se logea près d'un couvent de chartreux et, comme un frère lai, se mit à pratiquer les plus rigoureuses austérités de cet ordre sévère ; mais, trouvant bientôt qu'il ne gagnait rien en piété par toutes ces observances, il en vint à penser que les ordres religieux n'étaient pas aussi utiles qu'on avait coutume de le dire. Renonçant à la vie monastique, More songea à se faire simple prêtre ; mais bientôt encore il s'aperçut que, né pour la vie domestique, il aurait fort de peine à pratiquer rigoureusement toutes les obligations de cet état. Il prit alors la sage résolution de se marier, épousa la fille de Colt, un gentilhomme du comté d'Essex, et trouva dans cette union le bonheur domestique le plus complet.

En même temps qu'il exerçait avec succès ses fonctions d'avocat, More remplissait celles de sous-shérif de la ville de Londres et s'acquitta de sa charge avec un esprit d'équité, avec un désintéressement qui le rendirent extrêmement cher à ses concitoyens. Au commencement de 1504, Henri VII ayant convoqué le Parlement dans le but d'obtenir un subsidé à l'occasion du mariage de sa fille Marguerite avec le roi d'Ecosse, More, élu député à la Chambre des communes, fit échouer la demande du roi, qui conçut contre lui le plus vif ressentiment. Peu d'années après l'avènement de Henri VIII (1514), More fut appelé à prendre une part plus active aux affaires publiques ; il fut nommé par le roi maître des requêtes et membre du conseil privé et, bien que conservant sa charge de sous-shérif, il dut abandonner sa profession d'avocat. Ce fut vers cette époque qu'après avoir perdu sa première femme (1514), il conclut un nouveau mariage avec une veuve, Alyce Middleton, qui ne remplaça pas l'épouse chérie qu'il avait perdue, mais fut, dit-on, pour ses enfants une seconde mère. La maison de sir Thomas ne tarda guère à devenir fort nombreuse ; ses filles, après leur mariage, demeurèrent sous son toit avec leurs époux et leurs enfants, formant autour de lui une famille affectionnée. A mesure que More avançait dans la vie, sa renommée s'étendait et bientôt, à son grand regret, la faveur du monarque vint le déranger de sa vie de famille pour l'obliger à demeurer au palais. De 1514 à 1523, il fut plusieurs fois envoyé en ambassade dans les Pays-Bas, pour conclure des traités de commerce, et il s'acquitta de ces différentes missions de la manière la plus heureuse comme la plus honorable. Ce fut vers cette époque, en 1518, qu'il publia sa fameuse *Utopie*. Obligé de résigner en 1519 sa charge de sous-shérif, il reçut de Henri VIII celle de trésorier de l'Echiquier, qui était richement rétribuée. Nommé en 1523 président de la Chambre des communes, More prononça à la séance d'ouverture un admirable discours, qui est resté comme un curieux monument de la langue anglaise au XVI^e siècle et un modèle du genre. A partir de ce jour, le cardinal Wolsey devint jaloux de lui comme d'un rival et fit tous ses efforts pour le perdre ; mais l'esprit de Henri VIII, mais le prestige de Wolsey et pensant peut-être déjà à faire de More un premier ministre, continua à le combler de ses faveurs et, vers la fin de 1525, le nomma chancelier du duc de Lancastre, office qu'il conserva jusqu'au jour où le grand sceau lui fut remis. En 1520, More accompagna le roi d'Angleterre dans le voyage que celui-ci fit en France, et ce fut lui qui composa le compliment que Henri adressa à François I^{er} lors de l'entrevue du Camp du drap d'or.

La réputation de sir Thomas était alors européenne ; il avait publié ses *Epigrammes*, son *Utopie*, sa *Réutation des luthériens*, et ces trois ouvrages, traduits en plusieurs langues, avaient attiré sur lui l'attention générale. Telle était sa situation, lorsque, vers 1526, commençaient les discussions sur le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, dont le résultat devait être la chute de Wolsey,

qui, le 17 octobre 1529, dut remettre les sceaux et s'éloigner de la cour. Le roi jeta les yeux sur More pour remplacer le cardinal Wolsey et, pensant pètir à son gré un dignitaire qui lui devrait tout, il leva de sa toute-puissance volenté les obstacles s'opposant à l'élevation de More, qui était de très-petite noblesse pour aspirer à un semblable aspi-re. Les ministres de More ont l'applaudissement, non-seulement de l'Angleterre, mais encore de toute l'Europe avancée, dont Erasme semble s'être fait l'organe dans ses écrits. More déploya dans ce poste éminent de grands talents et une rare vertu. Il concourut à la promulgation de lois excellentes et détruisit une foule d'abus qui s'étaient enracinés sous son prédécesseur. More fut, il est vrai, accusé d'avoir persécuté les luthériens ; mais Erasme l'a complètement lavé de cette accusation, qui avait été portée contre lui par le presbytérien Fox, auteur du martyrologe des chefs protestants. Lorsque Henri VIII rompit les liens qui l'attachaient à l'Eglise romaine, More, catholique sincère, résigna sa charge et rentra dans la retraite (16 mai 1532). Prières, menaces, offres brillantes, rien ne put lui arracher le serment de suprématie que le roi exigeait de ses sujets ; il se réfugia dans sa conscience et attendit sans s'alarmer les persécutions de celui qu'on a nommé le Neron de l'Angleterre.

Le mariage projeté de Henri VIII et d'Anne Boulen avait été aussi une des causes de la diminution de More qui, bien que rentré dans la vie privée, prévoyait le coup cruel qui ne devait pas tarder à le frapper. Les menaces de rupture avec le saint-siège n'ayant en rien modifié la conduite du pape, on se préparait à les réaliser et, sans attendre que le pontife romain eût ratifié le divorce de Catherine et de Henri, ce dernier épousa secrètement Anne Boulen le 25 janvier 1533. A Pâques suivant, elle fut déclarée reine et l'on prépara les cérémonies du couronnement. More, invité par le roi à assister à cette cérémonie, refusa et par cet acte de courage offensa mortellement la nouvelle reine qui, à partir de ce jour, poussa tout à prendre à son égard les mesures les plus violentes. Diverses accusations de corruption et d'offense envers la reine furent portées contre lui, et More figura dans un bill de proscription. Son refus de prêter serment d'allégeance aux descendants de la nouvelle reine et de reconnaître la suprématie spirituelle de Henri VIII accéléra sa perte ; il fut condamné à une prison perpétuelle et à la confiscation de ses biens (1534). Pendant un an que dura sa captivité à la Tour de Londres, More résista aux menaces du roi et aux supplications de sa famille. Rien n'ébranla sa résolution. Enfin, Henri, furieux de la résistance d'un seul homme parmi tant d'esclaves assoupis à sa volonté, le fit citer le 7 mai 1535 à la barre du banc du roi pour crime de haute trahison, condamner à mort le 17 juillet et décapiter le 6 août même année. More mourut avec la dignité d'un philosophe et la foi d'un martyr. Il avait, jusqu'à son dernier moment, conservé un tel calme, qu'il dit en souriant à un ami qui l'aiderait à franchir les degrés de l'échafaud : « Aidez-moi à monter, car il m'y a pas d'apparence que vous m'aidiez à descendre. » Un beau portrait d'Holbein nous a transmis les traits de sir Thomas More, et un de ses biographes, son arrière-petit-fils, nous a laissé la description de l'extérieur de son bisaiel, dont le souvenir était pieusement gardé dans sa famille. Selon ces deux portraits, More était de taille moyenne, bien fait, pâle de visage ; ses cheveux étaient châtains, ses yeux gris, sa physionomie douce et gaie. Son organe, sans être précisément beau, était clair et sonore. Son régime était simple et sobre ; il ne buvait de vin que pour porter quelque santé ou pour répondre à celles qu'on lui avait portées. Enfin son caractère, soit comme homme public, soit comme homme privé, approchait de la perfection autant peut-être qu'il ait jamais été donné à aucun homme d'en approcher. Avant d'être revêtu de la haute dignité qu'il avait sacrifiée avec tant de grandeur, More, comme nous l'avons dit, s'était fait connaître de l'Europe savante par des travaux littéraires qui le mettaient au rang des bons écrivains de l'époque. Parmi ses écrits, réunis et publiés à diverses reprises (Londres, 1555 ; Bâle, 1565 ; Louvain, 1566 ; Francfort, 1589), nous citerons : *l'Histoire de Richard III*, celle d'Edouard V ; des *Poésies latines* ; divers écrits théologiques ; des lettres ; et, plus célèbre de tout, est son *Utopie* ou *De optimo republice statu, deque nova insula Utopia*, plan d'une cité idéale, d'une république parfaite, noble rêve de la philosophie depuis les plus anciens sophistes grecs, auquel nous consacrerons un article particulier (v. UTOPIE). C'est depuis la publication de ce livre qu'on a donné le nom d'utopies à tous les ouvrages de même nature, ainsi qu'aux idées considérées comme chimériques et irréalisables.

More (PORTRAITS DE THOMAS), par Holbein. Erasme envoya à son ami Thomas More, en 1525, son portrait peint par Holbein et lui recommanda l'artiste qui projetait alors un voyage en Angleterre pour peindre More lui répondit : « Votre peintre, mon cher Erasme, est un artiste admirable, mais je crains qu'il ne trouve pas l'Angleterre aussi féconde pour lui qu'il l'espère. Pour qu'il la trouve pas

tout à fait stérile, je ferai tout ce qui dépendra de moi. » Holbein partit vers la fin de 1526 et fut reçu de la façon la plus amicale par le chancelier qui lui donna un logement dans sa propre maison et lui fit obtenir de nombreuses commandes. Dans une nouvelle lettre du 5 septembre 1529, Erasme se déclare enchanté des portraits de Thomas More et de sa famille que Holbein lui avait rapportés; les docteurs Waagen et Woltmann pensent qu'il s'agit du magnifique dessin à la plume qui se voit actuellement au musée de Bâle et qui représente en effet le chancelier et sa nombreuse famille; dessin que les mêmes connaisseurs croient avoir été l'esquisse d'un tableau, jadis très-estimé et malheureusement perdu, dont il existe une excellente copie à Nostall-Priory, résidence de la famille Wynn dans le Yorkshire. Cette page, dit Waagen, comprend dix figures en pied de grandeur naturelle, bien posées et d'une vérité extraordinaire, des physionomies d'une vérité frappante et d'une exécution magistrale jusque dans les moindres détails. L'âge de sir Thomas, cinquante ans, étant indiqué dans le dessin, Holbein a pu ne faire que cette esquisse en 1529, et il aura seulement peint le tableau après son retour en Angleterre, en 1530, lorsque le chancelier atteignait en effet la cinquantaine.

Des portraits de Thomas More attribués à Holbein se voient dans plusieurs musées et galeries; mais il n'y en a guère qu'un seul qui soit authentique: c'est celui qui appartient à M. Henry Huth, de Londres, et qui représente le chancelier à mi-corps, en vêtements de couleur vert foncé avec un collet de fourrure, les deux mains posées l'une sur l'autre et appuyées sur une table de bois, la droite tenant un papier. Thomas More n'a pas de barbe et porte les cheveux assez longs. Un rideau vert, à demi soulevé, laisse voir dans le fond le ciel bleu.

M. Woltmann, le savant biographe de Holbein (*Holbein und seine Zeit*, 1868, 2 vol.), nous apprend que le prétendu portrait de Thomas More, qui est inscrit dans le catalogue du Louvre sous le n° 210, représente sir Thomas Wyatt, l'un des Anglais les plus instruits et les plus accomplis de son temps. Ce portrait est d'ailleurs fort beau. Le tableau du musée de Bruxelles (n° 19) qui passe pour être le portrait de More et qui a été gravé comme tel par Verstermann et E. de Boulonnais n'est pas l'œuvre de Holbein, mais celle d'un peintre français. Les portraits catalogués dans les musées de Florence, d'Aix en Provence (ancienne collection Bourguignon de Fabregoule), de La Haye, etc., ne représentent certainement pas le célèbre chancelier. Le tableau du musée d'Aix est, d'ailleurs, une œuvre capitale.

MORE ou MORUS (Marguerite, Elisabeth et Cecile), filles de l'illustre chancelier Thomas More. Elles furent célèbres, au xvi^e siècle, par leur savoir et leurs grâces. L'aînée, Marguerite, épousa William Roper. Sa seconde fille, nommée Marie, traduisit du latin en anglais l'*Exposition* que son aïeul avait écrite sur la Passion, et du grec en latin l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusebe. Marie la Catholique voulut l'avoir pour fil d'honneur. Elle s'était distraite des ennuis de la captivité qu'elle avait partagée avec son père en écrivant en prose et en poésie grecque et latine.

MORE (Henri), en latin *Morus*, philosophe anglais, né à Grantham, comté de Lincoln, en 1514, mort à Cambridge en 1587. Après avoir étudié à Cambridge la philosophie et la théologie, il fit l'éducation de quelques jeunes gens de qualité, prit le grade de maître ès arts en 1539 et fut agrégé peu après au collège du Christ, dans la même ville, où il termina sa vie. Complètement dépourvu d'ambition, il refusa non-seulement divers évêchés qui lui furent offerts, mais même de simples bénéfices, et consacra sa vie tout entière à l'étude. En 1561, la Société royale l'admit au nombre de ses membres. Henry More avait une vive imagination. Ses relations avec Van Helmont et avec le fameux thaumaturge Valentin Greatreake, dans l'intimité desquels il vécut longtemps chez Lady Conway, l'amènèrent à s'empêcher des doctrines de Platon et de celles qu'avaient professées les théologiens mystiques Ficin, Plotin, Trismégiste, à combattre Kobbes ainsi que ceux qui dans le xviii^e siècle prêchaient l'impérialisme en Angleterre. Il s'est attaché à trouver une doctrine pouvant concilier la raison et le dogme chrétien, le libre examen et la tradition. Mais plus érudit que philosophe, dit Franck, et d'une imagination très-aveugle, il a exagéré les différents principes qui devaient associer ensemble et, en les exagérant ou en les faussant, il les a rendus plus inconciliables. More ne fut point un penseur original. Il n'a que des vues isolées, dont quelques-unes sont d'une remarquable hardiesse ou d'une véritable profondeur, mais qui ne s'accordent pas ensemble. Le théologien, chez lui, nuit au philosophe; le philosophe compromet le théologien, et l'un et l'autre se laissent tromper trop facilement par une érudition complaisante dont l'imagination fait les principaux frais. Il croit à un Dieu personnel, créateur et providence du monde, au-dessous de qui il place les âmes angéliques, les âmes humaines, les âmes des brutes et l'esprit du monde. A l'exception de Dieu, il n'admet pas de purs esprits et, comme

Origène, il ne conçoit les êtres qu'en relation avec la matière; à mesure que l'esprit s'élève ou s'abaisse, la matière se substitue ou s'épaissit de plus en plus; l'atténuation progressive des corps marque ainsi les innombrables étapes que nous sommes appelés à parcourir avant d'arriver jusqu'à la béatitude éternelle. Les traités et les poèmes de More lui acquirent de son temps une grande réputation et furent lus avec avidité, mais ils sont aujourd'hui à peu près complètement tombés dans l'oubli. Ses ouvrages philosophiques ont été réunis et publiés sous le titre d'*Opera omnia* (Londres, 1679, 2 vol. in-fol.). Citons aussi de lui un recueil de poésies, publié sous le titre de *Psycho-Zola, or the life of the soul and other poems* (Londres, 1640, in-80).

MORE (Alexandre), en latin *Morus*, pasteur protestant français, né à Castres en 1616, mort à Paris en 1670. Il fit ses études théologiques à Genève et l'emporta sur tous ses concurrents, en 1639, dans un concours pour une chaire de grec, et fut appelé, en 1642, à une chaire de théologie. Ces succès et aussi sa vanité lui firent bientôt de nombreux ennemis qui décidèrent de le perdre. Médiocrement orthodoxe, Morus professait sur la prédestination, sur la grâce et sur l'imputation du péché d'Adam des opinions assez différentes de celles qui avaient cours alors. Ses collègues l'attaquèrent sur ces points auprès du conseil et finalement l'obligèrent à s'éloigner. En 1649, il obtint une chaire de théologie à Middelbourg; mais bientôt il quitta cette ville pour se rendre à Amsterdam, où il enseigna l'histoire ecclésiastique. Durant un voyage qu'il fit en Italie, une cabale fut montée contre lui et il se vit contraint de rentrer en France.

Excommunié par le synode de Nimègue, puis relevé de cette excommunication par le synode de Loudun, More fut, en 1659, nommé pasteur de l'église de Charenton.

A Paris, comme partout, il obtint les plus brillants succès par ses prédications; mais là aussi, comme partout où il avait passé, il fut loin d'être à l'abri de tout reproche, et sa conduite permit à ses adversaires d'abuser, en 1661, que le consistoire le suspendit pour un an. Depuis lors, il exerça son ministère paisiblement jusqu'à sa mort. More jouissait comme prédicateur d'une réputation énorme, que ne paraît pas justifier la lecture de ses sermons. « Ce qui charma son auditoire, dit M. Haag, c'était la grâce, la chaleur de son débit et surtout les allures piquantes, les traits satiriques, les bons mots dont il semait ses discours. » On a de lui des ouvrages peu importants. Nous citerons: *Calvinus, oratio historica et apologetica pro Joh. Calvino contra Grotium* (Genève, 1648, in-4°); *Causa Dei* (Mediol., 1653, in-4°); *Fides publica contra calumnias J. Milloti* (1654, in-12); *Poemata* (Paris, 1669, in-8°), et des *Sermons* qui forment plusieurs volumes.

MORE (Hannah), femme auteur anglaise, née à Stappleton, près de Bristol, en 1745, morte à Clifton en 1833. Son père était un pauvre pasteur qui tint longtemps une école de village, puis vint diriger l'école de Sainte-Marie, à Bristol, en 1769. Hannah, dont l'instruction avait été jusqu'alors fort négligée, fit, à partir de cette époque, des progrès extraordinaires, et par la suite, grâce à la protection et à l'aide de quelques personnes qui avaient été frappées de son mérite, elle put ouvrir une institution de jeunes filles avec ses quatre autres sœurs. Un drame pastoral, intitulé *la Recherche du bonheur*, qu'elle avait composé à dix-huit ans, mais qu'elle fit imprimer seulement en 1773, lui valut un tel succès que, d'après les conseils de ses amis, elle se mit à écrire pour le théâtre. S'étant rendue à Londres, elle entra en relation avec Johnson, Burke, Beattie, Joshua Reynolds, mistress Montague, le célèbre acteur Garrick, etc., composa et fit représenter, de 1773 à 1779, trois tragédies, dont une surtout, *Percy*, obtint un très-grand succès, renonça, après la mort de Garrick, à écrire pour le théâtre et fit paraître en 1782 ses *Dramas sacrés*, compositions bibliques qui obtinrent une vogue extraordinaire. Devenue, grâce à la vente de ses ouvrages, maîtresse d'une fortune qui lui assurait son entière indépendance, Hannah More se retira à la campagne, près de Bristol, avec ses sœurs en 1786. Là, elle partagea son temps entre les travaux littéraires, les exercices de la dévotion et la pratique de la charité. Frappée de l'état misérable et de l'abrutissement des paysans du Cheddar, elle résolut de se faire leur institutrice, créa une école du dimanche, où elle donna avec ses sœurs l'instruction aux personnes des deux sexes, et parvint à fonder dans la contrée soixante écoles du même genre, non sans avoir rencontré de la part des membres du clergé une opposition fort vive. En 1805, sur le bruit de sa réputation, la reine d'Angleterre voulut avoir l'opinion d'Hannah More sur le meilleur système d'éducation à donner à la princesse Charlotte. C'est alors qu'elle composa son ouvrage intitulé: *Idees sur les moyens de former le caractère d'une jeune princesse* (1805), ouvrage qui reçut la complète approbation de la famille royale. Miss More mourut à Clifton à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après avoir vu successivement s'éteindre ses quatre sœurs, toutes plus jeunes qu'elle. Jusqu'à la fin de sa vie, elle conserva toute sa vivacité d'esprit et légua en mourant une

somme de 250,000 francs à des établissements de bienfaisance. Hannah More tint un rang distingué parmi les écrivains de son temps. Son style en prose et en vers est élégant, facile, harmonieux et ferme; ses sentiments sont élevés et nobles; ses pensées, fines, justes et naturelles. C'est elle, dit-on, qui a créé l'expression de *bas bleu*, qui est restée et même devenue européenne pour désigner une femme de lettres. Outre les ouvrages précités, miss More a composé un grand nombre d'écrits qui ont été réunis par elle et publiés en 19 vol. in-8°. Nous mentionnerons les suivants: *le Captif inflexible* (1774, in-8°), *la Fatale fourberie* (1779), *tragédies*; *Florio* et *le Bas bleu* (1786), poèmes; *l'Esclavage ou la Traite des nègres* (1786); *Pensées sur le grand* (1788, in-4°); *Évaluation de la religion du monde fashionable* (1791); *les Politiques de village*; *Critiques du système moderne d'éducation des femmes* (1799, 2 vol. in-8°); *Caleb* à la recherche d'une femme (1809, 2 vol. in-8°), roman traduit en français par Huber de Harwell-Farm (1816); *Morale chrétienne* (1812); *Essai sur le caractère et les écrits de saint Paul* (1815, 2 vol. in-8°); *Mémoires et correspondance de miss More* (Londres, 1838, in-8°).

MORE (Edouard), littérateur anglais.

V. MORRÉ.

MORÉ, ÉD. adj. (mo-ré — du lat. *morus*, mûrier). Bot. Qui ressemble à un mûrier.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre mûrier.

— s. m. Pharm. Vin de mûres.

— Encycl. Bot. La famille des *morées* renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à suc luteux, à feuilles alternes, accompagnées de stipules libres et caduques. Les fleurs petites, verdâtres, unisexuées, disposées tantôt en épis, tantôt sur un réceptacle plan, creux ou fermé et pyriforme, ont un calice de trois à cinq sépales soudés à la base, et sont disposées par corolles. Les mâles ont de trois à cinq étamines insérées au fond du calice et opposées à ses divisions; les femelles ont un ovaire libre, à une seule loge uniovulaire, surmonté de deux styles filiformes, portant le stigmate à leur face interne. Le fruit se compose de nombreux carpelles réunis sur un réceptacle charnu; l'embryon est entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les urticées, comprend les genres *mûrier*, *broussonétie*, *maclura*, *figuier*, *dorstenie*, etc.

MORÉAC, bourg et commune de France (Morbihan), canton de Lorient, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Pontivy; pop. aggl., 254 hab. — pop. tot., 2,963 hab. Minoteries. Aux environs, menhir de 2 mètres de hauteur; restes d'un retranchement romain.

MORÉAH, territoire du Sénégal, arrosé par la Mellacorée et dont les habitants ont accepté la suzeraineté de la France.

MOREAU, ELLE adj. (mo-ré, è-le — rad. *more*). Manège. Noir foncé et luisant: *Cheval moreau*. *Cheval de poil moreau*. Jument MORELLE.

— s. m. Cheval moreau: *Monter un moreau*.

Sans dégoûter et sans monter moreau,

Mettez à fin périlleuse aventure.

M^{me} DESHOULIÈRES.

— Sorte de cabas de cordes, que l'on remplit de foin et que l'on attache sous la bouche des bêtes de somme, pour qu'elles puissent manger en route.

MOREAU (Sébastien), chroniqueur français, né à Villefranche vers la fin du xvi^e siècle. Il entra dans l'administration, devint référendaire général du duché de Milan, fut chargé, en 1524, de recueillir les deniers offerts à François I^{er} prisonnier par le clergé, s'acquitta avec autant de zèle que de probité de sa mission et alla porter les sommes qu'il avait reçues à Bayonne, où il fut témoin de la délivrance du monarque. Moreau a rédigé la relation des événements qui accompagnèrent cette délivrance, sous le titre de *la Princesse et délivrance du roy, venue de la royne, sous aïnée de l'empereur, et recouvrement des enfants de France* (1524-1530). Cet écrit, aussi intéressant que véridique, a été publié dans les *Archives curieuses de l'histoire de France* (tome II).

MOREAU (Jean), théologien français, né à Laval, mort vers 1584. Il prit le grade de docteur en théologie et devint par la suite chanoine à la cathédrale du Mans. On a de lui, à l'état de manuscrit, une histoire assez intéressante des évêques du Mans, sous le titre de: *Nomenclatura seu legenda aucto pontificum enomenamum ab anno Verbi incarnati 902, usque ad annum 1572*.

MOREAU (Jean), chroniqueur français, qui vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il était chanoine de Quimper, président de la même ville, et se montra partisan déclaré de la Ligue. Il a laissé, sur les guerres de la Ligue en Bretagne, une histoire où l'on trouve des détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Le Bastard de Mesmead a publié cette chronique sous ce titre: *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue, et particulièrement dans le diocèse de Cornouailles*, par Moreau (Brest et Paris, in-89, 1836).

MOREAU (René), médecin français, né à

Montreuil-Bellay (Anjou) en 1600, mort en 1656. Son père, médecin lui-même, lui donna les premières leçons de son art et, en 1617, Moreau partit pour Paris où il fut reçu docteur en 1621. Nommé doyen de la Faculté de médecine en 1630, il fut élu deux ans plus tard professeur en médecine et en chirurgie. On a de lui: *Petri Bissoti apologetica disceptatio, in qua docetur per quos loca sanguis mitti debet in viscerum inflammationibus, præsertim in pleuritide* (1622, in-8°); *Schola Salernitana, hoc est, de valetudine tuenda opus, nova methodo instructum, infinitis versibus auctum, et novis animadversionibus Renati Moreau* (1625, in-8°); *Jacobi Sybii, Ambiani, opera medica, jam demum in sex partes digesta, castigata et medicis necessariis instructa* (Genève, 1630, in-fol.); *Guilielmi de Bailloville* (1635, in-4°); *Defense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur Théophraste Renaudot* (1641, in-4°); *De affecto loco in pleuritide* (1641, in-8°); *De laryngotomia* (1646, in-8°).

MOREAU (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Angers en 1656, mort à Paris en 1733. Admis comme enfant de chœur à la cathédrale d'Angers, il y fit ses études musicales et obtint bientôt une place de maître de chapelle à Langres. Il quitta cette ville pour se rendre à Dijon, puis à Paris. Arrivé dans cette ville sans ressources, il put, grâce à quelques relations, arriver jusqu'à la dauphine, Victoire de Bavière, qui le présenta au roi, à la maison duquel il fut attaché comme musicien. Moreau écrivit alors pour la cour quelques divertissements, parmi lesquels on cite les *Bergers de Marly*. Quelques temps après la fondation, par M^{me} de Maintenon, de la maison royale des demoiselles de Saint-Cyr, Moreau fut attaché à cet établissement comme maître de musique. Il fut, en cette qualité, chargé de composer la musique des chœurs d'*Esther*; si l'en acquitta à la grande satisfaction de toute la cour et de Racine qui attribua une partie de succès qu'obtint sa pièce à la musique qui, de son aveu, « était fort touchante et bien appropriée aux paroles. » Moreau composa également la musique des chœurs d'*Adolphe*, d'une partie des chœurs d'*Esther*, monument curieux de l'art musical français de cette époque, qui fut en 1659 (1 vol. in-4°). La partition d'*Adolphe* ne fut point publiée du vivant de Moreau, mais il en existe au musée de Versailles plusieurs copies, faites par les demoiselles de Saint-Cyr et corrigées de la main même du compositeur. Moreau mit également en musique les chœurs de *Jonathas*, tragédie de Duche, et plusieurs chansons et cantates du poète Lainez. Il a laissé en manuscrit le psaume *In exilii Israel*, une messe de *Requiem*. Enfin on a de lui un traité de musique, intitulé *l'Art mélodique*. Il a, de plus, formé quelque bons élèves, parmi lesquels on cite Clerambault et Dandrieu.

MOREAU (Jacob-Nicolas), publiciste, historiographe de France, né à Saint-Florentin en 1717, mort en 1803. Après avoir été quelque temps conseiller à la cour des aides de Provence, il abandonna la magistrature et consacra sa plume à la défense des traditions monarchiques. Adversaire des économistes, et particulièrement des philosophes de son siècle, auxquels il donna le nom de *Cacouacs*, il les attaqua vivement dans un *Mémoire* (1757) qui fit grand bruit. Un zèle si ardent pour la royauté et la religion valut à Moreau les emplois lucratifs de conseiller à la cour des comptes de Provence, de premier conseiller de Monsieur (Louis XVIII), de bibliothécaire de Monsieur-Adolphe et d'historiographe de France. Sous Louis XVI, il fut chargé de la garde des chartes, des monuments historiques, des édits et des déclarations qui avaient formé successivement la législation française depuis Charlemagne. Moreau écrivit pendant un demi-siècle et composa un grand nombre d'ouvrages. Il ne manquait ni d'esprit, ni de talent, ni d'érudition, ni de finesse; mais ses écrits, dans lesquels il défendit constamment l'arbitraire et le despotisme, sont rapidement tombés dans l'oubli. Nous nous bornerons à citer de lui: *l'Observateur hollandais ou Lettres sur les affaires présentes de l'Europe* (La Haye, 1755-1759, 5 vol. in-12), sorte de gazette qui commença à le faire connaître comme publiciste; *Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps* (Paris, 1757, 2 vol.); *Nouveau mémoire pour servir à l'histoire des cacouacs* (Amsterdam, 1757); *Examen des effets que doivent produire l'usage et la fabrication des toiles peintes* (Paris, 1759); *Les Historiques sur le Contrat Venaisien* (1760); *Leçons de morale, de politique et de droit public puisées dans l'histoire de la monarchie* (Versailles, 1773), plan d'études rédigé pour l'instruction de Louis XVI et de ses frères; *Les Devoirs du prince réduits à un seul principe* (Versailles, 1775); *Principes de morale, de politique, et de droit public ou Discours sur l'histoire de France* (Paris, 1777-1789, 20 vol. in-8°), compilation indigeste, restée incomplète et remplie d'assertions plus que hasardeuses, de principes faux; *Variétés morales et philosophiques* (Paris, 1785, 2 vol.); *Exposé historique des administrations populaires aux plus anciennes époques de notre monarchie* (Paris, 1789, 2 vol. in-8°); *Maximes fondamentales du gouvernement français* (Paris, 1789), etc. La plupart des ouvrages de Moreau ont paru sans nom d'auteur.

MOREAU (Gabriel-François), prêtre français, né à Paris en 1721, mort à Autun en 1802. D'abord conseiller clerc au parlement de Paris, puis chanoine de l'église métropolitaine de cette ville (1757), il devint ensuite évêque de Vannes (1759) et de Mâcon (1763). Après le concordat, le premier conseil lui donna le siège d'Autun (1801). On a de ce prêtre : *Oraison funèbre de Ferdinand VI et de Marie de Portugal* (1760, in-4) et *Oraison funèbre du duc de Bourgogne* (1761).

MOREAU (Jean-Michel), dessinateur et graveur, né à Paris en 1741, mort en 1814. Élève de Lelorrain, qu'il accompagna à Saint-Petersbourg, il revint à Paris au bout de deux ans, suivit alors les leçons de Lebas et devint bientôt, par la souplesse et l'étonnante fertilité de son talent, le dessinateur en renom des planches de toutes les éditions de luxe des classiques français. Au retour d'un voyage à Rome fait en 1785, Moreau donna à ses compositions un caractère élevé et grandiose, qui contraste avec le genre un peu maniéré de ceux qui lui précèdent. Il devint alors graveur du cabinet du roi et membre de l'Académie des beaux-arts (1788). En 1793, Moreau fut nommé membre de la commission temporaire des arts et, en 1797, professeur aux écoles centrales. Son œuvre dépasse 2.000 pièces. On admire surtout ses gravures pour le mariage et le sacre de Louis XVI et sa collection de vignettes servant à l'illustration de la Bible, dite de *Le-fèvre*.

MOREAU DE LYONNE, homme politique français, né près de Tonnerre en 1750, mort en 1806. Pendant la Révolution, il devint président du tribunal criminel de l'Yonne, puis fut élu député au conseil des Anciens (1798). Dans cette assemblée, Moreau se montra constamment attaché aux idées républicaines, prononça l'éloge de l'armée d'Orient qui venait de prendre Malte (1798), défendit l'institution des fêtes décennaires, se déclara contre la résolution qui tendait à assimiler aux émigrés ceux qui s'étaient soustraits à la déportation, attaqua vivement les dilapidations des agents du Directoire en Italie et en Suisse, défendit le projet d'emprunt forcé de 100 millions sur les riches et fut nommé régulateur de la Société des cobains du Mans. Le coup de la Convention après le coup d'État du 18 brumaire (1799), il fut compris, l'année suivante, parmi les membres du conseil des prises.

MOREAU DE CHALON, homme politique français, né à Chalon-sur-Saône en 1752, mort vers 1820. Au début de la Révolution, il était ingénieur dans sa ville natale. Élu par ses concitoyens membre de la Convention nationale, il y vota la mort du roi sans sursis, le bannissement de la famille d'Orléans, devint, en 1795, un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Joseph Lebon, se prononça pour sa mise hors de cause et appuya la mise en liberté de Rossignol et de Daubigny. Après l'expiration de la session, il entra dans la vie privée.

MOREAU DE LA MEUSE (Jean), homme politique français, né à Bar-le-Duc en 1753, mort en 1811. Avocat au moment où éclata la Révolution, il en adopta chaleureusement les idées, devint procureur syndic de la Meuse, fut élu en 1792, dans ce département, député à l'Assemblée législative et y fit décréter la formation d'une commission chargée d'examiner les dangers qui menaçaient la patrie. Devenu membre de la Convention, il vota pour la détention et le bannissement après la paix, lors du procès de Louis XVI, et, bientôt, le 16 août 1793, il donna sa démission en déclarant que sa mission était terminée par l'achèvement de la constitution ; mais cette démission ne fut point acceptée et, après l'expiration de la session, il alla siéger au conseil des Anciens. Les de la vie politique, il se démit encore une fois de son mandat en 1796 et reprit sa place au barreau.

MOREAU (Jean-Victor), célèbre général français, né à Morlaix en 1763, mort en 1813. Il était fils d'un avocat, qui l'empêcha de s'enrôler à l'âge de dix-sept ans et le fit entrer à l'École de droit de Rennes. Devenu prévôt de l'École, il se mit, en 1787, à la tête de ses camarades armés pour la défense de la magistrature ; la bravoure et la prudence dont il fit preuve dans ces troubles lui valurent le surnom de *général du Parlement*. En 1792, il conduisit un bataillon de volontaires à l'armée de Dumouriez, devint rapidement général de brigade (1793) et général de division (1794), et contribua à la conquête de la Hollande sous Pichegru, dont il commandait l'aile droite. Ayant appris, au milieu de ses triomphes, que la tête de son père venait de tomber sur l'échafaud, il se vengea en redoublant de zèle au service de cette révolution qui le frappait si cruellement. Le talent déployé par Moreau, tant dans l'invasion que dans la mise en état de défense des provinces hollandaises (1794-1795), lui fit confier par le Directoire le commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle (1796), destinée à menacer Vienne par l'Allemagne pendant que Bonaparte s'en ouvrait le chemin par l'Italie. Il passe le Rhin, s'empare des lignes de Mayence et du fort de Kehl, attaque l'archiduc Charles à Rastatt, le défait à Heydenheim après une bataille de

dix-sept heures (11 août 1796), s'avance, de triomphe en triomphe, jusqu'à plus de deux cents lieues, lorsque, tout à coup, il apprend que les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse qui coopèrent avec lui sont battues et rétrogradent. C'est pour échapper à ce danger imminent qu'il opère une des plus admirables retraites dont les fastes militaires fassent mention : par un ensemble de manœuvres savantes, il traverse des flots d'ennemis, sans laisser entamer son armée, et ramène sur l'autre rive du Rhin 13.000 de canon, 2 drapeaux et près de 7.000 prisonniers. L'année suivante, il repasse le fleuve et remporte une victoire le jour même où Bonaparte signe les préliminaires de la paix à Leoben. Moreau avait saisi, dans les fourgons de l'émigré Kinglin, une correspondance entre le prince de Condé et Pichegru, établissant la trahison de ce dernier, et son audace pour un compagnon d'armes l'empêchait de révéler cette découverte ; il ne le fit qu'après le 18 fructidor, alors que Pichegru, entouré de soupçons, était arrêté. Cette révélation importante ayant paru tardive, des nuages s'élevèrent sur la conduite de Moreau, et il fut mis en non-activité. Employé de nouveau, dix-huit mois après (1799), il servit sous Scherer, à l'armée d'Italie, le remplaça par intérim et repéra ses revers, céda ensuite le commandement à Joubert, après la mort duquel il le reprit pour sauver l'armée, mise en péril par la désastreuse bataille de Novi. Nommé général en chef de l'armée du Rhin, il s'arrêta à Paris avant de se rendre à son poste, y trouva Bonaparte, qu'il voyait pour la première fois et qui le fit entrer dans ses projets de coup d'État. Moreau consentit à servir de géolier au Directoire, à Paris, pendant que la scène principale se passait à Saint-Cloud (15 brumaire). Il partit bientôt, comblé de caresses, pour se mettre à la tête de l'armée du Rhin (25 avril 1800). Cette nouvelle campagne d'Allemagne fut une nouvelle course victorieuse ; battant les Autrichiens dans toutes les rencontres, la bataille décisive de Hohenlinden lui livra le chemin de leur capitale, lorsqu'il fut encore arrêté par la conclusion de la paix (1801). Revenu à Paris, le vainqueur de Hohenlinden s'enivra de la popularité qui s'attachait à son nom ; une femme ambitieuse qu'il épousa met en lui des idées d'orgueil. Plein de mépris pour Bonaparte, dont il flétrit la conduite, il refusa de lui et le titre de maréchal et la décoration de la Légion d'honneur ; sa maison devint un foyer d'agitation, ses amis, appelés le *club Moreau*, dans cette maison, on fit la satire de la *cour Bonaparte*. Par sa position officielle, le premier consul a un avantage immense sur son adversaire : aussi attend-il qu'il vienne se casser le nez contre les colonnes du palais. En effet, Pichegru et d'autres agents de Louis XVIII entrèrent en pourparlers avec lui ; il repousse leurs ouvertures, prétendant que la seule combinaison possible est de le faire lui-même dictateur ; mais l'arrestation, puis les révélations de plusieurs conjurés royalistes font renfermer Moreau au Temple. Condamné à deux ans de détention, il obtient de passer en Espagne (1804) et se rend ensuite aux États-Unis (1805). Il y vécut paisible, comme un autre Cincinnatus, cultivant son champ, jusqu'en 1815, lorsque des propositions de l'empereur de Russie le rappelaient en Europe. De quelle nature étaient ces propositions, on ne l'a jamais su. Ce qu'il y a de très-probable, c'est qu'Alexandre doit flatter Moreau de l'espoir de remplacer Napoléon, perspective qu'il fit briller aussi aux yeux de Bernadotte. Quoi qu'il en soit, Moreau se rendit à Prague, où se trouvaient réunis les souverains alliés, et dressa, avec le roi de Suède, le plan des campagnes de 1813 et 1814 ; ce fut lui qui donna le conseil, si exactement suivi, d'éviter les affaires générales. A la bataille de Dresde, le 27 août 1813, un boulet français le blessa mortellement pendant qu'il observait les mouvements de notre armée avec l'empereur Alexandre, et il expira le 2 septembre suivant. Sa femme, qui eut une grande part à la funeste détermination qui lui coûta plus que la vie, reçut de la Russie une pension de 30.000 roubles, et, plus tard, de Louis XVIII, le titre de *maréchale*. Moreau égalait, surpassait peut-être Napoléon comme tacticien, mais il n'avait que le second rang comme homme de guerre. Les républicains regrettèrent, sous le Consulat et dans les premiers temps de l'Empire, qu'il n'eût pas accepté le pouvoir qui lui avait été offert avant le 18 brumaire : ils voyaient en lui l'étoffe d'un Washington.

MOREAU DE LA SARTHE (Jacques-Louis), célèbre médecin français, né à Montfort, près de Mons, en 1771, mort en 1828. D'abord officier de santé dans l'armée, il renonça à la médecine militaire après avoir reçu une blessure grave, et vint alors à Paris où il se fit bientôt connaître par la publication de nombreux articles dans les journaux et de quelques ouvrages spéciaux. Nommé sous-bibliothécaire de la Faculté de médecine, il devint bientôt bibliothécaire et fut, en 1814, nommé professeur d'histoire de la médecine. En 1817, à sa première chaire on ajouta celle de bibliographie médicale, et il les occupa toutes deux avec succès jusqu'en 1822, époque où parut l'ordonnance qui abolit la Faculté. Moreau de la Sarthe ne fut pas compris, dans

le nombre des nouveaux membres de l'école réorganisée en 1823. Par son testament, il légua sa superbe bibliothèque à l'élève qui, dans un concours ouvert à l'École de médecine, ferait preuve des connaissances les plus étendues en philosophie et en littérature médicales. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Essai sur la gangrène humide des hôpitaux*, d'après l'état actuel des connaissances chimiques et physiologiques (Paris, 1796, in-8) ; *Eloge de Félix Vicq-d'Azyr* (Paris, 1795, in-8) ; *Esquisse d'un cours d'hygiène* (Paris, 1797, in-8) ; *Quelques réflexions philosophiques et médicales sur l'Emile* (Paris, 1799, in-8) ; *Observation sur une manie guérie par la coupe des cheveux, suivie de quelques considérations sur les poils* (1800, in-8) ; *Dissertation sur la gangrène humide des hôpitaux* (Paris, 1803, in-8) ; *Histoire naturelle de la femme, suivie d'un traité d'hygiène appliqué à son régime physique et moral* (Paris, 1803, 3 vol., in-8) ; *Traité historique et pratique de la vaccine* (Paris, 1801, in-8) ; *Description des principales anomalies et monstruosités dans l'homme et dans les animaux* (Paris, 1800, in-fol.) ; *L'Art de connaître les hommes par la physiologie*, par Lavater (Paris, 1806-1809, 10 vol., in-8) ; *Fragments pour servir à l'histoire des progrès de la médecine en France* (Paris, 1813, in-8). Enfin Moreau collabora activement au *Dictionnaire des sciences médicales*, à l'*Encyclopédie méthodique*, etc.

MOREAU, chanteur français, né en 1772, mort à Paris en 1822. Il débuta, en 1796, dans les *Colins*, aborda ensuite les comiques avec un égal succès. C'était un chanteur agréable, un comédien excellent, plein de naturel, et qui jouait les niais avec une originalité piquante. Les principales créations de Moreau sont : *Germain, du Prisonnier* ; *Jago, d'Étice* ; *Georges* ; *du Délire* ; *Comtois, de Ninon chez Mme de Sévigné* ; *Blaise, du Nouveau seigneur du village* ; *Bastien, dans les Rôtiers* ; *James, du Premier venu, d'Herold* ; *Robert, des Troqueurs, opéra d'Herold*, etc.

MOREAU (Charles-François-Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Paris en 1783, mort dans la même ville en 1832. Il se fit recevoir avocat, mais renonça à suivre la carrière du barreau pour composer des pièces de théâtre et écrire dans les journaux. A partir de 1806, soit seul, soit en collaboration avec Dumolard, Francis, Désaugiers, Oury, etc., Moreau a fait représenter une cinquantaine de pièces, dont une n'est restée au répertoire. Il a écrit de nombreux articles dans l'*Aristarque*, le *Journal des arts*, la *Quotidienne*, fait pendant plusieurs années la critique théâtrale dans le *Journal général*, et pris part, après la révolution de Juillet, à la rédaction politique du *Courrier français*. Le gouvernement de Louis-Philippe nomma maître des requêtes en service extraordinaire. Nous citerons, parmi ses pièces de théâtre : *Vol-au-vent ou le Pâtissier d'Asnières*, folie en un acte et en prose (1812) ; *Pot-pourri à l'occasion de la reine d'Angleterre* ; *l'Anglais à Bagdad*, comédie - vaudeville (1812), avec Oury et Théaulon ; les *Deux Gaspard*, comédie - vaudeville (1817), avec Gabriel et Capelle ; le *Boulevard Bonne-Nouvelle* (1821), avec Scribe et Mélesville ; la *Femme sous-préfet* (1821), avec Sewrin, etc. Enfin il a publié des *Mémoires historiques et littéraires sur F.-J. Talma* (Paris, 1826), qui ont eu plusieurs éditions.

MOREAU (François-Joseph), médecin-accoucheur français, né à Auxonne (Côte-d'Or) en 1789, mort en 1862. Reçu docteur à Paris en 1814, il devint quelques années plus tard agrégé, puis médecin de l'hospice de la Maternité, et enfin en 1836 professeur d'accouchement. Moreau fut l'accoucheur le plus distingué de la première moitié de ce siècle, et si la spécialité qu'il choisit lui rapporta de beaux bénéfices, il fut aussi, incontestablement, un de ceux qui exerçaient la profession avec le plus de talent et de distinction. Ses nombreuses occupations lui permirent peu d'écrire ; mais il prit une part active aux discussions de l'Académie de médecine, dont il était membre. On lui doit : *Considérations sur les perforations du périnée et sur le passage de l'enfant à travers cette partie* ; *manuel des sages-femmes* (1839, in-8) ; *Traité pratique d'accouchements* (Paris, 1839-1841, 2 vol., in-8), avec planches. — Son fils, Alexis-Joseph MOREAU, né en 1815, se fit recevoir docteur en médecine en 1844. Chef de la clinique d'accouchement en 1847, il fut chargé d'une mission dans le Nord et le Cher, lors de l'épidémie cholérique de 1849. Depuis lors, il a publié, entre autres écrits : *Des grossesses extra-utérines* (1853, in-8).

MOREAU DE LA MEURTHE (Charles-Louis), magistrat et homme politique français, né à Bar-le-Duc en 1789, mort en 1872. A vingt ans, il se fit inscrire comme avocat à la cour de Nancy, devint, sous la Restauration, un partisan déclaré des idées libérales, et fut un des membres les plus actifs de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Nommé maire de Nancy après la révolution de juillet 1830, M. Moreau fut élu en 1834 membre de la Chambre des députés, par le collège électoral de cette ville, qu'il représenta jusqu'en 1848. En récompense du zèle qu'il mit à soutenir invariablement la politique ministérielle, le gouvernement de Louis-Philippe le

nomma successivement président de chambre, premier président à Nancy, procureur général à Metz. Appelé en 1849 à occuper un siège à la cour de cassation, il y siégea jusqu'en 1864, époque où il fut mis à la retraite.

MOREAU (César), économiste français, né à Marseille en 1791. Après avoir occupé un emploi en Westphalie, il entra dans les bureaux de l'intendance de l'armée française en Espagne (1810), puis fit, en 1813 et en 1814, dans les gardes d'honneur, les campagnes d'Allemagne et de France. Attaché au consulat général de Londres en 1816, M. Moreau, tout en remplissant ses fonctions, se mit à faire d'intéressantes recherches statistiques et publia des travaux qui lui valurent d'être nommé successivement membre de la Société royale de Londres, de l'Institut de la Grande-Bretagne, de la Société des antiquaires de France, de la Société de géographie, etc. Il était depuis 1825 vice-consul à Londres, lorsqu'il fut rappelé, en 1829, à Paris et chargé par le ministre des affaires étrangères de la rédaction de plusieurs rapports. Depuis lors, M. César Moreau a pris la plus grande part à la fondation de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie. Outre des articles dans l'*Univers* maçonnique et autres journaux, on lui doit les ouvrages suivants : *État du commerce avec toutes les parties du monde de 1697 à 1824* (1824) ; *Archives de la Compagnie des Indes de 1600 à 1827* (1827) ; *Commerce des soieries et des laines* (1828) ; *État de la navigation marchande intérieure et extérieure* (1828) ; *Archives chronologiques des finances* (1829) ; *Industrie britannique dans ses exportations pour chaque pays* (1830). Les ouvrages précités concernent l'Angleterre. M. César Moreau a publié, concernant la France : *Examen statistique du royaume en 1787* (1850) ; *Tableau comparatif du commerce* ; *Commerce de la France avec tous les pays du monde*, etc. Enfin on lui doit : *Annuaire statistique des diverses parties du monde pour 1838* (Paris, 1838, 2 vol., in-18) ; *Echanges internationaux de livres, d'objets d'art et d'histoire naturelle* (Paris, 1849).

MOREAU DE LA SEINE (Jean-Baptiste-Martin), homme politique français, né à Châteaufort (Seine-et-Marne) en 1791, mort à Paris en décembre 1873. Il fit ses études de droit à Paris, puis acheta en 1825 une charge de notaire dans cette ville. Sa haute réputation de probité lui valut d'être nommé, en 1832, maire du VII^e arrondissement de Paris, fonctions qu'il occupa encore au mois de juin 1848, et le dévouement dont il fit preuve dans la terrible épidémie cholérique qui ravagea Paris en 1832 lui fit donner, outre une grande médaille, la croix de la Légion d'honneur. Élu un des députés de la Seine en 1835, M. Moreau vota d'abord pour le ministère, puis, à la suite de la coalition parlementaire qui renversa en 1836 le comte Molé, il passa à l'opposition et vota constamment, jusqu'en 1846, dans un sens libéral. Lors de l'agitation provoquée par les banquets réformistes, il se tint à l'écart et refusa de signer la mise en accusation du ministère Guizot. Ce fut avec peine que M. Moreau vit la chute de la dynastie de Juillet, dont il était partisan. Au mois d'avril 1848, il se présenta dans la Seine comme candidat à l'Assemblée constituante, mais ne point élu. Toutefois, il fut plus heureux aux élections complémentaires du 4 juin suivant. M. Moreau déserta alors la défense des idées libérales pour se rapprocher de la droite, avec laquelle il vota pour l'établissement des deux Chambres, l'interdiction des clubs, la proposition Râteau, l'expédition de Rome, etc. Réélu à l'Assemblée législative, il y accusa d'avantage encore ses tendances réactionnaires, son peu de goût pour les institutions républicaines, et vota notamment en faveur de la loi du 31 mai qui mutilait complètement le suffrage universel. Après le coup d'État du 2 décembre, M. Moreau renonça à la vie politique. Il continua néanmoins, jusqu'en 1855, à faire partie de la commission municipale de la Seine, dont il était membre depuis 1848.

MOREAU DE TOURS (Jacques-Joseph), médecin aliéniste français, né à Montbrion (Indre-et-Loire) en 1804. Dès son entrée dans la carrière médicale, M. Moreau dirigea toutes ses vues vers le traitement des maladies mentales. Arrivé à Paris en 1826, après avoir commencé ses études sous la direction de l'illustre Brotanon, il devint peu après élève interne de la maison de Charenton, alors dirigée par Esquirol, et y resta jusqu'à la fin de 1832. Après avoir passé son doctorat avec une remarquable thèse intitulée : *De l'influence du physique sur les désordres des facultés intellectuelles* (1830), le docteur Moreau accompagna, de 1834 à 1839, différents malades aliénés qui lui avaient confiés Esquirol, et visita successivement la France, la Suisse, une partie de l'Allemagne, l'Italie, la Sicile, et en dernier lieu l'Égypte, la Nubie, la Turquie et la Grèce. Pendant ces voyages, il s'était livré à de nombreuses observations sur l'aliénation mentale, et, à son retour, il consigna le résultat de ses recherches en partie dans les *Annales médico-psychologiques*, en partie dans la *Revue d'Orient*, bulletin de la Société orientale de Paris. En 1840, M. Moreau fut nommé médecin de la division des

aliénés du Bicêtre; quelque temps après, il devint un des directeurs de l'établissement médical d'Ivry, fondé par Esquirol, et, depuis lors, il a été chargé du service des aliénés à la Salpêtrière. On lui doit les ouvrages suivants : les *Facultés morales considérées sous le point de vue médical* (1836); *Mémoires sur la folie raisonnée envisagée sous le point de vue médico-légal* (1840); *Études physiologiques sur la folie* (1840); *Mémoires sur le traitement des hallucinations par la datura-stramonium*, dans la *Gazette médicale* (1841); *Lettres médicales sur la colonie d'aliénés de Ghent*, insérées dans le numéro du 1^{er} septembre de la *Revue indépendante* (1842); *Recherches sur les aliénés en Orient* (1843, in-89); *Du haschisch et de l'aliénation mentale* (1845, in-89); *De l'étiologie et de l'épilepsie* (1854, in-40); *La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire* (1859, in-80). M. Moreau de Tours, qui passe pour un des chimistes les plus distingués de notre temps, est un des principaux rédacteurs-fondateurs des *Annales médico-psychologiques*, dans lesquelles il est chargé de traiter la médecine légale relative aux aliénés.

MOREAU (Louis-Isidore-Eugène LEMOINE, dit Eugène), auteur dramatique, né à Paris en 1806. Il a composé, soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de vaudevilles et de drames, parmi lesquels nous citerons : *Candinot, roi de Rouen* (1839); les *Heureux*; le *Chevalier de Beauvoisin*; le *Maître de poste*; *Ce qui manque aux grisettes*; *Polkette et Bamboche*; *E.-H., Bread-Street* (1848); les *Deux sans-culottes* (1848); le *Courrier de Lyon* (1850). On lui a attribué plusieurs pièces qui appartiennent à son homonyme, M. Jean-Eugène Moreau.

MOREAU (Louis-Ignace), littérateur, né à Paris en 1807. Il débuta par des brochures philosophiques et des articles insérés notamment dans le *Plutarque français*, et obtint, en 1838, un emploi à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Nommé conservateur adjoint à la bibliothèque Mazarine en 1850, il a succédé à M. Philariète Chasles comme conservateur en 1873. M. Moreau a réuni des documents pour la collection de la Société de l'histoire de France et s'est principalement occupé de travaux philosophiques. Nous citerons de lui : *Du matérialisme phrénologique* (1843); *Considérations sur la vraie doctrine* (1844); le *Philosophe inconnu ou réflexions sur les idées de L.-Cl. de Saint-Martin le Théophraste* (1850); la *Destinée de l'homme ou Du mal, de l'épreuve et de la stabilité future* (1857). On lui doit aussi d'excellentes traductions des *Confessions de saint Augustin* (Paris, 1840), et de la *Cité de Dieu* (Paris, 1844). Il a été couronné par l'Académie française, et une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1860).

MOREAU (Hégésippe), né à Paris en 1810, mort dans la même ville en 1838. Il était fils naturel d'un homme qui devint plus tard professeur au collège de Provins, et il fut amené tout enfant dans cette ville, où sa mère entra en service et mourut quelque temps après. L'orphelin fut recueilli par la généreuse famille où avait servi sa mère et placé au séminaire de Meaux, puis à celui d'Avon, où il termina ses études classiques. Il dut alors songer à demander au travail des moyens d'existence. Il revint à Provins, et fut employé comme correcteur dans une imprimerie. C'est là que Moreau connut et aima celle que dans le cours de ses poésies il nomme *Ma sœur*, à qui il a dédié ses contes en prose, et qui n'est autre que la propre fille de l'imprimeur. Jamais ce chaste et doux souvenir ne quitta le poète, et l'on peut dire que le peu de jours qu'il passa à Provins furent les seuls où il n'eut pas à lutter contre la misère qui s'acharna après lui jusqu'à sa mort. Venu à Paris pour tenter la fortune, il fut employé comme compositeur à l'imprimerie Firmin Didot. Mais il était déjà trop rêveur pour être un bon ouvrier; son salaire quotidien ne s'élevait pas bien haut, et il restait constamment au-dessous de ses besoins. « Ma chambre est petite, écrivait-il à sa sœur pendant l'hiver de 1829; mais la nuit j'enveloppe mon cou dans un mouchoir qui a touché le vôtre, et je n'ai plus froid. »

Survint la révolution de 1830. Hégésippe Moreau combattit sur les barricades et sauva un Suisse blessé, auquel il donna son unique redingote. Dans la période qui suivit les trois jours, les ateliers chômaient souvent et Moreau se vit sans travail. Il se fit maître d'étude, puis quitta l'établissement où il était entré, voulut donner des leçons et ne rencontra que la plus terrible misère. Sans argent, sans logis, il couchait tantôt dans les fourrés du bois de Boulogne, tantôt dans les bateaux de charbon amarrés sur les quais; ramassé par les patrouilles, il se laissait emmener à la préfecture de police et refusait de se nommer pour prolonger sa détention et recevoir quelques jours de plus le pain des prisonniers. C'est alors qu'il composa, sur une borne, son *Ode à la faim*; son caractère s'aggravait et sa muse, qui jusqu'alors n'avait chanté que la tendresse, se plut aux refrains de haine et de vengeance. L'époque, il faut le dire, était bien faite pour surexciter le cerveau d'un poète; la bataille était en permanence dans la rue, partout on ne parlait que de réformes; les mots de liberté, d'égalité, étaient dans toutes les bouches; on n'enten-

dait partout que plaintes et réclamations, et Moreau ne manquait pas d'attribuer à l'ordre de choses existant l'obscurité et la misère dans laquelle il se trouvait enchaîné, malgré le talent qu'il se sentait, malgré son génie dont il avait conscience, mais qu'il n'avait pas les moyens de révéler. Nous entendons nullement ici nous prononcer pour ou contre les opinions politiques exprimées par Moreau dans ses poésies, d'autant moins qu'à notre sens son radicalisme, en matière politique aussi bien qu'en matière religieuse, lui était inspiré moins peut-être par des principes et des convictions bien arrêtées que par son irritation contre le sort et surtout contre l'indifférence du public. Et à ce propos nous ne saurions mieux faire que de citer le passage suivant de Sainte-Beuve : « Les poètes sont une race à part, une race des plus intéressantes quand elle est sincère, quand l'imitation et la singerie (comme il arrive si souvent) ne s'y mêlent pas; mais, dans aucun temps, cette race délicate ou sublime n'a paru se distinguer par une connaissance bien exacte et bien pratique de la réalité. Quant à la société, c'est-à-dire à la généralité des hommes réunis et établis en civilisation, ils demandent qu'on fasse comme eux tous en arrivant, qu'on se mette à leur suite dans des cadres déjà tracés, ou, si l'on veut en sortir, qu'alors, pour justifier cette prétention et cette exception, on les serve hautement ou qu'on les amuse; et, jusqu'à ce qu'ils aient découvert en quelque un de son don singulier de charme ou de mérite de haute utilité, ils sont naturellement fort inattentifs et occupés chacun de sa propre affaire. Peut-on s'en étonner? » Il serait par trop cruel de blâmer Moreau de s'être laissé aller à la colère; mais il n'est que juste de constater, en opposition à ceux qui s'obstinent encore aujourd'hui, sur la foi des théories révolutionnaires semées dans son œuvre, à le considérer comme un homme politique, qu'il n'était qu'un poète, un poète de race, il est vrai, et que la postérité n'oubliera pas.

La santé délabrée par tant de misères, mourant de faim, Hégésippe Moreau entra à l'hôpital de la Charité; c'était au moment du choléra de 1832, et le pauvre poète, voulant en finir avec la vie, se roulait dans les lits des cholériques; la contagion l'épargna. Un lit et du pain, c'était pour lui l'opulence; aussi la santé revint-elle promptement. Un matin il sortit de la Charité, marcha droit devant lui, sortit de Paris et se dirigea sur Provins. Il avait besoin de se reconforter l'âme après avoir guéri le corps, et il savait bien qu'on le recevrait à bras ouverts à la ferme de Saint-Martin, dans cette famille où il avait passé son enfance. Plus tard, de retour à Paris, il envoyait en guise de remerciement à sa bienfaitrice sa délicieuse chansonnette intitulée *La Fermière*.

Amour à la fermière! Elle est
Si gentille et si douce!
C'est l'oiseau des bois qui se plaint
Loin du bruit dans la mousse.

Pendant son séjour à Provins, Moreau eut l'idée de fonder dans cette ville un journal en vers, sorte de *Némésis*, semblable à celle que publiait à Paris Barthélemy. Plusieurs numéros parurent, en effet, sous le titre de *Diogene*; mais les Provinois goûtèrent peu le talent, très-réputé pourtant, développé par le poète, et celui-ci, irrité plus que jamais de ne pouvoir conquérir un public, fulmina, dans un dernier numéro, des injures tellement violentes contre certains personnages de la ville, qu'il fut provoqué en duel et obligé de revenir à Paris. De 1834 à 1838, sa vie n'offre plus qu'une longue lutte avec la misère, lutte mortelle, dont le dénouement lugubre eut lieu à l'hôpital de la Charité le 10 décembre 1838. Ce jour-là, la France perdit un grand poète. Hégésippe Moreau n'a laissé qu'un volume de poésies gracieusement intitulé : *Myosotis*. Il suffit à lui assurer une place, et des plus honorables, dans la poésie contemporaine. Sans parler des pièces où, suivant nous, il a grossi sa voix au-dessus de ses forces, nul plus que lui, parmi nos poètes du XIX^e siècle, n'a eu la précision de la forme, la grâce et la fraîcheur idylliques, la mélancolie et la tristesse élégiaques.

On trouverait sans doute dans le *Myosotis* des passages où la pensée n'est pas assez nettement exprimée, où le style est quelque peu embarrassé et manque même de pureté, mais on doit tenir compte des rudes sentiers qu'avait à traverser la muse du poète. On doit surtout se rappeler que l'expérience n'avait pas eu le temps de lui venir. Sainte-Beuve a dit excellemment : « Si l'on considère aujourd'hui le talent et les poésies d'Hégésippe Moreau de sang-froid et sans autre préoccupation que celle de l'art et de la vérité, voici ce qu'on trouvera, ce me semble. Moreau est un poète; il l'est par le cœur, par l'imaginaire, par le style; mais, chez lui, rien de tout cela, lorsqu'il mourut, n'était tout à fait achevé et accompli. Ces trois parties essentielles du poète n'étaient pas encore arrivées à une pleine et entière fusion. Il allait, selon toute probabilité, s'il avait vécu, devenir un maître, mais il ne l'était pas encore. Trois imitations chez lui sont visibles et se font sentir tour à tour : celle d'André Chénier pour les lambes, celle surtout de Barthélemy dans la satire et celle de Béranger dans la chanson. Dans ce dernier

genre pourtant, quoiqu'il rappelle Béranger, Moreau a un caractère à lui, bien naturel, bien franc et bien poétique; il a du drame, de la gaieté, de l'espièglerie, un peu lubrique parfois, mais si vive et si légère qu'on la lui passe. » Moreau n'a écrit que seulement un poète, c'était un probateur et des plus purs, des plus élégants. Ses cinq contes en prose, le *Gui de chêne*, la *Souris blanche*, les *Petits souliers*, *Thérèse Sureau* et le *Neveu de la fruitière*, sont dignes de l'auteur du *Myosotis*. Rien n'est gracieux, touchant et naïf comme l'histoire de cette excellente *Fée des pleurs*, le digne sœur de la *Fée aux miettes*; quant à *Thérèse Sureau*, c'est, en quelques pages, le drame le plus émouvant et le plus profondément moral qu'on puisse imaginer.

MOREAU (Elise DERUS, dame GAGNE, dite Elise), femme de lettres française, née à Rochefort (Charente-Inférieure) en 1813. Elle fit son éducation elle-même et sentit se développer de bonne heure son goût pour la poésie. En 1836, Mlle Derus vint à Paris et, grâce à la protection de M. Guizot, elle se vit accueillie par Mme Tastu, Mme Emile de Girardin, etc., qui ne lui ménagèrent pas les conseils et lui accordèrent leur amitié. Elle présenta à cette époque, à l'Académie française, une pièce de vers, l'*Arc de Triomphe*, qui fut couronnée, et publia, sous le pseudonyme d'Elise Moreau, son premier volume de poésies, les *Rêves d'une jeune fille*, qui commença à la faire connaître. En 1853, Mlle Derus épousa le poète Gagne et ne tarda pas à se lancer à corps perdu dans le monde des conceptions archi-excentriques de l'auteur de l'*Unité*. Depuis ce moment, ses qualités de poète agréable se sont évanouies, et elle s'est vue enveloppée dans le ridicule qui s'attache à la personne de « l'avocat des fous, » inventeur de la théophilanthropie. On lui doit les ouvrages suivants : les *Rêves d'une jeune fille*, poésies (1837, in-89); *Une destinée* (1838, in-89); les *Souvenirs d'un petit enfant*, contes pour la jeunesse (1840, in-32); la *Fille du maçon* (1841, in-89); l'*Âge d'or*, poésies de l'enfance (1850, in-12); *Moralités en vers* (1852, in-12); une *Vocation* ou le *Jeune missionnaire* (1855, in-89), ouvrage réédité sous ce titre : *Voyage et aventures d'un jeune missionnaire en Océanie* (1860); *Omégar* ou le *Dernier homme*, prose-poésie dramatique de la fin des temps, en douze chants, avec un prologue et un épilogue en vers, par M. Gagne (1858, in-12); *Mme de Baur* (1861, in-12), étude biographique; les *Mémoires d'une sœur de charité*, etc. Mlle Gagne a fait aussi le prologue du fameux poème de son mari, l'*Unité*, et a collaboré plusieurs journaux de jeunes filles : le *Magasin des jeunes personnes*, le *Journal des demoiselles*, etc.

MOREAU (Louis - Guillaume), romancier français, né à Brest en 1814. Il avait été successivement employé dans les hôpitaux de la marine, voyageur de commerce, commis chez un banquier, gérant d'une minoterie, lorsqu'il adonna à la culture de la poésie et des lettres. Quelques pièces de vers de sa composition parurent dans divers recueils, et l'uno d'elles obtint une mention honorable aux Jeux Floraux. M. Moreau se mit ensuite à écrire des romans, qui ne manquent pas d'intérêt et attestent des recherches consciencieuses, mais dont le style laisse beaucoup à désirer. Nous citerons de lui : le *Roturier et la Juive* (Paris, 1856, 3 vol. in-89), dont l'action se passe au moyen âge; le *Brigand de la Cornouaille* (1860, 2 vol. in-12), roman historique, dont le principal personnage est le féroce partisan La Fontenelle; le *Héritier de Kérourals* (1861, 1 vol. in-12), récit inspiré par une vieille ballade bretonne et empreint d'un caractère de profonde mélancolie. Citons encore de M. Louis Moreau un vaudeville, *M. Blaguignac*, sorte d'étude de mœurs sur les voyageurs de 1840.

MOREAU (Jean-Eugène), auteur dramatique et acteur français, né à Paris en 1816. Il débuta tout jeune encore, comme acteur, au Gymnase-Enfantin, puis joua successivement sur le théâtre Comte et dans diverses villes de province. De retour à Paris, il parut sur le théâtre du Panthéon, qu'il quitta pour se rendre à Saint-Petersbourg, y joua avec succès pendant plusieurs années, puis revint en France avec une pension de l'empereur de Russie. Depuis lors, il a été secrétaire-régisseur à la Porte-Saint-Martin et aux Variétés et codirecteur du théâtre Beaumarchais. On lui doit plusieurs pièces, qu'on a souvent attribuées à son homonyme M. Eugène Moreau : la *Peau de singe* (1833); *Louise de Houdray* (1839); *Deux couronnes* (1840); *Hironcelles* (1861); le *Zouave de la garde* (1863); le *Cabaret de la Grappe dorée* (1865); les *Vendanges du Clos-Tavannes* (1865), etc.

MOREAU (Mathurin), sculpteur français, né à Dijon en 1824. Elève de Ramey fils et de M. Dumont, il commença à se faire remarquer en exposant, en 1848, l'*Éléphant*, statue d'une grande finesse de sentiment. Au Salon de 1852, l'artiste envoya un groupe charmant, la *Fée aux fleurs*, qui fut très-remarqué et qui parut en bronze au Salon suivant. Depuis cette époque, M. Moreau a exposé un assez grand nombre de statues, dans lesquelles l'élégance de la forme se joint à la précision savante de l'exécution. Nous citerons : l'*Été*, statue qui lui valut une 2^e médaille à l'Exposition de 1855; les *Enfants en-*

dormis, groupe (1857); la *Fileuse* (1859), morceau excellent, auquel le jury décerna une 1^{re} médaille; *Méditation* (1861); le *Printemps* (1863); *Studiosa* (1863), statue qui reprit à l'Exposition universelle de 1867 avec la *Fileuse*; *Vierge*; *Salotto*, groupe (1868); la *Repos* (1869), statue; *Nérée* (1870); *Proserpine*, groupe en bronze, et deux bustes (1872); *Libellule*, statue; *Circé*, statuette en bronze (1873). M. Mathurin Moreau a reçu en 1865 la croix de la Légion d'honneur.

MOREAU DE BIOUL (Jean-Michel-Raymond-Guillaume), littérateur et homme politique belge, né à Namur en 1765, mort à Bioul en 1835. Lorsqu'il fut à Reims ses études de droit, il fit, de 1790 à 1793, des voyages en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, devint en 1812 sous-préfet de Dinant et alla, en 1818, siéger à la seconde Chambre des états généraux, où son vote en faveur d'un nouveau système d'impôts lui attira de nombreuses attaques de la part des feuilles libérales. En 1821, Moreau devint membre de la première Chambre et fut élu, après la Révolution de 1830, bourgmestre de Bioul. Outre divers ouvrages manuscrits, on a de lui : l'*Architecture de Vitruve*, traduite en français avec des remarques (Bruxelles, 1816, in-40, av. fig.).

MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), publiciste et administrateur français, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) en 1799. Lors de la Révolution de 1830, il était avocat à Loches, où il avait épousé la fille de M. Christophe, représentant du peuple pendant les Cent-Jours. M. Girod (de l'Ain), député de l'arrondissement, devenu préfet de police, le nomma inspecteur général des prisons de la Seine, à l'occasion d'un remarquable écrit sur les *Formules pénales des anciens*, qu'il lui avait présenté en 1828 pour la Société royale des prisons. Pendant les trois difficiles années qui suivirent son entrée en fonctions, M. Moreau-Christophe s'en acquitta de façon à mériter d'être nommé, par ordonnance royale, chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction lui fut principalement accordée pour la part par lui prise à l'organisation de la maison de correction des jeunes détenus et à la fondation de la Société de patronage des jeunes libérés, dont il fut élu secrétaire général, en même temps que M. Béranger président. En 1832, l'année du choléra, le ministre d'Argout se fit accompagner de M. Moreau-Christophe dans la visite courageuse qu'il fit dans tous les établissements publics où sévissait le fléau. C'est pendant cette visite que le ministre lui offrit, comme échelon d'une préfecture, la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou, offre qu'il accepta pour couper court aux reproches, d'ailleurs très-fondés, que lui faisait le préfet de police Giquet de se refuser à faire de la police dans les prisons politiques. Un malheur domestique étant venu le frapper, la mort de sa fille unique, il sollicita et obtint de rentrer dans le service. Quelques semaines il fut d'abord envoyé en mission pénitentiaire en Angleterre, en Écosse, en Belgique, en Hollande, en Suisse, puis nommé inspecteur général des prisons, fonctions qu'il occupa avec le titre de première classe, lorsque la Révolution de 1848 éclata. Il fut destitué. « La révolution de Février l'a destitué, dit un peu plus tard M. Jules Favre à la tribune, et ce n'est pas, certes, ce qu'elle a fait de mieux. » (*Moniteur* du 12 avril 1850.) M. Moreau-Christophe se retira en Alsace, où il venait de se remarier et où, depuis lors, il a longtemps demeuré, s'occupant exclusivement de l'éducation de ses deux fils et de travaux historiques, physiologiques et littéraires. On a dit de lui qu'il était le Joseph de Maistre du système pénitentiaire, comme Charles Lucas en était le Balanche. Voici la liste des ouvrages publiés par M. Moreau-Christophe : *Voyage sentimentale* de Sterne, traduction nouvelle, 1^{re} édition bizon (1828); *De l'état actuel des prisons en France, dans ses rapports avec la théorie pénale du code* (1836, 1 vol. in-89); *De la réforme des prisons en France, considérée dans ses rapports avec le système de l'emprisonnement individuel* (1838, 1 vol. in-89); *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse* (1839, 1 vol. in-40, av. pl. et dess. de l'imprim. roy.); *Considérations sur la reclution individuelle*, traduit du hollandais de W.-H. Suringar (Paris et Amsterdam, 1843, 1 vol. in-89); *Défense du projet de loi sur les prisons contre les attaques de ses adversaires* (Paris, 1848, 1 vol. grand in-89), imprimé et distribué aux Chambres par les soins du gouvernement; *Code des prisons ou Recueil complet des lois, ordonnances et instructions ministérielles concernant les maisons d'arrêt, maisons de force et autres prisons, préventives ou pour peines, de 1670 à 1862, avec tables, annotations, etc.* (3 forts vol. in-89, édit. compacte); *Revue pénitentiaire et des institutions préventives*, recueil périodique trimestriel, enrichi de planches et dessins, et formant quatre volumes grand in-89, de 1844 à 1847 inclus; *Discussion du projet de loi sur les prisons à la Chambre des députés*, texte officiel annoté, avec table alphabétique, etc. (Paris, 1845, 1 vol. grand in-89); *Congrès pénitentiaires de Francfort et de Bruxelles*, texte annoté des discours et des votes, avec table, etc. (1846-1847, 2 vol. grand in-89); *Du droit à l'oisiveté et de l'organisa-*

tion du travail servile dans les républiques grecques et romaine (Paris, 1850, 1 vol. in-8), ouvrage dont l'auteur a été admis à lire plusieurs fragments, avant sa publication, devant l'Académie des sciences morales et politiques, et sur lequel M. Naudet, l'un de ses membres, s'est livré à une savante dissertation; *Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes*, (Paris, 1851, 3 vol. in-8); *le Monde des coquins* (2 vol. in-18; 2^e éd., Dentu, 1865); *Petit traité de la machine à vapeur*, par le docteur Ignoré (1854, 1 vol. in-18); *le Secret de longue vie ou l'Art de prolonger ses jours jusqu'à cent ans*, par un octogénaire, avec le portrait de l'auteur (1873, 1 vol. in-8).

M. Moreau-Christophe a été couronné deux fois par l'Académie des sciences morales et politiques, en 1840 et 1842, pour deux mémoires sur la double question, mise au concours, de la *Misère* et du *Système pénitentiaire dans ses rapports avec le code pénal*. Il a été admis en 1839, par l'Académie royale de médecine, à la lecture devant elle d'un écrit intitulé : *De la mortalité et de la folie pénitentiaires*, et à l'impression de cet écrit dans la collection des *Mémoires de l'Académie*.

En outre, M. Moreau-Christophe a collaboré au *Dictionnaire de droit de Baillet*; au *Dictionnaire de la conversation*, auquel il a fourni l'article *Argot*; à l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, dont il a écrit l'article *Volours*; aux *Français peints par eux-mêmes*, dont il a écrit l'article *Détenu* et l'article *Pauvres*; au *Dictionnaire d'économie politique*, auquel il a fourni les articles *Prisons* et *Système pénitentiaire*; enfin, au *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, qui lui doit plusieurs articles et extraits importants.

Vitam impendere labori est la devise de M. Moreau-Christophe. Nous avons été à même d'apprécier la valeur des œuvres encore inédites que nous ont offertes ses cartons dans notre visite à sa riante chartreuse d'Autueil, où, depuis la fatale annexion de l'Alsace, il vit laborieusement confiné.

MOREAU DE JONNÉS (Alexandre), statisticien français, né près de Rennes en 1778, mort en mai 1870. Il n'avait pas encore quinze ans lorsqu'il s'engagea, comme volontaire, dans le bataillon d'Ile-et-Vilaine. Il combattit à Toulon, à Quiberon (1795), fit ensuite partie d'un corps franc, embarqué sur une flottille envoyée dans les Antilles anglaises, accompagna en 1799 le général Humbert dans l'expédition d'Irlande et prit part, comme officier d'artillerie, à l'expédition de Saint-Domingue en 1802. Après avoir été successivement capitaine adjudant-major, aide de camp de divers généraux, commandant de place, chef d'état-major, Moreau de Jonnés tomba entre les mains des Anglais (1809) et ne recouvra la liberté qu'en 1815. Il quitta alors le service et commença à se faire connaître du monde savant par la publication de divers mémoires ou écrits, contenant d'intéressantes observations qu'il avait faites sur la géologie, la topographie, l'histoire naturelle, le climat de la Martinique. Ces divers écrits lui valurent d'être nommé en 1816 membre correspondant de l'Académie des sciences. L'année suivante, il entra dans l'administration et, à partir de cette époque, il s'occupa d'une façon toute particulière de statistique, science alors nouvelle en France, et qu'il contribua puissamment, par ses travaux, à perfectionner. Aussi, lorsque M. Thiers devint, après la révolution de juillet, ministre du commerce, il chargea Moreau de Jonnés de diriger les travaux et la publication de la *Statistique générale de France*. En 1847, ce laborieux et remarquable économiste devint membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, fut mis à la retraite en 1852 et reçut alors la croix d'officier de la Légion d'honneur. Parmi les très-grand nombre d'écrits dus à M. Moreau de Jonnés, nous citerons : *Essai sur l'hygiène militaire des Antilles* (Paris, 1816); *Observations pour servir à l'histoire de la fièvre jaune* (Paris, 1817); *Tableau du climat des Antilles et des phénomènes de son influence sur les plantes, les animaux et l'espèce humaine* (1817, in-8); *Précis topographique et géologique sur l'île de la Martinique* (1817); *Monographie historique et médicale de la fièvre jaune des Antilles* (1820); *Recherches statistiques et économiques sur les pâturages des différentes contrées de l'Europe* (1819); *Mémoire sur le défrichement des forêts* (1825); *le Commerce au XIX^e siècle* (1827, 2 vol. in-8), ouvrage couronné par l'Académie au Conservatoire; *Rapport au conseil supérieur de santé sur le choléra-morbus pestilentiel* (1831, in-8); *Statistique de l'Espagne* (Paris, 1834, in-8); *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1838, 2 vol. in-8); *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer* (1841, in-8); *Éléments de statistique, comprenant les principes généraux de cette science et un aperçu historique de ses progrès* (1847); *Statistique de l'agriculture de France, avec sa production actuelle, comparée à celle des temps anciens et des principaux pays d'Europe* (1848, in-8); *Statistique des peuples de l'antiquité* (Paris, 1851, 2 vol. in-8); *Aperçu de guerre du temps de la République et du Consulat* (1858, 2 vol. in-8); *l'Etat économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV* (1870, in-8), etc. Enfin, M. Moreau de Jonnés a publié de nombreux articles dans les *Annales politiques*, la

Revue encyclopédique, les *Annales maritimes*, le *Journal du commerce*, le *Journal des économistes*, l'*Annuaire de l'économie politique*, etc. — Son fils, M. Alexandre MOREAU DE JONNÉS, né à la Martinique en 1808, est chef de bureau au ministère des finances. Il a fait, de 1846 à 1847, partie de la rédaction de la *Presse*. On lui doit : *Exposé économique statistique des réformes opérées depuis 1808 jusqu'à l'époque actuelle*, à la suite de la *Presse*, son *Progrès politique et social*, traduit de Dietrich par M. Maurice Block (Paris, 1848, in-8); *Ethnologie caucasienne* (1861, in-8); *l'Océan des anciens et les peuples préhistoriques* (1872), ouvrage qui atteste de longues et consciencieuses études et une remarquable érudition.

MOREAU DE MERSAN (Denis-François), homme politique et écrivain français. V. MERISAN.

MOREAU DE MAUTOUR (Philibert-Bernard), littérateur et antiquaire français. V. MAUTOUR.

MOREAU DE LA ROCHEETTE (François-Thomas), agronome et industriel français, né à Rigny-le-Féron (Champagne) en 1720, mort au château de La Rochette, près de Melun, en 1791. Il était directeur des forges et bâtiments royaux à Melun, lorsqu'il acheta pour une somme modique, en 1751, au petit village de La Rochette, une vaste étendue de terrain inculte et regardé comme improductif. Grâce à des travaux intelligents et à des défrichements, Moreau possédait, vers 1767, une des plus belles campagnes de la Brie. C'est alors qu'il résolut d'établir dans sa propriété une école d'agriculture, une grande pépinière d'arbres de toutes espèces et d'y former aux travaux agricoles des enfants trouvés qui deviendraient bientôt des agriculteurs expérimentés et ennemis de la routine. Son projet ayant été approuvé par le gouvernement, Moreau put disposer bientôt de cent enfants, au moyen desquels il fit des défrichements en grand et réussit si bien dans son entreprise, qu'en treize ans il sortit de La Rochette un million d'arbres de tige et trente et un millions d'arbres forestiers, destinés à des reboisements. Moreau de La Rochette fut nommé inspecteur général des pépinières royales, reçut des lettres de noblesse (1769), la décoration de Saint-Michel, le titre d'inspecteur général des familles acadiennes restées sur les ports de mer, puis devint commissaire du roi, chargé de la surveillance des bois servant à la consommation de la capitale (1785), et s'attacha à rendre flottables des cours d'eau qui facilitent les arrivages à la Seine. Ce fut Moreau qui fonda à Urcel, près de Laon, une des premières manufactures de sulfate de fer établies en France. Il mourut à sa terre de La Rochette, où, en 1771, il avait fait élever par l'architecte Victor Louis un magnifique château qui domine les bords de la Seine. — Son fils, JEAN-FRANÇOIS, né à Melun en 1750, mort en 1804, s'associa aux travaux agricoles de son père et acclimata plusieurs arbustes et plantes d'agrément.

MOREAU DE LA ROCHEETTE (Armand-Bernard, baron), administrateur et littérateur français, petit-fils du précédent, né au château de La Rochette, près de Melun, en 1787, mort à Longue-Saunier en 1822. Auditeur au conseil d'Etat en 1810, il devint successivement commissaire général de police à Caen (1811), sous-préfet de Provins (1814), préfet de la Vienne en 1818, de Seine-et-Marne en 1820 et du Jura en 1821. En 1819, Moreau de La Rochette avait reçu le titre de baron. Il a publié : *l'Amour crucifié*, traduit d'Ausone (1806); les *Adieux d'Andromaque* et d'Hector, trad. du grec (in-8).

MOREAU-SAINTI (Théodore-François MOREAU, dit), chanteur, né à Paris en 1799, mort dans la même ville en 1860. Après avoir reçu une bonne éducation, il fit des études de chant et débuta à l'Opéra-Comique le 5 mai 1829, par les rôles de Jean de Paris et d'Adolphe dans *Adolphe* et *Clara*. Son extérieur agréable, sa distinction, sa jolie voix de ténor et une intelligence scénique remarquable lui acquirent les suffrages du public et il ne tarda pas à prendre rang parmi les sociétaires de la salle Feytaud. Pendant près de vingt ans, Moreau-Sainti contribua au succès d'un grand nombre d'opéras, et eut l'honneur d'attacher son nom à un emploi. On était engagé, en province, pour jouer les *Moreau-Sainti*, comme d'autres artistes pour jouer les *Levassier*. M. Moreau-Sainti fut chargé d'une classe d'opéra-comique au Conservatoire en 1845. Moreau-Sainti fut nommé professeur en 1846, chef du pensionnat en 1848. Il se donna de ses fonctions en 1856. Dans sa vie privée, le brillant chanteur de l'Opéra-Comique était un honnête père de famille très-justement considéré. Voici la liste des principales créations de cet artiste : Sir Edouard Acton, dans *Deux Nuits*, de Boieldieu; Lorenzo, dans *Fra-Diavolo*, d'Auber; Alphonse de Monza, dans *Zampa*, d'Hérold; le duc de Valborg, dans *Ambassadrice*, d'Auber; Juliano, dans *Le Domino noir*, d'Auber; Valdesillas, dans *La Figurante*, de Clapisson; Loro-Lorenzo, dans *Le Guitarrero*, d'Illevy; Olivier Landry, dans *Le Fendu*, de Clapisson; Sir Arthur Barlow, dans *Le Planteur*, de Monpou; le colonel, dans *Mine*, d'Ambroise Thomas, etc. Les deux enfants de Moreau-Sainti ont suivi la carrière paternelle. — M. Mo-

REAU-SAINTI fils, après avoir paru sur la scène des Variétés, a dirigé le théâtre des Folies-Dramatiques, qu'il a quitté vers 1870, et Mlle MOREAU-SAINTI a chanté à l'Opéra le rôle créé par la Cruller dans les *Vépres Siciliennes* de Verdi.

MOREAU-SAINTI (Mlle SAINTI, dame MOREAU, connue au théâtre sous le nom de Mue), comédienne française, femme du précédent, née en 1800, morte à Paris en 1856. Elle débuta fort jeune au théâtre et elle tenait avec succès l'emploi des jeunes premiers rôles de comédie, lorsqu'elle épousa l'acteur Moreau, qui ajouta le nom de sa femme au sien. Mme Moreau-Sainti débuta à la Comédie-Française le 30 août 1822, dans les rôles de Julie, de la *Coquette corrigée*, comédie de Lanoue, et de Mlle de Beauval, dans *Brueys* et *Palaprat*; mais elle ne fut point engagée à ce théâtre. Après avoir joué de nombreux rôles à l'Odéon et au Gymnase, cette actrice fut enfin admise au Théâtre-Français en 1848. Elle avait alors perdu sa beauté, mais son talent s'était fortifié et, pendant trois ans, elle se fit applaudir dans l'emploi des mères nobles.

MOREAU DE SAINT-MÉRY (Médéric-Louis-Elie), administrateur et homme politique français, né à la Martinique en 1750, d'une famille originaire du Poitou, mort en 1819. Il fit de brillantes études à Paris, exerça pendant trois ans la profession d'avocat auprès du parlement de cette ville, puis retourna à la Martinique. S'étant établi au Cap-François (Haïti), il amassa au barreau une belle fortune, devint membre du conseil supérieur de Saint-Domingue et fut chargé par Louis XVI de parcourir les Antilles pour y rechercher les éléments d'un code colonial. De retour à Paris, Moreau de Saint-Méry publia le résultat de ses investigations sous le titre : *Lois et coutumes des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, de 1750 à 1785 (1784-1790, 6 vol. in-4), ouvrage devenu fort rare. Nommé président des électeurs de Paris le 14 juillet 1789, il montra une grande ardeur dans la répression des mouvements populaires, puis fit partie de l'Assemblée constituante en 1790, comme député de la Martinique. En 1793, ses antécédents politiques l'obligèrent à passer aux États-Unis, où il se fit libraire pour vivre. De retour en France après le 18 brumaire, il fut nommé historiographe de la marine et, en 1800, Bonaparte l'admit au conseil d'Etat, où ses connaissances sur le régime colonial furent d'une grande utilité. L'année suivante, il fut envoyé comme résident à Parme, puis le regut, en 1802, la mission d'administrer les États de Parme, Plaisance et Guastalla; mais il en fut rappelé en 1804, pour n'avoir pas déployé assez de vigueur contre la milice révoltée, qui refusait de se rendre au camp de Boulogne, et il perdit à la fois toutes ses places. Ayant obtenu une audience de Napoléon en 1806, il lui dit ces paroles restées célèbres : « Sire, je vous ne demande point de récompenser ma probité; je demande seulement qu'elle soit tolérée. Ne craignez rien, cette maladie n'est point contagieuse : la reconnaissance est la fleur des tombeaux. » Jusqu'en 1812, Joséphine, dont il était parent éloigné, lui fit une petite pension, et Moreau de Saint-Méry était tombé dans un état voisin de la misère, lorsqu'en 1817 Louis XVIII lui accorda une somme de 15,000 francs et une pension. Indépendamment de plusieurs ouvrages manuscrits, on lui doit : *Description de la partie française de Saint-Domingue* (Philadelphie, 1790, 2 vol. in-8); *Idee générale ou Abrégé des sciences et des arts à l'usage de la jeunesse* (Philadelphie, 1795); *Description de la partie française de la colonie de Saint-Domingue* (1797-1798, 2 vol. in-4); *De la danse* (1797, in-12), et diverses traductions.

MOREAUX (Jean-René), général français, que plusieurs historiens ont confondu avec son presque homonyme Victor Moreau, né à Rocroi en 1758, mort à Thionville en 1795. Enrôlé à dix-huit ans, il fit la guerre d'Amérique, pendant laquelle il eut une jambe fracturée au combat de Sainte-Lucie. De retour en France, il exerça à Rocroi la profession d'entrepreneur de bâtiments et de travaux de génie militaire jusqu'en 1791. A cette époque, la frontière ayant été menacée par les ennemis de la Révolution, Moreaux n'hésita point à laisser sa femme et quatre jeunes enfants pour défendre la patrie. Elu commandant d'un bataillon, il se porta au secours de Monville, assiégé par les Prussiens, et se distingua tellement qu'en mai 1793 il était nommé général de brigade. Placé à l'avant-garde du corps des Vosges, il battit les Prussiens près de Carlsberg, à Leymen, fut promu général de division le 30 juillet de la même année, reçut alors le commandement du corps des Vosges et attaqua, le 12 septembre, l'ennemi, qu'il poursuivit de position en position jusqu'au camp retranché de Pirmasens. Sur l'injonction des représentants du peuple, Moreaux dut, contre son propre avis, attaquer la forte position de Pirmasens. Moreaux et les Français, malgré l'inégalité de leurs forces, déployèrent un tel courage que la victoire semblait assurée, lorsqu'un faux mouvement du général Guillaume changea tout à coup en déroute. Le général Guillaume fut arrêté. Quant à Moreau, il avait joué, dans ce combat, un rôle si manifestement glorieux que, onze jours après, il était nommé général

en chef de l'armée de la Moselle (24 sept.), mais, par un sentiment de modestie exagérée, il refusa ce commandement, dont fut investi son ami le général Hoche. Mis à la tête de l'aile gauche, il aida Hoche à reprendre les lignes de Wissembourg, s'empara, le 1^{er} janvier 1794, de Kaiserslautern, après trois jours de combats acharnés, et y passa l'hiver. Au printemps de 1794, Moreaux contribua à la victoire d'Arlon et reçut au mois de juin le commandement en chef de toute l'armée de la Moselle. Ce fut avec cette armée démenbrée, inexpérimentée, presque sans ressources, que Moreaux prit d'assaut les formidables retranchements de Trippstadt (14 juillet), battit les Autrichiens à Pellingen, marcha sur Trèves et poursuivit l'ennemi jusqu'à l'extrémité de l'électorat. Il reçut alors de la Convention un drapeau avec cette inscription : « A l'armée de la Moselle la patrie reconnaissante. »

Peu après, déployant son armée dans le Hundsruck et le Palatinat, Moreaux s'empara de Birkenfeld, d'Oberstein, de Kirn, de Trarbach, força l'ennemi à repasser le Rhin en désordre, et, pendant que son aile droite investissait Mayence, son aile gauche entra dans Coblenz avec le concours d'une division de l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de Moreaux, ce qui a fait, à tort, attribuer à ce dernier l'honneur de cette conquête, à laquelle il prit simplement part (24 octobre). Peu de jours après, le 5 novembre, l'ennemi était forcé d'abandonner la forteresse de Rheinfels, abandonnant 39 bouches à feu de gros calibre et une grande quantité de fusils et de munitions. A la suite de ces conquêtes, aussi brillantes que rapides, Moreaux fut nommé commandant en chef des armées de la Moselle et du Rhin (décembre 1794). Il était sur le point de s'emparer de la forteresse de Luxembourg lorsqu'une mort, restée jusqu'à présent mystérieuse, vint le frapper subitement, dans la nuit du 10 au 11 février 1795, à l'âge de trente-sept ans. Moreaux, dans la vie militaire, ne fut on ne saurait trouver ni une tache ni une faute, fut toujours courageux, dit Barra, parmi ceux de nos généraux dont on estime le plus les talents, le patriotisme et la probité.

MOREAUX (MAISON DE LA MÈRE), fameux défilé de prunes et chinois, situé à Paris, place de l'École; il a acquis une réputation européenne. Comme il a donné naissance aux établissements connus *caboulots*, servis comme lui par des femmes, bien qu'il s'en distingue à quelques égards, nous en avons parlé assez longuement dans l'article consacré à ce genre d'établissements, et nous y renvoyons le lecteur.

MORÉE a. f. (mo-ré). Agric. Terre argilo-ferrugineuse entrainée par les eaux de lavage du minerai de fer, et qu'on emploie dans la Haute-Marne pour amender les terres.

— Bot. Genre de la famille des iridées.

— Encycl. Bot. Les morées ressemblent beaucoup par leur port aux iris, mais elles en diffèrent par les trois divisions intérieures du périanthe, qui sont petites et non convexes. Les espèces assez nombreuses de ce genre appartiennent aux régions chaudes de l'ancien continent. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins, pour la beauté de leurs fleurs. Elles demandent une bonne exposition; on les multiplie, soit de graines semées sur couche, soit d'éclats de pied faits au printemps. Les espèces de l'Afrique australe doivent être retraits en serre aux approches de l'hiver. La morée fausse iris, originaire du Levant, a des fleurs peu nombreuses, inodores, blanches, mélangées de jaune et de bleu, s'épanouissant de la fin de juin. La morée vaginée, du Cap de Bonne-Espérance, se distingue de la précédente par ses fleurs plus grandes, mais ne dure que quelques heures. La morée de Chine, appelée par les jardiniers iris tigré, a des fleurs d'un jaune safran maculé de rouge. On peut citer encore les morées tricolore, française, à grandes fleurs, etc.

MORÉE, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Vendôme, près du Loir; pop. aggl., 683 hab., pop. tot., 1,379 hab. Commerce de grains, fourrages et vins. Restes de l'ancien mur d'enceinte avec bastions aux quatre angles.

MORÉE, *Moria*, l'ancien Péloponèse, presqu'île qui termine au S. le royaume de Grèce. Elle est comprise entre 36° 30' et 38° 18' de lat. N. et 21° 12' et 23° 12' de long. E., c'est-à-dire l'Hellade par l'isthme de Corinthe et bornée à l'O. par la mer Ionienne, à l'E. par l'Archipel, au S. par la Méditerranée et au N. par les golfes de Corinthe, de Lépatée et de Patras. Elle forme la partie la plus méridionale de l'Europe continentale. Longueur, du cap Papa, au N.-O., au cap Saint-Ange, au S.-E., 266 kilom.; largeur, du cap Ekyli au cap Tornese, 222 kilom. Superficie, 20,900 kilom. carrés; 500,000 hab. Les côtes de la Morée sont généralement escarpées; elles présentent de profondes sinuosités, telles que les golfes de Nauplie, de Coron et de Marathonis. Le sol, très-montagneux, est traversé du nord au sud par la chaîne Hellénique, qui, pénétrant sur le sol de la Grèce Péloponésienne par l'isthme de Corinthe, rayonne de toutes côtés et présente quelquefois des pics d'une assez grande hauteur. Les rivières qui arrosent la Morée sont assez nombreuses, mais de peu d'importance; on y remarque la Roupia,

ancien *Alphée*, le Gastouni, l'Hellenico, la Calavrita, la Vasilica, la Zeria, l'Eurotas, le Vasilico-Potamos et la Pinata. Le climat et la température sont très-variés. Le sol est généralement fertile. Sur les montagnes, on voit de très-belles forêts. Les oranges, citronniers, oliviers, mûriers et figuiers sont très-nombreux dans les plaines. On cultive également avec succès la canne à sucre, le thé, le coton et le tabac. Les pâturages y sont abondants et nourrissent de nombreux troupeaux de moutons et de chèvres. Les principaux animaux qui habitent cette contrée sont : les sangliers, les cerfs, les daims, les chevreuils, les chamois, les lynx, les loups et les ours. Sur les côtes, la pêche est abondante. Dans le voisinage des montagnes, on trouve de la pierre à bâtir et du gypse. L'industrie est peu florissante; toutefois, on compte en Morée plusieurs manufactures où se fabriquent quelques étoffes communes de laine, de coton et de soie. On y compte également quelques tanneries et magnaneries. La Morée doit son nom à l'immense quantité de muriers dont elle se couvrait au VI^e siècle; elle forme aujourd'hui cinq nomarchies ou départements du royaume de Grèce : l'Argolide, l'Achaïe et Elide, l'Arcadie, la Messénie et la Laconie. Ce pays, qui comptait autrefois plus de cent villes, possède à peine aujourd'hui quelques localités dignes de ce nom. Nous citerons : Damala, ancienne Trézène; Nauplie ou Napoli, défendue par deux citadelles, dont l'une est regardée comme le Gibraltar de l'Archipel; Argos; Karvathi, sur les ruines de Mycènes; Mistra, la ville la plus peuplée de la Morée, située près des ruines de Sparte; Monembasïa ou Napoli de Malvoisie; Kalamata; Corinthe, ville forte; Modon, avec un bon port fortifié; Navarin, l'ancienne Pylos, qui possède un des meilleurs ports de la Méditerranée et où la flotte turque fut détruite, en 1827, par la flotte anglo-franco-russe; Arcadia, l'ancienne Cyparissia; Karitena, berceau de l'insurrection de la Morée; Sinano, sur les ruines de Mégapolis; Miraca, sur les ruines d'Olympie; Patras; Léondare, l'ancienne Leuctres; Tripolitza, près des ruines de Tégée et de Mantinée, etc.

La Morée portait dans les temps les plus reculés le nom d'Argolide, qu'elle perdit pour prendre celui d'Apia, d'un des rois, Apis. 1800 ans avant l'ère vulgaire, elle portait le nom de Péloponnèse. Elle eut, au temps de Sparte, de Corinthe et d'Argos, sa période de gloire, et passa sous la domination romaine vers le milieu du II^e siècle av. J.-C. Sous l'empire byzantin, elle composait un *thema* particulier administré par des stratèges. A l'époque de l'invasion des barbares, elle fut traversée et ravagée par les Goths et les Vandales, puis fut occupée, vers le milieu du VI^e siècle, par des bandes slaves. Les nouveaux conquérants finirent par reconnaître l'autorité des empereurs de Byzance et se fixèrent dans le pays, où la trace de leur nationalité se retrouve encore aujourd'hui.

En 1207, la Morée fut conquise par quelques chevaliers français et érigée par eux en principauté d'Achaïe avec douze pairies, des assises et toutes les institutions féodales de l'Occident. L'empereur grec, Michel VII, voulut reconquérir la Morée vers 1261. Mais il se fit arrêter avant d'avoir achevé cette entreprise, et la principauté d'Achaïe demeura la propriété de la famille Villehardouin jusqu'en 1346. A cette date, la descendance mâle de cette maison s'étant éteinte, une foule de compétiteurs surgirent et la Morée fut pendant plus d'un siècle en proie à des luttes intestines. En 1460, les Turcs s'emparèrent, l'érigèrent en sangakiat avec Tripolitza pour chef-lieu et la posséderont jusqu'en 1687, époque à laquelle elle passa sous la domination des Vénitiens. En 1715, les Turcs s'en emparèrent de nouveau et la gardèrent jusqu'en 1828, date à laquelle le maréchal Maison, à la tête d'une armée française, contraignit Ibrahim-Pacha à l'évacuer. V. GRICE MODERNE.

MORELIZE (Paul), peintre hollandais, né à Utrecht en 1571, mort dans la même ville en 1638. Il eut pour maître Michel Mirevelt, sous la direction duquel il apprit à peindre l'histoire, puis il s'adonna à peu près entièrement à la peinture de portrait avec un tel succès, que toutes les grandes dames voulurent se faire peindre par lui. Il était, en outre, bon musicien, poète agréable, excellent architecte (on lui doit la porte Sainte-Catherine, à Utrecht), et joignait enfin à de grands avantages physiques beaucoup d'esprit. On cite, parmi ses productions, un tableau allégorique représentant la ville d'Utrecht, à l'hôtel de ville de cette cité, et les portraits du comte et de la comtesse de Kuylenberg, de Mme Cuotter, etc.

MORENE s. f. (mo-rinn — mot angl.). Comm. Tissu de laine moiré, teint dans un liquide spécial, et passé ensuite dans des cylindres gravés, pour imiter les articles en crin.

MORÈNE s. f. (mo-ré-i-ne — rad. *marine*). Chim. Morine oxydée.

MOREL (Guillaume), savant imprimeur français, né au Teilleul, près de Mortain, en 1505, mort à Paris en 1564. Sorti d'une famille pauvre, il parvint à s'instruire, et se rendit à Paris, où il professa le grec, et se fit correcteur chez l'imprimeur Jean Loys, connu sous le nom de *Tiétan*. Après avoir

publié, en 1545, un commentaire sur le traité de Cicéron : *De finibus*, il donna, avec Bogard, une édition des *Institutions oratoires* de Quintilien (1549) et fut admis, en 1550, dans la corporation des imprimeurs de Paris. Le célèbre Turnèbe, imprimeur du roi pour la langue grecque, s'associa Morel en 1552 et le désigna pour lui succéder dans la direction de l'imprimerie royale (1555). Depuis lors, Morel publia nombre d'éditions, où il mit des annotations savantes. Parmi ces éditions, qui, par la beauté typographique et la correction, rivalisent avec celles de Robert Estienne, nous citerons les œuvres de Démétrius, de saint Denis l'Aréopagite et de saint Cyprien. On a de ce laborieux imprimeur des traductions latines des *Sentences des Pères sur le respect dû aux images*; des *Épîtres de saint Ignace*; *Commentarius verborum latinorum cum graecis gallicisque coniecturam* (Paris, 1558, in-4°), livre curieux; *De graecorum verborum anomalis commentarius* (1558, in-4°), etc. Morel avait pour marque un O entouré de deux serpents, avec un génie assis au milieu. Cet imprimeur, qui avait fait faire de grands progrès à l'art typographique, mourut fort pauvre.

MOREL (Jean), protestant français, frère du précédent, né au Teilleul (Normandie) en 1538, mort en 1559. Après avoir travaillé comme apprenti typographe dans l'atelier de l'imprimeur du roi, il partit pour Genève, où il se convertit au protestantisme. De retour à Paris, il devint le secrétaire du ministre de Chandieu. Peu après, il fut arrêté et enfermé dans les prisons du Châtelet. Là, sur les instances de son frère et en présence de la mort qui le menaçait, il consentit à signer son abjuration; mais il eut aussitôt honte de sa faiblesse, et retira sa rétractation. L'official le déclara alors hérétique et l'abandonna à la fureur séculière, par sentence du 16 février 1559. Ramené à la Conciergerie, il y mourut empoisonné, selon les uns; selon d'autres, épuisé par les traitements inhumains qu'il avait subis. Son cadavre, exhumé, fut porté dans un tombeau jusqu'au parvis Notre-Dame, où il fut réduit en cendres. Le compte rendu de son interrogatoire a été publié dans le *Martyrologe* de Crespin.

MOREL (Jean), seigneur de Grigny, né à Embrun en 1511. Il fut le plus fidèle ami d'Erasme, dont il avait été le disciple. Catherine de Médicis lui confia l'éducation de Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II. Il remplit les fonctions de maître d'hôtel de la maison du roi et mourut en 1531. Son amour pour les lettres et l'usage qu'il fit de son influence au profit des poètes et savants de son époque lui valurent l'estime de ses contemporains.

MOREL (Frédéric), dit l'Anctien, imprimeur et écrivain français, né en Champagne en 1523, mort en 1571. Il se rendit à Paris, où il acquit de vastes connaissances et une remarquable érudition, prit en 1552 la direction de l'imprimerie de la veuve Chevalon, publia alors le *Lexique grec* de Jacques Toussaint, épousa en 1559 une fille du célèbre imprimeur Vascosan et fonda peu après une typographie rue Saint-Jean-de-Beauvais, à l'enseigne du *Franc-Meurier*. En 1571, le roi le nomma son premier imprimeur ordinaire, titre qu'il obtint, dix ans plus tard, la permission de transmettre à son fils Frédéric. En 1578, il alla s'établir rue Jacob, à l'enseigne de la *Fontaine*. Frédéric Morel a imprimé un nombre considérable d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Hymnes à la louange du duc de Guise*, par Jean Amelin (1558); *Quantitativum declamationum* (1563, in-4°); *l'Architecture de Philibert de l'Orme* (1568, in-fol.). On lui doit comme écrivain *Traité de la guerre continue et perpétuelle*, combat des chrétiens (1564); la traduction des traités *De Providencia*, *De Deu*, *De l'âme*, *De l'humilité* de saint Jean Chrysostome (1557); *Traité de saint Cyprien des douze manières d'abus* (1571).

MOREL (Frédéric), le Jeune, fils du précédent, imprimeur, érudit, helléniste, poète latin, né à Paris en 1558, mort en 1630. Il devint imprimeur du roi en 1581, et la protection d'Anyot lui fit obtenir la chaire de professeur d'éloquence au Collège de France en 1586. Vers 1600, il s'adjoignit son frère Claude, à qui il laissa la surveillance typographique de ses éditions, et s'occupa des lors entièrement de l'étude des textes. Colomies cite de lui un trait qui montre à quel point il était absorbé par le travail. Il terminait une traduction de Libanius lorsqu'on vint lui dire que sa femme, alors dangereusement malade, demandait à le voir. « Encore deux mots, répondit-il, et j'y vais. » Dans l'intervalle, sa femme mourut : « Hélas ! dit-il à celui qui vint lui donner cette nouvelle, j'en suis bien marry, car c'était vraiment une bonne femme; » et il se remit à l'œuvre. On dit à Morel, qui passait pour un des plus savants hellénistes de son temps, de belles éditions grecques d'Aristote, de Strabon, de Dion Chrysostome; des traductions en latin et en français d'écrivains grecs des premiers siècles de l'Église. Il a écrit aussi plusieurs ouvrages en latin : *Commentarius in Catullum Tibullum et Propertium*; *Alexander Severus, tragodia togata* (1600), etc. — Son fils, Nicolas MOREL, né en 1595, reçut le titre d'interprète du roi et s'occupa de travaux littéraires. On lui doit : *Menaudri et Philistionis sententia, scenarii*

latinis expressa (Paris, 1614, in-4°); *Pulveris encomium* (1614, in-8°); des pièces de vers insérées en tête de plusieurs éditions publiées par son père, etc.

MOREL (Claude), imprimeur français, frère du précédent, né en 1574, mort en 1626. Il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes. En 1599, il entra dans la corporation des imprimeurs de Paris, dirigée à partir de 1600 la maison de son père, que celui-ci lui céda complètement en 1617, et prit en 1623 le titre d'imprimeur du roi. On lui doit un grand nombre d'éditions aussi remarquables par la beauté que par la correction du texte, entre autres celles de *Saint Basile*, de *Saint Cyrille*, de *Saint Grégoire de Nazianze*, de *Saint Jean Chrysostome*, de *Pindare*, d'*Eusebe*, de *Saint Athanase*, de *Saint Justin*, etc. — Son fils, Charles MOREL, né vers 1602, mort vers 1640, devint libraire en 1627 et, l'année suivante, imprimeur du roi. Outre diverses éditions de Pères grecs, il a donné l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain*, par Bergier (1628, in-4°); les *Concilia generalia et provincialia* de Binius (1636), etc. — Le frère du précédent, Gilles MOREL, mort vers 1650, le remplaça comme imprimeur du roi, céda vers 1646 son imprimerie à son associé, Simon Piget, et devint alors conseiller au grand conseil. Il est le dernier représentant de cette famille de typographes qui prirent constamment pour marque une fontaine avec ou sans légende grecque. Sa principale publication est l'édition de la grande *Bibliothèque des Pères* (1643, 17 vol. in-fol.).

MOREL (Joseph), surnommé le Peine, homme de guerre, né à Arbois dans le XVI^e siècle, mort en 1595. A l'époque où Henri IV était occupé à combattre les Espagnols, ce prince ayant refusé de reconnaître la neutralité du comté de Bourgogne et ayant donné l'ordre à Biron de pourchasser dans cette province, Morel se retira dans Arbois et, bien que cette ville n'eût pour toute défense qu'un simple mur incapable de résister au canon, il la fit fermer et organisa la résistance. Une brèche ayant été ouverte par l'artillerie de Biron, Morel fut pris sur la brèche et pendu le 7 août 1595.

MOREL (Jean), poète français, né en Champagne en 1539, mort à Paris en 1633. Il appartenait à la famille des précédents. Il enseigna la rhétorique à Reims et à Clermont-Ferrand, puis se rendit à Paris (1583), où il continua son enseignement dans divers collèges, et devint en 1593 principal du collège de Reims, qui acquit sous sa direction une grande prospérité. Il s'adonna particulièrement à la poésie latine, mais « ses pièces, dit Boulliot, n'offrent souvent que des futilités scolastiques; elles fourmillent d'ailleurs d'hyperboles fastueuses et de pointes ridicules; on y trouve quelques étincelles et rien de plus poétique. » Morel, du reste, s'était fait généralement aimer par sa bonté et estimer par son savoir. Nous citerons, parmi ses écrits : *Lyra plectri Horatiani amula* (Paris, 1608, in-8°); *Hendecasyllabi sive epigrammatica centuria* II (Paris, 1612-1613, 2 vol. in-8°); *Calotta, salutare admodum capitis operimentum* (Paris, 1622), petit poème; *Hymni sacri* (Paris, 1623); *Pulvinar matutinum* (1625); *Urbis Parisiorum encomium* (Paris, 1627), etc.

MOREL (Claude), théologien français qui vivait au XVII^e siècle. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne, devint prédicateur ordinaire du roi et se signala comme un adversaire acharné des jansénistes, qui de leur côté l'attaquèrent vivement. Nous citerons de lui : la *Concorde de saint Augustin contre les pélagiens* (1658, in-12); *l'Oracle de la vérité ou l'Église de Dieu contre toutes sortes d'hérésies* (1666).

MOREL (dom Robert), bénédictin français, né à La Chaise-Dieu (Auvergne) en 1633, mort à Saint-Denis, près de Paris, en 1731. Il fut successivement bibliothécaire à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, prieur à Meulan et à Saint-Crespin de Soissons, secrétaire du visiteur de France, puis, ayant été atteint de surdité, il se retira à l'abbaye de Saint-Denis (1699), où il consacra les dernières années de sa vie à composer des ouvrages ascétiques. Ses principaux ouvrages sont : *Effusions de cœur ou Entretiens spirituels et affectifs d'une âme avec Dieu* (Paris, 1716, 4 vol. in-12); *Méditations sur la règle de saint Benoît* (1717); *Entretiens spirituels sur les Évangiles* (1720); *Méditations chrétiennes sur les Évangiles* (1726, 2 vol.); *Retraite sur les principaux devoirs de la vie religieuse* (1728); *De l'espérance chrétienne* (1726), etc.

MOREL, peintre belge, né à Anvers vers 1689, mort dans un âge fort avancé. Il devint, sous la direction de Verendaal, un habile peintre de fleurs et de fruits, puis quitta sa ville natale pour se fixer à Bruxelles, où il acquit beaucoup de réputation. On a de lui un grand nombre de toiles répandues dans les galeries de Flandre, et qui sont également remarquables par l'harmonie et la vérité de la couleur, la fermeté de la touche, la facilité et l'ampleur de l'exécution.

MOREL (Pierre), grammairien français, né à Lyon en 1723, mort dans la même ville en 1818. Il exerça longtemps les fonctions de procureur à l'élection, lesquelles furent supprimées en 1789. Pendant la Révolution, par suite d'une méprise, il fut arrêté à la place

de son frère, mais il se garda de démentir ses juges. Ayant recouvré la liberté, il se rendit à Paris pour y chercher un emploi. Ce fut vers cette époque qu'il avait assisté à une leçon faite à des enfants, il résolut de modifier la méthode défectueuse qu'on employait dans l'enseignement de la grammaire. Morel composa alors trois traités : *Traité de la concordance du participe présent*; *Essai sur les voix de la langue française*; et *Recherches sur l'accent prosodique des voyelles*; *Traité ou Examen analytique de la Académie et des parties constitutives*, qui ont été réunis (Paris, 1804, in-8°). Morel fonda son système sur l'analogie et l'étymologie d'une part, sur la logique de l'autre. Dans ses *Voix de la langue française*, distinguant la quantité prosodique de l'accent prosodique, c'est-à-dire la durée de la voix de la qualité du son, il compare ingénieusement ces sons aux tons principaux de la gamme. Ce traité, où l'esprit de système n'a aucune part, dit le rapporteur de l'Institut, contient ce que la grammaire de Port-Royal, ce que d'Olivet, Froment et Benzeze nous offrent de plus intéressant et de plus vrai sur cette matière. Morel devint membre associé de l'Institut national, dans la classe des lettres, et de l'Académie de Lyon. Outre les trois ouvrages dont nous avons donné les titres et un léger aperçu, Morel a communiqué des remarques importantes pour l'édition du Dictionnaire de l'Académie française et a fourni un grand nombre d'articles intéressants au *Journal grammatical* de Domergue.

MOREL (Jean-Marie), architecte français, frère du précédent, né à Lyon en 1728, mort en 1810. Tout jeune encore, il fut chargé d'enseigner la géométrie aux élèves du corps des ponts et chaussées, devint ensuite sous-inspecteur de la province du Lyonnais, puis architecte du prince de Conti. Morel fit une étude particulière de l'art de tracer les jardins et acquit en ce genre une grande réputation. Après la mort du prince de Conti, qui lui avait laissé toute liberté pour embellir ses terres, il visita l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, puis revint dans sa ville natale, où il se maria dans un âge déjà avancé. Morel, qui avait le goût de la belle nature, s'attacha à lui laisser sa simplicité, coordonna ses ensembles, harmonisa ses détails, fit naître les accessoires des fonds eux-mêmes en les faisant tendre à l'effet du dessin primordial. C'est de lui que Delille a dit, dans son poème des *Jardins* :

Digne de voir, d'aimer, de sentir la nature,
Il traite sa beauté comme une vierge pure
Qui rougit d'être nue et craint les ornements.

Parmi les nombreux parcs et jardins tracés par Morel, nous citerons : les jardins de l'île-Adam, au prince de Conti; le parc de Guiscard, au duc d'Aumont; les jardins de M. de Nicolai, à Bercy; du maréchal de Trévis, à Saint-Ouen; de M. de Girardin, à Ermenonville; des parcs de Sceaux, de la Malmaison, etc. On lui doit un ouvrage très-estimé : la *Théorie des jardins* (Paris, 1774, in-8°; 1802, 2 vol.).

MOREL (Melchior-Hyacinthe), poète et littérateur français, né à Avignon en 1756, mort en 1829. Il entra dans la congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne, professa la rhétorique à Aix et commença à se faire connaître par la publication de nombreuses pièces de vers. A l'époque de la Révolution, il se prononça en faveur des idées nouvelles et écrivit des brochures contre le clérat ecclésiastique. En 1803, il fonda le *Journal de Vaucluse* et devint, en 1809, professeur de rhétorique au collège d'Avignon, où il occupa cette chaire jusqu'en 1821. Morel était membre des académies de Vaucluse, de Marseille, de Lyon, de Nîmes, etc., de la Société polytechnique de Paris. C'était un homme aimable et bon, qui joignait beaucoup de fraîcheur d'imagination à un esprit prompt en vives saillies. Nous citerons de lui : *Épître à un jeune matérialiste* (1785), *Épître à Zulima* (1788); la *Cuverte*, poème; *Mes distractions ou Poésies diverses* (Paris, 1799); *l'Art épistolaire* (Paris, 1812); *Lettres sur le matérialisme* (1818); le *Temple du romantisme*, en prose et en vers (1825); *Lou galoubé de Jacinthe Morel ou Poésies provençales* (Avignon, 1828), recueil de poésies provençales, fables, épîtres, odes, chansons, etc.

MOREL (Jean-Alexandre), musicographe français, né à Loisy (Meuse) en 1775, mort à Paris en 1825. En sortant de l'École polytechnique en 1799, il entra dans l'artillerie, devint ensuite professeur à l'École d'artillerie de la garde impériale, profita d'un long séjour qu'il fit à Plaisance pour étudier la musique et recueillir un grand nombre de morceaux rares et peu connus, et fut nommé, en 1817, sous-inspecteur à l'École polytechnique. Morel a publié : *Principe acoustique nouveau et universel de la théorie musicale* (Paris, 1816, in-8°); *Système acoustique ou Musique expliquée* (Paris, 1824, in-8°); *Observations sur la théorie musicale de M. de Monigny* (Paris, 1822). On lui doit en outre des articles dans le *Moniteur universel*.

MOREL (Auguste), littérateur français, né à Étampes (Seine-et-Oise) en 1830. Après avoir collaboré à divers journaux, il devint chef d'institution. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque : *Éloge de J.-L. Burnouf*, couronné par l'Académie de Caen (1847, in-8°); la *Meuse belge*, Dinant,

Namur, Liège; histoire, légendes, sites et monuments, industrie (Liège, 1858, in-89, avec 7 pl. gr.), ouvrage publié sous le pseudonyme du docteur Treander; les *Moralistes orientaux*; pensées, maximes, sentences et proverbes tirés des meilleurs écrivains de l'Orient (Paris, 1859, in-12); les *Moralistes latins* (Paris, 1859, in-12); l'*Esprit des Allemands* (Paris, 1861, in-12); l'*Esprit des Grecs* (Paris, 1861, in-12); *Histoire du diable pendant la mission de Jésus-Christ en Palestine* (Liège, 1861, in-32); *Histoire de la sagesse et du goût, depuis les plus anciens temps de la civilisation grecque jusqu'à Socrate* (Paris, 1864, in-80); *De Paris à Cologne, à Bruxelles, à Senlis, à Laon, à Dinant, à Givet, à Luxembourg, à Trèves, à Maastricht, itinéraire descriptif et historique* (Paris, 1864, in-12), etc.

MOREL (Jean), littérateur français, né près de Lyon le 15 octobre 1826. Il fit au petit séminaire de Largentière (Rhône) la plus grande partie de ses études, les acheva au lycée de Lyon, et compta parmi les élèves de l'abbé Noiret, professeur de philosophie alors célèbre, qui enseignait la doctrine traditionnelle. Désireux, toutefois, de ne pas s'enfermer dans un système qui appartenait au passé plus qu'à l'avenir, il étudia, à peine sorti du collège, la philosophie rationaliste, sous la direction de M. Francisque Bouillier. En même temps il suivait, pour se fortifier dans la connaissance des langues, les cours de sanscrit de M. Eichhoff. Chargé bientôt d'une éducation particulière dans le département de l'Ain, près de la ferme modèle de la Saussaie, il s'y instruisit des choses de l'agriculture et s'adonna à l'étude de la botanique. Au mois d'août 1851, il vint à Paris avec une traduction de l'*Electre* de Sophocle et une lettre de recommandation pour Ozanam. Le célèbre professeur était alors sur le point de succomber à la maladie qui l'enleva prématurément; il prit à peine dix quelques mots affaibles au jeune homme qui venait se jeter dans la rude carrière des lettres et que sa mort allait laisser sans appui.

Quelques jeunes gens du quartier latin s'étant réunis dans le but de fonder un recueil littéraire, il fut choisi pour gérant et bientôt devint directeur de ce recueil, qui porta le titre de *Revue française*, et dont le premier numéro parut en février 1855. Cette revue cessa de paraître au mois d'août 1859. Son directeur, frappé d'une maladie rhumatismale qui finit par lui enlever presque entièrement l'usage des jambes, continua néanmoins, avec une active persistance, ses travaux littéraires.

Homme de goût et d'étude, M. Morel est en France un des types de ce qu'en Angleterre on appelle les *reviewers*. Grâce à un style agréable et distingué, ferme et sûr, à un contenu, il a acquis dans le monde des lettres une réputation honorable. Il a publié un grand nombre d'études historiques et littéraires, soit dans le recueil des *Poètes français*, publié par M. Crépet, soit dans diverses revues, comme la *Revue moderne*, la *Revue libérale*, la *Revue de France*, etc. Il a été l'un des plus assidus rédacteurs de la *Nouvelle Biographie générale* et du *Supplément au Dictionnaire de la conversation*. Il a écrit aussi de nombreux articles pour notre *Grand Dictionnaire*.

MOREL (Eustache DESCHAMPS, dit), poète français. V. DESCHAMPS.

MOREL (Abdias), chef camisard. V. MAUREL.

MOREL DE CIEFDEVILLE (Etienne), auteur dramatique français, né à Paris en 1747, mort en 1814. Il devint intendant des domaines du comte de Provence, trésorier des menus plaisirs, administrateur de la loterie, s'enrichit dans des spéculations heureuses et composa alors des livres d'opéra d'un style fort négligé, mais dans lesquels on trouve une véritable habileté scénique et l'art de bien placer les morceaux de musique. De décembre 1802 à septembre 1803, Morel fut directeur de l'Opéra. Il passa les dernières années de sa vie dans une belle propriété qu'il possédait près de Villeneuve-Saint-Georges, et où il mourut des suites d'une maladie de la vessie. Nous citerons de lui : *Alexandre aux Indes*, opéra en 3 actes, musique de Méreaux (1783); la *Caravane du Caïre* ou *l'Heureux escaleur*, en 3 actes, musique de Grétry (1783); *Pauvre dans l'île des Lanternes*, en 3 actes, musique du même (1785); *Aspasie de Milet*, en 3 actes, musique du même (1789); *Tomerlan*, en 4 actes, musique de Winter (1802); le *Pavillon du caïfe*, en 2 actes, musique de Dalayrac (1804), etc.

MOREL-FATIO (Antoine-Léon), peintre français, né à Rouen en 1810, mort en 1871. Issu d'une famille riche, il put, à son début dans la carrière artistique, satisfaire sa passion pour les voyages et étudier la nature sous ses aspects les plus variés. Après avoir visité l'Angleterre et l'Algérie, il parcourut la Hollande, l'Italie, et se fit connaître comme peintre de marine. Nommé, en 1852, conservateur des galeries de marine au Louvre, dont il a publié le catalogue en 1854 sous le titre de *Notice des collections maritimes du Louvre*, il fut attaché, en 1854, comme peintre officiel, à l'expédition de Bomarsund, puis il visita l'Orient et la Crimée. Il est mort au Louvre, de l'émotion qu'il ressentit de voir les Prussiens y pénétrer.

Riche, protégé par le pouvoir, M. Morel-Fatio a pu, sans appréhension de l'avenir, s'abandonner à toute la fougue de son imagination féconde. Aussi son œuvre est-elle considérable. Nous n'en citerons que les morceaux les plus importants, les plus connus : l'*Île de Wight* (1833); la *Rue Bab-Azoum*, à Alger; *Mosquée des Colonghis* (1834); *Coup de vent dans la rade d'Alger* (1835); le *Combat d'Algésiras* (1836); l'*Attaque d'Alger* et les *Côtes de Bretagne* (1837); l'*Entrée du port du Havre*, l'*Entrée du port de Marseille* (1838); *Combat du Vengeur* (1840); *Saint-Jean-d'Ulloa* (1841); le *Transbordement de Napoléon à Cherbourg* en 1840; *Amsterdam en 1700* (1842); le *Négrier* (1843); *Louis-Philippe allant rendre visite à la reine Victoria* (1844); *Bombardement de Tanger* (1845); *Le génie de la Gorgone*, *Entrée du port* (1846); *Un coup de vent au sud d'Elbe* (1848); *Vue de Brest*, *Vue de Bomarsund* (1855); *Vue de Toulon* (1857); *Episode des fêtes de Cherbourg en 1858* (1859); *Vaisseau de ligne au plus près du vent*, *Naufrage de la corvette anglaise le Wolf*, *Vaisseau anciens en 1700* (1861); *Les Chasseurs de phoques en Norvège*, le *Yacht impérial* la *Reine Hortense par un gros temps* (1863); *Hivernage devant Kinnburn* (1864); la *Poste aux choux*, *Speronare* (1865); le *Port d'Amphion*, la *Pêche aux lançons* (1866); *Environs de Fécamp*, *Port de la pointe Pescate* (1868); *Frégate fuyant devant le temps*, la *Plage de Villerville* (1869); *Tempête du 30 mars 1869 à Saint-Valéry-en-Caux*, *Bateau pêcheur de Trouville* (1870). Morel-Fatio avait obtenu, outre plusieurs médailles, la croix d'officier de la Légion d'honneur en 1866. Peintre agréable et facile, il rivalisa de popularité avec Gudin et Isabey. C'est l'Hercule Vernet de la peinture de marine. — Son frère, M. Arnold MOREL-FATIO, s'est beaucoup occupé de numismatique. Il a publié plusieurs catalogues de collections et de médailles, des monographies et divers ouvrages. Nous citerons de lui : *Monnaies inédites de Desana, Frinco et Passerano* (1865, in-89). — Un frère des précédents, M. François-Etienne-Louis MOREL-FATIO, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De monopole des professions lucratives en France* (1836).

MOREL DE VINDE (Charles-Gilbert), vicomte, littérateur et agronome, né à Paris en 1759, mort en 1842. Conseiller au parlement de Paris avant la Révolution, il adopta avec modération les idées nouvelles, devint président de l'un des six tribunaux de la capitale en 1790 et donna sa démission l'année suivante, après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, pour ne plus s'occuper que de la culture des lettres et des sciences et de travaux d'agronomie. Membre correspondant de l'Institut en 1808, il fut promu à la pairie en 1815, entra au conseil supérieur d'agriculture en 1818 et devint membre de l'Académie des sciences en 1824. Après la révolution de Juillet, Morel de Vinde continua à siéger à la Chambre des pairs, où il remplit un rôle aussi effacé que sous les deux règnes précédents. Louis XVIII lui avait accordé les titres de baron, puis de vicomte. Nous citerons, parmi ses écrits : la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1790); *Étrennes d'un père à ses enfants* ou *Collection de quatrains moraux* (1790), fréquemment réimprimé sous le titre de *Morale de l'Enfance*; *Essai sur les mœurs de la fin du dix-neuvième siècle* (1794); les *Révolutions du globe* (1797); *Primrose* (1797); *Clémence de Lautrec* (1798); *Zélonir* (1800); *Essai sur les constructions rurales économiques* (1824), etc. On lui doit, en outre, des mémoires : *Sur les bétiers méris* (1807); *Sur la monte* (1813); *Sur l'agriculture* (1815); *Sur la théorie des assolements* (1822-1823), etc.

MORELIE s. m. (mo-ré-lie — de *Morel*, nom propre). Erpét. Genre d'ophidiens, du groupe des pythons, comprenant une seule espèce qui habite la Nouvelle-Hollande.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, établi pour des arbrisseaux de la Sénégambie.

MORELL (Juliana), femme savante espagnole, née à Barcelone en 1594, morte à Avignon en 1653. Son père, qui était un riche négociant, la fit élever avec soin. A douze ans, elle parlait déjà six langues différentes. Morell, obligé de quitter l'Espagne, vint s'établir à Lyon avec sa fille en 1606. Ce fut là qu'en 1607 Juliana soutint publiquement, en hébreu, en grec et en latin, des thèses de philosophie, de physique et de morale. Mais, aussi belle que savante, elle excita de violentes passions et fut enlevée à quatorze ans par un nommé La Cassaigne, de Nîmes. Revenue peu de temps après chez son père, elle éprouva de sa part toutes sortes de mauvais traitements, qui l'interrompirent pas cependant ses travaux, car Morell partit avec elle pour Avignon, où il voulait la faire recevoir doctoresse en lois. Juliana, ayant réussi à tromper la vigilance de son père, s'enferma en 1610 dans le couvent des religieuses de Sainte-Praxède, où elle mourut. Elle a écrit des hymnes, des cantiques, quelques ouvrages de piété et traduit en français le *Traité de la vie spirituelle* de saint Vincent Ferrier (1617, in-89).

MORELL (André), numismate suisse, né à Berne en 1846, mort à Arnstadt en 1903. L'étude de l'histoire développa son goût pour la

numismatique et, grâce à sa mémoire prodigieuse, à sa rare pénétration, il devint un des plus savants numismates de son siècle. S'étant rendu à Paris en 1869, il fut admis dans la société de savants et de gens de lettres que le duc d'Aumont réunissait chez lui, s'y lia avec Spanheim et entreprit, d'après son conseil, un grand travail sur les médailles des anciens. En 1863, il publia, sous le titre de *Specimen universi rei nummarie antiquae*, un essai de ce grand ouvrage, dont il avait gravé lui-même les planches. Ce travail lui valut, peu après, d'être adjoint à Reinssant pour mettre en ordre le cabinet des médailles. Ce fut avec une ardeur infatigable que Morell se livra à la classification et à l'arrangement de la riche collection confiée à ses soins; mais, lorsque son travail fut terminé, on tarda à lui donner la récompense qui lui avait été promise. Indigné, il se plaignit avec vivacité, fut mis à la Bastille par ordre de Louvois et ne fut relâché qu'après un emprisonnement de trois ans, sur les réclamations du canton de Berne, en 1691. Morell retourna alors dans sa ville natale, après avoir refusé la place de conservateur des médailles que Louis XIV lui offrit, se rendit en 1694 à Arnstadt et devint conservateur du riche cabinet de médailles du comte de Schwartzbourg. C'est dans cette ville qu'il passa les dernières années de sa vie. Morell ne put parvenir à se procurer les fonds nécessaires pour la publication de son grand ouvrage sur les médailles anciennes, ouvrage immense que, du reste, il n'eut pas le temps de terminer. Outre l'ouvrage précité et quelques lettres, on a de Morell : *Thesaurus Mellicianus, sive familiarum romanarum numismata omnia* (Amsterdam, 1734, 2 vol. in-fol.); *Thesaurus Morellianus, sive commentaria in XII priorum imperatorum romanorum numismata* (Amsterdam, 1752, 3 vol. in-fol.), ouvrages publiés par Havercamp.

MORELL (Thomas), philologue anglais, né à Eton, comté de Buckingham, en 1703, mort en 1784. Il prit le diplôme de docteur en théologie, remplit diverses fonctions ecclésiastiques et consacra la plus grande partie de sa vie à l'étude. C'était un excellent helléniste. Nous citerons de lui : *Poems on divine subjects* (Londres, 1832, in-89); *Hope*, essai poétique (1745); *Thesaurus græco-pseoses, sive lexicon græco-prosodiacum* (Eton, 1762, in-4°), travail neuf et utile, mais dans lequel Morell eut le tort de ne pas indiquer la quantité métrique, etc. Cet érudit a écrit les paroles des oratorios de Handel, donné de bonnes éditions des *Contes de Canterbury*, par Chaucer (Londres, 1737), de plusieurs tragédies d'Euripide avec des scolies (1748); une traduction des *Épîtres* de Sénèque (1787); des *Notes et annotations* sur l'Entendement humain de Locke (1794), etc.

MORELLA, autrefois *Bigarrà*, ville et municipalité d'Espagne, province et à 60 kilom. N. de Castellon-de-la-Plana, chef-lieu de juridiction civile, 6,530 hab. Fabrication de draps, huile, teinturerie. Cette ville est très-pittoresquement située sur les pentes d'une montagne escarpée, presque isolée au milieu d'un cirque de hauteurs. Cette montagne est couronnée par un énorme rocher inaccessible qui porte une fortresse imposante dominée de deux ou trois fois leur hauteur les clochers de la ville. Cette fortresse est remarquable par un puits d'une grande profondeur et par des souterrains creusés dans le roc, qui servent de magasins. La ville est, en outre, ceinte de solides murailles flanquées de tours.

Morella, considérée de tout temps comme une des clefs de l'Aragon, fut occupée en 1810 par le général Montmarie et elle resta au pouvoir des Français jusqu'en 1813. Pendant les dernières guerres civiles, Cabrera surprit la citadelle de Morella et y soutint avec succès une série d'attaques de la part des troupes de la reine. Espartaco réussit à s'en emparer en 1840, après lui avoir envoyé près de 20,000 projectiles.

MORELLE s. f. (mo-ré-le — rad. *moreau*, dont le fém. est *morelle*). Bot. Genre de solanées. || *Morelle tubéreuse*, Pomme de terre. || *Morelle grimpante*, Vigne de Judée. || *Grande morelle des Indes* ou à grappes, Phytolacca à dix étamines. || *Morelle des Indes*, Herbe de la laque. || *Morelle du Canada*, Méléocanon. || *Morelle furieuse* ou marine, Belladonna commune. || *Morelle à quatre feuilles*, Parisette. || *Morelle de muraille*, Parisiète.

— Arboric. *Douce morelle*, Pomme à cidre de la haute Normandie, appelée aussi durepeau. || *Douce morelle d'Aumale*, Autre variété de pomme à cidre.

— Ornith. Nom vulgaire d'une foulque.

— Ichtyol. Nom vulgaire du veron.

— Encycl. Bot. Le genre *morelle* se compose de plantes herbacées et arborescentes, qui croissent dans les parties tropicales et tempérées des divers continents. Les feuilles sont simples, entières ou divisées; les fleurs sont le plus souvent blanches ou violacées, rarement jaunes, ordinairement assez grandes et très-variables pour leur groupement et leur mode d'insertion sur la tige. Les caractères botaniques sont : un calice de cinq à dix lobes; une corolle de cinq à dix pétales; de quatre à dix étamines à anthères conniventes enlin; des fruits en baie à ovules nom-

breux. Parmi les centaines d'espèces que renferme le genre, nous ne nous occuperons que de celles, fort peu nombreuses, que recommande leur importance alimentaire.

L'espèce la plus intéressante du genre au point de vue économique, la *morelle tubéreuse*, sera traitée à part (V. POMME DE TERRE). Il en est de même de la *morelle méléonée* (V. AUBERGINE et MÊLONÈNE), de la *morelle faux-piment* (V. CRISSETTE), de la *morelle douce-amère* (V. DOUCE-AMÈRE).

La *morelle noire* (*solanum nigrum*), vulgairement *morelle*, *mourelle*, *crève-chien*, est une plante fort commune dans les lieux cultivés, le long des enclos, etc. Elle est glabre, d'un vert sombre; sa tige est herbacée, rameuse, anguleuse; ses feuilles sont ovales, dentées; ses fleurs petites, blanches, et ses fruits sont des baies noires à leur maturité. La *morelle noire*, malgré son odeur musquée, est utilisée depuis l'antiquité comme plante alimentaire dans certaines contrées; ses feuilles perdent en effet, par la cuisson, les principes nuisibles qu'elles renferment et peuvent être mangées comme les épinards; ses fruits, bien que regardés comme très-suspects, sont inoffensifs, d'après le témoignage de M. Duval. En médecine, cette plante est employée comme narcotique léger, sédatif, et en cataplasme.

La *morelle faux-quinquina* (*solanum pseudoquina*) se fait remarquer par son amertume extrême et par les propriétés fébrifuges de son écorce. Elle forme un petit arbre sans épines; ses feuilles sont oblongues, aiguës, glabres en dessus, un peu poilues en dessous; ses fruits, ou baies globuleuses, sont réunis en grappes courtes.

MORELLET (André), littérateur et philosophe français, né à Lyon le 7 mars 1727, mort à Paris le 12 janvier 1819. Il fit ses études chez les jésuites de Lyon, puis vint à Paris et fit sa théologie à la Sorbonne (1748-1752). Ce fut là qu'il connut Turgot et Loménie de Brienne. Vers la même époque, par l'intermédiaire de l'abbé de Prades, il entra en relation avec Diderot, qui le produisit dans le monde philosophique. Mais Morellet cessa de le fréquenter lorsqu'il quitta la Sorbonne, en 1752, pour devenir précepteur du fils de M. de La Galaisière, chancelier de Lorraine, et, peu après, il partit pour l'Italie avec son élève. Son œuvre littéraire est un opuscule intitulé : *Petit écrit sur une matière intéressante* (1756), qui promettait un adepte de talent aux encyclopédistes. C'était un pamphlet où, sous prétexte de défendre les protestants persécutés par l'Eglise et les jansénistes du parlement, il se moquait agréablement des mœurs du clergé et des croyances catholiques. Diderot et d'Alembert furent enchantés de leur néophyte. On lui offrit immédiatement de collaborer à l'*Encyclopédie*, ce qu'il accepta. Ses patrons lui donnèrent à faire des articles de théologie et de métaphysique. Quelques-uns, par exemple les articles *Fatalité*, *Figures*, *Fils de Dieu*, *Foi*, *Fondamentaux* (articles), méritent encore d'être cités. Il s'occupait en même temps des arts industriels, et un nouvel opuscule : *Réflexions sur les avantages de la fabrication et de l'usage des toiles peintes* (1758), provoqua de la part du gouvernement une décision conforme à ses vœux. Pendant son voyage en Italie, l'abbé Morellet avait rencontré dans une bibliothèque privée le *Directorium inquisitorium*. Il en publia, avec l'autorisation de M. de Malesherbes, un extrait sous le titre de *Manuel des inquisiteurs* (1762, in-12). Depuis son retour à Paris, il était admis dans les salons les plus courus, notamment chez Mme Geoffrin, où se réunissaient les gens de lettres et les gens du monde les plus distingués de ce temps, et sa conversation spirituelle y était fort goûtée.

Lorsque Palissot eut fait paraître sa comédie intitulée : les *Philosophes*, dans laquelle il attaquait avec une ardeur venimeuse l'école encyclopédique, l'abbé Morellet se chargea de lui répondre, dans un écrit plein de verve spirituelle et mordante : la *Préface de la comédie des Philosophes* (1760), qui eut un énorme succès. Mais un trait décevant en passant à la princesse de Robecq, ennemie des philosophes, et l'envoi de la brochure à cette dame par Palissot, comme de la part de l'auteur, valurent à celui-ci deux mois de séjour à la Bastille, d'où le tira l'intervention de la marquise de Luxembourg, intéressée par J.-J. Rousseau en faveur de Morellet.

Au sortir de prison, l'abbé philosophe put se venger en martyr et n'y manqua point : sa réputation était faite. Le public le lisait; l'élite de la société le choyait, et il trouvait un ami dévoué dans le baron d'Holbach, dont il devint un des hôtes assidus.

En 1766, l'abbé Morellet publia une bonne traduction du *Traité des délits et des peines*, de Beccaria. Les travaux économiques qu'il publia vers la même époque contribuèrent activement à la suppression du privilège de la compagnie des Indes en 1769. Il mettait au jour presque en même temps le *Prospéctus d'un nouveau dictionnaire du commerce*. Vingt ans de travail, employés à la rédaction de cette œuvre importante ou à la réunion des matériaux nécessaires, furent infructueux, car l'auteur dut abandonner l'entreprise quand la Révolution française éclata. Cette besogne ardue ne l'empêchait pas d'intervenir chaque année dans les querelles littéraires et

politiques du temps, par des pamphlets ou opuscules nombreux, qui remplaçaient alors la presse périodique.

Une mission commerciale, qui lui fut confiée en 1778 en Angleterre, mit l'abbé Morellet en relations directes avec lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne, qui l'avait déjà rencontré à Paris, puis avec Franklin et les membres les plus distingués du parlement et de l'aristocratie anglaise. En 1775, Voltaire le reçut à Ferney avec une bienveillance marquée. Il le connaissait d'ailleurs de longue main, car dès 1760 on lit dans une lettre de lui à Thiriot: « Embrassez pour moi l'abbé Mords-les. Je ne connais personne qui soit plus capable de rendre service à la raison. » Sa liaison avec Marmontel était aussi fort ancienne et elle fut resserrée en 1777 par le mariage de l'auteur des *Incas* avec une nièce de l'abbé.

En 1784, Louis XVI lui accorda une pension de 4.000 livres et, en 1785, il remplaça l'abbé Millot à l'Académie française. Des connaissances étendues en linguistique, un admirable talent pour l'analyse et les définitions le mirent à la tête des rédacteurs du *Dictionnaire* de cette société, dont il était directeur lorsqu'elle fut supprimée en 1792. Les principes de 1789 le trouvèrent bien disposé pour eux. Ces bonnes dispositions s'étaient manifestées d'abord par des conseils au cardinal de Brienne, membre de l'Assemblée des notables de 1787, puis ministre des finances et chef du ministère. Quand en 1788 on discuta la question des états généraux, il se mit à l'œuvre à son ordinaire et produisit des *Observations sur la forme des états de 1614*. Il y était de l'avis que le tiers devait avoir une représentation double. Une nouvelle brochure, *Réponse au mémoire des princes*, fut également bien accueillie. En 1789, il continua d'intervenir dans les affaires courantes par les *Réflexions du lendemain* et le *Moyen de disposer utilement des biens ecclésiastiques*. Mais lorsqu'il vit s'accomplir tout à coup l'effondrement de l'ancien régime, lorsqu'il vit émettre des théories pleines de hardiesse, il se sentit pris d'une vive inquiétude, et la suppression de ses pensions, jointe à la suppression de l'Académie française, le jeta complètement du côté de la réaction. Lorsque la dissolution de l'Académie fut prononcée (1792), il emporta chez lui les archives, les registres, les titres de création, jusqu'au manuscrit du *Dictionnaire*, enfin tout ce qu'il était intéressant de conserver parmi les papiers de l'Académie, et ne les rendit qu'en 1803. Morellet vécut dans une retraite profonde jusqu'à près de 90 ans. Il repartit alors et publia une série de brochures inspirées par une haine profonde contre la Révolution: *la Loi des familles*; *la Cause des pères*; *Supplément à la Cause des pères*; *Dernière défense, appel à l'opinion publique*; *Discussion du rapport fait par le représentant Audouin*, etc.

De toutes ses pensions, qui s'élevaient à une somme considérable, il ne lui restait que 1.200 francs en inscription de rente. Il se mit, pour vivre, à traduire des ouvrages de voyageurs et de romanciers anglais. Ses traductions sont: *l'Italian ou le Confessionnel des pénitents noirs*; *les Enfants de l'abbaye*; *Clermont*; *Phédora*; *Constantinople ancienne et moderne*; le tome III du *Voyage de Vancouver*, et les livres IX et X de *l'Histoire d'Amérique* par Robertson. Il traduisit ainsi 20 volumes in-4 dans l'espace compris entre l'année 1797 et l'année 1800. On n'a de lui, durant cette période, qu'une brochure contre la loi des otages (1799). Il ne fut pas rappelé à l'Institut lors de sa création (1795); mais le premier conseil l'y fit réadmettre, en 1803, lors de la réorganisation de ce corps. Il entra dans la classe de la langue et de la littérature française (ancienne Académie française) et fut nommé secrétaire de la commission du *Dictionnaire*. Nommé en 1807 membre du Corps législatif, il traversa sans encombre une vieillesse alerte et sans infirmités. Malheureusement, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (1815), une chute, dans laquelle il se brisa le fémur, le rendit tout à fait impotent. Mais cela ne l'empêcha pas de travailler et de mettre au jour, en 1818, des *Mélanges de littérature et de philosophie au XVIII^e siècle* (4 vol. in-80). Ces *Mélanges* ne contiennent guère que des fragments déjà publiés par l'auteur. L'abbé Morellet n'était pas un talent du premier ordre; mais il avait l'intelligence étendue, de l'instruction, une facilité de style qui excluait la profondeur, non l'élégance. En philosophie, en matière littéraire, dans les arts industriels, il n'a laissé son nom à aucune œuvre remarquable. Cependant, il savait mettre en lumière les idées et les découvertes d'autrui. En définitive, il parvint à jouer un rôle important dans les lettres et la politique du XVIII^e siècle. S'il combattit la Révolution, il resta du moins fidèle aux idées de tolérance, à la liberté de la pensée, et, malgré la réaction très-prononcée qui avait alors de puissants organes, il défendit la philosophie du XVIII^e siècle jusqu'à sa mort. Outre les travaux cités plus haut et des articles publiés dans le *Publiciste*, les *Archives littéraires* et le *Mercur* de l'an VIII, on a encore de l'abbé Morellet: *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent au progrès de l'inoculation en France*, traduite de Gatti (1764, in-80); *Eloge de Mme Geoffrin*, qui n'a pas été imprimé à part; des *Mé-*

moires sur la seconde moitié du XVIII^e siècle, publiés par Lemontey (1821, 3 vol. in-80).

MORELLI (Bartolommeo), dit le *Pianoro*, peintre italien de l'école bolonaise, né à Pianoro, près de Bologne, mort en 1703. L'Albane dirigea son éducation artistique, et Morelli fut inspiré dans ses œuvres, qui sont pour la plupart des fresques, de la grâce charmante de son maître. On cite, parmi ses plus belles productions, celles qui décoraient une chapelle de l'église San-Bartolommeo, à Bologne.

MORELLI (François-Joseph), écrivain italien, né à Florence au commencement du XVIII^e siècle, mort à Vienne (Autriche) en 1766. Il était franciscain lorsqu'il quitta son couvent et sa ville natale, passa en Angleterre et mena une existence vagabonde jusqu'à l'époque de sa mort. Il a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons: *le Tre conversioni d'Inghilterra del paganism alla religione cristiana* (Rome, 1750, 3 vol. in-40).

MORELLI (Cosimo), architecte italien, né à Imola en 1732, mort en 1812. Il eut pour maître Domenico Trifogli. Lorsque Pie VI, qui l'avait connu à Imola, devint pape, il l'appela à Rome et le chargea d'exécuter de nombreux travaux dans les États de l'Eglise. On doit à cet artiste la cathédrale d'Imola, l'église métropolitaine de Fermo, le dôme de Macerata; les théâtres de Fermo, d'Imola, d'Osimo, de Ferrare; les palais Braschi, à Rome; Berio, à Naples; le palais épiscopal à Imola, etc.

MORELLI (Marie-Madeleine), femme poète italienne, née à Pistoie en 1740, morte à Florence en 1800. Elle se fit remarquer de bonne heure par sa grâce, par sa beauté, par la vivacité de son intelligence et surtout par ses brillantes facultés d'improvisation. C'est ainsi qu'on la vit composer d'inspiration, sur un sujet donné, des tirades considérables et jusqu'à des scènes entières de tragédie. Sur le bruit de sa réputation, l'Académie des Arcades l'accueillit au nombre de ses membres et elle prit dans cette compagnie le nom de *Corilla Olimpica* (1775), sous lequel elle est fréquemment désignée. En 1766, un triomphe solennel lui fut décerné au Capitole, non toutefois sans que Pasquin protestât par de nombreux sarcasmes. Marie Morelli avait épousé un gentilhomme espagnol, nommé Ferdinand Fernandez, qu'elle avait connu à la cour de Naples. Aucune des pièces qu'elle avait improvisées n'est parvenue jusqu'à nous.

MORELLI (Jacques), célèbre bibliographe et érudit italien, né à Venise en 1745, mort en 1819. Il était entré dans les ordres, lorsqu'il s'adonna avec passion à des travaux d'érudition, principalement à l'étude de l'histoire littéraire et de la bibliographie. Grâce à sa vive intelligence, à sa mémoire prodigieuse, il fit de rapides progrès, que facilita l'exploration d'un grand nombre de bibliothèques publiques et privées. En 1778, Morelli fut nommé conservateur de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il enrichit considérablement le précieux dépôt confié à ses soins, y fit réunir les archives secrètes du fameux conseil des Dix et lui légua 20.000 opuscules rares qu'il avait réunis à ses frais. Placé au milieu de tant de richesses littéraires, Morelli était devenu un critique habile, un excellent archéologue. L'Institut l'avait nommé membre associé, et il faisait partie d'un grand nombre d'académies de l'Europe. On lui doit la découverte de plusieurs ouvrages perdus des anciens et l'impression de manuscrits rares. Les ouvrages de Morelli, publiés en 1820, en 3 vol. in-80, sous le titre d'*Opere*, renferment des dissertations intéressantes sur l'histoire littéraire, la bibliographie et les beaux-arts. Nous bornerons à citer: *Dissertazione storica intorno alla pubblica libreria di San-Marco in Venezia* (Venise, 1774, in-80); *Catalogo di storie generali e particolari d'Italia* (1782); *Catalogo di libri latini dal bati Farsetti* (1788); *Bibliotheca Maghai Pinelli descripta et annotata* (1788, 6 vol. in-80), ouvrage important pour la connaissance des incunables; *Bibliotheca manuscripta graeca et latina* (Bassano, 1802); *Dissertazione intorno ad alcuni viaggiatori eruditi venesanti poco noti* (1803), etc.

MORELLY, philosophe français, mort dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. On ne sait absolument rien sur la vie de cet écrivain, si ce n'est qu'il donna des leçons particulières à Vitry-le-François. Morelly se préoccupa beaucoup de l'idée de réformer les abus de la société et, pendant sa vie obscure, il se livra à de longues méditations sur ce sujet. Il publia successivement: *Essai sur l'esprit humain* (Paris, 1745, in-12); *Essai sur le cœur humain* (Paris, 1745, in-12); *Physique de la beauté ou Pouvoir naturel de ses charmes* (Amsterdam, 1748, in-12); *le Prince, les délices du cœur ou Traité des qualités d'un grand roi et système d'un sage gouvernement* (Amsterdam, 1751, 2 vol. in-12), ouvrage dans lequel il commence à esquisser ses idées sociales; *Navfrage des flots flottantes à la Bastille*, poème héroïque en 14 chants (Paris, 1763, 3 vol. in-12), dans lequel, sous une forme romanesque, il expose tout un système de gouvernement, basé sur le communisme, et qui surpasse en hardiesse l'*Utopie* de Thomas Morus. Morelly a condensé ses idées dans

un ouvrage célèbre intitulé: *le Code de la nature ou le Véritable esprit de ses lois de tout temps négligé ou méconnu* (1755, in-12). Nous avons consacré au mot CODE un long article à cet ouvrage, dont la lecture inspira à Babeuf sa théorie du bonheur commun. Le *Code de la nature* a été pendant longtemps attribué à Diderot; Villegardelle en a publié une édition avec des fragments de la *Basiliade* et une analyse du système de Morelly en 1847.

MORELLY (Jean-Baptiste), théologien protestant français. V. MORELY.

MORELOS (don José-Maria), l'un des fondateurs de l'indépendance mexicaine, né à Sindurio, près de Valladolid, vers 1780, mort en 1815. Il était de sang indien et curé de Caracuaro, lorsque Hidalgo arbora contre l'Espagne le drapeau de la révolte. Nommé, en 1810, capitaine général des *tierras calientes*, il se mit à la tête d'une petite troupe, parvint à réunir un millier d'hommes et attaqua le camp royaliste, qu'il dispersa. La rapidité de ses succès fut merveilleuse. Il battit l'armée de Fuentes, envoyée à sa poursuite, et s'empara d'Orizaba, d'Oaxaca, d'Acapulco, de la Vera-Cruz, de Puebla, etc., et réunit entre ses mains tous les pouvoirs civils et militaires. Avec 7.000 hommes et un train d'artillerie, il arriva devant Valladolid le 25 décembre 1813, et se trouva alors en présence de forces considérables, commandées par Lino et Iruibide, alors colonel. Morelos, ayant voulu s'emparer de la ville sans avoir donné à ses troupes fatiguées un repos nécessaire, fut repoussé avec perte par les royalistes et, à partir de ce moment, il éprouva une série de revers qui ne finirent qu'avec sa vie. Après avoir été vaincu dans divers combats, il essaya de s'emparer de Tehuacan pour y installer le congrès; mais il se vit abandonné par ses lieutenants et par les Indiens. Attaqué à l'improviste, le 5 novembre 1815, par deux divisions ennemies, il se défendit héroïquement, mais fut fait prisonnier. On le conduisit alors à Mexico, où il fut condamné à mort. Morelos montra la plus grande fermeté d'âme, tant dans les interrogatoires qu'on lui fit subir que pendant ses derniers moments. Conduit, le 22 décembre 1815, derrière l'hôpital de San-Christoval, où il devait être fusillé, il prononça cette courte prière, qui mérite d'être rapportée pour sa noble simplicité: « Seigneur, dit le général, si j'ai bien fait, tu le sais, et tu m'en récompenseras; si j'ai mal fait, je recommande mon âme à ta miséricorde infinie. » Après avoir prononcé ces mots, il se banda les yeux, commanda le feu et reçut la mort avec ce visage calme et impassible qu'on avait admiré tant de fois sur le champ de bataille. Pour ce qui regarde la vie privée de Morelos, comme ecclésiastique, nous devons avouer qu'elle n'avait rien d'édifiant: il violait publiquement son vœu de chasteté, et il laissa plusieurs enfants, au nombre desquels figure en première ligne le général Almonte.

MORELOT (Jean), magistrat et poète franc-comtois, né à Besançon vers le milieu du XVIII^e siècle, mort à Arbois en 1816. Après avoir été juge à Besançon, il devint lieutenant du bailliage d'Arbois et partagea son temps entre ses fonctions et la culture des lettres. On a de lui: *Discours* (en vers) aux excellents et magnifiques seigneurs les gouverneurs de la cité impériale de Besançon (Besançon, 1588, in-40); *Carmina*, recueil de poésies latines (Besançon, 1589, in-80).

MORELOT (Simon), chimiste français, né à Beaune en 1751, mort à Gironne (Espagne) en 1809. Il obtint au concours une chaire de pharmacie à Paris, devint, pendant la Révolution, inspecteur des pharmacies spéciales des prisons de la Seine, puis fut attaché au service de santé des armées, devint médecin principal et fit les campagnes du Rhin, de l'Allemagne, d'Espagne. En 1807, Morelot avait pris le grade de docteur en médecine à Leipzig. On lui doit: *Cours élémentaire d'histoire naturelle pharmaceutique* (Paris, 1800, 2 vol. in-80); *Cours de pharmacie chimique ou Manuel du pharmacien chimiste* (Paris, 1803, 3 vol. in-80); *Histoire naturelle appliquée à la chimie, aux arts, etc.* (Paris, 1809, 2 vol. in-80).

MORELY ou **MORELLY** (Jean-Baptiste), dit de *Villiers*, théologien protestant, né à Paris vers 1510, mort vers le milieu du XVIII^e siècle. Il se réfugia à Genève vers 1540 et fut un des apôtres les plus ardents de la Réforme. Jugeant que le consistoire, tel que Calvin l'avait organisé, ne se trouvait pas dans l'Eglise primitive, il s'efforça de le réformer et lui exprima le vœu que l'Eglise protestante en restât à l'ancienne constitution démocratique des communautés chrétiennes. Ce projet souleva médiocrement à Calvin. Morely fit imprimer, sous le titre: *Traité de la discipline et police chrétienne* (Lyon, 1561, in-40), un livre dans lequel il exposait ses idées à cet égard. Le synode d'Orléans condamna le livre en 1562 et excommunia l'auteur. Morely se retira alors à Tours, puis retourna à Genève. A peine arrivé, il reçut une citation à comparaître devant le consistoire pour se rétracter. Il refusa de se présenter, demandant pour arbitres Farel, Viret et Calvin; à quoi celui-ci répondit qu'il n'était pas au-dessus du synode qui avait condamné l'ouvrage. Alors le consistoire ex-

communia Morely et le défera au conseil, qui condamna le livre au feu. Trois synodes nationaux, celui de Paris en 1565, celui de La Rochelle en 1571, et celui de Nîmes en 1572, confirmèrent cette décision. Morely quitta Genève et trouva un emploi de précepteur auprès du fils de Jeanne d'Albret; mais Th. de Bèze lui fit bientôt perdre cet emploi. A partir de cette époque, il disparait de la scène historique. On croit cependant qu'il alla finir ses jours en Angleterre.

MORENA (sierra), en latin *Mariani Montes*, vaste chaîne de montagnes d'Espagne, s'étendant entre la Guadiana et le Guadalquivir, du N.-E. au S.-O., depuis la source du Guadalquivir jusqu'au cap Saint-Vincent. Elle prend en Espagne les noms de sierra de Pedroches, de Cordova, de Constantina, de Monasterio et de Arcoche, et en Portugal, de l'autre côté de la Guadiana, ceux de sierra de Caldeira et de Monchique. Cette chaîne s'étend sur une longueur de 400 kilom., séparant l'Andalousie de la Nouvelle-Castille et de l'Estramadure; sa plus grande largeur est de 80 kilom. La partie la plus orientale, celle qui s'appuie immédiatement sur le plateau central ibérique, porte plus particulièrement le nom de sierra Morena; du côté du plateau, elle n'apparaît que comme une suite de collines ou de pentes découvertes et adoucies qui se rejoignent à l'E. avec la sierra d'Alcaraz; mais, à son vers méridional, elle est fort escarpée et présente l'aspect des grandes chaînes. Quoiqu'elle soit coupée d'eaux abondantes et de vallées profondes, quoiqu'elle renferme d'excellentes expositions et une terre végétale très-épaisse, c'est un des pays les plus déserts, les plus incultes et les plus pauvres de la presqu'île; on n'y voit errer que quelques bestiaux, des pâtres sauvages, des brigands qui ont donné à ces montagnes une renommée sinistre. La constitution géologique de cette chaîne est schisteuse; la végétation ne produit guère que des arbustes à feuillage luisant ou obscur, d'où vient le nom de sierra Morena (montagnes Noires) donné à la chaîne. On y trouve des mines d'argent, de plomb, de cuivre et de mercure. Le principal défilé de la sierra Morena est celui de Despena-Perros, traversé par une belle et importante chaussée construite sous le règne de Charles III, et qui fut le théâtre de nombreux combats dans la guerre de 1808 à 1812. Sur le versant méridional de la sierra Morena, le ministre Olayo établit, en 1767, plusieurs colonies allemandes et suisses, dont les principales sont Carolina et Carlotta.

MORENA (Ottone), historien italien, né à Lodi. Il vivait au XII^e siècle, se fit recevoir docteur en *utroque jure*, puis devint successivement avocat, juge à Lodi, commissaire impérial. On a de lui une *Historia rerum Lotensium tempore Frederici Enobarbi, Cmsaris*, qui fut continuée par ses deux fils, Hanfreda et Acerbo, et publiée à Venise (1639, in-40).

MORENAS (François), écrivain et publiciste français, né à Avignon en 1702, mort à Monaco en 1774. Il quitta la casaque de soldat pour la froc de cordelier, mais se lassa bientôt de la vie monastique, se fit relever de ses vœux et fonda à Avignon, en 1733, un journal politique et littéraire, le *Courrier d'Avignon*, qu'il rédigea jusqu'en 1742 et qui obtint une certaine vogue. Son journal ayant été supprimé en 1768, il alla en continuer la publication à Monaco (1771) sous le titre de *Courrier de Monaco*. Outre les articles insérés par lui dans ce recueil, Morenas a composé un certain nombre de compilations, faites à la hâte et d'un style fort médiocre. Nous citerons de lui: *Entretiens historiques sur les affaires présentes de l'Europe* (La Haye, 1743-1748, 10 vol. in-80), écrit périodique qui paraissait trois fois par an; *Histoire de ce qui s'est passé en France depuis l'entrée des Autrichiens jusqu'à leur retraite* (Avignon, 1747); *Abregé de l'histoire ecclésiastique de Fleury* (1750 et suiv., 10 vol.); *Dictionnaire de la géographie ancienne et moderne* (1759); *Dictionnaire portatif contenant la géographie, l'histoire, la chronologie* (1760-1762, 8 vol. in-80), etc.

MORENAS (Joseph-Elzéar), orientaliste français, né à Saint-Christol, près de Carpentras, en 1778, mort en Mingrelier en 1830. Ayant suivi le général Decaen dans l'Inde en 1803, il séjourna dix ans dans ce pays et y apprit à fond la langue indoustani. Appelé, en 1818, à faire partie, en qualité d'agriculteur botaniste, d'une mission envoyée au Sénégal, il ne put introduire dans cette colonie les méthodes et les cultures d'Europe. Il signala, à son retour en France, les abus commis par les colons, les progrès de la traite des nègres et vit ses révélations fort mal accueillies du pouvoir, qui le destitua. Après avoir fait, en 1820, un voyage à Haïti, il reçut de l'empereur de Russie, par l'entremise du général Jomini, la mission d'explorer, au point de vue agricole, les provinces du Caucase, la Mingrelier, la Géorgie, etc., et succomba pendant le cours de son exploration. Ses principaux écrits sont: *Des castes de l'Inde ou Lettres sur les Indous* (Paris, 1822, in-80); *Projet d'une exploration agricole pour introduire en France les végétaux étrangers* (Paris, 1822, in-80); *Précis historique de la*

traite des noirs et de l'esclavage colonial (Paris, 1838), etc.

MORENCY (Suzanne GIRON, dame QUILLÉ, dite M^{re} DE), femme auteur française, née à Paris vers 1772. Elle devint, en 1788, la femme d'un avocat de Soissons, nommé Quillet, qu'elle quitta en 1791 pour se rendre à Paris avec son amant, N. Quinette, devenu député à l'Assemblée législative. Délaisée par ce dernier, Suzanne s'abandonna entièrement à son goût pour la galanterie, devint la maîtresse du général de Biron, de Dumouriez, séjourna quelque temps en Belgique, demanda à la Convention de décréter le divorce, prit à son retour à Paris le nom de M^{re} de Morency et fut arrêtée en même temps que le conventionnel Hérault de Séchelles, un de ses nombreux amants. Elle était enfermée à la prison des Anglais lorsqu'elle entendit par une lucarne un crieur de journal annoncer l'exécution de Hérault de Séchelles. Elle éprouva à cette nouvelle une commotion tellement violente, qu'elle tomba à la renverse de la table sur laquelle elle était montée et resta trois mois sans recouvrer la raison. En sortant de prison, elle entra dans un hôpital et, lorsqu'elle recouvra la santé, elle se trouva sans ressources et complètement dépourvue de ses attraits. C'est alors qu'elle chercha des moyens d'existence dans la composition de romans « d'une physionomie baroque », dit Monselet, écrits dans un style sans nom, pétulant, obscur, sentimental, effronté. « A partir de 1806, son existence devint tellement obscure qu'on ne sait rien sur les dernières années de sa vie. On a d'elle : *Illyrie ou l'Écueil de l'incertitude* (Paris, 1799, 3 vol. in-8), histoire scandaleuse dont l'auteur est l'héroïne; *Euphémie ou les Suites du siège de Lyon* (Paris, 1801, 4 vol. in-12); *Rosalina ou les Méprises de l'amour et de la nature* (Paris, 1801, 2 vol.); *Lisa ou les Ermites du mont Blanc* (Paris, 1801); *Orphana ou l'Enfant du hameau* (Paris, 1802); *Zéphira et Fingella ou les Débutantes dans le monde* (Paris, 1806, 2 vol.).

MORENO adv. (mo-rain-de — mot ital. qui signif. en mourant). Mus. En éteignant successivement les sons jusqu'au silence complet.

MORÈNE s. f. (mo-ré-ne). Méd. anc. Hémmoroides.

— Bot. Genre d'hydrocharidées, qui croissent dans les eaux tranquilles.

— Encycl. Les *morènes* sont des plantes aquatiques, vivaces, à rhizomes rampants, noueux, ainsi que les tiges, qui sont nageantes et portent des feuilles fasciculées. Les fleurs sont dioïques, jaunes ou blanches, pédonculées, munies de spatules; les mâles, plus grandes, ont un périgone à six divisions alternant sur deux rangs, les intérieures pétales, trois étamines; les femelles ont un périgone semblable, mais plus petit; le fruit est une capsule à trois loges polyspermes. Ces plantes habitent les eaux stagnantes. La *morène* commune est assez abondante en Europe; son port rappelle en petit celui du myrtille. Ses fleurs paraissent en juin et en juillet; elles présentent un phénomène analogue à celui qui constitue le sommeil des plantes. Ouvertes durant le jour, elles se ferment et s'enfoncent sous l'eau au coucher du jour, pour ne se montrer de nouveau qu'au lever du soleil. On ne lui connaît pas d'autre usage que celui de servir de retraite aux poissons et aux grenouilles; on pourrait en tirer parti pour orner les bassins et pour assainir les marais.

MORÈNE s. f. (mo-ré-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers. || On dit aussi MORÉNIER.

MORENO (Jose), peintre espagnol, né à Burgos en 1642, mort dans la même ville en 1674. Sous la direction de François Solis, il devint un habile dessinateur, un excellent coloriste et fut appelé à la cour, sur le bruit de sa renommée naissante, par le roi Charles II. Cet artiste, qui reçut le surnom de *Peintre des Vierge*, fut emporté à l'âge de trente-deux ans par une maladie de poitrine. Ses œuvres, représentant pour la plupart des *Madones*, des *Assomptions*, des *Conceptions*, sont composées avec art et se font remarquer par la grâce et par le sentiment. On voit ses tableaux au musée de Madrid et dans les palais royaux de l'Espagne.

MORENO (don Juan), amiral espagnol, né à Cádiz en 1743, mort en 1817. Le brave dont il avait donné les preuves dans maintes circonstances l'avait fait parvenir au grade de lieutenant général de marine (1795), lorsqu'il fut appelé, en 1800, à prendre le commandement d'une flotte franco-espagnole, chargée de chasser les Anglais de la Méditerranée. Le gouvernement anglais ayant appris la jonction prochaine des forces des contre-amiraux français Dumanoir et Linois à celles de Moreno envoya, pour empêcher cette jonction, une escadre sous les ordres de Saumarez. Ce dernier attaqua dans les eaux d'Algeiras, le 4 juillet 1800, Linois qui le battit complètement et le força à aller réparer sa flotte à Gibraltar. Pendant ce temps, Moreno se décida enfin à prendre la mer et à rallier les divisions françaises d'Algeiras. Le 9 juillet, ayant rencontré la flotte de Saumarez devant le cap Carnero, il accepta le combat et eut constamment l'avantage jusqu'à la nuit. Mais alors les choses

changèrent de face. Saumarez ordonna au commandant du *Superb* de passer entre le *Real-Carlos* et l'*Ermenegilda*, en lâchant ses bordées de bâbord et de tribord, puis de continuer sa route. Les vaisseaux espagnols, surpris par cette attaque subite, engagèrent aussitôt entre eux une canonnade qui devint désastreuse. Le *Real-Carlos* et l'*Ermenegilda* sautèrent en engouffrant dans les flots leurs équipages; le *Saint-Antonio* se rendit et les autres vaisseaux souffrirent tellement, que Moreno dut se hâter de rallier la flotte et de gagner Cadix. Peu après, il fut remplacé dans son commandement par l'amiral Gravina et ne tarda point à prendre sa retraite.

MORE-ORE, nom des indigènes de l'île CHATHAM. V. ce mot.

MORÉOTE s. et adj. (mo-ré-o-te). Géogr. Habitant de la Morée; qui appartient à la Morée ou à ses habitants : Les MORÉOTES. Une MORÉOTE. La presqu'île MORÉOTE.

MORERI (Louis), érudit français, né à Barge-mont en 1643 (Var), mort à Paris en 1680. Il commença à Dragignan ses études, qu'il termina à Lyon. Pendant son séjour en cette ville, il fit paraître divers ouvrages oubliés aujourd'hui, tels que : *le Pays d'amour* (1661); *les Doux plaisirs de la poésie ou Recueil de diverses pièces en vers* (1666, in-12); *Pratique de la perfection chrétienne et religieuse* (1677, 3 vol. in-8), traduit de l'espagnol d'Alphonse Rodriguez. Durant son séjour à Lyon, Moreri entra dans les ordres et prêcha pendant cinq ans avec succès; puis il abandonna la chaire pour se consacrer exclusivement à l'exécution d'un dictionnaire qui devait comprendre tout ce que renferment de curieux la mythologie et l'histoire. Vers 1673, il devint aumônier de Gaillard de Longjumeau, évêque d'Apt, à qui il dédia le premier volume de son ouvrage. Deux ans plus tard, il se rendit à Paris où, grâce au ministre de Pomponne, qui l'attira chez lui en 1678, il put se faire connaître. Ce ministre ayant été disgracié, Moreri reprit ses travaux et, quelque temps après, mourut d'une maladie que causèrent ses veilles prolongées. Les contemporains de cet érudit s'accordent à dire qu'il avait de grandes connaissances, mais manquait de goût et de jugement. Voltaire, faisant allusion aux modifications qu'il subit le dictionnaire de Moreri, a dit que « c'était une ville nouvelle bâtie sur l'ancien plan. » Nous avons parlé ailleurs (v. notre préface, page XVII) de ce dictionnaire qui eut, pendant un siècle, une série d'éditions : la première, intitulée *le Grand Dictionnaire historique ou le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, parut à Lyon (1674, in-fol.); la deuxième fut augmentée d'un volume par l'auteur; la sixième (Amsterdam, 1691, 4 tomes in-fol.) est du fameux Jean Leclerc, ministre protestant, et a servi de modèle aux quatre suivantes : la onzième (Paris, 1769, 4 vol. in-fol.) a été donnée par Vautier et suivie de remarques critiques (Paris, 1766, in-12), etc. La meilleure édition de cet ouvrage est la vingtième et dernière (Paris, 1759, 10 vol. in-fol.); elle réunit les 3 volumes de supplément de l'abbé Goujet. Ce dictionnaire a été traduit en allemand, en anglais, en italien et en espagnol.

MORES, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province de Sassari, district et à 14 kilom. O. d'Ozieri, chef-lieu de maudement; 2,338 hab.

MORES (Édouard Bowze), antiquaire anglais, né à Tunstall (comté de Kent) en 1730, mort en 1778. Il devint, tout jeune encore, membre de la Société des antiquaires, puis fonda, sous le nom d'*Equitable society for assurance on life*, une espèce de tonitine, dont il fut directeur perpétuel. Après une jeunesse très-laborieuse, il se livra dans l'âge mûr à la dissipation, ce qui hâta sa fin. On a de lui : *Dissertations curieuses sur les fondes et les fonderies typographiques* (Londres, 1776, in-8); *Nomina et insignia gentilitia nobilium equitumque sub Eduardo primo rege militantium* (1743, in-40).

MORESNET, village et comm. de Belgique, province, arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Liège; 600 hab. Sur le territoire de ce village se trouve le célèbre établissement métallurgique de la Vieille-Montagne, le plus important de ce genre de toute l'Europe. La société de la Vieille-Montagne exploite des mines de calamine, de blende, de plomb, de cuivre. Elle est à même, sous M. Duys, de pouvoir extraire annuellement plus de 60 millions de kilogrammes de minerais divers. Elle distille, fabrique et lamine le zinc. « La société de la Vieille-Montagne, dit M. Duys, fabrique 24,000 à 25,000 tonnes de zinc brut par année. Elle lamine, en zinc, sa production ou de provenance étrangère, 25,000 tonnes; sa fabrication en blanc de zinc comprend 5,000 tonnes; ses extractions de minerais s'élèvent annuellement à 50,000 tonnes de calamine, 10,000 tonnes de blende, 2,000 tonnes de minerai de plomb, fer, cuivre, etc., et ses charbonnages à 150,000 tonnes. Enfin, les ventes de la Vieille-Montagne dépassent ordinairement sa production; elle y supplée au moyen d'achats étrangers ou d'apports en participation. » Diverses institutions pour améliorer le sort des ouvriers ont été créées par la société de la Vieille-Montagne; les principales sont la caisse de se-

cours, la caisse de prévoyance et la caisse d'épargne. La société a, en outre, fait construire des maisons dont elle facilite l'acquisition aux ouvriers.

MORÉSE adj. (mo-ré-ske — rad. MORE). Qui a rapport, qui appartient aux Mores : Coutumes MORÉSES. Danse MORÉSE.

— Archit. *Style morése*, Genre de construction adopté par les Arabes ou Mores et qui est caractérisé par des arcades circulaires dont la corde est prise au-dessous du centre et qui, par conséquent, décrivent plus d'une demi-circonférence.

— s. f. Techn. Ornement de fantaisie usité dans la damasquinerie.

— Moll. Nom marchand d'une coquille de couleur noire.

— Hortic. Variété d'anémone.

— s. f. pl. Dessins ou peintures représentant le plus souvent des feuillages, des fleurs et des fruits de fantaisie : Les MORÉSES sont des hiéroglyphes dessinés, au lieu d'hiéroglyphes graves. (Chateaub.)

— Chorégr. Sorte de danse usitée en Provence pendant les réjouissances du carnaval, et dont on attribue l'introduction aux Mores, qui ont plusieurs fois envahi et occupé le pays : MORÉSE, danse particulière usitée dans la commune d'Isvres (Bouches-du-Rhône). [V. Hugo.] A Istres, ce mot ne s'emploie qu'au pluriel.

MORÉSE s. f. (mo-ré-se). Féminin de More, chez quelques écrivains.

MORESTEL, bourg de France (Isère), chef-lieu de canton, arrond. et à 15 kilom. N.-E. de la Tour-du-Pin, sur un mamelon, près de la Save; pop. aggl., 939 hab. — pop. tot., 1,295 hab. Fabrique de sucre de betterave. Vieille tour carrée servant d'horloge publique.

MORESTEL (Pierre), littérateur français, né à Tournus (Bourgogne) en 1575, mort en 1658. Il fut curé dans le pays de Caux, puis chanoine d'Evreux, et enfin précepteur du duc d'Elbeuf. On a de lui un certain nombre d'écrits qui ont été longtemps estimés, notamment : *le Secrets de nature ou la Pierre de touche des poètes* (Rouen, 1607); *la Philosophie occulte des devanciers de Platon* (1607); *Arts Kabalistiques sans sapientie divine necanda* (1621); *les Guidons des prelates et bouliers des pasteurs* (1634); *Encyclopædia, sive artificiosa ratio et via circularis ad artem magnam Lullii* (1646), etc.

MORET s. m. (mo-ré — lat. *moretum*, même sens). Art culin. Mets que les anciens composaient avec du fromage, de l'ail et des aromates broyés avec du huile.

— Anc. pharm. Cordial contenant du sirop de mûres.

— Bot. Nom vulgaire de l'airelle en Normandie. || On dit aussi MOURET.

MORET, en latin *Moretum*, bourg de France (Seine-et-Marne), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Fontainebleau, au confluent du Loing et du canal de ce nom; pop. aggl., 1,844 hab. — pop. tot., 1,868 hab. Moulins à tann. fours à chaux et à plâtre. Commerce de farines, bois, pavés, vins, céréales, batellerie. Il ne reste des anciennes fortifications du bourg élevées par Charles II que les portes de Paris et de Bourgogne. Ces débris ont été classés parmi les monuments historiques. L'ancien château royal, dans lequel fut enfermé Fouquet pendant toute la durée de son procès, a été remplacé par une maison moderne qui domine un donjon décoré. L'église, monument historique, date en partie du XII^e siècle. Les orgues, du XVI^e siècle, sont revêtues de boiseries fort curieuses. Signalons aussi l'hospice, dont la porte date du XII^e siècle; plusieurs maisons en bois sculpté et agréables promenades dans les environs du bourg.

Au moyen âge, Moret était une place importante qui fut assiégée et prise par les Anglais et le duc de Bourgogne en 1420, puis reprise par Charles VII en 1430. Louis VII, en 1153, avait réuni une assemblée dans le palais royal de Moret, qui fut habité par Charles VI, Charles VII, François I^{er}, la duchesse d'Etampes, Henri II et Catherine de Médicis. La façade de ce palais, décorée par Jean Goujon, a servi à la construction de la façade de la maison dite de François I^{er}, édifiée sur le Cours-la-Reine, à Paris.

MORET (Antoine DE BOURBON, comte DE), fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Breuil, comtesse de Moret, né en 1607, légitimé l'année suivante, mort vers 1692. Il eut pour premier maître, au château de Pau, Scipion Dupleix, qui devint plus tard historiographe de France, puis il eut pour précepteur Jean de Lingendes. En sortant du collège de Clermont, où il avait soutenu avec succès des thèses de philosophie et de théologie, il fut nommé par Louis XIII abbé de Savigny, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Etienne de Caen, etc. Peu après, il embrassa le parti de la reine mère et de Gaston, duc d'Orléans, contre Richelieu, fut déclaré par le roi, en 1631, « atteint et convaincu du crime de lèse-majesté et perturbateur du repos public, » et vit ses biens, ainsi que son comté de Moret, confisqués. Antoine de Bourbon suivit alors Gaston en Lorraine, puis en Belgique. Lorsque Montmorency donna, dans le Languedoc, le signal d'une nouvelle révolte, il revint en

France avec le duc d'Orléans, qui le chargea de défendre Albi avec 500 Polonois (1632). Forcé d'abandonner cette ville, il rejoignit Gaston dans le Lauragais, commanda l'aile gauche à la bataille de Castelnaudary (1632), commença l'attaque avec impétuosité et tomba aussitôt atteint d'un coup de mousquet. Le comte de Moret disparut à après cette bataille. Suivant quelques historiens, il y fut tué; suivant d'autres, il se retira dans un ermitage de l'Anjou, sous le nom de frère Jean-Baptiste, et y mourut en odeur de sainteté.

MORET (Joseph), historien et jésuite espagnol, né à Morel en 1615, mort dans la même ville vers 1705. Après avoir professé la philosophie et la théologie au collège de Palencia, dont il devint recteur, il fut nommé historiographe du royaume de Navarre et alla se fixer alors à Pampelune. On a de lui : *Historia obsidionis Fontarabie*, anno 1638 (Lyon, 1656), ouvrage extrêmement rare; *Investigaciones de las antiquesdades del regno de Navarra* (Pampelune, 1665, in-fol.); *Annales del regno de Navarra* (Pampelune, 1684-1709, 5 vol. in-fol.), histoire fort estimée, dont les deux derniers volumes sont de F. de Alson.

MORET (Auguste-Eugène THOMAS), romancier français, né à Paris le 1^{er} février 1835. Ses débuts furent difficiles, et ce fut contre le gré de sa famille qu'il se tourna vers la carrière littéraire. Les publications populaires illustrées ont eu en lui un collaborateur assidu et des plus acceptés. Le fond de ses ouvrages, essentiellement démocratique, est souvent emprunté à l'histoire. De 1859 à 1873, il a publié notamment : les *Mystères de la Saint-Barthélemy* (in-40); les *Mittées de la science* (in-80); les *Confessions d'une jolie femme* (in-18); les *Nuits de l'Opéra* (in-18); les *Amours d'une garde-française* (in-18); les *Femmes sous la Terreur* (in-18); les *Confessions de Ninon de Lenclous* (in-40); les *Confessions de Mlle de La Vallière* (in-40); les *Femmes au cœur d'or* (in-18); les *Confessions de Mme de Pompadour* (in-40); les *Confessions de la comtesse Du Barry* (in-40). M. Eugène Moret a de plus inséré dans divers journaux : les *Femmes martyres*, les *Dalles de la Morque*, les *Maudits*, les *Fils de Tartufe*, le *Médecin des Femmes*, les *Femmes de Paris*, le *Dernier criminel*, les *Forçats de la vie parisienne*, etc. Quelques-uns de ces romans ont été écrits en collaboration. M. Eug. Moret a été appelé à faire partie du comité de la Société des gens de lettres, dont il est membre, en 1872.

MORET DE LA FAYOLLE (Pierre), historien français, né à Poitiers vers 1630. Il exerça la profession d'avocat au présidial de cette ville et composa les ouvrages suivants : *Histoire généalogique de la maison de Rouci et de Roze* (Paris, 1675); *Histoire de la république romaine* (Paris, 1676, 2 vol. in-12); *le Peuple de la France contre le vent du nord* (Poitiers, 1692).

MORÉTIANE s. f. (mo-ré-si-a-ne). Bot. Carménites de l'Inde.

MORETE (ORDRE DEL). A Rome, le président de l'Académie de Saint-Luc a pour insigne un médaillon qui a été créé par le pape Pie VII, et qu'il est autorisé à porter, même quand il ne remplit plus ses fonctions. C'est cet insigne que l'immagination de quelques écrivains a transformé en un ordre de chevalerie.

MORETO (Agustín), poète dramatique espagnol, contemporain de Lope de Vega, de Calderon et de toute cette pleiade d'écrivains illustres qui ont fait la gloire de l'Espagne au XVI^e siècle, né à Madrid selon les uns, à Valence selon d'autres, vers 1610, mort en 1669. Sa biographie est on ne peut plus obscure, sa vie littéraire surtout. Les uns le rattachent à une famille noble, d'autres font de lui le fils naturel d'une comédienne, Violante Cavana. On ne possède la date d'aucune de ses pièces, et, réfugié dans les ordres, ayant entièrement dit adieu aux lettres, il n'en fit aucune édition. La seule notice historique que l'on ait sur lui est un court passage du chroniqueur fray Antonio de Jesus-Maria, se rapportant à l'année 1657. Il était déjà, sans doute, depuis quelques années, chapelain du cardinal Moscoso. « Soucieux de son avenir, dit ce chroniqueur, le cardinal nomma Agustín Moreto, son chapelain, directeur de l'hôpital du Refuge, à l'Ordre. C'était un honneur fort connu pour son esprit agréable et cultivé, qui, renonçant aux applaudissements mérités de la scène, consacra sa plume à louer Dieu et chagrin son enthousiasme poétique en esprit de dévotion. Pour que sa surveillance fût permanente, le cardinal lui assigna sa résidence dans l'hôpital. » Sa vie d'écrivain est donc absolument ignorée; on ne peut parler que de ses œuvres.

Moreto, même en face des grands génies de la scène espagnole à cette époque, tient dans la littérature dramatique un rang considérable. Plus régulier, plus sage, moins fécond que ses rivaux, il excelle à utiliser les idées des autres et à les porter à un plus haut point de perfection. Il doit l'idée métre de son chef-d'œuvre, *Beñin pour déditi*, à une pièce de Lope de Vega, les *Prodiges du mépris*, et le fond d'une autre, *El parecido en la corte*, à la comédie de Cervantes, la *Entretenida*. Tantôt il essaya l'imbroglio dramatique sur les traces de Calderon, tantôt il se fait le rival d'Alarcon dans la peinture

des caractères. C'est un véritable poète comique et celui qui, en Espagne, se rapproche le plus de Molière. On le rabaisserait si, vis-à-vis de ses pièces, on voulait traiter la question d'origine comme étant la plus importante. Quand Molière a touché un sujet, se préoccupe-t-on de savoir s'il s'est inspiré de la même invention du théâtre italien ? Il a donné la dernière touche ; il a rendu vivant, parfait ce qui n'était qu'une ébauche. Il en est de même de Moreto ; ses chefs-d'œuvre sont, non pas des imitations, mais des perfectionnements d'œuvres étrangères. Quoiqu'il n'ait eu sans doute qu'un caractère dramatique assez court, la liste de ses pièces est encore assez nombreuse. Ses meilleures comédies de caractère sont : *Dédain pour dédain*, qui Molière a imitée à son tour dans la *Princesse d'Elide* ; la *Nièce et la tante*, imitée par Thomas Corneille, qui n'a même pas nommé l'original, suivant son habitude ; un joli imbroglio sur ce proverbe espagnol : *De dehors viendra qui de chez nous nous chassera*, et une peinture de fat très-réussie, le *Joli don Diego*. Sans avoir, dans la comédie de cape et d'épée, la souplesse d'imagination, la fertilité d'intrigue de Calderon, il lutte heureusement avec lui dans toute une série de jolies pièces : *Trampa adelante*, *No puede se guardar una muger*, *El marques de Cigarral*, *Los empeños de seis horas*. Dans cette dernière, les *Embaras de six heures*, il s'est contenté, restreint, comme il le comporte, du reste, à une unité de temps fort rare dans le théâtre espagnol. *El valiente justiciero*, où il met en scène le roi don Pédre de la façon la plus dramatique, est un des chefs-d'œuvre de la scène historique en Espagne. Son théâtre, comme celui de Calderon, porte l'empreinte d'une certaine fatalité grandiose. Ces deux grands poètes ont cherché à jeter les hommes et les événements sur la scène sans souci de ce qu'on appelle la moralité théâtrale ; peu leur importe que le vice triomphe et que la vertu gémissent ; ils ont voulu peindre des hommes vivants, émouvoir avec des faits empreints de la plus grande réalité.

On a vu plus haut que Moreto abandonna tout à coup le monde et le théâtre, s'arrêtant au milieu de son plus grand triomphe. A sa mort, arrivée en 1669, on trouva dans son testament qu'il demandait à être inhumé dans le champ réservé aux supplicés, partie infâme du cimetière, surtout en Espagne. Des biographes, Ramon de Loaisa entre autres, ont vu dans cette retraite inexplicable et dans ce vœu bizarre le fait d'une conscience profondément troublée. Quelque temps avant qu'il entrât dans les ordres, une aventure mystérieuse avait ému tout le monde littéraire. Un de ses amis intimes, Elisio de Medina, jeune poète toledain que Lope pleura dans une de ses élégies, fut trouvé mort, tué en duel ou assassiné ; les blessures provenaient d'une arme empoisonnée. L'assassin ne fut jamais découvert. Chose étrange, Moreto fit allusion à ce fait deux fois dans deux de ses comédies, et dans l'une d'elles il alla même jusqu'à indiquer l'épée qui servit au meurtrier et qui sortait, dit-il, de chez Toro, le fameux armurier de Tolède, ce que le meurtrier seul pouvait savoir. On est parti de là pour conjecturer qu'il avait assassiné son ami, et l'on expliquait alors tout le reste de sa vie par les remords qui le poursuivaient. Si c'était vrai, cette aventure serait la plus tragique de ses pièces.

MORETO (Fulvio-Pellegrino), érudit italien. V. MORATO.

MORETON s. m. (mo-re-ton). Ornith. Nom vulgaire du canard milouin.

MORETON-CHABILLANT (Jacques-Henri DE), général français, né vers 1750, mort en 1793. Il prit part à la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, au siège de Gibraltar (1783) et fut nommé, en 1785, colonel d'un régiment d'infanterie. Se trouvant un jour au spectacle, il voulut en faire sortir un procureur qui se trouvait auprès de lui, le saisit par les cheveux et le fit jeter dehors par des soldats. Cet acte de brutale violence fut dénoncé au parlement par la victime, et le ministre de la guerre destitua Moreton de son grade de colonel. Ce dernier avait vainement cherché à faire révoquer cette décision lorsque la Révolution éclata ; il se prononça en faveur des idées nouvelles, harangua la multitude au Palais-Royal, fit partie du club des Jacobins, fut nommé maréchal de camp en 1791. Il reçut alors un commandement dans l'armée de Dumouriez, organisa à Bruxelles un club de sans-culottes, puis passa à Douai comme commandant de place et y mourut. Sa brutalité et la violence de son caractère lui avaient fait un grand nombre d'ennemis.

MORETTA, bourg du royaume d'Italie, province de Cuneo, district et à 16 kilom. N.-E. de Saluces, au confluent du Pô et de la Vraita, chef-lieu de mandement ; 3,274 hab. Eglise de la Vierge, bout d'un pèlerinage fréquenté.

MORETTE s. m. (mo-rè-te). Hortic. Variété d'anémone.

MORETTI (Cristofano), peintre italien, né à Crémone. Il vivait X^e siècle. Un des premiers, il renonça à l'emploi des stucs en relief et des dorures et fut un des réformateurs de la peinture en Lombardie, surtout au point de vue du dessin et de la perspec-

tive. Parmi ses ouvrages, on cite : une *Passion*, qu'il exécuta au palais ducal de Milan ; une *Madone entourée de saints*, à San-Lorenzo ; divers sujets de passion, dans la cathédrale de Crémone.

MORETTI (Gaetano), astronome italien, né à Bologne, mort dans la même ville en 1697. Il entra dans l'ordre des théatins et s'adonna à l'astronomie. On lui doit deux ouvrages, jadis estimés : *Tavole dell' ore planetarie perpetue* (Bologne, 1681, in-4°) ; *Firmamentum novissimum denudatum* (Bologne, 1695, in-4°).

MORETTI (Joseph), savant italien, né à Pavie en 1783, mort dans la même ville en 1853. Il devint, à vingt ans, répétiteur de chimie à l'université de sa ville natale, enseigna la chimie et l'histoire naturelle à Udine en 1807, puis successivement à Vicence et à Milan. En 1832, il obtint la chaire de botanique à l'université de Pavie. Outre la traduction avec notes du *Dictionnaire de chimie* de Klaproth et Wolf, ainsi que d'autres ouvrages de Traumann et de Davy, Moretti a laissé : *Prodrome d'une monographie du genre morus* (il a donné son nom au *morus morettiana*) ; *De quibusdam plantis Italiae* ; plusieurs travaux écrits dans les écrits périodiques d'Italie, et surtout une œuvre de longue haleine, le seul de ses ouvrages qui soit connu hors d'Italie, la *Bibliothèque agricole* (*Biblioteca agraria*).

MORETTIE s. f. (mo-ré-ti). Bot. Plante de la haute Egypte, de la famille des crucifères.

MORETTO DA BRESCIA (Alessandro Buonvicino, dit LE), peintre de l'école vénitienne, né à Rovato, près de Brescia, vers 1480, mort à Brescia vers 1560. Moretto, d'abord élève de son père, passa successivement dans l'atelier de Floriano Terramolla et dans celui du Titien. Le grand coloriste de Venise fut le modèle qu'il se donna à son début. Les figures que le Louvre possède, *Saint Bernardin de Sieme* et *saint Louis de Sicile* ; *Saint Bonaventura* et *saint Antoine de Padoue*, rappellent par leur coloris la manière du maître. On peut placer ces tableaux entre 1515 et 1520. C'est probablement à cette même époque qu'il dut peindre ces *Portraits* dont parlent les biographes, ses contemporains, et qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Vers 1525, Moretto habitait sans doute Rome et y admirait Raphaël au Vatican. C'est à cette date que Moretto changea sa manière et se mit à imiter le rival de Michel-Ange. *La Chute de saint Paul*, à Santa-Maria-San-Elso de Milan, et le *Prophète Elie*, de la cathédrale de Brescia, sont les deux morceaux les plus saillants de cette seconde période de son talent. Un peu plus tard, le coloriste reparut dans la *Vénus pleurant la mort d'Adonis* et *Jésus dans les limbes*, de la galerie de Florence. On voit au musée du Louvre deux tableaux de Moretto : *Saint Bernardin de Sieme* et *saint Louis de Sicile*, *Saint Bonaventura* et *saint Antoine de Padoue*.

Moretum (LB), petit poème de Virgile. Le titre est le nom d'un mets campagnard, composé de fromage et d'herbes piquées, dont la composition est minutieusement décrite par le poète. Ce poème offre une peinture tout à fait réelle de la vie agreste. Un paysan se lève avant le jour ; c'est en hiver ; il cherche à tâtons son foyer, tire quelques charbons de la cendre et allume sa lampe ; puis, mettant sa main devant la flamme pour que le courant d'air ne l'éteigne pas, il grimpe au grenier, prend un boisseau de blé et court à sa meule. La lumière est placée sur une planche, contre la paroi, et le creux de la meule nettoyé, le paysan se met à broyer le grain, changeant de main quand il est fatigué ; il fredonne des chansons rustiques, qu'il interrompait de temps à autre pour appeler sa servante encore endormie. Elle arrive enfin ; c'est une esclave frigienne à peau foncée, aux cheveux crépus, aux lèvres épaisses. Pendant qu'elle chauffe le four, son maître tamise la farine, fait la pâte et donne la forme aux pains. Il court ensuite au jardin, où il cultive des légumes succulents qu'il vend à la ville ; il cueille de l'ail, de la rue, de la coriandre, les jette dans un mortier, avec du sel et du fromage, et broie le tout. La sueur coule de son front tandis que l'odeur lui pique le nez et lui fait jaillir les larmes des yeux. Enfin, il ajoute encore de l'huile et dirvaingre, mélange avec soin, retire la masse avec ses doigts et, la roulant dans ses mains calleuses, en fait une boule. Au même instant, les pains sont cuits, la servante les sort du four, et le paysan, après avoir pris sa provision, passe ses bottes, met son bonnet, attelle les bœufs au joug et s'en va aux champs tracer des sillons.

Cette petite pièce, pleine de bonhomie et de naïveté dans tous les détails, est une des meilleures de Virgile ; on sait s'il excelle dans la description, et le sujet y prête beaucoup. C'est un véritable tableau de genre.

MOREULI, bourg de France (Somme), chef-lieu de canton, arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Montdidier, sur la rive droite de l'Avre ; pop. aggl., 3,022 hab. — pop. tot., 3,078 hab. Bonneterie, briqueterie, tannerie. C'est une ancienne usine. De l'ancien château fort il subsiste un pavillon flanqué d'une tourlle octogonale, que surmonte un campanile, et quatre bastilles en brique et pierre, placées diagonalement en regard les unes des autres. L'église, en grande partie du xiv^e siècle,

offre un magnifique portail, composé de deux porches du style ogival, accolés, et dont l'un est surmonté d'une grosse tour carrée. De remarquables sculptures décorent les voussures de ces porches. Sous le chœur s'étendent des caveaux, dont l'un renfermait, avant la Révolution, les sépultures des Créqui.

MOREY, peintre espagnol, né à Palma (Ile Majorque) en 1696, mort en 1750. Sauf un séjour de quelques années à Valladolid, où il étudia la peinture, cet artiste passa toute sa vie dans son île natale, où il exécuta de nombreux tableaux. En général, ses tableaux sont d'un dessin roide et dépourvus de perspective. Toutefois, on a de lui quelques fresques remarquables par la hardiesse de l'exécution et la facilité de la brosse. On regarde comme son chef-d'œuvre un *Christ au sépulcre entouré d'anges*, qui se trouve à Sainte-Eulalie de Palma, où, sous le nom de *Velum templi*, il est l'objet d'une certaine vénération.

MOREY (Pierre), un des complices de Fieschi, né à Chapaigne (Côte-d'Or), décapité à Paris le 19 février 1836. D'abord ouvrier bourellier, puis soldat, il vint s'établir comme sellier-bourellier à Paris. La part qu'il prit à la révolution de 1830 lui valut la décoration de Juillet. Peu après, il se fit affilier à la Société des droits de l'homme. Vers 1834, Morey entra en relation avec Fieschi, qui s'était présenté à lui comme un condamné politique, et le nourrit pendant quelques mois. Arrêté comme complice de ce dernier après l'explosion de la machine infernale (28 juillet 1835), il fut traduit avec Fieschi, Pépin, Boreau et Bescher devant la cour des pairs, dénia toute participation à l'attentat et fut condamné à la peine de mort. Morey conserva jusqu'à la fin son impassible énergie. V. FIESCHI.

MOREY (Matthieu-Prosper), architecte français, né à Nancy en 1805. Elève de Leclerc et de l'Ecole des beaux-arts, il remporta le premier grand prix d'architecture en 1831 et se rendit alors à Rome d'où il fit plusieurs envois, notamment une fort belle *Etude du forum de Trajan* (1835), qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855. De retour à Paris, M. Morey fut nommé successivement attaché au conseil des bâtiments civils, inspecteur des travaux publics et architecte expert près des tribunaux. Vers 1852, il est allé se fixer à Nancy, où il fut nommé architecte de la ville et du département. Au Salon de 1855, il a envoyé les *Dessins de l'église Saint-Vincent-et-Saint-Fiacre*, à Nancy. M. Morey a publié : *Charpente de la cathédrale de Meuse* (1842, in-fol., 8 pl.).

MOREY, ville de France (Jura), chef-lieu de canton, arrond. et à 28 kilom. N.-E. de Saint-Claude, au fond d'une gorge, près de la frontière suisse ; pop. aggl., 4,975 hab. — pop. tot., 5,178 hab. Ce bourg a une certaine importance industrielle. On y fabrique annuellement 30,000 tourne-broches, 400,000 douzaines de verres de lunettes, 100,000 horloges ordinaires et un grand nombre de grosses horloges, de la clouterie, des pointes de Paris, des caisses d'horlogerie en bois, etc. Forges, moulins, scieries. Ecole d'horlogerie. Eglise moderne. Fontaine monumentale sur la place d'Armes.

MORFA s. m. (mor-fa). Entom. Hyménoptère du genre dorthésie, qui ravage les oranges et les citronniers.

MORFASSO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Plaisance, district de Fiorenzuola, mandement de Lugignano ; 3,414 hab.

MORFÉE ou **MORPHEE** s. f. (mor-fé). Agric. Maladie de certaines plantes, caractérisée par la couleur noire fuligineuse dont elles sont couvertes.

— **Encycl.** La *morfee*, appelée aussi *morpicie* ou *luminage*, est une production de nature assez complexe, qui forme sur les feuilles des végétaux des taches noires semblables à celles que produirait la suie ou une couche épaisse de fumée. On la regarde comme une excréation végétale, et c'en est une, en effet, car elle est composée de champignons microscopiques et des excréments ou sécrétions de certains insectes. Elle peut se montrer partout où il y a des pucerons ou d'autres insectes qui sucent les plantes. On ne connaît jusqu'à présent qu'un petit nombre des champignons qui forment ces taches. « La *luminage*, comme le mielait, dit M. Lévillé, est très-nuisible aux végétaux, parce qu'elle recouvre les stomates de la surface supérieure des feuilles ; aussi les voyons-ils tomber. Elle fait périr un grand nombre d'oliviers dans les Canaries ; en Corse, elle frappe particulièrement les myrtes, les cistes, les bruyères arborescentes ; sur nos promenades publiques, elle salit les tilleuls, les érables faux-platanes ; dans les serres, les citronniers et les oranges en sont presque constamment couverts. C'est une véritable lèpre qui enlaidit tout ce qu'elle touche. »

Quelquefois, la *morfee* ne s'étend que sur les feuilles et ne produit d'autre effet que de rendre la végétation languissante. Souvent aussi, elle s'accumule d'année en année sur les rameaux, les branches et les tiges ; elle y forme des couches superposées, qui les recouvrent et obstruent tous les organes respiratoires, en sorte que le végétal meurt comme asphyxié. La *morfee* ne se montre jamais que sur les feuilles envahies déjà par

les insectes ; on peut donc la prévenir en détruisant ces mêmes insectes ; mais quand une fois elle a envahi un végétal, elle ne peut être enlevée que par des pluies assez abondantes ou par des lavages ; on sent que ce dernier moyen n'est applicable qu'en petit.

Quand un végétal est couvert de pucerons, il faut enlever les plantes qui se trouvent dessous ; sinon, elles se couvriront de fumagine, à mesure que leurs feuilles seraient salées par les déjections de ces pucerons, qui s'étendent comme une espèce de vernis sur leur face supérieure. « Nous avons réuni sous la même dénomination, ajoute M. Lévillé, les espèces d'atennaires que l'on rencontre sur les cistes et les bruyères arborescentes ; sur les pins, leur organisation est beaucoup plus distincte ; les filaments qui les composent sont plus gros, rameux, formés de cellules articulées bout à bout et qui se séparent difficilement ; ils recouvrent les feuilles, les rameaux, etc. »

MORFIL s. m. (mor-fil — de l'anc. espagnol *almafil*, que l'on trouve dans un texte de l'an 930. C'est un mot arabe, comme l'indique l'article *al*. On reconnaît aussi très-facilement dans la finale l'arabe *fil*, épihan. Quant au préf. *ma*, Diez croit y voir l'arabe *nab*, dent ; mais le mot devrait être *nafil* ou *anafil*. Pihan croit qu'il est pour *mâfil*, de *mal*, richesse, la richesse en ivoire). Comm. Dents d'éléphant qui ne sont pas encore travaillées : *On tire beaucoup de MORFIL des côtes de Guinée*. (Acad.) l'Etoffe de laine qui sert à faire les petits sacs dans lesquels on enferme les graines de colza ou d'oilette pour en extraire l'huile.

— Techn. Parties d'acier très-ténues qui restent adhérentes au tranchant d'une lame, après qu'on l'a repassée à la meule, et qu'il faut enlever pour que l'instrument coupe bien : *Oter le MORFIL d'un rasoir. Faire tomber le MORFIL d'un couteau.*

MORFILE, *ÉE* (mor-fil-é) part. passé du v. *Morfiler*. Cartes MORFILEES.

— **Encycl.** La tricherie des cartes *morfilées* a une très-grande analogie avec celle des cartes pointées (v. *POINTES*) ; seulement, à la différence de cette dernière qui se prépare d'avance, elle se fait à l'instant même et sous les yeux de la dupe. Voici en quoi elle consiste. Chaque fois qu'il lui vient en main une carte qu'il croit lui être plus tard favorable, l'escroc la marque en rabattant sur le bord, avec son ongle, un morfil très-léger qu'il reconnaît ensuite au toucher.

« Ceux d'entre les grecs, dit à ce propos Robert Houdin, qui ont cette tricherie pour spécialité, possèdent une extrême délicatesse de toucher qu'ils exercent en portant des gants tout le temps qu'ils n'emploient pas à jouer. Quelques-uns vont même jusqu'à se froter le bout des doigts sur de la pierre ponce, ou les trempent dans certains acides qui donnent à l'épiderme une sensibilité extrême. »

MORFILER v. a. ou tr. (mor-fil-é — rad. *morfil*). Jeux. Faire sur la tranche des cartes, avec l'ongle, une légère aspérité, au moyen de laquelle les filous peuvent ensuite les reconnaître.

MORFLAT s. m. (mor-fla). Econ. rur. Maladie du ver à soie.

— **Encycl.** Sous les noms de *morflat*, *morflat*, *mor-blanc*, *tripe*, etc., on désigne une maladie des vers à soie, qui s'annonce par le dévoiement, et finit toujours par la mort de l'animal, dont le corps devient alors flasque, noir et fétide, et ne tarde pas à tomber en putréfaction. Cette maladie n'a, comme la muscardine, que des symptômes incertains : la chenille succombe sans avoir rien perdu de son embonpoint, de sa taille et de la blancheur de sa peau. On reconnaît cependant les vers malades à leur immobilité ; étendus sur la litière, ils ne conservent d'autre signe de vie que le mouvement de systole et de diastole de leur vaisseau dorsal. Si on dissectionne ces vers, soit pendant leur maladie, soit après leur mort, et qu'on examine particulièrement leur estomac, on reconnaît que le grand relâchement de cet organe trouble leurs fonctions digestives. Quelques individus, plus robustes ou moins malades, parviennent à ébaucher un cocon imparfait, qui devient réellement leur tombeau, et qu'ils salissent par l'empâchement d'un liquide brun et fétide dont ils sont gorgés ; on les appelle *fondus*. D'autres montent sur les rameaux, mais ils y meurent sans avoir filé, et on les y trouve suspendus par une patte, la tête et la queue en bas. Tous ces vers ont reçu le nom de *capétons* (qui en patois signifie *prêtres*), à cause de la couleur noire qu'ils prennent quand ils sont morts. On attribue généralement la maladie des *morflats*, soit aux feuilles mouillées qu'on donne à manger aux vers, soit à l'air vicié des chambres où on les tient renfermés, soit enfin à une forte humidité jointe à la chaleur accablante d'une atmosphère sans mouvement. Les moyens préservatifs sont ici l'unique ressource ; il faut assainir l'atmosphère, la sécher et la mettre en mouvement par des courants d'air.

MORFONDEMENT s. m. (mor-fon-de-man — rad. *morfondre*). Action de se dissoudre, de se résoudre en eau : *Un pleurésis, c'est un MORFONDEMENT.* (Montaigne.) « Vieux mot.

MORFONDRE v. a. ou tr. (mor-fon-dre) — Quelques-uns tirent ce mot de *mort* et *fondre*, fondre jusqu'à la mort; mais, comme le mot appartient originellement à l'art vétérinaire (v. MORFONDREUR), il vaut mieux y voir, avec Ménage, *morve* et *fondre*, répandre la morve). Pénétrer de froid, transir : *Il fait un froid qui vous morfond*. *Le froid, la pluie et même la rosée morfondent les petits dindonneaux*. (Buff.)

— Art vétér. *Morfondre*, un cheval, Lui causer un coryza, un écoulement nasal.

Se *morfondre* v. pr. Être pénétré de froid : *Vous allez vous morfondre, par le temps qu'il fait. On m'a laissé me morfondre dans la rue*.

— Par ext. Rester dans une attente longue et ennuyeuse : *Se morfondre à la porte de quelqu'un. Le cardinal demeura seul plus d'une heure, dans le cabinet du roi, se morfondre*. (St-Sim.)

Tête-bleu ! C'est le moins qu'un homme de ma sorte Ne s'aile pas morfondre à garder une muse.

A. DE MUSSET.

Pourquoi te marier ? un cadet de maison...

— Eh palsemble ! faut-il qu'un cadet se morfondre, Et les aînés tout seuls peupleront-ils le monde ?

DESTOUCHES.

— Par anal. Employer un temps très-long à faire ce que l'on fait : *Ce général s'est morfondu devant cette place*. S'appesantir longuement : *Il ne faut pas se morfondre et s'appesantir sur son ouvrage, cela glace l'imagination*. (Volt.)

— Techn. Perdre sa force de fermentation, en parlant de la pâte : *La pâte se morfond*.

— Art culin. Perdre ses qualités, en parlant d'un mets que l'on tarde trop à manger : *Ce ragout se morfond*.

— Avec suppression du pronom complément : *Il n'est pas honnête de me laisser morfondre*. (Volt.)

MORFONDU, UE (mor-fon-du) part. passé du v. *Morfondre*. Transi de froid :

Pour se sauver de la pluie,

Entre un passant morfondu.

LA FONTAINE.

L'air devenu serein, il part tout morfondu, Sèche du mieux qu'il peut son corps chargé de pluie.

LA FONTAINE.

— Fig. Qui manque de vigueur, d'énergie, de passion : *Les économistes sont les plus étouffés et les plus morfondus de tous les êtres*. (Galiani.)

— Techn. Qui a perdu sa force de fermentation : *Pâte morfondu*.

— Art culin. Qui a perdu de ses qualités en restant trop longtemps sans être servi : *Ragout morfondu*.

— Econ. rur. Se dit des œufs de vers à soie dont le germe a péri : *Graines morfondu*.

— Substantif. Personne transie de froid :

Moi, charitable et bonhomme,
J'ouvre au pauvre morfondu.

LA FONTAINE.

— s. m. Etat d'une personne transie de froid : *Elles sentent le morfondu*. (Montaigne.) Le vieux mot.

— Mar. Cordage fait avec de vieux câbles détordus.

Morfondo (Lz), comédie en cinq actes et en prose, de Pierre de Larivey. Cette comédie fait partie de neuf pièces du même auteur, publiées en 1679 sous le titre de *Comédies facétieuses*. La *Gelozia* de Grazzini, poète florentin qui vivait au xvi^e siècle, a servi de type et de modèle au *Morfondo*, titre que de Larivey a donné à sa pièce, et à cause d'un vieillard amoureux d'une jeune fille qu'il veut épouser, de laquelle il devient si jaloux qu'il, pour l'épier en une nuit, il pense mourir de froid. Une intrigue de valet fait le fond de cette comédie. Le vieux Joachim a une fille, qui est aimée de Charles, qu'elle paye de retour, et un fils, Philippe, amoureux d'Hélène, nièce d'un autre barbon, Lazare. Joachim, fort avare, est contrarié d'avoir à donner une dot à sa fille; or le vieux Lazare lui propose de la prendre sans argent. La proposition est acceptée. Mais Philippe, pour sauver sa sœur et la donner à son ami Charles, se prête à une ruse imaginée par son laquais, Lambert. Celui-ci fait croire au vieux Lazare que sa future court le guilledou avec son amant. Lazare entre en une furieuse jalousie; il veut voir Lambert lui promet donc de le rendre témoin des débordements de la fille de Joachim. En conséquence, il fait revêtir à la femme de chambre de Mlle Joachim les vêtements de sa maîtresse, et sous cet attirail, devant le vieillard qu'il cachera, elle répondra amoureusement à Charles et parlira avec lui. C'est chose convenue. Lambert arrive avec le vieux Lazare, qu'il a dépouillé de ses vêtements et couvert à la légère, et c'est en grelottant de froid que le vieillard assiste à la perte de ses illusions. Il claque des dents, redemande ses habits à Lambert; mais ses habits servent à Philippe, qui, grimpé en Lazare, et aidé de Léger, le laquais de celui-ci, se glisse dans la maison du vieux barbon auprès de sa nièce Hélène. Telle est l'intrigue qui, se découvrant au cinquième acte, finit naturellement par un

double mariage. Il n'y a que le morfondu qui ne soit point content.

MORFONDRE s. f. (mor-fon-du-re) — rad. *morfondre*. Pathol. Écoulement par le nez d'une humeur limpide et séreuse, sans affection catarrhale.

— Art vétér. Chez le cheval, Catarrhe nasal intense, accompagné ou non de catarrhe bronchique, et causé par une impression brusque de froid : *Ce cheval jette des naseaux, mais ce n'est qu'une morfondure*. (Acad.)

MORFONTAINE, village de France. V. MORTEFONTAINE.

MORFOUCE DE BEAMONT (Gilles), écrivain français qui vivait dans la première moitié du xvi^e siècle. Il fut avocat au parlement de Paris et trésorier de France. Sous le voile de l'anonymat, il publia : *Apologie des bestes, où l'on prouve leurs connaissances et leur raisonnement par différentes histoires* (Paris, 1732, in-8°), écrit en vers où l'on trouve des détails curieux, mais qui est inférieur à l'*Apologie des bêtes* du Père Bougeant.

MORG-AB, le *Margus* des anciens, rivière d'Asie. Elle prend sa source sur les limites du Khorçan persan et du kanat de Balk, coule d'abord au S.-O., puis au N.-O., entre dans le pays des Turcomans, passe à Merv, et se perd dans un désert de sable, qui le sépare du Djihoun, après un cours de 800 kilomètres.

MORGAGNI (Jean-Baptiste), célèbre anatomiste italien, né à Forlì (Romagne) en 1682, mort à Padoue en 1771. A seize ans, il se rendit à Bologne pour y faire ses études médicales et y fut reçu docteur en 1701. Quelques temps après, il remplaça Valsalva dans la place de démonstrateur d'anatomie. Il y montra un talent immense de professeur et d'anatomiste et acquit bientôt une grande réputation qui lui valut, en 1712, la chaire de médecine théorique, devenue vacante à Padoue par la mort de Vallisneri; mais il ne garda pas longtemps cette chaire et l'abandonna pour prendre celle d'anatomie aussitôt que cette dernière fut devenue vacante. Morgagni y professa pendant plus de soixante ans, avec un succès qui seul suffirait à sa célébrité, si les ouvrages nombreux qu'il publia ne lui assuraient pas l'immortalité. Morgagni était un travailleur infatigable, passionné pour la science. Bien qu'il fût très-riche, il menait l'existence la plus simple et la plus frugale. Il était doux, affable, mais d'une susceptibilité parfois puerile. Caldini raconte qu'il fut vivement froissé parce qu'il précéda, en parlant de lui, avait pas fait précéder son nom du titre d'illustrissime. Il avait, en outre, la faiblesse de croire à l'astrologie judiciaire. Morgagni fit faire des cas énormes à l'anatomie pathologique en se livrant, par des dissections, à l'étude approfondie des lésions qu'on trouve sur les cadavres et dont la plupart étaient restées jusque-là ou inconnues ou incomplètement décrites. Aux observations déjà faites par Bonnet, Valsalva et autres, Morgagni en ajouta un grand nombre dues à ses propres recherches et s'adonna à l'étude si intéressante et jusque-là négligée des rapports qui rattachent les lésions organiques aux symptômes par lesquels elles se traduisent dans la vie. Dans l'étude de ces rapports, Morgagni fit preuve d'une étonnante perspicacité et ouvrit à l'art médical une voie nouvelle. Voici les principaux de ses ouvrages : *Adversaria anatomica prima* (Bologne, 1706, in-4°); *Adversaria anatomica altera et tertia* (Padoue, 1707, in-4°); *Adversaria anatomica quarta quinta et sexta* (Padoue, 1719, in-4°); *De genere mortis Cleopatrae epistolae* (Rome, 1719, in-fol.); *Nova institutio medicarum atheni* (Padoue, 1712, in-4°); *De anatomicis Eustachii tabulis epistola* (Rome, 1714, in-fol.); *De lacrymalibus ductibus eorumque obstructione* (Turin, 1714, in-4°); *De vita et scriptis Domini Gualtierini* (Genève, 1719, in-4°); *Epistolae felleae* (Venise, 1762, in-fol.); *De calculis felleis* (1730); *Responsum medico-legalis circa obsequium iudicium de mulieris virginitate* (Rome, 1739, in-4°); *De sedibus et causis morborum per anatomem indagatis* (Venise, 1762, 2 vol., in-fol.), un des ouvrages qui ont exercé l'influence la plus considérable sur la science moderne; *Opuscula miscellanea quorum non pauca nunc primum prouidentur in partibus diuisa* (Naples, 1763, 3 vol., in-4°); *Opera omnia* (Venise, 1762, 6 vol., in-fol.).

MORGAN (Henri-John), célèbre chef de flibustiers anglais, né dans le pays de Galles vers 1637, mort à la Jamaïque en 1790. Poussé par son goût pour les aventures, il quitta la maison de son père, qui était un riche fermier, s'embarqua comme matelot, se rendit aux Antilles et s'enrôla bientôt parmi les flibustiers. Son intempérance, son audace, son imperturbable sang-froid dans le danger lui acquirent un rapide ascendant sur ses compagnons. Il s'était fait connaître par plusieurs expéditions heureuses et fructueuses, lorsque le vieux corsaire Manswett le prit en amitié, le nomma son vice-amiral et complota avec lui d'aller piller la ville de Mata, à l'extrémité de l'isthme de Panama. L'entreprise échoua et Manswett mourut peu après, laissant ses biens à Morgan. Celui-ci prit alors sans conteste le commandement des flibustiers, fut bientôt à la tête de 12 bâtiments,

montés par 700 hommes, attaqua la ville de Puerto-Principe, battit son gouverneur, livra la ville au pillage, emporta peu après d'assaut Puerto-Bello, ville de l'isthme de Panama, défendue par trois châteaux forts, et y commit les plus horribles excès (1668). La ville fut saccagée; les habitants les plus riches, mis à la torture, furent contraints de livrer leur argent, et les flibustiers se livrèrent au pillage et à la dévotion avec tant d'emportement, Morgan bout de quinze jours une épidémie, causée par la putréfaction des cadavres non enterrés, se déclara parmi eux. Néanmoins, le président de Panama, Guzman, s'étant avancé avec 1,500 soldats pour délivrer la ville, Morgan déclara qu'il incendierait si on ne lui donnait une rançon de 100,000 écus, et Guzman, intimidé par son audace, consentit à lui envoyer cette somme et à le laisser s'embarquer librement.

Le bonheur qui semblait favoriser toutes les entreprises du terrible chef des flibustiers, les immenses richesses qu'il devait à ses brigandages lui attirèrent un grand nombre de nouveaux compagnons, particulièrement des Français sous les ordres de Pierre le Picard qui venait de piller Maracaibo avec l'Olonais. Après avoir mis à rançon Gibraltar, détruit le fort de Maracaibo, incendié une partie de la flotte espagnole, pris à son tour le bâtiment de 92 canons, Morgan retourna à la Jamaïque, où il avait transporté ses trésors, avec l'intention de passer le reste de sa vie dans le repos (1669). Mais, dès l'année suivante, cédant aux instances de ses compagnons qui voulaient piller Panama, il se mit à la tête d'une flotte de 37 navires, montés par 2,200 hommes, la plus considérable qu'un flibustier eût jamais réunie, et prit pour lieutenant un Français d'une rare intempérance, nommé Bradelet. S'étant rendu maître de l'île Santa-Catalina, à l'est de la côte de Nicaragua, et d'un fort situé à l'embouchure du fleuve de Chagres, il marcha sur Panama avec 1,300 hommes, essuya des fatigues inouïes, éprouva avec ses hommes toutes les horreurs de la faim et se trouva, lorsqu'il arriva en vue de la ville, en présence d'une armée de 8,000 hommes, protégée par une nombreuse artillerie. Après que tout eut été repoussé, Morgan fondit sur l'ennemi, qu'il tailla en pièces, prit d'assaut Panama, qu'il livra à un pillage général, puis y fit mettre le feu sans que rien eût donné prétexte à cette action barbare, soumit à la torture les principaux habitants de la ville pour les forcer à livrer leurs richesses et retourna à Chagres avec son butin, évalué à 443,300 livres d'argent (environ 20 millions), non compris l'or et les pierres (1671). Dans le partage de cet immense butin, Morgan se fit la part du lion, mit de côté pour lui la plus grande partie des pierres et excita à tel point le mécontentement de ses compagnons que, craignant un soulèvement, il mit à la voile avec trois bâtiments dont les capitaines avaient procédé de la même façon que lui et conquit avec eux le projet d'exercer plus en grand le métier de pirates, qu'il ne songeait à se quitter. Mais ayant appris, sur des entrefaits, que le roi d'Angleterre venait de faire la paix avec l'Espagne et de défendre aux flibustiers d'attaquer désormais les possessions de cette puissance, il se fixa à la Jamaïque, s'y maria, devint commissaire de l'amirauté, fut créé chevalier par Charles II et termina paisiblement sa vie dans cette île.

MORGAN (George CADOGAN), physicien anglais, né dans le pays de Galles en 1754, mort en 1798. De 1776 à 1786, il remplit diverses fonctions pastorales, puis se fixa à Hackney, où il professa la physique. Indépendamment de plusieurs mémoires insérés dans les *Philosophical transactions*, on a de lui *Lectures on electricity* (Londres, 2 vol., in-8°).

MORGAN (sir Thomas-Charles), médecin et littérateur anglais, né en 1783, mort en 1843. Reçu docteur en médecine à Cambridge en 1809, il alla exercer à Londres la pratique de son art. Pendant une excursion en Irlande, il fit la connaissance de miss Sidney Owenson, célèbre femme de lettres anglaise, et, après l'avoir épousée en 1812, s'établit en Irlande où, pendant vingt-cinq ans, il se dévoua à la cause de l'émancipation catholique. Ayant renoncé à la pratique de la médecine pour s'occuper de littérature, il devint le collaborateur du *Literary Magazine* et de plusieurs autres recueils périodiques où il se fit remarquer par son style vif et piquant. À l'arrivée des whigs au ministère en 1831, il fut nommé commissaire des pêcheries irlandaises et conserva plusieurs années cet emploi. On a de lui : *Esquisses de la philosophie de la vie* (1816, in-8°); *Philosophie de la morale* (1819, in-8°); le *Livre sans nom* (1841, 2 vol., in-8°), recueil d'essais et d'esquisses, écrits par lui et par sa femme, et qui avaient déjà paru dans diverses revues.

MORGAN (Sidney OWENSON, lady), femme de lettres anglaise, femme du précédent, née à Dublin en 1786, morte à Londres en 1859. Son père était un pauvre auteur de province, jouant les emplois de bouffon, d'une vie assez irrégulière et qui, à travers ses courses perpétuelles, ne put faire donner à sa fille qu'une éducation peu soignée. Le goût pour les lettres de la jeune miss Owenson triompha de ces difficultés premières et, à dix-huit ans, elle publia ses premiers romans : *Saint-Clair*

(Londres, 1804, 2 vol., in-12) et la *Noivce de Saint-Dominique* (1805, 4 vol., in-8°), productions assez faibles où l'on remarque pourtant de la fraîcheur. Son troisième ouvrage, qui lui fut inspiré par la douloureuse situation de son pays natal et l'injuste oppression de l'Angleterre, eut un grand retentissement. Il a pour titre *Glouina ou la Jeune Irlandaise, histoire nationale* (1806, 3 vol., in-8°). Le succès de ce livre fut très-complémentaire, et, non seulement il fonda la réputation littéraire de son auteur et lui ouvrit les salons de la haute société anglaise, mais encore il l'engagea à persister dans la même voie et à continuer à défendre avec sa plume la cause de ses compatriotes, victimes de l'oppression anglaise. C'est ce même sentiment patriotique qui lui dicta un grand nombre de ses œuvres postérieures, où la fiction du roman n'altère en rien l'exactitude et la fidélité des peintures de la vie et des souffrances d'un peuple irlandais. Peu après la publication de la *Jeune Irlandaise*, elle fit paraître des *Mémoires irlandais* recueillis par elle durant son séjour dans le Connaught. En 1807 parurent ses *Essais patriotiques sur l'Irlande et la Chanson d'une harpe irlandaise, fragment poétique* (in-8°), ouvrages empreints de la même sensibilité; la *Première tentative ou le Caprice d'un littérateur* et *Écrits sur impressions de toutes sortes*, durant un séjour de trois années, sous le titre de la *France* (Londres, 4 vol., in-12). C'est un livre superficiel; lady Morgan n'avait ni le jugement assez ferme, ni le coup d'œil assez sûr pour juger ainsi d'un regard un grand pays; mais on y rencontre quantité d'anecdotes curieuses, de propos de salon, de portraits satiriques croqués avec esprit, des mots spirituels, le tout parsemé d'un grand nombre d'anachronismes et d'erreurs tout au moins singulières. En quittant la France, elle fit en Italie un voyage de deux ans, s'arrêtant quelques mois dans les principales villes; elle en revint avec un ouvrage intitulé *l'Italie* (1821, 2 vol., in-8°), qui obtint un grand succès et contribua efficacement à éclairer l'opinion publique en Angleterre sur la condition sociale de l'Italie sous le régime autrichien, contre laquelle il suscita les antipathies des Anglais. En 1829, elle fit à Paris un nouveau voyage dont elle a consigné les impressions dans la *France* en 1829 et 1830 (2 vol., in-8°), puis elle visita la Belgique et revint en Angleterre.

En 1840 parut la *Femme et son maître* (2 vol., in-8°), un de ses ouvrages les plus originaux et les plus curieux. Une injustice l'avait frappée, celle qui consacre l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme et, pour mettre cette injustice en lumière, elle fait l'histoire, depuis les temps les plus reculés, de la femme, compagne de l'homme, et montre qu'elle a été de tout temps l'agent principal du développement du progrès. Ce livre est le plaidoyer éloquent et convaincu d'une cause, toujours en question. Cette femme remarquable prit le plus vif intérêt aux tentatives d'indépendance des Italiens, en 1847 et 1848, et écrivit à Pie IX une lettre, publiée par les journaux de l'époque, pour l'engager à persister dans la voie de réformes où il était entré. Peu de temps après, le cardinal Wiseman publia une brochure dans laquelle il déclarait entièrement erronés quelques articles qu'elle avait publiés sur la prétendue chaire de saint Pierre, à Rome; elle fit paraître alors une *Lettre au cardinal Wiseman, en réponse à ses remarques* (1850), brochure piquante et spirituelle, dans laquelle elle battit complètement son éminent adversaire. Grâce à une pension de 300 livres sterling (7,500 fr.) qui lui avait été accordée sous le ministère Grey, lady Morgan put passer ses derniers jours dans l'aisance. Elle publia quelques semaines avant sa mort : *Passages tirés de son autobiographie* (1859).

Voici la liste de ceux de ses ouvrages qui ont été traduits en français : la *Noivce de Saint-Dominique*, par Mme de R... (la comtesse de Ruolz) (1805, in-8° et 1816, 4 vol., in-12); le *Missionnaire*, par Dubuc (1811 et 1817, 3 vol., in-12); la *Femme ou Ida l'athénienne*, par Dubuc (1812-1817, 4 vol., in-12); *Glouina ou la Jeune Irlandaise*, par Dubuc (1813, 4 vol., in-12); *Saint-Clair, l'héritier de Desmond*, par H. Villemain (1813, 2 vol., in-12); *O Donnel*, par Lebrun des Charmettes (1815, 3 vol., in-12); *Fragments patriotiques sur l'Irlande*, par Mme Esnènard (1817, in-8°); la *France*, par Lebrun des Charmettes (1817, 2 vol., in-8°); *Florence Mac-Carthy*, par Defauconpret (1819, 4 vol., in-12); *l'Italie*, par Mme Sobry (1821, 4 vol., in-8°); *Mémoires sur la vie*

et le siècle de *Salvator Rosa*, par Mme Sobry et par M^{me} (Pierhuc) [1824, 2 vol. in-80]; les *O'Brien* et les *O'Flaherty*, par J. Cohen [1828, 6 vol. in-12]; le *Livre du bouddhisme*, par Defaucompret [1829, 2 vol. in-80]; la *France* en 1829 et 1830, par Mme Sobry [1830, 2 vol. in-80]; les *Scènes dramatiques*, par M^{me} Sobry [1833, 3 vol. in-80]; la *Précieuse*, par Mme Sobry [1834, 3 vol. in-80]. En 1835, elle publia elle-même une édition complète de ses œuvres.

MORGAN (Augustus DE), mathématicien anglais, né dans l'île de Madure, Indes orientales, en 1806. Il est fils d'un officier de l'armée britannique et avait commencé l'étude du droit, lorsqu'en 1828 il fut nommé professeur de mathématiques à l'université de Londres. Il donna sa démission en 1831, mais il reprit sa chaire en 1836, et il la toujours occupée depuis. M. de Morgan a beaucoup écrit sur les principes et l'histoire des mathématiques et a publié des ouvrages sur l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie, les calculs différentiel et intégral, la théorie des probabilités. On lui doit, en outre, une bibliographie des livres d'arithmétique publiés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours et le *Livre des Almanachs*, au moyen duquel on peut trouver l'almanach complet d'une année quelconque jusqu'à l'an 2000. M. de Morgan a collaboré à la plupart des revues scientifiques anglaises. L'ouvrage qu'il a publié en 1847, sous le titre de *Logique rationnelle*, a été l'occasion d'une polémique sur la question de savoir lequel, de M. de Morgan ou de sir William Hamilton, était l'inventeur d'un principe nouveau dans la théorie des syllogismes.

MORGANATIQUE adj. (mor-ga-na-ti-ke. — On trouve en baslat *matrimonium ad morganicum contractum*. L'origine de *morganicum* est controversée. On a indiqué *morgengabe*, le don du matin, à quoi Scheler objecte qu'on ne voit pas comment *morgengabe* donnerait *morgantique*, et que le don du matin n'est pas essentiel au mariage morgantique. Il suggère avec doute le gothique *maurjan*, restreindre, de la racine sanscrite *mrj*, obstruer, enclore : un mariage avec restriction. Legorant propose : à la *Morgane*, à la manière de la fée Morgane. M. Littré propose de tirer *morgantique* de l'allemand *morgen*, matin, mariage célébré le matin, subrepticement). Jurispr. Se dit du mariage d'un haut personnage avec une personne d'un rang inférieur : *Il y a eu d'augustes et respectables mariages morgantiques entre souverains et sujettes*. (E. Sue.) Se dit de la femme épousée morgantiquement : *Ce fut la belle et funeste lady Jersey qui donna au prince de Galles pour épouse MORGANATIQUE mistress Fitz-Herbert*. (L. Gozlan.)

— Par plaisant. *Mariage morgantique*. Accomplissement d'un animal avec une femelle d'une autre espèce et supposée d'un rang inférieur : *Le bouc, qui est plus solide sur ses jambes que toutes les autres bêtes, a été, de morale, a contracté une alliance MORGANATIQUE avec la brebis*. (Toussaint.)

— Fig. *Mariage morgantique*. Alliance de deux choses dont l'une est d'un ordre supérieur : *Qui sait si, pour tout concilier, il n'a pas été rêvé le MARIAGE MORGANATIQUE du droit divin et de la souveraineté du peuple ?* (Saint-Priest.)

MORGANATIQUEMENT adv. (mor-ga-na-ti-ke-ment. — rad. *morgantique*). Par un mariage morgantique : *Se marier MORGANATIQUEMENT*.

MORGANE (château de la fée). Météorol. Sorte de mirage qui se montre quelquefois dans la baie de Reggio, et qui consiste en une apparition, au-dessus des eaux, de vieilles constructions affectant des formes de tours, de châteaux, etc.

— Encycl. Physiq. La fée Morgane, dont nous avons déjà parlé au mot *FATA MORGANA*, a eu le sort des miracles, qui sont devenus plus rares à mesure que la foi s'est affaiblie. Nous n'entendons pourtant pas contester ce phénomène de mirage, mais nous sommes frappés de cette circonstance, que les récits qu'on en a faits deviennent de moins en moins merveilleux à mesure qu'ils se rapprochent de nous. Tout se borne aujourd'hui au spectacle d'objets qu'on voit tantôt dans une attitude renversée au sein des flots, tantôt debout au milieu des nubes. Ces faits paraissent avoir été constatés sur l'une et l'autre côte du détroit de Messine, mais plus particulièrement dans les environs de Messine et de Reggio. D'après certains observateurs, le phénomène aurait toute son intensité à la marée haute (la marée est presque nulle dans le détroit), lorsque l'atmosphère a été brassée par un vent violent auquel succède tout à coup un calme absolu. C'est sur ces données bien incertaines que les physiiciens ont essayé des explications très-confuses. En réalité, les phénomènes dûment constatés s'expliquent par la théorie générale du mirage; quant aux autres, il importerait de se convaincre de leur existence avant de songer à les interpréter. En tout cas, il convient ici, plus que jamais, de se défier de l'imagination des observateurs nationaux. Qu'on en juge par les faits suivants. En 1843, le Père Angelucci a vu sur les eaux de Messine se dessiner une file interminable de pilastres, qui perdirent bientôt la moitié de leur hauteur et se perdirent ensuite

en arcades, de manière à se transformer en un immense aqueduc. L'aqueduc se couronna d'une corniche, puis se surchargea d'une multitude de châteaux semblables entre eux, qui se transformèrent en tours, en colonnades, etc., etc., et finalement en allées de pins et de cyprès. Nous sommes porté à croire que le soleil du midi avait agi sur la corvaille du bon Père bien plus encore que sur l'atmosphère du détroit. Du reste, on ne sait pas bien à quelle heure se produisent ces faits merveilleux; les uns les placent au moment où le soleil est élevé de 45° au-dessus de l'horizon, et les autres au point du jour, affirmant que le phénomène se dissipe à mesure que le jour grandit.

Autre fait : En 1820, le comte de Forbin, se trouvant à Messine, assista au phénomène sans le voir. Les personnes qui l'entouraient criaient au miracle, voyaient des fantômes, des vaisseaux, des palais, etc., etc. Quant à lui, plein de bonne volonté, mais manquant apparemment de la foi nécessaire, il n'apercevait absolument rien. Faut-il conclure que ceux qui s'extasiaient à ses côtés étaient de simples farceurs? Non, assurément. Il est à croire que ce désaccord singulier provenait de deux causes opposées : le comte avait la vue basse et ses compagnons l'imagination vive. N'oublions pas que le détroit de Messine tient au golfe de Naples et que c'est à Naples que s'opère chaque année le miracle de saint Janvier.

MORGANE, célèbre fée gauloise. M. de la Villemarqué propose d'interpréter le nom de Morgane par le bas-breton *mor*, très-fort, et *gan* pour can, brillant. La légende de cette fée se perd dans la nuit des premiers temps de la Gaule. Elle était sœur d'Artus et élève de Merlin, qui lui enseigna la magie. Elle aimait à égarer au bord des rivières et des fleuves, à voler à leur surface sur un char traîné par des animaux marins; elle habitait même un palais au fond des eaux; c'était presque une ondine. Les romans de chevalerie ont célébré ses enchantements et les tours malicieusement qu'elle jouait à Genève, sa belle-sœur, pour se venger de ce que celle-ci avait imprudemment publié qu'elle avait surpris Morgane avec un amant. Ce qui prouve l'antiquité de la légende attachée au nom de Morgane, c'est que nous en trouvons des traces dans les récits d'un géographe du 1^{er} siècle de notre ère, Pomponius Mela. Cet auteur, en effet, mentionne l'orsale d'une divinité gauloise, que neuf prêtresses, vouées à une virginité perpétuelle, rendaient dans l'île de Sein, située en face du pays des Osismiens, c'est-à-dire vers l'embouchure de la Loire, à 4 kilomètres du Finistère; car les Osismiens, d'après le savant Gosselin, occupaient l'extrémité occidentale de l'Armorique, depuis les environs de Brest jusqu'à Saint-Brieuc. L'île de Sein n'est aujourd'hui qu'un plateau stérile, habité par quelques familles de hardis pêcheurs.

On attribue à ces prêtresses, poursuit Pomponius Mela, un pouvoir surnaturel, comme de soulever, par leurs incantations, les flots et les vents; de prendre à leur choix la forme de toutes sortes d'animaux; de guérir les maladies réputées incurables; de pénétrer et de prédire l'avenir, mais seulement aux hommes de mer, et relativement aux choses sur lesquelles ils viennent les consulter (lib. III, cap. vi). Strabon parle également de ces prêtresses de l'île de Sein, mais en chargeant son récit de circonstances tout à fait nouvelles. « Ce sont, dit-il, des bacchantes issues de la race des Nannètes, dont le culte consistait dans des initiations et des cérémonies étranges. Il n'est permis à aucun homme de mettre le pied dans l'île; elles-mêmes traversent la mer quand elles veulent avoir commerce avec les hommes, puis s'en reviennent. »

Ces deux passages, bien qu'ils ne concordent qu'imparfaitement, n'en fournissent pas moins la preuve que la croyance aux fées, parmi les populations chrétiennes de la Gaule, n'est point une importation des Arabes en Espagne, d'où elle se serait répandue dans le reste de l'Europe, comme on l'a dit souvent. L'Armorique avait ses fées et ses lutins bien avant que Tharé eût traversé le détroit auquel il devait laisser son nom, *Djibul-Tharé*, Gibraltar.

Maintenant, comment le nom de *Mergiane* ou *Morgane*, ou *Morgen*, ou *Morgain*, donné à l'aînée des neuf fées bretonnes, est-il venu de l'arabe *margian* ou *mergian*, qui signifie corail, mais qui signifie aussi, dans les romans orientaux, le nom d'une déesse, d'une enchantresse de la famille des péris ou divs? Comment de *margian* les Gallois, les Bas-Bretons et, après eux, les trouvères ont-ils fait *Morgane*? Quel lien de parenté secrète unit ces deux mots? C'est ce qu'il importe fort peu de savoir, du moment que l'existence légendaire de la fée Morgane avait manifestement connu sept siècles avant l'invasion de l'islamisme.

Les poètes bas-bretons nomment l'île de Sein *l'île Fortunée* ou *l'île des Pommes*. C'est là que deux bardes transportèrent le roi Arctur, grièvement blessé à la bataille de Cambrian, et que Morgane y *medicinu* ses plaies.

L'abbé de La Rue (*Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*, t. I^{er}) cite un poème du XIII^e siècle, intitulé : *Les Privileges aux Bretons*, dans lequel on men-

tionne plusieurs familles nobles de l'Armorique qui tirent, comme la maison de Lusi-gnan, leur descendance d'une fée. Il y est question, entre autres, de Jacques Brien de Compaie, *cousin de la fée Morgane*.

MORGANEGIBA s. m. (mor-ga-né-ji-ba — allem. *morgengabe*, même sens). Anc. cout. Don que l'époux faisait à sa femme le lendemain des noces. || On a dit aussi MORGANIGEBE, MORGENAB, MORGINGAB et MORGINGAP.

— Encycl. Grégoire de Tours parle (liv. IX, chap. xx) de cet usage comme étant en vigueur chez les Francs. On appelait dans la suite ce don du matin *osculum* (baiser), parce que le présent était toujours accompagné d'un baiser. Quelquefois, le *morgengabe* était très-considérable et se composait d'un certain nombre de villes et de domaines. Chilpéric I^{er} donna à sa femme Galswinthe pour *morgengabe* les villes de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn (Pau) et Bigorre.

MORGANIE s. f. (mor-ga-ni). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des scrofulariées.

MORGANT, ANTE adj. (mor-gan, an-te — rad. *morguer*). Qui a de la morgue, qui témoigne de la morgue :

Pourvu qu'on soit *morgant*, qu'on bride sa moue (tache),
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand pa- (tache),
En ce temps d'aujourd'hui l'on n'est que trop savant. (RÉGNIER.)

Morgant le Géant (*Morgante Maggior*), poème italien de Pulci (Venise, 1431, in-40). Ce poème, qui a pour sujet les aventures de Renaud et du géant Morgant, est un mélange de sérieux et de burlesque, et le premier qui parut en ce genre; il fut aux romans de chevalerie en vers ce que *Don Quichotte* fut à leurs frères en prose. Les conquêtes de Charlemagne sur les infidèles, les faits mémorables de ses braves, désignent tantôt sous le nom des douze pairs de France, tantôt sous celui de paladins, les amours de ces chevaliers avec des princesses et des reines, les enchantements, les conjurations, les fées, les magiciens, etc., voilà ce qui fait le fond de cette épopée romanesque. Le style est riche en belles tournures toscanes; mais la versification, quoique rude, est pleine de saveur. Chacun des chants du *Morgante Maggior* commence par un psaume, une prière, une invocation tirée de la liturgie romaine. Voltaire s'est moqué de ce procédé bizarre, mais à contre-sens, car le poète italien a voulu tourner en ridicule un usage établi qui mêlait par simplicité le sacré au profane; l'irréligion de son époque et les habitudes procédés ironiques de Pulci donnent même à penser qu'il y avait là-dessous quelque malice. Pulci se moque continuellement de son héros et de son lecteur; parfois, pourtant, dominé par son sujet, il s'élève jusqu'au pathétique, mais c'est pour retomber, quelques instants après, dans ses inventions plaisantes et bizarres. Ce poème est intéressant surtout pour les philologues italiens, qui y recherchent les finesses natives et les anciens tours de la langue toscane.

On ne connaît de ce poème que d'anciennes traductions françaises, insuffisantes à donner la moindre idée de ce qui fait son principal mérite.

MORGANTIN, INE s. et adj. (mor-gan-tain, -ine). Géogr. anc. Habitant de Morgantium; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les MORGANTINS. L'armée MORGANTINE*.

MORGANTIUM, ville ancienne de la Sicile, appelée aussi *Morgantina*, sur le cours du Symethos (aujourd'hui Jaretta), au confluent de cette rivière avec le Chrysas (aujourd'hui Dittacno); ses environs produisaient un vin renommé. Elle fut fondée par les Morgetes, chassés d'Italie, et ruinée pendant la guerre servile.

MORGANTOWN, bourg et circonscription communale des États-Unis d'Amérique, dans l'État de la Caroline du Nord, à 332 kilom. N.-O. de Raleigh, sur la rivière de Catawba; 2,500 hab. Lavage de sables aurifères.

MORGART (Noël), astrologue français. V. MAUREGARD.

MORGARTEN, petite montagne de Suisse, située sur la rive orientale du lac d'Egeri, aux confins des cantons de Schwitz et de Zug. C'est là qu'au mois de novembre 1315 les confédérés combattirent la première fois pour l'indépendance helvétique. Ce lieu a été en 1798 le théâtre d'un nouveau combat, à la suite duquel les Français occupèrent le canton de Schwitz. Au mois de juin 1799, les Français y battirent les Autrichiens.

MORGATE s. f. (mor-ga-te — du bas-breton *mor*, mer; *gat*, lievre). Moll. Nom de la seiche en Bretagne.

MORGE (la), petite rivière de France (Puy-de-Dôme). Elle sort d'un étang situé entre le canton de Manzat et Charbonnières-lez-Varennes, arrond. de Riom, baigne Pont-Mort, Varennes et Martres et se jette dans l'Allier, près du château de Murol, après un cours de 66 kilom.

MORGELE s. f. (mor-je-li-ne — du lat. *morsus*, morsure; *galline*, de poule. On peut comparer l'expression anglaise *chickweed*,

herbe de poulet, et l'expression allemande *vogelkraut*, herbe d'oiseau). Bot. Nom vulgaire de l'alsine intermédiaire, appelée aussi *MOURON DES OISEAUX*. || On dit par corruption *MORGENILLE*.

— Encycl. La *morgeline*, vulgairement nommée *mouron des oiseaux*, est une plante annuelle, à racines fibreuses, à tiges grêles, couchées, articulées, rameuses, trugantes, portant des feuilles opposées, pétioles, ovales, aiguës, et des fleurs blanches pédonculées, solitaires à l'aisselle des feuilles. Cette plante est excessivement commune dans toute l'Europe; elle croît dans les champs, les jardins et toutes les terres cultivées. Comme il ne lui faut qu'un faible degré de chaleur pour végéter, elle fleurit presque toute l'année et se ressème continuellement. « La surabondance du carbone, dit Bosc, est moins nuisible à cette plante qu'à la plupart des autres. C'est toujours elle qui parait la première dans les lieux stériles par l'excès des engrais, comme on peut s'en assurer là où il a été déposé des excréments humains, des charognes, des tas de fumier. »

On pourrait croire que la prodigieuse multiplication de cette plante est nuisible à l'agriculture; mais sa faiblesse et le peu d'élevation de ses tiges la rendent peu épuisante, et, quand on l'enterre par un labour, elle rend au sol une certaine quantité d'humus. On a même proposé de l'employer en guise d'engrais vert, comme la spergule, pour améliorer les terres pauvres ou épuisées. D'un autre côté, comme elle est dans toute sa force au printemps, elle fournit un peu d'ombrage et de fraîcheur aux jeunes plantes qui germent à cette époque. Il ne faut donc pas s'inquiéter de la voir couvrir les champs, les vignes ou les jardins; il serait d'ailleurs difficile de la détruire, bien qu'elle soit annuelle, parce que ses graines se répandent constamment, se conservent plusieurs années quand elles sont enfouies un peu profondément dans le sol et germent dès que les labours les ramènent près de la surface.

On peut d'ailleurs utiliser la *morgeline* de diverses manières. En médecine, elle passe pour vulnérinaire, détersive et rafraîchissante; toutefois, elle est peu usitée sous ce rapport. Tous les bestiaux, surtout les vaches et les cochons, l'aiment beaucoup; dans quelques pays, les ménagères la ramassent à la main ou au râteau, et cela devrait se faire partout. Mais le principal usage de la *morgeline* est de servir à la nourriture des petits oiseaux de cage ou de volière, chez lesquels elle remédie aux effets du régime de graines sèches auquel ils sont soumis durant une grande partie de l'année. Ces petits volatiles se jettent dessus avec avidité et en mangent les feuilles, les fleurs et les graines; aussi fait-elle à Paris l'objet d'un petit commerce.

MORGEN s. m. (mor-ghên). Métrol. Mesure agraire allemande, ayant des valeurs très-variées.

— Encycl. Voici le tableau des valeurs de cette mesure :

	ares
<i>Morgen</i> de Hambourg vaut. . .	96,522
— du Rhin, de Hollande. . .	85,1077
— d'Aix-la-Chapelle. . .	84,5594
— d'Amsterdam. . .	81,2424
— de Saxe. . .	55,3086
— de Prusse. . .	52,8516
— de Bavière et Nuremberg. . .	47,2525
— de Bade. . .	38
— de Francfort-sur-le-Mein (forêts). . .	32,555
— de Cologne (Prusse). . .	31,766
— de Wurtemberg. . .	31,5181
— de Hanovre. . .	26,192
— de Prusse nouveau. . .	25,532
— de Brunswick. . .	25,0157
— de Hesse-Darmstadt. . .	25
— de Nassau. . .	25
— de Bavière et Nuremberg (prés). . .	21,2636
— de Francfort-sur-le-Mein (terre arable). . .	20,2506

MORGENGABE s. f. (mor-ghên-ga-be — mot. allem. qui signifie *don du matin*). Cout. germanique. Présent que le mari faisait à sa femme, le lendemain du jour de leur mariage. « Nom que l'on donne au douaire en Allemagne. Il un grand nombre d'auteurs font à tort ce mot du genre masculin : en allemand, il est féminin.

MORGENSTERN (Jacques-Salomon), géographe allemand et bouffon de cour, né à Pegau, électoral de Saxe, en 1706, mort à Posdam en 1785. Il professa d'abord l'histoire et la géographie à Halle, publia divers ouvrages, entre autres le *Droit public de la Russie* (1736), qu'il dédia à l'impératrice Catherine. Il reçut à cette occasion de cette princesse une gratification de 100 roubles. Dans l'espoir d'obtenir facilement une chaire à Moscou, il partit pour la Russie. En traversant Berlin, il fit la connaissance d'un officier de la garde, qui fut tellement frappé de la singulière tournure d'esprit et de la vivacité des réparties du voyageur, qu'il parla de lui à Frédéric-Guillaume. Le roi de Prusse voulut le voir, fut charmé de sa conversation originale, le prit à son service et le força d'accepter l'emploi, alors vacant, de conseiller-bouffon dans la société des fumeurs qu'il présidait. Il le nomma, en outre, lecteur et interprète des gazettes, conseiller aulique avec un logement

à l'ostiad et un traitement de 500 écus. En 1737, Morgenstern se vit contraint par ordre du roi de soutenir une thèse sur la folie contre tous les professeurs de l'université. Après la mort de Frédéric-Guillaume, il conserva sa pension et fut employé dans le travail de délimitation des frontières de la Silésie. On a de lui : *Novelle géographique politico* (Iéna, 1735, in-40); *Jus publicum imperii Rutorum* (Halle, 1736); *Pensées raisonnables sur la folie et sur la dissertation composée et soutenue devant une auguste assemblée* (1737, in-40), écrit curieux; *Sir Frédéric-Guillaume* (1793), ouvrage posthume.

MORGES, petite ville de Suisse, canton de Vaud, à 11 kilom. S.-O. de Lausanne, ch.-l. de district, sur une langue de terre de la rive septentrionale du lac de Genève; 3,627 hab. Fonderie de canons, usines; commerce de vins. Cette petite ville est agréablement située et bien bâtie; les rues sont larges, propres et tirées au cordeau. On y remarque une belle église et un château bâti au XIII^e siècle qui sert aujourd'hui d'arsenal. Cet arsenal contient une curieuse collection d'armes de toutes les époques. La situation avantageuse de Morges et l'activité de ses habitants en font une des principales places commerciales du lac, surtout pour les vins. Cette petite ville date du X^e siècle. Après avoir appartenu aux ducs de Zähringen, qui l'environnerent de murs, Morges tomba sous la domination des princes de Savoie et devint l'une des quatre bonnes villes ou cités privilégiées du pays de Vaud. En 1475, elle fut conquise par les Bernois. La Révolution l'a rendue au canton de Vaud. Pres de Morges, on trouve les traces d'une ancienne voie romaine et l'on voit le donjon de Vuiffens, haut de 50 mètres, qui fut bâti, dit-on, du temps de la reine Berthe.

MORGÈTES (de *Morgès*, successeur d'Italus), tribu pélasgique qui habitait l'extrémité S.-O. de l'Italie, près du détroit de Sicile. Les Énotriens, autre tribu pélasgique, ayant envahi le territoire qu'occupaient les Morgètes, ces derniers passèrent en Sicile avec les Sicules et y fondèrent Morgantium.

MORGHEN (Raphael), graveur du grand-duc de Toscane, membre associé de l'Institut, né à Portici en 1761, mort à Florence en 1833. Il appartenait à une famille de graveurs d'origine allemande qui s'établit à Montpellier, puis alla se fixer en Italie. A ses débuts, il suivit les leçons de son père Philippe-Charles et de son oncle Jean, apprit d'eux à graver le paysage et la figure et fit de tels progrès qu'à douze ans il égalait ses premiers maîtres. Son père l'envoya étudier alors à Rome sous la direction de Jean Volpato, le premier graveur de l'Italie à cette époque. Sous la direction de ce maître qui réussissait dans son art contre le mauvais goût du XVIII^e siècle, comme Louis David le faisait en France pour la peinture, Morghen développa rapidement son talent, se mit à étudier avec ardeur les grands maîtres de la Renaissance et exécuta des planches d'une touche si facile et si heureuse, que Volpato voulut l'associer à sa fortune et à ses travaux en lui donnant la main de sa fille Domenica et en le chargeant d'exécuter quatre gravures représentant des peintures du Vatican. Ces gravures eurent un grand succès; Morghen put voler alors de ses propres ailes et sa réputation s'éleva bientôt dans toute l'Italie. En 1794, à l'appel de Ferdinand III, duc de Toscane, il alla se fixer à Florence où il reçut un logement, une pension de 2,000 francs, à la seule condition d'ouvrir une école de gravure qui devint rapidement célèbre. Ce fut vers cette époque qu'il entreprit la gravure de la grande Cène de Léonard de Vinci, qui se trouve dans le réfectoire des dominicains, à Milan. Cette planche, une véritable restauration, car l'œuvre du maître était devenue méconnaissable par suite de mauvaises retouches, lui coûta six ans de travail et obtint un éclatant succès (1800). Cette gravure, il est vrai, était loin d'être irréprochable, sous le rapport de la vérité d'expression et de caractère; mais en revanche on y trouve les qualités ordinaires de Morghen, la suavité de l'aspect tranquille et doux, l'harmonie de l'ensemble. La *Transfiguration*, d'après Raphael, commencée en 1795 et terminée en 1811, eut moins de succès que la précédente estampe du célèbre artiste. Mais sa réputation alors était telle que le premier tirage lui en fut acheté au prix énorme de 140,000 francs. A partir de ce moment, Morghen travailla moins par lui-même; il se fit beaucoup aider par ses élèves et transforma son atelier en une sorte de fabrique, où il forma beaucoup plus d'ouvriers graveurs que d'artistes. Associé de l'Institut de France depuis 1803, il fit, en 1812, un voyage à Paris, durant lequel il fut présenté à Napoléon. Plus tard, Louis XVIII le décora de la Légion d'honneur et du cordon de Saint-Michel. Dans les derniers temps de sa vie, il grava fort peu, mesure qu'il vieillissait les tons de ses gravures devenaient de plus en plus passés et éteints. « Sa facilité de main était prodigieuse, dit Fauleit de Conches; son burin obéissant semblait courir sur le cuivre et nul homme au monde n'était plus maître de son outil. Il faisait toujours lui-même ses eaux-fortes et avançait beaucoup ses planches à l'eau-forte et à la pointe sèche. C'est

lui le premier qui s'est servi de la pointe dans les chaires. L'élevation du style, la beauté des lignes, le caractère des têtes n'étaient point le fait de Morghen. Il s'était fait et conserva toute sa vie son dessin propre, mensonge aimable qu'il substituait uniformément au style de chaque peintre. Pour lui, la copie d'après laquelle il travaillait n'était qu'un accessoire, un thème à broderie, un motif et non pas un modèle. On eût dit que toutes ses planches étaient exécutées d'après le même maître. Son unique préoccupation était de plaire. C'est un maître, sinon dans le dessin, sinon dans la force d'expression, sinon dans la couleur et le caractère, du moins dans le charme exquis de l'exécution et dans l'harmonie. L'œuvre de cet artiste se compose de 254 pièces. Les plus importantes et les meilleures sont celles qu'il exécuta à Florence. Outre les gravures précitées, nous mentionnerons : *le Miracle de Bolsena*, *le Vierge*, *la Madonna del Cardinale* et *la Madonna della Sapienza*, d'après Raphael; *la Vierge et l'Enfant endormi*, du Titien; *la Charité*, du Corregio; *la Madonna del Sacco*, d'Andrea del Sarto; *Saint Jean-Baptiste*, *le Char du soleil*, d'après le Guide; *la Sainte Famille*, d'après Rubens; *Loth et ses filles*, d'après le Guerchin; *la Madeleine pénitente*, d'après Murillo; *Angélique et Médor*, d'après Th. Matteini; *le Repos en Egypte*, *la Sainte Famille*, les *Bergers d'Arcadie*, d'après Poussin, etc. Citons encore le portrait de *Moncade*, d'après Van Dyck. Il a laissé, en outre, des eaux-fortes très-vives et très-spirituellement traitées et de nombreuses vignettes.

MORGIER (François), poète français, né à Villeneuve-lez-Avignon en 1688, mort à Avignon en 1726. Il se fit recevoir avocat, mais abandonna bientôt le barreau pour les lettres et la poésie. Devenu membre d'une société de joyeux gastronomes, désignée sous le nom de l'ordre de la Boisson, il prit une part active à la rédaction de la gazette burlesque, publiée par cette société et fondée en 1703, par l'abbé de Charneux, sous le titre de *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*. Comme le nom du typographe «Museum-Cramoisi, au papier raisin», les noms des rédacteurs de cette feuille étaient représentés par des allégories : *Frère des Vignes*, *Don Barriguet*, *M. de Flaconville*, etc. Des livres imaginaires y étaient annoncés de la même façon. C'étaient des *Remarques sur les langues mortes*, comme *langue de bœuf*, *de cochon* et autres; *introduction à la cuisine*, par le *frère Le Porc*; *Manière de rendre l'or potable* et l'argent aussi, par le *frère Labuvette*; *De arte bibendi*, *autore Fr. Tempier*, etc. Les bouffonneries et les calembours dont cette feuille était remplie n'excluaient pas les traits fins et délicats. Pour n'en citer qu'un seul, on lisait dans les *Nouvelles*, sous la rubrique de *Listonne*, l'entre-filet suivant : « Le 10 février 1705, l'archiduc fit une superbe mascarade, suivie de l'amirante de Castille et de quelques seigneurs portugais. Il était masqué en roi et, dans cet équipage, il ne fut reconnu de personne. L'amirauté dans les folies d'Espagne, qui est la danse ordinaire. » Parfois, les *Nouvelles de l'ordre de la Boisson* mettaient la politique en vers :

A la barbe des ennemis
Villars s'est emparé des lignes;
S'il vient à s'emparer des vignes,
Voilà les Allemands soumis.

Quant à la philosophie des spirituels rédacteurs, elle était aussi comode qu'agréable :

Je donne à l'oubli le passé,
Le présent à l'indifférence,
Et, pour vivre débarrassé,
L'avenir à la Providence.

La grande part que Morgier prit à ces jeux d'esprit lui acquit une réputation qui parvint jusqu'à Paris. Etant venu dans cette ville, lorsque les *Nouvelles* eurent cessé de paraître, il s'y vit très-recherché des gens du monde et des gens de lettres pour l'agrément et l'originalité de son esprit et fut admis sur le pied d'une sorte de familiarité par la princesse Elisabeth de Conti, qui, dit-on, travailla avec lui à la composition de ces plaisanteries agréables qui faisaient son amusement et celui de la cour.

MORGITE s. m. (morgi-té). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane.

MORGUE s. f. (morghe). — L'origine de ce mot est controversée. Grandzagnage cite le languedocien *morga*, museau. Chevallet le rapporte au celtique : écosais *moiracs*, hauteur, fierté, orgueil, morgue, de *morg*, grand, magnanime, majestueux, noble; *kyrnique*, *majour-valc*, de *mawr*; armoricain *meur*, grand, majestueux, magnanime, *meurde*, grandeur, *meurdes*, majesté; irlandais *morg*, grand, *moirais*, grandeur, *moirghadh*, magnificence, *morgaentachd*, magnanime. D'un autre côté, Delaire rapporte morgue à l'anglais *muky*, danois *mark*, étroit, sombre, qu'il rattache au sanscrit *murkha*, trouble, de la racine *murk*, troubler; *morgue* aurait été primitivement adjectif et aurait signifié sombre, grave, d'où l'acceptation de mine sombre et grave, orgueil, fierté. Quant à la *morgue* où l'on expose les corps des personnes inconnues, Ménage fait venir le mot de *morgue*, visage. « De là, dit-il, on a appelé morgue le second guichet où l'on tient quelque temps ceux qui entrent en prison, afin que les guichetiers les regardent fixement et s'impriment si bien

l'idée de leur visage dans l'imagination, qu'ils ne puissent manquer de les reconnaître. De là aussi on appelle morgue un endroit du Grand-Châtelet, à Paris, où les corps morts dont la justice se saisit sont exposés à la vue du public afin qu'on puisse les reconnaître. » Ce qui s'oppose à cette étymologie, c'est que, d'après Mercier, l'on doit dire *morne*, et non pas *morgue*. C'est à l'Hôtel-Dieu, c'est à la *morne* que l'on aperçoit les nombreuses et déplorables victimes des travaux publics et d'une nombreuse population. Il est possible cependant que ce *morne* de Mercier soit une faute. Air de gravité pédantesque : *Mon oncle Thomas tenait aussi bien sa MORGUE qu'un préfet de collège.* (Le Sage.)

— Par ext. Fierté méprisante : *Avoir de la MORGUE. Montrer de la morgue. Quand un homme est trop petit pour contenir sa fortune, il aurait sur toute sa personne un gonflement dur et vide, ce qu'on appelle MORGUE.* (Lemontey.)

— Loc. fam. *Faire la morgue, Faire des braves, défier quelqu'un.*

— Administr. Endroit d'une prison où les guichetiers examinent et fouillent les prisonniers avant de les écrouer. « Endroit où l'on expose les cadavres des personnes inconnues, afin que l'on puisse les reconnaître et les réclamer, s'il y a lieu : *Cette pauvre société idiote, qui s'en va à la MORGUE en passant par la Salpêtrière...* (Lamenn.) *La bohème, c'est le stage de la vie artistique, c'est la préface de l'Académie, de l'Hôtel-Dieu ou de la MORGUE.* (H. Murger.)

— Pêche. Embouchure de la chaussée du filet appelé bregin. « Entrée de la manche de certains autres filets. »

— Syn. *Morgue, amour-propre, orgueil, superbe.* V. AMOUR-PROPRE.

— Encycl. La Morgue de Paris est située derrière Notre-Dame entre le pont Saint-Louis et le pont de l'Archevêché. Cet édifice, récemment construit, remplace depuis le mois de mars 1864, le petit monument assez semblable à un tombeau grec élevé sur le quai du Marché-Neuf, quartier de la Cité, par ordonnance de police du 29 thermidor an XII. La Morgue est ouverte au public tous les jours, à six heures du matin en été et à sept heures en hiver; elle est fermée à huit heures en été et à la nuit tombante en hiver.

C'est un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée seulement et formé d'un pavillon central dominant de quelques mètres deux ailes qui se développent à droite et à gauche. Il a la figure d'un triangle dont la base est en façade et qui s'échappe dans la pointe orientale de la Cité. Le pavillon du centre est percé de trois grandes portes en arcades, par lesquelles on pénètre dans un vestibule d'escaliers de plusieurs marches, où stationne le public. Au fond, et parallèlement à la façade, se trouve la salle d'exposition, close par un vitrail. Derrière ce vitrail se trouvent alignées, sur deux rangs, douze tables en marbre noir; les six tables adossées au mur sont principalement affectées au service des corps qui ont séjourné dans l'eau; elles sont taillées à gorge et percées, vers leur partie inférieure, d'une ouverture pour l'écoulement des eaux; chacune de ces ouvertures aboutit à un tuyau qui correspond avec un caniveau sous dalles se rendant à la Seine; des robinets, terminés par un petit tuyau creux inférieurement et à son extrémité de trois trous-fins, de manière à figurer un arrosoir, se placent au-dessus de la tête, laissant couler de l'eau fraîche sur le cadavre, afin d'en arrêter, autant que possible, la décomposition. Les tables d'exposition de la Morgue sont inclinées vers le vitrail et à l'extrémité supérieure de chacune d'elles repose, soulevée par une sorte d'oreiller de cuivre et de façon à être bien en vue, la tête du cadavre, lequel est étendu la face tournée du côté du public, les parties sexuelles couvertes par un tablier de cuir; une barre de fer passe au-dessus des tables; les vêtements y sont accrochés, ainsi que le long du mur; l'exposition des vêtements date de juillet 1830. A cette époque, l'emboulement fut tel à la Morgue qu'on imagina de placer des tringles en bois, garnies de crochets, dans la salle d'exposition, afin de faciliter, par la vue des effets ayant appartenu aux victimes, la reconnaissance de ces dernières; cette mesure a été conservée. Elle était, d'ailleurs, prescrite par l'arrêté du 9 floréal an VIII. La salle d'exposition est éclairée par le haut, au moyen d'un vitrail encastré dans le plafond. Au fond est une porte pour les besoins du service.

Dans le vestibule réservé au public s'ouvre, à droite, le bureau des surveillants, auquel correspond du dehors une sonnette de nuit; à gauche, le bureau du greffe. Des inscriptions, gravées sur les murailles, informent le public qu'il n'en coûte absolument rien pour une reconnaissance et que toutes les formalités sont gratuites.

Avant d'aller plus loin et sans rien ajouter à l'étymologie du vieux mot français morgue donnée plus haut, rappelons ici qu'autrefois, à l'entrée des prisons, se trouvait un second guichet où l'on tenait quelque temps ceux qui l'on écrouait, afin que les guichetiers, les soumettant à une rigoureuse inspection, pussent s'imprimer dans la mémoire l'idée de leur morgue ou visage assez profondément pour

les reconnaître en cas de tentative d'évasion. On appela morgue ce second guichet. Plus tard, on exposa dans les morgues les corps inconnus dont la justice s'était saisie; ils y restaient plusieurs jours et les passants étaient admis à les venir regarder et reconnaître par un guichet pratiqué dans la porte. A Paris, la morgue, considérée comme dépôt de ces cadavres, était située au Grand-Châtelet et s'appelait la Basse-Gaële ou Morgue. Elle existait déjà en 1604, ainsi que le constate une pièce du temps. Une autre morgue se trouvait à Chaillot, sur le bord de la rivière, non loin du corps de garde de la compagnie du lieutenant criminel en robe courte et attenant à la prévôté royale de Chaillot. La *Géométrie pratique divisée en quatre livres*, de Manesson-Mallet (1702), renferme une curieuse estampe représentant la cour du Grand-Châtelet; au fond, à gauche de la porte du milieu, sont deux petites portes; la première était la porte de la Morgue; la seconde ouvrait sur une cour très-étroite dans un coin de laquelle était un puits dont l'eau servait à laver les corps, qu'on portait ensuite dans la salle basse appelée morgue, près du vestibule du principal escalier. Sous le vestibule, à gauche, une lucarne avait vue sur ce lugubre caveau. Le public montait les marches de cet escalier et appliquait l'œil à la lucarne. La Morgue du Châtelet est également indiquée sur le plan de La Caille (1714). Avant son établissement, les filles hospitalières de Sainte-Catherine, les catherinettes, comme les appelait familièrement le peuple, prenaient en dépôt et ensevelissaient les corps inconnus trouvés dans la rue auprès de la rivière. Elles étaient obligées à ce pieux devoir par les statuts de leur maison; elles continuèrent de l'accomplir après l'institution de la Basse-Gaële. Cette Basse-Gaële, ou Morgue, endroit humide, réduit infect où les cadavres jetés les uns sur les autres attendaient que les parents, une lanterne à la main, vissent les y reconnaître, exista jusqu'en 1804, époque à laquelle fut construit le bâtiment que l'on voyait, il y a quelques années encore, à l'extrémité nord-est du pont Saint-Michel. L'ordonnance du 29 thermidor an XII, portant affectation spéciale du nouveau bâtiment de la Morgue, renferme les dispositions suivantes :

« Art. 1^{er}. A compter du 1^{er} fructidor prochain, la Basse-Gaële du ci-devant Châtelet de Paris sera et demeurera supprimée. »

« Art. 2. A compter du même jour, les cadavres retirés de la rivière ou trouvés ailleurs, dans le ressort de la préfecture de police, et qui n'auraient pas été réclamés, seront transportés et déposés dans la nouvelle Morgue, établie sur la place du Marché-Neuf (aujourd'hui quai du Marché-Neuf), quartier de la Cité. Ils y resteront exposés pendant trois jours, à moins qu'ils n'aient été réclamés dans un moindre délai. Ils ne pourront être inhumés sans un ordre du préfet de police. »

En 1809, il avait été déjà question de transférer la Morgue entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont; puis, en 1830, elle avait été reconstruite et agrandie.

« L'établissement de la Morgue, disent MM. Félix et Louis Lazare, est spécialement destiné à l'exposition publique des individus sur l'état civil et le domicile desquels on n'a pu se procurer de renseignements suffisants pour faire dresser leurs actes de décès. Le but que l'administration s'est proposé d'atteindre par l'institution de la Morgue est évidemment d'arriver à ce que le plus grand nombre possible de corps qu'on y transporte soit reconnu. Une exposition publique prolongée serait sans doute le meilleur moyen d'arriver à ce résultat, mais de puissantes considérations de salubrité ne permettent pas, dans l'état actuel de la science, de s'arrêter sérieusement à ce moyen, et il est aujourd'hui reconnu que les cadavres ne peuvent sans inconvénient séjourner plus de trois jours à la Morgue. C'est donc dans ce délai assez restreint qu'il s'agit d'obtenir les reconnaissances, puisqu'au delà elles ne pourraient être opérées que sur le vu des effets seulement et présenteraient des lors plus de difficultés et surtout moins de certitude. » Dans un *Mémoire sur l'assainissement des amphithéâtres d'anatomie et de la Morgue de Paris*, et sur un nouveau mode d'embaumement, le docteur Suquet disait en 1844 : « J'ai laissé entrevoir déjà, dans cette communication, l'intérêt que l'injection (chlorure de zinc neutre) des cadavres de la Morgue peut offrir pour la constatation de l'individualité des morts que l'on apporte à l'établissement, soit en prévenant leur putréfaction, soit en l'arrêtant lorsqu'elle s'est développée et en ramenant les tissus, souvent verdâtres et crépissants, à l'aspect qu'ils offrent après la mort. Outre que cette méthode favoriserait la recherche de la criminalité, il serait digne et convenable que dans une ville comme Paris, qui peut se dire, à bon droit, le centre des mœurs élégantes et civilisées, on ne fût point obligé d'étaler à tous les yeux le spectacle hideux de la décomposition humaine. »

Le service de la Morgue a subi depuis quelques années des améliorations importantes. Des résultats très-satisfaisants ont été obtenus pour hâter les reconnaissances; c'est ainsi que, en 1830, 4 corps seulement étaient réclamés sur 10, et aujourd'hui les reconnaissances s'élèvent à près des 9/10; autrefois, les

corps séjournaient en moyenne quatre et même cinq jours à la Morgue avant d'être inhumés ou reconnus; aujourd'hui, le séjour qu'ils y font en moyenne n'est guère que de vingt-quatre heures.

D'une statistique décennale faisant partie des *Annales d'hygiène pratique et de médecine légale* et due à M. A. Devergie, il résulte : qu'il a été reçu à la Morgue de 1836 à 1846, déduction faite de 94 portions de corps composées d'ossements, de débris de dissection cadavérique et de portions de membres qui se détachent journellement des noyés pendant leur séjour dans l'eau, 3,344 corps; 2,851 individus de tout âge et 493 enfants nouveaux-nés à terme ou non à terme, c'est-à-dire 197 enfants à terme et 296 fœtus. D'où il résulte que le nombre des fœtus reçus annuellement à la Morgue (devenu tout à coup, à partir de la fermeture des tours des enfants trouvés en 1841, cinq fois plus fort que ce qu'il était en 1836) est une fois et demie plus grand que celui des enfants nés à terme. Sur ces 2,851 individus, 2,331 appartenaient au sexe masculin et 520 au sexe féminin; quatre fois et demie plus d'hommes que de femmes; 378 seulement sont restés inconnus, ce qui donne près de 7 personnes reconnues sur 8 exposées. Or, dans la période de 1836 à 1835, près des deux tiers des individus recueillis à la Morgue étaient restés ignorés.

Quels sont les âges de la vie qui fournissent le plus de personnes à la Morgue?

De 5 à 25 ans	515 hommes 115 femmes	630
De 25 à 45 ans	1,050 hommes 193 femmes	1,243
De 45 à 65 ans	699 hommes 163 femmes	762
De 65 à 85 ans	125 hommes 58 femmes	183

Quels sont les genres de mort qui alimentent la Morgue? On compte, de 1836 à 1846 (nous calculons toujours sur cette période), 1,766 suicides, savoir : submersion, 1,414; suspension, 114; mort par armes à feu, 98; asphyxie par le charbon, 46; chute d'un lieu élevé, 56; mort par armes tranchantes, 16; mort par empoisonnement, 11; écrasement par des voitures, 7; mort par l'alcool, 4.

La submersion est la grande pourvoyeuse de la Morgue. Les mois pendant lesquels on reçoit le plus de noyés sont : avril, mai, juin et juillet. Les quartiers où règnent le moins d'aisance et de travail sont aussi ceux qui donnent le plus de corps à la Morgue. C'est le quartier Sainte-Avoie qui fournit le plus et celui de la Chaussée-d'Antin qui fournit le moins. A Paris, sur 5,466 habitants, il en est un dont le corps, par une circonstance quelconque, arrive sur les dalles de la Morgue. La banlieue entre pour un sixième dans la proportion des individus reçus à la Morgue, les départements pour un seizième. Relevons sur les registres de la Morgue divers chiffres s'appliquant à l'année 1856, prise au hasard à titre d'exemple :

Hommes	269
Femmes	49
Nouveaux-nés à terme	57
Fœtus	63
Portions de cadavres	9
TOTAL	447

La Morgue dépend de la préfecture de police. Le personnel de son administration se compose d'un médecin inspecteur, d'un médecin chargé de faire les autopsies et d'un greffier. Viennent ensuite deux garçons de service ou morgueurs. La Morgue recueille des corps non-seulement de Paris, mais des communes de la banlieue, des communes de Seines, Saint-Cloud et Moudon, comprises dans le ressort de la préfecture de police, quoique faisant partie du département de Seine-et-Oise, et même Argentueil, Saint-Germain, etc.

Les ordonnances, déclarations, sentences, etc., qui ont trait à la Basse-Géble et depuis à la Morgue offrent des particularités assez curieuses; mais il serait trop long de les rapporter ici. La déclaration du 5 septembre 1712 et celle du 9 avril 1736, expliquées tout au long dans une « sentence de M. le prévôt de Paris ou de son lieutenant criminel » du 11 janvier 1742, concernant leur exécution, fixent ce qu'il convient que les officiers de justice et de police fassent « au sujet des cadavres des personnes qui seront trouvées mortes, soit dans les lieux publics, soit dans d'autres endroits. » L'ordonnance concernant la levée des cadavres, du 9 floréal an VIII, règle, entre autres choses, le service intérieur de la Basse-Géble à laquelle, comme nous l'avons déjà dit, l'établissement de la Morgue a été substitué par l'ordonnance du 29 thermidor an XII (17 août 1804). Plusieurs de ses dispositions, ainsi que celles contenues dans une autre ordonnance du 2 décembre 1822, sont tombées en désuétude ou ont été renouvelées par l'arrêté réglementaire du service intérieur de la Morgue de Paris de M. le préfet de police, en date du 1^{er} janvier 1836.

Sont reçus et déposés à la Morgue les cadavres ou portions de cadavres d'individus non reconnus ou non réclamés, quel que soit le lieu où ils aient été trouvés dans le ressort de la préfecture de police. Le greffier-concierge reçoit et enregistre les renseignements

qui lui sont donnés sur les personnes disparues et il en rend compte sur-le-champ au préfet de police. Nul cadavre ne peut être admis sans un ordre du préfet de police, du procureur de la République ou d'un officier de police judiciaire. Les objets et papiers trouvés sur un cadavre sont déposés à la préfecture de police; les vêtements restent à la Morgue pour y être exposés avec le cadavre qui, en entrant dans l'établissement et avant d'être soumis aux regards du public, fait une station au lavoir. Ce lavoir consiste en un bassin à hauteur d'appui, rempli d'eau et pourvu d'une pierre longue et large qui lui sert de margelle, une sorte d'évier contre lequel le derrière de la voiture qui apporte un corps peut s'appuyer; on amène le cadavre sur cette large margelle et les morgueurs le lavent à l'aide d'un tuyau de pompe adapté à un gros robinet placé au-dessus du bassin; les morgueurs se servent de deux bâtons terminés par un crochet de fer pour ôter les chaussures et agiter dans l'eau les vêtements des noyés. Les corps reconnus ou dont la décomposition est telle que l'inhumation immédiate devient nécessaire sont déposés dans la salle des morts; les demi-cylindres en toile métallique les recouvrent et les mettent à l'abri des insectes. Les individus dont la justice suspecte le genre de mort sont soumis à l'autopsie; cette opération a lieu dans la salle de dissection, sur une table garnie d'un appareil désinfectant communiquant avec un fourneau d'appel placé dans la pièce voisine. Les personnes qui se présentent au greffe de la Morgue pour faire une reconnaissance sont immédiatement conduites auprès du commissaire de police du quartier, par le greffier-concierge; après l'accomplissement des formalités légales devant ce magistrat, le corps reconnu est retiré de la salle d'exposition. Alors, si la famille ne le réclame pas, c'est-à-dire si elle ne peut acquiescer les frais de l'inhumation, c'est la Morgue qui s'en charge, et, roulé dans une serpillière et mis dans le fourgon, le cadavre est envoyé au cimetière. La Morgue ne doit remettre le corps d'un individu à sa famille que par l'intermédiaire de l'administration des pompes funèbres, laquelle ne fonctionne pas gratuitement, on le sait. Ne pourrait-on trouver un moyen de ne pas priver les familles indigentes de la triste consolation de rendre les derniers devoirs à celui que souvent la misère a porté au suicide? La translation de la Morgue au cimetière des corps non réclamés a lieu la nuit, dans un tombeau réservé à cet usage, par un garçon de la Morgue. Les vêtements et autres effets appartenant aux personnes reconnues sont rendus à la famille. Ceux des personnes non reconnues sont conservés à la Morgue pendant six mois au moins; après quoi, l'Administration des domaines s'en empare.

— *Chronique de la Morgue.* Il est question de la Morgue dans le journal de l'avocat Barbier, à propos d'un événement dont tout Paris s'émut en l'année 1721. On avait trouvé derrière les Chartreux un homme affreusement mutilé, la tête presque séparée du tronc, le nez coupé, les parties sexuelles mises dans la bouche, les entrailles arrachées. Sur cet homme était placé l'écriteau suivant : *Ci-git Jean l'Abaty, qui a eu le traitement qu'il méritait; ceux qui en feront autant peuvent attendre le même sort.* Jean l'Abaty signifiait Jean l'Assommé, Jean le Massacré. Le nom véritable de ce malheureux, qui resta deux ou trois jours à la Morgue sans être réclamé, ne fut connu que plus tard. Jean l'Abaty s'appelait Jacques Le Fèvre; il était soldat aux gardes-françaises et faisait en même temps partie de la bande du fameux Cartouche. A cette époque, les *cartouchiers*, viveurs et troupés par la police, étaient en pleine désorganisation; et Cartouche voyait la honte du menacé; ses soupçons étant tombés sur Jacques Le Fèvre, jeune homme de vingt et un ans, il lui donna rendez-vous, le 11 octobre 1721, dans un enclos situé derrière les Chartreux, et là, sans lui laisser le temps de se défendre, il le frappa de son épée : toute la bande se précipita sur ce malheureux. Mais ce fut Duchâtelet, soldat aux gardes de la compagnie de M. de Caumont et affilié à la troupe de Cartouche, qui le mit dans l'état horrible où il fut trouvé.

En avril 1722, un meurtre, entouré de circonstances mystérieuses, excita la curiosité des Parisiens, qui se pressèrent à la Morgue du Châtelet, où l'on avait déposé le cadavre d'un homme percé de deux coups de poignard et trouvé dans la rivière. Cet homme, reconnu bientôt, était le nommé Sandrier, premier commis de M. de la Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, lequel avait disparu depuis trois semaines; mille bruits coururent à ce sujet dans le public. « On dit, rapporte Barbier, que c'est pour avoir mal parlé du gouvernement, et l'on dit que l'on a pris sept ou huit de ces nouvelles qui s'avisent de gloser sur ceux qui administrant. » Ce qui fit plus de bruit encore, ce fut l'exposition de quinze ou seize petits enfants dont le plus âgé avait trois ans; le peuple amassé aux alentours de la Morgue était rempli d'indignation et d'effroi. Cependant le fait s'éclaircit bientôt, et l'on apprit que le célèbre anatomiste Joseph Huxault était cause de tout ce scandale; il avait, dans le but de se livrer à des expériences, réuni

chez un chirurgien de ses amis tous ces petits corps; les habitants du voisinage, effrayés, s'étaient plaints à un officier de police, qui avait fait enlever et transporter à la Morgue ces enfants destinés d'abord à la dissection. Comment redire une chose horrible racontée par Barbier? Le 10 mai 1741, la Morgue exposait une tête d'homme coupée avec des herbes et du lard. Un valet de la rue Saint-Martin déposa que, dans la matinée du 10 mai, un homme, tenant à la main une huguenote ou marmite sans pieds, était entré dans l'allée de sa maison; que peu de temps après, y entrant lui-même, il avait trouvé la huguenote au bas de l'escalier; découverte faite de son contenu, elle fut portée à la Morgue, « où tout le peuple alla la voir. » Une momie, rapportée du Caire par un amateur et trouvée dans une boîte parmi les bagages du coche d'eau de Fontainebleau, fit à son tour événement en 1767. Après procès-verbal dressé par un commissaire ignorant, assisté d'un chirurgien non moins ignorant que lui, il fut ordonné que « le cadavre » serait transporté à la Morgue et qu'on informerait contre les auteurs « du meurtre. » Le peuple, qui, sur la foi de la juane, crut voir un jeune homme étouffé, se rassembla, caché dans une boîte, s'indignant de l'atrocité du crime, lorsque le propriétaire de la momie, très-inquiet du sort de cette curiosité qu'il destinait à son cabinet, s'en vint à la Morgue réclamer le prétendu cadavre. Arrêté aussitôt, on le conduisit chez le commissaire, qui lui rendit bien honteux ainsi que le chirurgien. Pour rentrer en possession de sa momie, il lui fallut avoir recours à M. le lieutenant criminel, ce qui rendit très-publique l'aventure, dont on rit beaucoup à la ville et à la cour. Tacconnet mit au théâtre cette plaisante affaire, et le commissaire Rochebrune, héros principal de la pièce, eut un succès de moquerie tout à fait inexprimable. Arrivons maintenant à 1789. On sait comment Foulon, contrôleur général des finances, homme dur et avide qui avait commis d'horribles exactions et dit qu'il fallait manger du foin au peuple, fut arrêté, conduit à Paris et jugé par le peuple lui-même, qui lui fit son procès sommairement. On lui mit des orties au cou, un bouquet de chardons à la main et une botte de foin derrière le dos. En cet état, il fut traîné à l'Hôtel de ville, pendant que Berthier de Sauvigny, son gendre, était acheminé de Compiegne à Paris; quand ce dernier arriva, poursuivi par la multitude, Foulon venait d'être pendu à un réverbère; sa tête coupée, mise au bout d'une pique, fut présentée à Berthier, qui fut massacré à son tour; un dragon lui ouvrit le corps, en arracha le cœur qui, placé au bout d'un couteau, fut ainsi que la tête promené dans Paris. Les membres mutilés de Foulon, que le peuple appelait le *ministère de quarante-huit heures* (parce qu'il avait dit que, pour lui, il fut contrôleur général des finances pendant deux vingt-quatre heures) lui était indifférent; de mourir ou d'être pendu, se retrouvèrent avec ceux de Berthier à la Morgue; mais un sieur Soudin, du bataillon de Sainte-Opportune, d'où il fut chassé plus tard pour ce fait, alla y prendre les têtes de ces malheureuses victimes de leur égoïsme aristocratique et, après les avoir lavées dans un seau d'eau, les donna au peuple « pour les mettre au bout d'une pique. » En octobre 1793, le peuple veut tirer de la Morgue, où on l'exposé, le corps d'un nommé Charles Lavalléry, administrateur du département de Seine-et-Oise, victime de l'aristocratie. On va lui faire des funérailles, lorsque deux citoyens déclarent et prouvent que ledit Lavalléry n'était qu'un aristocrate. Le conseil, pour éviter toute espèce de désordre, fit aussitôt enterrer ce cadavre. Jusqu'en novembre 1814, la Morgue ne fait pas parler d'elle; mais à cette époque une affluence considérable s'y porta pendant plusieurs jours, y voir rénaître les débris d'un cadavre, que l'on dit depuis être celui d'un nommé Auguste Dautan, receveur de l'enregistrement, assassiné par son frère Charles Dautan. Ces débris avaient été trouvés dans différents quartiers de Paris. L'assassin fut guillotiné en avril 1815. Mais il y eut une affluence bien plus grande encore lorsqu'on apprit que le corps de la *Belle écaille* était à la Morgue (v. *ÉCAILLER*). La même chose arriva en mai 1827 pour la *Bergère d'Iry* (v. *ce mot*), qui ne tarda pas à occuper tout Paris. Trois ans plus tard, la révolution de Juillet éclatait, et la Morgue regorgeait de cadavres. Un jour, un grand bateau, sur lequel flottait un drapeau noir, reçut cent vingt-cinq cadavres; on les descendit de la Morgue sur des civières; on les rangea par piles, on les couvrit de paille, on jeta dessus de la chaux vive pour arrêter les progrès de la putréfaction; puis le funèbre bateau fut conduit vers le Champ-de-Mars, où les restes de ces héros furent provisoirement inhumés. En 1832, la Morgue offrit un affreux spectacle : soixante-dix-huit victimes des sanglantes journées des 5 et 6 juin y furent entassées. La catastrophe du Champ-de-Mars, arrivée le 14 juin 1837, à l'occasion des fêtes du mariage du duc d'Orléans, valut à la Morgue vingt-deux cadavres de personnes écrasées ou étouffées, parmi lesquelles se trouvait un individu horriblement défiguré, dont les poches recelaient douze montres et un poignard. Au mois de mai 1839, la Morgue exposait huit cadavres, dont sept de jeunes

gens de dix-huit à vingt ans. Parmi ces cadavres se trouvaient ceux de Jean Tourès, condamné par la cour des pairs, dans le procès d'Avril, à vingt ans de détention, et que l'amnistie de mai 1837 avait rendu à la liberté, et de Jean Fournier, ouvrier couvreur, décoré de Juillet, qui, en juillet 1830, avait arboré au-dessus de sa porte Notre-Dame le premier drapeau tricolore qui ait flotté sur Paris. Il y avait aussi celui d'un nommé Guillaume Omet, sur lequel on trouva un papier indiquant que ses amis lui réservaient la place de préfet de police; sous son gilet était une large ceinture bleue terminée à son extrémité par une frange d'or. Mais l'histoire la plus dramatique que raconte le lugubre établissement, c'est, sans contredit, celle de *l'Enfant de la Villette*. Ce pauvre petit, assassiné dans des circonstances mystérieuses et horribles, amena, pendant deux mois et demi qu'il resta exposé, des flots de visiteurs à la Morgue. Il avait été embaumé, revêtu de ses habits et placé, non plus sur la dalle froide, mais sur un petit lit blanc élevé sur une estrade; là, il semblait dormir. Ne terminons pas cette chronique de la mort violente sans rappeler le date du 5 mai 1842. L'accident du chemin de fer de Paris à Versailles est de ceux dont le souvenir ne s'efface pas de la mémoire des hommes. Tout Paris vint voir à la Morgue les restes qu'on y avait déposés. Ah! si les tables de la Morgue pouvaient parler! N'essayerais pas de leur arracher les secrets qu'elles gardent si bien et citons seulement, en finissant, les quelques noms qui, dans ces dernières années, ont illustré ce monument : d'abord Duchâtelet, rédacteur du *Sicéle*, ancien rédacteur en chef du *Patriote de la Meurthe*, ramassé sans vie au coin de la rue de la Huchette; l'acteur Leptre aîné, qui se précipita dans le canal Saint-Martin en sortant de voir jouer le *Pendu*; Villars, l'excellent comique du Gymnase, et Gérard de Nerval, trouvé pendu dans la rue de la Lanterne. L'exposition fut évitée à ces trois derniers, que l'on déposa dans la *salle des morts*, leur arrivée à la Morgue. M. F. Maillart a publié, en 1850, *Recherches historiques et critiques sur la Morgue* (in-18).

MORGUÉ interj. (mor-gué — corruption du mot *mordieu*). Jurement à l'usage de certains paysans.

MORGUÉ, ÉE (mor-gué) part. passé du v. *Morguer* : *Être morgué par un fat*.

MORQUEAU s. m. (mor-go — *rad. morgue*). Guicheter qui examine les prisonniers avant de les écrouer. *Il Vieux mot.*

MORGUER v. a. ou tr. (mor-gué — *rad. morgue*). Traiter avec morgue, regarder d'un air fier et méprisant : *La comédienne est aussi fière que la duchesse de Portsmouth; elle la morgue, elle lui fait la grimace.* (Mme de Sév.). *La médiocrité morgue le génie.* (Chateaub.). *Il Traiter avec dédain : Aucun défaut ne me choque, excepté la morgue et la suffisance, que j'ai grand-peine à ne pas morguer.* (Chateaub.).

— Par ext. S'inquiéter, se soucier peu de : *Morguer la fortune. Morguer la peur.*

— Examiner à l'entrée dans la geôle, en parlant des prisonniers. *Il Vieux mot.*

— Absol. Montrer de la morgue, de l'insolence : *L'homme qui vit sans saluer à droite et à gauche ne s'aïsse-t-il pas aujourd'hui de morguer et de vous regarder à peine?* (Mercier.)

Se morguer v. pr. Se regarder l'un l'autre avec une hauteur méprisante : *Nous nous rencontrâmes avec eux dans la rue de Buci, sans que les uns et les autres fissent autre chose que de se morguer.* (Bassompierre.)

Trois conseillers et quatre bons bourgeois
Aupres de lui criaient à pleine tête
Et se morguaient d'un air très-malhonorable.

VOLTAIRE.

MORGUES (Matthieu de), littérateur français. V. *MOURGUES*.

MORQUEUR s. m. (mor-gué — *rad. morguer*). Géolier qui était chargé d'examiner les prisonniers à leur entrée.

— Personne qui a l'habitude de morguer.

— Employé chargé de laver les corps amenés à la Morgue.

MORGUIENNE interj. (mor-ghiè-ne — corruption du mot *mordieu*). Juron de paysan.

MORIÈRY (Adolphe-Louis-Napoléon Robin), médecin et homme politique français, né à Loudéac (Côtes-du-Nord) en 1805, mort à Paris en 1864. Étudiant en médecine à Paris sous la Restauration, il prit une part importante au mouvement des *coléens*, fut un des combattants de juillet 1830 et fit de vives instances auprès du général La Fayette pour qu'il proclamât la République. Moriéry alla ensuite passer son doctorat à Strasbourg, et revint dans sa ville natale, où il pratiqua son art avec un désintéressement sans exemple. Il y fut un des chefs de l'opposition, et y constitua la Société des droits de l'homme. Après la révolution de 1848, le gouvernement provisoire le nomma commissaire général dans le département du Finistère et, peu après, les électeurs des Côtes-du-Nord l'envoyèrent siéger à la Constituante. Dans cet assemblée, Moriéry vota constamment avec la gauche républicaine, combattit vivement la politique napoléonienne de l'Élysée et si-

gna, à l'occasion de l'écrasement de la république romaine par une armée française, la mise en accusation de Louis-Napoléon Bonaparte et des ministres. La politique de réaction triomphante et son mandat de représentant du peuple n'ayant pas été renouvelés lors des élections pour la Législative, Morhier entra dans la vie privée, s'occupa activement de questions agricoles et fut président du comice de Loudéac. En butte aux tracasseries cléricales et réactionnaires, il vint exercer la médecine à Paris. Il venait d'inventer un fixateur utéro-vaginal lorsqu'il mourut. On a de lui quelques brochures politiques, agricoles et médicales.

MORHIER (Simon), prévôt de Paris, né dans le pays Chartrain vers la fin du xiv^e siècle, mort vers 1455. Pendant les troubles et les dissensions de tout genre dont la France eut si cruellement à souffrir dans les dernières années du règne de Charles VI, Morhier se prononça pour les Bourguignons contre les Armagnacs, puis pour les Anglais. Après la mort de Charles VI en 1422, il fut nommé, par le duc de Bedford, prévôt de Paris, au nom de Henri VI d'Angleterre, proclamé roi de France, pendant que Charles VII était reconnu par quelques provinces au sud de la Loire. Dans ces difficiles fonctions, qu'il conserva pendant quatorze ans, jusqu'en 1436, il eut à lutter contre les conspirations des parisiens de Charles VII, au dedans, contre les tentatives armées au dehors, fut chargé par le gouvernement anglais de diriger plusieurs expéditions militaires contre le roi de Bourges, prit part au combat de Montargis (1427), à la célèbre *Journée des harengs*, défendit Paris contre la Pucelle (1429), puis contre une attaque des troupes de Charles VII, se vit assiégé dans la Bastille, fut fait prisonnier (1436) et ne recouvra la liberté que moyennant une forte rançon. L'année suivante, il devint gouverneur de Dreux pour Henri VI, puis suivit les Anglais en Normandie, où il fut nommé trésorier et conseiller du roi. Morhier assista à diverses expéditions depuis 1438 jusqu'en 1453, époque où finit la domination des Anglais en Normandie. A partir de ce moment, son nom disparaît de l'histoire.

MORHOF (Daniel-Georges), érudit et philologue allemand, né à Wisnar (Mecklembourg) en 1639, mort à Lubeck en 1691. Il acheva ses études de droit à Rostock lorsqu'un poème comique, qu'il composa sur une cigogne tuée par accident, attira sur lui l'attention et lui valut d'être nommé professeur de poésie en 1660. Toutefois, ce ne fut qu'après avoir voyagé en Hollande et en Angleterre qu'il prit possession de cette chaire (1661). Quatre ans plus tard, il devint professeur d'éloquence et de poésie à Kiel, où il enseigna l'histoire à partir de 1673, et fut nommé bibliothécaire de l'université en 1680. Pendant un second voyage qu'il avait fait en Angleterre vers 1671, la Société royale des sciences de Londres l'avait admis au nombre de ses membres. Morhof possédait une immense érudition et était lié avec les savants les plus distingués de son temps : Grævius, Gronovius, etc. Au savoir il joignait un talent remarquable pour la poésie, et son commerce était des plus agréables. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Diatribe de morbis et eorum remedia juridica* (Rostock, 1658) ; *De jure silentii* (Franker, 1661) ; *De divinitate principum* (Rostock, 1662) ; *Diatribe philologica de novo anno ejusque ritibus* (Rostock, 1663) ; *Principes medicus* (Rostock, 1665), écrit dans lequel il soutient la réalité de la guérison des écrouelles par les rois de France et d'Angleterre ; *De scypho vitæ per sonum humanæ vocis rupto* (Kiel, 1672), lettre dans laquelle il constate ce fait d'un marchand de vin d'Amsterdam qui brisait des verres en élevant la voix d'une octave au-dessus de ces verres mis en vibration ; *De transmutatione metallorum* (Hambourg, 1673, in-8) ; *Exposé de la langue et de la poésie allemandes* (Kiel, 1682, in-8) ; *De Patavinæ Ioviana* (Kiel, 1685) ; *Polyhistor, sive de notitia auctorum et rerum commentarii* (Lubeck, 1688-1692, 3 vol. in-4) ; l'ouvrage le plus important de l'auteur, dans lequel il traite de l'utilité de l'histoire littéraire, du choix des livres, des bibliothèques, des langues et des grammairies, etc. ; *Collegium epistolicum* (Leipzig, 1693), traité sur la manière d'écrire des lettres ; *Opera poetica* (1694) ; *Dissertationes academice et epistolice* (Hambourg, 1699, in-4) ; *De pura dictione latina* (Hanovre, 1725), etc.

MORIA s. m. (mo-ri-a). Hist. Nom d'une dynastie indoue qui aurait commencé à régner 300 ans av. J.-C., et dont Tchandra-goutpa fut le fondateur.

MORIALE (Fra), célèbre conductrice italienne. V. MONTREAL.

MORIANA, nom italien de la vallée de Maurénz.

MORIANI (Napoleone), célèbre ténor italien, né à Florence en 1806. Il fit de sérieuses études littéraires et s'était décidé à embrasser la carrière d'avocat, quand les sollicitations de ses amis, qu'encourageait sa magnifique voix de ténor, le déterminèrent, à l'âge de vingt-sept ans, à embrasser la carrière théâtrale. Il débuta à Pavie en 1833, et le succès qui couronna sa tentative décida de son avenir artistique. Appelé par les principaux théâtres italiens, il devint rapidement le premier

ténor de la Péninsule et, sa réputation s'étant répandue dans toute l'Europe, il fut mandé à Vienne, où l'empereur d'Autriche lui conféra le titre de premier chanteur de sa chambre. Après un séjour de deux années à Londres, Moriani sentit son organe s'altérer. Cependant il ne voulut point renoncer aux gloires de la vie théâtrale et vint se faire entendre à Paris. On lui reconnut les qualités exquises d'un chanteur du premier ordre, mais une voix fatiguée. Dans la *Lucia* surtout, son triomphe, il fit preuve d'une sensibilité et d'une diction merveilleuses ; l'air du tombeau n'a jamais été chanté avec autant de perfection que par Moriani ; ni Rubini ni Duprez, dans leurs plus beaux jours, ne se sont élevés à une pareille poésie. Du reste, Moriani avait été surmômé, en Italie, le *Ténor de la belle mort*. Son engagement n'ayant pas été renouvelé à Paris, Moriani partit pour l'Espagne, où il reçut la décoration d'Isabelle la Catholique. En 1847, Moriani chanta encore à Milan ; mais ce fut sa dernière apparition publique, car l'aggravation de sa maladie vocale le contraignit de renoncer pour toujours à la scène.

MORIBOND, ONDE adj. (mo-ri-bon, on-de — lat. moribundus ; de mori, mourir). Qui est sur le point de mourir, qui se meurt : *Un malade moribond*. Être moribond.

— Par exagér. Qui n'a que peu de temps à vivre :

Que diable voulez-vous que l'amour alle faire
Dans un corps moribond à ses feux si contraire ?
REGNARD.

— Fam. Qui est dans un état de grande faiblesse : *Je me sens tout moribond*.

— Substantif. Personne moribonde : *Un moribond*. *Jésus-Christ rendit la santé aux paralitiques et aux moribonds*. (Bourdai.)

Désir de moribond n'admet point de retard.

C. DELAVIGNE.
Souviens-toi, moribond, que la-haut tout est vide ;
Tourne-toi sur le flanc et crève comme un chien.

A. BARBIER.

— Syn. Moribond, mourant. Le mourant est plus près de la mort, il se meurt, ou au moins il a l'air d'un homme qui se meurt, qui est arrivé à ses derniers moments. Le moribond paraît toujours mourant ; il est accablé sous le poids de ses infirmités, il doit s'écarter de bientôt mourir ; la mort est là, à ses côtés, qui le menace et qui ne tardera pas à frapper.

MORICA s. m. (mo-ri-ka). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, comprenant quatre espèces de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne.

MORICANDIE s. f. (mo-ri-can-di). Bot. Genre de crucifères.

MORICAUD, AUDE adj. (mo-ri-kô, ô-de — rad. more). Qui a le visage noir ou très-brun : Être moricaud.

Certaine guenon moricaud...

FLORIAN.
— Substantif. Nègre ou négresse ; personne qui a le visage noir ou très-brun : *Un moricaud*. *Oui, madame, cette moricaude aime Micheud sans le savoir*. (Balz.)

MORICE (Emile), littérateur français, né à Rouen en 1797, mort en 1839. Après avoir voyagé en Espagne, en Suisse, en Allemagne et dans les Pays-Bas, il se rendit à Paris, où il prit part à la rédaction de plusieurs journaux, notamment de l'*Aristarque* et de la *Quotidienne*, dans lesquels il publia de nombreux articles politiques et littéraires. Son style est en général emphatique et prétentieux. On lui doit les ouvrages suivants : *Histoire de la mise en scène au théâtre* ; *L'histoire du jongleur*, avec M. F. Langlé ; *Révolutions et pamphlets* (1834, in-8), etc.

MORICE DE BEAUBOIS (dom Pierre-Hyacinthe), benédictin et érudit français, né à Quimper (basse Bretagne) en 1693, mort à Paris en 1750. A vingt ans, il embrassa la vie religieuse, fut appelé, en 1731, à Paris pour travailler à la généalogie de la maison de Rohan, reçut du cardinal de Rohan une pension de 800 livres et entreprit, à la demande des états de Bretagne, une nouvelle histoire de cette province. Outre son *Histoire généalogique de la maison de Rohan*, restée manuscrite, on a de lui : *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique de Bretagne* (Paris, 1742-1746, 3 vol. in-fol.) ; *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (Paris, 1750-1756, 2 vol. in-fol.).

MORICHEAU-BEAUCHAMP (René-Pierre), médecin français, né à Poitiers en 1776, mort dans la même ville en 1832. Il fit, comme aide-major, la première campagne d'Italie, prit le grade de docteur à Montpellier, puis alla se fixer à Poitiers (1801), où il professa la pathologie chirurgicale à l'école secondaire, dont il reçut la direction en 1821. Son écrit le plus intéressant est un mémoire intitulé : *De la nut et de son influence sur les maladies* (Paris, 1808, in-8).

MORICELLI (Anna BOSSLO, dite), célèbre cantatrice italienne, née à Reggio en 1760. Elle reçut les leçons de Gudschini, un des meilleurs sopranos de l'Italie. Son début eut lieu à Parme en 1779. Après avoir brillé successivement sur les scènes de Venise et de Milan, elle contracta un engagement avec le théâtre de Vienne. En 1789,

Viotti, qui la trouva à Milan, l'engagea pour le théâtre de Munich. Elle y fit merveille, et Garat déclarait qu'elle était la chanteuse la plus parfaite qu'il eût jamais entendue. En 1792, la Moricelli passa à Londres, et il se déclara entre elle et la Banti, cantatrice du premier ordre attachée au même théâtre, une de ces luttes qui font la joie des dilettanti et le désespoir des impresarii. Lorenza da Ponte, le poète de Mozart, a, dans ses mémoires, tracé de ces deux cantatrices un portrait peu flatteur. En 1794, la Moricelli disparut de la scène, et à partir de ce moment les renseignements sur sa vie font défaut.

MORI DA CENO (Ascanio DE), conteur italien, né à Mantoue. Il vivait au xvi^e siècle et fit, à la suite du prince de Gonzague, la guerre contre les Turcs en Hongrie, puis il entra au service de la république de Venise. On a de lui : *Ginco piacevole* (Mantoue, 1575, in-40), réédité avec quelques pièces de vers de l'auteur (1580) ; *Prima parte delle novelle* (1585), recueil de quatorze nouvelles, dont les sujets roulent sur des faits contemporains. On trouve aussi des morceaux poétiques de Mori dans la *Riccolta d'alcuni rime di scrittori mantovani* (1612, in-40).

MORIE s. f. (mo-ri — du lat. mori, mourir). Jurispr. anc. Dommage résultant de la mort de quelqu'un.

— Techn. *Peau de morie*, Nom donné par les parcheminiers aux peaux qui proviennent d'animaux morts de maladie.

MORIEN, dit le *Romano* ou l'*Ermite*, alchimiste italien, né à Rome, mort vers le milieu du xiv^e siècle. Ayant entendu parler d'Alexandre, le célèbre philosophe arabe d'Alexandrie, il alla le trouver et reçut de lui les premières notions de l'alchimie. A la mort d'Adair, il se retira d'abord à Jérusalem, puis dans les montagnes de Syrie. A cette époque, il entra en relation avec le sultan Calid, qui, lui aussi, cultivait l'art sacré. Morien a laissé quelques ouvrages écrits en arabe ; nous citerons de lui : *De compositione alchemiz*, livre traduit de l'arabe en latin par Robertus Castrensis en 1182, et inséré dans la *Bibliotheca chymica* de Mauget (1709) ; *De transfiguratione metallorum et occultis summaque antiquorum philosophorum medicina libellus* (Hanovre, 1565, in-40). Ces deux livres de Morien ne renferment que des généralités vagues sur la transmutation des métaux et l'elixir universel.

MORIENVAL, village et commune de France (Oise), arrond. et à 30 kilom. de Senlis, canton de Crépy ; 950 hab. Ce n'était à l'origine qu'une maison de plaisance et un rendez-vous de chasse du roi Dagobert I^{er}. Ce monarque y fonda plus tard une église et deux monastères, l'un de femmes, l'autre d'hommes. L'église de Morienval, ancienne abbaye, aujourd'hui paroissiale, conserve les traces des trois styles du x^e, du xii^e et du xiii^e siècle. L'édifice affecte la forme d'une croix latine et est surmonté d'un clocher roman fort remarquable, que surmonte un toit aigu. A la naissance de l'abside s'élèvent deux autres clochers de la fin du x^e siècle ou du commencement du xii^e, plus sveltes que le principal et surmontés de fleches à quatre pans. A l'intérieur, on remarque le chœur, remanié et voûté au xiii^e siècle ; l'intertransept, où brillent les nervures compliquées de la dernière période ogivale ; enfin les chapiteaux des colonnes, tous d'un travail admirable et d'une grande originalité. On a trouvé à Morienval et dans les environs de nombreuses médailles romaines. Au hameau de Saint-Clement, faisant partie de la commune de Morienval, on trouve une curieuse église du xvii^e siècle.

MORIER (James), littérateur anglais, né en 1780, mort en 1849. Il accompagna comme secrétaire particulier l'ambassadeur lord Elgin à Constantinople, fit à la suite du grand vizir la campagne d'Egypte, tomba peu après entre les mains des Français et fut nommé, après sa mise en liberté, secrétaire d'ambassade en Perse. Pendant son long séjour en Orient, il se familiarisa avec la connaissance des langues et des mœurs du pays. On a de lui : *Voyage en Perse, en Arménie, en Asie Mineure et à Constantinople* (Paris, 1808 et 1809 (Londres, 1811, in-40), traduit en français par Lyries (Paris, 1813, 3 vol. in-8) ; *Second voyage à travers la Perse, l'Arménie, l'Asie Mineure, etc.* (1818, in-40), traduit en français (1818, 2 vol. in-8) ; *les Aventures de Hajji-Baba d'Ispahan* (Londres, 1824-1828, 6 vol.), roman qui obtint un grand succès en Angleterre, tant à cause du charme des descriptions que de l'exactitude des caractères ; *Zohrab ou l'Otag* (Londres, 1832, 3 vol.) ; *le Muxa* (Londres, 1841, 3 vol.) ; *Ayesha, la jeune fille de Kars* (Londres, 1834, 3 vol.), traduit en français par Defauconpret (1834) ; *l'Exilé*, roman historique (1838), etc.

MORIER (David-Frédéric), diplomate et littérateur anglais, frère du précédent, né vers 1790. Comme son frère, il suivit la carrière diplomatique et remplit pendant plusieurs années les fonctions de ministre plénipotentiaire en Suisse. Nous citerons, parmi ses écrits : *Des rapports de la religion avec la politique* (1848) ; *Photo le Soulié* (1857, 3 vol. in-8), roman dont l'action se passe en Grèce.

MORIES s. f. pl. (mo-ri — gr. mori, même sens). Antiq. gr. Oliviers sacrés, cultivés à Athènes et qui fournissaient l'huile

que l'on donnait aux vainqueurs des panathénées.

MORIFORME adj. (mo-ri-for-me — du lat. mora, mûre, et de forme). Bot. Qui a la forme d'une mûre : *Fruits moriformes*.

MORIGÉNÉ, ÉE (mo-ri-jé-né) part. passé du v. Morigénér. Être docile, par le changement de r en n, changement très-rare, tandis que le changement de n en r ne l'est pas. *Morigénér* vient de *mos*, *moris*, mœurs, et de *gerere*, porter. Changé en é devant une syllabe muette : *Je morigène, tu morigènes, qu'il morigène* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du conj. : *Je morigènerai, il morigènera*. Elever, éduquer, former les mœurs de : *Si vous aviez, en brave père, MORIGÉNÉ votre fils, il ne vous aurait pas joué le tour qu'il vous fait*. (Mol.) | Tancer, corriger, reprendre : *Il ne faut jamais répondre à certains défis saugrenus, sinon pour interloquer et MORIGÉNER les impertinents qui les font*. (Mme de Créquy.)

MORIGÉNÉR v. a. ou tr. (mo-ri-jé-né — du lat. *morigerari*, être docile, par le changement de r en n, changement très-rare, tandis que le changement de n en r ne l'est pas. *Morigér* vient de *mos*, *moris*, mœurs, et de *gerere*, porter. Changé en é devant une syllabe muette : *Je morigène, tu morigènes, qu'il morigène* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du conj. : *Je morigènerai, il morigènera*. Elever, éduquer, former les mœurs de : *Si vous aviez, en brave père, MORIGÉNÉ votre fils, il ne vous aurait pas joué le tour qu'il vous fait*. (Mol.) | Tancer, corriger, reprendre : *Il ne faut jamais répondre à certains défis saugrenus, sinon pour interloquer et MORIGÉNER les impertinents qui les font*. (Mme de Créquy.)

C'est par affection que je vous morigène.

E. AUGIER.
De bonne foi, siéd-il, à l'âge où vous vous voilà,
Fait pour morigénir la jeunesse étourdie,
Que par vous-même au mal elle soit enhaidie ?
PIRON.
— Châtier et mener à sa fantaisie : *Notre système des avertissements est plus puissant que la censure pour MORIGÉNER la presse*. (J. Simon.)

MORIGIA (Buonincontro), chroniqueur italien, né à Monza. Il vivait au xiv^e siècle et fit partie, en 1329, du conseil des Douze, chargé de l'administration de sa ville natale ; il fut député, en 1343, à l'archevêque de Milan pour une négociation. On lui doit une histoire de Monza depuis son origine jusqu'en 1349, qui a été publiée sous le titre de : *Chronicon Modotiensis*, dans les *Scriptores rerum Italicarum*. Le style en est grossier, mais les faits y sont racontés avec exactitude.

MORIGIA (Jacques-Antoine), un des fondateurs de la congrégation des barnabites, né à Milan en 1497, mort dans la même ville en 1546. Après avoir passé sa jeunesse dans la dissipation et dans les plaisirs, il entra dans une congrégation de pénitents à Milan, se signala par son zèle pendant la peste de 1525 et fonda, quelques années plus tard, avec Zacharie de Crémone et Ferrar de Milan, la congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul, qui prit plus tard le nom de barnabites et fut approuvée par le pape en 1538. Morigia reçut alors l'ordre de la prêtrise et devint, en 1536, le premier prévôt de cette congrégation.

MORIGIA (Paul), jésuite et historien italien, de la famille du précédent, né à Milan en 1525, mort en 1604. A quatre reprises, il fut général de l'ordre des jésuites de Saint-Jérôme, dont il fit réformer les statuts. Morigia a composé soixante et un ouvrages qui, pour la plupart, manquent d'esprit critique et dont les principaux sont : *Istoria dell'origine di tutte le religioni* (Venise, 1589, in-8) ; *Paradiso d'istoria* (Venise, 1589) ; *Istoria dell' antichità di Milano* (Venise, 1592, in-40) ; *Raccolte di tutte le opere di carità cristiana che si fanno in Milano* (Milan, 1599) ; *Istoria de' personaggi illustri che furono religiosi gesuiti* (Bergame, 1599) ; *Istoria de' personaggi illustri religiosi* (Bergame, 1603) ; *Istoria della nobiltà del lago Maggiore* (Milan, 1603, in-8), etc.

MORIGIA (Jacques-Antoine), cardinal italien, né à Milan en 1632, mort à Paris en 1708. Il appartenait à la famille des précédents. Il entra fort jeune dans la congrégation des barnabites, s'adonna à l'enseignement, puis avec un grand succès à la prédication, devint théologien du grand-duc de Toscane Cosme III, qui le chargea de l'éducation de son fils Ferdinand, puis fut successivement nommé évêque de San-Miniato (1681), archevêque de Florence (1683), cardinal (1698), archevêque de la basilique libérienne. En 1699, il se démit de son archevêché, devint titulaire de deux abbayes et accepta l'évêché de Pavie en 1701. Morigia a publié trois oraisons funèbres et des lettres pastorales.

MORIGNY-CHAMPIGNY, village du département de Seine-et-Oise, arrond. et à 3 kilom. N.-E. d'Étampes, dans la vallée de la Juine ; 1,049 hab. Ruines d'un château de Bruneau. Château moderne sur l'emplacement d'une abbaye de bénédictins à laquelle ce village doit son origine. Quelques restes de cette abbaye. Beau château de Jours, avec parc, aqueduc et canaux.

MORILLE s. f. (mo-ri-ille ; Il mil. — Ancien haut allemand *morhila*, allemand moderne *morchel*, suédois *morhka*, anglais *morel*, hollandais *morille*. Ce champignon est ainsi dit, d'après Somaize et Diez, de *more*, noir, parce qu'à son cuisant il devient noir. Bot. Genre de champignons qui croissent au printemps : *Un plat de MORILLES*. *Danton aimait à chercher les MORILLES sur la lisière des bois*. (Cussy.)

— Moll. Nom marchand d'une espèce de mûre hérissée de tubercules.

— Zooph. *Morille de mer*, Ancien nom des polypiers de la famille des éponges.

— Encycl. Les *morilles* se rencontrent dans presque tous les terrains, mais particulièrement dans les sols siliceux, le long des chemins et dans les bois. On a tort de croire qu'elles croissent surtout sous les ormes; on en trouve également sous les chênes, les frênes, les châtaigniers, etc. Il n'est pas rare d'en voir dans les cavités des vieux arbres qui sont remplies de terreau; on en a trouvé sur des murs et jusque sur de la tannée humide qu'on avait accumulée dans le coin d'une serre. Les caractères spécifiques qui distinguent ces champignons sont excessivement légers; ils croissent tous à la même époque et sont également comestibles. Les *morilles*, comme la plupart des champignons, sont d'autant plus parfumées qu'elles ont absorbé moins d'eau et ont fait dans un terrain relativement sec. Il ne faut donc les cueillir qu'après que la pluie et la rosée se sont évaporées, et les faire sécher avec soin si on veut les conserver. On les mange fraîches ou bien on en fait des poudres ou des conserves qui donnent aux aliments le fumet de la plante elle-même.

La *morille* n'apparaît sur nos marchés qu'en avril et mai. Son prix y est assez élevé : de 2 fr. 50 à 5 fr. le demi-kilogramme. Conservée par dessiccation, elle coûte de 12 à 15 fr. chez les marchands de comestibles. Elle n'avait pas été cultivée jusqu'à présent, probablement parce que sa durée est trop passagère.

Un amateur de *morilles*, M. Geslin, fait, dans le *Journal d'agriculture pratique* (1872), la description d'une couche spéciale qu'il a établie à sa maison de campagne depuis cinq ans et qui lui donne les meilleurs résultats. La couche est composée de : 2/5 de terre prise dans un lieu où avaient crû des *morilles*; 2/5 de terre enrichie avec de la gadoue de ville; 1/5 de bois pourri. « Ma couche ainsi formée, dit l'auteur, j'y semai des fragments de *morilles*. L'an dernier, ma récolte de *morilles* est montée jusqu'à 1300, 500, sur un espace de 3m,50 carrés. La production régulière a commencé dès les premiers jours d'avril, pour durer jusqu'à la mi-juillet. Cette année, ma couche a recommencé sa production à la même époque que l'an dernier, etc. »

— Art culin. *Poudre de morilles*. Pelez les *morilles*; coupez-les en quartiers; faites-les sécher au four, sur des claies, à une chaleur modérée; pilez-les, encore chaudes, dans un mortier; tamisez la poudre et conservez-la en lieu sec, dans des vases bien bouchés. Cette poudre, qui se conserve d'une année à l'autre, sert à donner du goût aux sauces.

— *Morilles sèches*. Pelez et coupez les *morilles*; faites-les blanchir quelques minutes à l'eau bouillante; enfilez les morceaux dans de gros fils; faites sécher lentement ces chapelets en lieu sec, à l'ombre, ou bien au four. Ces *morilles* sèches, qui servent aux mêmes usages que la poudre ci-dessus, ne se conservent pas aussi longtemps qu'elle.

— *Omelette aux morilles*. Epilez, lavez les *morilles*; coupez-les en morceaux et faites-les cuire dans du beurre avec un jus de citron et une pincée de sel; passez; faites l'omelette; mettez les *morilles* au milieu. L'omelette se sert sur la sauce, que vous ferez réduire avec un peu de velouté.

MORILLO (Pablo), comte de CARTIAGÈNE, lieutenant général des armées espagnoles, né en 1777, mort en 1832. D'abord simple père, puis soldat dans l'artillerie, il montra beaucoup de courage et de véritables talents militaires dans la guerre de l'indépendance contre Napoléon, devint colonel en 1809, fut un de ses premiers, en 1814, à reconnaître le pouvoir absolu de Ferdinand VII, et reçut, l'année suivante, le commandement en chef de l'armée expéditionnaire destinée à faire rentrer dans l'ordre les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. Il débuta par la prise de Cartiagène, dans la Venezuela, après une défense héroïque de la part des insurgés. Ensuite il s'empara de Santa-Fé, dans la Nouvelle-Grenade, souilla sa victoire par des atrocités qui rappellent celles des Cortez et des Pizarro, rétablit le tribunal de l'inquisition et fit brûler publiquement les livres français et anglais. Il lutta contre Bolivar jusqu'en 1820, époque où le rétablissement du gouvernement constitutionnel le rappela en Espagne. Ferdinand VII le nomma alors comte de Cartiagène et commandant de Madrid. Étant passé peu après du côté des constitutionnels, les cortès lui donnèrent un commandement; mais il trahit leur confiance pendant la guerre de 1823. La haine du parti clérical ne l'obligea pas moins, après cette guerre, à se réfugier en France, où il mourut obscurément. On a de lui : *Mémoires relatifs aux principaux événements de mes campagnes en Amérique*, trad. en français par E. de Blotville (Paris, 1826, in-8v).

MORILLON s. m. (mo-ri-lon; II ml., — rad. more). Agric. Variété de raisin noir et doux.

— Techn. Émeraude brute très-petite : Les *morillons* dits de Cartiagène viennent d'Amérique par Cartiagène.

— Petit caillou roulé.

— Ornith. Espèce de canard à plumage noir.

— Encycl. Ornith. Le *morillon* appartient au genre *milouin*. Sa longueur totale peut atteindre jusqu'à 0m,45; tout son plumage est d'un beau noir luisant, à reflets verdâtres ou violacés; le bas-ventre et quelquefois le haut des épaules sont d'un blanc pur, ainsi qu'une petite plaque au milieu des ailes; le bec et les pieds sont bleuâtres, et l'iris d'un beau jaune. La tête est ornée d'une huppe pendante, d'un beau noir irisé à reflets violacés. La femelle est dépourvue de cet ornement; elle a le dos et les plumes scapulaires parsemées de points grisâtres et les côtes d'un gris brun. Cet oiseau habite le nord des deux continents, d'où il émigre, aux approches des froids, vers des climats plus doux. Il arrive en France au hiver et s'avance fort loin dans l'intérieur des terres. Il va même hiverner jusqu'en Égypte. Il est très-abondant à cette époque dans le midi de la France.

On le trouve principalement sur les grandes rivières, les lacs, les marais, les étangs sales. Il se nourrit de petits poissons, de menus coquillages, de crustacés et de graines de plantes aquatiques. Comme il a l'habitude d'aller chercher sa nourriture au fond de l'eau, il se prend quelquefois aux filets appelés dans le midi *cabussatres* (plongeurs); on le prend aussi à l'hameçon. Il est, d'ailleurs, beaucoup moins défiant que les milouins et les canards sauvages; aussi se laisse-t-il aisément approcher à portée de fusil. Mais, quand on l'a seulement blessé, il plonge si promptement qu'il est souvent fort difficile de le prendre.

Il niche rarement dans le Midi; mais, dans certaines années, il en reste dans cette région quelques couples qui s'y multiplient. Crespon en a trouvé ainsi dans le Gard en 1842. La femelle dépose au milieu des roseaux dix à douze œufs, de forme un peu allongée et d'une couleur blanc jaunâtre, sans mélange. On apporte très-souvent le *morillon* sur nos marchés pendant l'hiver, surtout en février et en mars. Sa chair est un mets fort estimé.

Le *morillon* présente quelques variétés dans la couleur; toutes sont susceptibles de s'approprier avec facilité. Ce serait une excellente acquisition pour nos basses-cours et un ornement très-agréable pour nos pièces d'eau, si on parvenait à le fixer parmi nous, ce qui ne paraît pas difficile, car son vol est peu étendu et ne lui permet pas de longues traversées.

Le petit *morillon* semble n'être qu'une variété de taille du précédent, avec lequel on le trouve souvent sur les étangs; il en est de même du *morillon royal*, à dos rayé de blanc et de brun.

MORILLON (Jules-Gatien DE), poète et bédicéon français, né à Tours en 1631, mort à Rennes en 1694. Il remplit pendant vingt-cinq ans les fonctions de procureur-syndic de son ordre près du parlement de Bretagne. Morillon cultiva la poésie; mais ses vers ne sont, à vrai dire, que de la prose rimée. On a de lui des paraphrases sur le *Livre de Job* (1668), sur le *Livre de l'Ecclésiaste* (1670), le *Livre de Tobie* (1674), un poème en six livres et recherché pour sa rareté, *Joseph ou l'Esclave fidèle* (1679).

MORIMOND, hameau (Haute-Marne), arrondissement, à 37 kilom. N.-E. de Langres. C'est sur l'emplacement occupé par ce petit village qu'existait autrefois une riche abbaye, l'une des quatre *filles de Cîteaux*, fondée en 1115 par un seigneur de Choiseul. L'abbé était grand d'Espagne. Plus de sept cents bénédictins, situés la plupart en Espagne et en Portugal, dépendaient de cette abbaye, ainsi que plusieurs ordres militaires portugais et espagnols. Il n'existe aucune trace, à Morimond, de cette abbaye autrefois si vaste et si puissante, et les quelques débris épargnés par le temps ont été transportés dans la cathédrale de Langres.

MORIMUS s. m. (mo-ri-muss). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des longicornes, comprenant quatre espèces, de l'Europe australe et de la Perse.

MORIN s. m. (mo-rain — du lat. *morus*, mûrier, le mûrier étant un bois jaune). Chim. Principe colorant du bois jaune ou mûrier des teinturiers.

— Encycl. Le *morin* est la matière colorante contenue dans le bois jaune ou *morus tinctoria* des Antilles. C'est une substance cristalline qui peut se présenter sous trois couleurs : le blanc, le jaune et le rouge. Le *morin* blanc, connu aussi sous le nom d'acide morique C³⁶H³⁰O⁴, 3HO, est un corps cristallin blanc, facilement altérable au contact de l'air, soluble dans l'alcool, l'éther, les alcalis et les acides faibles. Les acides énergiques le décomposent en le dissolvant. Ses dissolutions réduisent les sels de cuivre et d'azote d'argent; il donne, avec les bases, des sels appelés morates. Pour préparer le *morin* ou acide morique, on traite le morate de chaux par l'acide oxalique. Le morate de chaux, lui-même, s'obtient en précipitant par l'eau une décoction alcoolique de *morus tinctoria*.

MORIN (GRAND-), rivière de France. Elle prend sa source à 6 kilom. N. de Sézanne (Marne), passe à La Ferté-Gaucher, Coulommiers, Crecy et se jette dans la Marne à Condé,

à 6 kilom. S.-O. de Meaux (Seine-et-Marne). Cours, 96 kilom., navigable sur 14 kilom.

MORIN (PETIT-), rivière de France. Elle prend sa source près d'Ecury (Marne), passe à Montmirail et se jette dans la Marne au-dessous de La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), après un cours de 56 kilom. vers l'ouest.

MORIN-LA-MONTAGNE, nom donné à SAINT-OMER pendant la Révolution.

MORIN (Michel), imprimeur français, né à Rouen vers 1450. Il fut le premier qui établit une imprimerie dans sa ville natale. Les ouvrages qu'il fit paraître, et qui se rapportent presque tous à la théologie, se recommandent par le soin donné à l'exécution et par la correction des textes. On regarde comme son chef-d'œuvre le *Missel* qui sortit de ses presses en 1499.

MORIN (Gui DE), littérateur français, né dans le Maine, mort devant Turin en 1536. Il abandonna la vie monastique pour devenir soldat; fit la guerre sous Jacques Dailion en 1522 et 1523, assista à la défense de Pontarabie, accompagna Saint-Pol en Italie, puis se retira dans sa terre de London, où s'occupa d'études littéraires jusqu'en 1535. A cette époque, il rejoignit l'armée française qui faisait la guerre en Savoie et trouva la mort devant Turin. On lui doit la traduction d'un traité d'Erasme, qui a été publiée sous le titre de *Préparatif à la mort, livre très-utile et nécessaire à chacun chrétien* (Paris, 1537).

MORIN (Pierre), érudit né à Paris en 1531, mort à Rome en 1608. Il était très-versé dans les langues, les lettres et les antiquités ecclésiastiques, lorsqu'il se rendit en Italie. Pendant un séjour qu'il fit à Venise, Paul Manuce l'employa à son imprimerie, puis il alla professer le grec et la philosophie successivement à Vicence et à Ferrare. Sur la recommandation de saint Charles Borromée, Morin fut chargé d'aller travailler à Rome à l'édition des *Septante* (1587). Il fit également paraître dans cette ville des éditions de la *Vulgate* (1590), de la *Bible* en latin (1591), des *Decretales* (1591), de la *Collection des conciles généraux* (1608, 4 vol.). On lui doit : *Traité du bon usage des sciences* (1675).

MORIN (Guillaume), historien et bédicéon français, né à Boiscommun (Gâtinais), mort à Ferrières en 1630. Il devint grand prieur de l'abbaye de Ferrières. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'abbaye de Ferrières* (Paris, 1613) et *Histoire générale des pays de Gastinois, Senonais et Hurepoix* (Paris, 1630, in-4°), ouvrage estimé, le seul qui ait été publié sur cette partie de la France.

MORIN (Jean-Baptiste), mathématicien et astronome français, né à Villefranche (Beaujolais), mort à Paris en 1656. Après avoir étudié la philosophie à Aix, il se rendit à Avignon, où il apprit la médecine et prit le grade de docteur en 1613. S'étant rendu peu après à Paris, il entra en relation avec Dormy, évêque de Boulogne, qui l'envoya à ses frais visiter des mines en Allemagne et en Hongrie. De retour à Paris, il puisa dans ses entretiens avec un Écossais, nommé Davison, le goût de l'astrologie judiciaire, abandonna la médecine pour s'adonner aux réveries de cette prétendue science et devint bientôt en état de prédire l'avenir. Quelques horoscopes qu'il tira avec sagacité lui acquirent beaucoup de réputation et lui donnèrent accès auprès des plus grands personnages, notamment de Richelieu. Il s'attacha successivement au service du duc de Luxembourg (1621), du duc d'Étampes, et devint en 1630 professeur de mathématiques au Collège de France. Morin, qui était loin d'être sans mérite, fut un des contradicteurs les plus acharnés de Copernic, dont il attaqua les idées dans nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *J.-B. Morini famosi et antiqui problematici de telluris motu et quiete hactenus optata solutio* (1631); *Alm telluris fractæ contra Gassendi tractatum de motu impresso a motore translato; enfin Tycho-Brahæus in Philolaum*. Il a laissé sur l'astrologie judiciaire un grand traité, qui lui fit perdre trente ans de sa vie. Toutefois la science lui doit un certain nombre d'idées justes, de procédés utiles, de méthodes nouvelles. Il a publié sur la trigonométrie un bon livre, intitulé *Trigonometria canonica libri tres* (1633). Mais son principal ouvrage est celui où il traite des méthodes pour obtenir les longitudes célestes et terrestres; il est intitulé *Astronomia jam a fundamentis integra et exacte restituta, etc.*, et parut en différentes parties de 1634 à 1639. Le roi d'Espagne Philippe III et les états de Hollande avaient proposé des prix pour la solution du problème difficile des longitudes, que l'on ne déterminait alors qu'avec une très-grossière approximation. Morin ne le résolut certainement pas, en ce sens du moins qu'il supposait de bons instruments et de bonnes tables, ce qui justement faisait défaut et sans quoi la solution du problème était impossible. Toutefois il indique un grand nombre de méthodes nouvelles et exactes pour mettre à profit les observations que l'on pourrait faire et apporter d'ailleurs des perfectionnements importants aux instruments en usage, notamment en substituant aux anciennes pinnules des lunettes munies

de verriers, dont l'usage n'avait pas encore été adopté.

Le cardinal de Richelieu, à qui Morin avait présenté sa découverte, nomma pour l'examiner une commission composée de Chabon, Pascal, Mylorge, Boulanger et Hérigone. Malheureusement pour Morin, ses travers d'esprit lui avaient attiré beaucoup d'ennemis, et les commissaires, non-seulement n'èrent qu'il eût rien de juste dans ses idées, mais encore rendirent un arrêt injurieux pour lui.

Dans une des séances de la commission, Morin avait résolu de donner un public nombre les problèmes suivants : la lune et une étoile connue étant observées simultanément au méridien, trouver le lieu de la lune; la lune et l'étoile étant observées dans un même vertical, trouver la longitude du lieu; la hauteur d'une étoile étant observée à l'instant où la lune est au méridien, trouver la longitude du lieu; l'étoile étant au méridien et la distance apparente étant donnée, trouver la longitude; la lune et deux étoiles connues étant observées dans un même vertical, trouver la longitude. La plupart des moyens qu'il indiquait n'avaient encore été proposés par aucun astronome. Toute l'assemblée, dit-il, le félicita hautement; les commissaires seuls se retirèrent indignés. « Morin, dit Delambre, n'avait pas droit au prix qu'il réclamait comme une chose due, mais on lui devait quelques éloges et quelques encouragements; on devait exciter son zèle et stimuler son amour-propre en lui faisant espérer le prix ou une partie du prix s'il venait à perfectionner quelques idées heureuses qu'il avait eues. Déclarer durement que ses procédés ne contribueraient en rien à la bonté des observations et à l'amélioration des tables était une assertion non-seulement décourageante, mais fautive, et l'événement l'a complètement démentie. Les commissaires n'ont pas senti le mérite de ces améliorations. Ils ont manifestement tort quand ils assurent que les moyens de Morin ne peuvent donner aucun nouveau degré de précision aux tables. L'établissement d'un observatoire permanent, une suite non interrompue d'observations pendant un temps indéfini, les lunettes adaptées au cercle, le vernier substitué à la division par transversales, les efforts de Morin pour trouver le moyen de placer l'astre au milieu du champ de la lunette, voilà certes plusieurs améliorations de la plus grande importance et qui devaient infailliblement augmenter la précision des tables. »

Morin adressa son livre à Galilée, à Gas-sendi, à Gautier, à Longomontanus, à Hortensius, et les réponses qu'il reçut furent presque toutes favorables. Il réclama ensuite des états de Hollande le prix qu'ils avaient promis; mais les états ne répondirent pas. La dernière partie de son ouvrage contient quelques remarques neuves relativement à la détermination des parallaxes et des réfractations. Son traité des parallaxes est, dit Delambre, le meilleur et le plus complet qui existât à cette époque. Il paraît avoir eu le premier la pensée que la réfraction atmosphérique doit être variable comme l'état de l'atmosphère.

Morin fit imprimer en 1647 un abrégé de sa *Science des longitudes*, en français, pour l'usage des pilotes; il est dédié à Mazarin, qui lui avait enfin rendu justice et qui avait consenti qu'un de ses propres bénéfices fût chargé de la pension de 2,000 livres qu'il lui avait fait accorder en 1645.

MORIN (Jean), théologien français, né à Blois en 1591, mort à Paris en 1659. A la suite d'un voyage à Leyde, il abandonna le protestantisme, abjura entre les mains du cardinal Duperron, qui l'attacha à sa personne, puis reçut un emploi dans la maison de Zamet, évêque de Langres. Désirant s'adonner entièrement à l'étude, Morin entra en 1618 dans la congrégation de l'Oratoire. Il devint ensuite supérieur du collège d'Angers, fit partie en 1625 des membres de l'Oratoire qui accompagnèrent la reine Henriette en Angleterre, se rendit en 1640 à Rome, à l'appel d'Urbain VIII, pour y prendre part à des discussions relatives à la réunion des Églises grecque et latine, fit preuve en cette occasion de connaissances très-étendues, puis il revint en France, où il consacra le reste de sa vie à des travaux d'histoire et de critique sacrée. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *De patriarcharum et primatum origine* (Paris, 1626); *Histoire de la dévotion de l'Église chrétienne par l'empereur Constantin* (Paris, 1630, in-fol.); *Exercitationes ecclesiasticæ in uraque Samaritanorum Pentateuchum* (Paris, 1631), écrit dans lequel il soutient la supériorité du texte samaritan sur le texte hébreu; *Exercitationes Biblicæ de hebraicæ græcique textus sinceritate* (Paris, 1633), sur le même sujet; *Opuscula hebræo samaritanica* (Paris, 1657), ouvrage contenant un lexique et une grammaire de la langue samaritaine; *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti penitentiae* (Paris, 1651, in-fol.), qui coûta trente ans de travail à Morin et eut peu de succès; *Commentarius historicus-dogmaticus de sacris Ecclesiæ ordinationibus*, etc. (Paris, 1655, in-fol.); *Antiquitates Ecclesiæ orientalis* (Londres, 1682); *Opera posthuma* (Paris, 1703, in-4°), etc.

MORIN (Simon), visionnaire français, né

à Richemont, près d'Aumale, en Normandie, brûlé vif à Paris en 1663. Il vint à Paris chercher fortune et entra comme commis chez le trésorier de l'extraordinaire de la guerre; mais ses idées extravagantes lui firent bientôt perdre cette place. Il se fit alors écrivain copiste et se lia avec quelques illuminés qui professaient les idées de Pierre Guérin, chef d'une secte de visionnaires assez répandue à cette époque et poursuivie par ordre du roi. Arrêté une première fois, il fut relâché et alla demeurer, dans le voisinage de Saint-Germain-l'Auxerrois, chez une fruitière dont il épousa la fille. Tourmenté par le désir de faire des prosélytes, il recommença ses prédications extravagantes, fut de nouveau arrêté et conduit à la Bastille, où il passa vingt et un mois. A peine hors de prison, il publia un livre qui, sous le titre : *Mes pensées*, exposait sa doctrine. Dénoncé par le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut de nouveau emprisonné et ne sortit de la Bastille, vers 1649, qu'après avoir abjuré ses erreurs. Quelque temps plus tard, il fut enfermé aux Petites-Maisons; puis, en étant sorti après une nouvelle abjuration, il recommença à prêcher, fut repris, jugé et condamné à être brûlé vif comme hérétique (1662). Le parlement, confirmant par un arrêt qui lui fait peu d'honneur, cette sentence odieuse (13 mars 1663), Morin fut brûlé vif le lendemain. Sa femme et son fils, arrêtés avec lui, furent bannis pour cinq ans, et quelques-uns de ses disciples condamnés aux galères.

Le crime de cet illuminé était de prétendre que le Christ s'était incorporé en lui, fantaisie bien innocente et qui n'était certes pas plus extravagante que tant d'autres fort en honneur au XVII^e siècle.

Morin a publié quelques ouvrages : *Mes pensées* (1647, in-8°); *Requête au roi et à la reine régente, mère du roi* (1647, 8 pages). Il a laissé quelques manuscrits.

MORIN (Jean), peintre et graveur français, né à Paris vers 1609, mort vers 1666. Tout ce qu'on sait de cet artiste, c'est qu'il eut pour maître Philippe de Champagne, qu'il exécuta de nombreux tableaux et grava à l'eau-forte avec beaucoup de talent des sujets de sainteté, des paysages, des portraits très-recherchés des amateurs. Morin a reproduit un assez grand nombre de toiles de Philippe de Champagne, une *Vierge de Raphaël*, des paysages de Feugueret et de Poussin, les portraits de *Saint Jérôme*, de *François de Sales*, de *Marie de Médicis*, etc.

MORIN (Etienne), savant orientaliste français, né à Caen en 1625, mort à Amsterdam en 1700. Il fit ses études à Sedan, puis alla suivre à Leyde les cours de théologie et de langues orientales. A son retour en France, il fut nommé pasteur des Eglises de Saint-Pierre-sur-Dive et de Saint-Sylvain et en 1664, pasteur de l'Eglise de Caen. A la révocation de l'édit de Nantes, il chercha un asile en Hollande et fut appelé comme professeur de langues orientales à Amsterdam. Il joignit bientôt à ces fonctions celles de ministre ordinaire des Eglises wallonnes, qu'il remplit jusqu'à sa mort. On a de lui : *Vita Jacobi Palmerii Grentianensis* (Lugd., 1678, in-4°), publiée dans la *Græcia antiqua descriptio*; *Dissertationes VIII in quibus multa sacra et profana antiquitatis monumenta explicantur* (Gen., 1683, in-8°; 2^e édit. augm., Dord., 1700, in-8°); *Oratio inauguralis de linguarum orientalium ad intelligentiam sanctæ Scripturæ utilitate* (Lugd.-Bat., 1686, in-8°); *Vita sancti Bochart* (1692, in-fol.); *Exercitationes in lingua primæva* (Utrecht, 1694, in-4°); *Explicationes sacrae et philologicae in aliquot Veteris et Novi Testamenti loca* (Lugd.-Bat., 1698, in-8°); *Lettre sur l'origine de la langue hébraïque*. Morin s'efforça de prouver dans cette lettre que Dieu lui-même a inspiré la langue hébraïque à Adam; elle a été imprimée dans le tome I^{er} des *Dissertationes* recueillies par Tiladot (Paris, 1712, in-12).

MORIN (Henri), érudit français, fils du précédent, né à Saint-Pierre-sur-Dive, près de Lisieux, mort à Caen en 1788. Il eut pour maître son père, sous la direction duquel il fit de grands progrès, se convertit au catholicisme après la révocation de l'édit de Nantes, puis se rendit à Paris, où il devint secrétaire de l'évêque de Blois. Morin fit partie de l'Académie des inscriptions, dont il fut un des membres les plus actifs, donna sur divers sujets d'érudition quatorze *Mémoires* dans le recueil de cette société et alla terminer ses jours à Caen.

MORIN (Louis), dit *Morin de Saint-Victor*, médecin français, né au Mans en 1636, mort à Paris en 1715. Reçu docteur en médecine à Paris vers 1662, il devint médecin de l'Hôtel-Dieu et se fit remarquer, non-seulement par son savoir, mais encore par sa tendre compassion pour les pauvres. Pour se maintenir l'esprit plus libre, il avait adopté un régime d'anachorète, vivait de pain et d'eau et trouvait par là le moyen de satisfaire sa générosité naturelle. Des qu'il avait reçu son traitement, le lendemain, dans le trou d'hospice, il se faisait voir, sans garde de n'être point découvert. Sur le bruit de sa réputation, Mlle de Guise le prit pour médecin et lui légua en mourant une pension de deux mille livres. Il se retira alors à l'abbaye de Saint-Victor (d'où son surnom) où il partagea

son temps entre l'étude et le soin des pauvres. Membre associé de l'Académie des sciences en 1697, il devint membre pensionnaire en 1707 et suppléa, comme professeur de botanique au Jardin royal, Tournefort qui fit, en 1700, un voyage dans le Levant. On trouve plusieurs mémoires de ce savant dans le recueil de l'Académie des sciences.

MORIN (Jean), physicien français, né à Meung-sur-Loire en 1705, mort à Chartres en 1764. Issu d'une famille de pauvres ouvriers, il dut à son intelligence d'être élevé gratuitement au collège de Meung, puis au séminaire d'Orléans, où il se fit ordonner prêtre et professa la philosophie. Tout en se livrant à l'enseignement de cette dernière science, il s'adonna avec passion à l'étude des sciences physiques et mathématiques, se fit connaître en 1728 par la découverte d'un nouveau phosphore liquide, devint en 1732 chanoine de Chartres et professeur au collège de cette ville, en 1736 membre de l'Académie des sciences de Paris et de celle de Rouen, en 1750 officier général du chapitre de Chartres. Sa grande facilité de parole, la clarté de son enseignement attirèrent à ses cours un grand nombre d'élèves. On a de lui : le *Mécanisme universel ou Discours et questions physiques* (Chartres, 1735), abrégé excellent qui fixe l'état de la science à l'époque à laquelle il fut publié et qui contient plusieurs expériences de l'invention de Morin; *Nouvelle dissertation sur l'électricité des corps dans laquelle on développe le vrai mécanisme des plus surprenants phénomènes qui ont paru jusqu'à présent* (Chartres, 1748); *Reponse à l'abbé Nollet sur l'électricité*, et quelques ouvrages manuscrits.

MORIN (Benoit), érudit français, né à Paris en 1746, mort dans la même ville en 1817. Il se fit imprimeur-libraire et publia, entre autres écrits : *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française* (1802, 3 vol. in-12); *Esquisse traduite en trois langues ou Concordance de ses fables avec celles de Phédre, Juvénal, Daubillon, La Fontaine et autres fabulistes* (1803); *Traité des particules latines* (1810).

MORIN (C.-Marie), administrateur et écrivain français, né à Lyon en 1768, mort à Paris en 1835. Après la prise de Lyon en 1793, il se rendit à l'armée du Var, y remplit des fonctions civiles, devint ensuite liquidateur des dépenses arriérées de la guerre, commissaire du gouvernement à l'armée d'Italie (1799), secrétaire de Masséna pendant le siège de Gènes, resta sans emploi sous l'Empire et s'occupa alors de travaux littéraires. En 1814, Morin entra en relation avec plusieurs agents du parti des Bourbons, déploya une grande activité en faveur de cette cause, distribua dans les rues de Paris des cocardes blanches et des proclamations, et alla prendre avec M. de Lagrange possession de la préfecture de la Seine. Il espérait voir son zèle royaliste récompensé par les plus hauts emplois, mais il n'en fut pas ainsi. Chargé pendant quelques jours de la surveillance des journaux, puis nommé chef de la première division de la police du royaume, il perdit bientôt ces fonctions et conserva, croit-on, des rapports secrets avec la police jusqu'à la fin de sa vie. Nous citerons de lui : *Essai sur la théorie de l'administration militaire en temps de paix et en temps de guerre* (1799, in-8°); *Gènes sauvée ou le Passage du Saint-Bernard*, poème en six chants (Paris, 1810, in-8°); *Plan de finances portant la création d'une banque générale de France* (Paris, 1816); *Révélation de faits importants qui ont préparé ou suivi la révolution de 1814 et de 1815* (1830, in-8°); le *Petit commerce et le commerce intermédiaire affranchi ou Institution d'un comptoir de crédit consolidé et de garantie d'escompte* (1830).

MORIN (Arthur-Jules), général et mathématicien, né à Paris le 17 octobre 1795. En 1813, il entra à l'Ecole polytechnique, d'où il passa, en 1817, à l'Ecole d'application de Metz. Nommé, cette année, lieutenant au bataillon de pontonniers, il devint capitaine en 1829, fit à Metz un cours de mécanique appliquée aux machines, qui lui valut, dix ans plus tard, d'être appelé à Paris comme professeur de mécanique industrielle au Conservatoire des arts et métiers. Ses leçons très-remarquables, comme aussi le nombre et l'importance de ses travaux scientifiques, le firent nommer chef d'escadron en 1842, lieutenant-colonel en 1846 et colonel en 1848, le tout sans sortir du Conservatoire. En 1843, l'Académie des sciences l'avait admis dans son sein comme successeur de Coriolis. En 1850, il devint membre de la commission chargée de l'organisation définitive de l'Institut agronomique, fit partie, en 1851, de la commission française de l'Exposition de Londres et succéda, en 1852, à M. Pouillet comme directeur du Conservatoire des arts et métiers, poste qu'il occupa encore en 1873. En 1852, il fut nommé général de brigade, commanda l'artillerie du camp du Nord et reçut le grade de général de division en 1855. Il présida, cette même année, la commission de l'Exposition universelle de Paris, devint, en 1862, président de la Société des ingénieurs civils. Le général Morin est un savant très-remarquable qui a fait faire d'importants progrès à la mécanique expérimentale. On a de lui un grand nombre d'ou-

vrages, parmi lesquels on remarque : *Nouvelles expériences sur le frottement, faites à Metz de 1831 à 1833* (Paris, 1833-1835, 3 vol. in-4°, avec 22 planches); *Notice sur divers appareils dynamométriques* (1836, in-8°), ouvrage qui obtint le prix Montyon en 1837; *Expériences sur les roues hydrauliques à auge* (Metz et Paris, 1837, in-4°, avec 3 planches); *Nouvelles expériences sur l'adhérence des briques et des pierres posées en bois de mortier ou scellées en plâtre; sur le frottement des axes de rotation, la variation de tension des courroies ou cordes sans fil employées à la transmission du mouvement et sur le frottement des courroies à la surface des tambours, faites à Metz en 1834 et publiées par ordre de l'Académie des sciences* (Metz et Paris, 1838, in-4°, avec planches); *Expériences sur les roues hydrauliques à axe vertical aidées turbines* (Metz et Paris, 1838, in-4°); *Aide-mémoire de mécanique pratique* (1838, in-8°; 5^e édit., 1834); *Mémoire sur la pénétration des projectiles et sur la rupture des corps solides par le choc* (1838, in-8°), avec Piolet; *Mémoire sur les pendules balistiques* (1839); *Expériences sur le tirage des voitures* (1840 et 1842, in-4°); *Mémoire sur la résistance de l'air* (1842, in-8°); *Leçons de mécanique pratique* (Paris, 1850, 3 vol. in-8°); *Catalogue des collections du Conservatoire des arts et métiers* (1852-1855, in-12); *Résistance des matériaux* (1853, in-8°; 3^e édit., 1862, 2 vol. in-8°); *Notions fondamentales de mécanique et données d'expérience* (1855, in-8°); *Hydraulique* (1858, in-8°); *Notions géométriques sur les mouvements et leurs transformations* (1861, in-8°; 3^e édit.); *Rapport de la commission sur le chauffage et la ventilation du Théâtre-Lyrique et du Châtelet* (Paris, 1861, in-4°, avec plans); *Machines et appareils destinés à l'élevation des eaux* (Paris, 1863, in-8°, avec 9 planches); *Des machines à vapeur*, en collaboration avec M. H. Tresca (Paris, 1863, in-8°); *Etudes sur la ventilation* (1863, 2 vol. in-8°); *Enquête sur l'enseignement professionnel*, avec M. Perdonnet (1865, 2 vol. in-4°); *Salubrité des habitations* (1869, in-4°); *Notice sur le général Piolet* (1871, in-4°).

Les nombreux ouvrages que nous venons d'énumérer ne sont pas les seuls titres du général Morin à la reconnaissance du monde savant; car le directeur du Conservatoire des arts et métiers est l'inventeur de plusieurs instruments, tels que la *manivelle dynamométrique*, qui sert à mesurer la force des moteurs animés, et l'*appareil à indications continues*, au moyen duquel on étudia la loi de la chute des corps.

MORIN (Bon-Etienne), chimiste français, né à Livarot (Calvados) en 1796. Envoyé à Paris pour y faire ses études scientifiques, il y devint préparateur du cours de chimie médicale d'Orfila et, après avoir pris son diplôme de pharmacien, alla s'établir à Rouen. Il a été nommé successivement membre du jury médical de la Seine-Inférieure, professeur de chimie médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, puis professeur de pharmacie et de toxicologie lors de la réorganisation de l'Ecole de médecine; enfin, depuis plus de trente ans, M. Morin est chargé de faire les expertises de chirurgie légale dans le ressort de la cour de Rouen. On trouve un certain nombre d'articles et de mémoires de ce savant dans divers journaux de pharmacie et de toxicologie.

MORIN (Pierre-Achille), jurisconsulte français, né à Rouen en 1803, mort en 1874. Il prit le grade de docteur en droit, se fit inscrire au barreau de Paris (1833) et acheta, trois ans plus tard, une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Depuis 1838, M. Morin a rédigé le *Journal du droit criminel*. On lui doit, en outre, plusieurs ouvrages relatifs à la législation pénale. Nous citerons de ce jurisconsulte : *Dictionnaire de droit criminel* (Paris, 1842, in-8°); *De la discipline des cours et tribunaux, du barreau et des corporations d'officiers publics* (1846, 2 vol. in-8°); *Repertoire universel et raisonné du droit criminel* (Paris, 1850-1851, 2 vol. in-8°); ouvrage estimé; *Commentaire de la loi sur la mise en liberté provisoire du 18 juin 1865* (1866, in-8°); *Les Lois relatives à la guerre d'après le droit des gens* (1872, 2 vol.).

MORIN (André-Saturnin), administrateur et écrivain français, né à Chartres le 28 novembre 1807. D'abord notaire, il exerça la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé en 1848, sous-secrétaire de la République, puis sous-préfet de Nogent-le-Rotrou et enfin membre du conseil général d'Eure-et-Loir. Sous l'Empire, M. Morin s'est fait connaître par des travaux relatifs au magnétisme, aux questions de critique religieuse, etc., et il a porté dans ses investigations l'esprit d'un libre penseur. Outre des articles publiés dans divers journaux et des notices historiques et biographiques, on lui doit : *Affaire de la vipère noire et de la fontaine miraculeuse du bon saint Jean de Pierrefitte* (1843, in-8°); *Procès de la somnambule* (1852, in-8°); *Principes du borge* (1860, in-8°); *De magnétisme et des sciences occultes* (1860, in-8°); *Les Fantômes* (1860, in-8°); *Les Fantômes de l'histoire* (Bourges, 1862, 3 vol. in-18); *Dissertation sur la légende Virginie parut* (1863, in-8°); *Jésus réduit à sa juste valeur* (Genève, 1864, in-8°); *De la séparation du spirituel et du temporel* (1866, in-18); les *Hébertistes mo-*

dernes (1870, in-8°); *Séparation de l'Eglise et de l'Etat* (1871, in-32; 2^e édit., 1873); le *Prêtre et le Sorcier*, statistique de la superstition (1872, in-18); *Fantaisies théologiques* (1872, in-8°); les *Tribulations d'un inoubli* (Chartres, 1873, in-8°); la *Confession* (1873, in-32); la *France monarchique et cléricale* (1873, in-18). Plusieurs de ces ouvrages ont paru sous le pseudonyme de *Miron*. Nous avons rendu compte des principaux à leur ordre alphabétique.

MORIN (François-Gustave), peintre français, né à Rouen en 1809. Il étudia la peinture dans sa ville natale sous la direction de Chamois, puis vint à Paris se perfectionner dans l'atelier de Léon Cogniet. En 1837, il a obtenu au concours une place de directeur de l'Académie de peinture de Rouen. M. Morin est membre de l'Académie de Rouen, de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure et, depuis 1863, chevalier de la Légion d'honneur. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons les suivants : la *Dernière heure* et un *Portrait en pied de M. L. de M.* (1835); *Episode de la conquête d'Angleterre par les Normands*; *Repentir de la Madeleine*; *Jeunesse de la Vierge* (1848); les *Saboteurs de la forêt de Lyons (Seine-Inférieure)* célébrant la victoire de Solferino; l'*Assemblée de Saint-Vivien*, fête populaire rouennaise au XVIII^e siècle (1861); les *Pêcheurs de moutons à Villerville* (1868). On a de lui, en outre, de nombreux tableaux parmi lesquels on remarque : l'*Entrée de Louis XII* (1831); les *Derniers habitants du clos Saint-Marc* (1837); l'*Arrière-Réaumont* fragments de son poème; la *Jeunesse de Bassemptier*; les *Antiquaires*; les *Anateurs de médailles*, etc. Plusieurs des tableaux de M. Morin ont été gravés par M. Sixdeniers. — Sa fille, Mlle Eugénie MORIN, née à Rouen, élève de Belloc et de son père, a exposé des miniatures et des aquarelles, des portraits, et a obtenu en 1864 une médaille.

MORIN (Etienne - François - Théodore), homme politique français, né à Dieu-le-Fit (Drôme) en 1814. Son père, fabricant de drap, a fait pendant un certain temps partie de la Chambre des députés. M. Théodore Morin acheta une charge d'avoué et devint, sous Louis-Philippe, maire de Dieu-le-Fit et membre du conseil général. Après la révolution de Février 1848, les électeurs de la Drôme l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante, où il se montra hostile aux institutions républicaines et vota constamment avec la droite. Non réélu lors des élections générales, il fut toutefois nommé aux élections complémentaires de juillet 1849, continua à se prononcer pour la politique de réaction, adhéra au coup d'Etat du 2 décembre 1851, fit partie de la commission consultative et entra en 1852, avec l'appui du gouvernement, comme député de la Drôme, au Corps législatif, où il a constamment siégé jusqu'à la chute de l'Empire en 1870. Depuis cette époque, il est rentré dans la vie privée. On lui doit : *Essai sur l'esprit de la législation municipale en France* (1841, in-8°); *Essai sur l'organisation du travail* (1845, in-8°).

MORIN (Frédéric), publiciste français, né à Lyon le 11 juin 1823. Mort en 1874. Fils d'un journaliste qui était, en 1830, rédacteur en chef du *Précurseur*, il vint terminer ses études à Paris et fut admis en 1844 à l'Ecole normale, où il s'adonna surtout à la philosophie. En 1847, il devint professeur de cette science à Mâcon, se fit recevoir agrégé de philosophie en 1848, et fut envoyé, l'année suivante, au lycée de Nancy.

Après sa nomination en 1851, il se prononça énergiquement contre le coup d'Etat et fut envoyé en disgrâce au lycée de Bourges. Ayant peu après refusé de prêter serment au chef de l'Etat, qui avait donné l'exemple du parjure, il fut considéré comme ayant donné sa démission de professeur. M. Morin revint alors à Paris, où il vécut plusieurs années dans une position assez précaire, du produit de quelques leçons, partageant son temps entre les travaux du professorat libre et la composition de divers ouvrages. Arrivé successivement en 1853, en 1854, et deux fois en 1857, il eut à subir chaque fois un emprisonnement préventif plus ou moins prolongé.

En 1857, puis en 1863, il se porta candidat de l'opposition à Lyon, lors des élections pour le Corps législatif, mais il échoua, tout en obtenant un grand nombre de voix. Au mois de mai 1869, il posa sa candidature à Paris, dans la 7^e circonscription, mais la retra avant le scrutin. Au mois d'août de cette même année, il fut nommé membre du conseil général du Rhône. La majorité du conseil général et celle du conseil d'arrondissement s'étant refusée à émettre le vœu que le conseil municipal de la ville de Lyon fût élu par le peuple, M. Morin engagea les membres indépendants des deux conseils à donner leur démission. Quatorze démissions, y compris celle de M. Morin, furent ainsi données, et le 1^{er} décembre 1867, les quatorze démissionnaires furent réélus à une majorité écrasante.

Nommé par le gouvernement de la Défense nationale préfet de Saône-et-Loire, le 5 septembre 1870, M. Morin donna, dans ces circonstances rendues si difficiles, jusqu'au mois de février 1871, époque où il donna sa démission. Un emprunt gouvernemental ayant été ouvert pour subvenir aux besoins militaires de la défense, M. Frédéric Morin engagea les fonctionnaires publics à

souscrire à cet emprunt en leur rappelant qu'ils avaient vécu de longues années aux dépens de la nation. En quittant ses fonctions, il retourna à Paris et reprit, à la rédaction du *Rappel*, la place qu'il occupait avant la guerre. Au mois de juin 1871, il fut arrêté, mais on le relâcha presque aussitôt après. Enfin, en février 1873, le *Constitutionnel* ayant prétendu que M. Morin avait dit en 1870 : « Il me sera difficile de gouverner ce département sans faire tomber quelques têtes », M. Frédéric Morin protesta avec énergie en déclarant qu'il n'avait jamais tenu « ce propos odieux et insensé ».

Pendant un certain temps, M. Morin appartenait à l'école des démocrates catholiques, dont le chef était Buchez; mais il ne tarda pas à s'en séparer pour entrer dans un ordre d'idées beaucoup plus large et beaucoup plus logique. Il a publié une sorte de programme général de philosophie sous ce titre : la *Philosophie des sciences, cherchée dans leur histoire*. Ce programme parut d'abord dans la *Revue de Paris* et fut ensuite imprimé à part. L'idée générale de M. Morin est celle-ci : « La raison humaine est le théâtre d'une incessante révolution, et, par conséquent, d'époque en époque, des axiomes nouveaux apparaissent qui changent la direction générale de l'esprit humain, la logique la plus intime et les méthodes des sciences. » L'auteur essaya de démontrer cette thèse par l'histoire comparée des sciences et de la philosophie. Le premier, il a expliqué comment s'est formée la science hellénique; comment et sous quelle influence la science hellénique a été détruite à la fin du moyen âge; comment enfin la science moderne s'est fondée. Cet opuscule, qui comporterait de gros volumes de développement, dont la lecture est fatigante, tant il est condensé, pourrait être intitulé : *Essai général d'une philosophie fondée sur l'idée de révolution*.

Les travaux historiques de M. Morin ont pour base la même idée; il l'a développée pour la première fois sur le terrain historique en 1854, dans un long article publié par la *Revue de Paris* sous ce titre : *Des doctrines historiques de M. Guizot*. Ce travail a pour but de montrer que les erreurs fatalistes de l'école doctrinaire se rattachent à une notion fautive du progrès et de faire voir que la véritable notion de progrès, au lieu de se définir, comme le veulent les doctrinaires, par celle d'évolution, doit se définir par celle de révolution. A ce point de vue, l'auteur propose, dans son travail, une nouvelle méthode pour étudier l'histoire, et il expose avec force et précision les conséquences de cette méthode. M. Frédéric Morin a appliqué, dans un petit livre populaire intitulé : *la France au moyen âge* (1859, in-16), sa méthode générale à l'étude des premiers efforts de la démocratie française, c'est-à-dire à l'étude de la révolution communale et des tentatives parlementaires du XIV^e siècle.

Comme journaliste, M. Frédéric Morin a mis au service des idées républicaines son talent ferme et vigoureux, son vaste savoir philosophique et historique. Parmi les nombreux journaux et recueils auxquels il a collaboré, nous citerons : *l'Assemblée*, le *Correspondant*, la *Revue de Paris*, la *Revue de l'instruction publique*, le *Courrier du dimanche*, *l'Escalette*, la *Presse*, *l'Illustration*, le *Progrès de Lyon*, le *Phare de la Loire*, la *Gironde*, la *Revue germanique*, *l'Avenir national*, le *Happel*, etc. Il a fondé en outre, en 1865, avec MM. Massol et H. Brissin, la *Morale indépendante*. On lui doit les ouvrages suivants : *Saint François d'Assise et les Franciscains* (1853, in-12); *De la Genèse et des principes métaphysiques de la science moderne* (1856, in-18); *Dictionnaire de théologie et de philosophie scolastiques* (1857-1858, 2 vol. in-89), faisant partie de la collection de l'abbé Migne; *Principes de la loi civile en France* (1860, in-16); *les Idées du temps présent* (1862, in-18); *les Hommes et les livres contemporains* (1862, in-89); *Résumé populaire du code civil* (1863, in-16); *Origines de la démocratie, la France au moyen âge* (1864, in-18), etc.

MORIN (Michel), personnage légendaire de la *Bibliothèque bleue*. Les peuples locaux à ce personnage ont eu de nombreuses éditions à Troyes, à Epinal, à Tours, à Liège. On a l'*Éloge funèbre de Michel Morin*, son *Testament*, et enfin la *Vengeance du trépas funeste du fameux Michel Morin, conspiré contre la Mort par les amis du défaut*. Tous ces opuscules, imprimés avec des têtes de clous et sur du papier à chandelle dans les premières années du XVIII^e siècle, sont consacrés au récit des prouesses rustiques d'un bonnetier sonneur de cloches, espèce de Sancho Pança devenu illustre dans sa paroisse. La légende de Michel Morin a une source tout à fait inconnue.

MORINDE s. f. (mo-rain-dé — rad. *morin*). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, établi pour des arbrisseaux des régions équatoriales, dont quelques espèces fournissent de belles couleurs noires et jaunes. La racine de la plupart des espèces de MORINDES participe aux propriétés tinctoriales des autres rubiacées. (Duchartre.) || On dit aussi MORINDA s. m.

— Encycl. Le genre *morinde* renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, plus rarement verticillées, munies de stipules, à fleurs fixées sur des réceptacles nus, globuleux, &

l'extrémité de pédoncules axillaires ou terminaux, simples ou rameux; le fruit est un drupe anguleux, comprimé, à deux ou quatre noyaux cartilagineux et monospermes. Ce genre comprend plus de trente espèces, répandues dans les régions tropicales. La *morinde* à ombelles atteint 2 à 3 mètres de hauteur; ses rameaux étalés portent des feuilles lancéolées, aiguës, rudes au toucher; ses fleurs blanches, petites, sont groupées en capitules, dont la réunion constitue une sorte d'ombelle. La *morinde* royce, appelée vulgairement *feuille rhuibarbe*, a une tige grêle et flexible, haute de 3 à 4 mètres, divisée en rameaux courts et sarmenteux, qui portent des feuilles ovales aiguës, glabres et lisses, et des fleurs blanches, réunies en capitules globuleux axillaires. La *morinde* à feuilles de citronnier a des tiges diffuses. On mange les fruits de cette dernière et ceux de quelques autres espèces, bien qu'il n'ait pas une saveur très-agréable. Cuits sous la cendre, ils passent pour vermifuges, emménagogues; on les emploie aussi contre l'asthme et la dysenterie. Les feuilles de la *morinde* à ombelles, prises en décoction et associées à des aromates, sont administrées aussi contre cette dernière maladie. Les racines et l'extrait qu'on en retire passent pour purgatifs, stomachiques, vermifuges; on les vante contre la diarrhée. Ces racines possèdent aussi des propriétés tinctoriales; on emploie celles de la *morinde* royce pour teindre en noir et pour faire de l'encre, et celles de la *morinde* à ombelles pour teindre en jaune.

MORINDÉ, ÉE adj. (mo-rain-dé — rad. *morinde*). Bot. Qui ressemble à une morinde.

— s. f. pl. Famille de rubiacées ayant pour type le genre morinde.

MORINDINE s. f. (mo-rain-di-ne — rad. *morinde*). Chim. Substance contenue dans la morinde à feuilles de citronnier.

— Encycl. Chim. Pour préparer la *morindine*, on épuise la racine de *morinda citrifolia* par l'alcool bouillant. Les premières portions qui se déposent par le refroidissement de la liqueur sont de la *morindine* impure; les dernières portions, au contraire, consistent en *morindine* cristalline qu'il suffit de purifier par des cristallisations répétées dans l'alcool bouillant acidulé par l'acide chlorhydrique.

La *morindine* se présente en petits cristaux satinés; elle est peu soluble dans l'alcool froid, plus soluble dans l'alcool chaud, surtout s'il est étendu, très-peu soluble dans l'alcool absolu et presque insoluble dans l'éther. L'eau la dissout très-bien à chaud, peu à froid. Par le refroidissement de sa solution aqueuse, la *morindine* se dépose sous la forme d'une masse gélatineuse. L'analyse de la *morindine* a conduit à la formule $C_{28}H_{30}O_{15}$. Bochieler considère ce corps comme identique avec l'acide rubrythrique qu'il a extrait de la garance. En effet, lorsqu'on fait bouillir la racine de *morinda* pendant longtemps avec de l'acide sulfurique étendu, comme dans le procédé ordinaire qui sert à fabriquer la garance, la *morindine* se convertit en alizarine. Mais comme on obtient en même temps des masses de racines étrangères qui salissent les teintures, la *morinda citrifolia* ne peut point faire une concurrence sérieuse à la garance pour la teinture, au moins en Europe. Cependant c'est une source, la meilleure peut-être, d'alizarine pure. En effet, l'alizarine préparée par cette racine est entièrement exempte de purpurine, et on sait que la purpurine est très-difficile à séparer de l'alizarine que l'on prépare au moyen de la garance ordinaire.

MORINDONE s. f. (mo-rain-do-ne — rad. *morindine*). Chim. Substance particulière résultant de la modification que la chaleur fait éprouver à la morindine : La MORINDONE se dissout très-bien dans l'ammoniaque; si l'on fait agir l'un sur sa dissolution ammoniacale, on obtient un précipité d'un beau rouge; si l'on remplace l'un par l'eau de baryte, on a un précipité bleu.

MORINE s. f. (mo-ri-ne — du lat. *mori*, mourir). Mortalité parmi les bestiaux, épidémie. || Vieux mot.

— Par ext. Laine de bête morte de maladie.

MORINE s. f. (mo-ri-ne — du nom du naturaliste Morin). Bot. Genre de la famille des dipsacées : Les MORINES se trouvent en abondance dans certaines contrées du Levant, dans la Syrie, la Perse et l'Inde. (Duchartre.)

— Encycl. Le genre *morine* renferme des plantes vivaces, à tige droite, simple, portant des feuilles opposées ou verticillées, oblongues, rarement entières, le plus souvent sinuées, dentées-épineuses; les fleurs, disposées en verticilles à l'aisselle des feuilles supérieures, sont portées sur des pédicelles munis de bractées au sommet. Ce genre comprend cinq ou six espèces, qui croissent en Orient, en Perse et dans le nord de l'Inde. La *morine* de Perse est la plus anciennement connue; c'est une belle plante à racine charnue, à grandes feuilles et à fleurs d'abord blanches et plus tard rouges. « L'infusion de cette plante, dit V. de Bonare, est cordiale et céphalique; elle résiste au venin et chasse par transpiration les mauvaises humeurs. » Ces vertus problématiques sont aujourd'hui

oubliées, et les *morines* ne sont connues que comme plantes d'ornement.

MORINÉ, ÉE adj. (mo-ri-né — rad. *morine*). Bot. Qui ressemble à une morine.

— s. f. pl. Tribu de dipsacées, ayant pour type le genre morine.

MORINELLE s. f. (mo-ri-nè-le). Ornith. Espèce de pluvier.

MORINGE s. f. (mo-rain-je). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, renfermant des arbres d'Afrique et d'Amérique, à feuilles ailées et à fleurs disposées en grappes paniculées; le fruit est une capsule à trois valves, renfermant des graines trigones. Ce genre comprend plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale, d'où elles ont été introduites en Afrique et en Amérique. La plupart fournissent une huile douce, iodore et qui ne rancit pas en vieillissant; aussi est-elle recherchée pour la parfumerie. On mange l'amande fraîche; plus tard, elle devient amère et purgative. La racine de quelques espèces est acre et vésicante. Les feuilles remplacent l'oseille dans quelques pays; on les a aussi employées en médecine comme toniques, stimulantes, rubéfiantes; on les a vantées contre la paralysie, le tétanos, l'oséme, le choléra, les morsures de serpents, etc. V. BEN.

MORINGÉ, ÉE adj. (mo-rain-jé — rad. *moringe*). Bot. Qui ressemble à une moringe.

— s. f. pl. Tribu de légumineuses, ayant pour type le genre moringe.

— Encycl. La famille des *moringées* renferme des arbres non épineux, à feuilles imparipennées, munies de stipules caduques. Les fleurs, disposées en grappes paniculées, ont un calice à cinq divisions oblongues; une corolle à cinq pétales périgynes, linéaires, oblongs; huit à dix étamines, insérées sur un disque cupuliforme qui entoure la base du calice, à filets inégaux, libres à la base et au sommet, soudés dans leur milieu en un tube fendu d'un côté, à anthères oblongues et uniloculaires; un ovaire stérile, à une seule loge pluriovulée, surmonté d'un style simple, terminal, renflé au sommet. Le fruit est une capsule à trois valves, renfermant des graines anguleuses, à embryon dépourvu d'albumen. Cette famille, voisine des légumineuses, ne comprend que le genre *moringe*.

MORINGUE adj. (mo-rain-ji-ke — rad. *moringe*). Chim. Se dit d'un acide gras extrait de l'huile de ben.

MORINO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de l'Abruzzi Uteriore 11^e, district d'Avezzano, mandement de Civitellavaro; 2,032 hab.

MORINS, Morini, c'est-à-dire *peuple maritime* (du celtique *mor*, la mer). Tribus gauloises qui habitaient les contrées qui correspondent aujourd'hui au nord de l'Artois et à la Flandre. Ils furent soumis par César. Tous ces pays étaient couverts de forêts vierges et de marécages, comme les solitudes du nouveau monde à l'arrivée des Espagnols, et les Romains étaient obligés de se frayer une route la hache à la main. Ces tribus étaient extrêmement belliqueuses et elles opposèrent une résistance héroïque aux légions romaines. Les chroniqueurs du moyen âge donnent encore le nom de Morinie à ces contrées.

MORINTANNIQUE adj. (mo-rain-tann-ique). Se dit d'un acide extrait de la racine du murier des teinturiers.

— Encycl. L'acide *morintannique*, dont la composition chimique n'est pas encore exactement connue, se présente avec l'aspect d'une poudre cristalline, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui fond à 200°. Le chlorure, l'acide sulfurique ou une température de 270° le décomposent facilement. Lorsqu'on le traite à chaud par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse, il laisse dégager de l'acide carbonique et de l'acide formique. Son caractère particulier est de précipiter en noir le carbonate de peroxyde de fer. L'acide *morintannique* appartient à la famille des tannins; il se trouve dans la tige d'une plante connue sous le nom de *morus tinctoria* et il y forme des dépôts qu'on dit souvent aisément dans l'eau bouillante.

Il donne naissance à quelques sels noirs très-imparfaitement connus.

MORIO s. m. (mo-ri-o). Entom. Papillon diurne d'Europe.

MORION s. m. (mo-ri-on). — Selon quelques-uns, cette armure serait ainsi nommée parce que les Maures en faisaient usage; d'après M. Roulin, le mot serait espagnol et dériverait de *morra*, la partie supérieure et ronde de la tête, le même que *morro*. Cusque léger en usage au XVI^e siècle et au commencement du XVIII^e siècle et qui était surtout la coiffure des arquebusers : Le MORION avait le limbe très-élevé et surmonté d'une crête fortement prononcée; il était muni de bords larges, abaissés sur les oreilles, qui, en se relevant devant et derrière, laissaient la vue entièrement libre.

— Par ext. Châtiment militaire qui consistait à placer sur la tête du patient, pendant un temps plus ou moins long, un morion extrêmement lourd. || Autre châtiment qui succédait à celui-là et qui consistait à frapper sur le dos ou sur le derrière, avec la crosse d'un mousquet ou la hampe d'une hallebarde, le soldat délinquant : Donner le MORION à des malfaiteurs.

— Loc. fam. Donner sur le morion à quel-qu'un. Le battre, lui infliger une correction manuelle.

— Antiq. Fou ou nain contrefait que les riches Romains entretenaient pour s'en divertir. || Bouffon que l'on admettait dans les festins pour égayer les convives.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille de carabiques, comprenant une douzaine d'espèces d'Amérique, de Madagascar et de Java.

— Moll. Genre de coquilles univalves, appelées aussi HEAUMES.

— Bot. Morelle somnifère. || Espèce d'orchis.

— Minér. Pierre noire décrite par les anciens et qui, d'après eux, devenait rouge et transparente au feu.

— Encycl. Hist. Le casque qu'on désignait sous ce nom était en fer, d'une forme tant soit peu conique, avec crête, et son bord antérieur se retroussait. Le morion était la coiffure spéciale des arbalétriers, des arquebusers à cheval, des piquiers, des mousquetaires; on le portait avec le corselet. Le morion commence à être mentionné dans les ordonnances rendues de Henri II à Charles IX. Les moines, durant la Ligue, coiffèrent le morion et endossèrent le corselet, suivant la *Satire Ménippée*. Les piquiers des gardes suisses se servirent, dit-on, les derniers de ce casque, qui avait déjà fait place aux *bourguignottes*, longtemps avant 1688. Les morions des arquebusers à cheval étaient embellis d'ornements dorés. Ces casques étaient utiles lorsqu'on donnait un assaut, parce qu'ils protégeaient les assaillants contre les pierres qu'on leur lançait.

On désignait aussi autrefois sous le nom de morion une punition qui consistait à frapper sur le derrière un soldat coupable, soit avec la hampe d'une hallebarde, soit avec la crosse d'un mousquet. Cette punition s'entendait d'invocations dévotives, appelées honneurs. Un ban précédait et terminait l'exécution. On disait donner un morion comme on dit, dans le même sens, donner une salade, locution restée parmi les phrases proverbiales. On disait aussi que le soldat était condamné aux honneurs du morion; il faisait une espèce d'amende honorable à son casque pour laver telle ou telle faute. Cette punition ne s'exerçait pas à l'égard des hommes de cheval, et rarement à l'égard des soldats de plus de trente ans.

MORIOPLASTIE s. f. (mo-ri-o-pla-sti — du gr. *morion*, partie; *plassein*, former). Chir. Art de restituer certaines parties du corps qui avaient été détruites.

MORIOS adj. m. (mo-ri-oss). Mythol. gr. Epithète de Jupiter protecteur des oliviers sacrés.

MORIOTE s. et adj. (mo-ri-o-te). Géogr. Syn. de MORÉATE.

MORIQUE adj. m. (mo-ri-ke — du lat. *morus*, murier). Chim. Se dit d'un acide que l'on rencontre dans l'écorce du murier des teinturiers.

— Encycl. Chim. L'acide *morique* existe dans le bois jaune. Par le refroidissement d'une infusion saturée de bois jaune, il se dépose à l'état de sel de chaux mêlé d'acide morintannique. On épuise le précipité par l'alcool et l'on ajoute de l'eau à la liqueur. Le morate de chaux se dépose et l'acide morique reste dissous. On dissout ensuite le sel calcique par l'alcool bouillant, on le précipite par l'acide oxalique, on filtre à chaud et l'on ajoute de l'eau à la liqueur. Le dépôt repris par l'alcool, précipité de nouveau par l'eau et finalement desséché au bain-marie à l'abri de l'air, constitue l'acide *morique* pur.

L'acide *morique* est une poudre blanche cristalline qui jaunit à l'air. Il est fort peu soluble dans l'eau et très-soluble, au contraire, dans l'alcool bouillant et l'éther. Ses solutions sont jaunes et acides. Ses analyses correspondent à la formule $C_{18}H_{14}O_{12}$. Cette formule repose sur des chiffres peu éloignés de ceux que donne l'acide morintannique. Aux plusieurs chimistes ont-ils supposé que les deux acides étaient identiques. Mais il semble résulter d'expériences faites par Pfandner et Illasiewicz que ces deux acides sont réellement distincts.

MORIS s. m. (mo-riss). Comm. Espèce de bassin des Indes.

MORISON (Robert), botaniste anglais, né à Aberdeen en 1620, mort à Londres en 1683. Il abandonna la théologie pour étudier les mathématiques, la médecine, surtout la botanique, combatit pour la cause de Charles I^{er}, puis se rendit en France, se fit recevoir docteur à Angers en 1648 et entra, en 1650, comme botaniste, au service de Gaston d'Orléans. Ce prince lui donna la direction de son jardin de Blois et l'envoya visiter diverses provinces de la France pour y recueillir des plantes. Ayant eu l'occasion de voir à Blois

les deux fils de Charles Ier, il attirait leur attention, et, lorsque Charles II monta sur le trône d'Angleterre, il fut appelé à se rendre auprès de ce roi, qui le nomma son médecin, son botaniste et lui donna avec un hôtel et une pension l'inspection de tous ses jardins. En 1669, Morison reçut le titre de docteur de l'université d'Oxford et fit avec un grand succès un cours de botanique à cette université. Il traversait un jour une rue de Londres lorsque le timon d'une voiture vint le frapper en pleine poitrine et occasionna sa mort. Ce savant a contribué à faire avancer la science en signalant l'importance des affinités naturelles des parties autres que le fruit, à l'étude duquel on s'attachait alors pour établir les genres botaniques, et en insistait d'une manière spéciale sur la nécessité de fixer des caractères génériques. Plumier a donné en son honneur le nom de *morisonia* à un genre de la famille des capparidées. On lui doit : *Hortus regius Bleisensis* (Londres, 1669, in-8°), édition extrêmement augmentée de l'ouvrage d'Abel Bronger, *Plantarum umbelliferarum distributio nova* (Oxford, 1672, in-fol.) ; *Plantarum historia universalis Ozoniensis* (Oxford, 1680, in-fol.), avec 1,200 figures.

MORISON (Fynes), voyageur anglais. V. MORYSON.

MORISONIA s. f. (mo-ri-so-ni) — du nom de *MORISON*, botan. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des capparidées : *Les racines de la MORISONIA américaine sont longues, nerveuses, compactes, pesantes, et servent aux sauvages à se fabriquer des massues*. (Duchartre.) On dit aussi MORISONIA s. m.

— Encycl. *Les morisonies* sont des arbres à feuilles alternes, ovales, ovales ou oblongues, membraneuses, brillantes, et à fleurs blanchâtres, disposées en corymbes axillaires ; le fruit est une baie globuleuse. L'espèce principale de ce genre croît dans les régions montagneuses de l'Amérique du Sud. Sa racine est noire, longue, grosse, compacte, nerveuse, plus pesante et plus dure, dit-on, que le bois de fer. Les sauvages recherchent beaucoup celles qui ont la forme d'une massue, la longueur de 1 mètre au moins et la grosseur du poignet. Ils en font des *toma-hawks*, casse-tête ou massues, et, quand ils en sont armés, ils se croient plus forts que le diable ; aussi donnent-ils à l'arbre le nom vulgaire de *mabouia*, qui signifie diable dans la langue du pays. Le fruit de cet arbre est également connu sous le nom de pois *mabouia*.

MORISOT (Jean), érudit français, né à Dôle vers 1510. Il acquit une très-grande variété de connaissances et se fit recevoir docteur en médecine. Son goût pour les lettres et la poésie le firent décrire par ses confrères et même exclure d'une chaire de médecine qu'il occupait à Dôle. A partir de ce moment, il donna des leçons de grec et de latin. Outre quarante-cinq ouvrages en prose et en vers, restés manuscrits, on a de lui : *Hyponochortaphorismorum gemina lectio, cum interpretatione* (Bâle, 1547, in-8°) ; *Colloquium lib. IV* (Bâle, 1550, in-8°), ouvrage suivi d'un opuscule, *De purechamata contra Ciceronis calumnias*, dans lequel il s'attache à prouver que Cicéron était aussi bon poète qu'orateur.

MORISOT (Claude-Barthélemy), érudit français, né à Dijon en 1592, mort dans la même ville en 1661. L'éducation soignée qu'il reçut sous des maîtres distingués lui fit contracter de bonne heure le goût des lettres et de l'antiquité. Pour plaire à son père, conseiller à la chambre de Dôle, il se fit recevoir avocat, mais abandonna bientôt le barreau pour l'érudition. Ses principaux écrits sont : *Alephophi veritatis lacrymae, sive Ephorismi Lusini continuatio* (Genève, 1624), violente satire contre les jésuites ; *Orbis maritimi, sive de rerum in mari et littoribus gestarum generalis historia* (Dijon, 1643, in-fol.), ouvrage plein de particularités intéressantes sur l'histoire navale ; *Peruiana* (Dijon, 1644, in-4°), roman historique ; *Epistolatum centuria II* (Dijon, 1656, in-4°).

MORISOT (Joseph-Madeleine-Rose), architecte français, né à Chamepeaux (Brie) en 1767, mort à Versailles en 1821. Il fit ses études artistiques sous la direction de Delagrè, vérificateur des bâtiments du comte de Provence, obtint, sous l'Empire, l'emploi d'architecte vérificateur des bâtiments de la couronne, qu'il conserva sous la Restauration, et fut, à cette dernière époque, chargé de diriger des travaux au palais de Versailles. Morisot a publié : *Essai sur un nouveau mode de mesurer les ouvrages de bâtiment en appuyant les usages* (Paris, 1802, in-8°) ; *Tableaux détaillés des prix de tous les ouvrages de bâtiment divisés suivant les différentes espèces de travaux* (Paris, 1804-1816, 7 vol. in-8°).

MORISOT (T.), administrateur français, fils du précédent, né en 1808. Il s'adonna d'abord à l'étude des beaux-arts, qu'il commença à l'école de Paris, et qu'il continua en Italie, en Grèce, en Sicile, de 1828 à 1832. Après son retour en France, il s'occupa d'économie sociale, publia, en 1832 et en 1833, un recueil dans lequel il traita les questions relatives à la propriété. Entré dans l'administration comme sous-préfet d'Yssengeaux (1834), il passa peu après au même titre à Valenciennes, parvint, en 1838, à apaiser les coalitions

d'ouvriers des mines d'Anzin et fut, de 1840 à 1848, préfet du Cher. Révoqué après la révolution de Février, M. Morisot resta deux ans sans emploi. En 1850, le président de la république le nomma préfet du Calvados, qu'il administra jusqu'en 1852. Depuis lors, il a été secrétaire général du crédit foncier, puis conseiller référendaire à la cour des comptes.

MORISQUE s. m. (mo-ri-ske). Se dit quelquefois pour MAURESQUE.

— Métrol. Monnaie de compte d'Alger, qui valait 0 fr. 49 environ.

MORISSON (Charles-François-Gabriel), homme politique français, né en Bretagne vers 1740, mort à Bourges en 1816. Avocat au moment où éclata la Révolution, il fut nommé, en 1791, administrateur du département de la Vendée, qu'il envoya siéger à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Il se signala par sa modération, soutint dans le procès de Louis XVI que la Convention n'avait pas le droit de juger le roi et vota ensuite pour le bannissement. Ayant demandé, en 1793, des secours pour le département de la Vendée, il se vit accusé de liaisons avec les royalistes. Toutefois il traversa le temps de la Terreur sans être inquiété, devint ensuite membre du conseil des Cinq-cents, fit adopter, en 1796, un décret d'amnistie pour les royalistes et fut nommé par la suite conseiller à la cour impériale de Poitiers, puis à celle de Bourges.

MORISSON (Robert), savant sinologue, missionnaire protestant en Chine, né en 1782, mort en 1834. Il résida huit ans à Canton et à Macao, accompagna l'ambassade de lord Amherst, fonda un collège anglo-chinois à Amoy et publia, à l'aide des ressources financières qui lui fournit la Compagnie des Indes, d'excellents ouvrages dans la langue du Céleste Empire, entre autres une traduction de la Bible. On lui doit aussi : une *Grammaire chinoise* et un *Dictionnaire chinois-anglais et anglais-chinois* (1815-1823, 6 vol. in-4°).

MORITANIA, nom latin de MORTAGNE.

MORITOLIUM, nom latin de MORTAIN.

MORITURI TE SALUTANT. V. AVE, CÉSAR.

MORITZ (Charles-Philippe), littérateur allemand, né à Hameln en 1757, mort en 1793. D'abord apprenti chez un chapelier, il parvint, après diverses aventures, à suivre les cours de l'université de Wittenberg. Il se trouva privé de toute ressource, lorsque Teller et Busching le firent nommer professeur au Cloître-Gris de Berlin ; mais il abandonna bientôt cette position, fit, en 1782, un voyage en Angleterre, et fut nommé, en 1784, professeur à un collège de Berlin. Après avoir rédigé quelque temps la *Gazette de Voss*, il conçut pour une femme mariée une folle passion et chercha à s'en distraire en faisant, en 1786, un voyage en Italie. Il passa deux années à Rome, où Goethe l'accueillit avec bienveillance et l'introduisit auprès du duc de Weimar. Grâce aux sollicitations de ce prince, il fut nommé membre de l'Académie de Berlin et, de retour dans cette ville, il obtint une chaire d'archéologie et d'esthétique à l'Académie des beaux-arts. Moritz n'avait qu'une instruction assez superficielle, quoique des plus variées. Sa vie ne fut qu'une illusion continue, et il fut constamment en proie à de dures déceptions. Ses nombreux écrits sur la mythologie, l'archéologie, la psychologie et la grammaire, entre autres son *Essai d'une prosodie* (Berlin, 1786), ne manquent ni d'intérêt ni d'érudition. Dans ses romans, intitulés *Antoine Reiser* ou *Antoine voyageur* (1785-1794, 5 vol.) et *André Hartknopf* ou *André l'été-dur* (1786), il a essayé de faire le récit d'une partie de ses aventures.

MORIZ (SAINT-), village et paroisse de Suisse, dans le canton des Grisons, à 39 kilom. S.-O. de Coire ; 325 hab. Ce village, bâti sur une colline, domine le petit lac du même nom dont l'écoulement forme une jolie cascade. Au S.-O., dans une plaine marécageuse, au pied du Rasatsch, jaillissent deux sources minérales dont les eaux s'emploient en baignade et en bains. Ces eaux, dont la température varie de 40,37 à 56,6, sont toniques et reconstituantes. Les environs offrent un grand nombre d'agréables promenades.

MORLA (don Thomas), général espagnol, né en 1752, mort en 1820. Il se fit remarquer par son courage et par son activité pendant la guerre contre les Français dans le Roussillon (1792-1793), devint capitaine général de l'Andalousie, inspecteur général de l'artillerie, membre du conseil de Castille, où il fit preuve de réelles connaissances administratives, se prononça, après l'abdication de Charles IV et du prince des Asturies, contre Napoléon (1808) et contraignit, par le feu des batteries de Cadix, la flotte française, qui se trouvait prise entre deux feux dans ce port, à amener pavillon. Morla partit ensuite pour Madrid, où il fit partie de la junte nationale militaire, contribua à la défense de cette ville et fut envoyé avec un de ses collègues auprès de Napoléon pour négocier une capitulation (décembre 1808). L'empereur lui déclara que, si Madrid ne se soumettait dans la nuit même, elle aurait bientôt cessé d'exister, et reprocha vivement au général d'avoir, lors de la guerre en Roussillon, encouragé le pillage et d'avoir partagé entre ses soldats les fem-

mes enlevées dans les villages qu'il occupait. Le lendemain, Morla vint annoncer à l'empereur que Madrid capitulait, et il se retira à Cadix, où il présida la junte suprême d'Etat. En 1809, il se rallia complètement au gouvernement du roi Joseph, qui le nomma conseiller d'Etat, puis président des sections de la guerre et de la marine. Lors de la restauration de Ferdinand VII, il fut privé de ses emplois et alla terminer sa vie dans une de ses terres.

MORLAAS, bourg de France (Basses-Pyrénées), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Pau ; pop. aggl., 1,062 hab. — pop. tot., 1,607 hab. L'église, bâtie au XI^e siècle, est surmontée d'une flèche hardie au sommet de laquelle on voit deux sculptures représentant les vaches du Béarn. La porte principale est un charmant spécimen du style roman le plus pur. Les colonnettes qui soutiennent l'appui des plusieurs rangs de voussures dans lesquelles sont sculptés des scènes de chasse, des oiseaux, des feuillages, des guirlandes et les vieillards de l'Apocalypse. Le chevet, la nef et la façade appartiennent à l'époque romane ; tout le reste de l'édifice est gothique. On ne voit plus que des ruines du formidable château de Gaston, appelé la *Hourque*, dans lequel toutes les monnaies du Béarn avaient été frappées depuis le XI^e siècle jusqu'à l'établissement de la monnaie de Pau.

MORLACCHI (Francesco), compositeur italien, né à Péronne en 1784, mort à Inspruck en 1841. Il reçut de son père, violoniste distingué, les premières notions de l'art musical, et, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, étudia assidûment le violon, l'orgue et le clavecin. Son premier essai de composition, un oratorio intitulé les *Anges au saint sépulcre*, lui valut la protection d'un riche compatriote, qui l'envoya perfectionner son éducation musicale sous la direction de Zingarelli. Quelque temps après, Morlacchi se rendit à Bologne. A son arrivée en cette ville, il fut chargé de composer une cantate à l'occasion du couronnement de Napoléon comme roi d'Italie. En 1807, l'artiste débuta au théâtre par la partition bouffe du *Poète à la campagne*, représentée à la Pergola de Florence. Puis il donna la même année, à Verone, *Il rivatto*, qui réussit brillamment, et, à Parme, le mélodrame *Il Corradino*. Trois ans après, l'opéra des *Danaiades*, joué à Rome, au théâtre Argentina, le fit appeler à Dresde par le roi de Saxe pour diriger la musique de son théâtre italien. Jusqu'à ce moment, Morlacchi avait écrit ses partitions avec le laisser-aller et la rapidité habituels aux compositeurs italiens (on l'avait vu, en 1809, faire représenter quatre partitions à Parme, à Rome et à Milan). Son séjour en Saxe modifia sa manière, et le premier opéra qu'il donna, en 1811, dans ce pays, *Raoul di Crequi*, se ressentit de l'influence des maîtres allemands et fut son plus beau triomphe.

Morlacchi resta à la cour du roi de Saxe pendant plus de vingt ans, durant lesquels il donna sur les théâtres d'Italie plusieurs opéras, entre autres *Tebaldo e Isolina* (1820), qui eut beaucoup de succès ; il composa divers morceaux d'église, qui furent exécutés à la chapelle royale de Dresde. La suppression de l'opéra italien de cette ville le décida presque à retourner en Italie, mais la situation qui lui fut offerte le retint en Saxe. En 1841, il se rendait à Pise lorsqu'il fut frappé à l'inspruck d'une attaque d'apoplexie, des suites de laquelle il mourut quelques jours après.

Parmi les nombreuses partitions dues à ce fécond compositeur, on cite : *l'Isacco*, *Gianni di Parigi*, *Christophe Colomb*, le *Trente-troisième chant de l'enfer de Dante* ; une messe de Requiem ; *Tebaldo e Isolina* ; l'épisode d'*Ugolino*, neuf cantates et des chansons italiennes. N'oublions pas non plus son opéra d'*Il barbiere di Singilia* qui fut joué à Dresde avec un grand succès, et qui précéda d'une année l'apparition du chef-d'œuvre de Rossini.

MORLAIS, en latin *Morlaem*, *Mons Relatus*, ville de France (Finistère), chef-lieu d'arrond. et de canton, sur la Manche, au confluent du Jarlot et du Quefflent, à 94 kilom. N.-E. de Quimper ; pop. aggl., 11,536 hab. — pop. tot., 14,359 hab. L'arrondissement comprend 10 cantons, 58 communes et 143,102 hab. Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce ; justice de paix. Ecole d'hydrographie. Consuls étrangers. Place de guerre ; port de mer. Fabrication de toiles, huiles, chandelles ; manufacture de tabac. Minoteries ; laineries de plomb ; papeteries ; fabrication de pipes. La rade est sûre et commode, mais l'accès en est difficile. Le bassin peut recevoir environ 50 navires. La mer y monte à 4 mètres dans les marées ordinaires, et jusqu'à 7 mètres dans les grandes marées. La manufacture de tabacs emploie journellement 250 hommes et 1,100 femmes ; elle produit, par an, 2 millions de kilogrammes de tabac. On trouve en outre à Morlais : des brasseries importantes ; un atelier pour la préparation du lin, une fonderie et une scierie mécanique. Les principaux aliments du commerce sont les grains, le porc salé, les suifs, la cire, les cuirs, les fils blancs et écarlés, le lin, le chanvre, etc. La ville exporte une grande quantité de beurre, de bestiaux et de légumes provenant de Roscoff.

Morlais est agréablement située au confluent du Jarlot et du Quefflent, dont les eaux

réunies forment le port qui garnissent deux jolis quais bordés de maisons modernes. Le viaduc gigantesque établi pour le chemin de fer a 284^m,50 de longueur totale ; sa hauteur est de 64 mètres au-dessus des fondations, et de 58 mètres au-dessus des quais ; il est divisé en deux étages composés, l'étage inférieur de 9 arches, et l'étage supérieur de 14 ; un passage pour les piétons a été ménagé entre les deux étages.

La belle collégiale de Notre-Dame-du-Mur fut démolie en 1805 et son magnifique clocher s'écroula l'année suivante ; une modeste chapelle indique leur emplacement. L'église de Saint-Mathieu est surmontée d'une tour carrée, chargée de toutes sortes d'ornements de la Renaissance. L'église Sainte-Madeleine, rebâtie en 1489, se partage en trois nefs et renferme de curieux fonts baptismaux surmontés d'un charmant baldaquin octogonal en chêne sculpté. L'église Saint-Martin-des-Champs, rebâtie, de 1773 à 1783, dans le style dorique, est surmontée d'une belle tour en pierre terminée en dôme. Les fenêtres sont ornées de riches verrières modernes. L'église de l'ancien couvent des Dominicains remonte en grande partie au XIII^e siècle. La nef est séparée du collatéral par neuf arcades soutenus sur des colonnes prismatiques. Nous signalerons aussi : un certain nombre de maisons en bois du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle, à lanterne et à pignon sur rue, chaque étage surplombant l'étage inférieur, avec rampes d'escalier sculptées et statues de saints posés dans des niches ; l'hôtel de ville, construction moderne, et l'hospice, situé au milieu d'un parc immense et pittoresque et bâti en 1732.

Si l'on en croit Conrad, archevêque de Salisbury, écrivain du XII^e siècle, Morlais fut d'abord nommé *Julia*, puis *Saïocan* ; Drenauld, disciple de Joseph d'Arimatee, à son retour de l'île de Bretagne en l'an 73 de J.-C., passa par Morlais et en convertit les habitants au christianisme. Cette ville appartient en premier lieu aux ducs de Bretagne, à qui les comtes de Léon la disputèrent. Tombée au pouvoir des Anglais au XIV^e siècle, elle fut reprise sur eux par Duguesclin, occupée de nouveau, en 1374, par les Anglais, qui furent, peu de temps après, exterminés par les habitants. Cette ville ayant été prise et pillée par les Anglais en 1521, François I^{er}, afin d'éviter de pareilles tentatives, fit construire, en 1525, sur un rocher au milieu de la rade, une forteresse appelée le château du Taureau. En 1594, cette ville se soumit à Henri IV, après avoir longtemps tenu pour la Ligue.

Patrie d'Albert le Grand, du général Moreau et d'Emile Souvestre.

MORLAND (sir Samuel), homme politique et mécanicien anglais, né vers 1625, mort en 1695. Sous le gouvernement de Cromwell, il entra dans la carrière diplomatique, fit partie de l'ambassade envoyée à Christine de Suède en 1653, devint, à son retour, secrétaire du ministre Thunberg, puis reçut, en 1655, la mission de se rendre en Piémont pour demander au gouvernement de ce pays de mettre un terme aux odieuses persécutions exercées contre les vaudois et faire passer à ces malheureux l'argent recueilli pour eux dans une souscription. De retour en Angleterre, il fut admis à la connaissance des affaires les plus secrètes du gouvernement, entretenait des relations avec le parti du prétendant et se rendit lui-même à Breda pour prévenir ce prince d'un complot-apens dans lequel Thurolo, d'accord avec Cromwell, voulait le faire tomber en l'appelant en Angleterre au nom de ses partisans (1659). Aussi, après la restauration de Charles II, Morland reçut le titre de baronnet, celui de nécanicien royal, devint gentilhomme de la chambre et obtint, en 1679, une pension de 400 livres sterling. Toutefois, il ne tarda pas à se dégoûter de la cour des grands et s'adonna entièrement à l'étude des sciences, surtout de la mécanique et de l'hydraulique, et acquit la réputation d'un ingénieur des plus habiles. Entre autres e-sais dispendieux d'hydrostatique, il éleva les eaux de la Tamise jusqu'à la plus haute corniche du château de Windsor. Par ordre de Charles II, il se rendit auprès de Louis XIV, à qui il exposa plusieurs de ses inventions et de ses découvertes, notamment sur l'usage de la vapeur, sur les pompes à feu ; mais il ne retira aucun profit de ce voyage. Vers la fin de sa vie, il se vit complètement ruiné par sa femme, devint aveugle et mourut dans un état voisin de la misère. Morland inventa le porte-voix en Angleterre en même temps que le père Kircher en Italie, et il excellait dans la construction des instruments de physique, surtout des baromètres. On lui doit les ouvrages suivants : *Histoire des Eglises évangéliques de Piémont* (Londres, 1658, in-fol.) ; *Description et usage de deux instruments d'arithmétique* (Londres, 1662), fort rare ; *Description de la tuba stenophonica ou porte-voix* (Londres, 1671, in-fol.) ; *Méthode du comte de Puyau pour tracer toutes sortes de fortifications* (Londres, 1672) ; *Théorie de l'intérêt simple et composé* (Londres, 1679) ; *Élévation des eaux par toutes sortes de machines* (Paris, 1685, in-4°) ; *Hydrostatique ou Instructions relatives aux travaux hydrauliques* (Londres, 1697). Dans un manuscrit de lui, intitulé *Principes de la nouvelle force du feu*, inventée par le chevalier Morland en 1682, et présentée à Sa Majesté

Très-Christienne en 1633, on lit le curieux passage suivant sur l'emploi de la vapeur : « L'eau étant réduite en vapeur par la force du feu, ces vapeurs exigent incontinent un plus grand espace (environ 200 fois) que l'eau n'occupe auparavant, et, plutôt que d'être constamment emprisonnées, elles feraient éclater une pièce de canon. Mais étant bien gouvernées, selon les règles de la statique, et par science réduites à la mesure, au poids, à la balance, alors elles portent paisiblement leur fardeau comme de bons chevaux et deviennent ainsi d'un grand usage au genre humain, surtout pour l'élevation des eaux. »

MORLAND (George), peintre anglais, né à Londres en 1763, mort en 1804. Il était fils d'un peintre médiocre qui, au lieu de lui faire donner de l'instruction, ne songea qu'à exploiter son talent inné et précoce en le faisant travailler sans relâche pour les marchands. Elevé dans une ignorance grossière, George Morland passa sa vie, au milieu de gens du plus bas étage, dans le désordre, l'impertinence et la misère. La débauche, l'ivrognerie altèrent rapidement sa santé, son talent hors ligne qui s'était développé sans maître, et lui attirèrent le mépris général. « On le trouva un jour, dit Depping, occupé d'un tres-beau tableau au milieu d'une chambre où l'on voyait d'un côté le cercueil de son enfant mort depuis trois semaines et que, probablement, il n'avait pas eu le moyen de faire enterrer; de l'autre, un âne près de sa crèche; ailleurs, un porc dévorant sa nourriture dans un plat cassé; enfin, le peintre ayant une bouteille de mauvaise eau-de-vie pendue au chevet. » Ayant été mis en prison pour dettes, il y but une telle quantité de spiritueux, qu'il mourut peu après, dans une sorte d'état d'idiotisme, ayant à peine quarante et un ans. Morland excellait à peindre des paysages, des animaux, des scènes familiales, qu'il rendait avec un art et une vérité surprenants. Il savait interpréter la nature avec une rare intelligence, dessinait correctement, distribuait avec une grande habileté les lumières et les ombres, trouvait des effets piquants et inattendus et peignait avec une grande facilité de main. On regardait comme son chef-d'œuvre un extérieur d'étable qu'il exposa en 1791.

MORLAND (François-Louis), officier français, né à Souilly (Meuse) en 1771, tué à Austerlitz en 1805. Il entra au service comme enrôlé volontaire en 1791, se fit remarquer par son intrépidité pendant les guerres de la République, fut promu colonel au mois de mai 1805 et mourut la mort sur le champ de bataille d'Austerlitz, où il s'était brillamment conduit. On transporta à Paris son corps, qui fut donné à l'école de médecine en 1814 et qui figura au cabinet d'anatomie, où on le désignait sous le nom de *morlie*. En 1818, sur la demande de sa famille, le corps du colonel Morland fut enterré au lieu de sa naissance. Un des quais de Paris porte, depuis 1806, le nom de cet officier.

MORLAQUES, peuple de race albaïque, descendant des anciens Avars, établi jadis sur les bords de l'Adriatique. En 598 après J.-C., on les trouve maîtres souverains de toute la Dalmatie; puis ils passent sous la domination des Croates. Toutefois, jusqu'au temps de Constantin Porphyrogénète, ils conservent encore leur nom et leur langue; mais, sous les règnes suivants, ils perdent successivement l'un et l'autre. Les habitants de la Morlaque actuelle, petit pays situé entre la Dalmatie et la Croatie, et partagé entre l'Autriche et la Turquie, sont presque tous d'origine slave, professent la religion catholique, parlent un dialecte de la langue serbe et forment, en leur qualité d'excellents marins, le noyau de la marine autrichienne.

MORLAUCHE, petit pays de l'Europe méridionale, sur l'Adriatique, enclavé entre les provinces autrichiennes de Dalmatie et de Croatie et l'empire ottoman. L'Autriche et la Turquie se sont partagé ce pays, dont les villes principales sont Zeng et Carlopago. Les Morlaques professent la religion catholique, sont belliqueux et braves, mais superstitieux, paresseux, pauvres, et vivent presque dans une indépendance sauvage.

MORLETTE s. f. (mor-lè-te). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette, appelée aussi *BECHQUE*.

MORLEY (Thomas), compositeur et musicien anglais, né vers le milieu du XVII^e siècle, mort à Londres en 1604. Il prit à Oxford, en 1588, le grade de bachelier en musique et succéda, en 1592, à son maître V. Bird comme maître de la chapelle royale. Morley est auteur de nombreuses compositions, telles que chansons, romances à deux voix, madrigaux à cinq voix, chants d'église, notamment un beau *Service funèbre*, publié dans la collection de Boyce. En outre, il a publié un recueil de *Leçons*, dues à différents bons maîtres (1611, 2^e éd.), une collection de madrigaux intitulée *Triomphe d'Orlando* (1601); enfin, il a donné le premier traité régulier sur l'art de la musique qui ait été publié en anglais, et pendant un siècle ce traité a servi à l'enseignement. Il a pour titre : *Plain and easy introduction to practical music* (Londres, 1597, in-fol.). « Il renferme, dit Fétis, une multitude de choses relatives à l'ancienne notation, à la mesure et à la tonalité, qu'on ne trouve point dans les autres traités de mu-

sique du même temps. » En 1598, la reine Elisabeth avait donné à Morley un privilège exclusif pour l'impression de toutes les productions musicales.

MORLEY (George), prélat anglais, né à Londres en 1597, mort en 1684. Lorsque Charles I^{er} engagea la lutte avec le Parlement, Morley, qui venait d'être nommé chanoine d'Oxford, lui offrit la première année de son revenu, puis refusa de reconnaître l'autorité du Parlement et fut destitué. En 1648, il obtint de porter ses consolatons au roi et alla rejoindre l'année suivante, à La Haye le fils de ce prince. Après la restauration de Charles II, il fut successivement nommé chanoine d'Oxford, évêque de Worcester (1660) et évêque de Winchester (1662). On a de lui des lettres et des mémoires qui ont été réunis et publiés en 1684 (in-4°).

MORLIÈRE (Adrien DE LA), antiquaire français. V. LA MORLIÈRE.

MORLIÈRE (Charles-Jacques-Louis-Anguste DE LA ROCHEFFE, chevalier DE LA), littérateur français. V. LA MORLIÈRE.

MORLINO (Jérôme), conteur italien qui vivait à Naples au XVII^e siècle, où il exerçait la profession de juriconsulte. Il s'essaya dans le genre où excellait Boccace, mais sans en avoir ni l'esprit ni le goût, et publia en latin, avec privilège du pape et de l'empereur, un recueil ordurier, intitulé : *Novellæ 80, Fabulæ 20 et Comædia* (Naples, 1520, in-4°), dont les peintures licencieuses révoltèrent la plupart des lecteurs et firent condamner le livre à être brûlé. Les nouvelles de Morlino ne se font remarquer que par leur indécence, et les fables, ainsi que la comédie, sont d'une extrême insipidité. Bien que ce livre ne se recommande même pas par le style, il a été acheté, à cause de sa rareté, jusqu'à 1,200 fr. dans des ventes publiques. Caron l'a réédité en 1799 (in-8°).

MORLOT (François-Nicolas-Madeleine), cardinal français, né à Langres (Haute-Marne) en 1795, mort à Paris en 1862. Il appartenait à une pauvre famille d'artisans. Lorsqu'il eut achevé ses études au collège de sa ville natale, il entra au grand séminaire de Dijon, puis fut pendant quelque temps précepteur dans la famille de Saint-Seine, où il prit, au contact de la haute société, une élégance de manières toute mondaine, qui a puissamment contribué à sa fortune. Morlot débuta dans la carrière ecclésiastique comme vicaire à Dijon, où il devint successivement chanoine honoraire (1825), vicaire général (1830) et chanoine en titre (1833). L'abbé Rey, le premier évêque nommé par Louis-Philippe (1831), étant venu prendre possession du siège de Dijon en 1832, trouva dans plusieurs membres de son clergé, surtout dans Morlot, l'opposition la plus vive. Ce dernier, écarté du grand vicariat et soutenu dans sa lutte contre son évêque par l'*Ami de la religion* et par les journaux légitimistes, n'hésita point à publier une *Remontrance* ou censure des actes de ce prélat qui, de guerre lasse, donna sa démission d'évêque en 1837. Malgré l'hostilité dont il avait fait preuve en cette circonstance contre le gouvernement issu de la révolution de Juillet, l'abbé Morlot, grâce à sa souplesse d'esprit, ne fut point considéré par le pouvoir comme un ennemi. Sous le successeur de l'évêque Rey, il reprit ses fonctions de vicaire général, fut appelé en 1839 à occuper le siège épiscopal d'Orléans et, trois ans plus tard, il devenait archevêque de Tours. Pendant le temps qu'il occupa ce siège, il présida deux conciles provinciaux, l'un à Rennes (1849) et l'autre à Tours. Peu après la proclamation de l'Empire, il reçut le chapeau de cardinal (1853), prit alors place au Sénat et jouit d'une grande faveur à la cour. Morlot remplissait à Rome une mission particulière du gouvernement auprès du saint-siège, lorsque l'archevêque Sibour fut assassiné par l'abbé Verger (1857). L'archevêque de Tours fut nommé au siège archiepiscopal de Paris, et successivement grand aumônier (1857), primicier de Saint-Denis, membre du conseil de régence et du conseil privé (1861), grand officier de la Légion d'honneur (1865). M. Morlot montra dans ces diverses fonctions et dans les quelques discussions auxquelles il prit part au Sénat toute la souplesse de son esprit et une certaine modération qui sembla de plus en plus sortir des habitudes de l'épiscopat français. Ce prélat n'a guère écrit que des *Mandements* et des *Circulaires* ou lettres pastorales d'une médiocre importance. On lui doit des éditions de l'*Explication de la doctrine chrétienne en forme de lectures* (2 vol.), du *Catéchisme du diocèse de Dijon*, des *Heures choisies de la marquise d'Andelarre* (1825).

MORMAN, roi de la Bretagne armoricaine. V. MORVAN.

MORMANDO (Jean-François), architecte italien, né à Florence en 1455, mort à Naples en 1522. En sortant de l'atelier de Léon-Baptiste Alberti, il alla à Rome pour perfectionner son talent par l'étude des monuments antiques, puis se rendit à Naples, où il exécuta d'importants travaux. Sa réputation le fit appeler en Espagne par Ferdinand le Catholique, qui le nomma son premier architecte et son premier musicien, avec un traitement considérable, et lui demanda les dessins d'un palais et d'une église. Malgré la faveur dont

il jouissait auprès de ce prince, il revint à Naples et y passa le reste de sa vie. Parmi les édifices qu'on doit à cet artiste, nous citerons la belle église de San-Severino, le palais du duc de Vietri, le palais de Cantalupo, au Pausilippe, la petite église de Santa-Maria della Stella, qu'on voit à Naples.

MORMANNO, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district et à 18 kilom. N.-O. de Castrovillari, chef-lieu de mandement; 5,619 hab.

MORMANT, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Melun, dans une plaine; pop. aggl., 1,043 hab. — pop. tot., 1,375 hab. Les maréchaux Victor et Oudinot y battirent les Autrichiens en 1814. Le château de Bressoy, qui s'élève dans les environs du bourg, est précédé d'une magnifique avenue.

MORME s. m. (mor-me). Ichtyol. Poisson du genre spare, qui habite la Méditerranée.

MORMIROI s. m. (mor-mi-ro). Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre spare.

MORMOIRON, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de canton, arrond. et à 12 kilom. E. de Carpentras, sur une éminence, près du petit affluent de l'Auzon; pop. aggl., 1,620 hab. — pop. tot., 2,311 hab. Fabrique de plâtre, de poteries; scieries. Commerce de bestiaux et de chevaux. Tours en ruine, qui passent pour avoir appartenu à une commanderie de templiers.

MORMOLYCE s. m. (mor-mol-ice — gr. *mormolukeion*, même sens). Antiq. gr. Masque d'une forme effrayante, à l'usage des acteurs qui représentaient des ombres. Il épouvantait, chez les Grecs anciens.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques.

— Encycl. Entom. Le genre *mormolyce* a pour principal caractère un élargissement musqué des élytres, dont le bord extérieur se dilate dans toute sa longueur et même au delà, de manière à faire paraître le bord interne comme échancré. Ce genre ne contient qu'une espèce trouvée à Java; c'est le *mormolyce phylode*, très-recherché des collectionneurs, en raison de sa structure singulière. Le corps est d'un brun foncé luisant; les côtés de l'abdomen sont nuancés de jaunâtre, les élytres sont striées; leur partie élargie, un peu plus claire que le corps, est couverte d'inégalités qui prennent l'apparence d'ondes obliques; les côtés du corselet sont irrégulièrement dentés. La larve de ce coléoptère est un peu aplatie; la tête et le corselet sont d'un brun foncé luisant; les deux segments thoraciques sont plus clairs et le reste du corps présente des taches orangées, avec une raie longitudinale jaune verdâtre. Les segments sont échancrés et garnis de quelques poils. Le nymphe est jaunâtre. La larve et la nymphe, de même que l'insecte parfait, habitent les forêts. On les rencontre sur le tronc ou sur les racines des arbres de haute futaie.

MORMON, ONNE s. (mor-mon, o-ne). Membre d'une secte américaine qui professe et pratique la polygamie et la théocratie.

— s. m. Mamm. Espèce de singe du genre cynocéphale. V. MANDRILLE.

— Ornith. Nom vulgaire des macareux.

— Encycl. Hist. relig. La secte des *mormons* fut fondée en 1827 aux Etats-Unis par un certain Jos. Smith. D'après le récit publié par le fondateur lui-même, un ange lui apparut en 1826 et lui révéla que depuis dix-huit siècles l'humanité faisait fausse route et s'enfonçait de plus en plus dans l'erreur; l'ange indiqua en même temps à Smith un lieu où il devait trouver des plaques métalliques ayant l'éclat de l'or et sur lesquelles étaient gravées les nouvelles lois destinées à sauver le monde. Ces lois étaient écrites en caractères d'une forme étrange et disposés en colonnes. Smith leur donna le nom de bas égyptien ou égyptien réformé, sans que pourtant on fût du copte. Au reste, on fut forcé sur ce point, comme sur tout le reste, de le croire sur parole, car il avait de fortes raisons pour ne les montrer à personne. Ces plaques une fois trouvées, il restait encore à les traduire en langue vulgaire. L'entreprise eût certes présenté des difficultés insurmontables, si le nouvel élu du ciel n'eût trouvé à côté d'elles deux pierres transparentes comme du cristal et qui n'étaient autres que l'*urim* et le *thumim*, placés jadis sur le pectoral du grand prêtre hébreu. S'aidant de ces lunettes merveilleuses, Smith traduisait avec la plus grande facilité le texte gravé sur les plaques. Ce fut ainsi que fut écrit le *livre de Mormon*, publiée pour la première fois, en 1830, en Amérique, et en 1841 en Europe. D'après la révélation *mormone*, le paradis terrestre n'existerait pas dans la lointaine Mésopotamie de Chaldée, mais bien au centre de la Mésopotamie américaine, entre les fleuves du Mississippi et du Missouri. Les Juifs réfugiés en Amérique se partageront en deux groupes hostiles, les Néphtites et les Lamanites. Ceux-ci, devenus infidèles à leur Dieu, extermineront leurs frères les Néphtites, à l'exception d'un très-petit nombre d'individus, parmi lesquels se trouveront Mormon et son fils Moroni, qui étaient tous deux des hommes justes devant Dieu. Mormon écrivit sur des plaques un abrégé des annales de ses ancêtres jusqu'à

l'année 320 de notre ère, époque à laquelle il vivait; puis il enfouit dans la colline de Cumorah toutes les annales originales qu'il avait en sa possession, à l'exception de l'abrégé qu'il avait gravé lui-même et qu'il laissa à son fils Moroni. Celui-ci le continua jusqu'à l'an 420 de l'ère chrétienne, époque à laquelle, par l'ordre de Dieu, il enterra les annales dans la colline de Cumorah, où elles restèrent cachées (de 420 au 22 septembre 1827) jusqu'à ce qu'un ange vint les découvrir à Joseph Smith. D'après le *Livre de Mormon*, les Lamanites ou les Peaux-Rouges de l'Amérique sont le vrai peuple de Dieu et, jusqu'à nos jours, ils ont réussi à se maintenir en corps de nation, tandis que les Juifs sont dispersés sur toute la surface du globe. Jésus-Christ, pour accomplir sa mission, a été obligé d'apparaître dans le monde au temps de l'apocalypse, pour rétablir la doctrine et d'y prêcher sa doctrine, comme il l'avait prêché en Palestine. Bientôt la nouvelle Jérusalem sera bâtie en Amérique et saint Jean, le grand révélateur, se promène mystérieusement dans les prairies de l'Ouest, en attendant le jour où il pourra faire son entrée dans la cité sainte et montrer au peuple des élus les clefs de Melchisédech.

Le *Livre de Mormon* est une contrefaçon évidente de la Bible, une sorte de pastiche de la *Genèse*, des *Livres des Rois*, des *Épîtres des Apôtres* et de l'*Apocalypse*. Non-seulement on y rencontre des imitations fort transparentes, mais jusqu'à de véritables emprunts. On ne saurait dire cependant que ce livre, pour des personnes naïves et habituées à l'écriture sainte, soit dépourvu de toute espèce d'intérêt. Pour celles, au contraire, qui sont plus éclairées, les anachronismes, les invraisemblances, l'étrange discordance des noms enlèvent au livre toute autorité. Les fautes grammaticales, les anachronismes y abondent; mais toutes ces fautes disparaissent au milieu du récit, dont le fond captive l'attention. Le *Livre de Mormon* est une espèce de roman qui composa, vers 1812, un pasteur nommé Salomon Spaulding, dont l'imagination avait été éveillée par la découverte d'antiquités américaines aux environs de New-Salem, où il habitait. Il prêta son manuscrit à ses voisins, qui donnèrent à ce roman le nom de *Bible d'or* (*Golden Bible*). L'auteur, par un artifice bien souvent renouvelé, supposait que ce livre était l'œuvre d'un des derniers descendants d'une race éteinte et l'avait intitulé pour ce motif *Manuscrit trouvé*. Le roman fut remis à un imprimeur de Pittsburg, en Pensylvanie, du nom de Patterson. Celui-ci demanda à l'auteur une préface et un nouveau titre. Spaulding refusa et le manuscrit resta oublié dans l'imprimerie de Patterson. Un certain Sydney Rigdon l'y trouva en prenant une copie. Comment la copie passa-t-elle ensuite entre les mains de Smith? C'est ce qu'on ignore. Rigdon, qui était aussi simple qu'ignorant, devint un des premiers disciples du nouveau prophète, dont il fut la dupe ou peut-être le complice. Toujours est-il que la veuve, l'associé, plusieurs amis et le frère même de Salomon Spaulding ont affirmé sous serment l'identité des principales parties du *Livre de Mormon* avec le *Manuscrit trouvé*. Quant à l'auteur, mort en 1816, il ne pouvait plus, bien entendu, déposer contre son plagiaire devenu prophète. Smith avait fait subir au roman de Spaulding un remaniement approprié à ses projets, et c'est ici que se montre son génie de faussaire. Il ne serait pas difficile de trouver dans l'étymologie que Joseph Smith donna du mot *mormon* une nouvelle preuve du peu de sincérité qui présida à l'œuvre. D'après le prophète, le mot *mormon* vient du mot égyptien réformé *mon*, qui veut dire bon, et du mot anglais *mor*, contraction de *more*, plus; *mormon* voudrait donc dire meilleur. Il est probable que Smith, en donnant cette étymologie au moins grotesque, entendait insinuer que le *Livre de Mormon* est meilleur que la Bible, mot qui, dit-il, signifie bon dans son plus large sens.

La période d'enfance, période relativement obscure dans l'histoire du mormonisme, se termine à l'organisation de l'Eglise, qui eut lieu le 6 avril 1830. Elle s'appela elle-même l'Eglise des saints du dernier jour (*latter day saints*). Le jour même du premier sermon prêché le 11 du même mois à Fayette (Etat de New-York), six néophytes reçurent le baptême dans les eaux du lac Seneca, et leur exemple fut bientôt suivi par plusieurs autres, parmi lesquels étaient Brigham Young, le futur successeur de Smith, Parley P. Pratt, ministre campbellien d'une rare éloquence, et son frère Orson Pratt, qui devinrent bientôt l'un et l'autre deux des plus puissants piliers de la nouvelle Eglise. Mais bientôt la persécution dont les sectaires furent l'objet les força à aller chercher dans une autre région des Etats-Unis une localité où ils pourraient en sécurité pratiquer leur nouvelle foi, et le choix de Smith se porta sur le comté de Jackson, dans le Missouri, où il s'établit avec ses adhérents en 1831. Ils y fondèrent la ville de l'*Indépendance* ou de la *Nouvelle-Sion*, dans laquelle ils élevèrent un temple magnifique. Cependant la doctrine faisait tous les jours de nouveaux progrès; Smith avait opéré autour de lui de nombreuses conversions, dues tant à ses prédications qu'à l'action et à l'influence d'un journal, *Evening and Morning Star*, qu'il avait fondé, et plus encore à ses révélations qui se succé-

daient avec une rapidité merveilleuse et semblaient couler comme d'une source intarissable. Mais ce succès, qui leur accablait encore la haine et les persécutions contre les saints du dernier jour. Au mois de juillet 1833, les habitants du Missouri se soulevèrent contre les *mormons* de Sion : leur imprimerie fut pillée et détruite ; plusieurs de leurs chefs furent traités d'une façon cruelle. Enfin, dans un meeting solennel, ils décidèrent à l'unanimité que les *mormons* ne pourraient continuer à séjourner sur le territoire du Missouri et que nul dans l'avenir ne serait autorisé à s'y fixer. Les *mormons*, qui s'étaient vainement adressés à la justice locale pour être protégés, se virent dans la nécessité de prendre les armes pour se défendre. Ils tuèrent deux hommes à leurs adversaires et en perdirent un de leur côté ; il y eut de part et d'autre un grand nombre de blessés. Au mois de novembre de la même année, chassés de leur ville, ils se réfugièrent pour la plupart dans le comté de Clay, d'où ils furent expulsés peu après, mais cette fois non sans une résistance sérieuse. Ils allèrent alors fonder, dans l'Etat de l'Illinois, la ville de Nauvoo, où ils élevèrent le nouveau temple (1840). Ils n'y restèrent pas longtemps en paix ; le prophète Joseph Smith et son frère furent tués et Nauvoo réduite en cendres (17 juin 1844). Alors commença le grand exode des nouveaux saints. Guidés par Brigham Young, les *mormons* abandonnèrent la ville qu'ils venaient de fonder, le temple de marbre qui est devenu pour eux ce que la Caaba est pour les vrais musulmans, et, laissant seulement quelques frères pour le terminer, ils traversèrent le Mississippi et, après avoir passé trois ans dans des régions inexplorées, au milieu des plus cruelles souffrances, ils arrivèrent en juillet 1847, décimés par la famine et les maladies, sur le bord du lac Salé, entre les montagnes Rocheuses et la sierra Nevada de Californie.

Ce fut là, dans une contrée qui présente de grandes analogies physiques avec la Palestine et qui, après avoir reçu le nom de *Deseret* ou pays de l'abeille, porte aujourd'hui le nom de territoire d'Utah, que les *mormons* fondèrent *Great-Salt-Lake-City*, leur ville sainte, la *Nouvelle-Sion*. Cette ville, qui s'élève en amphithéâtre sur la pente d'une colline, non loin de la rive droite du Jourdain et à 2 ou 3 lieues de l'embouchure de ce fleuve dans le grand lac Salé, offrait à peine quelques maisons en 1850, la plupart des constructions consistaient en wagons de voyage alignés le long des sentiers. Aujourd'hui, *Great-Salt-Lake-City*, peuplée d'environ 20 000 habitants, est une des villes les plus belles des Etats-Unis. Toutes les rues, larges de 40 mètres, sont arrosées de chaque côté par des ruisseaux d'eau limpide dont les bords sont plantés d'une double rangée de saules arborescents. Les maisons, toujours propres et souvent élégantes, sont séparées de la rue par des arbres, des massifs d'arbustes et des plates-bandes de fleurs. De grandes places, pleines de fraîcheur et d'ombre, interrompent de distance en distance la monotonie des longues rues tirées au cordeau. Outre des temples, appartenant à diverses sectes, on y voit un grand théâtre, un hôtel de ville, une université, un musée, un jardin zoologique, deux académies, deux écoles de commerce, de nombreuses écoles primaires. Il paraît chaque jour dans la ville quatre journaux, dont deux sont des feuilles d'opposition. Après la traversée de l'affreux désert de sable et de sel, c'est une joie inexprimable pour les voyageurs de pénétrer dans l'oasis conquise par le travail sur un sol rebelle. Les saints qui arrivent d'Europe ou de Californie se prosternent la face contre terre d'aussi loin qu'ils aperçoivent la cité sacrée, comme les pèlerins musulmans lorsqu'ils distinguent les édifices de La Mecque ou de Médine.

La population de *Great-Salt-Lake-City* se compose d'éléments où sont représentées toutes les nationalités : Anglais, Ecossais, Canadiens, Américains, Danois, Suédois, Norvégiens, Allemands, Suisses, Polonais, Russes, Italiens, Français, nègres, Indous, Australiens, etc. Tous ces gens, dit M. Jules Rémy dans son excellent ouvrage intitulé *Voyage au pays des mormons*, ne dans des croyances différentes et souvent opposées, élevés pour la plupart dans l'ignorance la plus crasse et dans des préjugés divers, ayant vécu les uns dans la vertu, les autres dans l'indifférence, le plus grand nombre peut-être dans un entier abandon aux instincts les plus grossiers ; tous ces gens, différaient entre eux par le climat, le langage, les mœurs, les lois, la nationalité, les goûts, se sont rassemblés, se rassemblent tous les jours pour vivre mieux que des frères, dans une harmonie parfaite, au milieu du continent américain, où ils forment une nation nouvelle, indépendante, compacte et par le fait tout aussi puissante au gouvernement des Etats-Unis qui l'héberge qu'aux firmans du Grand Turc.

La plus grande activité règne parmi cette population, où l'on ne voit pas d'oisifs ni de désœuvrés. Tout le monde, depuis le plus simple fidèle jusqu'à l'évêque et jusqu'à l'apôtre, est occupé à des travaux manuels. Il suffit de voir les *mormons* à l'œuvre pour comprendre comment leur colonie, qui n'a commencé qu'à la fin de 1847, se trouve déjà dans un état si florissant, si avancé. Et cette activité aussi admirable que féconde n'est

pas, comme on pourrait le croire, la conséquence d'une organisation du travail, telle que la révent quelques économistes européens. Chacun travaille pour soi ou pour sa famille, sous le triple aiguillon de la nécessité, de l'intérêt et du bien-être.

La sage politique de Brigham Young, chef actuel des *mormons*, se révèle en toutes choses. Au lieu de laisser les saints se grouper autour du lac Salé et dans les vallons fertiles des monts Wahsatch, il a distribué avec prévoyance ses colonies sur toute l'étendue de la contrée, de manière à former de longues chaînes de villes qui peuvent devenir autant de points d'appui ou de centres de résistance, en cas de guerre extérieure ou de retraite forcée. Lorsque Brigham a décrété la fondation d'une nouvelle colonie, il désigne, sans les consulter, les fidèles qui doivent partir. Ceux-ci abandonnent aussitôt leurs demeures et s'exilent au jour indiqué, seuls ou avec leurs femmes, suivant la volonté du prophète. De même que les colons, les missionnaires sont expédiés par Brigham Young dans tous les pays du monde, ne pouvant compter que sur eux-mêmes, sans un dollar. Ils se rendent, en utilisant leur genre d'industrie, jusqu'au lieu désigné pour leur apostolat, où ils essayent de trouver de l'ouvrage et de fonder des congrégations. C'est dans les bas-fonds de la société anglaise que les apôtres *mormons* font leurs plus nombreuses recrues ; à la fin de l'année 1851, près de 30 000 néophytes étaient inscrits sur les registres de la présidence de Liverpool. En Scandinavie, des milliers de paysans et d'ouvriers sont entraînés par la nouvelle doctrine, dont la grossière simplicité frappe leur esprit encore inculte ; mais la sévérité des lois suédoises retient un grand nombre d'hérétiques dans le sillon de l'Eglise officielle. En Danemark, où la constitution de 1849 garantit la liberté des cultes, les *mormons* forment des communautés florissantes. Un fait très-remarquable, c'est que les prédications *mormones* n'ont de prise que sur les habitants des pays du Nord ; parmi les convertis, on compte à peine quelques centaines de Français, d'Italiens et d'Espagnols. Ils ne font même dans les pays du Nord que de rares prosélytes parmi les populations intelligentes : de là leur insuccès actuel dans les Etats-Unis, où la nouvelle religion a pris naissance ; ils ne recrutent guère en Amérique que des émigrants nouvellement débarqués.

D'après le recensement de 1850, le nombre des *mormons* habitant l'Utah ne s'élevait qu'à 12 350 ; en 1870, la population était de 86 788, et, d'après un recensement fait par Brigham Young en mars 1873, elle s'élevait à 105 229. Le nombre des *mormons* dans l'univers entier est d'environ 200 000.

La conduite du gouvernement fédéral envers les *mormons* témoigne pendant longtemps d'une grande incertitude. Ce ne fut qu'en 1850 que le pays actuel de l'Utah fut organisé par les Etats-Unis en territoire, ayant une Chambre haute et une Chambre basse. A cette époque, M. Fillmore, président des Etats-Unis, n'hésita point à donner le titre de gouverneur d'Utah au chef de la religion, Brigham Young ; mais ce dernier montra des dispositions si hostiles contre l'Union, qu'après des rappels et des changements répétés des fonctionnaires placés sous ses ordres il fut définitivement déposé en 1854. Le président Pierce envoya, la même année, un nouveau gouverneur, le colonel Stepton, qui se démit de ses fonctions presque aussitôt après son arrivée et gagna la Californie avec ses troupes, après avoir signé une pétition par laquelle les chefs des *mormons* demandaient le rétablissement de Young. Tous les nouveaux fonctionnaires envoyés postérieurement par les Etats-Unis furent expulsés par la population. Le président Buchanan établit en 1857 un nouveau gouverneur, Alfred Cumming, auquel il donna un corps de troupes de 2 500 hommes. Après avoir fait au début quelques tentatives de résistance, les *mormons* cédèrent et Buchanan leur accorda une amnistie générale. Les troupes restèrent parmi eux jusqu'au mois de mai 1860. En juin 1862, les *mormons* descendirent de nouveau que leur territoire fut incorporé dans l'Union ; mais leur demande fut repoussée par le congrès, qui rendit en même temps une loi contre la polygamie et contre l'accumulation dans les mains des corporations de propriétés d'une valeur supérieure à 50 000 dollars (265 000 fr.). Durant la guerre civile, les *mormons* restèrent neutres et leur repos ne fut pas troublé ; mais, après comme avant cet événement, ils ne reconnurent d'autre chef spirituel et temporel que Brigham Young. Sur les instances de Brigham, le congrès des Etats-Unis décida la construction d'un chemin de fer allant du Missouri au Pacifique en passant près du lac Salé. Après l'achèvement de cette ligne (1869), il fut construite l'année suivante un embranchement qui relia la Nouvelle-Sion à ce chemin de fer. La création de ces voies ferrées et la découverte de riches mines d'argent ont contribué beaucoup à l'accroissement de la population de l'Utah, dans laquelle l'élément n'appartenant pas à la religion *mormonne* entre aujourd'hui pour un tiers. En 1870, sur la proposition de M. Cullom, le congrès des Etats-Unis vota un bill ayant pour objet de forcer les *mormons* de renoncer à la polygamie ou de quitter les Etats-Unis. Le général Schaeffer fut nommé gouverneur de l'Utah et chargé de

faire exécuter cette loi, qui rencontra une vive résistance. En 1871, des poursuites furent intentées contre Brigham Young, qui quitta l'Utah et fit, en 1872, un voyage en Palestine, dans le but, croit-on, de préparer l'émigration des *mormons* dans cette partie de l'Orient.

— *Doctrine, mœurs et institutions des mormons.* Nous en ferons un résumé d'après le savant *Voyage* de M. Jules Rémy, l'ouvrage le plus complet, le plus impartial qui ait été publié jusqu'ici sur les *mormons*. Le premier caractère qui frappe quand on regarde le mormonisme de près et qu'on le considère comme religion, c'est son universalité ou du moins sa prétention à l'universalité. Chez lui, rien d'étroit et d'exclusif comme dans la plupart des religions, même les plus larges et les plus flexibles. « La différence la plus saillante que je découvre entre les saints du dernier jour et les autres sectes, c'est qu'il y a, en janvier 1843 Joseph Smith à un magistrat qui désirait se rendre compte de sa doctrine, c'est que celles-ci sont toutes circonscrites dans un *Credo* particulier qui ôte aux membres le privilège de croire autre chose que ce qui y est contenu, tandis que nous, nous n'avons pas de symbole exclusif, mais nous sommes prêts à croire tous les vrais principes qui existent, à mesure qu'ils se révèlent. » Ces paroles, s'il faut les prendre au pied de la lettre, révèlent une pensée de large et ample conciliation, une sorte d'éclectisme compréhensif fort curieux dans un homme d'une culture intellectuelle aussi peu avancée que l'était celle de Smith. Dans son état actuel, dans la pratique, le mormonisme veut ce que veulent ses adeptes : une religion universelle, progressive, qui réunisse en une seule foi tous les cultes, tous les peuples de la terre. La métaphysique du mormonisme n'est pas une invention qui lui appartient en propre. Pour l'appeler de son nom, c'est le vieux matérialisme d'Epicure et de Lucrèce, de d'Holbach et de Lamettrie, avec une dose assez considérable de panthéisme ; mais ce qui lui donne un caractère original, ce qui en fait une véritable curiosité, c'est la façon dont on l'a marié aux idées juives et chrétiennes. Voici le résumé de la doctrine sur Dieu telle qu'elle a été énoncée par les disciples de Smith : Il y a une infinité de dieux ayant à leur tête un Dieu chef, la *Tête des dieux* ; les dieux ont un corps et des organes semblables aux nôtres ; mais leur corps est immortel. Il y a des dieux femelles de toute éternité, c'est à-dire co-éternels aux plus anciens dieux. Ce sont les reines du ciel. Elles sont mères de nos esprits et des dieux par une génération naturelle aux dieux. Jésus-Christ diffère de son Père en ce qu'il lui est subordonné et ne peut rien faire de son propre mouvement indépendamment de lui ; mais il fait toutes choses au nom et par l'autorité du Père, étant du même avis en toutes choses. Les dieux, les anges et les hommes sont tous d'une seule race, d'une grande et unique famille répandue parmi les systèmes planétaires comme des colonies, des royaumes, des nations. La grande différence qui distingue une portion de cette race d'une autre portion consiste dans les degrés divers d'intelligence et de pureté qu'elles possèdent et aussi dans la variété des sphères occupées par chacune d'elles, le mode de l'être progressif, l'immortalité, le progrès de perfection et doué d'un moindre degré de gloire, est appelé un ange. Un esprit immortel d'homme, qui n'est pas uni à un tabernacle de chair, s'appelle un esprit. Un homme immortel, revêtu d'un tabernacle mortel, s'appelle un homme. L'homme, partie de la substance de Dieu, existe de toute éternité ; il n'est donc pas né dans le péché. Dans la religion *mormonne*, il existe, comme on le voit, une pluralité de dieux ou plutôt une pluralité de fils de Dieu, quoiqu'il y ait une tête suprême qui est au-dessus de tout et dans tout, et dans son fils par le pouvoir de son esprit. Jésus-Christ et son Père sont deux personnes. Chacun d'eux a un tabernacle organisé, individuel, composé d'une substance matérielle à l'instar de l'homme possédant tous les organes que l'homme possède. Les hommes, les anges et les esprits sont dieux ou fils de dieux. Mais par-dessus eux tous il y a une présidence ou grande Tête, qui est le Père de tous. Après lui vient immédiatement Jésus-Christ, le premier-né et le premier héritier de tous les royaumes de la lumière. Dieu, comme tous les dieux, a un corps immortel et est soumis aux mêmes passions et aux mêmes besoins que l'homme, qui est encore à l'état imparfait tant qu'il n'a pas changé son corps mortel pour un corps immortel. Le Saint-Esprit et les esprits n'ont pas de corps déterminé et, parmi les dieux, ce sont les seuls qui en soient dépourvus. L'homme, qui est de la race des dieux, vendra lui-même par des transmutations un dieu parfait. Les dieux, ayant un corps et des passions, boivent, mangent, dorment et font l'amour. Puisque la Tête des dieux a enfanté Jésus-Christ et toute la race des dieux, il lui a fallu des femmes. Aussi est-il marié dans le ciel. Jésus-Christ lui-même était marié sur la terre et, de plus, polygame. Dans le ciel il se promène avec ses femmes, monté sur un char traîné par des chevaux blancs. Le Saint-Esprit, sous le contrôle du grand Elohim, est la grande cause mouvante de toutes les intelligences et le moyen par lequel elles agis-

sent : Le Saint-Esprit, sur l'ordre du Tout-Puissant ou de ses agents, met en mouvement tous les mondes, fait les miracles, ressuscite les morts, guérit les malades, transporte les montagnes et change la rotation de la terre. Les autres dieux ne peuvent jamais être qu'à une place à la fois, tandis que lui peut être en même temps en autant d'endroits qu'il y a de parties, et ses parties sont infinies. Cet enseignement des théologiens *mormons* est sujet à plus d'une variante, comme bien on pense : on peut être excellent *mormon* sans croire à tout cela et même en l'ignorant complètement ; l'essentiel est de se montrer soumis au prophète et à son successeur.

Tout en prétendant que l'authenticité du *Livre de Mormon* est mieux établie que celle de la Bible, les théologiens de l'Utah s'appuient beaucoup plus souvent sur celle-ci pour défendre et soutenir leur doctrine. Ils en torturent le texte à plaisir et, lorsqu'on leur reproche de ne point l'entendre comme les chrétiens, ils se tirent d'affaire en disant que les traductions sont fautive et qu'il faut s'en rapporter à la version donnée par Joseph Smith, version qui, si elle existe, n'a pas été publiée jusqu'à ce jour. Ils ont également un respect extrême pour l'Evangile ; mais, de même que pour l'Ancien Testament, ils l'entendent à leur manière. Il ne faut point s'étonner de ce qu'ils citent rarement le *Livre de Mormon*, attendu que ce livre ne renferme que l'histoire du peuple hébreu en Amérique et que la morale qui y est contenue est presque tout entière tirée de la Bible.

Les *mormons* ont certaines cérémonies analogues aux sacrements des autres Eglises. Chez eux le baptême s'administre par immersion, dans les lacs, dans les rivières, dans les sources assez profondes. Le baptême n'a d'autre vertu que d'effacer les péchés, et l'on ne baptise pas les enfants. Un prosélyte ne devient *mormon* que par l'imposition des mains, qui communique le Saint-Esprit et ses dons ; on peut le recevoir, de même que le baptême, un nombre de fois illimité. Les vivants n'ont pas exclusivement le privilège de recevoir le baptême : on a étendu son application jusqu'aux morts eux-mêmes. Le baptême pour les morts s'administre sur les vivants au profit des parents ou amis qui, faute d'avoir été purifiés en ce monde par les eaux saintes, n'ont pu entrer en état de justice dans la nouvelle phase de leur existence éternelle.

A ces sacrements il faut ajouter la cène, l'ordre, le mariage et une sorte de friction oléagineuse qu'on applique aux malades et qui rappelle l'extrême-onction catholique, ce qui porte à six le nombre des sacrements admis par les saints. Le rit du mariage en Utah est semblable à celui qui est suivi dans la plupart des Eglises protestantes. L'Etat des *mormons* est une communauté théocratique, à la tête de laquelle est placé un grand prêtre président, assisté de deux autres grands prêtres avec lesquels il forme un *quorum* de la présidence de l'Eglise. Ensuite viennent les douze conseillers voyageurs, qui ne sont que les douze apôtres ou témoins spéciaux du nom de Jésus-Christ dans tout l'univers. Ces Douze forment un *quorum* dont l'autorité et le pouvoir égalent ceux des trois présidents mentionnés ci-dessus. En troisième lieu se placent les *Septante*, appelés à prêcher l'Evangile et à être les témoins spéciaux pour les gentils par toute la terre ; ils forment un *quorum* égal en autorité à celui des douze apôtres. Toute décision prise par l'un de ces *quorum* doit être votée à l'unanimité ; cependant la majorité peut suffire quand les circonstances l'exigent. Dans le cas où une décision de l'un ou de l'autre de ces *quorum* aurait été prise contre le droit et le bien, il peut en être appelé devant une assemblée générale des *quorum*. Au-dessous de ces autorités supérieures se placent immédiatement les évêques, qui sont chargés spécialement d'administrer les choses temporelles et de recueillir les dîmes. Au-dessous du corps épiscopal se trouve le clergé inférieur, tel que les prêtres, les catéchistes et les diacres. Il n'y a pas d'habit particulier, pas d'uniforme, pour aucun des corps de l'Eglise. Rien ne distingue extérieurement le président d'un apôtre ou du dernier des fidèles. Tout le monde est libre de suivre pour son habillement la mode ou sa fantaisie. Aucune espèce de titre n'est attaché aux honneurs. Le seul titre en usage parmi les *mormons* est celui de *frère* ou de *sœur*, et il s'applique à tous les fidèles, depuis le prophète jusqu'à la dernière brebis de son troupeau, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant. Les *mormons* n'ont qu'un temple ou une chapelle pour chaque ville ou village ; dans les missions cependant, à Londres par exemple, ils ont dans la même ville plusieurs endroits destinés au culte, et cela pour faciliter la prédication et favoriser le prosélytisme. Lorsque le grand temple du lac Salé sera construit, on reprendra les sacrifices d'animaux tels qu'ils se faisaient sous la loi antique. En attendant ce moment, les *mormons* se contentent des privilèges spirituels que les révélations leur ont accordées jusqu'à ce jour et qui consistent à opérer des guérisons, à faire des miracles, à chasser les démons par la puissance du Christ et à posséder le don des langues. Par le don des langues, ils entendent une faculté, une sorte de grâce communiquée aux uns pour articuler des sons étranges, intelligibles à la personne même qui les

émot, aux autres pour interpréter ce langage inspiré.

Les fidèles de l'Utah croient que toutes les prophéties de l'Ancien Testament se sont accomplies à la lettre et que, s'il en reste quelques-unes encore, elles sont en voie d'accomplissement; que les prophéties des prophètes mormons s'accomplissent également, et que le royaume de la terre sera donné aux saints du Très-Haut et qu'ils le posséderont à jamais.

Les mormons ont longtemps caché leurs goûts polygamiques, et ce n'est qu'à peu qu'ils se sont dévoilés. A Nauvoo, on les en accusait, et ils se disaient calomniés; à Utah, ils ont jeté le masque. Il est assez probable qu'à l'origine Joseph Smith et ses confrères ont caché ce dogme à ceux des nouveaux convertis qui étaient mariés, et que ce n'est que peu à peu, et par la pratique, que cette institution s'est établie. C'est ce qui semble ressortir du livre intitulé : *Les femmes chez les mormons*. L'auteur raconte plusieurs scènes qui se rapportent aux commencements de la secte, à l'époque où les mormons erraient de l'Ohio au Missouri et du Missouri à l'Illinois, et qui toutes semblent prouver que beaucoup de colons mariés ignoraient absolument cette condition de la société mormonique. Il est évident que la doctrine polygamique empruntée aux patriarches hébreux a été inaugurée dans le mystère, et qu'elle ne s'est produite au grand jour que lorsqu'il y a eu un nombre de personnes compromises assez considérable pour la soutenir. Trois formes de ménage polygamique existent en Utah. La première consiste à réunir toutes les femmes du même mari dans la même maison, où elles vivent en communauté, séparées de l'époux commun, qui les visite selon son bon plaisir, mais dans son domicile dans une maison particulière, où il se retire pour vaquer à ses affaires et pour dormir. La deuxième, celle qui est la plus répandue, est celle dans laquelle l'époux vit sous le même toit avec toutes ses femmes. C'est le ménage polygamique par excellence. Ici la vie est tout à fait en commun, sauf cependant que chaque femme a sa chambre à coucher. Le mari se donne à chacune d'elles, à tour de rôle, et pour une nuit. C'est dans ce régime que le mari doit s'appliquer surtout à se montrer juste et impartial. Enfin, dans le troisième système, le mari prend table et logement pour vingt-quatre heures chez chacune de ses épouses, qui vivent dans autant de maisons séparées et quelquefois éloignées l'une de l'autre. Quelle que soit la forme du ménage polygamique, les obligations du chef restent les mêmes, au moins en théorie : il se doit à chacune de ses femmes à tour de rôle. C'est un devoir rigoureux pour toutes les femmes de nourrir, d'élever et de surveiller chacune leurs enfants. Toutes les femmes d'un même saint se doivent de regarder comme des sœurs, et la religion leur commande de chérir maternellement tous les enfants de leur mari, lesquels traitent de tantes toutes les femmes de leur père, à l'exception de leur propre mère. Pour distinguer entre elles les femmes d'un polygame, on fait précéder le nom de leur mari d'un de leurs prénoms : mistress Anna Young, mistress Mary Young, etc., ou bien on les distingue par un numéro d'ordre : mistress Young n° 1, mistress Young n° 15, etc. Les mormons ont singulièrement réduit les degrés de parenté auxquels le mariage est défendu dans les sociétés chrétiennes. On ne voit qu'un époux toutes les filles nées du même père et de la même mère. D'autres ont épousé à la fois la mère et la fille. Un certain Watt a même épousé ses deux sœurs. Le mariage, il faut bien le dire, est généralement destitué chez les mormons de tout ce qui suppose un sentiment délicat et pur et, par conséquent, de tout ce qui en fait le charme dans les sociétés civilisées. Il n'a qu'un but : multiplier la famille. C'est un point de leurs croyances que, dans le monde où ils iront en sortant de celui-ci, chaque homme régnera sur ses enfants, qui constitueront son royaume, et que plus ils auront d'enfants plus ils auront de gloire et que, s'ils n'ont ni femmes ni enfants sur la terre, ils ne jouiront d'aucune gloire dans le séjour éternel, où l'on ne peut plus contracter mariage.

La polygamie a pu produire les résultats qu'on attendait des mormons. La population n'augmente pas aussi rapidement qu'elle le ferait si chaque saint se contentait d'une seule femme et si tous les célibataires d'Utah étaient mariés. Les séraïes des mormons polygames offrent en proportion beaucoup moins d'enfants que les log-houses des pionniers américains. Nombre de saintes mariées trop tôt sont stériles ou peu fécondes; en outre, la mortalité sévit d'une manière effrayante sur les enfants nouveau-nés, elle est même plus considérable que dans les Etats les plus malsains de l'Amérique du Nord. Le pape Brigham Young avait déjà épousé cinquante femmes en 1855, et l'année précédente il lui était né neuf enfants dans une même semaine. On ne sait pas le chiffre de tous ceux qu'il a eus, mais il ne lui en reste plus qu'une trentaine. On remarque aussi qu'en Utah, comme dans les harems de Turquie, il nait beaucoup plus de filles que de garçons, tandis qu'on observe le résultat contraire dans les pays où la famille est monogame. Cependant les enfants mormons qui survivent sont beaux et robustes. Malgré l'autorité dont jouit le prophète,

il y a dans le mormonisme une certaine réaction déjà assez puissante contre la polygamie. Le nombre des mormons qui n'en veulent plus monte à environ 20,000 et s'accroît tous les jours. C'est par là que s'écroule cette colonie qui paraît si florissante aujourd'hui.

L'instruction est, en général, fort peu avancée; à Great-Salt-Lake-City, on compte 30 écoles, dont 19 sont régulièrement établies. On y enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, un peu d'histoire et de géographie. Si ces classes étaient régulièrement suivies, les enfants recevraient une instruction analogue à celle qu'on donne dans nos écoles primaires en France; mais il n'en est pas ainsi : les jeunes mormons ne fréquentent ordinairement l'école que pendant trois mois d'hiver, et il en résulte que, pendant neuf mois d'absence, ils sont exposés à oublier le peu qu'ils ont appris. Les écoles, consacrées pendant le jour à l'enseignement élémentaire, sont ouvertes le soir pour des cours de musique et de danse, très goûtés de la population des deux sexes. La danse est un des amusements favoris des mormons, et ils ont pour le violon une prédilection toute particulière. Les cours de leur université sont assez mal faits et peu fréquentés.

La littérature des mormons ne nous offre rien de remarquable en dehors de leurs divagations théologiques. Leurs journaux sont sans contredit leurs productions littéraires les plus importantes, et ils sont rédigés de manière à leur tenir lieu de toute autre lecture. Deux fois par an, le 6 avril et le 6 octobre, le grand prêtre en chef des mormons, bien que nommé à vie, se présente devant son peuple réuni en assemblée générale et, sans se démettre toutefois de sa souveraineté, en soumet l'acceptation ou le rejet à un vote public. Dans ces occasions solennelles, où la volonté des membres de l'Eglise se manifeste par acclamation, chacun a le droit de censurer l'administration du pontife. Hors de l'Utah, le pouvoir temporel du président de l'Eglise cesse de s'imposer aux fidèles. Les mormons sont expressément invités à se conformer aux lois des pays qu'ils habitent; pour être conséquente, l'Eglise des saints du dernier jour, qui recommande l'obéissance aux pouvoirs existants, doit aussi se courber devant la constitution américaine, sous l'empire de laquelle se trouve actuellement placé le territoire de l'Utah, et c'est ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour dans les strictes limites que lui conseille la prudence. Mais, quoique les lois des Etats-Unis soient nominativement en vigueur en Utah, l'Assemblée législative de ce territoire en a fait de particulières et, de plus, a rédigé, voté et promulgué une constitution spéciale. Parmi les nombreuses dispositions de cette constitution, nous citerons les suivantes : L'assassinat est puni de mort, ou, selon les circonstances d'un emprisonnement qui peut être à vie et ne doit pas être de moins de dix ans; celui qui a tué son adversaire en duel est puni de mort; si le duel s'est terminé sans que mort s'ensuive, les combattants, les médecins, les témoins, les assistants sont condamnés à une amende de 400 à 1,000 dollars. Le rapt, le viol, la séduction non suivie de mariage, l'adultère, sont punis d'un emprisonnement qui varie d'un à vingt ans et qui peut être à vie pour les deux premiers crimes. Des peines sévères sont également portées contre quiconque est accusé et convaincu d'avoir tenu une maison de prostitution ou une maison de jeu, d'avoir tenu ou tenu pour autrui des maisons obscures. Chacun est libre de disposer de ses biens par testament comme il lui plaît, à l'exception pourtant de la quotité nécessaire pour l'acquittement de ses dettes et pour le domicile que la loi garantit à la femme ou à la famille. Le domicile occupé par la famille d'un défunt n'est pas saisissable pour dettes. Quand le défunt n'a pas laissé de testament, sa fortune se divise en autant de parts qu'il a laissé de femmes, et chacune de ces parts est divisée également entre les enfants de chaque mère, à la mort de celle-ci. Les enfants naturels et leurs mères, reconnus ou non par leurs pères et amants, héritent comme s'ils étaient légitimes, lorsque la cour est suffisamment assurée de l'identité du père. La cour de Probate a juridiction pour accorder les divorces, en dehors des lois ecclésiastiques. Le divorce peut s'obtenir pour l'impotence constatée, pour adultère, pour abandon de la femme par l'homme, et réciproquement, pour absence d'un an sans raison valable, pour ivrognerie habituelle, pour mauvais traitements, etc. La cour décide à discrétion ce qui doit être alloué, comme pension alimentaire, à la femme et aux enfants dont la garde lui est confiée par la justice. Quiconque cherche à entraîner un ménage au divorce est passible d'un emprisonnement ou d'une amende, à la discrétion du tribunal.

Les mormons ont défriché, planté, colonisé le territoire de l'Utah. Ils y ont fait venir toutes les graminées, tous les arbres fruitiers des climats tempérés. On compte dans le pays trois manufactures de coton, dix de laine, plusieurs autres fabriques, un grand nombre de scieries et de moulins. Auprès de la Nouvelle-Sion, les mormons ont établi des fourneaux pour la fusion du minerai; le principal journal du territoire, le *Deseret-News*, s'imprime avec des caractères fondus sur les lieux, sur du papier fabriqué dans le pays

même. Brigham Young, qui est à la fois grand prêtre, prophète et industriel, a fondé, en 1870, à la Nouvelle-Sion, une compagnie dans le genre des sociétés de consommation en Allemagne, et il a passé avec le chemin de fer de l'Union et le Central-Pacific des traités pour l'expédition et le transport de toutes les denrées nécessaires, moyennant un prix fixe. La compagnie a reçu par ces deux voies, en 1872, 12 millions de livres de marchandises, qui toutes ont trouvé de l'écoulement.

Malgré leur prospérité apparente, on peut dire cependant que la période de décadence a commencé pour les mormons. Attaqués d'un côté par le gouvernement des Etats-Unis, qui a résolu de réprimer énergiquement la polygamie dans l'Utah, ils se voient chaque jour envahis par des colonies de Californiens qui approchent sans cesse leurs avant-postes de la Nouvelle-Sion, en menaçant de détruire l'empire de Brigham, pendant que, d'un autre côté, les pionniers du Kansas arrivent déjà jusqu'au pied des montagnes Rocheuses. Enfin, les doctrines et les mœurs des saints ont commencé à porter leurs fruits : la génération qui s'avance est gangrenée jusqu'au fond de l'âme et ne vit déjà plus de cette ardente foi qui fait la prospérité des empires naissants. Parmi les très-nombreux ouvrages qui ont été publiés sur cette curieuse secte, nous nous bornerons à citer : *The mormons* (Londres, 1851), traduit en français par M. A. Pichot (Paris, 1854); *Exposition du mormonisme*, par M. Bowes (1852); les *Mormons*, par M. Etourneau (Paris, 1856); *Utah et les mormons*, par B. Ferris (1852); les *Harems du nouveau monde*, trad. par M. Révol (1856, in-18); *Voyage au pays des mormons*, par M. Jules Reiny (1860, 2 vol. in-8), etc.

MORMONISME s. m. (mor-mo-ni-sme — rad. mormon). Secte et doctrine des mormons. Le MORMONISME répugne à nos mœurs.

MORMOPS s. m. (mor-mops — du gr. mormô, hideux, et ops, aspect). Mamm. Genre de chéiroptères de Java.

— **Encycl.** Ce genre de chéiroptères est remarquable par l'extrême élévation de son front, l'excavation du chanfrein, la lèvre supérieure lobée et crénelée, l'inférieure divisée en trois lobes membraneux; la langue munie de papilles dont les antérieures sont bifides et les postérieures multides; la feuille nasale plissée; le bord supérieur des oreilles divisé en deux lobes. Les oreilles, réunies aux membranes du nez, dit E. Desmarest, présentent un vaste appareil propre à recevoir les sons et les odeurs, et la bouche elle-même participe à cette richesse d'organisation; mais ce qui passe toute mesure, c'est que les os du crâne s'élèvent perpendiculairement au-dessus de ceux de la face, de sorte que ces deux parties principales de la tête forment un angle droit. Ce genre comprend une seule espèce qui habite Java et aussi, dit-on, la Jamaïque.

MORMYRE s. m. (mor-mi-re). Ichtyol. Genre de poissons du Nil, de la famille des esocés : Les MORMYRES étaient autrefois, de la part des Egyptiens, un objet de culte et de vénération. (D'Orbigny.)

— **Encycl.** Ce genre de poissons présente, d'après Cuvier, les caractères suivants : un corps comprimé, oblong, écailleux; la tête recouverte d'une peau nue et épaisse, enveloppant les opercules et les rayons des ouïes, et ne présentant pour toute ouverture qu'une fente verticale; d'où quelques naturalistes ont pensé à tort que ces poissons étaient dépourvus d'opercules et n'avaient qu'un seul rayon branchial, tandis qu'ils en ont en réalité cinq ou six; la bouche presque aussi petite que chez les mannières du genre fourmilier, et dont les angles sont formés par les os maxillaires; la mâchoire inférieure et les intermaxillaires garnis de dents menues et échançonnées au bout; une longue bande de dents en velours sur la langue et sous le vomer; la queue mince à la base et renflée vers la nageoire. Les mormyres ont un estomac en forme de sac arrondi, suivi de deux cœcums et d'un intestin long et grêle presque toujours enveloppé de beaucoup de graisse; la vessie ample, longue et simple. Les formes générales de ces poissons rappellent celles des cyprins. On en connaît une dizaine d'espèces qui toutes vivent dans le Nil. Le nom de mormyre, d'origine grecque, désignait les anciens un poisson de mer vert en couleur, tandis que chez les modernes il s'applique à un genre de poissons d'eau douce dont les teintes sont uniformes.

Le mormyre oxyrhynque est le plus connu et le plus intéressant. Sa taille ne dépasse pas 0m,35. Il est facile à distinguer de tous ses congénères par la forme très-singulière de sa tête, conique dans sa partie postérieure, mais terminée en avant par un museau cylindrique, mince et très-allongé, qui rappelle celui des fourmiliers; la bouche, placée en avant, est si petite que, lorsqu'elle est toute grande ouverte, elle atteint à peine 0m,01 dans sa plus grande largeur; les deux mâchoires sont à peu près égales en longueur, contrairement à ce qui a lieu chez les autres espèces, L'œil est placé à fleur de tête et recouvert par une membrane transparente qui se continue avec les téguments et qui n'est qu'une portion très-amplie de la peau. La nageoire dorsale est longue et composée de rayons dont la grandeur décroît insensiblement d'a-

vant en arrière; l'anale est beaucoup moins étendue et sa forme est peu près celle d'un trapèze; les ventrales et les pectorales sont en pointe et composées des rayons inégaux entre eux; la caudale est fortement échancrée et fourchue. Tout le corps de ce poisson est couvert de petites écailles, régulièrement disposées en quinconce, à l'exception de la tête, qui est revêtue d'un épiderme très-fin, sous lequel on remarque une peau fine et comme ponctuée. La couleur de ce poisson est généralement grisâtre, avec le dos plus foncé et le ventre plus clair; la tête est d'un gris mêlé de rose, surtout en avant, et les nageoires sont rouges à leur origine.

Le mormyre oxyrhynque, très-remarquable par ses caractères zoologiques, ne l'est pas moins par les souvenirs historiques qui se rattachent à lui. Les auteurs anciens nous apprennent qu'il était, dans l'antique Egypte, l'objet de la vénération universelle, et de plus, il était honoré d'un culte spécial et possédait un temple dans la ville même d'Oxyrhynque, à laquelle il avait donné son nom. D'après Elien, les pêcheurs l'avaient en haute estime; aujourd'hui encore il est fort recherché comme aliment, et on ne craint pas de passer de longues nuits pour le capturer. Il fournit abondamment les marchés du Caire. Les naturalistes s'en sont aussi beaucoup occupés, et nous devons à M. de Johannis les observations suivantes sur ses mœurs intéressantes :

« J'ai pensé apporter une notion de plus à l'histoire de cet être bizarre et complet, s'il est possible, les détails précieux qu'a produits M. Geoffroy Saint-Hilaire; mes observations, du reste, n'ont fait trouver le même nombre de rayons que lui aux nageoires : l'individu que j'ai dessiné avait fait le voyage où l'entraînaient tous les uns ses amours; et l'on reconnaissait qu'il était de retour, ne sans s'écarter qu'on remarque sur sa joue et sur son flanc. Je crois que, lors de la première phase des amours, ce poisson, comme tous les autres, pense peu à autre chose; qu'un sentiment impérieux s'est emparé de lui et qu'il se laisse, tout en poursuivant sa femelle, entraîner au courant, sans aller chercher un rivage dont il n'a pas besoin pour se guider; que parvenu au milieu favorable à son frai, milieu qui n'est pas aussi bas que l'embouchure du fleuve, car on n'en prend que très-rarement à Rosette; que, parvenu dans ce milieu, dis-je, il y accomplit le grand œuvre et songe alors à remonter vers les lieux que ses amours lui ont fait abandonner.

« C'est à cette époque, à mon sens, que l'oxyrhynque sent le besoin de se tenir près des rivages pour vaincre un courant qui est devenu de plus en plus rapide, et qu'il cherche dans ce but un étau de retour, ne sans stagnation, qu'ainsi, réduit à se tenir sur les rives et dans les pierres où il cherche sa nourriture, il devient tout naturel qu'il s'échoue du côté présenté par la terre; pour ma part, j'ai souvent vu prendre des oxyrhynques à Luxor, et il y en avait autant d'écorchés à droite qu'à gauche; j'en conclus donc qu'à leur retour les oxyrhynques se tiennent autant sur la rive droite que sur la gauche. »

Le mormyre hersé ou de Dendérah ne dépasse pas 0m,22 de longueur; il a le museau cylindrique et obtus, avec les lèvres épaisses, la dorsale courte; il est d'un noir luisant ponctué de gris en dessus, grisâtre sur les flancs et en dessous, avec des nageoires de couleur sombre. Le mormyre barré ou cyprinoidé a le corps peu comprimé, le front formant une saillie bombée en dessus et en avant de la bouche; la couleur est d'un gris blanchâtre. Le mormyre dorsal ou de Belbeis, appelé dans le pays kaschou, a le museau court, arrondi et la dorsale courte. On peut citer encore les mormyres caschive, canume et labié. Toutes ces espèces sont comptées au nombre des meilleurs poissons du Nil.

MORNAC (Antoine), jurisconsulte français, né près de Palluau (Touraine) en 1554, mort à Paris en 1619. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Poitiers, il alla exercer la profession d'avocat au parlement de Paris (1579), y acquit beaucoup de réputation, se fit remarquer par son opposition aux ligueurs, suivit le parlement à Tours en 1591 et revint à Paris après le rétablissement de cette cour par Henri IV. On lui doit les ouvrages suivants : *De falsa regni Yvetot narratione* (Paris, 1615, in-89); *Feriz forenses et elogia illustrium togatorum Gallie ab anno 1500* (Paris, 1619, in-89), ouvrage contenant des éloges de magistrats, d'avocats, de savants, etc.; *Observations in XLIV priores libros Digestorum et in IV priores libros Codicis* (Paris, 1616), commentaire estimé.

MORNAIN s. m. (mor-nain). Vitic. Gros raisin blanc du Midi.

MORNAND (Félix), publiciste et littérateur français, né à Mâcon le 12 juillet 1815, mort en 1867. Fils d'un avocat, qui dirigea dans cette ville le mouvement de juillet 1830 et qui fut le chef de l'opposition libérale sous la Restauration, Félix Mornand resta fidèle aux traditions paternelles. Nommé en 1833 secrétaire de la commission d'enquête en Algérie, il fut récompensé de l'intelligence qu'il avait déployée dans ces fonctions. Attaché, lors de son retour (1834), au ministère de la guerre, il occupa pendant dix années, au bout desquelles il donna sa démission, afin de pouvoir se consacrer exclusive-

ment aux lettres. Dès 1536, il avait commencé à publier quelques articles dans différents journaux. Vint la révolution de Février. Morand, d'abord secrétaire du gouvernement provisoire, fut ensuite envoyé comme commissaire à Grenoble. Puis, lorsque la société des Voraces envahit Chambéry, il fut envoyé en Savoie, avec le titre de commissaire de la République, pour rétablir l'ordre, et s'acquitta noblement de sa mission. Il revint à Paris, et, reprenant la plume du journaliste, il collabora successivement au *Journal du commerce*, à la *Revue de Paris*, au *Sicéle*, à l'*Estafette*, à la *Presse*, etc. Il fut chargé de la chronique littéraire dans l'*Illustration*, depuis sa fondation jusqu'en 1857. Rédacteur en chef du *Courrier de Paris*, il passa ensuite à l'*Opinion nationale*, où la cause italienne lui inspira une série d'articles remarquables. Il donnait vers le même temps, dans le format in-18 : la *Blague* (1853); la *Vie de Paris* (1855); la *Vie arabe* (1856); la *Vie des eaux* (1857); *Un peu partout* (1855); *Un tableau de la Turquie et de la Russie* (1854); la *Guerre d'Italie* et la traduction de l'*Esclavage blanc*, de Hildreth (1854), ainsi que celle des *Sermons du Père Gavazzi*, l'un des chapelains de Garibaldi; plusieurs nouvelles, quelques brochures politiques et une publication annuelle : l'*Année anecdotique* (1860).

MORNANT, bourg de France (Rhône), chef-lieu de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Lyon; pop. aggl., 1,525 hab. — pop. tot., 2,338 hab. Fabrication de chapeaux de feutre. Commerce de bestiaux, chapellerie, chaussures, draperie, laine en bourre et filée.

MORNAS, bourg et commune de France (Vaucluse), canton de Bollène, arrond. et à 11 kilom. N.-O. d'Orange, au-dessous d'un rocher très-élevé; 1,658 hab. Recolte et filatures de soie. Le rocher qui domine le bourg est couronné par les ruines imposantes d'un ancien château fort, célèbre par les cruautés qu'y exerça sur les prisonniers catholiques le farouche baron des Adrets. Au milieu des ruines du château, on remarque une petite chapelle romane avec crypte. Mornas est le berceau de la famille d'Albert de Luynes.

MORNAUT, bourg et commune de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. de Lyon; pop. aggl., 1,525 hab. — pop. tot., 2,338 hab. Poste aux lettres; à 488 kilom. de Paris; justice de paix; fabrique de draps, chapelleries.

MORNAY (Pierre de), chancelier de France, né d'une ancienne famille au château de Mornay (Nièvre), mort en 1306. Successivement archidiacre de Soissons (1281), clerc de Philippe le Bel, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, évêque d'Orléans, évêque d'Auxerre (1296), il devint exécuteur testamentaire de la comtesse de Blois, fut chargé de plusieurs négociations importantes, notamment par Charles d'Anjou, qui l'envoya traiter de la paix avec le roi d'Aragon (1295); par Philippe le Bel, qui le chargea de conclure une trêve avec le roi d'Angleterre en 1298, et il joua un grand rôle dans la querelle qui s'éleva entre ce prince et Boniface VIII. Ce pontife, à la suite d'un voyage fait à Rome par Pierre de Mornay pour demander l'éloignement du concile général, lança contre ce dernier un bref plein de menaces et de reproches. De Mornay y répondit dans l'assemblée tenue à Châteaufort-Thierry en 1303, en appelant du pape au futur concile, fut nommé, l'année suivante, chancelier de France, et mourut, deux ans après, au château de Régennes, près d'Auxerre.

MORNAY (Philippe de), seigneur de Plessis, un des plus illustres représentants de la Réforme en France, né à Buby en 1549, mort à La Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), en 1623. Son père, catholique convaincu, le destinait à la carrière ecclésiastique, qui offrait à Philippe un brillant avenir, car l'un de ses oncles était évêque de Nantes; mais sa mère dirigea son éducation dans le sens de la Réforme et, étant devenue veuve, embrassa le protestantisme. Philippe de Mornay ne tarda pas à l'imiter et consacra dès lors sa vie à la défense de ses coreligionnaires, dont il fut, suivant Voltaire, « le plus vertueux et le plus grand homme. » Au mois d'août 1565, il se rendit à Genève, d'où il passa en Allemagne et ensuite en Italie. A Pise, il se livra à l'étude de la jurisprudence et se perfectionna dans la connaissance de l'hébreu; mais il dut quitter cette ville après un court séjour. Avant de revenir en Allemagne, il visita Gênes, Ferrare, Rome, Plaisance, Milan, tourmenté du désir d'apprendre l'histoire sur les lieux mêmes et recueillant les matériaux d'une profonde instruction. Il passa à Cologne l'hiver de l'année 1571 et débuta dans la controverse théologique par un traité, écrit en latin et resté inédit, sur l'*Eglise visible*. En même temps, deux *Adresses* aux insurgés des Pays-Bas, qui l'invitait à se défer des Espagnols, le firent connaître avantageusement. Sa réputation en France date de 1572, époque où il publia sur les Pays-Bas un mémoire adressé à l'amiral Coligny, qui en fut émerveillé; de Thou l'a inséré dans son *Histoire*. Coligny allait le charger d'une mission confidentielle auprès du prince d'Orange, lorsque la Saint-Barthélemy arriva.

S'étant à grand-peine échappé de Paris pendant le massacre des protestants, Du-

pllessis-Mornay se réfugia en Angleterre et supplia la reine Elisabeth d'intervenir en faveur des victimes du fanatisme catholique. Il ne consentit à revenir en France que dans l'intérêt de la cause réformée et sur les instances pressantes de La Noue, et il prit part à l'entreprise de Saint-Germain, qui échoua. Il épousa Charlotte Arbaleste, veuve de Jean de Pas de Fequières, le 3 janvier 1576, à Sedan, et, à peine marié, il partit pour rejoindre l'armée allemande que Condé amenait en France; mais Henri de Navarre l'appela près de lui, le nomma membre de son conseil (1577) et lui témoigna dès lors une confiance illimitée. La première mission importante que Mornay reçut de lui fut d'aller implorer les secours de tous les princes protestants. Il fit aussitôt voile vers l'Angleterre; son vaisseau fut pris, ses compagnons furent pour la plupart mis à la torture. Quant à lui, resté inconnu fort heureusement, il fut dépouillé et abandonné sur son navire en pleine mer, sans ancre et sans voiles. Un vent favorable le ramena dans le port de La Rochelle en avril 1577. Il en repartit, aussitôt arrivé, et débarqua heureusement à Londres. Sa mission fut couronnée de succès; Elisabeth consentit à donner 80,000 écus, destinés à solder l'armée allemande.

Duplessis-Mornay resta en Angleterre jusqu'en 1578, entouré d'une grande considération, choyé, fêté de tous ceux qui admiraient son noble caractère; il passa ensuite en Flandre et retourna en Angleterre, chargé d'une mission du roi de Navarre. Revenu en France, il assista au synode national de Vitry (1582) et chercha les moyens de réunir les deux communions calviniste et luthérienne. Ce fut un des rêves de sa vie.

A dater de cette époque, rien d'important ne se fit à la cour du roi de Navarre sans sa participation. Conseiller et confident toujours écouté de Henri IV, c'est lui qui traita désormais les affaires importantes, celles surtout qui exigeaient un tact exercé et une délicatesse peu ordinaire.

En 1584, il assista à l'assemblée politique tenue à Montauban, sous les auspices de Henri III, se distinguant l'année suivante dans la défense de cette ville et prit aussi une part considérable à l'assemblée politique tenue à La Rochelle en 1585; cette assemblée lui procura sa haute estime en insistant pour qu'il conservât la surintendance des finances de la cause réformée. A la nouvelle du meurtre des Guises aux états de Blois, qui se tenaient précisément à la même époque, il donna au roi de Navarre le conseil de marcher vers la Loire et de s'emparer de quelques places importantes dans l'Anjou et la Touraine, au lieu de rester enfermé en Saintonge, et il appuya ce conseil sur une excellente raison, c'est que Henri III, pressé d'un côté par les huguenots, de l'autre par Mayenne, serait forcé de s'allier avec l'un de ces deux ennemis. Or, pouvait-il s'allier avec le frère des Guises, qui lui venait d'assassiner ? Les prévisions de Mornay étaient justes. Henri III et le roi de Navarre se réconcilièrent et, d'un commun accord, ils nommèrent Mornay gouverneur de la place de Saumur, donnée comme garantie aux protestants. Lorsque Henri III eut été assassiné et que le roi de Navarre poussa activement le siège de Paris, Duplessis-Mornay le seconda en s'assurant de plusieurs villes, en s'emparant du cardinal de Bourbon, que les ligueurs avaient déclaré roi sous le nom de Charles X, et courut rejoindre son maître à Ivry, où il combattit vaillamment. Henri IV le nomma conseiller d'Etat et lui confia de nouveau plusieurs négociations difficiles.

Cependant le roi, à la veille d'abjurer le protestantisme, se montrait oublieux vis-à-vis de ses coreligionnaires, malgré les appels réitérés de Duplessis-Mornay. Celui-ci travailla de tout son pouvoir à faire révoquer les édits de 1555 et 1588, et il avait rédigé un nouvel édit pour remplacer les deux autres, en même temps qu'un projet de réunion des deux Eglises protestante et catholique; il demandait un concile où l'un et l'autre parti se ferait entendre par l'organe de ses représentants les plus distingués. Henri IV le laissa se repaître de cette chimère et il abjura avant la conférence. Le Béarnais, une fois affermi sur le trône, n'avait plus besoin de lui comme par le passé; de plus, il ne pouvait se dissimuler qu'il n'eût payé d'ingratitude les services éminents que les protestants lui avaient rendus; Mornay l'indisposait par ses réquêtes; bref, la rupture éclata lors de la conférence de Fontainebleau, où le roi sacrifia son vieil ami aux besoins de sa politique nouvelle. Au mois de juillet 1598, Mornay avait publié son fameux traité de l'*Institution de l'Eucharistie*. Ce livre, où la messe était attaquée, à l'aide de témoignages puisés dans le Nouveau Testament, dans les Pères et les docteurs de l'Eglise, produisit en France et à Rome une vive impression. La Sorbonne le condamna; les jésuites de Bordeaux le déferèrent au parlement; toutes les chaires retentirent d'invectives contre l'ennemi de la messe. Quant aux réfutations écrites, elles ne firent qu'augmenter le succès du livre. Le clergé ne vit pas de meilleur parti que de s'adresser au roi, par l'intermédiaire de Clément VIII; manœuvre d'autant plus habile, que Henri IV avait alors besoin de ménager le souverain pontife pour la dissolution de son mariage. Henri IV s'engagea donc à mettre un terme

au scandale. A la suite de misérables intrigues, une conférence fut arrêtée pour le 4 mai 1600 à Fontainebleau, entre Duplessis-Mornay et Du Perron, évêque d'Evreux. Celui-ci se faisait fort de prouver que l'auteur du *Traité de l'Eucharistie* avait inséré dans son livre une foule de passages tronqués ou falsifiés. Mornay aurait pu se contenter de répondre, ainsi que le disent très-bien MM. Haag, que s'il y avait dans son livre cinq cents fausses citations, comme le prétendait Du Perron, il les lui abandonnait pour s'en tenir aux bonnes, dont il resterait encore près de quatre mille; mais, indigné de voir qu'on soupçonnait sa bonne foi, il tomba dans le piège et fut de nouveau victime de sa générosité. Il demanda l'abandon communicaire écrite des cinq cents passages incriminés et des livres nécessaires pour leur vérification; Du Perron refusa. Mornay déclara qu'il n'assisterait pas à la conférence. Alors l'évêque se ravisa; la veille de la conférence, à minuit, il envoya soixante passages et un paquet de livres à son adversaire. « C'était peut-être, dit Mézeray, un stratagème pour assourdir sa vigueur et engourdir la pointe de son esprit, en l'obligeant de travailler toute la nuit. » Peut-être est de trop. On dit même que, pour avoir facilement raison de Mornay, l'évêque eut soin de produire à la conférence d'autres éditions que celles sur lesquelles celui-ci avait travaillé toute la nuit.

Le lendemain, la conférence s'ouvrit, avec une grande solennité. Le nonce avait voulu s'y opposer, craignant une défaite pour le parti catholique, mais Henri IV lui avait promis que le démenti en demeurerait aux hérétiques. Mornay ne s'était pas mépris sur le sentiment qui amenait le roi à la conférence; il déclara toutefois que l'issue de la discussion, quelle qu'elle fût, ne concernerait que lui « et ne pouvait préjudicier à la doctrine des Eglises réformées de France, qui avait été devant lui et serait après lui. » Dans la discussion qui s'engagea ensuite, il se trouva, en effet, que certains passages avaient été mal cités par Duplessis-Mornay, ou plutôt par ses coopérateurs, car, absorbé par les affaires de l'Etat, il n'avait pu lui-même chercher ou vérifier les citations de son livre. La conférence n'eut pas d'autre résultat. Elle n'eut aucun au point de vue de la vérité, car, si le *Traité de l'Eucharistie* contenait quelques erreurs, il n'en était pas moins vrai que ce livre prouvait ? Rien en faveur de la messe, puisqu'il restait des centaines de citations qui lui étaient contraires et qui n'étaient pas fausses.

Le but de la conférence était de discréditer Duplessis-Mornay et de le perdre, si c'était possible; ce but fut atteint en partie. Mornay ressentit une telle douleur, qu'au sortir de la conférence ou, plutôt, de ce guet-apens, il fut pris de vomissements opiniâtres. Quant à Henri IV, il était radieux du succès de cette basse intrigue; il écrivait, quelques jours après, à d'Epernon ces lignes inqualifiables : « Le diocèse d'Evreux a gagné celui de Saumur, et la douceur dont on y a procédé a été occasion à quelque huguenot que ce soit de dire que rien n'y ait eu force que la vérité; ce porteur d'écrits étoit qui contenter comme *il y a fait merveilles*. » Henri IV appelait *faire merveilles* sacrifier un homme qui, pendant plus de vingt ans, l'avait servi de ses conseils, de sa plume et de son épée avec une fidélité, un dévouement et un désintéressement dont l'histoire offre peu d'exemples. Mayenne avait raison de dire, au sortir de la conférence, « qu'il n'y avait vu, sinon un ancien et fidèle serviteur très-mal payé de tant de services. » Mornay retourna promptement à Saumur, prépara une nouvelle édition de son livre et appuya par d'autres passages ceux qui venaient d'être attaqués. Retire pour toujours des affaires politiques, il ne reparut qu'une fois à la cour, le 14 juin 1607.

Duplessis-Mornay ressentit une sincère et profonde douleur à la nouvelle de l'assassinat de son ancien maître et ami. La régence lui témoigna beaucoup de bienveillance; mais il ne jura aucun rôle sous Louis XIII. Cependant il assista, en 1617, à l'assemblée des notables de Rouen. En 1620, les huguenots étaient insurgés; il s'employa vaillamment comme conciliateur. Le gouvernement de Saumur lui fut enlevé, malgré les promesses de Louis XIII. Il se retira alors dans son château de La Forêt-sur-Sèvre, où il mourut. « Je ne suis pas ennemi de la vie, disait-il à ses derniers moments, mais j'en vois une beaucoup meilleure que celle-ci. Je me retire de la vie, je ne m'enfuis pas. »

Les témoignages des historiens sont unanimes sur le compte de ce grand homme d'Etat, qui fut aussi un homme religieux et un caractère comme il s'en rencontre peu. Les catholiques eux-mêmes ont rendu justice au *Page des huguenots*. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, qui obtinrent à son époque les plus légitimes succès : *Discours de la vie et de la mort* (Lausanne, 1576, in-8°; Paris, 1580, in-16); *Traité de l'Eglise*, où l'on traite des principales questions qui ont été meues sur ce point en notre temps (Londres, 1578, in-8°; 1579, in-8°); *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (Anvers, 1581, in-4°; Paris, 1852, in-8°); *Lettre d'un gentilhomme catholique français, contenant brève réponse aux calomnies d'un certain prétendu Anglois*

(1586, in-8°); *De l'institution, usage et doctrine du saint sacrement de l'eucharistie* (La Rochelle, 1598, in-4°); *Avertissement touchant la vaine vanterie de ceux de l'Eglise romaine sur ce qui s'est passé en la conférence de Fontainebleau* (1600, in-8°, anonyme); le *Mystère d'iniquité, c'est-à-dire l'histoire de la papauté* (Saumur, 1611, in-fol.); ce livre, qui ne fit pas moins de sensation que le *Traité de l'Eucharistie*, fut condamné par la Sorbonne, comme impie et exécrable; *Mémoires de messire Philippe de Mornay, contenant divers discours, instructions, lettres et dépêches*, etc. (1624, in-4°); *Testament, codicille et dernières heures de P. de Mornay* (1624, in-8°); *Mémoires, homélies et discours chrétiens* (1624, in-8°). On a publié, en 1824 et années suivantes, une édition complète des *Mémoires, correspondance et vie de Mornay* (12 vol., in-8°), contenant environ quatre cents pièces.

MORNAY (MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE DE DUPLESSIS-) [1624, 4 vol., in-4°; 1824, 12 vol., in-8°]. Cet ouvrage est une collection de pièces laissées par Duplessis-Mornay, et non l'histoire, rédigée par lui, des événements auxquels il a pris part. Mais on gagne plus qu'on ne perd à ce que ce titre de *Mémoires* indique mal le caractère d'un recueil où l'on trouve presque tout entière l'histoire des guerres civiles et religieuses sous les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623, dans les pièces originales. Ces pièces peuvent être divisées en trois classes : 1° les lettres adressées à des princes ou à des particuliers; 2° les instructions données aux ambassadeurs et aux autres agents, les cahiers de doléances remis officiellement à Henri III et à Henri IV, les projets d'associations politiques ou religieuses, les délibérations sur divers sujets; 3° les morceaux plus importants publiés par Mornay dans toutes les circonstances où il croyait nécessaire de préparer les esprits à une grande mesure; ces écrits, nombreux et très-soignés, s'appellent aujourd'hui des brochures politiques. On remarque dans le nombre : le *Cahier général des doléances des Eglises de France*, présenté à Henri III; le morceau intitulé *Association de Bergerac*; la *Capitulation faite entre le roi de Navarre et le duc de Cazimiro*, pour la levée de l'armée des retrés venus en France en l'an 1587; le récit des négociations que Duplessis entreprit en Angleterre, au commencement de l'année 1592; un *Discours sur l'excessive cherté*; la *Remontrance aux états de Blois*, où, sous le nom d'un catholique romain, Mornay plaide avec éloquence pour une paix si utile à son parti; l'*Avertissement sur l'intention et le but de la maison de Lorraine en prenant les armes*; la *Remontrance à la France sur les maux qu'elle souffre, et les remèdes qui lui sont nécessaires*; enfin, la *Déclaration et prestation du roi de Navarre sur la paix faite avec ceux de la maison de Lorraine, les chefs et les principaux auteurs de la Ligue*. Mornay n'a jamais dans son style la grâce et l'élégance de l'auteur des *Essais*; mais il montre souvent quelque chose de la vigueur de coloris et de la rapidité de mouvements qu'on admire dans ce grand écrivain. Le style, ferme et plein, est quelquefois travaillé avec trop d'art, ou du moins avec un art qui ne se cache point assez, et l'abus des figures dépare un peu l'élévation constante de la pensée.

Le *Journal de la vie de Mornay*, écrit par sa femme pour l'instruction de son fils, sert d'introduction à l'ouvrage dans l'édition de 1824. Ces *Mémoires* proprement dits sont écrits avec la plus grande simplicité et décelent l'esprit étendu, les connaissances variées de la narratrice. Elle parle de négociations politiques, de même d'opérations militaires comme quelqu'un qui n'est pas étranger à ces objets. Mais on sent que ce qui l'attache le plus est la lutte des deux religions, et qu'elle s'est occupée avec beaucoup de suite et de zèle des controverses de son temps. Aussi, le récit de la conversion de Henri IV est-il un des morceaux les plus remarquables de son livre. Le plus curieux peut-être est l'histoire de la conférence tenue à Fontainebleau le 4 mai 1600, en présence du roi et de cinq commissaires, entre Duplessis-Mornay et l'évêque d'Evreux. Le style de l'auteur prend du relief quand un sentiment vif l'anime; il perd son énergie et sa simplicité quand une forte émotion cesse de le soutenir. Mère de Mornay, dans ces tablettes domestiques, montre qu'elle était digne, par l'esprit comme par le caractère, d'un des hommes les plus justement considérés.

MORNAY (Gaston-Jean-Baptiste de), comte de Montchevreuil, général français. V. MONT-CHEVREUIL.

MORNAY (Marie-Joseph MONNY de), agnomme français. V. MONNY DE MORNAY.

MORNE adj. (mor-ne — du germanique : gothique *maurnan*, être triste, ancien haut allemand *maurn*, tristesse, *mornan*, être triste, soucieux, morne; anglo-saxon *murnan*, angais *to mourn*; toutes ces formes sont rapprochées par Delàire du sanscrit *murna*, bris, brise, de la grande racine *mar*, briser, broyer, écraser, tuer, qui a donné un si grand nombre de dérivés aux langues indo-européennes). Abattu, sombre, triste, mélancolique : *Je vous trouve bien MORNE aujourd'hui*.

Morne, ici je pliais mes genoux pénitents. V. *Illoa*.

■ Empreint d'une sombre tristesse : Un MORNE silence. Un regard MORNE. Le calme MORNE du château de Combourg était augmenté par l'humour taciturne de mon père. (Chateaub.) Sous l'Empire, tout était calme et presque MORNE au dedans. (S. de Sacy.)

Ce morne et froid accueilli me surprend à mon tour. CORNELLE.

— Par ext. Triste et désolé, en parlant d'un lieu ou d'un objet :

C'est un univers MORNE, à l'horizon plombé, Où nagent dans la nuit l'horreur et le blasphème. BAUDELAIRE.

La sont tous les trésors enfouis si longtemps Dans les mornes cités que respectait le temps, Sous le sol refroidi des laves volcaniques. MÛLE DE POLIGNY.

■ Sombre et triste, en parlant de temps : Un temps, un ciel MORNE. Une MORNE saison. ■ Terme, sombre, sans éclat : Couleur MORNE. Soleil MORNE.

— Syn. MORNE, mélancolique, sombre, etc. V. MELANCOLIQUE.

— Allus. littér. L'œil morne... et la tête baissée, semblaient se conformer à sa triste pensée, Vers de Racine dans *Phèdre*. V. ŒIL.

MORNE s. m. (mor-ne). Géogr. Nom que l'on donne, en Amérique, à de petites montagnes de forme arrondie : On aperçoit à gauche le montagne appelée MORNE de la Découverte. (B. de St-P.) Un gros MORNE termine l'île Marikan à chacune de ses extrémités. (La Pérouse.)

Morne-au-Diable (Le), roman d'Eugène Sue (1842). Le romancier a dramatisé d'une façon très-intéressante, mais tout à fait fantaisiste, la légende qui veut que Monmouth, frère naturel de Charles II, échappa à l'échafaud par le dévouement d'un de ses amis, exécuté à sa place, et trouva en Amérique un asile impénétrable. Il nous présente un amusant aventurier, le chevalier de Croustillac, cheminant l'épée au flanc et le feutre sur l'oreille à travers une forêt vierge, en quête d'aventures. Il a entendu dire que, dans une maison isolée appelée le *Morne-au-Diable*, vivait une femme que sa conduite des plus équivoques envers trois époux successivement disparus avait fait surnommer la *Barbe-Bleue*. Il a juré d'être le quatrième mari de cette terrible veuve et, malgré la crainte que son nom seul répand dans tout le pays, malgré tout ce qu'on raconte des abords effrayants de sa demeure, il est bien décidé à accomplir son serment. La *Barbe-Bleue* est entourée de tous les mystères qui peuvent envahir une existence humaine. Le bruit public donne pour consolateurs à son veuvage un forban, un boucanier et un Caraïbe; le chevalier de Croustillac la disputera au forban, au boucanier et au Caraïbe. Le voyage du chevalier est fécond en périlleuses rencontres; aucune ne le détourne de son but, et il arrive sain et sauf au château du *Morne-au-Diable*. Au lieu de l'ogresse qu'il s'attendait à trouver, Croustillac voit dans la *Barbe-Bleue* une ravissante créature, blonde et rose, et il s'enflamme aussitôt pour cette merveille. Par contre, les qualités loyales du chevalier, sa bravoure et son bon cœur inspirent à la dame, sinon de l'amour, au moins de l'estime et de la confiance. Après quelques tentatives de mystifications fort divertissantes, elle se décide à lui apprendre que tous les bruits qu'on répand sur elle, et qu'elle-même cherche à entretenir dans l'intérêt de sa sûreté, sont de ridicules mensonges; qu'elle est entourée, il est vrai, d'un mystère, mais que ce mystère n'a rien de surhumain ni de cabalistique. En effet, la *Barbe-Bleue* est la femme de Jacques de Monmouth, fils naturel de Charles II. La retraite dans laquelle elle vit, les affreux soupçons qu'elle laisse planer sur son compte ont pour objet d'augmenter la sécurité du prince dont le sort est lié au sien. Cette sécurité est bien menacée; voici, d'un côté, un envoyé de Charles II, qui vient réclamer le prince pour le livrer à son maître, et un envoyé de Louis XIV, qui veut le tirer de son obscurité et le mettre à la tête d'une expédition dirigée sur les côtes d'Angleterre. Croustillac ne déçoit pas; il se substitue au prince, évite adroitement l'espion anglais et reçoit gravement les hommages du ministre de France. Par malheur, sur le bâtiment qui doit le transporter à Versailles sont réunis les vieux partisans de Monmouth, et il lui sera difficile de soutenir longtemps son personnage. Quand il ne peut plus reculer, Croustillac quitte avec un soupir ses vêtements royaux, endosse sa casaque de chevalier errant et, le poing sur la hanche, fait son apparition au milieu des courtisans. La farce est jugée mauvaise et l'on va pendre l'aventurier à quelque haute vergue, lorsque vient à passer, sur un navire, le véritable Monmouth, immédiatement acclamé par ses partisans. Croustillac se jette à la mer, regagne le navire de son protecteur et s'attache à la fortune du dernier des Stuarts.

Le *Morne-au-Diable* présente en foule au lecteur ces peintures naïvement terribles qui, par l'exagération de leur couleur, excitent plus de gaieté que d'effroi; rien ne manque aux teneurs du récit, les forbans, les peaux-rouges, les tigres, mais l'impression dernière est habilement ménagée et tourne à l'avantage du livre entier. Si la valeur littéraire du

Morne-au-Diable peut être contestée, on ne peut refuser à ce livre d'être amusant

MORNE s. f. (mor-né). Art milit. anc. Sorte de bouton, d'anneau de métal ou de bois, dont les chevaliers garnissaient la pointe de leur lance, lorsqu'ils voulaient combattre à armes courtoises.

— Blas. Représentation de la morne des chevaliers.

— S'est dit, selon Mercier, pour MORQUE, lieu où l'on expose les cadavres inconnus : C'est à la morne que l'on aperçoit les nombreuses et déplorables victimes des travaux publics. (Mercier.) Ce mot paraît douteux.

MORNE (LE GROS-), bourg de l'Amérique centrale, dans la république d'Haïti, département du Nord, à 28 kilom. S.-O. du Port-de-Paix, sur les Trois-Rivières; 1,570 hab. ■ Bourg de l'île de la Martinique, arrond. de Saint-Pierre; 4,845 hab. Culture de la canne à sucre et du café. ■ Volcan de l'île de la Réunion; 2,200 mètres d'altitude.

MORNE-A-L'EAU, bourg des Antilles françaises, sur la côte septentrionale de la Guadeloupe, à 9 kilom. N.-E. de la Pointe-à-Pitre; 3,500 hab. Récolte et commerce de sucre, café, cacao.

MORNÉ, ÉE (mor-né) part. passé du v. Morner. Garni d'une morne : Lance MORNÉE.

— Fig. Inoffensif : J'aurai esquivé quelque subtilité en écrivant; j'entends bien : MORNÉE pour les autres, affilée pour moi. (Montaigne.)

— Pop. Viande mornée, Viande qui n'est pas fraîche.

— Blas. Se dit d'un animal qui est représenté sans dents, ni bec, ni langue, ni griffes, ni queue : De Gannay : d'or, à l'aigle MORNÉ de sable. ■ Quelques heraldistes appellent aussi morné un casque taré de profil, sans grilles et la visière presque entièrement baissée.

MORNELLE s. f. (mor-nè-le). Pêche. Genre de pêche usitée en Espagne, et qui se pratique avec plusieurs nasses, par un seul pêcheur monté sur un bateau. ■ On dit aussi MORNILLE.

MORNEMENT adv. (mor-ne-man — rad. morne). Tristement; avec un air morne et chagrin.

MORNER v. a. ou tr. (mor-né — rad. morne). Art milit. anc. Garnir d'une morne : MORNER une lance.

MORNET s. m. (mor-né — dimin. de morne). Géogr. Petite morne.

MORNETTE s. f. (mor-nè-te — dimin. de morne). Blas. Petite morne.

MORNIE s. f. (mor-ni — du lat. mori, mourir). Chair d'animal mort de maladie : Manger de la MORNIE. ■ Vieux mot.

MORNIFLE s. f. (mor-ni-fle). Pop. Revers de main appliqué sur la face : Donner, appliquer une MORNIFLE à quelqu'un.

— Par ext. Raillerie piquante. ■ Pen usité.

— Jeux. Espèce de jeu de cartes.

Morning Advertiser (THE) [zhi-môr-nigne-ad-ver-ta-izeur], l'annonce du matin, journal politique anglais, fondé en 1794. Organe de la corporation des taverniers et cabaretiers de toute l'Angleterre, il se trouve dans tous les restaurants, hôtels et tavernes, et n'est guère lu que là. Sa forme est vulgaire et souvent violente. Ses diatribes contre la France lui ont fait souvent interdire l'entrée sous le second Empire.

Morning Chronicle, journal politique anglais. V. CHRONICLE.

Morning Herald (THE) [zhi-môr-nigne-hér-al-de], le Messenger du matin, journal politique anglais, fondé en 1781. Conservateur stationnaire, défenseur passionné de l'aristocratie et de tous ses abus, il est l'organe et l'oracle des Tories les plus arriérés. En politique extérieure, il est le défenseur de tous les gouvernements absolus. En religion, il est intolérant, anglican, partisan de l'union de l'Eglise et de l'Etat. Le *Morning Herald* est rédigé avec talent et lu spécialement par l'aristocratie anglaise.

Morning Post (THE) [zhi-môr-nigne-pôst], le Courrier du matin, grand journal politique anglais, fondé à Londres en 1772. Il ne prospéra pas entre les mains de ses premiers fondateurs. En 1785, il fut acheté quinze cents francs par l'Écossais Daniel Stuart, qui entreprit de le relever et s'entoura de rédacteurs intelligents, libéralement rémunérés. Le journal n'avait alors pour vivre que les annonces de chevaux et de voitures à vendre, dont il a du reste conservé jusqu'à nos jours le monopole presque exclusif. Stuart en fit une excellente feuille d'informations. Au nombre de ses collaborateurs et des hommes qui contribuèrent au succès du *Morning Post*, nous trouvons d'abord deux Écossais, George Lane et sir James Mackintosh, le propre gendre de Stuart; puis des noms célèbres dans la poésie anglaise : Coleridge, Southey, Wordsworth et Charles Lamb. Stuart avait essayé, mais inutilement, d'attacher Robert Burns à son journal. Une feuille éphémère, le *World*, avait mis à la mode, pendant sa courte carrière, ce que les Anglais appellent *jokes*, c'est-à-dire les pointes, les bons mots, les facéties. Charles Lamb a débuté dans les lettres par être l'épigrammatiste en titre du

Morning Post. Ce journal, à qui Stuart avait donné une couleur très-libérale, était arrivé au plus haut degré de prospérité, lorsque la cour, à qui cette feuille portait ombrage, en fit acheter sous main presque toutes les actions et obligea Stuart à se défaire de sa part de propriété. Depuis le jour où il est sorti des mains de Daniel Stuart, le *Morning Post* est toujours demeuré fidèle au parti Tory. Ce journal fut l'organe spécial de la Sainte-Alliance, et il est encore l'avocat inflexible de toutes les légitimités déchuës : il est carliste en Espagne et migueliste en Portugal; il a été le partisan déclaré de l'alliance russe, même aux jours où florissait ce que l'on appelle la sainte cordiale; aussi ses adversaires ne se faisaient pas faute de l'appeler le journal de la Russie. Il est assurément le journal de prédilection de l'aristocratie et du monde élégant, et il reçoit, le premier, confiance des fêtes et des mariages de haut parage; aussi une partie de l'espace réservé par les autres feuilles à la politique est-elle consacrée par le *Morning Post* aux nouvelles du monde fashionable, aux déplacements de la cour et des familles aristocratiques, au compte rendu des courses et des chasses, à l'analyse des livres et des recueils à l'adresse du grand monde. Le *Morning Post* prend à tâche de demeurer dans les meilleurs termes avec les représentants des puissances à Londres, et c'est à lui que la diplomatie continentale s'adresse d'ordinaire lorsqu'elle a besoin de faire démentir un bruit, ou de livrer à la publicité, sans qu'on en sache l'origine, une nouvelle ou un document. Ces communications précieuses sont un des éléments de la prospérité du *Morning Post*.

Adversaire déclaré des whigs, et par conséquent de lord Palmerston, le *Morning Post* s'est cependant laissé corrompre dans les derniers temps de l'administration de l'émiment homme d'État. Tout d'un coup on apprit que son rédacteur en chef était nommé à un poste diplomatique important et, à partir de cette époque, le *Morning Post* prit assidûment et avec éclat la défense de la politique extérieure de Palmerston, dont il passa pour recevoir directement les inspirations. Après le *Times*, c'est le *Morning Post* qui a le tirage le plus élevé parmi les journaux anglais.

Morning Star (THE) [zhi-môr-nigne-stâr] l'Étoile du matin, journal politique anglais, fondé en 1856 par MM. Bright, Cobden, E. Nilson et autres, appelés les radicaux de Manchester. C'est l'organe des libre-échangistes, dont il soutient énergiquement les doctrines, ainsi qu'en politique extérieure le principe de non-intervention. La paix universelle et la tolérance religieuse n'ont pas d'apôtres plus convaincus que les rédacteurs du *Morning Star*.

MORNINGTON, île de l'Océanie, en Mélanésie, dans le golfe de Carpentarie, sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Hollande, la plus importante du groupe de Wellesley, par 169° 30' de latit. S. et 137° de longit. E. Longueur, 48 kilom.

MORNITE s. f. (mor-ni-te). Minér. Syn. de LABRADORITE.

MORNONDEMAVIE interj. (mor-non-de-ma-vi — *mor-né* mot de ma vie). Juron usité dans l'ancienne comédie.

MORNY (Charles-Auguste-Louis-Joseph, comte, puis duc DE), homme politique, né à Paris le 23 octobre 1811, mort dans la même ville le 10 mars 1895. Telles sont les bigarrures de la société contemporaine, que l'histoire en est réduite à prendre au sérieux, à traiter comme des hommes d'État réels des personnages comme celui-ci, viveur de grande race, ayant constamment sa fortune à rétablir, comme ceux que César groupait autour de lui, pour qui la politique n'a jamais été qu'une aventure fructueuse, dans le genre des razzias africaines, et qui probablement, malgré des liens étroits, avait, au fond, la même indifférence sceptique pour la cause à laquelle il avait attaché sa fortune, que pour toute espèce de principes et de convictions.

On connaît le mot fameux par lequel il s'est caractérisé lui-même. Le soir du 1^{er} décembre 1851, quelques heures avant l'explosion du coup d'État, il assistait à une représentation théâtrale. Une dame du monde, qui vint le saluer dans sa loge, lui dit, avec toute impertinence spirituelle qui passe pour de la distinction dans la haute société : « Si l'on donne du balai à l'Assemblée nationale, que ferez-vous, monsieur de Morny? — Je ne sais ce qui arrivera, répondit-il avec la même élégance, mais, s'il y a un coup de balai, soyez sûre, madame, que je tâcherai de me mettre du côté du manche. »

Toute sa morale, toute sa philosophie, toute sa politique, tous ses principes sont contenus dans cette réponse.

En cette circonstance, il avait des raisons particulières, intimes et pour ainsi dire domestiques pour se mettre du côté du manche; mais ne les eût-il pas eues, il s'y serait mis tout de même; et tout ce que l'on sait de son caractère, de ses insatiables convoitises et de son tempérament autorise à conjecturer presque à coup sûr que, si le manche en question eût été aux mains d'un parti contraire, il n'eût pas un instant hésité, parce que le côté du manche est assez généralement le côté des dignités, des honneurs, de la puissance et de la fortune.

Fils naturel du général de Flahaut et de la reine Hortense, par conséquent frère utérin de celui qui devait être plus tard Napoléon III, il fut emmené le lendemain de sa naissance à Versailles. Un ancien noble consentit à lui donner son nom et son titre, en le reconnaissant pour son fils, et, quelque temps après, sa grand-mère du côté paternel, Mme de Souza, le prit chez elle. Mme de Souza perdit au jeu les 200,000 francs que la reine Hortense avait donnés à son fils apocryphe; mais, comme compensation, elle l'éleva dans les traditions galantes de l'ancienne cour. Le jeune de Morny grandit au milieu de cette société, mêlée d'épaves de l'ancien régime et de parvenus de l'Empire, qui des cette époque commençait à constituer ce qu'on a nommé le grand monde.

Après avoir reçu une éducation plus ou moins complète, il fut introduit par le général Carbellon dans le monde libéral, où son esprit souple et ses manières élégantes le firent bien accueillir. Héros de Juillet sans le savoir, il reçut après la révolution de Juillet 1830 un brevet d'officier comme combattant des trois journées, passa deux ans à l'École d'état-major et devint, en 1832, sous-lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers. Il tint successivement garnison à Fontainebleau et dans quelques autres villes de province. Accoutumé aux plaisirs du monde, il s'ennuyait d'une telle vie et il paraît qu'il cherchait des distractions dans la lecture, ce qu'on nous donne naïvement comme extraordinaire et merveilleux pour un jeune homme de cette qualité. Mme de Souza, sa mère adoptive, racontait avec admiration à Sainte-Beuve qu'il lisait des livres de métaphysique et de théologie, parce qu'il voulait, disait-il, le couler tout de suite à fond ces questions-là. Ne sentait-il pas que ces graves problèmes ne fussent pour le jeune et présomptueux officier qu'une affaire d'avant-poste? Et ne prévoyait-on pas déjà l'homme qui, un jour, trouvera aussi simple que naturel de trancher toutes les questions par des coups de main?

On était alors aux débuts de cette guerre d'Afrique dont les aventures pittoresques et les péripéties entraînaient la jeunesse française. Très-calme et très-froid, glacé de morgue anglaise et de hauteur aristocratique, M. de Morny ne semblait nullement trempé pour cette guerre, qui exigeait l'audace et l'impétuosité du partisan bien plus que la tactique méthodique de l'officier d'école. Néanmoins, l'ambition l'emporta sur le tempérament et les habitudes, et il demanda à partir pour l'Afrique. Il y resta peu de temps et se distingua, dit-on, à Mascara et au siège de Constantine, où il reçut plusieurs balles dans son képi et où il s'efforça de sauver la vie au général Trézel. Il fut, à cette occasion, nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. de Morny connut en Afrique la plupart des officiers qu'il devait emprisonner et proscrire au 2 décembre. Il fut officier d'ordonnance du général Oudinot, et un jour que, dans une expédition, il se reposait couché au bord d'une rivière, malade et frissonnant dans son manteau, un officier qu'il ne connaissait pas vint à passer et lui dit : « Monsieur de Morny, vous avez la fièvre; voulez-vous me permettre de vous offrir une orange? — Grand merci! à qui dois-je cette gracieuseté? — Au capitaine Changarnier. »

Cette fraternité militaire, cette orange offerte dans le désert à un malade brûlé de fièvre et d'épuisement, l'heureux conspirateur de décembre s'en souvient-il le jour où il fit jeter le général dans une cellule de Mazas?

À l'âge de vingt-sept ans, après deux campagnes, M. de Morny donna sa démission et revint en France (1838). Il redevint l'homme du monde et le viveur que l'on a connu. Un de ses compagnons de plaisir, le comte d'Alton-Shée, pair de France, qui se convertit plus tard aux principes démocratiques et républicains, a tracé dans ses *Mémoires* un croquis assez piquant de son compagnon de jeunesse et de folles débauches.

« Sans être véritablement beau, dit-il, Morny avait la physionomie fine et bienveillante, de l'élégance, de la distinction; il était admirablement proportionné, fort adroit à tous les exercices, un de nos meilleurs gentlemen riders. Ami, parfois rival heureux du duc d'Orléans, il avait obtenu près des femmes de nombreux et éclatants succès. Instruit pour un mondain, ayant le goût de la presse et la facilité du travail, une foi absolue en lui-même, de l'aplomb, de l'aplomb, du sang-froid, un jugement sain, de l'esprit, de la gaieté; plus capable de camaraderie que d'amitié, de protection que de dévouement; amoureux du plaisir, décidé au luxe; prodigue et avide; plus joueur qu'ambitieux; fidèle à un engagement personnel, mais n'obéissant à aucun principe supérieur de politique ou d'humanité, rien ne gênait la liberté de ses évolutions; il joignait à tout cela certaines qualités princières, la dissimulation, l'indulgence, le mépris des hommes. Il pratiquait la souveraineté du but, non au profit d'une religion, d'un système ou d'une idée, mais dans son propre intérêt. »

À travers la finesse épigrammatique de ce croquis, on voit percer un grand fonds de bienveillance, et lui doute que ce ne soit là un portrait flatté. Malgré ses opinions républicaines, d'Alton-Shée, cela est visible, gardait le souvenir de ses amitiés de jeunesse,

En outre, il devait de la reconnaissance à Morny, qui, le 2 décembre, l'avait couvert de sa protection et sauvé de la déportation, et peut-être de pis que cela.

Au milieu de sa vie de scandales brillants, de corruption élégante et de dissipation, M. de Morny songeait néanmoins à donner à sa situation la base solide d'une grande fortune. Il se tourna vers l'industrie et acheta aux environs de Clermont-Ferrand une vaste usine pour la fabrication du sucre de betterave. Il se fit ensuite nommer président d'un congrès qui se tint à Paris pour défendre les intérêts de cette industrie naissante. En 1842, une vacance s'étant produite dans la députation du Puy-de-Dôme, il se porta comme candidat et parvint à se faire élire. A la Chambre, il siégea au centre parmi les ministériels les plus prononcés. C'était M. Guizot qui était alors le *côté du monde* et le prudent et avisé Morny ne pouvait manquer de s'y ranger et de s'y tenir. Il se berna d'ailleurs aux discussions financières et économiques, et fut l'auteur de l'ordre du jour des *satisfactions*. Vers la fin du règne, quand le pouvoir chancelait visiblement, il prit ses sûretés en passant dans le petit groupe des conservateurs progressistes, et se posa comme une espèce de médiateur entre l'opposition et le gouvernement. Homme pratique et positif par excellence, il ne trépassa dans aucune des manœuvres aventureuses du parti bonapartiste sous le gouvernement de Juillet, et moins on ne voit aucune trace d'une action quelconque de sa part. La révolution de Février le rejeta pour un moment dans la vie privée. Ses affaires, à cette époque, ne paraissent pas avoir été dans un état fort brillant. Mais grâce au concours du Comptoir national d'escompte, fondé récemment, il put se lancer de nouveau dans de grandes opérations industrielles et financières. Quoi qu'il en soit, sa fortune était fort compromise, notamment à la veille du coup d'Etat, par ses prodigalités et ses magnificences de grand seigneur. En 1851, il était tellement accablé par ses mauvaises affaires qu'il était obligé de mettre en vente ses tableaux et jusqu'à sa « loge à Fidèle », petite habitation qu'il possédait aux Champs-Élysées et qui touchait à l'hôtel de la comtesse Lehon, alors une de ses amies les plus intimes et les plus chères.

Il avait néanmoins suivi avec attention la marche des événements, et l'élection du 10 décembre lui indiqua sa place et lui ouvrit sa voie. L'appui du fameux comité de la rue de Poitiers le fit élire représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative (1849). Il ne joua aucun rôle remarquable dans cette assemblée et resta pour ainsi dire noyé dans les rangs de la majorité monarchique, se bornant à voter toutes les mesures de réaction, et travaillant ainsi à préparer l'Empire par la destruction de la liberté. De tous les partis, le parti bonapartiste proprement dit était le plus pauvre en hommes de talent. Ses sommités étaient MM. de Persigny, de Morny, Mocquard et quelques autres qui, vraiment, faisaient petite figure à côté des chefs ou brillantes personnalités des autres partis politiques. Seulement, M. de Morny reçut ou se donna une mission modeste, mais qui avait son utilité, celle de rassembler pour l'impérialisme dans les divers groupes de l'Assemblée. Il paraît qu'il n'eut aucun succès. C'est ce qui résulte du moins du passage suivant, emprunté à M. de La Guéronnière, un de ses thuriferaires les plus fervents et l'on pourrait dire les plus serviles :

« Ses antécédents parlementaires, ses lumières, sa courtoisie, son autorité, qui l'imposent par la grâce autant que par la supériorité, le rendaient merveilleusement apte à servir d'intermédiaire entre le président de la république et les chefs de la majorité. Il représentait le bonapartisme politique entre les orléanistes qui l'aimaient et les légitimistes qui le recherchaient, il s'était employé à faciliter les rapprochements. Il était au milieu des rangs ennemis un ambassadeur de conciliation et de paix. Mais quand il reconstruit que tout était inutile, et qu'il trouva devant lui les mêmes coalitions aveugles et ardentes qu'il avait combattues avec le patriotisme d'un véritable homme d'Etat, l'ambassadeur se fit soldat, et il fut le premier à conseiller de combattre après avoir vainement essayé de négocier une fusion des éléments divers dont se composait le parti de l'Ordre, fusion qui seule pouvait le rendre invincible au socialisme ».

Quand ces lignes étaient publiées, M. de Morny était un des plus puissants personnages de l'Empire ; on le voit assez à toutes les perfectionnements que ses panégyriques lui découvrent. Mais M. de La Guéronnière, dont la prétendue *Etude* contient d'ailleurs des platitudes bien plus écouantes, et ne contient même que cela, se moque un peu trop du bon sens public quand il paraît se scandaliser que tous les partis n'aient pas voulu abjurer entre les mains du président, quand il donne le nom de *fusion* à cette absorption qui était dans les prétentions de l'Elysée ; car il est clair que ce n'était pas une alliance qu'on demandait, mais la dictature ; enfin, quand il ne dit emphatiquement que M. de Morny se fit *soldat* et qu'il *combattit*. Mais ce sont là des questions délicates. Bornons-nous au récit des faits.

Quand le président de la république eut arrêté dans son esprit le plan et l'exécution du

coup d'Etat, M. de Morny, qui vivait dans l'intimité de ses sentiments et de ses pensées, fut chargé, naturellement, de l'un des rôles les plus importants. Les historiographes de décembre racontent avec admiration que cet aimable gentilhomme montra beaucoup d'esprit pendant les préparatifs, que même il daigna faire des mots en préparant des proscriptions ; enfin, qu'il présida à la violation des lois avec une distinction parfaite et un dandysme accompli. Chargé, le 2 décembre 1851, du ministère de l'intérieur, et secondé par M. Maupas, préfet de police, il eut à prendre tout un ensemble de mesures pour la réussite du complot, contre-signa les décrets et actes du président, ainsi que les premières proclamations, et déploya en effet beaucoup de sang-froid et d'activité. Lors de la réunion des deux cents représentants à la mairie du IX^e, ce fut lui qui signa l'ordre de disperser sur-le-champ ce centre de résistance et d'arrêter les députés. Le ministre de la guerre avait hésité à prendre sur lui de signer l'ordre, et tout pouvait être compromis par le retard et l'indécision. M. de Morny surveilla d'ailleurs tous les détails et ne ménageait pas ses conseils même au général Magnan. Il avait son système militaire, qu'il voulait faire prévaloir. Comme Cavaignac en juin, il voulait qu'on ne dissimulât point les troupes, qu'on ne les épuât pas à des escarmouches ; mais qui au contraire on laissât « les insurgés s'engager tout à fait et des barricades se former, pour ensuite écraser l'ennemi et le détruire ».

Dans une autre dépêche, il revient sur les mêmes idées et il ajoute : « Je vous livre ces réflexions. Il n'y a qu'à veiller à une abstention entière, en cernant un quartier et le prenant par la famine ou en l'envahissant par la terreur, qu'on fera la guerre de ville ».

Mettez ces gracieux conseils et d'autres encore en regard des courtoiseries ridicules de M. de La Guéronnière ; par exemple, de celle-ci :

« Ne reculant devant aucune responsabilité, il restait, jusque dans ses extrémités, gentilhomme et grand seigneur. A côté d'une mesure inflexible, il savait placer le procédé le plus délicat. Il restait aimable et poli, même en se montrant menaçant. »

M. de Morny n'occupa que peu de temps le ministère. Lorsque parurent les décrets du 23 janvier suivant, relatifs à la confiscation des biens de la famille d'Orléans, qu'il désapprouvait, il donna sa démission en même temps que MM. Fould, Rouher et Magne. Il se présenta alors, comme candidat du gouvernement, à Clermont, et fut élu député au Corps législatif. Après la mort de Billault, un décret l'investit de la présidence de cette assemblée (1854), qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il remplit cette fonction avec l'aisance un peu cavalière d'un homme du monde, avec beaucoup de tact et d'esprit, mais non sans une certaine hauteur. Ce fut lui qui gagna à la cause dynastique un député de l'opposition, M. Emile Olivier, qui devait inaugurer en 1870, avec le succès qu'on sait, un soi-disant Empire libéral. Dans la notice que nous consacrerons à ce dernier personnage, nous entrerons à ce sujet dans quelques détails intéressants.

De 1856 à 1857, M. de Morny fut ambassadeur à Saint-Petersbourg. Il assista en cette qualité au couronnement d'Alexandre II, et il déploya dans cette solennité un faste, une magnificence qui ont laissé de longs souvenirs. Pendant son séjour en Russie, il épousa une personne appartenant à la plus haute aristocratie moscovite, à la famille Troubetskoï, et fut créé duc en 1862.

Depuis l'attention du 2 décembre 1851, M. de Morny s'était associé activement à de vastes affaires, chemins de fer, sociétés, mines, entreprises de toute nature, etc. Il avait aussi fondé, comme spéculation ou par caprice de grand seigneur, une station de bains de mer pour la société aristocratique, Deauville, en face Trouville. Des hôtels somptueux s'élevèrent sur une grève mouvante ; un hippodrome fut établi pour des courses, et la statue en bronze du fondateur, due au sculpteur Iselin, y fut érigée en 1867. Mais cette création factice n'a pu prospérer. Parmi les affaires auxquelles M. de Morny se trouva mêlé et qui lui rapportaient pour la plupart des revenus considérables, quelques-unes eurent un fâcheux retentissement. Celle qui donne la plus triste idée de ce personnage est l'affaire des bons mexicains, dont nous avons parlé à la biographie de Jecker, et qui contribua à lancer la France dans la malheureuse expédition du Mexique.

M. de Morny aimait la vie, dit Eugène Pelletan, et, pour la prolonger indéfiniment, il avait dans sa poche je ne sais quelle fiole de pharmacie anglaise ; mais voici qu'il l'avait, un jour qu'il avait un bon mot à préparer pour la Chambre, un vaudeville à terminer, un tableau à acheter, une opération de Bourse à liquider, une suppliante à entretenir en particulier et un conseil à donner à l'Empire chancelant, il chancela le premier sur lui-même et il mourut d'hémorragie en rendant le sang par les oreilles et par les narines. « Bien qu'il dépensât énormément, il laissa à ses enfants plusieurs millions. Ses collections de peinture et de curiosités furent vendues aux enchères, et sa veuve se remaria, trois ans après sa mort, avec un grand d'Espagne, le duc de Sesto.

Pendant les courts loisirs que lui laissent ses multiples occupations d'homme politique, d'homme du monde, d'homme d'affaires, d'amateur à la recherche de curiosités, de possesseur d'une entrée nombreuse dont les chevaux figuraient sur tous les champs de courses, le duc de Morny écrivait de petites pièces, assez médiocres du reste, qu'il signait du pseudonyme de M. DE SAINT-RIMY. Parmi ces pièces, qui ont été jouées à l'hôtel de la présidence du Corps législatif, nous citerons : *Sur la grande route* (1861), proverbe en un acte ; *Monsieur Chouffeur restera chez lui le 24 janvier* (1861), opérette en un acte ; *Les Bons conseils*, comédie ; *Pas de fumée sans un peu de feu*, proverbe ; *la Mante des proies*, comédie ; *les Finesses du mari*, comédie ; *la Succession Bonnet*, vaudeville, etc. On qu'on n'ignorait point qu'il était fils de la reine Hortense, M. de Morny portait dans ses armes un hortensia barré.

MORO s. m. (mo-ro). Ichthyl. Espèce de poisson du genre gade.

MORO (Christophe), doge de Venise, mort en 1471. Ses grandes richesses, beaucoup plus que son mérite, lui valurent d'être nommé procureur de Saint-Marce, puis doge (1462) en remplacement de Malipiero. A cette époque, les Turcs possédaient une partie de la Morée, dont le reste était à Venise. Le pacha de Morée s'étant emparé d'Argos, le doge envoya, en 1463, Loredano reprendre cette ville. Le général vénitien réussit dans sa mission, échoua devant Corinthe et remporta devant Napoli de Romani une éclatante victoire sur les Ottomans. Malgré ce succès, Moro fit appel à tous les princes chrétiens pour obtenir des secours et Pie II prêcha une croisade en ce sens. Mais Pie II était mort au moment où allait commencer une nouvelle expédition contre les Turcs, la flotte des croisés fut uniquement tournée contre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui retenaient deux vaisseaux vénitiens. Deux ans plus tard, en 1466, les Vénitiens prirent et saccagèrent Athènes. Mahomet II en tira de sanglantes représailles, puis, voulant frapper un grand coup, il alla attaquer l'île de Négrepont, fit le siège de la capitale de l'île, que défendit héroïquement Erizzo, et se fit emparer (1470). Moro provoqua alors parmi les princes chrétiens une ligue formidable contre les Turcs et mourut sur les entrefaits. Ce doge, sans capacité et sans énergie, se montra hypocrite, avare, perfide et vindicatif.

MORO (Antonio), célèbre peintre hollandais. V. MOOR.

MORO (Battista DEL), peintre italien. V. BATTISTA D'AGNOLO.

MOROCARPE s. m. (mo-ro-kar-pe) — Du lat. *morum*, mûre ; *karpos*, fruit. Bot. Blüte, plante qui produit un fruit composé auquel ses calices charnus donnent l'aspect d'une mûre.

MOROCHE s. m. (mo-ro-chain). Bot. Muls de la Virginie.

MOROCHITE s. f. (mo-ro-ki-te). Minér. Terre douce et savonneuse employée par les anciens pour nettoyer les étoffes. Il Carbonate de chaux et de magnésie connu sous le nom de dolomie.

MOROCHITIDE s. f. (mo-ro-ki-ti-de). Minér. anc. Pierre merveilleuse décrite par Plinie, et qui, selon lui, se couvrirait d'une sorte de sueur semblable à du lait.

MOROCHTUS s. m. (mo-ro-ktus). Minér. Pierre indurée dont les anciens se servaient pour blanchir le linge, et à laquelle ils attribuaient des propriétés merveilleuses.

MOROEDJE s. m. (mo-ro-é-dje). Métrol. Monnaie d'argent des Perses.

MOROGUES (Sébastien-François Birot, vicomte DE), mar français, né à Brest en 1705, mort en 1781. Il était depuis treize ans officier dans le régiment de royal-artillerie, lorsqu'il entra dans la marine en 1736. Dix ans plus tard, il était capitaine de vaisseau et, peu après, commissaire général d'artillerie. Commandant du *Magnifique* dans la funeste journée du 20 novembre 1759, il soutint seul, pendant une heure, un combat contre trois vaisseaux anglais et parvint à regagner l'île d'Aix. Nommé chef d'escadre en 1764, inspecteur général d'artillerie en 1767, lieutenant général des armées navales en 1771, Morogues donna, dans ces diverses fonctions, de hautes preuves de sa capacité, et il était depuis longtemps désigné par l'opinion pour prendre le portefeuille de la marine, lorsque, à la suite d'intrigues de cour, il fut exilé et passa le reste de sa vie dans ses terres. Ce fut lui qui, de concert avec plusieurs autres officiers de marine, orda à Brest, en 1749, une académie destinée à l'étude et aux progrès des sciences nautiques. Cette société, encouragée dès ses débuts par le ministre Rouillé, fut définitivement constituée sous le nom d'*Académie de marine*, en 1752, et eut de Morogues pour premier directeur. C'était un homme fort instruit, à qui il ne doit des ouvrages estimés : *Essai sur l'application de la théorie des forces centrales aux effets de la poudre à canon* (Paris, 1737, in-8) ; *Tactique navale ou Traité des évolutions et des signaux* (Paris, 1763, in-4). On lui doit, en outre, des mémoires sur la *Corruption de l'air dans les vaisseaux* (1748), sur un *Animal aquatique de forme singulière* (1753), insérés dans le *Re-*

cueil de l'Académie des sciences ; un *Traité de construction pratique* (1748), resté manuscrit, et huit mémoires sur 594 mots composés pour le *Dictionnaire de l'Académie de marine*.

MOROGUES (Jacques-André-Isaac Birot, seigneur DE VILLANDRY ET DE), traictien hollandais, né à Utrecht en 1709. Il fut successivement gentilhomme de la cour du stadhouder, major des gardes du corps de ce prince et général-major de la cavalerie de Hollande. On lui doit un *Essai de tactique sur l'infanterie* (Amsterdam, 1761, 2 vol. in-4°), qu'on a attribué à tort au marin Sébastien-François de Morogues.

MOROGUES (Pierre-Marie-Sébastien Birot, baron DE), minéralogiste, géologue, agronome français. V. BIROT DE MOROGUES.

MORON s. m. (mo-ro). Bot. Nom vulgaire de la morgoline moyenne.

MORON, l'Aranci des Romains, ville d'Espagne, province et à 41 kilom. S.-E. de Séville, au pied d'une montagne, sur la rive droite de la Guadalquivir, chef-lieu de juridiction civile, 10,195 hab. Fabrica de draps de savon blanc, poteries, huiles, fours à chaux. Important commerce d'huile estimée. Ruines et antiquités romaines. Cette ville se forma autour d'un château fort romain, qui, plusieurs fois réédifié, fut détruit par les Français en 1812.

MORONDE s. f. (mo-ro-n-de). Ichthyl. Espèce de poisson du genre trigle.

MORONE ou MORONI (Domenico), peintre italien de l'école vénitienne, né à Vérone en 1430, mort vers 1500. Ses ouvrages rappellent la manière de J. Bellini et de Pisanello. On voit encore de lui, à Vérone, des fresques dans un bon état de conservation ; mais son chef-d'œuvre, le *Christ conduit au supplice*, n'existe plus. — Son fils et son élève, Giovanni-Francesco MORONE, né à Vérone en 1474, mort en 1529, le surpassa comme peintre par la pureté du dessin, l'élégance du coloris, la grâce des figures. On cite, parmi ses compositions qu'on voit à Vérone : un *Christ en croix*, le *Père Eternel* et le *Saint-Esprit dans les nues*, les portraits à fresque des religieux olivétains qui furent papes. Les musées de Berlin et de Milan possèdent des *Madones* de cet artiste.

MORONE (Jérôme), diplomate italien, un des plus habiles politiques de son temps, né dans le Milanais vers 1450, mort en 1529. Formé à l'école de Louis le More, il montra de bonne heure une rare habileté pour les négociations et pour l'intrigue, devint, en 1512, vice-chancelier de Maximilien Sforza, au nom duquel il gouverna le duché de Milan, abandonna ce prince lorsque, après la bataille de Marignan (1515), il eut été dépossédé de ses Etats par les Français, et s'attacha alors à la fortune de François-Marie Sforza, qui le nomma son chancelier. Après avoir armé Léon X et Charles-Quint contre la France, il regretta d'avoir contribué à étendre le joug des impériaux sur Milan et conseilla au pape et à la république de Venise de se lier avec François I^{er} (1525). Ses menées ayant été découvertes, il fut plongé dans les cachots de Pavie et n'en sortit qu'au prix de 20,000 florins (1526). Plus tard, il devint secrétaire du comte de Bourbon, dont il gagna la confiance et dont il fut le principal conseiller, l'accompagna à Rome en 1527 et passa, après la mort de ce dernier, au service de Philibert, prince d'Orange, mis à la tête des armées impériales. Vers cette époque, il prit une part des plus actives à la paix qui fut conclue entre le pape et l'empereur, reçut, en 1528, le titre de duc de Bovino et mourut pendant le siège de Florence.

MORONE (Jean), cardinal italien, fils du précédent, né à Milan en 1509, mort à Rome en 1580. Il entra dans les ordres, reçut, en 1529, de Clément VII le siège épiscopal de Modène, dont il ne put prendre possession qu'en 1533, fut envoyé en Allemagne par Paul III en qualité de nonce (1536), amena avec beaucoup d'habileté Ferdinand, roi des Romains, et d'autres princes réunis à Spire, à souscrire à la convocation d'un concile général (1540) et obtint, en 1542, le chapeau de cardinal. Morone alla assister à la diète de Spire en 1544, devint ensuite légat de Bologne jusqu'en 1548, se démit de l'évêché de Modène en 1550, passa, trois ans plus tard, à celui de Novare, fut arrêté par ordre de Paul IV en 1557, entra en faveur sous le pontificat de Pie IV et put de ce pape la mission de présider le concile de Trente, qu'il clôtura en 1563. Depuis cette époque, il occupa successivement les sièges de Palestrina, de Frascati, de Porto, d'Ostie, et fut de nouveau légat à Gènes et en Allemagne sous Grégoire XIII. Dans un couclave, ce cardinal obtint vingt-huit voix pour le papauté. On a de lui des *Lettres*, relatives aux négociations auxquelles il avait pris part, et un *Discours*, prononcé au concile de Trente.

MORONE ou MORONI (Jean-Baptiste), peintre italien de l'école vénitienne, né à Albino, pres de Bergame, en 1510, mort en 1578. Il eut pour maître Al. Buonvicini, dit le Moretto, et s'adonna à la peinture d'histoire et au portrait. Ses grandes toiles sont également faibles au point de vue de l'invention et de la correction du dessin ; mais ses portraits, qui sont fort nombreux, sont, au con-

traire, fort remarquables par l'expression et la vie des têtes, par la beauté du coloris.

MORONGUE s. f. (mo-ro-n-ghe). Mets indien composé de viande ou de poisson cuits avec des feuilles de ban.

— Bot. *Moroungue* mariage, Erythrine des Indes, dont les fleurs s'offrent en bouquet le jour du mariage.

MORONOBÉ s. f. (mo-ro-no-bé). Bot. Genre de guttifères de la Guyane.

— s. f. pl. Tribu de guttifères ayant pour type le genre moronobée.

MOROPHORE s. m. (mo-ro-fo-re — du gr. *mōrōphos*, mûre; *phērō*, je porte). Bot. Nom scientifique donné quelquefois au mûrier.

MOROSAGLIA, bourg et comm. de France, départ. de la Corse, arondissement de Corte, ch.-l. de cant.; 913 hab. Justice de paix. Ancien et vaste couvent de franciscains affecté aujourd'hui à l'école communale. Patrie de Paschale Paoli.

MOROSE adj. (mo-ro-zé — lat. *morosus*, mot que quelques étymologistes rapportent à *mos*, *moris*, habitude, manière d'être, caprice. Delatire tire *morosus*, chagrin, bizarre, de *mo-rus*, insensé, le même que le grec *mōros* et le sanscrit *mūra*, fou, sot, de la racine *mū*, frapper, troubler). Bourru, chagrin, bizarre. *Les foudres sans esprit, les intriguants moroses sont en tous lieux les favoris des belles.* (E. de Gir.) L'empreint d'une tristesse chagrine : Arrière la morale et ses dictons *moroses* !

A. BARBIER.

Quand les hommes n'ont plus que des songes *moroses*, Heureux qui sait se prendre au pur amour des choses !

BRIZEOUX.

Il qui inspire la tristesse :

Anacréon, chargé du poids des ans moroses,
Pour songer à la mort se comparait aux roses
Qui mouraient sur ses cheveux blancs.

V. HUO.

MOROSÉ, ÉE adj. (mo-ro-zé — rad. *morose*). Neol. Devenu morose.

MOROSI (Joseph), mécanicien italien, né à Ripafratta (Toscane) en 1772, mort à Cocomola en 1840. Il s'adonna avec passion à l'étude des sciences exactes et devint un très-habile mécanicien. Morosi se fit connaître en construisant la machine qui sert à démontrer physiquement la parabole résultant du mouvement horizontal combiné avec le mouvement vertical, en exécutant un automate joueur d'échecs d'un mécanisme fort ingénieux et en construisant un métier pour tisser à la fois deux bas de soie. Ses travaux le firent nommer professeur suppléant de physique expérimentale à l'université de Pavie, avec une pension de 600 livres. En 1799, il se rendit en France, où il fit un voyage scientifique, devint, en 1801, professeur de mécanique à Milan, fonda dans cette ville un établissement pour la filature du coton, fut chargé par le gouvernement d'une mission en France, en Allemagne, en Hollande, en Suisse (1807), étudia les principales industries de ces pays, d'où il rapporta des dessins et des machines, et prit sa retraite en 1832. L'Institut italien le comptait au nombre de ses membres.

MOROSIF, IVE adj. (mo-ro-ziff, i-ve — lat. *morosus*, de *mora*, retard). Anc. jurisp. Tardif, lent, négligent : *Créancier morosif*.

MOROSINI, ancienne famille patricienne de Venise qui a donné à cette ville quatre doges et plusieurs hommes d'Etat et généraux. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

MOROSINI (Dominique), doge de Venise, né en 1080, mort en 1156. Il accompagna, dans sa jeunesse, Ordelaffo Faliero en terre sainte, prit part à la conquête de Ptolémaïs et de Sidon, battit en 1110 les Padouans, qui réclamaient une partie des lagunes, fit ensuite la guerre contre Etienne II, roi de Hongrie, et continua, sous le doge Dominique Michieli, à se distinguer par ses talents militaires. En 1122, il décida la victoire maritime de Jaffa, qui donna aux chrétiens la Palestine, prit ensuite par mer une grande part au long siège de Tyr, qui finit par capituler, et s'empara peu après d'Ascalon. Sur ces entreprises, l'empereur de Constantinople, Alexis Comnène, ayant ouvert les hostilités contre les Vénitiens, Morosini reçut l'ordre de ravager Rhodes et les îles de l'Archipel grec, ce qu'il fit, mérita le surnom de *Terror Graecorum*, opéra plusieurs descentes en Morée, s'empara de Modon, puis livra au pillage plusieurs villes de la Dalmatie, qui s'étaient prononcées contre les Vénitiens, et détruisit Balgrado, l'ancienne Zara. Manuel Comnène, qui venait de succéder à Alexis, ayant été attaqué dans le même temps par Roger, roi de Sicile, jugea prudent de faire la paix avec la république vénitienne, à laquelle il concéda le droit de commercer librement dans ses ports. A la mort de Polani, en 1148, Morosini fut élevé à la dignité de doge. Peu après, il s'empara de Corfou (1149), soumit Pola et plusieurs autres villes de l'Istrie qui s'étaient révoltées, Rovigo, Parenzo, Viminio, etc., et fit alliance avec le roi de Sicile. Il mourut à soixante-seize ans, laissant la réputation d'un des plus grands hommes de sa patrie.

MOROSINI (Marin), doge de Venise, mort en 1252. Il devint duc de Candie en 1243 et

fut chargé de comprimer une formidable insurrection des patriotes de cette île contre la domination vénitienne. En 1249, il succéda comme doge à J. Tiepolo, qui venait d'abdiquer. Pendant son règne de trois ans, il embellit la place Saint-Marc, jeta les fondements du pont du Rialto et refusa à saint Louis de lui fournir des vaisseaux pour transporter les croisés.

MOROSINI (Leonardo), homme d'Etat vénitien. Il vivait au xiv^e siècle, avait rempli de hautes fonctions et se trouvait président du tribunal des Quarante, lorsqu'il se mit, en 1370, à la tête d'une conspiration ayant pour objet de faire passer Venise sous la domination de François de Carrare, duc de Padoue. Cette conspiration ayant été découverte, Morosini fut arrêté avec ses complices, rayé du livre d'or et condamné à une prison perpétuelle.

MOROSINI (Nicolas), diplomate et administrateur vénitien. Il vivait au xiv^e siècle, se distingua par ses talents et par son éloquence dans diverses missions importantes dont il fut chargé en Italie, en Allemagne, à Constantinople, et devint successivement sénateur, membre de la Quarante, gonfalonier de Saint-Marc, membre du conseil des Dix. Lorsque, en 1379, pendant la guerre dite de Chiozza, Venise, attaquée à la fois par les Padouans, les Génois et les Hongrois, fut sur le point de succomber, ce fut Morosini qu'on chargea d'aller négocier la paix. Il se rendit successivement auprès de Francesco de Carrare, seigneur de Padoue, de l'amiral génois Doria, du prince Charles de Hongrie, qui lui firent des conditions tellement humiliantes, qu'il répondit à chacun d'eux : « Eh bien ! vous n'aurez rien ! ». De retour à Venise, il rendit compte au peuple de sa mission, l'exhorta par son éloquence à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, à reprendre l'offensive, à marcher contre l'ennemi, vit la population entière se soulever pour défendre la patrie, et bientôt il eut la joie de voir les Vénitiens écraser les Génois, repousser l'armée des Hongrois et contraindre les Padouans à faire une paix désastreuse. Morosini, qui avait si puissamment contribué au triomphe, mourut peu de temps après.

MOROSINI (Michel), doge de Venise, frère du précédent, mort en 1382. Il fit preuve de talents militaires en s'emparant de l'île de Ténédos (1377), de diverses places de l'Archipel, et en remportant plusieurs avantages sur les Grecs et les Génois. Pendant la terrible guerre de Chiozza (1379), lorsque la population entière se livrait aux plus grands sacrifices pour la défense de la patrie, Michel Morosini, dont la rapacité était extrême, ne songea qu'à spéculer sur la misère générale en achetant des propriétés à vil prix. Malgré l'indignité de sa conduite, les Vénitiens ne l'éurent pas moins doge en 1382, pour honorer la mémoire de son frère. Trois mois après, Michel Morosini était emporté par une peste qui ravagea Venise.

MOROSINI (Paul), diplomate et savant, né à Venise en 1406, mort en 1483. Il acquit une grande instruction, se fit recevoir docteur et ne tarda point à être investi des fonctions les plus importantes. Morosini fut chargé en 1451 de régler les limites de l'Istrie avec l'empire ; en 1459, de terminer les différends survenus entre le sénat et Borso, duc d'Este ; puis il se rendit successivement, comme ambassadeur, en Pologne, en Bohême, à Naples, à Rome (1464-1471) et reçut un siège au sénat et fut employé dans le gouvernement des provinces de terre ferme. Ce fut lui qui décida Bessarion à léguer sa belle bibliothèque au sénat de Venise. Outre quelques ouvrages inédits, on a de lui : *De eternitate temporalium Christi generatione in judicio improbatum per fidem christianam religionis gloriam divinis enuntiationibus comprobata* (in-40) ; *Apologia reipublice Venetianae*.

MOROSINI (André), historien, né à Venise en 1558, mort en 1618. Lorsqu'il eut fait de fortes études à Padoue, il revint à Venise, fut successivement nommé avocat général (1593), sage de terre ferme, sage grand (1605), historiographe de la république, et fit partie du conseil des Dix. Morosini fut un historien distingué. Il a laissé : *Histoire de la conquête de Constantinople par les Vénitiens* (1627, in-40) ; *Histoire de la république* (1623, in-fol.) ; c'est la continuation en latin de l'*Histoire de Venise* de Paruta ; elle va jusqu'en 1615 et a été traduite en italien par Molino (1782). Quelques-uns de ses écrits ont été recueillis et publiés sous le titre de : *Opusculorum et epistolarum pars prima* (Venise, 1625, in-80).

MOROSINI (François), doge de Venise, surnommé le *Pétoponésique*, né en 1618, mort en 1694. Il fut un des plus grands capitaines de la république. Des sa jeunesse, il se distingua contre les pirates de l'Archipel, prit une part brillante à la guerre contre les Turcs et fut nommé, en 1651, généralissime de la flotte. En 1667, on lui confia la défense de Candie ; il y soutint un siège de vingt-huit mois qui est demeuré célèbre. Après soixante-neuf assauts, quatre-vingts sorties, mille trois cent soixante-quatre explosions de mines, il capitula honorablement (27 septembre 1669) et rendit aux Turcs la place, qu'il n'était plus qu'un monceau de ruines, arrosées du sang de trente mille chrétiens et de cent dix mille Ottomans. Bien qu'il eût captulé sans auto-

risation, il fut bien accueilli à son retour et nommé procureur de Saint-Marc. Toutefois, peu après, un membre du grand conseil, ennemi du héros de Candie, l'accusa de lâcheté et de concussion, et souleva contre lui la populace, qui demanda sa tête. Morosini dut se constituer prisonnier et passer en jugement ; mais ses juges l'acquittèrent à l'unanimité.

A la reprise des hostilités (1684), il prit Sainte-Maure et le Peloponèse aux Turcs et remporta la brillante victoire des Dardanelles (1687). Il fut proclamé doge en 1688, après la mort de Giustiniani, fit encore une expédition navale dans l'Archipel (1693), battit à plusieurs reprises les flottes turques, puis, épuisé par l'âge et les fatigues, il mourut à Nupoli de Romanie. Ses concitoyens, qui, dès 1687, lui avaient fait élever une statue avec cette inscription : *Francisco Mauroceno, Peloponnesiaco, adhuc viventi*, firent rapporter son corps à Venise, où il fut déposé dans un superbe monument funéraire. Morosini a pris rang parmi les Vénitiens les plus illustres par ses talents militaires, son intrépidité, son patriotisme et ses vertus privées.

MOROSITÉ s. f. (mo-ro-zité — rad. *morose*). Caractère morose, tristesse chagrine et bourne : *Les moralistes ont censuré le luxe avec plus de morosité que de lumière.* (Marmontel.) La morosité est fréquemment la compagne de l'ambition et de l'égoïsme. (Villermé.)

— Pl. Pathol. Ordre de maladies, appartenant à la classe des vésanies et comprenant les genres boulimie, névralgie, nymphomanie, hydrophobie, etc.

MOROSOPHE s. m. (mo-ro-so-fo — du gr. *mōros*, fou ; *sophos*, sage). Pathol. Personne atteinte de morosité : *Les morosophes ne sont pas des fous.* (Barbaste.) La maison qui convient aux morosophes doit être à la fois une maison de santé, de correction et de repentir. (Barbaste.)

MOROSOPHE s. f. (mo-ro-so-fi — du gr. *mōros*, fou ; *sophia*, sagesse). Espèce de folie grave : *Dans les faits de morosité, il s'agit toujours d'une maladie de l'insin, laquelle a perverti l'affectivité en la poussant sans cesse à des désirs sanguinaires.* (Barbaste.)

MORO-SPHINX s. m. (mo-ro-sfuinks). Entom. Espèce de papillon du genre sphinx, dont la chenille se nourrit de caille-lait.

MOROXALIQUE adj. (mo-ro-ksa-li-ke). Chim. Se dit quelquefois pour MORIQUE.

MOROXITE s. f. (mo-ro-ksi-te). Minér. Minéral qu'on trouve en Norvège et qui est de la chaux phosphatée, d'un bleu verdâtre ou d'un gris blanchâtre.

MOROXYLATE s. m. (mo-ro-ksi-la-te — du gr. *mōrōn*, mûre ; *zulon*, bois). Chim. Se dit par la combinaison de l'acide moroxylique ou morique avec une base. On dit aussi MORATE.

MOROXYLIQUE adj. (mo-ro-ksi-li-que — du gr. *mōrōn*, mûre ; *zulon*, bois). Chim. Syn. de MORIQUE.

MOROZZO, bourg d'Italie, province de Cuneo, district et à 10 kilom. N.-O. de Mondovì, chef-lieu de mandement ; 1,709 hab.

MOROZZO (Charles-Joseph), en latin *Morotinus*, érudit et prélat italien, né à Mondovì en 1645, mort à Saluces en 1729. Il entra dans l'ordre des Feuillants, devint abbé de la Consola à Turin, puis fut évêque de Bobbio (1693) et de Saluces (1698), où il fonda un séminaire. Ses principaux ouvrages sont : *Theatrum chronologicum Cartusianensis ordinis* (Turin, 1681, in-fol.) ; *Cisterci reforescentis chronologica historia* (Turin, 1690, in-fol.).

MOROZZO (Charles-Louis, comte), physicien italien, né à Turin en 1744, mort en 1804. Il entra dans l'artillerie en 1760 et devint, en 1792, colonel du régiment provincial de Turin. Morozzo s'était donné de bonne heure à l'étude des sciences sous la direction de Lagrange et était devenu membre de l'Académie de Turin, d'où son dévouement à la cause royale le fit exclure après la bataille de Marengo. On trouve, dans les recueils de ce corps savant, de nombreux mémoires de Morozzo, écrits en français. Nous nous bornerons à citer : *Examen physico-chimique sur la couleur des fleurs ; Expériences eudiométriques sur l'air pur ; Examen physico-chimique des couleurs animales sur la rose ; Sur l'air vicié par la respiration animale ; Sur les inflammations spontanées ; Sur la variolite du Piémont*, etc.

MOROZZO (Joseph), prélat italien, frère du précédent, né à Turin en 1758, mort à Novare en 1842. Docteur en théologie en 1777, il se rendit ensuite à Rome et fut nommé successivement protonotaire apostolique, vicaire de Bologne, gouverneur de Pérouse et de Civita-Vecchia par Pie VI, ambassadeur auprès du roi d'Etrurie par Pie VII, archevêque de Thèbes en 1802, secrétaire de la congrégation des évêques, et fut chargé, en 1808, d'une mission à Paris, au sujet des différends survenus entre le pape et l'empereur. En 1816, il reçut le chapeau de cardinal et, en 1817, fut appelé à occuper le siège de Novare. Morozzo a publié une *Statistique du patrimoine de Saint-Pierre* (Rome, 1797) et un *Eloge historique du cardinal Bobba* (Turin, 1799).

MORPETH, ville d'Angleterre, comté de Northumberland, à 23 kilom. N.-O. de New-

castle, sur la Wansbeck et sur le chemin de fer d'York à Berwick ; 13,794 hab. Cette ville, qui donne le titre de vicomte au comte de Carlisle, fut brûlée en 1215 par ses propres habitants révoltés contre Jean sans Terre. Agréablement située entre des collines boisées, elle se livre surtout au commerce des laines. Ses principales curiosités sont : l'hôtel de ville construit en 1714, d'après les dessins de Vanburgh ; le pont suspendu jeté sur la rivière de Wansbeck ; l'école gratuite fondée par Edouard VI et les restes d'un château dont il subsiste une belle porte.

MORPHASME s. m. (mor-fa-sme — du gr. *morphasma*, même sens). Chorégr. Danse bouffonne des anciens, figurant les métamorphoses des dieux.

MORPHEE s. f. (mor-fé). Pathol. Lépre caractérisée par un amas de petites taches. — Arboric. Maladie de l'olivier et de l'oranger.

— Encycl. Arbor. V. MORFÉE.

MORPHÉE, dieu des songes, fils du Sommeil et de la Nuit. Il avait pour frères, selon les uns, pour enfants, d'après les autres, Phantase et Phobor. Il est le principal ministre du Sommeil et il veille à ce qu'aucun bruit n'en trouble le repos. C'est lui qui est chargé d'endormir les hommes et de repaître de songes leur imagination. Il a lui-même pour lieutenants Phantase et Phobor. Il excelle à revêtir mille formes différentes (de là son nom, du grec *mōrphē*, forme) et à prendre la démarche, le visage, l'air et le ton de voix de ceux qu'il veut représenter. Dans Ovide, qui place son séjour près des fabuleux Cimmériens, le Sommeil, d'après les ordres de Junon, choisit Morphée pour aller porter en songe à Alcyone la nouvelle du naufrage de Ceyx, son époux.

On représentait Morphée tenant à la main une poignée de pavots, avec lesquels il touchait ceux qu'il voulait endormir, et on lui donnait des ailes de papillon pour exprimer sa légèreté.

Les poètes prennent souvent Morphée pour le sommeil, et il intervient presque toujours avec ses pavots ; quelquefois aussi ils le désignent par une périphrase qui rappelle quelque un de ses attributs : *le Dieu des songes, le Fils de la Nuit, le Dieu des pavots, le Ministre du Sommeil, le Dieu du repos*, etc.

— Est-ce dans les bras de Morphée
Que l'on doit d'une amante attendre le retour ?
J.-B. ROUSSEAU.

Remarquons en passant que cette locution : *dans les bras de Morphée*, est devenue aujourd'hui familière et plaisante, et que l'emploi en serait ridicule en poésie.

La nuit couvrait la terre, et le dieu du repos
Sur tout ce qui respire épanchait ses pavots.

DELLILE.
Secoue, avant le jour, les pavots de Morphée ;
Crains surtout, crains Circé, douce et cruelle fée.

DESANTANGE.
Les pavots que Morphée épaissit sur les yeux
De la volupté qui sommeille.

LEBRUN.
Déjà Morphée au teint vermeil
Abaisse ses ailes légères,
D'où la mollesse et le sommeil
Vont descendre sur mes paupières.

DE BERNIS.

— Iconogr. Charles Le Brun a représenté Morphée, dans une des peintures de la voûte de la galerie d'Apollon, sous les traits d'un vieillard alité, caché sur des nuages et tenant des pavots. Dans un tableau de François Marot, intitulé *le Sommeil de Morphée* et qui est au musée du Louvre (n° 341), le dieu est représenté sous la forme d'un enfant étendu, les ailes déployées, sur des nuages et sur des pavots ; dans la partie supérieure de la composition, la Nuit est sur son char. Au même musée est un tableau du Primatice qui représente la *Terre réveillant Morphée* ; Cybèle, coiffée d'une couronne murale et descendue de son char attelé d'un lion dont on n'aperçoit que la tête, pose une main sur l'épaule de Morphée, qui dort appuyé sur des coussins, et, de l'autre main, montre le Temps s'efforçant de retenir la Nuit qui s'envole. Au palais Dorici-Tursi, à Gênes, est une peinture de Solimène dont le sujet est l'*Aurore réveillant Morphée*. Housaeus a peint pour Trininon un *Morphée s'éveillant à l'approche d'Iris*. Le musée du Belvédère, à Vienne, possède un tableau de Fr. Gessi qui représente Morphée apparaissant à Alcyone sous la figure de Ceyx. Citons enfin, parmi les figures du dieu du sommeil, un terme sculpté d'après un dessin de Poussin et qui décore le bosquet de la Girandole, à Versailles, et une statue que Houdon exécuta pour son admission à l'Académie de peinture et de sculpture.

MORPHEÛQUE adj. (mor-fé-i-ke — rad. *morphē*). Pathol. Atteint de la morphee : *Lépreux morphee*.

— Substantif. Personne atteinte de la morphee : *Un morphee*.

MORPHIL (île au), île d'Afrique, formée par le fleuve le Sénégal et le marigot de Doué. Elle est commandée par Podor, position importante où nous avons eu un poste. Cette île est extrêmement fertile et très-propre à de grandes cultures. Elle appartient, ainsi que le territoire qui l'avioine, aux Foulahs du Fouta.

MORPHÉINE s. f. (mor-fé-i-ne — rad. morphine). Chim. Substance brune, amorphe, à réaction acide, soluble dans l'eau et dans l'alcool, qu'on prépare en faisant réagir l'oxyde pur de plomb sur un mélange de sulfate de morphine et d'acide sulfurique étendu.

MORPHIMÉTRIE s. f. (mor-fi-mé-tri — du gr. morphé, forme; metron, mesure). Détermination de la forme à l'aide de mesures.

MORPHIMÉTRIQUE adj. (mor-fi-mé-tri-ke — rad. morphimétrie). Qui a rapport à la morphimétrie; *Procédé MORPHIMÉTRIQUE*.

MORPHINE s. f. (mor-fi-ne — du nom de Morphée, fils du dieu du sommeil). Chim. Alcali végétal qui donne à l'opium sa vertu narcotique et soporifique; *Acétate de MORPHINE*. *Strop de MORPHINE*. La MORPHINE est un poison très-énergique. *L'opium mou de Smyrne est le plus riche en MORPHINE*. (Soubeyran.) Les pavots laissent aller leur MORPHINE en larmes liquoreuses. (Balz.)

— Encycl. La morphine est la plus importante des alcaloïdes de l'opium, qui en renferme un dixième de son poids en moyenne. Elle répond à la formule $C_{17}H_{19}AO_3$. Elle a été obtenue pour la première fois par Serturner en 1816.

— PRÉPARATION. Première méthode. On épuise l'opium par l'eau froide, on concentre les extraits à une douce chaleur, puis, lorsqu'ils ont acquis une consistance sirupeuse et avant qu'ils se soient refroidis, on y ajoute un grand excès de carbonate de sodium et l'on continue à chauffer jusqu'à ce que tout dégagement d'ammoniaque ait cessé. Au bout de vingt-quatre heures, on recueille le précipité formé, on le lave à l'eau froide, et, lorsque les eaux de lavage ne sont plus colorées, on le dissout dans l'alcool à 85°. On évapore la liqueur, on épuise le résidu par l'acide acétique dilué, en prenant soin de n'en pas ajouter trop. Les extraits réunis sont réduits, la dernière portion ajoutée soit neutralisée avant d'en ajouter une nouvelle. On filtre la liqueur, on la décolore par le noir animal et on la précipite par l'ammoniaque. Dans cette précipitation, il faut avoir grand soin de ne pas employer un excès de réactif, sans quoi la morphine se redissout. Le précipité est recueilli sur un filtre, bien lavé et dissous dans l'alcool bouillant. Par le refroidissement, la liqueur abandonne des cristaux de morphine, dont on peut retirer une nouvelle portion en concentrant les eaux mères. (Merck.)

— Deuxième méthode. On coupe en tranches minces 20 parties d'opium et on les fait bouillir avec 60 parties d'eau pendant une demi-heure, jusqu'à ce que les tranches soient réduites en pulpe. On filtre alors le liquide, on soumet le résidu à la presse et on le traite de nouveau de la même manière par trois fois son poids d'eau fraîche. Les extraits réunis sont réduits, par l'ébullition, à la moitié de leur volume, puis agités avec un lait de chaux formé de 3 parties de chaux éteinte pour 40 parties d'eau. On soumet ce mélange à l'ébullition pendant un quart d'heure, puis on le passe avec expression. Le résidu est bouilli avec 50 nouvelles parties d'eau et comprimé de nouveau. Les liqueurs calcaires sont alors soumises à l'ébullition jusqu'à ce qu'elles soient réduites à 40 parties, puis mêlées avec du sel ammoniac. On continue à chauffer pendant une heure, ou plus exactement tant que dure le dégagement d'ammoniaque, après quoi on laisse le liquide se refroidir. Au bout de huit jours, la morphine se trouve déposée sous la forme de granules bruns que l'on recueille. Les eaux mères, évaporées de nouveau, puis abandonnées à elles-mêmes, fournissent une nouvelle quantité de cet alcaloïde. On purifie le produit par des lavages à l'eau froide d'abord, puis on le dissout dans l'acide chlorhydrique et répétant le traitement par l'eau de chaux et la précipitation par le sel ammoniac.

— Troisième méthode. Le procédé le plus usuellement employé aujourd'hui est celui de Robertson modifié par Robiquet et Gregory. On fait macérer l'opium dans de l'eau à 38°, de manière à en extraire tous les principes solubles; on évapore la solution au bain-marie après y avoir ajouté du carbonate de calcium en poudre (marbre pilé) pour neutraliser les acides libres, puis, quand le liquide est suffisamment concentré, on y ajoute une solution concentrée de chlorure de calcium. Il se forme un précipité abondant de méconate calcique qui entraîne avec lui une grande partie de la matière colorante; quant aux bases qui font partie de l'extrait d'opium, elles restent en dissolution dans la liqueur aqueuse à l'état de chlorures. On concentre de nouveau cette liqueur et on l'abandonne au repos. Elle laisse déposer d'abord du méconate de calcium, puis des cristaux de chlorhydrate de morphine et de chlorhydrate de codéine. On purifie ces sels en les soumettant à plusieurs cristallisations successives et en décolorant chaque fois leur solution par du charbon animal jusqu'à blancheur parfaite.

Pour extraire les alcaloïdes libres de ces chlorures, on dissout ceux-ci dans l'eau et l'on ajoute un extrait d'ammoniaque à la liqueur, que l'on fait ensuite bouillir jusqu'à ce que tout dégagement d'ammoniaque ait cessé. Abandonné au repos, le liquide laisse alors déposer la morphine, tandis que la co-

déine reste dissoute. Il suffit, pour en extraire ce dernier corps, de la traiter par la potasse et de l'agiter avec de l'éther. La codéine mise en liberté se dissout dans l'éther et vient surager. On décante la solution étherée et on la fait cristalliser (v. CODÉINE). Quant à la morphine, après l'avoir séparée par filtration de la liqueur au sein de laquelle elle s'est précipitée, on la purifie par cristallisation dans l'alcool.

Quel que soit celui de ces trois procédés que l'on emploie, la morphine obtenue est souvent souillée par de la narcotine. On peut l'en débarrasser par l'une des méthodes suivantes : 1° en la faisant digérer avec de l'éther, qui dissout la narcotine et dissout fort peu la morphine; 2° en dissolvant le mélange des deux bases dans l'acide chlorhydrique, évaporant le liquide et comprimant les cristaux qui se forment par le refroidissement; ceux-ci consistent en chlorhydrate de morphine pur, la narcotine reste dans les eaux mères; 3° on peut aussi, après avoir dissous la morphine brune dans l'acide chlorhydrique, précipiter la liqueur par le sel marin. Celle-ci devient alors laiteuse, et après quelques jours elle laisse déposer toute la narcotine en cristaux agglomérés. La morphine peut alors être précipitée par l'ammoniaque; 4° on dissout l'alcaloïde pur dans l'acide chlorhydrique et l'on verse une solution étendue de potasse caustique dans la liqueur elle-même étendue. La morphine se dissout dans un léger excès de réactif, tandis que la narcotine se dépose sous la forme d'un précipité caillé, que l'on sépare en filtrant.

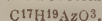
— PROPRIÉTÉS. La morphine cristallise en très-petits prismes transparents et incolores qui appartiennent au système trimétrique. Elle est inodore, d'une saveur amère persistante et extrêmement vénéneuse. Comme action toxique, elle se classe parmi les poisons narcotiques et au premier rang parmi ces derniers. A petites doses, la médecine en fait un fréquent usage comme calmant.

La morphine est peu soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante en dissout à peu près 1 centième de son volume, qu'elle laisse ensuite déposer en cristaux par le refroidissement; l'alcool la dissout peu à froid, très-facilement à l'ébullition; l'éther ne la dissout presque pas, et il en est de même des essences. Les solutions alcooliques, l'eau de chaux et l'ammoniaque la dissolvent, au contraire, facilement. L'ammoniaque, toutefois, la dissout moins bien que les alcalis fixes et l'eau de chaux.

La morphine est lévogyre. En dissolution dans l'acide chlorhydrique, son pouvoir rotatoire moléculaire est exprimé par

$$[\alpha] = -88,04.$$

Elle a à peu près le même pouvoir rotatoire lorsqu'elle est en solution dans l'alcool. Ses cristaux fondent, lorsqu'on les chauffe, en dégageant 5,94 pour 100 (1 molécule) d'eau de cristallisation à une température plus élevée, ils se charbonnent. Desséchée à 120°, la morphine répond à la formule



La pseudomorphose ou phormine, que Pelletier a trouvée une seule fois dans un opium très-riche en narcotine, et la métamorphine, que Wittstein a extraite une seule fois aussi d'un résidu qui avait servi à préparer de la teinture d'opium, n'étaient probablement autre chose que de la morphine impure.

— RÉACTION. Les agents oxydants agissent avec une extrême facilité sur la morphine. L'acide azotique concentré lui communique une belle teinte rouge. Les solutions de cet alcaloïde réduisent l'acide iodique et en précipitent l'iode. Le chlorure d'or se colore en bleu au contact de la morphine. Il en est de même du chlorure ferrique; mais la teinte bleue prise par ce dernier se dissout à l'addition d'eau.

L'iode transforme la morphine en un composé qui a reçu le nom d'iodomorphine et dont la formule paraît être $C_{17}H_{19}AO_3I_2$. Chauffée à 200° avec un alcali caustique, la morphine dégage de la méthylamine. Les iodures de méthyle et d'éthyle réagissent sur elle à chaud et la transforment en iodures d'ammoniums quaternaires, susceptibles de fournir, par l'oxyde d'argent humide, les hydrates correspondants. La morphine est donc une ammoniacque tertiaire. Elle renferme probablement des résidus d'alcools polyatomiques, dont l'hydrogène typique est remplacé par du méthyle.

En traitant la morphine par les acides étendus, on obtient des sels fort solubles dans l'eau et l'alcool, insolubles dans l'éther, très-amers et ordinairement cristallisables. Ces sels donnent, avec les alcalis caustiques et l'ammoniaque, un précipité de morphine soluble dans un excès de réactif; ils sont également précipités par les réactifs généraux des alcaloïdes, tels que tannin, iode, de potassium ioduré, iodomercurate de potassium.

Dans l'action des agents oxydants sur la morphine, il paraît se produire une simple oxydation de cet alcaloïde. En effet, M. Schützenberger, en traitant une solution de chlorhydrate de morphine par de l'azotate d'argent à 60°, a obtenu un dégagement de bioxyde d'azote, et il s'est déposé le chlorhydrate peu soluble d'une nouvelle base dont la formule est $C_{17}H_{19}AO_4$, c'est-à-dire qui ne diffère de la morphine que par un atome d'oxygène qu'elle contient en plus. Par ce motif,

M. Schützenberger a donné à ce nouveau corps le nom d'oxymorphine.

En faisant agir l'azotate d'argent sur les solutions concentrées et bouillantes de chlorhydrate de morphine, le même chimiste a obtenu une seconde base qui renferme une molécule d'eau de plus que la précédente; sa formule est $C_{17}H_{19}AO_5$.

Lorsqu'on mélange une goutte d'une solution d'oxymorphine avec 10 ou 15 gouttes d'une solution d'azotate d'argent d'une teneur de 1,77 pour 100 de ce sel, on obtient, après avoir agité pendant quelques minutes, un beau précipité d'argent réduit. Si l'azotate d'argent a été préalablement chauffé dans une capsule de porcelaine, la réduction du métal est presque instantanée, et l'argent se dépose sur les parois de la capsule, où il vient former une couche adhérente.

— SELS de MORPHINE. Nous avons vu que la morphine se dissout parfaitement dans les acides en formant des sels cristallisables. Elle déplace aussi de certaines de leurs combinaisons le fer, le plomb, le cuivre et le mercure. La plupart des sels de morphine sont cristallisables, inodores, amers et très-vénéneux; l'eau et l'alcool ordinaires les dissolvent; l'éther, l'alcool amylique et les essences ne les dissolvent pas. Leurs réactions sont les mêmes que celles de la morphine elle-même. D'après Lassaigue et Feneuille, ils laissent déposer dans le circuit d'un courant voltaïque des aiguilles de morphine au pôle négatif et l'acide du sel au pôle positif. Il est probable qu'il se dégage en même temps de l'hydrogène et de l'oxygène. Les solutions aqueuses de ces sels, traitées par l'ammoniaque, la potasse, la soude, la chaux, la baryte ou la magnésie, donnent un précipité cristallin soluble dans un excès de réactif, sauf pour le cas de la magnésie. Elles sont aussi précipitées par les carbonates alcalins qui ne redissolvent pas le précipité. Les bicarbonates ne précipitent qu'une partie de la morphine des sels neutres de cette base et ne précipitent pas du tout des sels acides. On a étudié un nombre très-considérable de sels de morphine. Ceux qui sont le plus usités sont le chlorhydrate $C_{17}H_{19}AO_3HCl$, 3H₂O, l'acétate et le sulfate neutre



— IODOMORPHINE $C_{17}H_{19}AO_3I_2$. Un mélange de parties égales d'iode et de morphine se dissout complètement à l'ébullition. Par le refroidissement, il se dépose de l'iodomorphine, tandis que l'iodhydrate de morphine reste en dissolution. On obtient le même composé en précipitant le sulfate de morphine par l'iode. Il se dissout à chaud dans les acides et dans les alcalis.

Triturée avec du mercure et un peu d'alcool, l'iodomorphine cède au métal une partie de son iode et, de rouge brun qu'elle était, elle se convertit en une substance jaune amorphe, insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante, assez soluble dans l'alcool, très-soluble dans les alcalis, insoluble dans les acides. Avec l'iode d'argent, ce nouveau corps donne de grandes quantités d'iode d'argent. Quand on le chauffe, il fond sans dégager d'iode ni d'ammoniaque.

— MÉTHYL ET ÉTHYL-MORPHINE. Nous avons déjà vu que les iodures de méthyle et d'éthyle agissent sur la morphine en produisant des iodures d'ammoniaque qui résultent de l'addition d'un éthyle à la morphine.

Iodure de méthyl-morphine-ammonium $C_{17}H_{19}(CH_3)AO_3I_2H_2O$. C'est un corps très-soluble dans l'eau. Il se dépose, par le refroidissement de ses solutions, en aiguilles rectangulaires incolores, qui contiennent 4,04 (1 molécule) d'eau de cristallisation. Traitée par l'oxyde d'argent et l'eau, il donne une masse brune amorphe.

— Iodure d'éthyl-morphine-ammonium $C_{17}H_{19}(C_2H_5)AO_3I_2H_2O$.

En chauffant la morphine avec une solution d'iode d'éthyle dans une petite quantité d'alcool, on obtient ce corps par addition directe de l'éther iodhydrique à l'alcool. Il faut chauffer dans des tubes scellés. L'iode ainsi produit est un corps fort soluble dans l'eau, qui cristallise par le refroidissement en aiguilles déliées renfermant 1,98 pour 100 d'eau. Il se dissout peu dans l'alcool absolu; l'esprit de bois ordinaire le dissout mieux. À l'air, il ne s'altère pas. La solution aqueuse n'est précipitée ni par la potasse ni par l'ammoniaque. Ce corps est donc très-probablement analogue à l'hydrate de tétréthylammonium. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que, sous l'influence de l'oxyde d'argent, la même solution donne une liqueur fort alcaline qui laisse une masse brune amorphe en s'évaporant.

— Pharm. Dosage de la morphine dans l'opium. On coupe en morceaux 15 grammes d'opium et on le triture avec 60 parties d'alcool à 71 pour 100. On filtre la solution sur une toile; on comprime le résidu et on l'épuise en le soumettant à un second traitement semblable avec 40 grammes d'alcool. La liqueur alcoolique rouge, additionnée de 4 grammes d'ammoniaque, donne, au bout de douze heures, des cristaux de morphine et de narcotine que l'on recueille, qu'on lave et qu'on soumet à une lixiviation dans l'eau. Les cristaux de morphine gagnent le fond du vase les premiers, tandis que les cristaux de

narcotine restent plus longtemps en suspension. On peut ainsi séparer les deux alcaloïdes, qu'il ne reste plus qu'à recueillir sur un filtre, sécher et piler. Toutefois, il vaut mieux les séparer en les traitant par l'éther ou le chloroforme, qui dissolvent la narcotine et ne dissolvent pas sensiblement la morphine. Suivant Guibourt, la quantité d'alcool employée ne suffit pas, non plus que les douze heures de repos. Il conseille d'épuiser l'opium par l'alcool chaud, mais d'abandonner le mélange dans un bain froid pendant vingt-quatre heures pour permettre aux résines de se déposer. Il pipette alors la teinture claire, lave le résidu à l'alcool froid et précipite les liqueurs réunies par un grand excès d'ammoniaque. Il fait ensuite bouillir pour chasser l'excès de cette base et abandonne les liqueurs au repos. Quand les alcaloïdes se sont déposés, il les recueille sur un filtre, les lave d'abord avec de l'alcool à 50 pour 100, puis avec de l'alcool à 40 pour 100, puis enfin avec de l'éther. Le résidu est desséché et lavé.

F.-F. Mayer a fait connaître un procédé volumétrique pour le dosage de la morphine et des autres alcaloïdes. Ce procédé est fondé sur ce fait que les alcaloïdes sont précipitables par l'iodomercurate potassique. La réaction titrée renferme 1387,546 de chlorure mercurique et 469,8 d'iode de potassium par litre. On l'ajoute à la liqueur à examiner. Elle donne un précipité sensible dans un liquide qui renferme $\frac{1}{2500}$ de morphine.

La formation de ce précipité n'est point empêchée par les substances extractives; mais elle l'est par l'alcool, l'ammoniaque et l'acide acétique. Pour avoir une grande exactitude, on précipite par un léger excès de la dissolution titrée d'iodomercurate, et l'on dose cet excès au moyen d'une dissolution titrée d'azotate d'argent. Ce procédé donne la morphine en même temps que les autres alcaloïdes de l'opium, mais ne donne pas la morphine pure.

MORPHIQUE adj. (mor-fi-ke — du nom de Morphée, dieu du sommeil). Ennuyeux, somnifère. Il Vieux mot.

— Chim. Se dit des sels de morphine: *Sels MORPHIQUES*.

MORPHIUM s. m. (mor-fi-omm). Chim. Syn. de MORPHINE.

MORPHNUS s. m. (mor-fi-nuss). Ornith. Aigle-vautour. Il Petit aigle tacheté.

MORPHO s. m. (mor-fo). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la famille des nymphaliens. Il On dit aussi MORPHON et MORPHE.

— Encycl. Les morphos ont le corps robuste; les antennes longues, filiformes et grossissant graduellement un peu vers leur extrémité; la trompe longue; les ailes très-développées, le bord interne des ailes inférieures embrassant le corps. Ce sont, en général, de grands et beaux papillons; leurs ailes sont souvent ornées en dessus des couleurs les plus brillantes, brunes en dessous, avec des ocelles d'une autre couleur. Par ce caractère secondaire, ils se rapprochent des nymphales. Toutefois, ils ressemblent davantage aux satyres par leur conformation et par leur vol. Quelques-uns, du moins, se meuvent comme par bonds le long des haies; mais d'autres planent vers la cime des grands arbres et ne descendent jamais près de terre. Leurs chenilles et leurs chrysalides présentent aussi quelques différences, et leurs métamorphoses ne s'opèrent pas toujours de la même manière. Tous ces insectes habitent les régions centrales de l'Amérique.

Le morpho Adonis a environ 0,10 m d'envergure; ses ailes sont d'un bleu d'azur métallique très-brillant et bordées de noir en dessus, d'un gris brunâtre avec des raies plus claires en dessous. La femelle a des couleurs un peu moins vives; mais elle moins recherchée et plus rare dans les collections.

Le morpho Méteus a 0,18 m d'envergure; le dessus de ses ailes est noir, avec le bord verdâtre; au milieu des premières est une bande fauve très-large et le bord postérieur est chargé de longues blanchâtres; le dessous des quatre ailes est brun, avec des lignes jaunâtres ou blanchâtres. Le morpho Andromaque, de même taille que le précédent, s'en distingue par ses ailes brunes en dessus, avec deux bandes fauves, les ailes postérieures étant mi-parties de ces deux couleurs. Ces deux espèces se trouvent à la Guyane, où elles planent constamment au-dessus des plus grands arbres.

Le morpho Ménélus, aussi de même taille, a tout le dessus des ailes d'un bleu pâle très-brillant, avec le bord des échancrures blanchâtre; la femelle a les ailes d'un bleu moins vif et bordées de noir; le dessous des ailes est brun, avec des ocelles rouges cerclés de blanc. Cette espèce est commune à la Guyane; elle voltige près de terre, comme les satyres. Sa chenille est jaunâtre, avec des lignes longitudinales et les pattes roses; sa tête est d'un brun obscur, et chaque anneau de son corps offre des épines noires aiguës. Elle vit sur un arbre très-élevé qu'on a donné comme un mespilus. Le morpho Laerte, du Brésil, a les ailes d'un blanc nacré en dessus et en dessous.

MORPHOGÉNIE s. f. (mor-fo-jé-ni — du

gr. morphé, forme; *genos*, naissance). Philos. Production des formes.

— Physiol. *Morphogénie* moléculaire. Ensemble de formes qu'affectent les molécules dans un corps.

MORPHOGRAPHE s. m. (mor-for-gra-fe — du gr. morphé, forme; *graphô*, j'écris). Didact. Celui qui s'occupe de morphographie.

MORPHOGRAPHIE s. f. (mor-for-gra-fi — du gr. morphé, forme; *graphô*, j'écris). Art de figurer exactement, par le dessin linéaire et la perspective, les formes et apparences des solides.

MORPHOGRAPHIQUE adj. (mor-for-gra-fi-ke — rad. morphographie). Qui a rapport à la morphographie : *Méthode morphographiqua*.

MORPHOGRAPHIQUEMENT adv. (mor-for-gra-fi-ke-man — rad. morphographie). Par les procédés morphographiques, par la morphographie.

MORPHOLOGIE s. f. (mor-for-lo-ji — du gr. morphé, forme; *logos*, discours). Histoire des formes de la matière, de la physiologie des corps : *MORPHOLOGIE minérale, végétale, animale*.

— Anat. Description de la forme, de la position et des rapports des organes ; anatomie descriptive.

— Linguist. Histoire de la forme des mots et de leurs transformations.

— Encycl. Hist. nat. La *morphologie* des êtres organisés, si l'on prend ce mot dans son acception la plus large, est l'étude même des formes que présentent les divers organes ; sous ce rapport, il est à peu près synonyme d'*organographie*. Généralement, on le prend dans un sens à la fois plus restreint et plus philosophique ; il sert alors à désigner l'organographie comparée et expliquée par les transformations auxquelles sont soumis les organes durant leur formation. Ce terme a été introduit dans la botanique par A. de Saint-Hilaire ; mais nous avons à peine besoin de dire qu'il peut s'appliquer aussi à la zoologie. Si l'organographie nous apprend comment sont faits les organes, la *morphologie* nous dit comment ils sont parvenus à se former et, par conséquent, pourquoi ils sont faits ainsi. Elle se base surtout sur le grand principe de la métamorphose, c'est-à-dire de la transformation proprement dite de l'embryon en ce qui doit en résulter, de ce passage de l'organe inférieur en l'organe supérieur. Ce genre de développement est propre au végétal ; il ne s'observe, chez l'animal, que dans ses parties végétatives telles que les ongles, les poils, etc. ; ses vrais organes se forment de toutes pièces chacun en son particulier, par substitution et assimilation directe de leurs éléments, non point par métamorphoses graduées d'une pièce en une autre pièce.

Aussi la *morphologie* végétale implique-t-elle une des plus grandes découvertes de la botanique moderne. Cette découverte est généralement attribuée à Goethe ; toutefois il serait injuste de passer sous silence les noms de ceux qui l'ont préparée. Dès 1679, un botaniste depuis longtemps oublié, Joachim Jungius, publia un petit écrit dans lequel furent tentées les premiers essais de comparaison entre les organes végétaux. Mais, comme il arrive avec la plupart des découvertes trop précoces, celle-ci, dépassant le niveau des contemporains, demeura incomprise et fut à peine remarquée. Vers le milieu du XVIII^e siècle, Linné revint à cette idée, mais sans en faire ressortir aucune vérité saisissante. Tout autre fut l'appréciation de Gaspard-Frédéric Wolff, qui, vers la même époque, enseigna ouvertement que tous les organes portés par la tige végétale sont de même nature. A celui-là devrait peut-être revenir toute la gloire ; mais la postérité jugea mal à distance : Jungius fut oublié et l'idée de Frédéric Wolff, admirablement commentée en 1790 par le poète Goethe, vint augmenter la gloire déjà grande de ce dernier. C'est donc à lui et à lui seul que fut dès lors attribuée la théorie de la métamorphose ; c'est depuis l'apparition de son opuscule qu'elle prit date dans la science, et c'est à Goethe qu'appartient tout particulièrement la gloire d'avoir su distinguer la métamorphose ascendante, qui fait monter les organes de degré en degré, et la métamorphose descendante, qui les fait au contraire reculer, suivant l'état morbide de la plante et les défaillances de sa vie. V. MÉTAMORPHOSE.

MORPHOLOGIQUE adj. (mor-for-lo-ji-ke — rad. morphologie). Qui a rapport à la morphologie : *Études morphologiques*.

— Linguist. Qui a rapport à la forme des mots et à leurs transformations : *Différences morphologiques des langues congénères*.

MORPHOLOGIQUEMENT adv. (mor-for-lo-ji-ke-man — rad. morphologie). Au point de vue de la forme : *Les profondeurs des océans recèlent encore des animaux MORPHOLOGIQUEMENT identiques à ceux qui poussaient l'universalité de la planète à l'époque où les trilobites traînaient seuls au sommet de la série des organismes vivants*. (Fouvielle.)

MORPHON s. m. (mor-fon). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de l'Amérique méridionale.

MORPHOSE s. f. (mor-fô-zé — gr. morphôsis ; de morphé, forme). Entom. Chacun des états par lesquels passent les insectes : *La*

première, la deuxième, la troisième MORPHOSE. || *Pou usité*.

MORPHOZAIRE s. m. (mor-for-zo-è-re — du gr. morphé, forme ; *zôon*, animal). Zool. Animal qui a une forme bien déterminée.

MORHUROMOLGES s. m. pl. (mor-fu-romol-je — du gr. morphé, forme ; *crouz*, queue ; *molgos*, salamandre). Erpét. Genre de reptiles comprenant les salamandres.

MORPION s. m. (mor-pi-on — du lat. *morde*, mordre, et du bas lat. *pedio*, pou). Entom. Pou de l'homme, qui s'attache de préférence aux parties du corps couvertes de poil, particulièrement au pubis, et s'incrute dans la peau à tel point que l'on a quelque peine à l'en détacher.

— Pop. Petit garçon à qui l'on veut reprocher la petitesse de sa taille et son importance : *Va-t'en, MORPION*. || Bas.

MORPLAMÉ, EE (mor-pla-mé) part. passé du v. Morplamer : *Cuivret MORPLAMÉ*. *Peau MORPLAMÉE*.

MORPLAMER v. a. ou tr. (mor-pla-mé — de *mort* et de *plain*). Techn. Mettre dans un plain mort : *On MORPLAME les peaux qui ont été pelées et sauvées, pour les disposer au plain neuf*. (J. de Fontenelle.)

MORRA s. f. (mo-ra). Orthographe italienne du mot MOURRE.

MORRA-IRPINO, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district et à 5 kilom. N.-E. de Sant'Angelo-de-Lombardi, mandement d'Andretta ; 2,771 hab.

MORRE s. f. (mo-re). Ancienne orthographe du mot MOURRE :

La *morre* est jeu pire qu'aux quilles.
A ce méchant jeu, Coquillart
Perdit la vie et ses coquilles.

CL. MAROT.

MORREALE ou **MORREALE**, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province, district et à 3 kilom. de Palerme, sur le mont Caputo, chef-lieu d'arrondissement ; 15,500 hab. Archevêché, collège, couvent de bénédictins avec bibliothèque et belles collections.

MORRELL (Benjamin), navigateur américain, né à Rye, comté de Worcester, en 1795, mort à Mozambique en 1839. Fils d'un constructeur de bâtiments, il prit de bonne heure le goût de la vie maritime, sollicita vainement de ses parents la permission de s'embarquer, s'enfuit de la maison paternelle à dix-sept ans, gagna New-York et entra comme mousse sur un navire qui se rendait à Lisbonne (1812). Pendant la traversée, le navire fut capturé par les Anglais et Morrell dut subir sur les pontons une captivité de huit mois, au bout desquels il fut rapatrié. Sa famille lui pardonna son escapade et consentit à ce qu'il continuât la profession de marin dès qu'il aurait une instruction spéciale suffisante. Le jeune homme se mit avec ardeur à l'étude et reprit la mer avec le grade de contre-maître. En 1813, il tomba de nouveau entre les mains des Anglais, recouvra la liberté en 1815, fit pendant cinq ans sur un navire marchand des voyages en France, aux Indes, à la Nouvelle-Hollande et se rendit, en 1821, à la pêche à la baleine dans les parages de New-Shetland. En 1822, Morrell exécuta, comme capitaine de la goélette le *Wasp*, un voyage d'exploration pendant lequel il visita successivement Rio-Janeiro, la Patagonie, les îles Malouines, reconnut les îles de Marion, de Crozet, du Prince-Edouard, s'avança jusqu'à 70° 10' de lat. australe, puis entra dans le grand Océan austral par le détroit de Magellan, toucha à Valparaiso (Chili), à Tumbes (Pérou), revint ensuite sur sa route, traversa de nouveau le détroit de Magellan et arriva à New-York en 1823. Quelques mois après, il reprit la mer sur la goélette le *Tartar*, suivit les côtes d'Amérique jusqu'à San-Diego, en Californie, ne s'occupa ni de découvertes ni d'observations pouvant intéresser la science, et se borna uniquement à étudier les besoins des populations et leurs moyens d'échange. En 1827, il partit dans la direction de l'est, armé pour la pêche, doubla le cap de Bonne-Espérance, visita la Guinée et Liberia, sur la côte d'Afrique, et regagna New-York, qu'il quitta de nouveau en 1829, pour faire un nouveau voyage. Parti sur l'*Antarctic* le 2 septembre, dans le but de se livrer à la pêche, il visita successivement l'archipel du Cap-Vert, les îles Auckland, les Hébrides, découvrit quelques îles, atteignit à Manille, arriva sans le savoir dans l'archipel des Carolines, fit quelque trafic avec les naturels des îles de Bergh ou d'Urville, et aborda sur une île d'un groupe situé entre la Nouvelle-Irlande et l'archipel Salomon (probablement les îles de Carteret), dans le but de construire des embarcations nécessaires à la pêche des avicules perlières, des holothuries et autres mollusques précieux qui abondent dans ces parages. Morrell y fut bien accueilli par le chef de ces îles, nommé Hennine, qui lui fournit des insulaires pour l'aider dans ses travaux ; mais de nombreux vus commis par les indigènes amenèrent bientôt des rixes entre eux et les Américains. Ayant appris que Hennine participait à ces vus, Morrell s'empara de sa personne, le fit conduire à son bord et lui rendit peu après la liberté sur la promesse faite par ce chef d'empêcher désormais tout acte de déprédation. Confiant dans la parole d'Hennine, Morrell avait envoyé

vingt et un hommes de son équipage travailler avec les naturels, lorsque le cri de guerre des sauvages retentit. Vainement il vola au secours de ses compagnons ; il ne put recueillir que sept d'entre eux plus ou moins blessés, se vit poursuivi, dans son navire, par les pirogues des indigènes, qu'il dispersa avec une décharge d'artillerie, et gagna Manille, n'ayant plus que onze hommes en état de manœuvrer. Là, il réunit un équipage de soixante-dix hommes en état de combattre, puis fit voile vers l'archipel où quatorze de ses compatriotes avaient trouvé la mort et qui avait appelé pour ce motif les *îles du Massacre*. En passant devant les îles de Beugh et de Monte-Verde, il eut à se défendre contre les attaques des insulaires ; arrivé devant l'île du Massacre, il canonna et détruisit les villages de la côte, obtint de Hennine la possession de l'île sur laquelle il avait commencé des constructions et qu'il appela *île Wallace*, en souvenir de son lieutenant mangé par les sauvages, eut peu après à soutenir contre les indigènes une attaque générale, pendant laquelle Hennine fut tué ; puis, renonçant à fonder dans ces parages un établissement, il se rembarqua et revint à Manille, après avoir trouvé un groupe d'îles entourées d'un immense banc de corail, couvert d'holothuries, dont il ne voulut pas indiquer la position, afin d'exploiter sans découverte. Au commencement de 1831, il retourna en Europe en doublant le cap de Bonne-Espérance, débarqua à Bordeaux et revint à New-York sans avoir tiré aucun profit matériel de sa longue expédition. En 1838, il se rendit sur la côte orientale d'Afrique, fit naufrage et mourut de la fièvre dans la ville de Mozambique. Morrell était un habile et courageux marin, un excellent capitaine de navire marchand ; mais il n'était ni instruit ni dévoué à la science. Il a publié : *Relations de quatre voyages autour du monde* faits de 1822 à 1831 (New-York, 1832, in-8°), ouvrage qui a été traduit en français par M. Albert de Montemont.

MORREN (Charles-François-Antoine), naturaliste belge, né à Gand en 1807, mort à Liège en 1858. Il étudiait les sciences, la philosophie et la médecine à Gand lorsqu'il publia plusieurs mémoires qui le firent remarquer, prit, en 1829, le grade de docteur en philosophie naturelle et en sciences mathématiques, puis se rendit à Paris, à Göttingue et à Berlin pour y compléter son instruction. De retour dans sa ville natale, il devint professeur de physique à l'École industrielle (1831), puis à l'université (1833), et passa, en 1835, à Liège, où il fut nommé professeur de botanique et directeur du jardin botanique et agronomique de cette ville. Ce savant distingué, qui joignait à de vastes connaissances et à une grande facilité d'élocution beaucoup de pénétration et de jugement, était membre de l'Académie royale de Belgique et du conseil supérieur d'agriculture du royaume. C'est lui qui a découvert la fécondation artificielle du vanillier. Indépendamment de *Mémoires*, insérés dans le recueil de l'Académie royale de Belgique, et de nombreux articles et travaux imprimés dans diverses publications, l'*Encyclopédie belge*, la *Revue de Bruxelles*, le *Message des sciences et des Arts*, de Gand, le *Bulletin général des sciences* de Férussac, les *Annales des sciences naturelles*, de Paris, l'*Indépendance belge*, l'*Echo du monde savant*, on lui doit, entre autres écrits : *De lumbrici terrestris historia naturalis necnon anatomia tractatus* (Bruxelles, 1829, in-4°) ; *Descriptio polytypum fossilium in Belgio regno repertorum* (Groningue, 1829) ; *Études, loisirs et prémices d'anatomie et de physiologie végétales ou Collection d'opuscules sur ces sciences* (Bruxelles, 1841, 3 vol. in-8°) ; *Données ou Recueil d'observations de botanique* (Bruxelles, 1841, in-8°), *Fuchsia ou Recueil d'observations de botanique, spécialement de tératologie végétale* (Bruxelles, 1851, in-8°) ; *Palme et concombres de l'horticulture de Belgique* (Bruxelles, 1851). Enfin, il a été le principal rédacteur de l'*Horticulture belge* (1833-1836), des *Annales de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand* (1845-1849, 5 vol. in-8°), du *Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière* (1848-1855), de la *Belgique horticole* (1851-1855).

MORRES (Harvey-Redmond), vicomte de MountMorris, publiciste anglais, mort en 1797. Sa famille, qui avait adopté le protestantisme, descendait des Montmorency de France. Comme pair d'Irlande, il prit part aux orageuses discussions qui eurent lieu au parlement de Dublin sur la question de la régence et se montra partisan déclaré de la prérogative royale. Il mit fin à ses jours d'un coup de pistolet. On a de lui divers écrits qui firent sensation lorsqu'ils les publièrent : *Histoire des principaux actes du parlement irlandais de 1634 à 1666* (1822, 2 vol. in-8°) ; *La Crise, collection d'essais écrits en 1792 et 1793, sur la tolérance, le crédit public, la liberté des élections, etc.* (1794, in-8°) ; *Lettres de Thémistocle* (1795, in-8°) ; *Réflexions impartiales sur la crise actuelle* (1796, in-8°), etc.

MORRIS (Robert), financier américain, né en Angleterre en 1734, mort en 1806. Placé par son père dans une maison de banque de Philadelphie, il s'y fit remarquer par son intelligence, sa probité, et se vit, dès 1775, associer à cette maison, à la prospérité de laquelle il contribua puissamment. Lorsque commença contre l'Angleterre l'insurrection des

colonies américaines, Morris se prononça pour sa patrie adoptive, devint, en 1775, membre du second congrès général, y rendit de grands services dans les comités de la marine et des finances et fut envoyé, en 1777, auprès de Washington, qui apprécia sa haute capacité et son patriotisme. En 1780, Morris eut l'idée de fonder par souscription une banque destinée à assurer les approvisionnements de l'armée. Nommé, l'année suivante, par le congrès, surintendant des finances, Morris remplit avec autant de zèle que de talent des fonctions que les circonstances rendaient si difficiles, releva le crédit public et particulièrement engagé à plusieurs reprises sa fortune privée pour fournir aux besoins du trésor et se démit, en 1784, de la surintendance des finances, qui fut confiée alors à une commission du congrès. Deux ans plus tard, il prit part à la rédaction de la constitution. Lorsque Washington eut été élu président, il offrit à Morris le portefeuille des finances, qu'il refusa en indiquant pour le remplacer le général Hamilton. A partir de ce moment, Morris donna une grande extension à ses relations commerciales avec l'Inde et la Chine, puis fit, vers la fin de sa vie, des spéculations de terres qui amenèrent sa ruine, et alors la douleur d'être emprisonné pour dettes et mourut de chagrin.

MORRIS (Gouverneur), homme d'Etat américain, né à Morrisania, près de New-York, en 1752, mort en 1816. Jeune encore, il fut placé dans la famille d'un professeur de langue française à New-Rochelle, où il apprit très-rapidement cette langue. Avocat à vingt ans, Morris devint, trois ans plus tard, membre du premier congrès provincial. Jusqu'en 1777, il prit une part très-active aux travaux de cette assemblée, se fit remarquer par le nombre et la variété de ses connaissances et fut nommé membre du congrès qui dirigea la révolution américaine. Chargé d'étudier, de concert avec le général Washington, l'état et les ressources de l'armée républicaine, il devint l'ami du grand patriote et resta depuis lors en correspondance régulière avec lui. Au congrès, il employa son éloquence et le crédit dont il disposait à pousser activement l'organisation militaire. N'ayant pas été réélu député à l'expiration de la législature, Morris resta néanmoins à Philadelphie, où il exerça sa profession d'avocat (1780). Durant l'été de cette année, il dut, à la suite d'une chute de voiture, subir l'amputation d'une jambe. Il supporta cette opération avec beaucoup de courage et son caractère n'en resta pas moins vif et enjoué. Nommé, en 1781, sous-secrétaire du trésor, Morris remplit avec le plus grand zèle ces fonctions, dont il se démit trois ans plus tard, pour exploiter la terre de Morrisania qu'il venait d'acquérir de son frère. En 1787, il fut député à l'assemblée chargée de rédiger la nouvelle constitution, et, bien qu'il n'ait rien laissé dans ses mémoires relativement à cette période de sa vie publique, on sait, par une lettre du président Madison, que Morris travailla activement à cette constitution et que le projet rédigé fut remis entre ses mains pour recevoir sa forme définitive. Après un court séjour dans l'Etat de Virginie, où il était allé surveiller une exploitation de tabacs qu'il possédait avec son ami Robert Morris, il partit à la fin de l'année 1788 pour la France, appelé par des intérêts commerciaux. Il arriva à Paris au mois de février 1789, au moment où les États généraux se transformèrent en assemblée nationale. G. Morris devint naturellement s'intéresser à la grande lutte qui allait commencer entre la liberté et le despotisme. La Fayette, avec qui il s'était lié en Amérique, le mit en relation avec les personnages qui jouaient alors les rôles les plus importants et les principaux orateurs de l'Assemblée constituante. Sa fortune, et aussi ses goûts aristocratiques, ouvrirent également à G. Morris les portes des salons de la vieille noblesse. Bien que partisan des idées nouvelles, il désirait que les réformes fussent adoptées lentement et progressivement et ne tenait pas assez compte de la situation tout à fait extraordinaire dans laquelle se trouvait alors la France. En janvier 1791, G. Morris fut nommé par Washington agent particulier des États-Unis auprès de l'Angleterre. Il était chargé de terminer quelques affaires relatives au dernier traité de paix conclu entre les deux puissances. Le mauvais vouloir du ministère anglais l'ayant fait échouer dans cette négociation, il quitta Londres, fit un voyage en Allemagne et, de retour à Paris après six mois d'absence, il fut nommé ministre des États-Unis en France (1795). Washington lui recommanda la plus extrême prudence, et il s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de tact. Il prenait, d'ailleurs, confidentiellement les avis du célèbre patriote et les correspondances échangées entre ces deux personnalités témoignent de la plus grande intimité. Elles établissent aussi que G. Morris était injustement accusé de sympathies pour le régime qui succombait en France. Après le 10 août, G. Morris fut le seul membre du corps diplomatique qui ne quitta point ses fonctions. Il se contenta de louer, à une dizaine de lieues de Paris, une maison de campagne, où il habita durant le reste de sa mission. Il se rendait de temps en temps à Paris chez le secrétaire de la légation. En 1792, dans un de ses voyages de Saint-Pétersbourg à Paris, il vit sa voiture, à peine entrée dans la

ville, arrêtée par un groupe qui le prenait pour un aristocrate. G. Morris, mettant alors sa jambe de bois hors de la voiture, s'écria : « Un aristocrate ? Oui, vraiment, et qui a perdu sa jambe dans la guerre de l'indépendance américaine ! » A ces mots, le peuple applaudit et fit une ovation au ministre américain. En 1794, le gouvernement de Washington avant d'avoir demandé le rappel du ministre français alors aux Etats-Unis, la France exigea que G. Morris fut également rappelé. Celui-ci quitta donc son poste, vers le milieu de l'année 1794 et reprit ses voyages en Europe. Il séjourna plusieurs années en Suède et s'embarqua en 1798 pour les Etats-Unis. A peine était-il de retour dans sa patrie qu'il fut appelé au sénat, où il siégea parmi les fédéralistes. Il se fit remarquer durant cette période par l'opposition qu'il fit à l'abolition des taxes directes et par la façon dont il appuya le projet relatif à l'acquisition de la Louisiane. A l'expiration de son mandat (mars 1803), il ne fut point réélu et rentra définitivement dans la vie privée. Bien qu'il eût renoncé à la vie politique active, il continua de se tenir au courant des affaires et reprit même plusieurs fois en public, notamment lorsqu'il prononça les éloges funèbres de Washington, d'Hamilton et celui du gouverneur George Clinton. En outre, il prononça, en juin 1814, un grand discours sur la *Déclaration de l'Europe du jour militaire* et fut quelque temps après nommé président de la Société historique de New-York. Ses dernières années furent consacrées à l'étude d'un projet de canal qui devait relier l'Hudson au lac Erie et qui ne fut exécuté que vingt ans après sa mort.

La correspondance de G. Morris et les notes quotidiennes qu'il rédigea durant son séjour en France fournissent sur les événements qui se passèrent sous ses yeux, comme aussi sur son caractère, ses opinions et ses actes, des renseignements précieux. Sous le titre de *The life of Gouverneur Morris with selections from his correspondence*, M. Sparks a publié de nombreux extraits des lettres et du journal de G. Morris (Boston, 1832, 3 vol.). Une traduction de cet ouvrage a été publiée par Augustin Gandais sous le titre : *Mémoires de G. Morris, homme d'Etat américain* (Paris, 1842, 3 vol. in-8°). V. MÉMOIRES.

MORRIS (George-P.), publiciste et littérateur américain, né à Philadelphie en 1802. Il fonda à New-York avec S. Woodworth, en 1823, le *New-York Mirror*, dont il prit la direction et qui parut jusqu'en 1842. L'année suivante, il fit paraître ce journal sous le titre de *The New-Mirror*, avec M. Willis, puis il fonda, en 1844, un journal politique et quotidien, *The Evening Mirror*, et, en 1845, un journal littéraire hebdomadaire, *The National Press*, qui prit en 1854 le titre de *The Home Journal* et est devenu le recueil littéraire le plus en vogue de l'Amérique. Tout en se livrant à ses travaux de journaliste, il composa des poésies lyriques, qui lui acquirent une grande réputation ; il écrivit en même temps pour le théâtre un drame intitulé : *Brier-Cliffet*, en 1842, un opéra, *The maid of Saxony*, dont Korn composa la musique. En 1838, il donna un volume d'*Esquisses*, en prose ; puis plusieurs recueils de vers, entre autres : *Mémoires* (in-8°) et *Poetical Works complete* (New-York, 1853, in-8°). Parmi ses poésies, dont un grand nombre sont devenues populaires aux Etats-Unis et ont été mises en musique, nous rappellerons sa célèbre chanson *Woodman, spare that tree!* (*Bûcheron, épargne cet arbre!*).

MORRIS (Louis-Michel), général français, né en 1803, mort en 1867. En sortant de l'Ecole polytechnique en 1823, il entra dans la cavalerie, passa en Algérie en 1837, comme chef d'escadron des chasseurs d'Afrique, dont il devint colonel en 1843, et se signala par son intrépidité, notamment au combat de Kamis, à la prise de la smala d'Abd-el-Kader et à la bataille d'Isly. Maréchal de camp en 1847 et général de division en 1851, il reçut, à l'époque de la guerre de Crimée, le commandement d'une division de cavalerie. De retour en France, il entra comme commandant en chef dans la cavalerie de la garde impériale, prit part à la guerre d'Italie en 1859 et fut mis, en 1863, à la tête de la cavalerie régulière et des établissements hippiques de l'Algérie. On lui doit : *Essai sur l'extérieur du cheval* (1835, in-4°).

MORRISON (Robert), orientaliste anglais, né à Morpeth, comté de Northumberland, en 1782, mort en Chine en 1834. L'étude de l'hébreu fit naître en lui le goût des langues orientales. La société des missionnaires de Londres l'envoya apprendre la théologie au séminaire de Gosport-Saint-David et, lorsqu'il eut reçu les ordres, il partit pour Canton en 1807. En 1809, Morrison devint secrétaire interprète près des subreuges de la compagnie des Indes. Il se perfectionna dans la connaissance du chinois, publia dans cette langue les *Actes des Apôtres* à Canton en 1811, le *Nouveau Testament* en 1813, suggéra l'idée de fonder à Molana un collège anglo-chinois, qu'on construisit en 1818 et dont Milne prit la direction, fit un voyage à Singapour en 1822, retourna en Angleterre où il séjourna de 1824 à 1826, puis revint en Chine, où il prit part à la mission politique de Lord Napier à Pékin. C'est là qu'il mourut d'une fièvre pernicieuse. Parmi ses ouvrages, nous citerons :

Horæ Sinicæ (Londres, 1812, in-8°) ; *A grammar of the Chinese language* (1815, in-4°) ; *A dictionary of the Chinese language* (Macao, 1815-1823, 3 vol. in-4°), exécuté trop à la hâte ; *Dialogues and detached sentences in the Chinese language* (Macao, 1816) ; *A view of China, for philological purpose* (Macao, 1817, in-4°) ; *Chinese miscellany, with translations and philological remarks* (Londres, 1825, in-4°) ; *Vocabulary of the Canton dialect* (Macao, 1828), enfin une version chinoise de la Bible, qui parut par parties détachées de 1810 à 1818. — Son fils, John-Robert MORRISON, né à Macao en 1814, mort à Hong-Kong en 1843, lui succéda comme secrétaire interprète de la factorerie de Canton, suivit l'armée anglaise à Shanghai et à Nankin, puis fut nommé secrétaire colonial et membre de la Législative de Hong-Kong. Sous le titre de *The Chinese commercial guide* (Canton, 1834), il a publié un manuel fort utile aux commerçants.

MORRISTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, à 48 kilom. N.-O. de New-York, sur la rivière de Whippany, 4,800 hab. Manufacture de papier ; charbonnage, forges de fer.

MORRO-D'ALBA, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district d'Ancone, mandement de Montalbodo, 2,169 hab.

MORRONE-DEI-SANNIO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Molise, district de Larino, mandement de Casacalenda, 3,676 hab.

MORROVALLE, ville du royaume d'Italie, province et district de Macerata, mandement de Civitanova, 5,676 hab.

MORS s. m. (mor — rad. mordre). Manège. Ensemble des pièces qui servent à brider un cheval : *Les barres, les branches, les gournettes* des mors. || Pièce qu'on place dans la bouche du cheval pour le gouverner : *Cheval insensible au mors. Bajazet blanchissait son mors d'une écume impatiente.* (A. Paul.)

Il rouissent le mors d'une sanglante écume. RACINE.

Il est des colliers d'or sous la gorge pendans.

Et des mors d'or massif qui sonnent sous leurs dents.

LA FONTAINE.

Au cheval qui vous porte un mors est nécessaire,

Mais à l'homme pensant on doit la liberté.

VOLTAIRE.

|| *Mors à canon simple*, Mors dont le canon, sans être figuré, diminue de grosseur en approchant vers son pli. || *Mors à berge*, Mors dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon. || *Mors à sous-barbes* ou à branches tournées, Mors dont les branches sont arrondies et courbées en divers sens. || *Mors à la turque*, Mors à branches droites. || *Mors à miroir*, Mors à embouchure droite et tournant en liberté. || *Mors à pas d'âne*, Mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne, et dont le gros canon est façonné en olive. || *Mors à porte*, Mors dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte cintrée. || *Mors à tire-bouchon* ou à la Nestier, Mors dont les branches sont terminées par un anneau aplati et percé en tire-bouchon dans sa partie inférieure. || *Mors d'Allemagne*, Instrument dont on se sert pour châtier les chevaux vicieux, ou pour les contenir, en détournant leur sensibilité, pendant qu'on les ferre ou qu'on les opère.

— Fig. Frein ; moyen de contenir, d'asservir, de guider, de diriger à sa volonté : *La religion est le seul mors que les rois puissent enlever blanchir.* (Marmontel.) Sans de hautes certitudes, il est impossible de mettre un mors à ces sociétés que l'esprit d'examen et de discussion a déchaînées. (Balz.)

L'homme, en ses passions toujours errant sans guide, A besoin qu'on lui mette et le mors et la bride.

BOILEAU.

— Prendre le mors aux dents, Saisir les branches du frein avec les incisives, ce qui met le cavalier ou le conducteur hors d'état de faire sentir le mors et de gouverner l'animal. Plus fréquemment, S'emporter, en parlant d'un cheval. || Fig. S'emporter, se livrer sans retenue à sa colère : *Allons, vous allez vous fâcher, vous prenez le mors aux dents.* Signifie aussi : *Se livrer sans frein à ses passions : Rien ne le retient plus ; il a pris le mors aux dents.* Signifie encore Prendre une résolution subite et énergique : *J'étais montré faible jusqu'à ce matin, mais j'ai pris le mors aux dents. Cet enfant semble indolent, mais il a un feu secret et il prend le mors aux dents, ce sera un intrépide travailleur.*

— Hocher le mors à quelqu'un, S'opposer à ce qu'il veut, le contredire.

— Techn. Chacune des mâchoires d'un étai, d'une tenaille, d'une pince : *Avec des serres-fines à large mors, je sais la veine cuve supérieure.* (L. Figuier.) || Extrémité de la canne d'un souffleur de verre. || Sorte de gouttière que l'on forme sur le bord du premier et du dernier cahier d'un volume, du côté du dos, afin d'y loger le carton de la couverture. || Bord rogné du carton qui se loge dans cette gouttière. || Espèce de charnière que forme au même endroit la peau qui recouvre le carton : *On double rarement un livre de moire sans y mettre des charnières parrilles au cuir qui couvre le livre, ce que*

l'on nomme en termes de l'art : mettre des mors. (Léauté.)

— Bot. *Mors du diable*, Scabieuse des bois, dont la racine est échancrée et comme mordue. || *Mors de grenouille*, Espèce d'hydrocharide, dite aussi MORSURE DE GRENOUILLE.

— Encycl. Le mors est, en résumé, un levier du second genre qui, agissant sur les barres du cheval, sert à le dompter et à le diriger au moyen de la sensibilité des gencives. C'est par un principe identique qu'on maîtrise les buffes à l'aide d'un anneau passé dans leurs narines. Bien des praticiens, trompés par la nature de l'action exercée par le mors, se sont imaginés que, plus le mors exciterait la sensibilité, plus il serait efficace. C'est une grave erreur, analogue à celle des médecins qui font un perpétuel usage des remèdes les plus violents. Il est bien prouvé que les barres du cheval sont assez sensibles pour que le mors le plus léger et le plus doux soit suffisamment actif, quand on n'a pas gâté la bouche du cheval. Il y a donc tout avantage à éviter la dureté et la complication du mors.

Il paraît certain, sans que le fait soit directement prouvé, que c'est par le mors que le cheval a été dompté et domestiqué. Le mors primitif, usité encore dans certaines contrées, était un simple nœud coulant au moyen duquel le cavalier pouvait serrer à volonté la mâchoire inférieure de sa monture. Le mors solide, depuis longtemps et aujourd'hui presque universellement adopté, a de nombreux avantages sur lesquels nous croyons inutile d'insister. On a varié ses formes à l'infini, quelquefois d'une façon malheureuse. Il se compose essentiellement de trois pièces principales : les deux branches montant le long des joues et le mors proprement dit ou embouchure, composé de trois parties, deux parties latérales appelées canons, une partie centrale, de forme cintrée, nommée *liberté de la langue*. Une chaîne, dite *gourmette*, fixe l'appareil en embrassant la lèvre inférieure. Les rênes sont attachées par des anneaux à la partie inférieure des branches. On conçoit sans peine que le mors est d'autant plus actif que ces branches sont plus longues, puisqu'elles agissent comme des bras de levier ; ce n'est pas une raison pour les allonger outre mesure, mais, au contraire, pour leur donner une longueur modérée, de peur d'exciter les sensations de l'animal. Les branches longues ne sont utiles que dans des cas où le cheval a des habitudes vicieuses qu'il faut combattre énergiquement. Quant à la largeur du mors, il faut la mesurer avec soin sur celle de la bouche du cheval, car il est important de ne pas lui scier les barres par des mouvements latéraux. Il est rare qu'un bon cavalier ou un bon conducteur soit contraint d'agir brusquement sur le mors.

MORS, ile du Danemark, dans la partie occidentale du diocèse d'Aalborg, bailliage de Thirled. Elle a 36 kilom. du N. au S. et 16 kilom. dans sa plus grande largeur. Les anciennes forêts de Mors ont fait place à des champs cultivés. Des tumulus et des habitations ruinées témoignent de l'ancienne occupation du sol par les Danois, et l'on a plusieurs fois découvert dans ces tumulus des urnes cinéraires, des glaives de bronze, des haches d'armes, des couteaux sacrés, etc.

MORSAN, bourg et commune du royaume d'Italie, province d'Udine, district et mandement de San-Vito-Udinese, 2,374 hab.

MORSCHANSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 95 kilom. N. de Tambov, sur la rive gauche de la Tsna, ch.-l. du cercle de son nom, 10,638 hab. Fabrication de toiles à voiles, cordages, papier, suif, vitriol. Exportation de grains et de suif.

MORSCHEN (ALT-), ville de Prusse, province de Hesse, sur la rive droite de la Fulda, 950 hab. Vastes établissements d'exploitations rurales et fabrique d'instruments d'agriculture. Ancien château de Haidau.

MORSE s. m. (mor-se — du germanique : allemand *meer-ross*, cheval de mer ; de *meer*, mer, et *ross*, cheval), Mamm. Genre de carnassiers amphibies, qui ont beaucoup d'analogie avec les phoques : Le mors est, comme l'éléphant, deux grandes défenses d'ivoire qui sortent de la mâchoire supérieure, et il a la tête conformée ou plutôt déformée de la même manière que l'éléphant, auquel il ressemblerait par la tête s'il avait une trompe. (Buff.) La pêche des mors ou chevaux marins à dents d'ivoire pourrait enrichir plusieurs villes de la Sibirie. (Babinet.) Les Esquimaux construisent leurs tentes avec des peaux de MORSE. (A. Maury.)

— Techn. Rangée de pavés aboutissant aux bordures, en traversant le chemin.

— Encycl. Les mors ont les pieds tellement courts et enveloppés dans la peau du ventre qu'ils ne peuvent guère que ramper sur le sol ; dans l'eau, ces mêmes pieds, dont les doigts sont reliés par une membrane, deviennent des nageoires d'une grande puissance ; aussi ces animaux passent-ils la majeure partie de leur vie dans la mer ; ils ne se rapprochent des côtes que pour y dormir au soleil et pour y allaiter leurs petits. Les phoques ont le corps allongé, le bassin étroit, les poils ras et serrés contre la peau, autant de conditions pour faire de ces animaux d'excellents nageurs. Leur mâchoire inférieure, dépourvue de canines et

d'incisives, s'allonge et se comprime entre les deux énormes canines supérieures qui ont jusqu'à deux pieds de longueur ; les dents machélières sont cylindriques, courtes et obliquement tronquées. Le mors ou cheval marin, vulgairement connu sous le nom de *vache marine* et de *vache à grandes dents*, atteint 11 ou 12 pieds de longueur et même davantage. Son pelage, de couleur fauve, est rare et court ; son muse est très-gros ; sa lèvre supérieure est renflée par la saillie des défenses, et par suite les narines sont presque tournées vers le ciel. Cet animal, quoique de mœurs analogues à celles du phoque, est moins intelligent et moins doux que ce dernier ; aussi l'éducation obtient-elle très-peu de chose de lui.

Les mors habitent tous les parages de la mer Glaciale, mais ils y sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois. Ils ne peuvent pas toujours se tenir près des côtes à cause de l'abondance des glaces ; aussi est-ce souvent sur les glaçons mêmes qu'ils s'installent et que la faim les attire les uns vers les autres, car elle en deux ou trois et souvent un seul. La mors femelle est une mère fort tendre, qui, dans le danger, défend sa progéniture avec une audace vraiment héroïque. Ces animaux se nourrissent d'herbes marines et de coquillages. A terre, leur démarche est fort lourde ; ils ne marchent même pas, ils rampent en se hissant au moyen de leurs défenses qu'ils enfonce dans la terre ou dans la glace comme deux harpons et en poussant de leurs pattes ou nageoires la lourde masse de leur corps. Mais en revanche dans l'eau, nous l'avons dit, ils se meuvent avec rapidité, se défendent avec fureur, quand on les attaque, s'entraident toujours dans le danger et se servent de leurs forêts et longues défenses d'une façon très-redoutable ; aussi la pêche de ces animaux, que font les vaisseaux baleiniers, présente-t-elle de terribles dangers. Un mors blessé ne craint rien ; dans sa fureur, s'il est à terre, il frappe le sol à coups de défenses, arrache et brise les armes du chasseur, et, s'il est dans l'eau, il surtout les mors sont attaqués en nombre, ils entourent les chaloupes, parfois les submergent ou tout au moins brisent les bordages en les frappant de leurs dents terribles. Dans ces luttes, qu'ils soutiennent soit contre les hommes, soit contre les ours blancs, qu'ils finissent toujours par mettre en fuite, ils poussent d'effroyables mugissements, dont les baleiniers eux-mêmes sont parfois épouvantés. Ces derniers chassent les mors non-seulement pour les dents qui fournissent l'ivoire pur, dur, son compact et plus blanc que celui de l'éléphant, mais encore pour extraire de leur graisse une huile abondante et meilleure que celle de la baleine, et pour s'emparer de leur peau, dont on fait un cuir souple et fort, excellent pour les capotes de voiture. Par suite de la guerre d'extermination que l'on fait à ces animaux, ils diminuent rapidement chaque année. Autrefois, dans une seule chasse, il n'était pas rare qu'en tuât douze ou quinze cents ; aujourd'hui, ce n'est plus qu'en petites troupes qu'on les rencontre, et il n'est pas difficile de prévoir le temps où l'espèce entière aura disparu.

Il semble même que la guerre incessante et acharnée que l'homme fait à ces animaux a eu pour résultat de dissoudre leurs sociétés, de disperser les individus et de les pousser plus avant vers le nord, dans les lieux qui sont les moins fréquentés par les pêcheurs. D'après Zorsdrager, on voyait autrefois beaucoup de mors dans la baie d'Horisout, où il en reste fort peu aujourd'hui. Dans la saison la plus chaude, ils se rendent, par troupes de cent à deux cents, dans les plaines voisines et y restent quelques jours, jusqu'à ce que la faim les ramène à la mer. Durant cette saison, leurs yeux sont rouges, étincelants et enflammés, et la souffrance que leur fait éprouver alors le contact de l'eau salée fait qu'ils se tiennent plus volontiers sur les terres.

Ces animaux, dit Zorsdrager, sont aussi difficiles à suivre à force de ruses que les baleines, et on lance plus souvent en vain le harpon, parce que, outre que la baleine est plus aisée à toucher, le harpon ne glisse pas aussi facilement sur elle. On atteint souvent le mors par trois fois avec une lance forte et bien aiguisée avant de pouvoir percer sa peau dure et grasse ; c'est pourquoi il est nécessaire de chercher à frapper sur un endroit où la peau soit bien tendue ; en conséquence, on vise avec la lance les yeux de l'animal, qui, forcé par ce mouvement de tourner la tête, fait tendre la peau vers la poitrine ou aux environs : alors on porte le coup dans cette partie. Anciennement, et avant d'avoir été persécutés, les mors s'avancèrent fort loin dans les terres ; de sorte que, dans les hautes marées, ils étaient assez loin de l'eau et que, dans le temps de la basse mer, la distance était beaucoup plus grande, on les abordait aisément. On marchait de front vers ces animaux pour leur couper la retraite du côté de la mer ; ils voyaient tous ces préparatifs sans aucune crainte et souvent chaque chasseur en tuait un avant qu'il pût regagner l'eau. On faisait une barrière de leurs cadavres et on laissait quelques gens à l'affût pour assommer ceux qui restaient.

Les mors ne s'accouplent pas à la manière des autres mammifères, mais bien à rebours ; la femelle se couche sur le dos et attend le mâle. C'est en juin qu'elle lui cède

couplement et le terme de la gestation arrive vers le commencement du printemps. La femelle, quand elle veut mettre bas, se retire à terre ou sur un gazon et elle y retourne toutes les fois qu'elle a besoin de se reposer ou d'allaiter son petit, qui la suit à l'eau. Il paraît que le mâle demeure constamment attaché à la même femelle. Cet amphibie n'est susceptible que d'une éducation très-restreinte. « On a gardé pendant quelque temps en Angleterre, dit M. Z. Gerbe, un jeune *morse* âgé de trois mois, venant de la Nouvelle-Zélande. On le nourrissait avec de la bouillie d'avoine ou de miel; il s'agitait lentement plutôt qu'il ne mangeait; il approchait de son maître avec grand effort et en grondant; cependant il le suivait lorsqu'il lui présentait à manger. » Ses mœurs, du reste, rappellent assez celles des phoques.

MORSE (Jedidiah), géographe américain, né à Woodstock (Connecticut) en 1761, mort à New-Haven en 1826. Il se fit recevoir docteur en théologie, remplit, de 1789 à 1821, des fonctions pastorales à Charlestown, près de Boston, puis vécut dans la retraite à New-Haven, dans le Connecticut. Morse publia des livres de théologie et de piété, mais se fit surtout connaître par des ouvrages de géographie longtemps estimés. Nous citerons de lui : *Géographie des États-Unis* (1789), traduite en français par Pictet sous le titre de : *Tableau de la situation actuelle des États-Unis d'Amérique* (Paris, 1795, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire géographique américain* (Boston, 1810, avec cartes); *Récit d'un voyage parmi les Indiens* (1822); *Histoire de la Nouvelle-Angleterre*, etc.

MORSE (Samuel-Finlay-Breese), peintre américain, fils du précédent, célèbre par l'invention du télégraphe électrique, né à Charlestown (Massachusetts) en 1791, mort en 1826. Lorsqu'il eut terminé ses études, il s'adonna à la peinture (1810) et partit l'année suivante pour Londres, où il entra dans l'atelier de West et se lia avec Leslie. En 1813, il obtint la médaille d'or de la Société des arts Adelphe, avec un *Hercule mourant*, et le *Jugement de Jupiter*, qu'il exposa l'année suivante, fut également bien accueilli. De retour aux États-Unis en 1815, il habita successivement Boston, New-Hampshire, Charlestown, où il fit des portraits, et se rendit, en 1820, à Washington; là, il fut chargé de décorer la nouvelle salle du congrès; mais, lorsque son travail fut terminé, on le trouva insuffisant et on refusa de lui payer. Morse quitta alors Washington et se rendit à New-York (1822). Il y rencontra La Fayette, dont il fit le portrait, ce qui le mit en évidence, et avec plusieurs artistes de cette ville, il organisa, en 1824, une Société des beaux-arts, qui donna naissance à l'Académie nationale de dessin, actuellement existante. M. Morse en fut élu le premier président et conserva ce titre pendant seize ans. En 1829, il visita l'Europe une seconde fois pour compléter ses études sur les beaux-arts. Il résida pendant plus de trois ans dans les principales villes du continent, afin d'étudier les collections d'art de l'Angleterre, de la France et d'Italie. Il travailla au musée du Louvre, dont il copia même plusieurs chefs-d'œuvre. Durant son absence à l'étranger, il fut nommé à la chaire de littérature relative aux arts du dessin dans l'université de New-York.

C'est lors de son second retour d'Europe aux États-Unis, à bord du paquebot le *Sully* qui revenait du Havre à New-York en 1832, que Samuel Morse conçut la première idée de son télégraphe électro-magnétique. On parlait un jour devant lui d'une expérience de Franklin, qui avait vu l'électricité franchir dans un instant inappréciable la distance de deux lieues; l'idée lui vint que, si la présence du fluide pouvait être rendue sensible dans une partie du circuit voltaïque, il ne serait pas impossible de transmettre par ce moyen des dépêches. Cette idée, qui fit dès cet instant le sujet des conversations du bord, devint l'objet constant des méditations de Morse, auquel la physique et les phénomènes de l'électricité n'étaient point étrangers, et, au terme du voyage, le problème pratique était résolu. En quittant le paquebot, Morse s'approcha du capitaine William Pell et, lui prenant la main, le Capitaine, dit-il, quand mon télégraphe sera devenu la nouvelle du monde, souvenez-vous que la découverte en a été faite à bord du *Sully*, le 13 octobre 1832. « Peu après son retour en Amérique, Morse s'occupa de construire l'appareil télégraphique dont il avait conçu l'idée. Mais ce n'est qu'en 1835 que ce même appareil fut construit et put être soumis à des expériences sérieuses. Morse a raconté comment il fabriqua, en 1832, le premier modèle de cet instrument. Comme il était revenu fort pauvre de ses voyages en Europe, il dut se contenter, pour fabriquer ce premier modèle, d'un cadre de tableau pris dans son atelier, des rouges de bois d'une horloge du prix de 5 francs et d'un électro-aimant qu'il tenait de l'obligeance d'un professeur. Ce grossier appareil fut soumis par l'inventeur à plusieurs expériences publiques de 1835 à 1838. L'année suivante, Morse, après avoir modifié son appareil, en fit la démonstration et l'expérience devant les membres de l'université de New-York. Ces expériences firent grand bruit; et c'est pour cela que l'on a fixé par lettre à

l'année 1837 l'invention de cet appareil, qui avait deux ans de date.

Confiant dans la valeur de son invention, M. Morse avait demandé au congrès des États-Unis l'examen de son système de télégraphie électrique. Au commencement de l'année 1838, il était à Washington, sollicitant du congrès les fonds nécessaires pour établir de Washington à Baltimore une ligne télégraphique électrique, qui aurait démontré la possibilité pratique et les avantages de son invention. Des expériences eurent lieu, à l'invitation du congrès des États-Unis, le 2 septembre 1837, sur une distance de quatre lieues, en présence d'une commission de l'institut de Philadelphie et d'un comité pris dans le sein du congrès. Le résultat de ces expériences excita dans le comité nommé par le congrès un intérêt très-vif; mais le scepticisme de quelques membres de ce comité, bien que les conclusions de son rapport fussent favorables, se communiqua à la majorité du congrès, qui laissa l'affaire sans conclusion.

En 1839, M. Morse s'embarqua pour l'ancien continent, espérant attirer l'attention des gouvernements européens sur les avantages de son invention. Il s'adressa à l'Angleterre et à la France; mais ses démarches ne furent pas plus heureuses, et il se décida à revenir aux États-Unis pour reprendre auprès de ses compatriotes et du congrès les démarches interrompues. Sans appui, sans secours, avec peu d'espérance, mais avec toute l'énergie et la ténacité du caractère américain, il lutta pendant quatre ans contre l'indifférence de ses compatriotes et la tiédeur du congrès. Enfin, en 1843, il vit sa persévérance couronnée de succès. Par une décision du 3 mars 1843, le congrès et le sénat des États-Unis lui accordèrent une somme de 30,000 dollars pour se livrer à d'autres expériences sur une grande échelle, et son télégraphe fut mis en œuvre pour la première fois en Amérique, en 1844, par l'établissement de la ligne télégraphique de Washington à Baltimore. Mais la longue attente que l'inventeur avait eu à subir lui a enlevé une partie de la gloire qui aurait dû lui revenir; en effet, pendant ces douze années de démarches infructueuses, la même idée était venue à d'autres physiciens, qui se trouvèrent prêts en même temps que lui.

Le télégraphe de Morse, d'abord adopté en Autriche, en Prusse et en Suisse, a été adopté en France par l'administration des télégraphes français. En 1859, les gouvernements de l'Europe se sont entendus pour donner à l'inventeur de l'ingénieur et utile appareil, que nous décrivons au mot *TÉLÉGRAPHE*, une somme de 400,000 francs en témoignage de reconnaissance.

M. Morse s'installa en Amérique, sur les bords de l'Hudson, où il reprit les pinceaux, qu'il avait longtemps négligés. En 1863, il fit un nouveau voyage en France et visita l'Exposition maritime internationale du Havre. Pendant les dernières années de sa vie, il s'occupa beaucoup, dit-on, de trouver le moyen de guérir la surdit-mutité au moyen de l'électricité et d'instruments de son invention. — Son frère, S.-E. MORSE, s'est adonné à l'étude de la géographie et a publié notamment un *Atlas de l'Amérique du Nord* (New-York, in-fol.).

MORSÉGO s. m. (mor-sé-go). Bot. Arbre d'Amboine, dont les chauves-souris mangent avidement le fruit.

MORSIO s. m. (mor-si-o). Ichtyol. Nom vulgaire de la loche de mer ou gobie aphyte.

MORSUNCULE a. f. (mor-si-on-ku-le). — dimin. du lat. *morsus*, morsure. Pathol. Douleur de dents chez les enfants. Il Peu usité.

MORSO (Salvatore), érudit italien, né à Palerme en 1766, mort dans la même ville en 1828. Il entra dans les ordres, s'adonna à l'étude des langues orientales et des antiquités, devint, en 1814, membre de la Chambre législative et occupa une chaire d'arabe à l'université de Palerme, dont il fut nommé recteur en 1826. Nous citerons de lui : *Loemum sapientie fabule arabice, cum interpretatione latina* (Palerme, 1796, in-8°); *Sistema di tachigrafia italiana* (Palerme, 1813); *Descrizione di Palermo antico* (Palerme, 1827), son meilleur ouvrage.

MORSURE s. f. (mor-sure — lat. *morsus*; de *morder*, mordre). Action de mordre; Plaque ou meurtrissure, que l'on fait en mordant. *MORSURE de chien*, de cheval, de vipère. *MORSURE de puce*, *MORSURE profonde*, venimeuse. *Le tigre se couche sur le dos et supporte avec patience les MORSURES que lui fait son petit en se jouant.* (Buff.)

— Par anal. Blessure, incision dans la chair :

Les glaives dentelés font d'affreuses morsures.

TH. GAUTIER.

— Par ext. Effet nuisible : *La MORSURE de la flamme*. *Les feuillets naissantes rompent leurs dits résineux, écaillent, l'anneau, qui les préservait du choc des vents et de la morsure des gélées.* (B. de St-P.). *La gelée blanche est la première MORSURE de l'hiver.* (F. Pilon.)

— Fig. Atteinte portée par la calomnie ou la médisance : *La MORSURE de la bête la plus dangereuse est celle du calomniateur, entre les bêtes féroces, et du flateur entre les bêtes privées.* (Diogène.) *Les MORSURES de la calom-*

nie laissent toujours des cicatrices. (Bayle.) *Nous savons par expérience quelle MORSURE corrosive fait la critique sur la blessure toujours à vif que tout artiste porte à son flanc.* (Th. Gaut.) Il Effet destructif : *La mort de la dernière république est due à la MORSURE d'une vipère que la loi Falloux recevait sous ses fleurs.* (Toussaint.)

— Chir. *Morsure simple*, *Morsure non venimeuse*. *Morsure compliquée*, *Morsure accompagnée de l'introduction dans la plaie d'un virus ou d'un venin appartenant à l'animal qui l'a faite.*

— Anat. *Morsure du diable ou Morceau du diable*. V. MORCEAU.

— Moll. *Morsure de puce*, *Coquille du genre cône.*

— Bot. *Morsure du diable*. V. MORS.

— Encycl. Pathol. Les morsures produites par les dents des animaux peuvent être dues à des carnivores, à des rongeurs ou à des herbivores. Les carnivores, les rongeurs et quelques autres animaux, tels que les serpents, ayant des dents coniques et pointues, déterminent des plaies par piqure et des plaies plus ou moins contuses, selon que la dent est plus ou moins aiguë. Les serpents produisent des morsures peu profondes, tandis que les carnivores, dont les dents sont plus saillantes et plus mousses, font des morsures plus graves, et d'autant plus profondes que les animaux ont les mâchoires plus fortes. En outre, au moyen des muscles du cou, ces animaux, après avoir saisi la partie avec les dents, tirent à eux, secouent et arrachent ou déchirent les tissus, et compliquent ainsi la blessure. Les rongeurs mordent profondément avec leurs incisives tranchantes et, par le mouvement d'avant en arrière de leurs mâchoires, froissent les tissus et rendent ainsi les plaies assez graves malgré leur peu d'étendue. Les herbivores, et notamment le cheval, l'âne et le mulet (les bœufs mordent rarement), ayant les dents aplaties, écrasent les tissus et forment ainsi des plaies contuses, accompagnées parfois de broiement, d'épanchement de sang, etc. Les morsures simples, sans déchirement, comme celles des chiens, guérissent facilement; les morsures accompagnées de désorganisation des tissus peuvent se compliquer de tous les désordres qui résultent habituellement des plaies contuses. On a attribué une malignité particulière à la salive de l'animal qui mord, par suite de l'état de fureur ou de colère dans lequel il se trouve; mais les accidents quelquefois mortels que l'on suppose dus à cette cause peuvent fort bien être considérés comme les suites qu'entraînent le froissement et la déchirure des tissus. Quant au traitement, les morsures simples, c'est-à-dire non venimeuses ni violentes, réclament les mêmes soins que les plaies contuses ordinaires ou par arrachement. On essaye, si l'on peut, d'obtenir la cicatrisation par première intention; sinon, on emploie les moyens propres à prévenir ou à atténuer le gonflement inflammatoire, ce qui est surtout nécessaire après les morsures de cheval, qu'on peut assimiler à de fortes et profondes contusions.

Les morsures envenimées sont celles qui sont compliquées de la présence d'un principe étranger, septique ou venimeux, pouvant donner lieu à des accidents plus ou moins graves. Dans ces sortes de blessures, la plaie n'est qu'un phénomène d'importance secondaire, leur danger résultant surtout de l'action de l'agent délétère inoculé. Parmi les agents venimeux, qui peuvent être déposés sur les plaies, les uns sont des venins, les autres des virus produits accidentellement par des animaux atteints de certaines maladies, d'autres enfin sont des produits délétères qui proviennent de tumeurs charbonneuses, de tissus gangréneux ou de matières animales putréfiées, etc.

MORSZYN (Jérôme DE RACIBORSKI), poète polonais, né à la fin du xvi^e siècle, mort en 1655. Il étudia à fond la littérature ancienne, se familiarisa avec les langues mortes et vivantes et fit de longs voyages en France, en Italie, en Allemagne, etc. C'est lui qui a introduit dans la poésie polonaise la légèreté et l'élégance françaises. Morszyn rappelle beaucoup la charmanche et sympathique plume de Jean Kochanowski. Comme cet écrivain, il a la simplicité, l'harmonie, la noblesse de sentiments, la verve poétique et bien inspirée. Il commença à écrire sous le règne de Sigismond III, roi de Pologne. Ses chansons ont eu une grande vogue populaire. On a de lui : *Poésies lyriques* (Cracovie, 1650); *Plaisir mondain* (Cracovie, 1668, in-4°), ouvrages très-currus, qui méritent d'être lus par celui qui veut étudier l'histoire de la vie domestique de la Pologne ancienne; *Antypasty malzniekie, trzyna wczesniemi historyjmi, jako tocznierzego smaku cukrem prawdziwym a szczerzej mlosci malzniekiej zaprawione* (Cracovie, 1650, 2 vol.), ouvrage en vers, qui contient l'histoire de Gelezys, fils de Démocrite et de Filide, fille d'Aristide; l'histoire du prince d'Osorecine, etc.; *M. Fabii Quintiliani institutum oratoriarum libri XII ad usum scholarum accommodati* (Cracovie, 1649); *Polonia literata* (Cracovie, 1750), etc.

MORSZYN (André), célèbre diplomate et poète polonais, de la famille du précédent, né vers 1620, mort au commencement du xviii^e siècle. Selon une habitude adoptée à

cette époque, après avoir terminé ses études, il fit plusieurs voyages. De retour dans sa patrie, il devint un des courtisans de Ladislas IV, dont il gagna bientôt la faveur, et accompagna Christophe Opolski, chargé d'aller épouser, au nom du roi Ladislas IV, Marie-Louise, à Paris. Devenu grand référendaire de la couronne (1658) et favori de la reine, il gagna le cœur d'une des filles d'honneur de cette princesse, Catherine Gordon de Hundle, avec laquelle il se maria en 1659. Il affirmait par là son influence à la cour. Il remplit plusieurs missions diplomatiques, fut envoyé extraordinaire aux États-Unis d'Allemagne, à la cour de Rome, en France, où il fit des tentatives au nom de la reine pour assurer le trône de Pologne au prince Louis de Condé, ou à son fils, le prince d'Enghien. Lors du couronnement de Jean Sobieski, accusé de trahir la Pologne, Morszyn dut quitter sa patrie, vint en France, acheta le village de Montrouge (près de Paris) et se fixa à Châteaullain, d'où il prit le nom de *comte de Châteaullain*. Parmi ses ouvrages et ses traductions, nous citerons : le *Cid*, tragédie de Corneille, traduite en polonais et qui fut représentée pour la première fois sur le théâtre de Varsovie en 1661; *Psyché*, poème; *Andromaque*, tragédie; *Poésies diverses* (Leipzig, 1752); *Zbigniew*, recueil de poésies (Posen, 1844). Une grande quantité d'ouvrages poétiques de Morszyn sont restées manuscrites.

MORT s. f. (mor — lat. *mors*, mortis). Cette racine est une de celles que l'on retrouve dans le plus grand nombre de langues, principalement dans celles qui appartiennent à la famille indo-européenne. On a aussi *morana*, mort, *mrta*, mort, *amrita*, immortel; en zend, *mrété*, mort; en slave, *mertvi*; en pehvi, *murdan*, mourir, *murt*, mort; en persan, *merk*, mort; en arménien, *merak*; en latin, *mors*, mort; en germanique, *mord*, *morsch*, *mœrd*, meurtre, meurtrier, etc. N'oublions pas de faire remarquer le rapport fortuit qui existe entre cette racine sanscrite et le mot sémitique *mat*, il est mort, *maut*, la mort. C'est du mot sanscrit précédemment cité, *amrita*, immortel, que vient le mot grec *ambrosia*, ambrosie, la nourriture des immortels. On a intercalé le b par euphonie, de même que l'on dit *andros*, de l'homme, au lieu de *anros*. Cessation complète et définitive de la vie animale ou végétale : *MORT d'un homme*, d'un animal, d'une plante. *Si la MORT était un bien, les dieux ne seraient pas immortels*, (Sapho.) *La MORT est une loi, non un châtiment*, (Sénèque.) *La MORT n'est peut-être qu'un changement de place*, (Marc Aurèle.) *Ce n'est pas la MORT que je crains, c'est le mourir*, (Montaigne.) *Tous les jours vont à la MORT, le dernier y arrive*, (Montaigne.) *Tout est bon dans la vie, jusqu'à la MORT*, (Cervantes.) *La MORT vient avant que nous puissions avoir appris à vivre*, (Boss.) *Le soleil ni la MORT ne peuvent se regarder fixement*, (La Rochef.) *Tous les animaux redoutent la MORT*, (La Mothe-Lavayer.) *Lorsque la MORT a égalisé les fortunes, une pompe funèbre ne devrait pas les différencier*, (Montesq.) *Il y a plus de bien que de mal dans la vie, puisque peu d'hommes souhaitent la MORT*, (Volt.) *La MORT est le seul remède à l'irréparable*, (Mme de Staël.) *La MORT, ce n'est que le soir d'un beau jour; si le jour ne fut pas beau, elle en est d'autant mieux venue*, (Cabanis.) *La MORT est, de toutes les choses inconnues, la plus imposante*, (B. Const.) *Il est à croire que la MORT est un fantôme comme bien d'autres*, (Mme de Puissieux.) *La crainte de la MORT, indépendante de toute connaissance, n'est, à priori, que le revers du désir de vivre qui nous embrase*, (Schoepenhauer.) *C'est par la MORT que la morale est entrée dans la vie*, (Chateaub.) *La MORT a des coups d'autorité bien inattendus et des secrets que personne ne pénétre ici-bas*, (Guizot.) *Qui s'écoute vivre entend venir la MORT*, (Bougeart.) *Il n'y a dans l'avenir de l'homme qu'un événement dont il ne puisse douter : c'est la MORT*, (Lantén.) *La MORT est l'espérance de qui n'en a plus*, (Thiers.) *La MORT apaise : il semble que ce qui l'approche participe du calme auguste qu'elle répand autour d'elle*, (L. Enault.)

Douce est la mort qui vient en bien aimant.

DESPOKES.

La mort nous poursuit au galop.

SAINT-AMANT.

La mort aux malheureux ne cause point d'effroi.

RACINE.

Je te salue ô mort ! libérateur céleste.

LAMARTINE.

Chaque instant de la vie est un pas vers la mort.

C. DELAVIGNE.

On peut braver la mort, mais non pas la douleur.

A. DE MUSSET.

La mort ne surprend pas le sage;

Il est toujours prêt à partir.

LA FONTAINE.

Sur l'univers entier, la mort étend ses droits :

Tout périt, les héros, les ministres, les rois.

THOMAS.

Le premier moment de la vie

Est le premier pas vers la mort.

J.-B. ROUSSEAU.

La mort aime à poser sa main lourde et glacée

Sur des fronts couronnés de fleurs.

V. HUGO.

O mort ! pas un seul être, en l'univers immense,

Sous tes fauves regards ne s'égaie et se plait.

A. BARRIÈRE.

La mort est multiforme, elle change de masque
Et d'habit plus souvent qu'une actrice fantasque.

TH. GAUTIER.

Divine mort, où tout rentre et s'efface,
Affranchis-nous du temps, du nombre et de l'espace,
Et rends-nous le repos que la vie a troublé.

LECONTE DE LISLE.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles :
On a beau la prier,

La cruelle qu'elle se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

MALHERBE.

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort
Sans la désirer ni la craindre.

MAYNARD.

On entre, on orie,
Et c'est la vie ;
On orie, on sort,
Et c'est la mort.

E. TEXIER.

J'ai vécu sans nul pensément,
Me laissant aller doucement
A la douce loi naturelle ;
Et je m'estonne fort pourquoi
La mort osa songer à moy,
Qui ne songeai jamais à elle.

RÉONIER.

— Manière de mourir, circonstances qui
accompagnent la mort : Une belle mort ho-
more toute la vie. (Prov. ital.) Pétrone et Sé-
nèque sont célébrés par la fermeté de leur
MORT. (Chateaub.)

Vois-le marcher, vois-le courir
A des morts, il est vrai, glorieuses et belles,
Mais sûres, cependant, et quelquefois cruelles.

LA FONTAINE.

— Peine capitale : Etre condamné à MORT.
Recevoir la mort avec courage. Marcher réso-
lument à la MORT. La peine de mort ne s'est
perpétuée que par une sorte de crime légal.
(Chateaub.) Les lois ont aboli la confiscation
et maintenu la peine de mort : elles défendent
le vol et permettent le meurtre. (Lamenn.)

— Cause certaine ou probable de mort ;
état voisin de la mort ; danger de mort immin-
ent : Que sais-je si vous ne portez pas déjà
la mort dans votre sein ? (Fiech.) La mort
était sur toutes les têtes, et la vengeance dans
tous les cœurs. (Barthé.) Cause de mort,
même éloignée : La maladie est une mort
partielle. (Kaspary.)

— Par engin. Mal violent, douleur cruelle :
Souffrir mille morts. Le Profond chagrin : La
vie d'une mère qui a perdu tous ses enfants est
une mort continuée. La honte est une mort
plus cruelle que la mort même. Chose pé-
nible, laborieuse ou désagréable : C'est une
mort qu'un déménagement. L'éducation des
enfants est une mort, quand on n'en a pas le
goût. Un procès est une mort pour un homme
passable.

— Par anal. Immobilité, défaut de vie,
d'animation : Non, l'amour qui se tait n'est qu'une réverie,
Le silence est la mort, et l'amour est la vie.

A. DE MUSSET.

— Fin, cessation : La corruption amène la
mort des empires. Cause certaine ou proba-
ble de destruction : La philosophie alle-
mande porte la mort dans son sein. (Ott.)

— Fam. Cause de grande consommation :
La friture est la mort au beurre.

— Poét. Squelette nu ou vêtu d'un lin-
ceul, par lequel on figure la mort : La mort
est en tête de toutes les danses macabres. La
mort est habituellement armée d'une grande
faux.

— Fig. Néant des choses humaines : Je
veux, dans un seul malheur, déployer toutes
les calamités du genre humain et, dans une
seule mort, faire voir la mort et le néant de
toutes les grandeurs humaines. (Boss.) Porte,
anéantissement de certaines facultés morales
ou intellectuelles : Le découragement est la
mort morale. (La Rochef.-Doud.) Il y a
une mort intellectuelle comme il y a une mort
physique. (Bautain.) La plus triste des morts,
c'est la mort de la jeunesse. (J. Janin.) L'ou-
bli est la mort des choses qui vivent dans le
cœur. (A. Karr.) L'oisiveté, le va-nu-pied,
c'est l'anéantissement, c'est la mort. (Dupanloup.)

— Ellipt. Impression par laquelle on or-
donne ou l'on demande la mort de quelqu'un :
MORT aux despotes !
Sur les tyrans détruits, mort aux nouveaux tyrans !

C. DELAVIGNE.

— Cris de mort, Cris par lesquels on de-
mande la mort de quelqu'un, on menace quel-
qu'un de la mort : La foule poussait des cris
de mort.

— Silence de mort, Silence morne et pro-
fond : Il se fit un silence de mort dans cette
foule tout à l'heure si agitée. (L.-J. Larcher.)

— Etre à la mort, Etre malade à la mort,
Etre sur le point de mourir : J'ai été très-ma-
lade, je suis à la mort tous les hivers. (Vol.)
Etre à l'article de la mort, Etre à l'agonie :
Certains malades gardent toute leur in-
telligence quand ils sont à l'article de la
mort. Etre à son lit de mort, au lit de la
mort, Etre malade à l'extrémité, d'un mal
dont on va mourir : Se repentir à son lit de
mort. AU LIT DE LA MORT, osez-vous pré-
senter à Jésus-Christ vos fatigues ? (Muss.)

— Etre entre la vie et la mort, Etre dans un
état voisin de la mort, sans qu'il soit certain

que l'on en mourra : Je demeurai quatre mois
ENTRE LA VIE ET LA MORT. (Chateaub.) Etre
dans un péril dont la mort peut résulter :
Nous FUMES, durant la tempête, trois jours
entiers ENTRE LA VIE ET LA MORT.

— Voir la mort de près, Etre bien près de
mourir et sortir de ce danger.

J'ai vu la mort de près et je l'ai vue horrible
VOLTAIRE.

— Etre à deux doigts de la mort, Etre très-
près de mourir.

— Avoir la mort entre les dents, N'avoir
que peu de temps à vivre : A quatre-vingts
ans on a toujours LA MORT ENTRE LES DENTS.
Il est phthisique au dernier degré ; il A LA
MORT ENTRE LES DENTS.

— Ce n'est pas la mort d'un homme, Ce
n'est pas chose bien terrible, bien difficile,
bien sérieuse : Un soufflet, au bout du compte,
N'EST PAS LA MORT D'UN HOMME. (Le Sage.)

— Mort d'homme, Accident qui amène la
mort de quelqu'un : L'incendie a été terrible,
mais il n'y a pas eu MORT D'HOMME.

— Mourir de sa belle mort, Mourir de mort
naturelle, et non de mort accidentelle ou vio-
lente ; finir naturellement :

Tu dis qu'il faut brûler mon livre ;
Les tiens auront un meilleur sort :
Ils mourront de leur belle mort.

J.-B. ROUSSEAU.

— Vouloir mal de mort à quelqu'un, Etre
très-irrité contre lui : Je lui veux mal DE
MORT de m'avoir manqué de parole. Il se vo-
lont mal de mort, Etre très-fâché contre soi-
même : JE ME VEUX MAL DE MORT d'avoir né-
gligé cette occasion.

— Souffrir mort et passion, Etre dans un
embarras mêlé d'impatience : Des raisonnements
comme ceux-là vous font SOUFFRIR MORT ET
PASSION.

— Affaire qui va à la mort, Procès crimi-
nel qui a la mort de l'accusé pour résultat
probable : Cette AFFAIRE VA À LA MORT.

— Testament de mort, Acte, paroles ou
écrit qui précèdent de peu la mort de quel-
qu'un et qui ont quelque rapport avec sa
mort : Il m'écrivit une lettre qui fut son TES-
TAMENT DE MORT. Il dit adieu à tous ses en-
fants ; ce fut son TESTAMENT DE MORT.

— Pâle comme la mort, Plus pâle que la
mort, Extrêmement pâle : Mon visage, qui
était PLUS PÂLE QUE LA MORT, devint plus rouge
que le feu. (Le Sage.) Avoir la mort sur les
lèvres, sur la bouche, sur le visage, Avoir des
lèvres, un visage pâles comme ceux d'un
mourant :

La mort livide est sur ma bouche,
Mes yeux sont éteints dans les pleurs.

DENNE-BARON.

— Avoir la mort dans l'âme, dans le cœur,
Eprover une profonde tristesse : J'ai LA
MORT DANS L'ÂME ; mais c'est égal, je tiendrai
bon. (Scribe.)

— Après la mort le médecin, Cela arrive
justement après le mal que cela aurait em-
pêché : Son argent étant volé, on lui apporta
un coffre-fort ; APRÈS LA MORT LE MÉDECIN.

— La mort n'en a pas fait, Cette personne
devait mourir, tant elle a été malade ou tant
elle est vieille, et cependant elle continue à
vivre. Se dit aussi d'une personne dont la
mort serait regardée comme un heureux ac-
cident.

— Il a fait un pet à la mort, Il s'est tiré
d'une maladie qui paraissait être mortelle.

— Etre bon à aller querir la mort, Etre
fort lent à faire les commissions dont on est
chargé.

— Pop. Mort aux rats, Préparation arse-
nicale ou autre, destinée à la destruction des
rats : Vendre, acheter de la MORT AUX RATS.
S'empoisonner avec de la MORT AUX RATS. On
donne, par plaisanterie, le même nom à un
poison quelconque : Donner de la MORT AUX
RATS à sa femme. Mort aux mouches, Cobalt,
arsenic pulvérisé et délayé, préparation quel-
conque pour la destruction des mouches. La
Petite mort, Frisson : J'ai la PETITE MORT
dans les os.

— Loc. poét. Souffle de la mort, Signes
avant-coureurs d'une mort prochaine :

Je sentirai, sous mon beau diadème,
Passer dans mes cheveux le souffle de la mort,
Et je verrai pour moi se défilier les charmes
De l'insatiable séjour.

SOUMET.

— Prov. La mort n'a point d'amis, la ma-
lade n'en a qu'un demi. On oublie ses amis
morts, on néglige ceux qui sont malades. Il
De toutes les douleurs on ne peut faire qu'une
mort. On ne peut mourir qu'une fois, quelles
que soient les peines que l'on souffre. Le Dieu
ne veut pas la mort du pécheur. Dieu est in-
dulgant pour les faiblesses des hommes et
diffère de les punir. Ce proverbe est un texte
de l'Ecriture. On trouve remède à tout, ex-
cepté à la mort. Tout peut se réparer, excepté
la mort. La mort, assise à la porte des vieux,
guette les jeunes. La mort prochaine est cer-
taine pour les vieux et possible pour les jeun-
es.

— Méd. Mort noire, Nom donné quelque-
fois à la peste, et particulièrement à la peste
qui ravagea la Suisse en 1610. Mort appa-
rente, Lethargie complète, que l'on confond
fréquemment avec la mort. Mort absolue,

Mort véritable, cessation réelle et définitive
des fonctions vitales. Mort naturelle, Celle
qui résulte d'un mal spontané, d'un défaut
naturel d'organisation, du développement
normal d'un principe inné de destruction :
Mourir de vieillesse est la seule MORT NATU-
RELLE. (Ancelot.) Mort accidentelle, Celle
qui résulte de circonstances fortuites et ex-
térieures, qui ont déterminé une maladie. Mort
subite, Mort qui arrive soudainement
et sans être précédée d'une maladie visible.
Mort violente, Mort produite par une cause
extérieure et violente : Mourir de MORT VIO-
LENTE.

— Mythol. Déesse, fille de l'Érèbe et de la
Nuit ; mort personnifiée :

Un mourant qui comptait plus de cent ans de vie
Se plaignait à la Mort que précipitamment
Elle le contraignait de partir tout à l'heure.

LA FONTAINE.

— Relig. Mort éternelle, Condamnation aux
supplices éternels de l'enfer. Mort de l'âme,
Etat de l'âme après un péché mortel non ab-
sous. Mort des passions, Leur destruction.
Ombre de la mort, Etat d'obscurcissement
des facultés de l'âme, dans lequel jette le pé-
ché mortel : Etre assis dans l'OMBRE DE LA
MORT. Signifie aussi Etat des peuples infidèles :
Les peuples qui vivent dans les ténèbres, à
l'OMBRE DE LA MORT. (Fléch.)

— Hist. relig. Pères de la mort ou Petits
pères, Religieux ou moines qui se vouaient
au soin des moribonds. Augustins déchaus-
sés.

— Hist. milit. Hussards de la mort, Régiment
de hussards qui portaient pour insigne une
tête ou deux os de mort.

— Jurispr. Sentence, arrêt de mort, Juge-
ment qui condamne quelqu'un à être exécuté.
Mort civile, Perte légale des droits de ci-
toyen : La condamnation aux travaux forcés à
perpétuité entraîne la mort civile.

— Vénér. A la mort, chiens, Cri par lequel
on appelle les chiens quand le cerf est pris.

— Astrol. Maison de la mort, Huitième
maison du ciel.

— Jeux. Jouer à la mort d'une somme, Jouer
jusqu'à ce que cette somme ait été perdue.

— Typogr. Alphabet de la mort, Alphabet
de grandes capitales, représentant des sque-
lettes et d'autres figures lugubres.

— Ichthyol. Sey d'un an, sur quelques cô-
tes du nord de l'Europe.

— Loc. adv. A la mort, Mortellement, de fa-
çon à en mourir : Etre blessé à MORT. Frap-
per quelqu'un à MORT. Jusqu'au point d'en
mourir : Combattre à MORT. Combat à MORT.
Jusqu'à complète destruction : Guerre ou-
verte, guerre à MORT au mensonge érigé en
parole de Dieu. (Ch. de Rémusat.) En état
de mort : Les Caspiens, au dire de Strabon,
mettaient à MORT les vieillards âgés de soixante-
dix ans. (Maury.) Extrêmement, beaucoup :
Travailler à MORT. Etre fatigué à MORT.
L'homme d'Europe travaille à MORT, finit
dans un hôpital, sans que personne l'ait vu.
(Michelet.)

— A la mort, Au moment, à l'époque de la
mort : A la mort tous les hommes sont égaux.
A la mort, un linceul, une fosse, une bière,
Voilà tout ce qui reste aux maîtres de la terre.

HELVÉTIUS.

— Beaucoup, extrêmement, en mauvais part :
J'ai mille peines à rassembler une compagnie
fastidieuse qui m'ennuie à la mort. (Mme de
Delfant.)

— A la vie et à la mort, A tout jamais, à
toujours : C'est désormais entre nous à LA
VIE, à LA MORT. (Bimpis.)

Cousin, c'est entre nous à la vie, à la mort.

C. DELAVIGNE.

— Ni à la vie ni à la mort, Jamais : Je ne
lui pardonnerai ni à LA VIE ni à LA MORT. Je
ne vous oublierai ni à LA VIE ni à LA MORT.

— Loc. interj. Par la mort, Sorte de juron
dont on se sert pour menacer :

Par la mort !... Il n'acheva pas,
Car il avait l'âme trop bonne.
Allez, dit-il, je vous pardonne ;
Mais, enfants, n'y revenez pas.

SCARRON.

— Par la mort Mahom ou Mort Mahom,
littéralement Par la mort de Mahomet, Juron
en usage à l'époque des croisades : Allons !
repartit le prévôt, entres-y trois de front...
faisons-en, MORT MAHOM ! Le premier qui
recule, j'en fais deux morceaux ! (V. Hugo.)

— Mort de ma vie, Juron dont on se sert
dans la colère : MORT DE MA VIE ! que les gens
sont sots quand ils sont amoureux ! (Moli.)

Eh quoi ! mort de ma vie ! est-ce un crime d'avoir
Un tendre engagement avec un honnête homme ?

REGNARD.

— Syn. Mort, décès, fin, etc. V. DÉCÈS.
— Encycl. Méd. La mort est la cessation
définitive de tous les actes dont l'ensemble
constitue la vie dans les êtres organisés. Ce
terme de la vie, cette transformation qui rend
à la matière inerte le corps que la vie avait
animé peut arriver plus tôt ou plus tard, ac-
cidentellement ou naturellement. La vie de
l'homme peut donc se terminer de deux ma-
nières : par le seul effet des progrès de l'âge,
et la mort est alors dite naturelle, ou par
suite d'accidents fortuits ou de maladies,
auquel cas la mort résulte de troubles subits

de l'économie ou est la conséquence d'états
moribonds ; on dit alors qu'elle est accidentelle.

La mort naturelle ou saine est la plus rare :
les accidents, les maladies suppriment pres-
que toujours la vie avant le terme que la na-
ture avait fixé. La mort naturelle arrive à des
époques de la vie qui varient d'après des diffé-
rences individuelles et suivant le milieu et
les conditions morales, sociales et hygié-
niques dans lesquelles l'homme se trouve placé.
Le terme ordinaire de la vie de l'homme est
compris entre la soixante-quinzième et la
centième année, et alors même que la car-
rière s'est prolongée jusqu'à cet âge, le plus
souvent c'est une maladie qui met fin à l'exis-
tence. Quand l'œuvre de destruction suit sa
marche normale, la mort est, en général, pré-
cédée et pour ainsi dire annoncée par la perte
successive des sens qui mettent l'homme en
relation avec le monde extérieur ; la vie or-
ganique continue, mais les fonctions s'ac-
compagnent d'une manière de plus en plus
morbide ; les sens deviennent insensibles et n'obéissent
plus qu'aux lois de la pesanteur ; ils perdent
leur sensibilité et leur chaleur ; les muscles
cessent d'obéir à la volonté, si l'abolition de
la volonté n'a pas précédé ce moment ; la
peau devient froide et sèche ou bien se cou-
vre d'une sueur visqueuse ; la face prend un
aspect caractéristique, elle paraît amaigrie ;
les yeux rentrent profondément dans les or-
bitales, la cornée se ride, se trouble, les pau-
pières se ferment à moitié par l'abaissement
de la paupière supérieure ; les pommettes
deviennent saillantes ; le nez s'effile ; les lè-
vres, décolorées, restent béantes et leurs
commissures sont tirées en dehors et en bas.
Les centres nerveux ont perdu presque toutes
leurs facultés. La parole est devenue im-
possible ou incohérente comme la pensée elle-
même ; les yeux cessent de voir ; les nerfs
olfactifs sont insensibles ; l'ouïe persiste plus
longtemps, mais s'éteint à son tour. Les viscé-
res abdominaux et thoraciques cessent
aussi de remplir leurs fonctions. Les boissons
tombent dans l'œsophage comme dans un
tube inerte ; les contractions intestinales se
ralentissent ; la respiration devient courte,
lente, irrégulière, se suspend quelquefois,
puis repart et se termine par une expiration
suprême, par le dernier soupir. Le pouls
est vite, de plus en plus petit ; il offre de
nombreuses remittences, jusqu'au moment où
il cesse tout à fait d'être appréciable. Le
cœur continue encore quelque temps à battre,
mais faiblement, irrégulièrement, et sa der-
nière contraction marque le moment qui sé-
pare la vie de la mort.

La mort accidentelle peut être subite ou
lente ; elle peut atteindre un sujet plein de
jeunesse, le sujet semblant faire pressager
une longue existence, ou terminer des ma-
ladies plus ou moins longues ; mais toujours elle
résulte, ainsi que l'a démontré Bichat, d'un
trouble grave des fonctions du cœur, du
cerveau ou du poulmon.

Bichat a nettement précisé les caractères
qui distinguent la mort progressive de la
mort subite. La vie organique, dit-il, finit
dans les morts subites d'une manière lente et
graduelle. Ces morts frappent d'abord l'har-
monie des fonctions internes ; elles atteignent
aussi tout à coup la circulation générale et la
respiration, mais elles ne portent sur les
autres fonctions qu'une influence successive.
C'est d'abord l'ensemble, ce sont ensuite les
détails de la vie organique qui se terminent
dans ce genre de mort. Au contraire, dans
celle qu'amène la vieillesse, l'ensemble des
fonctions ne cesse que parce que chacune s'est
successivement éteinte. Les forces abandon-
nées peu à peu chaque organe, la digestion
languit, les sécrétions et l'absorption finis-
sent, la circulation capillaire s'embarrasse ;
enfin la mort vient aussi suspendre dans les
gros vaisseaux la circulation générale. C'est
le cœur qui finit le dernier ses contractions ;
il est, comme on le dit, l'ultimum moriens.
Voilà donc la grande différence qui distingue
la mort de vieillesse de celle qui est l'effet
d'un coup subit ; c'est que, dans l'une, la vie
commence à s'éteindre dans toutes les par-
ties et cesse ensuite dans le cœur ; la mort
exerce son empire de la circonférence au
centre ; dans l'autre, la vie s'éteint dans le
cœur et ensuite dans toutes les parties ; c'est
du centre à la circonférence que la mort en-
chaîne ses phénomènes.

La première remarque que fait naître
l'observation des espèces diverses de morts
subites, c'est que, dans toutes, la vie organi-
que peut jusqu'à un certain point subsister,
l'animalité étant éteinte ; que celle-ci, au con-
traire, est dans une telle dépendance de l'autre,
que jamais elle ne dure après son interrup-
tion. L'individu qui frappent l'apoplexie, la
commotion, etc., vit encore quelquefois
plusieurs jours au dedans, tandis qu'il cesse
tout à coup d'exister au dehors : la mort com-
mence ici par la vie animale. Si elle porte,
au contraire, sa première influence sur quel-
ques fonctions organiques essentielles, comme
sur la respiration ou la circulation, alors ces
fonctions finissent presque subitement, il est
vrai, mais aussi la vie animale est également
anéantie tout à coup et même, dans ce cas,
une partie de la vie organique subsiste, comme
nous l'avons vu, plus ou moins longtemps
pour ne s'éteindre que par gradation. La ces-
sation des phénomènes organiques est tou-
jours un sûr indice de la mort générale. On
ne peut même prononcer sur la réalité de

celle-ci que d'après cette donnée, l'interruption des phénomènes externes étant un signe presque constamment infidèle.

« A quoi tient cette différence dans la manière dont se terminent les deux vies ? Elle dépend du mode d'influence qu'elles exercent l'une sur l'autre. Ce mode d'influence, ce lien des deux vies paraît exister entre le cerveau, d'une part, pour l'animale; le poulmon ou le cœur, d'une autre part, pour l'organique. L'action de l'un de ces trois organes est essentiellement nécessaire à l'un des deux autres; quand l'un cesse entièrement d'agir, les autres ne sauraient continuer à être en activité, et comme ils sont les trois centres où viennent aboutir tous les phénomènes secondaires des deux vies, ces phénomènes s'interrompent inévitablement aussi et la mort générale survient.

« Les physiologistes ont connu de tout temps l'importance de ce triple foyer. Presque tous nomment fonctions vitales celles qui y ont leur siège, parce que la vie leur est immédiatement enchaînée, tandis qu'elle n'a que des rapports plus éloignés avec ce qu'ils appellent fonctions naturelles et animales. » (*Recherches physiologiques sur la vie et la mort*).

La mort accidentelle peut être produite par deux ordres de causes. Comme les êtres organisés doivent leur existence et aux forces vitales qui résident en eux et aux matériaux qui, leur venant du dehors, sont mis en œuvre par ces mêmes forces, les causes de destruction peuvent être extérieures ou intérieures. Les premières sont : les coups, les chutes, les blessures, qui déterminent mécaniquement la désorganisation des appareils chargés de l'entretien de la vie; la privation ou la viciation des substances que nous puissons autour de nous pour notre conservation; ainsi, un air trop rare ou renfermant un gaz impropre à la respiration déterminera l'asphyxie; l'application au corps humain, par quelque voie que ce soit, des substances dites poisons et qui agissent ou parce qu'elles corrodent ou enflammant localement les organes ou parce que, absorbées et portées dans le sang, elles vont enrayner l'action nerveuse et anéantir cette condition fondamentale de la vie; l'impression d'un froid trop intense, qui, refluxant vers les organes centraux une masse de sang plus considérable que celle qu'ils peuvent recevoir, détermine leur engorgement et suspend leurs fonctions. Aux causes intérieures appartient le développement spontané dans les organes d'actions morbides diverses, actions qui détruisent plus ou moins promptement leur texture et s'opposent au libre exercice de leurs fonctions. On conçoit que la gravité de ces actions morbides et que l'immence de la mort accidentelle seront d'autant plus grandes que ces affections s'agiteront dans un organe plus nécessaire à la vie et qui exercera sur l'économie une influence plus étendue. La variété et la multiplicité des causes qui produisent la mort accidentelle expliquent pourquoi cette mort arrive à des époques si différentes, dans le cours de la vie, et se montre sous des traits si variés; tantôt, en effet, elle survient plus ou moins lentement, à la suite d'une maladie qui a détérioré un ou plusieurs organes et troublé violemment leurs fonctions; tantôt elle frappe d'une manière brusque au milieu d'une santé parfaite ou pendant le cours d'une affection quelconque; de la deux ordres de morts accidentelles, les unes lentes, les autres subites.

Que la digestion soit gênée par un cancer de l'estomac ou de l'intestin, le sang, ne contenant plus des matériaux réparateurs habituels, portera dans les organes un aliment vicié, altérera insensiblement leur structure et le malade finira par succomber dans un état d'émaciation extrême. D'autres fois, c'est une abondante suppuration qui détourne à son profit les sucs nutritifs destinés aux organes, entraîne l'appauvrissement du sang, l'épuisement et, enfin, ce que les anciens appelaient avec une apparence de raison, la fonte colligative. Dans la plupart de ces cas, la mort diffère de celle qu'on a appelée sénile en ce que la vie animale, mais surtout l'intelligence, persiste jusqu'au dernier moment; mais, dans les cas où il existe une affection cérébrale chronique, certains ramollissements, par exemple, l'analogie est souvent très-grande. Lorsque la mort a été très-lente, les actions organiques s'éteignent presque toutes simultanément, comme cela a lieu dans la mort naturelle des vieillards; les contractions musculaires, les absorptions, les sécrétions cessent, pour ainsi dire, avec la vie, tandis que la chaleur animale, déjà bien affaiblie, achève d'abandonner le corps; enfin, la rigidité qui survient très-promptement est à peine marquée et ne tarde pas à disparaître.

Quand la mort survient après quelques semaines ou quelques jours de maladie, les phénomènes qui accompagnent et surtout ceux qui suivent la mort ont la plus grande analogie avec ceux des morts subites. Cependant, dans celles-ci, on peut toujours assurer à l'avance que l'un des trois organes centraux a subi une atteinte violente et directe, tandis que, quand l'existence a été anéantie par suite d'un malade aiguë, cette dernière peut n'avoir porté que sur un autre organe. Ainsi, dans la péritonite, pourquoi meurt-on si promptement? Le péritoine n'est pas chargé

de l'accomplissement d'une fonction vitale, il n'est que le lien matériel qui unit à l'abdomen les viscères situés dans cette cavité; il semble qu'à ce titre une maladie de cet organe ne devrait jamais être mortelle. Cependant, c'est le contraire qui existe. Toutefois, dans ce genre de mort accidentelle, les phénomènes qui marquent la mort peuvent encore être plus différents de ceux de la mort subite. Tantôt, c'est lorsqu'il y avait encore des indices d'une grande énergie vitale que le dernier soupir est rendu; tantôt, au contraire, c'est après la disparition graduelle de ces symptômes et à la suite d'un affaiblissement qui, d'heure en heure, a fait des progrès, et quelquefois le malade conserve jusqu'à la fin ses facultés sensoriales et sent sa mort approcher; d'autres fois, c'est le cas le plus ordinaire, il n'a pas la connaissance de sa fin, soit parce qu'il est en délire, soit parce que le cerveau éprouve le premier les atteintes de l'affaiblissement qui passe sur tous les organes. Rien n'est plus variable que la nature de ce genre de mort. Ou bien l'organe qui est le siège de la maladie est le poulmon, le cœur ou le cerveau, et la mort, étant due à l'interruption de l'action de ces organes, arrive comme dans les morts subites, mais avec plus de lenteur; ou bien la maladie siège dans une autre partie, et alors cette maladie n'est mortelle qu'en entraînant fonctionnellement ou sympathiquement une altération de l'un ou l'autre des trois organes centraux. Il est rare que ce soit le cœur qui interrompe le premier ses fonctions; cela ne se voit guère qu'à la suite de grandes hémorragies. Presque toujours, c'est au poulmon et, après lui, au cerveau que l'arrêt doit être attribué.

L'état des fonctions au moment de la mort accidentelle est très-variable. Le cadavre diffère complètement de celui d'un individu mort de vieillesse ou à la suite d'une maladie chronique. Il a ordinairement conservé l'emboulement que possédait le sujet pendant sa vie; la contractibilité musculaire persiste pendant dix à douze heures chez les sujets très-vigoureux et morts en peu de temps. Les sécrétions, les absorptions persistent encore pendant plusieurs heures d'une manière manifeste; dans quelques circonstances, on a parfaitement constaté que la croissance des cheveux et de la barbe s'était encore continuée quelque temps après que le dernier soupir avait été rendu. Dans ces cas, la chaleur animale se conserve fort longtemps; il n'est pas rare de la voir persister vingt heures après la mort; enfin, la rigidité survient lentement, mais dure beaucoup plus longtemps que dans les cas précédents.

Lorsque la mort est subite, la cause réside nécessairement dans les organes centraux qui président aux deux conditions fondamentales de la vie, dans le cœur, dans le poulmon ou dans le cerveau. Par suite d'une altération quelconque de ces organes, ils ont cessé de dispenser le sang artériel ou l'innervation nécessaire à la vie, et toutes les autres parties, privées, au milieu de l'exercice de leurs fonctions, de ces deux influences indispensables à leur entretien, ont dû s'arrêter immédiatement. Telles sont les morts par asphyxie, par la rupture d'un anévrysme du cœur, par une apoplexie foudroyante.

L'acte respiratoire se compose de deux ordres de phénomènes, les uns simplement mécaniques, consistant dans les mouvements de la poitrine; les autres chimiques, consistant dans les changements que subit le sang lorsqu'il est mis en contact avec l'air atmosphérique. La cessation des phénomènes mécaniques arrête les autres, en ne permettant plus au sang de traverser les poulmons. Un grand nombre de morts subites doivent être rapportées à une lésion brusque ou lente du poulmon. Elles sont classées dans l'ordre suivant : congestion avec exhalation de sang à la surface interne des ramifications bronchiques, sans engorgement notable du poulmon; congestion simple ou engorgement du poulmon; congestion brusque du poulmon avec déchirure du tissu de l'organe et épanchement sanguin dans son épaisseur; congestion inflammatoire; congestion séreuse ou œdème du poulmon; emphyème du poulmon brusquement survenu. Le docteur Devergie, dans un rapport lu à l'Académie de médecine, a constaté que, sur quarante cas de mort subite observés par lui, vingt-quatre fois la mort avait été occasionnée par une congestion du poulmon seule ou unie à une congestion cérébrale. Bichat a ainsi classé l'ordre dans lequel se montre la cessation successive des fonctions, dans l'asphyxie qui commence par la cessation des phénomènes mécaniques de la respiration; plus de phénomènes mécaniques; plus de phénomènes chimiques; faute d'air qui les entretient; plus d'action cérébrale, faute de sang rouge qui excite le cerveau; plus de vie animale, de sensations, de locomotion et de voix, faute d'excitation dans les organes de ces fonctions par l'action cérébrale et le sang rouge; plus de circulation générale; plus de circulation capillaire, de sécrétion, d'absorption, d'exhalation, faute d'action exercée par le sang rouge sur les organes de ces fonctions; plus de digestion, faute de sécrétion et d'excitation des organes digestifs. Quand ce sont les phénomènes chimiques qui se sont interrompus les premiers, les phénomènes de la mort s'enchaînent différemment. A la cessation des phé-

nomènes chimiques succède celle de l'action cérébrale, de la vie animale, des sensations, des mouvements et, par conséquent, de la voix et des phénomènes mécaniques de la respiration; de l'action du cœur et de la circulation générale, de la circulation capillaire, de l'exhalation et de l'absorption, de la chaleur animale qui est le résultat de toutes les fonctions et qui n'abandonne le corps que lorsque tout a cessé d'y être en activité.

Les morts subites par défaut d'action du cœur comprennent celles qui résultent : de plaies faites et de ruptures de cet organe; d'anévrysmes terminés par rupture; de syncopes purement nerveuses, comme à la suite de la colère, de la peur, de la joie; de syncopes occasionnées par un obstacle dans le diaphragme, comme dans les embolies ou caillots fibrineux qui se forment dans le cœur ou dans des artères et vont oblitérer d'autres artères; enfin, elles dépendent de l'introduction de l'air dans le système circulatoire et de la formation spontanée d'un fluide gazeux dans les organes de la circulation.

Une connexion étroite lie le cœur avec le cerveau et la circulation avec l'acte cérébral. Quand, par une hémorragie tant interne qu'externe, par une syncope, etc., l'action du cœur diminue tout à coup considérablement, celle du cerveau diminue dans la même proportion, et quand l'action du cœur cesse, celle du cerveau cesse également. L'action du cerveau n'étant plus entretenue par l'afflux du sang en assez grande quantité, il y a à l'instant cessation de la sensibilité, des fonctions de relation, de la voix, des mouvements volontaires et de ceux du diaphragme. Les phénomènes mécaniques de la respiration sont interrompus, et cette interruption amène celle des phénomènes chimiques. Mais quand c'est une portion du système circulatoire à sang noir veineux, comme l'oreillette ou le ventricule droits, ou l'artère pulmonaire, dont la fonction se trouve arrêtée la première, le sang n'arrive plus au poulmon, les phénomènes chimiques de la respiration cessent, et c'est consécutivement, lorsque le cerveau ne reçoit plus de sang, n'excite plus les muscles intercostaux et le diaphragme, que les phénomènes mécaniques cessent à leur tour. Dans la mort par défaut d'action du cœur ou par arrêt de la circulation, la cessation des fonctions est prompte. L'individu perd subitement tout sentiment et tout mouvement, la respiration s'arrête et presque instantanément il tombe privé de vie. La face, loin de devenir violette dans ces cas, a pâli; les extrémités sont devenues froides; le corps s'est couvert d'une sueur glacée.

La mort subite par syncope nerveuse, qui maintenant n'est douteuse pour personne, présente, d'une part, l'absence de congestion dans les organes; en outre, l'existence d'une grande quantité de sang dans les cavités droite et gauche du cœur et la distension de ces cavités par des caillots. Lorsque la mort subite est le résultat d'une embolie, on trouve des caillots fibrineux, soit dans les cavités du cœur, soit dans les artères. Dans les cas de mort subite dépendant de toute autre cause que la syncope, le sang trouvé sur le cadavre est toujours fluide, et, si sa densité peut varier, toujours est-il qu'il n'existe pas de caillots dans les cavités du cœur ou, si l'on rencontre un coagulum, il est extrêmement petit, eu égard à la quantité qui remplit ces cavités.

Des caractères différents appartiennent à cette espèce de mort, par défaut d'action du cœur, dépendant de la formation spontanée d'un fluide gazeux au milieu du sang. On observe, dans ces cas, chez l'individu qui succombe inopinément, un état de syncope avec décoloration de la face ou un tremblement convulsif général de quelques secondes de durée précédant, ou pour mieux dire, accompagnant cette brusque cessation de la vie; quelquefois, au moment de la mort, quelques paroles exprimant une douleur violente ont été proférées; les cavités droites du cœur sont distendues par du gaz ou par du sang écumeux et rouge.

Dans la mort par défaut d'action du cerveau ou arrêt de l'innervation, mort dont une apoplexie foudroyante fournit un exemple bien connu, les fonctions sensoriales s'arrêtent toutes. En premier lieu, l'individu tombe sans sentiment ni mouvement, la respiration devient difficile, imparfaite et finit par cesser; enfin, en dernier lieu, le cœur s'arrête. Ces divers phénomènes se sont succédés plus ou moins rapidement, suivant que l'action cérébrale a été plus ou moins complètement et promptement anéantie. La cause de la mort est ici la cessation de l'innervation, cessation qui entraîne l'arrêt de toutes les fonctions. Dans ces cas, l'autopsie révèle souvent une congestion ou une hémorragie cérébrale. Les autres organes présentent aussi des altérations importantes à noter. Qu'il y ait eu congestion des méninges ou de la substance cérébrale, ou bien qu'il y ait eu hémorragie ou toute autre lésion ayant suspendu l'acte cérébral, il existe un engorgement plus ou moins considérable des poulmons; mais toujours inférieur à celui de la congestion pulmonaire. Les cavités droites du cœur renferment plus de sang que les cavités gauches; mais celles-ci en contiennent, et il en existe aussi une certaine quantité dans les principaux troncs artériels. En

général, les symptômes bien connus d'hémorragie cérébrale ne peuvent prêter à l'équivoque.

La mort violente appartient à la classe des morts accidentelles et, comme elle a généralement lieu assez promptement, elle sera le plus souvent rangée parmi les morts subites. Ce qui a été dit au sujet de la mort accidentelle et des morts subites peut donc s'appliquer à la mort violente.

De quelque manière que survienne la mort, elle est toujours précédée d'un état transitoire qui succède à l'agonie et qui n'est plus la vie, qui n'est pas encore la mort, qu'on a nommé mort intermédiaire. « Nous nommerons mort intermédiaire, dit le docteur Josat, cet état dans lequel la vie générale, plutôt épuisée que finie, simule la mort réelle. En général, toute mort consécutive à une maladie n'est à son début qu'une mort imparfaite. La durée en est très-courte et le plus souvent en raison inverse de celle de la maladie. On peut en fixer le commencement à la fin de l'agonie et la fin à l'état de mort confirmée. Le mourant s'éteint dix, vingt, trente minutes et plus après avoir été abandonné par ceux qui étaient préposés à sa garde. La mort intermédiaire est donc un état transitoire, placé par la nature entre la fin de la maladie ou l'agonie et la mort consommée, à peu près comme elle a mis la convalescence entre la maladie et la santé. » La mort intermédiaire peut être méconnue et donner lieu au délaissement avant la mort consommée.

La mort réelle et la mort apparente semblent identiques à première vue et un examen superficiel peut les faire confondre; mais, avec des connaissances spéciales et une observation minutieuse, il sera toujours possible de les distinguer l'une de l'autre. « La mort réelle, dit le docteur Gannal, est connue de tout le monde, car il est peu de personnes qui n'aient été témoins du triste spectacle qu'elle nous offre. Qui n'a vu étendue sur un lit, dans une effrayante immobilité, une personne chère qui, peu d'instant auparavant, était encore vivante; maintenant, ce n'est plus qu'un cadavre, la poitrine n'est plus soulevée par les efforts de la respiration, le cœur ne bat plus, les yeux restent fixes, la bouche entrouverte; les membres, encore souples il y a quelques minutes, deviennent roides et inflexibles. La figure se tire, les yeux se creusent, la température s'abaisse. Plus tard, les membres reprennent leur souplesse et la température s'élève de nouveau; mais ce n'est pas la vie qui revient, c'est la décomposition qui commence. Des gaz fétides s'échappent de la bouche, la ventre se ballonne, la poitrine se gonfle et la figure, qui jusqu'alors avait conservé une expression de calme, s'altère à son tour; les yeux deviennent saillants, les paupières sont bouffies ainsi que les joues. Parents et amis se retirent alors pour ne pas assister à l'horrible tableau que va présenter la putréfaction dans sa marche rapide.

« La mort apparente présente le même spectacle que la mort réelle; le corps est immobile, la respiration est ou paraît nulle; les mouvements du cœur sont imperceptibles, les yeux sont fixes, les membres sont inertes, quelquefois convulsés; la face est décolorée, la sensibilité semble éteinte parce que le corps est inhabile à exprimer ce que le cerveau éprouve. Cet état peut durer plus ou moins longtemps et comme, presque toujours, il est précédé d'une grande anxiété, de mouvements involontaires, d'une respiration pénible, on peut le prendre pour une mort réelle succédant à une courte agonie. « Combien de gens ont été enterrés, ajoute le même auteur, qui n'ont offert d'autre image de la mort que celle que nous venons de décrire? Peut-on s'étonner, après cela, des terreurs que le public éprouve, et faut-il les traiter de chimères parce que beaucoup de récits d'inhumations précipitées ont été reconnus faux? »

Pour établir une distinction entre la mort apparente et la mort réelle, le praticien, en quête des moindres indices révélateurs de la vie, doit procéder à un examen minutieux; mais il est, en outre, obligé de s'enquérir des phénomènes qui ont précédé la cessation apparente de la vie, et il est parfois difficile de s'enquérir en pareil cas, les renseignements qui sont fournis étant souvent contradictoires. Si des hommes spéciaux, pour éviter l'erreur, doivent faire appel aux connaissances qu'ils ont acquises, à quelle retenue les personnes étrangères à l'art ne sont-elles pas obligées? On sait, cependant, que bien le public met peu de réserve pour se prononcer en toutes choses et, comme il est souvent seul juge en pareille matière, on comprend quelles fatales erreurs il peut commettre. Des pendus que l'on détache, des noyés que l'on retire de l'eau, des asphyxiés que l'on sort de milieux méphitiques où ils ont été frappés, des malheureux que l'on a trouvés engourdis par le froid, d'autres que les excès ou les privations ont rendus plus sensibles aux influences extérieures et que l'on voit tomber tout à coup; des apoplectiques, des hystériques, des cataleptiques, des épileptiques, combien qui étaient réputés morts ont été sauvés par les médecins! combien aussi sont morts faute d'avoir reçu des secours en temps opportun! combien, enfin, ont été inhumés prématurément! Le nombre de ces derniers est évidemment moins grand que ne

le feraient supposer les récits populaires; mais les craintes du public n'en sont moins fondées, car il n'est guère de pays où l'on ne conserve le souvenir de personnes enterrées vivantes. Il importe donc de dissiper les terreurs que ces histoires inspirent et d'empêcher la reproduction d'aussi funestes méprises; pour cela, il est nécessaire d'enseigner à tous des moyens sûrs de distinguer la mort apparente de la mort réelle. Il faut se rappeler ce précepte du professeur Chaussier: il suffit d'un seul fait d'inhumation prématurée bien certain pour que l'humanité impose le devoir d'employer tous les moyens de constater la mort d'une manière indubitable.

Dès la plus haute antiquité, les médecins se sont occupés de rechercher et d'indiquer les signes de la mort; aussi ces signes sont-ils fort nombreux, mais ils sont loin de présenter des caractères de certitude absolue, et les auteurs ne sont pas d'accord sur leur valeur. Tel signe bon pour les uns est déclaré mauvais par les autres. Cependant, la putréfaction a été considérée à peu près unanimement comme un signe certain et, à l'opposé de plusieurs autres signes, s'affirmant toujours davantage, au lieu de disparaître au bout d'un temps plus ou moins long. La raison qui l'avait fait repousser par beaucoup de praticiens venait de la crainte que la salubrité publique n'eût à souffrir du séjour trop prolongé des morts dans les milieux habités. Il faut convenir que cette crainte a un fondement sérieux.

Voici, d'après les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, les signes de la mort: Pouls insensible, arrêt des mouvements du cœur, décoloration de la peau, perte de la transparence des mains, coloration jaune de la plante des pieds, décoloration des muqueuses aux orifices naturels; refroidissement interne et externe du corps; taches livides et vergetures; sueur froide; surfaces en suppuration blanches, blafardes et desséchées; absence de phlyctènes et d'aurole inflammatoire à la suite des brûlures; arrêt de la respiration; immobilité, rigidité, abaissement de la mâchoire inférieure; flexion du pouce dans la paume de la main; absence de contraction sous l'influence des agents chimiques, mécaniques et galvaniques; pointe du pied en dehors; affaissement des parties molles; cessation des fonctions du cerveau; défaut d'action des sens; relâchement des charnières; fixité des yeux, pupilles dilatées, affaissement de la cornée, toile glauqueuse sur cette partie; faciès cadavérique; odeur *sui generis*; putréfaction.

Si quelques-uns de ces signes, qu'il est impossible de trouver réunis, suffisent pour convaincre les médecins de la certitude de la mort, la putréfaction paraît seule donner des garanties absolues contre le danger des inhumations précipitées. Le plus souvent, il est facile d'affirmer la réalité de la mort en tenant compte des phénomènes qui l'ont précédée et des manifestations qu'elle imprime sur tout le corps; mais quelquefois on pourra difficilement se prononcer dans les premières heures qui suivent le décès, et dans ces cas, à moins d'attendre le commencement de la putréfaction, il est impossible de convaincre les familles de la réalité de la mort. Plusieurs auteurs, parmi lesquels il faut citer les docteurs Burdach, Cadet-Gassicourt, Devègrie et Bouchut, ont considéré comme signes certains de la mort les quatre signes suivants: cessation absolue des battements du cœur, rigidité cadavérique, absence de contractions musculaires sous l'influence de stimulants et principalement de stimulants galvaniques, putréfaction. Mais tous s'accordent à considérer la putréfaction comme le plus certain de tous les signes.

On a proposé, pour s'assurer de la réalité de la mort, divers moyens qui sont, il faut le dire, bien peu efficaces. Ces moyens consistent dans les épreuves chirurgicales, incisions, piqûres, scarifications. La première idée, en effet, qui frappe les personnes qui doutent de la réalité de la mort, c'est de tâcher de réveiller la sensibilité qu'elles supposent simplement engourdie, par des incisions en divers endroits du corps. On doit avoir bien soin de ne faire ces incisions qu'en des points où elles ne puissent déterminer aucune lésion grave si la personne n'est qu'en léthargie; le lieu d'élection ordinaire est le talon. On a aussi essayé de brûler le corps en diverses places avec de la cire à cacheter en ignition, des fers rouges, etc. Le professeur Louis a conseillé l'application d'un vésicatoire, mais il y a beaucoup de temps qu'on ne l'a plus employé. On a aussi vanté les lavages à l'eau chaude pour exciter la sensibilité cutanée. Enfin, on a indiqué des agents nombreux pour stimuler la membrane pituitaire: le vinaigre, le tabac, l'acide acétique, l'euphorbe, l'ammoniaque. Ces épreuves, qui donnent rarement des résultats, ne sont guère tentées que pour rassurer les familles.

Au lieu d'abandonner la mort, comme on le fait trop souvent avant l'arrivée du médecin vérificateur, on devrait au contraire administrer des soins aux personnes dont la mort peut paraître incertaine, pour tâcher de les ranimer. «Combien de gens, dit le docteur Guanaul, qui n'ont dit la mort qu'à un délaissement prématuré, auraient pu être appelés à la vie! Le traitement à appliquer dans le cas de mort apparente doit varier

suivant les causes qui ont déterminé l'arrêt des fonctions vitales; il est évident qu'il ne sera pas le même, par exemple, pour une personne dans un état syncope prolongé, résultat d'hystérie, d'épilepsie, etc., que pour un sujet sanguin frappé de congestion; pour un noyé que pour un blessé qui a perdu beaucoup de sang; pour un asphyxié par des gaz méphitiques que pour un empoisonné par des préparations narcotiques qui déterminent également l'immobilité et l'insensibilité. Le traitement de ces différents états pathologiques, qui peuvent déterminer un état apparent de mort, est indiqué à chacun des mots qui les désignent. Mais, dans tous les cas indistinctement, on peut mettre en pratique plusieurs moyens qui se résument en deux indications principales: 1° ranimer la circulation périphérique; 2° établir une respiration artificielle. Pour obtenir le premier résultat, il faut faire des frictions sur tout le corps, mais surtout aux membres et sur les côtes de la poitrine, avec des linges chauds imbibés de liqueurs spiritueuses (alcool, eau-de-vie, eau-de-vie camphrée, eau de mélisse, eau de Cologne, etc.), de vinaigre, de vin chaud, d'eau chaude dans laquelle on devra ajouter du sel commun ou une petite quantité d'ammoniaque. Ces frictions devront être prolongées longtemps avec des linges un peu rudes, sans cependant produire le déchirement de l'épiderme. En même temps, on appliquera des sinapismes aux mollets, et on mettra aux pieds des bouteilles d'eau chaude, ou des fers et des briques chauffés et enveloppés de linge. Pour établir une respiration artificielle, il faut pratiquer sur le corps des manipulations méthodiques imitant les mouvements qui s'effectuent sur le vivant dans l'inspiration et l'expiration. De cette manière, on pourra déterminer dans les poumons l'entrée et la sortie de l'air. Il faut donc alternativement, et de deux secondes en deux secondes environ, presser d'abord sur le ventre, puis sur les côtes de la poitrine, en ayant soin de retirer les mains de dessus le ventre. On devra se faire aider d'une ou de deux personnes qui, lors des pressions exercées sur le ventre, élèveront les bras afin d'augmenter le mouvement d'expansion de la poitrine, et les abaisseront au moment de la pression sur les côtes de la poitrine. Ces divers mouvements doivent être faits graduellement, c'est-à-dire sans brusquerie. L'air de la pièce où l'on administre ces secours devra être renouvelé de temps en temps et à une température pas trop élevée (15° à 20° centigrades au plus); il ne faut pas non plus que cette température descende au-dessous de 5° à 6°. L'emploi des sondes œsophagiennes et l'insufflation de bouche à bouche, exigeant des connaissances spéciales, doivent être réservés aux médecins. On devra soulever de temps en temps le corps et le mettre sur son séant; ce mouvement combiné avec l'élévation et l'abaissement des bras plusieurs fois répétés a souvent réussi dans les syncopes prolongées.

Comme moyens secondaires, on fera bien de titiller avec des barbes de plume les bords du nez, les lèvres, les paupières. On fera respirer de temps à autre des liqueurs spiritueuses et aromatiques, et on en imbibera légèrement les lèvres. On donnera à sentir un peu d'ammoniaque et on pourra introduire dans les narines du tabac à priser. On pincera la peau dans les parties les plus sensibles, en dedans des bras ou des cuisses, en dessous et un peu en arrière des seins. On appliquera aux pieds, aux jambes ou sur les côtes de la poitrine des fers (marteaux ou autres objets métalliques), après qu'ils auront séjourné quelques minutes dans l'eau bouillante. Cette application ne doit pas être prolongée plus d'une demi-minute, et on doit la répéter plusieurs fois. On versera par l'un des angles de la bouche, en dedans des joues soulevées avec le doigt, si les dents sont serrées, quelques cuillerées de boissons stimulantes: infusion de menthe, thé, eau avec quelques gouttes d'eau de mélisse, d'éther, vin chaud additionné d'un peu d'eau-de-vie, vin chaud étendu d'eau. Dans certains cas, on pourra donner des lavements purgatifs, de fumée de tabac, etc.; mais il y a pour ces moyens des indications dont un homme de l'art peut seul tenir compte.

On peut affirmer que ces secours administrés sans interruption pendant plusieurs heures seront suffisants pour rappeler à la vie les gens en état de mort apparente; mais, en même temps, si la mort est réelle, on peut être assuré qu'ils auront pour effet de produire rapidement l'apparition des stigmates caractéristiques de la décomposition, et de développer ainsi le signe le plus certain de la mort confirmée, c'est-à-dire la putréfaction.

— Philos. D'après Montaigne, ce que nous redoutons dans la mort, ce n'est pas la mort elle-même, c'est le mourir. Ce mot devenu célèbre prouve bien que Montaigne s'était mis au-dessus des craintes qu'inspire la mort à ceux qui croient à une autre vie; mais on ne peut accepter l'affirmation de l'illustre moraliste comme vraie dans sa généralité; on peut même dire qu'elle est fautive à deux points de vue. D'abord, le mourir, c'est-à-dire la souffrance qui accompagne la mort, a pu devenir indifférent à un certain nombre de stoïciens; en second lieu, loin d'être l'unique

appréhension du chrétien, le mourir est pour lui tout à fait accessoire, et ce qui le préoccupe et l'effraie avant tout, ce sont les conséquences de la mort, c'est la vie incertaine et immortelle qui doit succéder à cette vie périssable. C'est qu'en effet la mort, ce fait si simple, si naturel en soi, prend des aspects fort variés dans l'opinion de ceux qui la méditent. Les croyants mêmes n'ont pas une manière uniforme de la considérer; elle leur inspire des sentiments tout opposés, selon que leur tempérament particulier les prédispose à redouter les jugements de Dieu ou à espérer en eux. Et cette différence d'appréciation ne résulte pas, comme on pourrait le croire, du plus ou moins de sécurité que leur inspirent leurs œuvres sur la terre, mais elle résulte uniquement de cette variété des caractères qui dispose les uns à l'espérance et pousse les autres au désespoir. Les uns donc arrivent à désirer la mort, qui est pour eux le premier instant de la vie éternelle, les autres la redoutent comme le pas décisif qui peut les précipiter en enfer. Pour les uns et pour les autres, ce qui est à redouter ou à désirer dans la mort, ce n'est pas le mourir, c'est d'être mort, c'est-à-dire définitivement jugé.

Pour le libre penseur, la mort change de face, mais garde encore des aspects multiples. Le matérialiste la regarde d'un œil indifférent; tout au plus, comme Montaigne, s'inquiète-t-il des circonstances plus ou moins pénibles qui la précèdent immédiatement. Le spiritueliste, exempt des craintes exagérées qu'inspire au chrétien la pensée du jugement de Dieu, garde cette vague appréhension qu'inspire naturellement l'inconnu. La mort reste pour lui un secret, non pas redoutable, mais sérieux et profond, dont il attend le mot avec ce frisson particulier que l'homme ressent dans toutes les occasions solennelles. Plusieurs, dont la crainte était moins excitée que la curiosité par l'approche du moment décisif, ont désiré la mort pour arriver à la connaître, et l'on prétend même que quelques-uns, dans ce but, en ont devancé l'heure. Nous ne croyons pas à la folie d'Empédocle se précipitant dans le cratère de l'Étna pour lui arracher son secret, mais nous ne sommes pas éloignés de croire que quelques-uns, dans un espoir analogue, se sont précipités dans la gouffre de l'éternité. Un pareil acte, toutefois, suppose sans doute d'ignorance des faits scientifiques que d'ardeur à s'instruire. La mort nous envahit graduellement, faisant des ravages plus sensibles encore dans nos facultés intellectuelles que dans nos organes; longtemps avant qu'elle soit arrivée, nous sommes incapables de la voir, et, s'il est difficile de l'étudier chez les autres, il est impossible de la percevoir chez nous.

Les impressions variées que la mort produit sur l'esprit des hommes sont dues, on le voit, moins au fait même de la mort qu'aux circonstances qui la précèdent ou la suivent. Dégagons-la par la pensée de ces faits qui lui sont plus ou moins étrangers, et étudions sans préoccupation et sans parti pris sa nature et son rôle dans le monde. Il nous sera alors permis de la juger avec impartialité et de définir les sentiments qu'elle doit nous inspirer.

Qu'est-ce que la mort? Il ne s'agit plus ici de la définir en termes pompeux ou lugubres, propres à exalter les illusions des uns, qui se promettent l'immortalité bienheureuse, les craintes puériles des autres, qui rêvent des supplices également éternels. La mort, réduite à sa nature réelle, est un phénomène chimique par lequel les êtres organisés restituent leurs éléments à la matière inerte. La vie terrestre n'est pas un fait isolé, personnel, qui puisse être compromis, mis à néant par la désorganisation d'un des êtres qui la possèdent; c'est une immense série de faits qui se succèdent et s'alternent, toujours dans le même ordre (au moins pour le point qu'il nous a donné l'homme de connaître). Dans cette succession ininterrompue de phénomènes, dans cette évolution circulaire qu'accomplissent les organismes, la mort est une des conditions essentielles du mouvement, de la durée, de la vie; la mort est la grande et nécessaire pourvoyeuse de la vie; la mort est le grand ministre universel, qui fournit l'aliment et prépare la place aux existences toujours nouvelles et toujours semblables dans leur variété. On a dit que nous sommes immortels: nous le sommes en un sens. Les éléments de chaque corps, un instant accaparés au profit d'une existence individuelle, rentrent, par la mort, dans la circulation universelle et se précipitent aussitôt dans ce torrent de la vie qui est comme la circulation universelle du globe.

Tel est le rôle de la mort dans le monde physique. Dans le monde moral, la religion affecte de lui assigner un autre rôle qui appartient plutôt à la vie éternelle et qui a, par conséquent, l'inconvénient de reposer sur des hypothèses impossibles à vérifier. Méditer la mort, aux yeux d'un croyant, c'est un moyen des plus efficaces pour bien vivre. Nous croyons aussi que la méditation de la mort est un puissant auxiliaire pour l'acquisition de la vraie sagesse, mais à un point de vue tout différent. Nous ne sommes pas de ceux qui écartent systématiquement la pensée de la mort; nous croyons que toute vérité est bonne à connaître et à contempler face à face; nous sommes persuadés que l'homme ne gagne rien à se cacher hypocritement à

lui-même les conditions de sa propre existence. Il est bon de méditer la mort, mais il faut la comprendre. Indifférente quand elle est réalisée, elle a, quand elle est en perspective, l'immense avantage de nous faire entrevoir la vraie limite de nos existences et de réduire à leur véritable valeur, en déterminant leur véritable durée, tous les phénomènes, tous les intérêts qui se rattachent au problème de la vie. Déterminer ce que nous sommes, l'espace dans lequel nous nous mouvons, la durée assignée à notre évolution actuelle, c'est poser les éléments essentiels de ce problème capital. Et qui sait? la sanction tant et si inutilement cherchée à la morale a peut-être sa solution dans la brièveté même de la vie, dans la mort par conséquent. Tous les délits humains, ces forfaits, ces crimes irrémissibles pour lesquels les religions ont inventé des supplices infinis en intensité et en durée, ne compromettent après tout que des intérêts passagers et des vies d'un instant; pourquoi leur chercher des châtiements qui ne finissent point? La pensée de la mort a donc cet effet salutaire de corriger les appréciations humaines sur les choses de la vie et de verser dans le cœur du sage des trésors d'indulgence. Mais il est rare que la mort ait été comprise; nous allons exposer brièvement la manière dont les divers peuples l'ont connue et appréciée.

La mort, nous l'avons dit, a été envisagée sous des aspects bien divers; mais, en général, elle a pris, dans l'imagination des peuples, un aspect redoutable. C'est dans la crainte seule qu'il faut chercher le secret du culte qu'on lui a rendu quelquefois, culte inutile et superstitieux au plus haut degré, puisqu'un des attributs les plus incontestables de cette divinité cruelle, c'est l'implacabilité. Nous ne pouvons entreprendre de faire ici une véritable histoire de la mort, car ce serait faire l'histoire de la philosophie universelle et des religions de l'univers; c'est sur la mort que le philosophe et le prêtre, sans pouvoir percer sa nuit, maintiennent leurs regards fixés. Nous ne pouvons ici que donner quelques rapides indications.

Pour commencer l'histoire de la mort, il nous faudrait naturellement remonter à l'origine de l'humanité.

Les témoignages qui nous paraissent le plus voisins de cette origine nous sont fournis par les livres sacrés de l'Inde. Les sages, les penseurs de ces contrées imaginent de bonne heure, en face du dieu créateur, un autre dieu qui détruit tout ce qu'a fait le premier. Il a fait, il a soif; armé de dents dévorantes, il se repaît de lui-même. «Par lui, dit Edgar Quinet, les feuilles se dessèchent, la jeunesse devient vieillesse, le fleuve s'engloutit dans la mer, l'année épuisée achève sa carrière dans l'automne. S'il était livré à lui-même, le monde serait bientôt anéanti; mais une troisième personne du même infini est le dieu réparateur, médiateur, qui se transforme incessamment pour tout réparer, à mesure que le dieu de mort se transforme pour tout anéantir.»

L'Inde avait tracé la première page de la Bible humaine; l'Égypte grava la seconde sur ses pages de pierre que les siècles ont respectées, mais dont l'homme, nous le craignons, a définitivement perdu le secret. Nous savons cependant qu'une grande doctrine domina tout le système funéraire des anciens Égyptiens, et présida depuis les temps les plus reculés à tous les rites qui accompagnaient l'embaumement et la sépulture, ainsi qu'à tous les emblèmes qui couvrent les cercueils et les tombeaux; c'est l'immortalité de l'âme. Ce fait suffit pour donner à la mort, chez les Égyptiens, sa physionomie spéciale. La vie, pour eux, est éternelle, la mort est temporaire; ou plutôt la mort n'existe pas. L'Égypte a lutté et a cru la faire victorieusement contre la corruption même du tombeau; elle a essayé d'arracher à la vie générale les éléments que la nature tendait à lui rendre. Les momies sont des protestations hâties contre la mort; ce sont des vivants endormis qui attendent dans l'ombre du tombeau le jour du réveil général. Lutte insensée contre la nature!

L'Égypte a voulu supprimer la mort, et la mort a envahi l'Égypte; l'Égypte, grâce à cette tentative sacrilège, est une vaste nécropole, un cimetière géant, preuve manifeste de la toute-puissance de la mort. Sarcophages, momies, bandelettes, granits et cartons, peintures, dorures, sculptures, bijoux mortuaires, voilà ce que livre aujourd'hui l'Égypte aux pioches de la science qui fouille. L'Égypte passa sa vie à construire et à orner sa tombe, et la tombe, avare elle-même, a trompé sa morgue.

Pendant que Rhamsès, plein de foi en l'éternité d'une seconde vie, comptait retrouver à son réveil, dans sa pyramide, son sceptre immobile à ses côtés, des étrangers bâillaient sa pyramide et accomplissaient en murmurant et sans aucune foi cette œuvre de foi. Ce petit peuple, singulier mélange de superstition et d'incrédulité, n'avait jamais cru à l'immortalité de l'âme et envisageait la mort comme le pire de tous les maux. La mort, à ses yeux, était une perte irréparable pour Dieu lui-même: «Les morts ne te loueront pas, Seigneur, ni ceux qui descendent dans les ténébres.»

Les Juifs tussent cependant beaucoup, et leur dieu, non moins féroce qu'eux, les exci-

taît au meurtre, les châtiât par le meurtre quand ils n'avaient pas fait assez de victimes parmi les hommes, les enfants et les animaux eux-mêmes.

La série des temps nous amène chez un peuple qui, par son polythéisme et ses institutions républicaines, offre le plus complet contraste avec le peuple juif. L'idée de la mort, chez les Grecs, se transforme avec l'idée religieuse à laquelle elle est indissolublement liée. Dans la première et la plus pure période du polythéisme, l'Hellène envisage la mort avec une sorte de timidité grave, mêlée de quelque espoir. Il espérait l'immortalité, non pour tous les hommes, mais pour les héros. Malheureusement il n'est pas héros qui veut. Mais ceux qui le sont reçoivent de grands honneurs funéraires.

C'est par des jeux et des courses dont les prix sont magnifiques que les guerriers célèbres les funérailles du guerrier qu'ils pleurent avant de le venger. Malgré tout, la vie terrestre avait un grand attrait pour les Grecs, et la vie des enfers, quelque douce qu'elle pût être, avait un immense inconvénient : l'ennui. Achille regrette amèrement son séjour sur la terre.

Mais l'introduction des cultes orientaux dans la religion, l'influence d'Atys, dieu mort et ressuscité, transformèrent l'idée de la mort en Grèce. On s'en préoccupa davantage, on s'y absorba, on la craignit. Toutefois, ce changement s'opéra avec lenteur.

Enfin, quand la pensée hellénique se transporta, étolée et expirante, à Alexandrie, quand la civilisation revint, pour mourir, dans cette vieille Egypte qui avait été son berceau, le monde se coucha en silence dans le tombeau du passé, dit Louis Ménard, et sa dernière adoration fut pour Sérapis, le dieu de la mort.

Un autre monde allait naître, qui va nous occuper, mais avant il nous faut remonter quelques siècles.

Les Romains, peuple d'action s'il en fut, haïssaient peut-être la mort, mais la craignaient moins que le dés honneur. Ils écartaient systématiquement l'idée de la mort, ou, ne pouvant y réussir, s'efforçaient de la déguiser et de l'embellir. Le *columbarium*, la chambre aux murs percés de niches, où posent, comme des colombes, de petites urnes cinéraires, ne ressemble en rien à un lieu funéraire. Le bûcher, en brûlant les corps, supprimait d'avance le hideux et lent travail de la mort. Et les tombeaux, combien ils sont peu faits pour troubler les regards des vivants ! Perdue dans des bouquets d'arbres et de fleurs, ils bordent, parmi des villas charmantes, mais non plus agréables que les tombeaux eux-mêmes, la route la plus belle et la plus fréquentée de l'Italie, la voie sacrée.

Les épitaphes même respirent une admirable sérénité : *Elle fila la laine, elle garda la maison... Elle fut mère de trois beaux enfants... Elle aima son mari de tout son cœur.* C'est ainsi que les Romains concevaient le repos de la tombe ; mais ils n'avaient pas tenté de sonder le secret de la grande inconnue. Les Romains croyaient cependant à une seconde vie ; mais elle était, comme celle des Grecs, d'une nature assez peu agréable. Les champs Elysées de Virgile sont un bien triste séjour ; le ciel lui-même ne lui paraît pas bien attrayant. Aussi, quand le poète courtois promet à Auguste les honneurs de l'Olympe, il se hâte d'ajouter : « Monte tard au ciel. » Le stoïcisme dominait des lors dans Rome et, s'il n'expliquait la mort, il enseignait du moins à l'envisager sans crainte. Plusieurs n'hésitaient pas à aller au-devant d'elle pour échapper à un plus grand mal. La mort fut la dernière protestation contre la tyrannie.

Mais un nouvel ordre de choses allait apparaître. Sous le règne de Tibère, un dieu était mort en Judée. Dès ce moment, la mort vaincue fut considérée comme le commencement de la véritable vie ; elle a gardé ce nom dans les légendes des saints. Mourir, c'était naître au Seigneur. Le christianisme, comme la religion de la vieille Egypte, annonça la résurrection des âmes et des corps.

Tant que la foi chrétienne domina le monde, l'âme du juste fut ballottée entre l'espérance de la gloire éternelle et la crainte des châtiements sans fin dont la mort était l'entrée commune. L'affaiblissement des croyances religieuses a ramené d'autres idées dans les esprits. L'influence philosophique concilie désormais l'amour inné et nécessaire de la vie avec le calme et la sérénité en face de la mort. A la théorie s'est ajoutée l'exemple ; par la Révolution, passant des idées aux faits, l'ère moderne s'est ouverte. Comme les hommes savaient mourir alors ! Valazé, Vergniaud, Camille Roland, Roland lui-même, Doudoret, Camille Desmoulins, Robespierre, tous moururent simplement, tranquillement, sans crainte et sans ostentation. La réaction a ramené des faiblesses, mais l'avenir semble promettre que l'homme saura juger et osera regarder la mort, ayant appris à la connaître.

— **LÉGISL. PEINE DE MORT.** Il est admis que la société a le droit de se protéger contre ceux de ses membres qui y jettent la perturbation en violant les lois faites pour sauvegarder la personne et les biens des citoyens. En enlevant aux individus le droit de se faire

justice eux-mêmes, elle a assumé celui de faire rendre la justice et se trouve investie par cela même du droit légitime de punir. Mais ce droit s'étend-il jusqu'au pouvoir de donner la mort ? Cette question, une des plus graves qui puissent occuper le philosophe et le législateur, est, depuis Beccaria, l'objet des plus vives controverses, et elle divise encore aujourd'hui les meilleurs esprits. Nous allons, en premier lieu, exposer les arguments que présentent, à l'appui de leur thèse, les partisans et les adversaires de la peine de mort, puis nous ferons l'histoire de cette peine.

— **I. Arguments pour et contre la peine de mort.** Certains publicistes, se fondant sur l'usage universel de cette peine, affirment le droit absolu pour la société de l'infliger à ses membres. Telle est, notamment, l'opinion de Jean-Jacques Rousseau dans son *Contrat social*. « Tout malfaiteur attaquant le droit social, dit-il, devient par ses forfaits rebelle et traître à la patrie. Il cesse d'en être membre en violant ses lois, et même il lui fait la guerre. Alors, la conservation de l'Etat est incompatible avec la sienne ; il faut qu'un des deux périsse et, quand on fait mourir le coupable, c'est moins comme citoyen que comme ennemi. Les procédures, le jugement sont les preuves et la déclaration qu'il a rompu le traité social et que, par conséquent, il n'est plus membre de l'Etat. Le traité social a pour fin la conservation des contractants. Qui veut la fin veut les moyens, et ces moyens sont inséparables de quelques risques, même de quelques pertes. On n'a droit de faire mourir, même pour l'exemple, que celui qu'on ne peut conserver sans danger. » Il ne se demande pas si la société, qui refuse à l'individu le droit de tuer, peut avoir elle-même ce droit. Ce droit, pour lui, ne fait aucun doute.

« D'autres écrivains invoquent la loi du talion : celui qui a tué doit être tué. Rien, à leurs yeux, n'est plus juste que ce châtiement. Montesquieu s'est rangé à cet avis lorsqu'il a dit : « C'est une espèce de talion qui fait que la société refuse la sûreté à un citoyen qui en a privé ou qui en a voulu priver un autre. Cette peine est tirée de la nature de la chose, puisée dans la raison et dans les sources du bien et du mal. Un citoyen mérite la mort lorsqu'il a violé la sûreté au point qu'il a ôté la vie ou entrepris de l'ôter. Cette peine de mort est comme le remède de la société malade. » Il ajoute : « Ce qui fait que la mort d'un criminel est une chose licite, c'est que la loi qui le punit a été faite en sa faveur. Un meurtrier, par exemple, a joui de la loi qui l'a condamné ; elle lui a conservé la vie à tous les instants, il ne peut donc pas réclamer contre elle. »

Certains publicistes ont cherché à justifier la peine de mort en s'appuyant sur les traditions religieuses. C'est en invoquant la Bible que Grotius en admet la légitimité ; c'est au nom d'un certain ordre providentiel que de Maistre a cru devoir écrire son apologie du bourreau et a essayé de démontrer que l'expiation par le sang est singulièrement agréable à Dieu.

Un argument plus sérieux est celui qui invoque pour la société le droit de légitime défense et demande la peine de mort parce qu'elle enlève au coupable le pouvoir de nuire. Si on se borne à emprisonner le coupable, à le déporter, dit-on, il peut s'enfuir, se ruer de nouveau sur la société et commettre de nouveaux crimes. Pourquoi donc que la société tremble toujours, qu'elle craigne à chaque instant de recevoir dans son sein le meurtrier évadé ? Que le meurtrier soit donc retranché complètement de la communion des hommes, comme une brebis galeuse du troupeau qu'elle infectait.

La peine de mort, dit-on encore, produit une intimidation salutaire. Un grand nombre de criminels se bornent au vil parce qu'ils ont peur de l'échafaud. Lacenaire, pour ne citer qu'un fait, eut une peine extrême à recruter des compagnons d'assassinat parmi le public de dépravés dont il disposait. Les pouvoirs en cassation, les recours en grâce montrent la terreur qu'inspire une mort prochaine au condamné. Si donc la peine de mort est la plus efficace pour arrêter la perpétration de certains crimes, peut-on la supprimer en retirant à la société ce moyen exemplaire et en la laissant en présence des peines perpétuelles qu'accompagne toujours l'espérance de l'évasion ? Si l'on veut maintenir l'inviolabilité de la vie humaine, il faut faire entrevoir le châtiement à ceux qui veulent la violer.

En présence d'un crime atroce, dit-on encore, la conscience publique se révolterait contre l'insuffisance de la peine, et l'indulgence pour un monstre aurait quelque chose de profondément démoralisateur. Dans certains cas, le peuple, irrité, exaspéré, se ferait justice de ses propres mains, s'il ne pensait pas que la loi va bientôt frapper le coupable du plus terrible des châtiements.

Enfin, un dernier argument en faveur de la peine de mort a été présenté au nom même de l'intérêt bien entendu du meurtrier. « Cette peine, dit Bentham, inspire un immense effroi ; mais quand on la considère tranquillement et d'un œil philosophique, on voit qu'elle ne donne qu'un moment de souffrance, si même ce moment peut être compté, et qu'elle termine une existence souvent malheureuse. »

Condamner le criminel à un emprisonnement perpétuel, l'isoler du monde pour tout le reste de sa vie, le laisser seul avec ses remords serait une peine bien autrement redoutable que l'angoisse rapide qui précède l'exécution. Notons en passant que ce même argument a été invoqué par les partisans de l'abolition de la peine de mort, notamment par Beccaria.

Arrivons maintenant aux arguments des adversaires de la peine capitale.

A la tête des philosophes qui ont combattu d'une manière absolue la peine de mort se place Beccaria. Dans son *Traité des délits et des peines*, il dit : « L'histoire des hommes est un immense océan d'erreurs, où l'on voit sur nager çà et là quelques vérités mal connues. Que n'en n'importe point l'exemple de la plupart des nations qui, à tous les temps, ont décerné la peine de mort contre certains crimes, car ces exemples n'ont aucune force contre la vérité, qu'il est toujours temps de reconnaître. Les lois n'ont jamais été l'ouvrage d'un sage observateur de la nature humaine qui ait dirigé les actions de la multitude vers le bien du plus grand nombre. »

Beccaria ne met pas en doute la nécessité d'effrayer une peine au coupable ; mais il veut que ce mal, fût-il plus atroce que la mort, ne soit pas la mort, parce que ce châtiement est une violation du droit. D'après lui, il ne s'en suit pas qu'une peine soit juste parce qu'elle est nécessaire. La nécessité, ici, c'est l'intérêt du plus grand nombre. Mais jamais l'intérêt, la volonté de tous n'ont pu fonder la justice. Qu'importe au philosophe le consentement général ? Est-ce que justice et volonté sont synonymes ? Est-ce que les droits reposent sur la volonté du plus grand nombre ? La voix de la nécessité publique doit-elle étouffer la voix de la conscience, qui seule doit être écoutée quand il s'agit du juste et de l'injuste ? Dans une partie reculée de notre âme, dit-il, si les principes naturels ne sont point encore altérés, nous retrouvons un sentiment qui nous crie qu'un homme n'a aucun droit sur la vie d'un homme.

Tel est le premier argument invoqué par les adversaires de la peine de mort. La vie de l'homme, hors l'état de légitime défense, est inviolable et en dehors de tout pouvoir humain. L'homme ne pouvant, comme individu, attenter sans crime à la vie de son semblable, ne peut déléguer à la société un droit qu'il n'a pas. Un homme a tué son semblable, il est criminel. Qu'il soit puni, c'est justice ; qu'il soit séparé de cette société au milieu de laquelle il s'est rendu indigne de vivre et pour laquelle il est un danger. Mais a-t-on le droit de le châtier de son meurtre en accomplissant sur lui un meurtre nouveau ? Evidemment non. Par cela même que la société, d'accord avec la conscience, proclame que tuer est un crime, elle s'interdit à elle-même le droit d'enlever la vie au criminel, ou bien elle devient criminelle elle-même. « Hors de la société civile, disait Robespierre en 1791, qu'un ennemi acharné vienne attaquer mes jours ou que, repoussé vingt fois, il revienne encore ravager le champ que mes mains ont cultivé ; puisque je ne puis opposer que mes forces individuelles aux siennes, il faut que je périsse ou que je le tue, et la loi de la défense naturelle me justifie et m'approuve ; mais dans la société, quand la force de tous est réunie contre un seul, quel principe de justice peut l'autoriser à lui donner la mort, quelle nécessité peut l'absoudre ? Un vainqueur qui fait périr ses ennemis captifs est un barbare. Un homme qui fait égorger un enfant, qu'il peut désarmer et punir, paraît un monstre. Un accusé que la société condamne n'est tout au plus pour elle qu'un ennemi vaincu et impuissant ; il est devant elle plus faible qu'un enfant devant un homme fait. Au nom de la vérité et de la justice, ces scènes de mort, qu'elle ordonne avec tant d'appareil, ne sont autre chose que de lâches assassinats, que des crimes solennels, commis non par des individus, mais par des nations entières, avec des formes légales. Gardez-vous, dit-il en terminant, de confondre l'efficacité des peines avec l'exces de la sévérité ; l'un est absolument opposé à l'autre. Tout seconde des lois modérées, tout conspire contre des lois cruelles. »

Cet argument, très-fort, pourrait, à la rigueur, dispenser les adversaires de la peine de mort d'en donner aucun autre. Cependant ils en présentent beaucoup d'autres qui ont également leur valeur.

Et d'abord ils repoussent la justification tirée de la loi du talion. Cette loi, qui veut qu'on fasse à autrui ce qu'il nous a fait, est injuste et détestable, disent-ils, car elle mettrait la société dans la nécessité de rendre crime pour crime, barbarie pour barbarie, supplice pour supplice. Lancé dans cette voie, on arriverait, pour être conséquent, à des résultats horribles.

A ceux qui objectent que la liberté est un bien comme la vie, que si la société a le droit de priver de l'une ou de l'autre, pour être logique, admette qu'elle a le droit de priver de l'autre, les adversaires de la peine de mort répondent : Le droit de conservation exercé par la société ne justifie plus la peine de mort quand le péril a cessé ; mais il justifie, au contraire, une détention, s'il y a lieu de présumer que la volonté perverse, causée du

crime, recommencerait l'attaque contre la société si elle était redevenue libre ; enfin, si le sacrifice de la liberté suffit à la défense sociale, le sacrifice de la vie est illégitime.

Un autre argument saisissant est celui-ci : Pour admettre la peine de mort, il faut admettre l'infailibilité des juges. Dès l'instant où le juge peut se tromper, et de nombreuses erreurs judiciaires prouvent qu'il se trompe quelquefois, il ne saurait s'arroger le droit de prononcer une peine irrévocable, irrémissible. Un seul innocent éût été frappé, que ce serait déjà trop. Tuer un innocent, le déshonorer, déshonorer sa famille, c'est, pour la justice et pour la loi, une atteinte des plus graves. De nombreuses erreurs judiciaires sont connues, et il s'en faut que toutes le soient. Parmi les victimes de ces erreurs, on cite chez nous : Lesquous, Filippi, Baffet, Louarn, Lesnier, etc. « Un jurisconsulte anglais très-célèbre, dit M. J. Simon, a déclaré dans la Chambre des communes qu'il connaissait en Angleterre et dans ce siècle dix-sept cas de condamnations à mort d'individus innocents, dont huit avaient été pendus sous le ministère de Robert Peel. Un shérif, M. Wild, sauva la vie à six condamnés à mort. Grâce à sa ténacité et à son habileté, il prouva leur innocence quelques heures avant le moment fixé pour leur exécution. » On pourrait multiplier les exemples de ce genre, et il suffit d'un seul pour provoquer les plus graves réflexions.

La peine de mort, dit-on encore, est indélébile. Elle présente une sanction égale pour des crimes inégaux. « Elle substitue un nouveau brutal au principe de la proportionnalité, dit Louis Blanc ; pour elle, la loi des gradations n'existe pas. Tandis que, pour toutes les peines édictées, le juge peut choisir entre un maximum et un minimum, la peine de mort seule ne se gradue point, dit Diderot ; c'est la cessation de la vie et pour l'enfant de dix-huit ans et pour le vieillard de soixante. »

Un autre inconvénient capital de la peine de mort, c'est qu'elle enlève au condamné toute possibilité de retour vers le bien. Un homme malade n'est pas toujours dans un état désespéré : il peut revenir à la santé ; de même, un homme pervers ne l'est peut-être pas à tout jamais. Qu'on l'entoure d'une société meilleure, qu'on lui donne les conseils qui lui ont manqué jusqu'ici, et peut-être on pourra développer chez le coupable les germes de vertus qu'une mauvaise éducation, un milieu malsain, l'abandon ou la misère avaient atrophiés en lui. Qui sait si cet homme qui veut se retrancher du monde, qui meurt le plus souvent la rage dans le cœur contre cette société impitoyable, qui expire un blasphème à la bouche, ne serait pas revenu à de meilleurs sentiments ? Qui sait si, tout en subissant son châtiement, le repentir n'eût pas purifié son âme ? Enfermez-le donc, et ne le supprimez pas. Le couperet, en tranchant la vie du coupable, tranche aussi tout espoir de guérison morale. On comprend que cette considération n'eût pas été de mise dans la société antique ; mais, dans nos sociétés modernes, on fait autant d'état de l'âme que du corps. Dirait-on que cette régénération morale est impossible, que jamais le repentir ne naîtra dans un cœur coupable ? Ce serait nier les faits et méconnaître singulièrement la nature humaine. N'a-t-on pas vu des forçats libérés devenir d'excellents pères de famille et d'honnêtes travailleurs ? Quelle différence entre une société prenant un homme pour l'élever et le moraliser, et une société qui, la hache à la main, se jette sur son ennemi pour l'immoler !

À l'argument qui consiste à dire : La peine de mort est nécessaire parce que seule elle est efficace, parce que seule elle peut protéger la société contre les récidives, contre les tentatives ultérieures des assassins, les adversaires de cette peine répondent : En premier lieu, ce qui est atroce ne saurait être nécessaire ; en second lieu, dans l'état d'une société armée d'une force suffisante pour substituer la sanction morale, la sanction corrective à la sanction du meurtre, cette société ne peut légitimement rester homicide. Non, elle n'est pas nécessaire dès l'instant où la société peut se protéger contre le criminel sans avoir besoin de le supprimer. Elle a des prisons dont les murs sont infranchissables ; elle suffirait à la sûreté sociale, on ne saurait lui demander rien de plus.

Si l'on objecte que cette peine est nécessaire, parce qu'elle est seule efficace comme agent d'intimidation, on répond : Dans un assez grand nombre d'États la peine de mort est abolie, et le nombre des crimes n'a pas augmenté dans ces États ; cela est constaté par les statistiques criminelles. « Dans tous les pays du monde, dit Jules Simon, à mesure qu'on restreint le nombre des cas qui entraînent la peine de mort, la criminalité recule. En France, l'introduction des circonstances atténuantes correspond avec l'adoucissement des mœurs, et le nombre des crimes diminue en même temps que le nombre des meurtres judiciaires. Quinze États d'Europe abolissent la peine de mort, ils y gagnent des mœurs plus douces ; la disparition de l'échafaud amène une augmentation de sécurité et de moralité. Trois princes royaux qui n'ont pu obtenir cette abolition, celles de Liège, Limbourg et Luxembourg, mais qui de fait ont renoncé à appliquer la peine de mort, ont

obtenu par ce procédé un adoucissement dans les mœurs.

Le spectacle du dernier supplice produisit-il du moins l'effet d'intimidation qu'on invoque? Non, répondent les abolitionnistes. Ce spectacle, qui a pour unique effet de pourvoir aux plaisirs des gens en quête de sensations féroces, est essentiellement démoralisateur. « La puissance d'intimidation qu'on lui attribue est nulle, dit Louis Blanc, au moment où le crime est commis, à l'égard des natures extrêmement passionnées ou extrêmement débilés, et nulle, même en présence du bourreau, à l'égard des natures fortes. » Jules Simon dit de son côté : « Même en matière de crimes atroces, il y a dans l'échafaud une sorte de provocation; ne savez-vous pas que dans les bagnes on se glorifie d'avoir été tout près de ces qu'on appelle les roches au bout desquelles se trouve l'éternité? L'échafaud fait pulvériser le crime; on pourrait le deviner en voyant cette foule avinée qui va assister à ce spectacle comme à une bacchanale. Voulez-vous des exemples? En 1864, un Anglais assiste à une exécution; six jours après, il assassine sa maîtresse. Même année, Franz Muller est pendu : un assassinat est commis sous l'échafaud; à Stockholm, un ouvrier assassine un de ses camarades en revenant d'assister à une exécution. En 1844, à Epinal, deux exécutions ont lieu; à peu de jours de là un empoisonnement est commis. Un amonieur anglais déclare que, sur 167 condamnés à mort, 161 avaient vu une exécution. Mombé, meurtrier d'une femme et d'un enfant, subit sa peine le 5 août 1869, et c'est six jours après que Troppmann commet la série de ses crimes. » Le spectacle de la peine de mort produit des effets si désastreux que, dans plusieurs États, notamment en Angleterre et en Bavière, on a dû renoncer au scandale des exécutions publiques.

Quant à la satisfaction qu'on prétend donner à la conscience publique, qui ne voit que c'est répondre aux instincts irreflexes de l'humanité au lieu d'en appeler à la raison et de s'attacher à faire pénétrer dans le peuple le sentiment de l'inviolabilité de la vie humaine? Qui ne comprend que, si ce principe d'inviolabilité avait été admis, l'histoire n'eût pas eu à enregistrer les sanglantes hécatombes faites par les passions religieuses et politiques de tous les temps?

Un autre inconvénient de la peine de mort, c'est que longtemps du temps les membres du jury aiment mieux mentir à la vérité, en admettant des circonstances atténuantes, que mentir à leur conscience en condamnant un homme à la mort. L'admission des circonstances atténuantes est, dit M. Garnier, « un moyen de donner satisfaction à ceux qui répugnent à prononcer la peine de mort et d'empêcher qu'ils ne renvoient l'accusé absous en le déclarant faussement non coupable. Mais il en résulte une autre altération de la vérité si le jury pense que le crime, même d'assassinat, est suffisamment puni par les travaux forcés à perpétuité; au lieu d'énoncer franchement et sincèrement son avis, il le dénature en déclarant des circonstances atténuantes. » L'encre de la vérité, et quelquefois en face d'une perversité qui, au contraire, aggrave le crime. Il est toujours fâcheux de se voir ainsi des mots; ce n'est pas seulement le langage que l'on altère, c'est aussi la pensée exprimée par la parole, et l'on finit par corrompre la pureté de la conscience. Les efforts que l'on fait aujourd'hui pour se soustraire à la nécessité de prononcer la peine capitale prouvent qu'elle va au delà de ce qui est nécessaire pour satisfaire la conscience publique et pour arrêter les malfaiteurs. Si la peine légale est excessive, elle peut attiser sur le sort du coupable et marcher contre le but que les peines doivent se proposer. Ce but est d'inspirer l'horreur du crime et non la compassion pour le criminel. Un gouvernement qui tient à cultiver les mœurs publiques doit remédier à cet inconvénient.

Enfin, à l'argument d'Alphonse Karr, si souvent répété comme étant sans réplique : « Que messieurs les assassins commencent ! » les adversaires de la peine de mort répondent : « Lorsqu'il s'agit de marcher dans la voie de l'abolition de la force, de la guerre et de la férocité, dans la voie de l'humanité et de la civilisation, ce n'est pas aux assassins qu'il appartient de commencer, c'est aux législateurs chargés de faire appliquer les grandes lois de la justice. »

Nous venons d'exposer avec la plus grande impartialité les raisons alléguées par les partisans et par les adversaires de la peine capitale. Ajoutons que ces derniers gagnent sans cesse du terrain. Parmi les abolitionnistes, nous citerons, de l'Angleterre, Beccaria, Tronchet, Dupont, Pétion, de Broglie, Louis-Philippe, Ballanche, Comenian, Rossi, de Tracy, Lamartine, Mittermaier, Jules Favre, Louis Blanc, Jules Simon, Victor Hugo, etc. « Qu'est-ce que la peine de mort? disait un jour l'illustre poète. La peine de mort est le signe spécial et éternel de la barbarie. Partout où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine; partout où la peine de mort est rare, la civilisation règne. Après Février, le peuple eut une grande pensée : le lendemain du jour où il avait brûlé le trône, il voulut brûler l'échafaud. Ceux qui agissaient alors sur son esprit ne furent pas, je le regrette profondément, à la hauteur de

son grand cœur. On l'empêcha d'exécuter cette idée sublime. »

Entre les partisans et les adversaires absolus de la peine de mort, on trouve un certain nombre d'esprits qui, tout en reconnaissant à la société le droit d'user de cette peine, justifiée par le cas de légitime défense, croient qu'elle doit disparaître si elle n'est pas d'une absolue nécessité. Tel était l'avis de Platon et de Tertullien. Telle était aussi l'opinion de Voltaire, lorsqu'il disait : « L'épée de la justice est entre nos mains; nous devons plus souvent l'émousser que la rendre plus tranchante. On la porte dans son fourreau devant les rois; c'est pour nous avertir de la tirer rarement. » Comme on le voit, il ne s'agit plus ici d'une question de fait; il n'y a plus qu'à examiner si la société est entourée d'assez de garanties pour se passer de la peine capitale. Cette opinion a été très-bien résumée par Rossi : « La peine de mort, dit-il, est un moyen de justice extrême, dangereux, dont on ne peut faire usage qu'avec la plus grande réserve, qu'en cas de véritable nécessité, qu'on doit désirer de voir supprimer complètement, et pour l'abolition duquel le devoir nous commande d'employer tous nos efforts en préparant un état de choses qui rende l'abolition de cette peine compatible avec la chose publique et particulière. »

M. Bourbeau, défendant la peine de mort devant le Corps législatif, le 21 mars 1870, entraînait à peu près dans cet ordre d'idées lorsqu'il disait : « Si, au lieu de dire que la peine de mort est illégitime, on nous demandait de ne l'appliquer que dans les cas où elle est absolument nécessaire, je le comprendrais. L'utilité de la peine est variable; elle peut n'être pas aujourd'hui ce qu'elle était il y a trente ans. On peut faire abandon de certains cas où la peine n'est plus nécessaire. Tant que la conscience du jury lui ordonnera de prononcer la peine de mort, la peine de mort sera nécessaire; lorsque sa conscience cessera de la commander, alors l'enquête sera faite et la peine de mort abolie. » Telle est également l'opinion de M. Garnier : « Les lois doivent suivre les mœurs, dit-il, et non les devancer. Il faut que la peine de mort disparaisse de la coutume avant de disparaître de la loi. C'est ce qu'avait bien compris Léopold de Toscane; suivons son exemple. Nous nous efforçons de montrer que la société a assez dans sa condition physique et d'adoucissement dans ses mœurs pour qu'on entrevoie le temps où la peine de mort ne sera plus nécessaire; mais il faut qu'elle ait cessé d'être appliquée de fait pour que nous la supprimions de droit. »

— II. *Historique.* Si haut qu'on remonte dans l'histoire, on trouve la peine de mort en usage chez tous les peuples. Lorsqu'on examine la loi pénale, non-seulement dans l'antiquité mais encore dans des temps très-rapprochés de nous, on est frappé de ce fait que la peine capitale était appliquée, non comme l'expression de la justice, mais comme un effet de la vengeance publique sur le coupable. « Lorsque la législation avait pour base la vengeance publique, dit M. Faustin Hélie, il parut naturel que la société se vengât des crimes par la mort des coupables; et lorsque cette vindicte aspira à élever les malfaiteurs par l'intimidation, on chercha à produire l'horreur par le supplice. On ne se borna pas à frapper de mort la plupart des crimes, on aggrava cette peine par d'horribles tortures. » Plus la société était barbare, plus les mœurs étaient rudes et plus le supplice attaché à la peine capitale était cruel. Le peuple lui-même était fréquemment chargé de procéder à l'exécution. Chez les Hébreux, où était établie la loi du talion, la multitude faisait l'office d'exécuteur et lapidait elle-même le coupable. A Sparte, on laissait le criminel mourir de faim et de froid et on le jetait dans un gouffre. Les Athéniens, dont les mœurs étaient plus douces, se bornaient le plus souvent à faire prendre aux condamnés du poison. Nous ne ferons qu'indiquer, car ce n'est pas ici la place de traiter ce sujet, les supplices atroces auxquels avaient recours les Carthaginois et les despotes de l'Asie et de l'Archipel grec. A Rome, d'après la loi des Douze Tables, les créanciers pouvaient tuer le débiteur et même se partager ses membres. « Que le criminel soit suspendu à l'arbre du malheur et qu'il périsse sous les verges, » dit encore cette même loi. Parmi les autres supplices se trouvaient ceux qui consistaient à traîner le coupable aux gémonies ou à le précipiter du haut de la roche Tarpeienne. Il est à noter que les cas où l'on appliquait la peine de mort étaient très-nombreux, en même temps que les supplices étaient très-cruels. C'est ce qu'on remarque également à cette époque de barbarie qui fut le moyen âge. On inventa alors mille tortures pour aggraver la mort simple, qui paraît toujours trop douce. On s'ingénia à découvrir de nouveaux instruments de supplice; on employa les grils, les chevalets, les bûchers; on coupe les pieds ou les mains, on crève les yeux; on pend, on roue, on écartèle, on brûle. On punit de mort même des crimes impossibles, comme la sorcellerie. A l'époque de la Renaissance, les tortures continuèrent à subsister comme châtimement. Quand une condamnation à mort était prononcée, on discutait

dans le parlement le genre de mort. Chaque conseiller pouvait proposer sa façon. Il arriva dans la discussion qui suivit l'attentat de Ravallac qu'un boucher de Paris écrivit au parlement pour lui proposer d'écorcher l'accusé de ses propres mains. Bien que la législation commençât à s'adoucir sous Louis XIV, la peine de mort était édictée même pour les délits de douane et de chasse, et elle pouvait être prononcée, à l'arbitrage du juge, pour un blasphème grave (ordonn. du 30 juillet 1666). Au XVIII^e siècle, les philosophes, les encyclopédistes, et surtout Beccaria et Voltaire, firent faire un pas énorme à la question pénale : le premier, en contestant la légitimité et la nécessité de la peine de mort; le second, en prenant en main, avec un retentissement énorme, les causes de Calas, de Sirven, de Labarre, de Martin, de Montbailly, et en protestant contre les supplices et la confiscation. L'épouvantable supplice de Damien (1757) peut donner une idée de ce qu'était, vingt ans avant la Révolution française, la peine de mort telle que la comprenait le système monarchique. Avant 1789, la législation pénale en France ne comprenait pas moins de 132 cas dans lesquels on appliquait la peine de mort; nous nous bornerons à en citer quelques-uns : le blasphème, le sacrilège, l'action de lever la main contre son père ou sa mère, les voies de fait contre les magistrats, les violences contre les gardes chargés de conduire la chaîne des galiers, les assemblées illicites d'où résultait quelque émeute populaire, le vol ou la concussion, l'homicide non prémédité, l'action de soulever quelqu'un pour faire battre un homme, l'avortement, la dissimulation de la grossesse lorsque l'enfant était mort, même de mort naturelle; la participation à un duel, même en qualité de témoin; le vol dans une maison royale, le vol domestique le faux commis par les officiers publics, le faux en écriture publique, commis par de simples particuliers; la supposition de nom et de personne; le faux témoignage en justice, l'abus du tuteur sur sa pupille, du géolier sur sa prisonnière, du confesseur sur sa pénitente, du domestique sur la fille de son maître, le détournement d'une fille de famille pour la livrer à la prostitution, l'adultère d'un domestique avec la femme de son maître, l'inceste, le rapt avec violence et, dans certains cas, le rapt par séduction, etc. Ce fut la Révolution qui rétablit sur sa base véritable le droit de punir en substituant au principe de la vengeance publique l'idée de justice. Grâce à elle, la torture fut définitivement rayée de nos lois pénales; il n'y eut plus qu'un genre de mort, consistant dans la décapitation. Dès 1791, Le Pelletier de Saint-Fargeau, au nom du comité de constitution et de législation, présentait à l'Assemblée un rapport dans lequel il se prononçait nettement contre la peine de mort. Dans la curieuse discussion qui s'ensuivit, Robespierre se prononça contre cette peine, que défendit Brilat-Savarin. La proposition de Le Pelletier fut repoussée, puis reprise le 14 brumaire an IV. Il fut alors décidé, après une discussion à laquelle prirent part Defermont, Rewbell, Hardi, Chénier, Baudin, etc., que la peine de mort serait abolie à l'instant de la proclamation de la paix générale. « Cet engagement ne put être tenu. »

Le code pénal de 1810 maintint la peine de mort, mais il réduisit à 39 le nombre des crimes entraînant cette peine. Une loi réduisit, en 1828, ce nombre à 32.

On ne peut nier que, de 1815 à 1830, un nouveau progrès ne se soit accompli dans les mœurs; on n'avait plus le spectacle durcissant des guerres sanglantes de l'Empire. Aussi, en 1830, M. de Tracy proposa à la Chambre des députés la suppression de la peine de mort. Le général La Fayette appuya la prise en considération de l'amendement, que l'Assemblée renvoya à l'examen d'une commission. M. Béranger, chargé du rapport, conclut en demandant que le gouvernement étudiât la question et préparât un projet de loi sur cette matière. En 1831, M. Barthe présenta un amendement ainsi conçu : « La peine de mort ne pourra être infligée que lorsque la déclaration des jurés aura été rendue à l'unanimité. Quand il y aura lieu, le président de la cour sera tenu de demander au chef du jury si les jurés ont été unanimes. Le chef du jury répondra oui ou non. Dans ce dernier cas, la peine la plus forte après la peine de mort sera prononcée. » L'amendement fut repoussé. Mais les tentatives de MM. de Tracy et Barthe portèrent leurs fruits. En 1832, on supprima la peine du carcan, celle du poing coupé, qui s'ajoutait à la peine de mort pour les parricides, et celle de la marque. On retrancha, en outre, plusieurs cas de peine capitale, tels que le recel du vol accompagné de circonstances aggravantes, la non-révélation d'un complot, la fabrication de fausse monnaie, la non-révélation d'un crime, la contrefaçon des sceaux de l'État, les blessures faites aux agents et fonctionnaires publics lorsqu'ils avaient entraîné la mort dans les quarante jours, le meurtre non prémédité, mais précédé ou suivi d'un délit, le vol accompagné de cinq circonstances aggravantes, l'incendie d'une maison non habitée, l'usurpation du costume et des fonctions d'un officier public, l'arrestation illégale avec menace de mort, ce qui réduisit à 22 le nombre des cas entraînant la peine de mort. Enfin, on

permit de poser la question des circonstances atténuantes, même en cas d'assassinat; de telle sorte que, depuis l'année 1832, le jury possède un moyen, détourné, il est vrai, de supprimer de fait la peine de mort pour tous les cas où elle est encore consacrée par le texte de la loi.

Le gouvernement provisoire de 1848 ne se borna pas à abolir l'exposition publique. Dès le 26 février, il fit un décret abolissant la peine de mort en matière politique. La suppression de cette peine en matière politique fut maintenue par la constitution de 1848, et le loi du 16 juin 1850 abolit la peine de la déportation pour tous les crimes politiques. La loi du 10 juin 1853 rétablit la peine de mort pour l'attentat contre la personne de l'empereur et contre la vie des membres de la famille impériale, et le rapporteur fit à ce sujet la déclaration suivante : « La loi qui vous est soumise soustrait tous les autres crimes politiques, sans aucune exception, à la peine de mort. » Nous rappellerons ici que l'énumération des crimes et délits contre la sûreté de l'État sont compris dans les articles 75 à 108 du code pénal.

Une demande d'abolition de la peine de mort fut présentée à l'Assemblée législative, qui la discuta et la rejeta en 1850. Il en fut de même d'une proposition présentée devant le Corps législatif, en mars 1870, par M. Jules Simon et plusieurs de ses collègues. Enfin, le 3 janvier 1872, MM. Louis Blanc, Quinet, Schœlcher, etc., ont présenté à l'Assemblée nationale une proposition ayant pour objet l'abolition de la peine de mort; mais cette proposition est restée enterrée dans les bureaux.

« Si nous comparons le texte légal de 1832 avec l'usage actuel, dit M. A. Garnier dans son *Traité de morale sociale*, nous verrons que nos mœurs sont déjà en progrès sur cette loi si récemment écrite. D'après la loi, on devait punir de mort la récidive d'un crime comportant la peine des travaux forcés à perpétuité. Consultons les statistiques des cours d'assises; voyons si le jury prononce la mort, par exemple, contre la récidive d'un vol avec les cinq circonstances aggravantes : nous reconnaitrons que dans la réalité cette condamnation a disparu. La peine capitale est écrite dans la loi contre les agents qui livrent à l'ennemi des plans de fortification; dans la pratique, cette peine ne se voit plus. On ne prononce plus de mort et par une commission militaire. Enfin, la peine de mort est maintenue dans le texte contre l'incendie des bâtiments de l'État, l'envahissement à main armée des domaines publics ou des biens d'une commune, le coup donné à un fonctionnaire avec l'intention de lui causer la mort, les tortures ou barbaries exercées pour arriver à l'exécution d'un crime, ou sur des personnes arrêtées indûment, l'action d'avoir commandé une réunion séditieuse dans laquelle un crime capital aurait été commis, le faux témoignage qui aurait entraîné une peine capitale, la subornation de ce faux témoignage, le crime d'incendie dans une maison habitée et la destruction ou le renversement de tout ou partie d'un bâtiment dont la chute aurait causé un homicide : pour aucun crime de ce genre, le jury ne doit plus aujourd'hui prononcer la mort entraînant la peine capitale. Nous n'avons vu de nos jours prononcer et exécuter la peine de mort que contre un seul crime : le meurtre avec préméditation (assassinat, parricide, infanticide, empoisonnement). Il y a donc une immense distance entre ce que demande aujourd'hui la loi et ce qui est accordé par la conscience publique. »

A l'appui de cette thèse de M. Garnier, rappelons que les jurys sont de moins en moins disposés à rendre un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

Le fait dont nous avons parlé plus haut, de la réduction considérable des cas de criminalité entraînant la peine de mort, s'est produit non-seulement en France, mais dans toutes les législations de l'Europe et de l'Amérique. Pour ne citer qu'un exemple, le nombre des cas qui était en Angleterre de 240 avant 1830 est réduit aujourd'hui à 2, la haute trahison et l'assassinat.

Un autre fait non moins digne de remarque, c'est que, sous l'empire de cette législation plus douce, le nombre des crimes a diminué. En consultant la statistique criminelle en France depuis 1825, on trouve que le nombre des condamnations et des exécutions capitales a suivi une marche sans cesse décroissante, excepté dans ces dernières années, où il est resté à peu près stationnaire. En 1823, 134 individus furent condamnés à la peine capitale et 114 exécutés; en 1829, il y eut 60 exécutions; en 1830, ce nombre descendit à 38. Sur 50 condamnations prononcées en 1833, sous l'empire de la législation des circonstances atténuantes, 34 individus furent exécutés. De 1835 à 1840, la moyenne des exécutions fut de 28 par an; elle s'éleva quelque peu dans les années suivantes; mais, de 1852 à 1862, la moyenne descendit à 23 par an; celle des condamnations était de 50. En 1863, il y eut 20 condamnations et 11 exécutions; en 1864, 9 condamnations et 9 exécutions; en 1865, 14 condamnations et 10 exécutions; en 1866, 20 condamnations et 9 exécutions; en 1867, 25 condamnations et 17 exécutions; en 1870, 11 condamnations et 6 exécutions. Il est évident que, si la progression continue, dans quelques années la peine de

mort sera, de fait, à peu près abolie en France. L'année 1871 comptera, au point de vue des exécutions capitales, parmi celles qui ont vu verser le plus de sang ; mais il ne faut pas oublier qu'alors la France se trouvait dans des conditions exceptionnellement douloureuses. Sans parler des exécutions sommaires qui eurent lieu en nombre prodigieux lors de la répression du mouvement communaliste de Paris (mai 1871), les conseils de guerre prononcèrent un grand nombre d'exécutions à mort et la loi qui abolissait la peine de mort en matière politique fut en quelque sorte abrogée de fait. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que Gaston Crémieux fut condamné à être fusillé pour avoir simplement pris part à l'insurrection de Marseille. En 1872, les exécutions pour crime de droit commun se sont élevées à 27 et en 1873 à 19.

Sans parler de la Russie, où la peine de mort a été remplacée par le knout, qui aboutit au même résultat, la peine capitale a été abolie dans un assez grand nombre d'États. En Amérique, elle n'existe plus dans la Louisiane (1828), le Michigan, le Wisconsin, le Rhode-Island et l'Indiana, faisant partie des États-Unis ; dans la Nouvelle-Grenade et la Colombie. En Europe, ce fut la Toscane qui commença à donner l'exemple en 1786 ; rétablie, puis abolie à deux reprises, la peine capitale y fut de nouveau supprimée en 1859. Elle a cessé d'être pratiquée dans la république de Saint-Marin ; dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Zurich, en Suisse ; à Brême, dans les duchés d'Oldenbourg, de Nassau et d'Anhalt ; dans le grand-duché de Bade, dans le royaume de Saxe, dans les principautés danubiennes, en Portugal, en Hollande, en Espagne. Le duché de Weimar l'avait abolie en 1849. La diète de 1856 la rétablit. En 1862, on en proposa de nouveau l'abolition et le député Fries démontra que, de 1850 à 1857, c'est-à-dire dans la période où la peine de mort était supprimée, deux assassins seulement avaient été commis, tandis que, depuis son rétablissement, le nombre des crimes avait décuplé. Devant un tel argument, la peine de mort fut une seconde fois abolie à Weimar. Sur les neuf provinces dont se compose le royaume de Belgique, trois, celles de Liège, de Limbourg et de Luxembourg, ont aboli de fait la peine capitale, la première depuis 1825, les deux autres depuis 1830. Dans aucun des États où cette peine a cessé d'exister le nombre des assassins ne s'est accru ; dans beaucoup, au contraire, la criminalité y a diminué. En 1865, la Chambre des députés d'Italie se prononça contre la peine de mort par 150 voix contre 91 ; mais le sénat lui opposa un vote négatif. Le même fait s'est produit en Suède en 1867. Le parlement allemand, en mars 1870, a voté l'abolition de la peine de mort par 118 voix contre 81 ; mais, le 24 mai suivant, M. de Bismarck parvint à la faire revenir sur sa première détermination.

Comme on le voit, cette grande question de l'abolition de la peine de mort est complètement passée du domaine de la théorie dans celui des faits, et tout porte à croire que le principe de l'inviolabilité humaine finira par triompher dans la législation de tous les peuples civilisés.

— III. *Mort civile.* La mort civile était une fiction juridique attachée à certaines condamnations criminelles et dont l'effet le plus saillant était de faire considérer comme mort naturellement un condamné encore actuellement vivant. La loi du 31 mai 1854 a fait disparaître de notre législation cette anomalie surannée, et la mort civile n'appartient plus qu'à l'histoire. À ce titre, nous allons jeter un rapide coup d'œil rétrospectif sur la condition qui était faite autrefois aux condamnés à des peines afflictives perpétuelles ; nous indiquerons ensuite les innovations apportées à cet ancien état de choses par la loi abilitative de 1854.

Le code civil avait maintenu la mort civile, mais ne l'avait accessoirement attachée qu'à la condamnation à la peine capitale, ou, pour parler plus exactement, à l'exécution même, réelle ou par effigie, de la sentence de mort. Sous l'empire de cette législation, la mort civile produisait surtout ses effets dans le cas où le condamné, en état de contumace, ne subissait sa peine qu'en effigie. Dans cette situation, il était vivant de fait, et l'on comprend très-bien les effets de la mort fictive dont la loi le frappait. Il pouvait arriver aussi qu'il prescrivit par vingt ans d'absence et en se débattant aux poursuites la peine corporelle prononcée contre lui. Cette prescription ne le relevait pas de la mort civile, déchéance inhérente à la personne et qui produisait ainsi l'intégralité de ses conséquences légales. Quand la condamnation avait été contradictoire et que l'exécution suprême s'en était ensuivie, la mort civile, malgré sa concomitance avec la mort réelle, avait pour résultat de frapper de nullité les dispositions testamentaires antérieures que le condamné avait pu faire.

Le code pénal de 1810 étendit la peine accessoire de la mort civile à deux autres condamnations criminelles, à savoir : à la condamnation aux travaux forcés à perpétuité et à la condamnation à la déportation, qui est aussi une peine afflictive perpétuelle.

Passons maintenant au système de dé-

chéances et d'incapacités produit par la mort civile. Toutes ces déchéances se résument dans le principe que, sous un très-grand nombre de rapports, le mort civil était réputé réellement défunt. Ainsi, sa succession était ouverte ; la propriété de son patrimoine lui échappait et se trouvait dévolue, comme s'il eût été réellement décédé, à ses héritiers directs ou collatéraux. Ceux-ci lui succédaient dans l'ordre des hérédités *ab intestat* (art. 25, code civil). La loi n'invalidait pas seulement le testament que le condamné aurait pu écrire ou dicter depuis la mort civile encourue, elle annulait aussi rétroactivement le testament antérieur intervenu dans une période de pleine capacité. C'était une conséquence de la règle que, le testament ne devant produire son effet définitif qu'au décès du testateur et demeurant révocable jusqu'à, cet acte ne peut valoir qu'à la condition que son auteur soit mort en possession de l'intégrité de ses droits et spécialement du droit de tester. La fiction de la mort civile produisait logiquement une autre conséquence encore plus grave : le mariage du mort civilement était dissous ; sa femme devenait juridiquement veuve et pouvait convoler à de nouvelles noces. Quant au condamné lui-même, il n'avait pas la liberté de contracter une nouvelle union, il était incapable de mariage valide. Le mort civil, enfin, était incapable de recueillir le bénéfice de toute libéralité par acte entre-vifs ou testamentaire, à moins que ce ne fût jusqu'à concurrence d'une valeur modique et à titre purement alimentaire. Il est presque surabondant d'ajouter que toute disposition de même nature, vis-à-vis des tiers, étrangers ou membres de sa famille, lui était absolument interdite.

Le pécule qu'il avait pu acquérir dans son état de mort civile n'était même pas transmissible à sa famille par voie de succession ordinaire ou *ab intestat*. Les biens de cette dernière provenance étaient, au moment de sa mort naturelle, dévolus à l'État par droit de déshérence ; toutefois, le chef du gouvernement pouvait en disposer en tout ou en partie, par un sentiment d'humanité, en faveur de la veuve ou des enfants.

Cependant l'incapacité du mort civil et son assimilation à une personne vraiment décédée n'étaient pas absolues et complètes, puisque la loi reconnaissait elle-même que, tout dépouillé qu'il était de son patrimoine antérieur, dévolu à ses héritiers naturels, il pouvait néanmoins se créer une nouvelle fortune. En effet, le mort civil n'était destitué que des droits civils ; la participation aux droits des gens lui restait et il demeurait capable de tous les actes et de toutes les transactions qui dépendent des droits cosmopolites. Il pouvait contracter des ventes, des échanges, des louages, des sociétés commerciales ou civiles. Il n'y aurait même eu rien d'illicé à ce qu'il fût gérant et à ce que son nom figurât dans la raison sociale d'une société en nom collectif ou en commandite, contrat essentiellement du droit des gens.

La mort civile, cette sorte d'excommunication juridique, cette bizarre assimilation d'un vivant à un défunt, fut vivement attaquée par les jurisconsultes et les publicistes. On critiquait d'abord l'ouverture et la dévolution anticipée de la succession du mort civil : il était immoral au premier chef de faire profiter du crime qui avait motivé la condamnation les héritiers directs ou collatéraux du condamné, en les enrichissant prématurément. On blâmait aussi, et à juste titre, la dévolution à l'État des biens survenus au condamné depuis sa mort civile ; c'était purement restaurer la peine justement détestée de la confiscation. Mais les critiques les plus véhémentes portaient sur la dissolution du mariage du mort civil. L'épouse du condamné pouvait croire à son innocence ; même en le croyant coupable, elle gardait le droit incontestable, sublime, de pardonner. Or, la législation du code civil infligeait à la femme la condition dégradée de la concubine, et les enfants qu'elle avait pu donner à son mari depuis la mort civile de ce dernier devenaient des bâtards.

Ce demeurant de la vieille barbarie, cette institution d'un autre âge fut abolie par la loi du 31 mai 1854. Au reste, la loi nouvelle, en abrogeant des rigueurs exorbitantes et inutiles, a su se préserver de tomber dans l'excès contraire et de rendre aux condamnés l'intégrité de leur capacité civile. Les condamnations à des peines afflictives perpétuelles ont toujours pour conséquence de priver le coupable du droit de tester et de réduire rétroactivement à néant le testament antérieur qu'il a pu faire. Le droit de tester ne peut rester à un homme flétri, et son testament antérieur devait être nécessairement aboli. Les condamnés à des peines afflictives perpétuelles sont en outre, et accessoirement à la condamnation principale, frappés de dégradation civique, par la disposition de la loi nouvelle. La dégradation civique entraîne, on le sait, la déchéance de tous les droits politiques, de vote, d'éligibilité, d'admission à aucune fonction publique et, par surcroît, la déchéance même de certains droits civils. On ne peut même dire que le droit de faire partie d'un conseil de famille, ou d'être tuteur, si ce n'est de ses propres enfants et de l'avou du conseil de famille. Les mêmes personnes se trouvent d'ailleurs en état d'interdiction

légale et pourvues elles-mêmes d'un tuteur chargé de gérer leurs affaires et de les représenter dans tous les actes juridiques.

Une innovation heureuse de la loi de 1854 permet au chef de l'État de restituer en tout ou en partie, aux condamnés, l'exercice des droits dont ils se trouvent actuellement déchus par l'effet de la sentence qui les a frappés d'une peine afflictive perpétuelle. Cette réhabilitation, sagement graduée et qui peut devenir totale, peut notamment leur être accordée dans les lieux où ils subissent leur peine. Il y a là un germe de régénération, juridique et morale tout à la fois, des condamnés formant la population des colonies pénales.

— Typogr. *Alphabet de la mort.* On appelle ainsi, en typographie, une collection de grandes lettres initiales avec vignettes, dessinées par J. Holbein, le célèbre peintre bâlois. Tous les sujets de ces vignettes sont des plus lugubres. Un squelette en est toujours le principal héros. L'imagination de l'artiste avait été obsédée de ces sombres idées dès sa première jeunesse, et le fantôme qu'il entrevoyait déjà tout enfant ne cessa de le poursuivre jusqu'à la fin de sa vie. On connaît la série de dessins d'Holbein qui a été publiée par les frères Trechsel de Lyon, sous le titre de *Simulacres de la mort*, et dont la vogue immense n'est pas encore épuisée.

L'*Alphabet de la mort* fut longtemps employé par les imprimeurs de Strasbourg et de Bâle. On en fit des copies nombreuses ou plutôt des contrefaçons. Cet alphabet, chef-d'œuvre de dessin et de gravure, fut reproduit en 1849, avec un soin rare et une grande habileté, par M. Lœdel, de Göttingue.

Enfin, en 1857, M. Edwin Tross a publié de nouveau, sous le même titre, les bois gravés par M. Lœdel, en accompagnant chacune des lettres initiales d'Holbein d'une sentence latine et d'un quatrain français, et en encadrant le tout avec des vignettes empruntées au livre d'Heures de Simon Vostre. Avis aux amateurs de curiosités et aux bibliophiles parisiens.

— Hist. relig. *Frères de la mort.* V. ER-MITE.

— Anecdotes. Les mots *vieillesse* et *mort* sont durs. Louis XI les abhorrait, celui de *mort* surtout, et, afin de ne le point entendre, il voulait que, quand on le verrait à l'extrémité, on lui dit seulement : « Parlez peu, » pour l'avertir de sa situation. Mais ses gens oublièrent l'ordre et, lorsqu'il en vint là, lui dirent crûment le mot, qu'il trouva bien amer.

P.-L. COURIER.

Le prince de Kaunitz, n'étant plus jeune, ne voulait pas absolument être vieux ; l'idée de sa fin lui était si insupportable qu'il avait fait défendre expressément qu'on prononcât en sa présence le mot *mort*. Avait-on à lui annoncer une nouvelle funèbre, il fallait recourir à une circonlocution. Lorsque le baron Binder, son ami et son confident, mourut, Xaverius Ruidt, le lecteur du prince l'informa de l'événement en ces termes : « On ne trouve plus nulle part le baron Binder ! »

LOUIS BLANC.

Claudine, la veuve de Guillaume Colletet, buvait comme un templier, et enfin elle creva pour avoir trop bu ; et, comme elle ne fut malade que quelques heures, cela causa un plaisir effectif, car, pour escroquer Furetiere, trois ou quatre jours devant sa mort, elle alla lui demander de quoi faire enterrer sa mère, qui se portait bien, et quand la mère vint lui demander de quoi faire enterrer sa fille : « Vous vous moquez, lui dit-il, c'est vous qui êtes morte, et non pas elle. »

TALLEMANT DES RÉAUX.

Les biographies des hommes célèbres sont pleines de *morts* singulières ; le nombre de ceux qui meurent d'une façon bizarre, ou de peur ou de chagrin, est peut-être considérable. Mais il faut avouer que la plupart des anecdotes de ce genre ne reposent sur aucun fondement sérieux. Voici quelques exemples, croira qui voudra.

Anacréon mourut d'un pèpin de raisin avalé de travers (Valère-Maxime) ; Eschyle, d'une tortue qu'un aigle laissa tomber de haut sur son crâne poli, le prenant pour un rocher (Valère-Maxime). Corelli, compositeur du XVIII^e siècle, mourut de douleur, Scarlatti lui ayant prouvé qu'il s'était trompé sur la valeur d'une note (Biog. Michaud). Duprat, évêque de Clermont (1560), aima mieux mourir que de couper sa barbe, opération à laquelle ses chanoines voulaient le contraindre (Biog. Michaud). Alexandre Guidi, poète du XVIII^e siècle, allant faire hommage à Clément XI d'un magnifique exemplaire de ses œuvres, découvrit chemin faisant une faute d'impression et tomba frappé d'apoplexie (Biog. Michaud). Le maréchal de Montevault mourut de frayer à table, la salière s'étant renversée (Saint-Simon). Le roi de France, Louis XI, mourut d'ennui, « pour avoir voulu faire du gentil compagnon avecques sa femme » (Fleurbaey). Philippe III, d'Espagne, mourut victime de l'étiquette ; comme il était malade et qu'un *brasero* placé près du lit lui rôtissait la figure, le marquis de Pobar pria le

duc d'Albe de faire éloigner ce petit meuble ; le duc d'Albe se mit en quête du sommelier du corps, dont c'était la charge ; le sommelier du corps, duc d'Usseda, était absent du palais ; il fallut attendre son retour et pendant ce temps le roi gagnait un érysipèle qui l'emporta (Bassompierre). Antoine de Navarre, père de Henri IV, fut tué au siège de Rouen, pendant que, derrière un gabion, il s'occupait, comme dit Sganarelle, à expulser le superflu de la boisson. La même mort faillit surprendre Henri IV lui-même près de Montfort-Amaury « où, lui étant arrivé de faire ses affaires dans la met (huche) d'une pauvre femme, la vieille qui survint lui fendait la tête par derrière d'un coup de serpe, sans Aubigné qui l'empescha » (Agrippa d'Aubigné).

Suétone raconte qu'Auguste, sentant qu'il allait expirer, demanda un miroir, se fit arranger les cheveux comme si sa parure allait lui servir à quelque chose et dit en riant à sa famille assemblée : « Trouvez-vous que je sois bon comédien ? »

Voici ce que le chevalier de Racan raconte des derniers moments de Malherbe : « Avant de mourir, dit-il, il s'éveilla en sursaut, pour reprendre son hôte, qui lui servait de garde, d'un mot qui n'était pas bien français à son gré ; et, comme son confesseur lui en fit la réprimande, il déclara qu'il voulait défendre jusqu'au dernier soupir la pureté de la langue française. »

L'Arétin, s'étant frappé la tête en tombant d'une chaise où il se pâmait de rire d'une malice de ses sœurs, reçut dévotement l'extrême-onction et, comme il expirait, cria follement à ses amis : *Guardez-mi da topi, or che son unto.* « Preservez-moi des rats, maintenant que je suis graissé. »

Gassendi, qui avait toujours fait preuve d'une foi sincère en morale, en religion, en science, en humanité, se penchait, à son lit de mort, vers l'oreille d'un ami et lui disait ce mot, à la fois plaisant et triste, superficiel et profond : « Je suis né sans savoir pourquoi, j'ai vécu sans savoir comment, et je meurs sans savoir ni comment ni pourquoi. »

Hobbes, au dernier moment, fit un calembour. « O mes amis, s'écria-t-il, parodiant la mort de Scorpote, je vais faire un grand saut dans l'éternité. »

Surson lit de mort, l'abbé Terrasson, voyant son confesseur entrer dans sa chambre, lui dit au nez, d'un ton moitié naïf, moitié railleur : « Monsieur, voici ma gouvernante, Mme Luquet, qui vit avec moi depuis vingt ans ; je ne saurais parler, j'ai perdu la mémoire, je suis étendu. Mais confessez Mme Luquet, elle répondra pour son maître : c'est absolument la même chose. »

Le confesseur, s'apercevant que le malade se moquait de la confession, insista pour que l'abbé répondît lui-même. Alors l'interrogatoire commença. « Voyons, fit le confesseur, monsieur l'abbé, avez-vous été luxurieux ? — Madame Luquet, ai-je été luxurieux ? — Madame le malade. — Un peu, monsieur l'abbé, répliqua Mme Luquet. — Un peu, monsieur, répéta le malade... »

Le confesseur n'en voulut pas entendre davantage ; il sortit indigné et l'abbé Terrasson mourut comme il avait vécu, dans l'impuissance.

— Allus. littér. Rien que la mort n'était capable d'espier son forfait... Vers de La Fontaine dans sa fable les Animaux malades de la peste. V. ANIMAL.

— Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir, La vie est un opprobre, et la mort un devoir, Vers de Voltaire dans *Méropé*. V. PERDRE.

Mort des persécuteurs (DE LA), ouvrage de Lactance, qui contient cinquante-deux chapitres et qui est un résumé de l'histoire des empereurs hostiles au christianisme, avec un récit détaillé de leur genre de mort. Le but de Lactance est moins d'établir l'origine divine du christianisme par les persécutions, que de stigmatiser des empereurs en racontant les malheurs de leur vie, qu'il considère comme un effet de la vengeance de Dieu. Lactance est un écrivain plein de ferveur ; la malédiction sied parfaitement à son genre d'éloquence. Si l'amertume et l'âpreté du néophyte chrétien ne sont pas tout à fait conformes à la charité, elles conviennent assez bien aux passions religieuses du temps ; le succès éclatant du livre de Lactance le prouve. Il appelle l'empereur Dece un animal exécrable ; il n'est pas fâché qu'au lieu de l'enterrer les barbares, après l'avoir tué, l'aient exposé à la proie des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Il se félicite également de la captivité de Valérie prise par les Perses, et il le lorgne d'avoir été obligé de tendre le dos pour servir d'étrier à Sapor quand ce prince montait à cheval. Si les Perses l'ont écorché vivant, on ne saurait les en blâmer. Les accents lyriques avec lesquels il décrit l'horrible maladie de l'empereur, dont tout le corps se change en

ulcère, ont fait de ce morceau de prose un modèle de style. Lactance conclut en ces termes : « Ceux qui luttent contre Dieu sont renversés ; ceux qui avaient été bas le saint temple sont tombés d'une chute bien autrement lourde ; les bourreaux dans des tourments mérités ; cette rétribution a été tardive, il est vrai, mais terrible... Où sont ils ? Dieu les a effacés de la terre. »

Le traité de la *Mort des persécuteurs* fut composé après la victoire de Constantin sur Maxence et avant sa querelle avec Licinius ; par conséquent, entre les années 312 et 315. Son texte est mutilé et corrompu. On ne le trouve pas dans les anciennes éditions de Lactance. Il a été publié par le savant Baluze au XVII^e siècle, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Colbert. Plusieurs critiques d'une grande autorité, comme Le Norrit, Gibbon et récemment V. Leclerc, en ont contesté la paternité à Lactance. Indépendamment de son mérite littéraire, cet ouvrage jette sur l'époque à laquelle il se rapporte des lumières qu'on ne rencontre point ailleurs.

Morts bizarres (LES), recueil de poèmes par M. E. Legouvé (1832, in-8°). Ce caractère ce recueil, c'est qu'il est excessivement romantique par le choix des sujets et qu'il est resté classique quant à l'exécution. La versification est correcte, élégante, harmonieuse, mais sans aucune de ces hardieses de forme que faisait alors prédominer la nouvelle école ; dans certains passages, ce n'est que de la prose rimée. Chacun de ces petits poèmes s'inscrit dans un cadre original.

Parmi les plus remarquables, nous citerons : le *Coup de dés*, tableau étrange, placé à dessin dans une époque lointaine et indéfinie ; deux prisonniers, plongés sans doute dans quelque sombre cachot d'Espagne et redoutant les tortures de la faim, jouent aux dés à qui tuera l'autre ; le perdant doit mourir. Le gagnant exige avec tant d'instance le paiement de cette affreuse dette d'honneur, que son adversaire le lui paye. Quoique horrible, ce petit drame a de l'intérêt. Dans le morceau intitulé *Phalère*, il s'agit d'un fils qui, au convoi funèbre de son père, ne peut trouver une larme dans ses yeux pour ce père qu'il a cependant tant aimé. D'abord il se croit insensible et se méprise, puis il finit par oublier. Un jour il reconnaît dans une courtisane une des pleureuses de l'enterrement de son père, et cette créature se venge du mépris qu'elle inspire à Phalère en l'accablant de sarcasmes et en lui rappelant quel maintien glacial il avait le jour des funérailles. Phalère se jette dans les chambres de son père et, à la vue d'une de ses sandales, à la vue de cet objet inanimé, vulgaire, qui avait appartenu au mort, sa douleur, si longtemps concentrée, déborde en sanglots convulsifs. Son cœur se brise et il meurt de cette commotion subite. Puis viennent les pleureuses vendre aux héritiers du fils les mêmes larmes qu'elles ont répandues sur la tombe du père. Tout cela est profondément analysé et très-énergiquement exprimé. Un morceau également très-beau est celui de la *Mort de Pompéi*, dans lequel l'auteur, considérant Pompéi comme un corps organisé, lui donne une voix, des soupirs harmonieux, la nuit, quand les étoiles brillent aux cieux, et nous fait assister à l'agonie, à la mort de cette pauvre ville, sous les traits dévorants du Vésuve en feu. Citons enfin *Lucretia*, *Charles-Quint* et aussi la *Mort du duc de Clarence*, qui renferment des idées vraies, des pensées originales et quelques vers d'une énergie peu commune.

Morts royales, par M. Georges d'Heylli (1867, in-18). Sous ce titre, l'auteur a publié une série de relations historiques, relatives aux faits et particularités qui ont signalé la mort de divers souverains d'Europe depuis le XVII^e siècle. Il a emprunté ses sujets à tous les pays et il les fait défilier sous nos yeux, dans des récits rapides.

Voici la mort de Pierre III, de Russie, que fait assassiner, pour régner à sa place, sa femme la grande Catherine. Celle-ci meurt à son tour, d'une manière bien étrange et qui est racontée avec les détails les plus minutieux. La mort de Louis XV, les causes qui l'ont amenée, les menus faits et intrigues de cour qui l'ont accompagnée sont également l'objet d'un récit des plus intéressants, et d'un quel ressort un grand exemple. Le plus « crapuleux » de nos rois meurt, pour ainsi dire, dans la pourriture et s'en va à Saint-Denis dans l'appareil le moins somptueux et au milieu de l'indifférence générale. Dans la relation de la mort de Napoléon I^{er}, M. G. d'Heylli cite une brochure inédite, mais de menus faits de l'un des officiers chargés de la garde du captif. Enfin, le récit de la mort de Louis XVIII est de la main de la princesse Adélaïde. Il faut citer encore les morts de Louis XIV, de Mme de Maintenon, cette reine anonyme, de Gustave III et de Paul I^{er}, tous deux assassinés, de Napoléon II et de Marie-Amélie. Les anecdotes abondent dans ce livre intéressant, qui est en même temps un excellent recueil de documents.

Mort d'Alfarr (LA), poème allemand du XIII^e siècle. V. HELDENBUCH.

Mort de Socrate, poème, par Lamartine. V. SOCRATE.

Mort et l'Éternité (MÉDITATIONS SUR LA), par la reine Victoria. V. MÉDITATIONS.

Mort (COMÉDIE DE LA), poème de Théophile Gautier. V. COMÉDIE.

Mort de Roland (LA), fantaisie épique, par Alfred Assolant. V. ROLAND.

Mort de Balder (LA), tragédie d'Ehenschlager. Le sujet de la pièce est emprunté à la mythologie Scandinave. Voir le mot BALDER pour connaître la fable qui fait le fond de la pièce de l'auteur danois. Cette tragédie a été traduite par Ehenschlager lui-même en allemand.

Mort de Pompée (LA), tragédie, par Corneille. V. POMPÉE.

Mort de Rella (LA), tragédie de Kotzebue, suite de la *Prêtresse du Soleil*. V. PRÊTRESSE DU SOLEIL.

Mort de Tibère, tragédie de Lucien Arnault. V. TIBÈRE.

Mort de Henri IV, tragédie de Legouvé. V. HENRI IV.

Mort de Tasse (LA), tragédie de Raupach. V. TASSE.

Mort d'Abel (LA), opéra de Kreutzer. V. ABEL.

Mort de Tasse (LA), opéra de Cuvellier et Hélieux. V. TASSE.

Mort (LA). Iconogr. De Prézels, dans son *Dictionnaire iconologique*, s'exprime ainsi : « On a représenté la Mort sous la forme d'une squelette, vêtue d'une robe noire parsemée d'étoiles, avec des ailes au dos et une faux à la main. Quelquefois elle tient une branche de cyprès. Les artistes font sagement d'employer, le moins qu'il leur sera possible, cette image allégorique de la Mort. Elle ne réussit point en peinture, et encore moins en sculpture. Le Temps, sous la forme d'un vieillard, qui d'une main tient une faux et de l'autre un sablier ailé, est un personnage plus noble, plus pratique, et qui peut jouer le même rôle que ce squelette hideux, horrible et informe de la Mort. » Cela a été écrit au XVIII^e siècle, et un temps d'élégance frivole, de fausse grandeur et de grâces fardées ; l'image de la Mort effrayait les abbés de cour, les bergers de Trianon et les fanfarons de scepticisme qui applaudissaient tour à tour d'Holbach et de Massillon. Aux époques de saine philosophie, comme aux époques de foi naïve, les artistes n'ont scandalisé personne en mettant en scène le « hideux squelette », qui, il faut bien l'avouer, donne, beaucoup mieux qu'aucune autre image, l'idée de la Mort. Si la représentation des rondes mortuaires, connues sous le nom de *danses macabres*, n'a été, pour les gens d'église du moyen âge, qu'un moyen de terroriser les consciences, il est juste de dire que beaucoup d'artistes y ont trouvé une excellente occasion de faire la satire des vices des puissants et des privilèges de la société. L'article spécial (t. VI, p. 83 et suiv.) que nous avons consacré à ce sujet si fréquemment retracé, à partir du XIII^e siècle, nous dispense d'entrer ici dans de nouveaux détails ; mais nous devons rappeler avec quelle verve, avec quelle profonde ironie Holbein, l'ami d'Erasmus, a su, dans sa *Danse des morts*, nous montrer, à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le pape jusqu'au mendiant, le desespoir impuissant de l'homme en présence de son ennemi. Des *Danses des morts* ont été gravées par beaucoup d'artistes, notamment par Aldrevier (1541), Jobst Amman (1498), J. Danneker (1544), M. Bodeheer, etc. Parmi d'autres estampes retraçant des scènes plus ou moins fantaisies, on la Mort intervient pour avertir ou frapper ses victimes, nous citerons : *L'Oisellerie de la Mort*, de Torbido del Moro ; la *Mort faisant tomber les mortels dans ses filets*, de Cimerlini ; la *Mort surprenant une femme mondaine* qui se regarde dans son miroir, de Daniel Hojfer ; la *Mort surprenant une comtesse couchée avec son amant*, de Nic. Meldermann ; la *Mort, les soldats et la femme*, d'Ursus Graf (1524) ; la *Mort surprenant une femme à sa toilette*, de Jacob de Gheyn le vieux ; la *Mort et une femme nue*, de Melchior Lorck (1590) ; la *Mort se saisissant d'une femme*, de Bart. Beham ; le même sujet, par Hans-Sebal Beham, qui a gravé aussi les *Deux impudiques et la Mort* ; un *Mort saisissant par la Mort*, de Cornelis Bos ; la *Mort sur un cheval ailé, tirant un coup de pistolet à un cavalier* qui fuit devant elle, par H. Hondius le jeune ; le *Soldat vaincu par la Mort*, d'Al. Claas ; la *Mort de l'avare*, de M.-T. Martin le jeune ; la *Mort de l'usurier*, de B. Clowes ; la *Mort et les trois sœurs*, de Bart. Beham ; la *Mort derrière un vieillard qui offre de l'argent à une jeune fille*, par Jacob de Gheyn le vieux ; une *Jeune femme tentant d'échapper à la Mort* qui tue un jeune homme, de Hans Burgkmair (gravure sur bois) ; le *Châlietier*, la *Mort et le Diable*, d'Albert Dürer, etc. Cette dernière composition est justement célèbre : un vieux chevalier, bardé de fer, monté sur un cheval vigoureux et tenant sa lance appuyée sur son épaule, rencontre, au détour d'un chemin creux, la hideuse camarade, qui, comme pour lui barrer la route, pousse en travers son cheval poussif ; elle tient à la main un sablier ; son front est ceint d'une couronne à dents de fer autour desquelles s'enroulent des serpents ; derrière le vieux chevalier, qu'accompagne

son chien fidèle, le diable se montre sous la figure la plus grotesque : il a les jambes, les oreilles et la queue d'un âne, le groin d'un porc, la barbe d'un bouc, la crête d'un coq, les cornes d'un bœuf, les ailes d'une chauve-souris... L'originalité de la conception, dit Waagen, est ici dans l'inébranlable tranquillité que respirent les traits et l'allure du chevalier. Tandis que dans toutes les scènes analogues, on voit le héros se battre en désespéré ou fuir avec terreur, ici, au contraire, il oppose le calme et l'indifférence aux fantômes qui le menacent. Cette planche, l'une des plus parfaites du maître, renferme ainsi une leçon générale d'une grande profondeur, qui apprend à tout homme à se conduire dans le chemin de la vie de manière à n'avoir, comme ce vaillant chevalier, rien à craindre de ces ténébreuses puissances.

Les artistes de l'ancienne école allemande avaient une véritable prédilection pour les scènes fantastiques ; ils allaient jusqu'à introduire la Mort dans des compositions faites ordinairement pour plaire. Ainsi, dans les portraits que Hans Burgkmair nous a laissés de sa femme et de lui, et qui appartiennent au musée du Belvédère, la femme tient à la main un miroir dans lequel les deux personnages se refléchissent avec des têtes de mort.

Cornelis Gaile le jeune a gravé, d'après Nicolas van der Horst, le *Temps tirant un rideau* et montrant un miroir dans lequel on voit la Mort ; Philippe Brinckmann a gravé une *Tête de mort embouchant une trompette* ; Giorgio Ghisi, de Mantoue, un *Cimetière* où des squelettes sortent de leurs tombeaux ; Stefano della Bella, diverses estampes représentant la Mort qui enlève les humains de tout âge et la Mort à cheval (1663) ; Michel Le Blond, la Mort en différentes actions ; H. Aldrevier, la *Pensée de la Mort* ; P. Flörner, l'Heure de la Mort ; Bart. Beham, un *Enfant dormant à côté d'une tête de mort* ; P. de Jode le vieux, le même sujet, d'après Artimisia Gantileschi ; J. Granier, le même sujet (1640) ; E.-D. Cayrol, une *Tête de mort*, avec cette inscription : « Ecce qui eris ; Schelte a Bolswert, la Mort du juste et la mort du pécheur ; Andrea Andreani, une *Allegorie sur la Mort* (clair-obscur), d'après Giovanni Fortuna (1588) ; Valentin Green, un *Vieillard pleurant la mort de son âme* (sujet tiré de Sterne), d'après G. de Carter ; Etienne Baudet et Louis Audran, le *Cadavre*, composition bizarre de René Houasse ; Agostino Veneziano (1518) et Marco Dente da Ravenna, les *Squelettes* (la Mort avec ses ailes et une personne à demi décharnée, d'après Baccio Bandinelli, etc.

Un peintre espagnol, Juan de Valdes Leal, a peint pour la chapelle de l'hospice de la Charité, à Séville, un tableau des plus étranges, connu sous ce titre : les *Deux cadavres*. On y voit un archevêque mort, couché dans son cercueil entrouvert, revêtu de son costume pontifical et déjà envahi par une légion de vers. Murillo disait de ce tableau qu'il fallait se boucher le nez pour le regarder. Suivant la remarque de Théophile Gautier, c'est une « bizarre et terrible peinture auprès de laquelle les plus noires conceptions de Young peuvent passer pour de jolives facéties. » En face de cette composition, il y en a une autre du même peintre, qui représente la Mort sous la figure d'un squelette apportant sur un papier déployé une sentence sinistre et foulant aux pieds sceptres, couronnes, riches ajustements.

Sous ce titre : *Une seconde après la mort*, le peintre belge Wiertz a peint la composition suivante : tout en bas, dans un coin, on voit une petite boîte, un petit monde qui roule dans l'espace ; c'est la terre. Un homme habitait ce globe, il y a une seconde à peine ; la Mort était venue briser ses chaînes, il s'est élancé, enveloppé dans les plis d'un long suaire, vers les régions infinies d'où l'on ne revient pas. Comme la terre lui semble petite au comparais des grands soleils au milieu desquels il passe ! Le « livre des grands humains », qu'il emportait vers les mondes inconnus, s'échappe de ses mains, et la terre est oubliée comme le voyageur oublie la pierre du chemin sur laquelle il s'est reposé une heure. « L'idée qu'exprime ce tableau, dit M. L. Watteau, est ingénieuse et saisissante ; l'ensemble porte un remarquable cachet de noblesse et d'austérité. » Au musée de Bâle se trouve un tableau de Girolamo Feraboscho qui a été attribué par erreur à Cagnacchi et qui représente la Mort saisissant par la main une jeune femme qui cherche à lui échapper.

Une composition célèbre est le *Triomphe de la Mort*, peinture à fresque de l'Orcaña, au Campo-Santo de Pise ; nous la décrivons ci-après. Sous le même titre, on désigne diverses compositions du Titien (gravé par Th. de Bry), Palma le jeune, Andrea del Sarto (gravé par Fr. Merlini, 1609), etc.

Un groupe de marbre sculpté par Thorwaldsen pour le tombeau du duc Eugène de Leuchtenberg, dans l'église de Saint-Michel, à Munich, représente la Mort et l'Immortalité se tenant étroitement enlacées. Une statue allégorique du Suicide a été exposée par L.-V. Guggenlo au Salon de 1836.

Sous ce titre : la *Mort d'une fleur*, M. Prouha a exposé au Salon de 1870 un groupe représentant une jeune femme morte soutenue par des Amours.

Les compositions relatives à la mort, dont

les sujets sont tirés de la réalité, sont extrêmement nombreuses. Un tableau du Louvre (no 587), qui a été attribué à Alexandre Véronèse, représente la *Mort d'une jeune femme*. Un spirituel tableau de Goya, la *Mort d'un pécateur*, a figuré à la vente Carlin, en 1872, et a été payé 4,100 francs. M. Edouard Girardet (Salon de 1831 et M. Léon Ménard (Salon de 1861) ont peint la *Mort d'un enfant*. Nous pourrions en citer bien d'autres.

L'histoire sacrée, l'histoire profane, la mythologie et la littérature ont fourni aux artistes des scènes de mort innombrables. Il nous suffira d'en mentionner quelques-unes.

La *Mort d'Abel* a été peinte par Pietro di Riccio d'Orvieto, au Campo-Santo de Pise, par Jean Van Eyck (compartiment du célèbre retable de l'Agneau mystique), par le Tintoret (Académie des beaux-arts de Venise), Adolphe Brune (musée du Luxembourg), Cornelis de Harlem (gravé par Jan Muller), Dietrich (gravé par Jean Daulé), F.-X. Fabre (musée de Montpellier), Ch. Fournier (musée de Dijon), Fr.-A. Füger (gravé par J. Blaschke), H. Füger (gravé par Fr. John, 1802), H. Goltz (autrefois dans la galerie Fesch), Gerard Hoot (gravé par J. Baptist), J.-B. Le Barbier (gravé par Janinet), Ch. Le Brun (autrefois à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés), Fr. Migliori (musée de Dresde), J. Montero de Roxas (ancienne galerie Las Marismas), Palma le jeune (musée du Belvédère, gravé par van Lisebetten et Troyon), le Pordenone (musée de Madrid), Andrea Sacchi (gravé par Richard Earlom et par Fr. Horthemels), Andrea Schiavone (au palais Pitti, gravé par Lorenzini), Ant. Schoonjans (gravé par Fr. van Bakker, 1704), Pierino del Vaga (gravé par A. Lafrery), Adrien van der Werff (musée de Turin), etc. Des estampes sur le même sujet ont été gravées par N. Beatrixet (1540), Gérard de Lairesse, etc.

La *Mort de Moïse* a été peinte par H. de Heuse (église de Tous-Saints, à Munich), par Cabanel (Salon de 1859), par J.-B. de Abailon, par Annibal Carrache (musée du Louvre), la *Mort de Samson*, par Gerard Hoot (gravé par J. van Buysen), la *Mort du fils de la Sunnamite*, par Eugène Deveria (Salon de 1859), la *Mort du Précurseur*, par A.-B. Glaize (Salon de 1848), la *Mort de Jésus* (v. CHRIST EN CROIX, CALVAIRE, PASSION), la *Mort de la sainte Vierge*, par Carlo Saraceno (gravé par Jean Le Clerc et par Jos. Fisher), Palma le vieux (palais Capponi, à Florence), P. Hars (gravé par P. Feddes, 1612), Nicolas Borrás (ancienne collection Standish), J. Schoreel (à l'Académie de Bruges), Michel Coxie (musée de Bruxelles), Fra Angelico (musée des Offices), Vauchelet (Expos. univ. de 1855), Lazerges (Expos. univ. de 1867), etc. ; la *Mort de Saphire*, par le bossin au Louvre, gravé dans le *Musée royal*, par Séb. Le Clerc (au Louvre), la *Mort d'Annas*, par Raphaël (tapissier du Vatican), la *Mort de saint Bruno*, par Eustache Le Sueur ; la *Mort de saint Benoît*, par Spinello Aretino ; la *Mort de saint François d'Assise*, par Dom. Ghirlandajo, etc., etc.

En mythologie, la *Mort d'Adonis* est un des sujets que la peinture a le plus fréquemment retracés ; nous citerons les tableaux de Van Dyck (musée de l'Ermitage), Rottenhamer (au Louvre), Boisselier l'aîné (au Louvre), Salvati (gravé par A. Lafrery), J.-B. Regnault, Mme Mongez (Salon de 1810), etc. M. Jules Delaunay a peint la *Mort de Nessus* (Salon de 1870) et la *Mort de la nymphe Hespérie* (Expos. univ. 1867) ; M. Emile Lévy, la *Mort d'Orphée* (Expos. univ. 1867) ; Bordier, la *Mort d'Hippolyte* ; Angelica Kauffmann, la *Mort de Procrès* ; Jules Rouvier, la *Mort des enfants de Niobé* (gravé par Kuchel Lueschke et par Phil. Gallé) ; Nic. Vleughels, la *Mort de Crésus* (gravé par Edme Jeaumont, 1721) ; Gio-B. Cipriani, la *Mort de Didon* (gravé par Bartolozzi) ; Erasme Quellin, la *Mort d'Eurydice* (musée de Madrid), etc. Une statue en marbre, de M. F. Roubaud, représente ce dernier sujet (Salon de 1861). Phil. Brinckmann a gravé à l'eau-forte la *Mort de Pyrame*.

La *Mort de Sardanapale* a été peinte par Eugène Delacroix et par H. Bruyères (Salon de 1831) ; la *Mort de Sarpédon*, par Mischab (Salon de 1833) ; la *Mort de Virginité*, par Lochière (Salon de 1831) ; la *Mort de César*, par Courty (au Luxembourg) ; par Gérôme (Exposition universelle de 1875), par Félix Clément (Exposition universelle de 1867), par Piloty (Exposition universelle de 1867) ; la *Mort de Vitellius*, par Queck (Salon de 1833) ; la *Mort de Suenon*, par Sturler (Salon de 1835) ; la *Mort de Harald Harderide*, en 1066, par Arbo (Salon de 1870) ; la *Mort d'Ugolin*, par Norblin (Salon de 1833) ; la *Mort de Guillaume le Conquérant*, par Ch. Lefebvre (Salon de 1853) ; la *Mort d'Agrippine*, par Louis Duveau (Salon de 1853) ; la *Mort du Cid*, par Tony Toulouin (Salon de 1870) ; la *Mort d'Edouard III*, par J. et G. Fuggo (Exposition universelle de 1855) ; la *Mort de Jennie Barc*, par Eugène Deveria ; la *Mort d'Élisabeth*, par Paul Delaroche (au Luxembourg) ; la *Mort de Charles Quint*, par J. Beaume (Salon de 1857) ; la *Mort de Roland*, par Roncevaux, par Odier (Salon de 1833) ; la *Mort de Pierre le Cruel*, par Durupt (Salon de 1834) ; la *Mort du duc d'Alençon* à la bataille d'Azincourt, par Jean Gigoux (Salon de

Les volontés des morts sont des lois souveraines.

DUCIS.

... Jeunes gens, si fiers d'être puissants et forts,
[morts.]
Songez aux vieux; et vous, vieillards, songez aux
v. HUGO.

Les morts durent bien peu; laissons-les sous la pierre;
Illiads! dans le cercueil ils tombent en poussière
Moins vite qu'en nos cœurs.

V. HUGO.

De ces demeures redoutables
Les froids et mornes habitants
Sont devenus fort beaux gars,
Point ennemis de leurs semblables,
Point serviles, point arrogants,
Point envieux, point irritables,
Point menteurs et point médisants,
Et point bavards insupportables...
Ma foi quand je songe aux vivants,
Je trouve les morts bien aimables.

(Vers faits aux cadavères de Paris.)

Il Cadavre: Ensevelir les MORTS. Avoir peur
des MORTS. Les danses s'établissent sur la
poussière des MORTS, et les tombeaux poussent
sous les pas de la joie. (Chateaub.)

De morts et de mourants cent montagnes plaintives.

BRÉVIER.

Les morts d'aujourd'hui furent jadis les belles.

V. HUGO.

Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers épuisées.

VOLTAIRE.

Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte;
Un curé s'en allait galement
Enterrer ce mort au plus vite.

LA FONTAINE.

— Par ext. Ouvrage écrit par une per-
sonne qui est morte: *Converser avec les MORTS*.
On a dit de Grotius qu'il n'était point propre
aux ambassadeurs, parce qu'il fréquentait plus
les MORTS que les vivants. (Trév.)

— Par exagér. Personne privée d'une par-
tie de ses facultés corporelles ou spirituelles: *Un paralytique est un MORT qui souffre; un MORT est un paralytique qui ne souffre pas*. (Boil.)

— Tête de mort, Tête humaine dépouillée de
toutes ses chairs.

— Faire le mort, Faire semblant d'être
mort: *Le renard blessé fait le mort quand
il se voit pris*. Garder le silence, ne pas
manifester sa présence: *Il ne répond pas aux
lettres qu'on lui écrit; il fait le mort*. La
justice est à vos trousses; FAITES LE MORT.

— Poétiq. Rivage des Morts, Séjour des
morts, Enfers mythologiques, lieu où sont
réunies les âmes des morts:

On ne voit pas deux fois les rivages des Morts.

RACINE.

Il Descendre chez les morts, au rivage des
morts, Mourir.

Le monde entier m'a cru descendu chez les morts.

V. HUGO.

Au rivage des morts avant que de descendre,
Ovide lève au ciel ses supplantes mains.

LAMARTINE.

— Prov. Les morts ont toujours tort, On
rejette volontiers le tort sur ceux qui ne peu-
vent pas se défendre. Qui court après les
soutiers d'un mort risque souvent d'être nu-
piété. Quand on base ses calculs sur la mort
prochaine d'une personne dont on doit hé-
riter, on éprouve souvent des mécomptes.

— Liturg. Jour des Morts, Deuxième jour
de novembre, qui est spécialement consacré,
chez les catholiques, à des prières pour les
morts. Messe des morts, Messe célébrée pour
le repos des âmes du purgatoire. Rouleau
des morts, Feuilles de parchemin que l'on
conservait autrefois dans les sacristies, et sur
lesquelles étaient inscrits les noms des
morts pour lesquels on devait prier.

— Jurispr. Le mort saisit le vif, L'héritier
est de droit possesseur des biens de son au-
teur, dès l'heure même de la mort de ce der-
nier.

— Jeux. A la tonfine, Jouer à qui il ne
reste plus rien de sa mise. Faire un mort,
Tenir, en même temps que son jeu, celui
d'un joueur qui manque et dont le jeu reste
étalé sur la table.

— Mar. Mort de l'eau. Syn. de MORTE-EAU.

— s. m. Techn. Eau de chaux dans laquelle
le tanneur a déjà plongé un certain nombre
de peaux, et qui ne peut plus servir. Le Canal
creusé autour d'un marais salant, pour rece-
voir les eaux pluviales ou autres.

— Encycl. Fête des Morts. Cette fête est
d'origine assez récente dans l'Eglise. Ama-
naire, diacre de Metz, dans son ouvrage des
Offices ecclésiastiques qu'il dédia à Louis le
Dobonnaire en 827, a donné l'office des Morts,
mais cet office n'avait pas encore alors un
caractère général, et il ne se disait que pour
les particuliers. Ce fut saint Odilon, abbé de
Cluny, qui, en 986, institua dans tous les mo-
nastères de sa congrégation la fête de la
commémoration de tous les fidèles défunts.
Cette fête, approuvée par les papes, se ré-
pandit bientôt dans tout l'Occident. On joint
aux prières diverses bonnes œuvres,
surtout des aumônes, et, au dernier siècle,
il y avait encore en France quelques diocèses
où les laboureurs faisaient ce jour-là
quelque travail gratuit pour les pauvres et
offraient à l'Eglise du blé, qui, selon saint

Paul, est le symbole de la résurrection des
corps.

Mosheim affirme que la fête des Morts fut
institué par saint Odilon, en vertu des exhor-
tations d'un ermite de Sicile, qui prétendit
avoir appris par révélation que les prières
des moines de Cluny avaient une efficacité
particulière pour délivrer les âmes du pur-
gatoire.

L'idée de fêtes pour les morts n'est point
particulière au christianisme; elle exista tou-
jours dans toutes les religions; et un fait inté-
ressant à noter, c'est qu'il y avait chez les
druides, nos ancêtres, une fête des Morts que
l'on célébrait la nuit du 1^{er} au 2 novembre.
Les Gaulois avaient concentré dans les rites
de cette nuit tout ce qui avait rapport aux
antiques croyances de la mort et de la re-
naissance périodique du monde, « nul plein de
mystères, que le druidisme, dit M. H. Mar-
tin, à légères au christianisme et ne le gla-
sant mort et annonce encore aujourd'hui aux
peuples catholiques, oubliés des origines de
cette antique commémoration. » Les chré-
tiens ont partagé les rites druidiques célé-
brés en cette nuit entre différentes fêtes.

C'est ainsi qu'il est reporté au samedi saint
la cérémonie de l'extinction et de la rénova-
tion générale du feu, que les druides accom-
plissaient dans la nuit du 1^{er} novembre. Dans
les croyances de nos ancêtres, cette même
nuit du 1^{er} novembre voyait le juge des
morts, Samhan, s'asseoir sur son tribunal
pour juger les âmes des trépassés de l'année.
Les âmes doivent aller le trouver au fond de
l'Occident. Alourdis apparemment par quel-
ques restes de leur enveloppe terrestre, elles
ne peuvent franchir les mers sans secours.

A l'extrémité du continent, en face de l'île
saillante où résident les neuf Sènes, au pied du
gigantesque promontoire de Elgoff, s'étend
une baie semée d'écueils, où le mer brise
avec une plainte éternelle; c'est là qu'af-
fluent, dans la nuit du jugement, les âmes
qui doivent quitter la Grande-Gaule. Le peu-
ple de ces côtes, dit le poète Claudien, en-
tend les gémissements des ombres volant
avec un léger bruit... Il voit passer les pâles
fantômes des morts. A minuit, les pêcheurs,
les nautonniers de ces rivages entendent heur-
ter à leur porte; ils se lèvent, ils les trouvent
sur la plage des barques inconnues qu'ils sentent
s'appesantir sous la charge d'âmes invisibles.
Ils font voile au couchant, emportés
sur les flots avec une rapidité étourdissante.

Lorsqu'ils touchent à la côte de l'île de Bre-
tagne, les barques s'allègent; les âmes sont
parties. Après leur jugement, les âmes vont
dans l'île de Bretagne ou l'Albion, que le sym-
bolisme bardique appelle *Kilias-Merlin* ou le
tombeau de Merlin; Merlin, qui est un des
noms de Gwyon et de Teutates et qui a le
même sens que Mercure en latin, les conduit.

Le Mercure gaulois est le guide des
voyages célestes comme des voyages terrestres,
des relations d'outre-tombe comme des affaires
de ce monde; il est le conducteur des âmes,
ainsi que le Toth et l'Hermès d'E-
gypte et de Grèce. Mais il ne les conduit pas
dans les lieux inférieurs, les enfers, les en-
traîles de la terre. Les espaces sans bornes
sont ouverts aux pèlerins immortels qui le
suivent. Son royaume est le firmament. Il
les mène par la voie lactée, la ville de
Gwyon.

L'usage d'aller, le jour des Morts, visiter
les tombes des trépassés que l'on a connus
ou pour lesquels on a quelque sympathie
s'est perpétué jusqu'à nos jours, en dehors
même de toute idée religieuse. Les tombes
sont couvertes de couronnes d'immortelles
et de bouquets, en souvenir de l'affection ou
de l'estime que l'on portait aux défunts. Les
amitiés politiques ne sont pas les plus négligées.
Le 2 novembre 1867, dans le cimetière
Montmartre, à Paris, une foule considérable
se pressait avec émotion, et les mains pleines
de fleurs, autour de la tombe de Daniel Ma-
nin, l'ancien dictateur de Venise, mort en
exil, et dont les cendres ont depuis été ren-
dus à sa patrie délivrée. Le nombre des ci-
toyens venus pour honorer cette grande mé-
moire était plus considérable que les années
précédentes. C'est que les troupes françaises
étaient alors en marche contre les volonta-
ires garibaldiens qui voulaient rendre Rome
aux Romains et à l'Italie, et que le bataillon
de Mentana allait se livrer. Les libéraux
français venaient protester contre cette in-
tervention sur la tombe du défenseur de la
liberté italienne. De nombreuses arrestations
furent opérées dans le cimetière même et
plusieurs citoyens subirent, pour cette ma-
nifestation, un emprisonnement plus ou moins
prolongé.

Le jour de la fête des Morts, en 1868, fut
également marqué, au même cimetière Mont-
martre, par une manifestation politique plus
accusée que la précédente. Un grand nom-
bre de citoyens étaient venus déposer des
couronnes sur la tombe de Godéfruy Cavaig-
nac, et plusieurs autres cherchaient la tombe
du représentant du peuple, du docteur Al-
phonse Baudin, mort en défilant la consti-
tution, sur les barricades du 2 décembre 1851.
Ce tombeau, caché pendant dix-sept ans et
que les conservateurs du cimetière prétendaient
ne pas exister, fut enfin découvert. Aussitôt
plusieurs milliers de citoyens en-
tourèrent la tombe, qui disparut bientôt sous
les fleurs et les couronnes. Alors, au milieu de
cette foule recueillie et ténébreuse, des discours

furent prononcés sur la tombe du martyr du
droit et de la liberté. On se sépara sans désor-
dre. Dès le lendemain, 3 novembre, des jour-
naux ouvrirent une souscription publique
dans le but d'élever un monument à Alphonse
Baudin. L'autorité s'émou de cette ma-
nifestation; un procès fut intenté aux journaux
qui avaient pris l'initiative de la souscription.

— Rouleaux des morts. On appelait ainsi des
feuilles de parchemin portant inscrits les
noms des défunts pour lesquels on devait prier
dans les églises et les monastères.

On distinguait des rouleaux perpétuels, an-
nuels ou individuels. Les premiers se compo-
saient de feuilles de parchemin cousues les
unes au bout des autres, sur lesquelles on
pouvait sans cesse inscrire de nouveaux noms.
De la leur nom de perpétuels. Les bonnes œu-
vres des défunts étaient mentionnées sur le
rouleau à la suite de leurs noms. Ordre Vit-
tal parle, dans son *Histoire ecclésiastique des
Normands*, d'un long rouleau sur lequel étaient
inscrits, au monastère de Saint-Evroult, les
noms des religieux et ceux de leurs pères,
mères, frères et sœurs. Il restait sur l'autel
pendant toute une année. On le déroulait le
jour de l'anniversaire général, et le prêtre
prenait par ceux qui y étaient inscrits. Dans
les rouleaux annuels étaient ceux que les
églises associées s'envoyaient annuellement
pour s'annoncer les noms de leurs morts. Les
rouleaux individuels s'envoyaient à la mort
de chaque frère pour obtenir à son intention
les prières de ses associés. Tantôt on faisait
une copie du bref pour chaque communauté
à laquelle on en voulait donner connaissance,
tantôt le même exemplaire était successi-
vement porté dans les différentes abbayes.
Les rouleaux étaient d'une grande simplicité
pour les religieux ordinaires, mais ils dé-
ployaient toutes les pompes du style pour les
grands personnages. Souvent même les rou-
leaux étaient alors en vers, ainsi que les ré-
ponses qu'on remettait, dans les différents
monastères, aux porteurs de ces rouleaux.

— Allus. hist. Il n'y a que les morts qui
ne reviennent pas. Cette phrase fameuse, qu'on
a tant de fois rappelée et qui est attribuée à
divers personnages de la Révolution, a été
réellement prononcée par Barère, mais non
dans le sens odieux qu'on y attache commu-
nément.

Voici d'abord ce qu'il dit lui-même dans ses

défenses: « On accuse quelques expressions, on isole
quelques phrases de mes rapports; on en ex-
trait quelques pensées, on en corrompt le
texte, on empoisonne leur intention, et l'on
érige en crime les pensées et les expressions
les plus énergiques pour la liberté, proférées
contre les ennemis naturels et invétérés de la
France.

« On me reproche d'avoir dit, dans un rap-
port, ces paroles: *Il n'y a que les morts qui
ne reviennent pas*. Si j'étais cité et accusé de-
vant le congrès de Pilnitz, je conçois bien
comment l'accusateur public de ce tribunal
royal envenimerait ces expressions dirigées
contre les troupes de l'empire ou de l'Angle-
terre; mais je n'ai pu concevoir encore com-
ment des représentants du peuple ont pu cor-
rompre le sens de ces paroles adressées aux
armées contre les Anglais, au point de les
appliquer aux citoyens détenus et aux juge-
ments du tribunal révolutionnaire.

« Non, il n'y a que les Anglais ou leurs
émisaires en France qui puissent me repro-
cher ces paroles dirigées contre les hordes
étrangères qui voulaient nous asservir. »

Barère renvoie ensuite à son *Rapport du
7 prairial an II sur les crimes de l'Angleterre
envers le peuple français et sur ses attentats
contre la liberté des nations*, dans lequel nous
trouvons en effet:

« Si l'année dernière, au siège de Dunker-
que, le traître Houchard n'avait pas épargné
les soldats anglais, si les troupes commandées
par lui avaient exterminé tous les Anglais,
au lieu de venir empoisonner nos places de
leur présence, le gouvernement anglais ne
serait pas revenu cette année insulter nos
frontières. *Il n'y a que les morts qui ne
reviennent pas*. Mais les rois et leurs esclaves
sont incorrigibles; il faut qu'ils disparaissent
si vous voulez une paix durable, si vous vou-
lez que la liberté prospère. »

On le voit, ces paroles implacables étaient
l'écho des colères nationales contre l'ennemi
cruel qui nous faisait une guerre sans merci
et soulevait le monde contre nous; mais elles
ne s'appliquaient nullement aux ennemis de
l'intérieur, comme on affecte de le croire.
C'était, si on le veut, un cri de haine farou-
che contre la domination étrangère; mais c'était
un peu arbitrairement qu'on en veut faire un
aphorisme de bourgeois qui eût été appliqué
aux vaincus de la Révolution.

— Le roi est mort, vive le roi! Mots par
lesquels un héraut annonçait au peuple la
mort du roi et l'avènement de son successeur.
V. ROI.

— Allus. littér. Les morts vont vite, Mots
salissants et tristement significatifs qui res-
suscitent souvent sur les lèvres du mortuaire
amant de Lénore, dans la ballade de ce nom
(v. BALLADE). Ces mots s'emploient souvent
pour caractériser les ravages que la mort
semble parfois se plaire à exercer coup sur
coup dans les rangs des hommes distingués,
dans quelque ordre d'idée que ce soit.

Morts (DANSE DES). V. DANSE MACABRE.

Mort dancé (la), opéra-comique en un acte,
paroles de Vial, d'Houdetot et Féréol, musique
de Prosper de Ginestet (Opéra-Comique,
16 janvier 1835). Une légende allemande a
fourni le sujet du livret. Chaque année, un
esprit diabolique s'installe à l'auberge de la
Croix-Noire, c'est le mort dancé, qui, le pre-
mier dimanche de l'Avent, emmène une jeune
et gentille fiancée, toute vive, dans l'autre
monde. Un homme, vêtu de noir, est descendu
à l'auberge; on ne doute pas que ce ne soit l'es-
prit lui-même. Après maint quiproquo, per-
sonne ne meurt et tout s'explique. La musique
a été trouvée bien faite, l'instrumentation fa-
cile. On a remarqué surtout un air chanté par
Mme Ponchard.

MORTA, l'une des Parques chez les Ro-
mains; elle présidait à la mort, comme son
nom l'indique, et remplaça Parca. V. ce nom
et PARQUES.

MORTADELLE s. f. (mor-ta-dè-le). Art
culin. Gros saucisson d'Italie: MORTADELLES
de Bologne, de Florence. Ragout de poulet
en usage dans le même pays.

MORTAGNE, en latin *Mortania*, ville de
France (Orne, ch.-l. d'arrond. et de canton,
sur le penchant d'une colline, pris de l'Huisne,
à 45 kilom. E. d'Alençon; pop. aggl., 4,292 hab.
— pop. tot., 4,336 hab. L'arrondissement com-
prend 11 cantons, 150 communes et 103,749 hab.
Tribunal de 1^{re} instance, justice de paix. Fa-
brication de toiles pour canevas, peinture;
toiles ordinaires. Commerce de chevaux du
Perche, bestiaux, chanvre, cotonnade, beurre
et œufs. La position de Mortagne sur le
sommet et le penchant d'une colline donne à
cette ville beaucoup de rues escarpées,
mais la plupart d'entre elles sont larges, as-
sez régulières et bordées de belles maisons.
La Grande-Rue, qui suit la route de Brest,
s'élève, par des rampes et des tournants fort
bien ménagés, jusque sur la partie la plus
haute, où elle traverse la place d'Armes, la
plus grande et la plus belle de Mortagne. Le
monument le plus considérable de la ville est
l'église paroissiale, bâtie de 1494 à 1535 sur
l'emplacement d'une autre église brûlée par
les Anglais. La tour massive qui domine l'édi-
fice ne fut achevée que vers le milieu du
xv^e siècle. Le portail frappe par la richesse
et l'élégance de son architecture. On remar-
que à l'intérieur de belles sculptures, des vi-
traux de la Renaissance, de riches boiseries
et de jolies orgues de 1624. La chapelle de
l'hôpital renferme la tombe du président de
Catinat, père du maréchal. Un passage voûté
est tout ce qui subsiste d'un fort construit au
xv^e siècle par le duc Jean IV. Une des col-
lines qui dominent la ville porte la chapelle
Saint-Michel, d'où l'on découvre une vue ma-
gnifique. Des courses de chevaux ont lieu
tous les ans à Mortagne.

Dans l'origine, Mortagne était environnée
de doubles fossés et défendue par deux châ-
teaux forts; les murs qui entouraient la ville,
et dont on voit encore quelques vestiges, ne
furent construits qu'en 1614. Sa situation et
les ouvrages qui la défendaient faisaient au-
trefois de cette ville une place importante
qui fut plusieurs fois prise et ruinée. Robert,
roi de France, s'en empara en 997; Charles V
la fit démanteler en 1378; elle tomba au pou-
voir des Anglais en 1424, mais elle fut reprise
en 1449. Les calvinistes la livrèrent aux flam-
mes en 1588 et, en 1590, elle fut le théâtre
d'un combat sanglant entre les ligueurs et les
troupes de Henri IV. Le Bourg et commune de
France (Nord), canton de Saint-Amand, ar-
rond. et à 19 kilom. N.-O. de Valenciennes,
sur la rive droite de l'Escaut; 1,104 hab.
Brasseries, construction de bateaux, moulins
à huile et à farine, fabrication de bonneterie.
Ce Bourg, autrefois fortifié, doit son origine
au château du même nom, construit vers le
x^e siècle sur la pointe de terre formée par
le confluent de la Scarpe et de l'Escaut. Ce
château, détruit en 928 par Herbert, comte
de Vermandois, fut reconstruit en 932 par Ar-
nulphe, comte de Flandre. Les Anglais s'em-
parèrent de Mortagne en 1338, brûlèrent
50 maisons et se retirèrent sans attaquer le
château. En 1709, le château de Mortagne fut
assiégé, pris et repris trois fois dans la même
semaine par les Français et par les Autri-
chiens, qui le reprirent et le perdirent de nou-
veau en 1794.

MORTAGNE (la), rivière de France. Elle
prend sa source au N. de Vanemont (Vosges),
arrond. de Saint-Dié, fait mouvoir les forges
de Mortagne, arrose Gerbéville et se jette
dans la Meurthe, à 4 kilom. S.-O. de Luné-
ville, après un cours de 70 kilom.

MORTAGNE-SUR-SÈVRE, bourg de France
(Vendée), ch.-l. de canton, arrondissement
à 50 kilom. N.-E. de La Roche-sur-Yon,
sur la Sèvre nantaise; 2,131 hab. Eaux mi-
nérales, élève de moutons, minoterie, fab-
rication de toiles, chandelles, papier; filature
de laine, scierie mécanique. Restes d'un mona-
stère et d'un château fort.

MORTAGNE (Gautier de), théologien fran-
çais du xii^e siècle. V. GAUTIER DE MORTAGNE.

MORTAGON, roi des Bulgares, mort en 826
Il fit, en 815, la paix avec l'empereur grec
Léon, alla, en 823, au secours de Michél le
Bègue, que l'usurpateur Thomas assiégeait
dans Constantinople, vint camper devant
cette ville, bien que l'empereur, qui redoutait

son avidité, lui eût fait dire qu'il n'avait pas besoin de son secours, et tailla en pièces l'armée de Thomas, qui lui livra bataille. Il avait envoyé des ambassadeurs à Louis le Débonnaire au sujet d'une délimitation de frontières, lorsqu'il mourut assassiné.

MORTAILLABLE adj. (mor-tail-la-ble; ll. m. — de mort et de taillable). Féod. Qui est serf du seigneur de père en fils, qui reste serf dans ses enfants et, pour ainsi dire, après sa mort.

— Substantif. Homme mortuaire : *Le mortuaire ne cesse d'être l'homme de son seigneur qu'en se déclarant l'homme du roi.*

— Encycl. Ce nom venait, dit-on, de ce que les serfs étaient taillables ou soumis aux drus seigneuriaux jusqu'à la mort. En effet, s'ils décédaient sans enfants légitimes, le seigneur s'emparait de leurs biens, à l'exclusion de tous autres héritiers. Telle était la disposition de l'article 78 de la coutume de Chaumont. Les mortuaires étaient d'ailleurs de véritables serfs attachés à la glèbe. Ils ne pouvaient quitter, sans la permission du seigneur, la terre qui leur avait été assignée. Si un mortuaire commettait un crime qui entraînât la confiscation des biens, son seigneur prenait possession des biens confisqués, à l'exclusion de tous autres, et même du roi, si ce n'est pour crime de lèse-majesté.

MORTAIRE s. f. (mor-tai-rie; ll. m. — rad. mort). Féod. Droit de certains seigneurs à l'héritage de leur serf mort sans héritier naturel.

MORTAILLER s. m. (mor-tai-llé; ll. m. — rad. mortelle). Féod. Serf sujet à la mortuairerie. Juge, receveur, procureur préposé par le seigneur pour recevoir la mortuairerie.

MORTAIN s. m. (mor-tain — rad. mort). Comm. Laine de très-basse qualité que l'on tond sur les peaux de bêtes mortes.

MORTAIN, en latin *Mortulium*, ville de France (Manche), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Canche, à 72 kilom. S.-O. de Saint-Lô; pop. aggl., 1,946 hab. — pop. tot., 2,378 hab. Tribunal de 1^{re} instance; collège communal; bibliothèque. Fabrication de toiles, dentelles, poteries, papeteries; filature de laine et de coton. Commerce de chanvre, cidre, bestiaux, céréales.

La petite ville de Mortain, très-pittoresquement située sur le versant d'une haute colline hérissée de rochers, et dont la base est baignée par les eaux vives et écumantes de la rivière de la Canche, n'offre que des rues étroites et tortueuses. L'église, classée parmi les monuments historiques, intéresse vivement les archéologues. C'est un beau spécimen de l'architecture de transition. Aucune de ses parties n'est antérieure à la fin du XI^e siècle. Le portail, qui paraît avoir appartenu à un édifice plus ancien que le monument actuel, offre une archivolte ornée de zigzags, de losanges et de dents de scie et surmontée de trois belles fenêtres dont les colonnettes frappent par leur élégance. La construction de la tour, dit le savant antiquaire anglais Gally-Knight, doit avoir été postérieure à celle de l'église, parce qu'elles ne sont pas liées entre elles et que la tour aboutit à l'une des fenêtres. A l'intérieur, dont l'aspect est des plus sévères, vingt-deux gros piliers soutiennent les voûtes de la nef et du chœur. Les stalles en chêne du chœur sont décorées de groupes sculptés, figurant des scènes plaisantes ou grotesques. Les vitraux neufs du chœur, le pavage en marbre de la nef, les statues colossales de saint Evroult et de saint Guillaume, une bonne copie de la Cène de Léonard de Vinci, les boiseries de l'orgue et un très-ancien bénitier en granit attirent l'attention à l'intérieur du monument. Les bâtiments de la sous-préfecture occupent l'emplacement de l'ancien château fort, dont les ruines sont insignifiantes, et qui couronnait un rocher taillé à pic.

Les environs de Mortain offrent des promenades délicieuses. Les bords de la Canche, profondément encaissée, sont plantés d'arbres et hérissés de rochers. La rivière coule dans un lit de cailloux et ses eaux écumeuses forment, à travers les blocs de rochers, une longue suite de cascades, dont la plus importante se trouve au-dessous du petit séminaire, qui occupe à 1 kilom. environ de la ville, une partie des bâtiments et de l'emplacement de l'ancienne abbaye Blanche, fondée en 1105 par le fils du comte Robert. Le séminaire se compose de constructions modernes d'un aspect monumental et de quelques restes de l'ancien monastère. La partie du cloître qui existe encore, et qui remonte au XII^e siècle, offre d'élégantes colonnettes et de belles arcades. L'église, dans l'architecture de laquelle le style roman se marie au style ogival, renferme une belle pierre tombale, d'admirables boiseries, de curieuses stalles et de jolis vitraux modernes. La colline qui domine Mortain est couronnée par la chapelle Saint-Michel, rebâtie il y a quelques années, et dot de nombreux pèlerinages. Du point culminant de la chapelle (317 mètres), on découvre un immense panorama.

Mortain, sous la domination française, avait le titre de comté. Ce comté resta dans la famille de Montpensier jusqu'à la mort de Henri, arrivée en 1608. Celui-ci laissa une immense

fortune à sa fille unique, qui épousa Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Depuis lors, le comté de Mortain appartenait à la famille d'Orléans jusqu'à la Révolution.

MORTAINAIS, AISE s. et adj. (mor-tâ-né, -è-ze). Géogr. Habitant de Mortain; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les Mortainais. La population mortainaise.*

MORTAISE s. m. (mor-tâ-ze-gé — rad. mortaiser). Techn. Action de mortaiser : *Le mortaisage des métaux se pratique avec la machine à mortaiser.*

MORTAISE s. f. (mor-tâ-ze. — Chevallet rapporte ce mot au celtique : *kymrique mortais*, irlandais *mortis*, mortais, dont l'origine nous est inconnue). Techn. Trou pratiqué dans une pièce de bois ou de métal pour recevoir la tige d'une autre pièce assemblée avec la première : *Faire une mortaise. Ouvrage assemblé à tenons et à mortaises. Émile, le marteau d'une main et le ciseau de l'autre, achève une mortaise.* (J.-J. Rouss.) || Trou long et rectangulaire qui reçoit des clavettes dans l'assemblage des pièces de grosses horloges. || Ouverture carrée pratiquée dans une gâche pour recevoir le pêne. || Ouverture pratiquée dans le passage de la clef. || Trou carré du gouvernail et d'un cabestan, destiné à recevoir la barre.

— Mar. Vide d'une mouffe où l'on place le réa. || Trou pratiqué dans la caisse d'un mât pour le passage de sa clef. || Trou carré du gouvernail et d'un cabestan, destiné à recevoir la barre.

— Encycl. Les mortaises, dont l'emploi est si fréquent dans les assemblages de charpentes en bois ou en fer, se font à la main à l'aide du maillet et du ciseau, ou à la machine mue à bras ou par la vapeur. Cette machine, qui a reçu le nom de machine à mortaiser, est d'un usage très-répandu aujourd'hui dans les ateliers et sur les chantiers.

Parmi les assemblages dans lesquels on emploie la mortaise, il faut citer : 1^o l'assemblage droit à tenon et mortaise, dans lequel la pièce qui porte le tenon s'assemble à angle droit avec la pièce dans laquelle est creusée la mortaise; on donne généralement pour largeur à cette dernière le tiers de l'épaisseur des pièces à assembler; 2^o l'assemblage oblique à tenon et mortaise, qui reçoit toujours un emboîvement; 3^o l'assemblage à plusieurs tenons et à plusieurs mortaises, que l'on emploie lorsque la multiplicité des tenons et des mortaises ne peut pas nuire à la résistance de l'assemblage, comme cela arrive le plus généralement dans la menuiserie.

Dans les machines à mortaiser les pièces métalliques, on donne à l'outil des vitesses différentes, suivant la nature du métal; pour la fonte douce, cette vitesse est de 0,07 à 0,08 par seconde; pour la fonte dure, elle n'est que de 0,04 à 0,05, et, pour le fer, elle s'élève à 0,11 ou 0,12, parce que l'on humecte constamment l'outil avec de l'huile ou de l'eau de savon.

Les quelques mots que nous avons dits au mot MACHINE sur les machines à mortaiser ne nous dispensent pas d'entrer dans quelques détails qui trouvent ici leur place naturelle.

L'outil destiné à couper le métal à la forme d'un bec-d'âne de menuisier. La partie inférieure présente une surface un peu courbe, pour que l'arête tranchante coupe avec plus de facilité et que le frottement soit moindre. Cet outil est en acier fondu et trempé. Il est maintenu perpendiculairement par un porte-outil, dans la nature duquel il monte ou descend à volonté. Des vis de pression le retiennent ensuite à la hauteur qu'on lui a donnée. Le porte-outil est lui-même rattaché à un bâti très-pesant, en forme de fer à cheval. Le porte-outil et l'outil tombent perpendiculairement sur la partie centrale d'un chariot, sorte de roue placée horizontalement, et dont le moyeu, les bras et les jantes sont en fer forgé; c'est sur ce chariot que se placent les pièces à mortaiser. Le mouvement du chariot varie suivant la forme qu'on veut donner aux mortaises. Le mouvement peut être circulaire continu ou circulaire alternatif; quelquefois on communique au chariot deux mouvements, l'un rectiligne et l'autre circulaire. A chaque mouvement du chariot, l'outil enlève un copeau de métal.

Le porte-outil et l'outil sont soumis, de leur côté, à un mouvement rectiligne alternatif ou lentement continu, suivant le travail à exécuter.

La grande machine à mortaiser de la maison Withworth, de Manchester, pèse 4,000 kilogr.; elle présente une solidité et une simplicité remarquables. Les trois mouvements du chariot sont commandés par un seul mécanisme.

Les machines françaises, fabriquées à l'usine de Grafenstaden, sont à triple engrenage et peuvent, au moyen d'un débrayage, prendre deux vitesses.

Les machines de M. Pérard, de Liège, tout en se rapprochant beaucoup de celles des constructeurs anglais, se distinguent par une disposition particulière qui permet d'élever, suivant les besoins, la plate-forme sur laquelle se fixent les pièces à travailler.

La petite machine à mortaiser de la maison

Withworth pèse environ 800 kilogr. Elle comprend, outre le chariot décrit dans ce qui précède, deux autres chariots à mouvement perpendiculaire, mus à la main, et servant à produire des découpages suivant les tracés les plus variés. MM. Ducommun et Dubied, ingénieurs à Mulhouse, ont imaginé une petite machine, d'une construction simple et originale, pour mortaiser des roues de wagon, des manchons, des poulies, etc., d'un diamètre quelconque.

MORTAISÉ, ÉE (mor-tâ-zé) part. passé du v. *MORTAISER* : *Bois mortaisés.*

MORTAISER v. a. ou tr. (mor-tâ-zé — rad. mortaise). Techn. Faire une mortaise dans : *Mortaiser un montant.*

— Absol. : *Machine à mortaiser.*

— Encycl. Machine à mortaiser. V. MORTAISE.

MORTAISEUSE s. f. (mor-tâ-zeu-ze — rad. mortaiser). Techn. Machine à mortaiser.

MORTALITÉ s. f. (mor-ta-li-té — du lat. *mortalis*, mortel). Condition des êtres sujets à la mort : *Le fils de Dieu s'est revêtu de notre mortalité.* (Acad.) *Un corps qui, par la mortalité, est devenu un empêchement et un fardeau de l'esprit.* (Boss.)

— Grand nombre de morts arrivées en peu de temps : *La mortalité des troupes est due aux maladies presque autant qu'aux faits de guerre.* *La mortalité des bestiaux cause la ruine des agriculteurs et amène la mortalité des paysans.* || Nombre proportionnel des personnes mortes dans un lieu et dans un temps donné : *La mortalité, dans les prisons les mieux tenues, est encore effrayante.* *La cherté du pain augmente toujours la mortalité.* (Maquiel.) *Il est prouvé que la mortalité des enfants trouvés est deux fois plus forte que celle des autres enfants.* (B. Delessert.) *L'insalubrité des logements entre pour un chiffre énorme dans la mortalité qui frappe les classes ouvrières.* (L. Cruveilhier.) || Nombre proportionnel de personnes mortes dans l'espace d'un an : *A Paris, la mortalité, si l'on en croit la plupart des calculs, est d'un individu sur trente.*

— Caractère de ce qui est propre à donner la mort : *La mortalité d'une blessure.*

— Mathém. Tables de mortalité, Tables dressées pour faire connaître approximativement le nombre de morts par année, sur un nombre donné de vivants de chaque âge : *Certaines tables de mortalité, celles par exemple de M. Deparcieux en France et de M. Valentin en Suède, ont appris que les femmes mariées vivent, en général, plus que les célibataires.* (Pinel.)

— Encycl. Econ. soc. Création et destruction, telle est la loi la plus générale de la nature. L'homme y est soumis comme tous les autres êtres. Son arrêt de mort est prononcé dès sa naissance. Et cet arrêt, dont il peut retarder plus ou moins l'exécution, s'exécute sous maintes formes, tantôt par le jeu régulier des fonctions organiques, tantôt par l'intervention de ces grandes calamités qui se nomment famines, épidémies, crises industrielles, guerres, révolutions, qui constituent presque toute la partie en relief de l'histoire des peuples. Pour le moraliste comme pour l'économiste, il n'est pas d'étude plus intéressante que celle du mouvement de la population d'un pays et des causes qui en accroissent ou en diminuent la mortalité générale. On y voit l'homme soumis, malgré lui, à des puissances supérieures et fatales, tout en conservant le sentiment de sa volonté et de son initiative. On s'afflige au retour périodique de ces phénomènes terribles, où l'on est tenté de voir, comme l'antiquité superstitieuse, les signes de la colère céleste. Mais on se console en observant que l'homme moral, l'homme social peut réagir efficacement par l'énergie de sa propre volonté contre les forces aveugles de la nature et limiter de plus en plus leur effet destructeur. Ne le remarque-t-on pas dans ces temps de crise et d'épreuves qui ne viennent que trop souvent troubler la marche régulière des sociétés ? Survient-il une disette, une crise industrielle, ou une simple incertitude sur les conditions d'un prochain avenir, on voit immédiatement, comme par un accord tacite de la volonté de tous, diminuer le nombre des naissances et des mariages, preuve évidente de l'empire que l'homme exerce sur lui-même et de cette contrainte morale à peine entrevue par les économistes, qui n'en ont pas encore calculé ni saisi toute la portée. De même par les progrès constants de la vie sociale, par l'accroissement de la moralité comme du bien-être matériel, par un sentiment, enfin, de plus en plus élevé des devoirs de la vie, l'homme parvient à modifier les lois de la mortalité générale et à combattre, jusqu'à un certain point, les fléaux qui tendent à s'accroître. Pour acquiescer sur ce point une certitude complète, il suffit de comparer la mortalité d'un peuple et d'une époque à celle de quelques autres, et on la voit avec satisfaction diminuer en raison directe des progrès de la civilisation. Sans sortir du cadre restreint qui nous est imposé, nous donnerons à ce sujet quelques chiffres d'une authenticité irrécusable. Et l'on sera heureux de remarquer que, plus le champ des devoirs s'agrandit pour l'homme

social, plus la vie moyenne augmente pour les remplir.

La mortalité varie selon les races, les climats, les âges, les sexes, les professions, la fortune, la densité des populations et les institutions politiques et religieuses, sans compter qu'une foule d'autres causes accidentelles et passagères, telles que les grandes épidémies, les famines, les guerres et les épidémies, viennent incessamment troubler la loi générale. A travers toutes ces fluctuations, un seul fait reste constant : c'est que les fléaux divers tendent à perdre de leur intensité et que la mortalité chez tous les peuples placés dans des conditions égales tend également vers une moyenne commune. Nous tirerons de ce fait une double conséquence : c'est d'abord que les fléaux peuvent être tout efficacement combattus et que le nivellement, si l'on peut s'exprimer ainsi, des conditions générales de l'existence des peuples est le but nécessaire de la civilisation.

A défaut d'une science statistique qui n'existe pas alors et qui, d'ailleurs, eût été dépourvue d'éléments certains, nous ne possédons sur l'antiquité que des indications vagues dont nous ne pouvons tirer que des inductions. Toutefois, on peut en conclure hardiment que la mortalité y était incomparablement plus forte que dans les temps modernes. Les conditions d'existence y étaient généralement précaires, l'hygiène mal entendue, la vie humaine peu respectée, les guerres d'extermination très-fréquentes; les émigrations de peuples venaient encore accroître la mortalité, car l'homme n'est pas aussi cosmopolite qu'on le croit généralement. Que si l'on nous objecte le développement rapide de certains peuples, tels que les anciens Perses, les Phéniciens, les Grecs et les Romains, nous répondrons tout simplement que, par une loi depuis longtemps vérifiée, l'accroissement des populations est toujours et partout très-rapide tant qu'on reste encore éloigné de la limite qu'y apportent les moyens de subsistance. Les États-Unis de l'Amérique du Nord en fournissent, de nos jours, une preuve évidente. D'après les recherches de M. Moreau de Jonnés, la population pour se doubler exigerait : en Turquie, 555 ans; en Suisse, 227; en France, 138; en Espagne, 108; en Hollande, 100; en Allemagne, 76; en Russie et en Angleterre, 43; aux États-Unis, enfin, 25 années seulement, déduction faite des contingents fournis par l'immigration. D'où vient cette énorme différence ? De ce qu'au delà de l'Atlantique, la population n'est pas contenue, comme dans le vieux monde, par les barrières inflexibles d'un territoire restreint. L'immensité de l'espace à défricher et à occuper ouvre à l'homme des perspectives infinies, et tout être qui vient au monde y a d'avance sa place assurée. De là le nombre considérable des naissances. Mais croit-on que la mortalité y soit moindre qu'en Europe ? C'est tout le contraire. Des statistiques récentes, recueillies dans une excellente brochure par le docteur Vacher, nous apprennent que la mortalité annuelle, à New-York, est de 1 habitant sur 40, tandis qu'à Londres elle est de 1 sur 41. Dans les districts de l'Ouest nouvellement défrichés, la mortalité est beaucoup plus forte. Les difficultés de l'acclimatation, les exhalaisons malsaines des terres vierges et l'insuffisance des ressources hygiéniques occasionnent dans les États-Unis, une mortalité exceptionnelle. A plus forte raison a-t-il dû en être ainsi dans l'antiquité.

La vigueur relative des races exerce une grande influence sur la mortalité. D'après des données statistiques certaines, on a constaté par exemple que la mortalité frappait beaucoup moins les juifs que les chrétiens. En Prusse, où les juifs sont assez répandus, dans une période de 19 années, de 1822 à 1840, on a compté respectivement, sur 100,000 habitants : Dans les populations chrétiennes, 2,961 décès; dans la population juive, 2,161 décès; c'est-à-dire une différence de 800 décès. Aussi la race juive tend-elle à s'accroître considérablement. Plusieurs raisons contribuent à cet état de choses. D'abord, le paupérisme est presque inconnu chez les juifs. Pour un très-petit nombre de pauvres les aumônes y sont très-abondantes. Il régnait parmi eux une sorte d'aisance générale entretenue par des vertus économiques très-remarquables. D'autre part, les professions les plus lucratives et peu fatigantes qu'ils exercent diminuent notablement les chances de mortalité. Vivant à l'état sédentaire, les mères de famille ne sont pas exposées, pendant la gestation et l'allaitement, aux maladies et aux accidents que causent trop fréquemment ailleurs les occupations agricoles et industrielles. Il est juste, enfin, de reconnaître que l'hygiène, élevée chez les juifs à la hauteur d'une institution religieuse, exerce sur leur longévité une heureuse influence. Ces réserves faites, la question de race reste entière. Comment pourrait-on nier cette cause première lorsqu'on la voit agir d'une manière si frappante sur la mortalité des peuples, et, dans un même État, donner des vies moyennes qui varient depuis vingt ans jusqu'à trente-deux ans ? Pour mettre en évidence cette vérité, on ne peut choisir d'exemple plus probant que l'Autriche, où vivent encore, sous des institutions à peu près identiques, tant de populations d'origine différente.

Voici pour chaque groupe la vie moyenne, d'après une statistique de vingt années :

Allemands	environ 32 ans
Slovaques	— 30
Serbes	— 29
Croates	— 27
Czeches et Moraves	— 25
Italiens	— 23
Polonais	— 22
Ruthènes	— 21
Moldaves	— 20

En France même, où la population est plus homogène, les différences d'origine se font encore sentir sur la mortalité relative. Et de même qu'à première vue on distingue un Normand d'un Arverne et un Breton d'un Aquitain, de même on retrouve, dans les statistiques générales, une différence de vie moyenne qui va de trente ans jusqu'à quarante-cinq.

L'influence des climats sur la mortalité générale n'est pas moindre. En Algérie, les décès sont de 1 sur 20 habitants pour les mêmes individus qui ne seraient soumis en Europe qu'à une mortalité de 1 sur 40, c'est-à-dire que les mauvaises chances sont doublées. Les enfants y meurent en grande quantité et les familles s'y éteignent; c'est là le plus insurmontable obstacle à la colonisation du pays. Mais cette calamité permanente n'est pas particulière à l'Algérie. Il existe une foule d'autres climats non moins meurtriers, et les statistiques contiennent à ce sujet de cruelles révélations.

D'observations générales nombreuses et concordantes, il résulte que, dans les populations nées dans le Nord s'avancent vers le Midi, plus elles perdent de leurs chances de longévité.

D'après Vitruve, les émigrants du Nord au Sud étaient condamnés, sinon à la mort, du moins à un affaiblissement graduel, tandis que les migrations en sens inverse devaient réussir. L'expérience des siècles a confirmé cette observation. Les fortes races sorties des hauts plateaux de la Scythie ont vu leurs fibres s'amollir, sinon se dissoudre, dans des climats plus doux. Jamais Européen, par exemple, n'a réussi à implanter sa race sur le sol égyptien, et encore moins dans les régions tropicales. Méhémet-Ali avait eu, dit-on, 94 enfants. Au moment de sa mort, 3 seulement lui survivaient.

La mortalité en Egypte, même pour les indigènes, est très-forte. En temps normal, et sans tenir compte des épidémies qui y sont fréquentes, on l'évalue annuellement à 1 sur 16. Dans l'ensemble de l'empire ottoman, elle paraît être de 1 sur 18. Ici, le climat n'y est pour rien. Les Turcs ont eu tout le temps de s'acclimater; mais c'est la polygamie qui, en poussant à la dégénérescence des races, accroît les ravages de la mortalité.

Que si nous portons ailleurs nos regards, les observations deviendront plus affligeantes encore. Les colonies intertropicales sont le tombeau de la race blanche. Aux Antilles et dans les Guyanes, malgré des immigrations continues, la population est toujours restée stationnaire lorsqu'elle n'a pas décliné. Le blanc, dit M. Laure, médecin en chef de la marine, vit avec peine aux colonies. Sans le secours des noirs, il ne pourra jamais cultiver un sol vierge. Sa constitution s'y refuse. Même acclimaté, il vieillit avant l'âge; il perd la force et l'énergie; il perd l'aptitude au travail. A la Martinique, on ne compte presque pas de sexagénaires. A la Havane, on trouve à peine la troisième génération d'une famille européenne, et la population blanche ne s'y entretient que par un croisement incessant avec de nouveaux immigrants. Les importations de Chinois, de coolies et de Madérisiens n'y réussissent pas mieux.

Mais c'est dans les Indes orientales que la mort fauche à pleins sillons dans les rangs des Européens. « Chaque année passée dans l'Inde, dit M. de Warren, en enlève au moins deux de l'existence, tant toutes les sources de la vie, flétrit et dessèche l'avenir. On ne saurait trop payer une vie sans cesse aventurée, dévastée par le choléra, la dysenterie, les mille plaies du climat. L'homme passe ici comme l'herbe des champs. » Tandis que sous le ciel de l'Angleterre, dans la période qui correspond à la vie militaire, la mortalité ne frappe que 13 individus sur 1,000, dans l'Inde, l'armée anglaise, quoique recrutée dans une population robuste, perd annuellement, sans combats, 76 hommes sur 1,000. En vain le gouvernement y encourage les mariages. « Jamais, dit le major Bagnold, un régiment anglais n'a pu parvenir à élever assez d'enfants pour maintenir au complet ses files et ses tambours. Nos troupes sont-elles plus heureuses dans nos misérables colonies? Voici quelques chiffres qui ont bien aussi leur douloureuse signification : sur 1,000 habitants, le nombre des décès est :

Martinique, moyenne annuelle	91,9
Guadeloupe, — — —	91,1
Guyane, — — —	90,8
Algérie, — — —	77,8
Sénégal, — — —	106,1

Encore faut-il éliminer de ce tableau les années exceptionnelles où la mortalité s'est élevée jusqu'à 25 et 50 pour 100 de l'effectif.

De tous les climats, c'est celui de l'Afrique qui est le plus meurtrier pour les blancs. Malgré le bon choix des troupes, malgré les précautions hygiéniques les plus minutieuses et

les plus sévères, jamais bataillon français n'a séjourné au Sénégal, où les séjours ne sont jamais longs, sans y voir s'éclaircir ses rangs. En une seule année (1830), la mortalité y a atteint le chiffre énorme de 573 pour 1,000. L'armée anglaise a subi parfois les mêmes pertes à Sierra-Leone. Un jour, un gouverneur anglais envoya dans le Niger une expédition composée de 145 blancs, tous éprouvés par de longs séjours dans les pays tropicaux, et de 158 nègres, presque tous nés en Amérique. Au bout de trois semaines, tous les blancs étaient gravement malades et près d'un quart avaient succombé. Les noirs, au contraire, ne comptaient pas un seul décès. Faut-il regretter outre mesure les barrières insurmontables qui s'opposent à l'invasion du globe entier par la race blanche? Nous ne le pensons pas. La supériorité de la race privilégiée sur toutes les autres est tellement écrasante, que celles-ci finiraient par disparaître dans cette lutte inégale, si la nature ne leur avait ménagé comme un refuge des climats inaccessibles à la conquête et aux exterminations qui en sont la suite.

Nous avons dit que les migrations du Sud au Nord paraissent réussir généralement. On en a de nombreux exemples; malgré une mortalité exceptionnelle, mais heureusement transitoire, occasionnée par les défrichements, la population française s'est fort bien acclimatée au Canada. En 1763, lorsque cette colonie fut cédée à l'Angleterre, le nombre des Français ne s'élevait pas au delà de 70,000. Il dépasse aujourd'hui 700,000. En un siècle, cette population a donc décuplé. La statistique constate que la mortalité y est à peu près égale à celle des contrées de l'Europe les plus favorisées. Dans la population anglaise, plus riche et plus aisée, elle est moindre encore. Les climats froids ne sont donc pas si funestes aux habitants des pays chauds que le prétendait l'auteur de *l'Esprit des lois*. Il semble, tout au contraire, que les habitants des contrées méridionales possèdent plus d'énergie que les peuples du Nord pour résister à l'action du froid. La désastreuse expédition de Russie de 1812 en a donné une preuve décisive. « Toutes choses égales d'ailleurs, dit Larrey, les tempéraments qualifiés de sanguins et chauds résistaient beaucoup mieux que les autres. Aussi la mort a-t-elle plus épargné les individus des contrées méridionales de l'Europe que ceux des contrées septentrionales, tels que les Hollandais, les Hanovriens, les Prussiens et autres peuples allemands. Les Russes même ont perdu plus d'hommes en proportion que les Français, 3,000 hommes des meilleurs soldats de la garde, presque tous appartenant au midi de la France, étaient les seuls qui eussent vraiment résisté aux cruelles vicissitudes de la retraite. » Il en fut de même, au rapport de plusieurs médecins, des prisonniers envoyés en Sibérie. Nos alliés de l'Allemagne et de la Hollande y périrent presque tous, tandis que les Français échappèrent aux rigueurs du climat.

Déjà variable en raison des races, des latitudes et des altitudes, la loi de mortalité subit encore l'influence de l'air, des eaux et des lieux. Qui n'a observé les ravages de la fièvre chaude à la Vera-Cruz, de la malaria sur le littoral de la Méditerranée, de la fièvre intermittente dans les marais de la Sologne et autour des états de la Dombes?

Les grands centres de population subissent-ils plus fortement la loi de mortalité que les populations disséminées, et les campagnes sont-elles plus favorisées que les villes quant à la durée de la vie moyenne? Question toujours débattue, toujours à débattre. Tant de causes contrares viennent modifier le coefficient de mortalité, qu'avec l'insuffisance de nos statistiques il est impossible de porter un jugement précis. Si l'air est plus pur à la campagne et si les travaux agricoles sont favorables à la santé, par contre la qualité supérieure des aliments et l'abondance des secours en cas de maladie rétablissent l'équilibre au profit des villes. Le relevé des décès de part et d'autre ne prouve rien, car il faudrait apprécier au juste le courant qui entraîne vers les centres les populations adultes, puis, du chiffre général des décès dans les villes, il faudrait déduire les décès des hôpitaux, auxquels les campagnes fournissent leur contingent. La France tout entière, les départements du Nord surtout, n'ont-ils aucune part dans les 6,000 décès constatés annuellement dans les hôpitaux de Paris? Il n'y a qu'une seule vérité hors de contestation, c'est qu'en s'élevant graduellement le niveau de l'aisance générale abaisse proportionnellement le niveau de la mortalité. Des logements plus commodes et mieux aérés, des vêtements plus chauds, une nourriture plus saine, des soins de propreté plus répandus, un certain bien-être et la sécurité de l'avenir qui agit si puissamment sur le moral, concourent à faire prédominer les bonnes chances sur les mauvaises, sans compter que les assassinements dus à une bonne administration publique profitent aux masses surtout d'une manière sensible.

Un fait constaté par la statistique, c'est que la femme vit plus longtemps que l'homme. Les pays qui, dans le courant de ce siècle, ont produit les hommes les plus avancés en âge sont la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Angleterre. C'est l'Espagne qui vient en dernier lieu sur la liste. On fait eu-

rieux, c'est que les hommes mariés vivent plus longtemps que les célibataires. D'après M. Bertillon, de 25 à 30 ans d'âge, la mortalité en France s'élève, sur statistiques précises, à 6 pour 1,000 hommes mariés, à 10 pour célibataires et à 22 pour veufs.

En Belgique, les décès sur les femmes mariées sont de 9 par 1,000; même nombre pour les filles; ils montent jusqu'au nombre de 17 pour les veuves.

La Belgique donne également 7 morts par 1,000 hommes mariés; 9,5 pour autant de garçons; 24,6 pour les veufs.

Même proportion en Hollande et en Allemagne.

Le résumé de tous ces calculs quasi officiels est que, de 25 à 30 ans, la mortalité est en moyenne de 4 par 1,000 hommes mariés, de 10,5 pour les garçons et de 22 pour les veufs.

Parmi les classes les moins frappées par la mortalité se trouvent les magistrats, les petits commerçants, les fermiers; parmi les plus frappées, on constate l'aristocratie, les médecins et les marchands de spiritueux.

La mort en France n'enlève annuellement que 1 individu sur 46 dans les départements riches, tandis qu'elle en prend 1 sur 33 dans les départements pauvres. Rien que dans la ville de Dijon, le docteur Noirot a établi que la vie moyenne est de 57 ans dans la classe riche et de 37 ans dans la classe pauvre. La vie moyenne, qui était de 25 ans en France avant la Révolution, s'est élevée aujourd'hui à 40 ans. En 1873, M. Bertillon a publié d'intéressantes cartes destinées à donner une idée de la mortalité en France. D'après le tableau résumant la mortalité à tout âge dans les diverses régions, on voit que le département des Hautes-Alpes et les deux départements qui forment le Limousin sont désastreux. Le Morbihan est favorable à la jeunesse jusqu'à 20 ans; à partir de cet âge, la mortalité s'y élève au-dessus de la moyenne. De même pour le Jura et le Doubs. L'Hérault et les Bouches-du-Rhône, qui sont très-favorables à la jeunesse, sont, au contraire, très-favorables à l'âge mur et à la vieillesse. Il y a enfin des départements dans lesquels on meurt moins à tout âge : l'Aube, l'Yonne méritent sous ce rapport une mention particulière. Les gar-

çons meurent plus que les filles jusqu'à l'âge de 10 ans. La période de 20 à 30 ans est plus meurtrière pour les femmes; c'est l'époque de la parturition. Il existe des départements dans lesquels la mortalité est plus grande chez les femmes au delà de 50 ans que chez les hommes du même âge. C'est dans le bassin de la Seine et dans ceux de la Garonne et de la Nièvre que les adultes vivent le plus longtemps. Les régions qui leur sont plus défavorables sont : la Bretagne, le Limousin, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Rhône et la Corse. L'accroissement anormal de la mortalité masculine de 20 à 30 ans est surtout marqué dans l'Ariège, les Hautes-Alpes, l'Isère et le Rhône.

Un fait curieux, c'est que dans certains départements, notamment dans le Rhône, la mortalité est plus grande chez les hommes de 25 à 30 ans que chez les hommes de 30 à 40 ans. La mortalité des vieillards est la plus faible possible dans le bassin de la Seine. Le bassin de la Gironde, favorable aux adultes, ne l'est pas aux vieillards. La mortalité arrive au maximum dans le bassin de l'Isère; au contraire, l'Ardèche, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, si dangereux aux adultes, sont très-favorables aux vieillards.

A Paris, sous la Restauration (1818-1830), la mortalité moyenne a été de 2,16 sur 100; sous le gouvernement de Juillet et sous la République (1830-1850), de 3,11; de 1850 à l'annexion des communes suburbaines, de 2,83. Enfin, elle n'est plus aujourd'hui que de 2,45. Le bénéfice obtenu dans la première période n'a été que de 0,05. Pendant la période suivante, il s'élève à 0,28. Enfin, le progrès réalisé depuis l'annexion est de 0,38. C'est le plus sensible de tous. Au total, en un demi-siècle, la mortalité a diminué de 0,71, c'est-à-dire de 32 pour 100; progrès merveilleux et qui prouve tout ce que l'énergie de l'homme peut faire pour son bien-être. N'est-il pas très-remarquable, en effet, que, malgré les choléras de 1832, de 1849, de 1854, de 1865, la mortalité n'ait cessé de décroître à Paris, et que cette décroissance ne soit devenue très-sensible que depuis l'inauguration des grands travaux en cours d'exécution? Voici, en effet, en quelques chiffres, le tableau des quatre périodes que nous avons analysées.

PÉRIODES.	POPULATION moyenne.	DÉCÈS.	COEFFICIENT DE MORTALITÉ.	
			Sur les	ou 1 sur
1845-1849	1,050,390	32,776	3,12 pour 100	ou 1 sur 32,0 hab.
1850-1854	1,082,195	31,111	2,86 —	ou 1 sur 34,8
1855-1859	1,174,204	32,871	2,80 —	ou 1 sur 35,7
1860-1868	1,811,410	44,452	2,45 —	ou 1 sur 41,0

Pendant le siège de Paris, de septembre 1870 à janvier 1871, la mortalité s'y accrût dans des proportions énormes. D'après un travail fait par le docteur Sueur, il meurt ordinairement à Paris, pendant six mois, 6,525 individus de 1 an à 5 ans; 2,527 de 25 à 40 ans, 4,500 de 40 à 60 ans; 5,000 à partir de 60 ans; Pendant le semestre du siège, Paris a perdu 19,000 individus de la première catégorie, 11,500 de la seconde, 10,700 de la troisième et 13,500 de la quatrième. La proportion des décès tripla, ou peu s'en faut, pour les enfants et les vieillards.

Nous ne dirons rien ici des tables de mortalité dressées par Duvillard et Deparcieux, et qui servent généralement de base aux compagnies d'assurances pour déterminer le montant des primes à payer. Nous en avons parlé au mot ASSURANCE.

— *Mortalité des enfants.* Depuis 1866, la question si grave de la mortalité des enfants nouveau-nés a vivement occupé l'attention publique. Elle a été l'objet de débats, non seulement dans nos Assemblées législatives, mais encore à l'Académie de médecine, à l'Assistance publique, à la Société protectrice de l'enfance et dans les journaux scientifiques. D'un côté, on fut frappé de la mortalité provenant de ce que, en beaucoup de lieux, les nourrices se livraient à une véritable spéculation sur les enfants confiés à leurs soins; de l'autre, on remarqua que la population tendait à devenir stationnaire.

M. Husson, alors directeur de l'Assistance publique, disait à l'Académie de médecine vers la fin de 1866 :

« Aujourd'hui, on ne saurait se le dissimuler, la population, cette richesse première des pays civilisés, cette première force des nations puissantes, diminue en France ou y reste à peu près stationnaire : les mariages sont atteints dans leur fécondité. Autrefois, on comptait cinq enfants pour un mariage; au commencement de ce siècle, il naissait encore au moins quatre enfants par union légitime; aujourd'hui, c'est à peine si, dans la France entière, chaque mariage produit trois enfants et, à Paris, on ne compte que deux enfants par ménage. »

Pour remédier, en partie du moins, à la dépopulation, il existe un moyen qui n'est pas inépuisable : « Jadis, Colbert, à l'effet de repeupler la France, exemptait de l'impôt pour cinq années les gens de la campagne qui se mariaient et s'établissaient à vingt ans, et il exonérait pour toute sa vie le père de famille qui avait dix enfants. » On cherche une solution au marasme agricole; que l'on prenne

celle de Colbert, et les campagnes se repeupleront, et l'agriculture ne chômera plus de bras.

Mais revenons aux enfants nouveau-nés. D'après un travail publié par M. Husson en 1869, il naît en France, par an, 900,000 enfants sur lesquels 820,000 sont légitimes et 80,000 naturels.

La mortalité pour la première année est : Sur la totalité, 900,000, de 17,51 pour 100; Sur les enfants légitimes, 820,000, de 16,36 pour 100;

Sur les enfants naturels, 80,000, de 35,52 pour 100

Cette mortalité est, pour la première année :

En Norvège, de	10,64 pour 100.
En Ecosse, de	11,81 —
En Danemark, de	13,43 —
En Suède, de	13,53 —
En Angleterre, de	15,34 —
En Belgique, de	15,44 —
En Hollande, de	18,43 —
En Prusse, de	18,78 —
En Autriche, de	24,78 —
En Bavière, de	34,07 —

A Paris, il naît en moyenne 53,921 enfants sur lesquels : 33,872 restent à Paris dans leurs familles; 2,031 sont placés en nourrice par la direction municipale; 3,018 sont placés par les hospices des enfants trouvés; 9,000, par des bureaux particuliers.

Sur les 33,872 enfants restés à Paris, 8,350 en moyenne meurent la première année, soit 24,36 pour 100.

La mortalité des enfants placés par la direction municipale est de 29,80 pour 100; celle des enfants assistés, de 36,28 pour 100; quant à la mortalité des enfants placés par les petits bureaux, elle est de beaucoup supérieure, bien qu'on ne puisse l'évaluer exactement.

Pour donner une idée de la mortalité des enfants d'un an dans le reste de la France, nous allons indiquer la moyenne dans un certain nombre de départements. Ainsi, elle est de :

10,87 pour 100 dans la Creuse (son minimum);	
12,21 — dans les Basses-Pyrénées;	
13,14 — dans la Haute-Vienne;	
14,05 — dans la Haute-Garonne;	
14,53 — dans la Charente;	
15,49 — dans la Dordogne;	
16,14 — dans le Jura;	
17,10 — dans le Puy-de-Dôme;	
18,08 — dans la Corse;	
19,78 — dans la Drôme;	
20,15 — dans l'Isère;	
21,95 — dans le Vaucluse;	

22,11	pour 100	dans le Bas-Rhin;
23,06	—	dans le Loiret;
24,18	—	dans l'Oise;
24,46	—	dans la Marne;
24,69	—	dans l'Ardeche;
24,75	—	dans Seine-et-Marne;
25,60	—	dans l'Eure;
25,66	—	dans l'Aube;
26,12	—	dans l'Yonne;
26,27	—	dans la Seine-Inférieure;
29,87	—	dans l'Eure-et-Loir.

Dans ce dernier département, où dominent les placements de nourrissons par les bureaux de nourrices, la mortalité atteint son maximum.

M. Bertillon signale, pour les enfants de 0 à 1 an, deux centres principaux de mortalité. L'un est situé dans les départements limitrophes de la Seine, l'autre dans le bassin du Rhône et le groupe des départements subalpains. Pour le premier centre, la mortalité exceptionnelle (300 décès sur 1,000 naissances) s'explique surtout par l'industrie des nourrices; pour le second centre (250 décès sur 1,000 naissances), les causes de la mortalité sont plus complexes et moins faciles à apprécier.

De 0 à 1 an, les enfants illégitimes meurent en bien plus grand nombre que les enfants légitimes; la différence est à peine sensible en faveur des campagnes. Mais voici un fait assez inattendu: à partir du sixième mois, la mortalité des enfants légitimes et des enfants illégitimes s'équilibre dans les villes, tandis que dans les campagnes la fatalité semble poursuivre ces derniers longtemps encore. Les mois les plus meurtriers pour les enfants de 0 à 1 an sont: juillet, août et septembre. Les fins de saison accusent toujours une recrudescence de décès. A Paris, l'influence mauvaise de l'été est moins marquée qu'ailleurs.

«L'industrie des nourrices telle qu'elle est exercée maintenant, dit M. Boudet, constitue un fléau permanent mille fois plus redoutable que les épidémies les plus meurtrières qui, elles du moins, ne sont jamais que passagères; mais, en face de la mortalité effrayante qui a été signalée et dont M. Husson a fixé les chiffres si horriblement élevés, en face surtout de cette déclaration que la profondeur du mal n'a pas été sondée dans toute sa réalité, on ne peut dire sans exagération que «la patrie est en danger».

Le remède à ce déplorable état de choses est d'une simplicité extrême, et pourtant, toutes les commissions qui se sont occupées de cette question ont semblé prendre à tâche de la déplacer. On s'attaqua aux nourrices, on proposa de les embriquer, de les moriger, de les moraliser, toutes précautions bonnes à prendre sans doute, mais qui ne peuvent que discipliner et réglementer le mal, au lieu de le détruire. Ainsi, l'on fit cette proposition:

«Lorsqu'un enfant sera confié à une nourrice, il sera pesé et son poids sera inscrit sur un bulletin. Lorsque la nourrice arrivera dans la commune, elle remettra ce bulletin à l'employé de l'autorité (toujours l'autorité!), qui le transcrira sur un registre spécial. Toutes les semaines un médecin inspecteur se rendra à la mairie, où toutes les nourrices devront présenter leur enfant, qui sera pesé et dont le poids sera mentionné chaque fois sur le susdit registre.»

Est-il nécessaire de faire ressortir le côté ridicule et malsain de ce projet? D'ailleurs, pour peser des nourrissons, comme s'ils étaient des volailles à engraisser, à quoi bon un médecin? le contrôleur des poids et mesures peut suffire.

Donnez, si vous voulez, des primes aux nourrices, établissez des concours régionaux, départementaux, communaux même, avec distribution de médailles et de mentions honorables, fort bien. Ce système, excellent du reste, fera assurément diminuer la mortalité des enfants; mais ce qu'il y a de mieux à faire, ou tout au moins à tenter, ce serait d'engager, de forcer au besoin les mères qui physiquement le peuvent à nourrir elles-mêmes leurs enfants. Le jour où ce résultat serait obtenu, la France ressemblerait à l'Angleterre, que la Prusse lui enlèverait des mains, et que l'Amérique lui arracherait bientôt. Les mères y perdront quelques soirées, quelques bals; mais aussi, quelle compensation! en voyant leur petite famille grandir en force et en intelligence sous leurs yeux, au lieu d'enfants chétifs, malingres, étioles, que des mercenaires leur rapportent (quand elles les rapportent) avec le germe de maladies qui les enlèveront quelques années plus tard. Et puis, les femmes n'ont-elles pas tout intérêt à ce que les hommes ne finissent pas par s'apercevoir qu'ils leur ont laissé trop de latitude dans la maison et qu'ils les ont ainsi détournées de leur mission humaine? On ne brave pas impunément les lois de la nature. Pour nous résumer, nous dirons: Tout le mal vient de la rébellion des femmes contre l'humanité. Qui trouve le moyen de les rappeler au devoir, qui leur dit: «dames» ou en face des «citoyennes», même par vanité (tous les moyens seraient bons pour y arriver), et l'on n'aura plus à dire: La patrie est en danger.

— Econ. rur. La mortalité qui sévit dans une étable fait subir au cultivateur des pertes plus ou moins désastreuses. L'agriculteur

préservait ses races domestiques de beaucoup de maladies si les questions d'hygiène lui étaient moins étrangères. Entrons dans quelques considérations à cet égard. L'imperméabilité du sol, la stagnation d'eaux marécageuses, des plantes nuisibles et ordinairement aqueuses rendent peu salubres les lieux bas et humides; les moutons y sont décimés par la pourriture; les affections du foie et du poulmon attaquent l'espèce bovine. Si l'on ne peut éviter ces localités ni corriger la nature du sol, il faut donner aux animaux une nourriture tonique excitante, faire usage de sel, de vinaigre, de gentiane, garantir les animaux par des couvertures; on place les habitations hors de l'influence des marécages, les ouvertures opposées à leur direction; on ne conduit pas les troupeaux dans les pâturages voisins des marais avant que la rosée soit dissipée; on évite de les y conduire à jeun, de les y laisser après le coucher du soleil; on ne permet pas aux animaux de reposer près des terres vaseuses, surtout le soir et s'ils ont travaillé pendant le jour. Les pâturages de nuit sur les prairies humides, usités dans beaucoup de contrées, sont aussi pernicieux pour les gardiens que pour les animaux. Les climats excessifs en froid ou en chaud, ceux à variations brusques conviennent peu à l'élevage. Sur les bords de la mer, les habitations demandent des abris contre les vents d'ouest. Lorsque les plaines sont privées d'eau, sous les climats tempérés, les maladies qui proviennent d'une nourriture trop riche, le sang de rate, les affections charbonneuses dominent; l'hygiène de l'alimentation demande alors à être observée avec soin: on mélange des fourrages racines aux fourrages secs; on donne des boissons suffisantes et saines; on tient, dans l'étable, les animaux à l'abri des chaleurs et des mouches, et on évite pendant le soleil les pâturages dans les vallons brûlants. Dans les montagnes, les variations brusques de température, un froid rigoureux en hiver, des chaleurs brûlantes dans la saison estivale, suivant les expositions, sont la source d'affections de poitrine et réclament un soin particulier des jeunes animaux. Les saisons agissent aussi comme le sol et le climat sur les animaux domestiques, par les modifications qu'elles exercent sur l'atmosphère; elles commandent des soins variables, suivant les époques. Sous le régime du pâturage, l'hiver exige une prévoyance particulière pour maintenir les animaux en état. A l'étable, on administre le vent pendant la saison printanière, un régime plus rafraîchissant pendant les grandes chaleurs de l'été, une nourriture substantielle, modérée par les tempérants, pendant les travaux excessifs de l'automne. Quant aux conditions générales de salubrité du logement du bétail, on peut les résumer ainsi, avec M. de Gasparin:

— **Salubrité par rapport à l'air.** 10 Exposition au midi, en général, ou au sud-est; 20 voisinage des eaux courantes, éloignement des eaux stagnantes; 30 plantations interposées entre les bâtiments et les vents chauds et humides; 40 exposition opposée à la source des miasmes dans les pays de mauvais air; 50 épaisseur moyenne des murs, plafond haut, bien joint, ventilation suffisante et rapprochée du plafond; 60 ouvertures au sud, disposées pour modérer l'entrée de la chaleur, de l'air et de la lumière; 70 surface et cube intérieur en rapport avec le nombre des animaux (formule générale, 4 mètres au moins par 100 kilogr. de poids vivant).

— **Salubrité par rapport à l'humidité.** 10 Terrain incliné légèrement; 20 élévation au-dessus du sol; 30 dégagement des murs à l'extérieur (non-adossement à un talus ou sol plus élevé); 40 sous-sol perméable et incompressible; 50 espacement des plantations donnant trop d'ombrage.

— **Position par rapport à l'exploitation.** 10 Centralisation des bâtiments pour la surveillance des animaux; 20 abord facile et propre pour l'entrée, la sortie et la marche des animaux, l'affouragement et la sortie des fumiers, etc.

Outre les soins préservatifs généraux que nous venons d'indiquer, il est des soins particuliers destinés à réagir sur les différentes fonctions des organes, et qui, sans avoir le caractère de soins médicaux, agissent cependant comme moyens préventifs contre les maladies. Tels sont les litiers répandus sous les animaux, une température égale, modérée, qui n'expose pas les animaux entrants et sortants à des passages trop brusques de la chaleur au froid, la désinfection des écuries ou étables, lors des circonstances particulières l'exigent, les frictions de la peau à l'aide de poignées de paille, d'étrilles, de cordes, etc., les bains généraux ou partiels dans certaines saisons. Le cultivateur n'use pas assez soigneusement de ces médications préventives, telles que saignées de précaution, purgatifs, cautères, etc., qu'une demi-science applique toujours irrationnellement. C'est surtout par l'irrégularité du travail, des efforts successifs succédant brusquement à un repos prolongé, une nourriture surabondante donnée après un régime médiocre, afin d'exciter l'animal au travail; c'est par l'habileté ou la malveillance d'un charretier que se produisent trop souvent les accidents, les maladies, l'usure prématurée. Le danger des luttes entre les animaux de même espèce

se présente principalement entre les mâles ou les individus vicieux; on le prévient par la surveillance et l'isolement.

Lorsque, malgré les précautions, malgré les soins d'hygiène dont nous venons de donner une idée générale, les animaux tombent malades, il est de la plus grande importance pour le cultivateur de pouvoir apprécier les premiers signes de l'état malade, afin d'appeler en temps opportun le vétérinaire ou d'administrer lui-même les premiers secours; car l'efficacité des soins administrés aux animaux dépend surtout de leur opportunité, et cette efficacité est d'autant plus grande que ces soins sont donnés dès le début de la maladie. L'observation journalière des habitudes des animaux à l'état de santé apprend promptement au cultivateur à distinguer les premiers troubles qui surviennent dans l'économie animale. L'aspect extérieur, la station, l'apparence des muqueuses, l'appétit, la digestion, la respiration, le bécotement du poul, la toux, l'ébrouement, le jetage, la chaleur du corps, lui fournissent des indices infaillibles, et, s'il connaît les notions élémentaires de l'art vétérinaire usuel, il peut administrer les premiers remèdes contre la maladie qui s'annonce. Il est des maladies communes à tous les animaux, que le cultivateur doit connaître. Ce sont les maladies des organes digestifs, telles que les indigestions qui peuvent avoir leur siège dans l'estomac ou le gros intestin, les congestions, les inflammations, les maladies vermineuses; les maladies des organes respiratoires, comme la gourme, l'ozone, la morve, la toux, l'angine, la fluxion de poitrine; les maladies de peau, comme la gale, les dartres, etc., qui sont caractérisées par des démangeaisons, la chute des poils et la présence de petits boutons ou de croûtes humides ou sèches et écoulements des maladies des yeux, telles que la conjonctivite, l'ophthalmie et la fluxion périodiques; les contusions et les plaies. Un bon cultivateur ne devrait pas ignorer les éléments de la petite chirurgie, comment on attache un animal debout, comment on l'empêche de voir, de mordre; comment on prévient ses ruades, comment on l'abat; il doit connaître non-seulement les moyens employés pour assujettir les animaux, mais aussi les pansements usuels (la manière d'arrêter le sang, la compression, la cautérisation et la ligature), les matières qui les composent (l'étope, la ligature, les bandages); et, en outre, les opérations usuelles, telles que la saignée (saignées à la jugulaire, à la saphène, à la veine abdominale), les sétons (sétons à mèche, à rouelle ou ortie, trochisque), l'amputation des cornes, la castration, la claustration, l'amputation de la queue, l'inoculation de virus de la péripneumonie. Pour pratiquer ces petites opérations, les cultivateurs instruits et habiles ont une trousse spéciale et à prix modique. Les médicaments que le cultivateur peut appliquer sans le secours du vétérinaire sont peu nombreux. La médecine vétérinaire est elle-même, par économie et par d'autres raisons, obligée de se maintenir dans le cercle d'une pharmacologie assez restreinte. Les principales classes sont les émoullents, les tempérants ou rafraîchissants, les stimulants, les topiques, presque tous empruntés au règne végétal. Les médicaments astringents, purgatifs, vomitifs, diurétiques, antispasmodiques, narcotiques, fondants, rubéfiants, caustiques, etc., sont, quant à leur maniement, de même que la connaissance des cas dans lesquels ils doivent être administrés, du domaine exclusif de la médecine vétérinaire.

Toute exploitation un peu considérable et bien tenue devrait posséder une petite pharmacie de campagne indispensable. Toutefois, parmi les médicaments usuels, des vases en grès pour les contenir et pouvant facilement se nettoyer, quelques boîtes destinées aux poudres et aux substances salines, un mortier en métal, un autre en porcelaine, deux ou trois spatules, une couple de casseroles en fer battu et une balance, un entonnoir et quelques bouteilles de différentes capacités, et une ou deux seringues, plus quelques instruments chirurgicaux et de contrainte. Voilà le matériel nécessaire pour les besoins courants. On le renferme dans un local propre et fermant à clef.

Il faut aussi savoir préparer et administrer les médicaments, les décoctions et infusions, les macérations, les pommades, les cataplasmes, les lavements, les onctions, les sismes, les breuvages.

Nous ne pouvons clore cet article sans dire quelques mots de l'important sujet des assurances contre la mortalité du bétail. Cette question a été l'objet de remarquables discussions dans de nombreuses assemblées et des plus compétentes. Elle a été soulevée, par exemple, devant la Société d'agriculture de France et devant les congrès de sociétés savantes de France. L'utilité en a été hautement proclamée et ces assemblées se sont prononcées en faveur des assurances mutuelles circonscrites dans un ou plusieurs cantons et constituées par association. Ces assurances répartent les pertes que les cultivateurs subissent, elles soustraient les assurés qui subissent des sinistres à la ruine ou aux réductions de fortune, et cela moyennant une cotisation qui, perçue sur un grand nombre, est à peine sentie. Les intéressés se con-

naissent et se surveillent mutuellement. On a rejeté la centralisation des assurances entre les mains de l'Etat, l'obligation de l'assurance pour tous, l'intervention des agents de l'Etat pour une compagnie unique qui embrasserait tout le territoire. C'est à l'association des intérêts privés qu'il appartient de résoudre la difficulté. Aujourd'hui, l'on compte en France près de 500 sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail, toutes renfermées dans étroites circonscriptions. Si elles étaient plus nombreuses, il serait utile de former une compagnie centrale ou même plusieurs, pour lier entre elles les compagnies locales par un système de contre-assurances pour les cas de pertes extraordinaires. Ces associations, à quelques variantes près, sont toutes constituées sur le même plan. En donnant les principales dispositions de celle qui a le plus attiré l'attention publique, la Caisse d'assurances vendéennes, fondée par M. Gazeau, à Saint-Florentin-Viel (Maine-et-Loire), dans un but philanthropique et entièrement désintéressé, nous aurons complètement édifié le lecteur sur l'organisation de ces sociétés: Tout sociétaire ne peut faire abattre un animal assuré sans l'autorisation du vétérinaire de la société. Les animaux ne sont assurés qu'au-dessus d'un an. Les chevaux usés et trop âgés sont rayés de l'assurance. Chaque sociétaire est tenu d'assurer tous ses animaux de même espèce. Chaque animal assuré est marqué. La police est valable vingt-quatre heures après qu'elle est signée. Lorsque l'estimation des animaux est exagérée, le directeur a le droit d'exiger une réduction qui est consignée sur la police. Le directeur a le droit de résilier les polices des assurés qui soignent mal leurs animaux ou les surchargent de travail. Le directeur a le droit de résilier l'assurance d'un animal qui était atteint de maladie avant d'être assuré. Les assurances sont contractées pour cinq ans. Chaque sociétaire peut assurer l'ensemble des étables et écuries. Les sinistres sont constatés par procès-verbal du vétérinaire ou par deux membres de la commission ou, en leur absence, par deux propriétaires voisins assurés. Le directeur s'engage à payer tous les sinistres liquidés quinze jours après leur déclaration, sauf à s'en faire rembourser par les sociétaires, à la fin de chaque trimestre, sur l'état des sinistres dressé par lui. Toutefois, chaque associé ne peut payer plus de 0 fr. 25 par 100 fr. dans un trimestre. Le surplus, si ce taux est insuffisant, est avancé par le directeur, qui n'en est remboursé que sur les trimestres suivants. Le sociétaire en retard d'un mois pour payer la cotisation trimestrielle est déchu de tout droit à être indemnisé de ses propres sinistres. La compagnie est administrée par un conseil élu en assemblée générale par tous les assurés. Le conseil est renouvelé tous les ans dans l'assemblée des sociétaires, qui a lieu le dernier dimanche de l'année. Autant que possible, on comme une commission de trois membres par commune, pour y représenter les intérêts de la société. Pour rémunérer le sous-directeur, seul agent salarié de la société, il lui est alloué 12 centimes et demi pour 100 fr. de valeurs assurées dans le trimestre, puis 5 fr. par police. La société n'est constituée et ne peut fonctionner qu'après avoir réuni pour 50,000 fr. de valeurs assurées. Chaque police imprimée porte en tête le texte complet des statuts, qui forment 48 articles rédigés en termes d'une parfaite clarté. Ainsi chaque sociétaire connaît au juste ses droits et ses obligations.

MORTARA, ville du royaume d'Italie, province de Pavie, district de la Lomelline, chef-lieu de mandement, sur le canal d'Agogna au Pô, à 23 kilom. S.-E. de Novare; 6,926 hab. Place de garnison; collège communal, fabrication de toiles, commerce de céréales et chanvre.

Mortara (AFFAIRE). Le 24 juin 1858, un enfant nommé Edgar Mortara, et appartenant à une famille juive de Bologne, était enlevé à ses parents et transporté à Rome par les soins des membres de la congrégation du saint office. Voici ce qui s'était passé: Les parents du jeune Mortara avaient à leur service une bonne catholique, nommée Anna Morisi. C'était une fille de quinze ans, n'ayant pas la moindre éducation et très-dévot. Elle fréquentait assiduellement les églises catholiques et, peut-être même, jouait-elle auprès de ses maîtres le rôle d'espion pour le compte de la congrégation du saint office. Cette servante, voyant que son jeune maître était malade d'une fièvre vermineuse et ayant entendu dire que sa vie était en danger, résolut de le baptiser secrètement, comme elle avait fait pour un des fils alors plus âgé de M. Mortara. Mais elle fut, parait-il, retenue par le singulier scrupule que voici: le fils aîné de M. Mortara, baptisé clandestinement par elle, avait été tout naturellement élevé dans la religion juive par ses parents, qui ne se doutaient pas du rôle que jouait chez eux leur servante catholique, et c'était pour Anna Morisi, raconte la *Civiltà cattolica*, un supplice de voir cet enfant, dont elle avait fait un chrétien, être élevé dans une autre religion. Elle demanda conseil à une voisine qui, de son côté, prévint l'autorité religieuse.

Le saint office délégué un bon père chargé de baptiser l'enfant et de le soustraire à sa famille dans l'intérêt de son âme. Ce rap-

monstrueux, exécuté il y a quinze ans à peine, ne fut pas immédiatement connu; la servante disparut en même temps que l'enfant, et M. Mortara fit, durant quelques semaines, des recherches inutiles. Il apprit enfin, de la bouche même d'un des employés du gouvernement pontifical à Bologne, ce qui en était, se mit en quête de son enfant et sollicita tout d'abord sa restitution sans trop ébruiter cette affaire. Ce fut en vain. On alla même jusqu'à le menacer de lui appliquer les lois forgées autrefois contre les juifs. On s'attendait à cette date, en 1858, les juifs étaient encore parqués à Rome et dans toutes les villes des États pontificaux, dans des quartiers spéciaux et soumis à une législation particulière. Mis hors de la loi en sa qualité de juif, M. Mortara, auquel on avait volé son fils, ne pouvait intenter aucune action légale et devait se borner à supplier, sur un ton qui n'insinuait pas la camarilla papale, qu'un pape pût obtenir la permission de voir son fils, enfermé d'abord à l'école des catéchumènes de Rome, puis dans un couvent à Alatri. Le fait scandaleux qui venait, en plein XIX^e siècle, de se passer à Bologne, fut connu en France vers la fin d'août 1858 seulement, ou, pour être plus exact, ce fut à cette date que la presse quotidienne s'empara de cette affaire, qui devait soulever en France, en Angleterre et même en Allemagne une polémique indignée. Le gouvernement autrichien s'opposa seul à ce que les journaux de l'empire en parlèrent.

En France et sous le régime de censure, qui subsistait alors, ce pays, la presse entière put librement discuter cette question. Le *Siccle*, la *Presse*, le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel* lui-même blâmerent énergiquement la conduite du pape, et les deux premiers surtout réclamèrent même une intervention diplomatique. La presse cléricale, l'*Univers* en tête, proclama, par la bouche de M. Louis Veuillot, que le rapt d'un Israélite soustrait malgré lui ou malgré ses parents à une religion qui devait le conduire en enfer était une chose très-louable, parfaitement autorisée par les canons de l'Eglise et très-méritoire. Les journaux anglais, le *Times* notamment, protestèrent avec une grande énergie. Les Israélites, dont on connaît l'esprit de solidarité, avisèrent au moyen de faire auprès de la France et de l'Angleterre des démarches décisives. Les grands rabbins de France et d'Angleterre, appuyés par des notabilités financières, insistèrent auprès des gouvernements de ces deux pays pour les décider à intervenir. Vers la fin du mois d'octobre, l'ambassadeur français fut invité à présenter quelques observations au pape, qui promit de s'occuper de cette affaire, dont on avait fait trop de bruit, disait-il. Le représentant de la reine d'Angleterre à Rome intervint également, et quelques jours après, le journal officiel de Rome, la *Civiltà cattolica*, apporta la réponse du pape aux observations des puissances étrangères; c'était une fin de non-recevoir. Cette espèce de *memorandum*, divisé en plusieurs chapitres et manifestement rédigé sous l'inspiration du saint office et du pape, déclarait, après avoir raconté l'enlèvement du jeune Mortara, que cette affaire, étant du domaine essentiellement spirituel, le pape n'y pouvait rien comme prince temporel, et que dès lors il n'avait sur ce point aucune réponse à faire aux ambassadeurs des puissances étrangères. La publication de cette pièce quasi diplomatique causa une véritable stupeur; mais la guerre d'Italie (mai 1859) ayant éclaté sur ces entrefaites, l'affaire Mortara fut pour quelque temps reléguée au second plan. On n'en entendit plus parler qu'en 1861, époque à laquelle le ministère italien, dûment saisi par la famille Mortara d'une plainte en rapt d'enfant, se décida à demander des explications à Rome et à instruire des poursuites contre la fille Anne Morisi. Cette fille, qui depuis plusieurs années avait quitté Bologne, ne put être retrouvée tout d'abord, et bientôt on apprit qu'elle était à Rome, et que, cédant à une vocation irrésistible, elle avait pris le voile. Bien que le gouvernement italien parût décidé à mener cette affaire avec vigueur, il n'obtint rien de plus que ceux qui avaient intercédé avant lui. La curie romaine s'obstina à considérer la question comme purement canonique. Toutefois, craignant une intervention énergique des puissances du Nord, et notamment de la Prusse, elle essaya par d'habiles manœuvres de désintéresser la famille et de l'amener à retirer sa plainte, autour de laquelle on faisait tant de bruit. On pensa même à convertir les parents du jeune Mortara, leur promettant en échange d'une abjuration de leur restituer leur fils. On leur permit tout d'abord de venir voir leur fils, qu'on avait ramené à Rome. Les journaux de l'époque ne nous renseignent pas d'une façon très-nette sur le résultat de cette entreprise, qui fut, paraît-il, menée très-lentement, sans toutefois aboutir. On en était là de cette interminable affaire lorsque vint la guerre de 1870, qui se termina de façon à permettre à Victor-Emmanuel, enfin maître de Rome, d'exiger du saint office la restitution de l'enfant dérobé douze ans auparavant. Mais on se heurta cette fois contre la volonté du jeune homme qui, élevé dans la religion catholique, refusa de quitter le culte dans lequel on l'avait fait entrer de force. Ainsi se termina cette affaire, qui avait fait tant de

bruit en Europe, et qui plusieurs fois avait mis la diplomatie en mouvement.

MORT-AU-CHANVRE s. f. Bot. Orobanche rameuse, plante qui fait périr le chanvre.

MORT-AU-LOUP s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aconit lycoctonum.

MORT-AU-SAFRAN s. f. Bot. Champignon qui croît sur les racines du safran et le fait périr.

— **Encycl.** Les cultivateurs ont donné le nom de *mort* à une maladie particulière qui attaque et fait périr plusieurs plantes cultivées, et spécialement le safran. Elle s'annonce par des filaments blancs qui paraissent d'abord sur les tunique extérieures et s'étendent de proche en proche aux couches voisines, dont la couleur devient au fur et à mesure rougeâtre, puis violacée; bientôt toutes les tunique se dessèchent, le cœur de l'oignon se ramollit et devient putréfié et blanchâtre; les grains de féoule prennent une couleur jaunâtre, toutefois leur composition ne paraît pas altérée. Quand la *mort* est complète, la décomposition ne tarde pas à arriver, et la même maladie se reproduit l'année suivante au mois de juillet, si l'on a mis des oignons à la même place. Ce fléau se montre communément dans le Gâtinais et les autres contrées où l'on cultive du safran, et cause parfois des pertes considérables. La cause en est aujourd'hui bien connue; elle réside dans un champignon filamenteux, du genre *rhizoctone*, qui vit en parasite sur les parties souterraines. Cet accident se manifeste à première vue par les vides qu'il produit dans les cultures. On a conseillé, dans ce cas, de faire la part du feu, en isolant les espèces vides au moyen d'un fossé, pour empêcher le mal de s'étendre. Il serait bon aussi de défoncer le sol, après la récolte, et de brûler à la surface de la paille ou des feuilles sèches, de manière à détruire les oignons malades et les germes du *rhizoctone*. Mieux vaudrait encore abandonner pour quelques années la culture du safran dans les champs infestés, et rétablir ainsi le sol en bon état par des défoncements, des labours, des chaulages, etc. On cherche quelquefois à utiliser les oignons attaqués, en les conservant dans un lieu sec et aéré, après avoir enlevé toutes les tunique sèches ou atteintes par le champignon. Ce n'est là qu'un médiocre palliatif, et il serait bien préférable de recommencer la culture avec des oignons nouveaux et bien sains.

MORT-AUX-CHIENS s. f. Bot. Nom vulgaire de la colchique d'automne. || On dit aussi MORT-CHIEN.

MORT-AUX-POULES s. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

MORT-AUX-POUX s. f. Bot. Nom vulgaire de la staphysaïre.

MORT-AUX-VACHES s. f. Bot. Nom vulgaire de la renouée sclérotée.

MORT-BOIS s. m. Eaux et for. Broussailles, rochers et autres bois inutiles ou de peu de valeur.

— **Encycl.** Le mot *mort-bois* vient par corruption du vieux terme *maubois* (mauvais bois), par lequel on a désigné d'abord les arbrisseaux et arbustes adventices, tels que les bruyères, les ronces, les cornouillers, les genêts, le fusain, le troène, etc., qui croissent dans les forêts, où ils jouent à peu près le même rôle que les mauvaises herbes dans les champs. Leur présence dans les massifs forestiers est l'indice d'un système vicieux de culture et d'exploitation. Le *mort-bois* nuit, en effet, à l'accroissement des jeunes plants, et il a trop peu de valeur par lui-même pour compenser le dommage qu'il cause. Dans beaucoup de localités, par suite des droits d'usage, on abandonne le *mort-bois* aux pauvres gens qui vont le ramasser. Dans tous les cas, il importe d'en débarrasser les massifs par des nettoiemens réitérés suivant les besoins.

MORTCZINNI (Frédéric-Joseph, baron de), sectaire allemand, dont le véritable nom était Jean-Théophile Hermann, né à Bautzen vers le milieu du XVIII^e siècle, mort après 1790. Il appartenait à une famille catholique et avait pour père un marchand d'écuries. D'abord clerc d'avoué, il se sauva bientôt de sa ville natale, où il laissait la réputation d'un mauvais sujet, puis s'engagea dans un régiment d'artillerie saxonne, déserta et se mit à parcourir le monde, changeant fréquemment de nom, faisant des dupes et les ramenant sans pitié. A Wittenberg, où il se fit inscrire en 1779 parmi les étudiants sous le faux nom de baron de Mortczinni, il prétendit avoir été persécuté en Moravie pour cause de religion, puis on le vit successivement à Zittau, dans la Thuringe, à Nuremberg, à Berlin, à Sietin, à Marienbourg, à Elbing, à Königsberg, en Lithuanie, en Silésie, etc., prêchant, soulevant des controverses religieuses, se faisant des disciples, dont il exploitait la crédulité à son profit, et excitant des désordres partout où il passait. Arrêté en Westphalie en 1784, il recouvra la liberté et se rendit bientôt après à Copenhague, où il prit le nom de Pallini et essaya, mais en vain, d'établir une loge de francs-maçons en concurrence avec celle qui existait déjà. Vers cette époque, ses impostures furent mises au jour. A partir de ce moment, il fit de vains efforts

pour reconquérir la vogue dont il avait joui, se vit privé du moyen de faire des dupes, et tomba dans une telle obscurité qu'on ne sait ce qu'il devint après l'année 1790. On a de lui quelques écrits théologiques, ascétiques, etc., entre autres : *Pensées raisonnables sur la religion révélée* (1781); *Petit recueil de poésies mêlées* (1782); *Vie et aventures du baron de Mortczinni* (1783); *Le Précepteur habile* (1785), sous le nom de Pallini; le *Mystagogue* (1789), publié sous le même nom.

MORT-DE-FROID s. f. Bot. Nom vulgaire de l'agarie élevé.

MORT-DE-SANG s. m. Techn. Nom donné par les parcheminiers à des taches d'un noir verdâtre, que présentent les peaux des moutons morts d'un coup de sang ou des suites d'un épanchement de sang.

MORT-DIEU interj. (abrégé des mots *mort à Dieu* ou *mort de Dieu*). Juron qui s'écrit plus souvent *mordieu* : *Mort-Dieu! mon ancien ami, envoyez-moi au plus vite Abraham Chameite crucifié*. (Volt.) *Mort-Dieu! si vous tenez à la vie, passez votre chemin, monsieur*. (E. Sue.)

Ma galante, ce soir, *mort-Dieu!* c'est ma guérite. A. DE MUSSER.

|| On dit *Par la mort-Dieu* dans le même sens :

Par la mort-Dieu! monsieur, que faites-vous ici? A. DE MUSSER.

MORTE (mer), lac Asphaltite des Grecs et des Romains, appelé *Bahr-el-Loud* (mer de Lot) ou *Dan-el-Mouth* (mer de la Mort) par les Arabes, lac de la Turquie d'Asie, dans la partie S.-E. de la Palestine, entre la vallée du Jourdain, au N., celle d'El-Ghor, qui le sépare du lac d'Akabbah, au S., et le torrent de Cedron à l'O.; par 32° 20' de long. moyenne orientale et entre 31° 5' et 31° 50' de lat. N. Les Hébreux donnent à la mer Morte les noms de mer d'Orient, mer de la Plaine, mer de Sel et mer du Désert. La mer Morte n'a aucune communication avec les autres mers du globe; elle a, d'après le capitaine Lynch, 64,360 mètres de longueur et de 12,872 mètres à 8,950 mètres de largeur. Sur son emplacement s'étendait autrefois la fertile vallée de Sciddim, s'il faut en croire une ancienne tradition. Le lit de la mer Morte, dit M. E. Arnaud, n'est proprement qu'une partie du bassin du Jourdain, puisque les montagnes qui le bordent à l'E. et à l'O. s'étendent au delà de ses bornes, soit au N., soit au S. Seulement, les montagnes sont reliées entre elles, au N., par un cordon de récifs, au S., par des montagnes qui portent le nom de Chadsch-Ousdum. Le bassin de la mer Morte se trouve ainsi encaissé de toutes parts. Les rives septentrionales sont couvertes de marais infects, et tout auprès se trouve un marais salé. A droite et à gauche du Jourdain et en remontant son cours, on rencontre un sol plat et couvert d'une couche de sel marin si friable que les pieds des hommes s'y enfoncent jusqu'à la cheville. Le rivage occidental de la mer est formé par un lit de gravier qui a peu près trois quarts de lieue de largeur et au delà duquel s'élève la chaîne occidentale dont les pics atteignent 1,500 pieds de hauteur. Le niveau des eaux de la mer Morte s'élève pendant la saison des pluies et s'abaisse en été, alors que l'évaporation est le plus active. Elle laisse à cette époque, vers les rives méridionales, un vaste espace marécageux chargé de sel. L'évaporation des eaux de la mer Morte est si active en été que souvent elle se manifeste sous forme de brouillards épais. La couleur de l'eau est claire, verdâtre, mais non entièrement transparente; le goût en est amer et fortement salé; elle laisse au toucher une impression humide, produit sur la peau des démangeaisons et sur les lésions de vives douleurs. Aucun poisson n'y peut vivre, à cause de sa composition chimique. Elle contient près de 15 pour 100 de son poids de chlorure de magnésium, 3 pour 100 de chlorure de calcium, 8 pour 100 de chlorure de sodium, 6,5 pour 100 de chlorure de potassium, et enfin 1 pour 100 de bromure de potassium. De là son affreux goût, les cuissons et, à la longue, les pustules qu'elle produit sur la peau et l'asphyxie presque immédiate des poissons qu'on y jette ou leur empoisonnement amené par l'absorption directe, puisque les organes digestifs ne présentent aucune lésion. Le fond de cette mer se compose d'un mélange de vase bleue et de cristaux de sel.

M. Lartet, le géologue de l'expédition en Palestine dirigée par le duc de Luynes en 1861, a constaté un fait important pour l'histoire physique de la mer Morte : c'est que le niveau de ses eaux s'est abaissé de plus de 100 mètres depuis les temps géologiques. Cet abaissement des eaux est attesté par les assises horizontales des marais gypseux qui ont été déposés autrefois par le lac. M. Lartet en trouve la cause : soit dans une alimentation atmosphérique moins considérable, soit dans une évaporation devenue plus active, et plus vraisemblablement dans ces deux causes puissantes.

Le docteur Anderson, membre de l'expédition américaine de 1848, a fait aussi sur le bassin de la mer Morte une série d'observations que nous allons résumer en quelques mots. Le bord occidental du lac est formé par une suite de falaises dont le calcaire grossier est analogue à celui des autres mon-

tagnes de la Judée, mais plus varié dans ses teintes. Des marais salins, couverts d'une couche blanchâtre de nitre, s'étendent à l'angle N.-O.; outre ces marais, on trouve au S. d'Engaddi des gisements de bitume, de soufre et de ponce lapillaire. A l'extrémité S.-O. s'élève une montagne qui n'est qu'un bloc immense de sel; sur la côte orientale on trouve également des blocs de sel et des sources thermales, ainsi que du soufre. « Pour l'observateur qui cherche à se rendre compte de l'âge géologique et du mode de formation des reliefs limitant le bassin de la mer Morte, et qui, d'autre part, s'est assuré que ses anciens sédiments ne renferment aucune trace fossile d'organismes marins, il devient évident que cette dépression continentale n'a été, dès l'origine, rien de plus qu'un réservoir d'eau atmosphérique, dont la salure, empruntée à des circonstances environnantes, s'est de plus en plus accrue sous l'influence d'une incessante évaporation. » Des phénomènes d'une nature différente, ajoute M. Lartet, ont aussi compliqué la constitution physique de cette contrée. Au N.-E. du bassin de la mer Morte, des éruptions volcaniques ont produit d'immenses coulées de basalte, dont quelques-unes sont venues s'épancher dans la vallée même du Jourdain. Ces éruptions font de la Syrie orientale un district volcanique digne d'être comparé à ceux de l'Auvergne et de la Katkaskésie. D'autres coulées analogues, mais moins considérables, ont pris naissance directement à l'E. de la mer Morte, et trois d'entre elles aboutissent à son rivage oriental. Les sources thermales ou minérales, ainsi que les émanations bitumineuses qui l'ont accompagnée ou suivi les éruptions volcaniques, sont, avec les tremblements de terre qui agitent encore ces contrées, les derniers phénomènes importants dont le bassin de la mer Morte a été le théâtre.

La constitution géologique des rivages de la mer Morte et surtout la constitution chimique de ses eaux offrent certainement à la science un intéressant sujet d'étude, mais n'eussent peut-être pas suffi pour attirer les regards d'un si grand nombre de savants, si une question historique-religieuse n'était venue doubler la question scientifique. Les livres sacrés des Juifs font mention de cinq villes florissantes qui auraient été détruites à la fois par la vengeance céleste; les traces sulfureuses et bitumineuses des eaux et des côtes de la mer Morte rappellent, selon la tradition juive acceptée par les docteurs chrétiens, le feu du ciel qui dévora Sodome et Gomorrhe; l'aspect désolé de ces contrées est un souvenir toujours vivant de la colère de Dieu. Que faut-il penser de cette tradition? Nous ne discutons pas, bien entendu, le miracle qui a détruit la Pentapole; mais si les cinq villes ont existé, il faut absolument reconnaître qu'elles n'ont pu occuper l'emplacement actuel de la mer Morte. Il est, en effet, reconnu impossible que le Jourdain, qui se perd aujourd'hui dans la mer Morte, se soit autrefois déversé dans la mer Rouge par la vallée de l'Arabah, pour deux raisons décisives : d'abord, loin d'appartenir au bassin de la mer Morte, comme on l'avait affirmé avec trop de légèreté, cette vallée en est séparée par une chaîne de collines dont l'élévation moyenne est de 160 mètres. En second lieu, le lac Asphaltite a un niveau inférieur de 392 mètres à celui de la mer Rouge! Il est donc absolument certain que le bassin de la mer Rouge sert, depuis les dernières révolutions du globe, de versoir aux eaux du Jourdain, qui ont peine à fournir un aliment à l'immense évaporation qui se produit dans ces contrées. Quant aux matières sulfureuses et bitumineuses, il est peu nécessaire de leur chercher une origine surmatuelle, sur ce sol dont l'origine volcanique ne peut faire doute pour personne. Peut-être, après cela, restera-t-il quelque peu difficile d'assigner une place probable à l'opulente vallée de Sciddim et aux cinq villes coupables; mais nous ne croyons pas indispensable de nous jeter dans cette géographie quelque peu hasardeuse.

Morte et dans les terres bitumineuses (VOYAGE AUTOUR DE LA MER), par M. de Saulcy, membre de l'Institut (1852-1854, 2 vol. in-4°). Dans les premiers mois de l'année 1851, un groupe de voyageurs partit pour étudier la topographie et les monuments de Jérusalem et pour explorer le bassin de la mer Morte. Ils gagnèrent la rive occidentale du lac Asphaltite en quittant la ville sainte, puis, après l'avoir côtoyée en se dirigeant vers le sud, après avoir tourné la pointe de la mer Morte à son extrémité méridionale en passant au pied de la montagne de Sodome, ils côtoyèrent la rive orientale en remontant vers le nord, à travers le pays de Moab, bien au-dessus de la prosaïque d'El-Liçan, à s'en aller à près de la moitié du lac Asphaltite; ensuite ils visitèrent El-Karak, célèbre dans l'histoire des croisades, revinrent par le même chemin et rentrèrent à Jérusalem en passant par Hébron. Rentré à Jérusalem après une seconde excursion sur le rivage de la mer Morte, au nord, à l'embouchure du Jourdain et sur l'emplacement de Jéricho, le chef de cette expédition se consacra à l'étude des principaux monuments de la ville sainte. Les tombeaux de la vallée de Josaphat, celui qu'on nomme le tombeau des Rois, les débris de la muraille qui entourait le temple de Salomon, la vieille enceinte des rois de Juda, enfin les portes,

les fontaines attirent tour à tour son attention et lui fournissent la moisson la plus ample d'observations et de conjectures. Après quelques mois partagés ainsi entre l'étude et les courses, le voyageur et ses amis traversent la Syrie, remontent jusqu'au Liban, après avoir visité Damas, et se rembarquent pour la France à Beyrouth, où ils avaient jeté l'ancre cinq mois auparavant.

Quels furent les résultats de cette exploration ? M. de Saucy, qui a publié ses impressions de voyage, va nous l'apprendre.

Ses premières études portent sur le fastueux sépulchre qui cache si bien sous les murs de Jérusalem le nom de ceux dont jadis il a renfermé la dépouille. Quand on sort de la ville sainte par la porte de Damas, on marche pendant un demi-mille sur un plateau rougeâtre où vivent quelques oliviers. Là, on rencontre une excavation que l'on a comparée à celle d'une carrière abandonnée. Un chemin large et en pente douce vous conduit au fond de cette excavation, où l'on entre par une arcade. On se trouve alors au milieu d'une salle taillée dans le roc. Cette salle a 50 pieds de longueur sur 30 pieds de largeur, et les parois du rocher peuvent avoir de 12 à 15 pieds d'élévation. La population arabe donne à cette excavation le nom de grottes royales ou tombeaux des Rois. Pococke, Niebuhr, Ryb, Mangles, MM. Robinson, Smith et Raoul Rochette ont pris soin de lever le plan de ce tombeau et croient y reconnaître, les uns le sépulchre d'Hérode le Tétrarque, les autres celui d'Hélène, reine d'Adiabène. M. de Saucy est le premier qui se soit avisé d'y voir les tombeaux authentiques des rois de Juda.

La seconde partie de ses études est relative à des observations scientifiques et archéologiques faites sur les bords de la mer Morte.

Le moins connu de tous les lacs, si l'on réfléchit à sa grande célébrité, est le lac Asphaltite. Tout est mystérieux en lui, sa nature, ses productions et son origine, que la tradition biblique attribue naïvement à la destruction de plusieurs villes par le feu céleste. M. de Saucy, dans son ouvrage, adopte cette donnée fantaisiste. Il prétend même avoir retrouvé les ruines de Sodome à la pointe nord de la montagne de sel, découverte que conteste M. Quatremère. M. Van de Welde, qui vient de parcourir le midi de la mer Morte, est convaincu que les ruines de Sodome n'existent que dans l'imagination de M. de Saucy, qui a pris des amas de pierres réunies par la nature pour des constructions antiques. « Je trouve, dit-il, que l'ouvrage de M. de Saucy renferme beaucoup d'erreurs. Je suis peiné de voir que la géographie biblique ait été traitée par ce voyageur avec tant de légèreté ; mais, ce qui est plus grave, ce sont les fautes qu'il a dérobées au sujet des ruines de Sodome, dont je n'ai découvert, la carte de M. de Saucy en main, aucune trace. Je regrette qu'une partie du public ait confiance aux assertions de M. de Saucy. »

L'auteur du *Voyage autour de la mer Morte* n'a donc, en réalité, que fort peu avancé la solution des questions qu'il voulait trancher. Néanmoins, l'ouvrage de M. de Saucy, plein de vues neuves et personnelles, est un livre intéressant et bien écrit, rempli de détails curieux sur l'Orient, la Judée et la mer Morte, ce qui explique la faveur avec laquelle il a été accueilli en France.

MORTEAU, bourg de France (Doubs), ch.-l. de canton, arrond. et à 28 kilom. N.-E. de Pontarlier, près du Doubs, au pied d'une montagne; pop. aggl., 1,728 hab. — pop. tot., 1,754 hab. Fonderies; fabrication de pompes à incendie; tanneries, horlogeries, fromageries. Morteau, fondé au xii^e siècle, autour d'un prieuré de bénédictins, fut l'un des premiers bourgs de la Franche-Comté qui jouit, en partie du moins, des franchises communales. En 1515, il se défendit vaillamment contre les protestants de Neuchâtel, qui voulaient passer sur son territoire. L'ancien prieuré est affecté aux écoles. L'église paroissiale a été classée parmi les monuments historiques. Morteau possède une importante école d'horlogerie.

MORTEAU-COULIBOUF, bourg de France (Calvados), ch.-l. de canton, arrond. et à 10 kilom. de Falaise; pop. aggl., 206 hab. — pop. tot., 711 hab. Eglise paroissiale du xiii^e siècle, avec portail richement décoré.

MORTE-EAU s. f. Mar. Basse marée entre la nouvelle et la pleine lune : *Etre en morte-eau*. || Epoque de ces marées : *Nous partirons à la morte-eau*.

— Fig. Personne taciturne, qui fait peu de bruit.

MORTEFONTAINE ou **MORFONTAINE**, village, et commune de France (Oise), canton, arrond. et à 10 kilom. S. de Senlis; 297 hab. Le parc de Mortefontaine, qui passe pour un des plus beaux jardins anglais de l'Europe, a dû ses embellissements à Le Pelletier, président du parlement de Paris, à Durney, banquier de la cour en 1790, et surtout à Joseph Bonaparte, qui y dépensa des sommes considérables. C'est dans le château de Mortefontaine que fut signé, le 3 octobre 1800, le traité de paix entre la France et les Etats-Unis. Le parc est divisé en deux parties : le petit parc, où se trouve le château, et le

grand parc, où abondent les cours d'eau, les pelouses aux mouvements de terrains accidentés, les rochers abrupts, les lacs, les masses de grès et les arbres de haute futaie. Les principales curiosités de ce parc sont : le pavillon de Vallière, le lac Colbert, le lac de Vallière, le lac de l'Epine, etc.

MORTEGLIANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district et mandement d'Udine; 3,412 hab.

MORTEL, **ELLE** adj. (mor-tel, è-le — lat. *mortalis*; de mors, mort). Sujet à la mort : *Tout ce qui est né est mortel*. Nous sommes tous mortels. Les hommes supérieurs sentent trop qu'ils sont forts et pas assez qu'ils sont mortels. (Lemontey.) || Qui finit par la mort : *Tout notre temps est pris par les besoins de notre destinée mortelle*. (J. Sim.)

— Par anal. Sujet à finir, à périr : *Les biens de l'homme mortel sont mortels comme lui*. Ce qui est humain est mortel. (Vinet.)

Qu'importe ce vain flux d'opinions mortelles, Se brisant l'une l'autre en vagues éternelles ?

LAMARTINE.

— Qui appartient à l'homme considéré comme mortel : *Il y a une mesure de justice au delà de laquelle la condition mortelle ne va point*. (Fléch.) Les dieux homériques oublient souvent la race mortelle pour ne s'occuper que d'eux-mêmes. (B. Const.)

Le succès est certain, Si le succès dépend d'une mortelle main.

RACINE.

— Qui donne ou est propre à donner la mort : *Recevoir le coup mortel, une blessure mortelle*. Tomber dans une maladie mortelle. L'intempérance change en poisons mortels les aliments destinés à conserver la vie. (La Bruy.) L'instinct physique éloigne l'abeille de la fleur qui lui est mortelle. (E. Sue.) L'odeur des tubéreuses passait autrefois pour être mortelle aux femmes en couche. (A. Karr.) La vieille opinion que le venin de la vipère n'était jamais mortel pour l'homme tombe devant les faits. (Toussenel.) || Qui a la mort pour résultat : *Faire une chute mortelle*. || Qui amène la fin, la destruction de quelque chose : *Les plaies de la fortune se guérissent; celles de l'amour-propre sont mortelles*. (De Ségur.) *Il n'y a de mortel au talent que la servitude*. (Villem.) *Le mortellement de la propriété est mortel au gibier*. (Toussenel.)

— Par exagér. Très-fatigant, très-fastidieux : *La rime ajoute un ennui mortel aux vers médiocres*. (Volt.) *D'une longueur ennuyeuse : Parler durant trois mortelles heures*. Si le système de cet auteur avait eu de bons fondements, il n'aurait pas été obligé de faire trois mortels volumes pour le prouver. (Montesq.) *Il y a trois mortelles lieues d'ici au premier village que vous trouverez*. (Le Sage.) *Il funeste dans ses résultats ou dans ses effets : L'haleine de l'homme est mortelle à ses semblables*. (J.-J. Rouss.) *Rien n'est mortel comme le découragement*. (J. Arago.) *Douloureux, cruel, extrêmement pénible* : A quels mortels regrets ma vie est réservée !

RACINE.

Tête-bleu ! ce me sont de mortelles blessures, De voir qu'avec le vice on garde des mesures.

MOLIÈRE.

Ce n'est pas ce qu'on croit que d'entrer chez les dieux ; Cet honneur a souvent de mortelles angoisses.

LA FONTAINE.

« Acharné : Un ennemi mortel. Une haine mortelle. La femme, dans toute l'histoire, est la mortelle ennemie de la vie polygamique. (Michelet.)

Guerre, guerre mortelle à ces larrons d'honneur.

MOLIÈRE.

— Poétiq. Dépouilles mortelles, Restes mortels, Cadavre. || Quitter sa dépouille mortelle, Mourir.

— Loc. fam. Chanter à quelqu'un ses sept péchés mortels, Lui reprocher tous ses défauts.

— Théol. Péché mortel, Grave offense faite à Dieu, qui fait perdre la grâce ou vie de l'âme et mérite les peines éternelles de l'enfer : *Commencer un péché mortel. Tomber dans le péché mortel*.

— s. Poétiq. Homme ou femme : *Mortel aimé des dieux. Les misérables mortels. Une mortelle digne des honneurs divins. Trop de préjugés garrotent encore les mortels*. (Mirab.) Contre des difficultés insurmontables, les prêtres échouent aussi bien que le reste des mortels. (B. Const.)

Mortelle, subissez le sort d'une mortelle.

RACINE.

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu, Doutez, mortels, doutez, car vous ne savez rien.

LA FONTAINE.

Faut-il que les mortels ne soient heureux qu'en songe ?

VOITRE.

Il n'est point de mortel qui n'ait son ridicule.

RENAUD.

Travailler est le lot et l'honneur d'un mortel.

VOITRE.

Tout mortel se soulage à parler de ses maux.

A. CHÉNIER.

Le dernier des mortels est maître de son cœur.

M.-J. CHÉNIER.

Tenter est des mortels, réussir est des dieux.

MORAND.

Mortel, songe à toi-même en jugeant un mortel.

C. DELAVIGNE.

Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré, Vit content de soi-même en un coin retiré !

BOILEAU.

Les mortels sont égaux ; ce n'est pas la naissance, C'est la seule vertu qui fait la différence.

VOITRE.

— Fam. Homme considéré à quelque point de vue particulier : *Un rude mortel. Un terrible mortel. Un heureux mortel. Le plus impatient de tous les mortels. Le seigneur Harpagon est le mortel de tous les mortels le plus dur et le plus serré*. (Mol.) *Avez-vous que c'est un terrible mortel que monseigneur votre père*. (Bruy.)

— Allus. littér. Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance, C'est la seule vertu qui fait leur différence. Allusion à un passage de Mahomet. V. EGAL.

MORTE-LAINE s. f. Comm. Laine de basse qualité, qui l'on dit aux la peau de la bête morte. || On dit aussi MORAINE.

MORTELLARI (Michel), compositeur italien, né à Palerme en 1750, mort vers 1810. Il suivit les leçons de Piccini à Naples, débuta à vingt ans par un opéra intitulé : *Troja détruite*, puis visita les principales villes d'Italie, où il fit représenter des opéras et se rendit vers 1785 à Londres, où il publia divers recueils de chansons et d'ariettes. On doit à Mortellari douze opéras, dans lesquels on trouve des mélodies faciles et d'une facture agréable. Nous citerons, entre autres : *Didone abbandonata* (1771) ; *Esio* (1777) ; *Armida* (1778) ; *Alessandro nell'Indie* (1779) ; *Semiramide* (1785).

MORTELEMENT adv. (mor-tè-le-man — rad. mortel). A mort : *Etre blessé mortellement. Etre mortellement malade*.

Mortellement atteint d'une flèche empenée, Un oiseau déplorait sa triste destinée.

LA FONTAINE.

— Par exagér. Extrêmement : *Un homme mortellement ennuieux. Un chemin mortellement long*. || Avec acharnement, en ennemi mortel : *Hair quelqu'un mortellement*.

— Théol. De façon à commettre un péché mortel : *Pécher mortellement*.

MORTELLERIE s. f. (mor-tè-le-ri — rad. mortel). Techn. Métier du mortellier. || Travail du mortellier.

MORTELLIER s. m. (mor-tè-lié — rad. mortel). Ouvrier qui concassait des pierres dures pour en faire du ciment.

— Encycl. La profession de mortellier, depuis longtemps tombée en désuétude, avait ses statuts très-anciens et qui se trouvaient confondus avec ceux des maçons, des tailleurs de pierre et des plâtriers, artisans réunis en une même corporation dont les mortelliers faisaient partie (v. maçon). Ce métier était déjà tellement ignoré des savants à la fin du xviii^e siècle, que Du Cange, dans son *Glossaire*, au mot MORTELLA, dit que quelquefois ils l'ont pris pour le métier de faiseurs de saucissons et d'andouilles, que nos pères nommaient des mortellades, ou pour celui des pileurs de moutarde dont la graine se nommait anciennement mortelle ; mais, comme la dénomination de mortellier ne convient ni aux uns ni aux autres, il y a tout lieu de penser, avec Du Cange et avec l'auteur du *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers*, l'abbé Jaubert (Paris, 1773), que l'on désignait ainsi les ouvriers qui se servaient d'un mortier pour réduire la pierre en poussière, comme les manoeuvres des plâtriers se servent d'un gros bâton pour écraser leur plâtre. Le port de la Grève ayant été destiné, dès l'époque la plus ancienne, au déchargement de la chaux et du moellon, il y a tout lieu de croire que les ouvriers qui réduisaient la pierre en poussière dans un mortier logeaient dans ce quartier pour être plus à portée de leur ouvrage, ce qui aura fait donner le nom de rue de la Mortellerie à celle qu'ils fréquentaient le plus. Ce qui confirme notre hypothèse, c'est que la chapelle de Saint-Blaise, située dans la rue de la Mortellerie et sur le bord de la Grève, fut toujours commune aux quatre professions formant la corporation des maçons, tailleurs de pierre, mortelliers et plâtriers. On peut même voir à l'article MAÇON que, dans le cinquième article des statuts qui y sont rapportés, il est dit que le mortellier et le plâtrier sont de la même condition et du même établissement des maçons en toutes choses ; que le maître qui gardait le métier des maçons, des plâtriers, et mortelliers de Paris, de par le roi, pouvait avoir seulement deux apprentis, et ainsi des autres. Comme le moellon qu'on décharge au port de la Grève, et qu'on nomme très-improprement pierre meulière, est un moellon plein de trous et fort dur, qu'il est recherché pour construire les murs de fondation et principalement ceux qui sont dans l'eau, écrivait l'abbé Jaubert en 1773, il y a tout lieu de croire que les mortelliers pulvérisaient ce moellon pour en faire un certain ciment impénétrable à l'eau, et que l'usage de ce moellon pulvérisé n'a cessé que lorsqu'on lui a substitué de la brique pulvérisée qu'on a trouvée sans doute plus propre à empêcher la filtration des eaux. Ainsi les mortelliers d'alors

étaient ce qu'ont été depuis les manoeuvres qui, au lieu de piler la tuile et la brique dans un mortier, l'écrasent avec un gros marteau, la passant ensuite pour la rendre plus propre aux ouvrages de maçonnerie. Quoi qu'il en soit, il est au moins extraordinaire que le mot même de mortellier fasse défaut dans les ouvrages spécialement consacrés aux arts divers de la construction.

MORTEMART, village et comm. de France (Haute-Vienne), canton de Mézières, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Bellac, près d'un affluent de l'Issoire; 296 hab. Ruines de l'ancien château de la famille de Mortemart. La seigneurie de Mortemart fut successivement érigée en baronnie, en marquisat et enfin en duché-pairie (1650). V. ci-après.

MORTEMART, ancienne famille noble française qui tire son nom du village de Mortemart (Haute-Vienne). Cette famille descend des vicomtes de Limoges et a pour auteur Guillaume de Rochechouart, seigneur de Mortemart, de Saint-Victorien, de Péruse, etc., fils puîné d'Aimery de Rochechouart et de Marguerite de Linoges, mort en 1272. Des Mortemart sont sortis les seigneurs de Montpiqueux et de Tonny-Charente. Les principaux membres de cette maison, qui compte des alliances royales ou princières, sont les suivants :

MORTEMART (René, baron DE), homme de guerre, né en 1528, mort en 1587. Tout jeune encore, il prit part au siège de Perpignan, puis assista à celui d'Epervay, à la défense de Metz (1552) et fut fait prisonnier à Hesdin. Plus tard, il se fit remarquer contre les protestants, notamment aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, et entreprit à grands frais une compagnie d'ordonnance, citée comme modèle dans l'armée. Il reçut de Henri III, en 1580, le collier du Saint-Esprit.

MORTEMART (Gabriel, marquis, puis duc DE), gouverneur de Paris, né en 1600, mort à Paris en 1675. Il devint premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, qu'il accompagna dans ses diverses expéditions, fut créé duc et pair par Louis XIV en 1650 et reçut en 1669 le gouvernement de Paris. C'était un des hommes les plus aimables, les plus spirituels et les plus instruits de la cour. Il a laissé un fils, le duc de Vivonne, et quatre filles, dont trois furent célèbres, la duchesse de Montespan, la marquise de Thianges et l'abbesse de Fontevrault.

MORTEMART (Louis DE ROCHECHOUART, duc DE), général français, né en 1681, mort en 1746. Il porta le titre de prince de Tonny-Charente jusqu'à l'époque de la mort de son père. En 1699, il entra dans les mousquetaires, fit à la tête d'une compagnie de cavalerie, en 1700, une campagne en Italie et devint colonel en 1702. Mortemart prit part, en 1707, à la soumission du Palatinat, se distingua à Oudenarde, à Malplaquet, à la défense de Douai et reçut le grade de maréchal de camp en 1710. Après avoir pris part à la guerre de Catalogne et au siège de Barcelonne, il fut promu lieutenant général (1720). Depuis dix ans, il était premier gentilhomme de la chambre.

MORTEMART (Victurnien-Jean-Baptiste-Marie DE ROCHECHOUART, duc DE), général, né à Evrely (Seine-et-Marne) en 1752, mort à Paris en 1812. Il devint successivement colonel du régiment de Lorraine (1774), brigadier d'infanterie (1784) et maréchal de camp (1788). Nommé député aux états généraux, il donna peu après sa démission, émigra et fit la campagne de 1792 contre la France. S'étant rendu ensuite en Angleterre, il y leva un corps d'émigrés aux frais du gouvernement britannique, revint sur le continent en 1794, puis servit dans l'armée du Portugal de 1796 à 1802. De retour en France, il remplit pendant quelque temps, en 1812, les fonctions de membre du conseil général de la Seine. Le duc de Mortemart cultivait la poésie. Il a laissé inédit un poème intitulé *Joseph en Egypte* et diverses poésies légères.

MORTEMART (Victurnien - Bonaventure-Victor DE ROCHECHOUART, marquis DE), général français, frère du précédent, né à Evrely (Seine-et-Marne) en 1753, mort à Paris en 1823. Il était colonel du régiment de Navarre lorsque la noblesse du bailliage de Rouen l'envoya siéger à l'Assemblée constituante de 1789. Le marquis de Mortemart s'y montra un des plus chauds défenseurs de la monarchie, devint maréchal de camp en 1791, émigra peu après, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes, puis se rendit avec son frère en Angleterre, où le grade de lieutenant-colonel dans le corps levé par ce dernier, passa également en Portugal en 1796 et revint en France en 1802. Sous l'Empire, il fut membre du conseil général de la Seine-Inférieure et reçut de Louis XVIII, en 1815, le grade de lieutenant général et un siège à la Chambre des pairs. — Son fils, Victor-Louis-Victurnien DE ROCHECHOUART, marquis DE MORTEMART, né à Colmesnil (Seine-Inférieure) en 1780, mort à Paris en 1834, fit son éducation en Allemagne, revint en France en 1799, devint sous l'Empire gouverneur du château de Rambouillet, pendant que sa femme, une Montmorency, était dame du palais de l'impératrice. En 1823, il succéda à son père comme pair de France et adhéra en 1830 au gouver-

nement de Juillet. Il a laissé des poésies manuscrites.

MORMETART (Casimir-Louis-Victorien de Rochechouart, prince de Tonny-Charre, duc de), d'origine et général français, fils du vicomte Jean-Baptiste-Marie, né à Paris en 1787. Elevé en Angleterre pendant l'émigration, il entra en France en 1801, prit du service en 1803 et obtint une sous-lieutenance dans les dragons en 1806. Il prit part aux campagnes de Prusse et de Pologne, reçut une blessure à Friedland (1807), fut ensuite nommé lieutenant, aide de camp du général Nansouty (1809), capitaine (1810), et assista aux batailles de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram. Napoléon le nomma officier d'ordonnance (1811) et le chargea de plusieurs missions, entre autres de l'inspection des côtes de Hollande et de Danemark. Pendant la campagne de Russie, à laquelle il prit part, il reçut le titre de baron de l'Empire, fut décoré de la croix d'officier de la Légion d'honneur pour sa conduite à Hanau et se rendit, en 1814, auprès de Marie-Louise pour lui présenter les drapeaux pris à Champaubert et à Monterau.

Malgré la faveur dont il avait joui sous l'Empire, le duc de Mormetart fut un des premiers à se prononcer pour la déchéance de Napoléon. Louis XVIII le nomma colonel des cent-suisse et pair de France (1814). Au début des Cent-Jours, l'accompagna ce prince à Gand, puis fut chargé, en 1815, de réorganiser la compagnie des gardes à pied du roi et devint successivement major général de la garde nationale de Paris (1815), maréchal de camp (1815), ambassadeur en Russie (1828), lieutenant général (1829). Il revenait de Saint-Petersbourg lorsque, à la nouvelle de la publication des ordonnances de Juillet, Paris se souleva. Le duc de Mormetart se rendit aussitôt à Saint-Cloud, supplia Charles X de faire des concessions et fut chargé de former un nouveau cabinet, qui rapporta les ordonnances, rétablit la garde nationale et convoqua les Chambres. Le duc contribua à rendre inefficaces ces mesures tardives en négligeant de se présenter à la réunion des députés présidée par Lafayette et à l'hôtel de ville, et ce fut à lui que le député Bérard fit la réponse devenue fameuse : « Il est trop tard. » Il se retira néanmoins au Luxembourg, espérant y conjurer l'orage, eut une entrevue avec le duc d'Orléans, qui l'assura de son dévouement à Charles X, puis, voyant son autorité méconnue au Montreuil et à l'hôtel de ville, il retourna à Saint-Cloud.

Sous la nouvelle dynastie issue des barricades, le dernier ministre de Charles X ne renoua point à la vie politique. Il donna son adhésion au gouvernement de Louis-Philippe, reprit son siège à la Chambre des pairs, fut nommé, en 1831, ambassadeur en Russie, poste qu'il conserva jusqu'en 1833. Après la révolution de Février, il se rallia à la cause de Louis Bonaparte, qui le rétablit dans le cadre de l'état-major général, le nomma commandant de la 19^e division militaire à Bourges et lui donna, en 1852, un siège au Sénat. La révolution du 4 septembre l'a fait rentrer dans la vie privée. Outre quelques discours prononcés à la Chambre des pairs, on a de lui : *Notice sur le château de Meillant sous Louis XIII* (1851).

MORMETART (Anne-Victorien-René-Roger de Rochechouart, marquis de), homme politique français, fils du marquis Victor-Louis-Victorien, né près de Lyon en 1805. En sortant de l'Ecole de Saumur, il passa comme officier dans les lanciers de la garde et donna sa démission en 1828. Sous le gouvernement de Juillet, il se montra partisan des idées libérales et fut élu en 1847, par le collège électoral de Villefranche (Rhône), membre de la Chambre des députés, où il vota avec l'opposition. Nommé, après la révolution de février 1848, représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, il s'y rangea parmi les membres de la droite appartenant à l'opinion légitimiste, ne vit pas renouveler son mandat lors des élections pour la Législative (1849) et se rallia alors à la politique de l'Elysée. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le marquis de Mormetart, patronné par le nouveau gouvernement, fut élu membre du Corps législatif dans le Rhône en 1852 et réélu en 1857. Mais il échoua en 1863 et disparut de la scène politique jusqu'au 8 février 1871, époque où les électeurs du Rhône l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Le marquis de Mormetart n'eut plus dans cette Chambre qu'un rôle des plus effacés. Il s'est borné à s'associer à tous les votes hostiles à la République et il fait partie du groupe des légitimistes. On a de lui un écrit sur *l'impôt des boissons* (1850). — Son frère, Anne-Victorien-Henri, vicomte de Mormetart, né en 1806, a été successivement page de Louis XVIII, officier aux grenadiers de la garde, représentant du peuple à l'Assemblée législative, où il a voté avec la majorité réactionnaire, et membre du Corps législatif de 1832 à 1856, époque où il donna sa démission. Il a fait paraître, en 1850, une brochure sur la *Décentralisation administrative*.

MORMETART (Victorien-Henri-Elzéar de Rochechouart, vicomte de), marin français, né à Paris en 1757, mort en 1783. Nommé lieutenant de vaisseau en 1779, il se distingua pendant la guerre pour l'indépendance des Etats-Unis, prit dans les eaux de la Ches-

penne la frégate l'*Iris* et reçut alors de l'amiral de Grasse le commandement du *Richmond*, vaisseau anglais qui venait d'être capturé. Le vicomte de Mormetart se conduisit de la façon la plus brillante contre trois vaisseaux de ligne dans la désastreuse affaire de 1782, dont il fut chargé d'apporter la nouvelle à la cour, et fut promu capitaine de vaisseau, n'ayant encore que vingt-cinq ans. Dans une de ses croisières, il s'empara de l'*Argo*, vaisseau anglais de 50 canons, et mourut après la guerre.

MORMETART DE BOISSE (François-Jérôme-Léonard, baron de), littérateur et agronome français, né à Versailles en 1785. Il appartient à une ancienne famille, originaire de la Marche. Comme son père, lieutenant-colonel sous l'Empire, il suivit d'abord la carrière des armes, se distingua particulièrement au siège de Stralsund (1807) et à la bataille d'Essling (1809), où il reçut de graves blessures qui le forcèrent de quitter le service, et entra en 1813 dans l'administration. D'abord sous-préfet à Remoum, puis au Havre, il devint pendant les Cent-Jours préfet d'Eure-et-Loir et donna bientôt sa démission. Depuis lors, M. de Mormetart de Boisse est entièrement adonné à des travaux agronomiques et littéraires. Il a fait plusieurs voyages à l'étranger, est devenu membre de plusieurs sociétés savantes et a été un des fondateurs de la *Revue des Deux-Mondes*. Indépendamment d'un grand nombre d'*Observations*, de *Mémoires* et de *Rapports*, d'articles insérés dans divers recueils et journaux, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de *lord Wigmore*, de *lady Mortimer*, etc., on a de lui : *Recherches sur les différentes races de bêtes à laine de la Grande-Bretagne* (Paris, 1824); *Considérations sur l'industrie anglaise* (1826); *Des races ovinnes de l'Angleterre ou Guide de l'éleveur* (1827); le *Touriste ou Histoire, voyages et scènes intimes* (1834); *Voyage pittoresque dans le grand-duché de Bade* (1836); *Nécessité de modifier l'état actuel de la législation sur les biens communaux* (1839); *Voyage dans les landes de Gascogne* (1840; in-8); le *Touriste, Balte et souvenirs d'un voyageur* (1847; in-8); la *Vie élégante à Paris* (1857; in-12); *Promenades en Piémont et haltes en Toscane* (1861; in-12), etc.

MORTE-PAYE s. f. Nom qu'on donnait autrefois aux soldats qui étaient payés, bien que ne remplissant pas de service actif. Le Soldat invalide ou vétéran utilisé dans quelque garnison peu peuplée. || PL. **MORTES-PAYES**.

— Par anal. Vieux domestique qui ne travaille plus et que ses maîtres gardent chez eux.

— Encycl. Cette expression était employée avant la Révolution pour désigner les vieux soldats qui touchaient une pension de retraite; elle était également employée pour désigner cette pension. Les Espagnols connaissaient les *mortes-payes* sous le nom de *paga muerta*, et nos pères les appelaient *rocanins*, parce qu'ils étaient gardiens des rocs, c'est-à-dire de lieux forts. François I^{er} assurait aux soldats qui vieillissaient au service un état de *morte-payé*, à l'imitation des milices espagnoles. Les *mortes-payes* étaient en France les invalides, avant que cette désignation fut en usage; avant le xiv^e siècle on les nommait quelquefois *soudoyers*, mais cette expression n'était pas uniquement appliquée à ces soldats. Coquille dit, au sujet de l'article 276 de l'ordonnance de Blois : « D'ancienneté sont établies *mortes-payes* en temps de paix et de guerre, en certaines villes, comme Fontenay, Cherbourg, Châteauneuf, Trompette, etc., et y doivent avoir leurs messages faire séjour ordinaire. » Leur soldé était de 15 deniers par jour et ils servaient de gardes du corps aux châtellains, aux capitaines ou aux gouverneurs des villes où ils tenaient garnison. Ils ne recevaient de solde que six mois par an; pendant le reste du temps, ils étaient à la charge du gouverneur, qui leur accordait des permissions de s'absenter jusqu'à l'époque où recommençait le droit à la solde royale. Il y avait même des gouverneurs qui, pour pouvoir entretenir toute l'année, sans bourse délier, leurs *mortes-payes*, percevaient, en vertu de fausses montres, la solde de la compagnie entière, quoiqu'ils n'en tissent que la moitié sur pied.

L'ordonnance du 20 mars 1683 licencia les *mortes-payes* comme inutiles ou onéreuses. L'ensemble des invalides et des vétérans était encore appelé *morte-payé* au commencement de la Révolution.

MORTE-SAISON s. f. Temps de relâche pour un commerce ou une industrie : *L'hiver est la morte-saison du paysan*. Le débiteur de vin n'a pas de morte-saison. Les **MORTES-SAISONS** sont ruineuses pour les ouvriers.

MORT-FLAT s. m. (mor-fla). Econ. rur. Nom donné aux vers à soie atteints d'une maladie appelée flacherie.

MORT-GAGE s. m.-Jurispr. Gage dont le créancier profite sans compter l'intérêt en déduction de la dette : *Le loyer que le pauvre paye d'avance est un mort-gage qui profite au propriétaire, c'est-à-dire au riche*.

MORTICAL s. m. (mor-ti-kal). Métrol. Monnaie du royaume de Fez.

MORTIER s. m. (mor-ti) — lat. *mortarium*, mot qui signifie à la fois le mortier à con-

struire et le mortier où l'on pile, parce que le mortier à construire se pilait anciennement. Le latin *mortarium* se rapporte au même radical que *martulus*, marteau, savoir : la racine sanscrite *mard*, broyer, écraser, forme secondaire de la grande racine aryenne *mal*, broyer, tuer). Constr. Sable ou ciment mélangé avec de la chaux et délayé dans de l'eau, dont on se sert pour lier les pierres d'une construction : *Faire du mortier*. *Bâtir avec du mortier*. *Mortier de sable, de ciment*.

■ Mélange d'argile et de sable qu'on emploie dans la construction des fourneaux. ■ Mélange d'argile, de sable et de foin ou de bours qui on emploie pour lier les briques crues ou les bois couverts de paille tordeus dans certaines constructions. ■ Bassin ou trou creusé en terre, dans lequel on étend la chaux. ■ Enduit de chaux et de sable dont on couvre les murs qu'on veut peindre à fresque. ■ *Mortier gras*, Mortier qui contient de la chaux en excès. ■ *Mortier maigre*, Mortier qui contient du sable en excès. ■ *Mortier blanc*, Mortier fait avec de la chaux de mauvaise qualité. ■ *Mortier bâlard*, Mortier fait avec un mélange de bonne et de mauvaise chaux.

— Par anal. Matière pâteuse et épaisse : *Ce n'est pas la de la soupe, c'est du mortier*.

Ote d'autour de chaque roue.
Ce malheureux mortier, cette maudite boue.

LA FONTAINE.

— Techn. Vase dans lequel on écrase avec un pilon certaines matières qu'on veut pulvériser ou réduire en pâte : *Mortier en bronze, en cuivre, en marbre, en bois, en terre cuite*. Je ne voudrais pas avoir affaire à un prince athée qui trouverait son intérêt à me piler dans un mortier : je suis bien sûr que je serais pilé. (Volt.) ■ Grosse pièce de bois creusée de trous dans lesquels on pile les matières dont se compose la poudre de guerre ou de chasse. ■ Bougie de miel que les clapiers fondent dans les moulins ordinaires.

— Prov. Le mortier sent toujours l'ail, Un homme a toujours quelques restes de ses anciennes habitudes, quelque trace de son ancien état. Ce proverbe appartient à la Provence, pays où le mortier sert fréquemment à piler de l'ail, pour faire la préparation appelée *AYOLI*.

— Anc. cout. Vase en forme de mortier, plein d'eau, sur laquelle surnaissait un petit gâteau de cire jaune portant un lumignon, et que l'on allumait lorsque le roi était couché.

— Artill. Bouche à feu servant à lancer des bombes et quelques autres projectiles de gros calibre : *Mortier à la Cohorn*. *Mortier à la Gomer*. *Mortier à la Villantroys*. *Mortier à l'espagnole*. *Mortier bilboquet*. *Mortier éprouvette*. Le premier consul fit essayer la portée du gros canon, en le tirant à 45 degrés, à peu près comme on tire le *MORTIER*. (Thiers.)

... On voit fuir encore
La bouche du mortier, large, noire et sonore.

V. HUO.

■ *Mortier à grenades*, Mortier spécial pour lancer des grenades. ■ *Mortier à perdraux*, Mortier ordinaire, percé tout autour d'autres petits mortiers servant à lancer de petits projectiles.

— Cost. Coiffure des rois de France de la première race. La Coiffure de velours que portaient les clercs et les gradués sous Philippe le Bel :

Il succède à Garnier, comme font de nos jours [lours].
Les grands chapeaux de feutre aux mortiers de ve-
V. HUO.

■ Coiffure du chancelier de France, des présidents du parlement, dits présidents à mortier : *Il faut être reconnu intact et pur pour paraître sous la robe ou le mortier*. (Beaumarchais.) *Bachaumont était le fils d'un président à mortier du parlement de Paris*. (Ste-Beuve.) ■ Président à mortier : *Tel ou tel corps se contestent l'un à l'autre la préséance : le mortier et la pairie se disputent le pas*. (La Bruy.)

— Encycl. Constr. V. CHAUX.

— Techn. Les mortiers sont quelquefois garnis à la partie supérieure d'un bec destiné à faciliter l'écoulement des liquides. Ils servent aux pharmaciens à piler des substances solides qu'il faut pulvériser, ou à triturer des substances molles dont on veut opérer le mélange intime. Dans le premier cas, on emploie un mortier de fer et un pilon du même métal, ou un mortier en marbre et un pilon en bois, si la matière sur laquelle on opère n'attaque pas le marbre. On emploie un mortier de verre ou de porcelaine pour les sels, le sublimé corrosif, par exemple. Le mortier d'agate sert à pulvériser les corps que l'on veut soumettre à l'analyse. Quand les substances que l'on pulvérise sont susceptibles de se volatiliser ou de se réduire en poussière par les mouvements que le pilon imprime à l'air, on enveloppe le mortier et son pilon d'une peau souple qui s'oppose à la déperdition de la substance (v. PULVÉRISATION). En règle générale il ne faut jamais broyer ou faire dissoudre un corps dans un mortier qui peut être attaqué par ce corps. Ex : acide citrique et mortier de marbre.

— Artill. D'après un historien grec, Critoboulos, le mortier aurait été inventé par Mahomet II, lors du siège de Constantinople, dans le but de lancer des pierres sur les vais-

seaux mouillés à l'entrée du port et de les couler. Depuis la seconde moitié du xiv^e siècle, on a nommé *mortiers* des pièces très-courtes et à tir courbe, qui lancent de lourds projectiles creux, chargés de poudre et appelés bombes. Les *mortiers* sont employés, dans l'attaque et la défense des places et des côtes, pour écraser et incendier les magasins et les abris de l'ennemi, ainsi que pour détruire le matériel de guerre. Comme ils sont relativement très-légers et qu'ils ne peuvent recevoir que de faibles charges, on est obligé d'enfermer la poudre dans une chambre plus étroite que l'âme proprement dite. Le calibre des *mortiers* se détermine par le diamètre de l'âme exprimé en centimètres. Souvent aussi, on les désigne par la forme de leur chambre, laquelle peut être cylindrique, tronconique ou sphérique. Toutefois, on ne fait plus guère aujourd'hui usage que des *mortiers* à chambre tronconique, parce qu'ils sont d'un meilleur service que les autres. On les appelle quelquefois *mortiers* à la Gomer, du nom du général qui les a introduits dans l'artillerie française (1765). Au lieu d'être montés sur un affût, certains *mortiers* sont terminés inférieurement par une plaque ou semelle fondue en même temps que la pièce : on les nomme *mortiers* à plaque. Le calibre des *mortiers* a beaucoup varié. Ceux qu'on emploie aujourd'hui en France sont de 0m,22, 0m,27 et 0m,32. On en a fabriqué, à diverses époques, de dimensions beaucoup plus grandes; mais on n'en fait plus depuis longtemps, l'expérience ayant appris que les bouches à feu trop élevées et les mortiers d'un usage trop dispendieux et ont un tir trop inexact. Le dernier mortier monstre qui ait figuré dans les armées françaises est probablement celui qui fut conlé, en 1832, sur les dessins du colonel Paixhans. Envoyé au siège d'Anvers, il tira quinze coups, mais il ne produisit aucun effet utile. L'angle sous lequel on tire les mortiers varie suivant le but que l'on se propose d'atteindre. En général, l'angle qui donne la plus grande portée est voisin de 45°. Avec une charge de 15 kilogrammes de poudre et sous un angle de 42° 30', le mortier de 0m,32 envoie à 4,000 mètres une bombe de 72 kilogrammes.

— Cost. Le mortier était une espèce de toque qu'on portait communément autrefois. Il fut porté par quelques empereurs de Constantinople dans la ville de Ravenne. L'empereur Justinien est représenté avec un mortier enrichi de deux rangs de perles. Nos rois de la première race ont aussi usé de cet ornement; ceux de la seconde et quelques-uns de la troisième s'en servirent aussi; Charles VI est représenté en la grand chambre avec le mortier sur la tête. Lorsque les rois tiraient le pas de Paris, on en faisait le siège du leur parlement, ils communiquaient l'usage du mortier et autres ornements à ceux qui y devaient présider, afin de leur attirer plus de respect. Le mortier des présidents était un reste de l'habit des chevaliers, parce qu'il était de velours et qu'il y avait de l'or. Le chancelier et le garde des sceaux portaient un mortier de toile d'or, bordé et rehaussé d'hermine. Le premier président du parlement portait le mortier de velours noir, bordé de deux galons d'or. Les autres présidents n'avaient qu'un seul galon. Le greffier en chef portait aussi le mortier. Autrefois, le mortier se mettait sur la tête sous le chaperon; depuis, ceux qui portaient le mortier le tenaient à la main. Il y avait néanmoins quelques cérémonies où ils le mettaient encore sur la tête, comme aux entrées des rois et dans l'ordre des clercs réguliers et de vénéral, vers 1700, général de la congrégation. Du mortier a composé : *Etymologia sacra græco-latina* ne et græcis fontibus deprompta, in quibus omnia pene vocabula ab Hellade oriunda, ad theologiam positivam, scholasticam et moralem spectantia enucleantur (Rome, 1703, in-fol.). Dans cet ouvrage, qui manque d'un grand nombre de mots d'un usage fréquent, l'auteur s'est principalement attaché à développer les étymologies, et il donne des définitions très-souvent puériles et fausses.

MORTIER (Édouard-Adolphe-Casimir-Joseph, duc de Trévise, maréchal de France, né au Cateau Cambrésis en 1768, mort en 1835. Fils d'Antoine-Charles-Joseph Mortier, député aux états généraux, il fut destiné à la carrière commerciale; mais ses goûts le portant vers le métier des armes, il vint d'obtenir une sous-lieutenance dans un régiment de carabiniers, lorsque ses compatriotes le nommèrent capitaine du bataillon des volontaires du Nord. Mortier fit ses premières armes à l'affaire de Quivrain (28 avril 1792), assista à la bataille de Jemmapes et conquit le grade d'adjudant général à la bataille d'Hondschoote (1793). Blessé près de Maastricht, il se rétablit rapidement et combattit de nouveau à Mons, à Bruxelles, à Louvain. Sous les ordres de Kléber, au siège de Maestricht, il fit capituler le fort Saint-Pierre. En 1796, il commandait les avant-postes de l'armée de Sambre-et-Meuse, lorsqu'il se signala par un fait d'armes dont le résultat fut de rejeter les Autrichiens au delà de l'Acher et de contraindre le prince de Wurtemberg à quit-

ter ses positions après avoir subi de sérieuses pertes. Quelques semaines plus tard (juillet 1796), il s'empara de Giessen, de Gernund, de Schweinfurt et obligea le général Wartenstein à quitter Würzburg. Après le combat d'Hirschfeld, où il se conduisit brillamment, il reçut le commandement de la cavalerie et, au mois de décembre 1796, il négocia la reddition de Mayence aux Français.

Nommé général de division en 1799, il servit, cette année, dans l'armée d'Helvétie et prit, en 1800, le commandement de la 16^e division militaire, dont le siège était Paris. En 1803, il fut chargé de la conquête du Hanovre. Parti de Nimègue le 15 avril 1803, il contrainquit le feld-marchal Waldmolden à signer, le 2 juin de la même année, une capitulation qui rendait la France maîtresse de tout l'électorat.

Nommé, à son retour, commandant de l'artillerie de la garde consulaire, compris dans la première promotion de maréchaux en 1804, mis à la tête d'un corps d'armée dans la campagne de 1805, il s'illustra par un des plus beaux faits d'armes de cette campagne : en outre par 30,000 Russes et n'ayant sous la main que 4,000 hommes, il attendit que l'ennemi s'engageât dans un passage étroit, situés de Leoben, où l'on ne pouvait tenir que huit de front, et attaqua alors cette formidable colonne. Il résistait depuis plusieurs heures, lorsqu'il fut heureusement secouru. En 1806, il occupa toutes les places de l'électorat de Hesse-Cassel, puis se dirigea vers le Hanovre et entra le 19 novembre à Hambourg. Peu après, il vint mettre le siège devant Stralsund occupé par toutes les troupes suédoises. Le petit nombre de soldats dont il disposait ne lui permit pas de s'emparer de cette place; toutefois, quelques semaines plus tard (avril 1807), après avoir battu les Suédois à Anklam, il conclut avec le général d'Essen un armistice, aux termes duquel les îles d'Usedom et de Wolgast recevaient une garnison française. Au mois de juin de la même année, il commandait à la bataille de Friedland l'aile gauche de l'armée et s'y distinguait par son courage et ses talents militaires. À la paix de Tilsit (21 juin 1807), il fut nommé gouverneur général de la Silésie et reçut, avec le titre de duc de Trévis, une dotation de 100,000 fr. de rente.

Passé en Espagne l'année suivante, il coopéra au siège de Saragosse, gagna les batailles d'Ocaña (18 novembre 1809) et de Gébora (19 février 1811). En Russie, il fut laisé le dernier dans Moscou, au moment de la retraite, et fut chargé de faire sauter le Kremlin. Pendant la retraite de Russie, il reçut, après la bataille de Krasnoï (18 nov. 1812), le commandement de l'arrière-garde. Arrivé à Francfort-sur-le-Mein vers la fin de 1812, il réorganisa ses troupes et combattit encore à Bautzen, à Dresde, à Leipzig. Le 11 janvier 1814, il était à Langres et disputait pied à pied le terrain aux armées coalisées. Lors de la défense de Paris, il occupa la plaine Saint-Denis, reçut le choc des alliés et, sommé de capituler, il refusa. Après la suspension d'armes signée par le duc de Raguse, il se retira près de Corbeil avec ses troupes et, de là, envoya son adhésion au gouvernement de Louis XVIII. Au retour de l'île d'Elbe, il quitta Lille, où il se trouvait à cette époque comme commissaire extraordinaire, chargé de l'inspection de la 16^e division militaire et revint à Paris, où Bonaparte lui confia le commandement de toutes les places de l'Est. Après les Cent-Jours, le maréchal Mortier entra en grâce auprès de Louis XVIII. Il fit partie, en 1815, du conseil de guerre qui refusa de juger le maréchal Ney, fut nommé, en 1816, gouverneur de la 15^e division militaire et, choisi pour député par les électeurs du département du Nord, il devint, cette même année, membre de la Chambre des députés et reçut un siège à la Chambre des pairs en 1819. Nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg, après la révolution de 1830, le duc de Trévis devint ensuite grand chancelier de la Légation d'honneur (1831), puis ministre de la guerre et président du conseil (18 novembre 1834-12 mars 1835). Il tomba aux côtés de Louis-Philippe, pendant la revue passée en l'honneur des journées de Juillet, frappé mortellement par les projectiles de la machine Fieschi.

MORTIER (Hector-Charles-Henri-Edouard, comte), diplomate et homme politique français, neveu du précédent, né en 1797, mort en 1864. Il entra dans l'armée sous la Restauration, devint premier secrétaire de légation à Berlin et fut successivement nommé, après la révolution de Juillet, ministre plénipotentiaire à Munich, à Lisbonne (1833), à La Haye (1835), à Berne (1839) et à Parme (1844). En 1835, il avait été appelé à siéger à la Chambre des pairs. Pendant son séjour diplomatique en Suisse, il appuya les demandes du parti catholique et exigea du gouvernement helvétique, au nom de la France, qu'il rétablît les couvents supprimés à la suite des événements de 1841. La révolution de 1848 fit rentrer M. Mortier dans la vie privée. Toutefois, en 1856, le prince Jérôme le choisit pour son premier chambellan.

MORTIFÈRE adj. (mor-ti-fè-re — du lat. mors, mort; fero, je porte). Qui donne la mort : *Poison mortifère. Plante mortifère.* De plusieurs herbes mortifères Elle parsema le bûcher.

SCALDOR.

MORTIFIANT, **ANTE** adj. (mor-ti-fi-ant, ante — rad. mortifier). Qui cause de la mortification, qui humilie, qui rend confus : *Heureux mortifiant. Refus mortifiant. Inutile mortifiant. C'est un des justes retours de l'inégalité, quelle coûte souvent au plus élevé des avantages mortifiants.* (J.-J. Rouss.) *L'amour de la gloire sait retrouver une place jusque dans les aueux mortifiants de la pénitence.* (Vinet.)

MORTIFICATION s. f. (mor-ti-fi-ka-si-on — rad. mortifier). Impression pénible résultant de quelque chose d'humiliant : *Une des plus fatales compensations des grandeurs est la mortification.* (Mme de Salin.)

— Relig. Pénitence, privation méritoire imposée aux sens ou à l'esprit : *La mortification est un essai, un apprentissage et un commencement de mort.* (Boss.) *La pratique de mortification la plus efficace contre la luxure est l'abstinence et le jeûne.* (Buff.) *Clément se prépara au paradis comme un bon chrétien ferait au martyre, par les mortifications et par la prière.* (Volt.) *Adorée à Rome, la chair était méprisée et foulée aux pieds dans le désert, et les mortifications des anachorètes égyptiens expiaient les joies des voluptueux de l'Italie.* (St-Marc Girard.) *La mortification, le martyre même ne sont que l'amour qui s'immole.* (Le Père Ventura.) *Le Peine, douleur, chagrin qui arrivent indépendamment de la volonté, mais qui sont considérés comme moyens de pénitence méritoire : Les maladies sont des mortifications que Dieu nous envoie.*

— Chir. Etat d'une partie du corps dans laquelle la circulation est interrompue, et qui se gangrène ou se paralyse : *Dans la gangrène, il y a mortification imparfaite; dans le sphacèle, il y a mortification entière.* (Acad.)

— Anc. chim. Destruction de la qualité essentielle et caractéristique d'un corps.

— Art culin. Commencement de décomposition que l'on attend pour faire servir certaines viandes ou certains fruits à la nourriture de l'homme : *La mortification, utile pour certaines viandes, est toujours nuisible pour le poisson. La mortification de la nefte et de la carpe est indispensable pour rendre ces fruits mangeables.*

— Encycl. Relig. Sous le nom de mortification, les théologiens entendent tout ce qui peut réprimer non-seulement les appétits déréglés du corps, la mollesse, la sensualité, la gourmandise, la volupté, mais la satisfaction même des besoins et des aspirations les plus légitimes. Pour la plupart des moralistes, la mortification est un suicide partiel de l'homme par lui-même. Les uns voient donc en elle une vertu, et les autres une pratique condamnable presque à l'égal d'un crime.

Nous trouvons la mortification proscrite comme une vertu par le fondateur du bouddhisme, Çakya-Mouni. Pour lui, toute existence est une souffrance, parce qu'elle comporte la vieillesse, la maladie et la mort. Mais ce qui la rend malheureuse, c'est le désir sans cesse renouvelé et jamais satisfait; il faut donc faire cesser ce désir et, pour cela, renoncer à soi-même, à se délivrer de la soif de l'être. La première vertu, c'est le renoncement, l'insensibilité. Il faut que l'homme s'aneantisse s'il veut échapper à la douleur; car la douleur n'étant, comme l'être lui-même, qu'une fumée légère, s'évanouit avec l'être. Alors l'homme est affranchi, il est hors des atteintes des événements; il se repose éternellement dans la pacifique sensation du vide, qui est son fond et le fond de toutes choses (*Mya-tser-Ra-Pa*, trad. Foucaux). Alors, dit M. Taine, l'indignation, les convoitises, tous les âpres desirs militants et absorbants se sont affaiblis; on peut marcher sur l'homme sans le mettre en colère, il ne songe plus à se relever; à force d'être tombé, il trouve naturel d'être à terre; quand on lui parle de lui, il lui semble que c'est d'un étranger, il ne tient plus à lui-même; les objets beaux et brillants le laissent indifférent, sa sensibilité est usée; il est tout prêt à recevoir le précepte de l'abnégation infinie.

Tel est l'aneantissement où conduit la loi de mortification. On sait à quel état physique et moral de telles pratiques ont réduit les bouddhistes; ces hommes indifférents et inertes, au corps amoli, gras, à la poitrine et au ventre pendants, comme ceux d'une vieille femme, ont tendu eux-mêmes la main à la servitude. L'esprit énervé qui se retranche le jugement personnel est promptement envahi par les croyances folles. Privé du discernement, il tombe dans le rêve, et sa débilité acquise le replonge parmi les imaginations de l'enfance. L'Inde est l'exemple le plus frappant de l'aneantissement, de la décadence, de l'abrutissement ou peut conduire la mortification.

Parmi les philosophes de l'antiquité, Pythagore et Platon ont prêché l'abstinence et la nécessité de dompter les appétits du corps; dans Platon, ce qu'il appelle l'âme végétative, c'est-à-dire l'ensemble des instincts purement animaux, est une hydre à cent têtes, symbole des passions que la raison doit dompter à l'aide du courage; c'est le fait des brutes de se laisser dominer par les instincts, par les penchants du corps; l'homme, semblable à Dieu, doit en triompher. Pythagore tient à peu près le même langage; mais il ne

faut rien exagérer. Pythagore, comme on l'a souvent répété, n'a jamais prescrit la mortification proprement dite; sa théorie de l'abstinence est beaucoup plus humaine. Elle se résume en ceci : l'abstinence des excès, en tout, surtout de l'amour inutile qui énerve et de la nourriture trop forte qui abrutit; tenir le corps éloigné de tout ce qui favorise l'embonpoint excessif ou amène la maigreur extrême, signes d'intempérance; se livrer fréquemment aux exercices du corps; se baigner souvent, danser, lutter; demander le calme des sens à la musique, aux approches du sommeil; écouter les sages, lire leurs écrits, examiner le fond de sa conscience, offrir aux dieux des sacrifices et des libations, consacrer sa vie à la chose publique, à la science et à l'amitié. Quant à l'abstinence de la chair, dont on a fait si grand bruit, elle se réduit à celle de quelques animaux utiles, et les règles de pureté corporelle à l'usage du lin, apporté d'Égypte par Pythagore lui-même. Ainsi, on le voit, la mortification n'est ici que de la tempérance.

Porphyre, dans son *Traité de l'abstinence*, enseigne que le seul moyen de parvenir à la fin à laquelle nous sommes destinés est de nous occuper de Dieu, de nous détacher du corps et des plaisirs des sens. Si nous l'en croyons, Epicure et plusieurs de ses disciples ne viraient que de pain d'orge et de fruits. Mais n'oublions pas que Porphyre appartient à l'école d'Alexandrie, l'école de philosophie la plus mystique qui fut jamais. Pour les philosophes de cette école, le corps n'était rien qu'une guenille qu'il fallait mépriser, et l'état de bonheur par excellence était l'extase.

Le christianisme a prescrit la mortification comme une vertu : « Heureux ceux qui pleurent, a dit Jésus-Christ en saint Matthieu, parce qu'ils seront consolés; » il a loué la vie austère, pénitente et mortifiée de saint Jean-Baptiste; il a dit de lui-même qu'il n'avait pas osé reposer sa tête; il a prédit que ses disciples jeûneraient lorsqu'ils seraient privés de sa présence; il conclut : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et me suive. » Saint Paul a dit dans ses épîtres : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si vous mortifiez par l'esprit les desirs de la chair, vous vivrez. Je châtie mon corps et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. Nous portons toujours sur notre corps la mortification de Jésus-Christ, afin que sa vie paraisse en nous. Montrons-nous de dignes serviteurs de Dieu par la patience, par les souffrances, par les veilles, par le travail, par les jeûnes, par la chasteté. Ceux qui sont à Jésus-Christ crucifient leur chair avec ses vices et ses convoitises. Mortifiez donc vos membres et les vices qui règnent dans le monde : la fornication, l'impureté, la luxure, la convoitise et l'avarice. »

Les premiers chrétiens suivirent à la lettre cette morale. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'ancienne loi avait déjà prescrit la mortification. Abraham, Jacob, Joseph, Moïse, Job avaient mené une vie souffrante, mortifiée. « Je fais pénitence sur la cendre et la poussière, » disait Job. Le prophète Ezéchiel nous apprend que l'abondance de tous les biens, l'orgueil, l'oisiveté et ce que le monde appelle une vie heureuse furent la cause des crimes et de la ruine de Sodome. On sait quels fruits a portés la doctrine de la mortification : les couvents, les ermites, les anachorètes, les solitaires et les illuminés.

La question de savoir si l'on doit condamner la mortification revient à celle-ci : Avons-nous, oui ou non, des devoirs envers notre corps? Les théologiens eux-mêmes nous répondent que oui. De tous ces devoirs, celui qui se présente le premier consiste dans la conservation de la vie physique. Dans presque tous les cas, la raison condamne le suicide. On condamne le suicide au nom de la liberté même, parce que les hommes sont obligés de rester dans l'état d'obligation qui fait leur propre valeur; celui qui se tue anéantit autant qu'il est en son pouvoir la moralité en ce monde; il dégrade l'humanité, qui lui est confiée comme un dépôt qu'il doit garder.

Mais, si nous n'avons pas le droit de nous ôter la vie, nous n'avons pas non plus le droit de supprimer ni même d'altérer en nous tout ce qui peut contribuer à la fonction suprême de l'existence. Ainsi, nous n'avons pas le droit de nous mutiler et de nous exposer sans nécessité à la mort. Kant, le plus sévère de tous les moralistes, considère comme coupable celui qui, par fanatisme ou paresse, se condamne à une inaction absolue qui ruine l'organisme, et celui qui détruit sa santé par des mortifications.

L'analyse psychologique découvre en nous tout un ordre de tendances qui se rapportent immédiatement à la conservation de la vie physique et qu'on peut désigner par le mot de besoin; les trois principaux besoins sont : le besoin de nourriture, celui de reproduction et celui de sommeil ou de repos. La satisfaction de ces besoins est un vrai devoir; la mortification, en réprimant, en étouffant ces tendances naturelles et nécessaires à la vie, porte atteinte à la vie elle-même. C'est, du reste, une singulière prétention que de condamner la nature, de la déclarer mauvaise, et cela pour plaire à un Dieu dont on reconnaît que la nature est l'œuvre; l'homme

qui se mortifie offense, sans le savoir, le Dieu de son cœur.

Il y a plus : non-seulement la morale nous prescrit de ne pas porter atteinte à notre vie et à tout ce qui est nécessaire au maintien et au libre jeu de la vie, mais elle va plus loin; outre ces devoirs négatifs et stricts, nous avons envers nous-mêmes des devoirs positifs et larges qui peuvent se résumer en deux mots : développement le plus complet possible de l'activité humaine dans l'individu et dans la société; d'où lutte contre les forces aveugles de la nature, lutte contre les forces libres de l'humanité. Les partisans de la mortification nous diront peut-être qu'ils sont d'accord avec nous sur ce point, et qu'en triomphant de la chair ils suppriment la lutte et les obstacles. Précisément : ils dépassent le but. Ce nous est un devoir strict de laisser faire ce que la nature a mis en nous pour assurer le maintien de la vie. Le devoir large commence là où il s'agit d'améliorer nos conditions d'existence, de dépasser la satisfaction immédiate de nos besoins. Améliorer nos conditions d'existence, c'est développer l'humanité en nous, en donnant à notre vie une forme plus personnelle. Il est beau et moral de prévoir et de pourvoir, d'embrasser d'un seul coup d'œil son existence future et de s'en emparer, pour ainsi dire; de faire de sa vie un tout raisonné et voulu; c'est la rendre plus semblable à la vie raisonnable et libre de l'esprit : raisonnable, car on donne ainsi à sa vie, même physique, une forme raisonnée et systématique; libre, car on acquiert ainsi une indépendance qui ressemble à la suprême liberté. Honorer l'humanité en nous, en nous rendant indépendants, voilà qui est moral. La récompense de ces efforts est le bien-être, plus considérable, plus parfait à mesure que la civilisation est plus avancée. La mortification ne tient aucun compte de ces devoirs larges; elle contredit donc la morale.

Nos devoirs envers nous-mêmes se réduisent à ceci : respect de notre personnalité, développement de notre personnalité. La mortification est la négation de ces devoirs; c'est l'abdication de l'humanité par l'homme lui-même; c'est l'aneantissement de l'individu dans un sentiment vague et mystique de l'infini; c'est la ruine de l'action et, partant, de la société. Les mystiques ont bien senti cette conséquence, eux qui se retiraient loin de toute société, moins pour se soustraire aux tentations du monde qu'aux devoirs qu'il impose à l'homme.

MORTIFIÉ, **ÉE** (mor-ti-fi-é) part. passé du v. Mortifier. Soumis à quelque mortification, humilié : *Elle est bien mortifiée, bien déconvenue; elle n'a pas mot à dire.* (Mme de Sév.)

Je l'ai laissé confus, honteux, mortifié.

LA CHAUSSÉE.

Je suis mortifié de ces démarches vaines.

C. D'HARLEVILLE.

« Chagriné, fâché : *J'ai été bien mortifié de la peine qu'on m'a faite. Si vous n'aviez pas réussi, j'en aurais été mortifié.* »

— Relig. Soumis à quelque peine méritoire ou qu'on peut rendre telle : *Un chrétien n'est jamais vivant sur la terre, parce qu'il y est toujours mortifié et que la mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la mort.* (Boss.) *Qui se prive, volontairement et par esprit de pénitence, de certaines satisfactions : Un cœur, un esprit mortifié. Une âme mortifiée. Un chrétien mortifié.*

— Art culin. Se dit des viandes et des fruits qui ont subi un commencement de décomposition : *La bécasse ne se mange que mortifiée. Le bœuf mortifié est plus tendre et plus savoureux. Les Kalmoûks mangent de la chair crue ou un peu mortifiée sous la selle de leurs chevaux.* (Buff.)

— Syn. Mortifié, affligé, attristé, fâché, contristé. V. AFFLIGÉ.

MORTIFIER v. a. ou tr. (mor-ti-fi-é — du lat. mors, mort; facere, faire. Prend deux *d* de suite au deux. 1^{er} pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mortifions, que vous mortifiez.*) Humilier, soumettre à quelque mortification : *On trouve une maligne joie à mortifier les personnes vaines.* (St-Evrem.) *Il y a certaines bornes que la nature a données aux États pour mortifier l'ambition des hommes.* (Montesq.) *Il y a toujours à perdre pour l'amour-propre à mortifier celui des autres.* (D'Alemb.) *Causer du déplaisir à : Je craignais de ne plus vous revoir et d'être privé du plaisir de vous témoigner ma reconnaissance, ce qui m'aurait bien mortifié.* (Le Sage.)

— Absol. : *On a bien de l'obligation à ceux qui avertissent des défauts, car ils mortifient.* (Pasc.)

— Relig. Macérer, soumettre à des pénitences volontaires : *Mortifier son corps. Mortifier sa chair. Mortifier ses sens. Mortifier sa langue. Mortifier ses desirs, sa volonté. Il n'est au-dessous d'aucun chrétien de mortifier sa chair.* (Boss.) *Soumettre à des souffrances, à des peines qui peuvent être rendues méritoires par l'esprit de pénitence avec lequel on les accepte :*

... Je vois que le ciel, pour ma punition, Veut me mortifier en cette occasion.

MOLIÈRE.

— Chir. Faire péricliter, soustraire à l'action

de la nutrition : *La gangrène MORTIFIE la chair.*

— Chim. anc. Détruire le caractère spécifique de : MORTIFIER *un corps*. || Affaiblir par un mélange : MORTIFIER *des esprits*.

— Art culin. Soumettre à un commencement de décomposition : *Garder de la viande pour la MORTIFIER. Battre de la viande pour la MORTIFIER. On MORTIFIE le gibier pour le rendre plus tendre.*

Se mortifier v. pr. Se soumettre à quelque mortification, à quelque humiliation : *On se retranche, on s'abstient, on se MORTIFIE en secret; mais on fait si bien que ce secret cesse bientôt d'être secret.* (Bourdal.)

— S'humilier l'un l'autre : *Ils SE SONT MOR-
RIFIÉS devant tout le monde.*

— Relig. Se soumettre à des pénitences volontaires : SE MORTIFIER *pour faire son salut.*

— Art culin. Devenir plus tendre en subissant un commencement de décomposition : *Le gibier SE MORTIFIE plus rapidement que la viande de boucherie.*

— Syn. Mortifier, macérer, mater. V. MACÉRER.

MORTIMER (Roger, comte DE), l'un des plus puissants barons anglais du moyen âge, né au pays de Galles en 1287, pendu en 1330. Il fut d'abord un des serviteurs dévoués du roi Edouard II, qui le nomma son lieutenant en Irlande. En 1320, il se joignit aux barons révoltés contre les favoris du roi, fut emprisonné à la Tour de Londres, parvint à s'évader et se réfugia en France (1323). Il y fut accueilli par Isabelle, reine d'Angleterre, qui s'était retirée de la cour pour les mêmes motifs qui avaient armé les seigneurs. Il parvint à se faire aimer de cette princesse et, profitant de l'influence que lui donnait sa coupable liaison, il la détermina à rentrer de vive force en Angleterre. Ils rassemblèrent une petite armée, vinrent débarquer à Suffolk (1326), soulevèrent le peuple, firent assassiner le roi et prirent le titre de régent. Le jeune Edouard (1327), Mortimer, tout-puissant, fit paître le comte de Kent et emprisonner le comte de Lancaster, tous deux oncles du roi (1329), et se livra alors à tous les actes du plus odieux despotisme. Edouard se lassa de cette domination pesante; arriva à l'âge de dix-huit ans, il fit arrêter Mortimer et le livra au Parlement qui le condamna sans l'avoir même interrogé. Il fut pendu en 1330, près de Smithfield.

MORTIMER (Roger, duc DE), déclaré héritier de la couronne d'Angleterre en 1399, mort en 1399. Ses droits lui avaient été transmis par sa mère ; mais il mourut, ne laissant qu'une fille, Anne, qui entra par mariage dans la maison d'York et lui apporta les droits de Clarence à la couronne. De là les rivalités de cette maison contre les Lancastre, rivalités qui amenèrent la guerre des Deux-Roses.

MORTIMER (Thomas), littérateur anglais, né à Londres en 1730, mort dans la même ville en 1809. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de vice-consul dans le Pays-Bas, puis s'adonna pour vivre à la littérature. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages utiles et assez estimés, bien qu'écris d'une façon trop proluxe. Nous citerons de lui : le *Plutarque anglais* (Londres, 1762, 6 vol. in-8°), trad. en français par Mme de Vasse (Paris, 1785-1786, 12 vol. in-8°); *Dictionnaire du commerce* (Paris, 1766, 2 vol. in fol.); les *Eléments du commerce, de la politique et des finances* (1772, in-4°); *Dictionnaire de poche de l'étudiant ou Abrégé d'histoire, de chronologie et de géographie* (1777, in-12); *Dictionnaire général de commerce et de manufactures* (1809), etc.

MORTIER (John-Hamilton), peintre anglais, né à Eastbourne (Sussex) en 1741, mort à Londres en 1779. Il eut pour premier maître son oncle, peintre des plus médicieux, puis se rendit à Londres, où il prit des leçons de Hudson et de Cipriani. En 1779, il devint membre de l'Académie des beaux-arts. Ce artiste s'est adonné à la peinture d'histoire et de genre et a surtout réussi dans cette dernière, principalement lorsqu'il représente des scènes de bandits ou de contrebandiers. Il recherchait dans ses compositions l'étrange et fantastique, l'horrible, qu'il rendait avec une exactitude et une largeur, et avec des contrastes et des effets saisissants. On lui fait un coloriste médiocre. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Saint Paul convertissant les Bretons*; *le Roi Jean accordant la grand charité aux barons*; *la Bataille d'Azincourt*; *Vortigern et Rowena*; *les Progrès du vice*; *le Serpent d'atraïn*, etc.

MORTIER (Pierre), muscographe allemand, né à Herrnhut (Saxe) en 1750, mort vers 1830. Il appartenait à la secte des frères moraves et il se retira à Dresde, où il vécut dans une profonde obscurité. On lui doit, sous le titre de *Chant choral au temps de la Réforme* (Berlin, 1821, in-4°), un ouvrage curieux et rempli de vues aussi nouvelles que lumineuses, dans lequel il examine les avantages des anciens modes grecs sur la tonalité moderne.

MORTIMER (John), révolutionnaire irlandais. V. CADE.

MORTIMER-TERNAUX, homme politique français. V. TERNAUX.

MORTIMER'S CROSS, lieu d'Angleterre, comté de Hereford, sur les bords du Lugg, célèbre par une victoire d'Edouard, duc d'York, sur les troupes de Henri VI de Lancastre, commandées par le comte de Pembroke, le 1^{er} février 1461.

MORTINE s. f. (mor-ti-ne). Techn. Feuilles de myrte et autres plantes employées dans la tannerie.

MORT-IVRE, MORTE-IVRE adj. Ivre au point d'en avoir perdu tout sentiment. || Pl. **MORTS-IVRES, MORTES-IVRES**. On dit ordinairement **IVRE MORT**.

MORTIZZA, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Plaisance, mandement de Pontenure; 2,632 hab.

MORT-NÉ adj. Qui était mort en sortant du sein de sa mère : *Un enfant MORT-NÉ. Un agneau MORT-NÉ.*

— Fig. Qui échoue dès son commencement :
Livre MORT-NÉ. Projet MORT-NÉ.

Tous tes livres *mort-nés* ruinent les libraires.
GINGUENÉ.

— s. m. **Enfant mort-né** : *Les théologiens damnent les MORT-NÉS.*

— Gramm. Dans cet adjectif composé, né est le seul mot variable d'après l'Académie : *Deux enfants MORT-NÉS. Une brebis MORT-NÉE.*

— **Ency.** Méd. Dans tous les animaux comme dans les plantes, on voit toujours, sur une quantité d'ovules fécondés, un certain nombre d'entre eux qui, en raison de modifications très-minimes intervenues dans le commencement de l'évolution, arrivent fatalement à un état d'organisation tel, qu'ils ne peuvent vivre hors des enveloppes de l'œuf où ils se sont développés. D'autres ne peuvent vivre hors de ce milieu maternel qu'un temps très-limité; dès la naissance, le médecin les reconnaît comme voués à une mort prochaine, en raison d'un développement anormal. On appelle *malades congénitaux* de certains appareils, transmises héréditairement ou survenues sans causes appréciables, qui ne permettent pas de rapports prolongés entre l'être organisé et le milieu extérieur où il est ordinairement apte à vivre.

1^{er} Chez l'homme, on compte dans les villes 1 mort sur 15 ou 16 accouchements et, dans les campagnes, un peu moins, c'est-à-dire 1 sur 18 accouchements. On ne comprend pas dans ces chiffres les enfants-nés vivants qui ne sont pas viables, c'est-à-dire qui ne présentent pas, au moment de la naissance, une conformation assez régulière et assez développée et de force organique pour que les fonctions nécessaires à l'entretien de la vie puissent s'exécuter d'une manière plus ou moins durable, ni les grossesses extrêmes, qui peuvent entraîner la mort de l'enfant, ni les aveugles-nés et les idiots, les culs-de-jatte, etc. A part les cas de monstruosités (qui même sont étudiés à un autre point de vue), la science et l'art médical manquent d'une étude spéciale des enfants *mort-nés*, étude qui devrait être faite au point de vue : 1^o des conditions extérieures à l'enfant qui ont causé sa mort intra-utérine; 2^o des conditions dépendant de l'enfant, dites naturelles ou mieux évitables, telles que les monstruosités, les lésions morbides ou malades proprement dites du fœtus, soit héréditaires, soit de cause indéterminée. Quelques documents sur cette question, comme sur tant d'autres points incomplets de l'histoire du développement, se trouvent épars dans les ouvrages d'anthropologie; mais c'est la science sociale qui recense les statistiques des décès dans des villes ou des États, formule les documents les plus précis et ceux qui posent le mieux la question: tels sont les documents relatifs au nombre, à la distinction du *mort-né* et de l'avorton, c'est-à-dire de l'être qui est né avant d'être viable. La cour de cassation a décidé que ce n'est pas aux personnes privées (le médecin est compris au nombre de ces personnes) de préjuger si un enfant est *mort-né* ou a eu vie; lorsque le cadavre d'un enfant dont la naissance n'a pas été enregistrée sera présenté à l'officier de l'état civil, cet officier n'exprimera pas qu'un tel enfant est décédé, mais seulement qu'il lui a été présenté sans vie, afin de ne pas préjuger la question de savoir s'il a eu vie ou non. Ainsi, la loi veut que les enfants *mort-nés* soient inscrits au registre des décès, l'inhumation n'est possible qu'après l'autorisation prescrite par l'article 767 et l'omission de cette formalité rendrait passible des peines portées à l'article 358 (arrêt de la cour de Douai, 1829). Le médecin même qui désirerait, dans l'intérêt de la science, conserver un fœtus présentant quelque particularité ou anomalie remarquable doit s'adresser au commissaire de police, à Paris, ou au maire de la commune, dans les départements, pour obtenir l'autorisation nécessaire, s'il ne veut être en contravention. La règle serait la même quelle époque de la gestation qu'arrive un avorton il fût, comme on fait pour le *mort-né*, présenté à l'officier de l'état civil, afin d'obtenir, pour l'autorisation d'inhumer; toutes fois, dans ce cas, le produit d'un avortement n'est pas un enfant, mais une chose, et il n'est pas constant; s'il importe qu'un *mort-né* ne soit pas soustrait par une inhumation clandestine à l'examen du vérificateur des décès, la formalité de la déclaration n'est pas étendue au cas d'un avorton.

MORTO DA FELTRO, peintre italien. V.
FELTRO.

MORTODE s. f. (mor-to-de). Comm. Perle fausse, employée dans le commerce que l'on fait avec les nègres d'Afrique.

MORTON s. m. (mor-ton — rad. *mort*). Bot.
Agaric meurtrier.

MORTON (John), homme d'Etat et prélat anglais, né à Berks, comté de Dorset, en 1410, mort en 1500. Il fit ses études à Oxford, où il obtint une chaire de droit civil et le titre de principal de Peckwater-Inn. Sa réputation promptement établie lui fit obtenir divers bénéfices ecclésiastiques, entre autres ceux de Winchester, de Huntingdon et de Leicester. Grâce à la protection de l'archevêque de Cantorbéry, il fut accueilli à la cour de Henri VI avec une bienveillance flatteuse; il prit une part active à la guerre des Deux-Roses, devint ambassadeur près de l'empereur d'Allemagne sous le règne d'Edouard IV et attacha son nom aux négociations qui amenèrent le traité de paix de 1475 avec Louis XI. Sous Richard III, Morton fut jeté en prison et confié à la garde du duc de Buckingham, avec lequel il ne tarda pas à conspirer contre Richard. Mais Buckingham échoua et par conséquent fut exécuté. Quant à Morton, il gagna le continent et ne reparut à la cour d'Angleterre qu'après le couronnement de Henri VII (1485). Il fut nommé archevêque de Cantorbéry et grand chancelier d'Angleterre. En 1493, il reçut d'Alexandre VI le chapeau de cardinal. On lui attribue la *Vie de Richard III*, qui parut sous le nom de Thomas Morus.

MORTON (Jacques, comte de), homme d'Etat écossais, de la famille des Douglas, né à Falkirk en 1530, décapité en 1581. Nommé gouverneur de la ville de Stirling, il n'en conseilla pas moins le meurtre de Rizzio, favori de la reine, et s'enfuit en Angleterre. Ayant obtenu sa grâce, il revint en Ecosse et se mit à la tête des nobles écossais qui se réunirent à Stirling et y formèrent une puissante association, destinée à punir les meurtriers de Darnley, particulièrement Bothwell, devenu le nouvel époux de la reine. Impuissant à résister aux confédérés, Bothwell prit la fuite et Marie Stuart se livra entre leurs mains. Peu après, cette princesse, enfermée comme prisonnière d'Etat au château de Lochleven et forcée de se démettre du gouvernement en faveur de son fils, parvint à s'échapper, fut battue et alla chercher un refuge en Angleterre. Lors de l'assassinat du régent Murray, en 1570, le parti du roi fut dans la plus grande consternation; mais Morton fut recouru à la reine Elisabeth d'Angleterre et, de concert avec elle, leurra les deux partis d'un vain espoir de réconciliation. Cependant on en vint aux armes; Morton s'empara de Leith et le fit fortifier, mais tomba bientôt entre les mains de ses ennemis l'171. Rendu à la liberté, grâce à l'effort du comte de Mar, qui fut régent, il fut attaché par le roi à un détachement des troupes de ce dernier, afin d'empêcher de travailler avec succès à la ruine des partis et contribua à hâter sa fin par le chagrin que lui causèrent ses intrigues (1572). Morton parvint alors au but de son ambition et fut nommé régent par la protection d'Elisabeth. En 1573, il conclut à Perth un traité avec le duc de Châtelerauld, un des chefs du parti de la reine, s'empara du château d'Edimbourg, fit pendre Kirkaldy, qui redoutait, et parvint par sa fermeté et par son adresse à rétablir la tranquillité dans le royaume. Mais devenu bientôt odieux au peuple par ses exactions, aux nobles et au clergé par ses actes arbitraires, aux favoris du jeune roi par sa hauteur, il se vit contraint en 1578 de se démettre de la régence. Néanmoins, il reprut peu de temps après sur la scène politique, s'empara de Stirling et de la personne du roi et réessait complètement le pouvoir; mais pour peu de temps. Les favoris, qui continua, comme par le passé, à traiter avec dédain, conjurèrent de nouveau sa perte. Accusé en plein conseil du meurtre du feu roi, il fut décapité à Perth le 22 septembre 1581 d'Edimbourg. Vainement, pour le sauver, la reine Elisabeth envoya un corps de troupes sur les frontières d'Ecosse et dépêcha au roi Randolph comme ambassadeur; Morton, jugé à la hâte et sans formes par un cœur de justice, fut condamné à mort comme coupable de haute trahison et eut la tête tranchée à Edimbourg. Il mourut dans ses derniers moments la plus parfaite tranquillité d'âme,

MORTON (Thomas), prélat anglais, né à York en 1564, mort à Éton-St-Mauduit, comté de Northampton, en 1659. Il fit ses études à Cambridge et fut chargé d'y enseigner la logique et les mathématiques. Il voyagea à travers les universités allemandes, il occupa successivement les paroisses de Gloucester, Winchester, comme doyen, et des sièges de Chester, Coventry et Durham. Pendant les troubles de la guerre civile, il fut emprisonné à la Tour. Il se distingua principalement comme controversiste. On a de lui : *Apologia catholica* (Londres, 1605-1606, 2 part. in-4°); *La Doctrine romaine dans les cas de conspiration et de rébellion* (Londres, 1605, in-4°), relation au complot des poudres; *Causa regia* (Londres, 1620, in-4°); *De institutione du sacrement* (Londres, 1681-1693, in-fol.); *Confessions et témoignages d'un théologien protestant* (Oxford, 1644, in-4°).

MORTON (Richard), médecin anglais, né dans le canton de Suffolk en 1635, mort en 1689. Il suivit d'abord la profession ecclésiastique, puis étudia la médecine, prit le grade de docteur (1670) et acquit une grande réputation dans le traitement des maladies chroniques de la poitrine. Un des premiers en Angleterre, il se servit du quinquina, dont il répandit l'usage, se déclara l'adversaire de la méthode antiphlogistique, préconisée par Sydenham, et préconisa la méthode échauffante, pouvant seule, selon lui, détruire les affections occasionnelles, les affections aiguës. Il mourut médecin du prince d'Orange. Son principal ouvrage a pour titre : *Phisiologia seu exercitationes de phthiri* (Londres, 1689). Ses œuvres complètes, *Opera omnia*, ont été publiées à Amsterdam (1696, 2 vol. in-8°).

MORTON, James DOUGLAS, comte de], pair d'Ecosse, né à Edimbourg en 1707, mort en 1768. Il visita la plus grande partie de l'Europe, cultiva les sciences, fonda dans sa ville natale, en 1733, une Académie qui rivalisa avec celle de Londres, eut beaucoup de part à l'observation du passage de Vénus sur le soleil en 1761, dirigea avec intelligence le Muséum britannique et devint surintendant des archives d'Ecosse, membre de la Société royale de Londres (1733), associé de l'Académie des sciences de Paris, etc. Morton soutint avec éloquence les intérêts de l'Ecosse dans le Parlement.

MORTOY (Thomas), auteur dramatique anglais, né dans le comté de Durham en 1764, mourut en 1838. Il abandonna la carrière du barreau pour les lettres et le théâtre et fit jouir pendant vingt ans des pièces qui, presque toutes, obtinrent de très-grands succès. L'art avec lequel il charma le public est tel, qu'un directeur de spectacle, Harris, hésita point à lui acheter 25,000 francs sa comédie *la Ville et la campagne* (1807) avant qu'un seul rôle en eût été écrit. On a de lui une quinzaine de comédies, opéras-comiques et farces, dont cinq ou six sont restés au répertoire. On n'y trouve ni l'originalité ni les grandes qualités qui font les auteurs dramatiques supérieurs. Mais, comme Scribe en France, il possédait une remarquable entente de la scène, beaucoup de savoir-faire, un style mesuré et vif, et il excellait à faire ressortir le talent des acteurs. « Il brille, dit un biographe anglais, par le talent de l'exécution ; les situations sont admirablement imaginées pour faire valoir le jeu de l'acteur ; les transitions sont soudaines, les sentiments de la passion éclatent avec force, une gaieté excessive et une suite de particularités étranges animent et égayent le spectateur quand l'acteur sait l'entraîner. » Nous citerons de lui : *Colomb* (1792) ; les *Enfants dans le bois* (1793) ; *Zorniski* (1795) ; *la Manière de se marier* (1796) ; *Art de guérir les peines du cœur* (1797) ; *Secrets dignes d'être connus* (1798) ; *la Jeune veuve* (1801) ; *l'Ecole de la réforme* (1805) ; *Roland pour un Olivier* (1819) ; *l'Ecole des grands enfants* (1826) ; les *Invincibles* (1828), etc.

MORTON (Samuel-George), célèbre naturaliste américain, né à Philadelphie en 1799, mort dans la même ville en 1851. Orphelin de très-bonne heure, il passa son enfance au milieu des quakers, s'instruisit sous la direction de l'un d'eux et entra à quinze ans, comme employé, dans une maison de commerce. Mais bientôt il abandonna les affaires pour suivre ses goûts scientifiques, prit grade de docteur en médecine à Philadelphie, en 1820, et revint, de cette époque, membre de l'Académie des sciences et de la Société d'histoire naturelle. Après avoir travaillé un peu de temps après, Morton s'embarqua pour l'Europe, afin d'y compléter son instruction scientifique. Il visita successivement l'Italie, la Suisse, la France, l'Angleterre, l'Ecosse, se fit, pour la seconde fois, recevoir docteur à Edimbourg en 1823 et retourna, trois ans plus tard, dans sa ville natale. A partir de ce moment, ce savant prit une part des plus actives aux travaux de l'Académie des sciences de Philadelphie, au recueil de laquelle il fit paraître les nombreux mémoires sur l'anthropologie, la géologie et la paléontologie. Il commença la publication d'un journal géographique intitulé *Analysis of Tabular Spur for Bucks County*, et publia, sous le titre de *Synopsis des restes organiques du groupe crétacé des Etats-Unis* (1834), un ouvrage dans lequel il avait consigné les résultats les plus remarquables de ses recherches et qui commença sa réputation. Cette même année, Morton, qui exerçait avec succès la médecine et avait fait connaître en Amérique les notions physiques de diagnostic dans les affections thoraciques, donna la *Démarche à suivre dans la consommation pulmonaire. Caractères anatomiques du cancer, ses symptômes et son traitement* (Philadelphie, 1834). Depuis quatre ans, il s'occupait de réunir des crânes d'hommes et d'animaux pour ses études d'anthropologie. Il forma une collection qui, à sa mort, ne comprenait pas moins de neuf cent cinquante et un crânes humains recueillis dans toutes les parties du monde, deux cents crânes - dix-huit crânes de mammifères, deux cent soixante et onze d'oiseaux, quatre-vingt-cinq de poissons, et un de reptiles. Il fut achetée 4,000 dollars pour le musée de l'Académie. Le résultat de ses travaux sur la comparaison des crânes des tribus indiennes des deux Amériques parut sous le titre de

Crania americana (Philadelphie, 1839, in-fol.). Dans ce grand ouvrage, qui mit le sceau à sa réputation, Morton regarde l'espèce humaine comme composée de vingt-deux familles ou groupes de nations se ressemblant à un plus ou moins haut degré par les caractères physiques et moraux et par le langage. Au-dessus de ces familles, il admet la division en cinq races établie par Blumenbach, et, en ce qui concerne l'Amérique, il conclut qu'à l'exception des régions polaires, les indigènes y forment deux grandes familles qui diffèrent seulement par leurs caractères intellectuels. L'année même où il publia ses *Crania americana*, en 1839, le savant ethnologue fut nommé professeur d'anatomie au collège de médecine de Pensylvanie, chaire qu'il occupa jusqu'en 1843. En 1844, Morton fit paraître un nouvel ouvrage sous le titre de : *Crania aegyptiaca* ou *Observations sur l'ethnographie égyptienne*, où il pose en principe que les caractères physiques et organiques qui distinguent les différentes races d'hommes sont aussi anciens que les plus anciens souvenirs de notre espèce. D'abord partisan de l'unité spécifique de l'espèce humaine, ce savant fut amené par ses études postérieures à douter de la vérité de cette opinion, finit par admettre que chaque race a été conformationnée pour les conditions locales spéciales au milieu desquelles elle se trouve, et il devint le chef d'une nouvelle école anthropologique, l'école polygénique, qui compte de nombreux partisans. D'après lui, il faut regarder comme de véritables espèces les races qui sont reconnues posséder certaines distinctions primordiales, lesquelles ont été transmises intactes. Outre les ouvrages précités, un grand nombre de mémoires sur les branches les plus diverses des sciences naturelles et quelques pièces de vers, on a de lui : *Système de l'anatomie humaine, générale et microscopique du genre humain* (1849), et *Excerpta from Morton's unedited manuscripts* (1854), extraits de ses manuscrits publiés par MM. Nott et Willdon.

MORTON (William-T.-Green), chirurgien dentiste américain, né à Boston vers 1815. Il était dentiste et suivait les cours de chimie et de physique du docteur Charles-T. Jackson lorsque, causant un jour de l'utilité qu'il y aurait pour les dentistes à supprimer la douleur causée par leurs opérations, ce dernier lui dit avoir éprouvé par lui-même que les vapeurs d'éther rendaient insensible à l'action des agents extérieurs. Frappé de cette observation, Morton se mit à inventer des appareils et, grâce à eux, put extraire les dents sans douleur à des personnes étiérées (30 septembre 1846). Après un pareil succès, il n'hésita point à engager les chirurgiens du grand hôpital du Massachusetts à pratiquer les opérations chirurgicales en se servant du même agent anesthésique. Son appel fut entendu et un mémoire lu à la Société médicale de Boston par M. Bigelow, le 3 novembre 1846, vint révéler aux savants des deux mondes cette nouvelle découverte. Cette même année, le docteur Jackson céda à Morton tous ses droits sur l'exploitation d'une découverte à laquelle il avait pris part et dont il réclama vivement plus tard l'invention. L'Académie des sciences de Paris décerna en 1847 deux médailles de 2,500 francs au docteur Jackson et à M. Morton, au premier, pour avoir fait sur les effets anesthésiques de l'éther sulfurique des expériences qui avaient amené la découverte de l'éthérisation; au second, pour avoir introduit la méthode de l'éthérisation dans la pratique chirurgicale.

MORTONVAL (Furey Guesdon, connu sous le nom de), romancier et historien français, né à Paris vers 1780. Admis dans l'administration des finances en 1809, il remplit les fonctions de payeur à l'armée d'Espagne et de payeur général à l'armée des Alpes (1815), donna sa démission au retour des Bourbons, fit dans les colonies des entreprises commerciales qui ne réussirent pas, entra en relation avec le duc d'Albe, qu'il suivit dans divers voyages, revint à Paris en 1823, et se fixa alors dans cette ville. Depuis cette époque, M. Guesdon a publié, sous le pseudonyme de **MORTONVAL**, un assez grand nombre de romans et d'ouvrages historiques, qui se recommandent par la correction du style et l'exactitude. Nous citerons de lui : *Histoire des campagnes de France en 1814 et en 1815* (1820, in-8°); *Histoire des campagnes d'Allemagne de 1807 à 1809* (1827, 2 vol.); *Histoire des guerres de la Vendée de 1793 à 1796* (1828); *Histoire de la guerre de Russie* (1829, 2 vol.), etc. Parmi ses romans, où l'on trouve de l'observation et un intérêt soutenu, nous mentionnerons : le *Tartufe moderne* (1825); le *Comte de Villamayor* (1825, 5 vol.); *Fray Eugenio* (1826, 4 vol.); la *Dame de Saint-Riz* (1827, 4 vol.); le *Siege de Rouen* et le *Siege de Paris* (1828, 9 vol.), chroniques du temps de la Ligue; *Martin Gil* (1830, 2 vol. in-8°), histoire du règne de Pierre le Cruel; *Mon ami Norbert* (1834); *Une ombre historique* (1845), etc. En outre, il a donné, sous divers pseudonymes, quelques vaudevilles qui ont été représentés de 1800 à 1807, et a publié, sous la Restauration, de nombreux articles dans des journaux appartenant au parti libéral.

MORTORP, paroisse de Suède, dans le gouvernement de Calmar; 2,500 hab. environ. L'église est du xiv^e siècle. Suivant l'histoire ecclésiastique de Suède, saint Sigfrid baptisa dans cette paroisse un grand nombre de

païens, près d'une fontaine qui fut nommée ensuite fontaine de la Sainte-Croix, d'après une croix élevée sur les bords. Une tradition monacale raconte à son tour qu'un païen aveugle, étant tombé dans cette fontaine, recouvra aussitôt la vue par la vertu d'une croix d'or lumineuse suspendue à un arbre planté au fond de l'eau, dont l'éclat vint frapper ses paupières. La croix fut retirée de la fontaine et le païen, ayant reçu le baptême, la porta lui-même à l'église de Mortorp, où elle demeura jusqu'à ce que, durant une guerre d'invasion, des pillards ennemis vinssent l'enlever.

MORT-PLAIN s. m. (mor-plain). Techn. Eau de chaux qui a servi.

MORTREE, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. d'Argentan; pop. aggl., 471 hab. — pop. tot., 1,264 hab. Fabrication de chaux. Le magnifique château d'O, fondé par Isabelle de Bavière, et précédé d'une belle avenue de hêtres, appartient à plusieurs époques. L'aile N. date du xiv^e siècle; celle du S. est postérieure. On y remarque de beaux médaillons de la Renaissance. L'aile du N. se compose, à l'extérieur, de deux tourelles d'inégale largeur et d'inégale hauteur, d'un corps principal et d'une charmante tourelle en encorbellement. Dans les environs s'élève le château de Clerai, jolie construction de la fin du xiv^e siècle, entourée de larges douves remplies d'eau et flanquée d'une haute tour, que couronne une gracieuse lanterne à jour.

MORTS-MURS s. m. pl. (mor-mur). Techn. Parois d'un four de fusion.

MORTUAIRE s. m. (mor-tu-a-j — du lat. *mortuus*, mort). Féod. Droit d'un neuvième que les curés prélevaient en Bretagne sur ceux qui mouraient sans avoir laissé une partie de leurs biens à l'Eglise; on appelle aussi ce droit neuvième, parce qu'on prélevait le neuvième du bien. *Laurière cite des arrêts du commencement du xiv^e siècle, qui reconnaissent et confirment le droit de mortuaire. On le réduisit, vers le milieu du xiv^e siècle, au neuvième du tiers des meubles de la communauté du décès.*

MORTUAIRE adj. (mor-tu-è-re — lat. *mortuus* de *mortuus*, mort). Qui appartient aux morts, qui est propre aux morts : Tu peux, quand tu voudras, faire entrer le notaire; Me voilà maintenant en habit mortuaire.

REGARD.

« Où il y a un ou plusieurs morts : *Chambre mortuaire. Caveau mortuaire. Maison mortuaire.* »

— *Drap mortuaire*, Drap ordinairement noir, que l'on étend sur un cercueil, pendant la cérémonie des funérailles : *Ce cœur, qui n'a vécu que pour lui, se réveille, tout poudreux qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire au nom d'un époux si cher.* (Boss.) *Accoutumés les enfants à entendre parler de la mort, à voir, sans se troubler, un drap mortuaire, un tombeau ouvert, des malades qui expirent et des personnes mortes.* (Fén.)

— *Lettre mortuaire*, Lettre de faire part que l'on envoie pour annoncer un décès : *Ce pauvre diable avait fait la sottise de repaier de la maudite promesse dans sa lettre mortuaire.* (E. Sue.)

— *Acte mortuaire*, Acte authentique certifiant un décès.

— *Registre mortuaire*, Recueil des actes mortuaires d'une même localité : *François l'or donna en 1539 que les curés dresseraient des registres mortuaires de toutes les personnes qui mouraient dans l'étendue de leurs paroisses.* (Le Maître.)

— *Extrait mortuaire*, Copie d'un acte mortuaire extraite du registre qui contient ces actes.

— *Droits mortuaires*, Droits perçus pour la cérémonie des funérailles : *Les droits mortuaires sont le plus cruel de tous les impôts.*

— *Cont. anc. Droit mortuaire*, Portion de meubles et de bétail que l'église paroissiale prélevait sur certaines successions.

— *Jurispr. Domicile mortuaire*, Domicile légal d'une personne au moment de son décès.

— s. m. Revenu d'une commanderie de Malte, depuis la mort du titulaire jusqu'au 1^{er} mai suivant : *Le mortuaire était dévolu au grand maître.*

— s. f. Tableau des décès dans un pays, une localité : *La mortuaire de Paris. La mortuaire de l'Hôtel-Dieu.*

MORT-VOLANT s. m. V. MORTVOLANT.

MORTY, lie de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel des Moluques, près de la côte N.-E. de Gilolo, par 2° 13' de lat. N. et 129° 10' de longit. E. Longueur du N. au S., 110 kilom.; largeur, 44 kilom. Cette lie, dont le sol s'élève graduellement à partir du rivage, présente un aspect agréable, produit de nombreux sagoutiers et dépend du sultan de Ternate.

MORU s. m. (mo-ru-o — dimin. de *morue*). Pêche. Petite morue.

MORUE s. f. (mo-ré — bas latin *moruta*, mot que l'on trouve dans un texte du xiii^e siècle. Diez rapporte ce mot à l'espagnol *moros*, qui signifie petits corps arrondis, et qui s'applique particulièrement aux intestins de

morue salés. Suivant M. Baudry, *morue* est la forme dégénérée de *merlus*, explication que M. Littré trouve assez vraisemblable. Delattre tire *morue* du latin *mormurus*, grec *mormuros*, qu'il rapporte à une racine sanscrite *mor*, briller). Ichtyol. Sous-genre détaché du genre gadus, dont une espèce, très-abondante à Terre-Neuve, fait l'objet d'un grand commerce : *Morue fraîche*. *Morue sèche*. *Morue salée*. *Naïre armé pour la pêche de la morue*. *Quand on vient à apprendre de l'infatigable Leuwenhoek qu'une seule morue peut pondre environ dix millions d'œufs, on n'est plus surpris que la fécondité de ce poisson puisse suffire aux besoins de tant de peuples.* (Bonnet.) La morue est un poisson d'une voracité et d'une glotonnerie extraordinaires. (Valenciennes.) *Morue longue*, Nom vulgaire de la lingue. *Morue molle*, Tacané. *Morue noire*, Nom vulgaire du charbonnier.

— Nom donné anciennement par les libraires aux ouvrages manuscrits : *Ils ont des ouvrages manuscrits qu'ils mettent en société pour l'impression, et qu'ils appellent de la morue.* (Caylus.)

— Loc. fam. *Yeux de morue*, Grands yeux à fleur de tête. *Queue de morue*, Pan d'habit long et étroit à son extrémité : *Habit à queue ou queue de morue*. Avec un habit à queue de morue, l'on est beaucoup plus laid, mais tout aussi barbare. (Th. Gaut.) On appelle de même l'habit lui-même : *Mettre sa queue de morue pour aller faire une visite.*

— Comm. *Morue ronde*, Morue sèche et salée que l'on a ouverte, mais non aplatie. *Morue plate*, Morue que l'on a aplatie après l'avoir ouverte, ce qui est la préparation la plus ordinaire. *Morue verte*, Morue salée, mais non séchée. *Morue blanche*, Morue séchée rapidement et qui conserve une couche blanche de sel. *Morue noire*, Morue séchée lentement et tachée de noir en quelques endroits. *Morue pinée*, Morue à laquelle on a fait subir à dessein un commencement de putréfaction, avant de la saler. *Poignée de morues*, Deux morues attachées ensemble.

— Pêche. *Morue fraîche*, Morue fraîche, dite aussi *CABILLAUD*.

— Art culin. Préparation de morue sèche : *MORUE à la maître d'hôtel. Les Frères Provençaux ont dû leur prospérité à la morue à l'ail.* (Brill.-Sav.)

— Pharm. *Huile de foie de morue*, Huile fort employée dans les affections de la poitrine, et que l'on obtient en exposant au soleil des foies de morue soumis à une forte pression.

— Encycl. Ichtyol. La *morue*, que tout le monde connaît à l'état sec, est un poisson très-peu connu à l'état vivant ou frais. Ses formes rappellent celles du merlan, bien qu'elle ait la tête et le ventre plus gros. Son corps est couvert de petites écailles adhérentes; mais la tête et les nageoires en sont dépourvues. La couleur est un verdâtre mêlé de jaune sur le dos, passant par degrés au blanc argenté dans les parties inférieures. La glotonnerie de ce poisson est telle qu'il avale tout ce qui remue auprès de lui; aussi les pêcheurs en profitent-ils pour le prendre au moyen de toutes sortes d'amorces, de la viande, des morceaux de drap rouge et jusqu'à des morceaux de plomb étamés et brillants qui figurent un petit poisson. On trouve mille choses étranges dans l'estomac des morues, du bois, des feuilles, des fragments d'herbes, jusqu'à des gants perdus par les pêcheurs; et l'on raconte dans certains ouvrages de physiologie et d'histoire naturelle, pour prouver avec quelle énergie agissent les sucs gastriques de la morue, que ces sucs font rougir les crabes qu'elle absorbe, comme les écrevisses rougissent dans l'eau bouillante. Ce fait, du reste, n'est pas spécial à l'estomac des morues et il se manifeste chez tous les poissons. La morue, poisson marin par excellence, ne quitte jamais l'eau salée; elle habite les plus grandes profondeurs de l'Océan et ne se rapproche guère du rivage que pour y frayer. Les petites restent, pendant les premiers mois de leur vie, dans les eaux peu profondes; aussi prend-on souvent de petites morues dans les bancs de merlans; mais, dès que ces jeunes poissons ont atteint 0m,40 ou 0m,50 de longueur, ils descendent dans les bas-fonds pour n'en revenir qu'à l'époque du frai. Cette époque varie beaucoup suivant la saison, et aussi selon la configuration des fonds des mers. Quant à la fécondité de ces poissons, elle est prodigieuse, puisqu'on évalue à neuf ou dix millions le nombre d'œufs contenus dans un ovaire de morue de 0m,80 à 1 mètre de longueur. Il faut dire aussi que la destruction des petits poissons qui en sortent est formidable; à tel point que, sans diverses lois de pêche prohibitives, on verrait l'espèce entière diminuer d'une façon inquiétante.

On distingue plusieurs espèces de morue; la plus connue est la morue fraîche, dont le nom vulgaire, à l'état vivant ou frais, est cabillaud. Sa longueur est de 3 à 4 pieds sur 1 pied de largeur. Son corps, très-charnu, est couvert d'écailles gris nacré sur le dos, blanc brillant avec des taches noires sous le ventre. Tête large et comprimée, qui semble se partager en deux lorsque le poisson avide ouvre sa bouche large et profonde. Grands yeux ronds, enfoncés à fleur de tête, couverts d'une membrane transparente; dents

mobiles; simplement implantés dans les chairs comme celles du brochet. Munie de trois nageoires sur le dos et trois sous le ventre avec deux barbillons attachés à ses mâchoires, elle possède un système de locomotion d'une force considérable. Elle a une préférence marquée pour les harengs et les crabes, mais se nourrit de toutes sortes de poissons. Nous avons déjà remarqué que, dans sa voracité effrénée, elle avale n'importe quoi, les choses les plus indigestes et jusqu'à des morceaux de bois; son appareil digestif est doué d'une énergie extraordinaire. En six heures, il dissout et digère les carapaces des crabes les plus durs.

La pêche de la morue fraîche ou cabillaud se fait principalement à l'entrée de la Manche et dans la mer du Nord. Sur les côtes de Flandre et de Belgique, on estime particulièrement celle que l'on désigne sous le nom de *morue de la Meuse*. Les Hollandais sont fort habiles dans la préparation de ce poisson, qu'ils savent conserver meilleur et plus blanc. Dans les mers de l'Europe, la pêche de la morue, plus hâtive que dans les mers d'Amérique, commence en février et se prolonge jusqu'en avril; sur le grand banc de Terre-Neuve, elle commence au mois de mai et ne finit qu'en septembre. Les vaisseaux frétés pour ces expéditions sont munis de mâtures et de poissons devant servir d'appât. Lorsque le navire terre-neuvier est arrivé à destination, lisons-nous dans M. Valenciennes, chaque pêcheur chaudement vêtu, protégé par un large tablier qui lui monte jusqu'au cou et les mains garnies de gants ou de chaudes mitaines, s'établit dans un tonneau amarré le long du bordage. L'ouverture de ce tonneau est garnie de brouillards de paille et de plus il est à double fond, afin de préserver de l'humidité les pieds du pêcheur. C'est de là que celui-ci laisse filer sa ligne. Elle est formée d'une corde tressée de 150 mètres environ de longueur, à l'extrémité de laquelle est attaché un plomb de 4 à 6 kilogrammes. A la ligne principale, on attache les cordes secondaires qui sont munies du haim ou du hameçon. Ce dernier, de fer doux dans les rochers et d'acier dans l'eau profonde, doit être étamé pour éviter la rouille. L'appât étant placé, l'appât quelconque, la ligne est jetée à l'eau et doit souvent être agitée afin d'être aperçue par la morue, qui se jette sur tout ce qui remue. Le poisson a-t-il mordu, ce que le pêcheur apprend à reconnaître bien vite, celui-ci tire alors la ligne et, dès que l'animal est à fleur d'eau, il est saisi par un gaffot et amené à bord, où le pêcheur l'attache par la derrière de la tête à un petit instrument de fer appelé *éclangeur*. Le poisson, détaché du hameçon, est privé de sa langue qu'on jette dans un tonneau, puis ouvert et vidé de ses entrailles, qu'on met de côté pour servir de nouvel appât. La ligne est alors rejetée à l'eau et la morue est passée à bord, où elle subira d'autres préparations. Sur le pont du navire est une table, nommée étal, près de laquelle se tiennent deux matelots, l'éclateur qui coupe la tête au poisson et lui arrache le cœur qu'on met précieusement à part, puis l'habileur qui fend la morue, la désosse, la nettoie, puis la jette dans la cale, où elle est salée. C'est après le nombre de langues qu'il apporte que chaque matelot pêcheur est payé. Ces langues, une fois comptées, sont salées et considérées comme un mets fort délicat. Quant à l'huile qu'on retire du foie, on sait quelle en est l'importance dans l'industrie et en médecine; enfin, les œufs eux-mêmes, mis à part et salés, forment la rogue ou résure employée pour la pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne.

Quant les morues sont préparées à la façon hollandaise, c'est-à-dire qu'elles ont été salées deux fois en mer, on les sale et on les entasse une troisième fois à leur arrivée dans le port, après quoi l'on en remplit des tonnes contenant de 120 à 130 kilogrammes de poisson et 20 kilogrammes de sel. Toutes sont, en abrégé, les manipulations nécessaires à la préparation de la morue verte. Quant à la morue sèche, elle est obtenue par une série fort longue et très-fatigante de manipulations, dont le but est d'exposer très-souvent, jusqu'à dix fois, les morues au soleil; tous ces séchages sont systématiquement espacés, et ce n'est qu'après le dixième séchage que les morues, qu'on a laissées encore en préparation pendant près de deux mois après la dernière insolation, sont enfin sèches et livrées au commerce. Ce mode de préparation a l'avantage de conserver le poisson bien mieux et beaucoup plus longtemps qu'il ne l'est à l'état de morue verte; aussi sont-ce les morues sèches qu'on exporte à peu près dans le monde entier. Un troisième mode de préparation consiste à faire dessécher promptement la morue en la suspendant au-dessus du foyer. Ce poisson, ainsi séché et non salé, s'appelle morue boucanée ou fumée, ou bien encore *stockfish* (ce qui, en allemand, signifie poisson de bois ou poisson bâton).

On n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle remonte l'industrie de la pêche de la morue. Si l'on se fonde sur certains récits, l'exploitation du banc de Terre-Neuve daterait d'un siècle avant la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb; d'après ces récits, si ce ne sont point des légendes, des pêcheurs basques, en poursuivant des

haleines, rencontrèrent par hasard l'île de Terre-Neuve et découvrirent dans ses eaux ce fameux banc sur lequel la jonction de deux grands courants marins détermine l'accumulation d'un si grand nombre de cabillauds (v. TERRE-NEUVE). D'autres ont attribué l'honneur de cette découverte au Portugais Gaspard de Corte-Real, qui se serait rendu dans ces parages au commencement du XVI^e siècle; mais, à cette époque, la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve était déjà renommée dans tout le monde maritime. Avant le voyage de Corte-Real, un navigateur anglais avait trouvé sur les mers de Terre-Neuve plus de cinquante navires appartenant à toutes les nations.

Quoi qu'il en soit de la question du banc de Terre-Neuve en particulier, il est incontestable, dit M. Pacallé, que les nations de l'Europe se livrent à la pêche de la morue depuis le IX^e siècle. Au commencement du XI^e siècle, on trouve des pêcheries établies sur les côtes de la Norvège et de l'Islande. Des l'année 1363, Amsterdam avait une pêcherie sur les côtes de la Suède, et ce fut en 1536 que la France envoya à Terre-Neuve le premier bateau de pêche. En 1578, la France envoya à Terre-Neuve 150 navires pour la pêche, l'Espagne 100, le Portugal 50 et l'Angleterre 30. Au moment de la Révolution, le produit de la pêche française de la morue s'élevait à 15,731,000 francs. Année moyenne, de 1786 à 1790, il est sorti de France, seulement pour la pêche de Terre-Neuve, 372 bâtiments. Ces succès étaient le résultat de la paix de 1763 et des nombreux encouragements par lesquels le gouvernement stimulait l'ardeur des armateurs et des matelots. Chaque année, il y avait près de 11,000 matelots français occupés à cette pêche. Mais, à partir de 1792, nos pêches déclinent sensiblement jusqu'au traité d'Amiens, qui les remit sur leur ancien pied. Aujourd'hui, nos départements maritimes se livrent avec succès à ces grandes pêches productives, dont s'enrichissent Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Bayonne, etc. Ces pêches mettent en mouvement quatorze ou quinze millions de capitaux, sans parler du coût primitif de la construction des navires. Elles emploient plus de 400 navires, montés par plus de 12,000 marins qui, élevés à cette forte école, forment une excellente réserve pour les besoins imprévus du service. Quant à la consommation des poissons faite par la France elle-même, elle est évaluée à 12 millions de kilogrammes.

La morue qui vient d'être décrite et dont nous venons de raconter la pêche et les préparations diverses est la première espèce du genre. La seconde est la morue églefin, qui diffère de la morue commune par ses formes plus allongées, par sa ligne latérale noire et par une tache noire sur chaque flanc. Cette espèce, presque aussi abondante que la précédente, est moins agréable au goût, parce que sa chair est plus molle et moins blanche; on en fait, toutefois, de nombreuses salaisons sur les côtes de Bretagne, où ce poisson abonde particulièrement. Le dorsch, ou petite morue des côtes de la Norvège et de l'Islande, fournit les poissons salés connus sous le nom de *rouffouls* ou de *stockfish* rous, parce qu'ils sont roulés et arrondis sur leur desséchement. On les nomme également *klippfish* ou poisson de roche, parce qu'on les fait sécher sur les rochers des bords de l'océan septentrional. Le capelan ou officier est également une petite morue, mais qui se rapproche du merlan par ses grandes dents et son museau pointu. Ce poisson, qui n'est long que de 0m,15 ou 0m,16, est très-bon à manger frais; il est également très-estimé comme appât pour la pêche à la grande morue. On trouve les capelans amoncelés en quantités énormes dans certaines anses, tout près de la surface de l'eau. Aussi sont-ils dévorés de loin aux pêcheurs par des nuées d'oiseaux de mer qui planent au-dessus d'eux et en dévorent un grand nombre. Il existe encore diverses espèces dans les mers septentrionales, ainsi qu'en Amérique, et non-seulement des *morues*, mais encore de grands genres voisins de ce dernier genre, qu'il serait peut-être très-avantageux d'étudier et de rechercher dans les parages qu'ils habitent, afin de suppléer à la destruction progressive que l'on fait des *morues* proprement dites.

— Accr culin. Il y a de nombreuses manières d'accommoder la morue; mais, quelles que soient les sauces dont on l'accompagne, il convient de la préparer et de la cuire de la manière suivante: la laisser d'abord tremper dans de l'eau fraîche pendant deux ou trois jours, suivant que la morue est plus ou moins salée, en ayant soin de renouveler l'eau deux fois par jour et de placer les morceaux la peau en dessus. Cela fait, on ratisse la morue, puis on la met à l'eau froide dans une marmite. Quand la morue commence à écumer, on retire la marmite et on la place près du feu de façon à maintenir la morue très-chaude sans que cependant l'eau où elle plonge puisse bouillir. On la laisse ainsi un demi-heure, puis on l'égoutte et on peut la servir sans autre apprêt, garnie de pommes de terre bouillies, avec une sauce au beurre dans une saucière.

— *Morue à la maitre d'hôtel.* La morue étant cuite à l'eau comme nous venons de le dire plus haut, on met dans la casserole une quan-

tité de beurre proportionnelle à la grosseur du morceau de poisson qu'on veut accompagner, après avoir eu soin de diviser le beurre en petits morceaux. On y ajoute du poivre un peu gros, des ciboules finement hachées, puis on y met la morue divisée par grandes lames. On recouvre alors le poisson d'une couche très-mince de farine mouillée d'un peu d'eau chaude. Ces apprêts terminés, on met la casserole sur un feu assez vif et on la remue constamment. Quand le morue est bien chaude, on y ajoute le suc d'un citron et le plat peut être servi au bout de quelques minutes.

— *Morue à la provençale.* Elle se prépare de la même façon que la précédente, mais une partie du beurre y est remplacée par quelques cuillerées d'huile d'olive, et les fines herbes par trois ou quatre gousses d'ail écrasées.

— *Morue en brandade ou brandade de morue.* « Parmi les ragouts provençaux ou languedociens qui ont pris singulièrement faveur à Paris, et dans lesquels l'ail joue un grand rôle, il faut distinguer surtout les brandades de merluiche, dit Grimod de la Reynière. (Lisez morue, s'il vous plaît; l'erreur est excusable, les Provençaux disant merluiche pour morue; mais quant à la brandade, elle se fait toujours avec de la belle et bonne morue. On sait qu'un restaurateur du Palais-Royal a fait sa fortune par sa manière de préparer les brandades et que l'on se porte en foule chez lui tous les jours encore (1804) parce qu'il a la réputation de les faire excellentes. »

La brandade, oubliée aujourd'hui des Parisiens, est encore en grande estime chez les Provençaux. Pour la préparer, après avoir soigneusement dépouillé la morue des peaux et des arêtes, et l'avoir brisée en petits morceaux, on met de l'huile, du persil et de l'ail dans une casserole qui place sur un feu doux; on ajoute la morue et, de temps en temps, on y verse de l'huile, et du lait quand elle épaissit. On remue très-longtemps la casserole sur le fourneau, ce qui fait que la préparation se réduit en une espèce de crème. Mais tout le monde n'atteint pas ce résultat, qui suppose une grande habileté dans le maniement de la casserole. Un procédé plus sûr consiste à piler la morue avec de l'ail et de l'huile dans un mortier, à la mettre sur le feu et à remuer continuellement avec une cuiller en bois, en ajoutant tout le temps de l'huile qu'on fait couler fil à fil. On verse un peu de lait de temps en temps, comme dans la méthode précédente.

— *Morue à la ménagère ou à la bonne femme.* Pour préparer ce mets, on place dans une marmite des pommes de terre lavées et non pelées, puis des oignons auxquels on se contente de couper la tête et la queue. Sur ce lit de légumes, on place la morue coupée en gros morceaux. On met le tout sur le feu en prenant soin qu'il ne soit point assez vite pour faire bouillir l'eau. Lorsque la morue est cuite, on la retire de la marmite en prenant garde qu'elle ne refroidisse, puis on laisse cuire les pommes de terre et les oignons. Cela fait, on les retire, on les éprouve, puis la morue étant débarrassée de ses arêtes, on fait une sauce avec du beurre, deux cuillerées de farine délayée dans du lait, et lorsque le tout bout depuis une dizaine de minutes, on y met d'abord les pommes de terre, puis les oignons et enfin la morue. On laisse mijoter pendant dix minutes et le plat est cuit.

On prépare encore la morue de diverses façons, notamment au gratin, à la béchamel, en vol-au-vent, en croquettes et de diverses autres manières qui n'ont rien de spécial pour la morue.

— *Thérap. Huile de foie de morue.* V. HUILE.

MORULE s. f. (mo-ru-le — dimin. du lat. *mora*, retard). Court intervalle: Si le mouvement est interrompu de MORULES, quelle est la cause qui suspend le cours d'un corps une fois agité? (Boss.) Il Inusité.

MORUM s. m. (mo-rom — du lat. *mora*, mûre). Pothol. Nom donné à de petites tumeurs arrondies et rouges, imitant une mûre de mûrier, qui se développent aux parties génitales, après un coït avec une personne infectée du mal vénérien.

MORUS s. m. (mo-russ — mot lat.). Bot. Nom scientifique du mûrier.

MORUS s. m. (mo-russ — gr. *móros*, fou). Ornith. Nom proposé pour le fou.

MORUS (Samuel-Frédéric-Nathanél), philologue et théologien allemand, né à Lauen en 1736, mort à Leipzig en 1792. Il fut l'un des élèves les plus distingués d'Ernesti, professa d'abord la philosophie (1768), puis la littérature grecque et latine (1771) et changea plus tard cette chaire contre celle de théologie. Il est également apprécié comme philologue et comme homme de goût. Ses éditions sont accompagnées de notes excellentes où il s'applique surtout à bien faire ressortir l'esprit de chaque auteur et à faire comprendre la vie des anciens; il négligeait un peu la critique du texte et rejetait dans des index bien composés toutes les observations grammaticales. Son édition du *Panegyrique d'Isocrate* est son chef-d'œuvre; elle a paru en 1766 et a été reproduite souvent, en dernier lieu par Baier, en 1831. On vante aussi le *Longin, De sublimitate* (1769); *l'Histoire*

grecque de Xénophon (1778) et sa *Cyropédie* (1784); les *Commentaires de Jules César*, qui ont été reproduits par Oberlin (1780). Parmi ses écrits théologiques, on cite des traités latins, entre autres sur la soumission de l'homme à Dieu, des sermons, un manuel général de théologie: *Epitome theologiae christianae* (1789), qui a été longtemps adoptée dans les facultés protestantes d'Allemagne; *Commentarius ecclesio-historicus in Mori Epitome* (Halle, 1797-1798, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage contient le développement qu'il donnait dans ses leçons à son *Epitome theologiae*; *Leçons académiques sur la morale théologique* (Leipzig, 1794-1795, 3 vol. in-8°); *Dissertationes theologicae et philologicae* (Leipzig, 1787-1794, 2 vol. in-8°). Par son caractère conciliant et bienveillant, il exerça une heureuse influence sur la jeunesse de l'université; il accéléra le progrès des études théologiques en leur appliquant les découvertes récentes de la critique et de la philologie. Toutefois, on pourrait lui reprocher de l'avoir fait à son corps défendant, tant il redoutait l'éclat et le bruit de ce qui ressemble à une hardiesse. Il était tellement aimé, qu'à sa mort les étudiants prirent spontanément le deuil.

MORUS (Thomas), grand chancelier d'Angleterre. V. MORE.

MORUS (Alexandre), ministre protestant français. V. MORZ.

MORUYER adj. m. (mo-ru-é — rad. *morue*). Pêche. Se dit des navires qui font la pêche de la morue: Navires MORUYERS. Il On dit aussi MORUTIER.

MORVAN s. m. (mo'-van). Mamm. Mouton d'Afrique à longues jambes.

MORVAN, en latin *Morvenensis Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la Bourgogne et le Nivernais, compris actuellement dans les départements de l'Yonne et de la Nièvre. Ses villes principales sont Châteauneuf et Vézelay. Ce pays est traversé, du N.-E. au S.-O., par une chaîne de montagnes, à laquelle il donne son nom et qui est un contre-fort de la Côte d'Or. Le sol, en général peu fertile, est en partie couvert de bois et de pâturages et nourrit une grande quantité de bestiaux, dont il se fait un commerce considérable.

Suivant M. Pierquin de Gembloux, des Huns se seraient conservés dans le Morvan depuis la retraite d'Attila. Les Morvandéux à qui il attribue cette origine ont la tête carrée, les yeux petits et en sautoir, la face aplatie, le nez légèrement dévié, les cheveux roides et le visage glabre. Leur principale famille se nomme, d'après cet auteur, les Gaux ou les Geaux. Ce sont même les chevaux des Huns qui auraient laissé dans le Morvan une race fort voisine de celle de l'Ukraine et remarquable comme elle par sa sobriété et sa résistance aux fatigues et aux intempéries des saisons.

MORVAN ou **MORMAN**, roi de la Bretagne armoricaine, mort en 818. Elu chef des Bretons à l'époque de l'avènement de Louis le Débonnaire, il prit le titre de roi et refusa de payer le tribut que Charlemagne avait imposé à la Bretagne. Louis envoya alors auprès de lui l'abbé de la Marche de Bretagne, Witeher, pour l'engager à reconnaître sa suzeraineté; mais le roi des Bretons, poussé par sa femme, répondit à l'envoyé: « Va dire à ton César que Morvan n'habite point sa terre et qu'il ne veut point de ses lois; je refuse le tribut et je défie les Fran s. » A cette nouvelle, Louis le Débonnaire envoya contre le chef révolté une armée formidable qui ravagea le pays et que Morvan évita sans succès. Sans oser l'attaquer en plaine, contraint de se replier et de laisser Vannes à découvert, le chef breton perdit cette place, continua la guerre de partisan et fut tué, dans une rencontre, par Hlofel, le chef militaire des Francs. Sa tête fut portée à Louis et les Bretons se soumettent pendant quelques années.

MORVAN (Olivier-Jean), littérateur français, né à Pont-Croix (Bretagne) en 1754, mort sur l'échafaud en 1794. Il exerçait avec talent la profession d'avocat à Quimper et s'était fait connaître avantageusement par des pièces de vers, lorsque commença la Révolution. Il fut élu, en 1790, membre du directoire de son département, concourut à l'établissement du nouveau régime, s'occupa particulièrement de l'administration et de la vente des biens nationaux, des mesures relatives à la suppression des droits féodaux, fut arrêté, ainsi que ses collègues, comme fédéraliste et condamné à la peine capitale. On cite de lui: *Épître aux Muses* (1786); *Ode contre le feu, dédiée à Dussault*; *Ode sur le triomphe de l'humanité dans le dévouement héroïque du prince Léopold de Brunswick* (1789, in-8°), etc.

MORVAN DE BELLEGARDE (Jean-Baptiste), littérateur français. V. BELLEGARDE.

MORVANDEAU, ELLE adj. (mor-van-do, è-le). Géogr. Qui est du Morvan: Paysan MORVANDEAU. Il Qui appartient au Morvan ou à ses habitants: *Mœurs MORVANDELLES*. Il On dit aussi MORVANDIAU, IALE: *Or, dans les montagnes MORVANDIAUX et MORVANDIQUES, la plus légitime douceur, la plus précieuse tranquillité de nerfs est un prétexte à vin cuit.* (Bals.)

— Substantif. Habitant du Morvan: Un MORVANDEAU. Les MORVANDEAUX. Une MOR-

VANDELLE. La chaumière du MORVANDEAU ne rappelle en rien celle du Franc-Comtois, de l'Auvergnat et du Bas-Languedocien. (Viollet-le-Duc.) Il On dit aussi, dans le pays, MORVANDIOT, OTTE.

— a. m. Linguist. Patois parlé dans le Morvan.

— Encycl. Linguist. Le langage du Morvan (Noires-Montagnes, suivant une étymologie celtique) se rattache à l'idiome romano-bourguignon. Le pays où il est parlé, jadis partagé entre la Bourgogne et le Nivernais, est divisé aujourd'hui entre les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Le patois morvandéau varie d'un village et même d'un hameau à l'autre. On ne le retrouve plus dans son originalité native que vers le centre de ce contre, à Flanchéz, à Arleuf, à Villapourçon. Ce patois, malgré sa rusticité et sa pauvreté naturelles, est alternativement doux et véhément, parsemé d'images et de comparaisons, toujours fortement accentué et souvent hérissé d'énergiques interjections. Il admet rarement le participe et l'adjectif. Née de La Rochelle écrivait, en 1746, que ce langage était si particulier, qu'on aurait pris les Morvandéux pour des gens d'un autre continent, et qu'il aurait fallu rester longtemps avec eux et même s'attacher beaucoup à leurs termes pour les entendre. Cette assertion est évidemment exagérée; il suffira, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur l'échantillon suivant, extrait d'une légende du pays, en patois du haut Morvan:

« Aine poore fonce vivot qu'il coëbi d'aine das montées du Morvand. Oll' v'not d'hardie souu homme que t'il avoit laiché, poe t'oté ben, qu'aine megnate cahute, aine p'tote uice et ain zouli enfant qu'totot encoi.

« Opheurine d'vant qu'date vovoe, oll' n'avioit don pus qu'on p'tiot qu'peulot l'aitaicer ai lai vie.

« L'toorment li fié bentoat par'di sa poore zeunesse et si biauté; iot chi p'ot d'cooru que d'noos! Sas gros collets nars feurent bentoat canzès aitoos. Sas zioos atieut pus bliâmes! lai megréur d'on corps mouret, hails, Saigneur! qu'oll' avioit ben souffri. Son soiu s'tairisse... »

Il faut lire en français:

« Une malheureuse femme vivait sur le flanc d'une des montagnes du Morvan. Elle venait de perdre son mari, qui ne lui avait laissé, pour toute fortune, qu'une pauvre cabane, une petite couche et un bel enfant en-corse à la mortelle.

« Orpheline avant d'être veuve, elle n'avait plus que son fils qui lui t'attachait à la vie.

« La chagrin ternit bientôt sa belle jeunesse et tous ses charmes; c'est si peu de chose que l'homme! Ses grands yeux noirs furent aussi bientôt changés. Ses joues pâles, la maigreur de son corps accusaient, hélas! de bien grandes souffrances. Son sein s'était tari... »

Suivant le procureur général Dupin, le morvandéau est moins un patois qu'un français suranné, ou, si l'on veut, un grand nombre de mots vieillies qu'on retrouve dans Rabelais et dans Montaigne, et beaucoup d'expressions laïques ou italiennes. Ces dernières y auraient été apportées par la cour des ducs de Nevers de la maison de Gonzague, qui étaient Italiens. Le zéavannet, régime généralement dans le patois morvandéau, mais il n'a pu s'introduire dans les Noires-Montagnes par la seule influence des courtisans. Il devait y exister avant l'arrivée des Italiens.

Pour désigner les caractères du patois morvandéau, il faut le comparer avec le patois bourguignon. L'emploi toujours pour je. Ainsi l'on dit: « Y faut qu'i m'en aile » (il faut que je m'en aille). Dans le centre de la Bourgogne, on emploie indifféremment *io* je.

L'final, au préterit des verbes, se change en *é* dans le dialecte morvandéau. Par exemple, on dit: « Chitoot le père en *fé* le partize et *il* batié sa part, » tandis qu'en bourguignon on dit: « Aussit le peire en *fest* le partaige et *il* batié sa part. » Si le changement de l'eu s'est fréquent dans le Morvan, celui de la diphthongue *ai* en *o* ne l'est pas moins: « *O* véné eune grande faiméne en ce pays let. » Il faudrait dire en patois bourguignon: « *Ai* vin eune grand faiméne en ce pui lai. » La finale *é* s'emploie aussi pour *u* dans le dialecte du Morvan pour le préterit des verbes: « Son peire *l'aparsevé*; » il faudrait dire dans celui de la Bourgogne: « Son peire *l'éporsu*. » L'a bourguignon se change souvent en *o* et en *e* morvandéau. On dit *das fomes* au lieu de dire *dé fanne* (des femmes); *o* *feilloit*, au lieu de *ai* *feilloit*. Le *ch* remplace souvent le *s* dur et le *g*. Exemple: *chu*, sur; *laiche*, laissent; *mégante*, méchante, etc. Le *j* et le *g* doux sont représentés par *s*: *zouli*, joli; *zeunesse*, jeunesse; *canzé*, changé, etc.

Le patois morvandéau n'a point de littérature.

MORVE s. f. (mor-ve — du lat. *morbus*, maladie, parce que la morue est la maladie par excellence du cheval. Comme dans la morve du cheval il y a un flux par les narines, le mot a pris le sens de mucosité nasale. L'application du mot *morve* aux plantes paraît confirmer l'étymologie de *morbus*, maladie. Cependant, d'après Scheler, cette nouvelle acception pourrait engager à chercher une autre origine qui convienne aux deux acceptations du mot *morve* et qui soit plus en

rapport avec l'idée de pourriture, de décomposition ; car on ne peut négliger la circonstance qu'en allemand *rotz* s'emploie à la fois pour la morve des chevaux et pour celle des végétaux, et que ce *rotz* appelle nécessairement comme primitif le verbe *rotten* allemand *rotzen*, bas allemand *rotten*, pourrir. Pour trouver une étymologie analogue au mot français, Scheler présente deux conjectures : l'allemand *mürbe*, vieux flamand *morue*, qui tombe en morceaux ; ou le latin barbare *mortuare*, de *mors*, mort, d'où successivement *mortuare*, *mortuare*, avec le sens de mortifier, macérer. Humeur visqueuse, sécrétée par la membrane muqueuse du nez et qui découle des narines : *Un enfant qui a toujours la morve au nez.*

— Art. vétér. Maladie contagieuse des solipèdes, qui peut se communiquer à l'homme et qui est caractérisée par des mucoosités qui s'écoulent des narines : *Un cheval qui a la morve.* Il *Morve des chiens*, Maladie plus connue sous le nom de *maladie des chiens* et qui se trahit, à son principe, par un flux nasal.

— Agric. Mucilage que forme la substance des fruits buileux avant leur maturité.

— Hortic. Pourriture qui attaque la laitue et la chicorée.

— Encycl. Art. vétér. La *morve* est une maladie particulière aux solipèdes, de la nature des affections éruptives graves et ayant avec la syphilis de grandes analogies de formes extérieures. A l'état d'incubation au sein de l'économie pendant un temps plus ou moins long, elle vient faire éruption au dehors en fixant son principal domicile d'élection dans les cavités nasales. La *morve* est généralement incurable et, si on tard fustige aux animaux qui en sont atteints. Quelle que soit sa nature, qu'elle dépende d'une altération des liquides ou d'un vice des solides, qu'elle soit locale ou l'expression d'un trouble général de l'économie, qu'elle soit contagieuse ou non, selon le type sous lequel elle se présente, aiguë ou chronique, etc., elle s'exprime par les trois symptômes suivants : 1° tuméfaction des ganglions lymphatiques de l'aube ; 2° écoulement ou, comme on dit, jétage par les naseaux, soit par les deux, soit par un seul, et alors le plus souvent par le gauche, d'un liquide qui s'attache au bout des narines ; 3° ulcération de la membrane muqueuse qui revêt la cloison médiane des narines ou les cornets.

La *morve* est une maladie spontanée des solipèdes et elle se développe sous l'influence de nombreuses causes. Ainsi, la mauvaise nourriture, les habitations malaisées, la viciation de l'air, les travaux continuels, les fatigues alternent avec une longue inaction, le choix vicieux des chevaux, souvent employés trop jeunes à des services pénibles, sont les principales circonstances qui jouent le rôle de causes, et presque toujours on les trouve réunies ensemble.

Mais, de toutes les causes auxquelles la *morve* peut être rattachée, la plus efficace, à coup sûr, la plus active, la plus fréquente dans les grandes villes, c'est le travail ou, si l'on aime mieux, la production de la force, le travail exigé jusqu'à épuisement, surtout quand les déperditions qu'il entraîne ne sont pas compensées par une alimentation très-réparatrice. Ainsi, quand M. Thiers fit décréter les fortifications de Paris, on employa le cheval presque exclusivement comme moteur pour le remuement de matériaux de toutes sortes. La clinique d'Alfort s'enrichit à cette époque d'un grand nombre de chevaux morveux et, chose digne de remarque, les ravages de la *morve* se montrèrent en raison inverse des capitaux possédés par les propriétaires des animaux. Ces faits se reproduisent par tout. Avant la fusion des omnibus, il y avait des signes riches et des lignes pauvres. Les chevaux des premières étaient bien nourris, ceux des dernières beaucoup moins bien. Ceux-ci étaient beaucoup plus que ceux-là ravagés par la *morve*. Aujourd'hui qu'il n'y a plus qu'une seule entreprise, cette inégalité dans la répartition de la *morve* a disparu, parce que les conditions au point de vue du travail, de l'alimentation, du choix des chevaux et de leur hygiène sont les mêmes sur toutes les lignes. On peut donc affirmer que le travail à outrance est une des causes les plus énergiquement efficientes de la *morve*, et d'autant plus que la nourriture donnée aux animaux est moins abondante et moins réparatrice. L'efficacité de l'action de cette cause croît proportionnellement à l'insuffisance de la nourriture. De plus, toutes les maladies primitivement chroniques, toutes celles qui, ayant débuté par l'état aigu, sont suivies de lésions profondes d'un organe essentiel ou de l'altération d'une fonction importante, spécialement de la digestion et de la respiration, toutes celles enfin qui, affectant des organes extérieurs, sont accompagnées d'une sécrétion abondante et prolongée de pus, font naître des dispositions qui conduisent à la *morve*. Ainsi, on voit celle-ci se manifester à la suite du seton, du mal de garrot, du javart cartilagineux. La *morve* se présente sous deux types : le type aigu et le type chronique.

— *Morve aiguë.* La *morve aiguë* débute d'une manière soudaine par la perte de l'appétit, le larmoiement des yeux, le jétage par une seule ou par deux narines d'un liquide

glaiseux, inodore et légèrement jaunâtre. La muqueuse des cavités nasales est tuméfiée et d'un rouge ou viré jaunâtre ; les vaisseaux de cette membrane sont injectés et apparents ; les glandes de l'aube sont empâtées et douloureuses. La respiration est accélérée ; le pouls est plein et fort ; les membres et les testicules sont engorgés. Au bout de quatre à six jours, la matière du jétage augmente et prend une teinte jaunâtre plus prononcée ; les nœuds du nez se tuméfient et deviennent douloureux, et la muqueuse, d'un rouge jaunâtre, est recouverte de pustules blanchâtres dont la forme varie. Les ganglions lymphatiques de l'aube sont mous, douloureux, empâtés, sans adhérence l'un des autres et roulants sous la peau. Quelquefois cet engorgement ganglionnaire se prononce ; il arrive même qu'il manque complètement. L'engorgement des membres et des testicules devient plus considérable ; la respiration devient laborieuse ; le pouls est vite et petit, les battements du cœur sont tumultueux et la faiblesse très-grande. Cet état dure de deux à trois jours. Alors, aux pustules nasales on voit succéder des ulcérations ou chancres intéressant la muqueuse nasale, laquelle est d'une teinte safranée, sur un fond couleur lie de vin pûr de taches pétiolées. Ces chancres, existant d'un seul ou des deux côtés, ont une étendue variée ; leur forme est circulaire quand ils sont isolés, et, quand ils sont réunis, ils forment une large et profonde ulcération qui détruit la pituitaire, attaque et perforé rapidement la cloison cartilagineuse. L'écoulement nasal conserve les mêmes caractères ; mais il est plus abondant et composé de matières séro-purulentes, safranées, souvent floconneuses, et quelquefois mélangées à des stries sanguinolentes.

Ces divers symptômes se montrent pendant le cinquième, le sixième et le huitième jour. Bientôt la difficulté de respirer est portée à un tel point, que la suffocation devient imminente et la mort, si la maladie marche toujours, survient du dixième au quinzième jour.

Dans quelques cas prodigieusement rares, arrivée à ce point, la maladie décline, les symptômes généraux se calment, le jétage diminue et la guérison survient. Dans d'autres cas, enfin, la maladie prend le type chronique, revêt tous les caractères de la *morve chronique* et reste incurable. La *morve aiguë* peut se compliquer de farcin ; elle peut aussi se surajouter à la *morve chronique*, déjà préexistante.

— *Morve chronique.* La *morve chronique* attaque les chevaux de toutes races et de tous âges. Au début, il y a un léger jétage séreux par un seul ou par les deux naseaux ; la muqueuse du nez est pâle et glacée, les yeux sont chassieux, les ganglions de l'aube empâtés ; la toux est quinteuse et sèche. Plus tard, le jétage devient verdâtre, adhérent aux ailes du nez ; il y a épiptaxie et boiterie intermittente, empatement fréquent des testicules. Cet état peut durer un ou deux mois. Alors la matière du jétage est filante, inodore, verdâtre, adhérente aux poils des naseaux ; la muqueuse nasale offre quelques érosions superficielles et présente dans son épaisseur des corps blanchâtres, arrondis, miliaires ; les ganglions sous-linguaux sont indurés et indolents ; la toux est fréquente et quinteuse ; le poil est tantôt piqué, avec un peu de maigreur, d'autres fois lustré, avec embonpoint. Toutes les fonctions intérieures sont dans l'état de santé. Cet état peut durer un ou deux mois, quelquefois moins. C'est alors qu'apparaissent sur la muqueuse nasale des ulcérations superficielles ou profondes, petites, à bords irréguliers, échançrés, dentelés à pic, à fond blanchâtre et qui ne sont jamais entourées par un bord rouge ; quelquefois on remarque des plaques blanches, rayonnées, irrégulières, qui résultent de la cicatrisation de quelques ulcérations. Entre ces cavités et ces ulcérations existent de petits corps durs, blanchâtres et miliaires (tubercules crus de Dupuy). Les ganglions de l'aube sont volumineux, durs, indolents et rapprochés des os maxillaires. La toux est toujours fréquente et sèche, le murmure respiratoire est faible, les poils sont lustrés, l'embonpoint est remarquable. D'autres fois, au contraire, l'animal est très-maigre et des râles muqueux et caverneux se font entendre dans la poitrine. Le cheval boite tantôt d'un membre, tantôt d'un autre, et ses testicules sont indurés. Cet état peut encore durer d'un à deux mois, et alors le cours de la *morve* date de quatre, cinq ou six mois. Quelquefois à ce moment la désorganisation des produits morbides amène des résorptions purulentes qui s'opèrent dans toutes les parties altérées ; l'influence du séjour dans les lieux insalubres où l'on relegue souvent les chevaux, l'altération générale des liquides circulatoires qui en est la suite suscitent un changement d'état de la *morve chronique*, qui se présente tout à coup sous un autre aspect. Le jétage devient jaunâtre, sanguinolent ; la muqueuse revêt une coloration jaune livide et présente des pétéchies, des boursofflements et des points jaunâtres qui élargissent considérablement les chancres anciens ; les ganglions de l'aube augmentent rapidement de volume et deviennent douloureux. La respiration est difficile ; des râles muqueux se font entendre dans la trachée et les bronches, et des râles caverneux, muqueux et sibilants dans le poumon. Le pouls

est petit et vite, les battements du cœur sont tumultueux ; les membres sont engorgés, ainsi que le scrotum ; la faiblesse augmente, l'animal tombe dans le marasme, et bientôt il meurt asphyxié, du huitième au dixième jour. Cette terminaison, qui a reçu le nom impropre de *morve aiguë entée sur la morve chronique*, est très-ordinaire pendant la durée du troisième degré.

D'autres fois, arrivée au troisième degré, la maladie reste souvent stationnaire pendant un laps de temps plus ou moins long, des mois, voire même des années. Le cheval semble jouir d'une santé parfaite ; il conserve son embonpoint, son appétit, sa vigueur, sa gaieté. Cependant, bien que, dans cet état, il puisse fournir encore une assez longue carrière, tout incurable qu'il est, les règlements de police prescrivent d'en faire le sacrifice et de l'abattre.

Dans l'immense majorité des cas, les animaux qui sont atteints de *morve chronique* périssent. Les cas de guérison que l'on rencontre dans les annales de la science sont prodigieusement rares. Du reste, il arrive souvent que la guérison n'est qu'apparente. Ainsi, si l'animal que l'on croit guéri est soumis à des travaux excessifs, s'il ne reçoit pas les soins convenables, si sa nourriture est insalubre et insuffisante, on voit bientôt réapparaître tous les symptômes de la *morve chronique*. En général, on ne doit considérer comme une guérison complète que celle qui date de plusieurs années.

— *Contagion de la morve.* On a cru pendant longtemps que la *morve* était une affection particulière aux solipèdes ; mais aujourd'hui il est démontré, par des observations et des expériences nombreuses, que la *morve* possède la funeste propriété de se transmettre, soit par inoculation, soit par infection, à d'autres animaux, et notamment à l'homme, au chien, au bouc et au mouton.

Toutes les espèces animales ne sont pas également aptes à contracter cette maladie, dont le développement spontané n'a encore été observé que chez les solipèdes, et qui peut être propagée par inoculation, par contagion et par infection. Ce développement spontané de la *morve* et sa transmission par infection n'ont pas encore été observés chez les ruminants ; cependant cette maladie a été inoculée avec succès au bouc et au mouton. Le chien, parmi les carnivores, est absolument dans le même cas ; il peut habiter impunément les écuries où sont rassemblés des chevaux morveux, et pourtant il peut contracter la *morve* par l'inoculation d'une humeur morveuse. Chez l'homme, dit M. Rayer, le développement spontané de la *morve* n'a pas encore été observé ; mais elle peut résulter d'une inoculation accidentelle, et il y a de fortes raisons de croire qu'elle peut se développer, soit à la suite d'une application d'une matière morveuse, provenant du cheval ou de l'âne, sur une membrane muqueuse, soit par un séjour habituel dans des écuries où sont rassemblés des chevaux morveux. Toutes les personnes sur lesquelles on a observé la *morve* avaient été, soit par la nature de leur profession, soit par celle de leurs études, en rapport habituel avec des chevaux morveux ou farcineux ; c'étaient des palefreniers, des élèves ou des médecins vétérinaires.

Comme on l'a vu précédemment, la *morve* peut être aiguë ou chronique. Or, dans ces deux formes, la propriété contagieuse n'est pas la même. La *morve aiguë* se transmet beaucoup plus facilement que la *morve chronique*, et même celle-ci se transmet difficilement, hors les cas de paroxysmes ou d'acuité qu'elle présente de temps à autre dans son cours. C'est cette inégale puissance de la propriété contagieuse de la *morve* aiguë et de la *morve chronique* qui a conduit certains vétérinaires à considérer ces deux formes d'une même affection comme deux maladies distinctes, et à regarder la *morve chronique* comme non contagieuse. En outre, la *morve* n'est pas également transmissible aux différentes espèces d'animaux. Parmi les solipèdes, elle se transmet plus facilement à l'âne qu'au cheval, et se développe avec une promptitude et une intensité remarquables chez l'âne.

— *Traitement.* Les vétérinaires et les médecins ont, jusqu'à ce jour, complètement échoué dans le traitement de la *morve*. Pour les solipèdes, la *morve* à l'état aigu et à l'état chronique est incurable dans l'immense majorité des cas, et, chez l'homme, elle est constamment mortelle. Ce qu'il importe, c'est de prévenir le développement de cette maladie chez les solipèdes, en éloignant toutes les causes qui peuvent donner lieu à son développement, ou qui peuvent favoriser sa transmission par infection ou par contagion. Ce qu'il importe surtout, c'est de se rappeler la propriété éminemment contagieuse de cette maladie sous les deux types qu'elle revêt, propriété contagieuse si bien démontrée par les ravages que fait ordinairement la *morve* parmi les chevaux d'un même établissement, lorsqu'un ou plusieurs chevaux morveux y sont introduits ; propriété contagieuse prouvée sans réplique par la transmission de la *morve* du cheval à l'homme.

— *De la morve au point de vue de la rééducation.* La *morve* est comprise parmi les vices rédhibitoires du cheval, de l'âne et du mulet,

avec neuf jours de garantie, dans la loi du 20 mai 1838. Le législateur ne s'est pas préoccupé des mots *morve aiguë*, *morve chronique*, imposés par les auteurs modernes. Il a voulu, par cette expression unique, la *morve*, désigner une collection générique de signes, sans s'écarter à l'affection à laquelle ils appartiennent. Identiquement la même par l'élément morbide, ne pouvait pas se présenter sous des formes et des types divers. Pour lui, il y a *morve* toutes les fois qu'il y a un engorgement indolent ou douloureux, induré ou mou, des ganglions de l'aube ; 2° jétage par le nez de matières jaunes, verdâtres ou safranées, etc. ; 3° ulcération de la muqueuse du nez, d'une teinte pâle ou jaunâtre, glacée ou injectée par l'inflammation, etc. La coexistence de ces trois symptômes signale positivement la *morve*. Mais il peut arriver qu'un seul ou deux seulement de ces symptômes existent ; alors, si le glandage et le jétage existent simultanément, ou si l'un des deux seulement se présente, on ne doit regarder l'animal que comme suspect de *morve*. Si, au contraire, le troisième symptôme, l'ulcération ou chancre, existe seul ou simultanément avec les deux premiers, l'animal peut être déclaré *morveux*, car le chancre est la signature de la *morve*. Le symptôme-principe de cette maladie, et il implique plus ou moins rigoureusement la coexistence des deux autres symptômes de la *morve*. En résumé, pour être réductible, la *morve* doit être confirmée et non douteuse, car la loi ne garantit pas la suspicion de *morve*. Mais, dans ce dernier cas, l'acheteur peut arriver au même résultat en invoquant le bénéfice des dispositions de la loi qui condamne le vendeur à cinquante francs d'amende et à des dommages-intérêts, pour le seul fait d'avoir exposé en vente un animal suspect de *morve*.

Il est bon de remarquer que la loi de 1838 considère la *morve* comme contagieuse, puisqu'elle dit, dans son article 8, que « le vendeur sera dispensé de la garantie résultant de la mort et du farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, et de la clavelée pour l'espece ovine, si l'on prouve que l'animal, depuis la livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies ».

A l'égard de la *morve*, les contestations qui peuvent s'élever après la mort de l'animal vendu sont rares, parce que, comme c'est bien plutôt la *morve* aiguë que la *morve chronique* qui cause la mort pendant le délai légal des neuf jours, l'affection est généralement constatée du vivant de l'animal. Dans tous les cas, l'exercice du droit de garantie, après la mort de l'animal, est spécifié dans l'article 7 de la loi du 20 mai, ainsi conçu : « Si, pendant la durée des délais fixes par l'article 3, l'animal vient à périr, le vendeur ne sera pas tenu de la garantie, à moins que l'acheteur ne prouve que la perte de l'animal provient de l'une des maladies spécifiées dans l'article premier. »

— *De la morve sous le rapport de la police sanitaire.* Puisqu'il est reconnu que la *morve*, qu'elle soit aiguë ou chronique, possède la propriété de se communiquer d'un animal malade à un autre suin et même à l'homme, il est du devoir de la société de se mettre à l'abri de toutes les éventualités capables de lui apporter inopinément un préjudice quelconque. Ne pouvant entrer dans les nombreux détails que peut soulever la *morve* envisagée sous le point de vue de la police sanitaire, bornons-nous à rappeler que, la *morve* étant une maladie réputée contagieuse, les articles 459, 460 et 461 du code rural et l'arrêté du 16 juillet 1784 lui sont applicables.

— *Pathol. humaine.* La *morve* peut se communiquer du cheval à l'homme. Elle se présente sous deux formes : forme aiguë et forme chronique. C'est en 1821 qu'un chirurgien de Berlin, Schilling, fit connaître le premier cas de *morve* aiguë qui ait été observé dans l'espece humaine. Des faits analogues attirèrent l'attention des médecins en Allemagne, en Italie, en Angleterre et un peu plus tard en France, où la maladie fut étudiée avec beaucoup de soin par MM. Rayer, Vigla et Ollivier (d'Angers).

C'est le plus ordinairement chez des individus exposés à être mis en rapport avec des chevaux morveux, comme les cochers, les palefreniers, les maquignons, les cultivateurs, les vétérinaires, etc., qu'on observe la *morve* aiguë. Il n'est pas d'année qui ne présente quelques cas de cette affreuse maladie. L'inoculation se fait ordinairement par le contact d'une petite plaie avec la matière purulente qui s'écoule des naseaux de l'animal. Il s'est cependant rencontré des cas où l'inoculation directe n'a pu être constatée, et l'on en a conclu qu'elle n'est pas toujours nécessaire pour produire la transmission du mal. La *morve* peut se communiquer de l'homme aux animaux solipèdes, ce qui prouve bien l'identité de l'affection, et même d'homme à homme, comme l'a malheureusement démontré l'exemple d'un élève en médecine qui pensait, à l'hôpital Necker, un sujet farcineux et qui succomba à la même affection.

Si la *morve* est quelquefois curable chez le cheval, elle ne l'est jamais chez l'homme. On cite un seul cas qui tendrait à établir le contraire. La maladie débute ordinairement par une série de symptômes généraux peu propres à éclairer le médecin sur sa nature. Il y a du frisson, de la fièvre, des vertiges, de la

céphalalgie, de la toux et de la diarrhée, des douleurs dans les muscles et dans les articulations, analogues à celles du rhumatisme, et qui vont en augmentant graduellement d'intensité. Lorsque l'affection succède à une inoculation directe, le point par lequel elle s'est faite peut être le siège d'une inflammation locale, d'un érysipèle, d'une lymphite avec engorgement des ganglions voisins. Bientôt après apparaissent les symptômes caractéristiques de l'affection. La face, une des articulations devenues douloureuses sont envahies par une inflammation érysipélateuse, se couvrant de vésicules, de taches gangréneuses, de tubercules, qui s'ulcèrent et tendent à s'agrandir. La muqueuse des fosses nasales se gonfle, laisse passer difficilement l'air. Il s'établit, par les narines, un écoulement de matières puriformes, visqueuses, striées de sang, de couleur jaune ou grisâtre, d'une odeur fétide. La muqueuse est alors rouge et ulcérée; la cloison peut être perforée. Des abcès multiples se forment dans le tissu cellulaire sous-cutané et surtout dans l'épaisseur des muscles, sans changement de couleur à la peau. Pendant ce temps, les autres symptômes se sont aggravés, la langue est devenue sèche et noire, les selles sont nombreuses et fétides, la toux est plus fréquente, le sommeil est agité, les malades ont l'esprit anxieux, rempli de pressentiments sinistres. Les pustules, la gangrène gagnent chaque jour en étendue. Surviennent enfin le délire, le coma et la mort, après quinze ou vingt jours de souffrances. Jusqu'à présent, tous les traitements curatifs ont échoué.

La morve chronique présente les mêmes accidents que la morve aiguë, mais sa durée est beaucoup plus longue. On a vu des cas se prolonger pendant six années. Elle est produite aussi par transmission du cheval à l'homme. On a proposé, comme moyens thérapeutiques, l'injection faite dans les fosses nasales d'un mélange de deux gouttes de créosote avec deux grammes d'eau et l'usage à l'intérieur de l'iode, de l'iodure de potassium, des eaux sulfureuses, associées aux toniques et à un régime analeptique. On voit, par ce qui précède, de quelles précautions doivent s'entourer les personnes qui sont exposées au contact de chevaux morveux. L'inoculation du virus se fait avec une rapidité effrayante. Une heure après, il est trop tard. On doit donc, aussitôt après qu'on s'est aperçu de sa pénétration dans une petite plaie préexistante ou produite par un instrument infecté, la laver avec soin, la faire saigner abondamment et la cautériser soit au fer rouge, soit à la pâte de Vienne.

MORVEAU s. m. (mor-vo — rad. morve). Pop. Amas de morve épaisse : *Jeter un gros MORVEAU*.

MORVEAU (Louis-Bernard GUYTON DE), célèbre chimiste français. V. GUYTON.

MORVEN, montagne d'Ecosse, dans le comté d'Argyle, près du détroit de Mull et vis-à-vis de l'île de ce nom; elle est célèbre par les exploits de Fingal racontés dans le poème d'Ossian.

MORVÊQUE s. m. (mor-vê-ke). Vitic. Variété de raisin noir.

MORVER v. n. ou tr. (mor-vê — rad. morve). Laisser tomber sa morve; *Il se morvait à ses manchettes*; *Il MORVAIT dedans sa soupe*, (Rabelais).

— Hortie. Être attaqué de la morve : *Ces laitues vont MORVER*.

MORVEUX, EUSE adj. (mor-veu, eu-ze — rad. morve). Qui a de la morve : *Un enfant sale, MORVEUX*. Une petite fille MORVEUSE. Un nez MORVEUX.

— Prov. *Qui se sent morveux se mouche*. Que celui qui comprend que l'on parle de lui s'appréhende que l'on vient de dire. *Il veut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*. Il faut souffrir un mal plutôt que de lui appliquer un remède plus fâcheux que le mal lui-même. *Les morveux veulent moucher les autres*. Ceux-là reprennent les autres qui méritent d'être repris.

— Art vétér. Qui est attaqué de la morve : *Cheval MORVEUX*.

— Hortie. Qui a la morve : *Laitue MORVEUSE*.

— Agric. *Amande morveuse*, amande fraîche dans laquelle la chair est remplacée par une sorte de gelée visqueuse.

— Substantif. Personne qui a de la morve au nez : *Un petit MORVEUX*. *Une sale MORVEUSE*.

— Fam. Babin, petit garçon ou petite fille : *Voyez ce MORVEUX qui se mêle de comprendre ! Faites sortir tous ces MORVEUX*. Cette MORVEUSE se regarde déjà dans la glace. *Là ! mais voyez donc ce MORVEUX, comme il est joli en fille !* *J'en suis jalouse, moi*. (Beaumarch.) *Personne qui mérite d'être traité en petit garçon : Ce sont de beaux MORVEUX, de beaux godeux, pour donner envie de leur peau* (Moli.).

— Prov. *Le morveux emporte le foireux*. On tombe plutôt sur le nez, sur la face, que sur le derrière.

MORVI s. m. (mor-vi). Pathol. Maladie pestilentielle, commune dans le Malabar et dans quelques autres contrées de l'Inde.

MORVILLE (Charles-Jean-Baptiste FLEU-

RIAT, comte DE), diplomate français. V. FLEURIAU.

MORVILLIERS (Jean DE), homme d'Etat, négociateur français, né à Blois en 1506, mort en 1577. Il fut un des juges du chancelier Poyet, reçut l'évêché d'Orléans au retour d'une ambassade à Venise (1552), assista au colloque de Poissy (1561), au concile de Trente (1562), et conclut, l'année suivante, un traité entre Charles IX et Elisabeth, reine d'Angleterre. Nommé garde des sceaux lors de la retraite du chancelier de L'Hôpital (1568), il remplit ces fonctions pendant deux ans, se montra constamment partisan de la paix et, dans un temps de fanatisme religieux, s'honora par une sage tolérance envers les protestants. On a de lui des *Lettres* et des *Négociations* en manuscrits à la Bibliothèque nationale.

MORVIS s. m. (mor-vi). Métrol. Monnaie d'or frappée par Alphonse le Sage.

MORVOLANT ou **MORT-VOLANT** s. m. (mor-volan). Econ. rur. Soie mûle qui tombe dans le déchet, pendant le dévidage des cocons.

MORY D'ELVANGE (François-Dominique), numismate français, né à Nancy en 1738, guillotiné en 1794. Après avoir servi pendant quelque temps dans l'armée du roi Stanislas, il s'adonna à l'étude des antiquités, particulièrement de la numismatique, prit une grande part aux travaux de l'Académie de Nancy, dont il devint membre, et publia plusieurs écrits ayant pour objet de réclamer les droits garantis par les traités à la Lorraine comme souveraineté indépendante. Sous la Révolution, ses quatre fils émigrèrent et trois d'entre eux furent tués en combattant contre la France. Accusé pendant la Terreur d'entretenir des correspondances et des intelligences coupables avec l'ennemi, Mory d'Elvange, dont les opinions royalistes étaient bien connues, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à la peine capitale. Nous citerons, parmi ses écrits : *Inscriptions qui se lisent sur les tombeaux des princes et princesses de la maison de Lorraine, dans le caveau ducal* (Nancy 1774, in-8°); *Recueil pour servir à l'histoire métallique des maisons et duchés de Lorraine et de Bar* (Nancy, 1780); *Essai historique sur les progrès de la gravure en médailles chez les artistes lorrains* (Nancy, 1783, in-8°); *Etats, droits et usages en Lorraine* (Nancy, 1788, in-8°); *Fragments historiques sur les états généraux en Lorraine, la forme de leur convocation, etc.* (Metz, 1788); *De la noblesse et de ses droits* (Nancy, 1789); *Observations historiques sur les avoués et vœux* (Nancy, 1790, in-8°), etc.

MORYSIE s. f. (mo-ri-zi). Bot. Arbuste du Cap de Bonne-Espérance, de la tribu des anémonees.

MORYSON ou **MORISON** (Fynes), voyageur anglais, né dans le comté de Lincoln en 1566, mort vers 1614. Lorsqu'il eut achevé ses études et pris le grade de maître es arts (1587), il visita successivement l'Allemagne, la Bohême, les Pays-Bas, le Danemark, la Pologne, la Turquie, l'Italie, la France, revint dans la Grande-Bretagne après dix ans de voyages et devint, en 1598, secrétaire du lord député Mountjoy. Sous le titre de *Itinerary containing his ten years travel*, Moryson écrivit une intéressante relation de ses voyages, laquelle fut publiée après sa mort (Londres, 1617, in-fol.).

MORZILLO (Sébastien), écrivain espagnol. V. FOX MORZILLO.

MOSA, nom latin de la MEUSE.

MOSAÏQUE s. f. (mo-za-i-ke — lat. *musai-cum*, dérivé du grec *mouseion*, proprement musée, ouvrage des Muses selon d'autres). Ouvrage composé de petites pierres dures ou de morceaux d'émail de diverses couleurs, formant par leur assemblage une sorte de peinture : *Belle MOSAÏQUE*. *Pavé en MOSAÏQUE*. *Les tableaux de Saint-Pierre de Rome sont des reproductions exécutées en MOSAÏQUE*.

... Rien n'est comparable à cette basilique, Admirable œuvre d'art pavée en mosaïque.

Mlle DE POLIGNY.

« Art de faire des mosaïques : La MOSAÏQUE ne se pratique pas à Rome comme à Florence. Les Romains empruntèrent aux Grecs la mosaïque, comme ils leur avaient déjà emprunté leurs dieux, leurs arts et leurs sciences. (Battisier.)

— Par anal. Ouvrage orné de petits compartiments : *Table en MOSAÏQUE*. « Surface quelconque divisée en compartiments nombreux et variés : D'innombrables petits jardins forment comme une immense MOSAÏQUE autour des grandes villes, et surtout de Paris. (A. Dupuis.)

— Par ext. Œuvre composée de pièces de rapport, de morceaux différents : *Une collection de journaux forme une MOSAÏQUE assez curieuse*.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice qui se compose d'une file de poteaux espacés d'un mètre environ, et portant des fusées ou des chandelles romaines dont les jets se croisent quatre par quatre.

— Techn. Nom donné à certains assemblages de bois en grume : *Le Panneau en mosaïque*, Ouvrage de serrurerie à jour, formant au haut

d'une porte la partie qui ne s'ouvre pas avec les battants.

— Fr.-maçon. Figure de pavé en mosaïque, qui symbolise l'union entre les frères.

— Ichtyol. Espèce de raie.

— Moll. Nom vulgaire d'un cône.

— Adjectif. Fait en mosaïque : *Pavés MOSAÏQUES*.

— Encycl. La mosaïque est l'art de composer des tableaux ou des carrelages à l'aide de pierres, de morceaux de verre ou d'émail diversément colorés : la mosaïque appartient ainsi à la fois à l'art proprement dit et à l'art industriel.

Pliny attribue cette invention aux Grecs : ce furent eux qui l'introduisirent en Italie, mais il est certain que cet art était connu bien avant eux dans l'extrême Orient. Il y a au musée de Turin un fragment de cerceuil égyptien sur lequel est incrustée une mosaïque en émail d'un travail très-fin.

Dans la Bible, le Livre d'Esther mentionne un riche pavage sur lequel des pierres précieuses faisaient une sorte de peinture.

La première mosaïque dont il soit fait mention chez les Romains est celle que Sylla fit faire à Préneste, environ 170 ans avant Jésus-Christ : elle formait en partie le dallage du temple de la Fortune. Cet usage de paver en pierres de diverses couleurs les temples, les palais ou les riches habitations des particuliers, se répandit rapidement parmi les Romains; on dallait d'ordinaire en mosaïque les édifices publics destinés aux assemblées des gens de lettres et appelés *musea*; dans les auteurs de la basse latinité, on trouve tour à tour les mots *musivum*, *musaticum*, *museicum* et *mosaicum*.

Ce luxe était tellement habituel aux Romains opulents, que Jules César, au dire de Suétone, emportait dans ses campagnes un dallage en mosaïque pour en orner le sol de sa tente.

Les mosaïques peuvent, d'après les archéologues, se diviser en quatre catégories; on distingue :

1° *Le pavementum rectile*. On appelle ainsi un dallage composé de marbres de couleurs variées dont les morceaux sont coupés en segments de formes diverses, mais d'après des lignes géométriques.

2° *Le pavementum tessellatum* ou *tesseris structum*, dallage dont tous les fragments sont taillés en forme cubique.

3° *Le pavementum vermiculatum*. Ce genre de mosaïque est celui qui a pour but de reproduire les effets de la peinture. Les fragments de marbre, de pierre ou d'émail sont disposés, suivant les besoins de l'œuvre, en lignes qui serpentent et ondulent en suivant tous les contours du dessin qui fait le principal sujet du tableau. C'est d'après ce procédé que sont exécutées la plupart des mosaïques d'une haute valeur artistique.

4° *Le pavementum sculpturatum*. Cette sorte de mosaïque se composait, comme les autres, de pierres aux couleurs variées, mais dont les dessins, au lieu d'être sur une surface plane, se trouvaient tracés en creux : ces lignes étaient ensuite remplies d'une sorte de mastic blanc ou noir destiné à marquer les différentes teintes du tableau.

C'est par ce système qu'a été exécuté le célèbre plan de Rome dont les fragments sont conservés aujourd'hui dans le Capitole.

Le marbre avait été d'abord employé dans la confection des mosaïques, mais bientôt on songea à tirer parti d'autres matières, quelques-unes fort précieuses et d'autres très-communes; car on rencontre des mosaïques formées à l'aide de cubes de terre cuite; c'est ce qu'on appelle l'*opus figulinum*. Sous Auguste, on adopta de préférence le verre coloré.

« Les mosaïstes romains, dit Bachelet, frappés du défaut de vivacité des couleurs dans la mosaïque à compartiments des Grecs, recoururent aux pierres précieuses, aux émeraude, aux turquoises, aux onyx, aux agates, aux cornalines, aux sardines, etc., etc. Mais bientôt la cherté de ces matériaux les força à chercher des substances moins coûteuses et comparativement aussi brillantes. Ce fut ainsi qu'on eut l'idée d'employer des pâtes de verre. »

Les mosaïques avaient été d'abord employées presque exclusivement au dallage; on comprit bien vite tout le parti qu'on pouvait tirer, pour l'ornementation des lambris, elles servant soit à composer des tableaux originaux, soit à reproduire les œuvres de maîtres célèbres. Pliny mentionne cette innovation, qui eut lieu au temps de l'empereur Claude.

C'est surtout à cet art, capable comme la sculpture et l'architecture de braver le cours des siècles, que nous devons de connaître quelques spécimens de la peinture des anciens.

L'œuvre la plus importante qui nous ait été ainsi conservée est l'admirable mosaïque trouvée dans la maison du Faune à Pompéi : elle représente la *Bataille d'Issus* et ne contient pas moins de vingt-cinq personnages presque de grandeur naturelle.

L'art chrétien, même dans l'antiquité, nous fournit de nombreux et curieux exemples de l'emploi de la mosaïque. On voit, dès l'époque antérieure au triomphe définitif de l'Eglise sous Constantin, la mosaïque employée dans les décorations relatives au nouveau culte.

Le Père Marchi, dans son ouvrage sur les *Monuments de l'art chrétien*, cite une mosaïque qui ornait un *arcosolium* ou niche funéraire dans la crypte des saints Protus et Hyacinthe au cimetière de Saint-Hermès : elle représentait *Daniel dans la fosse aux lions* et la *Paralytique guéri* important son grabat.

A l'époque de Constantin, l'art de la mosaïque prend un nouvel essor, sinon par la perfection, du moins par l'importance matérielle des œuvres auxquelles il donne naissance; c'était alors un art populaire, ainsi que le prouvent les inscriptions de certains monuments élevés à frais communs, par souscription des fidèles. La basilique de Saint-Pierre fut la première église de Rome qui reçut des décorations de ce genre. Constantin orna de la même manière les temples chrétiens de Constantinople et de Jérusalem.

Nous ne pourrions énumérer ici toutes les mosaïques importantes dont s'enrichirent les églises de Rome et de l'Italie durant le Bas-Empire; nous renvoyons à une étude très-complète publiée dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de M. l'abbé Martigny.

L'art de la mosaïque passa de l'Italie dans les Gaules. La célèbre église de la Daurade, à Toulouse, *Sancta-Maria-Deaurata*, dut ce nom à une magnifique mosaïque qui couvrait son sol et ses murs, et les faisait scintiller de reflets d'or. Cette mosaïque avait été exécutée au ve siècle : elle fut détruite au siècle dernier. Saint Grégoire de Tours parle de plusieurs mosaïques, notamment de celle qui ornait une église élevée sur le lieu où saint Maurice et ses compagnons de la légion thébaine avaient subi le martyre. Ce sanctuaire s'appelait les Saints-Dorés en raison de ce précieux ouvrage. Théodulfe, évêque d'Orléans, un des *missi dominici* de Charlemagne, a chanté, dans une pièce de poésie, l'admirable mosaïque de Germigny-des-Prés, près de Saint-Benoît-sur-Loire, un des chefs-d'œuvre de l'art à cette époque. Cette mosaïque existe encore en partie; elle est placée sur la muraille, derrière l'autel, en guise de tableau ou de tapisserie.

La pierre tombale de Frédégonde, maintenant à Saint-Denis, est une mosaïque d'un genre tout particulier; dans un filet en creux on a incrusté de minces lames de métal destinées à figurer la coupe et les plis du vêtement.

L'Afrique romaine et chrétienne posséda aussi des mosaïques : saint Augustin parle de celles qu'on rencontrait sur les rivages de Carthage.

Au viii^e siècle, le concile de Nicée, qui condamna l'hérésie des iconoclastes, désigna les mosaïques parmi les monuments qu'il entendait placer sous la protection de l'Eglise. Il convient de remarquer que, jusqu'au ix^e siècle, les mosaïques dues à l'art romain et à son influence dans les provinces occidentales demeurèrent étrangères aux défauts qui se manifestaient dans les mosaïques de l'Orient. Dans l'empire byzantin, en effet, les mosaïques se distinguaient par une magnificence inouïe : les couleurs éclatantes, les fonds d'or y étaient prodigués; mais elles péchaient par l'absence de perspective et une monstrueuse ignorance du dessin.

Une des causes de décadence pour la mosaïque, au moyen âge, fut l'usage qui s'établit peu à peu de daller les églises et les palais avec des pavés émaillés, qui exigeaient bien moins d'habileté de la part de l'artiste et étaient d'un prix beaucoup moins élevés.

La Renaissance vint relever tout à coup l'art de la mosaïque. Le désir de rendre presque indestructibles, en les copiant de la sorte, les chefs-d'œuvre antérieurs de cette grande époque fut assurément pour beaucoup dans cette impulsion. Il s'était conservé à Venise une école de mosaïstes fondée, lors de la décoration de l'église Saint-Marc, par Andrea Tafi; Clément VIII appela à Rome les artistes les plus célèbres de cette école qui, au siècle précédent, avait exécuté pour diverses églises du nord de l'Italie de remarquables copies de tableaux; il leur confia la décoration de la coupole de Saint-Pierre de Rome. Sous son pontificat et sous ceux de ses successeurs, la plupart des chefs-d'œuvre de la Renaissance, les meilleures pages de Lanfranc, de Pellegrin, de Sacchi, de Romanelli, de Raphael, du Dominiquin et du Guernchin furent copiées en mosaïque. Ces admirables travaux, qui eurent pour auteurs Rosetti, Zucchi et Calandrate, parmi tant d'autres mosaïstes fameux de cette époque, ne sont pas les moindres ornements de l'immense basilique. Paolo de Cristophorini et son école, au commencement du xviii^e siècle, suivirent fidèlement ces traditions et dotèrent la plupart des grandes églises de Rome d'admirables copies des maîtres.

Ces mosaïques italiennes des xvii^e, xviii^e et xviii^e siècles sont les plus parfaites qui aient jamais été exécutées; on en aura une idée en sachant que certaines d'entre elles ont jusqu'à dix mille nuances et présentent un fini tel qu'on les distingue à peine d'une peinture à l'huile. Aujourd'hui cet art est pour ainsi dire abandonné; il ne s'exécute plus qu'en quelques endroits, à Naples et pendant des essais de la nature et du hasard en appelaient à Paris un mosaïste, Belloni, et en l'installant aux Beaux-Arts; le pavé de la grande salle de Melpomène et celui de la rotonde qui précède la galerie d'Apollon, au Louvre, sont les seules œuvres remarquables de cet artiste

et de son école. En Italie même, la mosaïque n'est plus appliquée qu'à la bijouterie; mais les mosaïstes italiens, dignes continuateurs des grands artistes de la Renaissance, ont donné à ce genre de travail une perfection surprenante; ils sont parvenus à copier des monuments entiers, des têtes antiques, des natures mortes sur des chatons de bagues, de colliers ou de bracelets; les cubes employés par eux pour la confection de ces bijoux sont d'un si petit modèle, qu'il faut l'aide de la loupe pour les distinguer.

MOSAÏQUE adj. (mo-zaï-ke — du lat. *Mosaicus*). Hist. Qui appartient à Moïse : *Loi mosaïque. Tradition mosaïque. Livres mosaïques. Récits mosaïques.* La loi mosaïque garde sur l'immortalité de l'âme un silence absolu. (B. Const.) La loi mosaïque prononçait la peine de mort contre toute tentative pour changer le culte établi. (Renan.)

— Loc. prov. *Coiffé à la mosaïque*, Cornu, cornard, parce qu'il est dit dans la Bible qu'après sa descente du Sinaï Moïse était cornu, ayant deux rayons sur le front.

MOSAÏSME s. m. (mo-zaï-sme — du lat. *Mosaicus*, Moïse). Hist. relig. Système religieux de Moïse.

— *Eucycl.* S'il faut accepter les traditions judéo-chrétiennes sur Moïse, ce personnage, à la fois philosophe, historien, poète, chef de peuple, législateur politique et religieux, aurait embrassé dans une vue synthétique la vie sociale tout entière. Les institutions qu'il passe pour avoir fondées ont résisté à l'action de trente-cinq siècles et, bien qu'elle renie en partie son origine, la grande Eglise chrétienne qui en est sortie est marquée encore à son empreinte. La cosmogonie de Moïse a fait longtemps autorité et peu s'en faut qu'elle ne soit encore article de foi. Sa conception d'un Dieu unique, créateur, conservateur et grand justicier de l'univers se maintient dans la majeure partie du globe et sert de base aux deux plus grandes religions, le christianisme et le mahométisme. Les peuples balbutient son Décalogue, nos temples retentissent de ses cantiques, et tel a été le ciment de sa doctrine qu'il maintient en faiseau les débris d'un peuple dispersé par le monde depuis dix-huit cents ans. Quand on remonte par la pensée à l'époque lointaine et sauvage où cette doctrine apparut dans le monde et qu'on la suit, toujours vivace, à travers les âges, il est impossible de se défendre d'un sentiment profond d'admiration.

Mais quel était ce système philosophique si puissant par son unité, si fécond dans ses résultats? Qu'est-ce que le *mosaïsme*? Quelle part peut-il réclamer dans la somme des vérités générales acquises à l'humanité? Ici l'étonnement redouble; car, en fouillant pour mettre à nu la base de ce grand édifice, on ne trouve rien ou presque rien. Le seul monument qui nous reste, le *Pentateuque*, fourmille de contradictions. A parcourir, même sans l'approfondir, ce recueil de légendes incohérentes, de sentences et de préceptes accumulés sans ordre et sans méthode, on se demande si des mains infidèles n'ont point passé par là, faussant les textes, en dénaturant le sens, y ajoutant d'audacieuses interpolations. La notion même de ce Dieu universel dont se glorifient les cultes néo-judaïques s'y trouve voilée, altérée, anéantie. Jéhovah n'y est plus que la divinité d'un petit peuple, capricieux, mobile, farouche, sanguinaire, paternelle jusqu'à la faiblesse pour ses élus, inexorable pour ses réprouvés. Au lieu d'une doctrine toute de justice et de justice sévère, on rencontre avec surprise une doctrine de grâce, de faveur et de pardon, c'est-à-dire de profonde injustice. Au lieu d'une philosophie rationnelle et même raisonnée que le caractère juif faisait soupçonner, on se heurte à un système, si système il y a, qui a pour base la révélation. A la morale émanée de la conscience humaine, on a substitué une sorte de morale révélée qui aboutit à l'immoralité et se base sur l'intérêt; ajoutez des dogmes mal définis, des pratiques superstitieuses ou ridicules : tel est le *mosaïsme*, cet établissement grandiose qui a conquis l'univers. En comparant la disproportion de la cause avec l'effet, on est tenté, nous le répétons, de supposer que Moïse fut un sage inspiré dont l'œuvre a été dénaturée par les théologiens, cette race de commentateurs la plus habile de toutes à amasser des ténèbres et la moins retenue par l'instinct de la bonne foi. En tout cas l'œuvre des faussaires, si faussaires il y a, s'est si bien substituée à celle du législateur, qu'il est devenu impossible de juger celle-ci et qu'on est réduit à analyser le *mosaïsme* tel que l'a fait la tradition.

Pas n'est besoin d'être versé dans la connaissance de la langue hébraïque pour être frappé des contradictions qui éclatent entre les divers livres du *Pentateuque*, souvent même entre les chapitres ou les versets dans le même livre. On y sent presque à chaque verset le choc de deux doctrines radicalement contraires. Il n'est pas facile de remonter à la cause de ces contradictions. Elle paraît être antérieure au retour de Babylone et à la réédification du temple. Pendant leur séjour en Chaldée, les rabbins s'étaient imbus de la doctrine mazdéenne, qui devint peu à peu la doctrine pivotale des pharisiens. Le mazdéisme, par son double principe du bien et du

mal, servait mieux que le principe unique la cause des rois et de la caste sacerdotale; c'est probablement sous l'inspiration des rois et des chefs de la caste que Aben-Esra et les cinquante docteurs qui lui furent adjoints revisèrent la loi. On dut y conserver soigneusement les détails fastidieux du *Lévitique*, qui rehaussent l'importance des prêtres; on y ajouta peut-être bon nombre de fables. Une pareille entreprise était possible. La foule ignorante, qui avait perdu le sens de ses traditions, plus attachée, du reste, aux cérémonies extérieures qu'au fond des dogmes, subit la loi du second temple comme elle avait accepté celle du premier. Le Talmud avoue cette refonte de l'ancienne loi, il y est dit : « Les sages ont voulu supprimer le livre de l'Ecclesiaste, parce que ses paroles se contredisaient; mais, tout bien considéré, ils ne l'ont pas fait, parce que le commencement et la fin sont des paroles de la *Thorah* (la doctrine). Ils ont voulu aussi écarter pour toujours les Proverbes de Salomon. » Et ailleurs : « Sans Hannania, fils de Icheshkiah, le livre d'Ezéchiel eût été détruit, parce qu'il s'y trouve des paroles contraires à celles de la *Thorah*. » On voit que les docteurs chargés de la révision des livres les jugeaient au double point de vue de l'orthodoxie et de la raison; qui peut savoir dès lors les modifications qu'ils ont pu y introduire et la part qui peut rester à Moïse dans leur rédaction? Il paraît certain que, des cinq livres dont se compose l'ancienne loi, un seul, le *Deutéronome*, peut lui être attribué presque en entier. C'est au moins le seul où il parle de lui-même à la première personne. C'est donc là et, non ailleurs qu'on peut songer à l'étudier, et si l'on veut mettre dans cette étude quelque complaisance pour le législateur juif, il faudra dégaucher son récit des faits miraculeux qui entachent la plupart de ses chapitres.

On n'arrivera probablement jamais à distinguer ce que Moïse avait tiré de son propre fonds de ce qu'il avait pu emprunter à la science occulte des Egyptiens. Le dogme officiel en Egypte reposait sur l'immortalité de l'âme et la métempsycose. La multitude y adorerait une foule de dieux livrés en pâture à son ignorance; mais il semble prouvé que ces dieux ridicules n'avaient été, dans l'origine, que les emblèmes des forces naturelles et n'étaient rien de plus aux yeux des prêtres initiés aux arcanes de la science sacrée. Il n'est pas impossible que Moïse ait reçu des leçons de ces mêmes sages auprès de qui les Grecs, plus tard, ne dédaignèrent pas de venir s'instruire. Quoi qu'il en soit, Moïse paraît s'être élevé de bonne heure à la conception d'un Dieu unique et éternel. Son Dieu, si l'on en croit certains passages de son œuvre (nous écarterons volontairement les contradictions), n'est pas un *Elohim*, c'est-à-dire simplement un être fort et redoutable : c'est Jéhovah; celui qui toujours fut et toujours sera sans changement. Mais cela accordé, disons tout de suite que de son Dieu unique Moïse s'est fait une idée bien grossière et tout à fait digne du peuple qu'il commandait. C'est un dieu emporté, jaloux, cruel, qu'il connaît mal du reste, car ayant ambitionné l'honneur de le voir face à face, il n'a pu être admis qu'à le voir de dos. En revanche, il a familièrement causé avec lui. Quant à la loi fort incohérente qu'il apporte à son peuple et qu'il prétend tenir de Dieu, il ne s'explique pas bien clairement au sujet de sa céleste origine : « La doctrine que je t'enseigne aujourd'hui n'est pas miraculeuse; elle n'est pas non plus celle de toi. Elle n'est pas au delà du point que tu dises : « Qui montera au ciel pour la prendre et pour nous l'apporter? » Elle n'est pas au delà des mers pour que tu dises : « Qui passera la mer pour la prendre et nous l'apprendre? » La doctrine est tout près de toi, dans ta bouche, dans ton cœur, pour que tu puisses l'accomplir. Vois, j'ai exposé aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal. » Est-ce à dire que Moïse avait la prétention de s'imposer que la loi naturelle? On l'a affirmé; mais à quoi bon, dans ce système, le Sinaï, le tonnerre, les éclairs, les tables miraculeuses de la loi? Et comment soutenir avec quelque apparence de bon sens qu'un législateur a pu imaginer de donner pour base la nature à un gouvernement théocratique? N'est-il pas d'ailleurs mille fois évident que, dans toute l'histoire biblique, la justice divine, c'est-à-dire la volonté arbitraire, inflexible, tyrannique de Jéhovah, se substitue en tout et tous les jours au droit de la justice naturelle?

Dans un système conçu d'ensemble et tout d'une pièce, tout s'enchaîne et se déduit logiquement. Du dogme mazdéen d'Ormuzd et d'Ahriman, luttant avec des chances diverses, naît le fatalisme que les chrétiens déguisèrent sous le nom de Providence. Au Dieu capricieux et partial des catholiques qui pardonne à l'un et ne fait pas grâce à l'autre, sans autre motif que son caprice divin, correspondront des institutions politiques et religieuses basées sur la faveur des rois et sur la grâce des prêtres. Puis, si l'instinct de justice, qui ne meurt jamais dans la conscience des peuples, vient à protester, on écrira des milliers de traités sur la prescience et sur la prédestination, sur la grâce et sur le libre arbitre, en essayant de concilier la lumière et les ténèbres, l'eau et le feu, la fatalité et la liberté, le bien et le mal. Le dieu de Moïse offre une partialité non moins révol-

tante, mais différente; il ne distingue pas arbitrairement entre personne et personne, mais entre peuple et peuple, ou, pour mieux dire, il est le père d'un seul peuple tout il défend les seuls intérêts, le peuple d'Israël, le peuple de Jacob, qu'il a adopté dans la personne de Jacob. A ce peuple il ordonne de haïr les nations comme il les haït et de les exterminer. Le Dieu des chrétiens exécute les infidèles, celui des Juifs abomine les étrangers. A un point de vue, le Dieu des Juifs est plus philosophique que celui des chrétiens : il ne connaît pas le pardon et la pitié. *Dieu ne laisse rien d'impuni, il ne pardonne pas une iniquité.* Il poursuit les fautes des pères dans les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants. Sur cette doctrine atroce comme sur tous les autres points, les contradictions ne manquent point. Ecoutez le *Deutéronome* : « Les pères ne doivent pas mourir pour les enfants, ni les enfants pour les pères; chacun mourra pour son propre crime. » Il est vrai qu'ici il ne s'agit que de la justice humaine, justice imparfaite; les droits de la justice divine s'étendent beaucoup plus loin. Quelle idée Moïse se faisait-il donc de son Dieu, s'il lui permettait ce que l'équité défend aux hommes? Si, en dépit du principe du mérite et du démerite personnel, on recueille parmi les hommes, dans la succession de ses pères, un héritage de gloire ou d'infamie, si des familles dégénérées ne doivent un dernier et lointain reflet qu'à l'éclat du nom de leurs ancêtres, le philosophe du moins reconnaît et poursuit les fautes des pères dans les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants. Mais le Dieu de Moïse n'est point si philosophe, il l'est moins que ceux qui ne sont pas du tout; car si le vulgaire ignorant admet l'hérédité de la gloire et de la honte, ce qui est une injustice, ce Dieu admet l'hérédité du châtiement, ce qui est une atroce cruauté. On a essayé, il est vrai, de justifier la justice mosaïque en la déclarant utile; on a dit qu'il est bon que les hommes sachent qu'en manquant à la loi du devoir ils attirent un châtiement inéluctable, non-seulement sur eux-mêmes, mais sur leur postérité; étrange justice sociale, qui sacrifie les innocents à un prétendu intérêt public et qui en même temps décourage le repentir et ferme la porte à la réhabilitation!

Nous avons reconnu, à son avantage, que le Dieu de Moïse ne connaissait pas le pardon; mais ici encore fourmillent les contradictions. Comment, en effet, si le péché est irrémissible, comment expliquer les ordonnances concernant les cérémonies des sacrifices si minutieusement formulées dans le *Lévitique*? Comment concilier l'inexorable loi de Moïse avec les sacrifices expiatoires? Est-il un seul Israélite qui, en accomplissant la formalité du grand pardon, ne croie racheter ses péchés? Comment expliquer le bouc émissaire, si bizarrement chargé d'emporter au désert les péchés du peuple?

Un caractère que la loi chrétienne a fidèlement emprunté à la loi mosaïque, c'est l'éternité des châtiements; mais avec cette différence que la loi nouvelle diffère le châtiement jusqu'à l'autre vie, au lieu que l'ancienne, plus matérialiste, les prononce dans celle-ci. L'impitoyable talion, souvent exagéré, et la mort, la mort surtout, voilà le fond de la pénalité mosaïque. Dieu châtie son peuple chéri, et pour des manquements qui nous semblent des peccadilles, ce qui prouve un immense amour, s'il est vrai, comme on le dit, que le châtiement est la mesure de l'affection : « Et les générations qui viendront, voyant toutes les plaies du pays et les calamités dont il sera frappé quand tout sera soufre et sel entièrement brûlé, que rien ne se sèmera, ni ne germera, que nulle herbe ne montera plus, ces générations diront : « Pourquoi Jéhovah a-t-il ainsi fait à ce pays? » Et elles répondront : « Parce qu'il avait abandonné le pacte » de Jéhovah. » Le pacte de Jéhovah, l'arbitraire divin, voilà ce que Moïse et son Dieu ont substitué à l'éternelle justice. La descendance de Jacob a été élue pour châtier les nations, non de ce qu'elles ont violé les lois de la nature, mais de ce qu'elles méconnaissent Jéhovah.

Un fait bien singulier, c'est la tendresse que cette loi impitoyable pour les hommes affecte pour les animaux domestiques : « Tu ne laboureras pas avec un attelage d'un bouef et d'un âne. » Moïse ne veut pas qu'on impose à l'âne une charge au-dessus de ses forces. « Tu ne mueras pas le bouef pendant qu'il laboure, car il est avec toi. » Ailleurs, le législateur bienveillant défend formellement de châtier un animal. Nous trouvons aussi une pensée pour les pauvres, les parias, les délaissés, mais elle est moins libérale : le législateur ayant prescrit de laisser la terre en friche tous les sept ans, ce qu'il appelle le *sabbat des champs*, ajoute que tout ce que la terre produira d'elle-même dans le repos de la septième année devra appartenir aux esclaves, aux étrangers, aux bêtes et aux animaux du pays. Pauvre ressource en vérité! Sa sollicitude s'étend aux arbres fruitiers, qu'il interdit de couper, même pendant la guerre et en pays ennemi; mais la raison qu'il en donne est toute mystique : « Car l'homme, dit-il, est comme un arbre des champs. » Il est à croire que cette raison bizarre cache une idée plus réelle d'utilité publique. Il est vrai toutefois que la loi mosaïque est empreinte d'un respect pour la nature même inintelligente, même inanimée,

qu'on dirait inspiré par la métempsycose. N'est-ce pas un souvenir de l'Egypte?

Les commentateurs juifs et chrétiens ont introduit sur le *mosaïsme* des idées bien singulières. Ainsi, on fait bien évident pour quiconque sait lire, c'est que le dogme en est à peu près complètement absent. Nous avons vu combien l'idée de Dieu y est obscure, combien le monotheïsme même y est incertain. Sur la question de l'immortalité de l'âme et des destinées futures, le *mosaïsme* reste muet ou à peu près. C'est à peine si, dans quelques textes obscurs, il est parlé vaguement de la rentrée auprès des ancêtres, du retour vers ses pères, de la descente au Schéol; et encore n'est-il pas bien certain que ces textes peu concluants n'aient pas été interpolés par les rabbins talmudistes. Pourquoi ce silence? Dans une vie de cent vingt années qu'on lui accorde, Moïse, qui s'est permis de raconter la création, le commencement de tous les êtres, n'avait-il donc jamais réfléchi sur leur fin et sur sa propre destinée? Hypothèse inadmissible. Si Moïse a existé, s'il a habité l'Egypte, il a certainement connu la métempsycose, et s'il n'a pas cru devoir en imposer la croyance à son peuple, c'est apparemment qu'il n'y croyait pas lui-même. On pourrait dire aussi, si l'on ne craignait de raisonner dans le vide, que, connaissant le peuple grossier qu'il gouvernait, il savait que les châtiements et les récompenses d'une autre vie seraient moins efficaces que la lapidation, ou la bastonnade, ou la mutilation, pour le contraindre à l'observation de la loi. Et il est vrai que, si le *mosaïsme* était resté à l'état de système abstrait, il se serait évanoui comme une faible fleur dans l'épaisseur des ténèbres des âges, au lieu qu'en prenant corps dans une législation positive il a reçu une vie qui n'est pas encore entièrement éteinte. En étudiant de près l'organisme du corps politique, nous y reconnaitrions un vice radical; mais fort probablement ce défaut parut sans remède à Moïse lui-même, puisque, après l'avoir reconnu de bonne heure, en plein désert, il ne réussit pas à le corriger.

L'institution politique de Moïse a pour principe l'égalité; non point l'égalité de dignité, mais l'égalité de bassesse, de néant, l'égalité théologique en un mot : « Vous êtes tous égaux devant Jéhovah. » En effet, c'est l'assemblée générale des Hébreux, d'où les femmes même ne sont pas exclues, qui procède à l'élection des juges et des autres fonctionnaires publics. Pas de privilèges, en dehors de ceux qui sont attribués à la caste sacerdotale, aux serviteurs de Jéhovah. L'omnipotence attribuée à Dieu explique suffisamment pourquoi le législateur n'imposa pas un monarque absolu. Le roi, c'est Jéhovah. L'idée de Moïse, parfaitement logique, prévalut longtemps après lui, et quatre siècles plus tard on la retrouve dans ces paroles prophétiques de Samuel : « Vous voulez un roi, or, voici quel sera le droit du monarque qui vous gouvernera : Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots; il s'en fera des gens de cheval et les fera courir devant son char... Il fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères... Il prendra ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et le donnera à ses serviteurs... Il prendra vos jeunes gens les plus forts avec vos serviteurs, vos servantes et vos ânes, et les fera travailler pour lui. Vous crierez alors, etc., etc. » Il faut voir dans ces énergiques paroles, au premier point de la fleur républicaine, mais une défense intelligente des droits du vrai monarque, qui est Dieu seul.

Nous avons signalé comme une grande faute l'exception que Moïse crut devoir faire au principe d'égalité; en constituant dans la tribu de Lévi l'hérédité des fonctions sacerdotales, il commit une grave erreur dont il vit les premières conséquences lorsque éclata dans le désert la révolte de Korah.

La théocratie, voilà le germe fatal que Moïse avait jeté dans sa constitution. Impuisante sous les juges, subordonnée tant que des guerres incessantes maintinrent la suprématie du pouvoir militaire, elle devint dominante sous les rois, qu'elle asservissait eux-mêmes en leur donnant l'investiture. La tyrannie sacerdotale, cause permanente de guerres civiles, finit par amener le démembrement de l'Etat par la révolte des dix tribus qui constituèrent le royaume d'Israël, en rendant comme un héritage funeste l'hérédité du sacerdoce. On sait qu'elle fut conservée dans la tribu de Juda.

Pour compléter l'exposé du système mosaïque, il nous faudrait le suivre dans le droit public, dans le droit des gens, dans les institutions civiles et dans la loi pénale; et en choisissant des points de comparaison, non point chez les peuples contemporains, mais dans les Etats modernes, nous devrions faire ressortir ses vices par les conséquences qu'il a propagées jusqu'à nous, autant que par le spectacle des constitutions supérieures qui ont remplacé ou amendé le système mosaïque; mais une pareille entreprise ne saurait être tentée dans un simple article de dictionnaire; bornons-nous donc à aborder un dernier point du système mosaïque, la morale. C'est ici, il faut en convenir, le vrai triomphe de la loi de Moïse. La loi, si sévère, si partielle quand elle parle au nom de Dieu, devient admirable quand elle règle des points

de moralité. Nous avons vu en quel mépris était tenu l'étranger; nous devons ajouter que contre lui seul il était permis de faire l'usage; et cependant, par une contradiction que nous ne nous chargerons pas d'expliquer, nous lions dans le *Deutéronome* : « L'étranger jouira des mêmes droits que toi; tu n'auras l'étranger comme toi-même, car tu étais étranger et esclave en Égypte. » Le motif ne s'élève pas bien haut, mais le précepte est irréprochable.

Par la loi mosaïque, la femme est déclarée l'égale de l'homme. Les droits de la femme sont soigneusement sauvegardés depuis le jeune âge jusqu'à l'âge le plus avancé. Toute jeune fille débauchée peut se constituer à l'épouser ou à lui constituer un douaire. Veuve, la femme juive n'est pas abandonnée; le frère du mari défunt doit l'épouser. Il n'est pas jusqu'à la prisonnière de guerre à qui la loi n'accorde trente jours de deuil solitaire avant que le guerrier puisse l'épouser; ce délai expiré, il peut en disposer à son gré, mais il n'a pas le droit de la vendre. Mais si la loi est vigilante pour les droits de la femme, elle est sévère pour ses fautes. Elle punit de mort l'adultère.

La monogamie, par une exception unique en Orient, est la base du système mosaïque, mais avec des latitudes qui finissent par introduire une franche polygamie.

La loi mosaïque admet l'esclavage, mais avec des adoucissements que peu de sociétés antiques ont connus. Il est défendu de vendre un Israélite, le servitude ne peut être que volontaire et limitée à sept ans. Tout esclave étranger qui touche le sol juif est libre et c'est en vain que le maître réclamerait l'exception du fugitif. Tout esclave qui, par les mauvais traitements du maître, perd un oeil ou une dent, est affranchi de droit. Le meurtre de l'esclave est puni de mort.

Au-dessus de l'esclave il y a l'indigent. La loi veut qu'on lui abandonne les épis oubliés. En résumé, la loi mosaïque, la plus dure sous laquelle un peuple soit jamais courbé, a cependant des entrailles; il n'y a d'impitoyable que son Dieu. Milhaur aux peuples qui, défilants de la justice humaine, s'avisent de fonder le gouvernement le plus impartial en apparence, le moins juste et le plus cruel en réalité, la théocratie!

MOSAÏSTE adj. (mo-zai-s-te — rad. mosaïque). B.-arts. Qui fait des mosaïques : *Artiste mosaïste*. Le roi Roger fit venir de Grèce des artistes mosaïstes qui décorèrent les salles et les galeries. (Mme L. Colot.) On dit aussi MOSAÏSTES.

— Substantif. : *Un habile mosaïste*.

MOSALI, médecin arménien. V. CAMANUSALI.

MOSAMBÉ s. f. (mo-zan-bé). Bot. Genre de plantes, de la famille des cupressacées. MOSAMBÉ *icosandre*. MOSAMBÉ *à cinq feuilles*.

MOSANDRITE s. f. (mo-zan-dri-te). Minér. Silico-titanate de cérium et de calcium, que l'on trouve près de Bredig, en Norvège.

— *Encycl.* La mosandrite se présente en masse de prismes imparfaitement développés, mêlés avec de la leucophane, du fer titanifère, du sphat-fluor, etc., dans la syénite qui forme l'île de Lamsark-Jaret, à l'entrée du Langesundfjord. Ce minéral, qui a une couleur rouge brun, un éclat qui varie de l'éclat gras à l'éclat vitreux, est ordinairement plus ou moins altéré. Sa dureté égale 4, sa densité varie de 2,93 à 2,98. Il renferme 29,93 pour 100 de silice, 9,90 d'anhydride titanique, 26,56 d'oxyde de cérium, de lanthane et de dihydre, 1,83 d'oxyde ferrique, 0,75 de manganèse, 19,07 de chaux, 0,52 de potasse, 2,87 de soude et 5,90 d'eau (total 100,33).

MOSANUS, théologien belge. V. MALSIN.

MOSARABE et **MOSARABIQUE**. V. MOZARABE et MOZARABIQUE.

MOSAURE s. m. (mo-zà-sò-ré — de *Mosa*, nom latin de la Meuse, et du gr. *saur*, lézard). Éripét. Genre de sauriens fossile.

— *Encycl.* Le mosauré est un reptile fossile, de la famille des sauriens squameux ou lécartiformes. Son nom lui vient de ce qu'il a été trouvé pour la première fois sur les bords de la Meuse, près de Maëstricht. Ses ossements furent considérés dans l'origine comme ayant appartenu à un crocodile, puis à un crocodile. Adrien Camper et, plus tard, Cuvier montrèrent, par les caractères de la dentition et du squelette, que le mosauré a des affinités plus marquées avec les moutons et les iguanes qu'avec aucun autre genre de reptiles. Les os du crâne et de la face ressemblent beaucoup à ceux des varans, et les dents, dépourvues de vraies racines et soudées aux os de la mâchoire, prouvent que cet animal se lie à ce genre par des caractères importants. L'existence des dents sur les pterygoïdiens augmente encore les différences avec le genre crocodile et semble rapprocher le mosauré des iguanes. La mâchoire supérieure portait probablement quatre dents, ainsi que la mâchoire inférieure. Ces dents sont pyramidales et un peu arquées; leur face externe est plane et se distingue par deux arêtes aiguës de la face interne, qui est conique. Les vertèbres sont concaves-convexes; celles du cou, du dos et des lombes sont au nombre de trente-quatre, et la queue paraît en avoir eu quatre-vingt-

dix-sept. Les apophyses articulaires manquent depuis le milieu du dos, et cette circonstance, jointe à la forme des vertèbres du cou, indique une flexibilité plus grande que chez les crocodiliens. La queue est très-haute dans le sens vertical et a des os en chevrons très-forts; elle a dû être un puissant instrument de notation. L'humérus est épais et court comme celui des ichthyosaures, et l'on suppose, d'après l'aplatissement des os des membres, que les pieds ont pu être convertis en nageoires. Le mosauré a été un reptile carnassier aquatique, bien organisé pour une natation rapide et assez agile pour saisir facilement le poisson, dont il a dû faire sa nourriture ordinaire. Le gisement où l'on trouve ses débris montre qu'il a été marin. L'espèce la mieux connue est le mosauré de Camper ou de Hofmann, dont les premiers ossements ont été trouvés dans le terrain crétacé supérieur des environs de Maëstricht et qu'on a retrouvé depuis dans la craie de Lewes; sa taille a dû être de 8 mètres environ. La seconde espèce a été découverte dans le grès vert de New-Jersey et dans quelques autres gisements analogues de l'Amérique septentrionale : c'est le mosauré de Maximilien. Il est surtout connu par un crâne très-bien conservé, qui a été apporté par le prince de Neuville, donné au musée de Bonn et étudié par Goldfuss; sa taille était à peu près la même que celle du précédent.

MOSBACH, ville du grand-duché de Bade, dans le cercle du Rhin moyen, chef-lieu du bailliage de son nom, sur l'Elzbach, à 65 kilomètres de Mannheim; 2,500 hab. Fabrication de toiles, huiles, scieries hydrauliques. Commerce de bestiaux, fil, toiles. Belle église.

MOSBAH s. f. (mo-bâ). Lampe à huile utilisée chez les Algériens.

MOSBOURG (Jean-Antoine-Michel AGAR, comte DE), homme politique français, né à Morcais, près de Cahors, en 1771, mort à Paris en 1844. Lorsqu'il eut achevé ses études, il se rendit à Saint-Domingue auprès de ses oncles, fut fait prisonnier par les Anglais en 1794, recouvra peu après la liberté, se rendit alors aux États-Unis et, de retour en France en 1795, collabora à divers journaux, devint avocat à Cahors (1797) et y fut nommé, deux ans plus tard, professeur de belles-lettres. Étant entré en relation avec Murat, également originaire du Lot, il obtint par son intermédiaire le titre de commissaire près le gouvernement provisoire de Toscane (1801). L'année suivante, Agar devint président du conseil de son département (1802), fut nommé membre du Corps législatif en 1804, s'attacha à la fortune de Murat qui, devenu grand-duc de Berg et de Clèves, lui donna le portefeuille des finances et lui confia l'administration générale du duché pendant son absence. En récompense de ses services et de la part qu'il avait prise à la cession de Munster, il reçut le titre de comte de Mosbourg (1807) et épousa, vers la même époque, une nièce de Murat, qui lui suivit à Naples, en 1809, pour y prendre également l'administration des finances. Pour remplir le trésor qu'il trouvait vide, il réduisit le tarif des douanes, fit adopter un meilleur système de perception de l'impôt et, lorsqu'il quitta le royaume en 1815, il y laissa les finances dans un état prospère. A partir de cette époque jusqu'en 1830, il vécut dans la retraite, se bornant à publier quelques opuscules financiers, dans lesquels il critiquait diverses mesures prises par le gouvernement de la Restauration. Après la révolution de juillet 1830, le comte de Mosbourg fut élu député dans le Lot et prit une part active aux discussions relatives aux finances, aux douanes, etc. Un décret royal l'envoya siéger, en 1837, à la Chambre des pairs.

MOSCA (Simon), sculpteur et architecte italien, né à Settignano, près de Florence, en 1496, mort en 1554. Il eut pour maître Antonio de San-Gallo, avec qui il travailla, pendant quelque temps, à Rome, puis retourna à Florence, où il exécuta toutes sortes de travaux pour fuir vivre sa famille. Par la suite, il s'établit à Orvieto, reçut de la ville une pension de 200 écus d'or, travailla à la cathédrale, décora extérieurement le palais de San-Patrizio et fit les dessins de plusieurs palais. Mosca excellait dans l'ornementation.

MOSCA (Francesco), dit le *Moschino*, sculpteur et architecte italien, fils du précédent, né à Settignano vers 1530, mort après 1572. Il travailla avec son père à la décoration de la cathédrale d'Orvieto, pour laquelle il exécuta un *Père Éternel*, l'Annonciation, Saint Pierre, Saint Paul, des Victoires, se rendit, après 1554, à Rome, puis à Florence, auprès du grand-duc Cosme I^{er}. Outre les ouvrages précités, nous mentionnerons de lui : *Mars*, *Vénus*, *Diane surprise par Actéon*, la *Vierge*, l'Ange de l'Annonciation, Adam et Ève, pour la cathédrale de Fise, etc.

MOSCA (Joseph), compositeur italien, né à Naples en 1772, mort à Messine en 1839. Il n'a laissé, il est vrai, aucun ouvrage qui ait imposé son nom à la postérité; toutefois, il mérite une mention honorable, en raison de l'emploi qu'il fit, le premier, dans ses œuvres, de l'effet musical dit *crescendo*, que Rossini et son école ont tant de fois exploité depuis. Élève de Fenaroli pour l'harmonie et le contre-point, Mosca fit, à dix-neuf ans, représenter, à Rome, une partition, *Stefano et Nardone*, que, suivant, jusqu'en 1802, une certaine

quantité d'œuvres faciles et sans portée. Appelé à Paris en 1803, en qualité d'accompagnateur au Théâtre-Italien, fonction qu'il conserva jusqu'à l'avènement de Spontini à la direction de cette scène en 1809, il écrivit quelques morceaux intercalés dans les opéras alors représentés aux Bouffes par les virtuoses qui lui lui commandaient, morceaux qui recurent l'espace d'une ou de deux soirées. Dans le courant de 1809, Mosca retourna en Italie et composa un grand nombre de partitions érites avec une négligence et un laisser-aller qui les ont condamnées à un juste oubli. Nommé, en 1817, directeur de musique au théâtre de Palerme, qu'il encombra de ses productions, puis, six ans plus tard, chargé du même poste à Messine, il s'éteignit, dans cette dernière ville, à l'âge de soixante-sept ans.

On raconte que, lors des premières apparitions, dans les opéras de Rossini, de ce fameux *crescendo*, qui depuis est devenu un vulgaire effet musical, Mosca revendiqua hautement la paternité de cet artifice sonore et publia, pour convaincre de plagiat son trop heureux vainqueur, une valise d'un de ses ouvrages, *Un prétendu delusi*, qui renfermait, dit-on, la progression musicale dont il réclamait la création et plusieurs lambeaux de phrases assez proches parents de quelques mesures rossiniennes. Le public laissa le navire Mosca aller au vol dans le désert et courut, plus empressé que jamais, acclamer les œuvres triomphantes du maître de Pesaro.

MOSCATELLE s. f. (mo-ska-tè-le). Bot. Nom vulgaire de l'adax. On dit aussi MOSCATELLE.

— *Encycl.* La moscatelle ou moscatelline est une jolie petite plante, à tige simple, très-grêle et peu élevée, portant des feuilles trilobées, d'un vert gai, et des fleurs blanches verdâtres, très-cornues; le fruit est une baie globuleuse. Cette plante est répandue dans presque toute l'Europe, mais surtout dans le nord; elle croît au bord des ruisseaux, le long des haies, dans les lieux humides et couverts, et fleurit au printemps. Elle passerait à peu près inaperçue sans la douce odeur de musc qu'exhalent ses fleurs, et qui lui a valu son nom. Cette odeur ne se perd pas par la dessiccation. La plante cueillie le matin et tenue dans la main lui communique son parfum; il en est de même si on la renferme quelque temps dans une boîte. On a attribué à sa racine des propriétés détersives, résolutes et vulnéraires; mais elle est peu employée en médecine.

MOSCATTI (Pierre, comte), chirurgien italien, né à Milan en 1739, mort dans cette ville en 1824. Il commença ses études médicales sous la direction de son père, habile chirurgien, et alla les terminer en Toscane, puis à Turin. Reçu, en 1768, docteur à Pavie, il se rendit à Florence, où il devint médecin adjoint du grand hôpital de cette ville, puis il professa l'anatomie à la chirurgie à Pavie, de 1764 à 1770. Nommé alors professeur d'accouchements et directeur de l'établissement des enfants trouvés, Moscati fit plusieurs innovations utiles, et établit une école d'accouchements et une clinique chirurgicale. Chaud partisan de la Révolution, il accueillait avec joie, en 1796, les Français, qui venaient établir la République, fut successivement nommé membre du conseil des quarante et du Congrès national, et devint, en 1798, président de la république cisalpine. Mais, accusé de vouloir affranchir son pays de la suprématie française, il fut obligé de quitter les affaires publiques et de donner sa démission. Peu après, il tomba au pouvoir des Autrichiens et ne recouvra la liberté qu'après la bataille de Marengo. Par la suite, Moscati ne nomina plus directeur de l'instruction publique, comte, sénateur et grand officier de la Légion d'honneur. En 1814, Moscati essaya de faire nommer le prince Eugène roi d'Italie, puis il vécut complètement dans la retraite. Il consacra ses loisirs aux études scientifiques et fit une suite d'expériences intéressantes sur l'emploi du chlorure au gaz, hydrogène et oxygène, pour obtenir la fusion de certaines substances jusqu'alors réfractaires. A sa mort, il laissa à l'Institut de Milan, dont il était membre, sa belle bibliothèque, son cabinet de physique, ses collections et son laboratoire, et donna une partie de son immense fortune à l'hôpital de cette ville. Outre plusieurs mémoires insérés dans divers recueils, nous citerons de lui : *Dele differenze essenziali che passano fra la struttura di bruti e la umana* (Milan, 1770, in-8); *Osservazioni e esperienze sul sangue e sull'origine del calor animale* (Milan, 1776, in-12); *Discorso academico dei vantaggi della educazione filosofica nello studio della chimica* (Milan, 1784, in-18); *De l'emploi des systèmes dans la médecine pratique* (1800); *Osservazione sulla medicina dei Morlacchi* (Bologne, 1806), etc.

MOSCH s. m. (mosk — du gr. *moschos*, musc). Bot. Kermie dont les semences ont une odeur de musc.

— Anat. Nom de certains vaisseaux lymphatiques des reins.

MOSCHABÉEN s. m. (moss-cha-bé-ain). Membre d'une secte musulmane.

MOSCHARIE s. f. (mo-ska-ri — du gr. *moschos*, musc). Bot. Genre de plantes, de la

famille des composées, établi pour des herbes du Chili. On dit aussi MOSCHARE.

MOSCHARÉ s. f. (mos-ka-ri). Zooph. Genre de polypiers caractérisé par un corps conique, allongé, avec bouche petite, linéaire et s'ouvrant au milieu de tentacules.

— s. m. pl. Ornith. Nom donné à un groupe de canards.

MOSCHÉLÉON s. m. (mo-ské-lé-on — du gr. *moschos*, musc; *elaion*, huile). Pharm. Huile aromatique qui contient du musc.

MOSCHELES (Ignace), célèbre pianiste et compositeur allemand, né à Prague en 1794, mort en 1870. Il fut placé, en 1804, sous la direction de Denis Weber, directeur du conservatoire de cette ville. C'est dans Mozart, Hindel et Bach que le jeune homme puisa les premières notions musicales, et, pour le mécanisme, il adopta les principes de Clementi. Dans le but de perfectionner son éducation artistique et de s'assimiler les règles rigoureuses du contre-point, il prit des leçons d'harmonie auprès du célèbre Albrechtsberger et reçut les précieux conseils de Salieri pour la composition. Moscheles avait alors seize ans, et le monde artiste fixait déjà les yeux sur ce jeune virtuose. Passionné pour l'étude, travailleur infatigable, l'artiste, qui rêvait déjà de révolutionner l'art du pianiste, s'efforça de trouver de nouveaux effets de sonorité et des doigts inusités. Quand il crut avoir atteint son but, il commença ses voyages, parcourut l'Allemagne en triomphateur et arriva, dans l'année 1820, à Paris, où il produisit une sensation extraordinaire dans les concerts qu'il donna à l'Opéra. Tous les pianistes s'efforcèrent d'adopter le style et la manière du nouveau maître. Après un long séjour à Paris, Moscheles alla à Londres, qui lui fit un accueil encore plus chaleureux, et, en peu de temps, il devint le favori de la cour et des familles de la plus haute noblesse. En 1823, il revint en Allemagne, où son talent, plus mâle et plus accentué qu'au début, fut regardé comme le *ne plus ultra* de l'art du pianiste. Depuis cette époque, Moscheles a vu toute l'Europe artiste s'incliner devant son nom. Enfin, en 1846, cédant aux instances de Mendelssohn, il accepta le titre de professeur de piano au conservatoire de Leipzig, qu'il habita depuis cette époque avec sa famille.

Comme compositeur, Moscheles mérite une place à part parmi les pianistes qui ont écrit pour leur instrument. Sa musique, trop soignée et trop sérieuse pour son époque, est aujourd'hui rangée parmi les œuvres classiques du piano. Aucun artiste plus que lui n'a su plier son talent aux styles des divers maîtres qu'il se chargeait d'interpréter. Nul n'a porté à un plus haut degré la faculté d'improvisation. Dans ce dernier genre, on peut le dire sans crainte de démenti, Moscheles a égalé les maîtres immortels, Bach, Mozart et Beethoven.

Parmi les plus belles compositions de Moscheles, qui en a écrit tant de remarquables, il faut placer en première ligne ses trois concertos nos 3, 4 et 5, et les concertos *fantastiques* et *pathétiques*; son grand sextuor, son grand trio, ses sonates *caractéristiques* et *mélancoliques*, et ses études. Ses œuvres pour piano et orchestre comprennent treize numéros. On compte, en outre, neuf œuvres pour piano seul et huit œuvres avec accompagnement de divers instruments. On connaît également de lui des symphonies pour orchestre qui ont été exécutées à Londres.

MOSCHENI (Maria-Costanza), femme poète italienne, née à Lucques en 1786, morte en 1831. Son père, qui était médecin, lui fit donner une éducation très-soignée. Elle étudia l'histoire, la mythologie, la poésie, l'anglais et le français, traduisit, en vers, quinze ans, le *Gonzalve de Cordoue* de Florian, commença à se faire connaître par des pièces de circonstance, obtint, en 1811, le premier prix à l'Académie de Lucques pour un poème en six chants sur Castruccio Castracani, remporta la même récompense, l'année suivante, pour la tragédie de *Pirro*, et accepta, en 1822, une place d'institutrice au collège de Saint-Philippe, à Milan. Dans les dernières années de sa vie, elle fut atteinte d'une maladie d'yeux qui lui rendit tout travail impossible. Les Académies des Arcades, de Turin, de Lucques, etc., la regrettent au nombre de leurs membres. Outre les écrits précités, Costanza Moscheni a laissé les quatre premiers chants d'un poème, intitulé *L'istrucione*, et une traduction de *L'histoire grecque* de Robertson (1815, 2 vol.).

MOSCHENIZZA, bourg de l'empire d'Autriche, dans le Littoral, gouvernement de Tronte, cercle et à 18 kilom. E. de Pissino, sur le golfe de Quarnero; 3,000 hab. Récolte et commerce de vins, d'huile et de fruits.

MOSCHEROSCH (Jean-Michel), littérateur allemand, dont le véritable nom était *Kalbe-kopf* (*Tête de veau*), né à Wildstadt, près de Strasbourg, en 1600, mort à Worms en 1669. Lorsqu'il eut achevé ses études et pris le diplôme de maître es arts à Strasbourg, il visita la plus grande partie de la France, fut, de 1626 à 1628, précepteur du prince de Linange-Dachsbourg, puis devint successivement bailli au service du comte de Kriehingen et du duc de Crouy-Vinsingen, conseiller des guerres de la couronne de Suède, secrétaire et fiscal de la ville de Strasbourg, conseiller de la

cour de Hanau (1656), enfin président de la chancellerie, de la chambre des finances et du consistoire de cette dernière ville. Depuis 1645, Moscherosch était membre de l'Académie des fructueux sous le nom de **Philander de Sittenwald**. Indépendamment de quelques éditions, on a de lui : *Centuria VI Epigrammatum* (Strasbourg, 1643); *Technologie allemande et française* (Strasbourg, 1656, in-8°), et un ouvrage remarquable, qui le fait ranger parmi les meilleurs prosateurs de son siècle et qui est intitulé : *Singulières et véritables visions de Philander de Sittenwald, où la manière d'être de tout le monde et toutes les affaires humaines sont exposées publiquement, recouvertes de leurs couleurs naturelles, qui sont la vanité, la violence, l'hypocrisie et la sottise* (Strasbourg, 1644-1650, 2 vol. in-8°). Dans ce livre, écrit dans le genre des visions de Quevedo, Moscherosch a donné une suite de tableaux satiriques dans lesquels il a dépeint, avec autant d'esprit que de verve et d'énergie, les travers et les vices de la société de son temps.

MOSCHIFÈRE adj. (mo-ski-fè-re — du lat. *moschus*, musc; *fèro*, je porte). Zool. Qui produit du musc : **Animal MOSCHIFÈRE**. Glande MOSCHIFÈRE.

MOSCHINI (Giannantonio), littérateur italien, né à Venise en 1773, mort dans la même ville en 1840. Il entra dans l'ordre des Somasques, s'adonna à l'enseignement de la philosophie et de la théologie au séminaire de Venise et devint, en 1815, membre de l'Institut lombard-venitien. Moschini consacra presque tous ses ouvrages à célébrer la gloire de Venise. Ses principaux sont : *La storia della letteratura veneziana del secolo XVII* (Venise, 1807-1809, 4 vol. in-4°), recueil estimé; *Guida per l'isola di Murano* (Venise, 1807); *Guida di Venezia* (Venise, 1815, 2 vol.); *Guida di Padova* (Venise, 1817); *Le Belle arti in Venezia* (Venise, 1825-1827, 3 vol.); *Giovanini Bellino e i Pittori contemporanei* (Venise, 1834).

MOSCHION, poète dramatique athénien, qui vivait au VI^e siècle avant notre ère. Il composa des comédies et des tragédies, dont il ne nous reste qu'un très-petit nombre de vers qui ont été publiés dans les *Fragmenta tragicorum graecorum* de Wagner, ainsi que dans d'autres recueils.

MOSCHION, écrivain médical, qui vivait en Grèce dans le II^e siècle de notre ère. Ce savant, à qui l'on doit, sous le titre *Des maladies des femmes*, le premier traité qu'on ait écrit sur l'obstétrique, ne peut être compté parmi les écrivains grecs; on sait positivement, c'est lui-même qui nous l'apprend dans sa préface, qu'il écrivait son traité en latin pour les sages-femmes qui ne comprenant pas le grec. Mais son ouvrage fut traduit dans cette dernière langue à l'époque de la décadence et l'original est perdu. Une version de seconde main fut faite en latin dans le moyen âge, et ce n'est que par ces copies que son ouvrage nous est connu. Tel qu'il est cependant, il suffit pour assigner à son auteur un rang important parmi les écrivains médicaux. L'auteur y décrit d'abord l'utérus; il parle ensuite de la menstruation, de la conception, de la grossesse, des membranes qui enveloppent le fœtus, de l'accouchement, des soins à donner aux enfants et, enfin, des maladies des femmes. La seule édition complète de l'ouvrage de Moschion est la suivante : *Moschionis de mulierum passionibus liber* (græc. et lat.), [Vienne, 1793, in-8°].

MOSCHISQUES (monts), en latin *Moschici Montes*, nom donné par les anciens à une chaîne de montagnes qui se détache du Caucase, près de la source du Phas, sépare le bassin de ce fleuve de celui du Cyrus (aujourd'hui le Kour) et se relie, sur la frontière d'Arménie, à l'Anti-Taurus. Cette chaîne, qui sépare aujourd'hui l'Arménie de la Géorgie, porte actuellement le nom de Persathi. Elle tirait son nom d'une peuplade, les Mosques (*Moschi*), qui habitaient ces contrées montagneuses.

MOSCHITA s. m. (mo-ski-ta). Ornith. Petit oiseau du Sardaigne, dans le nid duquel le coucou dépose ordinairement ses œufs.

MOSCHO, héroïne grecque, née à Souli. Elle vivait dans les dernières années du XVIII^e siècle, et elle était femme du vaillant chef souliote Tzavella. Ce fut dans le célèbre combat du 20 juillet 1792 qu'Ali-Pacha vit, du haut du mont Bogorizza, les femmes de Souli et Moscho à leur tête décider la déroute de son armée, quinze ou vingt fois plus nombreuse que celle des Souliotes. Ce jour est resté cher aux Grecs, quoiqu'il leur ait coûté cher. Le feroc pacha se sauva en effet, sans s'arrêter, jusqu'à Janina. Il avait fait crier à Moscho, dans la mêlée, qu'il ferait tuer son fils si elle allait plus avant, car un fils de Moscho était alors en otage à Janina; mais elle répondit qu'elle en saurait faire un autre, comme la comtesse de Forli, qui, en pareille circonstance, releva sa robe et fit comprendre la même chose par un geste d'une sauvagerie et d'une énergie.

La bravoure de Moscho et des femmes souliotes est souvent célébrée dans les chants populaires de la Grèce. Fauriel a recueilli la strophe suivante :

« C'est ici Souli la fameuse, Souli la renommée, où vont en guerre les petits en-

fants, les femmes et les filles, où la femme de Tzavella (Moscho) combat le sabre à la main, son nourrisson à un bras, le fusil à l'autre et le tablier plein de cartouches ! »

Deux vers de M. P. Lebrun, dans le troisième chant de son *Voyage en Grèce*, montrent qu'il connaissait cette strophe :

... Moscho, qui portait en ce jour triomphant
Sur un bras son fusil, sur l'autre son enfant. ...

C'est toujours ainsi que la poésie a représenté l'héroïne.

MOSCHOÏDE s. m. (mo-sko-i-de). Mamm. Quadrumanne fossile.

MOSCHUPULE (Manuel), grammairien grec, né en Crète. Il vivait à la fin du XIV^e siècle, sous l'empereur Manuel Paléologue; il est auteur d'une *Grammaire* publiée à Bâle en 1540, et de *Scholies* sur Hésiode, insérées dans l'édition de Heinsius. — Son cousin, Manuel MOSCHUPULE, né à Byzance, fut du nombre des Grecs qui, après la prise de Constantinople, cherchèrent un asile en Italie. Il laissa : *Choix de mots attiques* (publié à Venise, 1524, et à Paris, 1532); *Vie d'Euripide*; *Péri scholeôn*, traité de grammaire, d'orthographe et de prononciation. Quelques biographes attribuent ces deux derniers ouvrages à Moschupule de Crète.

MOSCHUS s. m. (mo-skuss — du gr. *moschos*, muse). Mamm. Nom scientifique du chevrotain.

MOSCHUS, poète bucolique grec, né à Syracuse. Il vivait vers 180 av. J.-C., fut l'ami de Bion de Smyrne et, comme lui, cultiva l'idylle. Ces deux poètes charmants succédèrent à Théocrite, qui florissait un siècle avant eux; sans égaler leur modèle, ils travaillèrent à glaner après lui dans le champ de la poésie pastorale. Moschus a plus de délicatesse et de sentiment; Bion est plus ingénieux; tous deux ont orné leurs délicieux tableaux champêtres de toutes les grâces d'un style enchanteur, de toutes les séductions de la nature et de l'art. Parmi le petit nombre de pièces qui restent de Moschus, on remarque : l'*Amour fugitif*, que le Tasse a imité; l'*Enlèvement d'Europe*; *Mégare*; mais son chef-d'œuvre est l'*Épithète de Bion*, idylle sur la mort de son ami, touchante élegie pleine de tristesse et de larmes. Les poésies de Moschus ont toujours été imprimées avec celles de Bion; on les trouve aussi dans un grand nombre d'éditions de Théocrite. Longepierre en a donné une traduction en vers français (Paris, 1686).

MOSCHUS (Jean), moine grec, surnommé *Eucratès*, hagiographe grec, mort en 620. Il vivait sous Tibère II et Maurice, parcourut la Palestine, la Syrie et l'Égypte, et il a composé un recueil de la vie des saints qu'il avait connus, sous le titre de *Leimon ou Verger spirituel*. On y trouve des particularités intéressantes; mais cette compilation est défigurée par des écrits apocryphes, que les légendaires n'ont pas manqué d'amplifier en les copiant. Cet ouvrage a été traduit en français par Arnould d'Andilly.

MOSCHUS (Démétrius), poète et littérateur grec. Il vivait au X^e siècle et se rendit en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs; il habita successivement Ferrare, La Mirandole, Mantoue, Corfou, Venise, où il ouvrit une école d'éloquence. Moschus avait composé des odes, des épigrammes, des éloges, des comédies, etc. Il ne reste de lui qu'un *Commentaire* sur le poème d'Orphée, *De lapibus*, imprimé dans l'édition d'Albi (1507), et un petit poème grec sur l'*Enlèvement d'Hélène* (*Raptus Helenæ*), publié avec une traduction latine à Reggio (in-4°).

MOSCIANO-SANT'ANGELO, bourg et commune du royaume d'Italie, prov. de l'Abruzzi Ulérieure, district de Teramo, mandement de Giulianova; 6,302 hab.

MOSCIKCI (Nicolas), théologien polonais, né à Moscicki en 1552, mort en 1632. Après avoir terminé ses études, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, exerça pendant cinquante-huit ans le professorat dans différents collèges, devint professeur de philosophie et de théologie à Cracovie, où il acquit une grande renommée, et refusa l'évêché de Cracovie. C'était un controversiste de beaucoup de talent, qui se livra sur les places publiques à des discussions théologiques avec les ariens. Moscicki a laissé une grande quantité d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Theologia moralis in tres libros distincta* (Cracovie, 1730, in-8°); *S. artis penitentialium tirocinium* (Cracovie, 1625, in-12); *Abécédair d'exercices spirituels* (Cracovie, 1626); *Académie de la piété* (Cracovie, 1628, in-4°); *La Livre guerre spirituelle* (Cracovie, 1624); *Traité sur la prudence dans la vie* (Cracovie, 1624, in-4°); *Information chrétienne* (Cracovie, 1626); *Conclaves* (Cracovie, 1626); *la Règle de saint Auguste et les constitutions*, etc. (Cracovie, 1627, in-4°); *Etude sur les saintes reliques et sur les indulgences* (Cracovie, 1627, in-4°); *Salutations sacramentarium majestatum* (Lemberg, 1624, in-4°); *Elementa ad sanctas confessiones* (Cracovie, 1603); *Urania* (1612, in-12); *Institutionum logicarum libri VII* (Cracovie, 1606, in-8°), adapté par l'Académie de Cracovie comme ouvrage élémentaire dans l'enseignement; *Tabula sacramentorum* (Cracovie); *Infirmaria spiritualis* (Cracovie, 1626), etc.

MOSCISKA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, cercle et à 28 kilom. E. de Przemyśl; 2,800 hab.

MOSCOSO DE ALVAREDO (don Luiz de), capitaine espagnol, un des conquérants de la Floride, né à Badajoz en 1505, mort au Pérou vers 1561. Il prit part, sous les ordres de Pizarro, à la conquête du Pérou, puis accompagna son parent Almagro dans la conquête de diverses provinces et revint en Espagne avec des richesses qu'il ne tarda point à dissiper. Moscoso retourna alors dans le nouveau monde avec Hernando de Soto, qui obtint de Charles V la permission d'aller conquérir la Floride (1538). Cette conquête fut des plus difficiles, car les Espagnols, qui les premiers avaient envahi cette région, y avaient commis de grandes atrocités et avaient soulevé contre eux une implacable haine. La marche des conquérants ne fut qu'une longue lutte, pendant laquelle ils perdirent beaucoup d'hommes. Soto étant mort à Guachino (1542), Moscoso lui succéda dans le commandement de l'expédition; mais, ne voyant sous ses ordres que des troupes rebutes et découragées, désespérant, du reste, de pouvoir soumettre un peuple si belliqueux, il prit la résolution de se rendre au Mexique. Après une marche des plus pénibles, pendant laquelle il perdit par la fatigue et par la faim plus de 150 de ses compagnons, Moscoso arriva enfin sur le bord du Mississippi (novembre 1542), y passa l'hiver, fit construire de grandes barques, sur lesquelles il fit embarquer les 350 Espagnols qu'il avait encore sous ses ordres, fut assailli par la flottille des caniques, contre laquelle il eut à combattre pendant dix jours et autant de nuits, arriva dans le golfe du Mexique, puis à la Nouvelle-Grenade après une traversée de cinquante-trois jours, et gagna enfin Mexico avec 311 de ses compagnons, le 22 décembre 1543. A partir de ce moment, Moscoso servit sous les ordres du vice-roi Mendoza, le suivit au Pérou en 1551 et y termina sa vie.

MOSCOSQUE s. f. (mo-sko-ske). Métrol. Ancienne petite monnaie de Russie. 1 Monnaie de cuivre du même pays.

MOSCOU, en latin moderne *Mosqua*, en russe *Moskva*, la seconde ville de l'empire russe, autrefois capitale et résidence des tsars, sur la Moskova, à 647 kilom. S.-E. de Saint-Petersbourg, qui lui est reliée par un chemin de fer, à 2,945 kilom. de Paris, par Wina; chef-lieu du gouvernement de son nom, par 55° 45' de lat. N. et 35° 15' de long. E.; 390,000 hab., dont 10,000 Français et Allemands. Dans ce nombre, on compte 10,000 ecclésiastiques, religieux ou religieux, 30,000 nobles ou fonctionnaires publics en activité de service ou en retraite, 25,000 soldats et 25,000 ouvriers. Résidence d'un gouverneur général militaire, d'un gouverneur civil, d'un métropolitain grec et d'un préfet de police. Consuls étrangers, cour criminelle, haute cour civile d'appel, tribunal de commerce. Célèbre université fondée en 1755 et fréquentée annuellement par environ 1,800 étudiants; 4 gymnases ou collèges; 9 bibliothèques, musée d'histoire naturelle, cabinets de médailles et de physique. Académie scolastique grecque, académie de médecine et de chirurgie; école de cadets de l'armée, de chirurgiens militaires, d'apothécaires, d'architecture, d'agriculture, de commerce, etc. Nombreuses sociétés savantes. 20 hôpitaux impériaux; 27 hôpitaux appartenant à des particuliers ou à des associations; 65 asiles de pauvres; arsenal, fonderie de canons. Le développement manufacturier de Moscou a pris dans ces dernières années de telles proportions, que l'administration locale et le gouvernement s'en sont inquiétés, et ont cru devoir promulguer quelques décrets prohibitifs. L'absence de houillères y force les usiniers à se servir de bois de chauffage; aussi nulle part au monde la consommation de bois n'est aussi considérable; elle s'élève à 264 pieds cubes par habitant. L'activité manufacturière de cette ville embrasse tous les genres d'industrie; les plus importants sont les fabriques de coton, lainages, draps, soieries, toiles, instruments de chirurgie, quincaillerie, orfèvrerie, bijouterie; tanneries, papeteries, poteries, distilleries; tanneries à fer, etc. D'après M. Tara-saïf, employé au ministère des finances à Saint-Petersbourg, le nombre des établissements manufacturiers de Moscou et de son district s'élève à 939, celui des ouvriers à 78,830 et la valeur des produits à 42,540,000 roubles ou 170,160,000 francs. Le mouvement commercial de cette ville, favorisé par l'établissement récent de voies ferrées, par des chaussees macadamisées qui la relient aux principales villes de l'empire et par la navigation de la Moskova, est en rapport avec son activité manufacturière. Les principales marchandises auxquelles Moscou sert d'entrepôt sont : les peaux brutes et les cuirs, les laines, les suifs, la colle de poisson, la cire, le miel, le poil de chèvre, les plumes et le duvet, les potasses, les savons, le sucre, les fers, les cotons d'Asie, les soies de Géorgie, de Perse, de Brousse, de Boukhara, la ganache de Cracovie, les tabacs indigènes et asiatiques, les pelletteries de Sibirie, le thé, les matières tinctoriales, les produits chimiques, les grains, les fourrages, les chevaux.

Moscou est située dans une contrée très-pittoresque, arrosée par la rivière de Mos-

kova et entourée de charmantes collines. La Moskova traverse la ville, à l'intérieur de laquelle elle reçoit la Iauza et la Neglinna. Au printemps, la fonte des neiges rend la rivière navigable, et Moscou communique ainsi avec le Volga, au moyen de l'Oka. Le terrain sur lequel Moscou est construit est très-irrégulier, dit M. J.-H. Schnitzler, ce qui donne à la ville un caractère particulier par les points de vue dont on jouit à chaque pas. Les éminences qui l'entourent au sud et à l'est forment un vaste amphithéâtre, et dans son centre même le Kremlin s'élève considérablement au-dessus du lit de la rivière, au haut d'une colline d'où l'œil plane sur tous les quartiers du sud. Des bords de la Iauza, le terrain s'élève par degrés, et la ville gravit en quelque sorte la ceinture de montagnes qui l'entoure jusqu'à ces riches et majestueux couvents qui couronnent les sommets. Quoiqu'il en disent Maite-Brun et d'autres auteurs, Moscou est une ville fort belle et dont les contrastes bizarres ont presque complètement disparu aujourd'hui : son étendue est immense et son enceinte a été élargie, non sans grande exagération, à 10 lieues de France; après Constantinople, elle est la plus grande ville de l'Europe. La ville est à peu près de forme circulaire et se divise en cinq parties : le Kremlin; le Kitai-Gorod, centre des affaires, plein de souvenirs historiques, et étalant sur la place Rouge un magnifique bazar qu'on appelle Raidki; le Gostinnoi-Dvor (cour des marchands), qui renferme la Bourse et les grands dépôts de marchandises; le Beloi-Gorod (ville blanche), où se voient une foule d'édifices publics et de palais; le Zemlianoi-Gorod (ville de terre), qui renferme un grand nombre de maisons en bois, de casernes, de boucheries; enfin les trente faubourgs, qui font tous partie de la ville proprement dite et contiennent bon nombre d'églises, de couvents, d'hôpitaux, etc.

Moscou, dont les rues sont tortueuses et irrégulières, renferme un grand nombre de monuments religieux, politiques, nationaux, consacrés aux arts, aux sciences, à la bienfaisance, etc., dont voici la description :

La cathédrale de l'Assomption (Iouspensi Sabor), bâtie en 1475 par l'archevêque bolonais Ridolfi Fioravanti, offre un mélange bizarre d'architecture byzantine et tartare. Quatre énormes piliers soutiennent le toit surmonté d'une grande coupole entourée de quatre coupes plus petites. Les murailles sont couvertes de fresques sur fond doré, peintes en 1514. La couverture des coupes est en cuivre doré et surmontée d'une riche croix placée sur un croissant. C'est dans cette église qu'a lieu le couronnement des empereurs. L'iconostase est d'une grande richesse et pour la majeure partie en vermeil. Les premiers pasteurs de l'Eglise russe sont enterrés dans cette cathédrale, ainsi que les métropolitains de Moscou; leurs cercueils sont rangés le long des murailles.

La cathédrale de l'Archange-Saint-Michel (Arkhangelskii Sabor), fondée en 1333, rebâtie en 1507 par un architecte milanais et restaurée en 1772, est surmontée de cinq coupes, dont la grande est en cuivre doré et a 18 pieds de diamètre. Les murs sont couverts de fresques fort curieuses représentant le Jugement dernier et les anciens Souverains de la Russie. L'iconostase est ornée d'images en vermeil d'une grande richesse. Près de l'autel on conserve des reliques, des livres précieux et des vases sacrés d'un beau travail. On remarque en outre à l'intérieur de cette église les chaises de saint Dimitri et de saint Michel de Tchernigof, objet d'une grande vénération, et la longue file de sarcophages des anciens souverains de la Russie, depuis 1253 jusqu'en 1696.

La cathédrale de l'Annonciation (Blagovitcheskii Sabor), construite d'abord en 1397, rebâtie en 1489, achevée en 1507, peinte à fresque à cette époque et remise à neuf par ordre de Catherine II, offre à peu près le même style que les deux églises précédentes. Elle est précédée d'un vestibule orné de peintures à fresque. Au-dessus de la porte se voit une grande figure du Christ recouverte en argent; plus loin une Vierge et des saints revêtus du même métal. Le puy de l'église est en agate. La lumière y tombe de la coupole du milieu, laquelle est entourée, sur le toit, de huit fausses coupes de dimensions exiguës. On remarque à l'intérieur : l'iconostase, dont les images sont en vermeil; un trône qui peut remonter aux premiers Romains; des fresques représentant le Jugement dernier, tout le Paradis des saints et un curieux tableau de l'Annonciation, dans lequel on voit Marie placée près d'un puits au moment où l'ange descend vers elle pour lui annoncer qu'elle deviendra mère du fils de Dieu.

L'église Saint-Nicolas, surmontée d'une haute coupole dorée, sert plutôt à contenir les cloches qu'à réunir les fidèles. On y compte, à différents étages, jusqu'à trente deux cloches, dont la plus célèbre est l'ancien beffroi de Novgorod. Plusieurs de ces cloches sont d'une immense grosseur.

La cathédrale de la Protection de la Sainte-Vierge, avec ses seize tours et coupes dissimulables, est un édifice extrêmement bizarre, bâti en 1554 par Ivan Vassilievitch le Terrible, pour rendre grâce à Dieu de la prise de Kazan, et restaurée en 1784. Cette vaste église en renferme plusieurs dont chacune a

son nom, et elle a deux étages. On y voit vingt chapelles ou petites églises voûtées, basses, badigeonnées de toutes sortes de couleurs et communicant ensemble. L'extérieur est sculpté en enfilades tourmentées. Au-dessus des coupoles, l'église s'élève en une flèche pyramidale surchargée d'ornements, terminée par une boule à pointe et surmontée, ainsi que les coupoles, d'une croix placée sur le croissant. A la façade, on ne voit aucun portail régulier; qu'à côté gauche, on monte par un escalier au premier étage de l'église; du côté droit, on pénètre par une porte basse dans les églises placées à fleur de terre. Ce singulier monument, qu'on nommerait barbare si l'ornementation n'y était pas prodiguée à pleines mains, est placé sur une terrasse entourée d'un beau grillage en fonte.

L'église de Martin-le-Confesseur est un édifice moderne que l'on a comparé à Saint-Paul de Londres. La coupole est vaste et élégante; le fronton de la façade est orné de peintures à fresque. Le clocher est réuni à l'église par une espèce d'arcade.

Parmi les autres églises de Moscou, nous signalerons la cathédrale du Sauveur-dans-les-Bois, l'église Notre-Dame-de-Kazan, l'église de l'Assomption et celle de Nicolas-Grand-Croix. Les monastères renferment souvent dans leur enceinte jusqu'à six églises, dont quelques-unes d'une grande richesse. On y trouve aussi des bibliothèques et des peintures historiques. Le plus remarquable de ces monastères est celui de Saint-Simon, fondé en 1370. La première église est surmontée d'une grande et magnifique coupole entourée de quatre autres de dimensions moindres. Les murs sont couverts de fresques représentant des scènes bibliques. L'icône, artistement travaillée, est ornée de figures en vermeil, et les portes tziariennes sont d'une grande richesse. Le nouveau monastère du Sauveur, fondé en 1462, renferme dans son enceinte un grand nombre de maisons peintes en blanc et recouvertes de viles. On y entre sous une belle voûte, au-dessous d'un des plus élégants clochers de Moscou. Dans l'église principale, dont le toit est surmonté de cinq coupoles, se voient des peintures fort remarquables représentant un *Combat entre les Russes et les Tartares*. Parmi les autres monastères de Moscou, nous citerons celui de Danilof, dont l'enceinte renferme trois églises et un cimetière; celui de la Vierge-du-Don, bâti en 1591 et dont l'enceinte est formée par un mur carré d'une hauteur considérable et flanqué de tourelles (le toit de l'église principale est surmonté d'une grande coupole dorée); celui de Novo-Devitchi, qui renferme huit églises et dont les murs crénelés et les tours imposantes se présentent à la vue comme une forteresse redoutable; celui de l'Ascension, un des édifices les plus réguliers que l'on trouve dans Moscou; ceux des Miracles, du Sauveur-au-delà-des-Images (Za-ikono-spass), d'Andronief, etc.

L'ancien palais des czars, construit, dit-on, en 1487, sous Ivan III, est du style le plus bigarré. Chaque étage offre des galeries avec des colonnes et des croisées en cintre. Les étages superposés rentrent de toutes parts à mesure qu'ils s'élèvent. Le dernier n'est plus qu'un petit belvédère de forme équilibrée. Un immense escalier serpente le long de ce singulier édifice et aboutit à une douzaine de coupoles bulbeuses dont le palais est flanqué à gauche, tandis qu'à droite on ne voit s'élever qu'un seul dôme avec sa coupole de même forme.

Le palais de Granovitza, qui, du côté de l'ouest, touche au palais précédent, est beaucoup plus ancien. Il consiste en une salle voûtée ayant au milieu un énorme pilier vers lequel les voûtes, partout peu élevées, s'abaissent encoeur. Cette salle que les empereurs, après la cérémonie du sacre, reçoivent les félicitations du clergé, de la cour et des hauts fonctionnaires. Dans l'angle, à droite, s'élève un trône magnifique.

Une galerie fait communiquer le palais des czars avec le palais impérial, bâti sous le règne d'Elisabeth et reconstruit presque en entier en 1817. Il a deux étages avec un attique. De la terrasse qui règne devant le premier on découvre une vue magnifique.

Le palais patriarcal, fondé par Nicon en 1655, est le siège d'un complot. Dans l'église on conserve l'ancienne bibliothèque synodale, riche en manuscrits précieux.

Le palais des Armes est un immense bâtiment construit dans le goût moderne et orné de colonnes, de statues et de bas-reliefs. L'étage principal se compose d'une longue série de salles où sont exposés des trônes, des couronnes, des sceptres et autres joyaux, de la vaisselle d'or et d'argent ciselés, des trophées d'armes et de drapeaux, des armures russes et étrangères, des selles et harnais enrichis de pierres précieuses, des objets d'art de toute espèce. Signalons aussi : la tour de Soukhofar; le monument de Mine et de Pojarski, formant un groupe colossal en bronze, placé sur un piédestal de granit, poli et orné de bas-reliefs du même métal; le tombeau de Matveïev, espèce de chapelle sépulcrale; le palais du sénat, le palais impérial, aujourd'hui en ruine, etc.

L'université impériale de Moscou, qui a son siège dans un bel édifice de la rue Makhovala, fut fondée par Elisabeth et ouverte le 26 avril 1755. Elle se compose de quatre

Facultés : la Faculté éthico-politique, celle de médecine, celle des sciences physico-mathématiques et celle de littérature. L'université possède une riche bibliothèque, un musée d'histoire naturelle, un cabinet anatomique, un cabinet de chimie, etc. Citons en outre : l'Académie impériale de médecine et de chirurgie; l'Institut de l'ordre de Sainte-Catherine; l'École du commerce; l'École ménagère; la maison des enfants trouvés et des orphelins; l'hôpital de Sainte-Catherine; l'hôpital Galitzine; l'arsenal; le grand hôpital militaire; le Grand-Théâtre impérial.

Moscou, la ville sainte des Russes et le berceau de leur nationalité, fut fondée en 1147 par le prince Georges Dolgorouki, puis complètement détruite en 1176 par le prince souverain de Kazan; elle se releva cependant de ce désastre, et la ruine du principat de Kiev par les Mongols en 1235, l'occupation du sud de la Russie par les Tartares de la Horde d'Or, accrurent son importance. Ses princes, à partir d'Iaroslav II (1238), devinrent les grands princes de Russie, et, de 1300 à 1703, le siège du gouvernement russe y fut placé. Cette ville vit toujours augmenter sa prospérité et son commerce, malgré les nombreuses calamités qui tombèrent sur elle; elle fut assiégée et prise par Olég en 1169; par Toklamoûch, chef des Lithuaniens, en 1382; par Jédigé, compagnon de Tamerlan, en 1400; par Dimitri-Khemialha en 1445; par les Tartares en 1451 et 1477; par Otrépief en 1605; par Ladislav, fils de Sigismond III, roi de Pologne, en 1611; enfin, par Napoléon I^{er} en 1812. En partie détruite à cette époque, elle ne tarda pas à se relever de ses ruines et les maisons neuves y furent reconstruites d'après le modèle exact des maisons détruites.

Moscou (OCCUPATION ET INCENDIE DE). Le 7 août 1812, la terrible bataille de la Moskova ouvrait à Napoléon la route de Moscou, et le 14, la grande armée, parvenue au sommet d'un coteau, découvrait au-dessous d'elle le magnifique panorama formé par la vieille cité des czars, où elle espérait trouver enfin quelque repos. Murat, qui commandait l'avant-garde, se mit aussitôt en marche pour préparer les logements et les vivres, pénétra à travers le faubourg de Drogomilov jusqu'au pont de la Moskova, s'y croisa avec une arrière-garde russe et, suivi de son état-major et d'un détachement de cavalerie, se mit en devoir d'explorer le centre de la ville. Alors seulement le roi de Naples fut frappé de l'aspect sinistre de cette ville dont les dehors avaient provoqué un si grand enthousiasme. Partout le silence et la solitude : on eût dit une ville morte ou abandonnée tout à coup de ses habitants. Presque au même instant un décharge de mousqueterie éclata, partant des murs du Kremlin, et Murat, surpris, apprend de quelques Français appartenant aux familles étrangères établies à Moscou que presque toute la population a fui. La fusillade qui venait d'accueillir Murat était dirigée par une poignée d'hommes répandus dans le Kremlin. Nos soldats furieux se précipitèrent sur eux et les sabrèrent jusqu'au dernier. Le lendemain, 15 septembre, Napoléon entra à Moscou.

Son premier soin fut, arrivé au Kremlin, d'aller monter au sommet de la tour du grand Ivan et de contempler de là sa conquête. Il s'occupa ensuite de la distribution de l'armée dans les divers quartiers de la ville. La garde occupa une partie du Kremlin et des environs, et le surplus des troupes fut partagé sous le commandement des maréchaux Davout, Poniatowski, Ney et du prince Eugène.

Dès le lendemain de l'occupation française, un incendie éclata dans un vaste bâtiment renfermant les spiritueux que le gouvernement russe débitait pour son compte au peuple de la capitale. On crut à un hasard, à une imprudence, et on réussit à se rendre maître du feu avant qu'il eût causé de trop grands désastres. Mais, au moment où ce résultat était atteint, un nouvel incendie, celui d'une extrême violence, embrasait avec une rapidité inouïe l'ensemble de bâtiments connus sous le nom de *Basar*. Les secours furent organisés activement; mais malheureusement les marchandises de toutes sortes entassées dans ce lieu, et notamment les huiles et spiritueux, ne tardèrent pas à démontrer l'insuffisance de ces secours. Force fut alors de faire la part du feu. On pouvait tout au plus espérer que l'incendie demeurerait circonscrit dans les bâtiments du bazar, lorsqu'un vent violent se leva tout à coup et, soufflant d'abord de l'est, porta l'incendie à l'ouest, dans les rues de Tverskaïa, de Nikitskaïa et de Povorskaja, comprises entre les routes de Tver et de Smolensk, et les plus riches de la vieille cité. Le feu, trouvant dans les innombrables constructions de bois, très-nombreuses alors à Moscou, un nouvel aliment, se répandit avec une activité effrayante. Chacun, tout en redoublant d'efforts pour circonscire les effets du feu, déplorait cette fatalité inexplicable et s'affaiblissait de progrès vraiment prodigieux des flammes, lorsque le hasard fit apercevoir en l'air deux fusées violettes dont la découverte fut une révélation subite et pressante aussitôt on mit la main sur des misérables portant des matières inflammables au bout de longues perches. Arrêtés et questionnés sous menace de mort, ils révélèrent enfin

l'ordre donné par Rostopchin avant d'abandonner Moscou.

On sait que l'armée russe, après la décision prise dans le conseil convoqué par le général Koutoufzof à la suite de la défaite de la Moskova, s'était retirée silencieusement en traversant Moscou pour aller prendre position sur la route de Riazan. Le gouverneur de Moscou, le comte Rostopchin, avait fait l'opposition la plus vive à la détermination du conseil. Contraint de préparer une évacuation qu'il désapprouvait, il se décida à partir, mais en laissant derrière lui une ville déserte et en ruine. Usant des pouvoirs que lui conférait sa dignité de gouverneur, il commença par ordonner à tous les habitants de Moscou de sortir immédiatement de la ville, en emportant ce qu'ils pourraient, menaçant de châtimens les plus terribles ceux qui résisteraient; comme complément à cet ordre, il répandit et fit répandre dans le public simple et crédule les plus odieuses calomnies contre les Français. Ses ordres et la terreur qu'inspiraient les Français, dépeints par lui sous les couleurs les plus sauvages, avaient presque fait le vide dans la ville. Ce n'était pas Moscou pour Rostopchin, car il voulait faire de Moscou une ville déserte; il n'entendait pas que les ennemis profitassent de ses richesses et de ses trésors : la ville de Moscou, une ruine, après en avoir fait une solitude, tel était son projet, connu de lui seul et des complices dont nous allons parler. Sous le prétexte de faire fabriquer une machine infernale dirigée contre les Français, il avait accumulé une quantité formidable de matières inflammables dans un des ses jardins. Le moment venu, c'est-à-dire une heure avant l'évacuation générale, Rostopchin réunit les condamnés pour meurtres ou vols, leur rendit la liberté et leur enjoignit, dès que la population aurait franchi les portes de la ville, de mettre le feu aux principales maisons, les assurant qu'en agissant ainsi ils se réhabilitaient et faisaient œuvre de citoyens. Il n'en fallait pas tant pour décider des hommes crédules de profiter de l'incendie par le pillage, et on a vu que, dès l'entrée de Murat dans Moscou, ils ne perdirent pas une minute. L'incendie qui ravageait les principaux quartiers de la ville était donc leur œuvre, et Rostopchin triomphait.

Napoléon, instruit de la vérité, fit instituer immédiatement des commissions militaires qui, séance tenante, envoyèrent au gibet les auteurs d'un acte qui accuse chez celui qui l'a commandé un patriotisme sauvage, mais qui ne manque pas d'une certaine grandeur. Tandis que des mesures générales de sauvetage étaient organisées, l'armée, débordée par le fléau, se mettait à la recherche des pompes à incendie de la ville et n'en trouvait aucune. Rostopchin, en quittant Moscou, les avait toutes enlevées. Rapports on fait qui contre le désintéressement farouche de ce gouverneur : le colonel Wolzogen l'ayant rencontré au sortir de la ville et l'ayant interrogé sur ses intentions à propos de cet attrail de pompes qu'il était fort surpris de voir emmener : « J'ai mes raisons... » répliqua Rostopchin d'une voix sombre, et il ajouta cette phrase dont le sens ne fut expliqué que plus tard : « Pour moi, colonel, je n'emporte de cette ville que le vêtement que vous voyez sur mon corps. »

Cependant l'incendie était devenu général, car le vent, se déplaçant sans cesse, n'avait pas tardé à porter le désastre dans presque tous les quartiers de la ville. Le vent soufflant tout à coup du sud-ouest poussa, le lendemain, des flammèches brûlantes jusque dans la cour du Kremlin, où se trouvaient plus de quatre cents caissons de munitions, sans compter les quelque cent mille livres de poudre. L'arsenal fit sauter et fut instantanément perdu, car la moindre étincelle pouvait anéantir ces ressources et mettre l'armée française à la discrétion de l'ennemi. L'état-major de Napoléon et ses officiers d'artillerie le conjurèrent de quitter le Kremlin, du moins jusqu'au moment où le fléau, ne trouvant plus rien à dévorer, s'arrêterait de lui-même; car, devant l'impuissance et l'insuffisance des secours, on avait fini par se résigner. Napoléon ordonna le départ. Peu après, l'armée tout entière se repliait sur les routes par lesquelles elle était entrée, aussi silencieuse, aussi tristement affectée qu'elle était joyeuse et pleine d'espoir l'avant-veille. Un grand nombre de malheureux habitants survivaient, et ce fut un défilé sinistre que ces pauvres gens ramés, en larmes, souvent attaqués par les brigands qui Rostopchin avait rendu la liberté. Seule, la vieille garde demeura héroïquement massée autour du Kremlin, résolue à le disputer aux flammes. Napoléon alla s'établir au château de Petrowskoïé, à une lieue de Moscou, sur la route de Saint-Petersbourg.

Le lendemain du départ de l'empereur et des troupes, le vent passa du sud-ouest à l'ouest et les flammes entamèrent une nouvelle partie de la ville. Les derniers restes de la population se réfugièrent dans les champs découverts situés de ce côté. L'incendie approchant de son affreux maturité, dit le célèbre historien qui nous a laissé le tableau le plus complet de cet épisode unique dans la civilisation moderne, on entendait à chaque minute les craquements épouvantables. Les toits des édifices, dont les poutres étaient consumées, s'affaissaient sur eux-

mêmes et s'abîmaient avec fracas en faisant jaillir des torrents de flammes sous la pression produite par leur chute. Les façades élégantes, composées d'ornemens appliqués sur des constructions en charpente, s'écroulaient et remplissaient les rues de leurs débris; les toiles rouges, emportées par le vent, allaient tomber çà et là, encore toutes brûlantes. Le ciel, recouvert d'un épais nuage de fumée, apparaissait difficilement à travers ce voile et, chaque jour, le soleil se montrait à peine comme un globe d'un rouge sanglant. Enfin, les quatre cinquièmes de la ville étaient détruits, l'incendie s'arrêtait, mais les plus abondantes et continue éteignit enfin peu à peu l'affreux brasier qui avait remplacé les hautes flammes. Le Kremlin était encore debout. L'incendie terminé, on put juger seulement alors de l'immensité du désastre. Une lugubre procession de malheureux habitants entra peu à peu, explorant les rues pleines de débris, venant savoir si leurs demeures étaient sauvées ou brûlées et si leur restait encore quelque moyen de vivre dans cette ville en ruine.

Afin de donner aux malheureux survivants de ce grand désastre quelques secours, on leur livra les quartiers incendiés, en les autorisant à en tirer ce qu'ils pourraient. Cette autorisation amena la découverte de précieuses trouvailles, argenterie, bijoux, vêtements, etc., etc., et ce qui valait mieux encore, des approvisionnements en tous genres et des vivres suffisants à la nourriture de toute une armée. Cachés dans les caves, ces provisions et ces trésors, bien qu'échauffés, n'avaient rien perdu de leurs qualités. Napoléon, averti de cette découverte importante, fit cesser les recherches qui peu à peu avaient pris l'aspect d'un pillage, entra dans Moscou le 19 et, organisant aussitôt d'une manière régulière des recherches nouvelles, acquit bientôt la certitude de l'existence, dans les caves de Moscou, de quantités vraiment prodigieuses de grains, de viandes salées, spiritueux, sucrés, café, etc. Le docteur Larrey ne craint pas d'affirmer dans ses *Souvenirs* qu'on pouvait nourrir nos troupes pendant six mois avec les provisions trouvées à Moscou. Tranquille alors de ce côté, Napoléon s'assura des fourrages et des convins de viande fraîche en attirant les paysans des environs par la promesse de paiements immédiats et s'occupa aussitôt de secourir les habitants. Aux uns on construisit des cahutes, aux autres on distribua de l'argent, à tous des vivres.

Une visite de l'empereur à l'hospice des Enfants trouvés, situé un peu au-dessous du Kremlin et gouverné par le général Toukline, fit la meilleure impression. Napoléon songeait-il alors à faire la paix ou tout au moins espérait-il, disons mieux, désirait-il des ouvertures de la part d'Alexandre? C'est ce que les entretiens de Napoléon avec le général Toukline et avec un autre personnage de l'époque, M. de Jackowelf, semblent établir péremptoirement. Malheureusement, il était trop tard. La conduite de Rostopchin avait en pur résultat d'exaspérer l'armée russe, commandée par Koutoufzof et qui deloison avait assisté à cet incendie. Nous n'avons pas à entrer ici dans des détails qui ne se rapportent point à Moscou particulièrement, mais à la campagne de Russie, les divers mouvements de l'armée russe pour un retour offensif contre les Français, le refus de Koutoufzof et sa retraite sur le camp de Torontino, où il alla prendre position. Durant ce temps, Napoléon, enfoncé dans Moscou, s'occupait de réorganiser l'armée au cas où Alexandre refuserait de venir à composition; il fit exécuter au Kremlin d'importants travaux de défense, qui convertirent ce palais en véritable forteresse, assura de nouveaux les approvisionnements de vivres et attendit paisiblement le résultat des négociations. Il fit chercher des popes, les engagea à rouvrir les églises et à y célébrer le culte divin, à y prier même pour l'empereur Alexandre, leur souverain légitime. Enfin, il alla jusqu'à assister aux représentations théâtrales, dans le but de procurer quelques ressources aux malheureux comédiens ruinés par la guerre. On atteignit le mois d'octobre. Le 19, Napoléon quittait Moscou, anxieux, incertain, mais contraint à cette résolution par l'attitude de l'ennemi. Le maréchal Mortier restait seul avec 10,000 hommes. Le 21, Napoléon s'arrêta définitivement à un dernier point, l'abandon complet de la vieille cité moscovite, expédiait à Mortier l'ordre de faire sauter le palais des czars. Mortier exécuta cet ordre inutile et barbare, incomplètement il est vrai, le 23 octobre.

MOSCOU (GOUVERNEMENT DE), division administrative de la Russie d'Europe, presque au centre de ce vaste empire, et qui confine aux gouvernements de Tver au N.-O., de Smolensk à l'O., de Kalouga et de Tula au S., de Riazan à l'E., et de Vladimir au N.-E. Il mesure 240 kilom. de longueur, sur 220 kilom. de largeur; superficie, 31,625 kilom. carrés; 1,350,000 hab. Chef-lieu, Moscou. Administrativement, le gouvernement est divisé en treize districts. Le sol, généralement plat, est arrosé par la Moskova, l'Oka, la Nara, la Kiozma, etc.; il produit toutes sortes de céréales, du chanvre, du lin et du houblon; on y trouve de belles forêts, dont les essences dominantes sont le sapin, le pin, le bou-

leau, le chêne. Extraction de minéral de fer, marne, gypse, tourbe et grès. Élevé de bœufs, éducation d'abeilles; pêche importante. Ce gouvernement est le centre principal de l'industrie russe. On y compte 1,485 établissements industriels de toute espèce et 150,000 ouvriers dont les produits annuels sont évalués à 250 millions de francs.

MOSCOUADE s. f. (mo-skou-a-de — de l'espagn. *mascabado*, sucre de la dernière cuisson; de *mas*, plus, et *acabado*, achevé). Comm. Sucre brut, coloré par la présence de la mélasse ou d'autres corps étrangers.

MOSCOVITE adj. (mo-sko-vi-te). Géogr. Qui est de la Moscovie ou Russie : *Peuple MOSCOVITE*. Qui appartient à la Moscovie ou à ses habitants : *Mœurs MOSCOVITES*. *Avant Pierre Ier, la mer n'avait jamais vu de vaisseaux MOSCOVITES*. (Fonten.)

— Substantif. Habitant de la Moscovie, Russe : *Les MOSCOVITES*. Une MOSCOVITE.

MOSDOK, ville de la Russie. V. MOZDOK.

MOSE ou **MOOSE** s. m. (mô-zé). Mamm. Ruminant de la Nouvelle-Jersey occidentale.

MOSELEY (Benjamin), savant médecin anglais, né dans le comté d'Essex vers le milieu du XVIII^e siècle, mort en 1819. Il fut d'abord chirurgien et apothicaire à Kingston, dans la Jamaïque, pendant la guerre des colonies contre la métropole, et devint médecin en chef de l'île. Lorsque la paix fut conclue, il vint à Londres, où il se fit recevoir membre de la Société philosophique, se rendit ensuite à Leyde, où il se fit recevoir docteur, et, après avoir parcouru presque toute l'Europe, il entra à Londres, où il se fixa définitivement en 1785. Il fut nommé médecin de l'hôpital militaire de Chelsea. On ne peut reprocher à Moseley qu'une seule chose, c'est d'avoir été l'un des plus violents ennemis de la vaccine, qu'il regardait comme un empoisonnement. Nous lui devons d'excellents ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Observations on the dysentery of the West-Indies* (Londres, 1781, in-8°); *Observations on the properties and effects of coffee* (Londres, 1785, in-8°); *Treatise on tropical diseases, and on the climate of the West-Indies* (Londres, 1788); *A treatise on sugar, with miscellaneous medical observations* (Londres, 1799, in-8°); *Medical tracts* (Londres, 1803, in-8°); *A treatise on the lues venerea, or cow-pox* (Londres, 1805, in-8°); *Hydrophobia, its prevention and cure; with a description of the different stages of canine madness* (Londres, 1808, in-8°); *A review of the report of the royal college of physicians of London on vaccination* (Londres, 1808, in-8°).

MOSELLAN, ANE s. et adj. (mo-zél-lan, a-ne). Géogr. Habitant du département de la Moselle; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les MOSELLANS*. La population MOSELLANE.

MOSELLANE (Lorraine). V. LORRAINE.

MOSELLANUS (Pierre SCHADE, plus connu sous le nom de), grammairien et linguiste allemand, né à Protzig, près de Trèves, en 1493, mort en 1554. Il appartenait à une famille pauvre et chargée de quatorze enfants. Son intelligence précoce et son goût pour l'étude décidèrent un de ses oncles à le placer au gymnase de Cologne. Le jeune Mosellan fit de rapides progrès, devint à vingt ans professeur de langue grecque à l'Académie de Leipzig et ruina sa santé par un constant excès de travail. Sa mort prématurée causa de vifs regrets aux savants de l'Allemagne. On a de lui une grammaire, intitulée *Pædologia*, qui obtint un grand succès; une traduction latine du discours d'Isocrate, *De bello fugiendo et pace servanda* (1517), des *Discours*, etc.

MOSELLE (la), en latin *Mosella*, en allemand *Mosel*, rivière de France et de la Prusse rhénane. Elle prend sa source près du village de Bussang (Vosges), dans l'arrondissement de Remiremont, à peu près au point de jonction des Vosges et des monts Faucilles. Elle coule d'abord entre des blocs granitiques, descend ensuite avec rapidité dans une vallée pittoresque que dominent le ballon de Saint-Maurice et le ballon de Comté, entre dans le département de Meurthe-et-Moselle et se perd dans le Rhin, à Coblenz, après un cours de 505 kilom. Parmi ses affluents, nous citerons : la Moselotte, la Voglogne, la Niche, le Durblon, l'Aviero, l'Euron, le Madon, le Meurthe, l'Ess, la Seille et l'Orne. Les principales localités qu'elle arrose sont : Bussang, Saint-Maurice, Ramonchamp, Remiremont, Eloyer, Fœux, Arches, Epinal, Chavelet, Châtel-sur-Moselle, Portieux, Charnes, Bayon, Saint-Mard, Toul, Liverdun, Frouard, Pont-à-Mousson, Arnville, Thionville, Sierck et Coblenz. Sa largeur moyenne est de 160 mètres et sa profondeur de 2 mètres; elle est navigable de Frouard au Rhin (356 kilom.). La charge moyenne des bateaux est de 60 tonnes, et la charge maximum de 80 tonnes.

MOSELLE (DÉPARTEMENT DE LA), ancienne division administrative de la région N.-E. de la France, formée d'une partie de la Lorraine, du Luxembourg français et du ci-devant pays Messin; elle tirait son nom de la rivière de la Moselle, qui la traverse du S. au N. Ses bornes étaient au N. le duché de

Luxembourg et la Prusse rhénane, au N.-E. la Prusse rhénane, à l'E. le département du Bas-Rhin, au S. le département de la Meurthe, à l'O. le département de la Meuse et au N.-O. le Luxembourg belge. Sa plus grande longueur, du S.-E. au N.-O., était de 163 kilom.; sa plus grande largeur, de 65 kilom. Superficie, 536,889 hectares, dont 317,451 en terres labourables, 45,458 en prairies naturelles, 5,465 en vignes, 3,317 en autres cultures arborescentes, 4,504 en pâturages, landes, bruyères et pâis, 160,194 en bois, étangs, rivières, chemins, etc. Au point de vue administratif, ce département formait le diocèse de Metz, suffragant de Besançon; la 1^{re} subdivision de la 5^e division militaire; le ressortissait à la cour d'appel de Metz, à l'Académie de Nancy, à la 1^{re} conservation des forêts. Il comprenait quatre arrondissements : Metz, chef-lieu; Briey, Thionville et Sarreguemines; 27 cantons, 629 communes et 452,157 hab. Après la guerre de 1870-1871, par le traité de Francfort (10 mai 1871), le département de la Moselle a été cédé à la Prusse, à l'exception de l'arrondissement de Briey, qui forme aujourd'hui, avec trois arrondissements de la Meurthe, le département de Meurthe-et-Moselle.

Au point de vue géologique, l'ancien département de la Moselle contient un terrain houiller, le grès des Vosges, le grès bigarré, le muschelkalk, les marnes irisées, le lias, le terrain oolithique de la formation inférieure. Les oolithes, les grès verts, la craie se trouvent à l'O.; les terrains volcaniques et de transition, au N.; les terrains salifères de l'étage inférieur, les carbonifères et les pluriens, à l'E.; l'oolithe s'étend sur tout l'arrondissement de Briey en débordant légèrement sur les arrondissements de Metz et de Thionville. Cette nature de terrain est d'une grande fertilité et produit en quantité le blé et l'avoine; mais son élévation au-dessus du niveau de la mer est cause que le pays est froid. Le territoire, généralement montagneux, a son point culminant à Brehem-la-Cour, près de Longwy. Il est sillonné en tous sens par des collines et des monticules qui se rattachent, les uns à la chaîne des Vosges, les autres au massif des Ardennes. Les parties élevées de ces hauteurs, qui ne dépassent guère 400 mètres, sont couvertes de forêts, tandis que la vigne et les arbres fruitiers croissent sur les pentes. Les vallées sont nombreuses et fertiles; la plus remarquable est celle de la Moselle, qui s'étend, du N. au S., sur une largeur de 6 kilom. et offre des sites délicieux. Les rivières principales sont, après la Moselle, la Sarre, la Nied, la Seille, l'Orne, la Blies, la Crusne et la Chiers. On trouve quelques étangs entre Faulquemont et Morhange, et au N.-E. dans les environs de Saint-Avold. Ces étangs, d'une étendue totale d'environ 500 hectares, sont mis en culture tous les deux ou trois ans. On trouve peu de marais; leur étendue ne peut pas être évaluée à plus de 80 hectares. Les sources sont abondantes et d'une excellente qualité. Celles de Gorze, à 20 kilom. de Metz, étaient célèbres du temps des Romains qui avaient construit à grands frais des aqueducs gigantesques, dont les ruines subsistent encore, pour les amener dans la ville. La municipalité de Metz a repris le travail des Romains, mais ces eaux sont amenées aujourd'hui par des aqueducs souterrains dont le débit est de 10,000 mètres cubes en 24 heures. On rencontre des sources ferrugineuses sur plusieurs points du département. On commence depuis quelque temps à en faire usage.

Le climat est salubre, malgré des variations fréquentes. Il est plus chaud dans la vallée de la Moselle que partout ailleurs. A Metz, la température moyenne de l'année paraît être de 12° centigrades. La quantité moyenne de pluie est de 0m,67. Il neige peu; mais la grêle est assez fréquente. Les gélées printanières se produisent aussi très-souvent. Les vents dominants sont le sud-ouest, le nord et l'ouest.

Les produits minéraux sont : le fer, la houille, le lignite et la pyrite d'argent, de cuivre, de plomb; le grès, le marbre, le sel gemme, la tourbe, la pierre à chaux, la pierre à plâtre, l'argile à poterie et à tuilerie, etc. Les productions agricoles les plus importantes sont : le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les pommes de terre, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon, la betterave, les fruits et surtout les prunes et les pommes. L'ancien assèchement triennal en usage dans tout le pays commence à se modifier. La charrie du pays, à avant-train et attelée de quatre chevaux, cède le terrain à la charrie Dombasle. Les machines à battre sont maintenant d'un usage habituel. Le drainage est activement pratiqué. On trouve partout, dans la Moselle, de bonnes prairies naturelles; celles de l'arrondissement de Briey, sur les bords de l'Orne et de la Crusne, sont particulièrement estimées, ainsi que celles de la vallée de la Moselle. Les côtes qui bordent la rive gauche de la Moselle sont presque toutes couvertes de vignes. Les crus les plus renommés sont ceux de Say, de Sainte-Rufine, de Lessy et de Roséruilles. On cite aussi avec éloges les vins blancs de Metz et de Dorot. Les forêts de chênes, de hêtres et de pins sont pleines de lièvres, de blaireaux, de chevreuils, de sangliers, de renards et de loups. Leur exploitation, de même que les pépinières d'arbres fruitiers et

d'ornement, donne lieu à un commerce considérable.

L'espèce bovine est surtout représentée par l'ancienne race lorraine, un peu chétive, mais bonne laitière et qu'on est en train d'améliorer. L'espèce ovine indigène ne vaut pas grand-chose, ni pour la laine, ni pour la boucherie. L'espèce porcine, également originaire du département, fournit un lard de bonne qualité, bien que ses formes laissent, en général, à désirer. Depuis quelques années, on a fait des croisements avec les porcs anglo-chinois.

L'ancien département de la Moselle occupait en France un des premiers rangs au point de vue industriel. On y trouve des fabriques de soie et de peluche, des falenceries renommées, des cristalleries, des verreries, des fabriques de verres de montre et de bouteilles, de nombreuses teintureries, des fabriques de gants, de cartons, de tabatières, d'allumettes chimiques, des amidonneries, des savonneries, des papeteries, des tanneries, des fabriques de pipes, de jouets d'enfants, et des raffineries de sucre. Le bassin houiller de la Moselle a une superficie de 232 kilom. carrés. L'industrie métallurgique est représentée dans cet ancien département par 34 usines qui alimentent le minéral de fer, des aciéries, des fonderies de cuivre, de plomb, de cloches, etc. Les principaux articles du commerce sont les vins, les eaux-de-vie, le miel, le lard, les jambons, les fers, les tôles, les bois de construction, les falences et autres produits manufacturés. Ce commerce est favorisé par la navigation de la Moselle et de la Sarre, par le chemin de fer de Metz et de Nancy, par 12 routes nationales et 12 routes départementales et par plusieurs canaux.

Moselle (La), poème descriptif d'Ausone (378 ans J.-C.). Le poète avait accompagné Valentinien et Gratien dans l'expédition dirigée par ces deux princes contre les Alamanni, dix ans auparavant, et il entreprit de chanter la Moselle en souvenir de cette campagne, à laquelle il lui semblait avoir coopéré. Il décrit tout le cours du fleuve, dit les propriétés salubres de ses eaux, s'extasie devant ses coteaux plantés de vignes, fait l'histoire des villes qu'il arrose, donne le nom des forêts, des montagnes, des vallées qu'il traverse et s'arrête surtout complaisamment à décrire Trèves, la ville des empereurs, la Rome du Nord.

Si le poète manque le plus souvent d'invention, il faut reconnaître que ses tableaux sont animés et semés de détails charmants. Sans doute on trouve, çà et là, des incorrections, des négligences trop fréquentes, mais les défauts du genre descriptif sont rachetés par l'élégance et la flexibilité du style. Paris, cependant, Ausone s'abandonne trop facilement au plaisir de décrire pour décrire. C'est ainsi qu'il énumère avec trop de détails les différents espèces de poissons qu'on peut pêcher dans la Moselle. Au meunier, au barbeau, à l'ombre, à la truite, au saumon, succèdent la lotte, la perche, le surmulet, le brochet, la tanche, l'ablette, l'aloise et le goujon. « Quel amateur d'ichthyologie », s'écrie M. Demogeot, ne serait fatigué par cette revue générale de poissons qui viennent défilier en bon ordre, au son d'une harmonieuse versification, pendant une centaine de vers ?

Malgré la futilité de ces détails, le poème d'Ausone reste comme un précieux monument des mœurs du IV^e siècle, et il possède, en outre, ce mérite d'être utile à ceux qui étudient la géographie de l'ancienne Gaule. Environ deux siècles après Ausone, un autre poète d'une facilité ingénieuse et d'une imagination agréable, Venantius Fortunatus, s'attacha à son tour la Moselle, ses eaux poissonneuses et ses coteaux chargés de vignes.

MOSEN (Julius), poète allemand, né à Marieney, dans le Voigtland saxon, en 1803, mort en 1867. Il étudia le droit, visita l'Italie de 1824 à 1826 et, après avoir été assez longtemps commis-greffier, il vint en 1834 exercer à Dresde la profession d'avocat. Mosen, qui s'était déjà fait connaître par des poésies remarquables, s'adonna alors à la littérature dramatique avec un succès qui alla toujours croissant. En 1844, le grand-duc d'Oldenbourg le chargea spécialement d'écrire des pièces pour son théâtre. Il y développa la plus grande activité et s'attacha à maintenir les traditions du drame classique. Atteint, quelques années après, d'une paralysie qui lui enleva complètement l'usage de la parole et le réduisit à une immobilité absolue, Mosen conserva néanmoins toute son intelligence, ainsi que le prouve sa *Cantate*, écrite en 1859 pour la fête de Schiller, ses *Éloges* de Nietzsche et d'Arndt et, tout à fait en dernier lieu, ses *Adieux à Uhland*.

Parmi les œuvres dramatiques de Mosen, nous citerons en première ligne : *Othon III*, la *Francie de Florence*, *Rienzi*, le *derrière tribu des Romains*, *Wendelin et Hélène*, qui se trouvent dans le premier recueil de ses drames (Stuttgart, 1842); *Bernard de Weimar*, le *Rin du prince* (1853); *Juan d'Au* (1855); le *Rin du prince* (1853); *Juan d'Au* (1855); etc. Mais ce n'est pas seulement comme écrivain dramatique que Mosen s'est acquis une renommée durable. On lui doit deux poèmes épiques : le *Chevalier Wahn* (1831) et *Ashaver* (1833); un recueil de *Poésies lyriques* (1836), parmi lesquelles certaines ballades,

telles qu'*Andreas Hofer*, le *Trompette de la Katsbach* et les *Dix derniers du quatrième régiment*, sont devenues des chants populaires; enfin des romans et des récits en prose, entre autres : *Novellens* (1837); la *Flour bleue* (1840); le *Congrès de Vienne*, roman historique (1842, 2 vol.); le *Mal du pays* (1844); *Tableaux dans la mousse* (1846), etc.

MOSENSEIL (Frédéric), littérateur allemand, né à Schoenau, près d'Elisenau, en 1773, mort à Meiningen en 1839. D'abord professeur à l'École forestière de Zillbach, il devint ensuite précepteur du jeune duc Bernard de Saxe-Meiningen, qu'il accompagna dans ses voyages en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Belgique, en Hollande, en France, et fut nommé, à son retour, président du consistoire de Meiningen. Un des premiers en Allemagne, il s'occupa de la sténographie, sur laquelle il publia un petit traité. Mosengeil s'est rendu populaire par des contes qui ont eu, outre Rhin, un très-grand succès et qu'il a réunis dans divers recueils intitulés : *Leibenstein et les nouveaux Arcadiens* (Francfort, 1826); *Compagnons de voyage* (Francfort, 1825); *Trois amis en voyage* (Leipzig, 1828); *Soirées d'été* (1831, 2 vol.).

MOSENTHAL (Salomon-Hermann), poète dramatique allemand, né à Cassel en 1821. Après avoir étudié les sciences naturelles à l'École polytechnique de Carlsruhe et avoir pris en 1842, à Marbourg, le diplôme de docteur en philosophie, il devint précepteur du fils d'un riche banquier de Vienne et eut ainsi l'occasion d'entrer en relation avec les poètes les plus distingués de cette ville. En 1851, il devint archiviste du ministère d'Etat et de l'instruction publique à Vienne, et il a depuis lors consacré à la culture des sciences les loisirs que lui laisse son emploi. Mosenenthal est incontestablement l'un des poètes dramatiques les plus remarquables de l'Allemagne contemporaine. Sa réputation se fonde principalement sur trois de ses pièces : *Deborah* (Pesth, 1850); la *Cour du soliste* (Leipzig, 1856) et les *Comédiens allemands* (Leipzig, 1863). Les deux premières, où l'on trouve un style élégant, des situations pittoresques et d'un grand effet et des contrastes tracés de main de maître, obtinrent sur la scène le plus grand succès et furent traduites en anglais, en italien, en danois, en hongrois et en tchèque. Les autres tragédies de l'auteur, *Cécile d'Albano*, une *Vie de poète allemand*, *l'Orfèvre d'Ulm*, *Duyweke* (Leipzig, 1860) et *Pietra* (Leipzig, 1865), ont eu peu de succès à la scène. Mais *Isabelle Orsini*, drame représenté en 1869, fut un véritable triomphe pour son auteur. On a encore de Mosenenthal une fantaisie dramatique, le *Portrait prisonnier* (Stuttgart, 1858), et un recueil de *Poésies lyriques* (Vienne, 1866).

MOSER (Jean-Jacques), célèbre publiciste allemand, né à Stuttgart en 1701, mort dans la même ville en 1785. Il venait de passer sa licence en droit lorsque, à l'âge de dix-neuf ans, il fut nommé professeur extraordinaire à l'université de Tubingue. L'année suivante, il se rendit à Vienne, où on lui fit, à la condition d'abjurer le protestantisme, des offres brillantes qu'il ne voulut point accepter et, de retour dans sa ville natale, il fut nommé conseiller de régence. L'année suivante, Moser retourna en qualité de professeur ordinaire de droit à Tubingue; mais, à la suite de tracasseries avec quelques-uns de ses collègues, il se démit de sa chaire en 1732. Quatre ans plus tard, le roi de Prusse, sur le bruit de sa réputation, le nomma conseiller intime, professeur de droit à Francfort-sur-l'Oder et directeur de l'université de cette ville. Son caractère vraisemblablement difficile lui ayant attiré des désagréments avec ses collègues, il donna sa démission en 1739 et alla habiter l'Ébersdorf, dans le Voigtland. Pendant huit années, il s'occupa seul de rédiger des ouvrages, soit de missions dont il fut chargé par diverses cours et dans lesquelles il fit preuve, non-seulement d'une connaissance profonde du droit public, mais encore d'une très-grande habileté comme négociateur. A la suite de querelles religieuses avec les hérétiques, Moser quitta l'Ébersdorf et accepta les fonctions de directeur de la chancellerie à Hesse-Hombourg (1747); mais ayant vu qu'on ne voulait point suivre son système et ses principes libéraux en matière de gouvernement, il se démit de ses fonctions et alla habiter Hanau, où il fonda, en 1749, une maison d'instruction pour former les jeunes gens à la carrière administrative. Rappelé deux ans plus tard à Stuttgart, il devint avocat consultant auprès des états de Wurtemberg. Ces états ayant cru devoir faire au prince régnant des représentations sur quelques-uns de ses actes arbitraires, ce prince, persuadé que Moser était l'auteur du mémoire publié à ce sujet, le fit jeter, sans procès, dans la forteresse Hohenwiel (1759), où il resta cinq ans. Il fallut une décision du conseil aulique de l'empire pour que la liberté fût rendue à Moser, qui recouvra alors ses fonctions et reçut comme dédommagement une pension de 500 florins. Peu après, il cessa complètement de prendre part aux affaires publiques et vécut dans la retraite, uniquement occupé de ses travaux de cabinet. Pendant un demi-siècle, le savant Moser travailla sans relâche à recueillir, éclairer et faire connaître les droits, les lois, les franchises de l'Allemagne, et il fut le premier qui réduisit en système le droit existant

ou possédait des peuples d'Europe. A la science pratique de la jurisprudence il joignait un esprit élevé, épris du juste, et avait constamment en vue le bien général. Ses ouvrages sur le droit public sont encore estimés et ceux qu'il fit paraître sur le droit de l'ancien empire germanique jouissent d'une grande autorité, tant que dura cet empire. Moser n'a pas laissé moins de quatre cents ouvrages et opuscules. Les principaux sont : *Remarques conclusives du conseil aulique* (Francfort, 1728, 8 vol. in-8); *Bibliotheca juris publici* (Sutgard, 1729-1734, 3 vol. in-8); *Principes de la constitution actuelle de l'Allemagne* (Tubingue, 1731, in-8); *Introduction à la procédure en usage au conseil aulique* (Francfort, 1733-1737, 4 vol. in-8); *Corpus juris evangelicorum ecclesiasticum* (Zullichau, 1737-1738, 2 vol. in-4); *L'ancien droit public de l'Allemagne* (Nuremberg, 1837-1854, 53 parties in-4); ouvrage très-estimé; *Archives politiques de l'Allemagne* (Nuremberg, 1751-1757, 13 parties in-4); *Nouveau droit public de l'Allemagne* (Sutgard, 1766-1772, 50 vol. in-4); *Mélanges concernant la noblesse de l'empire* (1772, 6 parties in-8); *Dissertation sur diverses matières concernant l'organisation de l'empire* (Ulm, 1772-1775, 5 vol. in-8); *Histoire moderne de la noblesse incommode de l'empire* (Ulm, 1775-1776, 2 vol. in-8); *Explication du traité de paix de Westphalie* (Erlangen, 1775-1776, 2 parties); *Essai sur le nouveau droit des gens en usage en Europe en temps de paix et de guerre* (1777-1780, 10 vol. in-8); *Document pour servir à la connaissance du droit des gens moderne de l'Europe* (Tubingue, 1787, in-8), etc.

MOSER (Frédéric-Charles de), homme d'Etat et publiciste allemand, fils du précédent, né à Stuttgart en 1723, mort à Ludwigsburg en 1798. Formé par son père à la connaissance des affaires publiques, il devint conseiller aulique de Hesse-Hombourg, puis fut successivement nommé député des deux Hesses au cercle du Rhin, membre du conseil aulique impérial, baron, administrateur du comté impérial de Fulkenstein, et enfin premier ministre et chancelier de la principauté de Darmstadt en 1770. Destitué dix ans plus tard pour avoir résisté aux volontés despotiques de son souverain, il vit en même temps ses biens confisqués, en appela au conseil aulique de l'empire, fut réintégré dans ses possessions, reçut une pension de 5,000 florins et vécut depuis lors dans la retraite. On lui doit un grand nombre de compilations, parmi lesquelles nous citerons : *Recueil de tous les récesses du cercle du Saint-Empire* (Ebersdorf, 1747-1848); *Histoire pragmatique de la procédure suivie devant le conseil aulique impérial* (Francfort, 1751); *Recueil des principaux mémoires récemment émis en matière de droit public et privé de l'Allemagne* (Ebersdorf, 1752-1756, 9 vol. in-4); *Recueil d'avis du conseil aulique* (Francfort, 1752-1769); *Amusements diplomatiques et historiques* (Francfort, 1753-1764, 7 vol. in-8); *Pensées patriotiques sur la manière de penser librement en matière politique* (1755); *Le Maître et le serviteur* (1759), sur les devoirs d'un souverain et de son ministre; *Archives patriotiques* (Francfort, 1760, 12 vol. in-8); *Vérités politiques* (Zurich, 1796, 2 vol.); *Histoire des vaudois* (1798), etc.

MOSER (Georges-Michel), peintre en émail et orfèvre suisse, né à Schaffhouse en 1707, mort à Londres en 1783. Comme son père, il fut d'abord chaudonnier, puis apprit l'orfèvrerie et la peinture sur émail, se rendit en Angleterre en 1726 et y acquit une grande réputation par ses montres, ses médaillons et ses tabatières enrichies de peintures en émail d'une élégance et d'un fini d'exécution admirables. Moser fut un des principaux fondateurs de l'Académie de peinture de Londres, dont il reçut la vice-présidence avec une pension de 100 livres sterling (2,500 fr.), et le roi lui conféra des lettres de noblesse. — Sa fille, Marie Moser, née en 1744, devint une habile peintre de fleurs et fut chargée de décorer divers appartements du palais de Windsor.

MOSER (Guillaume-Godefroy), agronome et administrateur allemand, né à Tubingue en 1729, mort en 1793. Après avoir rempli diverses fonctions administratives dans le Wurtemberg, il devint conseiller intime à la cour de Darmstadt, passa au service du prince de Tour-et-Taxis en 1781 et fut par la suite député de celui-ci au Reichstag. Ses principaux ouvrages sont : *Principes de l'économie forestière* (Francfort, 1767, 2 vol. in-8); *Carettes des espèces d'arbres de l'Allemagne et de l'Amérique du Nord* (Leipzig, 1794, in-8). Il publia, de 1788 à 1793, des *Archives forestières* (17 vol. in-8).

MÖSER (Juste), littérateur allemand. V. MÖSER.

MOSÉS MENDELSSOHN, savant israélite allemand. V. MENDELSSOHN.

MOSSETTE s. f. (mo-zé-te). Camail des cordeliers. Ce camail que portent aujourd'hui les évêques et les chanoines : Le pape, levé à la tête, se tenait en rochet et en MOSKITT dans la salle de ses audiences ordinaires. (Chateaub.)

MOSHEIM (Jean-Laurent de), célèbre historien et théologien protestant allemand, né à Lubek en 1694, mort à Göttingue en 1755.

Quoique son père fût catholique, il fut élevé dans la communion luthérienne et fit de brillantes études à Lubek et à l'université de Kiel. Nommé, en 1723, professeur de théologie à l'université de Helmstedt, il occupa dignement ce poste jusqu'en 1747, époque où il fut appelé à Göttingue comme professeur de théologie, avec le titre de chancelier de l'université. Il serait difficile, dit Stapfer, de nommer une des nombreuses branches des sciences théologiques qui ne lui doive pas de nouvelles richesses et des améliorations réelles. Toutefois, ses travaux les plus importants sont relatifs à la morale et à l'histoire de l'Eglise. — Tandis qu'avant lui, dit M. Michel Nicolas, les historiens de l'Eglise n'avaient vu dans les hérétiques que des esprits corrompus et pervers, poussés à l'erreur par la seule impulsion de leurs mauvaises passions, il chercha le premier à remonter aux causes réelles qui avaient produit les divers schismes et à apprécier, sans haine et sans parti pris, des hommes qui avaient pu se tromper, mais qui le plus souvent n'avaient cru obéir qu'à la force de la vérité. Le premier encore il attira l'attention sur les modifications successives que les dogmes avaient éprouvées dans le cours des âges. On ne lui doit pas moins de cent soixante ouvrages, dont les plus importants sont : *Sermons* (1725-1739, 6 vol. in-8); *Elementa theologiae dogmaticae* (Nuremberg, 1758, in-8), souvent réimprimé; *Théologie polémique* (Bretzow, 1758 et 1764, 3 vol. in-4); *Droit ecclésiastique général des protestants* (1760, in-8); *Morale de l'Ecriture sainte* (9 vol. in-4); les quatre derniers volumes sont de Miller, son disciple et son successeur dans la chaire de théologie à Göttingue; *Vindiciae antiquae christianorum disciplinae, adversus Tolandum Nazarethum* (Kiel, 1720, in-4); *Commentationes et orationes varii argumenti* (Hambourg, 1751, in-8); *Institutionum Historiae ecclesiasticae antiquae et recentioris libri IV* (Francfort et Leipzig, 1726, in-8), ouvrage capital qui a eu plus de trente éditions; *De rebus christianorum ante Constantinum Magnum commentarii* (Helmstedt, 1753, in-4); *Historia Misc. Serveti* (Helmstedt, 1727, in-4); *Essai d'une histoire impartiale et approfondie des hérétiques* (Leipzig, 1746-1750, 2 vol. in-4); *Dissertationes ad historiam ecclesiasticam pertinentes* (Altona, 1733, 2 vol. in-8).

MOSILLE s. f. (mo-zi-lé; 11 mil.). Entom. Genre de diptères athericères.

— Encycl. Les *mosilles* sont caractérisées par une tête plus haute que large; des antennes assez courtes, insérées au milieu de la face; les ailes couchées l'une sur l'autre; les balanciers nus; les palpes propres au corps court; les palpes simplement dilatables; la trompe épaissie, reçue à sa base dans une espèce de voûte arquée et saillante. Leur mors rappelle celles des mouches. La *mosille* arquée est d'un noir bronzé, avec les ailes et les balanciers blanchâtres; elle est commune en Europe. La *mosille* frite est noire, avec le dessus de l'abdomen d'un vert pâle; sa larve vit dans l'intérieur des tiges de plusieurs céréales et cause quelquefois d'immenses ravages dans les récoltes d'orge, en Suède. La *mosille* du fromage est remarquable par les mouvements de sa larve, qui exécute des sauts très-singuliers, en saisissant l'extrémité de son corps avec ses crochets mandibulaires et en le débendant ensuite avec force. Nous citerons encore les *mosilles sautillantes*, des *celliers*, de la *lepre*, etc.

MOSKEN, petite ville de la Norvège, dans le groupe des îles Lofoden, comprise dans le diocèse de Nordland, au S.-O. de l'île Fløstad, par 67° 50' de lat. N., 10° 40' de long. E. Elle mesure 24 kilom. du N. au S. et 12 kilom. de l'E. à l'O. Entre cette île et l'île Væroé au S. est le courant de Maelstrom, dangereux en hiver.

MOSKOWSKI (Jarosz-Jérôme), célèbre théologien socinien polonais, né vers 1560, mort en 1625. Il avait été, à différentes reprises, nonce à la diète de Pologne, lorsqu'il embrassa, en 1595, les doctrines des sociniens. Etroitement lié avec Socin, il défendit ses opinions avec une ardeur qui ne se ralentit pas jusqu'à sa mort et fit preuve d'un rare talent de dialecticien. Il écrivait, avec une égale facilité, le latin et le polonais, et ses ouvrages dans cette dernière langue sont encore aujourd'hui, regardés comme des modèles de pureté et d'élégance classiques. On a de lui : *Oratio qua continetur brevis calumniarum depulsio, quibus premuntur illi qui doctrinam Christi et apostolorum studium suum posuerunt* (1595), écrit d'une virulence excessive, mais aussi d'une logique serrée et difficile à réfuter; *Reponse à l'écrit dit Avertissement, publié par le ministre Jean Pétricius* (Rakow, 1602); *Refutation de l'affront que le jésuite Pierre Skarga a vainement essayé d'infliger à l'assemblée de Jésus de Nazareth* (1607, in-4); *Refutation du second affront*, etc. (1610, in-4); *Polipolites ou l'Ami de la patrie, court traité des devoirs du bon citoyen* (1616); *Refutatio libri de baptismo M. Smigleci jessula* (1617); *Réponse à l'ouvrage de Gorki, intitulé l'Impudence des ariens* (1617), etc. Moskowski fut l'un des quatre théologiens qui travaillèrent au Catéchisme de Rakow, publié en 1605, et il le traduisit lui-même en latin. En 1653, sous le protectorat de Cromwell, le Parlement anglais fit brûler publiquement ce

catéchisme. Moskorowski avait, en outre, édité plusieurs des ouvrages de Socin, et il laisse en manuscrit divers ouvrages.

MOSKOVA, MOSKOWA ou **MOSKVA**, rivière de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, c'est-à-dire à 16 kilom. N.-E. de Gjatsh, coule à l'E., entre dans le gouvernement de Moscou, passe près de Mojaïsk, à Zvengorod, à Moscou, puis se dirige au S.-E. et se joint à l'Oka, à 4 kilom. de Kolonna, après un cours de 380 kilom., navigable sur 160. Ses principaux affluents sont l'Iskova, l'Istra, à gauche; la Pakhra, à droite. Par le canal de l'Istra à la Sestria, la Moskova communique avec le Volga. C'est sur les bords de cette rivière, près du village de Borodino, que les Français gagnèrent sur les Russes, le 7 septembre 1812, la bataille dite de la Moskova, à la suite de laquelle le maréchal Ney fut nommé prince de la Moskova par Napoléon I^{er}.

Moskova (BATAILLE DE LA), gagnée par Napoléon sur les Russes le 7 septembre 1812. En poursuivant sa marche sur Moscou, Napoléon rencontra l'armée russe, forte de 130,000 hommes, ayant sa droite établie près de la petite rivière de la Moskova, et sa gauche sur les hauteurs qui bordent la Kolohga. Après avoir fait enlever une redoute établie sur un mamelon isolé et défendue par 10,000 hommes, après avoir bien reconnu la position de l'ennemi, Napoléon donna ses ordres pour la bataille. Le 7 septembre au matin, voyant le soleil se lever radieux et sans nuages, bien qu'il eût plu la veille : « C'est le soleil d'Austerlitz ! » s'écria-t-il; puis il fit lire cette proclamation à son armée : Soldats, voilà la bataille que vous avez tant désirée; désormais la victoire dépend de vous. Elle nous est nécessaire; elle nous donnera l'abondance, de bons quartiers d'hiver et un prompt retour dans la patrie. Conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland, à Vitepsk, à Smolensk, et que la postérité la plus reculée cite avec orgueil votre conduite dans cette journée; que l'on dise de vous : Il était à cette grande bataille, sous les murs de Moscou !

Napoléon donna aussitôt le signal de l'attaque. L'ennemi occupait une forte position et ne présentait qu'un front resserré, à masses profondes; sa gauche s'appuyait à un grand bois et était protégée par un mamelon où se trouvait une formidable redoute armée de 25 pièces de canon; deux autres mamelons, garnis de redoutes, défendaient le centre, qui s'étendait jusqu'à un grand village qu'on avait démoli pour couvrir le plateau d'artillerie et d'infanterie; la droite s'enfonçait derrière la Kolohga, en arrière du village de Borodino, et s'appuyait de même à deux mamelons également armés de batteries et de redoutes. Près de 300,000 hommes se trouvaient ainsi en présence et allaient engager une des plus sanglantes luttes de ce siècle, qui en avait tant vu déjà. A six heures du matin, le prince Poniatowski se mit en marche, avec son corps d'armée formant la droite des Français, pour tourner la forêt à laquelle s'appuyait la gauche des Russes, tandis que le maréchal Davout s'ébranla pour longer la forêt, ayant en tête la division Compans. Deux batteries de 60 pièces chacune, élevées pendant la nuit par nos troupes, commençaient à tonner contre les Russes et à tracer de sanglants sillons dans leurs masses immobiles; bientôt ce fut le tour de la fusillade, et l'action se trouva engagée sur toute la ligne avec la plus extrême vivacité. Murat, commandant la gauche de l'armée française, se porta sur le village de Borodino et l'enleva malgré l'énergique résistance de l'ennemi. A sept heures, le centre, sous les ordres du maréchal Ney, s'ébranla de son côté sous la protection de 60 pièces de canon qui foudroient le centre des Russes. Leur artillerie répondait à la nôtre avec la même rapidité; mais rien ne pouvait arrêter l'impétuosité de nos soldats, électrisés par l'exemple de l'héroïque Ney, qui semblait défer les boulets. Telles furent la précision de nos mouvements et l'irrésistible ardeur de nos troupes, qu'à huit heures du matin les Russes avaient été chassés de toutes leurs positions, après avoir vu leurs redoutes s'enlées et leur artillerie remplacée par la nôtre sur tous les mamelons. Mais ils ne sont pas encore vaincus; massés au pied des hauteurs qu'ils ont perdues et du haut desquelles 200 pièces de canon vomissent sur eux un tempête de boulets et de mitraille, ils essayent de les reconquérir après n'avoir pas su les défendre. On les voit s'ébranler tout à coup, et, excités par les cris et l'intripidité de leurs officiers, gravir ces hauteurs résolument, sans s'émouvoir des ravages causés dans leurs rangs par notre artillerie. Alors la tempête redouble; c'est un ouragan de fer et de feu qui les enveloppe, les renverse et les rejette tout sanglants au pied des mamelons.

Pendant ce temps-là, Poniatowski lutait dans le bois contre la gauche de l'ennemi avec son intripidité ordinaire, et Murat exécutait sur sa droite, avec toute sa cavalerie, de charges magnifiques. Toutefois, les honneurs de la journée furent pour le maréchal Ney qui ne cessa de déployer autant d'intripidité que d'intelligence et de sang-froid. Pour accélérer la retraite de l'ennemi, qui de même qu'à Eylau, restait héroïquement

immobile sous les décharges multipliées de notre artillerie, Napoléon fit exécuter une charge de front, la droite en avant. Le succès de ce mouvement nous livra les trois quarts du champ de bataille. Les Russes, cependant, combattaient toujours, protégés par leurs redoutes de droite. Le général Morand réussit à les emporter; mais, attaqué aussitôt par des forces supérieures, il ne put s'y maintenir et dut revenir en arrière. Ce demi-succès ranima la confiance de Kutousoff, commandant de l'armée russe. Il voulait tenter encore une fois la fortune et fit marcher toute sa réserve, qui comprenait la garde impériale. Le centre de l'armée française fut ébranlé sous le choc de toutes ces troupes d'élite, et Kutousoff put un instant espérer reprendre ses positions. Mais alors Priant se porta avec toute sa division sur le village détruit, tandis que 80 pièces de canon, dirigées contre les colonnes russes, les arrêtaient enfin par leur feu terrible. Cependant l'ennemi ne recula pas encore, et pendant deux heures ses masses se tiennent serrées sous les volées de mitraille qui y creusent des brèches profondes. Alors Murat fait exécuter sur elles des charges terribles et répétées qui commencent à y jeter le trouble et le désordre. En même temps, le général Caulaincourt, s'élançant à la tête du 5^e cuirassiers, renverse tout sur son passage, arrive jusqu'à la grande redoute de gauche dont notre armée avait eu tant à souffrir, et y pénètre enfin par la gorge. Cette charge brillante décida de la victoire; mais Caulaincourt la paya de sa vie : en entrant dans la redoute, il tomba mortellement frappé par un boulet. Néanmoins, les Russes combattaient encore, non plus dans l'espoir de vaincre, mais pour assurer leur retraite, qu'ils effectuèrent enfin avec promptitude.

Cette journée, si glorieuse pour nos armes, nous coûta environ 20,000 hommes tués ou blessés et plusieurs généraux, entre autres Caulaincourt et Monbrun. Quant aux Russes, écrasés par notre artillerie, ils ne perdirent pas moins de 50,000 hommes et eurent une foule de généraux tués ou blessés. La victoire nous ouvrit les portes de Moscou, et elle valut au maréchal Ney, qui y avait fait la part la plus glorieuse, le titre de prince de la Moskova.

MOSKOVA (prince DE LA). V. NEY.

MOSLAMIN s. m. (mo-sla-main). Nom que l'on donne quelquefois aux musulmans ou sectateurs de Mahomet.

MOSLEM s. m. (mo-zlaimm). Hist. or. Littéralement *Vrai croyant*, nom primitif des musulmans.

MOSLEMAH ou **MASELANS**, fameux capitaine arabe, fils du calife Abdel-Melek, mort en 739. Sous les califes de ses frères Walid I^{er}, Soléiman, Yezid II, Hescham, il commanda avec un grand éclat les armées musulmanes, conquit une partie de la Cappadoce, du Pont, de l'Arménie, ravagea la Galatie, traversa l'Hellespont en 716, battit l'armée impériale et assiégea Constantinople, mais ne put parvenir à la prendre. Après avoir ramené en Syrie les débris de son armée, Moslema fut tué par le fameux Yezid-Ibn-Mahleb, qui s'était révolté et à qui il fit trancher la tête. Poursuivant le cours de ses exploits, il chassa de l'Azerbaïdjan les Turcs Khazars, s'empara, en 725, de Césarée, battit de nouveau les Khazars en 727, réduisit le Chirwan et mourut peu après son retour d'une nouvelle expédition contre les Grecs.

MOSNERON-DELAUNAY (Jean-Baptiste, baron), homme politique et littérateur français, né à Nantes en 1738, mort à Saint-Gaudens en 1830. Il appartenait à une riche famille d'armateurs. Poussé par le goût des voyages, il parcourut l'Angleterre et la Hollande, puis s'embarqua pour Saint-Domingue. De retour en France, il abandonna la marine pour étudier le droit à Paris; mais là il délaisa la jurisprudence pour les lettres, présenta au Théâtre-Français deux tragédies qui furent refusées, renonça alors à l'art dramatique et retourna à Nantes, où il s'occupa du commerce de son père. La rare intelligence dont il fit preuve en matière commerciale attira l'attention de ses concitoyens, qui le nommèrent successivement membre du tribunal de la chambre de commerce, délégué près des états de Bretagne, près du ministre de la marine et, en 1789, près de l'Assemblée constituante. Du département de la Loire-Inférieure, il y vota constamment avec la droite, se prononça pour qu'on ne confondit pas les prêtres in-soumis avec les perturbateurs reconnus et offrit au nom de son frère un vaisseau pour porter des troupes à Saint-Domingue. Non réçu à la Convention, il fut emprisonné comme royaliste sous la Terreur et recouvra la liberté après la chute de Robespierre. En 1799, il alla siéger au Corps législatif, dont il fit partie jusqu'en 1803. A partir de ce moment, il vécut complètement dans la retraite. Pendant la Restauration, il reçut le croix de la Légion d'honneur, le titre de baron (1823) et obtint, pour sa femme, l'entreposé de tabac de Pau, puis la recette centrale de Saint-Gaudens. Nous citerons, parmi ses écrits : *Le Paradis perdu*, trad. de Milton (Paris, 1789); *De quelques réformes et améliorations à faire en Bretagne* (1789, in-8°); *Vie du législateur des chrétiens sans lacunes et sans miracles*

(1803, in-8°), ouvrage antireligieux que Mosnier désavoue sous la Restauration; *Mémoires* ou le *Jeune Israélite* (1806, in-8°); le *Vallon aérien* ou *Relation du voyage d'un aéroplane dans un pays inconnu jusqu'à présent* (1809), roman moral.

MOSNIER (Jean), peintre français. V. MOSNIER.

MOSMAGUM, nom latin de MOZON.

MOSOTIE s. m. (mo-so-ti). Linguist. Dialecte américain. V. MOSOX.

MOSOUÏ, ville d'Asie. V. MOSSOUL.

Mosquea (La), poème espagnol de Villaviciosa. V. MOUCHES (guerre des).

MOSQUÉE s. f. (mo-ské — de l'ar. *mesjid*, qui signifie proprement lieu d'adoration; de *sagad*, adorer. Les Espagnols ont fait de la *meschita* et les Italiens *moscheta*). Temple mahométan, lieu où les musulmans s'assemblent pour prier; *Le Saint-Génacel* est aujourd'hui une mosquée et un hôpital turcs. (Chateaub.) Les riches mosquées sont en Orient ce qu'étaient autrefois en Europe les couvents: on y trouve la prière, l'enseignement religieux et l'hospitalité. (Thiers.) En France, le gouvernement ne bâtit pas seulement des églises, il construit encore des synagogues et des mosquées. (Gueroult.)

— Encycl. Relig. Les musulmans désignent plus particulièrement sous le nom de *mesjid* ou *mesjid*, mosquée, les temples de Jérusalem et de La Mecque. Ils ont un autre nom pour indiquer la mosquée principale d'une ville: *giamé* ou *giamé* et *djamy*, de l'arabe *giamé*, assembler. Ainsi *Giamé-beni-Oumyay* est la grande mosquée de Damas, l'ancienne église consacrée par les chrétiens de Syrie à Zacharie et à saint Jean-Baptiste, que les califes omniades leur enlevèrent et dont ils firent, en la transformant, un des édifices religieux les plus célèbres et les plus magnifiques de l'islamisme. Le mot *giamé*, auquel on ajoute le complément *al-aca*, s'applique également au temple de Jérusalem, parce qu'on s'y assemble de tous les points les plus éloignés de l'univers où fleurit la doctrine de l'islam. C'est le temple bâti par le calife Omar à l'endroit même où la tradition rapporte que se trouvait la pierre sur laquelle Cabos posa la tête et s'endormit, lorsqu'il eut la vision de l'échelle mystérieuse. Le complément *al-harum* (la sacrée) caractérise le temple de La Mecque, qu'on appelle aussi *Kaaba* (maison carrée) et *Bett-Ullah*, la maison de Dieu, pour distinguer cette mosquée de celle de Jérusalem, qui se nomme *Al-Mocaddès*, la maison sainte. Enfin *Magiat-al-Nabi*, la mosquée du Prophète, ou *Al-Koba*, la voûte, le dôme, et *Roudhat-Schérif*, la prairie, le jardin illustre, sont trois appellations attribuées à la mosquée bâtie par Mahomet lui-même à Médine et dans laquelle l'apôtre a son tombeau. Cette mosquée et le temple de La Mecque portent, en outre, le nom de *Al-Haraméin*, les deux lieux les plus sacrés de la terre.

Andrinople, Koniéh, Constantinople, renferment de superbes mosquées, monuments splendides de la piété ou de la munificence des sultans.

Les principales mosquées de Constantinople sont Sainte-Sophie, qui n'est autre que la basilique de Justinien, dédiée à la sagesse divine (*agia sophia*) et convertie par Mahomet II en temple musulman; la mosquée d'Al-Aziz, située près de l'Alaidan, l'ancien hippodrome de Constantinople; la mosquée du sultan Bayezid et la Solimanienne, bâtie par Soliman I^{er}. Ces trois dernières sont accompagnées d'un édifice particulier servant de sépulture à leurs fondateurs. Leur masse architecturale est énorme et présente cette profusion de dômes et de minarets, qui est, pour les Turcs, le dernier mot de l'art. L'intérieur n'est pas sans quelque ressemblance avec les temples protestants; l'islamisme est ennemi des arts plastiques; on ne trouve dans les mosquées ni tableaux, ni statues, ni reproductions de créatures vivantes; des inscriptions du Coran, une chaire, des pupitres, des nattes pour s'agenouiller, voilà tout ce qui orne l'intérieur de ces immenses édifices.

Dans toute mosquée principale se trouve un endroit réservé pour le prince, et élevé sur une estrade, d'où il assiste à l'office et fait la lecture du *sah*, sorte de prière solennelle, ou plutôt de sermon adressé au peuple. Cette chaire, séparée du public et ordinairement fermée de rideaux (*mascourah*), fut une innovation du calife omniade Moawiah I^{er}.

Les mosquées, dans tout l'Orient, servent aussi de lieu de dépôt. « Dans tous les coins, dit Th. Gautier, s'entassent des malles, des coffres et des paquets de toutes formes. Ceux qui voyagent ou qui craignent d'être volés chez eux y mettent leurs richesses sous la garde de Dieu, et il n'y a pas d'exemple qu'un aspre ou un para ait été détourné; le vol se compliquerait alors du sacrilège. La poussière se tamise sur des masses d'or et d'effets précieux, à peine enveloppés d'une toile grossière ou d'un lambeau de vieux cuir; l'araignée, si chère aux musulmans pour avoir tissé sa toile à l'entrée de la grotte où s'était réfugié Mahomet, tend paisiblement ses fils sur des serrures que personne ne touche. V. CONSTANTINOPLE, MEQUE (La) MÉDINE, etc.

MOSQUERA (don Ruy Garcia), navigateur

espagnol, né en 1501, mort à Buenos-Ayres vers 1555. Il partit en 1528 de Cadix avec Sébastien Cabot, chargé de conduire une expédition dans l'Amérique méridionale, découvrit avec ce dernier le fleuve la Plata, qu'ils remontèrent jusqu'au delà de son affluent avec le Paraguay, visita les peuplades voisines et en rapporta beaucoup d'argent, ce qui fit donner au fleuve qui débouchait dans la baie de Solis le nom de fleuve d'Argent (rio de la Plata). Cabot n'ayant pas reçu des secours attendus partit pour l'Espagne, laissant Mosquera et Nuño de Lara garder la colonie en son absence (1530). Peu après, échappé avec soixante de ses compagnons au massacre ordonné par un chef cacique, Mosquera parvint à redescendre le fleuve la Plata jusqu'à la mer, bâtit un fort sur le cap Santa-Maria, s'empara par surprise d'un navire français, se procura ainsi des canots et des munitions, bâtit avec l'aide des Indiens les Portugais qui voulaient lui faire prêter serment de fidélité à leur souverain (1534), poursuivit sa victoire jusqu'à Saint-Vincent qu'il ravagea, se rembarqua ensuite et alla établir sa petite colonie dans l'île de Sainte-Catherine. Ayant appris, l'année suivante, que le fondateur de Buenos-Ayres était réduit à la famine avec ses hommes, dans sa colonie naissante, il alla le rejoindre avec des vivres et des munitions, prit une grande part à la réduction des Indiens et amena la prospérité à Buenos-Ayres, où il se fixa.

MOSQUILLON s. m. (mo-ski-lon; ll mil.). Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette grise.

MOSQUILLE s. m. (mo-ski-lle; ll mil.). V. MOSQUITTE.

Mosquita la Sorcière, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et G. Vaez, musique de Xavier Boisselot (Théâtre-Lyrique, 27 septembre 1851). Cet ouvrage a servi de pièce d'ouverture au Théâtre-National, appelé depuis Théâtre-Lyrique. La scène se passe au Mexique, entre don Manoël, fils du vice-roi, espèce de Don Juan, et une cousine qui, pour le corriger de ses égarements, se déguise en sorcière et lui joue une foule de tours bons et mauvais, jusqu'à ce qu'elle le juge digne de devenir son époux. C'est un des plus médiocres livrets de Scribe. La partition est très-chargée de musique et conçue dans un système éclectique, qui s'allie difficilement avec l'originalité. Les effets cherchés et trop multipliés se nuisent réciproquement et, en somme, rien de saillant ne reste dans la mémoire des auditeurs. Au premier acte, on a remarqué l'entrée de la sorcière sur un cantabile expressif, suivi de vocalises brillantes; une marche villageoise laborieusement orchestrée, à laquelle ne manquent ni le *piccolo*, ni le *glöckenspiel*, ni le cloche de la chapelle. Le duo entre Manoël et Mosquita commence par une jolie phrase *Chœurs, ouvrez, gentille châteline*. Les couplets à boire, accompagnés par des notes syllabiques de l'orchestre et du chœur, ont de la verve et sont bien traités. Dans le second acte, il faut signaler le boléro chanté par Benita, la jeune villageoise, et un trio dramatique. Au troisième acte, on a remarqué une sérénade chantée derrière la coulisse et le duo bien conduit de la dernière scène.

MOSQUITTE s. f. (mo-ski-te). Ornith. Nom vulgaire de la sylvie à tête noire.

MOSQUITOS (côte des), pays de l'Amérique centrale, à l'E. de la république de Guatemala, formant un Etat indien placé sous la protection de l'Angleterre et habité par plusieurs tribus d'Indiens, dont la principale est celle des Mosquitos, qui donne son nom à la contrée. Ce pays, situé entre 11° et 16° de lat. N. et 85° et 88° de long. O., présente une côte baignée par la mer des Antilles, hérissée de plusieurs caps et dont le développement est évalué à 700 kilom.; la superficie de cette contrée, à cause de l'incertitude des limites intérieures, varie de 6,500 à 12,500 kilom. carrés. Les côtes dessinent de nombreuses baies dont les plus remarquables sont : la baie des Mosquitos, la baie de Carthago, la baie de Sabie et la baie de Bluefields. La Nueva-Segovia qui porte aussi le nom de Bluefields, le Rio-Grande de Parlas, le Tonglas, l'Yare sont les cours d'eau les plus importants de cette contrée, et le climat est généralement malsain. On y trouve de vastes forêts et de superbes bois d'acajou. Les productions agricoles les plus abondantes sont le manioc, le maïs et le riz. Les habitants de la côte des Mosquitos se divisent en plusieurs tribus. Ils sont, en général, d'une belle stature, guerriers et audacieux; bienveillants autrefois envers les Européens, ils sont devenus les ennemis les plus implacables des Espagnols. La chasse, la pêche, l'agriculture et le soin des troupeaux sont leurs principales occupations. Quoiqu'on les comprenne ordinairement dans le Guatemala, ils ne peuvent pas être considérés comme faisant partie de cette république : ils obéissent à leurs propres caciques. Peu d'entre eux ont embrassé le christianisme. Il La baie des Mosquitos a 600 kilom. de largeur sur 270 kilom. de profondeur. Ses côtes sont généralement basses et échanquées. Les îlots, les écueils et les bancs de sable y abondent. Elle reçoit l'Yare, le Tonglas, le Rio-Grande de Parlas, le Bluefields, le San-Juan, le Chagres, etc.

MOSS s. m. (moss). Métrol. Mesure alle-

mande pour les boissons; bière contenue dans cette mesure : *Gargen, dit un malin de la société, remporte ton moss et donne-nous-en un autre.* (G. Davidson.)

MOSS, ville de Norvège, située sur la côte orientale du golfe de Christiania, dans l'ant. ou préfecture de Smalenen. Elle est bâtie sur une langue de terre, qui relie la terre ferme à l'île de Jørløen. Elle a, par conséquent, un double port, dont l'un sur le golfe principal et l'autre sur le golfe de Moss; 4,500 hab. Usines métallurgiques et fabriques d'eau-de-vie. Moss est célèbre dans l'histoire du Nord par la convention qui y fut signée le 14 août 1814, entre les Suédois et les Danois, convention d'après laquelle le Danemark céda à la Suède la possession de la Norvège.

MOSSALAMAH, sectaire arabe, né à Hamaïsh vers 600 de notre ère, mort près de Médine en 632. Il embrassa d'abord l'islamisme, puis, séduit par l'idée d'imiter Mahomet, il s'éleva en prophète, se fit de nombreux prosélytes et proposa à ce dernier de faire un partage égal de la terre. Mahomet repoussa sa proposition, et Mossallamah, aidé par sa femme qui, de son côté, s'était érigée en prophétesse, accrût encore le nombre de ses partisans. Mahomet étant mort sur ces entrefaites, le calife Abou-Bekr envoya contre Mossallamah le général Khaleïd qui, après un échec, remporta sur celui qu'on appelait le *Messieur* une victoire décisive. Le nouveau prophète trouva la mort, ainsi que 10,000 de ses sectateurs, dans cette bataille, et le reste de la secte fut complètement exterminé par le calife Moavyah en 662.

MOSSÉ s. f. (mo-sé). Mamm. Ruminant de la Nouvelle-Angleterre.

MOSSÉ (Jean-Marie), littérateur français, né à Carpentras vers 1780, mort à Paris en 1825. Son véritable nom était *Mossé* et il appartenait à une famille juive. Il occupa pendant quelque temps un emploi à la préfecture de l'Ardèche, puis se rendit à Paris, où il publia des articles dans le *Mercur* et fit paraître en même temps un assez grand nombre d'ouvrages extrêmement médiocres qu'il vendait lui-même avec des meubles dans une espèce de magasin de bric-à-brac. Mossé finit par s'asphyxier. Nous nous bornerons à citer de lui : la *Chronique de Paris* ou le *Spectateur moderne* (Paris, 1819); les *Traverses des salons* et des *lieux publics* (Paris, 1822); l'*Art de conserver et d'augmenter la beauté* (Paris, 1822); l'*Art de gagner sa vie* (1823); *Eucharis* ou les *Sensations de l'amour* (1824), etc.

MOSSI s. m. (mo-si). Linguist. Idiome américain. V. MOSOX.

MOSSIMAGON s. m. (mo-si-ma-gon). Fête de la purification des Indous.

MOSSINGEN, MOSSKIRCH, ville du Wurtemberg. V. MOSSINGEN.

MOSSO adj. (mo-so — mot ital.). Mus. Emu, animé : *Andantino mosso*. *Pia mosso*. Plus rapide : *Allegro più mosso*.

MOSSÉ, lac du Jutland, dans l'ant. ou préfecture de Skanderborg. Traversé par le Gudennay, il est profond et poissonneux. Sa longueur est d'environ 10 kilom., sa largeur de 2 kilom.

MOSSON (la), petite rivière de France, dans le département de l'Hérault, arrond. de Montpellier. Elle prend sa source dans le canton et à 8 kilom. N.-E. d'Aniane et se jette dans le Lez par la rive droite, à 2 kilom. avant l'entrée de cette rivière dans la Méditerranée. Cours de 45 kilom.

MOSSOUL, en latin *Mausilum*, *Ninus Nova*, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Al-Djezîrî (ancienne Mésopotamie), chef-lieu du pachalik de son nom, à 370 kilom. N.-O. de Bagdad, sur la rive droite du Tigre; 45,000 hab., dont 10,000 chrétiens nestoriens. Résidence d'un pacha et d'un patriarche chaldéen. Fabriques de maroquins, cotonnades, velours, tapis; usines à fer, teinture et impression de mousselines de l'Inde. Mossoul fut longtemps un des plus grands marchés de l'Orient; la plupart des étoffes, des drogues et des denrées de l'Inde étaient réexpédiées par cette ville dans l'Asie Mineure et à Constantinople. C'est encore l'entrepôt du café moka, des marchandises de la Perse, des noix de galle, comme adragante, cire et coton des contrées voisines. Les environs, arrosés par le Tigre, plusieurs sources et petits cours d'eau, produisent en abondance des céréales, légumes, melons, fruits de toutes espèces, olives, coton, tabac. Au delà de cette véritable oasis, le sol devient aride et de la véritable nature des steppes; il est parcouru par des hordes pillardes de Kourdes et de Bedouins; on y rencontre beaucoup de gibier et de bêtes fauves. La ville est bâtie sur une colline crayeuse longeant la rive occidentale du Tigre, dont la largeur y est d'environ 100 mètres et qu'on y passe sur un beau pont de bateaux. De nos jours, elle n'occupe guère que le tiers de son ancien emplacement; une vieille et forte muraille, qui l'entoure du côté de la terre, renferme dans son enceinte de grands espaces complètement déserts. Les rues sont étroites, tortueuses et sales; les maisons, bâties en terre ou en briques seches et recouvertes d'un stuc gypseux ou de mortier, sont généralement surmontées de terrasses. Mossoul compte vingt mosquées, dont la principale, voisine

du minaret oblique appelé *Al-Tawehal*, est construite sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Paul; huit églises chrétiennes, dont trois sont en ruine, et plusieurs couvents chrétiens. Les vastes bazars de cette ville, qui était autrefois en possession de fournir toute l'Europe des articles dits de Mossoul et principalement des tissus de coton connus sous le nom de mousselines, d'objets en maroquin, etc., sont aujourd'hui encombrés de marchandises européennes.

Mossoul avait autrefois une importance considérable; elle était même gouvernée par des sultans particuliers. Ce n'est plus maintenant qu'une ville du second ou du troisième ordre rangée sous l'autorité de la Porte. Elle ne présente rien de remarquable, et les mosquées mêmes, dit un voyageur, sont privées de ce luxe d'architecture ou de décoration qui atteste, dans tant de villes turques, la dévotion des mahométans. Dans les environs se trouvent les ruines de Ninive.

MOSSY, rivière de l'Indoustan anglais, dans le Decan, ancienne province d'Haiderabad, arrose Golconde, Haiderabad et se jette dans la Kistnah, après un cours de 280 kilom.

MOSTACY-BILLAH (Aboul-Cacem-Abdallah IV, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 908, mort en 949. Il succéda, en 944, à son cousin Motakky, n'ayant qu'un pouvoir nominal, le pouvoir réel se trouvant entre les mains d'abord du Turc Tonzoun, puis du Turc Zafraïh Ibn Chirzad, l'un et l'autre émirs al-omrah. Pour se soustraire à la tyrannie de ce dernier, Mostacy appela le Boule Ahmed, à qui il donna le titre de Moezz ed Daulah; mais il ne tarda point à s'apercevoir qu'il n'avait fait que changer de maître, et entra dans un complot formé par sa favorite pour renverser le tout-puissant ministre; mais le complot ayant été découvert, il fut renversé par Ahmed, privé de la vue et jeté dans une prison (946) où il termina sa vie.

MOSTADHER-BILLAH (Aboul-Ahmed-Abbas-IV, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 1078, mort en 1118. Il succéda, en 1094, à son père Mokady. C'est sous son règne qu'eut lieu la première croisade. La rivalité des califes de Bagdad et d'Égypte favorisa les progrès des chrétiens. La nouvelle de la prise de Jérusalem causa une telle consternation à Bagdad, qu'on y oublia le jeûne et les prières du mois sacré de Ramadan, choses jusqu'alors sans exemple. Mostadher mourut en 1118, après avoir, pendant tout son règne, subi le joug des émiris. Il se montra juste, bienfaisant et protecteur des arts.

MOSTADY-BIAMR-ALLAH (Abou-Mohammed-Ilaan II, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 1141, mort en 1180. Il succéda à son père Mostandjed en 1170. Sous son règne eut lieu la destruction des califes fatimites d'Égypte; le schisme qui divisait les musulmans cessa, et l'Égypte reconnut de nouveau l'autorité spirituelle des califes de Bagdad. Mostady fit fleurir les arts et les sciences.

MOSTAERT (Jean), peintre hollandais, né à Harlem en 1499, mort dans la même ville en 1555. Il appartenait à une famille ancienne et distinguée. Ses parents lui firent donner une excellente éducation et le laissèrent suivre ses goûts artistiques. Sous la direction de Jacques de Harlem, Mostaert devint bientôt un très-remarquable artiste de beaucoup supérieur à son maître. Au talent il joignait beaucoup d'esprit et de grands avantages extérieurs. L'archiduchesse d'Autriche Marguerite, tante de Charles-Quint, s'éprit de l'artiste, le nomma son gentilhomme d'honneur, son premier peintre et le retint pendant dix-huit ans attaché à sa personne. Pendant ce temps, Mostaert exécuta un grand nombre de tableaux et de portraits. Lorsqu'il quitta la cour de cette princesse, il revint dans sa ville natale avec une fortune considérable et lit de sa maison le rendez-vous de la société la plus brillante. Les compositions de ce peintre sont pleines d'animation; les personnages, aux figures d'une grande expression, y sont groupés avec goût; les détails y sont abondants sans profusion et, choses rares de son temps, les costumes et les chroniques ne présentent pas de ces anachronismes si choquants, notamment dans les tableaux de Veronese et de Rembrandt. Malheureusement, un grand nombre de ses ouvrages, de ses dessins, de ses ébauches périrent dans l'incendie de Harlem. Nous citerons de lui, à Harlem : la *Naissance de Jésus-Christ*, une de ses meilleures œuvres; un *Eccle Homo*; la *Discorde jetant sa pomme dans le festin des dieux*; le *Bon et le mauvais ange devant le Seigneur*; des *Paysages*, des *Vues des Indes* d'une grande couleur locale; à La Haye : *Abraham et Sarah*; *Agar et Ismaël*; *Saint Christophe*; à Amsterdam : *Sainte Anne et sa famille*, etc.

MOSTAERT (François et Gilles), peintres hollandais, fils du précédent, nés à Huist en 1525, morts, le premier à Anvers en 1556, le second dans la même ville en 1601. Ils étaient jumeaux et leur ressemblance était telle que leur père lui-même pouvait difficilement les distinguer. Après avoir initié ses enfants aux premiers éléments de la peinture, Jean Mostaert les conduisit à Anvers, plaça François chez Henri de Bles et Gilles chez Jean Hau-

dyn. Les deux frères devinrent de remarquables artistes et furent reçus en même temps membres de l'Académie d'Anvers en 1555. François excella dans le paysage et mourut à la fleur de l'âge. Gilles cultiva la peinture d'histoire et de genre et s'entendait surtout parfaitement à composer ses tableaux, dont les figures sont groupées de la façon la plus naturelle et la plus pittoresque; en outre, sa couleur est harmonieuse et brillante, sa touche fine et naturelle. Ses principaux tableaux sont: *Le Christ portant sa croix*, *Saint Pierre en prison délivré par un ange*, une *Madone* et le *Comte Van Schelven faisant son entrée à Hoboken*, œuvre fort remarquable, où l'on voit sous les armes des paysans dans des poses aussi variées que naturelles.

MOSTAGANEM, la *Cartenna* des Romains, ville d'Algérie, province et à 76 kilom. N.-E. d'Oran, à 1 kilom. de la Méditerranée et à 10 kilom. S.-O. de l'embouchure du Chélif, par 35° 55' de latit. N. et 2° 14' de longit. N., 7,847 hab., dont 3,500 indigènes. Fabrication d'orfèvrerie, bijouterie, maroquinerie, sparterie, broderie de bonnets qui s'exportent à l'intérieur de l'Afrique. Commerce de laines, bestiaux, grains et fourrages.

Mostaganem est située sur un plateau de 85 mètres de hauteur, à 1 kilom. de la mer; elle se compose de deux parties distinctes séparées par le ravin de l'An-Soufria. La partie E., appelée Matamore, renferme les principaux établissements militaires; la partie O. est occupée par la ville proprement dite; le quartier européen est bien aéré et plein de mouvement. Les deux parties de la ville sont entourées d'un mur d'enceinte crénelé et percé de cinq portes. Les places principales sont: la place d'Armes, entourée de bâtiments à arcades, la place du Marché, la place des Cigognes et la place de l'Hôpital. Parmi les curiosités de la ville, nous mentionnerons: l'église où se voient quelques copies de tableaux de maîtres; l'oratoire protestant, la synagogue, l'hôtel de la sous-préfecture, l'hôtel de la mairie, le tribunal civil, le théâtre, la halle aux grains, la poissonnerie, le caravansérail, les édifices militaires, le jardin public, etc.

« Les géographes arabes, dit M. Piesse, font mention de Mostaganem, petite ville située dans le fond d'un golfe, entourée de murailles, avec des bazars, des bains, des jardins, des vergers, des moulins à eau; mais ils ne disent rien de précis sur la fondation de cette ville. On attribue à Youssef-ben-Tachfin l'Almoravide la fondation de Bordj-el-Mehal, l'ancienne citadelle de Mostaganem, convertie en prison aujourd'hui. Youssef régna de 1093 à 1106. J.-C. » Au commencement du XVI^e siècle, Mostaganem passa sous la domination des Turcs, qui l'agrandirent et la fortifièrent; mais cette prospérité cessa dans la suite, car, au moment de la conquête française, les habitants de son territoire produisaient à peine les objets nécessaires à leur consommation.

MOSTAÏGE s. m. (mo-sta-jé — du lat. *mustum*, vin doux). Cout. anc. Epoque de l'année où l'on payait la redevance en vin doux.

MOSTAÏN-BILLAH (Aboul-Abbas-Ahmed 1^{er}, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 835, mort à Vaseh en 866. Il succéda, en 862, à son cousin Montasir. Ce prince, trop faible pour gouverner par lui-même, s'abandonna aux conseils de ses favoris, ne put empêcher le Saffaride Yakoub-ibn-Leith d'enlever le Khorasan, l'Alide Haçan de fonder une dynastie indépendante dans le Djordjan et le Tabaristan, et vit ses troupes complètement battues par les Grecs près de Tarse. A l'intérieur, le calife ne fut pas plus heureux. En laissant à la disposition de sa mère et de son favori Atanesh les trésors de l'Etat, il indisposa les chefs de la milice, qui fomentèrent une émeute pendant laquelle Atanesh fut massacré. A la suite d'une nouvelle émeute, le calife, assiégé dans son palais de Sermentari, se vit contraint de se réfugier à Bagdad, fut assiégé dans cette ville par les rebelles et forcé d'abdiquer en faveur de son cousin Motaz, qui le fit périr sous les verges.

MOSTAÏN-BILLAH (Aboul-Fadl-el-Abbas), calife abbasside et sultan d'Egypte, né au Caire vers 1370, mort à Alexandrie en 1430. Il parvint au califat à la mort de son père Motawakkil 1^{er} en 1406, regut en 1412, après la déposition de Faradj, le titre de sultan d'Egypte, dont il fut dépossédé deux ans plus tard, perdit l'année suivante le califat et fut alors relégué à Alexandrie, où il mourut de la peste.

MOSTALY ou **MOSTALA-BILLAH** (Aboul-Cacem-Ahmed, AL), calife fatimide d'Egypte, né au Caire en 1074, mort dans la même ville en 1101. Il succéda, en 1094, à son père Mostanser-Billah au détriment de son frère aîné Nizar, qui se révolta à deux reprises et qu'il condamna à mourir de faim. Ce prince, dépourvu de toute énergie, abandonna le soin des affaires à son ministre Adhali, qui s'empara de Jérusalem (1098), et lui laissa en mourant la tutelle de son jeune fils Amar. Ce fut sous son califat que les croisades se rendirent pour la première fois maîtres de Jérusalem (1099).

MOSTANDJED-BILLAH (Aboul-Modhaffer-Youssef, AL), calife abbasside de Bagdad, né

dans cette ville en 1114, mort en 1170. A peine eut-il succédé à son père Moktafy II en 1159, qu'il eut à réprimer une révolte d'un de ses frères, à qui il pardonna. Devenu paisible possesseur du trône, il gouverna ses Etats avec sagesse, les préserva de toute attaque étrangère, extermina le tribu arabe qui dévastait les deux Iraks et mourut victime de la perfidie de son médecin, qui, gagné par le chef des émirs, le fit périr dans un bain dont l'eau était bouillante.

MOSTANSER-BILLAH ou **MOSTANSER-BILLAH** (Aboul-Haçan-Hakem II, AL), calife omiade d'Espagne, né à Cordoue en 910, mort dans la même ville en 976. Après la mort de son père Abder-Rahman III, il monta sur le trône en 961, fit sans avantage marqué la guerre aux rois de Léon et de Castille, et fut plus heureux en Afrique, où il incorpora à ses Etats les territoires de Fez, de Maroc et une partie de celui d'Alger. Ce prince s'est rendu justement célèbre par son esprit de justice, par la sagesse de son administration, par la protection éclairée qu'il accorda aux savants. Il fonda un grand nombre de collèges, institua l'Académie de Cordoue, rassembla une immense bibliothèque qui ne comprenait pas moins de 600,000 volumes, établit des archives, fit le premier grand dénombrement qui ait eu lieu en Espagne, protégea la culture de la soie et du mûrier, mais fit arracher les deux tiers des vignes dans l'espoir de ramener les musulmans à une plus fidèle observation des préceptes du Coran au sujet du vin. Mostanser mourut d'une attaque d'apoplexie.

MOSTANSER-BILLAH (Abou-Temin-Maad, AL), calife fatimide d'Egypte, né au Caire en 1093, mort dans la même ville en 1094. Il succéda en 1093 à son père Dahser, sous la tutelle de sa mère, et prit en main le pouvoir en 1048. Son règne fut le plus long dont il soit fait mention dans les annales du califat. Il commença par soumettre la Syrie et l'Yémen à son autorité, eut ensuite des démêlés avec Calm, calife de Bagdad, déclara sur l'Afrique septentrionale les tribus arabes et berbères du désert, et vit bientôt ses Etats en proie à des dissensions intérieures et à la famine. Ses généraux, voyant son incapacité, s'emparèrent du pouvoir, et il fut réduit à un tel dénuement qu'à un certain moment il dut la vie aux aumônes d'une femme charitable. Dans cette extrémité, il appela à son secours Bedr al-Djimaly, qui soumit les révoltés, délivra l'Egypte des hordes turques, arabes et nègres qui la ravageaient, et par une sage administration de vingt années, rendit à ce pays l'ordre et la prospérité. Mostanser-Billah mourut peu après son sage et vaillant ministre et laissa le trône à son fils Mostaly.

MOSTANSER-BILLAH (Abou-Djifar-al-Mansour II, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 1191, mort en 1242. Après la mort de son père Dahser, il monta sur le trône (1226), se concilia l'affection de ses sujets par sa générosité, cultiva la poésie, s'attacha à encourager les lettres et les sciences, fonda et dota une grande Académie à Bagdad pour les quatre sectes orthodoxes et fit reconnaître sa suzeraineté par les musulmans d'Espagne et du nord de l'Afrique. Une invasion des Mongols signala les dernières années du règne de ce prince (1238). Les envahisseurs s'étant avancés jusque sous les murs de Bagdad (1240), Mostanser marcha contre eux et les força à se retirer.

MOSTANSER-BILLAH (Aboul-Cacem-Ahmed AL), premier calife abbasside d'Egypte, parent du précédent, né à Bagdad vers 1200, mort près de cette ville en 1260. Echappé aux massacres qui suivirent la prise de Bagdad par les Mongols, il erra pendant trois ans, puis se rendit en Egypte (1260), y fut reconnu comme calife par le sultan Bibars I^{er}, et obtint de ce dernier des troupes pour reconquérir Bagdad. Il s'empara d'Anah et de Hadit; mais arrivé près de Bagdad il fut surpris par les Mongols et le périt dans un combat avec la plupart des siens.

MOSTANSER-BILLAH (Mohammed AL), roi hafsde de Tunis (1249 à 1276). Il fut assiégé dans sa capitale par saint Louis (1270), vaincu dans une sanglante bataille, et eut peut-être perdu son royaume si le sultan marocain ne fut mort au milieu de son siège, décimé par la peste. Mostanser se hâta de conclure la paix avec Philippe le Hardi. C'était un prince vaillant et généreux.

MOSTARABE adj. (mo-sta-ra-be). S'est dit quelquefois pour MOZARABE.

MOSTARCHED-BILLAH (Abou-Mansour al-Fadhl II, AL), calife abbasside de Bagdad, né en 1091, mort en 1135. Monté sur le trône après la mort de son père Mostader (1118), il commença par réprimer une révolte de son beau-frère Aboul-Hassan, battit ensuite Dabals, émir des Arabes Aquitides, et, enhardi par ses succès, il résolut de s'affranchir de la tyrannie des émirs al-omrah seldjoucides. Vaincu par Mahmoud II, qui l'assiégea dans Bagdad, il fut obligé de subir sa loi (1120); mais, après la mort de Mahmoud, il fit de nouveaux efforts pour rétablir l'indépendance du califat, battit les généraux de Masoud (1132), fut battu à son tour et fait prisonnier par ce dernier, qui lui rendit la liberté à la condition de licencier son armée,

et périt assassiné par une troupe d'Ismaéliens en retournant à Bagdad.

MOSTASEM-BILLAH (Abou-Ahmed-Abdallah VII, AL), dernier calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 1221, mort en 1258. Il succéda en 1242 à son père Mostanser. C'était un prince sans énergie, sans intelligence, et qui se livra à toutes les vices des femmes et par ses courtoisies. Bagdad était alors déchirée par des divisions religieuses; les chiites ou sectateurs d'Ali, et les sunnites ou traditionnaires, se partageaient la population. Mostasem favorisait les derniers; son vizir, Mouyayed-Eddyn, qui était chiite, livra Bagdad aux Tartares, sous les ordres d'Houlagou. Le calife fut massacré. En lui s'éteignit le califat d'Orient, que les Abbassides avaient possédé 508 ans.

Mostellaria (LA), c'est-à-dire la *Pièce aux revenants*, comédie de Plaute, jouée vers 200 av. J.-C. C'est une des plus gaies et des mieux conduites du grand comique latin. En l'absence de son père Théropide, un jeune homme, Philolachès, se livre à la débauche, fait des dettes, achète à crédit une courtisane qui lui plait et se ruine gaîement, en compagnie de quelques amis libertins; l'esclave Tranion, le Scapin de la pièce, encourage tant qu'il peut le fils de son maître à mener cette vie, qui est pour lui pleine de petits bénéfices. Mais voici que le bonhomme revient de son long voyage, et Philolachès est en train de donner à ses amis un festin.

Tranion, en fânant, a aperçu Théropide débauchant ses filles sur le port. Tous les invités veulent fuir, mais le Scapin les rassure et promet au jeune homme de le tirer de ce mauvais pas, à condition que personne ne bouge et qu'on ferme les portes. Pour lui, il va se poster en dehors et attendre Théropide. Le vieillard arrive, rendant grâce au ciel d'avoir échappé aux dangers du voyage et de retrouver sa maison à sa place. Au moment où il va heurter à la porte, Tranion l'arrête en donnant les signes de la plus vive frayeur; il lui raconte qu'il a fallu abandonner cette maison maudite, hantée par des revenants, qui y font la nuit un vacarme effroyable; il lui fait le récit d'une apparition qui a failli rendre fou son fils: un étranger a été autrefois assassiné, enfoui dans la cave, et il réclame à grands cris la sépulture. Le vieillard gobe cette histoire et déclare qu'il ne peut se gouter de sang dans les veines; le vacarme de l'orgie, qui lui arrive aux oreilles, corrobore le récit. Tranion, ici, nouvel incident. Un usurier se présente, réclamant l'argent qu'il a prêté à Philolachès pour l'achat de la belle esclave. Tranion n'est pas pris au dépourvu; la maison étant inhabitable, il a fallu en acheter une autre, et pour ce faire emprunter de l'argent; le maître fourbe indique la maison achetée, en dit le prix, et Théropide s'extasie sur le bon marché; c'est une excellente affaire, il promet de payer l'usurier, qui se retire fort content, et il demande à aller tout de suite dans la nouvelle maison. Justement voici le voisin Simon, de qui Philolachès est censé l'avoir acquise, d'après le conte de Tranion. Si les deux vieillards s'expliquent, tout est perdu. L'esclave recommande à Théropide de ne pas rappeler au pauvre homme cette vente, à laquelle ses mauvaises affaires l'ont contraint, et il dit au voisin Simon: « Le bonhomme est revenu un peu fou de son voyage, il a perdu toute sa fortune et croit avoir acheté votre maison. Ne lui faites pas de peine en contrariant sa manie. » De là, entre Théropide et Simon, un dialogue extrêmement comique. Après s'être abordés par des politesses, les deux vieillards se querellent et se quittent en se traitant de vieux fous et de vieux scélérats. Tout l'échafaudage des ruses de Tranion va s'écrouler. Un esclave d'un des amis de Philolachès vient heurter à la porte; les jeunes gens, croyant que c'est Théropide, se gardent bien d'ouvrir, le tapage attire le bonhomme vers la porte et il s'étonne qu'on s'obstine à vouloir pénétrer dans une maison abandonnée. L'esclave rit aux éclats et Théropide s'aperçoit qu'il a été berné par Tranion; il pardonne pourtant, à condition qu'il retrouvera intacte certaine saccoche pleine d'or qu'il avait enfouie dans la cave, et tout, heureusement pour lui, son fils ni Tranion n'avaient pas soupçonné l'existence.

Cette comédie est amusante d'un bout à l'autre. La scène de l'orgie, un peu vive et qu'on ne pourrait pas mettre sur un théâtre moderne, est pleine de verve, et les fourberies de Tranion ne le cèdent en rien à celles de Scapin, dans la pièce de Molière. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'y a qu'un personnage vertueux dans la pièce, la courtisane achetée par Philolachès. Regnard a imité la *Mostellaria* dans une petite pièce en un acte, le *Retour imprévu*, et Destouches lui a emprunté les meilleurs traits de son *Dissipateur*.

MOSTEROE, fle de Norvège, sur la côte occidentale, comprise dans le bailliage de Stavanger, par 59° 57' de lat. N. et 3° 20' de long. E. Elle mesure 8 kilom. de longueur sur 4 kilom. de largeur.

MOSTO, nom de divers personnages italiens. V. CADA-MOSTO.

MOSTOWSKI (le comte THADDÉE), patriote polonais, né à Varsovie en 1766, mort à Pa-

ris en 1842. Il se montra de bonne heure un chaud partisan de l'indépendance de sa patrie, devint castellan de Raciour et membre du sénat en 1790, prit part, au commencement de l'année suivante, à la fondation de la *Gazette nationale et étrangère*. Peu après, il devint membre du comité chargé de rédiger la constitution de 1791, se rendit en 1792 à Paris comme délégué de la république sarmate, entra en relations avec les principaux membres du parti de la Gironde et avec les membres du gouvernement (1793), dans l'espoir d'obtenir une intervention armée en faveur de la Pologne, se vit arrêté et relâché à plusieurs reprises et retourna en Pologne à la fin de 1793. Lorsque, peu après, éclata l'insurrection de Kosciuszko, Mostowski devint membre du conseil provisoire, puis fut membre du grand conseil, et enfin du conseil de guerre sous Wawrzynski. Il se signala par son énergie, au milieu de ces graves circonstances, et fut envoyé avec Ignace Potocki par le roi Stanislas-Auguste, auprès de Souwarow, devenu maître de Praga, pour traiter avec lui. Arrêté peu après par ordre de l'impératrice Catherine, il fut détenu dans une forteresse jusqu'à l'avènement de Paul I^{er}. Il se retira alors à la campagne, où il occupa de travaux agricoles et littéraires, puis alla vivre en France de 1809 à 1812. A cette dernière époque, il fut nommé ministre du grand-duc de Varsovie; mais, après la malheureuse campagne de Russie, il dut revenir en France. Lorsque, en 1815, l'empereur Alexandre réorganisa le royaume de Pologne, il appela Mostowski aux fonctions de ministre de l'intérieur et de la police. Après la mort de ce prince, quand la Pologne tenta, en 1830, un nouvel effort pour secouer le joug étranger, le vieux patriote s'associa à ce mouvement et se vit encore une fois, après le triomphe des Russes, obligé d'aller chercher un refuge en France, où il mourut. On lui doit la publication de la belle édition des classiques de son pays, intitulée *Choix d'écrivains polonais* (Varsovie, 1803-1805, 25 vol. in-8°). Il a publié plusieurs articles dans la *Biographie universelle* de Michaud.

MOSYNÈQUES, **MOSYNES** ou **MOSSYNES**, ancien peuple de l'Asie Mineure, qui habitait sur la côte septentrionale du Pont-Euxin, dans le voisinage des Chalybes et des Tibériens, et près des villes grecques de Nicopolis et de Cerasus. Ils n'avaient pour demeures que les arbres ou de petites tours de bois, du haut desquelles ils attaquaient les passants. D'après Xénophon, ils étaient les hommes les plus barbares que les Dix mille eussent rencontrés dans leur retraite. Ils vivaient de châtaignes et de la chair salée du dauphin, dont ils utilisaient aussi le suif.

MOSZCZENSKI (Stanislas), archéologue polonais, mort en 1790. Il fit ses études aux universités de Cracovie et de Leipzig, fut reçu, en 1771, docteur en philosophie, et devint, en 1776, professeur de langue polonaise à l'université de Leipzig. On a de lui: *Stricturne in sententia de Lecho Dolneri*; *Grammaire française complète à l'usage de la jeunesse polonaise* (Dantzig, 1774); *De re numaria Poloniarum ante Weiselaum et Casimirus Magnam reges* (Leipzig, 1775), savant travail sur l'ancienne numismatique polonaise; une édition, avec additions, du *Dictionnaire d'Abraham Trotz*, etc.

MOSZCZENSKI (Martin), juriconsulte polonais, né en 1731, mort en 1798. Il entra en 1750 dans la congrégation des piaristes, professa dans plusieurs de leurs collèges et passa plus tard dans le clergé séculier. On a de lui: *Le Droit public du royaume de Pologne* (Cracovie, 1761, 2 vol. in-8°); *Traité des jugements des anciens castellans, des jugements entre les membres de la noblesse et des jugements territoriaux* (Varsovie, 1764, in-8°); *Court traité de géographie physique, politique et historique* (Varsovie, 1778, in-8°).

MOSZYNSKI (Julien-Albin), médecin polonais, né dans les environs d'Augustow en 1809, mort en 1857. Reçu docteur à Wilna en 1835, il exerça à Ponevitz la pratique de son art jusqu'en 1838, puis visita les universités d'Allemagne pour accroître ses connaissances. Dans le cours de ce voyage, il se lia avec le célèbre Hanka et, de retour à Wilna en 1841, il devint successivement médecin (1842), puis directeur de l'Asile des enfants (1846) et médecin en chef de l'hôpital Saint-Jacques, où il créa une école gratuite d'accouchement qui rendit les plus grands services. On a de Moszynski, en polonais: *Voyages en Prusse, en Saxe et en Bohême, accomplis pendant les années 1838 et 1839* (Wilna, 1844, 2 vol.); *Conseils aux mères ou Moyen de conserver la santé des femmes* (Wilna, 1850); *Premiers éléments de la science de l'accouchement* (Wilna, 1855, avec figures), manuel qui n'est pas devenu moins populaire que l'ouvrage précédent.

MOSZYNSKI (Antoine), théologien et littérateur polonais contemporain. Entré de bonne heure dans l'ordre des piaristes, il devint dans la suite recteur à Lubieszow, puis chanoine de la cathédrale de Minsk, doyen et curé de Pinsk. On a de lui: *Histoire du couvent des franciscains de Pinsk*; *Poème d'Horatius Flaccus sur l'art poétique*, traduit en vers polonais (1835); *Bibliographie wiliwnienne* (1841); *Des écrits périodiques en Pologne jusqu'à l'année 1795* (1840); *Sur la vie et les*

écrits de Casimir Narbut, etc. Il a, en outre, collaboré à différents journaux polonais, tels que le *Journal de Wilna*, l'*Athénæum*, la *Revue hebdomadaire de Saint-Petersbourg*, etc.

MOT s. m. (mo — du lat. *mutum*, mot et grognement; du *mutire*, grogner, murmurer, qui se rattache à la racine sanscrite *mug*, murmurer, grec *muzō*). Son ou réunion de sons exprimant une idée : **Mot français**. **Mot** de plusieurs syllabes. **Mot harmonieux**. **Mot** articuler ses mots. **Prononcer** des mots sans suite. **J'ai une certaine tendresse pour tous ces beaux mots que je vois ainsi mourir, opprimés par l'usage qui ne nous en donne point d'autres à leur place**. (Vaugelas.) **L'harmonie des mots ne fait ni le ton ni le fond du style, et se trouve souvent dans des écrits vides d'idées**. (Buff.) **L'homme de lettres qui sait le plus sa langue ne connaît pas la vingtième partie des mots**. (D'Alemb.) **Les mots engendrent presque toutes les erreurs**. (J. de Maistre.) **Les mots, comme les verres, obscurcissent ce qu'ils n'aident pas à mieux voir**. (J. Joubert.) **C'est le bon sens qui donne aux mots leur signification commune, et le bon sens est le génie de l'humanité**. (Guizot.) **Les idées s'expriment par des mots, mais les mots doivent exprimer des idées**. (E. de Gir.) **Il vaut mieux avoir cent mots de trop que cent mots de moins dans son dictionnaire**. (A. Karr.) **La périphrase est souvent plus indécente que le mot**. (St-Marc Girard.) **La définition des mots est une des grandes difficultés de la lexicographie**. (E. Littré.)

Il est un heureux choix de mots harmonieux.

BOILEAU.

Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté.

BOILEAU.

Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise.

RACINE.

¶ **Parole**, expression, mot prononcé : **Il y a de ces mots déterminants qui font juger de l'esprit d'un homme**. (Pasc.) **La langue du cœur n'a pas besoin de mots pour être comprise; c'est dans les yeux qu'elle est écrite**. (Mme Cottin.)

Mots dorés font tout en amours.

LA FONTAINE.

Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours;

D'aucun mot, d'aucun cri n'en interrompe le cours.

CORNEILLE.

¶ **Caractère** ou ensemble de caractères qui figurent un mot : **Mot illisible**. **Mot mal écrit**. **Mot en italique**. **Déchiffrer un mot**. **Mot de trois lettres**. Les Chinois écrivent par mots au lieu d'écrire par lettres. (De Bonald.) **Les mots se glacent sur le papier; ce sont des fleurs fanées qui perdent leur couleur et leur parfum**. (E. Laboulaye.)

— **Par** est. **Parole vide de sens** ou considérée indépendamment du sens qu'elle a : **Donner des mots pour des idées**. **Payer en beaux mots**. **S'arrêter aux mots**. **Disputer sur les mots**. **Qui ne peut briller par une pensée veut se faire remarquer par un mot**. (Volt.) **Nous croyons acquérir des connaissances en apprenant des mots qui ne sont que des mots**. (Condill.) **Si vous avez quelque chose de sérieux à dire, quelle nécessité de faire la chasse aux mots?** (Goethe.) **C'est une énorme puissance que celle des mots**. (J. de Maistre.) **On ne sait pas quelle est en France la puissance des mots sur les gens ordinaires, ni quel mal font les gens d'esprit qui les inventent**. (Balz.) **Rien ne perd plus certainement les peuples que de se payer de mots et d'apparence**. (Guizot.) **En pharmacie, on paye le mot plus que la chose**. (Raspail.)

On a bouleversé la terre avec des mots.

A. DE MUSSET.

A quoi bon les mots sans fin nous quereller?

Laissons Platon dormir et le bon vin couler.

L. BOUILLET.

¶ **Parole inutile** : **Voilà bien des mots. Asses de mots et venons aux choses**. **Petit nombre de paroles prononcées ou écrites** : **Je n'ai qu'un mot, que deux mots, que quatre mots à vous dire**. **J'ai fini en deux mots**. **Encore un mot et je ferme ma lettre**. **Quelques mots dignes de mémoire peuvent suffire pour illustrer un grand esprit**. (J. Joubert.)

Souvent d'un grand dessin un mot nous fait juger.

RACINE.

¶ **Billet**, courte lettre : **Je lui en écrivai un mot**. **Nous n'avons reçu qu'un mot de lui**. **Il me demande un mot de lettre**. **Honorez-moi d'un mot de réponse**.

— **Sentence**, apophthegme, principe ou avis énoncé brièvement : **Montaigne a des mots qui valent des livres**.

Hâte-to, mon ami, tu n'as pas tant à vivre;

Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre.

LA FONTAINE.

¶ **Parole** qui a quelque chose de remarquable ou de piquant : **Un mot spirituel**. **Un mot célèbre**. **Le mot de Cambrouse à Waterloo**. **Il y a des mots souverains : tel mot fut plus puissant que tel monarque, plus formidable qu'une armée**. (E. de Gir.)

... Dès qu'un mot plaisant vient luire à mon esprit,

Je n'ai point de repos qu'il ne soit en écrit.

BOILEAU.

¶ **Ellipt**. **Un mot, Deux mots**, Je veux vous dire un mot, je veux causer un instant avec vous : **Attendez-moi; un mot, s'il vous plaît**.

A moi, comte; deux mots.

CORNEILLE.

— **Gros mot**, Juron, parole rude ou grossière.

sière : **Il se permet de gros mots comme un charretier**. **Se dire de gros mots**. **En venir aux gros mots**. **Le mot propre est souvent le gros mot**. (H. Taine.)

— **Grand mot**, Parole, expression, manière de parler qui a quelque chose de pompeux et d'affecté : **Un grand mot qui n'est pas le nom d'une grande chose est un mot vide de sens**. (E. de Gir.)

Tout beau, dira quelqu'un, vous entrez en furie,

A quoi bon ces grands mots?

BOILEAU.

Ah! voilà les grands mots!... On dirait, l'entendre, Quel l'on n'a pas fait l'un l'on peut rien comprendre, Que les soulèvements et que les chapeaux gras Apportent du génie à ceux qui n'en ont pas.

ROLAND et DU BOTS.

¶ **Parole capitale**, décisive : **L'autorité, voilà le grand mot en France** (P.-L. Courier). **L'association est le grand mot du problème posé à la civilisation moderne**. (Ott.)

— **Mots gras**, Paroles libres, au point de vue de la décence : **Mots de queue**, Paroles libres qu'on se permet dans un repas, lorsqu'on est échauffé par la boisson.

— **Bon mot** ou simplement **Mot**, Parole qui a quelque chose de piquant ou d'ingénieux : **Courir après les bons mots**. **Là-propos est le premier mérite d'un bon mot**. **Il est tel chroniqueur qui fait faire ses mots par sa femme**. **Discur de bons mots, mauvais caractère**. (Pasc.) **Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot méritent une peine infamante** (La Bruy.) **Un bon mot transpirant ne reprend guère; l'à-propos est son terrain favori**. (Petit-Senn.)

Les bons mots ont besoin de farine et de plâtre.

BOILEAU.

La plupart des bons mots ne sont que des redites.

VOLTAIRE.

Un bon mot répété perd sa grâce naïve.

LEBRUN.

Il n'est pas de bon mot qui vaille un bon office.

C. DELAVIGNE.

La satire souvent, à l'aide d'un bon mot,

Va venger la raison des attentats d'un sot.

BOILEAU.

L'épigramme plus libre, en son tour plus borné,

N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

BOILEAU.

Dieu ne créa que pour les sots

Les méchants diseurs de bons mots.

LA FONTAINE.

J'ai rencontré souvent de ces gens à bons mots,

De ces hommes charmants qui n'étaient que des sots.

GRESSAT.

De tous les sots métiers, rallier est le plus; et

On y perd vingt ans pour placer un bon mot.

VILLEFRET.

— **Dernier mot** ou simplement **Mot**, Prix auquel on ne veut rien ajouter ou dont on ne veut rien retrancher : **Est-ce votre dernier mot?** **Dites votre mot et finissons**. **J'ai dit mon mot, il n'y a rien à rabattre**.

Allons, ton dernier mot, bonhomme, estropie-garde.

— **Faut-il vous parler clair?** — **Oui**. — **C'est que je le**

Voilà mon dernier mot.

garde.

ANDRIEUX.

¶ **Point suprême**, dernier degré ou dernier but : **La liberté n'a pas dit son dernier mot**. **Le premier et le dernier mot du despotisme, c'est l'arbitraire**. **Nous regardons le scepticisme comme le dernier mot de la raison sur elle-même**. (Jouffroy.) **Le dernier mot de la science, si la science le trouve, sera celui de la vie universelle**. (Gérusez.) **La liberté est le premier et le dernier mot de la Révolution**. (F. Pillon.) **Chaque erreur qui s'émancipe veut être le dernier mot de la vérité**. (Mallefille.)

Le dernier mot de la politique est la force. (Proudh.) **Dans la lutte de la force et de la conscience, le dernier mot de l'histoire est pour la liberté**. (E. Laboulaye.) **Avoir le dernier mot**, l'emporter dans une discussion, dans un conflit, triompher de son adversaire, le réduire au silence ou à l'impuissance : **La liberté aura le dernier mot**.

— **Au bas mot**, En évaluant au plus bas prix la chose dont il s'agit : **Cela vaut, au bas mot, trois cents francs**.

— **Premier mot**, Première parole prononcée : **Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, quel fut son premier mot?** **La liberté de la presse**. (J. Simon.) **Les premiers, les plus simples éléments : Ignorer le premier mot d'une science. Ces pauvres penseurs ne savent pas le premier mot de la théorie des probabilités**. (Baudelaire.)

— **Mot fin**, Parole qui a un sens délicat et spirituel : **Un mot fin est un mot meilleur qu'un bon mot**. **Il n'y a que les femmes pour trouver des mots fins**. **Un mot ou simplement Mot**, Secret, raison ou sens caché : **On ne vous dit pas le fin mot**. **On vous a dit le mot**. **Voilà le mot**. **Si nous connaissions le mot du passé, nous connaîtrions le mot de l'avenir**. (Laocadaïre.)

J'ai vainement cherché le mot de l'univers.

LAMARTINE.

— **Mot trouvé**, Parole, pensée, expression ingénieuse et naturelle : **Voilà ce que Boileau appelle des mots trouvés**. (Volt.)

Qui pense finement et s'exprime avec grâce

Fait tout passer; car tout passe,

Je l'ai cent fois éprouvé.

Quand le mot est bien trouvé.

LA FONTAINE.

— **Mots couverts**, Termes qui voilent la pensée : **Parler à mots couverts**.

— **Mot pour rire**, Parole dite pour faire rire : **Aujourd'hui l'on a la manie de clouer sur tous les sujets le mot pour rire à chaque phrase**. (Demoussier.) **Saillie**, parole plaisante : **Un Normand traitait un de ses compatriotes de voleur, de coquin, de flou; celui-ci lui dit : Vous avez toujours le mot pour rire**. **Occasion de plaisanter, cas de chercher à faire rire** : **Je ne vois pas qu'on puisse trouver le mot pour rire dans cette grave affaire**.

— **Dire un mot, deux mots, quatre mots à**, Tancer vivement : **Je vais lui dire quatre mots**.

Il faut que de ce fat j'arrête les complots,

Et qu'il l'oreille un peu je lui dise deux mots.

MOLIÈRE.

¶ **User de** : **Disons un mot à cette bouille**. **Ne diriez-vous pas deux mots à ce pâlé**. **Il dire son mot**, **Parler à son tour** : **Vous devez savoir que tout cela a été traité pour et contre au lever du jour; chacun a dit son mot**. **Voilà de grandes affaires**. (Volt.) **Mettre son mot**, Se mêler de proposer la parole : **En qualité d'enfant gâté, elle mettait son mot partout et singeait assez bien les airs et le ton de sa maîtresse**. (G. Sand.) **Ne dire mot; Ne sonner, ne souffler mot ou le mot**, Garder le silence, ne rien dire : **Matheur aux hommes publics et aux ouvrages dont on ne dit mot**. (Volt.)

Eh qui, plaisant fol,

Vous jaseriez toujours et je ne dirai mot?

CORNEILLE.

Le bruit est pour le fat, la plainte pour le sot;

L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.

LA NOUE.

¶ **Sans mot dire**, Sans parler, sans prendre la parole : **Voir le mal sans mot dire s'appelle restaurer le respect**. (Ch. de Rémusat.)

Quelquefois, sans mot dire, on trahit encore mieux.

F. DE NEUCHÂTEAU.

... Sans dire un seul mot, j'avais au hasard

Quelque aile de poulet dont j'arrachais le lard.

BOILEAU.

¶ **N'avoir pas le mot à dire**, Ne savoir que répondre, ne rien trouver à objecter : **Il me dit tout cela si fortement que je n'avais pas le mot à dire**. (Mme de Sév.)

— **Avoir des mots, quelques mots**, Se quereller un peu :

Ils ont eu quelques mots avec le commandant.

A. DUVAL.

— **Compter ses mots, Peser ses mots**, Parler avec une lenteur et une affectation ridicule : **Il pèse ses mots comme s'il les vendait au poids de l'or**. **Il traine ses mots**, Parler lourdement et lentement.

— **Manger ses mots, la moitié de ses mots**, Prononcer incomplètement ou indistinctement : **Il mange la moitié de ses mots**.

— **Trancher le mot**, Prononcer une parole décisive : **TRANCHONS LE MOT; je suis pressé**.

¶ **Parler nettement**, sans ambage :

Enfin puisque avec toi je puis trancher le mot,

Je faisais justement la figure d'un sot.

CAMPISTRON.

— **Entendre à demi-mot**, Comprendre sans une complète explication : **On dirait que les cours qui s'aiment s'entendent à demi-mot**. (Chateaub.)

A la cour un secret ne l'est que pour un sot,

L'homme d'esprit toujours devine à demi-mot.

AL. DUVAL.

— **Avoir le mot**, Etre dans le secret, être averti de ce qu'il faudra dire ou faire : **Ne vous cachez pas de lui, il a le mot**. **Pas d'autre explication; j'ai le mot**. **Il se donner le mot**, S'entendre, s'accorder, convenir de ce qu'il faut dire ou faire : **Il faudrait que les bons amis se donnaissent le mot pour mourir le même jour**. (Fon.) **Légistes, docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions tous nous donner le mot de devenir sages** (La Bruy.) **Tout ce qui tient une plume s'est donné le mot pour ébéguiner le peuple**. (Proudh.)

— **Prendre quelqu'un au mot**, Accepter sur-le-champ et sans hésiter une proposition qu'il a faite : **En voulez-vous cent francs?** — **Je vous prends au mot**. **Le monde prend les hommes au mot et ne fait pas de deux plus de cas qu'ils n'ont l'air d'en faire eux-mêmes**. (Guizot.) **La modestie sincère est un suicide : on est toujours pris au mot**. (A. d'Houdetot.)

Je me vantais, je crois, tout à l'heure en disant Que j'avais des dessins sur cette demoiselle; Mais si vous me prenez au mot, tant pis pour elle!

E. AUGER.

— **Jouer sur les mots**, Faire volontairement des équivoques : **Ne jouons pas sur les mots et parlons franchement**.

Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine

Sur un mot, en passant, ne joue et ne badine.

BOILEAU.

— **Dire les mots et les paroles**, Parler crûment, ne pas ménager les termes : **C'est un homme rond, qui dit les mots et les paroles**.

— **Il n'y a qu'un mot qui serve**, Il faut laisser les paroles inutiles et aborder la véritable question : **Voyons, il n'y a qu'un mot qui serve : voulez-vous de moi?**

— **Prov. Qui ne dit mot consent**, Garder le silence, c'est accepter ou avouer : **Est-ce vous qui l'avez fait? Vous vous taisez? Qui ne dit mot consent**. **Quand les mots sont dits, l'ait bonité est faite**, Quand le marché est conclu, il faut l'exécuter.

— **Gramm.** **Mot simple**, Mot dans la formation duquel il n'entre pas plusieurs mots : **Saison, faire, chanter sont des mots simples**. **Mot composé**, Mot formé de plusieurs autres. Tels sont les mots : **Assaisonner, contre-faire, enchanter**. **Mot primitif**, Mot qui n'est pas emprunté à une autre langue que celle dans laquelle il est usité; mots qui ont existé au commencement des langues dont ils font partie : **Les mots primitifs qui représentent les objets sonores et bruyants atteignent, par des ramifications infinies, les idées les plus éloignées de l'ordre physique et matériel**. (Boissonnade.) **Mot dérivé**, Mot qui est formé d'un autre qui lui sert de racine, tels que **brutal** formé de **brute**, **printanier**, formé de **printemps**, **constitutionnel** formé de **constitution**, etc. **Mot hybride**, Mot formé de racines empruntées à des langues différentes, comme **pluviomètre**, formé du grec et du latin. **Mot artificiel**, Mot qui n'a pas de sens, mais dont les lettres sont combinées pour servir de moyen météorologique. Tels sont les mots usités dans l'ancienne logique, **barbara, celarent, ferri, dario**, etc. **Mot factice**, Mot qui n'appartient pas à la langue, mais dont on sert avec le sens que lui donne la manière dont on le dérive d'un autre. Tel serait le mot **differmer**, auquel on donnerait le sens d'**ouvrir**. **Mot forgé**, Mot créé par l'écrivain suivant ou contre les règles de la dérivation. Tel est le mot **motmoutier** et beaucoup d'autres employés par La Fontaine. **Mot consacré**, Mot spécialement et exclusivement employé pour traduire une idée, comme un grand nombre de mots de science, tels que **densité, équivalent** (en chimie), **polynôme, consubstantiel**, etc. **Mot sacramental**, Mot exclusivement employé dans une formule, comme sont ceux dont le prêtre se sert en conférant un sacrement : **Cette approbation porte les mots sacramentels Vu et permis d'imprimer**. **Essèces de mots**, Mots classés suivant la nature du rôle qu'ils jouent dans le discours : **Il y a dix espèces de mots, d'après le classement généralement adopté**.

— **Littér.** Vers français répétés dans toutes les stances d'un poème. Vieux. **Mot propre**, Mot qui a exactement le sens qu'on lui donne dans le discours : **La fausse délicatesse blesse bien plus la pudeur que l'emploi du mot propre**. (Rigault.) **Pour bien écrire, le mot propre et suffisant ne suffit pas réellement**. (Joubert.) **Si le mot propre est rare, l'idée et le sentiment convenable ne le sont pas moins**. (Lamotte.) **On n'est pas naturel sans le mot propre et la simplicité**. (Poulain.) **Mot improprie**, Mot employé dans un sens qui ne lui appartient pas, ou qui manque de justesse : **Se servir de mots impropres**. **Je u de mots**, Equivoque fondée sur des mots à double entente. **Mot d'une énigme, d'une charade, d'un logographe**, Mot que l'on donne à deviner dans une énigme, une charade, un logographe : **Trouver le mot de l'énigme**. **Fig. Mot de l'énigme**, Ce qui explique une chose que l'on n'aurait pas comprise sans cela : **La religion donne le mot de l'énigme de la vie**. (Gérusez.) **Le monde élegant est une énigme, dont le mot n'est pas intérêt, mais feinte**. (Mme E. de Girard.) **Mots carrés**, Sorte d'anagramme dans laquelle les mêmes mots se lisent dans les lignes horizontales et dans les lignes verticales, comme dans l'exemple suivant :

	Orange
	Ragout
	Agonie
	Nonidi
	Gulid
	Eteint

C. DALINCH.

— **Art milit.** **Mot d'ordre** ou simplement **Mot**, Mot que le chef d'une patrouille ou tout autre militaire donne au chef d'un poste ou à une sentinelle, pour s'en faire reconnaître : **Donner, recevoir le mot d'ordre**. Se dit dans le langage commun pour désigner les ordres secrets que l'on reçoit des chefs de son parti : **Les insurgés avaient reçu le mot d'ordre et s'approprièrent à partir. Les mots d'ordre de l'esprit de parti sont les signes indubitables de la madiocrité**. (Mme de Staël.) **Mot de ralliement**, Mot que doivent dire, pour se faire reconnaître à leur tour, les militaires à qui l'on a donné le mot d'ordre : **Une sentinelle demande le mot d'ordre et reçoit le mot de ralliement**. Se dit dans le langage commun pour désigner un accord, une chose convenue, une entente, un centre commun entre des personnes du même parti : **Le nom de Crébillon était le mot de ralliement des ennemis de Voltaire**. (Marmontel.) **Mot du guet**, Se disait autrefois pour mot d'ordre :

Gardez-vous, sur votre vie,
D'ouvrir, que l'on ne vous die,
Pour enseigne et mot du guet :
Foin du loup et de sa race.

LA FONTAINE.

¶ **Mot de passe**, Mot qu'il faut prononcer pour pouvoir passer en certains endroits gardés.

— **Blas**, Parole d'une devise : **Dans la devise de Louis XII, le corps était un porcép, le mot Cominus et enluis; dans celle de Louis XIV le corps était un galeit et le mot**

Nec pluribus impar. (Acad.) « Mot ou phrase des armoiries d'une maison noble : La maison de Montmorency a pour mot Aplanôs, qui, en grec, signifie : sans dévier. (Acad.) »

— Vener. Note prolongée. Sonner un mot, deux mots.

— Loc. adv. A ce mot ou A ces mots, comme ce mot, comme ces mots furent dits : A ces mots, je suis parti.

..... A ce mot, le héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.

RACINE.

— En un mot, En deux mots, En quatre mots ; En un mot comme en cent, comme en mille, En résumé et pour en finir : EN UN MOT, les grands et le prince ne son, pour ainsi dire, que les hommes du peuple. (Mass.)

(l'être.

Pour paraître honnête homme, en un mot, il faut

BOILEAU.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin

Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

BOILEAU.

C'est-à-dire, en un mot, qu'en ce temps saugrenu,

Pour se faire connaître il faut être connu.

E. AUGIER.

« Brièvement :

Tu dois mener une assez douce vie.

L'autre en deux mots répondit : Je m'ennuie.

VOLTAIRE.

— En peu de mots, Brièvement, en peu de

paroles : C'est un mérite non commun, ni facile, d'enclorre en peu de mots beaucoup de sens. (P.-L. Courier.) L'obligation de s'exprimer en peu de mots suppose la nécessité de n'employer que les mots propres. (Lemontey.)

— Mot pour mot, Mot à mot, Littéralement,

sans changer un mot ni l'ordre d'aucun mot :

Voilà mot pour mot ce qu'il m'a chargé de

vous dire. Voici sa réponse que je vous donne

MOT À MOT.

Rapporte tous tes sens, rentre bien dans ton âme,

Et réponds mot à mot à chaque question.

MOLIÈRE.

Il était à la fin des paroles

Qui, mot pour mot, portaient dans leurs cerveaux

Tous les mots anciens et nouveaux.

GRESSET.

« Un mot après l'autre, chaque mot isolément : Dictier mot à mot. Éplicher un texte mot à mot. « En rendant chaque mot par un mot équivalent dans une autre langue : Traduire Cicéron mot à mot.

— s. m. Mot à mot, Traduction faite mot à mot : Un bon mot à mot. Faire le mot à mot. Le mot à mot, quand il contrarie le tour naturel de notre langue, est la pire des traductions. (Villem.)

— Gramm. Sans cesser d'être un substantif, mot devient une expression négative dans Il ne dit mot. On pourrait, dans ce cas, l'assimiler aux substantifs goutte, pas, point, mie, qui deviennent adjectifs quand ils sont négatifs, si ce n'est que mot est complètement direct en même temps que terme négatif.

Quand mot est employé pour désigner un terme qui suit immédiatement, plusieurs grammairiens distinguent les cas où mot doit être suivi de et de ceux où cette préposition ne doit pas être employée. Ces règles sont arbitraires. En réalité, l'emploi de et est facultatif : Les mots de gloire et de vertu ou les mots gloire et vertu. On pourrait admettre seulement que lorsque mot est employé comme terme grammatical, pour signifier partie du discours, la préposition se supprime, et que, s'il représente un terme usuel, pour dire terme, désignation, dénomination, elle peut s'exprimer : Le mot ermite s'écrit aujourd'hui sans h. Le mot de jésuite ou le mot jésuite serait aujourd'hui une injure.

— Syn. Mot, parole. Outre que parole peut seul désigner la faculté de parler considérée dans un être raisonnable, il diffère de mot en ce qu'il fait considérer l'expression sous le rapport de l'idée ou des intentions qu'on y attache, tandis que le mot est considéré en lui-même comme ayant telle ou telle valeur, comme long ou court, doux ou rude à l'oreille, masculin féminin, etc. De plus, un mot est plus bref qu'une parole, ce n'est réellement qu'un mot unique ou une simple phrase facile à retenir dans la mémoire, tandis que la parole peut s'entendre de tout ce qu'un homme dit dans une circonstance ; la parole de Dieu est de même tout ce qu'on nous dit dans la chaire au nom de Dieu.

— Mot, expression, terme. V. EXPRESSION.

— Encycl. Linguist. « L'activité de l'esprit, dit Schleicher, en se manifestant sous les formes de la pensée, a besoin du corps. On ne peut penser que par et dans une langue ; plus elle sait exprimer toutes les émotions et tous les mouvements de l'esprit sous des formes acoustiques, c'est-à-dire par des mots, plus elle est rapprochée de la perfection. Une langue, au contraire, est d'autant moins perfectionnée que son expression acoustique reste en arrière en ne donnant que les abréviations de la pensée. Quand on pense, on met les conceptions, les notions dans tel ou tel rapport, dans telle ou telle relation. Ainsi, chaque langue peut être décomposée en deux éléments : des notions d'un côté et des rapports de l'autre. Les notions, les représentations sont en quelque sorte les matériaux de la langue ; les rapports

entre elles font sa forme. Une langue parfaite devrait exprimer acoustiquement d'une façon complète ses éléments matériels et ses éléments formels. On appelle significations ces notions et ces représentations. On peut donc dire que l'essence d'une langue se base sur la manière dont elle exprime acoustiquement, c'est-à-dire par un mot, les significations et les rapports ou relations. La signification, exprimée par un mot, s'appelle racine ; elle peut être séparée de tout mot qui exprime le rapport : par exemple, *utipon*, en grec (je battais), se compose d'abord de *tip*, seul mot de racine, mot de signification, et puis de plusieurs mots de relation : *-e*, exprimant le rapport du passé ; *-r*, le rapport du présent ; *-on*, enfin, le préfixe de la première personne du singulier ou de la troisième du pluriel.

« Ainsi, pour bien définir le mot, il faut dire qu'il est un produit à la création duquel ont concouru la signification et la relation. C'est de l'expression acoustique de l'une et de l'autre que dépend la formation du mot, puis la construction de la phrase, enfin le caractère entier de l'idiome. Une racine n'apparaît d'une manière bien déterminée que par l'expression acoustique de la relation ; c'est de la sorte qu'une racine doit revêtir ces diverses figures appelées adjectif, substantif, verbe, cas, mode, temps, etc. »

Schleicher entend ici la formation du mot dans le sens le plus large et non-seulement comme les grammairiens aiment à le faire, dans le sens si étroit de la formation de racine et de thème ; il y adjoint encore la déclinaison et la conjugaison, qui, elles aussi, se basent sur l'expression de la signification et de la relation.

« Il peut arriver, continue Schleicher, que, seule, la signification se trouve exprimée phoniquement et que la relation n'est point. Certes, la relation n'y manque jamais ; elle peut pourtant rester latente, et, dans ce cas, elle doit être rendue par l'importance qu'elle a de thème ; par exemple par la place qu'on lui fait occuper dans la phrase, par l'accentuation et l'intonation, par le geste, etc. Il y a, en effet, des idiomes qui, pour exprimer la relation entre les significations, se servent de ces moyens détournés. Cela se fait dans les langues monosyllabiques, et principalement dans la langue chinoise. Une langue à monosyllabes ne se compose que de racines, de mots exprimant une signification et qui renferment implicitement la relation. Dans ces langues, les catégories des mots ne sont pas distinctes par des sons acoustiques particuliers, et le même mot, le même son peut représenter un substantif, un verbe, une particule, un nominaif, un génitif, un temps présent, un temps passé, un subjonctif, un indicatif, un actif, un passif, etc. Les distinctions ne se font qu'à l'aide de la place qu'on donne à ce mot dans la phrase ; cela lui imprime le cachet spécial de telle ou telle relation. La deuxième grande classe de langues, celle des langues d'agglutination ou d'agglutination, procède par voie purement et simplement mécanique. Cette classe comprend beaucoup de subdivisions, selon la manière plus ou moins intime dont les mots de relation s'attachent soit à la racine, c'est-à-dire au mot de signification, soit entre eux. Quelquefois, les mots affixés existent encore comme s'ils n'étaient que des mots isolés ; on les voit isolément, on les entend isolément ; quelquefois, au contraire, il y a une fusion tellement étroite que la langue agglutinant se rapproche visiblement des langues de la troisième classe, des langues flexives. Cette dernière classe renferme la plus grande partie de toutes les langues du genre humain. C'est là que le mot se forme par des membres et n'est qu'un composé de plusieurs mots conservant encore chacun une sorte d'individualité. Dans la première classe, nous rencontrons l'unité la plus rigoureuse, mais sans l'expression particulière des relations. Dans la deuxième classe, nous rencontrons l'expression, souvent très-explicite, des relations à l'aide des mots affixés ou attachés, mais aux dépens de l'unité. Dans la troisième classe, enfin, nous trouvons la signification et la relation incorporées dans des mots particuliers et cela sans déroger à l'unité. Voilà certainement la classe la plus élevée, la plus riche, la plus féconde, la plus flexible ; elle seule reflète, mieux que les deux précédentes, les mouvements de l'âme et de l'esprit, l'acte de la pensée, dans laquelle, on le sait, il y a une fusion complète de la signification et de la relation, qui se pénètrent réciproquement. Ce qu'il y a de grandiose dans ce triple développement, c'est que sur le premier échelon nous voyons, conformément à la logique de Hegel, l'identité sans différences, l'identité pure et simple de la signification et de la relation ; sur le deuxième échelon, nous découvrons la différenciation de la signification avec la relation à l'aide de mots spécialement affectés à manifester l'une et l'autre ; sur le troisième échelon, enfin, cette différenciation, cette séparation se renferme de nouveau pour reconstituer l'unité, mais une unité infiniment supérieure à l'unité de l'identité primitive. Dans les idiomes à flexion, le mot est devenu l'unité de la multiplicité des membres ou des organes, c'est-à-dire l'organisme animal unitaire et multiple à la fois. »

Quand on fait remonter les mots à leurs

éléments les plus primitifs, on arrive à la fin

à trouver non des lettres, mais des racines.

C'est là un point auquel on n'a pas donné une attention suffisante, et l'on peut presque dire que l'opinion générale regarde les voyelles et les consonnes, mais non pas les racines, comme les éléments des mots. Si, cependant, nous nommons éléments ces substances primitives dont la combinaison suffit pour expliquer les choses telles qu'elles sont réellement, il est clair que nous ne pouvons pas bien appeler les lettres les éléments du langage ; car nous pourrions agiter ces lettres indéfiniment sans jamais produire un dictionnaire, encore moins une grammaire. C'était une idée favorite des anciens philosophes de comparer aux lettres les atomes, dont le concours avait, d'après leur système, formé l'univers. On rapporte qu'Epicure disait que les atomes se réunissent en position et ordre divers comme les lettres, lesquelles, quoique peu nombreuses, forment des mots innombrables en étant diversement arrangées.

« Nous appelons élément, dit Aristote, ce qui compose quelque chose et qui en est la première substance, cette substance étant indivisible quant à la forme ; comme, par exemple, les éléments du langage (les lettres) dont le langage se compose et en lesquels, comme étant ses dernières parties constitutives, il est possible de le résoudre, tandis qu'on ne peut pas résoudre les lettres en sons qui diffèrent par la forme ; mais, si on les résout, les parties que l'on obtient sont homogènes, comme une particule d'eau est de l'eau ; il n'en est pas ainsi des parties d'une syllabe. »

Voici nous prenons ici *phoné* pour signifier la voix et non pas le langage, il n'y aura rien à redire au raisonnement d'Aristote. La voix, comme telle, peut se résoudre en voyelles et en consonnes comme étant ses éléments premiers. Mais il n'en est pas de même du langage. Le langage est, avant tout et par excellence, le son exprimant des idées, et, si nous recherchons quels sont les éléments du langage, nous ne pouvons pas tout à coup laisser de côté l'une de ses propriétés caractéristiques, soit les sons, soit les idées. Or, les lettres, comme telles, ne contiennent pas de sens.

Presque tous les mots ont une longue histoire ; car le langage change continuellement et les mots se développent sans cesse, soit sous le rapport de la forme, soit sous celui de la signification ; mais cette histoire est obscurcie par les siècles, et c'est à la science étymologique d'y apporter ses lumières. Il y a un caractère particulier à suivre des yeux les changements divers de la forme et de la signification des mots qui descendent le Gange ou le Tibre pour venir tomber dans le grand océan du langage moderne. Presque tous les mots, si nous les savions analyser ou interroger avec discernement, nous raconteraient les mille vicissitudes qu'ils ont traversées dans leurs longues péripéties depuis l'Asie centrale jusqu'à l'Inde ou jusqu'en Perse, en Asie Mineure, en Grèce et en Italie, en Russie, en Gaule, en Germanie, dans les îles Britanniques, en Amérique et dans la Nouvelle-Zélande. Bien des mots ont ainsi fait le tour du monde.

M. Max Müller, dans ses belles et savantes Leçons sur la science du langage, a cherché à établir ces quatre points, qui sont comme les bases de l'étymologie scientifique :

1° Le même mot prend des formes différentes dans des langues différentes.

2° Le même mot prend des formes différentes dans une seule et même langue.

3° Des mots différents prennent la même forme dans des langues différentes.

4° Des mots différents prennent la même forme dans une seule et même langue.

La première proposition paraît banale à force d'être évidente. Si les six dialectes issus du latin, par exemple, sont devenus six langues indépendantes, il s'ensuit que le même mot latin a dû nécessairement prendre une forme différente dans chacune de ces langues. Le français est devenu différent de l'italien, l'italien de l'espagnol, l'espagnol du portugais, parce que les mêmes mots latins étaient prononcés différemment par les habitants des diverses contrées conquises ou colonisées par Rome, de telle sorte qu'après un certain laps de temps, le langage parlé par les colons de la Gaule ne fut plus intelligible pour ceux de l'Espagne.

Max Müller établit la seconde proposition par un grand nombre d'exemples ; le français, par exemple, abonde en mots latins qui, sous des déguisements divers, sont entrés à plusieurs reprises dans son vocabulaire. Ils arrivèrent une première fois avec les légions qui s'établirent en Gaule et dont les dialectes, plus ou moins éloignés du latin classique, se substituèrent à l'idiome celtique du pays. Ils furent apportés ensuite par les missionnaires chrétiens, et enfin, nombre d'entre eux furent introduits à diverses époques par les savants. Ainsi, le latin *sacramentum*, dans son acception militaire, devint serment ; dans sa signification ecclésiastique, il prit la forme de sacrement, etc., etc. L'anglais a également beaucoup de mots toutouques qui ont pénétré à deux reprises et par deux voies distinctes ; ils furent importés une première fois par les pirates saxons, qui chassèrent graduellement les conquérants et les colons romains de leurs *castra* et de leurs *coloniae* ; puis les aborigènes gaulois de leurs villages ; plus

à trouver non des lettres, mais des racines. C'est là un point auquel on n'a pas donné une attention suffisante, et l'on peut presque dire que l'opinion générale regarde les voyelles et les consonnes, mais non pas les racines, comme les éléments des mots. Si, cependant, nous nommons éléments ces substances primitives dont la combinaison suffit pour expliquer les choses telles qu'elles sont réellement, il est clair que nous ne pouvons pas bien appeler les lettres les éléments du langage ; car nous pourrions agiter ces lettres indéfiniment sans jamais produire un dictionnaire, encore moins une grammaire. C'était une idée favorite des anciens philosophes de comparer aux lettres les atomes, dont le concours avait, d'après leur système, formé l'univers. On rapporte qu'Epicure disait que les atomes se réunissent en position et ordre divers comme les lettres, lesquelles, quoique peu nombreuses, forment des mots innombrables en étant diversement arrangées.

« Nous appelons élément, dit Aristote, ce qui compose quelque chose et qui en est la première substance, cette substance étant indivisible quant à la forme ; comme, par exemple, les éléments du langage (les lettres) dont le langage se compose et en lesquels, comme étant ses dernières parties constitutives, il est possible de le résoudre, tandis qu'on ne peut pas résoudre les lettres en sons qui diffèrent par la forme ; mais, si on les résout, les parties que l'on obtient sont homogènes, comme une particule d'eau est de l'eau ; il n'en est pas ainsi des parties d'une syllabe. »

Voici nous prenons ici *phoné* pour signifier la voix et non pas le langage, il n'y aura rien à redire au raisonnement d'Aristote. La voix, comme telle, peut se résoudre en voyelles et en consonnes comme étant ses éléments premiers. Mais il n'en est pas de même du langage. Le langage est, avant tout et par excellence, le son exprimant des idées, et, si nous recherchons quels sont les éléments du langage, nous ne pouvons pas tout à coup laisser de côté l'une de ses propriétés caractéristiques, soit les sons, soit les idées. Or, les lettres, comme telles, ne contiennent pas de sens.

Presque tous les mots ont une longue histoire ; car le langage change continuellement et les mots se développent sans cesse, soit sous le rapport de la forme, soit sous celui de la signification ; mais cette histoire est obscurcie par les siècles, et c'est à la science étymologique d'y apporter ses lumières. Il y a un caractère particulier à suivre des yeux les changements divers de la forme et de la signification des mots qui descendent le Gange ou le Tibre pour venir tomber dans le grand océan du langage moderne. Presque tous les mots, si nous les savions analyser ou interroger avec discernement, nous raconteraient les mille vicissitudes qu'ils ont traversées dans leurs longues péripéties depuis l'Asie centrale jusqu'à l'Inde ou jusqu'en Perse, en Asie Mineure, en Grèce et en Italie, en Russie, en Gaule, en Germanie, dans les îles Britanniques, en Amérique et dans la Nouvelle-Zélande. Bien des mots ont ainsi fait le tour du monde.

M. Max Müller, dans ses belles et savantes Leçons sur la science du langage, a cherché à établir ces quatre points, qui sont comme les bases de l'étymologie scientifique :

1° Le même mot prend des formes différentes dans des langues différentes.

2° Le même mot prend des formes différentes dans une seule et même langue.

3° Des mots différents prennent la même forme dans des langues différentes.

4° Des mots différents prennent la même forme dans une seule et même langue.

La première proposition paraît banale à force d'être évidente. Si les six dialectes issus du latin, par exemple, sont devenus six langues indépendantes, il s'ensuit que le même mot latin a dû nécessairement prendre une forme différente dans chacune de ces langues. Le français est devenu différent de l'italien, l'italien de l'espagnol, l'espagnol du portugais, parce que les mêmes mots latins étaient prononcés différemment par les habitants des diverses contrées conquises ou colonisées par Rome, de telle sorte qu'après un certain laps de temps, le langage parlé par les colons de la Gaule ne fut plus intelligible pour ceux de l'Espagne.

Max Müller établit la seconde proposition par un grand nombre d'exemples ; le français, par exemple, abonde en mots latins qui, sous des déguisements divers, sont entrés à plusieurs reprises dans son vocabulaire. Ils arrivèrent une première fois avec les légions qui s'établirent en Gaule et dont les dialectes, plus ou moins éloignés du latin classique, se substituèrent à l'idiome celtique du pays. Ils furent apportés ensuite par les missionnaires chrétiens, et enfin, nombre d'entre eux furent introduits à diverses époques par les savants. Ainsi, le latin *sacramentum*, dans son acception militaire, devint serment ; dans sa signification ecclésiastique, il prit la forme de sacrement, etc., etc. L'anglais a également beaucoup de mots toutouques qui ont pénétré à deux reprises et par deux voies distinctes ; ils furent importés une première fois par les pirates saxons, qui chassèrent graduellement les conquérants et les colons romains de leurs *castra* et de leurs *coloniae* ; puis les aborigènes gaulois de leurs villages ; plus

à trouver non des lettres, mais des racines. C'est là un point auquel on n'a pas donné une attention suffisante, et l'on peut presque dire que l'opinion générale regarde les voyelles et les consonnes, mais non pas les racines, comme les éléments des mots. Si, cependant, nous nommons éléments ces substances primitives dont la combinaison suffit pour expliquer les choses telles qu'elles sont réellement, il est clair que nous ne pouvons pas bien appeler les lettres les éléments du langage ; car nous pourrions agiter ces lettres indéfiniment sans jamais produire un dictionnaire, encore moins une grammaire. C'était une idée favorite des anciens philosophes de comparer aux lettres les atomes, dont le concours avait, d'après leur système, formé l'univers. On rapporte qu'Epicure disait que les atomes se réunissent en position et ordre divers comme les lettres, lesquelles, quoique peu nombreuses, forment des mots innombrables en étant diversement arrangées.

« Nous appelons élément, dit Aristote, ce qui compose quelque chose et qui en est la première substance, cette substance étant indivisible quant à la forme ; comme, par exemple, les éléments du langage (les lettres) dont le langage se compose et en lesquels, comme étant ses dernières parties constitutives, il est possible de le résoudre, tandis qu'on ne peut pas résoudre les lettres en sons qui diffèrent par la forme ; mais, si on les résout, les parties que l'on obtient sont homogènes, comme une particule d'eau est de l'eau ; il n'en est pas ainsi des parties d'une syllabe. »

Voici nous prenons ici *phoné* pour signifier la voix et non pas le langage, il n'y aura rien à redire au raisonnement d'Aristote. La voix, comme telle, peut se résoudre en voyelles et en consonnes comme étant ses éléments premiers. Mais il n'en est pas de même du langage. Le langage est, avant tout et par excellence, le son exprimant des idées, et, si nous recherchons quels sont les éléments du langage, nous ne pouvons pas tout à coup laisser de côté l'une de ses propriétés caractéristiques, soit les sons, soit les idées. Or, les lettres, comme telles, ne contiennent pas de sens.

Presque tous les mots ont une longue histoire ; car le langage change continuellement et les mots se développent sans cesse, soit sous le rapport de la forme, soit sous celui de la signification ; mais cette histoire est obscurcie par les siècles, et c'est à la science étymologique d'y apporter ses lumières. Il y a un caractère particulier à suivre des yeux les changements divers de la forme et de la signification des mots qui descendent le Gange ou le Tibre pour venir tomber dans le grand océan du langage moderne. Presque tous les mots, si nous les savions analyser ou interroger avec discernement, nous raconteraient les mille vicissitudes qu'ils ont traversées dans leurs longues péripéties depuis l'Asie centrale jusqu'à l'Inde ou jusqu'en Perse, en Asie Mineure, en Grèce et en Italie, en Russie, en Gaule, en Germanie, dans les îles Britanniques, en Amérique et dans la Nouvelle-Zélande. Bien des mots ont ainsi fait le tour du monde.

M. Max Müller, dans ses belles et savantes Leçons sur la science du langage, a cherché à établir ces quatre points, qui sont comme les bases de l'étymologie scientifique :

1° Le même mot prend des formes différentes dans des langues différentes.

2° Le même mot prend des formes différentes dans une seule et même langue.

3° Des mots différents prennent la même forme dans des langues différentes.

4° Des mots différents prennent la même forme dans une seule et même langue.

tard, les Normands apportèrent en Angleterre un certain nombre de mots germaniques romanes.

Si les mots pouvaient conserver perpétuellement leur son et leurs sens originaux, le langage n'aurait aucune histoire ; il n'y aurait pas eu de confusion des langues, et nous parlerions encore comme parlaient nos premiers ancêtres. Mais il est de la nature même du langage de se développer et de changer, et, à moins de pouvoir découvrir les règles de ce changement et les lois de ce développement, nous ne réussirons jamais à faire remonter à leur source originelle et à leur signification première les innombrables formations du langage humain répandues avec une variété infinie dans tous les villages, dans toutes les villes, dans tous les pays et dans tous les continents du globe. Les éléments radicaux du langage sont si peu nombreux, les mots qui composent les dialectes du genre humain sont en quantité si incalculable, que, s'il n'avait pas été possible de rendre les nuances les plus insensibles de la pensée humaine par les plus légères différences de dérivation ou de prononciation, jamais nous ne pourrions comprendre comment une œuvre aussi colossale aurait pu être élevée avec d'aussi minces matériaux. L'étymologie est la science des mutations des mots. Loin donc de nous attendre à trouver l'identité ou même la ressemblance de son dans la forme extérieure d'un mot aujourd'hui usité et que nous trouvons employé par les poètes du *Veda*, nous devrions, au contraire, être constamment sur nos gardes contre toute étymologie qui voudrait nous faire croire que certains mots qui se rencontrent en français existaient exactement sous la même forme en latin, ou que tel mot latin se trouve en grec ou en sanscrit sans qu'une seule de ses lettres soit changée. S'il y a quelque vérité dans les lois qui régissent l'évolution du langage, nous pouvons poser comme principe certain que des mots qui auraient identiquement le même son en français et en sanscrit ne peuvent pas être les mêmes mots, et ceci conduit Max Müller à sa troisième proposition. Il arrive parfois, en effet, que, dans des langues différentes qui sont ou qui ne sont pas apparentées les unes aux autres, il se rencontre certains mots qui ont identiquement le même son et une certaine ressemblance de signification. Ces mots, dont les anciens étymologistes s'emparaient avidement, sont aujourd'hui regardés avec une défiance bien fondée. Vu l'immense nombre de mots qui pourraient être formés en mêlant librement les vingt-cinq lettres de notre alphabet, il est surprenant que, dans les langues appartenant à des familles complètement différentes, les mêmes idées soient jamais exprimées par les mêmes mots ou par des mots qui se ressemblent beaucoup. Les mêmes causes qui ont fait que des mots particulièrement distincts dans l'origine prennent entièrement ou à bien peu de chose près le même son en anglais et en allemand peuvent produire une convergence semblable entre deux mots différents d'une seule et même langue. Il y a plus ; si nous tenons compte des particularités de prononciation et de grammaire dans chaque dialecte, il est présumable qu'une parfaite identité de son dans deux mots d'origine distincte se présentera plus souvent dans une même langue que dans des idiomes différents. De là il semblerait s'ensuivre aussi que ces exemples de convergence verbale doivent être plus fréquents dans les langues anciennes ; car ce n'est que par le travail constant de la corruption phonétique et par ce frottement perpétuel qui use les sons des mots que nous pouvons expliquer cette assimilation verbale.

Nombre de mots latins diffèrent seulement par leurs terminaisons ; ces terminaisons furent généralement omises dans les dialectes romains modernes, et il en résulta que ces mots ne pouvaient plus être distingués par le son. Ainsi, il y a en latin l'adjectif *novus* et le nom nominal *novem* ; après la chute de la terminaison, il est resté des deux mots le français *neuf*.

— Littér. Ce qu'on nomme *bons mots* est assez mal compris en général. Beaucoup de gens croient qu'un bon mot doit toujours faire rire. Dans un petit livre d'un homme distingué du XVII^e siècle, Jacques de Calières, publié sans nom d'auteur, sous ce titre : *Des bons mots et des bons contes, de leur usage, de la raillerie des anciens, de la raillerie et des railleurs de notre temps* (Paris, chez Claude Barbin, 1692, petit in-8 de 196 pages), le bon mot est envisagé pour ainsi dire sous toutes ses espèces ; mais l'auteur s'attache surtout, et avec raison, à distinguer le bon mot du jeu de mots. « La première et la plus certaine règle, dit-il, pour distinguer un bon mot d'avec une fautive pensée est qu'il puisse être traduit en toutes sortes de langues sans rien perdre de sa justesse et de son agrément. Lorsqu'il est de cette nature, il est certain qu'il roule sur la chose qui est exprimée, et non pas sur un jeu de mots ou sur une équivoque. »

A l'appui de sa théorie, qui est d'ailleurs très-juste, l'auteur, entre autres exemples, cite les deux suivants :

« Une dame espagnole, jeune et bien faite, était à confesse à un religieux de son pays. Ce confesseur, après lui avoir fait plusieurs questions sur les matières de sa confession,

— s. m. Mot à mot, Traduction faite mot à mot : Un bon mot à mot. Faire le mot à mot. Le mot à mot, quand il contrarie le tour naturel de notre langue, est la pire des traductions. (Villem.)

— Gramm. Sans cesser d'être un substantif, mot devient une expression négative dans Il ne dit mot. On pourrait, dans ce cas, l'assimiler aux substantifs goutte, pas, point, mie, qui deviennent adjectifs quand ils sont négatifs, si ce n'est que mot est complètement direct en même temps que terme négatif.

Quand mot est employé pour désigner un terme qui suit immédiatement, plusieurs grammairiens distinguent les cas où mot doit être suivi de et de ceux où cette préposition ne doit pas être employée. Ces règles sont arbitraires. En réalité, l'emploi de et est facultatif : Les mots de gloire et de vertu ou les mots gloire et vertu. On pourrait admettre seulement que lorsque mot est employé comme terme grammatical, pour signifier partie du discours, la préposition se supprime, et que, s'il représente un terme usuel, pour dire terme, désignation, dénomination, elle peut s'exprimer : Le mot ermite s'écrit aujourd'hui sans h. Le mot de jésuite ou le mot jésuite serait aujourd'hui une injure.

— Syn. Mot, parole. Outre que parole peut seul désigner la faculté de parler considérée dans un être raisonnable, il diffère de mot en ce qu'il fait considérer l'expression sous le rapport de l'idée ou des intentions qu'on y attache, tandis que le mot est considéré en lui-même comme ayant telle ou telle valeur, comme long ou court, doux ou rude à l'oreille, masculin féminin, etc. De plus, un mot est plus bref qu'une parole, ce n'est réellement qu'un mot unique ou une simple phrase facile à retenir dans la mémoire, tandis que la parole peut s'entendre de tout ce qu'un homme dit dans une circonstance ; la parole de Dieu est de même tout ce qu'on nous dit dans la chaire au nom de Dieu.

— Mot, expression, terme. V. EXPRESSION.

— Encycl. Linguist. « L'activité de l'esprit, dit Schleicher, en se manifestant sous les formes de la pensée, a besoin du corps. On ne peut penser que par et dans une langue ; plus elle sait exprimer toutes les émotions et tous les mouvements de l'esprit sous des formes acoustiques, c'est-à-dire par des mots, plus elle est rapprochée de la perfection. Une langue, au contraire, est d'autant moins perfectionnée que son expression acoustique reste en arrière en ne donnant que les abréviations de la pensée. Quand on pense, on met les conceptions, les notions dans tel ou tel rapport, dans telle ou telle relation. Ainsi, chaque langue peut être décomposée en deux éléments : des notions d'un côté et des rapports de l'autre. Les notions, les représentations sont en quelque sorte les matériaux de la langue ; les rapports

entre elles font sa forme. Une langue parfaite devrait exprimer acoustiquement d'une façon complète ses éléments matériels et ses éléments formels. On appelle significations ces notions et ces représentations. On peut donc dire que l'essence d'une langue se base sur la manière dont elle exprime acoustiquement, c'est-à-dire par un mot, les significations et les rapports ou relations. La signification, exprimée par un mot, s'appelle racine ; elle peut être séparée de tout mot qui exprime le rapport : par exemple, *utipon*, en grec (je battais), se compose d'abord de *tip*, seul mot de racine, mot de signification, et puis de plusieurs mots de relation : *-e*, exprimant le rapport du passé ; *-r*, le rapport du présent ; *-on*, enfin, le préfixe de la première personne du singulier ou de la troisième du pluriel.

« Ainsi, pour bien définir le mot, il faut dire qu'il est un produit à la création duquel ont concouru la signification et la relation. C'est de l'expression acoustique de l'une et de l'autre que dépend la formation du mot, puis la construction de la phrase, enfin le caractère entier de l'idiome. Une racine n'apparaît d'une manière bien déterminée que par l'expression acoustique de la relation ; c'est de la sorte qu'une racine doit revêtir ces diverses figures appelées adjectif, substantif, verbe, cas, mode, temps, etc. »

Schleicher entend ici la formation du mot dans le sens le plus large et non-seulement comme les grammairiens aiment à le faire, dans le sens si étroit de la formation de racine et de thème ; il y adjoint encore la déclinaison et la conjugaison, qui, elles aussi, se basent sur l'expression de la signification et de la relation.

« Il peut arriver, continue Schleicher, que, seule, la signification se trouve exprimée phoniquement et que la relation n'est point. Certes, la relation n'y manque jamais ; elle peut pourtant rester latente, et, dans ce cas, elle doit être rendue par l'importance qu'elle a de thème ; par exemple par la place qu'on lui fait occuper dans la phrase, par l'accentuation et l'intonation, par le geste, etc. Il y a, en effet, des idiomes qui, pour exprimer la relation entre les significations, se servent de ces moyens détournés. Cela se fait dans les langues monosyllabiques, et principalement dans la langue chinoise. Une langue à monosyllabes ne se compose que de racines, de mots exprimant une signification et qui renferment implicitement la relation. Dans ces langues, les catégories des mots ne sont pas distinctes par des sons acoustiques particuliers, et le même mot, le même son peut représenter un substantif, un verbe, une particule, un nominaif, un génitif, un temps présent, un temps passé, un subjonctif, un indicatif, un actif, un passif, etc. Les distinctions ne se font qu'à l'aide de la place qu'on donne à ce mot dans la phrase ; cela lui imprime le cachet spécial de telle ou telle relation. La deuxième grande classe de langues, celle des langues d'agglutination ou d'agglutination, procède par voie purement et simplement mécanique. Cette classe comprend beaucoup de subdivisions, selon la manière plus ou moins intime dont les mots de relation s'attachent soit à la racine, c'est-à-dire au mot de signification, soit entre eux. Quelquefois, les mots affixés existent encore comme s'ils n'étaient que des mots isolés ; on les voit isolément, on les entend isolément ; quelquefois, au contraire, il y a une fusion tellement étroite que la langue agglutinant se rapproche visiblement des langues de la troisième classe, des langues flexives. Cette dernière classe renferme la plus grande partie de toutes les langues du genre humain. C'est là que le mot se forme par des membres et n'est qu'un composé de plusieurs mots conservant encore chacun une sorte d'individualité. Dans la première classe, nous rencontrons l'unité la plus rigoureuse, mais sans l'expression particulière des relations. Dans la deuxième classe, nous rencontrons l'expression, souvent très-explicite, des relations à l'aide des mots affixés ou attachés, mais aux dépens de l'unité. Dans la troisième classe, enfin, nous trouvons la signification et la relation incorporées dans des mots particuliers et cela sans déroger à l'unité. Voilà certainement la classe la plus élevée, la plus riche, la plus féconde, la plus flexible ; elle seule reflète, mieux que les deux précédentes, les mouvements de l'âme et de l'esprit, l'acte de la pensée, dans laquelle, on le sait, il y a une fusion complète de la signification et de la relation, qui se pénètrent réciproquement. Ce qu'il y a de grandiose dans ce triple développement, c'est que sur le premier échelon nous voyons, conformément à la logique de Hegel, l'identité sans

devint curieux de la connaître, et lui demanda son nom. La dame ne se sentit point tentée de satisfaire la curiosité de cet homme, et lui répondit : « *Mon père, mon nom n'est pas un péché.* »

« On ne rit point de cette réponse ingénieuse, dit Callières, mais on sent un plaisir intérieur de ce qu'elle découvre le ridicule de ce père qui sort de son caractère de confesseur pour faire connaissance avec sa pénitente, et de ce que la pénitente apprend au père qu'il a tort d'en sortir et de prétendre qu'elle ait avec lui d'autre commerce que celui que lui donne le tribunal de la confession. »

« Un évêque français, fort connu par plusieurs ouvrages qu'il a laissés au public et par la guerre qu'il a faite aux religieux dans ses écrits, était brouillé avec un grand cardinal qui gouvernait l'Etat. Le cardinal, qui estimait ce prélat, voulut se l'acquiescer, et pour le mettre dans ses intérêts, lui offrit une abbaye. L'évêque lui dit en la refusant qu'il ne croyait pas pouvoir en conscience posséder plus d'un bénéfice. Le cardinal, surpris d'un désintéressement et d'une délicatesse de conscience si peu ordinaire parmi ceux de cette profession, lui dit : « M. de B., vous êtes un homme de bien et, si vous n'aviez pas écrit contre les moines, je vous canoniserais. — Plût à Dieu, monseigneur, que vous en eussiez le pouvoir et que je vous en eusse donné le sujet, lui répondit l'évêque : *vous seriez contents tous deux.* »

« Cette réponse ne fait pas rire, non plus que la précédente, mais elle réjouit l'auditeur de bon goût, par la manière ingénieuse dont cet évêque, peu satisfait du cardinal, lui reproche son ambition en lui disant que, s'il le canonisait, ils seraient tous deux contents, c'est-à-dire que le cardinal serait pape et que l'évêque serait saint, qui était ce que l'un et l'autre souhaitaient. »

Il s'agit ici du cardinal de Richelieu et de Camus, évêque de Belley. Jacques de Callières donne la réponse au cardinal de l'évêque de Belley au cardinal, que les biographes modernes ont cru devoir arranger de façon à la rendre plus claire, mais non plus piquante. Il est assez difficile de caractériser ce qu'on appelle un *bon mot* ; tout le monde peut faire des *jeux de mots*, plus ou moins spirituels, il est vrai ; mais il faut être véritablement homme d'esprit pour trouver et surtout pour appliquer à propos un *bon mot*. Ces saillies prennent surtout naissance dans une observation piquante, une antithèse ou une assimilation inattendue, une distinction tressée, une finesse méchante, etc., etc. Le plus court, en ceci, est de procéder par voie d'exemples :

François I^{er} se moquait souvent de l'avarice et des rapines du chancelier Duprat. Ce ministre avait fait bâtir à l'Hôtel-Dieu de Paris cette salle qu'on appelle du *Légit*. « Elle sera bien grande, dit le roi, si elle peut contenir tous les pauvres qu'il a faits. »

Visitant un jour le jardin de Fontainebleau avec M. le duc d'Eproun, Henri IV se plaignait au jardinier de ce qu'il y avait quelques carrés mal semés : « C'est, sire, répondit le bonhomme, qu'ils ne peuvent rien pousser dans cet endroit. — Mon ami, répartit le roi en regardant le duc, semez-y des Gascons, ils poussent partout. »

Le duc d'Ososne, vice-roi de Naples, était allé sur les galères d'Espagne, le jour d'une fête, pour exercer le droit qu'il avait de délivrer un forçat. Tous cherchèrent à s'excuser et se disaient condamnés à tort ; un seul avoua qu'il méritait encore une plus grande punition pour tout ce qu'il avait fait : « Qu'on détache ce méchant homme, dit le duc, et qu'on le chasse d'ici ; il pervertirait tous ces honnêtes gens. »

Quelques courtisans ayant dit à Louis XIII que Richelieu était mort comme un saint, celui-ci répéta ce conte devant Troisville, rappela à la cour immédiatement après la mort de Richelieu : « Si l'âme de Richelieu va au ciel, dit cavalièrement le gentilhomme en son patois gascon, que Louis XIII entendait fort bien, par ma foi, sire, il faut que le diable se soit laissé dévaliser en chemin. »

Lorsque Gaston, duc d'Orléans, apprit la nouvelle de la détention des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville : « Voilà, dit-il, un beau coup de filet ; on vient de prendre un lien, un singe et un renard. »

Christine, reine de Suède, après son abdication, traversa le Danemark et l'Allemagne et se rendit à Bruxelles, où elle embrassa la religion catholique. De là, elle se rendit à Inspruck, où elle abjura solennellement le luthéranisme. Le soir même, elle alla au spectacle, ce qui fit dire aux protestants : « Il est bien juste que les catholiques lui donnent le soir la comédie, puisqu'elle la leur a donnée le matin. »

On prétend qu'après le bombardement d'Alger le dey, ayant su ce que l'expédition de Duquesne avait coûté à Louis XIV, dit : « Il

n'avait qu'à m'en donner la moitié, j'aurais brûlé la ville tout entière. »

Campistron était attaché, en qualité de secrétaire des commandements, au duc de Vendôme ; aussi paresseux que son maître, il brûlait les lettres qu'on écrivait au prince au lieu d'y répondre. Le prince, le voyant un jour jeter au feu quantité de papiers, dit en riant : « Voilà Campistron qui met sa correspondance au courant. »

Vendôme disait de Mme de Nemours, qui avait un long nez courbé sur des lèvres vermeilles : « Elle a l'air d'un perroquet qui mange une cerise. »

Jacques II ne sut pas mieux choisir ses maîtresses que ses ministres. Comme toutes furent assez laides, Charles II disait que son frère recevait ses maîtresses de la main de ses confesseurs, qui les lui donnaient pour pénitence.

Boileau, parlant d'un jeune homme efféminé, disait : « Il est plus capable de donner de la jalousie aux femmes qu'aux maris. »

Le même Boileau, accoutumé à voir le prince de Condé parler avec une grâce brillante et une douceur aimable quand il avait raison, fut un jour étonné du feu dont il vit ses yeux s'allumer dans une dispute avec lui, où le prince avait tort. « Désormais, dit-il tout bas à son voisin, je serai toujours de l'avis de monsieur le prince quand il aura tort. » Le mot est bon, mais il prouve que le prince n'aimait pas à être contredit.

Racine fut enterré à Port-Royal-des-Champs, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament ; mais comme il avait toujours cherché à se rendre agréable à Louis XIV qui ne regardait pas d'un œil favorable l'abbaye de Port-Royal, quelques personnes de la cour s'entretenant du lieu où Racine avait voulu être enterré, un seigneur, connu par ses *bons mots*, dit à ce sujet : « Racine n'eût pas osé le faire de son vivant. »

Pour mieux faire sentir ses idées, le vieux maréchal de Villeroi, qui avait été gouverneur de Louis XV, les exprimait quelquefois assez grossièrement : « Il faut, disait-il un jour, tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête quand ils n'y sont plus. »

Un prédicateur de Saint-Merri prêchait et ne contentait personne. Un jour Santeuil, qui sortait de son sermon, dit : « Il fit beaucoup mieux l'an passé. — Mais, répliqua quelqu'un, il ne prêcha pas. — Et c'est en cela qu'il fit mieux, » répliqua Santeuil.

Le président Hénault disait d'une mauvaise cuisinière : « Entre elle et la Brinvilliers, il n'y a de différence que dans l'intention. »

Voltaire avait un frère aîné aussi entiché des disputes théologiques que le poète l'était de celles du Parnasse ; et c'est à ce sujet que le père de ces enfants si disparates disait avec amertume : « J'ai pour fils deux fous, l'un en prose et l'autre en vers. »

Guibert, ayant entrepris le voyage de Fernel pour voir Voltaire, fut très-bien accueilli par Mme Denis ; on le retint à dîner, mais il ne vit point Voltaire. Avant de partir, il lui écrivit ces mots : « Je vous avais toujours soupçonné d'être un dieu ; mais aujourd'hui j'en suis convaincu, puisqu'on vous voit et qu'on vous mange sans vous voir. » Voltaire fut tellement ravi du *bon mot* qu'il courut embrasser l'auteur.

M. Languet, curé de Saint-Sulpice, rencontra un jour, sans le connaître, Piron chez Mme de Tencin. Cette dame le présenta comme un compatriote qui faisait honneur à la Bourgogne, et le nomma. « Quoi ! c'est vous, monsieur Piron, dit le curé ; je suis ravi de vous voir. N'êtes-vous pas le fils de M. Piron apothicaire de Dijon, qui j'ai beaucoup connu ? Il avait les bras si longs ! — Ah ! monsieur le curé, que vos mains n'étaient-elles au bout, répartit Piron, mon sort serait bien différent ! Il faut savoir que le curé Languet passait pour détourner le produit des quêtes et du tronc des pauvres. »

L'abbé de Voisenon conserva son humeur gaie jusqu'au dernier instant. Peu de temps avant sa mort, il se fit apporter son cercueil de plomb, qu'il avait déjà fait préparer : « Voilà donc, dit-il, ma dernière redingote ! Et, se tournant vers un de ses laquais, dont il avait eu quelquefois sujet de se plaindre : « J'espère, ajouta-t-il, qu'à ne te prendra pas envie de me voler celle-là. »

Par le partage de la Pologne et la prise de possession du roi, l'évêque de Warmie perdit

une grande partie de ses revenus. Ce prélat, que Frédéric II aimait beaucoup, étant venu en 1776 lui rendre ses devoirs à Potsdam, le monarque lui dit : « Il est impossible que vous m'aimiez. » L'évêque répondit qu'il n'oublierait jamais les devoirs d'un sujet envers son souverain. « Pour moi, dit le roi, je suis vraiment votre ami et j'ai beaucoup compté sur votre amitié. Si saint Pierre me refusait un jour l'entrée du paradis, j'espère que vous auriez la bonté de m'y porter sous votre manteau, sans que personne s'en aperçoive. — Cela sera difficile, reprit l'évêque, car Votre Majesté me l'a tellement rogné que je ne pourrai jamais y cacher de la contrebande. » Le roi se mit à rire et prit fort bien la plaisanterie.

Fox avait emprunté à différents juifs des sommes considérables, et il comptait sur la succession d'un de ses oncles pour acquitter ses dettes. Cet oncle se maria et eut un fils. Lorsque Fox en fut instruit, il dit : « C'est le Messie que cet enfant, il vient au monde pour la ruine des juifs. »

Rivarol disait du fils de Buffon : « C'est le plus pauvre chapitre de l'Histoire naturelle de son père. »

Duclos disait à Mme de Rochefort et à Mme de Mirepoix que les courtisanes devenaient bégueules et ne voulaient plus entendre le moindre conte un peu trop vif : « Elles étaient, disait-il, plus timorées que les femmes honnêtes. » Et là-dessus il enfila une histoire fort gaie ; puis une autre encore plus forte. Enfin, à une troisième qui commençait encore plus vivement, Mme de Rochefort l'arrêta et lui dit : « Prenez donc garde, Duclos, vous nous croyez aussi par trop honnêtes femmes. »

Deux jeunes gens se disputaient la conquête d'une femme qu'on citait partout pour sa maigreur. Comme on parlait de leur rivalité devant Chamfort : « Ce sont deux chiens qui se disputent un os. »

Dans une séance de l'Assemblée constituante, le 17 mai 1790, on proposa de créer une monnaie de cuivre de mince valeur, pour favoriser la circulation des assignats. « Où prendre le cuivre ? demanda l'abbé Maury. — Parbleu ! répond un député, il n'y a qu'à fondre les casseroles de tous ceux dont on a renversé les marmites. »

Arlequin, dans une comédie, contrefaisait la voix de l'âne. Un spectateur du parterre se mit à braire encore mieux. Arlequin se tut en disant : « Où est l'original, la copie n'a plus rien à faire. »

Un petit garçon se trouvant un jour fortement indisposé de l'estomac pour avoir trop mangé, le médecin lui ordonna un lavement, qu'il ne voulait point prendre ; mais il y fut forcé. « Hélas ! disait-il en pleurant, pourquoi l'innocent doit-il donc souffrir pour le coupable ? »

Une petite bourgeoise de Pont-Sainte-Maxence, ayant surpris sa cuisinière en conversation trop intime avec son mari, lui donna son compte en lui disant : « Allez, ma chère, pour ce que vous faites ici, je le ferai bien moi-même. »

— Passons maintenant au *jeu de mots* ; nous avons déjà défini cet exercice de l'esprit, il est donc tout à fait inutile d'entrer à ce sujet dans un exposé de théorie esthétique : des exemples suffiront.

M. Le Camus, évêque de Belley, dit dans un de ses sermons qu'après leur mort, les papes sont des papillons, les rois des roitelets et les sires des cirons.

Un entrepreneur de spectacles, ayant prié M. de Villars d'ôter l'entrée *gratis* aux pages, lui dit pour le convaincre de la charge que lui imposait cette faveur : « Monseigneur, remarquez que plusieurs pages font un volume. »

On sait que le régent, dont nous n'avons pas besoin de rappeler le goût pour les jolies femmes, était en même temps un amateur des sciences, pour pas dire un adepte. Comme quelque un venait dans une société la protection qu'il accordait aux savants et aux inventeurs : « C'est vrai, dit une jolie médisante qui le savait tout-être par expérience, le prince aime les belles découvertes. »

Voltaire a dit dans une pièce de vers adressée à Destouches :
Vous qui fîtes le Glorieux
Il ne tiendrait qu'à vous de l'être.

Parlant un jour du poète Roi, qui avait été souvent emprisonné et qui sortait de Saint-Lazare, il dit : « C'est un homme qui a de

l'esprit, mais ce n'est pas un auteur assez châtié. »

Voyant la religion tomber tous les jours, il disait devant Sabatier de Castres : « Cela est pourtant fâcheux, car de quoi nous moquerons-nous ? — Oh ! lui dit Sabatier, consolez-vous ; les occasions ne vous manqueront pas plus que les moyens. — Ah ! monsieur, reprit douloureusement Voltaire, hors de l'Eglise point de salut. »

Piron, à propos du maréchal de Belle-Isle qui avait été inhumé à Saint-Denis auprès de Turenne, fit l'épigramme suivante :
C'est le Glorieux à côté de la Gloire.

Le livre de l'Esprit et le poème de la Pucelle ayant été condamnés en même temps, ils furent interdits tous les deux en Suisse. Un magistrat de Berne, après une grande recherche de ces deux ouvrages, écrivit au sénat : « Nous n'avons trouvé dans tout le canton ni *Esprit* ni *Pucelle*. »

Mais ici le *jeu de mots* est-il bien intentionnel ?

Louis XV se faisait peindre par La Tour. Le peintre, tout en travaillant, causait avec le roi, qui lui témoignait de la bienveillance. La Tour, encouragé et naturellement indiscret, poussa la témérité jusqu'à lui dire : « Au fait, sire, vous n'avez point de marine. » Le roi répondit séchement : « Que dites-vous là ? Et Vernet, donc ? »

Martainville comparaisait, en 1793, devant le tribunal révolutionnaire. On lui demanda son nom. « Martainville, répondit-il. — Tu veux cacher ta qualité, lui dit le président ; tu es aristocrate, tu dois t'appeler de Martainville. — Citoyen président, répliqua-t-il, je suis ici pour être *raccourci* et non pour être *allongé* ; laissez-moi mon nom. — On dit qu'un plaisant s'écria alors : « Eh bien, qu'on l'élargisse ! » Le mot fit rire Fouquier-Tinville lui-même et le désarma.

Les *jeux de mots*, si fréquents au XVIII^e siècle, n'ont pas manqué au XIX^e. On en trouve une mine inépuisable dans les vaudevilles ; mais combien sont forcés, mal vus, d'un esprit grossier ou sans esprit. La fameuse pièce des *Saltimbanques* en contient un grand nombre, dont plusieurs sont excellents. Il suffit de citer le célèbre trait : « Sauvons la caisse, » qui a été reproduit bien des fois dans des satires ou des caricatures politiques.

Si les vaudevillistes mettent le *jeu de mots* sur la scène, on peut croire qu'ils ne se l'interdisent pas dans la vie privée.

M. Scribe avait deux classes de collaborateurs, les collaborateurs à succès et les collaborateurs à chutes. Un de ces derniers, passant devant l'hôtel de son riche confrère, disait à l'ami qui l'accompagnait : « Voilà une maison où j'ai mis bien des pierres. — Oui, dans les vitres, » répliqua Scribe qui rentrait chez lui.

Roqueplan n'aimait pas les femmes fardées. Quelque temps avant sa mort, un confrère lui vantait une donzelle pour le corps de ballet de *Paris-Revue*. Lorsque Roqueplan l'eut revue : « Eh bien ! lui demanda l'ami, comment la trouves-tu ? — Hum ! — Quel teint elle a ! — Admirable, c'est vrai ; mais ce n'est pas un *teint*, c'est une *teinture*. »

Le génie de notre nation est tellement tourné à la plaisanterie et si plein de son origine gauloise, que le *jeu de mots* échappe parfois, comme involontairement, à la bouche des plus graves personnages dans l'exercice des plus hautes fonctions. Il suffit de citer le nom de Dupin aîné pour éveiller dans la mémoire du lecteur une foule de traits lancés par cet illustre juriconsulte, dans ses fonctions de président de la Chambre. On a rapporté de certain ministre, peu de jours après sa nomination, un *jeu de mots* qui ne fait point mauvaise figure après ceux que nous avons cités. Il avait commandé et payé à un orfèvre un service d'argenterie pour son installation personnelle. Le fournisseur profitant de la circonstance pour solliciter une faveur, le ministre lui répondit : « J'ai payé, monsieur, votre service ; je n'en ai donc pas à vous rendre. » Cette réponse rappelle involontairement, quoique appartenant à un tout autre ordre d'idées, la parole célèbre d'un magistrat, qui, par un côté, tient de bien près au *jeu de mots* : « La cour rend des arrêts et nous pas des services. »

Terminons cette revue par un véritable *jeu de mots* de la fin.

Une lorette était malade, pas gravement ; elle avait le cœur embarrasé, la tête brûlante, le poulx agité ; enfin, elle avait sa migraine et ses nerfs ; comme on le voit, double malaise. « Anastasio, dit-elle à sa femme de chambre, j'ai envie de faire mon testament. » La soubrette ouvre la fenêtre, regarde sur le boulevard et répond à sa maîtresse : « Lequel, madame ? Je regarde par

tout et je n'en vois aucun. » (Elle avait entendu, — ah! lecteur, pour le reconforter, — donner cette explication? — elle avait entendu : « Faire monter c't amant. »)

Il est une autre catégorie de mots dont nous devons dire aussi quelque chose, bien que ce ne soient pas toujours des bons mots ni même des jeux de mots; seulement, ils empruntent quelque chose de curieux, de piquant même, du moment où ils ont été prononcés. Ainsi, beaucoup de mourants ont fait entendre à leur dernière heure ce que nous pourrions appeler, non sans justesse, les *mots de la fin*. Nous avons groupé quelques-uns de ces mots, mais nous ne prétendons pas avoir épuisé cette mine féconde qui fournirait aisément, à la condition de certains développements, la matière d'un volume entier.

Le philosophe Anaxagore mourut d'un éclat de rire qui le saisit en voyant un âne dévorer un panier de figues : « Apportez-lui donc à boire ! » s'écria-t-il. Et lui-même tomba suffoqué.

L'empereur Adrien composa en extrêmes les cinq vers suivants, qui ne sont pas trop indignes d'une muse impériale :

*Animula, vagula, blandula,
Hospes, comesque corporis,
Que munc abibis in loca
Pallidula, rigida, nudula,
Nec, ut soles, dabis jocos.*

Vers que Fontenelle a traduits ou plutôt travestis ainsi dans ses *Dialogues des morts* :

Ma petite âme, ma mignonne,
Tu t'en vas donc, ma fille ? Et Dieu sache où tu vas !
Tu pars seulet et tremblante, hélas !
Que deviendra ton humeur folichonne ?
Que deviendront tant de jolis ébats ?

Rabelais sentant sa fin approcher s'écria : « Tirez le rideau, la farce est jouée ! » Quelques instants après, il prononce un mot plus philosophique : « Je vais chercher un grand peut-être ! »

Benserade, à son lit de mort, entendit le médecin dire à sa gouvernante que c'était un homme perdu, mais qu'on pouvait continuer à lui donner de la poule bouillie : « Pourquoi du bouilli, s'écria-t-il, puisque je suis frit ? »

Malherbe, le grand régénérateur de notre langue, agonisant, quand la femme qui lui servait de garde laissa échapper un solécisme. Le poète se souleva avec colère et la reprit vertement : « Eh ! mon fils, dit le confesseur qui se trouvait au chevet du lit, qu'avez-vous à vous occuper de pareilles misères dans un moment aussi sérieux ? — Mon père, répliqua Malherbe, je ne saurais m'en retenir et je défendrais jusqu'à la mort la pureté de la langue française ! »

On demandait à Fontenelle mourant : Comment cela va-t-il ? — Cela ne va pas, dit-il ; cela s'en va. — On attribue un mot du même genre à Dumasais : « Je m'en vais ou je m'en vas ; l'un et l'autre se dit ou se disent. »

La célèbre Mme de Chevreuse, qui joua un si grand rôle sous Richelieu et sous la Fronde, disait en mourant et d'un ton plein de gaieté : « Enfin, je vais avoir le bonheur de causer avec mes amis de l'autre monde. »

Mme de Sévigné publia dans une de ses lettres un mot non moins philosophique, mais plus mélancolique : « Un jour, dit-elle, Patru étant revenu d'une grande maladie, à l'âge de quatre-vingts ans, et ses amis s'en réjouissant avec lui et le conjurant de se lever : « Hélas, leur dit-il, est-ce la peine de se rabiller. »

Patru cependant ne mourut pas de cette-là, mais il en eut une autre qui, cette fois, lui fut fatale. Bossuet l'alla voir et lui dit : « On vous a regardé jusqu'ici comme un esprit fort ; pensez à detromper le public par des discours religieux. — Il est bien plus à propos que je me taise, dit Patru d'un ton déçagé. On ne parle dans ses derniers moments que par faiblesse ou par vanité. »

Et il mourut gaîment et courageusement, dans la plus complète sérénité.

Lulli, pendant sa dernière maladie, se fit mettre sur la cendre, la corde au cou et entonna, les larmes aux yeux, un air inédit, composé expressément par lui pour la circonstance : *Il faut mourir, pêcheur !*

Le chevalier de Lorraine étant venu voir de la part de Louis XIV : « Ah ! quel digne seigneur, s'écria Lulli, qui, on le sait, ne se piquait pas d'une tempérance excessive ; si j'en réchappe, c'est lui qui m'enivrera le premier ! »

Enfin, dernier trait de caractère, Lulli avait brûlé tous ses manuscrits d'opéras par scrupule de conscience : « Mais, disait-il tout

bas à ses amis, j'en ai gardé une bonne copie. »

Une femme du temps de la Régence, fameuse par ses galanteries, Mme Fontaine-Martel, demanda en mourant quelle heure il était : « Telle heure, lui répondit-on. — Dieu soit loué, fit-elle en fermant les yeux : c'est l'heure du dernier rendez-vous ! »

Comme Beaulieu était sur le point de rendre l'âme, quelqu'un lui demanda : « Comme vous portez-vous ? — Comment vous voyez, » répondit-il.

Lorsque le curé de Saint-Roch se présenta au chevet de Mme Du Deffant pour l'assister à ses derniers moments : « Monsieur le curé, lui dit-elle, vous serez fort content de moi ; mais faites-moi grâce de trois choses : ni questions, ni raisons, ni sermons. »

Haller, le savant auteur de la *Flore de la Suisse*, étant son poulx au moment d'expirer, disait avec une tranquillité d'âme toute stoïque : « L'artère bat... l'artère bat encore... l'artère ne bat plus... » Et il mourut.

Le peintre Lantara, sur le point d'expirer, était pressé par son confesseur de faire une fin chrétienne : « Repentez-vous, mon cher fils ! disait le curé. Songez que vous allez paraître au tribunal suprême. Avec l'absolution vous jouirez du bonheur de voir Dieu face à face pendant l'éternité ! — Quoi s'écria Lantara, toujours de face et jamais de profil ? Non, non, monsieur l'abbé, laissez-moi comme je suis, cela vaut mieux. »

Pendant sa dernière maladie, Samuel Bernard, le Rothschild de son siècle, reçut la visite de l'abbé Languet, curé de Saint-Sulpice. Comme le rusé curé lui rappelait ce passage de l'Evangile : « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer en paradis, » et l'exhortait ensuite à se préparer les voies par des œuvres pies, le vieux financier lui répondit d'un air barbaque : « Cachez donc vos cartes, monsieur le curé, je vois tout votre jeu. »

Au pied de l'échafaud, Danton versa quelques larmes au souvenir de sa femme, qu'il idolâtrait ; mais il retrouva bientôt son énergie fermée.

« Allons, Danton, fit-il, point de faiblesse ! Puis se retournant vers l'exécuteur : « Tu montreras ma tête au peuple, lui dit-il, elle en vaut la peine. »

Dans sa dernière maladie, Louis XVIII dit à ses médecins, en lisant sur leur figure qu'il n'avait plus rien à espérer : « Allons, finissons-en, Charles attend » (charlatans).

Un gentilhomme napolitain avait soutenu quatorze fois, l'épée à la main, la supériorité de Dante sur l'Arioste. En mourant, il laissa échapper ce singulier aveu : « Je n'ai pourtant ni l'un ni l'autre. »

Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois présentait à un vieil usurier, au lit de mort, un christ d'argent à baiser. L'usurier, le cerveau tout rempli de souvenirs d'opérations financières, dit au curé d'une voix dolente : « Hélas ! je ne puis pas beaucoup prêter sur cet objet-là. »

Un ivrogne, qui n'avait plus que quelques instants à vivre, demanda un verre d'eau : « Au moment, dit-il, de paraître devant Dieu, je veux me réconcilier avec mon plus mortel ennemi. »

Un autre membre de la confrérie de Bacchus à l'agonie refusait de se confesser : « Pourquoi faire ? disait-il, je n'ai jamais commis d'autre faute que de boire quelques-uns des mauvais vins. — Vous vous en repentez et vous promettez, si Dieu vous rend la vie, de n'en plus jamais boire ? — De mauvais ? bien certainement. »

Un bon bourgeois de Paris, d'humeur facétieuse, fit appeler à son lit de mort deux procureurs de ses amis : « Je vous en prie, leur dit-il, placez-vous l'un à ma droite et l'autre à ma gauche, afin que j'aie la consolation d'expirer comme Notre-Seigneur, entre deux larrons. »

Un autre, qui avait toute sa vie cultivé le calembour, se trouvait sur le point d'aller rejoindre ses aïeux. Sa sœur, pour se rendre compte de son mal, lui ayant demandé s'il ne se sentait pas un poids sur la poitrine : « Non, dit-il, je ne sens ni pois ni fève. »

Un matelot qu'on pendait cria, comme on le lançait dans l'éternité : « Bon voyage ! »

Un prêtre, dont la simplicité d'esprit éga-

lait la bonté d'âme, conduisait un assassin à la guillotine et lui disait, pour le reconforter : « Du courage, mon ami : hodie tibi, cras mihi, aujourd'hui ton tour, demain le mien. — Amen ! » répondit le patient.

On menait un criminel au gibet : « Ne me conduisez pas par ce chemin, dit-il ; je crains qu'un marchand qui demeure dans cette rue ne m'arrête pour une vieille dette. »

L'anecdote suivante est du même temps. Comme on allait pendre un Picard, on lui proposa au dernier moment, étant sur l'échelle, de se marier pour avoir la vie sauve, à condition, toutefois, qu'il se présenterait une femme qui consentirait à l'épouser. La justice d'alors permettait quelquefois cette commutation de peine. Le criminel descend, examine en détail la fiancée qu'on lui propose et s'aperçoit qu'elle est boiteuse : « Attache, attache ! crie-t-il au bourreau, elle cloche. »

V. aussi dans ce Dictionnaire CALEMBOUR et CONTRAPETTERIE.

— Art milit. Le mot varie chaque jour et chaque jour aussi est communiqué aux patrouilles, rondes, reconnaissances, découvertes, postes et détachements comme moyen de se reconnaître entre eux et d'éviter les surprises.

Le mot se compose de deux mots : le premier, qu'on appelle le mot d'ordre, doit être le nom d'un grand homme, d'un général célèbre ou d'un brave mort au champ d'honneur ; le second, qui est appelé mot de ralliement, doit présenter le nom d'une bataille, d'une ville ou d'une vertu civile ou guerrière.

Le commandant de l'armée arrête une série de mots d'ordre et de ralliement ou, s'il le juge convenable, forme le mot chaque jour. Le chef d'état-major général l'adresse cacheté aux commandants des ailes, du centre, de la réserve de l'armée et, s'il y a lieu, du corps d'armée, qui le transmettent de même aux commandants de division, ceux-ci aux commandants de brigade. Les chefs d'état-major envoient aussi le mot aux commandants de l'artillerie, du génie, de la gendarmerie, à l'intendant ou au sous-intendant et aux commandants des quartiers généraux.

Les chefs de corps envoient aussi le mot à leurs chefs de corps détachés, assez tôt pour qu'il puisse parvenir aux postes avant la nuit.

Lorsqu'un corps de troupes est détaché à une distance trop grande pour que la correspondance soit promptement et facile, le mot est donné à ce corps par son commandant immédiat. Il en est de même pour les places fortes occupées par l'armée lorsque le quartier général est éloigné de ces places. (Ordonnance du roi sur la sûreté des armées en campagne, du 3 mai 1832, titre V, art. 54.)

Le mot militaire est une précaution contre les surprises et un signe au moyen duquel des militaires d'une même armée, d'un même parti se reconnaissent. (Bardin, Dictionnaire de l'armée de terre.)

Quand on disait primitivement le mot, il ne se composait que d'une seule parole ; puis ensuite, tant la langue était imparfaite, le mot fut fait de deux mots ; l'un était comme la première syllabe de l'autre ; quand on avait prononcé cette première syllabe, la dernière se donnait en réplique ; c'était un moyen réciproque de sûreté. Ensuite, en campagne, un mot de ralliement a été donné en troisième ou comme supplément du mot ; le mot d'ordre est devenu alors indivisible, le ralliement a été la réplique. (Bardin, Dictionnaire de l'armée de terre.)

On nomme série l'ensemble des mots d'un demi-mois. Personne ne s'étonnera de la sévérité des lois du 21 brumaire an V et du 24 septembre 1816 qui considéraient comme crime la violation du mot d'ordre. Du mot d'ordre dépend souvent le salut d'une armée.

La sûreté d'une armée a exigé quelquefois que les mots d'ordre et de ralliement fussent changés plusieurs fois dans une nuit, soit parce qu'un sous-officier ou caporal du poste avait été pris ou était passé à l'ennemi, soit encore parce que la lettre qui les contenait venait de se perdre. Si une circonstance de cette nature se présentait et sur la moindre appréhension que l'on concevrait que l'ennemi ait pu prendre connaissance de la série ou simplement du mot donné pour le jour, l'officier général, dans le commandement duquel cet événement aurait lieu, ne doit pas hésiter à le changer pour toutes ses troupes et à donner communication des nouveaux mots qu'il lui aurait substitués aux généraux les plus rapprochés de lui pour qu'ils les adoptent provisoirement et les transmettent à tous les généraux à leur portée. Enfin, dans ce cas, l'officier général rend compte de cette mesure au général en chef qui, s'il le juge convenable, fait donner de nouveaux mots à tous ceux qui ne l'ont pas encore, ou les remplace par d'autres de son choix. (Bonjouan-Lavarenne, Manuel de l'officier d'état-major en campagne.)

L'usage du mot militaire est de toute antiquité. Plin le naturaliste en attribue l'invention à Palémède. Les expressions castense verbum, synthemata, tessera avaient chez les Grecs et les Romains le sens de mot militaire. L'histoire rapporte que le mot donné par

Cyrus à ses troupes, à Thymbrée, était « Jupiter sauveur. »

« Polybe rapporte que les officiers d'Aènes, général arcadien qui attaqua à Tégée les Lacédémoniens pendant la nuit, s'étant présentés pour qu'il leur communiquât le mot, répondit : « Je ne vous en donnerai pas. Tuez hardiment ceux qui vous en demanderont, car leur question prouvera qu'ils sont ennemis. Suis militibus signum non dedit, ut interficerent eos qui tesserae requirerent. » (Bardin, Dictionnaire de l'armée de terre.)

L'empereur Claude voulait avoir des soldats lettrés. On dit que le mot des cohortes prétoriennes sous ce prince était un vers d'Homère. Si l'on appliquait le même système chez nous, nos vieux généraux, commandants en chef nous reviendraient de campagne bourrés de classiques, de vrais académiciens.

Donner le mot a toujours été une prérogative d'un haut grade. Un roi, un général d'armée, un connétable, le grand maître des arbalétriers, un maréchal de France, etc., donnaient le mot. Parfois aussi la galanterie française déféra à des dames belles et aimées le droit de donner le mot.

« La milice cochinchinoise emploie, comme signe de reconnaissance, un colloque muet qui consiste dans le jeu ou le bruit de deux petites baguettes habituellement attachées, à cet effet, en dehors de la giberne ; la manière particulière de les frapper équivaut aux effets du mot de guet. » (Bardin, Dictionnaire de l'armée de terre.)

Une petite anecdote de Bardin, qui de Bardin, pour terminer. « A l'ancien usage de ne donner pour mot que des noms de saint et de ville avait succédé la coutume de choisir des expressions propres à exciter l'enthousiasme, à animer le patriotisme ; mais les inventeurs de la série tombaient souvent dans l'abus des termes prétentieux, savants, peu connus. Un officier qui faisait une revue de postes de cavalerie, un jour ou « célébrité » était le mot du guet, ne put recueillir partout que « sellé et bridé. » (Bardin, Dictionnaire de l'armée de terre.)

— Fr. maçon. Mot de passe. Sorte de mot d'ordre qui se donne à l'entrée du temple par un nouvel arrivant qui entre en loge après l'ouverture des travaux et qui est composé d'un certain nombre de syllabes que l'on scande une à une à l'oreille du frère expert en lui donnant le baiser fraternel. *Le mot secret*, Mot que l'on donne pour justifier plus complètement encore la possession d'un grade et de la qualité de maçon et qui s'appelle lettre par lettre, celui qui est interrogé donnant la première lettre, l'interrogateur la seconde et ainsi de suite. *Le mot de semestre*, Double mot analogue aux mots d'ordre et de ralliement usités dans l'armée et qui fut créé, en 1776, par le Grand Orient de France pour obvier à la divulgation qui avait eu lieu des mots sacrés et de passe, et pour permettre aux loges du Grand Orient de reconnaître, au milieu d'une foule de maçons plus ou moins réguliers, ceux qui appartenaient à cette obédience : *Le mot de semestre est renouvelé à chaque semestre et ne se communique qu'avec certaines précautions ; il est spécial aux trois premiers grades. Le mot annuel*, Mot qui remplit exactement le même rôle que le précédent pour les ateliers supérieurs à la loge.

— Blas. Ce qu'on appelle le mot dans les armoiries est une courte sentence ou phrase écrite sur un rouleau qu'on place ordinairement au-dessus de l'écusson et quelquefois au-dessous. Tantôt ce mot fait allusion au nom ou à quelques pièces des armes de la personne à qui appartiennent les armes, et tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blason.

Le mot, dit Guillin, est un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes ; il présente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimée succinctement et avec force en trois ou quatre paroles au plus, sur une bande ou compartiment qu'on place au pied de l'écusson, et comme ce mot tient la dernière place dans les armes, on le blasonne aussi le dernier. A la rigueur, il devrait exprimer quelque chose de relatif à ces armes ; mais l'usage a fait admettre toute sorte de sentence expressive ou non.

Cette coutume d'employer un mot ou symbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, se reconnaître et se rallier dans les combats, est très-ancienne ; l'histoire sacrée et l'histoire profane nous en fournissent également des exemples. Nos ancêtres faisaient choix du mot le plus propre à exprimer leur passion dominante, comme la pitié, l'amour, la valeur, etc., ou quelque événement extraordinaire qui leur était arrivé. On trouve plusieurs mots de cette dernière sorte qui se sont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne conviennent proprement qu'à la première personne qui se l'était attribué.

Le mot de la maison royale de France est *Espérance*, et dans quelques écussons *Lilia neque nent, neque laborant*, par allusion à la loi salique qui exclut les femmes de la couronne ; celui de la maison de Stuart est *Dieu et mon droit* ; l'ordre de la Jarretière, *Honni soit qui mal y pense* ; et le duc de Norfolk, ces paroles : *Sola virtus invicta* ; le duc de Bedford, celles-ci : *Chia sara, sara* ; celui de Devonshire : *Cavendo tutus*, par allusion au nom de la maison, qui est Cavendish. Le duc

de Kingston, dont le nom est Pierrepont, a pour mot celui-ci : *Pie repont*; le comte de Radnor, *Quat supra*, parce qu'il porte trois étoiles dans ses armes; le lord Kingston, dont le nom est Fortescue, prend celui-ci : *Fortie scutum, salus ducum*. V. DEVISS.

— Allus. hist. *Mot de Cambrosse*, Mot fameux par lequel ce général répondait aux sommations répétées des Anglais à Waterloo; mais presque sublime, eu égard à la circonstance terrible dans laquelle il a été prononcé. Cet épisode a enrichi notre langue d'un euphémisme qui lui était indispensable. Est-on obligé d'exprimer la chose? Comme il est impossible de faire usage du terme, on a recouru à cette périphrase : *Le mot de Cambrosse*.

— Allus. littér. *Es de Caron*, pas un mot, Trait philosophique qui termine le dialogue de Lucien : *Caron ou les Contempteurs*. Caron, le nocher des enfers, a obtenu de Jupiter la faveur de venir passer un jour sur la terre pour y étudier vivants ces hommes dont il n'a jamais connu que les ombres. Mercure lui sert de guide, et, afin d'embrasser la terre d'un seul coup d'œil, ils montent au sommet de quatre montagnes qu'ils ont entassées, comme autrefois les géants pour escalader le ciel. Caron assiste alors à un spectacle tout à fait nouveau pour lui; il voit les hommes, poussés par leurs passions, se livrer des combats sanglants sous de vains prétextes, s'abandonner à tous les plaisirs et à tous les excès et commettre une foule d'actions ridicules; il ne peut s'empêcher de rire de leur ardeur furieuse à acquiescer ce métal jaunâtre qui n'excite que son mépris; il s'étonne de leur insouciance, de leur oubli de la mort qui les menace à chaque instant, et il termine ainsi : « Ce que c'est que les malheureux humains! on n'entend parler chez eux que de rois, de brigues d'or, d'hécatombes, de combats, et de Caron, pas un mot. »

Cette réflexion, si profondément sentée, si philosophique, a passé dans la langue et marque, dans quelque ordre d'idées que ce soit, l'oubli de la chose principale, de ce qui doit surtout appeler l'attention et l'intérêt.

« Dans tout ce qui s'écrit sur la religion maintenant, de quoi est-il question? De la présence réelle? en aucune façon. De la fréquente communion? nullement. De la lumière du Thabor, de la consubstantialité du Père et du Fils? aussi peu. De quoi donc s'agit-il? Du revenu des prêtres, des biens vendus, de la dime et des bois du clergé, soit futaies ou taillis; voilà de quoi l'on dispute. Ajoutez-y les donations, les legs par testament, l'argent comptant, les espèces ayant cours. Voilà ce qui enflamme le zèle de nos docteurs, voilà sur quoi l'on argumente; mais de Caron, pas un mot. »

P.-L. COURTIER.

« Enfin, ma chère fille, j'arrive présentement dans le château de mes pères. J'ai trouvé mes belles prairies, ma petite rivière et mon beau moulin à la même place où je les avais laissés. Tout crève ici de blé, et de Caron, pas un mot, c'est-à-dire pas un sol. »

Mme DE SÉVIGNÉ.

« Nos pauvres Bas-Bretons s'attroupent quarante, cinquante par les champs et, dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent *mea culpa*; c'est le seul mot de français qu'ils sachent; comme nos Français qui disaient qu'en Allemagne, le seul mot de latin qu'on disait à la messe, c'était *Kyrie, eleison*. On ne laisse pas de pendre ces pauvres Bas-Bretons; ils demandent à boire et du tabac, et qu'on les dépêche; et de Caron, pas un mot. »

Mme DE SÉVIGNÉ.

Mot et la chose (Lé), considérations sur la langue française, par Francisque Sarcey (1863). L'auteur a pris pour modèle de ce recueil d'articles, originairement parus dans *l'Illustration*, un chapitre des *Considérations sur les mœurs*, de Duclos. Pour montrer que les mœurs se reflétaient dans les variations du langage, Duclos avait pris le mot *honnête homme* et, s'apercevant que ce mot n'apportait plus à l'esprit les mêmes idées que soixante ans auparavant, il en concluait fort justement que les vertus ou vices qui constituaient l'honnête homme avaient changé. Les acceptions diverses d'un mot ou la création d'un néologisme peuvent donc indiquer les variations ou les tendances d'une société. Chaque mot pourrait raconter les vices ou les ridicules de la génération qui l'a ou créé, ou abandonné. Ces révolutions de la langue sont intéressantes pour les gens qui pensent, et le livre de M. Sarcey a pour but d'en retracer l'histoire. Il nous montre comment beaucoup de mots ont changé de sens, comment d'autres sont seulement en train de se métamorphoser, flottant incertains entre le sens qui finit et celui qui commence. La foule, qui s'en sert dans les deux acceptions, applique le même terme à des idées bien différentes, et de là des méprises, des équivoques curieuses. D'autres termes ne font que de naître; sont-ils venus au monde viables ou ren-

teront-ils bientôt dans le néant? C'est à l'usage à leur donner un brevet de longue vie. « On ne peut nier, dit M. Sarcey, que les termes ne se sentent du lieu où ils sont nés. Les uns sortent d'une étable et gardent comme une odeur de fumier; d'autres ont vu le jour dans les salons de la bonne compagnie et semblent traîner après eux le bruissement des robes de soie. Il y en a de vilains, il y en a d'aristocratiques, il y en a de bourgeois. Tel était vilain en naissant, qui a été déclassé par un grand écrivain; tel autre, dont l'origine remontait aux croisades, s'est encaillonné à la halle et dans les mauvais lieux. Vous voyez des mots qui sont venus au monde droits, gracieux et frais, comme un bon gros garçon bien bâti; d'autres, en revanche, sont nés estropiés, malingres, bossus ou bancroches. Ce sont quelquefois ceux-là qu'on chérit le plus. On finit par s'y habituer, on les trouve ensuite les plus jolis du monde. »

L'auteur commente, en s'appuyant sur ces données, les mots qui l'ont frappé plus; ses explications sont aussi variées qu'instructives. Nous citerons comme les mieux réussies : *Amant et maîtresse*; *Bohème et phititsin*; *Bourgeois, caprice et tocade*; une véritable scène de comédie en vers, *Congierge et portier*; *domestique, raisonnable, rationnel, rationaliste*, et, le dernier de la série, *Vaudivelle*, qui est suivi d'une petite pièce de comédie où l'auteur fait une appréciation satirique de la manière de Scribe, en s'amusant à la parodie. C'est juste, fin, spirituel et sans prétention.

Mot d'ordre (Lé), journal politique, fondé par Henri Rochefort, à Paris, le 1^{er} février 1871. En créant, après la capitulation de Paris, cette feuille destinée à continuer les traditions de la *Marseillaise*, le célèbre auteur de la *Lanterne* ent en vue de soutenir la politique suivie à Bordeaux par M. Gambetta et de faire nommer des députés républicains à l'Assemblée nationale. Elu lui-même représentant du peuple le 8 février, il quitta Paris, et les rédacteurs de son journal continuèrent à suivre son programme, qui était la défense à outrance. Au bout de vingt jours d'existence, le *Mot d'ordre* était supprimé par arrêté du général Vinoy, et ce ne fut qu'après l'insurrection du 16 mars que ce journal reparut. Rochefort, qui était tombé gravement malade, ne revint à Paris que le 2 avril. Il reprit alors la direction du *Mot d'ordre*, au moment même où commençaient les hostilités entre la Commune et l'Assemblée de Versailles. Si le brillant publiciste attaqua la majorité monarchique de l'Assemblée avec sa verve mordante et froidement implacable; si, sur le coup de l'irritation que provoquait en lui le spectacle de Paris bombardé, il écrivit des articles violents, notamment contre le chef du pouvoir exécutif, il attaqua par contre à diverses reprises la politique suivie par la Commune et plusieurs des membres qui en faisaient partie, notamment Félix Pyat (8 avril) et Vésinet, blâma énergiquement la suppression des journaux, protesta contre les arrestations arbitraires et demanda l'inviolabilité de la vie humaine. « Quant à moi, écrivait-il le 21 avril, je le dis en mon nom et au nom de mes amis qui ont bien voulu devenir mes collaborateurs, le jour où les boucheries commencent, le *Mot d'ordre* aurait vécu. Le *Mot d'ordre*, pas plus que la *Marseillaise*, ne fera le métier de griffer de la Morgue; c'est-à-dire que le premier coup de fusil reçu par un citoyen, en vertu d'un arrêté vu par la Commune, sera le signal de notre disparition. » Rochefort fut l'âme de ce journal, qui cessa de paraître le 20 mai 1871. Publié sur un seul feuillet, le *Mot d'ordre* était presque entièrement rempli par les nouvelles de la guerre civile et les actes de la Commune. Il comptait peu de rédacteurs, en dehors de son directeur, qui y publiait chaque jour un article. Parmi les collaborateurs de ce journal, nous citerons MM. Henri Maret, E. Hamel, R. Hail, L. Millot, Richemin et le secrétaire de la rédaction, Eugène Mourou.

MOTACILLE s. f. (mo-ta-sil-le) — lat. *motacilla*, même sens). Ornith. Nom scientifique du genre bergeronnette.

MOTACILLIN, INE adj. (mo-ta-si-lain, i-ne — rad. *motacille*). Ornith. Qui ressemble à une motacille ou bergeronnette.

— a. m. pl. Groupe de passereaux dentirostres, comprenant les motacilles ou bergeronnettes.

MOTA-DEL-CUERO, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 84 kilom. S.-O. de Cuença; 3,600 hab. Fabrication de poterie, toiles, draps, lainages.

MOTADIED-BILLAH (Aboul-Abbas - Ahmed III, AL), calife abbasside de Bagdad, né à Serneraï en 854 de notre ère, mort en 902. Il succéda en 892 à son oncle Motamed, vainquit plusieurs rebelles, repoussa les incursions des Carmathes, qui se montrèrent alors pour la première fois dans l'Irak, fit prisonnier le prince de Perse, Anrouh el Sofaride, et donna dans ces différentes circonstances des preuves de ses talents militaires. Ce prince sut allier la prudence à la fermeté, diminua les impôts qui pesaient sur le peuple, rétablit la discipline militaire et se montra un protecteur éclairé des lettres.

MOTAGE s. m. (mo-ta-je — rad. *motte* ou *moté*). Jurisp. Anc. Droit de prendre des

mottes de terre pour réparer les chaussées. « Obligation pour le vassal d'assister aux plaids du seigneur, sur la mote seigneuriale. « L'Asservissement. « Prestation de serment.

MOTAL, ALE adj. (mo-tal, a-le — rad. mot). Gramm. Qui concerne les mots : *Confusion MOTAL*. Il Peu usité.

MOTALA, paroisse du Suède, située dans le gouvernement d'Ostrogothie, sur les bords du lac Vetter. Le rivièr de Motala, d'où elle tire son nom, la traverse dans sa plus grande étendue. Cette rivière, dont le cours est très-rapide, résiste habituellement aux influences de l'hiver, et, dans l'espace de cinq ou six siècles, on ne la voit guère que trois ou quatre fois enchaînée par les glaces. Au XVIII^e siècle, et même sous le règne de Christine, un tel événement passait aux yeux du peuple pour un sinistre présage. Napoléon I^{er}, qui avait l'habitude de fixer le sort des pays d'après la carte, désigna au congrès d'Erfurt la rivière de Motala comme devant servir de frontière entre la Russie et le Danemark, dans le cas où le projet de supprimer la Suède comme Etat serait mis à exécution et où ces deux puissances, l'ayant conquise par les armes, s'en partageraient les dépouilles. A l'occasion des travaux du canal de Gothie qui traverse le territoire de Motala, une usine, destinée à la fabrication des machines, y fut érigée en 1822. Cette usine est actuellement, par son importance et son activité, le premier établissement de ce genre du royaume; la Suède en tire toutes les machines et autres engins qu'elle était obligée auparavant de demander à l'industrie étrangère; elle fait, en outre, une exportation considérable de ses produits en Danemark et en Russie.

MOTAMED-BILLAH ou **ALA-ALLAH** (Aboul-Abbas-Ahmed II), calife abbasside de Bagdad, né à Serneraï en 841, mort à Bagdad en 892. Il succéda en 870 à son cousin Motady. C'était un prince incapable, uniquement occupé de ses plaisirs. Il abandonna le soin du gouvernement à son frère, l'intrepide Mowaffek, qui vainquit tous les ennemis du califat et acquit une grande réputation. Motamed mourut à la suite d'une débauche, après avoir été contraint de déshériter son fils Djafar au profit de son neveu Motadhed.

MOTANEBY (Aboul-Talib-Ahmed, AL), célèbre poète arabe. V. MOTENABBY.

MOTARD (François-Paul-Pierre), marin français, né à Honfleur en 1733, mort dans la même ville en 1793. Comme son père, il entra dans la marine marchande en 1748 et ne tarda pas à se signaler par son courage dans divers combats contre les Anglais. Ayant reçu le commandement de la *Jeune-Geniève*, petit bâtiment de Honfleur armé de six petits canons, il fut attaqué près des Açores par un corsaire armé de vingt-huit canons, soutint un combat de deux heures et demie, perdit presque tout son équipage et dut se rendre. Conduit à Salé, il fut réduit pendant trois ans à un dur esclavage. Dès qu'il eut recouvré la liberté, il reprit la mer et fit subir au commerce anglais des pertes considérables. A la suite d'un brillant combat dans lequel, avec un bâtiment de vingt-quatre canons de 12, il parvint à détruire et à mettre hors de service une frégate anglaise de trente-six canons (1780), il reçut de Louis XVI un brevet de capitaine de frégate, une épée d'honneur, la croix de Saint-Louis (1781) et fut exempté par sa ville natale des charges de la capitulation, du guet et de la garde, ainsi que du logement des gens de guerre. L'année suivante, il escorta avec un plein succès les convois de bâtiments qui se rendaient dans les ports des côtes de Normandie et de Bretagne, s'empara de deux corsaires anglais, fut promu capitaine de vaisseau en 1792 et se vit contraint, par le mauvais état de sa santé, de prendre peu après sa retraite.

MOTARD (Léonard-Bernard, baron), marin français, fils du précédent, né à Honfleur en 1771, mort dans la même ville en 1852. Il entra de bonne heure dans la marine, fut nommé officier en 1793, puis devint adjudant en chef de l'escadre de l'amiral Bruyès dans la Méditerranée, capitaine de frégate en 1797 et chef d'état-major général de la flotte qui transporta l'armée expéditionnaire d'Égypte (1798). Blessé et fait prisonnier à Aboukir, il recouvra peu après la liberté, et, lorsqu'il fut guéri de ses blessures, il fit les campagnes de la Méditerranée et de Saint-Domingue sous le contre-amiral Gantheume. A son retour, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, fut chargé, en 1802, de passer dans l'Inde avec la frégate la *Sémillante*, captura à Pulo-Bay, sous le feu des batteries ennemies, sept bâtiments anglais d'une valeur de 4 millions, se rendit ensuite aux Philippines pour annoncer au capitaine général espagnol de ces îles la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Espagne, puis fit voile pour le Mexique, fut attaqué par des forces anglaises de beaucoup supérieures aux siennes, parvint à leur échapper après un sanglant combat et gagna, après trois mois de la navigation la plus pénible, l'île de France. Pendant cette longue campagne, Motard avait soutenu avec succès cinq combats, fait éprouver 28 millions de pertes aux Anglais et montré autant de valeur que d'habileté. De retour en France en 1809, il reçut le titre de baron avec une dotation, prit, en 1811, le

commandement de l'Ecole spéciale de la marine à Toulon, fut nommé colonel-major des marins de la garde impériale et prit sa retraite avec le grade de contre-amiral en 1814.

MOTASEM-BILLAH (Aboul-Isah-Mohammed III, AL-), calife de Bagdad, quatrième fils d'Haroun-al-Raschid, né près de Samosate en 794, mort en 842. Il succéda à son frère Mamoun en 833, se livra aux discussions théologiques, persécuta cruellement ceux qui soutenaient que le Coran avait une origine céleste, créa, avec les prisonniers faits dans la Turkestan, la milice turque qui devint funeste aux califes, soutint une guerre contre l'empereur Théophile, vainquit Babek, chef des Ismaéliens, et le fit mettre à mort; il étouffa également plusieurs conjurations. Ce prince fonda, en 935, à 45 kilom. de Bagdad, la ville de Samarah ou Sermerai, dans laquelle il transféra sa résidence. Le premier parmi les califes, il ajouta à son nom un surnom qui devint son nom ordinaire (Motasem-Billah) et dans lequel entre le nom de Dieu (Billah). Ses successeurs adoptèrent depuis lors ce mode de dénomination. D'après les historiens arabes, ce calife, qui avait régné 8 ans et 8 mois, était le 99 prince de sa famille; il assista à 8 batailles, laissa 8 fils et 8 filles, 8,000 esclaves, 8 millions de dinars d'or et 8 fois 10 millions de drachmes d'argent. Ce qui explique pourquoi on lui donna un surnom qui équivalait à celui de *huitainier*.

MOTAWAKKEL-ALA-ALLAH (Aboul-Abdallah-Mohammed-ben-Yousouf al-Djezzami, AL), roi arabe de la plus grande partie de l'Espagne musulmane, assassiné en 1236. Il appartenait à la famille des Ben Houd, qui avait régné à Saragosse et à Murcie. Il prit Murcie en 1224, enleva ensuite aux Almohades Jaen, Baeza, Cordoue, Séville, Carmona, Mérida, etc., se montra aussi vaillant homme de guerre que politique habile, aussi éloquent que généreux et releva momentanément la puissance des Maures en Espagne. Il s'occupait avec ardeur de réunir entre ses mains tous les débris de l'empire musulman lorsque Ferdinand III, roi de Castille, et Jacques I^{er}, roi d'Aragon, résolurent de l'en empêcher, enlevèrent Badajoz, Mérida, assiégèrent Cordoue et serrèrent de près le roi de Valence. Motawakkel marcha au secours de ce dernier, son allié, lorsqu'il périt assassiné à Almería.

MOTAWAKKEL-ALA-ALLAH (Aboul-Djafar-Mohammed XII, AL), dernier calife abbasside d'Égypte, né au Caire vers 1485, mort dans la même ville en 1538. Il vivait sous le règne du sultan mameluk Kansou al-Gaury et succéda à son père Motasem-Yakoub en 1512. S'étant allié avec Kansou, il fut vaincu avec lui (1516) par l'empereur ottoman Sélim I^{er}, qui renversa ainsi d'un seul coup l'empire des mameluks en Égypte et le califat. Longtemps prisonnier à Constantinople, il revint en Égypte en 1524 et mourut dans l'obscurité. En lui s'éteignit le titre de calife, possédé huit cents ans par la famille des Abbassides. L'autorité spirituelle passa aux sultans ottomans.

MOTAWAKKEL-BILLAH (Aboul-Fadhl-Djafar I^{er}, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 821, mort à Serneraï en 861. Il succéda à son frère Wathek en 847, se signala à l'intérieur par son intolérance, anatomia la mémoire et persécuta les chrétiens et les juifs, inventa des genres de mort atroces contre les rebelles à son autorité et fut heureux à l'extérieur dans des guerres qu'il fit en Géorgie et en Arménie, puis contre les Grecs. C'est ainsi que ses troupes conquièrent l'Arménie, battirent et firent prisonnier l'empereur grec Michel III (857), prirent Antioche, etc. Motawakkel bâtit à Serneraï un palais magnifique, protégea les lettres et les arts et se montra affable pour le peuple; mais il se fit détester des grands et des membres de sa famille par ses cruautés, et il périt assassiné.

MOTAZALE adj. (mo-ta-za-le). Proprement *Séparé*, nom donné aux disciples musulmans de Vassel-ben-Atha-el-Gazzal, de la secte d'Ali, qui croient au libre arbitre. On dit aussi MOTAZILITE et MOTAZILITE.

MOTAZ-BILLAH (Aboul-Abdallah-Mohammed V, AL), calife abbasside de Bagdad, né à Serneraï en 847, mort dans la même ville en 869. Il monta sur le trône en 866, après la déposition de son cousin Mostali, fit mettre à mort un de ses frères, en exila un autre, se montra indolent et cruel, et se vit contraint d'abdiquer à la suite d'une révolte des milices turques, dont il avait voulu refuser l'insolence et à qui il avait refusé de donner 500,000 francs. Jeté en prison, il y mourut peu après empoisonné.

MOTE ou **MOTTE** s. f. (mo-te). Féod. Lieu principal d'une seigneurie, place de la forteresse ou du château : *Le motte du seigneur*. « *Mote* terme. Tenement roturier donné, avec certaines réserves, pour être cultivé.

MOTECALLEMIN s. m. (mo-te-kal-le-minn — de l'arabe *motacalem*, participe dérivé du rad. *kalam*, raison, philosophie). Nom donné aux partisans du *calidm*, sectaires qui avaient pour but principal d'établir la nouveauté du monde ou la création de la matière, afin de

provenir par là l'existence d'un Dieu créateur, unique et incorporé.

MOTELET s. m. (mo-te-lé - dimin. de mot). Petit mot, courte réflexion : *Cela mérite bien qu'en oyez un MOTELET.* (Satire Ménippée.) || Vieux mot.

MOTELLE s. f. (mo-tè-le). Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte de rivière. || On dit aussi MOTÈNE.

MOTENABBY ou **MOTANEBBY** (Aboul-Talib-Ahmed, AL), célèbre poète arabe, né à Koufah en 915 de notre ère, mort près de Bagdad en 965. Il était fils d'un porteur d'eau. Après avoir fait ses études à Damas avec un très-grand succès, il se crut animé de l'esprit divin et voulut, à l'exemple de Mahomet, passer pour prophète, d'où son surnom de **el Motenabby**. Grâce à son éloquence et à ses vers remplis d'enthousiasme, il parvint à se faire des disciples dans les environs de Palmyre. Loulou, gouverneur d'Emèse, le jeta en prison, et lorsqu'il recouvra sa liberté, il trouva ses disciples dispersés. Renonçant alors à ses visées prophétiques, Motenabby se consacra entièrement à la poésie, qui fit sa réputation et sa fortune. Il alla habiter successivement à la cour de Seïf-ed-Daulah, prince d'Alep (949), de Kafour, prince d'Égypte (958), de Adhad-ed-Daulah, prince de Schiraz (962), qui le combla de bienfaits. En 965, il retourna dans sa ville natale lorsqu'il fut attaqué dans le désert par une troupe d'Arabes Agérids qui voulaient s'emparer de ses richesses, et le trouva la mort en combattant contre eux. On a de lui un *Divan* ou recueil de poésies, qui jouit d'une grande réputation en Orient, et qui a été commenté par une quarantaine d'auteurs. La Bibliothèque nationale en possède plusieurs manuscrits et Silvestre de Sacy en a traduit divers morceaux en français dans la *Chrestomathie arabe*. Hammer en a donné en allemand une traduction complète (Vienne, 1823, in-8°).

MOTERELLE s. m. (mo-te-rè-le). Ornith. Syn. de MOTTEUX.

MOTET s. m. (mo-té - dimin. de mot, à cause de la brièveté de ces morceaux). Paroles latines mises en musique pour être chantées à l'église, sans faire partie de l'office divin : *Composer un MOTET. Chanter, exécuter un MOTET à la bénédiction. On a exécuté depuis peu un MOTET à grands chœurs qui a fait beaucoup de bruit, du moins dans la salle où l'on chantait.* (Volt.) || Composition de musique fort ornée, sur une période très-courte. || Haute-contre, parce que cette partie était ordinairement la principale dans un motet. Vieux dans les deux derniers sens.

— Littér. Pièce de poésie divisée en stances ou gloses.

— Encycl. On donne aujourd'hui le nom de motet à une composition religieuse avec chœur et orchestre, ou avec orgue, écrite sur certaines paroles empruntées à la liturgie, telles que *Cujus animam; Venite, exultemus Domino; Quemadmodum desiderat cervus; Laudate Jerusalem; Miserere mei, Deus; notus, refugium et virtus; Notus in Judaea Deus; Diligam te, Domine; Benedic, anima mea, Domino; Magnus Dominus et laudabilis nimis; Jubilate Deo, omnis terra; Dominus regnavit, decorem induit est; Venite, adoremus; De profundis clamaui ad te, Domine; Nisi Dominus edificaverit domum, Bonum est confiteri Domino; Caeli enarrant gloriam Dei; Laudate Dominum, quantum bonus est psalmus, etc., etc. Parmi les musiciens qui se sont distingués dans ce genre de composition, il faut citer Haydn, J.-P. Bach, Mozart, Cherubini, etc., etc. Quelques-uns de nos musiciens français du XVIII^e siècle ont brillé aussi sous ce rapport et ont fait entendre de nombreux motets à l'ancien Concert spirituel : Bernier, Lalande, André Campra, Mouret, Mondonville, André Philidor et quelques autres.*

Le motet n'a pas toujours été ce qu'il devint à partir de cette époque. Botte de Toulmon le définit ainsi : « Genre de composition du moyen âge, et qui appartenait à la musique à intervalles simultanés. Le motet se faisait sur un thème connu, celui, par exemple, d'une antienne, et les diverses parties s'ajoutaient tant bien que mal sur ce motif; quel quefois, ces parties étaient ou semblaient être improvisées. On a conservé huit motets d'Adam de La Hèle. » Il faut remarquer, à ce sujet, que le motet se composait alors de paroles différentes, c'est-à-dire qu'il exigeait pour chacune des parties de chant des paroles particulières, tandis que dans le *rondeau*, au contraire, les mêmes paroles se chantaient aux différentes parties. Quant à l'harmonie de ces motets, elle était barbare, on peut le dire, et roulait uniquement sur des successions de quarts, de quintes et d'octaves qui, aujourd'hui, nous feraient dresser les cheveux sur la tête. Parfois, cependant, leur mélodie ne manquait ni de charme ni d'agrément; mais comme les compositeurs travaillaient surtout, à cette époque, pour complaire aux gens qui se piquaient d'érudition, ils se croyaient moralement obligés d'entourer leurs inspirations dans des recherches et des combinaisons harmoniques inextricables.

Au fond, dit d'Artigue, rien n'était plus profane que ces motets. Plusieurs fois, les décrets des conciles sont intervenus pour en empêcher l'introduction dans les églises. On lit dans Durandus (*De modo generalis concilii*

celebrandi, cap. xix) : *Videtur valde honestum esse quod cantus indecoratus et inordinatus motetur, et similis non ferretur in ecclesiis, etc.*

Selon Jean-Jacques Rousseau, c'est dans le genre de composition qui se rattache au motet que les Français ont le mieux réussi, bien qu'il leur reproche d'y rechercher trop le travail en jouant sur le mot, ainsi que l'a fait remarquer aussi l'abbé Dubos. Effectivement, selon quelques-uns, le mot *motet*, diminutif de *mot*, ne roule que sur une période fort courte. D'après cela, les compositeurs en auraient fait en quelque sorte un *jeu de mots*, et Rousseau dit à ce sujet que « la musique latine (la musique d'église) n'a pas assez de gravité pour l'usage auquel elle est destinée. On n'y doit point rechercher l'imitation comme dans la musique théâtrale. Les chants sacrés ne doivent point représenter le tumulte des passions humaines, mais seulement la majesté de celui à qui ils s'adressent et l'égalité d'âme de ceux qui les prononcent. Il faut n'avoir, je ne dis pas aucune pitié, mais je dis aucun goût, pour préférer dans les églises la musique au plain-chant. » Cette dernière proposition nous semble discutable, mais nous avons tenu à rapporter en son entier l'opinion de Rousseau.

C'est aussi à Rousseau que nous devons de savoir qu'au XIII^e et au XIV^e siècle le nom de *motetus* fut donné à la partie qui prit plus tard celui de *haute-contre*. C'est ainsi qu'il est dit, à l'article PARTIE de son *Dictionnaire de musique* : « Dans la première invention du contre-point, il n'eut d'abord que deux parties, dont l'une s'appelait *ténor* et l'autre *disant*. Ensuite, on en ajouta une troisième, qui prit le nom de *triplum*, et enfin une quatrième, qu'on appelle quelquefois *quadruplum* et plus communément *motetus*. »

MOTEUR, TRICE adj. (mo-teur, trise — du lat. *movere*, motum, mouvoir). Qui donne le mouvement : *Force MOTRICE. Machine MOTRICE.*

— Par anal. Qui donne l'impulsion, qui détermine l'action : *La justice est pour l'humanité force MOTRICE et cause finale.* (Proudh.)

— Philos. *Faculté motrice*, Faculté que possède l'âme de mettre le corps en mouvement.

— Anat. Qui transmet le mouvement : *Les muscles MOTEURS de l'œil. Les nerfs MOTEURS.*

Les très-large qui descend de l'arcade zygomatique, le long de la joue, devant fournir une puissante insertion aux muscles MOTEURS de la mâchoire. (L. Fiquier.)

— Chem. de fer. *Roues motrices*, Roues de locomotive sur lesquelles agit directement le piston.

— a. m. Mécan. *Force motrice*, force qui détermine ou transmet le mouvement : *Moteurs animés. Moteurs inanimés.* *La vapeur a été un MOTEUR longtemps ignoré. L'eau et l'air sont des Moteurs économiques. Un MOTEUR une fois trouvé, il est trouvé pour tous les siècles.* (E. Scherer.) *Plus la force des Moteurs inanimés paraît s'accroître, plus la volonté des hommes semble perdre de la sienne.* (E. de Gir.)

— Par anal. Personne qui gouverne, qui régit : *Dieu est le premier principe et le MOTEUR universel de toutes les créatures.* (Boss.)

D'un Dieu moteur de tout j'adore l'existence.

CHAUVEAU.

|| *Instiguteur* : *Le MOTEUR d'un complot, d'une intrigue.*

— Fig. Cause d'action, motif déterminant : *L'émulation, l'enthousiasme, tous ces Moteurs de l'âme et du génie, ont singulièrement besoin d'être encouragés, et se flétrissent, comme les fleurs, sous un ciel triste et glacé.* (Mme de Staël.) *Le motif suppose une motion, la motion un MOTEUR.* (L'abbé Bautain.) *La société oscille et dévie continuellement, suivant la diversité des passions qui lui servent de Moteurs.*

— Philos. *Premier moteur*, Etre intelligent qui est la cause première du mouvement : *Le PREMIER MOTEUR a-t-il produit les choses de rien?* (Volt.)

— Anat. Muscle moteur : *MOTEUR interne. MOTEUR externe. Moteurs de l'œil.*

— Encycl. Philos. *Premier moteur*, V. DIEU.

— Mécan. Tout corps en mouvement peut transmettre à d'autres la quantité de mouvement qu'il possède et devenir ainsi un *moteur*. L'eau, l'air en mouvement sont les *moteurs* des roues hydrauliques, des moulins à vent. Un gaz ou une vapeur peuvent devenir des *moteurs* par l'acquisition d'une certaine quantité de chaleur, parce qu'il s'y développe une force expansive. L'homme, le cheval, etc., sont des *moteurs* animés.

On s'est beaucoup occupé d'évaluer les quantités de travail que peuvent produire les divers *moteurs* animés et de comparer ces quantités aux dépenses qu'entraîne leur emploi. Les *moteurs* animés diffèrent des autres en ce que leur action doit nécessairement être interrompue par des heures de repos. La quantité de travail journalier que l'on peut attendre d'un *moteur* animé dépend de trois éléments : de l'effort P qu'il peut exercer sur le point où s'applique sa force; de la vitesse v avec laquelle il peut mouvoir la partie de son corps par laquelle il agit; enfin du temps t pendant lequel il peut exercer l'effort supposé, sans qu'il y ait excès de fatigue, c'est-à-dire de façon à pouvoir recommencer à court délai le même travail pendant un long

intervalle de temps. Le travail journalier est alors P et l'étude expérimentale du *moteur* a pour objet la connaissance des valeurs correspondantes des trois éléments P, v et t. L'effort utile peut varier suivant la manière dont on emploie le *moteur*; ce que l'on se propose surtout, c'est donc de connaître les valeurs conjointes de P, v et t qui donnent un produit maximum. Il est bien évident, du reste, que ce maximum existe; car, si l'on essaye de faire croître l'un des facteurs, nécessairement les autres diminuent. L'homme qui déploie plus de force ne peut pas travailler aussi longtemps; s'il est obligé de communiquer à son corps une grande vitesse, il se fatigue plus vite, à moins qu'il ne s'applique en même temps à un travail moins rude.

Le récepteur le plus employé, quand il s'agit d'utiliser le travail de l'homme, est la manivelle. Voici des résultats moyens fournis par deux séries d'expériences dues à Coulomb et à Navier :

Expériences de Coulomb.

Rayon de la manivelle . . .	0m,366
Vitesse de la poignée . . .	0m,80
Effort moyen	7kilog.
Durée du travail journalier .	6h.
Travail recueilli	116,000km.

Expériences de Navier.

Rayon de la manivelle . .	0m,35 à 0m,40
Vitesse de la poignée . . .	0m,75
Effort moyen	8kilog.
Durée du travail journalier .	6h.
Travail recueilli	172,800km.

On voit que les circonstances dans lesquelles a observé Navier étaient beaucoup plus favorables. On compte habituellement sur un travail journalier de 140,000 à 150,000 kilogrammètres. L'expérience a montré qu'il était avantageux d'augmenter le rayon de la manivelle et de diminuer la vitesse.

On se sert souvent aussi comme récepteurs de roues à chevilles ou à tambours. Les roues à chevilles sont employées sur les puits d'extraction des carrières ou pour le service des grues. Ce sont des roues de 5 mètres environ de diamètre, dont la jante est traversée par des chevilles distantes les unes des autres de 0m,30 environ. L'homme se place ordinairement à l'extrémité du diamètre horizontal de la roue, en passant d'une cheville à l'autre comme s'il montait une échelle, il agit par réaction et communique le mouvement à la roue. L'expérience montre que l'homme peut agir ainsi pendant huit heures en communiquant à la circonférence de la roue une vitesse de 0m,15. Le poids de l'homme étant de 65 kilogrammes environ, le travail journalier, dans les hypothèses admises, serait 65 kil. x 0m,15 x 3,600 ou 280,800 kilogrammètres. En se plaçant sur le diamètre horizontal de la roue, l'homme peut soulever un poids plus considérable. Si le poids à soulever diminue, l'homme se rapproche du diamètre vertical, de façon que le moment de son poids par rapport à l'axe diminue; mais alors il marche presque horizontalement et peut communiquer à la roue une vitesse plus grande. On constate que le travail produit varie peu d'un cas à l'autre.

La plupart des autres récepteurs communément employés ont, en beaucoup moins bien la force de l'homme, comme le montrent les résultats suivants : un homme poussant les barres d'un cabestan ou tirant sur une corde de halage, ne donne que 207,160 kilogrammètres par jour. Si on l'emploie à soulever des poids au moyen d'une corde passant sur une poulie, il ne produit plus que 77,760 kilogrammètres. Appliqué à soulever un moiton, il donne seulement 50,000 kilogrammètres.

Le travail consistant à élever des fardeaux sur une rampe donne lieu à plusieurs remarques intéressantes. Le travail développé consiste effectivement dans l'élevation des poids du corps de l'ouvrier et du fardeau qu'il porte; mais on ne doit considérer comme travail utile que le produit du poids du fardeau par la hauteur à laquelle il est élevé. Ce travail est nul lorsque l'homme ne porte aucun fardeau, il redevient nul lorsque le fardeau est trop lourd pour que l'ouvrier puisse l'élever; il comporte donc un maximum. Le travail maximum varie, de la manière indiquée par le tableau suivant, avec l'inclinaison de la rampe.

Inclinaison . .	45°	20°	9°
Charge	400kg	55kg	72kg
Travail utile . .	45,000km	53,200km	49,100km

On voit que le travail journalier diminue lorsque l'inclinaison de la rampe devient trop forte ou trop faible et qu'une inclinaison de 20° présente le plus d'avantages.

Pour les travaux de terrassement, on dispose habituellement les deux flancs de la tranchée en gradins séparés les uns des autres par une hauteur verticale de 1m,60. L'ouvrier élève à la fois 286,7 et, dans une journée de 10 heures, il produit un effet utile de 38,850 kilogrammètres ou élevant 24,250 kilogr. à la hauteur 1m,60 en 8,930 pelletées. Il est préférable de disposer des rampes sur lesquelles les ouvriers montent les matériaux au moyen de brouettes. Les rampes sont inclinées au douzième, la charge de la brouette est de 60kg, les distances à parcourir étant de 20 mètres; chaque ouvrier peut faire

450 voyages par jour. Le travail utile est de 43,200 kilogrammètres. On obtient des résultats bien plus satisfaisants de la manière suivante : deux plateaux, disposés comme des plateaux de balance, sont réunis par une corde passant sur une poulie à axe horizontal; l'ouvrier, placé sur l'un des plateaux, élève par son propre poids un fardeau placé dans l'autre; arrivé en bas, il quitte le plateau, remonte, au moyen d'une échelle ou d'une rampe, à la partie supérieure et vient se placer sur l'autre plateau. Un homme peut ainsi s'élever 310 fois dans une journée à une hauteur de 13 mètres ce qui, en portant son poids à 65 kilogr., donne un travail de 65 x 310 x 13 ou 261,900 kilogrammètres. On obtient ainsi les résultats les plus avantageux, parce que l'ouvrier n'agit plus que par son propre poids. Mais l'infériorité des deux premiers procédés n'est pas aussi grande qu'elle le paraît, parce que, en général, les matériaux ne doivent pas seulement être élevés à une certaine hauteur verticale, mais aussi être transportés horizontalement.

On applique la force du cheval à une machine en l'attelant à un manège. Suivant qu'on le fait marcher au pas ou au trot, on obtient les résultats suivants :

	Au pas.	Au trot.
Vitesse par seconde	0m,9	9m
Effort	45kg	30kg
Durée du travail	6h	4h,30m
Travail journalier	1,166,400km	972,400km

Le travail au pas est donc beaucoup plus considérable. Il est avantageux d'augmenter le rayon du manège, parce que le travail correspondant à la rotation du cheval autour de la verticale passant par son centre de gravité est perdu dans tous les cas. On donne au moins 5 à 6 mètres au bras de levier.

Le bœuf, attelé à un manège attenant au pas, fournit par jour un travail de 1,123,200kg; un mulet n'en donne que 777,600; un âne, 334,080.

Nous croyons devoir nous borner à ces observations sur les *moteurs* animés; quant aux *moteurs* inanimés, eau, vapeur, air chaud, gaz, électricité, chaleur solaire, etc., quelques-uns ont été étudiés au mot MACHINE; les autres ont des articles spéciaux.

MOTHARREZ (Abou-Omar-Mohammed AL), écrivain arabe, né près de Koufah en 874, mort dans cette ville en 956. Il exerçait pour vivre la profession de fabricant de garnitures d'habit et passa la plus grande partie de son existence auprès de Taleb-al-Schaïbani, docteur à l'école de Koufah. Motharrez était très-érudit et jouissait de son temps d'une grande réputation. Parmi ses ouvrages restés manuscrits, on cite *el Akhdar et Arab ou Histoire des Arabes*; *Sur les expressions peu connues dans les traditions*; *Sur les tribus arabes*; *Sur le jour et la nuit*.

MOTHARREZI (Aboul-Fath-Nasser-ibn-Abd-el-Said AL), écrivain arabe, né à Khiva en 1144, mort dans la même ville en 1213. Il acquit une grande réputation par l'universalité de ses connaissances et fut regardé comme le digne successeur de Samakbachi. A Motharrez devait son surnom à ce que, pour vivre, il faisait des garnitures d'habit. Vers la fin de sa vie, il adopta les doctrines des motazalites. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Dictionnaire arabe, destiné à expliquer les termes de jurisprudence*; *Mishab ou le Flambeau, traité de grammaire*; *Islah al Manthaka ou Abrégé du traité de logique de Yakoub-ibn-Ishak*, et divers morceaux de poésie.

MOTHE-ACHARD (LA), bourg de France (Vendée), chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-E. des Sables-d'Olonne; pop. aggl. 555 hab. — pop. tot. 825 hab.

MOTHE-FÉNELON (LA), bourg de France (Lot), arrond. et à 16 kilom. N. de Gourdon; 750 hab. On le regarde à tort comme le lieu de naissance de Fénelon, qui naquit à La Mothe-Salaignac (Dordogne).

MOTHE-SAINT-HÉRAYE (LA), bourg de France (Deux-Sèvres), chef-lieu de canton, arrond. et à 18 kilom. N. de Melle, sur la Sevre niortaise; pop. aggl. 2,032 hab. — pop. tot. 2,550 hab. Filature de laine et de coton; fabriques d'étoffes, toiles; tanneries, minoteries. Commerce de grains, ovins, moutons, bœufs et mules. Aux environs, fontaine du Grelet, dont les eaux sont purgatives. Restes d'un château du XVII^e siècle.

MOTHE (LA), nom de divers personnages V. LA MOTHE.

MOTHON s. m. (mo-ton — mot grec). Chœur, anc. Dansse lascive usitée chez les Grecs.

MOTHISOGNIER, dans la mythologie du Nord, le maître des nains qui habitent les roches.

MOTHY-LILLAL ou **BILLAL** (Abou-Cacem-Fadhi ou Moradad, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville en 911, mort en 974. Il était en prison lorsqu'il fut appelé, en 946, à succéder à son cousin Mostafy. Ce prince, faible, incapable, entièrement soumis à son émîr al-omrah Moez-ed-Daulah, régna pendant vingt-huit ans sans prendre la moindre part aux affaires. Pendant son règne, les

charges publiques furent rendues vénales et l'Égypte et la Syrie passèrent aux mains des Fatimites. Il abdiqua, peu de mois avant sa mort, en faveur de son fils Taïc-Lillah.

MOTIER. La famille qui s'est illustrée sous le nom de La Fayette s'appelle Motier. Elle est originaire d'Auvergne et remonte au milieu du XIII^e siècle. Son premier auteur connu est Pons Motier, seigneur de La Fayette, qui vivait dans la seconde moitié du XIII^e siècle. De cette famille sont sortis les seigneurs de La Fayette, de Saint-Romain, de Pontgibault, de Hauteville, de Nades, de Haute-serre, de Champstières, et les barons de Wissac.

MOTIERS ou MOTIERS-TRAVERS. Village de Suisse, canton et à 22 kilom. S.-O. de Neuchâtel, sur la Reuss, dans le Val Travers; 680 hab. Fabrication de dentelles, d'extrait d'absinthe et d'horlogerie. C'est dans ce village que J.-J. Rousseau vint chercher un asile en 1762; on montre encore la chambre qu'il habita pendant trois ans et où il écrivit les *Lettres de la montagne*. Le château, situé au sommet d'un rocher et ancienne résidence des barons de Travers, a été converti en prison. Au-dessus du château se voient une jolie cascade et une grotte qui pénètre fort avant dans la montagne.

MOTIF, IVE adj. (mo-tif, i-ve — du lat. *movere*, motum, mouvoir). Philos. Qui détermine à l'action : *Principe motif. Cause motive*.

MOTIF s. m. (mo-tif — du lat. *movere*, motum, mouvoir). Raison déterminante, cause qui porte ou pousse à l'action : *Bon, puissant motif. Motif secret. Agir sans motif. Espérer, croire sans motif. N'avoir pas d'autre motif que l'intérêt. Le motif seul fait le mérite des actions.* (La Bruy.) Il n'y a point de grands travaux sans de grands motifs, et les savants sont des ambitieux de cabinet. (Fonten.) La magnanimité ne doit pas compte à la prudence de ses motifs. (Vauven.) La droiture est une pureté de motif et d'intention qui donne la forme et la perfection à la vertu. (Fleisch.) La haine prouve souvent plus de motifs d'estime que l'aveu même d'une estime sincère. (Duclos.) La balance des motifs humains pour faire le bien et le mal est d'ordinaire en équilibre dans la vie, et c'est la conscience qui décide. (Mme de Staël.) Le soi se reconnaît à ses attributs : il se fâche sans motif, parle sans utilité, se fie sans comédie. (Mme Roland.) Un motif n'est pas une excuse. (La Rochefoucauld.) Les hommes trouvent des motifs de défiance dans leur ignorance et dans leurs vices, et des motifs de confiance dans leurs lumières et leurs vertus. (J. Joubert.) Le caprice, c'est la volonté dénuée de tout motif. (Charma.) Un ami est un homme à qui l'on s'attache par ce seul motif qu'on désire être aimé de lui. (J. Droz.) On peut faire croire aux peuples toutes les impostures sans motif, contre tout motif. (Lamenn.) L'homme doit être vertueux, par ce seul motif que la vertu est sa loi. (V. Cousin.) Il y a des professions où le gain est le principal motif qu'on se propose. (Dupin.) Le monde est plein d'habitudes que rien ne fonde plus, et de croyances sans motifs. (Guizot.) Les passions ont des motifs et point de principes. (De La Bouissière.) Le motif égoïste conseille, le motif moral oblige. (R. Saisset.) Le vrai motif de toute action qui donne lieu à des interprétations diverses est toujours le dernier qu'on trouve, et jamais celui qu'on cherche. (E. de Gir.)

— Fam. Pour le bon motif, Dans l'intention de se marier : *Courtiser une fille pour le bon motif. Est-ce que, par hasard, Cabriol tournerait au conjugal et soupierait pour le bon motif ?* (X. de Montepin.)

— Jurispr. **Motif d'une loi**, Raisons qui ont décidé à la porter et à lui donner la rédaction qu'elle a. Les motifs d'une loi ont une influence très-grande sur la décision des juges, et sont connus par les procès-verbaux de discussion. *Un Motif d'un jugement, d'un arrêt*, Raisons qui ont déterminé à le porter : *Les motifs d'un jugement sont toujours insérés dans sa rédaction, avec la formule connue : Attendu que...* Tout jugement rendu par un tribunal se compose de deux parties essentielles, l'une qui comprend les motifs, l'autre qui forme le dispositif. (Proudh.)

— Philos. et théol. **Motif de crédibilité**, Raison qui, sans être une preuve démonstrative, peut du moins déterminer à croire; fondement légitime d'adhésion.

— Mus. Idée sur laquelle roule un morceau; phrase musicale qui se reproduit avec des modifications et donne le caractère au morceau : *Un beau motif. Un gai motif. Un heureux motif*.

— Littér. Intention générale d'un sujet : *Tout l'ensemble du Barbier est gai de situation, de contraste, de pose, de motif et de jeu de scène.* (Ste-Beuve.)

— B.-arts. Sujet de composition : *L'arbre-voir au pied des montagnes roses est en fait de ces motifs que les peintres se hâtent de profiter.* (Th. Gaut.)

— Syn. **Motif, mobile**. V. MOBILE.

— Encycl. Philos. La volonté, dit Kant dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, est la faculté que possède un être à se déterminer conformément à ses représentations; ces représentations d'après lesquelles peut se déterminer un être raisonnable, c'est

ce qu'en langage vulgaire on appelle raison d'agir ou motifs. On voit, par cette simple définition, que l'étude philosophique est intimement liée à l'étude de la volonté.

Certains philosophes, M. Jouffroy entre autres, ont distingué les motifs de ce qu'ils appellent les mobiles. Pour eux, les mobiles sont les raisons d'agir tirées de la sensibilité, et les motifs sont, au contraire, les raisons d'agir puisées dans l'intelligence. « Dès que l'homme existe, dit un habile interprète de M. Jouffroy, M. Saisset, avant même que la raison le vienne éclairer, il se porte vers certains objets en vertu de certaines tendances naturelles qui dérivent de son organisation. Or, il est aisé de se convaincre que, lorsque ces tendances de notre nature s'éveillent et se développent pour la première fois, elles se développent d'une manière indéterminée et sans direction précise. Ce qui fait que dans cette vie, telle qu'elle est organisée, elles rencontrent des obstacles qui ne leur permettent pas d'y arriver autrement. » Dans les lignes qui précèdent, on voit comment le mobile proprement dit fait place au motif. Le mobile est aveugle; le motif implique la réflexion.

Cette distinction une fois établie, et le nom de mobile étant réservé à l'instinct ou à la passion, tous les motifs qui peuvent agir sur la volonté humaine se ramènent aisément à deux grandes catégories : les motifs de l'égoïsme et le motif du devoir. Dans le premier cas, la volonté éclairée par l'intelligence régit ses actions en vue de plus grand bien possible; dans le second, la volonté se porte vers certains actes qui lui sont proposés comme obligatoires, comme bons en eux-mêmes. Nous n'insisterons pas sur cette description des différents motifs de nos actions; nous préférons examiner une question beaucoup plus intéressante : celle de l'action des motifs sur la volonté.

Les motifs étant des raisons d'agir, des représentations d'après lesquelles une volonté peut se déterminer, la question est de savoir, non pas si jamais on agit sans motifs, mais si les motifs ont une action déterminante sur la volonté. Les partisans de la liberté d'indifférence disent non; les déterministes disent oui; nous allons exposer brièvement les arguments par lesquels on établit ces deux thèses opposées.

Voici d'abord les raisons psychologiques qu'invoquent les partisans du déterminisme. C'est un fait de conscience que nous n'agissons jamais sans pouvoir rendre compte des raisons qui nous ont déterminés à agir. Tout le monde méprise l'homme qui ne saurait donner des motifs de sa conduite, et il est si vrai que nous ne pouvons concevoir l'action d'un homme raisonnable sans motif que, si quelqu'un prétend avoir agi sans raisons, nous le tenons pour fou, ou nous lui en supposons de honteuses qu'il n'ose avouer. Écoutez, sur ce sujet, le langage de Leibniz, le père du déterminisme : « Il y a des inclinations insensibles et dont on ne s'aperçoit pas; il y en a de sensibles dont on connaît l'existence et l'objet, mais dont on ne sent pas la formation, et ce sont des inclinations confuses que nous attribuons au corps, quoiqu'il y ait toujours quelque chose qui y répond dans l'esprit; enfin, il y a des inclinations distinctes, que la raison nous donne, et nous sentons et la force et la formation, et les plaisirs de cette nature qui se trouvent dans la connaissance et la production de l'ordre, de l'harmonie, sont les plus estimables. On a raison de dire que toutes ces inclinations, ces passions, ces plaisirs et ces douleurs n'appartiennent qu'à l'esprit ou à l'Âme... Vouloir et agir conformément au dernier résultat d'un sincère examen, c'est plutôt une perfection qu'un défaut de notre nature. Et tant s'en faut que ce soit là ce qui étouffe ou abrège la liberté, que c'est ce qu'elle a de plus parfait et de plus avantageux. »

A ces arguments, les partisans de la liberté d'indifférence répondent : La liberté est un fait de conscience. Rien n'est plus clair, à nos propres yeux, que l'initiative que nous prenons dans nos actions; le sens commun, le consentement universel en témoignent; toutes les langues ont des mots qui expriment l'idée de volonté libre. Mais, en affirmant la force et la formation de la liberté des actions humaines, nous nous gardons des exagérations dans lesquelles sont tombés quelques philosophes. Il faut chercher la liberté dans la faculté que nous avons de délibérer. Toutes les fois qu'une action nous intéresse, nous avons conscience de choisir entre les raisons que nous avons de la faire et celles que nous avons de ne la pas faire. Seulement, ces raisons ne décident pas elles-mêmes entre elles-mêmes. Il s'en faut, ainsi qu'on le prétend souvent, qu'elles soient pour nous comme les poids dans les plateaux d'une balance, les plus lourds l'emportant sur les plus légers. Notre liberté n'est pas un fleau inflexible et inerte; elle incline elle-même du côté qui lui plaît, et la volonté est par elle-même une action qui se sent indépendante de toute détermination étrangère. Nous avons donc conscience de porter en nous-mêmes une force supérieure à celle de tous les motifs. Quand tous les motifs seraient d'un côté, si ma volonté était de l'autre, elle pourrait dire comme Médée : *Moi seule, et c'est assez* !

Pour renforcer leur thèse, les partisans de la liberté d'indifférence se placent sur le ter-

rain de la morale et disent : Sans la liberté, nos actions ne peuvent être morales. Si mon action n'est pas mienne, si elle est contrainte, je n'ai plus de responsabilité. Il n'y a plus ni mérite ni démerite, ni crime ni vertu. Subir les conséquences heureuses ou fâcheuses d'actes que l'on n'a pas produits est souverainement injuste; la récompense devient une faveur gratuite, le châtiement une révolte barbare. Leibniz, effrayé des conséquences du déterminisme, essaya en vain de tourner la difficulté. L'action, selon lui, résulte de tendances antérieures. Mais le mal n'est pas d'agir selon ces tendances; le mal, c'est de s'être mis dans un état tel qu'on ne puisse pas ne pas mal agir. Les déterminations antérieures ont rendu l'acte relativement nécessaire; la responsabilité doit retomber sur les déterminations antérieures qui ont créé ce penchant irrésistible au mal. Mais c'est tout simplement renverser la difficulté, et non pas la résoudre. Remontons à l'enfance, aux premiers actes qui doivent contenir l'explication de tous les autres; on se trouve alors fort embarrassé; car, ou bien l'enfant a agi sans motif, et alors le déterminisme est pris en flagrant délit de mensonge; ou bien il a été déterminé par des raisons, quelque obscures qu'elles fussent, et alors il n'est pas responsable. Pour qu'il y ait responsabilité, il faut donc qu'il y ait liberté indépendante des déterminations.

A cette thèse, d'apparence si plausible, les déterministes répondent : Une action sans motif serait-elle bonne ou mauvaise? Elle n'est ni l'un ni l'autre; elle n'est rien. Ce qui fait la moralité d'une action, c'est la moralité des motifs qui la déterminent, c'est la moralité de sa fin; une action sans motif n'a pas d'objet, car, si elle a un objet, cet objet même sera un motif. Elle ne peut avoir de cause finale, car cette cause serait déterminante; elle n'a donc pas de motif. Si l'on remonte du moment où nous avons suivi une maxime au moment où nous l'avons adoptée, et si l'on trouve que nous n'avons adopté cette maxime de conduite qu'en vertu de maximes antérieures, il faudra bien, si nos actes doivent dépendre uniquement de nous, venir à un moment où nous aurons adopté la première maxime par un choix arbitraire, par un pur caprice. Or, ce choix ne sera pas moral, parce qu'il ne sera pas motivé, et, comme ce premier acte duquel dépendra toute la suite de nos autres actes n'aura pas été moral, tous les actes qui en auront été le résultat n'auront eux-mêmes aucune valeur morale.

L'action des motifs sur la volonté est une des questions les plus importantes de la philosophie. Nous venons d'exposer une thèse et une antithèse appuyées toutes deux sur de solides raisons. Faut-il accepter l'une et rejeter l'autre? ou bien peut-on les concilier dans une théorie supérieure? Kant a cru cette conciliation possible, et nous renvoyons, à ce sujet, nos lecteurs au mot KANTISME.

— Mus. Malgré toutes les aberrations de certaines écoles, et particulièrement de celle de la musique dite « de l'avenir », il faudra toujours faire usage de motifs tant qu'on voudra faire de la musique qui ait le sens commun et qui ne soit pas un ramassis de notes prises au hasard et rassemblées vaille que vaille. Les réveries théoriques de MM. Richard Wagner et ses disciples ont trop peu tenu compte de la véritable musique, ceux qui entendent que celle-ci est faite, non pour égarer l'oreille à l'aide de formules algébriques plus ou moins bizarres, mais pour la charmer en même temps que pour émouvoir le cœur. Il est certain qu'en une situation dramatique, terrible, comme il s'en présente à la scène, il serait à la fois ridicule et puéril, de la part d'un compositeur, de chercher l'emploi d'un motif quelconque; mais, d'autre part, il est aussi absurde d'entendre parler de « mélodie infinie », c'est-à-dire de musique plane et sans contours définis, au sujet de la moindre opérette. Nos plus grands musiciens, c'est-à-dire Mozart, Puccini, Hérold, Méhul, Donizetti, qui ne manquaient pas absolument de sens dramatique, que nous sachions, ne se privaient pas pourtant, dans leur musique, d'employer des motifs, qu'ils développaient ensuite avec tous les ressources de leur admirable génie. Si les compositeurs de l'ancienne école italienne, et en particulier Rossini, ont abusé du motif jusque dans les situations les plus pathétiques, ce qui était un contre-sens et une erreur, on peut dire que les musiciens de la nouvelle école allemande, les Schumann, les Wagner et autres, en font véritablement trop bon marché, et, en sacrifiant le motif et la mélodie à nous ne savons quelles formules indéterminées, ils ramènent la musique à l'état de barbarie le plus complet. Si l'air *Au clair de la lune*, celui du *Roi Dagobert*, celui de *Malbrough s'en va-t'en guerre* sont des motifs vulgaires, celui de la sérénade de *Don Juan*, la romance de Bertha dans la *Prophète*, l'air d'Isabelle dans le *Pré aux Clercs*, constituent aussi des motifs et ne sont assurément pas à dédaigner. N'est-ce pas un admirable motif que le chœur de la *Marseillaise*, et M. Wagner avec toutes ses théories nébuleuses avec son esthétique enragée, a-t-il jamais dans sa vie rencontré inspiration plus sublimé, plus grandiose et plus entraînante?

Mais c'est assez dissenter sur ce sujet, ce que nous venons de dire, cependant, n'était

pas inutile, puisque cela nous a servi à caractériser ce qu'on appelle en musique un motif, ce que nous ne pouvions mieux faire qu'en citant des exemples qui fussent dans toutes les mémoires et que chacun put comprendre. C'est le motif, dit Castil-Blaze, qui, pour ainsi dire, met la plume à la main du compositeur, pour jeter sur le papier telle chose et non telle autre. Dans ce sens, le motif principal doit être toujours présent à son esprit, et il doit faire en sorte qu'il le soit aussi toujours à l'esprit des auditeurs. On dit qu'un auteur bat la campagne lorsqu'il perd son motif et qu'il coud des accords ou des chants qu'aucun sens commun n'unit entre eux. Outre ce motif, qui n'est que l'idée principale de la pièce (du morceau), il y a des motifs particuliers qui sont les idées déterminantes de la modulation, des enlacements, des textures harmoniques; et sur ces idées, que l'on pressent dans l'exécution, on juge si l'auteur a bien suivi les motifs, ou s'il a pris le change, comme il arrive à ceux qui précèdent note à note et qui manquent de savoir ou d'invention; c'est dans cette acception que l'on dit motif de *fugue*, motif de *chœur*, etc. Le premier motif annonce le caractère général d'un morceau; mais un morceau est presque toujours composé de plusieurs motifs qui contrastent l'un avec l'autre. Toutes ces idées différentes doivent se rattacher par quelques points au même sujet, pour qu'il y ait de l'unité. Notre âme possède une dialectique fort difficile à expliquer, qui préserve les bons compositeurs de se laisser des motifs qui n'ont aucune connexion.

C'est, d'ailleurs, dans le développement d'un motif que le musicien donne la valeur de la souplesse de son talent, de la puissance et de la fertilité de son génie. « Le grand art, dit M. Arthur Pougin dans son livre sur Bellini, l'art vrai, l'art difficile, mais infaillible en ses résultats, consiste dans le talent que l'artiste peut déployer en ce qui concerne le développement d'une formule mélodique heureuse et une fois adoptée. Après l'avoir fait entendre d'abord dans son entier, en avoir fait apprécier la grâce, la valeur et l'élégance, il la laissera s'échapper un instant, puis, à l'aide d'un artifice ingénieux, la ramènera dans une tonalité nouvelle, à la grande joie de l'auditeur attentif. Lorsqu'il pensera qu'une voix a suffisamment fait usage de ce motif, il le fera passer à une seconde, qu'il mettra en relief de nouveau, puis, le faisant émigrer dans l'orchestre, il le distribuera successivement à l'un ou à l'autre des instruments, soit en changeant la tonalité, soit en modifiant l'harmonie qui le supporte, soit en variant les rythmes de l'accompagnement. Ce n'est pas tout encore : lorsqu'il jugera ce motif suffisamment entendu, il en adoptera un autre, qu'il traitera de la même façon, quoique généralement avec de moindres développements, jusqu'à ce qu'il juge opportun de ramener le premier; quand il est à peu près certain du plaisir nouveau que l'auditeur doit goûter au retour de celui-ci, il reprendra son dessin primitif, d'abord par lambeaux, par fragments furtifs et d'une façon fugitive, comme une coquette qui montre le bout de son pied cambré pour donner une envie de voir toute sa personne; puis enfin, après avoir ainsi agacé des désirs qu'il ne demande à satisfaire qu'en se réservant de choisir le moment convenable, il représente son idée mère, celle qui lui sert de cheville ouvrière, la fait paraître cette fois dans toute sa splendeur, avec les atours qui doivent la faire briller d'un éclat plus complet encore que précédemment, et s'achemine à grands pas vers la péroration du morceau, pendant tout le cours duquel il a tenu toujours éveillée l'attention de son auditoire, en l'aiguillonnant sans cesse et en le faisant marcher de surprise en surprise. »

On voit que le motif n'est pas chose si désolante que voudraient nous le faire croire les adeptes farouches de la nouvelle école allemande, et que les musiciens qui l'emploient ne sont pas absolument des inpuissants ni des imbeciles. Ces musiciens-là, en effet, ne sont autres que ceux que nous nommons tout à l'heure, c'est-à-dire les Mozart, les Puccini, les Méhul, les Hérold, les Donizetti et, à leur suite, les Auber, les Adam, les Griaud, les Ambroise Thomas, les Victor Massé et autres. En voilà suffisamment, sans doute, pour réhabiliter le motif outrage, pour le venger des dédains affectés (et peut-être moins désintéressés qu'on ne pense) de certains musiciens prétendus qui rappellent un peu trop, il faut en convenir, l'apologie célèbre du renard et des raisins.

— Jurispr. **Motifs d'un jugement**. V. JUGEMENT.

MOTILITÉ s. f. (mo-ti-li-té — du lat. *movere*, motum, mouvoir). Faculté de se mouvoir spontanément : *La motilité est particulière aux animaux*. Parmi les diverses fonctions organiques, la motilité est celle qui caractérise le mieux la vie. (Rollier.) Tendance continuelle à la contraction.

— Encycl. Physiol. V. MOUVEMENT.

MOTILLA-DEL-PALANCAR, bourg et municipalité d'Espagne, prov. et à 63 kilom. S.-E. de Cuenca, pres du Júcar; 3,000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabriques de toiles et de lainages.

Mot-Moujidi (La) ou la *Mosquée perle*, un

des plus remarquables monuments de l'Inde musulmane. Elle est renfermée dans l'enceinte du fort d'Agra, bâti par l'empereur Akbar en 1563, et fut elle-même élevée, en 1656, par Schah-Djehan. Elle est tout entière construite en marbre d'une blancheur éclatante et surprend d'autant plus que rien d'avance ne prépare à sa beauté; son enceinte extérieure ne montre que le grès rouge et désagréable dont ce fort est bâti. Elle est précédée d'une grande cour carrée, avec un bassin au milieu pour les ablutions; une galerie en arcades entoure trois des côtés et, sur celui qui fait face à l'entrée, se trouve une sorte de vestibule immense, élevé de quelques degrés au-dessus de la cour, et dont le toit est porté par une forêt de colonnes. Au-dessus de sa terrasse on aperçoit un grand dôme renflé, flanqué de deux dômes semblables, mais plus petits, soutenant l'usage. L'intérieur ne présente d'autre décoration que des bas-reliefs représentant des fleurs d'un travail exquis; sa grande beauté consiste dans la simplicité majestueuse de l'ensemble. « J'ai vu deux fois la Moti-musjid, dit le célèbre voyageur Victor Jacquemont, et, déjà charmé par elle dès la première visite, je l'ai aimée bien plus encore à la seconde. Dans l'intervalle, j'avais vu le Tadj, le Leucodrach, le palais de Schah-Djehan Accimadous Dowla, et la profusion de leurs ornements, d'un goût souvent douteux, m'avait fatigué. Son innocence gracieuse me parut mille fois plus touchante que leur coquetterie éclatante ou aimable. Des édifices d'Agra, c'est la Perle des mosquées que j'oublierai le dernier. »

MOTIN (Pierre), poète français, né à Bourges vers le milieu du XVII^e siècle, mort en 1615. Il n'est connu que par les deux vers de Boileau.

J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
Que ces vers où Motin se morfond et nous glace.

Cependant Régner, qui se connaissait aussi en vers, aimait Motin; il lui a dédié sa quatrième satire et a complaisamment inséré dans ses propres recueils les vers que lui adressait le poète berrichon. Les œuvres de Motin, qui se composent de stances, odes, élégies, plaintes et épigrammes, n'ont jamais été réunies en volume. On ne les trouve que dans ces recueils intitulés: *Muses, Cabinets poétiques, Paraphrases*, que publiaient alors les libraires et qui remplaçaient les revues actuelles; Barbin se fit surtout un grand renom par ces publications. Les poésies sérieuses de Motin justifient la critique de Boileau; rien de plus médiocre, de plus ennuyeux et de plus banal. Mais la lourdeur pédante de ces morceaux n'en valait pas moins quelque notoriété à l'auteur, car les gens ennuyés passent volontiers pour des gens sérieux. Dans une lettre de Balzac à Chapelain, il est dit que Motin fut chargé par Henri IV de traduire en vers français une pièce latine du Père Thérion, composée sur la *Naissance du dauphin*; cela prouve qu'il était bien en cour. Régner disait de lui que c'était le seul poète qui ne fût pas fou. Enfin Motin figura sur la liste des écrivains que l'Académie se proposait de citer, dans le *Dictionnaire*, comme faisant autorité.

Les épigrammes de Motin ont surtout été recueillies dans le *Cabinet satirique* et dans les *Muses gaillardes*, dont il était le pourvoyeur assidu. On en cite une, intitulée *L'autre visage*, qui montre que l'auteur savait se dérider quand il voulait, mais alors il n'avait pas l'esprit assez fin pour éviter la grossièreté. Ces petits morceaux ne sont lestes que par l'intention; la forme en est pesante et prosaïque au dernier point.

MOTINE s. f. (mo-ti-ne — lat. *motus*, mis en mouvement). Mécan. anc. Machine que l'on employait à soulever des fardeaux.

MOTION s. f. (mo-ti-on — lat. *motio*; de *movere*, mouvoir). Impulsion qui détermine le mouvement: On ne sait si les bêtes sont gouvernées par les lois générales du mouvement ou par une *motion particulière*. (Montesq.)

— Effet d'un motif déterminant, impulsion de la volonté: Le *motif suppose une motion, la motion un moteur*. (L'abbé Bataillon.)

— Théol. Grâce efficace.

— Art milit. anc. Evolution, manœuvre, avant le XVIII^e siècle.

— Proposition faite par un membre, dans une assemblée délibérante: *Motion incendiaire. Faire une motion. Appuyer la motion. Repousser la motion.*

La *motion aux voix* est d'abord adoptée.

ANCIEN.

— *Motion d'ordre*. Motion concernant l'ordre à établir dans la série des questions à discuter.

— Gramm. Signe voyelle, dans plusieurs langues sémitiques: Les *motions arabes sont le fatha, le dhamma et le kessa*.

— Encycl. Hist. *Motion du sablier*. V. *SABLIÈRE* (motion du).

MOTIONNAIRE s. m. (mo-ti-on-nè-re — rad. *motio*). Polit. Membre d'une assemblée délibérante qui fait une motion: Ce sont des *motions d'accusation, de législation ou de police*, que le *MOTIONNAIRE* n'a lues qu'une fois. (Cormen.)

MOTIONNER v. n. ou intr. (mo-ti-on-né

— rad. *motion*). Polit. Faire une motion ou des motions: O'Connell prend la direction et la police de l'audience; il préside, il lit, il résume, il *MOTIONNE*, il *petitionne*, il *réquisitionne*, il *conclut*. (Cormen.)

MOTIONNEUR s. m. (mo-ti-on-nè-re — rad. *motio*). Polit. Membre d'une assemblée politique qui fait fréquemment des motions. « Peu usité. »

MOTIS (Giovanni), poète latin moderne, né à Naples. Il vivait au XVI^e siècle et remplit les fonctions de secrétaire apostolique. On a de lui un petit traité en vers élégiaques, intitulé: *Invectiva catus femini contra mares* (Naples, vers 1417) et réimprimé sous le titre d'*Apologia mulierum contra viros probrosos* (Bâle 1511, in-4°).

MOTIVAL, **ALE** adj. (mo-ti-val, a-le — rad. *motif*). Jurispr. Qui se rapporte aux motifs d'un arrêt: *Clause MOTIVALE*.

MOTIVÉ, **ÉE** (mo-ti-vé) part. passé du v. Motiver. Qui a un motif: *Conduite MOTIVÉE. Les tableaux que Virgile fait de la nature sont toujours MOTIVÉS*. (Michaud.) *Toutes les convictions doivent être MOTIVÉES*. (Ballanche.) « D'où on donne les motifs: *Opinion MOTIVÉE. Arriver l'âge du service militaire: il faut se soumettre à des ordres non MOTIVÉS d'un cuisinier et d'un ignorant*. (A. Karr.)

— Jurispr. *Conclusions motivées*. Conclusions signifiées par les avoués des parties, dans le cours d'une instance, et accompagnées des moyens sommaires.

MOTIVER v. a. ou tr. (mo-ti-vé — rad. *motif*). Donner les motifs de: *Motiver une opinion, une sentence, un arrêt. Motiver un refus. Ce serait une vanité bien ridicule que de motiver, dans tous les cas, l'activité politique par le prétexte de l'utilité dont on peut être à son pays*. (Mme de Staël.)

Par ext. Servir de motif à: *Il y a des crimes qui, en troublant l'ordre moral, troublent l'ordre social et MOTIVENT l'intervention politique*. (Chateaub.)

— Art dram. *Motiver les entrées, les sorties*. Avoir soin que les personnages entrent et sortent pour des raisons naturelles et fondées, et non pour le seul besoin de l'action: *Motiver ne prend pas toujours grand soin de motiver ses entrées; Racine y est plus attentif*.

Se motiver v. pr. Etre motivé: *Sur quoi se motive un pareil arrêt?*

MOTLEY (John-Lothrop), historien américain, né à Dorchester (Massachusetts) en 1814, mort en 1873. Après avoir terminé ses études, il fit un voyage en Europe. De retour aux États-Unis, il s'adonna à l'étude de l'histoire coloniale de son pays et publia deux romans dont il avait puisé les sujets dans ses études: *Morton's Hope* ou les *Mémoires d'un provincial* (1839), et *Merrymount* (1841). Nommé cette année même secrétaire de légation à Saint-Petersbourg, il y resta jusqu'en 1842, époque à laquelle il revint en Amérique et devint collaborateur assidu de la *North American Review*. En 1851, il fit un voyage en Hollande, en Allemagne, habita assez longtemps Dresde, où il s'occupa beaucoup d'histoire, et publia la première partie de son *Histoire de la fondation de la république de Hollande* (Londres, 1856, 3 vol.), qui obtint un immense succès en Europe et a été traduite en français par M. Guizot et MM. G. Joutand et A. Lacroix. L'histoire des Pays-Bas au XVI^e siècle est d'une importance capitale pour l'histoire générale de la civilisation. L'ouvrage de Motley embrasse la période si émouvante, si agitée, comprise entre l'abdication de Charles-Quint et la mort de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange (1555-1584), et l'historien a fait de ces trente années d'efforts généraux, de luttes grandioses pour une cause sainte, un tableau aussi vrai que saisissant. La dernière partie de cet ouvrage, comprenant l'*Histoire de l'union néerlandaise*, depuis la mort de Guillaume le Taciturne jusqu'à l'assemblée de Dort, parut en 1860 (2 vol.). Dans le cours de l'année 1861, Motley fut nommé ambassadeur des États-Unis près la cour de Vienne. En 1867, il passa avec le même titre en Angleterre, où il s'occupa des négociations relatives à l'affaire de l'Alabama. Motley était ministre des États-Unis en Hollande, lorsqu'il mourut dans ce pays d'une attaque d'apoplexie. Il était membre correspondant de l'Institut de France, docteur de l'université d'Oxford, docteur des universités américaines de Cambridge et de New-York, etc.

MOTO s. m. (mo-to — mot ital. signifiant mouvement). Mus. Usité seulement dans l'expression *Con moto*, Avec mouvement, avec animation.

MOTONNE (source de), lieu de pèlerinage de la vallée de Cachemire; les eaux de cette source passent, aux yeux des croyants, pour enlever toutes les souillures. Elle est située au pied de montagnes de calcaire compacte, entre Bidjbeara et Islamabad. Enfermée d'abord dans un beau bassin de pierre, œuvre de Schah-Djehan, ainsi que les verdoiyants jardins qui l'entourent, elle se déverse dans un autre bassin beaucoup plus grand et très-profond. Tous deux sont remplis de poissons auxquels les dévots jettent du riz qui, d'ailleurs, en ont une certaine quantité allouée pour leur nourriture. Les pèlerins indous, préalablement rasés, font leurs ablutions

dans le premier, puis dans le second bassin, assistés de brahmanes qui récitent des prières. Ils aspergent aussi leurs vêtements de quelques gouttes de l'eau sainte et toute souillure est censée avoir disparu. L'eau s'échappait autrefois du grand bassin par un canal de pierre dans lequel jouaient de nombreux jets d'eau. Il ne reste plus de l'antique splendeur du lieu que des arbres superbes et les ruines de quelques fabriques construites par Schah-Djehan. Les Sikhs ont bâti autour du grand bassin plusieurs vastes pavillons, où demeurent ceux d'entre eux qui viennent y faire leurs ablutions.

MOTOTER s. m. (mo-to-té — rad. *moté*). Féod. Possesseur d'une terre servile ou roturière.

MOTRICITÉ s. f. (mo-tri-si-té — rad. *motuer*). Physiol. Faculté motrice: *Dans mes expériences sur le système nerveux, je suis parvenu à localiser bien des forces; j'ai localisé la MOTRICITÉ dans certaines fibres des nerfs et de la moelle épinière*. (Flourens.)

MOTRICO, ville d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 22 kilom. O. de Saint-Sébastien, à l'embranchement de la Deva, dans le golfe de Gascogne, où elle a un petit port de cabotage; 3,000 hab. Pêche active. La ville est bâtie sur le penchant d'une colline qui domine la mer, et elle possède quelques belles habitations, entre autres le palais d'Alcazar, celui du général Gastafeta et le palais neuf de Montalibet. La sacristie de l'église paroissiale possède un *Christ* de Murillo. Dans la chapelle du couvent des religieuses de Santa-Catalina se voient deux beaux tableaux de l'école flamande, dont l'un est attribué à Van Dyck. Patrie du célèbre marin don Cosme Churrucá.

MOTRIL, autrefois *Firmum Julium*, ville d'Espagne, province et à 66 kilom. S.-E. de Grenade, ch.-l. de juridiction civile, au centre d'une petite vallée qui touche au S. à la Méditerranée; 13,800 hab. Place de guerre; tribunal de 1^{re} instance; port de commerce. Mines de plomb et salines; culture de la canne à sucre, du coton, du mûrier et de la vigne. Cette ville, située au centre d'une petite vallée à peu près environnée de montagnes, jouit d'un climat délicieux. La température n'y descend pas, en hiver, au-dessous de 10° centigrades et ne s'élève pas, en été, au-dessus de 24° à 25°, à cause des brises de la mer. Les anciens murs d'enceinte ont presque entièrement disparu. L'édifice le plus important est l'église paroissiale, qui ressemble plutôt à une forteresse qu'à un édifice religieux. A l'angle N.-O. se dresse une haute tour en brique renfermant l'horloge. On donne le nom de port de Motril à une petite anse située à 11 kilom. à l'E. de la ville et pouvant recevoir de 100 à 120 navires. Plus à l'E. se trouve la rade du Baradero, défendue par un château armé de pièces de canon et dans laquelle entrent, année moyenne, 200 à 240 navires de cabotage. La plaine de Motril produit en abondance du coton, du sucre, du maïs, du vin, des oranges, du limon et des figes.

MOTT (Valentin), célèbre chirurgien américain, né à Glen-Cove, dans le Long-Island, le 20 août 1785, mort à New-York le 26 avril 1865.

Regu docteur, en 1806, au collège médical de Colombia, V. Mott se rendit en Angleterre et entra, comme élève, à l'hôpital de Guy, dans le service du docteur Astley Cooper, qui ne tarda pas à le distinguer. De retour, au bout de deux ans, sur le continent américain, il fut nommé professeur d'anatomie du docteur Prost au collège de Colombia; puis, l'année suivante, professeur de chirurgie. En 1814, ayant encore qu'il avait vingt-huit ans, il fut promu à l'emploi de chirurgien à l'hôpital de New-York et, en 1826, à la chaire de professeur de chirurgie de Ruyter's College.

Peu de praticiens se sont fait une réputation égale à celle que V. Mott dut à son habileté et à sa hardiesse dans le maniement du bistouri. Pendant cinquante ans, il fut peut-être le plus adroit des opérateurs de notre époque et, en même temps, l'un des plus heureux. On lui doit plusieurs méthodes de résection et de ligature qui, avant lui, eussent passé pour des criminalités téméraires.

En 1834, il fit, dans l'intérêt de sa santé, un voyage en Europe. A son retour, qui eut lieu en 1841, il fonda une institution orthopédique et le collège médical de New-York qui, sous sa présidence, devint la première école du pays. Il concourut aussi à la création de l'Académie de médecine de New-York.

V. Mott a peu écrit. Il a publié des impressions de voyage, sous le titre de *Travels in Europe and East* (1842), et a donné une traduction de la *Clinique chirurgicale* de notre Vellepeau. Il a encore rédigé les biographies des docteurs Prost et John Francis.

M. Samuel Francis a publié ses leçons cliniques, professées de 1856 à 1860. V. Mott était membre de la plupart des sociétés et académies de médecine du monde.

MOTTA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Calabre Ulérieure 1^{re}, district de Reggio, mandement de Sant'Agata in Galline; 3,454 hab.

MOTTA-D'AFFERMO, bourg et commune du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, pro-

vince de Messine, district de Mistretta, mandement de San-Stefano; 2,124 hab.

MOTTA-DI-SANT'ANASTASIA, bourg et commune du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province et district de Catane, mandement de Misterbianco; 3,306 hab.

MOTTA-SANTA-LUCIA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Calabre Ulérieure 1^{re}, district de Nicastro, mandement de Martirano; 1,702 hab.

MOTTA-TREVISANA, bourg et commune du royaume d'Italie, province de Trévise, district et mandement d'Oderzo; 4,862 hab.

MOTTA-VISCONTI, bourg et commune d'Italie, province de Milan, district d'Abbiatograsso, mandement de Binascio; 2,434 hab.

MOTTA (Raffaello), dit *Raffaellino da Reggio*, peintre italien de l'école de Modène, né à Reggio en 1550, mort à Rome en 1575. Il eut pour maîtres Lelio Orsi et Federico Zucchari; mais, tout en profitant de leurs leçons, il sut se faire un style original. Des tableaux représentant *L'histoire d'Hérodote* et des sujets empruntés au Nouveau Testament, qu'il exécuta pour la salle ducal et l'une des loges au Vatican, mirent en pleine lumière le remarquable talent du jeune artiste. Chargé par le cardinal Farnèse d'exécuter, avec d'autres artistes, des peintures dans sa villa de Caprarola, il y excita, par son mérite supérieur, l'envie de ces derniers qui le calomnièrent auprès du cardinal, se vit brusquement congédié et fut atteint, en revenant à Rome, d'une fièvre maligne qui l'emporta à vingt-huit ans.

Les tableaux de Motta se distinguent par la bonne entente de la composition, par l'animation des figures, par la grâce et la douceur des contours. De nombreux artistes, parmi lesquels on compte Paris Nogari, s'attachèrent à imiter sa manière.

MOTTA FEO E TORRES (don Luiz DA), amiral portugais, né à Lisbonne en 1769, mort dans la même ville en 1823. En sortant de l'Académie royale de marine, il reçut le grade de lieutenant de vaisseau (1786), devint capitaine de corvette en 1792, capitaine de frégate en 1793, capitaine de vaisseau en 1796, et commanda, comme chef de division, les batteries destinées à défendre l'entrée du Tage. En 1800, Motta escorta, à Lisbonne au Brésil, un convoi de 114 voiles. Il fit, en 1801, le blocus du rio de la Plata. En 1802, l'année suivante gouverneur de la province de Paraíba, revint en Europe en 1805, prit plusieurs corsaires d'Alger et de Tunis, organisa trois légions à ses frais lors de l'entrée des Français en Portugal (1807), prit part sous Wellington à la victoire de Viméiro (1808), qui amena l'évacuation du Portugal par l'armée française, et passa, en 1811, au Brésil. Là, le roi Jean VI le nomma successivement chef d'escadre, vice-amiral, capitaine général et gouverneur d'Angola (1816), enfin conseiller de guerre et de marine. — Son fils, J.-C. FRO CARDOZO DE CASTILHO-BRANCO E TORRES, né vers 1795, devint officier supérieur dans l'armée de terre et publia, d'après des notes laissées par son père: *Mémoires contenant la biographie du vice-amiral Luiz da Motta Fco e Torres; Histoire des capitaines généraux et gouverneurs d'Angola de 1575 à 1825* (Paris, 1825).

MOTTAKY-BILLAH (Abou-Isahad-Ibrahim II, AL), calife abbasside de Bagdad, né dans cette ville vers 910, mort en 965. Il succéda, en 940, à son frère Rahdy-Billah, nomma souverain de Mossoul et d'Alep le prince Hacan, à qui il donna le titre de *Nasir ed daulah* (vainqueur du trône), et devint, après un règne de quatre ans, la victime de ses querelles élevées entre les prétendants à la charge d'émir-omrah. Le Turc Touzoun, resté maître de ce poste qui donnait le pouvoir effectif, s'empara par trahison de la personne du calife, lui fit crever les yeux (944) et ne lui laissa que le pouvoir sacerdotal. Ce fut Mottaky qui céda à l'empereur Romain Lécapène le fameux mouchoir conservé à Edesse et qui, selon la tradition, avait servi à essuyer la face de Jésus-Christ.

MOTTE s. f. (mo-te). — L'origine de ce mot est controversée. Les langues germaniques ont: hollandais *moet*, mot, petite élévation; bavarois *moet*, morceau de terre marécageuse, peut-être du même radical que l'allemand *mutz*, chicot, tronçon, auquel Delaire rattache directement *motte* et qui correspond au sanscrit *mathas*, brisé, coupé, d'une racine *math*, with, couper, blesser, qui a donné aussi le grec *mutuio* et le latin *mutillus*, coupe, tronçon. D'autre part, le gaulois *a mota*, mont, probablement du même radical que le latin *mons*, ce qui conviendrait aussi pour la signification de *motte*, car ce mot désigne aussi une butte, une éminence faite de main d'homme ou par la nature. On cite encore l'ancien haut allemand *motla*, terre, motte; allemand moderne *mautwurf*, taupé, l'animal qui amoncelle la terre, qui fait la motte. D'après Fr. Michel, *motte* est l'islandais *moite*, assemblée, qui a donné son nom à la *motte* ou éminence où l'assemblée se tenait. Morceau de terre compacte, comme on en détache avec la charrue et d'autres instruments agricoles: *Le bruant pose son nid à terre, sous une MOTTE*. (Buff.) Au moyen âge, une *MOTTE* de terre était le signe de la donation. (Michélet.) Lorsque le héraut a laissé encore des

MOTTES à la surface du sol, le rouleau peut être employé. (M. de Dombasle.)

— Petite butte, éminence naturelle ou élevée de main d'homme : Raser une MOTTÉ. Élever une MOTTÉ.

— Butte sur laquelle on élève un moulin à vent.

— Petite masse cylindrique de tan, de tourbe, de marc d'olives ou d'autres résidus, que l'on emploie comme combustible : Brûler des MOTTES. Acheter des MOTTES. MOTTÉ de tourbe, de marc de noix, de marc d'olives.

— Féod. Butte, sorte de tribunal élevé près d'un château, comme insigne de la puissance seigneuriale. « Eminence naturelle ou faite de main d'homme, sur laquelle, dans les premiers temps du moyen âge, on élevait un château fort ou du moins son donjon. » Château lui-même. « Principal manoir d'un fief. » Cour judiciaire ou plaideur du seigneur. « Obligation qu'était le vassal d'assister son suzerain quand il tenait sa cour.

— Fauconn. Prendre motté, Se poser à terre, au lieu de se percher, en parlant de l'oiseau de proie.

— Techn. Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilons, dans un moulin à poudre. « Masse de terre nettoyée et prête à mettre sur le tour à potier. » Nom donné à la houille en gros morceaux, dans les bassins de Bessèges et d'Alais.

— Comm. Motté de beurre, Grosse masse de beurre que les marchands détaillent dans les boutiques et les marchés.

— Econ. rur. Quantité d'olives qui doit former une mouture, dans les moulins à huile de Provence : La MOTTÉ varie selon les établissements.

— Hort. Terre qu'on laisse adhérente aux racines d'une plante pour conserver leur fraîcheur. « Planter en motté, Planter avec la motté, en parlant d'un arbre.

— Anat. Nom vulgaire du mont de Vénus.

— Encycl. Agric. Dans les labours à la bêche, à la pioche ou à la charrue, la terre se divise en masses plus ou moins volumineuses, qu'on appelle mottes. Elles sont petites et se maintiennent peu de temps dans les terres sablonneuses ou très-légères. Elles deviennent, au contraire, très-nombreuses et très-fortes et persistent plus longtemps dans les terres fortes ou argileuses anciennement labourées, les prairies naturelles ou artificielles, les bois, les herpages ou les pâturages défrichés, etc. En est de même dans les champs piétinés par le bétail ou dans ceux qu'on a l'habitude de ne labourer qu'après l'hiver. Certaines terres se lèvent plus facilement en mottes quand elles sont imprégnées d'eau, d'autres quand elles sont très-sèches.

Comme le but de tous les labours est de diviser le sol, il faut faire en sorte de laisser le moins de mottes possible. En général, un champ couvert de mottes annonce une mauvaise culture. On doit donc, quand on veut éviter cet inconvénient, préparer ses terres dans la saison la plus convenable à chaque nature de sol ; prendre une petite quantité de terre à chaque raie ; croiser les labours ; passer la herse ou le rouleau après les semailles ; casser même les mottes avec une sorte de masse ou de maillet approprié à cet usage et appelé pour cette raison casse-motte ; binner à l'aide de la houe à cheval. On emploiera un ou plusieurs de ces moyens, dont on renouvellera au besoin l'application jusqu'à ce qu'on ait atteint le but désiré. Souvent, quand on néglige ce soin, on n'obtient que des récoltes chétives et qui ne paient pas les frais de culture. Il est vrai qu'en les employant on augmente les dépenses, mais seulement dans les premiers temps, car, dès qu'elles sont remises en valeur, elles demandent moins de travail et rapportent davantage.

Il est cependant des cas où la présence des mottes sur un champ est plutôt avantageuse que nuisible, c'est par exemple quand le blé a été déchaussé. « Souvent, dit Bosc, elles en recouvrent les racines par leur fusion, leur délitement, c'est-à-dire par leur division en molécules, division qui s'opère par le seul effet de l'action alternative de la sécheresse et de l'humidité, par les pluies, les gelées, etc. Il est des terres dont les mottes sont beaucoup plus disposées à cette division que d'autres, telles que celles dans la composition desquelles il entre une certaine proportion de silice ou de calcaire, les schisteuses, les marneuses, par exemple. » En général, les labours à la charrue sont ceux qui produisent le plus de mottes, les labours à la pioche en donnent le moins ; aussi ces derniers sont-ils plus parfaits, mais par cela même plus coûteux.

— Plantation en motté. On appelle encore motté la masse de terre qui entoure immédiatement les racines d'un végétal. Arracher ou planter en motté sont donc des expressions qui se définissent d'elles-mêmes. Cette opération, qui aide puissamment à la reprise des plantes et surtout des arbres, a l'inconvénient d'être très-coûteuse quand elle s'applique à de grands sujets. D'ailleurs, le succès dépend beaucoup de la nature du sol. Les terres légères, par exemple, n'ont pas assez de consistance pour se maintenir en motté autour des racines, à moins qu'elles ne soient surprises par la gelée. On n'emploie donc ce mode de plantation qu'exceptionnellement,

du moins pour les grands arbres, et quand il s'agit de sujets précieux pour lesquels on ne recule pas devant la dépense. Il existe des appareils plus ou moins ingénieux pour cette opération, mais on les emploie peu aujourd'hui.

Le plus souvent on ne se sert, pour la plantation en motté, que de la bêche ou de la pioche ; mais alors on n'épargne ni les soins ni les précautions nécessaires. Pour une petite plante, on enfonce trois fois la bêche autour, sur trois côtés différents, et on enlève la plante qu'on a ainsi entourée d'une tranchée circulaire, d'autant plus éloignée et plus profonde que l'arbre est plus gros et que son pivot s'enfonce davantage. Avant de lever un végétal en motté, il est toujours bon de mouiller fortement la terre, afin que ses molécules adhèrent davantage entre elles. Si on opère dans une terre légère et sablonneuse, on attend même qu'elle soit gelée ; le soir, on a soin de jeter de l'eau sur le travail qu'on a fait pendant le jour ; de cette manière, la gelée pénétre plus profondément, ce qui facilite beaucoup les opérations.

« Le défaut général, dit Bosc, des jardiniers qui veulent lever en motté, c'est de ne pas écarter assez la bêche ou la tranchée du tronc. Leur but est de s'épargner un peu de travail ; mais souvent ce but est manqué, parce que la plante ou l'arbre dont les racines ont été trop raccourcies, trop mutilées, ne reprennent pas et qu'il faut recommencer la même opération sur un autre. Une partie des racines d'une plante ou d'un arbre, levé en motté, restent intactes, et celles qui ont été coupées conservant une certaine largeur, il arrive presque toujours, lorsque l'opération a été bien faite, que cette plante ou cet arbre, mis dans sa nouvelle place et arrosé, ne semble pas avoir été transplanté, c'est-à-dire qu'il continue de végéter avec la même force, pousse ses feuilles et ses fleurs, amène ses fruits à maturité comme s'il n'avait pas été arraché. »

Si la transplantation en motté est utile en toute saison, elle le devient bien davantage en été, alors que la végétation des sujets est dans toute son activité et que l'on doit craindre de l'interrompre. C'est presque toujours aussi la transplantation en motté que l'on emploie pour les végétaux qui ont été semés ou plantés isolément dans des pots, et ici l'opération est aussi facile qu'avantageuse, puis-que la motté se trouve toute formée et qu'il suffit de renverser le pot et de frapper légèrement sur ses bords pour la faire sortir. On est alors dans l'usage de rogner les racines au niveau de la motté, en supprimant toutes celles qui dépassent sa surface et rampent le long des parois du pot. Il vaudrait mieux, en théorie, conserver ces racines, en leur faisant prendre une direction droite ; mais en pratique cela n'est pas toujours facile ni même possible. V. EMPOTAGE, MANNEQUIN et PLANTATION.

MOTTÉ (La), bourg de France (Basses-Alpes), chef-lieu de canton, arrond. et à 22 kilom. de Sisteron ; pop. aggl. 454 hab. — pop. tot., 646 hab. Ancien château seigneurial. Ruines de l'ancien village.

MOTTÉ-BEUVRON (La), bourg de France (Loir-et-Cher), chef-lieu de canton, arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Romorantin, sur le Beuvron ; pop. aggl., 1,372 hab. — pop. tot., 1,650 hab. Commerce de grains et fourrages. Le château de La Motte-Beuviron, propriété de Napoléon III qui l'acquiert en 1849, a remplacé un vieux manoir féodal.

MOTTÉ-CHALANÇON (La), bourg de France (Drôme), chef-lieu de canton, arrond. et à 39 kilom. S. de Die, sur la rive droite de l'Oule ; pop. aggl., 778 hab. — pop. tot., 1,001 hab. Sources minérales renommées pour les maladies cutanées.

MOTTÉ-FEUILLY (La), village et commune de France (Indre), canton, arrond. et à 9 kilom. de La Châtre ; 145 hab. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, renferme les débris du tombeau en marbre blanc de Charlotte d'Albret, épouse de César Borgia. Le château féodal, qui fut habité par cette princesse, se compose d'une tour d'entrée hexagonale, d'un corps de logis percé de rares fenêtres et de deux ailes, autres corps en retour, dont l'un est flanqué d'un donjon.

MOTTÉ-SAINT-MARTIN ou LES-BAINS (La), village et commune de France (Isère), canton de La Mure, arrond. et à 34 kilom. S.-O. de Grenoble ; 735 hab. L'établissement thermal de La Motte est situé à 620 mètres d'altitude, dans la vallée du ruisseau de Vaux que domine le mont Eynard (1,713 mètres), le mont Senépe (1,756 mètres) et le mont Sagnereau (1,428 mètres). Le ruisseau de Vaux, grossi de celui d'Oula, forme près de l'établissement une magnifique cascade de 130 mètres de hauteur. Aux environs s'étendent des jardins en terrasses, de vastes prairies et un bois épais que sillonnent de nombreux sentiers. Le château de La Motte, reconstruit en 1844 et affecté aux malades, se compose de trois corps de logis flanqués de quatre pavillons et contenant 300 lits. Les eaux de La Motte sont employées avec succès pour la guérison des rhumatismes, des luxations et fractures, des caries, des scrofules sous toutes les formes, des inflammations chroniques du foie et de l'estomac, etc. Elles sont souvent administrées en boisson, à la dose de plusieurs verres.

MOTTÉ-SERVOLEUX (La), bourg de France (Savoie), chef-lieu de cant., arrond. et à 50 kilom. de Chambéry, sur les bords de la Laisse ; pop. aggl., 340 hab. — pop. tot., 3,376 hab. Beau château.

MOTTÉ (La), nom de plusieurs personnes. V. LA MOTTÉ.

MOTTÉ, ÉE (motté) part. passé du v. Se mottier : *Ferdrie motté*.

MOTTEAU s. m. (mo-to — rad. motté). Navig. fluvi. Ilot formé dans une rivière par un amoncellement de détritus, de branchages, de dépôts quelconques.

MOTTÉE s. f. (mo-té). Agric. Pièce de terre isolée par un fossé profond, dont on a rejeté les terres sur la pièce même. « Ce mot est usité en Vendée.

MOTTER v. a. ou tr. (mo-té — rad. motté). Lancer avec la houlette des mottes de terre à des brebis, pour les faire obéir.

Se motter v. pr. Chasse. Se cacher derrière les mottes, en parlant d'un animal : *La perdrix se motte*.

MOTTER s. m. (mo-té — rad. motté). Ornith. Espèce de bergeronnette.

MOTTEREAU s. m. (mo-to-rô). Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

MOTTEUR s. m. (mo-teur — rad. motté). Techn. Ouvrier qui fabrique les mottes de tan.

MOTTEUX s. m. (mo-teu — rad. motté, parce que ces oiseaux se posent fréquemment sur les mottes des terres labourées). Ornith. Sous-genre de traquets, que l'on appelle aussi COUL-BLANCS.

— Encycl. Les motteux sont des oiseaux communs dans nos campagnes. Ils vivent dans les lieux incultes, les terres labourées, ou dans des lieux arides et pierreux, sur les montagnes rocheuses. Ils aiment à se percher sur les points culminants. Dans nos campagnes, ils se tiennent habituellement sur les mottes, dans les terres fraîchement labourées ; c'est de là qu'on les appelle motteux. Tous ces oiseaux sont insectivores et baccivores et ont une chair des plus exquises, surtout vers la fin de l'été. Ils suivent le sillon ouvert par la charrue pour y chercher des versimeuses. L'espèce typique, le traquet motteux, se fait principalement remarquer par cette habitude. Lorsqu'on cherche à effrayer cet oiseau, il ne s'élève pas, mais rase la terre d'un vol court et rapide, et découvre en fuyant la partie blanche du derrière de son corps, ce qui le fait distinguer en l'air de tous les autres oiseaux et lui a valu le nom vulgaire de cul-blanc, sous lequel le désignent les chasseurs. On le trouve souvent dans les jachères et dans les friches, où il vole de pierre en pierre, semblant éviter les haies et les buissons. Le bec est menu à la pointe et large à la base, ce qui le rend très-propre à saisir les insectes sur lesquels il s'élance rapidement par une suite de petits sauts. On le voit presque toujours à terre, allant d'une motte à l'autre d'un vol très-court et très-bas. Il n'entre jamais dans les bois et ne se perche pas plus haut que les haies basses et les moindres buissons. Quand il est posé, il balance sa queue et fait entendre un son assez sourd que l'on peut rendre par *tit-tit-tit* ; tous les fois qu'il s'envole, il prononce assez distinctement et d'une voix assez forte *far, far*, répétant cette syllabe avec précipitation. Le cul-blanc niche sous les gazons et les mottes dans les champs nouvellement labourés, sous les pierres dans les friches, auprès des carrières, à l'entrée des terriers abandonnés par les lapins ou entre les pierres des murs qui entourent les champs. Le nid est assez grossièrement construit de petits morceaux de bois, de copeaux, de plumes, etc. ; il est remarquable par une espèce d'abri placé au-dessus et collé contre la pierre ou la motte sous laquelle tout l'ouvrage est construit. La femelle y pond cinq ou six œufs qu'elle couve avec ardeur. Le mâle se tient dans les environs et, lorsqu'il voit un passant, il court ou vole devant lui, faisant de petites poses comme pour l'attirer ; enfin, quand il le voit assez éloigné, il prend sa volée en cercle et regagne le nid. Les motteux arrivent chez nous aux premiers beaux jours ; aussi les voit-on se lever fréquemment lorsqu'il survient des gelées tardives. En général, ils préfèrent les pays élevés et les endroits arides. On les prend en grand nombre sur les dunes dans la province de Sussex, en Angleterre, vers le commencement de l'automne. Ils sont très-gras à cette époque et d'un goût délicat. Voici de quelle manière on pratique cette chasse. On coupe les gazons, on les couche en long à côté et au-dessus du creux qui reste en place du gazon enlevé, de manière à ne laisser qu'une petite tranchée au milieu de laquelle est placé un lacet de crin. L'oiseau, entraîné par le double motif de chercher sa nourriture et de se cacher dans la tranchée, va donner dans le piège : l'apparition d'un épervier et même d'un nange suffisent pour l'y précipiter ; car on a remarqué que cet oiseau timide fuit alors et cherche à se cacher. Les mois d'août et de septembre marquent l'époque du départ des motteux. Ils voyagent par petites troupes. En temps ordinaire, ils vivent en famille, jamais en troupes. Leurs migrations sont transien-

dues, car on les trouve en Afrique et dans l'Asie méridionale jusqu'au Bengale. En captivité, ces oiseaux sont d'une gentillesse rare ; ils chantent et dansent toute l'année, surtout s'ils sont deux ensemble. Le motteux canthale a le dessus de la tête, du cou, du corps et les scapulaires d'un beau gris cendré ; les sus-caudales sont d'un blanc pur ; le devant du cou, la poitrine et les flancs sont nuancés de roussâtre. Une large bande noire part du bec, encadre l'œil et s'étend sur la région parotique, où elle se dilate. Le front, les sourcils, le menton et le milieu de l'abdomen sont blancs ; les ailes sont noires ; les penes de la queue tour à tour blanches et noires. Cette espèce se trouve en Europe, au Groenland, en Afrique et en Asie. Sa ponte est de cinq ou six œufs d'un blanc verdâtre. Le motteux rieur a la tête, le corps, les ailes, la moitié inférieure des deux rectrices médianes et l'extrémité des autres rectrices d'un noir profond ; les couvertures inférieures et supérieures de la queue et la plupart des penes caudales d'un blanc pur. Cette espèce habite l'Espagne, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, le midi de la France, l'Asie et l'Afrique. Il fait son nid entre les rocaillies, dans les trous et les crevasses des vieux édifices et des rochers. Ce nid est composé de fibrilles radicales et de tiges de graminées artistement entrelacées. La femelle y pond cinq ou six œufs d'un bleu pâle avec une couronne de petites taches roussâtres vers le gros bout. Le motteux sauteur a toutes les parties supérieures jusqu'au cou d'un gris brunâtre sur l'isabelle. La queue est noire ou noirâtre ; les parties inférieures sont d'un blanc tirant sur l'isabelle, excepté l'abdomen qui est d'un blanc pur. Une raie blanchâtre s'étend de chaque côté de la tête, depuis les narines, au-dessus des yeux jusqu'aux oreilles. Ce motteux habite les bords de la mer Caspienne, l'Oural, l'Égypte, la Nubie et la Grèce. On cite encore le motteux stapazin, commun en Italie, en Grèce, dans le midi de la France, et que l'on retrouve en Asie et en Afrique ; le motteux oreillard, propre à l'Europe méridionale, à l'Asie, à l'Afrique ; enfin le motteux leucomèle, dans la Russie méridionale et l'Asie occidentale.

MOTTEUX (Pierre-Antoine), poète et traducteur anglais, né à Rouen en 1660, mort à Londres en 1718. Issu d'une famille protestante, il passa en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes, fit une étude approfondie de la langue anglaise, publia des traductions, des poésies, des pièces de théâtre d'un style excellent et qui obtinrent beaucoup de succès. Néanmoins, Motteux abandonna la carrière des lettres pour occuper un emploi à la direction des postes et faire en même temps le commerce des Indes, dans lequel il gagna une fortune considérable. Bien que marié et père de vingt-deux enfants, il menait la vie la plus crapuleuse et finit par être assassiné dans un lieu de débauche. Outre des traductions de *Don Quichotte* (1706) et de *Rabelais* (1708), on a lui, en anglais : le *Thé*, poème (1778) ; les *Amours de Mars et de Vénus* (1697) ; la *Beauté en détresse* (1698) ; le *Temple de l'Amour* (1706), etc.

MOTTEVILLE, village de France (Seine-Inférieure), à 170 kilom. de Paris, dans le Vexin normand, limitrophe du pays de Caux ; 613 hab. Motteville possède un château et une église qui méritent une mention. Le château, dans le style Médiéval, a été construit sous le règne de Henri IV. C'est là que François Berthault, sous le nom de comtesse de Motteville, passe pour avoir écrit la plupart de ses curieux *Souvenirs* sur le règne et la personne d'Anne d'Autriche. L'église a remplacé une vieille construction du xiv^e siècle, dont l'architecte a néanmoins conservé le chœur et quelques colonnes du temps de Philippe-Auguste et de saint Louis. M. l'abbé Cochet, dans ses savantes études archéologiques, en recommande le portail comme un curieux spécimen de l'architecture devenue à la mode sous Richelieu : « La porte, dit-il, est un élégant linteau de pierre, soutenu par des pilastres ioniques décorés d'oves et de moulures ; au-dessus sont une rose et quatre écussons sculptés, représentant sans doute les armes des fondateurs. » Cette façade, récemment restaurée avec intelligence, grâce à l'initiative de M. de Germiny, aujourd'hui propriétaire du château de Motteville, est surmontée de deux tours carrées, un peu tour écarées et terminées par des fleches quadrangulaires d'un goût douteux. L'intérieur n'offre de remarquable que les lambris du sanctuaire, le maître-autel en chêne et un élégant porte-christ. Dans le cimetière, voisin de l'église, est un uf âgé de plusieurs siècles. Aux environs de Motteville, le hameau de Bois-Guilbert, en dépendant, possède une motte très-considérable entourée de fosses et au centre de laquelle est un puits muni d'une grande profondeur.

MOTTEVILLE (François BERTAUT, dame LANGLOIS DE), née en 1621, morte en 1689. Son père, Pierre Bertaut, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, était le frère de cet écrivain poète cité par Bollen en compagnie de Desportes ; sa mère était Espagnole et femme de chambre d'Anne d'Autriche. François Bertaut se fit remarquer par sa sagesse précoce et mérita d'obtenir cette mention dans le *Dictionnaire des poètes* de Saumaise : « Méline peut passer pour une

des plus raisonnables précieuses de l'île de Délos. » Sa mère, ayant été compromise dans les intrigues d'Anne d'Autriche contre Richelieu, fut forcée de quitter la cour et de se retirer en Normandie, où elle possédait un petit domaine; là, elle fit épouser à François un vieux président de la chambre des comptes de Rouen, Nicolas Langlois, seigneur de Motteville; il avait quatre-vingts ans et sa jeune épouse dix-huit (1639). « Le mariage était mal assorti, lit-on dans le *Journal des sçavants* (janvier 1724); aussi, dit-on qu'elle s'ennuyait souvent de la moitié du lit et que, quand le bonhomme était endormi, elle faisait prendre sa place par une femme de chambre; le vieux président ne s'apercevait de rien. » On croirait lire un conte de Boccaccio. Mme de Motteville ne paraît pas pourtant avoir été mécontente de son sort. « Ayant épousé, dit-elle, M. de Motteville qui n'avait point d'enfants (il était veuf deux fois) et avait beaucoup de biens, j'y trouvai de la douceur et une abondance de toutes choses et, si j'avais voulu profiter de l'amitié qu'il avait pour moi et recevoir tous les avantages qu'il pouvait et voulait me faire, je me serais trouvée riche après sa mort. »

A la mort de Richelieu, Mme de Motteville revint prendre près d'Anne d'Autriche la surveillance de la place qu'avait occupée sa mère; elle fut de plus l'amie et la confidente de la reine, à laquelle elle voua la plus sincère amitié. D'un esprit sérieux et méditatif, elle passa ses belles années à observer les intrigues qui s'agitaient autour d'Anne d'Autriche et de Mazarin, et, en consignait dans son journal tout ce qu'elle savait et tout ce qu'elle voyait, elle fit une œuvre fort curieuse, excellente à consulter sur cette époque de trouble et d'anarchie. Ses *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche* ne furent imprimés qu'en 1723. C'est grâce à eux seulement que son nom a survécu, car Mme de Motteville ne fut que la spectatrice des événements qu'elle raconte. Fidèle à la reine, qu'elle accompagnait partout, elle ne put cependant la suivre à Saint-Germain, où se réfugia la cour lors du soulèvement de janvier 1649. Arrêtée rue Saint-Honoré et ne pouvant franchir les barricades, elle se réfugia dans l'église Saint-Roch, où elle faillit être massacrée; quelques amis la délivrèrent, mais elle ne put quitter Paris qu'à la paix. Revenue auprès d'Anne d'Autriche, elle continua d'être attachée à son service et abandonna la rédaction de ses mémoires à la mort de cette princesse. Le reste de sa vie se passa dans l'obscurité.

Sainte-Beuve a tracé de Mme de Motteville le portrait suivant : « Sage, secrète, régulière, d'un esprit doux et enjoué, d'une curiosité à la fois sérieuse et amusée, d'un coup d'œil observateur qui ne cherchait pas à être pénétrant ni profond et qui se contentait de bien voir ce qui se faisait autour d'elle, Mme de Motteville passa ainsi vingt-deux années bien diverses et dont quelques-unes furent agitées des plus violents orages. Fidèle et dévouée sans se piquer d'être héroïque, elle sut accommoder les timidités de son sexe avec les obligations et les devoirs de son état, et traverser à la cour tant d'échecs visibles ou cachés, sans se détourner de sa voie, et en restant dans les régions et les délicatesses d'une exacte et sage femme en bien des points, mais la plus raisonnable des femmes, personne essentielle et aimable tout ensemble. Elle ne paraît pas avoir songé jamais à se remarier, ni avoir connu de tendres faiblesses. Dans cette agréable discussion qu'elle soutint avec la grande Madeleine sur les conditions d'une vie parfaitement heureuse, elle lui écrivait : « Je n'avais que vingt ans quand la liberté me fut rendue; elle m'a toujours semblé préférable à tous les autres biens que l'on estime dans le monde et, de la manière que j'en ai usé, il semble que j'ai été habitante du village de Randan, — un village d'Auvergne où les veuves ne se remarieraient pas. Ce nom de douairière, qu'elle eut de bonne heure, ne l'effarouchait en rien. Elle jouissait de l'amitié, de la conversation; elle savait au besoin goûter les douceurs des solitaires, qui sont les livres et les rêveries. »

Motteville (Mémoires de Mme de) [1723, 6 vol. in-12]. Ces *Mémoires* sont fort estimés aujourd'hui et considérés comme une des sources les plus précieuses pour l'histoire de la Fronde et de la minorité de Louis XIV. Lorsqu'ils parurent pour la première fois, les critiques unanimement déclarèrent qu'ils étaient pleins de détails insignifiants et de faits sans importance. Ce fut l'avis du *Journal de Trévoux*, du *Journal des sçavants* et même de Voltaire. Mais ces détails, peu importants pour les contemporains, ont eu un grand prix cent cinquante ans plus tard.

La partie originale de ces *Mémoires* est celle qui commence à la régence d'Anne d'Autriche; car, bien que Mme de Motteville ait consulté de bons témoins, pour ce qui précède, elle excelle surtout à rendre ce qu'elle s'est passé à portée de sa vue. Elle fait de véritables portraits des divers personnages en scène, expose les intérêts rivaux et apparaît, au milieu de ces intrigues, comme un spectateur désintéressé, tiers indépendant, un confident discret et sûr.

Dans les divers portraits qu'elle a tracés d'Anne d'Autriche, et qui sont pleins de

beauté noble, elle exprime sans cesse son admiration et son amour pour sa royale maîtresse. Mme de Motteville a des traits fins, pleins de malice féminine, quand elle esquisse la figure de la reine d'Angleterre ou celle de la reine Christine. Ses *Mémoires* deviennent plus sérieux et prennent une valeur historique plus élevée à mesure que le récit suit le progrès des troubles de la Fronde. Ils offrent la contre-partie nécessaire des *Mémoires du cardinal de Retz*; ceux-ci nous initient à tous les mouvements des frondeurs et à toutes les agitations de la place publique; Mme de Motteville nous fait voir l'autre partie du spectacle, chez la reine et chez Mazarin.

Retranchée dans la chambre royale, elle s'étend le plus volontiers sur les scènes qui s'y sont présentées à son observation. Cependant elle ne néglige pas, selon la proposition de son coin; elle se laisse aller à des digressions extérieures qui ont bien leur importance, telles que celle du épisode de la révolution d'Angleterre, recueilli de la bouche de la reine d'Angleterre elle-même, et celui de la révolution de Naples, survenue vers ce même temps.

Marmontel, qui place les *Mémoires* de Mme de Motteville, avec ceux de Mme de La Fayette, au premier rang des ouvrages historiques qu'on doit à des femmes, fait une très-judicieuse remarque au sujet d'une supériorité naturelle qui distingue ces écrits : c'est que le plus souvent ce n'est ni l'intérêt public, ni leur intérêt propre qui les a dominés, mais un intérêt d'affection. « Les grands événements ne touchent une femme que par des rapports individuels; et, dans les révolutions de la sphère du monde, elle ne voit que le mouvement du tourbillon qui l'environne : son esprit et son âme ne s'étendent pas au delà. Il est possible que la passion l'aveugle que l'amour-propre et le commerce arrive souvent que le sentiment dont une femme est préoccupée est assez calme pour lui laisser la liberté de la raison et son équité naturelle, il ne fait qu'animer son style sans en altérer la candeur. C'est ce qu'on voit dans les *Mémoires* de Mme de Motteville. » Et, de fait, ce récit offre l'histoire la plus détaillée, la plus complète, la plus impartiale des premières années de Louis XIV. Aucun ouvrage n'offre sur cette époque autant d'anecdotes et de particularités curieuses. Une multitude de caractères y sont tracés et présentent souvent les contrastes les plus piquants. On y trouve la clef de presque toutes les intrigues, et peu de secrets importants échappent à la pénétration d'une femme qui a passé sa vie à observer.

MOTTEZ (Victor-Louis), peintre français, né à Lille en 1809. Elève d'Ingres et de Picot, tout imbu des traditions académiques, il essaya vainement pourtant d'obtenir le prix de Rome, débuta au Salon de 1835 par deux portraits et, dans les Expositions suivantes, s'engagea franchement dans la voie tracée par David, voie qu'il a suivie depuis avec un talent incontestable, mais sans la moindre concession aux idées modernes. Aussi M. Mottez est-il resté isolé au milieu du mouvement actuel. Son œuvre, autant par le nombre que par la nature des sujets qu'il a traités, est d'une sérieuse importance; en voici les morceaux les plus remarquables : le *Christ mourant* et le *Martyre de saint Etienne* (Salon de 1838); une *Sainte Famille* et *Marie-Madeleine* (1840); autre *Sainte Famille* (1841); *Jésus chez Marthe et Marie, Léda* (1842); *Ulysse et les Sirènes* (1848). Tous ces tableaux, qui furent remarqués au point de vue de l'arrangement et de la forme, étaient accompagnés à chaque Exposition de quelques portraits d'une touche molleuse et fine. Dans les sujets mythologiques comme *Ulysse et Léda*, la brosse austère du peintre avait abordé le nu sans trop de timidité. Ces compositions marquent, à notre avis, le plus beau moment de la carrière de M. Mottez, dont la notoriété fut surtout mise en relief par les belles peintures archaïques qu'il exécuta, de 1846 à 1864, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Severin et à Saint-Sulpice. Les fresques à fond d'or du porche de Saint-Germain-l'Auxerrois, quoique faisant rétrograder l'art, même par ses procédés matériels, jusqu'aux maîtres du xiv^e et du xv^e siècle, attestent l'effort d'un esprit sérieux, une grande science de praticien, et sont surtout bien entendues au point de vue décoratif. Le style en est large et l'on n'y peut guère reprendre que certains détails d'un archaïsme trop recherché. Il y a plus d'individualité dans la décoration de la chapelle Saint-Martin à Saint-Sulpice. Nous avons déjà parlé de cette œuvre remarquable. V. MARTIN (saint).

Tout en se livrant à ces patients et consciencieux travaux de peinture murale, M. Mottez a exposé de nombreux portraits et quelques tableaux mythologiques; les portraits de *M. Guizot* et de *Mlle Judith*, du théâtre Français, furent très-remarqués au Salon de 1853; ils ont reparu à l'Exposition universelle de 1855; *Mélius accusant Socrate* (Salon de 1857); *Pluriny devant l'Aréopage*, même sujet que celui traité par M. Gérôme, mais d'une façon plus modeste; *Zeuxis prenant pour modèles les plus belles filles d'Agrenite* (Salon de 1859); *Clytemnestre* (1861); le *Christ au tombeau*, commande du ministère d'Etat; un *Portrait de Pie IX* (1863); *Médée* (1865); le

Portrait de M. Reber, de l'Institut, et un tableau intitulé *Épisode de la résurrection*, inspiré par un vers de Lamartine (Salon de 1870), ajoutèrent encore à la notoriété de l'artiste dont elles mettaient en relief les estimables qualités. Ses peintures murales restent toutefois ses meilleurs titres. M. Mottez a fait en Italie, de 1837 à 1843, de bonnes copies d'après les maîtres de la Renaissance ou d'après les peintures antiques : *Saint Paul parlant à saint Pierre* et la *Délivrance de saint Pierre*, toiles du Masaccio, actuellement au musée des copies, ainsi que *Adam et Eve*, peinture sur fond d'or de Raphaël; *Pomone*, d'après une peinture antique d'Herculanum; le *Portrait de donna Doni*, de Raphaël; la *Venus couchée* et la *Toilette de Vénus*, du Titien; le *Miracle de saint Marc*, du Tintoret; la *Vierge de saint Sizio*, de Raphaël, et la *Chasse au sanglier*, de Rubens. Ces deux dernières copies, destinées au musée spécial que nous avons cité, ont été faites à Dresde cette année même (1873).

M. Mottez est un artiste honorable, qui aime son art et met à ses moindres travaux la conscience et le soin d'un esprit sérieux; mais ses études archaïques et ses tendances rétrospectives ne pouvaient lui attirer ces bruyants succès, auxquels, du reste, il n'a jamais aspiré. Il a reçu une 3^e médaille en 1838, une 2^e médaille en 1845 et la décoration en 1846.

On doit encore à M. Mottez une traduction du *Traité de la peinture*, de l'Italien Cennino Cennini (1858, in-18). Recontrant ce livre, au courant de ses studieuses recherches sur les procédés des illustres fresquistes du xiv^e et du xv^e siècle, procédés qu'il est d'ailleurs parvenu à reconstituer entièrement, il a rendu aux artistes le service de le traduire en français et de l'accompagner d'excellentes observations.

MOTTIÈRE adj. f. (mo-ti-ère — rad. motte). Se dit, dans la Loire-Inférieure, de la tourbe employée à faire des mottes.

MOTTELEY (John), littérateur anglais, né en 1692, mort en 1750. Ayant perdu l'emploi qu'il avait dans les douanes, il chercha des ressources dans la culture des lettres. On a de lui cinq comédies ou tragédies, dont quelques-unes ont eu du succès : une *Vie de Pierre le Grand* (Londres, 1739, 3 vol. in-8); *Histoire de la vie et du règne de l'impératrice Catherine de Russie* (Londres, 1744, etc.).

MOTTOIS s. m. (mo-toi). Econ. rur. Bout du Canal, d'une race particulière que l'on élève sur les montagnes. || On l'appelle aussi BÉOUR DU HAUT CRU et BOURRITI.

MOTOLA, l'ancienne *Mateola*, ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 24 kilom. N.-O. de Tarante, ch.-l. de mandement; 5,040 hab. Victoire de Curius Dentatus sur Pyrrhus, l'an 274 av. J.-C.

MOTTON s. m. (mo-ton — rad. motte). Petite boule de farine qui se forme dans un liquide où on en dépose, lorsque le liquide est trop abondant.

MOTTRA, ville de l'Indoustan anglais. V. MOTHOURA.

MOTTRAYE (Aubry de LA), voyageur et littérateur français. V. LA MOTTRAYE.

MOTU (Jules-Alexandre), banquier et homme politique français, né à Saint-Étienne en 1831. Il vint s'établir en 1857 à Paris, où il se livra d'abord au commerce des peaux, puis fonda en 1865 une maison de banque. Quatre ans plus tard, il commença à faire paraître avec M. Laurent-Pichat l'*Encyclopédie générale*, rédigée par des écrivains appartenant au parti républicain, et dont la publication fut interrompue par suite des événements de 1870. Le vif attachement aux idées démocratiques dont il n'avait cessé de faire preuve valut à M. Motu d'être nommé maire du XI^e arrondissement le 15 septembre 1870. Dans des fonctions que les circonstances rendaient si difficiles, il fit preuve du plus grand zèle, s'attacha à substituer dans les écoles l'élément laïque à l'élément congréganiste et fit partie de la commission d'enseignement instituée par le maire de Paris, Étienne Arago. À la suite de dissentiments avec le gouvernement de la Défense, qu'il accusait de manquer d'énergie et de reculer les élections municipales réclamées par une partie de la population, M. Jules Motu fut destitué (19 octobre). Le 31 du même mois, l'Hôtel de Ville ayant été envahi par Flourens, Blanqui, Millière, etc., il se vit porté sur la liste des membres d'un gouvernement nouveau qui n'eut que quelques heures d'existence et, le 5 novembre suivant, il fut élu maire du XI^e arrondissement par 14,251 voix. M. Motu, jusqu'à la fin du siège, s'associa aux efforts des maires qui poussaient inutilement le gouvernement à prendre pour la défense les mesures les plus vigoureuses. Lors des élections pour l'Assemblée nationale (8 février 1871), il refusa de se porter candidat et continua à administrer son arrondissement. Après le mouvement du 18 mars, il se joignit aux maires et aux députés de Paris qui se réunirent à la mairie de la Banque pour aviser aux moyens d'empêcher une rupture complète entre cette ville et l'Assemblée, signa le manifeste qu'ils publièrent et se prononça pour la nomination immédiate d'un conseil municipal. Forcé d'abandonner sa mairie aux

délégués du comité central, il ne prit aucune part aux événements de la Commune, se bornant à faire partie de la ligue de l'Union républicaine des droits de Paris (5 avril), qui s'efforça d'exercer une action médiatrice dans le but de mettre un terme à la guerre civile. Candidat aux élections pour l'Assemblée le 2 juillet, il obtint 76,242 voix et ne fut point élu; mais, aux élections municipales du 30 du même mois, il obtint une triple nomination et opta pour le quartier Saint-Ambroise. Trois mois plus tard, en octobre, M. Jules Motu fonda, avec le concours de MM. Louis Combes, Alfred Deberle, Guyot, Sigismond Lacroix, le docteur Robinet, etc., le *Radical*, dont il devint le directeur et qui eut un rapide et brillant succès.

A cette époque, M. Motu se trouvait gravement atteint dans sa fortune. Par suite des événements, la maison de banque qu'il dirigeait avait subi des pertes; la rentrée de nombreuses créances n'avait pu s'effectuer et il réclamait vainement l'exécution d'un traité qu'il avait passé en 1869 avec M. Rous pour un achat de fusils, traité qui devait lui rapporter des bénéfices considérables. Après avoir fait de vains efforts pour rétablir sa situation, il dut déposer son bilan. Peu de jours après (31 décembre), il adressa au conseil municipal une lettre dans laquelle il déclarait qu'il ne croyait pas pouvoir donner sa démission, d'abord parce que sa maison de banque n'était pas en faillite, mais en liquidation, en second lieu parce qu'il attribuait à des causes politiques l'acharnement de ses créanciers à ne pas vouloir lui accorder de délai. Le 14 mars 1872, le tribunal de commerce annula le traité qu'il avait passé avec M. Rous, ce qui aggrava considérablement sa situation financière. En ce moment, il fut arrêté, emprisonné à Mazas comme prévenu de distribution de dividendes fictifs, de banqueroute simple, d'abus de confiance et traduit en justice correctionnelle. Malgré ses protestations, M. Motu fut condamné, le 5 avril, à deux ans de prison et 50 francs d'amende. Enfin, le 10 juin suivant, un arrêté du ministre de la guerre rejeta la demande en indemnité pour le préjudice que lui avait causé l'exécution d'un marché de fusils conclu avec le gouvernement de la Défense.

M. Motu a fourni à l'*Encyclopédie générale* les articles de banque et de finance; il a collaboré à la *Municipalité* et au *Radical*, qu'il cessa de diriger à partir de sa condamnation. Il a publié dans ce dernier journal, au mois de mars 1872, un intéressant récit des événements du 18 mars 1871.

MOTY (Jean), littérateur et naturaliste polonais, né à Paris en 1790, mort à Posen en 1856. Il alla en Pologne avec la famille du comte Mielzynski (1805) et, en 1812, il devint professeur d'histoire naturelle et de botanique au gymnase de Posen. Moty se familiarisa complètement avec la langue polonaise, écrivit aussi facilement en polonais qu'en français et en allemand, acquit une grande réputation comme professeur et prit une place distinguée parmi les littérateurs de son époque. Nous citerons de lui : l'*Histoire naturelle*, en polonais (Posen, 1823); *Précis de l'histoire de la littérature française*, en français (Posen, 1825, in-8); *Leitfaden zum Vortrage in der Botanik* (Posen, 1829, in-8); le *Manuel des naturalistes* (Posen, 1830, in-4); *Recherches historiques sur les mystères du paganisme* (Posen, 1832); *Oratio Demosthenis pro libertate Rhodiorum*, etc.

MOTU PROPRIO ou DE MOTU PROPRIO loc. adv. (dé-mo-tu-pro-pri-o — mots lat. signifiant de son propre mouvement). De soi, sans y être poussé : *Faire quelque chose motu proprio*. S'emploie particulièrement dans les bulles du pape : *Un gouvernement sage doit connaître le vœu du peuple et y déférer quand il est raisonnable, mais toujours agir PROPRIO MOTU; c'est le secret de se concilier l'amour et le respect. Si je suis un jour roi de fait, comme je le suis de droit, je veux l'être par la grâce de Dieu.* (Louis XVIII.) *L'homme n'est ni le principe unique ni la cause spontanée de ses actes; il n'opère rien, MOTU PROPRIO, dans les sens rigoureux de ces termes; car le premier mouvement lui vient toujours du dehors; il ne peut que l'accepter ou le refuser.* (Boutain.)

— Dans la langue commune, Spontanément, sans être déterminé par l'influence ou les conseils d'autrui : *S'embarquer dans quelque affaire de MOTU PROPRIO.*

— Substantif. Acte volontaire et que l'on fait avec pleine liberté : *Un MOTU PROPRIO.* || Pl. MOTU PROPRIO.

— Encycl. Les *motus proprii* sont ainsi appelés parce que le pape les délivre de sa pleine autorité, de son propre mouvement, comme l'exprime la clause *motu proprio* qu'on y trouve toujours. Cependant la présence de ces mots ne suffit pas pour les faire reconnaître, car elle se rencontre quelquefois dans les brefs et les bulles. Ce qui les caractérise surtout, c'est qu'ils ne sont scellés ni en cire, comme les premiers, ni en plomb, comme les seconds, mais seulement revêtus de la signature du pape. On attribue à Innocent VIII, monté sur le saint-siège en 1484, cette forme des lettres apostoliques. Aujourd'hui, les *motus proprii* sont réservés pour les affaires d'administration ou de politique intérieure des États de l'Église. Ainsi, ce fut par un *motu*

proprio, daté du 19 septembre 1849, que Pie IX, rentrant à Rome, annonça son intention de maintenir dans la forme du gouvernement pontifical toutes les améliorations qu'il y avait déjà introduites et qui seraient reconnues conformes aux intérêts du pays.

MOTUS interj. (mo-tuss. — Les uns le font venir de mou, auquel on aurait donné une terminaison latine; les autres y voient une corruption de *mutus*, muet). Fain. Silence là-dessus; taisons-nous, n'en parlons pas : **MOTUS!** il ne faut pas dire que vous m'avez vu sortir de là. (Mol.) Ah! Minoret le sournou, je vous pince. — **MOTUS**, mes enfants! (Balz.) Mais Démocrite vient; *motus*, il faut se taire.

REGNARD.

. D'une telle faiblesse
Jamais les Jacquemin n'ont été vaincus.
Je scrtais le premier du nombre des... *motus!*

FAGAN.

MOTYA, ville de la Sicile ancienne, sur la côte occidentale, au S. du cap Drepanum et du mont Eryx, dans une île unie à la terre ferme par une chaussée. Elle fut fondée par les Phéniciens, prise et pillée par Denys l'Ancien l'an 392 avant J.-C. Le Carthaginois Hamilton, s'en étant emparé et désespérant de la défendre, en transporta les habitants à Lilybée.

MOTYCA, nom ancien de la ville de Monica.

MOTZ (Frédéric-Christien-Adolphe), homme d'état allemand, né à Cassel en 1775, mort à Berlin en 1830. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il entra dans l'administration prussienne, devint, après la création du royaume de Westphalie pour Jérôme Bonaparte, directeur des contributions dans le département de Harz, fit partie de la diète du royaume, entra en 1815 au service de la Prusse, puis fut successivement nommé président de la régence d'Erfurt (1818), président supérieur de la province de Saxe (1824) et ministre des finances (1825). Dans ces dernières fonctions, Motz fit preuve d'une haute capacité. Il simplifia et améliora beaucoup l'administration financière de la Prusse, remédia aux abus, combla le déficit sans nouveaux impôts, obtint bientôt un notable excédant de recettes, abaissa alors les impôts indirects, fit des traités de commerce dans le but de former une union douanière entre les divers États de l'Allemagne, mais mourut avant d'avoir pu voir réaliser ce projet.

MOU ou **MOL**, **MOLLE** adj. (mou ou mol, mo-le — latin *molis* pour *molitis*; selon Delâtre, du même radical que le grec *maltha*, cire tendre, *malthakos*, tendre, mou, gothique *milds*, ancien allemand *milfti*, ancien slave *mladu*, toutes formes correspondant à un sanscrit *marḍu*, *mridu*, doux, tendre; persan *mardu*, de la racine sanscrite *mar*, être humide, onctueux, forme secondaire de la grande racine *mar*, broyer. D'autres étymologistes disent que *molite* est simplement pour *molvis*; ils s'appuient sur les formes en u du persan et du sanscrit). Qui manque de dureté et de résistance, qui cède facilement à la pression en perdant sa forme : *Cire moule*. *Pâte molle*. *Tout ce qui est humide est en même temps mou, c'est-à-dire moins dur que ce qui est sec*. (Buff.) Qui résiste peu à la pression et reprend la forme que la pression lui a fait perdre; qui est d'une douce élasticité : *Un lit mou*. *Un fauteuil mou*. *Des chairs molles*. *Le coussin trop mou et trop chaud donne un sommeil lourd et prolongé*. (Maquet.) *Le bec du canard est mou et aplati comme une pelle*. (J. Macé.) *La nature a doué le bec mou de la bécassine d'une sensibilité tactile remarquable*. (Toussell.)

Sur le mol édreton dormez-vous plus tranquille?

CLÉMENT.

. . . Son corps, ramassé dans sa courte grosseur, fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.

BOILEAU.

. Manger, sur ma parole;
J'aime à voir aux lapins cette chair blanche et molle.

BOILEAU.

— Par anal. Doux et léger au toucher :
Là, je voudrais te voir telle que je t'ai vue,
De la molle fourrure élégamment vêtue.

DEILLE.

— Chaud et humide : *Un temps mou*. *Un vent mou*.

— Par ext. Qui manque de vigueur physique : *Un homme mou*. *Un cheval mou*. *Des efforts trop mous*. *Une résistance molle*.

— Fig. Qui s'abandonne sans résistance, sans vigueur, en parlant d'une personne : *Rien ne renforce tant au dedans de lui-même un enfant mou et timide que la rudesse*. (Fén.) Cette sécurité dans laquelle on s'endort Rend les esprits trop mous....

PONSARD.

Il Qui a des habitudes efféminées :
La Grèce entière est libre, et la molle Ionie
Sous un joug odieux languit assuétie.

VOLTAIRE.

Il Qui manque de force et d'énergie : *Une molle complaisance*. *Une molle résolution*. *L'éducation doit être tendre et sévère, et non pas froide et molle*. (J. Joubert.) Sans le devoir, la vie est molle et désoignée, elle ne peut plus se tenir. (J. Joubert.)

La volupté fait place à la molle paresse.

A. BARBIER.

Il Qui manque d'ardeur, d'activité : *Les vérités utiles échappent à la pensée qui est molle à les chercher et à les saisir*. (Mme Necker.) Qui amollit, qui fait perdre l'énergie de l'âme : *Il y a dans la rêverie une sorte de charme mélancolique et de molle volupté, dont il importe de nous défendre*. (X. Marmier.) Qui inspire une douce langueur :

Descends sur moi, douce mélancolie,

Viens pénétrer mon âme recueillie

Et l'abreuveur de tes molles douleurs.

DUNOIS.

— Loc. fam. *Pâte molle*, *Cire molle*, *Personne qui reçoit facilement les impressions qu'on veut lui donner, dont on fait aisément tout ce qu'on veut* : *Cet enfant est une cire molle*. *Il ne pas promettre poires molles*, *Se montrer fort menaçant, fort redoutable*.

— Prov. *Mai mou est signe d'une bonne année*, *Quand le mois de mai est humide, les récoltes promettent d'être abondantes*.

— Littér. Qui manque de vigueur : *Style mou*. *Expressions molles*.

— B.-arts. Qui manque de fermeté : *Contours mous*. *Touche molle*. *Manière molle*.

— Mus. Epithète que donnent Aristoxène et Ptolémée à une espèce du genre diatonique et à une espèce du genre chromatique. *Epithète donnée par Gui d'Arezzo à la note si, qu'on représentait alors par un B, quand elle figurait un ton supérieur au la d'un demi-ton seulement, d'où est venu B mol puis bémol, par opposition au B carre ou B dur, aujourd'hui si naturel*.

— Artill. *Tir mou*, *Tir exécuté avec une faible charge, de sorte que la vitesse du projectile est faible et la ligne de tir peu tendue*.

— Mar. Se dit d'un navire qui tient mal le vent : *Vaisseau mou*. *Embarcation molle*. *Molle mer*, *Mer étale*, *intervalle de repos entre le flux et le reflux*.

— Métall. *Bronze mou*, *Bronze malléable, qu'on obtient en chauffant au rouge du bronze ordinaire et l'éteignant ensuite dans l'eau froide*.

— Comm. *Fromage mou*, *Fromage que l'on mange frais et avant qu'il soit durci*.

— Anat. *Parties molles*, *Ensemble des chairs, par opposition aux os*. *Dents molles*, *Dents implantées d'une façon peu ferme dans les gencives, et s'ébranlant facilement par l'effort de la mastication*.

— Méd. *Pouls mou*, *Pouls dont les battements ne sont pas nets et secs, mais émousés et traînants*.

— Hort. *Fruits mous*, *Fruits qui ont perdu la fermeté qui faisait une de leurs qualités*. *Pêches molles*, *Nom donné à plusieurs variétés de pêches estimées dont la chair est molle et juteuse*.

— s. m. Ce qui est mou : *Le mou et le dur*.

— Poupou d'un animal de boucherie : *Mou de veau*. *Mou d'agneau*. *Manger du mou à la poulette*. *Donner du mou à son chat*.

— Loc. prov. *Quand l'un veut du mou, l'autre demande du dur*, *L'un veut une chose, l'autre une autre*.

— Mar. *Partie lâche d'un cordage*. *Embrayer le mou*, *Roidir un cordage*. *Donner du mou à*, *Détendre* : *DONNER DU MOU à une manœuvre*, *à un câble*.

— s. f. *Pêche*. *Molle salée*, *Morue à laquelle on n'a pas donné assez de sel*.

— Zooph. Genre d'escharoides.

— Gramm. L'adjectif *mou* s'écrit *mol* devant une voyelle : *Un mol édreton*. Le substantif fait *mou* dans tous les cas : *Du mou et du dur*. Mais cette règle est récente; autrefois on disait *mol* au masculin, dans tous les cas.

— Encycl. Mus. Zarlín, dit Rousseau, appelle diatonique *mol* une espèce du genre diatonique tendre, par opposition au genre syntonique ou dur. Dans le genre du diatonique *mol*, la clef est armée d'un bémol; mais il ne faut pas la confondre avec le genre diatonique d'Aristoxène. Gui d'Arezzo ayant autrefois donné des noms à six des notes de l'octave, desquelles il fit son célèbre hexacorde, laissa la septième sans autre nom que celui de la lettre B qui lui est propre, comme le C à l'ut, le D au ré, Or, ce B se chantait de deux manières, savoir : à un ton au-dessus du la, selon l'ordre naturel de la gamme, ou seulement à un demi-ton du même la, lorsqu'on voulait rejoindre les tétracordes; car il n'était pas encore question de nos modes ou tons modernes. Dans le premier cas, le si sonnait assez durement, à cause des trois tons consécutifs, on jugea qu'il fallait à l'oreille un effet semblable à celui que les corps anguleux et durs font à la main : c'est pourquoi on l'appela B dur et B carre, en italien B *quadro*. Dans le second cas, au contraire, on trouva que le si était extrêmement doux : c'est pourquoi on l'appela B *mol*.

MOUGA ou **MOUSA**. V. IMAN et MAHOMET I^{er}.

MOUCET s. m. (mou-sé). Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver.

MOUCHACHE s. f. (mou-cha-che). Farine de manioc. V. MOUSSACHE.

MOUCHARABY s. m. (mou-cha-ra-bi). Sorte de grillage en bois placé en avant d'une fenêtre sur la rue, et d'où l'on peut voir sans être vu : *Cependant les MOUCHARABY s'éclairaient : ce sont des grilles de bois curieusement*

travaillées et découpées qui s'avancent sur la rue et font office de fenêtres. (Gér. de Nerval.)

— Fortif. Sorte de balcon, garni d'un parapet élevé et offrant par le bas une grande ouverture pour lancer des projectiles, que les ingénieurs militaires du moyen âge établissaient au-dessus des portes et des fenêtres sujettes à l'escalade : *Les MOUCHARABY paraissent d'origine orientale; bientôt on imagina de les multiplier et d'en garnir tout le haut d'une muraille, et ils devinrent ainsi l'origine des machicolis*. (Mérimee.)

MOUCHARD s. m. (mou-char. — V. l'étym. à la part. encycl.). Espion de la police : *En argot de prison, le mouchard est un MOUCHARD, qui paraît être sous le poids d'une méchante affaire, et dont l'habileté proverbiale consiste à se faire prendre pour un ami*. (Balz.) *Du moment où j'ai méfiance de la police, je ne suis plus un MOUCHARD*. (V. Hugo.) En ce sens, on emploie quelquefois le féminin *moucharde*.

— Par ext. Espion :

Les mouchards de cour sont chassés,

Les mouchards sont pendus....

LA FONTAINE.

— Encycl. L'emploi du mot *mouchard*, sans se perdre dans la nuit des temps, est cependant d'une origine assez ancienne. Quelques auteurs font dériver le mot de mouchard, parce que, à l'exemple de cet incommode parasite, le mouchard ne cesse de bourdonner autour de nos oreilles. Selon d'autres, ce n'est pas la véritable étymologie; ils la font remonter aux guerres de religion de la fin du XVII^e siècle. En 1574, vivait à Paris un certain Antoine de Mouchy, vulgairement désigné sous le nom de Démochares. Ce Démochares, docteur en Sorbonne et chanoine de Noyon, s'acquit parmi ses contemporains une réputation peu enviable, en raison du zèle qu'il déploya pour livrer les réformés aux tribunaux de sang. Ce zèle lui valut les fonctions et le titre d'inquisiteur de la foi. Les huguenots, qui le haïssaient cordialement, stigmatisèrent du nom de *mouchards* les agents dressés par l'inquisiteur à la chasse des réformés.

Voltaire, dans son *Histoire du parlement de Paris*, affirme que le fameux de Mouchy n'était en réalité qu'un espion du cardinal de Lorraine et que ce fut à son occasion que fut créé le mot qui servit par la suite à désigner tous les espions.

MOUCHARDAGE s. m. (mou-char-da-je — rad. *moucharder*). Action de moucharder; espionnage : *Le MOUCHARDAGE gagé par nos adversaires est un de leurs ressorts que nous devons le plus craindre*. (Babouff.)

MOUCHARDER v. n. ou intr. (mou-char-dé — rad. *mouchard*). Pop. Faire le mouchard, se mettre au service de la police.

— Par ext. Servir d'espion.

— v. a. ou tr. Espionner : *Les Espagnols et les Mahonnais MOUCHARDER de leurs terrasses les ménages musulmans*. (Feydeau.)

Se moucharder v. pr. S'espionner l'un l'autre.

MOUCHE s. f. (mou-che. — V. l'étym. à la part. encycl.). Entom. Genre de diptères athérécères, dont plusieurs espèces sont extrêmement communes en Europe : *MOUCHE commune ou domestique*. *MOUCHE bleue ou de lavande*. *MOUCHE météore*. *Mouches géantes*. *Chasser les MOUCHES*. *Cheval tourmenté par les MOUCHES*. *Cadre taché par les MOUCHES*. Si vous voulez que cet homme trouve la vérité, chassez cette MOUCHE qui tient sa raison en échec. (Pasc.) Les méchants sont comme les MOUCHES, qui parcourent le corps d'un homme et ne s'arrêtent que sur ses plaies. (La Bruy.) Le doute ressemble à ces MOUCHES importunes qu'on chasse et qui reviennent toujours. (J. de Maistre.) Il y a bien des gens que l'on croit fort occupés dans leur cabinet, où ils attrapent plus de MOUCHES que de vérités. (De Ségur.) L'hirondelle se nourrit de MOUCHES qu'elle happe au vol. (J. Macé.) Les MOUCHES grises n'ont point juré de paix avec notre espèce. (H. Taine.)

Qu'importe à ceux du firmament

Qu'on soit mouche ou bien éléphant?

LA FONTAINE.

Un homme sur le haut du plus pointu des monts Me fait le même effet justement qu'une mouche Au bout d'un pain de sucre....

A. DE MUSET.

Aux traces de son sang, un vieux hôte des bois, Renard fin, subtil et malotru, Blessé par des chasseurs et tombé dans la fange, Autrefois attiré ce parasite allié Que nous avons mouche appelé.

LA FONTAINE.

Il Nom donné abusivement à un grand nombre d'insectes diptères, et même à quelques-uns qui n'appartiennent pas à cette famille. *MOUCHE abeillesforme*, *Elaphile*. *MOUCHE aphidivore*, *Syrphe* et *hémirrobe*. *MOUCHE araignée*, *Hippobosque* et *ornithomyie*. *MOUCHE armée*, *Stratiomyide*. *MOUCHE asile* ou *parasite*, *Cestee*, *taon* et *mélaphage*. *MOUCHE d'autonne*, *Stomoxa*. *MOUCHE à bâteau*, *Notonecta*. *MOUCHE à bec*, *Rhingi*. *MOUCHE à bec*, *Empis*. *MOUCHE bombardière*, *Brachin*. *MOUCHE bondon*, *Volucelle*. *MOUCHE bretonne*, *Hippobosque* du cheval. *MOUCHE du cerisier* ou du *chardon*, *Téphrite*. *MOUCHE à chien*, *Hippobosque* du cheval. *MOUCHE cornue*, *MOUCHE taureau volant*, *Scarabée*. *MOUCHE*

MOUCHE à corselet armé, *Stratiomyide*. *MOUCHE à coton*, *Ichneumon*. *MOUCHE dévorante*, *Pompile*. *MOUCHE éphémère*, *Ephémère*. *MOUCHE d'Espagne*, *Mélope*, *cantharide* et *hippobosque*. *MOUCHE à faux*, *Raphide*. *MOUCHE à feu*, *Lampyre*, *fulgore* et *taupin*. *MOUCHE de fourmilion*, *Myrmélon*. *MOUCHE de fromage*, *Mosile*. *MOUCHE des galles*, *Diplolepe* et *cynips*. *MOUCHE géante*, *Echyromyie*. *MOUCHE guêpe*, *Conops*. *MOUCHE ichneumon*, *Ichneumon*. *MOUCHE des intestins* des chevaux, *ostre*. *MOUCHE jaune*, *Poliste*. *MOUCHE du kermès*, *Kermès*. *MOUCHE* ou *démophile* du *tion des pucerons*, *Hémérobe*. *MOUCHE loup*, *Asile*. *MOUCHE luisante*, *Fulgore*, *lampyre* et *taupin*. *MOUCHE meridivore*, *Scatophaga*. *MOUCHE à miel*, *Abeille*. *MOUCHE de l'olivier*, *Téphrite*. *MOUCHE à ordure*, *Scatopse*. *MOUCHE papilionacée*, *Phrygane* et *perle*. *MOUCHE pétroleuse*, *Calobate*. *MOUCHE piqueuse*, *Stanoxe*. *MOUCHE pourreau*, *Eristale*. *MOUCHE de rivière*, *Ephémère*. *MOUCHE de Saint-Jean*, *Cantharide*. *MOUCHE de Saint-Marc*, *Bibion*. *MOUCHE sautante*, *Psylle*. *MOUCHE à scie*, *Tenthredine*. *MOUCHE scorpion*, *Panopse*. *MOUCHE stercoraire*, *Scatophaga*. *MOUCHE à tarière*, espèce de thysanoptère. *MOUCHE des teignes aquatiques*, *Phrygane*. *MOUCHE des truffes*, *Scatophaga* et *oscine*. *MOUCHE végétante*, *MOUCHE plante*, *Insectes* qui portent sur leur dos une espèce de champignon. *MOUCHE des vers* du nez des moutons, *Gestre*. *MOUCHE de la viande*, *Calliphore*. *MOUCHE vibrante*, *Ichneumon*. *MOUCHE du vinaigre*, *Mosile*.

— Par ext. Point noir, tache de couleur sombre, moucheture : *Pas une MOUCHE de crotte sur leurs petits habits de soie... et des mousaux d'un rose!* (E. Legouvé.)

— Par anal. Parasite, importun :

Nomme-t-on pas aussi mouches les parasites?

LA FONTAINE.

Il Mouchard, agent secret de la police attaché à la surveillance spéciale d'une ou de plusieurs personnes : *Le miel, dit-on, prend les mouches; mais les mouches d'une police bien faite devraient prendre à leur tour le miel de M. Aymé*. (A. Karr.)

Les mouches de cour sont chassées.

LA FONTAINE.

— Fig. Impatience, colère :

. Ah! que vous êtes prompt!

La mouche tout d'un coup à la tête vous monte!

MOLIÈRE.

— *Pieds de mouche*, *Ecriture menue et mal formée, qu'on a de la peine à lire* : *La petite Saint-Ceran n'écrit des PIEDS DE MOUCHE que je ne saurais lire*. (Mme de Sév.)

— *Mouches d'hiver*, *Neige* : *Il tombe des MOUCHES d'hiver*.

— *Dru comme mouches*, *Comme les mouches*, *En grand nombre, en abondance* : *Les Suisses prirent le mal du pays et mouraient comme des MOUCHES, rien qu'en entendant tinter les cloches*. (Th. Gaut.)

— *Fine mouche*, *Personne fort rusée; se dit surtout des femmes* : *Elle s'entend à tout ce qu'elle veut*, la FINE MOUCHE! (F. Soulié.) *Dorothée est une FINE MOUCHE, elle a plus d'une ruse dans son sac*. (Th. Gaut.)

. Toi, fine mouche,

Va conter mon amour à l'objet qui me touche.

REGNARD.

— *Etre courageux comme un homme qui a avalé une mouche*, *Faire quelque action téméraire*.

— *Faire querelle sur un pied de mouche*, *Disputer pour un rien*.

— *Gober des mouches*, *Perdre son temps dans l'attente ou l'oisiveté* : *Comme des enfants qui chassent aux mouches au lieu de travailler* : *Il passe la journée à GOBER des MOUCHES*.

— *Prendre la mouche*, *S'emporter, se fâcher, se piquer* : *Ayant peu d'esprit, il ne discernait pas les tons et prenait souvent la MOUCHE pour rien*. (J.-J. Rous.) *Quand une fois vous avez pris LA MOUCHE, y a-t-il moyen de vous parler?* (Brueys.)

— *Etre piqué de quelque mouche*, *S'emporter sans motif ou pour des raisons qui ne sont pas connues* : *Je ne sais quelle MOUCHE l'a piqué*. *Il faut que QUELQUE MOUCHE l'ait piqué*. *Les journaux continuent à rabâcher de moi; je ne sais quelle MOUCHE LES PIQUE*. (Chateaub.)

Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit critique; On ne sait bien souvent quelle mouche le pique.

BOILEAU.

— *Faire d'une mouche un éléphant*, *S'exagérer des choses de peu d'importance* : *Quand on est prévenu, d'UNE MOUCHE on se fait UN ELÉPHANT*.

— *Mouche du coche*, *Personne qui fait l'empresé, qui se donne beaucoup de mouvement en apparence, sans rien faire en réalité*. *Sa fureur est d'être pour quelque chose dans tout ce qui se fait; c'est l'omnis homo*, la MOUCHE DU COCHE. (Beaumarch.) Il n'y a que les MOUCHES DU COCHE qui s'agitent pour s'agiter. (E. de Gir.)

— *Etre tendre à la mouche*, *Etre fort sensible à de petites incommodités*. Signifie aussi *Etre fort susceptible, s'offenser pour une mince sujet*.

— *Tuer les mouches à quinze pas*, *Avoir l'haleine fétide*.

— Prov. On prend, on attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre, avec une cuillerée de miel qu'avec cent tonneaux de vinaigre. On gagne bien plus de personnes par la douceur qu'on n'en subjugue par la rigueur : Apprends, mademoiselle, que le proverbe dit : ON ATTRAPE PLUS DE MOUCHES AVEC DU MIEL QU'AVEC DU VINAIGRE. (Th. Leclercq.) Ce proverbe a été diversement modifié :

La jeunesse répugne à des aînés trop farouches, Et c'est avec du miel qu'on attrape les mouches. FABLE D'ÉPIQUE.

|| Mange bien des mouches qui n'ont pas, Les personnes peu clairvoyantes commettent bien des bêtises. || A chevaliers maîtres vont les mouches, C'est aux misérables que l'on s'attaque plutôt qu'aux hommes puissants.

— Mythol. Dieu des mouches, Dieu que les Égyptiens invoquaient pour se délivrer des mouches.

— Antiq. rom. Convive important, parasite.

— Modes. Petit bouquet de poil qu'on laisse croître au-dessous de la lèvre inférieure : *Demain peut-être il aura la tête et le menton rasés ; après-demain il laissera repousser la mouchette sous la lèvre inférieure.* (A. Karr.) On dit aussi IMPÉRIALE. || Petit morceau de tafetas noir que les femmes collaient sur leur visage, soit pour cacher quelque défaut, soit pour relever la blancheur de la peau : *Botte à MOUCHES. Mettre des MOUCHES. Se couvrir le visage de MOUCHES. La première mention des MOUCHES se trouve dans une pièce galante de 1655. (De Laborde.) On croit les MOUCHES du XVIII^e siècle perdues, supprimées ; on se trompe.* (Balz.)

— Mus. Bourdon de vielle, corde servant de pédales.

— Escrime. Morceau de peau dont on garnit la pointe d'un fleuret pour le rendre inoffensif. || Point noir qui occupe le centre d'une cible. || Faire mouches. Tirer avec une justesse telle que la balle aille s'aplatir sur le point noir placé au centre de la cible : *Appeler sur le terrain un adversaire dont on connaît les habitudes pacifiques, lorsqu'on a dix ans de saïte et qu'à trente pas on FAIT MOUCHE un coup sur deux, cela n'exige pas un héroïsme extraordinaire.* (Ch. de Bernard.) || Chasser les mouches. Parer au hasard, se livrer à des mouvements irréguliers.

— Manège. Petit crapon qu'on met au fer de derrière d'un cheval, pour le forcer à relever le talon.

— Jeux. Au billard, Nom des petites marques circulaires que l'on fait sur le tapis pour indiquer l'endroit où doivent se placer certaines billes : *MOUCHES de la rouge. La mouchette la plus rapprochée de la petite bande du haut s'appelle la pénitence.* || Sorte de jeu de cartes qui se joue à trois, quatre, cinq ou six personnes. || A ce jeu, Réunion dans la même main de cinq cartes de même couleur. || En jeu que le donneur met dans la corbeille. || Punition d'un joueur qui, après avoir demandé, n'a pas fait de levées ou a renoncé. || Être la mouchette, Syn. de FAIRE LA BÊTE. V. BÊTE.

— Mar. Petit aviso destiné à servir de communication entre les divers commandants d'une flotte ou d'une escadre.

— Pêche. Appât servant à prendre le poisson.

— Mécan. Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, sert au même usage que le parallélogramme de Watt.

— Techn. Petite pièce de peau que les parcheminiers, les mégissiers, les chamoiseurs collent, pour les boucher, sur les trous que les peaux présentent quelquefois, soit par suite d'un défaut naturel, soit par suite de quelque accident de fabrication. || Outil servant à polir l'intérieur des canons de fusil et de pistolet. || Syn. de LAMPROIE, en termes d'ardoisier. || Couteau à mouches, Couteau qu'on ne peut fermer qu'en soulevant un ressort avec les doigts.

— Méd. Mouches de Milan ou simplement Mouches, Vésicatoire de cantharides. || Pl. Légères douleurs par lesquelles débute le mal d'enfant. || Teignes, sements ou points brillants qu'on voit passer rapidement devant ses yeux dans certaines affections, ou quand on a regardé fixement un objet vivement éclairé.

— Astron. Nom d'une petite constellation boréale, située au-dessus du Bélier, qui avait reçu de Boyer et de La Caille le nom de *Lis* ou de *Fleur de lis*, et dont la principale étoile est une étoile double, n° 41, de 4^e grandeur. || Nom d'une petite constellation australe, appelée aussi *Apis* ou *Abeille*, située sous les pieds du Centaure, entre le Caméléon et la Croix, et comprenant, dans le catalogue de La Caille, treize étoiles, dont la principale, marquée alpha, est de quatrième grandeur.

— Ichtyol. Double mouches, Espèce de saumon.

— Agric. Tourner en mouches, Se dit de l'épi qui reste très-petit et ne contient que quelques grains.

— Encycl. Linguist. Le nom général de la mouchette dans les langues aryennes se rattache au sanscrit *makshikā*, diminutif d'un thème *makshi* que le zend a conservé. Le mot s'écrit aussi *mdika*. Il désigne, selon Pictet,

l'insecte qui bourdonne, de la racine *maq*, produire un son, et secondairement s'irriter, comme *maksh*. De là *maqa*, son et coléro et *maçaka*, *masaka*, moustique. Dans les idiomes néo-sanscrits, on trouve le pâli *mdika*, le bengalais *mdochi*, *makhikā*, indoustani *makhi*, etc., dans les langues iraniennes, le zend *makshi*, le persan *maçak*, *maçh*, guèze *mikil*, cousin, kourde *mek*, bouchkar *miekhs*, afghan *micda*, arménien *mdsegh*, *miekh*, *miegsh*, cousin ; en Europe, le grec *muia*, *muia*, fortement contracté de *musika*, le latin *musca*, l'albanais *muse*, *musitz*, *moukonje*, cousin ; l'ancien allemand *musca*, cousin, anglo-saxon *miege*, *mygge*, anglais *midge*, allemand *mücke*, suédois *mygge*, danois *myg* ; l'ancien slave-russe-polonais *mucha*, illyrien *muha*, bohémien *maucha*, *musska*, le lithuanien *musse*, *maszalas*, papillon de nuit.

— Entom. Le genre *mouches*, qui autrefois comprenait presque toute l'immense série des diptères, a été successivement restreint par les entomologistes et ne renferme plus guère aujourd'hui que la *mouche domestique* et quelques espèces très-voisines. Les *mouches* ont le corps oblong, à peu près cylindrique ; leur tête est globuleuse, élargie, avec deux yeux très-grands à facettes ou à réseaux, plus trois petits yeux lisses distincts ; sur le front, aplati, sont insérées les antennes composées de trois articles, dont le premier et le second sont très-courts et hérissés de quelques poils roides ; la troisième, environ trois fois plus grande que les deux autres ensemble, est presque prismatique et donne attache à sa base à une soie plus longue, couverte de longs poils, plumeuse ou lisse ; la cavité buccale contient une trompe membraneuse, coude, rétractile, terminée par deux lèvres ; les palettes sont filiformes, le corselet cylindrique ; les ailes, grandes et horizontales, ont des nervures longitudinales fermées par les nervures transversales ; les cuillerons sont grands et recouvrent en grande partie les balanciers, qui sont assez courts ; les pattes sont longues, grêles, terminées par deux crochets et deux pelotes généralement couvertes de longs poils rudes ; l'abdomen est ovalaire et terminé chez les femelles par un oviclude un peu saillant.

Les larves des *mouches*, apodes, cylindriques et molles, ont une tête munie d'un ou deux crochets écaillés ; elles vivent dans des matières diverses, telles que la viande en putréfaction, les fumiers, les excréments, etc. A l'état parfait, les *mouches* sont très-abondantes pendant tout l'été, surtout dans l'Europe méridionale et dans tous les pays chauds. Elles salissent tout de leurs excréments et deviennent absolument intolérables en automne, alors que, plus faibles et près de périr, elles tombent par centaines dans les mets, sur les tables et sur les meubles. Quelques *mouches* sucent le miel des fleurs ; d'autres, en plus grand nombre, attaquent les cadavres et les viandes, y déposent leurs larves et hantent ainsi considérablement la décomposition des matières animales.

Le genre *mouches*, quoique beaucoup restreint par les auteurs, renferme encore un nombre considérable d'espèces ; mais la plupart de ces espèces sont encore à peu près inconnues. Celles qui sont propres à l'Allemagne et à la France ont été soigneusement étudiées. Citons quelques-unes des espèces les mieux connues.

La *mouche domestique*, longue d'environ trois lignes, est d'un couleur cendrée, avec la face noire, les côtés du corps jaunâtres et le front jaune, à bande noire ; les antennes sont noires, le thorax est également rayé de noir ; l'abdomen, moucheté de noir, est pâle en dessous et ses côtés chez les mâles sont d'un jaune transparent ; les pattes sont noires, les ailes claires à base jaunâtre. Cette espèce est commune dans toute l'Europe, mais particulièrement dans la partie méridionale. Les accidents du charbon, généralement attribués à la *mouche* de la viande (calliphore), seraient dus, d'après des observations récentes, à la *mouche domestique*. Ce qui est plus certain, c'est l'extrême importunité de ces insectes dans les contrées du Midi. On y a recours à une multitude d'inventions pour s'en débarrasser ; la plupart ont l'inconvénient de s'accumuler partout dans les appartements des maisons, yres de mouches, plus dégoûtants encore que les *mouches* vivantes. Dans les restaurants, on emploie des rubans blancs entre-croisés près du plafond, où les *mouches* viennent se poser et restent volontiers tranquilles. Nous avons vu, pour le même objet, suspendre au plafond de véritables lustres en papier blanc. Dans les maisons de village, on emploie au même usage des rameaux d'arbres garnis de feuilles. Mais le plus sûr de tous les moyens consiste à ne laisser entrer que très-peu de jour dans les appartements qu'on veut préserver. La *mouche* aime la vive lumière et ne tarde pas à abandonner les lieux un peu sombres.

La *mouche des boufs*, très-voisine de la précédente, s'en distingue par les côtés de la face et du front qui sont blancs, par son abdomen à bande dorsale noire et par l'absence de jaune chez les mâles. Cette *mouche*, très-commune en France, se jette avidement sur les marines, les yeux et les plaies des bestiaux.

La *mouche vitripenne*, un peu plus courte que la *mouche domestique*, à la face et les

côtés du front argentés ; la bande frontale et les antennes noires ; les yeux pourprés ; le thorax d'un noir bleu ou vert ; l'abdomen testacé, transparent, à bande noire un peu bronzée ; les pieds noirs et les ailes hyalines chez les mâles ; cette espèce vit également sur le bétail.

La *mouche bourreau*, d'un vert métallique obscur, à léger duvet grisâtre, à pieds noirs et à ailes hyalines, jaunâtres à la base, fréquente également les bestiaux ; elle est assez commune en France.

— Modes. On croit communément que l'usage des *mouches* dans la toilette des dames nous vient des Persans et des Arabes, qui regardent comme une beauté les taches noires au visage. Il s'introduisit, dit-on, en Europe à l'époque des croisades. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'au XVIII^e siècle que les femmes en France commencèrent à se servir des *mouches*, si l'on en croit une pièce de vers datée de 1656, intitulée : *La Bonne fausse* (Ms. de Conrart, in-fol. t. XI, p. 313-315 ; bibliothèque de l'arsenal) ; l'auteur s'exprime ainsi :

Ce diu redouté des humains,
Qui suit toujours mille dessins
Contre la liberté des hommes.
Mit en vogue, au siècle où nous sommes,
Toutes ces belles mouches-là.

La Fontaine, dans la fable de la *Mouche et la Fourmi*, fait allusion à cette mode. La *Mouche* dit à la Fourmi :

Je rehausse d'un teint la blancheur naturelle,
Et la dernière main que met à sa beauté
Une femme allant en conquête,
C'est un ajustement des mouches emprunté.

M. Joannis Guigard, dans ses *Bottes à quatre sols* (Paris, 1866, p. 27), dit : Poser une *mouche* était d'une difficulté extrême ; il fallait une longue pratique de la vie pour déterminer la partie du visage qui devait par cet ornement attirer l'œil et subjuguer un cœur. Comme tout ce qui appartient à la femme, il n'y avait à cet égard aucune règle fixe : les points variables avec le caractère et la nature physique du sujet. Toutefois, on reconnaissait en général neuf manières particulières de placer les *mouches* ; les voici : la passionnée la portait au coin de l'œil ; la majestueuse, presque au milieu du front ; l'enjouée, sur le bord de la fossette que forme la joue quand elle rit ; la galante, au milieu de la joue ; la baiseuse, au coin de la bouche ; la gaillarde, sur le nez ; la coquette, sur les lèvres ; la discrète, au dessous de la lèvre inférieure, vers le menton ; la voleuse, sur un bouton.

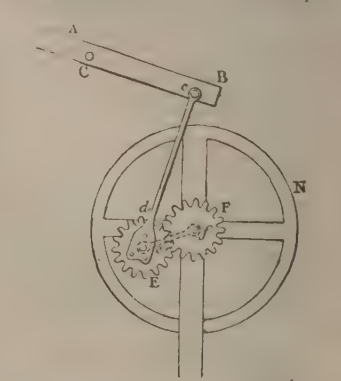
Ces *mouches* revêtaient toutes sortes de formes capricieuses, longues, carrées, en losange, en étoile, en cœur ; à ce point qu'on en vint à s'appliquer sur la tempe droite une grande *mouche* ronde en velours noir, qui ressemblait à s'y méprendre à un emplâtre. Mme de Pompadour avait surtout contribué à accréder cette ridicule mode, qui dura plus longtemps qu'elle, et elle fit une fois des petites *mouches* en étoile de son arsenal un singulier usage. On sait quelle se mêlait de tout et principalement des plans de campagne des généraux de Louis XV contre le roi de Prusse, qu'elle détestait, ce qui nous valut quelques petites défaites de ce côté, sans compter Rosbach. Écrivant un jour au maréchal d'Estrées, alors à la tête de l'armée, sur les opérations de la campagne, une lettre où elle lui traçait une espèce de plan pour la rendre victorieuse, elle avait marqué sur le papier, avec des *mouches*, les différents lieux qu'elle conseillait d'attaquer ou de défendre. C'est avec ses *mouches* qu'elle donnait ses instructions aux généraux de Louis XV.

— Mythol. Dans l'Orient ancien, comme dans l'Orient moderne, les *mouches* étaient nombreuses et tout aussi insupportables qu'aujourd'hui. L'Égypte, surtout dans les parties marécageuses, en était réellement infestée. Aussi beaucoup de nations orientales rendaient-elles un véritable culte à un dieu des *mouches*, chargé spécialement de préserver les hommes et les animaux des attaques de ces insectes, qui prenaient quelquefois les proportions d'un véritable fléau ; cette divinité n'est autre que Belzebub ou Belzebuth (pour plus de détails, v. BELZEBUTH), que l'on devait régulièrement écrire *Baal-Zeboub* et qui signifiait littéralement le « maître, le seigneur des mouches. »

— Mécan. La *mouche* ou roue planétaire est un organe que Watt avait transformé employé dans ses machines pour transformer le mouvement alternatif du piston en mouvement circulaire. Ce mode de transformation a été abandonné à cause de son peu de solidité et des frottements énormes auxquels il donne lieu. Cet appareil curieux est susceptible de quelques applications simples pour obtenir des multiplications de vitesse.

AB est un balancier susceptible d'un mouvement circulaire autour de l'axe C ; cd une tige qui tourne librement sur son axe en c et dont l'extrémité, élargie en patte d'oie, est fixée, au moyen de trois boulons, au centre d'une roue dentée E, qui engrène avec une autre roue F de même rayon que la première et montée sur l'axe d'un volant N. Sur les deux faces opposées au plan du dessin des deux roues est une tige ef, qui force la roue E à rester à la même distance du centre du volant et aux extrémités de laquelle les deux

roues peuvent tourner respectivement. Le mouvement circulaire continu du volant fait monter et descendre alternativement la roue E et, par suite, la bielle, qui transmet ainsi un mouvement circulaire alternatif au balancier AB. Les deux roues E et F étant de même rayon, une oscillation complète du balancier correspond à deux révolutions du volant ; en-



fin, une oscillation complète du balancier a lieu lorsque le centre de la roue E a fait une révolution entière autour du centre f du volant. Si l'on nomme v , la vitesse angulaire avec laquelle le premier centre se meut autour de f, R le rayon de chacune des roues dentées, $2R$, sera le chemin parcouru dans une seconde par le centre de la roue E. Cette roue étant fixée invariablement à la bielle, tous les chemins parcourus simultanément par tous les points de cette roue sont égaux à celui qui parcourt son centre ; ainsi, $2R$, est aussi le chemin parcouru par la roue E à son point de contact avec la roue F. Si l'on nomme v' , la vitesse angulaire de cette dernière, le chemin parcouru dans une seconde par ce même point de contact, autant qu'il appartient à la roue F, est représenté par $v'R$. D'où l'on tire

$$v'R = 2vR$$

et, par suite

$$v' = 2v$$

c'est-à-dire que la vitesse angulaire ou le nombre de tours du volant est double de la vitesse angulaire de la bielle ou du nombre de ses oscillations complètes.

Pour compléter ces renseignements sur cet appareil, complètement abandonné aujourd'hui dans les machines à vapeur, mais qui trouve encore son emploi dans quelques machines industrielles, on peut consulter le curieux travail que M. Saladin de Mulhouse a publié sur la *mouche* et sur les diverses vitesses qu'on peut obtenir suivant le rapport des rayons des roues.

— Jeux. Le jeu de la *mouche* paraît dater du XVIII^e siècle et a été ainsi nommé, on ignore pourquoi. On joue à la *mouche* depuis trois jusqu'à six personnes. A trois, on emploie un jeu de piquet dont on enlève quelquefois les sept. A plus de trois, on ajoute à ce jeu un nombre suffisant de basses cartes, en commençant par les six et continuant par les cinq, les quatre, etc., de manière qu'il y ait toujours assez de cartes, outre la retourne, pour en donner au moins trois à chaque joueur, au cas où tout le monde voudrait égarer. Dans tous les cas, le roi est la plus forte carte, la plus grande après le valet et les autres cartes ont leur valeur ordinaire. La donne ayant été tirée au sort, le donneur met dans un punier autant de jetons qu'il y a de joueurs ; c'est ce qu'on appelle faire la *mouche*. Cela fait, il mêle, fait couper et distribue à chacun et à lui-même cinq cartes, soit par deux et trois, soit par trois et deux. Enfin, il retourne la première carte de dessus le talon, laquelle détermine la couleur de l'autout, et il la pose à découvert sur le tapis. Après avoir examiné son jeu, le premier en cartes peut le garder s'il le trouve assez bon, ce qu'il annonce en disant : « Je m'y tiens. » Si, au contraire, il le juge mauvais, il peut le changer en totalité ou en partie. Alors il demande de nouvelles cartes au donneur, et il en écarte autant qu'il en reçoit. Enfin, s'il pense ne pouvoir rien attendre de son jeu et s'il ne veut pas couvrir les chances d'un écart, il passe, c'est-à-dire renonce à jouer, et, pour le faire savoir, il glisse ses cinq cartes sous le talon, mais sans rien dire, car, s'il parlait, il serait censé jouer. Les autres joueurs écartent, s'y tiennent ou passent, absolument de la même manière ; seulement, quand la parole appartient au donneur, s'il veut écarter, son écart est limité par le nombre de cartes qui restent au talon. Il arrive assez souvent que, par suite de la première distribution ou de la seconde, l'un des joueurs a son jeu composé de cinq cartes de la même couleur : c'est ce qu'on appelle avoir la *mouche*. Celui qui possède cette chance gagne immédiatement la *mouche*, c'est-à-dire le contenu de la corbeille, et cela, quelle que soit la couleur de ses cartes. Dans ce cas, les autres joueurs jettent leurs cartes de côté et l'on passe à un nou-

veau coup. Si le hasard fait que plusieurs joueurs aient en même temps la mouche, en d'autres termes cinq cartes de même couleur, la mouche d'atout emporte sur les autres; à son défaut, c'est celle qui forme le plus haut point; enfin, à point égal, c'est celle du joueur qui a la primauté. Il est à remarquer que le joueur qui possède la mouche n'est pas obligé de l'annoncer tout de suite; il peut dire simplement : « Je m'y tiens, » et garder la mouche pour ne l'annoncer que lorsque son tour de jouer sera venu; celui qui agit ainsi est dit « sauver la mouche. » Quand tout le monde a parlé, on joue les cartes comme à l'écarté. Chaque joueur joue à son tour. Il est tenu de fournir de la couleur demandée et de forcer, tant qu'il le peut; à défaut, il doit couper avec de l'atout ou surcouper, si quelqu'un a déjà coupé. Celui qui renonce fait la mouche, c'est-à-dire met à la corbeille autant de jetons qu'elle en renferme. Il en est de même de celui qui, pouvant le faire, ne force pas, ou ne coupe pas, ou ne surcoupe pas. De cette façon, il peut y avoir plusieurs mouches à la fois sur le jeu, ce qu'on indique par les expressions mouche simple, mouche double, mouche triple, etc. Chaque levée vaut au joueur qui l'a faite un jeton si la mouche est simple, deux jetons si elle est double, trois jetons si elle est triple, etc. Le gagnant tire ces jetons de la corbeille, et c'est dans ces prises que consiste le gain au jeu de la mouche.

— **Allus. littér.** La mouche du coche. Mouches qui jouent un rôle d'une importance comique dans la jolie fable de La Fontaine intitulée : le Coche et la mouche, et qui offre un tableau si parfait dans toutes ses parties, qu'un grand nombre de vers sont passés à l'état de locutions proverbiales :

Dans un chemin monté, sablonneux, malaisé
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche;
Femmes, moines, vieillards, tout était descendu :
L'attelage suait, souffrait, était rendu.
Une mouche survient, et des chevaux s'approche,
Prétend les ramener par son bourdonnement,
Pique l'un, pique l'autre, et pense à tout moment
Qu'elle fait aller la machine;
S'assied sur le timon, sur le nez du cocher...

La mouche, en un moment, se plaint qu'elle agit seule et qu'elle a tout le soin,
Qu'aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire.
Le moine disait son bréviaire :
Il prenait bien son temps ! Une femme chantait ;
C'était bien de chansons qu'il fallait s'occuper !
Dame mouche s'en va chanter à leurs oreilles
Et fait cent sottises pareilles.

Après bien du travail, le coche arrive au haut ;
« Respirons maintenant, dit la mouche aussitôt ;
J'ai tant fait, que nos gens sont enfin dans la plaine ;
Qu'ils messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine ! »
Dans l'application, ces mots : faire la mouche du coche, signifient faire l'empresné, le nécessaire, et s'attribuer le succès des choses auxquelles on a le moins contribué.

Plusieurs vers de cet apologue ont passé en proverbe; nous en avons souligné quelques-uns, que l'on retrouvera dans les applications suivantes :

« Dans toute cette affaire, je suis précisément comme la mouche; je me mets sur le nez du cocher, je pousse la roue, je bourdonne et fais cent sottises pareilles, et puis je dis : « J'ai tant fait, que nos gens sont enfin dans la plaine. » »

Mme DE SÉVIGNÉ.

« Après avoir servi, défendu la Restauration avec un certain talent, il eut l'habileté de faire croire pendant dix-huit ans, sous Louis-Philippe, que le coche politique ne pouvait marcher sans lui; faisant partout l'empresné et le nécessaire, il eût dit volontiers à la fin :

« Ça ! messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine. »

Dr VÉRON.

« Ce M. Marin fait tout. Il conseille la magistrature, il dirige les opérations du ministère, il refait les ouvrages des auteurs, il est de tous les conseils, entre dans tous les cabinets; sa fureur est d'être pour quelque chose dans tout ce qui se fait : c'est la mouche du coche. »

BEAUMARCHAIS.

« J'entends, direz-vous, et je vois que le moraliste a beaucoup à faire; mais n'est-il pas quelquefois, sans qu'il s'en doute, la mouche du coche ? — Eh ! dites-moi, la mouche du coche est-elle toujours inutile ? Elle pique l'un, elle pique l'autre, elle s'assied sur le nez du cocher; mais si, par hasard, le cocher dormait à ce moment, elle aura préservé le coche et les voyageurs d'une chute dans le fossé. »

(L'Ami de la maison.)

« Il fit plus de bruit que de besogne, l'escadron volant des frondeuses : c'étaient les mouches cantharides du coche emporté de l'Etat. »

PAUL DE SAINT-VICTOR.

« C'est pendant le siège d'Anvers par les Français qu'Albert Grisar composa sa belle

romance de la Folle. C'était bien de chansons qu'il fallait s'occuper ! »

B. JOUVIN.

— **Tuer l'homme avec la mouche.** Allusion à une fable de La Fontaine. V. PAVÉ.

Mouches (LA GUERRE DES) [la Mosquée], poème espagnol burlesque de don José de la Villacirosa (XVII^e siècle), seule composition espagnole qui puisse rivaliser avec le *Combat des chûts* (Galamagui) du grand Lope, un des chefs-d'œuvre du genre. Villacirosa l'écrivit en 1613 ou 1615; il avait au plus vingt-six ans. Cette composition, assez vaste, car elle a près de dix mille vers, se fait remarquer par une grande abondance, une richesse de détails qu'on s'attend peu à rencontrer dans un poème du second ordre et connu seulement en Espagne. On ne le trouve mentionné dans aucun traité général de poésie, à la section des épopées burlesques. C'en est bien une pourtant avec toutes les recettes d'usage : fondations de villes, courses errantes, description des enfers, description de l'Olympe, combats singuliers, batailles rangées, etc.; un travail complet, comme l'exige ce genre, le tout d'un style soigné, le plus souvent très-fin et très-spirituel. La Mosquée, c'est la guerre des Mouches contre les Fourmis. Il y a de grandes tueries, imitations de l'Iliade, de grands combats en champ clos, imitations de l'Arioste et du Tasse, qui ne manquent ni de richesse ni de grâce. La muse juvénile de Villacirosa était vraiment épique, et il y a un morceau au chant VI, sur la rencontre que fait le roi, sur un rivage inconnu où l'a jeté la tempête, d'un fantôme singulier, la Faim, qui ne déparait pas une épopée. Ce poème a été publié pour la première fois à Cuenca en 1615 et réimprimé plusieurs fois, notamment par Baudry : *Tesoro de los poemas españoles épicos, sagrados o burlescos* (Paris, 1840, 1 vol. in-8°). Il n'a pas été traduit en français.

Mouche (ORDRE DE LA), nom donné, à cause de sa forme, à une décoration découverte, en 1859, à Gournah (haute Égypte), dans le tombeau d'Aah-Hotep, mère du roi Ahmès, fondateur de la dix-huitième dynastie. Cette décoration se compose d'un collier d'or massif, formé d'une chaînette à laquelle sont suspendues trois mouches de même matière.

Mouche à miel (ORDRE DE LA), ordre de fantaisie, fondé par la duchesse du Maine en 1703. Lors de la célébration du mariage d'Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon avec le duc du Maine, fils naturel de Louis XIV, les courtisans imaginèrent pour elle un emblème et une devise. Comme elle était si petite qu'elle paraissait presque naine, ce qui la faisait appeler par ses belles-sœurs une *poupe du sang*, ils choisirent une mouche à miel, avec ces mots tirés de l'*Amitié* du Tasse : *Piccola ai, ma fa pur grato la ferite* (Elle est petite, mais elle fait cependant de cruelles blessures). Ce fut cet emblème et cette devise que la duchesse ressuscita lorsqu'il lui vint à l'esprit de fonder un ordre qu'elle pourrait distribuer à son entourage. L'ordre de la Mouche à miel devint un des divertissements favoris de sa cour, de cette société choisie de grands seigneurs et d'hommes d'esprit qu'elle réunissait autour d'elle à Sceaux, comme pour contraster avec l'ennui solennel de Versailles.

La marque distinctive de l'ordre était une médaille d'or, portant sur la face la tête de la duchesse avec cette légende : L. B. A. D. SC. D. P. D. L. O. D. L. M. A. M., Louise, baronne de Sceaux, directrice perpétuelle de l'ordre de la Mouche à miel. Au revers était représentée une abeille tournant autour d'une ruche, avec la devise : *Piccola ai, ma fa pur grato la ferite*. Les chevaliers, en recevant l'ordre, prononçaient le serment suivant : « Je jure, par les abeilles du mont Hymette, fidélité et obéissance à la directrice perpétuelle de l'ordre, de porter toute ma vie la médaille de la Mouche et d'accomplir tant que je vivrai les statuts de l'ordre; et si je fausse mon serment, je consens que le miel se change pour moi en fiel, la cire en suif, les fleurs en orties, et que les guêpes et les frelons me percent de leurs aiguillons. » L'ordre de la Mouche à miel fut, à son origine, très-recherché; il contribua à l'éclat de la cour de Sceaux et à l'influence de la duchesse du Maine; mais ni le roi ni le pape ne s'étant souciés de l'approuver, il tomba bientôt dans l'oubli.

MOUCHÉ, ÊE (mou-ché) part. passé du v. Moucher, Presser le nez. Dont on a pressé le nez pour le nettoyer : *Cet enfant n'est jamais mouché.*

— Dont on a coupé la mèche : *Les bonnes bougies n'ont jamais besoin d'être mouchées.*

— Fam. Pincé, attrapé : *Vous voilà mouché. MOUCHÉ ! il ne s'attendait pas à celle-là.*

MOUCHÉ, ÊE (mou-ché) part. passé du v. Moucher, Espionner : *Il était mouché depuis longtemps par la police.*

MOUCHEGH, prince et connétable arménien. V. MOUCHEGH.

MOUCHER v. a. ou tr. (mou-ché) — lat. *fictif muerare*; de *mucus*, morve, le même que le grec *mukos*, proprement ce qu'on essuie, de la racine sanscrite *mug*, essuyer, nettoyer, d'où aussi le grec *mussô* pour *muskô* et le latin *mungo*, exactement le sanscrit *mungami*,

essuyer le nez, moucher). Vider, nettoyer, en le pressant, le nez de : *Moucher un enfant. Digne d'être un jour un homme qui se faisait chasser par un esclave : Tu ne seras pas content, lui dit-il, jusqu'à ce qu'il te mouche; de quoi te servent les mains ?* (Rolin.)

— Rendre par le nez en le pressant et en chassant l'air par les fosses nasales : *Moucher du sang.*

— Couper le lumignon, la mèche brûlée de : *Moucher une chandelle, une lampe. Comment appelez-vous donc ces caracoles qui se font sur le théâtre pendant qu'on mouche la chandelle ?* (Regnard.)

— Moucher ton nez, Nettoie ton nez en le pressant : *Fig. Occupe-toi de ta personne, de ce qui te regarde.*

— *Moucher quelqu'un, Moucher le quinquet à quelqu'un.* Le battre, lui appliquer une correction : *Allons, mouches-tu le quinquet ? ça t'esbrouffera.* (Th. Gaut.) L'interloquer par une vive répartie : *Eh bien ! il me semble qu'elle t'a mouché !*

— *Moucher la chandelle, le diable mouche sa mère, Etindre la chandelle en la mouchant.*

— Mar. *Moucher le chanvre*, Couper les extrémités des fils du chanvre. *Moucher un cordage*, Racler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent.

— v. n. ou intr. Nettoyer son nez en le pressant : *Je ne fais que moucher depuis trois jours. Le tabac a prier à la propriété de faire MOUCHER.*

Se moucher v. pr. Moucher son nez : *Cet enfant a mauvaise habitude de ne jamais se moucher. Nous parlons, nous prenons du tabac, nous nous mouchons souvent dans les endroits les plus pathétiques.* (Campistron.)

Mais quand on voit arriver la secousse,
Quand à la fin le parterre à grand bruit
Se mouche, toussé,
Tout est dit.

PANARD.

— *N'avoir pas le temps de se moucher*, Être fort occupé.

— *Qui se sent morneux se mouche*, Que celui qui se croissant le défaut, qui a commis la mauvaise action dont on parle s'applique ce qu'on en dit.

— *Il ne se mouche pas du pied ou du coude*, C'est un homme qui vise haut, qui a des prétentions élevées :
Certes, monsieur Tartufe, à bien prendre la chose,
N'est pas un homme, non, qui se mouche du pied.

MOLIERE.

Un des tours d'agilité familiers aux anciens salimbanges consistait à se saisir le pied à deux mains et à se le passer vivement sous le nez. De là, selon Génin, cette façon de parler triviale pour dire un homme grave, digne et considérable : *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied, il ne se mouche pas du pied, il y paraît sur sa manche.* Se dit d'une personne que d'autres veulent faire passer pour distinguée, et dont on nie la distinction.

— *Ne pas se moucher sur sa manche*, N'être pas simple, avoir l'œil. *Il Du temps qu'on se mouchait sur la manche.* Au temps passé, au temps où l'on était fort simple, avant l'invention des mouchoirs. *« Qui donc se mouche sur sa manche ? demande Génin. — Les petits enfants pour avoir plus tôt fait. Ainsi, Ne pas se moucher sur sa manche, c'est n'être plus un enfant, un innocent. Il ne se mouche pas sur sa manche, c'est-à-dire il ne se laissera pas mener comme un enfant, c'est un homme; il n'est pas facile d'en avoir raison, il est redoutable, etc. »*

— *Cela est droit comme mon bras quand je me mouche.* Se dit d'une chose qui est tout de travers.

MOUCHER v. a. ou tr. (mou-ché) — rad. *mouche*. Fam. Espionner : *La police a fait moucher cet homme.* (Acad.) *Il On dit plus ordinairement MOUCHER.*

— Absol. : *C'est un vilain métier que celui de moucher.*

Se moucher v. pr. S'espionner réciproquement : *Depuis un mois ils se mouchent l'un l'autre.*

MOUCHERIE s. f. (mou-ché-ri) — rad. *mouche*. Fam. Action de se moucher : *C'est une moucherie générale et interminable.*

MOUCHEROLLE s. m. (mou-ché-ro-le) — rad. *mouche*. Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux dentirostres, formé aux dépens des gobe-mouches : *Les MOUCHEROLLES forment une famille intermédiaire entre les gobe-mouches et les tyrans.* (Buff.) *La MOUCHEROLLE détruit les insectes de la Nouvelle-Hollande.* (B. de St-F.)

— Encycl. *Les moucherolles*, confondus autrefois avec les gobe-mouches, s'en distinguent par les caractères suivants : un bec très-déprimé, à mandibule supérieure recourbée sur l'inférieure, qui est pointue à l'extrémité et garnie à sa base de longues poils recouvrant plus ou moins les narines, qui sont placées à la base du bec; les ailes méiocrément développées, obtuses ou presque obtuses, la quatrième ou la cinquième pennis étant la plus longue de toutes; les pieds faibles, médiocres ou courts. *Les moucherolles* sont généralement des oiseaux de petite taille, à plumage orné de couleurs riches et variées;

leur tête est souvent ornée d'une belle huppe et leur queue terminée par de longues plumes. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, toutes étrangères à l'Europe. Ces oiseaux ressemblent beaucoup aux gobe-mouches, tant par l'organisation que par les mœurs et les habitudes; leur faiblesse ne leur permet guère de prendre que des insectes, qui constituent leur nourriture exclusive. *Le moucherolle* couronné, vulgairement nommé roi des gobe-mouches, ne dépasse guère 0m,20 de longueur totale; son plumage est très-varié; sa tête est couronnée d'une huppe d'un beau rouge bai bordée de noir. Cette espèce, la plus grande du genre, habite l'Amérique du Sud. Nous citerons encore le *moucherolle* à cou jaune, de la Chine; le *moucherolle* des déserts, de l'Afrique; le *moucherolle* à huppe jaune, d'Otaïti, etc.

MOUCHERON s. m. (mou-ché-ron — rad. *mouche*). Entom. Nom vulgaire des petits insectes diptères, et particulièrement des espèces du genre cousin : *Un lion mort ne vaut pas un MOUCHERON qui respire.* (Volt.) *La trompe du MOUCHERON est plus ingénieuse que celle de l'éléphant.* (B. de St-F.) *Un MOUCHERON qui volait sans son ordre était, aux yeux de Napoléon, un insecte révolté.* (Chateaub.) *Le soleil s'inquiète-t-il des MOUCHERONS qui sont dans ses rayons et qui vivent de lui ?* (Balz.)

J'admire le réseau fatal aux mouchérons
Qu'un insecte suspend autour de nos maisons.

CASTEL.

L'exemple est un dangereux leurre :
Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs ;
[général ;
Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.

LA FONTAINE.

Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre.
C'est en ces mots que le lion
Parlait un jour au moucheron;
L'autre lui déclara la guerre.

LA FONTAINE.

— Pop. Homme de peu d'importance, de peu de valeur. *Il Petit garçon, gamin.*

— **Allus. littér.** Le Lion et le Moucheron, Titre d'une fable de La Fontaine. V. LION.

Moucheron (LE) [Culex], petit poème de Virgile. Ce n'est qu'une ébauche, remarquable seulement en ce qu'elle est signée d'un grand poète et qu'elle laisse pressentir quelques-unes de ses qualités. Le style est parfois obscur, la versification embarrassée, et le cadre même de ce petit tableau rustique n'est pas à l'abri de tout reproche; mais il est des grâces naïves et il est empreint d'une sensibilité agréable.

Un berger s'endort au bord d'une fontaine; un serpent vient pour le mordre, un moucheron le réveille par une piqure légère. Irrité, le berger écrase cet importun, sans se douter du service qu'il vient de lui rendre, puis il aperçoit le serpent et le tue. La nuit suivante, l'ombre du moucheron vient lui reprocher son ingratitude, l'accusant de l'avoir mis à mort en récompense de la vie qu'il lui avait sauvée. L'insecte, fort érudite pour un moucheron, ne manque pas de raconter sa descende aux enfers et la visite qu'il a rendue aux héros d'Homère, ainsi qu'aux Romains illustres. Le berger, désolé, élève un monument funéraire au moucheron, pour apaiser ses mânes. Cette bluette renferme de fort jolis vers, bien que, selon l'opinion des critiques, elle ait été retouchée par des mains étrangères.

MOUCHERON s. m. (mou-ché-ron — rad. *mouche*). Lumignon, bout d'une chandelle qui est brûlée.

— A signifié Bout de chandelle.

MOUCHERON (Balthazar), marin normand qui vivait au XVI^e siècle. Il se réfugia à la Veere, en Zélande, pour cause de religion. Ce fut sur ses indications que les Hollandais pénétrèrent, en 1594, dans les mers au nord de la Sibirie.

MOUCHERON (Frédéric), peintre hollandais, né à Embden en 1633, mort à Amsterdam en 1686. Il descendait d'une famille française protestante qui avait émigré pendant les guerres de religion. Sur les conseils de son maître, Jean Asselyn, il alla compléter ses études artistiques en France, s'y fit connaître par de charmants paysages, dont Heimbreeker composait les figures, puis retourna en Hollande et se fixa à Amsterdam, où il remplaça Heimbreeker par A. van den Velde. Moucheron a exécuté un grand nombre de paysages représentant des vues, des fabriques, des ruines, etc. Un cours d'eau divise ordinairement ses compositions, dont les premiers plans sont peints avec une grande vigueur, pour servir de repoussoir à ses fonds; les ciels et les lointains sont vaporeux et variés, les arbres d'une belle forme, d'un feuillage naturel; enfin le dessin est plein de liberté et la couleur agréable. On trouve des tableaux de cet artiste distingué dans presque tous les musées de l'Europe, mais surtout en Hollande. Le musée du Louvre a de lui : *Vue d'un parc en terrasse, avec un escalier orné de deux grands vases.*

MOUCHERON (Isaac), peintre hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam en 1670, mort dans la même ville en 1744. Il fit de rapides progrès sous la direction de son père, puis se rendit à Rome (1694), où il fit partie de la bande académique sous le nom d'Or-

dominance, qu'il devait à ses habitudes régulières, à l'emploi méthodique qu'il faisait de son temps. De retour dans sa ville natale, il acquit beaucoup de réputation par de grands paysages, ornés de figures et d'animaux, dans lesquels il rend la nature avec une extrême vérité. Sa couleur est fine, harmonieuse et fraîche, son dessin est correct et savant; peu de peintres ont entendu mieux que lui la perspective et l'architecture, et il sut donner une grande variété à ses compositions. Les tableaux de cet artiste, qui fut supérieur à son père, se voient pour la plupart en Hollande et sont encore fort estimés. On lui doit aussi des dessins colorés, d'un fini admirable, et un grand nombre d'estampes, gravées avec délicatesse, parmi lesquelles nous citerons deux suites de *Vues de jardins* et *Plusieurs belles et plaisantes vues, et la Cour de Hemstede dans la province d'Utrecht*, dessinées et gravées par J. Moucheron (26 feuilles in-fol.).

MOUCHE s. m. (mou-chè — rad. *mouche*, à cause des taches de la tête). Ornith. Nom vulgaire du pégoï. || Syn. d'*EMOUCHE*.

— **Vitic**, Nom donné, dans les environs d'Orléans, aux sarmets qui sortent du sommet des cepes.

— **Encyc.** Le *mouche*, appelé aussi accenteur, fauvette d'hiver, traîne-buisson, pégoï, etc., est un petit oiseau qui atteint au plus 15 de longueur. Son plumage est d'un gris cendré bleuâtre au cou, à la gorge et à la poitrine, d'un brun roux sur le dos et d'un gris roussâtre aux flancs et au croupion. La tête est parsemée de taches brunes, qui sont plus nombreuses chez la femelle. Cet oiseau est répandu en Europe et s'avance très-avant dans le Nord; il fréquente surtout les régions montagneuses ou boisées; néanmoins, on le trouve, en hiver, dans les vergers et les jardins les plus rapprochés des champs. Il est d'un naturel coquet et nullement farouche; il ne semble pas redouter l'approche de l'homme. Il se traîne constamment autour des buissons, pour y chercher sa nourriture, qui consiste en insectes, chenilles, vers et graines. Dès la pointe de l'aurore, il commence à se faire entendre par un petit cri d'appel; mais si le temps est beau, quoique froid, le mâle redit son ramage, qui est plaintif sans être dépourvu d'agréments; sa voix est du reste mélodieuse. Le *mouche* fait son nid dans les taillis, à peu de distance de terre; la femelle pond quatre ou cinq œufs d'un bleu d'azur pur. On peut élever cet oiseau en cage et le nourrir avec une pâtée comme celle qu'on donne au rossignol; il aime aussi la graine de chénopoe bien pilée. Vers la fin de septembre, le *mouche* est très-gras et constitue un excellent manger. Ce passereau est-il sédentaire ou migrateur? Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point.

MOUCHET (Georges-Jean), érudit français, né à Darnetal, près de Rouen, en 1737, mort à Paris en 1807. Il eut pour maître Fonce-magne et se lia avec Bréquigny et Sainte-Païs, qui, connaissant sa vaste érudition, l'associèrent à leurs travaux. Le premier l'emmena avec lui à Londres et l'employa à rédiger les *Tables chronologiques des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France* (1769-1783, 3 vol. in-fol.). Le second, ayant conçu le plan d'un *Glossaire de l'ancienne langue française* depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, prit pour collaborateur Mouchet, qui demeura seul chargé, en 1770, de continuer les recherches pour cet immense travail, que la Révolution empêcha de continuer. Privé à cette époque de la pension de 2,000 francs que Louis XVI lui avait allouée, il se vit réduit à un état voisin de la misère; mais Bréquigny vint à son secours et Legrand d'Aussy lui fit obtenir à la bibliothèque Richelieu une modeste place d'employé qu'il conserva jusqu'à sa mort. Les matériaux que Mouchet avait rassemblés pour le *Glossaire* forment une soixantaine de volumes in-folio, conservés à la Bibliothèque nationale.

MOUCHET (François-Nicolas), peintre français, né à Gray (Haute-Saône) en 1750, mort dans la même ville en 1814. Son père l'envoya étudier à Paris dans l'atelier de Grouze, et il profita si bien des leçons du célèbre artiste qu'il obtint, en 1776, le premier prix aux concours de l'Académie royale de peinture. Le manque de fortune le força à chercher d'abord des ressources en cultivant le genre de la miniature; cependant il venait de se faire avantageusement connaître par quelques tableaux allégoriques et des petits tableaux de chevaux, lorsque la Révolution éclata. Mouchet adopta alors les idées nouvelles avec enthousiasme, devint membre de la municipalité, puis juge de paix à Paris, reçut, en 1792, la mission de se rendre en Belgique pour désigner les objets d'art qui devaient être envoyés en France, fut emprisonné sous la Terreur et, après avoir recouvré la liberté (1794), il retourna dans sa ville natale, où il fonda une école de dessin. Nous citerons de lui : *l'Origine de la peinture*; *le Triomphe de la peinture*; *le Larcin d'amour*; *le Coucheur*; *l'Illusion*, etc.

MOUCHETE, ÉE (mou-ché-té) part. passé du v. *Moucher*. Marqué de mouchettes : *Une étoffe mouchetée*. La robe du tigre est mouchetée.

— **Blas**. Se dit des pièces honorables et des

meubles qui sont chargés de mouchetures d'hermine, des poissons et des reptiles dont le corps présente des taches d'un email particulier : *Fouilleuse de Flavacourt, en Picardie; d'argent papellonné de gueules, mouchetés de trefles versés du même*. Hétie de Vilars, en Provence : d'azur à trois lampiroies d'argent, mouchetés de sable, en fasce une sur l'autre, celle du milieu contre-passante.

— **Escrime**. Se dit d'une arme dont la pointe est garnie d'une mouche, morceau de cuir qui la rend inoffensive : *Fleurlet mouchetés*.

— **Manège**. *Balsane mouchetée*, Balsane tachetée de noir.

— **Agric**. *Blé moucheté*, Blé malade, qui a une poussière noire dans les barbes de ses balles.

— **s. m.** Ichtyol. Nom spécifique du coffre tigre.

— **Bot**. Nom de deux champignons tachetés. || Nom donné à la fausse orange.

MOUCHETER v. a. ou tr. (mou-ché-té — rad. *mouche*; double le t devant un e muet : *Je mouchette, nous mouchetterons*). Marquer de petites taches rondes, de petits dessins isolés disposés symétriquement : *Moucheter du satin*. || Salir de petites taches éparées : *A la boue qui MOUCHETERAIT ses vêtements, il était facile de voir qu'il était tout frais arrivé d'une longue route*. (Alex. Dum.)

— *Moucheter de l'hermine*, Y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire.

— *Moucheter une coiffe*, La garnir de petites mouches de soie.

— **Escrime**. *Moucheter une arme*, En garnir la pointe d'un morceau de cuir, pour la rendre inoffensive.

— **v. n.** ou intr. *Trans.* Se dit des fleurs qui se couvrent de plusieurs petites taches de différentes couleurs.

MOUCHETTE s. f. (mou-chè-té — rad. *mouche*). Archit. Partie saillante du larmier d'une corniche, qui empêche l'eau de couler en dessous. || *Mouchette pendante*, Bord d'un larmier refouillé. || *Mouchette saillante*, Plinthe ou listel placé au-dessus d'un quart de rond.

— **Anc. art mil.** Projectile que les machines de guerre lançaient contre les murs afin d'y faire brèche.

— **Techn.** Sorte de rabot, avec laquelle menuisier fait et arrondit les baguettes.

— **Moll.** Genre de coquilles bivalves.

— **s. f. pl.** Instrument à deux branches, avec lequel on mouche les chandelles, les bougies : *Une paire de MOUCHETTES*.

— **Constr.** Résidus du plâtre passé au sas.

— **Encycl.** **Constr.** Les *mouchettes*, résidus du passage du plâtre au sas, s'utilisent ordinairement en les mêlant avec d'autre plâtre pour faire de gros ouvrages. Les *mouchettes* entrent en grande partie dans la composition du plâtre avec lequel on fait les crépis mouchetés, auxquels on donne le nom de *moucheté*. Ces ouvrages s'exécutent en jetant le plâtre avec un balai, ou plus simplement en passant, avant la prise du crépi, un balai dont les brins sont coupés assez près du lien. On donne quelquefois au moucheté une couleur noire ou rouge, en mêlant au plâtre et aux *mouchettes*, soit du noir de charbon, soit de l'ocre. Ces sortes de décorations, que l'on fait avec les résidus du plâtre, réussissent assez bien lorsqu'elles sont distribuées avec goût et quelque symétrie.

MOUCHETURE s. f. (mou-che-tu-re — rad. *mouche*). Tache naturelle qui se trouve en grand nombre sur le corps de certains animaux : Les *mouchetures du léopard, du saumon, de la coccinelle*. *Tigres et MOUCHETURES sont des marques aristocratiques auxquelles se reconnaissent une foule d'animaux dévorants et venimeux*. (Toussena.)

— **Ornement** qu'on fait sur une étoffe en la mouchetant.

— *Mouchetures d'hermine*, Petits morceaux de fourrure noire qu'on coud de distance en distance sur l'hermine.

— **Blas**. Tache de l'hermine : *Regnard du Bue, en Normandie; d'argent à la moucheture de sable, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or*.

— **Archit.** Nom donné à des ornements de fantaisie dont on remplit les espaces vides des ouvrages de sculpture.

— **Chir.** Nom donné à des scarifications superficielles et peu étendues qu'on pratique pour faciliter l'écoulement des matières sereuses, ou dégraver une partie affectée d'une congestion sanguine.

— **Agric.** Pousière noire qui s'attache au bon grain quand on bat les gerbes.

— **Hortic.** Mélange de plusieurs petites taches de différentes couleurs sur les pétales de certaines fleurs.

MOUCHEUR, EUSE s. (mou-cheur, eu-se — rad. *mouche*). Personne qui, dans un théâtre, était chargée autrefois de moucher les chandelles : *Il est MOUCHEUR à l'Opéra*. C'est le MOUCHEUR de chandelles qui vient de passer. (Bruyas.) Pour ressembler au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, il ne manquait vraiment à celui-ci qu'une rangée de chandelles et un MOUCHEUR. (Th. Gaut.)

— **Fam.** Personne qui se mouche souvent : *C'est un grand et sonore MOUCHEUR*.

MOUCHOIR s. m. (mou-choir — rad. *mouche*). Ce mot signifie proprement linge pour se moucher et, par extension, il s'emploie aussi pour des linges servant à d'autres usages. Quelque subtil linguiste avait imaginé un jour une distinction étymologique entre ces deux significations; il prétendait que, si le mouchoir de poche servait à se moucher, le mouchoir de cou servait à élogner les mouches. Pièce de linge carrée, dont on se sert pour se moucher et qu'on porte habituellement sur soi : *MOUCHOIR de poche*. Une douzaine de MOUCHOIRS. Un MOUCHOIR brodé. C'est l'introduction du tabac parmi les peuples modernes qui a fait du MOUCHOIR un des articles les plus essentiels de notre habillement. (Laur.) Méhul marquait la mesure avec son bras entouré d'un MOUCHOIR blanc. (Castil-Blaze.) On vole aujourd'hui plus d'idées que de MOUCHOIRS. (Balz.)

Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir, Et cachez-moi ce sein, que je ne saurais voir.

MOLIÈRE.

— **Pièce** de linge ou d'étoffe de forme carrée, servant à divers usages de toilette : Un MOUCHOIR de cou. Paysanne coiffée d'un MOUCHOIR.

— **Jeter le mouchoir**, Se dit du sultan qui désigne, dit-on, celle de ses femmes qu'il veut honorer de sa couche, en lui jetant un mouchoir. La fausseté de ce fait paraît démentie.

— **Fam.** *Jeter le mouchoir à une femme*, La choisir parmi plusieurs autres.

— **Argot**. *Faire le mouchoir*, Voler des mouchoirs dans les poches : *Le progrès est honnête homme; l'idéal et l'absolu ne font pas le MOUCHOIR*. (V. Hugo.) En terme de coulisses, *Succès de mouchoirs*, Succès de larmes, Réussite qui consiste à faire couler les larmes des spectateurs.

— **Mar.** Nom donné à des morceaux de madriers presque triangulaires, avec lesquels on remplit des vides de même forme dans le bordage d'un bâtiment. || *Mouchoir de cabestan*, Petit placage triangulaire qui remplit les intervalles entre les taquets du cabestan. || *Mouchoirs d'étambrai*, Grains d'orge servant à garnir les mâts aux étambrais.

— **Constr.** *Refaire un mur en mouchoir*, Le refaire en conservant une partie qui monte obliquement du pied au sommet.

— **Encycl.** Mœurs et cout. L'usage du mouchoir, tel qu'il est aujourd'hui généralement répandu, ne paraît pas remonter à une époque fort ancienne; mais il n'en est pas de même de l'habitude de se moucher et du mode primitif appliqué à cette opération; il nous vient en droite ligne, transmis de génération en génération, de notre premier père. Un proverbe bien connu nous apprend de quelle manière Adam suppléait au mouchoir dans le paradis terrestre, et, quoique le proverbe soit muet sur les agissements de notre première mère en ces sortes d'occurrence, il est plus que probable qu'elle n'en faisait ni plus ni moins que son époux. Ils ne s'en trouvaient pas moins beaux et séduisants pour cela. Nous verrons tout à l'heure que, si cette méthode économique était bannie du reste de la terre, elle se retrouverait au bout des doigts de maints habitants de la campagne, voire même de la ville.

L'histoire ne nous apprend rien des habitudes des Hébreux, des Chaldéens, des Assyriens, à l'endroit du mouchoir; mais ce silence même est significatif et autorise à croire que les patriarches, si rapprochés de l'origine du monde, ont suivi le procédé d'Adam dans toute sa simplicité; au temps de Cyrus, la civilisation avait même reculé sous ce rapport. Xénophon nous apprend, en effet, que Cyrus avait interdit aux Perses la faculté de cracher ou de se moucher en public; il ne restait donc plus à ces malheureux que la ressource d'absorber à l'intérieur, par la voie de l'œsophage, ce qui devrait constituer le revenu exclusif du mouchoir. Aujourd'hui encore, plusieurs peuples de l'Asie ont conservé l'usage de faire servir leurs doigts à l'épuration de leur appendice nasal; mais ils les essuient avec un tissu richement brodé, ce qui rappelle cette bonne campagne qu'on voyait la pluie commencer à tomber, se hâter de fermer et de remettre dans sa gaine son beau parapluie tout neuf.

Les Grecs ne paraissent pas non plus avoir connu le mouchoir proprement dit; d'ailleurs, il leur eût été inutile pour deux raisons : c'est que la sécheresse de leur climat devait considérablement diminuer la sécrétion nasale; la seconde, c'est que les Perses avaient, paraît-il, importé chez eux le procédé signalé par Xénophon. Ils se servaient bien d'une étoffe qu'ils appelaient *soudarion*, suaire; mais c'était seulement pour s'essuyer le visage et la bouche. Hippocrate reprochait aux médecins de son temps d'étaler de somptueux tissus pour s'essuyer le front et la figure. Lu mode était, pour les petits cravés de l'époque d'en porter toujours deux, l'un à la main et l'autre à la ceinture; mais ils ne les faisaient jamais servir à l'usage de notre mouchoir.

C'étaient les doigts encore qui s'acquittaient de cet office lorsque la méthode perse ne pouvait pas absolument être pratiquée. Les orateurs à la tribune et les poètes dans les concours du chant et de la lyre devaient

s'abstenir de se moucher et de cracher; il fallait bien alors se conformer au décret de Cyrus. Tout ce qu'ils pouvaient faire était d'essuyer avec leur robe la sueur de leur front. Neron lui-même se conforma à cette règle, comme nous l'apprend Tacite : « *Ne sudorem, nisi ea quam induit gerebat, veste detergeret; ut nulla oris aut narium excrementa viderentur*. » (Annal. XI, c. iv.) Aussi était-ce une grande qualité chez les anciens que de posséder un nez qui ne nécessitât aucun système de dérivation désagréable. Ils recherchaient surtout ce précieux avantage chez les femmes, et c'était une des premières choses dont ils s'enquerraient, à peu près comme nous nous préoccupons d'abord du chiffre de la dot, et, à tout prendre, nous trouvons que les anciens étaient plus respectueux que nous pour la femme, puisqu'en elle ils ne voyaient qu'elle. Il est vrai qu'à cette époque la dot ne jouait pas le rôle important d'aujourd'hui. Plaute, par la bouche d'un de ses personnages, fait demander une femme qui n'ait pas le nez... humide, et Juvénal nous montre un mari appuyant sa demande de divorce sur une seule plainte, à savoir que sa femme avait trop souvent besoin de se servir de ses doigts. Ah ! combien de maris, dans notre siècle de progrès, jetteraient dans la mer l'anneau du Polyctème si leurs mésaventures se bornaient à cette vaine !

Les Romains, qui imitèrent les Grecs presque en tout, adoptèrent aussi l'usage du *soudarion*, qui devint le *sudarium* dans leur langue. Il était exclusivement destiné à essuyer la sueur du visage. Ils avaient de plus l'*orarium* (de *os*, oris, bouche), affecté aux besoins de la bouche. Ce dernier devait naturellement jouer un rôle prépondérant, au point de vue qui nous occupe, puisque, dans les habitudes des anciens, la bouche se transformait en succursale des fosses nasales. Rien, chez les Romains, n'indiquait l'habitude de se moucher. Il est vrai qu'on ne chantait pas encore la fameuse chanson :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière,

sans quoi il eût bien fallu pourvoir à une modification de la méthode perse, sous peine de s'étrangler ou tout au moins de s'empoisonner à la longue.

Les *sudaria* (essus ou suaires) des dames romaines, les plus précieux du moins, se fabriquaient à Stétabis, petite ville d'Ibérie, ce qui leur fit donner par les Maures, dans la suite, le nom de *stétabes*. Ces tissus, comme on peut le croire, n'étaient en usage chez les membres de la noblesse, chez les riches; le bas peuple les remplaçait par une partie quelconque de ses vêtements. Dans les jeux du cirque, les riches manifestaient leurs applaudissements en agitant leur *orarium* ou leur *sudarium*, à peu près comme, sans élever les accents de l'air leur mouchoir en signe d'enthousiasme dans des circonstances analogues. Aurélien, voulant se concilier la faveur du peuple, lui fit distribuer gratuitement, non pas des stétabes, ce qui eût indisposé la noblesse, mais de simples lambeaux de toile ordinaire, générosité qui fit pleurer ce bon peuple de reconnaissance, car il avait, dès lors, autre chose que le bas de sa robe pour s'essuyer le front et la bouche; quant à donner à ce morceau de toile la destination de notre mouchoir, il n'y faut pas encore songer. Ce ne fut que longtemps après et insensiblement qu'on s'habituait à voir dans le stétabe le véritable suzerain de l'appendice nasal.

Aujourd'hui, le mouchoir constitue une des parties les plus indispensables de l'habillement. Pour les amateurs de tabac surtout, il est devenu le complément nécessaire, sans lequel il n'y aurait pas de plaisir possible. Avec vous j'aurais joué du spectacle d'un prisonnier qui a oublié son mouchoir? C'est un supplice que Dante ne pouvait malheureusement alors faire figurer dans son enfer, mais qu'il y eût placé en première ligne s'il l'avait connu. Saint Laurent sur son gril, Guatimozin sur son lit de charbons ardents, Régulus dans son tonneau hérissé de pointes de clous, rien n'approche des tortures ressenties par l'infortuné prisonnier qui a laissé son mouchoir dans la poche de son autre paletot. Voyez-le dans un salon ou à table, lorsque tout le monde cause, rit, boit et mange avec volupté, savoure un vin fin ou un mets exquis, il est là, sombre, agité, jetant des regards éperdus de côté et d'autre; il est taccu, ne répond ni ne paie; il ne voit pas, il trouve tout détestable. De temps en temps, il tâte névrosiquement ses poches vides, les explore l'une après l'autre avec un reste d'espoir, et quand il a acquis la nouvelle certitude de son malheur, il rumène ses mains sur la table avec un geste de désolation. Cependant, le maître de la maison qui ne comprend rien à tous ces treillisements, à ces airs de profond chagrin, essaye de ramener la sérénité sur son front : « Allons, monsieur X... », dit-il en lui présentant sa tabatière grande ouverte, une petite prise; c'est de la civette aromatisée avec du macabou. — Non, merci, a fait sèchement le malheureux prisonnier, dont cette robe redoublait les souffrances. — Et chacun de se regarder, de s'interroger des yeux; on s'est stupéfié; on commence à chuchoter et à se dire que la raison de ce pauvre M. X... pourrait bien être son dandinement pour Charenton. Non, non, mille fois non, jamais nous n'indigerions, même à

notre plus mortel ennemi, le supplice du prisonnier qui a oublié son mouchoir.

Les priseurs se servent généralement de foulards en guise de mouchoirs et ils ont soin de les choisir amples et de couleur sombre, pour déguiser autant que possible à leurs voisins le spectacle peu réjouissant de la distillation de la nicotine. Les autres personnes font plus volontiers usage du mouchoir blanc. Les femmes du monde, nous voulons dire les élégantes, poussent parfois le luxe du mouchoir à un degré incroyable; c'est là, sur la batiste, que se déploient les finesses de la plus exquise broderie; le chiffre s'y développe à travers les arabesques les plus capricieuses, les plus folles, s'y entoure d'une foule de petits dessins gracieusement enchevêtrés, au fond desquels il respindait comme un soleil encastré dans ses rayons. Tel de ces mouchoirs coûte des sommes fantastiques, et cependant, par un étrange contraste, nos belles dames n'en utilisent en aucune manière, si ce n'est, peut-être, pour applaudir, en l'agitant, à la rentrée d'une royauté restaurée, comme en 1814, ou aux ut de poitrine de Tammerlick, ou même aux exercices de l'illustrissime Léotard sur le trapèze : *Descendoli descendoli* nous ne savons pas encore où s'arrêteraient toutes ces manifestations.

Mais voici l'antithèse; car cette figure de rhétorique montre partout sa face de Janus : l'homme du peuple, le campagnard, l'ouvrier même un peu pressé, non-seulement se contente de jeter sur le mouchoir de batiste orné de dentelle le regard de maître Renard sur les raisins mûrs apparemment, mais il va même jusqu'à dénigrer le coton à carreaux bariolés et il s'en réfère bravement à l'œuvre des cinq doigts de sa dextre ou de sa sénestre pour s'éviter les désagréments du système préconisé par le vainqueur de Crésus. Nos hommes de femmes même ne se font nullement un cas de conscience de confier à leur tablier retourné l'intérieur des fonctions dévolues au mouchoir. Quant aux enfants (un peu d'indulgence pour ces chérubins), on ne les laisse si souvent déborder sur la lèvres supérieure, pour ne pas dire inférieure, le produit réclamé par les légitimes attributions du mouchoir, ils se contentent de passer sous le susdit appendice soit leur manche droite, soit leur manche gauche, et le tour est fait. Houni soit qui mal y pense! Voilà, à n'en pas douter l'origine de la locution : *C'est un gaillard qui ne se mouche pas du pied, on le voit bien sur sa conduite*.

Nous venons de dire que les traditions de notre premier père n'ont pas encore passé de mode chez l'homme du peuple. Voici une anecdote qui le prouve amplement. Un jour, une brave campagnarde se rend chez le curé de sa paroisse, pleurant à chaudes larmes et se plaignant d'avoir été battue plus que de raison par son homme. Le bon curé la console, calme son chagrin par de douces paroles, puis la prie de l'attendre en disant qu'il va faire une verte semence à son mari : « Eh quoi, Grégoire! n'avez-vous pas honte de battre ainsi votre femme? Elle vient de me raconter, en pleurant, que vous l'avez rouée de coups. — Oh! monsieur le curé, est-ce que vous l'écoutez? Pour quelques coups de mouchoir que je lui ai donnés, voilà bien de quoi faire tant de bruit. — Si ce que vous me dites-là est vrai, c'est peu de chose, en effet, redit le digne curé, je retourne auprès de votre femme pour lui d'expliquer de sa manière moins susceptible. » Voilà notre médiateur de retour. En vérité, Catherine, vous n'êtes pas raisonnable, vous vous plaignez à propos de rien. Votre mari m'a affirmé qu'il ne vous avait donné que trois ou quatre coups de mouchoir. — Ah! le brigand! mais il ne vous a pas dit, monsieur le curé, qu'il ne se mouchoit qu'avec les doigts! »

Cette habitude bien connue, qu'ont certaines personnes de confier à leurs doigts la mission intime du mouchoir, inspira un jour au fameux Chodruc-Duclos, d'écœureux mémoire, l'idée d'une plaisante mystification; mais il faillit la payer cher. On était alors en pleine époque révolutionnaire; Chodruc-Duclos, par une belle soirée de printemps, se promenait au Palais-Royal où il y avait foule. Tout à coup, il pousse de grands cris, se laisse aller à des gestes dramatiques et fait entendre qu'il vient d'échapper à un horrible attentat. On l'entoure. On se presse autour de lui, on lui apporte même une chaise pour qu'il monte haut de cette tribune improvisée il puisse mieux se faire entendre et expliquer l'attentat commis sur sa personne par un aristocrate, car attentat et aristocrate n'allaient pas alors l'un sans l'autre. « Citoyens, s'écrie Chodruc-Duclos, je suis tellement... saisi... d'horreur... que je ne sais... comment vous expliquer... l'effroyable danger... auquel je viens d'échapper tout à l'heure. — Remettez-vous, parlez, parlez sans crainte. — Figurez-vous donc, citoyens, qu'il y a un moment, au milieu de vous, je sentis une main perfide (profonde sensation) se glisser dans la poche de mon habit. Dans quel but, citoyens? Ce ne pouvait être que pour me soustraire ce que les convenances me défendent de nommer. Et que serait-il arrivé, grand Dieu! si un besoin pressant de recourir à cet objet s'était fait sentir dans une circonstance telle que celle-ci? C'est que, devant vous, citoyens de la grande République, citoyens que j'honore et que je vénère, devant vous, je me

serais vu contraint par l'implacable nécessité de... (et ici notre mystificateur fait le geste de notre premier père). Qu'on juge du tumulte! On se met en devoir de s'emparer du mauvais plaisant, et Dieu sait ce qui serait arrivé. On ne voulait rien moins que l'envoyer se mouchoir à la lanterne. Heureusement pour lui, quelques personnes le reconquirent et parvinrent à l'arracher de la bagarre.

Nous devons cependant à la justice de faire quelques réserves en ce qui concerne cet usage traditionnel conservé par l'homme du peuple. Dans certaines professions, on sait tenir un juste milieu entre ces deux extrêmes du luxe et de la simplicité admiçue. Les typographes, par exemple, qui se piquent de délicatesse, se servent fort bien d'une feuille de papier, qui est toujours là sous leur main. Singulier mouchoir d'ira-t-on; un bout de papier! Eh bien, oui, un bout de papier! en en fabrique bien des faux cols aujourd'hui, au grand désespoir des blanchisseuses.

De même, pour l'homme de la campagne, il ne faudrait pas rigoureusement inférer qu'il est absolument étranger aux progrès de la civilisation. Tel vigneron, après avoir essuyé du revers de sa manche de chemise la sueur qui découle de son visage, sait fort bien adapter une feuille de vigne aux contours de son organe olfactif; oui, la classique feuille de vigne elle-même.

Non hos quæritum minus in usus.

Nous n'avons rien dit, jusqu'à présent, des différentes manières de se mouchoir qui pourraient être en honneur chez les différentes tribus sauvages. Il nous semble que pour ces messieurs sauvages et ces dames sauvages, comme les appelle ce maître de danse illustré par Chateaubriand, le mouchoir doit être d'une application impossible, à en juger par l'habitude qu'ont ces peuples de se passer une arête de poisson tout au travers du nez. Ce genre d'ornement étant de leur goût, nous n'avons rien à y voir; mais, au point de vue qui nous occupe, il n'en réduit pas moins les doigts eux-mêmes à des fonctions purement honoraires.

Nous aurions bien ici à signaler quelques usages particuliers auxquels sert le mouchoir, en dehors de ses fonctions officielles. Il est d'un merveilleux emploi, par exemple, pour tamponner les torrents de larmes qui se précipitent des sources lacrymatoires des neveux qui suivent le convoi d'un oncle millionnaire, d'un mari qui accompagne sa femme à la dernière demeure, et vice versa; mais ce serait nous lancer dans le domaine de la haute fantaisie, et ces sortes d'excursions doivent rester interdites à la gravité d'une encyclopédie.

Disons quelques mots de cette coutume orientale qui s'appelle jeter le mouchoir. Chez les Turcs, lorsque le maître est mollement étendu dans son harem au milieu de ses femmes pressées à lui plaire, il n'a pas besoin de désigner par son nom celle qu'il veut honorer de ses faveurs; il se contente de le jeter négligemment son mouchoir. La belle odalisque sait ce que cela veut dire; elle ramasse prestement le tissu si envié et s'en va le soir le reporter dans la chambre à coucher de son seigneur et maître. Dans les pays de polygamie, il a bien fallu inventer quelque moyen ingénieux d'exprimer une préférence. Mais chez nous, jeter tous les soirs le mouchoir à sa douce moitié deviendrait fastidieux et ridicule; on se contente de lui dire : « Allons nous coucher, ma femme. » Telles sont les habitudes prosaïques que nous a faites la monogamie, cette monogamie qui règne en tyran chez nous, mais avec toutes les angosses, toutes les tortures attachées à la tyrannie, les défiances continuelles, les soupçons, les craintes des trahisons, les alarmes perpétuelles, les surveillances inquiètes; [vre.

Un soude, une ombre, un rien, tout lui donne la loi.

Au demeurant, cela nous est parfaitement égal.

On donne aussi le nom de mouchoir, surtout dans les campagnes, à ce qu'on nomme plus volontiers fichu à la ville. Ce mouchoir était déjà à la mode du temps de La Fontaine, comme le prouvent ces vers :

« La fille du logis, qu'on vous vole, approchez! d'écoutez! Quand la marions-nous? quand aurons-nous des gens-Bonhomme, c'est ce coup qu'il faut, vous m'entendez, qu'il faut fouiller à l'escarcelle. »

Disant ces mots, il fait connaissance avec elle, Auprès de lui la fait asséoir.

Prend une main, un bras, lève un coin du mouchoir; Toutes sottises dont la belle Se défend avec grand respect.

(Le Jardinier et son seigneur.)

Ces mouchoirs, qui affichent souvent la prétention de remplacer le châle, comme la veste remplace l'habit, sont en général d'étoffe assez grossière, et, les progrès du luxe aidant et pénétrant de plus en plus dans les campagnes, il est probable qu'ils ne tarderont pas à disparaître totalement.

Au théâtre, il y a un certain nombre de pièces célèbres où le mouchoir joue un certain rôle. Dans *Othello*, c'est un mouchoir donné par le More à Desdemona et que l'honnête Iago prétend avoir vu au cou du lieutenant Cassio, qui excite la jalousie furieuse d'Othello et le détermine au meurtre de celle

qu'il aime. La scène du mouchoir, dans *Tartuffe*, est non moins célèbre; Tartuffe, voyant le corsage un peu décollé de la soubrette Dorine, détourne les yeux et lui tend un mouchoir en s'écriant :

« ... Cachez ce sein que je ne saurais voir. Par de pareils objets, les âmes sont blessées, Et cela fait venir de coupables pensées. C'est un des meilleurs traits de Molière. Dans *Ruy Blas*, lorsque le laquais, devenu premier ministre, expose à don Salluste la situation de l'Espagne, lorsqu'il lui dit : Daignez voir à quel point la guerre est malaisée. Que faire sans argent? Excellence, écoutez : Le salut de l'Espagne est dans nos probités; Pour moi, j'ai, comme si notre armée était prête, Fait dire à l'empereur que je lui tiendrais tête.

Don Salluste l'interrompt froidement : « ... Pardon! ramassez-moi mon mouchoir.

Cette interruption, ramenant à son ancien métier celui qui se croit déjà un homme d'Etat, est tout à fait caractéristique. C'est aussi un mouchoir qui dans *Dalila*, de M. Octave Feuillet, décide du sort du héros principal; la comtesse, en qui se personnifie l'ancien mythe juif, jette le sien sur la scène avec un bouquet, et le faible André Roswein, en le lui rapportant, oublie bientôt près d'elle sa chasteté flétrie.

— Hyg. Quel doit être le tissu des mouchoirs? Est-ce de coton, de lin, de soie ou de chanvre? Les anciens se servaient des trois premières espèces, non pas précisément comme mouchoirs, ainsi qu'on l'a vu plus haut, mais pour divers usages. Ainsi, autour du cou, pour conserver la chaleur, ils portaient des tissus de coton; les femmes même se servaient que de ceux-là pour leur toilette. Les sudaria, au contraire, étaient de lin ou de soie; mais ces derniers étaient le comble de la somptuosité. Quant au chanvre, les anciens ne l'ont jamais connu; il n'a été employé en Europe que vers la fin du xiii^e siècle.

Aujourd'hui, on préfère, avec raison, les mouchoirs de lin à ceux de coton. Ceux-ci sont susceptibles d'échauffer le nez, de produire des cuissons, des rougeurs, des boutons, etc. Ce sont surtout les mouchoirs communs et grossiers qui ont ces inconvénients, qu'on doit rapporter principalement aux couleurs dont ils sont imprégnés et à la mauvaise préparation des fil de lin dont ils sont composés. Dans le coryza, par exemple, les mouchoirs de coton présentent tous les inconvénients que nous venons de signaler. On doit faire usage, dans cette indisposition, de mouchoirs de fil à motifs usés et en changer souvent; car, dès qu'ils sont mouillés, si l'on continue d'en servir, la matière âcre qui les imprègne augmenterait la cuisson et la rougeur du nez ainsi que de la lèvre supérieure, très-souvent enflammée en même temps. Nous ne parlerons point des mouchoirs bénits, de ceux qui avaient touché une relique ou sur lesquels était imprimée en rouge l'image d'un saint. Ces mouchoirs avaient des propriétés mystérieuses ou thérapeutiques dont le bon sens a fait justice. Les meilleurs mouchoirs sont ceux de lin et chanvre, d'un tissu ni trop grossier ni trop fin et qu'on a soin de changer toutes les fois que la propriété l'exige. Les amateurs de tabac doivent, plus que personne, se surveiller à ce sujet; car leur nez, à force d'être tourmenté, est plus susceptible de s'enflammer, de s'excorier et de s'ulcérer au contact d'une matière acrimonieuse dont le mouchoir serait imprégné. Les foulards de soie, dont quelques personnes se servent de préférence parce qu'ils dissimulent mieux les taches de nicotine, sont en général minces et clairs; ils se mouillent très-facilement et sont, par conséquent, d'une très-courte utilité dans les écoulements du nez. En outre, on a cru remarquer qu'ils transmettent plus facilement que ceux de lin et de coton certaines affections contagieuses, car il est certain que les mouchoirs, quels qu'ils soient, peuvent communiquer plus d'une maladie. Combien de fois la gale n'a-t-elle pas été transmise par un mouchoir? Un malade affecté de typhus, de choléra, de fièvre pernicieuse, de fièvre jaune, tient son mouchoir dans ses mains, dans son lit; il s'en sert pour s'essuyer le visage; qu'y a-t-il d'étonnant que ce mouchoir soit chargé de miasmes et que ceux-ci infectent la personne qui se servira du mouchoir après le malade? L'ophthalmie purulente des nouveau-nés infectée parfois toute une famille, parce que la mère à l'imprudence d'essuyer avec son mouchoir les yeux de son plus jeune fils atteint de cette affection et de s'en servir ensuite pour elle et pour laver le visage de ses autres enfants. L'ogène peut se transmettre par la voie du mouchoir; il en est de même de l'ophthalmie hémorragique et de la syphilis. Il faut toujours veiller à la propreté de ses mouchoirs et ne pas les laisser traîner de toutes parts, comme font souvent certaines personnes. Le meilleur moyen de les désinfecter est une bonne lessive; le savonnage est, en général, insuffisant. Quelques personnes défendent aux blanchisseuses de repasser leurs mouchoirs au fer chaud; ce reproche ne nous paraît pas fondé, pourvu que le fer soit propre. Enfin, nous terminerons par quelques mots sur l'habitude qu'ont certaines personnes d'arrosier leur mouchoir d'essences ou de liqueurs odoriférantes. Cette habitude est poussée parfois à l'excès chez les femmes et

surtout chez une certaine catégorie de femmes qu'on pourrait suivre à quinze pas sans les voir, tant est forte l'odeur ou plutôt le mélange d'odeurs qui les accompagne. De celles-là, on peut dire ce que disait Juvénal des dames romaines embaumées jusqu'aux dents, que l'odeur qu'elles répandaient était plus insupportable que celle des animaux sauvages aux combats desquels elles venaient assister. Un mouchoir parfumé de vanilles goutées d'eaux de Cologne, de mélisse ou de lavande, qui s'évaporent promptement, ne laisse rien à craindre pour soi ni pour ses voisins; mais si on le pénètre de musc, d'ambre, de vanille et des mille parfums dont regorgent les boutiques de coiffeurs, à force de sentir bon, on finit par sentir mauvais. On dit que Henri III, qui couchait avec un masque et des gants préparés pour ne pas ternir l'éclat et la fraîcheur de sa peau, se servait de mouchoirs qui annonçaient sa présence un quart de lieue à la ronde. Tout le monde connaît, sous le règne de son successeur, la mort tragique de la belle Gabrielle, empoisonnée, disait-on, par une paire de gants. Ce fait est démenti aujourd'hui, mais on pourrait réellement empoisonner un mouchoir.

— Allus. hist. Jeter le mouchoir. Allusion à une coutume orientale et qui, dans l'application, signifie faire un choix, surtout en amour. Voici l'origine de cette locution : Chez les Turcs et chez les Persans, quand un jeune homme a fait choix d'une fiancée, il lui envoie un anneau, une pièce de monnaie et un mouchoir brodé. C'est sans doute par une application de cet usage que le sultan, dans le harem, jette un mouchoir à celle de ses femmes qu'il veut honorer de ses faveurs, usage dont l'authenticité est révoquée en doute.

Dans le langage ordinaire et surtout familial, jeter le mouchoir est synonyme de choisir à son gré, parmi plusieurs femmes, celle que l'on préfère.

Le maréchal de Villeroi ayant été envoyé à Lyon, en 1717, pour apaiser une sédition, ce ne furent pendant son séjour que réjouissances et fêtes continuelles. Une grande dame de Paris, ayant appris que les Lyonnaises s'embrassaient fort de plaisir au maréchal, écrivit à l'une d'elles : « Mandez-moi donc à qui M. le maréchal a jeté le mouchoir. » La vieille Mme de Bréault, qui habitait Lyon et qui avait été autrefois des amies de Villeroi, vit cette lettre et dit à celle qui la lui montrait : « Ecrivez à votre amie qu'il y a longtemps que le maréchal ne se mouche plus. »

« Comprenez-vous un sultan sans harem, un sultan épousant légitimement une femme et déchirant ce fabuleux mouchoir, déclaration muette jetée à ces yeux qui étincellent, à ce sein qui bat, à ces lèvres roses qui vont donner tout ce qu'elles promettent!... Eh bien, le sacrifice est accompli : le mouchoir n'est plus qu'un souvenir de la légende orientale. Adieu, galant mouchoir! »

EDMOND TEXIER.

« La polygamie règne chez les ourdars. Les mâles se constituent un harem, à l'instar des coqs d'Inde et des coqs de bruyère, et jettent successivement le mouchoir à chacune de leurs odalisques, qui se retirent dans la solitude dès qu'elles sont fécondées. Les mâles, énervés par l'excès des plaisirs, ne tardent pas à suivre leur exemple et s'en vont de leur côté demander à quelque Thébaïde bien éloignée du monde un refuge contre les orages de la vie. »

TOUSSENEL.

« Pendant que le roi Louis XV jetait aux sultanes de son sérail le mouchoir brodé aux armes de la France, le roi Voltaire veillait, armé de la raison, pour le règne de la justice. »

ARSENÉ HOUSAYE.

« La marquise de Pompadour était sans cesse aux expédients pour dominer le roi, dont elle voulait régler à sa volonté toutes les actions. Il lui fallait sans cesse écarter des petits sœurs du prince toutes les femmes de qualité qui briguaient effrontément l'honneur du mouchoir. Malheur à celles qui avaient fait quelque impression sur le vieux monarque! »

GRIMM.

MOUCHON s. m. (mou-chon — rad. mou-cher). Filament enflammé de la meche, que l'on nomme vulgairement voleur, parce qu'il fait couler le suif d'une chandelle.

— Tison, dans quelques provinces.

MOUCHON (Pierre), littérateur suisse, né à Genève en 1733, mort dans la même ville en 1797. Il exerça les fonctions pastorales à Bâle et à Genève, entra en relations amicales avec J.-J. Rousseau, Necker, Bonnet, ses compatriotes, et joignit à une vaste érudition un esprit philosophique élevé. Outre un recueil de *Sermons* (Genève, 1798, 4 vol. in-8), on lui doit la *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans l'Encyclopédie* (Paris, 1780, 2 vol. in-fol.), ouvrage qui lui coûta quatre années de travail et qui

preuve chez son auteur une grande variété de connotations.

MOUCHURE s. f. (mou-chu-re — rad. mou-cher). Bout du lumignon d'une chandelle qu'on a mouchée.

— Ce qu'on ôte de son nez en se mouchant. — Mar. Parties trop dures qu'on retire du chanvre destiné à faire des cordes. Il Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

MOUCHY-CHATEL, village et commune de France (Oise), cant. de Noailles, arrond. et à 20 kilom. de Beauvais; 128 hab. L'église paroissiale mérite de fixer l'attention : le chœur date du xii^e siècle; le portail et le clocher sont du xiii^e, tandis que les chapelles latérales ont été reconstruites au xvi^e siècle. Dans l'une de ces chapelles, on voit une urne renfermant le cœur du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, mort en 1729. Une tour fort élevée est tout ce qui reste de la forteresse, qui était autrefois le siège de la plus ancienne baronnie du pays. Le château actuel date de la Renaissance.

MOUCHY (Antoine de), connu en latin sous le nom de *Démochares*, théologien français, né à Ressons (Picardie), mort en 1574, il professa la philosophie et la théologie à la Sorbonne, devint docteur en 1540, ensuite chanoine de Noyon. Le cardinal de Lorraine l'emmena au concile de Trente (1562); il fut un des commissaires nommés par Henri II pour instruire le procès d'Anne Du Bourg, parut au colloque de Poissy et au concile de Reims (1564). Il se signala par son zèle contre les protestants et avait pris le titre d'inquisiteur de la foi en France; il en remplissait les fonctions en faisant épier et poursuivre les hérétiques. Mézeray prétend que la dénomination de *mouchards*, donnée aux espions de police, était dérivée du nom de Mouchy, parce que l'on s'en servait pour désigner les agents qu'il employait à découvrir les sectes de la Réforme. Ce théologien a laissé, entre autres écrits, un traité *De sacrificio missæ*.

MOUCHY (Philippe de Noailles, duc de), maréchal de France, né à Paris en 1715, mort sur l'échafaud en 1794. Il était fils et frère de deux maréchaux de France, connus sous le nom de ducs de Noailles, et porta lui-même le nom de comte de Noailles jusqu'en 1775. Nommé tout enfant capitaine des chasses de Versailles, Marly, etc., incorporé à quatorze ans dans les mousquetaires, il devint capitaine à seize ans et colonel en 1734. Il servit en Italie et en Allemagne, sous les ordres de son père, passa en Bavière en 1745, sauva par son sang-froid l'armée française après la déroute d'Hilkeberg et prit également une part brillante à la retraite de Bohême. Maréchal de camp en 1744, aide de camp de Louis XV pendant la campagne de Flandre, il se signala à la bataille de Fontenoy (1745) en enfonçant la colonne d'infanterie des Anglais. L'année suivante, il accompagna à Madrid son père, nommé ambassadeur (1746), y reçut le titre de grand d'Espagne, puis retourna à l'armée, assista aux batailles de Rocoux, de Berg-op-Zoom, de Maastricht et fut promu lieutenant général en 1748. Après avoir rempli plusieurs missions et commandé la Guyenne en l'absence du maréchal de Richelieu, il obtint en 1775 le bâton de maréchal et prit alors le nom de maréchal duc de Mouchy. En 1785, il se démit de son commandement en Guyenne et de son gouvernement de Versailles pour vivre dans la retraite. Pendant la Révolution, son grand âge l'empêcha de prendre part aux événements politiques; mais il ne se fit pas moins remarquer par son dévouement au roi, lors de l'invasion des Tuileries par le peuple le 20 juin 1792. Après la journée du 10 août, il se retira dans son château de Mouchy, fut arrêté pour avoir donné asile à des prêtres réfractaires, conduit à la Force, puis à la prison du Luxembourg et condamné à la peine capitale par le tribunal révolutionnaire. Il avait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il porta sa tête sur l'échafaud. — Sa femme, Anne-Claude Louise d'ARAGON, duchesse de Mouchy, née en 1719, morte en 1794, fut successivement dame d'honneur des reines femmes de Louis XV et de Louis XVI, et c'est elle que Marie-Antoinette appela *Mme l'Étiquette*. La duchesse de Mouchy partagea, en 1794, le sort de son mari; elle fut enfermée avec lui à la Force, puis au Luxembourg, et mourut en mourant une grande fermée d'âme.

MOUCHY (Charles de Noailles, duc de), général et homme politique français, fils du prince de Poix, né en 1771, mort à Paris en 1834. Il était officier de cavalerie lorsqu'il émigra en 1792, passa alors à l'armée des princes, combattit contre la France, se rendit ensuite en Angleterre, revint dans sa patrie sous le Consulat et vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. Colonel en 1814, maréchal de camp en 1815, membre de la Chambre des députés cette même année, capitaine des gardes du corps en 1816, il succéda à son père, en 1819, à la Chambre des pairs, où il vota constamment pour les mesures présentées par le pouvoir, conserva son siège après la révolution de Juillet, mais cessa bientôt après de prendre part aux travaux de cette assemblée.

MOUCHY (Charles-Philippe-Henri de Noailles, prince de Poix, duc de), s'entend

français, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort dans la même ville en 1854. Élève de l'École de Saint-Cyr, d'où il sortit le deuxième, il prit part à l'expédition d'Alger, à la campagne d'Anvers et se démit en 1839 de son grade pour vivre dans ses terres. Il se lança dans les grandes entreprises industrielles, engagea des capitaux considérables dans les grands établissements de crédit et d'industrie, dans des créations de chemins de fer, etc. Elu membre de l'Assemblée législative par le département de l'Oise en 1849, il vota avec la majorité, soutint la politique de l'Élysée, devint après le coup d'État membre de la commission consultative et reçut un siège au Sénat en 1852.

MOUCHY (Juste-Léon-Marie de Noailles, duc de), prince-duc de Poix, homme politique français, de la famille des précédents, né en 1841. Il est grand-croix héréditaire de l'ordre de Malte et grand d'Espagne de 1^{re} classe. Resté étranger à la politique jusqu'à l'époque de son mariage (1865) avec la princesse Anna Murat, il fut candidat officiel dans la 1^{re} circonscription du département de l'Oise aux élections de mai 1869. Elu par 29,000 voix environ sur 32,000 votants, il fit peu parler de lui à la Chambre; toutefois, durant la session de juillet, il fut un des 116 signataires de la demande d'interpellation présentée par MM. Daru, Buffet et autres, et qui devait aboutir au ministère Ollivier. Depuis le 4 septembre, M. de Mouchy est rentré dans la vie privée.

MOUCHY (Louis-Philippe), sculpteur français, né à Paris en 1734, mort dans la même ville en 1801. Il reçut des leçons de Pigalle, séjourna pendant quelque temps en Italie et devint, en 1768, membre de l'Académie des beaux-arts, à laquelle il fut attaché comme professeur en 1776. On cite, parmi ses statues : *Un jeune berger*, *Harpocrate*, *Sully*, *le Duc de Montausier*, etc.

MOUCIEU s. m. (mou-sieu). Zool. Nom vulgaire de la physale aréoluse.

MOUCLE s. f. (mou-cle). Moll. Nom vulgaire de la moule commune.

— Min. Partie dure qu'on rencontre dans une ardoise.

MOUCIER s. m. (mou-kié). Ornith. Un des noms vulgaires du canard morillon.

MOUCON s. f. Autre orthographe du mot MOUSSON.

MOUJ s. 3 s. m. (mou-kre — espagn. *almocreve*; de l'arabe al, le; *mocrri*, muletier, rad. *car*, louer). Muletier espagnol, loueur de mules.

MOUCI s. m. (mou-ki). Absorption dans la divinité, qui est, d'après la religion de Brahma, la récompense des justes.

MOUDANIA ou **MOUDANIEH**, ville et port de la Turquie d'Asie, le *Cinias Sinus* des anciens, sur le golfe du même nom, à 31 kilom. N.-O. de Brousse, chef-lieu de livah; 20,000 hab. Les environs de cette ville sont enchanteurs.

MOUDÉVI, déesse de la discorde et de la misère, dans la mythologie indoue. D'après une tradition, elle ne trouva pas d'époux parmi les dieux; d'après une autre, elle fut la seconde femme de Vichnou. Les Indiens, qui prétendent que celui qu'elle protège ne trouverait pas un grain de riz pour apaiser sa faim, la présentent de couleur verte, montée sur un âne, animal impur, et tenant une bannière sur laquelle est représenté un corbeau.

MOUDIR ou **MOUDHIR** s. m. (mou-dir). Nom donné aux administrateurs égyptiens placés à la tête de chacune des quinze provinces ou *moudirieh*, et qui sont comme des préfets, ayant sous leurs ordres les *nazir-kism*.

MOUDIRIEH s. f. (mou-di-ri-é — rad. *mou-dir*). Province égyptienne, administrée par un *moudir*; la *MOUDIRIEH* se subdivise, suivant son étendue, en un nombre variable de districts nommés *aksam*, à la tête desquels se trouvent des sous-administrateurs ou *nazir-kism*; dans chaque *MOUDIRIEH* il y a des ingénieurs, des médecins, un hôpital, un corps de police et un conseil de province.

MOUDON, l'ancienne *Minodunum*, appelée *Milden* par les Allemands, ville du Suisse, canton de Vaud, à 26 kilom. N.-E. de Lausanne, au confluent de la Mèrin et de la Broye; 2,450 hab. Moudon se divise en ville haute et ville basse. Dans la ville haute, plus ancienne que la ville basse, on remarque les châteaux de Carouge et de Rochefort et une tour en ruine qui paraît dater de l'époque romaine. Dans la ville basse, bâtie par Berthold V de Zähringen, le temple de Saint-Etienne, la place d'Armes, le collège, l'hôtel de ville, le gymnase et le pont de la Broye attirent l'attention. A dater de la conquête bernoise jusqu'en 1789, Moudon fut le chef-lieu d'un bailliage dont le bailli résidait au château de Lucens.

MOUDRE v. a. ou tr. (mou-dre — lat. *molere*; de *mola*, meule. *Je mouds*, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent; *Je moulais*, nous moulions; *Je moulus*, nous moulûmes; *Je moudrai*, nous moudrons; *Je moudrais*, nous moudrions; *Mouds*, moulons, moulez; *Que je moudre*, que nous moulions; *Que je moulasse*, que nous moulussions; *Moudrant*,

Moulu, ue). Broyer, réduire en poudre par le moyen d'un moulin : MOUDRE du blé. MOUDRE du café, du poivre. Ne prenez point à votre frère la meule dont il moud son blé. (Boss.)

— Absol. : Ce moulin moud trop gros, ne moud pas assez fin. (Acad.) En Grèce, le soin des esclaves était de moudre et de tisser. (Ph. Chasles.)

— Fam. Accabler, rompre de coups : *Le géant me battit et me moulut de telle sorte que je suis en pire état qu'hier.* (L. Viardot.)

— Fig. Produire par son travail : *Toute assemblée, tout comité qui prétend gouverner est une meule qui tourne pour ne rien moudre.* (E. de Gir.) Produire mécaniquement, automatiquement : *Le chaudière de Jaucourt ne craignait pas qu'il s'ennuie de moudre des articles.* (Didier.)

— Pop. Moudre un air, L'exécuter en tournant la manivelle d'un orgue mécanique.

— Prov. *Il n'est que d'être à son blé moudre*, Il n'y a rien de tel, pour qu'une affaire réussisse, que de la suivre, de la surveiller soi-même.

— Techn. Moudre en grosse, Moudre des grains avec des meules serrées, qui donnent de la farine par une seule opération. *Il moudre à façon*, Moudre en employant des trémies qui ne fournissent le grain que par intervalles.

— Métall. Moudre du minerai, Le concasser en le passant au moulin.

— Mar. L'horloge moud, Le sable passe.

MOUE s. f. (moû. — L'anglais dit *to make mough*, faire la moue, proprement faire la bouche. *Mough* se rattache à l'allemand *mund*, que Delatour explique par le sanscrit *mukha*, de la racine *mukh*, parler; mais l'anglais *mough* n'a pu donner le français *moue*, et M. Littré croit plutôt que moue tient à un radical germanique qui se trouve dans le hollandais *mouwe*, *mouwe maker*, faire la moue). Grimace que l'on fait en rapprochant et en allongeant les lèvres en signe de dérision ou de mécontentement : *Merci du compliment! répliqua la baronne avec une jolie petite moue.* (A. Marmier.)

— Faire la moue, Boudier, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air :

Chacun oblige l'opulent
Et fait la moue à l'indigent.

RHOD.

— Anc. prov. *Onques vieil singe ne fit telle moue*, Les gentillesse des vieillards ne rendent pas leur visage plus gracieux.

MOUÉE s. f. (mou-é — rad. mou). Vénér. Mélange de sang, de lait et de pain coupé, qui sert à la curée des chiens.

— Métrol. Ancienne mesure agraire pour les vignes, en usage dans la Moselle, et valant 4 ares 4. Il Mesure agraire, dans laquelle on pouvait mettre un muid de semailles.

MOUET s. m. (mou-é). Techn. Mesure employée dans les salines.

MOUETTE s. f. (mou-é-te — dimin. de l'ancien français *miave*, *maoue*, *moe*, *moue*, toutes formes que l'on rencontre souvent dans les vieux auteurs. Chevallet rapporte l'ancien français au germanique : anglo-saxon *meove*, *meuv*, mouette; ancien haut allemand *meh*; hollandais *meuw*; allemand *möwe*, *meuwe*, toutes formes dont l'origine nous est inconnue). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes : *Hans Sloane assure qu'à la Barbade les mouettes vont se promener en troupes à plus de deux cents milles de distance et qu'elles reviennent le même jour.* (Buff.) Les mouettes sont les corbeaux de la mer. (Toussnel.)

— Encycl. Les mouettes et les goélands, dont quelques ornithologistes ont voulu faire deux genres distincts, ne composent en réalité qu'un seul genre, le genre *Larus* de Linné. Nous nous contenterons donc ici d'ajouter à notre article GOÉLAND quelques détails sur les espèces qui ont retenu le nom spécifique de *mouette*; ce sont généralement les plus petites espèces du genre; on les désigne vulgairement sous le nom de *mauves*.

La mouette blanche ou sénateur, longue de 0m,50 environ, est entièrement blanche; son bec, gros et fort, est jaune et bleuâtre à la base. Elle habite la mer Glaciale et particulièrement le Groenland. La mouette à pieds bleus a une taille de 0m,45; sa tête et son cou sont blanc tacheté; son dos est gris bleuâtre; ses remiges sont noires, le reste du plumage est blanc; le bec est d'un bleu verdâtre à la base, les pieds sont gris bleuâtre. Cette espèce, qui habite les bords de la mer, se répand dans les terres à l'approche des ouragans. Elle est commune en été dans les régions arctiques et en hiver sur les côtes de France et de Hollande. Elle niche près de l'embouchure des fleuves, dans les hautes herbes des marécages. La mouette tridactyle, d'une longueur de 0m,40, a la tête et le cou gris cendré bleuâtre; le dessous du corps, le croupion et la queue très-blancs; le tour des yeux d'un beau rouge; son pouce privé d'ongle. Elle habite particulièrement les mers intérieures, les golfes et les lacs salés. La mouette à capuchon noir a 0m,40 de longueur, le manteau gris cendré clair, la tête et le cou blancs, le bec rouge vermillon, les pieds orangés. Elle habite particulièrement la mer Adriatique. La mouette rieuse a 0m,40. Elle a la tête et le cou blancs, le dos cendré bleuâtre,

les parties inférieures blanches, le bec et les pieds d'un rouge vermillon. Elle habite les rivières, les lacs salés et d'eau douce et ne va à la mer qu'en hiver.

Citons encore la mouette à capuchon plombé, la mouette à masque brun, la mouette pygmée, etc.

MOUETTE (Germain), voyageur français, né à Bonnelles, près de Rambouillet, en 1652, mort dans le même lieu vers 1691. S'étant embarqué à Dieppe, avec un de ses parents, pour les Antilles en 1670, il tomba avec tout l'équipage au pouvoir de corsaires algériens, fut conduit à Salé et vendu à l'encan au mois d'octobre de la même année. A partir de ce moment jusqu'en 1681, Mouette passa entre les mains de plusieurs maîtres, dont quelques-uns le firent cruellement souffrir, trouva quelque soulagement auprès d'un docteur musulman, nommé Bougiman, qui s'occupait de peinture et lui fit broyer ses couleurs, apprit auprès de ce maître la langue arabe, la loi musulmane, l'histoire du Maroc, s'instruisit des mœurs, des usages, des lois, des productions des habitants, fut ensuite maçon à Méquinez, cureur d'égoûts à Alcazar (1680), recouvra la liberté le 25 février 1681 avec quarante-neuf de ses compagnons, rachetés par les religieux de la Merci, figura avec eux dans des processions solennelles qui eurent lieu à Paris (19 juillet) et revint enfin dans sa famille après une absence de douze ans. On a de lui : *Histoire des conquêtes de Mouley-Archy, connu sous le nom de roi de Taflet et de Mouley-Ismael ou Semén, son frère et son successeur, à présent régnant, sous des noms de Fex, de Maroc, de Taflet, de Sus, etc., contenant une description de ces royaumes, etc., avec une carte du pays* (Paris, 1689, in-12), ouvrage fort intéressant et qu'on peut encore consulter avec fruit. C'est Mouette qui a fourni les matériaux d'un ouvrage intitulé : *Relation de la captivité du sieur Mouette dans les royaumes de Fex et de Maroc, où il a demeuré pendant onze ans, avec un traité de commerce et de la manière que les négociants doivent s'y comporter* (Paris, 1685, in-12).

MOUEZZIN s. m. (mou-è-zain). S'écrit quelquefois pour MUEZZIN.

MOUFET ou **MUFFET** (Thomas), médecin et naturaliste anglais, né à Londres vers 1550, mort vers 1600. Il parcourut pour s'instruire une grande partie de l'Europe, se fit recevoir docteur en médecine en 1582, puis revint en Angleterre, où, tout en exerçant avec beaucoup de succès son art, s'occupa de chimie et d'histoire naturelle. Vers la fin de sa vie il retourna à Bulbridge, résidence du comte de Pembroke, qui se l'était attaché comme médecin et lui faisait une pension. On a de lui : *De jure et præstantia chymicorum medicamentorum* (Francfort, 1584, in-8°), traité dans lequel il se montre partisan des doctrines de Paracelse; *Nosomantica Hippocratica, sive Hippocratis prognostica cuncta* (Francfort, 1588, in-8°); *Health's improvement, traité d'hygiène* (Londres, 1655, in-8°); *Insectorum sive minimorum animalium theatrum* (Londres, 1634, in-fol.), ouvrage commencé par Wootton, C. Gesner, T. Penn et terminé par Moufet, qui mourut avant d'avoir pu le mettre au jour. Cet ouvrage remarquable, enrichi de 500 figures en bois, est, dit Cuvier, le premier traité un peu complet fait *ex professo*, qui ait été publié sur les insectes.

MOUFÉTIQUE adj. (mou-fé-ti-ke — rad. moufette). Qui tient de la moufette : *Exhalation mufétique*.

MOUFETTE a. f. (mou-fé-te — du germanique : allemand *muff*, odeur de moisi, odeur mufétique, moufette; *muffen*, sentir le moisi, répandre des odeurs mufétiques, probablement du même radical que le latin *mephitis*). Exhalaison malsaine, qui se dégage de certains terrains ou de certains amas de matières en putréfaction. On dit aussi MOFETTE.

— Mamm. Genre de digitigrades ou de plantigrades qui, poursuivis, répandent une odeur infecte.

— Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse-a-pasteur.

— Encycl. Mamm. Les moufettes ne sont pas de véritables digitigrades, mais des plantigrades, en ce sens que leurs talons de derrière sont fort peu relevés dans la marche. Leur tête est courte, le nez peu saillant; le museau est terminé par un muflon qui s'étend inférieurement jusqu'à la partie externe des narines; les yeux sont simples; les oreilles ont une conque arrondie; la langue est lisse et douce; les membres sont pentadactyles et les doigts sont terminés par des ongles arqués, robustes et propres à fouir la terre. La queue, courte ou médiocre, est couverte de longs poils et se relève en panache sur le dos. Le pelage, fort long et très-fourré, présente des teintes blanches et d'un noir brun diversement distribuées suivant les espèces et les variétés spécifiques; les poils sont en partie laineux et en partie soyeux; le museau est orné de longues moustaches. Quant au squelette, il se rapproche de celui de la fouine.

On ne possède encore que des détails incomplets sur les mœurs des moufettes; toutefois, l'on sait que ce sont des animaux nocturnes vivant dans des terriers et se nourris-

sant comme les marmes de petits mammifères, d'oiseaux, d'œufs, de miel, de petits reptiles, etc. Il va sans dire que lorsqu'ils peuvent pénétrer dans les basses-cours, elles y font d'épouvantables ravages. Le nom de *mouffette* et ceux de *bête puante*, *enfant du diable*, etc., leur ont été donnés à cause de l'infection que répandent ces animaux, surtout lorsqu'ils sont irrités. Une goutte de la liqueur empestée qu'ils secrètent dans leurs glandes anales pourrait aveugler si elle tombait dans les yeux. Lorsqu'il s'en répand sur des habits, il est très-difficile de les désinfecter; voici, du reste, qui pourra donner une idée de l'incroyable puanteur qu'exhalent ces bêtes. « En 1749, écrit le voyageur Kalm, alors que j'étais en Amérique, il vint une *mouffette* près de la ferme où je logeais. C'était en hiver, pendant la nuit; les chiens étaient éveillés et la poursuivaient. Dans ce moment même, il se répandit une odeur tellement forte qu'étant dans mon lit je faillis en être suffoqué; dans l'étable, les vaches poussaient de longs beuglements. Sur la fin de la même année, un autre de ces animaux se glissa dans notre cave, où une femme l'aperçut et la tua. En mourant, cette *mouffette* remplissait la cave d'une telle odeur, que non-seulement la femme en fut malade pendant plusieurs jours, mais encore que toutes les provisions que renfermait la cave, pain, viande, etc., furent éjectées, tant elles avaient été infectées. »

Il est à peu près impossible, pour le moment, de délimiter avec certitude le nombre des espèces de *mouffettes*. Parmi elles, citons quelques noms en commençant par l'espèce type : la chinche (*mephitis americana*). La taille de cet animal est à peu près celle du chat domestique. La tête, les épaules, les côtés du corps et les parties inférieures sont noirs, ainsi qu'une ligne qui naît entre les épaules et s'avance vers la queue en s'élargissant; le blanc commence entre les yeux, s'élargit sur la tête, s'étend sur les côtés et vient finir à la queue. Le chinche habite tout l'Amérique depuis le centre des États-Unis jusqu'au Paraguay, et présente une foule de variétés par les nuances nombreuses de leur pelage; on en compte une vingtaine. La *mouffette* du Chili mesure plus de 0m,50 depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, laquelle est d'environ 0m,20. Le pelage est généralement d'un brun noirâtre, rayé de quelques lignes qui sont blanches, ainsi que la queue. La *mouffette* de Feuillée est un animal de près de 0m,60 de longueur de la tête à l'extrémité de la queue; le pelage est d'un brun roussâtre; le muflon est nu et saillant; les tarses et les carpes sont également privés de poils à leur partie plantaire; les ongles sont plus longs antérieurement que postérieurement et fourissent aux quatre membres; la queue n'est pas en panache comme chez le chinche. Cette espèce remarquable a été prise plusieurs fois dans les environs de Montevideo.

Mouffetard (Rue). Cette vieille rue, qui traverse un des quartiers les plus pauvres de Paris, commence à la rue Descartes et finit à la place de la barrière d'Italie. Elle doit son nom à un champ de sépulture appelé jadis *Mons Cetardus* et dont l'usage a fait, par corruption, d'abord Mont-Cetard et ensuite Mouffetard. A l'origine, ce n'était qu'un chemin qui joignait le bourg Saint-Marcel à Paris. Peu après, de chétives mesures s'élevèrent sur ses bords. On y bâtit une église (v. MÉDARD (saint)), puis Philippe-Auguste y fit construire la porte Bordette, et elle devint l'artère à laquelle vinrent aboutir une foule de ruelles sombres et tortueuses, habitées par une population misérable. Sous François 1^{er}, la rue Mouffetard fut le théâtre d'une tuerie de protestants réunis dans Saint-Médard pour y chanter des psaumes. La s'éleva peu après le couvent des hospitaliers de la Miséricorde de Jésus, célèbre par les stations peu mystiques qu'y venait faire M. d'Argenson, ministre de la police. Au commencement du XVIII^e siècle, elle reçut le nom de *Rue Saint-Marcel*, *Grande rue Saint-Marcel*, *Vieille rue Saint-Marcel*, et la partie comprise entre la rue Croulebarbe et la rue Barrière fut appelée, au XVIII^e siècle, *Rue Gautier-Renaud*. En 1730, le cimetière Saint-Médard, situé près de cette rue, attira tout Paris, curieux d'assister au spectacle étrange que donnaient les convulsionnaires. Pendant la Révolution, ce fut principalement de la rue Mouffetard que descendent les hommes armés de piques, de sabres et de haches, qui vinrent demander au roi, coiffé par eux du bonnet rouge, le rappel des ministres et la sanction du décret contre les prêtres. Au 2 septembre suivant, les mêmes bandes, à la nouvelle de l'entrée des Prussiens en France, prirent part au massacre des prisonniers. La rue Mouffetard est aujourd'hui principalement habitée par des chiffonniers et des revendeurs. Mais son aspect, depuis la rue Descartes jusqu'au boulevard Arago, a changé à peine depuis plusieurs siècles. Le spectateur qui examine en artiste cette rue s'aperçoit, dès l'abord, de la variété pittoresque des constructions qu'elle présente: c'est un papillonnement de maisons grandes, petites, vieilles, neuves, construites d'hier ou bâties il y a trois siècles, bâties par le temps ou enluminées à leur base. Là, chaque maison a sa date, son cachet, son pittoresque, depuis le bouge à façade vermillonnée et à porte

écrasée, où pullulent les chiffonniers, jusqu'au bâtiment coquet et commode où se pressent de petits bourgeois. Depuis l'ouverture du boulevard Arago, qui coupe la rue Mouffetard à angle droit, toute la partie inférieure de cette rue, à partir de l'église Saint-Médard, a été complètement transformée.

MOUFFLE D'ANGERVILLE, littérateur français, mort en 1794. Il exerça la profession d'avocat et se prononça contre les principes de la Révolution. On lui doit: *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française par le chancelier de Maupeou* (Londres, 1774-1776, 7 vol. in-12), en collaboration avec Pidansat de Mairobert; *Mémoires pour servir à l'histoire* (in-12), avec Rochon; *Vie privée de Louis XV ou Principaux événements, particularités et anecdotes de son règne* (Londres, 1781, 4 vol. in-12), réimprimé sous le titre de *Siècle de Louis XV* (Paris, 1796, 2 vol. in-80); *Adresse aux princes français et aux émigrés de cette malheureuse nation au sujet de la guerre et de leur retour* (Paris, 1792, in-80).

MOUFFLE, ARDE s. (mou-flar, ar-de — rad. mufle). Pop. Personne qui a le visage gros et rebondi: Voyez ce gros MOUFFLE, cette MOUFFLE. (Acad.)

— s. m. Art milit. anc. Partie du charrein d'un cheval armé. V. NASAL.

MOUFFLE s. f. (mou-flé — du bas lat. *mufula*, *mufola*, dans les textes du IX^e siècle, et aussi *manufolia*, *mufula*, *moffula*. Diez et Chevallet tirent ce mot du hollandais *moffel*, diminutif de l'allemand *muff*, manche, moyen, haut allemand *mou*, *mocave*, manche, manchon, ancien haut allemand *muffula*; mais le bas latin est trop ancien pour qu'on puisse le tirer de *moffel*, et Scheler remarque qu'il faut faire attention aux formes *mufola*, *manufolia*, qui indiquent un bas latin *manupola* ou *manipulus*, poignée, ce qui enveloppe le poignet. C'est sans doute par analogie, comme le remarque M. Littré, que *moffe* ou *moffle* a signifié moucheau. Le latin *manipulus* avait aussi, en effet, le sens de gerbe). Mitaine, gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a de séparation que pour le pouce. || Sorte d'ornement qu'on plaçait autrefois au bas de la manche d'un habit.

— Mécan. Machine formée d'un assemblage de plusieurs poulies, qui sert à élever et à descendre des fardeaux. || *Moufle serrée*, Moufle garnie de poulies de cuivre, de bouillons et de cordages, dont on se sert pour monter les pièces d'artillerie.

— Techn. Assemblage de deux morceaux de bois creusés dans le milieu de leur largeur, avec lequel les fontainiers saisissent la tige du fer à souder. || Assemblage employé pour rallonger une pièce de fer.

— Constr. Barre de fer employée pour empêcher l'écart des murs.

— Chir. Assemblage de poulies employé autrefois pour pratiquer l'extension ou pour vaincre de fortes résistances.

— Encycl. Mécan. L'appareil représenté par la figure ci-dessous est composé de deux

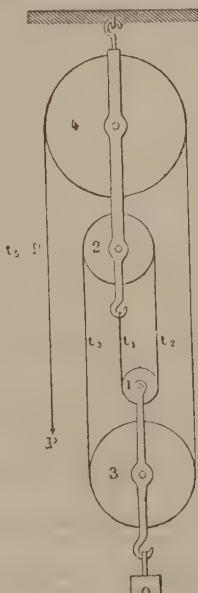


Fig. 1.

mouffes, dont l'une est fixe et l'autre mobile. Une corde tirée par une puissance P embrasse chaque poulie d'une chape à l'autre; enfin, la *moufle* mobile porte le poids Q qu'il s'agit d'élever. Soient t_1, t_2, t_3, t_4 les tensions des cordes; il est clair que, si l'on coupait tous les cordons, on ne pourrait soutenir la

moufle inférieure qu'en appliquant à ces cordons des forces égales à ces tensions; c'est-à-dire que l'on devrait avoir

$$(1) \quad Q = t_1 + t_2 + t_3 + t_4.$$

D'un autre côté, si l'on n'a pas égard au frottement,

$$P = t_1 = t_2 = t_3 = t_4.$$

Si donc on nomme n le nombre de poulies ou de brins, moins celui sur lequel s'applique P, on a

$$nP = Q, \text{ d'où } P = \frac{Q}{n}.$$

Ainsi la puissance est égale à la résistance divisée par le nombre des poulies ou au nombre des brins moins un.

En observant le jeu de cette machine, on reconnaît facilement que la longueur du cordon sur lequel est appliquée la puissance P augmente de la somme de tous les raccourcissements des autres cordons partiels, et que chacun de ces derniers est égal à la montée du poids Q. Par conséquent, s'il y a quatre cordons en sus de celui auquel est appliquée la puissance, le chemin parcouru par le

point d'application de la résistance sera $\frac{1}{4}$ de celui que décrit le point d'application de la puissance; il en sera $\frac{1}{6}$ si le nombre des

cordons est 6, etc. L'équilibre est donc soumis à cette condition, que le travail de la puissance soit égal au travail de la résistance, d'où il résulte que la puissance est $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{6}$, etc., de la résistance. Si l'on vou-

lait tenir compte des frottements, on serait obligé de marcher de poulie en poulie, ainsi qu'il suit: pour la poulie n° 1, la tension t_1 du dernier cordon est la résistance, et celle t_2 du cordon adjacent est la puissance; de même dans la poulie n° 2, t_2 devient la résistance, tandis que t_3 est la puissance; dans la poulie n° 3, t_3 est la résistance et t_4 la puissance; enfin, dans la poulie n° 4, t_4 est la résistance et la tension t_5 du cordon qui porte la puissance P est la puissance. Si l'on appelle R_1, R_2, R_3, R_4 les rayons des poulies; r_1, r_2, r_3, r_4 ceux des tourillons; f le coefficient de frottement; A et B les coefficients relatifs à la rouille de la corde, on a pour l'équilibre des poulies:

$$(2) \quad t_1 R_1 = t_1 R_1 + \frac{A + B t_1}{2 R_1} R_1 + r_1 f (t_1 + t_2)$$

$$(3) \quad t_2 R_2 = t_2 R_2 + \frac{A + B t_2}{2 R_2} R_2 + r_2 f (t_2 + t_3)$$

$$(4) \quad t_3 R_3 = t_3 R_3 + \frac{A + B t_3}{2 R_3} R_3 + r_3 f (t_3 + t_4)$$

$$(5) \quad t_4 R_4 = t_4 R_4 + \frac{A + B t_4}{2 R_4} R_4 + t_4 f (t_4 + t_5)$$

Dans cette dernière équation, t_5 n'est autre chose que la puissance P; elle devient donc:

$$(6) \quad P R_4 = t_4 R_4 + \frac{A + B t_4}{2 R_4} R_4 + r_4 f (t_4 + P).$$

En joignant à ces quatre équations la condition évidente

$$(7) \quad t_1 + t_2 + t_3 + t_4 = Q,$$

on aura tout ce qu'il faut pour déterminer la puissance et la tension de tous les cordons.

Avec ces appareils, il y a économie de force motrice à soulever de grandes charges, et il est avantageux d'employer de petits tourillons et des poulies d'un grand rayon.

Dans ce qui précède, nous avons supposé les poulies pleines les unes au-dessous des autres dans chaque *moufle*; comme dans la figure 2, elles peuvent aussi bien être assem-



Fig. 2.

blées sur le même axe. La théorie reste, d'ailleurs, la même; toutefois, les rayons des

poulies d'une même *moufle* sont alors habituellement égaux.

— *Moufle de White*. Dans cet appareil (fig. 3), qui se rapproche par l'apparence d'une *moufle* composée de poulies fixées à un même axe, les parties deviennent solitaires, ou plutôt la *moufle* n'est plus formée que d'un seul arbre sur lequel sont pratiquées différentes gorges.

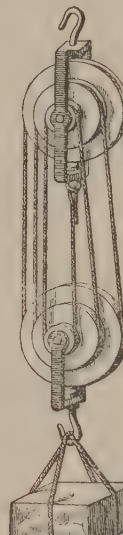


Fig. 3.

En raison même de la solidarité des différentes poulies qui composent la *moufle* de White, les rayons de ces poulies ne sont plus arbitraires; en effet, la vitesse angulaire étant commune à toutes, les longueurs des portions de corde qui passent sur elles sont proportionnelles à leurs rayons; mais, si le fardeau monte d'une quantité h , chaque brin se raccourcit de h , et la longueur de corde qui passe sur chaque poulie est proportionnelle au nombre des brins qui la précèdent.

MOUFFLE s. m. (mou-flé). Chim. Vaisseau de terre dont on se sert pour soumettre des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.

— Techn. Petit arc de terre sous lequel l'émalleur fait fondre ses émaux. || Petit four qu'on place en travers dans un fourneau, et qui contient les matières destinées à la compaction. || Four dans lequel on fait cuire la porcelaine.

— Pop. Visage gras et rebondi.

MOUFFLE, ÉE (mou-flé) part. passé du v. Moufler. Saisi par le nez et les joues: *Enfant MOUFFLE*.

— Mécan. *Poulie mouflée*. Celle qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres assemblées sur la même chape.

— Constr. Soutenu avec des mouffes: *Mur MOUFFLE*.

MOUFFLER v. a. ou tr. (mou-flé — rad. mufle ou moufle). Pop. Saisir par le nez et par les joues, simultanément, avec les deux mains: *Tais-toi ou je vais te MOUFFLER*.

— Constr. *Moufler un mur*. Y appliquer une moufle ou barre de fer pour l'empêcher de s'écarter.

Se moufler v. pr. Se serrer le nez et les joues.

MOUFFLETES s. f. pl. (mou-flé-tes — dim. de moufle). Techn. Moufle de fontainier. On dit aussi MOUFFLETTE.

MOUFLON s. m. (mou-flon — probablement de l'allemand *muffel*, chien à grosses lèvres pendantes et, par extension, *mufle*, de l'ancien haut allemand *mupfan*, contracter la bouche). Mamm. Nom sous lequel on désigne généralement tous les moutons sauvages: Le mouflon erre sur les rochers calcaires, nus et arides de la Californie. (De Humboldt.) On trouve dans l'île de Corse, à l'état sauvage, le mouflon. (A. Hugo.)

— Encycl. Le mouflon est généralement considéré comme le type sauvage et l'origine de nos moutons domestiques; il est un peu plus grand que ceux-ci; il atteint environ 1m,15 de longueur totale et 0m,75 de hauteur depuis le sol jusqu'à la partie la plus élevée du dos. Son corps est couvert de deux sortes de poils: les uns laineux, fins et doux au toucher, assez courts et frisés en tire-bouchon; les autres, soyeux, roides et de longueur médiocre, seuls apparents au dehors. Les poils laineux sont grisâtres; quant aux poils soyeux, ils ont des teintes différentes: les uns sont fauves, les autres noirs, d'autres enfin ambrés de ces deux couleurs; du mélange de ces trois sortes de poils résulte, pour l'ensemble du pelage de l'animal, une nuance ordinaire-

ment fauve brunâtre, mais tantôt plus claire et tantôt plus foncée, suivant l'âge et suivant les saisons; ainsi, en hiver, le pelage est plus brun; dans cette saison aussi, les poils du dessous du cou forment une sorte de cravate ou de fanon. La ligne dorsale est noire; cette couleur se retrouve en forme de traits sur les flancs et sur les côtés de la face; la langue et l'intérieur de la bouche et des narines sont aussi entièrement noirs. La couleur blanche ou blanchâtre règne au contraire sur les parties inférieures, à la face interne et à l'extrémité des membres, aux fesses, sur la joue, au-dessous de l'œil et sur les côtés de la queue, qui est très-courte et noire en dessus. La femelle a le pelage moins épais; les jeunes individus sont d'un fauve plus pur que les vieux et ont les fesses d'un fauve clair, et le dessus de la queue d'un fauve brun.

Le mouflon a le chanfrein busqué; les oreilles médiocres, droites, pointues, mobiles; le cou assez gros; le corps épais, musculeux, à formes arrondies; les jambes assez robustes; les sabots courts et d'un gris jaunâtre; la queue longue de 1 décimètre au plus et nue à la face inférieure. Le pelage, sur la tête, ne se compose que de poils soyeux. Le mâle a, en outre, des cornes triangulaires à l'origine, mais se changeant, vers leur extrémité libre, en véritables lames à deux faces; très-larges à leur base, elles couvrent presque tout le dessus de la tête et ne sont séparées à leur naissance que par une petite bande de poils qui n'a pas 1 centimètre de largeur. Elles atteignent jusqu'à 0,65 de longueur et présentent des rides transversales ou des anneaux qui varient, dans leurs dispositions, suivant les individus; leur couleur est d'un gris jaunâtre. Chez la femelle, les cornes sont beaucoup moins fortes et souvent même manquent complètement. Celles des jeunes individus commencent à pousser de très-bonne heure et s'accroissent très-vite.

Le mouflon était bien connu des anciens; les Grecs lui donnaient le nom d'*ophion*; Strabon et Pline, celui de *musmon*, dont les auteurs modernes ont tiré le nom scientifique de l'espèce, *musmon*. Ce dernier écrivain lui assigne l'Espagne pour patrie; il dit que le mouflon, croisé avec le bœuf domestique, produit des métis appelés *umbri*. A cette époque, ce ruminant était très-commun en Corse, en Sardaigne, à Chypre et dans les montagnes de la Grèce; dans tous ces pays, le mouflon est aujourd'hui devenu très-rare. A l'état de liberté, il erre sur le sommet des montagnes et vit en troupes plus ou moins nombreuses, qui ont toujours à leur tête un mâle vieux et robuste. La société semble être pour ces animaux une nécessité. Si l'un d'eux s'isole, dit M. Z. Gerbe, il court, il béle, il cherche de tous côtés le troupeau, et, lorsqu'il ne peut le rejoindre, il languit et ne tarde pas à dépérir. En décembre et janvier, époque du rut, les troupes se divisent en bandes plus petites, formées chacune de quelques femelles et d'un seul mâle. Alors, l'instinct de sociabilité qui, dans toute la saison, les faisait se réunir n'existe plus, du moins chez les mâles; car si, dans leurs courses, deux bandes se rencontrent, les deux chefs s'avancent l'un contre l'autre, se dressent, se heurtent vigoureusement avec leurs cornes et le combat ne finit bien souvent que par la mort de l'un des deux champions. Dans ce cas, les femelles qui accompagnaient le vaincu se joignent au troupeau du vainqueur.

La femelle du mouflon porte cinq mois; elle met bas, en avril ou en mai, des petits, ordinairement au nombre de deux, qui, en naissant, ont les yeux ouverts et peuvent marcher et presque courir. La mère a pour eux beaucoup de soin et de tendresse et les défend avec courage. Vers la fin de la première année, la jeune mouflon semble déjà apte à la reproduction; mais il n'est point complètement adulte et n'a acquis toute sa force que vers l'âge de deux ans et demi à trois ans. Cet animal est d'une timidité extrême. Pris jeune, il s'apprivoise facilement et devient même très-familier. Mais il arrive souvent que les mâles, en vieillissant, deviennent méchants et attaquent, sans raison apparente, les personnes qu'ils connaissent le mieux. C'est ce qu'on a observé surtout en Sardaigne, où l'on élève beaucoup de ces animaux en domesticité. Quant à leur intelligence, elle paraît très-bornée. Fr. Cuvier a fait, sur les mouflons élevés au Muséum, des observations très-détaillées et que nous croyons devoir reproduire en entier, tout en faisant nos réserves sur quelques points.

« La domesticité n'a aucune influence sur le développement de l'état intellectuel dans ceux de ces animaux que j'ai observés; elle n'a fait que les habituer à la présence d'objets nouveaux; les hommes ne les effrayaient plus; il semblait même que ces animaux eussent acquis plus de confiance dans leur force en apprenant à nous connaître; car, au lieu de fuir leur gardien, ils l'attaquaient avec fureur, et les mâles surtout. Les châtimens, bien loin de les corriger, ne les rendaient que plus méchants et, si quelques-uns devenaient craintifs, ils ne se soumettaient point, et ne virent que des ennemis, et non pas des maîtres, dans ceux qui les avaient frappés. Ils ne surent même jamais faire à cet égard de distinction entre les hommes; ceux qui ne leur avaient point fait subir de mauvais traite-

ments ne furent pas, à leurs yeux, différents des autres, et les bienfaits ne parvinrent point à affaiblir en eux le sentiment qui les portait à traiter l'espèce humaine en ennemi. En un mot, ils ne montrèrent jamais aucune confiance, aucune affection, aucune docilité; bien différents en cela des animaux les plus carnassiers, que l'on parvient à élever et à traiter. Si le mouflon est la souche de nos moutons, on pourra trouver, dans la faiblesse de jugement qui caractérise le premier, la cause de l'extrême stupidité des autres.

« Ceux de ces animaux qui ont vécu à la Ménagerie aimaient le pain, et, lorsqu'on s'approchait de leur barrière, ils venaient pour le prendre; on se servait de ce moyen pour les attacher avec un collier, afin de pouvoir, sans accident, entrer dans leur parc; eh bien! quoiqu'ils fussent tourmentés au dernier point, lorsqu'ils étaient ainsi retenus, quoiqu'ils vissent le collier qui les attendait, jamais ils ne se sont défilés du piège dans lequel on les attirait en leur offrant ainsi à manger; ils sont constamment venus se faire prendre sans montrer aucune hésitation, sans manifester qu'il se fût formé dans leur esprit la moindre lésion entre l'appât qui leur était présenté et l'esclavage qui en était la suite, sans qu'en un mot l'un ait pu devenir pour eux le signe de l'autre. Le besoin de manger était seul réveillé en eux à la vue du pain. Sans doute, on ne doit point conclure de quelques individus à l'espèce entière; mais on peut assurer, sans rien hasarder, que le mouflon tient une des dernières places parmi les mammifères sous le rapport de l'intelligence.

On a cru pendant longtemps que le mouflon était la souche originelle du mouton domestique. Mais les travaux de Pallas, de Geoffroy Saint-Hilaire et de quelques autres naturalistes ont démontré l'inexactitude de cette assertion et l'origine asiatique du mouton. Il est vrai que ce type sauvage peut se croiser avec la brebis ordinaire et donner des méis féconds. La chair du mouflon est très-bonne à manger; celle des jeunes individus est même un mets délicat.

Le mouflon de Sibérie ou *argali*, confondu comme simple variété avec l'espèce précédente par plusieurs auteurs, s'en distingue par sa taille plus forte et par la dimension et la forme des cornes; elles dépassent d'un quart en longueur la hauteur totale de l'animal; on en a vu qui mesuraient 2m,40 et atteignaient le poids de 15 à 20 kilogrammes; leur extrémité est comprimée. Le pelage de cette espèce, composé de poils courts, est, en hiver, d'un gris fauve, avec une raie jaunâtre ou roussâtre le long du dos; une large tache de même couleur règne sur les fesses; la face interne des quatre membres et le ventre sont d'un rougeâtre encore plus pâle, et le chanfrein, le museau et la gorge sont blancs ou blanchâtres. En été, se laisse est généralement plus roussâtre; mais en tout temps la tache jaunâtre des fesses reste la même.

L'argali habite les régions tempérées et froides de l'Asie, depuis la Tartarie jusqu'au Kamchatka. Il est très-fort, plus vigoureux que le mouflon d'Europe, très-agile, et saute de rocher en rocher avec une étonnante légèreté. Il s'accouple deux fois l'année, au printemps et à l'automne; chaque portée est de deux petits au plus, quelquefois d'un seul. Quand les femelles ont mis bas, elles restent seules avec leurs agneaux. Les mâles, dans leurs combats pour la possession des femelles, perdent quelquefois leurs cornes, qui sont pourtant très-grosses et très-solides; car on a vu un argali briser d'un coup de tête un barreau de fer de sa grille, large de 0m,03 à 0m,04. La chair de ce mouflon est très-bonne à manger; elle a une saveur qui rappelle celle du chevreuil. Les Kamchatkades trouvent aussi à sa graisse une saveur délicieuse. On croit que l'argali est l'origine de certaines de nos races de moutons.

Le mouflon d'Afrique ou à manchettes, appelé aussi mouflon barbu, est à peu près de la taille du mouflon d'Europe. Son chanfrein est peu arqué; ses cornes, médiocres, un peu plus longues que la tête, se touchent à leur base, s'élèvent d'abord droites, puis se recourbent en arrière. Le pelage, généralement d'un fauve roussâtre, est assez court partout, si ce n'est sous le cou, où il existe une longue crinière pendante de poils longs et assez grossiers. Les poignets des jambes antérieures ont aussi chaque une sorte de manchette composée de poils longs, soyeux et non frisés. Cette espèce habite les contrées désolées de l'Afrique, par troupes de vingt à trente individus. A l'habite, dit Geoffroy Saint-Hilaire, le sommet des plus hautes montagnes

et se plait dans les lieux les plus arides et les plus inaccessibles. On le voit sauter de rocher en rocher avec une vitesse presque incroyable; sa souplesse est extrême, sa force musculaire prodigieuse, ses bonds très-étendus et sa course très-rapide. Il se sent immédiatement de l'approche d'un ennemi et s'arrête au milieu de sa fuite, de regarder le chasseur d'un air stupide et d'attendre que celui-ci soit à sa portée pour recommencer à fuir. On estime beaucoup sa chair, surtout celle des jeunes. Quelques espèces peu connues ont reçu encore le nom de mouflon.

MOUFFI s. m. (mou-fiti). S'écrit quelquefois pour MUFTI.

MOUGEOTTIE s. f. (mou-je-ot — de Mougéot, botan. fr.). Bot. Genre d'algues d'eaux douces, de la tribu des conjuguées, comprenant une dizaine d'espèces.

MOUGGAR s. m. (mou-gar). Nom donné, dans le Maroc, à de grandes foires trimestrielles qui durent plusieurs jours et où les populations se rendent sous la conduite de leurs marabouts. Les moutons sont la première étape pour l'échange des richesses produites du Soudan rapportées par les caravanes.

MOUGIN (Pierre-Antoine), astronome français, né près de Baume-les-Dames en 1735, mort en 1816. Tout en remplissant les fonctions de curé à la Grand-Combe-des-Bois (Doubs), il s'appliqua avec ardeur à l'étude de l'astronomie, transmit, en 1766, des observations et des calculs à Lalande, qui lui envoya un grand télescope et divers instruments nécessaires à des expériences, et devint membre correspondant de l'Académie des sciences. En 1790, Mougin fut élu membre de l'administration centrale du Doubs, mais il refusa ces fonctions pour ne point s'arracher à ses études favorites. Vers la fin de 1793, il se vit contraint d'abandonner sa cure et de se cacher; mais, en 1799, sur la demande du Bureau des longitudes, il put revenir à la Grand-Combe et y reprendre ses travaux. Deux ans plus tard, Mougin fit parvenir à Lalande une grande table de précession, c'est-à-dire une table des changements annuels des étoiles en ascension droite. On a de lui des *Calculs*, insérés dans la *Connaissance des temps* de 1775 à 1803; les *Tables du nonagésime* (*Connaissance des temps*, 1775); *Calculs de l'éclipse de soleil observée le 19 janvier 1787*, dans le *Journal des Savants*, etc.

MOUGRI s. m. (mou-gri). Bot. Genre de crucifères de Java, dont les gousses ont le goût et les usages des radis.

— **Encycl.** Ce végétal, originaire de Java, appartient à la classe des radis; mais il en diffère en ce que ce sont ses gousses, et non pas ses racines, qui se consomment. Ces gousses ont d'ailleurs une saveur plus curieuse; elles atteignent en très-peu de temps une énorme longueur, et croissent quelquefois de 5 à 6 pouces en vingt-quatre heures. Le mougri est d'un grand usage pour salade dans quelques parties de l'Inde. Introduit en Angleterre de Saharunpore, et bien que venant d'une contrée si chaude, il réussit en pleine terre et peut être aisément cultivé dans un jardin ordinaire qui a été bien amendé dans le cours de l'année précédente. La semence végète facilement, et en huit semaines à peu près le mougri fleurit à profusion et produit des gousses qui atteignent 3 pieds de longueur. Ces gousses ont une odeur agréable, et, quand elles sont à la moitié de leur croissance, elles peuvent être mangées comme les radis communs, dont elles rappellent le goût, mais auxquelles elles sont supérieures pour la saveur et le parfum. En salade, en saumure, elles sont fort estimées; mais c'est surtout bouillies qu'elles sont délicieuses. Elles ont alors un goût d'asperge avec une légère odeur de pois verts. Elles peuvent être servies avec le rôt et constituer ainsi une agréable addition alimentaire. Pour être bouillies ou mises en saumure, les gousses doivent avoir atteint tout leur développement. Elles sont, suivant les espèces, tantôt vertes, tantôt pourpre ou d'un vert tirant sur le pourpre. Chaque plante ne produit pas moins de quinze à vingt gousses, les unes pendantes et droites, les autres tordues et contournées de la manière la plus bizarre.

M. Quibou, dans un intéressant rapport dressé sur les cultures du Jardin d'acclimatation, a appelé l'attention sur cette espèce végétale qui lui paraissait promettre à nos tables de nouvelles ressources.

MOUHARREM s. m. (mou-a-rèmm). Chronol. Premier mois de l'année turque, nommé aussi MOHARRÈM.

MOUHOURTA s. f. (mou-our-ta). Nom de l'une des cérémonies du mariage usitées dans l'Inde.

— **Encycl.** La *mouhourta* est une des plus essentielles cérémonies du mariage indou. Voici en quel consiste la *mouhourta*. On offre, en premier lieu, un sacrifice à Vigoussouara; les deux époux s'étant assis sur l'estrade disposée pour eux, la face vers l'Orient, des femmes mariées procèdent à leur toilette et chantent et se parent avec l'élégance la plus recherchée. Ainsi vêtus, l'époux se lève, prie la *sa-calpa* ou préparation mentale, prie les dieux de lui pardonner tous les péchés qu'il a commis depuis qu'il a reçu le triple

cordon, et, pour obtenir ce pardon plus efficacement, il récite un *mantram*, il fait une aumône de quinze fanons à un brahme. S'acquiesçant alors en pèlerin et se préparant comme s'il allait réellement faire un long voyage, il déclare son intention d'il est d'entreprendre le pèlerinage sacré de *Cassy* (Bénarès). Il sort de la maison accompagné des femmes mariées qui chantent en chœur, de ses parents et de ses amis, et précédé des instruments de musique. Arrivé hors du village, il se dirige du côté de l'Orient; mais son futur beau-père vient à sa rencontre, lui demande où il va et, apprenant le but de son voyage, l'engage à renoncer. « Il a, lui dit-il, une jeune vierge, et s'il le veut, il la lui donnera en mariage. » Le pèlerin accepte la proposition avec joie et retourne avec son cortège à l'endroit d'où il était parti. En entrant, les femmes lui font la cérémonie de l'*azalyti*, puis on passe aux autres cérémonies du mariage.

MOUHY (Charles DE FIEUX, chevalier DE), romancier français, né à Metz en 1701, mort à Paris en 1784. Il avait pour oncle le baron de Longepierre. Se trouvant sans fortune, il alla chercher à Paris des ressources dans la culture des lettres et se mit aux gages de Voltaire « qui le payait pour être solliciteur de ses procès et son chef de meute au parricidé ». Par la suite, il rendit des services honteux au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, qui le paya fort bien, prouva-t-il. Bien que peu estimé comme écrivain, il a laissé beaucoup d'ouvrages. « Le chevalier de Mouhy, dit Audiffert, allait dans les cafés, dans les foyers, recueillait tout ce qu'on y disait et, rentré le soir chez lui, il écrivait un roman dans lequel il amalgamait les anecdotes qu'il avait entendues raconter. Un ouvrage nouveau avait-il du succès, il en composait aussitôt le pendant. Il tirait d'ailleurs très-bien parti de ses écrits; ils étaient affichés partout; il en avait les poches pleines, il les colportait lui-même et on était forcé de les acheter pour se débarrasser de ses instances... Le bagage littéraire de Mouhy est très-considérable, mais de très-médiocre valeur. On a de lui les ouvrages suivants : *Le pèlerinage*, ouvrage périodique (1735, in-12); la *Paysanne parvenue* (1735, 12 parties en 4 vol. in-12); ce livre avait pour but de rappeler le *Paysan parvenu*, de Marivaux; le *Dénoué* survenu entre le *Paysan parvenu* et la *Paysanne parvenue* (1735, in-12); *Mémoires posthumes du comte de...*, avant son retour à Dieu (1735, in-12); *Laméris ou les Voyages extraordinaires d'un Égyptien dans la terre intérieure, avec la découverte de l'île des Syllides* (1735-1737, in-12); *Mémoires du marquis de Fieue* (1735-1736, 2 vol. in-12); *Paris ou le Mentor à la mode* (1735, in-12); *Le Mérite vengé ou Conversation sur divers écrits modernes* (1736, in-12); *le Papillon ou Lettres parisiennes* (1736, in-12); *la Mouche ou les Aventures de Bigand* (1736, in-12); *Nouveaux motifs de conversion* (1738, in-12); *Mémoires d'Anne-Marie de Moras, comtesse de Courbon* (1739, 2 vol. in-12); *L'Art de la toilette* (in-32, sans date); *Mémoires d'une fille de qualité qui ne s'est pas retirée du monde* (1747, 4 vol. in-12); *le Masque de fer* (3 vol. in-12); *Mille et une faveurs* (1748, 3 vol. in-12); *Opuscules d'un célèbre auteur égyptien* (1752, in-12); *Tablettes d'amateurs*, contenant l'abrégé de l'histoire du Théâtre-Français, l'établissement des théâtres à Paris, un dictionnaire des pièces et l'abrégé de l'histoire des auteurs et des acteurs (1758, in-80); *Le pèlerinage de toutes les pièces restées au Théâtre-Français* (1753, in-16); *Les Délices du sentiment* (1753, 6 vol. in-12); *Mémoires du marquis de Benavides* (1754); *le Financier* (1755, in-12); *les Dangers des spectacles ou Mémoires de M. de Champigny* (1780, 4 vol. in-12); *Abrogé de l'histoire du Théâtre-Français, depuis son origine jusqu'à 1^{er} juin de l'année 1780* (3 vol. in-80).

MOUILLE s. f. (mou-lla-de; il ml. — rad. mouiller). Techn. Action d'humecter les feuilles de tabac, pour les rendre plus souples.

MOUILLOIR s. m. (mou-lla-doir; il ml.). Syn. de MOUILLOIR.

MOUILLE s. m. (mou-lla-je; il ml. — rad. mouiller). Action de mouiller : Le MOUILLE-LAG des tabacs.

— **Techn.** Action de mouiller l'orge pour la faire germer. « Façon qu'on donne aux cuirs en les mouillant pour certains apprêts. L'opération consistant à humecter les mauvaises chaînes de soie avec de la vieille bière ou avec quelque autre liquide, afin d'en faciliter le tissage.

— **Comm.** Action d'ajouter de l'eau aux boissons destinées à la vente : Le MOUILLELAG du vin, de l'eau-de-vie.

— **Mar.** Lieu de la mer où un bâtiment peut être retenu à l'ancre : Un bon, un mauvais MOUILLELAG. Un vaisseau au MOUILLELAG. L'opération par laquelle on mouille, on jette l'ancre. « Profondeur de la mer dans un lieu déterminé. « Ancrer au mouillage, Ancrer disposé pour être jeté, mis à l'eau.

— **Fig.** Lieu d'arrêt ou moment de repos : Le temps est un fleuve où les barques de la vie ne s'amarrent point, parce qu'il n'y a point de MOUILLELAG. (Mme de Blessington.)

MOUILLE s. f. (mou-ille; il ml.) — rad. mouiller). Agric. Source qui ne fait que suin-

ter dans une prairie, et qui y développe une herbe exceptionnellement belle et précoce.

— Endroit d'une rivière où l'eau a une plus grande profondeur.

MOUILLÉ, ÊE (mou-llé; *ll* mil.) part. passé du V. Mouiller. Humecté, rendu humide, couvert ou imbibé d'un liquide : *Etre mouillé par la pluie*. **Etre mouillé de suer**. Avoir les pieds mouillés. Avoir les yeux mouillés de larmes. Calypso dit à Télémaque : *Repos-toi, sous habris sont mouillés; il est temps que vous en changiez*. (Rèn.) Une surface n'est mouillée que parce que le fluide qui la mouille tend, en quelque sorte, à se combiner avec elle. (Girard.)

— Mêlé avec de l'eau, étendu d'eau : Vin mouillé.

— Papier mouillé, Etioffe qui n'a aucune consistance.

— Poule mouillée, Personne qui manque de résolution et de courage : *J'ai couché à Coulanges, où je me serais bien promené si je n'étais point encore une sottise* POULE MOUILLÉE. (Mmo de Sév.)

— *Etre mouillé comme un canard*, Etre excessivement mouillé : *J'étais mouillé comme un canard, lorsque je m'entendis appeler*. (Le Sage.)

— *Se couvrir d'un drap mouillé*, Donner, pour pallier une faute, une mauvaise excuse.

— *Pop. Etre mouillé*, Avoir bu avec excès.

— *Prov. De pavé sec et bois mouillé, Libera nos, Domine*, Dieu nous préserve du pavé sec, parce qu'il est glissant, et du bois mouillé, parce qu'il ne brûle pas.

— Sculpt. *Draperie mouillée*, Vêtement de statue qui adhère sur le corps comme feraient des habits mouillés.

— *Jeux. Doigt mouillé*, Jeu qui consiste à mouiller un de ses doigts secrètement et à faire deviner ensuite lequel on a mouillé; on emploie souvent ce procédé comme une manière de tirer au sort :

L'autre le veut, l'autre le veut aussi; [si !] Tirons au doigt mouillé. — Parbleu non ! — Parbleu FLORIAN.

— *Mar. Navire mouillé*, Navire au mouillage, à l'ancre : *Le Saint-Gérard était mouillé entre l'île et la côte*. (B. de St-P.) *Nous jetâmes l'ancre au milieu des vaisseaux mouillés dans le port*. (Chateaub.)

— *Gramm. L mouillé ou ll mouillés*, *L* ou *ll* qu'on prononce avec un son particulier analogue au *gli* des Italiens, comme dans *gouvernail*, *famille*, etc. *Gn mouillé*, *Gn* formant une vraie consonne particulière, comme dans *agneau*, *campagne*, etc.

— *Agric. Altéré par les pluies* : Blé mouillé. Foin mouillé.

— *s. m.* Ce qui est mouillé, sol ou endroit mouillé : *Les poultes redoutent le mouillé*.

MOUILLE-BOUCHE s. f. Arboric. Espèce de poire fondante, qu'on appelle aussi ÉPARONE et CUEILLETTE. *Pl. MOUILLE-BOUCHE*.

MOUILLÉE s. f. (mou-llé; *ll* mil. — rad. mouiller). Techn. Quantité de chiffons qu'on introduit dans la poutrière, et qui est ainsi nommée parce qu'on l'arrose de temps en temps. *Quantité de poignées ou paquets de feuillets dont l'ouvrier charge la presse de la chambre de colle, dans le collage à la main*.

MOUILLEMENT s. m. (mou-llé-man; *ll* mil. — rad. mouiller). Action de mouiller, de tremper.

— *Art culin.* Arroisement léger. *Liquide employé comme nécessaire à la cuisson*.

MOULLER v. a. ou tr. (mou-llé; *ll* mil. — du latin fleuit *moullare*, dérivé de *mollis*, mou; mouiller signifie donc proprement rendre mou). Tremper, humecter, rendre moite, humide : *MOULLER du linge*. *MOULLER un humoïre de ses larmes*. *La pluie a mouillé le pavé*.

La beauté, fatal aimant,
Est pareille au diamant
Que la fange peut mouiller
Sans le souiller.

TH. DE BANVILLE.

— *Atroser, baigner* : *L'Océan mouille les côtes de la Bretagne*.

— *Métier, étendre d'eau* : *MOULLER trop son vin*. *Les marchands de vin ont l'habitude de MOULLER largement leurs denrées*.

— *Absol.* : *Le brouillard mouille comme la pluie*. (Acad.)

— *Mouiller ses lèvres*, Tremper, humecter légèrement ses lèvres pour boire : *Nous n'avions pas une goutte d'eau pour MOULLER NOS LÈVRES*.

— *Gramm.* Prononcer mouillé : *MOULLER les l. MOULLER un ga qu'il fallait prononcer dur*.

— *Mar.* *Mouiller l'ancre* ou simplement *Mouiller*, Jeter l'ancre à la mer, pour arrêter le navire : *Nous arrivâmes à une lieue de Torneo, où nous mouillâmes l'ancre*. (Reynard.) *Nous vîmes MOULLER pendant la nuit au port de Chio*. (Chateaub.) *Nous mouillâmes à trois encablures de la plage*. (Lamart.) *MOULLER en affourchant*, Jeter deux ancres, l'une à bâbord, l'autre à tribord. *MOULLER en croupière*, Jeter une ancre du côté de la poupe, pour serrer les ancres de l'avant. *MOULLER en patte-d'oie*, Jeter trois ancres en triangle. L'une à l'avant et les deux autres

de chaque côté du navire. *MOULLER en barbe*, *Mouiller sur l'avant d'un autre navire* : *Les vaisseaux ennemis étaient à l'essor du fond*, je jugai à propos de MOULLER EN BARBE du vaisseau amiral. (Archives marit.) *MOULLER en barbe de chat*, *Mouiller sur deux ancres très-écartées*, dont les câbles ont été comparés aux poils de la barbe du chat. *MOULLER avec la quille*, Toucher le fond et rester échoué.

— *Techn.* Tremper dans de la terre délayée fort claire : *MOULLER du drap*. *MOULLER de la soie*, L'humecter avec de la vieille bière ou avec quelque autre liquide, pour en faciliter le tissage.

— *Art culin.* Additionner d'un liquide nécessaire à la cuisson : *MOULLER sa matelote avec du vin de Bourgogne*.

— *v. n.* ou intr. *Pop.* Boire : *Il MOULLA du matin au soir*.

Se mouiller v. pr. Etre, devenir mouillé : *Il pleut, votre linge se mouille. Tous les yeux se mouillèrent de larmes*.

— *Mouiller son corps* ou ses vêtements : *Ne sortez pas si vous craignez de vous MOULLER*.

— *Mouiller, humecter à soi* : *Ce n'est pas boire que de se MOULLER seulement les lèvres. Il faut éviter de se MOULLER la tête fréquemment*. (A. Rion.)

— *Se jeter à l'eau crainte de se mouiller*, Embarrasser, pour échapper à un inconvénient, un parti par lequel cet inconvénient est aggravé.

— *Gramm.* Etre prononcé mouillé : *L se MOULLA généralement après i*.

MOULLÈRE s. f. (mou-llère; *ll* mil. — rad. mouiller). Agric. Partie de champ ou de pré habituellement humide.

— *Navig.* Fuite, endroit par lequel l'eau pénètre dans un bateau : *Quand la MOULLÈRE est peu importante, il suffit de la calfeutrer avec un peu de mousse ou de cordage détrempé, qu'on enfonce dans les fentes et qu'on recouvre de graisse*.

— *Géol.* Accident propre aux lignites et qui consiste en ce que, dans une portion de couche, le lignite est tellement fendillé et décomposé, qu'il est devenu très-perméable à l'eau.

MOULLERON (Adolphe), lithographe, né à Paris en 1820. Il se fit remarquer dès 1841 par quelques lithographies publiées dans un recueil intitulé les *Artistes* et fondé par M. Challamel. M. Moulleron débuta au Salon de 1846 par l'envoi de *L'Auto-dé-fé* et de trois autres sujets d'après M. Robert Fleury. Ces lithographies furent très-remarquées. M. Moulleron exposa successivement ensuite : *André Vésale*, *l'Incendie du quartier juif* (1849); *L'Ecole juive*, la *Marguerite* et le *Tasse*, d'après Eugène Delacroix; une *Pantaise*, d'après M. Bouvier (1850); *Un coin de jardin*, d'après K. Bodmer (1852); *Art et Liberté*, le *Bourgeois*, *Sia chez Rembrandt* (1853). En 1854, cet artiste fut chargé par l'Etat de reproduire la *Ronde de nuit*, de Rembrandt, qui se trouve au musée d'Amsterdam. L'exécution de cette belle lithographie coûta près de deux années de travail à M. Moulleron. Elle figura au Salon de 1859, puis à l'Exposition universelle de 1867, avec le *Refuge*, d'après K. Bodmer.

Outre les travaux cités ci-dessus, M. Moulleron a donné de nombreuses lithographies à divers recueils, aux *Artistes anciens et modernes*, au *Caucase*, du prince G. Gagarine, etc. En 1873, il a gravé à l'eau-forte les dessins de M. Bida, pour les *Saints Evangiles*. Jamais cet artiste n'avait abordé ce genre.

M. Moulleron a obtenu une 3^e médaille en 1846, une 2^e en 1849, une 1^{re} en 1852; une autre médaille de 1^{re} classe à la grande Exposition de 1855, où figuraient *L'Ecole juive* et le *Coin de jardin*. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1852. On le considère avec raison comme un des premiers lithographes de notre époque. Ses œuvres sont exécutées largement, avec une habileté extrême, et traduisent le modèle avec une grande fidélité.

MOULLET s. m. (mou-llé; *ll* mil.). Techn. Réunion de deux jantes formant un ovale pour placer les rais.

— *Vitic.* Variété de raisin.

MOULLETTE s. f. (mou-llète; *ll* mil. — rad. mouiller). Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque ou dans un liquide : *Faire des MOULLETES*. *Tremper une MOULLETTE dans son œuf*. *Tremper des MOULLETES dans son vin*, dans son chocolat.

Hier encore, en mangeant un œuf sur son assiette il prit, sans y songer, son doigt pour sa moulette. REYNARD.

— *Techn.* Vase qui est fixé au rouet à filer, et qui contient l'eau nécessaire au filage : *La filuse a devant elle sa MOULLETTE, et elle humecte son fil quand cela est nécessaire*. (Alcan.)

MOULLEUR s. m. (mou-lléur; *ll* mil. — rad. mouiller). Mar. Appareil qui facilite le mouillage des ancres.

MOULLOIR s. m. (mou-lloir; *ll* mil. — rad. mouiller). Techn. Cuve qui renferme la solution de gélatine dans laquelle l'ouvrier plonge le papier pour le coller, dans l'opéra-

tion du collage à la main. *Sorte de petit godet rempli d'eau, dans lequel les fileuses mouillent le bout de leurs doigts*. *Sébie* dont on se sert pour mouiller les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées blanches.

MOULLURE s. f. (mou-llu-er; *ll* mil. — rad. mouiller). Action de mouiller; résultat de cette action : *Les MOULLURES font des taches sur le papier*.

— *Agric.* Arroisement léger.

MOUISSEAU s. m. (mou-i-sé). Mar. Corde avec laquelle on lie aux aurails ou anneaux les caps qui servent à amarrer.

MOISSONE s. f. (mou-i-so-ne). Arboric. Variété de figue violette, hâtive, petite, à peau noire et très-mince, très-délicate, dont on fait deux récoltes.

MOUJIK s. m. (mou-jik). Serf, paysan russe : *Depuis son enfance jusqu'à sa mort, le moujik obéit*. (Mérimée.)

MOUKDEN ou **FOUNG-THIAN**, ville de l'empire chinois, capitale de la province septentrionale de Leao-Tong, par 41° 40' de lat. N. et 121° 18' de long. E., à 350 kilom. N.-E. de Pékin. Residence des derniers souverains mandchoux; on y voit un magnifique mausolée de Choun-tsi.

MOUKHALIFAT s. m. (mou-kal-li-fatt). Bureau du département des finances ottomanes où sont portées les affaires de confiscation et de biens tombés en désuétude.

MOUKHLISSI (Mustapha, dit), prince et littérateur ottoman. V. MUSTAPHA.

MOUKSOUM s. m. (mou-ksoumm). Ichtyol. Petit poisson qui semble appartenir au genre saumon.

MOULAC (Vincent-Marie), marin français, né à Lorient en 1780, mort au Callao de Lima (Pérou) en 1836. Il entra dans la marine dès l'âge de dix ans, fit, comme enseigne de vaisseau, partie de l'expédition de Saint-Domingue (1802), puis quitta la marine de l'Etat pour celle du commerce dans le but de faire des voyages lucratifs dont il destinait le produit à sa famille. D'abord embarqué sur le corsaire les *Frères-Unités*, en qualité de premier lieutenant, il tomba peu après entre les mains des Anglais (1804), puis, dès qu'il eut recouvré la liberté, il s'embarqua sur la *Caroline*, corsaire de 14 canons, commandé par Nicolas Surcouf, passa en 1807 sur le *Revenant*, sous les ordres du fameux Robert Surcouf, prit une part des plus brillantes au combat dans lequel ce navire s'empara de la *Concepcion*, bâtiment portugais de 34 canons, et rentra dans la marine militaire avec le grade de lieutenant de vaisseau provisoire lorsque le *Revenant* devint, sous le nom d'*Iéna*, corvette de l'Etat. Croisant peu après sur ce navire dans les mers de l'Inde, il tomba encore une fois entre les mains des Anglais, qui le retinrent pendant quatorze mois prisonnier à Chandernagor. Il servait, en 1810, sur la *Minerve*, commandée par Pierre Bouvet, lorsqu'il contribua puissamment à la prise de trois grands vaisseaux de la Compagnie des Indes. Moulac reçut alors le commandement d'un de ces vaisseaux, le *Ceylan*, se signala au combat du Grand-Port, à l'île de France, contre quatre frégates anglaises, passa en 1812 sur la *Clorinde*, fut fait encore une fois prisonnier par suite de la capitulation de l'île de France, prit une part à l'Événement de 1814, prit part à deux expéditions sur les côtes d'Afrique. Capitaine de frégate en 1822, capitaine de vaisseau en 1823, il commandait l'*Algésiras* dans l'escadre qui força l'entrée du Tage en 1831, reçut en récompense de sa conduite le brevet de commandeur de la Légion d'honneur, prit en 1833 le commandement supérieur de la station du Portugal, fut nommé, en 1835, commandant de la division des mers du Sud, débarqua à Callao, près de Lima, défendit courageusement les intérêts de nos nationaux menacés par une révolution qui venait d'éclater au Pérou, recueillit à son bord cent cinquante femmes ou enfants sur le point d'être massacrés et succomba peu après à une maladie qui le rongea depuis longtemps. Comme témoignage de reconnaissance pour l'humanité et la fermeté dont il avait fait preuve, les négociants de Lima transportèrent son corps dans les caveaux du Panthéon réservés à la sépulture des hommes illustres du pays.

MOULADSI s. m. pl. (mou-la-dsi). Classe secondaire de prêtres macédoniens.

MOULAGE s. m. (mou-la-je — rad. mouler et moudre). Opération qui consiste à verser dans des moules les métaux en fusion ou d'autres matières propres à y solidifier : *Le MOULAGE d'une pièce de fonte*. *Le MOULAGE d'une cloche*, d'un canon.

— *Arts.* Opération par laquelle on applique sur des sculptures une substance propre à en retenir l'impression et à servir de moule : *Le MOULAGE de la colonne Trajane*. *Reproduction faite à l'aide d'un moule ainsi obtenu* : *On conserve dans une petite mosquée, grande comme la main, les MOULAGES de tous les marbres de lord Elgin*. (E. About.)

— *Péod.* Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal.

— *Comm.* Action de mesurer du bois avec

le moule. *Droit qui était dû aux mesureurs de bois*.

— *Techn.* Façon que le potier donne à la terre glaise, en la remettant dans des moules pour en faire des carreaux. *Carreaux moules*. *Action de faire des chandeliers au moule*. *Action de moudre les grains*. *Mécanisme qui fait tourner les meules d'un moulin*.

— *Pyrotechn.* Moule cylindrique des cartouches.

— *Cout.* Farine que le meunier prélève pour son payement, dans les contrées où il est d'usage de le solder en nature.

— *Encycl.* V. FONDERIE.

MOULAH s. m. (mou-lâ). Prêtre guerrier, chez les Arabes.

MOULAN s. m. (mou-lan). Vitic. Variété de raisin.

MOULANT s. m. (mou-lan — rad. moudre). Meunier, garçon meunier occupé à la mouture.

— *Meule à moudre le grain*. *Vieux mot*.

— *Denier d'eau*, usité dans certains départements du Midi et calculé sur la quantité de liquide nécessaire au travail d'un moulin ordinaire : *Le calibre du MOULANT est 7 pieds 3/4 d'eau cubes, qui passera par un orifice quelconque dans l'espace d'une seconde*. (Capeau.)

MOULARD s. m. (mou-lar — rad. meule). Techn. Terre produite sur une meule à aiguiser par le frottement du fer. *On dit aussi MOULARDE* s. f.

MOULART s. m. (mou-lar — rad. mou). Agric. Fondrière.

MOULAYAH, rivière du Maroc. Elle descend du côté septentrional de cet empire. Cet important cours d'eau, qui a déjà bien des fois attiré l'attention de notre gouvernement, prend sa source à 40 lieues de Fes, traverse le Maroc dans un cours d'environ 450 kilom. et va se jeter dans la Méditerranée, non loin des îles Zafarines. La Moulayah est l'ancienne *Malva* des Romains ou *Rivière des Colonniers*, qui séparait les Mauritanies Césarienne et Séfienne. Avant cette époque, elle avait séparé la Mauritanie primitive de la Mauritanie Tingitane; il est incontestable que c'est la *Molokoth* de Ptolémée. Durant la domination turque, elle servait de ligne de démarcation entre le royaume de Fes et celui de Tlemcen. Il est regrettable de voir la Moulayah ne point servir de limite à nos possessions algériennes, au lieu de l'Oued-Adjour, petit ruisseau qui se dessèche en été et ne protège nullement notre territoire contre les agressions des Marocains.

MOULE s. m. (mou-le — lat. *modulus*; de *modus*, manière). Appareil creux, ayant à l'intérieur une forme déterminée, que prennent les objets qu'on y introduit à l'état liquide ou pâteux, pour les y laisser plus ou moins solidifier : *MOULE de cloche*, de canon. *MOULE à balles*. *Jeter une statue en MOULE*. *La lave a rempli Herculanum, comme le plomb fondu remplit les concavités d'un MOULE*. (Chateaub.)

— *Fig.* Type, forme, manière d'être : *Le prototype sur lequel opère la nature est un modèle toujours neuf, que le nombre des moules et des copies, quelque infini qu'il soit, ne fait jamais que renouveler*. (Buff.) *La nature donne la force du génie, la trempe du caractère et le moule du cœur; l'éducation ne fait que modifier le tout*. (Buff.) *La raison humaine prend plus facilement le moule de nos opinions que celui de la vérité*. (J.-J. Rousseau.) *En tous lieux, l'imitation est véritablement le moule où se façonne l'esprit humain*. (Alibert.) *Les Grecs et les Latins ont coulé toute leur œuvre dans le même moule*. (H. Taine.) *Les langues sont sorties toutes faites du moule même de l'esprit humain*. (Renan.)

— *Le moule en est rompu, en est perdu, brisé, cassé*. Se dit en parlant des personnes uniques dans leur genre : *LE MOULE EST-IL CASSÉ de ceux qui aimaient la vertu pour elle-même?* (Volt.) *Quand une époque est finie, le moule EST BRISÉ*. (A. Carrel.) *Les pensées et les sentiments modernes brisaient les anciens moules et se répandaient à pleins bords*. (Th. Gaut.)

— *Pop.* *Moule de gant*, Soufflet, coup appliqué avec la main sur le visage. *MOULE du bonnet*, Tête : *Laissiez faire, je lui laverai le MOULE du bonnet*. *MOULE du pourpoint*, Corps : *La pointe passe sous l'aisselle du capitaine, lui égratignant l'étoffe du pourpoint, sans en entamer le MOULE*. (Th. Gaut.) *Conserver le moule du pourpoint*, Ne point s'exposer, se ménager dans quelques perils.

— *Être fait au moule*, Être très-bien fait : *Dieu fit paraître à nos yeux Jeune hôtesse faite au moule*.

REYNARD.

— *Avoir été jeté dans le même moule*, Avoir des rapports surprenants de ressemblance physique ou morale : *Notre enfant fut transporté de voir cette belle comtesse : ces hommes faits exprès, ces chevaux jetés dans le même moule*. (Mmo de Sév.)

— *Cela ne se jette pas en moule*, Cet ouvrage ne peut se faire qu'avec beaucoup de soin et de temps.

— *Hist.* *Moule à Te Deum*, Sobriquet donné à Turenne par ses soldats, à cause des nombreuses victoires qu'il remportait et des *Te Deum* dont elles étaient l'occasion.

— *Anc. métrol.* Mesure de capacité dont

on se servait autrefois dans la traite avec les indigènes de la Sénégambie, et qui, mal définie, variait entre 1 litre et 1 lit. 50. Mesure pour le bois à brûler, qui était faite de deux traverses entre lesquelles on emplaît des bûches d'une longueur déterminée. *Bois de moule*, Bois à brûler de moyenne grosseur et d'une longueur déterminée.

— Techn. Cadre de fer ou de bois garni de fer dont se sert l'ouvrier mouleur, dans les briqueteries, pour fabriquer les briques et les carreaux : Les MOULES sont ordinairement parallélogrammiques pour les briques et les tuiles, carrés ou à six pans pour les carreaux. « Non donné par les maroquiniers à des espèces d'auges dont ils se servent pour mettre les peaux en couleur : La mise en couleur se fait ordinairement avec trois moules disposés de manière que les ouvriers puissent successivement et continuellement passer de l'un à l'autre. (Moigne.) » Vase dans lequel on fait cailler le lait destiné à la fabrication des fromages. « Planché de bois dans laquelle sont gravés les modèles des cartes à jouer. » Petite boule de coton cardé dont les fleuristes artificiels se servent pour former la base des boutons de fleurs, des ovaïres, des fruits, etc. « Pelote de linge ou de coton qui remplit un gland de passementerie. » Outil qui sert à diviser et à former les plis de la feuille des éventails : Le MOULE à été imaginé vers 1760, et la fabrication en est restée, depuis cette époque, dans la famille Petit. (Nat. Rondot.) L'instrument au moyen duquel on fonce les caractères d'imprimerie et qui se compose de quatre parties principales, dont deux, qui sont immobiles, règlent la force de corps, tandis que les deux autres, qui peuvent s'éloigner ou se rapprocher à volonté, déterminent l'épaisseur de la lettre. « Bout du fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle. » Morceau de bois cylindrique sur lequel on fait les mailles des filets et qui en détermine la grandeur. *Moule de bouton*, Petit morceau de bois ou d'os, plat, rond et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton de vêtement. *Moule percé*, Outil servant à percer les moules de boutons. *Moule des six, des huit*, Moule de dimension tel qu'il donne six, huit chandelles ou bougies à la livre.

— Art culin. Ustensile en fer-blanc ou en cuivre étamé, de forme variable, servant à la confection ou à la cuisson de certaines préparations alimentaires ou de pièces de pâtisserie, telles que charlottes, gâteaux de riz, biscuits de Savoie, etc.

— Chim. Vase appelé aussi MOULE.

— Bot. *Moule de bouton* ou *Grand moule de bouton*, Petit agarie qui croît dans les environs de Paris.

— Géol. *Moule externe*, Empreinte qu'a laissée dans une pierre un corps fossile qui a disparu après son enfouissement. *Moule interne*, Masse pierreuse qui s'est moulée dans l'intérieur d'un corps fossile, offrant une cavité.

MOULE s. f. (mou-le — lat. *musculus*, moule, d'où aussi l'ancien allemand *muscula*, anglo-saxon *muscel*, allemand *muschel*, même sens. Le latin *musculus* se rapporte à la même racine que *mus*, pour *musset*, et que le grec *mus*, génitif *musos*, pour *musos* et *musos* pour *muset*, moule. Pictet compare ces diverses formes avec le persan *mushrah*, qui signifie à la fois la conque de Vénus et un marteau. Dans cette dernière acception, il correspond exactement au sanscrit *musra*, pilon, de la racine *mus*, diviser, briser. Le coquillage peut avoir reçu ce nom, soit par suite de quelque analogie de forme, soit de ce qu'il est divisé par une fente. Ces divers noms de la moule n'ont, en réalité, aucun rapport avec les noms de la souris, grec *mus*, latin *mus*, malgré l'identité des formes; cette identité résulte de celle des deux racines sanscrites *mus*, diviser, et *mush*, voler, dérober, d'où dérive le grec *mus*, avec le double sens de coquille et de souris). Moll. Genre de coquilles bivalves très communes dans nos mers : L'écider se repait de MOULES et d'autres coquillages. (Buff.) Les MOULES passent pour être indigestes, et elles sont peu recherchées sur les tables délicates. (Bosc.) *Moule d'étang*, moule fluviatile. Noms vulgaires donnés aux anodones. *Moule des Papous*, Coquille bivalve du genre modiole. *Moule à perles*, Nom vulgaire de l'avicule à perles.

— Techn. Cuiher formé de morceaux de baudruche dans lequel le bateur d'or place les feuilles de métal, au sortir du chaudron, pour en terminer l'extension : La MOULE contient huit cents feuilles d'or.

— Encycl. Zool. La coquille de la moule est équivalente et régulière, à charnière ordinairement sans dents. Elle est souvent nacrée à l'intérieur; la couche externe, beaucoup plus épaisse que la nacre, est formée de fibres perpendiculaires à la surface, qui lui donnent une dureté assez grande. Cette surface est d'ailleurs revêtue d'un épiderme corné, brunâtre, sous lequel se montrent des couleurs souvent très-vives, nuancées de pourpre et de violet, formant souvent des bandes divergentes.

« La moule est l'hôte du pauvre, dit M. de la Blanchère, et jout d'une faveur presque aussi générale que sa rivalité; faveur très-méritée d'ailleurs, car, outre son abondance vraiment prodigieuse sur toutes nos

côtes, elle a une chair grasse, savoureuse et délicate, surtout quand elle a été améliorée par la culture. C'est particulièrement sur les côtes rocheuses de Bretagne et de Normandie qu'on la trouve en abondance. Ce n'est point la toutefois que s'ont établis les parcs de culture, mais sur les côtes vaseuses de l'Océan, où l'engraissement s'effectue dans les meilleures conditions. »

La coquille de la moule est fixée aux rochers, dont elle couvre la surface entière. Elle pend en paquets énormes aux rochers surplombants, ainsi qu'aux poutres des esacades de nos ports. Elle y adhère au moyen d'un faisceau de petits câbles noirs, qui ne sont que des fils de matière cornée, une espèce de soie que sécrète l'animal, soie qui présente la propriété de se coaguler d'elle-même au contact de l'eau, comme celle des araignées et des chenilles au contact de l'air. Pour filer son byssus ou câble d'attache, la moule allonge une espèce de langue élastique qu'elle retire et conduit comme une sorte de trompe. Cette langue est le pied du mollusque, pied qui sert à plusieurs espèces, non plus à filer, mais à remuer le sable et pour s'y creuser une retraite. La moule appliquée son pied sur le rocher puis le fait immédiatement rentrer dans sa coquille, et dès lors un fil est attaché au roc. Ce fil, de la grosseur d'un petit cheveu, est terminé par un petit empâtement qui le lie à la pierre. À chaque mouvement de va-et-vient, un nouveau fil est tendu, et quand le mollusque en a ainsi attaché une centaine au moins il est très-solide-ment fixé. Le pied de la moule peut donc être regardé comme une véritable filière, une sorte de canal élastique sécrétant une liqueur visqueuse.

La moule a les lobes du manteau divisés sur leurs bords en deux feuillettes. Le lobe extérieur est attaché à la coquille et le lobe intérieur est frangé de filets cylindriques mobiles. Le foie, d'un tissu blanchâtre, renferme de petites granulations verdâtres. La membrane de l'estomac est mince, blanche, opaline; les intestins, qui s'appliquent au-dessous du cœur, se dirigent d'abord vers la ligne dorsale, puis se recourbent et vont finir par un petit appendice dans la cavité du manteau, près de la charnière. Quant au pied, il est petit, mais susceptible de s'allonger pendant la sécrétion du byssus. La moule n'est pas complètement immobile; elle est douée d'une faculté de locomotion, fort restreinte à la vérité, mais qui lui permet de changer lentement de station par une sorte de reptation effectuée au moyen de son pied. Ce pied, projeté aussi loin que possible, attire quelques fils de byssus, puis, faisant effort sur ce câble, l'animal avance ainsi de quelques millimètres; il peut répéter indéfiniment cette opération et faire avec le temps un chemin assez grand.

Le nombre des espèces de moules est considérable. On les avait divisées en sous-genres, dont on a détaché les modioles pour en faire un genre à part. La moule comestible, type du genre, est fort abondante sur toutes les côtes de l'Europe. Elle se trouve particulièrement fixée en quantité considérable aux rochers des côtes de Bretagne et de Normandie, où on va la chercher quand la mer est basse. La moule polymorphe habite la Baltique, la Caspienne, la mer Noire et la plupart des grands fleuves de l'Allemagne et de la Russie.

Les moules sont hermaphrodites et donnent naissance en mars et avril à un frai gélatiné, qui, après une incubation préalable dans les plis du manteau, se résout en une infinité de petites moules à peine visibles, qui d'abord flottent à l'aventure, puis finissent par se fixer aux corps solides qu'elles rencontrent. La majorité de ces mollusques naissants périssent enfoncés dans les vases, dévorés par les poissons, etc.; mais la fécondité de ces espèces est telle, que, malgré l'énorme consommation qu'en fait l'homme, on n'en a pas encore vu décroître la production.

Bien que d'une valeur commerciale bien inférieure à celle de l'huitre, la moule n'en est pas moins un produit alimentaire digne du plus grand intérêt. Outre que la modicité de son prix en permet l'usage aux populations pauvres de l'intérieur du pays, tandis que l'huitre demeurera probablement un comestible de luxe, elle offre de plus l'avantage d'être bonne à vendre au bout d'une seule année, alors qu'il faut trois ou quatre ans pour que l'huitre puisse être livrée à la consommation.

On trouve parfois, surtout dans les moules du sud-ouest de la France, de petits crustacés de l'ordre des décapodes trachyures, vulgairement appelés *chancres*, et dont le nom scientifique est *pinnotheres*; ils habitent l'intérieur de la moule vivante, à laquelle ils ne paraissent pas nuire par leur présence. Ces parasites, quelque répugnants qu'ils puissent être pour le consommateur, ont été accusés à tort de communiquer aux moules des propriétés malfaisantes.

— Pêche. La pêche des moules est autorisée du 1^{er} mars au 31 octobre dans le premier arrondissement maritime; du 1^{er} septembre au 30 avril dans le second, le troisième et le quatrième arrondissement. Elle est interdite avant le lever et après le coucher du soleil; elle n'est permise que sur les moules dont le préfet maritime a accordé l'exploitation et à l'aide de trois instruments, dont

les dimensions sont réglementées, et qui sont le couteau, le râteau et la drague. Indépendamment de ces moulières, qui sont généralement des rochers ou des bancs vaseux se découvrant à la basse mer, il y a des moulières artificielles. Nous avons raconté ailleurs (v. BOUCHOT) l'origine et les premiers progrès de cette intéressante industrie.

Bien que la culture de la moule ait subi peu de modifications depuis qu'elle a été inventée par Walton, nous croyons cependant devoir décrire en peu de mots les procédés actuels. Après avoir donné aux pieux la disposition que nous avons déjà décrite, on les relie ensemble par un clayonnage de baguettes d'osier ou de châtaignier, classées comme les osiers d'un travail de vannerie. Ce clayonnage garnit les pieux sans intervalle, depuis leur sommet jusqu'à environ 0m,15 ou 0m,20 du fond, de manière à permettre la libre circulation de l'eau. On a ainsi deux palissades longues d'environ 200 à 250 mètres, dont l'ensemble constitue le bouchot. On partage les bouchots en trois zones parallèles à la côte : les bouchots du bas ou d'avai, qui ne se découvrent qu'aux grandes marées; les bouchots d'amont, se découvrent le plus fréquemment, et, entre ces deux zones, les bouchots bâtards ou milloins. Les bouchots d'avai, formés de pieux isolés, sans clayonnage, servent à retenir le naissain des moules que le reflux entraîne en février et mars. Là, le naissain, toujours immergé, se développe; en juillet, lorsqu'il a atteint le volume d'un haricot, les bouchoteurs vont, à la première grande marée, le détacher. Les paquets de moules, formant des espèces de grappes par l'enchevêtrement de leur byssus, sont fermés un à un dans une bourse en vieux filet et attachés dans les interstices des clayonnages. Bientôt, le filet se pourrit et disparaît, mais il est devenu inutile, les moules s'étant d'elles-mêmes solidement fixées aux branches des clayonnages à l'aide de leur byssus. Lorsque enfin les moules, ayant pris de la croissance, ont acquis une vitalité plus grande et ne redoutent plus autant le contact de l'air, on les détache des bouchots bâtards pour les transplanter sur les bouchots milloins. Elles y séjourneront jusqu'à ce qu'elles aient atteint la taille marchande, ce qui arrive après un an environ de séjour sur ces bouchots. C'est alors que, les moules étant devenues assez fortes pour qu'on ne craigne plus de les laisser exposées à l'air pendant plusieurs heures chaque jour, on les transporte sur les bouchots d'amont, d'où elles ne sortent que pour être livrées au commerce. Grâce à ce système, la reproduction, l'élevage, la récolte et la vente se font simultanément et sans intermittence. C'est de juillet en janvier que les transactions sont dans toute leur force et que le coquillage est le plus estimé.

Ce procédé, le plus généralement pratiqué, peut être modifié, quant à la forme des appareils, à leur disposition, à la manière dont ils sont faits, etc.

— Art culin. Avant d'accommoder les moules, il convient de leur faire subir un lavage préparatoire. Pour cela, on les plonge dans l'eau fraîche, puis on les ratisse une à une, soit avec une brosse dure, soit avec le tranchant d'un couteau. Ce lavage terminé, on peut les accommoder de différentes manières; on peut même les manger crues, comme les huîtres. Pour être mangées de la sorte, les moules doivent être excessivement fraîches. On choisit les plus belles et, après les avoir soigneusement lavées, on les ouvre facilement, soit en implantant le couteau vers le bas de la moule, du côté antérieur de la partie pointue, soit en plaçant le tranchant du couteau en croix sur le tranchant supérieur de la moule et le faisant tourner, en appuyant un peu, jusqu'à ce que l'instrument se trouve légèrement implanté entre les deux valves. La moule ouverte, on peut l'arroser de quelques gouttes de jus de citron. On la ramasse ensuite vers le bas de la coquille avec le couteau et on la bume comme une huître. Toutes les moules ainsi consommées ne sont pas également bonnes. Les moules rouges de Toulon jouissent, pour cet usage, d'une réputation méritée; en tout pays, on devra préférer les moules à coquille demi-transparente; elles sont, en général, comme celles de Toulon, ou blanches et grasses, mais, en tout cas, savoureuses.

— Moules au naturel ou à la marinière. Lorsque les moules ont été lavées avec soin, on les met dans une casserole avec de l'eau, du thym, du laurier, du persil, des oignons coupés en rondelles, et on les laisse sur un feu vif, jusqu'à ce que toutes les coquilles soient ouvertes. Alors on enlève à chacune des moules une de ses coquilles. Cela fait, on met les moules, bien égouttées, dans une casserole, dans laquelle on a placé un morceau de beurre, du poivre, du sel, du persil et des échalotes hachées, et l'on fait sauter le tout. Si l'on a débarrassé les moules de leurs deux coquilles, on ajoute à la sauce dont nous venons de donner la recette un peu de mie de pain et un verre de la première cuisson, de telle sorte que la sauce soit bien liée et fasse corps avec les moules, sans être, toutefois, trop épaisse. L'eau de cuisson devra être filtrée très-soigneusement à travers un linge, car elle est toujours plus ou moins chargée de sable. Au moment de servir les

moules ainsi préparées, on les arrose de jus de citron.

— Moules à la poulette. Cette façon de préparer les moules diffère peu de la précédente. Les moules étant cuites et dépouillées de leurs coquilles, on les tient chaudement dans un peu d'eau de cuisson (n'oubliez pas de la filtrer), et, au moment de les servir, on les lie avec deux ou trois jaunes d'œufs, auxquels on ajoute quelques petits morceaux de beurre frais et du persil finement haché.

— Moules à la provençale. Lorsque les moules sont cuites, on met dans une casserole trois ou quatre cuillerées d'huile d'olive, puis du persil, des ciboules, des champignons, une gousse d'ail, le tout finement haché. On arrose avec une ou deux cuillerées de bouillon et un ou deux verres de la première cuisson, soigneusement filtrée. On laisse cette sauce se réduire, puis on y jette les moules en y ajoutant du gros poivre et un peu de jus de citron.

— Moules farcies. Pour préparer les moules de cette façon, on a soin de choisir des coquillages d'une grande dimension, puis on les fait cuire à l'eau, par le procédé indiqué ci-dessus, jusqu'à ce qu'elles soient ouvertes. Cela fait, on les débarrasse de leurs coquilles, on les égoutte soigneusement et on les laisse refroidir. On recouvre alors la partie charnue de la moule d'une préparation faite avec du beurre, du persil, de l'ail et des échalotes très-finement hachées, puis on les met au four. Elles cuisent, à un feu doux, en dix ou quinze minutes. Il est préférable d'ouvrir les moules crues et d'introduire entre les deux parties la préparation indiquée ci-dessus. Dans tous les cas, on doit fixer les deux valves à l'aide d'un triple tour de gros fil bien serré.

— Pathol. Empoisonnement par les moules. Les moules déterminent souvent des accidents. Ceux-ci ont ordinairement une grande analogie avec l'indigestion, mais ils peuvent se compliquer de dérangements très-vifs à la peau, avec éruption de plaques semblables à celles que produit la piqûre des orties. On peut observer aussi un état particulier de malaises, de l'insignifiance, de l'écoulement, des évacuations par haut et par bas, une soif ardente, de la prostration, du refroidissement aux extrémités, des lithymies et des syncopes. Le pouls, d'abord fréquent, devient petit et serré, la face rougit et se gonfle, une éruption de taches pétéchiales a lieu sur divers points du corps; quelquefois enfin surviennent des sueurs froides, des convulsions et du délire. Ces divers symptômes ne se montrent guère que trois ou quatre heures après le repas, et ils sont rarement assez graves pour entraîner la mort.

On a attribué les propriétés toxiques des moules à un grand nombre de causes. Pour les uns, le mal est dû à la présence de petits crabes dans l'intérieur de ces coquillages; d'autres croient, avec Burrows, qu'il provient d'une altération putride de l'animal. Ceux-ci admettent qu'il s'est nourri d'une matière nuisible nommée *crasse* (Lamoureux), ou de petites étoiles de mer (Brennig, de Roudeau); ceux-là pensent, avec M. Bouchardat, qu'il renferme des particules cuivreuses, parce qu'il s'est fixé sur la carcasse de quelque vieux navire doublé de cuivre. Aucune de ces opinions ne paraît suffisamment fondée. Ces indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, tiennent sans doute moins à la qualité des coquillages ingérés qu'à l'idiosyncrasie des sujets. Cela est si vrai qu'on voit souvent une seule personne se trouver empoisonnée à la suite de leur ingestion, bien que sept ou huit en aient également mangé. Enfin, fait complètement décisif, nous avons connu une personne très-franche de moules, mais qui ne pouvait en manger sans éprouver des symptômes d'empoisonnement. On doit, en général, s'abstenir d'usage de mai à septembre, moins pendant lesquels ces accidents sont le plus communs.

Le traitement consiste à faire rejeter la matière ingérée, à l'aide de 0m,75 à 0m,10 d'émétique dans un demi-verre d'eau, s'il s'agit d'une grande personne, ou de 0m,05 à 0m,75 et même à 1 gramme de poudre d'ipéacuanha, s'il s'agit d'un enfant et suivant l'âge de celui-ci. Dans le cas où il y aurait déjà eu des vomissements naturels ou bien lorsque plusieurs heures se sont écoulées et que les matières toxiques ont pénétré dans le tube intestinal, il faudra recourir aux lavements purgatifs et même administrer de 20 à 60 grammes d'huile de ricin, pour provoquer l'expulsion par en bas. On donnera pour boisson de la limonade ou de l'eau vinaigrée. Enfin, s'il y a des défaillances, on relèvera les forces du malade avec une infusion aromatique de sauge, de thé de tilleul, dans laquelle on pourra mêler un peu d'acide de vin ou de rhum. Plus tard, on combattra les accidents nerveux par l'éther et on emploiera les moyens propres à modérer l'inflammation consécutive. On a conseillé, comme moyen préventif, aux personnes qui mangent des moules de boire après le repas un petit verre d'eau-de-vie ou de manger leurs moules avec un peu de vinaigre, si elles les mangent crues; d'introduire, au cas contraire, du vinaigre dans leur cuisson.

MOULE (Le), ville de la Guadeloupe, sur la côte N.-E. de la Grande-Terre, à 32 ki-

lom. N.-E. de la Pointe-à-Pître; 10,000 hab. Le port ne peut recevoir que de petits navires et est faiblement défendu contre le ras de marée, très-fréquent sur cette côte. Vastes plantations de cannes à sucre.

MOULÉ (Thomès), écrivain anglais, né à Londres en 1784, mort dans la même ville en 1851. Pendant quarante ans il fut attaché à l'administration générale des postes à Londres. Il employa ses heures de loisir à s'occuper de l'étude des antiquités et de l'art du blason. Ses principaux ouvrages sont : *Libre ou tables de dates pour l'usage des généalogistes et des antiquaires* (1820, 1 vol.); *Bibliotheca heraldica Magnæ Britannię* (1822); *Descriptions des antiquités de l'abbaye de Westminster et des autres églises de la Grande-Bretagne* (1826, 3 vol., in-8°); *Description des comtés anglais* (1828, 2 vol., in-4°); *Essai sur les villes romaines et sur les restes des édifices romains découverts dans la Grande-Bretagne* (1833, in-8°).

MOULÉ, ÉE (mou-lé) part. passé du v. Mouler. Coulé dans un moule : Statue **MOULÉE**. Chandeliers **MOULÉS**.

— Fam. Bien fait, bien proportionné : Cet homme est **MOULÉ**, à la jambe **MOULÉE**.

— Pop. Imprimé : Il faut bien que cela soit, puisque cela est **MOULÉ**. Le moyen de contester ce qui est **MOULÉ**? (Mol.)

— Lettre **moulée**, Lettre imprimée : *Oui, je sais lire la LETTRE MOULÉE.* (Mol.) C'est l'imprimerie qui met le monde à mal; c'est la LETTRE MOULÉE qui fait qu'on assassine depuis la création, et Cain lisait les journaux dans le paradis terrestre. (P.-L. Courier.) Quand tous les privilèges ont été détruits, nous ne comprenons pas le privilège de la LETTRE MOULÉE... de la presse. (E. de Gir.) Lettre exécutée à la main, mais de la même forme qu'un caractère imprimé : *On écrit en lettres MOULÉES pour déguiser son écriture.*

— Ecriture **moulée**, Ecriture très-nette, très-régulière et qu'on dirait gravée.

— Constr. Colonne **moulée**, Colonne faite avec du gravier et des cailloux de diverses couleurs, liés avec un ciment ou mastic qui durcit aisément et acquiert le poli du marbre. || *Marches moulées*, Marches qui ont une moulure avec un filet au bord de leur giron.

— Méd. *Matières moulées*, Excréments consistants qui gardent, après l'excrétion, la forme cylindrique du rectum.

— s. m. Caractères imprimés : Lire **le MOULÉ**, dans le **MOULÉ**. (Acad.)

MOULE-BEURRE s. m. Econ. domest. Cuiller de bois ou appareil quelconque propre à donner au beurre des formes variées, quand on veut le servir en hors-d'œuvre.

MOULÉES s. f. (mou-lé — rad. *meule*). Techn. Dépôt qui se forme au fond de l'auge de la meule à repasser.

MOULE-FILTRE s. m. Instrument destiné à confectionner régulièrement et avec rapidité les filtres en papier.

— Encycl. D'ordinaire, les filtres en papier sont pliés à la main, ce qui occasionne, dans certaines industries et dans les laboratoires de chimie, une perte de temps que l'usage du moule-filtre permet d'éviter.

On a indiqué, pour cet instrument, plusieurs modes de construction : le plus simple et le plus employé est celui qui a été imaginé par M. Carré, pharmacien à Bergerac. Il consiste en deux sortes d'éventails en carton, dont les joints sont formés par des bandes de toile, de manière à avoir une grande solidité. Chacun de ces éventails est demi-circulaire; ils sont réunis l'un à l'autre par un joint de toile, suivant leur côté rectiligne, de telle sorte qu'ils forment ensemble un disque complet. Enfin, ils sont disposés de manière que, repliés l'un sur l'autre, leurs plis se correspondent. Le fonctionnement du moule-filtre ainsi construit est très-rapide. On plie en deux une feuille de papier à filtrer, on l'introduit entre les deux parties de l'instrument, en amenant exactement son pli à coïncider avec leur jointure, on rabat l'une sur l'autre les deux parties du disque et l'on forme un éventail double qu'on replie sur lui-même.

Un autre moule-filtre, plus rapide encore, consiste en deux feuilles de zinc, auxquelles on a donné la forme d'un filtre à plis marqués, mais ouvert de manière à présenter au sommet un angle de 110° environ. Les deux feuilles peuvent s'appliquer exactement l'une sur l'autre. Dans ces conditions, si on introduit entre elles une feuille de papier et si on presse l'une sur l'autre, les plis des feuilles métalliques se trouvent imprimés, gravés en quelque sorte, sur la feuille de papier. Mais ce dernier instrument a l'inconvénient de déchirer fréquemment le papier.

MOULÉ v. a. ou tr. (mou-lé — rad. *moule*). Jeter en moule, faire au moule : **MOULÉ** des bas-reliefs. **MOULÉ** en plâtre, en cire.

— Prendre l'empreinte de, exécuter un moule sur : **MOULÉ** une statue, un chapeau antique, la tête d'un guilloitin.

— Par ext. Accuser les formes de : La chemise étroite **MOULÉ**, avec la plus charmante discrétion, les saillies et les replats du corps. (O. Merson.)

Les frissons de la chair courent sous ta guenille Qui moule tes contours et qui te déshabille. Comme un voile léger couvre un marbre sculpté. H. CANTEL.

— Fig. Peindre, reproduire avec une grande exactitude : *Brantôme est un raconteur cynique qui MOULAIT les vices des grands, comme on prend les empreintes du visage des morts.* (Chateaub.) || *Conformer exactement : Toute nature a son génie original dans lequel elle MOULE les idées qu'elle prend ailleurs.* (H. Taine.)

— Fam. Imprimer : *Faire MOULÉ ses discours. Se faire MOULÉ.* || *Vieux en ce sens.*

— Sculpt. *Mouler à creux perdu*, Couler du plâtre dans un moule, sans le soutenir par une garniture intérieure. || *Mouler à bon fond*, Prendre la précaution négligée dans le cas précédent.

— Anc. métrol. *Mouler du bois*, Le mesurer avec le moule.

— Pêche. *Mouler le hareng*, Le presser fortement entre les doigts pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles.

— Techn. *Mouler une faucille*, La passer sur la meule, lorsqu'elle est dentée et trempée, pour faire paraître les dents. || *Mouler la terre*, Mettre de la terre dans un moule à poterie. || *Mouler les cartes*, Appliquer avec le froir la feuille de papier au pot contre les parties en relief du moule, après l'avoir légèrement chargé de noir. || *Mouler une presse*, Fabriquer avec la forme toutes les feuilles de carton dont doit se composer une presse ou pile. || *Mouler une pierre*, Y tracer des panneaux à l'usage des tailleurs de pierre. || *Le Pot à mouler*, Vase de fer-blanc en forme d'arrosoir, dont on se sert pour verser le suif fondu dans les moules à chandelles.

— Arboric. Tailler d'une façon régulière et qui semble moulée : **MOULÉ** des ifs, des orangers.

Se mouler v. pr. Être moulé : Les pièces coulées **SE MOULENT** d'autant mieux que la fusion de la fonte est plus complète.

— S'appliquer exactement sur le corps, de façon à en reproduire les formes : A une certaine époque, le pantalon **SE MOULAIT** comme les maillots des actrices.

— Se modeler, se régler : Les grands, en toutes choses, se forment et **SE MOULENT** sur de plus grands. (La Bruy.) *Dumouriez SE MOULAIT sur les figures antiques dessinées par Plutarque.* (Lamart.) Il est certain que, jusqu'à la Révolution française, le monde civil s'est **MOULÉ** sur les formes de la société spirituelle. (Ed. Quinet.)

MOULÉ v. a. ou tr. (mou-lé — rad. *meule*). Techn. Repasser sur la meule à aiguiser.

MOULÉ s. f. (mou-lé — rad. *mouler*). Techn. Atelier où l'on jette en moule des ouvrages de fonte.

MOULET s. m. (mou-lé — rad. *moule*). Techn. Calibre de bois qui sert aux menuisiers pour régler l'épaisseur des languettes des panneaux qui entrent dans les rainures.

MOULETTE s. f. (mou-lé — rad. *meule*). Nom marseillais du callionyme dragon.

— Sculpt. Sorte de petite coquille blanche, dont on se sert pour former des figures de relief.

— Techn. Partie d'un clou de ciseaux.

— Hortie. Variété de tulipe.

MOULEUR s. m. (mou-leur — rad. *mouler*). Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture.

— Briquetier qui donne la forme à la terre.

— *Mouleurs en sable, en terre*, Nom donné autrefois aux fondeurs, dans les statuts de leur corporation.

— *Mouleur de bois*, Officier de police qui était chargé de surveiller la vente du bois et qui le moulaît, c'est-à-dire le mesurait avec le moule.

— Féod. Celui qui était tenu de faire mouler son blé au moulin banal.

— Adj. : Ouvrier **MOULÉ**.

MOULEY, nom de plusieurs princes musulmans. V. MULEY.

MOULIER s. m. (mou-lié — rad. *moule*). Fabricant de moules de boudins.

— **MOULIÈRES** s. f. (mou-liè-re — rad. *mou*). Agric. Terre marécageuse.

— Techn. Veine tendre dans une pierre à aiguiser.

MOULIÈRE s. f. (mou-liè-re — rad. *moule*). Pêche. Lieu où l'on pêche des moules.

MOULIÈRES (RAUPET DE BAPTISTIN DE), littérateur français, né en 1747, mort en 1827. Il fut successivement secrétaire de la compagnie des cent-suisses (1768-1774), inspecteur de l'imprimerie et de la librairie (1810-1815) et enfin attaché aux archives du ministère de la maison du roi jusqu'en 1825. Nous citerons de lui : *Le Roi martyr ou Esquisse du portrait de Louis XVI* (Paris, 1815); *Petite biographie conventionnelle* (Paris, 1815); *le Livre rouge ou Notice historique sur les procès de Charles I^{er} et de Louis XVI* (Paris, 1816); *Novel abrégé chronologique de l'histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XVIII* (Paris, 1819).

MOULIÈRE, bourg et comm. de France (Maine-et-Loire), canton de Longué, arrond.

et à 13 kilom. de Baugé, au sommet d'un coteau, près de la rive droite du Riverolo; 1,986 hab. Belle église, en partie du xix^e et du xiii^e siècle. Dans le cimetière se trouve un ossuaire en forme de croix.

MOULIN s. m. (mou-lain — rad. *meule*, qui se disait moulin). Techn. Machine à moudre du grain; édifice où cette machine est installée : **MOULIN à vent**, **MOULIN à eau**, **MOULIN à bras**. Les hommes sont comme des machines que la coutume pousse, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Vol.) Les anciens ne connaissaient pas les moulins; c'étaient des hommes qui broyaient le froment. (J.-B. Say.) Une bouche sans dents est comme un moulin sans meule. (Damas-Hinard.)

Sur le coteau riant par le prince choisi, S'élevait le moulin du meunier Sans-Souci. ANDRIEUX.

|| Machine servant à broyer, à triturer une matière quelconque : **MOULIN à huile**, à papier. **MOULIN à tabac**, à poudre, à sucre. || Nom donné à un grand nombre de machines qui sont ordinairement mues par des cours d'eau, comme le sont un grand nombre de moulins à farine : **MOULIN à foulon**, **MOULIN à filer la soie**, *On voyait auprès de Québec un étang formé par des castors, qui suffisait à l'usage d'un MOULIN à soie.* (Chateaub.)

— *Moulin à bis*, Moulin qui fabrique des farines bisées.

— *Moulin pastelier*, Celui qui sert à moudre le pastel ou la guède.

— *Moulin à beurre*, Baratte rotative.

— *Moulin à vent*, Moulin à moudre les grains dont le vent est la force motrice : *L'invention des MOULINS à vent est attribuée aux Arabes.* || Fam. Fantôme, chimère, par allusion aux moulins à vent que don Quichotte prit pour des géants : *Ce serait là un MOULIN à vent digne de leur faire tirer l'épée.* (Mme de Sév.) *On m'a fait perdre quatre ou six pages à me battre à outrance et à ferraitiller contre un MOULIN à vent.* (Beaumarch.) || *Vêtu un moulin à vent*, Déployer la voile dont on garnit ses ailes.

— *Moulin à café*, Petit moulin à manivelle dont on se sert pour moudre le café.

— *Moulin à poivre*, Appareil semblable au précédent, mais servant à moudre le poivre.

— *Moulin à paroles* ou simplement *Moulin*, Langue, organe de la voix : *La Buci fait aller follement son MOULIN à PAROLES.* (Mme de Sév.) *Mme de Richelieu me parut abattue; les fatigues de la cour ont rabaisé son caquet; son MOULIN me parut en chômage.* (Mme de Sév.) || Personne extrêmement loquace : *C'est un MOULIN à PAROLES cette femme.*

— *Être vêtu comme un moulin à vent*, Être vêtu de toile blanche ou grise.

— *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, Rompre avec les bienséances, l'opinion publique.

— *Faire venir l'eau au moulin*, Procurer du profit, par son industrie, à soi ou à autrui : *Les bénéfices et les emplois ne laissent pas de FAIRE VENIR l'EAU AU MOULIN.* (Le Sage.)

— *Laissez-le faire, il viendra moudre à notre moulin*, Se dit en parlant d'un homme dont on n'est pas content, et signifie : Il aura besoin de nous à son tour, et nous aurons occasion de lui rendre ses mauvais offices.

— *Ressembler à quelqu'un, à quelque chose comme un moulin à vent*, Ne pas lui ressembler du tout.

— *Renvoyer quelqu'un à son moulin*, Le renvoyer chez lui, l'engager à se mêler de ce qui le regarde : *Couvrons ces précieux alliés d'honneur et de gloire, jusqu'à jour où notre triomphe les renverra à LEUR MOULIN.* (E. Augier.)

— Prov. Il vaut mieux aller au moulin qu'à médecin, L'appétit, bien qu'il occasionne un surcroît de dépense, est préférable au dégoût qui accompagne la plupart des maladies. || *Va bien au moulin qui y envoie sa poche ou son due*, Ce qu'on fait faire est comme si on le faisait soi-même, entraîne la même responsabilité. || *On ne peut être à la fois au four et au moulin*, On ne peut être en plusieurs endroits à la fois, on ne peut suffire seul à tout.

— *Le four appelle le moulin brûlé*, Se dit quand quelqu'un qui a un vice le reproche à une personne qui ne l'a pas.

— *Féod. Moulin banal*, Moulin où ceux qui demeuraient dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un certain droit.

— *Cout. Moulin à choisel*, Celui qui est mu par l'eau d'une écluse. || *Moulin perdu*, Nom que l'on donnait aux moulins établis sur des bateaux.

— *Géol.* Nom donné à des gouffres qui existent dans certains glaciers, et où les eaux se précipitent en produisant un bruit qu'on a comparé à celui de la chute d'eau d'un moulin.

— *Encycl.* Les moulins sont des machines au moyen desquelles on pulvérise, on écrase et l'on divise une substance quelconque, telle que le blé, la canne à sucre, les graines oléagineuses, les couleurs, etc., etc. Ces appareils prennent le nom des matières qu'ils travaillent, ou de la force motrice qui les commande; ainsi on dit moulin à blé, moulin à

huile, à fruits, à amandes et aussi moulin à eau, à bras, à vent, à vapeur et à manège.

— I. **MOULIN à BLÉ**. Les anciens n'avaient pour moudre leurs grains que des moulins très-impairfaits. Après avoir successivement employé les mortiers, les cylindres roulant sur des pierres plates, les fûts armés à cet effet de deux meules de pierre dure superposées, dont l'une, la meule inférieure, était fixe. Cette dernière disposition, ayant le mérite de pulvériser les grains d'une manière plus parfaite que les premiers systèmes, fut généralement adoptée. Chaque ménage eut son moulin, qu'un âne ou des esclaves faisaient tourner. Ce travail devint une punition à laquelle on condamnait les prisonniers de guerre et même les citoyens que l'on voulait dégrader : Samson fut condamné à tourner les meules chez les Philistins, et Plaute fut contraint d'exercer ce métier en punition de quelques plaisanteries qu'il s'était permises sur le compte d'hommes puissants. Depuis cette époque d'enfance, la menuiserie à suivi les progrès des arts mécaniques, et les moulins actuellement employés sont loin de présenter la simplicité primitive. Tout en conservant le même principe des meules horizontales, dont l'une est fixe et l'autre mobile, on les a complétés par divers appareils pour nettoyer les grains et séparer les farines de différentes espèces. Sans décrire tous les systèmes qui ont été tour à tour adoptés, nous expliquerons en quelques mots la marche du blé jusqu'à ce qu'il soit mis en sac, dans les moulins actuellement en faveur, dont le système nous a été importé d'Amérique, ce qui leur a fait donner le nom de moulins à blé américains. Chaque jour de nouveaux perfectionnements viennent améliorer ce qui a été fait précédemment, soit pour obtenir une mouture plus fine et plus régulière, soit pour séparer plus exactement les farines à vermicelles des gruaux, des farines blanches et bisées, du son, etc. Nous ne retracerons pas toutes ces améliorations qui, reposant généralement sur des détails d'établissement, sortiraient complètement de notre cadre; nous cherchons seulement à rappeler et à faire saisir le travail des moulins en général.

Dans le système américain, dans ce qu'on appelle la mouture américaine, toutes les opérations, depuis l'arrivée du blé dans le moulin jusqu'à la sortie des farines, se font successivement et sans discontinuité, sans le secours des hommes. Le blé, d'abord versé dans une trémie, est amené directement par des chaînes à godets ou des vis d'Archimède dans des appareils de nettoyage, tels que les émotteurs et les criblures, qui leur enlèvent les pailles, les mottes et la poussière et séparent les petites graines ou les petits blés qui doivent être moulus séparément. En sortant du cribleur, le bon blé est amené par des conduits jusque dans les trémies, ou dans les engrenages ou distributeurs de blés, qui sont placés directement à l'étage au-dessus de celui des meules. Quelquefois, au fait subir à la graine l'opération du mouillage, qui consiste à la faire passer dans des cylindres à mouvement continu, constamment humectés d'eau. D'autres fois, on la soumet à des cylindres compresseurs, où elle se trouve concassée avant de se rendre aux meules. Le blé écrasé par celles-ci produit une mouture composée de farines, de sons et de résidus qui tombent dans un récepteur, où une vis sans fin les conduit à une chaîne à godets au moyen de laquelle ils sont élevés, jusqu'au dernier étage de l'usine, dans une chambre où un ramasseur les ramène lentement pour les refroidir et les projeter par petites quantités dans les bluteries. Ces appareils séparent les farines des sons et recoupettes; les premières sont reçues dans une chambre spéciale dite mélange, d'où on peut aisément les mettre en sac au moyen d'un mécanisme très-simple auquel on a donné le nom de poche anglaise. Les sons et les gruaux sont blutés à part et reçus dans des cases spéciales ou dans des sacs.

La partie la plus importante d'une minoterie, et qui constitue le travail proprement dit du moulin, est l'établissement des meules. Celles-ci sont, comme nous l'avons vu plus haut, l'une fixe et l'autre mobile; la meule fixe inférieure prend le nom de meule géante, et l'autre celui de meule courante. Elles proviennent en grande partie de La Ferté-sous-Jouarre, le pays de France le plus réputé pour les bonnes pierres meulières. Elles ont 1m,30 de diamètre extérieur et 0m,27 d'épaisseur. Elles sont formées de plusieurs carreaux réunis et scellés entre eux. Toute l'épaisseur n'est pas en meulière propre au mouillage du blé; elle comprend une forte couche de plâtre qui en forme la moitié et quelquefois plus. Des meules bien fautes, bien choisies, sont toujours disposées de telle sorte que les morceaux les plus durs, les plus vifs et, par suite, les plus favorables au travail du mouillage soient placés vers la circonférence, et ceux dont la pierre est moins serrée, moins ardente vers le centre. Il est bon que deux meules qui sont appelées à travailler l'une sur l'autre ne soient pas de même nature, c'est-à-dire qu'une meule très-vive doit être accouplée avec une autre qui le soit moins.

Au centre de chaque meule est ménagée une ouverture cylindrique de 27 à 30 centimètres de diamètre appelée aillard. A partir de cet orifice, les meules sont rayonnées sur

leur surface en contact jusqu'à une profondeur de 5 à 6 millimètres, de façon que les rayons se croisent lorsqu'elles sont superposées. Ces rayons sont formés en plan incliné, pour présenter une arête vive et tranchante qui coupe les grains de blé soumis à leur action, pour faciliter le broiement qui doit avoir lieu sous les parties pleines en contact. Les meules sont dressées ou rablées à l'aide d'un marteau tranchant en acier fondu et bien trempé, dont les ouvriers rhabilleurs se servent en frappant des coups légers et parallèles sur toute la surface.

La vitesse des meules de 1^m,30 est de 110 à 120 tours par minute. Quelques meules donnent la préférence à des meules de 1^m,40 à 1^m,50 et même 1^m,60 de diamètre, tout en adoptant le système américain; la vitesse de ces meules ne s'élève guère qu'à 90 et 100 tours par minute.

Les meules courantes sont maintenues en suspension à l'extrémité d'arbres verticaux en fonte, appelés *fers de meules*, qui leur communiquent un mouvement de rotation continue et rapide. Cette pièce importante est liée à la meule au moyen d'un manchon conique en fonte ajusté au sommet de l'arbre, fixé par deux nervures et traversé par une *nille* à deux branches dont les extrémités sont incrustées et scellées dans la meule. La *nille* n'est pas invariablement fixée au manchon; elle n'y est qu'ajustée de manière à balancer sur son centre, et elle est placée de façon que le contact de la pointe de l'arbre se trouve à plus de la moitié du plan inférieur. De cette sorte, la meule tend à équilibrer sur son point central n'éprouve aucune secousse lorsqu'elle tourne sur elle-même, entraînée par l'arbre, surtout si elle est bien équilibrée. Le fer de meule est maintenu dans sa verticalité, d'une part à l'aide d'une pointe acérée par une crapaudine qui renferme son pivot et, de l'autre, par un boîtier en fonte garni de coussinets et ajusté dans l'œillet de la meule fixe. Pour pouvoir régler la mouture, on soulève les meules en soulevant la crapaudine, et avec elle le fer de meule et la meule courante, au moyen d'un petit appareil à levier.

La communication de mouvement dans un moulin est, sans contredit, la partie principale du mécanisme; elle se fait ordinairement par engrenages; depuis quelque temps, on remplace ceux-ci par des courroies, quoique le mouvement dans ce dernier cas soit plus compliqué et plus coûteux que dans le premier; les avantages que présente l'emploi des courroies sont la douceur et la régularité du mouvement, que l'on ne peut obtenir qu'imparfaitement avec les engrenages les mieux taillés et divisés.

Dans la mouture américaine, les meules doivent être très-rapprochées, afin de produire le moins possible de gruaux. Les blés qui conviennent le mieux pour ce genre sont les durs et demi-durs. Pour 100 kilogrammes de blé, on obtient en moyenne : 60 kilogrammes de farine à pain blanc; 14 kilogrammes de farine à pain demi-blanc; 24 kilogrammes de son gros et menu, et 2 kilogrammes de déchet.

Dans les moulins employés dans les petites usines de nos campagnes pour faire la mouture économique ou française, les meules ont 2 mètres de diamètre et font 55 à 60 tours par minute. En sortant des meules, que l'on tient assez espacées pour que le grain soit seulement concassé, la mouture est séparée par le blutoir en farine dite de blé, qui traverse le tissu, en gruaux, qui traversent plus loin, et en son volumineux et léger. Ces premiers gruaux sont soumis de nouveau à l'action des meules, que l'on tient alors plus rapprochées, et ils fournissent à leur tour une farine de premier gruaux et des seconds gruaux, qui donnent à leur tour une farine de deuxième gruaux et de troisième gruaux. Enfin, ceux-ci produisent des farines bisées de troisième gruaux, un quatrième gruaux et des issues, appelées *remoulages* ou *recoupes*, qui contiennent les parties dures et grisâtres avoisinant l'enveloppe des grains. Pour ces cinq opérations, 100 kilogrammes de blé donnent en moyenne les résultats suivants :

Farines blanches.		kilogr.
1 ^{re} opération, farine dite de blé		38,33
2 ^e opération — de 1 ^{er} gruaux		19,16
3 ^e opération — de 2 ^e gruaux		8,51
Farines bisées.		
4 ^e opération — de 3 ^e gruaux		5,00
5 ^e opération — de 4 ^e gruaux		3,33
Issues.		
Son gros et petit.		10,82
Recoupes.		6,80
Recoupettes.		5,70
Déchets, évaporation, perte.		2,35

Les blés durs, demi-durs et tendres se traitent également bien par cette méthode.

Pour la mouture à gruaux, dont les farines sont employées à faire les pains de luxe dans les villes, les meules sont convenablement espacées pour bien détacher l'écorce du gruaux, en produisant le moins possible de folle farine. La mouture est alors amenée dans un blutoir en toile, qui sépare la farine dite *petit blanc* ou à *vermicelle*, qui fine le mélange de son et de gruaux est versé dans une bluterie d'étoffe à mailles, qui partage

les gruaux en trois grosseurs, dont les moins gros, dits *fine finots*, fournissent la première qualité de farine. Les moyens et les gros sont traités séparément et débarrassés du son et de la folle farine qui peuvent encore y adhérer; puis, ils sont soumis de nouveau à la mouture et donnent alors une farine qui, réunie à la précédente, forme le numéro 1 et de nouveaux gruaux. La farine obtenue des 3^e et 4^e gruaux donne le numéro 2; celle qui provient de la 5^e mouture est dite *blanche*; la 6^e mouture fournit de la farine que l'on mélange avec celle de décolorage; la 7^e mouture donne la farine bisée. 100 kilogrammes de blé de bonne qualité fournissent en moyenne :

	kilogr.
Cribleur ou petit blé	0,800
Farine dite à vermicelle	20,352
Farine dite des gruaux n° 1	20,352
Farine dite des gruaux n° 2	6,360
Farine blanche	11,448
Farine bisée	19,040
Son	6,000
Recoupe	6,400
Remoulage	7,599
Perte	1,649

Dans les usines bien organisées des environs de Paris et montées à l'américaine, on moud en moyenne 15 à 16 hectolitres de blé en 24 heures, soit 1,100 à 1,200 kilogrammes par paire de meules, en produisant 60 à 63 pour 100 de farine première, recherchée par la boulangerie parisienne. La force nécessaire par paire de meules dans ces conditions, y compris le nettoyage et le blutage, est de 2 chevaux et demi, soit 20 à 22 kilogrammes par force de cheval et par heure. Dans un grand nombre de localités, on rapproche moins les meules qu'à Paris; on leur fait moudre alors 24 à 25 hectolitres de blé en 24 heures, soit 1,800 à 1,900 kilogrammes, et chaque paire de meules absorbe la force de 3 chevaux, soit 35 à 36 kilogrammes par force de cheval et par heure. Dans les moutures militaires, les opérations étant plus parfaites et les meules beaucoup moins rapprochées, chaque paire moud 30 à 32 hectolitres par 24 heures, soit 2,300 à 2,500 kilogrammes, et exige une puissance effective de 3 chevaux et demi, environ 28 à 30 kilogrammes par force de cheval et par heure.

D'après un assez grand nombre d'observations discutées par Navier, la pratique aurait conduit à donner aux meules un poids tel, que l'effort qu'elles exerceraient par mètre carré, si elles possédaient librement sur une surface horizontale, ne soit pas inférieur à 600 kilogrammes, ni supérieur à 1,070 kilogrammes, et il admet 850 kilogrammes comme une charge moyenne convenable. Cet ingénieur admet, en outre, pour l'effort moyen exercé au point situé aux deux tiers du rayon de la meule, le vingt-deuxième de la charge par mètre carré qui serait due au poids de la meule; soit

$$\text{Effort} = \frac{1}{22} \times 666D^3 = 30,27D^3.$$

Le travail utile devient alors dans ce cas égal à la vitesse multipliée par cet effort; soit :

$$T_u = v \times 30,27D^3.$$

Hachette rapporte que dans un moulin de Corbeil, mû par une roue à aubes transmettant 1,321 grandes unités dynamiques par heure, la meule ayant 2 mètres de diamètre et faisant 67 révolutions par minute, la quantité de farine brute produite a été de 200 kilogrammes en une heure 15 minutes. De ces résultats, on peut conclure que la mouture à la grosse de 100 kilogrammes de blé absorbe 825 grandes unités dynamiques.

M. d'Aubuisson conclut, des résultats obtenus par différents observateurs, que la force que doit transmettre l'arbre d'une roue hydraulique commandant un moulin est au moins de 3 chevaux par hectolitre de 75 kilogrammes à moudre par heure; c'est 1,080 grandes unités dynamiques pour 100 kilogrammes de blé.

Il n'est pas sans intérêt de compléter ces renseignements généraux sur les moulins et leur rendement en mouture par la vitesse et le rendement des diverses machines auxiliaires, ainsi que par la force qu'elles consomment :

1^o Machines préparatoires : 1^o Machine à nettoyer avec cylindres en treillis de fil de fer pour purifier les blés des pailles, des terres, des pierres, etc. : produit par heure, 1,000 litres; force motrice en chevaux-vapeur, 0,65; vitesse de rotation du cylindre par minute, 25. — 2^o Machine à nettoyer avec deux batteurs et un ventilateur : produit, 670 litres; force, 0,60; vitesse de rotation des axes des batteurs, 120; vitesse de l'ailette, 60. — 3^o Machine à nettoyer avec pierres, broches, ailettes (ramonerie) : produit, 670 litres; force, 1 cheval; tours de meule par minute, 170; tours de la brosse dans le même temps, 170; tours de l'ailette par minute, 340. — 4^o Machine à nettoyer avec cylindre frotteur vertical et cylindre incliné en fer-blanc, pour enlever les grains de semence, de Cartier : produit, 400 litres; force, 1 cheval; tours par minute du cylindre vertical, 280; tours par minute du cylindre incliné en fer-blanc, 28. — Compresseur : produit, 1,000 litres; force, 1 cheval; rotations par minute du cylindre d'alimentation,

5,5; rotations par minute du cylindre de compression, 30.

2^o Farine. — 1^o Tamis à brosse : produit, 31 litres; force, 0,1. — 2^o Tamis à cylindre avec bourse : rotations par minute, 24; force motrice, 0,63; rendement avec une surface de tamis de 24 mètres carrés, 600 et 800 litres. — 3^o Tamis à semoule : force, 0,61; vitesse, 24 tours par minute.

3^o Machines de transport. — 1^o Tire-sac : force motrice, 2 chevaux; vitesse, 1^m,5 par minute. — 2^o Machine à élever : produit, 9,000 litres; force motrice égale au $\frac{1}{36}$ de la

hauteur, soit $\frac{h}{36}$; vitesse par minute, 1^m,3. —

3^o Machine à conduire, avec vis : rendement, 1,000 litres; force motrice, 1 cheval; vitesse par minute, 25 tours.

On désigne encore les moulins par le nombre de paires de meules qui les composent; ainsi, on dit : moulin à deux, à trois, à quatre, à quarante paires de meules. On n'est pas toujours parfaitement d'accord sur le nombre de paires de meules à établir quand on construit un moulin neuf; cela tient à plusieurs causes : la première est que chaque pays travaille d'une manière particulière et, par suite, fait produire plus ou moins à chaque paire de meules; la seconde provient de l'incertitude sur la force à employer, force variable, non-seulement avec la quantité de grains à moudre, mais encore avec la nature même des produits que l'on veut obtenir; la troisième est relative aux dimensions mêmes des meules; ainsi, celles de 1^m,50 de diamètre prennent plus de force que les meules de 1^m,30, mais elles font plus d'ouvrage; de même, celles de 1^m,60 à 2 mètres exigent plus de puissance et donnent plus de mouture.

On construit encore des moulins à deux meules mobiles, appelés moulins birotants, dans lesquels les deux meules tournent en sens inverse et sont animées d'une vitesse moitié moindre que celle des autres moulins à meule girante, soit 58 à 60 tours par minute. Le blé introduit dans les meules se trouve pris par les deux surfaces en contact; il est broyé instantanément et est chassé aussitôt par la force centrifuge. Cette double action atteint plus efficacement le grain de blé et rend les sons plus larges. La boulange, dégagée rapidement par l'effet contraire des meules, ne séjourne pas sous celles-ci et, par suite, n'y prend pas un degré de chaleur aussi élevé que dans le mode précédent. Ces moulins produisent une mouture de 36 à 38 hectolitres par 24 heures, ce qui représente le double du travail ordinaire. M. Baron de Pontoise a installé un moulin de ce système, dans lequel des meules de 0^m,80 de diamètre moulent 15 hectolitres de blé en 24 heures et font autant d'ouvrage dans le même temps que deux autres meules de 1^m,30, sans que la force dépensée ait besoin d'être augmentée.

Dans ces derniers temps, pour accroître le rendement des moulins, on a fait usage de l'accélérateur Cabanes, qui active notablement le travail des meules, en leur faisant produire beaucoup plus qu'elles ne le font ordinairement. Cet appareil consiste à introduire entre les surfaces travaillantes des meules, au moyen d'un ventilateur, une grande quantité d'air froid qui, ne pouvant trouver d'issue qu'à leur circonférence, tend à y précipiter le blé et, par suite, à faire dégrader la mouture avec plus de célérité que par la seule action de la force centrifuge. Des expériences comparatives, faites à la Manufacture militaire des vivres de Paris, ont donné les résultats suivants, avec des meules de 1^m,30 de diamètre, marchant à la vitesse de 120 tours par minute : avec le système Cabanes, 250 kil, 50 de mouture par heure et par jeu de meules, les déchets réduits; par le système ordinaire, 104 kil, 50 par heure et par jeu de meules, déduction faite des déchets. Le rapport qui existe entre ces deux travaux est d'environ 2,5 à 1. Le combustible employé pour faire mouvoir les appareils qui ont produit ces rendements s'est élevé : dans le premier cas à 1 kil, 20 par 120 kilogrammes de blé moulu et dans le second cas à 1 kil, 40 pour la même quantité de rendement.

M. Cabanes a construit des moulins portatifs, qui peuvent aisément s'installer à bord des navires, dans les fermes, etc., et dans lesquels la meule inférieure est mobile et l'autre fixe, contrairement à ce qui se fait dans les moulins ordinaires. Ce système, avec l'application rationnelle du ventilateur et la multiplicité des orifices de sortie, réunit les avantages d'un travail plus considérable, d'un moindre prix de revient et d'une économie dans l'emploi de la force motrice. Avec des appareils de ce genre, on peut obtenir 400 à 450 kilogrammes de mouture par heure, c'est-à-dire trois à quatre fois plus qu'avec le système généralement adopté; ceci avec des meules de 1^m,50 de diamètre, rayonnées à l'américaine et munies de l'accélérateur.

— II. MOULIN À HUILE. Les moulins à broyer les graines oléagineuses se composent de deux meules verticales en gruit, de 1^m,80 à 2 mètres de diamètre et 0^m,45 à 0^m,50 d'épaisseur, montées sur un même axe qui les traverse au centre; elles roulent sur une troisième meule fixe et horizontale qui repose sur un massif solide en pierre ou en fonte. Ces meules verticales, qui pesent environ 3,000 ki-

logrammes chacune, agissent de tout leur poids pour écraser la graine qui leur est soumise et en forment une espèce de pâte. L'arbre moteur vertical fait habituellement 18 à 20 tours par minute; au-dessus de cette vitesse, il devient difficile de conduire le travail. Les meules étant tournées cylindriques et parcourant un chemin circulaire, il en résulte à leur circonférence un glissement très-prononcé, qui est nul au milieu de leur largeur. Cette considération permet de déterminer leur vitesse de rotation par minute, connaissant celle de l'arbre vertical, leur diamètre au roulement et la distance de l'axe vertical au milieu de leur largeur, qui mesure le rayon de la circonférence moyenne décrite par ce point des meules; en effet, le nombre de tours de la meule sur elle-même est en raison inverse des circonférences ou des rayons; ainsi : R étant le rayon de la meule, r le rayon du cercle décrit, v la vitesse de l'arbre vertical et x la vitesse de la meule, on a

$$x = \frac{vR}{r}.$$

Elle est généralement comprise entre 10 et 11 tours par minute, soit environ 1 mètre à 1^m,20 à la circonférence. Des meules de 2 mètres de diamètre, semblables aux meules décrites précédemment, peuvent écraser 23,000 kilogrammes de graines en 22 heures, qui produisent environ 8,740 kilogrammes d'huile. V. HUILE.

— III. MOULIN HORIZONTAL À ÉCRASER LA CANNE À SUCRE. Les premiers moulins qui furent employés pour extraire le sucre de la canne étaient composés de cylindres verticaux en bois dur du pays, montés sur des pivots. Leur arbre était entaillé en forme de dents pour communiquer le mouvement qu'il recevait d'un manège, d'un moulin à vent ou d'un autre moteur. Ces appareils primitifs ont été remplacés par des espèces de laminoirs à trois, cinq ou six cylindres horizontaux, entre lesquels la canne à sucre passe successivement. Ce système a pour but d'exercer une pression convenable pour en faire sortir le jus. Dans quelques-uns de ces moulins, les cylindres sont chauffés par la vapeur pour désagréger beaucoup plus aisément le jus sucre que retiennent les cellules; à cet effet, les cylindres sont percés de petits trous à travers lesquels passe la vapeur à l'état globulaire et s'injecte dans les cellules des cannes qui cèdent, par voie d'endosmose, le jus le plus dense qu'elles contiennent. La vitesse avec laquelle on fait marcher les cylindres est très-lente, à cause de la pression considérable qu'ils doivent exercer; elle est de 3 à 4 tours pour des cylindres de 0^m,60 de diamètre, ce qui correspond à 0^m,10 à 0^m,13 de vitesse par seconde à la circonférence.

Un moulin à trois cylindres horizontaux, pouvant fournir 1,800 à 2,000 litres de jus par heure, consume 5 à 6 chevaux-vapeur. Un moulin à cinq cylindres demande une puissance beaucoup plus grande, soit 8 à 10 chevaux. Le rendement que l'on obtient avec les moulins à cinq cylindres est de 68 kilogrammes de jus pour 100 kilogrammes de cannes; il est environ de 20 à 25 pour 100 plus élevé qu'avec les anciens moulins et ceux à trois cylindres; mais il est vrai de dire que la force dépensée est plus considérable; cependant elle n'atteint pas un rapport aussi élevé que celui du rendement, soit environ 10 à 12 pour 100 en plus.

— IV. MOULIN À VENT. Les moulins à vent, suivant Furstère, auraient été inventés en Asie et importés en Europe à la suite des croisades. L'Orient aurait été contraint, par suite du manque d'eau, de recourir à ces sortes de machines. On pense qu'ils ont été employés, dès l'année 718, en Bohême, où, d'après les annales de ce pays, Halaak aurait fait construire le premier moulin à vent qu'il y eut dans cette contrée. Ceux qui, comme Furstère, pensent que les moulins à vent furent introduits en France et en Angleterre à la suite des croisades peuvent s'appuyer sur un ancien usage normand, subsistant encore aujourd'hui, qui est de donner aux moulins à vent le nom de *tournevis*. Ce terme est employé en 1408 dans un aveu rendu au roi par la seigneurie de Thorigny :

« En ladite terre souloit avoir un moulin tournevis à vent, qui du tout est cheu. »

En réalité, l'origine de ces moulins est entourée de ténèbres; plusieurs écrivains, l'abbé Lebeuf, D. Tassin, D. Toussaint et Legrand d'Aussy, en font remonter l'existence au x^e siècle et s'appuient sur la charte de fondation du monastère de Neubourg, près de Mortain. En 1103, Guillaume, comte de Mortain, autorise dans cet acte la construction de moulins à vent; mais, en lisant avec attention ce document, on découvre quelques indices de fausseté et on ne peut invoquer l'autorité de cette charte. Il faut redescendre à la fin du règne de Henri I^{er} pour trouver une mention authentique. Elle est fournie par un acte, sans date, d'Alexandre de Liéville qui, vers 1180, donna à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte une terre près d'un moulin à vent, sis probablement à Montmarin, en Graine. Au xiii^e siècle, Roger Le Rou donna à l'abbaye de Montebourg un moulin à vent, à Turqueville, avec un espace de 7 pieds au delà du tour de l'échelle : *Molendinum meum et terram in qua situm est, desuper mansurum saraceni, cum semitis et viis et omnibus ad idem*

formule dans laquelle r_1 et r_2 sont l'angle et le rayon de la latte la plus éloignée de l'axe, et r_3 et r_4 l'angle et le rayon de celle qui en est la plus rapprochée, soit celle située à 2 mètres. D'après M. Coriolis, $K = 1,5$; mais, en comparant les résultats obtenus à l'aide de cette formule avec ceux que donne l'équation (3), on trouve une différence qui tend à faire penser que le coefficient $K = 1,5$, dont l'exactitude ne semble pas douteuse à M. Coriolis, serait encore loin de la vérité. En égalant les travaux donnés par ces deux formules, on trouverait, en regardant K comme inconnu,

$$K = 7 \text{ environ.}$$

Du reste, on peut remarquer que la formule (10), à laquelle on est conduit par la théorie, est pour ainsi dire de la même forme que l'équation (3), car le produit

$$r_1 \left(\frac{1 + \cos r_1}{\sin r_1} r_2 - \frac{1 + \cos r_2}{\sin r_2} \right)$$

diffère peu de la surface π de l'axe.

Coulomb a trouvé que le travail des moulins à vent pendant 355 jours est le même que s'ils travaillaient dans les conditions les plus favorables pendant 100 à 120 jours. En outre, les moulins à vent employés pour la mouture des farines donnent des produits qui ne valent pas ceux qui sont broyés avec une vitesse constante. L'irrégularité du vent rend les farines moins belles, et cette machine employée dans les usines à ouvriers nombreux occasionne des chômage très-dispendieux pour l'usine. Pourtant, les moulins à vent peuvent être utilisés, comme en Hollande, au dessèchement des marais; en agriculture, pour les arrosements; à certaines stations de chemins de fer, pour alimenter les réservoirs, etc. Dans quelques moulins à vent, on a remplacé la voilure en toile, qui est difficile à manœuvrer, par une voilure en planches mobiles du système Berton. Chaque voilure est composée de onze planches en sapin de 0m,01 d'épaisseur, 0m,25 de largeur et 8 mètres de longueur, qui peuvent se rapprocher plus ou moins, à la manière des deux branches de la règle parallèle du dessinateur, de manière à former un parallélogramme plus ou moins large. Les ailes sont planes et ont une largeur qui peut varier de 2 mètres à 2m,50. L'orientation des moulins à vent se fait à la main ou automatiquement de plusieurs manières: d'abord, en faisant frapper le vent en arrière, ce qui est possible pour le cas d'une élévation d'eau, quand le moulin est placé au haut d'un mât. On peut encore placer à l'arrière une grande girouette qui sert pour orienter. Un autre moyen applicable aux moulins à calotte tournante est celui d'une hélice à trois segments, mais par le vent qui donne le mouvement à la calotte. A cet effet, on remplace le frottement de glissement de cette dernière par un frottement de roulement au moyen de galets glissant sur une plate-forme. Celle-ci porte, venues de fonte, des dents de crémaillère dans lesquelles s'engrène un pignon mû par l'hélice que l'on place à environ 3 mètres de distance de la calotte. Cette roue ou occarde poussée par le vent comme une girouette fait promener le pignon sur la crémaillère et, quand elle ne tourne plus, c'est qu'elle est dans le plan du vent; le moulin est alors orienté. Il existe encore bien d'autres systèmes employés avec plus ou moins de succès; leur description ne saurait trouver place dans cet aperçu. Du reste, ces appareils, en général d'une très-faible puissance, n'ont trouvé d'application que pour donner le mouvement à des pompes d'un rendement peu important.

— Féod. Moulin banal. Les Etablissements de saint Louis condamnaient à une amende quiconque allait moudre hors du four seigneurial, et en ce cas la farine était confiscée au profit du seigneur. La plupart des coutumes, entre autres celles du Maine, d'Anjou, de Touraine, d'Angoumois, de Saintonge, de Poitou, de Nivernais, de Ponthieu, renfermaient des dispositions semblables. Les rois accordèrent quelquefois aux bourgeois des villes le droit de bâtir des fours; ainsi Charles V accorda ce droit comme un privilège aux habitants de Villefranche en Périgord (Recueil des ordonnances des rois de France, t. III, p. 208). Quelques coutumes déterminèrent le temps dans lequel devait être moulu le grain apporté au four banal; c'était ordinairement dans les vingt-quatre heures. Des lettres accordées aux habitants de Saint-Belin, dans le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, par le prieur d'un monastère dont ils étaient hommes et sujets, leur assurent le desgrain sur tous les étrangers; le desgrain était le droit de moudre avant les autres. L'exemption de moudre au moulin banal n'était accordée qu'à prix d'argent; la redevance était souvent même convertie en une somme payable immédiatement ou en rente annuelle (V. Ord., VIII, 55, 160, 205). Dans la plupart des lieux où existait la banalité, on ne pouvait y contraindre les nobles ni les ecclésiastiques, mais l'exemption était personnelle, leurs fermiers ou leurs métayers n'en jouissaient pas (V. Coutumes du Maine, art. 36, et Coutumes d'Anjou, art. 31).

— Jurispr. Usines et moulins. V. USINE.

— Technol. Moulin à poudre. Le mélange des trois matières qui composent la poudre à canon s'opère ordinairement dans des mortiers creusés dans l'épaisseur d'une forte pièce

de bois de chêne qu'on appelle pille, à l'aide de pilons qu'on met en mouvement par un courant d'eau, et dont l'extrémité inférieure est garnie d'une boîte pyramidale en bronze. L'atelier dans lequel se fait cette opération porte le nom de moulin à poudre; ce moulin a ordinairement deux batteries de dix pilons chacune; on y apporte la charge de chaque mortier, qui est de 10 kilogrammes. On met d'abord le charbon dans chaque mortier avec 1 kilogramme d'eau, et on le retourne bien, afin qu'il soit humecté partout également; ensuite on fait agir les pilons pendant vingt à trente minutes; au bout de ce temps, on les arrête pour verser le salpêtre et le soufre, on remue le tout avec la main, puis on ajoute une nouvelle quantité d'eau, environ 500 grammes; on remue de nouveau, et on recommence le battage. L'eau a pour objet d'empêcher la volatilisation des matières soumises à l'action des pilons, et de donner la consistance d'une pâte ferme au mélange. La trituration ne s'opère pas toujours également, ce qui nécessite de fréquents rechargements.

Quand on veut établir un moulin à poudre, on choisit un emplacement sur une rivière dont le cours soit peu variable, afin d'éviter les chômage, et auprès d'une grande route pour faciliter les approvisionnements et les expéditions. Le terrain sur lequel l'établissement doit être solide et, en général, on l'affermi par des pilons.

Pour remédier autant qu'on le peut aux ravages des explosions, on construit le moulin de façon qu'il ait au moins un côté faible, en charpente, pour déterminer l'effet de l'explosion de ce côté, et les autres côtés de l'enceinte sont en murs très-forts pour résister à son effet.

A l'intérieur, une roue de 5 mètres de diamètre hors des courbes roule sur un axe dont une des extrémités porte un hérisson garni, à la circonférence, de dents qui engrenent dans les fuseaux de deux lanternes; dans chacune de ces lanternes est fixé un arbre de levée qui la traverse. Sur la longueur du pourtour de l'arbre sont disposées en spirale un certain nombre de levées, de sorte que dans un tour de l'arbre chaque pilon soit soulevé deux fois. En donnant plus ou moins d'eau, on accélère ou on ralentit le mouvement de la roue hydraulique. Les pilons sont maintenus verticalement et jouent dans deux traverses parallèles et horizontales, placées l'une au-dessus de l'autre et percées de mortaises correspondantes qui reçoivent ces pilons. Les pilons sont des solives en bois de hêtre, terminées à leur extrémité inférieure par un tenon arrondi qui est reçu dans la boîte de bronze. La roue motrice fait 9 ou 10 tours par minute; les lanternes en font 27 à 30 dans le même temps; les pilons frappent de 50 à 60 coups à la minute.

— Géol. Parmi les phénomènes curieux que présente l'observation des glaciers, un des plus intéressants est celui des puits qui se creusent en divers endroits et qui sont confus sous le nom de moulins, à cause du bruit grondant des eaux qui s'y engouffrent. La formation de ces puits n'est pas facile à expliquer d'une manière très-simple. Les eaux fondues s'unissent à la surface en minces filets, qui, à leur tour, sont les affluents d'un ruisseau plus considérable se déroulant en méandres dans son lit de glace. Lorsque ce torrent superficiel trouve sur son passage une crevasse béante, il y plonge et disparaît aussitôt dans les profondeurs; mais souvent le lit de glace n'est traversé que par une simple fente à peine visible. Cette fente, l'eau s'y glisse comme une lame d'acier, puis elle l'élargit peu à peu et s'enfoncé entre les deux parois écartées; bientôt l'incessant travail de la masse liquide réussit à creuser un véritable puits descendant jusqu'au torrent caché sous le glacier. Ce moulin se déplace comme toute la masse qui l'entoure; mais, à l'endroit où il s'était formé, une nouvelle fêlure, produite par les mêmes causes que la première, fait craquer le glacier, et le ruisseau s'y fonde graduellement un deuxième gouffre. Ainsi se creusent successivement sur la même ligne plusieurs puits circulaires dont le plus élevé est l'entonnoir d'une catastrophe, tandis que tous les autres ont été, chacun à son tour, abandonnés par les eaux. Les moulins, comme les crevasses, sont parfois utilisés par les observateurs qui veulent mesurer approximativement l'épaisseur du glacier, soit en notant la chute des pierres, soit en employant la corde de sonde. C'est ainsi qu'on a évalué l'épaisseur des glaciers à 250, 300 et même 500 mètres.

— Allus. littér. Se battre contre des moulins à vent. Allusion à un épisode de Don Quichotte. V. BATTE.

Moulin (LE) [El Molino], comédie de Lope de Vega, appartenant à ce genre de comédies d'intrigue si fréquentes dans le théâtre espagnol, qui semblent presque toutes jetées dans le même moule et qui charment cependant par leur amusante facilité. Le comte Prospero aime la duchesse Celina, coquette et malicieuse, qui cependant le paye de retour. L'infant, qui l'aime aussi, quoique déjà marié, jaloux de se voir préférer un rival bien inférieur à lui, le fait exiler pour un an. Le comte s'empare et croise le fer. Au bruit de la querelle, la duchesse Celina accourt; Prospero

s'éloigne en hâte. L'infant fait à Celina l'aveu de son amour; elle feint de n'en rien croire. Il lui apprend alors que le comte est exilé, que sa tête va être mise à prix, et la rusée feint la plus profonde indifférence; mais avant de partir Prospero se rend chez elle, et elle lui jure de n'appartenir jamais à d'autre qu'à lui. Pour échapper aux poursuites, Prospero s'habille en paysan et, un jour qu'il s'était étendu sur l'herbe, Laura, une jolie meunière, lui jette à la figure une poignée de farine. Le comte s'imagina alors de se mettre au service du meunier sous le nom de Martin, et de dérouter les amours de Melampo, le garçon du moulin, et de Laura, la jolie meunière.

Pendant cette aventure, prise au sérieux par Laura, mais que le faux Martin ne poursuit qu'en se jouant, l'âme toujours occupée de sa duchesse, l'infant essaye de faire croire à celle-ci que son amant a été arrêté. A cet effet, une compagnie d'arquebusiers conduit en prison, à grand bruit, un homme enveloppé d'un manteau; on le fait passer sous les fenêtres de Celina; mais, pour la rassurer, le comte se présente en habits de meunier, portant un sac de farine sur les épaules. Elle a grand peine à le reconnaître sous cet accoutrement. Bientôt le roi, qui d'ailleurs aime aussi la duchesse et qui commence à se fatiguer des intrigues de l'infant, prononce la grâce du comte et l'exil de son astucieux rival. L'infant, chassé de la cour, erre à l'aventure. Fatigué de la vie, il se décide à se pendre et avise dans cette intention une superbe branche d'arbre, lorsqu'un meunier (le comte en personne, qu'il ne reconnaît pas) arrête sa main et lui persuade de renoncer à sa fatale résolution. L'infant alors a une idée; c'est de s'habiller en meunier et de se rendre sous ce déguisement chez la duchesse Celina. Le comte n'ose pas l'en dissuader, dans la crainte de faire découvrir sa supercherie, et tous deux, déguisés en meuniers, entrent chez Celina, qui ne reconnaît que son amant. L'infant se découvre, mais la duchesse le traite si sévèrement qu'il lui reste assez peu d'espoir. Puis voici que le meunier Leridano vient inviter Celina à assister à la nocce de sa fille. Tout le monde se rend au moulin, le roi, la duchesse et Madame de France, épouse de l'infant. Celui-ci, rejetant ses habits d'emprunt, se fait connaître, présente la main à sa femme et promet d'être sage à l'avenir. La fille du meunier, Laura, épouse le paysan Melampo, et Celina épouse Prospero, rentré complètement en grâce.

Cette comédie, très-vive et très-amusante, se rattache à ce genre de pastorales que Lope de Vega aimait à traiter, parce qu'il trouvait l'avantage de faire contraster les mœurs et le langage de la cour avec le langage et les mœurs des champs, pour lesquels il avait une secrète prédilection et qu'il exprime souvent avec un art exquis, un naturel parfait. *El Molino* a été traduit en français par M. Damas-Hinard (Théâtre de Lope de Vega, 1841, in-12).

Moulin joli (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Clairville, musique de Varney (Gaité, le 18 septembre 1849). Cette pièce, qui a eu quelque succès, a été interprétée par Mmes Hortense Jouve et Kleine, MM. Francisque et Castel. La partition se compose de dix morceaux et a été publiée.

Moulin des Tilleuls (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Maillan et Cormon, musique de M. Aimé Maillart (Opéra-Comique, le 9 novembre 1849). Cette pièce a peu d'intérêt dramatique et n'a fourni au compositeur que l'occasion de s'exercer dans le style militaire et le style champêtre. Le sergent Robert, du régiment de Champagne, deux villageoises, et Trichard, fermier du moulin des Tilleuls, en sont les personnages. On a remarqué les couplets du sergent, dont l'orchestre produit des effets ingénieux; la pastorale pour soprano: *A mes moutons, en m'éveillant*, qui est naïve et bien rendue, ces deux vers surtout, traités à la façon de Grétry:

Moutons si blancs, si doux,

Quand mon cœur bat, il bat pour vous.

La romance: *Loin du pays, n'ayant plus d'espérance*, est une mélodie distinguée.

Moulin (LE), eau-forte de Rembrandt. Cette estampe représente un moulin confiné à une habitation rustique; on a supposé que le célèbre artiste, qui n'était fils d'un meunier, avait figuré là l'habitation où il avait reçu le jour. Mais les travaux de divers écrivains modernes, et surtout ceux de M. Rammelman Elsevier, ont prouvé que le moulin d'Herman van Ryn, père de Rembrandt, était situé dans la ville même de Leyde; un dessin fait en 1660, par Bisschop, et appartenant aujourd'hui à Kneppelhout, représente ce moulin; il a été gravé à l'eau-forte, en 1853, par M. Cornet, conservateur du musée de Leyde; M. Charles Blanc, dans le premier volume de son *Œuvre complet de Rembrandt*, en a aussi donné une petite eau-forte.

Moulins (LES), chef-d'œuvre d'Hobbema; collection Dutuit. Rien de plus simple, rien de plus rustique, rien de plus vulgaire que le site représenté dans ce tableau; la nature ne s'y arrange pas suivant les principes de l'art académique; elle s'y montre toute nue, toute vraie, toute resplendissante des jeux de la lumière et de l'ombre, tout imprégnée de sen-

teurs agrestes. Sur la gauche de la composition s'élève deux moulins avec un cottage et une terrasse, où des massifs d'arbres laissent deviner un bois. L'ombre qui s'étend au milieu de ces arbres forme, par gradations insensibles, des oppositions magiques avec la chaude et vigoureuse lumière que le soleil répand sur les moulins, sur le feuillage des saules et des chênes qui forment la lièze du bois, et sur un sentier verdoyant où se trouve un villageois. Au premier plan, toujours à gauche, est un massif de broussailles, vigoureusement colorées dans les demi-teintes, du milieu desquelles s'élève un chêne au tronc tortueux. Derrière ce massif est un escalier bordé de planches qui retiennent les terres et les empêchent de s'ébouler dans l'eau limpide qui s'échappe des écluses. Dans cet escalier, sur ces planches, dans les vastes auge en madriers qui reçoivent les eaux faisant tourner les roues, partout la lumière rayonne et se joue. Dans le miroir tranquille des eaux se reflètent, avec leurs teintes particulières et suivant qu'ils sont plus ou moins éclairés, les arbres, les broussailles, les villageois et jusqu'à l'eau elle-même qui tombe en petite quantité d'une des auges.

Le premier plan à droite est dans l'ombre produite par de grands arbres que les rayons du soleil ont peine à transpercer çà et là; des broussailles d'une végétation luxuriante bordent un sentier sur lequel chemine un paysan; au bord de l'eau se tiennent un pêcheur et son fils, tous deux une ligne à la main. Le bois s'épaissit de plus en plus vers la droite; mais à quelque distance s'ouvre une clairière, tout inondée de soleil, où se trouvent trois figures. Puis le four se reforme; l'ombre et la lumière luttent de nouveau à travers les branches et forment des contrastes admirablement rendus.

Au fond, dans le centre du tableau, un bouquet d'arbres s'élève derrière le premier moulin, au pignon duquel est une fenêtre qui laisse voir le meunier. L'horizon se termine par des plaines verdoyantes.

Cette composition, traitée d'une manière si puissante et si spirituelle, suffirait à elle seule pour valoir Hobbema de l'indifférence qui enveloppe si longtemps les œuvres de ce grand maître. Elle a fait partie des collections Van den Meersche, De Berlaere, Moerske (1791), Van Sassegem (Gand, 1827), Théodore Patureau (1857), de Morny. A la vente de cette dernière collection, elle a été payée 105,000 francs par M. Dutuit.

Il existe une répétition très-chaude, très-vigoureuse de ce splendide paysage dans la galerie Perreire. On connaît d'ailleurs plusieurs autres tableaux d'Hobbema, représentant des moulins à eau; un des meilleurs est celui du musée Van der Hoop, à Amsterdam, qui a fait partie des collections W. Smith, Bonnemaison, Philips, Lafontaine (1824), Robin (1831). Ici, la maison du moulin, en planches et recouverte de tuiles rougeâtres, est au milieu. Des troncs d'arbres, creusés en rigoles et percés horizontalement sur des hauts madriers, conduisent l'eau au-dessus de la roue. Derrière la maison s'élèvent des arbres. Sur la droite, devant la porte où paraît, dans l'ombre, une figure d'homme, une femme en corsage rouge, vivement éclairée, lave du linge dans un cuvier. Tout à fait à droite vient un paysan donnant la main à un petit garçon. Des bouquets d'arbres et des massifs de broussailles garnissent les plans reculés.

J.-J. Boissieu a gravé (1782) un *Moulin à eau* de Ruysdael, qui faisait partie du cabinet Tronchin. Le Louvre en a un qui a été peint par A. van Everdingen, dont on possède une eau-forte sur le même sujet. Un *Moulin sur le bord d'une rivière*, par Van Goyen, a figuré à la vente Marmonet en 1818. Bover a gravé un *Moulin à eau* qui a été gravé par Busan.

Fiers a peint un *Moulin à eau sur la Marne* (Salon de 1833); le *Moulin de la Touques* (Salon de 1838); un *Moulin à eau près de Quillebeuf* (Salon de 1861); M. Nazon, deux *Moulins sur le Tarn* (Salon de 1865); M. Baffourier, un *Moulin à huile en Espagne* (Salon de 1857); etc. Citons encore des gravures de Q.-P. Chedel, J.-J.-L. Billwiller (1802); Pietro Parboni (d'après Claude Lorrain), etc. Au Salon de 1837, Diaz a exposé un *Moulin* avec un effet de soleil couchant.

MOULINS (butte des). V. BUTTE.

MOULIN (Antoine du), littérateur français, né à Mâcon vers 1520. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il étudia la médecine à Toulouse, devint valet de chambre de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, retourna en Bourgogne après la mort de cette princesse, passa plusieurs années à Lyon et fut emprisonné sous l'inculpation d'être favorable au protestantisme. Du Moulin était intimement lié avec Clément Marot, dont il prit la défense en maintes circonstances, et avec Bonaventure Desperriers. C'était un homme très-instruit, qui fut l'éditeur, le correcteur et le traducteur d'un assez grand nombre d'ouvrages. Il avait pour devise: « Rien sans peine. » Parmi les ouvrages sortis de sa plume, nous citerons: *Panegyric des dames-selles de Paris sur les neuf Muses* (Lyon, 1545, in-8); *Libre de diversa hominum natura cognoscenda* (Lyon, 1548), traduit en français par Du Moulin lui-même sous ce titre: *De naturel divers des hommes* (Lyon, 1549); la

Déploration de Vénus sur le bel Adonis (Lyon, 1548), recueil de chansons, réédité sous le titre de *Livre de plusieurs pièces* (Lyon, 1549); la *Couronne margaritique* et plusieurs autres œuvres, dans les *Illustrations des Gaulois*, etc. Parmi ses traductions nous mentionnons : le *Manuel d'Épictète* (Lyon, 1549); le *Livre des augures et divinations d'Augustin* (Nîmes, 1546); la *Chromancie* et *physionomie naturelle* de J. de Indagine (Lyon, 1549); la *Vertu et propriété de la quintessence*, par J. de Rupescissa (Lyon, 1549). Enfin, on lui doit des éditions rares et recherchées des *Œuvres de Bonaventure Desperriers* (1544); des *Contes et nouvelles* du même (1558); de la *Fontaine des amoureux de science* de Jean de La Fontaine (1547); des *Œuvres de Clément Marot* (1546), etc.

MOULIN (Gabriel du), historien français, né à Bernay (Normandie), mort vers 1160. Il fut curé à Manneville et composa sur sa province natale deux ouvrages estimés : *Histoire générale de Normandie*, contenant les choses mémorables advenues depuis les premières courses des Normands païens jusqu'à la réunion de cette province à la couronne (Rouen, 1631, in-fol.), dans laquelle on trouve beaucoup de particularités curieuses; les *Conquêtes et les trophées des Normands français aux royaumes de Naples et de Sicile, aux duchés de Calabre, d'Antioche, de Galilée et autres principautés d'Italie et d'Orient* (Rouen, 1658, in-fol.).

MOULIN (Jean-François-Auguste), général français, membre du directoire exécutif, né à Caen en 1752, mort en 1810. Il était ingénieur à l'intendance de Paris lorsque éclata la Révolution. Il adopta avec chaleur les idées nouvelles, s'enrôla en 1791, devint adjudant général dès l'année suivante, fut envoyé dans les départements de l'Ouest pour combattre les Vendéens, se signala lors de la prise de Saumur par ces derniers, en protégeant la retraite des républicains et en arrêtant l'ennemi pendant six heures, battit complètement les royalistes à Doué (5 août 1793), fut alors promu général de brigade et fut après commandant de Saumur. À la fin de cette même année, pendant laquelle il n'avait cessé de donner des preuves de sa valeur, il reçut le grade de général de division, puis fut successivement général en chef de l'armée des côtes de Brest, de l'armée des Alpes (1794), commandant de la division militaire de Strasbourg, commandant en chef de l'armée française en Hollande (1797), commandant de la 17^e division militaire (1798), général en chef de l'armée d'Angleterre (1798). Quand sortit du directoire Merlin, Treillard et Larevillière-Lépeaux, le général Moulin, appelé à en faire partie (18 juin 1799), y forma avec Gohier la minorité franchement républicaine. Renversé par le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), il songea, paraît-il, à résister à Bonaparte, à le faire arrêter, condamner comme déserteur de l'armée d'Égypte et fusiller sans délai; mais abandonné par ses collègues et dépourvu de tout moyen d'action, il ne put mettre à exécution ce hardi projet. Pendant quelque temps il vécut dans la retraite, reprit ensuite du service et mourut gouverneur de la place d'Anvers.

MOULIN (Jean-Baptiste-François), général français, frère du précédent, né en 1754, mort à Cholet en 1794. Il avait servi pendant quelques années, puis fait partie du corps des ponts et chaussées, lorsque, au début de la Révolution, il s'enrôla de nouveau dans l'armée, suivit son frère en Vendée, se distingua par sa valeur au combat de Doué et dans diverses autres rencontres avec les royalistes, et parvint rapidement au grade de général de brigade. Attaqué par les chouans dans Cholet, au mois de février 1794, il se défendit vigoureusement, fut blessé de deux coups de feu et, lorsqu'il vit qu'il allait être fait prisonnier, prit un pistolet et se brûla la cervelle. La Convention décréta qu'un monument serait élevé en son honneur, avec cette inscription : « Républicain, il se donna la mort pour ne pas tomber vivant au pouvoir des brigands royalistes. »

MOULIN (Ouphré-Benoît-Claude), littérateur français, né près de Lyon en 1758, mort dans cette ville en 1823. Pendant longtemps il exerça la profession d'avoué à Lyon, fut destitué en 1805, pour offense envers un magistrat, se fit remarquer sous la Restauration par son ardeur royaliste et composa, à partir de 1817, un assez grand nombre de brochures politiques et de notices biographiques, aussi bizarres sous le rapport des pensées que sous celui du style, et dans lesquelles on a souvent beaucoup de peine à discerner si ce sont des panegyriques ou des satires.

Nous nous bornerons à citer de lui : le *Notaire impuissant accusé d'adultère* (Lyon, 1791); *Défense de Joseph Chatter, président du tribunal du district de Lyon* (1793); *Notice sur M. Martinier* (1818); *Nécrologie* (1819); *l'Enseignement mutuel dévoilé* (Lyon, 1820); *Lettre sur la souscription sollicitée en faveur des Grecs par les libéraux* (Lyon, 1821); *Nécrologie de M. Coton* (1822, in-8°).

MOULIN (Étienne), médecin français, né à Lénon-la-Bastide (Gironde) en 1795. Reçu docteur à Paris en 1819, il se fixa dans cette ville où il devint chirurgien du collège Louis-

le-Grand, médecin adjoint de la prison de Bicêtre, etc. On lui doit : *Traité de l'apoplexie ou hémorragie cérébrale; Considérations nouvelles sur les hydrocéphales; Description d'une hydrocyste cérébrale rarement observée* (Paris, 1819, in-8°); *Cours pratique d'accouchements* (1821, in-fol.); *Diagnostique et du traitement de l'aménorrhée et des fluxus blanches* (1827, in-8°); *Mémoire sur les inflammations de poitrine; leur nature, leurs symptômes et leur traitement* (1828, in-8°); *Hygiène et traitement du choléra-morbus; Coup d'œil historique sur le choléra de Paris de 1832* (in-8°); *Nouveau traitement des rétentions d'urine et des rétrécissements de l'urètre par le cathétérisme rectiligne* (Paris, 1834, in-8°).

MOULIN (Louis-Henri), juriconsulte français, né à Octeville-lez-Cherbourg (Manche) en 1802. Il prit le diplôme de licencié en droit à Caen, passa son doctorat à Paris en 1827 et se fixa alors dans cette dernière ville, où il exerça la profession d'avocat. Attaché par ses opinions au parti radical, il fut chargé de plaider dans un grand nombre de procès politiques et de presse, notamment dans les affaires de la conspiration des droits de Notre-Dame (1832), de la Société des droits de l'homme, de l'attentat du pont Royal, du complot de Neuilly, etc., et défendit en maintes circonstances devant les tribunaux le *Corsaire*, la *Tribune*, la *Némésis*, le *Charivari*, la *Caricature*, etc. Après la proclamation de la République, en 1848, M. Moulin fut appelé au poste d'avocat général près la cour de Paris, poste qu'il conserva jusqu'au commencement de 1849. À cette époque, il reprit sa place au barreau. Outre des articles insérés dans divers recueils, M. Moulin a publié : *Plaidoyer pour la Tribune; Procès des fusils Giskoy; De l'hérédité du trône et de la pairie* (1831); *Procès à l'histoire* (1832); *Procès du coup de pistolet* (1833); *Validité de l'adoption par un prêtre catholique* (1841), etc.

MOULIN (Augustin), professeur à l'Institution des Jeunes Aveugles de Paris, né à Sotteville-lez-Rouen (Seine-Inférieure) en 1804. Aveugle presque dès sa naissance, il se fit remarquer de bonne heure par son intelligence facile, par son esprit observateur et inventif, par son toucher fin et délicat, et par son adresse étonnante pour les ouvrages manuels. En 1817, il fut admis à l'Institution des Jeunes Aveugles, où il fit des progrès rapides, surtout dans les travaux manuels qui exigent de l'adresse et dans la musique; il devint professeur dans le même établissement, dès 1825. M. Moulin enseigna la lecture, la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, dirigea des ateliers pour la fabrication de cravaches, de tapis de lièbre, de chaussons de tricot sans aiguilles, de couvre-pieds, de carnassiers, etc., et contribua beaucoup par le nombre des travaux qu'il a introduits dans l'institution, qu'il a enseignés aux élèves ou qu'il a exécutés lui-même avec une adresse remarquable, à faire obtenir à l'établissement les médailles qui lui ont été accordées aux Expositions des produits de l'industrie en 1827, 1834 et 1839. Cet ingénieur professeur a inventé, perfectionné et fait exécuter, d'après ses indications, une machine pour rogner la tranche des livres de l'institution sans en écraser le relief; il est parvenu à faire établir à un prix moins élevé qu'on ne l'avait fait jusque-là des planches en cuivre, destinées à l'écriture en points et inventées par Braille, planches au moyen desquelles on peut écrire des deux côtés de la page, soit des paroles, soit de la musique, et il est arrivé à tracer les lignes sur ces planches au moyen d'un rabot de son invention; enfin, il a inventé une machine fort simple et peu dispendieuse, au moyen de laquelle les aveugles peuvent filer des cordes métalliques de tous les traits. Cette dernière machine l'a amené à s'occuper de recherches sur les instruments à cordes, particulièrement sur le piano, et il fut chargé, à partir de 1836, de la classe d'accord de pianos à l'Institution des Jeunes Aveugles. Depuis 1846, M. Moulin a quitté cet établissement pour se retirer dans sa ville natale. On lui doit un *Annuaire de l'organiste* (1828-1830, 2 vol. imprimés en relief), dans lequel les signes de la musique sont représentés par des lettres et par des chiffres, d'après un procédé inventé et perfectionné par les professeurs de l'Institution des Jeunes Aveugles; *Cours en douze leçons pour apprendre à accorder le piano* (Paris, 1839), ouvrage également imprimé en relief.

MOULIN (Charles du), célèbre juriconsulte français. V. DUMOULIN.

MOULIN (Claude, Pierre, Joachim du), ministres protestants français. V. DUMOULIN.

MOULIN DE LA BLANCHÈRE (P.-R.-M.-Henri), savant et photographe français. V. LA BLANCHÈRE.

MOULINAGE s. m. (mou-li-na-je — rad. mouliner). Action de tordre ou de filer la soie au moulin : Le MOULINAGE de la soie s'opère dans des usines spéciales.

— Action de moudre : Le MOULINAGE du blé. Le MOULINAGE du café.

MOULINÉ, ÉE (mou-li-né) part. passé du V. Mouliner. Soumis au moulinage : Soie MOULINÉE.

— Criblé, rongé par les vers : Bois MOULINÉ.

— Techn. Se dit d'une pierre précieuse qui s'écrase sous le doigt et se réduit en poussière. *Le Cire moulinée*, Cire réduite en parcelles.

MOULINER v. a. ou tr. (mou-li-né — rad. mouline). Soumettre aux opérations du moulinage : MOULINER de la soie.

— Se dit des vers qui rongent le bois et le réduisent en poussière menue : Les vers ont MOULINÉ ce buffet. *Il se dit encore des vers qui creusent la terre : Les vers avaient MOULINÉ la jêlée; elle ne put résister à la poussée des eaux.*

— *Mouliner du marbre*, L'user et le polir en le frottant sur une plaque de fonte ou de marbre, avec du grès mouillé interposé.

MOULINES (Guillaume), pasteur protestant, né à Berlin en 1728, mort dans cette ville en 1802. D'abord ministre à Bernau (1752), puis à Berlin (1759), il acquit dans cette ville une assez belle réputation de prédicateur. Sa traduction d'Ammien Marcellin lui ouvrit les portes de l'Académie, en 1775, et lui valut, en outre, une pension de 500 écus. Encouragé par Frédéric II, il traduisit différents ouvrages et se démit de sa place de pasteur en 1785. Frédéric-Guillaume, à qui il avait donné des leçons, lui accorda des lettres de noblesse. Moulines joignait à beaucoup d'érudition beaucoup de goût et de finesse. Quoique plus spécialement voué aux lettres, il s'occupa avec succès d'études sur la physique et inventa quelques instruments ingénieux. On a de lui : *Reflexions sur les décisions immédiates des souverains et sur l'ordre de la procédure* (Berlin, 1765, in-8°), trad. de Steck; *Lettre d'un habitant de Berlin à son ami, à La Haye* (Berlin, 1773, in-8°), contre l'abbé Raynal qui avait attaqué le grand Frédéric; *Ammien Marcellin*, trad. en franc. (Berlin, 1775, 3 vol. in-12); les *Écrits de l'histoire Auguste*, trad. en franc. (Berlin, 1783, 3 vol. in-8°).

MOULINES-CAMPES s. f. pl. (mou-li-nekan-pe). Comm. Sorte de laine avec laquelle on fait des draps.

MOULINET s. m. (mou-li-né — dimin. de moulin). Petit moulin; petite roue d'un moulin à vent. *Le Vieux moulin.*

— Sorte de touriquet, formé de deux pièces de bois croisées et tournant horizontalement sur un pied, que l'on place à l'entrée de certains chemins par lesquels ne doivent passer que les piétons.

— Machine dont on se servait autrefois pour travailler à la monnaie : *Ecu d'or au MOULINET*. (Acad.) Sorte de touriquet dont on se sert pour enlever ou pour traîner des fardeaux. *Le Nom donné quelquefois au treuil, particulièrement chez les pêcheurs.*

— *Faire le moulinet*, Exécuter avec son bras ou avec un objet que l'on tient en main un mouvement très-rapide de rotation : *Faire le MOULINET avec sa canne, avec son épée, pour parer les coups de son adversaire.*

— Anc. légis. Instrument avec lequel l'exécuteur des hautes œuvres étranglait le patient exposé sur la roue, quand celui-ci n'était pas condamné à y expirer lentement.

— Hydraul. Appareil employé pour mesurer la vitesse des cours d'eau.

— Anc. art milit. Nom d'une évolution ou conversion.

— Chorégr. Figure dans laquelle les danseuses d'un quadrille, réunies par la main droite et donnant la main gauche à leurs cavaliers, tournent ou balancent en même temps. *Chez les danseurs de corde, Mouvements exécutés en avant et en arrière pour se donner le branle. *Le Moulinet sur place*, Tour de main que fait chaque couple, à la place qu'il occupe dans le quadrille.*

— Mar. Pièce de bois en forme d'olive qu'on met dans le hulot du gouvernail, et au travers de laquelle passe la manivelle.

— Modes. Petit ornement de soie ou de ruban que portaient autrefois les dames.

— Techn. Machine tournante que l'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et empêcher la fumée de pénétrer dans l'appartement. *Sorte de vis qui fait mouvoir une barre servant de point d'appui à la tête des ondes, dans un métier à bras. *Esèce de broche percée dans toute sa longueur et recouverte de bois, que les tireurs d'or emploient pour empêcher que l'or ou l'argent ne se coupent. *Bâton servant à serrer une corde. *Engin dont les carriers se servent pour lever et vider les terres contenues dans les mannes d'osier, quand ils commencent à ouvrir une carrière. *Petit bâton qui sert à remuer le chocolat. *Partie de l'établi à fondre des tuyaux de plomb sans soudure, où est attachée la sangle avec laquelle on tire le boulon hors du moule, après que le tuyau est fondu.******

— Typogr. Morceaux de bois en croix dont les bras servent à donner le mouvement à la presse en taille-douce. *Faire le moulinet*, Abattre la friquette sur le tympan, après avoir placé la feuille de papier sur ce dernier.

— Physiq. Moulinet électrique, Petit instrument que l'électricité fait tourner.

— Encycl. Hydraul. Le moulinet de Dubuat, qui mesure la vitesse à la surface de l'eau, se compose d'une petite roue à palettes, mobile sur son axe. On le dispose au-dessus du

courant, de manière que l'eau vienne choquer les ailettes à l'instant où celles-ci passent au-dessous de l'arbre. Dans ce moulinet qui, exposé en partie à la résistance de l'air, ne peut être employé tout au plus que pour de très-faibles vitesses, si l'on admet que les frottements sont sensiblement nuls, la vitesse de l'eau sera égale à celle des aubes, au centre de la surface frappée par le courant, vitesse qu'on déduira aisément du nombre de tours accomplis. Le moulinet de Woltmann se compose d'un arbre portant deux ou quatre ailettes planes et tournant sur deux appuis fixes. Cet arbre porte une vis sans fin, communiquant par un système de roues dentées avec un compteur qui donne le nombre de tours dans un temps déterminé. Pour se servir de l'appareil, on le plonge dans le courant, au point où l'on veut connaître la vitesse, en dirigeant l'arbre parallèlement au fil de l'eau et dans le même sens, et en le maintenant dans cette position par un piquet fixe, le long duquel il peut glisser; puis, se plaçant au-dessus du moulinet, on observe le nombre de tours qu'il fait à différentes hauteurs. Les ailettes, ayant leurs plans obliques à l'axe, reçoivent du courant une force dont la composante perpendiculaire oblige l'appareil à tourner, et au bout de peu de temps le mouvement devient à peu près uniforme. Un système d'embranchage permet de mettre le compteur en marche à l'instant où l'on veut. Au bout d'un certain temps on arrête le compteur, on retire l'instrument de l'eau et l'on constate le nombre de tours qu'il a faits dans le temps écoulé. La seule difficulté que présente l'emploi du moulinet de Woltmann consiste dans la détermination préalable du rapport qui existe entre le nombre de tours et la vitesse de l'eau; la meilleure manière de l'obtenir est de faire marcher l'instrument dans une eau stagnante, avec une vitesse donnée, et d'observer le nombre de tours accomplis. Le moulinet de Baumgarten a des ailes hélicoïdales se prolongeant jusqu'à l'arbre. L'avantage qui résulte de cette modification consiste en ce que la sensibilité de l'instrument est plus grande, et qu'il fait plus de tours dans un temps donné, sous l'action d'un même courant. *L'anémomètre* de M. Combes, tout à fait analogue au moulinet de Woltmann, peut être employé pour mesurer la vitesse des courants gazeux.

MOULINET (Claude du), abbé des Thuilleries, érudit français, né à Séz (Normandie) en 1661, mort à Paris en 1738. Il était très-versé dans la connaissance du grec, de l'hébreu, des mathématiques, et finit par s'adonner entièrement à l'étude de l'histoire de France. Dans ce but, il visita presque toutes les archives de la Normandie, de la Bretagne, de l'Anjou, et y recueillit de nombreux matériaux. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Lettres écrites à un ami sur les disputes du jansénisme* (Paris, 1710); *Dissertations sur la mouvance de Bretagne* (Paris, 1717), etc. On lui doit, en outre, des mémoires et articles insérés dans les *Mémoires de Trévoux*, dans le *Mercur*, etc.

MOULINET (Jean), poète français. V. MOLINET.

MOULINEUR s. m. (mou-li-neur — rad. mouliner). Techn. Celui qui opère le moulinage de la soie. *Le Foulon*. *Il* On dit aussi MOULINIER.

MOULINIÉ (Charles-Etienne-François), littérateur suisse, né à Genève en 1757, mort dans la même ville vers 1836. Il remplit les fonctions pastorales à Genève, se fit remarquer par sa tolérance et composa un assez grand nombre d'ouvrages de piété, parmi lesquels nous citerons : *Lettres à une mère chrétienne* (Genève, 1800); *Promenades philosophiques et religieuses aux environs du mont Blanc* (Paris, 1817); *Leçons de la parole de Dieu sur les points les plus importants de la foi chrétienne* (Paris, 1821-1826, 5 vol. in-8°); *L'Homme selon la Bible* (Paris, 1835, in-8°).

MOULINIER s. m. (mou-li-nié — rad. mouliner). Techn. Ouvrier spécialement attaché au service du moulin où se broient les matières premières, dans les fabriques de poteries. *Le Syn.* de MOULINEUR.

MOULINIÈRE s. f. (mou-li-niè-re — rad. mouliner). Ouvrière qui travaille au moulinage de la soie.

MOULINS s. m. (mou-lain). Comm. Article de coutellerie fabriqué dans la ville de Moulins : *Vous reconnaîtrez les MOULINS à la largeur des plaques d'argent soudées à l'étau sur des garnitures de fer et cannelées presque au hasard; à ses manches formés de plusieurs morceaux; par économie; à sa légèreté d'ouvrage et à son ajustement bâclé.* (Dict. du comm.)

MOULINS, la Boia Gergovia des Romains, appelée Molins au moyen âge, ville de France (Allier), ch.-l. de départ, d'arrond. et de deux cant., à 283 kilom. S.-E. de Paris, sur l'Allier, par 46° 33' de lat. N. et 0° 59' de long. E.; pop. aggl., 17,836 hab. — pop. tot., 20,385 hab. L'arrondissement comprend 9 cantons, 84 communes et 113,871 hab. Evêché suffragant de Sens, grand séminaire; tribunaux de 1^{re} instance et de commerce; deux justices de paix. Lycée, école préparatoire des sciences et des lettres, école normale d'instituteurs primaires, cours normal d'instituteurs, bibliothèque publique, musées d'ar-

chologie et de géologie. Fabrique de coutellerie estimée, bonneterie en soie et en coton, cordes de boyau, couvertures de laine et de coton, ébénisterie, tanneries; commerce assez important de sel, graines, bois, bestiaux, porcs, houille, charbon de bois, etc. Moulins est une ville agréablement située dans une plaine fertile, sur le chemin de fer de Paris à Lyon (Bourbonnais) et sur la rive droite de l'Allier, que l'on traverse sur un beau pont en pierre; elle présente de magnifiques avenues, de belles promenades aux bords de la rivière, des rues larges, droites, bien pavées, et des maisons peu élevées, à compartiments rouges et noirs, d'un aspect général régulier et partant un peu monotone; parmi ces maisons, on remarque plusieurs beaux hôtels. De toutes les places publiques, celle de l'Allier est la plus spacieuse et celle de la Bibliothèque la plus jolie. Les plus belles rues sont la rue de Paris, la rue Neuve, et les trois Cours ou promenades qui occupent le centre de la ville. Les fontaines publiques sont nombreuses; mais, à l'exception de celle du Château-d'Eau, elles n'offrent rien de remarquable ni d'élegant dans leur construction. Parmi les édifices dignes d'attirer l'attention, nous mentionnerons la cathédrale, beau monument du x^e siècle resté inachevé. Depuis quelques années, on s'occupe de son achèvement d'une manière très-active. L'ensemble de l'édifice frappe par son élégance; on admire surtout la hardiesse du grand comble. Dans un des murs de la nef est encastrée une pierre tombale sur laquelle est sculpté en relief un cadavre rougé par les vers. L'intérieur est orné de magnifiques vitraux où se dessinent les portraits de plusieurs ducs de Bourbon et de divers membres de leur famille. L'église Saint-Pierre et l'église Saint-Jean, qui ne sont plus au culte, appartiennent à la dernière période du style ogival. L'église Saint-Nicolas a été récemment construite dans le style du xiii^e siècle. La chapelle du collège renferme le remarquable tombeau élevé à la mémoire du comte de Montmorency par la princesse des Ursins, sa veuve. Citons aussi la chapelle du Refuge du Bon Pasteur, imitation incomplète du Panthéon; les débris de l'ancien château des ducs de Bourbon, consistant en quelques pans de murs et en une grosse tour carrée du x^e siècle; le beffroi, tour carrée du x^e siècle; la préfecture, installée dans l'ancien hôtel de la famille de Seigny; l'hôtel de ville; le collège, fondé au x^e siècle par Mme de Chantal; la salle de spectacle; le musée et la bibliothèque (16,000 volumes); le pont sur l'Allier (13 arches), que l'on peut regarder comme un des plus beaux de France; l'hôpital général; l'hospice des aliénés et de vastes casernes pour l'artillerie.

On ne connaît pas l'époque de la fondation de Moulins. Quelques auteurs ont voulu voir dans cette ville l'ancienne *Gergovia* des Boiens. Toutefois, l'origine de la ville actuelle ne paraît pas remonter au delà du x^e siècle. Archambaud VIII affranchit les habitants de la ville, moyennant une redevance, en 1232. Robert, fils de saint Louis, y fonda un hôpital en 1269; mais ce ne fut que dans le x^e siècle que Moulins prit un rang assez élevé parmi les villes du royaume. Sa prospérité date du retour d'Angleterre de Louis II, duc de Bourbon, en 1368. De cette époque jusqu'à la fuite du comte de Bourbon, les ducs de cette famille y eurent toujours leur résidence. La ville était alors assez restreinte et ne comprenait que la partie entourée de fossés dont on retrouve facilement les traces dans les promenades intérieures appelées Cours. Cette ville ne devint jamais la proie d'aucun ennemi. Les Anglais s'en approchèrent, mais n'osèrent l'assiéger. Louis XI marcha contre Moulins, mais craignant de l'attaquer; enfin le duc de Nemours tenta inutilement de s'en emparer pendant les guerres de religion. Le mariage d'Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret fut célébré à Moulins le 20 octobre 1548. Catherine de Médicis y tint une assemblée en 1566, et Henri IV y fit son entrée en 1595. Patrie du duc de Berwick, du maréchal de Villars et du sculpteur Regnaudin.

MOULINS-ENGILBERT, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Château-Chinon, au confluent des ruisseaux de Gara et de Guignon; pop. aggl., 1,481 hab. — pop. tot., 3,030 hab. Fabrication de grosses draperies, serges, toiles, étamines et tanneries. Commerce de grains, bois, cuirs et bestiaux. Le seul édifice digne de mention de Moulins-Engilbert est l'église Saint-Jean, surmontée d'une belle tour carrée que termine une flèche ogivale. Les vitraux de cette église passaient jadis pour très-remarquables; la plupart ont malheureusement été brisés en 1793. Il ne reste que des ruines de l'ancien château. Moulins-Engilbert tire son nom de la famille seigneuriale d'Angibert qui, au moyen âge, établit sur les rivières voisines du Guignon et du Gara de Moulins-moulins à moudre le blé. Ce fut à Moulins-Engilbert que les états provinciaux de 1463 et de 1490 rédigèrent la coutume du Nivernais. Des 1336, les habitants avaient obtenu de Marguerite de Flandre, femme du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, le droit de relier la ville au château et de la fortifier par des murs d'enceinte. Ces remparts n'empê-

chèrent pas Charles le Téméraire d'emporter d'assaut la place en 1471. En 1591, Henri IV, afin de punir Autun d'avoir tenu pour la Ligue, transporta le bailliage de cette ville à Moulins. Il ne le restitua à la cité bourguignonne qu'après qu'elle eut fait amende honorable (1596).

MOULINS-LILLE, ancien bourg et comm. de France (Nord), cant., arrond. et à 2 kilom. de Lille, à laquelle il a été annexé en 1850. Nombreuses fabriques et usines. V. LILLE.

MOULINS-LA-MARCHE, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Mortagne; pop. aggl., 820 hab. — pop. tot., 1,107 hab. Commerce de grains, bestiaux, chevaux et bois. Retenchements exécutés, en 1158, par le roi d'Angleterre Henri II et appelés les *Fosses-le-Roi*.

MOULINS (Guyart DES), érudit français, né vers 1251. C'était un chanoine d'Aire, en Artois, qui, en 1201, se mit à traduire la *Scholastica historia* de Pierre Comestor et y ajouta la traduction des *Paralipomènes*, du second et du troisième livre d'*Esdras*, des psaumes, des livres de Salomon, des grands et des petits prophètes, des épîtres de saint Paul, des autres épîtres canoniques et de l'*Apocalypse*. Cette version française de la Bible par des Moulins a été publiée pour la première fois sous ce titre : *les Livres historiques de la Bible traduits du latin en français* (Paris, 1495, 2 vol. in-fol.) et a été retouchée par divers auteurs.

MOULIS, bourg et commune de France (Ariège), cant., arrond. et à 5 kilom. S.-O. de Saint-Girons, sur la rive gauche du Lez; pop. aggl., 848 hab. — pop. tot., 1,159 hab. Débris d'anciennes constructions.

MOULLAH s. m. (moul-lâ). Sorte de docteur mahométan.

MOULLAH FIROUZ BEN-KAWOUS, poète indou, né à Bombay en 1759, mort dans la même ville en 1831. Pendant un voyage qu'il fit en Perse dans sa jeunesse, il apprit la langue de ce pays, s'initia à sa belle littérature poétique et conçut alors le projet d'écrire un poème épique persan dans le genre du *Shah-Namé* de Ferdousi. Il n'avait point encore achevé son poème, intitulé *George Narnâmeh*, lorsqu'il mourut, grand prêtre des Parsis. Le *George Narnâmeh* comprend cent dix mille vers et a pour sujet la conquête des Indes par les Anglais, sous George III. Il a été publié à Calcutta (1839, 3 vol. in-4°). On doit, en outre, à Moullah plusieurs autres ouvrages persans d'un assez grand intérêt, entre autres : *Renalsah houldoumna badalsadt karugeh bir hadam djaras Kabbesa* (Bombay, 1828, in-fol.); *Katib Dajakh el Hazal* (Bombay, 1842, in-4°), relatifs à l'ère intercalaire persane; une édition du *Desatir* (1818), histoire des sectes et croyances persanes, etc.

MOULMEIN, ville de l'Indo-Chine anglaise, ch.-l. de la prov. de Tenasserim, à l'embouchure du Salouem, dans le golfe de Martaban. Commerce important de riz, sésame, cacahu, bois de construction.

MOULON s. m. (mou-lon — rad. *meule*). Tas, monceau. *Un vieux moult usité dans certains départements.*

MOULOUIA ou **MALOUIA**, anc. *Malva*, *Mulucha*, rivière du Maroc (Fèz). Elle prend sa source au Grand-Atlas, coule au N. E. et se jette dans la Méditerranée, à 72 kilom. E.-S.-E. de Melilla et à 43 kilom. S.-O. du cap Ona, après un cours de 460 kilom. En hiver, elle est assez large et profonde; mais, en été, elle est presque à sec, ce qui lui a fait donner le nom de *Uahr-Celama* (fleuve sans eau). De petits bâtimens la remontent dans la saison pluvieuse.

MOULT adv. (moult — lat. *multum*, de *multus*, nombreux. Delàtre rattache ce mot à un radical *mur*, *mul*, qui, selon lui, existe en grec et en latin avec le sens de remplir, et qui n'a pas de similaire en sanscrit. Il croit retrouver ce radical dans le grec *muirioi*, dix mille, et dans le latin *millie*, mille. Selon M. Littré, la plus vraisemblable des étymologies est celle de Freund, qui regarde *moult*, archaïque, comme le participe d'un verbe *molere*, augmenter, accumuler, qu'on retrouverait dans *moles*, masse. Ce *molere* pourrait du reste être ramené à la racine *mur*, *mul*, indiquée par Delàtre. Beaucoup : *MOULT*, quoique latin, était dans son temps d'un même mérite, et je ne vois pas par où beaucoup l'emporte sur lui. (La Bruy.) *Un vieux mot.*

MOULTAN s. m. (moul-tan). Comm. Toile peinte que l'on tire de Moultan.

MOULTAN, autrefois *Urbs Mallorum*, ville forte de l'Indoustan anglaise, dans la partie S.-O. du Pendjab, à 9 kilom. de la rive droite du Tcheouan, à 300 kilom. S.-O. de Lahore, par 30° 33' de lat. N. et 69° de long. E.; 70,000 hab. Nombreuses manufactures de soieries, tapis et toiles peintes. Les maisons, construites en brique, présentent un aspect misérable. Le bazar principal est très-commerçant, mais n'offre rien de curieux. La forteresse, qui domine la ville, fut assiégée par les Anglais en 1849, et le chef sikh Moulraj dut se constituer prisonnier. Les murailles du fort sont en partie écroulées. On voit dans son enceinte deux grandes mosquées revêtues de faïences peintes. Çà et là sont rangées de nombreuses pièces de canon.

Aux murs de cette antique forteresse sont adossées des casernes occupées par un régiment anglais. Cette ville, appelée encore de nos jours *Malithan* par les indigènes, est construite, dit-on, sur l'emplacement qu'occupait la capitale des Malli, au temps d'Alexandre le Grand. Les Arabes, qui s'emparèrent en 712, la nommèrent *Deral-Zehab* (maison d'or), à cause des immenses richesses qu'ils y trouvèrent, et ensuite *Koubbeh-el-Islam* (coupole de la foi). Elle était autrefois beaucoup plus grande; les différents sièges qu'elle a soutenus sont en partie la cause de sa décadence. Les Anglais l'ont prise en 1849. La province de Moultan, bornée à l'O. par le Belouchistan et le Kaboul, arrosée par le Sind et le Setledje, a 840 kilom. sur 400. Au N. et au N.-E., le sol est très-fertile; au S., le pays est sablonneux et stérile, et le simoun y souffle fréquemment en été. L'agriculture est la grande occupation des habitants; les principales productions sont le riz, le millet, le froment, l'orge, les légumes et l'indigo. En plusieurs endroits on élève de beaux chameaux, ainsi qu'une belle race d'excellents chevaux. Les villes sont habitées par des peuples de toutes les parties de l'Orient. Ce pays était au commencement gouverné par des souverains indous; vers 712, il fut envahi par une armée d'Arabes, sous les ordres de Mohammed-Cossim, qui convertit un grand nombre d'habitants à la foi musulmane. Le célèbre Mahmoud de Ghiznid s'en empara au commencement du x^e siècle, et il resta longtemps au pouvoir de ses successeurs; ensuite il passa sous la domination des empereurs de Delhi. Après le renversement de ce dernier empire par Tamerlan, à la fin du xiv^e siècle, et le retour de ce prince à Samarcande, le cheik Yousouf-Coréichy s'empara du Moultan et en fit un royaume indépendant, qui fut conquis au xiv^e siècle par Cher-Schah; bientôt après, il fut soumis à la dynastie mongole et tomba au pouvoir des Afghans, à la chute de cette dynastie. Il appartient aujourd'hui à l'Angleterre.

MOULTANI s. m. (moul-ta-ni). Linguist. V. RINDI.

MOULU, UE (mou-lu) part. passé du v. Mourde. Ecossais par la meule ou dans le moulin : *Ble moulu. Café moulu. Pour rétablir la brebis après qu'elle a mis bas, on la nourrit de bon foin et d'orge moulu.* (Buff.)

— Se dit de quelques métaux réduits en parcelles très-fines : *Or moulu. Argent moulu.*

Cuivre moulu.

— *Or moulu*, Alliage pâteux d'or et de mercure, que l'on emploie dans la dorure : *Dorure en or moulu.*

— Fam. Endolori; rompu de fatigue : *Etre moulu, avoir le corps tout moulu. À t moi sieur, je suis tout moulu; les épaules me font un mal épouvantable.* (Mol.)

Honnai de mes pareils, moulu de coups de poing, Je rimais à l'écart, accroupi dans un coin.

A. DE MUSET.

— Chasse. *Fumées mal moulues*, Fumées de cerf mal digérées.

MOULURE s. f. (mou-lure — rad. *mouler*). Archit. Saillie uniforme faisant partie d'une ornementation d'architecture, d'ébénisterie, de serrurerie : Les MOULURES d'une corniche, d'un chapiteau. Pousser une MOULURE sur une pièce de bois. Si notre vue avait été plus faible et plus confuse, il aurait fallu moins de MOULURES et plus d'uniformité dans les membres de l'architecture. (Montesq.) Barozzio de Vignole dit que *raison que les architectes étaient à l'architecture ce que les lettres sont à l'écriture.* (Batissier.) *Moules inclinées*, Moules dont la face est inclinée en arrière par le haut : On voit l'effet des MOULURES INCLINÉES dans une corniche architecturale de Philibert Delorme. (Compl. de l'Acad.) *Moulu couronné*, Moulu accompagné d'un filet.

— Techn. *Utilité de moules*, Utilité dont se servent les ébénistes et les menuisiers pour faire des moules.

— Encycl. Quand les premiers progrès de l'art des constructions en bois eurent amené quelques perfectionnements dans les assemblages, quand on sut employer des pièces égarées avec un certain art, pour adoucir les angles ou les saillies, éviter l'usure rapide des arêtes brusques et favoriser l'écoulement des eaux, on façonna les bords saillants, ce qui donna naissance aux premières moules. Les constructions en pierre en furent longtemps privées, à cause de la trop grande dureté de la matière et de l'imperfection des outils. Aussi trouve-t-on peu de moules même élémentaires dans les monuments de l'Égypte. D'ailleurs les eaux, dont le séjour en ces climats n'était pas à redouter, pouvaient trouver un facile écoulement dans la forme pyramidale qu'affaffectaient les constructions de ce temps.

Les Grecs firent usage de la moule, tantôt pour simuler un lien et indiquer la séparation entre deux parties différentes, tantôt pour fonder harmonieusement une saillie trop prononcée, tantôt pour écarter et conduire les eaux, tantôt enfin pour servir d'encadrement. Dans les constructions grecques, le haut du monument, au lieu de s'élever en pointe, s'élargit par un entablement appuyé sur des faces verticales. Cet entablement s'avance en saillie, consolidant par son poids

les piliers et les murs sur lesquels il est posé; il est relié au nu du mur par un agencement de *moules* qui ont pour résultat d'alléger la partie saillante et, en même temps, de présenter un dessin agréable à la vue. Mais on ne se borna pas à dresser des *moules*, on décora les plus fortes, celles qui avoisinaient des parties ornées, afin de relier celles-ci avec les parties nues; on sculpta dans la moule une suite de dessins semblables qui ajoutaient à sa richesse sans rien enlever à sa régularité et à la pureté de son profil. Ces dessins simulaient des œufs collés les uns aux autres, ou des feuilles appliquées sur la moule et qui en suivaient les sinuosités.

Les Romains copièrent les *moules* des Grecs; mais, comme il arrive toujours aux copistes, ils ne tirent pas assez compte des nécessités qui avaient fait adopter telle ou telle forme, et ne se demandèrent pas si un profil élégant et harmonieux, transporté sur des parties de proportions différentes, ne pouvait pas perdre de sa grâce. Aussi leurs *moules* eurent, en général, une apparence plus lourde et moins pure que celles de leurs modèles.

Les *moules*, pour les cinq ordres de l'architecture antique, sont : le filet, listel ou ourlet, saillie verticale qui relie les courbes; la cymaise ou doucine, courbe sinusoïdale dont il y a deux sortes; l'une dont la partie supérieure est concave et qui se nomme *gueule droite*, l'autre dont la même partie est convexe et qui se nomme *talon* ou *gueule renversée*; le *talus* ou *talus rond*, le congé ou *escap*, profil concave qui relie le nu du mur aux saillies qui font les *moules*, ou la base du chapiteau et la partie supérieure du piédestal à la colonne; le quart de rond, dont le nom indique le dessin; la scotie, partie creuse qui est entre deux tores; la baguette, sorte de filet rond qu'on place entre le filet et la courbe du talon ou de la doucine, pour bien accentuer le dessin de ces deux parties.

Les artistes byzantins, héritiers de l'art grec, modifièrent sensiblement le dessin des *moules*, tout en leur conservant leur caractère général et l'ordre dans lequel les plaçaient leurs premiers inventeurs. Ils croisèrent différemment la doucine et le congé, et donnèrent à la première un talon plus petit et d'un contour plus net, ce qui donne au profil un aspect plus fin, plus délicat, plus élégant.

Après le démembrement de l'empire romain et l'invasion des barbares, le travail du bois, employé surtout dans la construction, ayant pris une grande extension, aux dépens de la taille des pierres, dont on se servait à peine, la *moulu* redevint rudimentaire. On se borna à abattre les angles des charpentes, ne les laissant qu'àux endroits indispensables pour un assemblage, afin de conserver toute sa solidité au bois, affaibli déjà par les mortaises ou la taille des tenons. Mais, quand on eut repris le mode de construction en pierre, on dut recourir à la *moulu*, sans revenir toutefois aux modèles qu'avaient laissés les Romains. Les constructeurs s'en inspirèrent; mais ils en modifièrent le dessin et le mélangeant avec les profils apportés de l'Orient par les ouvriers byzantins et avec leurs propres inspirations. C'est ainsi qu'une nouvelle ligne, inconnue aux anciens, prit place dans la *moulu*, où elle fut fréquemment et heureusement employée : nous voulons parler du biseau ou *siflet*, qui joue un si grand rôle dans les profils gothiques.

Les architectes du moyen âge ne firent pas seulement de la *moulu* une ornementation de la construction, ils l'employèrent pour alléger les encorbellements et pour recevoir et conduire les eaux, abondantes dans nos pays.

Les meubles de cette époque, faits pour durer longtemps, scellés parfois au mur ou au plancher, étaient de la charpente fine; aussi leurs *moules* avaient une grande simplicité et participaient des formes en usage dans les produits de la charpenterie. Les angles droits eurent été incommodes; on se borna à les abattre et à les remplacer par le biseau. Comme dans la charpente, les endroits réservés pour les assemblages conservaient toute leur épaisseur. Au xiii^e et au xiv^e siècle, on fit les meubles moins simples, moins rudimentaires; on ne se borna plus dès lors à abattre les angles, on diminua l'épaisseur des grosses pièces en profilant des *moules* sur les bords. Dès le xiv^e siècle, on enrichit le bois de sculptures et de ferrures forgées ou estampées qui exigeaient des *moules* ouvragés en rapport avec le reste de l'ornementation. Vers la fin du xiv^e siècle, et surtout au xv^e siècle, on en revint au style grec, tempéré par l'ornementation du siècle précédent et le souvenir des formes byzantines. La *moulu*, dans cette transformation, fut empruntée au grec et à l'étrusque, et enrichie, comme dans la corinthe, d'oves, de raies de cœur pour les doucines et les talons, de cannelures pour les congés, de perles et de rubans pour les baguettes. Les meubles affectaient la forme de petits monuments; les *moules* furent les mêmes dans le mobilier que dans l'architecture. Sous Louis XIV, les profils deviennent plus simples, plus saillants et plus lourds; sous Louis XV, ils prennent dans l'architecture un peu plus d'élégance et s'épurent surtout dans le mobilier et la décoration intérieure, où ils accompagnent la rocaille, parfois si baroque. Enfin, sous Louis XVI, la *moulu*, de même que le

reste de l'architecture et du mobilier, est empruntée à la Renaissance.

De nos jours, la *moulure* se ressent de l'éclectisme général, qui nous tient lieu de tout système; elle est à la fois grecque, romaine, étrusque, parfois byzantine, rarement gothique, jamais neuve, rarement rationnelle. Comme ornementation, elle est tantôt maigre et tantôt lourde, parfois les deux ensemble, ayant une saillie insuffisante et portant une ombre étroite tant à cause du peu de développement des contours que de leur disposition. Comme conduite d'eau, elle n'est pas appropriée à notre climat comme l'était la *moulure* du moyen âge. La *moulure* étrusque est formée d'une gorge et d'un talon d'une concavité peu sensible; elle retient l'eau dans la première partie et, à l'aide de la seconde, la répand doucement sur toute la façade, absolument comme si l'on avait l'intention de l'arroser.

L'éclectisme qui règne dans l'architecture régnait aussi dans le mobilier et la décoration intérieure. Les meubles riches sont des imitations de la Renaissance, du siècle de Louis XIV, de celui de Louis XV et de Louis XVI, avec les *moulures* correspondantes. Dans des meubles en chêne imitant plus ou moins ceux du *xv^e* siècle, les *moulures* si originales de cette époque sont remplacées par des saillies simples, quelquefois un peu creusées ou un peu arrondies dans toute la partie courante, et auxquelles on donne un profil par un artifice assez ingénieux : on sculpte des dessins d'angle ou d'onglet affectant un contour très-accusé, qu'on applique à tous les coins de *moulure*, surtout quand celle-ci est ornée et contient des ovales, des carreaux ou tout autre dessin. De cette façon, les profils se détachent sinués et mouvementés, alors que les parties de la *moulure* sont presque plates, et l'inclinaison des plans, quand elle est bien disposée, parvient à faire illusion par le jeu des ombres. Dans les meubles plus ordinaires, ceux d'acajou, de noyer ou même de palissandre, plaqués ou non, les *moulures* sont rapportées, c'est-à-dire dressées à part et collées ensuite, tandis qu'autrefois elles étaient prises en plein bois. Le dessin de ces *moulures* est presque toujours effacé, lourd, sans forte saillie et sans proportions.

Les *moulures* étaient autrefois dressées au rabot; depuis que l'usage s'est établi de les rapporter, on les dresse à la mécanique par bandes de 2 mètres environ. Les ébénistes et les menuisiers les achètent pour les débiter ensuite suivant leur besoin.

Les *moulures* en plâtre s'obtiennent à l'aide d'un instrument nommé calibre, semblable au fer d'un rabot, mais beaucoup plus grand, fixé dans une queue de bois.

MOULURÉ, ÉE (mou-lu-ré) part. passé du v. Moulurer. Orné de moulures : *Dans les parties élevées des édifices, les abaque sont très-épais, largement profilés, tandis que, dans les parties basses, ils sont plus minces et finement moulurés.* (Viollot-le-Duc.)

MOULURER v. a. ou tr. (mou-lu-ré — rad. moulure). Orner de moulures : *On doit apprendre à l'apprenti à tourner le bois, à le moulurer, à le plaquer et à le vernir.* (Rabelin.)

MOULURIER s. m. (mou-lu-rié — rad. moulure). Menuisier qui exécute des moulures.

MOULY (Joseph), prélat français, né à Figeac (Lot) vers 1830. Membre de la congrégation des Lazaristes, il se rendit comme missionnaire en Mongolie et dut au succès qu'il obtint d'être nommé évêque de Fessulah, administrateur apostolique de Pékin, puis visiteur supérieur de la province de Pé-tché-li. Un de ses messages ayant été arrêté en 1855, il réclama sa mise en liberté en invoquant les traités conclus entre la France et le Céleste-Empire, obtint satisfaction, grâce à la fermeté de son attitude, et fut conduit à Shang-Haï, port ouvert aux Européens, où il se trouvait encore lorsque les équipages des vaisseaux français en rade repoussèrent une attaque des Taïpings. En 1860, M. Mouly accompagna l'expédition française jusqu'à Pékin, prit possession de la cathédrale de cette ville en qualité d'évêque nommé de Pé-tché-li et inaugura solennellement, le 29 octobre 1860, sa nouvelle église. L'année suivante, il partit pour l'Europe, séjourna à Paris et à Rome, puis retourna en Chine avec des religieux et des missionnaires appelés à concourir à ses travaux évangéliques.

MOUM s. m. (moumm). Miner. Espèce de pétrole qu'on recueille dans les environs de Darab, en Perse.

MOUMDJI s. m. (moumm-dji). Sous-officier attaché au corps des janissaires.

MOUMOUTE s. m. ou f. (mou-mou-te). Fam. Nom que les enfants donnent à un chat ou à une chatte. || Nom de tendresse familière qu'on donne à une femme : *Voyons, moumoute, ne te fâche pas.*

— Pop. Faux toupet : *Il a perdu sa moumoute dans la bataille.*

MOUNA-LOA, montagne dans la partie S. de l'île d'Hawaï, une des Sandwich, par 19° 25' de latit. N. et 158° de longit. O. Éruptions volcaniques, notamment en 1859.

MOUNANT s. m. (mou-nan). Féod. Celui qui était obligé de moudre son blé au moulin du seigneur.

MOUNDA, un des généraux du géant Soumba lorsque celui-ci entra en lutte contre Dourga. Ce fut lui qui, placé au sommet de l'Himalaya, d'après la légende indoue, donna avis au géant de l'apparition de l'ennemi.

MOUNDAH ou **MONDAH**, rivière de l'ouest de l'Afrique. Elle se jette dans la mer près du cap Esterias, au-dessus du Gabon; elle a été cédée à la France en 1844.

MOUNDAH (Aboul-Hakem-ibn-Yahia-ibn-Houcein, AL), premier roi maure de Saragosse, né vers 980, mort en 1039. Nommé gouverneur de Saragosse par le calife Souleiman, il profita des troubles et des divisions qui agitaient alors l'Espagne pour se déclarer souverain indépendant et prendre le titre de roi (1014). Il s'empara des principales villes de l'Aragon, attaqua le roi de Navarre Sanche le Grand, qui le battit en 1015, fit une invasion en Catalogne, mais, de nouveau vaincu (1018), il se vit contraint de reconnaître la suzeraineté des comtes de Barcelone. C'était un prince vaillant et habile, qui cultivait la poésie et traitait magnifiquement les savants et les lettrés. Il fut assassiné par son parent Abdallah-ibn-al-Hakem, à qui il avait donné le commandement de ses troupes.

MOUNÉE s. f. (mou-né). Anc. cout. Quantité de blé à moudre : *Les meuniers qui n'avaient pas un moulin banal allaient de maison en maison chercher leurs MOUNÉES.* (Furetière.)

MOUNESTAN s. m. (mou-né-stan). Vitic. Variété de raisin.

MOUNI s. m. (mou-ni). — Le mot sanscrit *muni* signifie un homme saint, un sage, un anachorète, et se lie probablement d'une manière irrégulière à la racine *man*, penser. Cette explication donne lieu de remarquer une curieuse analogie qui, si elle est aussi réelle qu'elle paraît, ferait remonter à une très-haute antiquité l'institution de ces sages anachorètes qui jouent un si grand rôle dans la tradition indienne sous le nom de *mounis* : le verbe irlandais *mun*, *muin*, instruire, enseigner, d'où *munadh*, instruction, *mainteoir*, maître, instructeur. Comparez le grec *menitir* et le sanscrit *mantar*, conseiller; de ce dernier terme dérivent, en sanscrit, les mots *mauna*, silence, et *muduni*, taciturne, le silence étant une des principales pratiques que s'imposaient les anachorètes. Or, en irlandais, *maon* signifie muet. En kymrique, le mot *muini* aurait laissé, suivant Pictet, une descendance également curieuse dans un autre ordre d'idées. L'isolement était, pour les sages anachorètes, une pratique aussi essentielle que le silence, et le kymrique *môn* signifie un individu isolé, d'où *monad*, isolement, *monno*, solitaire. De là aussi, par une liaison d'idées très-naturelle, *monni*, être morose, *monyn*, un individu morose, sombre. Si le grec *monos*, seul, à la même origine, comme on a semblé le prouver, les *monas*, *monach*, se trouveraient parents des *mounis*, et par l'idée et par le nom. Anachorète indien, || Homme pieux ou savant. || Poète inspiré.

MOUNIER s. m. (mou-nié). Ornith. Un des noms vulgaires du marin-pêcheur d'Europe.

MOUNIER (Jean-Joseph), célèbre homme politique français, né à Grenoble en 1758, mort en 1806. Son père était négociant. Il fut d'abord avocat (1779), mais la faiblesse de son organe l'ayant forcé à renoncer à la plaidoirie, il accepta les fonctions de juge royal (1783). L'éloignement des États-Unis lui inspira l'idée d'étudier les lois et les institutions politiques de l'Angleterre; Blackstone et Delolme devinrent ses auteurs favoris. Son savoir, ses sentiments libéraux et son énergie lui donnèrent à Grenoble une telle popularité pendant les troubles qui éclatèrent dans cette ville en 1788, à propos de l'exil du parlement, que les trois ordres le choisirent pour secrétaire dans la fameuse assemblée de Vizille (21 juillet 1788), d'où sortit la Révolution. Ce fut lui qui rédigea tous les actes de cette réunion et qui lança, le premier, l'idée de la double représentation du tiers état. Nommé par ses concitoyens député aux états généraux, il prit l'initiative des mesures les plus vigoureuses et proposa le serment du Jeu de paume. Mounier, qui était membre du comité de constitution, avait fait triompher, au milieu de ses collègues, le système anglais des deux Chambres; mais lorsqu'il le présenta à l'Assemblée comme rapporteur, il fut rejeté par la majorité après une longue et vive discussion, et il vit de même repousser le veto absolu du roi, qu'il voulait avec ses amis du parti constitutionnel, Lally-Tolendal, Clermont-Tonnerre, etc. Des lors, Mounier crut que tout était perdu et donna sa démission de membre du comité de constitution. Nommé président de l'Assemblée le 28 septembre 1789, il occupa le fauteuil lorsque, le soir du 5 octobre, on apporta à Versailles l'arrivée d'une immense colonne du peuple parisien. Mirabeau, à cette nouvelle, alla engager Mounier à presser les délibérations ou même à lever la séance : C'est une raison de plus, lui répondit le président, pour que l'Assemblée reste à son poste. — Mais on vous tuera ! — Tant mieux : si l'on nous tue tous, tous sans exception, la chose publique en ira mieux. — Le mot est joli, monsieur le président, répliqua Mirabeau, mais si la famille royale est réduite à fuir, je ne réponds pas des conséquences. || Sur ces entretiens,

la salle fut envahie, et Mounier se rendit, à la tête d'une députation, auprès de Louis XVI pour l'engager à sanctionner les décrets de l'Assemblée sur la constitution, mais en même temps à repousser la force par la force. Les terribles scènes qui eurent lieu au palais de Versailles pendant la nuit du 5 au 6 octobre achevèrent de l'irriter contre tout ce qui se faisait, et, deux jours après, il donna sa démission de député. Il retourna à Grenoble, essaya inutilement d'y agiter les esprits contre la Révolution, passa en Suisse, puis en Allemagne, et s'établit à Weimar (1795), où il ouvrit un pensionnat. De retour en France après le 18 brumaire, il devint préfet d'Ille-et-Vilaine en 1802, enfin conseiller d'État (1805). Jusqu'à la fin de sa vie, il resta partisan de la monarchie constitutionnelle, qu'il considérait comme offrant seule les conditions d'une sage et véritable liberté. C'était un homme honnête, convaincu, un esprit mesuré, manquant de hardiesse dans les vues et peu fait pour vivre dans les temps de crise, surtout au milieu du laborieux et terrible enfantement de la Révolution. Parmi ses écrits, nous mentionnerons : *Considérations sur les gouvernements et principalement sur celui qui convient à la France* (1789, in-8v); *Exposition de la conduite de Mounier dans l'Assemblée nationale et des motifs de son retour en Dauphiné* (1789); *Appel à l'opinion publique* (1790); *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres* (1792, 2 vol. in-8), ouvrage fort remarquable; *Adolphe ou Principes élémentaires de politique et résultats de la plus cruelle des expériences* (Londres, 1795, in-8); *De l'influence attribuée aux philosophes, aux franc-maçons et aux illuminés sur la révolution de France* (1801, in-8), réfutation des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, par Barruel.

MOUNIER (Claude-Philippe-Edouard, baron), homme politique français, fils du précédent, né à Grenoble en 1784, mort à Passy en 1843. Il devint, sous l'Empire, auditeur au conseil d'État (1806), intendant de Saxe-Weimar, puis de la basse Silésie (1808), reçut le titre de baron (1809) avec une dotation, devint secrétaire du cabinet la même année et intendant des bâtiments de la couronne (1813); il fut confirmé dans ce dernier emploi par Louis XVIII. Mounier devint membre du conseil d'État en 1815, président de la commission chargée de liquider les créances étrangères pour la libération du sol français (1817) et fut créé pair en 1819. Nommé ministre de l'intérieur en 1820, il refusa ce poste en objectant, avec une modestie bien rare, son défaut d'expérience, et accepta l'emploi de directeur général de l'administration départementale et de la police, qu'il garda jusqu'à la fin de 1821. En 1823, se prononçant avec beaucoup de vigueur, à la Chambre des pairs, contre l'introduction des jésuites dans l'instruction publique. Après la révolution de 1830, le baron Mounier continua à siéger à la Chambre des pairs, où il prit part avec talent à un grand nombre de discussions parlementaires, fut rapporteur de nombreux projets de loi, notamment sur la répression de la traite des noirs (1831), sur la police du routage (1833), sur l'administration municipale (1835), sur les attributions des conseils généraux (1837), sur les fortifications de Paris (1841), etc. se prononça pour l'hérédité de la pairie, pour l'amnistie générale, contre l'esclavage dans les colonies, demanda qu'on restreignit le nombre des promotions dans la Légion d'honneur, etc.

MOUNIN-SIMA, groupe d'îles de l'Océanie, dans la Micronésie, au nombre de quarante-neuf, occupées par des Japonais, et situées par 141° de longit. E. et 28° de latit. N.

MOUNIN-VOLCANIQUE (groupe), nom proposé par Balbi pour désigner un groupe d'îles de l'Océanie, dans la Micronésie, situées au S. du groupe de MOUNIN-SIMA.

MOUNT-CLEMENS, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'état de Michigan, à 40 kilom. N. de Détroit, sur la rive gauche du Clinton; 3,000 hab. Manufacture de glaces, construction de navires.

MOUNTFORT (Guillaume), auteur et acteur anglais, né dans le Staffordshire en 1659, mort à Londres en 1692. A une figure agréable et à des manières séduisantes, il joignait de l'esprit, de l'instruction et un talent tout particulier pour imiter la voix et les gestes des individus. Ce fut ainsi que, dans un repas donné au lord maire et aux aldermen par le grand chancelier Jeffreys, il contrefit, avec la plus plaisante exactitude, le débit oratoire des principaux avocats du temps. Mountfort se distinguait, en outre, dans les rôles d'amoureux et de petits-maîtres. Il fut assassiné, à l'âge de trente-trois ans, par un aventurier, le capitaine Kill, de complicité avec lord Mohun, qui, néanmoins, fut acquitté par la Chambre des pairs. On a de Mountfort : *Les Amants outragés*, tragédie (1688); *Edouard III*, tragédie (1691); *Zelmene*, tragédie (1705); *le Parc de Greenwhich* (1791), les *Heureux étrangers* (1699), comédies, etc.

MOUNT-MELICK, bourg d'Irlande, comté de la Reine, à 9 kilom. N. de Maryborough; 4,800 hab., dont un très-grand nombre quakers.

MOUNT-MORRIS, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'état de New-York; 4,600 hab.

MOUNT-PLEASANT, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'état de 57 kilom. N. de New-York, sur l'Hudson; 7,900 hab.

MOUNTRATH, bourg d'Irlande, comté de la Reine, à 11 kilom. S.-O. de Maryborough; 3,041 hab. Filatures de coton, moulins, brasseries.

MOUNT - SORREL, bourg d'Angleterre, comté et à 13 kilom. N. de Leicester, sur la Soar; 2,000 hab. Ce bourg tire son nom de sa situation sur une éminence, au bord de la Soar. Il possédait autrefois un château, qui fut assiégé et détruit sous le règne de Henri III, et dont on voit encore les ruines.

MOUNT-VERNON, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'état de Virginie, sur la rive occidentale du Potomac, à 8 kilom. d'Alexandrie. C'était la résidence de Washington; on y voit encore la maison et le tombeau du grand citoyen américain. || Bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'état de l'Ohio, à 70 kilom. N. de Columbus; 2,500 hab.

MOUPHTI s. m. (mou-fti). S'écrit quelquefois pour MUFFI.

MOUQUÉ (Jean), littérateur français, né à Boulogne. Il vivait dans la première partie du *xvii^e* siècle. On a de lui, sous le titre de *l'Amour desplumé ou la Victoire de l'amour divin* (Paris, 1612), une pastorale chrétienne, bizarre production dans laquelle figurent des satyres, des nymphes, etc.

MOUQUETTE s. f. (mou-ké-te). Techn. Cylindre en os, en termes de tourneur.

MOUR s. m. (mour — de l'espagn. *morro*, musée). Métall. Musée, partie d'une tuyère qui pénètre dans le fourneau.

MOURA, autrefois *Nova Civitas Aruceitana*, ville de Portugal, prov. d'Alestejo, à 32 kilom. N.-E. de Beja, au confluent de la Guadiana et de l'Aradilla; 4,000 hab. Commerce d'huile. C'était jadis une place forte, démantelée par les Espagnols pendant la guerre de la Succession.

MOURA (Christoval, marquis de), homme d'État espagnol, né vers 1536, mort en 1613. Il jouit de la faveur de Philippe II, qu'il accompagna à Lisbonne, lui rendit de signalés services, fut nommé conseiller intime pour les affaires militaires, dirigea l'exécution testamentaire du roi, qui le chargea de la garde des papiers contenant les secrets les plus importants de l'État, et fut, après la mort de ce prince, un des quatre membres de la junte suprême de gouvernement. Philippe III, après duquel il conserva tout son crédit, lui conféra la grandesse et le titre de duc, qu'il refusa, ne voulant accepter que celui de marquis. A deux reprises, il fut envoyé à Lisbonne en qualité de vice-roi. Sa très-intéressante correspondance avec Philippe II a été publiée dans les *Documentos inéditos para la historia de España*.

MOURA (Miguel de), homme d'État portugais, né à Lisbonne en 1538, mort dans la même ville en 1600. Secrétaire de la reine régente après la mort de Jean III, il passa ensuite au service du cardinal infant don Henrique, fut chargé, pendant le règne de don Sébastien, de régler d'importantes affaires d'État, et devint en réalité l'administrateur du royaume après l'avènement au trône du cardinal Henrique (1578). Deux ans plus tard, Philippe II, roi d'Espagne, s'étant emparé du Portugal, maintint aux affaires Moura, administrateur habile, qu'il savait complètement étranger à tout sentiment de nationalité.

MOURA (Bento de), physicien portugais, né à Moimenta-da-Beira en 1702, mort en 1776. Il passa plusieurs années à voyager, acquit de vastes connaissances en mathématiques et en physique et fit preuve d'un génie inventif qui lui fit donner par ses contemporains le surnom de *Newton portugais*. Le ministre Pombal, dont il ne partageait pas les idées, le fit emprisonner en 1760 au fort de la Junqueira, où il passa le reste de sa vie. La plupart de ses manuscrits sont perdus. On a publié de lui : *Inventos e varios planos de melhoramentos para este reino*, *escripos nas prisoes do Junquiera* (Coimbre, 1821, in-8).

MOURA (Jose de SANTO-ANTONIO), orientaliste portugais, né à Almada, mort vers 1840. Sa connaissance de l'arabe le fit choisir en 1798, par dona Maria, reine de Portugal, pour accompagner comme interprète Colaco, envoyé en ambassade auprès de l'empereur de Maroc. Moura profita de son séjour à Fes pour recueillir divers manuscrits et documents, et, de retour en Portugal, il fut pendant quelque temps général de l'ordre de la Merci. On lui doit une traduction portugaise : *Historia dos soberanos mahometanos das primeiras quatro dynastias e da parte da quinta que reinara na Mauritania* (Lisbonne, 1828, in-4°), d'un ouvrage arabe d'Abou-Mohammed Assaleh, ouvrage désigné sous le nom d'*Alcartas ou Roudh-el-Kartas*. Cette histoire importante et estimée a été traduite aussi en français par M. A. Beaumier, sous le titre de : *Histoire des souverains du Moghreb* (Espagne et Maroc) et *Annales de la ville de Fex* (Paris, 1860, in-8°). On doit en outre à Moura : *Memoria sobre as dynastias que tem reinado na Mauritania*, inséré dans les *Memorias de*

L'Académie des sciences de Lisbonne, tome X, et la traduction des *Viagens extensas e dilatadas do celebre Arabé Abou-Abdallah*, dont le premier volume a été publié à Lisbonne en 1840.

MOURA (Caetano LOPES DE), médecin et littérateur brésilien, né à Bahia vers 1780, mort à Paris en 1860. Lorsqu'il eut terminé ses études à Paris, il entra comme chirurgien dans l'armée française pendant l'Empire, puis se fixa dans la capitale, où il cultiva les lettres. Le docteur Moura a collaboré au *Dictionnaire géographique, historique e descriptivo do império do Brazil* (Paris, 1845, 2 vol. in-8°), au *Canconeiro do rey D. Dinis* (Paris, 1847), à la collection intitulée *Quadro elementar das relacoes politicas, etc.* (3 vol. in-8°). Il a publié : *Arte de se curar a si mesmo nas doencas venereas* (Paris, 1839); *Historia de Napoleão Bonaparte* (Paris, 1846, 2 vol. in-12), et des traductions portugaises des *Œuvres* de Chateaubriand, Cooper, Walter Scott, etc.

MOURACHKIN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 80 kilom. S.-E. de Nijni-Novgorod; 6,000 hab. Tanneries; fabrication de savon, gants, orfèvrerie.

MOURAD, sultan des Turcs. V. AMURAT.

MOURAD-BEY, célèbre chef de mameluks. V. MURAD-BEY.

MOURAD-KHAN, roi de Perse. V. MURAD-KHAN.

MOURADITE s. m. (mou-ra-di-te). Hist. relig. Membre d'un ordre musulman fondé par Mourad Schamy en 1719.

MOURADJA D'OHSSON, diplomate suédois. V. OHSSON.

MOURANT, ANTE adj. (mou-ran, an-te — rad. mourir). Qui se meurt, qui va mourir : *Un homme mourant. L'homme mourant est un ballon qui jette son lest.* (Petit-Senn.)

Triste et mourant à son aurore,
Un jeune malade, à pas lents,
Parcourait une fois encore
Le bois cher à ses premiers ans.

MILLEVOYE.

— Affaibli, éteint par l'agonie :

Il ouvre un œil mourant qu'il referme aussitôt.

RACINE.

Il se lève, il retombe, il ouvre un œil mourant.

VOITRE.

Je la vois, cette lettre à jamais effrayante

Que, prête à se glacer, traça sa main mourante.

VOITRE.

Souvent d'un œil mourant une dernière larme

Tombe, et révèle un long regret.

A. GUIRAUD.

— Par exagéré. Souffrant, faible, abattu : *Il était mourant de soif. Voltaire vit au monde mourant, comme Fontenelle, qui vécut cent ans.* (A. Housseye.)

— Par ext. Épuisant, qui se traîne vers la mort : *Je ne faisais que traîner une vie mourante.* (Le Sage.)

— Fig. Qui est en train de périr, de succomber, qui est sur son déclin : *La liberté mourante. Le jour mourant. La dépense excessive est le signe évident d'une cité mourante.* (Noël.)

Tes soins, contre toute apparence,
A mon bonheur mourant ont rendu l'espérance.

ROTROU.

|| Extrêmement pâle : *Les ronces laissent perdre leurs grappes d'un bleu mourant.* (B. de St-P.) || Qui est très-affaibli, à peine perceptible : *Les bruits mourants de la ville arrivaient jusqu'à lui, mêlés aux harmonies du soir.* (L. Enault.) || Qui s'efface, qui disparaît peu à peu : *Une plage mourante. Une pente mourante.*

— Yeux, regards mourants. Yeux tendrement languissants : *Faire des yeux mourants à quelqu'un.* || Voix mourante, Voix languissante et trépidante.

— Féod. Homme vivant et mourant, Homme que les gens de mainmorte étaient obligés de désigner au seigneur du fief, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux.

— Substantif. Personne qui se meurt : *Les mourants qui parlent de leurs testaments peuvent s'attendre à être écoutés comme des oracles.* (La Bruy.) La conscience des mourants calomnie leur vie. (Vauven.)

Un mourant, qui comptait plus de cent ans de vie, Se plaignait à la Mort que précipitamment Elle le contrainquait de partir tout à l'heure

Sans avoir fait son testament.

LA FONTAINE.

— A signifié amoureux : *Pour M. de Montausier, c'a été un mourant d'une constance qui a duré plus de treize ans.* (T. des Réaux.)

— Syn. Mourant, moribond. V. MORIBOND.

MOURAVIEFF, nom d'une ancienne famille, originaire du grand-duché de Moscou et qui reçut, en 1468, du grand-duc Ivan Vasiliévitch, les propriétés considérables dans la province de Novgorod. Plusieurs de ses membres ont joué, au XVIII^e et au XIX^e siècle, un rôle important dans l'histoire militaire, politique et littéraire de leur patrie. Les plus connus sont les suivants :

MOURAVIEFF (Nicolas-Ieroféievitch), mathématicien russe, mort en 1770. Il était capitaine dans le corps du génie, lorsqu'il pu-

blia, en 1752, le premier traité d'algèbre qui ait été écrit en langue russe. Sous Catherine II, il fut chargé de la direction des travaux topographiques en Russie, devint lieutenant général et gouverneur de la Livonie, et mourut à Montpellier pendant un voyage qu'il avait entrepris pour rétablir sa santé.

MOURAVIEFF (Michel-Nikitch), littérateur et poète russe, né à Smolensk en 1757, mort à Saint-Petersbourg en 1807. Il avait vingt-huit ans et faisait partie de la garde impériale lorsque Catherine II le désigna pour être précepteur de ses petits-fils, les grands-ducs Alexandre et Constantin. Mouravieff enseigna à ses élèves la littérature et l'histoire et composa pour eux des ouvrages, en vers et en prose, qui se distinguent à la fois par la pureté du style et par l'élevation des sentiments. Par la suite, il devint successivement sénateur, secrétaire d'Etat, adjoint du ministre de l'Instruction publique, curateur de l'université de Moscou. Ses ouvrages, dont les principaux sont : *L'Enfant accompli*; *L'Habitant des faubourgs*; *Dialogues des morts*; *Essai sur l'histoire des belles-lettres et de la morale*, etc., ont été réunis et publiés à Saint-Petersbourg (1820, 3 vol.).

MOURAVIEFF (Nicolas-Nicolaievitch), général russe, fils du premier de ceux qui précèdent, né à Riga en 1768, mort en 1840. Il passa plusieurs années à l'université de Strasbourg, revint, en 1788, en Russie, entra dans la marine et prit part, comme lieutenant, à la bataille de Rostschensalm, dans laquelle il fut blessé et fait prisonnier. Rendu à la liberté par la paix de Verelze, il quitta, en 1796, la marine pour le service de terre, devint lieutenant-colonel et fonda peu après, aux environs de Moscou, une école particulière pour les officiers d'état-major. Mouravieff fit les campagnes de 1812 à 1814, en qualité de colonel et de chef d'état-major du comte Tolstoï, conclut, avec le général français Dumas, la capitulation de Dresde et prit, peu après, part au siège de Hambourg. Il reprit ensuite, avec le grade de général-major, la direction de son école, qui fut érigée, en 1816, en école impériale et qu'il dirigea jusqu'en 1823. Pendant les dernières années de sa vie, il occupa d'agriculture et d'économie rurale. Il était l'un des membres fondateurs et l'un des coopérateurs les plus actifs de la Société économique de Moscou, et il publia une traduction des *Principes d'agriculture rationnelle* de Thaër. A sa mort, il laissa cinq fils, qui sont tous parvenus aux honneurs ou à la célébrité.

MOURAVIEFF (Alexandre-Nicolaievitch), général russe, fils aîné du précédent, né en 1792, mort en 1864. Lieutenant-colonel en 1825, il prit part, à cette époque, à la grande conspiration qui avait éclaté peu de temps après l'avènement de Nicolas I^{er}. Tandis que plusieurs de ses complices étaient condamnés à mort, le czar, en considération des services de son père, se contenta de l'exiler en Sibirie, d'où il fut plus tard rappelé. Mais il ne reprit du service qu'en 1853, à l'époque de la guerre d'Orient; il fut alors promu général-major et devint, en 1856, gouverneur de Nijni-Novgorod, où il s'occupa activement de l'émancipation des serfs. Il était, à sa mort, lieutenant général et membre du sénat de Moscou.

MOURAVIEFF KARSKI (Nicolas-Nicolaievitch, prince), général russe, frère du précédent, né à Saint-Petersbourg en 1793, mort en 1866. Il fit, comme officier d'état-major, toutes les campagnes de 1812 à 1815 et donna des preuves de valeur à Borodino, Lutzen, Bautzen, Kulm, Leipzig, La Fère-Champanne et sous les murs de Paris. En 1817, il fut attaché à l'état-major du général Jermolov et exécuta, par son ordre, dans les territoires à l'E. de la mer Caspienne, une expédition dont il publia, sous ce titre : *Voyage dans la Tercemout et dans l'Etat de Khiva* (1822), une relation détaillée qui a été traduite en allemand, en anglais et en français. En 1827, il devint chef d'état-major du général Paskievitch, assista à toutes les batailles importantes de la guerre contre la Perse, fut promu au grade de major général et prit ensuite, de 1828 à 1829, une part brillante à la guerre contre les Turcs. Il venait de partir, en 1830, pour une expédition contre les Lesghiens, lorsque éclata l'insurrection de Pologne. Rappelé aussitôt et nommé commandant de la brigade des grenadiers de Lithuanie, il battit, près de Kazimierz, le corps du vieux général polonais Sierawski et reçut, en récompense, le grade de lieutenant général. Vers la fin de l'année 1832, il fut envoyé en Egypte pour y décider Méhémet-Ali à entamer les hostilités contre la Turquie, réussit complètement dans sa mission et commanda ensuite l'armée de débarquement du Bosphore. Tombé en disgrâce en 1836, Mouravieff vécut dans la retraite jusqu'en 1848, où il fut rappelé au service actif. En 1853, il fut élevé au grade de général d'infanterie et reçut, l'année suivante, le commandement de l'armée expéditionnaire du Caucase. S'étant emparé, en 1855, de l'importante forteresse de Kars, en récompense de ce succès, Mouravieff fut élevé au rang de prince et fut autorisé à joindre à son nom l'épithète de *Karski*, qui rappelait son triomphe. Il fut ensuite, sur sa demande, rappelé du Caucase, devint membre du conseil d'Etat et fut nommé président de la commission chargée de rechercher les

abus commis pendant la guerre de Crimée. Par suite des travaux de cette commission, un grand nombre de fonctionnaires furent ignominieusement destitués. En 1861, Mouravieff Karski fut nommé chef du régiment des grenadiers de Samogitie, l'un des plus grands honneurs que puisse accorder le czar aux généraux qui n'appartiennent pas à la famille impériale. En 1865, il refusa de succéder à son frère dans le gouvernement général de la Pologne. Fait qui tient du prodige, le général Mouravieff n'avait jamais reçu de blessure, bien qu'il eût assisté à plus de cinquante batailles et qu'il eût eu souvent ses habits criblés par les balles ennemies.

MOURAVIEFF (Michel-Nicolaievitch), mathématicien et général russe, frère des deux précédents, né en 1796, mort en 1866. C'est celui dont le nom a acquis une sinistre célébrité pendant l'insurrection polonaise de 1863. Par ses débuts, comme colonel, il ne semblait guère présumer au rôle de bourreau qu'il allait remplir plus tard. Dès l'enfance, il montra une telle ardeur pour l'étude des mathématiques, qu'à l'âge de quinze ans il fut en état de les professer dans l'école militaire fondée par son père. Il fit, en 1813, la campagne contre les Français et, à son retour, se consacra exclusivement à ses études favorites. Il traduisit en russe, à cette époque, la *Géométrie analytique* de Garnier. En 1823, il entra dans l'armée active et s'éleva rapidement au grade de colonel. Devenu général-major en 1830, il fut nommé, l'année suivante, gouverneur militaire de Grodno, comprima avec une étonnante rapidité les mouvements qui éclatèrent dans son gouvernement, après la révolution de Pologne, et s'acquitta, de cette époque, une réputation d'excessive sévérité. Plus tard, il devint gouverneur militaire de Koursk et passa ensuite dans l'administration civile avec les titres de conseiller intime et de sénateur. En 1842, il rentra au service militaire comme directeur en chef du corps des topographes et déploya une grande activité pour faire dresser la carte d'état-major général de la Russie. Appelé, en 1850, au conseil d'Etat, il fut élu plus tard président de la Société russe de géographie et provoqua l'envoi d'une grande expédition scientifique en Sibirie. Il fut nommé général d'infanterie en 1857, puis ministre des domaines de l'Etat et président du conseil d'administration des apanages de l'empire en 1858. Dans cette position, il s'appliqua surtout à faire prospérer l'agriculture et fonda une académie agronomique à Petrovsk, près de Moscou; cependant, la mesure de l'émancipation des serfs trouva en lui un adversaire obstiné. Lors des mouvements qui éclatèrent parmi les étudiants dans l'automne de 1861, il prit contre ces derniers des mesures d'une rigueur outrée et se fit tellement haïr, qu'il dut donner sa démission de tous ses emplois. L'insurrection polonaise vint de nouveau le placer sur l'avant-scène des événements. Comme le mouvement s'étendait chaque jour de plus en plus, le czar vit en Mouravieff le seul homme capable d'étouffer promptement la rébellion. Il le nomma, en mai 1863, gouverneur général de Vilna, en lui donnant pleins pouvoirs pour agir comme il l'entendrait. On se rappelle le cri d'indignation qui retentit d'un bout à l'autre de l'Europe, au récit des actes de sauvagerie barbare exécutés par les ordres du gouverneur de Vilna. Non-seulement le czar ne réprouva pas la conduite de son agent, mais encore il témoigna sa reconnaissance à Mouravieff en lui donnant l'ordre de se rendre à Saint-André, en l'élevant au rang de comte et en lui confiant, en 1866, la présidence de la commission chargée de rechercher et de punir les complices de Karakassow, qui avait tenté d'assassiner Alexandre II.

MOURAVIEFF AOMURSKI (Nicolas-Nicolaievitch), général russe, frère des précédents, né vers 1810. Entré fort jeune dans l'armée, il servit longtemps dans le Caucase et s'éleva, par sa valeur, au grade de général-major et de commandant de la ligne des côtes de la mer Noire. Nommé, en 1847, gouverneur général de la Sibirie orientale et promu lieutenant général, il conquit à la Russie tout le territoire de l'Amour et conclut, le 28 mai 1858, le traité d'Aigoun, par lequel ce territoire fut définitivement enlevé à la Chine. Il reçut, en récompense, le titre de comte, le grade de général d'infanterie et l'autorisation d'ajouter à son nom l'épithète d'*Aomurski*, qui rappelait sa conquête. Dans l'été de 1859, il se rendit, avec une escadre de douze vaisseaux de guerre, à Yedo, où il conclut avec le Japon un traité excessivement favorable à la Russie. Il revint ensuite par la Sibirie à Saint-Petersbourg, soumit au gouvernement de nouveaux plans destinés à développer la prospérité de la province confiée à son administration; mais ces plans ayant échoué par suite du manque de ressources financières suffisantes, il demanda sa retraite, qui lui fut accordée en 1861 avec le titre de membre du conseil de l'empire.

MOURAVIEFF (André-Nicolaievitch), littérateur russe. Il est le frère des quatre précédents. Il entra de bonne heure dans l'administration civile, devint conseiller et gentilhomme de la chambre et entreprit, en 1830, un voyage en Syrie et en Palestine, dont il publia ensuite la relation sous ce titre : *Pèlerinage aux lieux saints* (Saint-Petersbourg, 1832, 2 vol.). Il fit, dans la suite, diverses

excursions dans l'intérieur de la Russie, en Italie et en Orient, et en publia également les relations dans les ouvrages suivants : *Pèlerinages aux lieux saints dans la patrie* (Saint-Petersbourg, 1837-1847, 3 vol.); *Souvenirs de Rome* (Saint-Petersbourg, 1846, 2 vol.); *Souvenirs d'Orient* (Saint-Petersbourg, 1851, 2 vol.). L'éclat du style, le ton à la fois religieux et poétique de ces ouvrages ont rendu leur auteur populaire parmi le public russe. On a encore de Mouravieff, outre plusieurs écrits d'un caractère exclusivement théologique : la *Bataille de l'Ibériade*, tragédie (Saint-Petersbourg, 1832); le *Dante*, esquisse dramatique (1841); *Histoire de la Bible* (1842); *Histoire des quatre premiers siècles du christianisme* (1842); *Histoire de Jérusalem* (1844, 2 vol.); *Histoire de l'Eglise russe* (1845); *Tableau de la Géorgie et de l'Arménie* (1848); *Impressions de l'Oukraine et de Sébastopol* (1859), etc.

MOURAVIEFF-APOSTOL (Ivan-Matveievitch), littérateur russe, né en 1769, mort en 1851. Il appartenait à la même famille que les précédents, mais à une branche collatérale qui, à la suite du mariage de l'un de ses membres avec la fille de l'hetman de Cosaques Apostol, joignit à son nom celui de ce dernier. Ivan devint, sous l'empereur Paul I^{er}, ambassadeur de Russie près les cercles de la basse Saxe, puis près la cour de Madrid, et fut nommé, dans la suite, conseiller intime et sénateur. Profondément versé dans la connaissance des langues anciennes et de presque toutes les langues modernes, il traduisit en russe l'*Ecole de la calomnie* de Sheridan, les *Satires* d'Horace et les *Nuées* d'Aristophane, et exécuta, en 1820, dans la Tauroïde une excursion archéologique dont il publia la relation sous ce titre : *Voyage en Tauroïde* (Saint-Petersbourg, 1822). Son âge mûr fut attristé par la ruine de ses espérances paternelles et il survécut à peine d'un quart de siècle à ses trois fils, qu'une même catastrophe politique lui enleva à la fois. — L'aîné, Serge, Ivanovitch MOURAVIEFF-APOSTOL, lieutenant-colonel au régiment de Tchernigow, homme d'une instruction et d'une énergie remarquables, fut l'âme de la conspiration de 1825, à laquelle son nom est resté attaché. A la nouvelle de l'insuccès du soulèvement de Saint-Petersbourg, il fit arrêter le colonel Gebel, envoyé pour se saisir de sa personne, déclara empereur le grand-duc Constantin et s'empara de la ville de Vasilkov. Le 15 janvier 1826, il fut atteint par les troupes envoyées à sa poursuite et fut prisonnier après une énergique résistance, dans laquelle il fut grièvement blessé. Son frère, Hippolyte, fut tué à ses côtés, et lui-même, conduit à Saint-Petersbourg, y fut pendu le 25 juillet 1826. — Le troisième fils, Mathieu MOURAVIEFF-APOSTOL, fut condamné à un exil de vingt ans en Sibirie. Autant valait un arrêt de mort, car une commutation de peine était incompatible avec la clémence de Nicolas I^{er}.

MOURCHID-ABAD, ville de l'Indoustan anglais (Bengale), chef-lieu de district du même nom, à 180 kilom. N. de Calcutta, par 24° 12' de lat. N. et 85° 57' de long. E.; 165,000 hab. Cette ville, située sur les deux rives du Cossimbazar, affluent du Gange, est grande, mais malsaine et malpropre et ne se compose guère que de maisons à un étage, construites en terre et recouvertes de tuiles. Elle renferme plusieurs petites mosquées, mais le seul édifice qui mérite d'être mentionné est le palais du résident britannique. On y trouve aussi quelques ruines assez remarquables des palais des souverains indigènes. Elle est la résidence du collecteur du district et des autres fonctionnaires britanniques et, depuis 1826, il y existe un collège anglais. L'industrie y est assez active et consiste surtout dans la fabrication de toiles et de châles, qui passent pour les plus beaux du Bengale. Cette ville fut, de 1704 à 1757, la capitale du Bengale; les Mahabrats la pillèrent en 1742. Le district de Mourchid-Abad a une superficie de 4,805 kilom. carrés et une population de 1,000,000 d'habitants. Il forme une partie de la plaine du Gange, et se trouve la traverse avant de se diviser dans les deux grandes branches par lesquelles il se jette dans la mer. A l'E., le sol est peu élevé et exposé aux inondations pendant les pluies d'automne; à l'O., on trouve quelques collines, d'où descendent de petits torrents qui se jettent dans le Gange, et qu'on utilise pour l'irrigation et le transport par flottage du bois de construction et du bois de chauffage. Les principales productions de ce district sont la canne à sucre, l'huile, les céréales, l'indigo et le mûrier, qui sert à nourrir les vers à soie.

MOUREANOU s. f. (mou-re-nou). Arbor. Variété de figue qui est blanche en dedans et peu agréable au goût.

MOUREAU s. m. (mou-ro). Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

— Arboric. *Moreau des Languedociens*, Nom d'une variété d'olive.

MOURBAU (Agricole), homme politique et révolutionnaire français, né à Avignon en 1766, mort à Aix en 1842. Il était frère de la doctrine chrétienne avant la Révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme. Il se fit d'abord connaître comme rédacteur du *Courrier d'Avignon*. Nommé procureur de la commune de Beaucourt, puis administrateur du département de Vaucluse en 1793, il

acquies une grande popularité et se signala parmi les plus chauds partisans de Robespierre, avec qui il entretenait une correspondance qui fut trouvée dans les papiers de celui-ci après le 9 thermidor et imprimée dans le *Rapport de Courtois*. Il fut poursuivi pendant la réaction en 1797, mais, relâché peu après, il devint membre du conseil des Cinq-Cents, donna bientôt sa démission, se prononça contre le 18 brumaire, se fit inscrire sur le tableau des avocats de Paris en 1817 et fut enfin juge de paix du III^e arrondissement de cette ville de 1832 à 1838. Moreau était l'oncle du jeune et héroïque Viala. Il a fourni à M. Thiers de précieux renseignements pour son *Histoire de la Révolution*. On lui doit, entre autres écrits : *Essai sur l'esprit des lois françaises relatives à l'adoption des enfants naturels* (1817, in-8°); *De l'incompatibilité entre le judaïsme et l'exercice du droit de cité* (1819, in-8°); *Napoleón Bonaparte, lieutenant d'artillerie, documents inédits sur ses premiers faits d'armes* (1821); *Histoire du tribunal des Gracques* (1828, in-12); *Questions électorales, suivies du Commentaire de la loi du 22 juillet 1823* (1828, in-8°), etc.

MOURELLER s. m. (mour-ré-lé; ll ml.). Bot. Nom vulgaire des malpighies, à la Guyane.

MOURELLE s. f. (mour-ré-le). Bot. Nom vulgaire de la morelle noire.

MOURET s. m. (mour-ré). Bot. Fruit de l'airelle, en Normandie.

MOURET (Jean-Joseph), compositeur français, né à Avignon en 1682, mort à Charenton en 1738. Il montra, dès sa jeunesse, un penchant prononcé pour la musique. Quelques morceaux qu'il composa en 1702 ayant eu un grand succès dans sa ville natale, il se décida, en 1707, à se rendre à Paris. Ses débuts y furent heureux. Favorablement accueilli par les artistes et les grandes familles, il s'attira la bienveillance de la duchesse du Maine, qui le nomma surintendant de sa musique et lui fit ouvrir les portes de l'Opéra. Il y donna plusieurs opéras et ballets, dont le succès fut vif et légitime. La valeur de ce compositeur n'avait été qu'une série de triomphes, lorsque la mauvaise fortune vint tout à coup, vers sa cinquante-cinquième année, l'accabler. Destitué de ses emplois de directeur du Concert spirituel et de compositeur de la Comédie-Italienne, il vit ses dernières ressources disparaître à la mort du duc du Maine. Tant de revers accumulés troublèrent la raison de Mouret, et on fut contraint de l'enfermer à l'asile de Charenton, où il mourut.

Mouret n'a été qu'un gracieux imitateur de Lulli, bien qu'il ait compté parmi les sommités musicales de son temps. On ne trouve d'originalité, chez lui, que dans certains airs de divertissement qui ont été longtemps populaires et parmi lesquels on cite ceux de *Cahin-caha* et *Dans ma jeunesse*.

Ses principales productions se composent de : *Ragone* ou la *Soirée de village*, primitivement jouée chez la duchesse du Maine et reprise à l'Opéra en 1742; les *Fêtes de Thalie* (1714); *Artiste* (1717); *Amour* (1723); les *Amours des dieux* (1727); le *Triomphe des sens* (1738); les *Grâces* (1735).

On lui doit, en outre, des cantates, des airs à boire, des sonates, des fanfares et plusieurs divertissements pour la Comédie-Française et la Comédie-Italienne.

MOURETIER s. m. (mour-ré-tié). Bot. Nom vulgaire de l'airelle anguleuse.

MOURGON s. m. (mour-gon). Mar. Nom donné, sur les côtes de la Méditerranée, à celui qui fait le métier de plongeur.

MOURGUE (Jacques-Augustin), économiste et philanthrope français, né à Montpellier en 1734, mort à Paris en 1818. Il était directeur des travaux du pont de Cherbourg lorsqu'il entra en relation avec Dumouriez, qui, à l'époque de la Révolution, le présenta à Louis XVI et le fit nommer ministre de l'intérieur (13 juin 1792). Mourgue se démit de ce poste au bout de cinq jours et se tint, à partir de ce moment, à l'écart des affaires publiques. Devenu membre du conseil général des hospices et des administrateurs du mont-de-piété, il s'attacha à introduire dans les administrations dont il faisait partie d'utiles améliorations, s'occupa de bonnes œuvres et proposa de créer une caisse de prévoyance pour recevoir les économies des ouvriers et des domestiques. On lui doit un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Vues d'un citoyen sur la composition des états généraux* (1788); *De la France relativement à l'Angleterre et à la maison d'Autriche* (1797); *Plan d'une caisse de prévoyance et de secours présenté à l'administration des hospices* (Paris, 1809); *Essai de statistique* (Paris, 1800), etc.

MOURGUES ou **MORGUES** (Matthieu de), également connu sous le nom de *sieur de Saint-Germain*, écrivain français, né dans le Velay en 1582, mort à Paris en 1670. Après avoir été professeur à Avignon, il quitta l'ordre des Jésuites, auquel il était affilié, puis se rendit à Paris, s'y livra avec succès à la prédication, et devint successivement prédicateur de la reine Marguerite de Valois (1613), de Louis XIII, et aumônier de Marie de Médicis. Le cardinal de Richelieu le chargea

ensuite d'écrire divers ouvrages; mais lorsque le puissant ministre se brouilla à cette reine mère, Mourgues resta fidèle à cette dernière, qu'il suivit à Bruxelles, et ne put, pour ce motif, prendre possession de l'évêché de Luçon, auquel il venait d'être appelé (1631). Richelieu, qui redoutait extrêmement l'humeur sarcastique de Matthieu de Mourgues, mit tout en œuvre pour qu'on le lui livrât. Ce fut seulement après la mort du cardinal qu'il put revenir à Paris, où il termina ses jours à la maison des Incorables. On lui doit un certain nombre d'écrits, remplis d'injures, de récriminations, d'un style passionné et brutal. Nous nous bornerons à citer : *avis d'un théologien sans passion* (1629, in-8°); la *Seconde Savoie*, où se voit comme les ducs de Savoie ont usurpé plusieurs États appartenant aux rois de France (Grenoble, 1630, in-8°); *Diverses pièces pour la défense de la reine mère et de Louis XIII* (Anvers, 1637-1643, 2 vol. in-fol.); *Sermons* (Paris, 1665, in-8°).

MOURGUES (Michel), érudit et jésuite français, né en Auvergne vers 1642, mort à Toulouse en 1713. Il s'adonna à l'enseignement, se fit remarquer par son érudition et composa, entre autres ouvrages : *Nouveaux éléments de géométrie* (Toulouse, 1680); *Traité de la poésie française* (Toulouse, 1685); *Recueil d'apophthegmes ou Bons mots anciens et modernes mis en vers français* (1694); *Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes* (1701, in-12); *Plan théologique du pythagorisme et des autres sectes savantes de la Grèce* (1712, 2 vol. in-8°), ouvrage rempli d'érudition.

MOURI s. m. (mour-ri). Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

MOURIER s. m. (mour-rié). Ornith. Un des noms de la mésange à longue queue.

MOURIER (Adolphe-Auguste-Corneille), administrateur français, né à Angoulême en 1807. Admis à l'Ecole normale en 1827, il en sortit en 1829 comme professeur de philosophie, enseigna cette science à Angoulême et à Besançon, se fit recevoir agrégé en 1841, puis entra dans l'administration en 1843. M. Mourier débuta dans cette carrière, où, à défaut de brillantes qualités intellectuelles, il fit preuve de beaucoup de zèle et d'ardeur au travail, dans les fonctions de censeur dans sa ville natale. Deux ans plus tard, en 1845, il devint procureur dans la même ville, qu'il quitta, en 1847, pour aller remplir les mêmes fonctions à Bordeaux. Depuis lors, M. Adolphe Mourier a été successivement recteur de l'Académie de Toulouse (1850), de l'Académie de Bordeaux (1852), de l'Académie de Rennes (1854), de l'Académie de Bordeaux pour la seconde fois en 1861, et, quelques mois après, il fut appelé au poste de vice-recteur de l'Académie de Paris, dont le ministre de l'Instruction publique est recteur de droit. Tout en remplissant ces fonctions, M. Mourier a été depuis lors président du conseil académique, vice-président du conseil départemental, membre du conseil supérieur de l'enseignement secondaire spécial, et il a reçu le titre d'inspecteur général honoraire. M. Mourier est membre de plusieurs Académies de province. Tout son bagage littéraire consiste dans ses deux thèses de doctorat : *Quomodo a Spinoza doctrina plane et aperte Leibnizius dissenserit*, et *De la preuve de l'existence de Dieu dans Platon* (1845, in-8°).

MOURIER (Louis-Athanase), administrateur français, frère du précédent, né à Angoulême en 1815. Admis comme employé dans l'administration de l'Instruction publique en 1838, il devint secrétaire particulier de M. de Salvandy, qui, devenu ministre, en fit son chef de cabinet (1845-1848). Depuis lors, M. Mourier a été nommé chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, secrétaire du comité des inspecteurs généraux (1860), et a fait partie, comme secrétaire, de la commission chargée de la révision du *Code de pharmacie* (1861). On lui doit : *Notice sur le doctorat ès lettres*, suivie du *Catalogue des thèses latines et françaises depuis 1810* (1855, in-8°); *Notice sur le doctorat ès sciences*, etc. (1856, in-8°).

MOURIER (Jean-Joseph), auteur dramatique français, né à Paris en 1794, mort dans la même ville en 1857. Il était marchand de rubans, lorsque, ayant fait faillite vers 1827, il se tourna vers la littérature dramatique et composa, en collaboration pour la plupart, un grand nombre de pièces qui ont été représentées sur des scènes de genre et qui sont presque toutes oubliées. En 1832, il devint directeur des Folies-Dramatiques et porta ce théâtre à un haut degré de prospérité.

MOURIMO, l'être suprême chez certaines peuplades de l'Afrique méridionale. Ses prêtres ont la prétention de deviner l'avenir au moyen de dés en corne d'antilope.

MOURINE s. f. (mour-ri-ne). Ichtyol. Espèce de myliobate.

— Encycl. La *mourine*, rangée autrefois parmi les ruies, est devenue aujourd'hui le type du genre myliobate, dont les caractères sont : la tête saillante hors des nageoires pectorales, qui sont plus larges transversalement que dans les autres raies; les mâchoires garnies de larges dents plates, assemblées comme les carreaux d'un pavé et de proportions différentes; la queue très-grêle, longue,

terminée en pointe, armée d'un fort aiguillon dentelé en scie des deux côtés, et en avant duquel se trouve une petite dorsale. Le museau est, suivant les espèces, avancé et parabolique ou divisé en quatre lobes courts. Ses nageoires pectorales, se détachant assez du corps et terminées de chaque côté par un angle aigu, plus grandes d'ailleurs que chez les autres raies, ont été comparées à des ailes. D'un autre côté, la tête est beaucoup plus distincte du corps et se termine en avant par un museau allongé et le plus souvent un peu pointu; elle porte des yeux assez gros et saillants. On lui donne quelquefois le nom d'aigle, surtout sur les côtes de la Grèce. Ailleurs, sa tête a paru présenter l'aspect de celle du crapaud, d'où le nom de crapaud de mer.

La *mourine* est d'un brun foncé sur le dos, plus clair ou olivâtre sur les côtés; le dessous est d'un blanc plus ou moins pur. Sa peau, lisse, épaisse, coriace, est enduite d'une humeur visqueuse, ce qui complète sa ressemblance avec le crapaud. La tête présente le plus souvent, en dessus et en dessous, un sillon plus ou moins profond. La queue, souvent deux fois plus longue que la tête et le corps réunis, et très-mince, presque arrondie, très-mobile, terminée en quelque sorte par un fil très-délié et flexible, a été comparée à la queue d'un rat, tandis que, si on ajoute à ce caractère celui des nageoires, semblables à des ailes membraneuses, on obtient une certaine ressemblance avec la chauve-souris; de là encore les dénominations vulgaires de rat ou chauve-souris de mer. Toutefois, le nom d'aigle reste encore, après celui de *mourine*, le plus fréquemment usité.

La queue de ce poisson ne présente, avons-nous dit, qu'une petite nageoire dorsale. Entre cette nageoire et le bout de la queue se trouve un gros et long piquant, ou plutôt une sorte de dard très-fort, un peu aplati et dentelé des deux côtés comme le fer de quelques anciennes armes; ces dentelures, dont la pointe est tournée vers la base du dard, sont très-fortes près de cette base et diminuent de grandeur en s'approchant de l'extrémité, qui est dirigée en arrière; leur disposition fait de ce dard une arme d'autant plus dangereuse, qu'elle pénètre facilement dans les chairs, mais ne peut en sortir qu'en tirant ces pointes à contre-sens et en déchirant les bords de la blessure. « Lorsque cette arme, dit A. Guichenot, est introduite très-avant dans la main, dans le bras ou dans quelque autre partie du corps de ceux qui cherchent à saisir la raie aigle, lorsque, surtout, elle y est agitée en différents sens et que des efforts multipliés de l'animal, elle peut blesser le périoste, les tendons ou d'autres parties plus ou moins délicates, de manière à produire des inflammations, des convulsions et d'autres symptômes alarmants. »

Les anciens, entre autres Elien, Oppien et Pline, ont regardé l'arme de la *mourine* comme venimeuse, et cette opinion est encore assez accréditée aujourd'hui chez les populations du littoral. Toutefois, les observations les plus précises ne constatent ni glande destinée à produire une liqueur empoisonnée, ni vaisseau propre à conduire un venin jusqu'au piquant dentelé, ni cavité susceptible de transmettre ce poison jusqu'à la blessure. Le dard n'est humecté ou imprégné d'aucune humeur particulière; il n'agit que mécaniquement, et sa puissance si redoutée provient uniquement de sa taille, de sa dureté, de ses dentelures et de la force avec laquelle l'animal s'en sert pour frapper. Ses vibrations sont, en effet, si rapides, que l'aiguillon sensible en quelque sorte lancé comme un javelot ou décoché comme une flèche, et cette vitesse, en le faisant pénétrer plus avant dans les chairs, augmente la force de son action.

« C'est avec ce dard ainsi agité, ajoute A. Guichenot, et avec sa queue déliée et plusieurs fois contournée, que la raie aigle atteint, saisit, cramponne, retient et met à mort les animaux qu'elle poursuit pour en faire sa proie ou ceux qui passent auprès de son asile lorsque, à demi couverte de vase, elle se tient en embuscade au fond des eaux salées. C'est encore avec ce piquant, très-dur et dentelé, qu'elle se défend avec le plus grand avantage contre les attaques auxquelles elle est exposée; et voilà pourquoi, lorsque les pêcheurs ont pris une raie aigle, ils s'empressent de séparer de sa queue l'aiguillon qui la rend si dangereuse; mais si sa queue présente un aiguillon si redouté, on n'en voit aucun sur son corps. »

Il est à remarquer que le dard de la *mourine* se détache et tombe après un certain temps, ordinairement au bout d'un an, d'après quelques auteurs; mais, avant sa chute, un nouveau dard, souvent deux, commencent à se former près de la base de l'ancien; il arrive même parfois que l'un de ces dards devient aussi long que celui qu'il doit remplacer, et alors on voit la queue armée de deux forts aiguillons dentelés. Ce poisson a donné lieu, chez les anciens, à des contes merveilleux, mais où, malheureusement, il n'y a pas un mot de vrai.

La *mourine*, assez rare dans les mers du Nord, est beaucoup plus répandue dans celles des pays chauds ou tempérés, notamment dans la Méditerranée. On la prend toute l'année sur la côte de Nice; on pêche des indi-

vidus dont le poids varie de 1 à 50 kilogrammes. La chair de ce poisson, rôtie chez les jeunes individus, dure chez les vieux, est toujours de médiocre qualité et fort peu estimée; on remarque qu'elle devient phosphorescente quand elle commence à se décomposer. Le foie, très-volumineux, est très-bon à manger et donne beaucoup d'huile. On trouve quelquefois sur le corps de ce poisson une sangsue marine, appelée *hirudo muricata*.

MOURIR v. n. ou intr. (mour-ri-ir) ou lat. *ficit moriri*, tire de *mori*, mourir, verbe qui se rattache à la grande racine sanscrite *mar*, broyer, écraser, tuer, mourir, laquelle forme des verbes ou des noms dans toutes les langues de la famille : sanscrit *māra*, *māri*, *māra*, meurtre, *maraka*, meurtrier, de *maray*, tuer; zend *marekhtar*, meurtrier, de *merc*, *merc*, tuer, forme augmentée de *mere*, mourir; persan *mā'indān*, *mī'ndān*, tuer, *murdān*, mourir; ossète *mar*, meurtre, *marage*, meurtrier, *marun*, *malun*, tuer et mourir; grec *moriet*, tuer, dénominateur de *morios*, le même que *brotos*, mortel, *maranai*, combattre, c'est-à-dire tuer; irlandais *marhad*, meurtre, *marbthoir*, meurtrier, de *marbhat*, tuer, *marbh*, mort; kymrique *murn*, meurtre, *murdwr*, meurtrier, *murwicu*, tuer, dénominateur; armoricain *mulir*, *multr*, meurtre, *multr*, meurtre, meurtrier, *muntra*, tuer; kymrique *maru*, *marui*, mourir, *maru*, mort; armoricain *mervel* et *marv*; gothique, *maurthra*, meurtre, *maurthljands*, meurtrier; anglo-saxon *mordhro* et *myrdhra*; ancien allemand *mort* et *murdreo*; meurtre, *murtljān*, tuer, dénominateur; lithuanien *marinimas*, meurtre, *marinti*, tuer, *mirti*, mourir; ancien slave *mrutiti*, tuer, dénominateur de *mrutu*, mort, *mrieti*, mourir; russe *moriti*, illyrien *moriti*, polonais *morzye*, tuer. Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent; Je mourais, nous mourions; Je mourus, nous mourûmes; Je mourrai, nous mourrons; Je mourrais, nous mourrions; Meurs, mourons, mourez; Que je meure, que nous mourions; Que je mourusse, que nous mourussions; Mourant; Mort, morte). Cesser de vivre, perdre la vie : Mourir de maladie. MOURIR subitement. Mourir de vieillesse. Veux-tu apprendre à bien vivre, apprends auparavant à bien mourir. (Confucius.) Celui qu'aiment les dieux MOURIR jeune. (Ménandre.) La vertu est comme une plante qui peut MOURIR en deux sortes : quand on l'arrache ou quand on la dessèche. (Boss.) Il faudrait que les bons amis se donnassent le mot pour MOURIR le même jour. (Fén.) Il n'y a pour l'homme que trois événements : naître, souffrir et MOURIR. (La Bruy.) Cultive, arrose la jeune plante avant qu'elle MEURE; ses fruits feront un jour tes délices. (J.-J. Rouss.) Les poètes ont des idées merveilleuses de la mort et MEURENT sans s'en apercevoir, comme des nouveau-nés. (Chateaub.) Pourquoi MOURIR ? Je le sais. Pourquoi naitre ? Je l'ignore. (Chateaub.) MOURIR est un mot vague qui n'est vrai que dans le sens populaire; pour le philosophe, rien ne MEURT, tout est immortel. (Berard.) Tout ce qui commence finit, tout ce qui naît meurt. (Lamenn.) La plupart des hommes MEURENT de maladie; très-peu MEURENT de vieillesse proprement dite. (Flourens.) Quand l'homme a passé sa vie à voir MOURIR, il se voit MOURIR lui-même. (Guizot.) Je crains moins la mort que je ne la desire; je voudrais MOURIR par curiosité. (G. Sand.) Combien de gens MEURENT avant d'avoir fait le tour d'eux-mêmes ! (Steuve.) MOURIR, c'est un instant de supplice... mais vires ! (F. Soulié.)

Ah ! peut-on d'un oeil sec voir mourir ce qu'on aime ? CORNELLE.

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie. MOÏÈRE.

Voit le dernier Romain à son dernier soupir, Moi soule en être cause et mourir de plaisir ! CORNELLE.

Puisqu'on plaide, et qu'on meurt, et qu'on devient malade, LA FONTAINE.

Il faut des médecins, il faut des avocats. LA FONTAINE.

Plutôt souffrir que mourir, C'est la devise des hommes. LA FONTAINE.

Quelle que soit la main qui nous ôte la vie, Qui meurt dans sa vertu meurt sans ignominie. GRESSET.

Je meurs, et, sur la tombe où lentement j'arrive, Nul ne viendra verser des pleurs. GILBERT.

Heureux qui peut, au sein du valon solitaire, Naitre, vivre et mourir dans le champ natal... V. HUGO.

Prends ton vil, ô mon âme, et dépouille tes chaînes Déposer le fardeau des misères humaines, Est-ce donc là mourir ? LAMARTINE.

— S'acheminer vers la mort, subir des altérations qui conduisent à la mort : *Clacum de nous MEURT insensiblement tous les jours*. (Fén.) *Le corps MEURT peu à peu et par parties*. (Buff.) *Yvauargues a passé sa vie à MOURIR*. (Rigault.) *Les arbres, les fleurs, l'herbe retrouvent périodiquement leur éclat, leur parfum, leur jeunesse; l'homme seul MEURT un peu chaque année*. (A. Karr.)

— Vivre misérablement : *La médecine nous fait MOURIR plus longtemps*. (Plutarque.)

— Par exagération. Souffrir beaucoup, être vi-

vement pressé, aiguillonné : MOURIR de peur, de regret, de douleur. MOURIR de faim, de soif, de froid. Tout prince qui aspire au despotisme aspire à l'honneur de mourir d'ennui. (J.-J. Rousseau.) Partout le peuple ne demande qu'à se pas mourir de faim pour vivre en repos. (B. Const.) L'animal homme n'a sur cette planète que juste ce qu'il lui faut pour ne pas mourir de faim. (E. About.) Vous qui souffrez parce que vous aimez, aimez plus encore : MOURIR d'amour, c'est en vivre. (V. Hugo.)

— Par anal. Perdre son activité, son mouvement : Laisser mourir le feu. Le boulet de canon vint mourir là. Le feu venait mourir à nos pieds. Le vent mourut tout à coup. Le feu meurt s'il reste immobile. (Michelet.)

Vois-tu comme le flot paisible
Sur le rivage vient mourir ?

LAMARTINE.

« S'affaiblir graduellement et s'effacer : Sa voix meurt à la fin de chaque phrase. (Acad.) La musique des chants de deuil semble laisser mourir les sons. (J. Joubert.) Les riches vallées de la Toscane sont si peuplées de villages, que le son de la cloche n'a pas le temps de mourir entre deux campaniles. (E. Pelletan.)

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort.

DELILLE.

« Se perdre : Que de bonnes choses vont tous les jours mourir dans l'oreille d'un sot ! (Fonten.)

Tremble qu'une pensée, une maxime, un mot

N'aille mourir dans l'oreille d'un sot !

DELILLE.

— Fig. Périr, succomber, disparaître : Les amours meurent par le dégoût. (La Bruy.) L'ambition ne meurt qu'avec l'ambitieux. (Mlle de Soudéry.) Le talent meurt quand il s'avilit. (B. Const.) Les religions naissent de nos craintes et de nos faiblesses, s'agrandissent dans le fanatisme et meurent dans l'indifférence. (Chateaub.) La critique n'a jamais tué ce qui doit vivre, et l'éloge surtout n'a jamais fait vivre ce qui doit mourir. (Chateaub.) Les opinions ne veulent jamais mourir ; il faut les tuer, il faut les extirper. (Colins.) L'amour aime mieux mourir que de vivre. (Balz.) Les passions vieillissent et changent, les partis s'affaiblissent, la vérité ne meurt pas. (E. Lauboulay.) La science meurt, il n'y a que l'art qui soit immortel. (V. Hugo.) Les dynasties passent, mais les peuples ne meurent point. (Cormen.) Les langues meurent avec les civilisations et avec les peuples qui les parlent. (Lamart.)

Ne nous obstinons point à des vœux superflus ;
Laissons mourir l'amour où l'espoir ne vit plus ;

ROSTOU.

— A mourir, A un point extrême : Je souffre à mourir. Je suis lasse à mourir de la fadeur des nouvelles. (Mme de Sév.)

— Mourir de sa belle mort, Mourir de mort naturelle.

— Mourir tout entier, Ne laisser après soi aucune renommée.

— Mourir d'envie, Avoir un désir très-vif : Je meurs d'envie de le voir. (Mol.) Je me voyais venir de la barbe au menton et je mourais d'envie de porter l'épée. (Le Sage.) Je ne puis regarder un vaisseau sans mourir d'envie de m'en aller. (Chateaub.)

— Mourir d'amour pour quelqu'un, Avoir un amour très-vif pour lui :

Tircis mourait d'amour pour la belle Clémène,
Sans que d'aucun espoir il pût flatter sa peine.

SEGRAIS.

— Mourir de rire, Rire aux éclats.

— Mourir au champ d'honneur, Mourir en combattant.

— Mourir à la peine, Succomber par suite des fatigues qu'on se donne ; succomber avant d'avoir achevé ce qu'on avait entrepris : Mais si nous mourons à la peine, que deviendront et nos petits enfants et nos vieilles mères ? (E. Sue.)

— Mourir dans sa peau, Ne pas changer, garder jusqu'au bout le même caractère, les mêmes habitudes.

— Mourir pour quelqu'un, pour quelque chose, Faire à quelque chose le sacrifice de sa vie : On croit aisément aux témoins qui meurent pour ce qu'ils attestent. (St-Marc Gir.) S'il est beau de mourir pour son pays, il n'est pas moins de mourir pour sa foi. (Proudh.)

Le bon pasteur s'oublie et meurt pour son troupeau.

A. BARRIER.

Mourir pour ce qu'on aime en servant sa patrie,
C'est la plus digne fin de la plus belle vie.

DE BELLOY.

— Mourir en l'air, Etre pendu.

— Mourir tout en vie, Mourir en pleine santé, sans maladie préalable.

— Mourir martyr, Mourir en souffrant de violentes douleurs.

— Bien mourir, Faire une mort chrétienne : La grande affaire, pour un chrétien, ce n'est pas de bien vivre, c'est de bien mourir.

— Mourir comme un chien, Mourir sans vouloir témoigner le moindre repentir de ses fautes, sans se réconcilier avec l'Eglise.

— Mourir sur le coffre, A signifié Mourir au service d'un grand, parce que les gens de service couchaient autrefois sur des coffres :

Ebloui de l'éclat de la splendeur mondaine,
Je me flattais toujours d'une espérance vaine ;
Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur,

Je me vis toujours-pauvre et lâché de parasite,
Je vécus dans la peine, attendant le bonheur.
Et mourus sur un coffre en attendant mon maître.

TRISTAN.

— Se laisser mourir, Ne rien faire pour conserver sa vie, mourir volontairement : Su LAISSER MOURIR de faim.

— Faire mourir quelqu'un, Le mettre à mort, le faire tuer, ordonner sa mort : Adonis cabala pour se faire roi, et Salomon LE FIT MOURIR. (Boss.) L'impatientier, l'inquiéter beaucoup : Dépêchez-vous, vous me FAITES MOURIR. Cette incertitude ME FAIT MOURIR.

— Faire mourir quelqu'un à petit feu, Le faire languir, en prolongant ses peines d'esprit, ses inquiétudes, ses chagrins :

... Un diable de neveu
Me fait, par ses écarts, mourir à petit feu.

PIRON.

— Faire mourir quelqu'un sous le bâton, Le battre à mourir, Le battre avec violence : Je veux le faire, moi, mourir sous le bâton.

DESTOUCHES.

— En mourant, En s'affaiblissant, en s'amoinsissant, en diminuant : Son qui va EN MOURANT. Entaille qui va EN MOURANT.

— On aurait le temps de mourir, Se dit à quelqu'un qui est fort lent.

— Il en mourra quitte, Je m'en vengerais.

— Il ne mourra que de ma main, Je le tuerai :

Madame, il ne mourra que de la main d'Oreste.

RACINE.

— Je veux mourir, Que je meure à l'instant, si... Formule de serment usitée dans la conversation : JE VEUX MOURIR si j'ai jamais eu l'intention de vous gronder. (Mme Du Deffant.) Je veux mourir cent fois, si j'y comprends un mot.

AI. DUVAL.

S'il tombe un seul cheveu de ton front, que je meure !

V. HUGO.

— Je mourrai à la peine, Je ne veux point démentir de ce que j'ai entrepris, rien ne m'y fera renoncer, j'y persisterai jusqu'à la mort.

— Les paroles lui meurent dans la bouche, Il laisse tomber sa voix, il traîne ses paroles, il parle sans énergie.

— Il ne mourra que les plus malades, Le danger n'est pas grave.

— Prov. On ne sait qui meurt ni qui vit, L'heure de la mort est toujours incertaine : Il faut lui donner une reconnaissance de l'argent qu'il a prêté, car on ne sait qui meurt ni qui vit. (Acad.) Un lièvre va toujours mourir au gibet. Après de longs voyages, on aime à revenir dans son pays. A l'autant meurt veau que vache. Les jeunes gens sont sujets à la mort comme les vieillards. Il faut vieillir ou jeune mourir. La vieillesse et la mort sont des maux dont l'un est inévitable. En France, le roi ne meurt pas. Au roi mort succède immédiatement son héritier.

— Relig. Mourir au péché, au vice, à Satan, au monde, Y renoncer à jamais.

— Anc. cout. Mourir sans langue, Etre frappé de mort subite, sans avoir eu le temps de se confesser ni de faire ses dernières dispositions : En certains endroits, les biens d'une personne qui mourait sans LANGUE revenaient au seigneur. (Complém. de l'Acad.)

— Jeux. Au billard et à plusieurs autres jeux, Etre mis hors du jeu comme perdant : ON MEURT EN cinq points.

— Impersonnel. : Il MEURT un homme par seconde. (Chateaub.)

Se mourir v. pr. Etre sur le point de mourir : O nuit désastreuse, ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un coup de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame SE MEURT ! Madame est morte ! (Boss.)

Mes filles, soutenez votre reine éperdue ;
Je me meurs....

RACINE.

— Par anal. S'étendre, se dissiper : L'islamisme SE MEURT. (Lamenn.) Tout le vieux monde SE MEURT et il se hâte de se faire enterrer. (H. Heine.)

— Par exagér. Souffrir un tourment continu : Que ne puis-je vous peindre l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous pas que je me MEURS de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer ? (Mme de Maint.)

— s. m. Action ou manière de mourir : Ce n'est pas la mort que je crains, c'est le MOURIR. (Montaigne.) Un bon MOURIR vaut mieux qu'un mal vivre. (Charron.)

— Par dénigr. Un MEURT-de-faim. Un misérable qui n'a pas de quoi vivre.

— Gramm. Le verbe mourir prend l'auxiliaire être dans ses temps composés. Quand on l'emploie pour exprimer un désir violent, il doit toujours être suivi du complément d'objet ou de quelque autre équivalent. On ne doit pas dire : Il meurt de venir avec nous, mais il meurt d'envie de venir avec nous. On dit bien faire mourir un criminel, mais on ne peut pas dire, au passif, que le criminel a été fait mourir ; il faut dire qu'il a été exécuté. On meurt de faim, de peur, de douleur, d'un coup de canon ; mais on ne meurt

pas d'un boulet de canon, d'une épée ; la chose dont on meurt est toujours une chose ressentie et ne peut être un objet matériel.

— Allus. hist. Un empereur doit mourir debout. Vespasien, empereur romain, avait dépassé sa soixante-neuvième année, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, non par de vives souffrances, mais par un affaiblissement progressif. Conservant jusqu'au bout sa sérénité d'âme, il tournait en plaisanterie l'apothéose qui allait lui être décernée. « Je m'aperçois que je commence à devenir muet », disait-il gaiement, à mesure que sa situation devenait désespérée. Malgré son extrême faiblesse, il n'interrompit pas un instant ses occupations accoutumées ; il vaquait aux affaires et donnait audience dans son lit ; enfin, se sentant défaillir, il fit un dernier et suprême effort pour se lever, disant : Il faut qu'un empereur meure debout. — Decet imperatorem stantem mori ; puis, s'étant fait habiller, il expira entre les bras de ses officiers.

Louis XVIII, dans les derniers jours de sa vie, a dit un mot qui rappelle les paroles de Vespasien. Malgré le dépérissement de ses forces, il continuait de se montrer en public et dans les conseils. Le 25 août 1824, jour de la Saint-Louis, il répondit au comte d'Artois, son frère, qui lui conseillait de ne pas recevoir : « Un roi de France meurt, mais il ne doit pas être malade. »

« Madame de Rumfort avait passé sa vie dans le monde à rechercher pour elle-même et à offrir aux autres les plaisirs de la société. Le monde, la société étaient sa seule affaire ; elle vivait surtout dans son salon. Elle est morte, le 10 février 1836, en quelque sorte debout, selon le mot de Vespasien : « Il faut qu'un empereur meure debout. »

GUIZOT.

« Maintenant placez-vous au parterre et figurez-vous l'auteur du *Misanthrope*, frappé à mort, qui vient, tout expiré, sur ce théâtre en deuil, pour vous faire rire une dernière fois. Le matin même il a craché le sang ; sa poitrine est brûlante, sa gorge est sèche, son pouls est agité par la fièvre ; il donnerait sa meilleure comédie pour rester au lit et attendre paisiblement la mort qui va le frapper. Mais non ! il faut que celui-là meure debout, le fard à la joue et le sourire aux lèvres. »

J. JANIN.

« Palissot publia pour le 1^{er} janvier 1802 un petit pamphlet intitulé : *Etrennes à M. de Laharpe*, à l'occasion de sa brillante rentrée dans le sein de la philosophie. Il lui adressa, comme dans un bouquet satirique, un choix de ses plus piquantes palinodies. Marie-Joseph Chénier, vers ce temps aussi, publia sa satire, les *Nouveaux Saints*, dans laquelle Laharpe joue un grand rôle, et où on lui fait dire :

« Avant Dieu, j'ai jugé les vivants et les morts.

« Il semblait, en effet, que, comme cet empereur qui voulait mourir debout, Laharpe se fût dit dans sa passion littéraire : « Il con- vient qu'un critique (même converti) meure en jugeant. »

SAINT-EUVE.

« Daquin montra de l'héroïsme à son heure dernière. A l'âge de soixante-dix-huit ans, retenu dans son lit par la maladie qui venait de le frapper et qui l'emporta huit jours après, Daquin pensait à la fête de saint Paul, qui s'approchait. « Je veux me faire porter à mon orgue, c'est là que je dois mourir : Decet imperatorem stantem mori. »

CASTIL-BLAZE.

« Brummel, ruiné, voulait faire belle contenance jusqu'à la fin : Decet imperatorem stantem mori. Il mourut, en effet, sur la brèche ; il parut le soir même au balcon de l'Opéra, et, à minuit, le beau n'existait plus. Brummel, fugitif, n'emportant guère qu'une vingtaine de mille francs, courait incognito sur la route de Douvres et débarquait à Calais avant que ses créanciers eussent soupçonné son départ. »

(Revue de Paris.)

— Frère, il faut mourir, phrase qu'échangeaient entre eux les trappistes lorsqu'ils se rencontrent.

Les austérités de la vie monastique sont passées en proverbe, mais c'est surtout à la rigueur des premiers siècles du christianisme. Les trappistes observent le silence le plus absolu, partagent leur temps entre la prière et le travail manuel, se nourrissent du pain grossier et de légumes cuits à l'eau, et ne vont vêtus que d'une robe de bure. Ils doivent avoir toujours devant les yeux l'image de la mort. C'est pour se rappeler la nécessité de mourir que chaque jour ils se rendent à la fosse ouverte qui doit être leur dernier asile. « Le silence, dit un des hommes les plus éloquents de notre siècle, marche à leur côté, ou, s'ils parlent, quand ils se rencontrent,

c'est pour s'adresser ces mots lugubres : Frère, il faut mourir... »

« En haine des sots blasonnés, Chamfort s'était jeté en pleine Révolution ; en haine de la Révolution, il avait creusé lui-même sa fosse, comme si le dernier cri de l'humanité fût celui-ci : Frère, il faut mourir ! Il avait étudié l'humanité à tous les degrés de l'échelle. Il en était arrivé à cet aphorisme, que l'homme est une variété de l'espèce humaine, ainsi que l'homme d'esprit. »

ARSENÈ HOUSSAYE.

« Tout cela c'était le rôle, c'était le masque, c'était le mensonge. Au fond, chacun de nous savait ce qui se passait dans l'âme de l'autre. Eh bien ! il est temps d'en finir ; ce rôle me fatigue, ce masque me pèse, ce mensonge m'irrite ; j'aime mieux m'enlever dans ce monastère où je ne serai plus contraint de tromper personne, et où l'on me dira chaque matin : Frère, il faut mourir ! »

ARMAND DE PONTMARTIN.

« Là on s'est fait de la louange une servitude, un vasselage de tous les instants ; c'est, dans la petite église ultra-romantique, la prière du matin et du soir ; c'est la diète, toute lecture, confidence d'un projet, révélation d'un hémistiche auquel on travaille, a droit de lever sur les contribuables. Entre tout adepte, rencontré par un autre adepte, il s'échange à toute heure un regard qui veut dire : Frère, il faut nous louer. »

HENRI DE LATOUCHE.

— Mourir en vue de la terre promise. V. MOÏSE MOURANT.

— Ceux qui vont mourir te saluent, cri des gladiateurs antiques en défilant, dans le cirque, devant la loge impériale. V. MORITURI TE SALUTANT.

— La garde morte et ne se rend pas, réponse fameuse attribuée à Cambronne. V. CAMBRONNE.

— Allus. littér. Madame se meurt, Madame est morte ! un des plus beaux mouvements d'éloquence de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, morte soudainement à la fleur de l'âge. Voici le morceau où il se trouve :

« Considérez, messieurs, ces grandes puissances que nous regardons de si bas. Pendant que nous tremblons sous leur main, Dieu les frappe pour nous avertir. Leur élévation en est la cause ; et il les épargne si peu, qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes. Chrétiens, ne murmurez pas si Madame a été choisie pour nous donner une telle instruction. Il n'y a rien ici de rude pour elle, puisque, comme vous le verrez dans la suite, Dieu la sauve par le même coup qui nous instruit. Nous devrions être assez convaincus de notre néant : mais s'il faut des coups de surprise à nos cœurs enchanés de l'amour du monde, celui-ci est assez grand et assez terrible. O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt ! Madame est morte ! »

Ces mots, qui montrent avec une énergie si éloquente le passage subit de la vie à la mort, s'appliquent par allusion tantôt à des personnes et tantôt à des choses :

« En est-il donc ainsi ? N'y a-t-il plus d'espérance ? Faut-il répéter avec les apôtres des intérêts matériels : La poésie se meurt ! La poésie est morte ! Cette voix lugubre et générale, ce cri de désespoir et d'angoisse suprême est-il arraché par la vue d'un cadavre à jamais refroidi ? »

LÉON DUBREUIL.

« Plus de fanfanes et plus de cavalcades ! Plus d'air enchanté où vivaient les romans de l'Arioste et les contes du *Décameron* ! Mlle de La Vallière se meurt ! Mlle de La Vallière est morte ! ou plutôt, elle le crie elle-même, « elle a jeté sa vie dans le cercueil de la pénitence ! »

ARSENÈ HOUSSAYE.

« Il y a peu de jours, le 3 du présent mois, Paris, qui s'était endormi en murmurant ses tristes paroles : Le général Lamarque se meurt ! Paris s'est réveillé au bruit de cette funèbre nouvelle : Le général Lamarque est mort ! »

ALBÉRIC SECONDE.

— Qu'il meurt ! Mot sublime de Corneille dans *Horace*. Julie raconte au vieil Horace les premières péripéties du combat auquel elle vient d'assister du haut des remparts. Alors l'ainé des trois fils, resté seul, feignant de fuir pour séparer ses trois adversaires inégalement blessés, A cette nouvelle, le sang bout dans les veines du vieux Romain, et, comme Camille déplore la perte de ses deux frères, il s'écrie :

Pleurez l'autre, pleurez l'irréparable affront
Que sa fuite honteuse imprime à notre front ;
Pleurez le déshonneur de toute notre race
Et l'opprobre éternel qu'il laisse au nom d'Horace.

JULIE.

Que voulez-vous qu'il fit contre trois ?

LE VIEIL HORACE.

Qu'il mourût !

Ou qu'un prompt désespoir alors le secourût.

Ce trait, dit Voltaire, est du plus grand sublime, et l'antiquité n'a aucun mot qui lui soit comparable. Tout l'auditoire est si transporté qu'on n'entend jamais le vers faible qui suit.

On est revenu depuis sur cette opinion de Voltaire en ce qui regarde le « vers faible » et on le considère, au contraire, comme naturel à un père qui ne veut pas s'arrêter sur l'idée de la mort de son fils et qui cherche si le désespoir même ne pouvait pas lui inspirer une résolution suprême. Virgile a dit :

Una salus viciis nullam sperare salutem,

vers qui renferme à peu près la même idée, et personne ne trouve qu'il soit faible.

Quant à *Qu'il mourût*, la critique est restée unanime. « Le sublime, dit le Père Lacordaire, est l'élevation, la profondeur et la simplicité fondues ensemble d'un seul jet. Quand on vient annoncer au vieil Horace que son fils a fui du combat où se décidait la suprématie entre Albe et Rome, et qu'en voyant son indignation, on lui dit pour l'apaiser : « Que voulez-vous qu'il fit contre trois ? »

Le vieillard répond ce mot si célèbre : *Qu'il mourût* ! Le mot est sublime ; c'est le cri du devoir sorti instantanément d'une grande âme et nous emportant tout d'un coup au-dessus de toutes les faiblesses qui parlent en nous contre le sacrifice de nous-mêmes. Rien n'est plus simple, mais rien n'est plus élevé, ni plus profond. »

Toutefois, comme l'a dit Malherbe, les plus belles choses ont le pire destin, et comme rien ne se prête plus à la parodie que le sublime, le *qu'il mourût* a passé sous les fourches caudines de la plaisanterie française :

Corvisart déplorait, dans un cercle, la mort prématurée du docteur Backer : « Ce n'est pas manque de soins s'il est mort, disait-il ; car, pendant les derniers jours de sa maladie, nous ne l'avons pas quitté, Hallé, Portal et moi : — Hélas ! interrompit Sieyès, que voulez-vous qu'il fit contre trois ? »

Dans notre littérature, les allusions au cri sublime du vieil Horace sont fréquentes. En voici quelques exemples :

« J'eus beau fouetter à tour de bras le maudit bide attelé à notre cabriolet, il se laissa distancer par les chevaux de la diligence.

— Que voulez-vous qu'il fit contre trois ?

(*Qu'il courût !*
(Revue de Paris).)

« Notre Hector n'était pas riche... son oncle, le diplomate, lui avait laissé d'excellentes principicules sur l'art de nager entre deux eaux, mais peu d'argent... Il y avait sur ce beau château que nous quitions des masses d'hypothèques : il se maria, que voulez-vous qu'il fit ? — *Qu'il mourût* ! grommela par habitude le poète tragique. »

PAUL FÉVAL.

« Que voulez-vous faire contre une douzaine de bandits qui sortent d'un fossé, d'une masure ou d'un aqueduc, et qui vous couchent en joue tous à la fois ?

— Eh ! morbleu ! je veux me faire tuer ! s'écria Albert.

— Mon cher ami, reprit Franz, votre réponse est sublime et vaut le *qu'il mourût* du vieux Corneille ; seulement, quand Horace répondait cela, il s'agissait du salut de Rome, et la chose en valait la peine. Mais pour nous, remarquez qu'il s'agit simplement d'un caprice à satisfaire et qu'il serait ridicule, pour un caprice, de risquer notre vie. »

ALEX. DUMAS.

« Et cette loi terrible des fortifications de Paris, cette loi mortelle, antinationale, antilibérale, anticonstitutionnelle, sera certainement adoptée par les deux Chambres. Comment voulez-vous qu'on résiste lorsqu'on est à la fois séduit et menacé ? Comment voulez-vous qu'on refuse de voter une loi qui a pour elle le ministère et les ennemis du ministère, la royauté et les ennemis de la royauté ? Loin de l'accabler, il faudra plaindre le député malheureux, effrayé ou fasciné, qui aura vainement voulu combattre.

Barrot, le ministère et le chef de l'Etat. Que voulez-vous qu'il fit contre trois ? — *Qu'il vould !* »

M^{me} EMILE DE GIRARDIN.

« Manuel a été grand quatre jours ; c'est beaucoup. Que faudrait-il qu'il fit à présent ? *Qu'il mourût* ! afin de ne point déchoir. »

P.-L. COURIER.

— *Avant l'affaire, Le roi, l'âne ou moi, nous mourrions.* Vers de la fable de La Fontaine, intitulée *Le Chatelain*.

Un charlatan se présente devant un prince et assure qu'il rendra disert un âne :

Oui, messieurs, un lordard, un animal, un âne ; que l'on m'apporte un âne, un âne renforcé,

Je le rendrai maître passé Et veux qu'il porte la soutane.

Toutefois, pour opérer cette merveille, il demandait six ans et, aux courtisans qui le raillaient sur l'impossibilité de remplir cette promesse, il répondit :

... Avant l'affaire, Le roi, l'âne ou moi, nous mourrions.

On rappelle ce vers pour faire entendre qu'on ne craint point de se compromettre dans un engagement à longue échéance, si difficile à tenir qu'il soit ; c'est la traduction poétique de notre locution vulgaire : « D'ici là, il passera de l'eau sous le pont. »

« Quant à la brillante comète de 1811, son retour n'aura lieu que dans plusieurs milliers d'années. En énonçant ce résultat curieux des savants calculs de MM. Encke et Argelander, on ne manque pas de me demander si je crois à ce retour si éloigné. Je réponds par l'affirmative sans crainte de me compromettre. Mais c'est surtout pour une des comètes de M. Mauvais, dont M. Plantamour a calculé le retour dans cent deux mille cinquante ans d'ici, que je me porte garant de la prédiction. D'ici là

« Le roi, l'âne ou moi, nous mourrions. »

BADINIST.

— *Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.* Vers de la fable les Animaux malades de la peste. V. ANIMAL.

Mourir pour la patrie. Refrain célèbre. V. CHEVALIER DE MAISON-ROUGE et GIRON-DINS (chant des).

Moures et vous vorres, comédie espagnole de Braton de los Herreros. Cette comédie est celle de l'ingratitude. Mourez, dit le poète comique avec une vérité dont l'amertume est mal dissimulée par la gaieté de l'action ; mourez et vous verrez ce qui vous attend, ce qui attend le moins votre mémoire lorsqu'on croira n'avoir plus rien à craindre ou à espérer de vous ! C'est la promptitude de l'oubli, c'est l'infidélité des souvenirs chez une femme dont on rêvait la constance, chez un ami qu'on croyait sûr ; c'est le deuil intéressé de celui qui s'empresse d'essuyer ses larmes dès qu'il voit que vous n'avez rien à lui léguer, etc. Don Pablo est un jeune milicien de Saragosse, abandonné comme mort sur le champ de bataille dans un de ces mille combats qui ont signalé les guerres d'Espagne, et, lorsqu'il revient vers le monde qu'il a quitté naïvement et qui ne l'attend déjà plus, que voit-il ? Quelques jours se sont à peine écoulés, et sa fiancée Jacinta est prête à se livrer à un nouvel amour ; c'est à peine si le regret à un instant effleuré son cœur. « Il y a, dit Jacinta, des femmes qui aiment deux hommes à la fois ; moi je ne les aime que l'un après l'autre. N'y aurait-il pas folie et cruauté à tuer le vivant pour ne point offenser le mort ? » Le nouvel amant de Jacinta, c'est don Mathias, l'ami de don Pablo, qui s'est hâté de venir annoncer sa mort. Don Froilan, autre personnage, aime mieux aller à l'opéra qu'à l'église où quelques prières funèbres vont être récitées pour don Pablo. Il ne s'émue que lorsqu'un testament simulé lui fait croire un moment qu'il est l'héritier du peu de bien qui restait au mort. Il ne faut pas oublier une grotesque figure de juif qui avait prêté à gros intérêts au jeune milicien pour s'équiper et qui se lamente de sa perte. Ainsi, don Pablo, qui croyait avoir des larmes à essuyer, ne trouve à son retour que l'égoïsme et l'oubli. Il repartait à l'heure même où se conclut le mariage de Jacinta et de Mathias et achève d'arracher le masque à tous ces visages ; il ne découvre un sentiment sincère que chez une jeune fille, qui laisse éclater son amour, muet jusque-là par la violence de sa douleur. Ce désenchantement cruel à côté de la révélation d'un bonheur inattendu, ce mélange d'illusions qui se détruisent et de nouvelles illusions qui se forment comme pour entretenir l'espérance dans le cœur de l'homme et le préserver d'un mépris complet de sa propre nature, offre comme un énergique résumé de la vie. Un génie comique d'un ordre supérieur aurait sans doute pénétré davantage dans la profondeur de cette donnée, aurait imprimé aux caractères plus de vigueur et d'originalité. L'idée seule cependant, témoin d'une hardiesse d'invention qui n'est point vulgaire et, dans l'ensemble, qui a tracé Braton de los Herreros, il y a du moins, à défaut de qualités plus hautes, l'esprit, la facilité et la verve qui caractérisent son talent.

MOURIRI s. m. (mour-i-ri). Bot. Genre de plantes de la famille des onagracées.

MOURIS s. m. (mour-i). Comm. Toile de coton des Indes.

MOURLON (Claude-Etienne-Frédéric), jurisconsulte français, né à Chambon (Creuse) en 1811. Fils d'un notaire, il se familiarisa de bonne heure avec la pratique du droit qu'il vint étudier à Paris, où il prit le diplôme de licencié, puis celui de docteur (1846) et se fit inscrire comme avocat au barreau de cette ville. Depuis lors, M. Mourlon s'est adonné à l'enseignement libre du droit et a acquis la réputation d'un savant jurisconsulte, tant par les articles qu'il a publiés dans diverses revues, notamment dans la *Revue pratique de jurisprudence*, dont il a été un des fondateurs en 1856, que par les ouvrages suivants : *Repetitions écrites sur le*

code civil (1847 et suiv., 3 vol. in-8°) ; *Traité théorique et pratique des subrogations personnelles* (in-8°) ; *Examen critique et pratique du commentaire de M. Troplong sur les privilèges* (1856, 2 vol. in-8°) ; *Commentaire de saisies immobilières et des ordres* (1859), avec M. E. Ollivier ; *Traité théorique et pratique de la transcription et des innovations introduites par la loi du 23 mars 1855* (1862, 2 vol. in-8°).

MOURMAISTRE s. m. (mour-mè-stre). Anc. cout. Gardien chargé du soin des étangs et des digues.

MOURMELON-LE-GRAND, bourg et commune de France (Marne), canton de Suippes, arrond. et à 24 kilom. N. de Châlons-sur-Marne, sur un ruisseau du même nom ; 1,612 hab. C'est sur le territoire de cette commune et de la commune voisine de Mourmelon-le-Petit que se trouvait le camp de Châlons, couvrant une superficie de 1,200 hectares et présentant un front de bandière de 13 kilom. Ce camp, éclairé la nuit par quatre phares, était parcouru par un chemin de fer américain. A l'E. du camp, on voit d'anciens retranchements, appelés camp d'Attila et remontant à l'époque gallo-romaine. L'enceinte de ces retranchements, d'un développement de 1,765 mètres, comprend une superficie de 750 hectares et pouvait contenir de 10,000 à 12,000 hommes. Au centre, on a élevé en 1858 un petit pavillon où sont déposées les antiquités trouvées au camp et dans les environs.

MOUROM (*Moruma*), ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 118 kilom. S.-E. de Vladimir, au confluent de l'Oka avec l'Ouromka ; 9,109 hab. Tanneries, maroquinerie ; fabrication de toiles, cuirs, savon. Commerce de cuirs et de blé. Cette ville fut soumise d'abord à des princes particuliers, puis à ceux de Kiev, de Vladimir et de Rostov ; elle fut saccagée par les Bulgares en 1038, puis par Batu Khan. La ville renferme plusieurs églises en pierre. La cathédrale est un monument curieux du xiv^e siècle. Non loin de Mouron, sur la rive droite de l'Oka, sont de riches mines de fer et d'albâtre.

MOUROM s. m. (mou-ron. — On a indiqué le vieux flamand *muer*, *muerkruid*, *muyr*, que Kilian définit herbe croissant sur les murs et sur les toits ; mais, remarque Grandgagnage, « d'abord cette circonstance paraît être inexacte ; ensuite, ni la première ni la troisième dénomination flamandes *muer*, *muyr*, ne cadrent avec cette étymologie, celle-ci cause de sa forme, l'autre parce qu'on ne pourrait employer absolument dans cette signification le mot *mur*. Si l'on compare avec les autres formes ci-dessus, l'espagnol *murugo* et le français *morignole*, nom donné au mouron des oiseaux, on sera porté à croire que le radical commun à tous ces mots est le languedocien *mouron* et *morga*, museau, la cause de cette dérivation consistant naturellement, si elle est fondée, en ce que l'on a vu ou cru voir une ressemblance entre un museau et la fleur ou la feuille du mouron. » Mais *morignole* représente plutôt les mots latins *morus gallinae* et non pas un dérivé de *morga* ; aussi Scheler voit plutôt dans *mouron*, *moron* et les autres formes similaires, des dérivés populaires de *mordre* ou du substantif *mors*). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées : *Sept ou huit générations de mouron couvrent la terre chaque année.* (A. Karr.) *Mouron mâle*, Mouron à fleurs rouges, roses ou blanches. *Mouron femelle*, Mouron à fleurs bleues. *Mouron d'aloette*, Céraiste commun. *Mouron des oiseaux*, Mouron blanc, Noms vulgaires du genre *morignole*. *Mouron d'eau*, Nom vulgaire du samole. *Mouron de fontaine*, Nom vulgaire de certaines fontaines. *Mouron mouneux*, Moehringie mousseuse. *Mouron violet*, Espèce de mudier.

— Erpét. Nom de la salamandre terrestre en Normandie.

— Encycl. Bot. Les *mourons*, dont le nom scientifique est *anagallis*, sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées ou verticillées, plus rarement alternes, à fleurs solitaires, pédonculées, à l'aisselle des feuilles ; le fruit est une capsule globuleuse, ou mieux une pyxide, entourée par le calice persistant. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. Une d'entre elles est extrêmement commune dans nos campagnes : c'est le *mouron* des champs, plante annuelle, à tiges longues de 0^m,30 au plus, grêles, carrées, glabres, rameuses et diffuses ; les fleurs, très-jolies et très-déliées, sont tantôt bleues, tantôt roses, roses ou blanches. Les anciens ont cru reconnaître dans cette plante deux espèces distinctes : l'une à fleurs rouges, roses, plus rarement blanches, improprement nommée *mouron mâle* ; l'autre à fleurs bleues, nommée tout aussi improprement *mouron femelle*. Ces deux prétendues espèces sont généralement regardées aujourd'hui comme de simples variétés. Le *mouron* des champs fleurit pendant tout l'été. Il est sans odeur ; quand on le mâche, il a une saveur d'abord douce, mais qui devient bientôt âcre et amère.

Cette plante a joui, dans l'ancienne médecine, d'une merveilleuse réputation. Son nom même d'*anagallis* suppose une prétendue propriété d'exciter le rire et la gaieté. On lui attribuait aussi le pouvoir d'attirer hors des

plaies les fers de lance et autres corps étrangers qui les avaient produites. Dioscoride la préconisait pour combattre les venins, notamment celui de la vipère. Rhusus d'Éphèse la vantait contre l'hydrophobie, et cette opinion est encore trop accréditée de nos jours. On la disait aussi calmante et adoucissante, ce qui est tout à fait faux. Un médecin des temps modernes a même préparé un sirop au moyen duquel il prétend guérir les convulsions des enfants, mais qui ne peut guère avoir d'autre effet que de les augmenter. On vantait aussi le *mouron* contre le cancer, la goutte, la folie, la manie, la phthisie. Pour comble de ridicule, on le faisait bouillir dans de l'urine, et on préparait ainsi un cataplasme qu'on appliquait sur les engorgements gouteux. Le suc servait et sert encore dans quelques pays à traiter les vieux ulcères. Chomel lui-même ne paraît pas éloigné de croire à la vertu de cette plante contre l'épilepsie. On trouve dans les vieux ouvrages de médecine une foule de recettes concernant l'emploi du *mouron* contre une foule de maladies, notamment les obstructions, les hydropisies, les hémorragies, les maux de dents, la mélancolie, les ulcères de la cornée, la faiblesse de la vue et même la peste. On employait la plante en nature fraîche ou sèche, son suc et son extrait, sa décoction dans l'eau, la poudre de la plante sèche, l'eau distillée, etc. Elle jouit encore d'une certaine réputation comme céphalique, sudorifique, détersive, vulnéraire, contre les crachements purulents ; mais elle n'est plus guère employée que par des paysans ignorants, qui en font usage par tradition et sont fort souvent les victimes des préjugés populaires.

Le *mouron* des champs est, en effet, un véritable poison narcotico-acide, violent quand il est pris à dose assez forte. A faible dose, il produit des superpurgations. Il tue rapidement les petits oiseaux qui en mangent, en déterminant chez eux une violente ataxie. Cependant les vaches et les chèvres broutent cette plante, mais sans la rechercher.

Le *mouron* délicat est une charmante petite espèce, dont les fleurs roses font très-bon effet au bord des eaux dans les jardins d'agrément. La plante est astringente et vulnéraire, mais peu employée. Le *mouron* à feuilles étroites ou de Monelli, originaire du midi de l'Europe, se recommande par ses jolies petites fleurs d'un beau bleu, qui se succèdent pendant tout l'été, mais se ferment au coucher du soleil. Le *mouron* frutescent est un sous-arbrisseau, dont la tige, haute d'un mètre au plus, se divise en rameaux pourprés, portant des feuilles persistantes ; les fleurs, situées à l'aisselle des feuilles supérieures, sont grandes, d'un rouge vif, à cinq divisions arrondies et montrant à leur base une tache d'un brun violacé. Cette plante, originaire du Maroc, est cultivée dans nos jardins et présente une variété à grandes fleurs.

Quant aux plantes vulgairement nommées *mouron* des oiseaux et *mouron d'eau*, v. MORGELINE et SAMOLE.

MOUROMNET s. m. (mou-ro-né). Arboric. Variété de pommé.

MOUROT (Jean-François DE), jurisconsulte français, né à Pau en 1740, mort en 1813. Il devint professeur de droit à l'université de Pau et siégea aux états généraux de 1789, comme député du tiers état du Béarn. Mourrot fut élu par la suite bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Pau. Il a laissé d'importants traités de droit, tous inédits. Les principaux sont : *Des dots*, *Des biens paraphernaux*, *De l'augment ou gain de survie*, *Des institutions contractuelles*, etc. Son opinion sur ces matières fait encore autorité. On a publié sur ce personnage : *Mourot, étude biographique*, par M. Garet (Pau, 1859, in-18).

MOUROUCOU s. m. (mou-rou-cou). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées.

MOUROUMOUROU s. m. (mou-rou-mou-rou). Bot. Nom que porte, au Brésil et à la Guyane, une espèce de palmier dont le fruit a une saveur musquée analogue à celle du melon.

MOURRE s. f. (mou-re — ital. *morra*, mot que Ménage fait venir de *micatura*, parce que les Latins désignaient ce jeu par l'expression *micare digitis*). Jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts d'une main, les uns élevés et les autres fermés, et criant en même temps un nombre, qui doit être, pour avoir gagné, égal à la somme des doigts levés : *Les Italiens jouent beaucoup à la mouurre*. (Acad.) *Que diable est ceci ? Je croyais trouver un homme bien savant, qui me donnerait un bon conseil, et je trouve un ramoneur de cheminées, qui, au lieu de me parler, s'amuse à jouer à la mouurre*. (Molière.)

— Encycl. Le jeu de *mouurre* est ancien, car il faisait les délices de la plèbe romaine. Aujourd'hui encore, il est populaire en Italie et dans les villages de nos départements du sud-est. Les statuts de l'ordre du Cordon jaune, créé vers 1589, par Charles de Gonzague, duc de Nevers, prescrivaient aux chevaliers de jouer souvent à la *mouurre*.

La *mouurre* se joue ordinairement à deux. Les joueurs se placent face à face, le jarret tendu, les poings élevés à la hauteur du visage, chacun cherchant à lire dans les yeux de l'adversaire. Tout à coup, ils lèvent en

semble un ou plusieurs doigts d'une main et, en même temps, ils errent un nombre quelconque. Le gagnant est celui dont les doigts levés, joints à ceux de l'adversaire, forment le nombre qu'il a énoncé. Quelquefois, un joueur est seul contre plusieurs. Alors, tantôt il se contente de dire un nombre, et il faut que les autres lèvent autant de doigts; tantôt il ouvre et ferme rapidement la main en laissant quelques doigts levés, et il faut que les adversaires deviennent si le nombre de ces doigts est pair ou impair.

MOURRE (Joseph-Henri-Louis-Grégoire, baron), magistrat français, né à Lorgues (Provence) en 1762, mort à Paris en 1832. D'abord avocat près du parlement d'Aix, il se rendit en 1792 à Paris, obtint un emploi au ministère de la justice, devint chef de la division civile, puis fut élu juge du tribunal de la Seine (1796). Successivement ensuite commissaire du gouvernement près la cour d'appel de Paris (1801), procureur général à la même cour cette même année, président de la chambre civile à la cour de cassation (1814), il fut appelé à succéder à Merlin comme procureur général en 1814 et conserva ces fonctions jusqu'en 1830, époque où il prit sa retraite. Napoléon lui avait donné, en 1810, le titre de baron. On a de lui : *Œuvres judiciaires ou Recueil contenant les plaidoyers du procureur général près la cour d'appel de Paris* (Paris, 1812, in-4°).

MOURROY S. m. (mou-roi). Art vétér. Maladie qu'on appelle aussi SANG DE RATE.

MOURTEZA, pacha de Bagdad, né en Géorgie, mort en 1662. Il devint successivement selikhdar du sultan, vizir, pacha d'Erzeroum et enfin pacha de Bagdad (1652). C'était un homme d'un caractère bizarre, d'une humeur violente, qui, néanmoins, aimait la justice et se montrait libéral envers le peuple. Appelé à Bassora par les oncles d'Houcin, qui voulaient se rendre maîtres du pouvoir, il s'empara des trésors d'Houcin et des richesses des principaux habitants, excita contre lui un soulèvement général, fut battu par les Arabes révoltés et dut revenir presque seul à Bagdad. Privé alors de ce gouvernement (1655), il devint gouverneur de Diarbékir, regagna la faveur du divan en lui envoyant la tête du rebelle Abaza-Haçan-Pacha et obtint, pour la seconde fois, le pachalik de Bagdad en 1659. Trois ans plus tard, Mourteza, accusé d'intelligence avec la Perse, fut déposé, prit la fuite et fut mis à mort par les ordres du pacha de Diarbékir.

MOURVÈDE S. m. (mour-vè-de). Vitic. Nom provençal d'un cépage à fruit noir, très-commun en Espagne et dans le midi de la France. Il n'est aussi MOURVÈDE et MOURVÈS.

— Encycl. Le *mourvède*, très-commun en Provence, s'appelle : flouren et bon avis dans la Drôme; herardi dans le département de Vaucluse; espart et plant de Saint-Gilles dans le Gard; balzac dans la Charente; beni-carlo dans la Dordogne; tinto en Espagne; mataro dans les Pyrénées-Orientales; pignolo en Italie; c'est un cépage originaire d'Espagne ou d'Italie. Il a des grains petits, serrés en Provence; le balzac de la Saintonge les a plus gros; le *mourvède* dit ancien a des grains moyens. Tous les trois ont l'envers de leurs feuilles très-ocotonneux. Le raisin est le meilleur. Sa maturité est plus précoce. Les arbrassons sont, en hiver, de couleur rouge et les nœuds violets; leur direction est verticale. Les grappes, qui viennent toujours à une grande distance du point de départ du sarment, sont grosses, bien faites, d'une forme conique, bien garnies de grains ronds d'une médiocre grosseur et d'un bel azuré pour ces cépages noirs, d'un satureur peu agréable. La peau du grain, un peu épaisse, le défend bien contre l'humidité prolongée. Le *mourvède* a le mérite d'entrer très-tard en végétation, ce qui le préserve souvent des gelées printanières. Dans le département du Var, le *mourvède* à grains moyens est le raisin de vigne le plus estimé; il donne un vin bien coloré, sain, melleux et agréable, quand il a passé sa première jeunesse, durant laquelle il est un peu austère. Le balzac produit abondamment, donne un vin dur dans sa jeunesse, mais généreux et de garde. Enfin, c'est le *mourvède* qui donne la couleur au vin exquise appelé muscat de cassis. Le *mourvède* est cultivé sous le nom d'alicante en Andalousie. Quelques-uns ont confondu à tort le *mourvède* avec le pineau de Bourgogne.

MOURZOUK, ville de l'Afrique septentrionale, dans la régence et à 799 kilom. S.-E. de Tripoli, capitale du Fezzan, par 25° 54' de lat. N. et 13° 22' de longit. E.; 20,000 hab. Résidence d'un pacha tributaire du souverain de Tripoli. Grand marché intérieur de l'Afrique septentrionale et entrepôt du commerce entre l'Afrique centrale et la côte septentrionale, par caravanes. La ville est entourée de murs de 7 mètres de hauteur et de 3 mètres d'épaisseur; ses rues sont en général étroites, excepté celle du Fsoq ou marché aux esclaves, qui conduit à une place au centre de laquelle est le château du pacha. Les maisons sont construites en terre; un ruisseau et de nombreuses sources abondantes arrosent et alimentent la ville; la température y est très-élevée et l'on voit le thermomètre monter jusqu'à 40 degrés centigrades.

MOUSA, nom de plusieurs personnages musulmans. V. MUSA.

MOUSART S. m. (mou-zar). Nom donné, dans l'Anjou et la Vendée, à des chènes étiés que l'on conserve dans les haies de clôture.

MOUSCHEGH I^{er}, prince arménien de la famille des Mamigonians, né à Daron vers 330, mort dans la même ville en 381. Il succéda en 370, dans le gouvernement de Daron, à son père Vasag, fait prisonnier par les Perses, se rendit à Constantinople auprès de l'empereur Valens, qui l'investit de la charge de comestable et lui accorda des secours en troupes, délivra à son retour le jeune prince Bab, enfermé par les Persans dans la forteresse de Pharansem, contribua à rétablir ce prince sur le trône d'Arménie (371). Après l'assassinat de Bab (377), Mouschegh administra le royaume jusqu'à la nomination du roi Varazdat, repoussa de nouveau les attaques des Persans et fut tué par l'ordre du roi dont il avait favorisé l'avènement.

MOUSCHEGH II, prince arménien de la famille des Mamigonians, né à Daron en 530, mort en 604. Son père Vart lui laissa, en mourant, la principauté de Daron (538). Il reçut de l'empereur Maurice le titre de duc d'Arménie (570), contribua à rétablir sur le trône de Perse Khosro, qui lui promit le gouvernement de l'Arménie persane, mais ne tint pas sa promesse, refusa des secours à ce dernier (603), battit même ses troupes et mourut peu après, laissant pour lui succéder son neveu Nahan.

MOUSCRON, ville de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrondissement de 10 kilom. S. de Courtrai; 6,120 hab. Nombreuses fabriques de tissus de laine, de laine et coton, et de fil et coton, tanneries, huileries; manufacture de tabac. Commerce de bétail, froment, colza, lin, légumes et denrées coloniales.

MOUSET S. m. (mou-zè — du lat. *mus*, souris). Mamm. Petite souris qui se tient toujours cachée dans les trous.

MOUSIN (Jean), savant médecin français, né à Nancy en 1573, mort en 1645. Il compléta ses études en visitant les principales universités de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, prit le grade de docteur à Padoue, puis devint médecin des ducs de Lorraine. C'était un homme très-versé dans la connaissance des mathématiques, des antiquités et des sciences naturelles. Il se fit de nombreux ennemis, qui lui suscitèrent des tracasseries, en poursuivant à outrance les charlatans. On a de lui : *Discours de l'ivresse et ivrognerie, auquel les causes, nature et effets de l'ivresse sont amplement déduits* (Toul, 1612, in-12); *Hortus tropicophilus, in quo immensum exoticorum florum sylvum cuius decerpere licet* (Nancy, 1632).

MOUSINHO D'ALBUQUERQUE (Luiz da Silva), littérateur et homme d'Etat portugais, né à Lisbonne en 1792, mort à Torres-Vedras en 1846. Membre de la Chambre des députés, il devint inspecteur général des travaux publics et fut, à trois reprises, ministre de l'intérieur, en 1835, 1842 et 1846. Mousinho était, en outre, un écrivain et un poète fort distingué et un remarquable érudit. L'Académie des sciences de Lisbonne le comptait au nombre de ses membres. Il mourut des suites de blessures qu'il reçut pendant une émeute. On lui doit : *les Géorgiques portugaises* (Paris, 1820); *Ruy a Evendeiro* (Lisbonne, 1844); *la Gloire des conquêtes* (Lisbonne, 1844), etc.

MOUSKES (Philippe), en latin *Mus et Moensis*, prêtre et historien belge, né à Gand vers 1215, mort à Tournay en 1283. Il fut successivement chanoine, puis évêque (1274) de cette dernière ville. On lui doit une *Chronique* rimée, qui a été publiée à Bruxelles (1836-1838, 2 vol. in-4°). Cet ouvrage, le monument le plus vaste qui existe de la langue romane en Belgique, est rempli de remarques intéressantes et curieuses, dit Du Cange, bien que son auteur n'ait eu garde d'oublier les fables de l'archevêque Turpin et d'y en ajouter de nouvelles. La chronique de Mouskes va de l'enlèvement d'Hélène et de la guerre de Troie à l'année 1242 de notre ère.

MOUSLEM-CHERYF ED-DAULAH (Aboul-Moerem), prince de Mossoul, mort en 1085. Il succéda, en 1061 de notre ère, à son père Coraisch, s'empara d'Alep, étendit sa domination depuis cette ville jusqu'aux environs de Bagdad, dans un espace de 200 lieues, se signala par son courage, par son amour pour la justice, par ses talents poétiques, et trouva la mort dans une bataille qu'il livra à Soléiman, gouverneur d'Antioche.

MOUSLIER DE MOISSY (Alexandre-Guillaume), auteur dramatique français. V. MOISSY.

MOUSO, ville de l'Afrique méridionale, dans la Caférie, à 200 kilom. N.-E. de Litakou, capitale des Bapoulous; 12,000 hab.

MOUSQUET S. m. (mou-ské). — Dans l'ancienne langue, *mousquette* désignait certaines arbalètes ainsi nommées, selon Caseneuve, parce que leur trait faisait un bruit semblable à celui d'une grosse mouche. Covarruvias dit que l'espagnol *mousquet*, le même que le français *mousquet*, a été dit *quasi moscovita*, par *avertissement* les *Moscovites*, parce qu'il a été inventé à Moscou. Un savant du dernier

siècle, Guyet, croit que cette arme est la même que l'*émouchet*, sorte d'épervier. On sait combien il est commun de donner des noms d'animaux aux armes, par exemple : fauconneau, coulevrine, etc. M. Littré a repris l'opinion de Guyet. Déjà tire *mousquet* de lui-même du latin *moxer*; le *mousquet* aurait été ainsi appelé parce qu'on le faisait partir au moyen d'une mèche allumée. Cependant, il est certain que ce mot était employé avant l'invention des armes à feu; on le trouve dans Jean Villani, qui vivait bien avant cette époque : *Molti ne furo feriti e morti di moschetti e di balisti da Genovesi*. Arme à feu en usage avant le fusil, et qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée : *Trois gros mousquets tout garnis de nacre de perle, avec les fourchettes assortissantes*. (Mol.)

..... Le plomb d'un mousquet
Les réduit tout à tard leur dernier hoquet.
SCARRON.

Laissez là ces mousquets trop pesants pour vos bras,
Et, la faux à la main, parmi vos marécages,
Allez couper vos joncs.
BOILEAU.

Il Arme à feu perfectionnée, dont furent armés, en 1621, au lieu de carabines, les gardes à cheval de Louis XIII, qui prirent de là le nom de mousquetaires.

— *Mousquet à biscaïen*, Gros mousquet dont on se servit primitivement.

— *Mousquet à fourquine*, Gros mousquet qu'on ne pouvait manœuvrer qu'en le soutenant avec une fourche ou fourquine.

— *Mousquet à mèche*, Celui dont la charge était enflammée à l'aide d'une mèche adhérente au chien de l'arme.

— *Mousquet à rouet*, Mousquet à pierre qui faisait feu à l'aide d'un rouet d'acier.

— *Fusil-mousquet*, Arme inventée par Vauban, et qui avait un chien de fusil ou à pierre, et un chien de mousquet ou à mèche.

— *A une portée de mousquet*, Aussi loin qu'un mousquet peut porter : *Il vintra chez lui si contents, si joyeux, que sa femme vit sa joie à ON PORTER DE MOUSQUET*. (Damas-Hirard.)

— *Porter le mousquet*, Etre soldat d'infanterie : *Dès l'âge de quinze ans j'ai PORTÉ LE MOUSQUET*. (Boissy.)

— *Fam. Crever comme un vieux mousquet*, Mourir de quelque excès, de quelque débâcle.

— Comm. Nom donné autrefois à des tapis de Turquie et de Perse, qui venaient par Smyrne à Marseille.

— *Encycl.* Le mousquet fut imaginé vers le milieu du xiv^e siècle, dans un des pays soumis à l'Espagne. Il ne différait de l'arquebuse que par la forme de sa crosse, qui était moins recourbée, et par son calibre qui était plus considérable. Son nom, qui vient de l'italien *moschetta*, petite mouche, lui fut, dit-on, donné, en manière de plaisanterie, à cause de la grosseur de ses projectiles. Le mousquet était si lourd qu'on ne pouvait le tirer qu'en l'appuyant sur une fourchette fichée en terre et appelée fourquine; mais cet inconvénient était largement compensé par la justesse de son tir. Cette arme fut introduite en France, en 1572 ou 1573, par le maréchal Strozzi. A partir de cette époque, elle fut successivement donnée à toutes les troupes à pied, et même, avec certains changements dans ses dimensions, à quelques corps de troupes à cheval. Le mousquet des fantassins était à mèche et celui des cavaliers à rouet. Le premier avait le défaut d'exiger que le soldat eût toujours avec lui une provision de mèches et qu'il conservât constamment du feu, ce qui trahissait les marches de nuit et les embuscades. De plus, il était presque impossible de s'en servir par les temps humides. Le mousquet du cavalier était moins imparfait; cependant, on reprochait au mécanisme qui enflammait l'amorce d'être très-coûteux, de se détraquer facilement et de donner lieu à de nombreux ratés. Ce furent ces motifs qui firent abandonner l'usage du mousquet quand on eut inventé la platine à pierre et, par suite, le fusil.

Le maréchal Vauban inventa un fusil-mousquet qui tenait du fusil et du mousquet : il avait à la fois une platine de mousquet et une batterie de fusil, de sorte que, si le chien manquait, la mèche mettait le feu à l'amorce. Quelques compagnies furent armées de ce fusil-mousquet en 1688, mais l'usage en fut vite abandonné.

MOUSQUETADE S. f. (mou-ske-ta-de — rad. mousquet). Coup de mousquet; *Etre blessé d'une MOUSQUETADE*.

— Décharge de plusieurs mousquets tirés à la fois ou continuellement : *Essayer une vive MOUSQUETADE*. Après un grand bruit de mousquetades, j'entendis mes compagnons crier à pleine tête : « Victoire! victoire! » (Le Sage.)

MOUSQUETAIRE S. m. (mou-ske-té — rad. mousquet). Soldat d'infanterie armé d'un mousquet : *LES MOUSQUETAIRES espagnols*. Il avait à la fois une platine de mousquet et une batterie de fusil, de sorte que, si le chien manquait, la mèche mettait le feu à l'amorce. Quelques compagnies furent armées de ce fusil-mousquet en 1688, mais l'usage en fut vite abandonné.

— Par plaisant. *Mousquetaires à genoux*, Ancien sobriquet des apothicaires :

Mousquetaire à genoux, c'est ce que le vulgaire, En langage commun, appelle apothicaire.

BOURSAULT.
Voilà tout bien appareillé,
Le mousquetaire agacé
Et le main corps en posture.
PIRON.

— Loc. fam. *Boire comme un mousquetaire*, Boire beaucoup et de bons vins.

— Modes. Au xviii^e siècle, Partie de la coiffure des femmes, qu'on a appelée aussi FRIPON.

— Théâtre. Nom qu'on donnait autrefois, dans les théâtres espagnols, à la partie la plus pauvre et la plus nombreuse du public.

— Métrol. anc. Pièce de 6 blancs ou de 30 deniers.

— Adjectif. Fanfaron, déléuré, leste : *Des façons MOUSQUETAIRES*.

— *Encycl.* Hist. On donna d'abord le nom de mousquetaires aux soldats qui furent armés du mousquet dans les compagnies de piquiers, où ils servaient avec les arquebusiers et remplissaient presque le rôle actuel de l'artillerie. Pendant toute la seconde moitié du xvi^e siècle, il y eut à peu près un mousquetaire pour trois piquiers. En 1600, Henri IV créa, pour le service de sa garde, une compagnie de gentilshommes, armés de carabines, et qui pour cela furent appelés les carabins du roi. Vingt-deux ans plus tard, Louis XIII ayant donné le mousquet à cette compagnie lui fit prendre le nom de mousquetaires; le nombre de ces gardes était de 100, et un de leurs premiers capitaines fut M. de Montaleut. En 1634, le roi lui-même prit ce titre. Le roi Louis XIII, par ses lettres du 3 octobre 1634, la charge de capitaine des cent mousquetaires étant vacante par la démission volontaire du sieur Montaleut, s'en fit lui-même le capitaine; il fit capitaine-lieutenant M. de Troisième, Dubois sous-lieutenant et Goulard cornette. (Dupleix.)

Le roman d'Alexandre Dumas, les *Trois mousquetaires*, a rendu populaire la figure de M. de Troisième ou plutôt de Tréville, comme il se fit appeler plus tard. C'était un type de droiture, d'esprit et de fierté. Il ne put jamais consentir à faire une cour servile au cardinal de Richelieu, comme la plupart des hauts personnages de l'époque. Heureusement pour lui, le roi, qui aimait peu le cardinal, le soutenait, sans lui que les duels presque journaliers qu'il avait lieu entre les mousquetaires et les gardes du premier ministre auraient certainement amené la dissolution de sa compagnie, dissolution souvent demandée au roi par Richelieu. Louis XIII tint bon; il n'était pas mécontent de ces rixes qui humiliaient Richelieu, dont les gardes, par ailleurs, n'étaient pas souvent les plus forts. C'était pour le roi un véritable plaisir d'apprendre que ses mousquetaires avaient maltraité les gardes du cardinal; et réciproquement celui-ci s'applaudissait comme d'une victoire lorsque les mousquetaires avaient le dessous. (Boullier, *Histoire de la maison militaire des rois de France*.)

Mazarin hérita de la compagnie des gardes de Richelieu et de sa haine contre les mousquetaires. Louis XIII étant mort, Mazarin, maître du pouvoir sous la régence d'Anne d'Autriche, supprima les mousquetaires (1646); mais il les fit rétablir en 1657 sur d'autres bases, avec son oncle, Philippe, duc de Nevers, pour son capitaine-lieutenant; comme Louis XIII, Louis XIV prit le titre de capitaine des mousquetaires. Mazarin, en 1660, ayant donné au roi sa compagnie de gardes, qui portaient aussi le nom de mousquetaires, il y en eut dès lors deux compagnies. Cette seconde compagnie, équipée sur le même pied que la première, n'entra en service qu'en 1663, lors de l'expédition de Lorraine; le roi en était également capitaine. Elles étaient fortes chacune de 300 hommes dans cette expédition et n'en comptèrent plus que 250 à la paix; en campagne, les enrôlements volontaires de gentilshommes en portaient l'effectif à un nombre illimité.

Le nom de mousquetaires gris et mousquetaires noirs qu'on leur donnait quelquefois provenait, non de la couleur de leurs costumes qui peu à peu arrivèrent à être presque identiques, mais de la robe de leurs chevaux. Les chevaux de la 1^{re} compagnie étaient gris ou blancs; ceux de la 2^e étaient noirs; les premiers logeaient rue du Bac et les seconds au faubourg Saint-Antoine, dans deux belles casernes que Louis XIV leur fit construire. Le cadre des officiers se composait, pour chaque compagnie, de 1 capitaine-lieutenant, 2 sous-lieutenants, 2 enseignes, 2 cornettes, 6 porte-étendards, 1 porte-drapeau, 2 aides-majors, 8 brigadiers des logis, 4 brigadiers et 16 sous-brigadiers. Après avoir été armés exclusivement du mousquet, ils reçurent le fusil; les officiers n'avaient que l'épée, et les pistolets; il en était de même, à cheval, des maréchaux des logis et des brigadiers; à pied, ceux-ci étaient armés de la hallebarde, comme les sergents des autres corps.

Les mousquetaires faisaient leur service, exécutaient leurs manœuvres à pied et à cheval; à pied avec le drapeau, les tambours et les fifres, à cheval avec les étendards et les trompettes. Les drapeaux et étendards étaient de satin blanc; ceux de la 1^{re} com-

pagnie portaient une bombe en l'air tombant sur une ville, avec cette inscription : *Quo ruit il lethum*; ceux de la 2^e portaient un faisceau de douze dards empenés, la pointe en bas, avec la devise : *Alletius Jouis altera tela*. En campagne, les deux compagnies de mousquetaires logeaient au quartier du roi, le plus près possible, l'une à droite, l'autre à gauche. Quand le roi n'était pas à l'armée, un détachement faisait le service auprès du commandant en chef.

Le costume des mousquetaires fut longtemps la casaque, semblable à celle des autres gardes. En 1668, après leur réorganisation, chaque compagnie eut un uniforme particulier et la sobreveste, espèce de gilet très-long qui tombait presque aux genoux; pour le combat, ils dépouillaient la casaque, comme maintenant les cavaliers laissent le manteau, et ne gardaient que la sobreveste; en 1673, Louis XIV leur donna un uniforme commun, casaque et sobreveste en drap bleu galonné d'or; la 2^e compagnie ne se distinguait que par quelques fils d'argent dans le galon. Ces uniformes étaient fournis par le roi. La marque distinctive des mousquetaires consistait en quatre grandes croix blanches qu'ils portaient aussi bien sur la sobreveste que sur la casaque, une par devant, une par derrière et une de chaque côté. C'était, avant eux, le signe de la cavalerie française; on les portait brodés sur les houqueons et cet usage remontaient probablement aux croisades. Outre cet uniforme, les mousquetaires étaient tenus d'avoir, à leurs frais, un habillement de drap écarlate, veste et parement de même couleur, avec boutons et boutonnières d'or pour les mousquetaires gris, et d'argent pour les mousquetaires noirs. Ce costume écarlate fut cause que les mousquetaires portèrent aussi le nom de maison rouge du roi.

Orgueilleux de leur bonne tenue, de leur discipline, de leur noblesse, les mousquetaires déployaient le plus grand luxe; leur nom était synonyme d'élégance et de courage. Les cadets des plus grandes familles s'enorgueillissaient de servir dans ces compagnies d'élite qui, du reste, en maintes occasions, méritèrent par leur bravoure les faveurs dont on les comblait. Les mousquetaires se firent surtout remarquer dans la campagne de 1672, au siège de Valenciennes (1677), à la bataille de Fontenoy (1745) et à Cassel (1766). Le duc de Bourgogne, dauphin, était mousquetaire, et, pour ne pas exciter de jalousie, il appartenait aux deux compagnies, dont il portait alternativement le costume.

Louis XVI supprima les mousquetaires en 1775, pour raison d'économie, et les réorganisa en 1789. Peu après, ils furent licenciés par la République. Lors de la première Restauration en 1814, ils réapparurent, mais pour peu de temps; on les supprima définitivement en 1815.

— **Théâtre.** Les mousquetaires formaient dans le théâtre espagnol la portion du public la plus pauvre, la plus bruyante, la plus tapageuse et celle qui décidait la plupart du temps du succès ou de la chute de l'ouvrage. Ces mousquetaires, qu'il ne faudrait pas confondre avec ce que nous appelons la claque, car ils étaient fort indépendants, formaient une curieuse institution, qui se perpétua plus de deux cents ans. Ils jugèrent non-seulement Rueda et Cervantes, mais Lope, Terso, Calderon. D'où leur venait leur nom singulier? probablement de ce qu'étant debout, au parterre, dans les *corrales* où se jouaient, au plein vent, les comédies, on les comparait plaisamment aux *gens de pied* de la milice; dans les vieux auteurs, ils sont désignés sous le nom d'*infanterie*, ce qui renterait assez dans cette idée; peut-être aussi leurs salves de bravos ou de sifflets, les projectiles dont ils criblaient les acteurs, les pétards qu'ils tiraient aux mauvais endroits leur méritèrent cette appellation guerrière. Cervantes et Lope de Vega, dans leurs prologues, se sont souvent plaints avec amertume de l'insolence et de l'indocilité des mousquetaires, leurs crécelles, leurs pétards, les clochettes, les clefs forées ont, paraît-il, assez souvent accueilli leurs chefs-d'œuvre. On trouve à la fin de quelques comédies des vers destinés à adoucir ce public tapageur, à lui demander sa bienveillance. « Horables mousquetaires, don Manuel Morechon vous supplie, avec soumission, humilité et douceur (*tenido upabile y blando*), de lui faire l'aumône d'un bravo, et si ce n'est pas pour le mérite de l'œuvre, que ce soit pour le désir qu'il montre de vous satisfaire. » Ainsi s'exprime don Manuel Morechon à la fin de sa comédie *Historia de amor*. Antonio de Huerta en fait tout autant : « Si nous méritons un bravo, qu'on nous en fasse l'aumône; messieurs les mousquetaires, décidez si nous en sommes dignes! » Et au XVIII^e siècle, Solis s'exprime encore de même : « Ainsi trépassa ma comédie; si vous lui trouvez du mérite, messieurs les mousquetaires, donnez un bravo pour son enterrement! » (*Doctor Carlinio*, comédie.)

Ces mousquetaires constituaient certainement une des physionomies originales du vieux théâtre espagnol.

Mousquetaires (LES TROIS), roman d'Alexandre Dumas (1844, 8 vol. in-8). Les *Trois mousquetaires* méritent une place à part parmi ces prodigieux romans de cape et d'épée à l'aide desquels Alexandre Dumas a entrepris d'écrire à sa façon l'histoire de France. Rien

de plus mouvementé et de plus intéressant; on est comme entraîné, à la lecture, dans le courant d'aventures de ces héros dont le courage, l'esprit et l'entrain vous captivent de volume en volume et ne vous laissent pas le temps de respirer. Leurs hauts faits se trouvent même le plus naturellement du monde aux grands événements de l'époque, au point de vous faire illusion. On est tenté, après avoir lu les *Trois mousquetaires*, d'accuser d'ignorance les historiens qui les ont oubliés parmi les acteurs principaux de cette sanglante tragédie qu'on nomme le ministère de Richelieu. Les trois mousquetaires sont au nombre de quatre, a-t-on dit spirituellement; Alexandre Dumas n'a pas eu tort non plus en disant les trois mousquetaires, car le quatrième ne devient mousquetaire qu'au milieu du roman. Leurs noms sont Athos, Porthos, Aramis et d'Artagnan; chacun a sa personnalité bien tranchée. Athos, de son vrai nom le comte de La Fère, est le type du gentilhomme accompli. Porthos, ou M. du Vallon, est la personification de la force physique. Aramis, le chevalier d'Herbay, fait son noviciat pour entrer dans les ordres sous la casaque de mousquetaire; c'est la finesse du jésuite sous le manteau du soldat. D'Artagnan, le quatrième, est un véritable compatriote de Henri IV, brave et rusé comme un Gascon. Unis par l'amitié, ces quatre hommes accomplissent des prodiges d'audace et d'habileté, et tiennent tête à Richelieu lui-même. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette singulière épopée, dont les héros marquent les étapes par de furieux coups d'épée. L'épisode principal est celui-ci : Anne d'Autriche, dans un moment de faiblesse, a donné à Buckingham une parure de diamants. Louis XIII, sur un conseil de Richelieu, ordonne à la reine de montrer cette parure dans un bal, et nos quatre braves partent pour aller la chercher en Angleterre. Trois sont arrêtés en route, mais d'Artagnan surmonte tous les obstacles, parvient jusqu'à du, rapporte la parure et sauve la reine en confondant Richelieu. L'adversaire le plus sérieux contre lequel il a dû lutter est une femme. Les hommes, son épée l'en a promptement débarrassé. Cette femme, appelée Milady, et qui est l'agent secret de Richelieu, le romancier en a fait le type achevé de la perversité. Bigame, elle empoisonne son second mari, se prostitue à ceux qui peuvent servir ses vengeances, tente plusieurs fois de faire assassiner d'Artagnan, qui a découvert son secret, met le poignard à la main du fanatique Felton, qui tue Buckingham et empoisonne la maîtresse de d'Artagnan. Tant de forfaits trouvent enfin leur châtiment. Tombée au pouvoir des quatre inséparables, elle s'entend condamner à mort par ce tribunal secret, sans espoir de pardon; car elle a reconnu son premier mari, le comte de La Fère, sous l'uniforme du mousquetaire Athos. Sa mort termine le roman.

Alexandre Dumas lui a donné une suite dans *Vingt ans après*, continué lui-même par le *Vicomte de Bragelonne*. Disons aussi qu'il avait puisé dans les curieux *Mémoires de d'Artagnan*, livre presque inconnu en 1844 et auquel son roman a fait quelque réputation, les plus précieux renseignements historiques sur ce capitaine d'aventures et sur les événements auxquels il avait pris part.

Mousquetaire du roi (Le), drame en cinq actes et huit tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval (Gaité, 3 février 1865). L'action se passe sous Louis XV. Un jeune mousquetaire, Gaston de Chavannes, est amoureux de Mlle Gabrielle de Blossac; pour elle, il se bat avec la police du régiment et finalement se compromet, toujours pour elle, dans la conspiration de l'ambassadeur d'Espagne Cellamare. Jugé et condamné secrètement à mort, il vient de partir sur une frégate qui l'emporte vers Saint-Domingue. Une lettre close, scellée du sceau royal, a été remise au capitaine avant son départ, avec ordre de ne l'ouvrir qu'en vue de Mlle. Cette lettre contient l'ordre de fusiller Gaston de Chavannes avant l'arrivée à terre. Un des amis du condamné M. de Pontorson, connaît cet ordre; il court à Versailles, entre presque de force chez le roi et lui demande la grâce de son ami. Louis XV ne refuse pas et, sans répondre, jette une raquette à M. de Pontorson et lui ordonne de jouer au volant, puis enfin lui accorde la vie de M. de Chavannes s'il parvient, en lui racontant une histoire, à le faire rire. Pontorson, qui paralyse le danger au-devant duquel court son ami, ne trouve rien tout d'abord et, plus il cherche, moins il trouve. Louis XV reste impassible. Le temps presse cependant, car la frégate entraîne son ami et chaque minute qui s'écoule diminue les chances qu'il a de rattraper le fatal navire. Pontorson, qui récite au roi des contes de fée, trouve enfin, et M. d'Argenson, qu'il fait assister aux noces d'une fée accroupi sur un éléphant blanc, déride le roi. La grâce est signée; il part et rejoint le navire au moment où le capitaine allait faire exécuter l'arrêt royal. Les mousquetaires sont débarrassés en l'air. Gabrielle de Blossac, qui a suivi son ami sur la frégate royale, croit qu'on vient d'exécuter la fatale sentence et se précipite à la mer, où elle périt. Il semblerait que le drame doit se terminer là; il n'en est rien, car les auteurs font intervenir une sœur naturelle de Mlle de Blossac, que Gaston de Chavannes prend pour sa fiancée morte, et le drame se

traîne péniblement durant quelques scènes encore. Cette pièce fut évidemment inspirée par une des plus saisissantes nouvelles d'Alfred de Vigny, le *Cachet rouge*.

Mousquetaire (Le), opéra-comique en un acte, paroles d'Armand et Achille Darteois, musique de Bousquet (Opéra-Comique, le 14 octobre 1844). La pièce est un imbroglio assez médiocre, dans lequel un conseiller et un mousquetaire se disputent la main d'une jeune et riche héritière. On a remarqué le chant pathétique des violoncelles dans l'ouverture, l'air : *Je suis amoureux*, et la romance chantée tour à tour par Cécile et l'heureux mousquetaire.

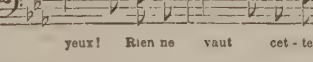
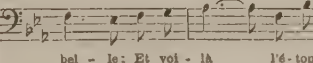
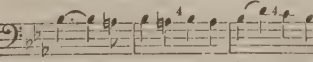
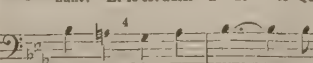
Mousquetaires de la reine (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'Halévy; représenté à l'Opéra-Comique le 3 février 1846. Cet ouvrage est, sans contredit, le meilleur que le maître ait écrit pour la scène de l'Opéra-Comique; tout y porte le cachet de sa sensibilité exquise et de la distinction de son esprit. Le livret est intéressant; l'action se passe sous Louis XIII, au temps du siège de La Rochelle. Cinq personnages occupent la scène : trois mousquetaires et deux filles d'honneur de la reine. La peinture des caractères a été tracée par le compositeur avec une vérité saisissante; l'amour sincère d'Olivier d'Enragues, l'étourderie et la générosité d'Hector de Biron, l'humeur belliqueuse du capitaine Roland, la grâce piquante de Mlle de Simiane, la passion tour à tour ingénue et fière d'Athénais de Solange, tous ces sentiments, parfaitement exprimés dans la musique, forment une galerie de portraits vivants. L'ouverture a plus de verve et d'éclat que les autres pièces instrumentales du même compositeur; en effet, son inspiration a été lente et presque stérile toutes les fois que les paroles ou une situation bien déterminée ne lui ont pas donné une direction. Après le chœur d'introduction dit par les mousquetaires revenant de la chasse, on remarque l'air d'Athénais : *Bocage épais, légers zéphyrs*, chef-d'œuvre de grâce tout empreint des parfums mystérieux d'un premier amour. Cet air a été interprété pour la première fois par Mlle Lavoye. Une fort jolie ariette : *Parmi les guerriers*, chantée par Mlle Darcier, précède le beau sextuor ou *Serment des chevaliers*, qui est à la fois plein de noblesse et de douceur. La marche nocturne des mousquetaires, avec tambours, d'un effet piquant, termine le premier acte. Au second acte, le capitaine Roland, très-bien représenté à l'origine par Hermann-Léon, chante des couplets d'une facture bien caractérisée : *C'est à la cour du roi Henri, messieurs; que se passait ceci*. Le quatuor des masques : *Nuit charmante*, est semé de détails d'un goût exquis. Le troisième acte n'est pas moins riche que les deux premiers; il offre, en outre, des effets très-variés; car, après une romance pleine de sentiment et de tendresse, délicieusement chantée par Roger : *Enfin, un jour plus doux se lève*, survient un duo dramatique, d'une émotion vraie et poignante : *Trahison, perfidie*; et la partie musicale est terminée par un duo bouffe d'un comique franc qui n'exclut pas l'originalité de la mélodie. Ce duo : *Saint Nicolas, d'un patron!* chanté par Mocker et Hermann-Léon, a obtenu le plus grand succès.

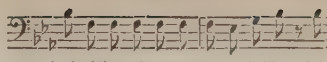
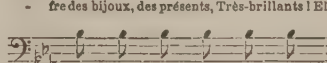
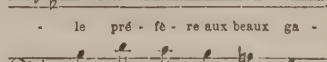
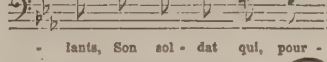
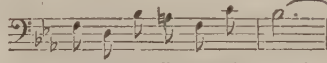
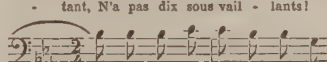
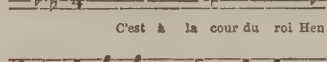
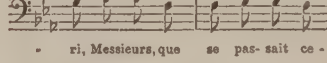
Allegretto.

 1^{er} COUPLET. Pas de beauté pa-

 reil - le A l'objet de mes feux! Et

 l'au-ro-re ver-meil - le Brille moins que ses

 yeux! Rien ne vaut cet - te

 bel - le; Et vol - la l'é - ton -

 - nant! El-le est aussi fi - dèle - le Que

 mon cœur est cons - tant! En

 vain plus d'un riche seigneur, Plein d'ardeur, Of-

fre des bijoux, des présents, Très-brillants! El-

le pré - fe - re aux beaux ga -

lants, Son sol - dat qui, pour -

tant, N'a pas dix sous vail - lants!

C'est à la cour du roi Hen -

ri, Messieurs, que se pas - sait ce -

ci! C'est à la cour du roi Hen -

ri, Messieurs, que se passait ce -

ci.

MOUSQUÈTE s. f. (mou-ské-te — rad. mousquet). Espèce d'arbalète.

MOUSQUETÈRIE s. f. (mou-ske-te-ri — rad. mousquet). Décharge de plusieurs mousquets, de plusieurs fusils tirés en même temps ou continuellement : *Un feu de mousquetèrie*. Une décharge de MOUSQUETÈRIE.

— Anc. art mil. Maniement du mousquet.

MOUSQUETIER s. m. (mou-ske-tié — rad. mousquet). Art mil. Nom primitif des mousquetaires.

MOUSQUETON s. m. (mou-ske-ton — rad. mousquet). Sorte de fusil à canon plus court que celui du fusil ordinaire, dont sont armés les cavaliers et les artilleurs : *Un coup de mousqueton*. « Nom donné à un ancien mousquet de cavalerie, qui était à rouet. » Nom donné quelquefois au porte-mousqueton.

— Encycl. Art mil. Ce petit mousquet est l'arme de la cavalerie, de l'artillerie, de la gendarmerie, de la marine et de quelques corps ou subdivisions de corps d'hommes à pied. Le mousqueton est garni d'une tringle, qui sert à le suspendre à un baudrier de buffle, au moyen d'une boucle à ressort, allongée, formant crochet, et qu'on appelle *porte-mousqueton*. Les plus gros mousquetons sont appuyés sur une sorte de botte fixée à la selle; les petits demeurent suspendus à leur *porte-mousqueton* et peuvent se tirer au besoin d'une seule main.

Nous ne ferons pas l'histoire du mousqueton; il a subi les changements, les perfectionnements de toutes les armes à feu. Nous le prendrons donc tel qu'il est à notre époque ou, du moins, tel qu'il est et a été dans notre siècle.

Nous diviserons les mousquetons actuellement en service en mousquetons de gendarmerie, mousquetons d'artillerie et mousquetons de cavalerie.

— 1^o **Mousquetons d'artillerie.** Outre leur destination spéciale, ces mousquetons arment les sapeurs et les clairons des régiments du génie; ils sont aussi en usage dans la marine, qui en a adopté les différents modèles. Rayés comme les fusils à la suite des expériences de 1857, ils emploient la même cartouche. Le mousqueton, primitivement à silex, a subi deux transformations successives : l'une pour recevoir le système à percussion, l'autre pour le système rayé. Le calibre de ces mousquetons est, en général, de 17mm, 6; toutefois, à la suite d'expériences faites en 1857, on reconnut que les mousquetons, avec 4 rayures hélicoïdales, du calibre de 17mm, 6, étaient de beaucoup supérieurs comme justesse de tir. Ce dernier type porte une hausse fixe d'une seule pièce. Les mousquetons dont se sert le corps de la gendarmerie ont la battonnette du fusil d'infanterie.

— 2^o **Mousqueton de cavalerie.** Ce mousqueton, modèle de 1829 transformé, sert à l'artillerie de marine; il est aussi l'arme des clairons des zouaves et de certaines compagnies d'ouvriers. Primitivement à silex, il subit une première transformation pour recevoir le mécanisme percuteur; à la suite des expériences de 1845-1846, il fut rayé et fut muni d'une tige en acier vissée dans le bouton de culasse. Enfin, en 1857, on rasa la

tige et on employa pour ce mousqueton la cartouche d'infanterie, modèle 1857.

La longueur de ce modèle est de 1m,535 et son poids de 3k,330. Le calibre est de 17mm,6. Les 4 rayures, du pas de 2 mètres, tournant de gauche à droite, sont progressives du tonnerre à la bouche (0mm,5 au tonnerre et 0mm,2 à la bouche). La monture est plus courte que celle des mousquetons de garnison. A ce mousqueton s'adapte un sabre-baïonnette.

— 30 Mousqueton de cavalerie, modèle 1832 transformé. Ce mousqueton, primitivement à silex, a été transformé, en 1840, au système percuteur. Il ne porte pas de baïonnette. Sa longueur totale est de 0m,875 et son poids total, avec la baguette, de 2k,460. Le calibre est de 17mm,8. Cette arme n'a pas été rayée.

Les différents mousquetons se chargeant par la culasse sont les suivants :

Le mousqueton de cavalerie, essayé en 1830, porte une platine à percussion ; le canon est brisé sur une boîte, dite pièce de culasse, enveloppant sa partie inférieure jusqu'à la hauteur de l'axe. Cette boîte reçoit le tonnerre mobile, qui tourne sur deux tourillons et qu'on serre contre le canon au moyen d'une pièce d'appui ou coussinet articulé, dont une des branches, assurée dans son mouvement par un ressort, se rabat contre le côté gauche du canon. Le levier est fixé directement sur le coussinet qu'il laisse à sa droite ; un ressort le maintient en place au-dessus du tonnerre et transversalement. Pour charger ce mousqueton, il suffisait de mettre le chien à l'armé, de relever le coussinet, de porter le tonnerre mobile en arrière, à l'aide d'une fourche située à sa partie supérieure, et, après avoir ainsi dégagé son embouture du canon, de le relever pour y introduire la charge et la balle ; on le remettait en place par une opération inverse.

Le mousqueton Lepage a été mis en expérience, en 1835, dans plusieurs régiments de cavalerie. Dans ce système, le canon est maintenu dans le fût par une capuche à taquet, qui s'engage dans le fer du canon. Lorsqu'on pousse la capuche vers la bouche, on dégage le taquet, et alors on peut faire tourner le canon de droite à gauche autour d'un axe vertical qui se trouve fixé à la monture. L'ouverture du tonnerre se trouve dans une direction perpendiculaire à la couche, et l'on peut y introduire la charge. On remet le tout en place par une opération inverse.

Le mousqueton connu sous le nom de mousqueton anglais présente une disposition toute particulière. Le tonnerre se termine par une partie cylindrique, qui se compose de quatre parties bittées, comprenant entre elles quatre parties pleines. Ces diverses parties correspondent, dans le canon, à des parties disposées absolument de la même manière. Le tonnerre se trouvant ainsi vissé dans le canon, il suffit, pour le décharger, de faire tourner le canon d'un huitième de révolution de droite à gauche autour de son axe. On opère cette rotation à l'aide d'un levier qu'on place dans une direction verticale, mais qu'on rabat en temps ordinaire sur le canon. Les filets tararés du canon se dégagent de ceux du tonnerre, on peut pousser le canon en avant avec le levier ; on peut aussi, dans ce mouvement, dont le canon est susceptible, décharger le tonnerre que l'on peut relever pour recevoir la charge. L'assemblage du canon et du tonnerre se reforme par une opération inverse.

Dans le mousqueton Gastine-Renette, étudié à Vincennes en 1838, le canon se rabat sur la gauche, parallèlement à lui-même, en tournant autour d'un axe horizontal, parallèle à celui du canon, et présente l'ouverture du tonnerre à gauche. Ce canon est maintenu dans sa position ordinaire par une pédale noyée dans le bois sur le côté gauche de l'arme ; la tête seule de la pédale est un peu en saillie pour faciliter la pression après laquelle le canon peut tourner et laisser la tranche du tonnerre à découvert.

La cartouche Gastine-Renette est à culot métallique et à percussion centrale. Un ressort se sert, après le tir, à décharger le culot de la cartouche.

Dans le mousqueton américain Sharps, un mouvement de rotation de la sous-garde autour d'un axe perpendiculaire à l'axe du canon, et placé à la partie antérieure de cette sous-garde, abaisse ou élève la culasse mobile sans bouton et ouvre et ferme le tonnerre. Un taquet, placé à la poignée de l'arme, sert à assujettir cette sous-garde. L'amorçoir de ce mousqueton tient à l'arme. Il est placé en avant de la platine ; les amorces, en forme de disque et composées de poudre fulminante, interposées entre deux petites rondelles de cuivre, sont placées dans un tube contenant un ressort à boudin. Quand le chien s'abat, une amorce est instantanément projetée sous le chien et vient se faire écraser sur la chemise.

Dans le mousqueton Treuille de Beaulieu, qui a servi sous l'Empire à l'armement des cent-gardes, la tranche du tonnerre peut se découvrir en abaissant une culasse mobile ou verrou, au moyen de la sous-garde elle-même qui forme ressort. Ce verrou joue le rôle du chien dans les platines ordinaires ; il est muni de deux crans, dans lesquels vient s'engager le bec d'une détente. Lorsqu'on presse la détente, le verrou, sous l'action de

la sous-garde-ressort, remonte aussitôt verticalement. Un petit taquet, qui se trouve à sa partie antérieure, choque une petite tige métallique reposant sur la capsule, placée dans la cartouche elle-même, et détermine l'explosion. On a perfectionné cette arme, dont la sous-garde-ressort pouvait être mise hors de service par un choc, en assurant le jeu du verrou au moyen d'un ressort intérieur à deux branches identiques, terminées par deux rouleaux, dont l'un se fixe sur l'écusson et l'autre sur la culasse mobile ; la sous-garde est alors construite comme à l'ordinaire. Le verrou présente une tige mobile, quadrillée à sa partie supérieure ; c'est en pesant sur cette tige que l'on fait mouvoir la culasse verticalement et que l'on découvre le tonnerre.

Le mousqueton Chassepot, qui se charge également par la culasse, offre, par le mode d'obturation de son tonnerre, de grandes analogies avec le fusil du même inventeur. Il n'en diffère que par le mode d'inflammation de la charge. En effet, tandis que dans le fusil Chassepot la cartouche est munie à sa partie postérieure d'une capsule que perce une aiguille, dans le mousqueton le feu est communiqué à la cartouche par un procédé analogue à celui qui est employé dans les fusils à chien ordinaires. Toutefois, par une ingénieuse disposition de la détente, une espèce de crête, pénétrant à travers une entaille jusqu'au verrou et ayant un mouvement dépendant de celui de la gâchette, empêche le chargement de l'arme lorsque le chien n'est pas au cran de sûreté ; ce qui est une précaution excellente. D'autre part, le chien ne peut s'abaisser, si le verrou n'est pas à la position voulue, pour faire feu.

Le calibre du mousqueton Chassepot est de 12 millimètres ; celui de la balle de 12mm,5. La cartouche se compose simplement d'un étui en papier assez résistant, contenant 25r,8 de poudre et la balle cylindro-ogivale, pesant 23 grammes.

Cette arme, expérimentée à Vincennes en 1858, a été mise à l'essai dans quelques régiments de cavalerie, à cause de ses remarquables qualités.

MOUSSA s. m. (mou-sa). Farine que les nègres tirent du petit mil et qui leur sert d'aliment.

MOUSSACHE s. f. (mou-sa-che). Comm. Sorte de féculé qui vient de la Martinique et qui est de la farine de manioc. || Autre féculé appelée aussi ARROW-ROOT.

MOUSSADOS s. m. (mou-sa-doss). Agric. Nom donné, dans la Haute-Garonne, aux billons de pail de huits raires.

MOUSSAILLON s. m. (mou-saillon ; li mil. — dimin. de moussé). Mar. Petit moussé.

MOUSSANT, ANTE adj. (mou-san, ante — rad. mousser). Qui moussé, qui jette de la mousse : Bière MOUSSANTE.

MOUSSARD (P.), littérateur français, mort vers 1835. Il fut, pendant quelques années, libraire à Paris, puis habita Copenhague et Saint-Petersbourg, et revint en France après la chute de l'Empire. Nous citerons de lui : la *Liberté* ou les *Phases de la Révolution française*, tableaux héroïques (Paris, 1802, in-8v) ; les *Diversités littéraires* (Saint-Petersbourg, 1812, in-8v), recueil de poésies ; la *Grandeur et les bienfaits de l'Eternel dans le christianisme*, poème religieux (Paris, 1818, in-8v).

MOUSSAUD (Jean-Marie), littérateur français, né à Courçon (Saintonge) en 1743, mort à La Rochelle en 1823. Ayant refusé, pendant la Révolution, de prêter serment à la constitution civile du clergé, il émigra, revint en France sous le Consulat et fut nommé chanoine à La Rochelle. On lui doit, entre autres écrits : *Principes de l'art oratoire* (Paris, 1788, in-8v) ; *Roman d'optique ou Probabilités sur l'existence des différentes espèces de vies* (Paris, 1810) ; *Discours et dissertations littéraires sur différents sujets* (Paris, 1812) ; *Plaidoyer sur quatre espèces de fleurs* (Paris, 1817), etc.

MOUSSAYE (Louis-Toussaint, marquis DE LA), diplomate français. V. LA MOUSSAYE.

MOUSSE adj. (mou-se — du germanique : *rhétique mult, mutsch*, émuéssé ; moyen haut allemand *mutzen*, mutlier ; hollandais *moiz*, émuéssé ; allemand *mutz*, choc, tronc, tous mots se rattachant au même radical que le latin *mutus*, muet, le grec *mutulos* et le sanscrit *mutthos*, brisé, coupé, tréqué, de la racine sanscrite *mut*, mal, blesser, couper). Qui est émuéssé naturellement, volontairement ou par l'usage, qui n'est pas aigu ou tranchant : Pointe MOUSSE. Lame MOUSSE.

— Fig. Émuéssé, affaibli, usé, obtus : Son goût est MOUSSE et hébété. (Montaigne.) Ma pénétration est naturellement très-mousse, mais elle s'est aiguisée à force de s'exercer dans les ténèbres. (J.-J. Rousseau.)

— Econ. rur. Chèvre moussé, Chèvre sans cornes.

MOUSSE s. m. (mou-se — de l'espagnol *mozo*, italien *mozzo*, jeune garçon, que Delat rapporte au même radical que *matelot* ; l'anglais *mate*, homme, qu'il rapporte à l'irlandais *mad*, homme, proprement, selon lui, être pensant, raisonnable, de la grande racine *man*, penser. Mais cette dérivation nous semble plus que hasardeuse. Guyot, Ménage et,

après eux, M. Littré rapportent l'espagnol *mozo* et l'italien *mozzo* au latin *mustus*, jeune, frais, de *mustum* air nouveau). Jeune apprenti matelot : Une école de MOUSSES.

— Fam. Marin peu habile, novice dans son métier : Le lieutenant aime bien la toile, mais c'est un mousse auprès du vieux. (E. Sue.)

Administr. Employé du bagne dont la fonction est de fouiller les forçats à leur entrée et à leur sortie.

— Encycl. Embarquer des enfants pour les rendre excellents hommes de mer n'est pas une chose nouvelle. Dans les temps les plus glorieux de la république de Venise, les fils des premiers familles apprenaient le métier de matelot sur les bâtiments ; ils étaient MOUSSES. C'est, en effet, le meilleur moyen d'obtenir des marins consommés ; le mousse apprend toutes les manœuvres presque sans s'en douter. Suivant leur aptitude et leur intelligence, les MOUSSES sont au service des gabiers, des matres ou des aspirants ; ceux qui sont au service des aspirants sont connus sous le nom de MOUSSES du poste. Pendant longtemps, en France, le sort des MOUSSES a été fort dur ; mais il s'est beaucoup amélioré. On a établi, à Brest et à Toulon, des bâtiments-écoles pour les MOUSSES. Ces écoles n'ont pas remplacé l'instruction un peu brutale qu'ils recevaient jadis, et n'ont pas précisément rempli le but qu'on s'efforçait d'atteindre.

Dans la marine marchande, les MOUSSES sont embarqués de dix à seize ans ; ils doivent avoir au moins treize ans pour entrer dans la marine militaire.

MOUSSE s. f. (mou-se — probablement du latin *muscus*, que Delat rapporte au grec *mizos*, morve des arbres, de *mused* pour *mukso*, mousser, qui se rapporte à la racine sanscrite *mug*, *mung*, essayer, d'où aussi le latin *mungo*, mousser, et *mucus*, morve. Quelques étymologistes rattachent le français *mousse* au germanique ; ancien haut allemand *mos*, mousse ; mais il y a probablement eu confusion entre le radical latin et le radical germanique). Bot. Genre de plantes cryptogames, annuelles ou vivaces, pourvues des deux sexes, rarement acules, et généralement formées d'une tige simple ou rameuse et garnie de feuilles : Un rosignol sait faire son nid quand il a trouvé de la MOUSSE. (Volt.) Une des qualités de la MOUSSE est de retenir longtemps l'humidité. (Bossuet.) || La surface des prairies sèches est souvent couverte en grande partie de MOUSSE. (M. de Dombasle.) Les MOUSSES s'attachent rarement aux écorces vertes ; elles ne poussent, en général, que dans les gerçures des troncs âgés. (Raspail.)

Les MOUSSES, les lichens qui bravent la froidure, Du Russe, presque seuls, parent le long hiver.

DELILLE.

Les oiseaux dans les bois, par couples réunis, Suspendent aux rameaux la MOUSSE de leurs aîles.

LEMERRE.

Vive le vieux roman, vive la page heureuse Que tourne sur la MOUSSE une belle amoureuxse

A. DE MUSSET.

|| Nom vulgaire de diverses plantes : MOUSSES aquatiques, Conferes. || MOUSSE de Corse, Helminthochorton. || MOUSSE d'Astrakhan, Buxbaumie. || MOUSSE grasse, Tillée MOUSSE. || MOUSSE d'Islande, Lichen d'Islande. || MOUSSES marines, Conferes ou varech. || MOUSSE membraneuse, Trémelle. || MOUSSE terrestre, Lycopode. || MOUSSE du Nord, Lichen. || MOUSSE grecque, Muscari. || MOUSSE de paon, Amarante.

Prov. Pierre qui roule n'amasse pas de mousse. Une personne qui change souvent d'état, de profession, de pays, ne s'enrichit pas.

— Pêche. Espèce de végétation qui vient sur la tête des vieilles carpes.

— Ornith. MOUSSE en haie, Nom vulgaire de la fauvette babillarde.

— Zooph. MOUSSE de mer, Nom donné par les anciens botanistes aux sertulaires et aux genres voisins, qu'ils prenaient pour des plantes marines. || MOUSSE pierreuse, Espèce de polyptère.

— Encycl. Bot. Les MOUSSES sont des plantes herbacées, petites, le plus souvent formant des espèces de buissons en miniature, à tiges multiples et rameuses, portant des feuilles nombreuses, entières ou rarement dentées, ovales-lancéolées, cellulaires, à nervures peu marquées, ordinairement imbriquées, formant de petites touffes latérales ou terminales. Les organes reproducteurs sont de deux sortes, correspondant aux organes mâles et femelles des végétaux phanogames : 1° des anthéridies, axillaires ou terminales, ordinairement entremêlées de paraphyses ou filets stériles ; 2° des sporanges, sortes de sacs sessiles, en forme de bouteille. Ordinairement, un seul de ceux-ci se développe, s'allonge en rompant le sac extérieur, dont le sommet persiste en formant une coiffe. Le fruit est une urne, appelée aussi *thèque* ou *capsule*, renfermant un grand nombre de spores très-menues, rangées autour d'un axe ou columelle. A la maturité, l'urne s'ouvre comme une boîte à savonnette ; la partie supérieure est l'opercule, la partie inférieure porte le nom d'ampore. L'ouverture de celle-ci (peristome) est entière ou dentée ; quelquefois, elle est formée par une membrane horizontale ou épiphragme.

On connaît actuellement plus de mille espèces de MOUSSES, appartenant à un assez grand nombre de genres, dont la répartition en tribus varie suivant les divers auteurs ; voici la classification de Gréville et Arnott, qui nous paraît la plus complète : I. *Sphagnées* : genres sphagnum, andrea, etc. II. *Sphacnées* : genres sphacnum, bruchie, voitie, etc. III. *Gymnostomes* : genres gymnostome, schistostème, anyctang, hédwigie, etc. IV. *Buxbaumies* : genres buxbaumia, diphysson, etc. V. *Splachnées* : genres splachnum, dissodon, taylorie, etc. VI. *Orthotriches* : genres orthotrich, zygodon, calymptère, orthodon, tétraphis, etc. VII. *Grimmiées* : genres grimmie, glomphitrom, trichostome, eucalypte, cindilode, etc. VIII. *Dicranées* : genres dicrane, trématodon, weissie, didymodon, tortue, etc. IX. *Bryées* : genres bry, comostome, bartramie, funaire, leptostome, ptychostome, cindilode, etc. X. *Hypnées* : genres hypne, fontaine, hookerie, spiridée, daltonie, anomodon, neckère, dicène, macrodon, leucodon, faticie, etc. XI. *Polytrichées* : genres polytrich, lyellie, dawsonie, etc.

Les MOUSSES sont disséminées dans toutes les régions du globe ; elles croissent surtout dans les endroits frais, humides et aérés, dans les grottes, les forêts, sur le tronc des arbres, etc. Par la sécheresse, elles se fanent et paraissent mortes ; mais un peu d'humidité leur redonne la vie. Leurs applications sont fort restreintes ; on ne les emploie guère aujourd'hui que pour l'emballage, la garniture des matelas, le calfatage des navires, etc.

— MOUSSE de Corse ou de mer, espèce d'algue (*fucus helminthochorton*) commune dans la Méditerranée et que l'on trouve principalement sur les rochers des côtes de la Corse. Telle qu'on la récolte, en rasant les rochers, elle est le plus souvent mêlée à d'autres plantes de toutes sortes, polypiers, coquilles et débris divers. Ce mélange se présente sous forme de touffes de filaments entrelacés d'un rouge brunâtre, d'une odeur pénétrante et de saveur très-amère et nauséabonde. Cette substance, une fois débarrassée de tous les corps étrangers, s'emploie en tisane ou en gelée, et constitue un des meilleurs vermifuges particulièrement employés pour les enfants. Ce remède paraît avoir été connu des anciens ; il était tombé dans l'oubli, lorsqu'en 1775 un médecin corsa en fit remarquer de nouveaux vertus efficaces.

— Agric. Les cultivateurs confondent, sous le nom collectif de MOUSSE, les cryptogames faux parasites, généralement de petite taille, qui se développent sur le tronc des arbres, le sol des prairies, la terre des pots, etc., c'est-à-dire non-seulement des MOUSSES proprement dites, mais encore des algues, des champignons, des lichens, des hépatiques, des fougères, etc. En général, la MOUSSE ne vient que sur les arbres vieux ou malades, et, par conséquent, elle est plutôt l'effet que la cause de leur mauvaise végétation. Il est bon, néanmoins, de l'enlever, à l'aide d'un racloir ou d'une brosse rude, en opérant de préférence par un temps humide ou après la pluie ; un bon lait de chaux a encore l'avantage de détruire les spores des cryptogames. Quand les prairies sont envahies par la MOUSSE, le mieux est de les labourer, de les rompre et de les mettre quelque temps en culture.

MOUSSE s. f. (mou-se — Delat croit que MOUSSE, écume, est pour MOUSSE, du latin *mustum*, vin en fermentation, parce que la MOUSSE qui se forme sur quelques liqueurs ressemble à celle du vin en fermentation. D'autres voient dans ce mot une extension du sens de MOUSSE, herbe). Matière écumeuse qui se forme sur certains liquides lorsqu'on les bat, qu'on les verse de haut ou qu'ils sont en fermentation : MOUSSE de la bière. MOUSSE du vin de Champagne. MOUSSE de savon. Comme on peut frémir les regains à triple rang de dents, sous ces vagues d'un vert glauque, balançaient leur crête de MOUSSE blanche. (Th. Gaut.)

Parlez d'un vin d'Aï, dont la MOUSSE odorante Déborde à flot pressée la coupe transparente

M.-J. CHÉNIER.

— Fig. Objet vain, sans consistance : La plaisanterie de société est une MOUSSE légère qui s'évapore. (Dider.) || Esprit pétillant :

C'est de l'aimable secousse De nos esprits enflammés Que naît la brillante mousse Par qui nos sens sont charmés.

CHAUVEAU.

— Art culin. Espèce de crème fouettée, légère et mousseuse : MOUSSE à la Chantilly.

— Agric. Nom donné, dans la Haute-Garonne, à l'oreille de la charroue.

MOUSSE, ÉE (mou-sé) part. passé du v. Mousse. Qui mousse, qui est couvert de mousse : La terre s'entr'ouvrait toutes les nuits pour vomir des ruisseaux bouillants de chocolat MOUSSE. (Fén.)

MOUSSEAU ou **MOUSSAUT** adj. m. (mou-sé). Se dit d'un pain qui est fait avec de la farine de gruau : Du pain MOUSSEAU.

MOUSSELM s. m. (mou-se-limm). Officière, lieutenant d'un pacha. || On dit aussi MOUSALEM.

MOUSSELINE s. m. (mou-se-li-na-je — rad. mousseline). Techn. Opération ayant

pour objet d'orner le verre de dessins imitant la broderie sur mousseline.

MOUSSELINÉ s. f. (mou-se-li-né — de *Mossou*, nom de ville, ou, selon d'autres, de *mousse*, parce que les toiles de ce nom sont comme moussues, à cause des filaments du coton). Comm. Toile de coton très-claire et ordinairement très-fine : *MOUSSELINÉ des Indes*. *Robe de MOUSSELINÉ brodée*.

Vos poignets amincis sortent comme des fleurs
De cette mousseline aux replis querelleurs.

TH. de BANVILLE.

— *Mousseline de laine*. Etoffe légère de laine, fabriquée comme la mousseline de coton. *MOUSSELINÉ de soie*. Etoffe de soie très-légère.

— *Essence à odeur pénétrante*.

— *Art culin.* Sorte de pâte composée de pomme adragante fondue et mêlée de jus de citron, qu'on fait sécher à l'étuve. *MOUSSELINÉ de mousselines*. Rouleaux de mousselines assemblées avec du sucre au caramel.

— *Bot.* Un des noms vulgaires de la chanterelle, espèce de champignon.

— *Adjectif.* *Velours MOUSSELINÉ*. Odeur MOUSSELINÉ.

— *Verre mousseline*, ou simplement *Mousseline*. Verre excessivement mince, verre dépoli, orné de dessins transparents qui imitent la mousseline brodée : *Vitres MOUSSELINÉ*. *Coupe de verre MOUSSELINÉ*.

— *Encycl.* La mousseline est un tissu de coton à fils plus ou moins serrés, souple et léger, transparent et solide. Habituellement, la mousseline est unie, c'est-à-dire sans ornement; cependant elle est parfois ornée de broderies élégantes, exécutées tantôt pendant le tissage sur le corps même de l'étoffe, tantôt à la main et après l'opération du tissage.

— *Opérations du tissage.* Les premières ont pour but la disposition convenable des fils et de toutes les parties du métier, suivant le travail qu'on a en vue. On emploie deux sortes de métier : le métier ordinaire à marches et le métier à la Jacquard. Pour qu'un métier soit excellent, il faut que la chaîne ait une égale tension pendant toute la durée du travail, que la trame se déroule uniformément et soit constamment serrée avec la même force, que le tissu reçoive toujours le choc du battant au même point et avec la même intensité, que l'enroulement de l'étoffe fabriquée soit uniforme, de telle sorte qu'on enroule une quantité égale dans le même temps. Ces conditions doivent être remplies sans fatiguer les fils. Le métier doit pouvoir s'arrêter instantanément et de lui-même lorsqu'un fil vient à casser; son montage doit être prompt, facile, et les éléments de recherche qui le composent doivent exiger peu d'entretien.

Les opérations préliminaires du tissage sont : le bobinage, l'ourdissage, le pliage et le montage de la chaîne, le parage, la préparation de la trame, le remettage, le montage du métier ou armure. Pour les étoffes façonnées, il faut ajouter la mise en carte du dessin, le lisage, le perçage et l'assemblage des cartons, les divers empointages, l'appareillage du métier, c'est-à-dire le colletage et le pendage.

— *Bobinage.* Les fils sont livrés par la filature sous forme d'écheveaux; il faut transformer ces écheveaux en bobines pour pouvoir opérer dans la préparation ultérieure.

— *Ourdissage.* Ourdire, c'est assembler parallèlement entre eux, à une égale longueur et sous la même tension, un certain nombre de fils dont l'ensemble a reçu le nom de chaîne.

— *Pilage.* Pour plier une chaîne, on l'enlève de l'ourdissage et on la dispose sur l'ensouple du métier à tisser.

— *Parage ou encolage.* Les fils de la chaîne, étant soumis à des mouvements assez rapides et à des chocs brusques pendant le tissage, ont besoin de pouvoir glisser facilement dans les dents du peigne et dans les boucles des lisses et de présenter une résistance suffisante. De là le parage. Il consiste, lorsque la chaîne est placée sur le métier, à l'enduire d'une colle particulière dont nous parlerons plus loin.

— *Préparation de la trame.* Cette préparation se fait à l'aide de la cannette autour de laquelle le fil de trame est enroulé et de la navette dans laquelle est placée la cannette et qui, par un mouvement de va-et-vient à gauche et à droite, dispose la trame perpendiculairement à la chaîne dans le sens de la largeur de la pièce.

— *Remettage.* La chaîne étant enroulée sur une ensouple, il s'agit d'établir la communication entre tous les fils et les leviers qui doivent la faire mouvoir; elle a lieu par l'entremise des lisses ou lames. L'opération qui a pour but de faire passer les fils dans les lisses, de manière à leur faire effectuer des croisements déterminés entre eux, se nomme remettage.

— *Armures.* Après le remettage, il faut établir la communication entre les lisses et les leviers des marches qui doivent leur transmettre le mouvement. Les relations des lames avec les marches ont reçu le nom d'*armures*.

— *Mise en carte.* C'est une opération toute

spéciale aux tissus façonnés; elle a pour but de faire, à l'avance, le portrait de l'étoffe qu'on veut tisser et doit reproduire avec une précision mathématique la place de tous les fils qui doivent entrer dans l'étoffe dont elle est la représentation. Cette opération remonte à 1770 et est attribuée à Revel.

— *Lisage.* C'est l'opération du perçement des cartons dans l'ordre exigé par la mise en carte; les moyens en usage ont été considérablement perfectionnés depuis l'emploi du métier à la Jacquard.

Lorsque le dessin est lu, on procède au montage du métier qui doit exécuter le tissu; c'est-à-dire qu'on dispose la chaîne sur l'ensouple de derrière, on la déroule ensuite pour opérer le remettage des fils, l'assemblage des lisses avec les marches, la distribution des fils entre les dents du peigne du battant, pour aller le fixer enfin au cylindre ensouple de devant. L'opération du montage comprend celles de l'empointage, du colletage, du pendage, de l'envergure et du remettage.

— *Du métier.* La chaîne étant convenablement préparée sur le métier, il reste à faire fonctionner celui-ci. La trame, formée par le fil qui traverse la chaîne dans sa largeur, grâce aux croisements des fils facilités par les lisses, est enroulée autour de la cannette qui est reçue dans une navette, instrument servant à chasser la trame et qui est lui-même chassé par le chasse-navette que la main droite de l'ouvrier fait mouvoir, tandis que de la gauche il manœuvre le battant pour serrer uniformément les fils de trame proménés de droite à gauche par la navette.

L'ouvrier tisse en mettant le pied sur l'une des marches qui descendent et fait baisser la lisse avec laquelle elle communique pendant que l'autre monte. Ce mouvement entraîne et simultanément des deux lisses entraîne en haut et en bas les fils de la chaîne que chacune d'elles reçoit et fait ainsi un passage à la navette qui fournit à chaque passage une dente de la largeur qu'on veut donner à l'étoffe. Une dente étant chassée, l'ouvrier fait mouvoir le peigne du battant de manière à la serrer contre les précédentes.

À mesure qu'une certaine quantité est tissée, on l'enroule sur le cylindre ensouple de devant.

Après les opérations préliminaires du tissage, après le tissage, se succèdent les opérations ultérieures ou complémentaires qui sont : le lavage, le grillage, le blanchissage, l'apprêt, le séchage, la mise sous presse.

— *Lavage.* C'est l'opération qui a pour but de débarrasser l'étoffe des impuretés qu'elle a entraînées pendant le travail ou des corps étrangers qu'il a fallu employer pour faciliter la filature et le tissage.

— *Grillage.* Pour débarrasser les étoffes du duvet qui existe à leur surface, on est obligé de les griller, soit à la plaque rouge, soit au gaz hydrogène. Le grillage à la plaque consiste à faire passer le tissu sur un demi-cylindre en fonte de fer, chauffé à la chaleur rouge.

— *Blanchissage.* Cette opération rend au coton sa blancheur primitive.

— *Apprêt.* L'apprêt a pour résultat de conserver la souplesse de l'étoffe tout en lui donnant du corps. C'est une sorte de pâte légère, légèrement collante et souple, imprégnant les fils et leur donnant de l'éclat sans les roidir. La fécula, l'amidon, la colle animale forment la base de ces apprêts.

On apprête la mousseline, comme tous les tissus légers du reste, en la trempant à plusieurs reprises dans le liquide pour en imprégner complètement les fils; comme ces fils doivent être bien imbibés sans que le tissu perde de sa transparence, on a soin de tordre l'étoffe et de l'agiter dans le séchoir où il est porté après avoir été retiré du bain. Ce séchoir est chauffé à une température de 200 à 300°. La pièce est ensuite étirée en largeur, le séchage s'achève, puis on plie et on met sous presse.

La mousseline, de même que les premières étoffes de coton qui parurent en Europe, est originaire de l'Inde. On croit qu'elle fut connue des Romains et l'on invoque, comme témoignage, un passage de Pétrone qui parle de *nebula linea*.

On se borne longtemps en Europe à se servir de la mousseline sans chercher à la fabriquer et l'on ignore complètement à quelle époque commencèrent les premiers essais de fabrication. Néanmoins, on croit qu'ils furent faits par l'Angleterre. Ce pays dut y être amené par la prohibition absolue prononcée contre les étoffes de l'Inde vers la fin du XVIII^e siècle, sur la plainte des producteurs d'étoffes de laine, de lin et de soie.

Ce qui est certain, c'est que, vers le milieu du XVIII^e siècle, des fabriques d'une mousseline qui était bien loin d'imiter, pour la légèreté et la finesse, celle de l'Inde, prospéraient en Suisse, à Zurich et à Saint-Gall; ce qui ne l'est pas moins, c'est que, de 1756 à 1773, des efforts vaineement héroïques furent tentés par Georges-Antoine Simonet pour doter la ville de Tarare (Rhône) de cette industrie nouvelle. Ses essais, contrariés par l'impossibilité où il fut de se procurer le coton fil nécessaire, ne furent pas heureux, pour lui personnellement du moins; mais sa création n'en subsista pas moins, et après lui elle ne cessa de marcher de progrès en progrès. C'est en 1786 que Simonet jeune, neveu du

prédécesseur, ayant visité la Suisse, en rapporta les cotons filés au fuseau, nos 50 à 150, qui lui permirent de donner un plus grand développement aux entreprises de son oncle, par la fabrication des mousselines claires dites linon, alors très-recherchées.

En 1789, on comptait déjà à Tarare et dans les environs 600 métiers battants; 3,000 en 1800; 4,000 en 1810. Aujourd'hui, plus de 50,000 ouvriers vivent d'une industrie qui date seulement de trois quarts de siècle. Tarare est le centre de la fabrication des mousselines unies, façonnées, pour meubles, rideaux, robes, etc. L'importance de sa production est aujourd'hui de plus de 25 millions.

— *Verre mousseline.* Ce verre s'obtient de plusieurs manières; mais, en général, on produit les fonds unis au moyen d'un simple mordantage par l'acide fluorhydrique. Quant aux dessins, on les exécute, avant la morsure, tantôt avec un vernis de cire et de térébenthine, tantôt avec de l'huile de lin siccatrice. Dans tous les cas, l'acide n'attaque que les parties dépourvues de corps gras et respecte les autres, en sorte que, l'opération terminée, les parties mordues se trouvent dépolies, tandis que les autres conservent leur transparence primitive.

MOUSSELINER v. a. ou tr. (mou-se-li-né — rad. *mousseline*). Techn. Orner le verre de dessins qui imitent la broderie sur mousseline : *On MOUSSELINER souvent le verre à vitre*.

MOUSSELINETTE s. f. (mou-se-li-nè-te — dimin. de *mousseline*). Comm. Mousseline légère.

MOUSSELINIER, IÈRE s. (Mou-se-li-nié, iè-re — rad. *mousseline*). Personne qui fabrique ou vend de la mousseline.

MOUSSER v. n. ou intr. (mou-sé — rad. *mousse*). Former, produire de la mousse : *Le vin de Champagne moussu*. La bière, le cidre moussent. Deux filles jolies et proprement mises servent du chocolat, qui elles fient très-bien mousser. (Vol.) C'est l'acide carbonique qui fait mousser la bière. (J. Macé.)

— *Pop.* Ecumer de rage, se livrer à une grande colère : *Qu'a-t-il donc à MOUSSER ainsi?*

— *Fam.* *Faire mousser*, *Faire valoir*, montrer sous un jour très-favorable : *M. Dubuq disait, en parlant d'un ministre qui n'accordait rien qu'avec humeur et difficulté : il ne sait pas FAIRE MOUSSER les grâces.* (Mme Necker.)

MOUSSERON s. m. (mou-se-ron). Bot. Nom vulgaire de diverses espèces d'agariques : *Le directeur Barras se faisait envoyer de l'Isère et des Bouches-du-Rhône ces jolis MOUSSERONS dont le parfum s'envole au plus léger soufite de l'air.* (Cussy.)

— *Encycl.* On donne le nom de *mousseron* à quelques champignons comestibles du genre agarie et de la section des gymnopies; ils se trouvent ordinairement parmi les mousses. Le *mousseron* proprement dit, appelé aussi *champignon musci*, est de taille moyenne et de couleur blanc jaunâtre; son pédoncule court, plein, très-épais, légèrement renflé à la base, porte au sommet un chapeau d'abord sphérique, puis campanulé, épais, couvert d'une peau très-sèche, et dont la face inférieure porte des lames rayonnantes, nombreuses, inégales, étroites, pointues aux deux extrémités. Ce champignon, l'un des premiers qui paraissent au printemps, croît sur les pelouses sèches et sur les lisères des bois. Son odeur, qui rappelle celle du musc, ne se perd pas par la dessiccation. Sa saveur est très-agréable, et, comme d'ailleurs sa préparation est facile, on l'emploie beaucoup pour les usages culinaires; aussi les habitants de la campagne se font-ils quelquefois un petit revenu avec sa vente.

Le *mousseron pied-dur* ou *d'automne*, appelé aussi *mousseron godaillu* ou de *Dieppe*, *fauz mousseron*, etc., est une petite espèce blanc jaunâtre ou rousse; son pédoncule court, cylindrique, plein, un peu épais, se tordant par la dessiccation, porte un chapeau conique, peu charnu, à bords sinués, à lames inégales, plus larges à la base. Ce champignon est commun sur les souches à la fin de l'été; sa chair est savoureuse et d'une odeur agréable; il se sèche et se conserve comme le vrai *mousseron*. On admet encore sous ce nom plusieurs autres espèces ou variétés moins répandues. Les *moussérons* se préparent pour la table comme la plupart des autres champignons; mais il faut avoir soin de ne pas les faire trop cuire, si l'on tient à leur conserver leur parfum.

MOUSSERONNE s. f. (mou-se-ro-ne). Hortic. Variété de linette.

MOUSSERONNIÈRE s. f. (mou-se-ro-nière — rad. *mousseron*). Agric. Couche à moussérons.

MOUSSET, poète français qui vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle. On manque complètement de renseignements sur la vie de ce personnage, qui, le premier, fit, croit-on, usage des vers mesurés à la manière des Grecs et des Latins. Il avait traduit de cette manière *l'Iliade* et *l'Odyssée*. Ces versions, qui ne se trouvent citées dans aucun catalogue, paraissent perdues.

MOUSSETTE s. f. (mou-sè-te). Arboric. Variété de pomme.

MOUSSEUX, EUSE adj. (mou-seu, eu-se — rad. *mousse*). Qui mousse, qui jette de la mousse : *AF MOUSSEUX*. *Champagne grand MOUSSEUX*.

A longs fots puises l'allégresse
Dans ces flacons d'un vin moussueux.
BÉRANGER.

— *Abusiv.* *Moussu*, couvert de mousse.

Sur le tronc moussueux des ormeaux
La vigne avec grâce s'appuie.

LAMARTINE.

Parmi les rocs moussueux une claire fontaine
Bondit, s'échappe, tombe, et, dans son cours errant,
Arrose une prairie et fait en murmurant.

MICHAUD.

— *Hist. Général moussieux*. Sobriquet donné à Santerre, par allusion à son état de bras-seur.

— *Hortic.* Se dit des plantes qui croissent en gazons touffus, ou qui ressemblent à des mousses par la nature de leur feuillage. *La Rose moussieuse*. Rose dont le calice et la tige sont garnis d'une sorte de mousse : *Jamais femme n'a mieux représenté que Carmélite cette espèce de rose qu'on appelle ROSE MOUSSEUSE.* (F. Soulié.) Elle avait sur la tête un chapeau de paille orné d'une rose moussieuse. (Balz.)

— *Minér.* *Agales moussieuses*, *Agates* qui renferment des arborisations en forme de mousses.

— *s. m.* *Vin moussieux* : *Boire du MOUSSEUX*.

... Prends soin d'ordonner un somptueux repas :
Que le vin de Champagne au moins n'y manque pas ;
Du moussieux...

DESTOUCHES.

— *Bot.* Sous-genre de bolets.

MOUSSIER s. m. (mou-sié — rad. *mousse*). Bot. Herbie qui ne renferme que des mousses : *L'on herborise inutilement dans un herbie et surtout dans un MOUSSIER, si l'on n'a commencé par herboriser sur la terre.* (J.-J. Rouss.)

MOUSSIVORE adj. (mou-si-vo-re — de *mousse*, et du lat. *vor*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de mousse : *Le renne moussivore offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un lait plus épais que celui de la vache.* (B. de St-P.)

MOUSSOIR s. m. (mou-soir — rad. *mousser*). Techn. Ustensile dont on se sert pour faire mousser les liquides. Il instrument employé dans les Vosges pour la fabrication du fromage. Il cylindre dont on se sert pour délayer la pâte à papier.

MOUSSEULE s. f. (mou-so-le). Agric. Variété de froment.

MOUSSON s. f. (mou-son — de l'ar. *moussim*, saison). Mar. Non donné à des vents réguliers et périodiques de la mer des Indes, qui, pendant six mois, soufflent d'un même côté, et du côté opposé pendant le reste de l'année : *La MOUSSON du sud-ouest*. *La MOUSSON du nord-est*. *La transition d'une MOUSSON à l'autre dépend du cours du soleil, et la MOUSSON est toujours dirigée vers l'hémisphère que le soleil chauffe davantage.* (J. Maury.) Il Saison de chacun de ces vents : *La MOUSSON d'été*. *La MOUSSON d'hiver*.

— *Sorte de courant d'eau formé par des vents qui soufflent constamment du même côté.*

— *Encycl.* Les moussons règnent plus constamment dans les mers des Indes orientales que partout ailleurs, surtout au nord de l'équateur.

La cause principale de ces vents provient de la situation des terres par rapport au mouvement du soleil : car les côtes d'Arabie, de Perse et de l'Inde étant extrêmement chauffées quand le soleil est à leur zénith, l'atmosphère s'y raréfie, et alors les vents du sud-ouest viennent de l'Océan pour rétablir l'équilibre. Ces vents étant chargés d'une grande humidité à l'état de vapeur, celle-ci se condense et occasionne beaucoup de pluies sur les côtes de l'Inde qui bordent cette partie de l'Océan.

Lorsque le soleil retourne dans l'hémisphère sud, il raréfie beaucoup l'atmosphère; l'évaporation et les vents froids du nord font cesser promptement la chaleur des terres qui sont au nord de l'équateur; l'air y devient plus dense, et la *mousson* du nord-est, qui se dirige vers les parties chauffées de l'atmosphère aux environs de l'équateur, se trouve produite. C'est l'époque de la saison sèche sur les côtes de l'Inde, parce que les vents qui viennent de l'intérieur y amènent les beaux temps, tandis que ceux qui se dirigent de l'Océan vers la terre occasionnent généralement des pluies des deux côtés des tropiques.

La *mousson* du sud-ouest règne depuis avril jusqu'au mois d'octobre entre l'équateur et le tropique du Cancer; elle s'étend depuis la côte est d'Afrique jusqu'à l'Inde, la Chine et les îles Philippines; dans l'Océan Pacifique, elle va quelquefois jusqu'aux îles Mariannes, et elle remonte au nord jusqu'aux îles du Japon. À la même époque, les vents du sud-ouest prévalent au sud de l'équateur dans le canal de Mozambique, et on doit les

attribuer à la conformation des terres qui bordent ce canal.

La mousson du nord-est règne depuis octobre jusqu'au mois de mai, et elle se fait sentir dans presque tous les lieux qui éprouvent celle du sud-ouest dans l'autre saison; mais l'une et l'autre de ces moussons éprouvent des modifications auprès des côtes et dans les lieux resserrés, comme le détroit de Malacca par exemple, où elles sont remplacées par des vents variables. Leurs limites ne sont pas toujours les mêmes, et elles n'arrivent pas non plus exactement aux mêmes époques.

La mousson du nord-ouest règne entre la partie nord-est de Madagascar et la côte ouest de la Nouvelle-Hollande, depuis octobre jusqu'au mois d'avril; elle est bornée ordinairement par l'équateur et par les parallèles de 10° ou 11° sud, mais elle est parfois très-irrégulière. Il est rare que cette mousson ait de la force au large. C'est l'époque de la saison pluvieuse au sud de l'équateur, tandis que la mousson du sud-est y apporte la sécheresse.

La mousson du sud-est prévaut dans l'espace que nous venons d'indiquer depuis avril jusqu'au mois d'octobre; elle s'étend dans plusieurs endroits jusqu'à la ligne, surtout quand le soleil s'approche du tropique du Cancer; mais cette mousson peut être considérée comme la continuation des vents généraux qui accompagnent le soleil, et qui reprennent leur cours par 10° ou 12° sud, lorsque cet astre retourne au tropique du Capricorne.

A une grande distance dans l'est de la Nouvelle-Guinée, on éprouve quelquefois, dans l'océan Pacifique, des vents d'ouest auprès de l'équateur. Dans l'Atlantique on rencontre généralement, un peu au nord de l'équateur, des vents d'ouest; ils forment un contre-courant avec les vents réguliers de nord-est et de sud-est qui prévalent de chaque côté de la ligne.

— Hist. Les Grecs ont eu connaissance des moussons pendant les expéditions d'Alexandre. Arrien, d'après les observations d'Hippalus, qui leur donna le nom de *Libonotus*, dit que ce vent s'élevait dans l'océan Indien en même temps que les vents étiés dans la mer Méditerranée, et que la navigation de retour des ports n'était praticable qu'à l'apparition de ce vent du sud qui soufflait de la mer vers le terre. Il est d'accord en cela avec Aristote, qui décrit d'une manière précise l'alternative régulière des vents dans ces mers. Marco-Polo en entendit parler pour la première fois à Mangi, dont les habitants faisaient voile en hiver pour les îles aux Epices près de *Zipangri* (Ceylan), et revenaient en été avec des vents qui soufflaient dans une direction contraire. Les Arabes connaissaient parfaitement ce phénomène; car Sidi-Ali, dans son livre intitulé *Mohit*, sur la navigation de l'océan Indien, compilation de dix ouvrages arabes, et publié en 1554, donne l'époque du commencement de la mousson pour cinquante lieux différents.

MOUSSON, village et commune de France (Meurthe-et-Moselle), arrond. et à 22 kilom. de Nancy, canton de Pont-à-Mousson; 234 hab. On y voit les ruines imposantes d'un ancien château féodal qui fut longtemps la résidence des anciens comtes souverains de Bar. On prétend que le nom de Mousson vient de *mons Sion*, *mons Iovis* ou *Jovis*, mont de Jupiter. Quoi qu'il en soit, le manoir de Mousson fut infamement lié à tous les événements de l'histoire de la Lorraine et des souverains du Barrois. En 1499, le château de Mousson eut à repousser un assaut des Messins qui, à l'aide d'une meche incendiaire lancée sur le magasin des poudres, firent sauter la forteresse. Ses murailles furent relevées par Antoine, duc de Lorraine (1521). Bâti au sommet d'une éminence de forme carrée, le château fort défendait le bourg et la vallée. L'entrée située à l'orient était flanquée de deux tours massives, crénelées, où venait s'abattre le pont-levis. L'une d'elles, celle de gauche, sert aujourd'hui de clocher. L'entrée du château est elliptique, et ses murailles peuvent avoir 1 m, 65 d'épaisseur. L'histoire du château de Mousson finit au xviii^e siècle. Mousson fut détruit, par ordre de Louis XIV, lors de la première occupation de la Lorraine par les Français en 1662.

MOUSSOUR, montagnes de l'empire chinois, sur la limite de la Dzungarie et du Turkestan chinois; elles forment la partie orientale des monts Thian-Chang; elles sont très-élevées et sont presque continuellement couvertes de glaces. « Rivière de l'empire chinois, qui prend sa source dans les montagnes de son nom, et se jette dans le Tarim, après un cours de 320 kilom. au S.-E. »

MOUSSU, **UE** adj. (mou-su — rad. moussé). Qui est couvert de mousse : Une roche moussue. Un vieux mur tout MOUSSU.

Aux flancs de la roche moussue

Perce déjà le cresson vert. SAINT-BEVRE.

Que me font ces châteaux, ruines féodales, Si leur donjon moussu n'est point sur ses dalles Un pas léger courir à côté de mes pas ? V. HUGO.

— Hortie. Rose moussue ou moussueuse. V. MOUSSEUX.

MOUSSURE s. f. (mou-su-re — rad. moussé). Techn. Barbe qui se forme autour des trous des pots de terre.

MOUSTAC s. m. (mou-stak — rad. moustache). Mamm. Espèce de guénon d'Afrique, qui a les lèvres bordées de poils noirs.

— Encycl. Le moustac est une espèce de guénon, dont le corps est court et ramassé; son pelage est d'un cendré verdâtre, avec la poitrine et le ventre gris blanchâtre; il a deux grosses touffes de poils d'un jaune vif au-dessous des oreilles, et une sorte de toupet de poils hérissés au-dessus de la tête, ce qui lui donne une physionomie très-singulière. Sa face est d'un bleu noirâtre; la lèvre supérieure est blanche, nue et bordée de poils noirs, ainsi que la lèvre inférieure; cette sorte de moustache a valu à l'espèce le nom vulgaire de moustac. On l'appelle aussi improprement blanc-nez. Ce quadrupède se trouve dans les régions occidentales et australes de l'Afrique. Il a environ 0 m, 35 de longueur totale, non compris la queue, qui atteint 0 m, 55. Il marche à quatre pieds. Il est d'un naturel très-doux, mais vif et léger; il se montre aussi d'une extrême propreté.

MOUSTACHE s. f. (mou-sta-che — gr. *moustax*, même sens). Partie de la barbe qui croît au-dessus de la lèvre supérieure : MOUSTACHE noire, blonde. Porter MOUSTACHE. On porta des MOUSTACHES sous Louis XIV, jusque vers l'an 1672. (Volt.) Chacune des deux moitiés de cette partie de la barbe : Jean de Castro, général portugais dans les Indes, se trouvant avoir besoin d'argent, se coupa une de ses MOUSTACHES et envoya demander aux habitants de Goa vingt mille pistoles sur ce gage; elles lui furent prêtées d'abord; et dans la suite, il retira sa MOUSTACHE avec honneur. (Montesq.)

— Fam. Soldat : Comme je n'ai pas dans ce monde-ci cent cinquante mille MOUSTACHES à mon service, je ne prétends point du tout faire la guerre. (Volt.)

— Zool. Poils que quelques animaux ont au-dessus de la gueule ou du bec : La MOUSTACHE d'un chat. Par sa queue courte et sa longue MOUSTACHE, le porc-épic approche beaucoup plus du lièvre que du cochon. (Buff.)

— Brûler la moustache à quelqu'un. Lui tirer à bout portant un coup d'arme à feu. « Se brûler la moustache, Echouer dans quelque entreprise.

— Sur ou Sous la moustache de. A la barbe de, sous le nez, au su et au vu de : On n'est pas bien aise de voir sur sa MOUSTACHE cajoiler hardiment sa femme ou sa maîtresse. (Moli.)

Un financier viendra qui, sous votre moustache, Enlèvera la belle.

LA FONTAINE.

— Pop. Donner sur la moustache à quelqu'un. Le frapper au visage.

— Hist. Général Moustache, Surinon donné par le Père Duchesne et le peuple à Custine, qui avait des moustaches énormes.

— Modes. Cheveux qu'on laisse croître et pendre le long des joues : Les femmes avaient des MOUSTACHES bouclées, qui leur pendaient jusque sur le sein. (Complén. de l'Acad.)

— Mar. Cordage destiné à soutenir en partie le poids d'une vergue suspendue à un mât.

— Techn. Manivelle du tireur d'or. « Pince à longues branches, avec laquelle le doreur retire les pièces du feu.

— Anat. Fossette verticale située au-dessous de la cloison du nez.

— Ornith. Espèce de mésange, dont plusieurs ornithologistes font un genre à part : l'Espèce de roitelet.

— Ichtyol. Nom donné aux barbillons de certains poissons. « Nom vulgaire de plusieurs poissons de la famille des siluriformes.

— Bot. *Hugonie* à moustache, Espèce de hugonie dont la tige produit de distance en distance des rejets courts et garnis de barbes ligneuses, courbées en spirale et imitant des moustaches.

— Encycl. Meurs et Cout. On disait autrefois *grenon*; mais, à l'époque des guerres d'Italie, nos soldats rapportèrent d'outre-monts cette expression qui a remplacé l'ancienne. Le mot *grenon* et son analogue *croc* sont tombés en désuétude. Il est impossible de dire chez quels peuples et à quelles époques l'antiquité le port de la moustache fut en honneur. Nous savons seulement par Tacite que, chez les Germains, la moustache était un ornement réservé aux guerriers qui s'étaient distingués par quelque fait d'armes. Les soldats de Mérovée et de Clovis se rasaient soigneusement le visage, à l'exception de la lèvre supérieure (Sidonius). Au temps de Charlemagne, la moustache, formant une espèce de fer à cheval, descendait très-haut. Mais l'usage de la porter se perdit peu à peu, et il avait complètement disparu au ix^e siècle.

Les croisés d'Orient le firent revivre; les templiers furent les premiers à l'adopter, pour se conformer aux mœurs des peuples au milieu desquels ils vivaient. Cependant, la moustache fut encore abandonnée vers le milieu du xiv^e siècle. Les aventuriers d'Italie l'introduisirent en France sous le règne de François I^{er}. Elle était alors toute militaire et n'était guère portée que par de vieux soudards,

Qui la moustache en la tasse lavait.

RONSARD.

Il y avait des moustaches à la turque et des moustaches en poignard. Le nom de *croc* fut conservé et s'appliqua aux grosses moustaches à l'espagnole. Sous Louis XIII, on porta les moustaches à la royale. Elles étaient effilées et formaient triangle avec un bouquet de poils placé sous la lèvre inférieure, et appelé *mouche*. La moustache était alors considérée presque à l'égal d'un insigne. L'auteur anonyme des *Éléments de l'éducation*, imprimé en 1640, affirme qu'elle contribuait à rendre un homme valeureux. « J'ai bonne opinion, dit-il, d'un jeune gentilhomme curieux d'avoir une belle moustache. Le temps qu'il passe à l'ajuster et à la redresser n'est point du tout un temps perdu : plus il l'a regardée, plus son esprit doit s'être nourri et entretenu d'idées mâles et courageuses. »

Il paraît, en effet, que l'amour et l'orgueil de la moustache en croc ou en pointe était ce qui mourait le dernier dans les braves de ce temps-là. Le *Mercurio françois* (année 1627) rapporte que l'exécuteur coupant les cheveux du comte de Bouteville (condamné à être décapité pour cause de duel, selon les lois de Richelieu), ledit Bouteville porta la main à sa moustache, qui était belle et grande, et qu'alors l'évêque de Nantes, qui l'assistait, lui dit : « Mon fils, il ne faut plus penser à la munde; et je vois bien que vous y pensez encore. »

On le décapita avec sa moustache.

Sous Louis XIV, la royale se modifia; on la réduisit à sa plus simple expression. A la fin du règne, les moustaches n'étaient plus qu'un trait presque invisible. Le roi renonça à les porter en 1690, et les officiers imitèrent son exemple, ainsi que toute la cour; mais les soldats ne l'abandonnèrent qu'à la longue. Elle était oubliée sous Louis XV, quand, à l'imitation des régiments étrangers, et surtout des hussards hongrois, elle fut adoptée par quelques corps d'élite et devint, parmi les soldats, un sujet d'émulation. Le premier règlement qui s'occupa de la moustache des troupes est celui du 21 février 1779, qui défend de la cirer et de la faire pointer en poignard. Le règlement du 24 juin 1792 déclare que les grenadiers ont seuls le droit de porter moustache. Les hussards obtinrent, quelques années plus tard, le même privilège. Un règlement de l'an XIII étendit le port de la moustache à toute la cavalerie, excepté aux dragons. La circulaire du 21 juin 1822 la permettait, dans l'infanterie, aux compagnies de grenadiers, de carabiniers et de voltigeurs, et aux officiers de toutes armes. Enfin, en 1839, le droit de porter moustache fut concédé à tous les militaires; on en rendit même le port obligatoire.

Dans la marine militaire, la moustache est formellement interdite aux officiers comme aux matelots, mais la raison de cette prohibition est tout hygiénique. En mer, les effluves salins s'attachent fortement aux poils de la barbe et, si on ne rasait la lèvre supérieure, elles occasionneraient des gercures et des ulcérations plus ou moins graves.

En Angleterre, ce ne sont pas seulement les marins qui ne peuvent porter de moustaches; l'interdiction s'étend à toute l'armée. Pendant la guerre d'Orient, les soldats anglais demandèrent à porter des moustaches; mais on n'accorda ce droit qu'à quelques-uns de leurs corps d'élite.

Dans le civil, la moustache ne fut guère arborée qu'après la chute du premier Empire, comme une revanche de l'oppression militaire longtemps subie, et le romantisme de 1830 la mit de plus en plus à la mode. Aujourd'hui la mode des moustaches est devenue générale; le barreau et la magistrature ont seuls refusé de l'adopter et se font tout particulièrement remarquer par leur refus de laisser pousser la moustache. Les juges refusent généralement de laisser pousser la moustache, ou du moins lui enjoignent de paraître plus décentement devant eux à la prochaine audience. Cependant il n'existe aucun règlement sur la matière. Un jeune avocat du barreau de Paris, se présentant, en 1863, à la barre de la 6^e chambre comme une moustache, se justifia de la sorte : « Je suis, dit-il, dans les termes du règlement. Je l'ai consulté. Il n'y en a pas d'autre que le décret de 1810. Est venue ensuite l'ordonnance de 1822, qui corrobore ce décret. Or, le décret de 1810 s'en rapporte aux anciennes ordonnances pour le costume. Il ne renferme pas de prohibition. Quant aux costumes sous l'ancien parlement, il suffit de lever les yeux sur ces portraits que nous admirons, pour voir que les visages de magistrats et de juges sont tous dépourvus de moustaches; je crois pouvoir garder la mienne. On m'a dit que M. le garde des sceaux, questionné, aurait répondu : « Il est inutile de permettre ce qui n'est pas défendu. » Force fut aux juges de laisser plaider l'avocat.

Le clergé catholique français, de même que le barreau, s'interdit le port de la moustache. Cependant cette interdiction n'a pas toujours existé. Au temps de Richelieu et de Mazarin, les prêtres portaient la royale, comme les courtisans, et jusqu'au temps de la Révolution, tout abbé un peu coquet portait une moustache pommadée et poudrée. Maintenant, tout ecclésiastique doit être soigneusement rasé; les missionnaires, les prêtres attachés au service des colonies, les aumôniers de ré-

giment font exception à la règle; mais ils doivent porter toute leur barbe, et non la moustache seule.

Il y a encore toute une catégorie d'employés à qui la moustache est interdite; ce sont les garçons de café et de restaurant. Aucun domestique de bonne maison ne porte la moustache.

Pour terminer cette monographie, citons quelques aphorismes dont la moustache a été l'objet :

Un militaire sans moustaches, c'est un balai sans crins.

La moustache, l'impériale, mais point de favoris. Rien n'est moins martial d'aspect que ces pacifiques cotelettes, qui ne peuvent nous faire penser qu'à un dîner de restaurant.

Une moustache en brosse n'est pas une moustache; c'est une certaine longueur de poils sous le nez, voilà tout. On ne peut pas plus apprécier le caractère d'une moustache en brosse, qu'on ne peut apprécier la tournure de la queue d'un chien, si on l'a coupée à cet animal à 5 centimètres du dos.

— Zool. En zoologie, on désigne particulièrement sous le nom de moustache un pinceau de poils beaucoup plus gros que les poils ordinaires, longs, roides, quelquefois tordus, peu flexibles, mais pouvant se redresser par l'action des muscles sous-cutanés. Ils sont implantés sous le derme, à l'extrémité postérieure de la commissure des lèvres. Leur couleur varie. Chacun d'eux a un bulbe beaucoup plus gros que ceux des autres poils; le nerf, l'artère et la veine qui s'y rendent sont très-développés. Aussi les moustaches sont-elles d'une excessive sensibilité chez les animaux. Jusqu'à présent, on n'a pas expliqué d'une manière satisfaisante leur utilité au point de vue physiologique. Peut-être sont-elles un complément à l'organe du toucher ou à celui de l'odorat. Il est certain que le chat domestique auquel on a coupé les moustaches est bien moins apte à détruire les rats et les souris.

Parmi les mammifères qui ont les moustaches les plus développées, on remarque d'abord les rongeurs, notamment les porcs-épics, chez lesquels elles dépassent quelquefois la longueur de 0 m, 25, les écureuils, les élans, les coendous, les chinchillas, les viscachas, etc. Les chats et les rhinocéros viennent ensuite. Les renards, les chacals, les chiens, les loups, les genettes, les hyènes, les loutres, les ratons, etc., ont des moustaches rangées sur plusieurs lignes. Chez les musaraignes, les desmans, les fouines, les kangourous, on trouve des moustaches très-peu développées, ainsi que chez les fœtus des dauphins et des marsouins. D'autres fois, ces organes se réduisent à quelques poils très-gros et isolés; c'est ce qui arrive chez les coatis, les moutettes, les phasciomes, les tatous, les pachydermes et les ruminants. Enfin, la plupart des singes, les ours, les taupes, les chauves-souris, les mangoustes, les galagos, etc., sont tout à fait dépourvus de ces poils.

Parmi les oiseaux, plusieurs espèces présentent de chaque côté des narines une série de poils ou moins épais de plumes roides, à barbes très-peu apparentes, poussant d'arrière en avant, c'est-à-dire dans le sens opposé à celui des autres plumes de la tête, et figurant une moustache; ces plumes-poils se remarquent surtout chez les chevèches, les couroucous, les pies-grièches, les cotingas, les tyrans, les hirondelles, les ménures, etc.

Par analogie, on a considéré comme des moustaches les expansions molles, filiformes, plus ou moins longues, qui partent des deux côtés des maxillaires supérieurs chez les poissons, et qu'on appelle communément *barbillons*. Ces organes sont doués d'une sensibilité évidente; néanmoins, leur véritable fonction n'est pas bien connue. On les observe notamment chez les esturgeons, les cyprins, les loches, les silures, les aspièdes, les pimelodes, les gades, les doras, etc.

Moustache, roman de Paul de Kock (1838). Bouchenet, un jeune étudiant du quartier Latin, est sorti pour acheter un petit pain et une tranche de jambon, et se propose d'aller consommer ces modestes provisions dans les solitudes des Champs-Élysées. Sur sa route, il rencontre une grisette à laquelle il débite d'aimables propos, mais la jeune fille ne lui répond que pour le menacer d'un gros chien qui la suit et qu'elle désigne sous le nom de *Moustache*. Bouchenet s'éloigne et, au bout de quelques temps, il s'aperçoit que Moustache, par l'odeur alléchée, a suivi, non pas lui peut-être, mais sa poche qui contenait des provisions de bouchon. Bon gré, mal gré, il se laisse suivre par le caniche qui, à la tombée de la nuit, comme il passait dans les quartiers déserts qui avoisinent le canal Saint-Martin, se met à gratter furieusement à la porte d'une maison isolée. Bouchenet se figure que le chien reconnaît le domicile de sa maîtresse; il ouvre la porte, il entre, descend un escalier, distingue des voix mystérieuses et, pris de peur, il va s'éloigner lorsqu'il est découvert et environné par plusieurs individus d'assez mauvaise mine qu'il prend pour des faux-monnayeurs, et qui ne lui laissent la vie

qu'après lui avoir fait jurer d'être discret sur ce qu'il a pu remarquer dans le souterrain. A quelque temps de là, Bouchenet, se trouvant en soirée chez un riche négociant, vient de prendre place à une table de bouillotte lorsqu'on annonce M. de Mortandol. Bouchenet lève la tête et reconnaît en lui le chef des faux-monnayeurs. M. de Mortandol passe dans la société pour un riche négociant qui a obtenu, en peu de temps, une fortune considérable. Bouchenet quitte à l'instant la maison où il se trouve; mais le lendemain il reçoit une lettre contenant un billet de 1,000 fr. qu'on lui prie d'accepter pour prix du secret qu'il a si bien gardé, et par laquelle on le prévient que tous les mois il recevra 500 fr. en récompense de sa discrétion. Bouchenet hésite. Mais bientôt il finit par capituler avec sa conscience et se résigne à accepter 6,000 fr. de rente. Dès lors, il mène la vie d'un désœuvré. Mais un jour, en passant sur le boulevard, il rencontre un de ses amis qui lui apprend que, sur le point de faire un mariage magnifique avec la fille de M. Giraudmont, il a été supplanté par un certain M. de Mortandol. A ce nom, Bouchenet sent se réveiller en lui ses scrupules, et il raconte à son ami son histoire des faux-monnayeurs. On se met en quête pour retrouver la maison du canal Saint-Martin; mais on n'y arriverait pas sans le fidèle Moustache qui, cette fois encore, conduit son maître devant la petite porte que Bouchenet reconnaît sans peine. On fait irruption, en compagnie de plusieurs personnes et de M. Giraudmont, et on trouve M. de Mortandol occupé, avec cinq ou six individus, non à fabriquer de la fausse monnaie, mais à recueillir dans des barriques de l'huile et de l'eau-de-vie qui lui arrivent par des tuyaux souterrains communiquant au dehors de la barrière. Tel est le sujet de *Moustache*, un livre plein d'excellentes qualités et de charnantes défauts, qui intéresse et fait rire d'un bout à l'autre. Dire en détail les faits et gestes de Moustache nous eût été impossible; il y a des choses qui ne se racontent qu'à la condition d'avoir pour excuse la verve intarissable de Paul de Kock.

MOUSTACHU, UE adj. (mou-sta-chu, u — rad. *moustache*). Qui porte une moustache, et surtout une forte moustache : *Un soldat moustachu. Une femme moustachue comme un grenadier.* || On dit quelquefois *MOUSTACHE, EE*.

MOUSTAPHA s. m. (mou-sta-fa — nom d'un général turc, employé par le peuple comme sobriquet, sans doute à cause de sa forme qui aura paru bizarre). Pop. Homme gros et barbu.

MOUSTAPHA, nom de plusieurs personnages musulmans. V. *MUSTAPHA*.

MOUSTARDIÉ s. m. (mou-star-dié). Vitic. Variété de raisin.

MOUSTIER (ds), famille franco-comtoise, dont un des membres, Renaud de Moustier, fit la troisième croisade avec Philippe-Auguste et trouva la mort au siège de Saint-Jean-d'Acre en 1190. — Un des descendants du précédent, Philippe-Louis-Xavier de Moustier, né au château de Nans en 1707, mort à Paris en 1776, se distingua pendant les guerres d'Allemagne, d'Italie, de Flandre, acquit la réputation d'un excellent officier de cavalerie et reçut le grade de maréchal de camp en 1761. — Son fils, Charles de Moustier, né en 1739, mort à Paris en 1801, embrassa également le métier des armes, fit la guerre de Sept ans, devint maréchal de camp en 1780, fut élu en 1788 membre des états généraux en France-Comté, donna sa démission lors de la fusion des trois ordres, fut emprisonné en 1793, rendu à la liberté après les thermidor et vécut depuis lors dans la retraite.

MOUSTIER (Eléonore-François-Elie, comte, puis marquis ds), général et diplomate, frère du précédent, fils de Philippe-Louis-Xavier, né à Paris en 1751, mort en 1817. Sous-lieutenant en 1767, l'accompagna, deux ans plus tard, à Lisbonne, son beau-frère, le marquis de Clermont d'Amboise, nommé ambassadeur en Portugal, le suivit à Naples en 1775, reçut, en 1778, le grade de mestre de camp, fut, cette même année, nommé ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Trèves, passa, en 1783, à Londres pour applanir certaines difficultés relatives à l'intervention de l'Espagne, puis fut successivement ambassadeur aux États-Unis (1787) et à Berlin (1790). Il refusa à deux reprises, de Louis XVI, le portefeuille des affaires étrangères (1791), mais accepta la mission de négocier secrètement avec le roi de Prusse l'intervention de ce souverain pour le rétablissement de l'autorité royale en France; puis fut appelé au poste d'ambassadeur à Constantinople, auquel il renouça bientôt. Après le 10 août, les princes émigrés le chargèrent aussi de les représenter auprès des coalisés. Kellermann saisit sa correspondance, qui le fit décréter d'accusation le 22 octobre. Après avoir séjourné tour à tour en Angleterre et en Prusse, où il fut jusqu'en 1806 l'envoyé secret du comte de Provence, il reentra en France en 1814, fut alors promu maréchal de camp et devint deux ans plus tard lieutenant général. On lui doit un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *De l'intérêt de la France à une constitution monarchique* (Berlin, 1791);

De l'intérêt de l'Europe dans la Révolution française (Londres, 1793); *De l'intérêt de la monarchie prussienne dans les conjonctures actuelles* (1796), etc.

MOUSTIER (Clément-Edouard, marquis ds), diplomate français, fils du précédent, né à Coblenz en 1779, mort à Paris en 1830. Il suivit son père dans l'émigration, revint à Paris en 1792 avec son précepteur, fut incarcéré peu après, bien qu'il n'eût que quatorze ans; rendu à la liberté, il prit part à l'insurrection du 13 vendémiaire, à la suite de laquelle il retourna en Allemagne, passa en Normandie en 1796, comme aide de camp du comte de Frotté, un des chefs de l'insurrection royaliste, gagna l'Angleterre après la pacification de la Vendée et revint peu après à Paris. En 1800, le jeune de Moustier fut attaché comme élève diplomatique au ministère des affaires étrangères. Il devint successivement secrétaire de légation, chargé d'affaires à Dresde, ministre plénipotentiaire dans le grand-duché de Bade et dans le Wurtemberg, et se démit de ce dernier poste en 1813. A partir de cette époque jusqu'en 1820, le marquis de Moustier se tint à l'écart des affaires publiques. Nommé alors ministre plénipotentiaire en Hanovre, puis en Suisse, il fut élu membre de la Chambre des députés en 1824, remplit, en qualité de directeur des affaires politiques, les fonctions de ministre par intérim des affaires étrangères lorsque Chateaubriand cessa de faire partie du cabinet, et passa l'année suivante en Espagne comme ambassadeur. Chargé, après la mort de Jean IV, roi de Portugal, d'amener la cour de Madrid à ne pas favoriser la cause de dom Miguel, afin d'empêcher une intervention anglaise, il agit dans le sens de ces instructions, bien que cette ligne de conduite fut en opposition avec ses idées personnelles, trahit néanmoins ses préférences par des actes patents et fut alors rappelé. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il vécut dans la retraite. Outre des *Discours* prononcés à la Chambre des députés, on a de lui : *Servitudes sur les bords des rivières navigables* (Paris, 1819, in-8°).

MOUSTIER (Léonel-Désiré-Marie-François-René, marquis ds), diplomate et homme d'État, fils du précédent, né en 1817, mort à Paris en 1869. Membre du conseil général du Doubs avant la révolution de Février, il fut élu, en 1849, à l'Assemblée législative et vota constamment avec la droite. Son adhésion au coup d'État du 2 décembre 1851 lui valut de faire partie, en 1852, de la commission consultative. En 1853, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Prusse, puis ambassadeur à Vienne, et enfin, en 1861, à Constantinople. Lorsque M. Drouin de Lhuys, à la suite des événements qui amenèrent la guerre de 1866 entre la Prusse et l'Autriche, dut quitter le portefeuille des affaires étrangères, de Moustier le remplaça. Son passage au ministère fut signalé par une circulaire dans laquelle il proposa un congrès européen pour trancher les difficultés survenues entre la France et l'Italie à propos du pape, depuis la convention du 15 septembre. Cet appel ne fut pas entendu. De Moustier prit la parole devant le Sénat sur la question italienne, soulevée dans cette enceinte par les défenseurs des idées ultramontaines, et fit, pour le compte du gouvernement, une déclaration qui satisfait la majorité de cette assemblée. A la fin de 1868, de Moustier quitta le ministère et fut nommé sénateur. Il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1867.

MOUSTIER (François-Melchior, comte ds), général français, né vers 1740, mort à Paris en 1828. Il était né hors mariage et porta pendant un certain temps le nom de *Bermoud*. En 1769, il entra dans les gardes du corps, et fut un des trois gardes chargés d'accompagner la famille royale dans sa fuite, en juin 1791, après l'arrestation du roi à Varennes (9 juin), il courut les plus grands dangers avec Mauden et Valori, faillit être massacré par le peuple furieux, fut arrêté, mis à l'Abbaye, recouvra la liberté après l'acceptation de la constitution par le roi, émigra alors, rejoignit le comte de Provence à Mittau et prit par la suite du service en Russie, en qualité de colonel. De retour à Paris en 1815, il reentra dans les gardes du corps et reçut peu après le grade de maréchal de camp. Le comte de Moustier a publié la *Relation du voyage de S. M. Louis XVI lors de son départ pour Montmédy et son arrestation à Varennes* (Paris, 1815), ouvrage mal écrit, dans lequel il s'attache à rectifier le récit publié par le comte de Valori.

MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, en latin *Monasterium*, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. S. de Digne, au pied d'une chaîne de rochers très-élevés; pop. aggl., 822 hab. — pop. tot., 1,246 hab. L'abrication de falence, porcelaine et papier; tanneries. Ce bourg est pittoresquement situé sur un affluent de la Volange, au pied de rochers élevés; des ponts d'un aspect original le font communiquer avec son faubourg, dont le sépare un valon profond. On remarque à Moustiers : la tour carrée qui sert de clocher à l'église paroissiale; la chapelle de Notre-Dame, fondée, dit-on, par Charlemagne; de nombreuses grottes de refuge et la chaîne de l'Étoile, chaîne de fer de 227 mètres de longueur, reliant deux pointes de rochers; au milieu de cette chaîne

est suspendue une étoile dorée, qui passe pour l'ex-voto d'un chevalier.

MOUSTILLE s. f. (mou-sti-llé; 11 mil. — du lat. *mustum*, moût). Qualité d'un vin pétillant : *Ce vin a de la MOUSTILLE*.

MOUSTILLIER s. m. (mou-sti-llé; 11 mil.). Syn. de *MOUSTIQUAIRE*.

MOUSTIQUAIRE s. f. (mou-sti-kère — rad. *moustique*). Rideau de gaze ou de mousseline claire dont on entoure les lits, dans les pays chauds, pour se préserver de la piqure des moustiques : *Un air vif et frais soulait de jolis rideaux et une vaste MOUSTIQUAIRE dont les lits légers entouraient un lit suspendu.* (E. Sue.) || On dit aussi *MOUSTILLIER* s. m.

MOUSTIQUE s. m. (mou-sti-ke — de l'espagn. *mosquito*, cousin; du lat. *musco*, mouche. *Moustique* est pour *mousquite*, par inversion). Entom. Nom vulgaire, surtout dans les colonies, des diptères du genre *cousin* : *Dans les districts du haut Orénoque, les MOUSTIQUES sont tellement abondants, qu'ils rendent le pays presque inhabitable.* (A. Maury.) *Les huit jours passés à Alexandrie ne m'ont pas paru longs, je l'assure, quoique nous soyons assaillés par les cousins et les MOUSTIQUES, et quoique le soleil soit passablement ardent.* (Th. Gaut.)

— Fam. Personne importune, fatigante : *C'est un MOUSTIQUE dont le bourdonnement continu importune l'oreille.* (Cormen.) || Objet important : *Sur les bords du Rhin, comme d'ailleurs dans toutes les contrées très-visitées, le pourboire est un MOUSTIQUE fort important, lequel revient, à chaque instant et à tout propos, piquer, non votre peau, mais votre bourse.* (V. Hugo.)

— Encycl. Entom. Les moustiques, appelés aussi *mousquites*, *mosquitos* ou *mosquilles*, sont souvent confondus avec les cousins, au genre desquels ils appartiennent. Ces très-petits insectes se trouvent aux Antilles, sur les bords de la mer, où leurs essais forment comme des nuées; on les rencontre aussi dans les régions centrales de l'Amérique. C'est un véritable fléau pour ces pays. La nuit, ils se retirent derrière les rochers, à l'abri du vent; mais, le matin et le soir, on ne peut pas s'arrêter sur le bord des eaux sans être cruellement tourmenté par eux. Ils piquent très-vivement et en laissant une marque purpurine sur la peau, et dans la chair une enflure fort douloureuse. Le remède consiste à frotter l'endroit blessé avec du jus de citron ou du vinaigre. On se préserve de ces insectes, dans les pays chauds, au moyen d'éventails et surtout de moustiquaires. V. *cousin*.

MOÛT s. m. (moû — du lat. *mustum*, vin nouveau). C'est là un nom commun à plusieurs langues indo-européennes : ancien allemand *moto*, anglo-saxon et scandinave *must*, russe *msto*, polonais *moszer*, *muszez*, illyrien *mos*, allemand *musht*, etc. La conformité du persan *mustar* indique une origine aryenne. Si l'on compare le persan *mast*, ivre, *mast*, ivresse, *must*, *mustah*, agitation d'esprit, l'osète *masd*, colère, on est conduit à la racine sanscrite *mad*, enivrer, réjouir, ou *mud*, même sens, d'où *malit*, vin, liqueur spiritueuse, *modita*, joyeux, etc.). Jus de raisin qui n'a point encore fermenté : *Dès que le MOÛT est tiède, il est versé dans une cuve, et l'on y ajoute de la levure de bière formée par l'écumage du moût en fermentation.* (P. Vinçard.)

— Par anal. Sont de certains végétaux avec lequel on fait des liqueurs alcooliques : *Moût de pommes*.

— Encycl. Le moût est le résultat de l'expression des fruits qui contiennent des principes mucoso-sucrés unis à une certaine quantité d'eau; on donne surtout ce nom au jus de raisin qui n'a pas encore fermenté. Abandonné à lui-même, à l'air libre, à une température au-dessus de zéro, le moût se transforme en vin. Concentré par l'évaporation et débarrassé par l'emploi de la chaux et la clarification, des acides et des matières extractives, il donne du sirop et même du sucre. Le raisin n'est autre chose que du moût de raisin concentré et auquel on ajoute quelquefois des fruits, tels que des poires, coupées par tranches. On suspend la disposition naturelle du moût à fermenter, en l'impregnant de gaz sulfureux, ce qui constitue le *moûtage*. On appelle quelquefois vin doux le moût qui coule du pressoir, et qui est souvent indigeste et purgatif.

MOÛTA s. f. (moû-ta), Comm. Espèce de soie crue du Bengale.

MOÛTABÉE s. f. (moû-ta-bé). Bot. Genre d'arbrisseau de la Guyane. || On dit aussi *MOÛTABEAU*.

— Encycl. Les *moutabées* sont des arbrisseaux souvent épineux, à rameaux saumeteux, portant des feuilles alternes, pétioles, oblongues, acuminées, coriaces, luisantes. Les fleurs, réunies en petits bouquets sur des pédoncules axillaires munis de bractées, ont un calice libre, tubuleux, à cinq divisions; une corolle en entonnoir, à tube court, à cinq divisions étalées; une étamine à filet conique caréné, à anthère décurrente; un ovaire globuleux, surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est une baie arrondie, anguleuse, à cinq loges. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces qui

croissent dans l'Amérique tropicale. La plus connue est la *moutabée* de la Guyane, appelée par les indigènes *aymoutabou*; elle croît en abondance sur les terrains défrichés. Les fruits, appelés dans le pays *moutabou*, *graine macaque*, *catimbo de monte*, etc., sont alimentaires.

MOUTAGE s. m. (mou-ta-ge — rad. *moudre*). Féod. Droit que le seigneur propriétaire d'un moulin banal percevait par son meunier, et qui consistait en une certaine quantité de blé ou autres grains qu'on faisait mouire dans ce moulin.

MOUTAN s. m. (mou-tan). Bot. Nom vulgaire d'une pivoine liguëuse de la Chine.

MOUTARD, ARDE s. (mou-tar, ar-de. — L'origine de ce mot, qui est cependant récent, n'est pas connue. Ampère dit qu'il y a, dans le Tyrol, un mot *mout*, qui signifie enfant. M. Littré cite l'espagnol *muclacheo*, enfant, que nos soldats pourraient avoir rapporté en le corrompant. Enfin Delaire regarde *moutard* comme un diminutif de l'ancien français *mout*, qu'on ne trouve cependant nulle part dans les textes, et qu'il rattache au radical *mat*, homme, de *matolet*, qu'il tire du germanique. Fam. Petit garçon, petite fille : *Taisez-vous, MOUTARDS! Qui n'a pas vu le chien de chasse courir au-devant des soldats, en compagnie des MOUTARDS, à l'entrée d'un régiment dans une ville?* (Toussnel.) || Le féminin est peu usité.

MOUTARDE s. f. (mou-tar-de. — Ce mot est d'origine celtique; car *mustard*, en kymrique, signifie qui émet une forte odeur. Toutefois, on a hasardé une étymologie latine : *multum*, moût, beaucoup, *ardere*, brûler; et une étymologie historique : *mout* *tarde*, devise des ducs de Bourgogne, qui avaient dans leurs États la vraie patrie de la moutarde, Dijon. Le rapport paraît certain; reste à savoir si la moutarde vient des ducs ou si les ducs, leur devise du moins, viennent de la moutarde, par un jeu de mots comme on en trouve souvent dans la science du blason). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, dont les semences sont employées à divers usages : *Farine de graine de moutarde. La MOUTARDE, que l'on nomme aussi sénev, est une plante de la famille des crucifères.* (F. Vinçard.) || *Moutarde des Allemands* ou *des moines* ou *des capucins*, Nom vulgaire du cranson ou raifort de Bretagne. || *Moutarde des Anglais*, Lépидià à larges feuilles. || *Moutarde blanche*, Nom vulgaire de la tourette glabre. || *Moutarde de chien*, Espèce de sisymbre. || *Moutarde de haie*, Un des noms vulgaires du sisymbre officinal. || *Moutarde de Milvridate*, Nom vulgaire d'une arabe, d'une lunetière, du tabouret des champs et de celui des vignes. || *Moutarde sauvage*, Autre nom vulgaire du tabouret des champs.

— Graines de la moutarde commune; farine fournie par ces graines : *Farine de MOUTARDE. Bain de pieds à la MOUTARDE. Les sinapismes sont des cataplasmes de MOUTARDE.*

— Art culin. Assaisonnement fait avec de la graine de moutarde broyée et du moût, du vinaigre ou quelque autre liquide : *MOUTARDE de Dijon*.

De trois choses Dieu nous garde :
Du bœuf salé sans moutarde,
D'un valet qui se regarde,
D'une femme qui se farde.

— Loc. fam. *S'amuser à la moutarde*, S'arrêter à des bagatelles, à des choses inutiles, accessoires, comme est la moutarde dans un repas : *Mon ami Nérud avait essayé de m'apprendre la botanique; mais en courant avec lui dans la campagne, lui chargé de sa boîte de fer-blanc, moi portant Maurice sur mes épaules, je ne m'étais amusé, comme d'habitude, les bons gens, qu'à LA MOUTARDE.* (G. Sand.) || *Sucre la moutarde*, Modérer l'expression de sa colère, dire avec ménagement des choses pénibles à entendre :

Cependant il vaut mieux sucrer notre moutarde.
L'homme pour un caprice est sot qui se hasarde.

RÉMIEN.

— *Fin comme moutarde*, S'est dit d'un homme fort rusé. || *La moutarde lui monte du nez*, Il commence à s'impatience de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait. || *C'est de la moutarde après dîner*, Cela vient lorsqu'on n'en a plus besoin. || *Les enfants en vont à la moutarde*, Se dit d'une affaire tout à fait ébruitée. || *Et le reste en moutarde*, Se dit des comptes dont les articles sont mal justifiés.

— Pop. *Baril de moutarde, Derrière* : En le lançant, il dit : prends garde! Je vise au baril de derrière.

(Suite du Virgile travesti.)

— Prov. *A Paris on s'iffait la moutarde, à Rouen on la criait*, Chaque pays a ses manières et ses usages.

— Encycl. Linguist. L'usage de la moutarde paraît fort ancien chez tous les peuples aryens, dont la plupart lui ont donné des noms particuliers. Pictet signale une coïncidence curieuse pour un de ces noms entre les deux langues extrêmes de la famille aryenne, le sanscrit et le kymrique. En sanscrit, une espèce de moutarde, le *stupa* *racemosa*, s'appelle *kali*, *kakula*, et ce mot, qui s'applique aussi à d'autres plantes, signifie âcre, fort, en parlant des odeurs et des saveurs. Le nom kymrique est *cetu*, prononcé

celhu, ceduo, ceddo, avec les épithètes de *gwyn* et de *pour la moutarde blanche* ou noire. La racine sanscrite est inconnue et on ne trouve rien ailleurs d'analogue. Il existe peut-être aussi un rapport primitif entre le sanscrit *surti*, *moutarde* noire, de *sbr*, piquer, avec le *saurion*, que donne Plin comme un nom de la *moutarde*. Quant au grec *sinapi*, *sinapu*, aussi *napi*, *napeion*, latin *sinapis*, qui a passé dans tous les dialectes germaniques, à commencer par le gothique *sinaps*, sa provenance est inconnue. Le sanscrit *arishapa* ou *sarshapa*, *sinapis dichotoma* que Bentley compare avec doute, est bien difficile à identifier phonétiquement, et il est d'ailleurs aussi obscur que le grec.

— Bot. Les *moutardes* sont des plantes herbacées bisannuelles, disséminées sur presque toute la surface de la terre, mais plus particulièrement dans le bassin de la Méditerranée; les feuilles, de formes très-variables, sont généralement lyrées ou dentées; les fleurs, d'une couleur jaune plus ou moins foncée, sont réunies en grappes terminales. Parmi les espèces, une douzaine croissent naturellement en Europe. La *moutarde* noire, une des plus communes, abonde dans les champs et les lieux incultes de presque toute l'Europe. Sa tige, haute de 1 mètre environ, est légèrement velue, rameuse; ses feuilles, lyrées ou sinuées; ses fleurs, petites, jaunes; ses siliques, glabres, légèrement tétraèdres et redressées contre la tige; ses graines, d'abord rougeâtres, deviennent d'un brun noirâtre à leur maturité; elles sont libres, arrondies, inodores quand elles sont entières et marquées de fines punctuations. On sait que les propriétés énergiques possèdent ces mêmes graines et quelle odeur piquante elles exhalent, alors qu'elles sont pulvérisées et mouillées. Cette poudre, de couleur verdâtre, piquée de noir, renferme une portion plus ou moins considérable d'huile qui la fait rancir après quelque temps. C'est un liquide d'une grande énergie, qui rougit instantanément la peau et dont une seule goutte mise sur la langue donne la sensation d'une brûlure vive.

La *moutarde* des champs est très-commune dans les champs cultivés ou non, les vignes, etc. Sa tige, haute de 0,4 à 0,6 m, est dure et rameuse. Ses feuilles, presque glabres, sont lobées ou dentées; ses fleurs, à calice très-étalé, sont jaunes et plus grandes que dans l'espèce précédente. Les siliques sont glabres, cylindriques, norvées, bombées et renferment de neuf à douze grains noirs. La *moutarde* blanche croît parmi les moissons comme dans les lieux incultes et pierreux de toute l'Europe moyenne et méridionale. Sa tige, à peu près glabre, est haute de 0,5 à 1 m. Ses feuilles, glabres, sont profondément lobées et dentées; ses fleurs sont jaunes; sa silique, hérissée de poils étalés, se termine par un bec plus long qu'elle et un peu comprimé. Les graines, de couleur claire, sont plus grosses que celles de la *moutarde* noire; elles sont lisses, inodores, luisantes, d'une saveur amère, mais non pas âcre, et renferment une couche mucilagineuse qui rend très-visqueuse l'eau dans laquelle on les fait tremper après les avoir concassées.

Le genre *hirsfeldia*, proposé par Moench et admis par d'Orbigny, comprend la *sinapis incana*, plante commune dans les champs, les endroits secs et pierreux de nos départements méridionaux. Ses feuilles sont couvertes d'un duvet qui altère à peine le vert de la surface. A l'état normal, ses siliques sont cylindriques, glabres, redressées; elles contiennent ordinairement quatre graines longues d'environ 0,006; mais des avortements plus ou moins complets viennent souvent modifier ces caractères.

La *moutarde* des champs, *sinapis arvensis* de Linné, est une plante très-commune dans les champs, les jachères, les vignes; on la rencontre, pour ainsi dire, partout. Sa tige est rameuse et elle atteint la hauteur de 0,50 à 0,60 m. Elle a des feuilles presque glabres, dentées et quelquefois divisées en sept ou neuf lobes, dont quelques-uns ressemblent à des pinnules. Elle porte des fleurs jaunes, assez grandes et dont le calice est très-étalé. Ses graines sont noires et renfermées dans des siliques glabres, cylindriques, à plusieurs loges contenant chacune de neuf à douze de ces graines, qui déterminent autant de bosselures à l'extérieur des siliques.

Quelques botanistes comptent encore parmi les *moutardes* les *leucosinapis*, que De Candolle n'admet qu'en se demandant si cette section ne devrait pas être réunie aux *eruca*.

— Agric. Les diverses espèces du genre *moutarde* ont une certaine importance en agriculture. Fauchées en vert ou pâturées sur place, elles fournissent un bon aliment aux animaux domestiques, notamment aux chèvres et aux moutons. Leurs graines sont recherchées par les oiseaux granivores. Outre le condiment bien connu qu'on en obtient, elles peuvent encore fournir par expression une huile assez analogue à celle de la navette, mais bonne surtout pour l'éclairage. Cette dernière observation s'applique surtout à la *moutarde* sauvage ou sauve, plante très-commune dans les terrains incultes et cultivés, les friches, les jachères, etc. La proportion d'huile contenue dans ses graines est assez grande pour qu'on ait proposé de cultiver la plante uniquement comme oléa-

gineuse. Dans certains pays, on mange ses feuilles en guise de salade ou de chou. Elle abonde quelquefois dans les moissons au point de nuire à la récolte des céréales.

— Mat. médicale. Il résulte des expériences de MM. Robiquet et Bussy, Bouton et Frémy, que dans la graine de *moutarde* noire, il existe deux principes dont la réaction, sous l'influence de l'eau, donne naissance à une huile essentielle, car il est parfaitement démontré que celle-ci ne préexiste pas dans la graine; l'un de ces principes est l'acide myronique à l'état de myronate de potasse, et l'autre une espèce de ferment albuminoïde, la myrosine, qui a la plus grande analogie avec l'albumine; l'eau bouillante, l'alcool, les acides mettent obstacle à la production de cette huile essentielle, à laquelle la *moutarde* doit ses propriétés. La *moutarde* est excitante, antiscorbutique; sa poudre, sous le nom de farine de *moutarde*, est journellement employée comme rubéfiante, en sinapismes et en pédiluves. Les sinapismes, à cause de la fâcheuse action de l'eau bouillante, doivent être préparés avec de l'eau tiède ou froide. La *moutarde* entre dans la composition de certaines préparations pharmaceutiques, notamment dans le vin antiscorbutique. La farine de *moutarde*, délayée avec l'eau, détruit l'odeur du musc, du camphre et des gommes-résines. Dans ces derniers temps, on a fortement préconisé la *moutarde* blanche, dont l'action, cependant, est bien moins énergique que celle de la *moutarde* noire. Un fait bizarre, c'est que la *moutarde* blanche, administrée en nature, non concassée et légèrement humectée, possède des propriétés purgatives remarquables, bien qu'elle soit évacuée sans altération appréciable.

— Industr. Dès le XI^e siècle, et même avant, Dijon avait accaparé la fabrication de la *moutarde* comestible et s'en était fait une spécialité, qu'il a su garder jusqu'en ces dernières années, s'il faut en croire ce vers des *Proverbes* de Jean Millet :

Il n'est *moutarde* qu'à Dijon.

La *moutarde* de Dijon est bientôt à lutter contre les contrefaçons; la sophistication s'en mêle, et la *moutarde* dijonnaise perd peu à peu de son antique renommée, à l'exception cependant de quelques marques. Toutefois, aucun perfectionnement n'était apporté dans les diverses manipulations de ce produit; les fils fabriquaient avec les mêmes procédés et les mêmes ustensiles que les pères. Ils en étaient toujours au moyen âge. Un jour, un Bourguignon, nommé Bernibus, pensa qu'il serait avantageux de perfectionner les anciens ustensiles, et ses produits obtinrent un véritable succès de vogue. Pour les voyages au long cours et les excursions dans les climats lointains, cet industriel a inventé la *moutarde* en tablettes sèches. Pour en faire usage, on en gratte avec un couteau la quantité que l'on désire sur son assiette, on l'humecte de quelques gouttes d'eau, et l'on obtient aussitôt le condiment désiré.

— Art culin. Ce condiment, sans être vieux comme le monde, remonte cependant à une antiquité très-respectable. Les Grecs l'employaient, réduit en poudre, dans leurs ragouts, comme nous employons le poivre. Les Romains en usaient de la même façon. Mais, à dater de l'ère chrétienne, ils en préparèrent une pâte liquide en broyant la *moutarde* dans un mortier et en la délayant ensuite avec du vinaigre. Au IV^e siècle, dans les Gaules, on préparait la *moutarde* avec du miel, de l'huile d'olive et du vinaigre. Sous saint Louis, les vinaigriers avaient seuls le droit de fabriquer et de vendre de la *moutarde*. A cette époque, les *sauçiers*, lorsque arrivait l'heure du dîner, portaient des sauces dans les maisons et couraient les rues de Paris, en criant : « Sauce à la *moutarde*! Sauce à l'ail! Sauce à la ciboulette! Sauce au verjus! Sauce à la raviolette! » Lors des fêtes que le duc de Bourgogne, Eudes IV, donna au roi Philippe de Valois à Rouvres (1336), on consommait dans un seul jour 300 litres de *moutarde*.

Louis XI, quand il allait dîner en ville, portait toujours son pot de *moutarde* avec lui. Le pape avignonnais Jean XXII raffolait de la *moutarde*; il en mettait dans tous les mets. Il créa pour un de ses neveux la charge de premier *moutardier*. De là le dicton, appliqué aux sots vaniteux, de « premier *moutardier* du pape. »

La *moutarde* fine se prépare avec la *moutarde* blanche, et la *moutarde* commune avec la *moutarde* noire. On fait tremper la semence de *moutarde* dans le vinaigre; au bout de vingt-quatre heures on la broie, on la délaye dans du miel de raisin, de la bière ou du vinaigre. S'il s'agit de *moutarde* fine, on hache du persil, du cerfeuil, des ciboules, de l'ail, du celeri; on fait infuser quinze jours dans du vinaigre blanc auquel on ajoute des quatre épices, des essences de thym, de cannelle et d'estragon; on broie le tout au moulin à *moutarde* avec de la *moutarde* blanche déjà concassée et de l'huile d'olive en délayant avec le vinaigre qui a servi à l'infusion et l'on met, au bout de deux jours, dans des pots qu'on lute soigneusement.

MOUTARDELLE s. f. (mou-tar-dè-le — rad. *moutarde*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de raifort, ainsi nommée parce qu'on le mange

quelquefois râpé avec la viande, en guise de *moutarde*.

— Agric. Fourche, bêche, instrument de labourage. || Vieux mot.

MOUTARDIER s. m. (mou-tar-dié — rad. *moutarde*). Petit vase dans lequel on sert la *moutarde* : Un *MOUTARDIER* de porcelaine.

— Celui qui fait ou vend de la *moutarde*.

— Fam. Nom donné aux habitants de Dijon, à cause de la *moutarde* renommée qu'on fabrique dans cette ville.

— Il se croit le premier *moutardier* du pape. Se dit d'un homme qui a une très-haute opinion de lui-même, qui se donne une grande importance.

— Ornith. Nom donné par quelques auteurs au martin noir.

— Bot. Grande espèce d'agarie.

MOUTARDIN s. m. (mou-tar-dain — rad. *moutarde*). Bot. Nom vulgaire de la *moutarde* blanche.

MOUTASSEN s. m. (mou-tass-senn). Comm. Sorte de coton de Smyrne.

MOUTBAKH-ÉMINI s. m. (mou-tha-ké-mi-ni). Intendant des cuisines et des offices du sultan.

MOUTCHIER s. m. (mou-tchi-ër). Membre d'une caste indienne.

MOUTCHOUKOUNTHA, rajah indou des temps légendaires, qui aida les dieux à combattre les Daitias, puis s'endormit jusqu'à la venue de Crichna, pendant plusieurs siècles. Tiré tout à coup de son sommeil par Kalalanava qui poursuivait Crichna, d'un regard il réduisit en cendres le premier.

MOUTE s. f. (mou-te). Forme ancienne du mot *MOUTURE*.

— Féod. Droit de *moute*. Celui que le seigneur bannier percevait pour le blé qu'on faisait moudre à son moulin, en sus du droit de moulage. || *Moute sèche*, Mouture ordinaire en Normandie. *Moute verte*, Dans la même province, Droit que payait au seigneur le vassal qui engrangeait hors du fief le grain qu'il avait récolté sur les terres banales.

MOUTE s. f. (mou-te) — abrégé de *mouture*. Fam. Châta : J'ai retrouvé mon abbé, ma MOUTE, ma chienne, mon mail, mes macons. (Mme de Sév.)

MOUTELLE s. f. (mou-tè-le) — du lat. *mustela*, belette. Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte et de la loche franche.

MOUTHE, bourg de France (Doubs), chef-lieu de cant., arrond. et à 29 kilom. S.-O. de Pontarlier, au pied d'une montagne; 1,002 hab. Moulins et scieries, tanneries, fromageries. Sur le territoire de cette commune s'étendent de vastes forêts domaniales qui couvrent une superficie de 200 hectares. Au S.-O. et à 1,500 mètres du village, on trouve la source du Doubs, qui s'échappe d'une charmante grotte ornée de stalactites. En été, le Doubs y sourd sans bruit; mais, en hiver, l'eau jaillit avec fracas de différentes ouvertures. Aux environs, profond abîme qui s'ouvre au milieu d'une belle prairie.

MOUTHOUET, village de France (Aude), chef-lieu de cant., arrond. et à 55 kilom. S.-E. de Carcassonne, au confluent de l'Orbieu et du Rabichol; pop. aggl. 353 hab. — pop. tot., 360 hab. Mines de fer.

MOUTIER s. m. (mou-tié). Forme ancienne du mot MONASTÈRE : Les MOUTIERS étaient de vrais magasins des plus adorables friandises. (Brill.-Sav.)

Puis au moutier le couple alla se rendre.

LA FONTAINE.

Or, du moutier la vénérable abbesse

Depuis deux jours était allée à Blois.

VOLTAIRE.

— Prov. Il faut laisser le moutier où il est, Il ne faut rien changer aux usages reçus.

— Anc. patien. Mener la mariée au moutier. La mener à l'église. || Mener une fille au moutier, l'épouser.

MOUTIERS, en latin *Darantasia*, petite ville de France (Savoie), chef-lieu d'arrond. de cant., à 66 kilom. S.-E. de Chambéry, dans un bassin formé par les vallées de la haute et basse Isère et du Doron; pop. aggl., 1,743 hab. — pop. tot., 1,946 hab. L'arrondissement comprend 4 cantons, 55 communes et 35,783 hab. Evêché suffragant de Chambéry; tribunal de 1^{re} instance, justice de paix; petit séminaire; collège communal, école de minéralogie. Salines produisant environ 9,000 quintaux métriques de sel par an, carrières d'ardoise; mine d'anthracite. Cette ville, très-ancienne, possède une belle place triangulaire ombragée de platanes et une cathédrale assez belle, où l'on remarque une pierre couverte d'inscriptions gothiques, encastrée dans la muraille au-dessous du porche. Patrie du pape Innocent V.

MOUTIERS-LES-MAUXFAITS, bourg de France (Vendée), chef-lieu de cant., arrond. et à 29 kilom. E. des Sables-d'Olonne; pop. aggl., 623 hab. — pop. tot., 875 hab. Fontaine thermale; source salée et froide.

MOUTON s. m. (mou-ton) — du bas latin *multo*, comme le prouve l'ancienne forme *multon*. L'origine de *multo* est controversée. Chevallet le rapporte au celtique : gaelique *mult*, kymrique *molit*, irlandais *moit*, armoricain *maout*, bélior. On trouve aussi *moit*

pour *mouton* dans le Dictionnaire cornouaillais du XI^e siècle, publié par Price. On objecte à cette étymologie que *moit* paraît isolé dans la langue celtique et n'a rien qui l'explique. Diez cherche une étymologie latine et signale le dialecte des Grisons *multi*, châtre, qu'on tire par inversion de *multus*, latin *multus*, multi. Il s'appuie sur l'analogie du provençal moderne *cabro mouto*, chèvre à laquelle on a enlevé les cornes. M. Littré objecte que *multon* s'est dit constamment pour *bélior*, avant l'introduction de ce dernier mot, laquelle est assez récente, ce qui va mal avec le sens de *multité*; aussi l'opinion de Chevallet paraît-elle de beaucoup préférable à celle de Diez. Mamm. Genre de ruminants à cornes creuses, que l'on élève en domesticité pour sa chair, sa laine et son lait : Un troupeau de MOUTONS. Garder les MOUTONS. Les MOUTONS et les chèvres sont les plus grands ennemis du roboisement des montagnes. (Martins.) Les troupeaux de MOUTONS sont les producteurs d'engrais par excellence. (Fr. Pillon.)

Eh bien ! manger moutons, canaille, sotte espèce, Est-ce un péché ? Non, non ; vous leur fites, seigneur, En les croquant, beaucoup d'honneur.

LA FONTAINE.

|| Se dit particulièrement du mâle châtre, que l'on engraisse pour la boucherie, les autres s'appellent béliors : MOUTON gras. Gigot de MOUTON. Côtelette de MOUTON. La chair du MOUTON est plus solide et contient plus de stéarine que celle du bœuf. (L. Cruevilhier.)

Quand au mouton bléant la sombre boucherie Ouvre ses cavernes de mort, Pauvres chiens et moutons, toute la bergerie Ne s'informe plus de son sort.

A. CRÉNIER.

|| Mouton du Pérou, Ancien nom du lama.

— Viande de mouton : Un ragout de MOUTON. Manger du MOUTON. Ne pas aimer le MOUTON. Les Egyptiens de Thèbes ne mangeaient point de MOUTON, parce qu'ils adoraient Ammon sous la figure d'un bélior. (Fléury.)

— Peau de mouton préparée : Une reliure en MOUTON.

— Fam. Personne d'une humeur douce, fort traitable : C'est un MOUTON, j'ai MOUTON que cet homme. || Personne simple, crédule, facile à duper ou à mener, ou portée à une imitation irréfléchie : Les hommes sont des MOUTONS, à la douceur près. (De Custine.) Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue, Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoux.

LA FONTAINE.

Je suis mouton et pour toute la vie ; Mais d'un habit de loup je m'affuble à propos, Pour ôter aux méchants l'envie De venir me manger la laine sur le dos.

LEBRUN.

— Fam. Nom donné à des masses d'écumine blanche qui se forment au sommet des vagues, et qui rappellent en effet l'aspect d'un troupeau de moutons : Nous observâmes aussi que, quoique la tempête continuât à faire rage sans accalmie, nous ne découvrîmes plus aucune apparence du rascasse et des MOUTONS qui nous avaient accompagnés jusque-là. (Baudelaire.)

— Moutons de Panurge, Par allusion au tour que Panurge joue au marchand de moutons Dindenaud, dans Rabelais, Personne qui agit par pur esprit d'imitation : Le dernier coup de théâtre, adroitement ménagé, a entraîné les innocents, les candides, les MOUTONS de PANURGE. (Vol.) Les critiques, de nos jours, sont plus ou moins comme les MOUTONS DE PANURGE. (Ste-Beuve.)

— Pain de mouton, Très-petit pain, dont la surface était couverte de grains de blé, et que l'on donnait autrefois aux enfants comblés de friandises.

— Chercher cinq pieds à un mouton, Essayer de tirer d'une chose plus qu'elle ne peut fournir.

— Être bien loin de ses moutons, Se dit d'un homme qui n'obtient pas la récompense qu'il attendait.

— Sentir l'épaule de mouton, Puer des aiselles.

— Revenons à nos moutons, Reprenons le discours que nous avons interrompu, revenons à notre sujet. || C'est une allusion à un passage de l'Avocat Patelin.

|| Il ressemble aux moutons du Berry, il est marqué sur le nez, Se dit de quelqu'un qui a quelque marque, quelque cicatrice sur le visage.

— Prov. Chair de mouton, manger de glouton. Se disait à une époque où la viande de mouton était peu estimée. || *Bœuf saignant*, mouton bléant, veau brûlant, porc pourri, tout n'en vaut rien s'il n'est bien cuit. Se dit en parlant du degré de cuisson que demandent ces différentes viandes, pour exprimer l'opinion ou l'erreur populaire qui veut qu'on mange le bœuf peu cuit, le mouton presque cru, le veau très-cuit, le porc longtemps bouilli. || A l'Ascension, gras mouton, C'est à l'époque de l'Ascension que les moutons sont le plus chargés de graisse. || Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes. V. CHAMPENOIS.

— Argot. Homme aposté dans les prisons pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le livrer à la justice : Un argot de prison, le MOUTON est un mouchard, qui paraît être sous le poids d'une mau-

vaie affaire, et dont l'habileté proverbiale consiste à se faire prendre pour un ami. (Balz.)

— Hist. *Mouton noir*, Nom d'une dynastie turcomane qui régna en Mésopotamie et en Arménie de 1407 à 1468, et qui a été remplacée par celle du *Mouton blanc*, détruite en 1514.

— Blas. Meuble de l'écu, qui diffère de la brebis en ce qu'il est toujours passant, jamais paissant comme celle-ci, du bélier en ce qu'il est dépourvu de cornes : *Arsac*, en *Gyguene* et *Gyguene* : d'azur, à la base coussée de gueules, chargée de six fleurs de lis d'or, accompagnées en chef de trois étoiles rangées du même, et en pointe d'un mouton passant sur une terrasse de sinople.

— Archit. *Queue de mouton*, Ornement, en forme de grosse guirlande, placé autour d'un médaillon.

— Archit. *hydraul.* Eaux qui tombent rapidement dans des rigoles, et qui, étant arrêtées par une table de plomb, se relèvent en flocons d'écume. Il nom donné à des pièces de bois posées d'aplomb sur l'essieu, et auxquelles, avant l'invention des ressorts, on suspendait la caisse de la voiture.

— Art milit. Nom donné, en France, dans le moyen âge, au bélier des anciens, ainsi qu'à une variété de manège.

— Mar. Arbre en fer qui porte la cloche du bord. L'ancien nom d'un cordage qui servait à manier l'antenne.

— Pêche. Petit tas de morues ayant reçu quatre ou cinq soleils.

— Jeux. *Saute-mouton* ou *Saut de mouton*, Nom d'un jeu dans lequel les joueurs sautent alternativement sur le dos les uns des autres.

— Techn. Pièce qui descend avec la vis de la presse à papier. La Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue. La pièce de fer dont se servent les bijoutiers estampeurs.

— Mécan. Masse de fer ou grosse pièce de bois armée de fer, qu'on élève et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre.

— Pyrotechn. Machine analogue à la précédente, et servant à tasser la charge des fusées.

— Métrol. Nom donné à des monnaies frappées sous le roi Jean, et qui étaient, avec un type semblable, plus fortes d'échantillon que les *agnels*, frappés sous les rois précédents.

— Méd. Nom donné par les ouvriers à des grossiers qui se forment sur les parties de leur corps soumises à un effort musculaire violent et continu.

— Ornith. *Mouton du Cap*, Nom vulgaire de l'albatros.

— Bot. Nom de deux espèces d'agarie, le *mouton* ou *petit mouton* et le *mouton zonzé*.

— Encycl. Linguist. Les Romains attachaient au mot *mouton* (*vervez*) un sens mépris et injurieux ; ce mot était pour eux synonyme de niais, imbécile, nigaud. Un des grossiers personnages que Pétrone met en scène dans son *Satyricon* dit à un autre : *Et quid rides, berbez ?* et de quoi ris-tu, *mouton* ? L'interlocuteur prononce le latin comme il arrive aux Gascons de prononcer le français, *berbez* pour *vervez*. Les Grecs disaient dans le même sens *criomouzon*, morveux comme un *mouton*. Juvénal (sat. X) dit que Démétrius d'Athènes, pays peu renommé pour l'esprit, montre bien qu'un homme sage peut naître dans le pays des niguards (des *moutons*) :

Verecum in patria crassoque sub aere nasci.

Il est curieux de trouver le même rapprochement dans le diction français si populaire d'après lequel quatre-vingt-dix-neuf *moutons* et un Champenois font cent bêtes (v. CHAMPENOIS) ; et l'on a remarqué que, de même que Démétrius était Athénien, La Fontaine était Champenois.

— De nos jours, le nom de *mouton* a passé dans l'argot des prisons, et il n'y est pas nouveau. Pendant la Révolution, on désignait ainsi des policiers aux gages des comités ou du tribunal révolutionnaire, et qui étaient distribués dans les prisons pour espionner les détenus. Ces faux prisonniers ne se bornaient pas à *moutonner*, ils avaient aussi pour mission de préparer les listes des accusés traduits devant le terrible tribunal. Le président Dumas et l'accusateur public Pouquieu-Tinville s'en rapportaient souvent, dit-on, à leurs renseignements pour la composition de leurs *fourneaux* de victimes. Les plus fameux de ces misérables étaient : Beausire, ex-nobis, dit la femme, la d'Olivra, avait joué un rôle dans l'affaire du collier ; Manini, comte milanais ; Amans, aide de camp ; Guérin ; Rousseville ; Boyenval ; Laflotte, qui dénonça la prétendue conspiration de la prison du Luxembourg, etc.

— Econ. rur. C'est à Linné que l'on doit la création du genre *mouton*, adopté par un grand nombre de zoologistes, tandis que certains auteurs, remarquant le manque de caractères propres à séparer d'une manière bien tranchée les chèvres des *moutons*, les ont réunis dans un seul genre, sous la dénomination de *capra* et d'*agnumus*. Les *moutons* se distinguent par un corps de struc-

ture moyenne et couvert de poils plus ou moins laineux ; les jambes assez grêles et sans bosses aux genoux ; la queue (du moins dans les espèces sauvages) plus ou moins courte, inflexible ou pendante ; enfin, on peut ajouter qu'il existe chez eux un appareil de sécrétion occupant sur chaque pied le niveau de l'articulation supérieure des phalanges du sabot, et s'ouvrant à l'extérieur par un petit trou circulaire d'une ligne environ de diamètre. Il n'existe en réalité entre les *moutons* et les chèvres que des différences spécifiques ; aussi la chèvre produit-elle avec le mouton, que l'on considère comme un *mouton* sauvage, et la brebis avec le bouc ; et, chose remarquable, les métis qui en proviennent ne sont pas inféconds.

Les *moutons* sauvages sont exclusivement herbivores. Ils vivent en familles ou en troupes plus ou moins nombreuses. Ils habitent les pays élevés et les sommets des montagnes, où on les voit, comme les chèvres, sauter de rocher en rocher avec une agilité qui témoigne d'une force musculaire prodigieuse. Leurs bonds sont tellement rapides qu'on ne pourrait les atteindre s'ils ne s'arrêtaient fréquemment au milieu de leurs courses pour regarder stupidement les chasseurs, qui pendant ces haltes ont le temps de se remettre à leur portée. A l'état domestique, ainsi qu'on va le voir, le *mouton* présente des mœurs entièrement différentes. Les espèces sauvages habitent particulièrement, dans l'ancien monde, la Corse, la Sardaigne, quelques îles de la Méditerranée, l'Atlas, la Sibirie ; et dans le nouveau, le Canada. Celles des îles de la Méditerranée sont considérées comme la souche primitive de nos *moutons* domestiques. Les zoologistes cataloguent une quinzaine d'espèces de *moutons*, dont plusieurs font un genre distinct du *mouton* domestique, sous le nom de *mouton*.

Malgré la grande analogie qui existe entre l'organisation intérieure des moutons et celle des *moutons* domestiques, une profonde différence sépare ces deux races animales. Les formes sveltes, la rapidité des mouvements qui caractérisent les premiers, ont fait place chez les seconds à des formes lourdes et à une lenteur d'allure devenue proverbiale. D'autre part, le poil rude et grossier des espèces sauvages a été remplacé dans les races domestiques par une laine longue et molleuse dont on connaît la finesse et le prix. Toutes les espèces de *moutons* domestiques produisent entre elles et donnent lieu à des métis à caractères mixtes. Le défaut d'intelligence est presque absolu chez toutes, et c'est n'est qu'à l'époque du rut que les béliers montrent quelque courage et quelque énergie. Alors seulement, poussés par un sentiment de jalousie instinctive, ils se battent ensemble en se frappant le front. Cette époque passée, ils retombent dans leur état habituel d'indolence et de stupidité. Les femelles, vulgairement appelées *brebis*, font différentes en cela des femelles du mouton, paraissent n'avoir qu'un faible attachement pour leur progéniture. Les jeunes, qui s'appellent *agneaux*, semblent doués d'un sentiment un peu plus fin, qui leur permet de reconnaître leur mère au milieu d'un troupeau. Les *moutons* se rapprochent les uns contre les autres dès qu'ils éprouvent quelque frayeur, mais ne savent en aucune façon éviter le danger, et ne sont même pas capables de chercher un abri contre les intempéries. Dans leur marche ou leur fuite, c'est toujours la détermination d'un seul, de celui qui se trouve en tête, qui entraîne tout le troupeau, sans que la moindre réflexion individuelle vienne contrôler un exemple donné presque toujours sans discernement.

Ce sont principalement les mois de septembre, d'octobre et de novembre que l'on choisit pour la monte, afin d'avoir des petits dans une saison où l'herbe tendre abonde. Les *brebis* conservent leur lait sept ou huit mois après la naissance des petits, mais on ne laisse ceux-ci téter que deux ou trois mois. La plupart des mâles sont châtrés pour être envoyés à la boucherie ou gardés pour la production de la laine. La chair des agneaux se mange lorsqu'ils sont âgés de un à deux mois ; quant aux *moutons*, pour les manger tendres, il faut les engraisser et les tuer à l'âge de deux ou trois ans. Mais on les garde jusqu'à dix ans pour la production de la laine. C'est vers le mois de mai que l'on procède à la tonte des *moutons*. On lave parfois la laine sur le dos de l'animal, mais le plus souvent on la coupe telle qu'elle est, enduite d'un suer gras qu'on appelle le *suint* et qui se trouve être un excellent préservatif pour écarter les insectes destructeurs de la laine.

Les troupeaux de *moutons*, ordinairement composés de cent à deux cents bêtes de tout âge, doivent être logés dans des étables bien aérées et menés tous les jours aux champs. Les maladies des bêtes à laine sont nombreuses. Celles qui sont appelées épizootiques peuvent se répandre chez les animaux de tout pays et dans toutes les temps ; telles sont la clavelée, la gale, la pourriture, le tournis, le piétail, le fourchet, etc. Les *moutons* sont encore attaqués par un grand nombre de vers intestinaux et d'insectes. La durée de la vie des *moutons* est pour l'ordinaire de douze à quinze ans.

Les races domestiques du *mouton* sont nombreuses. Le *mouton* morvan ou *mouton* à lon-

gues jambes, originaire d'Afrique, a le nez fortement busqué et les oreilles pendantes et enveloppées par les cornes. Cette variété, élevée en Barbarie et au Cap, a été naturalisée en Europe par les Hollandais, et a donné, par son croisement avec les *moutons* du Texel, une grande race de *moutons* sans cornes, dont la laine est fine, très-longue, et dont les *brebis* donnent chaque année plusieurs de ceux qu'on appelle *moutons* du Texel ou *moutons* flandrins. Chez le *mouton* à large queue, cet organe descend au moins jusqu'aux jarrets et se rend d'une façon extraordinaire par suite d'une accumulation de graisse qui forme une sorte de loupe de trois à quatre livres. Cette race habite l'Afrique, l'Asie, la Perse et l'Inde, et comprend diverses variétés. Le *mouton* à longue queue, propre à la Russie méridionale, a une queue qui traîne jusqu'à terre. Le *mouton* valchien produit une laine très-abondante ; sa queue est longue et touffue. Le *mouton* d'Islande a des cornes irrégulières, au nombre de deux, quatre ou six. Le *mouton* commun fournit une laine grasse et abondante, généralement blanche, mais très-souvent noire ou brun noir dans le midi de la France. Il comprend une foule de variétés. Le *mouton* d'Espagne ou mérinos a des formes arrondies, de grosses cornes régulières, des joues touffues. Il se distingue surtout par l'admirable finesse de sa laine, longue et douce. Cette race paraît provenir de troupeaux importés de Barbarie en Espagne. Enfin le *mouton* anglais donne une laine très-belle aussi. Il provient des croisements d'une race d'origine anglaise avec des béliers et des brebis d'Espagne et de Barbarie. Cette race, importée en France depuis quelques années, comprend, comme le *mouton* commun de France, un assez grand nombre de variétés. « On reconnaît les anglo-mérinos, dit le professeur Magne, à leur taille au-dessus de la moyenne, à leur tête légèrement busquée, avec ou sans cornes, présentant sur diverses parties des tâches brunes, et portant des oreilles courtes et minces. De finesse variée, la laine recouvre légèrement la tête entre les oreilles et descend jusqu'aux genoux et aux jarrets. Les mois de mai, de juin, de juillet ne sont pas rudes, longue, un peu méchante, et ne couvre qu'incomplètement la tête et les membres. » V. BREBIS, BÉLIER et MOULON.

— Boucherie. Avant de revêtir la forme appétissante d'un gigot à l'ail ou d'une demi-douzaine de côtelettes en papillotes, le *mouton*, qui fut une créature vivante, a dû passer par certaines opérations, certaines préparations peu attrayantes, que les personnes superficielles se refusent volontiers à connaître ; mais il est des esprits plus braves qui n'hésitent pas à regarder en face toutes les réalités de la vie ; c'est pour eux que nous introduisons ce tout petit chapitre. Au reste, la vue des membres sanglants pendus à l'étal d'un boucher ne répugne à personne ; pourquoi refuserait-on d'apprendre la série des opérations qui amènent à cet état le cadavre des *moutons* ? Nous empruntons d'ailleurs ce récit à un homme qui n'y met aucune affectation pythagoricienne ou légumiste, et qui dit simplement les choses comme elles sont et comme il les a vues :

« Les *moutons*, dit M. Ch. Bizet, conservateur des abattoirs, sont assez difficiles à conduire dans les cours de travail. Leur entrée dépend de la bonne volonté du premier *mouton* qui se présente à la porte ; s'il fuit, tous les *moutons* de sa bande le suivent, et il n'est ni hommes ni chiens qui puissent les retenir ; ce n'est quelquefois qu'après une demi-heure ou trois quarts d'heure que l'on parvient, à force de peines et de courses, à les claquemurer enfin dans le lieu où ils doivent être égorgés. Là, le *mouton* est saisi par un garçon et posé sur un étai ; le garcon croise les pieds de derrière de façon à les priver de mouvement. Il appuie ensuite son genou droit sur le corps de l'animal, lui saisit la tête de la main gauche et d'un coup de couteau lui ouvre largement le cou. Les spasmes du *mouton* ainsi égorgé durent de trois à quatre minutes. Les quatre pieds sont coupés ensuite, puis le soufflage opéré par un trou fait au manche de l'épaulé. L'enlèvement de la peau s'opère en moins d'une minute ; c'est ainsi dépouillé que le *mouton* est suspendu à une cheville pour y être vidé. Les bouchers le divisent en deux parties et ensuite en plusieurs autres, dont la valeur varie suivant la position qu'elles occupent dans l'économie de l'animal. Les deux morceaux principaux sont les gigots ; puis viennent les côtelettes, qui sont au nombre de douze dans un bon *mouton*, puis la poitrine, le collet et les épaules.

Un détail curieux que le savant spécialiste a omis, sans doute parce qu'il n'en avait pas été frappé, c'est que le *mouton* ne jette pas un bémol pendant que son sang coule à flot, à la différence du cochon, qui, dans un cas pareil, ne cesse de pousser des cris effrayants. On a eu tort toutefois de faire honneur de ce silence à la douceur et à la résignation du *mouton*. La résignation sous le couteau des égorgeurs ne serait peut-être pas une vertu bien admirable ; mais le silence de la victime est dû ici à une cause bien plus simple : c'est que le coup de couteau de l'égorgeur est toujours donné de façon à diviser la trachée-artère.

Voici maintenant comment les bouchers de Paris distribuent la viande de *mouton* à l'étal :

1^{re} catégorie : Gigot, filet, carrés, côtelettes courvées, côtelettes découvertes.

2^e catégorie : Épaules.

3^e catégorie : Poitrine, collet.

Quant à la qualité de la viande du *mouton*, elle tient à quatre causes principales : le sexe, l'âge, la provenance et l'état de fatigue de l'animal au moment de l'abattage. Un grand nombre des prétendus *moutons* que nous consommons sont de vieilles brebis lasses de mettre bas, et que, pour cette cause, on a engraisées pour l'abattoir ; d'autres sont de vieux béliers dont l'odeur rappelle celle du bouc ; ou plus souvent de vieux *moutons* conservés pour la laine, et qu'on s'empresse de livrer à la consommation lorsqu'on prévoit leur fin plus ou moins prochaine. Dans un cas comme dans l'autre, on n'a qu'une viande très-malsaine. Plus souvent encore, les *moutons* amenés aux abattoirs des grandes villes ont été éreintés par une longue marche et ont fait, pendant des semaines entières, six, huit ou dix lieues par jour. Dans ce cas, l'excrétion du suint est fort activée et la chair en contracte cette odeur de laine si repoussante et malheureusement si connue. Mais, en dehors de toutes ces causes, il faut bien reconnaître que les *moutons* empruntent la plus grande partie de leurs qualités aux pâturages dans lesquels on les engraisse. Engraisser, c'est peut-être trop dire, car, si la graisse assure un beau bénéfice à l'éleveur, elle nuit singulièrement, quand elle est en excès, à la qualité de la viande. Les prés-salés, si appréciés à Paris, ne sont pas trop gras ; les *moutons* de la Crau d'Arles, moins connus, mais peut-être plus dignes de l'être, ne broient, entre les cailloux, qu'une herbe courte, sèche et aromatique, et cependant les populations qui entourent la Crau font généralement le pot-au-feu avec du *mouton* seulement, et nous osons dire, sauf à révolter certains préjugés, qu'il est excellent.

Toutes les parties du *mouton*, y compris l'épaulé, peuvent, entre les mains d'un cuisinier habile, fournir des mets excellents. Il ne faut peut-être en excepter que la queue ; et encore l'histoire rapporte que le maréchal d'Hocquincourt avait un goût marqué pour cette partie du *mouton*. Il avait d'ailleurs remarqué que ce mets, grâce aux allusions équivoques auxquelles il donne lieu, avait un effet décisif sur la gaieté des convives. Il garda toute sa vie un cuisinier qui avait trouvé le moyen de préparer des queues de *mouton* en caisse, qu'il emportait à l'armée pour mettre ses officiers en belle humeur.

— Iconogr. Le *mouton* a été donné pour attribut à l'innocence, à la Douceur, à la Virginité. Il figure assez rarement dans les compositions de l'antiquité (on ne peut guère citer que le fameux bélier à la toison d'or, qui transporta Phrynos dans la Colchide) ; mais l'art chrétien a fait de l'agneau la figure symbolique, par excellence, du Fils de Dieu immolé pour les péchés du monde (v. AGNEAU, t. I, p. 137). Le même animal a été donné pour attribut au Bon Pasteur, à sainte Agnès, etc.

Au point de vue de la simple réalité, le *mouton* joue en peinture un aussi grand rôle qu'en littérature ; de même qu'il n'a été oublié par aucun des poètes qui ont célébré les champs, les travaux rustiques et les divers épisodes de la vie pastorale, de même il a été représenté par la plupart des paysagistes ; quelquefois même il est devenu le motif principal et comme le héros des tableaux où il figure. Les peintres qui ont le mieux réussi à peindre les *moutons* sont : Le Bassan, Benedetto Castiglione, Jos. Palizzi, parmi les Italiens ; Paul Potter, Berghem, Albert Cuyp, Adrien van de Velde, Van der Does, Albert Klomp, parmi les Hollandais ; Jean-Henri Roos, Philippe Roos, plus connu sous le nom de Rosa di Tivoli, et Albert Brendel, parmi les Allemands ; Ommeganck, Verboeckhoven, H. van den Poorten, Jos. Stevens, Xavier de Cock, parmi les Belges ; Brascassat, J.-Fr. Paris, Troyon, Rosa Bonheur, Auguste Bonheur, Juliette Peyrol-Bonheur, Bissot de Warville, Van Marcke, Chaigneau, Servin, etc., parmi les Français. Un Hollandais, Marc de Byre, élève de Van der Does, a gravé à l'eau-forte, en 1664, une suite de 16 planches représentant des *moutons* en différentes attitudes.

Sous ce titre : les *Moutons égarés*, un artiste anglais contemporain M. William Hunt, a exposé à Paris, en 1855, un tableau d'un fini excessif, représentant des *moutons* engagés parmi les rochers et les roches, béants, inquiets de ne plus retrouver le chemin de la bergerie. Citons enfin les *Moutons de Paragne*, représentés par M. Albert Brendel (Salon de 1863), au moment où ils sautent dans la mer.

— Métrol. Monnaie d'or, marquée d'un *mouton*. Il y eut des *moutons* d'or à la grande laine, et des *moutons* d'or à la petite laine ou deniers d'or à l'agneau. Ces mots sont synonymes et désignent des pièces d'or, fabriquées sous le règne de saint Louis, qui ont eu cours jusqu'au règne de Charles VII. Elles étaient d'or fin, du poids de 3 deniers 5 grains trebuchants, et valaient 12 sous 6 deniers tournois ; ces sous étaient d'argent fin et pesaient en-

viron autant que le mouton d'or, ce qui donnait aux moutons une valeur de 10 fr. 39 de notre monnaie courante. Ces espèces jouaient en France et en Europe d'une très-grande faveur pendant près de deux siècles; les princes des États voisins du nôtre en firent fabriquer à notre imitation, et leur donnèrent le nom de mouton d'or. On trouve à tout moment dans les titres et les contrats de ces temps éloignés, rédigés, comme on sait, en bas latin, la mention de marchés, ventes, redevances, etc., payables en *mutoni aurei*. Charles VI, obligé d'affaiblir ses monnaies pour subvenir aux frais de la guerre qu'il eut à soutenir contre les Anglais, abaisssa le titre et le poids des moutons d'or : en 1419, ils n'étaient plus qu'à 958 milligrammes, du poids de 48 grains (2 grammes 549 milligrammes), et ne valaient que 16 sous 6 deniers. Charles VII acheva de les discréditer en les faisant fabriquer à 792 milligrammes de fin, du poids de 48 grains (2 grammes 549 milligrammes), d'une valeur de 15 sous seulement. La valeur intrinsèque de ces derniers moutons d'or est aujourd'hui de 6 fr. 94, au lieu de 10 fr. 39 que valaient les mêmes espèces du temps de saint Louis.

— *Monnaie au mouton*. Système adopté pour le frappeage des monnaies de cuivre de la République française (tête de Liberté). On peut voir un modèle de cet instrument au musée monétaire de la Monnaie de Paris, dans la salle des machines. Il consistait en une bête ou mouton, semblable à ceux dont on se sert pour enfoncer des pilotes. Ce mouton portait à sa base un carré d'empreinte; l'autre empreinte était fixée à un bloc placé immédiatement au-dessous. La pièce était placée par l'ouvrier poseur sur le bloc inférieur; le mouton, élevé à l'aide de cordes et d'une poulie, retombait sur la pièce et la force du coup imprimait les deux empreintes. Il y avait un ou deux tireurs, chargés de manœuvrer le mouton, suivant l'épaisseur des pièces à frapper; le chef ouvrier dirigeait l'opération à l'aide d'un étrier fixé aux cordons de tirage. Ce système ne tendit pas à être abandonné et l'on ne fit plus usage que du balancier perfectionné par M. Gimbembre, jusqu'au jour où l'ingénieur de Thonnelier inventa la presse monétaire mue par la vapeur.

— Mécen. V. SONNETTE.

— *Allus. littér. Les moutons de Panurge*. V. GAIGANTUA.

Mouton enragé (LE), article resté fameux par la hardiesse de ses allusions et le bruit qu'il fit en son temps; inséré dans l'*Album* du 20 juin 1829, il était dû à L.-M. Fontan (v. ce nom). L'*Album*, supprimé par une simple ordonnance de M. de Courbière en février 1833, avait reparu en 1828; mais ses rédacteurs ne pouvant oublier que l'un d'eux, Magalon, avait, à la suite de cette suppression, été condamné à treize mois de prison et 2,000 francs d'amende; ils ne pouvaient oublier surtout que Magalon, jeté à la prison de Poissy en compagnie de malfaiteurs, accablé d'un misérable attentat de la gale, assujéti à des travaux grossiers, n'avait dû de fuir sa peine dans des conditions plus humaines qu'à l'intervention de Chateaubriand, dont la sollicitude s'était éveillée devant la réprobation générale. Fontan, jeune et plein d'ardeur, avait retracé énergiquement les détails de ce triste épisode. Sa haine contre le gouvernement qui sanctionnait de tels actes n'avait pas besoin d'être stimulée; il lui suffisait de s'inspirer de ses convictions politiques pour être tenté de se déchirer sans pitié ni merci les oreilles dont ces revêtait tant de consciences vénales. Il n'en est pas moins évident que le célèbre article du *Mouton enragé*, où le roi, sous le nom transparent de Robin-Mouton, était personnellement pris à partie avec une violence extrême, ne serait pas sorti de sa plume, s'il n'avait été provoqué à l'écrire par le spectacle des basses vengeances, des odieuses représailles et des blâmables injustices qui se commettaient en haut lieu sans que le roi y mit obstacle. Le roi, ou était-il? à la chasse; que faisait-il? il appelait les congréganistes ses amis; la politique de M. de Villèle, que l'adresse de 1828 avait qualifiée de *système déplorable*, il l'appelait *mon système*; il prenait pour mot d'ordre avec Polignac : *Plus de concessions* ! Voilà où en était Charles X, qu'on cherche encore à défendre, oubliant trop aisément qu'aux heures fugitives de sagesse et de bon sens qui signalaient l'arrivée au trône du dernier Bourbon succédaient les ténèbres, les violences et l'intolérable domination des prêtres; voilà où il en était lorsque parut le *Mouton enragé*. Ce *Mouton enragé*, nous le reproduisons à titre de curiosité politique et parce qu'il caractérise assez bien la hardiesse d'une certaine partie de l'opinion publique à la veille de la révolution de Juillet. Nous ne le discutons pas; nous nous bornons à le faire suivre d'éclaircissements.

« Figurez-vous un joli mouton blanc, frisé, lavé chaque matin, les yeux à fleur de tête, les oreilles longues, la jambe en forme de fusée, la gauche autrement dit laèvre inférieure lourde et pendante; enfin, un vrai mouton du Berry il marche à la tête du troupeau, il en est presque le monarque. Un pré immense sert de pâturage à lui et aux siens. Sur le nombre d'arapents que ce pré contient, une certaine quantité lui est dévolue de plein droit. C'est là que pousse l'herbe la plus ten-

dre; aussi devient-il gros; c'est un plaisir à ce que c'est pourtant que d'avoir un apanage !

« Notre mouton a nom Robin. Dès que les petits enfants l'aperçoivent, ils crient en courant après lui : Ah ! voilà Robin-Mouton !... qu'il est gentil, Robin-Mouton ! Robin n'est pas fier, il se laisse facilement approcher, il répond aux compliments qu'on lui fait par des salutations gracieuses; il montre ses dents en signe de joie. Quelquefois même il porte la complaisance jusqu'à bêler. Oh ! c'est alors que les applaudissements éclatent ! On l'entoure, on le félicite, on lui adresse mille questions. « Veux-tu que je te noue ce ruban autour du cou, mon cher Robin ? je ne serai pas trop fort. Que ta laine est belle, Robin ! Est-ce qu'on va te tondre bientôt ? »

« Tondre Robin, bon Dieu ! l'on n'aurait garde ! Il défendrait sa toison *ambigus et rostro*; car, malgré son air de douceur, il est méchant quand il s'y met. Il donne dans l'occasion un coup de dent tout comme un autre. On m'a raconté qu'une brebis de ses parentes le mord chaque fois qu'elle le rencontre, parce qu'elle trouve qu'il ne gouverne pas assez dignement son troupeau; et, je vous le confie sous le sceau du secret, le pauvre Robin-Mouton est enragé.

« Ce n'est pas que sa rage soit apparente; au contraire, il cherche autant que possible à la dissimuler. Epreuve-t-il un accès, a-t-il besoin de satisfaire une mauvaise pensée, il a bien soin de regarder auparavant si personne ne l'observe; car Robin-Mouton sait quel sort on destine aux animaux qui sont atteints de cette maladie. Il a peur des boulettes, Robin-Mouton !

« Et puis, il sent sa faiblesse ! Si encore il était né béliet ! Oh ! qu'il userait, largement de ses deux cornes ! comme il nous ferait valoir ses prérogatives sur la gent moutonnaire qui le suit ! Peut-être même serait-il capable de déclarer la guerre au troupeau voisin. Mais, hélas ! il est d'une famille qui n'aime pas beaucoup à se battre, et, quelles que soient les velléités de conquête qui le chatouillent, il se ressouvient avec amertume que c'est du sang de mouton qui coule dans ses veines.

« Cette idée fatale le désespère... Consolotez, Robin; tu n'as pas à te plaindre. Ne dépend-il pas de toi de mener une vie paresseuse et commode ? Qu'as-tu à faire du matin au soir ? Rien ; tu bois, tu manges et tu dors, tes moutons exécutent tes ordres, consentent à tes moindres caprices; ils sautent à ta volonté ! Que demandes-tu donc ? Crois-moi, ne cherche pas à sortir de ta quiétude animale. Repousse ces vastes idées de gloire qui sont trop grandes pour ton étroit cerveau. Végète, ainsi qu'ont végété tes pères. Le ciel t'a créé mouton, meurs mouton. Je te le déclare avec franchise, tu ne laisseras pas que d'être un charmant quadrupède... si, *in petto*, tu n'étais pas enragé.

« Tel est ce singulier morceau qui entraîna tout d'abord la sursis de l'*Album*. Nous avons cherché à nous reporter aux choses de l'époque, et à voir tout ce que l'actualité pouvait fournir de piquant à la malignité publique dans l'article qui nous occupe. Et d'abord pourquoi ce nom de Robin-Mouton donné au roi ? Robin des Bois obtenait à l'Odéon une vogue extraordinaire. Le célèbre chœur : *Chasseur diligent*, jouissait surtout d'une grande popularité. Charles X, à son avènement au trône, ayant visité les théâtres, l'Odéon, pour le spectacle royal, ne crut pouvoir mieux faire que de choisir l'opéra en faveur. Or, Charles X aimait la chasse, particulièrement la grande chasse. « A plaisir de prince », poussé fort loin, chez lui, avait été maintes fois critiqué; aussi s'avisait-on de chercher dans Robin des Bois une application railleuse. Le chasseur diligent qui devance l'aurore n'était autre que Charles X. Le roi ne soupçonnait guère ce rapprochement, et le théâtre, lui, le voyait de tout autre façon que le public. Par une malencontreuse coïncidence, à la suite du morceau qui avait dirigé les regards du public sur le roi, ce toast arrivait immédiatement : *Au grand chasseur Robin des Bois* ! Un mouvement contenu, qui ressemblait beaucoup à de l'hilarité, se fit remarquer dans la salle. Le compliment tournait en quelque chose de contraire et ressemblait au pavé de la fable. Les journaux ne laisseront pas tomber dans l'eau cette bonne aubaine et Robin et Charles devinrent synonymes; il est vrai que d'abord on ne mit dans ce rapprochement qu'une intention malicieuse plutôt que maligne. Voilà pour le nom de Robin. Quant au substantif qui l'accompagne, il trouve son explication dans le visage même du roi, et les caricatures du temps ont largement usé d'une ressemblance plus ou moins lointaine. Quelles sont, à présent, ces « vastes idées de gloire » dont parlait Fontan avec une ironie implacable ? L'expédition de Grèce et le blocus maritime d'Alger. Enfin, par « une brebis de ses parentes » se trouvait désignée la duchesse d'Angoulême. Le scandale provoqué par le *Mouton enragé* fut grand. Fontan se vit blâmé par quelques-uns de ses amis politiques, qui pensèrent avec raison que la cause de la liberté allait se trouver compromise par cette attaque. L'article fournissait, en effet, le plus spécieux prétexte aux ennemis de la presse; ils en usèrent, ou plutôt ils en abusèrent si bien qu'il en résulta une révolution. Loin de chercher à conjurer le danger qui le menaçait, Fontan prit la plume et écrivit dans l'*Album* (livraison du 5 juillet 1829) : « Nous

n'avons besoin ni de grâce ni de pitié. Nous nous rendons complice de nos écrits, quels qu'ils soient; car nos écrits sont l'expression d'une conviction profonde. L'ironie, chez nous, a un sens direct, positif; l'indignation une allure franche, déterminée; et nous ne pensons pas qu'on nous reproche, quand nous avons attaqué quelqu'un, d'avoir jamais reculé devant son nom. » Il terminait ainsi : « Dans les deux camps s'agitent des hypocrites de différentes espèces, hypocrites de religion, hypocrites de monarchie, hypocrites d'égalité. Nous avons arraché le masque qui leur couvrait le visage, sans regarder quelle devise était inscrite sur leur drapeau, sans nous laisser éblouir par les couleurs dont ils se paraient. De là, haine violente des deux côtés contre notre impartialité audace. De là, persécution ouverte de ceux qui marchent dans les rangs opposés aux nôtres, et calomnies infâmes de ceux qui semblent combattre pour la même cause que nous. »

Tout en défiant les poursuites du ministère, Fontan crut devoir les prévenir. Il quitta la France; traqué et repoussé par divers gouvernements étrangers, sans asile et sans ressource, il fut forcé de revenir à Paris, où il fut écroué à Sainte-Pélagie. Condamné à cinq ans de prison et 10,000 francs d'amende, jeté à Poissy avec des voleurs, les journées de Juillet le rendirent à la liberté.

MOUTON, ONNE adj. (mou-ton, o-ne — rad. mouton). Qui appartient, qui convient, qui est propre aux moutons : Un caractère MOUTON. Une patience MOUTONNE. La douceur MOUTONNE. La gent MOUTONNE.

— Fam. Doux, facile à mener : Dites que j'ai l'âme tendre et MOUTONNE. (Piron.) « Porté à l'imitation : La race humaine est essentiellement MOUTONNE. »

— s. f. Ancienne coiffure de femme, consistant en une tresse de cheveux frisés qui se plaçait sur le front.

MOUTON (Jean), compositeur français qui vivait au xvi^e siècle. Il eut pour maître le célèbre Josquin. Descripteur et grand maître de son temps. Déjà en grande réputation sous Louis XII, il reçut de François I^{er}, qui le tenait en haute estime, le titre de maître de la grande chapelle. Ce compositeur possédait à fond la science musicale et ses œuvres contiennent des mélodies faciles et naturelles. On a de lui : des *Messes*, jadis très-estimées et dont cinq ont été publiées en 1850 par Octave Petrucci; des *Molets*, publiés par le même et parmi lesquels on cite ceux qu'il composa à l'occasion de la naissance d'une fille de Louis XII (1509) et à l'occasion de la mort d'Anne de Bretagne (1514); enfin, des *Madrigaux*, également fort prisés.

MOUTON (Gabriel), mathématicien et astronome français, né à Lyon en 1618, mort le 28 septembre 1694. Il fut d'abord enfant de chœur, puis vicaire de Saint-Paul, prébendier de la chapelle des Trois-Maries et docteur en théologie. Mouton a calculé les sinus et les tangentes logarithmiques à 10 décimales, pour toutes les secondes des quatre premiers degrés; ils se trouvent dans les tables de Gardiner et ont été reproduits dans celles de Gallet. Il est principalement connu par ses *Observations diamétrorum solis et lunæ apparentium* (Lyon, 1670). Il recevait sur un carton l'image de l'astre au moment de son passage au méridien et estimait le temps employé au passage par le nombre des oscillations d'un pendule préalablement réglé. Le temps écoulé, converti en degrés, en tenant compte de la déclinaison de l'astre et de son mouvement propre, fournissait le diamètre. Il avait aussi imaginé, pour le soleil, une autre méthode assez ingénieuse. Il mesurait sur le carton, à quelques jours d'intervalle, d'abord le diamètre de l'image, et ensuite la distance parcourue dans le sens vertical par le bord supérieur, par exemple : le diamètre et la distance observés devaient être proportionnels au diamètre apparent et à la variation des deux observations. Cette variation étant donc fournie par les tables, une proportion très-simple lui faisait connaître le diamètre apparent. Il trouva, pour le diamètre du soleil, 31°30', 67 à l'apogée et 32°59', 67 au périhélie. Les vraies valeurs sont 31°51' et 32°55', 6.

Le principal titre de Mouton à une place honorable dans l'histoire des sciences est son invention de la méthode des différences pour le calcul des tables de toutes sortes. Cette méthode, purement instinctive chez Mouton, a, comme on sait, attiré l'attention de Newton qui en a fait la théorie. C'est notre méthode d'interpolation.

MOUTON (Jean-Baptiste-Sylvain), écrivain ecclésiastique français, né à la Charité-sur-Loire (Nièvre) vers 1740, mort à Utrecht en 1803. Il adopta avec ardeur les doctrines jansénistes et se fixa en Hollande, auprès de l'abbé Duparc de Bellegarde, qu'il seconda dans sa vaste correspondance et dans la composition de ses ouvrages. Les *Novelles ecclésiastiques* ayant cessé de paraître à Paris en 1793, Mouton entreprit de les continuer à Utrecht, à partir de janvier 1794, et poursuivit cette publication jusqu'à l'époque de sa mort.

MOUTON (Georges), comte DE LOBAU, maréchal et pair de France. V. LOBAU.

MOUTON-BLANC (dynastie du), princes

turcomans qui renversèrent la dynastie du Mouton-Noir (1468), en Perse, et furent chassés à leur tour par les Sophes en 1499.

MOUTON-NOIR (dynastie du), dynastie turcomane, ainsi nommée parce qu'elle portait un mouton noir peint sur ses étendards. Les princes de cette dynastie régnaient, dans le xiv^e siècle, sur l'Arménie et le Diarbékir. Ils envahirent la Perse en 1407 et furent renversés du trône, en 1468, par les princes de la dynastie du Mouton-Blanc.

MOUTON-DUVERNET (le baron Régis-Barthélemi), général et député français, né au Puy (Haute-Loire) en 1779, fusillé à Lyon en 1816. Il servit, avant la Révolution, dans le régiment de la Gendarme, se distingua au siège de Toulon, à Arcueil et dans presque toutes les campagnes de l'Empire, devint général de brigade en 1811, général de division en 1813, fit partie, en 1815, de la Chambre des représentants, où il se prononça avec vigueur contre les Bourbons, et reçut du gouvernement provisoire le commandement de Lyon. Au retour de Louis XVIII, Mouton-Duvernet fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet qui livrait aux tribunaux militaires dix-huit généraux, sous l'inculpation d'avoir trahi le roi. Pendant près d'une année, il parvint à se cacher; mais, las de ce genre de vie, il alla lui-même se constituer prisonnier et passa, le 15 juillet 1816, devant un conseil de guerre qui le condamna à mort. Vainement sa femme implora successivement sa grâce du comte d'Artois, du duc de Berry et de Louis XVIII; elle se vit partout repoussée et le roi, aux pieds duquel elle se jeta, lui répondit séchement : « Je ne peux vous accorder votre demande. » Mouton-Duvernet fut fusillé le 27 juillet sur le chemin des Étroits, à Lyon. Le lendemain de l'exécution, raconte Vaulabelle, des dames royalistes de la ville se rendirent au lieu du supplice et ne rougirent point de faire éclater leur joie en se livrant à des danses impies sur l'endroit même où le général venait d'être mortellement frappé. Enfin, raconte Bouchet, un banquet ayant eu lieu à Lyon quelques jours après, « des toasts célébrèrent la mort du général et les convives exigèrent qu'on leur servît un foie de mouton, qui fut aussitôt percé de cent coups de couteau. » Sa famille lui a élevé un monument à Lyon, dans le cimetière de Loyasse.

MOUTON-FONTENILLE DE LA CLOTTE (Marie-Jacques-Philippe), naturaliste français, né à Montpellier (Hérault) en 1769, mort à Lyon en 1837. Il professa l'histoire naturelle au lycée et à l'Académie de Lyon et devint par la suite conservateur du cabinet d'histoire naturelle de cette ville. On lui doit un assez grand nombre de travaux, parmi lesquels nous citerons : *Tableaux des systèmes de botanique générale et particulière* (Lyon, 1798); *Observations et expériences sur l'art d'empailler et de conserver les oiseaux* (1801, in-8); *Dictionnaire des termes techniques de botanique* (Lyon, 1803); *Système des plantes contenant les classes, ordres, genres et espèces, extrait et traduit des ouvrages de Linné* (Lyon, 1805, 5 vol. in-8); *Traité élémentaire d'ornithologie* (Lyon, 1811, 3 vol. in-8); *Tableau de concordance des genres d'un pinus des plantes européennes* (Lyon, 1815); diverses brochures politiques, notamment : *la France au délire pendant les deux usurpations de Bonaparte* (1815, in-8), et un grand nombre de *Mémoires*, insérés dans divers recueils.

MOUTONNADE s. f. (mou-to-na-de — rad. mouton). Fam. Ton de la pastorale, style fade et ennuyeux.

MOUTONNAGES m. (mou-to-na-je — rad. mouton). Néod. Droit que devaient au seigneur ceux qui vendaient ou achetaient des bêtes à laine sur son fief.

MOUTONNAILLE s. f. (mou-to-na-ille; ll mil. — rad. mouton). Troupeau de moutons, au pr. et au fig. :

Le monde n'est que franche moutonnaill.

LA FONTAINE.

Je pourrais, dans l'étable avec art me glissant, m'emparer de la moutonnaill.

FR. DE NEUFCHATEAU.

MOUTONNANT, ANTE adj. (mou-to-nan, ante — rad. moutonner). Qui moutonne : Le sommet MOUTONNANT des vagues devient la tête blanchie des Grecs, qui font peur aux matelots. (Kéran.)

MOUTONNE s. f. (mou-to-ne — fém. de mouton). Econ. rur. Brebis châtre, qu'on engraisse pour la boucherie.

— Modes. Coiffure de femme, formée d'une tresse de cheveux toulée et frisée qui s'appliquait sur le front.

MOUTONNÉ, ÉE (mou-to-né) part. passé du v. moutonner. Frisé ou ondulé comme la laine des moutons : Coiffure MOUTONNÉE. Perruque MOUTONNÉE.

— Nuages moutonnés. Nuages blancs et floconneux, formés en petites masses pressées comme les vagues d'une mer qui moutonne.

— Prov. Temps moutonné et femme fardée ne sont pas de longue durée. La femme fardée perd rapidement sa beauté, comme les nuages moutonnés annoncent un prompt changement de temps.

— Argot. Surveillé, espionné par un des émissaires de la police appelés moutons.

— Manège. Se dit de la tête d'un cheval

quand elle imite le profil de celle du mouton, c'est-à-dire quand elle forme une ligne continue depuis les yeux jusqu'au bout du nez : *Les chevrons barbes ont la tête belle, petite et assez ordinairement MOUTONNÉE.* (Buff.)

— Géol. *Roche moutonnée*, Roche dont la surface offre des aspérités usées en forme de mamelons, après le passage d'un glacier.

— Encycl. Géol. On observe fréquemment autour des glaciers, surtout de ceux des Alpes, dans les parties abandonnées par les glaces, des roches marquées de stries ou de cannelures parallèles très-nettes, dirigées dans le sens du mouvement de translation de la masse ; on peut les comparer à des sacs de laine empilés les uns sur les autres ; c'est ce qu'on appelle des roches ou des surfaces *moutonnées*. On pense que ces stries sont dues au frottement prolongé de la glace ou des corps qu'elle a charriés. Telle est du moins l'explication la plus satisfaisante et la plus généralement admise. Ce fait ajouté à d'autres, a conduit plusieurs géologues à penser que les glaciers étaient plus étendus autrefois qu'ils ne le sont de nos jours. Les glaciers de Chamounix, entre autres, paraissent avoir reculé d'une lieue.

MOUTONNEMENT adv. (mou-to-ne-man — rad. *mouton*). Néol. Comme un mouton ; à la manière des moutons : *Les hommes sont si habitués à se copier MOUTONNEMENT les uns les autres, qu'ils sont plus disposés à pardonner un vice qu'une singularité.* (La Bouissie.)

MOUTONNER v. a. ou tr. (mou-to-né — rad. *mouton*). Rendre frisé, anémié comme le toison d'un mouton : *MOUTONNER une perruque.*

— Argot. Surveiller, chercher à faire parler en donnant pour un camarade, et en dénigant les rapports que l'on a avec la police : *Certains détenus sont chargés de MOUTONNER les autres prisonniers.*

— V. n. ou intr. Se couvrir d'écume, de vagues blanchissantes : *La mer MOUTONNE.* (Lamart.) *L'eau qui caresse les rochers revient MOUTONNER à mes pieds avec un doux murmure.* (Fr. Wey.)

— Par anal. S'agiter comme des vagues : *La dernière vibration du douzième coup s'éteignait à peine que toutes les têtes MOUTONNIÈREMENT comme des vagues sous un coup de vent.* (V. Hugo.) *Quelques garçons nationaux étaient l'avant-garde de cette pébrée ; derrière eux, on voyait MOUTONNER des têtes livides dont les yeux étincelaient sous des paupières rouges.* (E. Gonzaïes.)

MOUTONNERIE s. f. (mou-to-ne-ri — rad. *mouton*). Caractère mouton, esprit d'imitation : *De là cette MOUTONNERIE qu'on appelle si volontiers dans le monde bon sens, et qui se réduit à penser d'une manière que le grand nombre ne désapprouve pas.* (Turgot.)

— Fam. Fadeur de certaines poésies pastorales :

Dans ton beau récit pastoral,
Avec tes moutons péle-mêle,
Sur un ton bien doux, bien moral,
Berger, bergère, auteur, tout bête ;
Puis bergers, auteurs, lecteur, chien,
S'endorment de *moutonnerie* ;
Pour réveiller la bergerie,
Oh ! qu'un petit loup viendrait bien !

LENDRE.

MOUTONNET s. m. (mou-to-né). Métrol. anc. Monnaie frappée sous Charles VI. On disait plus ordinairement AGNEL.

MOUTONNET-CLAIRFONS (Julien-Jacques), érudite français, né au Mans en 1740, mort en 1813. Il fit ses études chez les oratoriens du Mans et devint un excellent helléniste. Désireux de trouver quelque position avantageuse, il vint à Paris et, pour ménager ses modestes ressources, il dut faire le voyage à pied ; le surnom de Clairfons, qu'il ajouta à son nom patronymique de Moutonnet, lui rappelait un épisode de ce voyage pédestre, une halte auprès d'une source dont l'aspect pittoresque l'avait frappé. En arrivant à Paris, il entra comme precepteur dans une grande famille et noua quelques relations avec divers gens de lettres, Jean-Jacques Rousseau entre autres. Il se maria, demanda ses moyens d'existence à un modeste emploi dans l'administration des postes et cultiva un peu les lettres durant ses loisirs. C'est par d'estimables traductions du grec, du latin et de l'italien que Moutonnet-Clairfons s'est fait connaître. On lui doit les *Baisers* de Jean Second, trad. française accompagnée du texte latin (1771, in-8) ; *Anacréon, Sapho, Bion et Moschus* (1773, in-8), traduction jugée assez bonne pour avoir été souvent contrefaite ; *L'Enfer* de Dante, trad. accompagnée du texte, de notes et d'une vie de Dante (1776, in-8) ; une traduction du *Paradis* est restée manuscrite. Ses ouvrages d'imagination sont assez faibles. Nous nous bornerons à citer les *Iles fortunées* (1771, in-8) et la suite de ce petit roman moral : *L'Hirondelle et ses petites* (1772) ; *La Bonne mère, la Fille bien née* (1772), autres nouvelles morales. On lui doit encore un *Manuel épistolaire*, choix de lettres puisées dans les auteurs français et latins (1788, in-8), et quelques brochures de polémique : *le Vénérable philanthrope* (1790, in-8) où il prit la défense de Jean-Jacques Rousseau ; *Moré dénoncé au public comme plagiaire* (1803, in-8). Confiné jusqu'à la fin de ses jours dans son

petit emploi, Moutonnet avait pris pour devise ces deux vers latins de sa façon :

*Aurea libertas blandit respicit amantem ;
Sperno divitiis otioque fruor.*

Il mourut des suites d'une opération de la taille.

MOUTONNEUX, EUSE adj. (mou-to-nou, eu-ze — rad. *moutonner* v. n.). Mar. Qui moutonne, qui se couvre de vagues ou de nunges blancs et floconneux : *Mer MOUTONNEUSE.* Ciel MOUTONNEUX.

MOUTONNIÈRE, IÈRE adj. (mou-to-nié, ière — rad. *mouton*). Qui est de la nature du mouton : *La race MOUTONNIÈRE. La gent MOUTONNIÈRE.*

... La moutonnière créature
Pesait plus qu'un fromage. ...

LA FONTAINE.

Qu'un seul mouton se jette à la rivière,
Vous ne verrez nulle âme moutonnière
Rester au bord : tous se noient à tas.

LA FONTAINE.

— Fam. Aveuglement, sottement imitateur : *Les esprits civilisés sont tous MOUTONNIERS en étude de la nature.* (Fourier.) *La multitude est toujours MOUTONNIÈRE.* (Leblanc.)

— Rem. Ce passage de la fable du *Corbeau* voulant imiter l'Aigle :

... La moutonnière créature
Pesait plus qu'un fromage. ...

est accompagné de cette note dans le commentaire de Ch. Nodier : « *Moutonnière*, adjectif de la création de La Fontaine, qui est d'un effet fort comique. » M. Walckenaër n'a pas hésité à répéter cette assertion : « *Moutonnière*, adjectif de la création de La Fontaine. » Voici, dit-il, le mot, comme ce mot est de la création de La Fontaine. Il existe une traduction de Merlin Coccaïe, publiée en 1606, mais, à en juger par le style, fort antérieure à cette date. Dans le XII^e chant, où Rabelais a pris la célèbre histoire des moutons de Panurge, on lit, page 321 : « Maintenant, arrivèrent ici trente marchands moutonniers du Tésin. » Et à la page 325 : « Or Balde, entendant les paroles audacieuses de ce vilain moutonnier, desguaine incontinent son espée et se deslière d'attaquer ces braves maraus. » La Fontaine n'aurait donc fait que changer moutonnier, formé sur l'italien *montone*, en moutonnière. Mais il n'a pas même eu besoin de prendre cette peine ; Rabelais la lui avait épargnée. En effet, Rabelais nous représente, après que tous les moutons ont fait le saut dans la mer, « bergiers et moutonniers les prenant uns par les cornes, autres par les jambes, autres par la toison, et le perfide Panurge arme d'un aviron, non pour aider aux moutonniers, mais pour les engager de grimper sur la nauf et évader le naufrage, dont il arriva que tous périrent misérablement noyés, bêtes et gens. Alors Panurge triomphe. La nauf viduée du marchand et des moutons, reste ici icy, dist Panurge, uille âme moutonnière ? » Cet épisode des moutons avait tellement plu à La Fontaine qu'il l'avait rimé pour servir de prologue au conte de l'Abbesse malade, qui débute par ce vers :

L'exemple sert, l'exemple nuit aussi.

Les moutons de Panurge arrivaient à tout naturellement. La Fontaine, on ne sait pour quel motif, a supprimé cette partie du conte de l'Abbesse. Il y avait transporté l'expression littéraire de Rabelais :

Qu'un seul mouton se jette à la rivière,
Vous ne verrez nulle âme moutonnière
Rester au bord : toutes feront le saut.

La Fontaine pouvait donc avoir pris cet adjectif dans deux auteurs différents, Rabelais et Merlin Coccaïe, à qui il a emprunté son début de la fable *Le Rat et la Grenouille*, et aussi dans Villon, qui l'a lui-même employé :

Et à ce malastro Changoen
Moutonnier, qui tient en procès,
Je laisse trois coups d'escourgeon.
(Petit Testament.)

MOUTONNIÈREMENT adv. (mou-to-nière-man — rad. *moutonnier*). D'une façon moutonnière, sottement imitatrice.

MOUTOUCHI s. m. (mou-tou-chi). Bot. Nom que les naturels de la Guyane donnent à une espèce de piécorcarpe.

MOUTTADAR s. m. (mou-ta-dar). Fermier de l'impôt dans l'Inde.

MOUTURE s. f. (mou-tu-re — rad. *moudre*). Techn. Action ou manière de moudre du blé : *Il y a des moutures qui font une meilleure mouture que les autres.* (Acad.) *La mouture coûte aux consommateurs beaucoup moins aujourd'hui qu'autrefois.* (J.-B. Say.) *La mouture à la grosse, mouture unique, suivie d'un blutage hors du moulin. La mouture pour le bourgeois, mouture à la grosse, suivie d'un blutage fin. La mouture rustique ou des pauvres, celle dans laquelle la farine est blutée très-grossièrement. La mouture économique ou à blime, celle dans laquelle on sépare complètement les sons, après avoir parfaitement écrasé les grains. La mouture à la lyonnaise, série de moutures successives, qui donnent au dernier résultat une farine bise, c'est-à-dire incomplètement isolée du son. La mouture en son gros ou de Melun, celle après laquelle le bou-*

langer doit séparer le son du gruau, qu'il renvoie ensuite au moulin. La mouture, mélange de froment, de seigle, d'orge, par parties égales.

— Par ext. Salaire d'un meunier : *Prendre double mouture.*

— Fam. *Tirer d'un sac deux moutures*, Prendre double profit dans une même affaire : *C'est vous qui sophistiquiez la nature, si vous croyez que, quand l'homme peut légitimement tirer deux moutures d'un sac, il n'y manque jamais.* (Dider.)

— Cout. Taxe prélevée par le particulier, le seigneur ou l'Etat, propriétaire d'un moulin, sur ceux qui y faisaient moudre leurs grains : *Le gouvernement pontifical ayant malheureusement jusqu'ici maintenu le droit de MOUTURE dans ses provinces, les moulins y sont rares, par suite très-éloignés les uns des autres ; et presque toute la population pauvre ne consomme que du blé de Turquie, qui n'est pas sujet au droit.* (Lamoricière.) On appelait *franc-mouture* l'exemption du droit de mouture, accordée à quelques personnes.

— Pharm. Action de réduire en poudre, à l'aide d'un moulin, les céréales, les graines, les amandes et quelques racines sèches.

— Encycl. Techn. L'opération de la mouture consiste essentiellement à séparer, sans les altérer, les différentes parties qui constituent le blé ou les autres céréales. Pour obtenir le meilleur résultat possible, il faut que la farine soit tout au plus tiède en sortant des meules, que le son soit large, parfaitement évidé et conserve la même couleur qu'il avait sur le grain. Les procédés employés sont très-variés ; mais ils peuvent se ramener à deux modes principaux, savoir : la mouture économique ou à blanc et la mouture à la grosse. Dans cette dernière, il suffit d'un seul moulage, et l'opération est terminée dès que le grain est broyé et que la farine sort d'entre les meules. Dans l'autre, au contraire, elle ne fait alors que commencer, car il faut moudre et remoudre ; mais comme c'est du premier broiement que dépend la perfection de toutes les farines, on ne saurait apporter trop de soins à la faire convenablement. Une mouture de factieux ferait perdre à la farine, et par conséquent au pain, des qualités que tout le talent des boulangers ne saurait leur rendre.

La mouture économique consiste donc à faire la plus belle farine, à en obtenir la plus grande quantité possible, à écurer les sons sans les réduire en poudre, et à les séparer si exactement des produits principaux qu'il n'en reste pas la moindre parcelle. Voici, d'après Parmentier, comment elle s'opère : « Le blé parfaitement nettoyé par différents cribles, placés dans l'étage supérieur du moulin, arrive à la trémie, passe ensuite sous les meules et tombe dans un bluteau ou dodinage qui sépare la première farine. Les gruaux mêlés avec les sons se rendent dans une buterie qui met à part les différents gruaux, les recoupettes et les sons. La première mouture étant achevée, on reprend les gruaux et les recoupettes séparés, on les porte sous les meules pour en obtenir par plusieurs moutures, différentes farines. Le restant n'est plus que le renouillage, la pellicule ou le petit son qui recouvrait les gruaux. Ainsi, dans la mouture économique, chaque mouvement de la roue fait aller les cribles destinés à nettoyer les grains, les meules qui doivent les écraser, enfin les bluteaux qui séparent la farine d'avec les sons, ce qui produit une grande épargne de temps, de frais de transport et de main-d'œuvre, puisque ces différentes opérations s'exécutent de suite, dans le même endroit et par le même moteur. »

La mouture de Melun ou en son gras diffère de la précédente en ce qu'on adapte au moulin un seul bluteau, assez fin pour laisser passer la farine dite de blé ou fleur de farine. Ce qui reste est le son gras, que le meunier renvoie au boulanger ; celui-ci le blute pour en séparer les sons d'avec les gruaux, qu'il renvoie moudre pour en obtenir toute la farine contenue. Il serait certainement plus avantageux et plus économique de faire ce blutage au moulin. La mouture dite à la lyonnaise, présentée à tort comme un raffinement de la mouture économique, consiste à retirer par un premier broiement la fleur de farine, puis, par la mouture des gruaux, la première et la seconde farine ; en fin, on mêle ce qui reste avec les gruaux bis et les sons, et on les remoud. Cette mouture n'est bonne qu'à faire des farines bises, et, si les produits en sont plus considérables, c'est qu'une partie du son passe dans la farine.

La mouture à la grosse est la plus généralement adoptée, mais avec quelques modifications locales. Ainsi, à Paris et aux environs, le meunier renvoie la farine brute au boulanger, qui la blute chez lui et renvoie les gruaux pour les moudre. Il est difficile de juger ainsi de la nature des produits qui, au sortir de la huche, sont souvent confondus péle-mêle. Dans les provinces du Nord, on ne moule qu'une seule fois, et la farine est renvoyée brute à son propriétaire. En employant un bluteau fort serré, il ne passe que la fleur de farine ; c'est ce qu'on nomme vulgairement *mouture du riche*. Si le bluteau est plus clair, on retire avec la farine les gruaux les plus fins, et alors le produit porte le nom de *mouture pour le bourgeois* ; les autres

gruaux sont utilisés pour faire le pain bis. Enfin, si on tient les meules fort serrées et les bluteaux bien ouverts, de manière à laisser passer tout d'un coup la farine, les gruaux et les recoupettes, mais à l'exclusion du gros son, le blutage étant fait d'ailleurs hors du moulin, on obtient la mouture rustique, appelée aussi mouture des pauvres ou des indigents ; ce dernier procédé, qui n'est que l'enfance de l'art, est inférieur même à la mouture lyonnaise, qu'on peut adopter seulement dans les temps de disette.

La mouture méridionale diffère de la mouture à la grosse, usitée dans le Nord, en ce que la farine renvoyée brute est conservée ainsi pendant un certain temps sans être blutée ; c'est ce qu'on appelle conserver la farine en rame. Cette méthode, bien que préconisée encore dans certains pays, n'en a pas moins tous les défauts de la mouture à la grosse du Nord ; elle a d'ailleurs des inconvénients qui lui sont inhérents ; ainsi, le son qui séjourne dans la farine peut, à la longue, lui faire perdre sa blancheur, et il est aisément attaqué par les insectes.

La mouture économique a l'avantage de rendre un sixième ou un septième de plus en farine. Ce qu'il y a de plus étonnant encore, dit Parmentier, c'est qu'elle augmente les qualités spécifiques des produits ; par exemple, les blés inférieurs, qui, à l'exception des temps de disette, n'ont de débit qu'à la faveur du très-bon marché, pourraient donner, étant écrasés par cette méthode, une farine plus abondante et plus belle que celle des meilleurs grains broyés dans des moulins defectueux. Elle peut aussi offrir, par le mélange des farines bise et blanche, un pain plus blanc et plus substantiel que celui qui proviendrait de la première farine obtenue par les moulins ordinaires. On pourrait même y joindre avantageusement un tiers ou un quart de farine de seigle.

— Fin. *Impôt sur la mouture*. Ce mode d'impôt, portant sur la réduction en farine du blé, des grains, bleds, sarrasin, blé, blé blanc, etc., existait dès le plus ancien temps en Italie et fonctionnait dans plusieurs États, entre autres en Toscane, en Venétie, dans l'ancien royaume de Naples, dans les États du pape et en Sicile, lorsqu'en lieu l'unification de la Péninsule. L'impôt sur la mouture fut alors aboli, mais le mauvais état des finances italiennes obligea, en 1868, le ministère Sella à le rétablir, en modifiant toutefois le système de perception employé jusqu'alors. L'ancien système était basé sur les déclarations faites au receveur, déclarations d'après lesquelles tel ou tel moulin était tarifé. En dépit de la multitude d'agents fiscaux, ce procédé laissait trop de place à la fraude. Le système actuel, adopté par M. Sella, est le suivant : un compteur mécanique enregistre le nombre de tours de roue de la meule et sert de base à l'évaluation du fisc. Ce compteur, fourni par l'Etat ou poignonné par lui, est l'objet d'une surveillance spéciale de la part des agents du gouvernement. La taxe est fixée sur le type de cent tours de meule, pris comme unité d'impôt, et à une somme qui varie avec le grain mis en farine. Elle est de 0,50 par 100 pour le blé et correspond à 2 litres par quintal de grain. Le tarif divise les grains en deux principales catégories, pour lesquelles la taxe est différente. Des amendes pécuniaires, portées contre les individus convaincus de contrefaçon, de fraude ou de mutilation du mécanisme, garantissent la bonne exécution de la loi.

Ce mode de perception, si parfait qu'il puisse paraître, si on le compare à l'ancien, n'empêche pas toute fraude ; en effet, l'impôt variant avec la nature du grain réduit en farine, certains meuniers font régler leur compteur pour moudre du maïs et font passer du blé sous la meule, après s'être munis d'une double clef de la caisse à farine dans laquelle tombent les produits de la mouture ; d'autres, soulevant plus que de raison la meule supérieure, obtiennent, il est vrai, par ce procédé, une farine grossière, mais font ainsi passer une quantité de blé supérieure avec un moindre nombre de tours de roue.

Il serait trop long d'énumérer le nombre des moyens employés par les meuniers pour frauder le fisc ; bornons-nous à dire que le compteur actuel ne fonctionne aujourd'hui qu'en attendant qu'un procédé plus parfait ait été inventé. Un prix de 50,000 francs a été fondé pour l'invention de cet engin.

Disons maintenant quelques mots du rendement de cet impôt. D'après les résultats statistiques de M. Perazzi, secrétaire général du ministère des finances, l'impôt sur la mouture a donné les recettes suivantes au Trésor : 17 millions en 1869 ; 27 millions en 1870 ; 42 millions en 1871, et 50 millions en 1872 ; de ce dernier chiffre il faut déduire 4 millions qui ont été remboursés. Les recettes totales, de 1869 à 1872, c'est-à-dire depuis la création de l'impôt sur la mouture, ont été de 148 millions de francs environ, et les remboursements effectués à la suite de réclamations reconnues fondées, de 11 millions ; reste net, 137 millions environ. Le progrès du rendement de l'impôt sur la mouture, accusé par les chiffres que nous venons de citer, est dû à l'emploi d'appareils plus exacts et à une surveillance fiscale plus active. Les frais de perception de cet impôt s'élevaient en moyenne, aujourd'hui, à 5,38 pour 100. A l'époque de la

perception sur déclarations aux receveurs, les frais s'élevaient à 25 pour 100.

Les contraventions, sous le système du compteur, ont été en moyenne, par an, de 10,959, ayant donné comme amendes, y compris les frais, 935,474 francs. L'ancien système eût donné, en établissant la proportion sur le chiffre des rendements, 18,500 contraventions, produisant 375,000 francs d'amendes environ.

L'impôt sur la *mouture* fonctionne aujourd'hui avec une assez grande régularité. Les préventions qu'il avait soulevées lors de son établissement n'ont pas encore disparu; néanmoins, le peuple italien a fini par l'accepter, et l'évaluation des recettes qu'il peut fournir se fait aujourd'hui, grâce aux procédés employés, avec une certaine exactitude.

MOUTY-POLLAM, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Madras, à 28 kilom. O. de Kaddalore. Victoire des Anglais sur Haider-Ali en 1781.

MOUVAGE s. m. (mou-van-je — rad. *mouvoir*). Techn. Action de mouvoir le sucre : On procède encore à un *mouyage* lorsque la température de la cuite a été élevée dans le réchauffoir. (Payen.)

MOUVANCE s. f. (mou-van-se — rad. *mouvoir*). Féod. Etat de dépendance d'un domaine par rapport au fief dont il relevait. « Fief mouvant d'un autre : Les publicistes allemands prétendent encore que le *Dauphiné* doit être une *mouvance* de l'empire. (Vol.) » Droit de mouvance, Droit d'un fief sur le domaine qui en relevait : La *Bourgogne* a été réunie à la couronne par droit de *mouvance* et par l'habileté de Louis XI. (Vol.) « *Mouvance active*, Droits du fief sur les domaines mouvants de lui. « *Mouvance passive*, Dépendance des domaines mouvants d'un fief. « *Mouvance noble et féodale*, Celle dans laquelle le possesseur de fief devait foi et hommage, ou tout au moins fidélité, au possesseur du fief dominant. « *Mouvance roturière*, Celle dans laquelle le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances. « *Mouvance immédiate*, Celle d'un domaine relevant immédiatement d'un fief. « *Mouvance médiate*, Celle d'un domaine qui ne relevait du fief dominant que par l'intermédiaire d'un autre fief.

— Encycl. On distinguait diverses sortes de *mouvances*, soit qu'on les considérât relativement au degré plus ou moins éloigné par lequel elles tenaient aux fiefs, soit qu'on examinât la nature du lien qui les unissait à la directe. Le mot *directe* était le corrélatif du mot *mouvance*. Sous le premier point de vue, on les divisait en *mouvances immédiates* et *médiates* et, sous le second, en *mouvances nobles* et *roturières*. On appelait *mouvance immédiate* l'état de dépendance qui faisait qu'un domaine relevait, « nûment et sans moyen », d'un fief qui avait sur lui la directe; et *mouvance médiate*, la dépendance qui subsistait entre ce même domaine et le fief suzerain, ou les autres fiefs qui avaient la supériorité sur lui, en parcourant tous les degrés de la subordination féodale. La *mouvance noble* ou féodale était celle qui assignait le vassal, c'est-à-dire le possesseur du domaine qui y était sujet, à la fidélité envers le possesseur de la directe. La *mouvance roturière* ou censive était celle en vertu de laquelle les domaines qui y étaient assujettis et leurs possesseurs, qu'on appelait *sujets*, *tenanciers*, *hommes coutumiers*, étaient contraints de payer certaines redevances, en argent, en grain ou en volaille, sans devoir au seigneur « ni la foi et hommage, ni la fidélité. » C'était surtout ce dernier caractère qui distinguait la *mouvance roturière* de la *mouvance noble* : car le cens n'était point de l'essence de la *mouvance roturière*, qui pouvait subsister sans lui quoiqu'il en fût la suite la plus ordinaire, et qu'on se servait même le plus souvent des mots dérivés de celui de cens pour la désigner. Dans son *Traité des fiefs*, Poquet de La-Vonière dit : « La *mouvance féodale*, ou homagée, est plus noble, mais bien plus onéreuse que la censive : les vassaux ou ceux qui tiennent leurs terres à foi et hommage sont assujettis aux droits d'arrière-ban, de franc-fief, de rachat, de commise, de prise par défaut d'hommes ou de saisie à perte de fruits, etc. Les sujets ou ceux qui relèvent censivement sont délivrés de tous ces droits onéreux et possèdent plus librement. Les vassaux doivent rendre par aveu et sont sujets aux peines du désaveu; les sujets ou tenanciers ne rendent que par déclaration.

La *mouvance* pouvait se former de quatre manières : 1° par la présomption que formaient les coutumes ou le franc-alleu n'était pas admis; 2° par la concession des propriétaires de domaines allodiaux; 3° par la concession de celui qui réunissait le domaine à la féodalité ou qui possédait ce domaine en franc-alleu; 4° et par la prescription.

La *mouvance* qui prenait son origine dans la concession d'un seigneur était de toutes la plus favorable pour le seigneur dominant. Celle, au contraire, qui était établie par la soumission d'un propriétaire d'un alleu était naturellement plus précaire.

La *mouvance* prenait fin quand le domaine qu'elle avait pour objet retournait dans la main de celui de qui elle procédait. Ainsi, tous les domaines qui relevaient d'un franc-alleu noble redevaient eux-mêmes des alleux lorsqu'ils étaient acquis par le proprié-

taire de ce franc-alleu. Dès l'origine, cette confusion de *mouvance* n'eût lieu pour les héritages unis au domaine qu'autant qu'ils relevaient immédiatement de la couronne. Quand le roi acquiescât une terre relevant de ses sujets, il était tenu de faire acquiescer par un ou par plusieurs nobles, selon le plus ou moins d'importance de cette terre, les devoirs et services auxquels elle était assujettie envers le seigneur dominant. Cet usage subsista jusqu'à la fin du règne de Charles VII. Mais l'augmentation de la prérogative royale, continuée sans interruption par les successeurs de ce prince, fit cesser cet assujettissement sans qu'aucune loi intervint à ce sujet. Si, par la suite, le prince aliénait les terres autrefois soumises à des *mouvances* particulières, elles n'étaient plus, après l'aliénation, assujetties à ces *mouvances* et relevaient « nûment » de la couronne.

D'Aguesseau disait à ce sujet : « La réunion des *mouvances* à la couronne doit être regardée non pas tant comme un changement, que comme un retour et un rétablissement de la chose dans son état naturel : ce qui est d'autant plus véritable, qu'à remonter à la première origine des féodations on trouvera qu'il n'y a que les pleins fiefs qui soient émanés de la volonté libre et bienfaite de nos rois; au lieu que les arrière-fiefs sont presque tous, dans leur principe, l'effet de l'usurpation du vassal ou, tout au plus, de la tolérance du prince. »

MOUVANT, ANTE adj. (mou-van, ante — rad. *mouvoir*). Qui meut, qui a la puissance, la faculté de mouvoir : Ce *savant* a fait un *traité des forces mouvantes*. (Acad.) *Leau* est une des plus grandes *forces mouvantes* que l'homme sache employer pour suppléer à ce qui lui manque dans les arts les plus nécessaires par la faiblesse de son corps. (Fén.)

— Qui se meut, qui s'agit : L'œil suit les plus *mouvants* de sa robe flottante. DEILLE.

Ici l'air le ranime, et le soufflet mouvant Tour à tour emprisonne ou déchaîne le vent. DEILLE.

Couverte de sa voile blanche, La barque, sous son mât qui penche, Glisse et creuse un sillon mouvant. LAMARTINE.

— Qui a peu de stabilité, de consistance, qui s'affaisse sous le poids : *Des sables mouvants*. Un terrain mouvant. En Hollande, les sables mouvants que la mer apporte ostruent d'écueils la côte et l'entrée des fleuves. (H. Taine.)

J'ai porté mon courtour, ma honte et mes regrets Dans les sables mouvants, dans le fond des forêts. VOLTAIRE.

— Fig. Mobile, instable, changeant, peu solide : Le bonheur ne fait que *fouler barre sur la sol*. *Mouvants des positions fausses*. (Mme C. Bach.) *L'injustice est un sable mouvant et stérile où l'on ne sème ni ne moissonne*. (Chateaub.)

— Tableau mouvant, Tableau où il y a des figures qui se meuvent au moyen d'un mécanisme caché. « Point de vue animé par un passage fréquent d'hommes ou de voitures.

— Anc. cout. Tableau mouvant, Grand tableau qui figurait dans les bureaux des communautés d'arts et métiers, et qui contenait la liste des gardes et jurés, disposée de façon qu'on pût en supprimer les noms de ceux qui venaient à mourir et en ajouter d'autres.

— Féod. Se disait des fiefs, des terres qui relevaient d'un autre fief : La Flandre était autrefois *mouvante* de la couronne. (Acad.)

— Blas. Se dit d'une pièce ou meuble qui semble sortir de l'un des flancs ou de l'un des angles de l'écu; des pièces qui touchent à quelques autres : *Dapongny de Jambville, à Paris* : à la destrochère *mouvant* du flanc senestre de l'écu, et tenant un vase de trois lis, le tout d'argent.

— Zool. Se dit des pattes qui, pendant le repos de l'animal, sont dans un perpétuel mouvement.

— s. m. Chasse. Oiseau qu'on emploie pour attirer dans un piège d'autres oiseaux de même espèce.

MOUVÉ, ÉE (mou-vé) part. passé du v. Mouver. Remué, retourné : Un terrain *mouvé*.

MOUVEAUX, bourg et comm. de France (Nord), canton sud et à 5 kilom. de Tourcoing, arrond. de Lille; pop. aggl., 2,605 hab. — pop. tot., 2,979 hab. Distillerie; fabrication de sucre.

MOUVÉ-CHAUX s. m. (mou-ve-chô — de mouver, et de chaux). Techn. Boudoir de raffineur. (Pl. Mouve-chaux.)

MOUVEMENT s. m. (mou-ve-man — rad. *mouvoir*). Déplacement d'un corps ou de quelque une de ses parties, abandonnant le lieu occupé pour en occuper un autre : Mettre un corps en mouvement. Se mettre en mouvement. Prendre un mouvement lent, rapide, accéléré. Rester sans mouvement. Nous sommes dans cette vie comme dans un vaisseau dont le mouvement nous emporte où il lui plaît. (Sénèque.) Le mouvement de flux et de reflux s'exerce avec plus de force sous l'équateur que dans les autres climats. (Buff.) Le mouvement, considéré comme cause de quelque effet, se nomme action. (Condill.) Les caractères généraux de la matière sont la forme et le mouve-

MENT. (Mesnard.) Tout, dans la nature, est mouvement, transition. (E. Scherer.) La liberté est la loi de l'homme comme le mouvement est la loi de la terre. (E. de Gir.) Pour juger qu'il y a mouvement, il faut trois termes : un être immuable, un être mu, et moi-même qui les compare. (J. Simon.)

— Geste, manière de mouvoir son corps : Les mouvements les plus naturels sont ceux qui se font le moins sentir. (Ronsard.) Les yeux d'une jolie gourmande sont brillants, ses lèvres vermeilles, sa conversation agréable, tous ses mouvements gracieux; elle ne manque pas de ce grain de coquetterie que les femmes mettent à tout. (Brill-Sav.)

— Exercice qu'on donne à son corps ou à quelques-unes de ses parties : Le mouvement est un puissant auxiliaire de la santé. (A. Rion.)

— Circulation, agitation produite par une foule qui se meut en divers sens, par des véhicules qui suivent diverses directions : Il y a dans Paris un mouvement qui élève, qui étourdit les étrangers. (Acad.) Il suffit du moindre appel de plaisir pour mettre en mouvement toutes les populations de flâneurs et d'oisifs. (Toussenel.) Il y a dans nos habitudes de société et de sociabilité une cause de mouvement continu. (E. Scherer.)

— Accident de surface : Les mouvements du sol. Les mouvements du terrain sont bien sentis dans ce paysage. (Acad.)

— Changement continu qui s'opère dans un personnel, une population, une masse d'objets concentrés en un lieu déterminé : Mouvement de la population d'une ville. Mouvement du personnel d'une administration. Mouvement d'un port. Mouvement des valeurs de la Banque.

— Agitation, fermentation dans les esprits qui s'échauffent et s'agitent : Dès que furent connues les ordonnances de juillet 1830, il se produisit un grand mouvement dans Paris. Les hommes qui ont été longtemps mêlés aux intrigues de cour ou aux mouvements populaires possèdent une discrétion qui est de tempérament. (Balz.) Dans ses premiers mouvements, la Révolution avait toujours été généreuse et vraie. (Thiers.) Le jacobinisme prétend accélérer le mouvement et le fait réagir. (Proudh.)

— Fig. Activité; évolution, succession d'actions variées, de changements progressifs : Le mouvement des idées. La civilisation suit un mouvement ascensionnel continu. Il n'y a plus en France qu'un seul foyer de mouvement, Paris. (Mme de Staël.) Il faut que le mouvement soit le mouvement, c'est-à-dire la marche du siècle et le progrès de l'esprit. (E. de Gir.) Le mouvement religieux est inverse du mouvement juridique. (Proudh.) Le mouvement de la Renaissance fut un mouvement littéraire et non un mouvement philosophique. (Renan.) Impulsion de la passion, acte de l'âme qui se porte vers un objet : Un premier mouvement. Un mouvement de violence, de colère, d'orgueil. Un bon mouvement. On croirait plutôt les cheveux de nos idées que la variété infinie des mouvements de nos cœurs. (St. Augustin.) Le cœur a des mouvements artificiels qui se font et se défont en un moment. (Boss.) Si ce n'est point un crime de ne pouvoir régler les mouvements de son cœur, c'est du moins un très-grand malheur. (Duclos.) Les bons mouvements ne sont rien, s'ils ne deviennent de bonnes actions. (J. Joubert.) Etre modeste, c'est savoir contenir le mouvement le plus impétueux de notre âme, qui est la vanité. (Alibert.) Les premiers mouvements des femmes sont presque toujours meilleurs que ceux des hommes. (Beauchêne.) C'est un attribut de la nature humaine que de se montrer à la fois susceptible de premier mouvement et de mouvement déshé. (Mme de Rémusat.) Ne vous laissez aller ni à un premier ni à un second mouvement. (Lamont.) L'amour est un mouvement des sens et de l'âme qui a son principe dans le réel. (Proudh.) Tous nos premiers mouvements sont bons, généreux, héroïques. (A. Martin.) Nous n'avons pas un bon mouvement qu'il ne faille comprimer ou cacher. (G. Sand.)

Nos premiers mouvements ne sont pas à nous-mêmes; Souvent les plus hardis deviennent les plus blâmes. GONDAUD.

Un premier mouvement ne fut jamais un crime, Et la louange est due, au lieu du châtiement, Quand la vertu produit ce premier mouvement. CORNEILLE.

— Mouvement de terres, Transport de terres d'un lieu dans un autre : Le propriétaire de ce parc a dépensé beaucoup d'argent en mouvements de terres. (Acad.) Les fouilles et les mouvements de terres que nécessite l'ouverture d'un canal présentent ordinairement moins de difficultés que les ouvrages de maçonnerie et de charpente. (Girard.)

— Se donner du mouvement, Agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur pour réussir; se montrer actif, remuant, intrigant : On ne réussit en rien sans se donner du mouvement.

— Etre en mouvement, Etre en action, être sur pied, déployer son activité : Toute la police est en mouvement. (J.-J. Rouss.)

— Prov. Le premier mouvement est toujours le meilleur, L'homme est porté au bien par son instinct, mais la réflexion l'en détourne.

— Mécan. Mouvement absolu, Mouvement d'un corps considéré en lui-même ou par rap-

port à des points fixes. « Mouvement relatif, Mouvement d'un corps considéré relativement à d'autres corps qui ont aussi leur mouvement : La terre étant en mouvement, les déplacements apparents des corps célestes se sont tous pour nous des mouvements relatifs. « Mouvement d'entraînement, Mouvement d'ensemble de plusieurs corps qui se meuvent à la fois. « Mouvement rectiligne, Celui qui s'opère en ligne droite. « Mouvement curviligne, Celui qui s'opère suivant une ligne courbe. « Mouvement oscillatoire, Celui d'un corps qui subit des déplacements alternatifs de part et d'autre d'une position fixe. « Mouvement vibratoire, Ensemble des mouvements périodiques et alternatifs qu'exécute un corps de part et d'autre de sa position moyenne d'équilibre, lorsqu'une cause quelconque vient mettre en action les forces moléculaires de ce corps. « Mouvement simple, Celui qui est produit par une seule force : Le mouvement simple fait toujours décrire au mobile une ligne droite. « Mouvement composé, Celui qui est produit par plusieurs forces agissant suivant des directions différentes : Tout mouvement curviligne est un mouvement composé. « Mouvement curviligne ou de rotation, Celui d'un corps dont tous les points décrivent des cercles autour d'un point ou d'un axe. « Mouvement angulaire, Mouvement circulaire dans lequel on considère, non le chemin absolu parcouru par le mobile, mais l'ouverture de l'angle décrit par chacun des rayons du cercle. « Mouvement de translation, Mouvement d'un corps qui change tout entier de place : Les planètes ont deux mouvements, l'un de rotation autour de leur axe, l'autre de translation autour du soleil; le premier produit les jours, le second les saisons et les années. « Mouvement uniforme, Celui par lequel un corps se meut toujours avec une même vitesse : Le mouvement de rotation de la terre est uniforme. « Mouvement varié, Celui dont la vitesse varie, le mobile parcourant des distances inégales dans les temps égaux. « Mouvement uniformément varié, Celui dont la vitesse croît et décroît de quantités proportionnelles aux temps. « Mouvement accéléré, Celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissements de vitesse. « Mouvement uniformément accéléré, Celui dans lequel les accroissements de vitesse sont égaux dans des temps égaux : La gravité communique aux corps un mouvement uniformément accéléré. « Mouvement retardé, Celui dont la vitesse diminue continuellement. « Mouvement uniformément retardé, Celui dont la vitesse décroît proportionnellement aux temps. « Mouvement périodique, Mouvement d'un corps qui repasse par les mêmes points de l'espace, dans les mêmes conditions de vitesse pour les mêmes lieux. « Mouvement perpétuel, Mouvement d'un appareil qui conserverait indéfiniment l'impulsion donnée par la force motrice : Le mouvement perpétuel, s'il était possible, serait nécessairement détruit par le travail utile qu'on voudrait lui faire accomplir, parce qu'il y a toujours perte de mouvement pour un corps terrestre qui se meut à travers mille obstacles et que rien ne restitue à ce corps les pertes qu'il a faites. Il en résulte que le mouvement perpétuel est impossible. (Babinet.) Se dit fam. de l'agitation d'une personne qui se remue sans cesse, qui ne garde pas un instant de repos : Cet enfant est dans un vrai mouvement perpétuel. « Quantité de mouvement, Produit de la masse mobile par sa vitesse actuelle. « Vitesse du mouvement, Propriété qu'a le mobile de parcourir un certain espace en un temps donné.

— Astron. Révolution, marche réelle ou apparente des corps célestes : Mouvement des astres. Mouvement d'orient en occident, d'occident en orient. Mouvement propre. Mouvement apparent. Mouvement géocentrique. Mouvement héliocentrique. O soleil d'ici quelques heures! Nous qu'on suppose au secret de l'ordre de vos mouvements. (Vauven.) Le centre du soleil est le foyer physique des mouvements planétaires. (Biot.) « Mouvement diurne, Mouvement entier de rotation qu'exécute un corps céleste autour de son axe et dont la durée est appelée jour; mouvement apparent du ciel qui en résulte pour l'observateur placé sur ce corps céleste : Le mouvement diurne apparent est en sens inverse du mouvement diurne réel; donc la terre tourne d'occident en orient. « Mouvement direct, Mouvement d'un corps céleste qui se porte d'occident en orient. « Mouvement rétrograde, Mouvement d'un corps céleste qui se porte d'orient en occident : Le mouvement de la lune est rétrograde en apparence, direct en réalité; la différence des deux mouvements est la cause de ses phases. « Mouvement de rapt, Ancien nom du mouvement diurne et apparent des astres, que l'on supposait produit par l'action d'un ciel supérieur qui entraînait tous les autres. « Mouvement de trepidation ou de vibration, Mouvement attribué par Ptolémée à un ciel qui lui avait imaginé entre le firmament et le premier mobile.

— Manège. Action de plier les jambes de devant. « Liberté de l'avant-main.

— Art mil. Marches, évolutions, manœuvres d'une troupe : La stratégie est la science des mouvements d'une armée. L'ennemi opère un mouvement sur notre gauche. « Mouvement en avant, en arrière, Celui qu'on exécute en avant, ou en arrière de la première ligne de bataille.

— Dr. canon. *De notre propre mouvement.* V. PROPRIO MOTU.

— Jurispr. anc. *Arrêts de propre mouvement.* Nom donné à certains arrêts du conseil qui étaient rendus sans que les parties eussent été entendues.

— Politiqu. *Parti du mouvement.* Parti de ceux qui réclament de la part du gouvernement des innovations incessantes et hardies : *Le parti du mouvement a pour adversaire naturel le parti de la routine.*

— Administr. *Bureau du mouvement, des mouvements.* Bureau spécial d'une grande administration, où se fait tout le travail concernant le personnel.

— Chem. de fer. *Circulation des trains réglée pour les besoins du service et la nécessité d'éviter les collisions :* *Le chef du mouvement.*

— Littér. Vivacité, rapidité du récit, animation, entraînement, qui résulte de la manière d'exposer et de varier les faits : *Le mouvement est toujours indispensable au théâtre ; c'est là surtout qu'il est dangereux de languir.* La vivacité française a donné à la marche des pièces de théâtre un *MOUVEMENT* rapide très-agréable. (M^{me} de Staël.) Le Mariage de grouper les pensées ou les expressions, d'où résulte pour elles leur physiologie propre : *La période est en horreur aux modernes ; le mouvement succède à la succède ; toutes nos phrases sont aujourd'hui des loquets.* Le style n'est que l'ordre et le *MOUVEMENT* que l'on met dans ses pensées. (Buff.) On reconnaît souvent un excellent auteur, quoi qu'il dise, au *MOUVEMENT* de sa phrase et à l'allure de son style. (J. Joubert.) Qu'entend-on par style, si ce n'est le coloris et le *MOUVEMENT* des idées ? (Ste-Beuve.) Morceau à effet : *MOUVEMENT d'éloquence.* *MOUVEMENT oratoire.* L'orateur eut un beau *MOUVEMENT.* A la tribune, le mensonge prend le beau nom de *MOUVEMENT oratoire.* (M^{me} E. de Gir.)

— B.-arts. *Animation, entrain* qui règne dans une composition, vivacité de la pantomime : *Personne ne refuse le mouvement au groupe de la Danse de Carpeaux ; ses critiques l'accusent d'en avoir trop.* Le Pantomime, gestes et attitudes : *Le mouvement des statues antiques est généralement calme et noble.* L'Ondulation, ensemble de directions variées : *Le mouvement d'un profil.* *Le mouvement d'une draperie.*

— Mus. Degré de vitesse ou de lenteur qu'il faut donner à la mesure d'après le caractère de l'air : *Le bâton du chef d'orchestre donne le MOUVEMENT aux exécutants.* Progression des sons du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave, entre des parties qui participent à la même exécution. *Un Mouvement direct ou semblable.* Marche des intervalles dans les différentes parties d'un morceau de musique, quand toutes procèdent en même temps du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave. *Un Mouvement contraire.* Marche des intervalles qui précèdent de l'aigu au grave pour certaines parties, du grave à l'aigu pour les autres. *Un Mouvement oblique.* Marche que suit l'harmonie, quand une ou plusieurs parties montent ou descendent et que les autres restent au même degré. *Un Air de mouvement.* Air dont la mesure est fortement marquée. *Un Presser, ralentir le mouvement.* Accélérer ou ralentir la mesure. *Un Chanter, jouer de mouvement.* Bien observer, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant de quelque instrument.

— Choregr. *Mouvement du cou-de-pied.* Mouvement qui consiste dans l'élevation et l'abaissement de la pointe du pied.

— Comm. Variations dans les prix des marchandises, des denrées, des différents effets n'ayant pas un cours fixe : *On prévoit un grand mouvement dans le cours du change.* La rente d'Espagne a subi un fort *MOUVEMENT* de dépréciation.

— Techn. Pièce motrice ou assemblage des pièces motrices d'un appareil quelconque : *Le mouvement d'une horloge, d'une montre, d'un tournebroche.* Casser le mouvement. *Un Fil de fer qui sert à presser la languette des tuyaux d'anche, dans les orgues, pour les accorder.* Le levier coude et tournant sur un clou fiché dans le mur, qui sert à changer la direction du fil moteur d'une sonnette. *Un Mouvement en blanc.* Mouvement de montre qui n'est qu'ébauché.

— Méd. et physiol. Fonction animale quelconque qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps : *MOUVEMENTS du cœur.* *MOUVEMENTS du poulx.* *MOUVEMENT péristaltique des intestins.* Être sans poulx et sans *MOUVEMENT.* Quand le principe des nerfs est attaqué, il arrive des *mouvements convulsifs.* (Trev.) *Un Mouvements spontanés.* Ceux qui ne sont pas produits par une cause extérieure. *Un Mouvements vibratiles.* Mouvements particuliers des cils des vibratiles. *Un Mouvement des humeurs.* Trouble prétendu dans les humeurs, auquel le vulgaire attribue une foule de maladies.

— Physiq. *Mouvement brownien.* Mouvement de vibration dont sont animés les corps solides extrêmement petits tenus en suspension dans un liquide : *Le mouvement brownien a été découvert par le botaniste Brown, qui lui a donné son nom.*

— Encycl. *Physiol.* Dans les sciences natu-

relles ou biologiques, le *mouvement* peut être étudié à plusieurs points de vue. On peut d'abord, sous le nom de *motilité*, le considérer comme une propriété générale des tissus vivants dont la cause originelle se trouve dans les effets combinés des nerfs moteurs et des muscles. A ce point de vue, il y a lieu de montrer, ainsi que l'ont établi de récents travaux, comment la plupart des phénomènes physiologiques se ramènent à des modes de *mouvements*. On peut ensuite, dans un sens plus restreint, étudier dans l'économie les *mouvements volontaires* et les *mouvements involontaires* et marquer leurs caractères respectifs. Enfin, à un point de vue plus spécial encore, il reste à parler de deux sortes de *mouvements* propres à certaines parties microscopiques : le *mouvement brownien* et le *mouvement vibratile*. C'est la marche que nous suivrons.

Au premier coup d'œil, on n'aperçoit que du *mouvement* dans l'organisme, *mouvement* du cœur, *mouvement* du sang, *mouvement* des glandes qui sécrètent et excrètent, *mouvement* des muscles, etc. Les actions mêmes qui ne déterminent pas un *mouvement* ostensible peuvent, par l'analyse, être résolues en *mouvements* d'une réalité incontestable. Cette tendance à tout réduire à des *mouvements*, pour mieux se rendre compte des phénomènes vitaux, dirige aujourd'hui beaucoup de physiologistes. On a construit des appareils très-précis, au moyen desquels on enregistre tous les *mouvements* de l'organisme, de façon que les actes physiologiques sont traduits dans des courbes qui représentent leur nature, leur mesure et toutes les particularités de leur fonctionnement. La pensée et la volonté elle-même ne s'expriment au dehors que par des *mouvements* soit du larynx, soit de la tête, soit des membres. Telle est la doctrine de beaucoup de physiologistes.

Mais, de ce qu'il y a partout du *mouvement*, est-on autorisé à conclure que le *mouvement* est tout ? Evidemment non. La question reste donc indécise, sinon insoluble. En tout cas, ce n'est pas ici le lieu d'exposer la querelle des mécanistes et des vitalistes. Nous devons nous borner, dans cet article, à classer et à définir les *mouvements* organiques.

Les *mouvements* involontaires de l'organisme sont ceux qui servent aux fonctions de la vie organique ou végétative et qui sont sous la dépendance du système nerveux grand sympathique. Leur étude a été faite aux différents articles dans lesquels il a été traité de ces fonctions. Les *mouvements* volontaires sont ceux qui servent aux actes de la vie de relation et dont le fonctionnement est déterminé par le système nerveux cérébro-spinal. Si quelques muscles semblent donner lieu à des *mouvements* mixtes, c'est-à-dire tantôt volontaires, tantôt involontaires, ce n'est pas une raison pour abandonner la classification précédente.

Pour déterminer comment se produisent les *mouvements* volontaires, il convient de faire appel aux notions que la mécanique nous fournit sur les leviers. Le levier du premier genre est celui dans lequel le point d'appui est placé entre la résistance et la puissance ; or, dans les *mouvements* d'extension des membres chez les animaux, on a observé un levier de ce genre en action ; la puissance correspond aux muscles extenseurs, le point d'appui est à l'articulation et la résistance est le poids du membre étendu ou dressé. Le levier du second genre, où la résistance est entre le point d'appui et la puissance, ne se rencontre guère dans la mécanique animale, mais c'est celui dont l'homme use le plus fréquemment dans les *mouvements* du travail manuel. Dans une broquette poussée par un homme, le point d'appui est à l'endroit où la roue touche terre, la puissance correspond au point où est appliquée la force musculaire de l'homme, et la résistance est représentée par le poids des objets placés dans la broquette. Le levier du troisième genre, dans lequel la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance, est le levier des *mouvements* volontaires. Dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, le point d'appui est dans l'articulation du coude, la puissance (muscles fléchisseurs, biceps) est appliquée au point d'attache des muscles ; le bras de la puissance est donc mesuré par la distance qui sépare ces deux points ; la résistance est représentée par le poids de l'avant-bras. Le point d'application de la résistance correspond au centre de gravité de l'avant-bras et est mesuré par la distance qui sépare le point d'appui de ce centre. On conçoit dès lors que la longueur du bras de la résistance augmente quand la main soulève en même temps des corps pesants, parce que le centre de gravité de l'avant-bras se trouve rapproché de la main. La flexion de la jambe sur la cuisse se fait par un mécanisme identique. Dans la plupart des *mouvements* d'extension, les membres de l'homme se comportent aussi comme des leviers du troisième genre. Quand, par exemple, le muscle droit antérieur de la cuisse se contracte pour redresser la jambe, la puissance contractile agit sur son tendon suivant la direction réfléchie du ligament rotulien ; le point d'application de la puissance se trouve à la tubérosité du tibia, le point d'appui du *mouvement* se trouve dans l'articulation et la résistance est encore à la jambe. En résumé, presque tous les *mouvements* s'accomplissent suivant les leviers du premier et du troisième genre.

Un facteur à prendre en grande considération dans ces *mouvements*, c'est la direction

suivant laquelle la puissance agit sur le bras de levier. Quand la direction de la force est perpendiculaire au levier qu'elle doit mouvoir, elle est le plus favorablement disposée ; à mesure que sa direction devient plus oblique par rapport au bras de levier, l'effet produit diminue de plus en plus, la puissance doit augmenter progressivement pour continuer à faire équilibre à cette résistance.

On peut résumer l'ensemble des *mouvements* volontaires sous les dénominations suivantes : *mouvements* de flexion, d'extension, d'adduction, d'abduction, de circumduction, de glissement et de rotation.

Voyons maintenant comment le système nerveux gouverne les *mouvements* volontaires et involontaires. Lorsqu'on divise sur un point la moelle épinière, on détruit également les *mouvements* de toutes les parties dont les nerfs naissent au-dessous de la section, tandis que celles dont les nerfs restent en communication avec le cerveau continuent à se mouvoir. Mais si, au lieu d'agir sur la moelle épinière, on agit sur le cerveau, si on le comprime de manière à y troubler la circulation normale, on paralyse d'un seul coup tous les muscles des *mouvements* volontaires. Certaines parties du cerveau exercent sur les *mouvements* une influence plus spéciale. Ainsi, Magendie a constaté que, lorsqu'on excise la portion du cerveau désignée par les anatomistes sous le nom de corps strié, l'animal n'est plus maître de ses *mouvements* et tend à se porter en avant d'une manière irrésistible. Si on blesse les deux côtés du cerveau, on voit l'animal marcher, nager ou même voler, mais d'une façon irrégulière et désordonnée et sans jamais pouvoir se porter en avant. Quand on coupe verticalement l'un des côtés du cerveau ou de la protuberance annulaire, l'animal se met aussitôt à tourner latéralement sur lui-même du côté blessé et quelquefois d'une façon si rapide qu'il fait plus de soixante tours par minute. Ces faits démontrent que le cerveau et les parties voisines ont, entre autres fonctions, celle de régler les *mouvements* de la locomotion. Les *mouvements* qui, tout en étant soumis à l'empire de la volonté, se produisent aussi indépendamment de son influence semblent dépendre de l'action de la moelle allongée. En effet, quand le cerveau ne remplit plus ses fonctions et que dès lors il n'y a plus de volonté, les muscles de la respiration continuent à agir ; mais quand on détruit la moelle allongée en laissant le cerveau intact, on arrête aussitôt le fonctionnement de ces muscles.

Les muscles de la vie organique reçoivent leurs nerfs du grand sympathique, et rigoureusement le système cérébro-spinal n'a sur eux aucune influence. Si l'on maintient la respiration par des moyens artificiels, on peut détruire tout le cerveau et la moelle épinière sans arrêter ni les *mouvements* du cœur, ni les contractions péristaltiques de l'intestin, ni les autres *mouvements* musculaires de la vie organique.

Le *mouvement* brownien, ainsi nommé parce que le naturaliste Brown l'a découvert, est un *mouvement* particulier de vibration qui se manifeste dans certaines particules microscopiques en suspension dans un liquide. Pour l'observer, il suffit de placer sous l'objectif du microscope des cellules pigmentaires prises dans les couches profondes de l'épiderme ou dans les mailles de la choriorde, et l'on constate alors un tremblement caractéristique de ces cellules. Les uns ont attribué ce phénomène à une évaporation inégale qui, changeant la température de certaines molécules par rapport à celle des autres, entraînerait dans la masse du liquide les mêmes *mouvements* qu'on observe au sein d'un liquide chauffé dans un vase. D'autres croient que ces *mouvements* intérieurs sont dus aux courants d'entrée et de sortie qui caractérisent les fonctions des cellules animales et végétales.

Tous arrivons au *mouvement* vibratile. Quand on examine l'épithélium vibratile au microscope, dit Béchard, on voit les cils qui le surmontent agités d'un *mouvement* spontané, qui consiste dans une succession d'inclinaisons et d'élevations. En général, un grand nombre de cils s'inclinent ensemble, se relèvent de même et se meuvent dans le même sens ; on a comparé leur *mouvement* à celui que déterminerait un coup de vent sur les tiges d'un champ de blé. Pendant ce *mouvement* d'abaissement et d'élevation des cils dans un sens déterminé, les liquides et les molécules suspendues dans les liquides placés à la surface des membranes musculeuses sont entraînés, par le relèvement successif des cils, dans un sens opposé à celui de leur abaissement. Si on place, par exemple, des poussières colorées dans le liquide dont on imbibé la pièce observée, on peut remarquer que les molécules de la matière colorante sont entraînées par le *mouvement* de l'épithélium vibratile de gauche à droite, avec une vitesse de 0,001 à 0,002 par seconde. La vitesse du *mouvement* imprimé au liquide est, d'ailleurs, subordonnée à sa densité, la vitesse des ondulations des cils vibratiles étant modifiée, on le conçoit, par le degré de résistance du liquide qui les baigne. Le nombre des inclinaisons des cils vibratiles en un temps donné est très-variable ; il est de 75 à 150 par minute sur la nouette et la grenouille ; de 150 à 300, dans le même temps, sur le polype d'eau douce. Ce *mouvement* d'abaissement et d'élevation des

cils est le *mouvement* le plus commun. M^m. Valentin et Purkinje, qui ont étudié d'une manière toute spéciale ce point curieux d'anatomie microscopique, distinguent encore trois autres sortes de *mouvements* des cils : 1^o un *mouvement* d'entournoiement ou *mouvement* infundibuliforme, dans lequel la pointe libre du cil décrit une circonférence et, par conséquent, le cil tout entier un véritable cône ; 2^o un *mouvement* d'oscillation, dans lequel le cil décrit un *mouvement* de va-et-vient comme un pendule dont le point fixe serait à l'insertion du cil sur le cylindre d'épithélium qui le supporte ; 3^o un *mouvement* ondulatoire, dans lequel le cil décrit, en s'inclinant, des sinuosités analogues à celles que présenterait une banderole abandonnée au vent ou à un courant d'eau. On remarque souvent que le sens du *mouvement* suivant lequel s'inclinent les cils change au bout d'un certain temps pour s'opérer dans un sens opposé, et ainsi de suite plusieurs fois et à des intervalles très-réguliers. C'est ce qu'on observe très-facilement sur les branchies des moulles. Ce qu'il y a de plus remarquable dans les *mouvements* des cils, c'est qu'ils sont complètement en dehors de l'influence du système nerveux, lequel n'envoie point de filets dans l'épithélium ; c'est qu'il persiste une heure et même deux heures après que les cellules de l'épithélium ont été séparées du corps et même lorsqu'elles sont isolées les unes des autres. Lorsqu'on place dans du sérum des cellules vibratiles extraites des fosses nasales de l'homme, le *mouvement* peut y persister plus de vingt-quatre heures. Ce *mouvement* s'étend plus vite dans l'eau pure, parce que le courant d'endosmose qui se fait vers la cellule épithéliale agit sur elle en la déformant. Chez les reptiles, le *mouvement* spontané des cils dure bien davantage encore. Si l'on a soin de préserver les cellules de l'épithélium vibratile de la torture contre les effets du dessèchement et d'une température élevée, le *mouvement* des cils se prolonge pendant plus d'une semaine après la mort de l'animal. On retrouve le *mouvement* vibratile dans l'appareil reproducteur des animaux supérieurs, mais il n'a plus ici qu'un rôle fort obscur. On peut dire cependant que le *mouvement* des cils, partout où on l'observe, est capable de faire progresser lentement le mucus et les autres substances déposées à la surface des membranes musculeuses. Il n'est pas impossible que le *mouvement* des cils vibratiles des trompes, dans l'espèce humaine, contribue à diriger l'ovule du côté de l'utérus et que les cils qui se meuvent dans les petites bronches facilitent l'expulsion des mucosités pulmonaires. La direction de leurs *mouvements* d'inclinaison permet au moins de le supposer. Mais il faudrait pour cela que ce *mouvement* ne fût pas alternatif dans ces divers points, ce qui n'est pas encore nettement établi. Dans les ventricules du cerveau de l'homme, qui sont tapissés, non par une membrane musculeuse, mais par une simple couche de cellules d'épithélium à cylindres pourvus de cils vibratiles, on ne sait pas quel rôle les cils sont appelés à jouer. Le *mouvement* des filaments mobiliers qui existent dans la semence, et auxquels on donne le nom de spermatozoïdes, offre avec le *mouvement* des cils une grande analogie. Cette analogie est frappante, surtout quand on examine des cellules d'épithélium vibratile isolées au milieu d'un liquide. L'action des cils sur le liquide détermine, dans la cellule qui supporte les cils, une réaction en sens inverse, et l'on voit alors la cellule se mouvoir dans le liquide par une sorte de *mouvement* giratoire ou de translation.

— Philos. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la grave question du premier moteur, qui a été traitée en son lieu ; il nous suffira donc de consacrer à la question philosophique du *mouvement* quelques mots que nous imposent l'accumulation d'arguments apophorétiques entassés contre l'existence du *mouvement* par l'école de Zénon. Il va sans dire que nous nous dispenserons de réfuter les raisonnements du célèbre éléate ; Diogène se contenta de marcher pour toute réponse ; on pourrait répondre d'une manière plus sérieuse et plus directe, mais il ne convient pas, selon nous, de s'attacher sérieusement à de simples jeux d'esprit. Voici donc la série des principaux sophismes de Zénon contre le *mouvement* : 1^o Ce qui est en *mouvement* doit, avant d'arriver au terme, traverser le milieu ; avant d'arriver à ce milieu, traverser le milieu de cette première distance ; avant d'arriver à cet autre milieu, traverser un autre ; et sans fin : ce qui est impossible. Il donnait à cet argument, le moins enfantin de tous, une deuxième forme : 2^o Achille a plus de pieds l'arctura jamais à la course la tortue lente ; car, pendant qu'il parcourt cent mesures, la tortue en fait une, à chaque mesure, un centième de mesure et à chaque centième de mesure, un dixième de mesure, etc. ; en sorte qu'elle sera toujours en avant d'une fraction d'étendue, si petite qu'on la veuille, mais réelle, et Achille ne l'atteindra pas. 3^o La flèche lancée occupe, à chaque instant de son *mouvement*, un espace qui lui est égal ; elle est donc toujours là où elle est ; mais être là où l'on est, c'est être en repos ; la flèche est donc en repos quand elle est en *mouvement*, ce qui est contradictoire. Si un corps se meut le long d'un autre corps avec une vitesse uniforme, il parcourra

toute la longueur de ce second corps dans un certain temps; mais si le second se meut en même temps avec une vitesse égale et en sens contraire, le premier parcourra la longueur du second, c'est-à-dire le même espace, dans un temps la moitié moindre, ce qui est absurde.

Bien plus sérieuse était la façon dont Héraclite avait compris le mouvement. Ne voyant dans l'univers qu'une force, il ne vit dans tous les phénomènes qu'un mouvement, et l'opinion des mécanistes, qui sont, à un point de vue plus restreint, les héritiers de sa doctrine, n'est peut-être pas définitivement réfutée. En tout cas, les progrès des sciences naturelles ont fait découvrir depuis Héraclite, dans l'univers, une richesse de mouvement qu'il n'avait pas connue, mais dont il pourrait triompher à bon droit. Il est vrai de dire que l'excès (si excès il y a) dans lequel était tombé Héraclite amena la réaction de Zénon.

Platon n'admit ni le mouvement universel d'Héraclite, ni l'immobilité absolue des éléments, mais la coexistence du mobile et de l'immobile, du multiple et de l'un, du non-être et de l'être; il attachait le mouvement au non-être, à cet obscur principe de toute imperfection qu'il appelle tantôt la matière, tantôt l'indéfini. L'aristotélisme n'est guère, en son ensemble, qu'une philosophie du mouvement. L'analyse du mouvement donne à Aristote tous les principes de la nature, dont il est le fait caractéristique. Quand un objet se meut, il passe d'un état à un autre qu'il n'avait point, qu'il contenait cependant d'une certaine manière, en puissance, et cette propriété qu'a l'objet de pouvoir devenir tel ou tel est la puissance. Le mouvement accompli, l'objet possède en acte la qualité qu'il n'avait d'abord qu'en puissance, laquelle devient sa forme, et l'état de l'objet qui a reçu sa forme est l'acte ou l'entéléchie.

Après Aristote, il faut arriver à Descartes et à Leibniz pour retrouver une métaphysique du mouvement. Pour ces deux philosophes, tous les mouvements se ramènent à des lois mathématiques et sont mesurables par le calcul. Mais Descartes les explique tous par des causes externes: les mouvements se produisent les uns les autres et se transmettent à partir du premier, dû à un moteur qui le produit du dehors et le conserve du dehors par une action continue. Leibniz accorde aux éléments, une fois mus, le pouvoir de se mouvoir, c'est-à-dire de persévérer dans le mouvement reçu, et met en eux le principe de leurs modifications.

— Mécan. L'étude abstraite du mouvement constitue la cinématique; nous devons nous borner ici à des définitions. Le mouvement d'un point matériel est dit curviligne ou rectiligne, suivant que la trajectoire de ce point est une courbe, d'ailleurs quelconque, ou une droite.

Parmi les mouvements rectilignes, on distingue le mouvement uniforme et le mouvement uniformément varié, les autres mouvements rectilignes prenant la qualification générale de variés.

— Mouvement uniforme. Un mouvement rectiligne est dit uniforme lorsque le mobile parcourt constamment des espaces proportionnels aux temps écoulés. Si s désigne l'espace parcouru, t le chemin fait dans l'unité de temps et t le temps employé à parcourir la distance s , $s = at$; a est la vitesse du mouvement.

— Mouvement uniformément varié. Un mouvement rectiligne est dit uniformément varié lorsque la vitesse croît ou diminue de quantités proportionnelles aux temps écoulés. Le mouvement est dit accéléré ou retardé suivant que la vitesse croît ou diminue avec le temps. L'accélération, positive ou négative, est la quantité dont la vitesse croît ou diminue dans l'unité de temps. Si v désigne la vitesse à l'origine du temps, j l'accélération, t le temps compté depuis l'origine choisie et v la vitesse à l'époque t ,

$$v = v_0 + jt.$$

La vitesse étant, d'ailleurs, la dérivée de l'espace par rapport au temps, il en résulte que la formule de celui-ci est

$$s = s_0 + v_0 t + \frac{1}{2} j t^2.$$

s_0 désignant la distance des espaces au point où se trouvait le mobile à l'origine des temps.

Parmi les mouvements curvilignes d'un point, on peut distinguer le mouvement circulaire ou de rotation, dans lequel la trajectoire est une circonférence de cercle, et le mouvement hélicoïdal, dans lequel la trajectoire est une hélice. Dans ces deux mouvements, la trajectoire est partout égale à elle-même, comme dans le mouvement rectiligne; on peut donc y concevoir jusqu'à un certain point l'uniformité; cependant la présence d'une accélération normale, constante il est vrai, tend à rendre l'idée un peu obscure. Quant aux mouvements circulaires ou hélicoïdaux prétendus uniformément accélérés, ils doivent être rejetés de la nomenclature, car si la vitesse sur la courbe est proportionnelle aux temps, l'accélération normale sera proportionnelle au carré du temps. Pour pouvoir attribuer les qualifications d'uniformes ou d'uniformément variés à des mouvements circulaires ou hélicoïdaux, il faut rapporter ces mouvements non plus au

mobile lui-même, mais au rayon mené du mobile au centre du cercle, dans le premier cas, normalement à l'axe, dans le second. Alors il s'agit de mouvements angulaires. Dans de pareils mouvements, l'espace décrit est un angle; la vitesse est la première dérivée de cet angle, par rapport au temps, et l'accélération la seconde.

Le mouvement d'un solide est de translation lorsque, à tout instant quelconque, les droites qui joignent les positions initiales des points du solide à leurs positions finales sont toutes égales et parallèles. Cela ne signifie pas que les trajectoires de ces points soient droites; elles peuvent être courbes, mais elles sont toutes égales, parallèles et parcourues de telle sorte que tous les points mobiles se trouvent simultanément aux points homologues de leurs trajectoires respectives. Le mouvement de translation d'un corps, lorsqu'il est rectiligne, peut être soit uniforme, soit uniformément accéléré, soit varié d'une manière quelconque.

Le mouvement d'un solide est dit de rotation lorsqu'il se fait autour d'un axe fixe. Dans ce cas, le mouvement d'un seul point règle ceux de tous les autres, et l'on confond souvent dans le langage le mouvement du solide avec celui d'un de ses points définis.

Lorsque le solide n'a qu'un point fixe, son mouvement est à chaque instant un mouvement de rotation autour d'un axe passant par ce point (v , axe). Cet axe varie en général à chaque instant de direction dans l'espace et prend le nom d'axe instantané de rotation du corps. La vitesse de rotation, naturellement, varie aussi, en général, avec le temps.

Enfin, quand le solide est entièrement libre, son mouvement se compose à chaque instant du mouvement de l'un de ses points, considéré comme mouvement de translation, et d'un mouvement de rotation autour d'un axe passant par ce point mobile. On peut, pour se faire une idée plus nette du mouvement du corps dans ce cas, l'identifier à un mouvement de vis dans son écrou; l'axe autour duquel le corps tourne en même temps qu'il glisse dans le sens de sa longueur prend le nom d'axe instantané de rotation et de glissement.

Le mouvement observé d'un mobile est dit absolu lorsqu'il a été rapporté à des repères fixes. Lorsque les repères auxquels on a rapporté le mouvement étaient eux-mêmes animés d'un mouvement d'ensemble, le mouvement observé n'est plus qu'un mouvement relatif.

On donne le nom de mouvement d'entraînement à celui du système des repères, et l'on dit que le mouvement absolu du mobile se compose du mouvement d'entraînement et du mouvement relatif. Mais il y a lieu de distinguer les deux cas où le mobile est un simple point matériel ou bien un solide. Dans le premier cas, ce qu'on nomme mouvement d'entraînement, c'est le mouvement du point géométrique où se trouve le mobile au moment où l'on parle, ce point étant considéré comme entraîné avec le système des repères. La vitesse du mouvement absolu résulte bien de la vitesse du mouvement d'entraînement et de celle du mouvement relatif, mais il n'en est pas de même des accélérations. Le mouvement qu'il faudrait composer avec le mouvement du mobile sur sa trajectoire relative serait le mouvement même de cette trajectoire relative. Dans le cas où il s'agit d'un solide, le mouvement d'entraînement est celui même du système des repères considérés comme formant un solide; c'est un mouvement hélicoïdal, et on le composera avec le mouvement relatif du solide mobile en composant les translations d'une part, les rotations de l'autre, et réduisant les deux mouvements obtenus en un seul mouvement hélicoïdal.

— Quantité de mouvement. On nomme quantité de mouvement d'un point matériel le produit de sa masse par sa vitesse. On sait que la vitesse d'un mouvement projeté sur un plan ou sur une droite est la projection de celle du mouvement dans l'espace: la quantité de mouvement dans le mouvement projeté est donc la projection de la quantité de mouvement dans l'espace. Si la projection a été faite sur une droite oz , la quantité de mouvement projetée est $m \frac{dx}{dt}$. Dans le mouvement rectiligne, la différentielle de la vitesse est le produit de l'accélération par la différentielle du temps

$$d \frac{dx}{dt} = j dt,$$

j désignant l'accélération; par conséquent

$$m d \frac{dx}{dt} = m j dt;$$

d'un autre côté, l'accélération du mouvement projeté sur une droite est la projection sur cette droite de l'accélération du mouvement dans l'espace par conséquent, la différence de la quantité de mouvement d'un point matériel dans son mouvement projeté sur une droite quelconque est le produit de la masse de ce point par la différentielle du temps et par la projection, sur la même droite, de l'accélération de son mouvement dans l'espace. Mais le produit de la masse d'un point par son accélération donne précisément la force qui y est appliquée; on peut donc écrire

$$m d \frac{dx}{dt} = F_x dt,$$

F_x désignant la projection sur la droite oz de la force appliquée au point matériel m , ou

$$d \left(m \frac{dx}{dt} \right) = \sum F_x dt,$$

F_x désignant la projection sur la même droite d'une quelconque des forces appliquées au point considéré.

En intégrant l'une ou l'autre des deux équations précédentes, on trouvera

$$m \frac{dx}{dt} - m \left(\frac{dx}{dt} \right)_0 = \int_0^t F_x dt = \sum \int_0^t f_x dt;$$

c'est-à-dire que l'accroissement de la quantité de mouvement d'un point matériel, en projection sur un axe quelconque, durant un temps quelconque, est l'intégrale, correspondante au même temps, de l'impulsion élémentaire de la force appliquée en ce point, projetée sur le même axe, ou la somme des intégrales des impulsions élémentaires des différentes forces qui le sollicitent, projetées sur l'axe.

Le théorème s'étend sans difficulté à un système matériel quelconque. En effet, on a, pour chaque point de ce système,

$$m \frac{dx}{dt} - m \left(\frac{dx}{dt} \right)_0 = \int_0^t \sum F_x dt,$$

f désignant l'une quelconque des forces tant intérieures qu'extérieures qui lui sont appliquées. En faisant la somme de toutes les équations ainsi écrites, on trouve

$$\sum m \frac{dx}{dt} - \sum m \left(\frac{dx}{dt} \right)_0 = \sum \int_0^t \sum F_x dt.$$

Mais il faut remarquer que les forces intérieures, étant dues à deux égales et opposées, donnent en projection des sommes nulles, de sorte que l'équation précédente se réduit à

$$\sum m \frac{dx}{dt} - \sum m \left(\frac{dx}{dt} \right)_0 = \sum \int_0^t F dt,$$

F désignant une quelconque des forces extérieures.

— Théorème de la conservation du mouvement du centre de gravité. $\sum m \frac{dx}{dt}$ et $\sum m \frac{dy}{dt}$ ne

sont autre chose que les produits de la masse totale M du système par les vitesses aux époques t et t_0 du mouvement du centre de gravité, projeté sur l'axe oz ; si donc les forces extérieures se trouvent telles que la somme de leurs projections reste constamment nulle, $\sum m \frac{dx}{dt}$ conservant la valeur constante $\sum m \frac{dx}{dt}$ le centre de gravité se mouvra en ligne droite et d'un mouvement uniforme. Dans tout autre cas, le mouvement de ce point sera celui d'un point de masse égale à celle du système, sollicité par la résultante des forces extérieures transportées parallèlement à elles-mêmes en un même point de l'espace.

— Composition des mouvements. V. COMPOSITION.

— Mouvement perpétuel. Les idées fausses ne peuvent prendre une forme séduisante qu'à la condition d'être exprimées d'une façon confuse. L'idée du mouvement perpétuel en offre un exemple saillant.

Les nombreux inventeurs de cet éternel et impossible desideratum, chassés d'un réduit, se réfugient dans un autre, puis dans un troisième pour revenir au premier, et tournent ainsi indéfiniment, hallucinés par le mirage des trois points de vue. Le but qu'on se propose d'atteindre, en cherchant le mouvement perpétuel, est de s'enrichir: il n'y aurait pour cela qu'à imaginer une machine productrice de travail et qui n'en dépensât pas; mais le théorème du travail (y , FORCE VIVE ET MACHINE) nous apprend que le travail résistant ne peut pas dépasser le travail moteur. — Oui bien, disent les inventeurs, mais le travail résistant accompli peut devenir moteur: il peut donc produire un nouveau travail résistant; celui-ci, à son tour, en produira un troisième, et ainsi de suite. Exemple: vous soulevez un poids; si vous le laissez redescendre, il en soulèvera un autre, qui, à son tour, pourra en soulever un troisième. Dans cette combinaison, il est vrai, on n'ajoute à chaque fois le travail produit pour effectuer un autre; mais où est la preuve qu'on ne pourrait pas trouver une combinaison plus ingénieuse? — La preuve consiste en ce qu'une force qui a cessé son action ne produira plus de travail et que vous pourrez tout au plus conserver intégralement celui que vous en avez obtenu. Le travail des résistances passives viendra toujours s'ajouter au travail utile, et plus vous multipliez les combinaisons, moins il vous restera de travail utile accompli; et cependant le mouvement perpétuel existe, c'est même un des principes de la dynamique qu'un point matériel en mouvement persiste indéfiniment dans son mouvement rectiligne et uniforme, tant qu'aucune force ne vient agir sur lui. Sans doute; mais dans le mouvement uniforme d'un point matériel il n'y a pas de travail produit, puisque aucune force n'agit; il serait possible de tirer de ce mouvement un travail correspondant à la force vive du point matériel, à la

condition, toutefois, d'annuler ce mouvement, et l'on ne pourra pas faire plus. — Mais les forces de la nature fournissent un fonds inépuisable; pourquoi n'y pourrait-on pas trouver un travail indéfini? — A ce point de vue, le mouvement perpétuel est tout trouvé. La bourse votre champ à l'automne et ensemencez-le, puis vous attendrez l'effet des forces de la nature; il ne vous manquera pas si vous ne cherchez plus ailleurs le mouvement perpétuel. — Mais... Adieu!

— Mouvement périodique. On nomme mouvement périodique celui d'un corps qui repasse aux mêmes lieux de l'espace et dans les mêmes conditions, à des intervalles égaux de temps. Soit t la période ou le temps que le mobile met à revenir à une quelconque de ses positions, il se trouvera dans les mêmes conditions et à la même place aux époques $0, t, 2t$, etc., quelle que soit d'ailleurs l'origine à partir de laquelle on commence à compter le temps.

Par exemple, un mouvement circulaire uniforme est périodique; les projections de ce mouvement sur un plan ou une droite quelconque sont également périodiques. Le mouvement d'un pendule serait rigoureusement périodique si l'isochronisme était parfait.

— Mouvement oscillatoire. On nomme généralement mouvement oscillatoire celui d'un corps qui subit une série de déplacements autour de sa position moyenne, en se portant alternativement d'un côté et de l'autre de cette position moyenne. Les déplacements, dans les deux sens, peuvent être égaux et isochrones; alors le mouvement est symétrique. Le type des mouvements oscillatoires est le mouvement pendulaire.

— Mouvement vibratoire. On nomme mouvement vibratoire l'ensemble des mouvements périodiques et alternatifs qu'exécute un corps autour de sa position moyenne d'équilibre, lorsqu'une cause quelconque est venue y mettre en action des forces moléculaires. Le mouvement vibratoire d'un corps est composé de l'ensemble des mouvements oscillatoires de toutes ses molécules autour de leurs positions moyennes. Les corps élastiques seuls peuvent prendre des mouvements vibratoires de quelque durée; dans tous les autres, l'ébranlement se transmet confusément de chaque point à toute la masse et s'éteint en un temps habituellement très-court. La période et l'amplitude d'un mouvement vibratoire sont habituellement très-courtes; la vitesse avec laquelle il se transmet de proche en proche dans la masse en est d'ailleurs indépendante. Le son est produit par le mouvement vibratoire d'un corps quelconque transmis à la membrane du tympan par l'intermédiaire de l'air. On admet que la lumière est la chaleur produite de même des mouvements vibratoires d'un fluide parfaitement élastique que les physiciens ont imaginé sous le nom d'éther. On explique le mouvement vibratoire d'un corps élastique par les actions et réactions de ses molécules les unes sur les autres. On suppose que, les distances normales des molécules se trouvant diminuées dans la partie d'un corps où le choc vient de se produire, les forces répulsives, qui maintiennent ces molécules à distance, entrent aussitôt en action, ramènent à leurs positions initiales, qu'elles dépassent ensuite en vertu de la vitesse acquise, les molécules que le choc a dérangées, et poussent en sens contraire celles sur lesquelles les premières tendaient à se précipiter. Celles-ci, à leur tour, agissent sur les suivantes et sont de même ramenées à leurs positions initiales, qu'elles dépassent à leur tour en sens contraire, et ainsi de proche en proche. D'ailleurs, les molécules ramenées au delà de leurs positions initiales, ne pouvant pas plus se trouver en équilibre de ce côté que de l'autre, tendent encore à revenir à la position stable, qu'elles dépassent de nouveau, et ainsi de suite. Le mouvement durerait indéfiniment si le milieu ébranlé était doué d'une élasticité parfaite; il s'arrête au bout d'un temps plus ou moins long dans les corps naturels, parce que l'amplitude de chaque oscillation est moindre que celle de la précédente, chaque choc élémentaire d'une molécule contre la voisine entraînant toujours une petite perte de force vive.

— Astr. Mouvement diurne. V. DIURNE.

— Mus. Dans la langue musicale, le mot mouvement a deux significations absolument distinctes et indépendantes l'une de l'autre. La première s'applique au degré de vitesse ou de lenteur que l'on doit donner à l'exécution d'un morceau, d'une pièce de musique quelconque. La seconde se rapporte à la marche des différentes parties de chant ou d'instrument, dans l'ensemble harmonique d'une composition. Procédons par ordre et commençons par la première application du mot mouvement.

En ce qui concerne le plus ou moins de lenteur ou de rapidité relative à l'exécution d'un morceau, on reconnaît cinq modifications principales de mouvement, qui, dans l'ordre du lent au vite, s'expriment par les mots italiens *largo*, *adagio*, *andante*, *allegro*, *presto*; chacun d'eux se subdivise lui-même en plusieurs autres, exprimés par d'autres mots, parmi lesquels il faut distinguer ceux qui se rapportent au mouvement proprement dit, comme *larghetto*, *andantino*, *moderato*, *allegretto*, *prestissimo*, et ceux qui,

de plus, marquent le caractère et l'expression qui doivent être donnés à l'air, tels que *agitato*, *brillante*, *appassionato*, *strepitoso*, *leggero*, *con fuoco*, *con brio*, etc. Les premiers peuvent être sentis par tous les musiciens et ne sont qu'une simple question d'attention ou d'habitude; mais il n'y a que les artistes doués de sentiment et de goût qui puissent véritablement rendre les autres.

En général, et on le comprend, les mouvements lents conviennent à l'expression des passions tristes, tandis que les mouvements animés sont surtout applicables aux passions gaies; cependant il arrive souvent que, particulièrement au point de vue théâtral, une passion peut et doit parler sur le ton d'une autre. La gaieté, il est vrai, ne peut guère s'exprimer avec lenteur, mais souvent les douleurs les plus vives, les plus intenses, ont le langage le plus emporté et s'accroissent alors avec un mouvement vif. L'observation exacte du mouvement est d'ailleurs l'une des conditions les plus importantes d'une bonne exécution musicale: tel morceau pris dans un mouvement trop animé verra complètement dénaturer le caractère de son expression; tel autre, joué trop lentement, perdra tout son charme, toute sa saveur, toute sa grâce.

L'indication du mouvement se fait tout à fait en tête d'un morceau de musique, à l'aide du mot dont le sens correspond à ce mouvement; les compositeurs scrupuleux, et on ne saurait trop l'être à cet égard, le fixent avec précision à l'aide du métronome.

Voici une liste des mots italiens ayant cours dans la langue musicale, pour déterminer le mouvement d'un morceau :

<i>Largo</i>	Large.
<i>Lento</i>	Lent.
<i>Grave</i>	Grave.
<i>Maestoso</i>	Majestueux.
<i>Adagio</i>	A l'aise (lent).
<i>Andante</i>	En allant (modéré).
<i>Andantino</i>	En allant un peu.
<i>Moderato</i>	Mouddé.
<i>Allegretto</i>	Un peu gai.
<i>Allegro</i>	Gai, un peu vif.
<i>Con moto</i>	Avec mouvement.
<i>Agitato</i>	Agité.
<i>Vivace</i>	Vif.
<i>Vivacissimo</i>	Très-vif.
<i>Presto</i>	Rapide.
<i>Prestissimo</i>	Extrêmement rapide.
<i>Alla breve</i>	Brièvement.
<i>Animate</i>	Animé.
<i>Tempo di marcia</i>	Mouvement de marche.
<i>Tempo di minuetto</i>	Mouvement de menuet.
<i>Tempo di polacca</i>	Mouvement de polonaise.
<i>Tempo di saltarello</i>	Mouvement de saltarelle.
<i>Tempo di tarantella</i>	Mouvement de tarantelle.
<i>Tempo di valze</i>	Mouvement de valse.

Passons à la seconde acception musicale du mot mouvement, qui, nous l'avons dit, se rapporte à la marche harmonique des parties d'une composition, c'est-à-dire au progrès des sons qu'elles expriment de l'aigu au grave ou du grave à l'aigu.

On reconnaît trois sortes diverses de mouvements : le mouvement direct ou semblable, le mouvement oblique et le mouvement contraire.

Le mouvement direct ou semblable, qu'on appelle aussi parfois parallèle, est celui que font deux ou plusieurs parties qui montent ou descendent simultanément; le mouvement oblique est obtenu lorsqu'une partie reste en place et fait entendre une seule et même note, tandis qu'une autre monte ou descend; enfin, le mouvement contraire est désigné sous ce nom parce qu'une ou plusieurs parties montent et qu'elles se rapprochent ou s'écartent ainsi. C'est par le mouvement oblique et plus encore par le mouvement contraire qu'on obtient les plus grandes richesses d'harmonie.

Mouvements (THÉORIE DES QUATRE) et des destinations générales, par Charles Fourier (Lyon, 1838, in-8°). C'est dans cet ouvrage que le célèbre socialiste a donné pour la première fois un aperçu de son système et de son étrange cosmogonie. Comme nous avons parlé longuement des idées contenues dans ce livre aux articles FOURIER et FOURIÉRISME, nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur.

MOUEMENTÉ, ÉE (mou-ve-man-té) part. passé du v. Mouvementer. Qui a du mouvement, de l'animation, de la variété : *Scène mouvementée*. *Passage mouvementé*. *Terrain mouvementé*.

MOUEMENTER v. a. ou tr. (mou-ve-man-té — rad. mouvement). Donner du mouvement, de l'animation, de la variété à : *On dédaignait autrefois de mouvementer l'action scénique, on ne s'occupe plus aujourd'hui que de lui donner du mouvement*.

MOUVER v. a. ou tr. (mou-ve). Pop. Mouvoir, remuer : *Mouvoir la tête en parlant*.

Agiter, remuer, en parlant d'un liquide ou d'un corps en fusion : *Mouvoir le suif dans la chaudière*. *Mouvoir la sauce d'un ragout*.

— Techn. Agiter, en parlant du sucre encore en fusion dans les formes, pour y provoquer la formation des cristaux dans toute la masse, *le Couteau à mouver*. Couteau en bois de hêtre qui sert à mouver et à opaler le sucre dans les formes.

— Hortie. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface, y donner une espèce de labour : *On mouve la terre des pots ou des caisses avec un petit outil de fer ou de bois,*

et cette sorte de petit labour est très-utile. (La Quintinie.)

— v. n. ou intr. Navig. fluv. *Mouvoir du fond*. Se dit d'une rivière dans laquelle l'eau du fond coule plus vite qu'à l'ordinaire : *Quand une rivière mouve du fond, cela annonce une grande crue.* (Complément de l'Acad.)

Se mouver v. pr. Être mouvé, remué : *Il y a des terres qui doivent se mouver fréquemment*. Le sucre se mouve avec un couteau de bois de hêtre.

MOUVERON s. m. (mou-ve-ron — rad. mouver). Techn. Couteau de bois de hêtre avec lequel on agite le sirop, dans une forme à sucre. *On dit aussi COUTEAU À MOUVER*. *Sorte de spatule qui sert à brasser le sang de bœuf*. *Instrument de fer avec lequel on brasse la chaux lorsqu'elle est éteinte*.

MOUVET s. m. (mou-ve). V. MOUVOIR s. m.

MOUVETTE s. f. (mou-ve-te). V. MOUVOIR s. m.

MOUVOIR v. a. ou tr. (mou-voir — latin *movere*, mot que Delâtre et Eichhoff rapportent à la racine sanscrite *moi*, may, mé, qui, selon eux, signifie aller, s'agiter, mouvoir. Delâtre croit aussi retrouver cette racine dans le grec *amēd*, dépasser, et *amēdō*, changer, échanger. Eichhoff y rattache également l'allemand *mühen*, anglais *to move*, russe *muti*. *Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent; je mouvais, nous mouvions; je mus, nous mûmes; je mouvrai, nous mouvrons; je mouvrais, nous mouvriions; je meus, nous mouvus; je mue, vous muez, ils meuvent, que je mue, que nous mouvions; que je musse, que nous musions; mouvant; mû, mue*). Remuer, mettre en mouvement, faire changer de place, faire aller d'un lieu à un autre : *Mouvoir une pierre*. *Mouvoir un meuble*. *Mouvoir un chariot*. *La sensitive meut ses feuilles, en les reployant sur elles-mêmes*. (Dutrochet.) *L'homme doit apprendre à combiner ses idées, comme il apprend à mouvoir ses membres*. (Alibert.)

J'aime à mouvoir le van où le froment doré Bondit avec la paille et retombe épuré.

DEILLE.

— Fig. Exciter, faire agir, donner l'impulsion à : *Dieu est le souverain qui meut les cours*. (Boss.)

... Ma volonté, qui me meut, qui m'entraîne, Dans le palais de l'âme est-elle esclave ou reine? VOLTAIRE.

— Philos. *L'objet meut la puissance*, Principe d'Aristote, d'après lequel la présence de l'objet suffit pour déterminer à l'action.

— Pratiq. *Tous procés mus et à mouvoir*, Procès présents et futurs.

— v. n. ou intr. S'agiter, être en mouvement :

L'ours s'acharne. Sur un corps qui ne vit, ne meut ni ne respire.

LA FONTAINE.

Il Peu usité. — Réod. Relever, dépandre : *Cette terre est vendue à la charge de payer les droits au seigneur dont elle se trouvera mouvoir*. (Complément de l'Acad.)

Se mouvoir v. pr. Être mu, mis en mouve, ment : *Cette machine se meut par la vapeur, cette autre se meut par la force des bras*. *Le deux pistons d'une locomotive se meuvent en sens contraire*.

— Faire un mouvement, changer de place : *La goutte l'empêche de se mouvoir*. *Les planètes se meuvent d'orient en occident*. *Un sauvage ne peut se mouvoir dans les vêtements que nous sommes accoutumés à porter sans gêne*. (Mme Guizot.) *L'homme se meut en vertu d'une force primitive, interne, inhérente à son être*. (Lamenn.)

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient.

BOILEAU.

Le firmament se meut, les astres font leur cours, Le soleil nous luit tous les jours.

LA FONTAINE.

— Se remuer, s'agiter : *Les enfants se meuvent sans cesse*. *Se mouvoir pour ne rien faire, cela fêta la janoterie et la simplicité*. (Raspail.)

— Fig. Agir, se porter vers un but : *Le corps se meut quand il agit, la pensée se meut quand elle travaille, le cœur se meut quand il conçoit des affections*. (Lacordaire.) *La pensée ne se meut, ne se développe librement qu'au grand jour*. (Guizot.) *On s'effraye de la liberté, on ne qu'elle doit se mouvoir!* (E. de Gir.)

Avec suppression du pronom réfléchi, *Faire mouvoir*. Mettre en mouvement, en action : *Qu'est-ce qu'une armée? C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie*. (Fleisch.) *Le tigre fait mouvoir la peau de sa face, grince les dents, frémit, rugit*. (Buff.) *Ne parler que pour faire mouvoir sa langue, quel misérable emploi du don de la parole!* (Andrieux.) *L'argent est un ressort qui fait mouvoir bien des machines*. (Boiste.)

MOUVOIR s. m. (mou-voir — rad. mouver). Techn. Outil de bois, baguette dont les charbonniers se servent pour remuer le suif liquide.

Il Objet servant à agiter un liquide quelconque. *On dit aussi MOUVERT et MOUVETTE* s. f. — Art culin. Cuiller de bois dont on se sert pour remuer les sauces.

MOUXON s. m. (mou-kson). Ichthyol. Poisson de Sibérie, qui se rapproche de notre truite.

MOUY, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Clermont, sur la rive droite du Thérain; pop. aggl., 3,103 hab. — pop. tot., 3,201 hab. Fabricque de draps pour l'armée; mérinos; cardes; filature et apprêt de la laine. Carrières de pierre de taille. On y remarque : l'église, belle construction de diverses époques; les ruines d'un château détruit au xiv^e siècle; un monument supportant le buste du duc de Mouchy, par Marchetti, et une curieuse maison du x^e siècle, avec étage en encorbellement.

MOUY (Charles DE), littérateur français, né à Paris en 1834. Lorsqu'il eut achevé ses études à Paris, il suivit la carrière des lettres, prit part à la rédaction d'un grand nombre de revues, telles que la *Revue européenne*, la *Revue de Paris*, le *Magasin de librairie*, la *Revue française*, la *Revue des provinces*, et entra en 1863 à la *Presse*, où il fit avec talent la critique littéraire jusqu'en 1865. A cette époque, M. de Mouy, qui s'était fait attacher au ministère des affaires étrangères comme rédacteur des affaires politiques, fut appelé au poste de secrétaire d'ambassade. Indépendamment de ses articles, il a publié divers ouvrages qui se recommandent par de bonnes qualités de style : *Raymond* (1860, in-12); *Grands seigneurs et grandes dames du temps passé* (1861, in-12), recueil de portraits historiques; *Don Carlos et Philippe II* (1862, in-12), étude historique couronnée par l'Académie française; le *Roman d'un homme sérieux* (1864, in-12); les *Jeunes ombres*, récits de la vie littéraire (1865, in-12), etc.

MOUYTA s. m. (mou-i-ta). Bot. Espèce de souchet de Madagascar.

MOUZAÏA (mont), montagne de l'Algérie, appartenant à la chaîne du Petit Atlas, dans la province d'Alger, où elle domine au S. la plaine de la Meïdja. Le mont Mouzaïa est séparé du Beni-Salah par la fameuse coupure de la Chiffa. Une partie de ces montagnes est célèbre par le combat opiniâtre qui fut soutenu au lieu dit col de Mouzaïa, dans les premiers temps de la conquête. Le Mouzaïa, qui s'élève à 1,560 mètres, renferme de riches mines de cuivre et de fer, qui ont été concédées en 1844 et mises en exploitation. A l'extrémité du pic de Mouzaïa est le tombeau de Si-Mohammed-Bou-Chakou, que les Mouzaïas ont en grande vénération. Ce saint personnage accomplit autrefois, dit-on, de nombreux miracles. Le tombeau est entouré de plus de 500 cruches, et celui qui les remplit fait une œuvre pie. Dans les années de sécheresse, les Mouzaïas vont au tombeau faire des rogations pour la pluie.

MOUZAÏA-LES-MINES, village d'Algérie, dans la province d'Alger, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Bidah, à 14 kilom N. de Médéah, sur la route reliant ces deux villes par le col ou *tenia* du mont Mouzaïa. Ce village, fondé pour l'exploitation des mines du Mouzaïa, est situé au pied du versant méridional de l'Atlas, entre les gorges de la Chiffa et les rampes ravines du col de Tenia. L'établissement métallurgique ressemble à une forteresse crénelée. Pres du village, sur la rive droite de l'Oued, jaillit une source minérale dont l'eau est limpide, inodore, d'une saveur aigrelette; sa température varie de 16° à 30°; elle peut remplacer l'eau de Seltz et l'eau de Saint-Galmier. On attribue généralement à cette eau la vertu de préserver de la fièvre.

MOUZAÏA-VILLE, village agricole de l'Algérie, dans la province d'Alger, arrond. et à 12 kilom. O. de Bidah, au pied de l'Atlas, sur la route d'Alger à Cherchel; 1,500 hab. Climat très-sain; sol fertile, arrosé au moyen de beaux aqueducs. Carrière de plâtre sur les bords de l'Oued-Mouzaïa. Le marché de Mouzaïa-Ville est très-fréquenté; il s'y vend une quantité considérable de chèvres, de volaille, d'œufs, de miel, de figues et de bestiaux de toute sorte. A 1/2 kilom. au S. du village se trouvent les ruines romaines d'El-Hadje. Des fouilles diverses ont mis à jour un bas-relief érotique, une jolie statue de Bacchus et une inscription tumulaire du v^e siècle.

MOUZANGAYE, ville de l'île de Madagascar, sur la côte N.-O., capitale de l'Etat des Sakalaves, au N.-E. du golfe de Bombétoc, par 15° 45' de latit. S. et 42° 20' de longit. E., 6,000 hab. Les Anglais y viennent de Surate échanger des étoffes et des soieries contre de la poudre d'or et des écailles de tortue. On y remarque plusieurs mosquées et quelques écoles.

MOUZON, en latin *Mosomagus*, ville de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Sedan, sur la Meuse; pop. aggl., 1,593 hab. — pop. tot., 2,106 hab. Filatures de laine; fabrication de draps; tanneries; forge; feulerie hydraulique. Mouzon possède une des plus belles églises de la Champagne; elle date presque en entier du commencement du xiii^e siècle et a été classée parmi les monuments historiques. — Bâtie en forme de croix latine, elle se compose, dit M. D^r Joanne, de trois nefs, avec chapelle rayonnant autour du rond-point. Les bas côtés sont surmontés de tribunes dans le genre de celles de Notre-Dame de Paris et d'un triforium au-dessus des tribunes, comme

à la cathédrale de Leou. Les trois portails de la façade datent aussi du xiii^e siècle; celui du centre est orné de statues; la grande fenêtre à sept divisions qui la surmonte date du xiv^e siècle. Les deux tours, couronnées de fleches en ardoise, appartiennent, celle de droite à la fin du xiv^e siècle, celle de gauche à la fin du xv^e siècle. Près de la tour du sud se trouve une porte latérale avec colonnettes. Les murs terminaux des transepts sont percés chacun de trois fenêtres accolées, surmontées d'une rosace à huit lobes. A l'intérieur de l'église, on remarque plusieurs dalles tumulaires des x^e et xiv^e siècles. Nous signalerons aussi le château de Gévaudan, flanqué de tourelles.

Mouzon existait à l'époque gallo-romaine. Ses fortifications ayant été démolies en 1871, cette ville a perdu des lors toute son importance politique.

MOUZOUNA s. m. (mou-zou-na). Métrol. Monnaie d'argent du Maroc, valant 0/395. *On dit aussi MOUZONNAT*.

MOVA-FRIBURGO, ville du Brésil, province et à 180 kilom. N.-E. de Rio-de-Janeiro; 12,000 hab. Collège et diverses écoles primaires. Commerce de café, de sucre et de pommes de terre. Elle fut fondée par une colonie suisse.

MOVERS (François-Charles), orientaliste allemand, né à Roesfelden (Westphalie) en 1806, mort en 1856. D'abord curé à Berkum, il devint ensuite professeur d'exégèse à la faculté de théologie catholique de Breslau. Outre plusieurs savants mémoires, on a de lui : *Recherches critiques sur la chronologie de l'Ancien Testament* (Bonn, 1834); les *Phéniciens*, remarquable ouvrage en deux parties, la première publiée à Breslau (1840, 1 vol.), la seconde à Berlin (1849-1856, 3 vol.); *Locut quidam historici Veteris Testamenti illustrati* (Breslau, 1843).

MOVIBILITÉ s. f. (mou-vi-bi-li-té). Forme ancienne du mot *amovibilité* : *Les maires n'eurent garde de rétablir la MOVIBILITÉ des charges*. (Montesqu.)

MOVILANDIE s. f. (mou-vi-lan-di). Bot. Genre détaché du genre *cliffortia* et comprenant les espèces à feuilles ternées.

MOVIN s. m. (mo-vain). Moll. Espèce de bucard.

MOWAFFEK-BILLAH, (Abou-Ahmed Tel-hah Nasir ed-Dyn Allah, al), prince abbasside de Bagdad, né à Sermentar en 849, mort dans la même ville en 891. Fils du calife Mouta-Wakel, il fut exilé du trône par son père, fut exilé par son frère Moutaz, qu'il avait aidé à s'emparer du pouvoir (866), gouverna au nom de son autre frère, le faible et indolent Motamed, à partir de 870, releva la gloire du califat, rétablit la paix dans Bagdad et battit plusieurs rebelles, entre autres le fameux Yacoub, fondateur de la maison des Soffarides (876), et Aly, prince des Zends, qu'il fit décapiter. Associé au pouvoir en 886, il continua à supporter seul le poids des affaires jusqu'en 891, époque où il mourut de la lèpre.

MOWATT (Anna-Cora OGDEN, mistress), actrice et femme de lettres américaine, née à Bordeaux en 1831, d'un père négociant, qui l'emmena toute jeune à New-York, où elle épousa, à l'âge de quinze ans, M. James Mowatt, avocat. Le premier ouvrage qui parut d'elle est un poème en cinq chants, *Pelayo or the cavern of Covadonga*, suivi de quelques poésies légères; après quoi elle écrivit pendant un voyage en Europe sa première œuvre dramatique, *Galsara or the Persian Slave*. Puis, son mari se trouvant ruiné, elle donna des lectures publiques, que la maladie l'obligea d'interrompre. Elle se mit alors à composer des nouvelles pour les *magazines*. Plus tard, elle écrivit un roman, *The Fortune Hunter*, et une comédie en cinq actes, intitulée *Fashion*, qui fut représentée avec beaucoup de succès à New-York en mars 1845. Ce fut à cette époque que mistress Mowatt résolut de paraître elle-même sur la scène. Elle débuta, au mois de juin de cette même année 1845, dans *The lady of Lyons*, de Bulwer, joua ensuite dans sa propre pièce et ne tarda pas à acquérir une grande célébrité aux Etats-Unis. En 1847, elle donna une nouvelle pièce en cinq actes, *Armand*, dans laquelle elle figura encore; puis elle passa en Angleterre, où elle a joué sur diverses scènes pendant plusieurs années. Devenue veuve en 1851, elle revint à New-York. En 1854, décidée à quitter le théâtre, elle fit auparavant un voyage d'adieu dans les principales villes d'Amérique. Quelques jours après sa retraite, elle épousa un journaliste de Richmond (Virginie), M. William Ritchie. Outre les ouvrages ci-dessus, on dit encore à mistress Mowatt : *L'autobiographie d'une actrice ou huit ans de séjour au théâtre* (*Autobiography of an actress or eight years on the stage*; Boston, in-12), récit fort piquant des incidents de sa vie privée et de sa carrière dramatique.

MOXA s. m. (mo-ksoa — mot chinois). Chir. Mode de cautérisation, qui consiste à brûler une ou plusieurs parties du corps avec un corps combustible; corps employé à cette opération : *Le Moxa peut être appliqué sur tous les points du corps où la peau est profondément doublée de tissus cellulaires*. (Sédillot.) *Le MOXA est un agent douloureux, sans doute,*

mais beaucoup moins qu'on ne l'imagine en général, et qui a une action puissante lorsqu'on l'applique d'une manière énergique et soutenue. (Ratier.) *■ Marteau à mozas ou Marteau de Mayor*, Masse métallique qu'on applique sur la peau, après l'avoir plongée dans l'eau bouillante.

— Fig. Cause de surexcitation : *Aucun ennui, aucun spleen ne résiste au moxa qu'on se pose à l'âme en se donnant une manie.* (Balz.)

— Linguist. V. *MOXO*.

— Encycl. Chir. En Chine, on fabrique avec le parenchyme desséché des feuilles d'une espèce d'armoise une sorte de tissu qu'on roule en cône et que l'on dessèche sous le nom de *moxa*. On applique la base de ce cône sur le point du corps où l'on veut déterminer une cautérisation et on allume la pointe : à mesure que la combustion s'avance, son foyer se rapproche de la peau, la douleur va en augmentant; bientôt les tissus vivants se détruisent en produisant un bruit particulier. Le *moxa* est un mode de cautérisation des plus douloureux. Les anciens en connaissaient l'usage et se servaient d'une espèce d'agaric, le même probablement que notre amadou. On prépare aujourd'hui les *moxas* de diverses manières. Le *moxa* de Percy, nommé aussi *moxa de velours*, n'est autre chose que la tige desséchée de l'hélianthus annuel, que l'on dépouille de son enveloppe et que l'on coupe en tronçons de 0m,02 à 0m,03 de longueur; la moelle qui garnit l'intérieur de cette tige est très-combustible. Les *moxas* nankins de Raincelin sont une modification de ceux de Percy; ils sont formés par un petit cylindre de moelle d'hélianthus, que l'on entoure d'une bandelette de coton nitré jusqu'à l'emener à un diamètre de 0m,02 environ; on les emploie d'ordinaire avec du coton coloré en chamois, ce qui leur a valu leur nom; on les serre plus ou moins, selon qu'on veut qu'ils brûlent plus ou moins lentement. Ils présentent l'avantage de pouvoir brûler sans qu'il soit nécessaire qu'on soit obligé d'activer leur combustion par un courant d'air. On fabrique encore des *moxas* avec du papier sans colle imprégné d'acétate de plomb et roulé en cylindre; on les nomme *moxas de Marmoral*. Les *poupées de feu* sont composées de coton et d'autres matières combustibles nitrées, puis roulées en un cône dans le milieu duquel on ménage un vide. Les *moxas* japonais de Sallé sont faits avec le résidu cotonneux très-combustible que l'on obtient en pulvérisant des feuilles d'armoise; ils se rapprochent beaucoup des véritables *moxas* de la Chine. Les *moxas* chinois de Larrey s'obtiennent en faisant un mélange d'une partie de sel de nitre avec deux parties de lycopode, humectant le tout avec de l'alcool pour en faire une pâte homogène et façonnant celle-ci en petits cônes, que l'on fait sécher.

Depuis quelques années, l'usage des *moxas* est assez rare. On les remplace depuis peu par un instrument nommé *marteau de Mayor* ou *marteau à mozas*, qui est destiné à produire des effets moins prononcés, mais du même ordre. C'est une masse métallique, que l'on chauffe en la plongeant dans l'eau bouillante et que l'on applique ensuite sur la peau.

La cautérisation par les *moxas* a pour but d'exciter fortement le système nerveux, de produire une dérivation, de déplacer le siège d'une irritation, etc. On a employé ce révéral dans beaucoup de maladies, notamment pour traiter les paralysies, les sciatiques, le mal de Pott, les tumeurs blanches, etc.

Chez les animaux, on a essayé des *moxas* dans le cas d'immobilité, maladie particulière aux solipèdes. MM. Magendie et Hugon disent avoir réussi à guérir cette maladie par des *moxas* appliqués le long de la colonne vertébrale. On en a aussi fait usage contre les efforts de reins, la danse de Saint-Guy, la paralysie, avec peu de succès toutefois.

MOXIBURE s. m. (mo-ksi-bu-re. — V. *MOXIBUSTION*). Chir. Agent de la moxibustion.

MOXIBUSTION s. f. (mo-ksi-bu-sti-on — de *moxa*, et du rad. *bustio*, qui ne se trouve que dans le composé *combustio*, combustion). Chir. Application d'un *moxa*, cautérisation par un *moxa*.

MOXO s. m. (mo-ksa). Linguist. Langue parlée par les Moxos.

— Encycl. Linguist. Les Moxos sont divisés en plusieurs tribus et vivent en partie dans des missions et en partie dans des forêts. Les sons correspondants aux lettres *d, f, l* manquent à cet idiome, qui est très-harmonieux et très-doux. Cette langue a beaucoup de verbes fréquentatifs et les passifs n'y sont formés qu'à l'aide des verbes qui expriment une douleur quelconque et auxquels on donne une forme particulière.

On a publié une grammaire et un catéchisme dans cet idiome.

Les principaux dialectes connus du *moxo* sont : le baure, parlé dans les missions de Notre-Dame-de-la-Conception, Saint-Joachim et Saint-Nicolas; le ticomeri, parlé dans la mission de Saint-François-de-Borgia et qui paraît en différer plus que les autres; le chuchuepeno, le comobono, le mosotie et le mochono, tous parlés dans la mission de Saint-Xavier.

MOXOS, peuple indigène de l'Amérique du

Sud, dans la république de Bolivie, département de Beni, sur les rives du Mamore.

MOY, bourg de France (Aisne), chef-lieu de canton, arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Saint-Quentin, sur la rive droite de l'Oise; pop. aggl., 1,288 hab. — pop. tot., 1,306 hab. Commerce de toiles et de lin. Débris d'un ancien château fort.

MOYA s. m. (mo-ia ou moi-ia). Minér. Argile sulfureuse volcanique, qu'on trouve en Amérique.

MOYA, bourg et municipalité d'Espagne, province de Barcelone, à 26 kilom. O. de Monresa; 2,600 hab. Poteries et tanneries. Fabriques d'étoffes de laine et de coton, teinturerie. Commerce de vin.

MOYA (Matthieu DE), théologien et jésuite espagnol, né à Moral, diocèse de Tolède, en 1607, mort après 1680. Il professa la théologie à Alcalá et à Madrid, et devint confesseur de la reine douairière d'Espagne, Marie-Antoinette d'Autriche. Il s'est fait connaître par un écrit intitulé : *Opusculum singularium universæ fere theologiæ moralis completius adversus quorundam expositulaciones contra novissimas jeshitarum opiniones morales* (Palermo, 1657, in-4°), et publié sous le nom d'*Amadeus Guinesius*, dans lequel il s'est attaché à justifier les jésuites du relâchement de leur morale. Ce traité, dénoncé à la Sorbonne, fut censuré par elle en 1664, comme contenant des propositions « honteuses, scandaleuses, imprudentes, détestables, qui doivent être abolies entièrement de l'Eglise et de la mémoire des hommes. » L'année suivante, le pape Alexandre VII ayant annulé cette sentence, le parlement de Paris en appela comme d'abus et maintint la Sorbonne dans son droit de censurer les livres. Alexandre VII, changeant alors de sentiment, condamna à son tour plusieurs propositions contenues dans l'ouvrage de Moya, et Innocent XI ordonna que le livre fût livré au feu (1688).

MOYA (don Pedro DE), peintre espagnol, né à Grenade en 1610, mort dans la même ville en 1666. Il suivit les leçons de Juan de Castillo en même temps que Murillo et Alonzo Cano, puis, poussé par son goût pour les aventures, il prit du service dans les Flandres; mais la vue des chefs-d'œuvre artistiques qui se trouvent dans ce pays le ramena vers la peinture et il fit alors une étude approfondie des maîtres flamands. Lorsque le temps de son engagement fut expiré, il se rendit à Londres pour y demander le conseil de Van Dyck, puis revint à Séville, où ses œuvres, fort remarquables, surtout au point de vue du coloris, lui acquirent une grande réputation. On voit des tableaux de cet artiste dans divers édifices de Grenade et de Séville et dans les grandes galeries de l'Espagne et de l'Angleterre.

MOYAG s. m. (mo-ia). Ornith. Oiseau du Canada, de la grosseur d'une oie. On l'a écrit aussi MOYAKUE.

MOYAU s. m. (mo-iô ou moi-iô). Techn. Poutre qu'on met sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

MOYE s. f. (moi). Techn. Couche tendre qui se trouve dans la pierre et qui la fait déliter.

MOYÉ, ÉE adj. (moi-é — rad. *moye*). Techn. Qui contient des moyes, des parties tendres : *Une pierre moyé.*

MOYEN, ENNE adj. (moi-ain ou moi-ain, —ne — lat. *medianus*, dérivé de *medius*, qui est au milieu, le même que le sanscrit *madhyas*, mot qui se retrouve dans toutes les langues aryennes et qui se rattache à une racine *madh*, laquelle paraît avoir existé en sanscrit avec le sens de mesurer). Qui tient le milieu entre deux extrêmes : *Il n'est ni grand ni petit; il est de MOYENNE grandeur.* (Ronsard.) *L'évaporation rend des sources d'eau ce qu'elle enlève à leurs cours MOYENS et inférieurs.* (Marry.) *Dante était de stature MOYENNE.* (Lamenn.) *Intermédiaire, qui tient le milieu entre deux personnes ou entre deux choses de nature ou d'espèce différente ou opposée : Les inventeurs sont d'une nature MOYENNE entre les hommes et les dieux.* (Platon.)

— Médiocre, ordinaire : *L'humanité, dans son ensemble, représente un homme de MOYENNE capacité, égoïste, intéressé, souvent ingrat.* (Renan.) *L'éloquence a peu de prise sur les esprits MOYENS.* (E. About.)

— Se dit des parties calculées en faisant la moyenne, c'est-à-dire telles que, la somme restant la même, toutes les parties seraient égales entre elles : *La température MOYENNE d'une contrée. C'est dans les grandes villes que la vie MOYENNE est la plus courte.* (Maquiel.)

— Classe moyenne, Bourgeoise; classe intermédiaire entre le peuple et la noblesse ou entre la basse classe et les classes aristocratiques : *La force de la cité est dans les CLASSES MOYENNES, qui vivent du labeur de leur esprit ou de leurs mains.* (E. Laboulaye.) *Le gouvernement du monde semble appartenir, comme aux régions tempérées et aux classes MOYENNES.* (V. Hugo.) *Le principe du gouvernement de Juillet, fondé par et pour la CLASSE MOYENNE, était la propriété, le capital.* (Proudhon.)

— *Moyen terme*, Juste milieu, interméd-

iaire; parti qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées et qui est également éloigné de ces prétentions extrêmes : *L'amour n'a point de MOYEN terme : ou il perd, ou il sauve.* (V. Hugo.) *Il n'y a pas de MOYEN terme entre l'imposteur et le prophète.* (Renan.)

— *Age moyen*, Age intermédiaire entre la jeunesse et la vieillesse : *C'est dans l'ÂGE MOYEN que les hommes sont le plus sujets à ces langueurs de l'âme.* (Buff.) *L'ÂGE MOYEN est un isthme entre la jeunesse et la mort.* (Mme de Blessington.)

— *Moyen âge*, Temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'empire romain en 475, ou depuis la division de l'empire en 395, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II en 1453. Le *MOYEN ÂGE* est la vie morale dans son exagération. (E. Scherer.) *À la fin du MOYEN ÂGE, le christianisme était à bout de son influence sociale.* (Lerminier.) *Les nobles anglais ne sont point des mécontents arriérés comme les nôtres, occupés à jouer au whist et à regretter le MOYEN ÂGE.* (H. Taine.) Le *MOYEN ÂGE*, si profond, si original, si poétique dans l'élan de son enthousiasme religieux, n'est, sous le rapport de la culture intellectuelle, qu'un long déclinement pour revenir à la grande école de la noble pensée, c'est-à-dire à l'antiquité. (Renan.) *■ Adjectif.* Qui est propre à cette époque, qui lui appartient, qui la rappelle : *Style MOYEN ÂGE. Architecture MOYEN ÂGE.* Déjà la moitié des crémonites celtiques, patennes ou MOYEN ÂGE, que j'ai vus encore en pleine vigueur dans mon enfance, se sont effacés. (G. Sand.)

— Anc. jurispr. *Moyenne justice*. V. *JUSTICES*.

— Log. *Moyen terme*, Terme d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres, et qui se répète dans les deux prémisses, comme dans l'exemple suivant : Tout mensonge est honteux ; or, l'adulation est un mensonge...

— Gramm. *Verbe moyen*, Celui qui, dans quelques langues, participe de l'actif et du passif, soit pour le sens, soit pour les terminaisons. *■ Verbe moyenne*, Forme de verbes qui implique généralement une idée de réflexion de retour direct ou indirect de l'action sur le sujet.

— Philol. *Auteurs de la moyenne latinité*, Auteurs qui ont écrit depuis le temps de Sévère jusqu'à la décadence de l'empire.

— Numism. *Médailles de moyen bronze* ou simplement *Moyen bronze*, Médailles de bronze d'une grandeur moyenne.

— Mathém. *Termes moyens* ou simplement *Moyens*, Premier conséquent du premier rapport et premier antécédent du deuxième, dans une proportion : *Dans toute proportion par différence, la somme des extrêmes est égale à celle des MOYENS.*

— Astron. *Jour moyen*, Jour fictif, dont la durée est constante, et tel que 365 de ces jours égaient les 365 jours naturels de l'année solaire. *■ Temps moyen*, Temps calculé sur le jour moyen. *■ Lieu moyen d'une planète*, Lieu où devrait se trouver cette planète, si elle n'éprouvait pas de perturbations dans son mouvement. *■ Mouvement moyen d'un astre*, Celui que l'on considère indépendamment des inégalités qui l'accélèrent ou qui le retardent à certains moments. *■ Anomalie moyenne d'une planète*, Distance angulaire de la planète à l'aphélie et au périhélie, en supposant qu'elle se meuve dans un cercle. *■ Longitude moyenne du soleil*, Lieu de l'écliptique où le soleil se trouverait à chaque instant si, à partir de son passage à l'apogée, il marchait d'un mouvement uniforme.

— Météorol. *Moyenne région de l'air*, Région de l'air qui est entre la haute et la basse.

— Mar. *Moyen parallèle*, Petit cercle parallèle à l'équateur, passant par la latitude d'un point du méridien qui tient le milieu entre deux points donnés de ce méridien.

— Anat. *Moyen adducteur*, Muscle situé à la partie interne et un peu antérieure de la cuisse.

— Ornith. *Moyen duc*, Espèce de Chouette.

— s. m. Ce qui est moyen, intermédiaire, également éloigné des extrêmes : *Prendre du gros, du MOYEN et du fin.*

— Anc. jurispr. *Succéder par moyen*, Succéder par l'intermédiaire d'une personne interposée qui est morte.

— Calligr. *Écriture intermédiaire* entre la grosse et la fine : *Écrire en MOYEN. Exemple de MOYEN.*

— Mathém. *Moyen proportionnel*, Chacun des termes intermédiaires entre les extrêmes d'une progression par quotient ou par différence. *■ Moyens arithmétiques*, Moyens proportionnels d'une progression arithmétique ou par différence. *■ Moyens géométriques*, Moyens proportionnels d'une progression géométrique ou par quotient.

— s. f. Mathém. *Moyenne proportionnelle*, Quantité qui forme à la fois le premier conséquent et le second antécédent dans une proportion. Ex. : *a : b :: b : c* ou *a : b :: b : c*.

— Encycl. Arithm. Dans une proportion arithmétique, telle que

$$4 : 5 :: 5 : 6,$$

dont les *moyens* sont égaux, le terme *moyen*

5 est une *moyenne* arithmétique entre les deux autres, 4 et 6. De même, dans une proportion géométrique

$$4 : 12 :: 12 : 36,$$

dont les *moyens* sont égaux, le terme *moyen* 12 est une *moyenne* proportionnelle entre les deux autres, 4 et 36. La *moyenne* arithmétique entre deux nombres 4 et 6 est la moitié 5 de la somme 10 de ces nombres; or, a, en effet, $4 + 6 = 10$. La *moyenne* géométrique x entre deux nombres 4 et 36 est la racine carrée du produit de ces deux nombres; on effect, la proportion :

$$4 : x :: x : 36$$

donne

$$x^2 = 4 \times 36,$$

d'où

$$x = \sqrt{4 \times 36} = 12$$

ou

$$4 : 12 = 12 : 36.$$

Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à celle des *moyens*; ainsi,

$$9 - 4 = 13 - 8$$

donne

$$9 + 8 = 4 + 13.$$

Dans une telle proportion, chaque *moyen* est égal à la somme des extrêmes diminiuée de l'autre *moyen*; ainsi, la proportion

$$9 - 4 = 13 - 8$$

donne

$$13 = 8 + 9 - 4 \text{ et } 4 = 9 + 8 - 13.$$

Dans toute proportion géométrique, le produit des extrêmes est égal à celui des *moyens*; ainsi la proportion

$$8 : 4 = 12 : 6$$

donne

$$8 \times 6 = 4 \times 12.$$

Dans toute proportion, chaque *moyen* est égal au produit des extrêmes divisé par l'autre *moyen*; ainsi, dans la proportion

$$6 : x :: 2 : 8,$$

le *moyen* x est donné par l'équation

$$x = \frac{6 \times 8}{2} = 24.$$

On donne encore le nom de *moyens* aux nombres intermédiaires d'une série ou progression dont les termes successifs sont assujettis à croître par différences constantes ou suivant un rapport constant. Pour insérer un certain nombre de *moyens* arithmétiques entre deux nombres donnés, on détermine la raison de la progression qui doit en résulter, ce que l'on obtient en prenant la différence entre les deux nombres donnés et en divisant cette différence par le nombre de *moyens* à insérer augmenté de 1. Ajoutant successivement cette raison au petit nombre donné et aux sommes obtenues, on obtient les divers *moyens*. Soit à insérer 3 *moyens* entre les nombres 4 et 28, on a

$$\frac{28 - 4}{3 + 1} = \frac{24}{4} = 6;$$

et pour la raison,

$$\frac{24}{4} = 6;$$

ajoutant 6 à 4 et successivement aux sommes obtenues, on a

$$- 4, 10, 16, 22, 28.$$

On arriverait au même résultat en retranchant la raison 6 du grand nombre 28 et successivement des restes obtenus; la progression décroissante serait alors

$$- 28, 22, 16, 10, 4.$$

Quand le nombre des *moyens* arithmétiques à insérer est une puissance de 2 diminiuée de 1, on peut trouver directement ces *moyens* arithmétiques en prenant une *moyenne* arithmétique entre les deux nombres donnés; puis une *moyenne* arithmétique entre chacun des nombres donnés et le terme trouvé, et ainsi de suite. Par exemple, pour insérer

$$2^3 - 1 = 3$$

moyens entre 0 et 1, on prend la *moyenne* arithmétique 0,5 entre 0 et 1; on a d'abord la progression

$$- 0, 0,5, 1,$$

puis on insère une *moyenne* arithmétique entre chacun des termes consécutifs de cette progression, et l'on obtient

$$- 0, 0,25, 0,50, 0,75, 1.$$

De même que l'on insère un certain nombre de *moyens* arithmétiques entre les deux termes extrêmes d'une progression, on peut insérer un même nombre de *moyens* arithmétiques entre les termes consécutifs d'une progression arithmétique, sans que l'ensemble de tous les termes cesse de former une nouvelle progression.

Pour insérer un certain nombre de *moyens* géométriques entre deux nombres donnés, on détermine la raison de la progression qui doit en résulter, ce qui se fait en divisant le second des nombres donnés par le premier et en extrayant du quotient la racine du degré indiqué par le nombre de *moyens* géométriques

ques à insérer augmenté de 1. Multipliant cette raison par le premier nombre donné, on a le premier *moyen* ou le deuxième terme de la progression, lequel, multiplié par la raison, donne le deuxième *moyen*, et ainsi de suite. Soit à insérer trois *moyens* géométriques entre 2 et 162, la raison est :

$$x^3 + 1 = \frac{162}{2}$$

ou

$$x = \sqrt[4]{\frac{162}{2}} = \sqrt[4]{81} = 3.$$

Multipliant par 3 le premier terme 2 et successivement les produits obtenus, on obtient pour les produits géométriques 6, 18, 54, à insérer entre les extrêmes 2 et 162; on a alors la progression géométrique :

$$2 : 6 : 18 : 54 : 162.$$

Quand le nombre des *moyens* géométriques à insérer est une puissance de 2 diminuée de 1, on peut trouver ces *moyens* en prenant une *moyenne* géométrique entre les deux nombres donnés; puis, une *moyenne* géométrique entre chacun des nombres donnés et le terme trouvé, et ainsi de suite. Ainsi, dans l'exemple précédent, on a $2^3 - 1 = 3$ *moyens* à insérer entre 2 et 162. Prenant le *moyen* géométrique

$$\sqrt{2 \times 162} = 18$$

entre 2 et 162, on obtient d'abord la progression

$$2 : 18 : 162.$$

Insérant ensuite une *moyenne* géométrique entre chacun des termes consécutifs 2 et 18, 18 et 162 de cette progression, on obtient la progression demandée :

$$2 : 6 : 18 : 54 : 162.$$

En insérant un même nombre de *moyens* géométriques entre les termes consécutifs d'une progression géométrique, l'ensemble de tous les termes forme une nouvelle progression géométrique; ainsi, en insérant trois *moyens* entre chacun des termes consécutifs de la progression

$$2 : 18 : 162,$$

on obtient la nouvelle progression :

$$2 : 18 : 54 : 27 : 81 : 243 : 729 : 2187 : 6561.$$

En hydraulique, on appelle rayon *moyen* d'une conduite en un point le quotient de la section transversale S d'un cours d'eau par le périmètre mouillé P; on le représente généralement par la lettre R; on a

$$R = \frac{S}{P}.$$

— Hist. *Moyen âge*. Quand on a médité l'histoire du *moyen âge*, trop exalté par les uns, trop dénigré par les autres, la première question qui s'impose à l'esprit est celle-ci : le *moyen âge* a-t-il été un progrès ou une régression? La question n'existe, évidemment, pour aucune des écoles fatalistes qui font de l'histoire un drame écrit d'avance par une puissance mystérieuse et joué à son bénéfice, pour ainsi dire, par des marionnettes. Nous n'admettons pas, avec Bossuet, que Dieu seul remplit l'histoire et que l'homme, conduit comme un aveugle par un fil invisible, y suive à son insu une route tracée par un impénétrable dessein. Tout en reconnaissant, avec Vico, des analogies frappantes entre les évolutions de l'individu et celles de l'espèce, nous nous refusons à croire qu'ils tournent dans le même cercle et qu'il y ait pour l'humanité, comme pour l'homme pris isolément, une dernière période de déclin et de dépérissement aboutissant à la mort. Nous admettrons volontiers qu'il en soit ainsi pour un peuple et même pour un groupe de peuples; mais quant à l'ensemble, nous croyons au progrès incessant et continu. Pour nous, le dogme de la perfectibilité indéfinie n'est pas une vaine abstraction. Nous en avons l'intuition par le simple examen de nos facultés; nous en acquérons la preuve par des expériences positives. Mais si la marche générale de l'humanité se fait nécessairement en avant, il faut cependant admettre que le progrès, indéfini par sa nature, n'est pas nécessairement continu; il faut reconnaître que le flambeau de la civilisation a subi de nombreuses éclipses et qu'à certaines époques de l'histoire de l'homme on a pu se demander avec anxiété si la société humaine n'était pas sur le point de se dissoudre. Le *moyen âge* est-il une de ces périodes néfastes où marquerait-il un nouveau pas dans la marche du progrès? C'est la question que nous voudrions étudier; mais, pour ne laisser planer aucun doute sur notre appréciation, nous résumerons d'un mot l'idée que nous sommes arrivés à nous faire de cette grande et singulière évolution du monde occidental : le *moyen âge*, pour nous, a été un recul apparent, qui a préparé, en réalité, les grands progrès de l'humanité dans le monde moderne. Le *moyen âge*, en un mot, est une période d'incubation qu'a suivie le grand et douloureux enfanement de la science et de la liberté.

Pour bien saisir la valeur historique du *moyen âge*, il faut le mettre en présence de la période qui l'a précédé, l'antiquité. L'an-

tiquité! ce n'est pas nous qui essayerons d'en médire. On ne peut oublier la grande cité athénienne, l'austérité républicaine de Sparte, la grandeur des délibérations du sénat et l'ardent patriotisme du peuple romain; c'est la Grèce qui a enfanté la philosophie et porté les arts à une perfection qui est restée désespérante; cependant, il faut dire que, lorsque le *moyen âge* couvrit une ère toute nouvelle à l'univers, la mémoire même de ces grandeurs antiques s'était effacée; du monde antique, il ne restait que les abus. La puissance publique était tombée dans la main d'un seul homme, à la fois faible et tyrannique. L'empire romain était en quelque sorte un monde cristallisé dont tout idéal avait disparu. Or, lorsqu'une civilisation incomplète a rendu tout ce qu'elle peut rendre, à peine parvenue à son apogée, elle est condamnée à une lente décomposition et à la mort. Le droit romain n'était pas le droit humain; il faisait une large part à l'arbitraire et à la convention; donc, il devait disparaître. On se trompe, d'ailleurs, lorsqu'on veut voir le monde entier dans l'empire. Sur toutes ses frontières s'agitaient des peuples, barbares si l'on veut, mais jeunes, pleins de sève et d'une vitalité expansive. Si Rome avait possédé la puissance civilisatrice des nations modernes qu'anime un esprit plus élevé, c'est-à-dire plus humain, elle aurait absorbé les barbares ou les aurait vaincus; mais l'esclavage, le despotisme et la superstition ne sont pas précisément des forces civilisatrices. L'empire, d'ailleurs, se sentait miné et dissous au dedans par l'invasion d'une doctrine nouvelle plus puissante que la lance des barbares. Le christianisme attirait à lui les classes souffrantes par l'appât des récompenses célestes; et détacher les hommes de la terre dans une pareille crise, c'était les délier de leurs devoirs civiques; or, les classes souffrantes, c'étaient alors l'immense majorité des populations. Assailli au dehors, miné au dedans, l'empire succomba.

Quel action si violente provoque une réaction non moins violente en sens inverse, et c'est ainsi que l'humanité passe d'un extrême à l'autre, en traversant le juste, le vrai, le rationnel sans s'y arrêter. Le monde romain avait mis des siècles à se constituer. Il n'en fallut pas tant pour le dissoudre, mais il ne fallut dix autres siècles pour enfanter un monde nouveau. Telles sont les grandes oscillations de l'histoire. Cette réaction anarchique, désordonnée, cette espèce de longue nuit où toute notion du vieux droit s'obscurcit et s'efface, c'est le *moyen âge*. A une concentration de pouvoir excessive succède la dispersion ou pour mieux dire l'anéantissement de la puissance publique; au devoir civique, un instinct de liberté presque farouche; à une philosophie savante, une scolastique puérile; à des superstitions mortes, une foi vive, trop vive, qui va se perdant dans les nuages de l'ascétisme; à une législation savante, des lois de hasard et de constance, mal digérées, mal comprises, mal obéies; à des mœurs polies dans les classes éclairées, des mœurs sauvages et sanguinaires. Seule, la multitude reste le lendemain ce qu'elle était la veille : malheureuse sous l'empire romain, elle est malheureuse sous la domination germanique. D'esclave, elle est devenue servile; le nom seul est changé.

A l'exception des Goths, qu'un long contact avec l'empire avait dépouillés de leur ancienne rudesse, les nouveaux maîtres de l'Occident étaient d'instinct tout l'opposé des anciens. Nés sous la tente, ils conservaient dans les cités les habitudes de la tente : indiscipline, insubordination, goût des aventures, mépris des arts et des lettres, le tout doublé d'une cupidité de sauvages. Egaux entre eux à l'égard d'hommes libres, ils ne reconnaissaient dans un chef élu que le premier parmi ses égaux et ne lui accordaient qu'une suprématie illusoire. Qu'étaient-ce que Clovis? Un chef heureux, mais dont l'autorité fut toujours contestée malgré ses victoires. Quelle organisation sociale attendre de gens qui n'ont que le génie de la désorganisation? Comment fixer dans un cadre politique ces flots de guerriers, mouvants comme les flots de la mer? Les rois goths seuls y seraient parvenus; dans leur trop courte domination, les deux Théodoric et Euric déploierent de rares qualités gouvernementales et administratives; mais, pour le malheur du monde, ils étaient ariens, et, en se coalisant avec leurs ennemis, l'Eglise chrétienne, qui visait à substituer l'unité religieuse à l'unité politique, les brisa.

Dans le cadre restreint que nous nous sommes imposé, nous n'avons pas la prétention d'enfermer l'histoire qui demanderait des volumes; nous devons même éliminer les considérations secondaires, pour nous attacher à des vues générales. Et la première qui nous frappe, c'est que pendant six cents ans, c'est-à-dire depuis Clovis jusqu'à la constitution définitive de la monarchie française et à la création des grandes communes italiennes, flamandes et germaniques, l'Europe fut un vaste camp retranché où des guerriers vivaient comme au milieu de races ennemies. Partout deux peuples, deux droits, deux législations, deux tendances radicalement contraires. Dans l'Allemagne, où les armes romaines n'ont fait qu'apparaître, domine l'esprit germanique. La règle une certaine homogénéité favorable à une reconstruction politique.

Aussi l'Allemagne parvient-elle de bonne heure à la création d'un empire unitaire. Dans la Gaule septentrionale, la fusion des deux races est lente à se faire, si lente qu'il ne se serait pas impossible, même aujourd'hui, de retrouver le vieux sang gaulois dans les populations autochtones. L'Italie et la Gaule méridionale, qui se sont montrées sensibles à l'invasion, ont conservé quelque chose de la civilisation romaine. Aussi, que l'on ne soit pas surpris d'y voir surgir un jour des consuls, des capitouls, des préfets et de savants jurisconsultes. C'est précisément pour être restée plus romaine que les autres provinces que l'Italie s'est moins ressentie de l'esprit du *moyen âge*. C'est aussi la cloche de l'hôtel de ville de Milan qui, la première, a sonné le tocsin contre les barbares, de même que l'université de Bologne a professé la première les *Institutes*, les *Pandectes*, et transmis au monde nouveau le flambeau de l'antiquité.

Ainsi, l'irruption des races scythiques du haut des plateaux de l'Asie dans l'Europe occidentale avait ressemblé aux éruptions successives d'un volcan qui projette ses torrents de laves dans toutes les directions, et ces laves couvrent le sol sans s'y agréger. En Afrique, les Vandales d'abord, puis les Arabes; en Espagne, Vandales, Sèves et Goths; dans la Gaule, Goths, Burgondes et Francs; en Italie, Francs, Lombards et Hongrois vivaient entre eux, comme avec les populations indigènes, à l'état de guerre, et de ces chocs multipliés il ne pouvait résulter qu'une immense confusion. Au VIII^e siècle, il n'y manquait plus que les Saxons et les Normands. Et si, en s'établissant fortement sur le haut Danube, les Germains n'eussent opposé une digue insurmontable aux flots de Slaves que l'Asie lançait incessamment sur l'Europe, la confusion eût été au comble. Pour relayer et maintenir en faisceau tous ces éléments discordants, il eût fallu la main de fer de plusieurs Charlemagne : il n'en surgit qu'un seul. Et encore, lorsqu'il parut, il n'était déjà plus temps : les ducs, les comtes et les seigneurs avaient déjà pris les lambeaux de la puissance publique. Sous les faibles successeurs de Charlemagne, l'usurpation se complète. Les offices deviennent alors héréditaires; on compte autant de souverains que de bénéfices et de domaines. Le pacte de vassalité qui les relie entre eux n'est qu'un lien tout personnel. Toute idée générale de patrie, de nation, de droit public, a disparu. Il y a là les débris d'une civilisation ancienne et tous les éléments d'une civilisation future, mais point de société politique. Tel est le caractère négatif de la féodalité.

Qu'est-ce, en effet, qu'un seigneur féodal? Un brigand retranché dans un château fort et qui n'en descend que pour dérouter les passants ou attaquer ses voisins. Quelle est sa vie? La guerre. Et après la guerre? Les tournois. Et après les tournois? L'orgie. Il s'agit d'ailleurs de compter la grâce de Dieu, mais en réalité il ne relève que de son épée. Tout est à lui, la terre et l'homme, le poisson dans l'eau, l'oiseau dans l'air, le gibier dans la forêt. Il bat monnaie et rend la honte et la basse justice. Quelle justice! Le gîte dressé à côté de son donjon est l'emblème parlant de sa toute-puissance. Aucune culture morale ni intellectuelle n'amollit cette âme de fer. Le vrai gentilhomme dédaigne les lettres et les arts. Ami de Dieu en qui il voit un tyran comme lui, ennemi de tout le monde, il vit seul comme la bête fauve dans son antre. S'il prenait fantaisie aux loups de s'agréger en société, ils ne choisiraient pas d'autre pacte social que le code de la féodalité.

Toutefois, comme il est impossible que la lumière morale qui éclaire tout homme venant au monde s'éteigne tout à fait dans la conscience humaine, il faut bien que les dernières étincelles se soient conservées quelque part. C'est le sanctuaire de l'Eglise qui en est le refuge. Or, par le malheur des temps, cette lumière va s'affaiblissant de siècle en siècle, de jour en jour. Les temps primitifs de l'Eglise avaient été illustrés par de grands docteurs, dont l'art suprême avait été de fonder la philosophie grecque avec le dogme chrétien. Les Pères jurent par Platon autant que par l'Evangile; mais plus on s'éloigne du foyer des sciences et des lettres, plus l'ombre s'épaissit. Au X^e siècle, il faut nuit complète, et les pasteurs des peuples, pour la plupart aussi ignorants que le troupeau, sont infiniment plus corrompus que lui.

Dans leur invasion dévastatrice, les barbares n'avaient rencontré de résistance sérieuse que dans la puissance morale de l'Eglise et dans les fonctions civiles dont elle était investie. Au naufrage des institutions politiques avaient résisté quelques municipalités administrées par des évêques. Le mandat que les défenseurs de cités avaient reçu du peuple fut leur point d'appui. La supériorité de leurs lumières leur valut de plus en plus une considération sur l'esprit inculte des conquérants. Le duc Sicambre se courba sous la bénédiction de saint Remi. Le brutal Chilpéric redoutait les remontrances de Grégoire de Tours et frémissait sous les rudes apostrophes de saint Germain. Quel bien n'eût pas fait l'Eglise si elle était restée fidèle à sa mission! L'ambition, la soif des honneurs et des richesses, une cupidité effrénée et insatiable la perdirent et perdirent le monde avec elle. Le pape est roi, les évêques sont barons, et l'Eglise est devenue une société

politique. Ses dignitaires perçoivent la dîme, possèdent des châteaux, des domaines, des sénéchaux, des vassaux, une milice, des juges et des bourreaux. Ils auraient pu s'opposer à la spoliation universelle, ils ont préféré y prendre part, et cette part ira croissant, parce que l'Eglise est une caste, et qu'il est de l'essence de la caste d'être insatiable.

Vers l'an 1000 de l'ère chrétienne, celui qu'on attend pour juger le monde peut descendre des nues au milieu des éclairs et des tonnerres; la trompette de ses anges ne surprendra personne. Chacun prête l'oreille et croit l'entendre sonner avec la dernière heure du millénaire écoulé. Le cataclysme universel laissera peu de regrets. Celui qui avait encore quelque chose à donner au prêtre pour racheter son âme. Abruties par l'ignorance et la misère, écrasées par les terreurs de la superstition, les populations errent comme des ombres autour des donjons et des beffrois. Ces êtres humains nous font pitié. Sont-ce bien là les descendants des fiers Romains? Sont-ce les fils des fiers Gaulois? Ces Grecs honteux et lâches tremblent devant une poignée de barbares; sont-ils de la race des soldats de Marathon? Mais s'il en est ainsi, nous dirons-tu, où est le progrès? Eh bien, oui, répondrons-nous, il fallut qu'il en fût ainsi pour que l'écrasante et stérile unité romaine fût brisée, pour que dans ce fumier du *moyen âge* germât la semence de la civilisation moderne.

Tout à coup, au moment où l'humanité paraît prête à se coucher dans son sépulcre, elle est réveillée par le bruit des croisades, par les querelles du sacerdoce et de l'empire, par l'insurrection des communes italiennes et françaises; triple guerre déclarée à la féodalité sur tous les points à la fois. A Milan, à Gand, à Laon, à Lyon, à Castelnau, on peut voir que l'âme humaine n'était pas morte et qu'il ne lui manquait, pour reconquérir la plénitude de la vie, que de s'incarner dans un corps nouveau. Ce corps s'appelle nation aujourd'hui; demain il s'appellera nation. Il est enfanté, comme l'homme lui-même, dans la douleur, dans le sang. Pour celui qui étudie la philosophie de l'histoire, il n'y a pas d'époque plus intéressante. En Italie, les ligues lombardes; en Allemagne, les ligues du Rhin; en Flandre, les grandes communes de Gand, de Bruges et d'Ypres; en France, les petites communes de Laon et de Vézelay, autant de vastes ateliers du travail qui éclaire, qui féconde et qui moralise, s'agitent et s'organisent dans un désordre apparent, qui n'est que la surabondance de la vitalité. C'est la lutte du droit impérieux contre la force passagère. Assaut au donjon couronné d'une hache d'armes ou d'une croix, et ce donjon s'écroule sous le marteau du tisserand. Décimée, humiliée et ruinée, la féodalité est trois fois vaincue, et le monde est affranchi.

Dans la moisson de gloire de ces temps héroïques, c'est la France qui a cueilli la plus belle gerbe. Pour son tour, le monde, le monde, la France était constituée d'une façon plus unitaire que les autres contrées de l'Europe. A travers beaucoup de péripéties et de vicissitudes, les provinces se groupaient peu à peu autour d'un noyau d'une puissante attraction, et, grâce au concours de ses fidèles communes, la royauté reconquerrait ses anciens droits. Louis IX supprime les justices seigneuriales et abolit le duel judiciaire; Philippe le Bel décrète la permanence des parlements; Charles V administre, Charles VII se crée une armée et des finances, Louis XI brise les grands vassaux de la couronne. Une nation est née. Romaine par sa centralisation, gauloise par l'audace de son esprit, franque par le sentiment indomptable de son indépendance, universelle enfin par son génie, la France est à elle seule toute une civilisation. A elle sur tout, la mission de précéder les autres, de guider vers les nouvelles destinées. Pourquoi ce grand rôle n'est-il pas échu à l'Italie? Pourquoi pas à l'Allemagne? La raison en est toute simple : l'Italie, fractionnée en petites républiques dépendantes, ne saurait graviter vers son centre sans se laisser absorber par la théocratie; quant à l'Allemagne, tous ses efforts n'aboutissent qu'à une confédération. L'empire y est purement nominal. Dans le partage de la souveraineté qui s'opère entre l'empereur et les princes électeurs, on voit se perpétuer le vieil esprit germanique, esprit centrifuge en quelque sorte et rebelle à l'unité politique.

Unité de pensée et de foi, unité dans la variété des modes, telle a toujours été, telle sera toujours l'inspiration de l'humanité; car la vérité ne trompe et ne s'établit d'une façon durable qu'à la condition d'être universellement acceptée. Mais pour obtenir l'adhésion de toutes les consciences, cette foi commune doit briller assez haut pour éclairer le monde entier; elle doit être assez vaste pour contenir tout le développement des facultés humaines. Or, l'antiquité n'avait jamais rien eu de semblable. La Rome des Césars n'avait pu donner au monde que l'unité politique. Au *moyen âge*, la Rome des papes y substituait l'unité religieuse : deux idées incomplètes et partant insuffisantes. Il y eut un jour où l'Eglise catholique put se croire à la veille d'absorber le monde. L'Eglise dominait alors les consciences par ses dogmes. Elle attirait les peuples par la soif de la justice et

par la pureté de sa morale, sinon de ses mœurs, et les peuples foulés aux pieds tendaient vers elle des mains suppliantes. Elle disposait des trônes et frappait de mort les rois par l'excommunication. Son empire, enfin, n'avait pas de limites. Si l'Eglise eût porté dans ses flancs les destinées de l'humanité, sa tentative de domination universelle n'eût pas avorté. Mais au lieu de nourrir les âmes de la parole de Dieu, elle les a remplies de fantômes, de visions et de superstitions. La justice divine qu'on implorait en elle s'est trouvée plus barbare que la justice humaine, et la tyrannie des rois de la terre se trouva douce auprès de celle du roi du ciel. Au lieu de favoriser, enfin, l'essor de la pensée, Rome s'appliqua uniquement à la comprimer jusqu'à explosion. Aussi, quand le serf a relevé sa tête, depuis longtemps courbée vers la terre, au lieu d'un seul ennemi en face, il en a vu deux : la féodalité laïque et la féodalité cléricale ; il s'est attaqué à toutes deux à la fois. Quand l'homme a voulu exercer sa faculté de penser, il lui a été dit : « Tu ne penses pas. » Et la raison s'est révoltée contre la foi. Quand la science s'est essayée à pénétrer les grandes lois de l'univers, il lui a été dit : « La science est inférieure depuis la Genèse et toute investigation ultérieure est une impiété. » Sommes enfin par le monde de dire où elle le conduisait, Rome ne lui a montré en perspective qu'un tombeau, et le monde, qui voulait vivre, s'est détourné de sa voie. Alors a commencé cette lutte sanglante et formidable qui s'appelle les convulsions de l'empire romain. A bout d'arguments, les apôtres du crucifié ont défendu sa doctrine par le fer, par le feu et par les gibets. Pour resumer en un mot tout le moyen âge, on peut dire : « C'est une tentative de théocratie avortée. »

Par des routes différentes, mais convergentes, le monde n'en poursuit pas moins sa marche vers l'unité, et cette unité s'opérera un jour sous cette devise entrevue à la fin du moyen âge et formulée par la Révolution française : « Justice et Liberté ! »

Moyen âge et la Renaissance (LE), vaste collection entreprise sous la direction littéraire de M. Paul Lacroix, et sous la direction artistique de M. Ferd. Serre (1847-1852, 5 vol. in-4°, avec pl.). Les collaborateurs littéraires de M. Paul Lacroix étaient MM. Philaretus Chasles, P. Merimee, Mary-Lafon, Leroux de Lincy, Alfred Michiels, etc. Le but de cette intéressante publication était de présenter un ensemble aussi complet que possible de toutes les connaissances acquises aujourd'hui sur les choses du moyen âge et de la Renaissance. Imprimé avec luxe, accompagné de magnifiques gravures, ce bel ouvrage est cependant défectueux, surtout au point de vue littéraire, malgré le talent et la compétence des écrivains spéciaux qui y ont collaboré. Chacun d'eux, fort habile dans sa spécialité, s'est montré moins habile à généraliser ses connaissances, et l'unité de vue n'a pas été imprimée à l'œuvre totale.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : les Mœurs, les Sciences, les Lettres et les Arts. L'histoire politique et religieuse est rejetée dans une introduction insuffisante. Il résulte du plan adopté un morcellement qui empêche le lecteur de se former une idée d'ensemble, et qui introduit une grande confusion dans l'impression générale. Nul siècle n'y est représenté dans un tableau complet. On a bien l'histoire de chaque chose en particulier ; mais une histoire abstraite et dépouillée des rapports qui, unissant logiquement toutes les diverses manifestations humaines à une époque, concourent à préciser la physiognomie de cette époque même. Le talent des écrivains n'a pu surmonter cette difficulté, et cette publication, si honorable par l'intention, si brillante par l'exécution de quelques-unes de ses parties, n'a réussi ni à être un livre qui plaise en instruisant, ni à être pour les travailleurs une source de renseignements faciles à consulter. Sa plus grande valeur est due aux nombreuses gravures qui l'accompagnent, et dans lesquelles sont reproduits avec un très-grand soin tous les principaux objets que cette série de siècles nous a légués. Rien n'a été abandonné à la fantaisie des artistes modernes ; leur œuvre s'est bornée à reproduire soit les dessins du moyen âge, soit, quand il s'agit, par exemple, d'armes et de meubles, les armes et les meubles que l'on trouve dans les musées et dans les collections particulières.

Le Moyen âge et la Renaissance a été édité en 250 livraisons gr. in-4°, et, enfin, refondue et complétée dans les quatre ouvrages qui suivent.

Moyen âge (LES ARTS AU), par M. Paul Lacroix (1869, gr. in-8°, 19 pl. chromolithographiques et 400 grav. sur bois). Cette publication est due à la maison Firmin Didot qui, ayant acquis la propriété du texte et des planches, les a rééditées sous une autre forme. Le texte, revu par M. Paul Lacroix seul, a été complété et augmenté. M. P. Lacroix n'a pas pris pour point de départ, comme dans le *Moyen âge et la Renaissance*, le XI^e siècle ; il étudie les arts des Gaulois et des Francs de leur origine, aussi loin que peuvent remonter les investigations historiques, et il les suit à travers toutes leurs vicissitudes jusqu'au seuil de l'ère moderne. Les principaux chapitres de l'ouvrage sont : l'Ameublement

civil et religieux, les Tapisseries, la Céramique, l'Armurerie, la Sellerie et la Carrosserie, l'Orfèvrerie, l'Horlogerie, les Instruments de musique, les Cartes à jouer, la Peinture sur verre, la Peinture à fresque, la Peinture sur bois et sur toile, la Gravure, la Sculpture, l'Architecture, le Parchemin, le Papier, les Manuscrits, les Miniatures, la Reliure et l'Imprimerie.

Quoque plus développé, le texte n'est point assez complet ; il se tient trop dans les généralités et ne donne pas tous les détails que demanderait la curiosité du lecteur, détails, il est vrai, qui dépasseraient de beaucoup le cadre de l'ouvrage. Ce sont surtout les gravures qui l'accompagnent qui sont curieuses et instructives ; elles parlent aux yeux, et par un simple trait nous en disent plus sur la vie du moyen âge que cent pages de commentaires. Les chromolithographies, représentant des miniatures de manuscrits, des tapisseries ou des peintures de l'époque, font mieux qu'embellir l'ouvrage ; elles lui donnent une grande valeur historique. Parmi les principales chromolithographies qui ornent ce volume, il faut citer : l'Annonciation, tirée des petites Heures d'Anne de Bretagne ; l'Adoration des Mages, tapisserie de Berne, du XVI^e siècle ; l'Entrée de la reine Isabelle de Bavière à Paris, miniature de manuscrit de Froissart ; le Songe de la vie, peinture d'Orléans ; le Couronnement de Charles V, miniature des manuscrits de Froissart. Les quatre cents gravures intercalées dans le texte, et dont beaucoup ne se trouvent pas dans le précédent ouvrage, forment un véritable musée. Tirées des manuscrits ou des ouvrages du temps, dessinées d'après les objets authentiques qui nous restent de cette époque, comme, par exemple, le fauteuil de Dagobert qui figura quelque temps au musée des Souverains, elles forment à elles seules un texte qui pourrait se passer de commentaire. Les armures, les bahuts, les bannières, les vases ciselés, les sceaux, les miniatures défilent tour à tour sous les yeux du lecteur et le font sans peine revivre dans le passé.

Moyen âge (MŒURS, USAGES ET COUTUMES AU) et à l'époque de la Renaissance (Vie laïque), par le même, suite du précédent (1872, gr. in-8°, avec planches et gravures). Ce volume traite des matières suivantes : Conditions des personnes et des terres ; Privilèges et droits féodaux et communaux ; Vie privée dans les châteaux, les villes et les campagnes ; Nourriture et cuisine ; Chasse ; Jeux et diversissements ; Commerce ; Corporations des métiers ; Impôts ; Monnaies et finances ; Justice et tribunaux ; Tribunaux secrets ; Pénalité ; Juifs ; Bohémiens ; Gueux ; Mendicants ; Coups de Miracles ; Cérémonial ; Costume. Ce simple énoncé suffit à faire comprendre l'intérêt qui s'attache à chacun de ces chapitres, qui renferment nombre de détails peu connus de la masse des lecteurs. Tout ce qui concerne les mœurs a le privilège d'exciter la curiosité aussi vivement que les questions historiques ou artistiques. Parmi les chapitres les plus curieux, il faut mettre celui de la Vie privée dans les châteaux, les villes et les campagnes ; ce spectacle de l'existence seigneuriale ou bourgeoise, le contraste de la primitive simplicité des rois mérovingiens avec le faste des rois successeurs, forment un intérêt aussi intéressant que les gravures viennent donner la vie. Elles nous font assister à ces festins d'apparat qui tenaient une si large place dans le cérémonial de cette époque ; elles nous montrent les divers officiers, chacun dans leur rôle et leur costume, les pages, les valets, les demoiselles d'honneur ; elles nous rendent témoins de ces entre-mets, sortes de représentations qui prouvent que l'art du machiniste était déjà fort développé ; elles nous introduisent dans ces immenses salles qui avaient remplacé l'atrium de la maison romaine, et dans l'intérieur desquelles se trouvaient trois tables : celle du milieu pour le maître ou seigneur, celle de gauche pour sa maison et ses domestiques, celle de droite pour les hôtes, les étrangers et les pèlerins. Les chapitres de la cuisine, qui découle naturellement de celui-ci, est un abrégé de la Vie privée des Français de Legendre d'Anisy. La manière de vivre de nos aïeux se résume en ces trois vers :

Lever à six, dîner à dix,
Souper à dix, coucher à dix,
Font vivre l'homme dix fois dix.

Le chapitre De la chasse est des plus instructifs ; non-seulement il mentionne la large place que cet exercice tenait dans la vie des nobles, mais il fait connaître la manière dont se pratiquaient les différents genres de chasse usités. Gravures et texte sont extraits en partie des fameux ouvrages de Gaston-Flaubert. Des détails de la chasse des bestes sauvages et des oiseaux de proie, manuscrit du XI^e siècle. Ceux qui aiment les émotions violentes trouveront de quoi se satisfaire dans le chapitre De la pénalité qui renferme la description des supplices et des tortures en usage à cette époque barbare, avec des gravures qui aident à mieux comprendre ces raffinements de cruauté.

Moyen âge (VIE MILITAIRE ET RELIGIEUSE AU) et à l'époque de la Renaissance, par M. Paul Lacroix, suite des ouvrages précédents (1873, gr. in-8°). Voici le titre des principaux chapitres : Féodalité ; Guerres et ar-

mées ; Marine ; Croisades ; Chevalerie, duels et tournois ; Ordres militaires ; Liturgie et cérémonies ; les Papes ; le Clergé séculier ; Ordres religieux ; Institutions charitables ; Pèlerinages ; Hérétiques ; Inquisition ; Funérailles et sépultures. Des la première page de ce volume, on se trouve au milieu de mœurs qui ne sont plus les nôtres. Voici un vassal agenouillé devant son suzerain ; il lui met les mains dans les mains et lui promet foi et hommage. Voici les villes, les châteaux, les abbayes avec leurs fossés, leurs tours et leurs murailles ; dans le nombre figure l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, telle qu'elle était au XIV^e et au XVII^e siècle, avec ses attributs seigneuriaux, y compris le pilori. Si vous demandez comment on pouvait ébranler ces murailles massives, alors que le canon n'existait pas, la réponse est sous vos yeux : voici le belier qui battait les tours et les renversait par ses coups répétés ; suivent toutes les machines de guerre fort compliquées du moyen âge : l'espérille, qui vomissait des traits de sa gueule horrible ; la bricole, qui lançait des quartiers de roc et des matières inflammables ; la machine roulante, destinée à porter le désordre dans les rangs ennemis et à écraser les soldats sous sa masse pesante ; les tours roulantes, dont le pont s'abaissait sur les murailles et facilitait l'assaut. A côté des machines de guerre figure tout l'appareil des tournois et celui des joutes ou exercices appelés quinquies. La quinzaine était un manège dressé sur pivot et contre lequel les chevaliers s'élançaient comme contre un ennemi réel : s'ils le frappaient en pleine poitrine, le manège restait immobile ; si, au contraire, ils ne touchaient qu'à côté, le manège tournait sur lui-même et le soufflait d'une palette de bois. Dans leurs jours de bonne humeur, les chevaliers se donnaient la récréation de faire faire l'exercice de la quinzaine par les vilains, sur les joutes desquels les soufflets pleuvaient dru comme grêle. Le moyen âge revêt tout entier dans ces gravures d'une naïveté charmante, et qui sont tirées des manuscrits et des tapisseries du temps.

Ces trois volumes forment un ouvrage que ne saurait consulter avec trop de soin ceux qui veulent étudier et connaître le moyen âge ; sans doute le texte est incomplet et ne donne que les linéaments généraux ; sans doute, dans les mémoires de Lacurne de Sainte-Palaye, dans Legendre d'Aussy, dans les romans de chevalerie et dans nombre d'autres ouvrages on trouve sur ces divers sujets des études plus détaillées ; mais nul part on ne saurait rencontrer une collection de gravures aussi curieuse et aussi intéressante. Elles peuvent presque se passer de texte, et celui qui les aurait étudiées avec soin posséderait une idée assez nette de cette époque de notre histoire.

Moyen âge (SCIENCES ET LETTRES AU), dernière série des ouvrages précédents (en préparation, 1874). V. au SUPPLÉMENT.

Moyen âge (LES ARTS AU), par M. Du Sommerard. V. ART.

MOYEN s. m. (moi-in ou moi-ain — lat. *medius*, milieu ; de *medius*, qui est au milieu). Ce qui sert pour parvenir à une fin, pour réaliser un résultat : MOYEN légitime. Excellent MOYEN. Mauvais MOYEN. Se servir de MOYENS détournés. Trouver MOYEN, le MOYEN de faire quelque chose. Faciliter à quelqu'un les MOYENS de réussir. Le passé et le présent sont nos MOYENS, le seul avenir est notre fin. (PASCAL.) Plus nous aurons de sujets de comparaison, de côtés différents, de points particuliers sous lesquels nous pourrions envisager notre objet, plus aussi nous aurons de MOYENS pour le connaître. (BUFF.) Avec des MOYENS médiocres on peut beaucoup quand on se réunit tous sur un même objet. (Mille de Lespinasse.) Le devoir est la convenance des MOYENS avec la fin qu'on se propose. (GIRAUD.) La plus commune des conséquences est de ne pas vouloir les MOYENS de ce que l'on veut. (LÉVY.) Il faut toujours proportionner le MOYEN à la chose, et ne pas prendre un agier pour soulever une paille. (CHATEAUB.) Il n'est qu'un MOYEN d'empêcher la diversité des esprits, c'est d'étouffer la pensée (DROZ). On ne fait pas de politique neuve avec de vieux MOYENS. (B. de GIR.) Qu'importent les MOYENS, pourvu que le but soit atteint ? (VACHEROT.)

Ce n'est pas un fort bon moyen Pour payer que de n'avoir rien.

LA FONTAINE.
Fort de l'appui de sa vie, le faible, par les lois,
Inégal en moyens, devient égal en droits.

VOILTAIRE.
Pour se faire honorer dans ce monde railleur,
L'argent est un moyen... vieux, mais c'est le meilleur !

C. DOUCET.

« Entremise, aide, assistance, secours : C'est par votre MOYEN que je suis entré dans cette famille. Il n'a fait son chemin que par le MOYEN de l'intrigue. La Possibilité ! Je n'ai pas le MOYEN de vous payer. Il n'y a pas MOYEN de faire cela. Il n'y a pas MOYEN. »

Il n'est moyen qu'un homme à chacun puisse plaire.

RENAISSANCE.
« Pl. Richesses, facultés pécuniaires : Mes MOYENS me permettent cette dépense. Chacun doit assiser les pauvres selon ses MOYENS. Ne plus m'aimer ?... Mais Pamela, ce serait un luxe que vos MOYENS ne vous permettent pas. »

(GAVARNI.) « Facultés naturelles : Cet écrivain n'a pas de grands MOYENS. Un orateur doit savoir ménager ses MOYENS. MOYENS d'action, Ressources pour agir, pour réussir, pour exercer une influence : Chaque jour enlève à l'intolérance ses MOYENS d'action. (FR. PILON.)

« Elliptique. Le moyen, Quel moyen ? Comment cela est-il possible, faisable : Vous voulez que je fasse telle chose, le MOYEN ? Quel MOYEN ? (ACAD.)

Hélas ! de tant d'amour et de tant de bienfaits,
Mon père, quel moyen de m'acquitter jamais ?

RACINE.
Dans une peine si cruelle,
Le plus sûr serait de changer ;
Mais tant qu'on vous verra si belle,
Le moyen de se dégarer ?

LA SABLIERE.

— Prov. Qui veut la fin veut les moyens. Quand on veut réussir à quelque chose, il faut faire ou accepter tout ce qui peut concourir à cette réussite. *La fin justifie les moyens*, Un but utile ou moral rend légitimes tous les moyens qu'on y emploie : Cette maxime révolutionnaire : LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS, est une maxime odieuse qui n'a jamais produit le bien en proportion du mal. (B. de Gir.)

— Jurispr. Raisons apportées pour établir des conclusions déjà prises : Produire ses MOYENS dans une requête. DES MOYENS d'appel. Plaider ses MOYENS. Juridiction intermédiaire : L'appel de toute justice ressortissait autrefois au parlement sous MOYEN.

— Administr. Ressources prévues qui doivent être appliquées à certaines dépenses déterminées : Le budget des voies et MOYENS.

— Théol. Moyen court. Dans le quétisme, Sorte d'oraison dans laquelle on supprime toute demande à Dieu : L'abbé de Fénelon m'avait dit que le MOYEN COURT contenait les mystères de la plus sublime dévotion. (Mme de Maint.)

— Gramm. Voix moyenne : La langue française n'a pas de MOYEN.

— Argot de théâtre. Donner des moyens, En parlant d'un acteur, Réciter de toute la force de ses poudrons, à retenir ses moyens, Comprimer l'élan dramatique : On RETIENT ses MOYENS dans la course d'une scène, et l'on donne des moyens à la fin. On RETIENT ses MOYENS dans les six premiers vers d'un couplet, et l'on donne des moyens à la chute, au trait. (Du Mersan.)

— Jeux. Au trictrac, Coup servant à obtenir un avantage déterminé : MOYEN pour remplir. MOYEN pour compter. MOYENS simples.

— Loc. prépos. Au moyen de, Par le moyen de, Avec, par, en faisant usage de : AU MOYEN de cette démarche, vous réussirez. Je crois qu'on peut apprendre la géographie aux enfants PAR LE MOYEN DES plantes. (B. de St-F.)

— Syn. MOYEN, voie. Le moyen est quelque chose d'intermédiaire qu'on emploie pour produire l'effet désiré ; la voie est la direction qu'on donne à sa conduite pour arriver à un but. On s'ouvre une voie et, quand elle est ouverte, d'autres personnes peuvent la suivre, c'est-à-dire qu'elles ont devant elles tout un système de conduite tracé d'avance ; on crée, on invente des moyens, ou bien on se sert des choses qu'on trouve sous sa main, on en fait des instruments dont on tire parti. Une bonne voie est juste, sage, elle mène droit au but ; un bon moyen est puissant, sûr, il produit l'effet désiré.

Moyen de parvenir (LE), œuvre antérieure licencieuse, attribuée à Béroalde de Verville (1732, 2 vol. in-12). Les premières éditions, parues de 1593 à 1610, sont sans date, et le livre porte le titre de *Salmigondis, de Coupeul de la mélancolie ou Vénus en belle humeur*. Celui de *Salmigondis* lui convenait très-bien et n'aurait pas dû être abandonné ; car rien ne légitime, sauf une ou deux phrases pette, le titre de *Moyen de parvenir*. L'idée générale du livre est bien rendue dans ces lignes de La Monnoye : « L'auteur y suppose une espèce de festin général, où, sans conséquence pour les rangs, il introduit des gens de toute condition et de tout siècle, savants la plupart, qui, n'étant là que pour se divertir, causent de tout en liberté, et, par des laisons imperceptibles, passent d'une matière à une autre, font des vœux à perte de vue... Cet ouvrage est une représentation naïve des conversations ordinaires : que trois ou quatre personnes s'entretiennent familièrement, elles parleront insensiblement de mille choses différentes, sans s'apercevoir de la différence des sujets. » Béroalde a caché ses contemporains, et sans doute ses amis, sous les noms des hommes illustres anciens, avec lesquels ils offraient quelque analogie de travaux, de caractère ou d'idée. On croit qu'il appelle Xénocrates Antoine Possuvin ; Perse, Étienne Clavier ; Petrarque, Jérôme d'Avost de Laval ; Sauvage, Roland Brisset ; Nic-Nan, Nicolas de Nancel ; Hermès Trismégiste, Antoine le Clerc de La Forêt, etc. Il nous avertit de ces déguisements de personnes, que la pruderie rendait nécessaires, et dont quelques-uns qui nous échappent ne devaient être reconnaissables que dans la ville de Tours. Tous ces personnages causent à bâtons rompus, se racontent des anecdotes licencieuses et, parfois, font assaut d'obscénités. De vieilles gauloises, rajouées avec

un certain art, sont ce qu'on trouve de plus agréable dans ce *Salmigondis*, qui reproduit surtout les tours naïfs et la morale relâchée des fabliaux.

Quant au but, à la conclusion du *Moyen de parvenir*, il n'y en a pas assurément, et ce serait peine inutile que de chercher le mot de cette énigme. Béroalde, dans plusieurs passages, rattache à peine son titre à son sujet, et fait semblant de l'expliquer de différentes manières, qui ne sont là que pour dérouter le lecteur. Il analyse lui-même son ouvrage en ces termes : « Que fit-on là ? On parla, on mangea, on but, on fit et, on se tut, on fit du bruit, on molestait, on rencontra, on rit, on bâilla, on entendit, on disputa, on cracha, on moucha, on s'étonna, on s'ébahit, on admira, on gaussa, on rapporta, on entendit, on brouilla, on éclaircit, on débattit, on s'accorda, on trinquait l'un à l'autre, on fit carrou, on remarqua, on tremoussa, on s'accorda, on cria tout bas, on se tut tout haut, on se moqua, on murmura, on s'avisait, on se reprit, on se contenta, on passa le temps, on douta, on redouta, on s'assagit, on devint, on parvint. » Ailleurs, il met dans la bouche de Blaise de Vigenère cette piquante définition du *Moyen de parvenir* : « Je vous dirai que le principal mot du gnet du *Moyen de parvenir* est d'avoir de l'argent; au moins, pour se saouler et besogner à leur goût, d'autant que c'est leur part; aux gentilshommes, pour parloter; aux ambiteux, pour se faire misgri-rifier, comme petits démons sur le plat d'une peller; et aux autres, pour avoir du contentement en vérité et non en songe. » Le génie de Rabelais éclate à chaque instant dans ce livre, auquel il ne manque guère que son nom.

M. Paul Lacroix, qui a donné la dernière édition du *Moyen de parvenir* (1841, in-18), pense que Béroalde, ennuyé complaisant de tant de livres lourds et diffus, n'a pu composer seul ce facétieux volume d'une allure si vive; qu'il en a puisé les matériaux dans certains livres infâmes, dont Rabelais repudiait la paternité quoiqu'il courusât sous son nom. Mais il manque à cette conjecture la découverte d'un manuscrit de Rabelais pour l'appuyer.

MOYEN-ÂGE adj. (moi ou mo-iain-à-ji-se — rad. moyen âge). Néol. Qui appartient au moyen âge, qui est du moyen âge : *Durant dix années, le drame MOYEN-ÂGEISTE a passé du théâtre et de l'in-occulto sur la grande scène du monde.* (T. Lafosse.)

— Substantif. Partisan du moyen âge : *Dans la Touraine se voient encore d'admirables monuments où respirent les merveilles de cette époque si mal comprise par la secte littéraire des MOYEN-ÂGEISTES.* (Balz.)

MOYENMOUTIER, bourg et commune de France (Vosges), canton de Senones, arrondissement de Saint-Dié, sur le Rhodan; pop. aggl., 1,131 hab. — pop. tot., 2,788 hab. Tissage mécanique, blanchisserie et scierie. Vers le milieu du *viii*^e siècle, saint Hydulphe fonda, à Moyenmoutier, une abbaye qui devint, en peu de temps, une des plus riches et des plus renommées des Vosges. Au moment de sa suppression en 1790, elle possédait des revenus considérables et une riche bibliothèque. Les bâtiments conventuels, qui subsistent encore en partie, sont occupés par une filature de coton. Dans l'église abbatiale, qui est encore fort belle malgré les mutilations qu'elle a subies, se voit une bonne copie de la *Cène* de Léonard de Vinci.

MOYENNANT prép. (moi ou mo-iè-nan — rad. moyennier). Au moyen de : *L'homme est inépuisable; il craint de s'écorcher, et vend tranquillement sa vie MOYENNANT cinq sous par jour.* (Boiste.) *Le serf a le droit de propriété MOYENNANT rachat.* (E. Pelletan.) *L'Etat ne peut déposséder un propriétaire que pour cause d'utilité publique et MOYENNANT indemnité.* (Tropiong.)

Moyennant quoi, votre salaire Sera force reliefs de toutes les façons.

LA FONTAINE.

— Loc. conj. Moyennant que, A condition que : *Je vous pardonnerai, MOYENNANT QUE vous ne recommenciez plus.*

MOYENNE s. f. (moi ou mo-iè-ne — rad. moyen adj.). Mathém. Nombre exprimant la valeur qu'aurait chacune des parties d'une somme, si, la somme restant la même, toutes les parties étaient égales entre elles : *Faire la MOYENNE. Prendre la MOYENNE. La MOYENNE s'obtient en divisant la somme par le nombre des parties.* « Quantité moyenne, obtenue en compensant les différences en sens inverses : *La stature du nègre est généralement au-dessus de la MOYENNE.* (A. Maury.) *L'alimentation moyenne des classes laborieuses, en France, est d'un tiers au-dessous de la MOYENNE normale.* (L. Crèvecoeur.) *La MOYENNE de la moralité est supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était autrefois.* (E. Scherer.) *Rien n'est meilleur comme une MOYENNE.* (Proudh.)

— Anc. mar. Nom de deux petits canons de cinq à six livres de balles, que l'on plaçait sur le pont d'une galère.

— Typogr. *Moyenne de fonte*, Nom donné anciennement à un caractère usité pour les affiches, dont la force de corps est d'environ cent points typographiques.

— En moyenne, En compensant les unes

par les autres les différences en sens opposés : *Une botte de foin se compose en MOYENNE d'une trentaine de plantes différentes.* (H. Bérthoud.) *La France produit en MOYENNE de 30 à 35 millions d'hectolitres de vin.* (Proudh.) *Depuis trois quarts de siècle, nous avons dépensé en MOYENNE 400 millions par an pour entretenir nos flottes et nos armées permanentes, soit 30 milliards de francs.* (L. Jourdan.)

MOYENNÉ, ÉE (moi ou mo-iè-né) part. passé du v. Moyennier : *Accommodement MOYENNÉ.*

MOYENNEMENT adv. (moi ou mo-iè-nement — rad. moyen). Médiocrement, ni peu ni beaucoup : *Il est MOYENNEMENT riche.*

— En moyenne : *Ces esclaves sont vendues par leurs parents de vingt à trois cents francs, MOYENNEMENT cinquante à soixante francs.* (V. Jacquem.)

MOYENNEN V. a. ou tr. (moi ou mo-iè-né — rad. moyen). Procurer quelque chose par son entremise : *MOYENNEN une réconciliation entre deux ennemis.* *Thierry avait aussi Gombaud de MOYENNEN la paix entre les rois ses voisins et ses alliés.* (Fauchet.) *Heurt IV MOYENNEN bien le mariage du capitaine avec Milie d'Espard, et lui procura les domaines de cette maison.* (Balz.)

Tenir le milieu, être au milieu, faire le milieu, à Vieux en ce sens.

— Fam. *Il n'y a pas moyen de moyennier.* Il est impossible de réussir, de faire la chose proposée.

MOYENNEVILLE, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S.-O. d'Abbeville, dans une plaine fertile; pop. aggl., 436 hab. — pop. tot., 1,041 hab. Ferme-école. Abbe clocher.

MOYEN-RIVER, rivière des Etats-Unis (Missouri), affluent du Mississippi. Cours de 500 kilom., au S.-E.

MOYEN-SUS-MAXILLO-LABIAL s. m. Anat. Muscle de la levre supérieure.

MOYER V. a. ou tr. (moi ou mo-ié — rad. moyen, milieu). Techn. Scier en deux parties égales, en parlant d'une pierre de taille. Il Scier suivant la moye, suivant le lit.

MOYERE s. f. (moi ou mo-ié-re). Agric. Marais couvert de roseaux.

MOYETTAGE s. m. (moi ou mo-ié-ta-je — rad. moyetter). Agric. Art d'action de mettre en moyettes : *Il y a déjà longues années que l'illustre et vénéré Malingié a pratiqué avec le plus grand succès le MOYETTAGE des vesces d'hiver.* (Runeau.)

MOYETTE s. f. (moi ou mo-ié-te). Agric. Petite meule provisoire qu'on fait dans les champs, pour garantir les récoltes de la pluie : *MOYETTES de blé, de foin.*

— Encycl. Il arrive souvent que la rentrée des céréales en grange ne peut pas suivre immédiatement la moisson, soit que le temps manque pour cela, soit qu'on craigne la fermentation causée par l'entassement de tiges qui ne sont pas encore assez sèches, ce qui a lieu surtout quand on a moissonné un peu avant la complète maturité des grains. D'un autre côté, pour peu que le temps soit humide ou pluvieux, il y aurait inconvénient à laisser les moissons abandonnées trop longtemps sur le sol. Pour parer à l'un et à l'autre danger, on met les céréales en moyettes, appelées quelquefois moys ou meulons. La moyette présente, en général, l'aspect d'une petite meule ou d'une grande ruche de paille. On peut la faire avec des gerbes ou avec des javelles. Dans le premier cas, on prend une gerbe qu'on pose debout sur le sol, les épis en haut, après avoir écarté les tiges à la base pour élargir le point d'appui; autour de celui-ci, on dispose circulairement un certain nombre d'autres, en inclinant leurs épis en dedans, de manière qu'elles s'appuient sur la gerbe centrale. Quand on fait la moyette avec des javelles, on peut opérer de la même manière, ou bien encore coucher les javelles horizontalement et en cercle, les épis au centre, en poussant peut-être un peu en dedans les couches supérieures; de telle sorte que l'ensemble ait une forme à peu près conique. Enfin, on prend une gerbe dont on écarte beaucoup les épis, de manière à en faire comme un large chapeau conique, qu'on pose sur la moyette, les épis en bas, pour la recouvrir. Les grains, ainsi abrités, peuvent rester très-longtemps, et malgré les pluies, sur l'aire du champ, où leur maturation s'achève, et on peut les rentrer à son aise. On peut également mettre en moyettes les plantes fourragères.

MOYETTÉ, ÉE (moi ou mo-ié-té) part. passé du v. Moyetter. Mis en moyettes : *Luterne MOYETTÉE.*

MOYETTER V. a. ou tr. (moi ou mo-ié-té — rad. moyetter). Agric. Disposer en moyettes : *MOYETTER de l'avoine.*

MOYEU s. m. (moi ou mo-ié — lat. modius, dimin. de modius, proprement boisseau. Le moyeu est ainsi dit à cause de sa forme arrondie, qui l'a fait comparer à un boisseau). Milieu de la roue d'une voiture, forme d'une grosse pièce dans laquelle s'emboîtent les rais, et qui est traversée par l'essieu. *L'emboîture des MOYEU. Les chars à bœufs ne vont pas vite, surtout dans les lan-*

des, où les roues ont parfois du sable jusqu'au moyeu. (Th. Gaut.)

Mécan. Pièce centrale sur laquelle sont rassemblées toutes les pièces qui doivent tourner autour d'un axe : *Le MOYEU d'un volant, d'une poulie.*

— Encycl. Techn. Les moyeux sont tantôt en fer, tantôt en fonte, suivant la nature des pièces auxquelles ils appartiennent, et consistent en un anneau, tantôt cylindrique, tantôt prismatique, suivant la section de l'arbre à la portée d'assemblage. Les moyeux des poulies, des volants, etc., doivent résister à l'effort de la force centrifuge qui tend à les rompre dans les deux sections correspondantes; leur section est donc égale à $\frac{2P}{gR} \omega^2$,

quantité dans laquelle P est le poids de la jante et du bras, g l'accélération de vitesse due à la pesanteur. E le coefficient de résistance, le nombre de tours par seconde, et R le rayon de la poulie ou du volant; mais, en outre, le moyeu tend à se briser par la pression des cales qui le fixent sur l'arbre de rotation, et comme cette pression n'est pas calculable, il s'ensuit que l'expérience seule peut fournir des données sur les dimensions des moyeux. En comparant dans un certain nombre de volants à grande et à petite vitesse le rapport d'une moindre section longitudinale du moyeu à la section de la jante on a trouvé les nombres ci-après : pour les volants de machines à vapeur montés sur l'arbre des manivelles, le moyeu étant d'une seule pièce, et sa lumière à six ou huit centimètres, 0,8 à 0,907, soit un rapport moyen de 0,85; pour les volants de laminoirs, d'une vitesse de 70 à 120 tours, le moyeu étant à lumière octogonale et en deux parties portant chacune leurs bras, 1,11 à 1,23, soit un rapport moyen de 1,25. Les moyeux en deux pièces sont, en outre, ou cerclés en fer à chaque bout, et ces cercles affectent la circonférence extérieure du moyeu, ou cerclés en fonte, et alors les cercles emboîtent les bouts du moyeu. Il faut évidemment que la somme des sections de ces cercles par un plan diamétral puisse opposer une résistance égale à l'effort de la force centrifuge développée par la jante. Lorsque l'on fait les moyeux de forme carrée, ce qui est, en général, moins bon que de leur donner la forme circulaire ou polygonale, parce que la pression des cales tend à les faire éclater aux angles, la section paraît devoir être plus considérable, et son rapport à la direction de la jante est alors porté jusqu'à 2 et même 2,30. La longueur du moyeu doit être d'autant plus considérable que le rayon moyen du volant est plus grand, afin de rendre le calage plus solide et de mieux obvier aux déviations latérales du moyeu, s'il n'est pas monté dans un plan parfaitement perpendiculaire à son axe. D'après les observations faites sur quelques volants bien construits et très-solidairement montés sur leurs arbres, on a trouvé que la longueur du moyeu est égale à la largeur de la jante mesurée parallèlement à l'axe, augmentée d'une quantité peu variable par mètre de longueur du rayon moyen du volant. Pour cet excès du moyeu sur la jante, on a trouvé les nombres 0,082, 0,094, 0,083, 0,108 et 0,125 par mètre de rayon moyen, ce qui donne en moyenne 0,10. Si donc un volant a une jante de 0,30 de largeur et un rayon de 3 mètres de longueur, la longueur du moyeu sera 0,30 + 3 x 0,10 = 0,60 environ. Si ce volant accompagne un laminoir et que la section de sa jante soit de 0,09, la section du moyeu sera, en prenant le rapport moyen égal à 0,09 x 1,25 égale à 0,1125; et sa longueur étant de 0,60, son épaisseur serait d'environ 0,18 à 0,19. Dans les locomotives employées dans les chemins de fer, les moyeux de roues se font en fonte et en fer forgé; quelquefois ils portent des manivelles motrices ou d'accouplement, selon la position que la roue occupe par rapport aux cylindres, et selon que l'on se contente d'une adhérence très-faible, ou que l'on a besoin d'utiliser tout le poids de la machine pour remuer les fortes charges. Les moyeux en fonte sont remplacés aujourd'hui par ceux en fer forgé, et ne sont guère appliqués qu'aux roues des wagons, à cause de la facilité avec laquelle on y fixe, ou pour mieux dire on y soude les rais en fer. Pour fabriquer les moyeux en fer forgé, on emploie ce procédé : après avoir façonné les rais, on soude à leur extrémité un coin en fer forgé qui représente la partie correspondante du moyeu; on ajuste parfaitement ces coins l'un contre l'autre, de manière à former, par leur réunion, un moyeu plein; on serre les éléments de la jante au moyen d'un cercle rapporté et de vis de pression; et l'on place le moyeu sur un feu de forge circulaire, après avoir appliqué des plateaux sur les deux faces; on porte cette masse au blanc soudant et on la soude au marteau sur l'enclume. On obtient ainsi un moyeu parfaitement soudé, qui présente un vide correspondant au trou destiné à recevoir l'essieu; on ajuste ce trou, et l'on perce, s'il y a lieu, celui qui doit recevoir le bouton de la manivelle. Ces moyeux durent indéfiniment et sont préférés à ceux en fonte pour les machines à très-grande vitesse, dans lesquelles certaines garanties dans la construction sont utiles, tandis qu'elles sont tout à fait superflues dans d'autres machines, telles que celles à petite vitesse destinées au transport des marchandises, où le poids sura-

bondant des roues n'est pas perdu pour la puissance de la machine dont il augmente l'adhérence.

Autrefois, quand les machines à aléser étaient peu répandues, les assemblages des moyeux avec les arbres se faisaient au moyen de doubles coins en fer que l'on chassait de part et d'autre, entre les faces extérieures du contour de l'arbre et les faces intérieures des moyeux dont le contour était plus grand. Cette opération, qui porte le nom de calage, et dont on rencontre souvent l'application dans les roues hydrauliques, présentait assez de difficulté, en ce sens qu'il fallait centrer les pièces tout en les assujettissant solidement sur les arbres. Aujourd'hui, on a à peu près renoncé à ce genre de montage, et les portées ainsi que les moyeux se font cylindriques, de même diamètre. Pour fixer les moyeux sur les arbres, on fait usage de deux cales, dont l'une prismatique, à section carrée ou rectangulaire, est logée moitié dans la portée de l'arbre, moitié dans le moyeu; l'autre, légèrement conique, à section demi-circulaire, est logée dans le moyeu et présente son plat à l'arbre, dont la surface a été légèrement déprimée à l'endroit du contact. La première se nomme cale de position ou prisonnier, parce qu'elle empêche la pièce d'être folle sur l'arbre; la seconde prend le nom de cale de serrage, parce qu'elle se pose en dernier, et que chassée avec force, au marteau ou à la presse hydraulique, elle empêche tout mouvement longitudinal de la pièce sur la portée. La mortaise du moyeu destinée à recevoir le prisonnier se pratique toujours à l'endroit où la matière est le plus abondante, afin que l'affaiblissement qui en résulte se fasse le moins sentir; la mortaise de la cale de serrage occupe diverses places suivant les constructions, et aussi suivant le jeu qu'ont entre elles les deux surfaces en contact et le degré d'exactitude avec lequel a été déterminé le centre du moyeu quand on l'a posé sur l'arbre. Quand les deux cylindres intérieur et extérieur sont parfaitement égaux et ne présentent pas de jeu, la cale de serrage doit se trouver à angle droit ou à $\frac{4}{9}$ d'angle droit avec le prisonnier, de manière à établir trois points principaux de contact, condition la meilleure pour obtenir un assemblage inébranlable. Les dimensions proportionnelles des moyeux sont : pour ceux en fer, le diamètre de l'arbre étant représenté par 1, épaisseur 0,33, longueur 1, 2; pour ceux en fonte, le diamètre de l'arbre étant 1, épaisseur 0,6, et longueur 1, 2; 1, 5; 2. Ces trois longueurs s'emploient : la première généralement pour manivelles ou autres pièces analogues; la seconde pour roues d'engrenage; et la troisième pour moyeux recevant des axes à un seul ou à deux tourillons extrêmes.

MOYEU s. m. (moi ou mo-ié — de l'ancien français *moel*, qui a la même signification dans les vieux auteurs. Scheler croit que le *jaune d'œuf* est ainsi nommé de sa situation intérieure, et il rattache le terme en question au latin fictif *mediolus*, dérivé de *medius*, qui est au milieu. Diez rapporte l'ancien français *moel* au latin *mytilus*, corrompu en *mutulus*, moule jaune. La moule jaune est renfermée dans une coquille comme le jaune d'œuf. M. Littré croit que, pour trouver l'origine de *moyeu*, il ne faut pas sortir du mot tel qu'il est donné : « En la forme, dit-il, il est identique avec le *moyeu* de roue, aussi bien dans l'ancien français que dans le provençal *moial*, *muial*, et il aura été ainsi nommé par assimilation de figure arrondie et de situation centrale. » M. Littré fait observer cependant qu'au *xiv*^e et au *xv*^e siècle, il se créa, soit par altération et fautive interprétation du mot ancien, soit par formation nouvelle, le mot *moieuf*, *mi-œuf*, qui évidemment veut dire œuf du milieu, partie centrale de l'œuf. Jaune d'œuf : *Les œufs de la cane sont d'un blanc verdâtre, et le MOYEU est rouge.* (Buff.)

— Econ. domest. Sorte de prune confite : *Un pot de MOYEU.*

MOYEUVE-LA-GRANDE, ancien bourg et commune de France (Moselle), cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871), il est situé à 20 kilom. S.-O. de Thionville, sur la rive gauche de l'Orne, et était avant l'annexion un chef-lieu de canton; 3,156 hab. Forge, filature de laines, exploitation de gres et de pierre de taille, mine de fer. Les forges de Moyeuve comprennent trois hauts fourneaux au coke, deux machines à vapeur, seize fours à puddler, une trefilerie, une ponterie, une chaudière et une briquetterie. Le minerai est amené aux fourneaux par un petit chemin de fer. Un autre chemin de fer relie les forges à la Moselle, par laquelle arrive le combustible. Les forges de Moyeuve existaient déjà dès le *xiv*^e siècle. Longtemps négligées, elles furent remises en activité au commencement du *xviii*^e siècle, par la famille Eubert. Ces forges, aliénées en 1797, étaient retombées dans l'abandon quand elles furent achetées par M. de Wendel, qui leur rendit leur première activité.

MOYLE (Walter), littérateur anglais, né à Bake (Cornouailles) en 1672, mort en 1721. Membre de la Chambre des communes en 1705, il y siégea dans les rangs de l'oppo-

sition et, après l'expiration de son mandat, s'adonna entièrement à son goût pour les travaux littéraires et pour les sciences naturelles. A ses yeux, il n'y avait d'écrivains originaux que ceux qui ont écrit jusqu'au vers le 18^e siècle de notre ère. Il forma deux belles collections, l'une d'oiseaux, l'autre de plantes, et compta au nombre de ses amis Congrève, Wicherley, Dryden, Musgrave, etc. Les *Œuvres* de Moyle ont été recueillies après sa mort (Londres, 1726, 2 vol., avec un volume supplémentaire, 1727); elles comprennent, entre autres écrits : un *Essai sur le gouvernement de Rome*, trad. en français par Barère (1801); *Essai sur le gouvernement de Lacédémone*; *Sur l'incompatibilité d'une armée permanente avec un gouvernement libre*; *Dissertation sur le miracle de la légion Fulminante, sous Marc-Aurèle*, etc.

MOYNE (LE), nom de quelques personnages français. V. LEMOYNE.

MOYO S. m. (moi ou mo-ïo). Métrol. Mesure de capacité usitée dans la Galicie, et valant 61 livres, 991.

MOYOBAMBA, ville de l'Amérique du Sud, dans la république du Pérou, département de Libertad, sur un plateau escarpé, dont la base est baignée par la rivière de Moyobamba, à 420 kilom. N.-E. de Truxillo, par 7° de latit. S. et 78° 50' de longit. O.; 13,000 hab. Fabrication de grosses étoffes de coton, dites *tucuyos*. Cette ville, capitale de la province de son nom, sorte d'entrepôt commercial, a une population de plus de 100,000 hab., qui tous consomment plus ou moins des marchandises européennes. Les importations, évaluées annuellement à 3 millions de francs, consistent principalement en fer, cuivre, plomb, fusils, outils divers, haches, sabres, couteaux, vêtements, chaussures, bijouterie, parfumerie, vins, huiles, liqueurs, etc. Les exportations, d'une valeur annuelle de 2,500,000 francs, consistent en *bombonazas* ou pailles à chapeaux préparés, or en paillettes, tabac, produits agricoles, tels que haricots, riz, maïs, café; salsepareille, copahu, copal, vanille, sang-dragon, écorce de quinquina, etc.; de nombreux colporteurs et revendeurs, qui parcourent la campagne environnante, font à Moyobamba les achats des marchandises, qu'ils vendent ensuite dans les habitations de la province, et réalisent dans ce trafic des bénéfices considérables. La Rivière de Moyobamba, dans le Pérou, prend sa source dans le département de Libertad, à environ 65 kilom. N.-E. de San-Juan-de-la-Frontera, et se jette dans la Huallaga, après un cours de 230 kilom. Lavages d'or.

MOYRAZÉS, bourg et commune de France (Aveyron), canton, arrond. et à 13 kilom. O. de Rodez, près de la rive gauche de l'Aveyron; pop. aggl. 381 hab. — pop. tot. 2,133 hab.

MOYREAU (Jean), graveur français, né à Orléans en 1690, mort à Paris en 1763. Il étudia d'abord la peinture sous Boullogne, qui décorait alors la cathédrale d'Orléans, puis s'adonna à la gravure, fit dans cet art des progrès rapides, se rendit à Paris et fut nommé membre de l'Académie royale en 1738. Parmi ses planches nous citerons : la *Chasse aux lions* et la *Chasse aux tigres*, d'après Rubens; *Bethsabée au bain*, d'après Rembrandt; *l'Hiver* et la *Recréation flamande* de Breughel; *l'Œuvre* de Philippe Wouverman (Paris, 1749, in-fol., 89 planches), etc.

MOYRIA (Gabriel, vicomte de), littérateur français, né à Bourg-en-Bresse en 1771, mort dans la même ville en 1839. Sous-lieutenant de cavalerie en 1787, il quitta le service en 1790, s'adonna entièrement, à partir de ce moment, à l'étude des lettres, de la poésie, de la musique, du dessin, fut incarcéré pendant quelque temps sous la Terreur, se fit graveur typographe à Nanterre, afin d'échapper à la réquisition, et revint au bout de quelques mois dans sa famille, où il reprit ses études favorites. Nous citerons de lui : *Contes et nouvelles en vers* (Paris, 1808); *Rosemède*, poème (in-8); *l'Église de Brou*, poème (1824); *le Malheur*, poème (1824); *Marinella*, poème épiquique (1829); *Voyage à la Charité*, mélanges de vers et de prose; *Esquisses poétiques du département de l'Ain* (1841, in-8).

MOYRIA DE MAILLAT, missionnaire et jésuite français. V. MAILLAT.

MOYRIEUX S. m. (moi-ri-éu). Anc. fortif. Espace laissé entre le pied du rempart et le fossé.

MOYSANT (François), littérateur français, né à Andriau, près de Caen, en 1725, mort à Caen en 1813. Après s'être fait admettre dans la congrégation des eudistes, il se livra à l'enseignement, prit ensuite le diplôme de docteur à Caen, en 1764, mais ne pratiqua point, et alla professer la rhétorique à Caen. A l'époque de la Révolution, Moysant passa en Angleterre. De retour à Caen en 1802, il obtint l'emploi de bibliothécaire de la ville, qu'il conserva jusqu'à sa mort. C'était un homme instruit, qui a fourni des articles au *Grand vocabulaire français* (1767), des additions au *Dictionnaire historique de Chaudon*, des renseignements à Barbier pour son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc. Nous citerons, parmi ses autres travaux : *Recherches historiques sur la fondation du collège des ecclésiastiques du diocèse de Bayeux* (1780); *Abbrégé du Dictionnaire anglais et français de Chambaud* (Londres, 1798), etc.

MOYSANT DE BRIEUX (Jacques), poète latin moderne. V. MOISANT.

MOYSE, nom du célèbre législateur des Hébreux et de divers rabbins. V. MOÏSE.

MOYSE (Hyacinthe), général haïtien, neveu de Toussaint-Louverture, né à Hériville (Saint-Domingue) en 1769, mort au Port-au-Prince en 1801. C'était un nègre intelligent et courageux qui, un des premiers, se signala lors de l'insurrection des noirs contre les blancs. A la tête d'un certain nombre d'hommes de couleur, il attaqua, le 6 avril 1791, les blancs commandés par Breton de La Villandrie, et contraignit ce dernier à se retirer jusqu'au Port-au-Prince. Lorsque le général Blanchelande affronta deux cent quarante-quatre chefs noirs, à la condition qu'ils se chargeraient de maintenir dans la soumission les esclaves, Moysen ne voulut point consentir à accepter la liberté à ce prix, alla rejoindre avec ses hommes Jean-François et reçut le commandement du quartier du Donjon qui venait de s'insurger. Comprenant la nécessité de s'instruire, il apprit à lire et à écrire tout en continuant la lutte armée, et ne prit point part aux massacres et aux incendies qui désolaient alors Saint-Domingue. En 1794, il se mit sous les ordres de son oncle Toussaint-Louverture, qui venait de recevoir le grade de général de brigade française, contribua à forcer les Anglais à évacuer l'île, reçut le commandement de l'île droite dans l'armée avec laquelle Louverture voulut s'emparer de la partie espagnole de Saint-Domingue, battit les Espagnols (1801), entra dans Santo-Domingo et devint inspecteur général de la culture du nord d'Haïti. Toussaint-Louverture, dont il blâmait ouvertement le despotisme, en conçut un vif ressentiment, qui s'accrut encore lorsqu'il apprit que Moysen avait des conférences secrètes avec les Français repassant en Europe. Lors de la révolte des noirs du Nord qui pillèrent les faubourgs du Cap et commirent d'horribles massacres, Toussaint-Louverture fit arrêter son neveu comme étant un des chefs d'une insurrection à laquelle il n'avait point pris part et le fit condamner, par une commission militaire, à être attaché à la bouche d'un canon et mis en pièces par son explosion.

MOYSE EGHIVARTETSI, patriarche d'Arménie, né à Eghivart, district d'Arakadzoun, en 510, mort en 594. Il devint patriarche en 551, réunit les hommes les plus savants de son époque à Tovin, leur fit réformer le calendrier arménien (552) et s'opposa à l'introduction dans son pays des décrets du concile de Chalcédoine. On prétend que, pour amener la conversion de Khosrou Nouchirvan au christianisme, il favorisa les amours de ce roi avec la princesse chrétienne Schirin.

MOYSE DATHAVATSI, patriarche d'Arménie, né à Khotanar, pays de Siounie, vers 1580, mort en 1633. Il était moine à Dather lorsqu'il fut appelé au siège patriarcal. Pendant son patriarcat, un grand nombre d'Arméniens émigrèrent en Perse et fondèrent une Académie dans un des faubourgs d'Ispahan.

MOYTON S. m. (moi-ton). Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MOZ ou MOS, bourg du Portugal, province de Tras-os-Montes, comarca et à 13 kilom. N.-E. de Torre-de-Moncorvo; 2,240 hab. Aux environs, mines de fer et martinet.

MOZAC, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. O., arrond. et à 2 kilom. de Riom; 1,283 hab. L'église, monument historique, qui fut autrefois partie d'une abbaye de bénédictins, aujourd'hui détruite. On y remarque de beaux chapiteaux sculptés et historiés, de jolies chapelles, de curieuses verrières et un *Christ* fort ancien. Dans la crypte qui règne sous l'abside ont été découverts de magnifiques chapiteaux historiés. Le cloître a été remplacé par un jardin, où se voit une jolie porte du *xv^e* siècle et un bas-relief fort curieux.

MOZAMBIQUE, capitainerie générale ou gouvernement des possessions portugaises sur la côte orientale d'Afrique, en face de l'île de Madagascar, que le canal de Mozambique sépare du continent; entre 10° et 26° de latit. S., et 29° et 38° de longit. E. Ses frontières sont : au N., le Zanguebar ou Zenzibar, avec lequel la frontière est déterminée par le cap Delgado; à l'E., le canal de Mozambique; au S., la Cafreterie, dont le séparé la baie de Lorenzo-Marquez; la limite occidentale, dans l'intérieur des terres, est peu connue; elle consiste vraisemblablement dans la grande chaîne de montagnes qui s'étend du S. au N., depuis le pays des Cafres jusqu'aux montagnes de la Lune. Suivant les documents officiels, la superficie de cette contrée serait de 9,000 myriam. carrés et sa population de 300,000 hab., dont une très-minime partie seulement est soumise aux Portugais. Le littoral, bordé d'un grand nombre d'îles basses, est généralement très-plat et d'une monotonie uniforme; les bancs de sable et les bas-fonds qui l'avoisinent en rendent l'approche difficile aux navires. La côte est découpée par les baies de Mossivil, de Ségala et de Saint-Sébastien. Outre le cap Delgado, on peut nommer ceux de Saint-Sébastien et des Couas. Des îles nombreuses, mais peu considérables, se trouvent le long de la côte; on y distingue l'archipel Que-

rimbé, l'île de Mozambique, le groupe d'Angoxa, les Primeras et les Bazaruto. Son principal cours d'eau est le fleuve Zambeze, qui coupe cette contrée à peu près vers le milieu pour se rendre dans le canal de Mozambique par plusieurs bouches. Les Portugais se sont établis assez avant sur ces bords. Le Sofala et l'Inhambane, qui tombent dans les bras de leur nom, et la Moussa ou Espiritu-Santo, le Lorenzo ou Marquez et le Mafumo, tributaires de la baie de Lorenzo-Marquez, sont, après le Zambeze, les cours d'eau les plus considérables. Les lacs y sont peu nombreux; le plus important est le lac Maravi, qui s'étend, dit-on, jusque vers la frontière N.-O. de la capitainerie. Les terres cultivées produisent en abondance le blé, le maïs, le riz, le manioc, le sucre, le café, les patates, les pois, les haricots et l'indigo; certaines plantes oléagineuses et plusieurs plantes médicinales y croissent sans culture. D'épaisses forêts couvrent une grande partie de ce pays et fournissent d'excellents bois pour la construction des navires. Elles sont peu peuplées d'éléphants, de rhinocéros, de tigres, d'une infinité de bêtes fauves, de reptiles et d'abeilles. Les rivières sont généralement très-poissonneuses; on trouve de l'or en poudre vers les frontières occidentales; le fer et le cuivre abondent aussi sur quelques points. Les exportations consistent en poudre d'or, dents d'éléphant et de rhinocéros, peaux et huile d'hippopotame, ambre gris, blé et maïs. Les objets importés sont les toiles de coton venant de l'Inde, les toiles fines de toute qualité, les draps, les soieries, la verroterie, la poudre, les armes, les vins et eaux-de-vie, le sucre, le savon, le café, les viandes salées, les poissons secs, le beurre, les fruits, les épices, le goudron, etc.

Le Mozambique fut découvert en 1498 par les Portugais, qui, après y avoir poussé assez les leurs conquêtes, en formèrent une capitainerie qui se divisa en sept gouvernements : Querimbi ou Cabo-del-Gado, Mozambique, Quilimane, Sena, Sofala, Inhambane, Lorenzo-Marquez. La colonie est régie par un gouverneur qui a le titre de capitaine général. Les indigènes appartiennent à différentes tribus cafrés; quelques-unes de ces tribus sont gouvernées par leurs chefs et suivent leurs propres lois. Les principaux sont les Macouas, ennemis constants des Portugais; les Mondjous et les Muzimbis.

La colonie de Mozambique est aujourd'hui en partie ruinée. Pendant de longues années, la vente des esclaves a été l'unique industrie de Mozambique. Lorsque cet horrible commerce disparut presque partout, grâce aux mesures sages et énergiques des puissances civilisées, il se maintint malheureusement encore dans quelques parties de l'Afrique orientale. La province de Mozambique n'est qu'une charge ruineuse pour le Portugal; il n'y a là que de vastes territoires à maintenir, des indigènes belliqueux à combattre, une longue ligne de côtes à surveiller et, avec tous ces désavantages, une très-faible population industrielle et civilisée. Pour coloniser cette contrée, il faut en quelque sorte ouvrir des débouchés au commerce les armes à la main. La relation des opérations militaires nécessitées dans ces dernières années occupe nécessairement la place la plus importante dans les annales de cette province. L'instruction publique s'y développe, et encore sur de rares points, avec une extrême difficulté, par suite de la grande rareté, sinon de l'absence totale des voies de communication. L'agriculture en est à peine à ses premiers pas; le gouvernement lui accorde néanmoins quelques encouragements, et, afin d'exciter le zèle des indigènes, il achète leurs produits aux frais du Trésor public, principalement le coton, qui pourrait y être cultivé sur d'immenses surfaces avec autant de succès qu'aux États-Unis. Il est indispensable d'ouvrir des communications et surtout de chercher à utiliser le cours du Zambeze, ce fleuve magnifique, le plus important de l'Afrique méridionale. Dans ce but, le gouvernement portugais fait actuellement explorer le Zambeze au moyen d'un bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau, spécialement construit à cet effet. Pour le moment, le Portugal, avec de grands efforts et de coûteux sacrifices, peut à peine conserver dans cette contrée les territoires qu'il possède, sans songer à en acquérir de nouveaux. Le percement de l'isthme de Suez, en rapprochant Mozambique de l'Europe, pourra peut-être un jour produire un effet favorable sur cette colonie.

MOZAMBIQUE, ville de l'Afrique orientale, des îles de ce nom, sur le canal de Mozambique, située par 15° 30' de latit. S. et par 38° 30' de longit. E., capitale des possessions portugaises formant la capitainerie générale ou le gouvernement de Mozambique; 12,000 hab. Maures, Indiens et Portugais. Résidence du gouverneur de la colonie, siège d'un évêché suffragant de Goa et d'un tribunal civil. Le port est vaste et sûr, le débarquement en a été rendu commode par une jetée bâtie sur des arches et ayant des digues de chaque côté. Cette ville est le point central du commerce des Portugais sur la côte orientale de l'Afrique. Les principaux objets d'exportation sont : la poudre d'or, les lingots, l'ivoire, l'ambre gris, la corne de rhinocéros, la gomme, la cire, le riz, le manioc, les peaux, etc. Le commerce d'esclaves est

presque anéanti. Les objets importés sont : les fusils, la poudre, le thé, la verroterie et les toiles de coton du nord de l'Indoustan. Le commerce de Mozambique était autrefois plus important et s'étendait au Cap de Bonne-Espérance, à l'île de France et à beaucoup de ports des Indes orientales, avant que celui de ces esclaves ait éprouvé autant d'entraves. Le climat est malsain; cependant les Européens, à force de précautions, parviennent à se soustraire aux fièvres. La ville a une longueur de 7 kilom. sur une largeur de 4 kilom. Les rues sont généralement malpropres; les maisons, surtout le long de la Douane, sur les quais, ne manquent pas d'une certaine élégance. La partie sud, occupée par les noirs, consiste en rangées de basses huttes de bambou et d'osier. Les édifices principaux sont : le palais du gouverneur, l'hôtel de ville et le tribunal des finances. On compte 12 paroisses dans toute l'île et quelques villages assez importants. Vasco de Gama, vers 1498, à son voyage dans les Indes orientales, aborda dans l'île de Mozambique; mais ce ne fut qu'en 1508 que les Portugais l'envahirent entièrement. Ils y bâtirent alors un fort et y établirent un comptoir.

MOZAMBIQUE (CANAL DE), détroit de l'océan Indien, sur la côte S.-E. de l'Afrique, entre la capitainerie générale de Mozambique et l'île de Madagascar; il se dirige du N.-E. au S.-O., entre 12° et 26° de latit. S., et 32° et 47° de longit. E.; sa largeur est de 9,000 kilom. Des écueils rendent l'entrée septentrionale plus difficile que celle du S. Deux moussons régnent dans ce canal : celle du S.-O., d'avril en novembre, et celle du N.-E., le reste de l'année. Pendant la plus belle saison, c'est-à-dire d'avril en novembre, les vents soufflent du S.-O., du S.-E. et, quelquefois, de l'E.-N.-E.; les courants, dans cette saison, sont généralement une direction S., le long de la côte de Madagascar. Pendant la mousson N.-E. régnent les plus fortes tempêtes; les vents de N.-E. et les vents, moins fréquents, de N.-O. sont souvent contrariés par ceux du S. et du S.-E. et il en résulte des tourbillons violents et des ouragans; la pluie est alors abondante, la mer très-agitée, et les courants portent vers le S., le long du continent, tandis que, à la côte de Madagascar, ils remontent en sens contraire.

MOZAMBRUN S. m. (mo-zan-breun). Pharm. Suc d'aloes venu de l'Inde.

MOZAN S. m. (mo-zan). Bot. Petit fruit de Ténériffe, d'où l'on extrait une sorte de miel.

MOZARABE S. m. (mo-za-ra-be) — de l'arabe *Arabi mustaraba*, les Arabes étrangers, par opposition à *Arabi araba*, les Arabes vraiment arabes). Chrétien d'Espagne soumis à la domination arabe.

S. m. Linguist. Dialecte de l'arabe vulgaire, parlé jadis dans la plus grande partie de l'Espagne arabe ou chrétienne, et qui était, dit-on, encore parlé dans quelques localités de l'Andalousie à la fin du *xviii^e* siècle.

— Adj. Qui appartient au culte des mazarabes : *Le cardinal Ximenes rétablit, de son temps, dans la cathédrale de Tolède, l'ancien usage des masses mazarabes*, pendant lesquelles on danse dans le chœur et dans la nef avec autant d'ordre que de dévotion. (Volt.) Le rit mazarabe fut conservé et suivi avec ardeur pendant de longues années par les mazarabes, leurs fils et leurs petits-fils (Th. Gautier).

— Encycl. Les chrétiens d'Espagne étaient, dans les premiers siècles, ariens en leur qualité de Wisigoths; ils finirent bien par se réunir à l'Eglise romaine, au troisième concile de Tolède (589); mais ils conservèrent une certaine indépendance vis-à-vis de Rome, en même temps qu'un culte relativement simple et une théologie assez étrangère aux arguments des Pères latins et grecs. Ils étaient très-jaloux de conserver leur liturgie particulière et proclamèrent l'Eglise espagnole une des plus anciennes Eglises chrétiennes. Ils faisaient renaître sa fondation aux temps apostoliques et son organisation à saint Isidore de Séville et à saint Isidore, son frère.

Beaucoup de chrétiens perdirent la vie, lors de la conquête arabe, en défendant leur pays contre les infidèles; beaucoup s'enfuirent dans les pays voisins, plusieurs furent contraints d'abjurer; un certain nombre conservèrent leur foi sans quitter leur patrie, en se réfugiant dans les montagnes de Castille et de Léon, ou même obtinrent le privilège d'exercer leur culte dans certaines villes, en stipulant cette condition dans leurs capitulations avec les vainqueurs auxquels ils restaient fidèles, et ce furent les *mazarabes*. Ces chrétiens aurent, malgré leur commerce continué avec les musulmans, conserver leur religion pure de tout mélange. Leur liturgie se maintint intacte. La messe mazarabe, tout à fait distincte de la messe latine, passe pour être au moins aussi ancienne.

Les mazarabes continuèrent, après le départ des Maures et tout en maintenant leur union avec Rome, à célébrer la messe à leur façon jusqu'au *xix^e* siècle. Mais à cette époque, malgré les protestations les plus énergiques, ils durent subir la liturgie romaine. Si forte, cependant, fut leur opposition, qu'il fallut pour la vaincre les efforts successifs de trois papes, Alexandre II, Grégoire VII et Urbain II. Le cardinal Ximenes, qui n'était pas fâché de relever un peu l'autonomie re-

légieuse de l'Espagne, autorisa le rit mozarabe et donna même aux ecclésiastiques de ce culte national une chapelle de la cathédrale de Tolède. Il fit même imprimer le missel (1500) et bientôt après (1505) le bréviaire mozarabe. Malheureusement, comme plusieurs morceaux s'étaient perdus, il crut devoir combler les vides par des emprunts faits au missel de Tolède, qui n'avait rien de mozarabe. Son essai de restauration du vieux culte ne fut pas heureux et le rit romain triompha en Espagne, malgré les *mozarabes*, comme il a triomphé en France malgré les gallicans.

Les ouvrages imprimés par les ordres de Ximénès étaient devenus à peu près introuvables, lorsque, en 1755, un gallican, le Père Leslé, homme savant et habile, les réimprima pour faire pièce aux ultramontains. Un autre ecclésiastique, le Père Lebrun, fit dans le même but, vers la même époque, une *Histoire du rit mozarabe*, où il cherchait à établir la ressemblance de ce rit avec le rit gallican. Bergier suivit la même voie dans son *Dictionnaire de théologie*. Mais, malgré tout, le rit *mozarabe* est mort et le gallicanisme l'a suivi au tombeau.

MOZARABIQUE adj. (mo-za-ra-bi-ke — rad. *mozarabe*). Qui appartient aux *mozarabes* : *Culte mozarabique*.

— Diplom. Syn. de wisigothique : *Ecriture mozarabique*.

MOZARITE s. m. (mo-za-ri-te). Hist. Membre d'une tribu arabe. Il Descendant des Ismaélites nomades.

MOZART (Jean-Georges-Léopold), compositeur allemand, père de Wolfgang Mozart, né à Augsburg en 1719, mort à Salzbourg en 1787. Il était fils d'un relieur, qui eut l'indolence de laisser se développer sans contrainte l'instinct musical qui s'était révélé dans son enfant. Le jeune homme fit ses humanités et, son éducation terminée, entra au service du comte de Thun en qualité de valet musicien. Quelques années plus tard, Mozart vint s'établir à Salzbourg, fut attaché en qualité de premier violon à la chapelle du prince-évêque, et y épousa Maria-Anna Bertolina ou plutôt Perltin, dont il eut sept enfants. De cette nombreuse lignée, deux rejetons seuls survécurent, Marie-Anne ou Nannerl, née en 1751, et Wolfgang, né en 1756. Nommé, en 1768, second maître de chapelle, puis chef d'orchestre des concerts de son évêque, et plus que médiocrement rétribué malgré le savoir dont il avait fait preuve dans ses diverses fonctions, Léopold, qui avait consacré à l'éducation musicale de ses enfants toute son intelligence, songea à donner à sa petite famille un talent qui pût lui procurer à la fois la gloire et la fortune et lui assurer pour l'avenir une position indépendante. C'est alors qu'il entreprit, avec son fils et sa fille, les longs voyages dont nous parlons dans la biographie de Wolfgang. En 1777, il revint à Salzbourg et s'y fixa, laissant son fils retourner en France avec sa mère. Plein de confiance dans la destinée de son Wofel, qu'il semblait avoir entrevue dès les premières années de cet enfant, il attendit avec calme sa dernière heure et mourut le 28 mai 1787, cinq mois environ avant la représentation du *Don Giovanni*, le chef-d'œuvre de son fils, et, au dire presque général, le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre.

Léopold Mozart était un homme instruit et un savant musicien. Il a laissé, en manuscrit, un grand nombre de pièces religieuses composées pour la chapelle de Salzbourg, douze oratorios, deux opéras, des intermèdes et des divertissements. On a publié de lui : six trios, douze pièces de clavecin, des compositions pour l'orgue, trente sérénades, des concertos et symphonies, et enfin une méthode de violon qui a longtemps joui en Allemagne d'une grande réputation.

MOZART (Jean-Chrysostome-Wolfgang-Gottlieb), illustre compositeur allemand, fils du précédent, né à Salzbourg le 27 janvier 1756, mort à Vienne le 5 décembre 1791, à l'âge de trente-cinq ans. Son père fut son seul maître, et il se borna à surveiller le merveilleux développement de l'instinct musical chez son fils. Wolfgang avait à peine atteint sa troisième année, qu'il essayait de reproduire, sur le piano, les exercices enseignés à sa sœur Marie-Anne, plus âgée que lui de quatre ans. Bien plus, il combinait déjà sur le clavier des consonnances et se plaisait surtout aux tierces et aux sixtes, sans intervalles que pût embrasser l'exigüité de sa main. Dès sa quatrième année, il répétait, de mémoire, les gammes et les passages chantants des concertos joués par sa sœur, et dictait même à son père de petites morceaux que M. de Nissen, le second mari de Mme Mozart, a publiés dans la vaste biographie qu'il a consacrée à l'illustre compositeur.

Le caractère de Mozart réunissait les contrastes les plus divers : tour à tour bruyant et méditatif, joueur et acharné au travail, il laissait monter à ses lèvres la naïveté de son cœur affectueux. « M'aimez-vous bien ? » disait-il à toutes les personnes qui fréquentaient la maison de son père ; et, si la réponse affirmative se faisait attendre, ses yeux s'humectaient de larmes. A cette maladroite sensibilité il joignait un goût très-développé pour les sciences exactes. On le vit, pendant quelque temps, couvrir les murs et les tables de chif-

fres et de figures géométriques. Cette excursion dans le domaine des mathématiques fut courte ; il revint vite à sa chère musique. Un jour, on lui fit cadeau d'un petit violon proportionné à sa taille ; il se mit à travailler seul et en secret l'instrument. Peu de temps après, Wengl, violoniste renommé de l'époque, vint rendre visite à Léopold Mozart et lui proposa d'essayer quelques trios qu'il venait de composer. Wolfgang demanda aussitôt qu'on voulût bien lui confier une partie. Léopold se recria et refusa. L'enfant se mit aussitôt à pleurer en disant que, pour jouer une seconde partie, il n'était pas indispensable d'être d'une habileté hors ligne. « Eh bien alors, riposta le père, joue avec M. Schachner, mais joue tout doucement, car, si on t'entend, tu seras renvoyé. » Le trio commença et les exécutants poussèrent une exclamation de surprise en entendant Wolfgang exécuter à première vue, non-seulement la partie du second violon, mais encore celle du premier. C'est aussi par intuition géniale que l'enfant s'assimila presque toutes les règles de l'harmonie. Il avait à peine six ans qu'il essaya de composer un concerto. « Que fais-tu là ? lui dit son père, le voyant barbouiller un papier à musique. — Je compose un concerto dont la première partie est bientôt finie. — Montre-nous ton chef-d'œuvre. — Non, ce n'est pas fini ! » Mais Léopold arracha des mains de son fils le papier noirci et y jeta un regard curieux. Tout à coup ses yeux s'illuminèrent, un sourire de joie et d'orgueil paternel vint éclairer son visage, et il tend le papier à l'un de ses amis qui se trouvait à ses côtés : « Voyez, dit-il, comme cela est bien, et comme les règles sont observées ! »

Ces preuves d'un génie précoce firent envahir à Léopold la future destinée de son fils et lui inspirèrent un projet qu'il mit immédiatement à exécution. Son but bien arrêté était un voyage artistique à travers toute l'Europe. En faisant parcourir ces contrées à ses deux enfants, Léopold voulait, non-seulement améliorer sa position modeste, mais encore perfectionner l'éducation de ces deux chères créatures en les mettant en rapport avec les grands maîtres de l'art. Marie-Anne ou Nannerl, alors âgée de onze ans, était de première force sur le clavecin ; Wolfgang, dans sa sixième année, possédait une exécution merveilleuse ; il jouait les pièces brillantes avec tant de charme et d'éclat, l'andante avec tant de grâce, les fugues de Hændel et de Bach avec tant de netteté et de précision ; l'improvisation était chez lui si facile et si abondante ; en un mot, les fleurs de son génie se montraient déjà si vivaces et radieuses, que Léopold était fondé à croire que le moment était venu de poser les bases de la fortune et de l'indépendance rêvées pour ses enfants. Une autre raison guidait encore ce père prévoyant. Les admirables facultés de son fils le remplissaient d'admiration et parfois même de respect. Homme pieux, et confiant dans la volonté divine, il pensait avoir mission de montrer au monde cet enfant du miracle, comble de tous les dons intellectuels.

En 1768 qu'il commença les voyages projetés. Au mois de juin, il le mena en route pour Munich, avec sa femme et ses deux enfants. Dans la nombreuse correspondance de Léopold Mozart, on n'a trouvé aucune lettre relative à leur séjour dans cette ville ; on sait seulement que Wolfgang joua un concerto devant l'électeur de Bavière, à la grande admiration de ce dernier. Le 19 septembre de la même année, la famille se mit en route pour Vienne et n'y arriva que vers le milieu d'octobre. Cinq jours entiers furent consacrés au prince-évêque de Passau qui, pour toute rémunération, fit don aux virtuoses d'un ducat ! On est forcé de s'arrêter au couvent des franciscains, à Ips, et Wolfgang monte immédiatement à l'orgue, arrachant à leur réfectoire les pères franciscains frappés de stupeur. On arrive à Vienne et Wofel (diminutif de Wolfgang) s'empresse, pour éviter à son père les ennuis de la douane, de se mettre dans les bonnes grâces du receveur, lui enseigne le clavecin et lui joue un menuet sur le violon.

Le 10 octobre, Léopold Mozart, se trouvant à l'Opéra, entend l'archiduc Léopold dire à l'un de ses voisins : « Il est arrivé un petit bonhomme qu'on dit jouer admirablement du clavecin. » Le même jour, il reçoit à onze heures l'ordre de se rendre à Schönbrunn, résidence d'été de l'empereur. « Nous avons été reçus, dit Léopold, avec une faveur si extraordinaire qu'un récit détaillé paraîtrait fabuleux. Wofel a sauté sur les genoux de l'impératrice, la prise au cou et la mangée de caresses. Nous sommes restés auprès de Sa Majesté de trois à six heures. » L'empereur s'était placé près de Wofel. « Monsieur, lui dit l'enfant, je vais jouer un concerto très-difficile de M. Wagenseil, votre maître de chapelle ; je voudrais bien l'avoir auprès de moi, il me tournerait les feuilles, voulez-vous le faire appeler ? » et l'empereur fit appeler M. Wagenseil. On ajouta même que l'empereur, qui traitait Mozart un peu en enfant, lui ayant dit en plaisantant : « Il n'y a pas de mérite à jouer avec tous les doigts, le difficile serait de jouer d'un seul doigt, » Wolfgang, pour toute réponse, joua, avec l'index seul, des passages très-rapides et très-difficiles. Le 21, Wofel ressent les atteintes d'une fièvre scarlatine ; mais, vers le 30, la

maladie cède ; elle avait coûté cher, to ducats, non compris les messes.

Au mois de novembre, la famille quitta Vienne. Mozart, au dire de M. Quilbicheff, avait manifesté, dès cette première exhibition publique, un haut sentiment de sa valeur et de la dignité de l'art. Les suffrages, de quelque part qu'ils vissent, lui étaient complètement indifférents s'ils n'étaient de bonne foi et raisonnés. Lorsqu'on le faisait jouer devant des ignorants en musique, on n'obtenait de lui que des contredanses, des menuets et des bagatelles. Il aurait, paraît-il, jugé sévèrement son auditoire impérial. C'est pendant ce même séjour à Vienne que se place une anecdote souvent reproduite par les nombreux biographes du maître. Pendant une visite faite à l'impératrice par les virtuoses enfants, deux des archiduchesses promenerent Wofel dans le palais. Mozart glissa sur le parquet ; une des princesses n'y fit pas attention ; l'autre archiduchesse, Marie-Antoinette, la future reine de France, le ramassa et lui prodigua d'affectueuses caresses. « Vous êtes bonne, dit Mozart, et je veux vous épouser. » L'archiduchesse raconta le fait à l'impératrice, qui demanda à l'enfant comment lui était venue cette pensée. « Par reconnaissance, dit-il, elle a été bonne pour moi, mais sa sœur ne s'est occupée de rien. »

Au retour à Salzbourg, plusieurs mois furent consacrés au repos et à l'étude. Puis, le 9 juin 1763, une nouvelle excursion fut décidée en France, en Angleterre et en Hollande. La première halte se fit à Munich. Le futur Maximilien III manda les enfants. « Maintenant, écrit Léopold Mozart, il fera chaud avant que nous partions ; l'habitude de ce pays est de faire attendre si longtemps qu'on peut se réputer heureux de n'y dépenser que ce qu'on y gagne. Je n'ai pas à me plaindre de l'électeur, il est pauvre. » Enfin, le 21 juin, les voix libres de continuer leur route. A Louisbourg, on rencontre Jomelli, maître de chapelle du grand-duc « qui, dit Léopold, se donne toutes les peines du monde pour éloigner les Allemands de cette cour. Il y est déjà parvenu, et il continuera. » De Louisbourg, la famille Mozart gagna Bruxelles, puis Aix-la-Chapelle ; dans cette tournée, les jeunes virtuoses avaient reçu force cadeaux, « une vraie botte d'épées, dentelles, manilles, tabatières, étuis ; mais quant à l'argent, il est rare. » Enfin, le 18 novembre, on arrive à Paris. L'empereur se fit la providence de la famille Mozart ; il introduisit les virtuoses à la cour, à lui seul passa 320 billets de leur premier concert, c'est-à-dire pour 80 louis. On lira avec intérêt, dans la lettre de Léopold, l'impression produite sur lui dès son arrivée dans notre capitale. « Les femmes sont-elles belles à Paris ? Impossible de vous le dire, car elles sont peintes comme des poupées de Nuremberg et tellement défigurées par leurs dégoûtants artifices, qu'une femme naturellement belle serait méconnaissable aux yeux d'un honnête Allemand. En fait de dévotion, les plus grands miracles sont opérés par celles qui ne sont ni vierges, ni femmes, ni veuves, et les miracles se font tous sur des corps vivants. Suffit ! On a de la peine à discerner ici la maîtresse de la maison. » Quoi qu'il en soit, la réception à la cour fut bonne. On vit Mmes Adélaïde et Victoire, sœurs de Louis XV, se plaisant à caresser les enfants. Au grand couvert qui eut lieu dans la nuit du nouvel an, non-seulement toute la famille Mozart fut admise à la table royale, mais encore « monseigneur Wolfgang dut se tenir tout le temps près de la reine, lui parla constamment, lui baisa souvent les mains, et mangea, à côté d'elle, les mets qu'elle daignait lui faire servir. » Nannerl eut beaucoup de succès, mais Wolfgang réussit au delà de toute espérance. Mme de Pompadour, à qui l'enfant prodige fut présenté, eut le tort de jouer la majesté. « Qui donc est-elle ? dit Wolfgang à son père ; elle a refusé de m'embrasser, moi qui ai embrassé l'impératrice ! » Cependant, à Paris comme à Bruxelles, les cadeaux affluaient, mais l'argent se produisait peu. « D'ici à quatre semaines, j'espère vous donner quelques nouvelles plus solides de ces fameux louis d'or dont il faut faire une plus grande consommation à Paris qu'à Maxglin, pour sa faire connaître. Les seigneurs sont criblés de dettes. Les plus grandes fortunes se trouvent à peu près entre les mains de cent personnes dont quelques gros banquiers et fermiers généraux, et presque tout l'argent se dépense pour des Lucrèces qui ne se poignent pas. » En ce qui concerne l'état actuel de la musique française, Léopold mêle, dans son appréciation, le miel à l'absinthe : « Il y a ici une guerre incessante entre les musiques française et italienne. Toute la musique française ne vaut pas le diable, mais il s'opère de grands changements. Les Français commencent à tourner, et, dans dix ou quinze ans, le luthier, le goût français aura complètement changé de face. Les Allemands sont les maîtres pour les œuvres qu'ils publient. »

A cette époque, le jeune Mozart faisait graver à Paris quelques-unes de ses compositions ; le duc d'Ayen présentait à Mme Victoire de France l'œuvre 1^{re} des sonates gravées qui est dédiée à cette princesse. La dédicace de l'œuvre II est adressée à Mme la comtesse de Tessé. « Nous avons bien enseigné, écrit Léopold, et nous espérons une bonne récolte. » Au mois d'avril (1764), les

Mozart donnèrent deux concerts, et, quelques jours après, ils quittèrent Paris pour gagner Londres. Aussitôt, ils reçurent une invitation à la cour. Mozart exécuta, à première vue, des morceaux de Bach, d'Abel, de Hændel ; il ravit l'assemblée en jouant sur l'orgue du roi ; ensuite, il accompagna un morceau de chant exécuté par la reine et un air de flûte ; enfin, il prit la partie de violon des airs de Hændel et, sur la simple basse, il improvisa des mélodies ravissantes. Toute la réunion fut plongée dans l'admiration. « En un mot, dit Léopold, ce qu'il savait quand nous avons quitté Salzbourg n'était qu'une ombre de ce qu'il sait aujourd'hui. Cela dépasse toute imagination ; à dans ce moment un opéra dans sa tête, qu'il ne veut faire exécuter que par de jeunes Salzbourgeois ; j'ai été obligé de lui nommer tous les jeunes gens de Salzbourg qu'il inscrit d'avance pour son orchestre. » Le 5 juin eut lieu le premier concert public auquel assistèrent les ambassadeurs et les premières familles d'Angleterre ; la recette atteignit cent guinées. Un amateur passionné de musique, M. Daine Barrington, congut alors un singulier soupçon. Le soprano argentin de Wolfgang lui donna l'idée que le prétendu petit garçon était une jeune fille de quinze à seize ans, et alors, il se mit à suivre Mozart dans tous les concerts, s'introduisit chez son père, examina, fureta, questionna, et, enfin, de guerre lasse, fit demander, par l'intermédiaire de l'ambassadeur anglais près de la cour de Bavière, l'extrait baptistaire de Wolfgang. Gottlieb Mozart. Quand l'irrefutable document fut arrivé, M. Barrington, tranquille désormais, écrivit, en faveur du prodige musical, un mémoire inséré dans les *Transactions philosophiques*, qui produisit une énorme sensation.

Le 1^{er} août, la famille Mozart quitta l'Angleterre, passa par La Haye, où la maladie faillit enlever Nannerl et Wolfgang, puis revint à Paris. Après s'être fait entendre deux fois à Versailles, les artistes se dirigèrent sur Lyon, où ils séjournèrent quatre semaines. De Lyon, on gagna la Suisse, et enfin, on arriva à Munich le 8 novembre. Après un court séjour dans cette dernière ville, la famille regagna la ville natale, Salzbourg, où Wolfgang se livra, pendant plus d'une année, à l'étude approfondie des maîtres allemands et des auteurs compositeurs italiens.

En 1767 commença un nouveau voyage. Ce fut sur Vienne qu'on se dirigea ; la petite vérole y sévissait, et Wolfgang fut touché par l'aile du fléau. Sa vie fut de nouveau mise en danger ; des soins empressés le sauvèrent.

Ici commence la carrière sérieuse de Mozart ; le compositeur va paraître. Il entra dans sa douzième année, et Joseph II, qui avait succédé à François 1^{er}, lui demanda en plaisantant un opéra-buffa ; on remit à Wolfgang un petit brette, la *Finta semplice*, et, en quelques semaines, il en écrivit la partition. Alors commencèrent des tribulations sans nombre. Le génie précoce de Mozart inquiétait même les musiciens dont la réputation était le plus solidement établie ; il eut contre lui tous les musiciens de Vienne. L'opéra devait être prêt pour Pâques (1768) ; mais quelques retards survinrent, et, en face d'une opposition trop bien organisée, Mozart dut renoncer à le faire entendre. Il prit une éclatante revanche. L'empereur lui confia la composition d'une messe solennelle à grand orchestre pour l'inauguration d'une église. L'œuvre dirigée par l'auteur lui-même obtint un succès fou, qui couvrit d'humiliation sceptiques et ennemis. Pour compléter le triomphe de Wolfgang, Mesmer, alors dans tout l'éclat de sa réputation et partisan passionné des Mozart, voulut venger l'enfant de toutes ces vexations. Il fit construire, dans son hôtel, un théâtre sur lequel on représenta un opéra bouffe spécialement écrit par Wofel, *Bastien et Bastienne*, qui eut, après avoir ainsi affirmé son talent dans les genres dramatique et religieux, le futur auteur de *Don Giovanni* retourna à Salzbourg où, pendant toute l'année 1769, il travailla, particulièrement la langue italienne. Quand il eut terminé cette étude, il voulut visiter l'Italie et parvint à décider son père. Léopold et lui partirent seuls, laissant à Salzbourg Nannerl et sa mère, et, vers la fin de décembre 1770, ils arrivèrent à Vérone. Des son arrivée, le jeune artiste fut l'objet de l'empressement général. La foule s'écroulait aux églises dans lesquelles il tenait l'orgue ; il lui fallait se faire précéder de quelques drôles vigoureux pour se frayer un chemin. Il existe, dans l'ouvrage de Goschler, une lettre de Wolfgang, pétillante de malice et d'humour, dans laquelle il trace à sa sœur le portrait des principaux chanteurs du théâtre de Vérone. De Vérone, il se rendit à Mantoue, et se fit entendre au concert de l'Académie philharmonique. Au théâtre, il entendit chanter un *Demetrio* dont il ne nomme point l'auteur, et envoya à sa sœur une esquisse à l'emporte-pièce des chanteurs et danseurs, avec le programme du concert qu'il a donné. En février, à Milan, il assista à la répétition générale du *Cesare in Egitto* de Piccini et, vers la fin de ce même mois, se fit entendre en public. Le triomphe fut complet, comme partout ailleurs ; aussi Wolfgang s'en donna à cœur joie : mascarades, *feste di ballo*, il prend sa part de toutes les fêtes du carnaval, sans

cependant négliger les affaires, car on parle de lui confier le premier opéra pour Noël prochain. De Milan, on se dirige sur Bologne, puis sur Parme, où ils rencontrent la fameuse *Bastardella* (Lucrezia Aguiari), prodige vocal, qui chante à Wolfgang un fragment d'air écrit dans des conditions si exceptionnelles qu'il note ce fragment et l'envoie à Nannerl. Au mois d'avril, voyage à Florence, Ligne-ville, le plus fort contrepointiste de l'Italie, donne, au château du grand-duc de Toscane, les thèmes les plus difficiles à Wolfgang qui, dit Léopold, les joue et les développe aussi facilement qu'on mange un morceau de pain. Le 11 avril, les deux Mozart arrivent à Rome, et, le jour même, se rendent à la chapelle Sixtine pour y entendre le *Miséréré* d'Allegri. Il était, sous peine d'excommunication, défendu aux musiciens de la chapelle d'emporter une partie, de la copie, ni de la communiquer à qui que ce fût. Deux auditions suffirent à Mozart pour retenir et copier ce chef-d'œuvre, prohibé aux profanes. Pour se rendre un compte exact de la difficulté surmontée par le contrepointiste de quatorze ans, il faut savoir que le *Miséréré* d'Allegri est écrit en deux chœurs, l'un à quatre, l'autre à cinq voix. C'est donc la combinaison de quatre et de cinq parties distinctes que Mozart avait à saisir et à graver dans sa mémoire; et cette faculté d'écrire et de noter une partition dans sa tête, chant et instrumentation, harmonies complexes et dessins fugues, ne peut appartenir qu'à un génie.

Au mois de mai, nos voyageurs partirent pour Naples, puis revinrent à Rome, et Wolfgang reçut du pape la croix de l'Épéron d'or. Au mois de juillet, à Bologne, il lui fut remis le libretto *Mitridate*; *re di Ponte*, sur lequel il se mit aussitôt à écrire, et, le 16 décembre suivant, le premier ouvrage dramatique du maestro est représenté à Milan avec un plein et universel succès. À Venise, où il eut une courte excursion, il passa deux mois en fêtes et en plaisirs, saisi, au milieu de ce tourbillon de joie, par le mal du pays, Mozart se hâta de regagner Salzbourg et de goûter quelques mois de repos. Dans le courant d'août, il revint avec son père à Milan pour composer la célèbre sérénade *Ascanio in Alba* qui lui avait commandée l'impératrice Marie-Thérèse, à l'occasion du mariage de l'archiduc Ferdinand, et dont le succès (24 octobre 1771) fut très-vif. De retour à Salzbourg à la fin de décembre 1771, Mozart écrivit, à l'occasion de l'élection du nouvel archevêque, une grande sérénade dramatique, le *Songe de Scipion*, poème de Métastase, et, au mois d'octobre 1772, il reprit à Milan, où il fit représenter son *Lucio Silla*, qui obtint le même triomphe que son *Mitridate*. Au printemps de 1773, il se rendit à Vienne et fit, l'année suivante, une excursion à Munich, où il écrivit la *Finta Giardiniera*, représentée le 13 janvier 1775, deux grandes messes, un offertorio et des vêpres pour la chapelle de l'électeur. Au mois de mars suivant, de retour dans sa ville natale, il compose, en l'honneur de l'archiduc Maximilien, la sérénade *Il re Pastore*, et pendant dix-huit mois environ s'occupe, dit Scudo, à fortifier son génie par des études diverses et profondes et à condenser les mélodies vagues et charmantes qui chantaient dans son cœur.

À cette époque, Mozart avait atteint sa dix-neuvième année. La gloire lui était acquise, mais les facilités de l'adolescence, les caresses des triomphes enfantins ont fait place aux luttes et aux soucis qui attendent l'artiste à sa précoce maturité. Il est inutile de noter ici les tribulations, les insolences qu'il eut à subir du prince-évêque de Salzbourg, personnage grossier, ignare, qui semblait prendre à tâche d'humilier la grande et fière âme de l'artiste en s'efforçant de l'abaisser à une infime domesticité. Comme chef d'orchestre de ce rustre mitré, Mozart recevait pour appointements annuels la somme de 26 fr. 75 ! Blessé dans sa dignité et conscient de sa valeur, le maestro donna sa démission. L'année suivante, lassé de son inaction, il chercha à se placer à Munich chez le comte de Salm-Rey, puis alla dans la même intention à Augsbourg; à Manheim, sans trouver de poste acceptable, enfin à Paris (mars 1778), où Grimm, son ancien protecteur, l'appuyait encore de tout son crédit auprès des notabilités artistiques. Dès le 5 avril, Mozart eut à travailler; il lui fallut, de ce jour à la semaine sainte, composer pour le concert spirituel un *Miséréré* à grand orchestre à trois chœurs, et, en même temps, il écrivait un opéra et une symphonie. La mort de sa mère le rappela dans sa famille. En outre, l'archevêque de Salzbourg, revenu à résipiscence, le nomma organiste de la chapelle et de la cathédrale avec 500 florins d'appointements. A Salzbourg, Mozart passa près de six années, remplissant fidèlement ses fonctions d'organiste, tranquille, vivant à pleins poulmons, composant toujours, et le moment approchait où une nouvelle transformation allait s'opérer dans son talent déjà si complet.

L'électeur de Bavière sollicita le maestro d'écrire un opéra-série qui devait être exécuté pour l'anniversaire de la naissance du prince. Munich possédait un beau théâtre, un excellent orchestre, des chanteurs bien disciplinés, d'habiles chanteurs italiens. Mozart accepta avec joie et se rendit à Munich en novembre 1780.

Le 29 janvier 1781 eut lieu la première représentation de *l'Idomeneo*, qui fut applaudi avec fureur. Léopold Mozart assistait à l'audition de l'œuvre de son fils. Dans cette œuvre apparaît bien et nettement dégagée la personnalité du *Cygne de Salzbourg*. C'était nouveau, et pourtant accessible à tous. S'étant brouillé sur ces entrefautes, avec son archevêque, Mozart se rendit à Vienne et joua dans un concert donné au théâtre de la Porte-Carlinthe; tous ses morceaux furent bisés. Son nom circulait dans toutes les bouches. L'empereur Joseph II ayant manifesté le désir de faire composer un opéra-bouffe allemand, la voix publique désigna Mozart comme le seul auteur capable de réussir. C'est alors que fut écrite la partition de *l'Enlèvement du serail*, cette œuvre éternellement jeune et fraîche qui produisit, en Allemagne, et dernièrement à Paris, une si profonde sensation. Après la première représentation de cet opéra, Joseph II dit au compositeur : « Charmant, mon cher Mozart, mais un peu trop de notes... Juste autant qu'il en faut, sire », répondit fermement l'artiste.

Un mois après cette victoire, Mozart se maria; il épousa Mlle Constance Weber, fille d'un musicien de Manheim. En 1779, lors de son passage dans cette dernière ville, l'artiste avait eu l'occasion de voir et d'entendre au théâtre Mlle Louise Weber, jeune et jolie cantatrice de grand talent. Mozart, épris des charmes et du talent de la virtuose, fit une demande en mariage qui fut presque agréée par Louise et sa famille. Mais, lorsqu'un an après la cantatrice vint arriver chez elle « un jeune homme maigre, au long nez, aux gros yeux, à la tête exiguë, vêtu d'un habit rouge à boutons noirs, qui portait en deuil de sa mère », Mlle Weber prit un air si basain, qui l'aspirant se retira sans mot dire. Louise avait une sœur, Constance, plus jeune qu'elle et surtout moins fière. Mozart fut touché de ses grâces modestes, il aima la jeune fille et s'en fit aimer. Léopold Mozart refusa longtemps son consentement au mariage; M. Weber ne donna jamais le sien, et Wolfgang enleva sa bien-aimée, qu'il épousa chez la baronne de Waldstetten.

Depuis *l'Enlèvement du serail* (1782) jusqu'en 1785, Mozart ne produisit rien pour le théâtre. Les leçons, les concerts, les soirées absorbèrent tout son temps. Un sieur Martin obtint de l'empereur un décret qui l'autorisait à donner douze concerts au jardin public de l'Angarten et quatre grandes sérénades sur les plus belles places de la ville; Mozart s'associa à cette entreprise, espérant en retirer quelques profits. À cette époque (décembre 1782), Mozart était tellement surchargé de besogne qu'il ne savait où donner de la tête. Toute la matinée, jusqu'à deux heures, était prise par les leçons. Restait seulement le soir pour écrire. C'est à partir de cette époque qu'il composa ses plus belles sonates et ses plus beaux concertos pour le piano. En 1784, presque toutes ses soirées furent occupées. Dans une lettre adressée à son père, il donne la liste des concerts pour lesquels il est engagé, du 26 février au 3 avril, et ces concerts montent à vingt-deux; quant aux séances musicales par souscription, qu'il avait organisées avec Martin, elles réussirent au delà de toute espérance et les bénéfices furent considérables. Mais il rompit promptement cette association commerciale et revint à ses partitions. En 1786, il donna *l'Impresario* et les *Nozze di Figaro*; en 1787, *Don Giovanni*; en 1788, *Così fan tutte*. Ce n'est qu'en 1791 qu'il écrivit *Il Flauto magico*, la *Clemenza di Tito* et le *Requiem*. L'oratorio *Davidde penitente* date de 1785, ainsi que les six admirables quatuors dédiés à J. Haydn.

Le 12 février 1785, Haydn assistait, en présence de Léopold Mozart, à l'audition des trois derniers quatuors et disait à l'heureux père : « Je vous déclare devant Dieu, et comme un honnête homme que je suis, que je tiens votre fils pour le plus grand des compositeurs dont j'aie entendu parler. Il écrit avec goût et possède les connaissances les plus approfondies de la composition ».

Au mois de novembre de la même année, Mozart était entièrement absorbé par les répétitions de ses *Nozze di Figaro*. L'opéra, représenté en 1786, fut accueilli par des ovations jusqu'alors inconnues en Allemagne; l'empereur conféra au maestro le titre de compositeur de la cour, avec un traitement de 800 florins. « C'est trop pour ce qu'on me demande et trop peu pour ce que je pourrais faire », dit Mozart au trésorier qui lui remettait son argent. Et cependant, malgré cette amoureuse mal déguisée, qui blessait l'artiste au cœur, les offres les plus séduisantes ne purent l'arracher à la cour d'Autriche. En 1787, le grand Frédéric lui proposa vainement la direction de sa musique, avec 3,000 thalers d'appointements.

Da Ponte, le librettiste des *Nozze di Figaro*, apparut au compositeur le canevan de *Don Giovanni*. Mozart accepta le poème avec enthousiasme. Écrit spécialement pour la ville de Prague, dont les habitants avaient fait aux *Nozze di Figaro* un chaleureux accueil, l'ouvrage fut proclamé le plus grand, le plus complet de tous les opéras représentés jusqu'à ce jour (1787). Mise en scène à Vienne, la partition reçut un accueil plus réservé. « Mal monté, mal répété, mal joué, mal chanté et plus mal compris », dit M. Ouli-

bicheff, le *Don Giovanni* fut éclipsé par le médiocre *Azur* de Salieri. « Da Ponte rapporte aussi dans ses Mémoires que l'opéra ne fit aucun plaisir et que tout le monde, Mozart excepté, fut épris que l'ouvrage avait besoin d'être retouché. La postérité a nettement décidé qui avait raison des auditeurs veniens ou de l'auteur ».

Léopold Mozart mourut en 1787, et cette perte plongea Mozart dans un immense chagrin; sa santé s'altéra, une maladie de poitrine compliquée d'une affection nerveuse vint tourmenter ce corps déjà affaibli par le travail. De longs accabllements venaient frapper le compositeur et le laissaient parfois sans mouvement. Vainqueur de ces défaillances passagères, il se hâtait de prendre la plume et de confier au papier les inspirations qui assaillaient sa cervelle en feu, comme s'il eût senti que la main divine avait mesuré le temps à son œuvre. L'aventure étrange du *Requiem* vint encore aggraver le mal. Nous empruntons à M. Halévy, qui a lui-même interrogé les souvenirs de la veuve de Mozart, devenue Mme de Nissen, les principales circonstances de ce mystérieux événement. Mozart travaillait à sa partition d'*Il Flauto magico*. On lui apporta une lettre anonyme par laquelle une personne inconnue et qui voulait garder le strict incognito le priait de composer une messe de *Requiem* et de fixer le prix de son travail. Mozart, après quelques instants de trouble et d'hésitation, répondit qu'il acceptait l'offre, fixa sa rémunération, sans pouvoir toutefois déterminer l'époque à laquelle l'œuvre serait terminée. Son esprit fut, dès ce moment, frappé de l'idée que ce message annonçait sa fin prochaine, et que c'était pour ses propres funérailles qu'on lui demandait une messe des Morts. Quelques temps après, le message apporta la somme demandée par Mozart et la promesse d'une somme bien plus considérable pour le jour où la partition lui serait remise. Toutes les questions de Mozart et de sa femme furent inutiles et le message affirma qu'on ne connaissait jamais le nom de celui dont il exécutait les ordres. Sur ces entrefaites, Mozart partit pour Prague, où il avait été invité à écrire un opéra, la *Clemenza di Tito*, destiné à rehausser l'éclat des fêtes célébrées à l'occasion du couronnement de l'empereur Léopold. Mozart était déjà monté en voiture et sa femme se disposait à le suivre, quand le message reparut et, s'adressant cette fois à Mme Mozart, qui saisit par ses vêtements, lui demanda quand serait terminée le *Requiem*. Mozart répondit qu'à son retour de Prague il s'occuperait de ce travail, et le message se retira sans insister.

De retour à Vienne, Mozart s'occupa de remplir sa promesse et se mit à l'œuvre. Mais l'idée qui tout d'abord avait frappé son esprit jeta dans son âme une perturbation complète. La terreur de la mort l'assiégea; il se crut empoisonné et, cependant, il ne trouva l'apaisement de ses frayeurs que dans l'accomplissement de cette œuvre. Malgré les prières de sa femme, malgré les ordres formels du médecin qui lui avait fait enlever sa partition, il se leva la nuit pour mettre en musique les lugubres paroles du *Dies iræ*. Le 15 novembre 1791, il se mit au lit, après avoir achevé une petite cantate, *l'Eloge de l'amitié*, composée pour une loge maçonnique dont il était membre. En attendant l'achèvement de cette cantate et l'accueil chaleureux fait à cette production, il reprit espérance et voulut revoir sa partition du *Requiem*. Sa femme lui remit cet ouvrage, et le compositeur y fit quelques corrections. Mais, cinq jours après, les douleurs revinrent plus intenses au physique, et le moral fut de plus en plus affecté. La sympathie générale l'entoura à ses dernières heures. Une foule inquiète se pressait devant sa maison. Des députations d'étudiants et d'artistes venaient sans cesse demander de ses nouvelles. Étendu sur son lit funéraire, il recevait des directeurs de théâtre les offres les plus brillantes. On lui apportait sa nomination de maître de chapelle à l'église cathédrale de Vienne, avec un traitement considérable. « Eh quoi, s'écriait-il, c'est à présent qu'il faut mourir, mourir lorsque enfin je pouvais vivre heureux ! » Quinze jours s'écoulèrent au milieu d'atroces souffrances; et cependant son esprit avait conservé tout son calme. Il sentait que sa dernière heure approchait et attendait, avec la résignation du chrétien, l'instant où le Créateur le rappellerait à lui. Sophie Weber, sa belle-sœur, vint lui rendre visite : « Je suis bien aise de vous voir, lui dit-il, restez près de moi, je desire que vous me voyiez mourir. Restez et assistez ma pauvre Constance. » Elle tenta de lui donner quelque espoir. « Non, non, je sens bien que tout est fini, j'ai déjà le goût de la mort sur la langue. » Un ébranlement au cerveau lui coupa la parole. La pensée vivait encore dans son regard; il tourna la dernière fois les yeux vers son élève Süssmayr; minuit sonna, et, avant l'expiration du dernier coup, Mozart exhalait son dernier soupir (5 décembre 1791).

Ainsi finit à la fleur de l'âge, dans toute la force de son génie, dans tout le développement de sa splendide intelligence, un des plus grands compositeurs qu'ait produits, non seulement l'Allemagne, mais l'univers entier. Si tout est beau dans l'œuvre de Mozart, tout n'est pas également beau. Il ne faut pas se pâmier d'admiration devant les sonates d'un

enfant de six ans, parce qu'elles sont signées de Mozart, ni prétendre que la musique de ce maître est l'expression la plus complète des sentiments et des passions. Mozart a jeté dans toute son œuvre le calme d'une bonne conscience et les rêves d'un cerveau modéré dans ses écarts d'imagination. Il régnait dans toutes ses productions une admirable sérénité. Mais Mozart n'a pas dit le dernier mot musical sur cette terre, et *Don Juan* n'est pas la suprême expression du génie dramatique. Tout n'est pas complet dans cette partition; il y a de faibleses, des airs ridicules (le rondeau de *doña Anna*). Le récitatif de Leporello a été trop vanté; le rôle des masques peut être égale; le rôle de don Ottavio est absurde, et le fameux *il mio tesoro* tombe des vingtaine mesure dans la rouille italienne. L'ouverture tant prônée de la *Fidèle enchantée* a-t-elle le moindre rapport avec le sujet fantastique auquel elle sert de prélude ? Elle contient une fugue admirable. Mais le coloris manque complètement à cette page instrumentale. Dans le *Requiem*, le *Lacrymosa* et le *Tuba mirum* sont des conceptions admirables; mais le reste de cette fameuse messe n'inspire pas le moindre sentiment religieux. De qui toléreraient-on, aujourd'hui, les airs écrits pour la Reine de la nuit, dans la *Fidèle enchantée*, ces casse-cou sans raison que nos cantatrices actuelles perdent leur temps et leurs voix à escalader ? Et que penserait-on d'un compositeur de nos jours qui parserait ses rôles des traits fastidieux qui, dans *l'Enlèvement du serail*, hérissent les airs de Constance et de sa suivante ? Tout est-il parfait dans *Così fan tutte*, tout intelligible et d'égal valeur dans la *Clemenza di Tito* ?

Si Mozart a touché à la perfection, c'est dans les *Nozze di Figaro*. Là, rien qu'il détonne, rien qui laisse à désirer. C'est un admirable chef-d'œuvre plus fin et plus délicat que *Il Barbier di Siviglia*. De la première à la dernière note, l'esprit et les accents du cœur circulent dans cette étincelante partition que le monde entier connaît et ne se lasse pas d'entendre. La majeure partie des sonates pour piano sont des poèmes achevés qui ne seront jamais égales. La musique instrumentale de Mozart est moins également parfaite. À côté de trouvailles miraculeuses, il y a du remplissage et des faiblesses.

Le total des œuvres complètes de Mozart est de 626. Il se décompose ainsi : 2 oratorios, 20 messes, 8 vêpres, 40 compositions diverses pour l'Eglise, 10 cantates, 66 airs détachés (duos et trios), 16 canons, des solfèges, 41 chorales, 49 symphonies, 15 ouvertures, 33 sérénades pour orchestre, 27 pièces instrumentales de diverse nature, 43 concertos, 10 quintettes, 32 quatuors, 32 trios, 72 sonates pour piano, 82 fantaisies, thèmes variés et rondeaux pour le même instrument, et une multitude de pièces non classées à deux et à quatre mains, 4 ballets et pantomimes, 18 opéras, cantates, pastorales, fragments d'opéras et entractes, 9 cantates pour les francs-maçons, 1 plaisanterie musicale, 4 contredanses, menuets et valse et des marches pour musique militaire. Une partie de ces compositions n'a pas encore été éditée.

Terminons cette biographie par l'appréciation suivante due à M. R. de Monteyan.

« On songe volontiers à Raphaël à propos de Mozart. L'un et l'autre, en effet, fils d'artistes qui leur ont donné, dès leur enfance, les commencements de produire à l'âge où l'on apprend encore, et ils ont pu laisser un œuvre immense, quoiqu'ils soient morts avant la maturité. L'un et l'autre vinrent au moment propice; l'art, sans avoir encore produit la mesure complète de ses forces, avait déjà fourni une honorable carrière : il leur a été donné de le mener au but en le faisant tout à la perfection. Leur gloire a cela de commun, que, malgré le progrès dont chaque âge s'enorgueillit au détriment du passé, elle n'a reçu du temps aucune atteinte. Leur culte, enfin, est tellement incontesté, qu'ils n'ont plus de fanatiques. Ils arrêtèrent les ressemblances; et encore sont-elles plus extérieures que réelles; mais, sans parler du talent et du caractère, quelle différence dans leur destinée ! Tout sourit à l'un; l'autre s'épuisa à courir après le succès et ne parvint jamais à fixer la fortune. C'est que Mozart, si sûr et si maître de lui, si ferme dans le gouvernement de son inspiration, ne sut pas s'astreindre à régler sa conduite. La postérité, plus équitable envers son œuvre que ses contemporains, doit aussi se montrer moins sévère pour ses fautes. L'artiste en lui dominait l'homme et l'absorbait tout entier. Ce serait méconnaître la source même de sa grandeur que de lui appliquer la mesure ordinaire de nos jugements. Pour comprendre Mozart, pour pénétrer à la fois le secret de sa fragilité et de son génie, il faut oublier le monde, à son exemple, et le suivre dans son incessante aspiration vers l'idéal, qui fut la souveraine passion de sa vie ».

— Mlle MOZART, née Constance Weber, a épousé, en secondes noces, M. le conseiller de Nissen, auteur d'une biographie complète de Mozart, et est morte à Salzbourg le 6 mars 1842, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

— Marie-Anne MOZART, dite Nannerl, sœur du précédent, née en 1751, morte en 1830, épousa M. le baron de Sonnenburg. On a vu dans la biographie de Mozart qu'elle avait accompagné son père et son frère dans leurs voyages artistiques. Tombée sous le poids de

l'âge, rapporte Scudo, aveugle et pouvant à peine se remuer, la baronne de Sonnenbourg avait conservé une profonde admiration pour celui qui avait été son frère *selon la chair*, disait-elle avec un respect qui touchait à la pitié.

— Des six enfants que Mozart avait eus de sa femme, deux fils seulement lui survécurent. L'aîné, CHARLES, né à Vienne en 1784, était en 1817, à Milan, fonctionnaire au service du gouvernement autrichien. Bien qu'il ne cultivât la musique qu'en amateur, il possédait toutefois un talent remarquable sur le piano; il est mort à Monza en 1861.

— Le second fils de Mozart, WOLFGANG-AMÉDÉE, né à Vienne en 1791, mourut à Carlsbad en 1843. Sa mère, ayant remarqué qu'il avait un instinct musical fortement développé, lui fit enseigner le piano et le contre-point. En outre, Haydn, qui avait dévoré sur les fils l'affection qu'il portait au père, lui donna d'utiles conseils dont l'enfant fit son profit. En 1805, à l'âge de quatorze ans, il se produisit en public dans un concert. La position précaire de sa mère le força d'accepter une place de maître de musique chez un noble galicien en 1808. Cinq ans plus tard, l'artiste alla se fixer à Lemberg et se livra à l'exercice du professorat. De 1820 à 1822, Mozart sortit de son obscurité volontaire pour entreprendre des excursions dans les principales villes de l'Allemagne. Ses talents comme pianiste et comme compositeur furent très-sérieusement appréciés. En 1840, il vint à Vienne, dont les artistes et amateurs lui firent une réception des plus flatteuses. Puis le bruit cessa autour de son nom, et il mourut ignoré à Carlsbad, à l'âge de cinquante-trois ans. On a publié sous son nom : six trios pour flûte et deux cors, deux concertos pour piano et orchestre, trois sonates pour piano, violon et violoncelle, un rondin pour piano, un quatuor, dix thèmes variés et des polonaises mélancoïques pour le même instrument, et enfin des chansons allemandes avec accompagnement de piano.

Mozart (LETTRES DE), recueillies et traduites en français par I. Guschler, sous le titre de : *Vie d'un artiste chrétien au XVIII^e siècle* (1857, in-12). L'auteur s'est borné à les extraire de la lourde biographie de l'Allemand Nissen ; encore ne les a-t-il pas données toutes. I. Guschler, qui est un chanoine, a fait cette compilation dans un but quelconque d'érudition, ne prenant que les lettres qui lui ont convenu, et à quelquefois manqué de perspective dans ses choix, et il est curieux de rapprocher ces paroles de sa préface : « L'Eglise a toujours aimé, protégé, tendrement accueilli, noblement récompensé les artistes fidèles », de la lettre suivante de Mozart, qui montre comment l'archevêque de Salzbourg avait noblement récompensé le plus grand génie musical de son temps et, on peut le dire, de tous les temps : « A onze heures et demie on se met à table. C'est hélas ! un peu trop tôt, pour moi. Là se trouvent les deux valets de chambre, le contidleur, le pâtissier, deux cuisiniers et votre très-humble serviteur. Les deux valets de chambre sont au haut bout de la table, et j'ai du moins l'honneur d'être assis avant les marmittons, que voulez-vous ? me figure que je suis à Salzbourg. A table, on ne se tait et grossit les plaisanteries ; personne ne jette-ait avec moi, comme que je ne dis pas un mot, et, quand il faut que je parle, c'est avec le plus grand sérieux, et des que j'ai fini je tie. Le soir, il n'y a pas de table mise ; chacun reçoit trois ducats ; pour la saison, on va loin avec ça ! M^r l'archevêque se fait gloire de sa maison ; il vole les services de ses gens et ne les paye point. » Ouvrez la *Vie des peintres de Vassari*, vous verrez les moines, les abbés, les évêques faire la même chose avec les artistes qui ont couvert leurs églises de peintures merveilleuses ; pour un Léon X, il y a eu mille archevêques de Salzbourg. Ce côté est un des plus curieux des lettres de Mozart ; il nous fait connaître la vie des artistes à cette époque, l'impertinence et la générosité de l'aristocratie, qui seule pouvait distribuer les faveurs et la réputation ; les lettres du duc de France sont surtout fort curieuses à ce point de vue. Un autre passage à noter est le suivant, non-seulement parce qu'il peint la naïveté naïve et la simplicité charmante du musicien, mais encore parce qu'il nous remet sous les yeux la vigoureuse et despotique constitution de la famille dans l'ancienne société : « Cher, très-cher père, écrit-il, je viens vous supplier par tout ce qu'il y a de saint au monde, donnez-moi votre consentement à mon mariage avec ma chère Constance. Ne croyez pas qu'il ne s'agit ici du mariage même. J'attendrais volontiers encore à cet égard, mais je vois que ma santé et mon état moral m'en font une nécessité. Mon cœur est inquiet, ma tête est troublée. Comment des lors pourrais-je penser et composer quelque chose de raisonnable ? » Il y a là une précieuse naïveté qu'on ne trouve pas chez tous les grands hommes. Quant au caractère exclusivement chrétien que le chanoine Guschler veut trouver à ces lettres, il n'existe qu'en apparence. Le père Mozart et son fils étaient des maîtres de chapelle ; ils en avaient le langage, et ce recours incessant à Dieu n'est qu'une vaine formule, un langage purement conventionnel. Il ne faut pas chercher dans ces lettres un livre de dévotion, on commettrait une grosse bourde

comme l'a fait le traducteur ; mais on peut les prendre comme une lecture instructive et intéressante.

Mozart (MONUMENT DE), par Schwanthaler et Stiglmairer, sur la place Saint-Michel, à Salzbourg. Ce monument, qui a été érigé en 1842, se compose d'un piédestal surmonté d'une statue de bronze de 4 mètres de hauteur. Mozart est représenté avec le costume de son temps, couvert en partie de son manteau, la tête légèrement tournée de côté, les yeux levés vers le ciel, la figure animée par l'inspiration et rayonnant de l'éclair du génie. Cette statue fait honneur à Schwanthaler, qui l'a modelée.

Le *Monument de Mozart* a été gravé au burin par Samuel Amsler. Au Conservatoire de musique de Paris est le buste en bronze de Mozart, exécuté par M. L.-A. Eude et qui a été exposé au Salon de 1844. Des bustes en marbre de Mozart décoraient la façade du nouvel Opéra de Paris, l'orchestre de l'Opéra de Munich, etc. Une gravure de J.-B. La Fosse, datée de 1764, représente Léopold Mozart avec son fils, âgé de huit ans, qui touche du clavecin, et sa fille qui chante. M. J. Laure a peint Mozart, âgé de quatorze à quinze ans, remettant à Clément XIV la copie qu'il a faite de mémoire du *Misérère d'Allegri* ; ce tableau a paru au Salon de 1841. M. L.-P. Roux a exposé, en 1850, un tableau intitulé : *Le Premier opéra de Mozart*. M. Hamman a peint *Mozart exécutant son Don Juan pour la première fois devant les artistes de Prague* ; cette composition a été gravée en manière noire par Cornilliet (Salon de 1859). Une gravure de M. Leopold Schmidt, *l'Apothéose de Mozart*, a été exposée au Salon de 1861.

MOZDOK ou MOSDOK, ville de l'empire russe, gouvernement et à 225 kilom. S.-E. de Saint-Petersbourg, sur le Tobek, 3,500 hab. Elle communique à Tiflis par le passage du Daria à travers la chaîne du Caucase, et termine la ligne militaire formée le long de cette chaîne. Fabrication de maroquins.

MOZÉRIEN, IENNE adj. (mo-zé-ri-ain — de Moser, physicien allem.). Physiq. Se dit des images qui se forment sur les plaques de verre placées en présence d'une gravure ou d'une médaille.

MOZETTE s. f. V. MOSETTE.

MOZZINI (l'abbé), grammairien français, né à Paris en 1771, mort à Stuttgart en 1840. Il émigra à l'époque de la Révolution, donna pour vivre des leçons de français en Allemagne, composa plusieurs ouvrages élémentaires pour l'étude de cette langue et se fixa à Stuttgart, où il mourut dans un état voisin de l'indigence. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Dictionnaire complet des langues française et allemande* (Stuttgart, 1811-1812, 2 vol. in-4), très-estimé ; *Dictionnaire de poche allemand-français et français-allemand* (Stuttgart, 1817), souvent réédité ; *Anecdotes françaises-allemandes* (Stuttgart, 1827, 4^e edit.) ; *Nouvelle grammaire allemande* (Stuttgart, 1836) ; *Grammaire française* (Stuttgart, 1840, 11^e edit.), etc.

MOZIN (Charles-Louis), peintre, né à Paris en 1806, mort dans la même ville en 1862. Elève de Leprince, il a continué durant toute sa carrière les traditions surannées du vieux paysage français, dont la faïence était le motif indispensable, ou tout au moins le plus précieux ornement. Parfois cependant, il a peint d'après nature, et la vérité a modifié alors, dans une certaine mesure, les idées préconçues qu'il avait reçues à l'atelier. Il débuta au Salon de 1831 avec une *Fabrique au bord d'un canal*, où l'on put constater un certain goût d'arrangement, un sentiment juste des plans en perspective et une science de dessinateur que les paysagistes possèdent rarement.

En 1853, il exposa une *Vue d'Anvers*, un *Naufrage de chass-maree*, diverses études maritimes ; en 1854, une *Marine, Pêcheurs halant leurs filets à bord, un Groupe d'enfants au bord de la Somme* ; en 1855, le *Bupinide d'une barque de pêche*, le *Naufrage du Vredérice*, la *Berguile*, *Intérieur d'une cour d'écluse*, le *Tonneier*, une *Vue des galeries de Saint-Valéry-sur-Somme* ; en 1856, la *Cavalière française prenant d'assaut la flotte du Tzel*, *L'Entrée du port de Fécamp*. En 1857, le *Combat de Muscron*, tableau actuellement placé dans les galeries de Versailles, signala chez l'artiste une assez heureuse tentative dans une autre voie. Ce tableau, qui ne manque pas de mouvement, est pittoresque d'ensemble, possède des qualités sérieuses, ainsi que le *Passage de la Meuse* exposé au même Salon. Dans le même ordre d'idées, M. Mozin exposa encore le *Combat d'Altenhoven* (Salon de 1858), puis, revenant à ses marines et paysages, la *Plage de Cayeux* (Salon de 1858), les *Côtes du Calvados*, *Vue de Caudebec*, *Vue de Trouville*, *Souvenir du Rhin* (Salon de 1840) ; le *Canal de Rotterdam*, *Plage hollandaise*, *Contrebattants* (Salon de 1841) ; le *Gué, un Pâturage* (Salon de 1842) ; le *Gué de Brouille*, *Port de Honfleur* (Salon de 1844) ; les *Voies XVI à Cherbourg*, la *Leuvre* au port (Salon de 1845) ; le *Marais de Grumyque* (Salon de 1846) ; l'*Embarquement*, le *Naufrage du H. Helen* (Salon de 1847) ; *Souvenir de Gênes*, le *Marais de Diouville*, *L'Entrée de la Touques* (Salon de 1850) ; *Utrecht*, *l'Hiver* (Salon de 1852) ; le *Port de Honfleur*, la *Maree montante* (Salon de 1853) ; le *Port de Rouen*, *L'Entrée du port de Trou-*

ville (Salon de 1856), la *Visite à bord*, *vue de la Meuse* (Salon de 1857) ; *Rade de Trouville*, *Côtes de Normandie* (Salon de 1859) ; un *Moulin près de Saint-Malo* (Salon de 1861). Les Vues de M. Mozin sont généralement exactes, mais sans poésie.

MOZINNA s. m. (mo-zi-na). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées.

MOZZI (Muro-Antoine), en latin *Mactius*, littérateur italien, né à Florence en 1678, mort à Venise en 1736. Doué d'une intelligence vive et facile, il mena de front l'étude de la théologie, de la jurisprudence, des belles-lettres, de la poésie, de l'éloquence, de la musique. Le talent remarquable avec lequel il joignait la théorie et de la mandoline le fit appeler à la cour par Jean Gaston de Médicis, qui se plaisait à l'entendre. En 1700, Cosme III le nomma chanoine de la cathédrale de Florence et, deux ans plus tard, l'Académie de cette ville lui donna la chaire de littérature toscane. Mozzi devint membre et archiconseil de l'Académie de la Crusca, théologien de la princesse Violante-Beatrix de Bavière et acquit beaucoup de réputation comme prédicateur. Ses principaux écrits sont : *Sonetti sopra i nomi dati ad alcune dame fiorentine dalla principessa Violante* (Florence, 1705), recueil de 45 sonnets ; *Istoria di san Cresci e de' santi martiry suoi compagni* (Florence, 1710) ; *Discorsi sacri* (Florence, 1717), etc.

MOZZI (Luigi), jésuite et écrivain italien, né à Bergame en 1746, mort près de Milan en 1813. Après la dissolution de l'ordre des jésuites (1773), Mozzi quitta Milan, où il s'adonnait à l'enseignement, revint dans sa ville natale, y fut nommé chanoine et archiprêtre, acquit beaucoup de réputation par la part active qu'il prit dans les controverses contre les jansénistes, puis se rendit à Rome, où il devint missionnaire apostolique et membre de l'Académie des Arcades. En 1804, Mozzi se rendit dans le royaume de Naples, où la Société de Jésus venait d'être rétablie ; mais cette société ayant été peu après dispersée, il alla terminer ses jours chez le marquis de Scoti. On a de lui un grand nombre d'écrits de controverse et apocryphes. Nous citerons à citer : *le Faux disciple de saint Augustin* et de saint Thomas combattus d'erreurs (Venise, 1779, in-8) ; *le Jansénisme dans son beau jour ou l'idée du jansénisme* (Venise, 1781, 2 vol. in-8) ; *Histoire abrégée du schisme de la nouvelle Eglise d'Utrecht* (Ferrare, 1785, in-8) ; *les Projets des incredulés pour la ruine de la religion dévoilés dans les œuvres de Frédéric, roi de Prusse* (Assise, 1791, in-8) ; *Abregé historique et chronologique des plus importants jugements du saint-siège sur le baianisme, le jansénisme et le quietisme* (Foligno, 1792, 2 vol. in-8).

MOZZOLINO (Sylvestre), dominicain et controversiste italien. V. MAZOLINI.

MRITICA-SNANA s. m. (mri-ti-ka-sna-na). Cérémonie ou se pratique dans les funérailles des brahmes indous.

MROZINSKI (Joseph), général et écrivain polonais, né en 1784, mort en 1858. En 1807, il s'engagea dans l'armée française, avec laquelle il combattit jusqu'en 1814, et entra alors dans l'armée polonaise avec le grade de lieutenant-colonel. Promu général de brigade en 1829, il donna sa démission à l'époque de la révolution de 1831. On lui doit : *Siege et défense de Saragossa pendant les années 1808 et 1809* (Cracovie, 1858, dernière edit.), ouvrage d'un grand intérêt, et *Eléments de grammaire polonaise* (Varsovie, 1822), qui placèrent du premier coup leur auteur parmi les grammairiens les plus éminents ; mais comme cet ouvrage reposait sur des principes nouveaux, il excita de vives critiques ; son système finit par triompher. Mrozinski fut membre de la commission chargée par la Société des Amis des sciences de fixer les règles de l'orthographe polonaise, et il a exposé les résultats de ses travaux à ce sujet dans le recueil publié par cette commission, sous le titre de *Dissertations et conclusions sur l'orthographe polonaise* (Varsovie, 1830).

MSIA, rivière de la Russie d'Europe. Elle sort du lac Mstino, situé dans la partie N.-O. du gouvernement de Tver, à 16 kilom. de Vichnei-Volotchok, coule d'abord au N., entre dans le gouvernement de Novgorod, tourne au N.-O., passe à Borovitchi et aboutit à la rive septentrionale du lac Imen, après un cours de 320 kilom. Cette rivière est réunie par un canal à la Tvertza, affluent du Volga.

MTISLAVI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Mohilev, à 140 kilom. N.-E. de la ville de même nom, sur la Soja ; 6,675 hab. Collège de jésuites ; commerce de chanvre et de blé. Foires importantes. Elle fut fondée en 1186, et réunie à la Russie par Catherine II en 1772.

MTZENSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 52 kilom. N.-E. d'Orel, chef-lieu du district de son nom, au confluent de la Zoucha et de la Mizena ; 9,765 hab. Commerce considérable de blé et de chanvre. Elle fut cédée par les Lithuaniens aux Russes en 1509.

MU s. m. (mu-phu). Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec (μ), correspondant à notre m.

MU, MUE (mu, mû) part. passé du v. Mouvoir. Mis en mouvement : *Des pierres MUES*

à grand-peine. Un char mû par des chevaux. Un train mû par la vapeur. Entre un corps mû et un autre corps mû, c'est souvent les rapports de la masse et de la vitesse que les mouvements sont reçus, augmentés. (Montesquieu.) *L'homme est une créature intelligente mû par des rouages vivants.* (Alibert.) *L'air atmosphérique, mû en masse, ne produit aucun son, à moins qu'il ne rencontre sur son passage un corps qui vibre.* (Richerand.)

— Fig. Poussé, entraîné, inspiré : *Il est mû d'une noble et légitime crainte, l'homme qui, obéissant à ses convictions, tremble d'enfreindre les règles sacrées de la morale et de l'honneur.* (Belouino.)

Apparement elle leur fit entendre
Que son cœur, mû d'un appétit d'enfant,
L'avait portée à tâcher d'être sainte.

LA FONTAINE.

Il Régi, déterminé, réglé : *Les événements de ce monde, si importants qu'ils nous paraissent, sont quel'fois mûs par les plus petits ressorts.* (Mme de Staël.)

MUABILITÉ s. f. (mu-a-bi-li-té — rad. muable). Caractère de ce qui est muable : LA MUABILITÉ des institutions est une conséquence de la liberté.

MUABLE adj. (mu-a-ble — lat. *muabilis* ; de *mutare*, changer). Sujet au changement, variable, inconstant : *Jurer de s'aimer toujours, c'est affirmer que deux êtres essentiellement muables ne changeront jamais.* (Boiste.)

Le jeu de dame Fortune
Est muable comme la lune.

LA FONTAINE.

MUAGE s. m. (mu-a-je — rad. muer). Anc. cout. Changement, mutation.

— Techn. Syn. de MUTAGE.

MUANCE s. f. (mu-an-se — rad. muer). Mus. anc. Changement d'une note en une autre pour aller au delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant : *Depuis l'adoption de la note si, qui complète la gamme, on ne se sert plus de MUANCES.* (Acad.) *le Système des muances*, Manière d'appliquer aux notes du clavier les noms ou les différentes syllabes en usage depuis Guido, de façon à toujours faire tomber les syllabes mû, fa sur les deux degrés formant un demi-ton. *le Table des muances*, Table dans laquelle étaient tracées, en trois colonnes, tous les changements de nom que subissaient les notes du clavier suivant les muances de B mol en B naturel, etc.

— Etat d'une voix d'enfant, quand elle mue : *Sa voix est en MUANCE.*

MUANT s. m. (mu-an — rad. muer). Techn. Nom donné, dans les marais salants de plusieurs contrées de l'Ouest, à la dernière série des bassins dont l'ensemble forme une saline : *Le MUANT reçoit l'eau de mer, des sables, et la distribue dans les aires ou aillels, où le sel se dépose.*

MUATTALÉ s. m. (mu-att-ta-lé). Nom de l'une des six classes que composent les soixante-douze sectes mah-métanes.

MUBAD-MUBADAN s. m. (mu-ba-dmu-ba-dan). Chef de la religion des Perses, avant la réforme de Zoroastre.

MUBASCHIR s. m. (mu-ba-schir). Commissaire du gouvernement ottoman dans les provinces.

MUÇA ou MUZA, un des grands capitaines arabes qui, par la trahison du comte Julien, envahirent l'Espagne au VIII^e siècle et fondèrent les dynasties musulmanes de Grenade et de Cordoue. Les chroniqueurs le nomment *Muga-aben-Zaid* et quelquefois *Aben-Zies*. Ses origines, les bases de sa renommée militaire avant qu'il eût mis le pied sur le sol de la péninsule sont totalement ignorées ; mais, dans l'invasion, il marqua son passage par des actes inefficaces.

En 715, il guerroyait çà et là en Afrique, à la tête de ses partisans, regardant de loin le succès de ses compatriotes en Espagne, lorsqu'il se sentit sans doute, lui aussi, attiré par les richesses de ce vaste royaume. Tarif, son compagnon d'armes, son rival de gloire, gagna bataille sur bataille, emportait d'assaut les villes, mettait à sac toute une contrée ; Muça, à la tête de 12,000 hommes, dit-on, débarqua à Algerais. Le comte Julien, par haine de Tarif, prisa également la main à ce nouveau venu et l'aida à s'emparer de Medina-Sidonia et de Carmonne, alors une des plus fortes villes de l'Andalousie. La tactique employée pour surprendre ces villes était fort simple ; le comte, à la tête d'une petite troupe d'Espagnols, feignait d'être poursuivi, l'épée dans les reins, par les Arabes ; on ouvrait les portes, dont il donnait la nuit la clef à ses allies. En d'autres circonstances, il faisait déguiser ses soldats en meuniers, en marchands, et les introduisait ainsi dans la place.

À la tête de sa petite armée, Muça parcourut toute la péninsule. Valencia, Denia, Alicante, Huelva ouvrirent leurs portes ; mais plus humain que son rival Tarif, qui mettait tout à feu et à sang, Muça se contentait d'imposer des contributions aux villes et faisait avec elles des compositions qui laissaient les habitants libres de posséder leurs biens et d'exercer paisiblement leur religion. C'est ce que Tarif lui-même fit pour Tolède. Séville pourtant, soumise par Muça, se révolta pendant une de ses excursions ; il revint sur ses pas, apaisa le tumulte et eut près de Ta-

lavera une entrevue avec son rival Tarif. On se fit force compliments de part et d'autre, les deux capitaines se mesurèrent; mais, voyant sans doute qu'ils avaient mieux à faire que de se battre, ils joignirent leurs troupes et, faisant une pointe vers le Nord, allèrent soumettre Saragosse et tout l'Aragon. Nulle part ils ne rencontrèrent une résistance sérieuse. Garibay, dans son *Compendio historial de las coronas de España*, fait dériver de Muca l'étymologie du mot Mozarabe et du rit catholique connu sous ce nom. Ce furent, suivant lui, les chrétiens qui, respectés dans leur religion par le conquérant, gardèrent ce nom par reconnaissance. Cette étymologie n'a pas prévalu. — Un autre Muca est également célèbre dans les chroniques espagnoles, mais il est bien postérieur au premier; il marque les derniers moments de la dynastie musulmane, comme l'autre en avait marqué l'origine. Ce second Muca ou Muza était le frère de Ebnahil, dernier roi de Grenade, le contemporain de Ferdinand et d'Isabelle. Le *Romancero* a consacré dix-huit pièces de vers, toutes fort poétiques, mais évidemment peu anciennes, à ce personnage plus romanesque qu'historique. Elles ont trait, pour quelques-unes, à une rivalité d'amour entre Muca et son frère. « Roi, lui dit-il, pourquoi veux-tu tyranniser ma dame? Je suis roi, moi aussi, là où règne mon âme. Laisse-moi posséder ma maîtresse, toi qui possèdes l'Alhambra! Le roi l'exile, pour rester seul près de la belle; Muca part, sur son cheval lacheté, armé de toutes pièces, et comme il passe sous les fenêtres de la bien-aimée, celle-ci lui fait voir son mignon visage à travers les grilles. L'exil ne dura pas longtemps. D'autres romances nous font assister aux luttes des Abencérèges et des Gombes, aux joutes courtoises, aux batailles; et toujours Muca est en tête. Le jeu des bâtons (*cañas*) qui s'agissait de lancer adroitement, au galop du cheval, contre la cible (*tablado*) était alors fort à la mode. « Dehors, dehors! allons, au large! nous dit pittoresquement une des romances. Voici Muca et sa quadrille; ils sont trente, vêtus de sa livrée argent et d'azur. » C'est sur la place de Vivaramba, les dames se penchent aux balcons, les clairons sonnent; mais, au lieu de raseaux blancs, les chevaliers prennent des lances et le jeu devient une bataille terrible.

Ces jolies pièces de vers, les plus soignées du *Romancero*, nous emportent bien loin des rudes chansons destinées à célébrer le Cid ou Bernard de Carpio. C'est la romance amoureuse, fleurie, parfumée.

MUÇALLA s. m. (mu-sal-la). Oratoire musulman.

— **Encycl.** Les *muqallas* sont de simples réduits établis dans les campagnes, dans les environs des villes, long des grandes routes, et où les fidèles, surpris par la voix des muezzins, font leurs prières et leurs purifications. Les *muqallas*, construits en brique, en pierre ou en marbre, se composent principalement d'une fontaine. Le côté où se trouve le temple de La Mecque est indiqué par un signal en marbre, travaillé avec art et qui se termine toujours en pointe. Après avoir fait ses ablutions, le musulman étend un petit tapis qu'on appelle *sadjjadi* et commence sa prière. D'abord il se tient debout dans un recueillement respectueux, puis il élève les deux mains, les doigts entr'ouverts, en portant le pouce vers la partie inférieure de l'oreille et en prononçant ces mots : « Dieu est grand! » Le fidèle ne doit élever les mains que jusqu'à la hauteur des épaules. Ensuite on met les mains sur le nombril, on répète différentes phrases tirées du Coran. Enfin, on fait une inclination, en tenant la tête et le corps horizontalement penchés, en posant les mains sur les genoux et en récitant quelques phrases consacrées dans les prières. On se relève après, et lorsqu'on a récité les paroles : « Dieu écoute celui qui le loue, » on fait une prosternation (*soudjoud*) la face contre terre; on se relève et on reste un instant assis sur ses talons, les mains posées sur les cuisses, en répétant : « Dieu est grand! » On fait une seconde prosternation, on se relève et, s'appuyant des mains contre les genoux, on récite encore la même phrase : « Dieu est grand! » Tout ceci forme un *rikat* ou un *salat*. Chaque prière se compose de plusieurs de ces *rikat*. Pour qu'une prière soit complète, deux *rikat* sont de rigueur. On termine la prière par une salutation à droite et à gauche à ses anges gardiens.

MUCATE s. m. (mu-ka-te). Chim. Sel qui est produit par la combinaison de l'acide mucique avec une base.

— **Encycl.** Les *mucales* sont des sels répondant à la formule générale $C_6H_{10}O_8, M, 2$. Ils résultent de l'union de deux atomes électropositifs avec le radical bibasique $C_6H_8O_4$ qui dérive de la dulcité par élimination de H_2 et substitution de O_2 à H_2 .

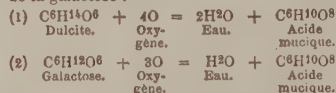
Dulcité.	Hydrogène.	Hydrogène.	Oxygène.	Résidu holo-
	drogène.	drogène.	gène.	gène.
				nique
				des
				nuclé-
				tes.

Ce résidu hologénique, étant diatomique,

peut fournir un sel d'hydrogène ou acide mucique $C_6H_8O_8, H, 2$, des sels métalliques neutres $C_6H_8O_8, M, 2$,

des sels acides ou sels doubles d'hydrogène et d'un métal $C_6H_8O_8, M, H$, et des sels doubles métalliques $C_6H_8O_8, M, R$, et des sels à métaux diatomiques $C_6H_8O_8, M, R$. On connaît aussi des sels alcooliques ou éthers mucales. Le plus important de tous ces corps est, sans contredit, le *mucate* d'hydrogène ou acide mucique. Le radical $C_6H_8O_4$ renfermant 4 oxydohydrogènes, l'acide mucique est hexatomique en même temps que bibasique.

— I. **MUCATE D'HYDROGÈNE**, *syn. acide mucique* $C_6H_8O_8, H, 2$ ou $C_6H_{10}O_8(OH)_2$. L'acide mucique dérive de la dulcité $C_6H_{10}O_8$ comme l'acide oxalique dérive du glycol. C'est-à-dire par la substitution de $2O^2$ à $2H^2$; il doit donc être bibasique et hexatomique d'après la théorie. Lorsque cet acide se forme au moyen de la lactose et des gommes, il est probable qu'il se produit d'abord de la galactose. Enfin, l'oxydation de la galactose consiste en une addition et en une substitution simultanée d'oxygène, ce corps se comportant comme un alcool ordinaire. Les deux équations ci-dessous font comprendre comment l'acide mucique dérive de la dulcité et de la galactose :



Il est à remarquer que l'acide mucique possède simplement H_2O de plus que l'acide citrique $C_6H_8O_7$.

a. Préparation. D'après Guckelberger, les meilleures conditions pour préparer cet acide consistent à mélanger 1 partie de sucre de lait avec 2 parties d'acide azotique de 1,42 de densité. On chauffe le mélange jusqu'à ce que la réaction commence à se manifester et on laisse refroidir; la réaction continue d'elle-même; à la fin, on chauffe encore un peu; par le refroidissement des liqueurs, l'acide mucique brut se dépose; pour le purifier, on le fait recristalliser dans l'eau bouillante. On peut aussi le dissoudre dans l'ammoniaque, purifier son sel ammoniacal par plusieurs cristallisations, et finalement précipiter l'acide de ce sel par l'acide azotique bouillant.

b. Propriétés. L'acide mucique cristallise en tables incolores à base carrée. Il est peu soluble dans l'eau froide, soluble dans 8 parties d'eau bouillante et insoluble dans l'alcool; l'acide sulfurique le dissout en lui communiquant une couleur cramoisie foncée.

Lorsqu'on le fait bouillir pendant quelque temps, l'acide mucique subit une transformation isomérique et se convertit en acide paramucique, beaucoup plus soluble et beaucoup plus énergique que lui; les sels de ce nouvel acide sont aussi plus réactifs que ceux de l'ancien; mais leurs solutions aqueuses bouillantes s'altèrent, par le refroidissement, une transformation isomérique inverse et laissent déposer des *mucales*.

A la chaleur sèche, l'acide mucique perd 3 molécules d'eau, 1 molécule d'anhydride carbonique et donne de l'acide pyromucique $C_6H_4O_3$, acide dont le furfural est l'aldéhyde. V. FURFURAL et PYROMUCIQUE (acide).

Oxydé par l'acide azotique bouillant, l'acide mucique se convertit en acides racémique et oxalique; distillé avec de l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse, il dégage de l'acide formique; par l'action de la potasse caustique en fusion, il se convertit, comme l'acide tartrique et l'acide citrique, en un mélange d'acide acétique et d'acide oxalique. Une molécule d'acide mucique $C_6H_8O_8$ est égale, en effet, à la somme de deux molécules d'acide acétique et d'une molécule d'acide oxalique. L'acide mucique se convertit, sous l'influence du perchlorure de phosphore, en un acide chloré particulier bibasique



Cet acide n'a point été examiné jusqu'à ce jour; mais il est évident qu'il doit être à l'acide mucique ce que l'acide chloromucique est à l'acide tartrique. L'acide mucique chauffé avec l'acide iodhydrique perd $4O$ et se convertit en un acide $C_6H_8O_4$ qui présente exactement la composition de l'acide adipique, avec lequel il est peut-être identique.

— II. **MUCATES MÉTALLIQUES.** Les *mucales* alcalins sont fort solubles dans l'eau et sont décomposés par les acides qui précipitent de l'acide mucique de leur solution. Chauffés à sec, les *mucales* répandent une odeur de caramel. On a étudié les *mucales* neutre et acide d'ammonium, neutre et acide de potassium, neutre et acide de sodium, neutre d'argent; neutres de baryum, de strontium, de calcium, de cuivre de fer au minimum et de plomb. On connaît, en outre, un *mucate* hexaploombique $C_6H_4O_8Pb_6$.

— III. **ETHERS MUCIQUES.** On donne ce nom aux sels alcooliques de l'acide mucique. Il existe deux séries d'éthers, comme il existe deux séries de sels : les éthers acides et les éthers neutres. Les éthers acides répondent à la formule $C_6H_8O_8, H, R$, R' représentant un radical d'alcool, et les éthers neutres répondent à la formule $C_6H_8O_8, R, R'$. Toutefois, l'acide mucique, renfermant 4 atomes d'hydrogène typique non basique, doit pouvoir former

d'autres éthers provenant de la substitution d'un radical d'alcool ou d'un radical acide à ces 4 atomes d'hydrogène. On obtiendrait, sans doute, les derniers de ces corps en faisant agir le chlorure d'acétyle ou un chlorure analogue sur les éthers mucales neutres.

Jusqu'à ce jour, on a préparé les acides amyl et méthyl-mucique et les *mucales* neutres d'éthyle et de méthyle. Les acides éthyl et amyl-mucique se produisent lorsqu'on fait agir l'acide mucique sur un mélange d'acide sulfurique et d'alcool. Le *mucate* d'éthyle se produit en même temps que l'acide éthyl-mucique dans la préparation de ce dernier corps. On obtient également le *mucate* de méthyle par cette méthode en remplaçant l'alcool par l'esprit de bois.

Les *mucales* neutres d'éthyle et de méthyle sont des corps cristallisables, solubles dans l'eau bouillante, peu solubles dans l'alcool froid, plus solubles dans l'alcool bouillant et insolubles dans l'éther; les alcalis les saponifient facilement.

Les acides éthyl et amyl-mucique sont également cristallisables; ils se dissolvent dans l'eau et l'alcool. L'acide éthylé a un saveur acide et fond à 190° sans se décomposer; il forme des sels bien définis avec le plomb, l'argent, le cuivre, le baryum, le calcium, le zinc, le magnésium et l'ammonium.

Lorsqu'on chauffe une solution d'acide éthyl-mucique à l'ébullition avec de l'oxyde d'argent, il se dégage de l'anhydride carbonique. Une portion de l'oxyde est réduite, et il se forme un composé d'argent qui fait explosion par la plus légère chaleur, lorsqu'il est sec.

MUCÉDINE s. f. (mu-sé-di-ne — du lat. *mucedo*, moisissure). Chim. Matière azotée et sulfurée, soluble dans l'alcool, qui existe dans le seigle.

— **Encycl.** On épuise, pour préparer la *mucédine*, le seigle broyé par de l'alcool bouillant à 82 centièmes. On filtre la liqueur pendant qu'elle bout. Cette solution alcoolique, colorée en rouge brun, donne, après vingt-quatre heures, un dépôt floconneux; on lave ce dépôt à l'alcool absolu, puis à l'éther pour lui enlever les corps gras. Enfin, on le redissout dans l'alcool à 80 centièmes bouillant. Les flocons se séparent de nouveau par le refroidissement; ils ne renferment plus que la matière protéique et une substance gommeuse. Pour les séparer, on dissout les flocons dans l'acide acétique et on précipite complètement par la potasse, qui précipite d'abord la gomme. On filtre le premier précipité et l'on traite de même la liqueur filtrée par la potasse. On obtient ainsi une masse homogène qui, après dessiccation, est jaune et friable.

Pour reconnaître, dans la *mucédine*, l'absence de la gomme et des substances hydrocarbonées, on la traite par l'acide sulfurique étendu de son volume d'eau; lorsqu'elle est pure, elle forme une solution limpide rose; lorsqu'elle est mélangée, la solution est brune et renferme des flocons noirs. Sa dissolution acétique, traitée par le sulfate de cuivre et la potasse, donne par la chaleur une liqueur d'un rouge violet lorsqu'elle est pure, bleue lorsqu'elle est impure. L'analyse de cette substance montre qu'elle renferme : carbone, 53,61; hydrogène, 6,79; azote, 16,84; soufre, 0,50; oxygène, 12,26. On peut extraire la *mucédine* du froment comme du seigle et, dans les deux cas, elle présente les mêmes caractères. Elle est assez soluble dans l'eau bouillante, et se dépose presque complètement et inaltérée par le refroidissement. Son meilleur dissolvant est l'alcool à 65 centièmes; l'addition d'alcool absolu à cette dissolution en sépare une partie du produit. La solution alcoolique, soumise à l'évaporation, laisse une masse transparente d'un brun clair. L'acide azotique à 1,2 de densité la dissout entièrement à chaud, et la solution jaune se dépose, par le refroidissement, en flocons impurs. Sa dissolution, additionnée d'un peu d'acide acétique, précipite l'azotate mercurique.

MUCÉDINE, ÉE adj. (mu-sé-di-né — du lat. *mucedo*, moisissure). Bot. Qui ressemble à une moisissure.

— s. f. Pl. Groupe de champignons qui renferme les moisissures.

— **Encycl.** Les *mucédinées*, connues sous le nom vulgaire de *moisissures*, sont des champignons microscopiques, formés de filaments tubuleux, plus ou moins allongés, simples ou rameux, continus ou divisés par des cloisons transversales, stériles ou ayant leurs semblables contenues parfois d'abord dans l'intérieur des tubes, mais toujours extérieures ensuite. Ces séminules se développent de deux sortes : les unes (sporées ou sporogones) se développent dans l'intérieur des tubes; les autres (sporidies) renfermées dans un conceptacle. Il est probable que plusieurs cryptogames, rangés dans la famille des *mucédinées*, ne sont que le premier état d'autres champignons plus élevés en organisation. Les genres, qui se groupent en quatre tribus, sont fort nombreux; nous n'indiquerons ici que les principaux. I. *Bysacées* : himante, ozonium, byssus, dematium, oidium, cladospore, torule, racodium, chloridion. — II. *Botrydiées* : sporotrichie, botrytis, penicillium, fusisporie. — III. *Mucorées* : aspergille, moisissure (*mucor*), stibium. — IV. *Phylerées* : phyllérium, érémum, etc. Les *mucédinées* croissent et vivent sur des

corps de nature fort diverse, le plus souvent sur des matières organiques en décomposition. C'est ainsi qu'on trouve des *mucédinées* sur les bois et les feuilles qui commencent à se pourrir, sur des matières fermentescibles, sur des pierres humides, etc. Quelques-unes se rencontrent même sur des végétaux ou des animaux vivants. Plusieurs de ces cryptogames intéressent l'agriculture et l'économie domestique par les dégâts qu'ils causent dans les cultures.

MUCHAMIEL, bourg et municipalité d'Espagne, province et à 3 kilom. N. d'Alicante, sur la rive droite de la rivière de Castalla; 4,000 hab. Récolte et commerce de bons vins; fabrication de tissus de chanvre. Le domaine de Ravalet, appartenant au comte de Casarajas, renferme de magnifiques jardins parfaitement entretenus.

MUCHARUM s. m. (mu-ka-romm). Pharm. Ancien médicament fait d'un infusum aqueux de roses, édulcoré et évaporé jusqu'à consistance de sirop.

MUCHETENFOT (À LA) loc. adv. (muchetan-po — forme picarde des mots *musse ton pot*, c'est-à-dire cache ton pot, par allusion à la précaution que prennent de cacher leur pot ceux qui veulent acheter du vin en cachette). Pop. En cachette. Il On dit aussi à MUCHE-ROT et à MUSSE-ROT.

MUCHIR s. m. (mu-chir). Officier de l'armée turque, dont le grade correspond à celui de maréchal : *On compte dans l'empire ottoman huit MUCHIRS.*

MUCHIZKY (Lucien), prêtre et poète serbe, né dans la Serbie en 1770, mort en 1837. Outre les dialectes slaves, il apprit l'allemand, l'anglais, le français, l'italien, le hongrois, entra dans les ordres de la communion grecque et fut nommé, vers 1816, évêque de Carlsstadt, dans le Banat. Muchizky travailla à la régénération de la race slave en fondant des écoles primaires, rajeunissant les anciennes ballades populaires tirées de l'histoire nationale et mérita par ses poésies, où l'élevation des idées s'unit à la beauté de la forme et à la pureté du style, le surnom de *l'Horace serbe*. Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées à Pesth (1838, 2 vol.).

MUCHLER (Charles-Frédéric), littérateur allemand, né à Stargard (Poméranie) en 1793, mort à Berlin en 1857. D'abord auditeur, puis conseiller au ministère de la guerre (1794), il perdit ces fonctions après la bataille d'Iéna en 1806, s'occupa alors de littérature, reçut, en 1814, la direction civile et militaire de Dresde, et fut pourvu peu après d'une pension de 100 ducats. Muchler a composé des vers, des charades estimées et publié divers ouvrages, où l'on trouve, au milieu de choses assez plates, des traits humoristiques. Nous citerons de lui : *Almanach des dames* (Berlin, 1779); *Aristippe*, roman (Berlin, 1781); *Mes loirs* (Berlin, 1782); *Petite bibliothèque des dames* (Berlin, 1782-1786, 5 vol.); *Poésies* (1802); *Souvenirs d'amour et d'amitié* (1803), sorte d'anthologie de strophes et distiques tirés d'auteurs allemands, anglais, italiens et français; *Almanach des muscadets* (Berlin, 1808-1840), recueil périodique qui l'a surtout fait connaître.

MUCHWA s. f. (much-oua). Bateau de pêche indou.

MUCIA (famille), maison plébéienne de l'ancienne Rome. Le surnom de *Scaevola* que porta cette famille rappelle l'entreprise courageuse de ce jeune Romain qui pénétra, en 256, dans le camp de Porcenna. Elle se distingua surtout par ses connaissances en jurisprudence, qu'elle se transmettait de père en fils comme un héritage. Elle parvint pour la première fois au consulat en 579. On ne la trouve plus sous les empereurs.

MUCIANUS (P. Licinius Crassus Dives), jurisconsulte et grand pontife romain, fils du consul Mucius Scaevola, mort en 130 av. J.-C. Ayant été adopté par Licinius Crassus, il prit le nom de *Crassus*, auquel il ajouta celui de *Mucianus* pour indiquer sa première famille. D'abord souverain pontife, puis consul (131), il fut chargé de faire la guerre à Aristonice, qui voulait s'emparer du royaume de Pergame, qui venait d'être partagé entre Éléas et Smyrne, par les troupes d'Aristonice et se fit tuer pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi. Mucianus avait acquis beaucoup de réputation comme jurisconsulte et comme orateur.

MUCIANUS ou MUCIEN (Licinius Crassus), général et consul romain, favori de Vespasien, qui vivait dans le 1^{er} siècle de notre ère. Il obtint le consulat sous Claude en 53, se ruina par son faste et par son amour pour les plaisirs, et devint alors suspect à l'empereur, qui l'envoya en Orient avec un commandement subalterne. Sous Néron, il entra en faveur et commanda, à la mort de ce prince, la province de Syrie (68). Lorsque l'empire fut tombé entre les mains de Vitellius, Mucianus engagea Vespasien, avec qui il s'était lié par l'intermédiaire de Titus, à revendiquer le trône, réunit des forces considérables pour marcher contre Vitellius, fut devancé par Antonius Primus, qui battit et mit à mort ce dernier, courut alors sur les rives du Danube que les Daces avaient franchies à la faveur des discordes civiles, et les repoussa au delà du fleuve. De là, il accourut

A Rome, où il gouverna en maître jusqu'à l'arrivée de Vespasien. Lorsque le nouvel empereur débarqua en Italie, il alla à sa rencontre avec les principaux Romains et conserva la plus grande autorité. Vespasien, enchaîné par la reconnaissance, n'eût jamais le courage de réprimer ses abus d'autorité et ses exactions. On ignore l'époque de sa mort, mais on sait qu'il fut encore deux fois consul en 70 et en 74, et tout porte à croire qu'il termina sa vie peu avant Vespasien. Mucianus se montra également remarquable comme général, comme homme politique, comme orateur et comme historien. « Il associât, dit Tacite, les qualités bonnes et mauvaises, la mollesse et l'activité, la politesse et l'arrogance, trop d'abandon aux voluptés dans les loisirs et de grandes vertus quand il le fallait. Puissant par ses séductions sur ses inférieurs, ses amis, ses collègues, il aimait mieux donner l'empire que de l'obtenir. »

MUCIANUS ou **MUTIANUS**, surnommé **Scholasticus**, qui vivait au VI^e siècle de notre ère. C'était, au dire de Cassiodore, un homme très-instruit, qui traduisit en latin le *Traité sur la musique* de Gaudenzio et trente-quatre *Homélies* de saint Chrysostome sur l'*Épître aux Hébreux*. Cette dernière traduction a été publiée pour la première fois à Cologne (1530, in-8°).

MUCIDAN, bourg de France. V. MUSSIDAN.

MUCIEN, **IENNE** adj. (mu-si-ien, -i-ène). Hist. rom. Qui appartenait à la gens Mucia.

— s. f. Pl. Fête qu'on célébrait, dans l'Asie Mineure, en mémoire du préteur Q. Mucius Scaevola, qui avait gouverné la contrée vers 95 av. J.-C.

— Dr. rom. *Caution mucienne*. Syn. de *SATISDATION*.

MUCILAGE s. m. (mu-si-la-je — rad. *mucus*). Substance de nature visqueuse, qui est répandue dans la plupart des végétaux, surtout dans les racines et les graines. Le *mucilage* doit sa qualité nutritive aux diverses substances auxquelles il sert de véhicule. (Brill.-Sav.)

— Pharm. Liquide épais et visqueux formé par la solution d'une gomme dans l'eau.

— *Mucilage animal*, *Mucus*.

— Encycl. Presque toujours les *mucilages* sont de consistance visqueuse. Leur préparation est très-simple : on concasse les matières qui les contiennent et on les fait digérer, pendant vingt-quatre heures, dans une quantité d'eau convenable, en ayant soin de remuer pour faciliter la dissolution, puis on passe avec expression à travers un linge. Les *mucilages* sont très-employés en pharmacie, soit pour maintenir en suspension, dans un liquide, des médicaments insolubles (c'est de cette manière que l'on émulsionne les huiles), soit encore dans la fabrication des pastilles et des tablettes médicamenteuses, afin de lier des substances qui n'ont aucune cohésion par elles-mêmes. Les *mucilages* les plus employés sont ceux de gomme arabique, de gomme adragante, de liq. de semences de coing.

Certains, tels que les *mucilages* de lin, sont employés comme émollients ; celui de semences de coing constitue un collyre adoucissant. On appelle encore *mucilage* une substance végétale, coagulable en gelée par l'alcool, qui se rapproche beaucoup de la gomme par ses propriétés. Elle est très-répandue dans les racines de guimauve, de grande consoude, et c'est à ce principe que ces racines doivent leurs propriétés. Le *mucilage* rend l'eau plus filante, plus visqueuse que les gommes. Il donne, comme ces dernières, de l'acidité mucique et de l'acidité oxalique, par l'action de l'acide azotique.

MUCILAGINEUX, **EUSE** adj. (mu-si-la-jineux, -eu-se — rad. *mucilage*). Qui contient du mucilage : Une plante *MUCILAGINEUSE*. La *pommade* est un cataplasme au moyen d'un excipient gras ; le *cataplasme* est une pommade au moyen d'un excipient *MUCILAGINEUX*. (Raspail.)

— Pharm. Substantif. Se dit des boissons qui contiennent une grande quantité de principe gommeux dissous. || Substantif : Un *MUCILAGINEUX*.

— Anat. *Glandes mucilagineuses*, Glandes destinées à filtrer les humeurs visqueuses.

MUCINE s. f. (mu-si-ne). Chim. Principe constituant du mucus.

MUCIPARE adj. (mu-si-pa-re — de *mucus*, et du lat. *pario*, j'enfante). Anat. Qui sécrète du mucus : Glande *MUCIPARE*.

MUCIQUE adj. (mu-si-ke). Chim. Se dit d'un acide produit par l'oxydation des gommes, de la dulcité, de la lactose et de la galactose.

— Encycl. V. *MUCATE*.

MUCIVORE adj. (mu-si-vore — de *mucus*, et du lat. *vorare*, je dévore). Entom. Qui vit de mucosités.

— s. f. Pl. Section de la famille des myodaires mesomyses.

MUCKE (Henri-Charles-Antoine), peintre allemand, né à Breslau en 1806. Il eut successivement pour maîtres son père, qui lui apprit le dessin, König, sous qui il étudia la peinture d'animaux, et Schadow, le peintre d'histoire (1825), avec qui il se rendit à Dus-

seldorf, lorsque ce maître fut appelé à diriger l'Académie de peinture de cette ville. En 1832, M. Mucke partit pour l'Italie, où il passa deux ans, puis revint à Düsseldorf, y professa l'anatomie et acquit bientôt un tel renom dans toute l'Allemagne, que ses compatriotes le plaçant parmi les maîtres de l'art contemporain. Nous ne saurions, pour notre part, assigner un rang aussi élevé à M. Mucke. *Sainte Geneviève*, *une Châtelaine en prison*, *Emma portant Euphrosine*, *Barbevoisine et Gela*, *Sainte Elisabeth faisant l'aumône aux pauvres*, *L'Empereur Théodore arrêté par saint Ambroise à la porte de Milan*, qui sont les morceaux les plus remarquables de sa première manière, témoignent seulement d'une prétention excessive à la science de la figure, au point de vue anatomique. Des ses débuts, cet artiste obtint un succès d'étonnement et, dans le doute où le public était de sa valeur véritable, il s'abstint de l'analyser ; on le crut, sans contrôle, un peintre éminent. A l'exemple des grands maîtres de la Renaissance et des peintres les plus renommés de l'Allemagne contemporaine, M. Mucke se mit à peindre des fresques, genre dans lequel il a montré, d'ailleurs, beaucoup d'habileté. On voit de lui au château de Heltorf, qui appartient à la famille de comtes de Spée, *Frédéric Barbevoisine* et *Henri le Lion à la tête d'Erfurt*, le *Sac de Milan* par *Frédéric Barbevoisine*, son *Couronnement à Rome*, plus deux grands portraits historiques, *Saint Bernard* et *L'Évêque Othon de Freisingen*. Certes, on trouve du talent dans ces grandes compositions, mais les reminiscences dont elles sont pleines, le style mélangé que qu'elles affectent montrent, en somme, que le talent de M. Mucke consiste principalement dans l'art de disposer les figures avec habileté et avec goût. Ses tableaux à l'huile, qui sont fort nombreux, manquent également d'originalité et sont, en outre, d'une couleur désagréable. Il en est, cependant, quelques-uns de réussis ; nous citerons, entre autres : *Sainte Catherine condamnée à la roue et enlevée au ciel par les anges et Tristan et Yseult*. Dans une donnée différente, il faut signaler aussi : *Narcisse se contemplant dans une fontaine* et *la Prise de Jérusalem par Godofroi de Bouillon*. Plusieurs morceaux de M. Mucke ont été gravés et lithographiés. Les diverses expositions d'Allemagne ont montré tout à tour les nombreuses productions de ce peintre, et partout elles ont été reçues avec la plus grande faveur. Mais la France a été plus difficile, plus sévère ou plus juste. En 1855, en effet, le maître allemand avait envoyé à Paris l'*Aumône montrant à saint Jean Baptiste*, vaste composition qui fut accueillie avec la plus profonde indifférence. Le jury, si bienveillant pour les étrangers, en cette solennité, ne put faire entrer l'auteur parmi ses innombrables élus ; il demeura parmi les appelés seulement. Au reste, la composition qu'il avait envoyée était une des moins heureuses de l'auteur, et l'on pouvait s'étonner qu'il l'eût choisie de préférence à la *Sainte Catherine*, qui vaut infiniment mieux.

Nous passons sous silence bien des morceaux cités par les biographes, car M. Mucke a beaucoup produit ; mais, comme ils sont pour la plupart inférieurs à ceux que nous avons nommés, leur omission n'est pas une lacune. Nous en avons assez dit, d'ailleurs, pour faire connaître le genre de talent de cet artiste. A défaut d'originalité, il a du moins une science incontestable qui lui a servi à professer avec distinction l'anatomie à l'école de Düsseldorf.

MUCO s. m. (mu-ko). Bot. Arbre de la famille des malvacées, dont le fruit est comestible.

MUCOL s. m. (mu-ko-l). Pharm. Mucilage considéré comme excipient.

MUCOLITE s. m. (mu-ko-li-te). Pharm. Mucilage médicamenteux.

MUCOLITIQUE adj. (mu-ko-li-ti-ke — rad. *mucolite*). Pharm. Se dit des médicaments qui ont pour excipient un mucilage.

MUCO-PUS s. m. (mu-ko-pû). Pathol. Mucus mêlé de pus.

MUCOR s. m. (mu-kor — mot lat.). Bot. Genre de plantes cryptogames, type du groupe des mucédinées.

— Encycl. Le genre *mucor*, confondu avec beaucoup d'autres genres voisins, sous le nom vulgaire de *moississures*, renferme des végétaux microscopiques, caractérisés par un pédicule capillaire, long, tubuleux, simple ou rameux, pourvu d'un réceptacle globuleux, membraneux, d'abord presque aqueux et transparent, puis opaque et s'ouvrant pour lancer au loin des spores libres entre elles ; ce pédicule adhère par la base à des filaments capillaires qui forment une sorte de mycelium. Ces cryptogames sont disposés en touffes de couleurs variables, assez semblables à des byssus ; leur fragilité est telle que le moindre souffle suffit pour les détruire. Ils se développent sur les substances organiques en décomposition et se produisent en nombre d'autant plus considérable que l'atmosphère est plus humide et la température plus élevée (bien entendu, jusqu'à une certaine limite), et que les corps qui les supportent sont plus aptes à fermenter et à se putréfier. Ce n'est pas, comme on le croit trop souvent, que les *mucors* soient un produit de la décomposition

des matières organiques ; ce sont bien de véritables végétaux, provenant, comme tous les autres, de corps reproducteurs (graines ou spores) qui germent et se développent là où ils trouvent des conditions favorables.

Parmi les innombrables espèces que renferme ce genre, même après des dénombrements successifs, nous citerons : le *mucor* commun, d'abord blanc, puis brun ou gris noirâtre, enfin verdâtre, qui croît sur le pain, les pâtisseries, les confitures, l'empois, la colle de pâte, les légumes et une foule d'autres substances ; le *mucor* rampant, qui recouvre les feuilles mortes ; le *mucor* du noyer, qui croît sur les noix rances ; le *mucor* jaunâtre, rhombifère et rameux, sur les champignons plus ou moins décomposés ; le *mucor* orangé, qui se trouve sur les tonneaux et donne un mauvais goût au vin ; le *mucor* crustacé, qui forme sur les fromages des taches blanches ou rouges ; le *mucor* des herbes, qui envahit les collections de plantes sèches, etc. V. MOISSISSURES et MUCÉDINÉES.

MUCORÉ, **ÉE** adj. (mu-ko-ré — du lat. *mucor*, moississure). Bot. Qui ressemble à un *mucor*.

— s. f. pl. Groupe de végétaux cryptogames, de la famille des mucédinées, ayant pour type le genre *mucor*, et renfermant la plupart des champignons microscopiques appelés *moississures*.

MUCORIFÈRE adj. (mu-ko-ri-fère — du lat. *mucor*, moississure ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des moississures.

MUCORINÉ, **ÉE** adj. (mu-ko-ri-né — rad. *mucor*). Bot. Syn. de MUCÉDINÉ.

MUCOROÏDE adj. (mu-ko-ro-i-de — de *mucor*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une *moississure*.

MUCOSINE s. f. (mu-ko-zi-ne — rad. *mucus*). Chim. Substance particulière qu'on trouve dans les sécrétions muqueuses.

MUCOSITÉ s. f. (mu-ko-zi-té — du lat. *mucus*, morve). Fluide visqueux sécrété par les membranes muqueuses : *Chez l'enfant naissant tout est mucosité* : ses os, ses muscles, etc., sont pour ainsi dire muqueux. (Hérat.)

— Bot. Suc contenu dans certaines plantes et qui n'est ni tout à fait fluide, ni tout à fait visqueux.

— s. f. pl. Groupe de champignons.

MUCOSO-SÉREUX, **EUSE** adj. (mu-ko-zo-sé-reux, -eu-se — de *muqueux*, et de *séreux*). Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de celle de la sérosité : Les larmes sont une liqueur *MUCOSO-SÉREUSE*, un peu plus pesante que l'eau distillée, inodore, salée. (Riche-rand.)

MUCOSO-SUCRÉ, **ÉE** adj. (mu-ko-zo-su-ké — de *muqueux*, et de *sucré*). Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de celle du sucre. || On dit aussi *MUCOSO-SACCHARIN*, *INE*.

— s. m. Sorte de sucre imparfait, plus connu sous le nom de *sucres incristallisables*.

MUCOSTITE s. m. (mu-ko-si-te). Pharm. Cataplasme.

MUCRON s. m. (mu-kronn — du lat. *mucro*, pointe). Bot. Petite pointe qui termine certains organes végétaux, et qui paraît n'être que le prolongement de la nervure médiane.

MUCRONÉ, **ÉE** adj. (mu-kro-né — du lat. *mucro*, pointe. Ar. mil. Se dit d'une arme terminée par une pointe aiguë.

— Ichtyol. *Odontographe mucroné*, Espèce d'odontographe qui a la poitrine et le ventre garnis d'aiguillons.

— Bot. Muni d'un mucron, d'une petite pointe.

MUCRONIFÈRE adj. (mu-kro-ni-fère — du lat. *mucro*, pointe ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des pointes droites et roides.

MUCRONIFOLIE, **ÉE** adj. (mu-kro-ni-foli-é — du lat. *mucro*, pointe ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles mucronées.

MUCRONIFORME adj. (mu-kro-ni-for-me — du lat. *mucro*, pointe, et de *forme*). Hist. nat. Qui est en forme de pointe.

MUCRONULÉ, **ÉE** adj. (mu-kro-nu-lé — rad. *mucron*). Bot. Qui est garni d'une ou plusieurs petites pointes.

MUCUNA s. m. (mu-ku-na). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses.

— Encycl. Les *mucunas* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles trifoliées, munies de stipules, à fleurs disposées en grappes ou en ombelles axillaires ; le fruit est une gousse oblongue, velue, bosselée, divisée intérieurement par des cloisons transversales en plusieurs petites loges, dont chacune renferme une graine. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui habitent surtout les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Le *mucuna pruriens*, vulgairement nommé pois à gratter, est remarquable par ses fleurs, dont l'étendard est carné, les ailes pourpres et la carène verte ; ses gousses, comme celles de plusieurs de ses congénères, sont couvertes de poils légers et déliés, courts, épais, pointus, brillants, de couleur brunâtre ; pour peu qu'on les touche sans précaution, ces poils s'attachent facilement à la peau et y causent des démangeaisons cuisantes et très-incommodes ; plus on gratte la partie atteinte, plus les poils s'enfoncent et plus la démangeaison est vive. On prétend que de mauvais plaisants mettent parfois de ces poils dans les draps des nouveaux mariés, pour empêcher ceux-ci de dormir et les faire sortir du lit. Cette espèce de *mucuna* habite l'Inde ; elle croît partout dans les lieux incultes et dans les bois ; ses tiges s'élèvent très-haut. Le *mucuna* brûlant a des fleurs jaunes tachées de pourpre, auxquelles succèdent de longues gousses brunes relevées de rides fortement saillantes ; ses graines, rondes, aplaties, grossières, brunes, bordées d'un cercle noir, rappellent assez l'œil d'un âne ; de là le nom vulgaire d'œil de bœuf. Ces graines sont fort amères, et les naturels des Antilles leur attribuent des vertus purement imaginaires. Le *mucuna* gigantesque se distingue par les dimensions considérables de ses gousses.

Tous ces végétaux sont peu cultivés dans leur pays natal, et, en Europe, on les trouve à peine dans les serres chaudes des jardins botaniques. Leurs graines renferment du tannin et des traces de résine. Quant aux poils, on ne sait pas à quel principe ils doivent leurs propriétés irritantes. On les a proposés comme urticants dans les cas où l'on veut produire une vive et rapide rubéfaction. Les frictions avec l'huile font disparaître les démangeaisons qu'ils déterminent. On a proposé comme vermifuge ces poils incorporés dans du miel, de la thériaque ou tout autre électuaire. Ils ne déterminent aucun irritation dans l'intestin ; néanmoins, ce remède est aujourd'hui abandonné. Les graines passent pour aphrodisiaques. On a vanté la décoction des racines contre les catarrhes ; enfin, les gousses, infusées dans la bière, sont regardées comme excellentes contre l'hydropisie.

MUCUS s. m. (mu-kuss — mot lat. dérivé du gr. *mússō* pour *mukōs*, essuyer, qui se rattache à la racine sanscrite *mug*, *mung*, essuyer, nettoyer, d'où aussi le latin *mungo*, essuyer le nez, moucher). Physiol. Mucosité, sécrétion provenant des membranes muqueuses et des glandes qui s'ouvrent à leur surface.

— Encycl. Physiol. On réunit sous la dénomination de *mucus* des substances diverses, telles que les débris de la desquamation continue de l'épithélium qui revêt les membranes muqueuses ; le pus qui se forme dans les inflammations superficielles des membranes muqueuses, comme l'écoulement qui a lieu dans le coryza, le catarrhe, la blennorrhagie ; les fleurs blanches et certaines diarrhées dites muqueuses et aqueuses ; enfin, la sécrétion liquide des glandes des muqueuses, qui est le *mucus* proprement dit.

Les *mucus* sont donc des humeurs dont les caractères communs sont : une certaine viscosité, c'est-à-dire un état plus ou moins glissant ou filant ; une teinte blanchâtre ou grisâtre, quelquefois jaune ou jaune verdâtre, transparente ou demi-transparente ; une composition essentiellement constituée par un liquide composé d'eau, tenant en dissolution des sels d'origine minérale en très-petite quantité, des traces de principes cristallins d'origine organique, et surtout une ou plusieurs espèces de substances organiques naturellement liquides (*mucosine*), coagulables plutôt par l'action de divers réactifs que par la chaleur, et qui sont la cause principale des caractères fondamentaux de viscosité de l'humeur. Enfin, ces *mucus* ont encore pour caractère de tenir généralement en suspension des cellules de l'épithélium de la muqueuse dont ils proviennent. Suivant que cet épithélium est pavimenteux, comme à la surface de la peau, des muqueuses œsophagiennes, buccale, conjonctivale, vaginale, urétrales, et sur les séreuses synoviales ; nucléaire, comme à la face interne des vésicules sécrées, dans les glandes de la mamelle, les glandes sudoripares et les follicules du corps de l'utérus ; cylindrique, comme dans les fosses nasales, le larynx, la trachée et les bronches, le col et le corps de l'utérus, l'estomac, les intestins, on pourra reconnaître à quelle muqueuse ou à quelle glande appartient le *mucus* qu'on aura à examiner.

Il y a, en effet, autant d'espèces de *mucus* que d'organes propres à les sécréter. Les leucocytes se produisent avec une grande facilité à la surface des membranes muqueuses desquelles sont un peu irritées ; il n'est pas du tout rare de trouver ces globules en suspension dans les *mucus*. Enfin, les *mucus* tiennent souvent aussi en suspension des gouttes d'huile, des granulations moléculaires, des vibrations ou autres infusoires lorsque, n'étant pas activement renouvelés, ils s'altèrent et deviennent propres au développement de ces êtres.

— Chim. Dans les membranes muqueuses, telles que la membrane buccale, la membrane nasale, la membrane bronchique, la membrane du tube digestif, la membrane de l'appareil génito-urinaire, on trouve un liquide qui est sécrété en propre par ces membranes et qui souvent est mêlé avec les produits de sécrétion de certaines glandes. C'est à ce produit que l'on a donné le nom de *mucus*. On ne sait pas encore exactement si ce produit de sécrétion doit être considéré comme identique dans tous les cas ; si, en fait, il existe une seule espèce de *mucus*, lequel serait modifié par l'addition de substances étrangères, mais ne différencierait pas essentiellement selon qu'il est produit par une membrane ou par une autre. Lorsqu'on l'obtient

à un état de pureté approchée, le *mucus* paraît être un liquide alcalin, d'une nature visqueuse et glauqueuse particulière. Au microscope, on y trouve, outre des granules graisseux, des cellules épithéliales, dont la forme et l'espèce varient suivant la membrane qui a fourni le *mucus* et les éléments anatomiques qui ont reçu le nom de corpuscules muqueux. Ces éléments ne diffèrent par rien d'essentiel des globules du pus. Leur quantité varie beaucoup suivant les spécimens que l'on examine. A ces corps il faut ajouter une substance colloïde, la mucine, qui est un des constituants principaux du pus. La mucine paraît n'être pas dissoute dans le *mucus*, et c'est à elle que serait due la viscosité de ce liquide.

La mucine est insoluble dans l'eau. Il suffit pour l'obtenir de filtrer le *mucus* et de le laver à l'eau. Scherer, dans un cas, a cependant trouvé du *mucus* qui se dissolvait entièrement dans l'eau et qui passait à travers les filtres. La chaleur, loin de coaguler la mucine, paraît déterminer sa dissolution complète. L'alcool la précipite sous la forme de flocons fibreux, qui, en contact de l'eau, se gonflent en reprenant leur premier état colloïdal. L'acide acétique et les acides minéraux étendus la précipitent. Les acides concentrés la dissolvent promptement. Les alcalis la dissolvent surtout lorsqu'ils sont en solution étendue. Elle peut être précipitée de sa solution dans les acides faibles par les alcalis, si l'on ajoute ceux-ci avec assez de précaution pour ne pas employer un excès qui redissoudrait le précipité. Le ferrocyanure potassique ne précipite ni les solutions alcalines ni les solutions acides de la mucine, à l'exception, toutefois, de la solution acétique préalablement soumise à l'ébullition. Le tannin et le sous-acétate de plomb la précipitent d'une solution faiblement alcaline; l'acétate neutre de plomb et le chlorure mercurique y produisent à peine un trouble apparent. L'acide azotique concentré colore à chaud la mucine en jaune. L'addition d'une grande quantité d'eau la coagule ordinairement. Probablement cela tient à ce que elle lui enlève l'alcali qui la maintenait dissoute. Il est, d'ailleurs, fort difficile d'obtenir ce corps à l'état de pureté. Telle qu'elle est, Scherer y a trouvé 52,4 pour 100 de carbone, 7,0 d'hydrogène, 12,8 d'azote et 27,8 d'oxygène. Elle ne renferme pas de soufre, mais laisse 4 centièmes de cendres, qui sont surtout formées de phosphate de chaux et de carbonates alcalins. La mucine ne se rencontre pas seulement dans le *mucus*; on la trouve encore dans la synovie (produit des membranes synoviales), dans le contenu de divers kystes, dans le produit morbide que l'on nomme tissu colloïde, et dans le tissu connectif imparfaitement formé du cordon ombilical et de l'embryon.

En dehors de la mucine, le pus contient, avons-nous dit, une petite quantité de graisse, plusieurs substances extractives et des sels. Parmi ces derniers, il y a des sulfates, des phosphates et des chlorures alcalins, ainsi que des phosphates terreux.

D'après Berzelius, 100 parties de *mucus* nasal renferment 93,37 parties d'eau, 5,33 de mucine et 0,56 de chlorure alcalin. Souvent aussi le *mucus* renferme de l'albumine. Mais ce corps peut être considéré comme un élément animal de sa composition. Dans certains états pathologiques, on trouve diverses modifications de l'albumine en abondance sur la surface des membranes muqueuses, sous forme de transsudations. Dans ces conditions, la sécrétion elle-même se modifie et, au lieu de *mucus*, elle fournit du *mucus* purulent ou du pus. V. PUS.

On a dit que le *mucus* résultait de la désagrégation des cellules épithéliales des membranes muqueuses. Toutefois, la proportion relativement faible de cellules épithéliales que l'on trouve dans le *mucus*, si on la compare à celle de la mucine, et la présence de la même mucine dans le tissu connectif embryonnaire tendent à faire rejeter cette idée. Probablement, le *mucus* n'est pas directement sécrété par la muqueuse. Il est plus admissible qu'il se forme à sa surface au moyen de corps inconnus préexistants, de même que la fibrine, qui, elle aussi, se forme de toutes pièces aux dépens de principes immédiats préexistants.

MUCY-L'ÈVÈQUE, bourg de France. V. Mussy-L'Èvêque.

MUCKOWSKI (Joseph), célèbre littérateur polonais, né à Maszki, dans l'ancien palatinat de Lublin, en 1795, mort en 1858. Il quitta l'université de Cracovie pour prendre part, dans l'armée française, aux campagnes de 1813 et 1814 en Allemagne et en France, et se distingua plusieurs fois par sa bravoure. Après la chute de Napoléon, il retourna à Cracovie (1815), où il acheva ses études philologiques. En 1817, il fut nommé adjoint à la bibliothèque de l'université de Jagellon et, deux ans plus tard, il se rendit à Posen, où il professa au gymnase, pendant huit ans, les langues polonaise, latine et grecque. Il fit ensuite, avec le savant comte Dzialynski, un voyage scientifique en Danemark et en Suède, puis devint professeur de littérature grecque et latine au lycée de Sainte-Anne, à Cracovie, professeur de bibliographie et bibliothécaire de la fameuse bibliothèque de Jagellon. Il a laissé beaucoup d'ouvrages classiques et

littéraires, parmi lesquels nous nous bornons à citer les suivants : les *Récits de l'Antique et du Nouveau Testament*, en forme de dialogue (Posen, 1820; 2^e éd. corrigée, Posen, 1831); *Sexti Aurelii Victoris de viris illustribus urbis Romae*, nec non de *Cæsariis* (Posen, 1825), avec un dictionnaire latin-polonais, ouvrage adopté pour l'enseignement des écoles; la *Grammaire de la langue polonaise* (Posen, 1825; Cracovie, 1836 et 1849); *Recueil des plus célèbres et des plus rares versificateurs polonais du XVI^e et du XVII^e siècle* (Posen, 1827); les *Principes fondamentaux de la langue latine* (Cracovie, 1842); *Bibliothèque des historiens, des jurisconsultes et des hommes d'Etat polonais* (Cracovie, 1832), édition corrigée, augmentée de plusieurs notices très-importantes de l'ouvrage d'André Zaluski; *Pauli Paulinini, olim Paulus de Praga vocitatus, nigniti artium manuscriptorum librum... descriptio* (Cracovie, 1835); *Manuscrits de Martin Radyminski* (Cracovie, 1843); la *Grammaire pratique de la langue polonaise* (Cracovie, 1843); les *Domestiques et la manière d'être des étudiants de Cracovie dans les temps anciens* (Cracovie, 1842); la *Petite grammaire de la langue polonaise* (Cracovie, 1847); *Sur l'origine de l'université de Jagellon* (Cracovie, 1849); *Mélanges historiques et bibliographiques* (Cracovie, 1845); *Renseignements sur les manuscrits de l'histoire de Dlugosz* (Cracovie, 1851); *De significatione verborum* (Cracovie, 1851); *De munimentis Athenarum* (Cracovie, 1842), etc.

MUDA s. m. (mu-da). Bot. Genre de la famille des fucus.

MUDAR s. m. (mu-dar). Bot. Nom vulgaire, dans l'Inde, du calotropis gigantesque.

MUDARINE s. f. (mu-da-rine). Chim. Substance amère, non cristallisable, trouvée dans l'écorce de la racine du mudar.

MUDE s. f. (mu-de). Métrol. Mesure de capacité, usitée dans les Pays-Bas, qui, à Amsterdam, vaut 1111,125; à Groningue, 1111,028. Nom qu'on donne actuellement à l'hectolitre dans les Pays-Bas.

MUDE s. f. (mu-de). Comm. Sorte d'étoffe, faite avec l'écorce d'un arbre de Chine.

— Ichtyol. Genre de poissons, qui habite les eaux douces de l'Amérique du Nord.

— Encycl. Ichtyol. Les *mudes* ou amies sont caractérisées par un corps très-épais; une tête nue, osseuse, un peu déprimée; un museau large et arrondi; des dents aiguës; deux barbillons; des écailles très-nombreuses. La *mude* chauve ou *mudfish*, espèce type, a le corps presque cylindrique, la ligne latérale droite, les nageoires ventrales situées près de l'abdomen, les pectorales plus courtes, la dorsale longue, la queue arrondie. Son anatomie présente quelques particularités remarquables : sa tête est couverte de petites osseuses et dures; entre les branches de la mâchoire inférieure, on trouve une plaque osseuse, oblongue, marquée de stries rayonnantes; l'ouverture antérieure de la narine se prolonge en un tube charnu; la vessie natatoire présente l'aspect celluleux d'un pommé de reptile. Ce poisson habite les rivières de la Caroline; il se nourrit d'écrevisses et parvient, dit-on, à une assez grande taille. Sa chair est peu estimée comme aliment.

MUDE, EE (mu-dé) part. passé du v. Muder : Voiles mudées.

MUDEE (Gabriel van der MUDEEN, plus connu sous le nom de), jurisconsulte belge, né à Brecht, près d'Anvers, en 1500, mort à Louvain en 1550. Lorsqu'il eut pris le diplôme de licencié en droit dans cette dernière ville, où il se lia d'amitié avec Erasme, il voyagea en France avec les fils d'un membre du conseil privé qui lui avait confié le soin de leur éducation, plaça avec succès devant le parlement de Paris et obtint, à son retour à Louvain, une chaire d'institutes. En 1539, Mudée se fit recevoir docteur, professa le droit civil à partir de 1547, acquit une grande réputation comme professeur et fut appelé à faire partie du conseil d'État. Ce savant professeur introduisit en Belgique la méthode d'enseignement adoptée par Alciat, laquelle contenait en germe les idées amies de nos jours par l'école historique allemande. On a de lui : *In titulos aliquot Digestorum commentarii* (Louvain, 1553, in-fol.); *De restitutionibus in integrum* (Francfort, 1556, in-fol.); *De testamentis* (Spire, 1604, in-4°).

MUDEJARE s. m. (mu-de-ja-re). Hist. Maure d'Espagne vassal des chrétiens.

MUDER v. a. ou tr. (mu-dé). Mar. Changer la position des voiles triangulaires portées par des antennes.

MUDERRI s. m. (mu-dé-ri) — mot arabe qui signif. professeur. Docteur chargé d'enseigner les dogmes et les lois du pays dans les écoles publiques arabes.

MUDFORD (William), littérateur et publiciste anglais, né à Londres en 1758, mort à Canterbury en 1845. Pendant quelques années, il fut le secrétaire du duc de Kent, qu'il accompagna à Gibraltar en 1802, puis s'occupa de travaux littéraires, de spéculations financières dont il n'obtint aucun résultat favorable et se retira vers 1839 en province, où il fonda plusieurs journaux, notamment : le *Kentish Observer* et le *John Bull*. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi

lesquels nous mentionnerons : *Essai critique sur les écrits du docteur Johnson* (Londres, 1802); *Auguste et Marie ou la Fille de Buthiers*, conte dramatique (Londres, 1803); *Anthologie des écrits de Beattie* (Londres, 1809); *Questions matrimoniales à propos de la recherche d'un mari* (Londres, 1809); le *Contemplateur* ou *Série d'essais sur la morale et la littérature* (Londres, 1811); *Récit historique de la bataille de Waterloo* (1816, in-4°).

MUDGE (Thomas), mécanicien anglais, né à Exeter en 1715, mort en 1794. Tout jeune encore, il manifesta des dispositions tellement extraordinaires pour la mécanique, que son père, le pasteur Mudge, le mit en apprentissage chez le fameux horloger Graham, où il fit de rapides progrès et fut bientôt chargé des travaux les plus difficiles. Le premier ouvrage qui fonda sa réputation fut une montre à équation qu'il exécuta pour le roi d'Espagne, Ferdinand VI. Ce prince, ayant appris que Mudge en était l'auteur, le chargea d'exécuter pour lui les ouvrages qu'il jugerait les plus curieux et d'en fixer lui-même le prix. L'habile mécanicien fit alors, entre autres pièces, une montre à répétition marquant et sonnant le temps vrai et le temps moyen, répétant les heures, les quarts et les minutes; il ne demanda pour ce précieux bijou que 480 guinees. En 1750, il fonda avec Dutton une fabrique d'horlogerie à Londres, s'occupant ensuite de la construction des montres marines, dans lesquelles il apporta des améliorations considérables qui lui valurent une somme de 2,500 livres (62,000 fr.), votée par le Parlement à titre de récompense nationale, et inventa pour les montres ordinaires un échappement qui a pris son nom. Mudge devint, en 1777, horloger du roi George. On a de lui : *Pensées sur les moyens de perfectionner les montres, surtout celles de la marine* (1765).

MUDGE (William), ingénieur anglais, neveu du précédent, né à Plymouth en 1762, mort à Londres en 1821. Il était capitaine d'artillerie, lorsqu'il dut à la publication de quelques mémoires scientifiques dans les *Transactions* d'être nommé membre de la commission chargée de lever le plan trigonométrique de la Grande-Bretagne. A partir de 1797, il eut la direction exclusive de cet important travail, publia des cartes excellentes de plusieurs comtés de Galles et d'Écosse, et fut successivement nommé colonel, major général, membre de la Société royale de Londres (1798), lieutenant-gouverneur de l'institut de Woolwich, auquel il donna une nouvelle organisation. Mudge était, en outre, correspondant des Académies des sciences de Paris et de Copenhague. En 1819, il fit, avec Biot, un voyage scientifique aux Orcades. On a de lui : *Exposé des opérations relatives à la levée du plan trigonométrique de la Grande-Bretagne de 1784 à 1809* (Londres, 1799-1811, 3 vol. in-4°).

MUDIE (Robert), littérateur et savant anglais, né dans le comté de Forfar en 1777, mort en 1842. Il enseigna le gallois et le dessin à Inverness, puis se rendit à Londres, débuta, vers 1810, par un roman intitulé : *Glenfurgus* (3 vol. in-8°), donna, dans les journaux, un grand nombre d'articles sur les sujets les plus divers, composa de nombreux ouvrages, qui, presque tous, eurent du succès, et mourut, néanmoins, dans un état voisin de la misère. Parmi ses écrits, nous citerons : la *Grande Babylonie* (4 vol.), description de Londres; les *Oiseaux de la Grande-Bretagne* (Londres, 1835, 2 vol. in-8°); les *Cieux* (1835); *L'Homme dans sa structure et ses fonctions physiques* (1838, 4 vol.); *L'Homme dans ses facultés et ses fonctions intellectuelles* (1839); les *Animaux domestiques* (1839); les *Éléments*; les *Saisons*; *L'Homme dans ses relations avec la société* (1840); *Histoire du Hampshire* (1840, 2 vol. in-8°); *Description historique et topographique des îles de la Manche* (1840, in-8°); la *Chine et ses ressources*, etc.

MUDJELLID s. m. (mu-djél-lid). Relieur musulman, et particulièrement fabricant d'étuis destinés à renfermer le Coran.

— Encycl. Le *mudjellid* a surtout pour spécialité, on pourrait dire pour mission, de fabriquer les étuis dans lesquels tout musulman renferme son Coran. Le relieur ordinaire prend le nom de *defterdjis*. On croit généralement que le second calife Rachedd-oumar, l'un des beaux-pères du Prophète, est l'inventeur de l'art du *mudjellid*, qui fut introduit à Constantinople vers l'an 1500, par le sultan Bajazet II, fondateur de la corporation. Cette industrie n'a pas cessé, depuis lors, d'être fort estimée; aussi n'est-il pas rare de voir un *mudjellid* passer plus d'une année sur la reliure d'un exemplaire du Coran; les *mudjellids* sont toujours musulmans, tandis que les *defterdjis* appartiennent aux autres cultes.

MUDRZENA, déesse de la Sagesse chez les Slaves. Elle était la sœur et la femme de Hazon, le dieu de l'inspiration poétique; mais jamais deux époux n'eurent un caractère plus différent : autant, en effet, Hazon, en sa qualité de dieu des hautes idées de l'imagination, était gai, bienveillant et ouvert, autant elle se montrait prudente, réservée et soupçonneuse. Le renard lui était consacré.

MUDT s. m. (munt). Métrol. Ancienne me-

sure d'Aix-la-Chapelle pour les grains, valant 234^ll,9462.

MUE s. f. (mû — rad. *muer*). Zool. Changement de poils, de plumes, de peau, de cornes, qui arrive aux animaux, soit tous les ans, soit à une certaine époque de leur existence : La *mue* de la tête des cerfs avance lorsque l'hiver est doux. (Buff.) La *mue* est un état maladif commun à tous les oiseaux. (Mme de Genlis.) Les poules pondent indifféremment pendant toute l'année, excepté pendant la *mue*. (Buff.) Chacune des quatre crises pendant lesquelles les vers à soie changent de peau. (Dépouille de l'animal qui a mué : *Mue* de cerf. *Mue* de serpent.

— Physiol. Changement qui s'opère dans la voix des jeunes gens à l'âge de la puberté.

— Econ. rur. Lieu étroit et obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser : Nous sommes dans ce monde sous la direction d'une puissance aussi invisible que forte, à peu près comme les poulets qu'on a mis en mue, pour un certain temps, pour les mettre à la broche ensuite. (Volt.) On engraisse les canards en les mettant sous une mue ou cage à poulets, et en leur administrant une quantité suffisante de graines ou de son gras. (Tessier.) Sorte de cage en forme de cône, sous laquelle on met une poule qui a de petits poussins.

— Fam. Prison, lieu de détention :

Puisqu'un cartéain s'obstine
A traiter ce hibou de montre, de machine,
Quel ressort pouvait lui donner
Le conseil de tronquer un peuple mis en mue ?
LA FONTAINE.

— Tenir une femme en mue. Entretenir une femme comme maîtresse, la mettre en chambre.

— Être propre à garder les oisons en mue. Se dit d'un homme tout à fait incapable.

— Fauconn. Sorte de grande cage où l'on renferme un oiseau quand il mue : Tenir des oiseaux dans la mue. L'Autour de trois mûes, Autour qui a trois ans, qui a mué trois fois.

— Chasse. Mettre les chiens à la mue, Cesser de les faire chasser.

— Pâtiss. Mue de plaid, Commencement de procès.

— Encycl. Zool. La *mue* se manifeste chez presque tous les animaux; toutefois, ce mot ne s'applique généralement qu'aux mammifères, aux oiseaux et à quelques articulés. Chez les animaux supérieurs, on distingue deux sortes de mûes : celles qui s'effectuent au passage d'un âge à l'autre et celles qui ont lieu par suite de l'évolution des saisons. Ces dernières, parfois peu sensibles, produisent au contraire chez certaines espèces des modifications considérables, témoin ces animaux qui blanchissent en hiver et ces oiseaux qui, à la saison des amours, revêtent un magnifique plumage qu'ils dépouillent bientôt après; phénomène qui, disons-le en passant, a été la cause d'innombrables erreurs dans les travaux de classification. La *mue* des animaux domestiques est peu considérable. Chez les mammifères, elle se borne à un changement de poils plus touffus et plus longs en hiver, plus clair-semés et plus courts en été. Parmi les animaux sauvages, elle est d'une tout autre importance. Certains d'entre eux changent complètement de fourrure, tels que l'ermine et une espèce de lièvre qui blanchissent d'une façon très-remarquable; les autres revêtent des pelages épais, moelleux et chauds, dont l'industrie s'est empressée de profiter. Les changements qui s'effectuent au passage d'un âge à l'autre offrent également un important sujet d'étude. Les jeunes des deux sexes ressemblent ordinairement, chez les oiseaux, à la femelle adulte, et leur plumage est ordinairement beaucoup moins orné que celui du mâle. Chez les mammifères, le contraire a quelquefois lieu; car, d'une part, les jeunes des deux sexes ressemblent dans certains cas au mâle adulte, et, d'un autre côté, la livrée du premier âge est le plus souvent un ornement que l'animal perd avec l'âge, pour prendre une livrée plus simple et de couleurs plus uniformes et plus ternes.

C'est particulièrement en automne qu'il lieu la *mue* des oiseaux. Chez un grand nombre d'entre eux cette mue est double et l'on en trouve qui, au temps des amours, se revêtent d'ornements extraordinaires. Il faut à quelques espèces dont la *mue* est double plusieurs années avant que les couleurs du plumage soient stables et perdent leur bigarrure. On peut poser en principe que, lorsque les adultes mâles et femelles sont de même couleur, les petits qui en résultent ont une livrée qui leur est propre. Lorsque, au contraire, la femelle diffère du mâle par des teintes moins vives, les jeunes des deux sexes, avant la première mue, ressemblent à la femelle. Chez les reptiles, les amphibiens et les poissons, les phénomènes de la *mue* sont moins marqués que chez les mammifères et les oiseaux. Toutefois, on sait qu'à une certaine époque de l'année les serpents changent de peau. Quant aux poissons, il est également constaté que leurs écailles tombent et se renouvellent par le fait d'une véritable mue. Chez les animaux articulés, ce phénomène s'effectue par le déchirement de l'enveloppe extérieure qui fait place à une enveloppe plus grande. Les crustacés notamment sont soumis à des mûes successives,

Le moment venu, ils parviennent, à la suite de violents efforts, à se débarrasser de leur carapace, remplacée par une peau mince et molle qui finit bientôt par se durcir à l'égal de celle qu'ils ont perdue. Les arachnides sont également soumises à la mue. Mais c'est particulièrement chez les insectes que se manifeste le phénomène dont nous nous occupons. Il se produit dans l'espace de temps qui sépare la naissance du moment de la première métamorphose. C'est donc surtout chez les larves et spécialement chez les chenilles qu'on a pu l'étudier le mieux, notamment sur le ver à soie. La plupart des chenilles renouvellent leur peau trois, quatre et jusqu'à neuf fois, avant leur métamorphose en chrysalide. Un jour ou deux avant cette opération, qui paraît être douloureuse, la chenille s'isole, ne mange plus et se débarrasse de l'ancienne peau, qui se dessèche graduellement, puis se fend par suite des violentes contractions qu'elle éprouve l'animal malade.

Les végétaux eux-mêmes ne sont pas étrangers au phénomène de la mue, car c'est bien à cet ordre de faits physiologiques qu'on peut rattacher la défoliation des arbres, ainsi que la chute de leurs fruits et de leurs graines. La chute des feuilles, particulièrement, paraît être la manifestation la plus complète de la mue végétale, tant par le mode suivant lequel elle s'opère que par sa généralité. On sait, en effet, que les arbres verts perdent aussi leurs feuilles, bien que d'une manière moins rapide et à peine sensible, en ce sens que, chaque feuille étant successivement remplacée par une feuille nouvelle, ces arbres ne sont jamais entièrement dépouillés de leur verdure.

— **Physiol. et mus.** La mue se produit dans la voix lorsque l'enfant atteint l'âge de la puberté, que cet enfant soit du sexe masculin ou du sexe féminin. Mais tandis que chez l'homme ce phénomène transforme absolument le caractère de la voix, il n'agit point ordinairement d'une manière aussi radicale chez la femme. On sait, en effet, que les enfants des deux sexes, indistinctement, ont une voix de soprano; mais, tandis que les femmes conservent généralement cette voix (car celles dont la voix passe à l'état de contralto ou de mezzo-soprano peuvent être considérées comme des exceptions), la nature et le timbre de la voix des hommes se transforment complètement. Castil-Blaze a fait à ce sujet quelques observations intéressantes. « On peut à peu près conjecturer, dit-il, avant la mue de la voix d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, quel caractère prendra la voix qu'il aura après avoir mué. Si un garçon et une jeune fille, par exemple, ont l'un et l'autre une voix étendue et sonore, le résultat de la mue donnera au premier une voix de ténor et à la seconde une voix de premier dessus ou soprano. Mais si l'un et l'autre ont une voix à laquelle il soit plus aisé de descendre que de monter et dont les sons graves aient plus de force et de timbre que les sons aigus, dans ce cas le résultat de la mue donnera une voix de basse ou de baryton au premier et une voix de contralto ou de second dessus à la seconde. Telle est la marche de la nature lorsqu'elle n'est point arrêtée ni contrariée par des maladies, par des excès ou par un exercice forcé pendant la mue. »

La mue est d'ailleurs très-capricieuse et ne se produit pas toujours de la même manière; parfois elle fait disparaître entièrement la voix; d'autres fois, elle en conserve un certain nombre de notes. Dans de certains cas, elle s'opère très-lentement, tandis que dans d'autres elle se produit d'une façon pour ainsi dire instantanée, et tel enfant qui s'est couché le soir avec une voix de soprano ou de contralto se réveille le lendemain avec une voix de ténor ou de basse.

Pour les enfants que l'on destine à la carrière du chant, les précautions à prendre pendant l'époque de la mue sont très-importantes; mais les professeurs ne sont pas tous d'accord sur la nature même de ces précautions, des soins qu'exige la voix à cette époque. La plupart interdisent complètement l'exercice du chant dès que la mue commence à se déclarer.

Parfois on obvie à l'inconvénient passager de la mue, mais au prix d'un inconvénient plus grave encore au point de vue de la pratique du chant. On ne forme des élèves chanteurs que lorsque ce phénomène s'est opéré, lorsque la voix est formée. C'est là sans doute un grand tort, et la situation qui en résulte a été très-bien caractérisée par M. Fétis. « Chez les rares enfants qui ont été favorisés par le sort, dit-il, on n'est pas toujours certain d'en rencontrer un qui réunisse à la beauté de son organe un sentiment assez vif, assez profond pour qu'il devienne ce qu'on appelle à juste titre un chanteur. Ce sentiment se manifeste dans l'enfance de manière à être facilement aperçu par un maître pourvu des qualités nécessaires à l'exercice de son art; deux sons suffisent pour le faire reconnaître. Mais celui chez lequel on le découvre sera-t-il un de ceux qui conserveront leur voix? Voilà ce que nul signe extérieur ne fait percevoir. C'est cette incertitude qui a été l'origine de la castration des individus du sexe masculin. Rebuté par une multitude d'essais infructueux faits sur des enfants des deux sexes, on a pris le parti de ne plus admettre dans les écoles publiques de chant que

des adultes, avec lesquels on n'a point les mêmes risques à courir. Mais ici une nouvelle difficulté se présente, difficulté plus grande parce qu'elle est sans remède presque toujours: c'est que les individus qui arrivent à l'âge de puberté sans avoir posé les bases de leur éducation musicale par de longues études ne deviennent presque jamais musiciens, soit sous le rapport de la lecture de la musique à première vue, soit sous celui du sentiment de la mesure. Quelle que soit la beauté de la voix, sa flexibilité, son timbre, et même quel que soit le sentiment de justesse d'intonation et d'expression dont un chanteur commencé dans l'adolescence soit pourvu, il ne sera jamais qu'un artiste incomplet, dont l'exécution n'offrira point de sécurité, parce qu'il ne sera guidé que par une sorte d'instinct qui peut être souvent en défaut. »

MUE adj. f. (mû — lat. *muta* même sens). Muette; ne s'emploie qu'avec le mot *rage*, pour désigner une espèce d'hydrophobie dans laquelle le chien malade n'aboie point.

MUÉ, **ÉE** (mu-é) part. passé du v. *Muer*. Changé :

Qui de Méduse eût vu jadis la tête
Était en roc mué soudainement.

VOLTAIRE.

— Qui a subi la mue : Oiseau mué. Voix muée.

— Anc. légis. *Loi, coutume muée*, Loi ou coutume ancienne modifiée.

MUELNAERE (Félix-Armand, comte de), homme politique belge, né à Pittem, Flandre occidentale, en 1793, mort en 1862. Peu après avoir achevé ses études de droit, il fut nommé procureur du roi à Bruges, entra comme député à la seconde Chambre des états généraux en 1824, s'y fit remarquer par son talent et par son indépendance et devint, après la révolution de 1830, gouverneur de la Flandre occidentale, puis membre du congrès national. Dans cette assemblée, Muelnaere se prononça pour l'élection du duc de Nemours, puis pour celle de Léopold, fit ensuite partie de la députation envoyée à Londres auprès de ce prince, fut chargé peu après du portefeuille des affaires étrangères qu'il conserva jusqu'en septembre 1832, puis occupa successivement le même poste de 1834 à 1837 et de 1841 à 1843. Membre de la Chambre des députés depuis 1830, ministre d'Etat depuis 1831, il dut en 1849, par suite de la loi sur les incompatibilités, se démettre de ses fonctions de gouverneur de la Flandre et continua à siéger à la Chambre dans les rangs du parti catholique libéral jusqu'à l'époque de sa mort. M. Muelnaere avait reçu du pape le titre de comte en 1837.

MUENZER (Thomas), un des principaux chefs de la secte des anabaptistes. V. MÜNZER.

MUER v. n. ou intr. (mu-é — lat. *mutare*, changer, mot qui se rattache au même radical que *mutuis* et que le sicilien *moitos*, savoir la racine sanscrite *mé*, changer, qui ne se trouve plus en sanscrit que combinée avec les préfixes *apa* et *ni*. Elle est allée de près à *mā*, mesurer, et le causatif *mapay* leur appartient en commun. *Je mue, tu mues, il mue, nous muons, vous muiez, ils muent; je muais, nous muions, vous muiez; je muerais, nous muerais; je muerais, vous mueriez; je muais, vous muiez; que je muasse, que nous muassions; muant; mué, ée*). Subir la mue : C'est ordinairement vers la fin de l'été et en automne que les oiseaux muent. (Acad.) Tous les ans, vers la fin de février, les gros corbeaux muent et jettent leur tête. (E. Chapuis.)

Un paon muait, un geai prit son plumage,
Puis après se l'accorda.

LA FONTAINE.

— Devenir plus grave, en parlant de la voix des jeunes gens arrivés à l'âge de puberté : *Sa voix a mué*.

— Anc. mus. Exécuter une muance.

— v. a. ou tr. Changer : *Croirait-on qu'elle muât tous les animaux que bon lui semblait?* (Muret.)

O Dieu, père paternel,
Qui muas l'eau en vin.

RABELAIS.

Il Vieux mot.

— Vénér. *Muer sa tête*, Se dit d'un cerf qui quitte son bois.

MUESON s. m. (mû-zon). Anc. cout. Droit sur le vin.

MUET, **ETTE** adj. (mu-é, é-te. — Ce mot vient du latin *mutus*, que Weber dérive avec raison du sanscrit *mā*, lier, de sorte que la signification originnaire de ce mot aurait été qu'il a la langue liée). Privé de l'usage de la parole : *Moi, je touche au but du premier coup, et je vous apprendis que votre fille est muette*. (Moi.)

— Par ext. Se dit des personnes qu'une raison quelconque empêche momentanément de parler : *La honte le rendit muet. Elle demeura muette d'étonnement. Que de gens resteraient muets, s'il leur était défendu de dire du bien d'eux-mêmes ou du mal d'autrui!* (Mme Cottin.) Il n'y avait point de gens plus muets que les juges de l'Aréopage. (Bouhours.) Les peuples muets n'en sont pas plus fidèles. (B. Const.)

..... Et le triste orateur
Demeure enfin muet aux yeux du spectateur.

BOILEAU.

— Qui n'écrit point : *Cet auteur ne reste pas muet quand on l'attaque. Il m'écrivait toutes les semaines, mais il est muet depuis trois mois*.

— Qui ne se manifeste point par des cris ou des paroles : *Une grande émotion est toujours muette. La douleur est souvent muette. Je me défie des suites d'une douleur muette; je ne redoute guère une affliction à fracas*. (Descartes.) Un mépris muet est la meilleure réponse aux railleries. (Stobée.) La véritable affliction est muette. (Boitard.) La bêtise muette est supportable. (Balz.) Qui a, sans parler, sans se manifester par la parole, une signification déterminée : *Une protestation muette. La peinture est un langage muet. Cette épée trouvée dans ses mains était un témoin muet de son crime. Ses regards, ses présents étaient de muets interprètes de son amour*. (Acad.) Qui ne décide ou n'exprime rien : *Quand la loi est muette, les juges n'ont pas le droit de condamner. Sans l'homme, la nature est muette*. (Duguet.) Les documents sont muets pour qui ne sait pas les animer de cette lumineuse conscience du passé, qui certes n'est point exclue par l'érudition, mais que l'érudition ne suppose pas de toute nécessité. (Rennan.)

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

RACINE.

J'entendrais des regards que vous croirez muets.

RACINE.

Le zèle, le devoir, la pitié, tout se tait;

L'amour lui-même est sourd et le sang est muet.

DELILLE.

— Qui ne rend aucun son, qui ne fait entendre aucun bruit : *Cette ville, autrefois si bruyante, est maintenant muette. Mon piano est depuis longtemps muet*.

— Carte muette, Carte de géographie sur laquelle il n'y a aucun mot d'écrit.

— Fam. *N'être pas muet*, Parler avec facilité, parler beaucoup : *Il s'en faut qu'elle soit muette*.

— Être muet comme un poisson, comme une carpe, Ne pas prononcer une seule parole, garder un silence complet : *Quoique mon oncle causât comme une linotte en particulier, il était toujours muet comme un poisson en public*. (C. de Retz.)

— Théâtre. *Jeu muet*, Partie du jeu d'un acteur, par laquelle il exprime, sans parler, les sentiments dont il veut paraître affecté. *Le Personnage muet*, Acteur qui joue son rôle sans parler, personnage accessoire nécessaire à l'action, mais qui n'a rien à dire. *Scène muette*, Action d'un ou de plusieurs personnages qui ne parlent pas, mais qui expriment leurs sentiments par le geste, le maintien, la physionomie, etc. *Rôle muet*, Rôle d'un personnage muet : *N'ayant qu'un rôle muet, il sait le rendre éloquent par la noblesse de son air et la majesté de ses attitudes*. (Th. Gaut.)

— Numism. *Monnaie, médaille muette*, Monnaie ou médaille qui ne parle point, c'est-à-dire qui est dépourvue de légende. « On se sert aussi, dans le même sens, des mots ANÉPIGRAPHE et INANIMÉ. »

— Gramm. *Lettres muettes* ou substantiv. *Muettes*, Lettres qui ne se prononcent pas : *T final est toujours muet*. « Consonnes grecques susceptibles d'être remplacées, dans certains cas, par d'autres consonnes, et qui ne sont au nombre de neuf : β, π, φ, δ, τ, θ, γ, χ, ζ. *H muette*, Celle qui n'est point aspirée et ne se prononce pas, comme dans *histoire, homme*. *H muet*, E qui ne se prononce pas ou qui n'a qu'un son sourd, comme dans *joie, patrie, homme, lyre*. »

— Liturg. *Semaine muette*, Semaine sainte, pendant les derniers jours de laquelle on ne sonne pas les cloches. *Démon muet*, Se dit, dans les anciennes chartes, du troisième dimanche de carême.

— Vénér. *Chien muet*, Celui qui quête et suit le gibier sans donner de la voix.

— Econ. rur. *Vin muet*, Moût préparé de façon à ne point fermenter.

— Substantif. Personne qui est privée de l'usage de la parole : *Les muets manquent de l'expression de la parole et ont éminemment celle du geste*. (De Bonald.)

Le muet parle au sourd étonné de l'entendre.

L. RACINE.

— Par ext. Personne qui ne parle pas, pour une raison quelconque : *La langue du muet vaut mieux que celle du menteur*. (Max. orient.) Ne faites pas du palais du Luxembourg un hôpital pour les muets et les valétudinaires. (B. de Gir.)

— Sourd-muet, sourde-muette, Personne privée depuis sa naissance de l'usage de l'ouïe et qui n'ayant jamais entendu parler, n'a pu apprendre à parler elle-même.

— Ironiq. *Muette des halles*, Harengère, femme de la halle.

— Hist. ottom. Nom donné à des hommes attachés au service des sultans et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par signes : *Des muets vinrent les servir et leur apporter à manger*. (Volt.)

Dans les mains des muets viens la voir expirer.

RACINE.

— s. m. Erpét. Espèce de serpent à sonnettes.

— s. f. Gramm. Nom que l'on donne à neuf des consonnes de la grammaire grecque.

— Loc. adv. *À la muette*, Sans parler, sans faire de bruit : *Se sauver à LA MUETTE. S'avancer à LA MUETTE, sur la pointe des pieds*.

— Hist. lit. r. *Pièces à la muette*, Sorte de farces dont l'usage s'introduisit dans les foires de Paris vers 1710, et où le dialogue était remplacé par un langage baroque appelé jargon.

— Jeux. *Jouer à la muette*, Jouer sans compter les points que l'on fait, en punition d'une faute que l'on a commise : *Au piquet, quand un joueur accuse ce qu'il n'a pas, s'il ne rectifie l'erreur avant d'avoir joué, il ne peut rien compter du coup et joue à LA MUETTE*.

— Encycl. V. SOURD-MUET.

— Allus. littér. *Voilà pourquoi votre fille est muette*, Un des passages les plus comiques du *Médecin malgré lui*. Scapulaire vient d'être appelé en qualité de médecin auprès de Géronte, dont la fille feint d'être muette. Scapulaire, qui voit l'ignorance de Géronte, se livre aux raisonnements les plus sérieusement bouffons : « Or, ces vapeurs dont je vous parle, venant à passer du côté gauche, où est le foie, au côté droit où est le cœur, il se trouve que le poumon, que nous appelons en latin *myrian*, ayant communication avec le cerveau, que nous nommons en grec *nasmus*, par le moyen de la veine cave, que nous appelons en hébreu *cubile*, rencontre en son chemin lesdites vapeurs qui remplissent les ventricules de l'omoplate; et parce que lesdites vapeurs... comprenez bien ce raisonnement, je vous prie... et parce que lesdites vapeurs ont certaine malignité... écoutez bien ceci, je vous conjure... ont une certaine malignité qui est causée... soyez attentif, s'il vous plaît... qui est causée par l'acreté des humeurs engendrées dans la concavité du diaphragme, il arrive que ces vapeurs... *ossabundus, nequies, nequer, potarimum, quipsa mihi*. Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette. »

Dans l'application, ces mots servent à caractériser les explications prétentieuses, obscures, et qui n'expliquent rien. C'est une des allusions littéraires les plus fréquemment employées.

« L'année dernière, en allant à Saint-Domingue et en revenant, j'ai vu les vents allés aussi peu exacts à leur poste; en sorte que je suis peu étonné cette fois de leur absence, d'autant plus que j'ai toujours eu peu de foi à la théorie par laquelle on a voulu expliquer leur constance; autant eût valu dire, ce me semble, que c'est la raison pourquoi votre fille est muette. »

V. JACQUEMONT.

« Qu'est-ce que le pape? » demande grossièrement l'ivrogne Joseph. Le bon François répond : « Un grand prêtre et un roi. — Pour-quoi un roi? » La question est délicate; on a déjà fait plus de deux cents brochures là-dessus, sans compter les volumes. Mais François tranche la difficulté d'un seul coup : « Le pape est un roi parce qu'il a un royaume. » Voilà pourquoi votre fille est muette! »

E. ABOUT.

« M. Le Verrier se lève pour répondre. Il dit quelques paroles assez décousues et se précipite vers le tableau, appelant à son aide les calculs les plus compliqués. Il parle longtemps des perturbations, des tangentes, des molécules, des racines carrées, etc. Les auditeurs se regardent. Ceci nous a rappelé la scène si amusante du Théâtre-Français : *Et voilà justement ce qui fait que votre fille est muette!* »

VICTOR BORIE.

Muet d'Inguville (Lé), drame en deux actes, en prose, par Bayard et Davesnes (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 5 octobre 1836). Deux frères du nom de Rouvray habitent un riche domaine au port d'Inguville. L'aîné est marié. L'autre, célibataire et désœuvré, quelque peu Lovelace, courtise et trompe à dix lieues à la ronde toutes les gentilles paysannes qu'il peut rencontrer. Thérèse Valin surtout, un modèle de grâce et de candeur, a su le charmer. Il lui parle d'amour; elle ne répond pas; d'hymen, elle sourit et l'écoute. Entièrement dépourvue de malice, l'Agnes villageoise accorde sans difficulté de secrets rendez-vous. On prévoit ce qu'il en résulte bientôt : elle devient grosse; son amant disparaît, et des années s'écoulent. Un vaine attente pour la crédule Thérèse. Un jour elle apprend que son amant est marié. Prise de désespoir, l'infortunée s'embarque avec son enfant; mais à peine sorti du port, le vaisseau est brisé par la tempête et rejeté en débris sur la plage. Thérèse expire et son enfant, Georges, frappé d'épouvante, perd l'usage de la parole. Le hasard lui fait trouver un abri sous le toit hospitalier de Rouvray l'aîné, qui l'adopte et le fait élever avec sa fille Marie.

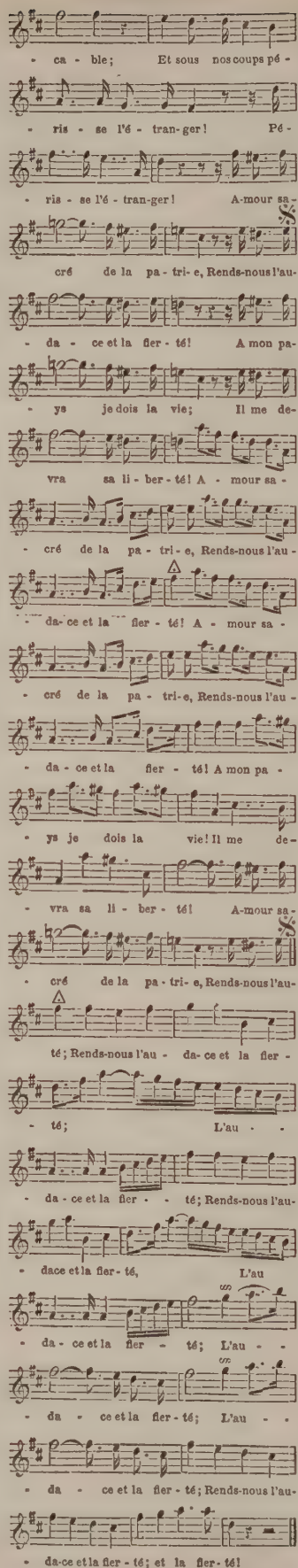
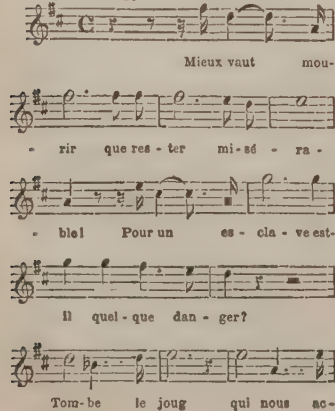
Vingt ans se passent; Georges, peu à peu, a changé en amour l'amitié qu'il avait pour

Marie; quant à son père, il n'en a jamais entendu parler, lorsqu'un jour on voit celui-ci arriver avec Henri, son fils légitime, qu'on destine à Marie. Henri est un mauvais sujet, un joueur, il est criblé de dettes; la veille encore, il a perdu 10,000 fr. sur parole, et s'il ne les a pas payés dans une heure, le créancier viendra trouver le père pour les lui réclamer. Cependant Georges n'a pu, sans douleur, voir celui qui doit lui enlever l'amour de sa chère Marie. Toi, un jeune paysan, son ami d'enfance, doit partir la nuit même en qualité de matelot; Georges veut s'embarquer avec lui, et les deux camarades se dirigent vers le port, pendant que Henri pénètre chez un certain Martigné, brise la caisse et enlève les 10,000 fr. dont il a besoin. Martigné, en constatant le vol et en le rapprochant de la disparition subite du muet, croit être sur la trace du coupable. On arrête le muet, qui essaye vainement de faire comprendre son innocence; mais, par une pantomime expressive, il peint le naufrage, la mort, le convoi funèbre de sa mère, et éclaircit ainsi le mystère de sa naissance. Plus de doute, le séducteur de Thérèse est en face du fils qu'il a autrefois abandonné, et il se désespère de le retrouver criminel. Cette idée l'accable, lorsqu'une lettre à l'adresse de Henri, ramassée près de la caisse de Martigné, vient révéler le nom du véritable voleur : c'est Henri. Qu'il s'éloigne donc, qu'il quitte l'Europe et un nom qu'il déshonore; Rouvray ne reconnaît plus d'autre fils que Georges, qu'il presse sur son cœur. « Mon père ! » s'écrie ce dernier, dont pour la première fois depuis vingt ans on entend la voix. En effet, une émotion terrible lui avait été la parole, une émotion délicieuse vient de la lui rendre.

Ce drame a été repris souvent et toujours applaudi. Ce n'est pas que l'intrigue, le dialogue ou les détails aient une bien grande valeur. Le récit est long et pénible, l'action est banale et les caractères sont faiblement tracés. Mais l'idée première est par elle-même dramatique, et la pièce contient des situations véritablement émouvantes et développées avec une grande habileté.

Muette de Portici (LA), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne, musique d'Auber, représenté à l'Opéra le 29 février 1828. Le sujet de cet ouvrage est, comme on sait, l'élévation et la chute de Masaniello; mais l'introduction sur la scène et dans un opéra d'une jeune fille muette a été une inspiration aussi heureuse qu'elle était hardie. Dès les premières représentations de cet ouvrage, on s'est accordé à le proclamer le chef-d'œuvre d'Auber, et à le placer au premier rang des œuvres lyriques. Après trente-cinq ans, pendant lesquels bien des opéras de genres différents ont été représentés, ce rang lui a été conservé. L'opéra de la *Muette* est d'une richesse extrême. Airs, duos, prières, cavatines, barcarolles, chœurs, airs de danse, orchestration, tout a du caractère et est du plus grand effet. Le mérite le plus singulier de la partition, et peut-être celui qu'on remarque le moins, est d'avoir exprimé, avec toute la précision dont la langue musicale est susceptible, les sentiments que la pauvre Fenella ne peut exprimer que par ses gestes. L'ouverture est originale et brillante. Pour ne citer que les morceaux caractéristiques, nous rappellerons le chœur : *O Dieu puissant, Dieu tutélaire*; la barcarolle si populaire : *Amis, la matinée est belle*, que nous avons donnée au mot AMIS; le duo dans lequel se trouve la phrase rythmée si fièrement : *Amour sacré de la patrie*; la scène du marché; la belle prière extraite d'une messe du compositeur; la cavatine dite du sommeil : *Du pauvre seul ami fidèle*, triomphe de Nourrit et de Poulitier; l'air du quatrième acte : *Arrière d'une vie*, chanté par Mme. Darcou et si admirablement interprété plus tard par Mme Vandenhuevel-Duprez; enfin la barcarolle : *Voyez, du haut de ces rivaux*. Le style vif et varié du compositeur s'accordait bien avec les scènes animées du drame. La *Muette de Portici* est un des plus beaux spectacles dont on puisse jouir à l'Opéra.

Allegro non troppo.



MUÉTISÉ, ÉE (mu-é-ti-zé) part. passé du v. Muétiser. Rendre muet : *Lettre MUÉTISÉE.*

MUÉTISER v. a. ou tr. (mu-é-ti-zé — rad. muet). Gramm. Rendre muet : *Le r de Alger*

a été sonore, et temps, a pris naissance à Paris, que de l'œuvre MUÉTISÉE. (Ragon.)

MUÉTISME s. m. (mu-é-ti-sme — rad. muet). Etat d'une personne muette : *Depuis que je me suis avisé de vous faire muet, il m'est venu dans l'esprit de me servir de votre MUÉTISME pour obliger votre père à consentir que vous épousiez Zaïde.* (Brueys.)

MUETTE s. f. (mu-é-te — l'étymologie de ce mot présente quelque difficulté aux philologues : les uns, séparant les deux sens de collection de mues de cerfs et de rendez-vous de chasse, font venir le premier de mue et le second de muette, qui s'est dit en effet muette; les autres font venir les deux sens de cette dernière source, voyant une concordance fortuite dans le rapport de mue avec muette). Petite maison bâtie pour conserver les mues de cerfs, ou pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue. Le Pavillon servant de rendez-vous de chasse.

— Petite maison disposée pour des rendez-vous galants, pendant la Régence.

— A signifié tour, donjon.

— Chasse. Gîte où le lièvre a fait ses petits.

Muette (CHÂTEAU DE LA), dans la forêt de Saint-Germain. Ce château, dont le nom signifiait muette, était situé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui un petit pavillon surmonté d'un belvédère, pavillon dit encore aujourd'hui *pavillon de la Muette*. L'ancien château, construit en 1515 par François Ier, était flanqué de tourelles, entouré de fossés et surmonté d'une terrasse sur laquelle était un jeu de paume couvert. Longtemps abandonné après la mort de son fondateur, le château fut restauré par Louis XIII, qui y campa fréquemment en chassant avec sa suite. En 1666, Louis XIV le fit abattre et ordonna de construire sur son emplacement le petit pavillon dont nous avons parlé et que son successeur surmonta d'un belvédère.

Muette (CHÂTEAU DE LA), à Passy. V. BOUTOGNE (bois de).

MUEZZIN s. m. (mu-è-zain — de l'ar. moudzain, crieur public). Sorte d'officier attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer la haute voix, du balcon des minarets, l'heure de la prière : *Le muezzin, du haut du minaret, lance aux quatre vents du ciel, d'une voix claire et aiguë, la profession de foi musulmane, la formule du Credo : La ilah ila Allah! Mohammed resoul Allah! Il n'y a qu'un Dieu! Mahomet est le prophète de Dieu! Le coucher du soleil est annoncé par les muezzins du haut des blancs minarets.* (Feydeau.)

— Encycl. Relig. Si, nouvellement arrivé dans une ville d'Orient, vous êtes brusquement, au point du jour, arraché de votre sommeil par un cri prolongé, lamentable, un véritable cri d'angoisse, suivi de quelques paroles inintelligibles pour le gïaour, et prononcées sur un ton chevrotant et nasillard, ne vous alarmez pas, c'est le muezzin qui, du haut du minaret de la mosquée voisine, invite les croyants à la prière. Il se porte alternativement aux quatre points cardinaux du minaret, pour lancer dans les airs la phrase sacramentelle : *La ilah ila Allah! Mohammed resoul Allah! Ce qui veut dire : « Il n'y a de Dieu que Dieu, Mahomet est son prophète. »* Cet appel fait par le muezzin a lieu pour chacune des cinq prières (ou offices) obligatoires, toujours accompagnées d'ablutions.

Le muezzin n'est ni un ministre de la religion, ni même un modeste thaleb. Nous ne saurions mieux le comparer qu'au bedeau des églises chrétiennes. C'est une espèce de héraut sacré institué pour chanter l'zann (l'annonce). Or, voici les paroles de l'zann; elles suivent la phrase déjà citée, qui est l'inviolable universel de toutes les cérémonies, on pourrait dire de toutes les actions du musulman :

« Dieu est très-grand ! Dieu est très-grand ! Dieu est très-grand !

« J'atteste qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'Allah !

« J'atteste qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'Allah !

« J'atteste que Mohammed est le prophète de Dieu !

« J'atteste que Mohammed est le prophète de Dieu !

« Venez à la prière ! Venez à la prière !

« Venez au temple du salut ! Venez au temple du salut !

« Dieu est grand ! Dieu est grand ! Il n'y a de Dieu qu'Allah !

Le Coran oblige les croyants à prier à cinq heures différentes de la journée; ces prières sont appelées *namaz*; chacune d'elles doit être précédée de l'zann. A la première des cinq heures canoniques qui suit immédiatement minuit, on ajoute deux fois après les mots : *Venez au temple du salut*, ces mots :

« La prière est préférable au sommeil. »

Les muezzins, choisis pour la beauté et l'éclat de leur voix, entonnent ce chant solennel, tournés vers La Mecque, les yeux fermés, les deux mains ouvertes et élevées, les pouces dans les oreilles. Dans cette attitude, ils parcourent à pas lents la petite galerie (*churfe*) qui règne autour des minarets,

Le calme et le silence des villes orientales portent au loin la voix de ces muezzins à toutes les heures où elle s'élève, mais surtout dans l'zann qui se fait avant l'aurore; elle acquiesce alors un degré de solennité dont on peut difficilement se faire une idée; tous les voyageurs s'accordent à reconnaître l'impression profonde qu'elle produit sur les esprits les moins religieux.

Voici quelle fut l'origine de l'institution des muezzins, d'après une tradition arabe. Mahomet avait fondé sa religion et se trouvait à Médine lorsqu'il réunit en une sorte de synode plusieurs adhérents de sa doctrine. L'assemblée décida que le jour de la semaine où se réuniraient les musulmans dans la maison d'Allah serait le vendredi, jour où doit avoir lieu le jugement dernier; puis elle chercha, mais inutilement, le moyen d'annoncer aux fidèles les moments du jour et de la nuit où le prophète faisait ses prières. Pendant la nuit suivante, un des membres du synode crut voir apparaître un esprit céleste qui monta sur le toit de la maison et prononça l'zann à haute voix. Instruit de cette vision, Mahomet y vit un ordre d'Allah et chargea un de ses disciples, à qui il donna le titre de muezzin (héraut), de rappeler au peuple l'heure de la prière du haut du toit de sa maison.

Le premier muezzin, nommé Bilal-Habebci, était un esclave affranchi par Mahomet et très-avant dans son amitié. Il remplit ses fonctions avec beaucoup de zèle et de piété. Un jour qu'il annonçait l'zann dans l'antichambre même du prophète, Alché (une des femmes de Mahomet) lui ayant dit tout bas derrière la porte que le prophète reposait encore, il ajouta à la première formule, ces paroles : « Certes, la prière est préférable au sommeil. » Le prophète, à son réveil, y applaudit et ordonna qu'elles fussent insérées dans tous les zann du matin.

Telle fut l'origine de l'institution de ces espèces de chantres et sacristains des mosquées, dont la principale fonction consiste à prévenir les croyants qu'il est temps de vaquer à l'oraison.

Par suite de quelques abus, et sur la plainte de plusieurs musulmans, dont l'indiscrète curiosité des muezzins avait éveillé la jalousie, on ne confia pendant longtemps cette charge qu'à des vieillards aveugles, afin que, placés en observation sur la plus haute galerie des minarets, leur regard ne plongât plus sur les terrasses des maisons voisines, où les femmes prenaient le frais.

Le grand chantre de la chapelle du séraï porte aujourd'hui le nom de muezzin-bachi. Nous avons dit que les heures canoniques sont au nombre de cinq; le cri des muezzins retentit donc cinq fois par jour : à l'aurore, à midi, à trois heures, au crépuscule, au milieu de la nuit. Bien que la prière soit la première obligation des musulmans, le *pléter de la foi*, comme ils la qualifient, tout fidèle peut cependant réciter deux de ces oraisons en même temps, ce qui par le fait réduit les prières à trois. Durant le mois de ramadan, consacré au jeûne le plus sévère, les appels canoniques sont doublés; mais la prière du second appel n'est que surrogatoire, et par conséquent de pure dévotion.

Le muezzin doit être en âge de majorité, doué de vertu, de science et de doctrine, attendu que son office, qui a été rempli plusieurs fois par le prophète lui-même, est des plus augustes et des plus saints. La pureté légale est nécessaire pour qu'il puisse s'en acquitter dignement.

MUEZZIN-BACHI s. m. (mu-è-zain-bach). Grand chantre de la chapelle du séraï.

MUFFETISSE s. m. (mu-fé-ti-zé). Commissaire turc chargé de juger les contestations relatives aux biens ecclésiastiques.

MUFFE s. m. (mu-fé). Terme populaire du mot *muffe*, dans le sens de sot, imbécile : *Éh! dis donc, MUFFE, vas-tu finir?*

MUFFETON s. m. (mu-fé-ton — dimin. de *muffe*). Pop. Petit muffe, petit sot : *Vais-tu, MUFFETON, lui disais la dame.* (G. de Nerval.)

MUFFET (Thomas), naturaliste anglais. V. MUFFET.

MUFFIN s. m. (mu-fain). Techn. Petit pain de luxe, de forme circulaire, à croûte très-mince, pâle et molle, que l'on fabrique, surtout en Angleterre, pour préparer des rôtis de beurre en usage pour les déjeuners et les lunchs : *On fait les MUFFINS à la manière ordinaire; seulement, on travaille la pâte plus longtemps, avec un excès d'eau, et on les soumet la cuisson, enfermés dans des boîtes de tôle munies d'un couvercle.*

MUFFLING (Frédéric-Ferdinand-Charles, baron de), général et écrivain militaire prussien, né à Halle en 1775, mort en 1851. Il commença à se faire remarquer dans la campagne de 1806, comme chef d'état-major du duc de Saxe-Weimar, accepta en 1809 un emploi civil dans les États de ce prince, reprit les armes lorsqu'en 1813 l'Allemagne se souleva contre la domination de Napoléon, devint général quartier-maître de l'armée de Silésie, et suivit Blücher à Paris. Pendant la campagne de 1815, Muffling se rendit au quartier général de Wellington, comme représentant de la Prusse, devint, après la seconde entrée des alliés à Paris, gouverneur

pendant cinq mois de cette capitale, prit part aux travaux du congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, fut nommé, en 1820, chef d'état-major général de l'armée prussienne, s'occupa alors de grands travaux topographiques et fit mesurer plusieurs degrés du méridien. De puis lors, il fut successivement commandant du 70^e corps d'armée (1839), gouverneur de Berlin (1837), président du conseil d'Etat (1841) et feld-marchand général (1847). On lui doit plusieurs ouvrages intéressants pour l'histoire militaire : *Opérations de l'armée prusso-saxonne en 1806* (Weimar, 1806); *Remarques sur les principes de l'art supérieur de la guerre* (Weimar, 1808); *Campagne des Prussiens et des Russes en 1813* (Breslau, 1813); *Histoire de la campagne faite en 1815 par l'armée anglo-hanovrienne-néerlandaise* (Stuttgart, 1815); *Documents pour servir à l'histoire des guerres de 1813 et de 1814* (Berlin, 1824, 2 vol.); *Considérations sur les grandes opérations militaires et sur les batailles* (Berlin, 1825); *Mémoires de ma vie* (Berlin, 1851, 2 vol. in-8°), etc.

MUFLANE s. f. (mu-flan — rad. mufl). Bot. Nom que l'on donne quelquefois aux végétaux appartenant à la famille des scrofulacées.

MUFLÉ s. m. (mu-flé — du germanique : allemand *mufl*, *moffel*, chien à grosses lèvres pendantes, et par extension *muflé*, de l'ancien haut allemand *mupfan*, contracter la bouche). On a dit *muflé* au féminin pour *muflé* :

Morbule, si plus tu m'interromps,
A la fin je pourrai te donner sur la muflé.

HAUTEROCHÉ.

Partie nue et muqueuse qui termine le museau de certains mammifères, particulièrement des carnassiers, des rongeurs et surtout des ruminants : **MUFLÉ** de veau. **MUFLÉ** de loup. **MUFLÉ** de rat. L'original a le **MUFLÉ** du chameau, le bois plat du daim, les jambes du cerf. (Chateaub.) La plupart des Francs ne laissent croître leur barbe qu'au-dessous de la bouche, afin de donner à leurs lèvres plus de ressemblance avec le **MUFLÉ** des dogues et des loups. (Chateaub.)

— Sculpt. Ornement représentant le muflé d'un animal.

— Pop. Gros et laid visage. « Personne laide, désagréable, sottie, imbécile : C'est un **MUFLÉ**. Va-t'en donc, vieux **MUFLÉ** ! cria la jeune fille avec un accent en. éternel local. (Gér. de Nerv.)

— Donner sur le muflé à quelqu'un. Le frapper au visage :

A la fin je pourrai te donner sur le muflé.

HAUTERIVE.

— Techn. Orifice de la base d'un soufflet. || Bande de fer soudée sous le bout d'un ressort.

— Bot. **MUFLÉ** de veau, **muflé** de bœuf, **muflé** de chien, Noms vulgaires du mufler des jardins.

MUFLÉAU s. m. (mu-flô — rad. muflé). Bot. Nom vulgaire du mufler des jardins.

MUFLIER s. m. (mu-flîé — rad. muflé, par allusion à la forme de la corolle). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées : *Combien je préfère aux fleurs doubles, grasses et défigurées par la culture, ces maigres fleurettes des rochers, ces frères graminées et ces sœurs muflières qui dressent sur les vieux murs leurs grappes de fleurs originales !* (G. Sand.)

— Encycl. Les muflers sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes ou opposées. Les fleurs, disposées en grappes terminales, présentent une corolle personnée, à gorge fermée, offrant une certaine ressemblance avec la muflé de quelques mammifères, d'où le nom scientifique latin *antirrhinum*, et les noms vulgaires *mufler*, *muflé* de veau, *gueule de loup* ou de lion, etc. Cette ressemblance se retrouve aussi dans le fruit ou capsule. Ce genre renferme une douzaine d'espèces, dont plusieurs croissent en Europe.

La plus connue est le *mufler* des jardins ou *gueule de lion*. C'est une plante vivace, à tiges dressées, à grandes et belles fleurs purpurines, nuancées de jaune dans le type, mais présentant d'ailleurs un très-grand nombre de variétés de couleurs. Cette espèce est répandue dans presque toute l'Europe; elle croît abondamment dans les terrains secs et incultes, même sur les rochers et les vieux murs; on la cultive de temps immémorial dans les jardins d'agrément, où elle fleurit durant tout l'été. Elle est très-rustique et peut croître à peu près partout, sauf dans les terrains marécageux et aux expositions trop ombreuses.

Sa culture est on ne peut plus simple et n'exige que les soins ordinaires. On la multiplie de graines semées au printemps, à une exposition un peu abritée, ou mieux d'éclats de pied. La transplantation manque rarement, si elle est bien faite, et au bout de deux ans les nouvelles touffes sont aussi belles que les anciennes. En général, il est bon que ces touffes soient bien garnies pour faire de l'effet; mais il ne faut pas qu'elles soient trop larges; en général, elles ne doivent pas avoir plus d'un mètre de tour. On les place dans les plates-bandes, ou dans les endroits bien découverts des jardins paysagers. Elles produisent toujours, de près ou de loin, un très-bon effet.

On prolonge leur floraison jusqu'aux gelées, en coupant les tiges qui ont fleuri, et cela avant que les graines aient atteint leur maturité; il pousse alors de nouvelles tiges, qui ont le temps de fleurir avant l'hiver. On doit changer ces touffes de place tous les cinq ou six ans, et les réduire alors à une ou deux tiges. Bien que cette plante soit vivace, on la peut cultiver aussi comme annuelle ou bis-annuelle. Les fleurs coupées se conservent très-bien en vases ou en bouquets.

Le *mufler* est inodore dans toutes ses parties, et a une saveur amère. Les bestiaux n'y touchent pas. En Orient, on extrait de ses graines, préalablement chauffées, réduites en pâte et exprimées à chaud entre des plaques métalliques, une huile fixe, peu abondante, mais d'excellente qualité, et aussi estimée pour la cuisine que l'huile d'olive. En médecine, on l'a regardé comme stimulant, vulnéraire, bon pour guérir les fluxions des yeux ou les tumeurs; mais il est à peu près inusité aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On lui attribuit jadis, dans certains pays, la propriété de chasser les maux de tête et de détruire les effets des charmes ou de mauvais sorts. On portait même sur soi pour se préserver de la contagion.

MUFLIERE s. f. (mu-flîère — rad. muflé). Econ. rur. Sorte de force toile garnie de pointes, qu'on suspend aux cornes des vaches pour les empêcher de se teter entre elles, aux cornes des vœux pour les empêcher de teter les vaches.

MUFTI s. m. (mu-fti — mot ar. qui signifie : qui donne une réponse décisive, dont les réponses instruisent de la vérité, dont les jugements servent de règle et de loi; du verbe *fatâ*, qui, à la quatrième forme *afât*, signifie : juger, faire connaître la vérité par une réponse juridique). Chef de la religion mahométane, qui juge sommairement les questions relatives au dogme ou à la discipline : Le *mufti* et les *ulémas*, réunis autour de l'étendard sacré, prononcèrent l'ordonnance des châtiments (Lamart.) Les *muftis* et les *ulémas* ne voient pas de très-bon œil les *derwiches*. (Th. Gaut.) || On écrit aussi *MUPHTI*.

— Encycl. Le *mufti*, ou préfet spirituel de chaque ville ou district important de l'empire turc, exerce dans les villes ou districts une partie des pouvoirs civils, ainsi qu'en matière judiciaire. Au spirituel, il administre les biens de l'Eglise musulmane (*wacoufs*), distribue les aumônes et veille à la conservation et à l'exécution des rites; au civil, il est magistrat consultant et prononce en cette qualité des décisions (*fatwas*) qui ne sont point exécutoires sans l'approbation de l'autorité supérieure, mais dont le recueil forme jurisprudence. Suivant la tradition autoritaire des pays musulmans, il doit formuler ses jugements par sentences brèves ou, si faire se peut, par oui ou par non. En matière administrative et politique, les décisions des *muftis* ont un grand poids et ont quelquefois déterminé des révolutions. Dans les villes importantes, le *mufti* est resté juge de paix. Il juge les affaires de simple police, joue entre les familles le rôle de conciliateur et d'arbitre, sauf à laisser aux parties le soin de se pourvoir ailleurs si elles ne sont pas contentes de sa décision. Cette situation de conciliateur lui assure une influence considérable grâce à l'esprit religieux des populations. Dans les petites villes et dans les districts ruraux où il n'y a point de mosquée royale, le *mufti* est suppléé par des imams et des moudjids. La seule distinction extérieure des *muftis* consiste dans un turban blanc qu'ils portent comme membres du corps des *ulémas* ou docteurs de la loi et point en qualité de *muftis*.

Dans la hiérarchie judiciaire, les *muftis* font partie du *mehkema* ou tribunal des cadis, qui correspond à notre tribunal de 1^{re} instance, à cette différence près qu'il règle les affaires religieuses comme les affaires civiles. L'officialité épiscopale du moyen âge ou tribunal de l'évêque répond parfaitement au tribunal des cadis dans les pays musulmans. Les *muftis* font également partie d'une sorte de tribunal supérieur correspondant à notre cour d'appel. Ce tribunal est composé de cadis, de *muftis* et d'*ulémas* qui ne sont point *muftis*, car le terme *mufti* implique une juridiction, tandis que les *ulémas* n'en ont pas toujours.

MUGE s. m. (mu-je — du latin *mugil*, le même que le grec *mugos*, poisson à peau visqueuse, du même radical que le latin *mucus*, viscosité, proprement ce que l'on essuie; de la racine sanscrite *mug*, *mung*, essuyer, nettoyer, grec *mussô* pour *mukso*, latin *muugo*. V. MOUCHER). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens : On a remarqué que la lumière attire en foule les muges dans les filets. (Valenciennes.) || *Muge volant*, Nom vulgaire de l'exocet.

— Encycl. Les muges présentent comme caractères essentiels une tête large, déprimée, écailleuse, enveloppée par de grandes opercules bombées, qui renferment un appareil pharyngien plus compliqué qu'à l'ordinaire; la bouche fendue en travers, à lèvres charnues et crénelées, et semblable à un chevron, la mâchoire inférieure portant au milieu un angle saillant qui correspond à un angle rentrant de la supérieure; les dents réduites à quelques aspérités sur les côtés de

la langue; le corps cylindrique, oblong, revêtu de fortes écailles; deux nageoires dorsales courtes, écartées, la première ou l'épineuse loin de la nuque, la seconde située vis-à-vis de l'anale; des ventrales placées sous l'abdomen. Ces poissons ont un estomac fort singulier par sa forme et sa ténacité, et l'épaulement excessif de ses parois charnues; leur canal intestinal est d'une longueur extraordinaire, à replis nombreux, et muni de deux très-petits cœcums à son origine.

Les muges, malgré la grande taille qu'ils acquièrent quelquefois, sont dépourvus d'armes offensives et ne peuvent attaquer les autres espèces; d'un autre côté, leurs armes défensives sont à peu près nulles, car elles se réduisent aux épines menues et peu nombreuses de leur première dorsale; la plupart des poissons voraces sont pour eux des ennemis redoutables. Pour échapper à leur poursuite, les muges font de grands sauts au-dessus de l'eau. Ils vivent en troupes nombreuses, remontent les fleuves assez loin de leur embouchure et donnent lieu à des pêches très-abondantes et d'autant plus avantageuses que la chair de ces poissons est un aliment très-sain; mais ils ne durent ordinairement que quelques jours. Ce genre comprend plus de cinquante espèces, dont plusieurs vivent dans les mers d'Europe et présentent un intérêt tout particulier.

Le *muge* céphale, appelé aussi *muge* à large tête, cabot, mulet de mer, etc., a 0m,50 de longueur en moyenne; mais il peut atteindre de plus grandes dimensions; son museau est gros et court et son corps oblong; il a le dos brunâtre, avec des teintes bleu foncé qui s'effacent sur les flancs pour passer, sous le ventre, à la nuance argentée la plus brillante; sur ses côtés, on voit quelquefois raies parallèles plus foncées que la couleur du fond. Ses troupes sont souvent si nombreuses et si compactes qu'elles communiquent à l'eau une teinte d'un bleu sombre. Cette espèce abonde dans la Méditerranée; elle paraît être plus rare dans l'Océan. Comme avant cette époque, mais sautes, et chez haut hors de l'eau; mais il ne peut se soutenir longtemps en l'air et retombe le plus souvent dans les filets latéraux tendus exprès par les pêcheurs, et appelés pour cette raison sauteuses. Par ses dimensions, sa multiplication considérable, la qualité de sa chair, l'importance de sa pêche, son organisation et ses mœurs, il a été connu de toute antiquité.

Aristote décrit, sous le nom de *muges*, des poissons qui vivent en troupes, remontent de la mer dans les rivières et les étangs, ne frayent qu'une fois l'année, en hiver, et cherchent à déposer leurs œufs à l'embouchure des fleuves. Il les met au nombre des espèces qui évitent la haute mer et se tiennent plus volontiers près des côtes. || Nous fait connaître un mode de pêche pratiqué de son temps en Phénicie. « Les pêcheurs, dit-il, ayant remarqué qu'après le frai les femelles suivaient les mâles, comme avant cette époque les mâles suivaient les femelles, présentèrent aux troupes de muges, suivant les circonstances, des formes de poissons flottants qui imitent le mâle ou la femelle; par ce moyen, ils parviennent à en enfermer un grand nombre dans leurs filets. » Ce récit, qui n'est probablement qu'une fable, avait été transmis sans doute au savant naturaliste par les pêcheurs grecs qui avaient eu des relations avec les Phéniciens, et chez lesquels c'était une opinion répandue.

Le *pêche des muges* était déjà très-important dans l'antiquité. « La réunion en troupes de diverses espèces de muges, dit Noël de La Martinière, en rendait la capture assez facile qu'abondante et profitable aux pêcheurs. Le *muge* était vraisemblablement le poisson que les Grecs faisaient graver sous un crabe (comme on le voit sur les médailles d'Argente et de Syracuse, etc.) pour en composer l'emblème de la vitesse et de la lenteur, de la prudence et de l'activité. Ceux qui connaissent les détails de la pêche des muges savent combien ces qualités sont nécessaires pour en assurer le succès : il faut une grande précision dans la manœuvre pour s'emparer d'une troupe de ces poissons. »

Le *muge* céphale, d'après Seiden, était consacré à Diane. Ce poisson a donné son nom à la ville de Céphalode, aujourd'hui Cefalo, en Sicile. Les muges d'Abulère, d'Egine et de Sinope étaient très-estimés chez les Grecs. Les médailles d'Amphipolis de Thrace portent gravé un de ces poissons, dont la pêche et le commerce font encore vivre aujourd'hui le pauvre village de Jeni-Kioi, qui a succédé à cette ville. Le *muge* passait pour avoir des mœurs pacifiques et ne pas nuire à la propagation des autres espèces. Sa modération et sa sobriété étaient passées en proverbe; on l'appelait fréquemment *nestis* (poisson à jeun), et on en avait fait l'emblème de l'homme qui vit content de peu et ne cherche pas à s'enrichir aux dépens d'autrui.

Le *muge* fut aussi en grande estime à Rome. On savait bien distinguer ceux qui venaient de la mer de ceux qui on pêchaient dans les eaux douces, les premiers étant d'une qualité supérieure, et les autres formant, d'après Galien, une espèce distincte, par les nombreuses arêtes qui en rendaient la chair désagréable à manger. Du temps de Varron, on le nourrissait dans les viviers; les progrès du luxe le forcèrent de céder la place aux poissons étrangers et de passer des tables patricien-

nés sur celles du peuple, auquel il fournissait, frais ou salé, une nourriture abondante. Pline dit que le *muge*, lorsqu'il est effrayé, cache sa tête, comme fait l'autruche, et se croit ainsi hors de danger; Gronovius s'est cru obligé de disculper ce poisson de cette prétendue stupidité, en faisant remarquer que, s'il enfonce sa tête dans le sable, c'est pour s'y maintenir et éviter ainsi d'être entraîné par les flots. L'étang de Lattes, dans la Gaule Narbonnaise, était très-renommé pour la pêche du *muge*. Pline nous a laissé de cette pêche une description chargée de détails fabuleux, mais qui mérite d'être rapportée.

« Il y a dans la province Narbonnaise et dans le territoire de Nîmes un étang appelé Lattes, où les hommes entrent en société avec les dauphins pour la pêche. Un très-grand nombre de poissons qu'on appelle mulets s'efforcent, à certains temps, d'entrer dans la mer par les embouchures fort étroites de l'étang, à la faveur d'une espèce de reflux, mais avec tant d'impétuosité que les pêcheurs ne peuvent alors tendre leurs filets sans s'exposer à les voir rompre par la seule force de ces poissons, quand celle des flots de la mer ne leur serait pas contraire. C'est de cette même manière que ces poissons s'élançant dans la mer par les embouchures voisines et qu'ils s'empressent d'éviter le seul endroit propre à tendre les filets; ce que les pêcheurs n'ont pas plus tôt aperçu que, conjointement avec une foule de peuple qui sait le temps de la pêche, et que la curiosité du spectacle attire, ils crient de toutes leurs forces sur le rivage : *Simon ! Simon !* A cette voix, que les dauphins entendent à la faveur du vent du nord qui la porte vers eux, ils s'approchent aussitôt et viennent au secours. On les voit venir comme une armée et se ranger dans l'endroit où doit se faire la pêche. Là, ils font une espèce de barrière pour s'opposer à la sortie des mulets, qui, saisis de crainte, sont forcés de se tasser et se forment dans l'étang. Les pêcheurs jettent alors leurs filets, qu'ils ont soin d'appuyer sur des fourches; mais les mulets, qui sont extrêmement agiles, sautent par-dessus et sont pris par les dauphins, qui, contents de les tuer, diffèrent de les manger jusqu'à la fin de la pêche. Cependant l'action s'anime, et les dauphins, qui combattent avec ardeur, prennent plaisir à voir renfermer les mulets dans les filets, et, pour les empêcher de fuir, ils se glissent insensiblement et avec tant d'adresse entre les bateaux, les filets et les nageurs, qu'ils leur ferment toute sorte d'issue; en sorte que les mulets, qui aiment naturellement à sauter, n'osent plus faire aucun mouvement, à moins qu'on ne leur jette les filets; si viennet à s'échapper, ils sont aussitôt pris par les dauphins qui les attendent devant la barrière. La pêche finie, ceux-ci prennent au plus deux ou trois brasses d'eau. Cette pêche est fort intéressante et peu destructive, parce qu'on ne prend guère d'autre poisson que celui qui vient à la surface de l'eau; elle est néanmoins très-productive. Nous ne pouvons mieux faire que de citer l'excellente description donnée par Duhamel-Dunonceau :

« Lorsqu'on a reconnu un endroit où il se trouve une quantité suffisante de muges, on empile deux nappes de filets sur l'arrière de deux chaloupes ou betes; ils y sont pliés de manière qu'ils puissent être étendus très-promptement; les deux bateaux se rapprochent l'un de l'autre et on lie avec des cordons les bouts des deux filets, après quoi les deux bateaux s'éloignent à force de rames et décrivent, le plus promptement qu'il leur est possible, un cercle, en jetant le filet à la mer; les roseaux qui flottent sur l'eau retiennent sur la surface la partie du filet comprise entre les deux cordeaux, ce qui forme sur l'eau une nappe circulaire en forme de zone, tandis que le reste du filet tombe perpendiculairement et forme une enceinte. On a soin de faire en sorte que l'enceinte soit intérieure à la zone; on conçoit aisément que les roseaux qui soutiennent la nappe doivent se rapprocher par leur extrémité intérieure, puisqu'ils deviennent les rayons d'un cercle; et les portions du filet comprises entre eux font alors des espèces de poches. Les poissons compris dans l'enceinte, inquiétés par les mouvements qui résultent de cette manœuvre, qu'on fait fort brusquement, cherchent à s'échapper; et, comme ils ne trouvent aucune issue, ceux qui peuvent sauter sur la surface, et particulièrement les muges, essayent de franchir l'enceinte et tombent sur les poches que

forme la portion de la nappe qui est horizontale; ils parviennent quelquefois à se dégager en sautant une seconde fois, mais pour l'ordinaire ils s'embarassent dans les poches comprises entre les roseaux; d'ailleurs, on a soin de renfermer dans l'enceinte un ou plusieurs bateaux fort légers, conduits par un ou plusieurs hommes qui prennent les muges dès qu'ils les voient tomber sur la nappe. On ne laisse le filet tendu qu'un quart d'heure au plus, et ce temps suffit quelquefois pour prendre une grande quantité de poisson.

Enfin, dans certains parages, on se sert d'un filet particulier, nommé *mugilero*, ou bien encore, là où les eaux de la mer sont troubles, on allume du feu sur la proue des bateaux, pour attirer les muges, que l'on perce avec un trident.

Cette espèce atteint quelquefois le poids de 5 kilogrammes; sa chair, toujours fort estimée, diffère de qualité suivant les saisons de l'année et l'endroit où les muges ont été pêchés; ceux des eaux douces ou saumâtres sont plus gras; ceux des eaux salées sont de meilleur goût. On recherche surtout la partie postérieure du poisson; un proverbe bien connu des gourmets dit : *Tête de loup et queue de muge*. Les œufs servent à préparer la boutargue, mets analogue au caviar, et dont on fait une assez grande consommation en Provence et en Italie; on les sale et on les fait sécher; ils forment alors de petites masses roussâtres, qu'on mange avec de l'huile et du citron. On conserve également la chair du poisson, sèche ou salée. Cette chair, desséchée et réduite en cendres, jouissait d'une grande réputation dans l'ancienne médecine; on lui attribuait des propriétés merveilleuses, dont le temps a fait justice.

Le *muge capito*, vulgairement appelé *romado* par les pêcheurs, diffère du précédent par sa taille plus petite, son museau un peu plus aigu, ses opercules arrondis et par des taches noires à la base des nageoires pectorales; il atteint à peine le poids de 3 kilogrammes, et sa chair est moins estimée. Le *muge doré* a le museau arrondi, les opercules ornés de taches dorées, le dos d'un bleu obscur, les flancs marqués de sept bandes foncées, le ventre d'un blanc d'argent, la queue bleutée; il atteint 1 kilogramme 500; sa chair est tendre et savoureuse. Le *muge sauteur*, nommé fûte par les pêcheurs, a peu près de même dimension que le précédent, à la gorge argentée et plus allongé; le museau plus effilé et pointu, les taches dorées des opercules oblongues, cinq raies longitudinales azurées; il saute avec une agilité extraordinaire quand il est renfermé dans le filet. Le *muge* à grosses lèvres, appelé aussi chalue ou vergadelle, est à peu près de la taille du céphale; mais il s'en distingue aisément par l'épaisseur des lèvres, surtout de la lèvre supérieure; il est aussi moins estimé. Le *muge labéon* ou sabonnier a la lèvre supérieure encore plus épaisse; cette espèce reste toujours très-poite.

MUGELN, ville de la Saxe royale, cercle et à 49 kilom. E. de Leipzig, sur la rive droite de la Döllnitz; 2,347 hab.

MÜGGE (Théodore), écrivain allemand, né à Berlin le 8 novembre 1806, mort le 18 février 1861. Il s'aborda que relativement tard la profession d'écrivain. Il s'occupa d'abord de commerce, puis suivit la carrière des armes, qu'il quitta pour étudier à Berlin l'histoire et la philosophie. Il se destinait au haut enseignement, lorsque divers écrits où perçait un libéralisme ardent, la France et les derniers Bourbons (1831), l'Angleterre et la Réforme (1831) et la Censure en Prusse (1845), le firent poursuivre et l'obligèrent d'abandonner la carrière du professorat. Mügge devint alors collaborateur de la *Gazette du monde élégant* et fonda, en 1850, un journal, le seul libéral de la Prusse, la *Gazette nationale* (*National Zeitung*), où il rédigea les feuilletons de critique littéraire. Il a, en outre, publié de nombreux ouvrages; nous citerons, parmi les meilleurs : *Yousaint-Louverture* (Stuttgart, 1840) et quatre recueils de nouvelles : *Nouvelles et zones* (Brunswick, 1836); *Nouvelles et esquisses* (Berlin, 1838); *Nouvelles complètes* (Leipzig, 1842); et *Nouvelles nouvelles* (Hanovre, 1845-1847). On a encore de lui : *Tableau de la vie* (Berlin, 1829); le *Chevalier* (Leipzig, 1835); *Danses et contes* (Leipzig, 1839); le *Prédict de Syll* (Berlin, 1851); la *Soirée de Noël* (Berlin, 1853); *L'Atte de la famille* (1853); *Afrique* (1854); *Esquisses du Nord, voyage en Scandinavie* (Hanovre, 1844); *Excursions dans le Schleswig et le Holstein* (Frankfurt, 1846); la *Suisse* (Hanovre, 1847). Depuis 1850, Mügge publiait un annuaire littéraire sous le titre de *Vierteljahr*.

MUGGLETON (Louis), sectaire anglais, fondateur de la secte dite *muggletonienne*, né en 1609, mort en 1697. Il était tailleur; mais il se souciait médiocrement de son métier, attendu qu'il se donnait comme l'envoyé extraordinaire de Dieu. Un de ses amis le seconda dans son apostolat, quand il lui eut été démontré que leur venue à l'un et à l'autre avait été annoncée par saint Jean... dans l'Apocalypse. En conséquence, les deux prophètes commencèrent à prêcher et à faire connaître les volontés divines, ne craignant pas de déclarer qu'il était en leur pouvoir de punir ou de récompenser pour l'éternité qui bon leur semblerait. Il ne faut pas s'étonner s'ils rencontrèrent des croyants. Il y a toujours

des masses une certaine quantité d'intelligences, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui n'attendent qu'une excentricité et un excentrique pour les applaudir et leur donner confiance. Muggleton et son coprophète, John Reeve, eurent maille à partir avec les tribunaux. Les principales doctrines des muggletoniens se réduisent à celles-ci : Dieu a un corps comme l'homme; l'âme meurt avec le corps pour renaître avec lui. Les *Œuvres* de Muggleton furent recueillies en 1756; ses disciples en ont donné une nouvelle édition en 1832 (Londres, 3 vol. in-4).

MUGGLETONIEN s. m. (mu-gle-to-niain). Hist. relig. Membre d'une secte anglaise fondée au XVII^e siècle par un tailleur du nom de Muggleton.

MUGHO s. m. (mu-go). Bot. Espèce de pin d'Europe, que l'on regarde comme une variété naine du pin sylvestre : C'est dans les terrains marécageux que croît le pin MUGHO. (F. Hœfer.)

— Encycl. V. PIN.

MUGILOÏDE adj. (mu-ji-lo-i-de — du lat. *mugil*, muge, et du gr. *eidos*, aspect). Ichtyol. Qui ressemble à un muge.

— s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre muge.

— Encycl. Les *mugiloides* offrent comme caractères principaux : un corps ordinairement allongé, comprimé, couvert de grandes écailles; des lèvres charnues et crénelées, en forme de chevron, la mâchoire inférieure ayant au milieu un angle saillant qui répond à un autre angle rentrant de la supérieure; deux nageoires dorsales courtes, écartées, la première à quatre épines fortes et pointues. On les désigne sous le nom vulgaire de mullets. Cette famille, qui a des affinités avec les cyprinoides et les scombroïdes, entre lesquelles elle forme une sorte de passage, comprend les genres muge, dajan, nestis, cestre et tétragonure. Ces cinq genres renferment un nombre assez considérable d'espèces (plus de soixante), réparties à peu près dans toutes les mers, et remarquables par leur abondance et la qualité de leur chair.

MUGILOMORE s. m. (mu-ji-lo-mo-re). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des lepidopomes.

MUGIONIENNE adj. f. (mu-ji-o-ni-ne). Hist. rom. Se dit d'une porte de Rome qui fut construite au pied du mont Palatin, du temps de Romulus.

MUGIR v. n. ou intr. (mu-jir — lat. *mugire*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *mug*, retentir, résonner, d'où aussi le grec *mukamaia*, mugir. Toutes ces formes d'ailleurs sont des onomatopées). Crier, en parlant du bœuf et de la vache : Cette vache MUGIT après son veau. (Acad.) Le taureau ne MUGIT que d'amour; la vache MUGIT plus souvent de peur que d'amour. (Buff.)

— Par anal. Pousser des cris semblables à celui du taureau : Des bêtes fauves qui MUGISSENT.

— Produire un bruit comparable à un mugissement : Les flots de la mer MUGISSAIENT. De la tempête au loin mugit la voix.

MILEVOYE.

J'entends écho la vague furieuse
Sur ce rocher se briser et mugir.
Sauvez, mon Dieu, dans cette nuit affreuse,
Tous les marins en danger de périr.

E. RICHIEBOURG.

— Fig. Se révolter, s'indigner : L'orgueil révolté monte et mugit dans son cœur comme la vague. (Dupanloup.)

— V. a. ou tr. Faire entendre comme un mugissement : L'agitation, le tumulte, les menaces, les cris qui retentissent au sein de l'Assemblée constituante faisaient dire aux écrivains du temps que les législateurs MUGISSAIENT les lois bien plus qu'ils ne les méditaient. (Journ. politique.)

MUGISSANT, ANTE adj. (mu-ji-san, ante — rad. *mugir*). Qui mugit : Le taureau MUGISSANT.

A des dieux mugissants l'Égypte rend hommage.

L. RACINE.

Sur le taureau mugissant et terrible,
Pleurent les dards, les lances, les épées.

PARNY.

Un monstre mugissant, au poitrail de taureau,
Tous les ans dévorait, en ses ombres caresses,
Cinquante beaux enfants, vierges aux longs cheveux.

(Tresson.)

A. BARRIER.

— Qui produit des sons comparables à des mugissements : Les flots MUGISSANTS. La vague MUGISSANTE. Cet orateur a la voix MUGISSANTE.

J'aime la mer mugissante et houleuse,
Ou, comme en un bassin une liqueur houleuse,
La mer calme et d'argent!

BAIZEUX.

— Gramm. Lettre mugissante, Nom par lequel Quintilien désigne la lettre *m*, le *mu* des Grecs.

MUGISSEMENT s. m. (mu-ji-se-man — rad. *mugir*). Cri du bœuf ou de la vache et de quelques autres animaux : Le MUGISSEMENT des taureaux. Ce vaillon solitaire retentissait du MUGISSEMENT de ses bœufs. (B. de St.-P.) Le MUGISSEMENT du buffle est plus

fort et plus grave que celui du taureau. (Cuv.) Le MUGISSEMENT de nos bœufs charme les échos champêtres de nos vallées. (Catherine.) L'animal bondit dans l'arène et pousse d'horribles MUGISSEMENTS. (De Salvandy.)

Ses longs mugissements font trembler le rivage.

RACINE.

Le superbe animal, agité de tourments,
Exhale sa douleur en longs mugissements.

BOILEAU.

— Par anal. Voix ou sons qui ressemblent au mugissement du taureau : Les MUGISSEMENTS d'un orateur. Les MUGISSEMENTS de la tempête. Les habitants de l'Islande croient que les MUGISSEMENTS de leur volcan sont les cris des damnés. (Buff.) Il y a dans le sourd MUGISSEMENT des bois quelque chose qui charme les oreilles. (Catherine.)

Et la mer leur répond par ses mugissements.

RACINE.

MUGLE s. m. (mu-gle). Bot. Nom donné au mélilot, dans la Haute-Marne.

MUGLITZ ou MOHELNICZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle et à 35 kilom. N.-O. d'Olmütz, sur la Morawa; 4,000 hab. Fabrication d'étoffes de laine.

MUGNANO-DI-NAPOLI, ville du royaume d'Italie, province de Naples, district de Casoria, à 11 kilom. E. de Nola, chef-lieu de mandement; 3,942 hab.

MUGNANO-DEL-CARDINALE, bourg et commune d'Italie, province de la Principauté Ulérieure, district d'Avellino, mandement de Baiano; 3,468 hab.

MUGNOZ, nom de divers personnages espagnols. V. MUNOZ.

MUGOT s. m. (mu-go). Magot, trésor caché : Nous découvrimus à peu de frais le beau et ample mugot de Molan. (St. Ménip.)

Le malheureux, n'osant presque répondre,
Court au mugot.

LA FONTAINE.

Il Vieux mot.

MUGRON, bourg de France (Landes), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. O. de Saint-Sever, près de la rive gauche de l'Adour; pop. aggl. 681 hab. — pop. tot., 2,070 hab. Commerce de vins en gros, mais, chanvre, bois, planches, matières résineuses, laines et pores.

MUGUET s. m. (mu-ghé — dimin. de l'ancien français *muge*, qui s'est dit pour *musc* ou *muguet*. Le muguet a été ainsi nommé parce qu'il porte des fleurs d'une odeur légèrement musquée. *Muguet*, d'ailleurs, a signifié *musqué*, et noix *muguette* s'est dit pour noix *muscadée*). Bot. Genre de plantes, de la famille des asparagées : Connaissez-vous rien de plus charmant que les blancs et gentils grelots du muguet de mai? (Lecoq.)

J'aime à sentir au bois les muguet et le thym.

TH. DE BANVILLE.

Il Muguet reine des bois, Asperule odorante.

Il Muguet du Japon, Ophiopogon du Japon.

— Fam. Homme élégant, affecté dans sa toilette et qui fait le galant auprès des dames : Vous autres, messieurs les damoiseaux et MUGUETS, êtes pour tout sujet occupés à faire l'amour à vos dames. (Pasc.)

Tiens, voilà des muguet qui se raillent de toi.

V. HUO.

Il la retrouve en bonne compagnie,
Dansant, sautant, menant joyeuse vie,
Et des muguet avec elle à foison.

LA FONTAINE.

Ah! maintenant plus d'une
Attend, au clair de lune,
Quelque jeune muguet,

L'oreille au guet.

A. DE MUSSET.

— Pathol. Maladie caractérisée par la sécrétion d'une fausse membrane, déterminée par l'inflammation générale ou partielle de la muqueuse des voies digestives.

— Art. vétér. Chancre qui se développe dans la bouche des agneaux.

— Encycl. Bot. Les muguet sont des plantes herbacées, vivaces, à souche rampante, à feuilles lancéolées-ovales, peu nombreuses, souvent réduites à deux, toutes radicales, sessiles, du milieu desquelles s'élève une hampe simple, portant des fleurs en grappe; ces fleurs présentent un périgone globuleux, urcéolé ou campanulé, à six dents réfléchies en dehors; six étamines insérées à la base du périgone; un ovaire à trois loges biovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate à trois angles obtus. Le fruit est une baie globuleuse, à trois loges. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses.

Le muguet commun, appelé aussi *muguet* de mai, les vallées, et simplement *muguet*, est une plante basse, à fleurs blanches, odorantes, auxquelles succèdent des baies rouges. Il est très-répandu en Europe, et se trouve dans les bois, les vallées ombragées, où il fleurit au printemps. On le cultive dans les jardins, surtout dans les jardins paysagers bien accidentés, où il est facile de trouver des situations qui lui conviennent; il n'en est pas de même dans les parterres, où il faut le placer dans une plate-bande contre un mur exposé au nord, parce qu'il aime les lieux frais et ombragés. Il n'est pas difficile sur le sol, et ne redoute guère que les terres argileuses à l'excès. On le mul-

tiplie aisément en divisant ses rhizomes, récoltés dans les bois, et en les replantant au commencement de l'automne. On pourrait aussi le propager par graines; mais celles-ci sont rares, et les sujets ainsi obtenus ne fleurissent qu'au bout de trois ou quatre ans. Toutefois, ce dernier procédé est le seul employé pour obtenir de nouvelles variétés; parmi celles-ci, on remarque surtout les *muguet* à fleurs doubles et à fleurs roses. Cette espèce est très-recherchée comme plante d'agrément; dans la saison, on les vend sur les marchés par grosses boîtes; les promeneurs ne manquent pas d'en cueillir des bouquets dans les bois; il a été un temps où cette fleur rivalisait, chez les amateurs, avec la rose et l'œillet.

Le *muguet* a une odeur suave, pénétrante, un peu musquée, assez forte pour produire des accidents quand il y a beaucoup de ces fleurs dans une chambre fermée. Toutes les parties de cette plante ont une saveur acre, amère et nauséuse. Ses fleurs sont employées en médecine. On les récolte pour cela au printemps, au moment où elles s'épanouissent. Séchées rapidement au soleil et renfermées en un lieu sec, elles perdent leur odeur, mais conservent leur saveur. Elles ont été vantées comme céphaliques, antispasmodiques, purgatives et vomitives; on les a conseillées comme un succédané de la scammonée; on les a employées aussi, mêlées avec du miel, contre les fièvres d'automne; mais elles ont l'inconvénient de produire des coliques plus ou moins fortes. Ces fleurs séchées et pulvérisées fournissent une poudre stérutatoire très-énergique, qu'on administre contre les grandes douleurs de tête, les migraines, les fluxions chroniques des yeux et des oreilles, les vertiges qui suivent la suppression du mucus nasal, les mouvements convulsifs, etc. Mêlées avec la marjolaine, les feuilles de bétoune et l'arum, elles forment la poudre dite de Saint-Ange.

L'infusion des fleurs de *muguet* dans l'eau ou l'alcool passe encore pour un très-bon cordial; on l'emploie contre les affections nerveuses, comateuses, les vertiges, l'apoplexie, l'épilepsie, la paralysie, les convulsions, etc. L'eau distillée jouissait autrefois, sous le nom d'*agua cum* (eau d'or), d'une réputation merveilleuse; on lui attribuait la propriété de ramener les forces vitales. « En quelques endroits de l'Allemagne, dit V. de Bonare, on r'èle des fleurs de *muguet*, qu'on a desséchées pendant l'été, avec le raisin, et on en prépare un vin dont on se sert pour toutes les maladies auxquelles l'air et l'esprit de ces fleurs sont propres. » L'extraire alcoolique que l'on obtient de ces fleurs a une saveur amère et possède des propriétés purgatives; on l'a indiqué comme pouvant fournir un bon succédané de l'aloès.

En agriculture, le *muguet*, bien qu'il abonde parfois dans les pâturages, n'a qu'une médiocre importance; ses feuilles sont broutées par les chèvres, les moutons et surtout par les chevaux. Macérées avec de la chaux, elles donnent une belle couleur verte, assez solide pour être employée dans les arts. Leur extrait passe pour un excellent sudorifique. Les fleurs sont quelquefois employées dans la parfumerie; elles communiquent leur odeur à l'huile dans laquelle on les fait infuser.

Les baies ont été vantées, en médecine, comme vermifuges et contre l'épilepsie et les fièvres intermittentes. Le rhizome n'a pas été utilisé jusqu'à présent; il est probable qu'il possède des propriétés analogues à celles du *polygonum* (sceau de Saïmon). Cette dernière plante et quelques espèces voisines avaient été primitivement rangées parmi les *muguet*, auxquels elles ressemblent par leurs fleurs, tout en présentant des caractères distincts suffisants pour en faire un genre à part.

— Pathol. Si l'inflammation des voies digestives existe seule, elle constitue une stomatite, une angine ou une gastro-entérite, etc.; mais lorsqu'il s'y ajoute un élément pseudo-membraneux-cremieux, elle prend un autre nom, celui de *muguet*; nous ajoutons la qualification de *pseudo-membraneux* de la muqueuse digestive n'est point le *muguet*.

Quoiqu'on ait pu observer quelques maladies chez lesquelles le *muguet* occupait la muqueuse digestive dans la plus grande partie de son étendue, il est reconnu qu'il est souvent limité à une seule partie du canal alimentaire, surtout à la bouche. Dans cette cavité, il affecte de préférence la langue, la face interne des joues et la voûte palatine, rarement le voile du palais et les gencives. Toutes ces parties peuvent être simultanément ou isolément le siège de l'exsudation plastique. Celle-ci est plus rare dans le pharynx; cependant, dans les cas graves, elle s'y montre assez fréquemment sur les côtés de l'épiglotte et quelquefois sur la paroi postérieure du pharynx. Quels que soient son siège et son étendue dans ce conduit, elle cesse toujours à l'ouverture postérieure des fosses nasales. D'un autre côté, elle ne pénètre jamais dans la cavité du larynx et des conduits aériens. M. Lélit, il est vrai, a vu quelques grains pseudo-membraneux au bord libre de l'épiglotte et à l'ouverture supérieure du larynx; mais au delà de la glotte, où cessa tout à fait l'épithélium de la muqueuse aërienne, on n'a jamais constaté la présence

d'un véritable muguet. Celui-ci, au contraire, pénètre souvent dans l'oesophage, qu'il occupe en totalité ou en partie. On observe même des cas dans lesquels il siège exclusivement dans ce conduit. A l'ouverture cardiaque de l'oesophage s'arrête l'épithélium de la portion supérieure du canal digestif; cependant ce changement de structure ne rend pas impossible la production du muguet dans l'estomac et l'intestin; seulement, il est plus rare. Quelques auteurs, M. Véron entre autres, ont nié sa présence dans le gros intestin; mais une observation rapportée par Valleix et une autre analogue de Billard ont mis le fait hors de doute.

La production plastique débute ordinairement sous la forme de petits grains demi-transparents, qui deviennent rapidement blancs ou opaques, du volume d'une tête d'épingle, produisant un relief peu prononcé à la surface de la muqueuse. Les grains s'étendent peu à peu, se réunissent à ceux du voisinage et finissent par former des plaques plus ou moins étendues. Les grains, ainsi constitués par la réunion des plaques, offrent une surface inégale et comme chagrinée. Lorsque, une plaque de muguet s'étant détachée, l'exsudation plastique se renouvelle, non plus par points isolés, mais à la fois sur toute la surface malade, elle prend l'aspect d'une fausse membrane ordinaire. Cet aspect est encore plus marqué si à une seconde éruption en succède une troisième, puis une quatrième, et ainsi de suite. Quand la plaque ne se détache pas de bonne heure, elle devient de plus en plus épaisse, à mesure que de nouvelles couches de matière plastique s'y ajoutent; cette épaisseur va quelquefois jusqu'à 0,002 ou 0,003.

La couleur du muguet est toujours blanche dans le commencement, et souvent elle reste telle jusqu'à la fin; mais, quelque temps après le début, elle peut être jaune ou d'un brun plus ou moins foncé.

La consistance du muguet est peu considérable; c'est une substance molle, pulvace, assez analogue au caséum, friable comme lui, s'écrasant facilement sous le doigt. L'adhérence du muguet est généralement d'autant plus grande que son apparition est plus récente.

MM. Lélut et Valleix admettent que la fausse membrane du muguet pourrait bien n'être que la dégénérescence de l'épithélium. Si cette dégénérescence a lieu primitivement dans les couches externes de la cuticule muqueuse, pendant que les couches profondes restent intactes, ou bien si, pendant que l'épithélium s'altère pour prendre l'aspect du muguet, il s'en reproduit un nouveau au-dessous, le muguet paraît alors sous-épithélial. C'est ce qui s'observe presque toujours à la face supérieure et à la base de la langue, sur le voile du palais, les amygdales, en haut et en arrière du pharynx. Si, au contraire, c'est la couche profonde de l'épithélium qui s'altère la première, la couche externe qui la recouvre ne se laisse point déchirer tout de suite, et c'est alors que le muguet paraît sous-épithélial; cette disposition se rencontre surtout sur le bord libre des lèvres.

Quelques auteurs ont prétendu que le muguet affecte les follicules muqueux; c'est l'opinion de M. Auvity et de M. Véron. Ce qui prouve l'analogie du muguet avec les sécrétions muqueuses et surtout épithéliales, c'est qu'en traitant la fausse membrane par des réactifs, comme l'a fait M. Lélut, on peut arriver à des résultats à peu près identiques à ceux qu'on obtient pour le mucus Fourcroy, Vauquelin, Berzélius, pour l'épiderme Bichat et Vauquelin. L'analyse chimique montre aussi une très-grande ressemblance entre le muguet et la couenne du sang, les fausses membranes des séreuses, de la vessie, du crâpe, comme l'ont établi les recherches de Serbelloni, Doublet, Bretonneau. De même aussi que les autres fausses membranes des muqueuses, celle du muguet n'est point susceptible de s'organiser. La membrane muqueuse, au-dessous du muguet, présente le plus souvent, même après la mort, la rougeur, le ramollissement, l'épaississement qui caractérisent un état inflammatoire. Cette inflammation est encore rendue plus évidente pendant la vie dans les parties accessibles à la vue, par la turgescence sanguine et la douleur qui accompagnent le muguet. Non-seulement la muqueuse présente au-dessous du muguet les caractères d'une inflammation plus ou moins marquée, mais encore celle-ci se rencontre dans des portions de muqueuse où, pendant la vie ou après la mort, on ne trouve pas de muguet. Souvent celui-ci est dissimulé, peu abondant, et cependant la bouche, le pharynx, l'oesophage, l'estomac et l'intestin sont le siège d'une inflammation manifeste. Les ulcérations sont fréquentes à la voûte du palais et beaucoup plus rares dans les autres parties de la cavité digestive. La véritable gangrène de la muqueuse digestive, dans le cas de muguet, est beaucoup moins commune qu'on ne le croyait autrefois, parce qu'on se laissait induire en erreur par l'aspect noirâtre et le ramollissement extrême qu'offre quelquefois la couche pseudo-membraneuse. Quant aux autres maladies, telles que la pneumonie, l'œdème, etc., dont on rencontre sur beaucoup de cadavres les traces anatomiques, elles constituent des altérations secondaires, ou, pour mieux dire, il n'y a entre elles et le muguet qu'une coïncidence sans intérêt.

Le jeune âge est la cause prédisposante qui a le plus d'influence sur le développement du muguet. Cette maladie est excessivement rare chez l'adulte et le vieillard; elle l'est presque autant dans tout le cours de l'enfance, à l'exception des deux ou trois premiers mois qui suivent la naissance. Dans l'immense majorité des cas, c'est dès les premiers jours de la vie qu'elle se déclare. M. Véron pense que le muguet prend souvent naissance dans le sein même de la mère. Sur 917 enfants malades observés par Billard, 218 ont été affectés de muguet. En 1834, sur 657 enfants admis dans le service de M. Barron, Valleix dit que 140 ont été atteints. Presque tous les auteurs admettent qu'une constitution primitivement faible ou affaiblie par de mauvaises conditions hygiéniques est une circonstance très-favorable au développement du muguet. Parmi les conditions hygiéniques, l'encombrement, le mauvais air, etc., paraissent être des causes réelles, mais accessoires, du développement de la maladie. Celle qui semble avoir une influence prédominante est l'alimentation. La mauvaise alimentation consiste en ce que la mère ou la nourrice a un lait peu abondant ou de mauvaise qualité, ou bien en ce que l'allaitement a été suspendu ou remplacé par l'allaitement artificiel, ou bien en ce que cet allaitement artificiel aura eu lieu avec un lait de mauvaise qualité ou d'autres liquides mal appropriés à l'état du tube digestif, qui commence à peine à fonctionner. On observe le muguet chez beaucoup d'enfants qui sont allaités au moyen de biberons trop durs ou qui s'altèrent rapidement; chez ceux qui prennent difficilement le sein et qui s'épuisent en suctions inutiles, soit parce que le mamelon n'est pas assez volumineux, soit parce qu'il est gonflé et crevassé, soit enfin parce qu'on le couvre de bouts de sein de liège, de peau ou de caoutchouc. Valleix mentionne encore l'usage prématuré des biberons, qui sont si peu aptes à remplacer l'allaitement maternel. A ce propos, il cite quelques expériences tentées par M. Natalis Guillot sur les matières fécales d'enfants nouveau-nés que l'on nourrissait avec de la bouillie. Ces recherches lui ont montré que l'aliment n'est qu'incomplètement digéré, et cette mauvaise digestion serait, suivant Valleix, la cause de l'entérite qui, pour lui, constitue le point de départ du muguet. Enfin, on a aussi noté l'abus des purgatifs chez les jeunes enfants.

Les relevés de Billard et de Valleix établissent que le muguet est plus fréquent pendant les fortes chaleurs, c'est-à-dire dans les mois de juillet, août, septembre. MM. Blache et Guersant croient avoir observé que le muguet, analogue en cela aux affections catarrhales, est plus fréquent en hiver. Le muguet existe rarement sous la forme épidémique ailleurs que dans les hôpitaux. Dans la pratique particulière, on l'observe souvent à l'état sporadique. Dans les hôpitaux d'orphelins, s'il affecte toujours un grand nombre d'enfants à la fois, c'est que là se trouvent réunies toutes les causes occasionnelles de la maladie. D'après MM. Trousseau et Delpach, le muguet s'observe souvent pendant les épidémies de fièvre purpérale, aussi bien que les ophthalmies purulentes, la phlébite ombilicale, la péritonite et l'érésipèle.

La maladie ne paraît point contagieuse. Dugès prétend que le mal se propage aisément d'un enfant malade à un enfant bien portant, s'ils têtent la même nourrice. Quelques auteurs récents ont avancé, depuis que les recherches micrographiques ont conduit à constater dans la maladie du muguet le développement de l'oidium albicans, que ce végétal parasite joue un rôle dans la production du mal; mais il est suffisamment établi, contrairement à cette hypothèse, que l'oidium du muguet n'entre dans l'affection que comme un accessoire, nullement comme une cause; seulement, il peut concourir à la rendre transmissible.

La marche de la maladie comprend trois périodes. La première, qui est celle d'invasion, présente tous les symptômes qui précèdent l'apparition du muguet dans les parties accessibles à la vue, c'est-à-dire l'érythème des fesses et des membres inférieurs, la diarrhée, la rougeur de la bouche, le gonflement des papilles de la langue et le commencement du mouvement fébrile. Bientôt le pouls s'accélère, prend de l'ampleur et monte à 120, 140 et même 160 pulsations. A la même époque, la face pâlit ou prend une couleur terne jaunâtre, qu'elle garde jusqu'au dernier instant. Après ces premiers accidents, une coloration érythémateuse se manifeste dans la bouche; les papilles de la langue, surtout de la pointe, se tuméfient; toute la langue devient d'un rouge vif comme dans la scarlatine, et la rougeur s'étend de là à toutes les parties de la bouche. Cette cavité est sèche, chaude; la succion devient douloureuse, la déglutition l'est aussi quelquefois, et l'arrière-bouche présente une vive rougeur. Dans la seconde période apparaît la fausse membrane. Les premiers grains du muguet se manifestent le plus ordinairement sur la langue. Ces grains, d'un petit volume et d'abord transparents, deviennent rapidement d'un blanc mat ou luisant; ils se multiplient et, par leur réunion, forment des plaques irrégulières d'un blanc laiteux, qui ressemblent à une couche caséuse ou crémeuse. Ces plaques s'étendent de proche en proche sur toutes les parties de la bouche, existent souvent

en grande quantité au devant des piliers antérieurs du voile du palais et dans l'angle des commissures des mâchoires; elles se propagent sur les amygdales et dans le pharynx.

Lorsque le muguet est confluent et formé de couches pulvacees très-épaisses, l'enfant témoigne la douleur et la gêne qu'il éprouve en tirant fréquemment la langue hors de la bouche, en machonnant sans cesse. Il refuse de prendre le sein ou l'abandonne aussitôt qu'il l'a saisi, et même rejette les boissons qu'on lui verse dans la bouche, parce qu'il ne peut les avaler sans souffrir. La chaleur et la sécheresse de la bouche sont très-prononcées; lorsqu'on y introduit le doigt, l'enfant s'impatiente et pousse des cris. Pendant que les phénomènes locaux se développent, l'érythème, la diarrhée, qui existaient déjà, persistent ou même augmentent d'intensité. La diarrhée est très-liquide et souvent de couleur verte, quelquefois jaunâtre; parfois elle présente des flocons qui paraissent être des débris de fausse membrane entrainés des voies digestives supérieures ou de l'estomac et de l'intestin. Le ventre se tend et se météorise, devient douloureux à la pression, surtout vers la fosse iliaque droite et l'épigastre. L'enfant a, par intervalles, une agitation qui révèle l'existence des coliques ou résulte de l'inflammation douloureuse de la bouche. Quelques enfants ont des vomissements bilieux ou muqueux. Le pouls conserve la fréquence de la première période, et la peau présente une chaleur fébrile. Quand les fausses membranes gagnent l'arrière-gorge, le cri devient rauque et voilé. Des ulcérations, qui quelquefois se montrent dès la première période, s'établissent en différents points de la bouche, surtout à la voûte du palais. Enfin, l'érythème des fesses, se propageant aux régions voisines, peut y déterminer des ulcérations; on l'observe aussi très-souvent aux talons et aux malléoles.

La troisième période diffère suivant que la maladie tend à se terminer par la mort ou par la guérison. Dans le premier cas, la violence de tous les symptômes tombe pour faire place à un état de collapsus. L'érythème pâlit, les ulcérations se dessèchent, la diarrhée diminue ou se suspend. L'exsudation disparaît par lambeaux et ne se reproduit qu'incomplètement; le pouls descend jusqu'à 80, 70 et même 60 pulsations; la peau se refroidit, les cris s'affaiblissent, l'agitation fait place à l'insensibilité, l'amaigrissement est extrême et le faciès devient senile et décrépit. Quelquefois surviennent des gonflements œdémateux avec rougeur obscure du nez, de la lèvre inférieure, du cou; enfin la mort arrive ordinairement sans agonie. Lorsque la maladie doit se terminer par la guérison, la troisième période est marquée par le décroissement rapide des symptômes, sans abattement des forces, sans refroidissement des extrémités. La durée de la maladie est excessivement variable. Se prolongeant pendant peu de jours chez quelques enfants faiblement atteints ou soustraits de bonne heure aux causes de l'affection, elle peut, dans des circonstances contraires, revêtir l'état aigu pendant deux ou trois semaines. Lorsque, après cette durée, la mort n'a pas mis fin à la maladie, celle-ci peut passer à l'état chronique. C'est alors qu'on voit quelquefois, pendant deux ou trois mois, quelques grains de muguet se reproduire dans la bouche.

Le diagnostic du muguet n'offre aucune difficulté quand il siège dans les parties accessibles à la vue; mais, comme l'éruption ne se fait pas dès le commencement, c'est par l'existence de la diarrhée, de l'érythème des fesses, et surtout par la rougeur de la bouche, qu'on pourra prévoir l'apparition prochaine de la fausse membrane. On conçoit qu'il est très difficile de faire le diagnostic quand les symptômes gastro-intestinaux se lient à un muguet de l'estomac et de l'intestin, ou à une inflammation de ces organes sans fausse membrane. Il est encore plus difficile de diagnostiquer l'existence du muguet dans l'oesophage. Dans la pratique particulière, lorsque surtout les conditions hygiéniques sont satisfaisantes, le muguet est très-souvent une maladie sans gravité; il n'en est pas de même dans des conditions opposées. Dans l'hôpital des Enfants trouvés de Paris, par exemple, la mortalité est très-considérable.

Lorsque le muguet est une affection purement locale, dit Trousseau, on le fait disparaître facilement: il suffit de porter sur les parties malades un collutoire boraté. Voici la formule que j'emploie habituellement: borate de soude et miel, de chacun 10 grammes. On barbouille sept ou huit fois tout l'intérieur de la bouche de l'enfant avec cette mixture, et, généralement, en vingt-quatre ou quarante-huit heures le mal est enlevé. Il se peut faire qu'une partie du médicament soit avalée par le malade; mais à cela il n'y a pas grand inconvénient, car le borax n'est pas plus nuisible que le bicarbonate de soude; il y aura même cet avantage que, si le muguet a envahi les parties inférieures du pharynx et l'oesophage, le collutoire pourra agir efficacement sur les tissus profondément atteints. Cette médication topique est tellement en usage dans mes salles, que les infirmières n'attendent souvent pas la venue du médecin pour traiter les enfants qui ont le muguet, et qu'il nous arrive fréquemment qu'on nous pré-

sente des petits malades qui, la veille, en étaient atteints, et qui, en quelques heures, ont été complètement débarrassés. Il est nécessaire cependant de continuer le traitement alors même que le muguet a disparu, parce qu'il reste à combattre l'inflammation de la membrane muqueuse buccale, sous l'influence de laquelle il s'est développé, inflammation qu'il faut nécessairement modifier, sous peine de voir reparaître les accidents qui avaient si rapidement cédé. Le borate de soude peut être remplacé par le chlorate de potasse employé de la même façon et aux mêmes doses; je dois dire cependant que le chlorate de potasse ne m'a jamais paru agir aussi rapidement que le borax. Si le muguet résiste à l'action de ces modificateurs, il en est un auquel il ne résiste jamais, c'est le nitrate d'argent. Une solution faible, c'est-à-dire dans les proportions de 1 gramme de sel pour 10 grammes d'eau distillée, me paraît préférable au crayon de pierre infernale, parce qu'il est plus facile d'aller toucher avec une pinceau les plus petits recoins de la bouche. Peut-être le nitrate d'argent représente-t-il cet inconvénient que, lorsque l'enfant en avale, il peut provoquer des nausées, des vomissements même; mais on est à même de parer à ces inconvénients, sans grande gravité d'ailleurs, en ayant soin d'injecter de l'eau dans la bouche aussitôt après l'opération. Chez l'adulte, ces inconvénients seraient plus sérieux, en ce sens que le nitrate d'argent noircirait les dents. On y suppléerait, dans le cas où le muguet ne céderait pas aux collutoires de borax ou de chlorate de potasse, par les cautérisations avec des solutions de sulfate de zinc ou de sulfate de cuivre au dixième, en recommandant aux malades de se rincer la bouche et de cracher immédiatement après. Quand, chez un enfant, le muguet se lie à un mauvais état général dépendant d'une mauvaise alimentation, il faut au plus vite lui donner une bonne nourriture. Une alimentation séparatrice et le lait de la femme est la meilleure nourriture qui convienne aux nouveau-nés pourvu seule, en remettant l'enfant dans de bonnes conditions, s'oppose à la reproduction du muguet que les applications topiques ne feraient disparaître que momentanément. S'il existait de l'érythème des fesses, de l'ulcération des malléoles et des talons, on peut les combattre avantageusement. Pour cela on saupoudrera les parties malades avec du sous-nitrate de bismuth. Si cela ne suffit pas, on emploiera un mélange de poudre d'amidon et de précipité blanc. Si la guérison tarde encore, on fera des lotions avec de l'eau phagédénique, ou on touchera les points ulcérés avec une solution faible de sulfate de cuivre. Lorsque le muguet se lie à des troubles digestifs chez un enfant d'ailleurs convenablement alimenté, c'est à ces troubles digestifs, c'est à la pléguie gastro-intestinale qu'il faut s'adresser. Les préparations alcalines sont, dans ces cas, d'une grande utilité. Le carbonate de chaux (la craie préparée), délayé dans du sirop et donné au malade quatre, cinq, six fois par jour, à la dose de 0,25 à 0,60, 30 avant que l'enfant tette; l'eau de chaux, à la dose de 40, 50, 60 grammes, administrée dans le courant de vingt-quatre heures avant ou après le repas, ont souvent rendu de réels services. Le sous-nitrate de bismuth est aussi indiqué; on le donne à la dose de 2, 3, 4 grammes et davantage, en l'incorporant à du sucre en poudre que l'enfant avale facilement. Il est nécessaire, avant tout, de régler l'alimentation, de donner à teter à des heures et à des intervalles aussi réguliers que possible.

— Art vétér. Muguet des agneaux. Cette affection, qui porte encore le nom vulgaire de chancre, est analogue à celle du muguet des enfants. Elle se fait remarquer sur les veaux et les agneaux, mais surtout sur ces derniers, notamment lorsqu'ils sont élevés dans des lieux bas et humides, dans des bergeries malpropres, chaudes, peu aérées et renfermant un trop grand nombre d'individus. Mais, pour déterminer le développement de l'affection, il faut encore le concours de causes occasionnelles qui peuvent irriter le tube digestif, comme le défaut d'allaitement, le sevrage prématuré, le peu de lait fourni par la mère, la mauvaise qualité de ce liquide, l'usage de mauvais aliments, etc.

Dans les premiers temps de la maladie, la muqueuse buccale devient rouge, chaude; puis on aperçoit sur le frein de la langue, le palais, les lèvres, de petites vésicules quiissent écouler un liquide jaunâtre et un peu nauséabond lorsqu'on les ouvre. Ces vésicules ne tardent pas à se crever, et, à leur place, se montrent des ulcérations quelquefois très-nombreuses et qui se recouvrent d'une couche grisâtre, puis noirâtre. Bientôt enfin il se développe un cryptogame (*oidium albicans*). Indépendamment de tous ces caractères, on constate que la salive est acide et peu abondante. Ces désordres de la muqueuse buccale tourmentent beaucoup les malades, leur ôtent la facilité de têter, et ont souvent une terminaison funeste.

Le traitement de cette maladie doit être surtout préservatif. Il faut élever les jeunes animaux dans un lieu sain et aéré, les maintenir dans une température modérée, sèche; nourrir les mères de manière à en faire de bonnes nourrices; ne pas opérer le sevrage brusquement et suppléer à la diminution ou

au manque de lait par des aliments de facile digestion.

Le traitement curatif consiste, lorsque l'inflammation de la bouche est simple, à faire des injections avec le nitrate de potasse. S'il existe des aphthes, il faut les détruire par un mélange légèrement caustique fait avec 32 grammes d'eau de Rabel, 120 à 130 grammes de miel et 90 à 100 grammes d'eau. On mélange le tout, et avec un pinceau on cautérise vivement l'intérieur de la bouche. Il se forme, sur les ulcérations, des croûtes jaunâtres, noirâtres, qui tombent au bout de quelques jours et à la place desquelles la muqueuse apparaît intacte. Si l'œdème alibien existe sur les ulcérations, il faut éviter l'emploi des acides qui favorisent le développement des cryptogames, et faire des injections dans la bouche avec de l'eau tenant en dissolution de la potasse, de la soude ou de l'ammoniaque; au bout de quatre ou cinq jours de ce traitement, les cryptogames ont disparu et l'animal est guéri.

MUGUET, **ETTE** adj. (mu-ghe, ète — rad. *muguet*). Qui appartient aux muguets, aux élégants : *Des manières MUGUETTES*. Des propos MUGUETS.

... Et vous verrez ces visites muguettes
D'un oeil à témoigner de n'en être point sôlé ?
MOLIERE.

MUGUET DE NANTHO (François-Félix-Hyacinthe), homme politique français, né à Besançon en 1760, mort en 1803. Avocat du roi, puis lieutenant général du bailliage de Gray, il gagna l'estime générale par la façon dont il se conduisit pendant la famine de 1788, fut élu peu après député aux états généraux, adopta les principes de la Révolution, se prononça pour l'abolition des privilèges, la juste répartition des charges publiques, et se fit remarquer par son équilibre facile. Muguet fut rapporteur de presque toutes les affaires relatives aux troubles des provinces. Un des commissaires chargés de veiller au maintien de l'ordre dans Paris lors de la fuite de Louis XVI, il mérita l'éloge des bons citoyens par sa conduite dans ces circonstances difficiles, fit décerner des récompenses à ceux qui avaient contribué à l'arrestation du roi, demanda la mise en accusation de Bouillé et conclut à ce que le roi, considéré comme inviolable par la constitution, ne fût pas mis en cause. Après l'expiration de son mandat, il se retira à Soing, près de Gray, où il s'occupait d'agriculture, devint commandant de la garde nationale de son arrondissement (1792), fut arrêté deux fois en 1793, entra en 1798 au conseil des Cinq-Cents, mais se vit bientôt après forcé, par le mauvais état de sa santé, de donner sa démission.

MUGUETÉ, **ÉE** (mu-ghe-té) part. passé du v. *Muguer*. Courtisé : *Une jolie femme ne manque guère d'être MUGUETÉE*.

MUGUETIER v. a. ou tr. (mu-ghe-té — rad. *muguet*). Double le t devant un e muet : *Je muguette, nous muguetterons*. Faire le muguet, le galand auprès de : *Il MUGUETTE toutes les femmes de son quartier*. (Acad.) C'est ce petit officier qui vous MUGUETAIT au printemps. (Dauo.)

— Convoiter, brigner : *Combien que Montieu ne désirât rien tant que d'être aimé des rois ses maîtres, toutefois il ne se fit jamais mignon de cour pour MUGUETER leurs faveurs*. (Paug.)

..... Une fille d'ici
Me trassait, me donnait du souci :
C'était Collette, et j'ai vu la friponne
Pour mes coqs muguer ma personne.

VOLTAIRE.

— Absol. Faire le muguet, le galand : *Il faut toujours qu'il MUGUETTE. Retournez-las, si vous voulez MUGUETER aux rideaux des litiers; mais ici ne faites d'autres intrigues que des intrigues politiques*. (Alex. Dum.)

MUGUETTERIE s. f. (mu-ghe-te-ri — rad. *muguet*). Action de muguer, de faire le muguet.

MUHAER s. m. (mu-a-ër). Comm. Toile de laine que les religieux moldo-valaques tissent pour leur usage personnel.

MUHARREM s. m. (mu-a-remm). Chronol. Premier mois de l'année chez les Arabes.

MUHAUT (Etienne), naturaliste français, né à Thizy (Rhône) en 1797. Il est le petit-fils d'un industriel du même nom qui introduisit à Thizy la fabrication des toiles tout en coton, connues sous le nom de *garats*. D'abord maire de Saint-Jean-la-Bussière (1818-1823), puis juge de paix, il vint habiter Lyon en 1833, obtint un emploi à la bibliothèque de cette ville en 1839 et fut chargé, en 1845, d'occuper une chaire d'histoire naturelle au collège de Lyon. On a de lui, entre autres ouvrages : *Lettres à Julie sur l'entomologie* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); *Cours d'entomologie réduit en tableaux synoptiques* (Lyon, 1833, in-8°); *Histoire naturelle des coleoptères de France* (Paris, 1839 et suiv.); *Opuscules entomologiques* (Paris, 1832); *Cours élémentaire d'histoire naturelle* (Paris, 1856).

MUHL, rivière de l'empire d'Autriche. Elle prend sa source au mont Plekenstein, près des frontières de la Bavière et de la Bohême, et se jette dans le Danube, par la rive gauche, après un cours de 60 kilom. Elle donnait autrefois son nom à un cercle qui forme

aujourd'hui les districts de Linz-Grain et de Freistadt.

MUHLBERG, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 84 kilom. E. de Mersebourg, sur l'Elbe; 3,000 hab. Fabrication de produits chimiques; toiles; récolte et commerce de houblon. Charles-Quint y vainquit l'électeur de Saxe le 24 avril 1547.

MUHLDOFF, ville de Bavière, cercle de la haute Bavière, à 75 kilom. N.-E. de Munich, ch.-l. du bailliage de son nom, sur la rive gauche de l'Inn; 1,897 hab. Culture du houblon et du chanvre. Victoire de Louis V sur Frédéric le Beau, qui y fut fait prisonnier (1322).

MUHLNACH, ville de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, à 20 kilom. S. de Karlsbourg; 4,500 hab. Récolte et commerce de vins.

MUHLNBERGIE s. f. (mu-lain-bèr-ji). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

MUHLNBRUCH (Chrétien-Frédéric), savant juriste-consulte allemand, né à Rostock en 1755, mort à Göttingue en 1843. Après avoir successivement professé le droit de 1810 à 1837 à Rostock, Königsberg, Halle, Göttingue, il devint conseiller d'Etat de Hanovre. Parmi ses ouvrages, remarquables par la clarté et le savoir, mais peu favorables aux idées libérales, nous citerons : *De veterum Romanorum gentibus et familiis* (Rostock, 1807, in-4°); *Manuel de l'encyclopédie et de la méthodologie du droit positif en usage en Allemagne* (Rostock, 1807, in-4°); *Doctrine de la cession des obligations* (1817); *Esquisse de la procédure du droit commun et de celle suivie en Prusse* (Halle, 1827, in-8°); *Manuel des Pandectes* (Halle, 1835-1836, 3 vol. in-8°), etc.

MUHLFELS (Jean-Henri MULLER DE), célèbre charlatan, né à Wasselonne (Alsace) vers 1579, pendu en 1607. Il était barbier lorsque, pendant un voyage à Florence, ayant acheté de Daniel Rapold quelques secrets d'alchimie, il résolut d'exploiter la crédulité publique et retourna en Allemagne. Peu heureux à la cour de Wurtemberg, Muller obtint, au contraire, un grand succès à la cour de l'empereur Rodolphe II, qui vivait entouré de charlatans et d'empiriques, charma ce prince par sa dextérité et par l'étalage de ses prétendus secrets et en reçut, en outre, des présents et des lettres de noblesse sous le nom de Muhlfeils. L'habile charlatan fit de la même manière un grand nombre de dupes, vendant aux uns de la teinture d'or, exigeant aux autres des sommes considérables en leur promettant la découverte du grand œuvre. Le rhingrave de Stein, le margrave d'Anspach et le duc de Wurtemberg se laissèrent tour à tour duper par lui; mais, enfin, ses jongleries trouveront un terme après de son dernier prince, nommé Soudvrig, il vit ses intrigues dévoilées et fut condamné à être pendu. Il n'a laissé aucun ouvrage.

MUHLHAUSEN, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 53 kilom. N.-O. d'Erfurt, sur l'Unstrutt; 12,000 hab. Ancienne ville libre impériale, entourée de murailles. Gymnase; fabrique de tabac, tanneries; commerce de laines. Elle fut cédée à la Prusse en 1802. Le prédicateur Munzer, qui existait en 1524-1525 les paysans de la Thuringe à la revolté, y fut torturé et exécuté après sa défaite de Frankenhäusen. Il Nom allemand de la ville de Mulhouse.

MUHLHEIM, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 6 kilom. N.-E. de Cologne, sur le Rhin; 4,000 hab. Fabrication de velours, cuirs, casimir. Il Ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 25 kilom. N.-E. de Düsseldorf, sur la Roër; 10,000 hab. Fabrication de quincaillerie, machines, draps, savon, cuirs, filature de coton.

MU-HOAN-XU s. m. (mu-o-an-ksu). Bot. Nom chinois du *sapindus abruptus*, grand arbre qui croît aux environs du Canton.

MUHR ou **MUR**, rivière de l'empire d'Autriche. Elle prend sa source au pied du Schoderhorn, dans la haute Autriche, baigne les villes de Mautau, Judenburg, Bruck, Greiz, Radkersburg et se jette dans la Drave par la rive gauche, près de Legrad, après un cours de 500 kilom.

MUHSUR-AGHA s. m. (mu-su-ra-ga). Lieutenant de police turc. Il Officier des janissaires.

MUHURTA-CAL s. m. (mu-ur-ta-cal). Piliers central qui soutient le pavillon sous lequel on accomplit certaines cérémonies indiennes.

— Encycl. Les maisons des Indous n'étant, en général, ni assez spacieuses ni assez commodées pour recevoir beaucoup de monde, on a imaginé de construire dans les cours ou devant la porte d'entrée de pittoresques pavillons de verdure, sous lesquels les amis et les parents peuvent se réunir et assister à diverses cérémonies. Ces pavillons, souvent construits avec beaucoup de pompe, sont ordinairement soutenus par douze piliers de bois et couverts de feuillage. Dans la ciste des sudras, il n'y a que ceux de la main droite qui puissent avoir douze piliers à leurs pavillons. Un sudra de la main gauche ne peut en avoir que onze. Le *muhurta-cal*, ou le pilier du milieu, se plante avec une solen-

nité toute particulière. Les parents et les amis s'assemblent pour planter ce pilier auquel on offre ensuite le *poudja* ou adoration au son des instruments de musique; on plante ensuite les autres piliers, que l'on couvre de feuillage, et on orne le plafond de toiles peintes ou d'étoffes précieuses, de guirlandes de fleurs et de feuillage, etc. Le *muhurta-cal* est peint en rouge et blanc par bandes alternatives, ainsi que les autres piliers. On lui offre, à la fin de la cérémonie, plusieurs sacrifices de diverses sortes.

MUID s. m. (mui — lat. *modius*, mot qui correspond au sanscrit *madhya*, mesure, d'une racine *madh*, qui paraît avoir existé en sanscrit avec le sens de mesurer, et qui était probablement alliée dans l'origine à la grande racine aryaen *mā*, mesurer. A la même racine se rattache le sanscrit *madhya*, latin *modius*, ancien terme qui se retrouve dans toutes les langues aryennes et dont l'idée mere implique celle de mesure; le latin *modus*, mode, manière, *modero*, tenir dans la mesure, *moderare*, et le grec *metrisis*, *metron*, science des nombres et des mesures). Métrol. Ancienne mesure de capacité dont la valeur variait suivant les pays et la matière : Un *muid* de blé, mesure de Paris, tenait douze setiers. Un *muid* de vin tenait deux cent quatre-vingt-huit pintes. (Acad.) Il Foutille qui contient la mesure d'un muid de vin ou de tout autre liquide : Percer un *MUID*.

Vingt muids rangés chez moi font ma bibliothèque.
BOILEAU.

Lui-même à table, et sans supput,
Sur chaque muid levait un pot
D'impôt.

BÉRANGER.

Il *muid* de plâtre, Trente-six sacs de plâtre contenant chacun deux boisseaux et demi. Il *Muid* de chaux, Valeur de six futailes. Il *Muid* de terre, Mesure agraire, évaluée sur l'étendue de terrain que l'on ensemence communément avec un muid de grain.

— Fam. *Etre gros comme un muid*, Etre excessivement gros : *L'hôte était GROSSE comme un MUID*. (Famill.)

— Pop. Il *vaut mieux que vous fuyiez qu'un muid de vin*, Se dit à quelqu'un qui se retire d'une société, d'une réunion, en jouant sur les mots *fuir*, s'en aller, et *fuir*, perdre du liquide : *Vous partez? Oh bien! il vaut mieux que vous fuyiez qu'un muid de vin*.

— Encycl. Le *muid* est une ancienne mesure de volume dont on se sert en France pour mesurer les matières sèches; on distinguait : le *muid* de Paris, qui valait 12 setiers ou 144 boisseaux ou 2,304 litrons; le *muid* d'avoine, qui contenait 12 setiers de chacun 24 boisseaux, ce qui le faisait égal à 288 boisseaux; le *muid* de sel, équivalant à 12 setiers de chacun 16 boisseaux, et, par suite, égal à 192 boisseaux; le *muid* de charbon, contenant 10 setiers de chacun 32 boisseaux ou 320 boisseaux; le *muid* de chaux, qui avait la même valeur que celui de Paris ou 12 setiers de chacun 12 boisseaux ou 144 boisseaux; le *muid* de plâtre, équivalant à 6 setiers de chacun 12 boisseaux ou 72 boisseaux, soit la moitié de celui de grain ou de chaux. Comparé aux nouvelles mesures, le *muid* de 144 boisseaux vaut 1,873 litres ou 18 hectolitres 73; le *muid* de 192 boisseaux vaut 2,498 litres ou 24 hectolitres 98; le *muid* de 288 boisseaux équivalait à 3,746 litres ou à 37 hectolitres 46; le *muid* de 320 boisseaux vaut 4,160 litres ou 41 hectolitres 60; enfin, le *muid* de 72 boisseaux équivalait à 936 litres ou à 9 hectolitres 36. De ces comparaisons il résulte que 1 hectolitre est le 0,0504 du *muid* de 144 boisseaux; les 0,04 du *muid* de 192 boisseaux; les 0,027 du *muid* de 288 boisseaux; les 0,024 du *muid* de 320 boisseaux, et, enfin, les 0,106 du *muid* de 72 boisseaux. 1 hectolitre valant 100 décimètres cubes, il s'ensuit que ces différents muids ont successivement des volumes de 5m,873, 2m,498, 3m,746, 4m,160, et 9m,336.

MUIDEN, ville forte du royaume de Hollande (Hollande septentrionale), arrondissement d'Amsterdam, à l'embouchure de la Vecht, dans le Zuiderzee et sur un canal qui la relie à Amsterdam; 1,000 hab. Petit port de pêche.

MUIÉE s. f. (mu-é). Ce que contient un muid : *Une MUIÉE de blé*.

MUIER, **IERE** adj. (mu-é, ière — rad. *muer*). Fauconn. Qui a subi la mue : *Faucon MUIER*.

MUIN s. m. (muain). Gramm. Huitième lettre de l'alphabet gaélique, qui correspond à notre M.

MUIRE s. f. (mui-é — du lat. *muria*, saumure). Techn. Eau salée concentrée par l'évaporation. Il Dans la Franche-Comté, Eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel : *Un puits à MUIRE*.

MUIS (Siméon MAROTTE DE), hébraïsant français, né à Orléans en 1587, mort à Paris en 1644. Il fut chanoine et archidiacre de Soissons, puis professeur d'hébreu au collège royal (1614). Muis possédait à fond la connaissance de l'hébreu, des saintes Ecritures, écrivait dans un style net et facile et passait pour un des plus savants hébraïstes de son temps. La plupart de ses écrits ont été réunis et publiés après sa mort par Cl. d'Avugne (Paris, 1650, in-fol.). Nous nous borne-

rons à citer : *Commentarius litteralis et historicus in omnes psalmos et selecta cantica* (Paris, 1630, in fol.), un des meilleurs commentaires qui existent; *Assertio veritatis hebraicae adversus Joannis Morini exercitationes* (Paris, 1631, in-8°); *Castigatio animadversionum Morini in censuram exercitationum ad Pentateuchum* (Paris, 1639).

MUISIS (Gilles Le), en latin *Agidius Mucius*, historien et bénédictin belge, né à Rongy, près de Saint-Amand, en 1275, mort en 1352. Il fut prieur, puis abbé d'un couvent de son ordre à Tournay (1331). On lui doit diverses chroniques, notamment : *Tractatus, registrationes, ordinationes et quadam incidentia*, ouvrage inséré dans le *Corpus chronicorum Flandriæ* (1837, in-4°), entrecoupé de vers français et s'étendant de 1296 à 1347; *Chronicon alterum*, allant de 1298 à 1352 et publié dans le même recueil.

MUISON s. m. (mui-son). Agric. Nom donné au mûrier dans quelques cantons.

MUISSON s. m. (mui-son). Ornith. Nom vulgaire du moineau commun.

MULA, ville d'Espagne, province et à 31 kilom. S.-O. de Murcie, ch.-l. de juridiction civile; 9,240 hab. Fabrication d'eau-de-vie, savon, poterie, toiles de laine, de lin et de chanvre. Aux environs, eaux thermales et établissement de bains très-fréquentés.

MULALE s. m. (mu-la-le). Bot. Espèce de palmier d'Afrique.

MULAMBESRA s. m. (mu-lan-bè-sra). Bot. Grand arbre d'Afrique.

MULAR s. m. (mu-lar). Mamm. Cachalot des mers glaciales.

MULARD, **ARDE** adj. (mu-lar, ar-de — rad. *mulet*). Ornith. Se dit des mâles provenant du croisement de diverses espèces de canards : *Canard MULARD*. *Cané MULARD*.

— Substantif : *Un MULARD*. Une *MULARDE*.

MULASSE s. f. (mu-la-se). Jeune mule.

MULASSERIE s. f. (mu-la-se-ri — du lat. *mulus*, mulet). Industrie ayant pour objet la production du mulet.

MULASSIER, **IERE** adj. (mu-la-sié, ière — rad. *mulas*). Qui a rapport à la production des mules : *Industrie MULASSIERE*. Pays *MULASSIER*. Il Se dit d'un jument employée à la production du mulet : *Jument MULASSIERE*.

MULAT s. m. (mu-la). Ichtyol. Poisson du Japon, du genre holacanth.

MULATORI-SCANNABECCHI (Térésa), musicienne et peintre italienne. V. *MURATORI-MONETA*.

MULÂTRE adj. (mu-lâ-tre — rad. *mulet*). Qui est né d'un nègre et d'une blanche ou d'un blanc et d'une négresse : *Un domestique MULÂTRE*. Une femme de chambre *MULÂTRE*. Les graves Hollandais ont à Batavia des détails de trois couleurs, assortis en femmes blanches, MULÂTRESSES et noires. (Fourier.) — Qui a rapport aux mulâtres : *Cet acteur joue un rôle de couleuvre dans une pièce MULÂTRE*. (Th. Gaut.)

— Substantif : *Un MULÂTRE*. Une *MULÂTRE*. Le *MULÂTRE* ressemble plus à un nègre qu'à un blanc. (Maquet.) Il dit plus ordinairement *MULÂTRESSE* au féminin.

— Encycl. Virey établit quatre degrés dans les différents mélanges des races et des espèces humaines. 1° Le premier est celui des mélanges simples; par exemple, un blanc européen avec une négresse produisent le véritable *mulâtre*, qui tient également des deux espèces pour la couleur, la conformation, les cheveux demi-crépus, la prédominance légère de la mâchoire inférieure, les habitudes, le caractère du physique et du moral. Si ces *mulâtres* se marient entre eux, ils engendrent des individus semblables à eux; on les nomme *casques*, corruption du mot *caste*. Les blancs avec les Indiens asiatiques produisent des individus mixtes qu'on nomme plus particulièrement *métis*. Avec les Indiens d'Amérique, les blancs produisent des *mestices* ou *west-indiens*. Le nègre avec l'Américain caraïbe donne naissance à des individus d'un brun noir cuivré, qu'on nomme *zambis* ou *lobos*. Tous ces mélanges simples peuvent très-bien se perpétuer, soit entre eux, soit avec d'autres races. 2° La seconde génération comprend les produits des mélanges précédents combinés avec une race primitive. Ainsi, dans ces secondes lignées, un sang concourt pour les deux tiers et l'autre ne fournit qu'un tiers, ce qui fait varier les produits selon cette proportion. Un blanc uni à une mulâtresse donne des *tercerons* ou *morisques*. Avec un métis, le blanc produit un *castisse*. Avec un métis, le blanc donne un *quatrail*. Si un nègre engendre avec une mulâtresse, il produit des *griffes* ou *cabres*. Si un Caraïbe s'unit à une zambie, il en résulte un *zambougi*. Avec un métis, l'Indien d'Amérique produit un *trésuite*. S'il s'unit aux mulâtres, le Caraïbe donne des *mestises* foncées. 3° Dans la troisième génération, les produits se rapprochent davantage d'une des races pures ou primitives, puisqu'il y a trois quarts d'un sang contre un quart d'un autre dans les individus. Le blanc avec le terceron donne un *quartern*, nommé quelquefois à tort *albino*. Avec le castisse indien, le blanc produit un

postisse. Avec le quatravri, le blanc donne un octavon. Tous ces mélanges se compliquent davantage quand ces races si mêlées s'unissent encore entre elles. Ainsi, un tercero avec un mulâtre engendre ce qu'on appelle un *salutaro*. Un mestice avec un quatrero donne le jour à un *coyote*. Un griffe avec un zambi forme un *giveros*. Un mulâtre avec un zambai produit un *cambugo*. Dans cette seconde division de la troisième lignée, les produits tiennent au moins de sept à huit sages différents, et, à mesure que ces complications se multiplient, tous les grands caractères des races ou tiges primordiales s'effacent, se modifient les uns par les autres, de telle manière que ces produits ne retiennent aucun de leurs traits d'une façon un peu marquée. Les tercero et les quateros, mélanges du mulâtre avec le blanc, ont un peu plus ou moins basané. Les femmes ont les lèvres de la bouche et celles du vagin violettes; les hommes quateros conservent le scrotum noir du nègre. En général, cette teinte noire se conserve davantage dans les organes sexuels et nutritifs que dans les autres parties; 40 la race blanche unie au quatrero forme un *quinteron*; avec un octavon carabé, elle produit un *puchuelo*; avec un coyote, elle donne un *harnizos*. Le mulâtre avec un cambujo donne un *albarassado*, et, avec un albarassado, le blanc produit un *barzino*.

Il existe encore d'autres mélanges que les auteurs n'ont point décrits et que nous ne faisons qu'indiquer, car on conçoit aisément que toutes ces espèces peuvent se croiser de différentes manières à l'infini. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous ces mélanges, après trois ou quatre générations, reviennent toujours à leur type originaire, malgré les modifications apportées par le climat, la nourriture et les habitudes. Les mulâtres et les races mélangées passent pour être, dans les colonies, la lie de l'espèce humaine.

MULÂTRESSE s. f. (mu-là-trè-se — fem. de mulâtre). Femme mulâtre : *À l'âge des passions, ils quittaient facilement que ces belles MULÂTRESSES à la démarche indolente, au sourire agaçant, sont leurs sœurs.* (Exilly.) Vous aurez pour cuisinière une MULÂTRESSE, ce qui donne un fier ton à une maison. (Balz.)

MULAZZO, ville du royaume d'Italie, province de Massa-Carrara, district de Pontremoli, chef-lieu de mandement; 4,162 hab.

MULBACH (Louise), femme auteur allemande. V. MUNDT.

MULCASTER (Richard), humaniste anglais, né à Carlisle vers 1535; mort à Stamford (Essex) en 1611. Après avoir organisé et dirigé, de 1561 à 1596, l'école des marchands tailleurs de Londres, il devint principal de l'école de Saint-Paul, qu'il quitta dans l'année 1608, pour se retirer à Stamford, où il venait de recevoir un riche bénéfice. On a de lui : *Plan pour la bonne éducation des enfants* (Londres, 1581, in-40); *Enseignement élémentaire, première partie traitant principalement de l'art d'écrire correctement la langue anglaise* (Londres, 1582); *Catechismus Paulinus* (1601, in-89).

MULCEDONIUM, nom latin de MUSSIDAN.

MULCIBER adj. m. (mul-si-bér — mot lat. qui signif. forgeron). Mythol. lat. Epithète de Vulcain.

MULCTÉ, ÉE (mul-kté) part. passé du v. Mulctier : *La révolution de Juillet ne semble pas née civile, parce qu'elle est MULCTÉE d'un trône.* (Chateaub.)

MULCTER v. a. ou tr. (mul-kté — de *mulctus* ou *multa*, amende, proprement une jatte de lait, selon Delatré, de *mulgeo*, traire, grec *amélgo*, ancien irlandais *malgo*, anglo-saxon *meolcan*). Jurispr. Condamner à quelque peine, punir : *Un MULCTÉ d'une forte amende le théâtre ou le café qui ne ferme pas ses portes au dixième coup de minuit.* (Méry.)

— Par ext. Maltraiter, offenser, vexer.

MULDE, rivière d'Allemagne, formée dans la Saxe royale par la réunion du Freiberger et du Schneideberger, qui descendent de l'Erzgebirge; elle coule au S.-O., passe à Zwickau et se jette dans l'Elbe, près de Dessau, dans la principauté d'Anhalt, après un cours de 260 kilom.

MULDER (Gérard-Jean), savant chimiste hollandais, né à Utrecht en 1802. Il fut reçu en 1825 docteur en médecine et en pharmacie, et, après avoir pratiqué quelque temps à Amsterdam, il devint en 1836 professeur de physique à la Société batave de Rotterdam. L'année suivante, M. Mulder fut nommé professeur de botanique et, peu après, de chimie à l'école de médecine que l'on venait d'établir dans cette ville. En 1835, il renonça complètement à la pratique de son art pour se livrer tout entier à l'enseignement et aux travaux scientifiques. Depuis 1840, il est professeur de chimie à Utrecht. Les recherches de M. Mulder ont surtout porté sur la chimie animale et en particulier sur les corps albumineux. Il leur assigne à tous, comme matière fondamentale, une substance qu'il appelle protéine. La difficulté d'obtenir la protéine, telle qu'il l'a décrite, a conduit Liebig et les chimistes de son école à mettre en doute l'existence de cette substance comme corps organique indépendant, ce qui a donné lieu,

entre le chimiste hollandais et son collègue allemand, à une très-vive polémique.

Mulder a publié un grand nombre d'ouvrages, remarquables surtout par leur science et par leur clarté. Nous citerons les suivants : *Essai d'une chimie physiologique générale* (1844-1846, 2 vol.); *L'alimentation dans les Pays-Bas, considérée dans ses rapports avec l'esprit public* (1847); *La Nourriture des nègres à Surinam* (1847); *Recherches chimiques* (1847); *La Chimie du vin* (1856); *La Chimie de la bière* (1856); *Dissertations et expériences de chimie* (1857, 2 vol.); *Méthode d'éprouver l'argent* (1859); *La Chimie de la terre végétale* (1861-1864, 3 vol.), etc. Il a, en outre, fourni une foule de mémoires à différents recueils scientifiques et a rédigé, avec Hall et Vrolik, de 1836 à 1832, les *Documents pour les sciences naturelles*; seul de 1833 à 1836, et, avec Wenckebach, de 1836 à 1838, les *Archives des sciences naturelles et chimiques*; avec Mickel et Wenckebach, le *Bulletin des sciences physiques et naturelles en Néerlande*. Enfin, depuis 1842, il fait paraître les *Expériences de chimie faites dans le laboratoire de l'université d'Utrecht*.

MULDRAC (François-Antoine), historien français, né à Compiègne en 1605, mort à Longpont en 1667. Il prononça, en 1621, ses vœux dans l'abbaye de Longpont, de l'ordre de Cîteaux, près de Soissons, y enseigna la philosophie et la théologie et y fut élu prieur en 1652. On a de lui : *Compendiosum abbatii Longipontis chronicon* (Paris, 1652); le *Valois royal amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses, extraites des cartulaires et archives*, etc. (1662), réédition de l'ouvrage de Bergeron, refondu et augmenté, etc.

MULE s. f. (mu-le — lat. *mula*, mot que Delatré croit être pour *mugila*, de *mugire*, mugir. La mule serait ainsi désignée à cause de son braillement. Peut-être aussi le masculin *mulus*, mulet, est pour *mutilis*, mutilé, et ce nom, appliqué au mulet qui n'engendre point, aurait eu, dans la suite, le féminin *mula*; mais ce n'est là qu'une hypothèse). Femelle de même nature que le mulet, c'est-à-dire produite par l'accouplement de l'âne et de la jument ou du cheval et de l'ânesse : *Une mule embrasée. Aller à mule. La mule produit quelquefois, surtout dans les pays chauds.* (Buff.) *La mule est, en Orient, une monture bonne et sûre, et dont le grand ciel, ombragé de longs cils, a beaucoup de douceur.* (Renaud.)

La mule est destinée aux travaux de la terre; Elle aime la charrue et s'y fait aisément.

ROSSET.

— *Être fantasque, être têtu comme une mule.* Avoir beaucoup de caprices, d'obstination, d'entêtement.

— *Ferrer la mule.* Faire un profit sur un achat qu'on fait pour autrui.

A montrer mes talents l'occasion est belle : Savoir ferrer la mule est un art où l'excellence. Secrétaire banal, je m'en vais essayer, Puis-je me met en œuvre, à m'en faire payer.

BOURSAULT.

« C'est de Vespasien que vient cette locution. Dans un voyage qu'il faisait en litier, son muletier s'arrêta, sous prétexte de ferrer ses mules, mais en réalité pour laisser à un plaideur l'occasion de présenter à l'empereur une requête. Vespasien, soupçonnant la connivence : *Combien as-tu gagné à ferrer la mule?* dit-il au muletier; et il se fit donner la moitié de la somme qu'avait donnée le plaideur.

— *Il n'a ni cheval ni mule.* Se dit d'un homme qui n'a aucun équipage.

— *C'est l'ambassade de Viaron, trois chevaux et une mule.* Se dit d'un équipage ridicule.

— *Elle est coiffée comme la mule à Robespierre.* Se dit, en Lorraine, d'une femme coiffée de travers.

— *Prov. A vieille mule, frein doré.* On pare un vieux bête pour la mieux vendre, une vieille femme pour la marier plus facilement ou pour déguiser son âge. *La mule du pape ne mange qu'à ses heures.* Quoique l'on vive dans la plus grande abondance, on ne peut manger avec plaisir que lorsqu'on a faim.

— *Techn.* On donne, dans la fabrication manuelle du papier, à une planche que l'on place entre les jumelles de la presse de cuve et sur laquelle le levreur ou son apprenti dépose les feutres ou fibres que le coucheur y prend à mesure qu'il en a besoin.

— *Ichthyol.* Un des noms vulgaires du muge. L'Espèce de raie de la mer Rouge.

MULE sans frein (LA), roman de chevalerie, par Palens de Maisières (XIII^e siècle). On peut rattacher ce roman au cycle de la Table ronde, dont il met en scène deux personnages célèbres, Queux, le seigneur de Poltron, et les preux Gauvain. Un jour, au palais du roi Artus arrivait au galop, sur une mule qui n'a pas de frein, une jeune fille éplorée. On l'interroge. Elle répond qu'elle donnera sa mule et son amour à qui lui rendra ce frein qu'un mécréant lui a dérobé. Queux s'offre tout de suite monte sur la mule qui doit le mener tout droit au château du traître; mais il rebrousse bien vite chemin, effrayé par les lions, les serpents, les tigres qui encombrant la forêt. Gauvain alors veut tenter l'aventure et, ne s'espérant de rien, arrive jusqu'au château. C'est un palais magique, tournant sur lui-même comme une roue de moulin. Le

brave chevalier attend tranquillement que la porte se présente d'elle-même pour faire sauter la mule par-dessus le fossé, et le farouche châtelaïn, un géant énorme, émerveillé de son courage, lui fait une proposition honnête : « Coupe-moi la tête aujourd'hui, dit-il au chevalier, à condition que je pourrai couper la tienne demain. » Gauvain accepte sans méfiance, coupe la tête du géant qui, l'opération faite, va précieusement serrer son chef dans un buffet et n'en revient pas moins le lendemain exiger l'accomplissement du traité. Gauvain pose à son tour la tête sur le billot; mais le géant, qui n'avait jamais vu personne faire si bonne contenance et qui avait garni de têtes de chevaliers tous les pieux de son château, épargne cette fois son hôte et même promet de lui rendre le frein de la mule s'il sont vainqueur de quelques lutes qu'il lui propose. Il s'agit de tuer quelques lions, des serpents, des tigres et de désarçonner un chevalier jusqu'alors invaincu. Tout cela est chose facile pour Gauvain, qui emporte, enfin, le précieux frein et vient le rendre à la belle, en présence d'Artus et de toute la cour. Cet agréable récit offre comme une réduction des longues inventions épiques du cycle de la Table ronde.

Mule de Pedro (LA), opéra en deux actes, paroles de M. Dumanoir, musique de M. Victor Massé; représenté à l'Opéra, le 6 mars 1863. Le fermier Pedro veut épouser Gilda, qui est aimée par le jeune soldat Tebaldo. Il croit se débarrasser de son rival en lui faisant quitter le pays dans sa propre carriole; mais sa mule a la faculté de revenir au logis sitôt qu'on la laisse libre. Tebaldo, s'étant endormi, est ramené près de Gilda. Ce canevas convenait mieux au théâtre de l'Opéra-Comique qu'à celui de l'Opéra. Les couplets que chante Pedro en l'honneur de sa mule sont d'une facture habile et plusieurs fois répétés dans le cours de l'ouvrage. On a remarqué aussi le chœur des toreros et la romance de Gilda : *Chaque jour je me le rappelle.* Chanté par Faure, Warot, M^{me} Gueymard.

MULE s. f. (mu-le — du latin *mulus calceus* ou simplement *muleus*, sorte de brodequin, ainsi désigné, à cause de sa couleur, de *mulus*, rouge, poisson rouge. D'après Festus, d'autres pensaient que *muleus* venait de *mulare*, couvrir; mais la forme adjectivale de *muleus* indique plutôt *mulus*. Quant à *mule*, engulure, on l'a tiré de *mule*, chaussure, à cause de l'assimilation avec une chaussure qui blesse ou bien parce que les engelures rendent le talon aussi rouge que la mule, pantoufle. Scheler croit que ce mot signifie proprement crevasse et vient du vieux flamand *mugl*, bouche, ouverture). Pantoufle d'homme; chaussure sans quartier à l'usage des femmes : *Une paire de MULES.* M^{me} de Guilaud était nu-jambes et avait perdu une de ses MULES. (M^{me} de Sév.) Chaussure de dessus, que l'on mettait pour se garantir de la boue, et que l'on nomme aujourd'hui GALOCHE.

— Pantoufle du pape, sur laquelle il y a une croix : *Baiser la MULE du pape.*

— *Antiq.* Sorte de brodequin de couleur pourpre que portaient les empereurs romains.

— *Pathol.* Sorte d'engulure qui vient aux talons.

— *Art vétér.* Fente ou crevasse qui se montre sur le derrière du boulet du cheval et d'où suinte une sérosité fétide. « On dit aussi MULE TRAVERSÈRE ou TRAVERSINE.

MULÉ (Bernard), homme politique français, né à Toulouse en 1803. Tout en se livrant au commerce, il s'occupa activement de politique, se fit affilier à des sociétés secrètes sous la Restauration et continua à être un des membres du parti radical sous Louis-Philippe. En 1848, il fut un des organisateurs du banquet réformiste de Toulouse et, lorsqu'on apprit dans cette ville que la révolution venait d'éclater, il harangua le peuple, se porta au Capitole et y fit proclamer la République. Lors des élections pour la Constituante, les électeurs de la Haute-Garonne envoyèrent Mulé à l'Assemblée constituante, où il vota constamment avec l'extrême gauche et signa, notamment, la mise en accusation du ministère et du président Louis-Napoléon au sujet de l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, M. Mulé retourna dans sa ville natale, où il continua à être un des chefs du parti républicain. A la suite du coup d'État du 2 décembre, il fut interné en Algérie. De retour en France, M. Mulé se vit arrêté et détenu pendant quelque temps, en vertu de la loi de sûreté générale (1858). Depuis cette époque, il a vécu dans la retraite. — Son fils, M. Antonin MULÉ, s'est fait recevoir avocat et est resté fidèle aux convictions démocratiques de Bernard Mulé. Il a collaboré sous l'Empire à divers journaux de l'opposition et s'est fait remarquer à Toulouse, depuis la révolution du 4 septembre 1870, parmi les plus chauds partisans de la République.

MULÉ-JENNY a. f. (mu-le-jenn-ni — de *mule* et de *Jenny*, soit parce que cette machine était une jenny abâtardie, soit parce qu'elle était mue par un mulet). Techn. Môtier employé dans le filage du coton : *Pour exploiter convenablement la MULÉ-JENNY, il a fallu des mécaniciens, des constructeurs, des brigades d'ouvriers et d'ouvrières de toute espèce.* (Proudh.) Quand on inventerait des ma-

chines cent fois plus merveilleuses que la MULÉ-JENNY, le métier à bas, la presse à cylindre, on ne ferait jamais que multiplier le travail. (Proudh.) || Pl. MULÉ-JENNY.

MULET s. m. (mu-lé). — Ce mot a probablement une origine sémitique; il aura été emprunté à l'arabe par l'espagnol et à quelques autres langues non-latines et à quelques idiomes européens appartenant à une souche différente. C'est du moins l'opinion du célèbre orientaliste allemand Von Hammer-Purgstall. Selon lui, le mot *mulet* ne serait autre chose que le participe arabe *mouallad* ou *mouallad*. Ce participe vient de la racine trilittère *qalada*; il a enfanté et désigne spécialement, à la seconde forme, un produit dont l'origine n'est pas pure et qui est né du mélange de deux races, par exemple une expression qui n'est pas rigoureusement arabe. C'est de *mouallad* que l'espagnol a fait, par contraction, *mulo*, l'italien *mulo*, le français *mulet*, *mulo*, *mulâtre*, l'allemand ses mots composés *maulesel*, *maulthier*, l'anglais *mule*, le polonais et le russe *mul*, etc. Le mot hébreu qui désigne le mulet est *phered*. Il présente une analogie singulière, quoique vraisemblablement fortuite, avec l'allemand *pherd*, cheval. Le mot turc employé pour désigner le mulet est *qatir* ou *qahir*. Mamm. Animal engendré d'un âne et d'une jument ou d'un cheval et d'une ânesse; se dit particulièrement du premier de ces deux produits, le second portant le nom de BARDOT : *LE MULET est têtu et difficile à conduire.* (Robin.) *LE MULET tient beaucoup plus de son père l'âne, quant à l'intelligence, que de sa mère la jument.* (Toussenel.) *LE MULET, emblème de la féodalité mercantile, emblème du bourgeois têtu, vaniteux et poltron, n'a pas été destiné par Dieu à faire souche.* (Toussenel.)

Le mulet reconnaît une jument pour mère.

ROSSET.

Deux mulets cheminaient, l'un d'avoir chargé, L'autre portant l'argent de la gabelle.

LA FONTAINE.

Le mulet d'un prélat se piquait de noblesse, Et ne parlait incessamment Que de sa mère la jument.

Dont il comptait mainte proesse.

LA FONTAINE.

« *Grand mulet.* Mulet proprement dit, né d'un âne et d'une jument. « *Petit mulet.* Bardot, méis du cheval et de l'ânesse. « *Mulet second de Daourie.* Nom donné à un solipède du genre cheval.

« *Fam. Être chargé comme un mulet.* Être chargé d'un fardeau très-lourd. « *Être-têtu comme un mulet.* Être fort têtu, fort opiniâtre. « *Être rembourré comme un bid de mulet.* Être extrêmement vêtu. « *Garder le mulet.* Attendre longtemps quelqu'un avec ennui et impatience : *Je n'ai plus que deux heures à garder le Mulet.* (Le Sage.)

La saur revient quelques moments ensuite, Lasse de garder le mulet.

GRÉCOURT.

— *Il lui arriva comme aux mules, il péra par les jambes.* Se dit d'un homme qui a de mauvaises jambes. « *Méti, animal conque* provenant de deux animaux de différente espèce : *Les MULETS n'engendrent pas.*

— *Vénér.* Corf qui a mis bas son bois et qui n'a pas encore de refuit : *Courir, prendre un MULET.*

— *Antiq. rom.* *Mulet de Marius.* Bâton dont les légionnaires romains se servaient pour porter plus facilement leurs bagages et qu'on appelait ainsi parce que Marius, pour diminuer le nombre des chariots de l'armée, ordonna à ses soldats de porter eux-mêmes tous leurs effets. « *Soldat qui portait ainsi ses effets.*

— *Artill.* *Mulet à feu.* Ancienne bouche à feu.

— *Mar.* Bâtiment portugais qui porte trois mâts grésés en voiles latines. « *Sobriquet des enseignes de vaisseau.*

— *Entom.* Nom donné à des individus sans sexe qui, chez les insectes vivant en société, sont destinés au travail : *Des trente ou quarante mille mouches que la mère abeille produit, il n'y en a qu'un très-petit nombre de femelles, quinze cents ou deux mille mâles, et tout le reste ne sont que des MULETS ou plutôt des mouches neutres, sans sexe et incapables de produire.* (Buff.)

— *Bot.* Plante qui est le produit d'une semence fécondée par le pollen d'une plante d'une autre espèce.

— *Encycl.* Le mulet peut être considéré comme formant la matière de la plus prospère de nos industries agricoles. L'industrie mulassière se fait dans quatre centres principaux en France. Le plus important de tous est le Poitou, dont les mulets sont exportés dans tout le midi de la France, de l'Europe et même en Amérique et en Australie; les autres centres sont les montagnes du Centre, de l'Est, la Gascogne et les Pyrénées. L'importance de cette industrie est, du reste, démontrée par le nombre même de mulets que la France exporte tous les ans, qui s'élève à environ 18,000 têtes, dont le Poitou fournit à lui seul au moins 12,000. Mais le plus grand nombre de ces animaux, avant de passer à l'étranger, vont, de leur pays de production où ils sont achetés à l'âge d'un an environ, acheter leur développement dans les départements du

midit et du sud-est de la France. C'est là une division du travail de l'élevage favorable au producteur, ainsi qu'au premier acheteur.

Au point de vue de la conformation, le mulet n'est ni un âne ni un cheval. Il tient à la fois de l'un et de l'autre, mais dans des proportions que l'on ne saurait déterminer exactement. Cette conformation, cependant, se rapproche toujours plus de celle de l'âne que de celle de la jument. En outre, le mulet présente des différences notables dans ses formes générales, suivant le lieu de sa production et de son élevage. En effet, le mulet de l'Est, dit M. Sanson, ne ressemble pas à celui du centre et du Midi, et aucun de ceux-ci ne peut être mis en parallèle avec celui de l'Ouest. Le premier est bas et trapu, le second svelte, élancé, mince et plat de corps et haut sur jambes; les deux ont la tête très-forte et l'encolure grêle, la croupe tranchante. Le mulet du Poitou, au contraire, acquiert une encolure forte et bien musclée, un poitrail ouvert, une poitrine ample, des reins larges, une croupe arrondie, des cuisses bien descendues, des membres forts et des articulations larges et puissantes; tout cela avec une tête presque élégante, dont les oreilles, quoique un peu longues, sont soutenues par des muscles énergiques, qui les meuvent facilement sous les impressions accusées par un cil vif et inquiet. Il n'est pas rare de voir, en Poitou, des mulets dont les allures ne le cèdent en rien à celles du cheval le mieux conformé. Ce sont toutes ces qualités qui font tant rechercher les produits de cette province par les différents pays qui emploient le mulet, principalement pour le service de l'attelage. Les autres sont surtout pris au bât. Le mulet à la poil ras, bai, noir, gris ou isabelle, avec ou sans bande cruciale sur le dos, et offre rarement plusieurs nuances tranchées. Il a la tête grosse, courte; les oreilles beaucoup plus grandes que celles du cheval; l'encolure courte, la crinière peu fournie; le poitrail étroit, le garrot bas, le dos saillant, la croupe avalée, tranchante; la queue peu fournie de crins, les extrémités longues, sèches, dépourvues de crins, les extrémités postérieures sans châtains, les jarrets droits, les articulations bien dessinées, le sabot petit, étroit; les quartiers hauts, l'ongle solide; une voix différente de celle de l'âne, comme du hennissement de la jument. Il faut rechercher ceux qui ont les articulations bien dessinées, les tendons détachés, la croupe charnue et horizontale, le poitrail large et la cote ronde. Le mulet est un animal précieux par sa sobriété, sa force et sa rusticité. Il supporte les fortes chaleurs, résiste aux plus dures fatigues sous les climats brûlants et se contente d'une petite quantité de nourriture. Sa sobriété le rend très-propre à travailler dans les contrées où règnent pendant longtemps une température élevée et une grande sécheresse. Le mulet entier est plus fort, mieux charpenté que la femelle; plus fier, il est aussi plus indocile et très-péroré, malgré son infécondité, aux ardeurs génésiques. Cependant, la valeur commerciale de la mule, toutes choses égales et même à mérite inférieur comme conformation, est toujours plus grande que celle du mulet et au moins d'un quart du prix, souvent plus. Pourquoi la consommation donne-t-elle la préférence aux mules? On serait bien embarrassé pour le dire; c'est un fait qu'il faut se borner à constater. Du reste, cette préférence n'est point nouvelle, car il en a toujours été ainsi dans tous les temps; les grands d'Espagne et d'Italie montaient des mules, et non point des mulets.

Quant à la production des mulets, il ne faut pas oublier que le choix de l'âne et de la jument est de la plus haute importance. Comme les ânes les mieux conformés ont, relativement à leur taille, la tête trop grande, une encolure trop courte, une cote trop plate, un garrot trop bas, une croupe trop étroite, des cuisses et des avant-bras trop grêles et des pieds trop resserrés, il faut chercher à corriger ces défauts en choisissant des juments à tête légère, à corps trapu, épais et à reins courts, à poitrail ouvert, à cote ronde, à croupe charnue, à membres forts, garnis de muscles puissants, à garrot bien sorti, à cou long et à pieds évasés; une taille élevée n'est pas indispensable. Tous les défauts qui font exclure les poulaines doivent être des motifs de réforme pour les mulassières. Les juments qui ne retiennent pas après deux, trois accouplements, doivent aussi être livrées au cheval. On a cru pendant longtemps et bien des personnes croient encore, en Poitou, que la jument de race poitevine pouvait seule donner de beaux produits par son accouplement avec l'âne. Mais les hommes les plus compétents du pays sont maintenant unanimes pour reconnaître que, si les départements de l'Ouest produisent les plus belles mules du monde, ils le doivent moins aux caractères de leur race chevaline, dite mulassière, qu'aux qualités propres à leur sol. Des juments bretonnes, des étalons picards y ont été introduits, et l'on n'a point remarqué que les mérites des produits en aient été abaissés.

Quant au choix de l'âne étalon, il faut rechercher l'animal le plus fort, le mieux musclé, celui qui, par la largeur du poitrail, l'ampleur de la croupe, la grosseur des articulations et la longueur de l'encolure, s'éloigne le plus de la conformation que présente généralement l'espèce asine. Il doit avoir l'œil

grand, vif, bien fendu; de l'agilité, de la force et de la vigueur. L'âne du Poitou est le plus recherché; mais cette province ne peut pas fournir à toutes les demandes. Aussi, les éleveurs tiennent-ils leurs baudets à des prix exorbitants. La race des Pyrénées est fort estimée aussi et très-propre, par sa taille élevée, à produire de fortes mules. Les ânes de la Gascogne et des Pyrénées-Orientales sont moins forts que les précédents; mais il y en a qui, par l'ampleur de leur poitrine, la force des membres et des lombes, laissent peu à désirer. La même remarque peut être faite pour toutes celles de nos provinces qui s'occupent de l'élevage du mulet. On y trouve, dans toutes, des baudets qui, sans être de première force, sont capables de produire de très-belles mules. Une fois que le choix de l'étalon et de la femelle a été fait, il faut fixer, pour leur accouplement, le moment où les chaleurs de la jument sont bien caractérisées, mais un peu sur le déclin. Une fois arrivée au harnas, on la laisse quelque temps se remettre, afin qu'elle soit paisible et bien disposée à se laisser couvrir. Ces précautions sont nécessaires, car la copulation par l'âne est plus rarement féconde que par le cheval. On admet généralement que, sur quatre juments, trois sont fécondées quand on les livre au cheval, et deux seulement quand elles sont couvertes par l'âne. On ramène la jument au baudet peu de temps après la mise bas et aussi immédiatement après un avortement, si la saison le permet. Ordinairement, la monte a lieu en avril, mai, juin et même en juillet. L'emplacement où sont logés les baudets est appelé atelier dans le Poitou. La saillie se fait en présence des ânes non employés. Ils connaissent chacun leur tour et restent tranquilles. Un travail très-simple reçoit la jument. Le plus souvent, la monte a lieu en main et sans difficulté. On ne doit pas mettre l'âne en rapport avec la jument avant qu'il soit bien disposé; il s'épuise et la fatigue sans utilité. Mais quand le baudet n'est pas toujours disposé à se mesurer ni surtout à faire autant de saillies que l'étalonnier le désirerait. Pour l'exciter, les sollicitations que l'on met en usage sont aussi variées que bizarres. Le moyen le plus simple et le plus rationnel est l'emploi d'un bout-en-train: on met l'âne en rapport avec une ânesse en chaleur; celle-ci est à côté de la jument et, quand il est disposé à remplir l'acte, on retire sa femelle pour la mettre en présence de la jument. Ce moyen ne convient que pour les ânes très-portés à couvrir les ânesses; il en est quelques-uns qui ne les regardent pas et ne couvrent que des juments; il en est un plus grand nombre qui font des difficultés parce qu'ils sont fatigués. Ce sont ces derniers qui réclament toute l'habileté d'un palefrenier pour les faire saillir. Tantôt celui-ci leur donne des coups de bâton sur le croupe, tantôt il leur chante des chansons ou il leur fait certains airs; d'autres fois, il leur prodigue des caresses, ou bien il les promène dans l'atelier, ou les laisse près de la jument. Il a l'air de retenir la jument, ou de les faire rentrer eux-mêmes dans leur loge ou, enfin, il leur distribue des friandises, du vin, selon la connaissance que, d'après l'expérience, il a pu se faire de ses étalons. Durant la saison de la monte, les ânes fécondent par jour de 3 à 8 juments, selon leur âge, selon qu'on tient plus ou moins à les ménager ou encore selon qu'on amène plus ou moins de juments à la saillie. Une fois cette dernière effectuée, le baudet se laisse tranquillement conduire dans sa loge; il est même qui rentrent seuls. Quant à la jument, elle ne doit avoir pour elle les mêmes soins hygiéniques dont on entoure la jument poulaine et observer les mêmes règles pour la conception, la parturition, l'allaitement et le sevrage. Faisons remarquer que, couverte par l'âne, la jument porte un peu plus longtemps que lorsqu'elle a été fécondée par le cheval; mais les signes du part sont les mêmes, et aussi les précautions à prendre à cette occasion.

Quant aux muletons, ils sont très-forts à leur naissance, et cependant ils nécessitent beaucoup de soins: ils vont immédiatement à la mamelle. On laisse têter au jeune animal le premier lait, qui est plutôt purgatif que nutritif; on trait ensuite la mère, afin de lui laisser peu de lait pour son nourrisson; car l'excès de lait produit des maladies qui détruisent un grand nombre de ces jeunes animaux dans les quatre ou cinq premiers jours de la vie. Après le sevrage, qui doit avoir lieu avec les mêmes précautions qui sont indiquées pour les poulains, on élève les mules facilement. On les preserve des intempéries pendant le jour et, en rentrant à l'écurie, on leur donne du foin, de la paille, selon l'abondance de l'herbe dans le pâturage. Quand les nuits sont longues et les matinées fraîches, on leur fait une distribution de fourrage le matin. En automne, il faut leur faire cesser le régime du pâturage plus tôt qu'aux chevaux. Les mulets sont d'un élevage facile; ils peuvent rester ensemble sans être attachés; ils ne se battent jamais entre eux. D'un développement très-précoce, ils peuvent travailler jeunes. Dans les pays de montagnes, on les soumet au service du bât dès l'âge de quinze ou de dix-huit mois; mais ce travail est mauvais; il arrête leur développement et tare leurs membres. Le tirage est moins fatigant, et c'est sans inconvénient que, dans la Charente et le Poitou, on les fait

labourer, mais toujours garantis du froid par de bonnes couvertures. Dans ce dernier pays, on soigne les mules d'une manière particulière pour les préparer à la vente. On les place dans des écuries basses, petites, chaudes, peu aérées, complètement fermées, où elles sont séparées par des demi-stalles qui divisent la crèche et une partie de l'écurie; chassées les uns des autres, elles mangent en tranquillité. On les nourrit bien et, pour les engraisser, on leur donne de très-bon foin, des pommes de terre cuites au four, des grains, de l'avoine, de l'orge, du maïs cuits, ramollis, entiers ou écrasés, des farines, du pain fait avec des divers grains. On les engraisse comme des porcs; on leur donne même des tourteaux et quelquefois on les saigne. Avec ce régime, les mules se développent rapidement, prennent de la taille et deviennent épaisses. Ce mode de préparation à la vente est complètement antihygiénique; mais le producteur doit s'y soumettre, car les marchands veulent des mules grasses. Ils les recherchent telles et les payent plus cher, parce que la sottise des consommateurs les leur demande ainsi. Cet état d'obésité et de pléthore, dans lequel se trouvent ces jeunes animaux au moment où ils quittent l'élevage, amène de graves maladies qu'ils éprouvent en arrivant dans les départements du Midi et dont on ne les guérit qu'en les soumettant à temps à un régime doux, à des barbotages et même à la saignée.

Le mulet est généralement réputé infécond; c'est même là-dessus que se fonde le plus solide caractère de l'espèce en zoologie. Mais des faits, maintenant assez nombreux, ont été recueillis dans la science, qui ébranlent singulièrement la vérité de ce principe. Quoi qu'il en soit, on les destine à des services réguliers, il faut leur faire subir la castration. Cette opération se pratique sur les mulets et sur les ânes comme sur le cheval. On ampute rarement la queue aux mulets; mais on coupe les oreilles à ceux qui sont destinés pour la selle, de manière qu'elles sont pointues et imitent assez bien celles du cheval. Il faut, après avoir fendu la peau tout autour des oreilles, faire sortir le cartilage, afin de n'amputer que lui seul et que la peau, en se réunissant, ne rencontre pas cet obstacle qui ferait saillie dans les lèvres de la plaie.

Sous le rapport du choix des mules pour le travail, il faut, pour le service de la selle, rechercher celles qui sont élancées, sveltes, qui ont la tête assez légère: elles sont haut montées et ont le pas allongé. L'Espagne, les Pyrénées-Orientales, l'Algérie en produisent qui sont propres à ce service. Au contraire, on choisira pour le bât les mules épaisses, courtes, trapues, à poitrail ouvert, à reins larges. Avec ces formes, elles offrent plus de résistance au poids qui les presse sur le dos et sont plus propres à porter et, en outre, elles sont moins exigeantes pour la nourriture et s'accommodent mieux du régime auquel on soumet les animaux dans le Midi.

Les mules sont très-fortes et très-sobres; elles peuvent travailler beaucoup si elles sont bien nourries. Quant aux soins de propreté, ils doivent être les mêmes que ceux donnés aux chevaux. Comme l'âne, le mulet est plus sensible aux mauvais temps que le cheval, mais il résiste mieux à la chaleur, se contente d'une nourriture moins abondante et d'aliments plus communs. C'est l'animal le plus approprié aux climats chauds où les fourrages sont rares, les chemins escarpés et les travaux très-pénibles. Dans les contrées froides et dans les pays tempérés, exposés aux pluies fréquentes et aux brouillards, on ne doit faire travailler les mules que munies de couvertures, et on ne doit pas les laisser exposées aux intempéries ni à la fraîcheur des nuits.

Les mulets ont été connus et utilisés dès la plus haute antiquité. Les Hébreux les employaient à différents usages. L'armée, dans la Bible appelée *Topharm*, était renommée pour la qualité supérieure de ses mulets (*Ecclésiaste*, xxvii, 14). C'est aujourd'hui Balbek, en Syrie, qui fournit les mulets les plus recherchés dans l'Orient musulman. Chez les Israélites, les mulets servaient de monture aux rois (*I Rois*, i, xxxiii, xxxviii, xlv), aux princes royaux (*II Samuel*, xviii, 9) et aux pages (*II Samuel*, xiii, xxix). On les employait même pour le combat (*II Samuel*, xviii, 9). En Perse, ils étaient réservés aux messagers royaux (*Esther*, viii, x, xiv). Mais le principal rôle du mulet était, comme à toutes les époques et dans tous les pays, celui de bête de somme (*II Rois*, v, xvii; *Isaïe*, lxxvi, 20; *I Chroniques*, xii, xi; *Esdras*, ii, xlv). L'élève des mulets était interdite aux Juifs par les prescriptions mosaïques (*Levitique*, xix, 19), qui défendaient d'accoupler des animaux d'espèces différentes. Aussi tous les mulets dont se servaient les Israélites étaient-ils d'importation étrangère et souvent même on exigeait des peuplades vaincues un certain nombre de mulets comme tribut (*I Rois*, x, xxv).

— **Allus. hist.** Mulet chargé d'or de Philippe. Mot du célèbre roi de Macédoine, qui disait qu'il ne connaissait pas de fortune plus imprenable là où pouvait monter un mulet chargé d'or. Ce mot de Philippe, d'une forme si pittoresque et si originale, revient souvent sous la plume des écrivains, quand ils vou-

lent exprimer avec énergie la puissance irrésistible de l'or.

« Je suis convaincu que les animosités, l'amour-propre et l'intempérance de langue ont plus nui à la République que le mulet du roi Philippe. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Au jardin des Tuileries, nous regardons jouer le télégraphe, espérant ou craignant la nouvelle qui traversait l'air sur notre tête. O mulet chargé de l'or de Philippe! comme vous nous manquez pour entrer dans la forteresse de Ferdinand! Eussions-nous eu cinquante millions à nous, nous en aurions disposé, afin d'écarter ce qui pouvait nous faire obstacle. »

CHATEAUBRIAND.

« L'une des compagnes de ce monsieur était madame son épouse, grande et ample femme, rouge figure d'une lieue carrée, avec des fossettes dans les joues, qui avaient l'air de crachoirs pour les amours; double menton pendant, à chair longue, qui semblait une mauvaise continuation de la figure; son énorme sein, couvert de roides dentelles et de festons déchiquetés comme des demi-lunes et des bastions, ressemblait à une forteresse qui, sans doute, comme ces autres forteresses dont parle Philippe de Macédoine, ne résisterait guère à un âne chargé d'or. »

HENRI HEINE.

MULET s. m. (mu-lè — dimin. de mulle). Ichtyol. Syn. de *muget*: Les MULETS, poursuivis par les loups marins, se creusent des trous dans des terres vaseuses qui bordent les ruisseaux où ils se réfugient. (Bougainville.) « Mulet ambis. Nom donné au mulet oriflamme. *Mulet barbu*. Un des noms du surmulet. *Mulet rayé*. Mulet rayé.

MULETA s. f. (mou-lè-ta). Nom que l'on donne, en Espagne, à un morceau d'étoffe écarlate attaché sur un bâton, dont les toreros se servent pour exciter le taureau: *Le moment favorable étant venu, l'espada se plaça tout à fait en face du taureau, agitant sa muleta de la main gauche et tenant son épée horizontale, la pointe à la hauteur des cornes de l'animal.* (Th. Gaut.)

MULETIER s. m. (mu-lè-tiè — rad. mulet). Conducteur de mulets: *Jus le bonheur de rencontrer un MULETIER de Tolède qui s'en retournait avec une mule de renvoi.* (Le Sage.)

— **Brutal** comme un muletier, Excessivement brutal.

— **Muletier de chiens**, Ancien officier de la maison du roi.

Muletier (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Paul de Kock, d'après le conte de Boccace emprunté à la reine de Navarre et mis en vers par La Fontaine, musique d'Hérold (Opéra-Comique, 12 mai 1823). La donnée du livret est leste et les couplets grivois n'y font pas défaut, témoin ceux-ci: *Une fois en ménage*, etc., dont la retournelle reproduit le refrain populaire: *Voilà l'plaisir, mesdames*. La musique est très-agréable, quoique le tour des idées soit un peu vulgaire.

Muletier de Tolède (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Denery et Clairville, musique d'Adolphe Adam (Théâtre-Lyrique, 18 décembre 1854). Il s'agit dans la pièce d'une jeune reine qui court les aventures déguisée en paysanne, et qui devient amoureuse d'un muletier, ce qui ne l'empêche pas de déjouer une conspiration. De son côté, ce muletier n'est autre que l'enfant de Castille, fiancé de la reine et voyageant incognito dans ses futurs Etats. C'est la donnée de Jean de Paris, moins la délicatesse des détails et la musique de Boieldieu. La partition du *Muletier de Tolède* est encore inférieure aux productions précédentes du fécond compositeur. Ce n'est plus qu'un caquetage verbeux sans aucune originalité. On a remarqué la romance du muletier: *La femme que j'ai rencontrée*, et l'air de la reine: *Je ne suis qu'un paysanne*.

MULETIERE s. f. (mu-lè-tière — rad. mulet). Femme qui conduit des mulets. *La Femme d'un muletier.*

MULETIERES s. f. pl. (mu-lè-tière — rad. mulet). Pêche. Sorte de filet dont on se sert pour prendre les muges ou mulets.

MULETON s. m. (mu-lè-ton — dimin. de mulet). Mamm. Jeune mulet: *Je ne connais aucune observation qui prouve qu'un mulet ait engendré; mais il est des observations bien attestées qui prouvent que des mules ont engendré un MULETON.* (Bonnet.)

MULETTE s. f. (mu-lè-tè). Mar. Bateau de pêche portugais.

— **Fauconn.** Gésier des oiseaux de proie, qui vient après le jabot, et où se digère la mangeaille. *Avoir la mulette*. Se dit des oiseaux chez lesquels cette partie est obarrassée par une humeur gluante et visqueuse. — **Mamm.** Estomac du veau où se trouve la présure. *V. MULLÉ.*

— **Moll.** Genre de coquilles bivalves: *Dans l'Ohio, on trouve en abondance une espèce de MULETTE dont la nacre est fort épaisse et très-belle.* (Malte-Br.)

— **Encycl.** Moll. Les mulettes ont une co-

quille de forme très-variable, assez bombée, à deux valves égales, mais inégalement épaisses, rongées aux sommets. L'animal est ovale-oblong, plus ou moins allongé et épais, ayant le manteau ouvert en avant, des branchies assez longues, le pied quadrangulaire, très-grand, très-épais et comprimé. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, la plupart mal connues. Elles sont répandues dans toutes les parties du monde, mais surtout dans l'Amérique du Nord; c'est là qu'on trouve les espèces les plus remarquables par leur grande taille ou leurs belles couleurs. Toutes les *mulettes* habitent les eaux douces, notamment les lacs et les rivières. Elles rampent au fond de l'eau à l'aide de leur pied. Ces animaux sont vivipares; les petits, qui prennent leurs premiers développements dans les branchies des parents, ont alors de très-petites dimensions et des formes tellement différentes de celles de l'adulte qu'ils sont presque méconnaissables; aussi plusieurs auteurs les ont-ils pris pour un genre particulier, vivant en parasite sur les branchies des *mulettes*. Les coquilles de ces mollusques sont généralement de grande taille, de formes ovales assez élégantes, de couleurs noires, brunes, verdâtres ou violacées, souvent irisées et nacrées en dedans; aussi sont-elles recherchées dans les collections. Quelques espèces méritent une mention spéciale.

La *mulette* des peintres atteint jusqu'à 0m,10 de longueur; elle est allongée, nacrée à l'intérieur, recouverte extérieurement d'un épiderme luisant, brun ou verdâtre. Elle est très-commune dans toute l'Europe centrale et habite surtout les eaux courantes. On dit qu'en Italie on mange l'animal comme les escargots. Les peintres se servent des valves de cette coquille pour y mettre leurs couleurs; de là le nom de l'espèce.

La *mulette* perlière, beaucoup plus grande et plus épaisse que la précédente, a son bord inférieur échancré et sinué vers son milieu; blanche et nacrée en dedans, elle a sa surface extérieure profondément striée et recouverte d'un épiderme brun ou noir. On la trouve surtout dans le Rhin. Linné, ayant remarqué que les perles qu'on y trouve quelquefois étaient simplement une sécrétion destinée par l'animal à boucher les trous faits à sa coquille par certains animaux aquatiques qui sont très-frands de sa chair, avait imaginé de percer la coquille pour multiplier ces sécrétions. Mais ces perles ne sont pas d'une belle eau et n'entrent pas dans le commerce.

MULEY EL OATAS, roi de Fez, mort en 1550. Il monta sur le trône en 1535, donna des commandements importants aux deux chérifs Muley Mohamed et Muley Achmet, qui se déclarèrent indépendants, s'efforça de mettre un terme à leurs envahissements progressifs, fit fait deux fois prisonnier par Muley Mohamed et dut racheter sa liberté en abandonnant une partie de ses provinces. Attaqué jusqu'à Fez, sa capitale, El Oatas tomba encore une fois entre les mains de son redoutable adversaire, qui le déposa en 1545 et le fit mettre à mort après une captivité de cinq ans.

MULEY MOHAMED, roi de Fez et de Maroc, assassiné en 1557. Il gagna les bonnes grâces du roi raïces du Fez, Muley el Oatas, qui le chargea de l'éducation de ses enfants, puis lui confia le gouvernement de Taroudant, en même temps qu'il donnait au frère de ce dernier, Muley Achmet, le gouvernement de Maroc. Les deux frères, poussés par l'ambition, se déclarèrent indépendants en 1536 et se firent proclamer rois. Muley el Oatas ayant voulu réprimer leurs entreprises ambitieuses, fut vaincu à plusieurs reprises par Muley Mohamed, dont il devint deux fois prisonnier et qui ne lui rendit la liberté qu'en échange d'une partie de ses possessions. Tournant alors ses armes contre son frère Muley Achmet, dont il ne voulait pas reconnaître la suzeraineté, Mohamed le battit en diverses rencontres et finit par le reléguer à Taflet, après s'être emparé de Maroc. Devenu maître du sud de l'empire, Muley Mohamed résolut de s'emparer de la région septentrionale. En conséquence, il recommença la guerre avec Muley el Oatas, le battit de nouveau, assiéga Fez, qui ne se rendit qu'après vingt et un mois de résistance, donna Ouat, dont il épousa la fille, et mit ainsi fin à la dynastie des Merinids, qui avait régné 337 ans (1545). Il envoya ensuite trois de ses fils s'emparer de Tlemcen et de quelques autres provinces du Nord; mais leur expédition échoua et deux de ses fils y trouverent la mort. A partir de ce moment, le caractère de Mohamed Muley s'agrandit; il commit plusieurs actes de cruauté et fit notamment étrangler le roi de Fez et son fils Sidan (1550). Attaqué par le dey d'Alger, Salah Reis, qui envahit le Maroc et prit Fez, attaqué en même temps par son frère Muley Achmet, Muley Mohamed réunît deux armées, battit ses ennemis, fit exterminer les principaux habitants de Fez et périt assassiné pendant une expédition contre les tribus berbères de l'Atlas. Il eut pour successeur son fils, Muley Abd-Allah.

MULEY ABD-ALLAH, empereur de Maroc, fils du précédent, mort en 1574. Il succéda à son père en 1557, régna d'abord avec sagesse et modération; puis, jaloux de l'affection que le peuple témoignait à ses frères, à qui il avait confié des gouvernements, il les fit as-

sassiner. En 1562, il essaya vainement de s'emparer de Mazagan. Ce prince fit construire des palais et des édifices utiles, notamment des collèges, et laissa le trône à son fils, Muley Mohamed.

MULEY MOHAMED, surnommé le Nègre, sultan de Maroc, fils du précédent, mort en 1578. Appelé au trône après la mort de son père en 1574, il se rendit odieux en faisant périr ses frères dans la crainte de trouver en eux des compétiteurs, fut détrôné par son oncle, Muley Abd-el-Melek, se rendit alors à Lisbonne auprès du roi dom Sébastien et le détermina à faire une expédition dans le Maroc, en lui promettant que, à peine débarqué, il verrait se joindre à lui de nombreux alliés maures. Dom Sébastien débarqua à Tanger le 25 juin 1578. Bien qu'il ne vit point se présenter les alliés qu'on lui avait promis, il ne voulut point attendre des renforts et marcha contre Muley Abd-el-Melek. Enveloppés par des forces considérables, les Portugais furent exterminés à la célèbre bataille d'Alcaçar-Quivir. Dom Sébastien y trouva la mort, Muley Mohamed se naya au passage d'une rivière et Muley Abd-el-Melek, malade depuis les fatigues du siège, mourut avant la fin de la journée, ce qui fit donner à cette bataille le nom de *bataille des trois rois*.

MULEY ABD-EL-MELEK, roi de Fez et de Maroc, de la première dynastie des Chérifs. Il régna de 1576 à 1578. Lors de l'avènement de son neveu Muley Mohamed (1574), craignant de devenir la victime de ce prince barbare, il leva l'étendard de la révolte et s'empara du trône (1574). Muley n'était point encore complètement affermi lorsqu'il fut atteint d'une grave maladie. Sur ces entrefaites, il apprit que 20,000 Portugais venaient de débarquer sur la côte d'Afrique. Ayant vainement essayé d'acheter la paix, il se fit porter en litière à la tête de ses troupes et périt d'épuisement après la célèbre bataille d'Alcaçar-Quivir (1578), gagnée par lui sur les Portugais, commandés par dom Sébastien de Portugal, qui lui-même fut tué dans l'action.

MULEY ACHMET ou **AHMED LABASS-AL-MANSOUR**, sultan de Fez et de Maroc, mort en 1603. Après la mort de Muley Abd-el-Melek, il fut proclamé comme son successeur sur le champ de bataille d'Alcaçar (1578). Pendant son règne, qui dura vingt-cinq ans, la tranquillité du Maroc fut à peine troublée. Il vainquit facilement, en 1594, Muley Naur qui lui disputa le trône, fit une guerre heureuse dans les Etats voisins du Niger, construisit plusieurs édifices d'utilité publique, répara les routes et les ports, réprima des abus, et mourut regretté de ses sujets, dont il avait mérité la reconnaissance.

MULEY SIDAN (Zéïdan), sultan de Maroc, fils du précédent, mort en 1630. Il succéda à son père en 1603, lutta avec succès contre ses deux frères aînés qui lui disputaient le trône, et mit un terme à des incursions de tribus berbères dans ses Etats. En 1620, il reçut de Hollande une ambassade dont faisait partie le professeur Golius, qui écrivait fort bien l'arabe sans pouvoir le parler, ce qui étonna beaucoup le sultan.

MULEY ABD-EL-MELEK, empereur de Maroc, fils du précédent, mort en 1635. Il succéda à son père en 1630 et fut le premier prince de Maroc qui prit le titre d'empereur dans ses relations avec les puissances étrangères. Il se rendit odieux au peuple par ses débauches et par ses cruautés, fut déposé à la suite d'un soulèvement général, parvint néanmoins à vaincre ses compétiteurs, à reprendre son pouvoir, et fut assassiné par un esclave, dont il s'était attiré la haine.

MULEY ALI, empereur de Maroc, né à Jambo, près de Médine, vers 1610. Il est le chef de la branche des Faletti, actuellement régnante, qui prétend descendre du Prophète. Des musulmans du Maroc, qui étaient allés en pèlerinage à Médine, furent frappés des éminentes qualités de Muley et le décidèrent à venir habiter leur pays. D'après une tradition, à peine Muley fut-il arrivé dans le Maroc que la disette qui dévasta l'empire cessa par suite d'abondantes récoltes, et le peuple, toujours crédule, attribua à son intervention cet heureux changement. Proclamé roi de Taflet sous le nom de *Muley Chérif* vers 1650, il vit son autorité successivement reconnue par les autres provinces, à l'exception de Maroc, rendit la paix et l'abondance à un pays épuisé par les guerres civiles et la disette et mourut vivement regretté de ses sujets. Muley Ali laissa son trône à son fils, Muley Mohamed, qui hérita de ses vertus et mourut en 1664, après avoir été renversé par son frère, Muley Archyd.

MULEY ARCHYD, empereur de Maroc, né en 1631, mort à Fez en 1672. Ce prince, un des plus cruels qui aient régné sur ce pays, se révolta contre son frère, Muley Mohamed, qui le battit et le fit prisonnier, parvint à recouvrer sa liberté, s'enfuit dans les montagnes du Rif, gagna la confiance du cheik de ces montagnes, corrompit ses soldats, puis marcha à la tête de nouvelles troupes contre son frère Muley Mohamed, le vainquit à son tour et le força de s'enfermer à Taflet, où il mourut peu après (1664). Devenu alors maître du pouvoir, Muley Archyd agrandit ses possessions en soumettant les habitants du Rif, Fez (1665), Argilla, Salé, Maroc, fit traîner à

la queue d'une mule, dans les rues de cette dernière ville, Muley Cheik, fils de l'usurpateur Crom, étouffa quelques révoltes dans le sang et devint le souverain le plus puissant de l'Afrique. Il voulut aussi en être le plus riche et n'épargna dans ce but ni les exactions, ni les crimes. Quelques belles qualités et un grand courage étaient ternis en ce prince par une cruauté extraordinaire : l'office de bourreau, qu'il exerçait souvent, lui paraissait un des plus beaux attributs de son pouvoir. Parmi ses traits de barbarie, Chénier cite le suivant : « Pour forcer des femmes dont il avait fait périr les maris à payer des contributions exagérées, il fit placer leurs maris entre les bords de l'ouverture d'un coffre et les comprima de son propre poids. » Muley Archyd se cassa la tête contre un arbre dans un divertissement à cheval.

MULEY ISMAËL, empereur de Maroc, né en 1646, mort en 1727. Après la mort de son frère, Muley Archyd (1672), il se fit proclamer empereur à Fez pendant que les villes de Taflet et Maroc reconnaissaient pour souverains, la première Muley Haran, la seconde Muley Achmet. Trois ans de guerres, signalées par d'atroces cruautés, mirent Muley Ismaël en possession de tout l'empire. Ayant mis en déroute le caïd Mahomet el Hadji, qui commandait une armée de 60,000 hommes, il envoya à Fez et à Maroc 10,000 têtes pour annoncer sa victoire et terrifier ses ennemis. En 1678, son empire fut désolé par une peste horrible, qui enleva plus d'un million d'hommes. Cette même année, Ismaël créa une milice composée de noirs, sorte de garde prétorienne qui lui fut toute dévouée, mais qui créa, par ses prétentions et par son arrogance, de nombreux embarras à ses successeurs. Après avoir triomphé de ses compétiteurs et des révoltes intérieures, l'empereur de Maroc envoya Tanger aux Anglais (1684), Larache et plusieurs autres places aux Espagnols, assiegea vainement Ceuta pendant vingt-six ans, conclut un traité de commerce avec Louis XIV et tenta une expédition en France par d'Alger et les Algériens (1700). Les inquiétudes que lui donnait le grand nombre de ses enfants mâles, la révolte de l'un d'eux et les préparatifs d'un immense armement dirigé contre les Espagnols et que la tempête dissipa en 1732, occupèrent la dernière partie de sa vie. Muley Ismaël mourut après un règne de cinquante-quatre ans. C'était un politique habile, actif, entreprenant, mais un homme rapace, perfide et cruel. Il avait eu un nombre prodigieux de femmes et plus de huit cents enfants mâles.

MULEY ACHMET-DEBY ou **AHMED DEHADY**, empereur de Maroc, fils du précédent, mort en 1729. Il succéda à son père en 1727. Sa généreuse conduite envers son frère Abdallah, qui s'était révolté contre lui, semblait promettre un prince humain et juste; mais cet espoir fut bientôt déçu. Livré entièrement à son goût pour l'ivrognerie, il souilla le trône par toutes sortes d'infamies et de crimes, provoqua un soulèvement général, fut déposé momentanément par son frère Abd el Kelek qui l'avait vaincu, ressaisit le pouvoir, fit mettre à mort les révoltés et leur chef et mourut lui-même peu de jours après.

MULEY ABD-ALLAH, empereur de Maroc, né en 1694, mort à Fez en 1757. Frère du précédent, à qui il succéda en 1729, grâce à sa mère, la négresse Lela Coneta, qui gagna à prix d'argent les *allobaccaris*, milice alors toute-puissante. Avant son avènement, il avait montré quelques qualités; mais, une fois monté sur le trône, il ne se fit plus remarquer que par son caractère bizarre, cruel et sanguinaire. Son règne n'offre qu'une longue série de meurtres et d'expéditions malheureuses. Il échoua dans toutes les expéditions qu'il tenta contre les Espagnols d'Afrique à l'instigation du duc de Ripperda, fut continuellement en guerre avec ses frères, se vit cinq fois déposé et cinq fois réintégré au pouvoir suprême, fut pendant les douze premières années de son règne le jouet de l'inconstance de son peuple, de l'indiscipline de ses soldats et ne resta paisible possesseur de son trône que lorsqu'il eut fait exterminer en partie les *allobaccaris*. Malgré sa férocité et son avarice, Muley Abd-Allah se montra accessible aux Européens, facilita les rachats des chrétiens, conclut la paix avec les Hollandais et les Anglais et autorisa l'établissement de plusieurs comptoirs dans ses Etats.

MULEY YÉZID, empereur de Maroc, né en 1750, mort en 1792. A la mort de son père Sidi Mohamed (1790), il monta sur le trône, gouverna, à l'exemple de son grand-père Muley Abd-Allah, avec une grande barbarie, rendit surtout les juifs victimes de sa cruauté et de sa cupidité, fit piller ceux de Larache, Tetouan, Alcaçar et n'épargna les juifs des autres villes qu'en recevant d'eux des contributions énormes. En 1791, il investit les places possédées par les Espagnols sur les côtes du Maroc, eut à lutter contre ses deux frères, Muley Abderhaman et Muley Hischem, qui voulurent profiter de la guerre contre l'Espagne pour s'emparer du trône de Maroc, les battit, mais reçut alors une blessure dont il mourut peu après.

MULEY SOLIMAN, empereur de Maroc, frère du précédent, mort en 1822. Il monta sur le trône après la mort de son frère (1792), força ses quatre autres frères à se soumettre à son pouvoir, et s'occupa à partir de ce mo-

ment à gouverner ses sujets avec une habileté et une sagesse qui procurèrent au Maroc vingt-cinq ans de tranquillité. Grand ami de la paix, il conclut des traités avec la France, les Etats-Unis, Hambourg, la Sardaigne et évita avec soin tout conflit extérieur. Les dernières années du règne de ce prince furent malheureuses. A la suite d'une affreuse disette qui vint ravager l'empire en 1818, les montagnards du Tel refusèrent de payer l'impôt. Soliman envoya pour les soumettre son fils Ibrahim qui fut battu, et marcha alors contre eux. Sa seule présence eût suffi à rétablir l'ordre et déjà des envoyés des tribus étaient venus faire leur soumission lorsque Ibrahim, pour venger sa défaite, fit fusiller les envoyés. Cet acte aussi barbare qu'impolitique provoqua de sanglantes représailles. Cinq cents hommes, choisis parmi les plus braves des tribus, se rendirent alors au camp de l'empereur comme pour venir solliciter leur pardon et massacrer pendant la nuit Ibrahim et un grand nombre de soldats impériaux. Soliman, échappé au massacre grâce à l'humanité d'un montagnard qui lui sauva la vie, se vit peu après assiégé dans Mequinez par les révoltés, dont le nombre s'était considérablement accru. En même temps Fez se souleva et le neveu de l'empereur, Muley Ibrahim, consenti à se mettre à la tête des révoltés et à se laisser proclamer sultan. Mais, peu après son arrivée à Tetouan, Ibrahim mourut (1821), désignant pour lui succéder son frère, Muley Zied. Muley Soliman battit ce dernier, mais il mourut avant d'avoir pu rétablir la paix dans son empire. C'était un prince juste et sobre, qui abolit l'esclavage, défendit la course et la piraterie, et se montra presque constamment animé des meilleures intentions. Il désigna pour successeur Muley Abderhaman, fils de son frère Muley Hischem.

MULEY ABDERHAMAN ou **ABDERRAHMAN**, empereur de Maroc et de Fez, né en 1778, mort en 1859. Il était fils de Muley Hischem et neveu de Muley Soliman, qui, après l'avoir exilé avec son père à Taflet, le nomma gouverneur de Mogador et le désigna en mourant pour lui succéder (1822). Pendant les premières années de son règne, il eut à comprimer une révolte de Berbères (1823-1824), puis la révolte des *ondays*, milice marocaine, qu'il dut assiéger dans le nouveau Fez et qu'il licencia (1831), enfin une insurrection fomentée à Fez par le marabout Sidi Mohammed ben Thayeb. Ayant forcé la ville à capituler, il accorda la vie au marabout qu'il se borna à faire promener sur un âne la tête tournée vers la queue de l'animal, mais se montra inflexible envers ses principaux complices, dont vingt-six furent enfermés vivants dans une maçonnerie. A l'exception de ces révoltes, la paix régna à l'intérieur sous le gouvernement de ce prince. Mais il n'en fut pas de même avec les puissances européennes, qui eurent de nombreux différends avec Muley Abderhaman. En 1828, l'Autriche ayant voulu s'affranchir, à l'exemple de l'Angleterre et de la France, du tribut annuel qu'elle payait au Maroc pour se racheter du pillage exercé par les Etats barbaresques, un navire de commerce du port de Venise fut pillé par les Marocains et son équipage réduit en servitude. Une escadre autrichienne, sous les ordres de l'amiral Bandiera, se rendit alors sur les côtes de Maroc, mais sans pouvoir obtenir aucune réparation. Toutefois, l'empereur Muley finit par consentir à signer un traité par lequel il rendait le navire capturé et renvoyait à son capitaine le tribut. Le comte d'Algar, qui les Français en 1830 devaient être pour l'empereur de Maroc l'origine de périls bien autrement sérieux. En 1831, il chercha à s'emparer de Tlemcen; toutefois, devant l'action militaire et diplomatique de la France, il renonça à ses prétentions sur la régence et résista longtemps aux excitations d'Abd-el-Kader qui réveillait l'ancien fanatisme dans les tribus marocaines et les poussait à la guerre sainte contre les envahisseurs. Enfin, cédant au courant de l'opinion, Muley fit remplir les cadres de son armée par des contingents de nègres et de Kabyles et déclara la guerre à la France; mais, malgré leur bravoure, ses troupes furent complètement battues à Isly par Bugeaud (13 août 1844), pendant qu'une escadre française sous les ordres du prince de Joinville bombardait Tanger, Mogador et répandait la terreur sur les côtes du Maroc. Muley Abderhaman, comprenant l'impossibilité de résister à la supériorité écrasante des armées françaises, s'efforça de signer le traité de Tanger, par lequel il s'engageait à éloigner ses troupes de nos frontières algériennes et à reléguer l'émir Abd-el-Kader dans l'intérieur de son empire. Cette même année, il eut un grave différend avec l'Espagne au sujet du meurtre de l'agent consulaire de cette nation; mais, grâce à la médiation de l'Angleterre, l'affaire s'arrangea par le traité de Madrid (septembre 1844). L'année suivante, le Danemark et la Suède s'affranchirent du tribut qu'ils avaient payé jusque-là au Maroc. En 1847, Muley Abderhaman dut comprimer l'insurrection des provinces du centre et de l'est qui s'étaient déclarées pour Abd-el-Kader et rejeta l'émir sur la rive française de la Malouia, où celui-ci tomba entre les mains du général Lamoricière (1848). Depuis cette époque, les pirateries des Riffains ou habitants de la côte septentrionale causèrent de nom-

breux désagréments à l'empereur, qui se trouva constamment dans l'impuissance de le maîtriser et se vit contraint à maintes reprises, notamment en 1649 et 1852, de satisfaire aux réclamations de la France. Muley était d'une physionomie douce et agréable, d'un caractère paisible, d'une humeur pacifique, il reconnaissait les bienfaits de la civilisation, mais était trop dominé par la crainte d'exciter le sombre fanatisme de son peuple pour agir avec vigueur. Il laissa en mourant d'immenses richesses eurent pour successeur son fils, Sidi Mohammed II.

Muley Abderhaman entouré de sa garde, tableau d'Eugène Delacroix, au musée de Toulouse. Le sultan du Maroc sort de son palais de Méquinez, monté sur un cheval d'un gris bleuâtre, entouré de sa garde et de ses principaux officiers. Des files de soldats encapuchonnés dans des burnous blancs présentent les armes. Des tours épaisses se dressent derrière eux sous un soleil de plomb. « Ces couleurs crues, dit M. Taine (*Voyage aux Pyrénées*), ces vêtements pesants, ces membres bronzés, ces parures massives, cette expression inerte et animale sont la révélation d'un pays où la pensée sommeille, accablée et ensevelie sous le poids de la barbarie, de la religion et du climat. »

Ce tableau, qui a paru pour la première fois au Salon de 1845 et qui excita alors un grand enthousiasme chez les admirateurs passionnés du talent d'Eugène Delacroix, a beaucoup noirci, et l'on n'y sentait plus guère le soleil qui enflammait jadis les fanatiques. Il est vrai de dire, d'ailleurs, qu'à l'époque même où il fut exposé, il ne fut pas épargné par certains critiques; nous n'en voulons pour preuve que l'appréciation suivante de M. Arthur Guillaud, dans la *Revue indépendante* : « On se figure assez volontiers qu'au Maroc, sous un soleil toujours ardent, les murailles doivent être desséchées et se présenter à l'œil sous un aspect blanchâtre. Le n'est point ainsi, du moins dans le tableau de M. Delacroix. Les murs du palais de Méquinez ressemblent à s'y méprendre à ceux d'un vieux château de basse Bretagne, dont la base tremperait éternellement dans un large fossé rempli d'eau. Ils ont cette teinte brune qui annonce la présence de l'humidité et presage la mousse. La crête est couronnée de touffes d'herbes, dont la fraîcheur brave impunément une température constante de 30 à 35°. Si le palais de Méquinez est, en effet, entouré de marécages, nous n'avons rien à dire. En cas contraire, ces licences du peintre nous sembleraient en opposition avec toutes les notions de la logique et du goût. L'œuvre, dont le ton général est violacé, n'y gagne point en éclat. » En regard de ce jugement d'un esprit prévenu, il est bon de placer celui d'un des maîtres de la critique contemporaine de Th. Thoré : « La couleur générale est si harmonieuse, que cette peinture éclatante et variée paraît sombre au premier regard. C'est là le talent incomparable d'Eugène Delacroix, de marier les nuances les plus riches et les plus diverses, comme les musiciens qui parcourent toutes les gammes des sons. On ne reprochera pas, cette fois, au peintre du *Massacre de Scio* d'avoir contourné ses personnages et d'avoir exagéré les mouvements. Toutes ces figures sont calmes et nobles, comme il convient à de tranquilles musulmans. Delacroix a atteint un point suprême en art, la magnificence et la grandeur dans la simplicité.

MULEY HAÇAN, roi de Tunis en 1533, mort en 1545. Il se maintint sur le trône en faisant périr ses frères et ses neveux. Chassé par le célèbre corsaire Barberousse, il dut se rétablir à Charles-Quint (1535), qui exigea plusieurs places en Afrique et de grands avantages pour les chrétiens. Devenu, à cause de ces concessions, odieux aux musulmans, Muley Haçan vit ses sujets, même son propre fils, se révolter contre lui, et fut obligé d'appeler au secours le secours de l'empereur. Revenu d'Europe avec quelques troupes, il livra bataille à son fils, fut vaincu, jeté dans une prison et privé de la vue. Plus tard, il fut délivré par l'intervention des Espagnols, et alla mourir en Italie.

MULEY MOHAMED, fils du précédent, dernier roi de Tunis de la dynastie des Hafsidès. Il régna de 1543 à 1574, se révolta contre son père, qu'il dépouilla du pouvoir en 1543, fut à son tour renversé par les Espagnols, qui mirent sur le trône son oncle Abd-el-Melek, revint par la suite à l'appel des Maures, signala son retour par le massacre de tous ceux qui lui avaient été contraires et régna paisiblement jusqu'en 1570. Chassé alors par Kiliç-Ali, dey d'Alger, il réessaya momentanément le pouvoir (1573); mais, repoussé par ses sujets, il alla terminer ses jours en Sicile. En 1574, Sinan-Pacha soumit Tunis aux Turcs et mit fin à la dynastie des Hafsidès.

MULGARADOCK s. m. (mul-ga-ra-dok). Espece de médecin sorcier de l'Australie.

— **Encycl.** Plusieurs voyageurs, et entre autres le docteur Scott Nind, nous ont donné sur les *mulgaradocks* et les superstitions dont ils sont l'objet des détails assez curieux. Les *mulgaradocks* se partagent en plusieurs classes suivant leur degré de puissance et de savoir. Ils jouissent auprès des Australiens d'une grande autorité, due à leurs pratiques mystérieuses et un peu aussi à leurs connaissances empiriques en médecine et en chirurgie. Le

mulgaradock est puissant pour le mal comme pour le bien; il peut tuer ou guérir, faire tomber la pluie, amonceler les nuages, diriger la foudre ou rendre le ciel serein, et chasser les tempêtes. Ses cérémonies, comme celles de la plupart des sorciers sauvages de tous les peuples, consistent en gestes bizarres, en contorsions, en hurlements. Exploitant à son profit la crédulité de la tribu, le *mulgaradock*, moyennant une certaine rétribution, donne aux guerriers des talismans qui doivent leur assurer la force et l'adresse, rendre leurs coups sûrs et les préserver des zagaies ennemies. Mais le *mulgaradock* a une grande importance principalement comme médecin. Les maladies auxquelles sont soumis les Australiens sont assez uniformes et généralement peu compliquées; aussi le traitement est-il simple. Le *mulgaradock* commence par frictionner la partie malade en soufflant dessus et en la frottant avec des branches vertes chauffées au feu. Puis, suivant les cas, il administre au malade de la gomme de *zanthoxa* ou des pousses d'une plante appelée *mirra* en australien, si le malade est atteint d'une dysenterie; il règle la nourriture en ordonnant certains aliments ou en proscrivant certains autres, etc. Les maladies les plus fréquentes chez les Australiens sont les maux de gorge, les dysenteries, les apoplexies causées par un coup de soleil, etc. Les *mulgaradocks* sont assez bons chirurgiens; ils possèdent une réelle habileté pour pratiquer certaines opérations, extraire d'une plaie l'arme ou des esquilles d'os, et panser les blessures au moyen de bandes d'écorce tendre, saupoudrées de bolet. Ils connaissent aussi des secrets spécifiques contre la morsure des serpents et des lézards venimeux qui sont en grande abondance dans l'Australie.

MULGÈDE s. m. (mul-jè-de — du lat. *mulgere*, traire, à cause du suc laiteux dont ces plantes sont remplies). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des lactucées.

MULGRAVE (Constantin-Jean Phipps, comte de), marin anglais, né en 1734, mort à Liège en 1794. Entré de bonne heure dans la marine, il devint capitaine de frégate en 1765, fut nommé, trois ans plus tard, membre de la Chambre des communes et s'y montra partisan des idées libérales. La Société royale de Londres s'étant occupée, en 1773, de la découverte d'un passage à travers les mers polaires, Phipps proposa à l'Amirauté de se mettre à la tête d'une expédition, mit à la voile avec deux bombards en 1773, s'avança jusqu'au Spitzberg, fut empêché par les glaces d'aller au delà de 80° 48', fut cerné près des Sores, les navires des banquiers qui s'élevaient jusqu'à la hauteur des grandes vergues et il était sur le point d'abandonner ses bâtiments lorsqu'un vent favorable dispersa les glaces et lui permit de se dégager. De retour en Angleterre en 1775, après un voyage aussi pénible que dangereux, il reprit sa place à la Chambre des communes, devint membre de l'Amirauté en 1777, prit le commandement d'un vaisseau de ligne pendant la guerre d'Amérique, reçut un siège à la Chambre haute et le titre de comte de Mulgrave en 1784, et fut contraint, par le mauvais état de sa santé, à partir de 1791, de vivre dans la retraite. Lord Mulgrave, qui était un excellent marin et un bon mathématicien, a beaucoup contribué à perfectionner les constructions navales en usage et a laissé un récit de son expédition sous le titre de : *Journal of a voyage towards the North pole* (Londres, 1774, in-4°). Il était membre de la Société royale de Londres.

MULGRAVE (Henri-Philippe Phipps, vicomte de), comte de Normandy, homme d'Etat anglais, frère du précédent, né en 1755, mort en 1831. Il prit part dans la marine aux campagnes d'Amérique, entra à la Chambre des communes en 1783, fut créé baron et membre de la Chambre des lords en 1792, devint ministre des affaires étrangères, puis premier lord de l'Amirauté dans le cabinet de Pitt (1804-1806), reprit, en 1807, ces dernières fonctions, organisa, en 1809, l'expédition contre l'île de Walcheren et fut nommé, en 1812, grand maître de l'artillerie, charge dans laquelle il eut pour successeur le duc de Wellington. Cette même année 1812, Mulgrave reçut le titre de vicomte de Mulgrave et de comte de Normandy.

MULGRAVES (îles), groupes d'îles peu importantes de l'Océanie, dans la Micronésie, au S.-E. des Mariannes, et que Balbi désigne sous le nom d'*Archipel central*. Ces îles, basses et d'origine madréporique, sont habitées par des noirs. L'intérieur de la plupart d'entre elles présente des collines verdoyantes; néanmoins, la végétation y est généralement peu vigoureuse. L'archipel des Mulgraves comprend les groupes secondaires de Mulgrave, Balick, Gilbert, Radak, etc.

MULHOUSE, en allemand *Mulhausen*, ancienne ville et chef-lieu d'arrondissement de France (Haut-Rhin), sur l'Ill et le canal du Rhône au Rhin, à 41 kilom. S. de Colmar. Elle a été cédée à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871); pop. aggl., 56,608 hab. — pop. tot., 58,773 hab. Tribunal de 1^{re} instance et de commerce, justices de paix, conseil de prud'hommes, collège communal, école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, école professionnelle industrielle, des arts et métiers, nombreuses écoles primaires, bibliothèques populaires, salles d'a-

silles, musées. Consuls étrangers. Mulhouse est une importante ville industrielle. La première manufacture de toiles peintes y fut fondée en 1746 par Kœchlin, Dollfus et Schmolger; le premier atelier de tissage du coton y fut créé par Puser en 1762; l'impression sur étoffes est le triomphe de l'industrie mulhousienne, et ses toiles peintes tiennent le premier rang. On y trouve, en outre, de nombreuses filatures de coton et de laine; des fabriques de calicots, de draps, de toiles, de linge de table, de mousseline, de percales; plusieurs blanchisseries et teintureries. Parmi les industries secondaires, il faut nommer la fabrication du papier, des peignes à tisser, des toiles métalliques, des boutons, des boulons, de la quincaillerie, de la serrurerie, des maroquins, des cuirs vernis, de produits chimiques, de l'amidon, des féculles et des gommes artificielles. La valeur des produits manufacturés de Mulhouse s'élève chaque année au delà de 100 millions de francs. Au point de vue qu'on exploite aux environs de bonnes pierres lithographiques. Les produits de la fabrication constituent un commerce immense, auquel vient s'ajouter le trafic des vins, des eaux-de-vie, des grains, de l'épicerie, de la quincaillerie, des bestiaux, etc. Le mouvement commercial de cette cité, dont les relations s'étendent à toutes les parties du monde, est favorisé par une voie ferrée, par la navigation de l'Ill et du canal du Rhône au Rhin, par d'excellentes routes et par plusieurs établissements de crédit.

Mulhouse est agréablement située dans une vaste plaine arrosée par l'Ill, qui se divise en entrant dans la ville en plusieurs bras ou canaux. Le canal du Rhône au Rhin forme au S.-E. de Mulhouse un magnifique bassin, entouré de larges quais de débarquement. Entre ce canal et la nouvelle ville est resserré le nouveau quartier composé de belles habitations modernes aux façades bien alignées et garnies d'élegants hôtels. La plus belle rue du quartier neuf est la rue d'Altkirch, bordée de beaux hôtels qui entourent de charmants jardins. La rue de la Porte de Bâle est la principale artère de la vieille ville, généralement assez mal bâtie.

Mulhouse est extrêmement intéressante au point de vue industriel, mais elle offre peu de curiosités architecturales. Presque tous ses édifices sont de construction moderne. La nouvelle église catholique, récemment achevée dans le style ogival du XIII^e siècle, est un élégant édifice dont le portail frappe par sa grandeur. La tour carrée se divise en trois étages et supporte une toiture en ardoise, ornée à sa naissance de quatre jolis clochetons. Le chœur est décoré de beaux vitraux sortis des ateliers de M. Ménéchal, de Mulhouse. Le nouveau temple protestant, qui mesure 47 mètres de longueur sur 24 mètres de largeur et 20 mètres de hauteur sous clef de voûte, est un bel édifice dans le style du XIV^e siècle. L'intérieur est d'un excellent effet. La synagogue, bâtie en grès rouge des Vosges, forme un parallélogramme de proportions très-élégantes.

L'hôtel de ville, construit en 1551, présente en façade deux étages auxquels on arrive par un double escalier extérieur et couvert, d'un aspect très-pittoresque. La grande salle de réunion est ornée de beaux vitraux et des écussons des bourgeois et maires de Mulhouse. Signaux aussi deux tours, situées près de la sortie de la ville appelée Porte de Nesle, et seuls restes des vieilles fortifications de Mulhouse, le monument érigé en l'honneur du savant mathématicien et astronome Jean-Henri Lambert, né à Mulhouse en 1728; la place de la Bourse, entourée d'arcades dans le genre de celles de la rue de Rivoli, à Paris, et le remarquable bâtiment de la Société industrielle.

Les cités ouvrières sont une des principales curiosités de Mulhouse. Elles ont été créées en 1833, par une société particulière, en vue de permettre aux ouvriers d'acquiescer en un certain nombre d'années, et moyennant une redevance annuelle à peine supérieure au prix d'un loyer ordinaire, les maisons qu'ils occupent à titre de locataires. Cette admirable institution a déjà obtenu d'immenses résultats.

La colline de Tannenwald, couverte de vignes, de jardins et de villas, est le rendez-vous de plaisir des Mulhousiens. De son sommet, on découvre une vue admirable.

Mulhouse est une ville fort ancienne; il est question de cette localité comme village en 717, dans une lettre de fondation du couvent de Saint-Etienne à Strasbourg. Ce lieu dépendait de l'abbaye de Masevaux en 823, et au moyen âge il était peuplé par une nombreuse noblesse. Au XIII^e siècle, plusieurs ordres religieux y érigèrent des maisons. En 1268, Mulhouse fut érigée en ville libre impériale par l'empereur Frédéric II; elle reçut alors plusieurs privilèges importants. Les aventuriers anglais s'en emparèrent en 1365 et en 1375; mais les Armagnacs l'assiégèrent sans succès en 1444. Elle eut beaucoup à souffrir de la tyrannie des landgraves d'Alsace; aussi s'allia-t-elle aux cantons suisses, et l'archiduc Sigismond fut forcé, par la paix de Walsdorf (1468) de reconnaître son indépendance avec celle des cantons. Charles le Téméraire essaya en vain de la reprendre; elle continua à former un petit Etat républicain, allié aux cantons suisses, jusqu'en 1793, époque à laquelle elle demanda à être réunie à la France. Prés de cette ville, Turénne défit les

impériaux en 1674. Au mois d'août 1870, les Allemands s'en emparèrent et, depuis lors, Mulhouse est restée en proie du vainqueur. Patrie de Wachsmut von Multhusen, poète du XVI^e siècle; du peintre J.-G. Heilmann; du mathématicien, ami de Condorcet, Engelmann; des Kœchlin, des Dollfus, des Schlumberger, des Steinbach, etc., qui ont tant fait pour la prospérité du commerce et de l'industrie de Mulhouse et l'amélioration du sort des classes ouvrières.

MULIER s. m. (mu-li-é — rad. *muler*). Pêche. Sorte de file, filat employé spécialement pour prendre les mulets ou muges.

MULIERS (Nicolas des), en latin *Muliers*, astronome flamand, né à Bruges en 1564, mort à Groningue en 1630. Également versé dans la connaissance des langues savantes, dans la théologie, de la médecine, de l'astronomie, des mathématiques, il prit le grade de docteur en médecine en 1589, exerça cet art à Harlingen et à Amsterdam, puis enseigna les mathématiques et la médecine à Leeuwarden et à Groningue, où il remplit en même temps les fonctions de bibliothécaire. Ses principaux ouvrages sont : *Tabula Frisicæ lunæ solaris quadruplices* (Alkmaar, 1611, in-4°); *Institutionum astronomicarum libri II* (Groningue, 1616, in-4°); *Jodorum annuum lunæ solaris et turco-arabum annus mere lunaris* (Groningue, 1630, in-fol.).

MULINARI (Jean-Antoine), peintre italien. V. MOLINARI.

MULINE s. m. (mu-li-ne). Bot. Genre d'ombellifères.

MULINÉ, ÉE adj. (mu-li-né — rad. *muline*). Bot. Qui ressemble à une muline.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre muline.

MULINEN (Jean-Guillaume, baron de), seigneur suisse, né dans le canton d'Argovie vers 1400, mort vers 1450. Il fut élevé sous les yeux de son oncle Jean Truchsess, un des plus vaillants chevaliers de l'armée autrichienne, se rendit avec lui au concile de Constance à la suite de l'archiduc Frédéric (1415), accompagna ensuite le prince dans sa fuite et dans son exil et lui donna les plus grandes preuves d'attachement. Aussi, lorsque Frédéric eut recouvré ses États, il confia le commandement de Zulf et de Landeck, le nomma son premier chambellan et lui fit donner par l'empereur Sigismond, en 1434, le titre de baron.

MULINEN (Nicolas, baron de), homme de guerre et sénateur suisse, parent du précédent, né à Berne en 1570, mort près de Tirano (Vallée) en 1620. Il alla à seize ans terminer ses études à Paris, accompagna ensuite le Malte, bien qu'il fut protestant, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, prit part à une expédition contre les Turcs, puis revint à Berne, où il remplit diverses fonctions, entre autres celles de membre du conseil souverain de la république. Étant devenu veuf, il passa en Allemagne, prit part, sous les ordres de Maurice de Nassau, au siège de Juliers (1610), puis servit, avec une grande distinction, dans l'armée du margrave Georges-Frédéric de Bade. En 1613, il revint à Berne, où il venait d'être nommé sénateur, et y réorganisa l'état militaire de la république. À la suite de troubles religieux qui éclatèrent dans la Vallée et pendant lesquels le parti catholique massacra tous les protestants de la contrée, les Grisons demandèrent du secours à leurs alliés de Berne et de Zurich, qui leur envoyèrent 3,900 hommes commandés par Nicolas de Mulinen. Cette petite armée, réunie à un régiment de Grisons, marcha sur Tirano, capitale de la Vallée. Mais les habitants de ce pays avaient demandé la protection du gouvernement espagnol de Milan et reçu des secours considérables. Attaqué par toute l'armée espagnole sous les ordres de Pimentel, Mulinen fit des prodiges de valeur. Blessé, presque seul au milieu des cadavres des siens, il s'adossa pres d'une muraille, renversa, grâce à sa force extraordinaire, tout ce qui s'approchait de lui, refusa de se rendre et périt enfin accablé par le nombre de ses ennemis.

MULION s. m. (mu-li-on — lat. *mulio*). Entom. Nom que les Romains donnaient à une mouche qui tourmentait particulièrement les mulets.

MULL, lie d'Ecosse, à 3 kilom. de la côte N.-O. du comté d'Argyle, une des grandes Hébrides, dans l'Océan Atlantique, par 56° 30' de latit. N. et 8° 28' de longit. O. Elle mesure 49 kilom. dans sa plus grande longueur et 35 dans sa plus grande largeur; superficie, 8,000 kilom. carrés; 8,000 hab. La forme de cette île est très-irrégulière; elle est échancrée et découpée en plusieurs ansees ou baies qui contiennent un grand nombre de petites îles. L'intérieur est en général montagneux, couvert de collines et de bruyères et peu propre à la culture des grains; mais les troupeaux y trouvent d'excellents pâturages. La plus haute montagne de l'île, le Ben-More, a 930 mètres d'altitude. Sol humide et recouvert du granit, du basalte et de la pierre à chaux. Extraction de plantes marines et pêche sur les côtes. La ville principale est Tobermory.

MULLAUM s. m. (mul-la-omm). Fête que

les Bontans célèbrent au commencement de l'automne.

MULLE s. m. (mu-le — lat. *mullus*, même sens). Ichtyol. Genre de poissons, de la famille des percoides : Dès le commencement du printemps, les MULLES vont faire leur première ponte non loin de l'embouchure des rivières. (Valenciennes.)

— Anat. *Franche mulle*. Ancien nom de l'estomac des ruminants appelé aujourd'hui caillotte.

— Comm. Garance de qualité inférieure.

— Adj. : Garance MULLE.

— Encycl. V. ROUGET et SURMULET.

MULLEN s. m. (mu-lènn). Minér. Variété de busanite.

MULLEN-BELLERI s. m. (mu-lènn-bèl-ri). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées.

MULLENHOFF (Charles-Victor), archéologue allemand, né à Marne, pays des Dithmarses méridionales, en 1818. Il étudia la philologie, prit ses grades à Kiel en 1842, et, après s'y être fait recevoir agrégé l'année suivante, fit pendant plusieurs années des leçons publiques sur Homère, Horace, Procope, Tacite, Strabon, ainsi que sur la statistique et sur l'ethnologie. Depuis lors, M. Mullenhoff s'est consacré entièrement à l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire de l'Allemagne. Professeur de langue, de littérature et d'archéologie allemandes à l'université de Kiel en 1846, il est passé, en 1858, en la même qualité à Berlin. On a de lui : *Etude critique sur le Kudrum* (Kiel, 1845); *De antiquissima Germanorum poesia chortica* (Kiel, 1847); *Sur la science des ruines* (1852); *Sur l'histoire du Niebelung Nôt* (Brunswick, 1855); *Sur la carte du monde et la chorographie de l'empereur Auguste* (Kiel, 1856); *De Carmine Wesselfontano* (Berlin, 1861); *Échantillons de la langue allemande ancienne* (Berlin, 1864); *Monuments de la prose et de la poésie allemandes du VIII^e au XII^e siècle*, avec Scherer (Berlin, 1864). Il a, en outre, publié dans divers recueils littéraires un grand nombre de dissertations et de monographies intéressantes.

MULLEQUIN s. m. (mu-le-kain — du gr. *molech*, mauve). Comm. Autre forme du mot MOLEQUIN.

MULLEQUINERIE s. f. (mu-le-ki-ne-ri — rad. *mullequin*). Fabrique de mullequin ou molequin.

MULLEQUINIER s. m. (mu-le-ki-nié — rad. *mullequin*). Fabricant de mullequin ou molequin.

MÜLLER (Jean), célèbre astronome allemand, plus connu sous le nom de *Regiomontanus*, né à Unfind, près de Königsberg, en 1436, mort à Rome en 1476, de la peste suivant les uns, et, suivant d'autres, assassiné par les fils de Georges de Trébizonde, dont il avait critiqué les écrits. Il étudia l'astronomie et les mathématiques avec Purbach, qu'il seconda bientôt dans ses travaux, dont il devint ensuite l'associé et de qui il hérita la faveur du cardinal Bessarion, qui l'emmena en Italie. Il ouvrit à Padoue un cours d'astronomie qui attira beaucoup d'auditeurs (1463). De retour en Allemagne, il vécut quelque temps à la cour de Matthias Corvin, roi de Hongrie, alla ensuite fonder une imprimerie à Nuremberg (1471) et fut enfin attiré par le pape Sixte IV à Rome, où il mourut bientôt après.

Le premier ouvrage de Regiomontanus dont nous ferons mention avait été commencé par Purbach; c'est une traduction de la *Syntaxe mathématique* de Ptolémée; Purbach n'était arrivé qu'à septième livre, lorsque, se sentant près de mourir, il chargea son disciple de compléter son œuvre. L'ouvrage est intitulé : *Joannis de Monte-Regio et Georgii Purbachi Epitome in C. Ptolemei magnam compositionem, continens propositiones et annotationes quibus totum Almagestum ita declaratur et exponitur, ut mediocri quoque indole et eruditione præditi sine negotio intelligere possint*. L'auteur y substitue les sinus aux cordes; il fait l'obliquité de l'écliptique égale à 23° 28' et donne à l'année une valeur beaucoup plus approchée que celles qu'avaient données ses prédécesseurs.

Le second ouvrage de Regiomontanus, intitulé : *Joannis de Monte-Regio tabula directionum perfectionumque*, etc., est dédié à un archevêque de Strigonie, l'auteur y professe sa croyance à l'astrologie. La première table est celle des déclinaisons des planètes, pour tous les degrés de l'écliptique et pour les huit premiers degrés de latitude australe ou boréale; la seconde est étendue à toutes les latitudes. Vient ensuite la table que Regiomontanus appelle *fœconde*; c'est la table des tangentes pour tous les degrés du quart de cercle. Regiomontanus est le premier qui ait en Europe employé ces lignes trigonométriques, moins souvent toutefois qu'on ne se serait disposé à le croire en songeant à la peine qu'il a prise de les calculer. Le reste de l'ouvrage est consacré à l'astrologie.

Le principal ouvrage de Regiomontanus n'a été imprimé qu'après sa mort par les soins de Daniel Sauthech; il a pour titre : *Joannis Regiomontani de triangulis planis et sphericis libri quinque una cum tabulis sinuum* (1561). Son plus grand mérite est d'être le plus an-

cienn traité complet de trigonométrie publié en Occident; les Arabes Thébith, Albateguius, Ebn Jonnis, Aboul Wéfa étaient allés plus loin. Regiomontanus ne s'y sert même pas des formules où entrent les tangentes, dont il avait cependant calculé une table trop peu complète pour être utile, puisqu'elle procédait de degré en degré; en revanche, on y trouve une foule de problèmes intéressants au point de vue théorique, où un triangle défini par des données indirectes est résolu par l'algèbre du second degré combinée avec la trigonométrie.

On a encore de Regiomontanus trois ouvrages posthumes : ses *Observations* recueillies par Willbrod Snellius, son livre de la *Comète* et son *Kalendarium* pour les années 1475, 1494 et 1513, dont l'intervalle est de 19 ans ou d'un cycle, et qui donne pour chaque mois les phases de la lune, ses longitudes et celles de son nœud, les longitudes du soleil et les figures des éclipses. L'auteur y réclame une réforme du calendrier qui, comme on le sait, n'eut lieu que plus de cent ans après lui. L'ouvrage se termine par la règle de construction du fameux carré horaire ou *analemma rectilineum*, que Regiomontanus avait probablement empruntée aux Arabes, qu'il donne sans démonstration, et qui a si longtemps exercé la sagacité de ses successeurs.

Un grand nombre de lettres de Regiomontanus ont été recueillies par Théophile de Murr et publiées avec d'autres dans un volume intitulé : *Memorabilia bibiothecarum publicarum Noriburgensium et universitatis Alfordianarum*. Ces lettres sont très-intéressantes, en ce qu'on y trouve des indications précises sur l'état des connaissances mathématiques à l'époque. Elles sont pour la plupart adressées à Bianchini; l'auteur y propose ou résout un grand nombre de problèmes de trigonométrie abstraite ou appliquée à l'astronomie, de géométrie et d'algèbre. Sa manière en algèbre est celle de Diophante, dont au reste il avait le premier retrouvé les six premiers livres dans une bibliothèque de Venise.

« Regiomontanus, dit Delambre, était sans contredit le plus savant astronome qu'eût encore produit l'Europe (chrétienne). Mais si l'on excepte quelques observations et ses travaux pour la trigonométrie, on peut dire qu'il n'a guère eu le temps que de montrer ses bonnes intentions. Comme observateur, il ne l'emporte certainement pas sur Albategui; comme calculateur, il n'a pas été aussi loin qu'Ebn Jonnis, ni surtout qu'Aboul Wéfa. Il avait constaté les erreurs des Tables Alphonsines et se promettait de les améliorer; mais il n'eut pas le temps de s'en occuper efficacement. »

La bibliothèque de Nuremberg possède trois astrolabes de 5, 6 et 10 pouces de diamètre qui lui ont appartenu.

MÜLLER (Laurent), historien allemand, né dans le comté de La Mark, mort en Livonie en 1598. Le roi de Pologne le chargea, en 1581, de se rendre en Suède et en Danemark pour amener les gouvernements de ces pays à s'allier avec lui contre la Russie. On a de lui, sous le titre d'*Histoire de nos temps* (Francfort, 1595, in-4°), un ouvrage dans lequel on trouve d'intéressants détails sur les mœurs des nations qu'il avait visitées.

MÜLLER (Hermann), graveur hollandais, né à Amsterdam. Il vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle, était bon dessinateur, graveur habile et se fit éditeur. Parmi ses estampes, nous citerons : la *Création*, les *Viens sages et les vierges folles*, la *Chute et la rédemption*, le *Jugement dernier*, etc., d'après des dessins de lui; les *Dix commandements de Dieu* (10 pl.), l'*Histoire de Josué* (12 pl.), d'après van Keens Kerke.

MÜLLER (Jean), graveur hollandais, né à Amsterdam vers 1510. Il était de la même famille que le précédent, eut pour maître Goltzius, dont il imita la manière, et grava, de 1589 à 1625, un assez grand nombre d'estampes exécutées d'un burin facile, mais « d'une manière outrée », dit Basan. Nous citerons, parmi ses œuvres : l'*Archiduc Albert et l'Infante Isabelle*, d'après Rubens; *Loth et ses filles*, *Venus servie par les Grâces*, *Minerve armant Persée*, d'après Spranger; la *Fortune distribuant ses dons*, d'après Corneille de Huiem, etc.

MÜLLER (André), orientaliste allemand, né à Greiffenhagen (Poméranie) en 1630, mort à Stettin en 1694. Il remplit les fonctions pastorales à Königsberg, puis à Tryptow. De là, il passa en Angleterre, où il resta dix ans et collabora très-activement à la nouvelle édition de la Bible polyglotte, préparée par Walton et Castell. A son retour en Allemagne, il fut pasteur à Bernow, prévôt de l'église de Berlin, puis, pour s'adonner entièrement à des études sur les langues orientales, il se retira à Stettin. N'ayant pu trouver l'argent nécessaire pour publier un ouvrage destiné à faciliter la lecture des caractères chinois, de dépit il jeta au feu son ouvrage et tous ses manuscrits, qui contenaient certainement des notes précieuses. Désormais, il n'eut plus qu'une passion, celle du jeu des quilles. On a de lui : *Excerpta manuscripta ejusdam tactici quod de cognitione Dei et hominis a quodam Asiri Vespetho tartaro scriptum est, cum versione latina* (Cologne et Berlin, 1685, in-4°); *Symbola syriaca, sive epistola duas de*

rebus syriacis (Berlin, 1673, in-4°); *Instructio sup' l'écriture chinoise* (Wittenberg, 1681, in-8°); *Glossarium sacrum, hoc est vocum peregrinarum quæ in Veteri Testamento occurrunt expositio* (Francfort, 1690, in-8°); *Opuscula nonnulla orientalia* (Francfort, 1695, in-4°); *Heddonas observatum sinicarum* (Berlin, 1674, in-4°); *Specimen sinicarum decimarum de decimis* (1685, in-fol.); *Alphabeta diversarum linguarum, pene septuaginta, tum et versiones Orationis dominicæ prope centum* (Berlin, 1703, in-4°), etc.

MÜLLER (Guillaume-Jean), voyageur allemand, né à Harbourg (basse Saxe). Il vivait au XVIII^e siècle, entra dans les ordres, puis se rendit en 1662 en Guinée, séjourna pendant huit ans dans le royaume de Fétu et revint en Danemark, après avoir éprouvé de grandes fatigues et de nombreux dangers. Müller a publié : le *Pays de Fétu, situé en Afrique sur la côte d'Or*, en Guinée, sincèrement et soigneusement décrit d'après une expérience de huit ans, des observations exactes et des recherches continuelles, avec un vocabulaire de la langue de Fétu (Hambourg, 1673, in-8°). C'est une très-bonne relation, rédigée avec ordre et avec un esprit critique, dans laquelle on trouve des particularités intéressantes et peu connues sur les établissements européens de la côte d'Or.

MÜLLER (Jean-Joachim), publiciste allemand, né à Weimar en 1665, mort en 1731. Il était fils de Jean-Sébastien Müller, mort en 1708, après avoir publié les *Annales des lignes Ernestine et Albertine de la maison de Saxe* (Weimar, 1700, in-fol.). Jean-Joachim occupa divers emplois à la chancellerie de Weimar, puis remplaça son père comme directeur des archives. Ses principaux ouvrages sont : la *Diète de l'empire sous Maximilien I^{er}*, de 1500 à 1508 (Léna, 1709); *Tableau de la diète de l'empire sous Frédéric V*, de 1440 à 1493 (Léna, 1713, 3 vol. in-fol.); *Tableau de la diète germanique sous Maximilien I^{er}* (Léna, 1718-1719, 2 vol. in-fol.).

MÜLLER (Jean-Henri), physicien et astronome allemand, né à Nuremberg en 1671, mort en 1731. Il fut successivement professeur à l'Egidianum de Nuremberg, directeur de l'observatoire de cette ville, et professeur de physique et de mathématiques à Altdorf, où l'on construisit sous sa direction un observatoire. Müller a laissé un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *De sperandis maltheos incrementis* (Altdorf, 1710); *De exhalatione tanquam proxima meteorum materia* (Altdorf, 1712); *De speculis uranicis celestibus* (Altdorf, 1713); *De eclipsibus solis annularibus* (Altdorf, 1716); *Paradoxa geographicorum sententiarum* (Altdorf, 1718); *Observationes astronomicæ Altdorfæ ab anno 1711 usque ad 1723 habita* (Altdorf, 1723, in-4°); *De scientiis comicis fati et progressu* (Altdorf, 1730), etc. — Sa femme, Marie-Claire MÜLLER, fille de l'astronome Eimmart, née en 1676, morte en 1705, reçut une instruction scientifique peu ordinaire à son sexe. Elle aida son père et son mari dans leurs observations astronomiques, s'adonna à la peinture de fleurs et de portraits et grava à la manière noire deux cent trente-cinq phases de la lune, observées de 1693 à 1698.

MÜLLER (Chrétien), facteur d'orgues allemand, qui vivait au XVIII^e siècle. Il alla s'établir à Amsterdam, où, pendant près de cinquante ans, de 1720 à 1770, l'exerça son art. Cet artiste fameux a doté la Hollande de plusieurs beaux instruments : outre l'orgue d'Harlem, le plus renommé de tous, on lui doit encore celles de l'église des Jacobins, à Leeuwarden, de l'église luthérienne de Rotterdam, de l'église réformée de Beverwijk, de l'église luthérienne d'Arnheim, etc. De plus, il avait commencé, en 1770, la construction dans l'église Saint-Etienne de Nimègue, d'un orgue qui aurait été le plus considérable de ses ouvrages, s'il avait pu l'achever suivant les plans qu'il en avait tracés; mais il parait qu'il mourut dans le cours de cette année ou de la suivante, et ce fut un autre organiste, nommé Konig, qui acheva l'instrument en en réduisant notablement les proportions.

MÜLLER (Gérard-Frédéric), voyageur et historien allemand, né à Hervorden (Westphalie) en 1705, mort à Moscou en 1783. Son érudition, son savoir lui valut d'être admis à vingt ans, sur la recommandation du professeur Mencke, à la classe historique de l'Académie qui venait d'être fondée à Saint-Petersbourg. Il s'établit dans cette ville, y professa le latin, l'histoire, la géographie, devint pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, en 1731, membre de la Société royale de Londres, prit part, deux ans plus tard, à la première exploration scientifique qui ait été faite en Sibérie, puis fut successivement nommé historiographe de Russie, secrétaire de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, conservateur des archives du département des affaires étrangères, directeur de l'Ecole des enfants trouvés de Moscou, conseiller d'Etat, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. L'impératrice Catherine le nomma, en outre, membre de la commission législative, le chargea de rédiger un recueil des traités diplomatiques de la Russie, sur le modèle du *Corps diplomatique* de Dumont, lui paya la valeur d'une maison qu'il avait achetée et lui acheta, moyennant 20,000 rou-

bles, sa bibliothèque dont elle lui laissa la jouissance. Müller était un homme d'une grande érudition, d'une infatigable ardeur au travail, d'une mémoire étonnante qui lui permettait de parler les principales langues de l'Europe et de connaître à fond les moindres événements des annales russes. « Quoiqu'il n'ait point donné une histoire suivie de la Russie, dit M. Depping, on peut en quelque sorte le regarder comme le père de l'histoire de cet empire, tant pour les ouvrages qu'il a publiés que pour le vaste fonds de matériaux qu'il a laissés aux historiens qui viendront après lui. » Ses principaux ouvrages sont : *Recueil pour l'histoire de Russie* (Saint-Petersbourg, 1732-1764, 9 vol. in-8°); *Origines gentis et nominis Rutorum* (Saint-Petersbourg, 1749); *Histoire de Sibérie* (Saint-Petersbourg, 1750), dont la première partie seulement a paru; *Histoire des voyages et découvertes des Russes* (Amsterdam, 1766, 2 vol. in-8°). Il a fondé, en 1755, le premier journal littéraire russe, et rédigé, de 1723 à 1730, la *Gazette allemande de Saint-Petersbourg*. On lui doit enfin de nombreux mémoires et articles, insérés dans divers recueils scientifiques, des éditions annotées de plusieurs ouvrages, etc.

MÜLLER ou MILLER (Jean-Sébastien), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg en 1715, mort vers 1785. Son père était jardinier botaniste. Il prit des leçons de Weigel et de Tyroff, puis alla habiter Londres en 1744. Comme peintre, il a exécuté des paysages et d'autres tableaux, entre autres la *Confirmation de la grande chartre*, les *Portraits du roi et de la reine d'Angleterre*, et diverses toiles dans lesquelles il a initié avec une rare perfection la manière de Murillo et d'autres grands artistes. Mais ce fut surtout comme graveur qu'il acquit une réputation méritée. Parmi ses planches, dont beaucoup sont signées du nom de Miller, nous mentionnons : la *Contenance de Seillon*, d'après Van Dyck; *Néron aux funérailles de Britannicus*, d'après Lesueur; le *Passé-temps et la Réjouissance des Flamands*, d'après Teniers; *Paysage*, d'après Claude Lorrain; *Paysage au clair de lune*, d'après Van der Neer, etc. On lui doit aussi les gravures de l'*Histoire d'Angleterre* de Smollett, les vignettes du *Virgile* et de l'*Horace* de l'édition de Baskerville, des *Voyages* de Hanway, ainsi que la plupart des gravures contenues dans le *Traité de la méthode antique de graver en pierres fines*, par Natter, dans les *Marbres d'Arundel*, par Chandler, dans les *Ruines de Pæstum*. Enfin, c'est lui qui a dessiné et gravé les magnifiques planches de l'*Illustratio systematis sexualis Linnæi* (Londres, 1777, in-fol.). Müller avait eu de deux mariages vingt-neuf enfants. — Un de ses fils, Jean-Frédéric, accompagna comme dessinateur, dans leurs voyages, Banks et Solander.

MÜLLER (Jean-Martin), érudit allemand, né à Wernigerode en 1729, mort en 1781. Il remplit les fonctions de recteur à Altenbourg, à Otterndorf et à Hambourg. Entre autres ouvrages, il a publié : les *Savants du pays de Hadeln*, d'Otterndorf et de Hambourg (Hambourg, 1754, in-8°); *De mercatura veterum Romanorum* (Hambourg, 1761); *De veterum Romanorum studio* (Hambourg, 1773).

MÜLLER (Othon-Frédéric), savant naturaliste et théologien danois, né à Copenhague en 1730, mort en 1784. Il étudia la théologie et l'histoire naturelle, et devint, en 1753, précepteur du jeune comte de Scherlin, qu'il accompagna dans ses voyages en Europe. De retour à Copenhague, il fut nommé conseiller de la chancellerie (1769) et archiviste de la chambre des finances de Copenhague (1771). Grâce à un riche mariage, il put bientôt se livrer sans partage à de minutieuses recherches sur les plantes et les animaux inférieurs. Le premier, il les divisa en groupes distincts et fit faire un grand pas à la science. On lui doit : *De Michaelæ Archangelo probabilis creatio quam increato* (Copenhague, 1751); *De prophetis Novi Testamenti* (Copenhague, 1758); *Observations sur les championns* (Copenhague, 1763, in-4°); *Flora Friderichsdalnia* (Copenhague, 1767, in-4°); *Fauna insectorum Friderichsdalnia* (Strasbourg, 1767, in-8°); *Des vers d'eau douce et sales* (Copenhague, 1771), avec planches; *Sur la chenille à queue fourchée* (Copenhague, 1772), trad. en allemand (Leipzig, 1775); *Verium terrestrium et fluvialium, sine animalium infusorium, helminthorum et testaceorum non marinarum succincta historia* (Copenhague, 1773-1774, 2 vol. in-4°); *Zoologia danica Prodrum* (Copenhague, 1776, in-8°); *Zoologia danica* (Copenhague, 1779-1784, 2 vol. in-8°), avec planches; *Opuscula d'histoire naturelle* (Dessau, 1782, in-8°); *Entomotraca, seu insecta testacea quæ in aquis Danicæ et Norvegicæ reperiuntur* (Copenhague, 1785, in-4°); *Animalcula infusoria fluvialia et marina* (Copenhague, 1786, in-4°).

MÜLLER (Jean-Auguste), érudit allemand, né à Nossen en 1731, mort en 1804. Il s'adonna à l'enseignement, puis devint recteur de l'école de Meissen. Ses principaux écrits sont : *De verum male a Snaaladici gestarum causis* (Meissen, 1760, in-4°); *Essai d'une histoire complète du collège de Meissen* (Leipzig, 1787-1789, 2 vol. in-8°); *Recessus virorum pace belloque illustrium qui olim Afrana disciplina sui sunt* (Dresde, 1793, 7 part. in-4°).

MÜLLER (Philippe-Jacques), philosophe

français, né à Strasbourg en 1732, mort dans la même ville en 1795. Il professa la philosophie et devint président de l'assemblée des pasteurs dans sa ville natale. Il était très-versé dans les sciences, les antiquités, et surtout dans la métaphysique et la morale. Nous citerons de lui : *De pluritudine mundorum* (1750, in-4°); *De commercio animi et corporis* (1741); *De legibus naturæ* (1775).

MÜLLER (Louis-Chrétien), ingénieur prussien, né en 1735, mort en 1804. Il devint, en 1786, capitaine instructeur du corps des ingénieurs et produisit, par ses écrits, une révolution parmi ses compatriotes, en perfectionnant leur artillerie, leurs manœuvres d'infanterie et leur système d'attaque et de défense des places. On lui doit : *l'Art des retranchements et des cantonnements d'hiver* (Potsdam, 1782), ouvrage estimé; un *Tableau des guerres de Frédéric le Grand*, ouvrage précieux pour la stratégie, traduit en français (1786, 1 vol. in-8°), avec 26 plans de batailles; *Précis des trois campagnes de Silésie* (1785, in-4°), etc. Ses *Œuvres militaires* ont été réunies et publiées à Berlin (1806, 2 vol. in-4°).

MÜLLER (Christophe-Henri), littérateur suisse, né à Zurich en 1740, mort en 1807. Il occupa pendant plus de vingt ans une chaire de philosophie à Berlin, reçut une pension du roi de Prusse en 1788 et retourna alors dans sa ville natale. Müller fit de longues recherches sur les anciens poètes allemands, publia un *Recueil des poèmes allemands du xii^e, du xiii^e et du xiv^e siècle* (Berlin, 1784-1785, 2 vol. in-4°), et donna des éditions des *Nibelungen* (1783), du *Parcival* de W. d'Eschenbach, etc. Enfin, on lui doit des *Dialogues et articles* (Zurich, 1792, 2 vol. in-8°).

MÜLLER (Jean-Gottfried), romancier allemand, né à Hambourg en 1744, mort à Itzehoe (Holstein) en 1828. D'abord libraire dans cette dernière ville, il abandonna son commerce en 1772, vécut d'une pension que lui fit le roi de Danemark, et composa, dans la manière de Smollet et de Fielding, un grand nombre de romans qui furent très-goutés et dont les plus remarquables sont : *Sigefroid de Lindenberg* (Hambourg, 1779); *Romans comiques tirés des papiers de l'homme brun* (Göttingue, 1784-1791, 3 vol.). Il y décrit les relations ordinaires de la vie avec esprit et vérité, quoique parfois avec un peu de rudesse, et s'y livre, surtout dans ses dernières œuvres, à des digressions morales fatigantes.

MÜLLER (Jean-Godard de), graveur allemand, né à Bernshausen (Wurtemberg) en 1747, mort à Stuttgart en 1830. Son père le destinait à la carrière pastorale, mais il fit de tels progrès dans le dessin, que le duc de Wurtemberg lui donna une pension pour qu'il suivît la carrière artistique. Müller prit alors des leçons du peintre Guibal, puis se tourna vers la gravure, partit pour Paris, y prit les conseils du célèbre Wille, fut nommé membre de l'Académie de peinture de cette ville (1776) et retourna peu après à Stuttgart, où il prit la direction de l'école de gravure. En 1785, il retourna à Paris pour y graver le portrait de Louis XVI. Cet artiste jouit de son temps d'une grande réputation et ses œuvres sont encore estimées. Parmi les trente-trois planches qu'on lui doit, nous citerons : *la Vierge à la chaise*, d'après Raphaël; *Sainte Catherine*, d'après Léonard de Vinci; *Sainte Cécile*, d'après le Dominiquin; *la Balaustine*, d'après Hunkler; *la Nymphe*, d'après Jollain; *la Joueur de cistre*, d'après Wille fils; *Loth avec ses filles*, d'après Honthorst, etc.; les portraits de Wille, de Louis Vigée, Le Brun, de Schiller, de Louis XIV, de l'archevêque Dalberg, etc.

MÜLLER (Chrétien-Frédéric de), graveur allemand, fils du précédent, né à Stuttgart en 1783, mort en 1816. En sortant de l'atelier de son père, il se rendit à Paris (1802) pour s'y perfectionner dans la gravure et dans le dessin, y cultiva en même temps la peinture, fit en 1805, le voyage de Rome et devint, en 1814, professeur de gravure à l'Académie de Dresde. L'ardeur qu'il mit au travail épuisa prématurément ses forces. Ses principales gravures sont : *la Madone de Saint-Sixte*, d'après Raphaël, son chef-d'œuvre; *Adam et Eve*, d'après le même; *Saint Jean commentant l'Apocalypse*, d'après le Dominiquin; *les Quatre saisons*, d'après Jordans; *la Vénus d'Arles*, d'après une statue antique; ses portraits du roi Jérôme de Westphalie, de Schiller, du Prince héritier de Wurtemberg, etc.

MÜLLER (Jacques-Léonard, baron), général français, né à Thionville en 1749, mort en 1824. Entré fort jeune au service, il devint capitaine en 1791, lieutenant-colonel de volontaires en 1793 et fut successivement promu colonel, général de brigade, général de division et commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Müller forma cette armée, qui avant lui n'existait que de nom, se signala aussitôt par sa bravoure et par son énergie, força les Espagnols à repasser la Bidassoa, s'empara à la balonnète des redoutes de Saint-Martial et d'Irun, fit plus de 2,000 prisonniers, prit 200 bouches à feu, amena par cette victoire la reddition de Fontarabie, de Saint-Sébastien, et contribua à faire poser les armes à l'Espagne. Le brave général reçut ensuite un commandement à l'armée du Rhin, fut inspecteur général de l'infanterie sous le Directoire, organisa en

1799 un corps de troupes destiné à diviser les forces autrichiennes, se vit attaqué par le prince Charles et dut, à cause de la trop grande infériorité de sa petite armée, abandonner le siège de Philippsbourg et repasser le Rhin. Sous le Consulat et sous l'Empire, Müller reçut divers commandements à l'intérieur, devint baron en 1808 et fut mis à la retraite en 1814.

MÜLLER (Frédéric), poète, peintre et graveur allemand, né à Kreuznach en 1750, mort à Rome en 1825. Doué d'une vive imagination, il cultiva à la fois arts et la poésie, vécut assez longtemps à Manheim, puis se rendit à Rome (1778), où il passa le reste de sa vie. Müller s'adonna d'abord à la peinture de paysage et de genre, puis à la peinture d'histoire. L'admiration que lui inspirait Michel-Ange lui devint funeste. Il s'attacha à imiter exclusivement sa manière et tomba dans l'exagération. Quelques-unes de ses toiles, toutefois, sont remarquables : nous citerons notamment *Jason, Ulysse devant l'ombre d'Ajazz, l'Amour sous les roses, l'Enfer*. Ses gravures à l'eau-forte, qui représentent des bergers, des animaux, des scènes champêtres dans le goût du flamand, sont estimées des amateurs. Müller étoit, en outre, archéologue et nul n'avait à un plus haut degré que lui la connaissance des antiquités de Rome. Mais ce fut surtout comme poète qu'il se fit un nom. Ses idylles sont des tableaux achevés de la nature la plus franche prise sur le fait. Au théâtre, il donna la *Niobe* (1778), *Faust* (1778), *Geneviève*, drames dans lesquels on trouve de grandes qualités et qui produisirent beaucoup d'effet sur la scène. Il publia ses *Œuvres complètes* à Heidelberg (1811) et à Quedlimbourg (1825, 3 vol. in-8°).

MÜLLER (Jean de), célèbre historien suisse, né à Schaffhouse le 5 janvier 1752, mort à Cassel le 29 mai 1809. Il montra de bonne heure de rares dispositions pour les recherches historiques et se rendit, en 1769, à Göttingue pour y étudier la théologie; mais, au bout de quelques mois, tout en continuant ses études théologiques, il résolut de se vouer tout entier à l'histoire. En 1772, il fut nommé professeur de grec à Schaffhouse, fonctions dont il se démit l'année suivante. Victor de Bonstetten, avec qui il était intimement lié, voulut l'avoir auprès de lui et lui fit obtenir une place de précepteur à Genève; mais Müller, poussé par son goût pour le changement, abandonna bientôt cette position pour ouvrir des cours sur l'histoire universelle, qui eurent un grand succès. Il préparait alors son *Histoire de la Confédération suisse*. Ami des grands hommes, Müller alla chercher une place à Berlin, où il ne put rien obtenir, et se vit forcé d'accepter la chaire de statistique au Carolinum de Cassel. En 1783, il revint à Schaffhouse, où il espérait trouver les moyens de rédiger paisiblement son ouvrage capital. Sur ces entrefaites, l'évêque électeur de Mayence le choisit pour bibliothécaire. Dès lors, il fut dans son élément; la vie des cours lui plaisait; il fut comblé de charges honorifiques, envoyé à Rome, quoique protestant, pour des négociations sur les affaires ecclésiastiques, et enfin anobli par l'empereur d'Allemagne. Lorsque, en 1792, Mayence fut prise par les Français, il se retira à Vienne, fut nommé conseiller aulique et attaché à la chancellerie. Mais on avait espéré qu'il se convertirait au catholicisme et comme il s'y refusa toujours, on commença à le négliger. Bientôt on lui retira sa place de bibliothécaire et on lui interdit en même temps de continuer son histoire de la Suisse. Il partit alors pour Berlin, où il reçut le titre d'historiographe du roi et celui de conseiller intime au département de la guerre (1804). Mais l'entrée des Français à Berlin et le démembrement de la Prusse lui ravirent encore une fois sa position. Il accepta une chaire à l'université de Tübingue, et il s'y rendait lorsque Napoléon, qui avait conçu de lui la plus haute idée dans une conversation qu'ils avaient eue à Berlin, l'appela à Fontainebleau et lui offrit une place de ministre secrétaire d'Etat dans le nouveau royaume de Westphalie. Après quelque hésitation et malgré les conseils de ses amis, Müller accepta. En 1807, il entra en fonctions et, ne se trouvant point à la hauteur de la situation, il donna sa démission en 1808. Nommé alors conseiller d'Etat et directeur général de l'instruction publique, en cette qualité il sut rendre au pays des services signalés; mais il reconnut bientôt qu'il s'était fait singulièrement illusion en espérant contribuer à la consolidation d'un état de choses régulier. Jérôme, tout entier au plaisir, en politique aveuglément soumis à son frère, ne s'inquiétait guère de la marche des affaires. Müller voyait grandir en Allemagne l'orage sous lequel Bonaparte allait être corcé. Le serein de sa s'être trompé de voie, les desirs qu'il avait dû faire pour figurer à la cour, la fatigue enfin, telles furent les causes de la maladie qui l'emleva à l'âge de cinquante-sept ans.

On est étonné qu'au milieu d'une vie si agitée et si nomade, Müller ait trouvé le temps d'écrire des ouvrages aussi solides et aussi remarquables que ceux auxquels il doit sa réputation. Il avait toutes les qualités de l'historien et de l'écrivain : le vrai sens politique, l'esprit pratique, la clarté dans la disposition des matières, la critique dans l'examen des sources, une vive imagination,

enfin un style élégant et choisi. Il considérait l'histoire comme la meilleure école pour former des citoyens. Dans ses jugements rien d'exclusif; rien n'était plus contraire à son génie que l'esprit de système; il comprenait les différences entre les institutions des divers pays et savait parfaitement reconnaître les bons et les mauvais côtés. Comme prosateur, il fut un grand artiste. Le premier parmi les écrivains allemands, il comprit l'importance du style, s'efforça de raccourcir la longue période germanique, et, si on lui a reproché d'avoir été trop loin dans ce sens, on est forcé de lui accorder le mérite d'une expression nerveuse, d'une clarté admirable. Il est surtout grand dans la description; ses paysages sont animés d'une poésie tout à fait idyllique et ses récits de bataille sont de grandioses tableaux.

Parmi ses écrits, il faut citer au premier rang son *Histoire de la Confédération suisse*. Le premier livre parut d'abord séparément sous le titre : *Histoire des Suisses* (Bâle [Berne], 1780, in-8°). Il ne commençait qu'à la première ligue des trois cantons, et Müller reconnut bientôt qu'il était indispensable de parler des événements antérieurs, des origines, afin d'expliquer les causes et les influences diverses de la formation successive de la Confédération. L'ouvrage eut donc une seconde édition : *Histoire de la Confédération suisse* (1786-1803, 5 vol.), et ne fut pas achevé par lui. C'est à dessin qu'il a employé le mot *histoires* au pluriel; la nature du sujet l'amena, en effet, à suivre la formation de chaque canton séparément; chaque ville, chaque canton avait son histoire et ses tendances particulières. Müller ne manque pas, dans le cours de son récit, de donner des aperçus généraux, des indications qui concordent entre elles les parties. Du reste, il s'est arrêté bien avant les guerres de religion. Son œuvre a été continuée par MM. Hottinguer, Glutz-Blotzheim, Monnard et Vuillemin; les deux derniers, appartenant à la Suisse française, ont écrit dans notre langue, mais dans un esprit tout à fait suisse. *L'Histoire de la Confédération suisse, continuée jusqu'en 1815*, et traduite en français par Labaume, avec les compléments français, a été publiée à Paris (1840-1846, 16 vol. in-8°). Les autres ouvrages de Jean de Müller sont : *Vingt-quatre livres d'histoire universelle* (Tübingue, 1810, 3 vol. in-8°), traduit en français par Hess (1814-1817, 4 vol. in-8°); on y trouve des aperçus pleins de grandeur sur le développement général de l'humanité; il est seulement à regretter qu'il n'ait pas pu y mettre la dernière main, dans la brièveté, ce manuel est le fruit de travaux énormes; *Guerre des Cimbris*, en latin (Zurich, 1779); *Essais historiques* (Berlin, 1781); *Voyages des papes* (Zurich, 1783), livre qui a été l'objet de violentes attaques, parce qu'on a prétendu à tort y trouver des idées antilibérales et catholiques; *Lettres de deux chanoines* (Leipzig, 1787); *Sur le droit des empereurs de présenter aux électeurs et de refuser les évêques élus* (Leipzig, 1789); *Remarques sur la déclaration de la Prusse à l'égard de la paix de Bâle*; *Commentaire de la paix de Bâle*; *Les Dangers du temps* (1796); *Essai sur la chronologie de l'antiquité*; *Sur l'histoire de Frédéric II de Prusse* (Berlin, 1805); *Sur la chute de la liberté des peuples anciens*. Enfin, on a publié sa correspondance avec Bonstetten sous le titre : *Lettres d'un jeune avocat à un ami* (Tübingue, 1802), traduit en français (1810), recueil fort remarquable où Müller expose ses idées sur l'histoire et juge les historiens avec finesse et profondeur. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par son frère (Stuttgart, 1810-1819, 27 vol.); 1831-1835, 40 vol.). Fuessli a édité les *Lettres de Müller à son plus vieil ami en Suisse* (Zurich, 1812).

MÜLLER (Jean-Valentin), médecin allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1758, mort en 1817. Reçu docteur à Iena en 1780, il revint s'établir dans sa ville natale. Müller a publié de nombreux ouvrages qui, pour la plupart, ne sont que des compilations. Nous nous bornerons à citer : *Dissertatio de nervorum originibus* (1778, in-4°); *Manuel des affections syphilitiques* (Francfort, 1788, in-8°); *Manuel des maladies des femmes* (1788-1795, 4 vol. in-8°); *Physiologie* (1790, in-8°); *Essai de médecine légale* (1796-1801, 4 vol. in-8°); *Orthodoxie et hétérodoxie* (1798, 2 vol. in-8°); *Repertoire de médecine* (1798, 4 vol. in-8°), etc.

MÜLLER (Jean-Georges), littérateur suisse, né Schaffhouse en 1759, mort en 1819. Il était frère du célèbre historien Jean de Müller. Il alla étudier la théologie à Göttingue en 1779, passa ensuite quelque temps chez le philosophe Herder, puis revint dans sa ville natale. Après avoir été catéchiste de l'église de l'hôpital, il devint professeur de grec et d'hébreu à Schaffhouse, s'adonna en même temps à des travaux littéraires, fut nommé par Bonaparte, en 1803, un des sept commissaires chargés de mettre à exécution la nouvelle constitution de la Suisse, entra ensuite au petit conseil, fut président de la commission des écoles de son canton et contribua à répandre, à améliorer l'instruction publique. On a de lui, outre des traductions : *Morceaux philosophiques* (1789); *Lettres sur l'étude des sciences et de l'histoire* (1798); *Fragments sur les mœurs et les opinions des temps passés* (4 vol.); *Traité de la foi des chrétiens* (2 vol.), etc. Pendant les dernières années de sa vie, il renonça aux fonctions

publiques pour s'occuper de la publication des œuvres complètes d'Herder et de celles de son frère.

MÜLLER (Frédéric-Auguste), poète allemand, né à Vienne en 1767, mort en 1807. Maître d'une fortune qui lui permettait de suivre ses goûts, il s'adonna à la poésie, habita successivement Halle, Göttingue, Vienne, Erlangen, où il fit des cours de littérature, et composa trois poèmes épiques : *Richard Cœur de Lion* (1793), *Aphonse* (1798) et *Adalbert le Sauvage* (1798, 2 vol. in-8°). Malgré quelques longueurs, les deux premiers poèmes surtout sont regardés comme d'excellentes imitations de Wieland. On y trouve exprimés en beaux vers des sentiments nobles et élevés.

MÜLLER (Wenceslas ou Wenzel), compositeur allemand, né à Turnau (Moravie) en 1767, mort à Vienne en 1835. Il apprit d'un maître d'école obscur les éléments de l'art musical; à son extrême facilité à assimiler les principes théoriques le mit à même, dès l'âge de douze ans, d'écrire une messe qui, au milieu de traces nombreuses d'ignorance, laissait entrevoir un talent remarquable de mélodiste. Quand il eut achevé son éducation artistique sous Dittersdorf, il accepta, en 1783, la direction de la musique au théâtre de Brünn, puis au théâtre Marinielli de Vienne, dont il devint le fournisseur attitré. En 1813, après un séjour de courte durée à Prague, il fut appelé au théâtre de Leopoldstadt, où ses productions furent accueillies avec la plus grande faveur. Müller peut être considéré comme l'Adolphe Adam de l'Allemagne, tant sous le rapport du nombre de ses productions qu'en raison de la clarté et de l'abondance de ses idées musicales. Facile, léger et sautillant, sa phrase aux rythmes accentués est, par malheur, fréquemment entachée de trivialité. Malgré ce manque de distinction, ce compositeur, essentiellement populaire en Allemagne, a su concilier le goût du public et l'estime des connaisseurs. Parmi ses opérettes, qui atteignent le chiffre énorme de deux cent vingt-sept, on cite principalement : *le Neveu enfant du dimanche*, *la Guitare enchantée*, *les Sœurs de Prague*, *le Moulin du Diable*, qui sont le *Domino noir* et le *Chalet des Allemands*. Il faut ajouter à ces partitions, pour compléter l'énumération des ouvrages de Müller, une quantité considérable de messes, symphonies, cantates et morceaux détachés.

MÜLLER (Pierre-Erasme), théologien et antiquaire danois, né à Copenhague en 1776, mort en 1834. Après avoir fait ses études, il parcourut la France et l'Angleterre. De retour dans sa ville natale, il fut nommé professeur de théologie (1801), et évêque de Seeland en 1830. On de lui : *De hierarchia et studio vitæ asceticæ in sacris et mysticis Græcorum et Romanorum latinibus* (Copenhague, 1803); *Recherches archéologiques sur les cornes en or trouvées à Gallehus* (Copenhague, 1806, in-4°); *Apologétique chrétienne* (Copenhague, 1811); *Sur l'importance de la langue islandaise* (Copenhague, 1813); *Sur l'origine et la décadence de l'historiographie islandaise* (Copenhague, 1813); *Bibliothèque de sagas* (Copenhague, 1816-1820, 3 vol. in-8°); cet ouvrage est un précieux recueil à consulter sur les littératures du Nord et les traditions des pays scandinaves; il fut traduit en allemand par Lachmann (Berlin, 1816); *Recherches critiques sur les sagas historiques du Danemark et des autres contrées du Nord* (Copenhague, 1823-1830, 2 vol.). Pierre-Erasme Müller avait fondé, en 1805, le *Journal de la littérature danoise*, où l'on trouve beaucoup de travaux signés de lui.

MÜLLER (Adam-Henri), littérateur allemand, né à Berlin en 1779, mort en 1829. Il étudia d'abord la théologie à Berlin, le droit à Göttingue (1798-1800), s'occupa ensuite quelque temps des sciences naturelles et, après avoir parcouru la Suède et le Danemark, résida deux ans en Pologne, où il s'absorba entièrement dans ses préoccupations religieuses et politiques. Lié depuis longtemps avec Gentz, il alla, en 1805, le rejoindre à Vienne et se convertit à cette époque à la religion catholique; mais il partit pour Dresde, où il ouvrit des conférences publiques sur la philosophie, l'esthétique et la politique. De retour à Berlin en 1809, il fit des cours sur Frédéric II, se mêla aux intrigues du parti qui combattait les réformes politiques et judiciaires, devint l'organe de ce parti et se ferma ainsi tout accès aux emplois publics en Prusse. Il repassa alors en Autriche, devint, en 1813, commissaire provincial du Tyrol, puis major des archers tyroliens, suivit, en 1815, l'empereur François à Paris, et fut nommé, l'année suivante, consul général de l'Autriche à Leipzig, où il fit paraître deux journaux réactionnaires, *l'Indicateur officiel* (1816-1818) et le *Correspondant impartial de la littérature et de l'Eglise*, qui ne purent subsister longtemps. Müller assista aux conférences Carlsbad et de Vienne, et fut rapéché, en 1827, dans sa dernière ville, où il reçut le titre de conseiller aulique et fut attaché à la chancellerie impériale. Nous citerons, parmi ses écrits : *la Théorie des antithèses* (Berlin, 1804); *Leçons sur la science et la littérature allemande* (Dresde, 1806-1807); *De l'idée de l'Etat et de ses rapports avec les théories populaires politiques* (Dresde, 1809); *les Éléments de l'art politique* (Berlin, 1809,

3 vol.); *Sur le roi Frédéric II* (Berlin, 1810); la *Théorie de l'économie politique* (Vienna, 1812, 2 vol.); *Essai d'une nouvelle théorie de l'économie* (Leipzig, 1816); *Douze discours sur l'économie et sa décadence en Allemagne* (Leipzig, 1817); *De la nécessité d'une base théologique de toutes les sciences politiques, et en particulier, de l'économie politique* (Leipzig, 1819). Müller fait preuve de goût dans ses ouvrages de beaucoup d'esprit et de verve; mais, dans ses attaques contre la Révolution, il montre combien les grandes idées de justice, de liberté et de dignité humaine lui sont étrangères. On y trouve partout une tendance bien accusée à revenir aux idées religieuses, politiques et économiques du moyen âge. Aussi les opinions de l'auteur en pareille matière sont-elles devenues la base de théories politiques réactionnaires, qui tendent à tomber de plus en plus dans le mépris public.

MÜLLER (François-Hubert), peintre et archéologue allemand, né à Bonn en 1784, mort en 1835. Après avoir eu des commencements très-difficiles, il trouva des encouragements et des commandes à la cour de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, devint directeur de la galerie grand-ducale à Darmstadt, en 1807, et ouvrit dans cette ville une école de dessin qui eut beaucoup de succès. Müller s'occupa beaucoup d'archéologie vers la fin de sa vie. Parmi ses tableaux, où l'on trouve des qualités estimables, nous citerons : *Saint Paul et la Vierge*, dans une église d'Offenbach; la *Trinité*, dans l'église d'Ahhrweiler, etc. Il a donné les cartons d'après lesquels ont été exécutés les vitraux du chœur de la cathédrale de Mayence. On lui doit, entre autres ouvrages : *Premier enseignement de dessin* (Darmstadt, 1830); *L'Art d'esquisser d'après les objets de la nature* (Darmstadt, 1839); *Documents pour servir à la connaissance de l'art en Allemagne et de l'histoire de ce pays au moyen des monuments* (1832-1835, 2 vol.).

MÜLLER (Guillaume), poète allemand, né à Dessau en 1794, mort dans la même ville en 1827. Il quitta l'université de Berlin, où il apprenait la philosophie et l'histoire sous le célèbre Wolf, pour s'enrôler, en 1813, parmi les défenseurs de l'Allemagne contre Napoléon, prit part aux batailles de Lutten, de Bautzen, de Hainau et de Culm, et suivit l'année suivante l'armée prussienne dans les Pays-Bas. En 1817, Müller visita l'Italie, puis revint dans sa ville natale, où il fut nommé professeur de grec et de latin, et conservateur de la bibliothèque ducale. Müller se distingua surtout dans le genre lyrique. Il excellait à saisir le ton populaire; il s'identifiait avec les sentiments, les vœux et les espérances d'un peuple, d'une classe d'individus, et les traduisait avec bonheur dans la langue poétique. Parmi ses pièces les plus remarquables, nous citerons : les *Chansons champêtres*, les *Chansons du golfe de Salerne*, le *Printemps dans la vallée de Plauen*, les *Poésies d'un artisan des bords du Rhin*, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Rome, les Romains et les Romaines* (Berlin, 1820, 2 vol.); *Poésies tirées des papiers laissés par un sonneur de cor ambulant* (Berlin, 1821-1824); *Chants de Grecs* (Leipzig, 1821-1824, 2 vol.); recueil de vers dans lequel il a célébré avec enthousiasme les luttes et les victoires d'un peuple opprimé; *Promenades lyriques* (Leipzig, 1827); *École préparatoire homérique* (Leipzig, 1824); *Bibliothèque des poètes allemands au XVIII^e siècle* (Leipzig, 1822-1827, 10 vol.); *Œuvres mêlées* (Leipzig, 5 vol.); *Poésies posthumes* (Leipzig, 1837, 2 vol.), etc. On lui doit, en outre, une traduction des *Chants populaires de la Grèce moderne* de Fauvel (1825), et de nombreux articles dans diverses revues et encyclopédies.

MÜLLER (Charles-Offried), le plus célèbre archéologue du XIX^e siècle, né à Brieg (Silésie) le 28 avril 1797, mort à Athènes le 1^{er} août 1840. Il montra dès ses plus jeunes années une aptitude toute spéciale pour les études classiques. A l'université de Breslau, voulant étendre le cercle de ses connaissances générales, il mena de front les études les plus diverses, apprit la philologie, la philosophie et suivit, en même temps, des cours sur la botanique, les mathématiques, sur l'histoire de la Révolution française, sur les langues orientales. Après avoir acquis dans ses excursions sur les autres domaines de la science une souplesse d'esprit, une richesse d'idées qui devaient lui être de la plus grande utilité, Offried Müller s'adonna entièrement à la philologie. Il se distinguait déjà par une force de travail peu commune, par un ordre rigoureux dans ses occupations et, s'il se mêlait parfois à la vie joyeuse des étudiants, il ne cessait de protester contre les mœurs grossières et insolentes qui régnaient parmi la majorité de ses camarades. J.-G. Schneider et Heindorf furent ses maîtres favoris. En 1816, il passa à Berlin, où il s'attacha tout particulièrement à Boeckh et à Solger, subit les épreuves du doctorat et publia à cette occasion une thèse remarquable sur les *Épigrammes*. En 1818, Müller appela au gymnase de Breslau où il commença par les leçons les plus élémentaires. Quoique ce genre d'enseignement ne fût point tout à fait de son goût, il se fit aimer de ses élèves et apprécier du directeur, le célèbre Manso. Il venait d'obtenir l'avancement lorsqu'il fut nommé, le 1^{er} juin 1819, professeur extraordinaire d'archéologie à Göttingue. Il n'avait guère

publié qu'une édition augmentée de sa thèse et quelques articles de critique; mais son génie, son goût pour les études sur l'art antique, son désir d'en admirer les produits, étaient déjà connus, et le gouvernement hanovrien lui accorda, en dehors de son traitement, un subsidé de 1,500 francs pour lui faciliter le séjour de Dresde, dont les musées recelaient de précieux trésors artistiques. Là, il se livra tout entier à ses travaux personnels, et se fit partager entre ses travaux personnels et l'université de Göttingue, qui considéra encore Müller comme lui ayant donné un lustre tout nouveau. Chez un jeune professeur de vingt-deux ans, habitué aux veilles laborieuses, on aurait pu s'attendre à trouver quelque pédanterie. Loin de là, toujours gai et en train, il apportait dans toutes les circonstances de la vie une sérénité inaltérable. Il vivait au milieu des anciens, sans cependant le laisser voir mal à propos. Enthousiaste de la nation grecque, de son histoire, de son art, il s'était pénétré de son esprit, et dans tous ses actes il observait une mesure, un tact qui ont fait dire à l'un de ses biographes les plus récents qu'il avait le *rien de trop* des Hellènes. C'est lui qui fonda à Göttingue la Société des superficiels, où, dans un cercle d'amis, on traduisait des ouvrages de littérature étrangère, mais où l'on jouait aussi à l'occasional des échecs. Ce mélange de travaux sérieux et de franche gaieté était fort scandaleux la vieille école. En 1822, O. Müller entreprit, aux frais du gouvernement hanovrien, un voyage archéologique en France, en Hollande et en Angleterre, et se mit ainsi en relation avec les savants les plus distingués de ces contrées, entre autres avec Letronne et Raoul Rochette. En 1823, il devint professeur ordinaire et épousa, l'année suivante, la fille du célèbre juriste-consul Hugo. Bientôt il fut le plus éminent professeur de l'université; ses collègues, comme ses élèves, avaient pour lui la plus vive affection. On travaillait à Göttingue avec un cœur joyeux sous les yeux d'un maître dont le front n'était jamais chargé de nuages. Nommé professeur d'éloquence en 1835, Müller dut régulièrement prendre la parole dans les solennités académiques et se distingua encore dans cette tâche. C'est vers la même époque qu'il songea à se construire une maison expressive pour lui; ses amis disaient en riant que cette demeure avait un style gréco-silésien; mais rien n'était plus confortable, quoique d'une grande simplicité. Les soirées qu'on y passait étaient de véritables fêtes. Lui voyant des dispositions si heureuses pour l'architecture, ses collègues le chargèrent avec Dahmann d'aller demander au roi de Hanovre la construction d'un bâtiment pour y loger l'université, dont les bureaux et les amphithéâtres se trouvaient dispersés dans différents endroits de la ville. Les événements politiques de 1837, qui amenèrent la démission et l'exil volontaire de sept professeurs, ne le laissèrent pas indifférent. Il refusa de se joindre aux démissionnaires; mais, afin qu'on ne se méprit point sur ses sentiments comme citoyen, il signa, avec cinq collègues, une protestation contre la violation de la constitution par le gouvernement. Depuis fort longtemps, Müller comptait entreprendre un voyage en Grèce, pour étudier sur les lieux une quantité de questions scientifiques qui avaient dû se poser à lui dans le cours de ses travaux. Accompagné d'un dessinateur que le gouvernement du Hanovre lui adjoignit, il partit vers la fin de 1839, méditant déjà pour son retour un grand ouvrage sur l'histoire grecque. A Munich, son ami Scholl se joignit à lui. Après avoir passé quelques mois en Italie et en Sicile, il débarqua enfin au Pirée. Quelques jours après il écrivait : « Les monuments d'Athènes et cet ensemble merveilleux formé par la nature et l'art, tout ce qu'il y a à voir ici porte un cachet de grandeur et produit sur l'âme une impression si profonde et si vive qu'on ne peut ni par la pensée, ni par le sentiment, s'en faire une idée complète. En outre, j'ai tant de questions de détail à résoudre qu'après avoir passé la journée à l'Acropole à observer, à jouir, à prendre des notes et à copier des inscriptions, je suis obligé soir et matin de relire et de comparer une foule de choses, afin de pouvoir utiliser complètement et sans perte de temps la journée suivante. Jusqu'ici je suis tout yeux et tout oreilles et je n'ai plus qu'une parole à la bouche : Athènes est indescriptible, incomparable. » Müller fit ensuite plusieurs excursions : il consacra quarante jours à visiter le Péloponnèse, qu'il parcourut en tout sens. De retour à Athènes, il travailla pendant quelques jours avec une assiduité étonnante, par une chaleur tropicale; puis il reprit le bâton de voyageur et, en compagnie de Scholl et Curtius, il commença l'exploration de la Grèce du Nord. Arrivé à Delphes, il passa plusieurs jours à copier des inscriptions, tête nue et exposé aux ardeurs du soleil. Pris subitement d'une fièvre violente, il fut rapporté sans connaissance à Athènes, où il mourut. O. Müller fut enseveli auprès de l'Académie de Platon; son oraison funèbre fut prononcée en grec, et l'université d'Athènes éleva plus tard à sa tombe un monument. Sa mort provoqua dans le monde savant des regrets universels et profonds. C'est que, comme le disait Heeren : « Il est rare qu'on trouve réunies dans la même personne autant des plus grandes et des plus nobles qualités du savant et de l'homme. »

Offried Müller, en vingt ans, avait publié

des travaux du premier ordre, des manuels précieux, d'innombrables dissertations et articles. Partout on observait la même délicatesse de jugement, le même amour de l'antiquité, unis à une critique saine, solide, et à une forme des plus agréables.

Constamment préoccupé de son grand projet d'écrire un jour une histoire générale de l'art en Grèce, il travailla avec une égale sollicitude les questions les plus diverses, passant de l'une à l'autre sans difficulté, parce qu'en chaque matière il gardait les proportions voulues et se rendait compte de son importance relative, de la place qu'elle devait occuper dans ses études générales. Il est donc inutile de suivre ici l'ordre chronologique de ses écrits, et il est préférable de les grouper d'après leur analogie, afin d'acquiescer une vue d'ensemble.

Il faut placer en première ligne les études mythologiques. A l'origine de tous les peuples, le mythe se confond avec l'histoire. Ici, l'ouvrage capital d'O. Müller est *Prolegomènes d'une mythologie scientifique* (1825); mais, en y regardant de près, il faudra, pour se faire une idée complète des vues de l'auteur, comparer la plupart des ouvrages historiques, ceux qui traitent des peuplades les plus primitives, les Minyens et les Doriens, entre autres. Ici parce d'abord la théorie, favorite de Müller. Il soutient contre Creuzer l'originalité de la religion hellénique; il dit qu'elle s'est formée en Grèce et qu'elle est fille du génie particulier de la nation. Il repousse l'influence orientale et s'efforce de remonter à la forme première et pure du mythe, à montrer sa naissance. Il repousse également l'explication purement allégorique du mythe, montre qu'il n'y avait pas de dogmes arrêtés, et que le mythe est un simple récit, tantôt inventé, tantôt brodé sur un fond historique et dont l'objet est une action ou l'être divin se révèle dans sa force et dans son individualité. Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, M. E. Burnouf a exposé les modifications apportées par les progrès de la mythologie comparée aux théories de Müller; il oublie de dire que ce dernier lui-même avait prévu ces progrès et avait indiqué la méthode qui devait les produire, en invitant les savants à comparer les traditions des différents pays. Mais il ne voulait pas qu'on oubliât le caractère sobre et grave du mythe grec. Il n'y a jamais eu influence orientale; ce qui existe, c'est la communauté d'origine d'un grand nombre de traditions.

En histoire, Müller a toujours préféré le monde grec au monde romain, et, voyant l'obscurité qui entourait les origines, il a voulu attaquer de prime abord les questions les plus ardues de l'époque héroïque. Il a aussi voulu choisir des sujets restreints, afin de pouvoir en faire une étude d'ensemble. De là une série de monographies du plus haut intérêt. Outre des études sur l'histoire d'Egine, *Ægæticorum liber* (Berlin, 1817, in-8°), son premier travail, il faut mentionner ses *Histoires de tribus et de villes helléniques*, série comprenant, en trois volumes, deux monographies. La première, *Orchomène et les Minyens* (Breslau, 1820, in-8°), a jeté une vive lumière sur l'histoire d'une tribu fort ancienne, établie sur les bords du lac Copais, en Boétie, et qui s'est distinguée par de remarquables travaux, par de gigantesques constructions et par ses entreprises lointaines, ses colonisations. Müller a démontré leur origine purement héllenique; il a déterminé leurs idées religieuses, les cultes auxquels ils ont donné naissance, et réfuté ceux qui voyaient dans les Minyens une race égyptienne. La seconde monographie, les *Doriens* (Breslau, 1823 et 1824, 2 vol. in-8°), traite d'une époque un peu moins ancienne. Aux Minyens Pélasges succèdent les Doriens comme race prépondérante. Sortis les derniers du berceau montagneux des tribus helléniques, ils terminent la série des migrations et, après eux, les divisions politiques de la Grèce sont fixées. Un premier livre nous les montre en Thessalie, autour de l'Éla et du Parmisse, puis dans le Péloponnèse, dans les îles et les colonies, enfin pendant les guerres médiques. C'est ce que l'auteur appelle *Histoire extérieure*; on n'y trouve que les événements politiques, les guerres, et ce livre se termine par l'exposé des causes de la guerre du Péloponnèse. L'*Histoire intérieure* remplit les trois livres suivants, qui traitent de la religion et des mythes de l'État dorien avec ses principes unitaires et conservateurs, enfin des mœurs et des arts. Müller a toujours considéré le Dorien comme le type le plus excellent de l'Hellène; il représentait pour lui l'ordre et l'unité, en opposition avec la liberté et l'individualisme des Athéniens. Quelques-uns des vastes matériaux réunis par l'auteur pour sa grande histoire grecque ont été utilisés par lui dans ses *Macedoniens, étude ethnographique* (Berlin, 1825), et dans divers articles. L'époque des successeurs d'Alexandre l'avait occupé aussi; et il a laissé des études sur Antioche : *Antiquitates Antiochenae* (Göttingue, 1839). L'Académie de Berlin ayant mis au concours un travail d'ensemble sur les Étrusques, Müller remporta le prix avec son ouvrage intitulé les *Etrusques* (Breslau, 1858, 2 vol. in-8°). Les découvertes faites depuis 1835 ont profondément modifié le point de vue de la science à l'égard de ce peuple; néanmoins, ce livre reste une des meilleures sources à consulter.

En archéologie, on peut dire que Müller a une réputation des mieux méritées. Ses études sur les œuvres de l'art antique sont pour la plupart des dissertations qui ont paru dans divers recueils; mais ce sont de vrais chefs-d'œuvre; on vante surtout celles sur *Minerve Poliadé* et sur le *Trépidé de Delphes*. Mais le résumé des idées de l'auteur sur ces matières se trouve dans ses *Œuvres d'archéologie*. Tandis que Winckelmann dans son *Histoire de l'art*, n'avait fait qu'un exposé historique accompagné de jugements de détail, Müller voulut donner, en outre, une théorie de l'art et un exposé systématique. Il montra d'abord le développement général de la culture artistique chez les Grecs, établit des périodes et mentionne les artistes et les œuvres d'art dans l'ordre chronologique. Ensuite il étudia chaque branche de l'art séparément : l'architecture, la poterie, la sculpture, la peinture, le dessin, enfin les diverses matières employées pour donner une forme à l'idée. Dans une troisième partie, il traite des objets représentés : dieux, héros, hommes, animaux. Nulle part peut-être on ne voit mieux l'étendue des connaissances de l'auteur et la finesse de ses observations. Il est seulement à regretter que ce manuel soit rédigé sur un plan si restreint, destiné surtout à la jeunesse, il sera toujours utile au savant pour le guider dans ses recherches, car les principales sources sont indiquées à la suite de chaque paragraphe. On peut joindre à ce manuel les *Monuments de l'art antique* (Göttingue, 1832-1837), recueil de planches gravées représentant les chefs-d'œuvre de l'art et préparé par Müller en collaboration avec Gesterley (texte en allemand et en français).

La littérature n'était pas la spécialité de Müller. Cependant, dans ce domaine comme dans les autres, il a montré un talent hors ligne. Non-seulement il a donné des éditions très-soignées des *Euménides* d'Eschyle, de Varron et de Festus, qui indiquent une grande habileté dans la critique des textes, mais encore il a composé, à la demande de la Société pour la diffusion des connaissances utiles de Londres, une *Histoire de la littérature grecque*, qui est devenue aujourd'hui la meilleure que l'on possède. La mort vint interrompre ce travail dont deux volumes seulement étaient achevés et qui fut publié par M. Ed. Müller (Breslau, 1841, 2 vol. in-8°; 2^e édit., 1857); il a été traduit en anglais par Cornwall-Lewis (Londres, 1856, 3 vol. in-8°), en italien, avec continuation, par Capellina (Turin, 1858) et par Ferrai (Florence, 1858), et en français par Hillebrand (Paris, 1866, 2 vol. in-8°). Au mot LITTÉRATURE, nous avons consacré un article spécial à cet ouvrage, qui éclaire les origines grecques d'une vive lumière; il nous fait comprendre le génie de ce peuple poétique par excellence, et nous prépare ainsi à la lecture même des auteurs dont il n'a pas traité. Chaque chapitre est une étude complète, un tableau achevé.

Il faudrait encore, pour donner une idée exacte de l'œuvre d'O. Müller, parler de ses dissertations et de ses articles de critique, de ces remarquables comptes rendus publiés dans une foule de journaux quotidiens et périodiques, et dont le nombre dépasse trois cents. Il s'y fait remarquer, en général, non-seulement par ses qualités de savant et d'érudit, d'homme de goût et de jugement, mais encore par l'aménité et la douceur de ses observations. Il sait rendre justice à ses rivaux, comme le prouve, par exemple, un curieux article des *Nouvelles* de Göttingue sur un mémoire de Gail, où, tout en critiquant le peu de nouveauté des résultats obtenus, il ajoute : « Il faut être indulgent vis-à-vis de M. Gail, car on sait la peine qu'il se donne pour faire renaître en France l'étude du grec. » Toutefois, lorsqu'il eut à lutter contre l'école de G. Hermann, qui prétendait réduire la philologie à la seule étude des textes littéraires et de la grammaire, il prit une attitude plus énergique et s'éleva avec force contre cette école, surtout dans la préface de ses *Euménides* et dans un article du journal de Göttingue, où il expose les divergences fondamentales qui séparent l'école historique de l'école critique. La dispute finit cependant par se calmer, et, à la mort de Müller, Hermann prononça de nobles paroles de conciliation et d'admiration.

Les titres des ouvrages principaux de Müller, qui n'ont pas été indiqués plus haut in extenso, sont : *Minerva Poliadis sacra et adem in arce Athenarum illustravit C.-O. Müller* (Göttingue, 1820, in-4° avec pl.); *Histoires de tribus et de villes grecques* (t. I); *Orchomène et les Minyens*, avec carte (Breslau, 1820, in-8°; 2^e édit. revue par Schneidevin, 1844); t. II et III : les *Doriens*, avec cartes (Breslau, 1823, 1824, 3 vol. in-8°; 2^e édit., 1844); *Prolegomènes d'une mythologie scientifique* (Göttingue, 1825, in-8°); *Manuel de l'archéologie de l'art* (Breslau, 1829, in-8°; 2^e édit. revue par Weicker, 1848), traduit en français dans la collection Rouet par M. Nicard (1841); *Cartes de la Grèce du nord et du Péloponnèse* (Breslau, 1831, in-fol., supplément des *Doriens*); *Varronis de lingua latina librorum quatuordecim emendata et annotata* (Leipzig, 1833); *Eschyle, les Euménides*, grec et allemand avec notes et dissertations (Göttingue, 1833); *S. Pompei Fests de verborum significatio, cum Puili epitome* (Leipzig, 1839); *Petits écrits allemands*, publiés par Ed. Müller (Breslau, t. I et II, 1847, in-8°);

il est fort regrettable que le troisième volume n'ait pas paru. On y trouve la plupart des articles d'O. Müller, sauf ceux qui concernent l'histoire et la géographie. Consulter sur sa vie et ses œuvres : Kd. Müller, *Souvenirs biographiques*, en tête des *Petits écrits*; Lucke, *Souvenirs de la vie d'O. Müller* (Göttingue, 1841), et Hillebrand, *Etude sur O. Müller et son école*, en tête de la traduction française de *l'Histoire de la littérature grecque*.

MÜLLER (Jules), théologien allemand, frère du précédent, né à Brieg (Silésie) en 1801. Il étudia le droit à Breslau et à Göttingue, puis la théologie à Berlin, où il eut pour professeurs Strauss et Neander. Devenu, en 1825, pasteur de Schenbrunn, puis de Rosen et, en 1831, prédicateur à l'université de Göttingue, il fit, dans cette dernière ville, des conférences sur la théologie et la pédagogie, et, en 1834, devint professeur adjoint de théologie. En 1835, M. Jules Müller alla occuper la chaire de philosophie et de morale à l'université de Marbourg, d'où il passa comme professeur de théologie à celle de Halle. En 1846, il assista au synode de Berlin, comme député de l'Union évangélique, et, en 1850, il fit paraître, en collaboration avec MM. Nitzsch et Neander, le premier numéro du *Journal allemand de la science et de la vie chrétienne*, dont il est resté rédacteur. Parmi les ouvrages de ce théologien, nous citons : *La Vie chrétienne, ses luttes et ses beautés* (Breslau, 1834); *Le Dogme du péché* (Breslau, 1839); *Premier synode de l'Eglise évangélique prussienne* (Berlin, 1847).

MÜLLER (Edouard), littérateur allemand, frère des précédents, né à Brieg en 1804. Il suivit la carrière de l'enseignement et devint successivement vice-recteur à Ratibor, à Liegnitz, enfin professeur au collège de cette ville (1846), à la direction duquel il a été appelé en 1853. On a de lui : *Histoire de la théorie de l'art chez les anciens* (Breslau, 1834-1837, 2 vol.), et une tragédie en vers, *Samson et Dalila* (Breslau, 1853). M. Müller a publié et commenté des ouvrages de son frère Charles-Offrid, entre autres : *l'Histoire de la littérature grecque jusqu'à l'époque d'Alexandre* (Breslau, 1841), et les *Petits écrits allemands* (Breslau, 1847-1848, 3 vol.), etc.

MÜLLER (les frères), groupe de musiciens allemands, frères tous les quatre, qui, au dire des connaisseurs, ont représenté l'idéal du quatuor. L'aîné, Charles-Frédéric, né à Brunswick en 1797, premier violon de l'association et maître de concerts du duc de Brunswick, dut aux excellentes leçons de sa mère une connaissance approfondie des principes de l'art, et, à l'âge de quatorze ans, fut placé, pour l'étude du violon, sous la direction de Moser, qui fit de son élève un des violonistes les plus distingués de l'Allemagne. Le second, Théodore-Henri-Gustave, né dans la même ville, en 1800, possédait sur l'alto un talent du premier ordre. Le troisième, Auguste-Théodore, né en 1803, tenait la partie de violoncelle, et le quatrième, François-Ferdinand-Georges, celle de second violon. Georges et Gustave sont morts tous deux à Brunswick en 1855.

Charles-Frédéric était le maître et le directeur souverain de cette merveilleuse société. Le talent individuel de chacun des exécutants méritait déjà, pris à part, une sérieuse estime. Réunis, ces instrumentistes devenaient inimitables. L'habitude de l'ensemble, l'unité de volonté, le même amour musical, l'identité de sentiment, leurs études acharnées du moindre détail ont fait atteindre à ces artistes la réalisation du beau idéal. Jamais on n'avait encore porté à ce point la perfection d'ensemble, la profondeur d'expression, la pureté du style, la grandeur, la verve, la force et la passion. « Une telle interprétation des œuvres les plus sublimes nous donne, dit M. Berlioz, l'idée la plus exacte de ce que sentait et pensait le compositeur en écrivant. C'est l'écho de l'inspiration créatrice. » D'abord attachés à la chapelle du duc de Brunswick, les frères Müller quittèrent, vers 1830, ce maître ombrageux, parurent à Hambourg, puis à Berlin (1832), parcoururent en tous sens l'Allemagne, répandant partout le culte du quatuor dont ils étaient une si parfaite expression, et vinrent à Paris en 1837. Ils furent accueillis avec la plus grande faveur. Après cette excursion, qui fut pour eux très-fructueuse, les frères Müller rentrèrent dans la vie privée.

Charles Müller n'a fait graver aucune œuvre de sa composition. On doit à Gustave trois fantaisies pour violon. Georges a fait jouer, en 1844, un opéra intitulé *Pino di Porto*, et a publié trois fantaisies pour violon, plus un recueil de chansons allemandes. On doit à Théodore Müller des polonaises pour piano et une ouverture à grand orchestre.

MÜLLER (Chrétien-Théophile), compositeur allemand, né aux environs de Zittau en 1800. Il était fils d'un tisserand, d'un goût excessif pour l'art musical et en même temps métrier. L'enfant hérita des dispositions paternelles, et, dès qu'il put tenir un violon, il suivit, le dimanche, son père. Admis dans une société de paysans qui se réunissait chaque soir pour exécuter les symphonies en vogue, Müller composa quelques morceaux de musique instrumentale qui furent jugés admirables par ses collègues villageois. Il résolut alors de se vouer complètement à la

composition, se rendit à Zittau, chez le musicien de ville, réussit à se faire prendre par lui en apprentissage, et, fort de quelques leçons théoriques, alla voir à Göttingue L. Spohr, qui l'adressa à Weber. Celui-ci s'intéressa au tisserand mélomane, surveilla ses premiers essais, lui prodigua paternellement ses avis, mais ne put réussir à lui ouvrir les portes du théâtre de Dresde. Successivement choriste à Leipzig, attaché en qualité de violon à l'orchestre du théâtre, Müller se vit appelé au poste de directeur de musique à Altenbourg. C'était son bâton de maréchal.

Th. Müller a écrit un grand nombre de *Symphonies*, de *Quatuors* et de morceaux détachés de musique instrumentale. Un opéra romantique de sa composition, *Rubensahl*, a été représenté avec succès à Altenbourg, en 1840.

MÜLLER (Jean), physiologiste allemand, né à Coblenz en 1801, mort à Berlin en 1858. Il étudia la médecine à l'université de Bonn, y obtint un prix pour sa dissertation intitulée : *De respiratione fatigata*, y fut reçu docteur en 1823, et y devint successivement professeur adjoint (1826), professeur ordinaire de physiologie (1830). En 1833, Müller fut appelé à la chaire de physiologie à Berlin, que la mort de Rudolphi laissa vacante, et devint, en 1845, correspondant de l'Institut de France. Ce savant doit être considéré comme le chef de la physiologie moderne en Allemagne. D'abord adepte de la physiologie de la nature, il comprit bientôt que les vérités scientifiques se découvrent par la méthode expérimentale, mais ne peuvent se deviner par la pensée pure. L'ensemble de ses doctrines, qui ont exercé une puissante influence sur la médecine et les sciences accessoires, se trouve résumé dans son *Manuel de physiologie* (Coblenz, 1837-1841, 3^e édit., 2 vol.), ouvrage qui devint classique dès son apparition et qui a été traduit en français par le docteur Jourdan. Ses travaux sur les animaux inférieurs (sur les larves et la métamorphose des ophiures et des oursins de mer, des échinodermes, des mollusques et des astéries), le rangent à la suite des plus éminents naturalistes. Outre le *Manuel de physiologie*, il convient de citer parmi ses ouvrages : *Recherches de physiologie comparée sur le sens de la vue chez l'homme et chez les animaux* (1826); *Éléments de pathologie générale* (1829); *Histoire de la formation des parties sexuelles d'après des recherches anatomiques sur des embryons* (1830); *De glandularum secretum structura penitior earumque prima formatione in homine atque animalibus* (1830, avec planches); *Sur la structure et la formation des tumeurs* (1833), ouvrage qui fait autorité en matière de pathologie histologique; *Anatomie comparée des myxinoïdes* (1835-1845), etc. Il avait, en outre, fourni d'importantes recherches sur le sang à la *Physiologie* de Burdach, et avait fondé, en 1834, les *Archives d'anatomie, de physiologie et de médecine scientifique*, qui renferment aussi un grand nombre de ses dissertations.

MÜLLER (Sophie), actrice allemande, née à Manheim en 1803, morte en 1830. Fille d'un acteur, elle débuta à quinze ans, dans la tragédie, sur la scène de Carlsruhe et, à dater de 1819, ne parut plus que dans les premiers rôles. En 1821, elle se rendit à Munich, puis à Vienne, où elle fut engagée, l'année suivante, au théâtre de la cour. Sophie Müller mit dans cette ville le sceau à sa réputation, et ses excursions artistiques à Dresde et à Berlin eurent bientôt répandu son nom dans toute l'Allemagne. Admirablement douée par la nature, elle interprétait avec un grand art les rôles tragiques et savait conserver, même dans les mouvements les plus vifs de la passion, une noblesse et une dignité imposantes. Sa vie privée fut à l'abri de tous reproches et elle était très-avant dans la familiarité de l'impératrice, qui l'avait choisie pour lectrice ordinaire. Le comte Malith a publié sa biographie, à laquelle il a joint quelques poésies qu'elle laissait en manuscrit (Vienne, 1832).

MÜLLER (Jean-Henri-Jacques), physicien allemand, né à Cassel en 1809. Après avoir fait ses études à Darmstadt, à Bonn et à Gießen, il fut, pendant quelque temps, professeur auxiliaire au gymnase de Darmstadt. Il obtint, en 1837, à l'École des arts et métiers de Gießen, une chaire de mathématiques et de physique, qu'il échangea, en 1844, contre celle de physique de l'université de Fribourg-en-Brisgau, où il professe encore. M. Müller a fondé sa réputation scientifique par un excellent *Manuel de physique et de météorologie* (Brunswick, 1842, 2 vol.; 1863-1866, 6^e édit.), qui a eu pour complément le *Manuel de physique cosmique* (Brunswick, 1856, avec atlas; 1865, 2^e édit.). Indépendamment de plusieurs ouvrages purement élémentaires, ou lui doit encore : *Éléments de physique et de météorologie* (Brunswick, 1844; 1866, 9^e édit., complétée par un *Volume supplémentaire de mathématiques* et par la *Résolution des problèmes*); *Principes de cristallographie* (Brunswick, 1845); *Rapport sur les progrès les plus récents de la physique* (Brunswick, 1850 et années suiv.); *Manuel du dessin architectural* (Brunswick, 1865, 2 parties), etc. Enfin, il a publié dans les *Annales* de Poggendorff des mémoires sur les courbes isochromatiques, sur les lois de l'électro-magnétisme, sur l'extension du spectre solaire, etc.

MÜLLER (Guillaume-Conrad-Hermann), philologue allemand, né à Holzminnen en 1812. Élève d'Offrid Müller, de Dissen, de Benke et de J. Grimm, à Göttingue, il obtint, en 1835, un prix pour sa dissertation *De Corycorum republica*. Successivement précepteur, adjoint à la bibliothèque de l'université et professeur au gymnase de Göttingue, M. Müller se fit recevoir agrégé en 1841, et devint, en 1845, professeur de langue et de littérature allemande à Göttingue. On a de lui, entre autres ouvrages : *Essai d'une explication mythologique du poème des Niebelungen* (Berlin, 1841); *Histoire et système de l'ancienne religion allemande* (Göttingue, 1844), ouvrage qui l'engagea dans une polémique des plus vives avec J. Grimm; *Sur le poème des Niebelungen* (Göttingue, 1845). Il a, en outre, édité : les *Fables et les poèmes antiques de Henri de Muglin* (Göttingue, 1847), et, avec Schambach, les *Contes et les légendes de la basse Saxe* (Göttingue, 1844). Enfin, il a activement collaboré au *Dictionnaire de l'allemand du moyen âge*; il a rédigé le premier (Leipzig, 1854), le troisième (1861) et la seconde partie du deuxième volume (1862-1867), dont la première partie est due à Zarncke.

MÜLLER (William-John), peintre anglais, né à Bristol en 1812, mort dans la même ville en 1845. Son père, Allemand d'origine, était conservateur du musée de Bristol. En quittant l'atelier de J.-B. Pyne, il visita l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, puis se rendit en Grèce (1838), en Egypte, et accompagna, en 1843, sir Charles Fellows dans son expédition en Asie Mineure. Il mourut, ayant à peine trente-trois ans, du chagrin qu'il éprouva, dit-on, de ne pas voir son talent apprécié à sa valeur. Indépendamment d'un grand nombre d'esquisses fort belles, on a de lui des tableaux remarquables par la fraîcheur du coloris, la vérité de l'expression et le sentiment poétique. Nous citerons, parmi les plus estimés : *Vue d'Athènes*, *Vue de Mœnon* (1840); *Marché aux esclaves, la Baie de Naples* (1841); *Arabes cherchant un trésor, la Prière au désert* (1843); *Des singiers musiciens*, *Cimetière à Smyrne*, *Des marchands turcs*, *Rhodes* (1845), etc. On lui doit aussi un album intitulé *Picturesque sketches of the age of Francis I* (Londres, 1841, in-4°).

MÜLLER (Jean-Frédéric-Charles ou Karl), peintre allemand de l'école française, né à Stuttgart en 1813. Élève d'Ingres, il a beaucoup habité Paris et Rome, et c'est aux Salons français qu'il s'est surtout produit sous le nom de *Müller de Stuttgart*. Il débuta, en 1837, par *Rome et Juliette*, grande toile de genre qui produisit une assez vive sensation, et, se débarrassant de plus en plus des traditions académiques, il exposa, au Salon de 1848, les *Fêtes d'octobre à Rome*, puis un *Carnaval de Rome* et une *Mère italienne* (Salon de 1850), qui marquèrent sa place dans la nouvelle école française. Ses compositions, remarquables par la distinction, l'expression et la finesse, eurent à leur apparition une certaine vogue que la gravure et la lithographie ont prolongée. Une 3^e médaille consécutive, en 1850, succéda de M. Karl Müller. Suivant alors la voie qu'il s'était tracée, il exposa, durant les dix années qui suivirent, un certain nombre de tableaux de genre d'un style élevé et se rapprochant de la grande peinture : la *Bacchante* (Salon de 1852), le *Levier d'une prima donna*, l'*Odalisque* (Salon de 1853), *Souvenir d'Albano* (Salon de 1859); il se fit aussi connaître par des portraits dont les plus remarquables sont ceux de Mlle Sophie Cruso, exposé et récompensé au Salon de 1850, de la comtesse de S... (Salon de 1853) et deux *Têtes d'enfants*, fort admirées au Salon de 1854. La plupart des morceaux que nous signalons reparurent à l'Exposition universelle de 1855, classés dans la section du Wurtemberg; la nationalité du peintre le voulait ainsi, mais aucun des artistes français n'est plus français que M. Karl Müller.

Ses dernières productions sont presque toutes tirées de la mythologie et de l'histoire ancienne : le *Jugement de Paris*, *Endymion*, *Hélène évouée par Faust* (Salon de 1861); *Diane surprise par Actéon* (Salon de 1863); le *Titien*, *Faust* (Salon de 1866). Dans ces peintures de la seconde manière du peintre, on voit se manifester de nouveau l'influence des traditions de l'école. M. Karl Müller s'y montre savant et réfléchi, mais avec moins d'originalité que dans les œuvres précédentes. Depuis la guerre de 1870, il n'a rien exposé en France.

MÜLLER (Charles-Louis), peintre français, souvent désigné sous le nom de *Müller de Paris*, né à Paris en 1815. Élève de Gros et de Léon Coigniet, il échoua au concours pour le prix de Rome et débuta au Salon de 1837 par le *Lendemain de Noël*, tableau composé sur les données de la jeune école qui surgissait alors, puis il exposa successivement : le *Martyre saint Barthélémy* (1838); l'*Assaut d'Arthur de Bretagne*, *Diogène*, *Saint Jérôme en extase* (1839); le *Diablot transportant Jésus sur la montagne*, un *Épisode du massacre des Innocents* (1840); *Promenade d'Héliogabale à Rome* (1841); le *Combat des Centaures et des Lapithes* (1843); l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem* (1845), vaste composition qui résume tous les défauts et toutes les qualités de l'artiste. Commandée par Louis-Philippe et vantée au delà de toute mesure avant

l'ouverture du Salon, elle fut beaucoup regardée par le public qui se pressait devant elle, et médiocrement appréciée par la critique. On trouva trop solennelle et trop compassée la longue procession qui s'y déroula symétriquement et comme réglée par un metteur en scène de l'Opéra; quelques figures traitées d'une façon réaliste, la disposition des groupes et surtout la grande facilité de l'exécution séduisirent le plus grand nombre et, à partir de ce moment, M. Müller devint un des peintres aimés de la bourgeoisie, qui aime avant tout l'art terre à terre. Aux Expositions suivantes, Fanny, le *Sylphe endormi*, le *Lutin Puck* (Salon de 1845); *Primavera* (Salon de 1846); la *Ronde de mai* (1847); la *Folie d'Haydée* (1848); *Lady Macbeth* (1849), soutinrent sa réputation, qui atteignit son apogée avec l'*Appel des dernières victimes de la Terreur* (Salon de 1850). Cette vaste toile, actuellement au musée du Luxembourg, utilisa la foule, grâce surtout à l'idée réactionnaire qui l'avait inspirée; elle a été popularisée par la gravure et la lithographie. Mal conçu au point de vue artistique, arrangé comme un dernier tableau de mélodrame, offrant des groupes que rien ne relie, une mise en scène plus dramatique que vraie, cet *Appel des condamnés* est, en somme, assez faible, malgré tout le fracas qui accueillit son apparition; on y remarque seulement des têtes bien peintes et d'une couleur distinguée; un effet de double lumière donne aussi un certain pittoresque à la division des grandes masses d'ombres; mais les provinciaux seuls continuèrent à s'extasier devant ce tableau, dont les dimensions attirèrent naturellement tous les yeux. Il reparut en 1855 et fut alors acheté par l'État.

M. Müller a encore exposé : la *Reine Marie-Antoinette à la Conciergerie*, la *Reine d'Angleterre au palais de Saint-Cloud* (Salon de 1857); la *Proscription des Irlandais catholiques* (1859); *Léda* (1861); le *Jen, une Messe sous la Terreur* (1863); la *Captivité de Galilée*, *Penserosa* (1867); *Desdemona*, un *Ecclésiaste* (1868); *Lunajunio à la tribune* (1869). La décoration de la salle des États au Louvre, où M. Müller a peint sept panneaux, le *Travail*, la *Religion*, la *Constitution*, la *Guerre*, la *Paix*, *Charlemagne* et *Napoléon Ier*, n'a pas beaucoup ajouté à sa réputation. Il a aussi exposé un grand nombre de portraits, trop vantés et qui, à part celui des *Enfants du comte Delaborde* (Salon de 1845), un autre portrait d'enfant (1847) et un portrait rétrospectif de la mère de Napoléon, exposé, en 1861, sous le nom de *Madame mère*, ne sortent pas de la moyenne ordinaire.

M. Müller obtint une 2^e médaille en 1838, une 3^e médaille en 1846, une 1^{re} médaille en 1848, rappelée en 1855, Chevalier de la Légion d'honneur en 1849, puis officier en 1859, il a remplacé, en 1864, Hippolyte Flandrin comme membre de l'Institut.

MÜLLER (Otto), journaliste et romancier allemand, né à Vogelsberg en 1816. Il renoua la carrière des finances pour accepter un emploi à la bibliothèque de la cour de Darmstadt, emploi qu'il cumula plus tard avec celui de bibliothécaire particulier du prince Charles de Hesse. Il se démit, en 1843, de ces doubles fonctions, pour devenir rédacteur en chef du *Journal de la conversation de Francfort*, qui eut bientôt une grande publicité. En 1843, il passa à la rédaction du *Journal de Manheim*. En 1854, Müller s'établit à Francfort, où il prit la direction de la *Bibliothèque allemande*, collection choisie de romans originaux, que Meidinger avait fondée. Plus tard, il créa, sous le titre de *Musée de Francfort*, un journal artistique. Il s'était fait connaître, dès 1835, par des *Nouvelles*, mais le premier ouvrage qui lui valut une certaine renommée fut son roman biographique intitulé : *Burg et vie d'un poète allemand* (Francfort, 1845-1846, 2 vol.). Parmi ses autres œuvres qui lui ont valu la réputation d'un conteur agréable, nous citerons : les *Méditations* (Francfort, 1843, 2 vol.); *Charlotte Ackermann* (Francfort, 1854), et le *Maître de Francfort* (Stuttgart, 1856); *Andrea del Castagno* (Francfort, 1857); la *Cour du couvent* (Francfort, 1859, 3 vol.); *Roderich* (Stuttgart, 1861, 2 vol.); la *Vielleuse de Pétrarque* (Berlin, 1862, 2 vol.); *Eckhoff et ses élèves* (Leipzig, 1863, 2 vol.); *Récits et peintures de caractères* (Berlin, 1865, 3 vol.); le *Pasteur sauvage* (Berlin, 1866, 3 vol.); la *Fiancée du forestier de Neumkirchen* (Berlin, 1866), etc. Depuis 1866, il publie à Stuttgart, avec Maurice Hartmann et Wilhelm Raabe, le *Trésor domestique de récits allemands*, recueil de romans et de nouvelles.

MÜLLER (Charles), peintre allemand, né à Darmstadt en 1818. Élève de l'Académie de Dusseldorf, il se signala comme un des plus zélés partisans de cette école exclusive qui place les maîtres anciens au-dessus de la nature et s'occupe beaucoup moins du développement de la personnalité dans l'artiste que du soin de créer des continuations d'Albert Dürer et de Goltzius. M. Charles Müller n'échappa que tard à ces idées trop exclusives et se mit à étudier la nature, dont on lui avait parlé fort légèrement à l'école. Ce travail régénératoire lui valut les qualités sérieuses que l'on observe dans les créations de son âge mûr, entre autres : la *Naissance* et le *Mariage de la Vierge Marie*, l'*Annunciation*, la *Visitation*, le *Couronnement*, l'*A-*

doration de l'agneau. Ces fresques, qui décoraient l'église Saint-Apollinaire, à Romain, furent commandées par le comte de Furstenberg et exécutées de 1846 à 1853. Le succès mérité de cette importante décoration engagea l'artiste à se présenter au Salon de Paris. En 1853, il y envoya une *Sainte Famille*, d'un bon style, d'un arrangement sérieux et plein de goût. Mais l'archaïsme obligé de ces sortes de créations est peu sympathique au public parisien. M. Müller renouvela sa tentative en 1855, en envoyant à l'Exposition universelle la *Cène*, la *Sainte Vierge* et l'*Enfant Jésus*, l'*Annunciation*, variante de l'œuvre citée plus haut. Ces expositions, quoique importantes, n'eurent pas un très-grand succès. M. Müller est un artiste sérieux et savant, qui serait arrivé sans doute bien plus haut, s'il se fût développé dans un milieu moins exécutif.

MÜLLER (Jean), physicien allemand, né à Fribourg-en-Brisgau vers 1820. Il est devenu professeur de physique et de technologie à l'université de sa ville natale. M. Müller est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages fort estimés des savants. On a de lui : *Lettres sur la physique*, en collaboration avec Euler (Stuttgart, 1848); *Compte rendu des derniers progrès des sciences physiques* (Brunswick, 1851); *Éléments de physique expérimentale* (Brunswick, 1852); *Traité de physique et de météorologie* (Brunswick, 1857), inspiré par l'ouvrage analogue de M. Pouillet, et accompagné d'un supplément sur la *Physique médicale*; *Traité de physique cosmique* (Brunswick, 1856, avec atlas), etc.

MÜLLER (Jean-Georges), architecte et poète suisse, né à Mosnang, canton de Saint-Gall, en 1822, mort en 1849. Il étudia l'architecture à Munich sous la direction de Ziebland, puis s'établit à Bâle. En 1842, il fit un voyage en Italie, où il exécuta un fort beau plan pour la restauration de la façade de la cathédrale de Florence. Après avoir partagé son temps entre la poésie et ses études architecturales, Müller revint dans sa patrie. Peu après, il fut chargé de diriger la construction du chemin de fer de Winterthur. A la même époque, il fit le plan d'un monument national et un autre pour la restauration de l'église protestante de Saint-Laurent, à Saint-Gall. En 1847, il se rendit à Vienne, où il fut chargé de diriger la construction de l'église de faubourg d'Allerheiligenfeld. En 1848, il vint d'être nommé professeur à l'Académie militaire de cette ville, lorsqu'il mourut avant d'avoir atteint sa vingt-septième année. E. Förster a écrit sa biographie sous ce titre : *J.-G. Müller, une vie d'artiste et de poète* (Saint-Gall, 1851).

MÜLLER (Friedrich-Max), orientaliste allemand, né à Dessau le 6 décembre 1823, fils du poète Wilhelm Müller. Après avoir suivi les cours de philologie de l'université de Leipzig, il s'adonna à l'étude de l'hébreu, de l'arabe et du sanscrit, d'abord sous la direction de M. Hermann Brockhaus, puis, en 1844 et 1845, sous celle de Bopp et de Schelling, à Berlin. A l'âge de vingt-deux ans, il vint continuer ses études philologiques à Paris et, sur les indications du célèbre Burnouf, il commença l'édition du *Rig-Veda* avec le commentaire de Sayanâcârya, qu'il continua à Oxford, où il la fit imprimer aux frais de la Compagnie des Indes (1849-1862, 4 vol.). M. Müller fut nommé, en 1850, professeur d'histoire littéraire et de grammaire comparée à l'université d'Oxford, dont il devint membre honoraire en 1851, en même temps qu'il était nommé membre de l'Académie de Munich. Il fut, outre, appelé, en 1854, à une chaire d'histoire et de littérature; mais le parti piétiste et conservateur empêcha, en 1860, sa nomination à la chaire de sanscrit. Il en fut dédommagé cinq ans plus tard en devenant conservateur de la division orientale de la bibliothèque Bodléienne. M. Müller, qui, dans sa spécialité, passa pour un des premiers orientalistes de l'Europe, a publié, entre autres ouvrages relatifs aux langues de l'Inde : une traduction de l'*Hipodamie* (Leipzig, 1844); *De la philologie comparée des langues indo-européennes, par rapport à leur influence sur la civilisation primitive de l'humanité*, mémoire qui obtint, en 1849, le prix Volney; la traduction du *Meghaduta de Kalidasa* (Königsberg, 1848); *Conseils pour apprendre les langues de l'Inde de la guerre à l'orient* (Londres, 1855); une revue de langues (Londres, 1855); *Projet d'un alphabet à l'usage des missionnaires* (Londres, 1854); *Lettre à chevalier Bunsen sur la classification des langues touraniennes* (Londres, 1854); *Essai sur la mythologie comparée* (Londres, 1858), traduit en français par M. Perrot (1873, 1 vol. in-8); *Histoire de l'ancienne littérature sacrée* (Londres, 1859; 1860, 2^e édit.); *Leçons sur la science des langues* (Londres, 1861; 1866, 5^e édit.); *Nouvelles leçons sur la science des langues* (1864), traduites en français par MM. Harris et Perrot (1867-1868, 2 vol. in-8); *Essai sur la science des religions*, traduit en français par M. Harris (1872, in-8). Citons encore, parmi ses autres ouvrages : *Essai sur la logique indienne*, dans l'ouvrage de Thomson, archevêque d'York, intitulé : *Les Loix de la pensée* (Londres, 1863); *le Bouddhisme et les pèlerinages bouddhistes* (Londres, 1857); *les Classiques allemands du IV^e au XIX^e siècle* (Londres, 1858). Il publie, en outre, depuis

1865, une série de *Manuels pour l'étude du sanscrit*, une *Grammaire sacrée* (1866). Enfin, il s'est essayé avec succès dans un genre qui ne paraît guère compatible avec les sérieux études auxquelles il s'est livré sans relâche, et il a publié une charmante nouvelle, intitulée : *L'Amour allemand, extrait des papiers d'un étranger* (Leipzig, 1857; 1867, 2^e édit.), qui est, avec la traduction de l'*Hipodamie*, le seul ouvrage de M. Müller qui soit écrit en allemand; les autres le sont en anglais, mais ont été traduits en partie dans la langue maternelle de l'auteur. Esprit sagace et vigoureux, M. Max Müller, dans ses ouvrages d'érudition, n'écrit que pour exposer des faits et pour en tirer des conclusions originales. Dans sa *Mythologie comparée*, par exemple, il explique en quelques lignes substantielles comment se forment les légendes, et fait connaître par des exemples ce que peut ajouter à la vérité des traditions très-similaires la poésie populaire. Il explique la fiction poétique sans en détruire le charme et la rend même quelquefois plus piquante par le fond de réalité qu'il y découvre. Toutefois, la rigueur scientifique n'exclut pas chez lui la séduction de la forme.

« Fils de poète, a dit un de ses biographes; richement doué des plus heureux dons de la nature, familier depuis ses années de collège avec les grands modèles de la Grèce et de Rome, n'ayant jamais cherché d'autre délassement après de pénibles travaux que la poésie qu'il affectionnait, la perfection de la forme n'était-elle pas chez lui toute naturelle? Et ce long commerce qu'il a eu depuis lors avec les antiques Rishis, les premiers des poètes aryens, n'a-t-il pas été bien fait pour donner à ses couleurs des teintes plus fraîches et à ses images le charme des premiers jours? » M. Max Müller a refusé, en 1876, la chaire de sanscrit fondée à la nouvelle université germanique de Strasbourg, préférant conserver à l'université d'Oxford sa chaire de philologie comparée, qui lui vaut un traitement annuel de 15,000 francs. Membre des principales sociétés savantes de l'Europe, il est, depuis 1858, membre correspondant et, depuis 1869, associé de l'Académie des inscriptions de Paris.

MÜLLER (J.-W. baron de), voyageur allemand, né dans le Wurtemberg en 1824, mort en 1866. Il entreprit, des 1843, un premier voyage dans l'intérieur de l'Afrique, d'où il ne revint qu'en 1847, repartit l'année suivante pour la même contrée et, à son retour (1849), fut nommé consul du gouvernement autrichien et reçut du roi de Wurtemberg la grande médaille d'or de l'Art et de la Science. Müller publia, en 1850, des fragments détachés de ses relations de voyage, puis il fit paraître : *la Licorne considérée au point de vue historique et scientifique* (Stuttgart, 1853); *les Causes de la coloration de la peau et des différences dans les formes du crâne au point de vue de l'unité du genre humain* (Stuttgart, 1853); *Description des nouveaux oiseaux d'Afrique* (Stuttgart, 1853-1854); *Documents pour l'ornithologie de l'Afrique* (Stuttgart, 1853, 4 livr.; 1865, nouvelle édition). Reprenant, en 1859, le cours de ses voyages, il visita successivement les États-Unis, le Canada, le Mexique, où il exécuta l'ascension du volcan Orizaba, qui n'avait jamais été gravi avant lui, et détermina la circonférence du cratère. Müller parvint, peu après, à atteindre le sommet du Popocatepetl; mais les fatigues indécises qu'il avait endurées en cette occasion altérèrent pour toujours sa santé. De retour en Europe, il publia le récit de ses dernières excursions sous le titre de *Voyages dans les États-Unis, le Canada et le Mexique* (Leipzig, 1864-1865, 3 vol.). Un an avant sa mort, Müller entreprit encore, avec sa femme, un voyage en Espagne et photographia les points de vue les plus remarquables de cette contrée; mais il ne put le temps de terminer la relation de cette dernière excursion.

MÜLLER (Eugène), littérateur français, né à Vernaison (Rhône) en 1826. Il perdit de bonne heure son père, dessinateur dans une manufacture d'indiennes, et, après avoir reçu une instruction élémentaire, il devint lui-même dessinateur et graveur pour l'impression des étoffes. Vers seize ans, sentant naître en lui la vocation littéraire, il fit seul ses études classiques, puis des pièces de vers et se rendit, en 1849, à Paris pour tenter de faire représenter une tragédie en cinq actes, intitulée *Thrasylus*. M. Müller, n'ayant pu faire recevoir sa pièce, retourna dans le Rhône où, tout en reprenant ses travaux manuels, il écrivit une *Galswinde*. De retour à Paris en 1854, il s'y fixa et ouvrit pour vivre un modeste atelier de photographie. Vers cette époque, il collabora à divers petits journaux, l'*Appel*, le *Triboulet*, etc., et fit paraître, en 1858, la *Mionette*, récit villageois, plein de grâce et de charme, dont nous avons parlé ailleurs (v. MIONETTE). Le succès de ce roman décida M. Müller à se consacrer entièrement aux lettres, et, depuis lors, il a publié de nombreux ouvrages. En 1868, il a été attaché à la bibliothèque de l'arsenal, dont il est un des sous-bibliothécaires. Membre du comité de la Société des gens de lettres depuis 1861, il est devenu, en 1870, vice-président et, en 1873, président de ce comité. M. Müller est, en outre, délégué cantonal du XII^e arrondissement de Paris pour l'in-

spection des écoles primaires, secrétaire de la société des écoles, et il a fondé dans cet arrondissement une bibliothèque communale. On doit à cet agréable conteur, outre la *Mionette*, plusieurs romans et nouvelles : *Mon village*, la *Ronde du loup*, publiés à la suite de la *Mionette* dans les éditions de 1860 et 1863; *Véronique* (1860, in-12); *Madame Claude* (1861, in-12); *Contes rustiques*, la *Vierge de mai* (1863, in-12); *Pierre et Mariette* (1865, in-12); la *Driette* (1866, in-12); le *Chef-d'œuvre du père Victor*; *Jacques Moutier*; les *Filles du sœur*; les *Récits champêtres* (1872, in-12), qui lui ont valu, en 1873, un des prix Montyon à l'Académie française. En 1860, il a fait représenter au Vaudeville une pièce en un acte et en prose, le *Treasure de Blaise*, qui a eu cinquante représentations. En outre, M. Müller a publié plusieurs ouvrages pour l'enfance et la jeunesse : *Récits d'enfants* (1861, in-8); *Petit traité de politesse française* (1861, in-12); les *Femmes d'après les auteurs français*, avec quinze portraits (1863, in-8); la *Jeunesse des hommes célèbres* (1867, in-8); la *Morale en action par l'histoire*; une nouvelle traduction du *Robinson suisse*, etc. On lui doit encore des ouvrages de vulgarisation scientifique : le *Marchand de nouveautés dans les Boutiques de Paris* (1868, in-18); *Histoire des tissus*; la *Machine à vapeur*, légende et histoire, etc. M. Müller a publié de nombreux articles dans le *Musée des familles*, le *Magasin d'éducation*, le *Journal de la jeunesse*, où il écrit sous le pseudonyme d'*Oscar Anselme*, le *Monde illustré*, où il fait tous les quinze jours une chronique scientifique et industrielle; enfin, il dirige la *Mosaïque*, sorte de magasin pittoresque populaire.

MÜLLER (Jean), théologien et littérateur frison. V. CADOVINS.

MÜLLER DE KÖNIGSWINTER (Wolfgang), poète allemand, né à Königswinter-sur-le-Rhin en 1816. Il étudia, de 1835 à 1839, la médecine à Bonn, se lia dans cette ville avec Freilgrath, Matzerath, etc., dont il ne tarda pas à partager les goûts littéraires, puis se rendit à Berlin, où il fut reçu docteur l'année suivante, et se trouva en relation avec les principaux écrivains de l'époque. Après avoir fait un voyage à Paris, il alla exercer la médecine à Düsseldorf en 1842, et renonça définitivement, onze ans plus tard, à la pratique de son art pour se consacrer exclusivement à la littérature. Il réside à Cologne depuis cette époque. Il avait débuté, étant encore sur les bancs du gymnase de Düsseldorf, en collaborant à l'*Almanach des Muses* de Chamisso. Les premières œuvres qu'il publia à part furent les *Jeunes chants* (Düsseldorf, 1841) et *Ballades et romances* (Düsseldorf, 1842), qui se trouvent aussi dans le recueil de ses *Poésies* (Frankfurt, 1817). Parmi ses autres productions, nous citerons : *Loreley* (Cologne, 1851), recueil de légendes du Rhin, mises sous la forme de ballades; le *Prince Minnewin, conte d'un soir du milieu de l'été* (Cologne, 1854) et *Livre de contes pour mes enfants* (Leipzig, 1866). En outre, il a publié en prose : le *Voyage du Rhin* (Frankfurt, 1846), charmante description du paysage, des mœurs et des coutumes des bords du Rhin; les *Artistes de Düsseldorf pendant ces dernières années* (Leipzig, 1854); *Une reine de mai* (Stuttgart, 1858), gracieuse idylle; le *Preneur de rats de Saint-Gau* (Cologne, 1857); *Récits d'un chroniqueur rhénan* (Leipzig, 1860-1861, 2 vol.); *Alfred Reithel* (Leipzig, 1861); *Quatre châteaux* (Leipzig, 1862, 2 vol.); *Catalogue du musée Walraff-Richartz* (Cologne, 1862, 2^e édit.); *Maître Etienne de Cologne et Guillaume de Juliers*, deux intéressants épisodes de l'histoire rhénane, insérés dans l'*Album des artistes de Düsseldorf* en 1864 et 1865; *Pour servir de distraction paisible* (Leipzig, 1865, 2 vol.); *De trois moutins* (Leipzig, 1865), etc. On lui doit aussi plusieurs *Guides de voyages* sur le Rhin, dans la Transylvanie, à Munich, etc., et quelques pièces de théâtre, entre autres la comédie intitulée *Elle a découvert son cœur*, qui a été représentée avec succès sur différents théâtres de l'Allemagne. Enfin, il a fait à Düsseldorf et à Cologne de nombreuses leçons sur la littérature et a exercé une certaine influence sur le mouvement artistique des pays rhénans. M. Müller est actuellement le représentant le plus remarquable de l'école poétique rhénane et sait peindre avec autant de vérité que de vigueur et de talent la nature, les mœurs et l'histoire de son pays natal.

MULLÈRE s. f. (mul-lé-re — de Muller, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses.

MULLÈRIE s. f. (mul-lé-ri). Moll. Genre de coquilles bivalves.

MULLÉRINE s. f. (mul-lé-ri-ne — de Muller, n. pr.). Minér. Minéral composé de tellure, de plomb, d'argent, d'or et d'une petite quantité de soufre.

— Encycl. La *mullérine* est un corps d'apparence métalloïde, blanc jaunâtre, cristallisant en prismes rhomboïdaux, d'un poids spécifique de 9,2. Attaquable par l'acide azotique, elle donne un résidu métallique jaune; la solution laisse des lamelles de plomb et un précipité d'argent sur un barreau de zinc. Elle n'est pas flexible et ne laisse pas de traces sur le papier. Comme composition chimique, c'est un tellure de plomb, d'argent et

d'or. Elle présente plusieurs variétés de forme et de texture; on connaît la *mullérine cristalline*, en petits cristaux lamellaires, rectangulaires, plus ou moins épais; *aciculaires*, en cristaux allongés, groupés ou disséminés dans le quartz ou le calcaire spathique; *fibreuse*, etc. La *mullérine* se trouve dans les dépôts aurifères de Nagy-Ag, en Transylvanie; elle est exploitée comme minéral d'or.

MULLETTE s. f. (mu-lè-te). Fauconn. V. MULLETTE.

MULLHEIM, ville du grand-duché de Bade, cercle du Haut-Rhin, ch.-lieu du bailliage du même nom, à 26 kilom. S.-O. de Fribourg, au pied du mont Blauen; 2,542 hab. Récolte de bons vins.

MULLINGAR, ville d'Irlande, ch.-lieu du comté de West-Meath, dans l'ancienne province de Leinster, sur la Brosna et le grand canal, à 110 kilom. N.-O. de Dublin; 4,127 hab. Tanneries, brasseries; important commerce de bétail et de blé.

MULLITE adj. (mul-li-te — rad. mulle). Ichthyol. Qui ressemble à un mulle.

— a. m. pl. Tribu de la famille des percoides, ayant pour type le genre mulle.

MULL-JENNY s. f. (mul-jén-ni). Techn. V. MULE-JENNY.

MULLNER (Amédée-Godefroi-Adolphe), poète allemand, né à Langendorf, près de Weissenfels, en 1774, mort en 1829. Il était neveu du poète Burger. Il montra de bonne heure du goût pour la poésie et les mathématiques, fit ses études de droit, prit le diplôme de docteur et exerça la profession d'avocat à Weissenfels. Il avait publié un roman anonyme, l'*Inceste* (Greitz, 1799, 2 vol.), et un ouvrage de jurisprudence, intitulé *Soixante réflexions de Modestinus sur le projet d'une nouvelle organisation judiciaire pour la Saxe électorale* (Greitz, 1804), lorsqu'il composa pour le théâtre de Weissenfels des comédies imitées pour la plupart du français, puis des drames, dans lesquels on trouve des caractères bien dessinés, une étude approfondie du cœur humain, un habile enchaînement dans l'intrigue, un style pur, élégant, énergique, paré d'images brillantes. Mullner contribua à la réforme du théâtre parmi ses compatriotes en alliant le goût français à l'originalité allemande; mais on lui a reproché de manquer souvent de chaleur et de sensibilité. Nous citerons, parmi ses comédies : le *Chat angora*; le *Retour de Surinam*; la *Dangereuse épreuve*; les *Confidés*, comédie qui obtint à Vienne un grand succès; les *Grands enfants*; le *Coup de foudre*; l'*Onclerie* ou la *Comédie française*, pièce imitée de *Une heure de mariage*, d'Etiemble. Parmi ses drames, également en vers, nous mentionnerons : le *Vingt-neuf février* (1812); le *Forfait*, en cinq actes (1816), son chef-d'œuvre, pièce qui renferme de grandes beautés et qui a été traduite en français par de Saint-Aulaire (Paris, 1823); le *Hoi Yngard* (1817); l'*Albanaise* (1820). A partir de ce moment, Mullner rédigea la partie littéraire du *Morgenblatt*, puis fonda la *Feuille de minuit* (1825), dans laquelle il attaqua vivement quoique lui faisait obstacle sur le chemin de la renommée. Toutefois ses critiques, lorsqu'elles n'étaient pas dictées par le ressentiment, annonçaient beaucoup d'érudition et une rare sagacité. Mullner a publié : *Œuvres mêlées* (Stuttgart, 1824-1826); *Œuvres dramatiques* (Brunswick, 1828, 5 vol.); *Mes agneaux et leurs papiers* (1829), contre ses éditeurs; *Nouvelles* (Leipzig, 1829).

MULLOT ou **MULOT** (François-Valentin), prédicateur, littérateur et député, né à Paris en 1749, mort en 1804. Il était chanoine de Saint-Victor au moment de la Révolution, dont il embrassa les principes. Membre, puis président de la municipalité de Paris, il fut l'un des mouvements populaires dont la capitale fut si souvent le théâtre. Louis XVI le nomma l'un des trois commissaires chargés d'apaiser les troubles du comtat d'Avignon, mais il ne put ni prévenir ni empêcher les massacres de la Glacière. Élu à l'Assemblée législative, il ne s'y fit remarquer que par les propositions de prohiber le costume ecclésiastique et de supprimer les maisons de jeu. Emprisonné quelque temps pendant la Terreur, il devint ensuite membre de la commission des monuments, commissaire du Directoire à Mayence, où il enseigna les belles-lettres, et se montra un des apôtres fervents de la secte théophilanthropique. On a de lui un assez grand nombre d'écrits d'un style lâche et incorrect. Nous citerons, entre autres : *Essai de sermons prêchés à l'Hotel-Dieu par M^{me}* (Paris, 1781); *Idée d'un pauvre moine* (Paris, 1789); *Discours sur le serment civique* (Paris, 1790); *Compte rendu à l'Assemblée nationale comme commissaire du roi à Avignon* (Paris, 1791); l'*Almanach des sans-culottes* (Paris, 1794); *Réflexions sur l'état actuel de l'instruction publique* (Paris, 1795); *Mémoire sur l'état actuel de nos bibliothèques* (Paris, 1797); *Essai de poésies légères* (Mayence, 1798), etc. On lui doit encore des hymnes et des discours pour les fêtes républicaines, des traductions des *Odes d'Anacréon*, de *Daphnis et Chloé*, des *Fables* de Lockman, etc.

MULM s. m. (mulum). Minér. Minéral quelconque décomposé, friable ou en poudre.

MULOCH (Dinah-Maria), femme auteur anglaise, née à Stoke-sur-Trent, comté de

Stafford, en 1826. Elle débuta à l'âge de vingt-trois ans dans la carrière des lettres par un roman anonyme, intitulé *les Ogilvy* (1849), dans lequel elle a peint avec bonheur les joies de la famille, et, depuis lors, elle a signé tous ses ouvrages de ce nom : l'auteur des *Ogilvy*. » Après ce roman, qui réussit, elle a successivement fait paraître : *Olive* (1850); le *Chef de famille* (1851); *Alice Learmont* (1851); le *Mari d'Agathe* (1853); *Avilion et autres contes* (3 vol.), recueil de nouvelles, et divers petits livres pour la jeunesse, entre autres : les *Leçons de Rhoda*; *Cola Monti*; *Un héros*, etc., enfin des pièces de vers insérées dans divers recueils.

MULON s. m. (mul-on — rad. *mu*). Techn. Grand tas conique formé, dans les marais salants, avec le sel qu'on vient de recueillir, afin qu'il puisse s'égoutter et se débarrasser des substances étrangères. Il On dit aussi *MULOT*.

— Pêche. Tas de morues ayant reçu de dix à douze soleils.

— Agric. Grand tas de foin.

MULOT s. m. (mul-lo — du lat. *mus*, *muris*, rat, souris, non arrien qui appartient à la plupart des langues de la famille indo-européenne. On le reconnaît sans peine dans le sanscrit *mūṣa*, *mūṣh*, au diminutif *mūṣhika*, *mūṣika*. Ce mot signifie proprement volonte, de la racine *mūṣ*, voler. Comparez : pali *mūṣika*, indoustani *mūṣa*, *mūṣa*, etc. La branche iranienne offre le pazend *mūṣka*, le persan et bouharthien *mūṣh*, le kourde *mūṣh*, l'osète *mūṣit*, l'afghan *mūṣh* et l'arménien *mūṣh*. Le grec *mus*, génitif *mos* pour *mūṣos*, a perdu la syllabe entre deux voyelles, tandis que le latin *mus*, *muris*, l'a changée en r. L'ancien allemand : anglo-saxon et scandinave *mus*, allemand *maus*, anglais *mouse*, etc., l'ancien slave et le russe *mys*, le polonais *mysz*, le bohémien *myš*, l'illyrien *mis*, *mis*, etc., auxquels il faut joindre l'albanais *mi*, *mā*, complètent le cercle des analogies indo-européennes, où le lithuanien et le celtique font seuls défaut). Mamm. Espèce de rongeur du genre rat : Il y a de certaines conjurations superstitieuses dont on se sert pour chasser les MULOTS et les serpents. (J.-B. Thiers.) Le *MULOT* est plus petit que le rat et plus gros que la souris; il n'habite jamais les maisons et ne trouve que dans les champs et dans les bois. (Buff.) Il *MULOT*, *Surmulet*. Il *MULOT* à courte queue, *Campanol*. Il *MULOT* volant, Espèce de chauve-souris, appelée aussi *MYOTTERIS* ou *RAT VOLANT*.

— Fam. *Endormeur de mulots*. Se dit d'un homme qui amuse les gens par de fausses espérances.

— Encycl. Le *mulot* est une espèce de rat dont la taille est égale ou un peu supérieure à celle de la souris. Son pelage est d'un fauve jaunâtre plus ou moins vif en dessus, blanc en dessous; ses oreilles sont très-grandes et noires; à l'extrémité de sa queue est une veine, noirâtre en dessus et blanche en dessous; ses pieds sont blancs; son museau est pointu et porte des moustaches blanches, un peu noirâtres à leur base. Sa longueur totale est d'environ 0m,1 non compris la queue, qui est à peu près de même longueur. Cette espèce présente, du reste, plusieurs variétés de taille et de coloration.

Le *mulot* est répandu dans toute l'Europe; on le trouve dans les bois et dans les champs; il préfère les lieux élevés aux pays de plaine. Il se retire dans des trous, qu'il trouve tout faits ou qu'il se creuse sous les arbres ou sous les buissons. Il vit dans les campagnes les plus rapprochées des villes, mais il pénètre rarement dans les habitations rurales. Néanmoins, en hiver, il se retire dans les meules de blé, et on le rencontre jusque dans les caves. Son terrier, foncé ordinairement de plus d'un pied sous terre, est divisé en deux compartiments : dans l'un, il habite avec ses petits; l'autre lui sert de magasin. Il y ramasse, pour l'hiver, d'énormes provisions, proportionnées, non à ses besoins, mais à la capacité du lieu; on y a trouvé jusqu'à un décalitre et plus de grains et de fruits secs, glands, faines, châtaignes, etc. Ces provisions, qui dépassent de beaucoup ce qui est nécessaire pour sa subsistance, finissent presque toujours par s'échauffer et par se perdre complètement. Aussi le *mulot* fait-il beaucoup de mal aux récoltes et surtout aux grands arbres fruitiers. Non-seulement, en effet, le *mulot* détruit ou laisse perdre une immense quantité de graines, non-seulement il déterre et bouleverse les semis; mais encore, et c'est par là surtout qu'il est à craindre, il rongé l'écorce des rejets et des jeunes plants de dix ans et au-dessous. C'est en hiver qu'il pratique cet écorcement, sous forme d'anneau ordinairement complet et sur une largeur de 0m,02 à 0m,05; lorsqu'il y a de la neige ou des herbes, la portion rongée est à une certaine élévation au-dessus du sol; dans le cas contraire, le collet et les racines mêmes sont attaqués. Les charmes, érables, hêtres, frênes et ormes sont les essences les plus exposées; les aunes, bouleaux et chênes courent peu de dangers à cet égard. On a des exemples de ruiques de quatre cents hectares et plus dévastés par ces animaux. Il importe donc beaucoup d'être attentif lors des grandes multiplications de *mulots*, et de s'assurer, à la fin de l'hiver, s'ils ont décoloré

la base des plants ou rejets. Le mal n'est pas toujours sans remède. V. *DISCORTICATION*.

Le *mulot* rongé aussi les jeunes pousses des arbres; il détruit également les moissons en coupant les céréales au bas de la tige. C'est pendant les semailles du printemps qu'il cause le plus de ravages. Il mange souvent l'horbe des pâturages, et on dit même qu'en Hollande, quand l'herbe lui manque, il monte sur les arbres et rongé les feuilles et les fruits. Il pullule encore plus que le rat, car il a tous les ans deux ou plusieurs portées, chacune de huit à dix petits. Aussi infeste-t-il souvent des provinces entières; c'est à l'automne qu'on le trouve en plus grande quantité. Il répand une mauvaise odeur et son naturel est méchant. Il mange les grives et autres petits oiseaux qu'il trouve pris aux lucots, et s'attaque même, dit-on, aux campagnols. Il commence toujours par la cervelle et finit par le reste du cadavre.

Les *mulots* se mangent même entre eux; si un individu de cette espèce est pris à un piège, les autres ne tardent pas à l'attaquer et le dévorent en partie. C'est un fait avéré plusieurs fois à même de vérifier ce fait en allant visiter les pièges qu'il avait tendus dans les champs. Ce sont ordinairement les gros qui mangent les petits. « Nous avons mis, dit Buffon, dans un même vase douze de ces *mulots* vivants; un jour qu'on oubliât d'un quart d'heure de leur donner à manger, il y en eut qui servirent de pâture aux autres, et enfin, au bout de quelques jours, il n'en resta plus qu'un seul; tous les autres avaient été tués et dévorés en partie, et celui qui resta le dernier avait lui-même les pattes et la queue mutilées. » Toutefois, le *mulot* n'est pas aussi répandu qu'il pourrait l'être grâce à sa prodigieuse fécondité; les loups, les renards, les martres, les fouines, les sangliers, les oiseaux de proie en détruisent un grand nombre.

Mais, comme ce moyen est insuffisant, l'homme a dû chercher à préserver ses récoltes des ravages de ces incommodes rongeurs; malheureusement les procédés connus ne sont guère applicables que sur des surfaces très-restreintes, comme les pépinières. Ils consistent à répandre, dans les lieux infestés, des graines empoisonnées par l'arsenic, le sublimé corrosif, la noix vomique et mieux par le suc de plantes vénéneuses indigènes, telles que les euphorbes; à entourer les endroits qu'on veut préserver de fossés à parois verticales, au fond desquels on pratique, à l'aide d'un instrument analogue au plantoir-masse, des trous d'une certaine profondeur d'où ces animaux ne peuvent sortir une fois qu'ils y sont tombés. Dans les jardins et les pépinières, pour plus de sûreté, on enterme dans ces trous des pots à parois vernissées intérieurement. Les porcs, quand l'état du peuplement le permet, sont de bons auxiliaires dans les forêts; ils bouleversent la terre et mangent les *mulots* qu'ils découvrent dans leurs terriers.

D'après V. de Bomare, le meilleur moyen, dans les petites cultures, consiste à tendre des pièges de dix en dix pas; il ne faut pour appât qu'un morceau de noix grillée qu'on place sous un quatre de chiffon; on en prend de cette manière une quantité prodigieuse; une sourisier à trous est aussi un moyen très-efficace. On détruit encore beaucoup de *mulots* en bouchant la plupart de leurs trous et en faisant pénétrer dans les autres des vapeurs de soufre dont l'effet est énergique et meurtrier. On raconte qu'en 1742 un paysan hollandais tua pour sa part cinq à six mille de ces animaux. « Les ravages causés par les *mulots*, ajoute V. de Bomare, ont été connus des anciens. On avait élevé à Ténédos un temple à Apollon *smynthien* ou destructeur des *mulots*. Les Troyens et les Éoliens eurent recours à l'oracle de Delphes pour savoir de lui comment ils pourraient se délivrer de ce fléau. »

On confond encore sous le nom de *mulot* quelques espèces voisines et notamment le rat champêtre, appelé aussi *MULOT des bois* ou *MULOT nain*; il habite les champs rapprochés des villages, en France et dans l'Europe centrale.

MULOTER v. n. ou intr. (mul-lo-té — rad. *mulot*). Chasse. Se dit du sanglier lorsqu'il creuse des trous très-profonds en terre pour enlever aux *mulots* leurs magasins, et des chiens lorsqu'ils grattent la terre sur les trous des tantes et des *mulots*.

MULOTI s. m. (mul-lo-ti — rad. *mulot*, cet animal étant supposé l'auteur de ce dégât). Agric. Nom donné, dans les vignobles de Laon, aux ceps dépouillés de quelques millimètres de leur écorce, soit extérieurement, soit dans la terre.

MULOTIN s. m. (mul-lo-tain). Econ. rur. Petite meule de grain : *Autour de la grange doivent être placées de petites meules dites MULOTINS, en nombre suffisant pour y déposer les récoltes non battues.* (Morel de Vindé.)

MULQUIN, MULQUINERIE, MULQUINIER, autre forme des mots MULLEQUIN, MULLEQUINIER, MULLEQUINIER.

MULREADY (William), peintre anglais, né à Ennis (Irlande) en 1780, mort en 1803. Il entra, à l'âge de quatorze ans, à l'Académie royale, où le regut les leçons de Banks, et ne tarda pas à se faire connaître par de petits tableaux d'un dessin ferme, correct, et exé-

cuté avec beaucoup d'esprit. Parmi les principales compositions de cet artiste, nous citerons : une *Boutique de charpentier*; la *Sablonnière*; l'*Auberge sur la route*; le *Combat interrompu*; le *Messager insouciant*; le *Loup et l'Ane*; le *But*; le *Choix de la robe de nocce*; *Discussion sur les principes du docteur Whiston*, etc. Ces quatre derniers tableaux, exposés à Paris en 1855, valurent à M. Mulready la croix de la Légion d'honneur. « M. Mulready, dit M. About, se complait à ces peintures innocentes qui ne donnent que de légères fatigues à l'artiste et de légères émotions au spectateur. Il emprunte volontiers ses tableaux à Goldsmith; l'intimité entre le peintre et l'écritain est évidente. » Ses tableaux, dit Th. Gautier, révèlent de rares qualités de couleur et d'exécution. Chose remarquable, chacun de ses toiles est traitée d'une manière différente, souvent opposée, et une attention prévenue y reconnaît seule la même main. Beaucoup d'artistes, trop facilement contents, se répètent : Mulready cherche, étudie, travaille, essaye et n'apporte pas à ses œuvres une touche invariable comme une grille ou un parafo : ainsi le *Loup* et l'*Ane* n'ont pas le moindre rapport avec les *Baigneuses*; le *Parc de Blackheath* ne ressemble en rien à la *Discussion* sur les principes du docteur Whiston; le *Pyre* et la *Sœur* sont conçus dans un autre système que le *But*; le *Canon* diffère du *Choix d'une robe de nocce* et de *Mettez un enfant dans la bonne voie*, il serait difficile de rattacher cet artiste à aucune école ancienne, car le caractère de la peinture anglaise est la modernité... On voit bien qu'il a, comme Wilkie, profondément étudié Terburg, Nestcher, Metsu, Mieris, Gerard Dow, Ostade, Téniers, Brauer, Berg, Craësbecke et tous ces charmants maîtres de Flandre et de Hollande qu'écarterait le goût fastueux de Louis XIV; mais il ne les copie point. Sa personnalité les absorbe et en nourrit sans se transformer; partout et toujours il reste Anglais intrus et in cuit. »

MULSANT (Martial-Etienne), naturaliste français, né à Marnand (Rhône) en 1797. Il fut nommé professeur d'histoire naturelle au collège de Lyon, et il est devenu sous-bibliothécaire de la ville. On lui doit divers ouvrages : *Lettres à Julie sur l'entomologie* (Lyon, 1830-1831, 2 vol. in-8° avec fig.); *Cours d'entomologie réduit en tableaux synoptiques* (Lyon, 1833); *Histoire naturelle des coléoptères de France* (Paris, 1830-1846); *Species des coléoptères* (Paris, 1850-1851); *Opuscules entomologiques* (Paris, 1852-1855); *Cours élémentaire d'histoire naturelle* (Paris, 1856); *Zoologie* (1857); *Physiologie* (1859); *Géologie* (1860); *Souvenirs d'un voyage en Allemagne* (1862); etc. Président de la Société Linnaéenne de Lyon et membre de l'Académie des sciences et des arts de cette ville, M. Mulsant a inséré divers travaux élémentaires dans les recueils de ces sociétés savantes.

MULSANT s. f. (mul-si-on — lat. *mulstio*; de *mulgere*, traire). Action de traire une femelle.

MULSON, jurisconsulte et philologue français, né à Langres vers 1750, mort dans un âge très-avancé. Il adopta les idées de la Révolution, devint membre de l'administration municipale de sa ville natale, puis exerça avec talent la profession d'avocat. On a de lui un ouvrage devenu rare et intitulé : *Vocabulaire latin, contenant plus de huit cents articles dans lesquels on signale les barbarismes, les locutions vicieuses et les fautes de prononciation que se permet la classe illettrée de la ville de Langres* (Langres, 1822, in-12).

MULSUM s. m. (mul-somm, mot lat.). Antiq. rom. Vin miellé que les Romains buvaient au commencement du repas.

— Encycl. Cette liqueur était composée d'un mélange de vin cuit et de miel. Elle était fort en usage chez les Romains et il en est souvent parlé dans les auteurs latins; c'était une espèce d'elixir doux. C'est par là qu'ils commençaient le repas, moins pour le goût, à ce qu'il semble, que pour la santé. Auguste recommandait à Pollion, âgé de plus de cent ans et encore vigoureux, par quels moyens il s'était si bien conservé, le vaillant vieillard lui répondit : « *Intus mulso, foris oleo* » (au dedans par le *mulsum*, par l'huile au dehors), c'est-à-dire en buvant du *mulsum* et en me frottant le corps d'huile. Cette maxime hygiénique était ancienne chez les Romains, au rapport d'Apulée (liv. II).

MULT, MULTI. Préfixe qui signifie beaucoup ou nombreux, et qui vient du latin *multum*, beaucoup, ou *multi*, nombreux. On dit *MULT* ou *MULTI* devant les voyelles, *MULTI* devant les consonnes.

MULTANGULAIRE adj. (mul-tan-gu-lè-re — du préf. *multi*, et de *angulaire*). Hist. nat. Qui a beaucoup d'angles ou plusieurs angles.

— Bot. *Cierge multangulaire*. Espèce de cierge dont la tige offre un grand nombre de plans.

MULTANGULÉ, ÉE adj. (mul-tan-gu-lé — du préf. *multi*, et de *angulé*). Hist. nat. Qui a beaucoup d'angles.

— Moll. Se dit d'une espèce de telline.

MULTA PAUCIS (Beaucoup de choses en peu de mots). Cette épigraphe, qu'un certain nombre d'écrivains ont mise en tête de leurs

ouvrages, conviendrait surtout à Tacite, *Nul plus que lui n'a joint l'énergie à la concision*.

À XVII^e siècle, l'éloquence du barreau était représentée en France par deux orateurs éminents, Christophe de Thou et Pierre Séguier, dont le talent était parfaitement caractérisé par une antithèse qui les peint l'un et l'autre. On disait de Thou ce que dans tous les temps on a pu dire d'un grand nombre d'orateurs : *pauci multis*, peu de choses en beaucoup de mots; on disait de Séguier ce qu'on aime à pouvoir dire de quelques-uns : *multa paucis*.

« L'historien s'arrête effrayé devant certains mots que sa plume hésite à tracer; il tourne la difficulté, il brode, il embellit et met au jour une phrase pompeuse, enfant de son imagination : « La garde meurt et ne se rend pas ! » Voilà les mots que la postérité confiante mettra désormais dans la bouche de Cambronne, qui s'était contenté d'une réponse plus courte et surtout plus énergique, *multa paucis* !

(Galerie de littérature.)

MULTIARTICULÉ, ÉE adj. (mul-ti-arti-ku-lé — du préf. *multi*, et de *articulé*). Hist. nat. Qui est composé d'un grand nombre d'articles : *Cher les défilés, le corps est évidemment MULTIARTICULÉ.* (Walckenaer.)

MULTIAXIFÈRE adj. (mul-ti-ak-si-fè-re — du préf. *multi*, et du lat. *axis*, axe; *fero*, je porte). Qui a plusieurs axes.

— Bot. Se dit de l'inflorescence, lorsqu'elle présente plus de trois axes de végétation.

MULTIBULBEUX, EUSE adj. (mul-ti-bul-beu, eu-ze — du préf. *multi*, et de *bulbeux*). Bot. Qui produit beaucoup de bulbes.

MULTICAPSULAIRE adj. (mul-ti-ka-psu-lè-re — du préf. *multi*, et de *capsulaire*). Bot. Se dit d'un fruit qui est formé d'un grand nombre de capsules.

MULTICARÈNE, ÉE adj. (mul-ti-ka-rè-né — du préf. *multi*, et de *carène*). Moll. Qui est muni d'un grand nombre de coques saillantes.

MULTICAUDE adj. (mul-ti-ka-udé — du préf. *multi*, et du lat. *cauda*, queue). Bot. Qui a de nombreux prolongements en forme de queue.

MULTICAULE adj. (mul-ti-kô-le — du préf. *multi*, et du lat. *caulis*, tige). Bot. Qui a des tiges nombreuses.

— s. m. Mûrier des îles Philippines, appelé aussi *Mûrier FERROTET*.

MULTICOLORÉ adj. (mul-ti-ko-lo-ré — du préf. *multi*, et du lat. *color*, couleur). Qui a un grand nombre de couleurs : *Dans la nature tout est MULTICOLORÉ.* (Duperrey.)

— Ornith. Se dit d'une espèce de roitelet.

MULTICOQUE adj. (mul-ti-ko-ke — du préf. *multi*, et de *coque*). Bot. Qui porte un grand nombre de coques.

MULTICORNE adj. (mul-ti-kor-ne — du préf. *multi*, et de *corne*). Zool. Qui a beaucoup de cornes ou de tentacules.

— Bot. *Vaucherie multicolore*. Espèce de vaucherie qui est chargée d'un grand nombre de pédoncules stériles.

MULTICUSPIDÉ, ÉE adj. (mul-ti-ku-spi-dé — du préf. *multi*, et de *cuspidé*). Anat. Se dit des dents qui ont beaucoup de pointes.

— Bot. Qui a un grand nombre de pointes.

MULTIDENTÉ, ÉE adj. (mul-ti-dan-té — du préf. *multi*, et de *denie*). Zool. Qui a beaucoup de dents.

— s. f. pl. Section de néreïdes.

MULTIDIGITÉ, ÉE adj. (mul-ti-di-ji-té — du préf. *multi*, et de *digité*). Bot. Se dit d'une feuille qui a beaucoup de divisions en forme de doigts.

MULTIDIGITÉ-PENNÉ, ÉE adj. (mul-ti-di-ji-té-pén-né — de *multidigité* et de *penné*). Bot. Se dit des feuilles découpées dans lesquelles le sommet du pétiole commun produit plus de quatre pétioles secondaires, sur les côtés desquels les folioles sont attachées.

MULTIEMBRYONNÉ, ÉE adj. (mul-ti-an-bri-oné — du préf. *multi*, et de *embryonné*). Bot. Se dit d'une graine qui renferme plusieurs embryons.

MULTIEN (la), en latin *Mulcianus Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la Brie, entre Compiègne et Crécy : les localités principales étaient Meaux et May, compris aujourd'hui dans le département de Seine-et-Marne; Rouvres et Azy, dans le département de l'Oise.

MULTIFARIÉ, ÉE adj. (mul-ti-fa-ri-é — lat. *multifarius*, divers). Hist. nat. Se dit de parties qui sont disposées sur plusieurs rangées.

MULTIFASCIÉ, ÉE adj. (mul-ti-fass-é — du préf. *multi*, et de *fascié*). Moll. Se dit des coquilles marquées d'un grand nombre de bandes colorées.

MULTIFÈRE adj. (mul-ti-fè-re — du préf. *multi*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte plusieurs fois des fruits pendant l'année.

MULTIFIDE adj. (mul-ti-fi-é — du préf. *multi*, et du lat. *fido*, je fonde). Bot. Se dit des parties qui sont fouleuses à peu près jusqu'à leur moitié en lamiers étroites. On dit aussi *MULTILOUE*.

MULTIFLORE adj. (mul-ti-flo-re — du préf. *multi*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui porte beaucoup de fleurs : *Plante multiflore*. Rameau multiflore.

MULTIFOLIOLÉ, **ÉE** adj. (mul-ti-foli-o-lé — du préf. *multi*, et de *foliole*). Bot. Se dit d'une feuille qui est divisée en nombreuses folioles.

MULTIFORÉ, **ÉE** adj. (mul-ti-for-é — du préf. *multi*, et de *foré*). Hist. nat. Qui est percé d'un grand nombre de trous.

MULTIFORME adj. (mul-ti-for-me — du préf. *multi*, et de *forme*). Qui affecte un grand nombre de formes différentes, d'états différents : *La vie est un mouvement idéal, irrégulier et multiforme*. (Montaigne.) *Un des caractères de la vérité est d'être féconde et multiforme*. (Mme Necker.) Le caractère du peuple est uniforme dans les pays de despotisme, et il est multiforme dans les pays de liberté. (X. Marmier.) *L'homme, par sa nature et son instinct, est prédestiné à la société, et sa personnalité, toujours inconstante et multiforme, s'y oppose*. (Proudh.) *Le malheur est divers; la misère sur terre est multiforme*. (Baudelaire.)

La mort est multiforme, elle change de masque Et d'habit plus souvent qu'une actrice fantasque.

Th. GAUTIER.

— Anat. Se dit des os du tarse, appelés aussi os cunéiformes.

MULTIFORMITÉ s. f. (mul-ti-for-mi-té — rad. *multiforme*). Etat, caractère de ce qui est multiforme : *Le docteur Gall enseigne et soutient la multiformité des organes du cerveau*. (Brill.-Sav.)

MULTIGEMME adj. (mul-ti-jè-me — du préf. *multi*, et du lat. *gemma*, bourgeon). Bot. Qui porte ou renferme plusieurs bourgeons.

MULTIGIBBEUX, **EUSE** adj. (mul-ti-ji-beu, eu-se — du préf. *multi*, et du lat. *gibbosus*, bossu). Hist. nat. Qui a de nombreuses bosses, de nombreuses saillances.

— s. f. pl. Arachn. Race d'araignées à abdomen triangulaire, entouré sur les côtés de tubercules anguleux.

MULTIJUGUÉ, **ÉE** adj. (mul-ti-ju-gué — du préf. *multi*, et du lat. *jugum*, paire). Bot. Se dit d'une feuille composée d'un grand nombre de paires de folioles.

MULTILABRE adj. (mul-ti-la-bre — du préf. *multi*, et du lat. *labrum*, lèvre). Hist. nat. Qui a plusieurs lèvres ou des lèvres très-plissées.

MULTILAMELLÉ, **ÉE** adj. (mul-ti-la-mè-lé — du préf. *multi*, et de *lamelle*). Hist. nat. Qui est garni d'un grand nombre de lamelles : *Les calices de ce polypier, multilamellés, sont enroulés en série et occupent la ligne centrale*. (M. Edvard.)

MULTILATÈRE adj. (mul-ti-la-tè-re — du préf. *multi*, et du lat. *latus*, côté). Géom. Qui a beaucoup de côtés. || Peu usité.

MULTILOBÉ, **ÉE** adj. (mul-ti-lo-bé — du préf. *multi*, et de *lobé*). Hist. nat. Qui a beaucoup de lobes.

— Bot. Syn. de MULTIFIDE.

MULTILOCAL, **ALE** adj. (mul-ti-lo-kal, a-le — du préf. *multi*, et de *local*). Qui se manifeste sur un grand nombre de points à la fois.

MULTILOCULAIRE adj. (mul-ti-lo-ku-lè-re — du préf. *multi*, et de *loculaire*). Bot. Se dit d'un ovaire divisé en un grand nombre de loges.

— Moll. Se dit des coquilles divisées par des cloisons en un grand nombre de loges.

MULTIMAMME adj. (mul-ti-ma-me — du préf. *multi*, et du lat. *mamma*, mamelle). Tératol. Se dit des animaux qui ont plus de mamelles que n'en ont ordinairement les animaux de la même espèce : *Une femme multimamme*.

— Substantif. Une MULTIMAMME.

— Encycl. Dans tous les temps et dans toutes les contrées, on a observé des femmes à mamelles multiples. La célèbre Anne de Boulen et la mère d'Alexandre Sévère, Julia Mammæ, présentaient cette conformation monstrueuse. La Grèce et l'ancienne Égypte paraissent être les pays où l'on a rencontré le plus souvent des femmes ayant plus de deux mamelles. On a dit souvent, d'une manière générale, que les femmes des mammifères portaient un nombre de tétus égal à celui des mamelles; cette assertion, qui paraît juste pour certaines espèces animales, est complètement fautive relativement à la femme. L'expérience l'a démentie un grand nombre de fois. Un célèbre médecin de Bâle, le docteur Souch, fut un jour consulté par une des plus riches héritières de la Suisse. Cette jeune personne avait quatre mamelles, et quelques matrones lui avaient persuadé que, si elle se mariait, elle ferait autant d'enfants à chaque accouchement. Le médecin lui répondit, et la Faculté de Tubingue confirma son opinion, qu'elle n'avait pas à craindre une pareille fécondité. L'événement justifia l'opinion du médecin; la demoiselle se maria et n'eut pas même une couche double. Dans la plupart des cas où l'on a rencontré trois mamelles chez une femme, on a observé que deux de ces organes occupaient leur place normale et recevaient leur développe-

ment habituel, tandis que la troisième mamelle, semblable à celle d'un homme, se trouvait au milieu et au-dessous des deux autres. Dans des cas plus rares, les trois glandes mammaires n'ont offert aucune différence et ont donné une égale quantité de lait. Chez certaines femmes, les trois mamelles étaient disposées sur une même ligne horizontale. Le docteur George Hanneaux a observé sur une femme deux mamelles, dont l'une, celle du côté gauche, portait cinq mamelons, et l'autre deux. Tous ces mamelons, parfaitement distincts, donnaient également du lait. On a vu plusieurs fois des femmes ayant quatre mamelles qui donnaient également du lait. Aglaé, dit Garder (*Journal de médecine*), fille mulâtre, âgée de dix-neuf ans, native du Cap, porte quatre mamelles, dont deux placées dans le lieu ordinaire et bien conformées, et les deux autres près de l'aisselle, à 1 pouce au-dessous et en avant, ayant 7 à 8 lignes d'élevation de la surface de la peau, et de 3 pouces 1/2 à 4 pouces de circonférence, laissant apercevoir au tact, sous les téguments, de petits corps granuleux, et chacune terminée par un petit mamelon proportionné à leur volume. Elles ressemblent parfaitement à celles d'une jeune fille qui entre dans l'âge de puberté. Cette femme a eu un enfant à quatorze ans, et les mamelles extraneuses ont donné du lait en raison de leur capacité. L'auteur de l'observation précédente rapporte qu'il y a des hommes chez lesquels la conformation dont on vient de parler existe d'une manière très-prononcée.

D'après une observation rapportée par les docteurs Percy et Laurent, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, « en l'an VIII, parmi les innombrables prisonniers qui s'élevaient de l'armée du Rhin à Cremsmünster, en Autriche, se trouva une femme valaque, vivandière, qui mourut peu de jours après, des fatigues de la campagne. Elle avait cinq mamelles, dont quatre très-saillantes, pleines de lait (elle était accouchée quelques jours avant), rangées sur deux lignes. La cinquième n'était pas plus grosse que celle d'une fille impubère; elle était placée au-dessous et au milieu de la rangée inférieure, 5 pouces plus haut que l'ombilic qui, par son volume et sa prééminence, effets d'une omphale, ressemblait lui-même à une sixième mamelle, et achevait de donner au torse un aspect qu'il est impossible de décrire ».

MULTIMAMMIE adj. (mul-ti-mamm-mi — rad. *multimamme*). Mythol. lat. Epithète de Diane.

MULTINERVÉ, **ÉE** (mul-ti-nèr-vé — du préf. *multi*, et de *nerve*). Bot. Se dit des feuilles et des folioles dont la surface est rayée de nombreuses nervures. || On dit aussi MULTINERVIÉ.

MULTINERVIE s. f. (mul-ti-nèr-vi — rad. *multinerve*). Bot. Ancien nom du plantain.

MULTINERVULÉ, **ÉE** adj. (mul-ti-nèr-vu-lé — du préf. *multi*, et de *nerveule*). Bot. Qui porte un grand nombre de petites nervures.

MULTINÔME s. m. (mul-ti-nô-me — du préf. *multi*, et du gr. *nomos*, division). Mathém. Se dit rarement pour POLYNÔME.

MULTINOUEUX, **EUSE** adj. (mul-ti-nou-eux, eu-se — du préf. *multi*, et de *noueux*). Hist. nat. Qui est garni d'un grand nombre de nœuds.

MULTIOVULÉ adj. (mul-ti-o-vu-lé — du préf. *multi*, et de *ovule*). Bot. Se dit des loges qui renferment un grand nombre d'ovules.

MULTIPARE adj. (mul-ti-pa-re — du préf. *multi*, et du lat. *parere*, enfanter). Zool. Se dit des animaux dont la femelle fait plusieurs petits à la fois.

MULTIPARITÉ s. f. (mul-ti-pa-ri-té — rad. *multipare*). Zool. Condition des espèces multipares : *La multiparité est un fait presque universel dans la nature; les plus grands animaux y font seuls exception*.

MULTIPARTI, **ITE** adj. (mul-ti-par-ti, i-te — du préf. *multi*, et de *part*). Bot. Se dit des parties d'une plante qui sont divisées en un grand nombre de lanières étroites.

MULTIPÈDE adj. (mul-ti-pè-de — du préf. *multi*, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a un grand nombre de pattes.

— s. m. pl. Crust. Division de crustacés maxillaires, comprenant des espèces qui ont un grand nombre de pieds.

MULTIPÉTALÉ adj. (mul-ti-pé-talé — du préf. *multi*, et de *pétale*). Bot. Se dit d'une corolle composée d'un grand nombre de pétales.

MULTIPLE adj. (multi-ple — lat. *multi-plex*; de *multum*, beaucoup, et *plicare*, plier). Arithm. Se dit d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement : 27 est multiple de 9.

— Dans le langage ordinaire, Nombreux ou varié : *Donner des raisons multiples*. Les savants se modifient par leur aggrégation simple, double, multiple. (Brill.-Sav.) L'erreur est multiple et de nature éphémère. (F. Bastiat.) L'idée est l'effet d'un acte de l'esprit donnant à des impressions cérébrales multiples et diverses la valeur de l'unité. (Bachelard.) L'esprit de l'homme est un et multiple. (Flourens.) On ne s'oppose pas à la tyrannie,

unique ou multiple, seulement parce qu'on a la force, mais parce qu'on a droit contre elle. (Guizot.) La matière n'est qu'un agrégat multiple, séparable, sans unité. (Renan.) Le public est une respectable personne, mais il est bien multiple, il a bien des visages, et on ne le connaît pas. (St-Beuve.)

— Géom. Point multiple, Point commun par lequel passent plusieurs branches d'une même courbe.

— Mécan. Poulie multiple, Assemblage de plusieurs poulies en un seul système.

— Physiq. Echo multiple, Celui qui répète le même son deux ou plusieurs fois de suite.

— Bot. Se dit des ovaires, quand il y en a plusieurs dans une même fleur, et de plusieurs autres parties de la plante qui sont dans le même cas.

— s. m. Mathém. Nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement : 9 est un multiple de 3.

— Encycl. Une quantité est multiple d'une autre lorsqu'elle est égale à cette autre multipliée par un nombre entier; ainsi 21 est un multiple de 7, parce que $7 \times 3 = 21$. Réciproquement, quand une quantité est multiple d'une autre, celle-ci est sous-multiple de la première. La somme de plusieurs multiples d'une même quantité est un multiple de cette quantité; ainsi

$$8 \times 3 + 8 \times 2 + 8 \times 4 = 8(3 + 2 + 4) = 8 \times 9.$$

La différence de deux multiples d'une même quantité est un multiple de cette quantité; ainsi

$$9 \times 8 - 9 \times 5 = 9(8 - 5) = 9 \times 3 = 27.$$

Le plus petit commun multiple de plusieurs nombres est le plus petit nombre qui soit un multiple de chacun d'eux. Le plus petit commun multiple de plusieurs nombres entiers 4, 9, 25, premiers entre eux deux à deux, est égal à leur produit $4 \times 9 \times 25 = 900$. Tout commun multiple, 192, de deux nombres 24 et 16, est un multiple du produit $8 \times 3 \times 2$ qui a pour facteurs le plus grand commun diviseur 8 de ces nombres et les quotients 3 et 2 de leur division par ce plus grand commun diviseur; réciproquement tout multiple de ce produit est un commun multiple des deux nombres proposés 24 et 16. Le plus petit commun multiple de deux nombres, 24 et 16, est égal au produit $8 \times 3 \times 2 = 48$, qui a pour facteurs le plus grand commun diviseur 8 de ces nombres et les quotients 3 et 2 de leur division par ce plus grand commun diviseur. De là moyen de déterminer le plus petit commun multiple de deux nombres. Tout commun multiple de deux nombres, 24 et 16, est un multiple de leur plus petit commun multiple 48. Le plus petit commun multiple 48 de deux nombres, 24 et 16, est égal au produit de l'un de ces deux nombres par le quotient de la division de l'autre nombre par leur plus grand commun diviseur 8. Lorsqu'on multiplie ou que l'on divise deux nombres, 24 et 16, par un même nombre, leur plus petit commun multiple 48 est multiplié ou divisé par ce nombre. Pour trouver le plus petit commun multiple de plusieurs nombres, 6, 8, 9, 10, ..., on cherche le plus petit commun multiple 24 des deux premiers nombres 6 et 8; puis celui 72 de ce plus petit commun multiple 24 et du troisième nombre 9, et ainsi de suite; le dernier plus petit commun multiple trouvé, 360, est celui des nombres proposés. Lorsqu'on divise le plus petit commun multiple 72 de plusieurs nombres, 8, 12 et 18, par chacun de ces nombres, les quotients 9, 6 et 4 sont premiers entre eux; réciproquement, lorsqu'un nombre 72 est tel qu'en le divisant par plusieurs autres 8, 12 et 18, on obtient des quotients 9, 6, 4 premiers entre eux, ce nombre est le plus petit commun multiple de tous les autres. Le plus petit commun multiple de plusieurs nombres s'obtient encore en faisant le produit des facteurs premiers de ces nombres, chacun de ces facteurs étant affecté du plus grand de ses exposants dans les nombres proposés; ainsi, le plus petit commun multiple des nombres 240, 180, 72 est

$$2 \times 2 \times 2 \times 3 \times 3 \times 5 = 2^3 \times 3^2 \times 5 = 720.$$

— Mécanique. On donne le nom de multiple à un assemblage de plusieurs poulies; tels sont les palans et les moufles; dans ces appareils, la puissance est à la résistance comme l'unité est au nombre de cordons qui aboutissent à la moufle mobile.

MULTIEMPLE adv. (mul-ti-ple-man — rad. *multiple*). D'une façon multiple : *Question multiplement résolue*. || Peu usité.

MULTIPLIABLE adj. (mul-ti-pli-a-ble — rad. *multiplier*). Qui peut être multiplié.

MULTIPLIER, **ANTE** adj. (mul-ti-pli-an, an-te — rad. *multiplier*). Qui multiplie.

— Fig. Grossissant, qui exagère : *Les sectes, les partis ont des yeux multipliers; ils voient tout la majorité de leur côté*. (Boiste.)

— Physiq. Verre multipliant, ou substantif. Multipliant, Verre à facettes qui fait voir les objets répétés plusieurs fois.

— Bot. Figueur multipliant, ou substantif. Multipliant, Figueur des banians.

— s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait que Dieu a fait à tous les hommes une loi formelle de la multiplication de l'espèce.

MULTIPLICANDE s. m. (mul-ti-pli-kan-de

— lat. *multiplicandus*, qui doit être multiplié; de *multiplicare*, multiplier). Mathém. Terme qui doit être multiplié, ajouté à lui-même un certain nombre de fois : *Quand on opère sur des nombres concrets, le produit est toujours de même nature que le multiplicande*.

MULTIPLICATEUR s. m. (mul-ti-pli-ka-teur — lat. *multiplicator*; de *multiplicare*, multiplier). Mathém. Nombre par lequel on en multiplie un autre, qui indique combien cet autre doit être pris de fois pour former un produit : *Le quotient du produit par le multiplicande est égal au multiplicateur*.

— Physiq. Galvanomètre, ainsi dit parce que cet instrument est destiné à multiplier l'action du rhéomètre simple.

MULTIPLICATIF, **IVE** adj. (mul-ti-pli-katif, i-ve — rad. *multiplier*). Qui multiplie; qui concourt à multiplier : *Cause multiplicative*.

MULTIPLICATION s. f. (mul-ti-pli-ka-si-on — lat. *multiplicatio*; de *multiplicare*, multiplier). Augmentation en nombre : *Multiplication des êtres, des espèces*. La multiplication des heureux est rarement le résultat de la multiplicité des gouvernants. (Boiste.) L'effet inévitable de la multiplication des valeurs est de les avilir. (Proudh.) L'homme ne voit dans la femme qu'un instrument de multiplication. (E. About.)

— Mathém. Opération par laquelle on cherche une quantité qui soit composée d'une quantité donnée, comme celle-ci est composée de l'unité : *Multiplication des entiers*. Multiplication des fractions. Multiplication des monômes, des polynômes. || Table de multiplication, Tableau des produits des neuf premiers nombres entre eux.

— Bot. Production d'organes surnuméraires qui s'ajoutent accidentellement aux organes normaux.

— Agric. Procédé quelconque ayant pour but de produire de nouveaux sujets de l'espèce d'un végétal donné : *Multiplication par semis, par boutures*.

— Hist. relig. Multiplication des pains, Miracle par lequel Jésus-Christ, d'après l'Evangile, aurait nourri cinq mille personnes avec quatre pains.

— Encycl. Mathém. La multiplication de deux nombres a pour objet de fournir un troisième nombre dont le rapport au premier soit celui du second à l'unité. Le premier nombre prend le nom de multiplicande, le second celui de multiplicateur; le nombre cherché est le produit de la multiplication. Lorsque les nombres donnés sont entiers, l'idée se simplifie; il ne s'agit plus que de répéter le multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans le multiplicateur; la multiplication est alors une addition abrégée.

— Multiplication des nombres entiers. Soit à multiplier 2653 par 548. Pour arriver à la règle à suivre, imaginons que nous ayons effectivement écrit 548 fois le nombre 2653 dans une même colonne verticale; pour additionner tous ces nombres, nous pourrions séparer les huit premiers nombres et en faire la somme, ensuite les quarante suivants et les ajouter; enfin ajouter les cinq cents qui resteraient, et additionner les trois sommes obtenues.

Cette idée, au premier abord, ne paraît pas devoir apporter de simplification bien importante à la pratique du calcul, puisqu'il resterait à faire encore des additions énormes de quarante et de cinq cents nombres; mais ces multiplications par 40 et par 500 se ramènent à des multiplications par 4 et par 5.

En effet, si l'on avait répété quarante fois, par exemple, le nombre 2653 dans une même colonne verticale, pour faire l'addition, on pourrait décomposer cette colonne en quatre parties contenant chacune dix fois ce nombre, faire les quatre sommes ou l'une d'elles seulement, puisqu'elles seraient chacune le produit de 2653 par 10, et les ajouter ou multiplier l'une d'elles par 4; or, la multiplication par 10 se fera sans calcul, par la simple apposition d'un zéro à la droite du nombre à multiplier.

Ainsi, le produit de 2653 multiplié par 548 se composera des produits de 2653 multiplié par 8, de 26530 multiplié par 4, et de 265300 multiplié par 5; d'ailleurs, si l'on réfléchit à la manière dont se fait l'addition, on reconnaîtra d'une manière évidente que les produits de 26530 multiplié par 4, et de 265300 multiplié par 5, ne seront que les produits, suivis d'un ou deux zéros, de 2653 par 4 et 5. On voit donc, en résumé, que la multiplication d'un nombre quelconque par un nombre quelconque se réduit à faire séparément les produits du multiplicande par les chiffres du multiplicateur; ces produits partiels étant obtenus, on les fera suivre chacun d'autant de zéros qu'il en faudrait placer à la droite du chiffre du multiplicateur pour lui donner sa valeur relative, et enfin on additionnera les nombres ainsi obtenus.

Tout se réduit donc à faire le produit d'un nombre quelconque par un nombre d'un seul chiffre : soit, pour exemple, à multiplier 2653 par 8. Nous remarquerons d'abord que l'addition qu'exigerait cette opération ne peut plus être abrégée que quant aux écritures à faire; car, par elle-même, elle est indécom-

possible; mais dût-on, en réalité, faire cette addition, on pourra dans tous les cas se dispenser d'écrire huit fois de suite le nombre 2653. On n'en comptera pas moins aisément 3 et 3 font 6 et 3 font 9; etc., jusqu'à 3 répété huit fois, qui font 24; 5 et 5 font 10, etc., jusqu'à 5 répété huit fois, qui font 40, et 2 de retenue 42, etc.; mais on parvient aisément à retenir de mémoire les produits deux à deux des nombres d'un seul chiffre dont on a besoin dans ce calcul. Ces produits sont renfermés dans une table qui porte le nom de Pythagore, où les neuf premiers nombres sont renfermés dans la première ligne horizontale, leurs doubles dans la seconde, leurs triples dans la troisième, et ainsi de suite jusqu'à leurs produits par 9.

— *Multiplication des fractions.* Le produit de deux fractions $\frac{3}{7}$ et $\frac{2}{5}$, par exemple, devra être les deux cinquièmes ou deux fois le cinquième du multiplicande $\frac{3}{7}$, puisque le multiplicateur est les deux cinquièmes ou deux fois le cinquième de l'unité; on obtiendra donc ce produit en deux opérations, dont la première fournira le cinquième du multiplicande, et la seconde deux fois ce cinquième.

Pour avoir le cinquième de $\frac{3}{7}$, il suffit d'en multiplier le dénominateur par 5, ce qui donne $\frac{3}{35}$, et, pour multiplier ce premier résultat par 2, il suffit d'en multiplier le numérateur par 2, ce qui donne $\frac{6}{35}$.

D'après la manière dont on l'a formé, ce produit a évidemment pour numérateur le produit des numérateurs des fractions proposées, et pour dénominateur le produit de leurs dénominateurs, et il en serait de même dans tout autre cas.

La règle pour multiplier deux fractions l'une par l'autre est donc d'en multiplier les numérateurs entre eux, ainsi que les dénominateurs, et de prendre les produits obtenus pour termes de la fraction cherchée, numérateur et dénominateur.

— *Multiplication des nombres décimaux.* Les nombres décimaux peuvent être assimilés à des fractions ordinaires, et les règles établies pour les opérations à effectuer sur ces derniers nombres se transportent aisément aux opérations à faire sur les premiers. Ainsi, en considérant deux nombres décimaux comme des fractions ordinaires, si l'on veut en faire le produit, on aura à multiplier entre eux les numérateurs, c'est-à-dire les nombres proposés, abstraction faite dans chacun d'eux de la virgule, et les dénominateurs entre eux, c'est-à-dire des puissances de 10, ayant pour exposants respectifs les nombres de chiffres décimaux des facteurs du produit à former.

Nous n'avons rien à dire du produit des numérateurs; quant à celui des dénominateurs, ce sera une puissance de 10 ayant pour exposant la somme des nombres de chiffres décimaux des deux nombres proposés. Le produit, sous forme décimale, sera donc représenté par le produit des nombres proposés, abstraction faite des virgules, sur la droite duquel produit on aura séparé autant de chiffres décimaux qu'il y en avait dans le multiplicande et dans le multiplicateur.

— *Principes relatifs à la multiplication.* Quels que soient les facteurs d'un produit, entiers ou fractionnaires, la multiplication peut toujours être modifiée, lorsqu'il y a lieu, d'après les principes suivants :

1° Dans un produit de plusieurs facteurs on peut intervertir à volonté l'ordre de ces facteurs.

2° Pour multiplier un produit par un produit on peut multiplier les facteurs de l'un par ceux de l'autre, en les groupant à volonté.

3° Pour multiplier une somme on peut en multiplier les parties, en ajoutant les produits obtenus.

4° Pour multiplier un nombre par une somme on peut le multiplier par les parties de la somme, et ajouter les produits obtenus.

5° Pour multiplier une somme par une somme on peut multiplier séparément toutes les parties de l'un par les parties de l'autre, et ajouter les produits obtenus.

6° Pour multiplier deux puissances d'un même nombre on peut ajouter les exposants de ces puissances.

— *Multiplication abrégée.* Le produit de deux nombres entiers ou décimaux, approché seulement à un ou de l'ordre du dernier chiffre écrit dans chacun d'eux, s'il avait été obtenu conformément aux règles ordinaires, pourrait contenir un grand nombre de chiffres, de l'exactitude desquels on ne pourrait répondre. En effet, si l'on connaît le même nombre des premiers chiffres des deux facteurs d'un produit, on ne peut généralement répondre que de l'exactitude d'autant des premiers chiffres moins un du produit, et si les deux facteurs sont donnés avec des nombres différents de figures, on ne peut généralement répondre que de l'exactitude d'autant des premiers chiffres, moins un, du produit, qu'en contient celui des deux facteurs donnés qui en a le moins.

Cependant le produit obtenu dans les conditions ordinaires pourrait contenir, dans le premier cas, deux fois plus de chiffres que chacun des facteurs et, dans le second, autant que dans les deux à la fois; il y aurait donc au produit, dans le premier cas, la moitié plus un de ces chiffres qui seraient douteux et, dans le second, il y en aurait autant plus un qu'avait de figures celui des deux facteurs qui en contenait le plus.

Or, tous ces chiffres douteux du produit devraient être supprimés, s'ils avaient été obtenus : la méthode abrégée de multiplication consiste à en éviter le calcul; elle n'est d'ailleurs pas employée seulement dans les cas dont nous venons de parler; il arrive souvent que l'on n'a pas besoin de connaître tous les chiffres du produit, sur lesquels ne pourrait porter aucun doute; les simplifications auxquelles on parvient alors n'en sont que plus considérables.

Un exemple suffira pour expliquer convenablement la règle. Soit à obtenir à moins de 0,001 le produit des nombres 35,4718942 et 42,3518347; le multiplicateur n'ayant que 9 chiffres, le produit ne se composera que de 9 produits partiels; il suffira donc que chacun d'eux soit obtenu à moins de $\frac{1}{10000}$, car alors l'erreur du produit total sera moindre que $\frac{9}{10000}$ et à plus forte raison que $\frac{1}{1000}$.

Dans la multiplication par le chiffre 2 des unités du multiplicateur, l'erreur du multiplicande, quelle qu'elle soit, sera doublée; l'erreur du produit devant donc être moindre que $\frac{1}{10000}$, il faudra que celle du multiplicande soit moindre que $\frac{1}{2 \cdot 10000}$; on prendra donc ce multiplicande approché à $\frac{1}{100000}$.

En conséquence, on écrira le chiffre 2 des unités du multiplicateur au-dessous du chiffre 9 des cent-millièmes du multiplicande, pour indiquer qu'il faudra multiplier seulement la partie 35,47189 de ce nombre par le chiffre 2 en question.

Pour étendre aux autres produits partiels la remarque qui vient d'être faite, il suffira d'observer que, quel que soit le rang décimal d'un chiffre multiplicateur, on pourra toujours le considérer comme représentant des unités simples, pourvu qu'on ait préalablement modifié d'une manière convenable le multiplicande. Si on veut multiplier un nombre par un chiffre exprimant des dixièmes, des centièmes, etc., on commencera par reculer la virgule d'un, de deux, etc., rangs vers la gauche dans le multiplicande et on multipliera ensuite le résultat par le chiffre considéré; de même, pour multiplier un nombre par un chiffre représentant des dizaines, des centaines, etc., on commencera par reculer la virgule d'un, de deux, etc., rangs vers la droite dans le multiplicande et on multipliera ensuite le résultat par le chiffre considéré.

D'après cela, on voit que pour obtenir les produits partiels du multiplicande par les chiffres des dixièmes, des centièmes, etc., du multiplicateur, dans l'exemple proposé, il faudra prendre le multiplicande approché successivement à $\frac{1}{10000}$, $\frac{1}{1000}$, $\frac{1}{100}$; on placera donc ces chiffres respectivement au-dessous de ceux des dix-millièmes, millièmes, centièmes, etc., du multiplicande, pour indiquer que la partie de gauche de ce multiplicande, qu'il faudra combiner avec chaque chiffre multiplicateur, commencera au chiffre écrit au-dessus de ce chiffre multiplicateur.

De même, dans l'évaluation du produit du multiplicande par le chiffre des dizaines du multiplicateur, il faudrait pousser l'approximation du multiplicande jusqu'aux millièmes; on placera donc le chiffre 4 des dizaines du multiplicateur à la droite du chiffre 2 de ses unités.

Le multiplicateur sera alors complètement renversé.

L'opération étant ainsi disposée, il se trouve, dans l'exemple choisi, que le chiffre 7 des dix-millièmes du multiplicateur n'a rien au-dessus de lui; cela provient de ce qu'il est d'un ordre trop faible pour donner avec le multiplicande un produit dont il doive être tenu compte; on pourra donc supprimer ce chiffre.

D'un autre côté, le chiffre 2 des dix-millièmes du multiplicande, n'ayant rien au-dessus de lui, ne concourra non plus à la formation d'aucun produit partiel; on le supprimera donc également.

Le tableau ci-joint indiquera suffisamment comment on dispose l'opération :

35,471,894
42,351,834
141 887 576
7 094 378
1 064 154
177 355
3 547
2 832
105
12
150,229,959

Tous les produits partiels obtenus repré-

sentent des cent-millièmes. Les deux derniers chiffres de la somme pouvant être in-exacts, on les supprimera et on rétablira la virgule à son rang. Le produit définitif est 1502,299.

Nous avons pris pour exemple deux nombres contenant un même nombre 9 de chiffres, et ces nombres se trouvaient donnés chacun avec une trop grande approximation, relativement à l'erreur qu'on se permettait dans l'évaluation du produit. Aussi les derniers chiffres des deux facteurs sont-ils restés sans emploi; mais il faut remarquer qu'on en a supprimé le même nombre à chacun.

Si les deux facteurs d'un produit étaient donnés avec des nombres différents de figures, on pourrait, avant tout examen préalable, supprimer, de celui qui en aurait davantage, tous ceux de ses derniers chiffres qui seraient en excès par rapport au nombre de ceux de l'autre.

— *Multiplication des monômes.* La multiplication des monômes est simplement fondée sur ces principes d'arithmétique que, pour multiplier un produit par un produit, on peut multiplier les facteurs de l'un par ceux de l'autre, en les groupant à volonté, et que pour multiplier deux puissances d'un même nombre il suffit d'ajouter les exposants de ces puissances. D'après ces principes, on trouvera que

$$2a^2b^3 \times 3ab^2c = 6a^3b^5c.$$

— *Multiplication des polynômes.* Pour arriver à la règle relative à la multiplication des polynômes, nous supposons que les parties additives et soustractives aient été réunies dans le multiplicande et le multiplicateur et que, par conséquent, les deux polynômes soient tels que A — B et C — D.

Comme, pour multiplier une différence, on doit multiplier les deux parties de cette différence et retrancher les produits obtenus, le produit

$$(A - B) \times (C - D)$$

se mettra d'abord sous la forme

$$A \times (C - D) - B \times (C - D)$$

ou, en changeant l'ordre des facteurs dans chaque partie,

$$(C - D) \times A - (C - D) \times B,$$

et, en faisant de nouveau usage du même principe,

$$AC - AD - (BC - BD);$$

de sorte qu'en effectuant la soustraction indiquée on obtiendra en définitive pour le produit cherché

$$AC - AD - BC + BD.$$

Ainsi, le produit de deux polynômes se compose de la somme des produits de leurs parties additives entre elles et de leurs parties soustractives entre elles, diminuée de la somme des produits de la partie additive de l'un par la partie soustractive de l'autre et de la partie soustractive du premier par la partie additive du second.

D'ailleurs, si l'on décompose chacune des quatre parties qu'on vient d'énumérer, le produit des parties additives se composera de la somme des produits deux à deux des termes additifs des deux polynômes.

Le produit de parties soustractives se composera de la somme des produits deux à deux des termes soustractifs de l'un et de l'autre.

Le produit de la partie additive du multiplicande par la partie soustractive du multiplicateur se composera de la somme des produits deux à deux des termes additifs du multiplicande par les termes soustractifs du multiplicateur.

Enfin, le produit de la partie soustractive du multiplicande par la partie additive du multiplicateur se composera de la somme des produits deux à deux des termes soustractifs du multiplicande par les termes additifs du multiplicateur.

Le produit de deux polynômes se compose donc de tous les produits deux à deux des termes du multiplicande par les termes du multiplicateur, chacun de ces produits partiel portant le signe + ou le signe -, suivant qu'il provient de deux termes de même signe ou de deux termes de signes contraires.

On entend par ordonner un polynôme écrire ses termes dans un ordre tel que, par rapport à une même lettre, les exposants aillent en augmentant ou en diminuant d'une extrémité à l'autre du polynôme.

Lorsqu'on aura eu soin d'ordonner préalablement les deux polynômes dont on veut faire le produit, si d'ailleurs on a écrit les produits partiels dans l'ordre où ils se présentent naturellement, le produit total se

$$\begin{aligned} & m \cos^{m-1} a \sin a - \frac{m(m-1)(m-2)}{1,2,3} \cos^{m-3} a \sin^3 a + \dots \\ & \cos^m a - \frac{m(m-1)}{1,2} \cos^{m-2} a \sin^2 a + \dots \end{aligned}$$

d'où, en divisant les deux termes de la fraction par $\cos a$,

$$\begin{aligned} & m \tan a - \frac{m(m-1)(m-2)}{1,2,3} \tan^3 a + \dots \\ & \tan a = \frac{m(m-1)}{1,2} \tan^2 a + \dots \end{aligned}$$

— *Agric. Multiplication.* en agriculture, est synonyme de propagation et de reproduc-

tion. Il semble toutefois que ces derniers termes soient plus spécialement employés pour

trouvera de lui-même ordonné, ce qui rendra plus faciles les réductions des termes semblables.

Le produit des deux premiers termes du multiplicande et du multiplicateur est toujours seul de son espèce, parce que, provenant des deux termes qui contiennent, au multiplicande et au multiplicateur, la lettre ordonnatrice à la plus forte ou à la plus faible puissance, il est par cela même le terme du produit qui contient la lettre ordonnatrice à la plus forte ou à la plus faible puissance. La même chose peut se dire du produit des deux derniers termes.

— *Multiplication des radicaux.* La multiplication de deux radicaux de même indice se fait en multipliant les quantités placées sous ces radicaux. Ainsi

$$\sqrt{a} \times \sqrt{b} = \sqrt{ab}.$$

Pour vérifier cette égalité, il suffit d'en élever les deux membres à la puissance m : on obtient une identité $ab = ab$.

Lorsque les radicaux qu'on veut multiplier l'un par l'autre n'ont pas le même indice, on les y réduit d'après ce principe que l'on peut multiplier l'indice d'un radical par un nombre entier quelconque, pourvu qu'en même temps on élève à la puissance marquée par ce nombre la quantité placée sous le radical.

D'après ce principe, si l'on a à multiplier deux radicaux tels que

$$\sqrt{a} \quad \text{et} \quad \sqrt[n]{b},$$

on les remplacera d'abord par

$$\sqrt[m]{a^n} \quad \text{et} \quad \sqrt[n]{b^m};$$

en appliquant alors la règle précédente, on trouvera pour le produit

$$\sqrt[m]{a^n b^m} = \sqrt[m]{a^n b^m}.$$

— *Multiplication des arcs.* On peut calculer successivement les lignes trigonométriques du double, du triple, etc., d'un angle en fonction des lignes trigonométriques de cet angle au moyen des formules qui donnent les lignes trigonométriques de la somme de deux angles $a + b$; il suffit pour cela de faire successivement b égal à a , $2a$, $3a$, etc., dans les formules qui donnent les lignes trigonométriques de $a + b$.

Ces formules sont :

$$\sin(a + b) = \sin a \cos b + \cos a \sin b,$$

$$\cos(a + b) = \cos a \cos b - \sin a \sin b,$$

$$\tan(a + b) = \frac{\tan a + \tan b}{1 - \tan a \tan b}.$$

Si l'on y fait b égal à a , il vient

$$\sin 2a = 2 \sin a \cos a,$$

$$\cos 2a = \cos^2 a - \sin^2 a,$$

$$\tan 2a = \frac{2 \tan a}{1 - \tan^2 a}.$$

En faisant b égal à $2a$, on obtient

$$\sin 3a = 3 \sin a - 4 \sin^3 a,$$

$$\cos 3a = 4 \cos^3 a - 3 \cos a,$$

et

$$\tan 3a = \frac{\tan a + \frac{2 \tan a}{1 - \tan^2 a}}{1 - \tan a \frac{2 \tan a}{1 - \tan^2 a}} = \frac{3 \tan a - \tan^3 a}{1 - 3 \tan^2 a}.$$

On pourrait continuer ainsi tant que l'on voudrait; on parvient très-aisément à des formules plus générales qui donnent $\sin ma$, $\cos ma$, $\tan ma$, etc., en fonction des lignes trigonométriques de l'angle a , au moyen de la formule de Moivre. V. MOIVRE.

Cette formule est

$$(\cos a + \sqrt{-1} \sin a)^m$$

$$= \cos ma + \sqrt{-1} \sin ma.$$

En développant le premier membre par la formule du binôme, et identifiant les parties réelles et imaginaires des deux membres, on trouve

$$\cos ma = \cos^m a$$

$$- \frac{m(m-1)}{1,2} \cos^{m-2} a \sin^2 a + \dots$$

et

$$\sin ma = m \cos^{m-1} a \sin a$$

$$- \frac{m(m-1)(m-2)}{1,2,3} \cos^{m-3} a \sin^3 a + \dots$$

En divisant ces deux formules membre à membre, on en tire $\tan ma$:

désigner la reproduction par graines ou par semis, mode le plus naturel, mais non le plus fréquemment usité. Le végétal est ordinairement constitué par une réunion d'individus; la tige se répète dans les ramifications de divers ordres, et l'on ne doit pas dire qu'un arbre se divise en rameaux, mais bien qu'il se multiplie. La séparation de ces divers individus fournit donc un moyen naturel de multiplication des végétaux. L'agriculteur et surtout le jardinier font des applications journalières de ce fait, notamment quand ils séparent en plusieurs parties un végétal qui croît en touffes.

Le végétal se trouve excité dans quelques points de ses tissus, de reproduire les parties qui lui manquent; tantôt c'est le système ascendant qui reproduit le système descendant, comme lorsqu'une branche de saule, mise en terre, émet de nouvelles racines; d'autres fois, c'est l'inverse; les arbres de nos forêts, autres que les résineux, quand ils ont été coupés au pied, donnent naissance à de nouvelles tiges. Ces productions sont dues à l'évolution des bourgeons latents, qui, cachés sous l'écorce, restent à l'état inerte tant que les suc nutritifs sont absorbés par les organes déjà existants et ne se développent qu'après la suppression de ceux-ci.

Le moyen le plus simple de multiplication, avons-nous dit, est le semis; c'est la manière la plus sûre et la meilleure pour obtenir des individus sains, vigoureux et d'une croissance rapide. C'est aussi le seul moyen d'obtenir de nouvelles races améliorées. Mais la rareté, le prix élevé ou la mauvaise qualité des graines forcent souvent de recourir aux autres moyens de multiplication, qui donnent ordinairement des résultats plus expéditifs et permettent de conserver sans altération les caractères essentiels des variétés ou des races.

Les bourgeons, considérés avec raison comme des graines ou des embryons fixes, peuvent, par conséquent, servir, comme les graines, à multiplier les végétaux. Il en est de même, à plus forte raison, des cauleux, bulbeux, tuberculeux, rhizomes, etc. Ces derniers, séparés en plusieurs parties, dont chacune possède au moins un bourgeon, donnent naissance à autant d'individus. Les cailletons, rejetons et drageons sont des rejets enracinés qui se développent au collet ou sur les racines de la plante mère; on les sépare et on les replante. Les racines mêmes de plusieurs végétaux, coupées en tronçons et mises en terre, produisent de nouveaux sujets.

Quelques plantes, comme le fraisier, produisent des couleuvres ou stolons, qui portent des bourgeons à leurs nœuds; ces bourgeons, séparés et replantés, donnent des racines et par suite des plantes. C'est sans doute ce qui a donné l'idée du marcottage; la marcotte est une branche qui, mise en contact avec le sol, produit des racines et peut ensuite être séparée du pied mère. La bouture en diffère en ce que la branche qu'on emploie est séparée et mise en terre avant d'avoir produit des racines; le bouturage est fréquemment usité; il se fait par plançons, par crossettes, par racines, et même par de simples feuilles. Enfin, la greffe sert non-seulement à multiplier, mais encore à modifier ou améliorer les végétaux sur lesquels on opère. V., pour plus amples détails, les mots cités dans cet article.

Multiplication des pains (LA). Iconogr. Ce miracle de Jésus est très-fréquemment reproduit dans les monuments de l'art chrétien primitif, peintures, sarcophages, pierres sépulcrales, verres historiés, mosaïques (v. Bosio, *Roma sotterranea, passim*; L. Perret, les *Catcombes*, vol. V, pl. 48; Buonarroti, *Observationi sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro*; Ciampini, *Vet. monum.*, II, 98; Bottari, *Sculture e pitture sagre*, etc., pl. 87 et 88). Cette représentation avait plusieurs sens symboliques, dit M. l'abbé Martigny. Elle rappelait la résurrection future : de même qu'il fut possible à Jésus-Christ de multiplier les pains, il ne sera pas plus impossible à la toute-puissance divine de rendre à leur état primitif les corps des hommes. L'Eglise voulut aussi par là engager les fidèles à remercier Dieu de la multiplication des fruits de la terre pour le passé et à lui demander pour l'avenir. Elle voulut encore les exciter à rendre grâce à Dieu de les avoir placés au nombre des élus et des vrais enfants d'Abraham en en multipliant le nombre par l'adoption obtenue par Jésus-Christ. Mais le principal motif était de mettre sans cesse sous les yeux des fidèles l'image du miracle perpétuel de la multiplication du pain céleste, pour la sanctification de leur âme, dans l'eucharistie. C'est pour cela que, des deux multiplications opérées par Notre-Seigneur, on ne voit ordinairement représentée que la seconde (Marc, VIII, 19), qui fut faite sur des pains de froment, tandis que la première (Marc, VI, 44) est pour objet du pain d'orge. « Le pain de froment est, comme on sait, l'élément de l'eucharistie. En opérant le miracle de la multiplication, Jésus est presque toujours représenté avec une baguette à la main sur les monuments primitifs. Sur un sarcophage publié par Bottari (III, p. 201), on remarque cette circonstance particulière, que de la main du Sauveur qui n'a

pas de baguette, s'échappent des rayons qui vont atteindre trois corbeilles où sont les pains. Sur un autre sarcophage, qui est au Vatican, Jésus étend sa baguette sur trois corbeilles placées à terre, tandis qu'il impose la main gauche sur les poisons que lui présente un de ses disciples. D'autres fois, il impose une main sur des pains et l'autre sur des poisons que lui offrent deux des apôtres. Bottari a publié encore (pl. 37) un sarcophage du Vatican sur lequel la scène est complétée par une circonstance intéressante racontée dans l'évangile de saint Jean (VI, 15) : des Israélites, saisissant Jésus par les bras, semblent vouloir l'enlever pour le proclamer roi.

Les artistes modernes ont retracé, d'une façon plus ou moins réaliste et sans y attacher aucune signification mystique, le miracle de la Multiplication des pains. Nous décrivons ci-après une composition remarquable qui a été faite sur ce sujet par Louis Carrache. Un tableau peint par Murillo pour la chapelle de l'hôpital de la Charité, à Séville, mérite aussi une mention spéciale : le Christ, assis et ayant des pains sur ses genoux, en bénit un qu'il tient à la main; sa belle tête, levée vers le ciel et bien éclairée, est une expression noble et touchante. Près de lui, un jeune enfant saisis par l'anse d'un panier rempli de poisons qu'il apporte un jeune homme. Divers autres personnages entourent Jésus; on remarque au premier plan, à droite, un jeune homme assis et vu de dos qui contemple le Messie, et une vieille femme à l'attitude méditative. Une foule immense est rangée en cercle dans le fond du tableau. Cette peinture, digne en tous points du grand maître qui l'a exécutée, est bien autrement importante que les œuvres qu'on a de lui en France.

Parmi les autres artistes qui ont peint la Multiplication des pains, nous citerons : le Tintoret (gravé par Lucas Kilian en 1602), Pierino del Vaga (gravé par le comte de Caylus, dans le *Cabinet de Crozat*), Taddeo Zuccheri (gravé par Cornelis Cort), Farinati (vaste peinture appartenant à l'église San-Giovanni, de Vérone, et que l'auteur a terminée à l'âge de soixante-dix-neuf ans), Luca Giordano (musée de Munich), Abr. Bloemaert (gravé par Jacob de Gheyn le vieux), Hans Holbein le père (volet d'un retable exécuté en 1502 et appartenant à la galerie d'Augsbourg), Jan van Coninxloo (grisaille, au musée de Bruxelles), Frans. Francken, Claude Audran (autrefois dans l'église des Chartreux, à Paris, gravé par Jean Audran), Joseph Christophe (autrefois dans la cathédrale de Paris), Stella (autrefois dans l'église des Carmélites, à Paris), Abraham Bosse (musée d'Orléans), Edouard Dubufe (exposé au Salon de 1846 et gravé par L.-A. Gautier), etc. Des gravures sur le même sujet ont été exécutées par G. Pencz, Seb. Le Clerc, Caspar Luyken, J.-A. Bellanger, etc.

Multiplication des pains (LA), tableau de Louis Carrache, au musée de Berlin. Le peintre a représenté le moment où le peuple, assis à terre, attend, dans l'enthousiasme et l'admiration, le miracle qui va s'opérer. À gauche, sur le devant de la composition, Jésus, vêtu d'une tunique rouge recouverte d'un manteau bleu, se retourne vers ses disciples, dont un (saint Pierre) tient les cinq pains; il leur adresse la parole et bénit les poisons que lui présente un jeune garçon vu de profil. À droite, sur le premier plan, sont deux femmes assises, dont une tient son enfant dans ses bras. Un peu plus loin, deux hommes debout, dont un s'appuie sur un bâton, fixent toute leur attention sur Jésus-Christ. Le fond du paysage est occupé par la multitude.

Ce tableau, qui provient de la célèbre galerie Giustiniani, est une œuvre capitale du maître. « Le parti que Louis Carrache a pris, dit H. Delacroix, annonce la grandeur de son génie. Les figures principales de la composition, au nombre de dix, sont d'une proportion de forte nature. Elles donnent à ce tableau un aspect large et contribuent, par leur savante disposition et la liaison heureuse des groupes, à la dégradation des plans de ce vaste paysage, qui est couvert d'un nombre immense d'hommes et de femmes dans divers costumes. On ne peut offrir un sujet plus noble et plus capital. Louis Carrache a peint lorsqu'il sortait de l'école du Tintoret; aussi y reconnaît-on la couleur vénitienne réunie à la grandeur et à la correction du dessin qu'il avait puisées dans l'école florentine. »

MULTIPLICITÉ s. f. (mul-ti-pli-si-té — rad. MULTIPLICÉ). Très-grand nombre : La santé, déjà ruinée par l'entéisme, succombe sous la MULTIPLICITÉ des remèdes. (Mass.) L'homme a senti que seul il ne pouvait suffire à la MULTIPLICITÉ de ses besoins. (Buff.) L'effet d'une grande MULTIPLICITÉ d'idées, c'est d'entraîner dans les contradictions les esprits faibles. (Vauven.) La justice, et non la MULTIPLICITÉ des châtiments, produit seule une terreur vraiment salutaire. (Bignon.) La MULTIPLICITÉ des lois est la maladie des États représentatifs. (B. Const.) La MULTIPLICITÉ des rangs et des conditions est de l'enfance des sociétés. (Royer-Collard.)

MULTIPLIÉ, ÉE (mul-ti-pli-é) part. passé du v. Multiplier. Augmenté en nombre; nombreux; ajouté à lui-même, répété : L'habitude

d'une manière d'être poissable et réglée prépara mal aux chances MULTIPLIÉES du hasard. (Mme Necker.) L'ivresse, les narcotiques, à force de sensations MULTIPLIÉES, blasent les sens et jusqu'au cœur. (Virey.) Les grandes fortunes de la province sont le produit du temps MULTIPLIÉ par l'économie. (Balz.)

On vit de toutes parts les forêts abattues, Les champs multipliés, les cités étendues.

Rosset.

— Mathém. Répété autant de fois qu'il y a d'unités dans une quantité donnée : 9 MULTIPLIÉ par 8 égale 72.

— Bot. Se dit des fleurs qui deviennent doubles par l'accroissement du nombre des rangées de verticilles floraux ou par l'accroissement de ces rangées et leur transformation en pétales.

MULTIPLIER v. a. ou tr. (mul-ti-pli-é — lat. *multiplicare*; de *multiplex*, multiple. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : Nous multiplions, que vous multipliez). Augmenter le nombre ou la quantité de : Plus la prospérité MULTIPLIE nos besoins, plus elle nous en détermine. (Mass.) MULTIPLIER les ressorts du gouvernement, c'est en MULTIPLIER les vices, car chacun y apporte les siens. (Marmontel.) Plus vous MULTIPLIEZ les lois, plus vous les rendez méprisables. (J.-J. Rouss.) L'empirisme MULTIPLIE indéfiniment, et à peu de frais, les exemplaires d'un même ouvrage. (Condorcet.) La bonne distribution des richesses est un moyen puissant de les MULTIPLIER. (Droz.) L'homme ne se civilise que parce qu'il MULTIPLIE ses besoins. (E. de Girar.) L'industrie MULTIPLIE les prodiges, tandis que la politique ne sait MULTIPLIER que les révolutions. (E. de Girar.)

J'admire les bienfaits, divine agriculture ! Tu sais multiplier les dons de la nature.

P. LAMBERT.

— Mathém. Composer avec une quantité donnée, comme cette quantité est elle-même composée avec l'unité : MULTIPLIER 25 par 7. MULTIPLIER un nombre par un autre, une quantité par une autre, deux entiers entre eux, une fraction par un entier, un monôme par un monôme.

— v. n. ou intr. Se reproduire, produire des êtres semblables à soi et de plus en plus nombreux par voie de génération : Le pavot MULTIPLIE beaucoup. Les éléphants ne MULTIPLIENT pas lorsqu'ils ont perdu leur liberté. (Buff.) Une chaumière basse dans un terrain coust suit pour contenir, élever et faire MULTIPLIER nos volailles. (Buff.) Les hommes ne MULTIPLIENT pas aussi aisément qu'on le pense; un tiers des enfants est mort au bout de dix ans. (Volt.) Les animaux vertébrés ne peuvent pas MULTIPLIER aussi rapidement que les autres. (F. Bastiat.) La perdrix MULTIPLIE plus que l'oiseau de proie le harang que la balaïne. (Toussend.) Quelquefois les lapins MULTIPLIENT à tel point, qu'on en a trop. (B. Blaze.)

Dieu dit : Multipliez et croissez à l'envi; Nul précepte jamais n'a mieux été suivi; Et l'on continuera sûrement de le suivre.

C. D'HARLEVILLE.

Se multiplier v. pr. Être multiplié, augmenté en nombre ou en quantité : Les devoirs changent avec l'état; plus il est élevé, plus ils se MULTIPLIENT. (Mass.) Les vérités, en se combinant, se MULTIPLIENT. (Turgot.) Plus l'or et l'argent se MULTIPLIENT, plus ils perdent de leur prix. (Montesq.) C'est dans les temps de corruption que les lois se MULTIPLIENT. (Condill.) Les abus naissent et se MULTIPLIENT au milieu du désordre comme certains insectes au sein de la corruption. (S. Dubay.) Les lois se MULTIPLIENT à mesure que les mœurs se dépravent. (De Ségur.) Pour que les capitaux se MULTIPLIENT, il faut cinq choses : activité, économie, liberté, paix et sécurité. (F. Bastiat.) Les idées comme les capitaux se MULTIPLIENT par le mouvement. (E. About.)

— Se reproduire et augmenter en nombre par voie de génération : Ce n'est qu'en détruisant des êtres que les animaux peuvent se nourrir et se MULTIPLIER. (Buff.) Plus un peuple est frugal, plus il doit se MULTIPLIER. (Grimm.)

— Fig. Agir presque simultanément sur plusieurs points, montrer une extrême activité : Il se MULTIPLIE. Il a le don de se MULTIPLIER.

— Fam. Multiplier les armes du roi, Faire de la fausse monnaie, parce que le revers des monnaies portait les armes du souverain.

MULTIPLEUR s. m. (mul-ti-pli-éur — rad. MULTIPLIER). Celui qui multiplie, qui augmente. || Peu usité.

MULTIPLAIRE adj. (mul-ti-plô-lère — du préf. multi, et de polaire). Physiq. Qui a plus de deux pôles : Aimant MULTIPLAIRE.

MULTIPONTUÉ, ÉE adj. (mul-ti-pont-kué — du préf. multi, et de ponctué). Hist. nat. Qui est marqué d'un grand nombre de points.

MULTIRAYONNÉ, ÉE (mul-ti-ré-ion-né — du préf. multi, et de rayonné). Hist. nat. Qui offre un grand nombre de rayons, de lignes divergentes autour d'un centre commun.

MULTIRÈME adj. (mul-ti-rè-me — du préf. multi, et du lat. *remus*, rame). Archéol. Mot

appliqué par quelques antiquaires aux vaisseaux anciens à plusieurs rangs de rames.

MULTISÉCULAIRE adj. (mul-ti-sé-ku-lère — du préf. multi, et de séculaire). Qui a duré plusieurs siècles : Des chênes MULTISÉCULAIRES.

MULTISÉQUÉ, ÉE adj. (mul-ti-sé-ké — du préf. multi, et du lat. *seco*, je coupe). Hist. nat. Qui est divisé en un grand nombre de segments.

MULTISÉRIÉ, ÉE adj. (mul-ti-sé-ri-é — du préf. multi, et de série). Hist. nat. Se dit de parties qui sont disposées en un grand nombre de séries.

— Bot. Se dit des écailles du périgone des fleurs de la famille des composées, lorsqu'elles sont disposées sur plusieurs rangées concentriques.

MULTISILIQUE, ÉE adj. (mul-ti-si-li-ké — du préf. multi, et de silique). Bot. Qui porte de nombreuses siliques.

MULTISILIQUEUX, EUSE adj. (mul-ti-si-li-keu, eu-ze — du préf. multi, et de sili-queux). Bot. Qui produit des siliques nombreuses.

MULTISILLONNÉ, ÉE adj. (mul-ti-si-llo-né — du préf. multi, et de sillonné). Hist. nat. Qui offre un grand nombre de sillons.

— Moll. Se dit d'une coquille qui est creusée d'un grand nombre de sillons.

MULTISOC adj. (mul-ti-sok — du préf. multi, et de soc). Agric. Se dit des instruments de labourage qui sont pourvus de plusieurs socs : Charrue MULTISOC de Howard.

MULTISPIRÉ, ÉE adj. (mul-ti-spi-ré — du préf. multi, et de spire). Moll. Qui décrit un grand nombre de tours de spire.

MULTISTRÉ, ÉE adj. (mul-ti-stri-é — du préf. multi, et de strié). Zool. Qui est marqué d'un grand nombre de stries.

MULTI SUNT VOCATI, PAUCI VERO ELECTI (Beaucoup d'appelés, peu d'élus). V. APPELER.

MULTITIGE adj. (mul-ti-ti-je — du préf. multi, et de tige). Bot. Qui produit plusieurs tiges.

MULTITUDE s. f. (mul-ti-tu-de — lat. *multitudo*; de *multi*, nombreux). Très-grand nombre : Une MULTITUDE d'animaux, de plantes. Une MULTITUDE d'objets de toutes sortes. Il ne faut pas plus se plaindre de la MULTITUDE des livres que de celle des citoyens. (Volt.) De suppositions fausses en suppositions fausses, nous nous sommes égarés parmi une MULTITUDE d'erreurs. (Condill.) La MULTITUDE des paroles qui remplit nos livres annonce notre ignorance et les obscurités dont nos savoirs sont remplis. (J. Joubert.) Il y a dans le monde une MULTITUDE de malheureux qui ne sont pas malheureux par leur faute. (F. Bastiat.)

— Très-grand nombre d'hommes : Une grande MULTITUDE envahissait les rives. || Peuple, foule, généralité des hommes : L'art de commander à la MULTITUDE. On voit souvent le bout de son autorité; si on la voulait pousser trop loin, on révolterait la MULTITUDE. (Fé.) Tout ce qui fait étonnement plait à la MULTITUDE. (Chateaub.) Les conquérants sont les seuls princes que la MULTITUDE respecte. (Proudh.) Au lieu d'être les éducateurs de la MULTITUDE, nous nous sommes faits ses esclaves. (Proudh.) Il ne faut souvent qu'un ambassadeur, qu'un mécontent, pour égarer la MULTITUDE. (E. de Gir.) La MULTITUDE, c'est tout le monde, c'est le genre humain dans toute sa majesté. (Michelet.) La seule religion qui convienne désormais à la MULTITUDE est celle de sa propre dignité. (Proudh.)

Telle est la multitude et sans frein et sans lois; Injuste sans pudeur, et sans remords ingrate, Elle hait qui la sert, et chérit qui la flatte.

LA HARPE.

— Syn. Multitude, affluence, concours, foule, presse. V. AFFLUENCE.

MULTIVALVE adj. (mul-vi-val-ve — du préf. multi, et de valve). Bot. Se dit des capsules qui sont formées d'un grand nombre de valves.

— Moll. Se dit de coquilles qui résultent de l'assemblage de plus de deux valves. || s. f. pl. Division des mollusques comprenant toutes les coquilles qui ont plus de deux valves. Cette division, purement artificielle, renferme des mollusques très-éloignés les uns des autres, et on y a compris même de véritables crustacés, tels que les anatifes et les balanes. Aussi est-elle complètement supprimée par les auteurs modernes.

MULTIVALVÉ, ÉE adj. (mul-ti-val-vé — rad. multivalve). Bot. Qui a plusieurs valves.

MULTIVOLUPÉREUSE s. f. (mul-ti-vol-li-pré-zan-se — du préf. multi, du lat. *volo*, je veux, et de présence). Théol. Faculté qu'aurait le Christ, d'après certains protestants, d'être présent en même temps partout où il voudrait.

MULTIVOLUPÉREUSE, ENTE adj. (mul-ti-vol-li-pré-zan, an-te — rad. multivolupéreuse). Théol. Se dit du Christ présent, d'après certains théologiens protestants, partout où il veut, en même temps.

MULTINOMAH, nation nombreuse de la région Missouri-Colombienne (Amérique du Nord), dont la tribu principale vit dans l'île

Wappato, située au confluent du Multnomah avec la Colombia, et à laquelle appartiennent les *Cathlacumup*, les *Cathlanagwah* et les *Cathlacomatup*, qui demeurent entre la Colombia et le Multnomah; les *Clannahnamum* et les *Clanahnah*, qui habitent l'île Wappato; les *Quathlapotles*, à la droite de la Colombia; et, plus haut, sur le même fleuve, les *Shatos*; les *Cathlanah*, établis plus bas et dans un village de l'île du Daim ou Deer; enfin les *Clackamans*, habitant plusieurs villages sur les rives du Clackamans, affluent droit du Multnomah. Toutes ces tribus parlent le même idiome nommé le *multnomah*.

MULTONGULÉ, ÉE adj. (-mul-ton-gu-lé — du préf. *multi*, et de *ongulé*). Mamm. Se dit d'un animal qui porte plus de deux sabots à chaque pied.

— s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux qui ont plus de deux doigts onglés à chaque pied.

MULTOPORINE s. f. (mul-to-po-ri-ne — du préf. *multi*, nombre, et de *porine*). Zooph. Genre d'eschareux.

MUMBLE s. m. (mon-ble). Féod. Droit que le seigneur levait sur les bêtes tuées.

MUMBO-JUMBO, idole dont se servent certaines peuplades nègres de l'Afrique pour contenir leurs femmes dans la soumission.

MUMEYIZ s. m. (mu-mé-iz). Secrétaire du premier bureau de la chancellerie d'Etat ottomane.

MUMIFORME adj. (mu - mi - for - me — du lat. *mumia*, momie, et de *mi-forme*). Entom. Se dit des nymphes de lépidoptères qui ressemblent à des momies égyptiennes.

MUMME s. f. (mu-me). Comm. Sorte de bière de Brunswick. On dit aussi MUM.

MUMMIUS (Lucius), consul romain (146 av. J.-C.). Il anéantit la ligue achéenne, emporta Corinthe d'assaut, livra la ville aux flammes, fit massacrer les hommes, vendit les femmes, et les enfants comme esclaves, effaça la Grèce du rang des nations et la réduisit en province romaine. Il reçut, à son retour, les honneurs du triomphe et le surnom d'*Achaicus* (145). Mummius fit transporter à Rome les statues, vases, tableaux, ornements précieux, tous les chefs-d'œuvre de la Grèce, et surtout de Corinthe; et telle était l'ignorance romaine, que le consul menaça un pilote de l'obliger à remplacer ces objets s'il les laissait détériorer dans le trajet.

MUMMOL (Ennius), guerrier bourguignon, l'un des plus grands hommes de guerre du vie siècle, mort en 585. Comte d'Auxerre (561) et patrice des troupes de Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, il chassa de la Bourgogne les Lombards (571) et les Saxons, enleva la Touraine et le Poitou à Chilpéric, battit complètement Didier, comte de Toulouse, excita par ses succès les jalousies de ses rivaux, et se retira alors à Avignon (581), dont il reçut le gouvernement et où il entassa d'immenses richesses. En 584, de concert avec l'évêque Sagittaire et Didier, comte de Toulouse, il prit les armes pour renverser le roi Gontran et le remplacer par Gondevald, fils de Clotaire; mais, abandonné par ses alliés, il se retira dans le château de Comminges, y fut assiégé par les Bourguignons, livra Gondevald au roi Gontran, sur la promesse qu'il obtiendrait son pardon, et n'en fut pas moins mis à mort par ordre de ce prince.

MUN (Thomas), économiste anglais, qui vivait au xviii^e siècle. Il acquit à Londres de grandes richesses en se livrant à des opérations commerciales, et se fit une telle réputation d'habileté et de probité, que le grand-duc de Toscane, Ferdinand, lui prêta sans intérêt 40,000 couronnes pour l'aider dans une entreprise avec les Turcs. On lui doit un ouvrage estimé : *England's treasure by foreign trade, or the balance of our foreign trade is the rule of our treasure* (Londres, 1664, in-8°), et on lui attribue : *A discourse of trade from England to the East Indies* (Londres, 1621, in-4°).

MUN (Alexandre-François, comte DE), général français, mort en 1816. Il prit part aux campagnes de Flandre, à la guerre de Sept ans, fut blessé à Minden (1759), devint maréchal de camp en 1784 et lieutenant-général en 1814. — Son fils, Jean-Antoine-Général, comte DE, mort en 1843, entra dans les gardes du roi en 1788, puis devint chambellan de l'empereur, pair de France en 1815, et reçut le titre de marquis en 1817. Il continua à siéger à la Chambre des pairs après la révolution de Juillet.

MUNARI DEGLI ARETUSI (Pellegrino), dit Pellegrino de Modène, peintre italien, tué en 1523. Après avoir reçu les leçons de son père, il alla étudier à Rome sous la direction de Raphaël, qui l'employa aux peintures des loges du Vatican, et devint celui de ses élèves qui approcha le plus du maître par la grâce des airs de tête et des poses, par le mouvement des figures. De retour à Modène en 1520, il y ouvrit une école où il forma de bons élèves, et peignit pour diverses églises de cette ville de bons tableaux, pour la plupart aujourd'hui perdus. Cet artiste périt massacré par les parents d'un jeune homme qu'en ses fils avait tué dans une querelle. — Son petit-fils, César MUNARI DEGLI ARETUSI, dit César Aretusi, né à Modène, mort à Bologne en 1618, devint surtout un excellent peintre de por-

trait. N'ayant que peu d'imagination, il chargea le plus souvent Fiorini de composer les tableaux et les fresques qu'il exécutait avec un grand talent de coloriste. Il a laissé de remarquables copies des tableaux des grands maîtres, notamment celles des peintures du Corrège à Saint-Jean de Parme. On voit de lui, au musée de Florence, une fort belle tête de vieillard.

MUNASCHITE (mu-na-zi-chi-te). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui croit à la métempsycose.

MUNATIUS PLANCUS (L.), orateur et général romain, né à Tibur. Il suivit César dans les Gaules, fut nommé consul avec Lépide, puis quitta les républicains pour s'attacher à Antoine, qu'il abandonna ensuite pour Octave. Ce fut sur sa proposition que le sénat déclara à ce dernier le titre d'*Auguste*. Octave l'éleva à la dignité de censeur (22 av. J.-C.). Pendant son proconsulat en Gaule, il avait fondé ou au moins restauré la ville de Lyon (*Augustum*). Horace lui a adressé l'ode *Laudabunt alti clarum Rhodan* (lib. I).

MUNCER (Thomas), un des chefs de la secte des anabaptistes. V. MUNZER.

MUNCH (Ernest-Hermann-Joseph DE), historien suisse, né à Rheinfelden, canton d'Argovie, en 1798, mort en 1841. Il étudia le droit à l'université de Fribourg, et, après avoir occupé un emploi au tribunal de Rheinfelden, il professa le droit en Suisse de 1819 à 1821. Nommé professeur d'histoire à l'université de Fribourg en 1824, il obtint quatre ans après une chaire d'histoire religieuse et de droit canonique; mais ses tendances anticatholiques lui firent de nombreux ennemis, qui menacèrent un instant sa propre sûreté et l'obligèrent à accepter une place de bibliothécaire à La Haye. En 1831, il devint conseiller intime et bibliothécaire du roi de Wurtemberg. Ses travaux sont très-nombreux et très-importants. Nous citerons de lui : *Expéditions de l'Europe chrétienne contre les Ottomans et les tentatives des Grecs pour recouvrer leur liberté* (Bâle, 1822-1826); les *Actions de François de Sickingen* (Stuttgart, 1827-1829); une édition des *Epistolæ obscurorum virorum* (Leipzig, 1827); le *Roi Buzio* (Ludwigsburg, 1827); *Histoire des anciennes et des nouvelles cortés en Espagne* (Stuttgart, 1824-1827); le *Système représentatif en Portugal* (Leipzig, 1827); *Histoire de la maison et de la province de Fürstberg* (Aix-la-Chapelle, 1831-1833); *Mélanges historiques* (Ludwigsburg, 1828); *Histoire de la maison d'Orange-Nassau* (Aix-la-Chapelle, 1831-1833); le *Grand duché de Luxembourg considéré comme partie intégrante de la Confédération germanique* (La Haye, 1831); *Souvenirs des femmes illustres de l'Italie* (Aix-la-Chapelle, 1831); *Collection complète des anciens et des nouveaux concordats* (Leipzig, 1831-1833); les *Princesses de la maison de Bourgogne-Autriche dans les Pays-Bas* (Leipzig, 1832); *Histoire générale des temps modernes* (Leipzig, 1833-1835); *Études historiques et biographiques* (Stuttgart, 1836); *Souvenirs et études des trente-sept premières années de la vie d'un savant allemand* (Carlsruhe, 1836-1838); *Situation des affaires de Rome et questions catholiques* (Stuttgart, 1838); *Paolo Sarpi et sa lutte contre les chancelleries et les jésuites* (Stuttgart, 1839); *Mémoires sur l'histoire religieuse, politique et morale des trois derniers siècles* (Stuttgart, 1839); *Mémoires sur l'histoire de la maison d'Est et de Lorraine du xvi^e au xvi^e siècle* (Stuttgart, 1840); *Souvenirs, esquisses de voyages et fantasmes* (Stuttgart, 1841-1842); et enfin un grand nombre de brochures politiques ou religieuses de circonstance.

MUNCH (Peter-Andrew), philologue scandinave, né à Christiania en 1810, mort à Rome en 1863, était le fils d'un pasteur protestant. Reçu docteur à Christiania, en 1833, il s'adonna des lors à l'étude de l'histoire et de la philologie, et devint, en 1841, professeur à cette même université, où ses cours sur la littérature scandinave et la grammaire des langues du Nord comprises eurent un très-grand succès. Il fit aussi des leçons fort remarquables sur la géographie de la Norvège, dont il s'est occupé d'une manière toute spéciale. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Grammaire des langues runiques* (Christiania, 1848); *Grammaire des anciennes langues du Nord* (1849); *Grammaire des langues gothiques* (1848); *Historisk geographisk Beskrivelse over Kongeriget Norge i Middelalderen* (1849); *Des cartes de la Norvège* (1845-1848); *Histoire du peuple norvégien* (1854-1858); mentionnons encore des éditions de l'*Edda, des Norges gamle Love* (Christiania, 1846-1849), et enfin les *Anciens sagas des peuples germaniques septentrionaux* (Lubeck, 1853).

MUNCH (André), poète norvégien, parent du précédent, né en 1811. Il est fils de l'évêque de Christiania et a fait ses études à l'université de Christiania, où il a obtenu, en 1830, un emploi à la bibliothèque. On de lui trois recueils de vers, dans lesquels on trouve de l'imagination et beaucoup de facilité. Ils ont pour titres : *Dipte, gamle og nye* (Christiania, 1848); *Nye digte* (Christiania, 1850); *Sorg og trøst* (Christiania, 1852).

MUNCH-BELLINGHAUSEN (Edouard-Joachim, comte DE), homme d'Etat autrichien,

né à Vienne en 1786. Il suivit de bonne heure la carrière administrative, remplit les fonctions de maire de Prague, prit part à la négociation du traité sur la libre navigation de l'Elbe et attira, à cette occasion, l'attention du prince de Metternich, qui le nomma ministre plénipotentiaire de l'Autriche près de la diète germanique (1823). A ce titre, le comte de Münch contribua à faire adopter par ce corps politique un grand nombre de mesures rétrogrades. Appelé au poste de ministre d'Etat en 1841, il remplit ces fonctions jusqu'en 1848, époque où il se retira de la vie politique.

MUNCH-BELLINGHAUSEN (Eligius-François-Joseph, baron DE), auteur dramatique allemand, neveu du précédent, plus connu sous le pseudonyme de *Frédéric Halm*, né à Cracovie en 1806, mort en 1871. Bien que destiné à la carrière politique par son père, conseiller de l'empire d'Autriche, il se laissa emporter par son goût pour la littérature, et donna, en 1834, sur le théâtre de Vienne, sa première pièce, *Gracids*, qui obtint un immense succès. Il fit jouer successivement les *Camoens* (1838); *Smelda Lambertazzi* (1839); *Un duc arrêté* (1840); le *Roi Wamba*, la *Fille adoptive*, le *Fils du désert* (1842), sa meilleure pièce; *Maria de Molina* (1847), et le *Gladiateur de Ravenne* (1857), qui obtint un tel succès que l'auteur dut trahir son pseudonyme. On lui doit encore le *Roi et le Paysan* (1841), imité de Lope de Vega, et *Cymbeline* (1842), imité de Shakspeare; une tragédie classique, *Sampiero* (1844), qui obtint un vif succès, et plusieurs comédies, dont la meilleure, *Défense et ordre* (1848), est restée au répertoire. Münch a aussi publié sous son pseudonyme habituel un volume de *Poésies* posthumes (1850). Dix ans auparavant, il avait été nommé conseiller du gouvernement. En 1845, il devint administrateur de la bibliothèque de Vienne, conseiller d'Etat, et fit paraître un savant ouvrage sur les *Vieilles collections des drames espagnols* (Vienne, 1852). Enfin l'Académie impériale de Vienne l'admit au nombre de ses membres. Ce remarquable écrivain possédait à un haut degré la science des effets et des combinaisons dramatiques, et ses poésies se distinguent par l'abondance et la verve lyrique. Ses *Œuvres littéraires* ont été réunies et publiées à Vienne (1856-1864, 8 vol. in-8°).

MUNCHAUSIE s. f. (meun-chô-zil). Bot. Syn. de LAGERSTROMIE.

MÜNCHEN, nom allemand de MUNICH.

MÜNCHENBUCHSEE, village de Suisse, canton de Berne, à 8 kilom. S.-S.-O. de Fraubrunnen, 2,200 hab. Ecole normale cantonale d'instituteurs primaires, dans une ancienne commanderie de l'ordre de Malte.

MÜNCHENREITZ, village de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 11 kilom. N. d'Innsbruck, sur la rive gauche de l'Isar, 2,900 hab. Dans la chapelle du château, on voit le tombeau de la maison de Wallenstein.

MÜNCHHAUSEN (Gerlach-Adolphe, baron DE), homme d'Etat allemand, né en 1688, mort en 1770. Il remplit, entre autres fonctions, celles de conseiller à la cour d'appel de Zelle, de membre du conseil de régence de l'électorat de Hanovre (1728), de curateur de l'université de Göttingue (1732), fut chargé de diverses missions diplomatiques et devint premier ministre en 1765. Le baron de Münchhausen se concilia, pendant les cinq années qu'il conserva le pouvoir, l'affection des Hanovriens par la douceur de ses procédés gouvernementaux. C'était un esprit éclairé, grand protecteur des sciences et des lettres, qui contribua puissamment à la prospérité et à la haute réputation de l'université de Göttingue.

MÜNCHHAUSEN (Jérôme-Charles-Frédéric, baron DE), officier allemand devenu célèbre par ses babilleries, né en Hanovre en 1720, mort en 1797. Il était de la famille du précédent, avait fait, en qualité d'officier de cavalerie dans l'armée russe, des campagnes contre les Turcs. De retour en Hanovre, il racontait sans cesse ses exploits, avec des exagérations tellement grotesques et invraisemblables, que le savant littérateur Raspe recueillit ces fanfaronnades, qui lui paraissaient trop amusantes pour rester dans l'oubli, et les fit paraître sous le titre de : *Baron Münchhausen's narrative of his marvellous travels and campaigns in Russia* (Londres, 1785), et embellissant encore les récits du baron. Ce livre, qui obtint un succès extraordinaire, est resté comme le modèle le plus parfait de l'art de débiter d'un ton simple et naturel, avec un sang-froid imperturbable et une parfaite naïveté, les mensonges les plus merveilleux et les moins croyables. Bürger en fit une traduction allemande très-estimée (1788), et il ajouta de nombreux chapitres, de même que Schnorr, qui en donna une suite (1794-1800, 3 vol. in-8°). La meilleure traduction française est celle de Th. Gautier fils, illustrée par Doré (1862, in-4°). Münchhausen a donné, sous le titre de *Münchhausen* (1838, 4 vol. in-8°), un roman satirique dans lequel il tourne en ridicule, à l'aide des mêmes procédés narratifs, que le baron de Crac allemand, le charlatanisme scientifique et industriel de l'époque.

MÜNCHHAUSEN (Alexandre, baron DE),

homme d'Etat allemand, parent du précédent, né en 1813. Il entra dans l'administration du royaume de Hanovre en 1836, devint membre de la première Chambre en 1841, conseiller de cabinet des conférences de Dresde, qui eurent lieu peu après son arrivée au pouvoir, il s'attacha à combattre les idées ultra-réactionnaires qui dominaient dans les cabinets des divers gouvernements de l'Allemagne, défendit contre la diète germanique une loi votée par les Chambres hanovriennes et que ce corps politique voulait révoquer, et entra dans la vie privée lors de l'avènement du roi Georges V en 1851.

MUNCK (V. THOMAS).

MUNCKER (Thomas), philologue allemand, né dans la Frise en 1652, mort en 1681. Il fonda à Delft une école de grammaire, qui prospéra rapidement, et se fit avantagusement connaître des savants par plusieurs éditions, accompagnées de notes et de commentaires, notamment *Hymn* (Hambourg, 1672, in-8°) et *Mythographi latini* : *Hyginus, Fabius Planciades, Fulgentius, Lactantius Placidus, Abrius Philoponus* (Amsterdam, 1681, in-8°), édition fort estimée.

MUNCZ (Jean), mathématicien allemand, né à Blaubeuren (Bavière), mort à Vienne en 1503. Il devint chanoine de la cathédrale de cette dernière ville et s'adonna à l'étude des mathématiques, de l'astronomie et de l'astrologie. Son principal ouvrage, à pour titre : *Astrologia operatio* (Vienne, in-4°).

MUNDA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, chez les Bastules Carthaginiens. C'est aujourd'hui le bourg de *Ciudad-Rondo*. C'est dans les plaines de Munda que, l'an 45 av. J.-C., César porta les derniers coups à ses ennemis, qui étaient alors vaincus en Afrique, près de Thapsus, Métellus Scipion et Varus, et s'être emparé d'Utique, où Caton se donna la mort, il dut passer en Espagne, où Cneius et Sextus, fils du grand Pompée, commandaient une armée de treize légions, avec une flotte non moins puissante. Le choc eut lieu près de Munda (royaume de Grenade), l'an 45 av. J.-C., et fut le plus terrible de tous ceux que César avait eu jusque-là à soutenir. Cneius et Sextus, héritiers de la haine paternelle contre le vainqueur de Pharsale, combattirent avec la fureur du désespoir l'ennemi de leur famille et celui qu'ils considéraient comme l'oppressur de leur patrie. La victoire fut longtemps disputée, et plus d'une fois elle pencha du côté des fils de Pompée. Jamais certainement César n'avait couru de plus terribles dangers. Ses soldats, enfoncés et mis en désordre pour la première fois, commençaient à prendre la fuite. César se jeta au milieu d'eux : « Eh quoi ! leur cria-t-il, vous livrez à des enfants un général qui a blanchi avec vous sous les lauriers ! » A l'aspect du général qui les menait tant de fois à la victoire, ils reprennent courage, se reforment, et, à leur tour, se précipitent furieux, irrésistibles, sur les légions ennemies. Celles-ci, déjà épuisées par l'ardeur de la lutte, ne tardent pas à plier devant ce retour inattendu ; bientôt elles sont mises en désordre et cherchent leur salut dans la fuite. Cneius tomba sur le champ de bataille, les armes à la main, ne voulant pas survivre à la ruine de son parti, qu'il considérait comme sa ruine. Cneius, allé chercher un refuge dans les montagnes de la Calabrie, espérant encore des jours meilleurs.

Munda faisait être l'écueil de la fortune de César; vingt fois il se vit sur le point d'être pris ou tué. Aussi disait-il dans la suite que dans toutes les autres occasions il avait combattu pour la gloire, mais qu'à Munda il avait combattu pour la vie.

Cette fois, il n'avait plus d'ennemis capables de lui résister, il était le maître de Rome et du monde entier, et la terre allait faire silence autour de lui comme elle s'était tue devant Alexandre. Le vainqueur envivé ne voyait pas le poignard de Brutus s'approcher dans l'ombre.

MUNDANELLA (Louis), médecin italien, né à Brescia, mort vers 1570. Il fut mis à la tête du Jardin des plantes de Padoue et acquit de la réputation comme médecin et comme botaniste. Ses principaux ouvrages sont : *Epistolæ medicinales variarum questionum et locorum Galeni difficultatum expositionem continentes* (Londres, 1558, in-4°); *Dialogi medicinales* (Zurich, 1551, in-4°); *Theatrum Galeni* (Bâle, 1551, in-fol.), ouvrage jadis très-estimé.

MUNDAT s. m. (mon-da). Syn. de MAINBOURNE.

MUNDAY (Anthony), littérateur anglais, né en 1553, mort à Londres en 1633. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il vécut longtemps à Rome et à l'étranger et qu'il fut, en 1592, un des dénonciateurs du complot papiste contre la reine Elisabeth. Il a composé divers écrits en vers et en prose, entre autres : *The Mirror of unbelief*, mais il est surtout connu comme un des plus anciens auteurs dramatiques de la Grande-Bretagne. On a de lui une quinzaine de pièces de théâtre, irrégulières et triviales; mais on y trouve des scènes franchement comiques, des peintures vigoureuses et de la verve. Celles qui ont été imprimées sont : *la Chute de Robert*, le *Comte de Huntingdon*, la *Mort du comte de*

Huntingford (1601); les *Charmes de la neurve* (1607); la *Première partie de la vie de Sir John Oldcastle*, en collaboration avec Drayton.

MUNDEN, ville de Prusse, province de Hanovre, à 16 kilom. N.-E. de Cassel, au confluent de la Fulde et de la Werra; 16.000 hab. Broseries, tanneries, fabrique de tabac, blanchisserie, construction de bateaux; exploitation de pierre meulière et de houille. Commerce actif et de transit très-important; exportation de bois, toile, potasse, poterie, papier, tabac et grains. Cette ville, assez bien bâtie, propre et régulière, possède une belle église, dédiée à saint Blaise, et construite en 1263. Au XIX^e siècle, Munden faisait partie de la hanse, dont elle était un des principaux entrepôts; elle fut pillée par Tilly en 1550, et occupée par les Français en 1755 et 1805.

MUNDICK s. m. (mon-dik). Min. Poussière de minerai stannifère, qui ne contient que très-peu d'étain et que l'on rejette.

MUNDIE s. f. (mon-di). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygalées, qui comprend des arbrisseaux du Cap et du Brésil.

MUNDILFORE, dans la mythologie du Nord, le père des deux enfants *Maná* et *Luma*, la lune et le soleil. Ils étaient si beaux que les Ases les enlevèrent et leur donnèrent à conduire le char des deux astres d'après lesquels leur père les avait nommés.

MUNDOURE s. m. (mon-dou-re). Ichtyol. Poisson du genre spare.

MUNDT (Théodore), littérateur allemand, né à Potsdam en 1808, mort en 1861. Il étudia d'abord la philologie et la linguistique à Berlin, puis s'adonna à la littérature avec tant de succès, qu'il devint bientôt un des chefs littéraires de la jeune Allemagne, avec Heine, Freiligrath et quelques autres. Dénoncé en 1835, par Menzel, comme professant des doctrines antireligieuses, Mundt dut s'expatrier pendant plusieurs années. Il parcourut alors une partie de l'Europe et ne revint qu'en 1839 à Berlin, où il résida environ neuf ans. Après les événements de 1848, il fut nommé professeur d'histoire et de littérature à l'université de Breslau et en dernier lieu bibliothécaire de l'université de Berlin (1850). On a de lui : *Madelon* ou les *Romanciers de Paris* (Leipzig, 1822); le *Duo* (Berlin, 1832); *Embarras de la vie moderne* (Leipzig, 1834); *Krim Girat* (Berlin, 1835); *Charlotte Stieglitz* (Berlin, 1835); *Madone, entretien avec une sainte*; *l'Art de la prose allemande* (Berlin, 1837); *Caractères et situations*, esquisses, études littéraires (Weimar, 1837); *Promenades et voyages* (Altona, 1838-1840); *Études d'un touriste* (1840); *Thomas Munzer* (Altona, 1841); *Cours de lecture* (Berlin, 1844); *Histoire de la société, des progrès et des problèmes sociaux* (Berlin, 1844); *Traité d'esthétique* (Berlin, 1845); le *Saint-Esprit et l'esprit*; *l'Épique* (Berlin, 1845); *Histoire littéraire universelle* (Berlin, 1846); *Histoire de littérature contemporaine* (Berlin, 1846); *Mythologie des anciens peuples* (Berlin, 1847); *Mélanges* (Leipzig, 1847); *l'Éloquence parlementaire des peuples modernes* (Berlin, 1848); les *Matadors* (Leipzig, 1850); *Machiavel et la politique européenne* (Leipzig, 1851); *Histoire des États en Allemagne considérés au point de vue de leur développement social et de leur représentation politique* (Berlin, 1853); la *Guerre pour la mer Noire* (Leipzig, 1855); *Un duo allemand* (Leipzig, 1855); *Paris sous l'Empire* (Berlin, 1857); *Mendoza, le père des fripons* (Berlin, 1857). Nous citerons encore : une édition des *Écrits politiques* de Luther (Berlin, 1844); les *Écrits posthumes et la correspondance de Knebel*, publiés en collaboration avec Varnhagen de Ense (Leipzig, 1838-1836), avec une étude approfondie sur Knebel; et, outre, des articles dans le *Zodiaque littéraire*, supprimé par le gouvernement prussien, et dans les *Diocèses*, journal littéraire.

Mundt fut un des écrivains les plus convains du parti de la jeune Allemagne. Comme M. Wienborg, dit M. Saint-René Taillandier, il a cru à la régénération de l'Allemagne; comme lui, il a cherché ce qui manquait surtout à son école, des principes nettement conçus, des idées à défendre et qui les protégeaient eux-mêmes. Toutefois, il y a eu plus d'ardeur que d'originalité dans son esprit, et les idées auxquelles il demandait une action forte sur la société n'étaient, il faut le dire, ni très-neuves, ni très-fécondes. Ce que Mundt voulait surtout, c'était de réhabiliter, comme on dit, la matière, de justifier la chair et ses désirs. L'idée à laquelle il est le plus attaché et qu'on retrouve dans tous ses écrits n'est pas autre chose que ce panthéisme à la fois mystique et sensuel vers lequel les imaginations allemandes se laissent si aisément entraîner. Comme littérateur, il est plein de chaleur et de verve. Il excelle dans les portraits de personnages célèbres, dans les récits de voyage, et ses écrits sont pleins d'aperçus ingénieux, de réflexions vives, hardies et brillantes.

MUNDT (Clara MÜLLER, d'ad.), romancière allemande, femme du précédent et connue sous le pseudonyme de *Louise Mühlbach*, née à Neubrandenburg en 1814, morte en 1873. Son père, conseiller aulique, lui fit donner une excellente instruction, qui développa sa vive imagination et tourna son esprit vers l'étude des questions sérieuses. En 1839, elle

épousa le littérateur Théodore Mundt, dont elle adopta les idées avancées, et se fit bientôt connaître par ses opinions radicales sur l'émancipation des femmes, et par un grand nombre de romans, qui abondent en digressions politiques et sociales. Parmi les ouvrages de cette féconde romancière, nous citerons : *Premier et dernier amour* (Altona, 1838); la *Vie des femmes, fille, épouse, artiste, princesse* (Altona, 1839); *Oiseaux voyageurs* (Altona, 1840); le *Monde* (Stuttgart, 1841); *l'Enfant de la nature* (Altona, 1842); *Fortune et argent* (Altona, 1842); *Justin* (Leipzig, 1843); *Grèce* (Altona, 1844); *Après le mariage* (Leipzig, 1844); *Nouvelles et scènes* (Leipzig, 1845); *Un roman à Berlin* (Berlin, 1846); *Esquisses de voyage* (Berlin, 1846); *Histoire de cour* (Berlin, 1847); la *Fille d'une impératrice* (Berlin, 1848); *Aphra Behn* (Berlin, 1849); *Jean Gotszky, le marchand de Berlin* (Berlin, 1850); *Katarina Parr* (Berlin, 1850); *l'Enfant de la société* (Berlin, 1850); *Berlin et Sans-Souci* (Berlin, 1852); *Frédéric le Grand et sa cour* (Berlin, 1853); le *Monde et le théâtre* (Berlin, 1854); *Joseph II et sa cour* (Berlin, 1858); la *Reine Hortense*, étude biographique (Berlin, 1857); *Petits romans* (Altona, 1860-1866, 2 vol.); *Nouvelles* (Leipzig, 1865, 4 vol.); enfin, un nombre considérable de nouvelles publiées dans des recueils littéraires. Ses romans historiques sont très-estimés.

MUNDUALDE s. m. (mon-du-al-de). Tuteur d'une femme, chez les Lombards.

MUNDUS s. m. (mon-duss — mot lat. qui signifie monde). Antig. Sorte de fosse présentant la forme d'un ciel renversé, et dont la partie inférieure était consacrée aux dieux Mânes.

— Encycl. V. MÂNES.

MUNDY (George RODNEY), marin anglais, né à Londres en 1805. Élève du collège naval en 1818, il s'embarqua l'année suivante, devint lieutenant en 1826, commodore en 1828, remplit une mission en Belgique lors de la guerre des Pays-Bas (1831), fit ensuite des croisières sur les côtes de Syrie et dans l'archipel Indien et se distingua en combattant contre les pirates de Bornéo. Lors de la guerre que soutinrent les puissances occidentales contre la Russie (1854-1855), Mundy reçut un commandement dans la Baltique, prit part à la prise de Bomarsund, puis devint successivement commandant en second de la flotte de la Méditerranée, commandant en chef d'une escadre sur les côtes de l'Italie méridionale (1859-1860), et vice-amiral (1863). Il a publié : *Relation de l'expédition de Bornéo* (Londres, 1848, 2 vol. in-8); *Hannibal à Palerme et à Naples* (1859-1861).

MUNEDJIM-BASCHI s. m. (mu-né-djim-bass-chi). Premier astronome de la cour ottomane.

MUNÉRAIRE s. m. (mu-né-rère — lat. *munerarius*; de *munus*, charge). Antig. rom. Celui qui donnait à ses frais des jeux publics, une représentation théâtrale ou un combat de gladiateurs.

MUNGO s. m. (mon-go — de l'angl. *must go*, cela doit aller. Etym. dout.). Etoffe fabriquée avec des déchets de drap neuf.

— Mamm. Espèce de mangouste de l'Inde.

— Bot. Genre d'ombellifères de l'Inde.

— Encycl. Mamm. Le *mungo*, appelé aussi *mangouste* de l'Inde ou *mangouste à bandes*, a une longueur totale de 0m,25, non compris la queue, qui a environ 0m,20. Son pelage est brun; le dos et les flancs sont recouverts de poils longs, blanchâtres, avec un large anneau brun au milieu, à extrémité rousse, disposés de telle sorte que les anneaux bruns d'un certain nombre de ces poils arrivent à la même hauteur et forment ainsi, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue, douze ou treize bandes transversales d'un brun foncé, séparées l'une de l'autre par une teinte rousse que forme l'extrémité des poils; la tête et les épaules sont d'un gris brun, la mâchoire inférieure et les lèvres roussâtres, les pattes et la queue brunes. Cet animal habite l'Inde. Il se nourrit de rats et surtout de serpents; il a pour ces derniers une antipathie plus prononcée, et semble ne vivre que pour leur dresser des embûches et les détruire. On dit que, pour se guérir et même pour se préserver de leurs morsures, il va se frotter contre une plante appelée aussi *mungo*. Il creuse la terre avec son museau pointu, soit pour déterrer les racines de cette plante, soit pour y chercher sa nourriture. Il fauche fortement autour de lui. « Il est, dit V. de Bomare, d'un caractère fort sauvage; il mord cruellement et déchire tout ce qu'il rencontre. Par-dessus pendant le jour, il dort tranquillement dans sa caverne, d'où il sort le soir en flairant; il grimpe sur les arbres, croque les atteignés, les fourmis, les vers, les racines tendres des arbres. Il entre dans les poulaiers et y suce le sang des poules; il régnera sa tanière vers le lever du soleil. » D'après le même auteur, le *mungo* serait très-malpropre. Mais, sur ce point comme sur quelques autres, il est en désaccord avec les observations plus exactes faites par divers auteurs, et notamment par Vosmaër, qui a gardé un de ces animaux pendant un an. Sans doute cet individu avait été pris jeune, et on avait

pu l'apprivoiser assez facilement. « Il était extrêmement familier, dit Vosmaër, se laissait manier comme un petit chien, et en jouait il prenait le doigt dans sa gueule sans jamais mordre; dans le jour, il dormait souvent, ayant la tête, la queue et les pattes cachées sous son corps, en demi-boule, ou à la manière du hérisson. » Le soir, il dormait couché dans la robe de chambre de son maître. Sa nourriture ordinaire se composait de viande bouillie ou rôtie de toute sorte, mais il avait une préférence marquée pour le mouton. Il était très-friand de carottes, de prunes, et d'autres fruits, ainsi que d'œufs. Il saisit promptement un jour un moineau qu'on avait lâché dans sa cage, et parut le croquer avec plaisir. Mais il refusait de manger du pain. Il buvait fréquemment et beaucoup. « Fort souvent, ajoute Vosmaër, il folâtrait dans l'eau de son baquet, et y tournait de même qu'un chien pour attraper sa queue. Ennemi de la saleté, son corps était toujours propre, et, pour satisfaire à ses besoins, il se mettait toujours à un même endroit derrière sa cage; sa fiente était liquide, noire et fort puante, ainsi que son urine. Il poussait un cri perçant comme un oiseau; au premier aspect d'un petit chien, il grognait et soufflait comme un chat. Sur la fin de l'hiver, le poil lui tomba de la queue, qu'il mordait continuellement. » Le *mungo* est sensible au froid et difficile à conserver chez nous.

— Bot. Le *mungo* est une plante vivace, à tige peu élevée, sous-frutescente, portant des feuilles opposées, ovales-lancéolées, glabres et munies de stipules; les fleurs, petites, sessiles, sont groupées en épis, dont la réunion constitue des cymes ombelliformes terminales; le fruit est une capsule comprimée, à deux loges, renfermant plusieurs petites graines brunâtres. Cette plante croît dans l'Inde et les îles voisines. Elle est peu connue en Europe, et c'est à peine si on l'y trouve dans les serres des jardins botaniques. Sa racine, désignée sous les noms vulgaires de *mungo*, *mangouste*, *racine d'or*, etc., est jaunâtre, tortueuse, inodore, très-amère. Elle renferme en abondance un principe amer, une matière colorante jaune et une matière extractive qui rend sa cassure comme vitreuse. Son infusion dans l'eau est jaune et rougit par le sulfate de fer.

C'est la plus estimée de toutes celles qu'on emploie contre la morsure des serpents venimeux, des scorpions ou des chiens enragés. Elle entre dans la composition des *pierrres de Goa*, sortes de bézoards artificiels, très-recherchés autrefois contre de nombreuses maladies. La décoction de cette racine est usitée, en Chine, comme vomitive; à Java, on s'en sert contre les coliques, les fièvres putrides et les vomissements. On assure que la mangouste *mungo* recherche cette racine pour se guérir ou même pour se préserver des atteintes des serpents. Lequel, de l'animal ou de la racine, a donné son nom à l'autre? Question difficile à résoudre. La plante, dans les pays où elle est abondante, est employée comme fourrage pour les chevaux; Les graines sont noires et ressemblent à des grains de poivre; les Indiens les font cuire et les mangent comme le riz.

MUNGO (saint), nommé aussi *Kantigern*. Ce personnage, qui descendait, dit-on, d'une famille royale, vivait vers le vie siècle; il fut évêque de Glasgow. On lui attribue la fondation du monastère de Saint-Asaph (560) et la création de l'université d'Oxford.

MUNGO-PARK s. m. (mon-go-park). Ichtyol. Baliste des eaux de Sumatra.

MUNGO-PARK, célèbre voyageur écossais, né à Fowlishiels (Ecosse) en 1771, mort en 1806 près de Bousa, dans l'Afrique centrale. Il s'était d'abord livré à l'étude des sciences, s'était fait recevoir médecin; puis, poussé par la passion des voyages, il s'embarqua pour Samatra et séjourna quelque temps à Bencoulén. Ayant appris la mort du major Houghton, tué au cours d'une exploration qu'il dirigeait sur le bas Niger, Mungo-Park revint en Angleterre se mettre à la disposition de la Société africaine de Londres, se fit agréer par elle pour continuer les recherches géographiques du major Houghton et partit de Plymouth en mai 1795, à bord d'un bâtiment négrier qui le déposa à l'embouchure de la Gambie. Il se proposait d'explorer de l'ouest à l'est l'intérieur inconnu du continent africain, ce qu'un voyageur européen n'avait encore pu faire, et surtout de reconnaître le cours de ce mystérieux Niger, sur lequel on n'avait encore que les relations fabuleuses de Léon l'Africain. Un assez long séjour à Pisanis, dernier comptoir anglais sur la Gambie, lui permit de se familiariser avec les mœurs de quelques-uns des races qu'il allait rencontrer sur sa route, Yofofs, Foulbas, Mandingues, et de se rendre invulnérable aux atteintes d'un climat meurtrier. Remontant seul vers le nord, à travers d'immenses étendues de pays, par les royaumes de Waali, de Bondou, de Kasso et de Bambara, il cherchait à éviter par de longs détours les contrées sounaises aux Maures qui avaient assassiné le major Houghton, et il arriva enfin le 21 juillet sur les bords du Niger; c'était le premier Européen qui contemplait ce grand fleuve. Tombé au pouvoir des Maures, malgré tout ce qu'il avait fait pour leur échapper, il parvint à s'évader et gagna

Ségo, capitale du Bambara, au prix des plus grands dangers et des plus mortelles fatigues. La description qu'il a donnée de cette grande capitale d'une peuplade nègre, renfermant environ 30.000 habitants et siège d'une activité commerciale considérable, de la culture intelligente dont témoignent les riches campagnes environnantes, avait été taxée d'exagération; mais sa relation a été depuis reconnue très-exacte. De Ségo, il descendit le Niger jusqu'à Silla, autre ville nègre que visita après lui, en 1828, le voyageur Caillié, et, ne voulant pas pousser plus avant, regagna la frontière du Bambara, visita Bamakou et Kamalia, deux centres importants du pays des Mandingues, et il était de retour à Pisanis en juin 1797. C'est sur le pays des Mandingues, sur la ville de Kamalia, où le retinrent longtemps les fièvres et la saison des pluies, que portèrent surtout ses observations. Quoiqu'on ait relevé dans sa relation quelques erreurs, il y a consigné des observations scientifiques d'une grande importance. Outre les indications géographiques qu'il donnait le premier, il étudia curieusement les mœurs et la langue des peuples qu'il visitait; c'est la partie la plus intéressante de son récit.

A son retour en Angleterre (1797), ses découvertes firent grand bruit; il en publia le résultat sous le titre de *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique, accomplis sous la direction et le patronage de l'Association africaine, pendant les années 1795, 1796 et 1797* (Londres, 1798, in-4), ouvrage on ne peut plus curieux, immédiatement traduit en allemand (Hambourg, 1799, in-8) et en français, par Castéra (Paris, 1800, 2 vol. in-8). Il est resté populaire en Angleterre.

Au commencement de 1805, Mungo-Park se rembarqua et tenta de continuer son exploration. Prenant encore une fois Pisanis pour point de départ, il atteignit le Niger à Bamakou, qu'il avait déjà visité. Il était accompagné d'un de ses parents, Anderson, d'un habile dessinateur nommé Scott et d'une petite escorte armée : trente-cinq soldats d'artillerie, sous la conduite d'un officier, et quatre charpentiers. A Sansanding, sur le Niger, il fit construire un bateau à fond plat, avec lequel il se proposait de descendre commodément le fleuve, et avant de s'embarquer, il adressa à Londres un journal qui ne devait être que la préface de sa seconde relation de voyage. « Une caravane d'Européens, y disait-il, a donc réussi à pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, à travers une étendue de pays de cinq cents milles anglais, et cela malgré les obstacles les plus insurmontables, les circonstances les plus contraires, sans verser une goutte de sang et en demeurant toujours en bonne intelligence avec les nègres. Il est démontré ainsi, pour l'avenir, qu'il est possible de transporter des marchandises par terre de la côte de la mer et du fleuve de la Gambie jusqu'à l'endroit où le Niger est navigable, pour être expédiées de là par eau dans les grands marchés du Soudan. » Ce journal a été publié en 1815, quoiqu'il ne contienne aucun fait nouveau. En 1806, on apprit la mort de Mungo-Park par les marchands des caravanes qui fréquentaient les établissements anglais; elle fut confirmée en 1810 par un juif qui lui avait servi de guide pendant une partie du voyage. Mungo-Park avait descendu le Niger jusque bien au-dessous de Tombouctou et il s'était noyé avec tous ses compagnons de voyage, en voulant franchir 110° N. et 20° 30' E. de Paris, au courant duquel Mungo-Park avait dû recueillir les plus intéressantes observations, fut donc entièrement perdu pour la science. Aucun autre explorateur ne l'a tenté depuis; mais Mungo-Park en a prouvé la possibilité. Sa mort et celle de tous ses compagnons sembla au premier abord si étrange, que l'on crut que toute l'expédition avait été massacrée par les nègres. Ce fut la première version qui se répandit; mais il paraît, au contraire, que les nègres ne montrèrent aucun esprit hostile; ils étaient accourus en grand nombre sur le rivage, poussant des cris et voulant prévenir les explorateurs que leur bateau allait se briser sur une barre de rochers. L'escorte de Mungo-Park était sans doute déjà bien réduite, après une si longue course. Quelques-uns de ses compagnons se jetèrent à l'eau et furent noyés; les autres virent le petit bâtiment s'abîmer sur les rochers et eurent le même sort.

Les *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique*, relation de la première exploration de Mungo-Park, ont servi de base à toutes les recherches ultérieures sur le continent africain.

MUNI, 12 (mu-ni, l) part. passé du v. Munir. Pourvu pour se défendre ou résister : *Ville Munir de tout ce qui est nécessaire pour sa défense*. (Acad.) « Pourvu en général : *Partir MUNI d'un bon déjeuner. Être MUNI d'une foi robuste. Être MUNI de ses outils. Être MUNI d'une belle paire de moustaches.*

MUNICH, en allemand *München*, l'Athènes germanique, capitale du royaume de Bavière, chef-lieu du cercle et du district de la Haute-Bavière, sur la rive gauche de l'Isar, par 48° 8' 19" de lat. N. et 11° 35' 15" de long. E., à 556 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer et à 600 kilomètres E. de Paris; 170.688 habitants, y compris une garnison de

22.000 hommes. La majorité des habitants professe la religion catholique; on compte seulement 7.000 protestants et un millier de juifs.

Bâtie dans une plaine autrefois stérile, mais que la culture a rendue verdoyante, sur l'emplacement d'un vieux monastère, d'où son nom de Munich (*Muenichum*), la capitale de la Bavière doit son origine au grand-duc Henri le Lion, qui établit en 1158, dans sa *villa Munichen*, un atelier de monnaie et un entrepôt de sel. Les princes de la maison de Wittelsbach, qui se succédèrent, au nombre de dix-neuf, comme ducs de Bavière et comme princes électeurs de 1180 à 1777, en firent leur résidence habituelle et la dotèrent de quelques édifices. L'un des premiers, le duc Louis II le Sévère, l'entoura de murailles et la fortifia au milieu du xiii^e siècle; son enceinte fut reculée en 1791, mais quelques-unes des tours et des portes sont restées intactes dans l'intérieur de la ville. Le fils de Louis le Sévère, devenu empereur d'Allemagne sous le nom de Louis V le Bavaiois, fit bâtir la place Schriinn et quelques maisons environnantes (vers 1310). Au xiv^e siècle, le duc Sigismund édifia la cathédrale, et Guillaume II, au siècle suivant, assura à Munich le rang de capitale. Un incendie considérable avait détruit en 1372 les principaux quartiers de la ville, qui fut rebâtie à peu près telle qu'on la retrouve encore dans ce qu'on appelle la vieille ville.

L'importance de Munich, dit M. Viardot, date véritablement du xvi^e siècle et du règne de Maximilien, qui joua un si grand rôle entre Gustave-Adolphe et Wallenstein dans la guerre de Trente ans, à la suite de laquelle il prit le titre d'électeur. Jeune, il avait passé plusieurs années en Italie, où il s'était passionné pour l'art des Brunelleschi et des Palladio. De retour en Bavière, il fit construire une partie de la Résidence actuelle (le Palais-Vieux), et la ville entière prit un tel aspect de grandeur et d'élégance, que, lorsque Gustave-Adolphe y fut enterré victorieusement après la bataille d'Ingoistadt, voyant une si belle cité entourée de si pauvres campagnes, il dit que Munich était « une selle d'or posée sur un cheval maigre ». Maximilien-Joseph, devenu roi de Bavière en 1805 par la grâce de Napoléon, agrandit et embellit considérablement sa capitale; c'est lui qui traça le plan de la ville nouvelle et la dota de larges rues droites, bordées de grands édifices, qui font ressembler Munich aux riches quartiers de Londres. Son fils, Louis I^{er}, continua son œuvre, avec une tendance beaucoup plus marquée vers l'architecture archéologique. Vouant faire de Munich la capitale intellectuelle de l'Allemagne, non-seulement il rassembla les plus précieux monuments de l'art antique, mais, pour les loger et pour doter la ville, d'un seul coup, d'édifices aussi remarquables que si elle avait derrière elle un grand nombre de siècles, il fit construire des palais, des musées, des bibliothèques, des églises sur le modèle des plus beaux spécimens de l'art architectural à toutes les époques. Les agrandissements considérables opérés aux dépens des cinq faubourgs de la rive gauche de l'Isar, le nombre prodigieux de monuments, les voies nouvelles, les places, les promenades, les statues colossales ont entièrement transformé la ville.

Au point de vue administratif, Munich est le siège du gouvernement bavarois et la résidence du souverain, ainsi que des représentants des puissances étrangères; mais, depuis que la Bavière est entrée dans la confédération des Etats du sud de l'Allemagne, dont la direction est aux mains de la Prusse, les autres nations n'ont plus accredité de ministres auprès du roi. Munich est le siège des deux Chambres du parlement bavarois, de la présidence du cercle de la Haute-Bavière, de la cour de cassation, d'un grand nombre d'écoles et d'un consistoire supérieur protestant. Les églises sont au nombre de trente, dont une protestante, une grecque orthodoxe et une synagogue. Munich possède une Académie royale des sciences, une riche bibliothèque publique, un observatoire, une Académie royale des arts, des musées d'histoire naturelle, de peinture et de sculpture enrichis à grands frais, par le roi Louis I^{er}, des plus précieuses collections; une université célèbre, des écoles de clinique médicale et chirurgicale, de médecine vétérinaire, de pharmacie; un musée d'anatomie, une école polytechnique centrale, une école forestière, trois lycées, une école normale primaire, un séminaire catholique, un grand nombre d'écoles d'instruction secondaire et primaire; une académie militaire et une école de cadets; une institution pour les aveugles et les sourds-muets; des écoles d'agriculture et d'arts et métiers; une école d'architecture; un conservatoire de musique; des sociétés philotechniques, des beaux-arts et d'encouragement aux artisans; une caisse d'épargne et une banque de prêts sans intérêt pour les commerçants et artisans pauvres; un hôpital général et des hospices de toutes sortes; un lazaret militaire; un refuge pour les pauvres; un asile pour les aveugles; une maison de correction, qui passe pour un des établissements de ce genre des mieux organisés; un grand cimetière, regardé comme un des plus beaux de l'Europe; un magnifique jardin botanique.

Un chemin de fer relie Munich à Augsbourg; la gare est située à l'ouest de la ville,

près de Karls-Thor (la porte Charles) et du jardin botanique. Une autre voie ferrée relie Munich à Salzbourg.

— *Topographie et divisions de la ville.* Munich se compose de deux villes d'un aspect tout à fait différent: l'une vieille, aux rues étroites, aux portes massives flanquées de grosses tours, d'un style barbare; l'autre moderne, remarquable par ses larges rues droites et ses places immenses. Dans la vieille ville se trouvent les plus anciennes églises, dont nous parlons ci-après, la cathédrale, le Wittelsbacher-Palast, l'Isar-Thor, reste de la primitive enceinte, récemment restauré et ouvert d'une immense fresque. Divers autres édifices de Munich sont également ornés de fresques à l'extérieur, ce qui leur donne un aspect particulier assez rare sous les climats du Nord. Cette partie de la ville communique par trois ponts avec les faubourgs situés sur la rive droite de l'Isar: Au, Haidhausen et Oberghiesse.

La principale artère de la nouvelle ville est la rue Louis (Ludwigsstrasse); dix voitures peuvent circuler de front et de larges trottoirs sont réservés aux promeneurs. Elle est bordée d'édifices remarquables: le Krieger-Ministerium (ministère de la guerre), la Bibliothèque, le palais de Maximilien, l'Institut des Blind, les Archives, le Damsenstift (collège des Dames), et terminée au nord par un arc de triomphe. La rue Ludwigsstrasse, coupée de belles places régulières que décorent des statues, est la promenade aristocratique de la ville. Les autres belles promenades sont: le Parc; la rue du Soleil, pourvue d'allées latérales; le Jardin anglais, où se trouvent les bains de Diane; le Monopteros, temple élevé à la mémoire de l'électeur Charles-Théodore, et la tour chinoise. Les places les plus importantes sont: l'Haupt-Platz ou place principale, située au centre de la ville et décorée d'une magnifique fontaine monumentale à larges vasques; la Schranren-Platz, dans la vieille ville; au centre s'élève la statue équestre de l'électeur Maximilien, par Thorwaldsen; la Carolinen-Platz, décorée d'un obélisque en bronze; la Königs-Platz, où se trouvent la glyptothèque et la basilique Saint-Boniface; la place Max-Joseph, dont le côté nord est formé par le Königsbau, résidence du roi de Bavière; au centre s'élève la statue du roi Maximilien-Joseph, par Rauch; la place de l'Odéon, où se trouvent l'Odéon et le palais de Leuchtenberg; le Hofgarten, immense place entourée du Grand-Bazar, du Musée, du quartier de cavalerie; la Theresen-Wiese (prairie de Thérèse), où se tiennent les foires périodiques de Munich et où se font les réjouissances populaires. A l'extrémité de la place, sur une des collines qui environnent la ville, se dresse le Ruhmes-Halle (palais de la Gloire), précédé d'une colossale statue de la Bavière; ce petit temple est aussi appelé Bavaria. Les environs de Munich sont riant et agréables, malgré la froide température qui y règne presque toute l'année. De larges avenues servent de lieux de promenade très-fréquentés. Deux résidences royales, Nymphenburg et Schleissheim, sont à peu de distance de la ville.

— *Edifices religieux.* Le plus ancien édifice religieux est l'église Saint-Pierre, bâtie au commencement du xiii^e siècle. Elle possède un curieux bas-relief gothique en pierre, divisé en trois compartiments, à la manière des triptyques; au milieu est sculpté le Jugement dernier, accompagné d'un côté par la Naissance du Christ, et de l'autre par la Crucifixion. La Frauenkirche (Notre-Dame), qui est la cathédrale de Munich, a été commencée en 1468 et finie en 1488; elle est de style gothique, en brique rouge; les tours, de 110 mètres de hauteur, sont surmontées de coupôles en cuivre et terminées en boule d'or; la hauteur de la nef à l'intérieur est de 36 mètres. Dans le chœur se trouve la magnifique mausolée élevée par ordre de l'électeur Maximilien I^{er}, en 1622, à la mémoire de l'empereur Louis IV. Il est en marbre noir, avec ornements en bronze, et a été exécuté sur les plans de Candido, qui a de plus travaillé à la partie principale du contre-retable. Dans une des chapelles, un bas-relief en bronze, d'un beau travail, représente la Résurrection de Lazare; c'est une œuvre moderne. Après la cathédrale, par rang d'ancienneté, viennent: l'église Saint-Salvator, bâtie en 1494, et qui sert maintenant d'église grecque, et l'église Saint-Michel (1583), construite en style italien; cet édifice a la forme d'une croix et est remarquable par l'élévation de la voûte. Saint-Gajetan, construit au xvi^e siècle, est surmonté d'une coupole qui repose sur des colonnes d'ordre corinthien; sa magnifique façade, élevée seulement en 1767, est due à Couvilliers et Frechman; l'intérieur est copié, en petit, sur celui de Saint-Pierre de Rome. C'est là que se trouvent les sépultures royales de Bavière et le monument d'Eugène de Beauharnais, créé duc de Leuchtenberg par le roi Louis, son beau-père. La Trinité, autrefois église des Carmélites, commencée en 1704, est surmontée d'une coupole qui repose sur dix-huit colonnes corinthiennes; sa façade est de style ionique. Les autres églises remarquables sont les plus modernes, et ont été construites sous le roi Louis I^{er} et son successeur. Ce sont: Ludwigs-Kirche (église Saint-Louis), splendide édifice où les richesses architecturales

et sculpturales ont été répandues à profusion. La façade, qu'accompagnent deux tours de 66 mètres de hauteur, est haute elle-même de 33 mètres; dans ses niches, entourées d'arabesques, sont placés le Christ et les quatre évangélistes; au-dessus s'ouvre une énorme rosace, garnie de vitraux et surmontée d'une croix; sur les côtés sont les statues colossales de saint Pierre et de saint Paul. Toutes ces statues sont de Schwanthaler. La nef a 90 mètres de long sur une largeur de 14 mètres, et sa hauteur à la voûte est de 27 mètres. Le chœur et le transept sont ornés de fresques fort admirées; celles du chœur, exécutées par P. de Cornelius, représentent le Jugement dernier. Pfarr-Kirche (église paroissiale) est un joli spécimen du style néo-gothique; la première pierre en fut posée en 1831. L'église, entièrement isolée, a trois portails sur sa façade occidentale; celui du milieu est surmonté d'une grande rosace à vitraux magnifiques; la tour unique a 92 mètres de haut et présente à sa partie supérieure des sculptures qui ne sont pas sans mérite; l'intérieur est divisé en une grande nef et deux nefs latérales. La basilique de Saint-Boniface, dépendante du couvent des bénédictins, est bâtie dans le style byzantin et rappelle les premiers édifices chrétiens; c'est, en moindres proportions, l'église de Saint-Paul-hors-murs de Rome. Commencée en 1835, elle a été achevée en dix ans. Le gros œuvre est en brique rouge et l'extérieur n'offre presque pas d'ornementation; à l'intérieur, elle est pavée en mosaïque, et la voûte, qui repose sur soixante-douze colonnes monolithes en marbre du Tyrol, est peinte en bleu et est semée d'étoiles d'or; la nef du milieu a une hauteur de 23 mètres, les quatre nefs latérales sont élevées de 13 mètres. Les murs sont décorés de fresques et de tableaux représentant les principaux épisodes de la vie de saint Boniface, dus à Hess et à son école. L'Allerheiligen-Kapelle, ou Tous-saints, chapelle de la cour attenante au palais du roi, est la plus richement ornée des églises de Munich; elle est tout en marbre, avec plaques d'or et mosaïques; la date de sa construction est de 1826. L'édifice, construit dans le style byzantin, est peu élevé et sa longueur n'excède pas 33 mètres. Les colonnes qui soutiennent la voûte sont en marbre rouge de Salzbourg, à chapiteaux dorés; les murs sont ornés de leurs peintures intérieures; les plaques de marbre de couleurs différentes et couverts, dans leur partie supérieure, de fresques dues à Hess et à ses élèves. Quatre tribunes sont disposées pour le roi et sa suite; elles communiquent avec le palais. Les peintures les plus remarquables de cette chapelle sont les Patriarches peints sur les pendentifs, Moïse faisant jaillir l'eau du rocher, le Christ de la croix, et surtout l'Apparition du Christ aux femmes après sa résurrection. Notre-Dame-de-Secours, dans le faubourg d'Au, sur la rive droite de l'Isar, est également une église moderne. C'est une cathédrale en miniature; elle est bâtie en brique et présente une porte sur chacune de ses quatre faces. Son clocher est ciselé à jour. Ce qu'elle offre de plus remarquable, ce sont ses nombreux vitraux, sortis de la manufacture de Munich et représentant, en deux séries parallèles, l'Histoire du Christ et celle de la Vierge. Toutes ces églises modernes sont des imitations de l'art à diverses époques, et elles n'ont voulu être franchement que des imitations. « Assurément, dit M. Viardot, on ne trouve rien là qui égale, rien qui rappelle seulement, sinon par une lointaine ressemblance, soit la basilique de Saint-Pierre - des - liens, ou celle de Saint-Paul-hors-murs - à Rome, soit le Saint-Marc de Venise ou le Duomo de Florence, soit enfin les cathédrales de Cologne ou de Nuremberg. Et cependant ces imitations tardives, puériles même, ces copies incomplètes et rétrogrades, ne font pas impression d'être autre chose que des copies, me semblent bien supérieures aux monuments sans caractère, sans style, sans forme, sans but et sans nom, où la richesse des détails cherche vainement à cacher l'infinité de l'ensemble, qu'on élève dans Paris au culte catholique et qu'on s'obstine, par un reste d'habitude, à nommer encore des églises. »

— *Palais, Edifices publics.* La Résidence, palais du roi de Bavière, est une énorme agglomération d'édifices de tous les âges et de tous les styles. Elle se divise en trois parties: l'Alte-Residenz, le Palais-Vieux, les Königsbau, qui sont le palais moderne, le Festbau, ou palais des fêtes. L'Alte-Residenz a été construite sur les plans de Vasari, à la fin du xvi^e siècle, par Maximilien I^{er}; sa façade, tournée au couchant, offre un développement de plus de 200 mètres; deux portiques d'ordre dorique, ornés de statues de bronze, en sont les entrées principales. A l'intérieur se trouvent quatre cours, ornées de fontaines monumentales. La partie la plus remarquable du Palais-Vieux est sa chapelle (Reiche-Kapelle ou chapelle riche), qui est pavée de jaspe, de porphyre et d'améthyste; les murs sont revêtus de mosaïques italiennes et l'autel passe pour être d'argent massif. On y consacre la prière pour laquelle les princesses Marie-Stuart avant son exécution, les insinuant et les diamants de la couronne sont renfermés dans un des appartements du palais, le Schatz-Kammer (chambre des trésors). Le Königsbau ou palais du roi, résidence

de Louis II, est contigu au Palais-Vieux et présente sa façade sur la place Max-Joseph. Il a été construit en 1826, sur les plans de Van Klenze, qui a pris pour modèle le palais Pitti de Florence; il ressemble donc beaucoup au palais du Luxembourg. Schnorr, Zimmermann, Kaulbach, Schwanthaler, tout ce que la Bavière compte de peintres et de sculpteurs célèbres, ont travaillé à sa décoration intérieure. Mais tout est copié de l'antique et des maîtres de la Renaissance dans ce palais, pour lequel Louis I^{er} a poussé la manie archéologique jusqu'à bannir les meubles modernes; tout est sacrifié à l'apparence et rien n'y rappelle les mœurs actuelles. Au premier étage se trouvent les appartements du roi et de la reine. Les peintures des appartements du roi représentent des sujets tirés des poètes grecs, celles des appartements de la reine sont tirées des vieux peuples allemands. Le second étage sert aux réceptions de la cour; à une immense salle de bal est contigu la Blumensaal, ou salle des fleurs, qui donne elle-même sur une large terrasse.

Le Festbau (palais des fêtes), œuvre de Van Klenze et construit à la même époque que le Königsbau, complète la Résidence. Sa façade, de style roman, est précédée au centre d'une colonnade d'ordre ionique supportant une série de statues allégoriques dues à Schwanthaler. A l'intérieur se trouvent: la salle de réception, la salle du trône, la salle des banquets, la salle de bal, etc. La salle du trône renferme les statues de tous les princes, électeurs et rois de Bavière; la salle de bal est ornée de peintures représentant des danses grecques; la salle des banquets présente une suite de batailles peintes par Hess et Adam. Les peintures des autres salles représentent divers épisodes des règnes de Charlemagne, de Barbarousse, etc.

Les autres palais de Munich sont: le Wittelsbacher-Palast, construit par Gartner en 1843-1849, dans le style gothique. Son extérieur est peint en rouge; ses murs à créneaux, ses quatre tours offrent un mélange pittoresque des styles du xiv^e et du xvi^e siècle. Ce palais a été affecté au roi Louis I^{er}, après sa déposition. Le palais de Leuchtenberg est construit dans le style roman, ainsi que l'Odéon, qui lui fait pendant, sur la place de ce nom. L'un et l'autre de ces édifices est orné d'un colonnade dorique; le palais de Leuchtenberg, le palais de Maximilien est un vaste édifice isolé, sur la Ludwigsstrasse; sa façade, d'une longueur de 100 mètres, présente trois portiques doriques. Enfin, à l'extrémité de la prairie de Marie-Thérèse, le Ruhmes-Halle ou temple de la gloire, petit édifice d'ordre dorique en marbre blanc, a été construit sur les plans de Van Klenze. Les frises ont été sculptées par Schwanthaler; dans les salles intérieures sont réunis les bustes de tous les Bavaiois célèbres. Au devant du temple grec et sans doute pour en faire mieux ressortir les étroites proportions, se dresse la statue colossale de la Bavière, qui dépasse l'édifice de la moitié de sa hauteur, et se tortille sur son torse se détache sur la campagne. Cette statue est l'œuvre de Schwanthaler; elle est en bronze et de telles dimensions qu'on peut circuler à l'intérieur. Comme œuvre d'art, cette statue est lourde et disgracieuse; la Bavière est symbolisée en une forte femme, à l'épaisse encolure, ayant un lion couché à ses pieds et drapée dans une peau de lion; elle élève de sa main gauche une couronne et fait le geste de la placer sur sa tête, ce qui est assez peu modeste. Derrière elle, le petit temple grec a l'air d'un joujou architectural.

A côté de ces palais peuvent se placer un assez grand nombre d'édifices publics construits, par Louis I^{er} surtout, dans la même pensée d'art rétrospectif. Le plus remarquable est le Kriegs-Ministerium (ministère de la guerre), bâti par Schwanthaler, d'après les plans de Schwanthaler; il est bâti dans le style florentin et présente un développement de belles arcades dont les pilastres sont décorés d'armures, de trophées militaires; les fenêtres sont ornées de sculptures exécutées par les meilleurs maîtres bavarois.

L'Isar-Thor, ou porte de l'Isar, est un monument qui n'a qu'un intérêt archéologique; c'est une des vieilles portes de l'ancien Munich, composée de trois tours massives unies par de gros murs percés de huit entrées. Ces restes du moyen-âge, récemment restaurés, ont encore un assez bel aspect; l'extérieur a été couvert par une grande fresque, par Necker et Kugel, d'après les cartons de Cornelius; cette fresque représente l'entrée à Munich de l'empereur Louis de Bavière en 1322, après sa victoire sur son compétiteur Frédéric le Beau, entrée qui eut effectivement lieu par la porte de l'Isar.

Parmi les monuments simplement décoratifs de Munich, nous citerons l'arc de triomphe qui se dresse à l'extrémité de la Ludwigsstrasse; c'est une imitation de l'arc de triomphe de Constantin; il a été construit sur les plans de Gartner, en pierre de Regensburg; ses médaillons et bas-reliefs sont en marbre de Carrare. Les médaillons représentent les six provinces de la Bavière, et les bas-reliefs représentent des faits d'armes. Quatre Victoires ailées, en marbre de Carrare, s'élèvent des deux côtés de l'arche principale, au-dessus du fronton qui repose sur quatre pilastres

corinthiens; le tout est surmonté d'un quadrigé colossal en bronze; une Bavière allégorique conduit le char de triomphe, attelé de quatre lions.

Le monument de l'électeur Charles-Théodore a été élevé dans le jardin anglais dont il fut le fondateur. C'est un édifice circulaire orné de douze colonnes ioniques; les chapiteaux et les moulures sont peintes à l'antique.

Un grand nombre de statues en marbre et en bronze et d'autres œuvres d'art décorent les places principales; les plus remarquables sont les statues équestres de l'électeur Maximilien, par Thorwaldsen; celle du roi Louis Ier, érigée en 1852 sur la place de l'Odeon; la colonne commémorative de la victoire de Prague, remportée par les Bavares et les Autrichiens sur l'électeur palatin Frédéric V, en 1620; l'obélisque en bronze élevé à la mémoire des Bavares morts, comme alliés de la France, dans la funeste campagne de Russie; l'inscription d'une des faces du monument porte le chiffre de ces morts à 30,000; sur l'autre face on lit: «Eux aussi ont péri pour l'affranchissement de la patrie», ce qui est peu compréhensible; citons encore la statue équestre du roi Maximilien-Joseph, par Rauch; celle du chancelier Kreitmayer, par Schwanthaler; celles de Glück, d'Orlando di Lasso, de Schiller, etc.

— **Musées.** Munich possède quatre musées, dont deux surtout sont célèbres, la glyptothèque et la pinacothèque; réservées à la sculpture et à la peinture antiques, ces deux édifices sont accompagnés de deux monuments du même style destinés à recevoir les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture moderne.

La glyptothèque est un temple du plus pur style grec, élevé sur la Königs-Platz, d'après les plans de Van Klenze, en 1816. La façade présente un portique ionien dont le fronton a été sculpté par Schwanthaler, sur les dessins de Wagner. L'édifice, qui forme un carré parfait, est orné dans son pourtour à la manière antique. Le portique donne accès dans un vestibule dallé en marbre vert et noir, dont les parois sont revêtues de stuc coloré et la coupole ornée de sculptures en stuc blanc. Les salles reçoivent leur jour d'une cour intérieure, ce qui a permis de ne pratiquer aucune fenêtre sur les faces du monument. La glyptothèque est fort riche, quoique ses collections aient été réunies en moins d'un demi-siècle, et peut rivaliser avec les plus belles de l'Europe. Les fameux marbres d'Égine, acquis par le prince Louis en 1811, furent le noyau de cette collection, qui s'est accrue rapidement au moyen d'acquisitions faites en Italie, en Égypte et en Grèce. Les pierres gravées, quoique donnant leur nom à ce musée, y tiennent une place beaucoup moins importante que la sculpture primitive, représentée par ses plus parfaits spécimens.

La salle Égyptienne renferme les principaux types de l'art égyptien, et les ornements sont faits des mêmes matériaux dont se servaient les sculpteurs d'Égypte. Le pavé est à compartiments en dalles de marbre blanc, noir et gris. Les parois sont revêtues de stuc imitant le marbre jaune, et la voûte est couverte d'ornements en stuc. Au-dessus de la porte d'entrée on voit un bas-relief représentant le sujet suivant: *Isis, nourrice chez la reine de Byblos, découvre le cercueil de son époux Osiris*, renfermé par Typhon dans une colonne du palais du roi Melchior; les marchands du bois d'Éryx, qui formaient cette colonne, Isis s'empare du cercueil d'Osiris. Cette salle renferme les Canopes, vases destinés à conserver l'eau lustrale du Nil, des statues de prêtres, des stèles, des sphinx, des statues d'Isis, de Memnon, d'Antinous, de Brahma, du Bouddha, de Sésostri, et un petit obélisque. La salle des Incunables renferme les ouvrages qui appartiennent aux temps où la sculpture grecque imitait encore plus ou moins le type des images des dieux apportés par les colonies asiatiques ou égyptiennes. Le pavé est multicouleur, les murs sont revêtus de stuc imitant le marbre rouge antique le plus pur. La coupole est ornée dans le style grec. On admire dans cette salle les bas-reliefs d'un char étrusque, découvert en 1812 près de Perugia, et divers fragments de statues représentant les premiers dieux de la Grèce. La salle des Égines contient exclusivement les statues découvertes, en 1811, dans les ruines d'un temple d'Ilie d'Argos, et achetées en 1812, par le roi de Bavière, alors prince royal, puis restaurées par le célèbre sculpteur Thorwaldsen (v. ÉGINE [marbres d']). Le pavé de cette salle est composé de marbres divers, sortant des carrières de Füssen; les parois sont revêtues de stuc imitant le vert antique, et la voûte est ornée de caissons, compartiments et arabesques en stuc, richement dorés. Dans l'ornement au-dessus de la porte d'entrée on distingue la foudre comme symbole de Jupiter, père d'Éaque. On a reproduit autant que possible dans cette salle les ornements qui décoraient le temple d'Égine et que ses ruines nous montrent encore. — **Salle d'Apollon.** Le pavé de cette salle est exécuté avec les mêmes espèces de marbre que celui de la salle précédente, quoique sur un dessin différent; les murs sont également revêtus de stuc imitant le marbre vert antique. A la voûte, on voit les symboles des quatre villes de la Grèce: Athènes, Corinthe, Sicione et Argos. Cette salle contient des

vases, des statues, parmi lesquelles la statue célèbre d'Apollon Citharède, connue pendant longtemps sous le nom d'Apollon Barberini, et citée par Winckelmann comme un modèle du grand style grec; une statue de Jupiter Ammon, des Cérés, un buste colossal de Pallas, une Diane d'un caractère primitif, etc. — **La Salle Bacchique**, ornée comme la précédente, est ainsi nommée parce que les objets qu'elle renferme appartiennent exclusivement au culte de Bacchus. Là se trouvent: le plus bel antique de la glyptothèque, après les marbres d'Égine, le *Satyre endormi*, célèbre par Winckelmann alors qu'il appartenait au palais Barberini, une *Idole* presque aussi remarquable, des *Silènes*, un *Faune torse*; un autre *Faune*, copie probable d'un Praxitèle; un sarcophage où sont sculptées les *Noctes du Bacchus indien*, des bas-reliefs, etc. — **La Salle des Niobides** renferme une statue de grand prix, un *Niobide agnouié*. Quoique mutilée, cette pièce est admirable. Toutes les autres statues de la série des Niobides n'ont l'air, à côté d'elle, que de copies médiocres d'une série d'originaux dont celle-ci a été sauvée par un heureux hasard. On y a placé aussi la *Venus de Cnide*, copie d'un célèbre ouvrage de Praxitèle. — **Salle des Héros** Le pavé de cette salle est composé de diverses sortes de marbres de Franconie; les parois sont revêtues de stuc d'un gris bleuâtre, et la voûte est décorée de compartiments, de rosaces et d'ornements sur un fond blanc ou azur, en partie blancs, en partie dorés. On y voit une belle statue d'Alexandre, en marbre de Paros, qui se trouvait autrefois à Rome, au palais Rondanini. A côté de cette statue, on en voit d'Annibal, de Périclès, de Néron, de Thémistocle, de Zénon, de Socrate, de Méléagre, etc. — **Salle des Romains.** C'est la plus grande et la plus magnifique. Elle a 130 pieds de longueur sur 42 de largeur. Les parois sont revêtues de stuc violet et les tympans des trois voûtes de la coupole sont décorés de riches ornements. On y voit toute l'histoire romaine déroulant ses faits glorieux. Les statues des empereurs y tiennent la principale place; quelques-unes ne sont que des copies; on y a réuni un certain nombre de sarcophages. — **La Salle des sculptures colorées** renferme des mosaïques et quelques statues polychromes. — **La Salle des Modernes** a un pavé en marbre de Füssen et des parois de stuc vert clair. On y voit les médaillons des quatre grands statuaires modernes (selon le roi Louis Ier), savoir: Michel-Ange, Canova et Thorwaldsen. Elle contient des sculptures originales de Canova; *Pâris, Venus*; de Schadow, *Iffland, Vittoria Caldoni*; de Tieck, *Frédéric Barberousse*; de Thorwaldsen, *Louis Ier, Adonis*, etc.

Ces œuvres modernes ont été réunies là provisoirement, en attendant qu'elles soient assez nombreuses pour être groupées dans un joli temple grec voisin, qui leur est spécialement destiné. La glyptothèque étant trop vaste pour les collections qui y sont réunies, il y a encore deux grandes salles restées vides, remarquables par leur décoration: la *Salle des Dieux* et la *Salle Troyenne*. Ces deux salles sont peintes entièrement à fresque, par P. de Cornelius, et tirent leurs noms des sujets que le grand artiste a traités. Ces fresques, reliées entre elles par celles du vestibule, qui une grande unité et sont comme l'expression complète de l'art allemand contemporain. Dans le vestibule sont représentées les fables théogoniques d'Hésiode, et dans les deux grandes salles des fables homériques. Pour maintenir le rapport avec la vie humaine qu'on trouve dans la fable des dieux, P. de Cornelius nous montre dans le vestibule *Prométhée formant l'homme* et *Pandore répandant le mal sur la terre*. Puis, dans la salle des Dieux, il nous fait voir *Hercule reçu dans l'Olympe*, *Arion chantant devant les dieux marins*, *Orphée descendant dans l'Orcus*, les *Amours qu'entretenaient les dieux avec les mortels*, et les *Effets de la puissance du destin*, qui règne également sur les habitants de l'Olympe et sur ceux de la terre. Dans la salle Troyenne, les tableaux nous montrent la *Grandeur des héros mortels dans les combats qu'ils livrent avec le secours des dieux*. Ces fresques sont très-belles comme conception et comme synthèse grandiose des souvenirs d'une époque légendaire; mais l'exécution est quelquefois inférieure à la pensée. Cornelius a été aidé par Zimmermann et Schlottbauer.

La pinacothèque, construite également par Van Klenze (1826), a la forme d'un carré long, comme il convient à une galerie; mais elle a deux ailes à chaque extrémité, ce qui lui donne quatre façades. Son aspect est véritablement monumental. La façade du sud est la plus ornée; elle est précédée d'un portique composé de quatre colonnes ioniennes, supportant un entablement au-dessus duquel est un balcon. Entre chaque fenêtre, on a placé les statues des plus illustres artistes bavares: Thorwaldsen, Van Klenze, Ohlmüller, Hess, Gartner, Schnorr, Rottmann, Ziehlmann, Schwanthaler, Kaulbach, etc. A l'intérieur, la pinacothèque est divisée en dix salles principales, flanquées à l'une des extrémités de vingt-trois cabinets, où les tableaux sont classés par école et par genre. Les salles, d'une grande élévation et éclairées par en haut, renferment les toiles de grandes dimensions, et les cabinets, éclairés latéralement, les tableaux de genre. A ce

point de vue, ce musée est un des mieux distribués.

L'école byzantine est représentée par treize tableaux d'apôtres sur fond d'or, datant du XIII^e siècle, et une petite madone, d'un faire très-délicat. Les écoles allemande et flamande ont été groupées ensemble, à cause de leurs affinités, et tiennent naturellement une très-grande place. Les vieux maîtres ont là leurs plus précieux chefs-d'œuvre: Martin Schöen, un *Christ mort*; Zeilomb, *Saint Georges* et *Saint Antoine*; Hans Holbein, quinze pages magnifiques, parmi lesquelles *Jésus aux Oliviers*, la *Flagellation*, la *Résurrection*, le *Christ devant Pilate*, *Sainte Barbe*, *Sainte Elisabeth*; Holbein le jeune, huit portraits; Lucas Cranach, la *Femme adultère*, un *Calvaire*, peint sur un trinquet; *Adam* et *Eve*, *Loth* et ses filles, une *Madone*; Michel Wöhlgen, la *Nativité*, le *Crucifiement*, la *Descente de Croix*; Albert Dürer, dix-sept tableaux d'une importance capitale: une *Descente de croix*, une *Nativité*, les deux tableaux connus sous le nom des *Quatre tempéraments*, où sont représentés sur l'un *Saint Pierre* et *Saint Jean*, sur l'autre *Saint Paul* et *Saint Marc*, une *Lucrèce*; Hans Burgkmair, *Saint Jean* et *Patmos*, *Esther devant Assuérus*, la *Bataille de Zama*, curieuse mêlée où les Romains ont des costumes du moyen âge; Altdorfer, un *Chaste Suzanne*; Denner, des portraits d'une vérité surprenante et d'un fini qui dépasse Gérard Dov et Mieris. Dans l'école flamande, six belles pages de Jean de Bruges, dont trois *Adorations des mages*, une *Salutation angélique* et une *Présentation*; de Van Mecken, le *Marriage de la Vierge*, une *Assomption*; de Hans Memling, l'*Adoration des mages*, les *Sept joies* et les *sept douleurs de Marie*, la *Marie dans le désert*, une *Tête de Christ*; de Quintin Metsys, les *Deux avarices*, une *Circumcision*; de Lucas de Leyde, une *Madone*, la *Vierge glorieuse*; de Van Balen, une *Bacchante*, des *Nymphes*, les *Saisons*; de Jean Breughel, douze excellents paysages, une *Mise en croix*, un *Parterre de fleurs*, où P.-P. Rubens a peint une *Flore*; de P. Breughel, l'*Incendie de Sodome*; de F. Porbus, deux excellents portraits; d'Abraham Bloemaert, la *Résurrection de Lazare*; de Rubens, environ soixante-dix toiles, parmi lesquelles un *Jugement dernier*, une de ses plus vastes compositions, un *Christ accueillant les pêcheurs*, un *Saint Michel*, une *Vierge apocalyptique*, deux *Adorations*, qui, sont de véritables prodiges, les esquisses de *l'Histoire de Marie Médicis*, dont les tableaux sont au Louvre, le *Thermodon*, des *Bacchantes entourant Silène ivre*, diverses peintures allégoriques et, parmi de nombreux portraits, le sien avec sa première femme, Elisabeth Brandt; de Van Dyck, quarante et un tableaux, dont le célèbre portrait du *Bourgmestre d'Anvers* et sa femme, les portraits de Gustave-Adolphe, de Tilly, de Wallenstein et la *Victoire de Henri IV à Ivry*; de Jordans, la *Fête des Rois*; de Diepenbeek, *Abraham fendant les trois anges*; de Gérard Honthorst, dit Gérard de la nuit, deux de ses tableaux si bizarrement éclairés, l'*Enfant prodigue* au milieu des courtisanes et la *Delivrance de saint Pierre*, réminiscence de Raphaël; de Rembrandt, sa célèbre *Descente de croix*, une *Mise en croix*, une *Résurrection*, une *Mise au tombeau*, une *Nativité*, et *Adrien*, qui, sont de véritables prodiges. Les excellents peintres de genre de cette école ont tous à la pinacothèque quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre, ou au moins un morceau de choix: un *Intérieur*, un *Message*, de Terburg; le *Médecin de village*, le *Barbier hollandais*, *Paysans jouant aux cartes*, *Fumeurs*, d'Adrien Brauwer; des *Tabagies*, *Corps de garde*, une *Noce de village*, de David Teniers; des *Scènes villageoises*, des *Cabarets*, de Van Ostade; la *Dame à sa toilette*, une *Filleule*, une *Pâtissière*, de Gérard Dov; le *Roi boit*, la *Cuisinière*, de Metz; des *Chasses*, un *Combat de cavalerie*, le *Manège*, les *Bohémiens au repos*, de P. Wouwerman; huit *Paysages*, de Nicolas Berghem; *Vaches* et *brebis*, par Paul Potter; un admirable *Paysage* d'Hobbema; des *Marines*, de Van de Velde; seize tableaux de F. van Mieris: le *Déjeuner d'huitres*, la *Jeune femme malade*, qui sont de ses meilleurs; un *Médecin en visite*, une *Queue de paysan*, par J. Steen; une *Place publique*, de Van der Heyden, ouvrage étonnant de patience minutieuse; neuf paysages de Ruysdaël; un *Concert*, *Belshazze*, de G. Netscher; les *Vierges sages* et les *vierges folles*, de Van Schalken; une *Chasse au sanglier* et des *Natures mortes*, de Jean Weenix; vingt-neuf ouvrages de Van der Werff, c'est-à-dire la presque totalité de son œuvre, entre autres une *Madeleine*, une *Diane*, *Abraham répudiant Agar*, un *Calvaire*, une *Résurrection*; comme pour les petites toiles de Rubens, un cabinet tout entier lui a été consacré. Dans le cabinet suivant sont les tableaux de fleurs et de fruits de Rachel Ruysch et de Van Huysum.

L'école espagnole est beaucoup moins riche; cependant on compte dans la salle qui lui est consacrée un grand nombre de têtes d'étude de Velasquez, quelques-unes de ses grands œuvres: *Sénèque mourant*, une *Descente de croix* de saint André, pages d'une énergie puissante; des *Portraits* de Pantoja de la Cruz; *Saint François en extase* et la *Vierge au Golgotha*, de Zurbaran; cinq portraits catalogués sous le nom de Velasquez, mais dont l'authenticité est douteuse; on les

a placés très-haut comme pour les dérober à un examen attentif; *Saint Antoine de Padoue*, par Alonzo Cano; six tableaux de Murillo, autant de chefs-d'œuvre; *Saint François guérissant un paralytique* est le seul sujet religieux; les autres sont des scènes de la vie pieuse, dans la manière du *Mendiant* du Louvre: *Deux jeunes garçons mangeant au soleil*, avec un pendant représentant une scène du même genre; *Petits mendians jouant aux dés*, *Garçons jouant aux cartes*, et surtout la *Grand-mère épouillant un petit enfant*; une *Apparition de Mercure à deux vieillards*, de Herrera le jeune; un *Saint Pierre d'Alcantara*, de Claudio Coello, ferment la liste de cette collection peu nombreuse, mais choisie.

L'école française n'est représentée à la pinacothèque que par l'*Adoration des bergers*, une *Mise au tombeau* et une admirable *Bacchante* de Nicolas Poussin; une *Vue de Rome*, de Sébastien Bourdon; un *Christ au prétoire*, de Valentin; un *Port de mer* et un *Paysage*, de Claude Lorrain; un *Portrait de Mlle de La Vallière*, de Ch. Lebrun; trois *Combats*, de Bourguignon; le *Siège de Lille*, la *Prise de Dôle*, de Van der Meulen; un *Portrait*, d'Hylacin Rigaud; la *Société dans le jardin*, de Vanloo; et quelques marines de Vernet. C'est bien peu. Les écoles italiennes offrent un ensemble plus complet; en les réunissant toutes, nous comptons parmi les pièces capitales: une *Tête de Vierge*, de Cimabue; un triptyque de Giotto, ainsi qu'une *Cène*, un *Baptême de Christ*, une *Prédication*, un *Calvaire*, du même maître primitif; la *Descente de croix*, de Gentile da Fabriano, de Massolino da Panicale; *Saint Côme*, *Saint Damien*, une *Mise au tombeau*, de Fra Angelico; un *Saint Antoine de Padoue*, du Masaccio; une *Salutation angélique*, de Fra Filippo Lippi; un *Enfant Jésus*, du Verocchio; un *Christ mort* et un remarquable triptyque, du Ghirlandajo; une *Madone* et une *Sainte Cécile*, de Léonard de Vinci, toiles d'une authenticité douteuse; une esquisse de Michel-Ange: le *Christ aux Oliviers*; deux *Saints Famille*, la *Prédication de saint Jean*, une *Salomé d'André del Sarto*; une *Sainte Famille*, de Vasari; *Jupiter et Mercure*, du Bronzino; une *Madone*, un *Ecce Homo*, de Carlo Dolci; le *Suicide de Lucrèce*, de Mantegna; une *Vierge*, une *Sainte Catherine*, de B. Luini; *Saint Sébastien*, l'*Adoration des bergers*, par Michel-Ange de Caravaggio, une *Madone*, une *Vierge*, l'*Apparition de la Vierge à saint Bernard*, de l'étranger; une petite *Vierge à la chaise*, de Raphaël, une *Sainte Famille* qui paraît douteuse et un *Portrait*; *Thésée et Ariane*, *Saint Jean dans le désert*, chefs-d'œuvre de Jules Romain; un *Parnasse*, de Perino del Vaga; la *Communion de Marie l'Égyptienne* et le *Noli me tangere*, de Baccio; la *Femme adultère*, de P. de Cortone; une *Haute de chasse*, et le *Bélisaire* de Michel-Ange des Batailles; une *Madone*, un *Ecce Homo*, du Corrège; une *Vierge allaitant*, du Parmesan; une *Madone*, de Jean Belin; la *Vamie*, élégante allégorie du Giorgione, et son propre portrait, œuvre admirable; une *Sainte Famille*, *Jupiter et Antiope*; d'admirables portraits du Titien, entre autres ceux de P. Arétin et d'un *Prêtre de Venise*; un *Concert*, de Fordenone; un *Groupement de saints*, Sébastien del Piombo; une *Nativité*, une *Madeleine chez Simon* et le *Portrait de Vénale*, par le Tintoret; quatre pendants représentant des figures allégoriques, de Paul Veronese, plus une *Cléopâtre*, le *Repos en Égypte* et une petite *Adoration des mages*; le *Marriage de sainte Catherine*, par Lorenzo Lotto; un *Saint Jérôme*, une *Sainte Famille*, de Palma le vieux; un *Saint Sébastien*, deux *Christ mort*, de Palma le jeune; une remarquable *Madone*, du Francia; une *Mise au tombeau*, un *Saint François*, de Ludovic Carraque; le *Massacre des Innocents*, Suzanne au bain, *Eros et Anteros*, un *Ecce Homo*, un *Christ mort*, d'Annibal Carraque; un *Saint Jérôme*, Apollon écorchant Marsyas, de Guido Reni; *Venus endormie*, *Venus couchée*, de l'Albane; *Suzanne au bain*, *Hercule flant près d'Omphale* et *Hercule furieux*, du Dominiquin; *Agar dans le désert*, de Lanfranc; enfin, six morceaux de Salvator Rosa, des paysages sauvages qu'animent des bandits en embuscade, des cavaliers, des pêcheurs, et le *Massacre des Innocents*, une *Lucrèce*, une *Mise en croix*, de Lucas Giordano. En somme, pour toutes les écoles autres que l'école flamande, hollandaise et allemande, la pinacothèque est moins riche que le Louvre ou le Vatican en tableaux des grands maîtres; Raphaël, Titien, Veronese n'y sont qu'incomplètement représentés; mais on y trouve quelques-uns des chefs-d'œuvre de tous les autres et un grand nombre de tableaux sont d'une valeur unique.

Un musée des arts et des sciences modernes a été élevé près de la pinacothèque; c'est une galerie de même forme, mais de proportions moindres. Sur la façade, peinte à fresque, le Romantisme, personnifié par un jeune homme à cheval et brandissant une épée, s'élance vers un monstre à trois têtes, des têtes de perouges, personnifiant l'Art classique, et se prête à le pourfendre; l'Art grec, jeune femme sévèrement drapée, git à terre, et ses défenseurs s'enfuient déconcentrés; une autre partie de la fresque montre la Bavière, grande figure allégorique, entourée des bustes des plus célèbres artistes bavares. Si ces peintures, qui ont excité une grande ad-

miration locale, ont une signification, elles veulent dire que l'art contemporain a triomphé de l'art antique et que la Bavière marche en tête des vainqueurs. Malheureusement, la galerie consacrée aux modernes est encore à peu près vide et rien n'y montre ce triomphe écrasant que promet la fresque; ce ne peut être que la glorification de la peinture de l'avenir.

Le musée, ancienne galerie de peinture, est actuellement affecté aux collections de sculpture sur ivoire, qui sont fort riches.

— *Etablissements scientifiques, artistiques et littéraires.* L'Académie royale des sciences a été fondée, en 1789, par l'électeur Maximilien-Joseph III; en 1807, elle reçut du roi Maximilien une nouvelle constitution et une dotation importante; elle a été réorganisée en 1827. La bibliothèque publique, installée dans un bel édifice, près du Kriegs Ministerium, possède 800,000 volumes et 25,000 manuscrits. Munich a des collections scientifiques importantes : le musée d'histoire naturelle, le musée brésilien, composé de collections formées par Spix et Martins, le jardin botanique, le cabinet des médailles, un laboratoire public de chimie et l'observatoire de Bogenhausen sont des établissements du premier ordre.

L'université, fondée en 1472 à Ingolstadt, transférée en 1800 à Landshut, puis à Munich en 1827, est une des plus célèbres de l'Allemagne. Elle compte soixante professeurs et environ 2,000 étudiants; sa bibliothèque possède 150,000 volumes. Parmi les principaux établissements d'instruction publique, on compte, outre cinq lycées, le Blind-Institut et le Dementist (collège des dames). Le principal théâtre de Munich est le Hof, ancien théâtre de la cour; son portail corinthien, d'un bel effet, donne sur la place Max-Joseph; la salle a été agrandie et restaurée à la suite d'un incendie qui l'avait consumée en 1823. L'Opéra, édifice construit dans le style italien, est à la fois une salle de bal et une salle de concert.

— *Commerce, industrie.* L'industrie est fort active à Munich. En tête des grands établissements industriels se placent la fonderie de fer, la manufacture de porcelaine et l'atelier de peinture sur verre, qui appartiennent à l'Etat; c'est de ce dernier atelier que sont sortis les riches vitraux qui décorent les églises modernes et qui sont pour la plupart d'un admirable travail. Les principales manufactures privées fabriquent des draps estimés, des blouses, du calicot, du damas, des rideaux; ateliers de construction de machines, de chirurgie, de mathématiques, d'instruments de musique de tout genre; fabriques de tabac, de papiers peints, de toiles cirées; nombreuses brasseries qui expédient dans toute l'Europe une bière estimée. La bière de Munich était consommée pour une forte partie en France, avant les événements de 1870-1871; à Paris, on la généralement remplacée par les bières de Vienne et de Strasbourg. En revanche, les cafés et les tavernes sont nombreux à Munich, de même que les guinguettes dans les environs, et la bière y coule à flots. Quand son prix augmente, il n'est pas rare de voir éclater quelque émeute populaire.

MUNICH (Burchard-Christophe, comte DE). V. MUNICH.

MUNICIPAL, ALE adj. (mu-ni-si-pal, a-le — lat. *municipalis*; de *muni*, municipal, municipe). Qui appartient, qui a rapport aux municipaux, aux administrations communales : *Droit municipal. Garde municipale. Sans libertés municipales. Point de vrai patriotisme.* (E. Ailetz.) *Sans les libertés politiques, il n'y a point de libertés municipales solides, et réciproquement.* (Guizot.) *Rome laissait à ses tributaires, comme contre-poids, de larges libertés municipales.* (E. Texier.) *Une ville sans autorité municipale est décapitée.* (Proudh.)

— *Corps municipal, officiers municipaux, Magistrats, fonctionnaires qui administrent une municipalité.*

— *Conseil municipal, Corps généralement électif, qui règle, sous la présidence du maire, toutes les questions relatives à l'administration de la commune.*

— *Agent municipal, Nom donné, sous la République, aux administrateurs des communes de plus de 5,000 âmes.*

— *Maison municipale, Mairie, maison commune où s'assemble le conseil municipal et où sont établis les services relatifs à l'administration municipale.*

— *Garde municipale, Garde spécialement chargée de la police militaire du Paris. || Garde municipal ou substitutiv. Municipal, Soldat de la garde municipale : Je disais donc que le padeur du MUNICIPAL s'était gendarmé pendant que la reine dansait son fameux pas de la Tulipe orangeuse.* (E. Sue.)

— *Fin. Billet municipal, Bon destiné à payer les créanciers de la commune, en attendant que la municipalité ait les fonds nécessaires pour solder en espèces.*

MUNICIPALISÉ, ÉE (mu-ni-si-pa-li-zé) part. passé du v. Municipaliser. Réduit à

l'état de municipe; soumis au régime municipal : *Ville municipalisée.*

MUNICIPALISER v. a. ou tr. (mu-ni-si-pa-li-zé — rad. *municipal*). Soumettre au régime municipal : *L'expérience doit nous avoir corrigés de notre manie de vouloir municipaliser l'Europe.* (Hoche.)

Se municipaliser v. pr. Etre municipalisé; se mettre sous le régime municipal : *Toute ville a pour tendance naturelle de se municipaliser.*

MUNICIPALISME s. m. (mu-ni-si-pa-li-sme — rad. *municipal*). Système de gouvernement basé sur l'administration municipale.

MUNICIPALITÉ s. f. (mu-ni-si-pa-li-té — rad. *municipal*). Ville soumise à l'organisation municipale : *Rome n'était dans l'origine qu'une municipalité, qu'une commune.* (Guizot.) *Les municipalités sont la base de l'état social, le seul moyen possible d'intéresser le peuple entier au gouvernement et de garantir tous ses droits.* (Mirab.)

— *Corps des officiers municipaux : La municipalité vint complimenter le roi.*

— *Lieu de réunion du conseil municipal, mairie : Etre appelé à la municipalité.*

— *Encycl. Hist.* Le mot *municipalité* n'a été introduit dans le langage du droit public qu'en 1789, c'est-à-dire lors de la Révolution. On s'en sert depuis pour désigner soit la commune, soit les officiers municipaux qui l'administrent. Parfois même et par extension, on a donné le nom de *municipalité* au bâtiment servant de maison commune.

Le mot *municipalité* peut être considéré comme l'équivalent du mot *commune*; toutefois, il rappelle un ordre d'idées différent. Il existe, en effet, une distinction entre les institutions municipales et les institutions communales, lesquelles ne remontent qu'aux successeurs de Hugues Capet. Les unes sont purement romaines, les autres féodales. Les premières appellent la cité, et les autres le fief. Nous nous bornerons ici à ces quelques mots, car nous avons traité ailleurs les questions qui se rattachent à l'idée d'une municipalité. V. COMMUNE, CONSEIL MUNICIPAL ET MAIRIE.

MUNICIPE s. m. (mu-ni-si-pe — lat. *municipium*, de *munia*, équivalent de *munera*, fonctions, emplois, offices, charges, et *capere*, prendre, tenir. Delà rapproche le latin *munus* du sanscrit *manas*, opinion, opinion favorable, honneur, de la racine *man*, penser; mais il se rapporte plus probablement au même radical que *munire*, pourvoir, savoir la racine sanscrite *mā*, lier). Antiq. rom. Titre donné aux villes soumises à l'autorité de Rome, dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine, sans qu'elles cessassent de s'administrer elles-mêmes : *Zeannon devint un des MUNICIPIES d'Auguste; elle eut son sénat, ses décurions, ses décurions.* (X. Marmier.) *Andernach est un ancien MUNICIPE romain remplacé par une commune politique qui existe encore.* (V. Hugo.) *Les Bourgeois d'une ville qui avait le titre et les droits de municipe.*

— *Encycl. Hist.* V. CONSEIL MUNICIPAL.

MUNIER s. m. (mu-ni-é). Ornith. Nom de la sittelle ou torcheport, dans les Vosges joraines.

MUNIER (Etienne), ingénieur français, né à Vesoul en 1732, mort à Angoulême en 1820. Elève de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut successivement ingénieur à Angoulême, ingénieur en chef à Versailles (1786), à Beauvais et de nouveau à Angoulême, jusqu'en 1809, époque où il prit sa retraite. Parmi ses travaux, nous citerons ceux qu'il fit faire pour rendre la Charente navigable de Cognac à Civray et le port de l'Houmau. On lui doit, entre autres écrits : *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs* (Paris, 1779, 2 vol. in-8°), recueil d'observations relatives à l'histoire, à la répartition des impôts, au commerce, aux sciences, etc.; *Nouvelle géographie à l'usage des deux sexes, contenant un précis historique de l'origine des divers peuples de la terre, etc.* (Paris, 1804, 2 vol. in-8°); *Observations sur les dix-neuf articles proposés à l'examen des cultivateurs par la Société impériale d'agriculture* (Angoulême, 1813, in-4°), mémoire qui lui avait valu une médaille d'or.

MUNIFICENCE s. f. (mu-ni-fi-sen-se — lat. *munificentia*; de *munus*, charge, et de *facio*, je fais). Antiq. rom. Soldat qui, ne jouissant d'aucune exemption, apportait dans le camp l'eau et le bois et remplissait toutes les corvées.

MUNIFICENCE s. f. (mu-ni-fi-san-se — lat. *munificentia*; de *munus*, charge, fonction, office et, par dérivation, don, et de *facer*, faire). Vertu qui porte à faire de grandes libéralités : *Bien des riches ont une MUNIFICENCE à timbre et une ladreterie à sourdine.* (Petit-Senn.) *Dieu donne les héros dans sa colère ou dans sa MUNIFICENCE.* (Mme de Renneville.)

MUNIFICENT, ENTE adj. (mu-ni-fi-san, an-te — rad. *munificent*). Qui a, qui montre de la munificence. || Vieux mot. On a dit aussi MUNIFIQUE.

MUNIMENT s. m. (mu-ni-man — du lat. *munimentum*, moyen de défense, de *munire*, fortifier). Aote, pièce justificative. || Vieux mot.

MUNIN, dans la mythologie du Nord, nom d'un des deux corbeaux qui sont perchés sur l'épaule d'Odin, et qu'il envoie tous les jours dans l'univers pour savoir ce qui s'y passe. Ils reviennent et lui parlent à l'oreille. L'autre corbeau s'appelle Hugin.

MUNPOUR, principauté de l'Inde, à l'E. du Gange; elle pour bornes à l'E. l'empire birman et à l'O. la province anglaise de Cachar; quant à ses frontières du N. et du S., elles sont mal déterminées, car elles sont formées par des montagnes à peu près inexplorees jusqu'à ce jour. Le territoire de Munpour est compris entre 24° et 25° 15' de latit. N., et 90° 40' et 92° 40' de longit. E. Sa plus grande longueur de l'O. à l'E. est de 210 kilom.; sa plus grande largeur du N. au S., de 140 environ, et sa population est évaluée à 90,000 hab.

La vallée de Munpour, qui forme la principale et, de beaucoup, la plus importante partie de la principauté, a une altitude de 750 mètres, et s'étend sur les deux rives de l'Imphal-Tooel; à l'E., elle est bornée par la chaîne des monts Muring et au N. et au S. elle est limitée par des collines élevées, qui se détachent de deux grandes chaînes de montagnes. Les principales cours d'eau de la vallée sont l'Imphal-Tooel, dont les deux branches principales prennent leur source dans la région montagneuse située au N. de la vallée; la branche orientale est appelée *Erit* et la branche occidentale *Kongba*. Elles se réunissent vers 24° 40' de latit. N., et ne forment plus qu'un seul cours d'eau qui reçoit trois affluents, le Thobal, la Myetha et le Korebut, et qui, après un cours de 480 kilom., interrompu par une foule de cataractes et de rapides, va se jeter dans le Ningtha, affluent de l'Iraouaddy. La rivière Barak ou Sourmah traverse le district montagneux situé à l'O. de la vallée de Munpour, et, dans la principauté, un cours d'environ 300 kilom.; mais il est trop rapide pour être navigable. Il le devient, mais seulement pour les bateaux d'un tonnage médiocre, au point où il reçoit la Djiri ou Jeeres. Il jette dans le Brahmapoutra près de Suerampour, dans le Bengale.

Le climat de la vallée de Munpour est assez frais à cause de la hauteur de cette vallée au-dessus du niveau de la mer et de l'influence des montagnes qui l'entourent. En décembre et en janvier, le thermomètre varie, à midi, entre 13° et 14° cent., en juin, il s'élève ordinairement jusqu'à 26° ou 30°. Le principal produit agricole est le riz, qui forme la base de la nourriture des habitants et que l'on récolte partout en abondance. On cultive aussi le tabac, la canne à sucre, l'indigotier, la moutarde, plusieurs espèces de sésame et le pavot, qui donne un opium peu inférieur à celui des autres régions de l'Inde; le coton vient à merveille dans les vallées des districts montagneux; enfin, depuis plusieurs années, nos légumes d'Europe y ont été introduits et leur culture y prend chaque jour plus de développement.

Les districts montagneux renferment d'immenses forêts de cèdres d'une taille gigantesque, des sapins et des pins couvrent les sommets les plus élevés; sur la plupart des collines et des montagnes, on trouve des chênes de toute taille, qui sont utilisés comme bois de chauffage et comme bois de construction.

Les animaux employés pour l'agriculture sont le buffle et le bœuf, mais surtout le premier. Le gros bétail est, en général, supérieur à celui du Bengale. Les chevaux sont de petite taille, mais vigoureux et ardents. On n'éleve de chèvres et de moutons que sur les pentes des montagnes. Les forêts sont peuplées d'éléphants, de daims, de sangliers, de chiens sauvages et de tigres, et il existe une grande variété d'espèces d'oiseaux. Le pays abonde dans beaucoup d'endroits, surtout dans les environs de Langthabal, et il y existe des sources salées d'une grande richesse.

La vallée de Munpour renferme un grand nombre de villages qui sont, la plupart, situés sur les rives des affluents de l'Imphal-Tooel. La ville de Munpour, qui a donné son nom à la principauté, s'élevait à peu de distance de la rive occidentale du Kongba, par 24° 48' de latit. N. et 91° 47' de longit. E. Elle fut détruite pendant la guerre avec les Birmanes, antérieurement à 1726, et, comme elle n'a jamais été rebâtie depuis, le rajah de Munpour a fixé sa résidence au village de Langthabal.

Les Munipouriens sont, selon toute apparence, des descendants de colons mongols qui se seraient établis dans la contrée à une époque fort ancienne. Ils ressemblent plutôt aux Chinois et aux Birmanes qu'aux habitants du Bengale, et sont plus grands, plus vigoureux et plus intelligents que ces derniers. Ils ont fait, en peu d'années, de grands progrès dans les arts de la civilisation. Leur principale industrie consiste dans la fabrication de différentes espèces de cotonnades et de mousselines, ainsi que d'étoffes de soie, remarquables surtout par la vivacité et par l'éclat de leurs couleurs; on estime en première ligne leurs longues écharpes, qu'ils ornent de riches broderies et qui sont exportées en grandes quantités dans le royaume d'Avra. L'idole des Munipouriens diffère de celui des habitants du Bengale; mais, en général, ils comprennent et parlent le bengali. Le brahma-

nisme semble être la religion dominante du pays.

La principauté de Munpour est placée sous la protection des Anglais depuis la paix conclue avec les Birmanes à Yandabo, en 1826. Un agent politique de la Grande-Bretagne réside constamment à l'endroit où le rajah tient sa cour. Gambhir-Sing, le rajah qui se mit le premier sous la protection des Anglais, mourut en 1832 et eut pour successeur son fils, qui régnait encore en 1866.

MUNIR v. a. ou tr. (mu-nir — lat. *munire*, d'un radical *mun*, qui appartient à la langue de l'ancienne Italie, d'où *maneria*, muraille, osque *moimico*, commun, public, ancien latin *municus*, commun, public, radical qui se trouve aussi dans *communis*, commun. Le primitif de *maneria*, *munire*, est probablement le sanscrit *mā*, lier, d'où aussi le latin *muris*, mur. Cependant Delàtre rattache le latin *muris*, d'où il tire directement *munire*, au sanscrit *manas*, opinion, opinion favorable, honneur, de la grande racine aryenne *man*, penser. Pictet indique pour *communis* le sanscrit *māna*, mesure, de *mā*, mesurer, qui a la même mesure pour tous, en sanscrit *samanyam*, de *gamaitha* (garnir, pourvoir de choses nécessaires à la défense : *MUNIR une place de guerre. Gand tombe avant qu'on pense à le MUNIR.* (Boss.)

— *Pourvoir, garnir, en général : MUNIR des voyageurs de toutes les choses nécessaires. MUNIR sa canne d'un bout de fer.*

Se munir v. pr. Se pourvoir : *SE MUNIR de provisions. Il SE MUNIT d'argent, de lettres de change et de vires.* (Vol.)

Borée et le soleil virent un voyageur
Qui s'était muni par là d'un
Contre le mauvais temps...

LA FONTAINE.

— *Fig. S'armer : SE MUNIR de patience. Dans les maux violents, la nature se recueille tout entière et le cœur SE MUNIT de toute sa constance.* (Fleisch.)

MUNISSIER s. m. (mu-ni-si-é). Mamm. Espèce de bœuf qui ressemble à l'aurochs. || On dit aussi MUNISTER.

MUNITION s. f. (mu-ni-si-on — lat. *munio*, de *munire*, munir). Art mil. Provision des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre : *Munitions de guerre. Munitions de bouche. Toute l'épargne des nations est dépensée en MUNITIONS de guerre.* (Proudh.) *Pain de munition. Pain fait spécialement pour la nourriture du soldat. || Fusil de munition. Fusil de gros calibre, qui était l'arme ordinaire de l'infanterie de ligne.*

— *Fam. Viciuallé : Les MUNITIONS manquent; il faut jénner.*

— *Fig. Provision : De bons livres sont la meilleure MUNITION pour le voyage de la vie.* (Montaigne.) || Vieux en ce sens.

— *Encycl.* On désignait autrefois sous ce nom toutes les fournitures, principalement de comestibles, nécessaires à une place ou à des troupes. Par la suite, on distingue les *munitions de bouche* et les *munitions de guerre*; enfin, on a fini par désigner uniquement par ce terme le matériel nécessaire au service des armes à feu. Les *munitions de bouche*, qu'on appelle aujourd'hui *substances militaires*, consistent en vivres de toute nature : en pain manutentionné, en biscuit et en fourrages. Les soldats des légions romaines en étaient pourvus pour quinze jours. Tite-Live dit même qu'ils en recevaient pour un mois entier; mais cette assertion nous semble incertaine. Jamais l'homme de guerre n'eût en capacité suffisante pour atteler plusieurs jours de nourriture. Les *munitions de guerre*, portant ordinairement du biscuit pour plusieurs jours de consommation. Les *munitions de guerre* comprennent la poudre et les cartouches, les gargarouses, les projectiles, les armes, outils, et, en général, tout le matériel d'une armée ou d'une place. L'ordonnance de 1768 prévoyait le cas de culpabilité des militaires détournant à leur profit les *munitions de guerre*. Les gardes-magasins, les corps administratifs, les officiers des différentes armes, et principalement les adjudants, sont chargés du soin des *munitions*.

MUNITIONNAIRE s. m. (mu-ni-si-o-n-ère — rad. *munition*). Administ. Celui qui est chargé de fournir les *munitions* nécessaires à la subsistance des troupes : *Fénelon avait ouvert ses greniers aux troupes dans un temps de cherté et où les MUNITIONNAIRES étaient à bout.* (St-Sim.) *Salomon Lévi est l'adresse de se faire MUNITIONNAIRE de l'armée impériale en Italie.* (Vol.)

— *Encycl.* Administ. mil. Dès le temps de Philippe-Auguste, en 1211, on trouve en France des agents désignés sous le nom de commis du roi et chargés de pourvoir à la nourriture des soldats. Louis XI, en 1470, établit des commissaires généraux des vivres, appelés à s'occuper de la distribution des vivres et de la comptabilité. Au XVI^e siècle, les *munitionnaires*, placés sous la surveillance des commissaires des guerres, étaient tenus de souscrire l'engagement de fournir aux armées du pain, de la viande, etc. Ils devaient établir à la suite des camps un marché où les militaires trouvaient tout ce qui était nécessaire à leur nourriture et à leur entretien. Les *munitionnaires* généraux étaient des commissaires employés en vertu d'un traité et, par cette raison, appelés traitants.

L'institution des *munitionnaires* généraux date du règne de Henri III, en 1574; à cette époque, Amaury Bourguignon était *munitionnaire* et entrepreneur général. Chaque armée avait ordinairement son *munitionnaire*. A partir de 1646, les fournitures de vivres, qui jusque-là étaient faites presque toujours par les habitants, furent à la charge du gouvernement. Depuis 1831, l'achat des fournitures se fait au moyen d'adjudications annuelles.

De nos jours, le *munitionnaire* est un employé du service des vivres. Le code pénal de l'an V (21 brumaire) rend les *munitionnaires* infidèles justiciables des conseils permanents.

MUNITIONNÉ, ÉE (mu-ni-si-o-né) part. passé du v. Munitionner. *La ville était largement munitionnée.*

MUNITIONNER v. a. ou tr. (mu-ni-si-o-né — rad. *munition*). Approvisionner de munitions : MUNITIONNER une ville, une armée en campagne. || Peu usité.

MUNJAK s. m. (meun-jak). Minér. Espèce de bitume qui est rejeté par la mer dans la baie de Campeche, au Mexique.

MUNJEESTINE s. f. (meun-jé-sti-ne — rad. *munjeet*). Chim. Matière colorante de couleur orangée, que l'on trouve, en même temps que la purpurine, dans le munjeet.

— **Encycl.** Chim. La *munjeestine* C₈H₆O₃ est une substance colorante jaune qui se rencontre dans le munjeet ou garance des Indes orientales, où elle coexiste avec la purpurine. Par sa composition, elle est en série avec la purpurine C₉H₆O₃ et avec l'alizarine C₁₀H₆O₃. Ces trois substances se différencient, en effet, l'une de l'autre par 1 ou 2 atomes de carbone en plus ou en moins. La *munjeestine* existe en très-grande abondance dans le munjeet.

— **Préparation.** On fait bouillir pendant quatre ou cinq heures 1 partie de munjeet en poudre fine avec 2 parties de sulfate d'aluminium et 16 parties d'eau. On passe la liqueur rouge ainsi obtenue à travers une toile pendant qu'elle est encore chaude, et l'on ajoute de l'acide chlorhydrique au liquide filtré. Il se forme aussitôt un précipité rouge brique qui va en augmentant pendant douze heures si l'on abandonne la liqueur au repos. On recueille le précipité sur une toile, on le lave à l'eau froide jusqu'à ce que les eaux de lavage ne soient plus acides. On le dessèche ensuite et, après l'avoir réduit en poudre, on l'épuise par le sulfure de carbone dans un appareil à déplacement. Le principe cristallisable du munjeet se dissout dans ce liquide, tandis qu'il reste à l'état insoluble une substance résineuse de couleur foncée. On distille la solution pour chasser l'oxyde de carbone, et l'on obtient pour résidu un mélange de purpurine et de *munjeestine*. On épuise ce mélange par l'eau bouillante et l'on filtre à chaud. La liqueur filtrée renferme la *munjeestine*. La purpurine reste, au contraire, presque entièrement dans le résidu que l'eau bouillante ne dissout pas. La solution aqueuse de *munjeestine* acidulée par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique abandonnée la *munjeestine* en flocons jaunes qu'on lave rapidement sur un filtre avec de l'eau très-froide. Le précipité est ensuite comprimé entre plusieurs doubles de papier Joseph, puis dissous dans l'alcool acidulé par un peu d'acide chlorhydrique. Cet acide est destiné à s'emparer des dernières traces de l'alumine. On évapore ensuite les trois quarts de l'alcool que renferme la liqueur. La *munjeestine* se dépose alors en larges écailles cristallines jaunes. On peut la rendre tout à fait pure en la faisant cristalliser trois ou quatre fois dans l'alcool, comme nous venons de le dire.

On peut aussi extraire directement la *munjeestine* du munjeet en faisant bouillir celui-ci avec de l'eau, acidulant avec de l'acide chlorhydrique le liquide filtré rouge brunâtre, et purifiant le précipité comme nous l'avons dit plus haut. Mais la méthode que nous avons décrite en premier lieu fournit un produit plus pur. On peut encore extraire la matière colorante du munjeet en substituant les solutions bouillantes d'alun aux solutions de sulfate aluminique; mais le sulfate d'aluminium est préférable, parce que la grande tendance à cristalliser que possède l'alun s'oppose souvent à la filtration des liquides. Le procédé de Kopp, basé sur l'action de l'acide sulfurique, qui a permis à ce chimiste d'extraire les matières colorantes de la garance ordinaire, n'est point applicable au munjeet.

— **Propriétés.** La *munjeestine* se sépare de sa solution alcoolique sous la forme d'écailles jaunes dorées d'un grand éclat. Elle est peu soluble dans l'eau froide, mais elle se dissout promptement dans l'eau bouillante en formant une solution d'un jaune brillant, d'où elle se dépose en flocons par le refroidissement. L'alcool la dissout modérément à froid; à chaud, il la dissout abondamment. L'eau ne la précipite pas de sa solution alcoolique. La *munjeestine* se dissout avec une couleur rouge brillante dans les solutions aqueuses de carbonate de sodium. Avec l'ammoniaque, elle donne une solution rouge teintée de brun; avec la soude caustique, elle fournit une belle couleur cramoisie.

Par un certain nombre de ses propriétés, la *munjeestine* a la plus grande ressemblance avec la rubiacine de Schank. Les deux substances peuvent très-bien être distinguées par la couleur de leur solution dans le car-

bonate de sodium. Lorsqu'on opère ces solutions avec des quantités faibles de ces deux substances, on trouve que la solution de *munjeestine* est d'un rouge qui incline au rose orangé, tandis que celle obtenue par la rubiacine est nettement rouge. On peut encore les distinguer par leurs raies d'absorption en les examinant au spectroscope. L'une et l'autre présentent un simple minimum dans le spectre; mais, tandis que la bande d'absorption de la rubiacine s'étend de la raie D à la raie F, celle de la *munjeestine* s'étend au delà de la raie D et de la raie F. Un autre caractère distinctif de ces deux substances est fourni par la fluorescence de leurs solutions éthérées. Celle de la rubiacine est jaune orangé et celle de la *munjeestine* est jaune inclinant sur le vert.

La *munjeestine* se sublime beaucoup plus facilement que la purpurine et l'alizarine. Elle donne par sublimation des écailles jaunes d'or de la substance inaltérée. Ni la *munjeestine* sublimée, ni celle qui se dépose en cristaux de la solution alcoolique et qui a été exposée dans le vide, ne perdent d'eau à 100°. Lorsqu'on chauffe avec son cette substance dans un petit tube, elle fond et cristallise de nouveau par le refroidissement. Lorsqu'on la chauffe fortement sur une feuille de platine, elle prend feu et brûle complètement sans laisser le moindre résidu.

La *munjeestine* se dissout promptement dans l'acide sulfurique froid en formant une solution rouge orangée. Cette solution peut être portée presque à son point d'ébullition sans noircir et sans dégager d'anhydride sulfurique. Lorsqu'on l'étend ensuite d'eau, elle abandonne des flocons de *munjeestine* inaltérée. Digérée avec de l'acide azotique étendu, la *munjeestine*, de même que l'alizarine et la purpurine, se convertit en acide phtalique C₈H₆O₃ mêlé d'une petite quantité d'acide oxalique.

L'eau de brome, ajoutée à une solution aqueuse de *munjeestine*, en précipite des flocons de couleur pâle qui, après avoir été dissous dans l'alcool chaud, donnent des taches de cristaux. Ces cristaux sont évidemment formés par un produit de substitution.

L'eau de baryte précipite en jaunes les solutions de *munjeestine*; l'acétate de cuivre y détermine la formation d'un précipité brun très-peu soluble dans l'acide acétique. L'acétate de plomb précipite en rouge cramoisi ses solutions alcooliques aussi bien que ses solutions aqueuses; ce précipité, lavé à l'alcool et desséché dans le vide, renferme 38,4 pour 100 de carbone, 1,9 pour 100 d'hydrogène et 48,5 d'oxyde de plomb. Ces nombres concordent à la formule Pb¹⁰/O₅(C₈H₆O₃)₂Pb¹⁰, formule analogue à celle du composé plombique de la purpurine décrit par Wolff et Strecker, Pb¹⁰/O₅(C₉H₆O₃)₂Pb¹⁰.

Les solutions, soit aqueuses, soit alcooliques de *munjeestine* donnent une magnifique laque rouge orangée lorsqu'on les fait bouillir avec de l'alumine géluleuse, et presque toute la *munjeestine* se trouve ainsi extraite de la solution. La soude caustique en grand excès dissout cette laque en donnant une liqueur cramoisie claire. La *munjeestine* teint en rouge orangé les étoffes mordancées avec de l'alumine; avec les mordants de fer, elle donne une nuance pourpre tirant sur le brun, et avec le mordant du rouge turch, une très-jolie nuance orangée foncée. Ces couleurs sont assez peu stables et supportent difficilement l'action du savon.

Lorsqu'on expose à l'air une solution de *munjeestine* à une douce chaleur, la *munjeestine* se décompose lentement, mais complètement. La plus grande partie se transforme en une substance brune, humique, insoluble dans l'ammoniaque; le reste se convertit en une substance colorante non cristallisable, analogue à la purpurine (produit qui prend naissance, dans les mêmes conditions, au moyen de la purpurine). Cette matière colorante teint les étoffes non mordancées en rouge orangé brunâtre.

MUNJEET s. m. (meun-jit). Bot. Garance de l'Inde.

— **Encycl.** Cette plante, exclusivement cultivée dans l'Inde, mais cultivée sur une grande échelle, fournit une racine qui donne des couleurs analogues à celles que l'on obtient au moyen de la garance ordinaire. Les matières tinctoriales qu'elle renferme ne sont cependant pas identiques avec celles que contient la garance. Elle ne contient pas d'alizarine, mais un mélange de purpurine et d'une substance orangée, la *munjeestine*. Elle produit des teintes plus brillantes, mais moins solides que celles de la garance ordinaire. Le pouvoir colorant du *munjeet* est aussi inférieur à celui de la garance. D'après Stenhouse, le pouvoir tinctorial de la garance de *munjeet* serait la moitié de celui de la vraie garance. Ce qui fait l'infériorité du *munjeet*, c'est qu'il renferme surtout des matières colorantes faibles comme la *munjeestine* et la purpurine. La *munjeestine* particulièrement n'est utile qu'en petite proportion et nuit aux teintes dès que la proportion s'élève. C'est pourquoi la garance de *munjeet*, qui est presque privée de *munjeestine*, donne des teintes beaucoup plus riches que le *munjeet* lui-même avec les mordants d'alumine.

MUNK ou **MUNCK** (Jean), navigateur danois, né vers 1589, mort en 1628. Sa réputation d'habile marin lui valut d'être chargé par

Christian IV, en 1619, d'une expédition dans les régions polaires, dans le but d'y chercher un passage par le nord-ouest pour aller aux Indes. Parti d'Elsenore avec deux vaisseaux, il pénétra dans la baie d'Hudson, changea les noms donnés à cette partie du globe, s'installa sur la côte d'Amérique par 69° 20' de latitude, et passa l'hiver dans le grand golfe de la mer d'Hudson, appelé par les Anglais Chesterfield's-Inlet, et qu'il désigna sous le nom de *Havre d'hiver de Munk*. Là, le froid, le manque de vivres et le scorbut firent périr son équipage presque tout entier, et ce ne fut qu'avec deux hommes qu'il parvint à gagner la Norvège en septembre 1620. Il fut employé par le roi Christian en 1624, 1625 et 1627, dans la mer du Nord et sur l'Elbe. On raconte qu'ayant été mis, en 1628, à la tête d'une nouvelle expédition pour les régions polaires, il alla prendre congé du roi et que ce prince lui recommanda d'être plus prudent que dans son premier voyage, en paraissant l'accuser de la mort de ses compagnons. A cette imputation, Munk répondit avec une telle vivacité que Christian le frappa de sa canne. Peu après, il s'embarqua, mais mourut en mer du chagrin que lui avait causé cet outrage. Ce navigateur a publié *Relation de la navigation et du voyage au Nouveau-Danemark* (Copenhague, 1623, in-4°).

MUNK (Edouard), philologue allemand, né à Glogau en 1803. Il étudia la philologie à Breslau et à Berlin, et, de 1827 à 1848, remplit les fonctions de professeur et d'inspecteur à l'école Guillaume de Breslau. Après avoir ensuite professé quelque temps au gymnase de sa ville natale, il se consacra exclusivement aux travaux littéraires. Parmi ses ouvrages, nous citerons trois excellents manuels : la *Métrique des Grecs et des Romains* (Glogau et Leipzig, 1834); *Histoire de la littérature grecque* (Berlin, 1849-1850, 2 vol.); *Histoire de la littérature romaine* (Berlin, 1858-1861, 3 vol.).

MUNK (Salomon), orientaliste allemand, frère du précédent, né à Glogau, basse Silésie, en 1805, mort à Paris en 1867. Fils d'un pauvre domestique de synagogue, il étudia jusqu'à sa quinzième année l'écriture sainte et le Talmud avec un succès tel, qu'il lui eût été facile d'arriver aux fonctions de rabbin. En 1820, il se rendit à Berlin pour y acquérir la connaissance des langues classiques et se perfectionner dans celle de l'hébreu. Il y assista aux cours d'Hegel sur la philosophie, à ceux de Bopp et de Böckh sur la philologie, et partit ensuite pour Bonn, afin de s'y occuper de l'étude exclusive des langues orientales sous la direction de Freytag, de Lassen et de Schlegel. En 1828, il vint à Paris et y étudia en même temps trois langues orientales : l'arabe, avec Sylvestre de Sacy; le sanscrit, avec Chezy, et le persan, avec Quatremère. Il trouvait le moyen de vivre en donnant des leçons et en écrivant dans divers recueils scientifiques et littéraires. Un modeste emploi à la Bibliothèque royale (1835) mit le comble à ses vœux; attaché au département des manuscrits, il s'adonna pendant dix années à l'étude patiente en même temps qu'à la classification des manuscrits orientaux et rendit à ce précieux dépôt d'assez grands services. Il interrompit momentanément sa tâche en 1840 pour accompagner en Egypte Montefiore et Crémieux; il traduisit en arabe les brillantes improvisations de ce dernier et contribua ainsi à l'établissement dans cette contrée d'une foule d'écoles israélites. Le reste de la vie de Munk fut entièrement consacré aux travaux qui ont établi sa réputation; la faiblesse croissante de sa vue apporta cependant de grands obstacles à la continuation de ces travaux. Enfin il devint complètement aveugle en 1852, en sorte qu'il fut obligé de renoncer à l'emploi de conservateur à la Bibliothèque, emploi auquel il avait été nommé en 1842. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut surtout citer : *Reflexions sur le culte des anciens Hébreux* (Paris, 1833); la *Palistine*, dans la collection de l'*Univers illustré* (Paris, 1845); la *Philosophie chez les Juifs* (Paris, 1849); *Notice sur Abou'l Walid Merwan*, couronnée par l'Académie (Paris, 1851). Malgré sa cécité, il accomplit encore des travaux d'érudition qui, plus que tous les autres, semblaient nécessiter l'usage constant de la vue. Ainsi il écrivit des *Commentaires* sur l'inscription punique de Marseille, sur l'inscription phénicienne de Sidon (1859, in-8°); des *Mélanges de philosophie juive et arabe* (1857-1859, 2 vol. in-8°), et une foule de dissertations du plus rare mérite sur les grammairiens hébreux du VIII^e au IX^e siècle; en outre, sa remarquable traduction du *Guide des égarés*, de Maïmonide (1855-1861, 3 vol. in-8°), travaux qui acheveront de fonder sa renommée et qui lui ouvrirent en 1860, à la mort de Lebas, les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Un peu auparavant, il avait été élu membre du consistoire central israélite. Citons encore de lui : le *Commentaire de Rabbi Tanhoum de Jérusalem sur le livre de Hahakouh*, publié en arabe, avec traduction française, et notes (1843, in-8°); des *Extraits de la Source de la vie d'Ibn-Gébirol*, traduits en français, avec un *Mémoire sur la vie et les écrits d'Ibn-Gébirol* et des *Notices sur les principaux philosophes arabes*, réunis à ses *Mélanges de philosophie*. Il avait collaboré particulièrement dans sa jeunesse à l'*Encyclopédie pittoresque* de Pierre Leroux et Jean

Reynaud, restée inachevée, mais si estimée des connaisseurs pour les parties qui ont été publiées.

MUNKACH ou **MONGATCH**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 21 kilom. N. de Beregh-Szász; 5,000 hab. Evêché, dont le titulaire réside à Ungvár. Entrepôt de sel; fabrication de poêles en terre, de pelleteries et de draps grossiers. Dans les environs, mines de fer et forge; exploitation et raffinerie d'alun. L'ancien château fort de Munkacs est aujourd'hui transformé en prison d'Etat.

MÜNICH ou **MUNICH** (Burchard-Christophe, comte DE), célèbre général et homme d'Etat russe, d'origine allemande, né dans le comté d'Oldenburg en 1833, mort à Saint-Petersbourg en 1878. Après avoir étudié sous la direction de son père, Guntner de Münich, inspecteur général des digues des comtes d'Oldembourg et de Delmenhorst, l'art des travaux hydrauliques, il se rendit en France et obtint une place d'ingénieur dans l'armée d'Alsace; mais il quitta bientôt ce poste et vint dans son pays, où, dès son arrivée, il fut nommé capitaine dans l'armée de Hesse-Darmstadt, avec laquelle il assista au siège de Landau. Après un court séjour auprès de son père, qui l'avait fait nommer ingénieur en chef du pays d'Est-Frise, Münich reprit du service dans l'armée du landgrave de Hesse, qui allait en Italie rejoindre le prince Eugène. De là, il passa en Flandre, assista aux batailles d'Oudenarde, de Malplaquet, de Denain, où il fut blessé et fait prisonnier (1712), et fit en France la connaissance de Fénelon. Rendu à la liberté en 1713, Münich fut nommé colonel et chargé de différents travaux hydrauliques. Après la paix d'Utrecht (1716), il prit du service en Pologne, mais des intrigues de cour l'obligèrent bientôt à quitter ce pays. En 1721, Münich se rendit à Saint-Petersbourg sur l'invitation de Pierre le Grand, qui le chargea de dresser le plan des fortifications de Cronstadt et de Riga. Ce travail satisfait le czar; néanmoins ce ne fut pas sans peine que Münich obtint la place d'ingénieur général et le grade de lieutenant général qu'on lui avait promis pour l'attirer en Russie. Chargé, en 1723, de continuer les travaux commencés par Pisarew pour unir, par le grand canal de Ladoga, la Wolchow à la Newa, il mena cette entreprise avec une grande rapidité, et, en 1728, le canal fut terminé. Pierre II, en récompense de ce service, le créa comte et lui donna les gouvernements de l'Ingrie, de la Carélie et de la Finlande. A l'avènement d'Anne Iwanowna, Münich devint le favori de la czarine, qui le plaça à la tête de l'administration de la guerre et le nomma feld-marschal. Il profita de cette situation pour réorganiser l'armée russe et fonder une école destinée à former de jeunes officiers. Mais l'influence croissante qu'il prenait sur le souverain lui suscita des ennemis et, en 1734, il se vit éloigné de la cour et chargé d'aller presser le siège de Dantzic. Il ne tarda pas à s'emparer de cette place, pacifica toute la Pologne et lui fit reconnaître pour roi le candidat russe, l'électeur de Saxe. En 1735, Münich fut envoyé en Ukraine contre le kan tartare Kaplan-Gherai. Après avoir investi Azof, il entreprit la conquête de la Crimée, s'empara de Pérécop, envoya Koslov, principale place de commerce de la contrée, où il trouva de nombreuses provisions qui lui permirent de ravitailler son armée, et bientôt arriva devant la résidence du kan, Baktschi-Sarai, dont il s'empara et qui lui livra au pillage et à l'incendie. Le général russe voulait pousser jusqu'à Kaïfa; mais les murmures de son armée, épuisée par les fatigues et la chaleur, l'obligèrent à reprendre le chemin de la Russie. En récompense de ses services, Münich reçut un don qui lui fut très-considérable, et il fut chargé de tout préparer pour continuer la guerre. En 1737, il alla mettre le siège devant Oczakov, à la tête de 70,000 hommes; bien que la négligence d'un de ses lieutenants l'eût privé de sa grosse artillerie et d'une partie de son matériel de siège, il investit la place, la fit bombarder et tenta sans succès un assaut. Il eût difficilement triomphé de la résistance de cette ville sans l'explosion des poudrières des assiégés, qui durent se rendre, après avoir perdu plus de 6,000 hommes, enlevés sous les décombres par cette catastrophe. Münich, maître de la ville, fit relever et agrandir les fortifications, et revint en Ukraine, après avoir laissé dans la place une forte garnison. En 1738, il reconquit la campagne contre les Turcs; mais, arrivé sur les bords du Danube, il se trouva en face de l'armée ennemie, fortement retranchée sur la rive opposée du fleuve, dut renoncer à la franchir en dépit des ordres de la czarine, et se retira en Ukraine. En 1739, Münich reprit l'offensive. A la tête de 65,000 hommes, il traversa la Pologne, franchit le Danube et entra en Moldavie. Vely-Pacha, envoyé à sa rencontre à la tête de 80,000 hommes, s'était retranché fortement près du village de Stawutshane. Münich parvint à le déloger, à mettre son armée en fuite, puis se dirigea sur Choczim, qui se rendit à la première sommation et, quelques jours après, il était maître de la Moldavie. Sur ces entrefaites la paix fut conclue.

De retour à Saint-Petersbourg, Münich fut comblé d'honneurs. A la mort de la czarine

rine, le favori Biren ayant été nommé régent pendant la minorité d'Ivan, Mûnnich, mécontent de lui, le fit arrêter et exiler, proclama la mère du jeune prince grande-duchesse de Russie (1740), et devint premier ministre. Mais quelques semaines après cette révolution, Mûnnich était à son tour disgracié et dépossédé de tous ses biens. A la mort d'Elisabeth, il fut condamné à mort; toutefois, la czarine commua sa peine en celle de l'exil et l'envoya à Sélim, en Sibérie (1742). En 1762, Pierre III rappela Mûnnich de son exil et lui rendit ses places à la cour. Le feld-marchal fit ce qu'il put pour sauver son bienfaiteur lorsque éclata contre lui la révolte qui lui coûta le trône, et ce ne fut qu'après la chute définitive de celui qui l'avait rappelé de Sibérie qu'il se présenta devant Catherine II. La nouvelle czarina ne lui garda point rancune et l'accueillit même avec faveur. Mûnnich se disposait à régner sur terre natale lorsqu'il mourut. Il passa pour un des plus grands capitaines de son siècle, et le grand Frédéric l'appela dans ses écrits le *Prince Eugène des Moscovites*. On a de lui un ouvrage ayant pour titre : *Esquisse pour donner une idée de la forme du gouvernement de la Russie* (Copenhague, 1774, in-8°).

MUNNIES (Jean), anatomiste hollandais, né à Utrecht en 1652, mort dans la même ville en 1711. Il enseigna l'anatomie, la médecine et la botanique à l'université d'Utrecht, et publia, entre autres ouvrages : *Tractatus de urinis arundinem inspectione* (Utrecht, 1674); *Chirurgia ad prazin hodiernam adornata* (Utrecht, 1689, in-4°); *De re anatomica liber* (Utrecht, 1697), etc.

MUNNIKS (Winold), médecin hollandais, né à Jours (Frise) en 1744, mort en 1806. Il compléta en France ses études médicales commencées en Allemagne, prit le grade de docteur en 1769, devint lecteur d'anatomie à Leyde en 1771, puis se rendit à Groningue, où il remplaça Camper dans sa chaire (1773). L'Académie de médecine de Paris l'admit en 1780 au nombre de ses membres correspondants. On a de lui : *De lue venerea ejusque principis auctibus* (Leyde, 1799, in-4°); *Mémoire sur les abus à réformer dans l'éducation physique en France*.

MUNNOZIE s. f. (muneu-no-zi). Bot. Genre d'ombellifères du Pérou.

MUNOZ (Gilles-Sébastien de), antipape, connu sous le nom de Clément VII, né à Teruel, mort en 1446. Il était chanoine de Barcelone et lecteur en droit canon, lorsque les cardinaux restés fidèles à l'antipape Benoît XIII l'élevèrent pour lui succéder en 1424. Il l'installa à Peniscola, ne fut reconnu que par le roi Alphonse d'Aragon, et consentit en 1429 à déposer la tiare, sur la demande de ce prince, qui s'était réconcilié avec le pape Martin V. Il reçut en retour de ce pontife l'évêché de Majorque, où il passa le reste de sa vie. Son abdication mit fin au schisme qui désolait l'Eglise depuis un demi-siècle.

MUNOZ (don Jérôme), peintre espagnol, qui vivait à Madrid dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il s'adonna au genre du portrait, fut chargé de reproduire les traits de Philippe IV et de la famille royale, obtint alors une grande vogue et exécuta un grand nombre d'œuvres. Ses portraits sont remarquables par la ressemblance et par la vérité des carnations; mais Muñoz donnait trop de richesse à ses contours, et était inhabile à rendre agréablement les accessoires.

MUNOZ (Sébastien), peintre espagnol, né à Naval-Carnero en 1654, mort à Madrid en 1690. En sortant de l'atelier de Coello, il commença à se faire connaître par quelques fresques, puis se rendit en Italie pour y perfectionner son talent, et suivit pendant quelque temps à Rome les leçons de Carlo Maratta, qui lui apprit surtout à préférer la fraîcheur du coloris à la science du dessin, et l'effet dramatique au style noble et grand. De retour en Espagne, Muñoz acquit par ses travaux beaucoup de réputation, fut chargé de nombreuses commandes, devint en 1688 peintre de Charles II, et mourut d'une chute qu'il fit en restaurant une voûte dans l'église d'Atocha. Muñoz avait un talent distingué, mais on lui reproche d'avoir introduit dans sa patrie le mauvais goût qui régnait à cette époque dans les écoles d'Italie. C'est à Tarazona et à Madrid qu'on voit le plus grand nombre de ses ouvrages. On cite son *Martyre de saint Sébastien*, *Joseph et l'Amour*, au musée royal de Madrid; huit sujets tirés de la vie de Saint Eloi, à l'église San-Salvador, dans la même ville; la *Chapelle de Saint-Thomas*, de Villa-Nova; les *Aventures d'Angelique et de Médor*, dans le cabinet de la reine, au palais royal; le *Martyre de saint André*, dans l'église de Cascaubos.

MUNOZ (Evariste), peintre espagnol, né à Valence en 1671, mort dans la même ville en 1737. Il apprit la peinture sous la direction de Juan Conchillos Falco, s'adonna en même temps à l'escrime, à l'équitation, à la danse, au chant, à la musique, excella bientôt dans tous les exercices du corps et dans les arts d'agrément, joignit au talent d'un bon musicien celui d'un poète agréable, se livra avec ardeur aux plaisirs, et acquit tant par ses aventures galantes et son existence aventureuse que par sa valeur artistique une

grande réputation. Pendant quelque temps, il suivit la carrière des armes, tout en s'occupant de peinture, se maria trois fois, et finit par se fixer dans sa ville natale, où il ouvrit un atelier de peinture. La diversité de ses talents l'empêcha de concentrer toute son application à l'art de peindre; aussi ses tableaux, exécutés avec une facilité extrême, pèchent-ils par l'incorrection du dessin et l'absence d'élévation dans le style. Nous citerons parmi ses œuvres : la *Vie de saint Pierre Nolascus*, en huit tableaux, au couvent de la Merci, à Lorca (Murcie); la *Vie de saint François*, série de tableaux pour le couvent des franciscains de Carthagène. Valence et l'île de Majorque possèdent de nombreux tableaux de cet artiste.

MUNOZ (Thomas), lieutenant général espagnol et ingénieur célèbre, né en 1743, mort à Madrid en 1823. Il rendit de grands services à sa patrie en y perfectionnant les fortifications, que les Français trouvèrent dans un état respectable, lors de l'invasion de 1808, et par la construction de la belle plage artificielle du port de Cadix. Muñoz inventa un appareil aussi simple qu'ingénieux pour le radoubage des vaisseaux. Chargé de construire des bâtiments pour un voyage de circumnavigation, cet habile ingénieur leur donna une disposition intérieure propre à conserver la santé des équipages, et atteignit complètement le but qu'il s'était proposé. En 1809, il adhéra au gouvernement de Joseph Bonaparte et fut, pour ce motif, exilé au retour de Ferdinand VII. Il se rendit alors à Paris, y composa un remarquable *Traité des fortifications*, et entra dans sa patrie après la révolution constitutionnelle de 1820.

MUNOZ (Jean-Baptiste), historien espagnol, né à Museros, près de Valence, en 1745, mort en 1799. Il s'adonna particulièrement aux études philosophiques, se fit connaître par quelques écrits dans lesquels il s'efforça de mêler au péripatétisme théologique, alors en vigueur en Espagne, les idées philosophiques qui à cette époque avaient cours en France, et fut nommé par Charles III cosmographe en chef des Indes et officiel de la secrétairerie d'Etat des Indes. Ce prince le chargea en 1779 d'écrire l'histoire des découvertes et des conquêtes des Espagnols en Amérique; mais Muñoz éprouva de nombreuses difficultés pour l'exécution de ce projet. Les membres de l'Académie d'histoire, mal disposés pour le cosmographe, critiquèrent vivement la première partie de son œuvre, et il fallut l'intervention du roi pour que le manuscrit fût publié. Nous citerons de lui : *De recto philosophia recentis in theologia usu* (Lisbonne, 1767); *De scriptorum gentium lectione et profundum disciplinarum studiis ad christianam pietatem normam erigendis* (Valence, 1768); *Institutiones philosophicas* (Valence, 1768); *Historia del nuevo mundo* (Madrid, 1793, in-fol.), dont la première partie seulement a paru.

MUNOZ (Augustin-Ferdinand), duc de Rianzarès, mari de la reine Marie-Christine. V. RIANZARÈS.

MUNOZ DE COLLANTES (Juan-Miguel Lopez), conquérant espagnol, né à Burgos en 1499, mort dans la Nouvelle-Grenade en 1542. Il se rendit dans la Nouvelle-Grenade avec don Garcia de Lerma, l'aïda dans la conquête de Bonda, de Bezingua, d'Aguarungua, amassa de grandes quantités d'or, et fut du nombre des blessés dans la bataille qui eut lieu près de Posiguey, capitale des Tayronas, et à la suite de laquelle les Espagnols durent chercher leur salut dans la fuite. A deux reprises différentes, Muñoz essaya, mais sans succès, de se rendre maître de Posiguey, qu'il dut se borner à livrer aux flammes, et ce ne fut qu'à grand-peine qu'il parvint à gagner Santa-Maria. Bien que battu de nouveau dans la vallée de Coto, Garcia de Lerma n'en partagea pas moins le pays à conquérir entre ses principaux officiers, et Muñoz obtint dans ce partage le district d'Epurari. Peu après, ce dernier fonda la ville de Santiago-de-Cali, puis assista à l'expédition d'Andagoya sur les bords de la mer du Sud, s'empara de Santa-Anna de los Caballeros, abandonna Andagoya lorsqu'il eut été déclaré rebelle et se rallia à l'adelañado du duc de Belalcázar. En 1541, il suivit Perez de Quesada dans son expédition à la recherche du fameux Eldorado et mourut des fatigues qu'il éprouva dans le cours de cette expédition.

MUNOZ Y GARNICA (Manuel), théologien espagnol, né vers 1516. Il a acquis rapidement une grande réputation par ses connaissances théologiques et par ses sermons, et est devenu chanoine de la cathédrale de Jean et directeur de l'institut secondaire provincial de cette ville. Il était, en outre, avant la déchéance d'Isabelle II, prédicateur de cette princesse. Nous citerons, parmi ses écrits : *Etudes sur l'éloquence sacrée* (Paris, 1855, 2^e édit.); *Manuel de tologie*; *Manuel de théologie*; *De la bienheureuse et immaculée vierge Marie*, recueil de sermons; plusieurs autres sermons publiés séparément, etc.

MUNSE, île de Suède, située dans le lac Mælarn, à 40 kilom. de Stockholm. Son église est une des plus anciennes du royaume; elle n'est même, à ce que l'on suppose, que la transformation d'un ancien temple païen. Ce

qui est certain, c'est que le grand prêtre chargé de présider au service du fameux sanctuaire odinique de Sigtuna résidait à Munsee. Les archevêques de Suède ont hérité plus tard du domaine qu'il occupait. On trouve dans cette île le tertre funéraire où fut enseveli Björn III, ainsi que plusieurs pierres runiques et autres antiquités païennes; 800 hab. environ.

MUNSTER, ancienne petite ville et ch.-l. de cant. de France (Haut-Rhin), à 19 kilom. O. de Colmar, cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871); pop. aggl., 3,653 hab. — pop. tot., 4,762 hab. Filature et tissage de coton; impression sur étoffes. Munster est très-pittoresquement située, à 380 mètres d'altitude, au confluent de la Fecht, qui arrose la vallée principale, et du Kleintal, qui descend vers Munster par un vallon ascendant. C'est le centre d'un grand mouvement industriel. Presque tous les villages qui l'entourent renferment des usines. Son commerce comprend les produits de ses manufactures et les denrées agricoles, au premier rang desquelles il faut placer les fromages qui s'exportent chaque année par plusieurs centaines de mille kilogrammes. Le plus important de tous les établissements de la vallée de Munster est la filature de MM. Hartmann et fils, qui rivalise avec les plus remarquables manufactures de l'Alsace.

Signalons à Munster : l'église paroissiale, de construction moderne; l'école primaire, l'une des plus complètes de l'Alsace, et l'hospice fondé avec la fortune de M. Henri Locwey. Aux environs de la ville, une hauteur isolée porte les ruines du château de Schwarzenbourg, bâti en 1261, et dans lequel fut détenu, en 1293, le prévôt de Colmar, Walter Roeselmann.

MUNSTER, en latin *Monasterium*, ville de Prusse, ch.-l. de la province de Westphalie, de la régence et du cercle de son nom, à 470 kilom. S.-O. de Berlin, sur l'Aa, affluent de l'Emse par 512 m. de lat. N. et 59 17' de longit. E.; 25,000 hab. Evêché, autrefois indépendant, sécularisé en 1805; siège du gouvernement de la province de Westphalie; cour d'appel, division militaire, université catholique, trois gymnases; écoles de médecine, vétérinaire, normale primaire, de sourds-muets; bibliothèque publique, jardin botanique, collections scientifiques. Munster, dont les fortifications ont été détruites et transformées en promenades en 1815, a encore aujourd'hui le caractère d'une ville du moyen âge et ses maisons à arcades lui donnent un aspect tout particulier. Cette ville fut un commerce considérable. On y trouve plusieurs fabriques de papiers peints, liqueurs, ceruse, vinaigre, amidon, cuirs, lainages, draps; des teintureries, des moulins à vapeur; elle fait un commerce considérable de toiles, jambons de Westphalie, bestiaux et céréales.

L'édifice le plus considérable de Munster est la cathédrale, bâtie du XIII^e au XVI^e siècle et offrant un mélange des styles roman et gothique. Elle est surmontée de deux clochers pyramidaux d'un bel effet. A l'extérieur, les parties les plus remarquables sont le transept méridional et le portail du S. appelé le Paradis. L'intérieur a été saccagé par les anabaptistes; on y remarque : la galerie du Crucifix avec ses escaliers de pierre du XVI^e siècle; les fonts baptismaux en bronze; un Jugement dernier en pierre; une Piété en marbre; le tombeau de l'évêque Galen et une horloge astronomique.

Citons encore : l'église Ueberwasser, surmontée d'une belle tour gothique; l'église Luderger; le Rathaushaus (hôtel de ville), l'édifice du XVI^e siècle (la salle dans laquelle fut signé le traité de Westphalie contient les portraits des souverains et des ambassadeurs qui prirent part au congrès, ils ont été peints par G. Terburg); le Schloss, bel édifice derrière lequel s'étend un joli jardin; l'université catholique, qui possède une petite collection d'histoire naturelle, un jardin botanique, un observatoire, une bibliothèque de 35,000 volumes. Fondée en 1631, au milieu du bouleversement de la guerre de Trente ans, cette université n'en subsista pas moins jusqu'en 1819, époque à laquelle elle fut supprimée. Elle n'était composée alors que d'une Faculté de théologie et d'une Faculté de philosophie, et ce n'est qu'en 1825, en y ajoutant une Faculté de médecine. Citons aussi le musée provincial; le Kunstverein (union des arts) où se voient d'anciennes peintures de l'école de Westphalie.

Munster existait déjà du temps de Charlemagne, qui y institua, en 791, un évêché dont la sécularisation n'a eu lieu qu'en 1802. Ses anciens évêques, qui s'étaient élevés au rang de princes indépendants, avaient acquis une grande puissance temporelle; ils entretenaient deux régiments de cavalerie et un régiment d'infanterie; leur pouvoir s'étendait sur un territoire considérable (v. Munster [évêché de]). En 1532, sous l'évêque Frédéric II, qui penchait assez pour une réforme modérée dans l'Eglise, la Réformation pénétra dans Munster, malgré la résistance du clergé; en 1535-1536, cette ville fut le théâtre des troubles religieux et politiques causés par les anabaptistes. Ces derniers, à la tête desquels se trouvait Jean de Leyde, soutinrent un siège contre l'évêque, qui, vainqueur, fit exterminer presque toute la population et saccager la ville pendant huit jours. Par la suite,

Munster soutint à plusieurs reprises des guerres contre ses évêques et fut prise d'assaut, en 1660, par l'évêque de Galen, qui y construisit une citadelle. Dans la guerre de Sept ans, Munster fut tour à tour prise et reprise par les Français et par les alliés. En 1804, elle échut à la France, fut incorporée, en 1809, au grand-duché de Berg, en 1810 à l'Empire français; elle devint alors chef-lieu du département de la Lippe. En 1814, elle fut donnée à la Prusse, qui en rasa les fortifications. Ce fut à Munster que fut signé le traité de Westphalie, en 1648. Dans cette ville, l'évêque Everard de Diest tint, en 1279, un concile qui publia vingt-trois statuts, soit pour la réforme du clergé, soit pour régler certains usages religieux. Il la régence de Munster, une des trois divisions et la plus septentrionale de la province de Westphalie, est comprise entre la province de Hanovre au N., la Hollande et la Prusse rhénane à l'O., la régence d'Arnsberg, dont la sépare la Lippe, au S., la régence de Minden au S.-E. C'est un pays plat, rempli de pâturages, semé de bruyères; on y récolte peu de céréales, mais beaucoup de chanvre et de lin. La régence de Munster, composée de la partie septentrionale de l'ancien évêché de Munster, est subdivisée en onze cercles, couvrant une superficie de 128,935 hectares, avec une population de 411,000 hab. On y exploite de grandes quantités de tourbe, de sel, de fer et de houille. L'industrie manufacturière y a principalement pour objet la fabrication des toiles, du tabac et les opérations métallurgiques.

MUNSTER (TRAITÉ DE), nom sous lequel les historiens désignent quelquefois le traité de Westphalie.

Munster (CONGRES DE), célèbre tableau de Terburg. V. CONGRES.

MUNSTER (ÉVÊCHÉ DE), ancienne principauté souveraine de l'empire germanique, au N. du cercle de Westphalie; elle était bornée à l'E. par les Provinces-Unies des Pays-Bas, à l'O. par les comtes prussiens de Ravensberg, de Tecklenburg et de Lingen et par le comté de Diepholz. Primatienement vassal des comtes de Tecklenburg, cet évêché fut érigé en principauté indépendante au XIII^e siècle. L'évêque prince de Munster était, dans l'ancienne organisation de l'Allemagne, directeur du cercle de Westphalie, alternant avec l'électeur palatin comme duc de Juliers. Il siégeait, comme prince de l'empire, à la diète générale, sur le premier banc du collège des princes, au cinquième rang, entre les évêques de Bâle et d'Osabrück. Quoique conservant son administration particulière, l'évêché de Munster devint, en 1719, annexe de l'archevêché de Cologne, dont le titulaire portait concurremment le titre d'évêque de Munster. Sécularisé en 1803, ses domaines furent partagés entre la Prusse, le duc de Holstein-Oldenbourg, le duc d'Ansbach, la maison princière de Salm, le duc de Croy et le comte de Loos. La Prusse, avec la part qui lui était échue, constitua la principauté de Munster, qu'elle céda à la France par le traité de Tilsit, en 1807, et qui fut incorporée au grand-duché de Berg, puis, en 1810, réunie à l'Empire français. Le traité de Vienne, en 1815, la rendit à la Prusse, qui en a fait une régence dans ses provinces rhénanes.

MUNSTER ou **MONOMIE**, en irlandais *Moyn*, une des quatre divisions ecclésiastiques de l'Irlande, au S.-O., entre le Leinster à l'E., le Connaught au N. et l'Atlantique à l'O. et au S. Elle est divisée en six cantons : Clark, Cork, Kerry, Limerick, Tipperary, Waterford. Ses côtes, violemment déchirées et échaucrées, présentent un grand nombre de baies, de rades et de ports; à l'O., la baie de Galloway et de Mal, le golfe qui forme l'embouchure du Shannon, les baies de Tralee et de Dingle; au S.-O., les baies de Ballinskelly, de Bantry, de Kenmare et de Dunmanus; au S., celles de Roaring, de Water et de Ross, les ports de Kinsale et de Cork, etc., et, à l'extrémité S.-E., le port de Waterford. Elles sont, en outre, entourées d'un grand nombre d'îles, de rochers et de récifs. La province de Munster est la partie la plus montagneuse de l'Irlande, celle où le sol atteint la plus grande altitude. Le Mangerton y atteint 833 mètres d'élévation; au cap Sybil, entre la baie de Tralee et la baie de Dingle, le sol, qui s'élève à 1,300 mètres, est le point culminant de l'île. Les cours d'eau les plus importants de cette province sont le Shannon, le Cashen, le Mang et le Lane, ainsi que le Suir. Il n'y a pas en Irlande, cette terre classique de la misère, de province où la population agricole soit plus misérable; aussi cette population décroît-elle dans une proportion effrayante. En 1845, elle se composait de 2,391,000 hab.; en 1851, elle n'était plus que de 1,800,000. Depuis, elle a encore considérablement diminué.

MUNSTER (Sébastien), mathématicien et hébraïsant allemand, né à Ingelheim en 1489, mort de la peste à Bâle en 1552. Il était entré dans l'ordre des cordeliers; mais, ayant embrassé les opinions de Luther, il se maria et se retira à Bâle, où il professa la géographie, les mathématiques et l'hébreu avec de grands succès. Il est aussi estimé pour le candeur de son caractère et pour ses qualités morales que pour son érudition et son savoir. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont encore recherchés; les

principaux sont : *Biblia hebraica* (1534); *Fides christianorum*, etc. (1537); *Dictionary hebraicum* (1548); *Grammatica chaldaica* (1527); *Dictionary chaldaicum* (1527); *Catalogus omnium præceptorum legis moysi* (1533); *Horologigraphia* (1531-1533); *Organum uranicum* (1536); *Cosmographia universalis* (1544). Son *Horologigraphia* ou *Gnomonique* est remarquable à plus d'un titre; les principes qu'il y développe ne paraissent pas être de lui, mais il s'en sert avec intelligence. Cet ouvrage est le premier où l'art des cadrans solaires prenne la forme moderne, où le style soit disposé parallèlement à l'axe du monde, et l'auteur y résout complètement les problèmes, assez faciles du reste, des cadrans équatorial, horizontal, vertical méridien et vertical déclinant.

MUNSTER (Adolphe, comte de), vicomte Fitz-CLARENCE, général et écrivain anglais, né en 1794, mort en 1842. Il était fils naturel d'une actrice, mistress Jordan, et du duc de Clarence, qui devait monter sur le trône. Entré tout jeune dans l'armée, il servit sous Wellington en Espagne et en Portugal, fut blessé à la bataille de Toulouse, passa en 1815 dans l'Inde comme aide de camp du gouverneur général, puis fut nommé à son retour en Angleterre major général, membre de la Chambre des lords, membre du conseil privé, aide de camp de la reine Victoria, et reçut le titre de comte de Munster. Il était très-versé dans les antiquités de l'Orient, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris l'avait admis au nombre de ses membres. Vers la fin de sa vie, il tomba dans une profonde mélancolie, et mit lui-même un terme à ses jours. Il a publié un intéressant *Journal of a route across India through Egypt to England* (Londres, 1819, in-40).

MUNSTER-LEDENBOURG (Ernest-Frédéric-Herbert, comte de), homme d'Etat hanovrien, né à Osnabrück en 1766, mort en 1839. Après avoir fait ses études à l'université de Göttingue, il entra, en 1788, dans l'administration des finances et devint, en 1791, conseiller de chancellerie. Deux ans plus tard, il fut chargé d'une mission auprès du duc de Saxe, qui se trouvait alors en Italie, et resta dans cette contrée jusqu'en 1798. De 1801 à 1804, il fut ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, fut nommé à cette époque ministre à Londres et resta en Angleterre pendant l'occupation du Hanovre par les Français. En 1814, il devint maréchal de la couronne de Hanovre, prit part, l'année suivante, au congrès de Vienne, et reçut à la même époque la tutelle du duc Charles de Brunswick. Lorsque ce dernier eut pris en main l'administration de son duché, il porta contre le comte de Munster-Ledenbourg une accusation publique à laquelle ce dernier répondit dans sa *Revue des accusations contre les comités portées contre son administration* (Hanovre, 1827). En réponse à cette brochure, le duc appela en duel son ex-tuteur, mais celui-ci ne crut pas devoir répondre à cette provocation. Les agitations politiques dont le Hanovre fut le théâtre en 1831 amenèrent de nouvelles accusations contre le comte de Munster, qui y répondit dans ses deux brochures intitulées : *Eclaircissement* (Hanovre, 1831), et *Appréciation de mes actes dans le duché de Brunswick* (Hanovre, 1831). Il fut cependant révoqué de ses fonctions de ministre plénipotentiaire du Hanovre à Londres et vécut depuis lors retiré des affaires.

MUNSTERBERG, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 64 kilom. S.-O. de Breslau, sur l'Ohlau; 3,800 hab. Tribunaux. Culture du tabac et du houblon. Fabrication de toiles, lainages, velours, confectionnerie. Source sulfureuse froide et établissement de bains.

MUNSTERIEN s. m. (mun-sté-ri-ain). Hist. relig. Disciple de Jean de Leyde, dont la secte avait Munster pour centre principal.

MUNTANER (Ramon), chroniqueur espagnol, né à Peralada (Catalogne) en 1265, mort vers 1340. Son village natal ayant été réduit en cendres lors de l'invasion de la Catalogne par les Français en 1285, il quitta sa patrie et mena pendant trente ans une vie vagabonde et errante, tour à tour soldat et troubadour, jusqu'à ce qu'enfin il vint se fixer à Valence au sein de sa famille, où il vécut des lors comme un paisible bourgeois. En 1325, il se mit à écrire l'histoire des hauts faits des princes de la maison d'Aragon, depuis Jacques le Conquérant jusqu'au couronnement d'Alphonse IV, auprès duquel il avait été député par les habitants de Valence. Cette chronique, qui est en grande partie l'histoire de son époque et dans laquelle il raconte des faits qu'il a vus et auxquels il a pris part, emprunte à la naïveté et à la fidélité du conteur une grâce et une fraîcheur qu'aucun art ne saurait donner. Cependant elle demeure manuscrite jusqu'à vers le milieu du xiv^e siècle. Les deux plus anciennes éditions du manuscrit original, celle de Valence, intitulée *Chronica o descriptio dels fets e hazañyas del inclit rey don Jaime* (1558, in-fol.) et celle de Barcelone (1562) sont aujourd'hui de véritables raretés bibliographiques, que l'on paye au poids de l'or. C'est d'après l'une de ces éditions que Lanz en a publié une excellente du texte primitif pour la Société des belles-lettres de Stuttgart (Stuttgart, 1844). Il en avait fait paraître auparavant une bonne traduction allemande (Leipzig, 1842,

2 vol.). Buchon en a donné une traduction française, qui a été publiée dans la *Collection des chroniques nationales françaises*.

MUNTER (Balthazar), théologien allemand, né à Lubeck en 1735, mort à Copenhague en 1793. Il étudia la théologie à l'université d'Iéna, se fit recevoir, en 1757, agrégé à la Faculté de philosophie et se livra à l'enseignement. Nommé prédicateur à Gotha en 1760, il devint, en 1763, surintendant à Tonna, et fut par la suite pasteur de la communauté luthérienne de Copenhague. On a de lui des *Sermons* et des *Conférences sur les discours de Jésus d'après les quatre évangélistes* et des *Cantiques spirituels* (1773-1775, 2 vol.); une *Instruction pour la connaissance et l'exercice de la foi chrétienne*; *Histoire de la conversion de Struensee* (1772), ouvrage qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Munter avait été chargé de préparer à la mort ce fameux ministre et de l'accompagner à l'échafaud. On lui doit encore : *Entretiens d'un chrétien pensif avec lui-même*.

MUNTER (Frédéric-Chrétien-Charles-Henri), évêque protestant et orientaliste allemand, fils du précédent, né à Gotha en 1761, mort à Seeland en 1830. Niebuhr lui inspira de bonne heure le goût de la science. Après avoir étudié la théologie à Copenhague, il alla suivre à Göttingue les cours de philosophie de Heyne et conquit pour ce genre d'études un goût très-prononcé, que développa encore un séjour de deux ans en Italie. De retour à Copenhague en 1787, il fut nommé professeur de théologie à l'université (1790), membre de l'Académie des sciences et évêque de Seeland en 1808. Pendant son séjour en Italie, il avait découvert des documents importants, entre autres les statuts des templiers, qu'il publia à Berlin. On a de lui : *Voyages dans les Deux-Siciles*, pendant les années 1785 et 1786 (Copenhague, 1789-1790, 2 vol. in-8); *Fragmenta Patrum Græcorum* (Copenhague, 1788); *Essai sur les antiquités ecclésiastiques des gnostiques* (Anspach, 1790, in-8); *Histoire du procès des templiers* (Berlin, 1794); *Manuel de l'histoire des dogmes* (Copenhague, 1801, 2 vol.); *Histoire de la Réforme danica* (Copenhague, 1802, 2 vol.); *La Religion des Carthaginois* (Copenhague, 1816-1821); *Histoire de l'introduction du christianisme dans le Danemark et la Norvège* (Leipzig, 1823-1832); les *Symboles et les œuvres d'art des anciens chrétiens* (Altona, 1825), son ouvrage capital; *Religion des Babyloniens* (Copenhague, 1827); *Primordia Ecclesie Africane* (1827, in-4), etc.

MUNTING (Henri), médecin et botaniste hollandais, né à Groningue en 1605, mort dans la même ville en 1658. Après avoir pris le grade de docteur, il visita pendant huit ans l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, se lia avec les savants les plus distingués de ces contrées et s'occupant de botanique. De retour dans sa ville natale, il acheta un vaste emplacement qu'il transforma en jardin botanique, y cultiva une grande quantité de plantes rares et exotiques, et bientôt ce jardin devint un objet de curiosité pour les voyageurs et les savants, qui virent le voir de différents pays de l'Europe. En récompense de ses efforts scientifiques, les états généraux le nommèrent professeur de botanique et de médecine à Groningue, avec une très-forte pension (1642). On a de lui : *Hortus botanicus Groningæ et Omlandia provincialis et universæ materis medicæ gazophylacium* (Groningue, 1646, in-12), ouvrage qui consiste en grande partie en un catalogue des plantes du jardin de Groningue.

MUNTING (Abraham), botaniste hollandais, fils du précédent, né à Groningue en 1625, mort en 1633. Il acquit rapidement, sous la direction de son père, de grandes connaissances en botanique et en médecine, puis alla compléter ses études à Utrecht et à Leyde. En 1649, il vint en France, et prit le grade de docteur en médecine à Angers. De retour dans sa ville natale en 1651, il seconda son père, à qui il succéda dans sa chaire (1658). Munting est connu par divers ouvrages. Le plus recherché est sa *Description exacte des plantes* (Leyde, 1696, in-fol., avec fig.), qui fut traduit en latin par Ray, sous le titre de *Phytographia curiosa, exhibens arborum, fructuum, herbarum et florum icones* (Leyde, 1702, in-fol.). C'est la description de deux cent quarante-cinq planches représentant des arbres, des fruits, des fleurs, etc. L'auteur y donne, en outre, le nom de chacune de ces plantes, dans les diverses langues les plus répandues, et indique leurs usages dans l'industrie et la médecine. Il a joint à son livre beaucoup d'observations et d'anecdotes curieuses, mais dont l'exactitude peut souvent être mise en doute. Ses autres ouvrages sont : *la Véritable culture des plantes* (Amsterdam, 1672, in-8), avec fig., dont un abrégé a été publié sous le titre de *Almanach du jardinage* (Groningue, 1687, in-12, avec 40 pl.); *Alcedarium* (Amsterdam, 1680, in-40); *de vera antiquorum herba britannica, ejusdemque efficacia* (Amsterdam, 1681, in-40). Munting y prétend que le *rumex aquaticus* est l'*herba Britannica* des anciens. Ce livre est intéressant; l'auteur y parle de l'origine des différents peuples de la Hollande et de la Saxe, etc. Mais il n'y a pas d'ordre dans cet ouvrage, et tout s'y trouve entassé pêle-mêle, ce qui en rend la lecture

difficile. Linné a donné le nom de *muntingia* à un genre de la famille des lilacées.

MUNTINGHIE (Hermann), théologien et orientaliste hollandais, né à Termonden, près de Groningue, en 1752, mort en 1824. Après avoir exercé les fonctions pastorales dans diverses petites paroisses, il devint, en 1780, professeur d'histoire ecclésiastique et de théologie à Harderwijk, puis à l'université de Groningue (1798), où il finit sa carrière. On a de lui : *Histoire de l'humanité suivant la Bible* (Amsterdam, 1804-1809, 9 vol. in-8; 2^e édit., 1831-1835, 11 vol. in-8); *Pars theologiae christianæ theoretica* (Harderwijk, 1800, in-8); *Sylloge opusculorum ad doctrinam sacram pertinentium* (Leyde, 1796, 2 vol. in-8). On lui doit encore des traductions hollandaises de plusieurs livres de la Bible et un grand nombre d'articles insérés dans les *Annales de l'université de Groningue*.

MUNTJAK s. m. (mun-je-tjak). Mamm. Espèce de chevreuil de l'Inde.

— Encycl. Le *muntjak*, appelé aussi *kijang* ou chevreuil des Indes, ressemble assez à notre chevreuil; mais sa taille est plus petite. Il a la tête pointue; les yeux grands et munis de larmiers; les oreilles assez larges; la queue courte et aplatie. Son poil ras et luisant est d'un marron roux, brillant en dessus; le ventre et le devant des cuisses sont d'un blanc pur. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle est privée de bois et de dents canines. Ce cerf habite l'Inde et les fies voisines. Ses mœurs sont peu connues; mais elles ne paraissent pas différer sensiblement de celles de la plupart des autres espèces. On sait qu'il vit par petites troupes dans l'intérieur des forêts, et qu'il est d'un naturel assez doux. L'espèce ne semble pas être très-commune; aussi la voit-on rarement en Europe; néanmoins, le Muséum l'a possédée à diverses reprises.

MUNTOH, ville de l'Océanie, dans la Malaisie néerlandaise, dans l'île de Banka, sur le détroit de ce nom, ch.-l. de la résidence de Banka; 2,500 hab. Place forte; bonne rade. Exportation d'étain.

MUNTZÉRIEN s. m. (mont-zé-ri-ain). Hist. relig. Disciple de Munzer.

MUNYCHIE, aujourd'hui *Pacha-Limani* ou *Stratissio*, l'un des trois ports de l'ancien Athènes, entre ceux du Pirée et de Phalère. Ce port tirait son nom d'une colline qui s'avancait entre Athènes et la mer, et formait une sorte de péninsule en avant des trois ports de la ville. Une citadelle bâtie sur cette colline défendait les trois ports, protégés par un solide rempart; de plus, des fortifications appelées les *Longs murs* rejoignaient ces ports à la ville. Le sol de Munichie était creusé de grottes naturelles, dans lesquelles se trouvaient des habitations particulières et des arsenaux pour la marine. Sur trois cent soixante-dix-huit loges de vaisseaux que contenaient les ports d'Athènes, Munichie en possédait quatre-vingt-sept. Après la guerre du Péloponèse, les Lacédémoniens détruisirent ses fortifications (404 av. J.-C.). Rebâties plus tard, elles furent rasées par Sylla, 80 ans avant l'ère vulgaire. Au nombre des monuments qui renfermaient Munichie, on comptait un théâtre et un temple de Diane Munichia, où l'on célébrait le 16 du mois *munychion* (fin de mars-avril), des fêtes commémoratives de la bataille de Salamine. Dans ces cérémonies, on offrait à la déesse des gâteaux, qu'on promenait d'abord par la ville à la clarté des flambeaux.

MUNYCHIES s. f. pl. (mu-ni-kt). Antiq. Fêtes qu'on célébrait à Athènes, en mémoire de la défaite des Perses par Thémistocle et en l'honneur de Minerve Munichia.

MUNYCHION s. m. (mu-ni-ki-on). Chron. Dixième mois de l'année athénienne, primitivement le quatrième, pendant lequel on célébrait les *munychies*.

MUNZER, **MUNCER** ou **MUNTZER** (Thomas), l'un des plus célèbres chefs des anabaptistes et le promoteur du soulèvement des paysans d'Allemagne contre la féodalité, né à Zwickau, dans la Misnie, vers la fin du x^e siècle, décapité en 1525. On croit qu'il fit ses études à Wittenberg. Après avoir été aumônier d'un couvent de religieuses à Halle, il fut appelé à Zwickau comme prédicateur (1520) et, de là, il se rendit à Prague (1521), où il fréquenta les partisans de Jean Hus. Peu de temps après, il était nommé prédicateur à Allstedt, en Thuringe. Déjà son imagination était exaltée par des lectures mystiques, et l'on prétend qu'il conçut une haine violente contre les institutions sociales de son temps, parce qu'il voyait partout le peuple à la merci des grands, et parce que son père avait péri victime de la tyrannie d'un comte de Stolberg. Quel qu'il en soit, Munzer propagea d'abord avec zèle les doctrines de Luther, puis il se joignit à Claude Storck, Carlstadt et aux plus fameux docteurs luthériens, pour fonder l'anabaptisme et associer la réforme politique à la réforme religieuse. Chassé d'Allstedt par Frédéric de Saxe, proscriit par toute l'Allemagne, il parcourut en fuyant la Souabe, la Thuringe et la Franco-nie, excitant les paysans à secouer le joug des seigneurs, à refuser le paiement des tributs, à s'organiser en républiques égalitaires gouvernées par des magistrats librement élus, et à mettre leurs biens en commun à l'exem-

ple des premiers chrétiens : « Nous sommes tous frères, disait-il en parlant au peuple assemblé, et nous n'avons qu'un commun père en Adam : d'où vient donc cette différence de rangs et de biens que la tyrannie a introduite entre nous et les grands du monde ? Pourquoi gémissons-nous dans la pauvreté tandis qu'ils nagent dans les délices ? » Il écrivit aux villes et aux souverains que la fin de l'oppression des peuples et de la tyrannie des forts était arrivée, et que Dieu l'avait suscité pour exterminer tous les tyrans et établir la justice sur la terre. L'enthousiasme de Munzer, son éloquence entraînée, le radicalisme de ses prédications soulevèrent toute l'Allemagne. Les habitants de Mulhausen, en Franconie, chassèrent leurs magistrats et, d'une voix unanime, choisirent Munzer pour leur chef. Il fit de cette ville le centre de la révolution, régularisa le mouvement et lui donna pour drapeau une charte en douze articles, monument remarquable, qui contenait la plupart des principes que la Révolution française devait faire triompher deux siècles et demi plus tard; il se vit bientôt à la tête de 40,000 hommes. Cependant Luther, loin d'applaudir à cette extension de ses doctrines, chargeait les révoltés d'imprécations et écrivait à tous les seigneurs pour les pousser au massacre des paysans. Les nobles d'Allemagne n'avaient pas besoin des excitations du réformateur; unis par l'intérêt, ils se ligèrent ensemble, protestants et catholiques, et se hâtèrent d'attaquer Munzer avant la réunion de toutes ses forces. L'issue du combat ne pouvait être douteuse. Que pouvaient des bandes de paysans mal armées contre la cavalerie compacte et bardée de fer des chevaliers ? Ce fut moins une bataille qu'une tuerie. 5,000 anabaptistes restèrent sur le champ de bataille, à peu de distance de la ville de Frankenhäusen (15 mai 1525). Les autres prirent la fuite dans un désordre complet. Quant à Munzer et à son collègue Pfeiffer, ils se jetèrent dans Frankenhäusen. Munzer se cacha dans un lit, se donnant pour un malade; mais il fut reconnu à des papiers qu'il avait dans un sac. Mis à la question, il dénonça ses complices, qui furent décapités comme lui, au nombre de vingt-quatre. Ce sanglant exemple n'arrêta pas, d'ailleurs, les progrès des anabaptistes.

MUNZIL-KANTA s. m. (mun-zil-kan-ta). Bûcher sur lequel les Indous brûlent les cadavres.

MUNZINGER (Werner), voyageur suisse, né à Olten en 1832. Après avoir étudié à Berne les sciences naturelles et l'histoire, puis à Munich et à Paris les langues orientales, il partit en 1852 pour l'Égypte et entra, en 1853, dans une maison de commerce à Alexandrie. Chargé, en 1854, de conduire à la mer Rouge une expédition commerciale, il séjourna une année à Massoua et consigna les observations qu'il avait faites pendant ce séjour, dans ses *Lettres écrites de la mer Rouge* et son mémoire sur les *Schakos* et les *Bédouins*, travaux qui furent insérés dans le *Journal de géographie universelle* (nouvelle série, Berlin, t. 1^{er}, 1855, et t. II, 1857). De Massoua, il entreprit une excursion dans le pays des Bogos. Wantant étudier les peuples et les idiomes de l'Afrique orientale, il passa, à partir de 1855, six ans, soit à Kéren, ville principale des Bogos, soit dans les contrées voisines, où il faisait de fréquentes excursions. Munzinger publia le résultat de ses recherches ethnographiques sous le titre de : *les Maurs et le droit des Bogos* (1859), et fut adjoint, en 1861, à l'expédition de Théodore de Heuglin dans l'intérieur de l'Afrique. Après avoir visité la contrée des Takués et des Mareas, il se sépara d'Heuglin à Mai-Sheka, dans le nord de l'Abyssinie, parcourut le pays inexploré des Bases, détermina le cours du Gasch et revint par Kassala, Damer, à Kéren, où il arriva le 1^{er} mars 1862. Nommé alors chef de l'expédition à la place d'Heuglin, Munzinger se rendit dans le Kordofan, puis revint en Europe, où il publia : *Études sur l'Afrique orientale* (Schaffhouse, 1864), en allemand; *De l'expédition allemande dans l'Afrique orientale* (Gotha, 1865), en allemand, ouvrages qui doivent être rangés parmi les plus précieux que l'on ait encore sur le nord-est de l'Afrique, et un *Vocabulaire de la langue tigre* (Leipzig, 1865). Depuis lors, l'intrépide explorateur reside dans les contrées situées au nord et au nord-ouest de l'Abyssinie.

MUONIO, rivière d'Europe, sur la limite de la Suède et de la Russie, entre le gouvernement de Pitea et la Finlande. Elle prend sa source dans le petit lac de Kilpia, vers 690 de latit. N. et 139 20' de longit. E., coule au S. et se jette dans la Tornée, après un cours d'environ 240 kilom.

MUPHTI s. m. V. MUFTI.

MUQUEUX, **EUSE** adj. (mu-keu, ou-ze — latin *mucosus*; de *mucus*, muque, le même que le grec *mukos*, viscosité, proprement ce qu'on essuie; de *mussô*, pour *mukso*, essuyer, de la racine sanscrite *mug*, *mung*, essuyer, nettoyer, d'où aussi le latin *mucus*, essuyer le nez, moucher). Anat. Qui a rapport aux muco-sités; qui est de la nature des mucus : *Sécrétion muqueuse*. *Matières muqueuses*. *Glandes muqueuses* ou *Follicules de Peyer*, Glandes qui se trouvent dans l'intestin grêle, et qui sont des glandes sans conduits excréteurs ou à vésicules closes. On donne aussi

ce nom à des glandes isolées de l'orifice vulvaire. *Membranes muqueuses* ou substantiv. *Muqueuses*, Membranes qui tapissent la face interne de tous les organes creux qui communiquent avec l'extérieur par les diverses ouvertures du corps, et se trouvant partout en contact avec des substances étrangères à l'animal, ont leur surface libre habituellement humectée d'un fluide muqueux. *Toute muqueuse est essentiellement composée d'un chorion ou trame tapissée d'un épithélium; c'est là tout ce que les muqueuses ont de commun avec la peau.* *Système muqueux*, Ensemble des membranes muqueuses.

— **Pathol.** *Fièvre muqueuse*, Fièvre qui a pour cause l'irritation des membranes muqueuses sécrétant en abondance un fluide visqueux. *Maladies muqueuses, phlegmasies muqueuses*, Celles qui affectent le système muqueux en général, ou une membrane muqueuse en particulier. *Etat muqueux*, Ensemble des symptômes de la fièvre muqueuse.

— **Rôle muqueux**, Rôle formé par le bruit de l'air qui traverse, en sortant des poumons, des amas de matière visqueuse. *Papules muqueuses*, Petites éruptions syphilitiques secondaires. *Plaques muqueuses*, Plaques, pustules syphilitiques résultant de l'ulcération des papules muqueuses. *Tubercules muqueux*, Plaques ou pustules muqueuses saillantes et d'un fort volume. *Polypes muqueux*, Polypes mous, d'un tissu homogène, contenant un liquide qui s'écoule par la pression ou la division de ce tissu.

— **Chim.** *Corpuscules muqueux*, Principes constituants du mucus. *Saver muqueuse*, Saver douce et fade, semblable à celle de la gomme.

— **Vit.** *Fermentation muqueuse*, Fermentation vineuse incomplète.

— **s. m.** Gomme, mucilage : *Muqueux végétal*. *Peu usité.*

— **Erpét.** Espèce de couleuvre, appelée aussi *MUCOSUS*.

— **Encycl. Anat.** *Membranes muqueuses*. Ces membranes sont partout et toujours en contact de substances étrangères à la constitution de l'organisme (aliments sur la muqueuse stomacale; matières fécales sur la muqueuse du rectum, etc.), et leur surface est presque toujours recouverte d'un fluide particulier nommé *mucus*. Les muqueuses sont essentiellement formées d'une trame (chorion) et d'un épithélium. On les divise en deux groupes, selon que leur épithélium est pavimenteux ou prismatique. Les muqueuses à épithélium pavimenteux ont un chorion riche en fibres élastiques minces, ramifiées, anastomosées et formant un réseau à larges mailles. Ce réseau contient, en outre, des fibres lamineuses, accompagnées de capillaires, quelques éléments fibro-plastiques et parfois des cytolabiations. La surface de ce chorion est recouverte de papilles vasculaires sans aucune papille nerveuse. L'épithélium comble presque complètement les interstices des papilles de manière à former une couche plus ou moins lisse. Quand ces muqueuses sont pourvues de glandes, celles-ci sont placées au-dessous du chorion dans le tissu lamineux sous-muqueux. Parmi les muqueuses à épithélium pavimenteux, on peut citer celles du vagin et du museau de tanche, de l'urètre, du prépuce et du gland, de la vessie, des cavités buccale et pharyngienne, de l'œsophage et de la conjonctive. Les muqueuses à épithélium prismatique ont un chorion peu riche en fibres élastiques et dont les fibres lamineuses sont moins serrées que dans les précédentes. Elles renferment souvent des fibres-cellules dans leur épaisseur, quelques éléments fibro-plastiques d'une certaine quantité de matière amorphe. La plupart ont une surface lisse et possèdent sous leur épithélium un réseau de capillaires dont les mailles changent de forme avec les différents organes. Cet épithélium est d'ailleurs très-mince et formé d'une seule couche de cellules ou à peine stratifié. Les glandes de ces muqueuses sont habituellement placées dans l'épaisseur du chorion (estomac, utérus, gros intestin), quelquefois au-dessous (duodénum, trachée). Les muqueuses à épithélium prismatique sont celles de l'utérus et des trompes, celle qui va du cardia jusqu'à l'anus, celles des voies biliaires, des fosses nasales, de la trachée, des bronches et des trompes d'Eustache.

— **Pathol.** On donne le nom de *muqueux* à certains produits et à certaines affections qui se rattachent aux membranes muqueuses ou à la présence du mucus. C'est ainsi qu'on dit *polype muqueux*, *râle muqueux*. La fièvre typhoïde a été appelée par quelques auteurs *fièvre muqueuse*. V. *TYPHOÏDE* et *VIÈVRE*.

— **Papules muqueuses**. D'après Hunter et Ricord, ce sont de petites éruptions syphilitiques secondaires, plus ou moins saillantes, bientôt dépourvues d'épiderme, à surface grêlée ou d'un brun violacé, ou livide, ou n'offrant qu'une teinte grisâtre, ou même peu différente de celle des tissus voisins, muqueuses ou légèrement granuleuses, avec érosion et ulcération. C'est le premier aspect sous lequel se présentent les plaques muqueuses.

— **Plaques muqueuses**. C'est l'accident constitutionnel de la syphilis confirmée le plus prompt à se manifester; aussi l'a-t-on quelquefois, mais à tort, considéré comme accident primitif. Les plaques muqueuses ne se montrent jamais avant le second septennaire

qui suit l'infection. Elles sont toujours précédées d'un chancre, soit dans le lieu même où elles se sont développées, soit ailleurs. Elles consistent dans des papules qui se sont ulcérées, se sont étendues et dont le fond est grisâtre et produit un suintement, ainsi qu'on l'observe dans la bouche et dans la gorge. Cet accident est plus fréquent dans les constitutions lymphatiques, surtout chez les femmes et les enfants. Les enfants qui naissent avec une syphilis constitutionnelle présentent souvent des pustules plates se couvrant de croûtes ordinairement minces et s'ulcérant bientôt dans le pli génito-crural, aux fesses, autour de l'anus, aux parties génitales, derrière les oreilles. Chez les adultes, on les voit à l'anus, à la vulve, à la face interne des grandes lèvres, au pli génito-crural, aux bourses, à l'angle rentrant que forment la verge et le scrotum, au gland, à la face interne du prépuce, au creux ombilical; aux lèvres, au conduit auditif externe, à la commissure des oreilles, à la racine des ongles. Ces accidents peuvent se rencontrer comme seuls signes de syphilis constitutionnelle confirmée et être limités à une seule des régions ci-dessus ou en occuper plusieurs à la fois. C'est ainsi qu'il existe souvent, en même temps ou isolément, des plaques muqueuses dans l'arrièr-gorge, sur les piliers du voile du palais, sur la face interne des joues, sur la langue, etc.

— **Polypes muqueux**. On désigne sous ce nom ou sous celui de *polypes vésiculeux* ceux qui se composent d'un tissu mou, homogène, contenant dans les cellules un liquide qui s'écoule lorsqu'on comprime et déchire ces végétations; par là, leur volume se réduit considérablement, et il ne reste qu'une membrane mince, pellucide, muciforme. La surface de ces polypes est un peu inégale; elle offre des vaisseaux déliés, isolés, qui n'existent pas dans l'intérieur de la production. Leur couleur est d'un gris pâle ou légèrement jaunâtre; ils sont communément supportés par un pédicule; leur forme varie et se règle sur la cavité dans laquelle ils se situent; leur développement est d'ordinaire rapide; ils sont hygométriques, c'est-à-dire qu'ils grossissent lorsque l'atmosphère est humide et diminuent de volume lorsque le temps est sec; le plus souvent multiples, ils ne s'enflamment que difficilement et ne dégénèrent presque jamais. Ces polypes ne sont ni enkystés ni recouverts par toute l'épaisseur de la membrane muqueuse; cependant ils paraissent dépendre de cette membrane et être constitués par ses couches superficielles, par son épithélium durci et épaissi. On les rencontre surtout dans les fosses nasales.

— **Tubercules muqueux**. On donne ce nom aux pustules ou plaques muqueuses lorsqu'elles sont saillantes, d'un grand volume; alors leur forme est primitivement arrondie. Ces tubercules peuvent se réunir en masses des *condylomateux*, et, dans quelques cas graves, prendre le volume d'une noix; ils sont alors arrondis, saillants, isolés ou groupés au dos, au cou, à la face, au front, sur le gland, même à la langue et au col utérin. V. *SYPHILIS*.

MUR s. m. (mur — Toutes les langues européennes, à l'exception du grec, s'accordent sur ce mot latin *mur*; irlandais *muir*, *kyrmique mur*, anglo-saxon et scandinave *mûr*, ancien allemand *mûra*, *mûrt*, lithuanien *muras*, polonais *mur*, illyrien *mûr*, etc. Il est possible, dit Pictet, que cet accord provienne, partiellement au moins, d'une transmission du mot latin; mais, en tout cas, ce dernier paraît bien avoir une origine proethnique. On trouve, en effet, dans le *Samanêda* un substantif *mur*, que Benfey traduit par *mauer* et qu'il rapporte à la racine *mur*, entourer, d'où dérive aussi *mura*, enceinte. Ce rapprochement, assurément très-plausible, donnerait pour *mur*, comme pour *vallum*, le sens primitif d'enceinte. Toutefois, Weber propose une autre étymologie et, sans s'occuper du védique *mûr*, il rattache *muras* à la racine sanscrite *mâ*, lier, d'où *mâla*, corbeille tressée. D'après cela, *muras* n'aurait désigné dans l'origine qu'une paroi en clayonnage, et même, *mumimentum*, *munitio*, proviendrait de la même racine. A l'appui de cette conjecture, on peut observer que l'ancien allemand *want*, paroi, *mur*, dérive de *wintan*, lier, tresser, et que le *kyrmique plaid*, paroi, comme *pledzen*, clayonnage, se lie probablement à *pletha*, lier. Constr. Ouvrage de maçonnerie, d'une épaisseur considérable, formé de matériaux superposés et généralement liés avec du mortier, quelquefois de terres tassées : *Mur de pierre de taille*. *Mur de moellon*. *Mur en pierre sèche*. *Mur de briques*. *Mur en pisé*. Construire un *MUR*. La femme n'a jamais qu'un horizon borné : les murs de la maison conjugale le mesurent. (Mme de Staël.)

D'une prison sur moi les murs pèsent en vain, J'ai les ailes de l'espérance. A. CHÉNIER.

— **Gros murs**, Ceux qui forment l'enceinte d'un bâtiment, et qui portent les combles ou la voûte. *Mur droit*, Celui dont les deux parements sont des plans verticaux. *Mur biais*, Celui dont les deux parements ne sont pas parallèles. *Mur latéral*, Celui qui forme l'un des côtés d'un bâtiment. *Mur mitoyen*, Celui qui est commun à deux propriétés. *Mur-orbe*, *Mur* où l'on n'a percé ni porte ni fenêtre. *Mur*

planté, Celui qui est établi sur un pilotage ou sur une grille de charpente. *Mur bouclé*, Celui qui a perdu son aplomb et qui fait un ventre. *Mur soufflé*, Celui dont le parement ne tient plus à la masse de la maçonnerie. *Mur de face*, Gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment. *Mur de refend*, Celui qu'on élève entre les gros murs pour diviser l'intérieur du bâtiment. *Mur de pignon*, Mur qui s'élève jusqu'au-dessus du toit, le supporte et en a le profil. *Mur de dossier* ou *mur dossieré*, Celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés les tuyaux de cheminée. *Mur d'appui* ou *de parapet*, Celui qui ne s'élève qu'à hauteur d'appui. *Mur de sousassement*, Mur de peu d'épaisseur qui supporte un appui de croisée. *Mur de clôture*, Mur qui enferme extérieurement un espace découvert, comme cour, jardin, etc. *Mur de parpaing*, Mur formé de pierres qui occupent toute l'épaisseur de la construction. *Mur de terrasse*, de *soutènement*, de *recèlement*, Mur destiné à soutenir des terres. *Mur de douve*, Mur intérieur d'un réservoir, qui est séparé du vrai mur par de la terre glaise. *Mur en ailes*, Celui qui sert à arc-bouter le mur de face ou le pignon d'un corps de logis. *Aile d'un mur*, Partie d'un mur de dossier qui dépasse l'emplacement occupé par les tuyaux de cheminée. *Mur en air*, Celui qui ne porte pas de fond, mais à faux, et qui s'élève sur un vide pratiqué pour quelque sujétion ou percé après coup. *Mur en décharge*, Celui dont le poids est diminué par des arcades. *Mur en retour*, Celui qui forme équerre à l'angle d'une culée de pont. *Mur en prolongement*, Celui qui suit la direction d'une culée de pont. *Mur en surplomb*, ou *deversé*, ou *forçé*, Celui qui penche en dehors.

— **Par anal.** Objet qui forme une enceinte ou une séparation : *Un MUR de planches*. Les Pyrénées sont un *MUR* qui nous sépare de l'Espagne.

Un mur d'épine blanche et d'églantier sauvage Enfermerait mes prés, ma maison, mon jardin. A. KARR.

— **Construct.** Travail de maçonnerie qui forme l'enceinte d'une ville : *Une ville ceinte de murs*. Les trompettes n'ont jamais gagné de batailles et n'ont fait tomber de murs que ceux de Jéricho. (Volt.) *Au pl.* Ville ceinte de murs : *Habiter hors des murs*. Je suis dans vos murs depuis trois jours.

Dans les murs, hors des murs tout parle de sa gloire. CORNEILLE.

Ces murs sont encore pleins de ses premiers exploits, Déserteur de nos dieux, déserteur de nos lois. VOLTAIRE.

— **Fig.** Défense, appui, soutien : Je vais citer un prince ami de la victoire; Son nom seul est un mur à l'empire ottoman. LA FONTAINE.

— **Encycl.** Constr. Les murs de fondation devant résister aux pressions de la construction tout entière, on ne saurait trop soigner cette partie, de laquelle dépend la solidité de l'ensemble. Les murs de face se construisent parfaitement d'aplomb du côté du parement intérieur, tandis qu'ils doivent toujours avoir au moins 0m,002 de fruit par mètre de hauteur du côté du parement extérieur. Intérieurement, on diminue leur épaisseur à chaque étage, en pratiquant des retraites de 0m,05 à 0m,10 qui facilitent la pose des planchers.

Les murs de refend se construisent ordinairement d'aplomb sur les deux faces, et s'ils diminuent graduellement en épaisseur depuis les fondations jusqu'au sommet, on donne le même fruit aux deux parements et on le prend à peu près égal à celui du parement extérieur du mur de face. Les murs qui forment les cages d'escalier ont des retraites correspondantes à celles des murs de face.

Les murs de clôture ne sont ordinairement aucune charge à supporter; aussi ne leur donne-t-on que des fondations de faible profondeur et des empiètements de 0m,10 à 0m,15 en plus de l'épaisseur du mur lui-même. Lors que le mur est construit sur un terrain incliné, on fait la fondation par gradins, dont la hauteur varie selon l'inclinaison du sol pour qu'elle ne tende pas à glisser sur sa base vers la partie inférieure.

Les murs de clôture sont couronnés par un chaperon à un ou deux égouts. Ces chaperons, destinés à empêcher l'eau pluviale de s'infiltrer dans la maçonnerie, se font en plâtre, en mortier de chaux, en tuiles ou en fatières à recouvrement, en terre, en paille, en fougères ou autres matières analogues.

Dans les villes et faubourgs, chacun peut la contraindre son voisin à contribuer à la construction et à la réparation de la clôture formant séparation des deux propriétés. La hauteur de la clôture est fixée selon les règlements particuliers ou les usages constants et reconnus; à défaut d'usages et de règlements, tout mur de séparation entre voisins doit avoir au moins 3m,25 de hauteur, y compris le chaperon, dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus, et de 2m,60 dans les autres.

— **Murs de clôture**. Ces sortes de murs n'ont à supporter que leur propre poids et l'action du vent. Ces deux forces donnent lieu à une résultante qui doit passer dans la base du mur et qui, généralement, en raison du peu d'épaisseur de celui-ci par rapport à sa hauteur, sera peu inclinée sur la verticale et, par suite, sensiblement égale en valeur absolue à sa composante verticale, c'est-à-dire au poids du mur. Soient : *h* la hauteur, *d* le poids du mètre cube des matériaux qui le composent, et *h'* l'action du vent par mètre superficiel, *a* la distance du pied de la résultante à l'arête B; supposons que la pression se répartisse uniformément sur une largeur *2a*; cette résultante, en général presque verticale, sera sen-

— **Antiq.** *Mur* ou *muraille médique*, Mur de briques cimentées avec du bitume, qui s'étendait de l'Euphrate au Tigre et qui séparait la Babylonie de la Mésopotamie. *Mur de César*, Muraille ou retranchement élevé par Jules César pour fermer aux Helvètes tout passage dans la province romaine. *Mur d'Adrien*, Muraille construite par Adrien dans la Grande-Bretagne, de Carlisle à Newcastle, ou du golfe de Solway à l'embouchure de la Tyne, pour arrêter les incursions des Calédoniens. *Mur de Sévère*, Mur élevé par Septime Sévère au nord de celui d'Adrien.

— **Blas.** Meuble qui représente un mur occupant toute la largeur de l'écu : *Colomp de Chasteuil*, en Provence : *D'azur*, au mur crénelé de trois pièces d'argent, maçonné de sable, mouvant du bas de l'écu, surmonté de trois étoiles d'or. — *Glattigny*, en Normandie : *D'or*, au mur pignonné d'azur. *Pan de mur*, Mur qui occupe la largeur de l'écu, mais en y laissant quelques vides. *Mur maçon*, Mur où l'on a marqué les liaisons des pierres par des lignes d'un émail particulier. *Mur soutenu*, Celui qui pose sur quelques pièces représentées au-dessous.

— **Anc. cout.** *Mur sans moyen*, Mur de maison seigneuriale ou de monastère, qui, par un privilège spécial, ne pouvait jamais subir de mitoyenneté.

— **Escrime.** *Tirer au mur*, S'escrimer contre un mur pour s'exercer. *S'ignifie aussi* Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. *Parer au mur*, Parer les coups de celui qui tire au mur.

— **Manège.** *Gratter le mur*, S'approcher trop du mur pendant une leçon d'équitation.

— **Jeux.** A la paume, *Grand mur*, Celui contre lequel il n'y a pas de toit.

— **Techn.** *Morts murs*, Parois d'un four de fusion.

— **Min.** Partie inférieure d'une mine, par opposition au toit qui est sa partie supérieure.

— **Syn.** *Mur, muraille*. Le mur est quelque chose de plus simple que la muraille; c'est une simple clôture maçonnée; c'est, dans les édifices, ce qui doit être bâti le premier avant qu'on puisse s'occuper de diviser ou d'orne l'intérieur. La muraille est un ouvrage plus considérable; on en considère la force; elle a pour objet de protéger, de défendre. Les murailles d'une ville sont les ouvrages destinés à arrêter l'ennemi; quand on parle des murs de la ville, on ne considère que ce qui en limite l'étendue.

— **Encycl.** Constr. Les murs de fondation devant résister aux pressions de la construction tout entière, on ne saurait trop soigner cette partie, de laquelle dépend la solidité de l'ensemble. Les murs de face se construisent parfaitement d'aplomb du côté du parement intérieur, tandis qu'ils doivent toujours avoir au moins 0m,002 de fruit par mètre de hauteur du côté du parement extérieur. Intérieurement, on diminue leur épaisseur à chaque étage, en pratiquant des retraites de 0m,05 à 0m,10 qui facilitent la pose des planchers.

Les murs de refend se construisent ordinairement d'aplomb sur les deux faces, et s'ils diminuent graduellement en épaisseur depuis les fondations jusqu'au sommet, on donne le même fruit aux deux parements et on le prend à peu près égal à celui du parement extérieur du mur de face. Les murs qui forment les cages d'escalier ont des retraites correspondantes à celles des murs de face.

Les murs de clôture ne sont ordinairement aucune charge à supporter; aussi ne leur donne-t-on que des fondations de faible profondeur et des empiètements de 0m,10 à 0m,15 en plus de l'épaisseur du mur lui-même. Lors que le mur est construit sur un terrain incliné, on fait la fondation par gradins, dont la hauteur varie selon l'inclinaison du sol pour qu'elle ne tende pas à glisser sur sa base vers la partie inférieure.

Les murs de clôture sont couronnés par un chaperon à un ou deux égouts. Ces chaperons, destinés à empêcher l'eau pluviale de s'infiltrer dans la maçonnerie, se font en plâtre, en mortier de chaux, en tuiles ou en fatières à recouvrement, en terre, en paille, en fougères ou autres matières analogues.

Dans les villes et faubourgs, chacun peut la contraindre son voisin à contribuer à la construction et à la réparation de la clôture formant séparation des deux propriétés. La hauteur de la clôture est fixée selon les règlements particuliers ou les usages constants et reconnus; à défaut d'usages et de règlements, tout mur de séparation entre voisins doit avoir au moins 3m,25 de hauteur, y compris le chaperon, dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus, et de 2m,60 dans les autres.

— **Murs de clôture**. Ces sortes de murs n'ont à supporter que leur propre poids et l'action du vent. Ces deux forces donnent lieu à une résultante qui doit passer dans la base du mur et qui, généralement, en raison du peu d'épaisseur de celui-ci par rapport à sa hauteur, sera peu inclinée sur la verticale et, par suite, sensiblement égale en valeur absolue à sa composante verticale, c'est-à-dire au poids du mur. Soient : *h* la hauteur, *d* le poids du mètre cube des matériaux qui le composent, et *h'* l'action du vent par mètre superficiel, *a* la distance du pied de la résultante à l'arête B; supposons que la pression se répartisse uniformément sur une largeur *2a*; cette résultante, en général presque verticale, sera sen-

siblement égale au poids du mur et, pour 1 mètre de longueur, sera exprimée par

$$(1) \quad e h d = 2 R a,$$

R étant la résistance par mètre carré de la maçonnerie. De cette équation (1), on tire

$$(2) \quad a = \frac{e h d}{2 R}.$$

La relation d'équilibre par rapport au point O sera, en remarquant que ph est égal à l'action du vent sur tout le mur, et appliqué sur l'une des faces, par la ligne des centres

de gravité, soit à la moitié $\frac{h}{2}$ de la hauteur,

$$(3) \quad \frac{p h^2}{2} = e h d \left(\frac{e}{2} - a \right);$$

d'où l'on déduit, en remplaçant a par sa valeur (2),

$$(4) \quad e = \sqrt{\frac{p h}{d \left(1 - \frac{d h}{R} \right)}}.$$

Lorsque $\frac{d h}{R}$ est négligeable par rapport à l'unité, cette formule se réduit à

$$(5) \quad e = \sqrt{\frac{p h}{d}}.$$

— *Murs supportant un toit et des planchers.* Ces murs sont généralement soumis à trois forces distinctes : le poids des combles et des planchers qu'ils supportent, leur propre poids et l'action du vent que l'on suppose, dans ce cas, égale à 80 kilogrammes par mètre carré. Généralement, cette dernière force n'a d'importance que pour les étages supérieurs des édifices, les deux autres forces étant proportionnellement beaucoup plus considérables pour les parties inférieures. Si l'on appelle P le poids des combles et de son plancher sur 1 mètre de longueur du mur, h la hauteur de l'étage supérieur, e l'épaisseur de cette partie du mur, d le poids du mètre cube de maçonnerie, R la résistance par mètre carré de la maçonnerie, p l'action du vent sur un mètre carré, a la distance comprise entre le point de passage de la résultante et l'arête du mur, on aura, par un raisonnement analogue au précédent,

$$(6) \quad P + h e d = 2 R a.$$

De même

$$(7) \quad \frac{p h^2}{2} = (e h d + P) \left(\frac{e}{2} - a \right);$$

d'où l'on déduira l'équation :

$$(8) \quad e^2 \left(\frac{h d}{2} - \frac{h^2 d^2}{2 R} \right) + e \left(\frac{P}{2} - \frac{P h d}{R} \right) - \left(\frac{P^2}{2 R} + \frac{p h^2}{2} \right) = 0.$$

En remarquant que, dans la pratique, $\frac{h^2 d^2}{2 R}$

est négligeable par rapport à $\frac{h d}{2}$, de même

$\frac{P h d}{R}$ par rapport à $\frac{P}{2}$, on en déduira

$$(9) \quad e^2 \frac{h d}{2} + e \frac{P}{2} - \left(\frac{P^2}{2 R} + \frac{p h^2}{2} \right) = 0;$$

d'où

$$(10) \quad e = \frac{-P}{2 h d} + \sqrt{\left(\frac{P}{2 h d} \right)^2 + \left(\frac{P^2}{h d R} + \frac{p h}{d} \right)}.$$

L'épaisseur du mur à l'étage inférieur se déterminera en remarquant que deux nouvelles forces se sont ajoutées aux précédentes pour agir sur le mur, savoir, le poids P du nouveau plancher et de sa surcharge, ainsi que le poids $e_1 h_1 d$ du mur de cet étage. Or, l'épaisseur e étant celle qui convient à l'étage supérieur, l'épaisseur supplémentaire e_1 — e devra satisfaire à l'équation de résistance à la compression sous l'effort nouveau

$$P + e_1 h_1 d,$$

et l'on aura

$$(11) \quad P_1 + e_1 h_1 d = R(e_1 - e);$$

d'où

$$e_1 = \frac{P_1 + e R}{R - h_1 d}.$$

Le même raisonnement serait applicable à l'étage suivant, pour lequel on aurait

$$(12) \quad e_2 = \frac{P_2 + e_1 R}{R - h_2 d}.$$

On continuerait ainsi pour tous les étages inférieurs.

Les mêmes relations sont applicables aux murs de refend, en y faisant $p = 50$ kilogrammes, pour tenir compte des actions accidentelles, telles que celles d'un meuble appuyé sur le mur.

Des observations de Rondelet sur les édifices de tous genres, il résulte qu'un mur jouira d'une forte stabilité s'il a pour épaisseur le tiers de sa hauteur, que le dixième lui procurera une stabilité moyenne, et le douzième le moindre degré de stabilité qu'il puisse avoir. Cependant, comme dans les édifices les murs se consolident mutuellement, il en résulte qu'avec une moindre épaisseur ils peuvent avoir quelquefois une stabilité suffisante. Un mur tout à fait isolé résiste moins qu'un mur soutenu par un autre à une de ses extrémités, et celui-ci moins qu'un

mur soutenu par un autre à chacune de ses extrémités. De plus, dans cette seconde condition, un mur exige une épaisseur d'autant plus grande qu'il a plus de longueur, et quand il est très-long, son épaisseur doit être la même que s'il était isolé.

— *Murs d'encintes non couvertes.* Pour ces murs, Rondelet, à l'aide d'une construction, est arrivé à la formule suivante

$$(13) \quad e = \frac{h}{8} + \frac{l}{\sqrt{l^2 + h^2}},$$

h étant la hauteur du mur, l sa longueur, $\frac{h}{8}$ peut devenir $\frac{h}{10}$ ou $\frac{h}{12}$, suivant les cas.

— *Murs isolés.* Si la longueur l est grande par rapport à la hauteur h , ce qui peut arriver pour un mur de clôture, par exemple, la formule précédente (13) donne sensiblement

$$(14) \quad e = \frac{h}{8}.$$

Cette valeur doit être adoptée pour un mur isolé qui n'est soutenu par aucun autre. Comme, dans ce cas, il faut tenir compte de la poussée du vent, on peut avoir recours pour le calcul de l'épaisseur à l'équation (5). Dans les localités où les vents sont violents, on adapte des éperons ou contre-forts aux murs de clôture qui ont une grande longueur pour augmenter le moment de la résistance.

— *Murs circulaires.* De tels murs pouvant être considérés comme formés d'une infinité d'autres d'une longueur infiniment petite et s'appuyant mutuellement par leurs extrémités, il en résulte qu'ils doivent subsister avec une épaisseur aussi faible que possible. Cependant, on considère généralement l'enceinte comme un polygone régulier de douze côtés, et l'on cherche l'épaisseur pour chacun de ces côtés; la formule donnée par Rondelet devient alors

$$(15) \quad e = \frac{h}{8} \times \frac{r}{\sqrt{r^2 + h^2}},$$

r étant le rayon de l'enceinte.

— *Murs des bâtiments couverts d'un simple toit.* Pour déterminer l'épaisseur à donner aux murs des édifices qui ne sont pas voûtés, Rondelet a considéré que les entrails des fermes de charpente qui forment les combles étant toujours disposés dans le sens de la largeur des bâtiments, ainsi que les poutres et les solives des planchers, ils entretoient les murs qui les supportent, en sorte que c'est la largeur et la hauteur du bâtiment qui servent à déterminer l'épaisseur des murs. Il arrive ainsi à la formule

$$(16) \quad e = \frac{h}{12} \times \frac{L}{\sqrt{L^2 + h^2}},$$

L étant la largeur du bâtiment.

Si les murs qui supportent le toit sont soutenus par d'autres constructions, la formule (16) devient

$$(17) \quad e = \frac{h + h_1}{24} \times \frac{L}{\sqrt{L^2 + (h + h_1)^2}},$$

— *Murs de maisons d'habitation.* Rondelet remarque que, dans les maisons ordinaires où la hauteur des planchers ne dépasse pas 4 m,87, pour déterminer l'épaisseur des murs de refend, il ne faut avoir égard qu'à la longueur de l'espace qu'ils divisent et au nombre de planchers qu'ils ont à soutenir; mais que, quant aux murs de face, qui sont isolés d'un côté dans toute leur hauteur, il faut avoir égard à la largeur du bâtiment et à son élévation. e étant l'épaisseur que le mur doit avoir au niveau du plancher de l'étage, h la distance verticale de ce plancher à celui de l'étage supérieur, H la distance verticale entre le niveau du plancher de l'étage et la base de la couverture du bâtiment, n le nombre des étages du bâtiment, L la largeur totale du bâtiment, quand on calculera un mur de face, ou la longueur totale à refendre, lorsqu'il s'agira de murs de refend, on a, d'après Rondelet, les formules pratiques qui suivent :

Murs de face.

Bâtiments doubles :

$$(18) \quad e = \frac{L + H}{48} + (0 m,027 \text{ à } 0 m,054).$$

Bâtiments simples :

$$(19) \quad e = \frac{24 + H}{48} + (0 m,027 \text{ à } 0 m,054).$$

Murs de refend.

$$(20) \quad e = \frac{L + h}{30} + n(0 m,013 \text{ à } 0 m,027).$$

Un mur de pignon a tout au plus l'épaisseur du mur de face correspondant. La fraction numérique à ajouter à la valeur du premier terme de l dans les formules (18, 19, 20) se prend d'autant plus grande que la maçonnerie est moins bonne, que le terrain est plus compressible, que les matériaux sont moins réguliers, que les ébranlements du sol sont plus considérables, les intempéries et l'action des pluies plus redoutables et les surcharges plus grandes.

D'après M. Ardent, les résultats moyens

d'observations pour des bâtiments dont les hauteurs d'étages sont de 3 à 4 mètres et d'une longueur indéterminée donnent, pour les épaisseurs des murs à différentes hauteurs :

	Murs de face.	Murs de refend.
Aux fondements.	0 m,73 à 0 m,97	0 m,70 à 0 m,80
Au niveau des caves.	0 m,57 à 0 m,81	0 m,50 à 0 m,60
Au rez-de-chaussée.	0 m,48 à 0 m,65	0 m,35 à 0 m,40
Au 1 ^{er} étage.	0 m,43 à 0 m,54	0 m,30 à 0 m,35
Au 2 ^e étage.	0 m,40 à 0 m,48	0 m,30 à 0 m,35
Au 3 ^e étage.	0 m,30 à 0 m,42	0 m,20 à 0 m,30

Les épaisseurs au rez-de-chaussée sont, dans les bâtiments plus considérables que les maisons d'habitation, de 0 m,65 à 1 mètre pour les murs de face; de 0 m,55 à 0 m,65 pour les murs mitoyens; de 0 m,40 à 0 m,55 pour les murs de refend.

Dans les palais ou édifices avec voûtes au rez-de-chaussée, les épaisseurs sont de 1 m,20 à 2 m,50 pour les murs de face; de 1 mètre à 1 m,50 pour les murs mitoyens; de 0 m,70 à 1 m,20 pour les murs de refend.

Rondelet a déterminé le rapport de l'espace occupé par les murs et les points d'appui, déduction faite de l'espace occupé par les portes et fenêtres, à l'espace total recouvert par les édifices. Il a trouvé :

1 ^o Pour les palais de Rome dont les pièces du rez-de-chaussée sont voûtées.	$\frac{2}{9}$
2 ^o Pour les bâtiments avec planchers, du siècle de Louis XIV.	$\frac{1}{6}$
3 ^o Pour les bâtiments construits aujourd'hui.	$\frac{1}{8}$
4 ^o Pour les bâtiments actuels en brique.	$\frac{1}{17}$

À Paris, dans les bâtiments actuels, le rapport de la superficie occupée par les murs, déduction faite des vides, à celle des appartements qu'ils embrassent, est environ de $\frac{1}{8}$.

Les murs en pierre de taille se font à assises égales ou inégales; lorsque la pierre s'étend d'un parement à l'autre, elle prend le nom de *parpaing*; lorsqu'elle est plus longue en queue qu'en parement, elle prend le nom de *boutisse*; enfin, lorsqu'elle est plus longue en parement qu'en queue, on la nomme *carreau*. Dans ces deux derniers cas, on fait le remplissage ou le parement intérieur en moellon. On exécute aussi les murs en moellons bruts, simplement ébousinés, quand les parements doivent être cachés ou recouverts d'un enduit; en moellons smillés, piqués et d'appareil, lorsque les parements de murs ou de voûtes doivent rester apparents et que l'on rejoinde seulement; en meulière à joints réguliers ou incertains; en briques de champ, c'est-à-dire posées sur leur moindre dimension; en briques paneresses, l'épaisseur du mur étant égale à la largeur d'une brique; en brique boutisse, cette épaisseur étant égale à la longueur d'une brique. Les divers matériaux peuvent être employés simultanément dans la même construction.

— *Léglisl. Mur mitoyen.* V. MITOYENNETÉ.

— *Mur de la vie privée.* Expression passée dans la langue courante, depuis la loi du 11 mai 1868, qui considère comme une contravention la publication de tout fait relatif à la vie privée. V. VIE PRIVÉE.

Murs ont des oreilles (LES), comédie espagnole en trois actes et en vers, par Juan Ruiz de Alarcón (vers 1630). Cette charmante pièce est toute française d'allure. Elle court rapide, alerte et joyeuse vers un but moral. Elle a beaucoup de Molière et plus encore de Beaumarchais. Don Juan, non pas le séducteur légendaire, mais un pauvre et brave gentilhomme, aime éperdument une belle veuve, doña Ana, qui s'est, elle, laissée prendre aux beaux discours du riche et galant don Mendo. Il confie ses peines à Beltran, sorte de *gracioso* raisonneur qui, pour le consoler et relever son courage, lui cite mille exemples de belles qui se sont rendues dans des cas encore plus désespérés. Don Juan n'en trouve pas moins le rival ignoré d'un homme riche, beau et, mieux que tout cela, aimé. Il se décide néanmoins à tenter l'aventure et fait à la séduisante veuve une humble déclaration qui naturellement est repoussée. Mais il y a, comme on dit, un dieu pour les amoureux; tout favorise don Juan, tandis que le hasard tourne contre Mendo ses meilleures intentions. Ainsi, dans une conversation en plein air, don Mendo, pour écarter des rivaux, dit tout le mal possible de doña Ana, et celle-ci l'écoute derrière une jalousie; c'est cette scène qui donne son titre à la pièce : « Les murs ont des oreilles, » et la belle, par la même occasion, entend don Juan prendre chaudement sa défense. Une autre fois, don Mendo veut enlever celle qu'il aime; il se fait prendre par un voleur de grand chemin, et c'est don Juan déguisé en cocher qui sauve doña Ana. Don Mendo se dévoue, est trop tard, et don Mendo reste victime de ses indécisions et de ses manœuvres. La morale est donnée par le *gracioso* Beltran, qui invite les spectateurs à toujours

dire la vérité, parce que les murs ont des oreilles. Alarcón, c'est une marque distinctive de son génie, est un moraliste sévère. Toutes ses pièces ont pour but de châtier un défaut ou un vice. Les *Murs ont des oreilles* flagellent cruellement la médisance, et cette comédie pourrait s'intituler le *Médiant*. Cette pièce fait pendant au *Menteur*. Elle nous semble même préférable à celui-ci; car elle met en scène un genre de mensonge plus finement observé : le mensonge dans une bonne intention. Selon Alarcón, la fin ne justifie pas les moyens. Cette pièce a été pour la première fois traduite en français par M. Charles Habeneck.

Mur mitoyen (LE), comédie en deux actes et en vers, de M. Ed. Pailleron; théâtre de l'Odéon, le 12 décembre 1861. Deux familles sont en procès depuis longtemps au sujet d'un mur qui sépare leurs propriétés réciproques; deux hommes de loi éternisent l'affaire, au moyen d'incidents, d'appels, de moyens dilatoires, et usent tout le sac de la chicane. Four en finir, les parties se mettent d'accord en mariant leurs enfants; mais avant que le contrat soit passé, les roqueries de deux procureurs et les brouilles des amants font suspendre la signature, qui, enfin obtenue de part et d'autre, termine le procès et la pièce. Tout cela repose sur des ressorts un peu usés; ces personnages, qui tantôt veulent et tantôt ne veulent pas, sont coulés dans le moule des plus vieilles comédies; sur la scène, c'est un va-et-vient continuel qui simule une action tout à fait absente. Quant aux vers, M. Pailleron appartient à une école pour qui la poésie est tout entière dans l'inversion; « Je vais à Paris » c'est de la prose; mais « à Paris je vais », c'est de la poésie.

Mur de Salomon, dessin de M. Bida. V. SALOMON.

Mur de diable, en allemand *Pahlagrabén*. Palissade construite au temps d'Adrien par les Romains. Elle servait de défense au camp des Décumates et se composait de pieux joints entre eux par de fortes haies. Elle commençait près de Francfort et s'étendait jusqu'au Neckar. Vers 276 de l'ère vulgaire, l'empereur Probus fit construire le long de cette palissade une muraille de très-grande hauteur et garnie de tours. On prétend que le singulier nom qui fut donné à cette construction lui vient de son importance comme hauteur et étendue. On voit encore quelques restes de cette construction près de Blankenburg, en Brunswick, au N. d'Aschaffenburg, dans la Hesse, près d'Abensberg et d'Ellingen, en Bavière, et enfin près de Cologne.

MÛR, MÛRE adj. (mûr, mûre — lat. *maturus*, mot qui correspond exactement au sanscrit *madhuras*, savoureux, de la racine *madh*, enivrer, charmer). Se dit des fruits qui, ayant atteint tout leur développement, sont à point pour être mangés, cueillis ou semés pour la reproduction : *Fruit mûr. Graine mûre. Raisin mûr. Poire mûre.* Il n'est pas nécessaire que les grains des céréales soient parfaitement mûrs quand on coupe la récolte. (M. de Dombasle.)

Le cerisier montre aux yeux éblouis Ses fruits mûrs suspendus en groupes de rubis.

MICHAUD.

La treille a ployé tout le long des murs;

Allez, vendangeurs, les raisins sont mûrs.

TU. DE BANVILLE.

Certain renard gascon, d'autres disent normand, Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille Des raisins mûrs apparemment, Et couverts d'une peau vermeille.

LA FONTAINE.

— Se dit du vin quand il a perdu sa verdure et qu'il est bon à boire.

— *Fig.* Formé, préparé, consommé par le temps, par l'expérience, par la nature, par un travail préalable : *Un esprit mûr. Un projet à peine mûr.* Les vérités sont des fruits qui ne doivent être cueillis que bien mûrs. (Voltaire.) Quand les idées sont mûres, tout concourt à les répandre. (Proudhon.) Maintenant que les peuples sont mûrs pour la liberté, ils réclament pour eux la justice. (Frank.) Les esprits mûrs avant le temps tombent aussi avant le temps. (Noël.)

— *Fam.* Se dit d'un vêtement qui est vieux, usé, facile à déchirer. « Se dit d'une personne, et surtout d'une fille qui n'est plus jeune :

Deux veuves sur son cœur eurent le plus bien de part, L'une eneor verte et l'autre un peu bien mûre.

LA FONTAINE.

— *Age mûr*, Age qui suit la jeunesse; personnes arrivées à cet âge : *Un homme d'un âge mûr. L'âge mûr est capable de tous les plaisirs du jeune âge dans sa fleur.* (J. Joubert.) *Le malheur pèse moins à la jeunesse qu'à l'âge mûr.* (St-Marc Girard.) *Il y a des amusements pour l'âge mûr comme il y en a pour l'enfance.* (A. Karr.) *Les polichinelles de l'enfance sont aussi sérieuses que les ambitions de l'âge mûr.* (A. Karr.)

Chaque chose a son temps : l'enfance est consacrée aux doux jeux; la jeunesse à l'amour est livrée, Et l'âge mûr au soin d'établir sa maison.

C. D'HALEVILLE.

— *Mûre délibération*, Délibération où tout a été examiné longtemps et avec la plus grande attention : *N'agir qu'après mûre délibération.*

— Relig. *Mûr pour le ciel, pour l'éternité*, Personne qui a acquis de grands mérites propres à assurer son salut :

J'ai vu tendre aux enfants une gorge assurée
A la sanglante mort qu'ils voyaient préparée,
Et tomber sous le coup d'un trépas glorieux
Ces fruits à peine éclos, déjà mûrs pour les cieux.
RORTOU.

— Le poire est mûre, L'affaire en est au moment précis où il convient de s'en occuper : *Il me paraît que LA POIRE n'EST pas mûre; mais j'ai toute la patience qu'il me faut.* (Bussy-Rab.)

— Prov. *Il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre*, Il ne faut point précipiter une affaire, mais attendre qu'elle soit arrivée à un état de préparation qui en assure le succès. *Entre deux vertes, une mûre*, Entre deux choses mauvaises, il en faut une bonne.

— Pathol. Se dit d'un abcès arrivé à un point où il est avantageux de le percer.

— Gramm. Il n'en est pas de l'adjectif *mûr* comme du participe *dû*, qui ne prend l'accent qu'au masculin singulier; *mûr* conserve l'accent circonflexe aux deux genres et aux deux nombres.

MUR, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. O. de Loudéac; pop. aggl., 694 hab. — pop. tot., 2,510 hab. Carrieres d'ardoise; deux menhirs aux environs. Chapelle Sainte-Suzanne, entourée de chènes séculaires et surmontée d'un élégant clocher.

MUR-DE-BARRÈZ, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 60 kilom. N. d'Espalion; pop. aggl., 905 hab. — pop. tot., 1,507 hab. Fabrication de bourcaens, camelots, cadis et raz. Commerce de bestiaux.

MURA (Francesco DE), dit **Franceschiello** ou **Franceschetto**, peintre italien, né à Naples. Il vivait au XVIII^e siècle et eut pour maître Solimène, sous la direction duquel il fit de rapides progrès, commença à se faire connaître dès l'âge de dix-sept ans, se rendit vers 1730 à Turin, à l'appel du roi de Sardaigne, pour décorer le palais royal avec Claude Beattmont et revint à Naples après avoir été comblé des faveurs du roi. Nous citerons de lui, à Naples, le *Saint-Sacrement*, *Sainte Claire mettant les Sarrasins en fuite*, fresque qui décore la voûte de l'église de ce nom; les peintures de la voûte de l'église de la Muziatella, et, à Turin, les *Jeux Olympiques*, les *Exploits d'Achille*, etc.

MURAD-BEY, célèbre chef des mamelouks d'Egypte, né en Circassie vers 1750, mort en 1801. De la condition d'esclave, il s'éleva par son courage et ses talents militaires au rang de bey, se lia étroitement avec Ibrahim-Bey, qui devint cheik et *beled*, pendant qu'il prenait le titre d'*émir* et *hag* (prince du pèlerinage), vainquit complètement Ismaël-Bey qui avait été investi par le divan du souverain pouvoir, et s'empara du Caire (1776). Murad et Ibrahim étaient complètement maîtres de l'Egypte et avaient cessé d'envoyer un tribut à Constantinople, lorsque, en 1798, une armée française parut devant Alexandrie. Murad-Bey rassembla à la hâte ses mamelouks, harcelés les Français, leur livra bataille à Chebrei, y vint se briser contre les carrés ennemis et dut se replier sur le Caire. Abandonné par son collègue Ibrahim, Murad supporta seul pendant trois ans le poids de la guerre, résista aux meilleures troupes de l'Europe, fit des prodiges de valeur et n'éprouva que des échecs. Sans cesse battu, mais ne désespérant jamais, on le voyait reparaître lorsqu'on croyait ses forces anéanties, et par sa lutte héroïque il mérita l'estime de ses vainqueurs. Après la sanglante bataille des Pyramides (21 juillet 1798), il s'enfuit dans la haute Egypte, poursuivi et harcelé par Desaix, qui le vainquit à Sédiman après une lutte acharnée, à Samnoud, à Louqour, à Benout, etc., et continua sans cesse à se battre jusqu'en 1800. A cette époque, s'étant rendu auprès du grand vizir Mustapha, qui marchait contre les Français, il fut tellement blessé par l'accueil qu'il reçut de ce haut fonctionnaire qu'il se retira et ne prit point part à la bataille d'Héliopolis (20 mars 1800). Peu après, il eut une entrevue avec Kleber, fit alliance avec lui contre la Porte, fut investi par ce général du gouvernement de la haute Egypte et s'engagea à se joindre aux Français pour expulser les Turcs. A partir de ce moment, malgré la conduite impolitique de Menou, qui reçut mal ses avis, sa fidélité envers la France ne se démentit pas un instant. Il venait au secours des généraux français renfermés dans le Caire, quand la peste l'emporta en route. Les notres rendirent à sa mémoire les honneurs dus au courage et à la loyauté; ses ossements brisèrent ses armes sur sa tombe, en déclarant qu'aucun d'eux n'était digne de les porter.

MURAD-KHAN (Ali), roi de Perse, de la dynastie des Zends, né à Isfahan vers 1746, mort en 1795. Gouverneur de la Perse septentrionale sous son oncle Zéké-Khan, il revêtit, après la mort de ce prince, l'usurpateur Sadek-Khan, s'empara d'Isfahan, de Schiraz (1781), établit dans la première de ces villes sa résidence et s'efforça de rétablir la tranquillité dans ses Etats, lorsque la révolte de Aga Mohammed dans la Perse septentrionale le contraignit à reprendre les armes; Il marcha contre lui, mais dut revenir sur ses pas

pour comprimer la révolte d'un autre chef, Djafar-Khan, et mourut en route.

MURAGE s. m. (mu-ra-je — rad. *murer*). Action de murer; état de ce qui est muré. — Anc. jurispr. Droit qu'on levait autrefois pour l'entretien des murs d'une ville et de ses édifices publics.

MURAIÉ s. f. (mu-ré — rad. *mûre*). Agric. Plantation de muriers.

MURAILLE s. f. (mu-ra-ille; ll ml. — rad. *mûr*). Mur haut et épais; mur d'enceinte d'une ville : *De hautes, d'épaisses MURAILLES. La foudre, qui brise les MURAILLES, s'arrête devant un rideau de taffetas.* (J. de Maistre.)

César est mis au rang des dieux,
Son image reluit à toutes les murailles.

A. BARRIER.

— *Muraille qui pousse*, Muraille qui bombe et menace ruine.

— *Couleur de muraille*, Couleur grise qui, dans un lieu un peu obscur, se confond facilement avec celle des murs des maisons :

Tu prendras ce manteau fait pour bonne fortune,
De couleur de muraille...

REGNARD.

— *Il n'y a que les quatre murailles*, Se dit d'un logement où il n'y a point de meubles : *Il eut l'impolitesse de recevoir son très-cher et honoré père dans une maison où IL N'Y A QUE LES QUATRE MURAILLES.* (Regnard.)

— *Entre quatre murailles*, Dans un logement dépourvu de meubles : *Epouses des femmes de chambre, et vous auez des rouleaux d'argent; prenez une honnête fille, et vous voilà niché ENTRE QUATRE MURAILLES.* (Marriv.) *En prison ou dans un couvent : Enfermer sa fille entre quatre murailles.*

A demain, scélérat! si jamais tu rimailles,
Ce ne sera, morbleu! qu'entre quatre murailles.

PIRON.

— *A moi, muraille*, Cri supposé des ivrognes qui, se voyant près de tomber, appelleraient à eux les murailles pour les soutenir. — *Etre comme une muraille devant l'ennemi*, Se dit d'une troupe en bataille qui ne se laisse point entamer par l'ennemi et qui ne recule pas devant lui.

— *Loc. fam. Avoir sauté les murailles*, Se dit quelquefois d'un moine qui a jeté le froc.

— *Prov. Les murailles sont le papier des sots*, C'est une sotte habitude que d'écrire sur les murs.

— *Archéol.* Nom donné à d'anciens murs élevés, sur de grands espaces de terrain, pour la défense d'une contrée : *La grande MURAILLE de la Chine.*

— *Blas.* Meuble de l'écu qui se distingue du mur en ce qu'il est toujours plus haut et occupe en général les deux tiers du champ : *La ville de Ham : D'azur, à une MURAILLE d'argent crénelée de quatre pièces, maisonnée de sable et surmontée d'une tour aussi d'argent, crénelée de quatre pièces, ouverte, ajourée et maisonnée de sable, sommée de deux drapeaux d'or.*

— *Manège.* Nom qu'on donne aux murs du manège : *Il Passager la tête à la muraille*, Mener son cheval de côté, en lui faisant regarder la muraille.

— *Art vétér.* Partie du sabot d'un cheval, qui est située en avant et à la partie supérieure.

— *Escrime.* *Tirer à la muraille*. V. *MUR*.

— *Mar.* Epaisseur du bord du bâtiment, comprenant les bordages, les membres et le vaigrage : *Les navires à vapeur, vu la faiblesse de leurs MURAILLES, ne sauraient être appropriés pour le combat.* (L. Figuier.)

— *Pêche.* Enceinte des pêcheries, en Provence.

— *Min. Syn.* peu usité de *MUR*.

— *Zooph.* Nom donné par Milne Edwards à l'espèce de gaine produite par le durcissement de la plus grande portion de la base du derme, chez les polypiers.

— *Encycl.* *Archéol.* L'idée d'enclore de hautes et épaisses murailles, non-seulement les villes, mais d'immenses régions, des empires tout entiers, a été en grande faveur dans l'antiquité et jusque sous la domination romaine; une barrière matérielle semblait, en face de moyens agressifs peu puissants, le plus sûr obstacle contre les incursions des hordes pillardes et plus tard contre les invasions des barbares. L'histoire a conservé le souvenir de ces gigantesques travaux et quelques-uns mêmes subsistent encore. Les plus célèbres sont : le mur de Sésostris, qui s'étendait d'Héliopolis à Peluse, pour préserver l'Egypte des invasions périodiques des Arabes; le rempart que Trajan fit élever du Danube à la mer Noire, et dont on retrouve encore des débris; le mur d'Adrien, entre la Bretagne romaine et la Calédonie, entrecoupé de châteaux forts et de tours, sur une longueur de 125 kilomètres; le mur de Septime Sévère, également dans la Grande-Bretagne, à 130 kilomètres au N. de celui d'Adrien, sur une longueur de 45 kilomètres; la domination romaine ne s'étendit jamais au delà dans ce pays; enfin, la grande muraille de la Chine septentrionale, qui s'étend sur une longueur de 600 lieues, et qui a été construite par l'empereur Tsin-chi-Hoang-ti vers 247 av. J.-C., pour arrêter les continuelles invasions des Tartares Mandchoux, et qui ne préserva pas

les Chinois de la servitude de ces barbares. Plusieurs millions d'hommes y travaillèrent pendant dix ans. En quelques endroits, elle a 25 pieds d'élevation et six cavaliers peuvent courir de front sur la crête. Elle subsiste encore intacte presque partout, mais les récits des voyageurs en ont souvent exagéré l'importance. Voici ce qu'en dit un narrateur très-véridique. M. Huo : « La grande muraille s'étend depuis le point le plus occidental du Han-Sou jusqu'à la mer Orientale. L'importance de cet immense travail a été différemment jugée par ceux qui ont écrit sur la Chine : les uns l'ont exalté outre mesure, et les autres se sont efforcés de le tourner en ridicule. Je crois que cette divergence des opinions vient de ce que chacun a voulu juger de l'ensemble de l'ouvrage d'après l'échantillon qu'il avait sous les yeux. M. Barrow, qui vint en Chine en 1793 avec l'ambassade anglaise de lord Macartney, a fait le calcul suivant : il suppose qu'il y a dans l'Angleterre et dans l'Ecosse 13,000 maisons; en estimant la maçonnerie de chacune à 2,000 pieds il avance qu'elles ne contiennent pas autant de matériaux que la grande muraille chinoise. Selon lui, elle suffirait pour construire un mur qui ferait deux fois le tour du globe. M. Barrow prend sans doute pour base la grande muraille telle qu'elle existe vers le nord de Pékin. Sur ce point, la construction en est réellement belle et imposante; mais il ne faudrait pas croire que cette barrière élevée contre les invasions des Tartares soit dans son étendue également large et solide. Nous avons eu occasion de traverser la grande muraille sur plus de quinze points différents; plusieurs fois nous avons voyagé pendant des journées entières en suivant sa direction et sans jamais la perdre de vue; souvent nous n'avons rencontré qu'une simple maçonnerie, au lieu de ces doubles murailles qui existent aux environs de Pékin. Quelquefois c'est une élévation en terre; il nous est même arrivé de voir cette fameuse barrière uniquement composée de quelques cailloux amoncelés. Pour ce qui est des fondements dont parle M. Barrow, et qui consisteraient en grandes pierres de taille cimentées avec du mortier, nulle part nous n'en avons trouvé le moindre vestige. Au reste, on doit concevoir que Tsin-chi-Hoang, dans cette grande entreprise, s'est appliqué à fortifier d'une manière spéciale les environs de la capitale de l'empire, où ordinairement se portaient tout d'abord les hordes tartares. Du côté de l'Orient et des monts Halcchn, les fortifications n'étaient guère nécessaires : le fleuve Jaune garde bien mieux le pays que ne saurait le faire un mur d'enceinte. »

MURAILLÉ, ÉE (mu-ra-llé; ll ml.), part. passé du V. *Murailleur*. Soutenu par des murs : *Terrasse MURAILLÉE. Canal MURAILLÉ.*

MURAILLEMENT s. m. (mu-ra-llé-man; ll ml. — rad. *murailleur*). Action de murailleur, construction de murs ayant pour but de soutenir un ouvrage : *Le MURAILLEMENT d'un canal, d'un puits de mine.* *Murs construits dans ce but : UN MURAILLEMENT solide.*

— *Métall.* Enveloppe extérieure d'un fourneau : *Le MURAILLEMENT des hauts fourneaux est traversé de canaux pour le dégagement des vapeurs, dont la force élastique romprait la maçonnerie.* (G. de Claubry.)

— *Encycl.* *Mines.* On a recours au *muraillement* : 1^o quand la poussée des terres est trop considérable pour qu'on puisse les contenir par un boisaie; 2^o lorsqu'il faut traverser des terrains qui s'altèrent et se gonflent par le contact de l'air humide; 3^o quand il s'agit de travaux qui doivent durer longtemps. Le *muraillement* est beaucoup plus coûteux et plus difficile à exécuter que le boisaie, mais aussi il a une durée bien plus grande et il exige beaucoup moins de réparations.

Le *muraillement* complet d'une galerie comprend deux voûtes, dont l'une, qui est établie sur des pieds-droits, sert à soutenir le couronnement et les parois, tandis que l'autre, qui est renversée, a pour objet d'empêcher le gonflement et la poussée du sol. Quand le sol ne se gonfle pas, on supprime la deuxième voûte et l'on fonde les pieds-droits dans des entailles latérales : on a ainsi un *muraillement* partiel. La maçonnerie se fait avec des briques ou avec des moellons pilonnés, et l'on emploie des mortiers hydrauliques toutes les fois que le terrain est humide. Dans tous les cas, les matériaux sont choisis avec le plus grand soin, et on les taille de telle sorte que les joints soient aussi étroits que possible. Une section d'un longeur déterminée étant percée et provisoirement boisée, les maçons s'en emparent et procèdent à la construction en s'aidant de cintres mobiles. A mesure que leur travail avance, ils enlèvent le boisaie et remblayent exactement tous les vides qui peuvent se trouver entre la maçonnerie et les parois de la galerie.

Le *muraillement* des puits s'exécute aussi en briques ou en moellons. Très-souvent, on fonce le puits jusqu'à la profondeur qu'il doit avoir, en ayant soin de soutenir les terres par un boisaie provisoire, puis on élève la maçonnerie à partir du fond. D'autres fois, quand la nature du terrain ne permet pas d'attendre la fin du fonçage pour commencer

le *muraillement*, on construit à mesure qu'on descend, ce qui dispense de frais de boisaie. Dans ce cas, on s'enfonce autant que la solidité du terrain le permet, et, quand on ne peut plus le faire sans danger, on mureille; on creuse ensuite de nouveau et l'on mureille aussitôt qu'il y a nécessité, et ainsi de suite. La difficulté que présente ce système, c'est qu'il faut tout au long la construction à mesure qu'on descend et on y parvient, soit en faisant reposer la maçonnerie sur des consoles de bois qu'on enlève quand on raccorde les deux portions murillées, soit en la faisant porter sur un système provisoire de charpente que des tirants de fer relient à des poutres établies à l'ouverture du puits. On emploie depuis quelques années un système qui avait dû paraître irréalisable, et qui, cependant, a parfaitement réussi : on mureille d'abord sur une hauteur de 1 à 2 mètres, dès que le trou a cette profondeur, on creuse en dessous de la maçonnerie en la soutenant provisoirement, on la laisse ensuite descendre tout d'une pièce, on élève le *muraillement* par le haut jusqu'au niveau du sol, on creuse de nouveau, et ainsi de suite.

MURAILLER v. a. ou tr. (mu-ra-llé; ll ml. — rad. *muraille*). Soutenir par des murs : *MURAILLER un talus, une terrasse, un puits de mine.*

MURAIRE (le comte Honoré), célèbre législateur, premier président de la cour de cassation, né à Draguignan en 1750, mort en 1837. Il était avocat et président de son district lorsque ses concitoyens l'élevèrent à l'Assemblée législative (1791). Il eut une grande part dans les travaux de cette assemblée pour la réforme de nos lois, surtout en ce qui concerne le mariage; c'est lui qui fit abolir les dispenses papales, décréter le mariage civil, la liberté de se marier à 21 ans sans le consentement paternel, et qui, enfin, fit rendre la loi du divorce, abolie seulement en 1816. Non réélu à la Convention, il fut incarcéré comme *modéré* pendant la Terreur et élu à Paris membre du conseil des Anciens en 1795. Dans cette assemblée, Muraire parla en faveur des émigrés et contre le Directoire, devint un des orateurs du club de Chichy, fut prosaie en 18 fructidor (1797) et détenu à l'île d'Oleron jusqu'au 18 brumaire. En 1801, le premier consul Bonaparte nomma Muraire commissaire près le tribunal d'appel, puis successivement juge au tribunal de cassation, chef de ce tribunal (1801), conseiller d'Etat (1803), comte de l'Empire et premier président de la cour de cassation (1804). Dans un discours d'ouverture qu'il prononça en 1803, il se déclara pour le maintien de la peine de mort, contre l'institution du jury, selon lui belle en théorie, mais plus nuisible qu'utile en pratique, pour la multiplication des asiles ouverts aux filles mères, etc. Muraire fut un des principaux rédacteurs du code civil et prit à ce titre une part active aux travaux du conseil d'Etat. Jusqu'en 1814, il servit Napoléon avec un zèle qui tenait de la servilité. A cette époque, il alla complimenter le comte d'Artois à son entrée en France comme lieutenant général du royaume, mais il ne fut pas moins remplacé comme président de la cour de cassation par de Sèze. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le réintégra sur son siège, qu'il perdit définitivement pour la seconde fois en 1815, et, à partir de ce moment, il vécut dans la retraite. Le comte Muraire était un des hommes les plus élevés du rit maçonnique écossais, ce qui ne l'empêcha point, pour plaire à Napoléon, de demander que la cour de cassation, comme les parlements avant 1789, inaugurât ses travaux par une cérémonie religieuse.

MURAL, ALE adj. (mu-ral, a-le — rad. *mur*). Qui a rapport aux murs. N'est usité que dans quelques locutions.

— *Carte murale*, Grande carte géographique destinée à être étalée sur un mur.

— *Antiq. rom.* *Couronne murale*, Couronne d'or crénelée, qu'on décernait aux soldats qui, dans un assaut, étaient montés les premiers sur les murs de la ville assiégée.

— *B.-arts.* *Peinture murale*, Peinture faite sur un mur : *Dans la PEINTURE MURALE, la composition et le style sont l'importante affaire.* (Th. Gaut.)

— *Anc. art milit.* *Machines murales*, Celles qui servaient à défendre ou à attaquer les murailles.

— *Astron.* *Cercle mural* ou substantif. *Mural*, Instrument astronomique destiné à prendre des hauteurs méridiennes, et qui se compose d'un grand cercle appliqué contre un mur, dans le plan du méridien, fixé sur un axe avec lequel on peut le faire mouvoir à volonté, et d'une lunette qui se meut parallèlement au cercle : *Le CERCLE MURAL sert à observer les mouvements des astres au-dessus de l'horizon.* (Arago.)

— *Ornith.* Se dit des oiseaux qui grimpent le long des murs ou des rochers.

— *Entom.* Se dit des insectes qui déposent leurs œufs dans les murs.

— *Bot.* *Plantes murales*, Celles qui croissent sur les murs.

MURAL, ALE adj. (mù-ral, ale — rad. *mûre*). Pathol. Se dit de certains calculs urinaires, dont la surface mamelonnée ressemble à celle d'une mûre : *Calculs MURAUX.*

MURALT (Jean DE), médecin et écrivain

suiss, né à Zurich en 1645, mort en 1733. Il appartenait à une famille italienne qui avait embrassé le protestantisme et s'était réfugiée en Suisse. Jean de Muralt étudia la médecine en Allemagne, en France et en Angleterre, se fit recevoir docteur à Bâle en 1671 et devint médecin de la ville, puis professeur de physique et de mathématiques à Zurich, où il obtint le droit de bourgeoisie. Ses principaux ouvrages sont: *Experientia anatomica* (1670); *Vademecum anatomicum* (1677); *Exercitationes medicæ seu experientia anatomica de humoribus in corpore circumfluentibus* (1675); *Œuvres de chirurgie* (1691 et 1711); *Hippocrates helveticus* (1692 et 1716); *Description des bains d'Urdorf* (1702); *Physica specialis*, en six parties (1707 à 1714); *Collegium anatomicum curiosum* (1687); *Lux in telesbris, etc.*, ouvrage relatif aux persécutions religieuses.

MURALTI (Béat-Louis DE), littérateur et voyageur suisse, de la famille du précédent, né à Berne. Il vivait au XVIII^e siècle, visita les principales contrées de l'Europe et se fit connaître par les ouvrages suivants: *Lettres sur les Anglais et sur les Français et sur les voyages* (1762, in-18), dont la seconde partie a été publiée à part, sous ce titre: *Lettres sur les voyages et sur l'esprit fort* (1753); *Lettres fanatiques* (Londres, 1839); *l'Institut commun recommandé aux hommes* (1753); *Fables nouvelles* (1753); *Histoire de Frédéric le Grand* (1757, 2 vol.).

MURALTIE s. f. (mu-ral-ti). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygalées, qui croissent au Cap.

MURANO, bourg et commune du royaume d'Italie, province, district, mandement et à 2 kilom. N. de Venise, dans un flot du même nom; 4,347 hab. Fabriques de glaces et verreries autrefois très-célèbres, verres peints, perles fausses et verroteries de toute espèce. A peu de distance se trouve l'île de *San-Michiele-di-Murano*, avec une belle église et une célèbre abbaye de camaldules, supprimée sous le dominicanisme français.

En 1591, le grand conseil de Venise, craignant que les nombreuses fabriques de verre établies dans cette ville ne fussent la cause d'incendies, décida qu'on les transporterait hors de la cité. Ce fut alors qu'on choisit l'île de Murano pour y établir le siège de la verrerie vénitienne. Durant le XVI^e siècle, les verriers de Murano s'adonnèrent surtout à la fabrication des perles et des bijoux en verroterie, inventés par Cristoforo Briani et Domenico Miotto, dit-on, et ils répandirent leurs produits en Egypte, en Ethiopie, en Abyssinie, en Turquie et jusqu'aux Indes et à la Chine. Quant aux vases de verre, ils paraissent avoir été, durant cette période, importés de Byzance à Venise, qui s'efforçait toutefois de s'approprier les secrets des verriers grecs. Au XVI^e siècle, les Vénitiens furent entièrement maîtres de ces secrets, que leur apportèrent les ouvriers de Constantinople durant l'invasion turque. Des cette époque, les vases de verre vénitiens devinrent très-cherchés. Vers le milieu du XVI^e siècle, les fabricants de Murano inventèrent le verre filigrané. Ils décorèrent le verre incolore et transparent avec des fils contournés de verre soit blanc et opaque, soit coloré. Cette invention donna un nouveau prix à la verrerie de Murano et parut si importante que le chef du conseil des Dix, déjà chargé de la surveillance des fabriques, fit défendre aux ouvriers de transporter leur art à l'étranger, sous peine de la prison pour leurs familles demeurées à Venise, et sous la menace de leur envoyer des émissaires pour les tuer. En revanche, de grands privilèges avaient toujours été accordés à Murano, qui eut une juridiction et une administration spéciales, distinctes de celles de Venise. Les verriers furent anoblis. Henri III, étant venu en 1573 à Venise, donna la noblesse française à tous les principaux maîtres verriers de Murano. On a conservé sur le livre d'or de cette île les noms des plus anciens verriers qui en furent originaires: Muro, Seguso, Motta, Bigaglia, Miotto, Briani, Gazzarin, Vistosi, Ballarini. Au commencement du XVIII^e siècle, la verrerie de Bohême porta un coup funeste à la verrerie de Venise, qui abandonna ses vases et ses ornements filigranés, et qui, depuis, n'a plus conservé que la fabrication de la verroterie commune. Les vases de Murano, si célèbres au XVI^e et au XVII^e siècle et si recherchés aujourd'hui comme produits artistiques, se divisaient en plusieurs catégories: les vases en verre blanc transparent, les vases en verre teint, les vases émaillés et dorés, les vases à fil, colorés et les vases filigranés dits *vasi a rigati* et *vasi a reticelli*; enfin, les vases mosaïques. Les vases en verre blanc étaient décorés de fils colorés appliqués à l'extérieur, à la façon byzantine; on les seyait aussi d'or mêlé à la matière vitreuse, par un procédé resté inconnu; on les craquelait en immergeant dans un vase d'eau, de la pâte soufflée; on leur donnait parfois des formes d'animaux, de centaures, de tritons; on les décorait de figures et godrons en relief, ou de rosaces imprimées au cachet. Les verres teints étaient de couleurs très-variées, bleus, verts, rouges, violets, etc. Les Vénitiens faisaient aussi du verre imitant l'opale, l'agate, la sardine ou le jaspe. Le plus célèbre artiste en verrerie teinte fut Angelo Beroviero, au XVI^e siècle. Pour les verres émaillés et dorés, c'est-à-dire ornés d'or

ou émaux appliqués au pinceau et fixés au feu de moufle, les Vénitiens furent les imitateurs des Byzantins. Les vases à filets colorés et à ornementation filigranée étaient d'une fabrication fort compliquée, ainsi que les verres mosaïques. Les premiers se composaient de la réunion de vingt-cinq, trente, quarante baguettes ou cannes de verre soit blanc ou teinté pour les simples filets, soit à dessins filigranés, préalablement préparés. On les soudait ensemble, par le soufflage et la chaleur, en une pâte à laquelle on donnait les formes des vases. Enfin, les verres mosaïques, appelés aussi *foriti* et *millefiori*, se fabriquaient au moyen de baguettes dont la section présentait des étoiles, des enroulements et autres formes symétriques, obtenues au moyen de la réunion, dans les colonnes soumise à l'étrépage, de verres diversément colorés et déposés.

MURANO (André DA), peintre italien de l'école vénitienne, né à Murano. Il vivait dans la première moitié du XVI^e siècle. Bien qu'on trouve dans ses tableaux la sécheresse de contours des peintres du moyen âge, il surpassa néanmoins ses contemporains par une plus grande correction dans le dessin et en tenant mieux compte des plans dans la disposition des figures. On voit de lui, à l'Académie des beaux-arts de Venise, deux tableaux qui représentent un *Saint Pierre martyr* et un *Saint Sébastien*.

MURANT (Emmanuel), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1622, mort à Leeuwarden en 1700. Elève de Wouwermans, il s'adonna comme lui au genre du paysage animé et parcourut la plus grande partie de l'Europe. Ses tableaux, qui représentent des bourgs, des villages, des ruines, sont exécutés avec un soin extrême, avec un fini qui ne nuit pourtant pas à l'éclat du coloris. Ses œuvres sont fort peu nombreuses.

MURAT, ville de France (Cantal), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 60 kilom. N.-E. d'Aurillac; pop. aggl., 2,640 hab. — pop. tot., 2,861 hab. Tribunal de 1re instance, sous le titre de paix. Fabrication d'étoffes et de dentelles communes; tanneries; commerce de bestiaux; de fromages et de mules. Cette ville est bâtie près du confluent du ruisseau de Bournant et de l'Alagnon, à la base du rocher conique de Bonnevie, très-curieux par ses nombreux étages de colonnes prismatiques, qui mesurent pour la plupart 15 mètres de hauteur et qui, vues de loin, offrent l'aspect d'un jeu d'orgues. Les rues de la ville sont escarpées, malpropres et mal pavées. Les maisons, aux murs grisâtres et aux toits jaunes, ont en général un aspect misérable. Les édifices n'ont pas une grande valeur architecturale. Nous nous bornerons à signaler: l'église de Notre-Dame-des-Oliviers, qui possède une statue de la Vierge en grande vénération dans le pays; l'ancienne église Saint-Martin, transformée en halle au blé; plusieurs maisons gothiques et une jolie fontaine. Sur le rocher de Bonnevie, qui domine la ville, se trouvent les ruines d'un château fort que sa position rendait impenable. Il se composait de solides constructions. Les tours se confondaient avec les colonnes prismatiques du rocher, faisant corps avec elles et prenaient si bien, la nuit, l'aspect de certains animaux, que les vieux arabeusiers qui les gardaient ne les désignaient que par les noms pittoresques de tour du Dragon, tour du Rat-blanc, tour du Lion, tour de l'Épervier. Le château fut démoli en 1633 par ordre de Richelieu. Des ruines de cette forteresse, qui consistent en pans de murailles et en débris de tours, on découvre un magnifique panorama. Aux environs de la ville, les ruines du château des Cheylans couronnent un rocher dont la base est baignée par les eaux de l'Alagnon, qui forment une jolie cascade. Murat est la patrie de Jean de L'Hospital, père du célèbre chancelier.

Cette petite ville a donné son nom à une maison puissante dès le XI^e siècle. Des vicomtes de Murat sont sortis les seigneurs de Montfort, de Roche-Manec, de Gilbertes. A la fin du XVI^e siècle, les Anglais pillèrent la ville, mais donnèrent vainement l'assaut au château. François 1^{er} enleva la vicomté au comte de Bourbon et la réunit à la couronne en 1532. Ce fut le cardinal de Richelieu qui fit abattre le château fort.

MURAT, bourg de France (Tarn), ch.-l. de canton, arrond. et à 62 kilom. de Castres, au pied d'un rocher coupé à pic; pop. aggl., 260 hab. — pop. tot., 2,640 hab. Commerce de bestiaux. Aux environs, plusieurs tumuli.

MURAT, village et comm. de France (Allier), canton de Montmarault, arrond. et à 33 kilom. de Montluçon; 705 hab. L'architecture de l'église (XIII^e siècle) est extrêmement grossière; on remarque à l'intérieur de l'édifice un reliquaire d'un travail exquis. Les ruines du château fort sont encore très-imposantes.

MURAT (Henriette-Julie DE CASTELNAU, comtesse DE), femme auteur française, née à Brest en 1670, morte en 1716. Elle était fille d'un mestre de camp de cavalerie, le marquis Michel de Castelnau, mort à Utrecht en 1672, et petite-fille du maréchal de Castelnau. A l'âge de seize ans, elle quitta Brest pour se rendre à Paris, épousa peu après le comte de Murat, brigadier des armées du roi, et fut présentée à la cour dans le costume des

villageoises bretonnes, qu'elle portait à ravir. Douée de beaucoup d'esprit, d'imagination et d'une figure charmante, la comtesse de Murat obtint de grands succès dans le monde; mais son penchant pour les plaisirs la jeta dans des égarements auxquels sa naissance et sa position ne servaient qu'à donner plus d'éclat, et, sur la sollicitation de Mme de Maintenon, la jeune comtesse fut exilée à Loches. Après la mort de Louis XIV, son amie, la marquise de Parabère, obtint sans peine du régent la fin de son exil. Elle revint alors à Paris (1715), et alla mourir l'année suivante dans un château qu'elle possédait dans le Maine. La comtesse de Murat a composé des vers gracieux et faciles et des romans qui se font remarquer, dit Audifret, par la pureté du goût, la sagesse des idées, l'honnêteté des tableaux et par une teinte de philosophie qui caractérise le siècle où ils ont été écrits. Nous citerons: *Mémoires de Mme la comtesse de M*** avant sa retraite* (Paris, 1697), qui sont moins une histoire qu'un roman; *Nouveaux contes des fées* (Paris, 1698), écrits avec beaucoup d'esprit; *Voyage de campagne par la comtesse de M**** (Paris, 1699); *Histoires sublimes et allégoriques de l'année 1699, par la comtesse D**** (Paris, 1699); *Histoire galante des habitants de Loches; les Lutins du château de Kernosy, nouvelle historique* (Leyde, 1710), un de ses meilleurs romans.

MURAT (André), frère aîné du roi de Naples Joachim Murat, né à La Bastide-Fortunière (Lot) en 1760, mort en 1841. Il se montra constamment dépourvu d'ambition et se borna à être maire de son village natal. Napoléon lui donna le titre de comte (1810), et son frère Joachim lui envoya en 1813 le grand cordon de l'ordre des Deux-Siciles.

MURAT (Joachim), maréchal de France, roi de Naples, frère du précédent, né à La Bastide-Fortunière (Lot) le 25 mars 1771, fusillé au Pizzo le 13 octobre 1815. Destiné à l'état ecclésiastique par son père, qui était augustin, et des gens de Calais et d'étude le droit canon à Toulouse, mais il renonça bientôt à suivre la carrière du sacerdoce et s'engagea dans un régiment de cavalerie. Un acte d'insubordination le fit renvoyer. Toutefois, il entra quelque temps après dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, passa, après la suppression de cette garde, dans le 21^e régiment de chasseurs à cheval et devint sous-lieutenant (1791). Exalté révolutionnaire, Murat demanda à changer son nom en celui de Marat, après l'assassinat de l'ami du peuple, ce qui lui valut d'être mis en disponibilité après le 9 thermidor, comme terroriste, pendant qu'il servait à l'armée des Pyrénées occidentales. Murat était alors chef de brigade. Il revint à Paris et, le 13 vendémiaire an IV, il fut du nombre des républicains qui se levèrent spontanément pour la défense de la Convention. On le réintégra dans son grade. Bonaparte, qui s'apprêta dans cette journée, le prit pour aide de camp dans la campagne d'Italie (1796), pendant laquelle il récompensa sa brillante valeur à Dego, Ceva, Mondovi en le nommant général de brigade, et l'envoya porter au Directoire les drapeaux pris sur l'ennemi. De retour en Italie, Murat donna de nouvelles preuves de sa bouillante intrépidité à Mantoue, Rovereto, Saint-Georges, où il fut blessé, et contribua à forcer l'Autriche à demander la paix par l'audacieuse manœuvre qu'il fit exécuter à sa cavalerie le 13 mars 1797. Appelée l'année suivante à faire partie de l'expédition d'Egypte, Murat fit des prodiges à la prise d'Alexandrie. A la bataille des Pyramides (23 juillet 1798), il gagna le grade de général de division; au siège de Saint-Jean d'Acre, il monta le premier à l'assaut. A Aboukir, il se distingua comme à cheval. Mustapha-Pacha, qu'il fit lui-même prisonnier, et il eut la plus grande part au succès de cette bataille.

De retour à Paris avec Bonaparte, qui l'avait fait le confident de ses ambitieux projets, Murat, oubliant ses opinions républicaines, devint l'instrument docile du despote. C'est lui qui, au 18 brumaire, à la tête de 60 grenadiers, violant la représentation nationale, dispersa le conseil des Cinq-Cents et prononça sa dissolution. Pour prix de ce service, le premier consul lui donna le commandement de la garde consulaire et la main de sa sœur Caroline (20 janv. 1800). Peu après, Murat suivit Bonaparte en Italie. Mis à la tête de toute la cavalerie de l'armée, il entra dans Milan le 2 juin, contribua puissamment à la victoire de Marengo, puis fut chargé en 1801 de l'expédition des Napolitains des États de l'Eglise, du gouvernement de la république Cisalpine et de la prise de possession de l'île d'Elbe. De retour à Paris, il fut nommé député du Lot au Corps législatif, et Bonaparte l'accepta d'honneurs, le créant successivement gouverneur de Paris (1803), maréchal de l'Empire (1804), prince, grand amiral (1805), et lui conférant, après la bataille d'Austerlitz, dont il avait décidé le succès, le titre de grand-duc de Clèves et de Berg, avec la souveraineté de ces États (20 fév. 1806). Murat administra sa principauté avec un grand esprit de modération, s'attacha à ne pas pressurer ses sujets, à ne point les imposer contre lui par des réformes administratives trop brusques, et s'attacha à ce sujet de vifs reproches de Napoléon, qu'irritait la moindre apparence de liberté dans le gouver-

nement des peuples. Bien qu'habitué à subir l'ascendant de son irritable beau-frère, Murat, dit-on, refusa de mettre à exécution ses instructions tyranniques, et lui offrit un jour de se démettre de son pouvoir souverain.

Tout en jouant rôle d'un petit monarque, Murat n'en était pas moins resté le lieutenant de Bonaparte. Lors de la coalition de 1806, il reprit le commandement de la cavalerie de la grande armée, et montra dans toutes les rencontres une incomparable impétuosité. Après avoir chargé les Prussiens à Jéna, il fit capituler Erfurt, puis Lubek où commandait Bücher, marcha contre les Russes, entra à Varsovie le 23 novembre. En 1807, il figura avec le même éclat aux batailles d'Eylau et de Friedland et assista, le 21 juin, à l'entrevue qu'eurent sur le Niemen le czar Alexandre et Napoléon. Murat alla, la paix conclue, retourner dans son grand-duché, lorsqu'il fut mis à la tête de l'expédition d'Espagne en 1808. Après une course rapide, les portes de Madrid lui furent ouvertes (25 mars). Peu après, il comprit que le sang une insurrection formée dans Madrid, l'investit de l'autorité royale et se croyait déjà en possession de ce trône, lorsque Napoléon le donna à son frère Joseph (6 juin). Murat, de retour à Paris, manifesta son mécontentement, et pour le calmer son beau-frère lui donna le trône de Naples (15 juillet 1808). Le nouveau monarque, proclama le 1^{er} août sous le nom de *Joachim Napoléon*, commençant, en arrivant dans son royaume, par enlever aux Anglais l'île de Capri, opéra de louables réformes dans l'administration, fit cesser les arrestations arbitraires, réorganisa l'armée et la marine, encouragea les sciences et les lettres et acquit une assez grande popularité. Son goût pueril pour la représentation, sa tenue de roi d'opéra-comique empanaché, loin de sembler ridicules, parurent au contraire plaire au peuple napolitain, avide de spectacles. Poussé par ses femmes, qui avaient pris sur son faible esprit un grand empire, l'empereur voulut prendre son rôle de roi sérieux et secourir la fatiguée tutelle de Napoléon. N'ayant point été secondé par les troupes françaises lorsqu'il tenta, en 1809, d'enlever aux Anglais la Sicile, il en éprouva un vif mécontentement, dont il fit part à Napoléon, qui accueillit ses plaintes avec sa hauteur habituelle; son irritation s'en accrut. Joachim demanda alors, mais sans succès, le rappel des troupes françaises, et décréta que tous les étrangers, y compris les Français, qui occupaient des emplois dans son royaume devaient, pour les conserver, se faire naturaliser Napolitains. Mais Napoléon annula ces dispositions par un autre décret, signé aux Tuileries en 1811, et dans lequel il déclarait que, « le royaume de Naples faisant partie du grand empire, les citoyens français sont de droit citoyens du grand empire. Cette mesure causa à Murat un tel dépit, qu'il en tomba malade et pour s'en venger, il différa de célébrer la naissance du roi de Rome et affecta de ne plus porter le ruban de la Légion d'honneur (1811).

La guerre de Russie apaisa momentanément cette querelle de famille. Le roi de Naples dut, sur l'ordre de son beau-frère, prendre encore une fois le commandement de la cavalerie de la grande armée. Il donna de nouvelles preuves de sa brillante valeur dans les champs d'Ostrowno, de Smolensk, et surtout de la Moskova, où il enleva la grande redoute russe et décida la victoire (7 septembre 1812). Toutefois, il fut battu par Kutusow à Winkowa. Napoléon lui ayant confié le commandement des débris de l'armée pendant la retraite (5 décembre), Murat, découragé, le remit à Wina, entre les mains du prince Eugène, et se rendit à Furmation (16 janvier 1813), abandonnant l'armée pour retourner à Naples, et, dès cette époque, pour conserver son trône, il entama de secrètes négociations avec l'Autriche et l'Angleterre. Toutefois, en 1813, il rejoignit Napoléon, prit part aux batailles de Dresde, de Wachau et de Leipzig, puis disparut encore, sous le prétexte de lever des troupes en Italie. Les désastres de la campagne fixèrent ses incertitudes. D'après les conseils de sa femme et de Fouché, il abandonna l'homme dont il voyait crouler la fortune. Par des traités des 6 et 11 janvier 1814 avec l'Angleterre et l'Autriche, il s'engagea à fournir 30,000 hommes de troupes aux alliés, qui, en échange, lui garantissent sa couronne et lui promettent un accroissement de territoire. A la tête de son armée, il s'enfuit de Bologne, d'où il publia, le 30 juin 1814, une proclamation dans laquelle il disait, en s'adressant aux soldats: « L'empereur ne veut que la guerre. Je trahirais les intérêts de mon ancienne patrie, ceux de mes États et les vôtres si je ne séparais sur-le-champ mes armes des siennes pour les joindre à celles des puissances alliées, dont les intentions magnanimes sont de rétablir la dignité des trônes et l'indépendance des nations. » Cette defection fut un coup cruel pour Bonaparte, qui, d'après le *Mémoires de Sainte-Hélène*, la jugea en ces termes: « Il est impossible de concevoir plus de turpitudes que n'en contenait la proclamation de Murat en se séparant du vice-roi. Il y eut dit que le temps est venu de choisir entre deux bannières: celle du crime et celle de la vertu. C'était mes bannières qu'il appelait celle du crime. Et c'est Murat, mon ouvrage, le mari de ma sœur, celui qui me doit

tout, qui n'eût rien été sans moi, qui n'est connu que par moi, qui écrivit cela ! Il est difficile de se séparer du malheur avec plus de brutalité, et de courir avec plus d'impudeur au-devant d'une nouvelle fortune. »

Au mois de février 1814, Murat marcha contre le vice-roi d'Italie, qui l'aurait forcé à se replier sur l'Adige, mais l'attaqua mollement. Peu après, le 2 avril, Napoléon était renversé et remplacé par Louis XVIII. Le roi de Naples trouva dans ce dernier un adversaire déclaré. Il fut mis en discussion dans le congrès de Vienne et sentit la couronne glisser de sa tête. Il songea alors à son beau-frère, relégué à l'île d'Elbe, lui envoya des émissaires et l'assura d'une coopération efficace s'il voulait tenter de reconquérir son trône. Ayant appris, le 5 mars 1815, le débarquement de Napoléon en France, puis le succès de son entreprise, il déclara qu'il regardait la cause de son beau-frère comme la sienne et que bientôt il le lui prouverait. En effet, il quitta Naples le 16 mars à la tête de son armée, après avoir diminué les impôts et promis une constitution représentative, et il s'avance en Italie en appelant les populations aux armes et à la liberté. Les Autrichiens se replièrent devant lui jusqu'à Pô; mais là il fut repoussé et forcé de rétrograder à son tour. Bientôt une grande partie de son armée l'abandonna. Poursuivi par les troupes austro-anglaises, il essaya, le 2 mai, une complète défaite à Tolentino, après une bataille de deux jours. Rentré à Naples le 18, avec quelques hommes seulement, il promulgua la constitution d'Anagni, mais il était trop tard. Dès le lendemain il dut quitter sa capitale, qui fut occupée par les Autrichiens au nom de Ferdinand IV. Murat gagna Gaète, débarqua à Cannes avec sa famille le 25 mai et envoya un courrier à Napoléon pour lui annoncer son arrivée et se mettre à ses ordres. Mais celui-ci ne répondit point à son beau-frère et même lui fit interdire l'accès de Paris par Fouché. Il devait regretter plus tard cette détermination, lorsqu'il disait à Sainte-Hélène, en parlant de Waterloo : « Murat nous eût valu peut-être la victoire; car que nous fallait-il dans certains moments de la journée? enfoncer trois ou quatre carrés anglais. Or, Murat était admirable pour une pareille besogne. Il était précisément l'homme de la chose; jamais, à la tête d'une cavalerie, on ne vit qu'un homme plus déterminé, de plus brave, de plus brillant. »

Murat se disposait à aller habiter près de Lyon, lorsque arriva la nouvelle de la défaite de Waterloo. La sanglante réaction royaliste qui éclata alors dans le Midi le força à chercher une retraite obscure dans le Var. Là, il reçut de nombreuses visites d'officiers français et d'intrigants, qui, flattant son esprit aventureux, le poussaient à retourner à Naples, en lui montrant le peuple prêt à se soulever en sa faveur. Murat se laissait aller à cette illusion. « Je n'ai pas besoin, disait-il, d'un de ses officiers qui s'efforçait de le détourner de ce rêve d'une seconde restauration désormais impossible, je n'ai pas besoin d'un bataillon de vieux soldats pour rallier les populations à mon drapeau; mon nom seul suffit : je partirai seul, si mes amis ne veulent que me suivre. » Toutefois, il finit par céder aux conseils d'amis plus clairvoyants, sollicita de l'empereur d'Autriche, par l'entremise du duc d'Orléans, l'autorisation de se rendre dans ses Etats avec sa famille et reçut une réponse favorable. Sur ces entrefaites, il fut averti par les autorités de Marseille qu'une troupe de bandits royalistes devait l'enlever ou le tuer dans la nuit du 17 au 18 juillet. Murat alla se réfugier à Toulon, où il passa quelques jours, puis se cacha près de cette ville. Il allait chercher une retraite auprès d'un de ses amis, dans les environs de Roanne, en attendant la conclusion de ses derniers arrangements avec le cabinet de Vienne, lorsqu'il apprit qu'un bâtiment de commerce allait faire voile pour le Havre. Le capitaine de ce navire consentit à le recevoir à son bord le matin, à la sortie du port. Mais Murat, empêché par la violence des flots, ne put parvenir jusqu'à ce bâtiment, qui s'éloigna. En ce moment, sa tête venait d'être mise à prix. Il dut chercher un asile dans la montagne, chez une pauvre bûcheronne. Au bout de huit jours, ses amis parvinrent à lui procurer une barque pour se rendre en Corse. Pendant la traversée, une tempête s'éleva, et l'ancien roi de Naples allait être englouti lorsqu'il fut recueilli par le paquebot de Toulon à Bastia. Arrivé dans cette ville, il ne s'y trouva point en sûreté et se rendit à Vescovato, où il put, après tant d'agitations, goûter quelques moments de repos chez le général Franceschetti.

Les intrigues de l'avantagé assiéger Provençe le poursuivirent en Corse, dit Germain Sarrut, à qui nous empruntons le dernier et dramatique épisode de la vie de Murat; des émissaires de France et d'Italie renouvelèrent leurs suggestions perfides; à les en croire, Naples et les principales villes du royaume attendaient et pressaient de leurs vœux le retour de Joachim. Malheureusement pour lui, les plus sages, les plus prudents de ses amis n'étaient pas à Vescovato. Leur voix ne put combattre ni balancer l'influence des mauvais conseils; il se décida aussitôt à tenter une entreprise dont il fut très sûr de réussir, de recruter en Corse un certain

nombre de soldats, et il nolisait six barques, sur lesquelles il fit transporter secrètement des armes et des munitions; pour se procurer les fonds nécessaires à ce coup de main, il mit ses diamants en gage. Tous les préparatifs étaient terminés, lorsque le comte Maciaroni vint le trouver; il lui apportait de Paris les passe-ports en vertu desquels il était autorisé à se rendre et à vivre dans les Etats autrichiens. Après avoir lu les conditions qui lui étaient faites, Murat s'écria : « Il est trop tard ! le sort en est jeté; dans un mois, je serai à Naples. » Et il mit à la voile dans la nuit du 28 septembre 1815.

Il avait confié le commandement de sa petite escadrière à un ancien capitaine de frégate, qui devait à la faveur de Murat ce grade dans la marine napoléonienne; il se nommait Barbara, et bien que quelques avis fussent parvenus à Joachim sur le compte de cet homme, dont on s'engageait à se défier, il croyait à son dévouement et à son courage. Contrariés par les vents, les bâtiments dont se composait l'escadrière furent dispersés, le 5 octobre, par une tempête, et quand, dans la matinée du 6, on fut en vue des côtes des Calabres, les signaux ne purent rallier qu'une seule barque qui contenait 40 soldats. Un officier qui avait été envoyé pour répondre aux questions de la douane avait été retenu prisonnier : les douaniers menaçaient de faire feu si les barques ne s'éloignaient pas.

Murat sembla reconnaître la nécessité d'une prompte retraite. Mais Barbara, qui avait reçu le prix de sa trahison, insista pour qu'on abordât au Pizzo, et Murat lui donna enfin l'ordre qu'il désirait.

Quand la barque fut arrivée devant le port, les principaux officiers de Murat, qui n'avaient pas été consultés sur son nouveau projet, le suppléèrent d'y renoncer; ils voyaient bien que le roi courait à la mort. Il fut inflexible et donna le signal du débarquement. Avant de quitter sa barque, il prescrivit à Barbara de se tenir prêt à le recevoir avec sa suite dans le cas où ils seraient forcés de se rembarquer. 30 hommes environ, officiers, soldats et domestiques, l'accompagnèrent. Quelques cris de « vive Joachim ! » l'accueillirent lorsqu'il fut descendu sur le rivage; 10 ou 12 canonnières gardes-côtes le suivirent; mais à peine sa petite troupe avait-elle pris la route de Monteleone que des paysans, réunis et commandés par un officier de gendarmerie nommé Cappellani, firent feu sur elle. Des rassemblements se formaient sur d'autres points. La résistance était impossible, et il fallut retourner sur ses pas. Mais lorsque Murat et ses compagnons furent revenus au rivage pour se rembarquer, la hâte, le bâtiment qui devait le recevoir et l'escadrière Barbara qui devait les attendre avaient disparu. Il ne restait au prince et à sa troupe aucun moyen de retraite. La populace du Pizzo s'était réunie aux paysans et aux gendarmes. Une décharge de fusils tua un des compagnons de Murat et en blessa sept autres.

Fait prisonnier avec le reste de sa troupe, il fut conduit au fort; il eut à subir les lâches insultes de Cappellani, qui le fouilla, lui enleva ses papiers et vingt-deux diamants. Le commandant supérieur de la province, le général Nunziante, arriva de Monteleone dans la nuit du 8 au 9, et son premier soin fut de faire transférer l'illustre prisonnier dans une chambre particulière. Le quatrième jour de détention, il fut prévenu par le général Nunziante que le gouvernement avait transmis, par le télégraphe, l'ordre de le relâcher prisonnier, malgré ses réclamations pour être transporté sur un bâtiment portant le pavillon de la Grande-Bretagne. Dans la nuit du 13, ce général reçut l'ordre de former une mission militaire pour juger l'ex-roi de Naples : la veille, on avait éloigné de lui les généraux Franceschetti et Natalie, qui étaient enfermés dans la même chambre. La commission militaire se composait d'officiers qui, pour la plupart, avaient reçu de Murat leurs grades et leurs décorations. Il était condamné d'avance; son arrêt, prononcé dans la matinée du 13, lui fut annoncé à trois heures. Il était résigné à son sort; il ne sollicita pas la faveur d'un recours auprès du monarque qui régnait à Naples; il ne se plaignit pas; à peine put-il obtenir la permission d'écrire à sa femme. Murat descendit alors dans une des cours intérieures du fort, où se trouvaient réunis 20 gendarmes; en passant devant le front de ce détachement, il lui adressa un salut militaire. L'officier chargé de faire exécuter la sentence voulut lui mettre un bandeau sur les yeux; il le refusa ainsi que la chaise qu'on lui offrit : « J'ai trop souvent bravé la mort pour la craindre », dit-il, d'un ton ferme, mais sans jactance. Puis il prononça, en faveur de ses compagnons, quelques paroles qui furent interrompues par le signal de mort; il tomba, et quand on le releva pour l'aller ensevelir dans une fosse préparée au cimetière du Pizzo, il pressait encore sur son cœur le portrait de sa femme.

Sorti des montagnes des Pyrénées comme un soldat qui cherche aventure, dit Lamar-tine, signalé à l'armée par sa bravoure, offert au premier consul par le hasard, devenu célèbre et utile par le zèle et par l'amitié, élevé à la main de la sœur de Bonaparte par sa beauté et par son amour, porté aux grands commandements par la faveur, au trône par l'intérêt de famille, à l'infidélité par l'ambition de sa femme et par la faiblesse du père pour ses

enfants, précipité par le contre-coup de la chute de l'Empire, disgracié à la fois par Napoléon et par ses ennemis, incapable de l'obscurité et de la médiocrité après tant d'éclat et tant de fortune, se jetant de désespoir dans l'impossible et se trouvant que la mort, mais tombant jeune encore, avec toute sa renommée, emportant, sinon l'estime entière, au moins tout l'intérêt et toute la compassion des contemporains, laissant à la postérité un de ces noms qui éblouissent les âges, où l'on trouve des ombres sans doute, mais pas de crimes : tel fut Murat ! Deux patries le revendiqueront : la France qu'il servit, l'Italie qu'il gouverna. Mais il appartient, avant tout, au monde de l'imagination et de la poésie; homme de la fable par ses aventures, homme de la chevalerie par son caractère, homme de l'histoire par son époque. Il mérita, plus que tout autre, l'épithète rarement méritée par ceux qui servent ou qui gouvernent les cours : *homme de cœur*, dans toute la grandeur et toute la sensibilité du mot. Aussi l'histoire, qui aura de l'enthousiasme et des reproches, aura surtout des larmes pour lui.

Murat aimait le luxe, l'apparat, les richesses du costume, la pompe des cérémonies. « Au moment d'une bataille, dit Béguin, il se revêtit de son plus brillant uniforme, il l'implantait dans son panache une aigrette étincelante de diamants, et il aimait à parader devant les troupes. Guerrier, il n'eût pas, comme Hoche, Desaix, Kléber et Lannes, ce génie stratégique qui prépare un plan de campagne ainsi qu'on crée le plan d'un grand poème; mais nul mieux que lui ne sut saisir la-propos d'un mouvement, distribuer, réunir, mouvoir des masses de cavalerie, tenter d'incroyables hardiesses et forcer la fortune. Roi, il gouverna sagement, libéralement et se fit aimer. Arrivé sur le trône avec 12 millions de fortune personnelle, qu'il dépensa dans l'intérêt du royaume de Naples, il en descendit ruiné, presque sans aucune ressource. » De son mariage avec Caroline Bonaparte, il avait eu deux fils et deux filles : Napoléon-Achille Murat, né en 1801, mort aux Etats-Unis en 1847; Napoléon-Lucien-Charles, né à Milan en 1803; Letitia-Joséphine, née en 1802 et qui a épousé le comte Pepoli de Bologne; enfin Louise-Julie-Caroline, née en 1805 et femme du comte Rasponi de Ravenne.

MURAT (le comte Pierre-Gaétan), fils d'André Murat, né à La Bastide-Fortunière en 1776, devint député du Lot en 1830, demanda inutilement l'abrogation du décret qui bannissait la famille Bonaparte et siégea pendant plusieurs législatures.

MURAT (Joachim-Joseph-André, comte), homme politique et diplomate français, fils du précédent, né à Paris en 1828. Lorsqu'il eut achevé ses études dans sa ville natale, il suivit la carrière diplomatique, devint attaché à la légation de Florence en 1849, puis chargé d'affaires par intérim (1852), et passa au même poste en Suède en 1853. L'année suivante, il revint en France et fut élu, comme candidat officiel, député par la première circonscription du Lot, qui lui renouvela son mandat en 1857, en 1863 et en 1869. En 1856, le comte Murat suivit en Russie le comte de Morny, nommé ambassadeur extraordinaire pour assister au couronnement d'Alexandre II. Secrétaire du Corps législatif depuis 1854, il fit, en outre, partie du conseil général du Lot, devint maire de La Bastide-Murat et reçut, en 1862, la croix d'officier de la Légion d'honneur. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. Mais, lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé dans le Lot député à l'Assemblée nationale. Dans cette Chambre, le comte Murat se joint au petit groupe bonapartiste dit de l'appel au peuple. Il s'est prononcé, le 1er mars 1871, contre le déchéance de Napoléon III et a voté à peu près constamment depuis lors avec les membres réactionnaires de cette Assemblée. On lui doit quelques proverbes, joués sur des théâtres de société, et une relation de la cérémonie du couronnement d'Alexandre II.

MURAT (Napoléon-Achille, prince), écrivain français, fils du roi de Naples, né à Paris en 1801, mort aux Etats-Unis en 1841. Sa mère, Caroline, le mit au monde peu après l'explosion de la machine infernale, à laquelle elle avait assisté avec une indicible inquiétude. La santé de l'enfant se ressentit longtemps de la secousse éprouvée par la mère et il devint sujet à des spasmes contre lesquels la médecine fut impuissante. Lorsque son père devint roi de Naples, Napoléon-Achille prit le titre de prince royal des Deux-Siciles. Il se trouvait au château de Frohsdorf, en Autriche, lorsqu'il apprit la mort de son père, et continua à habiter l'Autriche jusqu'à sa majorité. A cette époque, il passa aux Etats-Unis, se fixa dans la Floride, où il acheta des propriétés, devint directeur des postes et épousa, en 1826, une petite-niece de Washington, Catherine Dudley, dont il eut pas d'enfant. On a de lui : *Lettres d'un citoyen des Etats-Unis à un de ses amis d'Europe* (Paris, 1830); *Esquisse morale et politique des Etats-Unis* (Paris, 1832); *Exposition des principes du gouvernement républicain*, tel qu'il a été perfectionné en Amérique (Paris, 1833, in-8°), etc.

MURAT (Napoléon-Lucien-Charles, prince), homme politique français, frère du précédent, né à Milan en 1803. Il passa sa première jeunesse à la cour de son père, devenu roi de Naples, puis suivit sa mère en Autriche en 1815, habita ensuite Venise et s'embarqua, en 1824, pour rejoindre aux Etats-Unis son frère Achille et son oncle Joseph Bonaparte. Mais, assailli par une tempête sur les côtes d'Espagne, il fut retenu prisonnier et n'obtint qu'avec peine sa liberté. En 1827, il épousa miss Carolina-Georgina Fraser. Peu après son mariage, il perdit dans des faillites tout ce qu'il possédait, et sa femme fut réduite, pour faire vivre le jeune ménage, à ouvrir une pension de jeunes filles. En 1839 et en 1844, le prince Murat se rendit en France, où, traqué par la police, il ne resta que fort peu de temps. A la nouvelle de la révolution de 1848, il quitta les Etats-Unis, reprit la route de l'Europe et fut, peu après son arrivée en France, nommé membre de la Constituante par les électeurs du département du Lot. Lucien Murat fit partie du comité des affaires étrangères, vota presque constamment avec la droite, appuya de tout son pouvoir la politique du président de la république, devint, en mars 1849, colonel de la 3^e légion de la garde nationale de Paris et fut élu à l'Assemblée législative à la fois par les électeurs de la Seine et par ceux du Lot. Envoyé, en octobre 1849, à Turin, en qualité de ministre plénipotentiaire, il fut remplacé dans ces fonctions par M. Ferdinand Barrot en 1850. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le prince Murat reçut un siège au Sénat, et un décret postérieur lui conféra le titre de prince de la famille impériale, en vertu duquel il reçut les qualifications d'altesse et de monseigneur. Après la chute des Bourbons de Naples en 1860, le prince Murat écrivit qu'il déclina toute initiative dans la revendication du trône occupé par son père et qu'il laissait aux Italiens toute liberté d'action en leur recommandant la prudence. Nommé, au mois de mars 1861, il déclara ouvertement, dans une schiavina manifeste, ses prétentions au trône de Naples, prétentions que, de son côté, le gouvernement français, dans une note officielle insérée au *Moniteur*, déclara ne vouloir encourager en rien. M. Lucien Murat était grand maître du Grand Orient de France, lorsque, s'étant prononcé au Sénat pour le maintien du pouvoir temporel du pape, il s'aliéna les loges maçonniques, excita des orages au sein de l'ordre et dut donner sa démission. Il fut remplacé au commencement de 1862, comme grand maître, par le maréchal Magnan, désigné non par le libre choix des loges, mais par un décret impérial. Depuis la révolution de 1870, il a complètement disparu de la scène politique. Le prince Murat a eu cinq enfants de son mariage avec miss Fraser : Caroline-Léontine, née en 1832 et mariée au baron de Marnes; Joseph-Joachim-Napoléon, né en 1834; Achille-Napoléon, né en 1847 et qui a épousé la princesse Dadiant de Mingrélie en 1868; Anna, née en 1841 et mariée avec le duc de Mouchy en 1865; enfin, Louis-Napoléon, né en 1851. — Le fils aîné de M. Lucien Murat, le prince Joseph-Joachim-Napoléon MURAT, né en 1834, entra dans la cavalerie, devint officier d'ordonnance du chef de l'Etat, lieutenant-colonel (1863), puis colonel des guides de la garde (1866). Il a épousé la fille du prince de Wagram. Ayant eu, en 1869, un démêlé avec M. Comte, entrepreneur, il le fit appréhender par les valets de son beau-père et l'accabla de coups de pied et de coups de poing. Cette façon princière de traiter les gens ne fut pas du goût de M. Comte, qui voulut poursuivre M. Joachim Murat devant le tribunal de Corbeil; mais ce tribunal se déclara incompétent pour ce motif que l'inculpé appartenait à la famille impériale. Toutefois, après le meurtre de Victor Noir par M. Pierre Bonaparte, une haute cour ayant été convoquée, M. Olivier, pour donner satisfaction à l'opinion publique, justement irritée, crut devoir traduire M. Murat devant cette cour, à raison de sa conduite envers l'entrepreneur (11 janvier 1870). Ce dernier retira peu après sa plainte et l'affaire en resta là.

MURAT (Jean), peintre français, né à Felletin (Creuse) en 1807, mort en 1864. Elève de Regnault, de Blondel et d'Herment, il eut de brillants débuts qui semblaient promettre une haute carrière. La *Veuve au tombeau de son mari mort pour la liberté*, *Circé*, *Eucharis*, *Charles VII et Agnès Sorel*, ainsi que quelques portraits qu'il exposa de 1831 à 1835, l'avaient déjà fait connaître avantageusement du public, lorsqu'il remporta en 1837, à l'Ecole des beaux-arts, le grand prix de peinture avec un morceau représentant *Noé faisant un sacrifice au sortir de l'arche*. A son retour d'Italie, Murat se fixa à Paris, où il continua à s'adonner à la peinture historique et religieuse. Parmi les œuvres qu'il exposa, nous citons : *Agar dans le désert* (1842), qui lui valut une 20^e médaille; les *Lamentations de Jérémie* (1844), pour lesquelles il obtint une 1^{re} médaille; *Numa écrivant ses lois* (1846); *Abraham recevant les trois anges* (1849); le *Christ prêchant la charité* (1853), etc. Outre ces tableaux, bien connus, nous avons, au dessin correct, à l'exécution soignée, mais qui manquent d'originalité, on doit à cet artiste des travaux décoratifs dans plusieurs églises.

Nous citerons particulièrement : *Marthe et Marie aux pieux du Christ*, dans l'église Saint-Severin, à Paris.

MURAT-DESISTRIÈRES (Jean-Baptiste-Eugène), homme politique français. V. DESISTRIÈRES.

MURATO, bourg de France (Corse), ch.-l. de canton, arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Bastia; pop. aggl., 1,067 hab. — pop. tot., 1,073 hab. Élevé de bétail; forge à fer.

MURATORI (Louis-Antoine), célèbre historien et archéologue italien, né à Vigolana, près de Modène, en 1727, mort à Modène le 1750. Il entra dans les ordres, prit le grade de docteur en théologie (1698) et fut nommé, en 1695, conservateur de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, sur la recommandation du comte Charles Borromeo. Travailleur infatigable, le jeune érudit se mit à déchiffrer avec ardeur des manuscrits, y puisa plusieurs volumes d'*Anecdota* latins et grecs, se livra en même temps à des compositions littéraires qu'il communiquait aux Académies et entra en relation avec les hommes les plus instruits de son temps, notamment avec Papebroeck, Mabillon et Montfaucon. Sa réputation ne tarda pas à s'étendre. En 1700, le duc de Modène l'appela auprès de lui et le mit à la tête des archives et de la bibliothèque du palais ducal. Tout entier à sa passion pour l'étude, Muratori consacra sa vie à des recherches profondes sur les origines historiques et les antiquités de sa patrie, à laquelle il en rendit, sous ce rapport, les mêmes services dont la France est redevable aux bénédictins. Il devint membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Son vaste savoir et sa grande réputation ne pouvaient manquer de lui faire des ennemis, qui l'accusèrent d'hérésie et même d'athéisme. Muratori, qui tenait fort à son repos, écrivit au pape une lettre à ce sujet, et Benoît XIV lui répondit qu'il n'avait jamais eu l'intention d'inquiéter un savant si distingué pour quelques opinions qu'il avait émises dans ses ouvrages contre le pouvoir temporel des papes, ces opinions ne touchant en rien au dogme. Vers la fin de sa vie, Muratori devint complètement aveugle. Il avait composé soixante-quatre ouvrages, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui fort estimés. Les plus remarquables sont : *Anecdota quæ ex Ambrosiana bibliotheca codicibus eruit* Muratori (Milan, 1697, 2 vol. in-8°); *Anecdota græca* (Padoue, 1709, 1710, 1713, 3 vol. in-4°); *Anecdota latina* (Padoue, 4 vol. in-4°); *Reverum italicorum scriptores præcipui ab anno 500 ad annum 1500* (Milan, 1723-1738, 27 vol. in-fol.), immense compilation, son ouvrage principal, qui, malgré ses défauts, est encore la source la plus précieuse pour l'histoire de l'Italie au moyen âge; *Antiquitates italicæ mediæ ævi, sive dissertationes de moribus italicæ populi* (Milan, 1738-1742, 6 vol. in-fol.); *Novus thesaurus veterum inscriptionum* (Milan, 1739-1742, 6 vol. in-fol.); *Annali d'Italia del principio dell'era volgare fino all'anno 1500* (Venise, 1744-1749, 12 vol. in-4°); *Liturgia romana vetus* (Venise, 1748, 2 vol. in-fol.). Ses *Œuvres italiennes et latines* ont été réunies et publiées à Arezzo (1767-1780, 36 vol. in-4°). L'édition la plus récente des *Œuvres* de ce laborieux historien est celle de Venise (1790-1810, 48 vol. in-8°). On a recueilli et publié ses *Lettres inédites et Éloges* (Venise, 1783, 2 vol. in-8°).

MURATORI-MONETA ou **MULATORI-SCANABECCHI** (Teresa), musicienne et peintre italienne, née à Bologne en 1662, morte en 1708. Elle se fit à la fois connaître par ses compositions musicales et par ses peintures, remarquables par la grâce des figures et par le charme du coloris. Ses tableaux les plus estimés sont : la *Vierge apparaissant à saint Pierre martyr*, à Ferrare, et *Saint Dominique ressuscitant un enfant*, avec G. del Sole, à Saint-Étienne de Bologne.

MURAU, ville de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, cercle et à 32 kilom. O. de Judenburg, sur la Muhr; 1,260 hab. Grandes forges et scieries renommées. Beau château du prince de Schwarzenberg.

MURAVERA, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province et district de Cagliari, ch.-l. de mandement; 2,078 hab.

MURAZAN ou **MORAZAN** (Juan), président de la république de Guatemala, né à San-Salvador en 1796, mort au Chili en 1851. Il prit une part active à l'affranchissement de l'Amérique centrale et devint un des chefs du parti libéral. Élu député au Congrès, il y défendit la politique du vice-président Flores et attaqua avec beaucoup de vigueur et d'éloquence le parti des centralistes, qui s'appuyait sur le clergé et sur les masses fanatisées pour maintenir les privilèges des familles puissantes. Après la mort de Flores, assassiné dans une église par des moines et des femmes de Quetzaltenango, Murazan se mit à la tête des libéraux et marcha sur Guatemala (1827). Complètement battu par les bandes du parti clérical, il n'en continua pas moins à faire une guerre de guérilleros jusqu'en 1829, et entra alors en vainqueur dans Guatemala. Nommé, en 1831, président des cinq provinces de l'Amérique centrale constituées en fédération, Murazan excita au plus haut point contre lui le ressentiment des prêtres en faisant mettre à exécution les lois qui ordonnaient l'expulsion des moines, la confiscation

des biens du clergé et l'établissement du mariage civil. Le parti clérical et centraliste s'attacha par tous les moyens à le renverser, excita la population à la révolte et lança contre lui le féroce Carrera, qui, à la tête de quelques milliers d'Indiens, commença la guerre civile. Nommé dictateur, Murazan se conduisit avec un respect de la légalité et une droiture qui ne désarmèrent point ses ennemis, et battit trois fois Carrera, qui se réfugia dans les montagnes. Mais ce dernier reparut bientôt avec une nouvelle armée et profita d'une absence du dictateur pour s'emparer de Guatemala. A cette nouvelle, Murazan marcha contre lui, fut battu dans un combat acharné livré dans les rues de Guatemala, vit succomber les principaux chefs du parti libéral, parvint à échapper aux sanguinaires fureurs du vainqueur et se réfugia au Chili (1839). La république fédérale fut alors dissoute, et les cinq États qui la composaient se constituèrent en autant de républiques indépendantes. En 1842, Murazan revint dans l'Amérique centrale, fut nommé président de la république de Costa-Rica, reprit énergiquement l'offensive pour reconstituer la confédération; mais ses ennemis réussirent à égarer l'opinion sur ses projets, une révolution éclata contre lui, et il fut renversé. Cet éminent patriote termina ses jours dans la retraite.

MURAZZANO, bourg du royaume d'Italie, province de Cuneo, district et à 9 kilom. N.O. de Mondovì, chef-lieu de mandement; 1,989 hab.

MURBACH, ancien village et commune de France (Haut-Rhin), annexé à l'Allemagne le 10 mai 1871, et situé à 31 kilom. de Colmar, au pied de montagnes boisées; 409 hab. Séduit par le caractère agreste et solitaire du paysage au milieu duquel est situé Murbach, saint Firmin, chassé d'Allemagne, s'y établit au VIII^e siècle avec quelques religieux et jeta les fondements d'une abbaye qui acquit un rapide développement et une grande renommée. Les bâtiments conventuels ont complètement disparu aujourd'hui; mais les restes de l'édifice abbatial attestent son ancienne magnificence. La nef a été abattue et il ne reste debout que le transept, les deux tours et le chœur. Cette église appartenait tout entière au style roman le plus pur et avait été bâtie à la fin du X^e et au commencement du XI^e siècle. L'attention est surtout attirée à l'extérieur par le chevet, percé d'un double rang de fenêtres, et par deux magnifiques tours carrées, hautes de 25 à 30 mètres et comptant trois étages à partir de la naissance de la toiture. On remarque surtout à l'intérieur le tombeau élevé, en 1705, à la mémoire de sept religieux tués dans les environs de Murbach, le tombeau du comte Eberhard et quelques tableaux anciens.

MURCHISON (sir Roderic-Impey), géologue anglais, né à Tarradale, comté de Ross, en 1792, mort en 1871. Élève de l'école militaire de Marlow, il en sortit avec le grade d'officier et fut envoyé en Espagne, où il servit sous les ordres de Wellington. Murchison assista aux batailles de Viciencia, de la Corogne, au siège de Cadix, et devint capitaine de dragons. De retour en Angleterre, il se maria, s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles et s'occupa principalement de géologie. En 1825, il publia, dans le recueil de la Société géologique, une *Esquisse géologique de l'extrême nord-ouest du Sussex*, qui lui valut d'être admis, l'année suivante, à la Société royale de Londres. Ce fut alors qu'il commença ses longs voyages géologiques. Soit seul, soit en compagnie avec Sedgwick et Ch. Lyell, Murchison visita successivement l'Ecosse (1827), une partie de la France, où il étudia particulièrement les roches volcaniques et les couches tertiaires de l'Auvergne, puis le Piémont (1828), les Alpes, l'Angleterre, le pays de Galles, etc., et publia d'abord le résultat de ses recherches dans des savants mémoires insérés dans les *Actes de la Société géologique* et dans le *Magasin philosophique*. Ses longues et patientes études sur la composition des roches primordiales l'avaient amené à des résultats qui firent sensation dans le monde scientifique et qu'il exposa dans un ouvrage intitulé : le *Système silurien* (Londres, 1830, in-8°), ouvrage qui lui doit sa célérité. Depuis 1833, dit ce savant, j'avais divisé les roches qui forment l'ancienne province de Silurie en quatre formations, caractérisées chacune par leurs fossiles; mais, vers 1834, je les séparai en groupe inférieur et groupe supérieur, et c'est après huit ans de travaux et de recherches, accompagnés de preuves satisfaisantes, que je publiai le résultat de ma découverte. Murchison venait de visiter une partie de l'Allemagne, la Belgique, la Flandre, pour se convaincre de la justesse de ses déductions, lorsque, en 1839, il partit, sur l'invitation du czar, pour la Russie, afin d'étudier la géologie de ce vaste empire; il était accompagné de MM. Sedgwick, Verneuil et Kayserling. Murchison publia le résultat de ce long voyage dans deux ouvrages : la *Structure géologique des régions du nord et du centre de la Russie* (1841), et la *Géologie de la Russie et des monts Ourals* (1846). Ce travail, qui avait paru aussi, outre la Russie, la Pologne, la chaîne des Carpathes et la Scandinavie (1844), fut récompensé de ces travaux par le titre de membre de l'Académie de Saint-

Pétersbourg et par des lettres de noblesse que lui conféra la reine d'Angleterre en 1846. Indépendamment des grands ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Siluria, histoire des plus anciennes roches connues* (Londres, 1854, in-8°); *Atlas géologique*, et plus de cent mémoires adressés à des sociétés savantes sur différents sujets appartenant aux sciences naturelles. Le premier, Murchison fit remarquer que l'on devait se trouver en quantité dans les districts de l'Australie. Voicins desquelles circonstances. Ayant examiné, en 1844, des spécimens de roches de l'Australie rapportés par le comte Strelcecki et les ayant comparés avec les roches des monts Ourals, étudiées par lui-même dans ses voyages, il publia immédiatement un mémoire sur ce sujet dans le journal de la Société royale de géographie. Deux ans après, dans un meeting, à Penzance, il conseilla aux mineurs employés à l'extraction de l'étain, et alors sans ouvrage, d'émigrer dans la Nouvelle-Galles du Sud, où ils trouveraient, dans les terrains d'alluvion, de l'or qu'ils pourraient extraire par les procédés qu'ils mettaient en usage pour extraire l'étain du gravier. Enfin, en 1846, des échantillons d'or australien lui ayant été adressés, il écrivit au comte Grey, alors secrétaire d'Etat des colonies, pour lui révéler les gisements aurifères de l'Australie. On sait comment se réalisèrent les prévisions du savant géologue. Murchison était président de la Société de géologie et de la Société de géographie, membre associé de la Société royale, correspondant de l'Académie des sciences, et il avait succédé à La Bèche, en 1855, comme directeur du musée de géologie.

MURCHISONITE s. f. (mur-chi-so-ni-te — de Murchison, sav. angl.). Miner. Substance opaque, cristalline, qui est un silicate d'alumine et de potasse, et qu'on trouve en Angleterre, à Dawlish.

MURCIA ou **MURTIA**, déesse de la paresse et de la mollesse, identifiée avec Vénus par les habitants du Latium. On lui avait élevé un temple à Rome, au pied du mont Aventin.

MURCIE, en latin *Murcia, Arcilasis, Ver-gilia*, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom, sur la Segura, à 450 kilom. S.-E. de Madrid, par 70 58' de lat. N. et 2° 25' de long. O.; 40,000 hab. Siège des autorités civiles et militaires de la province; résidence de l'évêque de Carthagène. Collèges; jardin botanique. Le produit de la soie s'élevait autrefois annuellement à près de 95,000 kilogrammes. D'importantes et nombreuses filatures y avaient été établies. Aujourd'hui, cette industrie a presque complètement disparu, frappée à mort par l'insuccès de plusieurs récoltes consécutives. En revanche, la récolte des oranges est très-considérable. On en exporte des quantités incroyables. Les environs de la ville sont plantés de mûriers, de citronniers et d'orangers. Les anciens murs ont presque totalement disparu. La ville est bien bâtie et présente un aspect pittoresque, surtout quand on l'examine du milieu du pont jeté sur la Segura. La plus belle rue est celle de la Plateria, dalée sur tout son parcours, et formant une curieuse galerie bordée des principaux magasins.

Parmi les édifices les plus remarquables de Murcia, celui qui occupe le premier rang est la cathédrale, bâtie sur l'emplacement d'une mosquée arabe qui fut transformée en église par les templiers. L'édifice actuel n'est pas antérieur au XIV^e siècle. La façade offre une grande abondance d'ornements, qui nuisent à l'élégance et à la légèreté de l'ensemble. Les reliefs, les sculptures et les statues qui la décorent sont l'œuvre des meilleurs artistes. Le portail, en marbre de couleur, présente trois entrées que surmontent des groupes délicatement sculptés. Le plus beau de ces groupes, celui du milieu, représente l'Assomption. La tour, qui mesure 146 mètres de hauteur, présente plusieurs styles, en raison des diverses époques auxquelles elle a été construite, sous la direction des célèbres architectes Berruguete, Herrera, Montañez et Ventura Rodríguez. L'intérieur de la cathédrale est loin de répondre aux magnificences de la façade. La coupole, remarquable par son élévation, est d'architecture grecque romane; l'ensemble appartient au style semi-gothique. La *capilla mayor* est couverte d'ornements dorés, de statues de rois et de saints et de diverses sculptures. La sacristie renferme un bas-relief sculpté, figurant la Descente de croix, et des vases sacrés d'une richesse incomparable. Derrière la cathédrale s'élèvent les premiers étages d'une tour qui n'a pas été continuée. Elle offre de très-curieuses sculptures.

Signalons aussi : le palais épiscopal, beau et riche monument qui renferme un magnifique escalier à double révolution et à degrés de marbre; l'hôpital de San-Juan-de-Dios; la fabrique de salpêtre; le théâtre; le Casino; de nombreuses églises; la *huerta* qui entoure la ville (c'est un admirable jardin, arrosé par les eaux de la Segura); la *plaza de Toros* et quelques jolies promenes.

Cette ville, si très-considérable dans l'antiquité, fut reconstruite par les Maures avec les débris de la *Murcia* des Romains. Elle fit d'abord partie du califat de Cordoue en 736, devint, au XI^e siècle, capitale d'un petit royaume formé du démembrement du califat

de Cordoue, et fut prise par Alphonse X, roi de Castille, en 1265. Les Français la prirent en 1810 et 1812. Un tremblement de terre y causa beaucoup de désastres le 21 mars 1829.

La province ou intendance de Murcie, division administrative du royaume d'Espagne, formée, ainsi que la province d'Albacete, de l'ancien royaume de Murcie, est comprise entre la province d'Albacete au N., celle d'Alicante et la Méditerranée à l'E., la Méditerranée au S. et la province d'Almería à l'O. Elle mesure 150 kilom. de longueur sur 130 de largeur. Superficie, 10,600 kilom. carrés. Chef-lieu, Murcie; villes principales : Caravaca, Carthagène, Cieza, Lorca, Mula, Totana et Yecla. La côte est montagneuse et bordée de rochers dont la base est sans cesse battue par les flots de la mer. Les plus hautes montagnes se trouvent dans la sierra de España; leur sommet atteint de 700 à 820 mètres d'élévation. Dans presque toutes les montagnes de la Murcie s'ouvrent des grottes et des cavernes dans lesquelles existent des échantillons de cristal et de magnifiques stalactites. Les flancs de ces montagnes recèlent en abondance du fer, du cuivre et du plomb. Les sources minérales sont nombreuses dans la province de Murcie; les principales sont les sources sulfureuses d'Archena, de Mula, de Fortuna et d'Alhama. Des montagnes descendant de nombreux cours d'eau, qui vont fertiliser de charmantes vallées; où croissent de beaux fruits et des légumes de toute espèce. Les productions agricoles les plus importantes sont : le blé, le vin, l'huile, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, les oranges, les limons et les citrons. L'exploitation des mines d'argent et de plomb emploie un grand nombre de bras. On trouve aussi dans la province quelques manufactures de tissus de coton, de lin et de chanvre.

Les Murciaiens forment un peuple à part; ils conservent dans leur costume, dans leurs manières, beaucoup de leurs anciennes habitudes. Ils professent un tel amour pour la mère patrie, qu'ils se décident très-difficilement à quitter leur province. Le nombre des écoles s'est considérablement accru depuis quelques années dans la province de Murcie; mais, malgré ce progrès, l'instruction primaire y est encore bien en retard. Sur une population totale de 332,818 âmes, les écoles ne reçoivent guère que 7,300 élèves, c'est-à-dire environ 1 sur 50. Le véritable bonheur des Murciaiens aisés est l'oisiveté. Ils dorment deux fois par jour et longtemps. Ils font cinq repas : ils déjeunent deux fois, d'abord avec du chocolat, ensuite avec du piment; ils dînent; ils goûtent encore avec du chocolat; le soir, ils soupent. Ils fument gravement; ils sont alors dans un tel état de béatitude, que tout périrait autour d'eux sans qu'ils daignent se déranger. L'artisan et l'ouvrier emploient au travail à peine le quart de la journée. Les légumes, les fruits, les melons, la salade et surtout le piment et le chocolat suffisent à la nourriture des Murciaiens, qui dédaignent les mets recherchés et surtout la viande de bœuf. Les femmes ont, comme les hommes, la passion du *far niente*.

Au mois de juillet 1873, les habitants de Murcie se constituèrent en Etat fédéral, et le général Contreras, qui s'était mis à la tête des intransigeants de la province, devint le chef militaire de cette contrée, qu'il appela le canton Murciaien. Mais, peu après, Murcie tomba au pouvoir des troupes envoyées par le gouvernement de la république espagnole, et les intransigeants se retirèrent dans la place la plus forte de la province, à Carthagène, où ils s'emparèrent de plusieurs frégates et d'un important matériel de guerre. On dut envoyer contre eux une armée, qui investit la ville par terre, pendant que des vaisseaux de guerre allaient tenter vainement d'empêcher les assiégés de se ravitailler par mer. Après un long siège suivi d'un bombardement, les intransigeants se retirèrent le 13 janvier 1874.

MURCIEN, IENNE s. et adj. (mur-siain, ié-ne). Géogr. Habitant de la ville ou du royaume de Murcie; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : Les MURCIENS. Les *Murciens* MURCIENNES.

— Antiq. rom. Se disait d'un homme qui s'était mutilé pour ne pas être soldat.

MURE s. f. (mu-re). Techn. Syn. de *MURIS*, dans les salines.

— Fourrure d'hermine. L'Vieux mot.

MÛRE s. f. (mû-re). — L'histoire étymologique de ce mot est une des plus fécondes dans le domaine de la philologie comparée. En remontant la série pélasgique, nous trouvons le latin *morum* et le grec *mioron* pour *mauron*, noir. Cette racine entre dans la composition du mot *sycomore*, en latin *sycomorus*, en grec *sycomoros*, c'est-à-dire l'arbre qui tient du myrrier pour les feuilles et du figuier pour les fruits. Dans les idiomes germaniques primitifs, *mor* a changé son articulation finale *r* en *t*. Nous avons aussi le *maubere*, mère, de l'allemand, le *mulberry* de l'anglais, etc. Si maintenant nous voulons pousser nos recherches plus loin, nous constatons le mot grec *mauron*, *mauros*, brun, obscur, pour *anauaros*, littéralement sans éclat. Le sens primitif de *maur* était donc éclat. Cette signification nous permet immédiatement de rattacher *maur* à la racine sanscrite *mur*, briller. Si, partant de ce point,

nous redescendons, en suivant la branche germanique, parallèle à la branche pélagique que nous venons de remonter, nous reconnaissons sans peine notre radical dans le gothique *maur-gin*, matin, dans l'ancien haut allemand *morgan*, dans l'allemand moderne *morgen*, dans l'anglais *morning*, etc., tous mots qui veulent dire *matin*. Nous avons emprunté directement aux idiomes teutoniques notre adjectif *morgantique*, qui vient de l'allemand *morgen-gabe*, présent du matin des noces. C'est aussi à la même source que l'italien a pris sa *fée Morgane*. Du grec *mauros*, pour, *amauros*, sombre, le Latin ont fait *maurus*, *mauritia*, et nous *maure*, *more*, *morosque*, jeu de la *mourre*, en italien *quico della mora*, jeu originaire d'Orient). Bot. Fruit du murier : *Mûre blanche*, *rouge*, *noire*. Fruit de diverses espèces de ronces : *Cueillir des mûres dans les buissons*.

— Poët. Ronce qui produit des mûres :

..... Sentiers
Creusés sur les coteaux par les bœufs du village,
Tout voilés d'aubépine et de mûre sauvage.

LAMARTINE.

— *Aller aux mûres sans crochet*, Commencer une entreprise sans avoir ce qu'il faut pour la mener à bien.

— *Prov. Autant en dit le renard des mûres*, Se disait autrefois quand une personne affectait du dédain pour les choses qu'elle ne pouvait avoir, comme on dit aujourd'hui : Ils sont trop verts.

— Méd. Excroissance charnue, glanduleuse, fongueuse et rouge, qui se montre entre la paupière et le globe de l'œil.

— Moll. Espèce de buccin. 1. Espèce de murex. 1. *Mûre ailée*, Nom marchand du murex méridional.

— Encycl. Bot. Sous le nom de *mûre* on confond, dans le langage usuel, deux fruits très-différents : l'un provient du murier, c'est la véritable *mûre*; l'autre est produit par la ronce, aussi l'appelle-t-on *mûre de ronce*. Ces deux fruits diffèrent essentiellement, non-seulement par leur provenance, mais encore par leur structure; le premier est une sorose où la partie charnue est presque toute formée par le réceptacle et les calices accrus et soudés; le second est constitué par une réunion de petits drupes charnus groupés sur un réceptacle sec. Toutefois ces deux fruits se ressemblent beaucoup par leur saveur douce et un peu fade, et on peut les confondre dans l'usage alimentaire; mais, comme leurs propriétés économiques et médicales ne sont pas les mêmes, il est bon de les distinguer à l'occasion. V. MURIER et Ronce.

— Art culin. Les *mûres* peuvent paraître sur les tables en hors-d'œuvre. On les choisit bien grosses, bien noires, bien mûres et on les mange avec du sel en même temps que le bouilli et les entrées. On les confit aussi, soit au liquide, soit à sec; elles servent à colorer plusieurs sortes de liqueurs et de confitures. Quelques personnes en font même une espèce de vin qui n'est point désagréable. D'autres s'en servent pour communiquer une couleur plus foncée au vin rouge, auquel il contribue même à donner de la douceur. C'est une des plus innocentes sophistications que se permettent les marchands de vin. Enfin l'on fait avec le suc des *mûres* cueillies avant leur maturité un sirop qui, pris en gargarisme, est très-propre à calmer les inflammations de la gorge et à déterger les petits ulcères de la bouche.

Les *mûres*, mangées à jeun, dans leur maturité, sont un fruit rafraîchissant, apéritif, fondant, légèrement laxatif et réputé très-sain. Cependant il faut remarquer qu'il se trouve au centre de ce fruit une partie solide qui ne se digère pas, et qui doit empêcher les personnes délicates et dont l'estomac est faible de manger des *mûres*, à moins qu'elles ne fassent que les sucer. C'est aussi le parti que l'on prend assez généralement.

Comme le suc des *mûres* tache les doigts et y imprime une couleur rouge qui s'efface difficilement, on doit toujours les servir avec de petites brochettes de bois dont on se sert pour les porter à la bouche. Cette attention est surtout essentielle pour les dames, qui n'en mangeraient jamais sans cette précaution. (Grimald de La Reynière.)

Le fruit du murier est aussi utile en pharmacie; on en prépare un rob et un sirop simple; l'un et l'autre sont préconisés comme gargarismes contre les inflammations, les légères érosions, les gonflements de gorge, les glandes de la bouche. Le sirop de *mûres* est employé quelquefois dans les juleps rafraîchissants, contre les diarrhées bilieuses, les dysenteries de peu d'importance.

Dioscoride et Galien accusent les *mûres* d'être ennemies de l'estomac. Plin combat leur opinion.

MURE (La), ville de France (Isère), chef-lieu de canton, arrond. et à 38 kilom. S. de Grenoble, près de la Jonche; pop. aggl., 3,506 hab. — pop. tot., 3,577 hab. Fabrication de toiles d'emballage, de laine; clouterie; moulins, marbrerie. Commerce de grains et de bestiaux. La Mure est située à 873 mètres d'altitude. Le climat y est très-froid et il y a de très-énormes quantités de neige. C'était autrefois une petite place forte, défendue par une citadelle; les habitants, pour la plupart réformés, soutinrent un siège mémorable contre le duc de Nemours.

• Pendant toute la durée du siège, dit M. Ad. Joanne, on vit combattre sur le rempart une femme héroïque qui fut blessée, perdit un bras, et continua de lutter jusqu'à la mort. On a oublié son nom et on ne la connaît plus que sous la dénomination de *Cotte-Rouge*.

MURE-SUR-AZERGUE (La), bourg de France (Rhône), chef-lieu de canton, arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Villefranche, sur l'Azergue; pop. aggl., 491 hab. — pop. tot., 1,047 hab. Fabrication de toiles de fil et de coton, coutils blancs et rayés, soieries; blanchisseries, soieries et moulins.

MURE (Jean-Baptiste), diplomate français, né à Giers, près de Grenoble, en 1747, mort en 1824. Il accompagna en 1768, comme secrétaire, le comte de Saint-Priest, nommé ambassadeur à Constantinople, puis devint consul à Salonique (1773) et consul général de France au Caire (1774). Il se signala par sa capacité dans ces divers postes, fit un voyage en France, où il prit une grande part à l'ordonnance sur l'organisation des consulats du Levant et de la Barbarie, retourna prendre possession de ses fonctions consulaires en Egypte en 1780, contribua en 1785 au traité qui fut conclu avec les bays dans le but d'obtenir le transit par l'Egypte du commerce de la France avec l'Inde, et revint en France en 1789. Il laissa la gestion du consulat à Magallon, qui le remplaça définitivement en 1793, et vécut depuis dans la retraite. Pendant son séjour en Egypte, il avait adressé au ministre des affaires étrangères un grand nombre de dépêches fort importantes sur le commerce de la France avec ce pays. — Son fils, Alexandre MURE, mort à Paris en 1826, suivit la même carrière. Il était consul général par intérim à Lisbonne lorsque ce pays fut envahi par les Français sous les ordres de Junot. Il devint, sous la Restauration, sous-chef de bureau du commerce et des consuls.

MURCS (William), antiquaire et philologue écossais, né à Caldwell, comté d'Ayr, en 1799, mort en 1860. Il alla terminer ses études en Allemagne et acquit des connaissances fort étendues dans l'antiquité grecque. Elu membre de la Chambre des communes en 1826, il fut élu député en 1846. Il y siégea jusqu'en 1855, époque où il devint lord recteur de l'Académie de Glasgow. On lui doit des écrits fort estimés : *Journal d'un voyage en Grèce* (Londres, 1838, in-8°); *Exposé critique de la langue et de la littérature de l'ancienne Grèce* (Londres, 1850-1857, 5 vol. in-8°), ouvrage d'une vaste érudition et fort estimé des savants; *Mémoire sur le calendrier des anciens Égyptiens*, etc.

MURE (Jean-Marie DE LA), historien français. V. LA MURE.

MURE (François-Bourguignon DE BussiÈRE DE LA), médecin français. V. LA MURE.

MURE D'AZIR (Henri), diplomate français, frère de Jean-Baptiste Mure, né à Giers, près de Grenoble, en 1752, mort en 1826. Il alla rejoindre, en 1777, son frère, consul général en Egypte, s'adonna à l'étude de l'arabe et put bientôt servir d'interprète. Deux ans plus tard, il passa, en qualité de vice-consul et de chancelier, à Maroc, fut chargé de l'intérim du consulat en 1781, après le départ de Chenier, et gagna les bonnes grâces du souverain africain. En 1786, il obtint le consulat de Tripoli, en Syrie, qu'il échangea, l'année suivante, contre celui de la Canée, dans l'île de Candie, où il épousa une jeune et belle Grecque. Mure était depuis deux ans consul à Larnaca, dans l'île de Chypre, lorsque, une armée française ayant débarqué en Egypte, il fut arrêté par les autorités turques. Rendu au bout de quelque temps à la liberté, il passa en France, devint successivement commissaire général des relations commerciales à Odessa (1808-1818), consul et chargé d'affaires à Tripoli, de Barbarie (1814), fut forcé par sa santé de se démettre au bout de peu de temps de ces dernières fonctions et alla terminer ses jours à Marseille.

MURÉ, ÉE (mu-ré) part. passé du v. Murir. Ceint de murs : *Ville murée*. Par murir. On sait que ce n'est que sous Henri l'oiseleur vers l'an 390, que la Germanie eut des villes murées et fortifiées. (Volt.) *Domus, fœnath, Hébron, Jéricho, toutes villes murées, forsaient longtemps avant Athènes.* (M.-Br.)

— Fermé, bouché par un mur : *Une porte, une fenêtre murée*.

— Cloîtré, enfermé dans un couvent : *Une fille murée par sa famille*.

— Fig. Caché, tenu secret, à l'abri des regards : *La vie privée doit être murée*. (Royer-Collard.) *La vie turque est murée hermétiquement.* (Th. Gaut.)

MUREAU s. m. (mu-ro — rad. mur). Techn. Maçonnerie de la tuèry d'un fourneau de forge.

MURÈMENT adv. (mû-re-man — rad. mur). Avec maturité, après de longues réflexions : *Penser murément à une chose. La persévérance est une stabilité perpétuelle dans des résolutions murément réfléchies et qu'on n'a prises qu'après avoir tout prévu et tout consulté.* (Lamartine.)

Où, je pése toujours murément une affaire, Et l'examine bien avant que m'engager.

LEONARD.

Amls, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose,
Mais toutefois ne pressons rien :
Prendre femme est étrange chose,
Il faut y penser mûrement;
Gens sages, en qui je me fie,
M'ont dit : C'est faire prudemment
Que d'y penser toute sa vie. *

MURENA (L.-Licinius), général romain, lieutenant de Sylla dans la guerre contre Mithridate. Il contribua à la victoire de Chéronée (82 av. J.-C.). Malgré le traité conclu entre Sylla et le fils de Pont, Murena, resté en Asie en qualité de propriétaire, s'empara de Comane, en Cappadoce; mais ayant essuyé une défaite, il fut obligé de revenir sur ses pas, reçut de Sylla l'ordre de mettre fin à la guerre et retourna à Rome, où il obtint les honneurs du triomphe, qu'il était loin d'avoir mérités.

MURENA (Licinius), fils du précédent, un des lieutenants de Lucullus en Asie. Il se distingua dans la guerre contre Mithridate, et fut nommé consul à l'exclusion de Catilina (63 av. J.-C.). Accusé de brigue par Caton, il fut défendu par Cicéron et acquitté. La harangue du célèbre mais peu scrupuleux orateur nous est parvenue. V. l'article suivant.

MURENA (DISCOURS POUR), un des chefs-d'œuvre oratoires de Cicéron, prononcé l'an de Rome 692 (62 av. J.-C.). Le client du grand orateur avait été désigné consul l'année précédente, sous le consulat de Cicéron et pendant les désordres suscités par Catilina; il l'avait emporté contre Catilina lui-même et contre Servius Sulpicius. Ce dernier intenta à son compétiteur victorieux une accusation de brigue et fut en cela soutenu par Caton, qui porta la parole avec le fils de Sulpicius. Cicéron était dans une situation d'autant plus désavantageuse qu'il venait de faire adopter une loi contre les brigues et que, de plus, il avait, comme consul, toléré toutes celles de Murena, reparties données au peuple, placées toutes au cirque, argent répandu à pleines mains; il avait même fait partie de ces escortes de solliciteurs que l'on reprochait à Murena d'avoir employées pour gagner le peuple. Son discours est un modèle d'adresse, d'autant plus remarquable qu'il lui était particulièrement difficile de le faire. Nous ne possédons pas les parties où il réfutait l'accusation relative aux sommes d'argent distribuées; quant aux reproches généraux de brigue, il les réfute par une plaisanterie, en se moquant de la morale des stoïciens; en opposant, avec un semblant d'éloge, l'austérité de Caton à la vie facile de ses contemporains, mais en déclarant cette austérité impossible à imiter. Pourquoi faire alors une loi destinée précisément à réprimer ces abus dont Murena s'était rendu coupable? Cicéron n'ose pas répondre qu'elle était destinée, non pas aux bons citoyens comme Murena, mais aux mauvais comme Catilina; il le laisse entrevoir en appuyant sur les périls que faisait courir à la patrie l'élection du violent agitateur. Murena fut absous sans délibération. L'étude de ces vieux documents de la vie publique à Rome a encore de l'intérêt; elle montre qu'en politique, entre les partis opposés, il s'est opéré bien peu de changements depuis ces temps reculés.

MURENA (A. Terentius Varro), général romain, né à mort en 22 avant J.-C. Il était, croit-on, fils du précédent et fut adopté par Terentius Varro. Auguste le chargea de soumettre les Salassiens, peuplade des Alpes, dont il vendit la population mâle comme esclave. En 23, Murena devint consul substitut, et fut exécuté l'année suivante comme complice de la conspiration de Fannius. C'est à lui qu'Horace a adressé la deuxième pièce du second livre de ses *Odes*.

MURENA (Carlo), architecte italien, né en 1713, mort en 1764. Il avait reçu une solide instruction, lorsqu'il abandonna la carrière du barreau pour étudier l'architecture sous Nicolas Salvi. Quelque temps après, il se rendit auprès du célèbre architecte napolitain Vanvitelli, qui construisait alors le lazaret d'Anicône. Cet artiste conçut une si belle opinion de son talent qu'il le chargea de diriger les travaux de ce lazaret lorsqu'il retourna à Naples pour construire le palais de Caserte. En 1739, Murena alla construire l'église de l'Université à Pérouse, d'après les plans de son second maître. Il éleva ensuite l'église des religieux de la Sainte-Trinité à Foligno, puis se rendit à Rome, où il construisit le couvent des chartreux, la chapelle Bagni à Saint-Alexis, le maître-autel de Saint-Pantaleon, la chapelle de la famille Sempayo, dans l'église Saint-Antoine-des-Portugais, chapelle baroque qui a donné lieu à de justes critiques, etc. C'était un artiste doué d'une vive imagination et d'une extrême ardeur au travail.

MURÈNE s. f. (mu-rè-ne — lat. *muræna*, gr. *muraina*, de *murtis*, anguille de mer). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des anguilliformes : *Qui n'a entendu parler de ces murènes grises que les anciens Latins nourrissaient de chair d'esclaves hachée menu?* (Laiselour.)

Je fais jeter par jour un esclave aux murènes.

V. HUGO.

— Encycl. Les *murènes*, confondues par les anciens auteurs avec les anguilles, sont

caractérisées par des nageoires pectorales nulles; des branches s'ouvrant par un petit trou de chaque côté; les opercules sont si minces et les rayons branchiostéges si grêles et tellement cachés sous la peau que pendant longtemps on en a nié l'existence. L'estomac est court et en forme de sac, et la vessie aérienne, petite, ovale, est placée vers le haut de l'abdomen. L'espèce la plus connue est la *murène commune* ou *hélené*; son corps, anguilliforme, long d'un mètre et plus, est marqué de brun et de jaunâtre; la peau est visqueuse comme celle de l'anguille. La bouche de ce poisson est armée de dents acérées. La *murène* est abondamment répandue dans la Méditerranée; c'est un poisson de haute mer, mais qu'on trouve quelquefois au voisinage des côtes et même dans les eaux saumâtres. Elle s'avance dans l'eau par des mouvements tortueux, analogues à ceux des serpents. Pendant les froids, elle se tient cachée dans les crevasses des rochers, ce qui fait qu'on ne la pêche que dans certains temps. Elle est rusée, très-vorace et carnassière. C'est, dit-on, l'ennemi du poulpe, qui fuit le combat autant qu'il peut, et qui, lorsqu'il ne peut plus l'éviter, tâche avec ses longs bras d'envelopper la *murène*; mais celle-ci glisse, s'échappe, et le poulpe devient sa victime. On ajoute qu'il est vengé par la langouste, qui détruit à son tour la *murène*.

Les pêcheurs redoutent ce poisson, dont la morsure, d'après eux, est dangereuse et même venimeuse; ils ne le touchent, dit Rondelet, lorsqu'il est vivant, qu'avec des pinces; ils lui coupent la tête, ou tout au moins lui brisent les mâchoires avec un bâton. Quand il a mordu quelqu'un, le plus sûr est de corner l'endroit entamé. Mais la *murène* est adroite à se sauver; saisie à l'hameçon, elle coupe la ligne avec ses dents tranchantes; prise dans les filets, elle tâche de rompre les mailles ou de passer au travers. « On ne pêche ce poisson, dit V. de Bomare, que sur les bords caillouteux des rochers marins : on tire plusieurs de ces cailloux pour faire une fosse jusqu'à l'eau, ou bien on y jette un peu de sang, et à l'instant on voit venir la *murène*, qui avance sa tête entre deux rochers. Aussitôt qu'on lui présente l'hameçon amorcé de chair de crabe ou de quelque autre poisson, elle se jette goulument dessus et l'entraîne dans son trou; il faut alors avoir l'adresse de la tirer tout d'un coup, car si on lui donnait le temps de s'attacher par la queue, on lui arracherait plutôt la mâchoire que de la prendre. Cela fait voir que sa force est au bout de sa queue. Quoique la *murène* soit hors de l'eau, on ne la fait pas mourir sans beaucoup de peine, à moins qu'on ne lui coupe le bout de la queue, et mieux encore à moins qu'on ne l'écrase à coups redoublés sur l'épave, pour la mettre hors d'état de s'élever. Ceci prouve aussi que la vie animale s'étend jusqu'au bout de la moelle épinière de la *murène*. »

Quant au prétendu venin de ce poisson, on sait depuis longtemps à quoi s'en tenir à cet égard. Quelhoent a vu plusieurs matelots en être mordus sans avoir éprouvé de suites fâcheuses. Il est singulier que la *murène*, poisson essentiellement marin et qui n'entre jamais dans les fleuves, puisse vivre et s'enrichir dans une eau douce. Elle prospère néanmoins dans les viviers, pourvu qu'on y ménage des retraites sombres, où elle puisse se soustraire aux grandes chaleurs de la journée. On sait que les anciens étaient parvenus à domestiquer en quelque sorte ce poisson; on le faisait venir en silifant, et Crassus avait même, dit-on, approvisé une *murène*, au point qu'elle venait vers lui quand il l'appelait; ainsi prit-il le deuil quand elle mourut. Le célèbre orateur Hortensius, dans un cas semblable, se contenta de verser des larmes, ce qui était déjà beaucoup. On pardonnerait plus volontiers ces enfantillages que la froide cruauté de Védus Polion; ce personnage, aussi célèbre par sa goinfrie que par l'amitié d'Auguste, croyait que les *murènes* étaient meilleures quand on les nourrissait de chair humaine; aussi faisait-il jeter dans les piscines où il les élevait ceux de ses esclaves qui étaient accusés des fautes mêmes les plus légères. La *murène* se parquait en quantités considérables dans des viviers construits à grands frais au bord de la mer. César, dans un de ses triomphes, en fit distribuer six mille à ses amis.

Bien que déchue de son ancienne réputation, la *murène* a une chair assez délicate, et c'est encore un des poissons les plus recherchés sur les côtes de l'Italie. On la fait quelquefois sécher pour la conserver.

Parmi les nombreuses espèces que renferme ce genre, on remarque encore la *murène unicolore*, toute couverte de petites lignes ou de petits points bruns, serrés, qui la font paraître d'un brun uniforme; la *murène cernée* ou *sébre*, qui n'a presque pas de nageoires apparentes; la *murène saga*, vulgairement appelée *scorée*, remarquable par ses mâchoires allongées, rondes et pointues, et par sa queue prolongée en pointe très-aiguë; la *murène mironne*, qui habite la mer des Antilles; la *murène pintade*, etc.

MURÉNOBLÈNE s. f. (mu-re-no-blè-ne — de *murène*, et du gr. *blennu*, morve). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des ophichthys, dont la peau laisse suinter un muos gluant.

MURÉNOÏDE adj. (mu-ré-no-i-de — de *murène*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble à une murène.

— s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre murène.

MURÉNOPHIS s. m. (mu-ré-no-fiss — de *murène*, et du gr. *ophis*, serpent). Ichthyol. Poisson du genre murène.

MURÉNOT s. m. (mu-ré-no — dimin. de *murène*). Ichthyol. Nom du murénophis aux îles Baléares.

MURER v. a. ou tr. (mu-ré — rad. *mur*). Entourer de murailles : *Murer une ville*.

— Boucher par la construction d'un mur : *Murer une porte, une fenêtre, un jour de souffrance*.

— Enfermer dans un édifice dont on fait ensuite boucher les ouvertures : *Le despotisme retire aux citoyens toute passion commune, tout besoin mutuel ; il les mure, pour ainsi dire, dans la vie privée*. (De Toqueville.)

— Anc. mar. Amurer.

MURER s. m. (mu-ré — rad. *mur*). Bot. Nom vulgaire de la giroflée de muraille.

MURER (Henri), écrivain suisse, né à Lucerne en 1588, mort en 1638. Il devint procureur de la chaire de l'Université de Thurgovie. C'était un homme instruit, à qui l'on doit : *Helvetia sancta, seu paradisi sanctiorum Helvetii florum* (Lucerne, 1648, in-fol.), avec 40 planches ; *Theatrum Helvetiorum seu monumenta sacra Helvetii episcopatum et monasteriorum*, ouvrage considérable, resté manuscrit.

MURER (Josias), littérateur et peintre suisse. V. MAURER.

MURÉRAIE s. f. (mù-ré-ré — rad. *mûrier*). Champ planté de mûriers.

MURES (Alonso), dit le *Vieux*, peintre espagnol, né en 1695, mort à Badajoz en 1761. On ne possède point de détails sur sa vie et on ignore qui fut son maître. Mais ses œuvres qui décorent divers couvents de Badajoz, notamment le *Saint Vincent de Paul* du monastère des Observants, attestent la fécondité de son imagination, sa science du dessin, son entente du clair-obscur et son talent de coloriste. On trouve dans ses têtes de femmes beaucoup d'expression et un charme infini.

MURET en latin *Murellum*, ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 20 kilom. S.-O. de Toulouse, au confluent de la Louge dans la Garonne ; pop. aggl., 2,448 hab. — pop. tot., 4,143 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 126 comm. et 87,048 hab. Tribunal de 1^{re} instance, justice de paix. Fabrication d'eau-de-vie, liqueurs, tuiles ; moulins à farine, filature de laine. Commerce de cuirs, de grains et de farines. Cette petite ville doit son origine à un château fondé au x^e siècle par un certain Pierre de Raymond. Elle prit une rapide extension, et, dès le xiii^e siècle, elle était devenue la capitale du comté de Comminges. Le 12 septembre 1213, 40,000 albiges et Espagnols furent complètement vaincus par Simon de Montfort, dans la plaine qui s'étend au N. de Muret. Pierre II d'Aragon et beaucoup de ses chevaliers restèrent parmi les morts. On montre, à 2 kilom. de Muret, dans le jardin d'une maison de campagne, un tombeau dans lequel aurait été déposé, suivant une tradition répandue, le roi d'Aragon. L'église paroissiale date du xiv^e et du xv^e siècle, mais elle a été complètement transformée. Son clocher est couronné par une galerie, d'où s'élève une belle flèche de brique avec des balustrades à jour. A l'intérieur se voit une petite chapelle ogivale, décorée de nervures du style de la Renaissance. Signalons aussi les restes d'un pont construit en bois et un beau pont moderne. Muret est la patrie du maréchal Niel.

MURET (Marc-Antoine), érudit célèbre, littérateur, poète latin, né à Muret, près de Limoges, en 1526, mort à Rome en 1585. A l'âge de dix-huit ans, il professa les humanités au collège d'Auch, puis à Poitiers, à Bordeaux, où il fut le précepteur de Montaigne, enfin à Paris. Au milieu de succès éclatants, il fut accusé de mœurs dépravées et enfermé au Châtelet. Rendu à la liberté, il se retira à Toulouse, où il fut poursuivi par les mêmes accusations. Condamné au bûcher (1554), il s'enfuit en Italie, gagna Venise, où il fut bien accueilli des savants de cette ville, et, sur la réputation de son savoir, il fut appelé, en 1560, à Rome, par le cardinal et prince de Ferrare, Hippolyte d'Este. A partir de ce moment, Muret mena l'existence la plus heureuse et se vit recherché des princes et des grands. En 1561, il accompagna son protecteur, Hippolyte d'Este, au colloque de Poissy. De retour à Rome (1563), il fit avec un grand éclat des cours d'éloquence, de philosophie et de droit civil dans ses rapports avec la philosophie et l'histoire. Le pape Grégoire XIII l'appela le *Fiambeau et la colonne de l'école romaine* et lui accorda le droit de cité, ce qui

fit dire à Théodore de Bèze : « Pour un penchant contre nature, Muret a été chassé de France et de Venise, et pour le même penchant il a été fait citoyen romain. » En 1576, il entra dans les ordres, refusa, en 1578, les offres brillantes que lui fit Étienne Balthori, roi de Pologne, pour l'attirer dans ses États, reçut cette même année de Grégoire XIII 1,000 écus d'or pour être resté à Rome, et put, grâce à ses puissants protecteurs, braver les fâcheuses imputations que lui attirèrent ses mœurs. On a de lui de nombreux écrits en latin, dont les principaux sont : *Variae lectiones*, commentaires sur les auteurs anciens ; trois livres de *Lettres*, qui sont d'une latinité remarquable ; *Juvenalia et poemata varia* ; des commentaires sur les auteurs grecs et latins, des discussions sur le *Digeste*, des commentaires français sur Ronsard, des poésies, une apologie du massacre de la Saint-Barthélemy (1772), etc. Les *Œuvres* de Muret ont été réunies et publiées à Vêronne (1727-1730, 5 vol. in-8) et à Leyde (1789, 4 vol. in-8), éd. Rukenius, améliorée par Frotscher, Leipzig, 1834).

MURET (Pierre), littérateur français, né à Cannes vers 1630, mort vers 1690. Il entra dans l'ordre des oratoriens, reçut la prêtrise et se rendit à Paris, où il acquit beaucoup de réputation comme prédicateur. Muret accompagna, comme premier secrétaire d'ambassade, l'archevêque d'Embrun à Venise et à Madrid, puis devint aumônier du maréchal de Vivonne. On lui doit : *Cérémonies funèbres de toutes les nations* (Paris, 1675) ; *Explication morale de l'épître de saint Paul aux Romains* (Paris, 1677) et *Traité des festins des anciens* (Paris, 1682).

MURET (Jean-Louis), économe et pasteur suisse, né à Morges en 1715, mort en 1796. Il suivit la carrière pastorale, devint premier pasteur de Vevey, et fut nommé doyen du synode de Vevey et de Lausanne. Muret improvisait avec une telle facilité que, se trouvant un jour dans un temple où un pasteur venait d'être pris en chaire d'une subite indisposition, il acheva le sermon commencé sans s'écarter du texte et du plan de celui qu'il remplaçait. Il s'occupait pendant la plus grande partie de sa vie à améliorer l'état moral et politique de ses concitoyens et à éclairer le peuple sur ses véritables intérêts. On a de lui : *Lettre sur le perfectionnement de l'agriculture*, *Mémoire sur la population du pays de Vaud*, ainsi que d'autres écrits du même genre insérés dans le *Recueil de la Société économique de Berne* ; des tables pour un mode de constitution des rentes viagères, remarquables par la sagacité des aperçus ; un glossaire du patois vaudois, etc.

MURET (Théodore-César), littérateur français, né à Genève, en 1808, de parents protestants, dont les ancêtres avaient été chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes, mort à Soisy-sous-Étiolles en juillet 1866. Il fit son droit à Paris et fut reçu avocat ; mais il ne tarda pas à désertir le barreau pour se consacrer tout entier à l'art dramatique, au roman et surtout à la polémique. La défense des choses et des hommes du parti légitimiste lui valut, en 1842 et en 1845, un double emprisonnement d'un mois. Avant de devenir le collaborateur de l'*Union*, où ses feuilletons du lundi ont eu du succès, il avait été attaché à la *Mode* (1831-1834), à la *Quotidienne*, à l'*Opinion publique* (1848-1849).

En même temps qu'il se livrait à la critique, Théodore Muret s'essayait au théâtre. On a de lui : *Paul Ier*, drame historique (1832) ; des comédies en vers : *Cornélie à Rouen*, deux actes (jouée à Rouen en 1829) ; *Les Droits de la femme*, petit acte fort spirituel (Théâtre-Français, 15 mai 1837) ; les *Philanthropes*, en trois actes, écrit avec M. Frédéric de Courcy (Odéon, février 1841) ; *Michel Cervantes*, en cinq actes (Odéon, 21 janvier 1856) ; les *Dettes*, en trois actes (Rouen, mars 1859) ; et plusieurs autres œuvres, associées avec divers collaborateurs, particulièrement avec les frères Cogniard : le *Médecin de campagne* (Gymnase, 1838) ; le *Docteur Saint-Érice* (Porte-Saint-Martin, 1840) ; les *Marions-Quarante* (Porte-Saint-Martin, 1853) ; n'oublions pas une revue où la politique jouait son rôle, les *Marrons d'Inde* (Porte-Saint-Martin, 1848). Ce titre, les *Marrons d'Inde*, était emprunté à des figures grotesques, taillées dans des marrons, qui furent une fantaisie du moment. L'absurde plaisanterie sur les 25 fr. alloués aux représentants du peuple était alors trouvée spirituelle. Les *Marrons d'Inde* ne manquèrent pas de la reproduire : « Mieux aurait valu nous en abstenir, » s'écriait Théodore Muret dix-sept ans plus tard, avec une bonne foi rare.

Dans le roman, on doit à cet écrivain laborieux : *Jacques le chouan* (1833, in-8) ; le *Chevalier de Saint-Pons* (1834, 2 vol. in-8) ; *Georges ou Un entre mille* (1835, in-8) ; *Mademoiselle de Montpensier* (1836, in-8), etc. On cite surtout de lui des brochures politiques ou religieuses : *Vies populaires de Henri de France* (1840, in-18), de *Bouchamp* (1845, in-8), de *Cathelineau*, de *La Rochejaquelein*, de *Charette*, de *Cadoudal* (1845), dans lesquelles il distribue un éloge un peu trop uniforme sur Charette et Cathelineau, sur Cadoudal et Bouchamp. Il écrivait, au point de vue royaliste bien entendu, une *Histoire de l'armée de Condé* (1844, in-8), suivie de l'*His-*

toire des guerres de l'Ouest (1848, 5 vol. in-8), précédée de *Souvenirs de l'Ouest* (1839, in-18).

En 1849, il lança un écrit de circonstance, la *Vérité aux ouvriers, aux paysans et aux soldats*, qui fut tiré à 610,000 exemplaires. Ensuite il publia successivement : les *Annales de la Démocratie blanche*, *Paroles d'un protestant* (nouv. édit., 1857, in-18) ; *Histoire de Henri Arnaud*, pasteur vaudois (1853, in-18) ; les *Gaéliens protestants* (1854, in-18) ; *A travers champs* (1858, in-12), etc. Muret avait déjà abordé le genre historique, bien avant de faire paraître son *Histoire de l'armée de Condé*, par une *Histoire de Paris* (1837, in-18 ; 2^e édit., 1851) ; les *Grands hommes de France* (1838, 2 vol. in-8). Son dernier ouvrage, celui qui assurément sera son meilleur titre littéraire, l'*Histoire par le théâtre* (1865, 3 vol. in-18), couronne dignement une vie consacrée tout entière au travail. Dans cette remarquable et savante revue de l'art dramatique en France, sous la Révolution, le Consulat, l'Empire, la Restauration, le gouvernement de 1850 et la seconde république, il semblait bien difficile qu'un ancien rédacteur de la *Quotidienne* et de l'*Union*, qui eussent, d'ailleurs, ses inclinations libérales, ait exposé d'un manière exacte et complète les rapports du théâtre avec l'histoire de ce siècle. Les opinions de l'auteur éclatent, en effet, à chaque page. Il s'efforce pourtant de se montrer impartial, et il l'est le plus souvent. Il avoue et blâme avec énergie les torts du parti légitimiste ; il est vrai qu' aussitôt il place en regard des torts égaux, valent qu'il croit trouver dans le parti libéral. Il arrive pourtant un moment où son impartialité est incontestable, c'est lorsqu'il étudie la révolution de 1848. « Sa conscience d'honnête homme, dit M. de Bièvre, se révolte contre ces gens que la peur rend d'abord si plats et si soumis, et qui deviennent si insolents et si agressifs à mesure qu'on les rassure. Il signale les pièces ultra-réactionnaires de l'époque, signées parfois des mêmes noms qui avaient figuré dans les premiers jours de la révolution sur des pièces ultra-libérales. Il décrit les perfides colonies lancées sur des airs de ponts-neufs, contre les mesures les plus salutaires et contre les hommes les plus honorables. Cette justice rendue par un royaliste consciencieux aux républicains de 1848 témoigne assurément en faveur de son caractère. » Ajoutons que l'*Histoire par le théâtre* est un livre modéré, honnête, empreint d'un implacable bon sens. Il n'a pas de ces emportements qui mettent le lecteur en défiance contre l'auteur. L'attitude de l'écrivain est grave devant le spectacle éœurant de la versatilité de l'homme ; il est vrai que dans le rapprochement seul de certaines dates et de certains noms se montre une malice involontaire.

Victime de l'impopularité attachée au parti légitimiste, Muret, y compris les membres de sa famille, comptait à peine, si l'on en croit le *Sicéle*, une vingtaine de personnes à son convoi. On était donc les représentants de ce parti auquel il avait voué sa vie et rendu de si désintéressés services par ses brochures et par ses chansons ? « Il est à croire, disait un de ses collègues en littérature, rendu hommage à ses mérites privés dans ce journal d'opinions si différentes de celles que Muret avait professées pendant sa laborieuse carrière, il est à croire qu'après lui avoir fait retirer le plume de critique qu'il avait tenu si longtemps avec une loyauté et un talent qui honoraient le journal auquel il était attaché, sa religion (il était protestant) a encore éloigné de son cercueil les gens qui n'admettent pas qu'on soit royaliste sans être catholique romain. » Peut-être serait-il plus exact de supposer que ses coreligionnaires politiques étaient peu satisfaits qu'il eût, dans l'*Histoire par le théâtre*, sans abdiquer toutefois son opinion légitimiste, senti et compris la force des idées démocratiques.

MUREUX, EUSE adj. (mu-reu, ou-zé — rad. *mur*). Destinée à la construction des murs : *Pierre MUREUX*.

MUREX s. m. (mu-rèks — mot lat. qui est pour *murex*, et se rapporte à la même racine que le grec *mûs*, génitif *muos* pour *musos*, et *muaz* pour *musaz*, coquillage, moule. Pictet rapproche ces diverses formes du persan *muhrak*, qui signifie à la fois la conque de Vénus et un marteau. Dans cette dernière acception, il correspond exactement au sanscrit *musra*, pilon, de la racine *mus*, diviser, briser. Le coquillage paraît avoir reçu ce nom par suite de quelque analogie de forme). Moll. Genre de coquilles univalves, bivalves, etc. : *On ne connaît plus l'espèce de Murex d'où les anciens tiraient la pourpre*. (Acad.) || *Murex à dents de chien*, Espèce du genre turbinelle.

MUREXANE s. m. (mu-rè-ksa-ne — rad. *murex*). Chim. Substance dérivée de l'acide urique.

— Encycl. La *murexane*, C⁸Az²H¹⁰O³, est une substance incolore, cristalline, insoluble dans l'eau. Soumise à l'influence de l'oxygène et des vapeurs ammoniacales, elle change de nature et devient de la murexide C¹²Az²H¹⁶O⁶. Réciproquement, ce dernier corps, décomposé par l'action des alcalis et des acides, produit la *murexane*.

Cette substance, dérivée de l'acide urique,

ne présente qu'un intérêt purement scientifique.

MUREXIDE s. f. (mu-rè-ksi-de — rad. *murex*). Chim. Nom donné communément au purpurate d'ammoniaque.

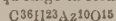
— Encycl. La *murexide* ou purpurate d'ammoniaque [C⁸H⁴(AzH³)₂O³] est une matière colorante pourpre, qui prend naissance : 1^o par l'oxydation de la dialuramide par l'oxyde de mercure ou d'argent ; 2^o par l'action de l'ammoniaque sur l'alloxantine ou sur l'alloxane ; 3^o par la distillation sèche de l'alloxane. La *murexide* cristallise en prismes quadrilatères d'un beau vert doré. Sa poudre est rouge ; insoluble dans l'alcool et l'éther, peu soluble à froid dans l'eau, plus soluble dans l'eau chaude, elle se dissout dans les eaux alcalines, en leur communiquant une belle nuance bleue ; mais, sous l'influence de la chaleur, cette nuance disparaît, par suite de la décomposition de la *murexide*. L'acide purpurique n'a pas été isolé. Le pouvoir colorant de la *murexide* et la beauté des nuances avaient provoqué la création d'une industrie importante, aujourd'hui déchu.

Pour préparer la *murexide* en pâte, on dispose à la suite les unes des autres une série de terrines en grès de 5 à 6 litres de capacité ; on verse dans chacune 1 litre d'acide azotique ; on ajoute de l'acide urique par petites portions, en agitant et en refroidissant. Lorsque l'opération est terminée, on a un liquide brun, qui renferme du nitrate d'urée, de l'alloxane, de l'alloxantine, de l'acide parabanique et de l'acide urique en excès. On évapore ; l'urée se décompose en carbonate d'ammoniaque et réagit sur l'acide purpurique libre. Pour préparer la *murexide* en poudre, on dissout l'acide urique dans l'acide azotique, puis on neutralise par l'ammoniaque ; vers 75^o, on ajoute du sulfate de soude. Il se forme de la *murexide*, qu'on lave et qu'on sèche. La *murexide* en cristaux se prépare en saturant par l'ammoniaque une solution d'alloxane, et en évaporant jusqu'à cristallisation.

La *murexide* a été d'abord beaucoup employée comme matière colorante ; mais la difficulté de son emploi et son peu de solidité l'ont empêchée de lutter contre le rouge d'aniline. La soie prend rapidement, dans un mélange de sublimé corrosif et de purpurate d'ammoniaque, une belle teinte carminée ; pour la laine, on additionne d'acétate de soude ou d'un sel métallique. A l'impression, on dissout la *murexide* dans le nitrate de plomb ; on épaissit, on imprime et on expose à la chambre d'oxydation. Le tissu est ensuite passé dans une atmosphère ammoniacale ou même dans de l'ammoniaque liquide. Cette couleur est très-peu stable ; les réducteurs et surtout l'acide sulfureux la détruisent rapidement.

MUREXOÏNE s. f. (mu-rè-kso-i-ne). Chim. Substance qui ressemble à la *murexide*.

— Encycl. La *murexoïne* est un produit qui prend naissance par l'action de l'air et de l'ammoniaque sur l'acide oxalique. Elle cristallise de sa solution dans l'eau tiède ou dans l'alcool en prismes à quatre faces, couleur de vermillon, dont deux faces réfléchissent de la lumière d'un jaune d'or. La solution de ce corps ressemble à celle de la *murexide*, à cette différence près que la potasse et l'évaporation la décolorent au lieu de la faire virer au bleu. Desséchée à 100^o, elle a donné, à l'analyse, des nombres qui se rapprochent assez de ceux qu'exige la formule



qui manque de contrôle et qui est peu probable, l'hydrogène et l'azote réunis y entrant pour un nombre impair d'atomes.

MURFREESBOROUGH, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Tennessee, à 50 kilom. S.-E. de Nashville ; 3,500 hab. Territoire très-riche en minéraux. Cette ville, autrefois capitale de l'État, est encore le siège du gouvernement du Tennessee.

MURG, rivière d'Allemagne, dans le grand-duché de Bade. Elle prend sa source dans le Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, coule au N., entre dans le grand-duché de Bade, tourne au N.-O. et se jette dans le Rhin, après un cours de 60 kilom. Elle est flottable.

MURGER s. m. (mur-jé). Agric. V. MERGER.

MURGER (Henri), écrivain français, né à Paris en 1822, mort le 28 janvier 1861. Son père était Savoisien ; venu à Paris après 1815, il s'était marié à une Parisienne et s'était procuré une loge de concierge, dans la maison n^o 5 de la rue des Trois-Frères, aujourd'hui rue Taubout prolongée. C'est dans cette loge, où son père exerçait aussi son métier de tailleur, qu'Henri Murger vint au monde. Par un hasard, dont l'influence se fit sentir à Henri pendant toute sa vie, parmi les locataires de la maison de la rue des Trois-Frères se trouvait la famille de l'illustre Garcia, et celle de M. de Jouy, l'académicien. La mère de Murger se révélait à la seule idée que son fils dut un jour gagner son pain à quelque rude travail, comme celui de rester les jambes en croix sur un établi pendant toute une journée ; elle lui fit suivre assidûment les classes d'une école primaire, et, lorsqu'il fallut songer à lui donner une profession quelconque, elle alla résolument trouver M. de

Jouy et lui demanda sa protection pour son fils, dont elle ne pouvait se décider à faire un ouvrier. M. de Jouy le fit entrer, en qualité de secrétaire, chez le comte Tolstoï, agent diplomatique du Russie, dont la principale mission, à Paris, était de mettre le prince Ourzow, ministre de l'Instruction publique à Petersbourg, au courant de la littérature française. Henri Murger garda cet emploi jusqu'en 1848, aux appointements de 40 fr., puis de 50 fr. par mois. Murger, à cette époque, perdit sa mère, et, bientôt après, mis à la porte de chez son père qui ne lui pardonnait pas d'avoir préféré une plume à un outil, il se réfugia dans une mansarde; réduit à ses maigres émoluments, il ne tarda pas à commencer ce rude apprentissage de la misère, contre laquelle il eût à lutter toute sa vie.

C'est alors qu'il entra résolument dans cette Bohème dont il est resté le grand prêtre, et qu'il institua la fameuse société des *Buveurs d'eau*, sur laquelle nous avons fourni d'amples renseignements (v. *BOHÈME* et *BUVEURS*). De bonne heure, Murger s'était senti impérieusement attiré vers la littérature, et pour lui, comme pour presque tous les jeunes gens de son âge, littérature voulait dire poésie. Dès 1839, ses deux muses avaient essayé ses ailes, et, du premier coup, s'étaient hardiment élancées dans le champ de la satire. C'était l'époque où Barthélemy, jetant aux orties les rudes lanières de la *Némésis*, venait d'arborer une nouvelle cocarde en prenant pour devise ou plutôt pour excuse la célèbre maxime : « L'homme absurde est celui qui ne change jamais. » Murger, pris d'une sainte fureur, s'était mis à fulminer contre cette apostasie dans des vers dont le seul mérite, et c'en est un, était de témoigner, par leur insuffisance même, de la loyauté d'un cœur enthousiaste et crédule. Jusqu'en 1843 environ, Murger ne vécut qu'à force de prodiges, si l'on peut appeler vivre dîner un jour ses deux, loger un peu partout, chez quelque buveur d'eau jouissant d'un grenier, quelquefois aussi à la belle étoile. Nous ne parlons pas de ses voyages répétés à l'hôpital Saint-Louis, où une maladie que ses veilles continuelles avaient occasionnée le forçait de revenir presque périodiquement. Durant ces années, il travailla pour des journaux de modes, des journaux d'enfants, et fut même rédacteur en chef, aux appointements de 75 fr. par mois, d'un journal de chapellerie, le fameux *Castor*, dont il est question dans la *Vie de Bohème*. Mais comme il n'y parlait pas du tout de ce qui pouvait intéresser les successeurs de Gibus, le journal périt bientôt et laissa de nouveau son rédacteur en chef en disponibilité : « Possédant déjà quelque teinture d'orthographe, nous collaborions avec une audacieuse activité à une feuille ou, par exception, notre prose était payée à raison de 5 fr. l'argent, ce qui mettait la ligne au prix des poires d'Angleterre. Le directeur disparut un jour, nous devant plusieurs hectares de copie. C'est Murger lui-même qui rappelle ce souvenir à un de ses amis. On s'imaginait aisément quelle vie de privations devait mener le pauvre poète, qui, pourtant, se trouvait heureux lorsque, pendant des semaines entières, il avait en poche de quoi se payer du pain sec. Il passait les nuits à travailler, s'efforçant d'acquiescer par la pratique ce qu'il ne lui avait pas été donné d'apprendre au collège, faisant des vers pour obéir aux inspirations de sa muse, et de la prose pour le plus grand bonheur de ses intelligences au-dessous de sept ans, » abonnées à la *Gazette de l'Europe*. Il faut lire sa correspondance avec ses amis de la Bohème, à cette époque, pour se rendre compte de ce que contenaient d'amertume et de douleurs ces luttes de la vocation contre les obstacles, du talent contre la misère. La misère ! il l'oubliait vite, quand quelques-unes de ces petites médailles, découpées, comme il le dit, dans un rayon de soleil, venaient s'égarer jusque dans sa poche ! Ecoutez ce qu'il écrit à un ami, un jour d'allégresse : « ... Mon patron m'a avancé 350 fr. en m'assurant que j'en aurais encore 150 dans quelques mois. Juge de ma jubilation quand cette foudroyante nouvelle m'est arrivée; j'en ai frissonné de dévotion à cravate à feu mes souliers. J'ai couru tout d'un trait, touchant ma traite chez Rothchild; de là chez le libraire; de là chez le tailleur; de là au restaurant; de là au théâtre; de là au café; de la chez moi, où je me suis plongé dans des draps neufs et dans une atmosphère de fumée parfumée, et où j'ai rêvé que j'étais l'empereur du Maroc et que j'épousais la Banque de France... » Pauvre poète ! quelle bonne gaieté ! quelle joie franche et sincère ! Il est vrai qu'il ajoute quelques lignes plus loin : « J'ai tant fait qu'à la présente heure mon Pactole commence à montrer le sable ! » Et c'est sur le sable qu'en fin de compte il devait échouer. Néanmoins, le jour approchait où le public allait compter un favori de plus, et la littérature un écrivain. Murger eut la bonne inspiration d'aller trouver Arsène Houssaye, alors, comme encore aujourd'hui, directeur de l'*Artiste*, et de lui porter des vers que celui-ci accepta, à la condition que le poète lui apporterait de la prose. Bien des fois déjà, et avec raison, plusieurs de ses amis lui avaient conseillé de laisser la poésie; Murger avait résisté, mais il comprit enfin qu'il avait tort, et, quelques jours après l'insertion dans l'*Artiste* d'un sonnet d'ailleurs très-gracieux, il y présenta une fantaisie en prose, comparable aux plus char-

manes productions en ce genre de Charles Nodier et d'Alfred de Musset, qui sont ses véritables maîtres. Ces quelques pages, d'un style très-soigné et d'une grâce parfaite, et qui ont pour titre les *Amours d'un grillon* et d'une étincelle, procurèrent à l'auteur l'occasion de faire connaissance avec plusieurs écrivains, parmi lesquels Gérard de Nerval, un de ses aînés de la bohème, qui l'aidèrent à se faire ouvrir plusieurs portes. Une fois en possession de ce *Sésame*, ouvre-toi, après lequel aspirèrent tous les débutants, Murger se plongea plus que jamais dans le travail, et c'est à cette époque, vers 1847, qu'il publia dans le *Corsaire* les premières *Scènes de la vie de Bohème*, cette vie dont il avait eu le temps d'apprendre tous les secrets et de subir toutes les angoisses. Dès lors Murger eut un nom, et, à quelques exceptions près, il eut tous les jours de quoi manger. Il ne faut pas trop s'étonner, on effet, de la misère relative dans laquelle Murger a toujours vécu, malgré ses succès; il n'est pas besoin d'en chercher la cause, comme on a eu le tort de le faire, dans des vices qu'il n'a jamais eus. La vraie raison, c'est que le poète ne peut et ne doit produire qu'à ses heures, et que le public ou les éditeurs, ce qui revient au même, n'en sont pas encore arrivés à rémunérer suffisamment le talent, l'invention, le style, les plus charmantes et les plus rares qualités réunies dans un ouvrage, au point d'assurer à son auteur l'indépendance que donne le pain quotidien. Il faut que l'homme de lettres, s'il veut vivre, produise encore, quand même, malade ou bien portant, qu'il sente ou non l'inspiration. Et malheur à lui si la sévère tarit et s'épuise ! Le chômage, pour lui, c'est la misère, et la misère, c'est la mort ! En 1849, Murger réunit en volumes les *Scènes de la vie de Bohème* dont le succès acheva d'asseoir sa réputation, qui grandit encore, s'il est possible, lorsqu'en 1851 il fit représenter aux Variétés, en collaboration avec Théodore Barrière, la *Vie de Bohème*, drame en cinq actes, qui fut joué longtemps au théâtre de l'Odéon et qui a été repris avec un grand succès en mai 1873. A partir de ce moment, Murger ne fut plus en peine de placer sa copie. Il publia plusieurs romans dans la *Revue des Deux-Mondes*, entre autres les *Buveurs d'eau*, *Adeline Protat*, le *Pays latin*. A propos de ce dernier roman qui, comme les autres, renfermait la peinture de cette classe de la société que Murger connaissait si bien : « Ah ! ça, lui dit M. Buloz, vous ne quittez donc jamais ce monde-là ? — Qu'est-ce que cela vous fait, lui répondit Murger, puisque vous vous appelez la *Revue des Deux-Mondes* ? » En 1852, le Théâtre-Français, lui aussi, avait ouvert ses portes au peintre de la Bohème, et avait représenté son *Bonhomme Jadis*, bluette qui fut très-gâtée. Enfin, presque tous les journaux, depuis le *Moniteur* jusqu'au *Pigaro*, lui avaient, tour à tour, ouvert leurs colonnes. Depuis 1855, il n'avait plus abandonné Paris et s'était retiré à Marly-lez-Lille, petit village situé près de Fontainebleau, et dans lequel, huit mois sur douze, il habitait une maisonnette dont il avait fait son Tibur. Mais on ne traverse pas impunément vingt ans de sa vie, laissant un peu de son courage et de sa force à toutes les ronces du chemin, avec la faim et le froid pour tous compagnons; un jour vient où il faut payer les années escomptées d'avance par la jeunesse. Ce jour-là ne devait pas se faire longtemps attendre pour Murger. Outre la vie de privations et de souffrances qu'il avait menée, il ne s'était jamais débarrassé d'une habitude prise dès les premières années de sa jeunesse : « Alors que le bois manquait à l'âtre, écrit un de ses amis, et qu'il fallait y suppléer dans les froides journées d'hiver pour se rendre le travail possible, il travaillait, couché dans son lit, et la nuit, rien que la nuit. Avec cela, pour entretenir sa veuille, il usait du café jusqu'à l'abus. » Il est des nuits où j'ai pris jusqu'à six onces de café, » écrit-il un jour. Et une autre fois : « Je me tue littéralement. Il faudra que tu me corriges du café. » Murger fut frappé à mort comme par un coup de foudre. Et cependant on dirait, à lire ses dernières poésies, qu'il avait le pressentiment de la dernière heure. Dans sa *Ballade du désespéré*, il a des mots d'amour pour la mort qui frappe à sa porte :

Entre nous mort toi, bois et mange,
Dors, et quand tu t'éveilleras,
Pour payer ton écot, cher ange,
Dans les bras tu m'emporteras.

Et dans le Testament :

Je suis un moribond;
Comme un oiseau blessé qui fait son dernier bond,
Mon cœur ne palpite qu'à peine.
Je suis fini, fini. Le ciel n'a pas voulu
Que je puisse m'asseoir parmi ce groupe élu
Des gens qui verront l'Africaine.

Un soir, il se sentit malade et se mit au lit; le lendemain, les médecins appelés déclaraient qu'il fallait le transporter dans la maison de santé du docteur Dubois. C'est là que, deux jours après, Murger rendait le dernier soupir. Un an auparavant, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, et, à la nouvelle de sa mort, le gouvernement déclara qu'il prenait à son compte les frais des funérailles. En outre, une souscription publique fut ouverte pour qu'il lui fût élevé un tombeau en marbre blanc, dont la sculpture a été

confiée à M. Millet et que tout le monde a pu admirer au cimetière Montmartre. C'est ainsi que Murger est sorti de la bohème... pour entrer dans un tombeau.

Nous n'avons guère parlé que de l'homme; il nous reste à parler de l'écrivain. Comme romancier et comme poète, Murger a conquis une place importante dans la littérature contemporaine, et cependant il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de décider à quelle école on doit le rattacher. Personne plus que lui, peut-être, ne s'est engagé dans toutes les sources du réalisme, et personne aussi n'a poussé plus loin les coquetteries du fantaisisme. Poète avant tout et par-dessus tout dans l'expression, amant de la forme autant que Gérard de Nerval ou Musset lui-même, il est toujours resté profondément vrai, simple et humain dans l'idée, et on a eu raison de dire que « toutes les œuvres de Murger ont été vécues. » Oui, il a vécu sa *Vie de Bohème*; chaque chapitre du livre est une page gaie ou triste de sa vie. « Il se retournait vers le passé, dit M. Arsène Houssaye, il interrogeait son cœur ou son esprit, qui lui racontait toutes les scènes de sa jeunesse. Il a dit quelque part dans sa *Vie de Bohème* : « C'est après l'orage que j'ai peint mon tableau. » Si son tableau n'est jamais assombri, c'est qu'il nous le montre à travers l'arc-en-ciel du poète. Peut-être l'homme pleurerait au battement de son cœur, mais le peintre s'égayait aux souvenirs rires. Oui, il a vécu aussi ses *Nuits d'hiver*, son œuvre de poète, dont chaque vers peut-être lui a coûté un jour d'existence, depuis le *Requiem d'amour* jusqu'à la *Ballade du désespéré*. C'est pour cela que son œuvre lui survivra, et aussi parce que, comme le dit M. Paul de Saint-Victor, « on ne saurait trop louer ce respect qu'il a eu de son talent. Il n'accorda pas une ligne à l'art vulgaire; il ne fit jamais à la popularité de ces avances qui dégradent. Ce poète de la bohème était le plus consciencieux et le plus soigneux des artistes. Il mettait à polir une phrase le temps qu'un lapidaire met à tailler un bijou. Une *Nouvelle à la main*, jetée dans le courant du journal, lui coûtait souvent toute une nuit de veille; la moindre de ses flèches était ciselée. Sa vie souffrait de cette production si laborieuse et si lente, mais il préparait la gêne à l'imperfection volontaire. La nécessité même, qui force si souvent la plume du poète à couler comme un outil vulgaire et rapide, ne lui arracha jamais une page ébauchée... Le fini, en littérature, préserve et protège; les monuments construits en pierres grossières s'écroulent promptement; une baguette délicatement ciselée passe de main en main et ne périr pas. A cet égard, tout le monde est d'accord : Murger, dit Théophile Gautier, était un poète dans son œuvre et dans sa vie. Il suivait son rêve sans souci de la réalité, et ne remplaçait pas l'inspiration par ce travail voulu, presque mécanique, qui seul assure l'existence précaire de l'homme de lettres. Ce n'était pas paresse, chez lui, c'était sobriété naturelle, délicatesse de goût, amour du trait vif et net. Il cherchait le mot et non la phrase, et l'émotion atteinte, il s'arrêtait, trouvant que la phrase finissait là. Citons enfin J. Janin : « Henri Murger, dit-il, et ceci est une louange énorme, a conquis sa place au rang des inventeurs; il est un des rares écrivains, des rares artistes qui ont trouvé quelque chose : un chercheur de nouveaux mondes, poussé par l'instinct des terres lointaines, des régions inconnues, des solitudes inexplorées, Henry Murger a trouvé la Bohème, et, dans ce monde à part que lui-même a défini, il nous a conduits, à travers mille péripéties, à la suite des originaux les plus amusants du monde; et tant de gaieté, et tant de larmes, tant de francs rires et de pauvreté vaillante ! »

Murger est peu connu comme poète, et pourtant il mériterait de l'être, surtout par son dernier volume des *Nuits d'hiver*, dont il corrigait les épreuves quand la mort est venue brusquement et sans pitié lui faire tomber la plume de la main. Sans nul doute, Alfred de Musset, qu'il rappelle vaguement, avait un souffle autrement puissant, une langue autrement sonore et vibrante que le poète des *Nuits d'hiver*; mais, comme Alfred de Musset, Murger possédait la grâce et l'abandon, les ineffables tendresses, le don des larmes, les gais sourires, le cri du cœur, l'émotion. Nous avons cité déjà le *Testament* et la *Ballade du désespéré*; tout le monde connaît le *Plogeur*, et surtout la *Chanson de Musette* :

Et Musette qui n'est plus elle
Disait que je n'étais plus moi.

Si léger que soit le bagage poétique de Murger, il mérite d'être conservé parce qu'il y a mis tout son cœur et toute son âme : « Plus que tout autre, dit M. Arsène Houssaye, Murger a fait vibrer en nous la chanson des vingt ans. Pareil à la belle fille d'Ionie qui n'avait pas une cithare dorée, mais qui était plus écoutée parce qu'elle chantait les airs chers aux amoureux, il nous charrait bien plus que ceux-là qui jouent les grands airs savants avec l'archet d'or d'Apollon. Son Farnase n'était pas si haut; son violon n'était pas un stradivarius; mais il avait une âme comme celui d'Hofmann, et il en jouait jusqu'aux larmes. »

Voici la liste des ouvrages d'Henry Murger : *Scènes de la vie de Bohème* (1848) (v. *BOHÈME*); la *Vie de Bohème*, comédie en cinq

actes, en prose, en collaboration avec M. Théodore Barrière (1851); le *Bonhomme Jadis*, comédie en un acte, en prose (1852) (v. *BONHOMME*); *Claude et Marianne* (1852); le *Pays latin*; *Madame Olympe*; les *Vacances de Camille* et le *Dernier rendez-vous* (1852); *Adeline Protat* (1853); les *Buveurs d'eau* (1854) (v. *BUVEURS*); *Scènes de la vie de jeunesse* (1855); *Poésies* (1855); *Propos de ville* et de *chêdres* (1856); le *Roman de toutes les femmes*; *Scènes de la vie de campagne* (1857); le *Sabot rouge* (1859); et enfin les *Nuits d'hiver*, recueil de poésies qui ne parut qu'après sa mort.

MURGIS, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, chez les Bastules Carthaginois. C'est aujourd'hui Mojacar.

MURHARD (Frédéric-Guillaume-Auguste), publiciste allemand, né à Cassel en 1778, mort en 1853. Elève de l'université de Göttingue, il s'y adonna à l'étude des sciences mathématiques et surtout à celle des langues de l'Europe et de l'Orient, commença en 1797 la publication d'une *Bibliotheca mathematica* ou *Littérature des sciences mathématiques* (Leipzig, 1797-1805, 5 vol.), puis parcourut successivement, de 1799 à 1801, la Turquie, l'Asie Mineure, l'Archipel. Après avoir été, sous le roi Jérôme Bonaparte, rédacteur en chef du journal officiel le *Moniteur westphalien*, bibliothécaire du musée de Cassel, conseiller de préfecture du département de Fulda, il quitta la carrière des emplois publics au retour de l'électeur Guillaume I^{er} et se retira à Francfort-sur-le-Mein. Là, il se livra particulièrement à l'étude des sciences politiques, puis se rendit en 1817 à Berne, y prit la direction d'une feuille libérale, la *Gazette européenne*, qui fut bientôt après supprimée, et continua, à partir de 1821, sous le titre d'*Annales universelles de l'Europe*, les *Annales européennes* qui avaient été commencées par Fossell. Murhard devint alors un des chefs les plus actifs du parti libéral. Impliqué en 1822 dans l'affaire suscitée par l'envoi à l'électeur d'une lettre à l'empereur (1821), conduit pendant un voyage à l'étranger, il revint à Cassel, et rendit à la liberté ses deux mois tard. Depuis lors, Murhard visita, presque constamment en compagnie de son frère, les principaux États de l'Europe, en s'occupant de travaux historiques et politiques. Un article sur les tribunaux d'État, qu'il publia en 1844 dans le *Dictionnaire politique*, lui attira un nouveau procès, qui n'était pas encore terminé lorsque la poursuite fut abandonnée par suite de l'amnistie de 1848. Les principaux ouvrages de Murhard sont : *Tableaux de Constantinople* (Pénig, 1804); *Constantinople et Saint-Petersbourg* (1805-1806); *Tableaux de l'archipel grec* (Berlin, 1807, 2 vol.); *Principes du droit public de la Hesse électoral* (Cassel, 1834-1835, 2 vol.), etc. On lui doit aussi la continuation du *Recueil des traités* de Martens.

MURHARD (Charles), économiste allemand, frère du précédent, né à Cassel en 1781, mort en 1863. Il fit ses études à Göttingue et à Marbourg, prit le diplôme de docteur en droit et devint successivement directeur des archives de Cassel (1804), membre du conseil d'État du roi Jérôme, chef de division au ministère des finances de Westphalie (1810), liquidateur de la dette publique (1812). A l'exemple de son frère, il renonça aux fonctions publiques en 1818, sous le gouvernement électoral, alla habiter Francfort, où il vécut dans une heureuse indépendance, consacrant entièrement son temps à l'étude, fut impliqué en 1823 dans les poursuites dirigées contre son frère, se réfugia à Wetzlar et put bientôt après revenir à Cassel. Vers la fin de sa vie, il devint complètement aveugle. On a de lui : *Idees sur l'économie sociale* et sur l'économie politique (Göttingue, 1808); *Sur l'argent et les monnaies* (Cassel, 1809); *Théorie de l'argent et de la monnaie* (Leipzig, 1817); *Théorie et politique du commerce* (Göttingue, 1831, 2 vol.); *Théorie et politique de l'impôt* (Göttingue, 1834), etc.

MÛRI, IE (mû-ri), part. passé du v. Mûrir : Rendu ou devenu mûr : *Fruits mûris par le soleil*. *Poires mûries sur la paille*.

— Fig. Arrivé à sa maturité, à un développement d'intelligence ou de caractère qui convient aux personnes âgées : *Caractère mûri avant le temps*. Être mûri par l'expérience, par le malheur.

Tous deux, mûris enfin dans leur secret séjour, Sortent impatients de se montrer au jour.

DELLÉ.

Hélas ! ce goût si pur, cette molle décadence, Des esprits mûris marque le déclin.

DELLÉ.

MURI, village et paroisse de Suisse, dans le canton d'Argovie, à 32 kilom. S.-E. d'Aarau, sur la Bâle; 1,935 hab. Célèbre abbaye de bénédictins, fondée au x^e siècle, avec une belle bibliothèque; l'abbé était prince de l'empire.

MURIACITE s. f. (mu-ri-a-ci-te — rad. *mur-*iate). Miner. Soude muriatée gypseuse, à *Muriacite fibreuse*, *Polyhalite*.

MURIALDO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Gènes, district de Savone, mandement de Millesimo; 3,147 hab.

MURIATE s. m. (mu-ri-a-te — du lat. *mur-*ia, saumure). Chim. Sel neutre formé par la combinaison de l'acide muriatique avec une base : Le *MURIATE* d'étain sert à préparer la

belle couleur pourpre nommée précipité de Casius. (Fourcroy.) || On dit aujourd'hui *CHLORHYDRATE* ou *HYDROCHLORATE*. || *Murias* secs, Nom donné autrefois aux chlorures.

MURIATÉ, ÉE adj. (mu-ri-a-té — rad. *muriate*). Minér. Se dit d'une base combinée avec l'acide muriatique. || On dit aujourd'hui *CHLORHYDRATÉ*.

MURIATIFIÈRE adj. (mu-ri-a-ti-fi-ère — du lat. *muria*, saumure; *fero*, je porte). Minér. Se dit des corps qui contiennent du chlore ou un composé de chlore.

MURIATIQUE adj. m. (mu-ri-a-ti-que — rad. *muriate*). Chim. Se dit d'un acide gazeux formé d'une combinaison de chlore et d'hydrogène. || On dit aujourd'hui *CHLORHYDRIQUE* ou *HYDROCHLORIQUE*. || *Acide muriatique oxygéné*, Ancien nom du chlore : *Berthollet a heureusement appliqué l'acide muriatique oxygéné au blanchissage du lin, du chanvre et du coton.* (Chaptal.) || *Acide muriatique sur-oxygéné*, Ancien nom de l'acide chlorique.

— Moll. *Paludine muriatique*, Paludine ainsi appelée parce qu'elle vit dans les eaux saumâtres.

MURIAX s. m. (mu-ri-aks). Anc. art. mil. Machine de guerre qu'on plaçait sur les murailles.

MURICAIRE s. f. (mu-ri-kè-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

MURICALCITE s. f. (mu-ri-cal-si-te — de *muriate* et de *calcite*). Minér. Variété de chaux carbonatée magnésifère.

MURICHE s. m. (mu-ri-che). Bot. Espèce de palmier d'Amérique.

MURICIE s. f. (mu-ri-si). Bot. Genre de plantes, établi pour un arbrisseau de la Cochinchine.

MURICIER a. m. (mu-ri-sié — rad. *murice*). Moll. Animal qui habite les murex. || *Vieux mot.*

— Bot. Syn. de *MURICIE*.

MURICITE a. f. (mu-ri-si-te — rad. *murice*). Moll. Murex fossile. || *Vieux mot.*

MURICULE, ÉE adj. (mu-ri-ku-lé — du lat. *murica*, petite pointe). Bot. Qui est garni de petites pointes mousses.

— Moll. *Mitre muriculée*, Espèce du genre mitre, qui est garnie de petites pointes.

MURIDE s. m. (mu-ri-de — du lat. *muria*, saumure, et du gr. *eidros*, aspect). Chim. Nom primitif du brome, corps extrait des eaux mères des salines.

MURIDE adj. (mu-ri-de — du lat. *mus*, rat, et du gr. *eidros*, aspect). Mamm. Qui ressemble à la souris.

— s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui comprennent les rats et les souris.

MURIDISME s. m. (mu-ri-di-sme). Réforme religieuse introduite dans l'islamisme depuis cinquante ans, chez les tribus du Caucase oriental.

— Encycl. Le *muridisme* se fonde, comme l'islamisme pur, sur la révélation contenue dans le Coran. Sa profession de foi est la même que celle des orthodoxes : il n'y a de Dieu qu'Allah, et Mahomet est son prophète ; mais il distingue dans l'explication du texte sacré deux sens, l'un littéral, l'autre allégorique ; deux doctrines, l'une exotérique pour le commun des fidèles, l'autre ésotérique pour les initiés. Il admet dans l'éducation religieuse de l'homme quatre degrés, qui conduisent des préceptes de la morale simple et usuelle jusqu'à l'extase et l'absorption en Dieu. Ces degrés sont : le *sharyat* (la loi extérieure), le *tharikat* (la voie), le *hakikat* (la vérité), le *marifat* (la science). Le premier degré, d'après le savant Ed. Dulaurier, est celui où le croyant acquiert le simple mérite que procure l'observation stricte des préceptes renfermés dans le Coran ou dans les paroles traditionnelles du Prophète. Dans le second degré, le néophyte s'étudie à devenir aussi vertueux que Mahomet, en imitant en tout sa manière d'agir. Il y parvient par une suite d'exercices enseignés aux disciples (*murides*) par le professeur ou le guide (*mourschid*) ; il s'élève peu à peu, par une suite et une vertu spirituelles, jusqu'à l'adoration intellectuelle de Dieu, au lieu de s'astreindre simplement aux observances légales. Le troisième degré est celui où l'âme se purifie au point de devenir semblable à l'âme pure du Prophète et, par suite, capable de penser et de sentir comme lui. Une méditation constante de la nature, la connaissance, acquise par l'étude et la réflexion, de la substance des choses prêtent à l'homme des notions surnaturelles et le plongent dans une vision extatique (*hdi*), où il entrevoit la vérité (*hakikat*). Cet état d'exaltation s'accroît de plus en plus jusqu'à ce qu'enfin l'initié entre en communication directe et immédiate avec Dieu. Il touche alors au plus haut terme de la science. Dans ce dernier état, l'âme rompt les liens qui l'attachent à la terre : elle est suspendue entre l'éther et le néant ; la paupière charnelle est close, mais le regard intérieur vient donner à l'homme l'intuition sans voile et complète de la divinité. La partie essentielle de cet ensemble de préceptes est, à proprement parler, le *tharikat*, qui indique la direction vers la perfection. Pour atteindre à ce point culminant, il y a dans cette voie, suivant les théologiens musulmans, cinq stations corres-

pondant à cinq périodes de l'histoire de l'humanité, en marche vers sa perfectibilité morale. Ces cinq périodes ont eu chacune pour législateur un prophète marqué du sceau divin et élu parmi leurs contemporains les mieux doués des grâces d'en haut : Adam, Abraham, Moïse, Jésus et Mahomet. Ce dernier est le type d'une perfection telle, qu'au delà il ne reste plus qu'à s'identifier à l'essence de Dieu.

Du *muridisme* découlent, dans l'ordre social et politique, le dogme de l'égalité absolue de tous les hommes entrés dans la voie du salut et, par suite, le néant de toute distinction ou prérogative entre eux. L'esprit républicain de ce dogme se prêtait trop bien aux habitudes démocratiques des clans montagnards, pour ne pas gagner rapidement parmi eux de nombreux prosélytes. En quelques années, il les rallia tous dans la même pensée religieuse et dans un même sentiment de haine contre les *giacurs* russes. A la classification des rangs déterminée par la naissance, le pouvoir ou la richesse, il substitua une hiérarchie purement théocratique, dont les degrés correspondaient à ceux de l'avancement dans l'initiation : le *sharyat* était réservé au peuple, qui a besoin du frein de l'autorité extérieure ; le *tharikat* aux disciples ou *murides*, qui, pour accomplir des actes méritoires, peuvent se passer de la sanction de la loi ; le *hakikat* aux *nabhs* ou vicaires de l'Imam, et enfin le *marifat* à l'Imam ou pontife suprême.

MURIEL (André), littérateur espagnol, né à Abeser, près de Soria (Vieille-Castille), en 1776. Il entra dans les ordres, devint professeur de philologie et de théologie à Osma, censeur de la Société économique de cette ville, abbé de Sainte-Croix, et accepta du roi Joseph Bonaparte les fonctions d'archidiacre de l'église métropolitaine de Séville. Nommé président d'une junte chargée de surveiller les établissements d'instruction et de bienfaisance dans l'Andalousie, il trouva le moyen d'affecter à l'entretien des hospices et des collèges des immeubles provenant de la vente des biens du clergé. Après la chute du roi Joseph, il se réfugia en France et consacra les dernières années de sa vie à la culture des lettres. Nous ignorons la date de sa mort. Nous citerons de lui : les *Afrancesados* ou *Une question de politique* (Paris, 1820, in-8°) ; *Notice sur O'Farrell, lieutenant général des armées d'Espagne et ministre de la guerre de Charles IV* (Paris, 1831) ; le *Gouvernement de Charles III ou Instruction politique pour la junte de l'Etat créée par ce prince* (Paris, 1838), en espagnol et en français, etc. On lui doit aussi des traductions en français de *l'Histoire de la révolte de l'Espagne de 1820 à 1823*, par S. d'Albano (Paris, 1824, 3 vol. in-8°) ; de *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon* (Paris, 1827, 6 vol. in-8°), par l'Anglais William Coxo.

MURIER s. m. (mû-rié — rad. *mûre*). Bot. Genre de plantes, de la famille des morées, comprenant des arbres et des arbrisseaux qui croissent spontanément dans les régions chaudes de toute la terre : *Avec le temps et la patience, la feuille du murier devient satin.* (Prov. persan.) *Les bates noires et blanches du MURIER sont un fruit exquis.* (Raspail.) Les nymphes d'alentour lui donneront des larmes, Et du sang des amants teignent par des charmes Le fruit d'un murier proche et blanc jusqu'à ce jour.

LA FONTAINE.

|| *Murier jaune*, *Murier d'Amérique*, dont le bois est employé dans la teinture. || *Murier à papier*, Grand arbre de la Chine et du Japon, avec des filaments duquel on fait des étoffes et du papier. || *Murier de renaud*, Nom vulgaire d'une espèce de ronce à fruits bleus.

Ornith. Nom donné, dans quelques départements, au gobe-mouches et à des becfiges. || Nom donné au jaseur de Bohême, dans la Nouvelle-Angleterre.

— Encycl. Bot. Les *muriers*, qu'on rattache autrefois aux urticées, sont aujourd'hui rangés dans la petite famille des morées, à laquelle ils ont donné leur nom. Leurs feuilles sont alternes, entières ou lobées et accompagnées de stipules ; leurs fleurs sont petites et réunies en épis axillaires, unisexués, qui, serrés dans les mâles, sont oblongs ou cylindriques et, dans les femelles, plus courts, ovoïdes ou presque globuleux. Le fruit est un akène sec ou très-peu charnu, enveloppé par le perianthe ou calice qui le plus souvent devient charnu et succulent. Chaque akène renferme une seule graine pendante et crochue. Parmi les espèces de *murier* bien connues, il en est trois qui méritent une mention spéciale.

Le *murier noir* (*morus nigra*), arbre de hauteur moyenne et très-rameux, se distingue par une écorce rude, épaisse et inégale. Ses feuilles sont fermes, rugueuses en dessus et un peu hérissées en dessous, le plus souvent indivises, cordiformes et dentées en scie, mais parfois plus ou moins profondément lobées et accompagnées de stipules rougeâtres. Son fruit, aggrégé et synaerre et vulgairement connu sous le nom de mûre, est porté sur un pédoncule court et ovoïde, d'un rouge d'abord clair, puis foncé et presque noir à la maturité ; ce fruit, qui est long de 0m,02 à 0m,03, est d'une saveur agréable et fait cultiver le *murier* comme arbre fruitier. Le *murier* noir est connu depuis la plus haute antiquité ; tou-

tefois l'on ignore et sa véritable patrie et l'époque de son introduction en Europe. Les uns pensent qu'il est originaire de la Perse ; d'autres lui donnent la Chine comme patrie primitive. Cette espèce est moins précieuse et moins utile que les deux dont il sera question tout à l'heure ; néanmoins, les usages de ses diverses parties ne manquent pas d'une certaine importance. Son bois est employé pour la menuiserie et le charonnage, et il est assez apprécié dans certaines localités du Midi pour la fabrication des futailles. Il est coloré en brun dans la partie centrale et, en jaune clair dans la partie extérieure ou aubier. La racine du *murier* noir se distingue par une amertume prononcée, qui l'a fait quelquefois regarder comme un fébrifuge d'une certaine importance. Sa feuille, rude et d'un tissu trop ferme, est peu estimée pour la nourriture des vers à soie. Son fruit est alimentaire et médicamenteux ; on l'emploie en sirop contre les maladies de la bouche et de la gorge (aphthes, angines, etc.). La volaille le mange avec avidité ; aussi plante-t-on des *muriers* de temps immémorial dans les basses-cours, où ils sont, de plus, fort utiles par l'ombre épaisse qu'ils donnent.

Le *murier blanc* (*morus alba*), qui est assez analogue au précédent comme taille et comme port, s'en distingue par ses jets plus nombreux, plus grêles, et par la couleur plus claire de son écorce. Ses feuilles, plus minces, plus glabres et luisantes, sont d'un vert plus ou souvent cordiformes et dentées en scie ; le fruit, assez longuement pédonculé, est de couleur blanchâtre ou rosée et de saveur douceâtre. Le *murier* blanc n'existe qu'en Chine, à l'état sauvage ; mais il s'est naturalisé dans l'Asie Mineure et même en quelques points de l'Europe méridionale. Son introduction dans cette partie de l'ancien continent, bien autrefois importante que celle de l'espèce précédente, est beaucoup plus récente ; ce qui n'empêche pas que la culture de cet arbre n'ait pris depuis une vingtaine d'années environ une très-importante extension dans le midi de l'Europe tout particulièrement. L'emploi des feuilles de *murier* blanc pour la nourriture des vers à soie remonte, en Chine, à la plus haute antiquité, puisque, suivant les chroniques du Céleste Empire, ce serait 2,700 ans avant J.-C. que la femme de l'empereur Hong, ayant remarqué que les vers à soie se nourrissaient de la feuille de *murier*, aurait dès lors cherché à utiliser cette découverte. Plusieurs siècles plus tard, la culture des vers à soie et, par suite, celle du *murier* passeront de la Chine dans l'Inde, en Perse et en Arabie ; mais elles demeurèrent longtemps encore inconnues à l'Europe, si bien que la matière précieuse que les vers fournissaient à l'Asie fut pendant de longues années payée au poids de l'or par les empereurs romains, dont les prodigalités ne reculaient devant aucune dépense. Toutefois, vers le milieu du vi^e siècle (555), deux missionnaires apportèrent à Constantinople des œufs de vers à soie, qu'ils s'étaient procurés au péril de leur vie. De Constantinople, la nouvelle et précieuse industrie ne tarda pas à se répandre dans le midi de l'Europe. Au commencement du viii^e siècle, les Arabes l'introduisirent en Espagne ; mais ce fut le *murier* noir qu'ils y apportèrent, et le blanc resta confiné à Constantinople et en Grèce. Ce n'est qu'au xiv^e siècle que Roger, roi de Sicile, introduisit la culture du *murier* blanc dans l'île qu'il gouvernait, et c'est de la Sicile qu'elle passa dans l'Italie méridionale, puis dans l'Italie du nord, puis enfin en France ; mais tout cela avec une lente longueur, que ce ne fut qu'en 1494 que les premiers *muriers* blancs furent plantés dans ce dernier pays, à la suite de l'expédition de Charles VIII en Italie. C'est à Allan, près de Montélimar, que furent plantés les premiers *muriers* introduits en France, par les soins du seigneur du lieu, Guy-Pape, sieur de Saint-Auban, originaire de Lyon et proche parent de son fameux homonyme, qui lui-même avait accompagné Charles VIII en Italie. Faujas Saint-Fond assure, dans une lettre du 26 nivôse an X, qu'il a vu « l'un de ces vieux gros *muriers* blancs dans une ferme nommée la Béguide, dépendant de la terre d'Allan ». Quelques-uns soutiennent, cependant, que ce fut Louis XI qui introduisit le premier en France la culture du *murier*, si importante pour l'industrie ; ils disent qu'il fit faire des plantations de *muriers* près de Tours et que son successeur, Charles VIII, en fit faire de semblables en Provence, dans le Languedoc et la Dauphiné.

Au reste, dès les premiers temps de l'introduction du *murier* dans notre contrée, de grands efforts furent faits pour en répandre la culture. Plusieurs édits furent rendus pour l'encourager. Puis, négligée pendant les guerres de religion, elle fut remise en honneur par Henri IV. Sous son règne, en 1599, Olivier de Serres publia un traité qu'il intitula *Cueillette de la soie*, et le dédia au corps municipal de Paris pour exciter les habitants de cette ville à la culture du *murier*. Il y avance que, partout où croît la vigne, on peut recueillir la soie. Il prétend que les deux trunks royaux de Vincennes et de Madrid élèveraient seules 300,000 *muriers* ; que cette nouvelle industrie pouvait occuper utilement tous les pauvres de Paris, etc. L'ouvrage d'Olivier de Serres fit une grande impression. Cependant la culture du *murier* eut un adversaire obstiné dans Sully, qui redoutait tout ce

qui pouvait favoriser et propager le goût du luxe. Il fallut que Henri IV, dont l'esprit était souvent plus éclairé que celui de son ministre, se prononçât en faveur de cette innovation. Il envoya de Serres dans les provinces méridionales de la France avec de Colones, intendant général des jardins de France, pour acheter des *muriers*. Ils en rapportèrent 15,000 à 20,000 pieds qui furent plantés dans les jardins des Tuileries. En même temps, Henri IV consacra l'orangerie des Tuileries à élever des vers à soie et à fabriquer la soie qu'ils produisaient. Il encouragea les particuliers à occuper des mûres ; des commissaires parcoururent l'Orléanais, la Touraine et le Lyonnais et reconstruisirent que ces contrées étaient favorables à la culture du *murier* et à l'éducation des vers à soie. Plus tard, Colbert payait une prime de 24 sous pour chaque pied de *murier* planté depuis trois ans. Grâce à ces encouragements, les plantations de *muriers* blancs se répandirent dans presque toute la France, et c'est depuis cette époque que l'industrie séricicole est devenue l'une des plus importantes de notre pays. La Bavière, la Russie (en Crimée), la Suède elle-même ont essayé avec des succès divers l'importation de cette culture.

Ce n'est guère que pour sa feuille que le *murier* blanc est cultivé ; son bois, il est vrai, est un peu meilleur que celui du *murier* noir et son écorce paraît pouvoir être employée comme matière textile ; mais son fruit est d'une telle fadeur qu'on ne peut l'utiliser que pour nourrir la volaille. En ce qui concerne la qualité des feuilles, le *murier* blanc est incomparablement préférable au *murier* noir. Il est plus précoce, d'accroissement plus rapide, et ses feuilles, surtout quand l'arbre est planté dans des fonds légers, secs et exposés au vent, sont plus abondantes, plus tendres et donnent à la soie une qualité notablement supérieure. Ces feuilles fournissent à l'analyse chimique une matière grasse, une substance résineuse, de la gomme, du sucre et une matière extractive jaunâtre.

Le *murier* blanc se multiplie avec facilité par graines, par boutures et par marcottes ; mais c'est particulièrement par semis qu'il donne les meilleurs résultats. Voir les ouvrages spéciaux pour la culture du *murier* : Castellet, le *Murier blanc* ; Grogner, *Recherches historiques et statistiques sur le murier, le cochenille, etc.* ; Bonafant, *Traité de l'éducation des vers à soie et de la culture du murier*, etc.

Le *murier multicaule* est d'importation tout récente en Europe, puisque cette importation ne date que de l'année 1821. C'est un grand arbrisseau à racines traçantes, d'où s'élèvent plusieurs tiges rameuses à écorce parsemée de lentilles et à larges feuilles d'un vert clair, flasques, tendres, glabres et comme crépues ; le fruit, d'abord blanc, qui devient noir en mûrissant, est d'une saveur agréable, acidulée. Cette espèce est originaire de la Chine et se recommande par l'excellence de ses feuilles et la vigueur de sa végétation. Citons encore le *murier* de l'Inde, le *murier* d'Italie, le *murier* rouge, bel arbre des Etats-Unis, dont les fruits rouges sont excellents, mais qu'on ne cultive chez nous que comme arbre d'agrément ; le *murier à papier*, avec lequel les Chinois fabriquent de la toile et du papier (cette espèce croît aussi en Europe, dans un genre particulier, le brousséta) ; enfin le *murier* des teinturiers, qu'on rattache au genre *maclure*.

MURIER (Gabriel), philologue et grammairien. V. MEURIEU.

MURIFORME adj. (mû-ri-for-me — de *mûre* et de *forme*). Qui est en forme de mûre, qui est mamelonné comme une mûre : *Calcul muriforme*.

MURILLO (Bartolome-Esteban), illustre peintre espagnol, né à Séville le 30 décembre 1617, mort dans la même ville le 3 avril 1682. Il eut pour maître Juan del Castillo, son oncle, meilleur dessinateur que coloriste, qui lui inculqua d'excellents principes et l'initia aux beautés du style sévère, mais qui ne put le guider longtemps, car, en 1634, il quitta Séville pour aller s'établir à Cadix. Livré à ses propres forces, Esteban Murillo se trouva réduit à peindre, sur divers tissus, des sujets quelconques, surtout des bannières de confrérie et divers autres objets de pacotille qu'on exportait alors avec succès en Amérique. Il eut pour condisciple, dans l'atelier de Juan del Castillo, Pedro de Moya, qui avait quitté le maître pour voyager et qui revint d'Angleterre après avoir séjourné quelques temps dans l'atelier de Van Dyck. Ce que Pedro de Moya rapportait d'études, d'après le grand artiste flamand, fut une révélation pour Murillo, qui ne connaissait guère que la manière sèche et dure de Castillo, et il résolut de voyager aussi pour apprendre. Une excursion en Italie le tentait singulièrement ; il confectionna à la hâte un grand nombre de ses dessins de pacotille, en vendit toute une cargaison à un armateur, et, muni de quelque argent, il se rendit d'abord à Madrid. Vainqueur, qu'il alla visiter et à qui il confia son projet, l'en détourna, lui offrant les magnifiques collections royales de tableaux réunies à l'Escorial, au palais de Madrid, dans les monastères, et lui montra qu'il était inutile d'aller bien loin pour étudier des maîtres. Velazquez, tout-puissant à la cour de Charles II, pourvut, d'ailleurs, à tous les be-

soins du jeune artiste, l'initia à tous les secrets de sa puissante manière, en même temps que Murillo, poussé par ses propres instincts, copiait avec ardeur, dans les galeries, les chefs-d'œuvre italiens et flamands, en s'attachant de préférence au Titien, à Paul Véronèse et à Rubens. Ces fructueuses études durèrent trois années, au bout desquelles il revint à Séville. Murillo habita, dès lors, constamment sa ville natale, sauf un voyage qu'il fit à Madrid, pour le mariage d'une de ses sœurs, et un séjour à Cadix, à la fin de sa vie. Extrêmement laborieux, il ne cessa de produire ces innombrables chefs-d'œuvre répandus dans toutes les grandes collections européennes, et dont il reste encore une quantité considérable à Séville, à Cadix et à Madrid.

Ce furent les franciscains de Séville qui, les premiers, confisquèrent à leur profit, pour la plus modique rétribution, le talent du grand coloriste espagnol; ils lui confièrent la décoration d'un petit cloître, et l'apparition de ces œuvres nouvelles, décelant la main d'un maître, sans rappeler précisément aucun des maîtres connus, auxquels elles empruntaient leurs meilleures qualités, produisit la plus grande surprise. Bien peu des tableaux de Murillo sont signés et, comme il a employé alternativement, selon les sujets, ce que l'on est convenu d'appeler ses trois manières, il est difficile, sinon impossible, d'établir la succession logique de ses travaux. Cependant on sait que c'est à cette première période de sa vie qu'appartenaient le *Saint François en extase*, peint pour les franciscains et dont les ombres rappellent le faire violent de Ribera; *Sainte Claire mourante* (galerie Aguado), où l'on trouve des reminiscences de Van Dyck; le *Saint Thomas de Villeneuve faisant l'aumône* (à Séville), accusant l'influence de Velasquez; le *Miracle de San Diego ou la Cuisine des anges* (au Louvre); la *Scène de brigands et la Fuite en Égypte*, de la galerie Soult, à laquelle a aussi appartenu le tableau précédent. C'est, dit M. Charles Blanc, un mélange imprévu de toutes les manières que Murillo avait si profondément étudiées à Madrid, à l'Escorial, au Cierzo. Aucune originalité n'était encore saisissable dans cette fusion singulière où la gravité du Titien tempérait le fougueux éclat de Rubens, ou l'élégante souplesse de Van Dyck mitigeait la sauvagerie accentuée de l'Espagnolet. Ça et là, malgré le mélange, le pinceau de l'imitateur trahissait cependant chacun des maîtres qu'il avait tour à tour admirés.

Murillo s'était déjà acquis, deux ans après son retour à Séville, une assez grande notoriété pour épouser une femme de qualité, une *persona de conveniencia*, dit un de ses biographes espagnols, et pour marier sa sœur à un grand d'Espagne, don Vettia, ministre des affaires étrangères (1648). A cette occasion, il fit un court séjour à Madrid et fut reçu à la cour. Les tableaux qui appartiennent à la seconde période de sa vie sont ceux où il a répandu le coloris le plus brillant; désormais en possession d'un talent et d'une science immenses, d'une imagination souple et d'une main sûre, aussi habile à s'inspirent des mystères de la foi catholique que de l'observation la plus réaliste de la vie vulgaire, à donner une suavité inconnue à ses madones qu'à noyer dans une chaude lumière les guenilles des mendiants, son style se fixa, se dégagea des imitations et devint celui d'un maître. De 1650 à 1665, il peignit tous ses chefs-d'œuvre, le *Piafoso* (bouillottes), catalogué dans la galerie du Louvre sous le titre adouci de *Jeune mendiant*, et les admirables *Muchachos* de la pinacothèque de Munich. Pour ces jolis échantillons du genre picaresque, jeunes drôles mangeant au soleil des tranches de melon ou des grappes de raisin, jouant aux cartes ou se débarrassant d'insectes incommodes; pour la *Grand-mère épouillant son petit-enfant*, un chef-d'œuvre réaliste (pinacothèque de Munich), Murillo emploie celle de ses trois manières qu'on appelle la manière froide. Ses *Conceptions*, dont il a fait un grand nombre d'exemplaires toujours variés; les *Saints Léandre* et *Saint Isidore*, de la cathédrale de Séville; le célèbre *Saint Antoine de Padoue*, qu'on admire encore dans la même église; *Sainte Elisabeth de Hongrie*, de Sainte-Marie-la-Blanche, à Séville, sont dans sa manière chaude. Enfin, la *Cuisine des anges*, au Louvre, quoique ce tableau ait été maladroïtement retouché, est le meilleur spécimen de sa manière vaporeuse.

En 1667, il commença la décoration de la salle capitulaire de la cathédrale de Séville; de 1670 à 1674, il peignit pour l'hospice de la Charité et pour celui des Vénérables de grandes compositions religieuses dont nous parlons ci-après; de 1674 à 1680, il peignit pour le couvent des capucins vingt-trois tableaux qui ont disparu; emportés par les moines en Amérique, ils n'ont laissé aucune trace. D'autres couvents, ceux des augustins de Séville, des capucins de Cadix, furent aussi couverts de précieuses toiles du maître. Appelé à Cadix par les capucins, il y termina une *Sainte Famille*, un *Ecce Homo*, et il allait achever les *Fiançailles de sainte Catherine*, pour le maître-autel de la chapelle, lorsqu'une chute qu'il fit du haut d'un échafaudage lui coula la vie; rapporté mourant à Séville, il y expira peu de jours après.

Murillo est un de ces maîtres complets, dont la vie est entièrement d'accord avec l'œuvre; il avait une foi sincère et croyait réellement être inspiré par les symboliques personnages qu'il représentait dans ses tableaux. « Pourquoi n'acheves-tu pas ce Christ? » lui disait un jour un de ses amis. « J'attends qu'il vienne me parler, » répondit-il simplement. Il priait et même communiait avant de se mettre au travail. Mais cet éclectisme mystique était, suivant nous, plus propre à étouffer qu'à développer son immense talent et, pour échapper à la froide étroitesse monacale, il a fallu qu'il fût doublement bien doué. Absolument chaste, il ne peignit jamais une femme nue. On a remarqué pourtant que ses madones, si suaves et si gracieuses, à la bouche humide, aux yeux noyés de langueur, aux mains potelées, n'ont rien de divin; ce sont de jeunes mères d'une gravité douce et poétique; en revanche, ses Christ ont un caractère extra-humain. On en a conclu que, s'il voyait un Dieu dans le Christ, il ne voyait qu'une femme dans la Vierge; peut-être ne croyait-il pas à l'immaculée conception.

Tous ses ouvrages, dit la *Quarterly Review*, portent le cachet de l'Andalousie, joyeuse comme son soleil, et de Séville, la patrie de la Vénus andalouse et de Figaro. On dirait que les habitants de son paradis sont tous ses compatriotes; le type de la Vierge, type charmant, que, selon l'expression de Pope, « les juifs peuvent acheter et les infidèles adorer », y vit encore sous les traits de la jeune fille de Triana; ses apôtres et ses saints sont les parents de cette jeune fille; dans les chefs-d'œuvre dont il a décoré le couvent des Capucins, vous reconnaîtrez le moine qui vous sert de cicérone. Ses groupes de mendiants, pleins de vie, d'une vie farouche, ardente, toute méridionale, assiégés encore aujourd'hui les portes de toutes les églises des bords du Guadalquivir, où le voyageur les évite avec autant de soin qu'il en met à rechercher leurs portraits; le pinceau flateur de l'artiste les a rendus, comme Cervantes a fait de l'honnête Sancho, dignes de figurer dans les salons des duchesses. Tous ses sujets, si dramatiques, si pleins d'intérêt, Murillo les traite avec une habileté consommée dans l'emploi de ses matériaux et une puissance de coloris sans laquelle il n'y a pas, à proprement parler, de peinture. Son coloris fascine, tant il est harmonieux, et rend délicatement la beauté féminine et la grâce de l'enfance. Plein d'une douce gravité et s'inspirant de toutes les sympathies humaines, Murillo avait plus de la morbidité du Corrége que la plupart des Espagnols; cependant il n'a jamais vu le Corrége que par l'intermédiaire de Rocas... Les ombres sont plutôt une lumière affaiblie, une couleur dont l'éclat est éteint, que des incorporations noires, jetées par lui-même sur des tons clairs, mobiles, accidentelles, aériennes; on croirait qu'elles passent entre l'œil et l'objet. L'agencement de ses draperies est le purément espagnol. Murillo excella dans le portrait toutes les fois qu'il s'essaya dans ce genre; mais il vivait loin des cours, et c'était surtout des sujets religieux qu'on lui demandait.

Son œuvre est considérable; on voit les morceaux principaux. Les plus importants ont un article spécial dans le *Grand Dictionnaire*. A Séville, au couvent de la Merced: l'Enfant Jésus devant saint Augustin agenouillé, Saint Augustin écrivant; ces deux tableaux, dont le premier surtout est admirable, sont placés derrière le maître-autel; dans une chapelle est une *Conception*, sujet maintes fois traité par l'artiste; dans le couloir, la Vierge y est plus grande que nature; dans une salle spéciale, le salon du Murillo, ont été réunis dix-huit de ses tableaux: la Vierge à la serviette, ainsi nommée parce que Murillo, en souvenir sans doute de ses premiers essais, en fit l'esquisse sur une serviette; cette esquisse appartient aujourd'hui au duc de Montpensier; une *Piété*; deux *Madones*; un *Saint François soulévant le corps du Christ*; une *Conception*, qui ressemble beaucoup à celle du Louvre; *Saint Antoine de Padoue*; *Saint Thomas de Villeneuve faisant l'aumône*, un de ses grands chefs-d'œuvre; une *Adoration des bergers*, etc. A la cathédrale: huit compositions décorant la salle capitulaire et deux tableaux: *Saint Léandre* et *Saint Isidore*; dans la chapelle Saint-André, le célèbre *Saint Antoine de Padoue et le Boiteux du Christ*; à l'hôpital de la Charité: *Moses frappant le rocher*, grande composition de l'aspect le plus pittoresque et popularisée par la gravure; le *Miracle des pains et des poissons*, qui lui fait pendant et dont l'effet est aussi prodigieux; une *Annonciation*; *Saint Jean de Dieu portant un pauvre*. Un *Ecce Homo*, en buste, d'un relief et d'un coloris éclatant, si précieux qu'on ne le montre que sous verre, est conservé dans une collection particulière appartenant à un doyen de la cathédrale, avec un *Enfant Jésus endormi*, un *Portrait* de Murillo et quinze autres tableaux ou esquisses d'un maître si libéral. A Cadix, dans l'église des Capucins, les *Fiançailles de sainte Catherine*, une *Conception*, *Sainte Madeleine dans le désert*. Au musée de Madrid, quarante-cinq tableaux qui sont presque tous d'une valeur exceptionnelle: une *Annonciation*, une *Sainte Famille*, l'Enfant Jésus pasteur, *Saint Jean-Baptiste*, la Conversion de saint Paul, la Portioncule, le Martyre de

saint André, Rebecca et Eliezer, quatre tableaux retraçant l'Histoire de l'enfant prodige et appartenant autrefois à l'hôpital de la Charité de Séville, quatre *Conceptions* dont une est classée parmi les meilleures, *Noire-Dame apparaissant à saint Ildelfonse*, la Vierge au rosario. Au musée du Louvre: la plus célèbre des *Conceptions* de Murillo, moins par sa valeur réelle, car elle ne dépasse pas celles de Madrid et de Séville, que par le prix énorme qu'elle a coûté; une autre *Conception*; la *Madone et l'Enfant*; *Jésus sur la montagne des Oliviers*; le *Christ à la colonne*; le *Jeune mendiant*; la *Nativité de la Vierge*; le *Miracle de San Diego*. Au musée de Munich: *Saint François priant un paralysé*, et quatre petits mendiants dans le genre de celui du Louvre; plus, la *Grand-mère épouillant un petit garçon*, composition d'une expression et d'une réalité surprenantes. A Vienne, galerie Esterhazy: une *Vierge glorieuse* et une *Fuite en Égypte*. Au musée de Dresde: une *Madone assise*. A Londres (National Gallery): un *Saint Jean-Baptiste*, une *Sainte Famille*, un *Jeune mendiant*. Les galeries particulières, notamment celles d'Anderson, du collège de Dulwich, près de Londres (*Jeune paysanne espagnole*, deux tableaux de *Muchachos* se faisant pendant), de lord Elcho, du marquis de Hertford possèdent également d'excellentes toiles du maître, mais non des œuvres capitales.

Murillo avait eu un fils, Gaspard-Esteban, qui peignait avec un certain talent et qui fit quelques copies, regardées parfois comme des originaux, des tableaux de son père. Il voyagea par toute l'Europe, s'embarqua pour l'Amérique, puis pour les Indes, et y mourut en 1709.

MURILLO (don Juan Bravo-), homme politique espagnol. V. BRAVO-MURILLO.

MURIN, INE adj. (mu-rain, -ine — du lat. *mus*, souris). Mamm. Syn. de MURIDE.

— s. m. pl. Famille fossile de rongeurs.

MURIOSULFATE s. m. (mu-ri-o-sul-fa-te — de *muratique*, et de *sulfurique*). Chim. Sel produit par la dissolution de l'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muratique. Il On dit aujourd'hui CHLOROSULFATE.

MURIOSULFURIQUE adj. (mu-ri-o-sul-fu-rique — de *muriate*, et de *sulfurique*). Teint. Se dit d'une solution d'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muratique, qui sert pour la teinture écarlate. Il On dit aujourd'hui CHLOROSULFURIQUE.

MURIQUE, ÉE adj. (mu-ri-ké — du lat. *murex*, coque). Bot. Qui est garni de pointes courtes à base large.

— Moll. Se dit d'une espèce du genre fuséan.

MÜRIR v. n. ou intr. (mû-ri-r — rad. *mûr*). Devenir mûr, arriver à maturité: *Ces fruits mûrissent-ils? Apprenez à devenir vieux et évitez de ressembler à ces fruits que le temps pourrit sans les mûrir*. (A. Karr.)

Pour vous mûrir le bid, pour vous la sève errante Vient gonfler d'un doux suc la grappe transparente.

DELLUIS.
Les moissons pour mûrir ont besoin de rosée;
Pour vivre et pour sentir l'homme a besoin de plouze.

A. DE MUSSET.
— En parlant du vin. Perdre sa verdure: *L'amour est comme le vin, qui gagne à mûrir, et qui a besoin de quelques années de bouteille*. (A. Karr.)

— Fig. Acquérir de l'expérience, se former, atteindre son complet développement: *Se raison ne mûrit que par le temps* pour que les réputations mûrissent. (Volt.) *C'est par le cœur que les femmes mûrissent ou se gâtent*. (Lafontaine.) *Les idées mûrissent le fruit*. (A. Martin.) *Il y a des connaissances qui mûrissent vite*. (Balz.)

Tout mûrit par le temps et s'accroît par l'usage.

VOLTAIRE.
Les hommes, presque tous, ne savent pas vieillir, Et, comme certains fruits, pourrissent sans mûrir.

A. KARR.
Ma harpe fut souvent de larmes arrosée;
Mais les pleurs sont pour nous la cécité rosée;
Sous un ciel toujours pur le cœur ne mûrit pas.

LAMARTINE.
— Laisser mûrir une affaire, Lui laisser le temps de prendre une tournure qui puisse amener une solution favorable.

— Prov. Avec le temps et la patience les néfles mûrissent. Le temps et les soins mènent toutes choses à bien.

— v. a. ou tr. Rendre mûr: *Le soleil mûrit les moissons*. On ne doit jamais permettre qu'une plante nuisible vienne à mûrir ses semences dans les récoltes sacrées. (M. de Dombasle.) Notre soleil mûrit les vins de tous les climats. (Chateaub.) *Le soleil est bon quand il mûrit nos fruits, mauvais quand il brûle la récolte*. (L. Pinel.)

— Fig. Former, amener à son entier développement: *La réflexion mûrit la raison*. L'effort mûrit les hommes. (Pythagore.) *Il ne faut pas que les enfants s'appuient sur eux, qu'ils se fassent à l'âge de l'homme*. (Lafontaine.) *Il faut beaucoup de siècles pour mûrir les choses*. (Chateaub.) *Le maître mûrit l'homme avant le sillon*. (Alex. Dum.) *Les raisons les plus saines sont celles qu'ont mûries l'observation et la modération dans le travail*. (E. de Gir.)

Attends, bel étourdi, que les rides de l'âge Mûrissent ta raison, sillonnent ton visage.

VOLTAIRE.
Ah! ne vous hâtes pas de mûrir vos pensées;
Jouissez du matin, jouissez du printemps.

V. HUGO.
— Méd. *Mûrir un abcès*, Le faire percer; l'amener au point où il conviendrait de le percer: *Cet abcès mûrit l'abcès*. (Acad.) *Il mûrit un rhume*. En amener la résolution: *La chaleur mûrit les rhumes*.

— Agric. *Mûrir la terre*, La retourner, la labourer, pour exposer à l'action de l'air les parties profondes.

Se mûrir v. pr. Devenir mûr: *Les fruits se mûrissent au soleil*. *Notre atmosphère, rembrunie par les brouillards et les premiers froids, n'est plus éclairée que de pâles et obliques rayons de lumière; les derniers fruits se mûrissent*. (Virey.)

— Fig. Acquérir de l'expérience, un entier développement:

La raison se mûrit sous les rides de l'âge.

SAURIN.

MURIS (Jean de), musicographe et mathématicien français, désigné parfois sous le nom de *Jeau de Meurs* ou de *Mura*, qui vivait au XIV^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il était docteur de Sorbonne et chanoine de l'église de Paris. Muris a été longtemps regardé à tort comme l'inventeur des signes qui servent, dans la musique, à déterminer la valeur des notes au point de vue de la mesure; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il réunit et développa dans un ordre méthodique les procédés employés par les musiciens de son temps. Il vivait encore en 1345. L'ouvrage capital de Muris, intitulé *Speculum musicæ*, est divisé en sept parties qui traitent: 1^o de la musique en général, de l'invention de ses diverses parties; 2^o des intervalles; 3^o des proportions et du rapport numérique des intervalles; 4^o des consonances et des dissonances; 5^o des tétracordes de la musique des anciens, de la division du monochorde et de la doctrine de Boèce; 6^o des modes, de la tonalité antique, du système des hexacordes; 7^o de la musique figurée, du déchant et du système de mesure. Un abrégé de cet important ouvrage, qui se termine par une comparaison de la musique ancienne et de celle du XIV^e siècle, remarquable par la précision et la clarté, a été publié dans le tome III des *Scriptores ecclesiastici de musica* de Gerbert. On doit, en outre, à Jean de Muris: *Arithmetica speculativa libri duo* (Mayence, 1538, in-8°); *Arithmetica communis*, ex Boetii arithmetica excerpta (Vienne, 1515, in-4°), et plusieurs ouvrages restés manuscrits, entre autres: *Tractatus canonum minutionum philosophorum et vulgarium*; *De musica practica*; *Arts discantus*; *Tractatus de musica*, etc.

MURISENGO, bourg et comm. du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district de Casale, mandement de Montiglio, 2,222 hab.

MÛRISANT, ANTE adj. (mû-ri-san, -ante — rad. *mûrir*). Qui mûrit, qui est en voie de mûrir: *Il y en a qui aiment les fruits verts; il y en a qui aiment les fruits mûrissants; il y en a qui aiment les fruits tombés de l'espérance*. (A. Houssay.)
On voit sur vos coteaux la grappe mûrissante.

DELLUIS.
— Qui mûrit, qui produit la maturité: *Chateaur mûrissant*.

MURITH, religieux de Saint-Bernard, né à Saint-Branchier (Vallais) en 1742, mort, en 1818. Porte par goût vers l'étude des sciences naturelles et des antiquités, il fonda un cabinet de minéralogie à l'hospice Saint-Bernard et accrût beaucoup son cabinet d'antiquités. Après avoir été pendant quelque temps curé à Lyddes, il devint prévôt à Martigny, où il termina sa vie. Murith était membre correspondant de l'Académie celtique de Paris. On a de lui des *Lettres* insérées dans les *Mémoires* de cette Société savante et le *Guide du botaniste qui voyage dans le Valais* (Lausanne, 1810, in-4°).

MURITY s. m. (mu-ri-ti). Bot. Plante textile du Brésil.

MURIZ (Iac), lac de l'Allemagne du Nord, dans le Mecklenbourg-Schwerin, au S.-E., près de la frontière d'Autriche, Mecklenbourg-Strelitz, il a 23 kilom. de N. au S., sur 13 kilom. de l'E. à l'O.; 12,110 kilom. de superficie. Peu profond, bords marécageux.

MURIUM s. m. (mu-ri-om). Chim. Nom donné au radical présumé de l'acide muratique, avant qu'on eût reconnu la véritable nature de ce corps.

MURLEAU s. m. (mur-lo). Vitic. Raisin noir velouté.

MURLO, bourg et commune du royaume d'Italie, province et district de Sienna, mandement de Montalcino; 2,572 hab.

MURMELIUS (Jean), poète et humaniste flamand, né à Ruremonde, mort à Beveren en 1517. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière des armes, il revint à l'étude, prit le diplôme de maître ès arts à Cologne et s'adonna à l'enseignement; fut, de 1500 à 1511, correcteur d'une école fondée à Munster par Timann, puis devint directeur d'une école de Saint-Léger; fonda un établissement d'éducation à Alkmaar (1514), et alla

occuper, en 1516, une chaire de littérature à Deventer. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Verificatio artis rudimenta* (Munster, sans date, in-4°); *Didascalit libri II* (Deventer, in-4°); *De disciplinarum officiis* (in-4°); *Elegiarum moralium libri IV* (Munster, 1508); *Pappa purorum seu adagia ac sententia latino-germanica* (Cologne, 1548); *Euchiridion nominarum* (Nimegue, 1553, in-8°), etc. On lui doit un certain nombre d'éditions avec notes.

MURMIDIE s. f. (mur-mi-di). Entom. Genre de coléoptères.

MURMURANT, ANTE adj. (mur-mu-ran, an-te — rad. *murmure*). Qui murmure; qui fait entendre des bruits semblables à un murmure : *Lorsqu'il vit le soleil joyeux à l'horizon, la solitude à droite et à gauche, la ville murmure derrière lui, si assis sur le talus de la route.* (Alex. Dum.) *Le flot murmure se retire du rivage qu'il a baisé.* (Lamart.)

Le mur murant Paris rend Paris murmurent.

[murmure]
Oh! les vents sont bien doux dans nos prés mur-
Et les meules de foin ont des odeurs divines.

A. BARRIER.
De ce buisson voisin qui clôt ton ermitage,
La murmurante abeille, en moissonnant la fleur,
T'invie au doux repos avec un bruit fatout.

TISSOT.
MURMURATEUR, TRICE adj. (mur-mu-ra-teur, tri-ce — rad. *murmure*). Qui murmure habituellement, qui fait entendre souvent des plaintes :
Ce peuple, dont un voile obscurcissait les yeux,
Murmure, volage, amateur des faux dieux...
L. RACINE.

— Substantif. Personne qui murmure, qui se plaint : *Dieu commande à tout le monde de se séparer de ces MURMURATEURS.* (Royaumont.)

MURMURATION s. f. (mur-mu-ra-si-on — rad. *murmure*). Action de murmurer, murmure. *« Vieux mots. »*

MURMURE s. m. (mur-mu-re — lat. *murmur*, le même que le grec *murmuron*, l'allemand *murmeln*, le lithuanien *murmans* et le sanscrit *marmaras*). Tous ces mots sont des formes redoublées de la racine sanscrite *mar*, retentir, résonner, murmurer, formes qui sont de véritables onomatopées). Bruit sourd et confus produit par plusieurs personnes qui parlent en même temps ou qui font entendre des sons inarticulés : *Un MURMURE de voix.* *Un MURMURE confus.*

Dans tous les rangs circule un sourd et long mur-

DEMIÈRE.
... Les chefs, soutiens de la couronne,
Descendant de leur trône et lui prouvant leur foi,
D'un murmure d'amour environnent leur roi.

DEMIÈRE.
— Action de murmurer, de se plaindre; bruit et plaintes que font entendre des personnes mécontentes : *Les MURMURES du peuple.* *De sourds MURMURES précèdent les révolutions.* *Le MURMURE est une disposition à la sédition.* (Boss.) *Le MURMURE est ordinairement une ingratitude mal déguisée.* (La Rochefoucauld.)

Un âne, pour le moins, instruit par la nature,
A l'instinct qui le guide obéit sans murmure.

BOILEAU.
— Par anal. Grogement sourd et prolongé d'un animal : *La marmotte à la voix et le MURMURE d'un petit chien, lorsqu'elle joue ou quand on la caresse.* (Bail.) *Bruit sourd et prolongé : Le MURMURE du vent et des flets.* *Appuyé contre le tronç d'un ormeau, j'écoutais en silence le MURMURE des eaux.* (Chateaub.)

Le murmure des eaux invite à sommeiller.

RACINE.
Comme un enfant bercé par un chant monotone,
Mon âme s'assoupit au murmure des eaux.

LAMARTINE.
Les voilà, ces sapins à la sombre verdure,
Cette gorge profonde aux nonchalants détours,
Ces sauvages amis, dont l'antique murmure
A bercé mes beaux jours.

A. DE MUSSET.
— Fig. Mouvement d'une passion qui se révolte, d'un sentiment contrarié : *Les MURMURES de l'orgueil humilié.*

Du sang qui se révolte est-ce quelque murmure ?

RACINE.
— Méd. *Murmure respiratoire*, Bruit léger que l'on entend en appliquant l'oreille sur la poitrine, quand le poumon et les plèvres sont dans un état sain.

— Ornith. Nom donné quelquefois au colibri.

MURMURÉ, ÉE (mur-mu-ré) part. passé du v. *Murmurer*. Prononcé en murmurant : *Des plaines MURMURÉES soudement.*

MURMURER v. n. ou intr. (mur-mu-ré — rad. *murmure*). Faire entendre des murmures, un bruit de voix sourd et prolongé, particulièrement des plaintes articulées à voix basse : *Une foule qui MURMURE.* *Prends courage, ne MURMURE point contre la destinée.* (Chateaub.)

Tu murmures, vieillard. Vois ces jeunes mourir,
La Fontaine.

Laissons murmurer le vulgaire
Le plaisir est toujours permis.

PARNY.

— Témoigner sa désapprobation : *On MURMURE par la ville sur sa conduite.*

Du rouge qu'on vous voit, on s'étonne, on murmure.

BOILEAU.
— Par anal. Faire entendre un bruit sourd et prolongé : *Dargo écoute le vent qui MURMURE tristement dans la feuillage.* (Chateaub.)

Un jeune rossignol chante au fond de mon cœur,
J'entends sous les roseaux murmurer des génies.

A. DE MUSSET.
Tantôt l'onde, broutilant l'airène,
Murmure et frémit de courroux,
Se roulant dessus les cailloux
Quelle rapporte et qu'elle entraîne.

RÉGNIER.
— v. a. ou tr. Prononcer, faire entendre en murmurant : *Que MURMURE-t-il là ? Il ne suffit pas à une philosophie de MURMURER extérieurement une formule d'idéalisme pour appartenir vraiment au royaume de l'esprit.* (E. Quinlet.)

L'enchantement sourdement murmure ses blasphèmes.

BAOUR-LORMIAN.
... Oui, l'Anio murmure encore
Le doux nom de Cynthie aux rochers de Tibur.

LAMARTINE.
« Prononcer d'une voix faible et presque inintelligible : *« Sa bouche MURMURAIT un nom que l'on ne pouvait distinguer. »* (Scribe.)

Aucun fil ne liait les mots qu'il murmurait.

LAMARTINE.
— Manifester par un murmure :
L'insecte en bourdonnant murmure son plaisir.

SAINT-LAMBERT.
Désirs, présentiments, rêves de la pensée,
Comme une voix d'en haut, vous murmurez tout bas
Des oracles d'espoir que vous n'achevez pas.

PARNY.
Se murmurer v. pr. Être murmuré, être dit à voix basse : *Cette nouvelle se MURMURAIT à voix basse.* (Acad.)

MURNER (Thomas), poète, théologien et publiciste allemand, né à Strasbourg en 1475, mort vers 1537. Lorsqu'il eut terminé ses études à l'école des cordeliers de Strasbourg, il entra dans l'ordre des franciscains, puis vint à Paris, où il fut reçu maître ès arts, à Tribourg, Cologne, Rostock, Prague, Vienne et Cracovie. Dans cette dernière ville, il enseigna la logique d'après un système nouveau, qui eut un succès énorme et qui consistait à transformer la leçon sèche et pédante en un jeu. Pour cela, Murner se servait de cartes, dont chacune contenait une question et qu'on tirait au hasard. Le plus habile répondait. Il paraît avoir appliqué le même système à l'étude du droit romain et des Institutes. La science de Murner n'était pas profonde; mais c'était un homme très-pratique, qui s'appliquait surtout à entraîner les esprits par des moyens extérieurs, par une assurance extraordinaire dans l'exposition et surtout par des gestes et des violences de langage qui exerçaient de l'influence sur le vulgaire.

En 1506, l'empereur Maximilien le couronna poète à la diète de Worms. C'est à cette suite que commencent ses pérégrinations continuelles, auxquelles le force son caractère violent et emporté. De 1506 à 1519, il attaqua surtout les vices de l'époque et lança des satires terribles contre les moines, contre le clergé séculier et contre tous les pouvoirs établis. A peine rentré à Strasbourg, en 1506, il se rendit insupportable à tous ses anciens protecteurs et dut s'enfuir à Francfort, où il se mit à prêcher en prenant pour texte un poème de lui : *la Conjuraison des fous*. En chaire, il avait plutôt l'air d'un comédien que d'un prêtre, et il employait les expressions les plus vulgaires et les plus grotesques. Dans la querelle qui s'éleva entre les franciscains et les dominicains sur la conception de Marie, il souleva le peuple contre ces derniers et fut banni de la ville. Depuis lors, il erra d'un endroit à l'autre, prêchant et donnant des leçons. Il se rendit successivement à Berne (1508), à Fribourg (1511), puis à Trèves; il se fit chasser de partout et essaya de se fixer à Bologne, en Italie, où il ne fut pas plus heureux. Murner alla faire alors des cours de droit à Bâle, puis à Strasbourg (1519), où il publia une traduction de l'ouvrage de Luther : *Sur la captivité de Babel* (1520). Cette même année, on le vit opérer une suite volte-face. Jusqu'à cette époque, il avait poursuivi les mêmes tendances que Luther; mais, lorsqu'il se vit dépassé par le grand réformateur, il se retourna subitement contre lui et attaqua avec sa verve insolente les idées nouvelles. Ses concitoyens étant favorables à la Réforme, il dut s'enfuir en Angleterre, où il traduisit quelques ouvrages du roi contre Luther; mais il revint peu après, et, comme les imprimeurs refusaient de lui prêter leurs presses, il établit une imprimerie chez lui, d'où il lança bientôt des opuscules tellement vulgaires qu'il fut de nouveau expulsé et se réfugia à Lucerne, en Argovie; mais il écrivit des pamphlets tellement grossiers contre les cantons protestants de Berne et de Zurich que ces derniers obtinrent, en 1520, son éloignement. Des lors, on le perd complètement de vue et

on sait seulement qu'il mourut avant l'an 1537.

Murner était un homme d'un tempérament fougueux et de peu de conviction. Ne connaissant ni mesure, ni convenance, il attaqua ses adversaires avec une verve inépuisable et une ironie mordante, qui s'épanchaient en injures de toutes sortes. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Invectiva contra astrologos* (Strasbourg, 1499, in-4°); *Nova Germania* (1502); *Logica memorativa* (Strasbourg, 1509, in-4°), où il indique le moyen de faire servir les jeux de cartes à l'enseignement des sciences; *Arma patientia contra omnes aulicos adversarios* (1511); *Ludus studentium Friburgensis* (Francfort, 1511); *Des avantages et des peines de l'état de mariage* (in-4°); *L'Exorcisme des fous* (Strasbourg, 1512, in-4°), poème didactique et satirique, imité de la *Nef des fous* de Sébastien Brant, mais conçu dans un esprit tout différent. Chez Murner, la violence du langage, l'invective grossière remplacent la noble indignation de son modèle; la *Corporation des fripons* (1512, in-4°), satire mordante des vices de l'époque; *Voyage dévot aux bains* (1514, in-4°), allégorie de mauvais goût; le *Moulin de Foliecourt* (Strasbourg, 1515, in-4°); *Charitativum institutum juris* (Strasbourg, 1515, in-4°), livre rare et curieux; la *Prairie des paillasses* (Bâle, 1519, in-8°), satire contre les débauchés; *Exhortation fraternelle et chrétienne adressée au savant docteur Luther* (1520, in-4°); *Des doctrines et des prédications du docteur Luther* (1520, in-4°); *De la papauté, contre Luther* (Strasbourg, 1520, in-4°); *Adresse à la noblesse allemande* (1520, in-4°); *Ce grand fou de Luther* (1522, in-4°), satire spirituelle qui, encore aujourd'hui, passe pour un des monuments les plus importants de la poésie et de la langue allemande; *Nouveau chant sur la décadence de la foi chrétienne* (in-4°); *Dispute sur l'unité en la foi chrétienne* (Lucerne, 1527, in-4°); *Almanach des hérétiques luthériens, pilliers d'églises* (1527, in-fol.); *Attentat antichrétien des autorités de Berne contre les saintes Ecritures* (Lucerne, 1528, in-4°), etc. C'est Murner qui, le premier, a traduit en allemand l'*Énéide* de Virgile (Strasbourg, 1515, in-fol.).

MURO, bourg de France (Corse), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. de Calvi; 1,272 hab. Mines de fer; forges et clouterie.

MURO, ville d'Espagne, province des Baïéres, dans l'île de Majorque, à 30 kilom. N.-E. de Palma; 4,900 hab. Poterie.

MURO-LECESE, bourg et commune du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district de Gallipoli, mandement de Maglie; 2,090 hab.

MURO-LUCANO, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district et à 36 kilom. S.-O. de Melfi, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 3,388 hab. Évêché. Jeanne de Naples y fut étouffée en 1382.

MUROS, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), arrond. et à 18 kilom. d'Issoudun; 749 hab. Près de ce village et dans la situation la plus pittoresque s'élevait autrefois une célèbre demeure féodale, aujourd'hui en ruine. Pour se faire une idée de ce que fut cet édifice, il faut se représenter, parmi des montagnes de 1,000 à 1,500 mètres d'élévation et séparées par de profondes déchirures, un énorme mamelon granitique, escarpé dans tous les sens, jadis couvert d'une forêt de chênes et aujourd'hui cultivé; au sommet du cône, une agglomération pyramidale de prismes basaltiques de 25 mètres de hauteur environ et, sur leur plate-forme, le château, monument cyclopeen. Ce manoir fut bâti par Pierre Celyroy, architecte de Guillaume de Muros, seigneur du lieu vers la fin du xve siècle, puis reconstruit ou du moins agrandi par Joachim d'Estaing, sous le règne de Louis XIV. Il ne reste aujourd'hui de ce château, autrefois formidable, que la moitié d'une tour, ayant encore 20 à 25 mètres d'élévation, et quelques murs, notamment celui de la façade, où l'on peut voir, dans les embrasures et sur les cintres de deux fenêtres, des fragments de fresques. Cette demeure féodale fut détruite à l'époque de la Révolution.

MURON s. m. (mu-ron — rad. *mûre*). Bot. Nom vulgaire des fruits d'une espèce de framboisier : *Il remonait les chemins creux où jadis il fuyait la colère de son père pour venir y manger des nois, y gôber des MUROS.* (Balz.)

MUROS (EXTRA) loc. adv. (èk-s-tra mu-ross — mots lat. qui signif. hors des murs). Hors de la ville : *Allez habiter EXTRA MUROS.* *Établissement situé EXTRA MUROS.*

— Adjectif. Qui est hors de la ville : *Quartier EXTRA MUROS.*

MUROS (INTRA) loc. adv. (ain-tra-mu-ross — mots lat. qui signif. dans l'intérieur des murs). A l'intérieur de la ville : *Habiter INTRA MUROS.*

— Adjectif. Qui est dans l'enceinte de la ville : *Quartier INTRA MUROS.*

MUROS, ville d'Espagne, province et à 79 kilom. S.-O. de La Corogne, sur la route occidentale de la petite baie de son nom formée par l'Atlantique, chef-lieu de juridiction civile; 8,200 hab. Petit port de commerce dé-

fendu par un fort. Pêche abondante; commerce de cabotage.

MURPHY (Arthur), littérateur et poète dramatique anglais, né à Cloonquin, comté de Roscommon, en 1727, mort en 1805. En sortant du collège, il entra dans une maison de banque tenue à Cork par son oncle (1741), se rendit dix ans plus tard à Londres, où il chercha dans la littérature une occupation plus conforme à ses goûts, et commença à se faire connaître en publiant une revue hebdomadaire, *The Gray's Inn*, qui parut de 1752 à 1754. Forcé par faute d'argent de suspendre cette publication, il se fit acteur sur le conseil du fameux comédien Foote, mais obtint peu de succès et renonça au bout d'un an à la carrière dramatique. Il étudia alors le droit, rédigea un journal politique, le *Test*, fondé en 1757 pour soutenir l'administration de Fox, et commença vers la même époque à écrire pour le théâtre un certain nombre de pièces, imitées de Voltaire, de Crébillon et de Du Ruloy, et dont l'intrigue est, en général, bien nouée. Nous citerons, entre autres : *L'Apprenti* (1756); *le Tapisier* (1758); *Azulina, Zénobie, Connaissez-vous vous-même, l'École des tuteurs, Tout le monde a tort, les Bourgeois, la Vieille fille, le Mariage clandestin, L'île déserte*, etc. En 1762, Murphy se fit recevoir avocat et commença à plaider. Vers la même époque, il rédigea *l'Auditor*, journal destiné à défendre la politique de lord Bute. En 1763, il s'établit comme homme de loi dans le district de Norfolk, et persévéra dans cette carrière jusqu'en 1787. Il obtint peu après une place de commissaire des faillites, reçut une pension de 300 livres et se signala par la haine que lui inspira la Révolution française. Outre ses pièces de théâtre, on a de lui : les *Abeilles*, poème en quatre chants; la *Vie de Corrick* (1805); *Arminius* (1798); des traductions du *Belaire* de Marmontel, de Tacite, de Saluste, etc. Il publia une édition complète de ses Œuvres (1766, 7 vol. in-8°).

MURPHY (Jean-Cavon), architecte et voyageur irlandais, mort en 1816. Il voyagea, à l'époque de la Révolution, en Espagne et en Portugal, et donna, le premier, des notions exactes sur les monuments gothiques de ces deux pays, presque entièrement inconnus avant lui. On lui doit : *Voyage en Portugal* (Londres, 1795, in-4°), traduit en français par Lallemand (1797, 2 vol. in-8°), avec figures; *Vue générale de l'état de Portugal* (Londres, 1797, in-8°); les *Antiquités arabes de l'Espagne* (Londres, 1813-1815, in-fol.), avec 97 planches; *Histoire de l'empire mahométan en Espagne, contenant une histoire générale des Arabes jusqu'à leur expulsion* (Londres, 1816), etc.

MURPHY (Patrick), physicien et météorologiste anglais, mort à Londres en 1847. Il essaya de donner une base scientifique aux prétentions de ceux qui veulent prédire pour toute l'année la température de chaque jour, et publia des almanachs qui obtinrent un grand succès dans le peuple à partir de 1833, parce que, à cette époque, ses prétendues prédictions avaient été par hasard confirmées pendant neuf jours par l'état de l'atmosphère.

Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur la nature et les causes des miasmes* (Londres, 1825); *l'Anatomie des saisons* (1834); *la Météorologie considérée dans ses rapports avec l'astronomie* (1836, in-8°); *l'Almanach des saisons d'après des principes scientifiques*, qu'il publia de 1833 à 1848; *Observations sur les lois et les dispositions cosmiques de la nature dans le système solaire* (1843, in-12).

MURPHY (Robert), mathématicien anglais, né à Mallow (Irlande) en 1806, mort à Londres en 1843. Il était fils d'un pauvre cordonnier; ses dispositions extraordinaires lui firent obtenir une bourse à l'université de Cambridge en 1825. Quatre ans plus tard, il fut nommé agrégé du collège de Caius; mais sa conduite désordonnée lui fit perdre sa chaire (1834). Par la suite, il se rendit à Londres, où il devint examinateur des sciences à l'université (1838), et mourut à trente-sept ans dans un état voisin de la misère. Indépendamment de mémoires insérés dans les *Philosophical transactions* de Cambridge et de Londres, on a de lui : *Elementary principles of the theory of electricity* (Cambridge, 1833); *A treatise on The theory of the algebraical equations* (Londres, 1839).

MURR (Christophe-Théophile), érudit allemand, né à Nuremberg en 1733, mort dans cette ville en 1811. Il visita successivement l'Angleterre, l'Italie, la Hollande, la France, l'Allemagne, compulsa les bibliothèques et les archives de ces divers pays, se forma ainsi par ses immenses lectures un fonds inépuisable d'observations curieuses, apprit la plupart des langues de l'Europe et de l'Orient et embrassa dans ses écrits l'universalité des sciences humaines. A partir de 1770, il se fixa définitivement dans sa ville natale, où il remplit les fonctions de directeur des douanes. Cet éminent érudit entra en correspondance avec les savants les plus distingués de son temps. Il devint membre des Académies de Berlin, de Göttingue, de Munich, de Cassel, membre correspondant de l'Institut de France, etc. On compte de cet auteur quarante-vingt-deux ouvrages, dont cinq en français, trente en latin et le reste en allemand. Nous citerons, parmi les plus importants : *Essai sur l'histoire des tragiques grecs* (Nuremberg, 1760, in-8°); *Notices sur divers savants*

actuellement vivants en Angleterre et en Italie (Nuremberg, 1770); *Bibliothèque de peinture de sculpture et de gravure* (Francfort, 1770, 6 vol. in-8); *Journal pour l'histoire de l'art et pour la littérature* (Nuremberg, 1775-1789, 17 parties in-8); *Monuments antiques d'Herculanum* (Augsbourg, 1777-1782, 6 vol. in-fol.); *Memorabilia bibliothecarum Norimbergensis et universitatis Altorfinæ* (1786-1791, 3 vol. in-8); *Histoire des jésuites en Portugal sous l'administration du marquis de Pombal* (Nuremberg, 1787-1789, 2 vol. in-8); *Documents pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans* (Nuremberg, 1790); *Sur la véritable origine des rose-croix et des francs-maçons* (1803, in-8); *Documents pour servir à l'histoire des plus anciennes gravures* (Augsbourg, 1804); *Bibliothèque glyptographique* (Dresde, 1804); *Notices littéraires sur les prétendus faiseurs d'or* (Leipzig, 1805, in-8); *Essai d'une histoire des juifs en Chine* (Halle, 1807), etc.

MURRAY (COMTE DE), division administrative de l'Ecosse. V. ELGIN.

MURRAY (la), un des plus grands fleuves de l'Australie. Il prend sa source dans la partie méridionale de la Nouvelle-Galles du Sud, au versant occidental des Alpes australiennes, coule à l'O., reçoit le Darling et plusieurs autres affluents moins importants, tourne au S. et se jette dans l'Océan, à la baie d'Encouver, près de la petite ville de Wellington, après un cours d'environ 500 kilom.

MURRAY (golfe de), vaste échancre formée par la mer du Nord, sur la côte N.-E. de l'Ecosse, entre les comtés d'Aberdeen, du Banff, d'Elgin, de Nairn et d'Inverness; il s'enfonce de 120 kilom. dans les terres et présente une largeur de 96 kilom. à son entrée. Il forme le petit golfe de Cromarty et communique par le lac Ness et le canal Calédonien avec le golfe Linthe, sur la côte occidentale de l'Ecosse.

MURRAY (Iles) [Océanie], groupe d'îles de la Mélanésie, dans le détroit de Torres, entre la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Guinée; par 9° 50' de latit. S., et 141° 30' de longit. E.

MURRAY (Jacques, comte DE), régent d'Ecosse, fils naturel de Jacques V, né vers 1531, assassiné en 1569. Il fut le plus cruel ennemi de Marie Stuart, sa sœur consanguine, et fit tous ses efforts pour la perdre. Il devint l'agent d'Edouard VI et plus tard d'Elisabeth, le chef du parti protestant en Ecosse, l'appui des mécontents. Quand Marie eut épousé le comte de Bothwell, Murray la réduisit à fuir en Angleterre et se fit nommer régent du royaume (1567). Pendant la captivité de cette reine aussi coupable qu'infortunée, il dénonça à Elisabeth le duc de Norfolk, qui avait formé le projet de délivrer Marie et qui fut envoyé à l'échafaud. Norfolk fut bientôt vengé. En 1569, Murray fut tué d'un coup d'arquebuse, dans une rue de Linlithgow, par un gentilhomme qui avait outragé. « Pour les amis de Marie Stuart, dit M. Mignet, Murray avait été un sujet ingrat, un frère inhumain, un rebelle odieux; pour les rois, un adversaire triomphant de l'autorité légitime. En lui succombait le chef habile du protestantisme écossais, le conducteur résolu du gouvernement du jeune roi, l'allié utile d'Elisabeth. Il avait de fortes qualités, le cœur vaillant, l'esprit haut et ferme, le caractère énergique, les mœurs honnêtes et rigides; et cependant il avait été quelquefois violent, souvent fourbe et tour à tour altier ou humble, selon les besoins de sa cause et les intérêts de sa grandeur. Il avait agi en secret et en ambitieux. Pour soutenir sa croyance, il s'était rendu maître de l'Etat. Dans l'exercice du pouvoir suprême, il avait déployé la vigilance la plus soutenue, fait observer la règle la plus inflexible, et le peuple, qui voyait sous son administration s'introduire dans le royaume une justice sûre et un ordre inconnu, lui décerna et lui conserva le titre de *Bon régent*. L'intérêt de la religion l'avait emporté chez lui sur le sentiment de la nationalité, et, dans ses rapports avec Elisabeth, il s'était montré plus protestant qu'Ecossais. Formé dans les troubles, il s'était accoutumé aux violences. Il avait adhéré au meurtre de Rizzio, et l'instigateur contre Darnley ne l'avait pas trouvé sévère envers tous ceux qui y avaient trempé. Auteur de la guerre civile, il finit par en être victime; complice du premier meurtre et en ayant toléré un second, il périt victime d'un assassinat. Les procédés par lesquels on s'éleva sont bien souvent ceux par lesquels on tombe. »

MURRAY (Jacques), théologien protestant écossais, né à Dundee en 1702, mort à Londres en 1758. Il fut pendant quelque temps prédicateur d'une congrégation à Westminster, se fit remarquer par l'exaltation de ses idées et passa les dernières années de sa vie dans la maison du duc d'Arhol. On a de lui *Altheia ou Système de vérités morales* (2 vol. in-12).

MURRAY (Jean-André), médecin suédois, né à Stockholm en 1740, mort en 1791. Reçu docteur à Göttingue en 1763, il devint, en 1764, professeur extraordinaire, puis professeur ordinaire de médecine (1769), inspecteur du jardin de botanique de l'université, et par la suite conseiller intime. Les ouvrages de Murray sont nombreux; les plus importants sont : *Enumeratio vocabulorum quorundam,*

quibus antiqui linguae latinae auctores in re herbaria uti sunt (Ulm, 1756, in-4°); *Historia variorum in Suecia* (Göttingue, 1767, in-8°); *De hydrophobia obsequio morsu praesto* (Bale, 1768, in-4°); *De puris obsequio progressa inflammatione origine* (Göttingue, 1766, in-4°); *De cognatione inter arthritidem et calculum* (Göttingue, 1767, in-4°); *De vermibus in lepra obvis* (Göttingue, 1769, in-8°); *Bibliothèque de médecine pratique* (Göttingue, 1774, 3 vol. in-8°); *Apparatus medicamentum tam simplicium quam preparatorum et compositorum in praefixo adjumento consideratus* (Göttingue, 1776-1792, 6 vol. in-8°); *Programma de phthisi pituitosa* (Göttingue, 1776); *De ascaride lumbricoide* (Göttingue, 1779); *De limitanda laude librorum medicorum practicoorum uti populari destinatum* (Göttingue, 1779); *Opuscula* (Göttingue, 1786, 2 vol. in-8°).

MURRAY (Adolphe), médecin et anatomiste suédois, frère du précédent, né à Stockholm en 1750, mort à Upsal en 1803. Il fut reçu docteur à l'université de sa ville natale et devint successivement professeur d'anatomie, professeur d'anatomie et de chirurgie à l'université d'Upsal (1774), enfin premier médecin du roi. Il était membre de plusieurs sociétés savantes. Parmi ses ouvrages, qui sont estimés, nous citerons : *Observationes circa infundibulum cerebri, osium capitis in factu structuram alienam partemque nervi intercostalis cervicalis* (Upsal, 1772, in-4°); *De fascicula lata* (Upsal, 1777, in-4°); *Nonnulla circa methodum luis venereae curandae medicamenta* (Upsal, 1777, in-4°); *De paracensis cystitis urinariae* (Upsal, 1778); *De dentium et pilorum in ovario generatione* (Upsal, 1789); *De osteostomatite* (Upsal, 1780); *In aenigmatibus morbos observationes* (Upsal, 1782); *De tumore salivariis* (Upsal, 1785).

MURRAY (Lindley), littérateur américain, né à Swetara, près de Lancaster, en 1745, mort en 1826. Il était l'aîné de douze enfants d'un commerçant quaker. Avocat à vingt et un ans, il suivit avec succès la carrière du barreau, se retira à Long-Island lors de l'insurrection des colonies, acquit dans le commerce une belle fortune, puis passa en Angleterre et s'établit près d'York, à Holdgate, où il passa le reste de sa vie. Il a publié un certain nombre d'ouvrages qui, pour la plupart, ont été adoptés dans les écoles élémentaires de l'Angleterre. Nous citerons, entre autres : *le Pouvoir de la religion sur l'esprit* (York, 1787, in-12), trad. en français et souvent réimprimé (1800); *Grammaire anglaise* (Londres, 1795), qui a eu près de cent éditions; *les Exercices et la Clef des exercices* (1797); *le Lecteur français* (1802), recueil de pièces en prose et en vers; *Introduction au lecteur français* (1807); *le Devoir et les avantages de lire les Ecritures* (Londres, 1817).

MURRAY (William-Vans), homme politique et diplomate américain, né dans le Maryland en 1761, mort en 1803. Après avoir étudié pendant trois ans le droit en Angleterre et visité la Hollande, il retourna aux Etats-Unis, exerça la profession d'avocat, puis entra en 1791 au congrès, où il siégea jusqu'en 1797 et se fit remarquer par son éloquence. Washington, qui avait apprécié son mérite et sa capacité, le nomma ministre des Etats-Unis près la République batave. En 1800, Murray passa à Paris pour y négocier un traité de paix, déploya dans cette circonstance de véritables talents diplomatiques et retourna en Amérique en 1801. On a de lui des *Lettres* regardées par les Américains comme des modèles du style épistolaire.

MURRAY (John), médecin et chimiste écossais, mort à Edimbourg en 1820. Il professa dans cette ville avec distinction la physique, la chimie, la médecine et la pharmacie et joignit à un savoir solide la clarté et l'éloquence du langage. Ses principaux ouvrages sont : *Eléments de chimie* (1801, 2 vol. in-8°); *Eléments de matière médicale et de pharmacie* (1804, 2 vol. in-4°); *Système de chimie* (1806, 4 vol. in-8°); *Système de matière médicale et de pharmacie* (1810, 2 vol. in-8°); *Examen comparatif des systèmes géologiques fondés sur le feu et sur l'eau*, trad. en français par A. Basset (Paris, 1815, in-8°); *Manuel de l'électricité atmosphérique*, trad. en français par A. Riffault (Paris, 1831); *Mémoire sur la conchyliologie*, trad. en français par Levellé (1799), etc.

MURRAY (Charles), juriconsulte et philanthrope anglais, né à Wells (Norfolk) en 1768, mort en 1847. Il exerça la profession d'avocat à Londres et se signala bientôt par le zèle qu'il mit à fonder et à propager des institutions de bienfaisance. C'est ainsi qu'il contribua puissamment à établir l'Institution des Révérés, pour soigner gratuitement les pauvres atteints de fièvres chroniques; la Société de secours pour les étrangers malheureux, une Société pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des avocats de Londres, etc., et qu'il fut un des plus ardens propagateurs de la vaccine. Il devint, en 1834, le conseiller judiciaire du comte d'Egremont et alla terminer ses jours à Tillington.

MURRAY (sir George), général et écrivain militaire anglais, né dans le comté de Perth (Ecosse) en 1772, mort à Londres en 1846. Il entra fort jeune au service, prit part à la campagne de Flandre (1794), à l'expédition de Quiberon (1795), à la campagne du Helder où il fut blessé (1799), à celle de Gibraltar

(1800), à celle d'Egypte et obtint alors le grade d'adjudant général. Commandant des *horse guards* en 1804, chef d'état-major de l'armée de John Moore en 1807, quartier-maître général de Wellington en Portugal et en Espagne, il prit part à tous les événements de la Péninsule jusqu'en 1812, époque où il fut promu lieutenant-général. Il devint ensuite adjudant général en Irlande, gouverneur général du Canada, lieutenant-général (1818), gouverneur du château d'Edimbourg (1819), directeur du collège militaire de Woolwich (1819), fut élu membre du Parlement et entra dans le ministère en qualité de grand maître d'artillerie et de commandant général des forces armées d'Angleterre. En 1828, Murray prit le portefeuille des colonies dans le cabinet présidé par Wellington et se retira du pouvoir avec tout le ministère tory en 1830. Depuis cette époque, il fit encore, à deux reprises, partie du ministère (1834 et 1841) en qualité de grand maître d'artillerie, reçut la dignité de maréchal (1841) et prit, en 1843, le commandement en chef de l'artillerie de la garde et du corps des ingénieurs royaux. On lui doit la publication des *Dépêches militaires du duc de Marlborough* (Londres, 1845-1846, 5 vol. in-8°).

MURRAY (Alexandre), linguiste anglais, né à Dunkitterick (Ecosse) en 1775, mort à Edimbourg en 1813. Il commença par garder des troupeaux, reçut, dans une école de village, les premières notions de l'instruction, parvint à acheter quelques livres et, grâce à l'ardeur qu'il mit à s'instruire lui-même, il fut bientôt en état de donner des leçons. A la même époque, sans autre secours qu'un dictionnaire et une grammaire, il se mit à apprendre successivement le latin, le grec, l'hébreu, l'anglais-saxon, le français, l'arabe, obtint une bourse à l'université d'Edimbourg et s'attacha particulièrement à l'étude des langues orientales. En 1806, il devint vicaire d'une paroisse protestante, et il était depuis 1808 pasteur à Urr, lorsqu'il obtint, au concours, la chaire de langues orientales à Edimbourg. Outre une bonne édition des *Voyages de Bruce* (1805, 7 vol. in-8°), on lui doit : *Histoire de la vie et des écrits de James Bruce* (1808, in-4°); *Histoire des langues européennes ou Recherches sur les affinités du teutonique, du grec, du celtique, du slavon, de l'indou* (1823, 2 vol. in-8°). Dans cet ouvrage, Murray essaya de démontrer que toutes les langues ont eu pour racines les neuf syllabes suivantes : *ag, bag, dwag, gwag, lag, mag, nag, rag, swag*.

MURRAY (John), célèbre éditeur anglais, né à Londres en 1778, mort en 1843. Il était fils d'un Ecossais qui, après avoir servi dans la marine, était venu fonder à Londres, en 1768, une maison de librairie d'où sont sorties plusieurs publications importantes, notamment l'*Histoire de la Grèce* de Mord, les *Annales* de Dalrymple, le *Plutarque* de Langhorne, etc. Resté orphelin à quinze ans, John Murray prit, lorsqu'il fut devenu majeur, la direction de la librairie paternelle. Il edita d'abord des ouvrages de médecine, puis les écrits de divers auteurs qui étaient alors en possession de la renommée, conçut le plan de la *Quarterly Review*, destinée à défendre les idées des Tories dont il faisait partie et à contre-balancer l'influence de la *Review d'Edimbourg*, organe du parti whig, fit entrer dans son entreprise Walter Scott, Canning, Barrow, Ellis, Heber, etc., et fit paraître sa revue, sous la direction de l'habile critique de Hall, le 1^{er} février 1809. Cette publication, qui obtint un succès énorme, fit gagner des sommes considérables à Murray. Le habile libraire éditeur put alors étendre considérablement ses affaires et ses relations littéraires. Sa librairie, qu'il établit dans Albemarle-street en 1812, devint le rendez-vous des hommes les plus distingués du temps, dont il savait se faire des amis, par son tact, sa loyauté, ses procédés délicats. C'est ainsi qu'il fut intimement lié avec Walter Scott, Campbell, Southey, Washington Irving, Byron, etc., dont il publia les ouvrages. Non-seulement il payait très-largement, mais encore, lorsque le succès dépassait son attente, il ajoutait au prix convenu une allocation nouvelle. C'est ainsi qu'il paya à Campbell pour ses *Specimens of the poets*, outre 800 liv. sterl., une somme égale, en lui disant que ses honoraires avaient été fixés trop bas. Lord Byron, qui l'avait surnommé le roi des éditeurs, eut constamment à se louer de la libéralité de Murray et eut avec lui une longue et amicale correspondance. « Ayant appris en 1815 que lord Byron se trouvait embarrassé dans ses affaires, dit Chanut, Murray lui envoya une traite de 1,500 liv. sterl. (37,500 fr.), lui en promit autant sous quelques mois et offrit de vendre à son profit le droit d'auteur de ses ouvrages si cela ne suffisait pas. Il abandonna la publication des *Mémoires* de lord Byron, malgré le sacrifice considérable qui en résultait pour lui, parce qu'il pensa que certaines parties de ces *Mémoires* étaient de nature à blesser les sentiments des vivants et à faire peu d'honneur au mort. Ce fut également Murray qui, pour éviter la nécessité d'abaisser les prix des livres, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre de lecteurs, donna la première impulsion aux bibliothèques populaires et économiques en publiant sa *Bibliothèque des familles* (Family Library), dont il parut quatre-

vingts volumes en une dizaine d'années et qui, grâce à la collaboration d'auteurs tels que Walter Scott, Brewster, Southey, etc., obtint un succès considérable. — Son fils, John MURRAY, a pris, après lui, la direction de la fameuse librairie d'Albemarle-street et s'est surtout fait connaître par la publication d'une collection de *Guides du voyageur* (Hand-books for travellers).

MURRAY (Hugh), géographe anglais, né à North-Berwick (Ecosse) en 1779, mort en 1846. Il obtint un emploi dans l'administration des douanes à Edimbourg et occupa ses loisirs à étudier l'histoire et la géographie. Outre un grand nombre d'articles publiés dans l'*Edinburgh Gazetteer* et l'*Edinburgh Cabinet library*, on lui doit : *Historical account of discoveries and travels in Africa* (Edimbourg, 1817, 2 vol. in-8°), ouvrage de Leyden, qu'il a complété et beaucoup augmenté; *Account of discoveries and travels in Asia* (Edimbourg, 1820, 3 vol. in-8°); *Discoveries and travels in America* (Edimbourg, 1829, 2 vol. in-8°); *Encyclopædia of geography* (Edimbourg, 1834, in-8°).

MURRAY (Nicolas), théologien américain, né en Irlande en 1802. Envoyé aux Etats-Unis pour y étudier le commerce (1818), il occupa pendant quelque temps un emploi dans une imprimerie, puis se tourna vers la théologie, fut ordonné ministre en 1829 et devint, en 1833, pasteur de l'Eglise presbytérienne d'Elisabethtown (New-Jersey). M. Murray a acquis en Amérique une grande popularité par la verve et par l'originalité dont il a fait preuve comme controversiste. Sous le pseudonyme de *Kierwan*, il a publié trois séries de *Lettres à l'archevêque catholique de New-York* (1847-1848), lesquelles ont eu un très-grand succès et ont été traduites en plusieurs langues, notamment en français, sous le titre de *Lettres à un évêque de l'Eglise romaine sur le caractère, les tendances et les influences de la papauté* (in-12). Depuis lors, il a fait paraître le *Déclin de la papauté* et ses causes; le *Papisme chez lui* (1852); les *Hommes et les choses en Europe* (1853), recueil d'observations faites dans un voyage en Europe en 1851; *Croquis de paroisse* (1854, in-12); des sermons, des articles de journaux, etc.

MURRAY (William), comte DE MANSFIELD, juriconsulte et homme d'Etat anglais. V. MANSFIELD.

MURRAY (Charles), comte CATCHART, général anglais. V. CATCHART.

MURRAY (sir Robert), un des fondateurs de la Société royale de Londres. V. MORAY.

MURRAYE s. m. (mur-ré). Bot. Genre de plantes, de la famille des hespéridées.

— Encycl. Les *murrayes* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, imparipennées, marquées de points transparents. Les fleurs, disposées en panicules ou en corymbes terminaux, ont un calice persistant, à cinq divisions très-petites; une corolle à cinq ou six pétales, soudés en tube à la base, étalés au sommet; dix à douze étamines, soudées à la base en plusieurs corps; un ovaire inséré sur un disque et surmonté d'un stigmate anguleux. Le fruit est petit et renferme une ou deux graines. Ce genre comprend trois ou quatre espèces qui croissent dans l'Inde, en Chine et au Japon. On les cultive quelquefois dans nos serres, à cause de l'odeur suave de leurs fleurs. Le *murraye de Java* passe, chez les Macassars, pour avoir des propriétés médicinales; son bois, veiné de blanc, de jaune et de rouge, sert à faire des palanquins.

MURREBONGAN s. m. (mur-re-bon-gun). Bot. Espèce de vigne de Sumatra.

MURRHARDT, ville du Wurtemberg, dans le cercle de Beckack, bailliage et à 9 kilom. N.-E. de Backling, sur la Murr, affluent du Neckar, 4,800 hab. Commerce important de bois et articles en bois. Belle église de l'ancien couvent des Bénédictins, fondé au IX^e siècle.

MURRHE s. f. (mur-re — lat. *murrha*, même sens). Antiq. Matière avec laquelle on faisait les vases murrhins.

MURRHIN, INE adj. (mur-rain, ine — de *murrha*, nom de la matière avec laquelle on fabriquait ces vases). Antiq. Se dit de certains vases de très-grand prix, qu'on fabriquait avec une matière dont la nature est aujourd'hui fort discutée : *On a fait plusieurs dissertations sur les vases MURRHINS*. (Acad.) *Vin murrhin*. Vin dans lequel on avait infusé de la myrrhe. *En buvant ainsi tant de vin murrhin, tant de vin curé, je commence à faire de mon estomac une vraie boutique de thermopole*. (Fr. Mich.)

— s. m. Vase murrhin : *Les MURRHINS, ces vases d'une rareté si mystérieuse, ne servaient pas moins à la dégustation de certains infusions aromatiques qu'à celle des vins murrhins ou parfumés de myrrhe, auxquels certainement ils devaient leur nom*. (Fr. Mich.)

— s. f. Vin doux aromatisé avec de la myrrhe. *Il Boisson fort amère dans laquelle entrait de la myrrhe, et que les Juifs donnaient aux criminels que l'on allait exécuter*.

MURSA, ville ancienne de l'empire romain, dans la basse Pannonie, c'est aujourd'hui la ville d'Essek. L'empereur romain Constantin y battit Magnence en 350. Cette ville était surnommée *Major* pour la distinguer d'une

autre localité de la Pannonie, appelée *Mursa Minor*, et située au nord de la première.

MURSINNA (Louis-Chrétien), médecin prussien, né à Stolpe en 1744, mort à Berlin en 1823. Il commença ses études médicales à Torgau, puis entra comme chirurgien dans l'armée (1765) et devint par la suite professeur à l'hôpital de la Charité, à Berlin, et chirurgien en chef de l'armée (1787). Mursinna a publié plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Considérations sur la dysenterie* (Berlin, 1780, in-4°); *Observations médico-chirurgicales* (Berlin, 1783-1783, in-8°); *Traité des maladies des femmes* (Berlin, 1784-1786, in-8°); *Portrait d'un chirurgien* (Berlin, 1787, in-8°); *Nouvelles observations médico-chirurgicales* (Berlin, 1796, in-8°), ouvrage rempli de faits intéressants; *Traité sur la perforation du crâne* (Vienne, 1800, in-4°); *Journal de chirurgie, de pharmacie et d'accouchements* (Berlin, 1800-1811, in-8°).

MURTOLA (Gaspard), poète italien, né à Gènes, mort à Rome en 1624. Après avoir été secrétaire du cardinal Serra, il fut attaché au même titre à Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie. Il vivait à la cour de ce prince, lorsqu'il publia un poème intitulé *Della creazione del mondo* (Venise, 1608, in-12), lequel fut vivement critiqué par le poète Marini. Murtola lui répondit par une satire blessante, et pendant quelques mois les deux adversaires continuèrent à s'attaquer dans des sonnets qu'ils nommèrent l'un la *Marinade*, l'autre la *Murtolade*. Furieux de voir les rieurs contre lui, Murtola tira sur son rival un coup de pistolet, fut arrêté et obtint d'être rendu à la liberté grâce à la généreuse intervention de Marini. Il n'en conserva pas moins un vif ressentiment contre ce dernier, ainsi que le prouve la réponse qu'il fit un jour au pape Paul V, lui parlant de son attentat : *E vero, ho fallito, motti a double sensi qui indicano bien plus le regret de Murtola d'avoir manqué son coup que le repentir d'avoir péché*. On doit, en outre, au poète génois des poésies italiennes et deux poèmes latins : *Janus* (1598, in-12), et *Nutriciarum sive naniarum libri III* (1602, in-12).

MURTILLE s. f. (mur-ti-le; II mll.). Bot. Arbrisseau d'Amérique, dont le fruit donne une espèce de vin.

MURUCUA s. f. (mu-ru-ku-ia). Bot. Genre de plantes, de la famille des passiflorées, comprenant deux sections nommées *pentaria* et *decaria*.

— **Encycl.** La *murucua* sont des plantes grimpantes, herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes et munies de stipules. Les fleurs ont un calice coloré, à tube sillonné en dessous; une corolle à cinq pétales; une couronne simple intérieure, indivise, dressée, tubuleuse, conique, tronquée, convexe autour du disque qui supporte l'ovaire; cinq étamines insérées au sommet de ce disque; un ovaire surmonté de trois styles en masse, terminés chacun par un stigmate en tête. Le fruit est bacciforme, charnu et renferme des graines munies d'un arille. Ce genre comprend plusieurs espèces qui croissent aux Antilles. La *murucua* ponctuée, cultivée dans nos serres chaudes, se fait remarquer par ses fleurs solitaires, d'un beau rouge de feu; son fruit, qui a la forme d'un œuf, renferme un jus de saveur agréable.

MURUME s. m. (mu-ru-me). Bot. Grand palmier qui croît sur la côte orientale d'Afrique.

MURVIEDRO, ville maritime d'Espagne, province et à 26 kilom. N.-E. de Valence, sur la petite rivière de son nom, à 4 kilom. de la Méditerranée, où elle a un port défendu par une tour et des batteries; ch.-l. de juridiction civile; 5,665 hab. Fabrication d'huile de noix; nombreux pressoirs à huile, tissage. Cabañete. Cette ville est entourée de murailles, flanquées de tours rondes et percées de plusieurs portes défendues par des tours carrées; une forteresse imposante occupe le point culminant de la ville, qui est en général très-mal bâtie et formée de rues étroites, tortueuses et escarpées. Murviedro s'élève sur les ruines de l'ancienne *Sagunto*, détruite lors du siège qu'elle soutint contre Annibal, et relevée par les Romains, qui y construisirent plusieurs beaux monuments, dont le reste encore plusieurs ruines remarquables, entre autres celles d'un théâtre, d'un cirque, etc. Le théâtre, celui de ces monuments qui s'est le mieux conservé, est d'ordre toscan et construit en petites pierres bleues. On reconnaît parfaitement encore les trente-trois rangs de gradins où se plaçaient les spectateurs et les divers entrées des magistrats, des chevaliers, du peuple et des courtisanes. Il pouvait contenir 1,500 personnes. Les uns l'attribuent aux Scipions, d'autres à Claudius Germanicus. Une partie de ce magnifique monument a été détruite en 1818. Le cirque a presque complètement disparu.

MURVIEL, bourg de France (Hérault), ch.-l. de canton, arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Béziers; pop. aggl., 1,572 hab. — pop. tot., 1,680 hab. Fabrication d'eau-de-vie. Ce bourg passe pour être la ville romaine d'*Altunium*. Restes d'une fontaine romaine et de curieuses murailles.

MURVILLE (P.-N. ANDRÉ, connu sous le nom de), littérateur, né à Paris en 1754,

mort dans la même ville en 1815. Il débuta fort jeune dans les lettres et ne tarda pas à changer son nom, qui lui paraissait trop vulgaire, contre celui de Murville. Cet écrivain médiocre prit part à un grand nombre de concours ouverts par l'Académie, remporta un prix de poésie en 1776 et quelques accessits, et composa quelques pièces de théâtre. Pendant la Révolution, Murville s'engagea et devint capitaine. Il célébra successivement dans ses vers la République, l'Empire et la Restauration, et mourut dans un état voisin de la misère. Parmi ses nombreuses productions, nous nous bornerons à citer : *Épître sur les avantages des femmes de lettres* (1775, in-8°); les *Adieux d' Hector et d'Andromaque* (1776, in-8°); *L'Amant de Julie d'Egange ou Épître d'Hermotime à son ami* (1776, in-8°); *Épître à Voltaire* (1779, in-8°); les *Rendez-vous du mari ou le Mari à la mode*, comédie en un acte et en vers (1782, in-8°); *Melcour et Versuël*, comédie en un acte et en vers (1785, in-8°); *Lainval et Vivianne ou les Fées et les Chevaliers*, comédie héroïque-féerie, en cinq actes et en vers (1788, in-8°); *Abdelaziz et Zuleïma*, tragédie en cinq actes, (1791, in-8°); *Eumène et Crodus ou la Liberté de Thèbes*, tragédie républicaine en trois actes (Bordeaux, an III, in-8°); les *Saisons sous la zone tempérée*, poème en quatre chants et en vers libres (Bayonne, in-8°); *Héloïse*, drame en trois actes et en vers (1812, in-8°); les *Infamies petits ou Précis anecdotiques des événements qui se sont passés au théâtre de l'Odéon le 22 et le 29 novembre 1812 ou Détails sur les vices d'administration de théâtre qui sont cause de tous ces désordres* (1813, in-8°); la *Paix de Louis XVIII*, ode (1814, in-8°). Citons encore quelques pièces restées inédites : le *Souper magique* ou les *Deux siècles*, comédie épique mêlée de chants et de danses (Théâtre-Français, 11 février 1790); le *Hulla de Samarcande*, comédie en cinq actes et en vers (théâtre de la République, 1793); *L'intérieur de la Comédie* (théâtre de l'Odéon, 1810), etc.

MURZTEG, village de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, cercle et à 12 kilom. N. de Bruck, sur la petite rivière de Murz; 1,170 hab. Dans les environs se trouvent les riches mines de fer du Niederalp, avec hauts fourneaux et fabrique impériale d'armes à feu.

MURZUPHLE. V. ALEXIS V.

MUS s. m. (muss — mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre rat.

MUS (Dectus), général romain. V. DUCIUS.

MUSA s. m. (mu-za — nom du médecin de l'empereur Auguste). Bot. Nom scientifique du bananier.

MUSA (Antoine), médecin romain qui vivait au I^{er} siècle avant notre ère. Il était affranchi de la famille Pomponia et frère d'Euphorbe, médecin du roi Julia. Auguste ayant été atteint d'une maladie du foie presqu'étranglée, Musa, qu'il avait pris pour médecin, le guérit en le traitant par les bains froids et les boissons rafraîchissantes. En récompense de cette cure, l'empereur lui donna une grosse somme d'argent et lui permit de porter un anneau d'or, privilège réservé aux chevaliers. Sa statue fut érigée ensuite dans le temple d'Esculape; ce fut aussi à sa considération que les médecins furent, à perpétuité, exemptés d'impôts. Il traita quelque temps après de la même manière Marcellus, qui succomba; mais, comme on attribua généralement la mort du jeune prince au poison, sa réputation de savant ne reçut aucune atteinte de son insuccès. Musa était ami d'Horace et de Virgile, et ce dernier loua son esprit et son goût dans une jolie épigramme (*Verg. Catulca*). On attribue à Musa un petit traité : *De la bête, publié par Humelberg*, et des fragments édités par Caldani (Bassano, 1800).

MUSA (Hamet ben), auteur, avec ses deux frères, Mahomet et Hassen, fils de Moïse, fils de Schaker, du plus ancien traité d'al-gèbre que nous ayons. Les ouvrages ont été traduits de l'arabe en latin sous le titre : *Verba filiorum Moysi, filii Schaker, Mahumeti, Haneti, Hassen*. Cet ouvrage n'existe qu'en manuscrit; la Bibliothèque nationale de Paris en possède un exemplaire, celle de l'Académie de Bâle en a un autre. V. MOHAMMED BEN MUSA.

MUSA ou MOUSA, sultan ottoman, né à Brousse vers 1376, mort en 1413. Fait prisonnier par Tamerlan en même temps que son frère Bajazet I^{er} à la bataille d'Angora (1402), il reçut du vainqueur, l'année suivante, l'investiture des provinces ottomanes de l'Asie Mineure, se débarrassa par la force ou par la ruse de plusieurs compétiteurs, se vit attaquer dans ses possessions par son frère aîné Suleïman, qui gouvernait les provinces musulmanes européennes et avait pour capitale Andrinople, reprit bientôt l'offensive et, de concert avec les krais de Serbie et de Valachie, marcha sur Andrinople dont il s'empara (1404). Mais, abandonné bientôt par ses alliés, il dut s'enfuir et se cacher dans les montagnes, parvint à réunir des troupes, reprit une seconde fois Andrinople, et, après la mort de Suleïman, se fit reconnaître maître de l'empire ottoman en Europe et en Asie Mineure (1410). Il se signala alors par des actes de cruauté, ravagea la Serbie, fit ensuite la

guerre à Sigismond, roi de Hongrie, qu'il vainquit (1411), puis, sur le refus de l'empereur Manuel Paléologue de lui payer tribut, il envahit la Thessalie, la Morée, les îles de Négrepont et assiégea Constantinople (1412). Mais l'empereur s'étant allié avec le kral de Serbie et Mohammed I^{er}, frère du sultan Musa, celui-ci se vit abandonné par ses généraux et par ses troupes. Forcé de fuir, il tomba entre les mains des cavaliers envoyés contre lui et périt étranglé par ordre de son frère. Ce prince farouche et sanguinaire avait néanmoins le goût des arts et des sciences. Il établit une université à Gallipoli, fit conquérir Havo-ni-Raschid qui, craignant le califat de sa puissance religieuse, se rendit maître de sa personne et le fit secrètement mourir. Son tombeau, situé à Bagdad, est encore un lieu de pèlerinage très-fréquent.

MUSA ou MOUSA-BEN-CHAKIR, écrivain arabe qui vivait près de Bagdad au commencement du IX^e siècle. Il composa un ouvrage intitulé les *Sources de l'histoire*, et aida dans leurs travaux ses trois fils Ahmed, Haçan et Mohammed-ben-Musa, qui firent rassembler tous les livres de sciences qu'on put trouver dans l'Asie Mineure, l'Égypte et la Perse, et acquit une grande réputation. L'aîné, Ahmed, est l'auteur d'un *Traité de machines* et d'un *Livre de musique*; le second, Haçan, a laissé, outre divers mémoires scientifiques, un *Traité du cylindre* et un *Traité sur la trisection de l'angle*; enfin, Mohammed, le plus célèbre des trois frères, mort en 873, fut chargé par Mamoun de mesurer un degré de la terre dans la plaine de Sindjar, et devint le précurseur de Newton par son traité, intitulé *Kab al Adscher*, sur la puissance de l'attraction. On lui doit, en outre, des *Tables astronomiques* et un *Traité du mouvement des corps célestes*, ouvrages fort estimés de son temps.

MUSA ou MOUSA-BEN-NASSER (Abou-ahmed-Rahman), célèbre général arabe, né à La Mecque vers 660, mort dans la même ville en 718. Envoyé en Afrique, en qualité de vice-roi, par le calife Walid I^{er}, en 703, il soumit toute la côte septentrionale de Tripoli jusqu'à Maroc, et il songea à envahir l'Espagne lorsque la trahison du comte Julien, qui avait à se plaindre du roi Roderic, vint favoriser la mise à exécution de son projet. Il envoya d'abord en Espagne son lieutenant Tarik, puis y passa lui-même, débarqua à Algésiras, rejoignit son lieutenant, soumit avec lui, dans l'espace de deux ans, les plus riches contrées de la Péninsule (711-712), puis il pénétra dans le midi de la France jusqu'à Carcassonne. Il avait formé le gigantesque projet de soumettre l'Europe aux armes musulmanes, et il se préparait à l'exécuter, lorsqu'il fut rappelé à Damas par le calife Adel-Melek, pour y répondre aux accusations portées contre lui par Tarik, dont il avait cherché à usurper la gloire. Il partit, laissant le commandement à son fils Abdul-Aziz. Malgré ses éclatants services, le calife Suleïman, qui sur ces entrefaites était monté sur le trône, le condamna à payer l'amende énorme de 200,000 dinars d'or (environ 2 millions) et à être exposé en public, puis ordonna de mettre à mort le fils du malheureux général, Abdul-Aziz (718). Musa, alors retiré à La Mecque, éprouva une telle douleur de la trahison de son fils, qu'il en mourut peu après. Politique habile autant qu'homme de guerre heureux, Musa, pendant ses conquêtes, avait laissé aux habitants le libre exercice de leur religion et leur avait garanti la conservation de leurs propriétés.

MUSACÉ, ÉE adj. (mu-za-sé — rad. musa). Bot. Qui ressemble à un bananier.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre bananier.

— **Encycl.** La famille des *musacées* se compose de plantes herbacées vivaces de très-haute taille, rarement ligneuses, et dans ce cas pourvues d'un stipe simple; les espèces herbacées, qui sont beaucoup plus nombreuses, ont en guise de tige une sorte de bulbe très-allongé et formé par les gaines des feuilles jeunes ou soulevées entre elles. Les feuilles sont alternes engainantes; leur lame est enroulée en cornet dans la jeunesse et elle se compose de très-nombreuses nervures parallèles, qui de part et d'autre viennent aboutir à une grosse côte médiane qui la traverse dans toute sa longueur. Les fleurs sont situées à l'aisselle de grandes bractées ou spathe, qui sont elles-mêmes alternes ou distiques sur des pédoncules radicaux ou axillaires. Elles présentent un périanthe coloré irrégulier, dont les six parties, rangées sur deux rangs, restent libres et distinctes ou se soudent entre elles de diverses manières; cinq ou six étamines; un ovaire infère à trois loges. Le fruit est triloculaire, tantôt charnu et indurcissant, tantôt dur et intérieurement ligneux et presque charnu au dehors. Quant aux graines, elles sont accompagnées de soies de très-petits aplatiss en membrane formant une sorte de manchette déchirée dont les couleures sont singulièrement vives et belles.

Cette famille, qui a des affinités avec les

amomées et les narcissées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus : 1. *Héliconies*; genre héliconia; — 2. *Uranées*; genres musa (bananier), stréltizia, ravénala (uranie). Les *musacées* sont répandues dans les régions équatoriales; mais quelques espèces dépassent parfois plus ou moins les tropiques, surtout par l'effet de la culture; les uranées appartiennent à l'ancien continent, et les héliconies au nouveau. Le nombre des espèces est assez restreint; mais la plupart d'entre elles sont fort remarquables par les produits variés qu'elles fournissent à l'économie domestique et aux arts. Elles donnent, en effet, des fruits et des graines comestibles ou d'autres aliments, des matières textiles ou tinctoriales, des huiles, des boissons fermentées, etc. Ce sont encore de superbes végétaux, qui font un des plus beaux ornements de nos serres.

MUSEUS (Jean-Charles-Auguste), littérateur allemand, né à Iéna en 1735, mort en 1788. Il fut successivement ministre protestant à Eisenach, précepteur des pages du duc de Saxe-Weimar et professeur au gymnase de Weimar. Après avoir publié quelques romans, il fit paraître des *Contes populaires* qui lui acquirent la réputation d'écrivain spirituel et humoristique. Ces historiettes ont eu en Allemagne trois éditions principales : la première, du vivant de l'auteur (Gotha, 1782, 5 vol. in-8°); la deuxième, revue et annotée par Wieland (1806); la troisième, augmentée d'une préface par Jacobs (1825). Un certain nombre d'entre elles ont été traduites en français par Ch.-Paul de Kock (Paris, 1826, 2 vol. in-12), et par M. A. Materne (Paris et Besançon, 1848, in-12). Cette édition choisie, faite d'après celle de Jacobs, contient un *Avertissement* du traducteur et sept contes, savoir : les *Trois écuyers de Roland*, *Rübezahl* ou le *Gnome amoureux*, *Hilchille* ou la *Mardre*, les *Trois sœurs on la Forêt enchantée*, le *Bon diable* ou *Une fois n'est pas coutume*, *Amour fidèle* ou la *Veuve inconsolable*, le *Château de Lauenstein* ou l'*Enlèvement*.

Museum, dit avec raison M. Materne, est le Perrault de l'Allemagne. Une ironie souvent piquante, un abandon qui va quelquefois jusqu'à la négligence, sans jamais descendre jusqu'à la trivialité, enfin une bienveillance constante et naturelle, telles sont les qualités qui lui sont propres et qui lui assurent une place honorable à côté de Wieland, d'Arnim et d'Hoffmann. On doit, en outre, à cet auteur : le *Second Grandison* (Eisenach, 1760-1762, 3 vol. in-8°); la *Jardinère*, opéra-comique en trois actes (Weimar, 1771, in-8°); *Voyages physiognomiques* (Altenbourg, 1778-1779, 4 vol. in-8°); les *Images de la mort à la manière de Holbein* (Winthertur, 1785); *Plumes d'autruche* (Berlin, 1787-1797, vol. in-8°); *Hochet moral* (Gotha, 1788, in-8°); *Œuvres posthumes* (Leipzig, 1791, in-8°).

MUSAGÈTE, surnom donné à Apollon par les poètes et qui signifie *conducteur des Muses*, parce qu'il était censé toujours accompagner les Muses, présider à leurs concerts et les diriger. Mais les Grecs ne réservèrent pas exclusivement le surnom de Musagète à Apollon; ils le donnaient aussi à Héracle, parce que celui-ci, en faisant prévaloir sur des forces grossières et aveugles la force supérieure douée d'intelligence, en détruisant les monstres ou les tyrans d'un pays, avait fait reculer la barbarie et apporté à ce pays les *Muses*, c'est-à-dire les arts et les sciences de la civilisation.

MUSALI (André), mathématicien italien, dont le véritable nom était *Musali* ou *Musali*, né à Venise, en 1665, mort en 1721. Il descendait d'une famille candioti qui avait rempli divers emplois à Constantinople. Musali professa les mathématiques dans sa ville natale à partir de 1697 et laissa, entre autres ouvrages : *Arithmetica theoria e practica*; *Geometria practica*; *Arte di navigare*; *Gnomica*, etc.

MUSANGÈRE s. f. (mu-zan-jè-re). Ornith. Un des noms de la grosse mésange.

MUSANZIO (Giovanni-Domenico), jésuite et chronologiste italien. Il vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et il est l'auteur d'un ouvrage estimé : *Tabula chronologica quæ sacra, politica, bellica, fortuita, litteras et artes ad omniem historiam complectuntur* (Rome, 1708 et 1750, 4 vol.), qui fut continué jusqu'en 1750 par divers jésuites.

MUSARAGNE s. f. (mu-za-rè-gne; gn mll. — lat. *musaraneus*, de mus, rat, et de *aranea*, araignée. Le latin *murs*, *muris* pour *musis*, est le même que le sanscrit *mûsha*, *mushi*, rat, souris, au diminutif *mûshaka*, *mushika*, proprement voleur, de la racine *mush*, dérober. Quant à *aranea*, grec *aráchnê*, l'origine en est encore incertaine, malgré des conjectures multiples). Mamm. Genre de carnassiers, de la famille des insectivores : La *MUSARAGNE* commune se cache sous les feuilles et dans les trous des arbres. (Bull.) Il *Musaraigne* volante, espèce de chauve-souris.

— **Encycl.** Les *musaraignes* ont tout le corps couvert de poils fins et courts et se distinguent particulièrement par la présence d'une glande sébacée située aux flancs, entouree de soies raides et laissant suinter une humeur grasse et nauséabonde. Le pelage épais et doux, se compose de poils laineux et de poils soyeux d'un gris plus ou moins brun-

nâtre, mais qui change de teint avec les saisons, ce qui à occasionné beaucoup d'erreurs dans les travaux de classification. Les *musaraignes*, dont les analogies avec les rats sont nombreuses, se distinguent toutefois de ces derniers par la forme allongée de la tête que termine une sorte de petite trompe et, en un mot, par tout ce qui peut différencier un insectivore d'un rongeur. Ces insectivores sont généralement de très-petits animaux; l'une des espèces, le *soresc tricusculus*, est même le plus petit mammifère connu; ils sont presque aveugles et vivent d'insectes, de vers et autres petites proies; ils vivent solitaires dans des trous creusés dans la terre ou dans les murailles et en sortent rarement le jour. Ils vivent, du reste, tout près de nos habitations et se réfugient parfois dans nos greniers pendant l'hiver. Certaines *musaraignes* aiment particulièrement les lieux secs, tandis que d'autres se plaisent dans les prairies humides et le long des ruisseaux où on les voit souvent plonger pour poursuivre leur proie. La plupart des espèces répandent, surtout à l'époque du rut, une odeur musquée qui provient, on le sait, de la matière qui suinte des glandes de leurs flancs. C'est à tort que l'on a dit que leur morsure était venimeuse. Les *musaraignes*, qu'Aristote appelait *mygalas* et Plinius *musaraneus*, et dont tant de naturalistes se sont occupés depuis, au moyen âge et de nos jours, doivent être mises au nombre des genres qu'on désigne sous le nom de cosmopolites. On retrouve, en effet, les espèces qui le composent dans toutes les parties du monde et presque sous tous les climats; mais c'est surtout la France et l'Allemagne qu'elles paraissent affectionner. La difficulté de se procurer ces petits animaux, les variations de leur pelage, qui parfois dans la même espèce se modifie singulièrement avec l'âge, les saisons et les sexes, ont rendu très-difficile la caractéristique spécifique des *musaraignes*; aussi les naturalistes ne sont pas d'accord sur le nombre des espèces. Quelques-uns de ces petits mammifères, conservés à l'état de momie, ont été trouvés dans les nécropoles des anciens Égyptiens, qui les considéraient comme des animaux sacrés, parce qu'ils suivaient leur mythologie, Latone avait pris la forme d'une *musaraigne* pour échapper aux poursuites de Typhon. Toutefois, on n'est pas entièrement sûr que ces *musaraignes* momifiées appartiennent à l'espèce qui est encore en Égypte. Quelques auteurs en ont fait une espèce distincte sous le nom de *soresc religiosus*, tandis que d'autres les rattachent au *soresc flavescens*, espèce d'Afrique que l'on rencontre souvent en Égypte. On a également trouvé des *musaraignes* fossiles. Nous allons décrire en quelques mots les espèces les plus connues :

La *musaraigne commune* ou *musette* (*soresc araneus*) est d'une longueur approximative de 0m,062, la queue non comprise, qui a 0m,035. Le pelage est gris en dessus et cendré en dessous; il varie du reste beaucoup; les oreilles sont nues, arrondies, très-grandes; les dents d'une blancheur éclatante; la queue longue, grêle et couverte de poils courts. La *musette* habite l'Europe centrale et méridionale; on la trouve dans les bois généralement; mais, l'hiver, elle se rapproche des habitations et se cache dans les cours à fumer et les écuries chaudes. Sa morsure n'est nullement venimeuse. La *musaraigne leucode*, noire en dessus et blanche en dessous, à queue assez courte et aplatie, se trouve dans l'Allemagne occidentale et aux environs de Strasbourg. La *musaraigne ardoise* habite le Cap de Bonne-Espérance. La *musaraigne blonde*, d'un blond rougeâtre, est commune dans la Carrière. La *musaraigne géante*, dont le corps seul a 0m,15 ou 0m,16, est d'un gris brun; elle est très-répandue dans l'Inde, où elle se rend communément par la forte odeur qu'elle répand. C'est toujours la nuit qu'elle sort de sa retraite et qu'elle fait entendre un petit cri aigu que l'on rend à peu près par le mot *kocik*. Les indigènes l'appellent *maudjowou*. Citons encore la *musaraigne de Tasmanie*, la *musaraigne de Forster* des États-Unis, la *musaraigne très-petite* de Russie, la *musaraigne d'eau*, qui habite les ruisseaux tranquilles de presque toute l'Europe; on en a vu une, un jour, aux environs de Paris, qui pendant plus d'une demi-heure a combattu avec une grenouille qu'elle avait saisie par la patte; la *musaraigne porte-rame* à queue amincie et plate, etc. V. INSECTIVORES.

On connaît quelques espèces de *musaraignes* fossiles des terrains tertiaires. Parmi elles, le *soresc brachynathus* se distingue par la brièveté et la force de l'os mandibulaire; la base de la couronne de l'incisive s'étend jusque sous la première molaire. On trouve aussi dans les cavernes, dans les brèches osseuses et dans quelques dépôts arénacés de l'époque diluvienne, des ossements de *musaraignes*, dans lesquels on reconnaît tous les caractères des espèces actuelles.

MUSARD, ARDE adj. (mu-zar, ar-de — rad. musar). Fam. Qui muse, qui a l'habitude de musarder : Les enfants sont plus ou moins MUSARDS.

Ce matin pourtant,
Ma muse musardait
A fait la moultée
Après le dîné.

DÉSAUGIERS.

— Substantif. Personne qui muse, qui a l'habitude de musarder : C'est un MUSARD, une MUSARDE.

— Nom donné autrefois à certains bateleurs ou musiciens provençaux qui chantaient, jouaient des instruments ou récitaient des vers.

MUSARD, musicien français, né en 1789, mort le 30 mars 1853. Il s'est fait une réputation européenne comme chef d'orchestre de bals publics et des bals de l'Opéra. Vers 1840, il fonda, dans une salle de la rue Vivienne, à Paris, le *Concert Musard*, qu'il conduisit plusieurs années beaucoup de succès; les concerts qu'il ouvrit dans les Champs-Élysées n'obtinrent pas moins de vogue. Mais son triomphe a été la direction de l'orchestre infernal et entraînant des bals de l'Opéra. Il fut réellement l'inventeur de ces airs de danse, dignes du sabbat, comme il a été le créateur des concerts-promenade, de ces concerts qui gardent son nom. Il était le maître suprême de la musique échevelée, le grand arrangeur qui trouvait partout des motifs de valse, de polkas et de contredanses. Il eût trouvé un galop vertigineux dans le *Requiem* de Mozart, une pastourelle dans la *Création* d'Haydn. On ne peut se vanter d'avoir dépensé, aux dépens de tous les maîtres, plus de ressources fécondes, plus d'entrain, plus de fiouffons. Il jouait ça et là, avec une prodigalité sans pareille, les faciles trésors du plus ingénieux chef d'orchestre qui fut au monde, et lançait à tous vents les idées des autres, arrangées en musique de danse, comme le dissipateur jette par la fenêtre l'argent de ses pères; il faisait de la musique avec tout; comme il trouvait des quadrilles dans un *Dies iræ*, il faisait de la musique en brisant des chaises, en tirant des coups de pistolet; Halévy s'est prudemment arrêté aux bugles de Sax; Musard a été jusqu'au canon. Et il appelait à son aide tout ce qui fait éclat, tout ce qui brille, tout ce qui est la bonne humeur, l'entrain et la folie. Aussi, à l'Opéra, l'a-t-on maintes fois porté en triomphe. Obligé, par une paralysie du bras, de renoncer à diriger un orchestre, il se retira à Auteuil, dont il devint maire. C'est à Auteuil qu'il mourut, le 30 mars 1853. C'est à Paris qu'il mourut, le 30 mars 1853, de resusciter, sous divers noms, les anciennes soirées musicales de la rue Vivienne.

MUSARDER v. n. ou intr. (mu-zar-dé — augment. de musar). Fam. Faire le musard : Perdre son temps à MUSARDER.

Sur les places musarder,
Sur les quais baguenauder,
On sait bien que ce métier
N'enrichit que le bottier.

DÉSAUGIERS.

MUSARDERIE s. f. (mu-zar-de-ri — rad. musarder). Action de musarder, manière d'être du musard : La MUSARDERIE est une des plaies des grandes villes. On dit aussi MUSARDISE. On disait autrefois MUSARDIS.

Musarion, poème en trois actes de Wieland. Ce petit poème, divisé en trois chants, parut en 1768. Voici le sujet en deux mots. Phœnix, désillusionné sur l'amour et sur l'amitié, quitte Athènes et fait vers une solitude pour y cacher sa douleur. Musarion, une femme aimable qui le fuyait pendant sa propreté, le recherche maintenant qu'il est malheureux. Ils rentrent tous deux dans la maison de Phœnix et y rencontrent un stoïcien et un pythagoricien, en train de s'arracher les cheveux. On les sépare, puis on prie les deux rivaux d'exposer leurs systèmes pendant le repas; ils y consentent, mais le philosophe stoïcien s'enivre et le pythagoricien se laisse enflammer par les charmes d'une jeune esclave. Tout honteux et confus, ils disparaissent le lendemain. Musarion démontre alors à Phœnix qu'il ne faut prendre le monde ni pour un élysée, ni pour un enfer. Phœnix se contente de cette douce philosophie que Wieland lui-même a appelée la philosophie des grâces et vit heureux avec Musarion. C'est l'amour du cœur qui triomphe dans tout le poème sur l'amour des sens et sur les extases mystiques des imaginations platoniques. Ce poème, par ses détails, est un charmant badinage dans lequel il faut surtout louer la finesse de l'ironie et le charme de la versification. « Musarion, a dit Goethe, fut l'ouvrage qui agit le plus sur moi, et je ne rappelle encore l'endroit où je lus les premières feuilles. »

MUSART (Charles), jésuite et écrivain mystique français, né à Aire en 1582, mort à Vienne (Autriche) en 1653. Il s'adonna à l'enseignement de la rhétorique, de la philosophie, de l'écriture sainte, se fit remarquer à Douai par ses talents de prédicateur, puis alla se fixer à Vienne (1631), où il professa avec beaucoup de succès la morale et la théologie. On lui doit un certain nombre d'ouvrages d'un style élégant et pur. Les principaux sont : *Litium Marianum* (Douai, 1622); *Devotium Jesu* (Douai, 1627); *Actus interni virtutum* (Douai, 1628); *Spectulum mortalitatis humanæ* (Lille, 1630); *Tres claves clavi aureæ* (Vienne, 1632); *Suavisitatis christiana* (Vienne, 1637); *Christi passus* (Vienne, 1640); *Manuale pastorum* (Douai, 1653), etc.

MUSC s. m. (musk — latin *muscus*, grec *moschos*). Selon Delattre, ce mot, de même origine que le grec *musk*, souris, et le sanscrit *mūsha*, *mūshika*, a pour racine *mush*, voler, et désigne proprement une espèce de chevrotain,

originale de l'Asie centrale, et ensuite la substance odorante qui est fournie par cet animal. D'autres étymologistes rapportent le latin *muscus* au grec *moschos*, au persan *mosq*, musc, et au sanscrit *mūshka*, testicule, probablement de la racine *mish*, répandre, arroser, féconder. Mamm. Espèce de chevrotain, qu'on appelle aussi PORC-MUSC.

— Par ext. Matière odorante que porte le musc dans une poche sous l'abdomen : Odeur de musc. Sentir le musc. Le paradis de Mahomet est une terre de musc et de la plus pure farine de froment. (Chateaub.)

— Musc artificiel, Résine jaune qui a l'odeur du musc.

— Musc indigène, Fiente de vache séchée au soleil et qui a l'odeur du musc.

— Musc végétal, Huile essentielle de muscatoline.

— Couleur de musc, Sorte de couleur brune : Gants, drap COULEUR DE MUSC. (Acad.)

— Drap musc ou simplement Musc, Ancienne sorte de drap de couleur de musc : Un appartement tapissé de DRAP MUSC. (Le Sage.)

— Peau de musc, Peau parfumée de musc.

— Bot. Herbe au musc, Nom vulgaire de l'ambrette.

— Arboric. Gros musc d'hiver, Poire d'hiver, longue et verte, qui est très-parfumée.

— Encycl. Le musc est une substance d'une odeur très-forte, d'un saveur amère, d'un brun très-foncé et d'une grande volatilité, contenue dans une poche, placée entre l'ombilic et les parties de la génération, tout près du prépuce, chez une espèce de chevrotain vivant, et, à l'état de consistance solide et grumoleuse qu'il prend en se desséchant après la mort de l'animal, il présente, partiellement, à l'analyse chimique, la composition suivante :

Graisse	1,1
Cholestérine	4,0
Sels solubles dans l'eau, potasse, ammoniacque, combinés à une matière animale particulière	36,5
Résine amère	5,0
Extrait alcoolique, acide lactique, sels	7,5
Ammoniacque combinée à l'acide lactique et à l'eau	45,5
Sable	0,4
	100,9

Le chevrotain porte-musc (*moschus moschiferus*) est un mammifère ruminant sans cornes. Il y en a dans le Tonquin, dans le Bengale, dans le Thibet. Le musc de bonne qualité, lorsqu'il a été récemment recueilli, a la consistance du miel et est rouge brunâtre; il devient presque solide et noirâtre; son odeur est difficile à supporter quand elle est concentrée, mais elle est susceptible d'une grande expansion et devient agréable, pour le grand nombre des odeurs, lorsqu'elle est suffisamment affaiblie. C'est à l'état grumoleux qu'on le trouve presque toujours dans le commerce. Il nous vient de différentes contrées de l'Asie.

La poche qui contient le musc, particulièrement au chevrotain mâle, est située sur la ligne médiane du ventre, entre l'ombilic et la verge. Sous la peau qui constitue la partie extérieure de la poche, on trouve deux faisceaux musculaires. C'est sous ces couches musculaires qu'on découvre l'enveloppe propre du musc, laquelle forme un sac complet et qui se compose de trois membranes. La première est appelée *enveloppe fibreuse*; la seconde *enveloppe nacré*, et la troisième *enveloppe épidermoïde*. Cette dernière membrane est très-déliée, formée de deux couches, dont une extérieure argentée et l'autre intérieure d'un brun jaunâtre. Cette enveloppe contient de nombreuses excavations et des plis très-prononcés. Chaque excavation contient deux corpuscules ou plus, aplatis, généralement ovales ou d'un brun rouge. Ces corpuscules sont formés par une membrane très-mince, renfermant une petite masse brunâtre, qui est considérée comme l'organe glandulaire qui sécrète le musc.

On distingue communément dans le commerce deux sortes de musc, le musc tonquin, qui est le meilleur, et le musc kabardin. Les poches de musc tonquin sont ovales, larges de 0m,05 à 0m,06, et recouvertes de poils. Le côté de la bourse qui touchait au ventre est formé par une peau sèche noire. Le musc arrive par la voie de Canton. Le musc kabardin, qu'on appelle aussi musc du Bengale, musc du Thibet, ou encore musc de Sibirie, paraît venir des monts Altaï, par la voie de Saint-Petersbourg. Les bourses qui le contiennent sont généralement plus petites que les précédentes; elles sont plus sèches, plus plates et marquées d'un sillon longitudinal répondant au fourreau de la verge; le poil extérieur est sec et blanchâtre. La substance même de ce musc est plus sèche, d'un brun chocolat clair, non ammoniacale, d'une odeur musquée moins forte, se rapprochant d'une odeur aromatique végétale. Il est aussi moins estimé.

Nous avons donné la composition chimique du musc la plus accréditée. D'après l'analyse de MM. Bloudeau et Guibourg, il contient : Ammoniacque, huile volatile, stéarine oléine, cholestérine, huile acide unie à l'ammoniacque, gélatine, albumine, fibrine, muriate d'ammoniacque, sels divers.

Certaines substances, telles que les amandes amères, le soufre doré d'antimoine, possèdent la curieuse propriété de détruire presque complètement l'odeur du musc.

Le musc est antispasmodique et stimulant. On l'emploie en médecine, dans tous les accidents nerveux graves, qui compliquent d'autres maladies. On l'administre en poudre, en pilules ou délayé dans une potion à la dose de 0gr,10 à 0gr,20 et jusqu'à 0gr,50.

On sait que les parfumeurs font un très-grand usage du musc. Ce produit est d'un prix très-élevé.

— Musc végétal. On appelle ainsi une huile végétale, tirée de la muscatoline (*odora moscatellina* de Linné), de la mauve musquée (*malva moschata*) et du *minulus moschatus*. Cette huile est l'essence même de ces trois végétaux. On l'emploie, en médecine, à la dose de 2 à 4 gouttes en vingt-quatre heures comme antispasmodique, en remplacement du musc.

MUSCA s. f. (mu-ska — mot lat.). Entom. Nom scientifique du genre mouche.

MUSCADE s. f. (mu-ska-de — forme féminine de muscat, irrégulière et inusitée hors des cas qui suivent). Bot. Fruit du muscadier : La MUSCADE ronde est plus recherchée que la longue, qui n'en est qu'une variété; on estime surtout celle qui est récente, grosse, pesante, de bonne odeur, d'un saveur agréable, quoique amère, et qui, étant piquée, rend un suc huileux. (Raynal.)

Aimez-vous la muscade ? On en a mis partout.

BOILEAU.
La Muscade femelle, Muscade de la plus petite espèce. La Muscade mâle ou Muscade sauvage, Espèce la plus grosse et d'une forme plus allongée.

— Nom donné par les escamoteurs à une petite boule dont ils se servent pour leurs tours de gobelet : Passez, MUSCADE !

— Se disait autrefois pour raisin muscat.

— Beurre de muscade, Substance qu'on obtient en mettant à la presse de la muscade broyée et mouillée.

— Moll. Nom marchand de la bulle ampoule.

— Zooph. Nom donné autrefois à des polyptères globuleux fossiles, dont la forme se rapproche de celle des noix muscades.

— Adjectif. : NOIX MUSCADE.

— Bot. Rose muscade, Rose qui a l'odeur du musc.

— Encycl. Bot. La muscade, telle qu'on la trouve dans le commerce, est la graine du muscadier, débarrassée de ses enveloppes; elle est ovale, du volume d'une petite noix, dure, brunâtre dans les parties saillantes, avec de nombreux sillons gris blanchâtre. On trouve souvent dans ceux-ci des parcelles de chaux, provenant des manipulations qu'on fait subir à la graine. À l'intérieur, elle est d'un gris veiné de rouge, d'une consistance ferme, mais se laissant entamer au couteau. On distingue plusieurs sortes de muscades, savoir : la muscade ronde des Molouques, appelée aussi muscade cultivée, muscade à la reine et improprement muscade femelle, et à laquelle surtout s'applique la description ci-dessus; la muscade de Cayenne, plus petite et moins huileuse, produite, comme la précédente, par le muscadier aromatique; la muscade longue des Molouques, appelée aussi muscade sauvage et improprement muscade mâle, produite par le muscadier tomentueux, et qui est également moins huileuse et moins aromatique. Sous le nom de muscade en coque, on trouve encore, assez rarement il est vrai, dans le commerce, les diverses sortes de muscades, et surtout la muscade longue, encore renfermées dans leur coque ou enveloppe. On doit choisir de préférence les muscades récentes, bien nourries, rondes, pesantes, compactes, bien saines, et rejeter toutes celles qui sont légères, cariées ou attaquées par les insectes; souvent les trous faits par les larves sont bouchés avec une pâte composée de la poudre et du beurre de muscade.

La muscade a une odeur suave, aromatique, forte, pénétrante; un saveur acre, chaude, piquante, aromatique. L'analyse, faite par Bonastre, a donné une matière grasse, blanche et insoluble (stéarine), une matière grasse colorée (élaïne), une huile volatile, un acide, de la féculé, de la gomme ou naturelle ou formée et enfin un résidu ligneux. En distillant les muscades avec de l'eau, on obtient une huile essentielle; en exprimant les amandes pulvérisées, on retire un mélange d'huile fixe et d'huile volatile, appelé beurre de muscade.

Les noix muscades qui se vendent en Europe atteignent chaque année le chiffre de 250,000 livres, et, pour éviter la déperdition de cette denrée, les Hollandais, lorsque les récoltes sont abondantes, ne gardent que la quantité consommée annuellement et brûlent le reste. C'est le 10 juin 1760, dit Valmont de Bomare, j'en ai vu à Amsterdam, près de l'Amirauté, un feu dont l'aliment était estimé à millions, argent de France; on devait en brûler autant le lendemain. Les pieds des spectateurs baignaient dans l'huile essentielle de ces substances; mais il n'était permis à personne d'en ramasser, et encore moins de prendre les espèces qui étaient dans le feu. Quelques années auparavant et dans le même lieu, un pauvre particulier qui, dans un semblable incendie, ramassa quelques muscades

qui avaient roulé du foyer, fut, me dit-on, pris au corps, condamné tout de suite à être pendu et exécuté sur-le-champ. Le même auteur ajoute que les Hollandais ont toujours chez eux les récoltes de seize années; ils distribuent aux nations voisines, non pas leur dernière récolte, mais toujours la plus ancienne. Cela nous semble un peu exagéré.

La *muscade* a des propriétés toniques, excitantes, qui, jointes à sa saveur aromatique, la font employer comme aliment, ou plutôt comme condiment. Les Indiens, et surtout les habitants des Moluques, la mâchent souvent, soit seule, soit associée à d'autres substances. Ils en assaisonnent leurs mets et la font entrer dans la composition d'un certain nombre de boissons; on en fait des liqueurs cordiales et stomachiques très-estimées. Elle aide à la digestion, en augmentant la sécrétion gastrique; elle exalte aussi la circulation et la chaleur animale. En Europe, elle est moins usitée dans l'art culinaire. Mais on l'emploie encore assez souvent en médecine, comme stimulant. Elle convient dans la faiblesse de l'estomac et des autres viscères abdominaux. On l'a vantée contre les fièvres intermittentes, adynamiques, putrides et pestilentielles. Elle entre dans un grand nombre de médicaments composés, tels que l'eau de mélisse des Carmes, l'élisir de Garus, la thériaque, le vinaigre antipeptique ou des quatre voleurs, le diaphorétique, l'esprit carminatif de Sylvius, etc. C'est surtout dans la médecine indienne que la *muscade* joue un rôle important. Toutefois, l'usage immodéré de cette substance entraîne de très-graves inconvénients et même des dangers sérieux. En opérant une stimulation trop prompte sur l'appareil de la circulation, elle détermine une surexcitation qui peut produire une sorte d'ivresse et aller jusqu'à la congestion cérébrale, au narcotisme et même à l'apoplexie; c'est ce qu'on a constaté dans l'Inde, où l'usage en est poussé jusqu'à l'abus. On emploie également en médecine et en économie domestique le macis, l'huile essentielle et le beurre de *muscade*, ainsi que les graines des muscadiers batar, bicaba, otoba, de Madagascar, etc. V. MUSCADIÈRE.

— Allus. littér. Aimez-vous la muscade? On en a mis partout. Vers de Buleau (satire III, le *Repas ridicule*), que l'on emploie pour exprimer la banalité d'une chose que l'on rencontre à chaque pas et en satiété qu'elle fait éprouver. Presque toujours on substitue au mot *muscade* celui qui fait l'objet de l'application :

« Aimez-vous les déhors? On n'en met nulle part. Les vœux servent toujours, percés de part en part. Et par la main du temps noircis comme des forges, Ils pendent en lambeaux. »

THÉOPHILE DE BANVILLE.

« Aimez-vous l'érudition? On en a mis partout; mais à qui s'adresse-t-elle? A Pétel et Chabot évidemment ou à leurs émules, qui pourront trouver dans cette page éloquentes les éléments les plus précieux pour la rédaction de leurs cartes du jour. Et ainsi va M. Capefigue, durant deux cent vingt-cinq pages, glissant sur les questions arides de l'administration et du gouvernement, réservant toute sa verve et tout son savoir pour les détails de la bouche et de la toilette du Régent. »

GUSTAVE D'HUGUES.

« La section de peinture a indiqué la *Mort de Priam* pour sujet de concours. C'est neut, c'est actuel, c'est entraînant; quel élève de Delacroix ne se sentirait enthousiasmé! Représenter un Priam mourant, comme cela doit faire battre la poitrine d'un artiste! Aimez-vous l'histoire grecque? On en a mis partout. La section de sculpture a imposé pour sujet : *Ulysse rendant Cléopâtre à son père.* »

EDMOND TEXIER.

MUSCADELLE s. f. (mu-ska-dè-le — rad. *musc*). Arbric. Variété de poire ayant une légère odeur de musc.

MUSCADIÈRE s. m. (mu-ska-dè — rad. *musc*). Vitic. Variété de gros raisin blanc. « Sorte de vin qui a un léger goût de muscat. » — Arbric. Petite pomme douce dont on fait du cidre très-estimé.

MUSCADIÈRE s. m. (mu-ska-dié — rad. *muscade*). Bot. Genre de plantes, de la famille des myricacées : *Les Français ont réussi, en 1771, à tirer des Moluques des MUSCADIÈRES et des girofliers qui ont été transplantés sur leur territoire.* (Raynal.) Le *MUSCADIÈRE* est une des possessions les plus précieuses des Hollandais. (Duchartre.) « *Muscadière aromatique*, celui qui produit la muscade. « *Muscadière à suif*, celui dont on retire une matière jaunâtre qui sert à fabriquer des chandelles. »

— Encycl. Les *muscadiers* sont des arbres plus ou moins grands, à écorce brun grise, à rameaux nombreux, portant des feuilles alternes, entières, et dont l'ensemble forme une cime étalée et touffue, d'un très-bel effet; les fleurs sont dioïques et présentent un calice urcéolé, à neuf divisions; les fleurs mâles ont douze à quinze étamines, soudées à leur base; les fleurs femelles ont un ovaire libre, surmonté d'un stigmate bifide, presque sessile; le fruit est une capsule un peu charnue, s'ouvrant en deux valves et renfermant une graine dure,

entourée d'un arille (ou mieux d'un arillode ou faux arille) charnu, coloré et laciné. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents, et dont une jouit d'une réputation ancienne et bien méritée.

Le *muscadier aromatique* est un arbre de moyenne grandeur, dont le port rappelle assez bien celui de l'oranger; sa tige, qui atteint souvent et dépasse quelquefois la hauteur de 10 mètres, est couverte d'une écorce brunâtre, assez unie, peu épaisse, blanche et succulente à l'intérieur; ses rameaux, à écorce luisante et d'un beau vert, portent des feuilles ovales lancéolées, coriaces, grandes, vert foncé en dessus, blanchâtres en dessous, persistantes. Les fleurs, petites, jaunâtres, sont groupées en fascicules à l'aisselle des feuilles. Le fruit est un drupe globuleux ou ovoïde, du volume d'un abricot, lisse, d'un vert blanchâtre; le péricarpe ou brou a une chair blanche et filandreuse, et s'ouvre en huit par deux valves, laissant voir un noyau d'un arillode laciné, d'un rouge plus ou moins vif (macis), qui entoure une graine arrondie ou allongée, odorante (*muscade* ou *noix muscade*).

Il ne paraît pas que le *muscadier* ait été connu des anciens; quelques commentateurs ont cru pouvoir le reconnaître dans le *comacan* de Théophraste; mais il est probable que le savant botaniste grec a voulu désigner sous ce nom le poivre cubèbe. Nous trouvons le *muscadier* mentionné pour la première fois d'une manière certaine chez les Arabes, notamment dans Avicenne, sous le nom de *insiban*, qui signifie en arabe *noix de Banda*; et à qui l'on veut le croire que ce sont les Arabes qui ont fait connaître et transmis cet arbre, ou du moins son fruit, aux nations européennes. Les Grecs modernes l'appellent *moscharion*; ce nom, comme celui de *muscadier*, fait allusion à l'odeur caractéristique de la graine et même d'autres parties de cet arbre, odeur qui rappelle celle du musc.

Le *muscadier* croît dans les régions chaudes de l'Inde, aux îles de la Sonde, aux Moluques et particulièrement aux îles de Banda. « Les Hollandais, dit A. Dupuis, ont cherché de bonne heure à monopoliser le commerce de sa graine, et pour cela ils ont, autant qu'ils l'ont pu, détruit dans les pays voisins de leurs possessions les plants de *muscadier*; mais ils n'ont pas toujours réussi, malgré les mesures les plus sévères. Le pigeon ramier des Moluques a été pour eux un adversaire fort contraignant, et qu'ils auraient bien voulu détruire aussi. Cet oiseau se nourrit des fruits du *muscadier*, mais le péricarpe seul est digéré, et la graine est rendue à peu près intacte, avec toute sa faculté germinative; c'est ainsi que cet arbre se propage dans les îles voisines, à mesure qu'on l'y arrache. »

En outre, le célèbre intendant Poivre et les voyageurs Provost et Etcheverry obtinrent, des souverains indépendants de Gêbi et de Palam, des plants et des graines de *muscadier* et de giroflier; trompant la vigilance des flottes hollandaises, ils réussirent à rapporter leur précieuse cargaison aux îles de France (Mauricie) et Bourbon (de la Réunion). C'est à Céré, directeur du jardin des plantes de l'île de France, et aux communications qu'il fit à Lamarck, que nous devons les connaissances exactes que l'on possède aujourd'hui sur la fructification du *muscadier* et sur quelques autres espèces non moins intéressantes. La muscade et le girofle, ainsi que les végétaux qui les produisent, furent propagés dans ces îles et importés un peu plus tard à la Guyane et aux Antilles, tandis que les Anglais en faisaient des plantations au Bengale et à Sumatra.

La culture du *muscadier* dans son pays natal est assez peu connue. Il paraît, d'après Valentin, que cet arbre demande un sol humide et veut être placé à l'ombre d'autres arbres qui le défendent contre les fortes chaleurs. Quand on le propage de graines, il semble plus avantageux de semer l'amande nue qu'avec sa coque, parce qu'elle germe alors beaucoup plus vite, en trente ou quarante jours, et que les vers n'ont pas le temps de la dévorer. À l'époque des pluies, on transplante les jeunes pieds, en ayant soin de leur conserver le pivot, et on les met à 12 mètres environ de distance, dans l'intervalle d'autres arbres susceptibles de donner de l'ombre. Quand les *muscadiers* sont un peu plus grands, on les élague par le bas jusqu'à 2 mètres du sol. Ils fleurissent et fructifient au bout de cinq à douze ans, et Valentin ajoute que, dès qu'ils ont commencé à rapporter, ils ont en tout temps des fruits verts et presque toujours des fleurs.

Les sexes étant séparés sur ces arbres, il arrive que beaucoup d'entre eux sont stériles; car lorsqu'un même arbre, on ne sait pas si elle produira un individu mâle ou femelle. Cette stérilité, depuis longtemps remarquée par les Hollandais aux Moluques mêmes, sans qu'ils pussent alors y porter remède, est une des causes qui se sont opposées à la multiplication du *muscadier*. On y obvie facilement en le propageant par boutures prises sur les pieds femelles, ou en marcottant les branches de ceux-ci. J. Hubert a trouvé encore un meilleur procédé, qui consiste à greffer des rameaux femelles sur tous les *muscadiers* dont le sexe est inconnu. On obtient ainsi artificiellement des pieds femelles ou bien monoïques (à sexes réunis sur le même individu), et il y a toujours assez de fleurs mâles pour

assurer la fécondation et, par conséquent, la production des noix. Il est à peine besoin de dire que, sous nos climats du Nord, le *muscadier* ne peut être cultivé qu'en serre chaude et comme objet de curiosité; il y a, néanmoins, fructifié quelquefois.

Les fruits ne mûrissent qu'environ neuf mois après la floraison; c'est alors qu'on les cueille, sans attendre qu'ils soient ouverts; pour faire cette récolte, on monte sur les arbres et on attire à soi les rameaux à l'aide de longs crochets. Comme ils sont très durs et astringents, on ne peut les manger que lorsqu'ils ont été confits. Pour cela, on les fait bouillir dans l'eau; puis on les perce avec une aiguille, et on les met plonger dans l'eau jusqu'à ce qu'ils aient perdu leur âpreté, ce qui a lieu ordinairement au bout d'une dizaine de jours; on les fait cuire alors légèrement dans un sirop de sucre, auquel on ajoute un peu de chaux, si l'on tient à ce que les fruits soient très secs; opération qu'on répète pendant huit jours, en changeant chaque fois le liquide. Enfin, on les met dans un sirop un peu épais, et on les conserve dans un pot de terre bien fermé. On peut encore les confire dans la saumure ou dans du vinaigre. Quand on veut les consommer, on les fait d'abord macérer dans l'eau douce, puis on les soumet à la cuisson dans le sirop de sucre.

Le plus souvent, on extrait de ces fruits les noix *muscades*. Dans ce cas, on enlève sur place le brou avec un instrument tranchant; on porte ensuite les graines aux ateliers, et on enlève l'arille ou *macis* à l'aide d'un petit couteau. Les noix, encore revêtues de leur coque ligneuse, sont mises au soleil pendant trois jours, puis au feu. Lorsqu'elles sont assez sèches pour rendre un son quand on les agite, on les débarrasses de leur coque en les frottant contre-ci avec des petits bâtons. On les divise ensuite en trois catégories : les plus belles sont arrosées, ou plutôt confites, avec un lait de chaux additionné de sel marin, dans lequel on plonge à plusieurs reprises de petites corbeilles remplies de noix. Il ne reste plus qu'à les mettre en tas, pour leur faire perdre leur humidité, en ayant soin que le tas ne soit pas assez épais pour qu'elles s'échauffent et fermentent. Quand elles ont ressé, elles peuvent être livrées à l'exportation. La seconde catégorie est réservée pour la consommation des gens du pays, sauf une partie dont on extrait de l'huile. La troisième est brûlée, comme étant de qualité inférieure et non marchande. Quant au macis, qui est d'un beau rouge au moment où on l'enlève, on le fait sécher un jour au soleil, et il prend alors une teinte obscure ou rousse, qui passe à un brun noirâtre par la dessiccation complète. Après diverses opérations trop longues à décrire, on le met dans de petits sacs, où on le presse fortement.

Le principal produit du *muscadier*, c'est l'amande ou *muscade*. Mais ce n'est pas le seul. Les fruits confits se servent au dessert, et on en mange aussi avec le thé; on en fait encore des compotes et des marmelades. Le macis sert aux mêmes usages économiques ou médicaux que la muscade; mais il est moins énergique et partant plus agréable; on l'emploie souvent comme masticatoire, et on peut en extraire de l'huile; mais il y a du danger à abuser du macis comme de la noix. L'analyse chimique y a constaté une petite quantité d'huile volatile; une assez grande proportion de deux huiles fixes odorantes, l'une jaune, l'autre colorée en rouge; une matière gommeuse particulière; enfin, une très-petite quantité de ligneux. Le brou du *muscadier* est blanc, très-léger, poreux, filandreuse; on fait, néanmoins, de petits meubles, de sue rougeâtre, qui s'écoulent par les blessures faites à l'écorce et tache fortement les doigts, peut servir à marquer le linge et même à teindre les étoffes d'une manière assez durable. Les feuilles ont une odeur aromatique, mais elles sont à peu près sans usage.

Le *muscadier tomentueux* diffère du précédent par sa taille beaucoup plus élevée, ses fruits ovoïdes et cotonneux, son amande plus grosse et surtout plus longue, ovoïde, terminée en pointe mousse; il croît aussi aux Moluques et fournit la sorte de muscade dite *longue des Moluques*. Nous citerons encore le *muscadier batar*, des Philippines, le *muscadier de Madagascar*, le *muscadier sébifère*, qui appartient aujourd'hui au genre *virole*.

MUSCADIN s. m. (mu-ska-dain — rad. *muscade*). Petite pastille à manger, dans laquelle il entre du musc.

— Petit-maître, élégant, sous la première République : Bonaparte avait surtout en horreur les MUSCADINS et les incroyables. (Chateaub.) Benjamin Constant exhalait de toute sa personne je ne sais quelle senteur de musc qui rappelait l'ancien MUSCADIN. (Ste-Beuve.)

Du linge blanc, un habit fin;

Oh! cet homme est un muscadin.

A. DUVAL.

Qu'un muscadin s'exerce à la galanterie;
Ma seule passion à moi, c'est la patrie.

PONSARD.

Ces héros, muscadins, bravant les carabines,
Battaient des Prussiens et non des jacobines.

PONSARD.

— Nom que l'on donnait, dans le Lyonnais, aux commis de magasins de denrées coloniales.

— Encycl. Philol. *Muscadin*, dans le sens

de pastille parfumée, est un très-ancien mot de la langue française, dont la prononciation a donné lieu, au XVII^e siècle, à une plaisante dispute. Pellisson, dans l'*Histoire de l'Académie française*, parle de cette question qui agita l'hôtel Rambouillet et qui, de là, fut portée à l'Académie. Fallait-il dire *muscadins* ou bien *muscardins*? Balzac voulait que l'on dit et écrivit *muscardin*, et il se fondait sur ce que le mot était emprunté des Italiens, qui nomment ces pastilles *moscardini*. Voiture, au contraire, tenait pour *muscadin*, prétendant que *muscardin* était trop dur à l'oreille. Pour ridiculiser l'opinion contraire à la sienne, Voiture fit les vers suivants :

Au siècle des vieux paladins,
Soit courtois, soit citardins,
Dames de cour ou citardines,
Tous ceux qui n'étaient pas bardins
Prononçaient toujours muscardins.
Et balardins et balardines.
Même l'on dit qu'en ce temps-là
Plusieurs disaient rose-muscarde.
J'en dirais bien plus que cela;
Mais, sans mentir, je suis malade;
Et même, en ce moment, voilà
Que l'on m'apporte une panarde.

L'Académie et l'usage ont décidé en faveur de *muscadin*; mais le sens primitif a disparu avec le bonbon qu'il servait à désigner.

— Hist. La création du mot *muscadin* est généralement attribuée au député Chabot. Il l'aurait employé pour flétrir les jeunes Lyonnais qui avaient résisté aux troupes de la Convention, élégants aux cheveux parfumés, sentant le musc. Ce mot, qui daterait de l'an II de la République, aurait fait une rapide fortune, et il se serait étendu aussitôt à cette partie oisive de la jeunesse parisienne qui allait faire de la réaction thermidorienne une sorte de carnaval instant; car nous ne voyons employés, le même an II (1793), par Barère, venant au nom du comité de salut public, dénoncer à la Convention nationale un mouvement royaliste et de nouvelles manœuvres secrètes des ennemis de la Révolution. « Hier, s'écriait Barère dans la séance du jeudi 5 septembre, présidée par Maximilien Robespierre; hier, un homme connu par son patriotisme passait dans le palais de la Révolution, qui est le repaire des agitateurs. Il entendit six jeunes gens, je dirai plutôt des *muscadins*, ce nom qu'une jeunesse orgueilleuse s'est fait donner, et qui attestera à la postérité qu'il a existé en France, au milieu de sa révolution, des jeunes gens sans courage et sans patrie. Ils disaient : tout ira bien; les femmes sont choisies et les *muscadins* sont bien déterminés... Les femmes sont donc leur ressource! Les femmes! sans doute, on peut les avoir comme instant; mais ce sexe noble et spirituel n'est pas à l'usage de la conquête éternelle du fanatisme; le génie de la liberté ne lui est pas étranger, et il ne sera pas l'instrument du crime. Quant aux *muscadins*..., il est facile de leur ôter le moyen d'être dangereux. » Quelques auteurs complaisants, ou animés d'un esprit de parti qui les a égarés, ont prétendu que les *muscadins* représentaient la fraction des honnêtes gens de l'époque; mais les historiens sérieux ont fait justice de leurs assertions, et un poète, Ponsard, dans le *Lion amoureux*, joué au Théâtre-Français en janvier 1866, a bafoué et flétri dans un personnage pris sur nature cette misérable bande de dandies baroques, *bravi* de cafés, mignons de carrefours, bien dignes d'être commandés par ce Fréron qu'on appelle plus tard le *lépreux du crime*. Nous avons cité, au commencement de cette pièce, la fameuse tirade de la comédie de Lion Humbert, général républicain, éclatant sur les fronts courbés des *muscadins*, des agitateurs, des émirés qui s'essayaient à l'enveloppement de leurs impertinences et persiflent les montagnards patriotes : jamais on n'a arraché en termes plus justes et plus énergiques le masque grimé de ces butors minaudiers, ancêtres véritables des *cocodés* et des *crévés* du second Empire, qui, après le 9 thermidor, s'appellent la *jeunesse dorée*, puis les *incroyables*. Agents de la réaction, leurs repailles d'assommoirs et leurs exploits honteux faisaient les délices des boudoirs, et les élégantes, avides de plaisirs, ne leur marchandèrent point les récompenses les plus douces. La Terreur blanche prit, grâce à eux, la forme d'une mascarade impudente; ils lui en donnèrent les manières, les revêtirent de leurs bijoux. On retrouve du brigand et de l'horion dans ces sbires de l'émigration, qui assaillaient les patriotes, dit Mercier, quand ils se trouvaient six contre un, et qui couraient les concerts, les théâtres, les bals, montrant partout leurs oreilles de chien, c'est-à-dire deux larges tresses de cheveux poudrées à blanc qui tombaient de chaque côté de la figure, serrées dans un habit étriqué, plastronné de gilets à dix-huit boutons de nacre, la jambe pavisée de jarrettières flottantes, le menton enroulé dans une cravate énorme, qui masquait le nez, la main appuyée sur un gordin non moins énorme à poignée plombée. Leur suprême bon ton était d'affecter un posier si faible qu'une lettre sonore l'aurait déchiré. De leur bouche minaudière, on entendait sortir un petit zéayement mouillé, flûté, vaillant, d'où les r étaient bannis : *ma parole d'honneur, ma petite parole d'honneur*, disaient-ils sans cesse. Leur exclamation ordinaire était : *En vérité, c'est incroyable!* De là le nom

d'incroyables qui leur fut donné; mais le peuple les appela longtemps encore de leur premier nom de *muscadins*. Ce furent eux qui imaginèrent ces *baies des victimes*, orgies impies, dit M. Paul de Saint-Victor, où la débâche impudente, affluée des oripeaux d'un faux deuil, parodiait la douleur, où les saluts imitèrent la chute d'une tête dans le panier du bourreau; où le costume de rigueur d'une danseuse était celui dans lequel sa mère ou sa sœur avaient péri, c'est-à-dire le châle rouge et les cheveux coupés à fleur du cou. Est-ce la *Danse des morts* d'Heibelin, s'écrie Mercier, qui a inspiré une telle idée? Pourquoi, au milieu du bruit des violons, ne fait-on pas danser un spectre sans tête? Les *muscadins* bourdonnaient aux concerts de la rue Feytaud, où ils avaient leur chanteur attitré en la personne de Garat, le modèle de l'incroyable. Marché était leur auteur dramatique, et ses couplets contre les jacobins étaient sur toutes les lèvres *muscadines*. Enfin, ils avaient un journal, l'*Orateur du peuple*, rédigé par Fréron, ce qui les faisait appeler aussi la *jeunesse dorée de Fréron*.

MUSCADIN, INE adj. (mu-ska-dain, i-ne). Qui appartient, qui est propre aux muscadins: *Jeunesse muscadine*. *Mœurs muscadines*.

— s. f. Femme d'une élégance outrée et ridicule.

— Viti. Variété de vigne du Canada. « Vin qui produit cette vigne ».

Est-ce un mal d'assembler, étant d'humeur badine, Quelques amis autour d'un broc de muscadine? V. Huvon.

MUSCADIVORE s. m. (mu-ska-di-vo-re — de *muscade*, et du lat. *voro*, je dévore). Ornith. Genre de colombides qui se nourrissent de muscades.

— Encycl. Les *muscadivores*, constitués en coupe générique, comptent environ trente espèces de l'Inde, des Molouques, des Cébes, de l'Australie et de la Malaisie. Ces oiseaux se distinguent des autres colombides par une forte taille, un plumage à reflets métalliques et un bec surmonté à la base d'une corneille grasseuse qui prend un grand développement au temps des amours. Ils ne se nourrissent que de baies et de muscades. Ils ne digèrent de ces dernières que l'enveloppe extérieure; la noix est rendue sans altération et peut encore germer, ce qui fait de cet oiseau un accit propogateur du précieux végétal. Le *muscadivore* magnifique est assez abondant aux environs de Port-Macquire. On en tue un grand nombre de plus souvent sur les grands arbres pendant le jour, et ce n'est guère que le matin et le soir qu'on en voit trois ou quatre ensemble venir sur les vignes sauvages manger les graines et les baies dont ils sont très-friands. Son roucoulement ressemble à peu près à celui du pigeon ordinaire. Son naturel est méfiant et farouche; aussi ne le voit-on jamais en cage. Il est ordinaire de voir les jeunes de l'année précédente faire bande à part des adultes. Ces jeunes sont un gibier délicat et très-recherché. Une autre espèce, le *muscadivore* géant, abonde à la Nouvelle-Zélande. Cette espèce est aussi très-délicate, mais à certaines époques seulement; cette particularité est attribuée à son genre de nourriture. En effet, en certains temps, elle ne nourrit de baies qui sont pour l'homme des poisons violents. La femelle de cette espèce pond deux œufs dans un nid très-grand, mais mal construit. On trouve encore le *muscadivore* marin, que l'on trouve en troupes innombrables sur le littoral de quelques îles de l'archipel Indien.

MUSCARDIN s. m. (mu-ska-dain — rad. *musc*). Mamm. Espèce de mammifère du genre loir, dont une variété répand une odeur de musc. Le *MUSCARDIN* est le moins laid de tous les rats. (Buff.) Le *MUSCARDIN* ou *croque-noisettes* n'est guère plus gros qu'une souris. (Duméril.) *Muscardin volant*, Espèce de chauve-souris du genre *vespertilion*.

— Encycl. Le *muscardin* est un des plus petits rongeurs connus; sa taille ne dépasse pas celle d'un souris. Son pelage est d'un roux ou d'un fauve clair en dessus, presque blanchâtre en dessous; la queue, aussi longue que le corps, est aplatie horizontalement et garnie de poils distiques, longs et abondants. Il a les oreilles courtes, les yeux gros et saillants. Il est répandu dans presque toute l'Europe centrale et méridionale, où il vit dans les forêts, et quelquefois aussi dans les jardins. Il se creuse des trous dans les vieux troncs et sous terre, près des arbres; ces trous lui servent de refuge en tout temps; pendant l'hiver, il y entasse des provisions de fruits secs, surtout de noisettes, très-sensibles au froid, il se retire dans son trou dès que l'hiver arrive, et s'y roule en boule comme le loir; quand le temps se radoucit, il sort un peu de sa léthargie, mais quitte rarement son terrier pendant la mauvaise saison. Il niche, comme l'écureuil, sur les arbres et, de préférence, sur les branches basses des chênes et des coudriers, ou dans les buissons. Son nid est fait d'herbes entrelacées; il a ordinairement om. 16 de diamètre et n'est ouvert que par le haut; il est garni intérieurement de feuilles et de mousse. La femelle y met bas trois ou quatre petits, qui, dès qu'ils sont assez grands, abandonnent leurs parents et leur nid pour chercher un

refuge dans les creux des vieux arbres. Bien que ses mœurs soient à peu près les mêmes que celles du dérat, il est bien moins nuisible, parce qu'il est plus petit et moins abondant. Les dégâts qu'il peut commettre dans les vergers sont insignifiants. Sa chair est désagréable au goût. Une des variétés du *muscardin* répand une odeur de musc; on la trouve, mais rarement, en Italie.

MUSCARDINE s. f. (mu-ska-di-ne). Econ. rur. Maladie particulière des vers à soie, attribuée au développement d'une espèce de cryptogame.

— Encycl. La *muscardine*, appelée aussi *dragée*, est une maladie qui attaque fréquemment les vers à soie, surtout dans les pays arides et salubres, ainsi que dans les pays de plaine ou couverts de prairies humides, et dans les lieux exposés à l'action directe des vents du sud et de l'ouest; les années pluvieuses paraissent très-favorables à sa propagation. Elle tue le ver à tout âge, dans ses divers états, même quand il a commencé ou achevé son cocon. La marche de la maladie est très-rapide, et sa terminaison toujours fatale. Le ver passe d'abord au rouge, quelquefois au pourpre, plus rarement au bleu foncé, et enfin au blanc. Le corps prend une telle consistance, une telle dureté qu'il en devient cassant; en même temps, il se couvre d'une efflorescence farineuse ou d'une sorte de poussière blanchâtre, qui est un champignon microscopique. Dans cet état, il ressemble à une sorte de bonbon ou de dragée appelée *muscadin* ou *muscardin* dans le midi de la France; de son nom vulgaire. Les vers complètement *muscardinés* pouvant se conserver presque indéfiniment, si on les tient dans un endroit sec.

Olivier de Serres n'ayant pas parlé de cette maladie, on en a conclu qu'elle était autrefois inconnue dans nos magnaneries; suivant une opinion assez probable, elle aurait été importée du Piémont vers le milieu du XVII^e siècle. On l'a attribuée à une espèce de mite ou acarus d'une petitesse extrême, et aussi à un champignon, à une muscardine du genre *botrytis*, appelée *botrytis bassiana*, du nom de l'auteur qui l'a observée le premier, et que plusieurs naturalistes regardent comme identique au *botrytis diffusa*. Le docteur Aug. Bassi, de Lodi, assure que ces cryptogames existent, avant la mort du ver à soie, sous ses téguments, qu'ils s'y accroissent à ses dépens, et sans, toute-fois, pouvoir d'ailleurs se faire jour au dehors, en raison de la résistance que leur offre la peau; ils ne peuvent percer l'enveloppe cutanée que lorsqu'elle est déjà ramollie par un commencement de putréfaction. « Leur fructification, dit-il encore, suit de près leur apparition à l'extérieur, et les germes innombrables qui se répandent sur les corps voisins ou se dispersent dans l'atmosphère vont au loin porter la maladie. » D'après le professeur Balsano, de Milan, le cryptogame observé à la surface du ver à soie sous forme d'une matière blanchâtre ne se montre jamais pendant la vie de l'insecte, et souvent même ne se développe pas après la mort. On admet généralement aujourd'hui que le *botrytis* est, non la cause, mais bien l'effet.

Boissier de Sauvages pense que la *muscardine* est due à de brusques modifications apportées au régime des magnaneries. « On avait, dit-il, vers l'an 1700, peu de feuilles de mûrier et l'on faisait de petites éducations dans de grands appartements; peut-être aussi y alliait-on plus bonnement que nous, et qu'on ne s'était pas avisé de boucher les portes, les fenêtres et toutes les communications avec l'air extérieur. De nos jours, au contraire, que les mûriers sont très-multipliés, on fait de grandes éducations dans des appartements très-petits à proportion; on met des tables de vers à la montée jusqu'au toit ou au plancher, et l'on bouche tout. Fait-il froid; on fait du feu sans laisser d'issues à l'air échauffé et aux vapeurs qui s'élèvent; c'est un moyen infallible d'inventer, si j'ose le dire, la *muscardine*, ou de la produire là où elle n'aurait jamais existé. »

C'est encore une question très-débatue que celle de savoir si la *muscardine* est ou n'est pas contagieuse. Quoi qu'il en soit, ses ravages sont souvent très-considérables. Mais s'il est vrai, comme on l'admet généralement, qu'elle résulte surtout d'une chaleur trop élevée et du manque total d'air pur, il serait très-facile de la prévenir; il suffirait, dit T. de Berneaud, de mettre les vers à soie au large, d'ouvrir de temps à autre des courants propres à renouveler une atmosphère meurtrière, et de fournir une literie qu'il convient de tenir fraîche. Si l'on considère l'organisation de l'insecte, qui ne respire que par de nombreux stigmates, on reconnaît qu'il doit souffrir d'une atmosphère étouffante et chargée de vapeurs délétères, qui, en se condensant sur tout son corps, gêne et arrête la respiration et la transpiration.

MUSCARDINIQUE adj. (mu-ska-di-ni-ke — rad. *muscardine*). Econ. rur. Qui appartient, qui a rapport à la muscardine: *Contagion muscardinique*.

MUSCARI s. m. (mu-ska-ri). Bot. Genre de plantes, de la famille des lilacées: Les *MUSCARIS* sont vulgairement désignées, dans le midi de la France, sous le nom d'*oignons de serpent*. (Boreau.)

— Encycl. Les *muscaris* croissent spontanément dans l'Europe moyenne et dans le bassin de la Méditerranée. Parmi les espèces diverses, on distingue le *muscaris* chevelu, vulgairement *viciet*, *ail à toupet*, *oignon de serpent*, à corolles de fleurs supérieures d'un bleu violacé, tandis que les fleurs inférieures s'étalent largement et sont d'un brun olivâtre mêlé de pourpre. Cette espèce se trouve assez communément dans les champs, les moissons et les vignes. Le *muscaris* à grappe, à fleurs d'un bleu foncé, couvertes d'une efflorescence glauque, et à limbe blanchâtre, croît également dans les champs et la vigne. Le *muscaris* raiisé se trouve dans les taillis. Le *muscaris* musqué est cultivé comme plante d'ornement.

MUSCARIFORME adj. (mu-ska-ri-i-forme — du lat. *muscarium*, houssoir, et de forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un houssoir ou d'un balai.

MUSCARIUM s. m. (mu-ska-ri-omm — mot lat. qui signif. houssoir). Bot. Corymbe lâche et irrégulier.

MUSCAT adj. m. (mu-ska — rad. *musc*). Viti. Se dit de certains fruits qui ont un léger parfum de muscat: *Du raisin muscat*. *Du brugn muscat*. « Se dit aussi du vin produit avec du raisin muscat: *Du vin muscat*. »

— s. m. Viti. Raisin muscat: *Je songe à faire mourir des MUSCATS et des pêches, et je me promène dans des allées de fleurs de mon invention*. (Volt.) « Vin muscat: *MUSCAT de Frontignan*. *MUSCAT rouge de Cassis*. »

... J'ai commandé que l'on portât chez vous Certain quant de vin... — Eh! je n'en ai que faire. — C'est du très-bon muscat. — Redites votre affaire. RACINE.

— Arboric. Nom donné à plusieurs poires: *MUSCAT royal*. *MUSCAT vert*. *Petit muscat*.

— Encycl. Viti. Les muscades doivent leur nom à leur parfum caractéristique, qui rappelle plus ou moins celui du musc. On les cultive surtout au pourtour du bassin méditerranéen. Cependant, ils peuvent donner de bons raisins de table jusque sous le climat de Paris; mais c'est surtout dans le midi de la France qu'on en retire ces vins exquis et parfumés qui flattent à la fois l'odorat, le palais et l'estomac, pourvu qu'ils ne soient pas trop sirupeux, comme cela arrive souvent. Ils comprennent un grand nombre de variétés, d'un mérite très-différent. Le *muscat* de la mi-août est peu productif; le raisin est petit, le grain à peine de grosseur moyenne, mais de saveur assez agréable; néanmoins, il serait peu remarqué s'il n'avait l'avantage d'être le plus tardif.

Le *muscat* blanc commun est tellement connu qu'il devient inutile de le décrire. Dans le midi, il est très-doux, et sa saveur musquée est tellement exaltée qu'on en est rassasié dès qu'on en a mangé seulement quelques grains. Aussi le réserve-t-on pour faire des vins de liqueur. Dans le canton de Rivesaltes, on torde la grappe ou bien on la sépare du sarment, et on la dépose au pied du cep; au bout de quelques jours, elle est *pansée* ou *emmatée*, c'est-à-dire à demi desséchée; c'est alors qu'on la porte au pressoir; on en obtient ainsi un vin de qualité supérieure. Sous les climats moins chauds, il donne des raisins de table plus estimés; mais, passé la latitude de 45°, la culture en espalier lui est indispensable; il faut, de plus, tailler long, épancher aux approches de la maturité et éclaircir les grappes avec des ciseaux, comme pour les chasselas.

Le *muscat primavus* ou *pascal muscat* ressemble beaucoup au précédent, dont il se distingue surtout par son port plus trapu, sa précocité plus grande, sa saveur et son odeur moins prononcées, mais plus agréables; ses grappes peu serrées portent des grains de grosseur moyenne, couverts d'une fleur abondante qui leur donne une teinte blanche. Malheureusement, il est peu fertile et très-sujet à la coulure; aussi n'est-il guère cultivé qu'aux environs de Draguignan. Le *muscat d'Avignon* ou *eugénien*, improprement appelé *chasselas musqué*, est très-précoce et présente d'ailleurs la réunion de toutes les bonnes qualités que l'on peut désirer; il a les feuilles très-découpées et les grains très-écartés.

Le *muscat* de Jésus ou fleur d'orange est encore supérieur au précédent et passe pour le plus délicat de tous les muscats; ses grains, d'un blanc de cire légèrement ambré, sont fréquemment entamés par l'insecte appelé *servain*. Les abeilles et les guêpes l'aiment tellement qu'elles le sucent jusqu'à ce qu'elles tombent rassasiées et comme enivrées. Il est très-sensible aux variations atmosphériques et très-difficile sur la nature du sol; il lui faut une terre sèche, bien aérée, et, si on le tient en espalier, l'exposition du levant. Ses grains sont sujets à crever et à pourrir, et on ne peut pas en faire un bon vin. Le *muscat croquant*, appelé aussi *dureba* ou *blanc-doux*, se reconnaît à ses feuilles vert jaunâtre, à ses belles grappes allées et garnies de grains assez écartés, et surtout à sa chair très-consistante, croquante, d'un goût très-agréable à la parfaite maturité; mais ce raisin est très-peu productif, et ses grains ne mûrissent pas tous les ans; il lui faut l'espalier et la taille longue.

Le *muscat bifère* doit ce nom au précieux avantage qu'il présente de donner, dans les

vignobles du Midi, une seconde récolte quelquefois plus abondante que la première, mais inférieure en qualité; ses grappes sont fortes, ses grains très-gros et d'une saveur légèrement musquée, mais assez médiocre; ils sont d'ailleurs très-aqueux et ont une grande tendance à pourrir. Le *muscat* de Syrie a des grains espacés, croquants et d'un parfum délicieux. Le *muscat* d'Alexandrie, appelé aussi *muscat grec*, de Rome ou d'Espagne et, dans le midi, *passe musquée*, se reconnaît facilement à ses superbes grains ovoïdes. Dans le Nord, on le mange quand il peut atteindre sa maturité et on en fait d'excellentes confitures; dans le midi, il sert à faire des raisins secs. Il présente une variété à fruits noirs, qui mûrit plus difficilement.

Le *muscat orange*, originaire de Portugal, a de belles grappes bien garnies d'énormes grains ovoïdes, côtes ou plutôt trifides, avant leur complète maturité, d'une couleur jaune ambré quand ils sont bien mûrs et d'un goût parfait. Sa végétation n'est pas vigoureuse, mais il est peu sujet à la gelée et mûrit assez bien sous nos climats du centre. Le *muscat rouge*, nommé aussi *muscat gris*, est d'une saveur plus délicate et d'une maturation plus facile que le *muscat blanc*. Le *muscat rouge* de Madère réunit les qualités des deux précédents. Sa saveur est franchement musquée, fine et parfumée; malheureusement, il est peu fertile et peu rustique, du moins sous nos climats. Le gros *muscat violet* a des grains très-gros entremêlés d'autres très-petits; on le cultive surtout dans les jardins; il est excellent quand il est bien mûr.

Parmi les muscats noirs, on distingue d'abord le *caillaba*, très-précoce, car il mûrit quelquefois dans la première quinzaine d'août. Sa végétation est faible et demande à être soutenue par quelques engrais et amendements. Si les grappes ne sont pas fortes, les grains du moins sont très-beaux et d'une saveur très-agréable, délicate même d'après plusieurs auteurs. Le *muscat noir* commun est très-fertile et mûrit plus tôt que le *muscat blanc* ordinaire; il est assez répandu dans les jardins; ses grains, d'un goût exquis, sont très-serrés; aussi faut-il éclaircir les grappes. Le *muscat noir* du Jura s'en distingue par sa moindre vigueur, ses grappes assez longues, mais lâches et peu garnies; il est très-précoce. Le *muscat noir* d'Eisenstadt est encore davantage; ce raisin, d'après Odart, doit plaire à ceux qui n'aiment pas la saveur musquée trop prononcée du *muscat blanc*; il est fertile, mais pas très-vigoureux.

On range encore parmi les muscats un raisin appelé *aleatico nero* en Toscane, où il fournit un vin exquis du même nom. Il est également très-bon pour la table; mais il a le défaut de ne pas mûrir dans le centre de la France; ses grains sont moins gros et ont la saveur caractéristique moins prononcée que ceux du *muscat* noir ordinaire. Il présente une variété à fruits blancs moins estimée pour la production du vin. Le *muscat noir* Worontow est à peu près totalement dépourvu de saveur musquée.

En résumé, les variétés les meilleures à cultiver dans le centre de la France sont les muscats noirs du Jura, caillaba, noir commun, rouge de Madère, gris, primavus, blanc hâtif d'Avignon, de Jésus, et quelques autres peu connus.

MUSCATELLINE s. f. (mu-ska-tè-li-ne — rad. *muscat*). Bot. Espèce d'adoxa, d'où l'on extrait l'huile dite *musc végétal*.

MUSCHEBREHÉ s. m. (mu-sché-be-é). Nom de l'une des six sectes dans lesquelles on range les soixante-douze sectes musulmanes.

MUSCHELKALK s. m. (mu-sché-kalk). Géol. Roche tantôt calcaire, tantôt marneuse, qui forme des couches superposées au grès bigarré.

— Encycl. On désigne par ce nom un calcaire du trias généralement compacte, grisâtre ou gris bleuâtre, à cassure concheloïde lorsqu'il ne contient pas un grand nombre de coquilles, inégale lorsqu'il en est comme pétri. Ces calcaires sont souvent mangés; mais dans ce cas ils ne contiennent plus de fossiles. De véritables dolomies se trouvent vers le contact du *muschelkalk* avec le grès bigarré, tandis que les assises supérieures contiennent des marnes schisteuses grises, qu'on voit, à mesure qu'on s'élève, prendre des teintes verdâtres plus prononcées, devenir moins schisteuses, se charger de taches rouges et passer ainsi aux marnes irisées. Dans le *muschelkalk*, on rencontre un grand nombre de coquilles, d'où le nom de calcaire coquillier qu'on lui donne quelquefois. Les plus caractéristiques sont l'*ammonites nodosa*, l'*avicula socialis*, la *pondonia minuta*; il s'y trouve aussi beaucoup d'encrinures, surtout de l'espèce *moniliformis*, et les premières trigonies, dont les nombreuses espèces se prolongent ensuite jusque dans les dépôts crétacés. Les restes de reptiles appartenant aux *nothosaurus andriani*, *gigantius* ou *maritimus*, aux *sinuoceras Gallardoti*, au *mastodermus* ou *leptymithodon*; ceux des poissons, à des *acrodus*, *xyodus*, *gyrolepis*, *elabodius* et *esamnodus*. Quant à la flore, elle est très-peu caractérisée dans cette partie du trias. Le *muschelkalk* forme une ceinture autour de l'angle S.-O. des Vosges, vers Epinal et Luxeuil; le calcaire y est, en général, gris de fumée, compacte, à cas-

suré conchoïde, et repose sur le grès bigarré sans trace de dolomie, bien qu'il y ait passage entre ces deux formations pour les couches supérieures de l'un, qui sont marneuses, et les couches inférieures de l'autre, qui sont sableuses et schistoïdes. Le calcaire *muschelkalk* présente souvent des teintes jaunâtres qui paraissent résulter de l'exposition à l'air. Les assises supérieures sont, en général, terreuses et passent à des marnes grises, jaunâtres, verdâtres et même noires; en beaucoup de points, celles-ci sont sillonnées par des veines spathiques et contiennent de petites plaques de grès blanc ou ferrugineux, dont on trouve beaucoup de fragments à la surface du sol. Entre Lunéville et Dompail, le *muschelkalk* est en couches de 0m,02 à 0m,05 de calcaires compactes, gris ou verdâtres, séparées par de petites plaques marneuses. Dans l'intérieur de la roche compacte, les fossiles ne sont pas toujours déterminables; certaines assises, pétrées d'une multitude de coquilles, la plupart brisées et couchées dans le sens de la stratification, sont de véritables lamachelles; d'autres présentent en certains points des coquilles dont le test a été détruit et remplacé par une matière creuse. Dans la vallée du Rhin, le passage des grès bigarrés au *muschelkalk* se produit par l'alternance des grès avec des couches de dolomie, qui s'éloient ensuite et conduisent aux calcaires compacts et coquilliers. En se élevant dans la formation, ces calcaires compactes alternent avec des variétés un peu terreuses, puis passent à des marnes schisteuses et à des argiles verdâtres qui forment les assises tout à fait supérieures. Ils présentent souvent des silex en rognons plus ou moins étendus. Le pays classique du *muschelkalk* est le Wurtemberg; sa formation contient du sel gemme et du gypse et est divisée en plusieurs assises. L'assise inférieure est un calcaire à couches onduleuses et courbées, gris foncé et passant au gris jaunâtre, renfermant des veines et de petits bancs de gypse; il alterne dans sa partie inférieure avec des marnes sableuses et passe au grès bigarré. Au-dessus se trouve l'argile salifère, avec alternances calcaires, marneuses et argileuses. Les calcaires et les marnes sont généralement foncés, bitumineux et fétides; l'argile, grise ou brune, a souvent une saveur salée. Le sel exploité en plusieurs points forme des amas et semble avoir été intercalé postérieurement, à cause des renflements et des courbures que présente le sol; ces dépôts sont presque toujours accompagnés de masses gypseuses plus ou moins abondantes, tantôt terreuses et grenues, tantôt pures et striées. En Espagne, le *muschelkalk* renferme des minerais de cobalt, de mercure, de fer, de plomb et de zinc, dont plusieurs alimentent des usines importantes; dans la haute Silésie et sur les confins de la Pologne, la calamine, la galène, le fer oxydé brun, associés à cette même formation, entretiennent aussi des établissements métallurgiques considérables.

MUSCHENBROECK (Pierre VAN), célèbre physicien hollandais. V. **MUSCHENBROECK**.

MUSCICAPE s. m. (muss-si-ka-pe — du lat. *musca*, mouche; *capio*, je prends). Ornith. Nom scientifique du genre gobe-mouches.

MUSCICOLE adj. (muss-si-ko-le — du lat. *muscus*, mousse; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou végète dans les mousses.

MUSCIDA s. f. (muss-si-da). Astron. Nom d'une étoile qui occupe la bouche de Pégase.

MUSCIDE adj. (muss-si-de — du lat. *musca*, mouche, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à une mouche.

— s. m. pl. Famille de diptères, ayant pour type le genre mouche.

— Encycl. Les insectes que renferme la tribu des *muscides* ont la tête hémisphérique; leurs yeux sont grands, réticulés, étalés des deux côtés de la tête et séparés par trois autres petits yeux lisses et distincts qui se trouvent sur le milieu du front. Le corselet est cylindrique; les ailes grandes, horizontales; les pattes ont deux crochets et deux peles munies d'un organe pneumatique propre à faire le vide, ce qui permet à ces insectes de marcher sur les corps les plus polis et dans toutes les situations; les jambes sont presque toujours épineuses.

Le port des *muscides* ressemble généralement à celui de la mouche ordinaire. Ces insectes abondent sur la surface du monde entier. Les uns accompagnent les plantes jusqu'aux derniers confins de la végétation, les autres hâtent la dissolution des êtres organisés que la vie a quittés, en déposant dans leurs tissus des larves voraces que les font bientôt disparaître. Chez la mouche domestique, l'accouplement se fait d'une façon spéciale qu'on ne trouve pas chez les autres diptères; c'est, en effet, la femelle qui fait pénétrer dans le corps du mâle un long tube charnu, alors que ce dernier, s'élevant sur elle, la sollicite à l'accouplement, après quoi ils s'envoient ensemble. Les femelles des *muscides* déposent leurs œufs nombreux et très-petits sur des matières organiques en putréfaction. Une seule espèce est vivipare, c'est-à-dire qu'elle pond des larves toutes formées. Ces larves sont apodes, allongées, molles, pointues au devant du corps et arrondies à l'entre bout. Leur tête est charnue, garnie de deux crochets écaillés et se

trouve entièrement privée d'yeux. Les larves ne quittent pas leur peau pour se métamorphoser; cette peau se durcit, devient écaillée et forme le cocon dans lequel s'enferme la nymphe jusqu'au moment de la transformation de l'insecte. Cette coque est brune et la larve y séjourne plus ou moins longtemps, suivant l'état de la température. Lorsque l'insecte veut sortir de sa coque, il la brise par des contractions de son corps et en fait sauter la partie antérieure par le gonflement presque subit de sa tête. À sa sortie, il est humide, mou; ses ailes sont plissées et si courtes qu'elles paraissent être des moignons; mais bien vite l'insecte les sèche et les développe en les agitant légèrement.

Quelques espèces de *muscides*, et particulièrement la mouche domestique, sont sujettes à une maladie singulière dont on ne connaît pas la cause: leur ventre se gonfle au point que les anneaux se débloquent, et elles se remplissent dans cet état d'une matière grasse qui s'écoule à travers leur peau et vient s'accumuler sur la surface de leur corps. Les mouches atteintes de cette maladie s'accrochent en des lieux solitaires et meurent là sans lâcher prise.

Les *muscides* sont extrêmement nombreuses et répandues en tous lieux. Les uns nuisent à l'agriculture, les autres sont pour l'homme extrêmement incommodes, surtout dans les pays méridionaux (v. *mosques*). Un groupe aussi nombreux en espèces que celui des *muscides* a dû être partagé en un nombre assez considérable de divisions et de genres. Voici, en quelques mots, la classification de M. Macquar (*Suite à Buffon*). La tribu des *muscides* est subdivisée en trois sections:

Les *crépophiles*, à antennes à style de deux ou trois articles; ailes à première cellule postérieure fermée ou à peine entrouverte, cuillerons grands, comprenant sept sous-tribus: les tachinaires, les ocyptères, les gymnomées, les phasiennes, les dexiaires, les sarcoptagies et les musciles.

Les *anthomyzides*, subdivisées en quinze genres (*aricia*, *hisa*, *anthomyia*, etc.).

Les *acalyptères*, subdivisées en dix-sept sous-tribus (*dolichocères*, *psilomydes*, *leptodiers*, *hypocères*, etc.). V. **DIPTÈRES**, **MYDIAIRES** et **MOUCHES**.

MUSCIFORME adj. (muss-si-for-me — du lat. *musca*, mouche, et du forme). Entom. Qui a la forme d'une mouche.

— s. f. pl. Tribu de la famille des tipulaires.

MUSCINÉES s. f. pl. (muss-si-né — du lat. *muscus*, mousse). Bot. Classe ou groupe de plantes cryptogames, comprenant les familles des mousses et des hépatiques.

MUSCIPHAGE s. m. (muss-si-fa-je — du lat. *musca*, mouche, et du gr. *phagô*, je mange). Ornith. Groupe de gobe-mouches.

MUSCIPULE adj. (muss-si-pu-le — du lat. *muscipula*, piège à rats; de *mus*, rat, et non pas, comme on pourrait le croire, de *musca*, mouche, et de *capio*, je prends. Linné a voulu comparer à des souicières les plantes muscipules). Bot. Se dit de quelques plantes qui prennent les insectes, soit en les engluant, soit en repliant leurs feuilles: *Silène muscipule*. *Dionée muscipule*.

MUSCITES s. m. pl. (muss-si-te — du lat. *muscus*, mousse). Bot. Genre de mousses fossiles, comprenant deux espèces qui se rapprochent des hypnètes et qu'on a trouvées dans des terrains gypseux, près de Narbonne et aux environs de Paris.

MUSCIVORE adj. (muss-si-vo-re — du lat. *musca*, mouche; *vorô*, je dévore). Ornith. Qui se nourrit de mouches et d'autres insectes: *Oiseau muscivore*.

— s. m. Nom donné aux gobe-mouches et aux moucherolles.

MUSCLE s. m. (mu-skle — lat. *musculus*, muscle et petit rat; diminutif de *mus*, grec *mus*, muscle et rat; du sanscrit *mus*, rat, de la racine *mush*, dérober. Littérature, à l'appui des deux sens de *musculus*, cette observation que, dans le gigot de mouton, le muscle de la jambe se nomme *souris*. Delatour croit que le latin *musculus* et le grec *mus*, dans le sens de *muscle*, signifient proprement la chair qui prend, qui enveloppe, de la même racine *mush*, prendre, dérober). Anat. Organe fibreux, irrégulier, dont les contractions produisent les mouvements des animaux: La plupart des muscles ont leurs extrémités attachées aux os, qu'ils font mouvoir en divers sens. (Acad.) Dans la vieillesse, le ressort des muscles s'affaiblit, les fibres scléroïdes s'obstruent. (Buff.) On compte au plus trois cent cinquante muscles. (Robin.) L'habitude de certaines affections de l'âme donne aux muscles du visage une contraction qui fait tirer le caractère sur la figure. (De Ségur.) Le muscle est au nerf ce qu'est le levier à la puissance qu'on y applique. (Lamenn.) Le cœur n'est qu'un muscle. (Flourens.) Les muscles simples, ceux qui n'ont qu'un seul corps et dont toutes les fibres suivent la même direction. Les muscles composés, ceux qui se divisent à l'une de leurs extrémités en plusieurs tendons ou qui sont rayonnés. Les muscles extérieurs ou de la vie animale, ceux qui font mouvoir les divers organes extérieurs du corps. Les muscles intérieurs ou de la vie organique, ceux qui sont destinés aux organes intérieurs ou aux fonctions végétatives.

— Pop. Vigueur, force musculaire: Avoir du muscle.

— *Etre tout nerfs et tout muscles*, Être d'une très-grande force, d'une vigueur extraordinaire: Le lion est tout nerfs et muscles. (Buff.)

— Anc. art milit. Machine de guerre appelée aussi MUSCULE.

— Encycl. Anat. L'étude des muscles a été négligée par les anciens. Hippocrate et Aristote les confondaient en une seule masse, sous le nom de *chairs*. L'école d'Alexandrie s'occupa de leur description. Galien les classa en régions et d'après leur ordre de superposition. Vésale substitua à l'ordre topographique l'ordre physiologique, qui fut adopté par Winslow. Albinus revint à la méthode de Galien et partagea les muscles en trente régions pour l'homme et vingt-neuf pour la femme. Ce dernier mode d'étude a prévalu. La description particulière d'un muscle comprend sa position, sa direction, ses insertions, ses rapports avec les autres muscles, les os, les articulations, les nerfs et les artères et son usage physiologique. Sylvius est le premier qui ait donné des noms particuliers aux différents muscles, en basant ces noms sur leurs usages, leurs formes, leur direction: muscles adducteurs, abducteurs, diaphragme, masséter, deltoïde, pyramidal, rhomboïde, digastrigue, jumeaux, biceps, soléaire, grand droit, petit oblique, transverse, orbiculaire, radiaux, cubitaux, péroniers, fessiers, etc. Chaussier donna une autre nomenclature basée sur les insertions. Il donne à chaque muscle un nom composé de ceux des os sur lesquels il prend ses points d'attache: sterno-hyoldien, sterno-cléido-mastoldien, etc.

Les muscles sont composés de fibres striées d'un diamètre de 0mm,01 à 0mm,07. Ces fibres forment de petits faisceaux enveloppés dans une substance amorphe, transparente, élastique, présentant des noyaux de distance en distance, appelés *myotomes* ou *sarcomères*; ce sont les faisceaux primitifs ou les fibres musculaires. Ceux-ci se réunissent pour former d'autres faisceaux, faisceaux secondaires, entourés de fibres très-fines de tissu conjonctif. Enfin, la réunion de plusieurs faisceaux secondaires constitue les faisceaux tertiaires, qui forment le muscle. Le volume des faisceaux secondaires et tertiaires est très-variable; ils ont, en général, la forme de prismes irréguliers. Les muscles sont enveloppés dans une gaine de tissu conjonctif nommée *aponévrose*. Cette gaine leur conserve leur forme et les maintient dans la place qu'ils doivent occuper. Elle envoie entre les faisceaux des prolongements qui forment aux muscles une espèce de charpente à la fois très-mobilité et très-résistante. Les muscles sont étendus entre les os qu'ils doivent mouvoir, mais les fibres musculaires ne s'insèrent pas directement sur les os. Chaque muscle se termine à ses extrémités par des bandelettes de tissu fibreux, d'aspect nacré, plus ou moins larges et plus ou moins épaisses, nommées *tendons*. Ceux-ci offrant, à résistance égale, un volume beaucoup moindre que le muscle lui-même, présentent l'avantage de n'occuper sur chaque os qu'une surface d'insertion très-petite, de localiser ainsi davantage l'action de la puissance musculaire et de glisser beaucoup plus facilement que ne l'eussent fait les faisceaux musculaires eux-mêmes dans les gaines et dans les gouttières situées sur leur passage. L'union des fibres tendineuses avec les fibres musculaires, d'une part, et le tissu des os, d'autre part, jouit d'une grande solidité. Elle a lieu de la manière suivante: les fibres tendineuses se continuent directement par les extrémités avec celles des faisceaux striés primitifs, au sarcolamme desquels elles adhèrent par simple contact immédiat ou moléculaire; mais on trouve encore d'autres faisceaux striés accolés latéralement sur la longueur des fibres tendineuses. Celles-ci forment d'abord, soit à la surface, soit à l'intérieur du muscle, de larges lames dont les bords et l'une des faces, quelquefois les deux, sont couverts par les insertions des fibres musculaires; elles se réunissent ensuite pour former un cordon compact, qui se rend jusqu'à l'os. Arrivées au point de leur insertion, où se trouve généralement soit une crête, soit une dépression, soit un tubercule, hérissées de rugosités et dépourvues de périoste, elles adhèrent à la substance osseuse par contact moléculaire immédiat, sans interposition d'aucune substance. Il est des muscles qui se terminent à la peau, comme les peuciers, ou sur d'autres muscles, comme ceux de la langue; dans ce cas, ils sont dépourvus de tendons.

Les muscles renferment, en outre, dans leur épaisseur, des nerfs, des artères, un réseau capillaire et des veines. Nous étudierons plus loin leur distribution. L'analyse chimique des muscles montre qu'ils contiennent de 72,56 à 74,45 pour 100 d'eau chez l'homme. On peut retirer des muscles, par compression, une certaine quantité de liquide tenant en dissolution de l'albumine, une petite quantité de caséine, une substance analogue à la gélatine et des produits azotés cristallisables, de la créatine, de la créatinine, de l'acide inosique et de l'hypoxanthine. La substance des muscles est formée en grande partie de fibrine musculaire, nommée encore *musculine* ou *syn-tonine*. Les muscles contiennent, en outre, environ 7,15 pour 100 de matières grasses so-

lubles dans l'éther, et des principes inorganiques, parmi lesquels prédominent les phosphates alcalins. Nous donnons ici l'analyse faite par Weber du résidu provenant de l'incinération de muscles de cheval préalablement lavés:

Potasse	39,40
Soude	4,86
Chlorure de sodium	1,47
Magnésie	3,88
Chaux	1,80
Peroxyde de fer	1,00
Acide phosphorique	46,74
Acide sulfurique	0,30

Les muscles occupent une grande place dans l'organisme; ils constituent ce qu'on nomme vulgairement la viande ou la chair des animaux. Chez les insectes, ils occupent toute la cavité thoracique et ont un aspect gélatineux. Chez les animaux vertébrés, ils sont distribués autour des os du squelette. Complètement incolores ou colorés en jaune dans les classes inférieures, ils sont, dans les classes supérieures, d'un rouge plus ou moins foncé. Cette coloration est due à une matière spéciale analogue à la matière colorante du sang et très-soluble dans l'eau pure. Son intensité varie dans les différentes parties du corps du même individu et chez les individus de la même espèce. Elle est d'autant plus grande qu'ils sont dans un meilleur état de santé et qu'ils se livrent à des exercices plus violents et plus nombreux. Il en est de même de la consistance que les muscles présentent au toucher. Après la mort, les muscles prennent et gardent plus ou moins longtemps une tension et une dureté qu'on nomme rigidité cadavérique. Le tissu musculaire est doué d'extensibilité et d'élasticité. On appelle tonicité musculaire l'état permanent de tension dans lequel restent les muscles tant qu'ils sont soumis à l'influence du système nerveux. C'est en vertu de cette tension que les muscles antagonistes se maintiennent en état d'équilibre. C'est encore en vertu de leur tonicité que les muscles sphincters maintiennent continuellement fermés les orifices naturels; car la contractilité, qui est essentiellement intermittente, n'est pas suffisante. Une des manifestations les plus remarquables de la tonicité est la rétraction en sens opposé qui se produit dans les deux bouts d'un muscle qu'on a coupé transversalement. De là la nécessité, dans les plaies musculaires, de placer le membre blessé dans une position qui, en rapprochant les bords de la plaie, favorise la cicatrisation. Les muscles, sous l'influence de la volonté et des excitants, froid, chaleur, courants électriques, acides, etc., ont la propriété de se raccourcir; c'est cette propriété que l'on nomme contractilité. Lorsqu'un muscle se contracte, sa longueur diminue et sa largeur augmente. Ce phénomène est la résultante de la contraction de toutes les fibrilles qui constituent le muscle. Celles-ci ne se contractent pas en zigzag comme on l'a cru, mais se raccourcissent en restant rectilignes; et en augmentant seulement d'épaisseur, à la manière d'un fil de caoutchouc qui revient sur lui-même. L'étendue de la contraction est proportionnée à la longueur des fibres musculaires, la rapidité avec laquelle elle se produit est très-grande; son intensité est, en général, proportionnelle au volume du muscle, cependant certaines causes peuvent l'augmenter, comme une grande énergie de volonté, une émotion vive, un violent mouvement de colère. La force de contraction est énorme. Weber a constaté qu'un muscle peut élever à la hauteur de 0m,015 un corps quatre-vingt-trois fois plus lourd que lui. Le mode d'insertion des muscles, agissant presque toujours sur des leviers du troisième genre, fait que, dans les mouvements ordinaires, une grande partie de cette force est perdue. La durée de la contraction est limitée; prolongée trop longtemps, elle produit un sentiment de fatigue qui peut aller jusqu'à la douleur. Le muscle perd une partie de son énergie et il ne la recouvre qu'au bout d'un temps de repos plus ou moins long.

La contraction musculaire donne lieu à plusieurs phénomènes physico-chimiques: il y a toujours dégagement de chaleur, la quantité d'oxygène absorbé et d'acide carbonique exhalé augmente de plus du double, la désassimilation devient plus rapide.

La contractilité persiste chez les animaux après la mort, pendant un temps d'autant plus long qu'ils ont une organisation moins parfaite. La contractilité est inhérente à la fibre musculaire elle-même. Elle ne dépend pas des nerfs moteurs, qui n'agissent que comme excitants.

Les nerfs des muscles partent du système cérébro-spinal. En général, il n'y a pour chaque muscle qu'un seul tronc nerveux. Celui-ci pénètre dans l'organe par sa face profonde et se divise successivement en rameaux de plus en plus petits, qui s'anastomosent entre eux en formant des plexus à mailles allongées autour des faisceaux. De ces plexus partent des anses qu'on a regardées autrefois comme la terminaison des filets nerveux; mais il est démontré aujourd'hui que de la convexité de ces anses partent d'autres filets plus fins, qui vont se terminer par des extrémités libres, coniques ou aiguës, sans pénétrer dans les faisceaux striés, avec lesquels ils ne sont en contact qu'en quelques points de leur surface.

Les artères arrivent au muscle perpendiculairement à sa direction. Elles cheminent entre les faisceaux, se ramifient dans toute la longueur du muscle pour former un réseau capillaire à mailles rectangulaires, qui rampent à la surface des faisceaux striés sans jamais les pénétrer. Les veines suivent, pour sortir du muscle, le même trajet que les artères. On est parvenu à injecter des vaisseaux lymphatiques à la surface de quelques muscles, mais on ignore s'ils prennent leur origine dans l'intérieur des faisceaux ou dans le tissu cellulaire qui les enveloppe.

Le tissu des muscles, détruit accidentellement, ne se reproduit pas. Il se forme, dans la plaie, du tissu cellulaire qui en rapproche les bords et forme la cicatrice. Le tissu musculaire se développe par addition de fibres nouvelles à celles qui existaient déjà, et non par accroissement en volume de celles-ci; le diamètre des fibrilles est le même chez le fœtus que chez l'adulte. Ce développement se produit souvent avec une grande énergie.

Chez les animaux amaigris par une longue abstinence ou par la maladie, on voit, aussitôt que la digestion reprend ses fonctions, les muscles augmenter rapidement de volume. Lorsqu'un muscle cesse de se nourrir ou de se mouvoir, comme dans le cas de paralysie, il ne tarde pas à s'atrophier.

La forme des muscles est très-variable. La forme la plus ordinaire est celle d'un fuseau renflé vers son milieu et terminé à ses deux extrémités par des tendons. Certains muscles sont triangulaires, rectangulaires, en forme de bandes penniformes, etc. On nomme muscles composés ceux dont une des extrémités se dédouble en deux ou plusieurs portions ayant des insertions distinctes. On divise les muscles en trois grandes classes : muscles longs, muscles larges et muscles courts. Les muscles longs occupent les membres; les plus longs sont les plus superficiels; ceux-ci passent ordinairement sur plusieurs articulations qu'ils meuvent successivement des extrémités vers le tronc. Les uns servent à plier le membre dans le sens de la flexion et prennent le nom de fléchisseurs; les autres servent à le ramener dans la ligne droite et sont nommés extenseurs. Les extenseurs sont dits antagonistes des fléchisseurs. Ces derniers sont toujours un peu plus longs que les premiers. Les muscles larges occupent les parois des grandes cavités, ou s'étendent du tronc à l'extrémité supérieure des membres. Dans le premier cas, ils sont quadrilatères, en forme de lames plus ou moins épaisses, terminées par des aponeuroses d'insertion de médiocre largeur. Lorsque plusieurs de ces muscles sont superposés, leurs fibres n'ont jamais la même direction. Dans le second cas, les muscles sont, en général, triangulaires et leurs fibres vont en rayonnant du membre vers le tronc. Les uns servent à l'en éloigner et sont dits abducteurs; les autres, au contraire, à l'en rapprocher : ce sont les adducteurs. Les muscles courts sont étendus entre les os courts.

Chaque muscle a un axe, c'est-à-dire une ligne moyenne à laquelle on peut rapporter l'effet général de ses fibres. La connaissance de cet axe est très-importante pour la détermination de l'action physiologique des muscles. Ceux-ci ont une direction très-variable. Dans les membres, ils sont situés autour des os, de manière que leur portion la plus épaisse ou le ventre réponde à la partie la plus étroite de l'os et leurs extrémités plus minces aux extrémités renflées de ce dernier. Les uns ont une direction rectiligne, les autres éprouvent des réflexions ou des déviations en passant sur des articulations. Il y en a qui prennent, en passant sur des poulies ou sur des crochets de réflexion, une direction perpendiculaire à celle qu'ils avaient primitivement; dans ces derniers cas, le mouvement a toujours lieu dans l'axe de la portion réfléchie.

— Physiol. Le squelette des animaux offre des exemples des trois genres de leviers.

Système musculaire de l'homme.

TÊTE.
Muscles.

CRÂNE.	Peaucier.	occipito-frontal, auriculaires, orbiculaire des paupières, sourcilier, élévateur de la paupière supérieure, pyramidal du nez, élévateur superficiel, élévateur profond, cannel transversé myrtiliforme, orbiculaire des lèvres, grand zygomatique, canin, buccinateur, carré du menton, triangulaire des lèvres, peaucier du cou, masséters, temporaux, ptérygoidiens internes, ptérygoidiens externes, stylo-hyoidiens, mylo-hyoidiens, génio-hyoidiens, sterno-hyoidiens, thyro-hyoidiens, scapulo-hyoidiens, digastrique.
FACE.	Peauciers.	
MÂCHOIRE INFÉRIEURE.	Élévateurs Déducteurs Abaisseurs	

La point d'appui est situé le plus ordinairement dans l'axe de chaque articulation; les portions d'os situées de chaque côté de celle-ci représentent les bras de levier; les muscles constituent la puissance, et la résistance est la résultante de toutes les actions qui tendent à empêcher le mouvement de se produire. Nous donnerons comme exemple de levier du premier genre le pied, considéré au point de vue des mouvements que lui impriment autour de l'articulation tibio-tarsienne les muscles qui s'insèrent à l'extrémité postérieure du calcaneum. La même disposition se retrouve dans l'articulation du cubitus avec l'humérus, l'occipital faisant saillie en arrière et donnant attache au tendon du triceps brachial. Les mouvements jouissent dans ce cas d'une grande énergie. Le levier du second genre, le plus favorable pour vaincre la résistance, est le moins répandu dans l'économie. Celui du troisième genre est, au contraire, celui qu'on trouve le plus ordinairement. Dans ce dernier cas, la puissance a toujours son point d'application très-près du point d'appui et agit, par conséquent, par un bras de levier très-court comparativement à celui de la résistance. Le mouvement produit perd beaucoup en intensité, mais gagne considérablement en rapidité et en étendue. Cette disposition était nécessaire pour ne pas rendre les muscles monstrueusement gros pendant la flexion. Partout où cet inconvénient n'existe pas, les muscles s'insèrent assez loin du point d'appui; c'est le cas des intercostaux. Les oiseaux, chez qui tout l'ongle compris entre le bras et l'avant-bras est rempli par un repli de la peau destiné à augmenter la surface de l'aile, ont un muscle qui s'étend du sommet de l'épaulé à l'extrémité de l'avant-bras en s'éloignant beaucoup des os.

À la brièveté du bras de levier dont nous venons de parler viennent encore s'ajouter d'autres causes qui diminuent la force efficace résultant de la contraction musculaire. La première est due à la double insertion des muscles. Il résulte de cette disposition une traction exercée sur les deux extrémités du muscle du milieu, et, comme l'une d'elles agit sur un point fixe, la puissance perd la moitié de son effort; mais elle gagne le double d'étendue dans le mouvement produit. La deuxième cause tient à l'obliquité des fibres musculaires sur leur tendon. La troisième cause tient à l'obliquité des tendons sur les os. Si les muscles agissaient sur ceux-ci perpendiculairement à leur direction, la contraction ne perdrait rien de son intensité, puisqu'elle agirait dans le sens même du mouvement; mais il n'en est presque jamais ainsi; les tendons se fixent toujours plus ou moins obliquement sur les os; leur action se décompose donc en deux forces, l'une parallèle à la direction de l'os, qui se trouve détruite par la résistance du point d'appui, l'autre perpendiculaire à cette direction, qui est seule efficace. Cette dernière peut augmenter pendant la production du mouvement, si, à mesure que le muscle se contracte, l'angle d'incidence que son tendon fait avec l'os se rapproche de l'angle droit.

Tous les muscles dont nous venons de nous occuper pourraient être nommés articulaires. Ils sont fléchisseurs, extenseurs, adducteurs, abducteurs, rotateurs. Un même muscle produit souvent plusieurs mouvements et peut être à la fois fléchisseur et adducteur. Lorsque plusieurs muscles concourent à produire un même mouvement, on dit qu'ils sont conjugués. Lorsqu'ils produisent des mouvements contraires, ils sont antagonistes.

Il existe encore une autre classe de muscles comprenant des muscles dilatateurs, destinés à ouvrir les orifices naturels; des muscles constricteurs, produisant l'effet contraire; des muscles tenseurs. Une troisième classe renferme les muscles inspirateurs, expirateurs, etc.

Nous donnerons ici, par régions, un tableau des muscles du corps humain considéré comme type de l'embranchement des vertébrés.

COU ET TRONC.

Muscles.

		sacro-lombaire, long dorsal, transversaire épineux, transversaire du cou, petit complexus, spinius, grand complexus, interépineux, grand et petit droit postérieur de la tête, grand et petit oblique de la tête, grand droit de l'abdomen, sterno-cléido-mastoidien, grand et petit droit antérieur de la tête, long du cou, intertransversaires du cou et des lombes, droit latéral de la tête, scalène antérieur, scalène postérieur, carré des lombes, intercostaux, sous-costaux, sur-costaux, petit dentelé supérieur, petit dentelé inférieur, triangulaire du sternum, grand oblique, petit oblique, transverse, diaphragme, ischio-coccygien.
		Membre supérieur ou thoracique.
		Muscles.
		trapeze, rhomboïde, angulaire de l'omoplate, petit pectoral, sous-clavier, grand dentelé, deltoïde, coraco-brachial, sus-épineux, grand pectoral, grand dorsal, grand rond, sous-épineux, petit rond, sous-scapulaire, biceps, brachial antérieur, triceps brachial, ancone, rond pronateur, carré pronateur, long supinateur, court supinateur, grand palmaire, petit palmaire, cubital antérieur, palmaire cutané, radiaux externes, cubital postérieur, extenseur commun, extenseur propre du petit doigt, long et court extenseurs du pouce, long abducteur du pouce, extenseur propre de l'index, fléchisseur superficiel des doigts, fléchisseur profond, long fléchisseur propre du pouce, court fléchisseur du petit doigt, interosseux palmaires, court abducteur du pouce, opposant du pouce, court fléchisseur du pouce, adducteur du pouce, adducteur du petit doigt, opposant du petit doigt, interosseux dorsaux.
		Membre abdominal ou inférieur.
		Muscles.
		psaosillaque, grand, moyen et petit fessiers, pectiné, premier, deuxième et troisième adducteurs, pyramidal, jumeaux polyviens, obturateurs interne et externe, carré fémoral, fascia lata, triceps fémoral, biceps fémoral, demi-tendineux, demi-membraneux, poplité, couturier, droit interne, triceps sural, jambier postérieur, péroniers latéraux, jambier antérieur, extenseur commun des orteils, extenseur propre du gros orteil, pédieux, long fléchisseur commun et son accessoire, court fléchisseur commun, long fléchisseur propre du gros orteil, adducteur du gros orteil, court fléchisseur du gros orteil, court fléchisseur du petit orteil, interosseux plantaires, interosseux dorsaux, abducteur du petit orteil, abducteurs oblique et transverse du gros orteil.
COLONNE VERTÉBRO-CRANIENNE.	Extenseurs.	
	Fléchisseurs.	
	Fléchisseurs latéraux.	
	Élévateurs.	
	Abaisseurs.	
	Inspirateur.	
RÉGION THORACO-ABDOMINALE.		
	Élévateurs.	
	Abaisseurs.	
	Abducteurs.	
	Adducteurs.	
	Rotateurs.	
	Fléchisseurs.	
	Extenseurs.	
	Pronateurs.	
	Supinateurs.	
ÉPAULE.		
	Élévateurs.	
	Abaisseurs.	
	Abducteurs.	
	Adducteurs.	
	Rotateurs.	
BRAS.		
	Fléchisseurs.	
	Extenseurs.	
	Pronateurs.	
	Supinateurs.	
AVANT-BRAS.		
	Fléchisseurs.	
	Extenseurs.	
	Pronateurs.	
	Supinateurs.	
MAIN.		
	Fléchisseurs.	
	Extenseurs.	
	Peaucier.	
	Extenseurs.	
	Fléchisseurs.	
	Adducteurs.	
	Abducteurs.	
DOIGTS.		
	Extenseurs.	
	Fléchisseurs.	
	Adducteurs.	
	Abducteurs.	

Nous n'avons pas compris dans ce tableau les muscles propres de l'œil, de l'oreille interne, du pharynx et du larynx, que la plupart des anatomistes ne rangent pas dans le système musculaire général, mais décrivent avec les appareils de la vue, de l'ouïe, de la digestion et de la voix.

Le système musculaire de autres mammifères présente, à quelques exceptions près, la même disposition que celui de l'homme. On pourrait dire qu'il est généralement plus complet, car les mammifères, possédant un appendice caudal plus ou moins développé, qui, chez l'homme, n'est qu'à l'état rudimentaire, ont, pour mouvoir cet organe, des muscles qui ne se trouvent pas chez ce dernier. La queue des mammifères est susceptible de trois sortes de mouvements, que trois ordres de muscles servent à produire. Les muscles qui servent à relever la queue ou à la recourber en haut sont situés à sa face dorsale; ils partent des apophyses articulaires des vertèbres lombaires et sacrées et vont s'insérer par un grand nombre de tendons aux vertèbres de la queue. Cuvier les nomme sacro-coccygien supérieur et inter-épineux supérieur. Les muscles qui abaissent la queue sont situés au-dessous; ils prennent tous leur insertion fixe dans l'intérieur du bassin. Ce sont : l'ileo-sacro-caudien, qui se termine par une insertion unique à l'un des os en V situés sous la queue; le sacro-sous-caudien, qui a la même disposition, mais en sens inverse, que le sacro-coccygien supérieur; les sous-caudiens ou inter-épineux inférieurs, et le pubo-sous-caudien, qui va s'insérer à la base des quatrième et cinquième vertèbres caudales. Les muscles qui portent la queue sur les côtés sont au nombre de deux : l'ischio-caudien, qui, partant de la face interne de l'ischion, va se distribuer aux apophyses transverses des vertèbres de la queue, et les intertransversaires. Tous ces muscles sont autour de la queue, en lacs de cordes tendineuses très-remarquables. Les languettes, très-minces pour ne pas trop augmenter le volume de l'organe, sont maintenues en place par une gaine aponeurotique qui s'étend sur toute la longueur de la queue. Dans les cétacés, chez qui la queue est le principal organe de la locomotion, ces muscles acquièrent un développement énorme, et, comme il n'y a pas de bassin, ils font suite à ceux du dos, avec lesquels ils se confondent.

Les muscles de la tête, du thorax et de l'abdomen des mammifères ne présentent rien de particulier. Il en est de même de ceux de l'épaule et du bras. Cependant ils ont un muscle de plus à l'épaule. Ce muscle, qui paraît être en rapport avec la station quadrupède, a reçu le nom d'acromio-trachéien. Il va de l'apophyse transverse de l'Atlas à l'acromion et porte l'omoplate en avant. Les muscles de l'avant-bras présentent des modifications plus profondes; le biceps n'a souvent qu'une insertion supérieure et prend le nom de scapulo-radial. Chez les carnivores, les muscles extenseurs sont très-développés. Les supinateurs et les pronateurs manquent ou sont peu développés chez les pachydermes, les ruminants, les solipèdes et les cétacés.

Quant aux muscles de la main et des doigts, tout en conservant de grandes analogies avec ceux de l'homme, ils offrent de grandes variétés chez les différents genres, et leur étude ne saurait trouver place que dans un aperçu général. Les muscles de la cuisse, qui manquent complètement chez les cétacés, sont chez les autres mammifères à peu près les mêmes que chez l'homme. Le moyen fessier est toujours plus développé que le grand. Les muscles de la jambe ne présentent que des modifications de forme, de volume et d'insertions. Les muscles extenseurs et fléchisseurs du pied des mammifères offrent avec ceux de l'homme des différences moins grandes que ceux de la main. Les fléchisseurs des doigts ont un nombre de tendons limité au nombre des doigts.

Dans la classe des oiseaux, la partie dorsale de l'épine étant peu mobile, les muscles de cette région sont peu développés. Ceux du cou, au contraire, en égard à l'excessive mobilité des vertèbres les uns sur les autres, sont très-remarquables. On trouve un muscle long antérieur du cou qui, né dans l'intérieur du thorax, va s'insérer successivement à toutes les vertèbres cervicales. Le long dorsal et le sacro-lombaire ne dépassent pas la région dorsale mais le grand transverse, parti de cette région, a de nombreuses insertions aux vertèbres d'une grande portion du cou et se prolonge, par des faisceaux accessoires, jusqu'à sa partie supérieure. Il se trouve encore un muscle long postérieur du cou, antagoniste du long antérieur. La queue des oiseaux a des muscles très-courts, les uns la relevant, les autres l'abaissant, d'autres enfin la portant sur les côtés. Le fémoro-caudien, qui vient du fémur, s'attache à la dernière caudale. Il produit l'abaissement de la queue pendant la marche. Pour les mouvements de la tête sur l'épine, on retrouve les muscles analogues de ceux de l'homme, à l'exception du splénius. Les muscles de l'épaule sont aussi les mêmes; seulement ils ne prennent point d'insertions au cou ni à la tête. Ceux qui meuvent le bras sur l'épaule ont un développement énorme. Ainsi, trois muscles pectoraux, un grand, un petit et un moyen, sont fixés solidement au sternum et se portent à la tête de l'humérus. Pour les

mouvements de l'avant-bras, les oiseaux ont un long et un court fléchisseur et un fléchisseur profond, un long et un court extenseur; mais les mouvements de supination et de pronation étant très-limités, ils n'ont que le court supinateur et deux pronateurs, qui servent presque uniquement à la flexion. La position de la main et les modifications que les os ont subies pour s'adapter au vol ont amené des modifications assez profondes dans la position et les insertions des muscles. Ils sont tous, d'après Cuvier, adducteurs et abducteurs. Un muscle spécial, le tenseur de la membrane antérieure du vol, s'attache au grand pectoral et à la fourchette et prend sur l'aile une double insertion. L'une d'elles se fait par un tendon formé de fibres jaunes élastiques, et soutient le bord libre de la membrane du vol. Les oiseaux n'ont ni psoas ni carré des lombes. Les muscles de la cuisse sont à peu près les mêmes que chez les mammifères. Il en est de même de ceux de la jambe et de ceux qui meuvent le pied sur celle-ci. Les mouvements d'extension des doigts sont produits par un long extenseur commun et quatre muscles qui remplacent, le pédieux; ceux de flexion, par des muscles fléchisseurs divisés en trois masses. On ne trouve ni adducteurs ni abducteurs. Les oiseaux n'ont pas de diaphragme.

Les muscles des reptiles présentent de grandes variétés, suivant qu'on les considère dans les différents ordres. Les chéloniens, ayant l'épine profondément modifiée, n'ont qu'à la région cervicale des muscles présentant quelque analogie avec ceux des oiseaux. Les sauriens, au contraire, conservent pour les muscles de l'épine les caractères généraux des autres classes. Leur queue est mue par trois paires de muscles puissants, répondant aux inter-épineux ou au sacro-coccygien et à l'ischio-coccygien des mammifères. Ils ont, en outre, un fémoro-péronéo-coccygien analogue au fémoro-caudien des oiseaux. Dans l'ordre des ophidiens, on trouve les six muscles de l'épine étendus de la tête au bout de la queue. Les batraciens n'ont qu'un seul muscle spinal. En général, chez les reptiles, les muscles de la tête et de la région thoraco-abdominale sont assez difficiles à rapporter au type que nous avons choisi.

La forme particulière des poissons fait que leur système musculaire se borne presque uniquement aux muscles de l'épine. Ils forment de chaque côté du corps deux couches épaisses, étendues de la tête à la queue, entrecoupées de nombreuses lames aponeurotiques, et dans lesquelles on peut facilement reconnaître l'épineux du dos, le long dorsal et le sacro-lombaire; mais là se borne l'analogie avec la musculature des mammifères. Le caractère propre du système musculaire des poissons, c'est la simplicité. V. MUSCULATION.

MUSCLÉ, ÉE adj. (mu-sklé) part. passé du v. Muscler. Qui est pourvu de muscles; qui a des muscles très-saillants : *Les statues de Michel-Ange sont puissamment musclées. Tous les sculpteurs ont la queue penante, c'est-à-dire musclée de manière qu'ils peuvent se servir comme d'un doigt pour saisir ce qui leur plaît.* (Buff.)

MUSCLEAU s. m. (mu-sklé). Pêche. Nom de l'hameçon, dans les départements du Midi. On dit aussi MUSCLEAU.

MUSCLER v. a. ou tr. (mu-sklé — rad. muscle). Développer les muscles de : *L'exercice muscler les membres.* Le Peu usité.

MUSCO-FUNGUS s. m. (mu-sko-fon-gus — du lat. muscus, mousse; fungus, champignon). Bot. Nom de plusieurs espèces de lichens membraneux ou foliacés.

MUSCOÏDE adj. (mu-sko-i-de — du lat. muscus, mousse, et du gr. eidos, aspect). Bot. Qui ressemble à une mousse : *Hépatiques muscoïdes.*

— Minér. Se dit d'un corps affectant la forme d'une mousse.

— s. m. Bot. Genre de la famille des hépatiques.

MUSCOLOGIE s. f. (mu-sko-lo-ji — du lat. muscus, mousse, et du gr. logos, discours). Partie de la botanique qui traite des mousses.

MUSCOLOGIQUE adj. (mu-sko-lo-ji-ke — rad. muscologie). Bot. Qui a rapport à la muscologie : *Études muscologiques.*

MUSCOLOGISTE s. m. (mu-sko-lo-ji-ste — rad. muscologie). Bot. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des mousses.

MUSCOPHILE adj. (mu-sko-phi-le — du lat. muscus, mousse, et du gr. philé, j'aime). Bot. Qui se plaît parmi les mousses.

MUSCULAIRE adj. (mu-sku-lé-re — rad. muscle). Anat. Qui a rapport aux muscles, qui leur est propre : *Nerfs musculaires. Artères musculaires. Tendons musculaires. La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire.* (L. Blanc.) *Les hommes forts n'ont pas toujours de grosses masses musculaires.* (Maquet.) *Le Système musculaire.* Ensemble des muscles du corps attachés aux os comme à des leviers qu'ils sont destinés à mouvoir : *Un développement énorme des muscles s'est observé chez les générations. L'esprit humain a grandi en énergie.* (G. Sand.) *Fibres musculaires.* Fibres dont l'assemblage forme les

muscles. *Force musculaire.* Force qui produit la contraction des muscles; puissance relative des muscles : *La grande force musculaire du lion se manifeste par les sauts et les bonds prodigieux qu'il fait.* (Buff.) *C'est pas la force musculaire qui fait la puissance des nations, c'est l'intelligence.* (Dupon.)

MUSCULATION s. f. (mu-sku-la-si-on — du lat. musculus, muscle). Physiol. Fonctionnement général des muscles. *Le Fonctionnement des muscles d'un organe : La Musculation de la jambe est interrompue.*

— Encycl. La musculation est un des éléments principaux de la locomotion. Blainville est le premier qui ait nettement séparé cette fonction des autres, et montré son importance caractéristique. La condition première de la musculation est la contractilité propre à la fibre musculaire, contractilité qui donne lieu à un raccourcissement particulier de la fibre, et dès lors à du mouvement.

Blainville partage le tissu musculaire en deux catégories, selon qu'il siège immédiatement au-dessous de la peau des animaux ou qu'il est réparti dans la profondeur des tissus. La nature de la musculation diffère considérablement de l'un de ces systèmes à l'autre. Pour bien se représenter la musculation, il faut ramener le phénomène de la contraction musculaire à son élément primordial, la secousse musculaire. La secousse est le mouvement rapide qui suit une excitation. C'est l'élément primitif de la contraction, celle-ci étant constituée par une série de secousses très-rapides, fusionnées entre elles et qui disparaissent dans une résultante générale, comme les vibrations sonores disparaissent dans le son continu qu'elles engendrent. Cette secousse est due à la formation sur chacune des fibres musculaires d'une onde qui parcourt cette fibre sur toute sa longueur.

Pour donner une idée nette de la musculation, il suffira de préciser les caractères de la secousse musculaire dans les diverses circonstances où elle se produit. Les travaux récents de Marey et de Helmholtz ont fourni là-dessus des lumières inattendues. Tous les muscles ne produisent pas des mouvements identiques lorsqu'ils réagissent contre des excitations semblables; les muscles striés ou muscles de la vie animale sont ceux dont la secousse présente la brièveté la plus grande. Le contraire arrive pour les fibres musculaires lisses ou fibres de la vie végétative. L'excitation électrique n'agit sur les nerfs que si elle atteint un certain degré d'intensité. À partir de ce point, l'accroissement de l'énergie de l'excitant produit un accroissement parallèle de l'énergie de la secousse. Mais cet accroissement n'est pas illimité. Il arrive à un maximum à partir duquel la secousse reste avec la même amplitude, bien que l'excitation augmente encore d'énergie. La secousse change d'amplitude, malgré la parfaite uniformité de l'excitant employé, si l'on agit sur des points du nerf inégalement distants du muscle. Plus on s'éloigne de celui-ci en se rapprochant des centres nerveux, plus la secousse devient faible. Lorsqu'on emploie des excitations successives égales entre elles et équidistantes, on voit se produire deux sortes de modifications de la secousse : l'amplitude change et l'augmentation graduelle. Quelquefois l'amplitude commence par s'accroître pendant un certain temps, puis décroît indéfiniment jusqu'à l'extinction complète. Quant à la durée de la secousse, elle s'accroît sans cesse du commencement à la fin.

La fatigue musculaire est un ralentissement de la secousse musculaire provoqué par une altération de nutrition survenue dans la fibre musculaire, altération qui se traduit par un changement dans la composition de cette fibre. Le repos musculaire est dû au retour du muscle à sa composition normale. Ce retour est plus ou moins complet en raison du temps pendant lequel le muscle reste sans agir, et d'autre part en raison de la rapidité du cours du sang à son intérieur.

L'influence de la durée du repos sur le mouvement produit par un muscle est tellement prononcée, qu'il suffit de faire varier même légèrement les intervalles de temps qui séparent les excitations consécutives, pour altérer la régularité des secousses successives. Plus le muscle est fatigué par un travail préalable, plus, à durée égale, les effets du repos sont prolongés. Telles sont les principales lois, encore vagues et indécises, de la secousse musculaire; ces lois, qui sollicitent l'étude la plus attentive des physiologistes, sont les éléments, les lois primordiales de la musculation, cette fonction si capitale dans les animaux supérieurs.

MUSCULATURE s. f. (mu-sku-la-tu-re — rad. muscle). Ensemble et disposition des muscles du corps humain : *Une puissante musculature. Elle était accompagnée par un grand chasseur, dont la physionomie annonçait que la musculature annonçait un terrible athlète.* (Balz.)

MUSCULE s. m. (mu-sku-le — du lat. musculus, petite souris). Art. milit. anc. Nom donné à des galeries en charpente, recouvertes d'un toit à deux pentes, dont on se servait pour faciliter l'approche des places.

— Anat. Nom de deux veines de la cuisse, l'une interne, l'autre externe.

— Encycl. Art. milit. Le nom de cette machine vient probablement de *mus*, rat, parce que les soldats étaient cachés dans l'intérieur, comme un rat dans son trou, pour pouvoir travailler à couvert. Juste-Lipse, à qui nous devons cette étymologie, nous apprend que le *musculus* avait environ 9 pieds sur chaque face. Il était bâti sur quatre poutres disposées en carré, et sur les angles desquelles s'élevaient quatre autres poutres qui supportaient la couverture construite avec des lattes et des briques. Mais César, d'après son traducteur Vigenère, à propos du siège de Marseille, parle d'un *musculus* bien plus grand encore. Il le représente comme une charpente ou galère couverte de 60 pieds de longueur et de 2 d'épaisseur. Son toit était en briques maçonnées et caché sous des cuirs et des matelassures. Cette machine était traînée sur des cylindres ou rouleaux. César fait bien sentir la différence qu'il y a entre le *musculus* et la tortue. Il parle souvent d'opérations où il agissait *testudibus* et *musculis*. Les Normands connaissent l'usage du *musculus*. Abbon, moine de Saint-Germain-des-Près, a décrit en méchant vers latins le siège fameux que les Normands firent de Paris en l'an 886 et auquel il était présent. Il dit :

Qui vero cupiunt murum succidere musculis, musculis pour musculis. Depuis cette époque le *musculus* fut employé dans tous les sièges réguliers qui furent entrepris jusqu'à l'introduction de la poudre et des grosses pièces d'artillerie. Nous voyons le *musculus* admis par tous les peuples du moyen âge. La langue italienne empruntant du latin le mot *moscolo* ou *moscolo* désignait par ce mot une galerie couverte à l'abri de laquelle les assiégés allaient excaver le pied de la muraille de la place assiégée. Le *musculus* avait deux usages principaux. Après avoir comblé le fossé de la place assiégée, l'assiégé le poussait jusqu'au bord avec des rouleaux et des leviers pendant la nuit. Ensuite, les travailleurs qui étaient dessous commençaient une espèce de chaussée avec des pierres et des bois et battaient la terre pour l'affermer, et, poussant en avant cette machine à mesure que l'ouvrage avançait, ils continuaient la chaussée jusqu'au pied de la muraille, et faisaient un chemin solide pour les tours de bois couvertes et pleines de soldats qu'on y amenait et dont on se servait pour sauter sur la muraille après avoir chassé les assiégés à coups de pierres ou de fêches. Le second usage du *musculus* était de couvrir les soldats employés à saper les murailles.

MUSCULEUX, EUSE adj. (mu-sku-leu, euz — lat. musculosus; de musculus, muscle). Qui a des muscles puissants ou nombreux : *Un athlète musculéux. Les oiseaux ont un gèstier, qui est un estomac très-musculeux.* (Buff.) *Il faut que les jeux des garçons les fassent musculéux et robustes.* (Maquet.)

— Anat. Qui est de la nature des muscles : *Tissu musculéux. Veine musculéuse.* Veine qui sort du tronc descendant de la veine cave. *Membrane musculéuse.* Membrane mince, composée de fibres musculaires placées les unes à côté des autres.

— s. f. Couche de fibres musculaires : *MUSCULUS de l'intestin, de l'utérus.*

MUSCULINE s. f. (mu-sku-li-ne — du lat. musculus, muscle). Chim. Nom donné au résidu du traitement par l'eau de la chair des muscles, résidu que la plupart des chimistes prétendent n'être autre chose que la fibrine, bien qu'il en diffère par certaines propriétés.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE adj. (mu-sku-lo-ku-ta-né — du lat. musculus, muscle; cutis, peau). Anat. Se dit des parties du corps qui aboutissent à des muscles et à la peau.

MUSCULOSITÉ s. f. (mu-sku-lo-zité — rad. musculéux). Caractère, nature de ce qui est musculéux : *La MUSCULOSITÉ des membres du lion.*

MUSCULUS (Wolfgang et Abraham). V. MUSSI.

MUSE s. f. (mu-ze — lat. musa; du grec *mousa*, que Delaire regarde comme un participe de l'insulte *maad*, primitif de *maomai*, se rappeler, se souvenir; du sanscrit *mañ*, forme secondaire de la racine *man*, semer et aussi se rappeler. *Mousa* serait donc pour *maomusa*, *maomusa*, par syncope du *n* médial. Selon Delaire, la muse ne serait autre chose que la faculté de se souvenir. Cette opinion trouve un certain appui dans le nom de la mère des Muses, Mnemosyne, la mémoire personnifiée. Cependant quelques étymologistes considèrent *mousa*, dont *mōsa*, eolien *mōsa*, comme un participe présent de *maomai*, forme primitive de *mañ*, penser, s'exciter, désirer. Mythol. Chacune des neuf déesses qui, selon les anciens, présidaient aux arts libéraux : *Les neuf Muses. Être inspiré par les Muses.* (Acad.) *Souvenez-vous que la philosophie à une Muse et ne doit pas être une simple officine à raisonnement.* (J. Joubert.) *Il se dit particulièrement de celle de ces déesses qui préside à la poésie : Invoquer la Muse. Muse, inspire-moi. Telle jeunesse, tel poète; la Muse est une fille qui se souvient.* (A. Houssaye.)

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance De ces hommes sacrés rompit l'intelligence.

BOILEAU.

— Par ext. Belles-lettres et particulièrement poésie : *Cultiver les Muses, la Muse.* Le

loisir fut certainement le père des Muses; les affaires en sont les ennemis et l'embaras la sue. (Volt.) J'aime les Muses pour elles-mêmes, comme l'encloué voudrait qu'on aimât Dieu. (Volt.) La gloire des Muses est la seule où il n'entre rien d'étranger. (Chateaub.)

Pour tant d'heureux bienfaits les Muses révérées
Furent d'un juste encens dans la Grèce honorées.

BOILEAU.

« Littérature ou poésie spéciale à un peuple, à une langue : Les muses grecques. Les muses latines. Les muses françaises. » Genre de talent, inspiration, productions poétiques d'un homme : La muse de Voltaire n'a jamais eu ni les béatitudes de l'enfance ni les timidités de la virginité. (A. Houssaye.) Genre particulier de poésie : La muse tragique. La muse épique. La muse badine.

Ma muse met guimpe sur le tapis.

LA FONTAINE.

Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète.

BOILEAU.

« Sources d'inspiration : Laure était la muse de Pétrarque. L'amour de la patrie fut la muse de Rouget de l'Isle. La bouteille est la muse des poètes bachiques. L'actualité est la muse moderne à laquelle chacun sacrifie. (A. Fée.) Le malheur est une muse. (Ch. Nod.) Les femmes sont souvent des muses bienfaisantes, ce sont rarement des juges éclairés. (Mme E. de Gir.)

« Faveur, nourrisson, amant des Muses, Poète : La liberté est nécessaire à l'ami des Muses comme l'air qu'il respire. (Chateaub.) Ils sont passés maîtres en consolations de tout genre, les ENFANTS DE LA MUSE. (J. Janin.)

« Culte des muses, Poésie, beaux-arts : Les hommes qui se consacrent au culte des Muses se laissent plus vite submerger par la douleur que les esprits vulgaires. (Chateaub.)

« Faveurs des Muses, Talent poétique, inspiration.

« Dixième Muse, Titre donné à certaines femmes dont on voulait exalter le talent poétique : Les anciens donnèrent à Sapho le nom de dixième Muse. » Déesse symbolique d'un nouveau genre littéraire : Nous eûmes longtemps neuf Muses, la sainte critique est la dixième, qui est venue bien tard. (Volt.)

« Vénér. Commencement du rut chez les cerfs : La muse dure cinq ou six jours. (Acad.) On fait venir ce mot du verbe MUSSER.

« Arboric. Nom donné à quelques figures d'Égypte plus douces que les autres.

— Encycl. On appelle ainsi chacune des neuf déesses imaginaires qui, suivant les anciens, inspiraient les hommes et présidaient aux arts libéraux. Il serait assez difficile de trouver dans toute la mythologie une histoire plus embrouillée que celle des Muses. Les écrivains anciens ne s'accordent ni sur leur origine et leur nombre, ni sur leurs noms et leurs attributs. D'abord on n'en reconnaissait que trois : Mnémos, la Mémoire, Méléto, la Méditation, et Aoié ou le Chant. Plus tard ce nombre s'accrut. Cicéron en compte d'abord quatre : Theliope, Mnémos, Aoié et Méléto, filles de Jupiter; puis neuf : Clio, Melpomène, Thalie, Euterpe, Terspichore, Erato, Calliope, Uranie et Polymnie, qui ont en pour père Jupiter et pour mère Mnémosyne; et enfin neuf autres, nommées comme les précédentes, mais nées de Périus et d'Antiope. On leur donnait pour nourrice Euphémé ou la Gloire. Pausanias en compte seulement trois : Mnémos, Méléto et Aoié, dont le culte, dit-il, fut établi en Grèce par les Aoiétes. Ces trois Muses (la Mémoire, la Méditation et le Chant) ne sont que la personification des trois éléments qui constituent le poème. Varron, qui, lui aussi, s'en tient à cette première trinité des Muses, nous explique par une anecdote l'origine du nombre neuf appliqué aux Muses : La ville de Syracuse avait ordonné à trois sculpteurs de faire chacun trois statues de Muses pour les placer dans le temple d'Apollon; on n'aurait acheté, bien entendu, que les trois plus belles. Mais il arriva que les trois artistes, malgré des conceptions différentes, réussirent également bien. Comment choisir? On se tira d'embarras en achetant les trois groupes et, au lieu de trois Muses, il y en eut neuf dans le temple d'Apollon. On explique ce nombre de trois, qui semble en effet avoir été le nombre primitif, en disant qu'il n'y a que trois modes de musique : la voix sans instrument, le souffle avec les instruments à vent et la pulsation avec les instruments à cordes. Diodore donne encore aux Muses une autre origine : « Osiris, dit-il, avait toujours avec lui une troupe de musiciens, parmi lesquels étaient neuf filles instruites de tous les arts frères de la musique, d'où vient leur nom de Muses; elles étaient conduites par Apollon, un de ses généraux; de la peut-être son surnom de Musagète, donné aussi à Hercule, qui avait été comme lui un des généraux d'Osiris. »

On a rapporté encore que la fable des Muses venait des concerts établis en Crète par Jupiter, et que ce dieu n'avait passé pour le père des Muses que parce que, le premier parmi les Grecs, il a eu un concert réglé. Enfin, si les Muses ont eu Mnémosyne pour mère, c'est que la mémoire fournit, en effet, la matière de tout poème. Il est certainement incontestable que la philologie doit nous éclairer singulièrement sur l'origine de tous

ces mythes, et l'étymologie d'un nom nous en apprend souvent plus que les légendes sur l'origine et les attributions des divinités antiques. Mais il est toujours difficile de trouver la véritable étymologie, et l'embaras du choix est bien grand. Nous avons déjà cité l'étymologie du mot muse, tirée de moustiké; en voici une autre, tirée d'un autre mot grec myein, qui signifie expliquer les mystères, parce que les Muses ont enseigné aux hommes des choses importantes et hors de la portée des ignorants.

Les Muses avaient pour attributs les instruments des arts et des sciences auxquels elles présidaient. Aulone a résumé en neuf vers célèbres les attributs et le rôle de chacune. (Diodore.)

Clio, gesta canens, transactis tempora reddit.
Melpomene tragico proclamant moesta loatu.
Comica lascivo gaudet sermone Thalia.
Doctiloquis calamos Euterpe fatibus urget.
Tersipho affectus citharis movet, imperat, augeat.
Plectra gerens, Erato salutat pede, carmine, vultu.
Carmina Calliope libris heretica mandat.
Uranie celi motus scrutatur et astra.
Signat cuncta manu, loquatur Polymnia gestu.

Clio préside à l'histoire; Melpomène, à la tragédie; Thalie, à la comédie; Euterpe, à la musique; Terspichore, à la danse; Erato, à la poésie érotique; Calliope, à la poésie épique et à l'éloquence; Uranie, à l'astronomie, et Polymnie à la mimique et à la poésie lyrique. D'après Hésiode, elles étaient nées en Phrygie et habitaient surtout l'Olympe. C'étaient elles qui inspiraient le chantre ou le poète au moment où il saisissait sa lyre pour chanter la gloire des héros, ce qui a fait donner aux poètes le titre d'enfants des Muses. Ces divinités aimables ont été désignées sous un grand nombre de surnoms, tirés pour la plupart des lieux qu'elles étaient censées fréquenter. C'est ainsi qu'elles sont appelées : Pierides, Olympiades, Parnassides, Héliconides, Aganipides, Castalides, Hippocrenides, Cytheriades, Coryciades, Chrysopides, Ardalides, Ilysiades, Libéthrides, Mnémonides, etc.

Ceux qui ont voulu faire des Muses des divinités accomplies sont indécis eux-mêmes sur leur mérite personnel, surtout sur leur chasteté. On croit que, dans le principe, elles furent souvent persécutées et devinrent quelquefois l'objet d'affections extravagantes auxquelles elles finissaient toujours par se soustraire; mais que, plus tard, elles ne surent plus conserver leur première pureté, car, si elles échappèrent à Pyréne, roi de Daülis, qui voulait attenter à leur honneur, si elles s'attachèrent des ailes pour fuir du palais où il les avait enfermées, toutes finirent par céder à des amants qui leur parurent moins emportés et plus aimables. Le poète Linus naquit de Clio et d'Apollon; d'autres disent qu'il eut pour mère Uranie; Terspichore donna le jour à Rhéus; et Thalie à Paléophotes; Melpomène et Erato sont considérées comme mères des Sirènes; Calliope fut la mère d'Orphée. Selon Pythagore, et à la naissance de chaque enfant, l'âme qui devait régir son corps pendant sa vie descendait d'une planète occupée par quelque Muse. De là, disait ce philosophe, la nature des dispositions de l'enfant et plus tard de l'homme. Aristote, Thales, Pythagore, Anaxagore s'accordaient à croire que chacune des neuf sœurs animait une sphère. Terspichore occupait Jupiter; Thalie, la Lune; Clio, Mars; Polymnie, Saturne; Erato était l'âme de Vénus; Euterpe, de Mercure; Melpomène, du Soleil; tandis qu'Uranie avait pour domaine toute la voûte céleste.

« Les Muses, dit Creuzer, appartenant au cycle des religions orphiques et bachiques et leur culte, originaire de la Thrace et de la Macédoine, semble être sorti du sein des antiques écoles sacerdotales d'Apollon et de Bacchus, qui fleurirent dans ces contrées. » Le savant historien voit l'origine des Muses dans cette disposition des Grecs à attribuer aux eaux une vertu inspiratrice : toutes les nymphes auraient été, selon lui, des Muses, ou, pour mieux dire, on appelait Muses les nymphes gardiennes des sources prophétiques. « Chaque contrée de la Grèce qui avait ses astrologues et ses devins, ses grottes et ses sources mystérieuses, avait aussi par cela même ses Muses, c'est-à-dire ses nymphes inspirées et douées de la puissance du chant. L'Arcadie surtout, pays de montagnes et d'eaux, ou Pan, le dieu prophète, et l'Hermès terrestre, son père, étaient indigènes, se considéraient justement comme la patrie des Muses et leur nourrice. » Cette opinion, plus ingénieuse que vraie, a trouvé des adversaires. Hermann (*De Musis fluvialibus*) la combatte énergiquement. On l'a également avec intérêt et les dissertations savantes de Büttmann sur le même sujet (*Animadversiones in Fride-manni et Seebodii miscellaneis criticis*, vol. II, part. III, p. 505).

Quant aux attributions des Muses, il faut distinguer celles qu'elles donnent Homère et les anciens poètes de celles qu'elles ont chez les poètes d'un temps postérieur. Dans l'Iliade, elles habitent l'Olympe, en compagnie des Grâces et d'Himéros, et elles divertissent les dieux par leurs chants, sous la conduite d'Apollon. Elles inspirent le poète épique, lui rappellent les exploits qu'il veut raconter, et accordent à ses paroles le charme et la grâce. Homère les invoque à ce titre. Dans l'Ody-

sée, elles chantent des lamentations sur la mort d'Achille. Plus tard, on les voit prendre des attributions plus déterminées et finir par se partager, comme nous l'avons indiqué, le domaine des arts et des sciences. Homère les met déjà au nombre de neuf, mais il ne les nomme pas. C'est Hésiode qui nous donne le premier cette curieuse nomenclature (*Theog.*, 76); c'est lui aussi qui est le premier auteur de cette distribution d'emplois que nous avons déjà mentionnée. Mais voici comment ce poète résume les fonctions des Muses : « Dans l'Olympe, dit-il, elles chantent les merveilles des dieux, connaissent le passé, le présent et l'avenir, et réjouissent la cour céleste de leurs harmonieux concerts. » Les principaux traits de leur histoire mythique, outre ceux que nous avons déjà cités, sont l'imprudence de les défer au combat du chant. Il fut vaincu, et les déesses, abusant de leur triomphe, brisèrent sa lyre, le privèrent de la vue et de la voix. Elles sortirent encore victorieuses d'une lutte analogue avec les filles de Pierus, qui étaient aussi au nombre de neuf et qui, honteuses de leur défaite, voulurent frapper leurs rivaux. Apollon intervint pour protéger son cortège et métamorphosa les filles de Pierus en pies, leur laissant toujours la même démangeaison de parler. Même lutte engagée avec les Sirènes, même issue tout à la gloire des Muses. Après leur victoire sur les filles d'Achéloüs, les Muses leur arrachèrent leurs plumes et s'en ornèrent elles-mêmes. De là l'habitude de les couronner de plumes.

Le culte des Muses parait avoir pris naissance en Thrace. De là il passa en Béotie, puis s'étendit dans la Grèce entière, et enfin en Italie. On leur avait élevé plusieurs temples, notamment sur le Parnasse, près de la fontaine Castalie, et sur l'Hélicon, près du Permesse et de la fontaine d'Hippocrène. La source de Pyréne, à Corinthe, leur était consacrée. On célébrait en leur honneur, à Thespis, des fêtes appelées musées et on leur offrait des libations de lait, d'eau et de miel, appelées néphales.

Tous les poètes ont parlé des Muses, presque tous les ont invoquées; depuis Homère, qui ouvre son Iliade par ces mots célèbres : « Muse, chante la colère du fils de Péleus, » jusqu'à Musset, qui s'entretient avec sa Muse dans ses Nuits immortelles, et qui épanche avec elle son âme en des rêveries si mélodieuses :

O Muse, que m'importe ou la mort ou la vie !
J'aime et je veux plaire; j'aime et je veux souffrir;
J'aime et pour un baiser je donne mon génie;
J'aime et je veux sentir sur ma joue amaigrir
Ruisseler une source impossible à tarir.

On trouverait encore chez le même poète de bien beaux passages, non sur les Muses de la mythologie antique, mais sur la Muse telle qu'il la concevait lui-même, chaste compagne du poète,

Source consolatrice, au parler caressant,
Dote de génie familier qu'il évoquait à l'heure
de l'inspiration. Combien Musset a su donner de grâce et de dignité à cette Muse que les poètes du XVIII^e siècle avaient presque rendue triviale de force d'abuser de son nom.

De quel ton prosaïque et bourgeois Boileau s'entretient avec sa Muse ! (*Sat.* VII, 1-21.)

Muse, changeons de style et quittons la satire.

Muse, c'est donc en vain que la main vous dérange;
S'il faut rimer ici, rimons quelque louange.

C'était la destinée de ces poètes classiques d'altérer toujours la pureté des images et des personnages qu'ils empruntaient aux anciens. Il faut aller jusqu'à André Chénier pour retrouver la Muse antique, chaste et majestueuse, digne et douce avec le poète :

O Muses, accourez, solitaires divines,
Amantes des ruisseaux, des grottes, des collines !
Soit qu'en ses beaux vallons Nîme égare vos pas,
Soit que de doux pensers, en de riant climats,
Vous retieniez au bord de Loire ou de Garonne;
Soit que, parmi les chœurs de ces nymphes du Rhône,
La Lune, sur les pics où son flambeau vous luit,
Dansantes, vous admire au retour de la nuit,
Venez. J'ai fui la ville aux Muses si contraire,

Venez; que vos bontés ne me soient point avares.
(*Élégie*, I, IV.)

Après Chénier, aucun poète n'a retrouvé plus heureusement que M. Leconte de Lisle la couleur antique en traçant la figure des Muses.

O Muses, volupés des hommes et des dieux,
Vous qui charmez d'Hellas les bois mélodieux,
Vierges aux lyres d'or, vierges ceintes d'acanthes,
Des anges vénéralés, nourrices éloquentes,
Muses, je vous implore !

Citons enfin ces beaux vers de Victor Hugo apostrophant sa Muse, plus sévère que celle de Chénier et de Musset, mais non moins belle assurément. C'est la dernière pièce et comme l'épilogue des Voix intérieures :

O Muse! contiens-toi, Muse aux hymnes d'airain,
Muse de la loi juste et du droit souverain,
Toi dont la bouche abonde en mots trempés de flamme,
Etincelles de feu qui sortent de ton âme.
Oh! ne dis rien encore et laisse-les aller.
Attends que l'heure vienne où tu puisses parler,
Endure le spectacle en vierge résignée.

Aie, au milieu de tous, l'attitude élevée
D'une légitime à punir réservée,
Qui, recueillant sa force ainsi qu'un saint trésor,
Pourrait depuis longtemps et ne veut pas encor.

En attendant, demeure impassible et serène,
Qu'aucun pas de ta robe en ton fange ne traîne,
Et que tous ces pervers tremblent dès à présent
De voir assailli de toi, formidable et posant
Son orgueil de lion sur ta lyre étoilée,
Ta colère... superbe à tes pieds muselée.

On retrouve la même pensée exprimée avec autant d'énergie dans la dernière pièce des Feuilles d'autume :

Oh! la Muse se doit aux peuples sans défense.

Cette Muse-là, ce n'est aucune des neuf sœurs, c'est Némésis. Ce n'est point la Muse d'Homère, de Virgile ou d'Horace, c'est la Muse de Perse et de Juvénal, c'est la Muse d'Aubigné et de Régnier, c'est la Muse indignée de Victor Hugo et d'Auguste Barbier.

Muses (LES NEUF) ou le Parnasse espagnol, recueil en neuf livres des poésies de Francisco Quevedo. Ce sont les deux titres sous lesquels il les a publiées de son vivant. Quevedo, presque inconnu en France comme prosateur, quoique des traductions ou des imitations de ses *Songes* ou *Visions* ou du *Grand Vaurien* aient pu donner une idée approximative de sa manière, est entièrement inconnu comme poète. Et cependant il est l'un des plus grands. Ni Lope, ni Calderon, ni Alarcón, plus féconds et plus universels que lui, n'ont mané avec autant de vigueur et de virilité cette souple langue espagnole; mais le théâtre a droit de cité partout et Quevedo n'a fait que des poésies intimes. En second lieu, Quevedo est intraduisible; les traducteurs ont pu, bon gré mal gré, transporter dans un autre idiome la raillerie mordante de sa prose, mais nul ne l'a tenté pour ses vers, sauf un Espagnol très-versé dans la langue française, D. Maria Mauri (*Espagne poétique*, t. I^{er}), et pour quelques morceaux seulement. Le vers du grand satirique est si coloré, si vibrant, si nourri d'idiotismes, que, si on lui enlève l'expression propre, originale, il perd plus de la moitié de son mérite. Les à peu près d'une traduction affaiblissent de telles œuvres. Ajouter à cela que les Espagnols d'aujourd'hui n'entendent eux-mêmes difficilement l'implacable ennemi du culisme et du style maniéré. Quevedo n'est ni moins cherché, ni moins bizarre que Gongora et Montalvan, ses deux véritables. Quelques-uns de ses vers sont de véritables tours de force incompréhensibles. « On y rencontre, dit un critique espagnol, M. Eugenio de Ochoa, nombre de passages qui sont de tout point impossibles à déchiffrer; dans d'autres, la pensée est si obscure et le langage si embarrassé que le travail qu'il en coûte pour le comprendre diminue en grande partie le plaisir de la lecture. » Mais, dans ses bons endroits, quelle verve, quelle netteté, quelle vérité frappante des peintures, quelle précision admirable de pensée et d'expression ! Nul grand poète dans ce recueil, rien qu'une foule de petits tableaux, de petits hommes, de genres, d'épisodes détachés qui se dessinent dans le souvenir, quand le livre est fermé, avec un relief surprenant. Pas une pièce ne ressemble à l'autre; la facilité, qui a perdu tant de grands poètes espagnols, le grand Lope de Vega et Calderon lui-même, semble inconnue de Quevedo. On ne se meut pas avec lui dans ce monde de convention des Philis et des Doracles pour qui le poète meurt d'amour en peinture, le temps seulement de faire un sonnet, et c'est la réalité vivante, tumultueuse, qu'il prend corps à corps dans cette poésie tout à fait impersonnelle. Il voit et il peint; rien ne lui échappe des passions des autres; mais pour lui, il est ou désintéressé ou débassé.

En plaçant chaque livre de ses poésies sous l'invocation d'une Muse, Quevedo a essayé de grouper ensemble les pièces du même genre. Ainsi Clio chante les hommes illustres de l'Espagne, Philippe III et Philippe IV, Charles-Quint, Pedro Giron, le duc de Lerme; on trouve dans ce livre des ode pleines de souffle, d'ampleur et que sans doute Lope de Vega avait en vue lorsqu'il comparait ce poète à Pindare. Melpomène renferme les chants funèbres, les inscriptions de tombeaux. Erato est chez lui la muse des chansons amoureuses, des madrigaux, des idylles; Thalie, celle des épigrammes et des romances; Polymnie, celle de la poésie morale, de la satire acrimonieuse. Sous l'invocation d'Euterpe, il a placé un joli commencement de poème burlesque, les *Folies de Roland*, et des intermèdes comiques comme celui du *Mari Fantôme*; sous celle d'Uranie, la poésie sacrée, un fragment épie sur le Christ, etc.; le chant dédié à Calliope renferme des satires, des sylves, etc. Mais cette division, tant soit peu arbitraire, le poète ne s'y est pas même astreint continuellement. Dans presque tous les livres, dans celui de Terspichore principalement, se trouvent, sous le titre de l'épigramme, redondilles, romances, jacaras, ces poésies d'une originalité frappante, véritables tableaux de mœurs dont nous parlons plus haut. Là est la véritable originalité de Quevedo. Tout ce monde qu'il met en scène en quelques strophes vif et palpitant; un trait de crayon dessine une physionomie inef-

façable. On voit les rues, les places, les balcons, les cabarets, les repaires; les brocs se vident, les coups pleuvent comme la grêle, les rapières sont dégainées au soleil. Et les amours de la Bohème! La jeune fille et sa duègne qui la vend, l'entremetteuse qui écorche le gentilhomme, la courtisane qui laisse le duc sans duché. « Ici, dit une de ces *jacarats*, ici est arrivée une jeune fille qui, bien examinée par les matrones, arrache l'argent sans douleur; avec deux doigts seulement elle vous prend un majorat et ne vous laisse pas un radis! » Les hommes sont magnifiques; c'est Villagran, Montilla, Zamborodon, Anasco de Talavera, tous des vaillants, des *Jagues*. Les femmes sont la Chilona, « plus priées que le tabac, plus coulante que la cire; » la Maldegollada, « toujours entourée de blancs-becs; » la Chaves, « qui excelle à faire prendre des vessies pour des lanternes. » On assiste à tous les exploits de ce monde interlope, aux rendez-vous, aux querelles, aux rixes. Un étudiant, un *sophiste* à la soutane rapiécée, cherche à faire une repue franche au détriment d'un rôtisseur; Mojaçon, un vaillant, chante l'épée au côté les louanges de la femme qui le nourrit; des mendians se payent une noce effrénée; des voleurs et des filles chantent une ronde, dans la taverne, avec accompagnement de guitares et de castagnettes. Les coupeurs de bourse ont leur tour et les ivrognes aussi. Quevedo jette sur toute cette abjecte foule sa poésie étincelante; quand sa langue, si colorée et si nourrie, ne lui suffit pas, il emprunte celle de ses personnages, il parle argot. Une dizaine de ses *jacarats* sont écrites dans ce difficile patois que les *sophistes* de son temps appelaient le germain, comme ils appelaient leur Bohème la Germanie. Ce ne sont pas les moins curieuses, mais elles offrent des difficultés de traduction insurmontables. Dans quelques pièces, la crudité des peintures, la liberté de l'expression sont poussées à la dernière limite, ce qui a fait jeter les hauts cris à quelques puritains espagnols, un peu trop collet monté. Mais ces crudités sont à leur place et sans elles le tableau ne serait pas complet. Zamborodon et la Maldegollada ne parlaient pas la langue de Louis XIV et de Mme de Maintenon!

Les *Neuf Muses* ou *Parnasse espagnol*, imprimées pour la première fois du vivant de l'auteur (1640), ont eu depuis plusieurs éditions. La dernière, très-soignée, est due à Baudry (Paris, 1842, in-8°). C'est assurément le recueil le plus original de toute la poésie légère espagnole.

Muse du département (LA), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Muses d'État (LES), satire politique, par M. V. de Laprade, publiée dans le *Correspondant* du 25 novembre 1861. Peu de pièces de vers ont eu un tel retentissement. Lorsqu'elle parut, un avis d'insertion fut donné au *Correspondant* et M. de Laprade, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, fut destitué le 14 décembre suivant, à la suite d'un rapport fait par M. Rouland, alors ministre de l'instruction publique. Cette pièce était principalement dirigée contre Sainte-Beuve, qui, dans un article publié par le *Constitutionnel*, avait porté, sur M. de Laprade et son livre intitulé *Question d'art et de morale*, un jugement sévère, spirituel et des plus piquants. Profondément blessé, l'auteur des *Poèmes évangéliques* écrivit alors les *Muses d'État*, où il prit à partie Sainte-Beuve, les poètes de cour, les tendances littéraires du temps, le régime de la presse et l'abaissement des caractères. La poésie, de sa nature, est noble et fière; il lui faut l'espace et la liberté, et les muses d'État ne valent pas mieux que la religion d'État; il est vrai qu'à notre époque il ne s'agit pas d'élever les âmes, mais d'amuser les esprits; tel est le thème de M. de Laprade.

Quelques citations feront mieux que ce que nous pourrions dire, connaître l'esprit et la forme de cette pièce de vers, « contenant, disait l'avertissement donné au *Correspondant*, une diatribe injurieuse contre l'ordre de choses établi et contre le souverain, et des attaques inspirées par un dénigrement haineux, ayant pour but de provoquer au mépris des institutions impériales. »

O grand siècle! ô bonheur dont nous ferons l'épreuve!
Un jour viendra, ce jour rêvé par Sainte-Beuve,
Où les muses d'État, nous tenant sous la main,
Enrôleront chez nous l'esprit humain...
O muses! quels honneurs, sans compter le salaire,
L'État vous garderait, un État populaire,
Si l'on s'était rangé, si l'on avait voulu
Aider discrètement le pouvoir absolu...
Tout est prêt; on attend la voix qui dit: « Allons! »
Et tout doit manœuvrer comme au camp de Châlons.
« César, salut par ceux qui font ripailler!... »
Poussez ferme, poussez; bientôt vos adversaires
N'auront plus de journal, d'imprimeurs, de libraire.
Faute de combattants le combat est fini! [res.]
Et vous êtes vainqueurs... comme chez Francolin...
Quel art dans notre presse, admirable machine!
Chaque discussion pleine de traquenards,
Les lions aux chasseurs vendus par les renards,
Et tout ce monde-là, fait pour bourrer des pipes,
Signant: « Quatre-vingt-neuf, » et parlant de principes!

Tels sont les vers les plus méchants, en y

ajoutant la fin de la pièce, où l'auteur se rapproche d'écrire une satire sérieuse:

Où le plaisant nigaud, qui forme en tribunal,
Pour Macaire et Bertrand, Tacite et Juvénal,
Qui dénonce Tartuffe aux fureurs de Camille,
Et révèle le Cid pour rosser Mascarille!
Muse, retourne alors sous les murs d'Iliion,
Chez ces héros nourris de moelle de lion;
Fais lancer par Achille, Ajax ou Diomède,
Ces quartiers de rochers, aussi gros que des tours,
Qu'à peine ébranleraient vingt hommes de nos jours,
Et ces traits que Vulcain torde dans ses fournaies!
Fais tonner Jupiter!... pour tuer des punaises!

Tout en applaudissant aux intentions du poète et en trouvant parfaitement justifiée l'irritation que lui inspirait la démoralisation causée par un régime politique détestable, on est obligé de reconnaître que sa pièce est d'un médiocre valeur littéraire. Son talent élégiaque et mou se prête médiocrement à la satire ardente; il y perd le goût, sans y trouver la force réelle. On sent qu'il se sert d'un instrument qu'il ne sait point manier.

Muse historique (LA), gazette, en vers, par Jean Loret (1652-1665). C'est un journal hebdomadaire, par lettres, dont chacune paraissait le samedi. D'abord manuscrit et rédigé seulement pour le plaisir de Mlle de Longueville, dont Loret était le commensal, ce journal parut ensuite imprimé à petit nombre et distribué aux hôtes de la maison. Il en a été fait depuis des collections complètes, en volumes.

Tous les biographes ou bibliographes, même le savant auteur du *Manuel du libraire*, G. Brunet, ont confondu Mlle de Longueville, à qui cette œuvre est dédiée, avec la duchesse de Longueville. L'erreur est manifeste. La protectrice de Loret fut Marie d'Orléans, belle-fille de cette fouguese duchesse de Longueville, Anne-Genève de Bourbon, sœur du grand Condé, épouse de Henri II de Longueville, arrière-neveu de Dunois. Henri de Longueville était veuf de Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons, et avait eu de ce premier mariage une fille, née le 5 mars 1625, Marie d'Orléans, connue sous le nom de Mlle de Longueville, qui joua avec sa belle-mère un rôle actif dans les troubles de la Fronde et épousa, en 1657, le dernier des ducs de Nemours-Savoie.

Ce fut pour distraire cette princesse et lui raconter, à sa façon, tous les petits événements de la semaine, que Loret entreprit sa gazette. Le recueil complet ne comprend pas moins de 750 numéros et près de 400,000 vers. Le style est d'un grand laisser-aller, avec, çà et là, quelques pointes de finesse, de la naïveté, de la bonhomie; ce sont des vers plutôt plaisants que burlesques. Quand Loret fit imprimer sa gazette, il ne voulait d'abord qu'il en fût tiré qu'une douzaine d'exemplaires:

Encor que des mains du rimeur
Cette gazette épistolaire
Passe en celles de l'imprimeur,
Elle n'en est pas plus commune;
Car, sans abus ni fraude aucune,
Il doit observer cette loi
De n'en tirer chaque semaine
Qu'une unique et seule douzaine,
Tant pour mes amis que pour moi.
Après cela, point de copie,
En dût-on avoir la pépie.

Mais le succès l'engagea bientôt à faire faire des tirages plus sérieux et même à réimprimer les numéros qui n'avaient connu que manuscrits. Ce fut la souche de la belle édition en trois volumes in-folio (1658-1665), très-recherchée des amateurs. A partir du dimanche 29 septembre 1652, les numéros parurent régulièrement, en feuilles volantes, chez Charles Chenault, « imprimeur ordinaire du roy, au bout du pont Saint-Michel, à l'entrée de la rue de la Huchette. »

Cette gazette conserve un intérêt historique, reconnu et mis à profit depuis peu seulement, mais très-réel; elle renferme des particularités de tout genre sur les hommes et les choses de la minorité de Louis XIV, des faits, des remarques, des allusions qu'on ne trouverait point ailleurs et dont l'authenticité ne saurait être contestée, car Loret est par-dessus tout un gazetier véridique. La forme, toujours plaisante, ne doit point abuser. Il gégoise, comme dit Rabelais, sur ceci et sur cela:

On donne à monsieur de Beaufort,
Ce due si haut, si grand, si fort,
Et de prestance si blonde,
L'intendance de la marine.

Jarré, marquis et non baron,
Qui passe un peu pour fanfaron,
Assisté de trois ou de quatre,
Ces jours passés se voulait battre.

D'autres se sont battus encore:
Le chevalier de Rodelouze;
La Feuillade, La Tour, Persin,
Dont le dernier tire à sa fin,
La Tour ayant, d'un coup d'épée,
La trame de ses jours coupée.

Nous trouvons dans son journal cette boutade sur un bruit qui avait couru de la mort de Corneille:

Par je ne sais quels colporteurs,
De nos plus fameux auteurs
Fut occis dès l'autre semaine;
C'est-à-dire ils prirent la peine

De crier partout son trépas
Quoique défunt il ne fût pas.
Cet auteur est monsieur Corneille,
Qui du Parnasse est la merveille,
Dans la France fort estimé,
Et surtout beaucoup renommé
Pour ses beaux poèmes comiques,
Mais eneor plus pour les tragiques,
Par lesquels il a mérité
De vivre en la postérité,
Dès le temps de ce prince auguste
Que l'on nomme Louis le Juste.
Divin génie, esprit charmant,
Rare honneur du pays normand,
Mon illustre compatriote...

Et le bon gazetier est tout heureux d'apprendre que le bruit qui avait couru de la mort du grand poète était faux:

Mon âme est aujourd'hui ravie
De te restituer la vie.

Rien ne se passe, soit à Paris, soit en province, aucune anecdote ne circule, à la ville ou à la cour, sans que Loret s'en fasse l'écho. Cependant il reste plus d'une fois à court de nouvelles sérieuses et il lui faut néanmoins fournir sa tâche hebdomadaire. Voici comment il peignit un jour, d'une manière assez fine, un embarras de gazetier à sec:

Agable princesse nôtre,
Moi qui suis le serviteur vôtre
Et de plus votre historien,
Certes ne sachant presque rien,
Pour débiter à Votre Altesse,
J'ai violé ma promesse
Et tourné par tout Paris
Sans avoir nulle chose appris.
J'ai parcouru les nouvelles,
Les habileurs, les méchants copistes,
Mais leurs contes sont si douteux
Que je n'ai rien emprunté d'eux.
J'ai visité quelques notables,
J'ai fréquenté de bonnes tables
Moins pour le plaisir du *gustus*
Que pour celui de l'*auditus*.
J'ai même été dans les ruelles
Pour ramasser plus de nouvelles,
Mais les drôles tant la qu'ailleurs
M'ont dit avec des tons railleurs:
Charles de Bourbon a pris Rome,
Monsieur Bayard fut un brave homme,
Pépin le Bref fut un roquet,
Défunt Gustave un grand roi got,
La reine Marguerite est morte.
Moi j'ai dit: Diantre vous emporte
Vous et vos contes surannés!
Eux, me faisant un pied de nez,
Mont répondant, les bons apôtres:
Pardi, nous n'en savons pas d'autres.

C'est là tout à fait le style et la manière de Scarron. Chaque lettre porte un titre plus ou moins bizarre. La première est appelée *Fondamentale*, non sans raison, puisqu'il y rend compte comment il fut amené à composer toute cette série de lettres rimées pour Mlle de Longueville. Les autres sont intitulées: *Mythique*, *Champêtre*, *Métanologique*, *Innocente*, *Suicidé*, *Travestie*, *Niaise*, *Enjolivée*, *Radoucie*, etc. Elles se terminent d'ordinaire par un distique destiné à donner la date:

J'ai fait ces vers tout d'une haleine
Le jour d'après la Madeleine.
Fait à dix heures du matin,
Le dixième du mois de juin.
Par moi Normand et non Lorrain,
Le jour de saint Jean, mon parrain.
Fait à Paris, non à Glocester,
Le jour de devant saint Silvestre.

La mort seule de l'auteur, arrivée en avril 1665, mit fin à son recueil. La dernière lettre est du 23 mars de cette même année. La vogue lui était restée jusqu'à la fin; cependant le moule fourni par Scarron, le vers de huit pieds à rimes plates, commençant à vieillir; Racine, Molière, La Fontaine, Boileau écrivaient à cette même époque des chefs-d'œuvre qui devaient faire paraître un peu plate cette poésie de bonhomme sans prétention. Négligée pendant deux siècles, la *Muse historique* de Loret a repris faveur de nos jours, grâce à l'esprit de recherche qui est un des caractères de notre époque. On en connaît un certain nombre de collections complètes; celles de la grande édition commencée en 1658, mais contenant comme réimpression les numéros antérieurs, et poursuivie jusqu'en 1665, est la plus recherchée; un exemplaire a été payé 1,055 francs à la vente de M. Leroux de Lincy.

Muse française (LA), revue littéraire, fondée sous la Restauration et qui fit quelque bruit, comme organe de la nouvelle école désignée dès lors sous le nom de romantique (Paris, A. Tardieu, 1823-1824, in-8°). M. Eug. Hatin la oublia dans son *Histoire de la presse*, et cependant cette publication, qui dura près de deux ans, a quelque importance. Elle paraissait le 1^{er} de chaque mois par cahiers de trois feuilles d'impression, et avec cette brillante épigraphe virgilienne, qui promettait une ère nouvelle à la littérature:

Jam redit et virgo, redunt Saturnia regna;
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

Ses collaborateurs étaient V. Hugo, alors âgé de vingt et un ans et débutant par ses *Odes* et *ballades*, Alex. Soumet, Ch. Nodier, Alf. de Vigny, Emile Deschamps, Alex. Guiraud, Jules de Rességuier, Ancelot, etc.; ils combattaient la vieille école et par des criti-

ques et par des œuvres. A leur suite venait une foule de jeunes talents de toutes nuances, foule quelque peu hybride, comme le bizarre Apollon qui servait de vignette et d'emblème à la *Muse française*. On avait trouvé bon d'habiller en chevalier du moyen âge, avec cote de mailles et surcot, ce dieu de la lyre. La *Muse française* était, comme les poésies d'alors de V. Hugo, monarchique et quelque peu dévote. Malgré le talent incontestable de ses collaborateurs, elle sombra en 1824; la collection forme deux volumes in-8°, l'un de 453 pages (1823), l'autre de 387 pages (1824); ils sont assez rares et curieux comme documents littéraires.

Muses (LES). Iconogr. On trouvera aux noms des différentes *Muses* des renseignements sur l'iconographie particulière de chacune de ces déesses; nous nous bornerons à signaler ici quelques-unes des œuvres d'art qui les concernent toutes ensemble.

Le sculpteur athénien Cléomène, digne successeur de Praxitèle, avait exécuté pour la ville de Thespies les statues des *Muses*; ces figures, célèbres dans l'antiquité sous le nom de *Thespisades*, furent transportées à Rome par Mummius; elles offraient des formes si gracieuses, si vraies, si séduisantes, que l'une d'elles, au dire de Varron, inspira une passion insensée au chevalier romain Junius Pisciulus. Philiscus de Rhodes sculpta, à Rome même, les neuf *Muses* qui furent placées dans le portique d'Octavie, auprès des ouvrages de Scopas, de Praxitèle, de Timarchide, qu'on y avait rassemblés. Quelques antiquaires supposent que les belles statues des *Muses* trouvées à Tivoli, en 1774, et que l'on voit aujourd'hui au musée Pio-Clémentin, sont des imitations des figures sculptées par Philiscus. D'autres statues antiques des *Muses* sont conservées dans divers musées d'Europe. On possède aussi plusieurs bas-reliefs représentant ces divinités; un des plus remarquables, appartenant au Louvre, décorait autrefois les trois faces apparentes d'un sarcophage: Clio tient un *column*; Thalie un masque comique et le bâton pastoral; Erato n'est remarquable que par le flet qui enveloppe sa chevelure; Euterpe tient ses deux flûtes; Polymnie médite, enveloppée dans son vaste manteau; Calliope, un style d'une main, une tablette de l'autre, s'apprête à écrire les vers héroïques d'une épopée; Terpsichore joue de la lyre; Uranie, armée de son *radius*, trace sur une sphère les mouvements des astres; Melpomène, enfin, chaussée de ses cothurnes et vêtue de la tunique royale, élève au-dessus de sa tête le masque tragique. D'autres bas-reliefs antiques représentant les neuf *Muses* sont au Capitole et au musée de Florence. Apollon figure dans celui qui appartient à cette même galerie; il est presque nu et a pour attributs le serpent et le trépied; Melpomène se reconnaît au masque tragique et à une massue, la tragédie étant consacrée à Hécate; Erato, au contraire, comprend Aristophane; le musée Pio-Clémentin possède deux bas-reliefs contenant chacun trois figures élégamment drapées et que les antiquaires ont reconnues aussi comme des *Muses*.

Dans des fouilles faites au pied du Vésuve, à Civita, près du Sarno, en 1755, on a trouvé des peintures antiques représentant Apollon et les *Muses*; ces figures, dont la plupart sont debout et placées sur des espèces de consoles, ont des attitudes nobles, simples et variées; elles ne manquent pas d'expression et les draperies en sont d'un beau choix; mais ce qui les rend particulièrement précieuses, au point de vue iconographique, ce sont les inscriptions grecques qui les désignent et les attributs qui les caractérisent. Apollon, couronné de lauriers et assis sur un trône, porte avec grâce sa main gauche sur sa tête et, de la droite, il tient sa cithare; une longue draperie, qui de l'épaule gauche descend sur le côté droit, recouvre les jambes, mais laisse voir toute la partie supérieure du corps. Clio, la première des *Muses*, est également assise et couronnée de laurier; elle tient de la main gauche un volume à demi déroulé, auquel est attachée une petite bande ou étiquette, où sont inscrits le titre du livre et le nom de l'auteur; à ses pieds est une cassette (*scrinium*) remplie d'autres volumes. La figure qui suit est fort altérée; on pense que c'est Euterpe; Thalie vient ensuite, tenant de la main gauche un masque comique, et, de la droite, un bâton recourbé (*pedum*) à l'usage des pasteurs; Melpomène tient, de la main droite, une massue et, de la gauche, un masque tragique du caractère le plus noble et à la fois le plus sinistre; Terpsichore n'offre rien de bien intéressant; Erato tient une espèce de harpe, qu'elle pince d'une main et frappe de l'autre avec le plectrum; Polymnie porte l'index de la main droite sur ses lèvres, pour montrer qu'elle connaît l'art d'exprimer sa pensée sans recourir à la parole; on lui attribue, en effet, l'invention de la pantomime; Uranie tient le globe céleste et une baguette avec laquelle elle a l'air d'indiquer ce qui est tracé sur le globe; Calliope est couronnée de lierre et a un volume dans les mains.

D'autres peintures antiques représentant les *Muses* se voient au musée des Studi, à Naples; deux, qui ont été découvertes à Rome et ont fait partie de la collection Farnèse, nous montrent ces déesses accompagnées de figures dionysiaques. Au musée de Cortone,

est une tête de *Muse*, peinte à l'encaustique sur ardoise et que l'on considère comme une des rares peintures grecques parvenues jusqu'à nous; le dessin en est d'un beau caractère.

L'art moderne nous offre de nombreuses représentations des *Muses*. Le *posticum* d'un temple dédié à ces déesses, dont l'architecte Hittorff avait exposé le modèle au Salon de 1859, était décoré d'une peinture d'Ingres ayant pour sujet la *Naissance des Muses*. L'artiste est inspiré d'Hésiode: Mnémosyne, étendue sur un lit anté aux pieds du maître des dieux et s'appuyant sur une compagne Ilihye, vient de mettre au monde la dernière de ses filles et, à ce neuvième enfantement, elle a reçu une palme pour sa divine fécondité. Cependant Eros enfant s'est déjà attaché à la plus jeune des neuf sœurs, à laquelle ses aînées, partagées en deux groupes, semblent en souriant souhaiter la bienvenue. Cette scène mythologique, à laquelle un bois de lauriers sert de fond, a été heureusement rendue par Ingres. Grâce à la grande tournure de son dessin et à sa manière savante, sereine et pure, le côté primitif et la grâce hiératique du tableau d'Hésiode sont traduits avec fidélité.

L'assemblée des *Muses* sur le Parnasse, présidée par Apollon, a été représentée par le Tintoret dans un magnifique tableau qui a fait partie des collections de Charles I^{er} et de Jacques II et qui se voit aujourd'hui à Hampton-Court: les figures nues, de grandeur naturelle, sont d'un dessin et d'une tournure superbes; il y en a une surtout, vue de dos et debout, qui semble tracée par Michel-Ange. Ce tableau a été gravé par Simon Gribelin le fils. Deux autres peintures du Tintoret, sur le même sujet, appartenant aux musées de Vienne et de Dresde; dans la composition du musée de Vienne, qui a été gravée par N. van Hov, Apollon, un violon à la main, descend du ciel en compagnie d'une des *Muses* qui est drapée, ainsi que lui; les autres déesses sont presque nues; dans le tableau de Dresde, Apollon tient également un violon; Mercure et les trois Grâces figurent auprès des *Muses*.

Gabbiani a peint les neuf *Muses* dans un des plafonds du palais Corsini, à Florence. Elles ont été représentées aussi par Eustache Lesueur, dans cinq tableaux qui ont fait partie de la décoration de l'hôtel Lambert et qui sont aujourd'hui au Louvre; ces tableaux ont été gravés par B. Picart, Duflos, Beauvais, par P. Audouin et P. Laurent (musée Français), et dans les recueils de Filhol et de London. «Quelles sont charmantes et pures, ces prétendues divinités antiques, sous le pinceau d'un tel poète à dit M. A. Mazure. Ce ne sont pas ces déités fières qui Pin-croquent l'honneur de ces hymnes et dont Hésiode disait qu'elles dansent sur l'Hélicon, tandis que Calliope conduit leur chœur! Comme celles-ci sont autrement simples et naïves! Tantôt, dans un seul cadre, il représente trois de ces sœurs, Clio, Euterpe et Polymnie, dans un paysage, parmi les roseaux, à l'ombre des grands arbres et sur les bords d'un clair ruisseau; leurs attitudes sont choisies, une grâce chaste illumine doucement leurs visages. Ailleurs, c'est Calliope, vue de profil, couronnée de fleurs et jouant de la harpe; il y a là quelque parenté avec la conception chrétienne de sainte Cécile. Plus loin, Uranie, la tête ceinte d'étoiles, montre le ciel matériel et semble doucement convier l'âme à monter au ciel invisible.»

Un autre tableau du Louvre, peint par Stella et qui a été gravé dans le recueil de London, nous fait voir *Minerve* venant visiter les *Muses*. Rosso del Rosso a représenté, dans un charmant tableau qui appartient aussi à notre musée National et auquel nous consacrons ci-après un article spécial, la *Dispute des Muses et des Pierides*. Au palais Pitti, à Florence, est un petit tableau de Jules Romain, la *Danse des Muses*, dont les figures, élégamment drapées, ont des mouvements vifs et gracieux; il a été reproduit plusieurs fois par la gravure et a été attribué par quelques connaisseurs à Polidoro Caldara. Un artiste contemporain, M. Bouguereau, a exposé au Salon de 1869 une vaste peinture destinée à orner le plafond de la salle des concerts au Grand-Théâtre de Bordeaux et représentant *Apollon et les Muses dans l'Olympe*. La composition est partagée en trois zones. Apollon, debout et tenant la lyre, occupe le milieu de la zone supérieure; de sa tête ceinte de lauriers jaillissent des rayons lumineux qui éclairent toute la scène. A sa droite sont les neuf *Muses*, cinq debout et quatre assises, ayant à la main des cahiers de musique. Derrière elles sont assis, côte à côte, Neptune et Thétis, Pluton et Proserpine. A la gauche d'Apollon, le puissant Jupiter et la blanche Junon sont groupés familièrement sur le même siège et enroulés de nombreuses divinités, parmi lesquelles on distingue Minerve debout, Vulcain assis, Bacchus pressant la tige d'Ariane, Vénus ayant près d'elle le petit Cupidon. Au-dessous, dans la seconde zone, se tiennent Hercule accoudé sur sa massue et Mars accoudé sur son bouclier. Pan étendu à plat ventre sur un nuage, les trois Grâces se tenant enlacées. Enfin, dans la troisième zone, des Nymphes, des Nalades, des Fleuves, des Satyres et des Faunes, nonchalamment couchés sur le sol, prêtent une attention plus ou moins distraite

au divin concert. De cette région inférieure, Mercure s'élance vers l'empyrée, portant Psyché dans ses bras, tandis que, dans un coin, le roi Midas botche ses oreilles d'âne pour ne pas entendre la musique céleste. Le moindre tort de cet immense tableau est de reproduire des types, des costumes, des attributs d'une banalité toute classique; il pêche surtout sous le rapport de la composition. Les divers groupes, et M. Chaboussin (*l'Art contemporain*), présentent entre eux de grands vides et ne se rattachent pas même les uns aux autres par la communauté des sentiments et des expressions. Les divinités terrestres, par exemple, paraissent tout à fait étrangères à ce qui se passe sur les nuages et, ici même, certains personnages ont bien plus l'air de poser pour le public que d'écouter Apollon-Phébus. La lumière qui rayonne de la tête de ce dernier a la blancheur froide et crue de la lumière électrique... Après cela, nous ne pouvons nous dispenser de louer la correction du dessin et la tournure élégante de certaines figures, entre autres de Mercure et de Psyché, groupe dont l'élan vers le ciel est plein de hardiesse et pour lequel M. Bouguereau a su s'inspirer de Raphaël, sans se faire copiste.

Des compositions représentant les *Muses*, avec ou sans Apollon, ont été gravées par P. Bettelini (6 pièces), d'après Gio. B. Cipriani; Nicolas Bonnat (suite de 10 pièces); Franz Brun (9 pièces); Théod. de Bry (9 pièces); J. Caspar (9 pièces), d'après W. Wach; F. Chauveau, Gius. Diamantini (cinq *Muses* près d'un fleuve); Facius (d'après C. Maratte, 1784); J.-Fr. Greuter (d'après Andr. Camassei); Martin van Heemskerck (1649); H. Hondius (suite de 9 pièces); Fr. van Hulsén (d'après Fr. Floris); Ed. Jenrat (4 pièces, d'après N. Vleughels, 1719); Lucas Kilian (10 pièces), etc. Au Salon de 1849, M. Yvon a exposé neuf dessins remarquables représentant les *Muses*.

En sculpture, nous citerons les figures de stuc modelées par Coysevox pour soutenir le plafond du grand salon du palais du cardinal de Fürstemberg, à Saverne; un bas-relief (les *Muses* présentes à *Minerve*) de J.-G. Moitte, qui a été gravé par F. Janinet; six statues colossales, d'Ohmelt, décorant l'entablement de la colonnade du théâtre de Strasbourg; la *Muse comique* et la *Muse sérieuse*, statues exécutées par Pradier, pour la décoration de la fontaine Molière, à Paris, etc.; deux statues de pierre représentant aussi la *Muse comique* et la *Muse grave*, ont été exécutées par M. Chatrouse, la première pour la façade du théâtre du Châtelet, à Paris, la seconde pour la décoration d'un des guichets des Tuileries. Des réductions en terre cuite de ces deux figures ont paru au Salon de 1868. Le musée de Montpellier possède une tête de *Muse* sculptée par Canova. Un morceau de ce genre, exécuté en marbre par A.-F. Thomas, a été exposé au Salon de 1852. Citons enfin, de M. Clesinger, une gracieuse statuette, dont les formes juvéniles sont à la fois recouvertes et accusées par une longue robe aux plis chastes et flottants; la *Muse d'Adrien Chénier*, portant dans un pan de son manteau la tête du poète, figure de marbre exposée par M. H.-L. Noël au Salon de 1872.

Muses et les Pierides (LES), ou le Dén des Pierides, tableau de Rosso del Rosso, au Louvre (n° 369). Les neuf filles de Pierus, roi de Macédoine, osèrent provoquer les neuf Muses à une lutte de chant. Celles-ci acceptèrent ce défi, bien qu'il leur parût honteux, dit Ovide, mais en le refusant elles eussent semblé avouer leur infériorité. Les nymphes de la contrée furent prises pour arbitres; l'une des Pierides chanta la *Guerre des géants et des dieux*; Calliope répondit en célébrant l'Enlèvement de Proserpine et obtint la victoire pour ses sœurs. Les Pierides, n'ayant pas voulu reconnaître la justice de ce jugement, furent métamorphosées en pies. Tel est le sujet représenté dans un des plus charmants tableaux du Louvre, qui a été attribué par Féliébin et d'autres connaisseurs à Pierino del Vaga, mais que des documents sérieux ont fait restituer à Rosso. L'artiste s'est écarté du récit d'Ovide en plaçant Apollon et Minerve. Bacchus, Mercure, puis les nymphes instituées juges du combat. Celles-ci sont groupées sur un coteau ombragé de grands arbres, au bas duquel coule un ruisseau formé par les fontaines de Castalie, d'Aganippe et d'Hippocrène. Au premier plan sont placées les Muses et les Pierides, les premières entièrement nues, comme il sied à des immortelles, les autres vêtues d'élégantes tuniques. Le ruisseau les sépare. Deux des Muses sont assises au pied d'un arbre, les autres sont debout et tiennent des trompettes, des lyres et d'autres instruments de musique; celle qui est la plus proche du ruisseau chante en s'accompagnant de la lyre. Les Pierides sont toutes debout; celle qui chante joue du tambourin et semble faire un léger mouvement de danse.

Ce petit tableau, très-pu et très-élégant de dessin, et dont l'exécution est des plus soignées, a été gravé par Enes Vico, Agostino Veneziano. Chauveau, Bouché, Desnoyers, Chataigner et Niquet (musée Filhol).

Muses comiques (LES) ou la Muse sérieuse et la Muse enjouée, statues de marbre exé-

cutées par Pradier pour la décoration de la fontaine Molière, à Paris. V. COMÉDIE.

Muses (THÉÂTRE DES) ou de l'Estrapade, ouvert en 1791 dans le quartier de l'Estrapade, près du Panthéon, à Paris. Il fut construit et dirigé par un ancien tourneur nommé Panier, qui avait déjà pris part à l'administration des Délassements-Comiques. On y joua des pièces patriotiques fort médiocres, interprétées par de mauvais acteurs. Fermé à la fin de 1791, ce petit théâtre rouvrit l'année suivante, avec un nouveau directeur, sous le titre de théâtre de l'Estrapade, mais cette réouverture fut de courte durée, et bientôt il ferma de nouveau pour toujours.

Muses (THÉÂTRE DU BOUDOIR DES). Ce théâtre, jadis situé rue des Filles-du-Calvaire, à Paris, fut fondé par Guyard en 1805 et supprimé deux ans après en vertu du décret de 1807. On y jouait la comédie classique, l'opéra-comique et le vaudeville. La troupe se composait d'artistes dont quelques-uns acquièrent plus tard de la réputation: Sabatier, Fresnoy, Gérard, Dulainval, Devilliers, Louvet, Bertrand, Lotillard, Pontell, Mmes Sabatier, Marsange, Berger, Edmée, Rosny, etc. Quoique sa carrière ait été courte, le théâtre du Boudoir des Muses a offert à son public un assez grand nombre de pièces nouvelles, notamment: les *Deux épouses*, *Célestine*, *Henriette et Sainville*, *Asélie et Laurence*, les *Epoux singuliers*, *l'Oncle rival*, le *Lovelace du Marais*, *Tatillon*, *l'Habit de bal*, *l'Auteur seul*, la *Partie carrée*, la *Parleuse éternelle*, etc. La salle fut démolie peu après la fermeture du théâtre.

MUSEAU s. m. (mu-zo — du germanique anglo-saxon *muth*, bouche, gothique *muntis*, ancien frison *muth*, scandinave *mudr*, anglais *mouth*, allemand *mund*, qui se rattachent au sanscrit *mukhas*, *mukhan*, bec, bouche; de la racine sanscrite *mukh*, comprimer l'air, murmurer, parler. On disait autrefois *musel*, *mousel*. Ces mots sont des dérivés de *muse*, *mousse*, venus directement du germanique; ils signifiaient bouche, gueule, et se prenaient généralement en mauvaise part, pour désigner une vilaine bouche, une bouche avancée en museau. *Moue*, qui avait le même sens, nous est resté pour signifier une grimace que l'on fait en avançant les lèvres. On dit en italien *muso*, pour museau et pour moue, grimace). Face de mammifère saillante, allongée et plus ou moins pointue: *Museau de chien*, *loup*, *de renard*. *Les tiges et les lions ont le museau raccourci*, avec des narines évasées. (Buff.) *La main du singe n'est qu'un crapon*, sa bouche n'est qu'un *MUSEAU*. (C. Dollfus.) *Partie antérieure de la tête de certains poissons: Le museau d'un requin*, d'une carpe, d'une tanche. On connaît que l'eau commence à être vicie, c'est-à-dire privée de l'air propre à la respiration, lorsque le poisson monte à la surface et sort le museau de l'eau. (Mme de Genlis.)

— Pop. Face, visage: *Il a un beau museau*. On lui donnera sur le MUSEAU. Il est bien nécessaire, vraiment, de faire tant de dépenses pour vous gratter le museau! (Mol.) *Les courtisans se débarrassèrent avec empressement des Angevins fidèles, à coups de pied, de poing et de fouet sur le museau*. (St-Aignan.) *C'est si jeunel dit l'ouvrière en regardant Pierrette, dont le petit museau fin était tendu vers elle d'un air rusé*. (Balz.)

De m'enluminer le museau

De ce trait que je bois sans eau.

SAINT-AMANT.

J'ai reçu deux coups de ciseau
Dans un lieu bien loin du museau.

VOLTAIRE.

« Personne. Approche, vilain MUSEAU. Voyez le beau MUSEAU, avec ses prétentions! C'est le petit MUSEAU le plus mutin qu'il soit possible de voir.

..... Sans être damoiseau,
Tartuffe est fait de sorte... — Oui, c'est un beau mu-

seau.

MOLIÈRE.

— Archéol. Accourir d'une stalle sur laquelle on sculptait des museaux ou mufles d'animaux.

— Navig. Devant du nez d'un bateau foncet. *le Corde* attachée à cette partie.

— Techn. Partie externe du panneton d'un clef, entaillée pour laisser passer les dents du rateau.

— Art vétér. *Noir museau* ou *Fauz museau*, Maladie du mouton appelée aussi BARBUQUET.

— Anat. *Museau de tanche*, Orifice vaginal de l'utérus.

— Erpét. *Museau de brochet*, Espèce de crocodile.

— Ichthyol. *Museau long*, Poisson du genre gymnote. *le Museau pointu*, Espèce du genre raie. *le Demi-museau*, Nom vulgaire de l'espadon.

MUSÉE s. m. (mu-zé — gr. *mousetion*, proprement temple des Muses, de *mousa*, muse. De là est venu le latin *musæum*, cabinet d'homme de lettres). Antiq. Temple des Muses. « Petite colline d'Athènes, consacrée aux Muses. La portion du palais d'Alexandrie ou Ptolémée I^{er} avait rassemblé les savants et les philosophes les plus célèbres, pour qu'ils se livrassent à la culture des sciences

et des lettres, et où était placée la célèbre bibliothèque qui fut incendiée plusieurs fois.

— Lieu d'études littéraires, scientifiques ou artistiques; grande collection d'objets d'art ou de science: *Musée de peinture*, de sculpture, de gravure, de médailles. *Musée d'artillerie*. *Musée britannique*. *Musée d'histoire naturelle*. Dans les musées rien ne vit, rien ne remue, rien n'enseigne la fuite des ans; l'antiquité n'est qu'une abstraction. (St-Marc Gir.)

— Fig. Collection, recueil destiné à l'étude: *Un dictionnaire, avec ses nombreux exemples, est un musée*. (Rev. German.)

— Philol. Titre de plusieurs ouvrages descriptifs d'un musée: *Le musée Bourbon de Naples*. *Le musée London*.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes instituées en l'honneur des Muses dans quelques villes de l'ancienne Grèce: *Les musées étaient des fêtes instituées en l'honneur des Muses, d'où l'on a donné le nom de musées aux académies, aux cabinets des savants et aux collections de statues et de tableaux*. (Mme de Genlis.)

— Encycl. C'est à tort que l'on a prétendu que les anciens n'eurent pas l'idée de former des collections publiques d'objets d'art. A Athènes, on avait réuni dans la jolie salle de marbre qui formait une des ailes des Propylées des œuvres de plusieurs peintres célèbres; le voyageur l'Ausaniens nous apprend qu'on avait donné à cette salle le nom de Pinacothèque (galerie de tableaux). A Rome, plusieurs des chefs-d'œuvre enlevés à la Grèce furent placés dans des lieux ouverts au public. M. De-zobry, dans sa *Rome au siècle d'Auguste* (II, p. 240), n'a pas omis de faire constater ce fait par le Gaulois qu'il met en scène: «Depuis plusieurs années, le goût des tableaux a pris une extension extraordinaire; autrefois, on n'en mettait que dans les temples, et c'était moins encore comme un ornement que comme un hommage aux dieux; aujourd'hui, il n'y a pas d'endroit où l'on ne trouve de ces produits du pinceau, non pas seulement dans les temples, dans l'intérieur des maisons, de certains édifices publics, tels que la Curie Julienne, l'un des lieux d'assemblée du Sénat, mais sur les murailles extérieures, au grand air, au grand jour: Rome est une vraie pinacothèque; le Forum d'Auguste est brillant de tableaux; on en voit aussi au Forum de César, au Forum romain, sous le péristyle de beaucoup de temples, et surtout dans les portiques destinés à la promenade. Les trois plus célèbres édifices de ce genre, les portiques d'Octavie, de Philippe et de Pompée, sont littéralement couverts de tableaux... Malgré le prix qu'on attache à ces œuvres délicates du pinceau, on ne craint pas de les exposer ainsi à peu près en plein air; la douceur habituelle et surtout la sécheresse du climat suffisent à les préserver d'altération pendant bien des siècles. De cette manière tout le monde en jouit, et cette jouissance est de tous les instants.» Quoi qu'en dise le Gaulois de la *Rome au siècle d'Auguste*, on ne peut se dissimuler que ces musées en plein air devaient être très-défavorables à la bonne conservation des peintures qui y étaient exposées; mais ils avaient sur les nôtres l'avantage de placer constamment les œuvres du génie sous les yeux de la foule. Les hommes éminents des derniers temps de la république romaine avaient compris que ce n'était pas assez pour la ville de dominer le monde par la force des armes; ils voulurent qu'elle devint aussi la métropole de la civilisation et qu'elle s'enrichît de tout le luxe des arts. César accrut singulièrement la considération toute récente dont jouissait à Rome la peinture, dit Plin (xxviii, 9), lorsque, à l'époque de sa dictature, il inaugura publiquement, devant le temple (*ante ædem*) de Venus Génitrice, deux tableaux du peintre grec Timonax, un *Ajax* et une *Medée*, qu'il avait achetés 80 talents (environ 373,500 fr. de notre monnaie). Plin nous apprend encore qu'Agrippa, homme de mœurs plus rustiques que raffinées, mais doué d'un grand esprit, fit un discours magnifique sur la publicité à donner aux tableaux et aux statues (*De tabulis omnibus signisque publicandis*); joignant l'exemple à la parole, ce grand citoyen fut même pour l'aide de sa vie privée, n'hésita pas à payer 300,000 deniers (environ 233,450 fr.) un *Ajax* et une *Vénus* qui lui furent cédés par la ville de Cyzique, et il fit placer divers autres tableaux dans l'une des salles des thermes qu'il avait fait construire et qu'il donna par testament au peuple romain. Auguste ne se borna pas à enrichir de peintures l'intérieur de plusieurs temples et d'autres édifices publics de Rome; il orna la partie la plus apparente de son Forum de deux chefs-d'œuvre d'Apelle, la *Guerre* et le *Triomphe d'Alexandre*. Plus tard, lorsque Constantin, ayant fait de Byzance la capitale de l'empire, y rassembla de toutes parts des statues et des peintures des plus grands maîtres, l'idée ne lui vint pas de les entasser dans un seul local; il les fit servir à la décoration des divers édifices et des promenades de la ville, qui devint ainsi, comme avait été Rome, un immense musée. Il est probable d'ailleurs qu'à Constantinople, comme en Italie et comme autrefois en Grèce, les princes et les riches formèrent des collections particulières de tableaux et d'objets d'art (V. AMATEUR et COLLECTION). Au moyen

âge, il n'y eut pas de musée dans le sens propre du mot; mais les églises en tirent lieu: on y déploya, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, un luxe plus ou moins grand de peintures et de sculptures, dont quelques-uns, il faut bien le reconnaître, étaient destinés bien plus à piquer la curiosité et à charmer les yeux du spectateur qu'à stimuler sa piété. Les puissants abbayes possédèrent d'ailleurs dans leur trésor beaucoup d'objets d'art, principalement des pierres gravées, qui avaient une origine païenne et qui nous ont été ainsi conservées. Les rois et les grands eurent aussi des collections plus ou moins précieuses qui, à vrai dire, ont été les noyaux de la plupart des grands musées publics de notre temps. C'est ainsi que les collections des Médicis sont devenues les musées de Florence; les collections des papes ont constitué le musée du Vatican; la collection Farnèse a été le point de départ du musée des Studi; les dépouilles de l'Escurial ont enrichi le musée de Madrid; et le Louvre comprend les collections de François I^{er}, de Louis XIV et de plusieurs autres souverains. Alors qu'elles étaient propriétés princières ou royales, ces galeries étaient pour la plupart librement ouvertes aux artistes et aux curieux; mais on concevait à quelles vicissitudes elles étaient assujetties. Le bon plaisir des possesseurs pouvait les soustraire à la vue des amateurs; une révolution politique pouvait en priver le pays qui en jouissait: c'est ce qui arriva pour la magnifique collection de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, après la décapitation de ce prince. Ce n'est guère que depuis la Révolution que les musées sont devenus de véritables institutions publiques, dépendant en certains pays du domaine de la couronne, mais inaliénables et ne pouvant recevoir de modifications importantes sans l'assentiment des représentants de la nation. C'est la France républicaine de 1789 qui, en cela comme en tant d'autres choses, a eu l'honneur de donner l'exemple aux autres pays: le Louvre a été le premier musée vraiment national qu'il y ait eu en Europe.

A tous les points de vue, le Louvre peut être considéré comme le premier des musées nationaux. A chacune des nombreuses collections qu'il renferme et qui sont autant de musées particuliers, les autres pays peuvent opposer quelque collection rivale: Florence peut préférer les chefs-d'œuvre de sa Tribune; Naples, les bronzes des Studi; Londres, les antiquités assyriennes du British Museum; Rome, les trésors de sa chalcographie et les marbres antiques du Vatican; mais quelle ville pourrait se vanter de posséder à la fois et réunis dans le même palais, à côté de l'une des plus somptueuses collections de peintures, la plus admirable collection de dessins de maîtres qui existe au monde, une belle réunion de planches gravées par les maîtres (chalcographie), un musée de sculptures antiques où l'on rencontre des chefs-d'œuvre tels que le *Vénus de Milo* et la *Diane chasseresse*, une magnifique série de sculptures nationales de toutes les époques, un musée très-complet d'antiquités égyptiennes, grecques, étrusques; de superbes monuments des arts assyriens, égyptiens, juifs, américains; une richissime collection d'objets d'art et de curiosités du moyen âge et de la Renaissance (bronzes, émaux, gemmes, bijoux, ivoires, miniatures, verreries, orfèvrerie, futilences, etc.), et enfin un musée ethnographique du premier ordre et un musée de marine, hors-d'œuvre infiniment intéressants, auxquels on ne peut reprocher que de se rattacher trop indirectement à la question des arts? Et tout cela pour le Louvre seulement; car Paris possède encore d'autres musées artistiques et archéologiques des plus remarquables: le musée du Luxembourg, où sont réunis les chefs-d'œuvre des artistes vivants; le musée de Cluny, précieuse collection d'objets du moyen âge (statues, bas-reliefs, meubles civils et religieux, tableaux, miniatures, livres à figures, vitraux, émaux, futilences, verreries, orfèvrerie, bijouterie, horlogerie, armes, serrurerie, tapissierie, mosaïques, etc.); le musée Carnavalet, réunion d'objets de toute nature relatifs aux mœurs, aux usages, à l'histoire de Paris; le musée des Gobelins, où sont exposées des tapisseries qui permettent de suivre l'histoire de la tapisserie depuis ses origines jusqu'à nos jours; le musée de l'Ecole des beaux-arts, où l'on trouve une riche collection de plâtres d'après les chefs-d'œuvre de la sculpture antique et de la Renaissance, une série de portraits d'antiquités, presque tous appartenant au XVIII^e siècle, la suite des peintures, des sculptures, des gravures et des projets d'architecture ayant remporté les grands prix de Rome, et enfin de nombreuses copies exécutées par les pensionnaires de la villa Médicis; le musée monétaire, à l'hôtel de la Monnaie, un des plus complets qui existent; le Cabinet des médailles et antiques, dépendant, comme la collection précédente, de la Bibliothèque nationale, et qui compte près de 200,000 pièces, dont un grand nombre d'une rareté extrême; le musée d'artillerie, où l'on admire, entre autres curiosités, de magnifiques armures du moyen âge et de la Renaissance.

Ces musées, véritables propriétés de la nation, sont ouverts à tous. Les artistes, les

amateurs et les touristes ne sont pas seuls à les visiter. Le peuple vient avidement y chercher une intelligente distraction et les plus utiles enseignements. « Les musées de Paris, dit M. de Lasteyrie, sont un lieu de pèlerinage favori pour la classe ouvrière, qui s'y porte en foule à ses moments de loisir... Il y a plaisir à voir avec quel joyeux empressement, chaque dimanche, la foule les envahit. C'est par vingt et trente mille, quelquefois même davantage, qu'il faut compter les visiteurs du Louvre. Pour beaucoup, dira-t-on, le Louvre n'est qu'un lieu de promenade banale. L'intelligence artistique n'occupe pas grande place dans le cerveau du soldat, de la petite ouvrière ou de l'enfant qui vont y dépenser une heure de liberté. Non, sans doute, ceux-là ne vont pas au Louvre pour étudier; mais pourtant, n'en doutez point, ceux-là même en rapportent le plus souvent d'utiles impressions. A la femme plait tout d'abord, et comme instinctivement, ce qui brille par l'éclat et le bon goût. Elle s'assimile aisément ce qui la séduit. Aussi, peut-être, une bonne partie des goûts et des goûtes naturelles qu'on admire dans la jeune population parisienne est-elle due, plus qu'on ne le pense, à cette fréquentation des grands maîtres de l'art. Quant aux enfants qui très-souvent préfèrent la promenade du Louvre à tous les plaisirs habituels de leur âge, combien n'en avons-nous pas vu rapporter de là des trésors de naïf enthousiasme, admirable germe d'où a jailli plus d'un génie d'artiste, féconde semence qui prépare sans cesse de nouvelles moissons pour l'industrie française. Et pour le soldat lui-même, n'est-ce pas déjà beaucoup s'il peut apprendre là qu'il y a dans ce monde des gloires qui marchent de pair avec celle des armes, et quelque chose de plus digne d'admiration que la force brutale? C'est surtout chez l'ouvrier parisien que se fait sentir l'effet de cette fréquentation habituelle des grands chefs-d'œuvre du génie humain. Dirigé le plus souvent dans ses travaux par des artistes habiles dont il est appelé à traduire manuellement les conceptions, nul n'a plus que lui le sentiment de la forme et n'est mieux préparé pour mettre à profit cette nationale vulgarisation de l'art. Nos musées sont, en quelque sorte, l'école supérieure de l'industrie. On peut dire qu'ils lui rendent autant de services, le dimanche, qu'ils en rendent, pendant le reste de la semaine, à l'étude des beaux-arts proprement dits. »

L'utilité des musées est si bien comprise, que tous les gouvernements semblent tenir à honneur d'attacher leur nom à la création de collections nouvelles. Au commencement de ce siècle, le Louvre, enrichi d'une foule de chefs-d'œuvre conquis par nos armées et que la coalition de 1815 nous reprit, le Louvre s'appela le musée Napoléon. La Restauration donna le nom de ses princes à quelques-unes de nos collections nationales (la galerie d'Angoulême, le musée Charles X); le gouvernement de Juillet refit le musée historique de Versailles; Napoléon III donna son nom aux collections acquises de l'Italie Campana; tout récemment enfin, le gouvernement de M. Thiers fonda, sous le titre de musée Européen, un musée de copies d'après les chefs-d'œuvre exposés à l'étranger, institution excellente que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon s'est efforcé de détruire. « Il n'est pas un homme de goût, a dit M. Marius Chaumelin, il n'est pas un artiste sérieux qui n'ait applaudi à l'idée de rassembler des reproductions de tous les chefs-d'œuvre dispersés dans les monuments et les diverses galeries de l'Europe, et d'en former un musée central, universel, une sorte de panthéon de l'art? N'est-il pas triste de penser que la grande masse du public et les neuf dixièmes des touristes ne soient pas en mesure de connaître plusieurs des chefs les plus illustres des écoles étrangères? Les peintres italiens du XVI^e siècle, qui ont été à la fois les véritables promoteurs de la renaissance du goût antique et les derniers grands maîtres de l'art chrétien, les Masaccio, les Ghirlandajo, les Gozzoli, les Lippi, les Signorelli et tant d'autres hommes de génie, si tendres et si suaves dans leurs conceptions, si robustes et si austères dans leur manière de peindre, sont absolument ignorés de l'immense majorité des artistes et des amateurs français... On a pu lire leurs biographies, examiner des gravures faites d'après quelques-uns de leurs ouvrages; cela ne suffit pas pour donner une idée de leur manière et pour faire apprécier la portée de leur génie. Ces maîtres n'ont guère exécuté que des fresques pour la décoration les églises; c'est là qu'ils se montrent dans toute leur puissance; c'est là qu'ils ont atteint à l'apogée de l'idéal religieux... Et ce ne sont pas seulement les peintres de fresques qui sont inconnus ou mal connus de notre public: de très-grands maîtres, qui ont exécuté de nombreux tableaux de chevalet, des Van Eyck et leurs disciples, Albert Dürer, Velasquez, Francia, par exemple, ne sont pas représentés au Louvre ou n'y comptent que des productions relativement insignifiantes. Beaucoup, enfin, dont nous possédons des morceaux secondaires, ne brillent dans tout leur éclat que dans les chefs-d'œuvre recueillis à l'étranger. » Après avoir ainsi démontré combien utile et précieuse pour l'instruction des artistes et des amateurs le musée des copies, et après avoir reconnu d'ailleurs que plusieurs des reproductions exécutées pour

cette collection étaient peu dignes d'y figurer, M. Chaumelin ajoute ironiquement: « L'institution du musée Européen était condamnable par cela seul qu'elle avait eu pour parrains M. Thiers et M. Jules Simon, et qu'elle avait été conçue par M. Charles Blanc, un des maîtres du 4 septembre. »

L'immense quantité d'œuvres d'art que la Révolution d'abord et nos conquêtes ensuite avaient réunies à Paris ne profita pas toute aux collections du Louvre. Pendant les dernières années du Consulat, vingt-deux musées départementaux furent créés et reçurent, de 1803 à 1805, de nombreuses toiles provenant de l'ancien Cabinet du roi, des églises de Paris et des conquêtes. Plus tard, un décret du 15 février 1811 accorda une nouvelle livraison de tableaux à six villes de l'Empire: c'est ainsi que neuf cent cinquante peintures sortirent du Louvre. Nous ne savons par qui fut faite la répartition, mais elle porte des traces d'une précipitation bien regrettable. Chaque ville reçut des doubles et quelques-uns de ces tableaux qui n'ont de valeur que dans une collection complète, dans le musée d'une capitale. C'est ainsi qu'il y eut à Verone et deux Pérugin, avec un André del Sarto, un Rubens et un Van Dyck; Rennes, deux Verone et deux Rubens; Tours, deux Mantegna et deux Rubens; Bordeaux, six Titien; Lyon, plusieurs Rubens, trois Jordans, deux Verone et un Andrea del Sarto et un Albert Dürer (le seul peut-être que nous possédions en France); Strasbourg, trois Pérugin et un Corrége; Rouen, enfin, quatre Verone et trois Pérugin. Plusieurs des chefs-d'œuvre ainsi répartis sont restés longtemps enfoncés dans des magasins, dans des greniers, où ils ont subi des détériorations plus ou moins graves; quelques-uns ont été détruits, d'autres vendus par les villes à qui ils avaient été confiés; beaucoup sont aujourd'hui presque perdus pour l'art, placés qu'ils sont dans des galeries à peine visitées par les curieux de l'endroit. Il semble que l'Etat devrait réclamer, pour les restituer au Louvre, ceux de ces ouvrages dont les auteurs manquent à nos collections nationales ou y sont mal représentés.

Les musées de province les plus riches sont ceux de Lyon, Dijon, Bordeaux, Toulouse, Valenciennes, Marseille, Caen, Montpellier, Nantes, Besançon, Lille, Angers, Orléans, Rouen, Grenoble, Avignon. Après ceux-là viennent les musées de Douai, Cherbourg, Toulon, Aix, Nîmes, Le Puy, Arras, Cahors, Nancy, Le Mans, Rennes, Dole, Perpignan, Saint-Etienne, Niort, Albi, Saint-Quentin, Epinal, etc. Des musées d'antiquités locales existent à Nîmes, Autun, Auxerre, Limoges, Figeac, Saintes, Cluny, Aix, Arles, Langres, Narbonne, Mézières, etc.

En Italie, des musées existent dans les principales villes. Le plus célèbre est celui du Vatican, à Rome; il comprend trois galeries principales de sculptures antiques (le musée Pio-Clementin, le musée Chiaramonte et le Braccio-Nuovo), un musée lapidaire, un musée étrusque, un musée égyptien, un musée profane (composé d'ustensiles et d'objets divers de l'époque païenne), un musée sacré ou chrétien (formé d'objets provenant principalement des catacombes), une collection de peintures byzantines, un cabinet de médailles, et enfin une galerie ou pinacothèque qui ne renferme pas plus d'une soixantaine de tableaux, tous de premier ordre, il est vrai. Rome possède d'autres musées: celui du Capitole, où l'on trouve une superbe réunion de sculptures antiques, une galerie de tableaux et une nombreuse série de bustes des Italiens célèbres (la Protomothèque); le musée de tableaux de l'Académie de Saint-Luc; le musée de Latran, divisé en musée profane et en musée sacré, etc.

Le musée des Studi (des études), à Naples, est inestimable pour les antiquités grecques, romaines, peintures, bronzes, statues, bas-reliefs, inscriptions, médailles, vases, ustensiles et curiosités diverses qui y sont rassemblés après avoir été exhumés à Pompéi et à Herculanium; il comprend, en outre, des collections d'objets égyptiens, étrusques et osques, et une très-importante galerie de tableaux.

Le musée des Offices, à Florence, est le plus riche de l'Europe en peintures de maîtres de toutes les écoles; il renferme aussi de magnifiques sculptures de l'antiquité et de la Renaissance, une très-riche collection de pierres gravées, des collections de dessins originaux, de gravures, de camées, d'intailles, de nielles, d'émaux, d'ivoires, de tapisseries, de médailles, d'antiquités étrusques et d'antiquités égyptiennes. Un autre musée considérable, richement doté en peintures de l'école italienne, occupe les galeries du palais Pitti. Un troisième, comprenant principalement des tableaux de l'ancienne école florentine, dépend de l'Académie des beaux-arts.

Les autres musées les plus remarquables de l'Italie sont: la pinacothèque de Bologne; le musée de l'Académie des beaux-arts de Venise; le musée de Parme, où se voient les plus beaux Corrége du monde; le musée Brera et la galerie Ambrosienne, à Milan; les musées de Turin, de Modène, de Padoue, de Ferrare, de Brescia, de Pérouse; les galeries des Académies des beaux-arts de Sienne, de Pise, etc. Des musées d'antiquités existent encore à Palerme, à Ravenne, à Volterra, etc.

En Allemagne, les musées les plus importants sont ceux de Munich (Pinacothèque et Glyptothèque), Berlin et Dresde; viennent ensuite les musées de Cologne, Francfort-sur-le-Main, Ratibonne, Weimar, Gotha, Darmstadt.

Le musée du Belvédère, à Vienne, est un des plus riches qui existent. Le musée de Prague contient quelques œuvres intéressantes.

En Russie, les principaux musées sont la galerie de tableaux de l'Ermitage et la galerie des antiques du palais de Tansède, à Saint-Petersbourg.

Nous citerons enfin le musée Thorwaldsen, à Copenhague; les musées de Bruxelles, d'Anvers, de Bruges, de La Haye, de Rotterdam; la National-Gallery et le British-Museum, à Londres; la galerie d'Hampton-Court; le musée de Dublin; le musée de la République (ancien Museo del Rey) et le musée national del Fomento, à Madrid; les musées de Valence, de Valladolid, de Séville, de Grenade, etc.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en reproduisant la boutade suivante de ce qu'un des critiques les plus originaux de ce temps-ci, W. Bürger (Thore), a écrite contre la tendance des modernes à dépouiller les monuments des œuvres d'art dont ils ont été décorés, pour entasser ces œuvres dans des musées: « On n'a jamais vu de musées aux époques où l'art se porte bien, où il a une virtualité créatrice. Les musées ne sont que les cimetières de l'art, des catacombes où l'on range, dans une promiscuité tumulaire, les restes de ce qui a vécu: une Vénus voluptueuse à côté d'une Vierge mystique, un satyre à côté d'un saint, Luther en regard du pape, un tableau de boudoir en pendant à un tableau d'autel. Ce qui fut exécuté pour une église, un palais, un hôtel de ville, un tribunal, un édifice déterminé, pour telle signification morale ou historique, pour telle manière, avec tel accompagnement précis, tout cela, on le pend pêle-mêle aux murailles d'un bazar neutre d'une sorte d'aisance posthume, de cité mortuaire, où les générations qui ne créent plus rien vont admirer ces débris illustres. »

Nous ne parlerons pas ici des richesses que renferme chacun des musées que nous venons de citer. Le lecteur les trouvera indiquées pour la plupart au nom des villes qui les possèdent. C'est ainsi qu'à Florence nous énumérons les chefs-d'œuvre du palais Pitti; à Madrid, ceux du Museo del Rey et du musée National, etc.; à Munich, ceux de la pinacothèque et de la glyptothèque, etc. Toutefois, nous consacrons des articles spéciaux à un certain nombre de musées. Tels sont, par exemple, les suivants:

Musée Britannique. V. BRITISH-MUSEUM.

Musée de Cluny ou des Thermes. V. CLUNY.

Musée de l'Ermitage. V. ERMITAGE.

Musées du Louvre, comprenant: les musées de peinture, de sculpture, de gravure, de dessins, de bronzes antiques, le musée assyrien, le musée égyptien, le musée américain, le musée des antiquités grecques et romaines, le musée de marine, le musée ethnographique, le musée des souverains, etc. V. LOUVRE.

Musée du Luxembourg. V. LUXEMBOURG.

Musée secret de Naples. V. CABINET SECRET DU MUSÉE DE NAPLES.

Musée Campana. V. CAMPANA ET LOUVRE.

En dehors des musées dont nous venons de parler, on désigne sous le nom des collections de diverses sortes. Tels sont, par exemple, à Paris, le musée d'artillerie (V. ARTILLERIE); le musée instrumental du Conservatoire de musique, fondé par Clapissin, et qui contient une intéressante collection d'instruments de musique de toutes les époques; le musée de machines et de modèles du Conservatoire des arts et métiers; le musée Dupuytren, superbe collection d'anatomie pathologique, placée dans les bâtiments de l'ancienne église des Cordeliers, près l'Ecole de médecine; le musée Orfila, cabinet d'anatomie qui fut partie de cette école; le musée d'histoire naturelle du Jardin des plantes, comprenant des galeries d'anatomie, d'anthropologie, de zoologie, de botanique, de minéralogie et de géologie (V. JARDIN des plantes). Citons encore: le musée paléographique des Archives nationales, comprenant les documents originaux les plus curieux de notre histoire nationale depuis 625; le musée municipal, installé à l'hôtel Carnavalet, et qui est intéressant pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du vieux Paris et de ses monuments.

Mentionnons enfin pour mémoire, outre les collections ou musées célèbres dont nous avons parlé au mot COLLECTION, les cabinets de cire. V. CABINET DE CIRE.

Musées d'Europe (Lits), par M. Louis Viardot (Paris, 1850, 5 vol. in-18), comprenant sous ce titre général les cinq ouvrages suivants, antérieurement publiés: les *Musées d'Italie* (1842, in-12); les *Musées d'Espagne* (1843, in-12); les *Musées d'Angleterre, de Belgique, de Hollande et de Russie* (2^e édit., 1852, in-18); les *Musées d'Allemagne* (1844, in-12); les *Musées de France* (1854, in-18). Pendant les voyages que M. Viardot fit dans les principaux États de l'Europe à partir de 1840, il visita les musées, en étudia les richesses, et acquit ainsi une véritable science de l'histoire de la peinture. C'est le résultat

de ses études artistiques que ce critique judicieux et cet observateur distingué a consigné dans les ouvrages dont nous venons de donner les titres. « M. Viardot, dit M. Vapereau, a résumé lui-même, dans une introduction de son premier volume, l'histoire des origines traditionnelles de la peinture moderne en Italie. Quant à l'histoire de l'art lui-même, du moment où, sorti de l'enfance, il manifeste sa fécondité par des monuments répandus dans tout le monde, il serait facile de la faire sortir complète, pleine d'intérêt et d'instruction, de cette longue revue des musées européens. Dans chaque collection, l'auteur choisit toutes les œuvres de quelque valeur. Il les juge, il les classe; il remonte à l'artiste, fait connaître sa manière, ses qualités, ses imperfections. Sans préjugé ni parti pris, il fait valoir certaines toiles dont le mérite reste inaperçu ou rabat les exagérations de la vogue au sujet de certains tableaux trop célèbres. » Si les guides artistiques de M. Viardot sont intéressants et instructifs, ils ne sont pas néanmoins sans défauts. Complètes et exactes comme revue sommaire des musées, comme énumération des principales richesses qui s'y trouvent, ils laissent à désirer au point de vue descriptif; les questions d'esthétique, les dissertations prennent trop de place. Au rebours de Théophile Gautier, qui vous fait voir le tableau dont il parle, M. Viardot ne rend visible que son propre jugement; encore ce jugement est-il le plus souvent général, portant sur tout l'œuvre du peintre, et non sur le tableau en question. L'auteur montre une grande connaissance de toutes les collections européennes, par les comparaisons qu'il fait souvent de leurs richesses; mais il lui arrive fréquemment de se répéter. En conduisant le lecteur dans les musées étrangers, M. Viardot le fait arrêter dans chaque ville où il trouve réunies des richesses artistiques. Dans son livre sur les musées en France, il se borne à étudier les collections que possède Paris. Il nous semble regrettable qu'il ait écarté systématiquement tous les musées de province, dont quelques-uns sont loin d'être indignes d'attention. Ces réserves faites, disons que M. Viardot a, à nos yeux, une qualité fort estimable, c'est la grande indépendance de ses jugements. Il n'expose pas ses propres opinions sur l'art; il n'a nulle prétention à l'infailibilité; il dit, avec Jean-Jacques Rousseau: « Je n'enseigne point mon sentiment, je l'expose. » Il ajoute: « Il n'est permis à personne, dans la critique des arts, où manque la règle absolue, de se croire une autorité; on n'est qu'une opinion. »

Musée des deux mondes, reproductions en couleur de tableaux, médailles et pastels des meilleurs artistes, par l'Impératrice-Léonore, sous la direction de M. Bachelier-Defforens, avec la collaboration littéraire de MM. Ch. Asselineau, Adrien Desprez, Dubouset, Alexandre Dumas, Louis Enault, Edouard Fournier, Joannis Guigard, Ach. Jubinal, Hipp. Lucas, Ch. Monselet, H. Revoil, et la collaboration artistique de MM. Albert Adam, Benoît, Billard, Brion, Cicéri, Gavarni, Karl Girardet, Masson, Radet, Van Marcke (in-4°, paraissant sous les quinze jours, 1^{er} numéro le 1^{er} mai 1873). Le caractère distinctif, la véritable originalité de cette publication, c'est d'avoir introduit la chromolithographie dans la presse périodique; jusqu'alors elle était restée confinée dans les ouvrages de luxe, tels que la *Peinture italienne ou le Moyen-Âge*; cette initiative a marqué un progrès véritable dans la librairie; par suite, les publications illustrées sont appelées à subir une heureuse transformation. Les perfectionnements récents apportés à la chromolithographie ont seuls rendu cette tentative possible, et il n'y a pas longtemps encore qu'une épreuve en couleur coûtait à elle seule une quarantaine de francs. Comme son titre l'indique, le *Musée des deux mondes* s'est donné pour mission de reproduire les ouvrages remarquables de la peinture et de mettre dans cette reproduction une vérité que la gravure ne pouvait atteindre, quelque parfaite qu'elle fût, et qui va jusqu'à produire l'illusion. Cette œuvre de vulgarisation est faite dans des conditions exceptionnelles de luxe; le papier et l'impression lui conservent son caractère artistique. La partie littéraire, placée sous la direction de M. Joannis Guigard, un des collaborateurs du *Grand Dictionnaire*, embrasse les sujets les plus variés, l'art, la fantaisie et les voyages. Cette publication a un caractère nettement défini, un but bien déterminé; elle peut rendre de grands services à l'art et ouvrir une voie nouvelle. En attendant, la beauté du format, la richesse des chromolithographies en font un bel ouvrage de bibliophilie.

Musée des familles (M.), recueil littéraire illustré, fondé en 1833 par MM. E. de Girardin, Boutmy et Cleman. Ce recueil passa, en 1838, sous la direction de M. Aug. Desreux, qui le conserva jusqu'en 1842; à cette époque il devint la propriété d'une société qui prit pour rédacteur en chef M. Henry Berthoud, lequel a été remplacé, en 1845, par P. Chevalier. Depuis 1863, le *Musée* se publie sous la direction de MM. Wallut et Bougy, ses propriétaires actuels. Le premier article du premier volume, signé J. Janin, est intitulé: « Les Magazines anglais; » la publication nouvelle était donc créée sur le patron des re-

cueils mensuels qui existent de longue date en Angleterre. Elle se proposait de devenir l'encyclopédie des gens du monde, de la jeunesse et des femmes; de développer un plan complet d'éducation contemporaine; de donner une instruction universelle sous une forme récréative. Le *Musée*, dont le caractère primitif ne s'est pas altéré, décrit, raconte, met en scène des moralités intéressantes, des épisodes historiques, des traits de mœurs, des observations et des incidents de voyages, des sujets scientifiques, des monuments, des paysages, des costumes. Il insère des contes, des fables, des légendes, et petits romans; des articles très-variés de biographie, d'histoire, de géographie, de littérature, d'art, de science pratique. De nombreuses gravures accompagnent et expliquent le texte. Le *Musée* publie un volume in-quarto par année.

Les principaux rédacteurs du *Musée*, ceux qui ont fourni le plus grand nombre d'articles de tout genre, sont MM. H. Berthoud et P. Chevalier. A leur suite, on trouve les noms de MM. Desbordes-Valmore et d'Arbrantès, et de MM. Boitard, Jal, Th. Gautier, Paul de Kock, Paul Lacroix, H. Nicolle, Fr. Soulié, Viennet, Fr. Wey. Parmi les dessinateurs, on remarque MM. Adam, Andrieux, Beaucé, Bellangé, Brascassat, Catenacci, Charlet, Daubigny, Fouquier, François, Girardet, J. Lange, Nanteuil, Philpoteaux, Seguin, Staal, Traviès, Varin. Le *Musée des familles* est encore aujourd'hui une publication prospère. Une table générale alphabétique et méthodique des vingt premiers volumes (1834-1853) a été publiée en 1856.

Musée de la République française (Histoire), par M. Augustin Challamel. V. républicain.

MUSÉE, poète grec du xiv^e siècle av. J.-C., contemporain et disciple d'Orphée. C'est un des personnages mystiques sur lesquels l'histoire n'a que des données incertaines. Il était, dit-on, né à Athènes et mourut à Phalère. Ses poèmes, dont on ne connaît que les titres, sont tous perdus. Ils avaient pour sujet la morale ou la religion: les *Préceptes*, adressés à son fils Eumolpe; une *Theogonie*; la *Titanogonie*, ou guerre des géants; les *Mystères*, etc. C'est à tort que Jules Sculiger a attribué à ce poète le charmant et érotique poème de *Héro et Léandre*; ce morceau, tant de fois imité, a été composé par un poète du même nom, dont nous allons parler.

MUSÉE, poète grec qui vivait à une époque incertaine, mais postérieurement à l'ère chrétienne. Il est l'auteur du charmant poème des *Amours de Héro et de Léandre*, dont le style est élégant et pur, bien que souvent affecté, et qui offre des tableaux vigoureux et gracieux. Un des plus récents et des plus ingénieux interprètes de ce poème, M. Heinrich, combattant la fois l'opinion évidemment erronée de César Sculiger, qui attribue les *Amours de Héro et de Léandre* au Musée contemporain d'Orphée, et celle de quelques érudits qui ont vu dans ce poème une production du xiv^e ou du xiii^e siècle de notre ère, croit avec beaucoup de vraisemblance que l'auteur des *Amours* a vécu dans la période qui va du i^{er} au ve siècle de J.-C. La première édition de cet ouvrage, qui n'a que quatre cents vers, est celle qu'on donne les *Alcides*, à Venise (1494). Les *Amours de Héro et de Léandre* ont été depuis imprimés un nombre considérable de fois et traduits en français par Clément Marot, La Porte du Theil, Molléval, Denne-Baron, etc.

On compte encore plusieurs poètes du nom de Musée, entre autres un contemporain de Martial, qui se déshonora par des vers latins d'une révoltante obscénité.

MUSELÉ, ÉE (mu-zé-lé) part. passé du v. Museler. Qui porte une muselière: *Chien muselé. Un tyran dans l'impuissance est un tigre muselé qui n'en devient que plus féroce.* (Chateaub.)

— Fig. Dompté, soumis, réduit à l'impuissance: *Soyez tranquille; d'ici à quelque temps, nos deux aboyeurs, qui parlent de nous mordre, seront solidement muselés.* (Balz.)

MUSELER v. a. ou tr. (mu-zé-lé — rad. museau. Double la consonne l devant un e muet: Je musèle, nous muselons.) Mettre une muselière à: *Museler un chien. Lorsqu'on lâche le furet dans les trous des lapins, on le musèle afin qu'il ne les tue pas dans le fond du terrier.* (Buff.)

— Fig. Empêcher de parler, réduire au silence: *Museler la presse. Bonaparte avait profité de cet épouvantement et de cette lassitude de l'esprit humain pour museler ou pour éteindre toute littérature.* (Lamart.) Il dompteur, soumettre, réduire à l'impuissance: *Le despotisme musèle les masses et affranchit les individus dans une certaine limite.* (Chateaub.) En affirmant qu'il a muselé l'ancienne hydre de l'anarchie, le gouvernement semble la ravaler aux mesquines proportions d'un caniche suspect. (A. Karr.) *Le peuple est toujours le montre qui l'on combat, qu'on musèle et qu'on enchaîne.* (Proudh.) *Louis XI terrassa l'aristocratie; Richelieu la musela; Louis XIV lui mit le collier de la domesticité.* (Mich. Chev.)

MUSELIÈRE s. f. (mu-zé-lière — rad. museler). Appareil qui l'on met au museau de certains animaux pour les empêcher de mordre, de palter, de têter: *Mettre une MUSE-*

LIÈRE à un chien, à un ours, à un veau, à un poulain. Si on laisse aller le furet sans muselière, on court risque de le perdre, parce qu'après avoir sucé le sang du lapin il s'endort. (Buff.)

— Bride qui passe sur le nez du cheval et qui est attachée à la têtière.

— Fig. Lois restrictives, ensemble de moyens pris pour gêner la liberté de la parole: *Il ne dépend que de la presse de rompre sa muselière.*

— Encycl. Les muselières sont de plusieurs sortes: les unes sont en osier, les autres en fer ou en cuir. Cet appareil s'applique au cheval, au veau et au chien. La muselière du cheval a pour but de l'empêcher de mordre ou de manger, lorsque certaines circonstances exigent cette dernière condition. Elle est faite de bandes de cuir. On musèle les veaux pour les empêcher de têter. Leur muselière est généralement en osier ou en d'autres bois souples. Mais le chien est l'animal auquel la muselière est le plus fréquemment appliquée. Le musèlement des chiens est prescrit par mesure de police pour les empêcher de mordre et prévenir le terrible accident de la rage; mais on s'est bien souvent demandé quelle pouvait être, en réalité, son utilité. « Il est certain qu'en France, dit M. H. Bouley, le savant professeur de l'école d'Alfort, et à Paris notamment, la manière dont on la pratique est une pure fiction, et que, dans l'état actuel des choses, on ne peut pas apprécier la valeur prophylactique de cette mesure de police, qui ne reçoit pas et n'a jamais reçu une application réelle. Les muselières qu'on emploie consistent dans une simple courroie passée sur le chanfrein, assez lâche pour permettre la respiration buccale et l'aboiement, et, par conséquent, à peu près inutile pour empêcher la morsure. La muselière d'aujourd'hui n'est donc, à vrai dire, qu'un subterfuge, une manière de paraître observer la loi, tout en l'évadant. Et il devait en être ainsi, car la loi a exigé l'impossible en prescrivant l'application autour de la tête du chien d'un appareil de coercition qui s'opposerait à l'écartement de ses mâchoires. Le chien a les cavités nasales trop étroites pour respirer exclusivement par le nez, comme fait le cheval; il faut qu'il respire par sa gueule béante, qu'il transpire par sa langue et toute sa muqueuse buccale. Il faut, conséquemment, qu'il puisse ouvrir ses mâchoires. Le problème à résoudre est donc celui-ci: appliquer autour de la tête du chien une sorte de cage, semblable, en petit, au panier à salade, assez spacieuse pour que l'écartement des mâchoires y fût bien libre. Deux muselières récemment inventées, l'une par M. le professeur Goubouau (d'Alfort), l'autre par M. Charrière (de Lausanne), permettent de désarmer l'animal de ses mâchoires, tout en lui laissant la liberté de respirer gueule béante et langue pendante. Ces muselières sont formées de deux pièces articulées, plus longues que les mâchoires du chien auquel elles sont destinées, les garnissant périphériquement; susceptibles de s'écarter sous l'influence de l'influence des muscles qui ouvrent la bouche, et, quand la bouche se ferme, revenant sur elles-mêmes par l'action d'un ressort très-simple. Ces ingénieux appareils peuvent permettre aujourd'hui d'appliquer avec rigueur la mesure du musèlement, tout en exemptant le chien d'une contrainte impossible à supporter. » En ce qui concerne les mesures de police relativement au musèlement des chiens, nous renvoyons le lecteur au mot CHIEN.

MUSELEMENT s. m. (mu-zé-le-man — rad. museler). Action de museler: *Le musèlement des chiens.*

MUSELLI (Jean-Jacques), marquis, antiquaire et littérateur italien, né à Vérone en 1697, mort dans la même ville en 1768. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on de lui: *Numismata antiqua collecta et edita* (Vérone, 1750, 3 vol. in-fol.); *Antiquitatis reliquiae collectae, tabulis incisae et explicationibus illustratae* (Vérone, 1756, 2 vol. in-fol.). Ces ouvrages ont été réunis et réédités sous le titre de *Museum Musellianum* (Vérone, 1760, 5 vol. in-fol.).

MUSEMECI (Mario), architecte et archéologue italien, né à Catane en 1778, mort dans la même ville en 1852. Il avait reçu une solide instruction littéraire, lorsqu'il étudia l'architecture en prenant pour modèles les monuments de l'antiquité. Musemecci commença à se faire connaître en élevant la prison provinciale de Catane et les cloîtres du couvent des Bénédictins, constructions d'un style grandiose et pur. Il devint, en 1810, un des députés examinateurs de la Sicile, fit, en 1818, un voyage en Italie, s'y lia avec les hommes les plus éminents, notamment avec Canova, Thorwaldsen, Cicognara, Hittorf, Quatremère de Quincy, fut nommé ingénieur des ponts et chaussées à Catane en 1829, prit part, en 1824, à la fondation de l'Académie Gioenia, reçut, en 1829, une chaire d'architecture civile à l'université de Catane et devint membre de la commission des antiquités et des beaux-arts de cette ville en 1830. Musemecci fit partie d'un grand nombre de sociétés savantes, artistiques et littéraires de l'Italie. En 1846, il assista au septième congrès des savants italiens assemblé à Naples et fut, en 1852, un des premiers membres du conseil d'édilité de Catane. On lui doit de

nombreux écrits, parmi lesquels nous mentionnerons: *Schiarimenti ad un passo di Cusiodoro* (Pise, 1827); *Dell' antico uso di diverse specie di carta e del magistero di fabbricarla* (Catane, 1829); *Del peso da darsi alla storia nello studiare le antiche produzioni dell' arte* (Catane, 1845), etc.; *Opere archeologiche ed artistiche di Mario Musemecci* (Catane, 1845-1851, 2 vol. in-8°).

MUSENNA s. m. (mu-zain-na). Bot. V. musenna.

MUSÉOGRAFIE s. m. (mu-zé-o-gra-fé — du gr. *mouséion*, musée; *graphé*, je décris). Art de la description d'un musée.

MUSÉOGRAPHIE s. f. (mu-zé-o-gra-fi — rad. *muscé* raphe). Description de musées.

MUSÉOGRAPHIQUE adj. (mu-zé-o-gra-fi-ke — rad. *muséographie*). Qui appartient à la muséographie.

MUSEON s. m. (mu-zé-on). Forme grecque du mot MUSEUM.

MUSEQUIN s. m. (mu-ze-kain — dimin. de *museau*). Petit museau:

Les dentelles d'Ivoire,
Et la barbote noire
De son musequin irland. Du Bellay.

« Vieux mot.

— A signifié Partie postérieure d'une cuirasse.

MUSER v. n. ou intr. (mu-zé. — L'origine de ce mot est controversée. Delatré le rapporte au germanique: allemand *musse*, loisir, oisiveté, de l'ancien haut allemand *museodon*, être oisif. Diez y voit un dérivé de la racine *mus*, museau, de sorte que *muser* serait tenir le museau béant, la bouche béante. D'autres y voient le latin *musare*, parler entre les dents, hésiter, de la racine sanscrite *mus*, comprimer, murmurer, grec *museo*, même sens. Huot alléguait le latin *musa*, muse; *muser* serait se livrer aux Muses, à l'étude, à la contemplation, etc. M. Littré signale le patois suisse *muser*, être triste, mué, mélancolie, qu'on peut rapprocher du wallon *mûzer*, être triste, mué, morne, taciturne; mais la dérivation indiquée par Delatré nous paraît la plus vraisemblable. S'amuser, perdre son temps à des bagatelles: *Muser le long du chemin.*

— Prov. *Qui refuse muse, souvent celui qui refuse une offre perd une occasion qu'il ne retrouvera plus.*

Tu veux de moi,
Je veux de toi:
Voilà ma foi;
Qui refuse muse. Legrand.

— Vénér. Entrer en rut, en parlant des cerfs.

— Chasse. En parlant des chiens, Rester inactif: *Un bon chien ne doit pas museler, c'est-à-dire rester au bout de la voix, le nez en l'air, à regarder les autres.* (E. Chapus.)

MUSERIE s. f. (mu-ze-ri — rad. *muser*). Action de museler.

MUSEROLLE s. f. (mu-ze-ro-le — rad. *museau*). Muné. Partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez. « Sottise, niaiserie, futilité. » Vieux mot.

MUSET (Colin), poète et musicien français, qui vivait au xiii^e siècle. A l'exemple des ménestrels de son temps, il allait de ville en ville, de château en château, chantant des poésies de sa composition en s'accompagnant sur la viole. Comme il nous l'apprend dans une de ses chansons, il vivait dans l'aisance et, d'après quelques auteurs, il finit par entrer au service de Thibaut, comte de Champagne, et par se fixer auprès de lui. Il existe à la Bibliothèque nationale de Paris trois chansons notées de Colin Muset. On lui a attribué l'invention de la musette, soit qu'il ait perfectionné la cornemuse, soit qu'il ait créé un nouvel instrument auquel il aurait donné son nom.

MUSETTE s. f. (mu-zé-te. — On a fait venir ce mot de *muse*, sans grande apparence de raison; on a aussi avancé, mais sans preuve, que l'instrument aurait été inventé par Colin Muset, qui lui aurait donné son nom. La vraie origine du mot est inconnue.) *Mus*. Nom donné en beaucoup d'endroits à la cornemuse: *Jouer de la musette.*

Aux sons de la musette, une jeune bergère
Accorde ainsi les pas de sa danse légère. BACQUET-LORMIAN.

Que deviendrait-il, hélas! au fond de nos bocages,
Moi qui n'ai pour tout avantage
Que ma musette et mon amour? LA FONTAINE.

Guillot, le vrai Guillot, diendu sur l'herbette,
Dormait alors profondément;
Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette;
La plupart des brebis dormaient paisiblement. LA FONTAINE.

« S'erte de hautois.

— Par ext. Air fait pour la musette, ou dont le caractère convient à cet instrument: *Jouer, chanter, danser une MUSETTE.*

— Fam. *Jouer de la musette*, Boire, parce que le vin était autrefois et est encore, en certains pays, contenu dans des outres; on voit déjà ici la confusion entre la musette et la cornemuse: *Il a recommencé par quatre fois à JOUER DE LA MUSETTE; mais, à la*

cinquième, elles se désolèrent, et il n'y eut plus moyen de souffler. (Cervantes.)

— Equipement mil. Petit sac de toile dans lequel les cavaliers serrent leurs effets de pansage.

— Techn. Sac en toile qu'on suspend à la tête du cheval pour lui servir de mangeoire ambulante. Petite bouteille occasionnée par l'air comprimé entre le feutre et la feuille de papier, lorsque celle-ci n'adhère pas exactement au feutre dans toutes ses parties. L'Assemblage de quarante fils de chaîne réunis par un seul et même lien.

— Mamm. Espèce de musaraigne des prairies.

— Ornith. Nom donné, dans le département de Loir-et-Cher, à l'alouette lulu ou cuje-lie.

— Arboric. Variété de poire.

— Encycl. La musette dont nous allons parler ici n'a rien de commun avec la cornemuse; c'est un instrument de musique à vent et à anche, d'un caractère agreste et pastoral. Il n'a jamais pu prendre droit de cité dans la grande famille des instruments de l'orchestre. Sous Louis XIV, cependant, cette musette figurait dans les concerts de la cour et faisait partie de la bande instrumentale dite de la Grande-Ecurie; mais son règne fut de courte durée. La musette est un petit instrument du genre du hautbois, une sorte de chalumeau aigre et criard, et dont les sons ne sont pas toujours justes. On a essayé de l'employer dans les musiques militaires, mais sans aucun succès, et l'on a dû promptement y renoncer. Son étendue ne dépasse pas celle d'une octave, sans demi-tons, ce qui en rend le jeu à peu près impossible dans l'ensemble. Sa forme ressemble beaucoup à celle du hautbois, mais elle est beaucoup plus courte et elle est percée de trous sans clefs. On a tenté pourtant d'y en adapter quelques-unes, mais jusqu'ici ces tentatives n'ont amené aucun résultat pratique.

On a dit, et nous ne savons ce qu'il faut en croire, que l'invention de la musette était due à un ténébreux célèbre du XIII^e siècle. Nous avouons n'avoir trouvé aucun renseignement précis à l'égard de l'invention de la musette par Colin Muset. En tout cas, si Colin Muset a donné son nom à la musette, il ne peut s'agir ici de la cornemuse, qui est beaucoup plus ancienne que lui.

On donnait aussi naguère le nom de musette, par analogie, à une sorte d'air cham-pêtre et pastoral dont l'exécution convenait à cet instrument. C'est ce que l'on faisait aussi, au XVIII^e siècle, pour le tambourin, espèce d'air de danse qui était accompagné par le galoubet et par le tambourin, et qui fut un moment très-usité au théâtre. Rameau écrivit plusieurs tambourins pour ses opéras.

Le rythme de la musette était ordinairement à six-huit; le caractère en était naïf, agreste et doux; le mouvement un peu lent, et le compositeur faisait en sorte, lorsqu'il ne voulait pas employer l'instrument lui-même, d'en imiter les effets à l'aide de ceux qu'il avait à sa disposition dans l'orchestre. On trouve un air de musette plein de fraîcheur dans l'ouverture de Nina ou la Folie par amour, de Dalayrac. La naïve et courte musette des Indes galantes a été pour Rameau ce qu'est pour Meyerbeer la quatrième acte des Huguenots. La musette que nous donnons ici fournit un exemple des sentiments tendres que ces sortes de compositions musicales étaient chargées d'exprimer.

Un poco allegretto.

REFRAIN. J'en-tends la mu-set-te

Dans nos bois, Li-

set-te, Quit-te ta re-trai-te; A ce

son viens mé-ler ta

voix, — — — — — Viens

FIN.

mé-ler ta voix.

1^{re} STROPHES.

Le prin-temps com-men-ce; Les

jeux et la dan-se, A-vec les a-

- mours, Vontren-trer dans leurs droits! J'en-

DEUXIÈME STROPHES.

Dans notre bel âge,
Prenons au passage
Le plaisir qui suit,
Et pour toujours s'enfuit.

TROISIÈME STROPHES.

Aimable jeunesse,
Folâtres sans cesse
Quand tout vous sourit;
Le temps passe et s'enfuit.

— Techn. Ce petit sac, qu'on applique à la tête du cheval pour lui faire prendre sa nourriture, est une invention modeste, mais utile, dont les charretiers de Paris savent tirer un excellent parti. Pourtant tous les modèles ne sont pas également avantageux. Le plus ancien consistait en un simple sac de toile suspendu à la tête par une courroie. L'animal y mange péniblement, parce qu'il y respire avec peine et est souvent gêné par la poussière contenue dans le grain. On a imaginé de percer des trous à travers la toile; ces trous sont formés par de petits ronds de cuivre qu'une rainure circulaire suffit à maintenir en place. C'était déjà un progrès: les inconvénients de la musette primitive sont atténués; cependant ils ne sont pas totalement supprimés. Une musette plus parfaite a été imaginée dans ces dernières années. La partie antérieure est formée par un grillage en ficelle et imperméable à travers lequel l'air pénètre aisément dans le sac. La monture est en caoutchouc vulcanisé, tissé et très-solide. Cette monture étant élastique se raccourcit à mesure que le cheval mange, c'est-à-dire à mesure que le poids du grain diminue; de cette manière, le cheval ne se trouve toujours à la portée des lèvres de l'animal. Le prix n'est pas sensiblement augmenté.

MUSETTE, la muse de la Bohême, un des jolis types féminins créés par H. Murger. C'est elle qu'Aimé Millet a sculptée, si peu vêtue, sur le tombeau du romancier, en la baptisant poétiquement de Jeunesse effeuillant des roses. Comme toutes les créations de Murger, Musette est vraie; c'est une sœur de Manon Lescaut, aimant les dentelles, les cachemires, les bijoux, aimant aussi son poète, mais méritant trois jours à venir de la rue Taubout à la rue des Canettes, parce qu'un route elle a rencontré un Anglais. V. ÉTUDIANTS.

MUSEUM s. m. (mu-zé-omm — du gr. mousion, musée). Musée, grande collection destinée à l'étude: Le MUSEUM d'histoire naturelle.

— Antiq. Ecole d'Alexandrie, fondée par Ptolémée I^{er}: Les Ptolémées fondèrent à Alexandrie le MUSEUM. (Boissonnade.) On dit aussi MUSÉON.

Muséum d'histoire naturelle. V. JARDIN DES PLANTES.

Muséum des sciences et des arts, encyclopédie populaire, par le docteur Dionysius Lardner (Londres, 1853-1855, 12 vol.). Dans cet ouvrage, dont le succès en Angleterre et aux États-Unis a été immense, Lardner a pourvu à un but essentiellement utile et pratique. Laissant de côté les hautes spéculations scientifiques, il a cherché à vulgariser la science, à répandre dans toutes les couches de la population les connaissances utiles. Il s'est attaché, non à présenter ses réflexions personnelles sur les principaux points de la science moderne, mais à transmettre à chaque lecteur ce qu'il lui importe de connaître pour comprendre le mouvement au milieu duquel il vit. A côté de la théorie, il a toujours placé la pratique. Après avoir rappelé ce qu'on a fait, expose ce que l'on fait, il indique souvent ce qu'on doit faire. Le Muséum est une série de petits traités sur les diverses parties de la science et leurs applications aux arts et à l'industrie. Pour donner une idée de l'intérêt que présente l'ouvrage, il suffit de prendre au hasard un certain nombre de questions dans la table si variée de la collection: Les plantes sont-elles habitées? Qu'est-ce que l'eau, qu'est-ce que l'air, qu'est-ce que le feu, qu'est-ce que la lumière? Des influences attribuées à la lune. Des latitudes et des longitudes. Pronostics du temps. Erreurs populaires. Des météores. Des accidents sur les chemins de fer. Des voies de transport par terre, par eau, par fer, aux États-Unis. Des influences attribuées aux comètes. L'art du potier. L'imprimerie. La croûte du globe terrestre. Le stéréoscope. Qu'est-ce que les comètes? La terre avant Adam. Les éclipses. Le son. Le microscope. Mœurs des termites. La terre à vol d'oiseau. Science et poésie. Les abeilles. La navigation à vapeur. Du tonnerre, des éclairs, des aurores boréales. L'électromagnétisme et ses applications. La machine à vapeur. L'œil. L'atmosphère. Le temps, mesure, division, etc. Les pompes. Les lunettes. L'horlogerie. Les merveilles du microscope. La locomotive. Le thermomètre. Le kaleidoscope. Les nouvelles plantes. La plume de Linné et de Linné. L'infinité du grand et l'infinité petit. L'almanach. Les marées. Le monde des étoiles. Qu'est-ce que l'homme? De l'intelligence et de l'instinct. La lanterne magique. Qu'est-ce que le soleil,

qu'est-ce que la lune? La chaleur du globe terrestre. Le télégraphe électrique. Tremblements de terre, volcans. Le baromètre. Qu'est-ce que la vapeur? La lampe de sûreté. Qu'est-ce que la terre? etc., etc. Cette table des matières n'est point une indication menteuse. Tous ces petits traités n'ont rien de superficiel; ils sont élémentaires, démocratiques en quelque sorte, mais ils exposent la science et ses applications principales d'une manière claire, dans un cadre suffisant, mis à la portée de toutes les intelligences. C'est ce qui a permis à sir David Brewster de dire en toute justice: « C'est un des ouvrages les plus intéressants et les plus utiles qu'on ait publiés pour l'instruction scientifique de toutes les classes de la société. » Cet intéressant et utile ouvrage a été traduit en français en 1857.

MUSEUR, EUSE s. (mu-zeur, eu-ze — rad. musier). Fam. Musard, personne qui a l'habitude de musier.

— Adjectif: Que cet enfant est MUSEUR!

MUSGRAVE (Guillaume), médecin et antiquaire anglais, né à Carlton, Musgrave, comté de Somerset, en 1657, mort à Exeter en 1721. Il commença d'abord par étudier pendant plusieurs années le droit à l'université d'Oxford; mais il y renonça ensuite pour se livrer complètement à la médecine. Ses études médicales furent très-brillantes et il fut reçu docteur en 1689. Il alla ensuite s'établir à Exeter, où il se livra à des travaux sur la médecine et sur les antiquités. Ses écrits qui concernent la médecine sont: *Dissertatio de arthritide symptomatica* (Oxford, 1703, in-8°); *Dissertatio de de Salute, in qua illius symbola, templa, status, nummi, inscriptiones exhibentur et illustrantur* (Oxford, 1716, in-4°); *De arthritide primigenia et regulari* (Londres, 1714, in-8°). Le recueil intitulé *Transactions philosophiques* contient de lui plusieurs articles, parmi lesquels nous citerons: *An account of the cutting of the cæcum* (1683); *Some experiments relating to digestion and of a large bed of glands observed in the stomach of a yak* (1684); *On the cause and use of respiration* (1688); *On throwing warm water into the thorax* (1698); *Of a periodical palsy in a young woman* (1698); *Experiments upon freezing* (1698); *Argument for the most frequent use of laryngotomy* (1698); *Of a polypus found in a dog*; *Account of hydratids voided by stool* (1705); *On transmitting blue coloured liquors into the lacteals* (1700). Ses ouvrages relatifs à l'archéologie ont été réunis et publiés à Exeter (1720, 4 vol. in-8°). Le plus important a pour titre: *Belgium britannicum* (Exeter, 1719, in-8°), avec fig.

MUSGRAVE (Samuel), médecin et philologue anglais, petit-fils du précédent, mort à Exeter en 1782. Il exerça la médecine dans cette ville, publia le traité de la goutte régulière de son grand-père et se fit connaître par quelques écrits sur la médecine qui ont pour titre: *Apologia pro empirica medicina* (Londres, 1763); *Some remarks on Boerhaave's theory of the attrition of the blood in the lungs* (Londres, 1760); *An essay on the nature and cure of the worm fever* (Londres, 1776); *Speculations and conjectures on the qualities of the nerves* (Londres, 1776); *Galeonian lectures on the dyspnea, on pleurisy and peripneumonia*; *On pulmonary consumption* (Londres, 1778). On lui doit aussi quelques travaux philologiques: *Exercitationum in Euripide libri duo* (1762, in-8°); une édition d'*Euripide* (Oxford, 1778, 4 vol. in-4°), d'une grande beauté typographique; des dissertations sur la mythologie des Grecs, etc.

MUSGRAVE (sir Richard), écrivain politique anglais, né vers 1757, mort à Dublin en 1818. Il siège pendant quelques temps au Parlement, où il vota avec le ministère, puis devint collecteur de l'exercice à Dublin, reçut, en 1782, le titre de baronnet, remplit les fonctions de shérif pendant les troubles d'Irlande et se vit forcé dans une circonstance, par suite de l'absence du barreau, de pendre lui-même un malheureux condamné. Lorsque l'insurrection fut comprimée, Musgrave, qui avait montré une grande animosité contre les insurgés, publia l'histoire de toutes les insurrections qui avaient eu lieu en Irlande depuis l'arrivée des Anglais. Cet ouvrage fit la plus grande sensation. Musgrave, qui s'y était fait l'apologiste de la torture et avait attaqué de la façon la plus injuste et la plus passionnée les prêtres catholiques irlandais et leurs compatriotes, fut désavoué par le gouvernement et vit ses doctrines vivement combattues à la fois par les protestants et par les catholiques. Ses principaux ouvrages sont: *Lettre sur la situation présente des affaires publiques* (1794, in-8°); *Considérations sur l'état actuel de la France et de l'Angleterre* (1796, in-8°); *Vue succincte de la situation politique des États du Nord* (1801, in-8°); *Mémoires des différents rebelles de l'Irlande depuis l'arrivée des Anglais* (1801, in-4°), etc.

MUSH (John), théologien catholique anglais, né dans le Yorkshire vers le milieu du XVI^e siècle. Il se fit ordonner prêtre à Rome, puis retourna en Angleterre, s'y adonna avec beaucoup de succès à la prédication et acquit une grande réputation de savoir et de sagesse. On lui doit, entre autres écrits: *Declaratio motuum et turbationum inter jesuitas et sacerdotes seminariarum, in Anglia* (Rouen,

1601, in-4°); *Relation des souffrances des catholiques dans le nord de l'Angleterre*, etc.

MUSICAL, ALE adj. (mu-zi-ka-l, a-le — rad. musique). Qui appartient, qui a rapport à la musique: Art musical, Science musicale. Sons musicaux. La où le son musical manque, il ne faut guère chercher à le créer. (Mme Monmarçon.) L'art musical embrasse quatre choses: le rythme, la mesure, le mouvement, l'expression. (Lamenn.)

— Ou l'on fait de la musique: Soirée, matinée musicale.

— Echelle musicale. Série des sons successifs renfermés dans une octave.

— Ecrivains musicaux, Auteurs qui écrivent sur la musique.

— Méd. Bruits musicaux, Degré le plus élevé des bruits de souffle perçus par l'auscultation.

MUSICALEMENT adv. (mu-zi-ka-le-man — rad. musical). Au point de vue de la musique: Il faut être doué musicalement pour comprendre ce morceau. (Champly.)

MUSICASTRE s. m. (mu-zi-ka-le-astre — de musique, avec la finale péjorative -astre). Mauvais musicien.

MUSICIEN, ENNE s. (mu-zi-si-ain, i-b-ne — lat. musicus; de musica, musique). Personne qui sait la musique, qui possède l'art de la musique: Un bon musicien. Une médiocre musicienne. Si le grammairien sait peu de musique, le musicien sait encore moins de grammaire. (D'Olivet.) Les MUSICIENS ont l'oreille conformée d'une façon particulière. (G. Sand.)

— Personne dont la profession est de composer ou d'exécuter de la musique: Des musiciens ambulants. Les MUSICIENS d'un orchestre. A tout prendre, il vaut mieux être musicien que soldat; la blessure d'un sifflet ne laisse aucune trace sur le front. (Méry.) Le musicien qui veut rendre du bruit par du bruit se trompe; il ne connaît ni le faible ni le fort de son art, et il en juge sans goût, sans lumières. (J.-J. Rousseau.) Un musicien, assez mal vêtu, disait, en parlant de sa voix, dont quel-qu'un faisait l'éloge: « Il est vrai que j'en fais ce que je veux. — Ma foi! monsieur, lui dit un plaisant, vous devriez bien vous en faire une culotte. »

Poétiq. Oiseau chanteur: Si le rossignol est le chantre des bois, le serin est le musicien de la chambre. (Buff.) Le Poète, écrivain harmonieux: Cette histoire me fut racontée par un de nos écrivains les plus célèbres, le plus grand musicien littéraire que nous ayons, Charles Nodier. (Balz.)

— Pop. Haricot, à cause des propriétés venteuses de ce légume: Une salade de musiciens.

— Musicien de la Samaritaine, Mauvais musicien. « Vieille loc.

— Hist. Musiciens du roi, Chanteurs et instrumentistes qui faisaient partie de la musique de la chambre ou de la chapelle du roi de France.

— Ornith. Musicien de Saint-Domingue, Organiste.

— Adjectif: Artiste MUSICIEN. Cette actrice est excellente comédienne, mais elle n'est pas du tout MUSICIENNE.

— Encycl. On donne indifféremment le nom de musicien à tout individu, artiste ou non, dont le métier, dont la profession est d'exécuter de la musique d'une façon quelconque. Le grand virtuose qui, par l'effet d'un talent magique, charme une brillante assemblée, appelle les applaudissements et provoque l'enthousiasme, qu'il soit chanteur dramatique ou instrumentiste, qu'il s'appelle Paganini ou Nourrit, Duprez ou Bottesini, la Malibran ou la Pasta, est un musicien; l'artiste plus modeste et souvent fort méritant, qui borne son talent à accompagner au piano ou à faire sa partie dans un orchestre, est aussi un musicien; musicien encore l'infortuné, homme ou femme, qui passe sa vie à courir le cachet, à arpenter tous les quartiers d'une grande ville pour rentrer le soir chez lui, exténué, après avoir passé son temps à enseigner le peu qu'il sait à un tas de bambins plus ou moins musades, plus ou moins intelligents, qui ont mis sa patience à l'épreuve et lui ont appris ce que c'est que la charité chrétienne; musicien encore les pauvres gratte-lou, talent souffleurs de cuivre des orchestres de bastingue; enfin, ces pauvres diables qui s'en vont dans les rues et dans les cours des maisons populaires assiéger une chanson plaintive ou moduler dans le mode barbare, sur un instrument avachi et dont ils jouent Dieu sait comme, des lambeaux de mélodies arrachés on ne sait où et qu'ils écorchent avec un sang-froid qui n'a d'égal que la mansuétude de leurs auditeurs.

De même que quiconque tient une plume devient écrivain, depuis le journaliste à copie éternellement gratuite, depuis le pamphlétaire immonde, jusqu'au philosophe subtil, jusqu'au poète inspiré, quiconque se sert de son gosier ou tient en main un instrument est classé musicien. Seulement, la musique a cela de bon, qu'en aucun cas elle n'est déshonorante comme le devient la plume entre des mains infâmes, et que, si elle est cultivée parfois d'une façon fâcheuse pour les oreilles d'autrui, elle ne peut se mettre au service d'aucun mauvais sentiment.

Nous n'avons parlé jusqu'ici du *musicien* qu'en tant qu'interprète; il faut l'envisager aussi comme créateur. La langue française a pour qualifier celui-ci un autre vocable, mais plus indéfini encore que le premier et moins significatif. Pour elle, le *musicien* qui crée, qui tire de son cerveau les mélodies qui nous charment ou nous passionnent, nous enchantent ou nous émeuvent, flattent nos oreilles ou déchirent notre âme, est un compositeur, titre vague et indéterminé, puisque le poète, le romancier, le peintre, le sculpteur composent également. Quelle que soit la nature de sa création : opéra ou symphonie, romance ou chansonnette, études instrumentales ou pièces fugitives, messe ou quadrille, oratorio ou caprice, polka ou motet, sonate ou pot-pourri, c'est toujours un compositeur. L'auteur de la *Juive* et celui du *Pied qui remue*, Meyerbeer et Paul Henrion, le grand Bach et le petit Offenbach, Lesueur et Clapisson, Harold et M. Eugène Delizet, Mozart et Musard, tous sont des compositeurs et tous sont des compositeurs. C'est au public à faire la différence et à apprécier les degrés divers et à classer chacun selon son mérite.

Toujours est-il que le *musicien* est un artiste — la plupart du temps — et que s'il ne doit pas à l'art qu'il cultive la richesse, les honneurs et la gloire, le plus déshérité à la moins une consolation : celle de pouvoir calmer en secret ses douleurs et de trouver dans l'exercice même de cet art une consolation à bien des chagrins, à bien des déboires, à bien des déceptions!

— Hist. *Musiciens du roi*. V. CHAMBRE (musique de la) et CHAPELLE (musique de la).

— Iconog. V. MUSIQUE.

Musiciens célèbres (LES), par M. Félix Clément (1868, gr. in-40). Dans cet ouvrage, l'auteur donne l'histoire des musiciens célèbres depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Il a divisé son travail en quatre parties. Dans la première, il fait figurer la musique scolastique, depuis Palestrina jusqu'à Sébastien Bach; dans la seconde, Haydn, Mozart, Beethoven, tous les maîtres de la composition idéale, y compris Mehul et Cherubini; dans la troisième, Rossini et tous les musiciens de son école et nous assistons à l'épanouissement des formes mélodiques, la liberté dans l'emploi des genres donne de la variété à l'inspiration et des richesses à l'orchestration plus développée. Enfin, dans la quatrième sont les romantiques, Weber, Meyerbeer, leurs adhérents et leurs suivants, recherchant avant tout le pittoresque, la couleur locale et les fortes impressions, lesquelles viennent enrichir l'art de nouveaux effets. Ce classement est celui qui se prête le plus logiquement à l'intelligence des révolutions de l'art musical. Pendant trois siècles, on en suit facilement les vicissitudes, les mouvements, les transformations.

« Il y a pour l'histoire des beaux-arts, dit M. P. Douhaire, une forme en quelle sorte consacrée : c'est la biographie. Elle a toujours prévalu et toujours plu; témoin, pour la peinture d'abord, les quinze ou vingt ouvrages qui ont précédé ou suivi les *Vies des peintres* de Vasari. Le succès de ce genre, un peu secondaire, soit dit en passant, ne tient pas seulement, comme on pourrait le penser, à ce qu'il plaît à plus de monde, mais encore à ce qu'il est plus approprié à la nature du sujet : dans l'art, les individualités ont un rôle plus large et une action plus accusée qu'ailleurs. Aussi est-ce également sous cette forme que l'histoire de la musique a été le plus souvent faite, au moins dans ces derniers temps. N'avons-nous pas eu, en effet, et presque coup sur coup, le *Dictionnaire des musiciens* de Choron et la *Biographie des musiciens* de Féis? Or, voici qu'après ces maladroits, un musicien aussi intelligent que son art et plus érudit qu'eux, M. Félix Clément, voulant seconder par l'histoire l'enseignement musical aujourd'hui en progrès chez nous, choisit, à leur exemple, la voie de la biographie. Les *Musiciens célèbres* auraient pu aussi bien s'intituler *Vies des grands musiciens modernes*.

« Ce beau volume est le *De viris illustribus* de la musique et il a toutes sortes de titres à devenir classique comme l'autre. A ne les prendre qu'au point de vue de l'intérêt narratif, ces histoires d'artistes venus de si loin, pour la plupart, à la renommée et à la gloire et qui souvent en ont joui d'une façon si excentrique, sont tout ce qu'on peut imaginer de plus curieux, de plus réjouissant et de plus touchant. L'auteur ne rejette pas l'anecdote, lorsqu'elle est vraisemblable et caractéristique. Et quelle vie d'artiste n'en est semée? M. Félix Clément la raconte à merveille, sans broderies, sans façon, rapidement, incidemment et simplement comme trait de physiognomie. Toutefois, ce qu'il tient plus encore à faire connaître que l'homme dans le compositeur, c'est son œuvre, c'est la nature et le caractère de son inspiration. Il y a, dans ces vies d'hommes nés d'eux-mêmes et fils de leur génie, assez de détails intéressants pour les faire lire avec attrait par ceux qui n'y cherchent que des faits et des renseignements artistiques; mais leur valeur essentielle n'est pas là; elle réside dans les idées dont elles sont animées, dans les doctrines esthétiques qui y régissent et qui, sans affecter une forme

didactique, ne s'accusent pas moins avec beaucoup de force et de netteté. »

Musiciens (BIOGRAPHIE UNIVERSELLE DES), par Félix V. BIOGRAPHIE.

Musiciens de l'orchestre (LES), opérette-bouffe en deux actes, paroles de M. Bourdois, musique de MM. Hignard, Léo Delibes et Erlanger (Bouffes-Parisiens, le 25 janvier 1861). Dans cette farce de carnaval, les acteurs s'installent dans l'orchestre et dans les galeries et font entendre un charivari assez peu divertissant. Les trois compositeurs ont bien fait de se partager la responsabilité de cette médiocre plaisanterie; la part est moins lourde pour chacun.

MUSICO s. m. (mu-zi-ko — rad. *musique*). Nom donné, en Belgique et en Hollande, à des sortes de cafés chantants où le bas peuple et les matelots vont boire, fumer et entendre de la musique : *Il faut aller qu'on te tienne enchanteré dans Venus et la déesse et où des nymphes coissent des matelots après un voyage de long cours ressemble plus à un musico d'Amsterdam qu'à quelque chose de plus honnête.* (Volt.)

MUSICOGRAPHE s. m. (mu-zi-ko-gra-fe — de *musique*, et du gr. *graphein*, j'écris). Auteur qui écrit sur la musique.

— Instrument à l'aide duquel on écrit de la musique.

MUSICOMANE s. m. (mu-zi-ko-ma-ne — de *musique*, et du gr. *mania*, fureur). Personne qui aime la musique avec passion. Il dit aussi MÉLOMANE.

MUSICOMANIE s. f. (mu-zi-ko-ma-ni — rad. *musicomane*). Goût passionné pour la musique. Il On dit aussi MÉLOMANIE.

— Pathol. Folie maniaque, qui a la musique pour objet.

MUSIF, IVE adj. (mu-zif, i-ve). Autre orthographe du mot *MUSIF*.

MUSIMON s. m. (mu-zi-mon). Mamm. Ancien nom du mouton.

MUSIQUES s. f. (mu-zi-ke — lat. *musica*, gr. *musiké*; de *mousa*, musé. Le *musé* grec est proprement un adjectif dont on a fait un substantif, comme nous avons fait nous-mêmes pour un grand nombre de substantifs désignant des arts ou des sciences, tels que : métrique, mimique, mécanique, optique, logique, métaphysique, etc.). Art de combiner des sons d'une manière agréable à l'oreille; science des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rythme et de l'harmonie : *La musique est un don de Dieu, et elle est allée de près à la théologie.* (Luther). *La musique est comme une langue universelle qui raconte harmonieusement toutes les sensations de la vie.* (Mme Cottin). *La musique est une architecture de sons.* (Mme de Staël). *La musique endort le chagrin dans les cœurs aigris.* (Chateaub.) *La musique crée un langage dont les plus ignorants et les plus pauvres sentent toute la puissance et toute la douceur.* (E. Montégut). *Il y a des êtres pour lesquels la musique est une autre vie dans la vie; de même que le paysan russe prend, dit-on, ses rêveries pour la réalité, sa vie pour un profond sommeil.* (Balz.) *La musique est une contemplation par l'ouïe.* (Proudh.) *Autant la musique est propre à soulever les passions, autant elle l'est peu à éveiller les idées.* (Vacherot.) Cet homme assurément n'aime pas la musique.

REMARK.

— Genre des compositions musicales : *Musique française*. *Musique italienne*. *Musique d'Égypte*. *L'éloquence tient lieu de la musique guerrière; elle précipite les âmes contre le danger.* (Mme de Staël.)

— Ensemble de caractères au moyen desquels on traduit les conceptions musicales; feuilles, cahiers, papiers sur lesquels ces caractères sont écrits ou imprimés : *Écrire, composer de la musique*. *Livre de la musique*. *Marchand de musique*. *Bibliothèque de musique*. On est parvenu à composer la musique.

— Corps de musiciens qui exécutent ensemble de la musique : *La musique d'un régiment*. *La musique de l'Opéra*. *Je ne suis pas comment l'Opéra, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer.* (La Bruy.)

Par ext. Suite de sons considérés au point de vue de l'effet qu'ils produisent sur l'oreille : *Se voient ces voix en une musique. Voilà une heure que ce chien hurle; quand finira cette musique? C'est une belle musique que le tintement des pièces de cent sous! Je laisse braire les ânes sans me mêler de leur musique.* (Volt.) *Il y a des paroles qui sont de la musique et des regards qui sont des paroles.* (Nobél.) *La voix humaine est une musique à l'oreille humaine.* (V. Hugo.) *L'eau qui coule, c'est à la fois un tableau et une musique.* (A. Karr.)

O métamorphose mystique

De tous mes sens fondus en un!

Son haleine fait la musique

Comme sa voix fait le parfum.

BAUDELAIRE.

— Fig. Ensemble harmonieux : *L'architecture est un accord, un jeu harmonieux de proportions géométriques et de lignes variées décrivant des surfaces et des corps solides, en un mot une véritable musique de l'étendue.* (D. Rameau.) *Comment se défendre d'aimer l'être qui, le premier, nous révèle les musiques de la vie?* (Balz.)

— *Musique mécanique*, Celle qui s'exécute automatiquement au moyen d'un mécanisme renfermé dans un instrument ou un meuble.

— *Musique grise*, Celle qui est faite pour des instruments qui ne donnent qu'un son fondamental, pour des tuyaux d'orgues larges et fermés.

— *Musique colorée*, Celle qui est écrite pour des instruments qui donnent des sons larges et pleins.

— *Musique de chambre*, Celle qui est destinée à être exécutée dans les réunions particulières et souvent tout intimes.

— *Musique enragée*, *Musique de chiens et de chats*, Musique discordante et qui déchire l'oreille : *J'en ai vu des assistants se dire à leur oreille ou plutôt à la mienne : Quelle musique ENRAGÉE! quel diable de sabbot!* (J.-J. Rouss.)

— *Musique des saints innocents*, Mauvaise musique.

— *Instrument de musique*, Instrument avec lequel on exécute de la musique.

— *Notes de musique*, Signes dont on se sert pour exprimer par écrit les sons musicaux.

Livre, cahier, papier de musique, Livre, cahier, papier où il y a des airs de musique écrits ou imprimés.

Être réglé comme un papier de musique, Être exact et ponctuel dans tout ce qu'on fait. Se dit par allusion aux lignes parallèles tracées d'avance sur les papiers où l'on écrit la musique.

— *Mettre en musique*, Composer de la musique sur : *Mettre en musique une ode de V. Hugo*.

— *Antiq.* Ensemble de tous les arts auxquels président les Muses : *Il semble assez prouvé que les Grecs entendaient d'abord par ce mot MUSIQUE tous les beaux-arts; la preuve en est que plus d'une Muse présidait à un art qui n'a aucun rapport avec la musique proprement dite, comme Chloé à l'histoire.* (Volt.)

— *Faire de la musique*, Être brochés en musique, Se dit des clous qui tiennent un fer de cheval, lorsque, plantés irrégulièrement, ils sortent sur la corne à des hauteurs inégales.

— *Constr.* Mélange de poussier et de plâtre.

— *Moll.* Espèce de volute, qui est marquée de lignes semblables à celles d'un papier de musique.

— *Encycl.* I. DÉFINITIONS, ORIGINES ET HISTOIRE SOMMAIRE DE LA MUSIQUE. Les diverses définitions qui ont été données de la musique se rapportent toutes aux deux grands ordres de faits qui font la base de cet art : la combinaison des sons et l'émotion qui en résulte. La définition la plus générale est celle-ci : *La musique est un art qui a pour but d'éveiller au moyen des combinaisons et des modifications du son. J.-J. Rousseau dit : « La musique est l'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille. » Berlioz met une restriction; suivant lui, « la musique est l'art d'éveiller, par les sons, les hommes intelligents et doués d'une organisation spéciale. » Il ajoute que la musique est un auxiliaire de la parole.*

C'est sous ce point de vue que la musique a toujours été envisagée par les anciens. Ils la considéraient comme une langue universelle et son étude préparait, comme celle des mathématiques, à l'étude de la philosophie. *Hermès et Pythagore définissaient la musique la science de l'ordre en toutes choses. C'est assez dire qu'ils lui donnaient le sens beaucoup plus étendu d'harmonie.*

Dès l'antiquité, on n'avait point trouvé de moyen plus efficace pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la morale et l'amour de la vertu que l'usage de la musique. Ceci s'explique naturellement, car la grandeur des sentiments et l'élevation des idées cherchent par des accents proportionnés à se faire un langage digne d'elles.

La musique faisait partie des études regardées comme indispensables chez les anciens pythagoriciens; ils s'en servaient pour exciter le cœur à des actions louables et pour s'enflammer de l'amour de la vertu. Selon ces philosophes, notre âme n'était, pour ainsi dire, formée que d'harmonie, et les croyaient rétablir, par le moyen de l'harmonie, le sensuel, l'harmonie intellectuelle et primitive des facultés de l'âme, c'est-à-dire celle qui, selon eux, existait en elle avant qu'elle animât nos corps et lorsqu'elle habitait les cieux.

Une fois que l'homme, comme le sentiment de la parole, la musique n'a point eu, à proprement parler, d'origine. Il y eut sans doute un homme qui, le premier, s'avisait de souffler dans un roseau creux et inventa la flûte; mais personne n'a inventé le chant. D'après les anciennes traditions, consignées par les poètes, et que l'un des plus grands, Lucrèce, a rendues de la façon la plus large et la plus précise, le chant des oiseaux, le murmure du vent dans les roseaux et dans les branches des arbres donnerent à l'homme les premières idées des modulations harmoniques :

*At liquidas avium voces imitator ore
Ante fuit nullo quam levis carmina cantu
Conceperat homines possint, avisque juvare,
Et seipsum canere per aliorum sibilum primum
Agrestis docuit canis infans canes.
Inde minutim dulces didicere querelas
Tibia quos fundit dulciter pulsat canentum.*

Ce roseau croux sur lequel, d'après le

poète, les bergers modèrent leurs plaintes amoureuses donna naissance à toute la musique instrumentale. Le bois et le métal furent façonnés à l'envi. Tous ces noms de héros et de demi-dieux auxquels la mythologie et même la Bible attribuent l'invention de la musique, Osiris, Jubal, Tubal Cain, Hermès, Cadmus, Chiron, Amphion, Apollon, Muséus, ne sont que des personifications mythiques; tout au plus peut-on rapporter à ces personnages fabuleux l'invention de la musique instrumentale ou des instruments de musique : les cymbales, les trompettes, la lyre, la flûte, le psalterion.

On trouve dans l'Inde, à une époque presque indéfiniment reculée, les traces d'un art musical établi sur des bases fixes. Les Indous attribuaient l'origine de la musique à Saraswati, la déesse de la parole, en même temps que l'invention du *vinia*, le plus ancien instrument musical connu et qui devait se rapprocher de la flûte.

La théorie de l'ancienne musique de l'Inde est exposée dans des livres écrits en langue sanscrite. Parmi ces ouvrages, deux semblent remonter à la plus haute antiquité. Le premier porte le titre de *Taganibodha* (doctrine des modes musicaux) et est l'œuvre de Soma, célèbre joueur de *vinia*. Le second fait partie d'une encyclopédie connue sous le nom de *Devanagari*. La flûte porte à seize mille le nombre des modes en usage dans la musique indoue. Soma réduit ce nombre à neuf cent soixante, puis à trente et un, qui sont ceux dont le caractère est le plus tranché. Le nombre des sons est fixé à sept. La gamme complète d'un mode est appelée *swaragana* et sa première note ou note fondamentale se nomme *swara*, comme nous nommons la note tonique. Les noms des notes sont : *sarjya*, *richhoda*, *gandava*, *madhyama*, *parachama*, *chaitra* et *nichada*, et par abréviation : *sa*, *ri*, *ga*, *ma*, *pa*, *da*, *ni*.

L'échelle musicale est divisée en vingt-deux parties correspondant chacune à un quart de ton à peu près, disposée de la manière suivante :

sa	ri	ga	ma	pa	dha	ni	sa
4	3	2	4	3	2		

En comparant cette échelle à la nôtre, on pourra facilement se convaincre de l'énorme différence qui les sépare. Les sons de notre gamme qui auraient le plus d'analogie avec les sons de celle-ci seraient : *la*, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*. Ainsi, le mode *Bhairava* ressemble à une gamme de *fa* qui ne le serait pas. L'Inde possède également le plus ancien exemple de notation musicale. Cinq des sept notes de l'échelle sont représentées par les consonnes composées le nom qui leur est propre; les deux autres se marquent par les voyelles *a* et *i*. La valeur des notes est doublée par la substitution des voyelles longues aux voyelles brèves; des signes particuliers existent encore pour désigner des valeurs plus longues. Le diapason des sons, la liaison des notes, le mouvement, les agréments, broderies, etc., s'expriment par des cercles, des ellipses, des lignes courbes, brisées, droites, verticales, horizontales, placées de diverses manières. Une fleur de lotus indique la terminaison d'un chant.

La Chine est, après l'Inde, le pays où l'on trouve les traces les plus anciennes d'un système établi; nous l'avons exposé à l'article CHINE. Les Chinois ne nous ont pas, à ce point de vue, rien apporté de nouveau. Il trouvera là, dans des sections spéciales, ce que l'on sait sur la musique de l'extrême Orient. Elle a si peu de rapports avec la nôtre qu'on peut se dispenser de la faire figurer dans une histoire sommaire de la musique, et si nous avons parlé de celle des Indous, c'est à cause de ses affinités avec la musique grecque.

L'Égypte, ce grand foyer de civilisation antique, ne connaît qu'un art musical tout à fait rudimentaire. Sur la foi de Diodore de Sicile, plusieurs historiens ont répété que les Égyptiens considéraient la musique comme un art frivole et dangereux. Goguet, en s'appuyant des témoignages de Platon, d'Hérodoté et de Clément d'Alexandrie, observe que l'assertion de Diodore ne doit pas être prise à la lettre. En rapprochant le *Traité des lois* de Platon de l'ouvrage sur le même sujet de Clément d'Alexandrie, on reconnaît que les Égyptiens jugeaient certains genres de musique susceptibles de corrompre les mœurs et, pour qu'il ne pussent jamais être adoptés, ils avaient défendu toute espèce d'innovation et toute pratique tendant à s'éloigner des modes prescrits. Il ne s'agit donc pas de proscription de la musique en général. Cette défense de tout changement s'étendait aussi à la sculpture, à la peinture, comme aux lois et aux mœurs; elle forme même un des traits principaux de la physiognomie de ce peuple. Hérodote, en décrivant quelques-unes des fêtes de l'Égypte, dit expressément qu'on y jouait de la flûte et qu'on chantait des hymnes. Comme les Égyptiens n'avaient ni solennités civiles ni théâtres, qu'ils ne connaissaient aucun des jeux favoris des Grecs, la musique ne pouvait être employée que dans les cérémonies religieuses et aux funérailles. Du reste, ils ne paraissent avoir connu aucun système régulier. Autant qu'on peut le conjecturer à l'aide de rares témoignages et surtout par les peintures murales, les instruments usités en Égypte étaient : la harpe

ou *tebouni*, sur laquelle on a fort peu de renseignements; il paraît que les cordes de cet instrument étaient faites avec des intestins de chameau, ainsi qu'on les fabrique encore dans le pays; 29 la lyre à trois ou à quatre cordes; la peuplade des Barabars ou Berbères a conservé la lyre antique montée de cinq cordes qui sert à accompagner le chant; cette lyre des Barabars est appelée *kesser*; 30 le psaltrion; 40 les différents genres de flûtes; 50 les sistres; 60 le tympan ou tambour de guerre. L'harmonie n'a pas été connue des Égyptiens; on pense pourtant qu'ils ont fait usage de l'antiphonie (exécution des chants à l'octave), mode d'exécution provenant naturellement de la réunion des voix d'hommes et de femmes.

Le peuple hébreu a été, dans toute l'antiquité, célèbre par l'emploi qu'il fit faire de la musique pour augmenter la pompe du culte religieux. Non-seulement les livres sacrés des Juifs, mais aussi plusieurs historiens étrangers à ce peuple parlent de cette musique de manière à nous faire regretter la perte de ces manifestations artistiques du peuple juif.

La Gènes attribue à Jubal l'invention des premiers instruments de musique. Dans l'histoire du patriarche Jacob, il est encore question de musique vocale et instrumentale d'une manière qui fait voir qu'alors l'une et l'autre, si imparfaites qu'elles fussent, étaient connues parmi les Hébreux. La musique n'avait pas encore fait de grands progrès du temps de Moïse, qui composa le premier hymne en l'honneur de Jéhovah. Cependant, par le chant de victoire qu'il entonna avec les Israélites après le passage de la mer Rouge, on voit qu'alors les femmes prenaient déjà part aux cérémonies religieuses et que la musique vocale était accompagnée de danses et du son des instruments. Plusieurs auteurs ont même conclu de ce fait que la musique n'était exercée que par les femmes, assertion assez conforme aux mœurs des Orientaux. Pour se faire une idée approximative des chants des Israélites, il ne faut pas oublier qu'ils s'exécutaient presque toujours en dansant et que le mouvement de la danse n'admet pas un dessin mélodique régulier. Probablement, ces chants n'étaient que des clameurs tumultueuses telles, à peu près, que les chants égyptiens accompagnés du sistré, et tels que sont encore aujourd'hui les chants de tous les peuples des extrémités de l'Orient et de l'Afrique.

Pendant la conquête de la Palestine par les Hébreux et dans les premiers temps de cette conquête, la musique guerrière fut principalement en faveur. Sous le gouvernement des juges, plusieurs faits semblent démontrer que, à cette époque, les femmes s'occupaient principalement de musique. Le long et paisible administration de Samuel fut très-favorable aux arts et en particulier à celui de la musique, qui paraît avoir été enseignée dans les écoles publiques que les livres des Hébreux désignent sous le nom d'écoles des prophètes. Les exemples de l'emploi de la musique par les prophètes sont très-nombreux chez les Hébreux. Mais c'est sous le règne de David que cet art acquit son plus haut degré de vulgarisation. Ce roi mêla la musique aux cérémonies de la religion; les Israélites, marchant devant l'arche sainte, faisaient résonner les lyres, les harpes, les tambourins, les sistres, les cymbales et le bucin, instruments empruntés aux nations voisines; car on ne trouve nulle part chez les Juifs vestige d'invention. Cependant, on voit dans une version des Septante que David fabrique un instrument de musique nommé *psaltrion*. Nous croyons qu'il perfectionna simplement cet instrument déjà connu. Lorsque l'arche fut enfin placée dans la cité, ce prince créa des chanteurs et des instrumentistes religieux. Héman, Assaph et Ichab furent désignés pour chanter en jouant des cymbales métalliques; Zacharie, Oziel, etc., célébraient les mystères en s'accompagnant du psaltrion; Mathathias, Eliphaz, soutenus par la harpe à huit cordes, chantaient les cantiques de victoire; Chonenias, le premier des lévites, présidait à la prophétie, c'est-à-dire au chant qui déterminait la mélodie; Schénias, Josaphat et d'autres prêtres sonnaient de la trompette devant l'arche; Jéhiel jouait du psaltrion et de la lyre. David, on le voit, fit donc marcher à pair la musique vocale et la musique instrumentale.

Salomon protégea aussi la musique, qui, comme tous les autres arts, progressa sous son règne. Josèphe rapporte que, à l'exemple de son père, ce prince entretenait à sa cour une nombreuse troupe de musiciens et de musiciennes. La dédicace du temple de Jérusalem fut effectuée avec une pompe extraordinaire; un grand nombre de musiciens figurèrent dans cette cérémonie. On peut supposer que c'est à cette occasion qu'il fit fabriquer plusieurs milliers d'instruments de musique, et notamment un instrument tout particulier dont la matière était un alliage d'or et d'argent. Josèphe, qui nous apprend ce fait, ne nomme pas l'instrument. On sait que Samarie osa vainement disputer à Jérusalem la palme de la magnificence pour les solennités religieuses.

Depuis l'inauguration du temple, on retrouve à peine quelques indications sur la musique des Juifs. La Bible, qui est leur principale histoire, nous apprend que les chan-

teurs concoururent au gain de la bataille livrée par Josaphat aux Ammonites et aux Moabites; disposés suivant l'ordre qu'ils occupaient dans le temple, ils servirent d'avant-garde. A en juger par les hymnes et les cantiques qui nous restent, la musique hébraïque devait avoir, comme la langue, quelque chose de grave, de noble et d'élevé; la mélodie des chants de Jérémie, le Simonde des Hébreux, devait être plaintive et pathétique. Le goût de la musique, bien qu'affaibli par la captivité, se perpétua à Jérusalem jusqu'aux derniers jours de cette cité. Tacite dépeint les prêtres jouant de la flûte et du tambour. Divers passages de la Bible permettent aussi de croire que les Hébreux aimaient à entendre de la musique durant leur repas. Il est également constant qu'ils l'employaient dans les cérémonies funébres, et le rabbin Maïmonide assure que le plus pauvre des Israélites ne louait pas moins de deux flûtes et d'une pleureuse pour les funérailles de sa famille. A l'époque où Hérodote le Grand monta sur le trône, la poésie et la musique hébraïques cédèrent le pas à la poésie et à la musique grecques.

Nous n'avons que des notions très-grossières et très-restreintes sur la musique des Phéniciens. Ils inventèrent, dit-on, deux instruments, l'un nommé *phénicien*, l'autre appelé *nabulum*; celui-ci est regardé par quelques auteurs comme le psaltrion ancien. Ces peuples s'en servaient pour accompagner la danse de leurs mimes, pour célébrer les fêtes de Bacchus; ils employaient aussi dans les funérailles une certaine flûte longue d'une palme, appelée *gingrios* ou *gingria*, qui rendait un son aigu, mais lugubre, et qui empruntait son nom aux lamentations des Phéniciens sur la mort d'Adonis. Il y avait aussi une danse nommée *gingros* ou *gingras*, parce qu'on la dansait au son de ces flûtes.

On attribue aux Syriens l'invention du triangle, dont la forme s'est conservée jusqu'aux temps modernes. Ils avaient aussi des instruments à vent.

On ne peut pas mettre en doute que la musique ait été connue des Assyriens qui se servaient du pandore, instrument à trois cordes; des Babyloniens, dont la civilisation était si raffinée, et des Scythes, qui inventèrent le pentacorde, instrument à cinq cordes. Pour en jouer, ils se servaient d'une mâchoire de chien au lieu du plectrum.

Les Grecs, comme tous les autres peuples, ont attribué à la musique une origine céleste, et leur estime pour cet art était proportionnée aux effets surprenants qu'ils lui attribuaient. Leurs auteurs ne croient pas nous en donner une trop grande idée en nous disant qu'elle était en usage dans le ciel, qu'elle faisait l'amusement principal des dieux. Athènes nous assure qu'autrefois toutes les lois divines et humaines, la connaissance de ce qui concernait les rois et les héros, les vies et les actions des hommes illustres étaient écrites en vers et chantées publiquement par des chœurs, au son des instruments.

La syrinx ou flûte de Pan était attribuée à cette divinité, la lyre à Apollon, la flûte à Minerve. Le nombre des cordes de la lyre fut peu à peu augmenté et les Grecs inscrivirent au nombre de leurs bienfaiteurs les auteurs ingénieux de ces modifications, Olympus et Terpandre. Les aèdes ou poètes, comme nous le voyons dans Homère et par la légende d'Orphée, d'Amphion, etc., étaient en même temps des musiciens. Mais le chant ne consistait, sans doute, qu'en une sorte de déclamation qui accentuait les paroles; la lyre ou la flûte marquait la cadence. C'étaient là les instruments perfectionnés; il y en avait de plus primitifs et de plus bruyants. La corne du bouf et du bœuf, dont on tirait des sons rauques, des feuilles de métal que l'on frappait violemment, une peau tendue sur une caisse et que l'on faisait résonner soit avec la paume des mains, soit avec des baguettes, constituaient l'orchestre des prêtres de Cybèle, et la Fable nous apprend que les vagissements de Jupiter avaient été étouffés par les crêtes sous le bruit d'airain de leurs boucliers heurtés les uns contre les autres. Lucrèce, imbu profondément de toute la poésie grecque, a rendu ces accords sauvages dans des vers d'une admirable harmonie :

*Tympana tenta tonant pilant et cymbala circum
Concava ractisona minuat cornua cantu...*

Malgré le poète, nous croirons volontiers que les anciens tiraient de ces grossiers instruments plus de tapage que de musique. Le gong et le tam-tam des Chinois, la trompe des chevières suisses, le tambour de basque des gitanos ont perpétué jusqu'à nous ces traditions lointaines; car rien n'est invariable comme les mœurs primitives.

Une seconde période de la musique grecque, que l'on peut faire commencer au rétablissement des jeux Pythiques, 586 avant l'ère chrétienne, rend manifestes quelques perfectionnements. Le plus considérable consiste dans la séparation du chant et de l'accompagnement, scission qui contraignit de confier chaque partie distincte à un musicien particulier. L'instrument étant appelé à se faire entendre seul, il fallait remplacer le vide que laissait le défaut des paroles chantées, par des sons liés, harmonieux et formant un ensemble sonore. On fixa l'attention des auditeurs; il fallait également donner plus d'étendue aux instruments. Ces heureuses mo-

difications coïncident avec la seconde pythiade, 580 ans avant l'ère chrétienne, lorsque Sacades se présenta pour jouer de la flûte en public. Une foule d'autres circonstances vinrent ensuite favoriser le développement du genre accompli. Les jeux isthmiques, Néméens et Olympiques rivalisèrent avec les jeux Pythiques. Une vingtaine d'années après commencent enfin les représentations théâtrales, dont la musique fit partie intégrante. Sous Alexandre, elle devait jeter son plus vif éclat.

Disons quelques mots de la partie théorique de la musique grecque, qui se divisait en trois genres principaux : *dilatation*, *chromatique*, *enharmonique*. Dans le *dilatation*, la modulation procédait par un demi-ton, un ton et un autre ton : *mi, fa, sol, la*; dans le *chromatique*, elle procédait par un demi-ton, un autre demi-ton et une tierce mineure ou un ton et demi : *mi, fa, fa dièse, la*; et comme cette modulation tenait le milieu entre celle du *dilatation* et celle de l'*enharmonique*, y faisant pour ainsi dire sentir diverses nuances de sons, de même qu'entre le blanc et le noir sont comprises diverses nuances de couleur, de là vient qu'on l'appelait *chromatique* ou *coloré*. Dans l'*enharmonique*, la modulation procédait par un quart de ton, un autre quart de ton et une tierce majeure ou deux tons : *mi, mi dièse, fa, la*; et comme elle se tenait d'abord très-serrée, ne parcourant que de très-petits intervalles qui rendaient ce progrès presque insensible, de là vient qu'on la nommait *enharmonique*, comme qui dirait bien jointe, bien liée, bien assemblée. Parmi ces trois genres, les deux premiers formaient différentes espèces : le *dilatation* deux et le *chromatique* trois. Outre ces genres, il y en avait plusieurs autres qui résultaient du partage divers du tétracorde ou des façons de l'accorder, ce qui peut donner diverses nuances de sons. Les Grecs appelaient *harmonies* les différentes dispositions des sons de l'octave, ce que nous nommons aujourd'hui *modes* dans la musique vocale et *tons* dans le plain-chant.

Les Grecs avaient ainsi l'harmonie phrygienne : *ré, ut, si, la, sol*; dorienne : *mi, ré, ut, si, la*; lydienne : *ut, si, la, sol, fa dièse*. Etant portées à la quarte aigüe, ces harmonies donnaient naissance à l'hypophrygienne, à l'hypodorienne et à l'hypolydienne; l'harmonie mixolydienne, ajoutée plus tard, présentait une succession de sons partant du *si* et descendant jusqu'au *mi*. Nous empruntons ces détails, les plus précis que l'on connaisse, à l'excellent ouvrage de M. Vincent, *Essai sur la musique des anciens Grecs*, imprimé dans la collection des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*. Les Grecs nous ont, en effet, légué quelques traités didactiques, restés manuscrits et qui peuvent faire apprécier ce que leur système musical avait de régulier. Mais le monument le plus curieux est le fragment de Pindare (strophe initiale de la première *Pythique*) découvert dans un couvent de Messine, avec son annotation. M. Vincent a prouvé que cette mélodie est exactement le chant célèbre adopté par l'Eglise à la prose *Lauda Sion*; c'est, au moins, la même idée mélodique. Le même historien musical compare l'harmonie phrygienne à la formule psalmodique du sixième ton, dans le plain-chant, et l'harmonie dorienne au chant mélancolique de *l'In exitu Israel. Le Te Deum, le Pater, la Préface* de la messe reproduisent, au moins quant à l'idée musicale, les plus célèbres mélodies grecques. Ces rapprochements sont ingénieux et fondés; ils sont le témoignage de plus de la force singulière dont le poëte grec s'entend sur celles qu'elles renversent et méprisent. Quelle bizarrerie! le chant d'une ode de Pindare ou d'un hymne à Vénus accompagnée peut-être aujourd'hui des effusions catholiques en l'honneur de l'immaculée conception!

Les Romains, peuple longtemps agreste ou guerrier, adonnés seulement aux travaux des champs ou aux conquêtes, modifièrent fort peu les procédés musicaux des Grecs; la flûte est presque le seul instrument qu'on leur connaisse d'abord; ils considéraient comme un grand honneur d'attacher à la personne de leurs triomphateurs un joueur de flûte qui l'accompagnait partout, et ce n'est que dans la décadence de la république qu'on voit les joueurs de cithare et de lyre admises à distraire, pendant les longs festins, ces maîtres de monde. On trouve dans les lois des Douze Tables, instituées l'an 302 de la fondation de Rome, que le maître des funérailles pouvait employer dans les cérémonies funébres dix joueurs de flûte. Ce ne fut guère que vers l'an 415 que l'institution des jeux scéniques popularisa la musique. Suivant Horace, vers l'an 510, Lucius inventa à Rome une comédie, uniquement composée d'un récit versifié, débité sur le théâtre avec accompagnement de flûte d'abord, puis d'instruments à cordes. Sous le consulat d'Emilius, l'an de Rome 560, la musique fut introduite dans les festins. On accorda alors des privilèges aux musiciens de tous les pays qui viendraient s'établir à Rome. Peu de temps après, Manlius, pour rendre son triomphe plus brillant, manda de différents pays, Le Grèce surtout, les musiciens les plus fameux. Pour la première fois, l'aumachie qu'il donna sur le lac Fucin, près de Rome, César avait assemblé plusieurs milliers de musiciens et de musiciennes qui chantaient et jouaient des instruments.

Au convoi funèbre du dictateur, les musiciens jetèrent sur son bûcher leurs instruments et les trophées dont on avait coutume d'embellir les théâtres. Le règne d'Auguste fut également favorable à la musique. Regardant les spectacles comme un excellent moyen de distraire et de contenir le peuple, il donna de fréquentes fêtes, et fonda, pour l'examen des pièces de théâtre et de musique avant leur exécution publique, un jury de magistrats particuliers. Ce prince récompensait ceux qui offraient les plus riches spectacles publics, et il était le premier à témoigner sa satisfaction par des applaudissements. Néron porta l'art musical à son plus haut point de splendeur chez les Romains.

« Des qu'il fut élevé à l'empire, nous dit Suétone, il manda Terpnus, le meilleur joueur de harpe de son temps, et, pendant plusieurs jours de suite, il le fit chanter, après le repas, jusque bien avant dans la nuit. » Puis il se mit à l'étude, en prenant toutes les précautions dont se servaient habituellement les artistes pour conserver leur voix ou pour l'embellir, et il aborda alors la scène plus comme chanteur que comme poète. Suétone nous a conservé le récit de tous ses exploits musicaux, l'énumération des fêtes où il se fit entendre, les titres de ses morceaux de choix. L'art musical se soutint encore à Rome sous le règne de Galba; mais, depuis la mort de ce prince jusqu'à la chute de l'empire romain, l'histoire ne nous a conservé sur ce sujet rien qui mérite attention. Plusieurs empereurs le favorisèrent, il est vrai, mais jamais cet art ne put progresser à Rome, bien que dans les fêtes des dieux, les représentations théâtrales, les cérémonies funébres et les réjouissances domestiques, la musique ait toujours joué un rôle assez important. De temps à autre seulement, des musiciens étrangers vinrent se fixer à Rome pour y faire fortune, et comme ils étaient ordinairement d'origine grecque, on peut conclure de ce fait que la musique des Romains ne différait pas sensiblement de celle des Grecs. Le plus grand obstacle à la vulgarisation de la musique chez les Romains vint de la déconsidération dans laquelle était tombé cet art dont la pratique fut abandonnée aux esclaves.

Les instruments de musique employés par les Romains leur sont presque tous venus des Etrusques et des Grecs, et ceux que préférait ce peuple belliqueux étaient les instruments à vent. Dans leurs nombreuses fêtes, tant publiques que privées, ils employèrent d'abord les flûtes, les trompettes et les cors. Plus tard, on introduisit, dans les festins les *psaltriers* et les *sambucistries*. Les Romains ne paraissent pas nous plus avoir connu l'harmonie. Leurs instruments à vent devaient produire un son très-fort, ainsi qu'on peut le présumer d'après la vaste étendue de leurs théâtres et leurs fêtes bruyantes, qui excluaient absolument les sons plus doux de la lyre et de la cithare.

Bien qu'on soit généralement d'accord sur ce point, que les Romains n'ont pas contribué au progrès de la musique, plusieurs auteurs ont cependant prétendu qu'on leur doit la simplification de la notation musicale. On dit qu'ils ont rejeté la trop grande quantité de caractères de musique et qu'ils restreignirent aux combinaisons des quinze premières lettres de leur alphabet les 1,620 caractères usités chez les Grecs; mais la véritable réforme de la notation musicale est bien postérieure à la chute de l'empire romain.

Selon Diodore de Sicile, Grégoire de Tours et Fauchet, les Gaulois apprennaient la musique vers l'an 2140 de la création; Bardus, un de leurs rois, établit, dans la Gaule, des écoles publiques de musique, dont les chefs s'appelaient *bardes*, du nom de leur fondateur, cinquième roi des Gauls. Les bardes n'avaient pas pour seule mission l'instruction de la jeunesse; ils marchaient à la tête des armées, jouant de la harpe ou du psaltrion, et s'accompagnaient en chantant des hymnes et des cantiques propres à calmer ou à enflammer l'ardeur des généraux et des soldats. Dans les combats des Mirmillons, inventés par Pittacus, les Gaulois, au dire de Strabon, répétaient en chœur les stances, les hymnes et les chansons que les musiciens entonnaient soit pour animer les combattants, soit pour célébrer la gloire des vainqueurs. La musique servait, en outre, dans les pompes funébres des chefs, à exciter les esclaves à se jeter sur le bûcher de leurs maîtres; elle rehaussait aussi l'éclat des cérémonies religieuses.

Quel que soit l'intérêt, au point de vue historique, de ces études rétrospectives, il ne convient pas de s'arrêter plus longtemps sur ces origines obscures, sur ces bagayements incertains; la musique, telle que nous la connaissons, ne date véritablement que du moyen âge, et elle a pris naissance dans les chants de l'Eglise catholique.

L'Eglise primitive fonda des écoles de chant dont on fait remonter l'institution au pape Sylvestre (330); saint Grégoire assigna des revenus à ces écoles et apporta au plain-chant des modifications qui ont fait donner à sa méthode le nom de chant grégorien (590); enfin, un moine italien, Gui d'Arezzo, inventa la notation musicale telle qu'on la pratique encore aujourd'hui, en donnant aux premières notes des noms tirés des syllabes initiales d'une hymne liturgique. La septième note, le *si*, ne fut inventée qu'au *xviii* siècle ou peut-être au *xvii*. Nous avons déjà dis-

cité toutes les assertions relatives à cette partie de l'histoire de l'art. V. GAMME.

Le plain-chant, reste bien dénigré, mais encore fort intéressant de la vieille musique grecque, le plain-chant et quelques airs nationaux formaient au temps de Clovis toute la musique de l'Europe chrétienne. Ces mélodies, que nous trouvons irrégulières et tralantes, agissaient aussi vivement sur nos barbares ancêtres que les compositions fougueuses et gigantesques de Beethoven peuvent agir sur nous. Clovis, le fier Scaimbre, ne fut point insensible à la musique; il fit demander un habile professeur à Théodoric, roi des Ostrogoths, et, sur cette invitation, le chanteur Accorde, choisi par le savant Boèce, vint à la cour barbare du roi franc. Ses successeurs eurent toujours une sorte de musique de chapelle, composée d'enfants de chœur placés sous la direction d'un maître renommé et choisi parmi ceux des autres églises. Quelques noms à peine des meilleurs maîtres de ces époques sont arrivés jusqu'à nous; le plus connu est le moine Augustin, envoyé par saint Grégoire, et qui importa le plain-chant en Angleterre.

A partir de Gui d'Arezzo, l'inventeur de la notation musicale, l'art fit des progrès rapides; la découverte de l'orgue et de ses combinaisons harmoniques mit sur la voie des combinaisons harmoniques vocales, et l'on donna le nom de *déchant* aux parties qui n'exécutaient pas le plain-chant ou chant principal; on eut ainsi le *déchant* à deux, à trois et à quatre parties. L'apparition de l'orgue excita l'enthousiasme. Un vieux chroniqueur, Nangis, relate, dans les termes suivants, l'audition par saint Louis, pendant sa croisade en Palestine, d'une messe chantée à Nazareth avec accompagnement de l'orgue: « Le lendemain, dévotement il fit chanter la messe et solennellement glorieuses vespres et matines et tout le service à chant et à déchant, à auge et à tréble; à l'autel où il auge fit l'annonciation à la Vierge Marie fut la messe chantée, et illicques reçut moult dévotement son Sauveur. »

Parallèlement à la musique d'Eglise, les trouvères et les troubadours en France, les *minnesingers* en Allemagne, les *trouvatori* en Italie, imaginaient, pour accompagner leurs chansons, des compositions musicales plus ou moins tendres, plus passionnées. La plupart d'entre eux, ne pouvant exceller à la fois dans la composition musicale et dans la composition poétique, s'adjoignaient un musicien de profession et les études de ces artistes errants ne furent pas sans profit pour l'art. Leurs œuvres, répétées partout, dans les châteaux et les villages, devinrent même si populaires que l'Eglise adopta bon nombre d'entre elles et que l'on chanta des psaumes sur l'air de villanelles à la mode; il fallut un décret du concile de Trente pour faire cesser cette confusion que supportait aisément la foi naïve de nos pères.

Enfin, de ces efforts multipliés en tous sens, jaillit la musique moderne, sous la main puissante d'un Italien, Palestrina (1550). Sans doute, il serait injuste de ne pas tenir compte des résultats obtenus par ses prédécesseurs, surtout par Josquin Desprez, musicien de l'école flamande (1480-1525), qui sut donner à ses compositions des formes mélodiques inconnues avant lui; mais Palestrina imprima à la musique religieuse son véritable caractère et ouvrit la carrière à une brillante pléiade de compositeurs. Peu de temps après lui, Vincent Galilée, en appliquant la musique à un épisode de Dante, la *Mort d'Ugolin*, montra à ses adeptes une voie nouvelle, qui devait être parcourue par tant d'autres; la musique était désormais en possession de ses deux plus éclatantes manifestations, l'oratorio et l'opéra; Monteverde est le premier qui se soit essayé dans un véritable drame lyrique, et son nom mérite de figurer en face de celui de Palestrina.

Arrivé à ce point culminant de l'histoire de la musique, nous serons bref; car la biographie des maîtres et l'analyse de leurs œuvres principales, l'étude des différents genres de musique sacrée et profane, messes, oratorios, opéras, auxquelles nous renvoyons le lecteur, sont la meilleure histoire des progrès de l'art qu'ils ont porté à un si haut point de perfection. Notons pourtant que, longtemps encore après le signal donné en Italie, la musique resta chez nous dans une situation bien inférieure; l'art d'écrire sous Louis XI, Louis XII, Charles VIII et François Ier était presque oublié dans nos églises, et il fallut que ce dernier prince nous amenât de Rome des professeurs et des luthiers habiles; sous Henri II, Catherine de Médicis attira autour d'elle des artistes italiens qui entretenaient chez nous le goût dominant dans leur pays. Ducauroy, Salmon, Beaulieu et Beauséjour sont les seuls musiciens français de cette période dont le nom mérite d'être cité, et Lulli, qui, cependant, est bien loin d'avoir eu le goût et la science des maîtres italiens, ne nous initia au drame lyrique que quarante-cinq ans après Monteverde.

C'est seulement le XVIII^e siècle qui vit éclore le plus grand développement de l'art musical. En Italie, Scarlatti, Stradella, Pergolesi, Porpora, Paisiello, Cimarosa écrivirent des œuvres étonnantes dans tous les genres, dans l'oratorio comme dans l'opéra-bouffe; en France, Rameau, Méhul, Monsigny, Philidor, en Allemagne, Sébastien Bach, Hæn-

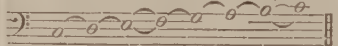
del, Glück et peu après Mozart, atteignent une hauteur que dépasseront, peins les grands génies de notre époque, Beethoven, Rossini et Meyerbeer. Cet art admirable a suivi, depuis le XVI^e siècle, dans l'expression des idées et des sentiments, une progression qui étonne et rien ne peut faire supposer qu'il ait dit encore son dernier mot; la statue avait dit le sien il y a près de trois mille ans, entre les mains de Phidias!

— II. THÉORIE DE LA MUSIQUE MODERNE. La musique moderne repose tout entière sur la tonalité, et la tonalité elle-même est basée sur deux gammes: la gamme majeure et la gamme mineure.

La gamme majeure se compose de cinq tons et de deux demi-tons disposés de cette manière:

GAMME MAJEURE.

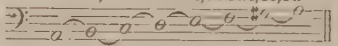
1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 t.



La gamme mineure se compose de trois tons, d'un ton et demi et de trois demi-tons disposés de la manière suivante:

GAMME MINEURE.

1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 t. 1 t. 1/2 t. 1/2 t.



Il y a une autre manière de construire la

ut	ré	mi	fa	sol	la	si	ut
522	522 × $\frac{9}{8}$	522 × $\frac{5}{4}$	522 × $\frac{4}{3}$	522 × 2	522 × $\frac{3}{2}$	522 × $\frac{15}{8}$	522 × 2

On pourrait prendre pour commencer la gamme toute autre note qu'un ut correspondant à 522 vibrations. La gamme forme une phrase musicale, et, comme toute mélodie, elle n'en est pas moins la même, pour être chantée par une voix grave ou par une voix aigüe. Toutefois, quand des voix ou des instruments doivent exécuter un morceau d'ensemble, il faut qu'ils aient un point de départ commun et fixe sur lequel ils s'accordent. Les musiciens sont dans l'habitude de se régler sur un diapason qui donne une note la de hauteur déterminée, et sur laquelle tous les instruments sont accordés. Cette note, qui devrait être invariable et la même pour tous les pays, a subi malheureusement des variations assez notables. Aujourd'hui, en France, un arrêté du ministre d'Etat a fixé la note la normale à 870 vibrations simples par seconde.

On est convenu, d'après Sauveur, de représenter par ut_1 l'ut le plus grave du violoncelle, par ut_2 celui qui le suit en montant

ré	mi	fa	sol	la	si	ut
$\frac{9}{8}$	$\frac{10}{9}$	$\frac{16}{15}$	$\frac{9}{8}$	$\frac{10}{9}$	$\frac{9}{8}$	$\frac{16}{15}$
ut	ré	mi	fa	sol	la	si

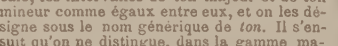
L'oreille perçoit aussi trois intervalles inégaux quand les sons de la gamme sont émis successivement dans leur ordre habituel. On a appelé:

Ton majeur, l'intervalle de ré à ut, caractérisé par la fraction $\frac{9}{8}$;

Ton mineur, l'intervalle de ré à mi, caractérisé par la fraction $\frac{10}{9}$;

Demi-ton majeur, l'intervalle exprimé par $\frac{16}{15}$; mais, comme le rapport des intervalles $\frac{9}{8}$, $\frac{10}{9}$ est égal à $\frac{81}{80}$ et que l'oreille confond aisément les deux sons qui, sur 80 vibrations, ne diffèrent que d'une vibration en plus ou en moins, on considère, dans la pratique musicale, les intervalles de ton majeur et de ton mineur comme égaux entre eux, et on les désigne sous le nom générique de ton. Il s'ensuit qu'on ne distingue, dans la gamme majeure diatonique, que des tons et des demi-tons, et, dès lors, elle se trouve renfermer 5 tons et 2 demi-tons, disposés comme il a été dit plus haut. Cette gamme peut être étendue jusqu'aux dernières limites de l'appréciabilité du son, mais cette extension ne sera que la reproduction, au grave ou à l'aigu, de la gamme primitivement présentée.

1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton



1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



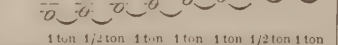
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



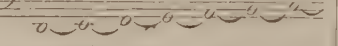
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



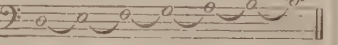
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



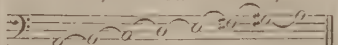
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton



gamme mineure, en plaçant les demi-tons de la 2^e à la 3^e note et de la 7^e à la 8^e en montant, de la 5^e à la 4^e note et de la 3^e à la 2^e en descendant.

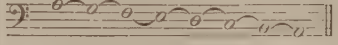
GAMME MINEURE EN MONTANT.

1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 t.



GAMME MINEURE EN DESCENDANT.

1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton



Ces deux gammes sont les types sur lesquels la musique moderne est composée. On les appelle gammes diatoniques.

La gamme, comme on vient de le voir, est formée de sept notes; le rapport entre le nombre des vibrations d'une note quelconque de la gamme et le nombre de vibrations qui correspondent à la première est exprimé par les fractions suivantes:

ut	ré	mi	fa	sol	la	si	ut
1	$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{15}{8}$	$\frac{2}{1}$	2

Si l'on commençait la gamme par une note telle que le nombre de vibrations correspondant fût de 522 par seconde, on aurait pour les autres notes:

et qui répond à un nombre de vibrations double; ut_1 , ut_2 , ut_3 sont les désignations des premières notes des gammes successives.

Le la normal est celui qui appartient à la gamme dont la note initiale est ut_1 ; on la désigne par le la_1 , qui correspond à 870 vibrations par seconde; ce qui donne pour ut_1 :

$870 \times \frac{3}{2} = 522$ vibrations par seconde; pour ut_2 :

$\frac{522}{2} = 261$, et pour ut_3 , l'ut grave du violoncelle $261 : 2 = 130 \frac{1}{2}$. La note la plus grave

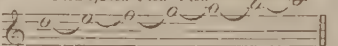
usitée dans la pratique musicale correspond à 32 vibrations $\frac{3}{8}$ à la seconde.

Le rapport d'une note de la gamme à la note précédente donne trois fractions différentes:

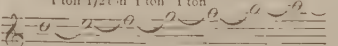
9	10	16
$\frac{9}{8}$	$\frac{10}{9}$	$\frac{16}{15}$
s	s	s

9	10	16
$\frac{9}{8}$	$\frac{10}{9}$	$\frac{16}{15}$
s	s	s

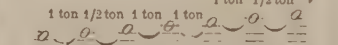
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton



1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 t.



1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton



1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

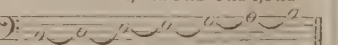


On voit que la mélodie formée par la série des notes de la gamme se répète exactement, d'octave en octave, à partir d' ut_1 ; mais on pourrait également reproduire cette mélodie à tout autre degré de hauteur, c'est-à-dire en prenant pour point de départ une autre note que la note ut_1 .

On désigne chacune des diverses transpositions de la gamme par le nom de sa note initiale: outre la gamme d' ut , on pourrait, par conséquent, faire la gamme de ré, la gamme de mi, la gamme de fa, la gamme de sol, la gamme de la, la gamme de si, en prenant pour tonique on son primordial, ré, mi, fa, sol, la, si. Quelle que soit la note prise pour premier degré, la constitution de la gamme restera la même, c'est-à-dire que les tons et demi-tons devront invariablement conserver le rang qu'ils occupent dans la gamme type, relativement à ce premier degré.

Les intervalles, dans la gamme ordinaire, sont ainsi distribués:

1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

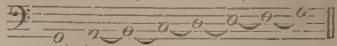


C'est-à-dire:

ut	ré	mi	fa	sol	la	si	ut
1 ton	1 ton	1/2 ton	1 ton	1 ton	1 ton	1/2 ton	2

Si l'on prend sol pour tonique, on aura la série suivante:

1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton



C'est-à-dire:

sol	la	si	ut	ré	mi	fa	sol
1 ton	1 ton	1/2 ton	1 ton	1 ton	1/2 ton	1 ton	2

L'ordre des intervalles est conservé jusqu'au mi; mais à partir du mi, au lieu du ton et du demi-ton qui devraient successivement se présenter, on rencontre un demi-ton d'abord et un ton ensuite. Il a été nécessaire alors de hausser le fa naturel, de telle sorte que l'intervalle du fa au sol fût le même que celui du si à l'ut de la gamme type. C'est le fa ainsi modifié qu'on a nommé fa $\sharp$. La valeur numérique x du fa $\sharp$ s'obtient en mettant sol et fa $\sharp$ dans un rapport égal à $\frac{16}{15}$, qui est le rapport d'ut à si; on aura donc

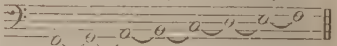
$\frac{3}{2} : x = \frac{16}{15}$, ou $x = \frac{3}{2} \times \frac{15}{16} = \frac{45}{32}$,

et, en même temps, l'intervalle de mi à fa $\sharp$ sera exactement $\frac{9}{8}$ ou un ton.

Pour désigner une note, il suffit, en général, de multiplier par $\frac{15}{16}$ la valeur de la note qui la suit.

Les mêmes faits, en sens inverse, ont donné naissance aux bémols. En prenant fa pour note initiale ou tonique, on aura la série:

1 ton 1 ton 1 ton 1/2 t. 1 ton 1 ton 1/2 t.



C'est-à-dire:

fa	sol	la	si	ut	ré	mi	fa
1 ton	1 ton	1 ton	1/2 ton	1 ton	1 ton	1/2 ton	2

Le troisième intervalle est d'un ton au lieu d'être d'un demi-ton, et le quatrième intervalle est d'un demi-ton au lieu d'être d'un ton. Il a donc fallu baisser la note si de manière que le rapport y de la note nouvelle ou de si b au fa fût d'un demi-ton ou $\frac{16}{15}$. Ce qui donne

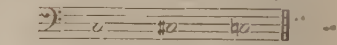
$y = \frac{5}{3} \times \frac{16}{15}$, ou $y = \frac{5}{3} \times \frac{16}{15} = \frac{16}{9}$.

L'intervalle du si b à l'ut devient ainsi égal à $\frac{9}{8}$ ou un ton. Pour bémoliser une note, il

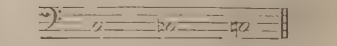
faut, en général, multiplier par $\frac{16}{15}$ la valeur de la note qui la précède.

Il y a trois signes d'altération, autrement dits accidents, qui, placés devant une note ou au commencement de la portée, sur la ligne correspondant à cette note, l'altèrent d'un demi-ton, soit en montant, soit en descendant. Ces trois signes d'altération sont: le dièse $\sharp$, qui élève la note d'un demi-ton; le bémol $\flat$, qui baisse la note d'un demi-ton; le bécarre $\natural$, qui rétablit la note, précédemment affectée d'un dièse ou d'un bémol, dans son état naturel.

ut naturel ut dièse ut bécarre

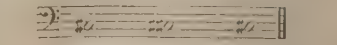


ut naturel ut bémol ut bécarre

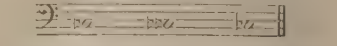


Pour élever d'un demi-ton une note déjà diésée, on se sert du double dièse $\sharp\sharp$ ou x; pour baisser d'un demi-ton une note déjà bémolisée, on se sert du double bémol $\flat\flat$. Pour rétablir, dans son état primitif, la note doublement altérée, on place le signe simple d'altération à la gauche de cette note.

ut dièse ut double dièse ut dièse



ut bémol ut double bémol ut bémol



Ceci établi, prenant ré $\sharp$ et mi $\flat$, on trouve ces deux notes bien rapprochées l'une de l'autre; mais, pour les musiciens, elles ne sont pas égales, et le physicien peut estimer leur valeur numérique; car, en désignant le nombre des vibrations d'ut par 1, la première correspond à $\frac{5}{4} \times \frac{15}{16} = 1,172$ vibrations;

la seconde correspond à $\frac{9}{8} \times \frac{16}{15} = 1,167$ vibrations. Quoique très-voisines, ces deux notes, ré $\sharp$ et mi $\flat$, diffèrent l'une de l'autre, mais d'un intervalle si petit, que l'oreille tolère aisément que l'une des deux notes soit prise pour l'autre; mais c'est une tolérance. Avec les instruments tels que le violon, l'alto, le violoncelle, la contre-basse, les dièses et les bémols peuvent être obtenus justes; mais

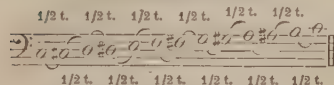
comme avec les instruments à sons fixes, tels que le piano, la harpe, il serait incommode de multiplier les cordes et les touches, on use de la tolérance mentionnée plus haut, et la gamme est alors divisée en douze intervalles égaux entre eux; on a, de cette façon, les douze notes dont l'ensemble constitue la gamme tempérée.

ut	fa # ou sol b
ut # ou ré b	sol
ré	sol # ou la b
ré # ou mi b	la
mi	la # ou si b
mi # ou fa	si
	si # ou ut b

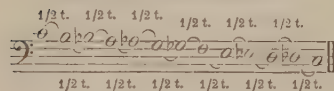
L'ensemble de ce système se nomme *tempérament*.

On appelle *gamme chromatique* la succession mélodique de ces douze notes, soit en montant, soit en descendant.

GAMME CHROMATIQUE EN MONTANT.



GAMME CHROMATIQUE EN DESCENDANT.

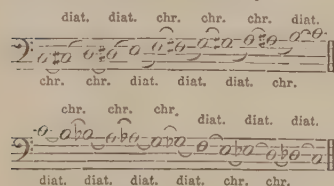


On distingue deux sortes de demi-tons : 1° le demi-ton diatonique; 2° le demi-ton chromatique.

Le demi-ton diatonique est celui qui a lieu en changeant de note comme dans l'intervalle de *mi* à *fa*, de *si* à *ut*, d'*ut* à *ré* b.

Le demi-ton chromatique est celui qui a lieu par l'altération de la même note comme dans l'intervalle d'*ut* à *ut* #, de *fa* à *fa* #, *sol* à *sol* #, de *ré* à *ré* #.

Il entre, comme il a été dit plus haut, dans la formation de la gamme chromatique douze demi-tons; mais sept de ces demi-tons sont diatoniques et cinq sont chromatiques.



— III. HISTOIRE DE LA NOTATION MUSICALE. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour noter leur musique. Or, comme ils avaient vingt-quatre lettres et que leur plus grand système, qui dans un même mode n'était que de deux octaves, n'exigeait pas le nombre de seize sons, il semblerait que l'alphabet devait être plus que suffisant pour les exprimer. Mais, en premier lieu, les deux mêmes sons étant tantôt à l'extrémité et tantôt au milieu du troisième tétracorde, selon le lieu où se faisait la disjonction, on donnait à chacun de ces sons des noms et des signes qui marquaient ces diverses situations; de plus, ces seize sons n'étaient pas tous les mêmes dans les trois genres; il y en avait de communs aux trois et de propres à chacun, et il fallait, par conséquent, des notes pour exprimer ces différences; en outre, la *musique* se notait pour les instruments autrement que pour les voix. Toutes ces modifications exigeaient une multitude de signes; de là, nécessité d'employer les mêmes lettres pour plusieurs sortes de notes; ce qui obligea les Grecs de donner à ces lettres différentes situations, de les accoupler, de les mutiler, de les allonger en divers sens.

Par exemple, la lettre π écrite droite, renversée, couchée à droite ou à gauche, mutilée et réduite à un seul jambage, exprimait autant de notes différentes. En combinant toutes les modifications qu'exigeaient ces diverses circonstances, on trouve jusqu'à seize cent vingt notes différentes, nombre prodigieux et qui devait rendre l'étude de la *musique* extrêmement difficile. Aussi Platon voulait-il que les jeunes gens se contentassent d'y consacrer deux ou trois ans pour en apprendre les rudiments.

Les Latins, qui, à l'imitation des Grecs, notèrent aussi la *musique* avec les lettres de leur alphabet, restreignirent beaucoup la notation, le genre enharmonique ayant cessé d'exister et plusieurs modes étant tombés en désuétude. Boèce établit l'usage de quinze lettres seulement, et Grégoire, évêque de Rome, considérant que les rapports des sons sont les mêmes dans chaque octave, réduisit encore ces quinze notes aux sept premières lettres de l'alphabet, que l'on répétait en diverses formes d'une octave à l'autre.

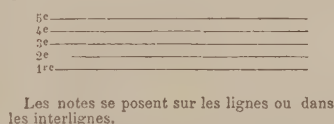
Ainsi, à l'exception de quelques signes par-

ticuliers en usage dans la *musique* des Indous, et d'un certain système de notation composée de signes arbitraires et inventé par les Chinois, l'idée de représenter les sons par des alphabets divers prévalut chez les anciens. C'était encore ce même système que reproduisait Grégoire vers la fin du vi^e siècle; car ses quinze signes des sons n'étaient qu'une modification de la notation romaine, modification importante pourtant, en ce qu'elle substituait pour la première fois, dans l'Occident, la notion de l'octave à celle de la division par tétracordes.

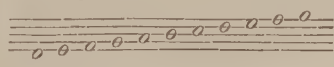
Ce n'est que dans le x^e siècle de l'ère chrétienne que le bénédictin Gui d'Arezzo inventa une nouvelle méthode de notation, en substituant aux lettres des points posés sur différentes lignes parallèles, à chacune desquelles une lettre servait de clef. Dans la suite, le volume des points fut augmenté; on s'avisa d'en poser aussi dans les espaces compris entre les lignes, et l'on multiplia, selon les besoins, ces espaces et ces lignes. Les notes n'eurent, durant un certain temps, d'autre fonction que de marquer les degrés et les différences de l'intonation. Elles étaient toutes, quant à la durée, d'égale valeur, et ne subissaient, à cet égard, d'autre influence que celle exercée par les syllabes longues ou brèves sur lesquelles on les chantait. C'est à peu près dans cet état qu'est demeuré le plain-chant des catholiques jusqu'à ce jour; et la *musique* des psaumes chez les protestants est plus imparfaite encore, puisqu'on n'y distingue même pas les longues et les brèves.

Cette indistinction de signes dura, selon l'opinion commune, jusqu'en 1338. A cette époque, Jean de Muris, docteur en théologie et chanoine de Paris, donna aux notes différentes figures, pour marquer les rapports de durée qu'elles devaient avoir entre elles. Il inventa aussi des signes de mesure appelés *modes* ou *prolations*, pour déterminer, dans le cours d'un chant, si le rapport des longues aux brèves serait double, triple, etc.

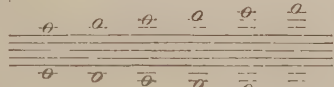
Aujourd'hui, on se sert pour noter la *musique* d'une portée de cinq lignes superposées qui se comptent de bas en haut.



Les notes se posent sur les lignes ou dans les interlignes.



De petites lignes supplémentaires permettent de monter plus haut ou de descendre plus bas.



Au moyen d'un signe appelé *clef*, qui se place sur l'une des cinq lignes, on détermine la place qu'occupent les notes sur la portée. Il y a trois clefs : 1° la clef de *fa*, que l'on place sur la 3^e et sur la 4^e ligne; 2° la clef d'*ut*, que l'on place sur la 1^{re}, la 2^e, la 3^e et la 4^e ligne; 3° la clef de *sol*, que l'on place sur la 1^{re} et la 2^e ligne.



Pour indiquer la durée des sons, on varie la figure des notes; pour augmenter de moitié la valeur d'une note, on y ajoute un point dit point d'augmentation.

Les différentes figures de notes sont :

- o la ronde.
- o la blanche.
- la noire.
- la croche.
- la double croche.
- la triple croche.
- la quadruple croche.

A chacun de ces signes de durée correspond un signe de même valeur en silence.

- la pause équivalant en silence à la (ronde).
- la demi-pause équivalant en silence à la (blanche).
- le soupir équivalant en silence à la (noire).
- le demi-soupir équivalant en silence à la (croche).
- le quart de soupir équivalant en silence à la (double croche).
- le huitième de soupir équivalant en silence à la (triple croche).
- le seizième de soupir équivalant en silence à la (quadruple croche).

Un C indique la mesure à quatre temps (rythme binaire).

Les chiffres $\frac{12}{8}$ indiquent une mesure à quatre temps et dont chacun des temps se composera d'une noire pointée ou de trois croches.

Les signes $\frac{3}{2}$, $\frac{2}{4}$, $\frac{6}{4}$ et $\frac{6}{8}$ indiquent les mesures à deux temps.

Les signes $\frac{3}{2}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{9}{8}$ et $\frac{3}{8}$ indiquent les mesures à trois temps.

On indique les mouvements au moyen d'expressions empruntées à la langue italienne, prise comme langue universelle musicale, afin que la *musique* gravée dans un pays puisse être comprise dans un autre.

Pour lire la *musique* écrite avec des notes et la rendre exactement, il y a huit points à considérer : 1° la clef et sa position; 2° les dièses ou bémols qui peuvent l'accompagner; 3° le lieu ou la position de chaque note; 4° son intervalle, c'est-à-dire son rapport avec celle qui précède; 5° sa figure, qui détermine sa valeur; 6° le temps dans lequel elle se trouve et la place qu'elle y occupe; 7° le dièse ou le bémol, ou le bécarre accidentel qui peut la précéder; 8° l'espèce de mesure et le caractère du mouvement.

Voici de quelle manière on indique les mouvements et les différentes nuances à observer dans l'exécution.

Mouvements.

Expressions italiennes.	Mouvement métronomique.	Expressions françaises.
Grave,	$\text{♩} = 44$, grave.	
Largo,	$\text{♩} = 48$, large.	
Larghetto,	$\text{♩} = 50$, moins large.	
Lento,	$\text{♩} = 52$, lent.	
Adagio,	$\text{♩} = 54$, posément, à l'aise.	
Andantino,	$\text{♩} = 60$, en marchant doucement.	
Andante,	$\text{♩} = 66$, en marchant.	
Moderato,	$\text{♩} = 80$, modéré.	
Allegretto,	$\text{♩} = 100$, d'une gaieté retenue.	
Allegro,	$\text{♩} = 116$, gai.	
Vivace,	$\text{♩} = 126$, vif.	
Presto,	$\text{♩} = 144$, rapide.	
Prestissimo,	$\text{♩} = 184$, très-rapide.	

Expressions ajoutées aux indications de mouvement.

Expressions italiennes.	Abréviations.	Expressions françaises.
Sostenuto,	soutenu.	
Cantabile,	chantant.	
Affettuoso,	affectueux.	
Lamentoso,	plaintif.	
Doloroso,	douloureux.	
Mesto,	triste.	
Maestoso,	majestueux.	
Risoluto,	résolu.	
Gravioso,	gracieux.	
Con moto,	avec esprit, avec entrain.	
Con moto,	avec mouvement.	
Molto, assai,	beaucoup.	
Scherzando,	en badinant.	
Con brio,	brillamment.	
Agitato,	agité.	

Indications d'altérations de mouvements.

Expressions italiennes.	Abréviations.	Expressions françaises.
Rallentando,	rall.,	en ralentissant.
Ritardando,	ritard.,	en retardant.
Ritenuito,	rit.,	en retenant le mouvement.
Accelerando,	accel.,	en pressant le mouvement.
Stringendo,	string.,	en serrant.
A piacere,	à plaisir.	
Ad libitum,	ad lib.,	à volonté.

Des nuances.

Les nuances indiquent le degré de douceur

ou de force qu'il convient de donner aux sons.

Expressions italiennes.	Abréviations.	Expressions françaises.
Piano,	p.,	faible.
Pianissimo,	pp.,	très-faible.
Dolce,	dol.,	doux.
Dolcissimo,	dolciss.,	très-doux.
Decrescendo,	decres.,	en diminuant de force.
Diminuendo,	dim.,	en diminuant le son.
Smorzando,	smorz.,	en éteignant le son.
Morendo,	moren.,	en mourant.
Calendo,	cal.,	en éteignant le son.
Mezza voce,	mez. v.,	à demi voix.
Forte,	f.,	fort.
Fortissimo,	ff.,	très-fort.
Mezzo forte,	mf.,	demi-fort.
Poco forte,	p. f.,	peu fort.
Sforzato,	sf.,	en attaquant subitement fort.
Rinforzando,	rinf.,	en renforçant le son.
Forse piano,	fp.,	fort et immédiatement doux.
Crescendo,	cresc.,	en augmentant de force.

Expressions servant à désigner les différents caractères des morceaux de musique.

Scherzo,	morceau vif et gai.
Minuetto,	menuet, ancien air de danse à trois temps et d'un mouvement modéré.
Rondo,	ronde, morceau gai, le plus souvent à deux temps.
Finale,	finale, dernier morceau d'un ouvrage.
Intermezzo,	intermède.
Tempo di marcia,	mouvement de marche.
Marcia funebre,	marche funèbre.

Indications diverses.

Con espressione,	avec expression.
Expressivo,	express., avec expression.
Appassionato,	passionné.
Animato,	animé.
Con calore,	avec chaleur.
Con anima,	avec âme.
Con fuoco,	avec feu.
Staccato,	détaché.
Legato,	lié.
Con grazia,	avec grâce.
Tenuto,	en soutenant le son.
Poco a poco,	peu à peu.
Tempo primo,	reprenre le premier mouvement après un changement de mesure ou de mouvement.

A tempo, reprendre le mouvement après une altération de mouvement.

Sempre,	toujours.
Quasi,	presque.
Fra mosso,	plus vite.
Meno presto,	moins vite.
Inteso tempo,	même mouvement.
Da capo, D. C.,	reprenre au commencement.
Senza replica,	sans reprise.
Al segno,	au signe.
Alla coda,	passer à la conclusion.
Volti subito, V. S.,	tournez vite la page.
Ben marcato,	bien marqué.
Segue,	en suivant, encontinuant.
Colle voce,	avec la voix, en suivant la voix.
Ira, 2a volta,	1 ^{re} , 2 ^e fois.

Indications spéciales à l'exécution de la *musique* sur les instruments à cordes.

Pizzicato, pizz.,	en pincant la corde.
Con arco,	avec l'archet.
Flautato,	son flûté sur la touche.
Octava, 8a,	lire à l'octave supérieure.
Loco,	revenir à la position normale.
Sul ponticello,	jouer près du chevalet.
Alla gamba,	même recommandation.
Con punta dell' arco,	jouer avec la pointe de l'archet.

Parmi les systèmes proposés par divers réformateurs dans le but de simplifier la notation musicale, celui de Jean-Jacques Rousseau est seul digne de trouver place ici, à cause de la célébrité que le bruit fait autour du nom de son auteur à lui lui acquérir.

Voici, en abrégé, l'exposé de ce système, lu par son auteur à l'Académie des sciences le 22 août 1742. « Il paraît étonnant que, les signes de la *musique* étant restés aussi longtemps dans l'état d'imperfection où nous les voyons encore aujourd'hui, la difficulté de l'apprendre n'ait pas averti le public que c'était la faute des caractères, et non pas celle de l'art. Il est vrai qu'on a donné souvent des projets en ce genre; mais de tous ces projets, qui, sans avoir les avantages de la *musique* ordinaire, en avaient presque tous les inconvénients, aucun, que je sache, n'a jusqu'ici touché le but, soit qu'une pratique trop superficielle ait fait échouer ceux qui l'ont voulu considérer théoriquement, soit que le génie étroit et borné des musiciens ordinaires les ait empêchés d'embrasser un plan général et raisonné, et de sentir les vrais inconvénients de leur art, de la perfection actuelle duquel ils sont d'ailleurs pour l'ordinaire très-entêtés.

» Cette quantité de lignes, de clefs, de

transpositions, de dièses, de bémols, de bécarres, de mesures simples et composées, de rondes, de blanches, de noires, de croches, de doubles, de triples croches, de pauses, de demi-pauses, de soupirs, de demi-soupirs, de quarts de soupir, etc., donne une foule de signes de combinaisons, d'où résultent deux inconvénients principaux, l'un d'occuper un trop grand volume, et l'autre de surcharger la mémoire des écoliers; de façon que, l'oreille étant formée, et les organes ayant acquis toute la facilité nécessaire longtemps avant qu'on soit en état de chanter à livre ouvert, il s'ensuit que la difficulté est toute dans l'observation des règles, et non dans l'exécution du chant.

Le moyen qui remédiera à l'un de ces inconvénients remédiera à l'autre, et des qu'on aura inventé des signes équivalents, mais plus simples et en moindre quantité, ils auront par là même plus de précision, et pourront exprimer autant de choses en moins d'espace. Il est avantageux, outre cela, que ces signes soient déjà connus, afin que l'attention soit moins partagée, et faciles à figurer, afin de rendre la *musique* plus commode. Il faut, pour cet effet, considérer deux objets principaux, chacun en particulier; le premier doit être l'expression de tous les sons possibles, et l'autre, celle de toutes les différentes durées, tant des sons que de leurs silences relatifs, ce qui comprendra aussi la différence des mouvements. Comme la *musique* n'est qu'un enchaînement des sons qui se font entendre, ou tous ensemble, ou successivement, il suffit que tous ces sons nient des expressions relatives qui leur assignent à chacun la place qu'il doit occuper par rapport à un certain son fondamental, pourvu que ce son soit nettement exprimé, et que la relation soit facile à connaître; avantages que n'a déjà point la *musique* ordinaire, ou le son fondamental n'a nulle évidence particulière, et où tous les rapports des notes ont besoin d'être longtemps étudiés.

Prenant maintenant pour fondamental, auquel tous les autres doivent se rapporter, et l'exprimant par le chiffre 1, nous aurons à sa suite l'expression des sept sons naturels, *ut, ré, mi, fa, sol, la, si*, par les sept chiffres, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7; de façon que tant que le chant roulera dans l'étendue des sept sons, il suffira de la note chacun par son chiffre correspondant, pour les exprimer tous sans équivoque.

Mais, quand il est question de sortir de cette étendue pour passer dans d'autres octaves, alors se présente une nouvelle difficulté. Pour la résoudre, je me sers du plus simple de tous les signes, c'est-à-dire du point. Si je sors de l'octave par laquelle j'ai commencé, pour faire une note dans l'étendue de l'octave qui est au-dessus, et qui commence à l'*ut* d'en haut; alors je mets un point au-dessus de cette note par laquelle je sors de mon octave; et, ce point une fois placé, c'est un indice que, non-seulement la note sur laquelle il est, mais encore toutes celles qui la suivront sans aucun signe qui la détruise, devront être prises dans l'étendue de cette octave supérieure où je suis entré. Au contraire, si je veux passer à l'octave qui est au-dessous de celle où je me trouve, alors je mets le point sous la note par laquelle j'y entre. En un mot, quand le point est sur la note, vous passez dans l'octave supérieure; s'il est au-dessous, vous passez dans l'inférieure, et, quand vous changerez d'octave à chaque note, ou que vous voudriez monter ou descendre de deux ou trois octaves tout d'un coup ou successivement, la règle est toujours générale et vous n'avez qu'à mettre autant de points au-dessous ou au-dessus, que vous avez d'octaves à descendre ou à monter. Ce n'est pas à dire qu'à chaque point vous montiez ou descendiez d'une octave, mais à chaque point vous passez dans une octave différente de celle où vous êtes par rapport au son fondamental *ut* d'en bas, lequel ainsi se trouve bien dans la même octave en descendant diatoniquement, mais non pas en montant. Sur quoi il faut remarquer que je ne me sers du mot d'octave qu'abusivement, et pour ne pas multiplier les termes, parce que proprement cette étendue n'est composée que de sept notes, l'*ut* d'en haut, qui commence une autre octave, n'y étant pas compris.

Mais cet *ut*, qui, par la transposition, doit toujours être le nom de la tonique dans les tons majeurs, et celui de la médiane dans les tons mineurs, peut, par conséquent, être pris sur chacune des douze cordes du système chromatique, et, pour la désigner, il suffira de mettre à la marge le chiffre qui exprime cette corde sur le clavier dans l'ordre naturel, c'est-à-dire que le chiffre de la marge, qu'on peut appeler la clef, désigne la touche du clavier qui doit s'appeler *ut*, et par conséquent être tonique dans les tons majeurs et médiane dans les tons mineurs. Mais, si le bien prendre, la connaissance de cette clef n'est que pour les instruments; et ceux qui chantent n'ont pas besoin d'y faire attention.

Par cette méthode, les mêmes noms sont toujours conservés aux mêmes notes; c'est-à-dire que l'art de solfier toute *musique* possible consiste précisément à connaître sept caractères uniques et invariables, qui ne changent jamais ni de nom ni de position; ce qui me paraît plus facile que cette multitude de transpositions et de clefs qui, quoique ingé-

nieusement inventées, n'en sont pas moins la supplice des commençants. Une autre difficulté qui naît de l'étendue du clavier et des différentes octaves où le ton peut être pris se résout avec la même aisance. On conçoit le clavier divisé par octaves depuis la première tonique: la plus basse octave s'appelle A, la seconde B, la troisième C, etc., de façon qu'écrivant au commencement d'un air la lettre correspondant à l'octave dans laquelle se trouve la première note de cet air, sa position précise est connue, et les points vous conduisent ensuite partout sans équivoque.

De là découle encore généralement et sans exception le moyen d'exprimer les rapports et tous les intervalles, tant en montant qu'en descendant, des reprises et des rondsaux, comme on le verra détaillé dans mon grand projet.

La corde du ton, le mode (car je le distingue aussi) et l'octave étant aussi bien désignés, il faudra se servir de la transposition pour les instruments comme pour la voix, ce qui n'aura nulle difficulté pour les musiciens instruits, comme ils doivent l'être, des tons et des intervalles naturels à chaque mode, et de la manière de les trouver sur leurs instruments; il en résultera, au contraire, cet avantage important, qu'il ne sera pas plus difficile de transposer toutes sortes d'airs d'un demi-ton ou d'un ton plus haut ou plus bas, suivant le besoin, que de les jouer sur leur ton naturel; ou, s'il s'y trouve quelque peine, elle dépendra uniquement de l'instrument, et jamais de la note, qui, par le changement d'un seul signe, représentera le même air quel que ton que l'on veuille proposer; de sorte enfin qu'un orchestre entier, sur un simple avertissement du maître, exécuterait sur-le-champ en *mi* ou en *sol* une pièce notée en *fa*, en *la*, en *si* bémol, ou en tout autre ton imaginable; chose impossible à pratiquer dans la *musique* ordinaire, et dont l'utilité se fait assez sentir à ceux qui fréquentent les concerts. En général, ce qu'on appelle chanter et exécuter au naturel est peut-être ce qu'il y a de plus mal imaginé dans la *musique*; car, si les noms des notes ont quelque utilité réelle, ce ne peut être que pour exprimer certains rapports, certaines affections déterminées dans les progressions des sons. Or, dès que le ton change, les rapports des sons et la progression changent aussi, la raison dit qu'il faut de même changer les noms des notes en les rapportant par analogie au nouveau ton; sans quoi l'on reverse le sens des noms, et l'on ôte aux mots le seul avantage qu'ils puissent avoir, qui est d'exciter d'autres idées avec celles des sons. Le passage du *mi* au *fa*, ou du *si* à l'*ut*, excite naturellement dans l'esprit du musicien l'idée du demi-ton. Cependant, si l'on est dans le ton de *si* à l'*ut*, ou du *mi* au *fa*, l'intervalle est toujours d'un ton et jamais d'un demi-ton. Donc, au lieu de conserver des noms qui trompent l'esprit et qui choquent l'oreille exercée par une différente habitude, il est important de leur en appliquer d'autres dont le sens connu, au lieu d'être contradictoire, annonce les intervalles qu'ils doivent exprimer. Or, tous les rapports des sons du système diatonique se trouvent exprimés, dans le majeur, tant en montant qu'en descendant, dans l'octave comprise entre deux *ut*, suivant l'ordre naturel; et, dans le mineur, dans l'octave comprise entre deux *la*, suivant le même ordre, en descendant seulement; car, en montant, le mode mineur est assujéti à des affections différentes qui présentent de nouvelles réflexions pour la théorie, lesquelles ne sont pas aujourd'hui de mon sujet, et qui ne font rien au système que je propose.

Je n'appelle à l'expérience sur la peine qu'ont les écoliers à entendre, par les noms primitifs des airs qu'ils chantent avec toute la facilité du monde au moyen de la transposition, pourvu, toujours, qu'ils aient acquis la longue et nécessaire habitude de lire les bémols et les dièses des clefs, qui font, avec leurs huit positions, quatre-vingts combinaisons inutiles et toutes retranchées par ma méthode.

Il suit de là que les principes qu'on donne pour jouer des instruments ne valent rien du tout; et je suis sûr qu'il n'y a pas un bon musicien qui, après avoir prélué dans le ton où il doit jouer, ne fasse plus d'attention dans son jeu au degré du ton où il se trouve, qu'au dièse ou au bémol qui l'affecte. Qu'on suppose une autre méthode à bien connaître les deux modes et la disposition régulière des sons convenables à chacun, qu'on les exerce à préluer en majeur et en mineur sur tous les tons de l'instrument, chose qu'il faut toujours savoir, quelque méthode qu'on adopte; alors qu'on leur mette ma *musique* entre les mains, j'ose répondre qu'elle ne les embarrassera pas un quart d'heure.

On serait surpris, si l'on faisait attention à la quantité de livres et de préceptes qu'on a donnés sur la transposition; ces gammes, ces échelles, ces clefs supposées font le fiasco de plus ennuyés qu'on puisse imaginer; et tout cela, faute d'avoir fait cette réflexion très-simple, que, dès que la corde fondamentale du ton est connue sur le clavier, tout est comme tonique, c'est-à-dire comme *ut* ou *la*, elle détermine seule le rapport et le ton de toutes les autres notes, sans égard à l'ordre primitif.

Avant que de parler des changements de ton, il faut expliquer les altérations accidentelles des sons qui s'y présentent à tout mo-

ment. Le dièse s'exprime par une petite ligne qui croise la note en montant de gauche à droite. Le bémol s'exprime aussi par une semblable ligne qui croise la note en descendant de gauche à droite, et ses signes, plus simples que ceux qui sont en usage, servent encore à montrer à l'œil le genre d'altération qu'ils causent. Le bécarre n'a d'utilité que par le mauvais choix du dièse et du bémol; et, dès que les signes qui les expriment seront inhérents à la note, le bécarre deviendra entièrement superflu. Je le retranche encore comme équivoque, puisque les musiciens s'en servent souvent en deux sens absolument opposés, et laissent ainsi l'écouler dans une incertitude continuelle sur son véritable effet.

À l'égard des changements de ton, soit pour passer du majeur au mineur, ou d'une tonique à une autre, il n'est question que d'exprimer la première note de ce changement, de manière à représenter ce qu'elle était dans le ton d'où l'on sort et ce qu'elle est dans celui où l'on entre, ce que l'on fait par une double note séparée par une petite ligne horizontale comme dans les fractions: le chiffre qui est au-dessus exprime la note dans le ton d'où l'on sort, et celui de dessous représente la même note dans le ton où l'on entre; en un mot, le chiffre inférieur indique le nom de la note, et le chiffre supérieur sert à en trouver le ton.

Voilà pour exprimer tous les sons imaginables en quelque ton que l'on puisse être ou que l'on veuille entrer. Il faut passer à présent à la seconde partie, qui traite des valeurs des notes et de leurs mouvements. Les musiciens reconnaissent au moins quatorze mesures différentes dans la *musique*, mesurant la distinction brouille l'esprit des écoliers pendant un temps infini. Or, je soutiens que tous les mouvements de ces différentes mesures se réduisent uniquement à deux, savoir mouvement à deux temps: et mouvement à trois temps; et j'ose défier l'oreille la plus fine d'en trouver de naturels qu'on ne puisse exprimer avec toute la précision possible par l'une de ces deux mesures. Je commencerai donc par faire ma basse sur tous ces chiffres bizarres, réservant seulement le 2 et le 3, par lesquels, comme on verra tout à l'heure, j'exprimerai tous les mouvements possibles. Or, afin que le chiffre qui annonce la mesure ne se confonde point avec ceux des notes, je l'en distingue en le faisant plus grand et en le séparant par une double ligne perpendiculaire.

Il s'agit à présent d'exprimer les temps et les valeurs des notes qui les remplissent. Un défaut considérable dans la *musique* est de représenter comme valeurs absolues des notes qui n'en ont que de relatives, ou du moins d'en mal appliquer les relations; car il est sûr que la durée des rondes, des blanches, noires, croches, etc., est déterminée non par la qualité de la note, mais par celle de la mesure où elle se trouve; et de là vient qu'une note dans une certaine mesure, passera beaucoup plus vite qu'une croche dans une autre, laquelle croche ne vaut cependant que la moitié de cette note; et de là vient encore que les musiciens de province, trompés par ces faux rapports, donneront aux airs des mouvements tout différents de ce qu'ils doivent être en s'attachant scrupuleusement à la valeur des notes, tandis qu'il faudra quelquefois passer une mesure à trois temps simples beaucoup plus vite qu'une autre à trois-huit, ce qui dépend du caprice du compositeur, et de quoi les opéras présentent des exemples à chaque instant.

D'ailleurs la division sous-double des notes et de leurs valeurs, telle qu'elle est établie, ne suffit pas pour tous les usages; et si, par exemple, je veux passer trois notes égales dans un temps d'une mesure à deux, à trois ou à quatre, il faut, ou que le musicien le devine, ou que je l'en instruisse par un signe étranger qui fait exception à la règle. Enfin, c'est encore un autre inconvénient de ne point séparer les temps; il arrive de là que, dans le milieu d'une grande mesure, l'écolier ne sait où il est, surtout lorsque, chantant le vocal, il trouve une quantité de croches et de doubles croches détachées, dont il faut qu'il fasse lui-même la distribution. La séparation de chaque temps par une virgule remédie à tout cela avec beaucoup de simplicité. Chaque temps compris entre deux virgules contient une note ou plusieurs. S'il ne comprend qu'une note, c'est qu'elle remplit tout ce temps-là, et cela ne fait pas la moindre difficulté. Y a-t-il plusieurs notes comprises dans chaque temps, la chose n'est pas plus difficile; divisez ce temps en autant de parties égales qu'il comprend de notes; appliquez chacune de ces parties à chacune de ces notes, et passez-les, de sorte que tous les temps soient égaux. Les notes dont deux égaux remplissent un temps s'appelleront des demies; celles dont il en faudra trois, des tiers; celles dont il en faudra quatre, des quarts, etc. Mais lorsqu'un temps se trouve partagé de sorte que toutes les notes n'y sont pas d'égal valeur, pour représenter, par exemple, dans un seul temps une noire et deux croches, je considère ce temps comme divisé en deux parties égales: dont la noire fait la première, et les deux croches ensemble la seconde; je les lie donc par une ligne droite que je place au-dessus ou au-dessous d'elles, et cette ligne marque que

tout ce qu'elle embrasse ne représente qu'une seule note, laquelle doit être subdivisée en deux parties égales, ou en trois, ou en quatre, suivant le nombre des chiffres qu'elle couvre, etc. Si l'on a une note qui remplit seule une mesure entière, il suffit de la placer seule entre les deux lignes qui renferment la mesure; et, par la même règle que je viens d'établir, cela signifie que cette note doit durer toute la mesure entière.

À l'égard des termes, je me sers aussi du point pour les exprimer, mais d'une manière bien plus avantageuse que celle qui est en usage; car, au lieu de lui faire valoir précisément la moitié de la note qui le précède, ce qui ne fait qu'un cas particulier, je lui donne, de même que pour les valeurs, une valeur qui n'est déterminée que par la place qu'il occupe; c'est-à-dire que, si le point remplit seul un temps ou une mesure, le son qui a précédé doit être aussi soutenu pendant tout ce temps ou toute cette mesure; et, si le point se trouve dans un temps avec d'autres notes, il fait nombre aussi bien qu'elles et doit être compté pour un tiers ou pour un quart, suivant le nombre de notes que renferme ce temps-là, en y comprenant le point.

Au reste, il n'est pas à craindre, comme on le verra par les exemples, que ces points se confondent jamais avec ceux qui servent à changer d'octaves; ils en sont trop bien distingués par leur position pour avoir besoin de l'être par leur figure; d'est pour quoi j'ai négligé de le faire, évitant avec soin de me servir de signes extraordinaires, qui distrairaient l'attention, et n'exprimeraient rien de plus que la simplicité des miens. Les silences n'ont besoin d'un seul signe, le zéro paraît le plus convenable; et les règles que j'ai établies à l'égard des notes étant toutes applicables à leurs silences relatifs, il s'ensuit que le zéro, par sa seule position et par les points qui le peuvent suivre, lesquels alors exprimeront des silences, suffit seul pour remplacer toutes les pauses, soupirs, demi-soupirs et autres signes bizarres et superflus qui remplissent la *musique* ordinaire.

Voilà les principes généraux d'où découlent les règles pour toutes sortes d'expressions imaginables, sans qu'il puisse naître à cet égard aucune difficulté qui n'ait été prévue et qui ne soit résolue avec conséquence de quelqu'un de ces principes.

Tel est le système de J.-J. Rousseau, repris plus tard par Galin, puis par MM. Aimé Paris et E. Chevê, qui apportèrent dans les détails des modifications de peu d'importance. Ce système a sur l'ancien des avantages incontestables, surtout pour les commençants. La notation est simple et logique; un musicien peut se la rendre familière en quelques instants, et celui qui est tout à fait étranger aux connaissances musicales parvient à déchiffrer couramment en quinze jours. Enfin, dans les maisons d'éducation où les deux systèmes sont employés simultanément, les élèves ne tardent pas à montrer pour la méthode de Chevê une préférence si significative. Ces résultats sont incontestables; cependant, comme il est impossible d'adapter cette méthode à la gravure des partitions à grand orchestre, et même à la réduction de la partition au piano, à cause des accords comprenant cinq ou six notes qu'il faudrait exprimer avec des chiffres, cette impossibilité, jointe à la préférence que la plupart des compositeurs et des musiciens continuent de donner à l'ancienne notation, fera longtemps encore rester la méthode Chevê dans le domaine purement scolaire.

IV. UTILITÉ ET INFLUENCE DE LA MUSIQUE. Ce n'est pas sans raison que la *musique* était considérée par les anciens comme la science de l'ordre, de l'harmonie, comme la régulatrice des arts et des mœurs. Les sensations qu'elle produit éloignent l'homme des affections basses et le transportent dans des régions plus sereines; la certitude d'avoir sa portée une source inépuisable de jouissances pures et douces peut suffire pour chasser la tentation des plaisirs sensuels et grossiers. Pénétré par le charme dont l'enveloppe l'exécution d'une belle œuvre musicale, l'homme fait trêve à ses préoccupations et à ses calculs; il calme son activité et se repose dans une sorte d'engourdissement voluptueux.

La *musique* agit plus directement sur l'âme que tous les autres arts, que la peinture, la sculpture et la poésie elle-même. Dans la purgatoire, Dante rencontre un des meilleurs chanteurs de son temps; il lui demande un de ces airs délicieux, et les âmes ravies s'élèvent dans les airs, et le transportent dans des régions plus sereines; la certitude d'avoir sa portée une source inépuisable de jouissances pures et douces peut suffire pour chasser la tentation des plaisirs sensuels et grossiers. Pénétré par le charme dont l'enveloppe l'exécution d'une belle œuvre musicale, l'homme fait trêve à ses préoccupations et à ses calculs; il calme son activité et se repose dans une sorte d'engourdissement voluptueux.

C'est la *musique*, moi, qui m'a fait croire en Dieu, dit plaisamment Alfred de Musset, et, en disant cela, il est à la fois très-vert et très-profond.

La *musique*, dit Mme de Staël, est un plaisir si passager, on le sent tellement s'échapper à mesure qu'on l'éprouve, qu'une impression mélancolique se mêle à la gaieté

qu'elle cause. Elle double l'idée que nous avons des facultés de notre âme, quand on l'entend, on se sent capable des plus nobles efforts. C'est par elle qu'on marche à la mort avec enthousiasme. Elle a l'heureuse impuissance d'exprimer un sentiment bas et de mentir. Le malheur même, dans le langage de la musique, est sans irritation et sans amertume. La musique soulève doucement le poids que l'on a presque toujours sur le cœur quand on est capable d'affections sérieuses et profondes, ce poids qui se confond souvent avec le sentiment même de l'existence, tant la douleur qu'il cause est habituelle. Il semble qu'en écoutant des sons purs et délicieux, on est prêt à saisir le secret du créateur, à pénétrer le mystère de la vie. Aucune parole ne peut exprimer son impression; car les paroles se traînent après les impressions primitives, comme les traductions en prose sur les pas des poètes. Il n'y a que le regard qui puisse en donner quelque idée. Le regard de ce qu'on aime, longtemps attaché sur vous, pénètre si bien par degrés dans votre cœur qu'il faut à la fin baisser les yeux pour se dérober à un bonheur si grand.

Celui qui reste indifférent, celui sur lequel la musique n'a pas de prise est évidemment un être incomplet. Les anciens allaient plus loin: « Le méchant ne chante pas », disaient-ils; et c'est cette même pensée que Shakespeare a paraphrasée avec son exagération de poète: « L'homme qui n'a dans son âme aucune musique, et qui n'est pas ému par l'harmonie, est capable de trahison, de stratagèmes et d'injustice. Les mouvements de son âme sont lents et mornes comme la nuit; ne vous fiez point à un pareil homme! »

Nous nous contentons de dire en toute sincérité qu'un homme qui reste insensible au *Don Juan* de Mozart, au *Moïse* ou au *Guillaume Tell* de Rossini, aux *Huguenots* de Meyerbeer, aux *Symphonies* de Beethoven, est un homme bien à plaindre. L'histoire et, avant elle, la légende, qui n'est le plus souvent que la constatation, sous une forme saisissante, de phénomènes observés, sont pleines d'exemples curieux sur la musique et ses effets. Platon va jusqu'à dire qu'on ne peut faire de changements dans la musique qui n'en soit un dans la constitution, et qu'on peut produire des sons capables de faire naître la bassesse de l'âme, l'insolence ou les vertus contraires. Les mythes d'Orphée et d'Amphion n'ont pas eu d'autre but que d'exalter la puissance de la musique en l'étendant jusqu'aux animaux, jusqu'aux plantes et jusqu'aux pierres. Des faits plus historiques, comme Théophraste apaisant par ses chants une sédition de Sparte, Tyrtée poussant au combat les Lacédémoniens, David calmant avec sa harpe les accès de folie de Saül, sont la constatation des mêmes phénomènes. On retrouve dans l'histoire moderne quelques faits semblables. Si Timothée excitait la fureur d'Alexandre en chantant sur le mode phrygien et le calmait par le mode lydien, une musique plus moderne renchérissait encore en excitant, dit-on, dans Éric, roi de Danemark, une telle fureur qu'il tuait ses meilleurs domestiques. D'Aubigné raconte une histoire semblable à celle de Timothée; il dit que, sous Henri III, le musicien Claudin, jouant aux noceurs de Joyeuse, anima, non le roi, mais un courtisan qui s'oublia jusqu'à mettre la main sur son épée en présence de son souverain. Ajoutons qu'on défendit longtemps, sous peine de mort, dans les troupes suisses, de jouer le *Ranz des vaches*, parce qu'il faisait désertir les soldats arrachés à leurs montagnes, tant il excitait en eux la nostalgie du pays.

En Allemagne, la musique fait partie de l'éducation, et Mainzer a décrit d'une façon saisissante ses effets sur les jeunes Allemands. « Les enfants qui fréquentent les écoles apprennent à chanter tous, sans exception, les garçons comme les filles. Il y a conséquemment, en Allemagne, autant de petits chanteurs que d'enfants; à côté de leur abécédairaire, ils portent constamment leur petite méthode de chant, leurs exercices et leur petit recueil de chansons à une ou deux voix... Après être entrés en classe, ils se lèvent tous au signal donné par le maître, ouvrent leur recueil et cherchent la chanson intitulée: *Avant l'ouverture de la classe*. Cette chanson leur rappelle leurs devoirs envers Dieu, envers le maître et envers les parents... Ainsi disposés, tant par la beauté des vers que par la vérité des préceptes qu'ils renferment, et par le charme d'une mélodie simple, expressive, chantée par quarante, cinquante, souvent même par cent voix différentes; jugez de quelle ardeur leur jeune cœur se pénétre cette multitude de voix, cette attention qu'ils mettent à prononcer tous à la fois, comme avec une seule bouche, les mêmes paroles, à chanter la même mélodie, à s'occuper de la même pensée: tout cela a un charme inexprimable, tout cela agit sur leur imagination et l'élève à un tel degré qu'il n'est pas rare de voir couler des larmes d'attendrissement des yeux des enfants comme de ceux du maître. »

Considérez même à un point de vue purement physique, l'étude du chant, de la vocalisation, est favorable au développement des organes de la voix et de l'ouïe; elle donne à la parole plus de sonorité, plus de moelleux. L'un des *Quatuors* avait toujours près de lui, quand il devait prendre la parole, un joueur

de flûte chargé de lui donner le ton, ou de lui ramener quand il l'avait perdu. C'était une excellente précaution d'orateur soigneux de sa diction et de ses effets. Il n'est pas nécessaire sans doute qu'un orateur soit en même temps un bon chanteur, mais il est certain que le chanteur qui s'exerce à moduler sa voix sait s'en rendre maître et possède, soit pour la conversation, soit pour la déclamation, un grand avantage. Les sons rauques, sours, pénibles, d'une voix qui n'a jamais été cultivée, le bégayement même peuvent être corrigés et modifiés d'une manière sensible par la culture du chant.

La pratique de la musique peut corriger un vice remarquable de la parole; il arrive souvent que certains adultes et surtout certains enfants parlent, lisent ou récitent trop bas; ce défaut se corrige bien vite par l'habitude du chant; pour cela, on fait monter la gamme, en reproduisant un certain nombre de fois le son à l'unisson duquel on veut faire parler, réciter, déclamer, etc.; puis on termine en leur faisant dire quelques phrases à l'élévation déterminée; c'est ainsi qu'on peut faire perdre un défaut très-commun, parmi les enfants surtout.

Enfin, n'eût-elle pour avantage que de faire diversion à la monotonie des travaux, de rendre l'école plus attrayante et plus gaie, la musique mériterait toujours d'entrer, pour une part assez large, dans l'éducation.

— *Musique militaire.* Un écrivain militaire, le général Bardin, n'a pas craint d'avancer que la musique devait sa naissance bien plutôt à la fureur qu'à l'amour; que cet art si doux serait peut-être ignoré si l'homme n'avait eu besoin d'être excité à la guerre et qu'enfin la terrible trompette de Jéricho faisait tomber les murailles des villes avant que le luth d'Amphion aidât à les bâtir. Malgré leur exagération, ces paroles ont du vrai. La musique est connue depuis longtemps comme un puissant moyen d'excitation; elle remue profondément l'homme, parfois même d'une manière toute physique, comme c'est le cas pour les violents accords des instruments guerriers, le roulement des tambours, le bruit rauque des cymbales; elle fait vibrer l'enthousiasme. Les peuples sauvages eux-mêmes ont reconnu cette particularité; aussi se servent-ils d'instruments aigus et bruyants pour enflammer le courage des combattants et les étourdir sur le danger. Des l'origine, on se servait de fouets (en Éthiopie), de cornes de buffe, de conques, de cithares grossières, de cloches, etc., pour exciter les soldats; puis vinrent les flûtes. Mais déjà depuis des siècles un peuple éloigné, les Chinois, avait inventé les instruments sonnants que les Turcs leur ont empruntés et que nous devons nous-mêmes à ces derniers.

Les Hébreux allaient au combat au son des tambours et des cithares. Thucydide nous apprend qu'il y avait des flûtes à Mantinée pour faire marcher les troupes en cadence. Plutarque dit: « Rien n'est plus propre que la musique à porter l'homme aux grandes actions et particulièrement à exciter en lui le degré de courage nécessaire pour braver le danger. C'est à cette fin que les uns employaient la flûte et les autres la lyre dans les armées. » Chez les Spartiates, l'air de *Castor* servait de signal à la charge. Tyrtée, poète et musicien, fut, après la guerre de Messénie, admis par les Lacédémoniens, au droit de cité, en reconnaissance des progrès qu'il avait fait faire à l'art militaire par l'invention d'un nouvel instrument (le clairon, sans doute).

Les Lydiens marchaient au combat au son du flûte. Les Romains se servaient des instruments de musique surtout comme moyen de donner un signal. Ainsi le cor sonnait le décampelement, la retraite et les heures des gardes de nuit; la buccine saluait le passage d'un général; la trompette sonnait le rappel; le cor et la trompette réunis donnaient le signal du combat.

Les barbares ne connurent les instruments de musique guerrier qu'après un long contact avec les armées romaines. Cependant les Gaulois sonnaient à pleins poulmons et d'une manière effrayante dans des cornes de terre glaise séchées au feu, instrument primitif qui ne donne qu'une seule note rauque et prolongée. La plupart se contentaient de frapper en cadence sur leurs boucliers avec leurs armes, et les habitants de l'Ibérie (Espagne) entrechoquaient leurs boucliers. Quant aux habitants de la Grèce et à ceux de l'Italie, ils étaient plus avancés. Les Toscans font usage de la trompette; les Arcadiens, du flûte et de la flûte; les Siciliens, d'un instrument qu'ils appellent *pictette*; les Grecs, de la lyre; les Lacédémoniens, de la flûte et de la trompette; les Thraces, du cornet; les Égyptiens, du tambour; les Arabes, de la cymbale. (Clément d'Alexandrie.) Pendant le moyen âge, la musique militaire fut ignorée, parce que les troupes se composaient principalement de cavalerie pour laquelle la musique est peu applicable, excepté le clairon, qui appelait aux armes, sonnait la cavalcade et annonçait le combat; il y avait aussi l'olifant ou trompe des chevaliers, pour appeler les soldats à la rescousse. Les métreux qui suivaient les armées étaient en même temps instrumentistes pour la plupart, et jouaient du rebec. L'infanterie italienne fut la première qui eut une musique composée

de trompes, de tabourins, d'arigots ou de gauboulets. Les Français n'ont connu la musique militaire que sous le règne de Louis XII, à l'époque des guerres en Italie. Brantôme rapporte que Bonivert, assiégé dans Saint-Ya en 1550, « fist venir derrière le rempart sa bande de violons qui montoit toujours à une demi-douzaine (car il n'en estoit jamais dépourvu), et les fist toujours sonner et jouer tant que l'alarme dura. » Au siège de Lerida en 1647, le régiment de Champagne ouvrit la tranchée au son de vingt-quatre violons. Tout le monde cria à la fanfaronnade; c'était cependant un usage ancien. Le grand Condé emmenait toujours ses violons en campagne, et, depuis longtemps, des violons jouaient en tête des régiments espagnols.

Au commencement du siècle dernier, notre musique militaire consistait en cornemuses pour les dragons, fifres et tambours pour l'infanterie, trompettes et timbales pour la cavalerie, hautbois pour les mousquetaires à cheval. Les uhlands du maréchal de Saxe nous ont fait connaître le basson.

L'institution régulière des musiques doit être rapportée à l'ordonnance du 1^{er} juin 1763 et à celle du 29 janvier de l'année suivante, qui attachaient un certain nombre de musiciens aux Suisses et aux gardes-françaises; c'est vers cette époque que l'on adopta la clarinette allemande et la grosse caisse des Turcs, et que l'on commença à mettre de la vanité à avoir une musique qui fut citée avec éloge, qui fut l'honneur des parades, qui embellit les banquets des états-majors et qui enfin attirait les recrues par le brillant qu'elle prêtait au métier des armes. C'était alors le temps où la *Marche du roi de Prusse* jouissait d'une vogue immense; car il faut reconnaître que les Français n'avaient encore que des marches de tambours en petit nombre et mal faites, et que nous étions forcés d'emprunter leur musique à nos voisins d'outre-Rhin, qui, sous ce rapport, étaient en avance sur nous. J.-J. Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, dit des milices allemandes: « De 1765 à 1770, elles avaient les meilleurs instruments militaires; les Français avaient les instruments les plus discordants; il n'y avait pas en France une seule trompette qui sonnât juste. » Rousseau eut-elle le secret d'écrire qui ait approfondi ce qui devait être la musique militaire: « Que le goût, dit-il, on soit guerrier, sonore, quelquefois gai, quelquefois grave; qu'elle soit bien cadencée, d'une mélodie simple; qu'elle récrée le soldat, l'anime, se grave dans sa mémoire, l'excite à chanter, trompe ses fatigues, ses souffrances, ses dangers. » Les musiques régimentaires étaient entretenues aux dépens des régiments, aux frais des officiers, malgré les ordonnances qui voulaient que chaque officier regît sa solde entière sans retenue. On poussa fort loin la manie de la musique, mais qui, coûtant cher à des officiers fort pauvres pour la plupart, fut la source de bien des récriminations. Potier nous apprend qu'on avait un nombre « extravagant » de musiciens dans chaque corps et que plusieurs régiments en avaient jusqu'à vingt instruments, de toute espèce d'instruments, mêlant la musique turque à la mélodie européenne en introduisant de longs tambours, dont les peaux distendues rendaient un son sourd et lugubre. » Vers le commencement de la Révolution, nous trouvons des ordonnances qui prescrivent aux musiques de jouer quand on apporte les drapeaux, et de se faire entendre aux messes militaires, aux parades, aux convois de dignitaires, aux défilés d'honneur et aux entrées d'honneur. C'est vers cette époque que la musique militaire des Russes fut organisée, et l'on a dit qu'ils inventèrent la musique à poudre ou musique ornée de décharges d'armes à feu, dont la mode se répandit aussitôt dans toute l'Europe. Pendant la Révolution, le corps municipal prenait sa charge la direction des musiques, qui jouaient de tout, depuis les instruments de troupe et qui formaient bientôt la musique de la garde nationale parisienne. Ils furent rasés en 1793, tous en bonnet rouge, devant Hébert, procureur de la Commune, qui leur promit sa protection après les avoir entendus jouer. Ils formèrent, de cette époque à 1795, une école gratuite destinée à fournir à la cavalerie des trompettes et à toute l'armée des musiciens de corps. Telle fut l'origine du Conservatoire. Bonaparte, arrivé au consulat, supprima les musiques de cavalerie, et cela parce qu'il reconnut que l'emploi des chevaux nécessités par ce luxe équivalait, par vingt régiments, à la quantité de montures nécessaires à un régiment; d'ailleurs, ce n'est pas la cadence de la musique qui donne aux chevaux leurs allures du trot, du pas ou du galop, puisque le cliquetis des armes et le bruit de la marche étouffent le son des instruments. Le ministre Clermont-Tonnerre rétablit les musiques de cavalerie, le 1^{er} janvier 1827; sous le second Empire, un décret a ordonné leur licenciement. Le rapport précédant ce décret s'appuyait surtout sur les dépenses et la déperdition considérable de forces qu'elles faisaient éprouver à l'effectif. Il était signé du maréchal Niel, alors ministre de la guerre.

La question de l'utilité des musiques militaires, en général, a été à cette occasion agitée, et d'excellentes raisons ont pu être mises en avant, pour et contre. On ne peut, en effet, dire que ces musiques soient indispensa-

bles, mais elles soulagent le soldat pendant la marche et l'entraînent dans les batailles. Ces avantages compensent bien l'inaction forcée qu'elles imposent à quelques hommes pendant l'heure même du combat. « Au bivouac, dit un juge compétent, M. Ferrin, elles occupent les soldats, elles les distraient, en leur répétant des chants aimés, en leur rappelant la patrie absente, douces images qu'elles évoquent et qui passent pour s'envoler avec leurs derniers accords. »

— *Musique de la chapelle.* V. CHAPELLE (musique de la).

— *Musique de la chambre.* V. CHAMBRE (musique de la).

— *Musique de chambre.* V. CHAMBRE (musique de la).

— *Arts indust. Impression et gravure de la musique.* A peine l'art de l'imprimerie venait-il d'être découvert, qu'on chercha à l'appliquer à la musique, comme du reste à tous les signes écrits. Le livre des *Psalmes*, imprimé à Mayence après la Bible, marque le point de départ; la musique n'y est pas encore imprimée; elle est écrite à la main dans les espaces laissés en blanc. La notation en caractères mobiles ne se fit guère attendre; le *Psautier* de 1490 (Mayence, Pierre Schöffer) offre une impression de ce genre; les initiales et les portées sont imprimées en encre rouge au moyen d'une seconde planche. La notation n'ayant pas encore à cette époque de règles fixes, on n'imprimait quelquefois que les portées, sur lesquelles chaque acheteur écrivait les notes à la main; c'est ce qui eut lieu pour le *Psautier* imprimé en 1502. Huit ans auparavant, en 1494, Gering avait imprimé à Paris un autre *Psautier* avec plain-chant noté. Dès la fin du *xv^e* siècle, à Naples, à Milan, à Brescia, les traités de *musique* de Gafuri furent imprimés en caractères mobiles. En 1507, un ouvrage lyrique ayant pour titre *Tritonus* fut imprimé de la même manière à Augsbourg par Erhard Eglin. Pierre Hautin, graveur, fondeur et imprimeur à Paris, grava vers 1525 les premiers poinçons pour l'impression de la musique; la note et sa portée étaient d'une seule pièce. « Pierre Attaignant, libraire, dit M. Paul Dupont, en fit usage dans un livre de *Chansons nouvelles*, imprimé en 1527; Nicolas Duchemin, Robert Grainger, qui le premier fit les notes rondes au *xv^e* siècle, Jacques de Sanleque, au *xv^e*, se distinguèrent dans la gravure de ces sortes de caractères; mais la typographie musicale resta encore longtemps bien imparfaite, comme l'attestent nos anciens livres d'église. » L'obstacle le plus difficile à vaincre était, dit le *Manuel Roret*, l'adhérence de la note avec la portée, adhérence qui donne lieu à une multitude de solutions de continuité; de plus, les *coulés* n'embrassaient que les notes au-dessus et au-dessous des portées; au lieu d'être obliques, les ligatures étaient presque horizontales, comme les portées elles-mêmes; tous les signes accessoires, enfin, compliquaient les difficultés de gravure et de fonte. Vers le milieu du *xv^e* siècle, en 1754, Breitkopf, à Leipzig, améliora l'impression de la musique en réduisant le nombre des fractionnements de la portée, mais il ne put vaincre l'obstacle de l'adhérence. Voici en quels termes Fournier jeune, dans son *Traité historique des caractères de musique*, s'exprime sur les perfectionnements du célèbre typographe saxon: « Ce caractère est fondé sur un moule faisant la cinquième partie de chaque ligne de musique. Toutes les figures qui composent cette sorte de musique y sont assujetties, de sorte que les clefs, les mesures, les notes et autres figures, qui sont nécessairement plus grandes que ne porte ce corps, sont fuites de plusieurs pièces ajustées artistement les unes sur les autres. Une note, par exemple, est composée de trois ou quatre pièces; une clef de deux; une supérieure formée par un poinçon, l'autre inférieure formée par un autre poinçon, et ces parties réunies font la figure de la clef entière... Les barres transversales des mesures et autres pièces larges de l'épaisseur de la note, qui doivent être perpendiculaires dans l'impression sont fondues horizontalement; pour leur faire rendre leur effet, on les compose sur la froterie. L'art d'assembler toutes ces petites parties, de façon qu'elles ne forment qu'une seule pièce, est sans doute très-admirable, mais il est sujet à un détail long et minutieux. Pour composer une ligne de musique, il faut une multitude de pièces qui la rendent peu solide. » Petrucci, de Venise, avait eu le premier l'idée de graver isolément chaque note, et y adjoignant la partie de portée sur laquelle elle repose. Cette innovation fut imitée simultanément à Paris, à Rome et à Florence, et, pendant de longues années, dit M. Paul Dupont dans sa remarquable *Histoire de l'imprimerie*, on ne changea rien à ce système de typographie musicale, système défectueux cependant, en ce que la portée se liait rarement avec la note, ce qui formait une ligne interrompue, incertaine, irrégulière. Le problème en était la lorsque survint l'invention de la lithographie, cette rivale redoutable de la typographie et de la gravure. Elle remédiait bien à tous les inconvénients signalés ci-dessus et suppléait au manque de durée par des reports; mais elle présentait, dans l'exécution des impressions musicales, les défauts inhérents à sa nature et qui elle n'a pu faire disparaître encore, nous vou-

lons parler principalement du manque de netteté.

Enfin, vers 1825, un de nos plus habiles typographes, M. Duverger, frappé de l'imperfection des divers procédés en usage, surtout pour les grands tirages, chercha un moyen de rendre à la typographie les impressions musicales. Il parvint à surmonter les obstacles en appliquant le polytypage à la musique, et, en 1847, il prit un brevet de quinze ans pour l'exploitation de son procédé. « Grâce à une combinaison qui consiste à composer les signes, dit M. Henri Fournier, à mouler en plâtre cette composition et à tracer les portées dans le moule, ce qui produit un cliché complet, M. Duverger a réussi à former des planches aux lesquelles il y a continuité certaine dans les lignes, sans aucune solution possible, si ce n'est celles qui résulteraient des accidents de la presse et qui sont communes à tout le matériel typographique. Cette combinaison ayant pour auxiliaire le clichage, ses produits peuvent être conservés, sans plus de frais que les planches gravées, dans un état de fraîcheur et de solidité considérables. Elle ne serait pas applicable avec avantage, comme la gravure et la lithographie, à des impressions passagères et à des nombres très-restricts; mais elle est d'une économie bien constatée pour les publications destinées à une grande extension. »

MM. Tantenstein et Cordel, imprimeurs de musique, suivant une autre voie que celle de M. Duverger, ont perfectionné les anciens procédés de Breitkopf, par lesquels on compose des notes de musique ayant leur portée adhérente. Ce procédé, plus simple et plus économique que celui de M. Duverger, n'a d'autre inconvénient que de laisser quelquefois apercevoir des solutions de continuité aux endroits où les portées se rejoignent; mais, au clichage, il est facile, en retouchant les moules en plâtre, de faire disparaître ces légères imperfections. Les impressions sorties des ateliers de MM. Tantenstein et Cordel sont très-satisfaisantes, et la variété de leurs caractères leur a permis d'imiter le plus complètement possible toutes les combinaisons de la musique. L'imprimerie du *Grand Dictionnaire* a fait l'acquisition des casses de M. Tantenstein, et les morceaux de musique que contient notre ouvrage sont imprimés d'après la méthode de cet artiste. La casse de M. Tantenstein, moins compliquée que celle de M. Duverger, se compose de 291 sortes. Celle de Fournier jeune n'en avait que 181.

Il nous reste à parler maintenant du système de M. Derriey et de celui de M. Curmer. Ce dernier, bien qu'il ne se soit pas occupé de typographie, mérite une attention particulière à cause de sa simplicité et de l'économie qu'il présente.

Dans le système de M. Derriey, des portées d'une seule pièce et d'un point seulement de corps, mais complètement indépendantes des notes, remplissent le même office que l'interligne employée dans la composition ordinaire. L'inventeur supprime ainsi les nombreux parangonnages nécessaires jusqu'ici dans la composition de la musique. Si M. Derriey a pu éviter les solutions de continuité dans les portées, il n'en est pas de même pour les défauts de jonction dans les notes ou dans les autres signes dont la valeur est déterminée par la place qu'ils occupent entre les portées. Malgré cet inconvénient, M. Derriey a obtenu à l'Exposition de Londres une médaille de 2^e classe; cette récompense l'engagera sans doute à poursuivre ses recherches pour faire disparaître le défaut que nous venons de signaler.

Quant à M. Curmer, il procède d'une tout autre façon. Dans une page de portées moulées à la pâte de papier, dit le *Manuel Roret*, un compositeur qui sait lire la musique frappe au marteau les points rangés à portée de sa main. On lève de cette page une empreinte sur laquelle on dessine les ligatures, afin de les creuser avant le clichage. Les barres de mesures seront, plus tard, burinées sur le cliché même. On coule ensuite la page ainsi préparée; on ramène au niveau général les notes et les ligatures dont l'œil fait saillie; on burine les mesures; on pratique au-dessous des notes un sillon assez profond pour qu'il soit possible d'y incruster les paroles au moyen de la soudure.

Quel que soit, d'ailleurs, le système employé pour la composition de la musique, les paroles que l'on met entre chaque ligne de musique doivent être composées à part. L'ouvrier doit avoir soin de faire tomber chaque syllabe sous la note à laquelle elle appartient, soit en espaçant plus ou moins les syllabes, soit même en mettant des divisions entre chaque syllabe d'un mot.

« Le plain-chant, dit M. Henri Fournier, s'imprime encore avec portées fonctionnelles, excepté dans les impressions à deux couleurs, où la portée et les notes doivent se tirer séparément; mais tous les perfectionnements apportés à la musique lui sont applicables, avec d'autant plus de facilité que la notation en est beaucoup plus simple. »

Les divers procédés d'impression typographique de la musique que nous venons d'énumérer ne peuvent, comme nous l'avons déjà laissé pressentir, être employés avec avantage que pour les ouvrages imprimés à un grand nombre d'exemplaires, tels que les livres d'église ou ceux qui servent à l'étude de la musique dans les écoles publiques.

Quant à la musique des salons et aux œuvres qui se vendent en petit nombre, l'ancien procédé, consistant dans la gravure sur planche métallique, est encore le plus économique et le plus satisfaisant sous le rapport de la beauté de l'impression, ce qui explique sans doute la préférence que lui donnent les éditeurs de musique.

On se servait jadis, pour la gravure de la musique, de planches de cuivre; mais depuis longtemps on a remplacé ces planches par l'étain, dont le prix est beaucoup moins élevé. Les poinçons seuls, ainsi que les burins, sont en cuivre, parce que celui-ci offre la résistance nécessaire lorsqu'on le frappe sur l'étain. Chacun des poinçons dont se sert l'ouvrier porte à son extrémité, et gravé en relief, l'un des nombreux signes dont la figure est adoptée dans la langue musicale : tête de note (noire ou blanche), clef, accident, pause, soupir, renvoi, lettre (majuscule ou minuscule), chiffre, etc., etc. Le nombre des poinçons est donc celui des divers caractères de la musique, des chiffres et des lettres de l'alphabet.

Lorsque l'ouvrier reçoit des mains de l'éditeur le manuscrit d'une composition, son premier soin doit être de le lire, ou du moins de le parcourir attentivement, afin de marquer au crayon la division de ses pages, qui généralement ne peut concorder avec celle du manuscrit. Ceci réclame de sa part, non-seulement de l'habitude, mais encore un certain tact, parce qu'il doit s'arranger de façon que l'exécutant ne soit obligé de tourner le feuillet qu'à la fin d'un morceau, ou, en tout cas, de manière à n'être pas gêné, c'est-à-dire pendant un silence. (Cette observation devient inutile lorsqu'il s'agit d'une partition; là, on fait tourner comme on veut, attendu qu'on ne saurait trouver de moment opportun.)

Cette opération préliminaire une fois faite, l'ouvrier prend la planche d'étain, et, à l'aide d'une patte ou griffe disposée à cet effet et marquant d'un coup les cinq lignes, il trace le nombre de portées qui doivent entrer dans la page, en ayant soin de laisser entre chacune d'elles l'espace nécessaire, espace qui varie selon la nature de la musique à graver. Il dessine ensuite légèrement, à la pointe du burin, les diverses phrases musicales, marque les divisions des mesures telles qu'elles devront être disposées sur les portées, et sans omettre le moindre signe, en se bornant, à l'égard des notes, à indiquer avec des o les places que leurs têtes doivent occuper.

Quand il a terminé cette première partie de son travail, qu'il pourrait appeler un croquis, l'ouvrier s'empare des poinçons, prend tour à tour chacun d'eux, le pose sur la ligne ou l'espace, à l'endroit précis où le premier tracé a été fait, et lui fait marquer son empreinte en frappant dessus avec un petit marteau. Il ne quitte un poinçon que lorsqu'il a gravé tous les caractères de son espèce qui doivent trouver place sur la planche; il frappe donc ainsi successivement toutes les clefs, puis tous les dièses, puis les bémols, les bécarres, les têtes blanches, les têtes noires, les pauses, les demi-pauses, les soupirs, les demi-soupirs, les points, les renvois, les *f*, les *ff*, les *pp*, etc. Lorsque le poinçon a accompli sa tâche, vient le tour du burin, avec lequel on trace les queues des notes, les barres de mesure, les crochets des croches, les liaisons et autres lignes délicates; puis, avec une onglette, on marque les barres qui réunissent les différents groupes de croches, de doubles et de triples croches, les reprises, les barres d'abréviations, les barres finales, enfin tous les traits qui doivent être fortement prononcés. Quant aux indications, qui sont toujours très-nombreuses dans la musique, et aux paroles qui accompagnent les morceaux de chant, on les grave ensuite, en changeant naturellement de poinçon à chaque nouvelle lettre qui se présente.

Une fois sa gravure absolument terminée, l'ouvrier plane la planche au marteau, la polit à l'aide d'un brunissoir, afin de faire disparaître les aspérités laissées par le poinçon et le burin, et tire une première épreuve, sur laquelle l'auteur ou le correcteur signale les fautes. Il reprend alors sa planche, repousse par derrière tous les signes défectueux, se fait à les effacer entièrement, et la surface ayant retrouvé son plan, il établit sur cette surface repolée le signe, la note ou le groupe de notes réclamés par le manuscrit. La planche ne se brisant pas, et les corrections pouvant toujours se renouveler à chaque tirage, on comprend qu'il est aisé d'obtenir, au moyen de la gravure, des éditions irréprochables quant au texte et absolument exemptes de fautes. Lorsqu'un ouvrage n'a point de succès, et que l'éditeur prévoit qu'il n'en vendra pas plus d'exemplaires que ceux qui composent son premier tirage, il fait polir le revers des planches qui ont servi à sa gravure, et ce revers, qui, frotté et repoli par la presse, ne pourrait pas servir dans son état primitif, devient, après ce polissage, susceptible de recevoir à son tour la gravure. On batonne alors la première gravure, afin d'éviter toute méprise de la part de l'imprimeur, et la planche, gravée à nouveau, sert une seconde fois.

En France, bien qu'un certain nombre d'hommes embrassent ce métier, la gravure de la musique est généralement confiée aux

femmes, qui sont très-aptées à bien faire ce travail tranquille, délicat et minutieux. Une planche toute prête à tirer, entièrement gravée, revient en moyenne, en y comprenant le métal et la main-d'œuvre, à 4 fr. 50 ou 5 fr.

— Bibliogr. Les anciens ne nous ont pas laissé d'histoire générale de la musique; mais on a eue quelques traités théoriques ou didactiques d'un certain intérêt. Outre quelques manuscrits, dont les plus curieux ont été analysés par M. Vincent dans son *Essai sur la musique des anciens Grecs*, on possède les traités de musique d'Aristote (IV^e siècle av. J.-C.); Euclide, *Introduction harmonique*; Alypius, sophiste alexandrin; Nicomaque (IV^e siècle de l'ère moderne); Gaudence le Philosophe; Bacchius l'Ancien et Aristide Quintilien. Tous ces opuscules ont été réunis par Meibom, savant philologue et musicien, au XVII^e siècle, dans ses *Antiquæ musicae auctores septem* (Amsterdam, 1652, 2 vol. in-4°); il y a joint le IX^e livre du *Satyricon*, de Marcinus Capella, qui traite de la musique, mais qui n'est guère qu'une reproduction des théories d'Aristide Quintilien. L'ouvrage de Boèce, *Arithmetica, geometria et musica Boethii* (V^e siècle de notre ère, imprimé en 1492, in-4° gothique), est resté célèbre; la partie musicale est divisée en cinq livres, qui sont un véritable répertoire de connaissances des anciens à cet égard. C'est Boèce qui nous a fait connaître la notation des Romains et tout ce qui regarde la constitution des modes, des intervalles, l'analyse de tous les systèmes musicaux des Grecs. Fétis avait traduit cet ouvrage en français; mais la traduction est restée manuscrite.

Les traités théoriques de la musique au moyen âge sont nombreux; nous nous contenterons de citer ceux d'Alcuin, d'Aurélien de Réomès, de Notker, de Hucbaud de Saint-Amand, d'Odón, abbé de Cluny, d'Adelbold, de Gui d'Arezzo, de Bernon, d'Hermann Contract, de Jean Cotton, de saint Bernard; d'Agidius, moine espagnol, de Francon de Cologne, de Marchetto, de Jean de Muris, d'Adam de Fulde. Tous ces traités, et quelques autres moins importants, ont été réunis par l'abbé Gerbert dans ses *Scriptores ecclesiastici de musica sacra* (1784, 3 vol. in-4°); d'autres, comme ceux de Jérôme de Moravia, de Hothby, de Robert de Handlo, de Walter Odington, de Philippe de Vitry, de Jean le Charlier, d'Anselme de Paris et de Tinctoris sont restés manuscrits. Les plus intéressants sont ceux du Belge Tinctoris (XV^e siècle). Des onze traités que l'on connaît de lui, un seul a été imprimé, le *Definitorium musicæ*, à la fin du XVI^e siècle; c'est une rareté bibliographique; les autres, parmi lesquels nous citerons l'*Exposition de la main d'harmonie*, le *Libre de la nature et de la propriété des modes*, le *Traité des alterations*, l'*Art du contre-point* et le *Traité des effets de la musique*, tous écrits en latin comme le premier, ont été traduits par Fétis, et un comité artistique belge a émis le vœu que cette traduction fût imprimée. Ces traités sont l'œuvre la plus neuve et la plus complète sur l'ancienne notation musicale; ils étaient profondément oubliés avant cette heureuse exhumation. A peu près à la même époque que Tinctoris, Rodolphe Agricola composait sa *Musica instrumentalis*, traité des instruments de musique en usage alors en Allemagne et qui ne fut imprimé qu'après sa mort (Wittenberg, 1529, in-8°); c'est un ouvrage important pour l'histoire de l'art; mais sa rareté est excessive; ses planches sur bois, représentant les instruments, le rendent doublement précieux.

Les principaux documents concernant l'histoire de la musique du XI^e au XVI^e siècle ont été réunis par Coussemaker, *Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1852, gr. in-4°, avec pl. gr. in-8°). Cet important ouvrage est divisé en trois parties : histoire, documents, monuments. L'art musical à cette époque reculée y est étudié sous tous les points de vue : harmonie, rythme, mesure, notation; la reproduction d'un grand nombre de chants liturgiques, de chants des morts, de chansons guerrières et de quelques traités manuscrits du moyen âge en ont augmenté la valeur.

Quant aux ouvrages modernes concernant soit l'histoire, soit la théorie et les divers systèmes de la musique, voici quels sont les principaux :

Histoire de la musique, par le P. Martini (1757-1781, 3 vol. in-4°, en italien). Suivant Fétis, une vaste érudition, une lecture immense se font remarquer dans ce livre, fruit du travail le plus opiniâtre; mais on ne peut nier que l'esprit de critique et la philosophie de la science n'y manquent absolument et que le plan n'en soit défectueux. Le premier volume traite des Hébreux, des Chaldéens et des Egyptiens; le deuxième et le troisième, de la musique des Grecs; le quatrième, qui devait exposer la musique du moyen âge jusqu'au XI^e siècle, n'était rédigé qu'en partie et ses fragments sont restés manuscrits. Le P. Martini a semé son grand ouvrage de canons énigmatiques, fort difficiles pour la plupart. Cherubini les a tous résolus et en a formé un curieux recueil.

Dictionnaire de musique, par J.-J. Rousseau (1767, in-4°). La nouvelle méthode de notation, qui y est exposée et dont nous avons parlé plus haut, a remis en lumière ce *Dictionnaire*, un peu oublié de nos jours, après avoir

été accueilli avec une si grande faveur. Dans toute la partie esthétique, J.-J. Rousseau montre un vif sentiment de l'art, et les imperfections des autres parties proviennent de la solitude où il vivait et, plus encore, du manque de matériaux. « Si le *Dictionnaire* de Rousseau est venu jusqu'à nous, dit Castil-Blaze, on ne doit l'attribuer qu'aux déclamations éloquentes qu'il contient. La partie didactique en est viciée presque sur tous les points, et ses développements obscurs et égarés. L'auteur prouve à chaque pas qu'il ignorait lui-même ce qu'il prétend nous expliquer. Enfin son ouvrage est incomplet, parce qu'il ne contient pas la moitié des mots du vocabulaire musical. » Castil-Blaze n'en a pas moins emprunté 342 articles, Fétis les a comptés, à ce détestable ouvrage, et sans indiquer ses sources. Il en est de même des auteurs du *Dictionnaire de musique* dans l'*Encyclopédie méthodique*; ils ont pris celui de Rousseau pour base de tout leur travail, et dans le supplément, ils déclarent que Jean-Jacques n'y entendait absolument rien.

Histoire de la musique d'église, par l'abbé Gerbert (1774, 2 vol. in-4°), œuvre érudite très-considérable. Elle est divisée en quatre livres : le premier a pour objet la musique des premiers siècles de l'Eglise; le second traite de l'art au moyen âge; le troisième, de la musique à plusieurs parties; le quatrième décrit les progrès de la musique religieuse jusqu'à nos jours. On trouve dans cet ouvrage, écrit en latin, des détails intéressants sur la notation au moyen âge, sur les instruments et particulièrement sur l'orgue.

Histoire de la science et de la pratique musicales, par Hawkins (1776, 5 vol. in-4°, en anglais). Malgré l'érudition et la science de l'auteur, cet ouvrage doit être considéré plutôt comme un ensemble de matériaux propres à édifier une histoire de la musique que comme donnant cette histoire elle-même. L'ouvrage de Burney, qui parut la même année, peu de temps après, le fit tomber dans le discrédit.

Histoire générale de la musique, par Burney (1776-1788, 4 vol. in-4°, en anglais). Le premier volume contient l'histoire de la musique dans l'antiquité jusqu'à l'ère moderne; le second poursuit cette même histoire jusqu'au milieu du XVI^e siècle; le troisième contient l'histoire de la musique en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, du XVI^e au XVIII^e siècle; le quatrième est réservé aux développements de la musique dramatique, depuis sa naissance jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Les aperçus sont un peu superficiels, mais les matières soigneusement classées, l'exposition méthodique des principaux événements de l'histoire de l'art soigneusement séparée des dissertations critiques des divers systèmes, l'ordre et la clarté qui règnent dans toutes les parties, masquent habilement les parties défectueuses.

Histoire générale de la musique, par Forkel (Leipzig, 1788-1801, 2 vol. in-4°, en allemand). L'auteur a beaucoup profité des recherches historiques de Burney et de Hawkins, dont les deux ouvrages sont antérieurs au sien, et des études théoriques de Marburg. Son livre présente une image fidèle de ce qu'était l'art musical, théoriquement et historiquement, à la fin du XVIII^e siècle. L'érudition en est remarquable; l'exactitude des faits, des dates, des rapprochements ne laisse rien à désirer; mais la manière de Forkel est lourde, son style est diffus; le récit marche péniblement, s'arrêtant aux moindres détails.

Dictionnaire de musique, par Framery, Ginguène et de Momigny (1791-1818, 2 vol. in-4°, avec pl.), œuvre indigeste au suprême degré; c'est la partie musicale de l'*Encyclopédie méthodique*. Les trois collaborateurs, dont les articles se suivent sans se ressembler, sont sans cesse en contradiction. La dernière partie, due à Momigny, a atteint le comble du ridicule.

Histoire de la musique, par Kalkbrenner (1802, 2 vol. in-8°). L'auteur traite de la musique des Hébreux (premier volume), de la musique des Grecs et des Romains (deuxième volume); la musique du moyen âge est contenue dans un court appendice rempli d'erreurs, au dire de Fétis. La première partie est empruntée à A.-F. Pfeiffer et la seconde à Marburg, de sorte qu'il ne reste guère en propre à l'auteur que cet appendice défectueux. L'ouvrage, cependant, à défaut d'autres, a joui d'une certaine notoriété.

Dictionnaire de musique moderne, par Castil-Blaze (1821, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage est fait surtout avec les matériaux d'un autre livre du même auteur, l'*Opéra en France*, disposés dans un autre ordre, les vides ont été remplis avec des articles empruntés à J.-J. Rousseau.

Dictionnaire et bibliographie de la musique, par Lichtenhal (Milan, 1836, 4 vol. in-8°, en italien). Les deux premiers volumes renforcent le dictionnaire technique et historique de l'art; les principaux articles sont excellents. La seconde partie contient une bibliographie complète et très-estimable. En servant des travaux de Forkel et de Gerbert sur la littérature musicale, Lichtenhal y a fait de nombreuses et judicieuses additions.

Dictionnaire de musique, par les frères Escudier (1844, in-18). Cet ouvrage élémentaire

présente les définitions de tous les termes musicaux, l'exposé des principaux systèmes d'après les théoriciens et les critiques les plus célèbres, de courts résumés historiques sur les diverses écoles.

Essai sur la musique des anciens Grecs, par M. Vincent (1852, in-80). Cet intéressant ouvrage forme le seizième volume des *Notices et extraits des manuscrits*, publiés par l'Académie des inscriptions. Nous en avons parlé dans la première partie de l'article musique. Il résume, à l'aide des manuscrits didactiques et des témoignages des écrivains grecs, ce que l'on peut savoir sur l'art musical des Hellènes, et montre surtout qu'on en rencontre des vestiges nombreux et reconnaissables dans le plain-chant.

Critique et littérature musicales (1858-1859, 2 vol. in-18); l'Année musicale (1861 et années suivantes, 3 vol. in-80), par Scudo. L'ouvrage critique a réuni tous les articles les meilleurs de ses articles parus dans la *Revue des Deux-Mondes*; ils constituent une histoire de la musique contemporaine, écrite avec ce goût pur et cette verve sarcastique auxquels Scudo a dû sa notoriété.

Histoire de la musique religieuse, par M. Félix Clément (1860, 2 vol. in-80), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et le plus considérable qui ait été écrit sur la matière. Nous en empruntons l'appréciation à M. l'abbé Perreye :

« L'Histoire de la musique religieuse est divisée par son auteur en deux parties : dans la première, M. Félix Clément fait l'histoire du chant grégorien depuis ses origines jusqu'au xvi^e siècle; il passe ensuite aux drames liturgiques et nous donne un exposé fort savant, fort détaillé de ces étranges et admirables liturgies du moyen âge, qu'une critique frivole a souvent bafouées sans les connaître; il parle enfin de la musique religieuse moderne, depuis Palestrina jusqu'à nos jours, et il examine à quelles conditions la musique moderne peut être employée dans les offices divins; un chapitre sur les diverses réformes du chant grégorien termine cette première partie. Dans une seconde, l'auteur nous donne deux traductions : l'une est la traduction du *Traité du chant ecclésiastique*, par le cardinal Bona; l'autre est un mémoire fort intéressant d'un ecclésiastique anglais, le révérend Henry Formby, sur le plain-chant comparé à la musique moderne. Un travail consciencieux de bibliographie musicale termine tout le volume. Les limites de ce compte rendu ne nous permettent point de suivre M. Félix Clément dans le développement des diverses parties de son œuvre. Nous ne dirons qu'un mot sur chacune d'elles. L'histoire du chant grégorien depuis ses origines nous semble parfaitement solide et d'une excellente érudition. Une étude approfondie de la musique chez les Hébreux, les Grecs et les Latins prépare le lecteur à la connaissance de l'œuvre de saint Grégoire et à l'histoire de ses développements jusqu'au xvi^e siècle. L'imagination chrétienne se donne carrière dans les drames liturgiques, et M. Félix Clément consacre une partie considérable de son livre à nous faire connaître dans ses détails cette part si curieuse de la littérature du xiii^e et du xiv^e siècle. Chaque grande fête ecclésiastique a son drame, dans lequel la musique, les costumes, l'action même se mêlent agréablement et ravissent le peuple. Le drame de Noël, par exemple, a des détails charmants de poésie et de tendre simplicité. »

Le but général de l'ouvrage est, comme le déclare l'auteur, « de démontrer l'existence de formes hiératiques dans l'art et la nécessité de les conserver dans la musique religieuse; » il demande le retour au plain-chant, à l'exclusion de la musique profane, qui tend de plus en plus à envahir l'Eglise. L'ardent amour que M. Félix Clément professe pour le plain-chant, la grande intelligence qu'il a de ses beautés, le désir très-juste qu'il exprime de le voir revenir en honneur et reprendre dans nos églises la place principale et maîtresse auraient pu l'entraîner à condamner toute espèce d'autre forme de la musique religieuse que la forme ecclésiastique et canonique. La était l'écueil; car, s'il est désastreux de voir préférer une musique mondaine, sensuelle, palenne à la musique traditionnelle de l'Eglise, il serait dur, d'autre part, et un peu farouche de priver l'Eglise de tout ce qu'Haydn, Handel, Palestrina, Mozart ont écrit d'admirable.

L'Eglise, qui donnait asile aux drames liturgiques du moyen âge et permettait au peuple d'y trouver des joies, ne nous défendait jamais d'entendre avec recueillement et respect l'*Ave verum* de Mozart ou les psaumes de Marcello. La comme ailleurs tout est dans le degré, tout est dans la mesure. M. Félix Clément l'a bien senti, bien dit, et il a tracé d'une main ferme les règles de la vraie composition religieuse. « Les compositions musicales religieuses, dit-il, n'ont un caractère en rapport avec leur objet qu'autant qu'elles se rapprochent du plain-chant, qu'elles rappellent sa tranquillité, sa modération, son rythme grave, ses intonations peu distantes des unes des autres et enfin quelque-une de ses tonalités. Les œuvres des compositeurs de musique religieuse doivent donc être appréciées à ce point de vue. C'est de la source de saint Grégoire, selon l'expression de Charlemagne, qu'elles doivent dériver, et celles qui en sont

les plus voisines seront toujours, sans contredit, les meilleures. »

Le plan de l'auteur, qui a fait de la restauration de la musique religieuse l'œuvre de toute sa vie, se trouve complété par un grand nombre de publications, telles que les *Chants de la Sainte-Chapelle*, tirés de manuscrits du xiii^e siècle (1849, gr. in-40); *Recueil de chants et morceaux de chant* (1858, in-80); *Choix de séquences du moyen âge* (1860, in-80); *Méthode de plain-chant* (1873, in-12, 2^e éd.); le *Livre d'orgue du paroissien romain* (1872, gr. in-40); *Antiphonaire et graduel romain* (1864, 2 vol. in-fol.), etc.

Lettre sur la musique, par Richard Wagner (1861, in-80). C'est la préface de *Cromwell* de la musique de l'avenir; seulement, au lieu d'idées précises, en large et beau style, elle ne contient que des théories impossibles, enveloppées de phrases mystérieuses. Tout y est dans le goût de ce passage : « La grande mélodie, telle que je la conçois, doit produire d'abord dans l'âme une disposition semblable à celle que produit une belle forêt, au soleil couchant, sur le promeneur qui vient d'échapper aux bruits de la ville. Cette impression, que je laisse au lecteur à analyser, selon sa propre expérience, dans tous ses effets psychologiques, consiste dans la perception d'un silence de plus en plus éloquent. » Nous voilà bien avancés.

La Musique à l'Eglise, par J. d'Ortigue (1861, in-80), recueil d'articles sans grande cohésion. Scudo reproche à ce volume des contradictions nombreuses et un parti pris injustifiable de glorification à l'égard du plain-chant. Pour M. d'Ortigue, toute la musique religieuse est dans le plain-chant et le plain-chant est une révélation d'en haut; le Saint-Esprit est venu collaborer en personne au chant grégorien. Cela n'empêche par l'auteur d'admirer Palestrina et même Berlioz.

Philosophie de la musique, par M. Beauquier (1866, in-80), tissu de paradoxes. L'auteur nie la musique dramatique et la musique religieuse. Suivant lui, le plus grand compositeur est inhabile à donner avec des sons une autre impression que les impressions rudimentaires de joie et de tristesse, et si l'on croit qu'il exprime autre chose, c'est affaire d'imagination. La *Symphonie pastorale* pourrait tout aussi bien s'intituler la *Symphonie financière*; la *Marseillaise* est supposée exalter les vertus guerrières parce qu'elle a été chantée pour la première fois dans la suite des fêtes de la République; mais elle n'est pas plus guerrière que *Au clair de la lune*.

Histoire générale de la musique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par J.-F. Fétis (Paris, 1869, 1871, 1873, in-80). Cet ouvrage n'est pour ainsi dire que la suite de la *Biographie universelle des musiciens*, l'auteur ayant étudié l'histoire générale de la musique sous deux formes différentes : l'histoire des artistes et l'histoire de l'art. L'*Histoire générale de la musique*, qui renferme les chants traditionnels de tous les peuples et qui donne la figure de tous les instruments usités, devait former huit volumes. Fétis est mort, laissant les cinq premiers achevés en manuscrit et, pour les autres, des notes seulement. Le premier volume débute par une large introduction, qui offre le tableau des essais de musique rudimentaire faits chez les peuples dont l'organisation, plus ou moins imparfaite, n'a pu s'élever jusqu'à la conception d'art; les spécimens des mélodies de ces peuples et les figures de leurs instruments y jouent une grande valeur à cette partie de l'ouvrage. Le reste de l'introduction contient un aperçu général de l'histoire de la musique chez les peuples de la race blanche, qui seule en a fait un art idéal, véritable et complet. Vient alors l'histoire de la musique chez les anciens peuples de race sémitique, c'est-à-dire les Egyptiens, les Chaldéens, les Assyriens et les Hébreux. Le second volume traite de la musique chez les Arabes de l'Asie et de l'Afrique septentrionale et de ses modifications après la conquête de la Perse par les successeurs de Mahomet. Quittant la race sémitique, l'auteur arrive à la race aryenne; il étudie l'histoire des Perses aux diverses époques de leur histoire et l'identité de leur système tonal avec la plus ancienne échelle musicale des Grecs. Le troisième volume contient l'histoire de la musique chez les peuples de l'Asie Mineure dans la plus haute antiquité; celle de la musique des Grecs sous les deux influences dorienne et ionienne, et la solution de divers problèmes qui s'y rattachent. Il contient aussi la démonstration des origines asiatique et lydienne de la musique étrusque, la nature de cette musique et son influence sur celle des anciennes populations latines; enfin, l'histoire de la musique chez les Romains après qu'ils eurent conquis la Grèce et l'Orient. Ces trois volumes ont seuls paru jusqu'à ce jour. Le quatrième, qui est sous presse, contiendra l'histoire de la musique dans les Eglises d'Orient et d'Occident; la constitution tonale du plain-chant; les chants de l'Europe barbare; l'influence des croisades sur le goût européen de la musique; les chants des troubadours, des trouvères, des *minnesingers*; l'origine des développements de la *néustradung*; enfin, les premiers essais de l'harmonie et la lenteur de ses progrès jusqu'à la fin du xiv^e siècle. Le cinquième aura pour objet l'histoire progressive de l'harmonie consummante pure et des développements de la

forme dans les deux genres de musique religieuse et mondaine depuis le xiv^e siècle jusqu'à la fin du xvi^e; l'histoire de l'orgue et la création de la musique instrumentale. Ici s'arrêtera l'ouvrage, le manuscrit de Fétis étant terminé que jusque-là. On doit regretter que les trois derniers volumes qui, dans le plan de l'auteur, devaient renfermer l'histoire de la rénovation de l'art par l'invention du drame lyrique et par la transformation de la tonalité, et en un mot tout ce qui concerne la musique moderne.

Histoire de la musique dramatique en France, par M. Chouquet (1873, in-80), ouvrage couronné par l'Institut et qui cependant n'est pas à l'abri de toute critique. Trop occupé de son sujet spécial, l'auteur a donné une prédominance excessive aux compositeurs français sur tous les compositeurs étrangers, affaibli l'influence exercée chez nous par l'opéra italien et mis carrément Hérold et M. Auber au-dessus de Meyerbeer et de Rossini.

Musique et musiciens, par M. de Charnacé (1873, 2 vol. in-80), recueil d'articles de critique musicale. Le second volume contient des traductions de quelques opuscules théoriques de Richard Wagner et des fragments d'*Opéra et drame*, du même.

La Musique, les musiciens et les instruments de musique chez les différents peuples du monde, par M. Oscar Comettant (1873, in-80). Dans la première partie de ce vaste ouvrage, la seule qui ait encore paru, l'auteur passe en revue tous les systèmes, tous les procédés, toutes les méthodes qui, depuis cinquante ans, ont eu pour objet les études élémentaires de l'art et de la notation musicale. Cette partie forme comme une encyclopédie de l'enseignement de la musique.

Effets et influence de la musique sur la santé et sur la maladie, par le docteur H. Chomet (Paris, 1874, in-80). L'auteur veut employer la musique comme moyen préservatif et curatif. Ce livre n'est pas assez sérieusement fait et ne vaut guère qu'une simple mention à titre de curiosité.

Journal de musique, le premier recueil consacré à l'art musical qui ait été publié en France. Il parut à Paris en janvier 1770, sous ce titre : *Journal de musique, historique, théorique, pratique, sur la musique ancienne et moderne, dramatique et instrumentale chez toutes les nations*, fut rédigé par Frémery, rédacteur de l'*Encyclopédie méthodique* pour la partie musicale, et cessa de paraître au bout de seize mois d'existence, au commencement de 1771.

Un autre journal, du même format que le précédent, c'est-à-dire in-80, parut en avril 1773, sous le titre suivant : *Journal de musique, par une société d'amateurs*. Bien qu'il dût être publié mensuellement, six numéros ou cahiers seulement parurent dans le cours de l'année 1773, et la publication en fut interrompue jusqu'en 1774; en tête du premier numéro de cette année, on lit ce qui suit : « Nous avons publié six cahiers pour 1773, nous allons en publier autant pour 1774. Par ce moyen, notre journal, sans essayer d'interrompre, sera remis au courant vers le commencement de 1775. Il prendra alors invariablement son cours, et il en paraîtra exactement un cahier chaque mois. » Malgré ces promesses, le n^o 7 de l'année 1774 est le seul qui ait paru. La publication fut reprise pourtant en 1777, mais la collection s'arrêta définitivement avec la cinquième livraison, où il est rendu compte de représentations qui ont eu lieu du 8 juillet 1777 (à Paris) jusqu'au 8 février 1778 (à Florence).

Mal agencé, mal rédigé, le *Journal de musique* n'offrait qu'un mince intérêt; on y trouvait quelques comptes rendus des opéras nouveaux, où la critique ne s'étayait sur aucun principe déterminé et ne s'appuyait sur aucune base historique; quelques analyses de livres spéciaux, fort incomplètes et parfois d'une grande naïveté; quelques notices biographiques sur des musiciens plus ou moins célèbres, se bornant à faire connaître des dates et des titres d'ouvrages; enfin, quelques faits divers plus ou moins intéressants, et groupés avec plus ou moins d'habileté.

Musique. Iconogr. La passion des anciens pour la musique est attestée par le grand nombre de leurs mythes religieux où cet art joue un rôle plus ou moins important. Orphée, Linus, Amphion furent des musiciens que les hommes auditeurs enthousiasmés placèrent au rang des dieux. Pan, Apollon, Minerve et d'autres divinités encore, passaient pour avoir inventé certains instruments. Une des neuf Muses, Euterpe, présidait spécialement à la musique. Le musée du Capitole possédait un groupe de marbre antique représentant une Muse qui tient une lyre et auprès de laquelle est le génie de la musique. D'ordinaire, les artistes modernes personnifiaient la musique sous les traits d'une jeune et belle femme, couronnée de laurier et ayant une lyre en main. Parmi les allégories qui ont été exécutées sur ce sujet, nous citerons : un bas-relief de Luca della Robbia, à l'extérieur du campanile de la cathédrale de Florence; une statue de marbre de Falconet, qui décorait autrefois le vestibule du château de Bellevue, près de Paris; une statue colossale en marbre blanc (le *Genie de la musique*), par Giuseppe Gagini, placée au-dessus de l'attique du théâtre

Carlo-Felice, à Gènes; une statue de pierre, par H. Chevalier, au théâtre du Châtelet, à Paris; un groupe en pierre, par M. Guillaume, à la façade du nouvel Opéra, à Paris; diverses peintures du Guide (le *Genie de la musique*, gravé par Gius. Longhi, en 1744), de Carlo Vanloo (ancienne collection Stanish), de Gio-B. Cipriani (gravé par Bartolozzi), du Guerchin (au palais Pallavicini, à Gènes), d'Andrea Schiavone (au Belvédère, à Vienne), Laemlein (Salon de 1853), Edouard Dubufe (Salon de 1840), Emile Lévy (Salon de 1869), L. Roux (Salon de 1870), etc.

Le groupe sculpté par M. Guillaume pour le nouvel Opéra est la contre-partie, l'antithèse du fameux groupe de la *Danse*, de M. Carpeaux, auquel il fait pendant. La *Musique*, de M. Guillaume, est un beau génie aux ailes déployées, debout, tenant une lyre de la main gauche et levant la main droite, comme pour marquer la mesure; il est nu jusqu'aux hanches et a la tête ceinte d'une couronne de laurier. Son attitude est noble, son visage d'une beauté un peu efféminée, comme celle d'Apollon; son air est grave et inspiré. A ses côtés se tiennent deux jeunes femmes, dont l'une joue de la double flûte et l'autre du violon : celle-ci, gracieuse et recueillie comme une sainte Cécile, lève doucement les yeux vers le génie de la musique. Deux amours charmants sont assis aux pieds de ce dernier. « Ce groupe tranquille, poétique, paraît froid quand on a vu la *Danse* de M. Carpeaux, dit M. Chameulin (*Art contemporain*, p. 357), mais il gagne beaucoup à être étudié; il ne violente pas l'attention; mais, une fois qu'elle s'est portée sur lui, elle s'y fixe avec plaisir. L'exécution en est d'ailleurs très-ferme, très-savante. M. Guillaume n'a jamais fait mieux. »

Une figure fort admirée des amateurs de peinture académique est la *Muse de la musique*, qui, dans le même tableau d'Ingres, couronne Cherubini : elle est couronnée de laurier et vêtue d'une tunique blanche; elle tient une lyre divine. « L'illustre compositeur, sorti de la vie ordinaire, dit Th. Gautier, s'est rendu au sanctuaire de la Muse; il rêve, il médite; les mélodies bourdonnent autour de ses tempes comme des abeilles d'or, et la jeune immortelle aux cheveux noirs, aux sourcils ébènes, à la bouche de pourpre, étend sa belle main sur la tête chauve du vieillard, qu'elle sacré pour la postérité. » Cette *Muse* de la musique a été lithographiée séparément par Sudre.

La musique et les musiciens, envisagés au simple point de vue de la réalité, ont fourni de tout temps d'intéressants sujets de composition aux artistes. Une foule de monuments égyptiens, assyriens, indiens, grecs, romains, nous offrent des représentations de ce genre. Prisse d'Avennes a publié un bas-relief de la nécropole de Thèbes, où figurent des Musiciens et des Danseuses. Au musée de Naples est une peinture trouvée à Pompéi et qui représente une Musicienne jouant de deux lyres à la fois, au milieu de nombreux auditeurs. Les compositions modernes sont innombrables; plusieurs ont été décrites ou mentionnées aux mots CONCERT, JOUEUR, etc. Parmi celles qu'on a désignées sous ce simple titre : la *Musique*, nous citerons : un tableau de Valentin, qui a été gravé par Huber dans la *Galerie du Palais-Royal*, et un autre du même auteur, qui est au musée de Montauban; un tableau de Fragonard, faisant partie de la collection La Caze, au Louvre; un tableau de M. Gustave de Jonghe, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855; une composition de F. Boucher, gravée par Pierre Aveline, et un autre de L. Duru, gravé par Alph. Boilly. Etienne Fessard a gravé d'après Lancret, la *Musique champêtre*, en 1758. Un charmant tableau d'Adrien van Ostade, qui a fait partie de la galerie Delessert, a été gravé à l'eau-forte par Gilbert, dans la *Gazette des beaux-arts*, sous ce titre : un *Musico hollandais*. Des *Sociétés ou Réunions musicales*, des *Concerts d'amateurs ou Parties de musique* ont été peints par le Giorgione, Pieter de Hooch (ventes Helsenler et Pommersfelden), Jordans (musée de Madrid), Lambrechts (vente Chapuis, 1865), Frans Francken le jeune (musée de Rotterdam), Gaspard Netscher (musées de Dresde et de Munich), Adrien van Ostade (musée de Madrid), Isaac van Ostade (gravé par F.-F. Basan), le Pordenone (pinacothèque de Munich), Gérard Seghers (ancienne galerie Pommersfelden), Jean Steen (musée de Paris), et d'autres encore. D. Teniers (musée de Turin), Terburg (collection Baring, à Londres), Michel Versteeg (musée Van der Hoop), etc. Des *Musiciens de village* ont été peints par Isaac van Ostade (musée de Madrid), Cornélie Bega, Brauer, Teniers, etc.; des *Musiciens ambulants*, par Dietrich (National Gallery, à Londres), C. Bega (vente Van Cleef, 1864), Adrien van Ostade (gravé par Corn. Vischer), Martin Drolling (Salon de 1800), Gallait (Salon de 1835), Ignace van Regemorter (Exposition d'Anvers, en 1837), E.-J. Pigal (Salon de 1850). Une bonne eau-forte de Wille représente aussi des *Musiciens ambulants*.

Eugène Delacroix a peint des *Musiciens juifs à Moïzador* (Salon de 1847); Théodore Frère, des *Musiciens algériens* (Salon de 1849); Watteau, un *Musicien chinois*, tableau du château de la Muette, gravé par Michel Aubert; Albert Passign, des *Musiciens au Caire*

(Salon de 1861); E. Accard, des *Musiciens nomades des environs de Naples* (Salon de 1850); Gallati, des *Musiciens slaves* (lithogr. par Gust. Feckert); Théodore Valerio, des *Musiciens tsiganes* (Salon de 1857); etc. Pierre Aveline a gravé un *Musicien espagnol* (1755); Fr.-Ant. Aveline, le *Musicien flamand*, d'après D. Teniers; P. Audouin, la *Musicienne hollandaise*, d'après G. Metsu (*Musée français*); J.-B. Lucien, des *Musiciens italiens*, d'après E. Bouchardon; L.-M. Halbou, la *Musicienne d'après 1764*, d'après J.-E. Schenau; J.-G. Haid, les *Jeunes musiciens*, d'après G. Schalken; J.-F. Beauvarlet, les *Deux musiciennes*, d'après Raoux; J.-B. Le Prince, la *Musicienne* (1768); H.-S. Behm, les *Musiciens* (xvii^e siècle). Meissonier a peint un *Musicien* (Salon de 1861); Chavet, un *Jeune musicien* (Salon de 1872); P. Roybot, une *Musicienne* (Salon de 1885); Fauvelet, *Deux musiciens*, charmant petit tableau exposé en 1855 et appartenant à l'Etat.

MUSIQUE, ÉE (mu-si-ké) part. passé du v. Musiquer. Mise en musique : Les *chœurs d'Esther furent musiqués*, en 1689, par Moreau. (Castil-Blaze.)

MUSIQUER v. n. ou intr. (mu-si-ké — rad. musique). Faire. Faire de la musique : Nous *musiquâmes tout le jour au clavecin du prince*. (J.-J. Rouss.)

— v. a. ou tr. Mettre en musique : *Musiquer un poème d'opéra-comique*. Lemaire fut choisi pour *musiquer* Esther et Athalie. (Castil-Blaze.)

MUSITANO (Charles), vaillant médecin italien, né à Castro-Villari (Calabre Citérieure) en 1635, mort à Naples en 1714. Il entra dans les ordres, puis étudia à Naples la philosophie et la médecine et devint un praticien habile. Le succès qu'il obtint en traitant des personnes atteintes de maladies vénériennes lui suscita des envieux, qui prétendirent que l'exercice de la médecine ne s'accordait pas avec l'état ecclésiastique; mais Musitano s'adressa alors au pape et obtint le droit d'exercer. Ses principaux ouvrages sont : *Trutina medica antiquarum et recentiorum disquisitionum gravioribus de morbis habitum* (Venise, 1688, in-4°); *De lue venerea libri quatuor* (1711, 2 vol. in-12); *Chirurgia theoria-practica* (Cologne, 1698, in-4°); *Opera medica chymico-practica* (Cologne, 1700, in-4°); *De morbis mulierum tractatus* (Cologne, 1709, in-4°); *Opera omnia, seu trutina medica, chirurgica-pharmaceutico-chymica, etc.* (Genève, 1716, 2 vol. in-fol.).

MUSITE s. m. (mu-si-té). Hist. juive. Nom donné aux lévites qui descendaient de Musi.

MUSITE ou **MUZITE** s. f. (mu-zi-té — de *Muso* ou *Muzo*, nom de lieu). Miner. Corps contenant des carbonates de cérium, de lanthane et de didyme, un biphosphate des mêmes bases et un peu de fluorure de calcium, qui a été trouvé dans les mines d'émeraude de Muso ou Muzo, près de Santa-Fé-de-Bogota, dans la Nouvelle-Grenade. Il On l'appelle aussi *parastre*, parce qu'il a été signalé par un minéralogiste du nom de Paris.

— Encycl. La *musite* est une substance d'un jaune brunâtre, à poussière d'un blanc jaunâtre et dont la cassure est conchoïde et vitreuse. Elle raye la fluorine, mais se laisse rayer par l'apatite. Sa densité s'exprime par le nombre 4,35. Ce minéral cristallise en doubles pyramides régulières dont l'angle, à la base comprise des deux pyramides, est de 165°, tandis que celui des arêtes culminantes est de 120° 30'. Il possède un clivage très-net, miroitant et presque nacré, parallèlement aux faces basiques des pyramides. D'après l'analyse de Bunsen, il contient, en poids, sur 100 parties : 23,64 d'acide carbonique; 60,26 d'oxydes de cérium, de lanthane et de didyme; 10,53 de fluorure de calcium; 2,42 d'eau; enfin 3,15 de potasse. La *musite* se dissout lentement et avec effervescence dans l'acide chlorhydrique. Elle est infusible au chalumeau. Elle brunit seulement par la calcination et devient cassante. Avec le borax, elle donne une perle transparente et de couleur jaune, qui devient incolore par le refroidissement.

MUSIUS, poète latin moderne. V. *MUYS*.

MUSKA (Nicolas), historien hongrois, né à Schellitz, comté de Meytra, en 1713, mort vers 1780. Il s'adonna à l'enseignement à Vienne, puis devint provincial de l'ordre des jésuites et grand prévôt de l'évêque de Neusoll (1766). Outre plusieurs traités de théologie et de morale, on a de lui : *Vita palatinorum sub regibus Hungariae* (Tyrnau, 1752, in-fol.); *De legibus, seu peccatis et peccatorum pena* (Vienne, 1759, in-4°).

MUSKAJAN s. m. (mu-ska-jan). Bot. Racine de la Virginie, employée par les sauvages pour se teindre en rouge.

MUSKATBLUT, poète allemand qui vivait au xvi^e siècle. Il a laissé un grand nombre de poésies érotiques ou dévotives qui manquent d'élevation et surtout de naturel et de grâce. Dans quelques-unes de ses pièces, il attaque avec une grande violence Jean Hus et les hérétiques. Ses poésies ont été publiées pour la première fois par E. de Groot, en 1852.

MUSKAU, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 60 kilom. N.-O. de Liegnitz, dans le cercle de Rothembourg, sur la Neisse; 7,000 hab. Fabrication de poterie, de bière blanche renommée. Prés de la ville s'é-

lève l'ancien château du prince Pückler-Muskau, entouré d'un beau parc; on remarque aussi dans les environs de Muskau un bain d'eaux sulfureuses, une importante fabrique d'alun, une fonderie de fer et un observatoire, d'où l'on découvre une vue magnifique.

MUSKÖLE, île de Suède, dans la Baltique, à 50 kilom. au S. de Stockholm. On y trouve quelques filons de fer et d'argent; environ 500 hab. Cette île, prise et occupée par les Russes en 1719, conserve encore quelques vestiges des travaux qu'ils y avaient exécutés et surtout des grands ravages qu'ils y avaient commis. Le port d'Elfsnabben, une de ses dépendances, servait autrefois, à cause de son étendue et de sa commodité, de station centrale pour la flotte militaire. Gustave-Adolphe y résidait souvent, et c'est de là qu'il partit en 1630, lorsqu'il quitta son royaume pour ne plus le revoir.

MUSKOGIES ou **MUSKOGUGES**, tribu américaine. V. *CREKES*.

MUSNIER DE LA CONVERSERIE (Louis-François-Félix, comte), général français, né à Longueville (Picardie) en 1766, mort à Paris en 1837. Elève de l'École militaire en 1780, il était capitaine lorsqu'il passa en 1792 à l'armée du Rhin, où il devint aide de camp du général Lamarlière. Il fut nommé chef de demi-brigade en 1795, puis chef d'état-major à l'armée du Nord, général de brigade en 1798, s'empara de Plaisance, se signala par sa bravoure à Marengo et à Pozzolo, et reçut en 1805 le grade de général de division. Appelé à l'armée d'Espagne en 1808, Musnier assista au siège de Saragosse, battit devant Lerida O'Donnell, à qui il fit 10,000 prisonniers (1810), mit en déroute 12,000 Espagnols à Ulliecona et revint en France en 1813. Il reçut alors le commandement de Besançon, puis passa à Lyon, tint en échec en 1814 le comte de Bubna jusqu'à l'arrivée d'Angereau et se signala par son activité pendant toute la campagne de France. Après l'abdication de Napoléon, il adhéra au gouvernement de Louis XVIII, qui le nomma inspecteur général d'infanterie, et fut mis à la retraite après les Cent-Jours. Il avait reçu le titre de comte en 1810.

MUSOIR s. m. (mu-zoir). Pointe d'une digue. « Tête d'écluse.

MUSONE, fleuve du royaume d'Italie. Il prend sa source au versant oriental de l'Apennin, dans la province de Macerata, au pied du mont Santo-Vicino, coule à l'E., sépare la province d'Ancone de celle de Macerata et se jette dans l'Adriatique, après un cours de 52 kilom.

MUSONIUS RUFUS (Caïus), philosophe stoïcien, né à Vulsinium (Etrurie). Il vivait au 1^{er} siècle de notre ère et ouvrit à Rome une école qui devint célèbre. Compromis dans la conjuration contre Néron, il fut exilé, revint sous Vitellius, se fit remarquer par son éloquence, par sa sagesse, par sa modération et fut seul excepté de la proscription qui frappa tous les philosophes, sous Vespasien. Musonius avait composé plusieurs ouvrages philosophiques, dans lesquels on trouvait des préceptes pleins de noblesse et d'une mâle simplicité. Il ne nous en reste que quelques fragments, publiés sous le titre de *C. Musonii Iulii reliquæ et apophthegmata* (Harlem, 1832).

MUSOPHAGE s. m. (mu-zo-fa-je — du lat. *musa*, bandier, et du gr. *phagè*, je mange). Ornith. Sous-genre de touracos, genre des grimpeurs, qui se nourrissent principalement de bananes.

— Encycl. Zool. Certains auteurs ont considérés les *musophages* comme une espèce ou une petite section du genre touraco, appartenant à la même famille. Le *musophage* violet a environ 0m,50 de longueur totale; son plumage est d'un beau violet sur la presque totalité du corps; néanmoins, vers les tempes, cette couleur passe au rouge pourpre; sous les yeux est une ligne blanche oblique. Cet oiseau a le bec court, triangulaire, d'un rouge vif; la mandibule supérieure est fortement voûtée et a un grand prolongement de couleur jaune, qui va presque jusqu'au milieu du sommet de la tête. Le *musophage* habite la Guinée; on le trouve surtout dans les plaines qui bordent la rivière d'Acra. Il se nourrit, comme son nom l'indique, des fruits des bananiers (*musa*). V. *MUSOPHAGINES* et *TOURACO*.

MUSOPHAGINÉ, ÉE adj. (mu-zo-fa-ji-né — rad. *musophage*). Ornith. Qui ressemble à un *musophage*. « On dit aussi *MUSOPHAGÉ*.

— s. m. pl. Famille de grimpeurs, ayant pour type le genre *musophage*.

— Encycl. Zool. La famille des *musophagines* comprend trois genres, les touracos, les schizhoris et les métophages. Les touracos, qui forment le premier genre, ont les paupières cannelées, le cou long, le ventre très-grand. Les plumes sont fines, soyeuses et à brins dénués, excepté celles des ailes et de la queue, qui sont pleines et moelleuses (v. *TOURACO*). Le genre schizhoris compte cinq espèces, toutes d'Afrique. Leur plumage est sombre et leur tête surmontée d'une huppe renversée en arrière (v. *SCHIZHORIS*). Le genre *musophage* ne comprend qu'une espèce, le

musophage violet, qui habite l'Afrique. V. *MUSOPHAGE*.

MUSPELHEIM, la partie méridionale de l'univers, dans la mythologie du Nord. Tout y est brillant et rayonnant; la chaleur y est insupportable. Surtout le maître de cette partie du monde; il est l'ennemi des Ases, et quand les dieux s'approchent, quand le crépuscule des dieux s'approche. Surtout avec ses compagnons ira combattre les dieux. Son glaive est flamboyant, et c'est lui qui incendiera la terre. Le pôle opposé à Muspelheim est Nifheim, où tout est glacé, froid et obscur. C'est l'influence de la chaleur sur cette glace qui dans le Ginnungagap ou le chaos a produit les premiers êtres.

Muspilli, titre d'un fragment de poème allemand, qu'on attribue au roi Louis le Germanique, mort en 876. Dans ce morceau, écrit en haut allemand, il est question du jugement dernier, de la fin du monde, etc. On y trouve un mélange d'éléments mythologiques empruntés aux *Eddas* et de traditions chrétiennes. Les rimes sont remplacées par des alliterations et des consonances.

MUSQUÉ, ÉE (mu-ské) part. passé du v. Musquer. Parfumé de musc : Un *mouchoir musqué*. Un homme *musqué*.

— Dont l'odeur a quelque rapport avec celle du musc, ou le goût avec celui du muscat : *Poire musquée*.

— Plein d'afféterie, de recherche, d'élégance féminine : *Poète musqué*. *Style musqué*. *Phrases musquées*. Les dames aiment assez la littérature douceuse et musquée. (Boitard.) « Flatteur avec recherche : *Paroles musquées*.

— Fam. Complet, tout préparé et sans aucune espèce de frais : *Dès que la pension est échue, le trésorier la lui envoie toute musquée*. (Acad.)

— *Fantaisies musquées*, *Fantaisies bizarres*, selon l'Académie; petits objets inutiles et coûteux, comme en ont les personnes élégantes, d'après Furetière. La locution est insuée dans l'un et l'autre sens.

— Pop. *Messe musquée*, Dernière messe du dimanche, à laquelle assistent ordinairement les gens du grand monde.

— Hortie. *Rosier musqué*, Rosier qui porte la rose muscade.

— s. f. Bot. *Petite musquée*, Nom vulgaire de la muscatelle.

MUSQUER v. a. ou tr. (mu-ské — rad. musc). Parfumier avec du musc : *Musquer son mouchoir, sa barbe, ses cheveux*.

Se musquer v. pr. Se parfumer avec du musc.

MUSQUINIER s. m. (mu-ski-nié). Techn. Ouvrier qui fabrique la batiste, le linon. « A signalé Tisserand, en général.

MUSSENDA s. m. (mu-sain-da). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées. « On dit aussi *MUSSENDE*.

— Encycl. Les *mussendas* sont des arbrisseaux à feuilles opposées et munies de stipules, à fleurs groupées en corymbes terminaux; le fruit est une baie globuleuse, à deux loges. Ce genre comprend plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'ancien continent. Le *mussenda* jaunâtre a des rameaux cylindriques, grêles, brunâtres, velus, portant des feuilles ovales-lancéolées, d'un vert pâle et à nervures saillantes en dessous. Il croît en Egypte, et ne se trouve en Europe, que dans les serres chaudes des jardins botaniques. Son sucore est amer parmi les faux quinquinas; elle a une saveur astringente et passe à tort pour fébrifuge. Les feuilles des *mussendas* sont réputées antilucéuses, et les fleurs sont usitées comme béchiques, pectorales et vulnéraires.

MUSSAF s. m. (mu-saff — m. hébr.). Prière que font les juifs modernes, le premier jour de chaque mois, le jour du sabbat et le premier jour de l'année.

MUSSARD (Pierre), théologien protestant suisse, né à Genève en 1627, mort à Londres en 1686. Il fut successivement pasteur de l'église de Lyon (1655), député au synode de Loudun (1660), et président du synode de la Bourgogne (1669). La compagnie des pasteurs ayant voulu le contraindre à signer la fameuse confession de foi dite *Consensus*, Mussard s'y refusa, se vit en butte à toutes sortes de tracasseries et donna sa démission de pasteur. Il se retira alors en Angleterre, où il mourut. Ce théologien instruit, ce prédicateur de mérite a publié : les *Conformités des cérémonies modernes avec les anciennes*, où il est prouvé que les cérémonies de l'Eglise romaine sont empruntées des païens (Leyde, 1667, in-12); *Sermons* (Genève, 1673, in-8°); *Sermons sur divers sujets* (Genève, 1674, in-8°); *Historia deorum fœdiorum cum eorum iconibus*, et dissert. de divinatione et oraculis (Col., 1675, in-4°), etc.

MUSSASOUS s. m. (muss-sa-souss). Mamm. Espèce de rat de Virginie.

MUSSATO (Albertin), négociateur, poète latin et historien distingué, né à Padoue en 1261, mort en exil en 1319. Les talents dont il avait fait preuve comme jurisconsulte et avocat lui valurent d'être chargé de plusieurs missions importantes auprès de Henri VII et du duc d'Autriche. Il s'en acquitta avec

plus d'habileté que de bonheur, et fut tour à tour l'objet de l'ingratitude et de la reconnaissance exaltée de ses concitoyens. Le condottiere Cane della Scala, ayant été nommé vicaire impérial pour toute la marche trévisane, les Padouans résolurent de prendre les armes contre lui. Mussato s'efforça de détourner ses compatriotes d'une révolte qu'il prévoyait devoir leur être funeste; mais, dès qu'il vit la guerre commencée, il ne songea plus qu'à défendre sa patrie, se signala par sa valeur et enleva aux Vicentins le château de Pojana. Peu après, accusé d'avoir proposé d'établir une taxe nécessaire pour les besoins de l'Etat, il se vit exposé aux fureurs d'une populace aveugle et forcée de se réfugier à Vico-d'Aggero; mais une réaction se fit promptement lieu en sa faveur. On le rappela à Padoue, où sa rentrée fut pour lui l'occasion d'un véritable triomphe, et où on lui décerna, aux acclamations de tout le peuple, la couronne poétique que lui avaient mérités ses travaux (1314). Mussato rejoignit ensuite l'armée padouane sous les murs de Vicence, fut fait prisonnier dans une sortie et fut traité avec distinction par Cane della Scala. Une trêve signée peu après rendit la liberté à Mussato, qui revint à Padoue et y rédigea l'histoire des événements auxquels il avait pris part. En 1325, l'un de ses frères, et deux de ses neveux ayant été mis à mort comme coupables de rébellion, il fut impliqué dans le procès et condamné, sans avoir été entendu, à l'exil. Il se retira alors à Chiozza, où il mourut quelques années après. Ses écrits l'ont fait considérer comme le restaurateur des lettres latines. Ses principaux sont : *Historia augusta de rebus gestis Henrici VII cæsaris*; *De gestis Italicoorum post Henricum VII*, qui va jusqu'à l'année 1317. Les *Histoires* de Mussato sont très-importantes pour l'espace de temps qu'elles renferment. On a encore de lui des poèmes, des tragédies, des élégies, etc., d'une latinité remarquable pour l'époque. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Venise (1636, in-fol.), et Burmann les a insérées dans son *Thesaurus antiquitatum Italiae*.

MUSCHENBROEK (Pierre van), célèbre physicien hollandais, né à Leyde en 1692, mort dans la même ville en 1761. Il étudia la philosophie, les mathématiques et la médecine à l'université de sa ville natale, où se trouvaient alors d'éminents professeurs, tels que Gronovius, Le Clerc, S. Gravesande, Boerhaave, se fit recevoir docteur en médecine, en 1715, et se rendit, deux ans plus tard, à Londres, où il prit des leçons de Newton, dont il adopta avec ardeur les idées. De retour en Allemagne, il prit le diplôme de docteur en philosophie (1719), fut nommé, par le roi de Prusse, professeur de philosophie et de mathématiques à Duisbourg-sur-le-Rhin, s'adonna, à partir de ce moment, d'une façon toute particulière à la philosophie expérimentale, qui lui donna de nombreuses découvertes, et acquit bientôt une réputation qui lui valut d'être appelé, en 1723, à enseigner les mêmes sciences à l'université d'Utrecht. Pendant dix-sept ans, il habita cette ville, et ce fut là qu'il composa ses ouvrages les plus importants. Sa célébrité devint telle alors que le roi de Danemark, le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne lui firent les offres pécuniaires et honorifiques les plus brillantes pour l'attirer dans leurs Etats; mais Muschenbroek refusa de quitter la Hollande, joignant, à partir de 1732, à son enseignement ordinaire celui de l'astronomie, et retourna, en 1739, dans sa ville natale pour y occuper une chaire de philosophie. Ce fut là qu'il termina sa vie. Ce remarquable savant était membre des Académies des sciences de Paris, de Saint-Petersbourg, de Berlin, de Montpellier, de la Société royale de Londres, etc. « Ses mœurs étaient simples, pures et sans tache, dit Savérien. Il était enjoué et très-simile dans la conversation et possédait toutes les qualités qui forment le véritable philosophe. » Comme savant, il a contribué à la rénovation de la physique expérimentale et à l'introduction du newtonianisme en Hollande. « On trouve dans ses ouvrages, dit Condorcet, une longue suite d'expériences bien faites et dont les résultats ont été calculés avec précision; un grand nombre de faits bien vus et décrits avec exactitude, plusieurs appareils d'expérience, ou inventés ou perfectionnés par lui, et surtout une excellente méthode de philosophe. Lorsque ses recherches ne conduisent point à des résultats généraux, il se contente d'exposer ses expériences toutes nues et ne donne jamais des systèmes pour des vérités. Il y a cependant un reproche à lui faire, c'est d'avoir adopté quelquefois, dans ses explications, les principes obscurs et vagues de cette physique qu'il avait créée, dans les derniers siècles, les partisans de la philosophie corpusculaire. Leyde était rempli de physiciens qu'il avait formés. C'est dans cette école d'observateurs de la nature que fut découvert le fait singulier de la commotion électrique, si connu sous le nom d'expérience de Leyde, et qui a conduit à la connaissance de la nature du tonnerre et aux moyens d'en détourner ou d'en imiter les effets. » Enfin, on doit à Muschenbroek la découverte de la loi de la réfraction de la lumière, l'invention du premier pyromètre connu, des travaux considérables sur la cohérence des corps, et il a porté la connaissance de l'aimant plus loin

qu'on ne l'avait fait avant lui. Ses principaux ouvrages sont : *De certa methodo philosophiz experimentalis* (1723); *Epitome elementorum physico-mathematicorum in usus academicos* (Leyde, 1735), traité fort estimé, plusieurs fois réimprimé sous le titre de *Introductio ad philosophiam naturalem* (Leyde, 1762, 2 vol. in-4°), et deux fois traduit en français, sous les titres d'*Essai de physique* (1739) et de *Cours de physique* (1769); *Physicæ experimentales et geometricæ de magnetis tuborum capillarum vitreorumque speculorum attractione, magnitudine terre, coherencia corporum firmorum* (Leyde, 1729, in-4°), recueil d'excellents travaux; *Tentamina experimentorum naturalium in Academia del Cimento ex italico sermone in latinum conversa* (Leyde, 1731, in-4°); *Institutiones logicæ præcipue comprehendentes artem argumentandi* (Leyde, 1748, in-8°). — Son frère, Jean van MUSSCHENBROEK, né en 1687, mort à Leyde en 1748, suivit l'abord la carrière des armes, devint un excellent mécanicien, puis fut professeur de philosophie à Leyde. Il fut d'un grand secours à S'Gravesande pour inventer et perfectionner des instruments de physique, décrits par ce dernier dans les trois éditions de ses *Éléments de physique*. On a de lui : *Description de nouvelles sortes de machines pneumatiques, tant doubles que simples* (Augsbourg, 1765, in-8°).

MUSCHER (Michel van), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1645, mort à Amsterdam en 1705. Il fréquenta les principales écoles de Hollande, suivit les leçons de Gabriel Metz, de Jean Steen, d'Abraham van den Tempel, etc., et s'adonna successivement à la peinture d'histoire, de genre, du paysage, au portrait. Ses ouvrages, dont les meilleurs sont ses portraits, se distinguent par l'harmonie de la couleur, la délicatesse de la touche et par un fini précieux. Mais ils laissent beaucoup à désirer au point de vue du dessin et de la composition. Tout en idéalisant ses modèles, il savait leur donner une grande ressemblance; aussi obtint-il une grande vogue comme portraitiste et fit-il une belle fortune. On regarde comme son chef-d'œuvre le tableau dans lequel il est représenté, entouré de sa femme et de ses enfants.

MUSSE s. f. (mu-se). Cachette. || Vieux mot.

— Vénér. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autre gibier.

— Econ. rur. Sorte de chambre basse, qui sert d'habitation aux oies et aux canards.

— Zooph. Genre de madrépores.

MUSSELDURGH, bourg et paroisse d'Escoffe, comté et à 8 kilom. E. d'Edimbourg, sur l'estuaire du Forth, à l'embouchure de l'Esq; 9,000 hab. Marais salants; fabrication de toiles, cuirs, poterie; distilleries, brasseries. Bains de mer très-fréquentés.

MUSSELEM s. m. (mu-se-lém). Cavalier d'un cours ottoman, qui possédait des bénéfices et jouissait de certaines immunités.

MUSSENA s. m. (mu-sén-na). Bot. V. MÉSENA.

MUSSE-POT (A) loc. adv. V. MUCHETEN-POT.

MUSSER v. a. ou tr. (mu-sé). — L'origine de ce mot est controversée. Grandnagage propose le germanique *muchen*, musier, agir d'une manière cachée, et Diez l'ancien haut allemand *sich mûzen*, se retirer dans l'obscurité. Delâtre rapporte ce mot au latin *musare*, de la racine *mus*, comprimer, murmurer, grogner. Féron-Bore dit qu'il vient du mot *mus* au grec *musin*, caché, dont l'infinifut fut *mussein*. Ce serait le seul cas où un verbe français dériverait d'une forme grecque au futur. Le latin *musare*, dissimuler, serait peut-être plus acceptable. Caché : *Il faut musser ma faiblesse sous ces grands crédits*. (Montaigne). || Vieux mot.

Se musser v. pr. Se caché : *Le naturel des femmes nous est figuré par la lune, entre autres choses, en ce qu'elles se mussent, elles se contraignent et dissimulent en la vue et présence de leurs maris*. (Rabelais.)

..... Dessous une amuse, L'ambition, l'amour, l'avarece se musse.

RÉGNIER.

MUSSET (Joseph-Mathurin), homme politique français, né en Bretagne en 1749, mort en Belgique en 1828. Curé de Fallon au moment où éclata la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, s'empressa de prêter serment à la constitution civile du clergé, fut nommé, dans le Var, député à la Législative (1790), puis à la Convention, où il siégea parmi les montagnards. Lors du jugement de Louis XVI, il se prononça pour la mort sans appel ni sursis, puis remplit diverses missions, dans lesquelles il sut allier l'énergie à l'humanité. Ce fut lui qui, en 1794, présenta à la Convention et appuya la pétition du serrurier Gamin, qui avait exécuté pour Louis XVI la fameuse armure de fer des Tuileries et prétendait avoir été empoisonné ensuite par ce prince. Depuis lors, Musset devint successivement membre du conseil des Anciens, administrateur de la loterie, commissaire du Directoire en Piémont, préfet de la Creuse (1800), membre du Corps législatif (1802). Il vivait depuis 1807 dans la retraite, lorsque la loi de 1816 le força à se réfugier en Belgique, où il termina sa vie.

MUSSET (Louis-Alexandre-Marie de), marquis de COGNERS, littérateur français, né à Mazamet, près de Vendôme, en 1753, mort à Cogners (Sarthe) en 1839. Il suivit la carrière des armes et était, au début de la Révolution, lieutenant des maréchaux de France. En 1790, il devint procureur syndic du district de Saint-Calais, fit partie, à partir de 1801, du conseil général de la Sarthe, et fut, de 1810 à 1814, député au Corps législatif. Depuis lors, il vécut dans la retraite. De Musset était membre de l'Académie celtique, dans le recueil de laquelle il a inséré douze *Lettres critiques sur l'origine du christianisme*. Il a fourni des articles au *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, des pièces de vers aux *Étrennes du Parnasse*, sous le pseudonyme de Billerie. Enfin, on lui doit un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : le *Duel et l'amitié à l'épreuve de l'amour-propre et de l'amour* (1774), recueil de contes moraux; *Correspondance d'un jeune militaire ou Mémoires de Lustig et d'Épouse de Saint-Just* (Paris, 1778, 2 vol. in-12), roman réédité sous le titre *2 Amours d'un jeune militaire* (1779); *De la religion et du clergé catholique en France* (1797, in-8°); *Considérations sur l'état des finances du royaume* (1814, in-8°), etc. Citons enfin de lui un mémoire sur la légende de Roland, dont on s'est tant occupé depuis. C'est une bonne fortune pour le marquis de Musset d'avoir, l'un des premiers, attiré l'attention du public sur ce type chevaleresque entre tous, que la musique a rendu si populaire et que la poésie a chanté avec tant de charme. On doit encore au marquis quelques travaux sur les progrès de l'agriculture.

MUSSET (Victor-Donatien de), plus connu sous le nom de Musset-Pathay, littérateur et administrateur français, cousin du précédent, né dans le Vendômois en 1761, mort à Paris en 1832. Il appartenait à une bonne famille, que les dons de la fortune n'avaient point gâtés. Fort jeune encore, il entra à l'école militaire de Vendôme, où ses progrès furent rapides et ses talents remarqués. Dès cette époque, il manifesta pour la critique et pour l'érudition un goût qu'il ne cessa pas de cultiver. En 1793, Musset-Pathay, allié et parent d'émigrés, fut déclaré suspect et incarcéré pendant quelque temps. Rendu à la liberté après la Terreur, il accompagna à Tours un commissaire des guerres qui, ayant remarqué ses capacités, le fit entrer dans l'administration. En 1808, Musset-Pathay quitta le ministère de la guerre pour entrer au ministère de l'Intérieur. De 1818 à 1830, il demeura sans emploi, faisant en Belgique de fréquents voyages, qui paraissent ne pas avoir été étrangers à la politique. Grâce au général de Caux, il rentra, lors de la révolution de Juillet, au ministère de la guerre comme chef du bureau de la justice militaire, et mourut du choléra. Ses deux fils, Paul et Alfred de Musset, ont fait rejallir sur son nom une partie de l'éclat littéraire dont ils se sont environnés, le second surtout. Il avait lui-même beaucoup travaillé et publié un certain nombre d'ouvrages, qui, pour la plupart, ont paru sous le voile de l'anonymat et qui ne sont pas sans valeur. Son principal titre est un commentaire des œuvres de J.-J. Rousseau, dans lequel il manifeste pour le philosophe de Genève un enthousiasme sans bornes. Parmi ses autres travaux, il faut citer : la *Cabane mystérieuse* (Paris, 1799, 2 vol. in-12), fiction du genre romanesque, assez ennuyeuse; *L'Anglais cosmopolite* (Paris, 1800, in-8°), œuvre originale, donnée comme une traduction de l'anglais et réimprimée en 1802; *Voyage en Suisse et en Italie, fait avec l'armée de réserve* (Paris, 1801); *Vie militaire et privée de Henri IV, d'après ses lettres inédites* (Paris, 1803); *Recherches historiques sur le cardinal de Retz* (Paris, 1807), ouvrage dans lequel il se prononce en faveur du fameux cardinal; *Anecdotes inédites sur Mme d'Épinay* (Paris, 1808); les *Trois Béatitudes* (Paris, 1808); *Souvenirs historiques* (Paris, 1810); *Fragments d'un voyage dans le Brabant hollandais et dans les îles de la Zélande* (Paris, 1810); *Bibliographie agronomique* (Paris, 1810), l'un des premiers traités qui aient été faits sur l'économie rurale; *Essai sur l'administration* (Paris, sans date, in-8°); *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau* (Paris, 1821, in-8°); c'est l'œuvre capitale dont nous avons parlé plus haut; elle mérite de fixer l'attention des érudits littéraires; il a, en outre, enrichi d'annotations et de remarques diverses éditions des œuvres complètes de son auteur favori, et fait suivre son grand ouvrage de quelques études sur des points de détail; *Précis des circonstances de la vie de Jean-Jacques Rousseau, depuis l'époque où il a terminé ses Confessions jusqu'à sa mort*; *Examen des Confessions et des critiques qu'on en a faites* (1824); *Observations sur les correspondances en général et sur celle de Rousseau en particulier* (1824); *Réponse à la lettre de M. Stanislas de Girardin* (Paris, 1824); *Premier examen critique de l'œuvre de Rousseau publiée par M. Auguste* (Paris, 1824). On lui doit encore une *Suite au Memorial de Sainte-Hélène* ou *Observations critiques pour servir de supplément et de correctif à cet ouvrage* (Paris, 1824, 2 vol. in-8°); *Contes historiques* (Paris, 1826), en collaboration avec M. de Sazerac; *Chronique amoureuse de la cour de*

France (Paris, 1826, in-fol.). En sa qualité de bibliographe, Musset-Pathay a écrit un certain nombre de préfaces pour les œuvres de quelques-uns de ses confrères; ainsi, il a fait précéder d'un tableau historique de l'empire de Russie le *Voyage à Pétersbourg* du comte de La Messelière (1803, in-8°), et rédigé le précis sur les guerres de France mis en tête des *Relations des principaux sièges faits ou soutenus par notre armée depuis 1792 jusqu'en 1804* (Paris, 1806, in-4°), recueil dû à la collaboration des généraux Marescot, Dejean, Poitevin, etc., et dont Napoléon arrêta la publication. Musset-Pathay continua, en outre, l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau; il traduisit l'*Abregé de l'histoire romaine* de Goldsmith et l'*Abregé de l'histoire grecque*.

MUSSET (Paul-Edme de), fils du précédent et frère aîné d'Alfred de Musset, né à Paris en 1804. Il fit ses études au lycée Charlemagne et n'embrassa la carrière littéraire qu'après les premiers succès de son frère. Écrivain élégant, sobre et châtie, d'une certaine compétence dans les reconstitutions historiques qu'il a tentées à diverses reprises, surtout dans ses *Originaux du XVII^e siècle* et ses *Femmes de la Régence*, où se trouvent quelques portraits à la plume légèrement esquissés, assez fin observateur des mœurs dans ses récits de voyages et dans les nouvelles que ses excursions à l'étranger, surtout en Italie, lui ont inspirées, il a cependant toujours été écrasé par la supériorité de son cadet. Ses essais au théâtre n'ont jamais rencontré de ces succès qui mettent hors de pair et il n'a pu acquiescer qu'une estimable notoriété. Sa réplique à l'audacieux roman de George Sand, *Elle et Lui*, dans lequel elle évoquait maladroitement le souvenir de sa rupture avec Alfred de Musset, et qu'il intitula *Lui et Elle* (1859, in-18), fit un certain bruit à cause des révélations dont ces pages étaient pleines; nous en avons rendu compte (V. ELLE ET LUI). On lui doit surtout des romans et des recueils de nouvelles : la *Table de nuit, éphémérides parisiennes* (1832); *Samuel* (1833); *la Tête et le cœur* (1834); *Lausun* (1835, 2 vol.); *Anne de Baulen* (1836, 2 vol.); *le Cracelot* (1839); *Mignard et Rigaud* (1839, 2 vol.); *Guise et Riom* (1840, 2 vol.); *Femmes de la Régence* (1841, 2 vol. in-8°); *Mme de La Guette* (1842, 2 vol.); *Cours en voiture* (1845, 2 vol.); *Originaux du XVII^e siècle* (1848); les *Nuits italiennes* (1848, 2 vol.); *Jean le trou-ver* (1849); *le Maître inconnu* (1852, 3 vol. in-8°); *Livia* (1852, 3 vol. in-8°); le *Nouvel Aladin* (1853, in-18); *Puy-laurens* (1856, in-18); *Lui et Elle* (1859, in-18); *Extravagants et originaux du XVII^e siècle* (1863, in-12); *Voyage en Italie, partie septentrionale* (1863, in-8°, nouv. édit.), etc.; la *Revanche de Lauzun*, drame en cinq actes (Odéon, 1856); *Christine, roi de Suède*, comédie en trois actes (1857). M. Paul de Musset rédigea avec talent le feuilleton dramatique du journal le *National* (1848). Il a traduit les *Mémoires* de Gozzi et a donné à la *Revue des Deux-Mondes* le *Dernier abbé*, *Puy-laurens*, *Scènes de la vie sicilienne*, etc.

MUSSET (Louis-Charles-Alfred de), l'un des plus grands parmi les poètes contemporains, et dont la place est glorieusement marquée sur la même ligne que Lamartine et Victor Hugo; né à Paris en 1810, mort dans la même ville en 1857. Il était le second fils de Musset-Pathay, littérateur distingué. Dès l'âge de vingt ans, au moment de la lutte ardente des écoles littéraires, il se jeta dans la mêlée en publiant un volume de poésies intitulé : *Contes d'Espagne et d'Italie*. Ce recueil, plein de verve, d'imagination, d'esprit et de couleur, fit une sensation immense et plaça son auteur à l'avant-garde de l'école nouvelle, parmi les plus hardis et les plus aventureux. On y remarque déjà une partie des qualités brillantes qui se sont développées depuis chez le poète; mais, malheureusement aussi, les défauts dont il n'a jamais daigné se corriger : abondance d'idées, exubérance de séve, richesse de coloris, saillies étincelantes, allure cavalière et dédaigneuse, ironie d'une puissance voltaireenne, incorrections volontaires, immoralité insouciance et folle, mépris de l'humanité, scepticisme universel, absence d'idéal; enfin, toutes les grâces de l'adolescence unies aux inspirations du vice et des amertumes du désenchantement. Depuis, parurent successivement la *Coupe et les lèvres*, poème dramatique où les plus admirables vers ne rachètent pas toujours l'ironie amère et désolante des idées qu'ils expriment; *A quoi rêvent les jeunes filles*, délicieuse fantaisie, d'une grâce et d'une suavité incomparables; *Namouna*, poème qui, par ses allures capricieuses et vagabondes, rappelle le *Beppo* de lord Byron, et où l'on remarque principalement le portrait de Don Juan; la *Confession d'un enfant du siècle*, analyse navrante d'une maladie morale que l'auteur connaissait trop; *Rolla*, composition d'une richesse de poésie qui ne fait pas pardonner l'immoralité de l'idée; les *Nuits*, élégies sublimes, baignées de toutes les larmes que la douleur humaine peut répandre, et qui sont peut-être le chef-d'œuvre de la poésie contemporaine; le dialogue de Dupont et Durand, impitoyable et injuste raillerie des améliorations sociales rêvées par la philosophie moderne; puis des *Nouvelles* en prose, d'un style élégant et limpide, et qui se distinguent par la grâce, le naturel et le sentiment. Parmi ses *Comédies*

et *Proverbes*, on remarque surtout *Lorenzaccio*, puissante étude dramatique dans la manière de Shakespeare, où il déborda le désolant scepticisme du poète, son mépris de toute conviction. Quelques-unes de ces esquisses ont été essayées sur la scène et ont obtenu un succès mérité. Un caprice, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, et plusieurs autres, ont été représentées sur le Théâtre-Français et vivement goûtées du public.

En dehors de ses œuvres, la biographie d'Alfred de Musset n'existe peut-être pas, ou du moins peut-être serait-il mieux de n'en pas tenir compte; sa vie fut celle d'un homme qui, doué des qualités les plus brillantes, de la sensibilité la plus vive et des qualités intellectuelles les plus rares, s'est pourtant complu à se renfermer dans un dédaigneux égoïsme, à ne pas vouloir soupçonner qu'il y eût de ses œuvres postérieures, vivantes qu'il lui et ses maîtresses, quand il en avait, à persifler cruellement cette sensibilité qui le faisait poète, et qu'il voulait se cacher à lui-même. Un voyage en Italie, qu'il accompagna avec George Sand en 1833, et dont les péripéties sont restées mystérieuses, malgré les plus scandaleuses révélations, parait avoir eu une grande influence sur l'esprit et sur l'existence même du poète. Une rupture éclata à Venise entre les deux amants; *Elle et Lui*, de George Sand, *Lui et Elle*, de Paul de Musset, *Lui*, de Mme Louise Colet, ont raconté ces événements intimes de diverses manières, toutes opposées. La *Confession d'un enfant du siècle* laisse voir une incurable blessure faite au cœur du poète, et, en même temps qu'un scepticisme ironique domine la plupart de ses œuvres postérieures, Alfred de Musset s'enfonça matériellement dans cette vie de débauches ternes et monotones, entrecoupée de surexcitations alcooliques et de stations dans les mauvais lieux, sur laquelle il est parvenu pourtant à jeter le voile éclatant de la poésie. « Tout ce que l'on peut dire de lui, dit M. Ch. de Mazade, c'est qu'il régla mal sa vie, qu'il céda trop aux entraînements de son imagination et de sa nature; il fut de ceux qui viennent au monde moins pour se gouverner eux-mêmes que pour charmer les hommes. Quand on relit la *Confession d'un enfant du siècle*, on n'a pas de peine à voir combien de traits personnels et familiers au poète ont dû passer sur le visage de ce héros du temps, de ce jeune homme qui tombe à chaque instant et se relève pour retomber encore; qui croit se sauver des orages du cœur dans l'ivresse des sens et éprouve aussitôt le dégoût de ces plaisirs malsains; qui badine avec la souffrance, joue avec tout et, à travers tout, garde une âme supérieure à tous les désordres vulgaires. Que le poète eût quelque prédilection pour cette figure de Don Juan, qu'il compare à un guerrier, cela est possible. Dans tous les cas, ce qu'il faudra ajouter, c'est que ses faiblesses n'ont ni qu'à lui-même, il ne s'en faisait pas un piédestal. Il n'était pas de ceux qui ont des théories de réhabilitation toutes prêtes, qui abritent leurs passions sous des sophismes, et, à la bien prendre, cette confession est elle-même un livre de morale plus éloquent que le traité le plus complet. Ce qui ressemble à de la licence chez Alfred de Musset est quelque chose qui effleure sans laisser de traces, parce qu'elle est aussitôt épurée comme par une flamme invisible. Il en est de ce libertinage du poète comme de son ironie, qui finit toujours par une larme, quelquefois par une prière inquiète, errante et désolée. » Le critique songeait à *Rolla*, et il excepte sans doute cette ordurière *Gamiani*, imprimée clandestinement à Bruxelles, et qui dépasse les monstrueuses imaginations du marquis de Sade en paroxysme érotique.

Vers 1836, Alfred de Musset rencontra la Malibran, et l'intimité qui s'établit entre lui et la grande artiste, qu'il a chantée en si beaux vers, put faire croire un moment à une transformation; mais il était déjà trop tard; Alfred de Musset n'était plus que le spectre de lui-même et, d'ailleurs, la Malibran mourut. Quelques rares lueurs traversaient par intervalles cette intelligence prête à s'obscurcir. De 1840 à 1850, les *Strophes à la Malibran*, l'*Épître à Mathurin Régnier*, le *Souvenir* et diverses autres pièces insérées dans ses *Poésies nouvelles* (1856, in-8°) attestent que le génie poétique n'était pas encore mort en lui; ses derniers proverbes, inférieurs aux premiers, *Louison*, comédie en deux actes et en vers (Théâtre-Français, 1849), trahissent de la fatigue et marquent même dans la manière de l'auteur une transformation pénible. Alfred de Musset avait dû à l'amitié du duc d'Orléans la place de bibliothécaire du ministère de l'Intérieur; la révolution de Février lui enleva cette sinécure, ce qui était peu fait pour le rallier aux idées triomphantes. Au reste, tout en lui repugnait aux utopies généreuses dont la France était envivée : son génie aristocratique, ses habitudes de débauche et de dissipation, son scepticisme incurable, son mépris de l'homme, ainsi que sa puissante personnalité d'artiste enveloppée d'égoïsme et d'orgueil. C'était l'homme d'une autre époque et d'une autre génération; lui-même s'oubliait et était infidèle à son génie. Depuis longtemps, plongé dans un découragement profond, l'âme ulcérée par une douleur qu'on n'a jamais bien

connue, il ne produisait presque plus rien et s'abandonnait de plus en plus aux habitudes dégradées qui l'ont conduit au tombeau après avoir engourdi son cœur et paralysé ses brillantes facultés. Il mourut en 1857. L'Académie française l'avait reçu dans son sein en 1852. On a dit de lui qu'il était le poète de la jeunesse; non pas sans doute de cette jeunesse studieuse éveillée qui croit au progrès et à l'avenir du genre humain; mais bien plutôt de cette race enervée qui n'a d'âme que pour la recherche des biens matériels et des plaisirs vulgaires, qui raille les plus nobles croyances et les sentiments les plus élevés, et qui prend la stérilité de son cœur pour une marque de génie. Malgré ses infirmités de son poète, Alfred de Musset restera un des grands poètes de notre temps. Il eût été le premier de son siècle, peut-être, s'il eût eu dans l'âme ce qui est la sève de toute poésie : l'idéal et la foi.

« Alfred de Musset, dit Sainte-Beuve, comme plus d'un des personnages qu'il a peints et montrés en action, s'était dit qu'il fallait tout voir, tout savoir, et pour être l'artiste qu'il voulait être, avoir plongé au fond de tout. Théorie périlleuse et fatigante... Sa poésie, était lui-même, il s'y était livré tout entier; il s'y précipitait à corps perdu; c'était son âme juvénile, c'était sa chair et son sang qui s'écoulaient; et quand il avait jeté aux autres ces lambeaux, ces membres éblouissants du poète qui semblaient parfois des membres de Phéon et d'un jeune dieu, il gardait encore son lambeau à lui, son cœur saignant, son cœur brûlant et ennuagé... Comme un soldat téméraire, il ne fut pas d'avance préparer la seconde moitié du voyage; il eût dédaigné d'accepter ce qu'on appelle sagesse et qui lui semblait la diminution graduelle de la vie. Se transformer n'était pas son fait. Arrivé au haut et déjà au revers de la montagne, il lui semblait être arrivé à l'extrémité et au delà de tous les desirs : le dégoût l'avait saisi. Il n'était pas de ceux que la critique console de l'art, qu'un travail littéraire distrait ou occupe, et qui sont capables d'étudier même avec emportement pour échapper à des passions qui cherchent encore leur proie et qui n'ont plus d'autre sérieux objet. Lui, il n'a su que haïr la vie, du moment, pour parler son langage, qu'elle ne l'était pas la jeunesse sacrée. Il ne la concevait digne d'être vécue, il ne la supportait qu'entourée et revêtue d'un léger délire... Quel sillon brillant, hardiment tracé que de lumières que d'éclipses et d'ombres ! Poète qui n'a été qu'un type éclatant de bien des âmes plus obscures de son âge, qui en a exprimé les essors et les chutes, les grandeurs et les misères, son nom ne mourra pas. »

« Le lire ! dit à son tour H. Taine, nous le savons tous par cœur. Il est mort, et tous les jours il nous semble que nous l'entendons parler. Une causerie d'artistes qui plaisaient dans un atelier, une belle jeune fille qui se penche au théâtre sur le bord de sa loge, une rue lavée par la pluie où luisent les pavés noirs, une fraîche matinée riante dans les bois de Fontainebleau, n'y a rien qui ne nous le rende présent et comme vivant une seconde fois. Y eut-il jamais accent plus vibrant et plus vrai ? Celui-là au moins n'a jamais menti. Il n'a dit que ce qu'il sentait, et il l'a dit comme il le sentait. Il a pensé tout haut. Il a fait la confession de tout le monde. On ne l'a point admiré, on l'a aimé; c'était plus qu'un poète, c'était un homme. Chacun retrouvait en lui ses propres sentiments, les plus fugitifs, les plus intimes; ils s'abandonnaient, il se donnait, il avait les dernières des vertus qui nous restent, la générosité et la sincérité. Et il avait le plus précieux des dons qui puissent séduire une civilisation vieillie, la jeunesse. Comme il a parlé de cette chaude jeunesse, arbre à la fleur écroulée qui couvre tout de son ombre, horizons et chemins ! Avec quelle fougue a-t-il lancé et entrechoqué l'amour, la jalousie, la soif du plaisir, toutes les impétueuses passions qui montent avec les ondes d'un sang vierge du plus profond d'un jeune cœur ! Quelqu'un les a-t-il plus ressenties ? Il en a été trop plein, il s'y est livré, il s'en est enivré. Il s'est lâché à travers la vie comme un cheval de race cabré dans la campagne, que l'odeur des plantes et la magnifique nouveauté du vaste ciel précipitent à pleine poitrine dans des courses folles qui brisent tout et vont le briser. Il a trop demandé aux choses; il a voulu, d'un trait, apprendre et saisir tout, savourer toute la vie; il ne l'a point cueilli, il l'a point goûtée; il l'a arrachée comme une grappe, et pressée, et froissée, et tordue; et il est resté les mains salées, aussi altéré que devant. Alors ont éclaté ces sanglots qui ont retenti dans tous les cours. Quoi si jeune et déjà si las ! Tant de dons précieux, un esprit si fin, un tact si délicat, une fantaisie si mobile et si riche, une gloire si précoce, un si soudain épanouissement de beauté et de génie, et, au même instant, les angoisses, le dégoût, les larmes et les cris ! Quel mélange du même geste, il adore et il maudit. L'éternelle illusion, l'invincible expérience sont en lui, côte à côte, pour se combattre et le déchirer. Il est devenu vieillard et il est demeuré jeune homme; il est poète et il est socrate. La Muse et sa beauté pacifique, la nature et sa fraîcheur immortelle, l'Amour et son bienheureux sourire, tout l'essaim des visions divines passe à peine devant ses yeux, qu'on voit accourir, parmi les malédictions et les sarcasmes, tous les

spectres de la débauche et de la mort. Comme un homme au milieu d'une fête, qui boit dans une coupe ciselée, debout, à la première place, parmi les applaudissements et les fanfares, les yeux riant, la joie au fond du cœur, échauffé et vivifié par le vin généreux qui descend dans sa poitrine, et que subitement on voit palir; il y avait du poison au fond de la coupe; il tombe et râle; ses pieds convulsifs battent les tapis de soie, et tous les convives, effarés, regardent. Voilà ce que nous avons senti le jour où le plus aimé, le plus brillant d'entre nous a tout d'un coup palpité d'une atteinte invisible et s'est abattu avec un hoquet funèbre parmi les splendeurs et les gâtelles menteuses de notre banquet.

« Eh bien ! tel que le voilà, nous l'aimons toujours; nous n'en pouvons écouter un autre; tous à côté de lui nous semblons froids ou menteurs. Nous sortons à minuit de ce théâtre où il écoutait la Malibran, et nous entrons dans cette lugubre rue des Moulins où, sur un lit payé, son Rolla est venu dormir et mourir. Les lanternes jettent des reflets vacillants sur les pavés qui glissent. Des ombres inquiètes avancent hors des portes et traînent leur robe de soie froissée à la rencontre des passants. Les fenêtres sont fermées; une lumière pâle et la perçe à travers un volet mal clos et montre un dahlia mort sur le bord d'une croisée. Demain, un orgue ambulante grincera devant ces vitres, et les nuages biffards laisseront leurs suintements sur ces murs salis. Quoi ! c'est de cet ignoble lieu qu'est sorti le plus passionné des poètes ! Ce sont ces laidreurs et ces vulgarités de bouge et d'hôtel garni qui ont fait ruisseler cette divine éloquence ! Ce sont elles qui en cet instant ont ramassé dans ce cœur meurtri toutes les magnificences de la nature et de l'histoire pour les faire jaillir en gerbe étincelante et reluire sous le plus ardent soleil de poésie qui fut jamais ! Les religions, leur gloire et leur ruine, le genre humain, ses douleurs et sa destinée, tout ce qu'il y a de plus sublime au monde lui est alors apparu dans un éclair. Il a senti, au moins cette fois dans sa vie, cette tempête intérieure de sensations profondes, de rêves gigantesques et de voluptés intenses dont le désir l'a fait vivre et dont le manque l'a fait mourir. Il n'a pas été un simple dilettante; il ne s'est pas contenté de goûter et de jouir; il a imprimé sa marque dans la pensée humaine; il a dit au monde ce que c'est que l'homme, l'homme, la vérité, le bonheur. Il a souffert, mais il a inventé; il a défilé, mais il a produit. Il a arraché avec désespoir de ses entrailles l'idée qu'il avait conçue et l'a montrée aux yeux de tous, sanglante, mais vivante. »

Voici la bibliographie complète d'Alfred de Musset : *Contes d'Espagne et d'Italie* (1829, in-8), comprenant trois contes en vers : *Don Paerz*, les *Marrons du feu*, fantaisie dramatique, *Portia*, quelques romances et la fameuse *Ballade à la lune*; le *Spectacle dans un fauteuil*, composé d'un grand poème dramatique, la *Coupe et les lèvres*, d'une étincelante fantaisie, *À quoi rêvent les jeunes filles*, et de *Namouna*; *Rolla*, poème paru dans la *Revue des Deux-Mondes* (août 1833); ce poème et les deux recueils qui précèdent furent réunis sous le titre de *Poésies complètes*, avec les *Nuits* (*Nuit de mai*, *Nuit de décembre*, *Nuit d'août*, *Nuit d'octobre*), parues de 1833 à 1837, et la *Lettre à Lamartine* (1836); *Confession d'un enfant du siècle* (1836, 2 vol., in-8); *Poésies nouvelles* (1840, in-8), successivement augmentées dans les éditions suivantes; *Comédies et proverbes* (1840, 1848, 1851, in-8, puis 2 vol., in-18); ce recueil se compose de : *André del Sarto*, *Lorenzaccio*, les *Caprices de Marianne*, *Fantasio*, *On ne badine pas avec l'amour*, la *Nuit vénitienne*, *Barberine*, le *Chandelier*, *Il ne faut jurer de rien*, *Un caprice*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, *Louison*, *On ne saurait penser à tout*, *Carmosine*, *Bettine*; la plupart de ces ébauches dramatiques, étincelantes d'esprit et de verve, avaient paru dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1833 à 1837; elles furent suivies d'une série de nouvelles : *Emmetine*, les *Deux maîtresses* (1837); *Frédéric et Bernerette*, le *Fils du Titien*, *Margot* (1838); *Croisilles* (1839), qui furent réunies en volume (1840, in-8). Quelques-uns des proverbes, longtemps après leur apparition, furent représentés avec de légères modifications : le *Caprice* (Théâtre-Français, 1847); *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée* (1848); *Il ne faut jurer de rien* (1848); le *Chandelier* (1848); *Louison* (1849); *André del Sarto*, *Bettine* (1851); les *Caprices de Marianne* (1851); *On ne badine pas avec l'amour* (1861); *Carmosine* (1865). Alfred de Musset a fait représenter *L'Habit vert* (théâtre de l'Odéon), en collaboration avec Emile Augier. Il a donné en 1854 (in-12) un volume de *Contes*, contenant la *Mouche*, *Pierre et Camille*, *Mimi Pinson*, le *Secret de Jeannette*, *Mère blanc* et des *Lettres sur la littérature*, production assez faible. Il a de plus collaboré avec M. Hetzel au *Voyage où il nous plaira*, illustré par Tony Johannot (1842, gr. in-8). Les *Œuvres complètes* d'Alfred de Musset ont été éditées par Charpentier (1860, 7 vol., in-18 et 1865, 10 vol., in-40). Cette dernière édition est complétée par un volume d'*Œuvres inédites*, parmi lesquelles aucun morceau n'a une valeur réelle; les *Lettres* ont quelque intérêt, mais elles sont trop peu nombreuses.

MUSSEY (Jean), historien français, né à

Longwy en 1644, mort dans la même ville en 1712. Il entra dans les ordres en 1662, enseigna pendant dix ans le latin à Trèves, puis devint curé à Hademar, province de Nassau, et à Longwy, où il fit construire un hôpital. On a de lui : *Histoire de Longwy* (Luxembourg, 1706); et la *Lorraine ancienne et moderne ou l'ancien duché de Mosellane* (1712), ouvrage devenu très-rare.

MUSSIACUM, nom latin de MOISSAC.

MUSSIDAN ou MUCIDAN, en latin *Mucedonum*, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de canton, arrond. et à 27 kilom. S. de Ribera, dans une plaine, au confluent de l'Isle et de la Crempse; pop. aggl., 1,790 — pop. tot., 2,053 hab. Mines de fer, fabrication de bougies, liqueurs; minoterie. Ruines d'une église romaine et d'une forteresse du XIII^e siècle.

MUSSIIF adj. m. (mu-siif). Chim. Or mussif, Bisulfure d'étain, dont l'éclat rappelle celui de l'or : *Pelletier s'est servi de la propriété oxydante des acides sulfurique et nitrique sur l'étain pour favoriser l'union de cet oxyde avec le soufre et préparer ce composé brillant et aurifère connu depuis longtemps sous le nom d'OR MUSSIIF.* (Fourcroy.) On dit aussi MUSSIIF.

MUSSIPOINTAIN, AINE s. et adj. (mu-si-poin-tain, é-ne). Géogr. Habitant de Pont-a-Mousson; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : LES MUSSIPOINTAINS. La population MUSSIPOINTAINE.

MUSSIATION s. f. (mu-si-ta-si-on — du lat. *mussitare*, murmurer). Méd. Altération, faiblesse de la voix, difficulté d'articuler : La MUSSIATION cesse communément avec le délire, auquel elle est liée. (Renaud.)

MUSSIÉE s. f. (mu-si-té). Minér. Variété de diopside, trouvée à la Mussa, en Piémont, et qui est une substance d'un gris verdâtre, passant quelquefois au vert clair, tantôt opaque, tantôt translucide, se présentant en cylindres minces et allongés ou en baguettes prismatiques aplatis.

MÜSSELI (Wolfgang), en latin *Musculus*, théologien protestant, également appelé *Muscel* et *Meesel*, né à Dieuze (Lorraine) en 1497, mort à Berné en 1563. Fils d'un pauvre tonnelier, il dut, tout enfant, chanter dans les rues pour vivre. Le prieur des bénédictins de Lixheim, frappé de son goût pour la musique, l'admit comme novice dans son couvent (1512). Müsseli s'adonna alors avec ardeur à l'étude, fut ordonné prêtre et se livra avec un grand succès à la prédication. Un ami lui ayant communiqué quelques écrits de Luther, Müsseli ne se borna pas à en adopter les idées; il y convertit plusieurs membres de son ordre et beaucoup de nobles du voisinage. Bientôt il gagna si peu de ménagement qu'on le surnomma le *Moine luthérien*, et il s'exposa aux poursuites des évêques de Strasbourg et de Metz. Renonçant alors à la place de prieur, à laquelle il venait d'être élu, il quitta son couvent, se rendit à Strasbourg et s'y maria (1527); mais, peu après, faute de moyens d'existence, il dut se séparer de sa femme, qu'il se fit domestique chez un pasteur, pendant qu'il entraînait lui-même, comme apprenti, chez un tisserand. Celui-ci, qui était anabaptiste, eut de vives discussions théologiques avec son nouvel ouvrier et finit par le chasser brutalement. Müsseli aurait s'engager, comme manœuvre, pour travailler aux fortifications de Strasbourg, quand le célèbre réformateur Bucer le recueillit, le prit comme secrétaire et l'envoya même prêcher à Dorlsheim, village dont il fut bientôt nommé pasteur et instituteur, mais sans salaire fixe. Après deux ans de misère, il fut nommé diacre du suffragant à Strasbourg, puis pasteur à Dehna, où sa première prédication fit chasser le curé catholique. A Strasbourg, il s'appliqua avec ardeur aux études théologiques et bibliques, profita des leçons de Bucer et de Capiton, et fut bientôt l'hébreu d'une façon admirable. En 1531, cédant aux pressantes sollicitations de l'Eglise d'Augsbourg, il consentit à y venir exercer le ministère. Il s'y fit remarquer à la fois par la fermeté de ses convictions et par son esprit de tolérance, convertit au protestantisme un grand nombre d'anabaptistes et de catholiques, et fut nommé prédicateur à la cathédrale. En même temps, il apprenait le grec et même l'arabe sans maître. Député aux grandes assemblées de Wittenberg et d'Eisenach (1536), de Worms (1540), de Ratisbonne (1541), il joua un rôle important dans les discussions théologiques de ces assemblées. En 1542, il rédigea les actes de la controverse qui eut lieu entre Ecolampad et Melancthon, etc. Survint le fameux *Interim* par lequel Charles-Quint imposait aux deux religions un compromis. Müsseli refusa d'y souscrire et quitta Augsbourg (1547). Sa femme et ses enfants le rejoignirent à Constance. Forcé de quitter cette ville, Müsseli s'enfuit en Thurgovie, habita Saint-Gall, Zurich, et se fixa enfin à Berné, où il professa la théologie de 1549 jusqu'à sa mort. Pieux, charitable, modeste comme Melancthon, il n'exerça que peu d'influence sur la formation de la théologie protestante. Ses commentaires, notamment sur la *Genèse*, les *Psaumes* et *Isaïe*, sont estimés des protestants. Ses poésies latines sont d'une facture correcte, souvent agréable, rarement brillante. Outre des traductions latines des œuvres de Basile, de l'*Histoire d'Enoch*, etc., et de nombreux sermons,

nous citerons, parmi ses ouvrages : *Anti-Cochleus primus* (Augsbourg, 1544, in-4°); *Commentarii in Matthæum* (1544, in-fol.); *In Psalmos* (1549); *In Deocalogum* (1559); *In Genesin* (1554); *In Epistolam Pauli ad Romanos* (1555); *In Isaiam* (1557); *In Epistolam Pauli* (1559); *Loci communes theologia sacra* (1560, in-fol.), traduit en français par Du Pinet (Genève, 1577, in-fol.). — Son fils, Abraham MUSSLI, fut ministre à Berné. Il écrivit une vie latine de son père et publia quelques-unes de ses œuvres posthumes, principalement de ses commentaires. — Ses frères, JEAN-HENRI et JEAN-FRÉDÉRIC, furent pasteurs, le premier à Zofingen et le second à Metz. — Un quatrième, ELIE, fut pasteur à Horboung.

MUSSO (Cornelio), théologien et cordelier italien, né à Pilaïsance en 1511, mort à Rome en 1574. Après avoir professé la philosophie à Pavie et à Bologne et passé son doctorat à Padoue, il s'adonna à la prédication avec un succès qui répandit son nom dans toute l'Italie, et parut avec beaucoup d'éclat au concile de Trente. Toutefois, son éloquence, qui rappelle celle de Maillard et de Menot, est pleine de mauvais goût. On y trouve peu-moins des citations de la Bible, des poètes palans, de l'histoire, des Ecritures et des Pères. Il devint successivement évêque de Bertinoro, dans la Romagne, et de Bitonto. Nous citerons de lui : des *Sermons* (Venise, 1582-1590, 4 vol., in-4°); *De visitatione et de modo visitandi, sive synodus Bitontina* (Venise, 1579, in-fol.); *De historia divina libri V* (Venise, 1587), etc.

MUSSOLE s. m. (muss-so-le). Moll. Nom vulgaire d'une espèce d'arche.

MUSSOLENTE, bourg et comm. du royaume d'Italie, province de Vicence, district et mandement de Bassano; 2,187 hab.

MUSSOMELI, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province et district de Caltanissetta, ch.-l. de mandement; 8,468 hab.

MUSSOT (Jean-François), dit *Arnould*, artiste et auteur dramatique français. V. ARNOULD.

MUSSY-SUR-SEINE, bourg de France (Aube), chef-lieu de canton, arrond. et à 19 kilom. S.-E. de Bar-sur-Seine; pop. aggl., 1,827 hab. — pop. tot., 1,717 hab. Carrieres de marbre, tréfilerie. Commerce de vins et eaux-de-vie. L'église, classée au nombre des monuments historiques, renferme des vitraux du xve et du xvie siècle et un curieux tombeau du xive siècle, avec deux figures d'homme et de femme sculptées.

MUSSY (François GUENEAU DE), médecin français. V. GUENEAU.

MUSTABET s. m. (mu-sta-bé). Etoffe de prix qui était employée en Europe pendant le moyen âge, mais dont on ne connaît ni l'origine, ni la nature :

Devant l'entrée d'un vergier
Se flat si loie Bilas logier.
La et maint rice tré tendu
De mustabét et de bouffu,
De dyaspres et d'osterine.

(Ancien roman de chevalerie.)

MUSTAFA ou MOUSTAFA-NAÏLI-PACHA, grand vizir ottoman, né en Albanie vers 1796. Dans sa jeunesse, il se rendit en Egypte avec ses trois de ses oncles, qui étaient au service du vice-roi Méhémet-Ali, fit la guerre dans le Hedjaz, puis suivit dans l'île de Candie son oncle Hassan-Pacha, à qui il succéda en 1823, comme commandant des troupes égyptiennes dans cette île, dont il devint gouverneur général en 1832. Lorsque Candie passa sous la domination de la Porte en 1841, Mustafa fut maintenu dans ses fonctions, qu'il quitta en 1850 pour se rendre à Constantinople. Depuis lors, il a été successivement nommé membre du conseil d'Etat et de justice, président de ce conseil et grand vizir, poste qu'il occupa de mai 1853 à juin 1854. Depuis lors, il a vécu dans la retraite. Mustafa-Naili est un des plus riches propriétaires fonciers de la Turquie. — Son fils, VELY-IDDIN-FIRAAFI-PACHA, a été ambassadeur de la Porte à Paris de 1853 à 1855, puis gouverneur général de Candie.

MUSTAFA ou MOUSTAFA-NOUREDDIN-BEY, homme politique ottoman, né à Lesbos en 1815. Tout enfant, il alla rejoindre en Egypte son frère Osman-Noureddin-Pacha, que le vice-roi avait nommé major général dans son armée. Grâce à Osman, il fit partie, en 1830, de la première mission envoyée par Méhémet-Ali en France, y passa quatre ans à s'instruire, puis partit pour Constantinople, où son frère venait d'être nommé intendant général des poudres. En arrivant dans cette ville, Mustafa apprit la mort de son frère, emporté par la peste; mais il trouva un protecteur dans Kosrew-Pacha, entra au bureau de traduction de la Porte, devint grand interprète du divan en 1851, suivit en 1856, comme conseiller, Adil-Pacha, ambassadeur extraordinaire chargé de prendre part aux conférences de Paris, et fut nommé cette même année, mustachar ou conseiller des affaires étrangères.

MUSTAGH (*Mont de glace*), chaîne de montagnes d'Asie, entre l'Himalaya et l'Altaï. Elle sépare le Turkestan du Petit-Thibet et s'étend sur une longueur d'environ 1,200 kilom.

MUSTAPHA s. m. (mu-sta fa). Pop. Petit garçon joufflu : *Quel gros MUSTAPHA !*

— Hortie. Nom de plusieurs variétés d'oilet : *Le MUSTAPHA violet.*

MUSTAPHA I^{er}, sultan des Turcs, né à Constantinople en 1591, mort dans cette ville en 1639. Il était fils de Mahomet III et frère d'Achmet I^{er}, à qui il succéda en 1617. Ce prince imbecille, qui avait constamment vécu dans l'intérieur du harem, fut à peine sur le trône qu'il se fit mépriser et haïr par son administration aussi insensée que tyrannique. Après trois mois de règne, il fut renversé par une révolte de janissaires et relégué de nouveau dans le harem en 1618. Quatre ans plus tard, son neveu et successeur Osman II ayant été renversé à son tour et mis à mort par les janissaires qu'il avait voulu anéantir, Mustapha fut, pour la seconde fois, placé sur le trône. Mais sa démenche n'avait fait que s'accroître et, pour empêcher le peuple de constater son état moribond, on dut l'empêcher de paraître à la prière publique du vendredi. Il abandonna la politique et les soins du gouvernement à ses ministres, nomma grand vizir un cuisinier, Merré Houcein, qui se maintint longtemps en gorgeant d'or et de butin les janissaires et en comprimant dans le sang une révolte de spahis, une insurrection d'ulémas. Quant à lui, il se borna à exhumier les vieux édités contre l'usage du vin, à enrôler dans les janissaires des enfants enlevés à des chrétiens et à des juifs, et il passait ses journées tantôt à mettre en pièces les meubles les plus précieux du palais, tantôt immobile, les yeux tournés vers le ciel. Merré Houcein ayant été renversé, le nouveau grand vizir, Komankch-Ali-Pacha, fit déposer le sultan Mustapha (1625), qu'on relégua au fond du sérail, où il vécut jusqu'en 1635.

A cette époque, son successeur Amurath IV donna l'ordre de l'étrangler. Sous le règne de cet indigne sultan, l'empire ottoman tomba dans une complète décadence. Les Persans s'emparèrent d'un grand nombre de provinces, la population décru d'une manière effrayante et les revenus de la couronne diminuèrent de plus de 48 millions.

MUSTAPHA II, sultan des Turcs, né à Constantinople en 1664, mort dans la même ville en 1703. Il était fils de Mahomet IV et succéda à son oncle Achmet II en 1695. Mustapha, en arrivant au pouvoir, annonça l'intention de gouverner par lui-même. Il nomma grand vizir Mohammed-Elmas-Pacha et capitaine-pacha le fameux pirate algérien Houcein-Mezmorto, qui battit à deux reprises les Vénitiens en 1695. Quant à lui, il marcha contre les impériaux, les vainquit entre Lupa et Lugos (1695), fit mettre à mort le général Frédéric Viterani, entra triomphalement à Constantinople, puis força, cette même année, Pierre le Grand à lever le siège d'Azov, battit de nouveaux les impériaux, commandés par l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste le Fort (1696), mais perdit en 1697, contre le prince Eugène de Savoie, la bataille de Zenta (1697) et s'enfuit à Temeswar, laissant aux mains de l'ennemi son trésor, son harem, le sceau de l'empire et 400 étendards. Le débâtement des finances ottomanes, la supériorité numérique de l'armée du prince Eugène, les plaintes et les murmures du peuple, qui se prononcèrent contre la continuation de la guerre, décidèrent Mustapha II à entrer en négociations avec l'Autriche, la Pologne et Venise et à signer, le 26 janvier 1699, la paix de Carlowitz, par laquelle il restait maître du banat de Temeswar, mais cédait à l'Autriche la Transylvanie, aux Polonais Kamienek, aux Russes Azov et aux Vénitiens la Morée. Bien que cette paix fut utile à l'empire, elle n'excita pas moins le mécontentement du peuple, qui d'abord l'avait sollicitée. Le sultan, dépourvu de son prestige militaire, s'attacha à faire des réformes intérieures, répara les fortresses, fit construire des monuments d'utilité publique, fonda à Constantinople l'école militaire Tachlik, reforma la législation maritime, apporta un adoucissement à la position des sujets chrétiens, restaura la Casba, assura la sûreté des caravanes de pèlerins, soumit plusieurs gouverneurs rebelles et fut activement secondé par Houcein-Mezmorto, qui mourut en 1701, et par le grand vizir Houcein-Kiouprell, qui mourut en 1702. Il donna alors pour successeur à ce dernier Mustapha Daltaban, qui s'était signalé par ses succès militaires contre les Autrichiens et les Arabes. Cependant les murmures du peuple et des soldats avaient amené le sultan à se retirer à Andrinople, à laisser sa capitale en proie à des désordres croissants et à abandonner les rênes du gouvernement à son nouveau grand vizir; mais celui-ci ayant essayé d'annuler le traité de Carlowitz pour amener une nouvelle guerre et de se débarrasser par le poison des principaux instigateurs de ce traité, le drogman Mualloordato, Effendi-Ramy et le mufti Feyz-Ullah, le sultan le fit étrangler à la porte du sérail. Cette exécution déterminait la révolte de 1703. Cinq-cents mille séditeux marchèrent sur Andrinople. En vain le malheureux Mustapha, abandonné par ses troupes, s'abaisa jusqu'à essayer de régner, et de se conciliant les chefs des révoltés, il fut contraint de remettre l'égarete impériale à son frère Achmet III (1703) et, acheva sa vie dans l'intérieur du sérail. C'était un prince appliqué, économe, ennemi de la mollesse et des voluptés. Sous

son règne, les Turcs commencèrent à traduire des ouvrages de littérature étrangère, et Mustapha contribua à l'essor que prit alors la littérature ottomane en fondant huit académies nouvelles à Constantinople.

MUSTAPHA III, sultan ottoman, fils d'Achmet III, né à Constantinople en 1717, mort dans la même ville en 1774. Lorsqu'il succéda à son cousin Osman II en 1757, il avait constamment vécu enfermé dans le sérail et sans cesse tourmenté de la crainte d'être empoisonné. D'un esprit médiocre, mais joignant à un jugement sain de bonnes intentions et de la fermeté, il accorda sa confiance au grand vizir Raghib-Pacha qui tourna ses idées vers la paix et avec qui il s'occupa de réformes économiques, rétablit l'ordre dans les finances, reprima les abus, supprima des emplois inutiles, diminua le luxe du sérail, remit en vigueur les lois somptuaires, etc. En même temps, il repréna des troubles qui avaient éclaté dans diverses provinces, fit reconstruire Salda, Alep, Damas à moitié détruite par un tremblement de terre, et fonda des mosquées et des bibliothèques dans plusieurs villes de l'empire. La mort de Raghib-Pacha (1763) vint lui enlever un conseiller précieux.

En 1768, il commença à se mêler à la querelle des Russes et des Polonais, et fut sollicité par les membres de la confédération de Bar à intervenir. Sur ces entrefaites, des cavaliers moscovites ayant pénétré dans la ville turque de Balta et massacré un grand nombre d'habitants, Mustapha III déclara la guerre à l'impératrice Catherine. Mais l'armée turque et les janissaires, amollis par l'oisiveté et par le luxe, avaient perdu leur ancienne ardeur guerrière. La première campagne (1769) eut pour résultat de faire perdre au sultan Choczim, la Moldavie, une partie de la Valachie. Celle de 1770, qui fut encore plus désastreuse, fut signalée par la terrible bataille navale de Tchessmé, près de l'île de Scio, dans laquelle la flotte ottomane fut entièrement incendiée, par la défaite du kan de Crimée sur le Pruth et du grand vizir Khalil près de Kakoul, par la perte de Bender, d'Akerman, d'Ismaïl, de la Bessarabie, par la reddition d'Azov, par l'insurrection de Géorgie, par les vicissitudes d'indépendance des gouverneurs d'Egypte, de Palestine et de Bagdad. En 1771, les Russes prirent la Crimée. Néanmoins, pendant cette campagne le sultan, qui venait d'inaugurer en Turquie le système des armées européennes en chargeant le baron de Tott d'organiser des corps d'artilleurs, de bombardiers, de pontonniers, put tenir les Russes en échec sur le Danube et réussit à les empêcher de s'emparer de la Géorgie et de Trébizonde. L'année suivante, le sultan entama avec Catherine des négociations de paix qui restèrent sans résultat, reprit l'offensive en 1773 et vit alors la victoire revenir à ses drapeaux. Les Russes furent battus à Routhouk et à Karasou par Ali-Bey et près de Kalnardjé par le vainqueur de Lemnos, l'intrepide capitaine-pacha Haçan-Bey, qui les rejeta au delà du Danube. Quelques mois après, après ces succès, Mustapha III mourut, laissant le trône à son frère Abdoul-Hamid. Ce prince était instruit et s'était particulièrement appliqué à l'étude de la médecine et de l'astrologie. Il se montra sans cesse occupé des affaires de l'Etat, et s'il n'eut pas de grands talents, il fit, du moins, preuve d'un grand zèle et d'excellentes intentions. L'incapacité de ses généraux fut la seule cause de ses revers. Sous son règne, la littérature turque atteignit un haut degré de splendeur.

MUSTAPHA IV, sultan ottoman, né à Constantinople en 1779, mort en 1808. Il était fils d'Abdoul Hamid et fut porté au trône par une révolte militaire qui en avait précipité son cousin, l'infortuné Sélim III, le 29 mai 1807. Pour plaire aux ulémas, auxquels il devait son élévation, il détruisit toutes les réformes de son prédécesseur, même l'imprimerie de Scutari; mais, malgré quelques succès obtenus par ses armées sur les Russes et les Anglais, il fut renversé à son tour le 28 juillet 1808 par le fameux pacha de Routhouk, Mustapha Bairaktor, qui s'était avancé jusqu'à Constantinople avec une armée de 16,000 hommes, et avait forcé le grand vizir Tchelyby-Mustapha à se joindre à lui. Mustapha fut déposé et remplacé sur le trône par son frère Mahmoud II. Quatre mois plus tard, une révolte de janissaires ayant éclaté contre le nouveau sultan, celui-ci, cédant aux instances de ses ministres, fit étrangler Mustapha (14 nov. 1808). Ce prince, changeant et cruel, disparut sans laisser un regret.

MUSTAPHA, prétendu fils de Bajazet I^{er}, qui vivait dans la première moitié du xve siècle. A la fameuse bataille d'Ancyre (1401), Mustapha, fils aîné de Bajazet, combattait auprès de son père lorsque celui-ci fut fait prisonnier, et il resta, croit-on, parmi les fuites. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sous les règnes de Mahomet I^{er} et d'Amurat II, trente individus essayèrent de se faire passer pour le légitime héritier du trône ottoman et payèrent de la vie leurs prétentions. Le plus remarquable de ces imposteurs est celui qui fut l'auteur de cet article. En 1415, il se rendit en Valachie, s'y fit de nombreux partisans, fut vaincu en bataille rangée par Mahomet I^{er}, se réfugia alors à Thessalonique, dont le gouverneur, Lascaris, refusa de le

livrer, et fut interné par l'empereur Manuel dans l'île de Lemnos, où il resta jusqu'à la mort de Mahomet (1421). Renda alors à la liberté par Manuel, il reconnut par une prompte ingratitude cet important service, gagna Gallipoli et la Thrace, où il fut acclamé; mais trahi bientôt après et livré à Amurat, il trouva la mort à Andrinople sur un gibet.

MUSTAPHA, fils du sultan Mahomet II, mis à mort vers 1470. Nommé par son père souverain de la Caramanie, il se signala bientôt par sa bravoure, vainquit en 1469 un général persan, qu'il fit prisonnier, remporta l'année suivante une nouvelle victoire sur le roi de Perse, Ouzoun Haçan, dont il tua de sa propre main le fils, Zeinel-Reyç, remit alors le commandement des troupes au grand vizir Sadik-Ahmed, et revint à Constantinople. S'étant épris d'une passion subite pour une des femmes du grand vizir, qui en se rendant aux bains avait laissé tomber son voile, il força l'entrée des bains, enleva la jeune femme, s'attira pour sa conduite les plus vifs reproches de la part de son père et fut étranglé trois jours après pour avoir osé manifester son mécontentement.

MUSTAPHA, prince et littérateur ottoman, fils aîné de Soléiman I^{er}, étranglé en 1553. Il était appelé à succéder à son père et s'était attiré par ses qualités l'affection du peuple et des soldats, lorsque l'ambitieux Roxelane, sultane favorite du vieux sultan, s'unit avec le grand vizir Roustem pour perdre le jeune prince. Par leurs intrigues ils parvinrent à faire croire à Soléiman que son fils voulait le détrôner et s'était assuré dans ce but l'appui du roi de Perse. Aveuglé par la crainte, le sultan donna l'ordre à Mustapha, qui se trouvait alors dans son gouvernement d'Amasie, de se rendre auprès de lui. Le jeune prince s'empressa d'obéir; mais à peine était-il entré dans la tente de son père qu'il fut saisi et étranglé, sans que celui-ci, témoin caché de cette scène horrible, entendit un seul instant le cri de la nature. La mort de ce prince a fourni le sujet de trois tragédies françaises : *Mustapha et Zéangir*, de Belin (1705); *Mustapha*, de Chamfort (1777), et *Roxelane et Mustapha*, de Maigne (1785). Sous le pseudonyme de *Moukhiassi* (le Sincère), Mustapha a laissé trois recueils de *Gazels*, poésies amoureuses, un *Commentaire sur les traditions de Boukhari*, un *Commentaire sur le Coran*, un *Traité sur les énigmes d'Altker* et de *Mir Houcein*, des ouvrages de grammaire, etc.

Mustapha et Zéangir, tragédie en cinq actes, par Belin (1705). Le sujet de cette pièce est historique. Soliman épousa Roxelane, qui lui donna trois fils : Sélim, Bajazet et Zéangir. Le prince aîné, le plus aimé, succéda au trône à l'un d'eux, la mort de Mustapha, que Soliman avait eu d'une première femme, et fit croire au sultan que son fils avait noué des intelligences avec Thamas, roi de Perse, pour ravir la couronne à son père. Elle excita si bien Soliman qu'il manda son fils pour le faire périr. Zéangir, fils de Roxelane, voulut suivre la fortune de Mustapha, et le voyant étrangler se tua sur son corps. Tel est le canevas très-tragique qu'a suivi assez fidèlement Belin.

Le vizir Rustan, gendre de Roxelane, a surpris une lettre de Mustapha, dans laquelle ce prince ose prendre sur lui de proposer la paix au roi de Perse, en lui demandant sa fille en mariage. Cette pièce compromettante a été soumise à Soliman, qui manda son fils pour le punir. Mais Roxelane craint un retour de l'amour paternel et l'ami qu'elle veut que le jeune prince son propre fils Zéangir, qu'elle désire élever au trône. Zéangir a une telle affection pour son frère qu'il se reproche comme un crime son amour pour la princesse Sophie, que Mustapha aime et dont il est aimé. Cette exposition remplit le premier acte. Au second, Rustan apprend au sultan l'arrestation de Mustapha, le peint sous les couleurs les plus noires, et presse le père d'ordonner la mort de son fils. Il en coûte à Soliman de se priver d'un fils, l'espoir de sa vieillesse et de l'empire; aussi Zéangir, qui vient plaider sa cause, obtient-il facilement que le sultan écoute la justification de l'accusé. Mustapha paraît au troisième acte. Zéangir court l'embrasser et l'introduit chez le sultan. Incertain du sort qui l'attend, Mustapha recommande à son frère la princesse Sophie, à laquelle il a engagé sa foi et qui lui a fait suspendre les hostilités contre Thamas. Il renouvelle cet aveu avec le ton de la vérité. Le sultan n'y résiste plus; il pardonne à son fils et ne lui impose qu'une condition, c'est de retourner sur-le-champ à Amasie, de renoncer à la fille de l'ennemi des Ottomans et de partir sans la voir.

Jusqu'à la pièce de Belin est très-bien conduite. La marche en est ferme et rapide, l'action bien graduée et l'intérêt croissant.

L'ordre que le sultan donne à son fils de renoncer à celle qu'il aime établit le nœud de la pièce. Mustapha, pour assurer sa vie et confondre ses ennemis, obéira-t-il à son père, renoncera-t-il à Sophie, ou bien l'aimera-t-il emporter-t-il sur tout autre intérêt? L'ordre de son père lui semble affreux. Son frère Zéangir lui représente tout le danger auquel il s'expose s'il désobéit et le conjure de sauver sa vie. Mustapha semble se résoudre à partir. Il conjure son frère de porter

ses adieux à Sophie, de lui faire comprendre la fatalité nécessaire qui les sépare, d'engager le lui promet, qu'il qu'il sente tout ce qu'il lui en coûte à lui-même. Resté seul, Mustapha commence à craindre d'avoir un rival en son frère; tout l'alarme et le fait trembler. Il prend le parti d'aller chez son amante écaïr-cir ses doutes. Il est surpris chez elle par le sultan, auquel il répète de nouveau qu'il a engagé sa foi à la princesse et qu'il l'épousera. Rustan vient envenimer le courroux de Soliman en lui annonçant que les soldats se révoltent aux cris de : « Vive Mustapha. » Soliman sort en jurant que son fils mourra.

Au cinquième acte, Zéangir se prépare à partir; il croit avoir apaisé Soliman; il a déterminé son frère à obéir, et lui-même veut s'éloigner de Sophie. Mais on vient lui apprendre que Mustapha a été arrêté par le vizir Rustan et mis à mort. Roxelane entre en ce moment, et Zéangir l'accueille par ces mots :

Vous voulez m'assurer la place de mon père, il en coûte la vie et le trône, moi ne puis. Mais en me ravissant un roi, moi parait, Madame, regardez ce que vous avez fait.

Et il se perce de son poignard.

La tragédie de Belin eut un grand succès. Si l'amour de Mustapha avait été représenté avec plus de vigueur, si le danger de Sophie avait autorisé la résistance de ce prince, les derniers actes auraient répondu aux premiers; mais depuis la fin du troisième, l'action languit quelque peu. Le style de Belin est faible, mais sa conception est d'un poste tragique et bien supérieure à celle de Chamfort, son imitateur. Il n'a manqué à cette pièce pour rester au répertoire que d'être mieux écrite.

Mustapha et Zéangir, tragédie en cinq actes, par Chamfort (1782). Chamfort a composé toute sa pièce, au dénouement près, avec les deux premiers actes et la moitié du troisième du *Mustapha* de Belin, qu'il a imité jusqu'au moment où Soliman pardonne à Mustapha; mais son œuvre est loin d'être aussi dramatique que la conception de Belin, et cependant il avait médité son plan pendant douze années. La marche du premier acte est la même de scène en scène que celle de Belin. Au second acte, une même scène voit éclater et finir la rivalité des deux frères, et l'amour est immolé sans combat. D'ailleurs aucune action, ni de la part de Soliman, qui pendant un ou deux actes semble étranger à ce qui se passe, ni de la part de Mustapha, qui l'on peut croire un homme passionné et impétueux, et qui ne sait prendre aucune mesure pour son salut et celui de celle qu'il aime. Au troisième acte, Soliman a une entrevue avec Roxelane au sujet de Mustapha, qu'elle accuse, grâce à la lettre surprise par Rustan; puis elle va chercher cette lettre et la remet au sultan en présence de Mustapha. Soliman la lit, demande au prince s'il reconnaît son seing, et, sur l'aveu de son fils, il ordonne qu'on l'arrête.

L'auteur semble avoir gardé toutes ses forces pour peindre l'amitié fraternelle, et il y a réussi. C'est la partie louable de sa tragédie, et cette peinture est d'une grande beauté dans le quatrième acte. Là, Chamfort a surpassé Belin pour l'effet dramatique. En outre, il a introduit une idée qui lui appartient et qui est très-heureuse, c'est le double aveu fait en même temps de l'amour des deux frères pour Zéangir; c'est ce beau mouvement de Zéangir, qui sacrifie son propre amour pour le bonheur de son frère et le fait éclater de nouveau pour partager ses périls. Cette scène dramatique est aussi bien exécutée que bien conçue, et le dialogue est digne de la situation.

A la fin de cette scène, Soliman pardonne à son fils et la pièce semble terminée, mais le vizir vient lui annoncer qu'une révolte a éclaté dans le camp et dans la ville et menace et son trône et sa vie. Cette révolte est un triste ressort, puisque les personnages principaux n'y ont point de part, et on devine trop que c'est une ficelle pour renouer le fil de l'intrigue, aussi la pièce marche-t-elle plus que péniblement jusqu'à la fin. Chamfort s'égare en cessant de suivre les traces de Belin, et aboutit à un dénouement inexplicable. Sur le faux avis d'une révolte, Soliman fait enlever son fils dans l'enceinte sacrée, avec ordre de le poignarder au premier mouvement qu'on fera pour forcer l'enceinte où il est gardé. Cet ordre semble inexplicable après la scène de réconciliation; ce qui l'est encore plus, c'est l'incident qui amène la mort de Mustapha. Zéangir, croyant à la révolte, arrive seul chercher son frère pour voler au secours de Soliman. Au bruit de ses pas, l'unique se figure que l'enceinte est forcée et tue Mustapha.

En somme, la tragédie de Chamfort est mal agencée, et, de l'avis de La Harpe, ne vaut pas comme plan celle de Belin sur le même sujet, mais le style est pur, clair et élégant. En outre, l'œuvre de Chamfort renferme quelques morceaux remarquables.

MUSTAPHA, prétendu fils de Soléiman I^{er}, mis à mort en 1555. C'était un esclave qui joignait à une rare audace une ressemblance extraordinaire avec Mustapha, étranglé par ordre de Soléiman en 1553. L'ambitieux Roxelane, voulant ravoir le trône ottoman pour faire monter sur le trône son fils Bajazet, eut l'idée de se servir de cet esclave comme d'un instrument, comptant s'en dé-

faire lorsqu'elle aurait obtenu le résultat désiré. Lorsque le prétendu Mustapha eut appris à bien jouer son rôle, il se rendit à Nicopolis, parcourut tout le pays situé entre le Danube, la Valachie et la Moldavie, en se disant le fils de Soléman, se fit un parti considérable, réunit une armée et annonça l'intention de marcher sur Constantinople. Instruit des projets de l'impéreur, le sultan envoya contre lui son grand vizir Achmet, qui, sans avoir eu besoin de combattre, fit prisonnier le faux Mustapha et ses principaux complices. Par ordre du sultan, l'impéreur fut secrètement jeté dans la mer. Il avait fait des révélations qui ne compromirent que Bajazet, car il ignorait que c'était surtout pour l'artificieuse Roxelane qu'il avait conspiré.

MUSTAPHA (Jean-Armand), voyageur mahométan, né en Tunisie vers la fin du XVII^e siècle, mort près de Paris vers 1660. Il parcourut successivement la Grèce, l'Asie Mineure, la Perse, l'Égypte, puis se rendit en France, où il se fit catholique, et fut employé comme interprète par le cardinal de Richelieu. Par la suite, il se rendit à deux reprises sur la côte de Maroc avec le commandeur de Razilly. On a de lui un ouvrage intitulé : *Voyages d'Afrique, ou sont contenues les navigations des Français entreprises en 1629 et 1630 es côtes des royaumes de Fez et de Maroc* (Paris, 1632, in-12).

MUSTAPHA (Cara ou Kara), grand vizir de Mahomet IV. V. CARA-MUSTAPHA.

MUSTAPHA-BAIRAKTAR, grand vizir ottoman. V. BAIRAKTAR.

MUSTAPHA-BEN-ISMAIL, chef arabe, puis général au service de la France, né à El-Amriyah, entre Oran et Tlemcen, vers 1769, mort en 1843. Il s'était signalé par sa rare valeur et était devenu, en qualité d'aga, chef de la milice d'élite connue sous le nom de machzen, le 5 juillet 1830. Après la paix d'Alger, le bey Hassan s'étant enfui précipitamment, le général Clausel fit offrir à Mustapha-ben-Ismaïl de remplacer le chef turc. Mustapha refusa cette proposition, moins par antipathie pour la France que dans l'espoir de se créer une situation indépendante. Sur ces entrefaites, l'empereur de Maroc voulut profiter des troubles de la régence d'Alger pour s'emparer de la province de l'Ouest, et envoya dans ce but, avec une armée, son neveu Muley-Ali, qui reçut la soumission de presque tous les chefs de tribus. Mustapha-ben-Ismaïl refusa de reconnaître ce nouveau maître, attaqua les Marocains, les défit ; mais abandonné par les Snelat et les Beni-Amers, corrompus par l'or de l'empereur de Maroc, il fut enlevé, conduit à Tanger, et ne recouvra la liberté que lorsque l'empereur eut déclaré à la France qu'il ne s'occuperait plus des affaires de la régence.

Lorsqu'il revint à Oran, Mustapha, à sa grande stupefaction, trouva Abd-el-Kader proclamé émire et regardé par la France comme le chef des Arabes, en vertu du traité fameux signé par le général Desmichels en 1834. Indigné d'être contraint de recevoir les ordres d'un jeune homme à qui il avait jadis sauvé la vie, Mustapha-ben-Ismaïl refusa d'obéir à Abd-el-Kader, et celui-ci marcha contre lui. Vaincu par des forces supérieures aux siennes, il ne se laissa point abattre par sa défaite ; il surprit peu après l'émir, au milieu de la nuit, sur le bord de la forêt de Zetoul, le mit en pleine déroute, malgré des prodiges de valeur accomplis par l'émir, mais il se vit empêché de mettre à profit sa victoire par le général Desmichels, qui ne seulement désapprouva sa conduite, mais encore le menaça de marcher contre lui s'il ne faisait la paix avec l'émir. A son grand regret, Mustapha dut se soumettre, puis il alla chercher un refuge dans la citadelle de Méchouar à Tlemcen, y fut bloqué peu après par Ben-Nouna, un des lieutenants d'Abd-el-Kader, et défendit cette place avec une grande intrépidité jusqu'à l'arrivée des Français (1836). Le vieux chef eut alors une entrevue avec le maréchal Clausel, et à partir de ce moment il se montra à la fois l'allié le plus vaillant et le plus fidèle de la France, l'ennemi le plus opiniâtre et le plus formidable qu'ait eu Abd-el-Kader.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Mustapha-ben-Ismaïl figura dans tous les combats qui eurent lieu dans la province d'Oran, et ne cessa de se signaler par sa brillante valeur et par sa remarquable intelligence de la guerre. A la tête des douars et des smalas, dont rien n'arrêtait la bravoure, il éclaira sans cesse la marche des Français, fut continuellement aux trousses de l'ennemi, ne venant que généraux de ses moindres mouvements. On le distingua particulièrement contre Abd-el-Kader aux combats d'Ouchbach et d'Yddar, à celui qui eut lieu près du confluent de l'Isser et de la Tafna, au combat de Dar-el-Atchen (15 avril 1836), à la reconnaissance de Sidi-Yacoub, à l'affaire de la Sikka (6 juillet), reçut cette même année la croix d'officier de la Légion d'honneur, et fut promu, l'année suivante, général de brigade (29 juillet 1837). Appelé peu après en France, pour y être témoin dans le procès intenté au général de Brossard, il se rendit à Paris, où l'état de notre civilisation produisit sur lui une impression des plus vives.

Comme on lui demandait, à son retour à Alger, comment il avait trouvé la France : « Je ne comprends pas, répondit-il, que les habitants d'un si beau pays viennent se battre pour nos misérables terres d'Afrique. » En 1841, grâce à ses habiles négociations, il parvint à détacher du parti d'Abd-el-Kader le fameux marabout Mohammed-Oulid-Sidi-Chigr, qui exerçait sur ses coreligionnaires une influence considérable et dont la soumission amena celle des tribus voisines de Tlemcen. En récompense des nouveaux services qu'il venait de rendre, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Quelque temps après, il venait de soumettre avec le général de Lamoricière la grande tribu des Flittas, et il regagnait Oran avec un immense butin, lorsqu'il fut atteint en pleine poitrine par une balle partie de derrière un buisson qui bordait la route. Il est encore assez de force pour tuer, à coups de pistolet, deux de ses assassins, puis il tomba mourant sur la terre. A cette vue les soldats de Mustapha-ben-Ismaïl, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent laissant son cadavre aux mains de ses ennemis, qui lui tranchèrent la tête. « Doué d'un coup d'œil d'aigle, d'une activité prodigieuse et d'une force morale et physique étonnante, dit M. Henri Fiquet, il était le guerrier le plus redoutable des tribus belliqueuses de la province d'Oran ; aussi exerçait-il sur elles une immense influence. »

MUSTAPHA-BOERREKLUDJÉ, sectaire et prétendant ottoman, né près du golfe de Smyrne vers 1390, mort à Ephèse en 1417. C'était un homme du peuple, rempli d'exaltation et de fanatisme, qui se mit en tête de prêcher une nouvelle doctrine religieuse et la communauté des biens, abolit diverses ordonnances des sultans, se rapprocha sur plusieurs points de la manière de vivre des chrétiens, prit le titre de *déad-sultan* (pape-sultan) et fit de nombreux prosélytes, dont les principaux étaient Bedreddin et le juif Torlak-Kemal. Mustapha avait fait du mont Styliarius, où il était né, le siège et la forteresse de sa domination. C'est là qu'il se vit attaqué successivement par Sisman, gouverneur de Saroukhan, par Ali-Bey, successeur de ce dernier. Il les avait vaincus l'un et l'autre, lorsque Amurat, fils du sultan Mohammed I^{er}, marcha contre lui, le battit complètement près de Barsa-Tourou, et l'amena prisonnier à Ephèse, où il fut mis à mort après avoir subi d'horribles tortures. Pendant longtemps ses sectateurs crurent qu'il n'était point mort et qu'il reviendrait mener avec eux la vie ascétique.

MUSTAPHA-DALTABAN, grand vizir ottoman, mis à mort en 1703. Il fut élevé dans le palais du grand vizir Achmet Kiouperli, entra dans le corps des janissaires, dont il devint aga, déploya dans ce poste autant de fermeté que de justice, veilla avec le plus grand soin à la sûreté publique qui lui était confiée, puis fut nommé pacha de Silistrie avec le titre de séraskier (1692), et beglierbey de Natolie. Exilé en Bosnie en 1697, il y vivait retiré lorsque les Ottomans, vaincus par les impériaux à la bataille de Zenta et poursuivis jusqu'en Bosnie, lui demandèrent de se mettre à leur tête. En une seule campagne, Mustapha reprit à l'ennemi vingt-quatre châteaux forts sur les deux rives de la Save, fut confirmé dans son commandement par Mustapha II, battu peu après les Arabes et regut, en 1700, le gouvernement de Bagdad. Ayant obtenu par des présents l'amitié du muphti Feyz-Ullah, qui jouissait d'un grand crédit auprès du sultan, il obtint le titre de pacha de Kioutaya en 1702 et, l'année suivante, fut appelé au poste de grand vizir. Aimant la domination et la guerre il voulut se défaire du mufti et des principaux auteurs du traité de Carlowitz ; mais sa tentative lui coûta la vie. Dépourvu du sceau, il fut mis à mort au moment où il croyait triompher de ses rivaux et de ses ennemis.

MUSTAPHA-FAZIL-PACHA, prince égyptien, le dernier des fils d'Ibrahim, né au Caire en 1830. Il ne reçut point, comme ses frères, une éducation à l'européenne, mais il voyagea beaucoup et devint bientôt un partisan déclaré de la civilisation occidentale. Pour propager l'instruction en Égypte, il fonda à ses frais plusieurs écoles, et il envoya son fils aîné, ainsi que les enfants de plusieurs personnes attachées à sa maison, faire leur éducation à Paris. Mustapha-Fazil avait été nommé par son oncle Sidi-Pacha membre du conseil d'Etat lorsqu'il fut appelé, en 1862, à l'instruction publique. Peu après, il prit le portefeuille des finances, s'attacha à réformer de nombreux abus dans cette administration, publia, le premier, le budget de l'empire ottoman, et ce fut à son instigation qu'eut lieu à Constantinople, en 1863, la première exposition nationale. Depuis 1864, Mustapha-Fazil est ministre sans portefeuille. Il est un des hommes d'Etat les plus influents de la Turquie et l'héritier présomptif de la vice-royauté d'Égypte.

MUSTAPHA-KIRLOU, grand vizir ottoman, né en Bosnie, mort à Constantinople vers 1540. Enlevé tout jeune par les Turcs, il fut conduit à Constantinople, élevé dans le sérail, acquit la faveur du sultan, qui le nomma séraskier en 1521, s'empara, cette même an-

née, de Belgrade, sous les yeux de Soliman qui lui donna sa sœur en mariage, et fut chargé, l'année suivante, d'aller assiéger Rhodes. Mustapha-Kirlou fut malheureux dans les premiers assauts, et Rhodes héroïquement défendue par le grand maître Jean Villiers de l'Île-Adam, ne se rendit qu'après six mois de siège, le 21 décembre 1522. Envoyé en Égypte en qualité de gouverneur, Mustapha combattit deux rebelles, Inal et Djanim, qui parvint à soumettre, puis, à la demande de sa femme, qui se plaignait d'être privée de son mari, il fut rappelé à Constantinople, où il termina sa vie. C'est à tort que quelques historiens ont prétendu que Mustapha-Kirlou se révolta contre le sultan pendant qu'il était gouverneur de l'Égypte, et qu'il fut mis à mort par ordre de ce prince.

MUSTAPHA-LALA-PACHA, vizir ottoman, né près de Constantinople vers 1535, mort en 1580. Précepteur des princes Sélim et Bajazet, il s'attacha, dit-on, à entretenir la rivalité qui existait entre eux, se prononça en faveur du premier lorsque les deux princes se firent la guerre, et fut nommé par Sélim, devenu maître de l'empire en 1566, grand maître de la cour. En 1569, il entreprit, sans succès, de réduire le Yémen, n'en fut pas moins nommé, en 1570, séraskier, et reçut alors le commandement de l'expédition envoyée contre l'île de Chypre. Mustapha-Lala exerça envers les malheureux Cypriotes les cruautés les plus horribles, livra pendant huit jours Nicosie au pillage, fit écorcher vif Bragadon, gouverneur de Famagouste (1571), et revint à Constantinople, exécuté par les vaincus et détesté des janissaires qu'il avait privés de leur part de butin. Tombé alors en disgrâce, Mustapha entra en faveur sous Amurat III, prit le commandement d'une armée envoyée contre les Persans en 1578, remporta deux victoires qui le rendirent maître de la Géorgie et du Chirvan, mais se laissa battre ensuite, regut l'ordre de revenir à Constantinople et s'empoisonna, dit-on, de honte et de douleur.

MUSTEC s. m. (mu-sték). Ichtyol. Genre de gades, voisins des merlans.

MUSTÈLE s. f. (mu-stè-le — du lat. *mustela*, belette). Mamm. Genre de carnassiers à corps vermiforme.

— Ichtyol. Espèce de poisson du genre gade.

— Encycl. Mamm. Les *mustèles*, en prenant ce mot dans son acception la plus large, sont des carnassiers de moyenne ou de petite taille, à corps allongé, plus ou moins vermiforme, à membres ordinairement peu élevés et assez distants, plantigrades ou presque digitigrades, et dont les pieds ont cinq doigts armés d'ongles fousisseurs. Leur système de coloration est constamment uniforme, quoique souvent de couleurs différentes et tranchées en dessus et en dessous, où il est ordinairement plus foncé ; les oreilles sont courtes et arrondies, et les moustaches assez peu développées. L'extrémité du canal intestinal est pourvue de deux glandes odoriférantes. Ce groupe forme une famille qui comprend les genres mofette, ratel, glouton, mégalote, zorille, grison, putois, martre, loutre et bassari. V. ces mots.

Ichtyol. La longueur totale de ce poisson ne dépasse guère 25. Il est assez comprimé et à la ventre un peu saillant. Sa couleur est d'un brun qui prend quelquefois une teinte jaunâtre ; il a sur les côtés des taches, tantôt blanchâtres, tantôt brunâtres, disposées en ligne continue. Sa peau, recouverte d'écaillés à peine sensibles, est presque aussi visqueuse que celle de l'anguille ; les mâchoires sont munies de barbillons blancs ou bruns. Ce poisson se trouve dans les mers de l'Europe ; on dit qu'il se vivipare. Sa chair est molle et généralement assez peu estimée.

MUSTÉLIN, INE adj. (mu-sté-lain, ine — du lat. *mustela*, belette). Mamm. Qui ressemble à la belette.

— s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers qui comprend la belette.

MUSTOXIDIS (André), historien et écrivain grec, né à Corfou en 1787, mort en 1860. Reçu docteur à Padoue en 1807, il publia des essais historiques sur Corcyre, depuis les temps anté-historiques jusqu'au XI^e siècle, et fut nommé historiographe des îles Ioniennes. Cette place lui ayant été enlevée en 1820 par lord Maitland pour la publication anonyme d'un *Exposé des faits qui précédèrent et suivirent la cession de Parga* (Paris, 1819), il s'expatria et vint à Turin, où l'ambassadeur russe, le comte Mocceingio, l'attacha à sa maison diplomatique, avec une mission de rechercher dans les bibliothèques et les musées d'Italie des documents ayant trait à l'établissement commercial des Génois et des Vénitiens en Crimée et dans la mer Noire. C'est à cette époque que se rapporte sa traduction d'*Hérodote*, fort estimée des hellénistes modernes. Lors de la présidence de Capo d'Istria, il revint en Grèce et fut nommé directeur de l'instruction publique. A la mort de Capo d'Istria, il se retira à Corfou, où il a publié des ouvrages importants, entre autres une *Histoire des îles Ioniennes* et un discours d'adieu, découvert par lui en Italie : *Per le antichità Mustoxidis* était membre correspondant de l'Institut de France. Nous citerons encore de lui : *Recueil des fragments*

inédits des auteurs grecs (Venise, 1816-1817), et *Illustration Corcyre* (1811-1812, 3 vol.). Il a publié, en outre, divers mémoires dans l'*Hermès* de Vienne, et la *Pandore* d'Athènes.

MUSULANI, ancienne peuplade de l'Afrique ancienne, au S. de la Mauritanie.

MUSULMAN, ANE s. (mu-zul-man, a-ne — Ce mot n'est point turc, mais arabe ; il vient du verbe *salama*, qui signifie s'abandonner entièrement à Dieu, lui remettre sa personne et ses affaires). Sectateur de la religion de Mahomet : Les **MUSULMANS** ont fait autant de prosélytes par la parole que par l'épée ; ils ont converti à leur religion les Indiens et jusqu'aux nègres. (Volt.) L'Église n'a su convertir ni le **MUSULMAN**, ni l'idolâtre, et elle a persécuté le juif avec une implacable cruauté (Guérault).

Comme un torrent envahissant la plaine,
Des mécréants inondent le pays.
Frères, debout ! réveillez votre haine,
Fiers musulmans, écrasons ces roumis.

C. VARIN.

— s. f. Comm. Etoffe de soie rayée et d'une grande richesse, qui jout, au dernier siècle, d'une grande vogue, et dont l'invention fut faite par un fabricant de Nîmes nommé Paullet : Les **MUSULMANS** se vendaient aussi chez les plus beaux damas, quelquefois même davantage. (Bezon.)

— Adj. Qui professe la religion de Mahomet : **Peuples MUSULMANS**.

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.

VOITRE.

— Qui appartient aux musulmans ou à leur religion : **Religion MUSULMANE**. Le mouvement **MUSULMAN** s'est produit presque sans foi religieuse (Renan). L'attitude impassible au milieu du danger exprime la doctrine du fatalisme, qui fait le fond de la religion **MUSULMANE**. (Th. Gaut.)

Vous dirai-je quel luxe, aux rives ottomanes,
Charme dans leurs jardins les beautés musulmanes ?

DELLILLE.

MUSULMANISME s. m. (mu-zul-man-ni-sme — rad. *musulman*). Religion musulmane. « Peu usité. On dit ISLAMISME ou MAHOMÉTISME. »

MUSURGUE s. f. (mu-zurr-gue — du gr. *mousa*, muse ; *ergon*, ouvrage). Titre qu'on donne, en Grèce, à toute femme exerçant un art libéral.

MUSURUS (Marc), helléniste célèbre, né à Retimo, île de Candie, en 1470, mort à Rome en 1517. Venu jeune en Italie, il eut pour maître Jean Lascaris et devint, en 1503, professeur de grec à Padoue, où il obtint un grand succès. Les guerres ayant fait supprimer le collège de cette ville en 1509, Musurus passa à Venise, où il enseigna la même langue aux frais de la république. Il aida les Aldes dans la publication des auteurs grecs, et contribua puissamment à donner aux éditions sorties de leurs presses la correction qui les a rendues célèbres. Telle était sa réputation, que des élèves accouraient de tout pays pour assister à ses leçons. Erasme, qui l'avait entendu à Padoue, parle avec beaucoup d'admiration de son dévouement à la science : « Dans toute l'année, dit-il, je ne me rappelle pas qu'il ait été quatre jours sans faire son cours... Quoique Grec, il savait merveilleusement bien le latin. Il était né pour les plus grandes choses, s'il lui eût été donné de vivre. » Musurus était retourné à Padoue lorsque, en 1516, le pape Léon X le fit venir à Rome et le nomma archevêque de Malvoisie. Un an plus tard, il mourut d'hydropisie. Outre de nombreuses éditions de divers auteurs publiées par les Aldes : *Aristophane*, avec les scolies grecques (1498) ; *Etymologicum magnum* (1499) ; *Platon* (1518) ; *Athénée* (1514), le *Lexicon d'Hesychius* (1514) ; *Oppien* (1515), on lui doit des *Epigrammes* grecques et des *Épigrammes* en l'honneur de Platon, publiées dans le *Platon* des Aldes (1513). Il traduisit aussi en latin le traité anonyme sur la goutte, qui se trouve dans la collection des médecins anciens d'Henri Estienne (1567).

MUSURUS-PACHA (Constantin), diplomate ottoman, de la famille du précédent, né en 1807 à Constantinople, où il apprit la littérature, les sciences et plusieurs langues modernes. Devenu en 1832 secrétaire du prince Étienne Vogorides, dont il épousa plus tard la fille, il fut envoyé peu après en mission à Samos et y retourna en 1834 avec la triple qualité de commissaire politique du gouvernement ottoman, de délégué du prince de Samos, Vogorides, et de gouverneur de cette île. M. Musurus s'attacha à amener les Samiens à se soumettre à la Sublime Porte, en employant la persuasion. Il douçea, en écartant tout moyen coercitif, l'insupportable administration turque sur des bases constitutionnelles et libérales et mérita par la sagesse de son gouvernement l'estime et l'affection générale. De retour à Constantinople en 1839, il épousa la princesse Anne Vogorides, passa l'année suivante à Athènes, en qualité de ministre plénipotentiaire, y fit preuve de beaucoup d'habileté diplomatique, faillit être victime d'une tentative d'assassinat de la part d'un Grec au commencement de 1848, puis devint successivement représentant de la Turquie à Vienne, où il montra une grande fermeté au

sujet de la question des réfugiés politiques hongrois, ambassadeur extraordinaire auprès de Victor-Emmanuel, pour le féliciter de son avènement au trône de Sardaigne (1850), et ministre plénipotentiaire à Londres (1851). En 1856, il fut élevé au rang d'ambassadeur en récompense de l'habileté avec laquelle il défendit les intérêts de son pays pendant la guerre d'Orient. Musurus-Pacha continua à remplir ses fonctions diplomatiques à Londres, prit part, en 1859, à la conférence de Paris, qui eut pour objet de régler la question des principautés danubiennes, et, à cette occasion, reçut la décoration du Medjidie de 1^{re} classe. En 1863, il reçut le grand cordon de l'ordre de l'Osmannie, et fut élevé, en 1867, au rang de vizir et de muahir avec le titre de pacha. Depuis cette époque, cet habile diplomate a assisté, en 1871, à la conférence de Londres qui a eu pour objet de modifier le traité de Paris de 1856, en abolissant la neutralisation de la mer Noire. Musurus-Pacha est décoré du grand cordon de plusieurs ordres étrangers.

MUTA ou **TACITA** (du latin *mutus*, muet; *tacitus*, qui se tait), déesse du silence chez les Romains, qui célébraient sa fête le 18 février. Elle paraît être la même que Lara, mère des Lares, nymphe à laquelle Jupiter fit copier la langue pour la punir d'avoir révélé à Junon son amour pour Jupiter. Les Romains offraient des sacrifices à Muta pour empêcher la médisance.

Démoustier, qui mentionne la déesse Muta dans ses *Lettres à Emilie sur la mythologie*, ne la fait intervenir qu'accidentellement pour lui décocher un trait malin. L'Amour, sur le point d'épouser Psyché et redoutant la colère de Vénus, jugea à propos de prendre les avis de quelqu'un de bon conseil.

Sur son projet il consulta,
Non point la déesse Muta,
Quoiqu'il rendit justice à sa délicatesse.
Mais de sa sottise il craignait un éclat,
Car il soupçonnait la déesse
De n'avoir point l'esprit de son état.

Et il se rendit auprès du sage Harpocrate, qui faisait concurrence à Muta dans le même emploi.

Les Romains reconnaissaient encore une autre déesse du silence, Angeronia, qui avait la bouche cachetée..., pour plus de sûreté, probablement.

MUTABILITÉ s. f. (mu-ta-bi-li-té — lat. *mutabilitas*; de *mutare*, changer). Caractère de ce qui est muable, de ce qui est sujet à changer : *Tout change sur la terre, parce que tout suit la MUTABILITÉ de son origine*. (Mass.) Nous devons nous tolérer mutuellement, parce que nous sommes faibles, inconséquents, sujets à la MUTABILITÉ, à l'erreur. (Vol.)

MUTABLE adj. (mu-ta-ble — lat. *mutabilis*; de *mutare*, changer). Qui est sujet au changement. « Peu usité.

MUTACISME s. m. (mu-ta-ci-sme — lat. *mutacismus*; de *mutacis*, muet). Médi Vierge prononciation, sorte de bégaiement qui consiste dans la substitution des lettres *m*, *b* et *p* à d'autres lettres.

MUTAFARACA s. m. (mu-ta-fa-ra-ka). Officier de la garde, sorte d'aide de camp du sultan.

MUTAGE s. m. (mu-ta-je — du lat. *mutus*, muet). Econ. rur. Opération qui consiste à introduire de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux dans une liqueur sucrée ou vineuse, pour en arrêter la fermentation.

— Encycl. Le *mutage* consiste surtout à introduire dans le moût (suc de raisin) du gaz sulfureux qui l'empêche de fermenter et le rend ainsi muet, suivant l'expression populaire et pittoresque. Le procédé le plus simple consiste à remplir de ce gaz un fût vide, en y brûlant une ou plusieurs mèches soufrees. On y introduit ensuite du moût jusqu'à moitié de la capacité; on agite le fût, et le liquide absorbe tout le gaz. Si, dans la partie restée vide, on brûle une autre mèche, puis qu'on introduise une nouvelle quantité de liquide, le gaz nouvellement formé est absorbé de la même manière. On continue ainsi jusqu'à ce que le moût remplisse le tonneau et qu'il soit suffisamment imprégné de gaz sulfureux. On dit alors que le vin est *muté*. On le laisse reposer pendant quelques jours; il se forme un dépôt abondant. Si la liqueur n'est pas bien claire, on recommence.

Pour abréger et perfectionner cette opération, on a proposé de faire brûler du soufre sur un réchaud, de recevoir le gaz dans une caisse en bois dont la capacité serait connue, puis de l'introduire dans le tonneau au moyen d'un soufflet ou autrement. Le vin muté entre difficilement en fermentation et conserve la saveur qu'il avait au moment de l'opération. « Pour préparer, dit M. de Vergnette-Lamotte, un vin muté qui soit agréable, on choisit les vins blancs les plus fins. Quand la fermentation alcoolique qui suit la récolte en est arrivée à ce point que le vin prend l'aspect laiteux, on se hâte de soutirer le vin, on le mute fortement et on le colle avec de la colle de poisson. Des que le vin est clair, on le met en bouteille et on le laisse pendant quarante-huit heures dans une étuve chauffée de 45 à 50°. Le vin traité de cette manière conserve le degré de saveur sucrée qu'on désire et rap-

pelle, par son goût, les meilleures tisanes de Chamagne. »

La théorie du *mutage* est loin d'être bien connue. D'après l'ancienne école, le soufre en absorbant l'oxygène, qui est le grand agent de la fermentation, rend celle-ci impossible. Dans les idées nouvelles, l'acide sulfureux tue les organismes inférieurs qui vivent dans l'acte des fermentations. D'autres disent encore que le soufre fait précipiter le mucilage qui concourt si puissamment à faire fermenter le liquide. Enfin, le *mutage*, ou du moins le méchage, a pour résultat de détruire les germes des cryptogames, dont le développement donnerait aux vins le goût de moisi.

MUTAHER, prince de l'Yémen et imam de la secte des zéidis, mort en 1772. Après la mort de son père, Chérif-Eddin-Yahia, qui avait pris dans les montagnes de l'Yémen les titres d'imam et d'emir Al-Moumenyn, il s'efforça de lui succéder, bien qu'il fût boiteux et peu capable de diriger un gouvernement. Chassé de Sanâ en 1847 par Ezzemir, pacha de Zabid et du bas Yémen, puis assiégé dans Thela, il dut reconnaître l'autorité du grand Soleiman, qui lui accorda le gouvernement de quelques districts. Mais, en 1566, il se déclara le chef des Arabes mécontents, enleva de nouveaux territoires au pacha Redwan et, l'année suivante, après avoir vaincu et tué Mourad-Pacha, s'empara de Sanâ, y fit faire la Khotbah en son nom, et bientôt les Turcs ne furent plus en possession que de la ville et du district de Zabid. Le sultan Sélim II envoya alors contre Mutaher Sinan-Pacha, qui lui enleva rapidement toutes ses conquêtes, le força à demander la paix (1570) et ne lui laissa que le district de Saada à titre de fief.

MUTAMBA s. m. (mu-tan-ba). Bot. Nom que porte au Brésil le guazuma à feuilles d'orme, que les créoles des Antilles nomment orme d'Amérique et bubrone.

MUTANDE s. m. (mu-tan-de — du lat. *mutandus*, devant être changé). Caleçon que portent les capucins et quelques autres religieux, et qu'ils sont tenus de changer de temps à autre.

MUTATION s. f. (mu-ta-si-on — lat. *mutatio*; de *mutare*, changer). Changement, remplacement d'une personne par une autre : *Il va y avoir de nombreuses MUTATIONS dans les bureaux*. « Le changement dans les choses : *Il a éprouvé des MUTATIONS dans sa fortune*. De grandes richesses ne sont pas une fin, mais une MUTATION de misère. (Fén.) *Le temps où nous vivons a produit plus de MUTATIONS qu'aucun autre dans la fortune et le pouvoir*. (Cuv.) *Le grand secret de la vie est la permanence des forces et la mutation continue de la matière*. (Flourens.)

Féod. Droits de mutation. Ceux que percevait le seigneur chaque fois que des héritages censuels ou des fiefs changeaient de possesseurs.

— Fin. *Droits de mutation*, l'impôt que l'Etat perçoit sur les biens qui changent de maîtres : *C'est du sein de la féodalité que sont sortis les Droits de MUTATION qui se payent à l'Etat*. (Troplong.) *Tous les vingt ans, la terre de France paye DROIT de MUTATION au gouvernement*. (Ledru-Rollin.)

— Antiq. rom. Relais de poste.

— Mus. Nom donné à des transitions de la musique des Grecs, qui étaient au nombre de cinq. *Il Jeux de mutation*, Jeux d'orgue qui ne sont pas au ton d'octave des autres jeux, mais qui en sonnent la quinte ou la tierce.

— Syn. *Mutation*, *changement*, *innovation*, etc. V. CHANGEMENT.

— Encycl. Jurispr. Les *mutations* de biens sont favorables au développement de la richesse publique, et il est nécessaire que les propriétés soient le moins longtemps possible immobilisées dans les mêmes mains. C'est là une vérité admise par tous les économistes. « On demandera peut-être, dit J.-B. Say, quel intérêt à la société à ne pas gêner la circulation des propriétés. Que lui importe que la propriété se trouve entre les mains d'une personne ou d'une autre, pourvu que la propriété subsiste ? Il lui importe toujours que les propriétés aillent le plus souvent qu'il est possible où elles veulent aller; car c'est là qu'elles rapportent le plus. Pourquoi cet homme veut-il vendre tel terrain ? C'est parce qu'il ne s'est établi d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapportent davantage. Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre ? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop peu ou qui sont oisifs, ou bien parce qu'il croit la terre susceptible d'amélioration. La *mutation* augmente le revenu général, puisqu'elle augmente le revenu des deux contractants. » Au point de vue politique, c'est par des *mutations* fréquentes que la société marque son droit de souveraineté sur les biens. « Le seigneur féodal, dit M. Boileux, qui, sur ce point, reproduit, sans la partager plus que nous, l'opinion de M. Laferrère et de M. de Parieu, le seigneur féodal imposait à ses vassaux « les lods et ventes », le rachat et le relief, » pour leur faire bien sentir que l'aliénation et la transmission de leurs propriétés ne s'effectuaient que de son consentement et ne pouvaient s'effectuer sans qu'il y eût comme une nouvelle investiture, garantie par lui, le suzerain, et dont il était

juste qu'il tirât un profit. Il n'y a plus de féodalité; mais la société tout entière, représentée par l'Etat, jouit des droits du seigneur féodal, et c'est avec bien plus de raison, à plus juste titre et au nom de l'égalité même, c'est d'ailleurs avec des formes, toujours les mêmes et les mêmes pour tous, qu'elle procède à cette investiture des biens transmis par héritage ou acquis à titre onéreux. » Nous sommes loin de reconnaître à la société le droit de délégation qu'elle s'attribue dans les héritages, et nous n'avons textuellement reproduit le passage qui précède que pour établir qu'en politique aussi bien qu'en économie, quoique par des raisons différentes, la nécessité des *mutations* est universellement reconnue. Il semblerait dès lors que l'Etat dût les favoriser. C'est le contraire qui arrive, et les frais auxquels donnent lieu les transmissions de propriété sont tellement considérables que, le plus souvent, les transactions en souffrent.

La transmission des propriétés immobilières peut avoir lieu de diverses manières. Il en résulte plusieurs sortes de *mutations*. Nous allons les passer successivement en revue.

— *Mutations à titre onéreux et mutations à titre gratuit*. Les règles de la liquidation des frais d'enregistrement ne sont pas les mêmes pour les premières que pour les secondes. Aux termes de l'article 14 de la loi du 22 février au VII, le paiement du droit proportionnel est déterminé, pour les ventes et autres transmissions à titre onéreux, par le prix estimé et le capital des charges qui peuvent ajouter au prix. Si l'usufruit est réservé par le vendeur, il est évalué à la moitié de ce qui forme le prix du contrat, et le droit est perçu sur le total. Quand la *mutation* a lieu à titre gratuit, le droit d'enregistrement est perçu sur la valeur des biens transmis, sans distinction des charges. « Ceci, dit Dalloz, est contraire à la maxime *non sunt bona nisi deducto jure alieno*; et, quoique le droit de *mutation* ne soit en principe qu'un prélèvement sur la valeur des biens, au moment de leur passage d'un propriétaire à un autre, il y a eu nécessité de déroger à cette règle, dans le cas proposé, par l'impossibilité de constater le montant des dettes qui grèvent une succession et par les contestations qui n'auraient pas manqué de s'élever sur la sincérité des déclarations des héritiers à cet égard. »

— *Mutations entre-vifs*. Les *mutations* entre-vifs s'opèrent par les donations, adjudications, ventes, reventes, cessions, rétrocessions de biens, de valeur ou de droits.

— *Mutations par décès*. Elles s'opèrent par testament, par legs, par succession *ab intestat*. L'impôt sur les successions remonte à une époque très-ancienne. A Rome, il existait sous le nom de *vicesima hæreditatum*, vingtième des héritages. Sous la législation française, il n'existe aucune différence relativement au droit de *mutation* entre les successions légitimes ou *ab intestat* et les successions testamentaires. Mais il est essentiel, pour que ce droit soit exigible, que la succession soit ouverte, et toute *mutation* de biens qui ne s'opérerait pas à titre successif ne donnerait pas lieu au droit de *mutation* par décès. C'est à la régie à prouver l'ouverture de la succession. Afin de mettre l'administration en mesure de remplir cette obligation, la loi exige des secrétaires des administrations municipales qu'ils remettent les relevés, par eux certifiés, des actes de décès aux receveurs de l'enregistrement de l'arrondissement. Il faut, en outre, que la régie établisse que les biens dont est nati l'héritier contre lequel elle agit sont des biens héréditaires. Elle doit enfin prouver la qualité d'héritier dans la personne de ceux contre lesquels elle réclame le droit de *mutation*. C'est à la régie, dit M. Teste-Lebeuf, à faire la preuve de la qualité d'héritier qu'elle donne à un individu. Lorsque cet individu soutient qu'il n'est pas héritier de la personne pour la succession de laquelle on le poursuit, la preuve à la charge de la régie est ordonnée par le tribunal, et s'il est intervenu un jugement interlocutoire qui enjoint à l'administration de faire cette preuve, elle doit exécuter ce jugement sous peine de rejet de la demande. Le droit de *mutation* est dû sans aucun égard à l'acceptation de la part de l'héritier ni à l'appréhension de fait des biens héréditaires. Tout légataire doit, sous les peines de droit, fournir, dans les six mois de l'ouverture de la succession, une déclaration détaillée des objets compris dans son legs, quand bien même la délivrance ne lui en aurait pas encore été faite. Il ne peut s'affranchir de l'accomplissement de cette formalité qu'en renonçant au legs dans le délai de six mois, à peine du demi-droit en sus (cour de cassation, arrêt du 4 février 1812). Ce délai existe, encore que le retard du légataire soit motivé sur l'existence d'une action en nullité du testament formée contre lui par les héritiers légitimes. »

— *Mutations de jouissances*. L'engagement d'immeubles, que la loi de l'enregistrement soumet à un droit proportionnel de 2 pour 100, dit Dalloz, forme, avec les baux, l'ensemble des conventions comprises sous la dénomination de transmissions de jouissances.

— *Mutations verbales*. L'impôt de l'enregistrement n'atteint, en règle générale, que les conventions écrites. Il n'existe qu'une

exception créée par l'article 4 de la loi du 27 ventôse an IX, qui est ainsi conçu : « Sont soumises aux dispositions des articles 22 et 38 de la loi du 22 février l'enregistrement dans les trois mois, à peine de double droit, des *mutations* entre-vifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles, lors même que les nouveaux possesseurs prétendraient qu'il n'existe pas de conventions écrites entre eux et les précédents propriétaires ou usufructiers. A défaut d'actes, il y sera suppléé par des déclarations détaillées et estimatives, dans les trois mois de l'entrée en possession, à peine d'un droit en sus. »

Les économistes condamnent en général la taxe des *mutations*, par ce motif que la transmission de propriété n'entraîne pas après elle de consommation et que l'importance des propriétés transférées n'a aucun rapport nécessaire avec les revenus de ceux qui les transfèrent. Mais l'impôt dont nous demandons surtout la suppression, ou au moins l'atténuation, est celui qui frappe les achats, les ventes et les échanges. Ces transactions ne sont en réalité qu'une forme différente dans la propriété, non un surcroît de richesse. La taxe assise sur les *mutations* à titre onéreux n'a donc pas de raison d'être, et elle nuit considérablement au développement de l'activité humaine dans le champ de la propriété.

Nous avons fait connaître au mot ENREGISTREMENT la diversité des droits établis sur les *mutations*. Nous n'avons pas à y revenir et nous nous bornerons à mentionner les changements divers que la législation a apportés dans la matière. Sous l'empire de l'ancienne loi française, les successions et institutions contractuelles en ligne directe étaient exemptes d'une partie des droits de *mutation*. Cette faveur leur a été retirée par les lois de 1790 et de l'an VII, qui sont les bases de la législation actuelle, modifiée en 1816 et 1832. La loi de finances de 1832 met en vigueur un tarif augmentant dans une proportion considérable les droits établis sur les donations entre-vifs et les *mutations* par décès de biens meubles et immeubles en ligne collatérale et entre personnes non parentes. La loi de 1850 réalise, en matière de droits de *mutation*, une amélioration depuis longtemps réclamée : la distinction jusqu'alors maintenue entre les biens meubles et les biens immeubles disparaît et l'impôt atteint les transmissions d'inscriptions de rente, d'actions et autres titres analogues.

— *Mutations (administration)*. L'impôt foncier étant établi sur la propriété foncière, il importe que le cadastre, qui sert de base au rôle, soit tenu au courant des changements apportés dans la propriété. C'est le contrôleur des contributions directes qui est chargé de la mise à jour des matrices cadastrales, et l'on donne à cette partie de son travail le nom de *mutations*.

Tous les trois mois, le contrôleur se rend chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour relever dans leurs bureaux les extraits de tout acte translatif de propriété immobilière. Ces extraits sont classés par commune et adressés au percepteur, à qui l'instruction ministérielle du 18 décembre 1853 a confié le soin d'opérer les *mutations*. A cet effet, il se rend dans chacune des communes composant sa perception et, au moyen des extraits, il prépare les *mutations* sur des cadres spéciaux fournis par l'administration des contributions directes. La rédaction des feuilles de *mutation* doit toujours être précédée de la reconnaissance de l'identité des parcelles, au vu des plans et des états de section. Cette identité une fois constatée, le percepteur porte sur les feuilles les noms, prénoms, professions et demeures de l'ancien et du nouveau propriétaire, le folio de la matrice cadastrale, l'article de la matrice générale, etc. Chaque feuille ne peut contenir que les parcelles transférées d'un même article à un même article. La *mutation* peut avoir pour objet : 1° l'article entier d'un propriétaire; 2° des parcelles entières; 3° des portions de parcelles d'une seule classe; 4° des portions de parcelles de diverses classes. Et ici nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit au mot CADASTRE (v. ce mot). Malgré l'attention qu'apportent les contrôleurs à inscrire sur les extraits relevés dans les bureaux d'enregistrement toutes les indications de nature à faciliter le travail des percepteurs, malgré le soin que mettent ceux-ci à s'entourer, dans la commune, de tous les renseignements, les *mutations* sont, en général, mal faites, et il en sera ainsi tant qu'on n'obligera pas les notaires à inscrire dans leurs actes le numéro du plan cadastral, la contenance et la classe de la propriété qui fait l'objet de la *mutation*.

L'inscription de toute *mutation* foncière peut être faite sur la déclaration, soit de l'ancien, soit du nouveau propriétaire ou de leur mandataire spécial, toutes les fois qu'à défaut de l'extrait d'acte translatif de propriété relevé par le contrôleur le déclarant produira un extrait de cet acte délivré par le notaire ou un certificat du receveur de l'enregistrement énonçant que, par acte de tel jour, telle propriété, située dans telle commune, a été transférée d'un tel à un tel. En cas de contestation, il doit de l'acte translatif, soit de l'extrait de cet acte, soit enfin du certificat du receveur de l'enregistrement, les parties intéressées ont la faculté de faire

opérer la *mutation*, à la condition toutefois de signer leur déclaration.

— Mus. Aristotele défini la *mutation* : une espèce de passion dans l'ordre de la mélodie ; Bacchius, un changement de sujet ou la transposition du semblable dans un lieu dissemblable ; Aristide Quintilien, une variation dans le système proposé et dans le caractère de la voix ; Martinus Capella, une transition de la voix dans un autre ordre de sons. Toutes ces définitions obscures et trop générales, dit Rousseau, ont besoin d'être éclaircies par les divisions ; mais les auteurs ne s'accordent pas mieux sur ces divisions que sur la définition même. Toutefois, on peut réduire toutes ces *mutations* à cinq principales : 1° *mutations* dans le genre, lorsque le chant passait, par exemple, du diatonique au chromatique ou à l'enharmonique, et réciproquement ; 2° dans le système, lorsque la modulation unissait deux tétracordes disjoints, ou en séparait deux conjoints, ce qui revient au passage du bécarré au bémol, et réciproquement ; 3° dans le mode, quand on passait, par exemple, du dorien au phrygien ou au lydien, et réciproquement ; 4° dans le rythme, quand on passait du vite au lent ou d'une mesure à une autre ; 5° dans la mélodie, lorsqu'on interrompait un chant grave, sérieux, magnifique, par un chant enjoué, impétueux, etc.

MUTE s. f. (mu-te — du lat. *mutea*, muette). Gramm. Consonne muette : *Tous nos vieux poètes ont fait d'une syllabe la lettre i précédée d'une MUTE et d'une liquide, et suivie de la syllabe er.* (Ménage.) Le Vieux mot.

— Anc. Art milit. Cible.

MUTE, ÉE (mu-té) part. passé du v. *Muter* : Une liquerie *MUTE*.

MUTEAU (Etienne-François-Jules), magistrat français, né à Dijon en 1795, mort à Torpes, près de Besançon, en 1869. Il était étudiant en droit, lorsque pendant les Cent-Jours il fit les campagnes du Rhin et de Paris. De retour à Dijon, il se fit recevoir avocat en 1816, et devint successivement conseiller auditeur en 1819, conseiller à la cour de Dijon en 1829 et premier président de la même cour en 1848. Député de la Côte-d'Or, de 1834 à 1848, il siégea dans les rangs de la gauche dynastique et fit preuve de libéralisme. Il avait été, en outre, membre du conseil général de son département, de 1839 à 1855, époque où il se démit de cette fonction.

MUTEAU (Charles-François-Thérèse), magistrat et littérateur français, fils du précédent, né à Dijon en 1824. Reçu docteur en droit, il entra dans la magistrature, devint conseiller à la cour de Dijon (1855), et fut élu membre du conseil général de la Côte-d'Or. M. Ch. Muteau a publié les ouvrages suivants : *De l'esprit des constitutions politiques et de leur influence sur la législation*, trad. de l'allemand de Fréd. Anoulin (1849, in-8°) ; *Les Clercs à Dijon*, note pour servir à l'histoire de la basoche (Dijon, 1857, in-8°) ; *Galerie bourguignonne* (Dijon, 1858-1861, 3 vol. in-16) ; cet ouvrage, fait en collaboration avec M. Joseph Garnier, est une réimpression de la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, continuée jusqu'à nos jours ; la *Bourgogne* à l'Académie française de 1665 à 1727 (Dijon, 1862, in-8°) ; *De secret professionnel, de son étendue et de la responsabilité qu'il entraîne d'après la loi et la jurisprudence*, traité théorique et pratique (Paris, 1870, in-8°). Il a, en outre, édité les *Mémoires de M.-A. de Milotet* (1866, in-8°) ; les *Annales du parlement de Dijon*, de Maleteste (1866, in-8°), et fourni différents articles à la *Biographie universelle* de Michaud, à l'*Athenaeum* français, au *Droit*, à la *Correspondance littéraire*, à la *Revue de législation* et à d'autres journaux ou publications périodiques.

MUTÉACÉ s. m. (mu-té-ka-éd). Vétéran pensionné de l'armée turque.

MUTÉFÉRICA-BASCHI s. m. (mu-té-fé-ri-ka-bass-chi). Chef d'une compagnie de deux cents soldats possesseurs de biens.

MUTEK s. m. (mu-ték). Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau appelé aussi *IMITATEUR*.

MUTEL s. m. (mu-tel). Moll. Coquille du genre anodonte.

MUTEL (Mlle Hermine), miniaturiste française, née à Reims en 1819. Elève de Mme de Mirbel, à qui elle devait succéder dans la faveur du public aristocratique, Mlle Mutel débuta à vingt-cinq ans, en 1839, en exposant un cadre de coins ou six médaillons, qui lui valut une 26 médaille. Deux ans plus tard, elle obtint une 26 médaille et, en 1845, une 1re, pour des miniatures charmantes exécutées avec un très-grand soin. Mlle Mutel a exposé depuis trois miniatures au Salon de 1846, cinq à celui de 1848, trois à celui de 1852, trois en 1853. A partir de cette époque la vogue de l'artiste s'est amoindrie. Les meilleurs portraits qu'elle ait exécutés sont ceux des généraux *Duvernici* et *Naudet*, exposés en 1845 ; puis celui du général *Carbuccia*, de M. *Oudot*, de M. *Charles Danciel*, le violoniste professeur au Conservatoire.

MUTEL DE BOUCHÉVILLE (Jacques-François), littérateur français, né à Bernay (Eure) en 1730, mort dans la même ville en 1814. Il fut conseiller à la cour des comptes de Rouen avant la Révolution et consacra ses loisirs à cultiver les lettres et la poésie. Nous citerons de lui : *Combien il est intéres-*

sant pour la gloire et pour le bonheur des Français de conserver le caractère national (Lisieux, 1784, in-8°), discours couronné par l'Académie des palinods de Rouen ; *L'Education* (Bernay, 1807-1809, 2 vol. in-8°), poème en 8 chants, suivi de : *Restauration de la Pyramide d'Iry*, poème ; *Guidé*, tragédie en trois actes et en vers ; *Le Voyage d'Honneur* ; *Traduction en vers des quatre premiers livres de l'Enéide*, etc. On lui doit encore des poésies diverses et *Eloge de l'Agriculture*, poème (1808, in-8°).

MUTELETTE s. f. (mu-té-lè-te — dimin. de *mute*). Anc. art milit. Cible.

MUTELINE s. f. (mu-té-li-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

MUTÉOSE s. f. (mu-té-ô-ze — du lat. *mutus*, muet). Langage muet, comme jeu de la physiologie, gestes, etc.

MUTER v. a. ou tr. (mu-té — du lat. *mutus*, muet, pour dire rendre muet, sans effort, inerte). Techn. Soumettre à l'opération du mutage : *Le moût que l'on MUTE, c'est-à-dire que l'on imprègne de gaz sulfureux ou de sulfite de chaux, n'est plus susceptible de fermenter.* (Thénard.)

Se muter v. pr. Être muté.

MUTHUL, rivière de l'Afrique ancienne, dans la Numidie orientale ou Massylienne, près de Vacca. Sur ses bords, Metellus battit Jugurtha.

MUTI (Gian-Marina), dominicain et théologien italien, né à Venise vers 1650. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Aborti d'ingegno* (Venise, 1674) ; *la Magia di caratteri* (Venise, 1683) ; *la Sacra lege* (Venise, 1688) ; *l'Academia sacrapolitica* (Milan, 1695, in-4°) ; *la Penna volante* (Venise, 1702, 2 vol. in-8°) ; *la Penna politica* (1707) ; *la Penna critica* (1716) ; les *Gemme del Vaticano*, *panegirici sacri* (Venise, 1705).

MUTIN (le), peintre italien. V. MUZIANO.

MUTILATEUR, TRICE adj. (mu-ti-la-teur, tri-se — lat. *mutilator*, de *mutilare*, mutiler). Qui mutilé, qui opère une mutilation d'un genre quelconque : *La plupart des traducteurs sont tour à tour extenseurs et mutilateurs.* (Boiste.)

... Bravant le croissant, l'échelle et le treillage, Chaque branche, en dépit des vœux décorateurs Et des ciseaux mutilateurs, Put rendre un libre essor à son luxe sauvage.

DEUILLE.

Il n'a dit aussi MUTILATEUR : *Attendez quelques jours ; alors votre juste douleur aura perdu de sa violence, vous ne serez pas fâché de voir de l'œil qui vous reste une grosse somme d'argent que je vous ferai donner par le MUTILATEUR.* (Volt.)

— Substantif. Personne qui mutilé, qui opère une mutilation : *Les MUTILATEURS de la liberté.*

MUTILATION s. f. (mu-ti-la-si-on — lat. *mutilatio*, de *mutilare*, mutiler). Retraitement d'un membre ou de quelque autre partie du corps : *La loi punit la MUTILATION qui a pour but l'exemption militaire. Toute MUTILATION énerve le corps et le défigure.* (Volt.) *L'adultère dans la femme était autrefois puni, chez les Hurons, par la MUTILATION du nez.* (Chateaub.) *Par combien de MUTILATIONS heureuses la chirurgie n'a-t-elle pas arraché à la mort des malheureux qui en auraient été irrémédiablement frappés !* (Villermé.) *Origène, par excès de zèle spiritualiste, exerça sur sa personne une horrible MUTILATION.* (L. Jourdan.)

— Par ext. Retraitement d'un ou de plusieurs membres d'un œuvre d'art : *La MUTILATION d'une statue. Son ouvrage subit de nombreuses MUTILATIONS. Il dégradation ; retraitement de certaines parties nécessaires à l'intégrité. Ce monument a subi de nombreuses MUTILATIONS. L'œuvre a subi de nombreuses MUTILATIONS.*

— Fig. Suppression de choses essentielles, amoindrissement, diminution : *Poussée à l'extrême, la division du travail, c'est la MUTILATION de l'homme.* (P. Lanfrey.) *Qu'est-ce que l'erreur ? une MUTILATION de la vérité.* (Proudh.) *Le mysticisme est une grande machine à MUTILATION morale.* (G. Sand.)

— Encycl. Jurispr. La loi a classé la mutilation parmi les crimes commis contre les personnes. Le crime de mutilation a lieu dans deux cas :

1° Si, dit l'article 351 du code pénal, par suite de son exposition et de son délaissement, l'enfant est demeuré mutilé ou estropié, l'action sera considérée comme blessures volontaires à lui faites par la personne qui l'a exposé et délaissé ; et si la mort s'en est suivie, l'action sera considérée comme meurtre ; au premier cas, les coupables subiront la peine applicable aux blessures volontaires ; et, au second cas, celle du meurtre.

2° Toute personne, porte l'article 316 du code pénal, coupable du crime de castration subira la peine des travaux forcés à perpétuité. Si la mort en est résultée avant l'expiration des quarante jours qui auront suivi le crime, le coupable subira la peine de mort. Suivant le code pénal de 1791, la peine capitale était indistinctement appliquée, que la castration eût ou non produit la mort. V. CASTRATION.

Chez les Romains, et principalement chez

les Romains de la décadence, on voyait des jeunes gens se couper le pouce pour se rendre inhabiles à manier l'épée. On les appelait *pollex truncatus*, d'où nous avons tiré notre mot poltron. Cette lâcheté devint tellement fréquente à la fin de l'empire, que des lois sévères de Valentinien, de Valens et de Théodose, imposant aux mutilés un service plus rude et des fonctions dégradantes, ne purent parvenir à empêcher les soldats de se mutiler. Les temps modernes ont aussi connu ce genre de lâcheté ; on a souvent vu des jeunes gens, pour échapper au service militaire, se faire arracher les dents antérieures, ou se faire amputer la première phalange de l'index de la main droite. Les jeunes gens ainsi mutilés sont dirigés sur les compagnies de discipline. Le décret du 8 fructidor an XIII prononçait la peine de la déportation contre les mutilés. Le 12 mars 1806, on institua des compagnies de pionniers pour recevoir les conscrits mutilés, et on assignait ces derniers à y servir pendant cinq ans. L'histoire d'Autriche nous apprend qu'un grand nombre de paysans de la Bohême se mutilèrent lors de l'établissement de la conscription autrichienne.

MUTILÉ, ÉE (mu-ti-lé) part. passé du v. *Mutiller*. Qui a subi une mutilation. *Un soldat MUTILÉ. Quatre-vingts généraux MUTILÉS au service de la République tenaient les cordons du char funéraire qui transportait les dépouilles de Turenne.* (Thiers.)

Qu'ai-je fait pour me voir ainsi

Mutité par moi propre maître ?

LA FONTAINE.

— Degrade : *Une statue MUTILÉE. Des tableaux MUTILÉS.* Il Tronqué : *Un poème MUTILÉ par le traducteur. Je suis le restaurateur du livre MUTILÉ de Longus.* (P.-L. Cour.)

— Fig. Qui est dépourvu de quelque faculté essentielle : *Un vrai terroriste n'est qu'un homme MUTILÉ, privé comme l'eunuque de la faculté d'aimer et de renaitre.* (Chateaub.) *L'homme n'est pas plus un être déchu que cet univers n'est une création mutilée.* (A. Martin.) *La souveraineté MUTILÉE, c'est l'impuissance.* (E. de Gir.)

— Fig. Incomplet, qui n'a pas l'étendue, le développement nécessaire ou naturel : *Une pensée MUTILÉE et estropiée est une pensée dont le sens n'est pas complet.* (P. Bouhours.) *Mieux vaut une connaissance MUTILÉE qu'une connaissance nulle ou fautive.* (H. Taine.)

— Techn. Se dit d'une surface polie dont quelques parties sont dégradées.

— Entom. Se dit des élytres des insectes, quand ils sont courts et qu'ils semblent avoir été coupés.

— Substantif. Personne mutilée : *Les MUTILÉS de la campagne de Crimée.*

Mutité (le), roman de Xaxier Saintine (1834). L'auteur a pris pour sujet de son livre l'histoire d'un malheureux privé de la langue et des deux mains. Un jeune poète avait composé quelques satires contre Sixte-Quint ; le souverain pontife lui laisse la vie, mais lui fait couper les mains et la langue pour le mettre désormais dans l'impossibilité de communiquer ses impressions. Une consolation reste au malheureux ; sa maîtresse Gaëtana, jeune prima-donna, abandonne tout, théâtre, amis, fortune, pour se dévouer au pauvre mutilé, dont elle devient l'ange gardien. Une étoile si brillante ne pouvait s'éclipser sans attirer l'attention ; l'un de ses adorateurs, le prince Sanderino, lui avait autrefois senti le poids du bras du poète, s'échappant à sa poursuite. Nous suivons les deux malheureux, d'un village en village, tous deux malheureux, elle regrette sa vie passée, mais constante dans son dévouement, lui en proie à une jalousie injuste, ne pouvant croire à tant de noblesse d'âme. Ils parviennent enfin dans un lieu hospitalier, après une scène pleine d'émotion, où le mutilé sauve sa maîtresse. La rancune de Sanderino les y poursuit ; mais le fils de leur hôte, Antonio Teraldi, dont l'imagination corse est excitée par les discours de son père, se met en embuscade et délivre les fugitifs des mains de leur ennemi. Peu après, Gaëtana succombe à la peine ; le mutilé presque fou est nourri pendant quelque temps par Francesco, père nourricier de Gaëtana ; puis, errant de ville en ville, il retourne à Rome, où il arrive à temps pour se dresser comme un fantôme vengeur devant Sixte-Quint à l'agonie. Sa dernière épreuve l'attendait là. Ne pouvant communiquer ses pensées, il s'est replié en lui-même et a composé un poème, un chef-d'œuvre. Il se sent appelé à l'immortalité et ne peut faire connaître ses vers. Soudain il assiste au couronnement d'un poète au Capitole. C'est Norsini, dont il a jadis été le secrétaire et qui reçoit des honneurs en récompense des vers composés par le mutilé avant son supplice. Égaré, furieux, il tente, mais en vain, de revendiquer, par des signes, cette couronne qu'on lui vole et, désespéré, va se jeter dans la campagne où des pâtres le tuent, le prenant pour le mauvais génie de leurs troupeaux.

Rien de plus émouvant que la figure de cet homme qui, ne pouvant traduire ses impressions, est forcé de vivre en lui-même et dont la pensée, privée de communication avec le monde extérieur, n'en devient que plus vivante. C'est un supplice affreux de sentir son génie et de ne pouvoir le prouver ; c'est une lente agonie où l'âme use le corps. La ven-

geance de Sixte-Quint est mille fois plus cruelle que la mort ; c'est bien la rancune d'un homme d'Église. Gaëtana est sublime dans son dévouement, qui ne cesse qu'avec sa vie et que rien n'a pu altérer, pas même l'injustice du mutilé. Le caractère d'Antonio Teraldi, qui s'est fait moine, est un exemple des excès auxquels peut se laisser entraîner une imagination ardente, égarée par le fanatisme politique. Quant au style, il est correct, simple, touchant comme le fond du récit.

MUTILER v. a. ou tr. (mu-ti-lé — lat. *mutilare*, de *mutilus*, le même que le grec *mutilos* et *mutilos*, coupé, tronqué, de *mutillo*, couper, mutiler, que Délatre rattache à une forme sanscrite hypothétique *mutihulas*, de la racine sanscrite *mith*, frapper, blesser, couper, d'où aussi le latin *meto*, couper, moissonner, et l'ancien allemand *metzen*, tuer). Priver d'un membre ou de quelque partie importante du corps : *La loi ne MUTILÉ plus personne, pas même les paricides. C'est un usage aussi détestable que général de MUTILER les chats. L'homme MUTILÉ son chien, son cheval, son esclave.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Priver d'un membre ou d'une autre partie importante, en parlant d'une œuvre de l'art : *Mutiller une statue. Il dégrade ; priver de quelque partie nécessaire à l'intégrité : MUTILER un monument. MUTILER un arbre. MUTILER une pièce de théâtre. La terre abandonnée à sa fertilité naturelle est couverte de forêts immenses que la cognée ne MUTILA jamais.* (J.-J. Rouss.) *Quand Lamotte osa MUTILER l'Iliade, toute la littérature se souleva contre lui.* (Boissonnade.)

Cessez de mutiler tous ces grands monuments.

VOITAIRES.

— Fig. Amoindrir, priver de quelque qualité nécessaire : *Tout système égoïste est condamné par son principe à MUTILER, et pour ainsi dire, à déshonorer la nature humaine.* (E. Saissset.) *Nous n'enfermons la réalité dans nos formules qu'à la condition de la MUTILER.* (E. Scherer.) *Refuser la liberté religieuse, c'est MUTILER l'âme humaine.* (E. Laboulaye.) *L'histoire est un corps vivant qu'on MUTILÉ dès qu'on trouble l'économie de ses parties.* (H. Taine.) *MUTILER l'âme d'un peuple, émasculer son intelligence, qu'a-t-il de plus honteux, de plus horrible et de plus impie ?* (Th. Gaut.)

Se mutiler v. pr. Mutiler son propre corps : *Se MUTILER pour échapper à la conscription.*

— Fig. S'amourir soi-même, se dépouiller de quelque qualité essentielle : *La raison humaine ne consentira jamais à se MUTILER elle-même.* (Renan.)

MUTILEUR, EUSE s. (mu-ti-leur, eu-se — rad. *mutiler*). Personne qui mutile, qui exerce des mutilations. On dit plus ordinairement *MUTILATEUR, TRICE*.

MUTILLE s. f. (mu-ti-le ; il mli.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mutillides : *Les mâles des MUTILLES sont ailes ; mais les femelles sont aptères et souvent assez différentes de couleur.* (Blainville.)

— Encycl. Les *mutilles* ont un abdomen ovoïde, le premier anneau plus étroit, pyriforme, le second très-grand et en forme de cloche. Les femelles ont le corselet cubique et sans divisions apparentes ; elles ressemblent un peu à des individus neutres de fourmis ; elles sont privées d'ailes comme ceux-ci et courent continuellement à terre ; aussi a-t-on pu souvent les confondre avec les fourmis ; mais elles en diffèrent essentiellement ; leurs antennes, qui ne sont presque pas coudées, sont souvent contournées ; la tête est large, les yeux lisses, le labre transversal, les palpes filiformes, les mandibules robustes, arquées et pointues. Le thorax, plus ou moins cubique, est comprimé sur les côtés. Les mâles ont les antennes plus longues, droites, et quatre ailes marquées de ombreuses nervures réticulées. Les femelles ont un aiguillon très-long et qui pique vivement quand on les saisit. Le corps est généralement très-velu, avec des bandes ou des taches soyeuses bien apparentes ; la couleur diffère souvent chez les deux sexes.

On connaît peu les mœurs de ces insectes. On trouve les mâles sur les fleurs, les femelles courant rapidement sur les terrains sablonneux et pénétrant dans les fentes du sol. Comme on ne leur a jamais vu porter de nourriture, et qu'elles ont un aiguillon très-robuste, on présume qu'elles vivent en parasites et qu'elles placent leurs œufs dans le nid d'autres insectes, soit pour se nourrir des larves qui y éclosent, soit pour consommer seulement les provisions qui y sont amassées. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les contrées du globe, mais surtout dans les régions chaudes. La *mutille* maure se trouve dans le midi de la France.

MUTILLIDE adj. (mu-ti-li-de — rad. *mutille*). Entom. Qui ressemble à la *mutille*.

— s. m. pl. Famille d'hyménoptères, qui a pour type le genre *mutille*.

MUTILUS (C. Papius), général samnite, qui vivait au commencement du 4^e siècle avant notre ère. Lors de la guerre sociale ou marisque (90-89), il pénétra dans la Campanie à la tête d'une armée samnite, s'empara de plusieurs villes, mais fut vaincu par le consul Sextius César (90) et, l'année suivante, il fut

à lutter contre Sylla, qui envahit le Samnium, essaya une défaite complète et s'enfuit à Asernia. Depuis lors, il n'est plus mention de lui dans l'histoire.

MUTIN, INE adj. (mu-tain, i-ne — de l'ancien français *mutin*, qui signifiait autrefois *mutinerie* et que Diez compare à l'ancien français *maute* ou *muta*, trouble, insurrection, expédition). Obstiné, têtu, insoumis, porté à la révolte : *Un enfant mutin. Une petite fille mutine. Quel esprit mutin ! Le meilleur moyen de réduire un enfant mutin, c'est de le séquestrer jusqu'à ce qu'il demande grâce.* (L'abbé Bautain.)

Ah ! vous êtes *mutin*, monsieur le docteur !

DESTOUCHES.

Tout mortel porte au front, comme un béliet *mutin*. Un signe blanc ou noir tracé dans le destin.

A. BARNIER.

Un ascendant *mutin* fait croître dans nos âmes Pour ce qu'on nous permet un dégoût triomphant, Et le goût le plus vif pour ce qu'on nous défend.

PIRON.

— Fam. Vif et décidé : *Un petit air mutin. De petits vifs mutins.*

J'ai le pied lésé et l'œil mutin ; Soldats, voilà Catin.

BÉRANGER.

— Substantif. Personne mutine, obstinée, incommode : *C'est un petit mutin. Il fait le mutin.*

Votre plus court sera, madame la *mutine*. D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine.

MOLIÈRE.

— Rebelle, révolté : *Les mutins furent dispersés par la force armée.*

Les *mutins* n'oseraient soutenir ma présence.

RACINE.

Embrassons-nous, chers jacobins, Longtemps le vous cours des mutins Et de faux patriotes.

MARTAINVILLE.

MUTIN (Jean), littérateur français, né en Bourgogne vers 1765, mort en 1837. Il venait d'être ordonné prêtre lorsque éclata la Révolution. N'ayant pas voulu prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il émigra et ne reentra en France qu'après le 18 brumaire. Mutin se fixa alors à Paris et entra à la rédaction du *Journal des Débats*, dont fut un des principaux collaborateurs jusqu'en 1816. A cette époque, il fut chargé, au ministère de l'Intérieur, de l'examen des écrits politiques, emploi qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1830. On a de lui : la *Philosophie rendue à ses vrais principes* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°), en collaboration avec Salgues et Jondot, et *Histoire de la philosophie moderne*, restée manuscrite.

MUTINA, nom ancien de MODÈNE.

MUTINADO s. m. (mu-ti-na-do). Hist. Nom donné, en Flandre, à des cavaliers espagnols qui se révoltaient très-fréquemment.

— Encycl. Dans l'armée que le duc de Parme amena au secours des ligueurs de Paris, se trouvait un régiment que les Espagnols appelaient l'escadron, pour le distinguer des autres *mutinados*. Dès qu'on lui devait plusieurs soldes qu'on refusait de lui payer, l'escadron s'émiettait en quelque place, où il mettait la main sur les deniers publics, et se payait de tout ce qui lui était dû, sans toucher au surplus ; mais auparavant il choisissait un chef, auquel on donnait le nom d'*electo*, élu. C'était en son nom que tout le corps agissait, et comme les soldats prétendaient que c'était à lui seul que le roi avait droit de s'en prendre de la rébellion de tout l'escadron, dès qu'ils n'avaient plus rien à demander, ils le faisaient passer en pays étranger où lui donnaient un autre nom, et reprenaient ensuite hardiment leur place dans le service. Comme on avait absolument besoin de ces soldats, on ne tardait pas à leur pardonner leur rébellion et l'on feignait même de l'oublier complètement. Cet escadron, qui s'était souvent mutiné, notamment en 1602, se souleva encore en 1606 et causa mille maux dans les Pays-Bas ; les habitants en avaient une telle frayeur, qu'ils aimaient mieux donner aux archiducs une somme de 400.000 florins pour la paye de ces *mutinados*, que de se voir plus longtemps exposés à leur cruauté et à leurs rapines.

Une fois qu'ils furent soldés, on publia un édit par lequel, après avoir déclaré ne plus vouloir se servir d'eux, on leur ordonnait de sortir des Pays-Bas dans les vingt-quatre heures ; après ce laps de temps, il était permis et même enjoint de leur courir sus, avec une récompense de vingt-cinq écus pour chacun d'eux pris mort ou vif. Cet édit causa l'entière extinction des *mutinados* ; la plupart furent tués par les Flamands, et un grand nombre par les paysans des environs de Cologne.

MUTINÉ, ÉE (mu-ti-né) part. passé du v. *Mutiner*. Obstiné, insoumis, révolté : *Un peu mutiné. Des petites filles mutinées.*

— Poétif. Furieux, en parlant des éléments : *Les flots mutinés.*

Ouvre aux vents mutinés les prisons d'Éolie.

BOILEAU.

Que j'aime à voir la décadence De ces vieux châteaux ruinés, Contre qui les vents mutinés Ont déployé leur insolence !

SAINT-AMAND.

MUTINER v. a. ou tr. (mu-ti-né — rad. *mutin*). Pousser à la mutinerie, à la rébellion, à la révolte : *Rien ne mutine les enfants comme une autorité injustement exercée. Les fautes des gouvernants mutinent le peuple.*

Un peu de jalousie et de confusion

Mutinaît mes desirs et me soulevait l'âme.

CORNÉILLE.

— Poétif. Soulever, exciter, en parlant des éléments :

Bénissez-le, foudres, orages, Frimas, neiges, glaçons, grêles, vents indomptés, Qui les mutinez l'air et n'ouvrez les nuages Que pour faire ses volontés.

CORNÉILLE.

Se *mutiner* v. pr. Faire le mutin, s'obstiner dans sa résistance : *Cet enfant est porté à se mutiner.*

..... Cinna dans sa rage s'obstine, Et contre vos bontés d'autant plus se mutine.

CORNÉILLE.

— Se révolter : *Le peuple est lent à se mutiner, mais rien ne lui résiste quand il en vient là.*

— Se dépitier, s'emporter : *On ne se mutine guère contre la nécessité.* (J.-J. Rouss.)

— Poétif. Sévir avec fureur, en parlant des éléments :

La mer en un moment se mutine et s'éclaire.

CRÉBILLON.

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Une telle injustice fera mutiner tous les cœurs généreux.*

Acaste, nouveau roi, fait mutiner la ville.

CORNÉILLE.

MUTINERIE s. f. (mu-ti-ne-ri — rad. *mutiner*). Habitude de se mutiner, caractère de mutin : *Cet enfant est d'une mutinerie insupportable.*

— Fam. Tournure vive et piquante : *Un petit minois d'une mutinerie charmante. Son joli geste, la mutinerie de son accent expriment tant d'innocence, que Savinien et le docteur en furent attendris.* (Balz.)

— Sédition, tumulte de gens mécontents : *Un acte de mutinerie.*

MUTIO (Girolamo), littérateur italien. V. MUZIO.

MUTIQUE adj. (mu-ti-ke — lat. *muticus*, qui n'a pas de barbe). Hist. nat. Qui n'a ni pointes ni épines.

— Bot. Se dit de la paillette ou glume des graminées, lorsqu'elle est dépourvue de soies et d'arêtes.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères qui manquent d'une ou de plusieurs sortes de dents, ou même de toutes.

MUTIR v. n. ou intr. (mu-tir — du lat. *mutus*, muet). Gronder sourdement, grogner comme peut faire un muet.

— Vénér. Se dit des oiseaux de proie qui déchargent leurs intestins.

MUTIS (Jose-Celestino), naturaliste espagnol, né à Cadix en 1732, mort en 1808. Après avoir étudié la médecine à Séville, il devint professeur suppléant d'anatomie à Madrid (1757), commença alors à s'occuper de botanique, entra en correspondance avec le fameux botaniste Linné et suivit, en 1760, comme médecin, à la Nouvelle-Grenade, le vice-roi don Pedro Mesa de La Cerdà. A peine débarqué en Amérique, il alla explorer les Andes, puis fut nommé professeur de mathématiques au collège de Nuestra-Señora del Rosario, où fit connaître les premières notions du vrai système planétaire et fut assez heureux pour être protégé par le vice-roi contre les dominicains, acharnés adversaires des idées de Copernic, qu'ils regardaient comme complètement entachées d'hérésie. En 1772, Mutis entra dans les ordres et voua sa vie à des explorations scientifiques dans l'Amérique du Sud, qu'il ne quitta plus. Désireux d'examiner les plantes de la région chaude et des mines argentifères de la Nouvelle-Grenade, il quitta le plateau de Santa-Fé, séjourna successivement à la Mentuosa, où il commença sa grande *Flore de la Nouvelle-Grenade*, au Real-del-Sapo, près duquel il trouva une riche mine de mercure, à Mariquita (1782), qui fut pendant longtemps le centre de ses travaux, enfin à Santa-Fé-de-Bogotá, où il fonda un observatoire et fut mis à la tête d'un grand établissement d'histoire naturelle, désigné sous le nom d'*Expedición real botánica*. Pendant les quarante-huit ans que Mutis passa en Amérique, il ne cessa de se livrer à des travaux assidus. Il forma un herbier de plus de 20.000 plantes, des collections de physiologie, de conchyliologie, de minéraux, se procura des baromètres, des instruments de géodésie, des lunettes pour observer les occultations des satellites de Jupiter, s'associa des peintres qui dessinaient les plantes les plus curieuses et qui les peignaient à l'huile, le plus souvent de grandeur naturelle. On doit à ses incessantes recherches beaucoup de genres du règne végétal : *vallea*, *barnadesia*, *escallonia*, *manettia*, etc. Le premier, il distingue les différentes espèces de *cinchona* (quinquina) et les véritables caractères de ce genre si précieux. Parmi d'autres plantes, utiles dans la médecine et dans le commerce, qu'il a décrites le premier, il faut compter le *psychotria emetica* ou ipéacacua du rio Magdalena, le *tolu-*

fera et le *myrsocylum*, qui donnent les baumes de Tolu et du Pérou, la *wintera grenadensis* et l'*alstonia thewformis*, qui fournit le thé de Santa-Fé. C'est encore lui qui découvrit et fit connaître la plante nommée *vejuco del guaco* par les Indiens et employée par eux comme le meilleur antidote contre la piqure des serpents venimeux. On ne possède de ce laborieux naturaliste que quelques *Dissertationes* insérées dans les *Mémoires de l'Académie de Stockholm* et dans le *Papel periódico*, journal publié à Santa-Fé en 1794. Il ne put achever sa grande *Flore de la Nouvelle-Grenade*, à laquelle il travailla pendant quarante ans, et on ignore ce que sont devenus ses manuscrits.

MUTISATION s. f. (mu-ti-za-si-on). Antiq. rom. Série de repas que des convives se donnaient successivement les uns aux autres.

MUTISACÉ, ÉE adj. (mu-ti-zi-a-sé — rad. *mutisie*). Bot. Qui ressemble à une mutisie. Il On dit aussi MUTISIE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre *mutisie*.

MUTISIE s. f. (mu-ti-ti — du nom du botaniste américain *Mutis*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des arbrisseaux grimpants de l'Amérique méridionale : *La mutisie élégante, cultivée en serre chaude, se distingue par ses grappes de belles fleurs d'un rouge pourpre vif.* (Duchartre.)

— Encycl. Les *mutisies* sont, pour la plupart, des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, le plus souvent pennatiséquées, à nervure médiane prolongée en vrille. Les fleurs, purpurines ou rosées, plus rarement jaunes, sont groupées en capitules solitaires et pédonculés. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud, notamment au Pérou et au Chili. Plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes. La plus remarquable est la *mutisie* élégante, arbrisseau grimpant, à tige pentagone, à fleurs d'un rouge pourpre vif, réunies en un capitule très-longue pédonculé ; on la multiplie de boutures et de marcottes ; elle est originaire du Brésil. La *mutisie* climatique croît sur les montagnes tempérées de la Nouvelle-Grenade et du Pérou. La *mutisie* à grandes fleurs, à capitules d'un beau rouge, se trouve sur les montagnes élevées de la Nouvelle-Grenade.

MUTISME s. m. (mu-ti-sme — du lat. *mutus*, muet). État de celui qui est muet, impuissant à faire entendre des sons articulés : *La paralysie de la langue, qui survient dans l'apoplexie, occasionne fréquemment le mutisme, que l'on observe également dans l'ivresse, dans l'hystérie et dans le narcotisme.* (Renaud.) L'idiotisme due à l'homme la parole et le conduit au mutisme. (Pinel.)

— Par ext. Etat de celui qui ne veut ou ne peut exprimer sa pensée : *Malheur aux peuples muets et malheureux aux gouvernements qui les réduisent au mutisme.* (Mme L. Collet.)

— Gramm. Nature d'une lettre muette : *L'o muet, qui est la caractéristique ordinaire du féminin, rend longue la voyelle qui précède, et rien n'est plus désagréable en poésie, surtout dans les vers lyriques, que de finir les rimes par un o muet précédé d'une voyelle ; la vocalisation qui se porte sur ce signe du féminin lui enlève son mutisme pour en faire un o bruyant et très-imphonique ; de pareilles rimes sont des fautes d'euphonie, du moins dans la poésie lyrique.* (Ragon.)

— Econ. rur. Syn. de MUTAGE.

MUTITÉ s. f. (mu-ti-té — lat. *mutitas* ; de *mutus*, muet). État de celui qui est privé de l'usage de la parole : *Galien a observé que l'opium mis dans l'oreille pour apaiser la douleur a souvent causé la mutité.* (Pellet.)

MUTIS (Huldric), écrivain suisse, dont le véritable nom était *Hugwald*, né en Thurgovie en 1496, mort en 1571. Il fit partie de la secte des anabaptistes, puis alla professer à Bâle. Son principal ouvrage a pour titre : *De Germanorum prima origine, moribus, institutis et rebus gestis* (Bâle, 1539, in-fol.).

MUTIS, nom de deux littérateurs italiens. V. MUZZI et MUZIO.

MUTIS ou mieux MUCIUS SCEVOLA. V. SCEVOLA.

MUTSAERTS ou MUZDAERTS (Denis), historien belge, né à Tilburg, mort à Anvers en 1635. Il entra dans l'ordre des Prémontrés et devint chanoine de l'abbaye de Tongres. Ses principaux ouvrages sont : *Historia ecclesiastica ab orbe condito* (Anvers, 1624, 2 vol. in-fol.) ; *Historia ecclesie Belgicæ* (Anvers, 1624, 2 vol. in-fol.).

MUTT s. m. (mutt). Métrol. Mesure de capacité usitée dans la Suisse allemande, et qui n'est autre chose que le muid de la Suisse française.

MUTTERSCHOLTZ ou MICHTERSCHULTZ, ancien bourg et commune de France (Bas-Rhin), arrond. et à 7 kilom. de Schlestadt, canton de Marckolsheim, sur le Zembis ; 2.330 hab. Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871). Pres de ce bourg, on voit les restes d'une voie romaine.

MUTU s. m. (mu-tu). Ornith. Espèce de poule du Brésil.

MUTUALISTE s. m. (mu-tu-a-li-ste — rad.

mutuel). Actionnaire d'une société d'assurance mutuelle.

MUTUALITÉ s. f. (mu-tu-a-li-té — rad. *mutuel*). Système de solidarité, de services mutuels : *Si l'égalité absolue est une chimère, la MUTUALITÉ seule est une réalité.* (Mme E. de Gir.)

— Encycl. V. ASSURANCE, MUTUELLISME, SECOURS MUTUEL.

MUTUEL, ELLE adj. (mu-tu-èl — lat. *mutuus*, le même que le sicilien *moitos*, et que le sanscrit *maitas*. Delâtre rapporte toutes ces formes à la racine sanscrite *mé*, aller, s'agiter. Cette racine, dit Pictet, ne se trouve plus en sanscrit que combinée avec les préfixes *apa* et *ni*. Elle est alliée de près à *mé*, mesurer. *Mé* dérivait en sanscrit *niméya*, *nimaya*, *vimaya*, *vinimaya*, échange. Il faut rapporter sans doute à la même racine l'ancien slave et russe *miena*, échange, troc ; polonais *mianasa*, miania ; lithuanien *zamiena*, *promiena*, etc., d'où le russe *mienati*, polonais *mieniat*, etc., troquer. En lithuanien on trouve *mainas* pour échange et objet troqué, *mainis*, changeur, *mainyti*, échanger, etc. Le grec *ameibô*, échanger, est rattaché par Benfey au causatif *mápay*, et Delâtre croit également reconnaître la racine *mé* dans *ameid*, dépasser). Réciproque, entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses : *Sentiment mutuel. Haine mutuelle. Amour mutuel.* La société consiste dans les services *MUTUELS* que se rendent les particuliers. (Boss.) Toutes les unions sont fondées sur des besoins *MUTUELS*. (Montesq.) Le genre humain ne peut se constituer que par le respect *MUTUEL* des nations et par leur commun respect pour l'homme. (Dollfus.) La liberté, c'est l'oubli de soi, le dévouement *MUTUEL*. (Lamenn.) Il y a entre tous les hommes solidarité, responsabilité et réversibilité *MUTUELLES*. (Guérout.)

Liguez-vous saintement pour le bien *mutuel*.

DEILLE.

— Assurance *mutuelle*, Société dont les membres s'assurent réciproquement contre certaines éventualités.

— Enseignement *mutuel*, Système d'enseignement par lequel les élèves s'instruisent les uns et les autres sous la direction de l'instituteur. Par anal. Instruction réciproque. Dans ce vaste ENSEIGNEMENT *MUTUEL* des peuples, on voit chaque nation puissante s'élever tour à tour au rang d'instituteur. (Ph. Charles.) L'éducation politique est œuvre d'ENSEIGNEMENT *MUTUEL*. (Neitzer.)

— s. f. Fam. Compagnie d'assurance mutuelle : *S'assurer à la MUTUELLE.*

— Syn. *Mutuel, réciproque. Mutuel* se dit seul de tout ce qui a rapport à l'état, à la manière d'être : *Des besoins MUTUELS. Les parties d'un corps ont entre elles une MUTUELLE correspondance.* Il se dit aussi des actions simultanées, de celles qui proviennent de la spontanéité de l'une et de l'autre partie : il y a donc *mutuel* quand on se donne quelque chose en même temps de part et d'autre, et par le désir spontané de témoigner l'affection qu'on a l'un pour l'autre. *Réciproque* semble indiquer qu'il n'y a spontanéité que d'un seul côté, et que de l'autre côté il y a seulement le désir de donner quelque chose en retour : *Les amitiés qui ne sont pas RÉCIPROQUES ne peuvent pas être durables.* (Acad.)

— Encycl. Enseign. On a longtemps disputé, et souvent avec plus d'ardeur qu'il ne convenait, sur les mérites relatifs de l'enseignement simultané et de l'enseignement *mutuel*. Les passions étant aujourd'hui calmées sur ce sujet dont on avait fait, sous la Restauration, une question essentiellement politique, on peut en parler froidement. Et d'abord, pour réduire le problème à sa véritable portée, disons que l'enseignement *mutuel* est, au fond, moins une question de méthode qu'une question d'économie. Etant admis que la nécessité de réduire la dépense impose un seul maître à un très-grand nombre d'élèves possédant des degrés d'instruction très-différents, que ce maître ne peut consacrer ses soins ni à chacun des élèves individuellement, ni à un certain nombre de classes ou divisions, sans négliger toutes les autres, comment peut-on économiser le temps et assurer la discipline en ne laissant pas à l'élève un seul instant d'oisiveté ? La question n'est pas née d'hier ; depuis le temps où l'on a cru devoir instituer un enseignement public, c'est-à-dire réunir dans un même local ou soumettre à la même direction un grand nombre d'élèves, on a dû constater la difficulté et chercher à la vaincre. Il paraît certain, en effet, que les Indous avaient, de temps immémorial, demandé la solution de ce difficile problème à l'enseignement *mutuel*. Les Romains l'ont également pratiqué, au moins expérimentalement. Le moyen âge paraît avoir oublié ou négligé ce mode d'instruction, et il nous faut descendre jusqu'à Erasme pour retrouver les traces de cette pratique, dont il avait sans doute puisé le souvenir dans ses lectures. Rollin, non moins érudit, ne pouvait manquer de le connaître ; mais il le connaissait mieux que par ouï-dire, l'ayant vu pratiquer à Orléans ; il n'hésite pas à le recommander. Mue de Maintenon l'établit à Saint-Cyr et, sur son exemple, plusieurs supérieures de couvents l'introduisirent dans les écoles qu'elles dirigeaient. Une sorte d'école *mutuelle* fut organisée à Paris en 1741,

dans l'hospice de la Pitié, par le chevalier Paulot.

Mais tous ces efforts, à peu près individuels, restèrent stériles; la méthode avait besoin d'être réglementée d'une manière plus précise. Deux instituteurs rivaux, Bell et Lancaster, s'occupèrent en même temps, en Angleterre, de lui donner, chacun à sa manière, des formes mieux définies. Les procédés de Lancaster surtout eurent un grand retentissement, non pas seulement dans le Royaume-Uni, mais en Russie, en Suisse, en Amérique. Quand la paix qui suivit la chute de l'empire permit à la France de porter ses vues sur l'enseignement public, quelques esprits novateurs, La Rochefoucauld-Liancourt, Jomard, Francheur, Laborde, l'abbé Gaudier, Dégérando surtout, s'employèrent avec une extrême ardeur à l'introduction de la méthode anglaise. Mais on ne pouvait alors toucher à un sujet quelconque sans soulever une question d'Etat. Le clergé, maître de la position, fulmina contre cette nouveauté, par la seule raison que les frères des écoles chrétiennes étaient en possession d'enseigner par la méthode simultanée. La méthode simultanée, préconisée par La Salle, fondateur de la doctrine chrétienne, était certainement un progrès sur la méthode individuelle, qu'elle avait remplacée; mais elle laissait subsister en très-grande partie un inconvénient, la perte de temps pour une grande partie des élèves, et en introduisant un nouveau, celui d'adresser à toute une classe des instructions dont quelques élèves seulement étaient en état de profiter. Royalistes et cléricaux s'opposèrent donc avec la plus grande énergie à l'introduction de la méthode lancastrienne, dans laquelle ils voyaient la ruine assurée du trône et de l'autel. Cette opposition même accrût l'engouement public; la liberté, inaugurée par la révolution de 1830, arriva pour le ralentir. Beaucoup de maîtres intelligents, jugeant alors froidement les choses, empruntèrent à l'enseignement simultané et à l'enseignement mutuel ce qu'ils ont de réellement pratique et créèrent l'enseignement mixte.

Telle est, en résumé, l'histoire de l'enseignement mutuel; il nous reste à faire connaître les détails de sa pratique et à dire enfin notre sentiment sur cette façon d'instruire les enfants.

L'intérieur d'une école mutuelle frappe tout d'abord par la disposition toute spéciale de sa partie matérielle. Autour de la salle sont disposés un grand nombre de bancs en cercles en bois, en face d'un tableau appendu au mur. Dans l'intérieur de la pièce, un nombre de bancs égal à celui des cercles portent à leur extrémité un bâton où l'on peut suspendre divers tableaux. Chaque cercle et chaque banc est destiné à une même classe (le nombre des classes est toujours considérable). S'il s'agit d'un exercice de lecture ou de calcul oral, ou d'un exercice de récitation, chaque moniteur (élève maître) se place devant un des demi-cercles; ses élèves, par ordre de mérite, se disposent à droite et à gauche. Le premier élève commence l'exercice; s'il se trompe, le second élève ou, à défaut, le troisième, le quatrième doivent le reprendre. Si aucun élève ne peut relever la faute commise, le moniteur le fait lui-même.

Pour les exercices d'écriture, un modèle est suspendu soit au bâton dont nous avons parlé, soit sur des cordelettes, en face de chaque élève. Dans le premier cas, le moniteur lit, puis épelle chaque mot du modèle, et ses élèves l'écrivent à mesure. Le maître ne parle jamais, et indique le commencement et la fin de chaque exercice par un signal particulier. Au signal convenu, tous les élèves se lèvent à la fois, sortent de leurs bancs, leurs moniteurs en tête, se mettent en ligne autour de la salle et, marchant au pas, s'arrêtent par classes devant les cercles qui leur sont destinés.

Tel est le fonctionnement régulier du système; nous négligeons les nombreux accros qui peuvent y faire les caprices des maîtres, mais nous sommes contraints de signaler deux inconvénients extrêmement graves : d'abord l'insuffisance des moniteurs. En les supposant même instruits plus qu'ils ne le sont généralement, ils n'auront jamais, ils ne pourront avoir ces qualités essentielles du maître : le don de la patience et celui de la parole nette et claire. Nous savons qu'on a la prétention de les dispenser de parler, mais nous croyons que cette prétention est absolument illusoire; aucune méthode, si détaillée et si ingénieuse soit-elle, ne pouvant suppléer à des explications claires et topiques. Autre inconvénient : l'instruction des moniteurs. Il est évident que les élèves maîtres, entièrement occupés à instruire leurs camarades, ne pourront acquérir eux-mêmes aucune instruction. Quelques maîtres, il est vrai, leur consacrent une classe spéciale du soir; mais un grand nombre s'en dispensent volontiers, et les élèves, d'ailleurs, fatigués de leurs travaux du jour, ne mettent pas un grand empressement à recommencer le soir.

Conclusion : éviter les classes trop nombreuses, multiplier le plus possible les classes et les maîtres et réserver à ces derniers, autant que faire se peut, le rôle d'instituteur qui ne peut convenir qu'à eux seuls, c'est la vraie solution à laquelle il faut tendre. Nous nettons un grand prix au soulagement que

l'enseignement mutuel procure aux maîtres, mais nous faisons plus de cas encore de l'instruction de leurs élèves, qui doit être le but unique de leurs efforts et qui est l'essence même de leur mission.

MUTUELLEMENT adv. (mu-tu-el-le-man — rad. mutuel). Réciproquement, l'un l'autre : S'accuser **MUTUELLEMENT**. Les poètes et ceux qui ont nomme littérateurs sont presque les seuls artistes auxquels on puisse reprocher ce ridicule de se déchirer **MUTUELLEMENT** sans raison. (Vol.) Tous les hommes qui ont un cœur et qui obéissent doivent se respecter **MUTUELLEMENT**. (Mme de Staël.) Toutes les facultés de l'homme opèrent ensemble et s'impliment **MUTUELLEMENT**. (L'abbé Bataillon.)

Aidons-nous mutuellement.

La charge des malheurs en sera plus légère.

FLORIAN.

— Gramme. Les adverbies *mutuellement*, *réciproquement* ne peuvent être employés après les verbes pronominaux dans la composition desquels se trouve le mot *entre*. Ne dites donc pas : S'entre-aidant *mutuellement*, s'entre-nourrissant *réciproquement*. Ce serait faire un pléonasme tout à fait vicieux, puisque la réciprocité est suffisamment indiquée par l'élément composant *entre*.

MUTUELLISME s. m. (mu-tu-èl-li-sme — rad. mutuel). Système de mutualité : Ni la propriété, ni le **MUTUELLISME** des associations ne seraient tolérés par notre législation commerciale. (Proudh.) Il Réunion, association de mutualistes.

— Encycl. Le *mutuellisme* est la doctrine que Proudhon opposait, d'une part à l'économie de l'autre au socialisme autoritaire, en particulier à la doctrine de Louis Blanc et de l'école du Luxembourg. Il faisait observer que l'idée mutualiste, comme l'idée communiste, est aussi ancienne que l'Etat social. Quelques esprits spéculatifs en avaient entrevu, de loin en loin, la puissance organique et la portée révolutionnaire. Mais l'importance qu'elle pouvait prendre et le rôle qu'elle pouvait jouer avaient été généralement méconnus. En un mot, l'idée mutualiste était restée fort en arrière de l'idée communiste, qui, après avoir jeté dans l'antiquité et au moyen âge un assez grand éclat, grâce à l'éloquence des sophistes, au fanatisme des sectaires et à la puissance des convents, a semé de nos jours au moment de prendre une nouvelle forme. Proudhon rattachait le *mutuellisme* à cette fameuse maxime que tous les sages ont répétée et que nos constitutions de l'an II et de l'an III, à leur exemple, placèrent dans la *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen* : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. » Jusque-là, les peuples n'avaient vu dans ce principe qu'une belle maxime de morale ou, selon le langage des théologiens moralistes, qu'une sorte de conseil. Proudhon estimait que le moment était venu où ce conseil devait et pouvait prendre le caractère de précepte et acquiescer force de loi, c'est-à-dire pénétrer l'économie sociale et la transformer.

Voici, du reste, comment Proudhon définissait l'idée mutualiste et sous quel jour il présentait lui-même sa doctrine.

« Les mots français *mutuel*, *mutualité*, *mutualité*, qui ont pour synonymes *réciproque*, *réciprocité*, viennent du latin *mutuum*, qui signifie prêt (de consommation) et, dans un sens plus large, échange. On sait que, dans le prêt de consommation, l'objet prêt est consommé par l'emprunteur, qui n'en rend alors que l'équivalent, soit en même nature, soit sous toute autre forme. Supposons que le prêteur devienne de son côté emprunteur, vous aurez une prestation mutuelle, un échange par conséquent. Tel est le lien logique qui a fait donner le même nom à deux opérations différentes. Rien de plus élémentaire que cette notion : aussi n'insisterai-je pas davantage sur le côté logique et grammatical. Ce qui nous intéresse est de savoir comment, sur ces idées de mutualité, réciprocité, échange, justice, substituées à celles d'autorité, communauté ou charité, on en est venu, en politique et en économie politique, à construire un système de rapports qui ne tend à rien de moins qu'à changer de fond en comble l'ordre social.

« A quel titre, d'abord, et sous quelle influence l'idée de mutualité s'est-elle emparée des esprits ? On sait comment l'école dite du Luxembourg ou des organisateurs du travail entend le rapport de l'homme et du citoyen vis-à-vis de la société et de l'Etat : suivant elle, ce rapport est de subordination. De là, l'organisation autoritaire et communiste. A cette conception gouvernementale vient s'opposer celle des partisans de la liberté individuelle, suivant laquelle la société doit être considérée, non comme une hiérarchie de fonctions et de facultés, mais comme un système d'équilibres entre forces libres, dans lequel chacune est assurée de jouir des mêmes droits à la condition de remplir les mêmes devoirs, d'obtenir les mêmes avantages en échange des mêmes services, système par conséquent égalitaire et libéral, qui exclut toute acception de fortune, de rangs et de classes. Or, voici comment raisonnent et concluent les anti-autoritaires ou libéraux.

Ils soutiennent que la nature humaine étant

dans l'univers l'expression la plus haute, pour ne pas dire l'incarnation de l'universelle justice, l'homme ou le citoyen tient son droit directement de la dignité de sa nature, de même que plus tard il tiendra son bien-être directement de son travail personnel et du bon usage de ses facultés, sa considération du libre exercice de ses talents et de ses vertus. Ils disent donc que l'Etat n'est autre chose que la résultante de l'union librement formée entre sujets égaux, indépendants et tous justiciers; qu'ainsi il ne représente que des libertés et des intérêts groupés; que tout débat entre le pouvoir et tel ou tel citoyen se réduit à un débat entre citoyens; qu'en conséquence il n'y a pas, dans la société, d'autre prérogative que la liberté, d'autre suprématie que celle du droit. L'autorité et la charité, disent-ils, ont fait leur temps; à leur place nous voulons la justice.

« De ces principes, radicalement contraires à celles du Luxembourg, ils concluent à une organisation, sur la plus vaste échelle, du principe mutualiste. Service pour service, disent-ils, produit pour produit, prêt pour prêt, assurance pour assurance, crédit pour crédit, caution pour caution, garantie pour garantie, etc., etc. Telle est la loi. C'est l'antique talion,œil pour œil, dent pour dent, vie pour vie, en quelque sorte retournée, transporté du droit criminel et des atrocités pratiques de la vendetta dans le droit économique, les engagements du travail et les bons offices de la libre fraternité. De là, toutes les institutions du *mutuellisme* : assurances mutuelles, crédit mutuel, secours mutuels; garanties réciproques de débouchés, d'échanges, de travail, de bonne qualité et de juste prix des marchandises, etc., etc. Voilà ce dont le *mutuellisme* prétend faire, à l'aide de certaines institutions, un principe d'Etat, une loi d'Etat, j'irai jusqu'à dire une sorte de religion d'Etat, d'une pratique aussi facile aux citoyens qu'elle leur est avantageuse; qui n'exige ni police, ni répression, ni compression, et ne peut, en aucun cas, pour personne, devenir une cause de déception et de ruine.

« Ici le travailleur est plus un serf de l'Etat, englouti dans l'océan communautaire; c'est l'homme libre, réellement souverain, agissant sous sa propre initiative et sa responsabilité personnelle; certain d'obtenir de ses produits et services un prix juste, suffisamment rémunérateur, et de rencontrer chez ses concitoyens, pour tous les objets de sa consommation, la loyauté et les garanties les plus parfaites. Alors le gouvernement n'est plus un souverain; l'autorité ne fait point ici antithèse à la liberté : Etat, gouvernement, pouvoir, autorité, etc., etc., sont des expressions servant à désigner sous un autre point de vue la liberté même; des formules générales, empruntées à l'ancienne langue, par lesquelles on désigne, en certains cas, la somme, l'union, l'identité et la solidarité des intérêts particuliers.

« Dès lors, il n'y a plus lieu de se demander, comme dans le système bourgeois ou dans celui du Luxembourg, si l'Etat, le gouvernement, la communauté doivent dominer l'individu, ou bien lui être subordonnés; si le prince est plus que le citoyen, ou le citoyen plus que le prince; si l'autorité prime la liberté, ou si elle est sa servante : toutes ces questions sont de purs non-sens. Gouvernement, autorité, Etat, communauté et corporations, classes, compagnies, cités, familles, citoyens, en deux mots groupes et individus, personnes morales et personnes réelles, tous sont égaux devant la loi, qui seule, tantôt par l'organe de celui-ci, tantôt par le ministère de celui-là, régit, juge et gouverne. *Astérisque* à véner.

« Qui dit mutualité suppose partage de la terre, division des propriétés, indépendance du travail, séparation des industries, spécialité des fonctions, responsabilité individuelle et collective, selon que le travail est individualisé ou groupé; réduction au minimum des frais généraux, suppression du parasitisme et de la misère. Qui dit communauté, en revanche, hiérarchie, division, dit centralisation, suppose multiplicité des ressorts, complication de machines, subordination des volontés, dépendance de forces, développement des fonctions improductives, accroissement indéfini de frais généraux, par conséquent création du parasitisme et progrès dans la misère.

Proudhon appliquait l'idée mutualiste aux assurances, au commerce, aux transports, à l'association ouvrière, aux services publics. Il en tirait un ensemble de réformes sur lesquelles nous ne saurions nous étendre, et qui consistaient, à ses yeux, à supprimer les tributs de tout genre prélevés sur les travailleurs. « Cette mutualité, disait-il, si ardemment niée de nos jours par les fauteurs du privilège, et qui apparaît comme le trait signalétique du nouveau Evangile, n'est pas ce que le Christ avait en vue quand il disait : Faites crédit sans en rien attendre, *mutuum date, nihil inde sperantes*.... Moïse était venu le premier, disant au Juif : Tu ne prendras point d'intérêt à ton frère, mais seulement à l'étranger. Son but était surtout de prévenir la confusion et l'aliénation des héritages, menacés de son temps, comme du nôtre, par l'hypothèque. C'est dans ce même dessein qu'il avait ordonné la remise des dettes tous les cinquante ans. Jésus parlait à son tour, prêchant la fraternité universelle, sans dis-

tingtion de Juifs ni de gentils, et généralisant la loi de Moïse : Tu prêteras à ton frère, Israélite ou étranger, sans intérêt. L'auteur de l'Evangile fermait ainsi l'âge de l'égoïsme, l'âge des nationalités, et ouvrait la période d'amour, l'ère de l'humanité. Sans doute il développait, avec plus d'énergie qu'on ne l'avait fait avant lui, le principe célèbre : « Faites aux autres comme à vous-même, » mais jamais il ne lui vint à l'esprit d'organiser économiquement la mutualité, de fonder des banques de crédit réciproque, pas plus que d'imposer à personne la prestation de ses épargnes, sans indemnité et au risque de tout perdre. La proposition énoncée par lui est relative aux communs chrétiens. Or, nous savons que ces communautés ne durèrent pas. A cette heure, nous faisons un pas de plus : sans revenir à la communauté et à la charité évangéliques, nous affirmons la mutualité économique, dans laquelle, sans imposer de sacrifices à personne, nous obtenons toute chose au juste prix du travail. »

L'application caractéristique que Proudhon a prétendu faire du principe mutualiste est la réalisation du crédit gratuit au moyen d'une banque organisant la circulation sans numéraire. Résumons le plus brièvement possible la série des raisonnements sur lesquels il s'appuyait. Il croyait voir que, sous l'influence de la division du travail et de l'engorgement des industries, la propriété tend à disparaître du domaine des faits économiques, à être remplacée et dominée par un fait supérieur, l'échange ou la circulation. L'échange, pensait-il, devenue le fait dominant, serait bientôt le fait unique et nous marcherions rapidement à la réforme de toutes les institutions sociales, si on parvenait à le débarrasser de certaines entraves qui mettent l'embargo sur le travail. Ces entraves résident en divers privilèges laissés à la propriété, lesquels vont, à la vérité, en s'amoindrissant, mais qui, si on les faisait disparaître d'un seul coup, rendraient décidément au travail sa souveraineté naturelle et légitime. Les rapports d'échange étant des rapports de nombres, la question de droit se trouve ici ramenée à une simple question de comptabilité, de tenue de livres. De la balance faite entre le travailleur et le monopoleur, il résulte ceci, que, par le fait du privilège de propriété, toujours le premier se trouve lésé dans son salaire et réduit bientôt à l'impossibilité de consommer; toujours le second, après avoir dépouillé le travailleur, se voit obligé, tôt ou tard, de faire banqueroute. Le mal est dans le prélèvement fait par le capitaliste-propriétaire-entrepreneur d'une portion du produit du travailleur, sous prétexte d'intérêts, loyers, fermages, gains ou bénéfices. Ce prélèvement, introduisant l'inégalité dans l'échange, conduit fatalement le travailleur à la misère, l'oisif au déshonneur. Mais comment faire pour rendre l'échange égal, c'est-à-dire, suivant une formule que Proudhon a souvent répétée, pour arriver à ce qu'avec son salaire le travailleur puisse racheter son produit. Puisqu'une dépossession générale ne peut amener la réforme qu'on poursuit, le remède doit se trouver dans l'organisation de l'échange même. En examinant comment fonctionne cet organisme, on ne tarde pas à y découvrir un vice rédhibitoire. Pour que la vie y fût pleine, il faudrait que l'échange fût direct, ponctuel et gratuit. Or, il n'en est point ainsi. Un produit, une marchandise particulière, l'or et l'argent, ont usurpé le monopole de la circulation et jouissent du privilège de servir d'instrument des échanges. Cet office de monopole et de privilège, ils ne le remplissent pas pour rien; ils se le font payer cherement sous forme d'escompte, pots-de-vin, intérêts, etc. Dès lors, la circulation, au lieu de s'opérer d'une manière régulière, ne marche que sous le bon plaisir de cette royauté nouvelle. Voilà ce qui fait que, l'or et l'argent se cachant, le travail est à bas, le crédit mort, le débouché fermé. De quoi s'agit-il ? De rendre l'échange égal et le crédit mutuel en élevant à l'or et à l'argent le monopole de la circulation par une combinaison de banque.

Dans sa célèbre discussion avec Bastiat, Proudhon s'efforça de montrer que, pour réaliser le crédit gratuit, pour appliquer l'idée mutualiste à la circulation, il suffit de faire la déduction de la banque historique du principe de la productivité du capital; il suffit de pousser la théorie économique de l'assurance à la généralité réelle sans laquelle aucune théorie n'est vraiment scientifique. Le principe de la productivité du capital, dit-il, ne fait aucune acception de personne, ne constitue pas un privilège : ce principe est vrai de tout capitaliste, sans distinction de titre ou de dignité. Ce qui est légitime pour Pierre est légitime pour Paul; tous deux ont le même droit à l'usure ainsi qu'au travail. Lors donc que vous me prêtez, moyennant intérêt, le rabot que vous avez fabriqué pour polir vos planches, si, de mon côté, je vous prête la scie que j'ai montée pour débiter mes souches, j'ai dû droit pareillement à un intérêt. Le droit du capital n'est pas pour tous ; tous, dans la mesure de leurs prestations et de leurs emprunts, doivent percevoir et acquiescer l'intérêt. Telle est la première conséquence de la théorie des économistes, qui ne serait pas une théorie sans la généralité, sans la réciprocité du droit qu'elle crée :

cela est d'une évidence intuitive et immédiate. Supposons donc que, de tout le capital que j'emploie, soit sous la forme d'instrument de travail, soit sous celle de matière première, la moitié me soit prêtée par vous; supposons en même temps que, de tout le capital que vous mettez en œuvre, la moitié vous soit prêtée par moi : il est clair que les intérêts que nous devons nous payer mutuellement se compenseront; et si, de part et d'autre, les capitaux avancés sont égaux, les intérêts se balançant, le solde sera nul.

Dans la société, les choses ne se passent pas ainsi. Les prestations qui se font réciproquement les producteurs sont loin d'être égales; partant, les intérêts qu'ils ont à se payer ne le sont pas non plus; et l'inégalité des conditions et des fortunes. Mais la question est de savoir si cet équilibre de la prestation au capital, travail et talent; si, par conséquent, l'égalité du revenu pour tous les citoyens, parfaitement admissible en théorie, peut se réaliser dans la pratique; si cette réalisation est dans les tendances de la société; si, enfin, et contre toute attente, elle n'est pas la conclusion fatale de la théorie de l'usure elle-même? Or, continue Proudhon, c'est ce qu'affirme le socialisme, quand il est parvenu à se comprendre lui-même, socialisme qui ne se distingue plus alors de la science économique étudiée à la fois dans son expérience acquise et dans la puissance de ses déductions. En effet, que nous dit sur cette grande question de l'intérêt, l'histoire de la civilisation, l'histoire de l'économie politique? C'est que la prestation mutuelle des capitaux, matériels et immatériels, tend à s'équilibrer de plus en plus, et cela pour diverses causes que nous allons énumérer, et que les économistes les plus rétrogrades ne peuvent méconnaître : 1° La division du travail, ou séparation des industries, qui, multipliant à l'infini les instruments de travail et les matières premières, multiplie dans la même proportion le prêt des capitaux; 2° l'accumulation des capitaux, accumulation qui résulte de la variété des industries et dont l'effet est de produire entre capitalistes une concurrence analogue à celle des marchands, par conséquent d'opérer insensiblement la baisse du loyer des capitaux, la réduction du taux de l'intérêt; 3° la faculté toujours plus grande de circulation qu'acquiert le capital, par le numéraire et la lettre de change; 4° enfin, la sécurité publique. Telles sont les causes générales qui, depuis des siècles, ont amené entre les producteurs une réciprocité de prestations de plus en plus équilibrée, par suite une compensation de plus en plus égale des intérêts, une baisse continue du prix des capitaux.

Ces faits ne peuvent être niés : les économistes les avouent eux-mêmes; seulement, ils en méconnaissent le principe et la signification, en attribuant au capital le mérite du progrès opéré dans le domaine de l'industrie et de la richesse; tandis que le progrès a pour cause, non le capital, mais la circulation du capital. Les faits étant de la sorte analysés et classés, le socialisme se demande si, pour provoquer cet équilibre du crédit et du revenu, il ne se voit pas quelque chose de nécessaire, non sur les capitaux, mais sur la circulation; s'il ne serait pas possible d'organiser cette circulation, de manière à produire tout d'un coup, entre les capitalistes et les producteurs, deux termes actuellement en opposition, mais que la théorie démontre devoir être synonymes, l'équivalence des prestations, en d'autres termes l'égalité des fortunes.

A cette question, le socialisme répond encore : Oui, cela est possible. Supposons que tous les producteurs de la République, au nombre de plus de 10 millions, se cotisent chaque jour pour une somme représentant seulement 1 pour 100 de leur capital. Cette cotisation de 1 pour 100 sur la totalité du capital mobilier et immobilier du pays formerait une somme de plus de 1 milliard. Supposons qu'à l'aide de cette cotisation, une banque soit fondée, en concurrence de la Banque nationale de France, et faisant l'escompte et le crédit sur hypothèque à 1 demi pour 100. Il est évident, en premier lieu, que l'escompte des valeurs de commerce se faisant à 1 demi pour 100, le prêt sur hypothèque à 1 demi pour 100, la commandite, etc., à 1 demi pour 100, le capital-monnaie serait immédiatement frappé, entre les mains de tous les usuriers et prêteurs d'argent, d'improductivité absolue; l'intérêt serait nul, le crédit gratuit. Si le crédit commercial et hypothécaire, en d'autres termes, si le capital-argent, le capital dont la fonction est exclusivement de circuler, était gratuit, le capital-maison le deviendrait lui-même bientôt; les maisons ne seraient plus en réalité capital; elles seraient marchandise, cotée à la Bourse comme les eaux-de-vie et les fromages, louées ou vendues, deux termes alors synonymes, à prix de revient. Si le capital-maison, de même que le capital-argent, était gratuit, ce qui revient à dire si l'usage en était payé à titre d'échange, non de prêt, le capital-terre ne tarderait pas à devenir gratuit à son tour, c'est-à-dire que le fermage, au lieu d'être la redevance payée au propriétaire non exploitant, serait la compensation du produit entre les terres de qualité supérieure et les terres de qualité inférieure, ou, pour mieux dire, il n'y aurait plus, en réalité, ni fermiers

ni propriétaires; il y aurait seulement des laborieux et des vigneron, comme il y a des meuniers et des mécaniciens.

Il y a de bien gros paralogismes dans cette compensation rêvée des prestations sur laquelle s'appuie la théorie mutualiste du crédit, et l'on admire à quelle faiblesse, à quelle pauvreté se réduisent les ressources d'une dialectique qui se heurte à la nature des choses. Bastiat, en quelques mots, a fait justice de la chimère du crédit gratuit et mutuel. « Le socialisme moderne, répond-il à Proudhon, aspire, selon vous, à réaliser la prestation mutuelle des capitaux, afin que l'intérêt, partie intégrante du prix de toutes choses, se compense pour tous et, par conséquent, s'annule. Qu'il se compense, ce n'est pas idéalement impossible, et je ne demande pas mieux; mais il faut d'autres façons qu'une banque d'invention nouvelle. Que le socialisme égalise chez tous les hommes l'activité, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices, et même les chances, et alors il aura réussi. Mais aussi, alors, il importera peu que l'intérêt se cote à demi pour cent ou à cinquante. »

MUTUELLISTE s. m. (mu-tu-èl-li-ste — rad. *mutuel*). Membre d'une société mutuelle.

— Hist. Membre d'une corporation des maîtres et des chefs d'atelier, à Lyon. « Partisan d'un système d'association entre patrons et ouvriers. »

— Enseignem. Partisan de l'enseignement mutuel.

— Adj. Qui appartient, qui est propre au mutualisme : Dans la société **MUTUELLISTE**, toute espèce de risque est couverte par l'assurance. (Proudhon.)

— Encycl. Hist. Cette société ouvrière lyonnaise, fondée en 1828, était à l'origine purement industrielle et n'avait d'autre but que l'union, l'assistance mutuelle entre les ouvriers, le prêt réciproque des instruments de travail. Il était interdit de la manière la plus formelle de s'occuper, dans la société, de discussions sur les matières politiques et religieuses. Voici un extrait des statuts originaux, d'un style naïf et touchant :

Équité, ordre, fraternité;
Indication, secours et assistance.

« Le travail est un trésor; le travail, qui, en apparence, n'est que peines, est, au contraire, une source inépuisable de prospérités et de bonheur. L'homme, néanmoins, ne peut et ne doit pas toujours travailler; il lui faut le repos nécessaire à sa santé; il lui faut la distraction; il lui faut, pour orner sa vie, pour embellir sa carrière, l'amour et la pratique du bien; il lui faut enfin cultiver son art ou profession, qu'ils soient, et rendre hommage à l'humanité. »

« L'an mil huit cent vingt-huit, le vingt-neuvième jour du mois de juin, les statuts du mutualisme ou du devoir des chefs d'ateliers de soieries ont été rédigés en acte d'association pour valoir règlement. »

« L'association prend le nom de *mutuellisme*, qui signifie fait mutuellement comme on voudrait qu'il fût fait à son même. »

« Chaque associé prend le nom de *mutuelliste*, qui signifie qui fait toujours comme il voudrait qu'il fût fait à lui-même. »

« Le mutualisme est basé sur l'équité, l'ordre et la fraternité. Telles sont les qualités que doivent avoir ceux qui le composent. Le but du mutualisme est indication, secours et assistance; tels sont les devoirs de chaque membre. En conséquence, le but du mutualisme est donc entre tous ses fondateurs et ceux qui sont reçus frères : 1° de s'indiquer avec franchise et loyauté, mutuellement et généralement, tout ce qui peut leur être utile et nécessaire concernant leur profession; 2° de se secourir par le prêt d'ustensiles autant que possible et pécuniairement au moyen de cotisation dans des malheurs arrivés à l'un d'eux; 3° de s'assister de leur attention, de leur amitié et de leurs conseils, et, lors de leurs funérailles et de celles de leurs épouses, en se regardant et traitant comme frères jusque-là... »

« La société se divisait en *loges* de moins de vingt personnes. Neuf loges nommant chacune deux délégués formaient une loge centrale; les présidents des centrales composaient un conseil auquel appartenait la direction, et qui fut plus tard remplacé par un conseil exécutif élu directement. »

Le mutualisme était donc, comme on le voit, une association purement industrielle et de secours réciproques. Seulement, vers 1833, elle voulut agrandir son action et faire servir la force qu'elle puisait dans l'union de ses membres à empêcher l'avisement croissant des salaires. Au commencement de 1834, une réduction sur le prix de main-d'œuvre des peluches précipita l'explosion d'une crise dont la fabrique lyonnaise était depuis longtemps menacée. Les ouvriers en peluches invoquèrent l'appui de la société *mutuelliste*, qui, après de longues délibérations, décida la suspension générale des métiers. Cette formidable grève fut un des préludes de l'insurrection d'avril. Jusque-là les *mutuellistes*, préoccupés surtout des questions de tarif et de salaire, étaient demeurés fidèles aux articles de leurs statuts, qui portaient interdiction de la politique; mais, à cette époque, un grand nombre d'entre eux entrèrent dans la Société des droits de l'homme et autres as-

sociations républicaines. On sait quelle était alors la situation du gouvernement de Louis-Philippe, menacé d'insurrections imminentes et vacillant au souffle des événements. Il est évident que les républicains, qui couvraient la France de leurs associations, n'attendaient qu'une circonstance favorable pour tenter la fortune des armes; mais il est faux que les républicains de Lyon aient excités les *mutuellistes*; ce sont eux, au contraire, qui, jugeant le moment inopportun et ne voulant point décevoir Paris ni faire avorter en émeutes partielles la révolution qu'ils espéraient, calmèrent les plus ardents et décidèrent le conseil exécutif de la grande société lyonnaise à ordonner la reprise des travaux (22 février). Le calme paraissait revenu. Mais bientôt la loi contre les associations, qui frappait les sociétés industrielles aussi bien que les sociétés politiques, rejeta violemment les ouvriers dans la sédition. L'*Echo de la fabrique* ouvrit ses colonnes à une protestation qui se terminait par ces paroles menaçantes :

« Les *mutuellistes* déclarent qu'ils ne courberont jamais la tête sous un joug aussi abrutissant; ils déclarent que leurs réunions ne seront point suspendues. S'appuyant sur le droit le plus inviolable, celui de vivre en travaillant, ils sauront résister, avec toute l'énergie qui caractérise des hommes libres, à toute tentative brutale, et ne reculeront devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit qu'aucune puissance humaine ne saurait leur ravir. »

Pour toute réponse, le pouvoir fit arrêter six *mutuellistes* comme chefs de la coalition, mesure bien extraordinaire; car, pendant le chômage, on n'avait arrêté aucun ouvrier. Aussitôt la colère et l'exaspération furent dans toutes les âmes; les républicains, qui avaient déconseillé la lutte, les sections des *Droits de l'homme* décidèrent de descendre dans la rue, et Lagrange, Baune, Albert, Martin reçurent le commandement de l'insurrection. En vain, des hommes modérés demandèrent au préfet de prendre des mesures pour conjurer la crise; en vain le président du tribunal, M. Pic, chercha à faire transférer l'affaire des ouvriers *mutuellistes* à un autre tribunal, le pouvoir se contenta de grouper plus de dix mille hommes de troupes à Lyon en attendant les événements.

Le 9 avril, le second jour du procès des *mutuellistes*, pendant la plaidoirie de M. Jules Favre, les premiers coups de fusil éclatèrent dans la rue, et alors commença la formidable insurrection qui devait être étouffée, au milieu de flots de sang, le 12 avril. (v. *AVRIL* 1834 [journées d']). La société des *mutuellistes*, condamnée par la justice, cessa alors d'exister.

MUTULE s. f. (mu-tu-le — lat. *mutulus*, pour *mutulus*; gr. *mutulos*, moule, coquille). Archit. Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique. « On l'appelle *modillon* dans les autres ordres. V. *MODILLON*. »

MUTZIG, ancienne ville et comm. de France (Bas-Rhin), cant. de Molsheim, arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Strasbourg, sur la Bruche; cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871); pop. aggl., 3.445 hab. — pop. tot., 3.668 hab. Manufacture d'armes à feu; blanchisserie de toiles, brasserie; fabrication de chandeliers, papeterie, tannerie, féculerie. Mutzig s'étend sur la rive gauche de la Bruche, que traverse un beau pont, et au pied d'une haute colline de grès vosgien. Sur la rive droite de la rivière se dresse une autre colline couronnée par trois sommets distincts qui l'ont fait surnommer la *Dreispitze* (les Trois-Pointes). Ces collines sont plantées de vignes et leur sommet offre des points de vue délicieux. L'église paroissiale date en très-grande partie du XII^e siècle. On remarque, à l'intérieur, de belles stalles du XVIII^e siècle, une verrière du XVI^e siècle et de curieuses statues. A l'entrée de la ville, du côté du chemin de fer, se dresse une tour, autrefois l'une des portes de Mutzig. A Mutzig, dans l'ancien château de plaisance des évêques de Strasbourg, se trouvait installée, avant l'annexion à l'Allemagne, une importante manufacture d'armes. Les bords de la Bruche offrent des sites pittoresques et de belles promenades.

Vers la seconde moitié du XIII^e siècle, Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne, entouré Mutzig de murailles dont il ne reste que des vestiges. La ville passa, au commencement du XIV^e siècle, sous la domination des évêques de Strasbourg. Après avoir résisté avec succès aux Armagnacs, elle eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Trente ans et les guerres de Louis XIV.

MUY (LE), bourg et commune de France (Var), cant. de Fréjus, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Draguignan, près du confluent de l'Argens et de la Nartubie; pop. aggl., 2.204 hab. — pop. tot., 2.589 hab. Exploitation de bois de pins et de chênes-lièges, de bancs de porphyre et de granit, scieries hydrauliques, filatures de soie, tanneries.

MUY (Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte de), maréchal de France, né à Marseille en 1711, mort à Paris en 1775. Tout jeune, il se fit chevalier de Malte, puis entra dans l'armée, prit part sous Berwick et Coigny à la guerre de 1734, entreprise pour soutenir l'élection de Stanislas au trône de Pologne,

combattit ensuite en Westphalie (1741), en Bohême et au siège de Fribourg (1744). Nommé, cette même année, menin du dauphin, qui le traita toujours en ami, il assista avec le grade de maréchal de camp à la bataille de Fontenoy (1745) et fut promu lieutenant général en 1748. Du Muy se distingua ensuite aux batailles d'Hastenbeck, de Crevelt, de Minden et commanda un corps considérable de troupes pendant toute la campagne de 1760. Malgré un échec qu'il éprouva près de Warburg, il fut créé chevalier des ordres du roi en 1762 et reçut le commandement de la Flandre. Louis XV lui ayant offert le ministère de la guerre après l'exil de Choiseul (1771), il le refusa; mais, après l'avènement de Louis XVI, il accepta ce portefeuille (1774) et reçut, l'année suivante, le bâton de maréchal de France. Du Muy a laissé manuscrits des mémoires où l'on trouve des vues excellentes sur diverses parties de l'administration.

MUY (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, comte de), lieutenant général, pair de France, neveu du précédent, né à Ollières (Bouches-du-Rhône) en 1751, mort en 1820. Il fut d'abord connu sous le nom de *Saint-Maïsme*. Après avoir fait, de 1780 à 1783, la guerre de l'indépendance américaine à la tête du régiment de Soissonnais, il obtint le grade de maréchal de camp (1788). Du Muy adopta les principes de la Révolution, fut chargé du commandement de la Provence en 1789, devint lieutenant général en 1792 et fut mis à la tête de l'armée des Alpes en 1793. Destitué peu après comme suspect, il fut rappelé à l'activité dès 1795, devint inspecteur général d'artillerie, organisa la *Légion nationale* dans la campagne d'Egypte et fut pris par les Anglais en rentrant en France. Du Muy devint gouverneur de la Silésie en 1806, puis fut commandant de la division de Marseille, de 1810 à 1814. Après la rentrée des Bourbons, il mit en liberté les prisonniers d'Etat du château d'If et demanda au ministre la translation des cendres de Kleber dans un lieu digne de sa mémoire. Louis XVIII l'appela à la Chambre des pairs en 1815.

MUYART DE MOULANS (Pierre-François), criminaliste français, né à Moirans, près de Saint-Claude (Franche-Comté), en 1713, mort à Paris en 1791. Avocat au parlement de Paris depuis 1741, il consentit, en 1771, à siéger dans le parlement Maupeou et fut nommé, en 1774, conseiller au grand conseil. Muyart avait fait une étude approfondie de la législation criminelle de la France. Très-attaché à la royauté et dépourvu de tout esprit de justice, il se signala dans ses écrits par ses idées rétrogrades, se prononça contre les réformes judiciaires les plus indispensables et en arriva à prétendre que l'arrêt rendu contre le chevalier de La Barre était « le meilleur modèle que l'on pût proposer aux juges en cette matière. » Avec de pareilles idées, il n'est pas étonnant qu'il ait attaqué Montesquieu et Beccaria. On lui doit les ouvrages suivants : *Institutes au droit criminel* (Paris, 1757, in-4°); *Instruction criminelle suivant les lois et ordonnances du royaume* (Paris, 1762, in-4°); *Réputation des principes hasardés dans les Traités des délits et des peines* (Paris, 1767, in-8°); *Motifs de ma foi en Jésus-Christ* (Paris, 1776, in-12); les *Lois criminelles de la France dans leur ordre naturel* (Paris, 1780, in-fol.), ouvrage curieux, dans lequel Muyart expose tous les supplices usités et fait preuve de la plus grande étroitesse d'esprit; *Lettres sur le système de l'auteur de l'Esprit des lois* (Paris, 1785, in-12), où il prétend que l'excessive rigueur des peines fait seule diminuer le nombre des crimes; *Preuves de l'authenticité de nos Évangiles* (Paris, 1785, in-12).

MUYS (Cornelle), en latin *Moesius*, poète latin moderne, né à Delft en 1503, pendu à Leyde en 1572. Il visita la France avec quelques jeunes gens dont il dirigeait l'instruction, entra dans les ordres après son retour en Hollande et dirigea pendant trente-six ans, comme supérieur, le monastère de Sainte-Agathe. Guillaume I^{er} étant venu habiter ce monastère en 1572, Muys alla chercher un asile à Leyde. Poursuivi par ordre du fameux La Marck, il fut arrêté et livré aux plus horribles supplices. On lui coupa le nez, les doigts, les oreilles, les parties génitales, puis on le pendit. Muys était un homme aussi doux que charitable, à qui l'on doit, entre autres écrits : *Institutio fœminæ christianæ*; *Libellus tumulorum D. Erasmi* (Louvain, 1536); *Odæ et palmi* (Poitiers, 1538); *Solitudo sine vita solitaria laudata, et alia poemata* (Anvers, 1566, in-4°).

MUYS (Jean), chirurgien hollandais, qui vivait au XVIII^e siècle. Il exerça longtemps son art à Leyde et publia les deux ouvrages suivants : *Præcis chirurgicæ rationalis* (Leyde, 1684-1692, 3 vol. in-12); *Podiatricus rediuvius* (Leyde, 1689, in-12).

MUYS (Wier-Guillaume), médecin hollandais, fils du précédent, né à Steenwyk (Over-Yssel) en 1682, mort à Franeker en 1744. Il se fit recevoir docteur à Utrecht en 1701, puis se livra à la pratique de son art, d'abord à Steenwyk, puis à Arnhem. Appelé, en 1744, à Franeker pour y occuper une chaire de mathématiques, il y professa ensuite la médecine (1712), la chimie (1720), la botanique (1726), devint directeur du jardin des plantes

de la ville, recteur de l'Académie et membre de la Société des sciences de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *De usu matheos in perficiendo ingenio et iudicio* (Franker, 1711, in-fol.) ; *Elementa physices* (Amsterdam, 1711, in-8) ; *Dissertation et observationes de salis ammoniaci proclatio ad febres intermittentes usu* (Franker, 1716, in-4) ; *De materia luminis seu ignis* (1721, in-4) ; *Investigatio fabricae quae in partibus musculis componentibus existat* (Leyde, 1733, in-4) ; *Dissertation sur la perfection du monde corporel et intelligent* (Leyde, 1745, in-12) ; *Opuscula posthuma* (1749, in-4).

MUZA, célèbre capitaine arabe. V. MUÇA.

MUZIANO ou **MIZIANI** (Jérôme), peintre italien, également désigné sous les noms de **Girolamo Bresciano**, de **Bresciano**, de **Le Mutes**, né à Aquafredda (Bresciano) en 1528, mort à Rome en 1590. Il eut pour premier maître Girolamo Romanino, dont il quitta l'atelier pour aller se perfectionner à Venise, puis à Rome. D'abord Muziano s'adonna avec beaucoup de succès au paysage, puis se tourna vers la grande peinture. La *Résurrection de Lazare*, qu'il exposa en public, attira l'attention de Michel-Ange. Le grand artiste, frappé de la hardiesse et de la correction de dessin de ce tableau, accorda à Muziano sa protection et lui fit avoir un grand nombre de travaux importants. « Doué d'une imagination vive et d'une grande habileté de main, dit Breton, Muziano brilla surtout par la correction et la force de son dessin, qui rappelle souvent la science anatomique de Michel-Ange, et il fut regardé comme l'un des plus fermes soutiens du bon goût ; malheureusement, ses contours sont souvent secs et durs et son coloris est parfois âpre et tirant sur le rouge, surtout dans les fresques. » Cet artiste contribua à perfectionner la mosaïque, inventa l'art de travailler la mosaïque à l'huile et laissa en ce genre des travaux fort estimés. C'est à lui qu'on doit la fondation de la fameuse Académie de Saint-Luc, qu'il dota richement. Le plus grand nombre de tableaux de Muziano se trouvent dans les églises et dans les palais de Rome. Nous citerons particulièrement : *Saint Jérôme* et une *Descente de croix*, au palais Borghèse ; *Saint Jérôme*, au palais Farnèse ; *Saint François*, au palais Mattei ; une *Cène*, au palais Altieri ; une *Résurrection de Lazare*, au Vatican ; *Saint Matthieu* et *Saint Paul*, à l'Ara-Coli ; *Annunciation*, à Saint-Urbain ; *Nativité de Jésus-Christ*, à la Madonna de Monti ; *Saint Nicolas*, à Saint-Louis-des-Français ; *Christ mort*, à Sainte-Catherine ; *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre* et une *Flagellation*, dans la sacristie de Saint-Pierre. Parmi les fresques de cet artiste, qu'on voit également à Rome, citons : la *Descente du Saint-Esprit*, au Vatican ; la *Fuite en Egypte*, à Santa-Catarina della Ruota, etc. Mentionnons encore, au nombre des tableaux de Muziano, un *Saint François*, à Bologne ; un autre *Saint François*, à Breda ; la *Résurrection de Lazare* et l'*Incrédulité de saint Thomas*, au Louvre ; un *Movement de pieds*, à Reims ; les *Miracles de saint Félix*, etc. Les fresques de la cathédrale de Foligno, etc. Les paysages de Muziano sont généralement reconnaissables aux châtains qui y dominent. Enfin, ses dessins, exécutés ordinairement à l'encre de Chine et d'un beau fini, sont très-estimés.

MUZILLAC, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de canton, s'étend, et à 30 kilom. S.-E. de Vannes ; pop. aggl., 1.204 hab. — pop. t., 2.378 hab. Nombreux moulins ; commerce de fer, grains, vins, résine, pierres meulières.

MUZIO ou **MUTIO** (Girolamo Nuzio, dit), en latin *Mutius*, littérateur italien, né à Padoue en 1496, mort en 1576. Il prit le surnom de *Justus politanus*, de la ville de Giustinopolis ou Capod'Istria, où sa famille était établie, et changea son nom de Nuzio en Muzio Mutius pour lui donner un parfum d'antiquité. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur en droit à Padoue, il passa quelque temps à la cour de l'empereur Maximilien I^{er}, habita ensuite Capod'Istria ; puis, chargé de famille, il rechercha pour vivre la protection des grands. Il se rendit successivement en Dalmatie, en Allemagne, à Rome, en France, connu à la cour de Ferrare la famille Tullio d'Aragon, devint secrétaire du nonce Vergerio, qu'il suivit à Rome en 1532, accompagna en Piémont le marquis del Vasto (1543), resta pendant quelques années au service du duc d'Urbino, Ferrante de Gonzague, qui le chargea de diverses missions, puis s'établit, vers 1567, à Rome, où il reçut du pape Pie V une modique pension. Muzio serait tombé dans la misère, après la mort de ce pontife, s'il n'avait trouvé un nouveau protecteur dans le cardinal Ferdinand de Médici. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages sur des sujets très-variés. Quelques-uns d'entre eux sont dirigés contre les doctrines de Luther, ce qui lui fit donner le surnom de *Marteau des hérétiques*. Les principaux sont : *Etyloghe* (Venise, 1550, in-8) ; le *Menite Ochinnia* (Venise, 1551, in-4) ; deux *Ochino*, capucin apostat ; *Arte poetica* (Venise, 1551, in-8) ; *Opere morali* (Venise, 1553) ; *Il Duello* (Venise, 1558, in-8), traduit en français par Antoine Chappuis (Lyon, 1582, in-8) ; *Il Gentilomo* (Venise, 1564, in-4) ; *Difesa della messa, dei santi e del papato* (Pésaro, 1565, in-8) ; *Isto-*

ria sacra (Venise, 1570) ; *Avvertimenti morali* (Venise, 1571) ; *Lettere cattoliche* (Venise, 1571) ; *Il Cavaliero* (Rome, 1575, in-4) ; *Battaglia in difesa dell' italiana lingua* (Venise, 1582, in-8).

MUZO, village de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grande, à 59 kilom. N.-O. de Bogota ; 709 hab. Riche mine d'émeraude, dites du Perou, fournissant presque toutes celles qui se trouvent en Europe.

MUZARELLI (Alphonse), jésuite et théologien italien, né à Ferrare en 1749, mort à Paris en 1813. Il enseigna la philosophie dans un collège de son ordre et, après la suppression des jésuites, il fut pourvu à Ferrare d'un canonicat, puis mis à la tête du collège des Nobles, à Parme. Sur l'appel de Pie VII, Muzarelli se rendit à Rome, où il fut nommé théologien de la pénitencerie et membre de l'Académie catholique. En 1809, il fut contraint de quitter Rome et de se rendre à Paris, où il termina ses jours chez les dames de Saint-Michel. Ce théologien a laissé un grand nombre d'ouvrages qui consistent, soit en livres de dévotion, soit en traités sur l'autorité temporelle des papes, contre les philosophes, particulièrement Jean-Jacques, etc. Nous citerons, entre autres : *Ricerche sulle ricchezze del clergo* (Ferrare, 1776, in-8) ; la *Vocation de saint Louis de Gonzague*, poème (Ferrare, 1789) ; *Emile dérompé* (Sienne, 1783, 4 vol. in-8) ; *refutation de l'Emile de J.-J. Rousseau* ; le *Bon usage de la logique en matière de religion* (Foligno, 1787, 3 vol. in-8) ; *J.-J. Rousseau accusateur des nouveaux philosophes* (Assise, 1798) ; *De l'autorité du pontife romain dans les conciles généraux* (Gand, 1815, 2 vol. in-8) ; le *Mois de mai*, l'Année de Marie et de petits livres sur la dévotion au sacré cœur de Jésus et de Marie, traduits en français et souvent réimprimés.

MY s. m. (mi). Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, selon la prononciation reuchlinienne. Dans la prononciation érasimienne, on dit *mu*.

MYACANTHE s. m. (mi-a-kan-te — du gr. *mus*, rat ; *akantha*, épine). Bot. Nom donné autrefois à la chausse-trappe et à l'asperge sauvage.

MYACÉ, ÊE adj. (mi-a-sé — rad. *mye*). Moll. Qui ressemble à une mye.

— s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des acéphales, ayant pour type le genre *mye*.

MYAGRE s. m. (mi-a-gré — du gr. *mus*, souris ; *agra*, proie). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères : *Les fleurs du MYAGRE sont petites et d'un jaune pâle*. (Du chartre.) Il n'est dit aussi MYAGRUM.

— Encycl. Les *myagres* sont des plantes herbacées annuelles, à feuilles alternes, ovées, les feuilles inférieures oblongues et longuement pétiolées, les feuilles supérieures sessiles, sagittées et munies à leur base d'oreillettes aiguës. Les fleurs, petites, d'un jaune pâle, brièvement pédonculées, sont disposées en longues grappes terminales. Le fruit est une petite silicule coriace, indehiscente, comprimée au sommet, amincie à la base, à une seule loge monosperme. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce, le *myagre* perfolié, qui croît abondamment dans les moissons du midi et de l'est de l'Europe. L'ancienne médecine préconisait cette plante contre les maladies de la bouche. Tous les bestiaux la broutent, mais sans la rechercher. Ses graines renferment de l'huile, mais en trop petite proportion pour en faire l'objet d'une culture.

MYALGIE s. f. (mi-al-ji — du gr. *mus*, muscle ; *algos*, douleur). Pathol. Douleur des muscles.

MYARGYRITE s. f. (mi-ar-ji-ri-te). Minér. Sulfate d'antimoine et d'argent.

— Encycl. La *myargyrite*, vulgairement nommée *argent noir* et quelquefois *argent rouge*, est une substance ordinairement noire, d'un éclat semi-métallique, cristallisant en prisme sphéroïdal, offrant une cassure conchoïdale et donnant à la ligne une poussière d'un rouge sombre. Sa pesanteur spécifique moyenne est de 5,3. Elle fond au chalumeau avec des vapeurs blanches, en laissant un globe d'argent ; elle est attaquée par l'acide azotique, et la solution laisse précipiter de l'argent sur une plaque de cuivre. Elle est fragile sous le marteau. Sa composition chimique accuse un sulfure double d'argent et d'antimoine. On la trouve à Braunsdorf, en Saxe. On l'exploite pour en extraire l'antimoine et surtout l'argent.

MYCALE (mont), montagne de l'ancienne Asie Mineure, dans l'ionie, entre Ephèse et Priène, se terminant sur les bords de la mer Egée, vis-à-vis de l'île de Samos, par le cap Posidon, appelé aussi cap Mycale et qui porte de nos jours le nom de cap Sainte-Marie. C'est à la hauteur de la pointe de Mycale, qui n'est séparée de Samos que par un détroit de sept stades, que la flotte grecque, commandée par Xantippe et Léotyche, défait les Perses le jour même où Pausanias battait Mardonius à Platée, l'an 479 avant J.-C. Mycale était aussi le nom d'une ville de Carie.

Mycale (BATAILLE DE), gagnée par les Grecs

sur les Perses l'an 479 av. J.-C. L'histoire n'offre peut-être pas l'exemple d'une aussi heureuse coïncidence pour un peuple ; car, tandis que l'armée de terre des Grecs mettait en déroute à Platée les trois cent mille soldats de Mardonius, le jour même, à Mycale, leur flotte anéantissait les débris des forces navales du grand roi, qui avaient survécu au désastre de Salamine.

La flotte grecque se trouvait à Egine sous le commandement de Léotyche, roi de Macédoine, et de l'Athénien Xantippe, lorsque des ambassadeurs, envoyés par les Ioniens, se présentèrent à ces deux chefs pour les inviter à faire route pour l'Asie afin de délivrer les villes grecques de la domination des Perses. Ils se rendirent aussitôt à ce vœu et arrivèrent à Delos. Là, ils apprirent que les forces navales de leurs ennemis étaient toutes réunies à Samos, où elles pouvaient être facilement attaquées et détruites. Ils cinglèrent immédiatement dans cette direction ; mais les Perses, prévenus de leur approche, s'étaient retirés à Mycale, promontoire du continent d'Asie. Ils se trouvaient alors appuyés par leur armée de terre, forte encore de 100.000 hommes, et, pour mieux occuper une jonction complète, ils tiraient leurs vaisseaux sur le rivage, manœuvrant habituellement aux anciens, et les environnèrent d'un solide rempart. Mais rien ne put résister à l'impétuosité des Grecs, qui connaissaient déjà la victoire remportée à Platée par leurs concitoyens, le matin même de ce jour ; ils forcèrent le rempart et brûlèrent tous les vaisseaux ennemis.

Il était difficile, remarquant fort justement les historiens, qu'à la distance qui sépare Platée de Mycale, Léotyche eût pu avoir connaissance de la victoire des Grecs sur Mardonius ; il est probable que, pour électriser le courage de ses troupes, il remplit en cette circonstance le rôle d'augure. Là, du moins, il avait un noble but, le patriotisme.

MYCASTRE s. m. (mi-ka-stre — du gr. *mykés*, champignon). Bot. Genre de champignons.

MYCE s. m. (mi-se — du gr. *mykés*, champignon). Pathol. Excroissance fongueuse qui se développe dans les plaies et les ulcères.

MYCÉDION s. m. (mi-sé-dion — du gr. *mykés*, champignon). Zooph. Genre de polypiers, appelés aussi CHAMPIGNONS DE MER.

MYCELNE s. f. (mi-sé-li-ne). Bot. Genre de plantes, de la tribu des lactucées.

MYCÉLIUM s. m. (mi-sé-li-om — du gr. *mykés*, champignon). Bot. Assemblage de filaments produits par la végétation des spores et constituant la plante elle-même du champignon : *C'est à tort que l'on croit que les champignons sont une plante entière ; la vraie plante est souterraine, c'est le MYCÉLIUM ; le reste, que l'on voit hors de terre, n'est que l'organe fructificateur*. (Payen.) Il n'est dit aussi MYCELION et BLANC DE CHAMPIGNON.

MYCENE s. m. (mi-sé-ne — du gr. *mykés*, champignon). Bot. Section du genre *agaric*.

MYCÈNES, en latin *Mycenæ*, ville de la Grèce ancienne, dans l'Argolide, à 8 kilom. (soixante) N. d'Argos, entre l'ancienne Nauplie et Corinthe. Les Grecs en attribuèrent la fondation à Persès, fils de Danaë et de Jupiter. Persès, ayant, sans le vouloir, tué son grand-père Acrisius, s'enfuit d'Argos et alla se fixer sur un territoire voisin, où il fonda Mycènes, qui eut pour rois, après lui, Ménélas, Eurysthès, sous le règne duquel parurent Hercule, Atreïde, Thyeste, Agamemnon, Egisthe, puis Oreste, qui s'empara du royaume d'Argos et le mit sous la puissance des rois de Mycènes. Lorsque les Héraclides s'emparèrent du Péloponèse, Mycènes fut une des villes qui, par leur résistance, attirèrent le plus leur colère. Elle fut prise d'assaut et ruinée. Aux temps héroïques des Grecs, Mycènes fut la ville royale d'Agamemnon et le théâtre des tragiques forfaits d'Atreïde et de Thyeste. Elle s'éleva à un haut degré de prospérité, et Horace l'appelle dans une de ses odes : *Dilectæ Mycenæ*. Lorsque les Romains s'emparèrent de la Grèce, la ville était sans doute assez puissante pour leur présenter des obstacles sérieux, puisqu'ils furent contraints de la ruiner. Du temps de Pausanias, il ne restait plus que quelques vestiges de l'opulente Mycènes. Cette ville était construite sur la pente S.-O. d'un mamelon escarpé, au sommet duquel se trouvait une acropole de forme triangulaire, dont on voit encore des parties de murailles appartenant à l'appareil pélasgique. Les restes les plus importants de l'antique cité sont aujourd'hui la porte des Lions et le tombeau d'Agamemnon. La porte des Lions, ainsi nommée à cause de la grande pierre placée au-dessus du linteau, sur laquelle sont sculptés, avec un prodigieux relief, deux lions debout se regardant et séparés par une colonne. Cette célèbre porte, située à l'angle N.-O. de l'acropole, est formée de trois grosses pierres et offre un curieux spécimen de l'art aux temps héroïques. C'était la véritable entrée de l'acropole. Près de la porte aux Lions, les murs sont presque entièrement conservés. Ce que l'on désigne sous le nom de palais d'Agamemnon est une construction souterraine, parfaitement conservée, qui frappe par son caractère de force et de grandeur. La porte est surtout remarquable par son linteau monolithique de 8 m, 15 de

longueur, 6 m, 50 de profondeur et 1 m, 22 de hauteur. Cette porte donne accès dans une salle circulaire de 15 mètres de diamètre sur 12 d'élévation. La voûte est de forme parabolique. Des assises annulaires horizontales ont été posées les unes sur les autres en enlacement ; les arêtes inférieures ont été ensuite abattues au ciseau. On voit près de là trois tombeaux construits comme celui d'Agamemnon, mais beaucoup plus petits et complètement en ruine.

MYCÉRINUS ou **MÉCHÉRINUS**, roi d'Égypte, fils de Chéops ou de Chemmis. Il vivait, croit-on, environ dix générations avant la guerre de Troie. Il succéda à son oncle Chéphen, dont il n'eut ni la cruauté ni la tyrannie. D'après Hérodote, l'oracle de Boute l'ayant averti qu'il n'avait plus que six années à vivre, Mycérinus voulut doubler ce temps en supprimant la nuit au moyen de splendides illuminations et en se livrant sans interruption au plaisir. Ce souverain construisit la troisième des grandes pyramides, où l'on a découvert sa momie en 1837, et qu'on a prétendu, à tort, avoir été édifiée par les soins de la courtisane Rhodopis.

MYCES s. m. pl. (mi-se — du gr. *mykés*, champignon). Bot. Nom sous lequel on a proposé de réunir les genres amanite, agaric, bolet, hydne, léotie, helotie, mérule et batrété.

MYCÈTE s. m. (mi-sé-te — du gr. *mykés*, champignon). Bot. Morille.

MYCÉTOBE adj. (mi-sé-to-be — du gr. *mykés*, champignon ; *bios*, je vis). Entom. Qui vit dans les champignons.

— s. f. pl. Famille de coléoptères hétéroptères, qui vivent dans les champignons.

MYCÉTOCHARE s. m. (mi-sé-to-ka-re — du gr. *mykés*, champignon ; *charis*, je chéris). Entom. Genre de coléoptères, comprenant treize espèces d'insectes originaires de l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

MYCÉTOGÈNESE s. f. (mi-sé-to-jé-nè-se — du gr. *mykés*, champignon ; *genesis*, génération). Bot. Production et développement des champignons.

MYCÉTOGRAPHE s. m. (mi-sé-to-gra-fe — du gr. *mykés*, champignon ; *graphô*, je décris). Celui qui écrit sur les champignons.

MYCÉTOGRAPHIE s. f. (mi-sé-to-gra-fi — rad. *mycétographe*). Description, traité des champignons.

MYCÉTOGRAPHIQUE adj. (mi-sé-to-gra-fi-ke — rad. *mycétographe*). Qui appartient à la mycétographie : *Essais MYCÉTOGRAPHIQUES*.

MYCÉTOÏDE adj. (mi-sé-to-i-de — du gr. *mykés*, champignon ; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un champignon.

— s. m. pl. Groupe de végétaux qui contiennent les champignons.

MYCÉTOLOGIE s. f. (mi-sé-to-lo-ji — du gr. *mykés*, champignon ; *logos*, discours). Traité sur les champignons ; partie de la botanique relative aux champignons. Il n'est dit aussi MYCÉOLOGIE.

MYCÉTOLOGIQUE adj. (mi-sé-to-lo-ji-ke — rad. *mycétologie*). Qui appartient, qui a rapport à la mycétologie : *Études MYCÉTOLOGIQUES*.

MYCÉTOLOGUE s. m. (my-cé-to-lo-ghe — rad. *mycétologie*). Auteur d'un traité sur les champignons ; botaniste qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons. Il n'est dit aussi MYCÉTOLOGISTE.

MYCÉTOMYSE s. f. (mi-sé-to-mi-se — du gr. *mykés*, champignon ; *myia*, mouche). Entom. Genre de diptères.

MYCÉTOPHAGE s. m. (mi-sé-to-fa-je — du gr. *mykés*, champignon ; *phagô*, je mange). Entom. Genre de coléoptères, comprenant une douzaine d'espèces qui appartiennent à l'Europe et à l'Amérique : *Les MYCÉTOPHAGES sont de terribles destructeurs de champignons*. (Payen.)

— Encycl. Les *mycétophages* sont caractérisés par des mandibules bidentées à l'extrémité, des mâchoires bilobées, les palpes maxillaires épaissies à l'extrémité, les palpes labiales plus courtes et filiformes, les antennes à articles perfoliés, les derniers se terminant insensiblement en masse. Leurs larves, et par conséquent leurs métamorphoses, sont inconnues ; on suppose que ces larves doivent vivre, soit dans les arbres en décomposition, soit dans les champignons du genre bolet. Ce genre renferme une douzaine d'espèces, dont les deux tiers habitent l'Europe, et les autres l'Amérique du Nord. On les trouve sous les écorces des arbres et sur les bolets. Le *mycétophage* à quatre taches est long d'un demi-centimètre ; il a le corps fauve, avec le corselet noir, ainsi que les élytres. On le trouve, mais peu communément, aux environs de Paris.

MYCÉTOPHAGIEN, IENNE adj. (mi-sé-to-fa-ji-en, iè-ne — rad. *mycétophage*). Entom. Qui ressemble à un mycétophage.

— s. m. pl. Famille de coléoptères, ayant pour type le genre *mycétophage*.

— Encycl. Les *mycétophagiens* forment une famille de coléoptères de petite taille, dont les espèces sont assez nombreuses et pour la plupart européennes. Leurs couleurs sont as-

seiz sombres, entre le noir et le brun cendré. On les trouve sous les écorces ou au pied des arbres, dans les champignons, sous les débris des végétaux, dans le sol. Leur régime, bien qu'ordinairement végétal, peut être au besoin carnivore. On connaît les larves d'une quinzaine d'espèces. Les principaux genres sont ceux des colydiens, des mycetophages, des triphylles, des latridies et des sylvains. Les colydiens vivent sous les écorces des arbres. Les mycetophages se trouvent dans diverses espèces de champignons et on ne les voit guère qu'en Europe. Les triphylles se trouvent aussi dans les champignons, mais quelques espèces vivent également sous les écorces des arbres. Les latridies sont de petits coléoptères que l'on rencontre communément un peu partout, sous les écorces des arbres, dans les détritus végétaux, dans les champignons et même dans nos habitations. Leur régime semble être autant animal que végétal. Les sylvains se rencontrent sous les écorces des arbres. On en connaît des espèces européennes et des espèces exotiques. Les larves de l'une d'elles ont été trouvées dans du riz venant de la Caroline et dans des boîtes de figues apportées d'Europe aux Antilles.

MYCÉTOPHILE s. m. (mi-sé-to-fi-le — du gr. *mukés*, champignon; *philé*, j'aime). Fam. Amateur de champignons.

— Entom. Genre de diptères, de la famille des mécécères.

— Encycl. Les *mycetophiles* ont pour caractères : la tête basse; les antennes courtes, arquées; les yeux ovales, accompagnés de deux ocellus à leur bord interne; la trompe courte; le dos élevé et comme bossu; les ailes couchées l'une sur l'autre; l'abdomen comprimé; les pattes postérieures épineuses. Ce genre comprend plus de trente espèces, dont la plupart habitent la France et l'Allemagne, et quelques-unes l'Amérique du Nord. Ces petits insectes se tiennent de préférence dans les endroits frais, surtout à l'ombre des arbres résineux; on les y trouve quelquefois réunis en grand nombre. La larve du *mycetophile* obscur est dépourvue de pattes et ne se meut que par la contraction de ses anneaux. Elle est toujours couverte d'une humeur visqueuse, et sa peau est si mince qu'elle permet de voir tous les intestins au travers.

MYCINE s. f. (mi-ci-ne — du gr. *mukés*, champignon). Bot. Réceptacle pédiculé et globuleux de certains champignons.

MYCODERME s. m. (mi-co-der-me — du gr. *mukés*, champignon, et de *derme*). Bot. Genre d'algues, prises d'abord pour des champignons. || Nom donné à diverses végétations parasites dont la nature n'est pas bien déterminée. — Le *mycodermis* a la propriété de transformer l'alcool en acide acétique ou vinaigre; donc il ne faut pas le laisser manquer d'alcool. (V. Borie.)

— Encycl. Ce nom avait été donné par Persoon à un genre d'algues cryptogames qu'il croyait être des champignons. L'espèce principale était le *mycodermis mesentericum*, ou algue des fleurs de vin, qui rentre plutôt dans le genre hydrocotyle. Il se développe sous forme de pellicules rosées ou blanchâtres, formées par une accumulation de filaments de mycélium et surtout de spores ovoïdes. Ces pellicules se réunissent ensuite en une croûte ou membrane charnue à surfaces plissées, comme celle du mésentère. Elle se forme bien plus lentement sur les vins tournés (v. vin) que sur ceux qui ne le sont pas. Quelques médecins ont appelé *mycodermes* les champignons parasites qui croissent sur la peau de l'homme et des animaux.

Les chimistes, enfin, appellent *mycodermes* les membranes formées d'algues le plus souvent, et parfois de champignons, qui se produisent à la surface des liquides en voie de fermentation et qui favorisent cette fermentation, ou l'oxydation de certains composés, par suite de leur état physique propre, analogue à l'état poreux du noir de platine.

MYCOGÉNIE s. f. (mi-co-jé-ni — du gr. *mukos*, mucosité; *genos*, naissance). Bot. Production des mucéginées.

MYCOGÉNÉTIQUE adj. (mi-co-jé-ni-ke — rad. *mycogénie*). Bot. Qui a rapport à la mycogénie. || Théorie MYCOGÉNÉTIQUE.

MYCOGLYCOSE s. f. (mi-co-gli-kô-ze — du gr. *mukos*, mucus, et de *glycose*). Chim. Glycose qui se forme aux dépens de la lactine, au contact de l'acide sulfurique.

MYCOGONE s. m. (mi-co-go-ne — du gr. *mukés*, champignon; *genos*, naissance). Bot. Genre de champignons qui croissent sur les champignons pourris.

MYCOLICHENS s. m. pl. (mi-co-li-kén — du gr. *mukés*, champignon, et de *lichen*). Bot. Groupe de lichens qui ressemblent à certains champignons.

MYCOLOGIE s. f. (mi-co-lo-jî — du gr. *mukos*, mucus; *logos*, discours). Histoire des mucéginées.

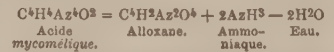
MYCOMÉLIQUE adj. (mi-co-mé-li-ke). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'ammoniac sur l'alloxane.

— Encycl. Gerhard considère l'acide *mycomélique* comme de l'alloxanamide. On obtient ce corps en chauffant légèrement une solution aqueuse d'alloxane avec de l'ammoniac, ou en laissant refroidir la liqueur lorsqu'elle a

pris une teinte jaune; car l'acide *mycomélique* se dépose alors sous la forme d'une gelée à l'état de sel ammoniac. On dissout le sel dans l'eau bouillante et l'on ajoute à la liqueur de l'acide sulfurique qui en précipite de l'acide *mycomélique* libre.

Récemment précipité, l'acide *mycomélique* est transparent et gélatineux. Desséché après avoir été bien lavé, il constitue une poudre jaune délicate qui rougit le tournesol. L'eau froide le dissout peu, l'eau chaude le dissout plus facilement. L'alcool et l'éther ne le dissolvent pas. Les alcalis le dissolvent sans former de sels cristallisables. Sa solution potassique se décompose, par l'ébullition, avec dégagement d'ammoniac. L'acide *mycomélique* décompose les carbonates alcalins. L'acide *mycomélique* est monobasique. En dehors du sel ammoniac, le seul sel connu de cet acide est son sel d'argent. On l'obtient par double décomposition, au moyen du sel ammoniac et de l'azotate d'argent.

D'après Gerhardt, l'acide *mycomélique* aurait pour formule



MYCONE, en grec *Myconos*, île de l'Archipel, dépendance du royaume de Grèce, dans le groupe des Cyclades, entre Ténos au N.-O. et Delos au S.-O., dont elle est séparée par un canal de 5 kilom. de largeur; par 37° 29' de latit. N. et 23° de longit. E. Elle présente à peu près la forme d'un triangle, dont le côté N. est découpé par une baie profonde; elle mesure 58 kilom. de tour, et renferme une population de 6,000 hab. (ch.-l. *Mycono*, sur la côte occidentale, avec un petit port et 3,000 hab. On trouve encore dans l'île le port *Palermo*, sur la côte septentrionale, et le port *Sainte-Anne*, sur la côte S.-E. Cette île, comme la plupart des îles de l'Archipel, est montagneuse. Les deux montagnes les plus considérables sont nommées toutes deux Saint-Élie; le sommet de chacune d'elles est fendu en deux parties, d'où vient leur nom de *Dinastor* (deux mamelles). L'île est aride et manque de bois et d'eau, mais elle produit partout de l'orge, des fruits et du raisin, et nourrit beaucoup de bétail. Elle possède un grand nombre d'églises grecques et plusieurs monastères; mais on n'y trouve aucun reste d'antiquités. Soumise aux Perses par Datis et Artapherne, Mycone tomba ensuite au pouvoir des Athéniens; au moyen églé, elle finit par appartenir à Venise, à qui elle fut enlevée par les Turcs. En 1822, elle prit une part active à la guerre de l'indépendance, et fut comprise dans le nouveau royaume de Grèce.

MYCONIE s. f. (mi-co-ni). Bot. Genre établi pour plusieurs espèces de pyréthre.

MYCONOÏDE adj. (mi-co-no-i-de). Pathol. Se dit des ulcères fistuleux dans lesquels on entend le gargouillement du fluide contenu.

MYCOPHILE adj. (mi-co-fi-le — du gr. *mukés*, champignon; *philé*, j'aime). Bot. Qui croît sur les champignons secs.

MYCOSE s. m. (mi-co-ze — du gr. *mukos*, mucosité). Chim. Sucre extrait du seigle ergoté.

MYCOSIE s. f. (mi-co-zî — du gr. *mukés*, champignon). Bot. Nom proposé pour la classe des champignons.

MYCTÈRE s. f. (mi-ktè-re — du gr. *muklér*, nez). Entom. Genre de coléoptères.

MYCTÉRIE s. f. (mi-kté-ri — du gr. *muklér*, narine). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des échassiers, qui comprend le jabiru.

MYCTÉRISME s. m. (mi-kté-ri-sme — du gr. *muklér*, nez). Littér. Sorte d'ironie insultante et prolongée.

— Encycl. Ce nom bizarre fut donné par les rhéteurs à l'ironie insultante, parce que, disaient-ils, on lève le nez pour regarder de haut en bas et avec dédain ceux qu'on veut humilier. C'est une ironie de ce genre que l'on trouve dans le passage suivant de l'*Andromaque* de Racine; Hermione parle à Pyrrhus :

Est-il juste après tout qu'un conquérant s'abaisse
Sous la servile loi de garder sa promesse?
Non, non, la perfidie a de quel vous tenter;
Et vous ne me cherchez que pour vous en vanter...
Vous venez de mon front observer la pâleur,
Pour aller dans ses bras rire de ma douleur;
Pleurante après son char vous voulez qu'on me voie;
Mais, seigneur, en ce jour, ce serait trop de joie;
Et sans chercher ailleurs des titres empruntés,
Ne vous suffit-il pas de ceux que vous portez?
Du vieux père d'I Hector la valeur abattue,
Aux pieds de sa famille expirant à sa vue,
Tandis que dans son sein votre bras enfoncé
Cherche un reste de sang que l'âge avait glacé;
Dans des ruisseaux de sang Troie ardente plongée;
De votre propre main Polyxène égoragée,
Aux yeux de tous les Grecs indignés contre vous;
Que peut-on refuser à ces généreux coups?

MYDALORNIÈRE adj. (mi-da-lor-ni-ère — du gr. *mydalos*, humide; *ornis*, ornithos, oiseau). Ornith. Se dit des oiseaux qui vivent dans les lieux humides.

— s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui vivent dans les lieux humides.

MYDAS s. m. (mi-dass). Erpét. Espèce de tortue de mer.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, renfermant une vingtaine d'espèces exotiques.

— Encycl. Entom. Les *Mydas* sont les géants de l'ordre des diptères; ils ont la tête transverse, plate, verticale; les antennes presque aussi longues que la tête et le corselet; les quatre pattes antérieures courtes, les pattes postérieures deux fois plus longues; les tarses très-velus et terminés par des crochets très-écartés; les ailes longues, étroites, et l'abdomen très-long. Ces insectes ont beaucoup de rapports avec les asiliques; comme eux, ils font la guerre aux autres insectes, chassent leur proie d'un vol rapide, la saisissent et la serrent avec leurs pattes robustes, et la sucent sans cesse de voler. Ce genre renferme plus de vingt espèces, toutes exotiques et la plupart américaines. Le *Mydas* géant a 0m,04 de longueur; il est noir avec deux bandes plus claires sur le thorax, l'abdomen bleuâtre et les ailes enfumées. On le trouve surtout au Brésil.

MYDASIEN, IENNE adj. (mi-da-zien, iène — rad. *mydas*). Entom. Qui ressemble à un *mydas*.

— s. m. pl. Famille de diptères, ayant pour type le genre *mydas*.

MYDAÛS s. m. (mi-da-uss — du gr. *mudos*, mauvais odeur). Mamm. Genre de carnassiers plantigrades, composé d'une seule espèce, qui habite Sumatra et Java.

— Encycl. Les *mydas* sont des carnassiers plantigrades, voisins des mouffettes. Ils ont la tête pyramidale, allongée; les oreilles dépourvues de conque; les narines dépassant les maxillaires et se terminant en un muflon qu'on a comparé au groin du cochon; quatre mamelles pectorales et deux inguinales; la queue rudimentaire; cinq doigts à chaque pied, réunis jusqu'à la dernière phalange par une membrane très-étroite, les doigts antérieurs munis d'ongles fousseurs très-grands. Ce genre ne renferme, jusqu'à présent, qu'une seule espèce, le *mydas* télagon. Cet animal a le pelage peu abondant, d'un brun foncé, avec une tache blanche sur le front. Le télagon habite les îles de Java et de Sumatra. Ses mœurs et ses habitudes sont peu connues. On sait seulement qu'il exhale une odeur puante, analogue à celle des mouffettes.

MYDÈSE s. f. (mi-dè-ze — du gr. *mudésis*, pourriture). Pathol. Écoulement de chassie ou de pus par le bord des paupières. || On dit aussi MYDOME.

MYDON s. m. (mi-don). Pathol. Chair fongueuse qui s'élève de certains ulcères fistuleux.

MYDORGE (Claude), géomètre et physicien, né à Paris en 1556, mort dans la même ville en 1641. Il appartenait à une illustre famille de robe (sa mère était une Lamoignon). Il fut d'abord conseiller au Châtelet, puis trésorier de la généralité d'Amiens. Ami de Descartes et passionné pour les sciences, il dépensa, dit-on, 100,000 écus dans des essais de construction des verres elliptiques et hyperboliques décrits par lui dans ses livres. Il a composé divers ouvrages sur les sciences mathématiques : *Examen du livre des Recréations mathématiques* (Paris, 1630, in-8°); *Prodromi catoptrorum et dioptrorum*, etc. (Paris, 1639, in-fol.).

MYDRIASE s. f. (mi-dri-a-ze — gr. *mydrasis*, même sens). Pathol. Paralysie de l'iris, caractérisée par une grande dilatation de la pupille. || Affaiblissement de la vue produit par l'hydrophtalmie.

— Encycl. La *mydriase* est le phénomène qu'on obtient quand on introduit entre les paupières une solution de sulfate d'atropine ou toute autre substance dite mydriatique. Dans cette forme morbide qu'on observe assez souvent, non-seulement l'orifice pupillaire est agrandi au point qu'on aperçoit parfois à peine un étroit anneau iridien vers le limbe de la cornée, mais encore cette ouverture est immobile, à quelque alternative de lumière qu'on expose le malade. Tantôt la *mydriase* existe seule, tantôt elle est associée à d'autres symptômes paralytiques ou de nature variable. Lorsqu'elle est exempte d'amaurose, la vue est améliorée sur-le-champ dans l'œil affecté en le faisant regarder à travers un petit trou pratiqué dans un diaphragme, une carte par exemple, parce qu'il ne peut passer que la quantité de rayons lumineux nécessaire pour l'exercice régulier des perceptions visuelles. Dans la *mydriase* amaurotique, cet expédient ne saurait être d'aucun secours, la lumière tombant sur une membrane plus ou moins insensible à son impression. Lorsque cette affection est récente, une lumière trop éclatante éblouit et incommode beaucoup le malade, qui se trouvera toujours bien de l'usage des verres fumés. Bien que d'ordinaire elle soit accompagnée d'un trouble de la vision de l'œil affecté, d'une confusion due à la masse trop grande de lumière qui se précipite vers la retine, le docteur Deval a observé des sujets qui jouissaient de cet œil des caractères très-froids, d'autres qui distinguaient plus clairement de côté les objets éloignés que les objets rapprochés, et qui les voyaient beaucoup plus petits qu'ils ne le sont en réalité. Demours a signalé aussi cette dernière particularité dans le tiers des cas, et, d'après ses recherches, elle a été mentionnée par Oribase, Aëtius et

Paul d'Egine. La *mydriase* est souvent accompagnée de myopie au début, et la presbytie se manifeste plus tard. Comme cette dernière existe le plus constamment, il en résulte que les verres concaves, les nœ 20 ou 24, par exemple, améliorent d'ordinaire la vue et fournissent la faculté de distinguer nettement des caractères d'impression que le malade aurait vainement tenté de lire sans leur secours. Le soulagement sera surtout notable si l'on ajoute à cette sorte de verres un trou foré dans un diaphragme. Le docteur Deval dit n'avoir jamais rencontré la *mydriase* idiopathique qu'à un seul œil; cependant, le professeur Gosselin a cité, à l'Académie de médecine, deux observations de *mydriase* biloculaire spontanée. Habituellement, cette affection a lieu d'une manière subite, d'où une détérioration instantanée des perceptions visuelles.

La *mydriase* reconnaît pour cause de nombreuses influences; souvent aussi elle se développe sans cause connue. Le troisième paupière étant chargée de l'innervation et, par suite, du resserrement de l'anneau contractile de l'iris, il suit de là que c'est un désordre dans cet élément qui paraît être la cause anatomique la plus commune de cette affection; le plus souvent, en d'autres termes, elle semble symptomatique d'une souffrance de la totalité ou d'une partie seulement de l'oculomoteur. Telle est la *mydriase* dite paralytique. Elle complice aussi la névralgie trifaciale, et elle peut être intermittente quand les accès névralgiques de la cinquième paire sont intermittents. Toute cause de congestion vers la tête peut donner lieu à la forme congestive. D'autres fois, c'est une contusion kératique qui donnera naissance à des dilatations pupillaires, ainsi que la compression sur le ganglion ophtalmique par l'anesthésie des nerfs qui en émanent pour aller animer l'iris. Les rhumatismes, la présence de vers dans le canal alimentaire, le séjour prolongé dans des cachots ténébreux ont aussi produit la *mydriase*. Enfin, elle a encore pour point de départ une compression du cerveau par des obstacles séreux ou sanguins, le ramollissement de ce viscère, la compression des nerfs claires, comme cela a lieu dans les cas de choroidite, de glaucome et de certaines hydrophthalimies.

Le traitement de la *mydriase* varie avec les causes qui la produisent. Celle qui reconnaît, comme cela arrive souvent, la même origine que l'amaurose sera soumise aux règles curatives de cette dernière affection. Les purgatifs énergiques conviennent chez les individus affectés après avoir travaillé le blanc de plomb. Il y aura lieu de prescrire une médication stimulante en grande partie locale, si la dilatation est exempte de congestion, de mydrie, de vers intestinaux, de conditions étiologiques, en un mot, qui rendent les indications nettes et précises. Les liqueurs aromatiques, étherées et ammoniacales, seront conseillées avec avantage en frictions sur la région péri-orbitaire et en vaporisations. Le vin d'opium pur ou coupé d'eau, employé en instillations entre les paupières, produit anastot, et souvent d'une manière durable, le resserrement des pupilles. On a obtenu de bons effets des vésications fronto-temporales avec la pommade de Gondret; mais cette pommade est encore plus efficace lorsqu'elle est appliquée avec précaution sur la face externe de la paupière supérieure. On a conseillé aussi l'attouchement, tous les deux jours, de la paroi muqueuse des paupières, avec un crayon ou sulfate de cuivre. Le docteur Serre (d'Alais) caractérise la cornée vers son pourtour avec un crayon de nitrate d'argent fondu. Lisfranc attachait un grand prix à cet expédient, qui anime les contractions de l'iris, mais l'effet n'en est pas durable. Les sténutatoires n'impriment à l'œil et à toute la tête une forte secousse qui, en agissant en outre sur les ramifications du nerf nasal, porte la stimulation au ganglion ophtalmique qui reçoit un filet de cette branche nerveuse. M. de Graefe considère comme très-efficace d'ouvrir et de fermer avec énergie les paupières, et de répéter souvent cette manœuvre.

MYDRIATIQUE adj. (mi-dri-a-ti-ke — rad. *mydriase*). Pathol. Qui a rapport à la mydriase : Accidents MYDRIATIQUES.

MYDROS s. m. (mi-dros — du gr. *mudros*, même sens). An. méd. Balle de fer ou de plomb que l'on éteignait dans l'urine pour l'avoir fait rougir au feu, et qui était employé ensuite pour opérer des fomentations.

MYE s. f. (mi — du gr. *muas*, moule). Moll. Genre d'acéphales, servant de type à la famille des myiures : Les *myes* se tiennent toujours enfoncées dans le sable, de manière à présenter l'orifice de leurs siphons à la surface. (Dujardin.)

— Encycl. Les *myes* sont des mollusques acéphales à coquille bivalve, transverse, ovale, presque équatoriale, brillante aux deux extrémités. L'animal est enveloppé dans un manteau presque entièrement fermé de toutes parts, très-épais sur les bords, donnant issue en arrière à deux tubes qui réunissent une seule enveloppe et qui servent à la respiration; le pied est grêle, allongé et rugueux. Les *myes* se trouvent sur les côtes de la mer; elles sont toujours enfoncées à une certaine profondeur dans le sable, la bouche placée en

las et les tubes respiratoires arrivant à la surface. Leur inaction est presque complète, et leurs mouvements très-difficiles; elles paraissent presque incapables de changer de lieu ou de se cruser un nouveau gîte quand elles ont été enlevées de leur trou. Elles habitent les mers d'Europe, et leur chair est alimentaire.

MYÈ (ISAC VAN DER), poète latin moderne, né à Delft (Hollande) en 1603, mort dans la même ville en 1656. Il se fit affilié à l'ordre des jésuites, puis s'adonna successivement à l'enseignement et à la prédication. On a de lui un recueil de *Sermons* et douze élégies sur des sujets de morale, publiés sous le titre de: *Muse parænetica*, etc. (Rotterdam, 1648, in-4°). Son style est d'une latinité élégante et châtiée, mais il a imité avec trop de servilité les anciens.

MYÉLÉNCÉPHALE s. m. (mi-é-lan-sé-fa-le — du gr. *muelos*, moelle, et de *encéphale*). Anat. Partie du système nerveux qui comprend la moelle épinière et l'encéphale.

MYÉLINE s. f. (mi-é-li-ne — du gr. *muelos*, moelle). Anat. Substance médullaire contenue dans les tubes nerveux.

MYÉLITE s. f. (mi-é-li-te — du gr. *muelos*, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

— **Encycl.** L'inflammation de la moelle peut être aiguë ou chronique. L'inflammation aiguë peut se développer sous l'influence de causes pathologiques, telles qu'une tumeur du rachis ou des régions voisines comprimant la moelle, une phlegmasie des méninges rachidiennes, un rhumatisme aigu généralisé, une carie des vertèbres, une maladie des voies urinaires, etc. Elle peut être produite directement par une contusion violente, par une blessure, ou succéder à une opération, telle que celle qui a été tentée contre le *spina-bifida*. A part ces circonstances, les causes ordinaires de la *myélite* idiopathique sont : les fatigues musculaires considérables, les marches forcées, les excès vénériens, un refroidissement brusque et considérable, enfin l'action de certaines substances toxiques, telles que la strychnine, etc.

L'inflammation débute le plus souvent par la portion centrale de la moelle ou substance grise; elle occupe ordinairement un espace limité de la hauteur du cordon rachidien, qu'elle envahit soit en partie, soit en totalité, de manière à en détruire toute l'épaisseur et à interrompre toute communication entre les portions supérieure et inférieure. Tantôt le tissu de la moelle est résistant, mais cédant sous la pression; tantôt la partie malade est complètement ramollie et réduite à un véritable liquide d'un blanc jaunâtre et puriforme. Dans le premier cas, le tissu de la moelle présente une couleur rosée ou rouge plus ou moins foncée; dans le second, il est d'une couleur jaune.

Le début de l'inflammation est souvent annoncé par des fourmillements et l'engourdissement des doigts et des orteils, avec gêne des mouvements; quelquefois aussi par des convulsions et des vomissements, par des douleurs dans les parois abdominales. Déjà s'est montrée une douleur fixe en un point du rachis, douleur sans exacerbation marquée, que les mouvements et la pression augmentent. Aux fourmillements et à l'engourdissement succède une faiblesse dans les membres, particulièrement dans les jambes, faiblesse qui va en augmentant jusqu'à la paralysie plus ou moins complète. Celle-ci occupe les deux membres inférieurs, quelquefois un seul. Avant la paralysie complète, le malade, lorsqu'il marche, détache mal la pointe du pied du sol et bronche fréquemment; plus tard, la progression semble s'effectuer plutôt à l'aide des muscles du bassin que de ceux des jambes, qui fléchissent sous le poids du tronc. La sensibilité se perd en même temps plus ou moins complètement; quelquefois elle se montre exaltée au début, ou bien elle reste normale. Les membres paralysés ont de la roideur, quelquefois le siège de douleurs et de contractures. Dans quelques cas rares, on a remarqué l'érection du pénis et l'altération de l'urine. Celle-ci est retenue dans la vessie, qui participe à la paralysie; il y a constipation alternant souvent avec la diarrhée, état fébrile avec ou sans paroxysmes, pouls fréquent, développé, irrégulier, tumultueux.

Les symptômes varient suivant le point de la moelle qui est affecté. L'inflammation de la région du bulbe produit le trouble des sens, le délire furieux, le grincement des dents, rend la déglutition difficile, provoque l'hémiplegie ou la paralysie générale, etc. L'inflammation de la région cervicale amène la rigidité dans les muscles du cou et des membres supérieurs, la paralysie de ces derniers, la dyspnée, des symptômes d'angine, etc. L'inflammation de la région dorsale produit des secousses convulsives du tronc, une agitation générale, une respiration courte, précipitée, des palpitations, etc. L'inflammation de la région lombaire détermine la paralysie des membres inférieurs, s'étendant au rectum, à la vessie.

La durée de la maladie varie de trois jours à trente; son pronostic est des plus graves. Dans les cas d'inflammation aiguë avec fièvre, la saignée du bras, les sangsues et les ventouses scarifiées le long du rachis sont très-utiles. Il

faut ensuite recourir aux ventouses sèches (vingt à trente par jour), aux cautérisations ponctuées par le fer rouge, aux douches filiformes révulsives avec l'eau froide, aux moxas, aux vésicatoires volants et aux applications de teinture d'iode. S'il y a eu des maladies vénériennes antérieures, il faudra administrer les pilules de Sédillot, les pilules de protoiodure de fer, une ou deux fois par jour, et plus tard l'iodure de potassium. La diète, le repos au lit, l'immobilité absolue sont très-nécessaires au début de la maladie; mais lorsqu'il n'y a pas de fièvre, on doit faire manger les malades en ayant grand soin d'entretenir la liberté du ventre au moyen de lavements simples ou purgatifs. En cas de constipation rebelle, il faudra donner, tous les jours ou tous les deux jours, un ou deux grains de santé, une ou deux pilules d'Anderson, de Franck, de Dehaud, ou simplement 0,05 d'aloès. On peut aussi employer des douches d'eau chaude, des douches de vapeur, des frictions mercurielles et des bains prolongés.

L'inflammation chronique de la moelle est la forme la plus fréquente. Elle débute le plus souvent, de prime abord, sous l'influence des mêmes causes que l'inflammation aiguë.

Les symptômes de l'inflammation chronique se distinguent d'abord par la douleur en un point du rachis, suivie de prurit, d'inquiétudes dans les membres inférieurs, d'éclancements douloureux; plus tard apparaît la paralysie, qui se développe par l'incertitude dans les mouvements, de la marche, etc., lesquelles se dissipent par la marche, puis deviennent permanentes et croissantes. Les membres paralysés offrent quelquefois de la roideur et de la contracture, mais moins souvent que dans la *myélite* aiguë, parfois des contractions involontaires. La sensibilité est souvent obtuse. La vessie et le rectum ne participent pas toujours à la paralysie. La fièvre est nulle, à moins de complication; les malades conservent, au contraire, assez souvent l'appétit et même de la gaieté. La différence de siège de la lésion donne lieu à une manifestation symptomatique différente dans la lésion de la motilité et de la sensibilité. La paraplégie est l'effet le plus ordinaire.

La durée de l'inflammation chronique de la moelle est fort longue. Elle est quelquefois de plus de quinze ans. Son pronostic est très-grave; la mort survient toujours à l'extension de la paralysie, aux escarres gangreneuses, à la rétention d'urine et au marasme.

Le traitement de l'inflammation chronique de la moelle n'est donc que palliatif; il consiste à employer les révulsifs cutanés le long de la colonne vertébrale, notamment les ventouses sèches tous les jours, en grand nombre; la cautérisation au fer rouge, les cautères et les moxas; les vésicatoires volants, la teinture d'iode tous les jours, les frictions avec la pommade stibée; les bains de Bérèges; l'hydrothérapie méthodique; le massage, l'électricité, etc. De temps en temps, on administrera un purgatif, huile de ricin, calomel, sulfate de soude, aloès ou citrate de magnésie, etc.

— **Art vétér.** Depuis longtemps la *myélite*, dans l'art vétérinaire, porte des noms plus ou moins bizarres et qui tous sont en rapport avec l'impression produite, *a priori*, par les différents symptômes sur l'imagination de ceux qui les ont observés. Ainsi on désigne cette affection sous le nom de: *maladie de chien*, *débilitément*, *paralyse*, *tour de reins*, *tour de bateau*, *forbétisme*, etc.

Les causes qui président au développement de la *myélite* sur les animaux sont prédisposantes et occasionnelles. Les premières sont la noblesse de la race, la constitution robuste, le tempérament sanguin-nerveux, la jeunesse, les réactions provenant de l'excitation des organes de la génération, la plethore, etc. Les causes occasionnelles sont : les pluies froides, les changements brusques de température, l'action des rayons solaires arrivant perpendiculairement sur la colonne vertébrale, l'indocilité des jeunes animaux que l'on veut dompter et qui se livrent aux mouvements les plus désordonnés; enfin tout ce qui peut ébranler la colonne vertébrale, en agissant directement sur elle, occasionne des congestions et des inflammations des organes importants qu'elle contient; tels sont les secousses, les heurts, les coups violents sur les reins, les corps vulnérants pénétrant dans l'intérieur du conduit rachidien, les chutes et les efforts violents. Mais ce sont surtout les chevaux qui font le service de limoniers ou qui portent le bât qui sont exposés à contracter la *myélite*.

En général, rien n'indique à l'avance que l'animal va être atteint de congestion rachidienne. Lorsque l'affection attaque un seul membre, l'animal ne paraît que fort peu souffrant; il peut se reposer sur le sol de toute sa largeur d'autres fois se lève seul; le membre est alors à demi fléchi, le boulet fait saillie en avant. Si l'animal vient à marcher, le membre exécute ses mouvements avec difficulté, il éprouve un retard; si l'animal se couche, il fait de vains efforts pour se relever.

Lorsque les deux membres postérieurs se trouvent frappés, l'animal tombe et reste couché sur le côté ou bien assis sur le derrière, les membres antérieurs allongés ou écartés, les naseaux ouverts, se livrant à de vaines

tentatives pour se relever. La vessie et le rectum participent aussi quelquefois aux influences paraplégiques; les matières alvines ne sortent qu'avec la plus grande difficulté, et l'urine s'échappe au dehors, au fur et à mesure qu'elle est versée dans la vessie par les urètres. Dans cet état, l'animal conserve son appétit et mange comme s'il était bien portant.

Lorsqu'un membre antérieur et un membre postérieur du même côté sont affectés en même temps, il y a hémiplegie. Dans ce cas, très-rare du reste, les membres du côté frappé se meuvent très-difficilement; la tête, l'encolure et la queue sont inclinées du côté sain. Le nez, les lèvres, l'œil, la paupière supérieure, l'oreille, du côté paralysé, ont un aspect particulier de difformité qui donne à l'animal un faciès stupide.

Lorsque les quatre membres sont affectés, les animaux se tiennent à peine sur pied, la poitrine et le ventre rapprochés du sol, se balançant à droite et à gauche; ils sont en proie aux plus vives souffrances; la respiration est accélérée et anxieuse; le corps se recouvre de sueurs et les animaux ne tardent pas à périr par asphyxie.

Cette maladie, toujours grave, a une marche très-rapide. Le traitement consiste dans l'application des révulsifs de toute nature sur la surface extérieure, sur le canal intestinal ou bien encore sur l'appareil urinaire, le tout précédé de la saignée. Les frictions sèches avec de forts bouchons de paille, les frictions faites avec l'huile essentielle de térébenthine, sur la colonne vertébrale et sur les membres, produisent souvent d'heureux résultats. Mais les frictions faites avec l'alcool cantharidé, le liniment ammoniaque simple ou cantharidé, amènent une irritation plus vive et ont des effets plus durables. Enfin, la dérivation sur le canal intestinal et sur les organes urinaires est un puissant moyen pour combattre la *myélite*. Pour cela, on donne l'aloès succotrin en solution, à la dose de 25 à 60 grammes; les vinaigres de scille et de colchique à la dose de 4 à 16 grammes, et les oxymels des mêmes substances à la dose de 30 à 40 grammes.

La *myélite* chronique est le plus souvent le résultat de l'affection aiguë. L'animal qui en est atteint reste presque toujours couché, ne se lève qu'avec peine; lorsqu'il est debout, il faut le soutenir quelques instants si l'on ne veut le voir retomber. Les urines s'écoulent goutte à goutte au dehors; chez les mâles, le pénis est pendant; les mouvements progressifs se font avec une extrême difficulté. Quant aux autres symptômes, ils sont les mêmes que ceux qui ont été décrits pour la *myélite* aiguë. Toujours très-grave, la *myélite* chronique se termine par la mort ou par l'état permanent de la paralysie, rarement par la résolution. Le traitement consiste dans l'emploi des petites saignées, répétées tous les dix ou quinze jours, de concert avec les révulsifs, les liniments et surtout la cautérisation transcurante.

MYÉLOCARPE adj. (mi-é-lo-kar-pe — du gr. *muelos*, moelle; *karpós*, fruit). Bot. Qui est pourvu d'un nucleus. *Fruit MYÉLOCARPE*. — s. m. pl. Ordre de la classe des lichens.

MYÉLOCLONE s. f. (mi-é-lo-ko-ne — du gr. *muelos*, moelle). Chim. Graisse acide qu'on extrait du cerveau.

MYÉLOCYTE s. f. (mi-é-lo-si-te — du gr. *muelos*, moelle; *kutos*, cavité). Élément anatomique accessoire qui se trouve dans la substance grise du système nerveux cérébro-spinal, et surtout dans celle du cervelet.

MYÉLOÏDE adj. (mi-é-lo-i-de — du gr. *muelos*, moelle; *idos*, aspect). Pathol. Qui ressemble à la moelle des os : *Tumeur MYÉLOÏDE*.

MYÉLOMALACIE s. f. (mi-é-lo-ma-la-si — du gr. *muelos*, moelle; *malakia*, mollesse). Pathol. Ramollissement de la moelle épinière.

MYÉLOME s. m. (mi-é-lo-me — du gr. *muelos*, moelle). Pathol. Tumeur de la partie médullaire du cerveau.

MYÉLO-MÉNINGITE s. f. (mi-é-lo-mé-nain-ji-te — du gr. *muelos*, moelle, et de *ménigite*). Pathol. Inflammation des membranes de la moelle épinière.

MYÉLOMYCES s. m. pl. (mi-é-lo-mi-sé — du gr. *muelos*, moelle; *mykés*, champignon). Bot. Section de la famille des champignons.

MYÉLONEURJ adj. (mi-é-lo-neu-je — du gr. *muelos*, moelle; *neuron*, nerf). Zool. Se dit d'animaux dont le système nerveux a la forme d'un cordon.

— s. m. pl. Groupe d'animaux comprenant ceux qui n'ont qu'un seul système nerveux ganglionnaire.

MYÉLOPHILE adj. (mi-é-lo-fi-le — du gr. *muelos*, moelle; *philia*, qui aime). Entom. Qui vit dans la moelle, dans la tige des plantes. — s. f. pl. Genre de papillons de nuit, dont les larves vivent dans les tiges des chardons.

— **Encycl.** Les *myélophiles* sont de petits papillons nocturnes, caractérisés par des antennes simples et filiformes dans les deux sexes; des palpes presque cylindriques, assez épaisses, arquées, à dernier article presque conique; une trompe cornée, très-développée; le corselet assez robuste; l'abdomen un peu caréné; les ailes antérieures à bord droit. Les chenilles, couvertes de poils courts, vi-

vent dans l'intérieur des tiges de chardons; elles s'y transforment en chrysalides effilées et pointues en arrière, qui passent à l'hiver avant de se changer en papillons. La *myélophile* tamis, seule espèce connue, a 0,015 d'envergure; les ailes antérieures blanches, avec de nombreux points noirs; les ailes postérieures d'un gris plombé. Elle est commune aux environs de Paris, surtout au voisinage des carrières abandonnées, et paraît vers le mois de juin.

MYÉLOPHTHISIE s. f. (mi-é-lo-fti-zi — du gr. *muelos*, moelle, et de *phthisis*). Pathol. Phthisie dorsale.

MYÉLOPHTHISIQUE adj. (mi-é-lo-fti-zi-ke — rad. *myélophthisis*). Pathol. Qui appartient à la myélophthisie : *Symphyses MYÉLOPHTHISIQUES*.

MYÉLOPLAXE s. f. (mi-é-lo-pla-ksé — du gr. *muelos*, moelle; *plax*, plaque). Anat. Nom donné à des lamelles qui existent dans la moelle des os.

— **Encycl.** Les *myéloplaxes* ont été découvertes par M. Robin. Leur forme est celle des lamelles aplaties ou polyédriques, à bords irréguliers, pâles, tantôt minces, tantôt épaisses et composées de matière granuleuse parsemée de noyaux ovoïdes. Leur dimension varie de 1 dixième de millimètre à 2 centimètres. Les *myéloplaxes* sont plus abondantes dans la moelle du diploé et du tissu spongieux que dans celle du canal des os longs.

Comme les médulloscléres, les *myéloplaxes* peuvent se multiplier d'une mesure et, en envahissant le tissu osseux, donner naissance à des tumeurs des os dans les membres, à la tête, au tronc, etc. Dans ces tumeurs, on trouve, outre les *myéloplaxes*, qui sont plus grandes qu'à l'état normal, des médulloscléres, des éléments fibro-plastiques, des vaisseaux, du tissu lamineux. Ces tumeurs ont été appelées aussi *myéloïdes*, *ostéosarcomes*, *tumeurs sarcomateuses* des os, etc.

MYÉLOSARCOME s. m. (mi-é-lo-sar-ko-me — du gr. *muelos*, moelle, et de *sarcome*). Pathol. Sarcome de la moelle des os.

MYGALE s. f. (mi-ga-le — gr. *mygalé*, musaraigne; de *mus*, rat, et de *galé*, belette). Arachn. Genre d'araignées : Les *MYGALES* sont des chasseresses qui courent après leur proie. (Hoyer.) *Il faut un œil exercé pour découvrir l'opuscule du terrier de la MYGALE*. (Lucas.) *On prétend que la MYGALE avale toute l'empare des oiseaux-mouches*. (Duméril.)

— Mamm. Ancien nom de la musaraigne. Le Genre établi pour le rat musqué de Sibérie.

— **Encycl.** Les aranéides du genre *mygale* sont répandues dans toutes les parties du monde; elles se logent dans des feuilles, des creux d'arbres ou de rochers, ou dans des terriers qu'elles se creusent dans le sol. L'espèce principale est la *mygale* pionnière de la Corse. Elle est d'un brun clair uniforme, sans mouchetures et a fourni la matière de rapports intéressants par la manière dont elle construit son nid. Ce nid, creusé dans l'argile, est enduit d'une sorte de mortier qui en fait un tube, bien tapissé d'une étoffe soyeuse et douce au toucher, laquelle est tendue sur des fils grossiers préalablement posés sur le ciment de la paroi. Mais une particularité plus curieuse, c'est la manière dont elle construit la porte de cette chambrette si délicatement tapissée. Cette porte est un opercule circulaire qui, muni d'un des bords d'une charnière, se ferme hermétiquement en s'appuyant contre un rebord ou feuillure et qui se compose d'un nombre considérable de couches de terre et de toile admirablement agencées. Dans les moments de danger, ce couvercle est retenu à l'intérieur par la *mygale* qui, au moyen de ses pattes et de ses mâchoires, le tire à elle et le ferme comme un verrou.

Dans le midi de la France, aux environs de Montpellier, on rencontre une espèce presque aussi curieuse par son industrie; c'est la *mygale* maçoine qui, elle aussi, se construit dans les terriers exposés au soleil de profonds terriers aussi habilement tapissés et clos que ceux de la *mygale* pionnière de la Corse.

On pense que c'est au mois d'août qu'elle s'accouple. La femelle dépose ses œufs dans ce terrier; on en a compté jusqu'à trente dans un seul nid. Quand on vient l'inquiéter dans son habitation et qu'on essaye d'en ouvrir la porte, elle fait de vains efforts pour l'empêcher. Ordinairement elle se tient tous les jours au fond du trou; mais dès qu'elle sent le moindre mouvement à la porte, elle s'y précipite, renverse son corps, accroche ses pattes, d'un côté aux parois de l'ouverture, de l'autre à la toile qui tapisse le dessous du couvercle, et tire fortement à elle, ne lâchant prise que lorsqu'on s'est retiré et renouvelant cette résistance aussi souvent qu'on vient l'inquiéter. Elle ne sort jamais volontairement de son habitation, du moins on ne l'a jamais vue dehors pendant le jour; on en a conclu avec raison qu'elle est nocturne. Elle tend des filets à fleur de terre autour de sa demeure, et va, pendant la nuit, recueillir les insectes qui sont venus s'y prendre et dont elle fait sa nourriture. Si on la retire de son trou, elle semble dépaymée, désorientée; elle perd toute sa force, et ne parvient qu'à faire quelques pas en chancelant. Mais tant qu'elle est dans son terrier, elle ne craint rien, et l'on peut

creuser la terre tout autour pour enlever son habitation, sans qu'elle quitte son poste.

Comme on trouve souvent plusieurs nids très-rapprochés, on en déduit que ces mygales peuvent vivre côte à côte sans se nuire. « Voici, dit Léon Dufour, comment je m'y prenais pour faire la chasse à ces mygales, sans avoir besoin de les poursuivre jusqu'au fond de leur tanière, qui est souvent à 2 pieds de profondeur et tellement fêlée qu'il est facile d'en perdre la trace. Il faut un œil exercé pour découvrir l'opercule circulaire du terrier, tant la rainure capillaire qui en dessine le contour a de finesse. Si cette rainure est tant soit peu béante, c'est une preuve que la mygale est placée en sentinelle derrière la porte. Si vous tentez alors, à la faveur de la pointe d'une épingle, d'ouvrir cette dernière, l'araignée s'accroche *unguis* et *rostrum* à sa partie interne et bombée, et vous sentez une résistance qui s'effondre par sa cadence. Pendant que d'une main on provoque les efforts réitérés et inouïs de la courageuse mygale, on enfonce de l'autre une forte lame de couteau à 1 pouce environ au-dessous de la trappe, de manière à traverser horizontalement le diamètre du terrier : la retraite de l'habile ouvrière se trouve ainsi coupée. On soulève et on lance la portion de terre placée au-dessus du couteau, et la pauvre mygale, toute stupéfaite de cette trahison, se laisse prendre sans résistance. »

On trouve encore dans ce genre quelques espèces exotiques de très-grande taille ; quelques-unes peuvent occuper, les pattes étendues, un espace circulaire de 0^m.25 de diamètre ; on les désigne, en Amérique, sous le nom d'araignées-crabes. Elles vivent dans les creux des arbres ou d'autres cavités, grimpent aux branches et saisissent quelquefois de petits oiseaux. La mygale canadienne, d'après Moreau de Jonnés, ne se rassemble que dans les forêts, elle se cache dans les fentes de la paroi dépouillée des ravins creusés dans les tufs volcaniques. Elle s'écarte souvent beaucoup de sa demeure pour chasser, et se tapit sous les feuilles pour saisir sa proie, qui se compose d'anolis, de fourmis et quelquefois même de petits oiseaux, tels que les colibris, oiseaux-mouches et sucriers. C'est pendant la nuit, dit Moreau de Jonnés, qu'elle fait ses excursions. Sa force musculaire est très-grande, et, quand elle a saisi un objet avec ses pattes, on a beaucoup de peine à lui faire lâcher prise. Lorsque cette mygale applique ses mandibules sur un corps dur et poli, on voit aussitôt des traces d'un liquide qui doit être le venin qu'elle injecte et qui rend sa pique dangereuse. Cette liqueur est lactescente et d'une grande abondance pour le volume de l'animal. Cette araignée pond jusqu'à deux mille œufs ; elle les renferme dans une coque de soie blanche d'un tissu très-serré, qu'elle maintient sous son corselet au moyen de ses palpes et transporte partout avec elle. Si elle est serrée de trop près par ses ennemis, elle abandonne momentanément son fardeau, pour revenir le prendre quand elle croit n'avoir plus de danger à craindre.

La mygale aviculaire est aussi une espèce de très-grande taille ; on la trouve dans l'Amérique centrale, notamment à la Martinique. Elle vit à la campagne et dans les lieux solitaires, quelquefois aussi dans l'intérieur des habitations. Elle établit son domicile dans les grottes des arbres, sous les écorces, dans les interstices des pierres ou dans le feuillage des végétaux. Elle se renferme dans une cellule construite par elle et qui a la forme d'un tube rétréci à son extrémité postérieure ; cette cellule est composée d'une soie très-blanche, à tissu fort serré, semblable à une mousseline claire. Son nid est de la forme et du volume d'une grosse noix. On y a trouvé jusqu'à une centaine de petits. La femelle place ce cocon près de sa demeure, pour veiller à sa sûreté ; mais il n'est pas probable, vu son volume, qu'elle le transporte avec elle. Cette araignée ne chasse que lorsque le soleil n'est pas sur l'horizon.

MYGALURE s. m. (mi-ga-lu-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

MYGDONIE, nom de trois contrées du monde ancien : 1^{re} province de la Macédoine, comprise entre la Pénée au N., le fleuve Strymon à l'E., le mont Calauron au S. et le fleuve Oxius à l'O., qui la séparait de la Thrace, de la Chalcidique et de la Macédoine propre. Elle est aujourd'hui comprise dans la partie septentrionale du pachalik de Thessalonique ; 2^o petite contrée de l'Asie Mineure, sur la côte de la Propontide, habitée par une peuplade d'origine Thrace ; 3^o province de la Mesopotamie, entre le Tigre et le Chaboras, sur les deux rives du Mygdonius, petite rivière qui devait son nom, ainsi que la contrée, à une colonie de Mygdoniens d'Europe, venus à la suite d'Alexandre le Grand ; Nisibis en était la ville principale. Cette contrée fait aujourd'hui partie de la Turquie d'Europe, dans les pachaliks de Mossoul et de Diarbékir.

MYGINDE s. f. (mi-jain-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des rhannées.

— **Encycl.** Les mygindes sont des arbrisseaux à rameaux tétragones, portant des feuilles opposées ou ternées, simples, entières, munies de stipules. Les fleurs sont très-petites et portées sur des pédoncules axillaires ; le fruit est un drupe ovoïde, à une seule loge monosperme. Ce genre renferme une douzaine d'espèces qui croissent aux Antilles et dans les régions chaudes de l'Amérique du Sud. La *mygindre uragoga*, espèce type et la plus connue, est un arbrisseau de grandeur moyenne, à feuilles ovales, aiguës et presque sessiles. Il croît abondamment aux environs de Carthagène et de Sainte-Marthe. Ses feuilles, et surtout ses racines, sont employées en décoctions, comme diurétiques, d'où le nom de l'espèce. Ces arbrisseaux sont peu connus en Europe, et on ne les trouve guère que dans les serres chaudes des jardins botaniques.

MYGLOSSE adj. (mi-glo-se — du gr. *mus*, muscle ; *glôssa*, langue). Anat. Se dit d'un muscle de la langue qui va des dents molaires au pharynx.

MYHRBERG (Auguste-Maximilien), officier suédois, né à Brahestad en 1799, mort en 1867. Il s'embarqua, en 1823, pour le Portugal, d'où il passa en Espagne, combattit sous les ordres de Riego pour établir la liberté dans ce pays, puis se rendit en Grèce. Là, pendant six ans, il fit des prodiges de valeur, en combattant avec les Hellènes pour la conquête de leur indépendance, et devint l'aide de camp du général Favier, avec qui il se lia étroitement. En 1831, Myhrberg, appréciant que les Polonais venaient de s'insurger contre le joug des Russes, s'empressa de se joindre, comme toujours à ceux qui revendaient leur liberté. Toutefois, pour que des parents qu'il avait dans la Finlande russe ne fussent pas inquiétés à cause de lui, Myhrberg se battit sous le nom de Langermann, fut fait prisonnier et conduit en Russie. Mais, pendant le voyage, il parvint à s'échapper. De retour en Espagne en 1833, il prit part à la lutte entre les chrétiens et les carlistes. En 1840, il revint en Suède et obtint le grade de major dans l'armée suédoise en 1843. Peu après, on le réleva dans l'île Saint-Barthélemy, avec titre de secrétaire du gouvernement. Il y demeura cinq ans, perdit sa petite fortune, par suite de la faillite d'un banquier, et revint en Suède, où il vécut dès lors dans la retraite. Le gouvernement, qui ignorait la part qu'il avait prise au soulèvement polonais, lui offrit à différentes reprises un grade élevé dans son armée, mais il refusa toujours. A la diète de 1862, les membres des quatre états furent unanimement d'accord pour lui accorder une pension nationale ; mais, ayant eu connaissance du projet avant qu'il fût voté, il déclara qu'il n'accepterait de l'Etat aucune pension.

MYIA, amante d'Endymion et rivale de Diane. Elle réveillait constamment le beau berger par son babil, ses chants et ses caresses. Diane la transforma en mouche.

MYIAGRE s. m. (mi-ia-gré — du gr. *myia*, mouche ; *agra*, proie). Ornith. Genre qui renferme une quinzaine d'espèces propres à l'Océanie.

— **Encycl.** Ces oiseaux se trouvent dans les grands bois, où ils arrivent vers la fin d'octobre. Ils se nourrissent d'insectes qu'ils saisissent le plus souvent au vol. Il est rare de voir plus de deux individus à la fois et ordinairement ce sont les deux sexes qu'on voit ensemble. « Lorsque je découvrais, dit J. Verreaux, le premier couple de ces oiseaux, je restai longtemps à l'observer avant de me décider à le tuer. Le mâle semblait suivre la femelle qui sautait de branche en branche, cherchant parmi les feuilles les petits insectes ; mais, lorsque la chaleur devint plus forte, tous deux se reposèrent sur une branche sèche, à près de 6 pieds du sol, et là épièrent les mouches qui passaient : ils s'élançaient dessus avec la rapidité de l'éclair ; le mâle surtout semblait prendre plaisir à recommencer cet exercice, et quelquefois il apportait sa femelle une partie de sa chasse ; puis il se blottissait dans un buisson et elle, par sa grâce et son élégance. Un nid de cette espèce était attaché à une élévation de 5 à 6 pieds, dans un buisson touffu ; je le détachai après avoir vu la femelle s'en envoler. C'était dans le courant de novembre : ce nid était d'une forme arrondie, composé de brins d'herbe entrelacés et mêlés aux mêmes de quelques feuilles d'eucalyptus, surtout dans le fond. Mais l'extérieur était entouré de débris d'écorce d'eucalyptus et recouvert de filaments semblables aux toiles d'araignée, et l'on voyait ça et là des morceaux de lichen et de mousse. Son plus grand diamètre était de 0^m.07 et sa profondeur de près de 0^m.04. Il ne s'y trouvait que deux œufs d'un blanc verdâtre, tachés de brun roux, surtout au tour du gros bout ; ils différaient un peu pour la grosseur et surtout pour les marques ; car l'un d'eux avait de grandes taches d'une couleur plus rouge brigue que dans l'autre ; et, si je les eusse trouvés séparément, il m'eût été facile de les prendre pour deux espèces. La couleur générale est un noir bronze très-vif ; le ventre et toutes les parties inférieures sont d'un blanc pur. Les plumes du dessus de la tête sont veloutées, longues, touffues et susceptibles de se relever en huppe.

MYIOCÉPHALE s. m. (mi-ïo-sé-fa-le — du gr. *myia*, mouche ; *kephalê*, tête). Chir. Staphylome dans lequel l'iris, engagé dans une ouverture de la cornée, ne forme encore

qu'une très-petite tumeur arrondie, de couleur noirâtre.

MYIOOPSIE s. f. (mi-ïo-do-psé — du gr. *myiodes*, de mouche ; *opsis*, vue). Pathol. Altération du sens de la vue, qui fait voir à certains malades des objets imaginaires voltigeant devant leurs yeux.

— **Encycl.** V. BERLUE.

MYIOLOGIE s. f. (mi-ïo-lo-jé — du gr. *myia*, mouche ; *logos*, discours). Entom. Traité sur les mouches.

MYIOLOGIQUE adj. (mi-ïo-lo-jé-ke — rad. *myiologie*). Hist. nat. Qui appartient à la myiologie : *Etudes myiologiques*.

MYIOLOGISTE s. m. (mi-ïo-lo-jé-iste — rad. *myiologie*). Hist. nat. Auteur d'un traité sur les mouches.

MYIOTHÈRE adj. (mi-ïo-tère — du gr. *myia*, mouche ; *thera*, je chasse). Ornith. Qui chasse les mouches, qui en fait sa nourriture. On dit aussi MYIOTHERIN, INE et MYIOTHERINE, ES.

— s. m. pl. Famille de sylvaains.

MYITIS s. f. (mi-ï-tiss — du gr. *mus*, muscle). Pathol. Inflammation des muscles.

MYLABRE s. m. (mi-la-bre). Entom. Genre de coleoptères, de la tribu des vésicants.

	jaune d'ocre.
Avec { des bandes. Elytres {	Première bande {
	brun rougeâtre.
des points.	39 Mylabre bleuté.

Il y a encore le *mylabre* indien et le *mylabre* de l'olivier. On les emploie principalement dans les Indes et en Allemagne.

La plupart des auteurs pensent que le *mylabre* variable est la cantharide des Grecs. Cet insecte, aussi vésicant que notre cantharide, peut lui être substitué sans inconvénient.

Bien que les *mylabres* soient très-nombreux dans les pays chauds, on ne connaît pas leurs métamorphoses.

MYLACÉPHALE s. m. (mi-la-sé-fa-le — du gr. *mulê*, môle, et de *acéphale*). Tératol. Monstre qui n'a pas de tête et dont le corps est imparfait.

MYLACÉPHALIE s. f. (mi-la-sé-fa-li — rad. *mylacéphale*). Anat. Conformation des mylacéphales.

MYLACÉPHALIEN, **INNE** adj. (mi-la-sé-fa-li-n, -ne — rad. *mylacéphale*). Anat. Se dit des monstres par mylacéphalie : *Monstres mylacéphaliens*.

— s. m. Monstre mylacéphalien : *Les MYLACÉPHALIENS*.

MYLACÉPHALIQUE adj. (mi-la-sé-fa-li-ke — rad. *mylacéphale*). Tératol. Qui appartient à la mylacéphalie : *Conformation MYLACÉPHALIQUE*.

MYLÈUS, littérateur suisse. V. MILIEU.

MYLASIS s. m. (mi-la-ziss). Entom. Genre de coleoptères.

MYLASSA ou **MYLASA**, aujourd'hui *Melasso*, ville de la Carie intérieure (Asie Mineure), à 15 kilom. environ de la côte et de la ville de Physcos. Mylassa était la capitale des rois de Carie ; les Romains la déclarèrent libre après la conquête de l'Asie ; mais elle fut pillée et presque détruite par Labienus à l'époque des guerres civiles. Elle possédait trois temples, dans lesquels on adorait Jupiter, sous les noms de Jupiter Osogone, Labrande et Carien. On y voit encore de nombreuses ruines romaines.

MYLE (Arnold), écrivain et imprimeur hollandais, né dans le comté de Meurs en 1540, mort en 1604. Bien qu'il appartint à une famille noble, il entra comme typographe dans l'imprimerie des Birkman à Anvers, et fonda, vers 1576, une imprimerie à Cologne. Nous citerons de lui comme écrivain : *Principum et regum Polonorum effigies cum commentario* (Cologne, 1594, in-fol.) ; *Locorum geographicorum nomina antiqua et recentia*, dans le *Theatrum geographicum* d'Artorius.

MYLE (Abraham VAN DER), philologue hollandais, né à Saint-Herenberg en 1558, mort en 1637. Il exerça les fonctions pastorales à Dordrecht, où il termina sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *De antiquitate linguæ belicæ deque communitate ejuædam cum latina, græca, persicæ, etc.* (Leyde, 1611, in-4°), un des premiers essais qu'on ait faits sur la philologie comparée ; *De migratione populorum et de origine animalium* (Genève, 1667).

MYLÉENNE adj. (mi-lé-e-ne — du gr. *mulê*, meule). Anat. Se dit de l'apophyse de la mâchoire.

MYLER (Nicolas), publiciste allemand, né à Urach en 1610, mort en 1677. Il fit ses études de droit dans diverses universités d'Allemagne, visita la France et l'Italie, puis revint dans le Wurtemberg, dont le duc le chargea de plusieurs missions importantes et le nomma conseiller intime (1659), puis directeur du conseil ecclésiastique. Myler a publié, entre autres ouvrages : *Nomologia ordinum imperii* (Tubingue, 1663, in-4°) ; *Archologia ordinum imperii* (Tubingue, 1663) ; *De jure asylum* (Stuttgart, 1663, in-4°) ; *Gamologia personarum imperii illustrium* (Stuttgart, 1664,

— **Encycl.** Le nombre des espèces appartenant au genre *mylabre* est assez considérable. On en compte aujourd'hui plus de deux cents. Il est peu de groupes dont les espèces aient été plus confondues, et dont la synonymie soit plus embrouillée. Le corps de ces animaux est généralement noir. Ils ont des élytres d'un jaune plus ou moins foncé, avec des bandes ou des taches noires. Ces insectes sont fort timides ; dès qu'on s'approche pour les prendre, ils replient leurs pattes et leurs antennes, se laissent tomber et font les morts. Le *mylabre* de la chicorée est l'espèce la plus commune et la mieux étudiée. Ce *mylabre* se trouve dans les diverses parties chaudes de l'Europe. Il se tient sur les fleurs de la chicorée sauvage et sur quelques autres plantes de la famille des composées. Ses élytres sont d'un jaune obscur, avec trois larges bandes transversales, un peu en zigzag. La première de ces bandes est interrompue et quelquefois réduite à trois ou quatre taches. Les espèces les plus communes, après le *mylabre* de la chicorée, sont : le *mylabre* variable ; le *mylabre* du sida, grande espèce qui vit en Chine, et dont on fait un commerce assez étendu ; le *mylabre* bleuté. Voici en abrégé les caractères distinctifs de ces trois espèces, mis en regard de ceux de l'espèce commune :

interrompue.	19 Mylabre de la chicorée.
entière.	20 Mylabre variable.
.....	49 Mylabre du sida.
.....	39 Mylabre bleuté.

in-4°) ; *Stratologia germanici imperii statum* (Ulm, 1710, in-4°).

MYLES, nom de deux petites îles sur la côte occidentale de la Crète. Place forte de l'ancienne Thessalie, dans le canton de Magnésie.

MYLIO s. m. (mi-li-o). Ichthyol. Espèce de dorade.

MYLIOBATE s. m. (mi-li-o-bate — du gr. *mulê*, meule ; *batis*, raie). Ichthyol. Genre de poisson qui renferme la raie aigle : *Le MYLIOBATE habite la Méditerranée et l'Océan*. (H. Cassini.)

MYLITTA, divinité assyrienne. Hérodote et Strabon nomment Mylitta. Il existait, en effet, sous ce nom, à Babylone, un temple dont les rites rappelaient ceux des temples d'Astarté ou d'Apchrodite. Les femmes étaient, dit-on, obligées de se livrer, dans ce temple, une fois dans leur vie, aux étrangers qui, en échange de leurs faveurs, leur remettaient une pièce de monnaie.

Les rares documents que l'on possède ne permettent d'assigner aucune date à l'origine des premières conceptions théogoniques de l'Assyrie ; mais il est permis d'affirmer que cette origine est de plusieurs milliers d'années antérieure aux temps historiques. Mylitta nous apparaît successivement à la base de la théogonie chaldéenne, comme représentante des ténèbres primaires, et comme engendrant d'elle-même, sous l'action d'un principe supérieur, la forme androgyné de Baal-Mylitta, qui est la détermination primitive de l'univers, la lumière ; comme divinité féminine panthée, distincte de Baal et mère de l'Amour ; comme divinité mère, engendrant toute une série de divinités inférieures qui président au monde terrestre, servant de médiateur entre l'homme et les dieux supérieurs ; comme divinité mâle substituée seule aux triades divines.

MYLIUS (Jean-Christophe), écrivain et bibliographe allemand, né à Buttstedt, principauté de Weimar, en 1710, mort en 1757. Après s'être fait recevoir maître ès arts à Jena, il devint conservateur à la bibliothèque de l'université et professeur adjoint de philosophie dans la même ville. Ses principaux ouvrages sont : *De veris et fictis binominibus in Scriptura* (Jena, 1738) ; *Bibliotheca anonymorum et pseudonymorum* (Hainbourg, 1740, 2 parties in-8° et in-fol.), où l'on trouve des détails sur plus de 2,800 ouvrages anonymes et sur 450 pseudonymes ; *De sancta quorundam in abolendis vel mutilandis auctoribus classicis elegantioribus latinis simplicitate* (Jena, 1741, in-4°) ; les *Hommes distingués qui vivaient à Jena en 1743* (Jena, 1743) ; *Historia Myliana* (Jena, 1751-1752, 2 parties, in-4°), recueil de biographies de personnes du nom de Miller, Muller, Mylius.

MYLIUS (Ferdinand-Frédéric-Henri DE), général français, né à Louisbourg (Wurtemberg) en 1784. Lieutenant en 1800, il fut nommé capitaine après la bataille d'Iéna, où il reçut une blessure grave, passa en 1808 en Espagne, se signala par sa bravoure à Gyon, aux Arapiles, à Vittoria, prit part, en 1813 et 1814, à la campagne de France avec le grade de major, organisa la garde mobile du Rhône et fut mis en non-activité après la seconde Restauration. Réintégré dans le service actif en 1819, nommé colonel en 1823, il fit, en 1828 et 1829, la campagne de Morée, fut promu maréchal de camp en 1832, reçut divers commandements à l'intérieur et fut mis en disponibilité en 1837. En 1864, il voulut fonder un prix destiné à l'ouvrage le plus propre à encourager la tolérance ; mais l'Institut refusa la somme qu'il avait offerte dans ce but.

MYLLUS, poète comique athénien. Il vivait

au ^ve siècle avant notre ère, du temps d'Épicharme. D'après Eustathe, il était en même temps acteur et auteur. Il contribua à introduire la comédie à Athènes, mais ses ouvrages sont perdus. Dans une de ses pièces, il représentait un sourd qui, malgré son infirmité, entendait ce qu'on disait devant lui; de là vint le proverbe grec : *Myllus entend tout*.

MYLOCARYE s. f. (mi-lo-ka-ry). Bot. Genre de plantes, de la famille des éricinées.

MYLONON s. m. (mi-lo-don — du gr. *mulos*, dent molaire; *odon*, dent). Mamm. Syn. de MEGATHIRIUM.

MYOLOGOSSE adj. (mi-lo-glo-se — du gr. *mulos*, dent molaire; *glossa*, langue). Anat. Nom donné aux fibres musculaires qui, attachées au-dessous des dents molaires et aux côtés de la langue, se portent au pharynx.

— Substantif : *Le MYOLOGOSSE* droit.

MYOLHYOÏDIEN adj. m. (mi-lo-i-hyoïdiin — du gr. *mulos*, dent molaire, et *hyoïde*). Anat. Se dit de deux muscles de l'hyoïde, qui vont de la gencive des dents molaires à la base de l'os hyoïde.

MYOÏDIEN, IENNE adj. (mi-lo-i-diain, iène — du gr. *mulé*, saillant; *eidos*, aspect). Anat. Se dit d'une ligne saillante à la face interne de l'os de la mâchoire inférieure.

MYOPHARYNGIEN adj. m. (mi-lo-fa-ri-njiain — du gr. *mulos*, dent molaire, et de *pharyngien*). Anat. Se dit de deux muscles du pharynx qui naissent près des dents molaires.

MYLOSPHORE s. m. (mi-lo-sfo-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des guttifères.

MYLOSTOME adj. (mi-lo-sto-me — du gr. *mulos*, dent molaire; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche garnie de dents molaires.

MYMAR s. m. (mi-mar). Entom. Genre de très-petits hyménoptères, de la famille des pupivores.

MYNAS (Minioïde), philologue et littérateur grec. V. MINAS.

MYNCKUSSAR s. m. (main-ku-sar). Linguist. Langue parlée par les Mynckussars.

MYNCKUSSARS, l'une des principales peuplades de la Nouvelle-Suède. Cette nation s'est éteinte depuis longtemps. On la appelle aussi MYNCKUSSARS.

MYNDOS, aujourd'hui *Meutech*, colonie grecque fondée par les Doriens de Trézène, en Asie Mineure, sur le golfe d'Iassos et au N. d'Halicarnasse. Elle possédait de fortes murailles et un bon port.

MYNORS (Robert), chirurgien anglais, né en 1739, mort à Birmingham en 1808. Il exerça pendant longtemps sa profession dans cette dernière ville et publia : *Réflexions sur les amputations* (1783, in-8°); *Histoire de l'opération du trépan* (1785, in-8°).

MYNSICHT (Adrien, comte DE), médecin et chimiste allemand. Il vivait dans la première moitié du xviii^e siècle et fut médecin du duc de Mecklenbourg et de divers autres princes, reçut le titre de comte palatin et introduisit dans la médecine l'usage du sulfate de potasse et de l'émétique. On lui dit : *Thesaurus et armamentarium medico-chymicum selectissimum, pharmacorum conficiendorum ratio propria laborum experientia confirmata* (Hambourg, 1631, in-4°). C'est un traité de pharmacie, qui eut beaucoup de vogue et fut réimprimé un grand nombre de fois.

MYNSINGER (Joachim DE FRUNDECK), juricon-sulte et poète allemand, né à Stuttgart en 1517, mort à Alsleben en 1588. Il avait à peine dix-neuf ans et achevait ses études de droit, lorsqu'il fut appelé à occuper à Fribourg la chaire de Zasius. Nommé assesseur à la chambre impériale en 1548, Mynsinger échangea ces fonctions, en 1558, contre celles de chancelier du duc de Brunswick, qu'il conserva jusqu'en 1573. A partir de cette époque il vécut dans la retraite. C'est grâce à son initiative qu'une université fut fondée à Brunswick. Mynsinger a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Austrias*, poème héroïque (Bâle, 1540, in-8°); *Poemata* (Bâle, 1540); *Corpus scholiarum ad institutiones Justinianae pertinentium* (Bâle, 1559, in-fol.), réimprimé plus de quinze fois; *Singularium observationum iudicii imperialis cameræ centuriæ IV* (Bâle, 1563), livre souvent réédité; *Responsium juris decades VI* (Bâle, 1573, in-fol.), etc.

MYNSTER (Jacques-Pierre), théologien danois, né à Copenhague en 1775, mort dans cette ville en 1854. Successivement pasteur à Sjælland (Seeland), à Copenhague en 1811, et archevêque de Seeland en 1834, il a publié des ouvrages de dogmatique et d'exégèse qui sont estimés. Nous citerons, entre autres : une *Dissertation sur l'Épître aux Hébreux* (Copenhague, 1808); une *Dissertation sur Justin, martyr, et l'emploi que ce Père de l'Église a fait des Évangiles* (1809); *Sur la notion de la foi* (1820); *Sur l'idée de la dogmatique chrétienne* (1832); *Sur la dogmatique* (1833).

MYOBIE s. f. (mi-o-bi — du gr. *muia*, mouche; *bios*, vie). Entom. Genre de diptères brachocères.

— Encycl. Les myobies sont des insectes caractérisés par un corps étroit, un épistome

saillant et le style des antennes pubescent. On les reconnaît d'ailleurs facilement à la teinte plus ou moins jaunâtre de leur corps, de leurs antennes et de leurs pieds. Ces insectes ont des mœurs assez analogues à celles des mouches; ils vivent surtout dans les souterrains creusés par les hyménoptères fossoyeurs, et déposent leurs œufs sur les insectes morts dont ils ont fait choix pour nourrir leurs larves. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, qui presque toutes habitent la France et l'Allemagne, et parmi lesquelles nous citerons : la *myobie* bicolor et la *myobie* à pieds jaunes.

MYOCARDITE s. f. (mi-o-kar-di-te — du gr. *muia*, muscle, et de *cardite*). Pathol. Inflammation de la substance musculaire du cœur.

MYOCÈLE s. f. (mi-o-sè-le — du gr. *muia*, muscle; *kêlê*, tumeur). Pathol. Tumeur musculaire.

MYOCÉLIALGIE s. f. (mi-o-sé-li-al-ji — du gr. *muia*, muscle; *kolia*, bas-ventre; *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans les muscles du bas-ventre.

MYOCÉLIALGIQUE adj. (mi-o-sé-li-al-ji-que — rad. *myocéltalgie*). Pathol. Qui a rapport à la myocéltalgie : *Douleurs MYOCÉLIALGIQUES*.

MYOCÉLITE s. f. (mi-o-sé-li-te — du gr. *muia*, muscle; *kolia*, bas-ventre). Pathol. Inflammation des muscles du bas-ventre.

MYOCONQUE s. m. (mi-o-kon-ke). Moll. Genre de coquilles bivalves.

MYOTONON s. m. (mi-o-kto-non — du gr. *mus*, rat; *ktônos*, meurtre). Bot. Ancien nom de l'aconit, dont la racine passait pour avoir la propriété de faire périr les rats par sa seule odeur.

MYODAIRE adj. (mi-o-dè-re — du gr. *muia*, mouche). Entom. Qui ressemble à une mouche.

— s. m. pl. Famille de diptères, qui comprend les mouches.

MYODE adj. (mi-o-de — du gr. *muia*, mouche; *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à une mouche.

— s. m. Genre établi pour les ripiphores à élytres très-courts.

MYODINE s. f. (mi-o-di-ne — du gr. *muia*, mouche). Entom. Genre de diptères.

MYODINÉ, ÉE adj. (mi-o-di-né — rad. *myodine*). Entom. Qui ressemble à une myodine.

— s. f. pl. Tribu de la famille des myodaires phytoïdes.

MYODITE s. m. (mi-o-di-te — du gr. *muia*, mouche). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des trachéli-dés.

— Encycl. Les *myodites* sont caractérisés par une tête inclinée, plate, mais assez large; des antennes pectinées ou en éventail; des yeux saillants, entiers; des mâchoires courtes, à palpes filiformes; le thorax très-incliné, plus étroit en avant; les élytres très-courts, en forme de petites écailles, et les ailes très-étendues. L'abdomen, chez les femelles, est élargi à l'extrémité, replié en dessous et terminé par une longue tarière formée des derniers anneaux et qui se dirige vers la tête. On ne connaît pas les mœurs de ces insectes; on suppose qu'ils vivent en parasites à l'état de larve. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, dont une habite la France : c'est le *myodite* diptère, long de 0,01, avec la tête et le thorax noir, l'abdomen et les pattes fauves et la tarière brune. Les autres espèces habitent l'Amérique du Nord.

MYODOQUE s. f. (mi-o-do-ke). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des rhinotomes.

MYODYNIE s. f. (mi-o-di-ni — du gr. *muia*, muscle; *odynê*, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale dans les parties musculaires.

MYODYNIQUE adj. (mi-o-di-ni-que — rad. *myodynie*). Pathol. Qui appartient à la myodynie : *Douleurs MYODYNIQUES*.

MYOGASTRIQUE adj. (mi-o-ga-stri-que — du gr. *muia*, muscle; *gaster*, ventre). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont l'estomac musculueux.

MYOGÈNE adj. (mi-o-jè-ne — du gr. *muia*, mouche; *genad*, j'engendre). Pathol. Qui provient de la piqûre des diptères : *Maladies MYOGÈNES*.

MYOGÉNOSE s. f. (mi-o-jé-no-zè — de *myogène*, et du gr. *nosos*, maladie). Pathol. Maladie provenant de la piqûre des diptères ou du parasitisme de leurs larves.

MYOGNATHE s. m. (mi-o-gna-te — du gr. *muia*, muscle; *gnathos*, mâchoire). Tératol. Monstre double, dans lequel la tête surnuméraire a une mâchoire distincte, et n'adhère que par les muscles et la peau.

MYOGRAPHIE s. f. (mi-o-gra-phi — du gr. *muia*, muscle; *graphô*, j'écris). Auteur d'une description des muscles.

— Physiol. Instrument qui sert à représenter graphiquement les contractions musculaires.

MYOGRAPHIE s. f. (mi-o-gra-phi — rad. *myographê*). Anat. Description des muscles.

MYOGRAPHIQUE adj. (mi-o-gra-phi-ke — rad. *myographê*). Qui appartient à la myographie ou au myographe : *Méthode MYOGRAPHIQUE*. Appareil MYOGRAPHIQUE.

— *Pince myographique*. Appareil qu'on applique aux muscles superficiels, pour transmettre à un enregistreur tous leurs mouvements.

MYOÏDE adj. (mi-o-i-de — du gr. *muia*, muscle; *eidos*, aspect). Anat. Qui ressemble à un muscle.

— Pathol. *Tumeurs myoïdes*, Tumeurs composées de fibres.

MYOLEMME s. m. (mi-o-lè-me — du gr. *muia*, muscle; *lemma*, pelure). Anat. Tube transparent qui contient chaque fibrille musculaire.

MYOLOGIE s. f. (mi-o-lo-ji — du gr. *muia*, muscle; *logos*, discours). Traité sur les muscles.

— Encycl. V. MUSCLES.

MYOLOGIQUE adj. (mi-o-lo-ji-ke — rad. *myologie*). Qui concerne la myologie : *Études MYOLOGIQUES*.

MYOLOGISTE s. m. (mi-o-lo-ji-ste — rad. *myologie*). Auteur d'un traité sur les muscles; celui qui s'occupe spécialement de l'étude des muscles. Il n'est dit aussi MYOLOCÈTE.

MYOMALACIE s. f. (mi-o-ma-la-si — du gr. *muia*, muscle; *malakia*, mollesse). Pathol. Ramollissement des muscles.

MYOMANCIE s. f. (mi-o-man-si — du gr. *mus*, rat; *manêia*, divination). Art divin. Espèce de divination fondée sur le cri des souris, ou sur leur manière de manger.

MYOMANCIEN, IENNE s. (mi-o-man-siain, iène — rad. *myomancie*). Art divin. Personne qui pratiquait la myomancie.

MYOMICE s. m. (mi-o-mi-se). Bot. Genre renfermant des agarics solitaires dont le chapeau est bombé ou pointu.

MYONIME s. f. (mi-o-ni-me). Bot. Genre de rubiacées d'Afrique.

— Encycl. Le genre *myonime* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, décussées, munies de stipules; les fleurs, solitaires ou groupées par deux ou trois à l'extrémité de pedoncules axillaires, se montrent surtout vers le sommet des rameaux; elles présentent un calice très-petit, une corolle en entonnoir à quatre divisions, quatre étamines, un ovaire infère surmonté d'un stigmate épais et presque sessile; le fruit est une baie sèche, aplatie, non couronnée, du volume et de la forme d'une cerise, renfermant quatre graines, concaves du côté interne et convexes de l'autre. L'espèce type du genre est un arbrisseau qui croît à l'île de la Réunion, mais dont les propriétés et les usages sont peu connus; on sait seulement que les rats et autres rongeurs sont friands de ses fruits, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *bois de rats*.

MYONITE s. f. (mi-o-ni-te — du gr. *muia*, muscle). Pathol. Inflammation des muscles.

MYONTE, ville de l'ancienne Asie Mineure, la plus petite des douze cités qui formaient la confédération ionienne, à 5 kilom. de l'embouchure du Méandre. Fondée par Cydrelus, fils naturel de Codrus, Myonte était entièrement abandonnée du temps de Strabon, et ses habitants s'étaient retirés à Milet. Pausanias prétend que les habitants de Myonte furent contraints d'abandonner cette ville, envahie par une quantité considérable de mouches.

MYOPALME s. m. (mi-o-pal-me — du gr. *muia*, muscle; *palma*, vibration). Pathol. Soubresaut des tendons des muscles.

MYOPARON s. m. (mi-o-pa-ronn). Antiq. Vaisseau léger dont se servaient les pirates.

MYOPE s. (mi-o-pe — gr. *muops*, de *muin*, serrer, fermer, qui se rattache à la racine sanscrita *mi*, lier, et de *ops*, œil; proprement celui qui serre les yeux, expression prise de l'habitude qu'ont les myopes de rapprocher à demi les paupières pour voir plus distinctement). Personne dont la vue est courte, qui ne voit distinctement que les objets peu éloignés : Un *MYOPE*. Une *MYOPE*. Il n'y a pas de *MYOPES* parmi les sauvages. (Maquiel.)

— Fig. Personne peu perspicace : *L'homme d'esprit sans prévoyance est un MYOPE sans lunettes*. (Beauchêne.) *Toujours les MYOPES soutiennent que ce sont les presbytes qui se trompent*. (E. de Gir.)

— Adjectif. *Être MYOPE*. *Renfermé dans des apparences étroit, entouré de minces objets, la vue bornée de l'homme civilisé se rétrécit, devient souvent MYOPE, par suite des ouvrages délicats*. (Virey.)

— Fig. Peu perspicace : *Mon œil, si subtil pour l'idéal, est tout à fait MYOPE dans la réalité*. (Th. Gaut.)

MYOPE s. m. (mi-o-pe — du gr. *muia*, mouche; *ops*, aspect). Entom. Genre de diptères : Les *myopes* habitent les lieux humides, et on les trouve assez communément sur les fleurs. (Hæfer.)

— Encycl. Entom. Les *myopes* ont, à première vue, une grande ressemblance avec les conops, auxquels on les réunissait autrefois; mais ils se distinguent facilement par leurs antennes courtes. Ils ont, en outre, la

tête épaisse, conique, obtuse; la trompe très-longue, renfermant un suçoir composé de deux soies; le corselet cubique; l'abdomen allongé; les pattes assez fortes et velues. On ne connaît pas les métamorphoses de ces insectes; on suppose par analogie que leurs larves vivent en parasites. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Europe, notamment la France et l'Allemagne; elles fréquentent les prés et les lieux humides; on les trouve ordinairement sur les fleurs; leurs habitudes sont peu connues. L'espèce type est le *myope ferrugineux*, qui est répandu dans toute l'Europe.

MYOPHONÉ s. m. (mi-o-fo-né — du gr. *muia*, mouche; *phonê*, voix). Ornith. Genre d'oiseaux, établi pour une espèce de Java.

— Encycl. Les *myophones* sont essentiellement caractérisés par un bec très-gros, fort et dur, garni de quelques soies roides à l'ouverture; la grande membrane qui tapisse les fosses nasales couverte de petites plumes tournées en avant; les tarses très-longues; la queue carrée, les ailes n'atteignant pas son milieu. Le *myophone* métallique, seule espèce connue, a environ 0,35 de longueur totale. Son plumage est d'un noir bleuâtre chatoyant et à reflets métalliques, un peu plus foncé sur la tête et l'abdomen et passant au brun vers l'extrémité des rémiges; le bec et les pattes sont jaunes. Cet oiseau habite l'archipel indien. Ses mœurs sont à peu près inconnues, et sa place dans la classification n'est même pas bien fixée. On s'accorde néanmoins à le regarder comme voisin des kittas ou pyrolis.

MYOPIE s. f. (mi-o-pi — rad. *myope*). Courte vue, vice de la vue des myopes : La *MYOPIE*, si commune dans les villes, est très-rare à la campagne. (Maquiel.) Il n'est dit quelquefois MYOPIE s. m.

— Encycl. Bien que la *myopie* ou courte vue soit l'affection en quelque sorte spéciale de ceux qui, par état ou par goût, se livrent à une lecture assidue ou à des travaux manuels qui fixent les regards sur de très-petits objets, il est bien certain qu'elle se manifeste fréquemment en dehors de ces circonstances habituelles; on ne peut douter qu'elle ne soit fréquemment congénitale et parfois héréditaire. Il est donc très-probable que la *myopie* a dû être observée dès les temps les plus anciens. Mais sa cause ou ses causes demeurent longtemps inconnues, et aujourd'hui encore, malgré des découvertes incontestables, on trouve quelque incertitude dans l'étiologie de cette affection. Toutefois, dès qu'on est compris le mécanisme de la chambre obscure et qu'on se fut avisé de lui comparer celui de la vision, on se trouva avoir fait un grand pas dans l'explication physique de la *myopie*. La connaissance des lentilles convergentes et de leur analogie avec le cristallin fut un progrès encore plus décisif; il devint dès lors évident que le phénomène de la confusion des images, dans l'œil des myopes et dans celui des presbytes, devait être attribué à ce fait, que l'image focale se formait en avant, dans le premier cas, en arrière, dans le second, de l'écran de la chambre noire, c'est-à-dire de la rétine. Le fait était rendu évident par cette circonstance que l'œil myope percevait nettement les objets placés en dedans et l'œil presbyte ceux qui sont placés au delà des limites ordinaires de la vision distincte. Mais comment s'opère ce déplacement du foyer ainsi rapproché dans un cas, éloigné dans l'autre? On ne vit d'abord qu'une cause possible à ce phénomène : la convexité du cristallin excessive chez le myope, insuffisante chez le presbyte. Cette manière de voir a prévalu jusqu'à nos jours et prévalait même encore chez nombre de personnes peu au courant des progrès de la science.

Il est bien constaté aujourd'hui que la *myopie*, trop longtemps considérée comme une affection unique, se définit, en réalité, le symptôme commun d'un grand nombre de maladies de l'œil. En effet, le raisonnement seul, en dehors même de l'expérience, suffit pour montrer que le défaut de relation, dans la *myopie*, entre la distance focale des rayons lumineux et la distance de la rétine au cristallin peut provenir de quatre séries de causes distinctes : 1° l'excès de convexité du cristallin; 2° la distance trop grande entre le cristallin et la rétine; 3° l'excès de réfraction des milieux; 4° la trop grande ouverture du diaphragme, c'est-à-dire de la pupille.

On pourrait nous objecter avec raison que la première de ces causes se confond avec la seconde, puisque la convexité du cristallin n'ayant rien d'absolu, il est indifférent, quand l'image n'aurait pas la rétine, que le cristallin soit dit trop convexe ou que la rétine trop éloignée. Nous sommes cependant autorisés à conserver la distinction de ces deux causes de *myopie*, d'abord parce que, dans certains cas, l'excès de convexité du cristallin provient d'une hypertrophie accidentelle bien constatée et, d'autre part, parce qu'il arrive fréquemment que l'éloignement excessif de la rétine est dû à la forme ovoïde du globe oculaire, forme qui tantôt est congénitale et tantôt résulte de compressions diverses produites par un certain nombre d'affections que nous n'avons pas à détailler ici. Parmi les causes de la troisième série, c'est-à-dire celles qui exagèrent le pouvoir réfringent des

milieu, il faut citer : l'épaississement du corps vitré, l'hydropisie ou hydropisie de la chambre antérieure du globe, l'opacité plus ou moins grande de la cornée transparente. Quant à la quatrième cause, la plus négligée de toutes, elle est peut-être en réalité la plus ordinaire, la cause propre de la myopie. Tout cet œil dont la pupille est dilatée est myope. On sait, en effet, le rôle que jouent les diaphragmes dans les instruments d'optique ; l'iris est le diaphragme du globe oculaire ; s'il présente une trop grande ouverture, il perd une partie de son efficacité, et les rayons lumineux, tombant trop près du cristallin, subissent une trop grande réfraction ; il y a, comme on dit, aberration de sphéricité. Nous avons dit que cette cause de myopie nous paraissait être la plus générale ; voici nos raisons : on connaît cette habitude si caractéristique de la plupart des myopes, sinon de tous, de regarder les yeux à demi fermés, habitant qu'ils sont pour eux un moyen incontestable d'atténuer les effets de leur infirmité. Ce fait, sans explication possible, pour le cas où la myopie doit être attribuée à l'excès de réfringence du cristallin ou des milieux liquides, reçoit une explication des plus claires si l'on admet la trop grande dilatation de la pupille ; les paupières sont alors un diaphragme supplémentaire que le myope emploie instinctivement pour obvier à l'insuffisance de l'autre. Autre fait non moins remarquable : chacun connaît l'aspect terne et comme hébété de l'œil du myope ; or, la vivacité du regard est due à la petitesse de la pupille, et son inertie à la grande dilatation de l'iris. Nous aurions pu ajouter, si cette dissertation n'était déjà trop longue, que l'hypothèse que nous faisons sur la cause ordinaire de la myopie est celle qui s'accorde le mieux avec les causes occasionnelles de la même affection. Il est certain, par exemple, que la myopie se contracte ; il n'est pas moins certain qu'elle est due très-fréquemment à l'habitude de regarder de très-près de très-petits objets. Or, on n'explique pas bien comment une pareille habitude pourrait provoquer à la longue, soit l'allongement du globe de l'œil, soit l'épaississement du corps vitré, soit même le renflement du cristallin ; mais on sait l'extrême sensibilité de la rétine et il ne serait nullement surprenant qu'une tension trop fréquente, exercée sur son réseau par la nécessité de voir des objets difficiles à distinguer, finit par détruire en partie sa contractilité. C'est ainsi que des jeunes gens peuvent se procurer un cas de réforme en fatiguant leur organe par des lectures de très-petits caractères à une faible distance et se créent ainsi une myopie factice mais qui n'est pas entièrement passagère ; c'est leur punition. Ne lisons donc jamais de trop près et surtout empêchons les enfants de lire de cette façon vicieuse. C'est ainsi encore que l'habitude de vivre dans l'obscurité crée la myopie, en mettant la pupille dans un état de dilatation dont la continuité finit par user la contractilité, comme l'état de tension use la force d'un ressort. Enfin, pour en finir avec ce sujet, rappelons que Réville-Parise et de Percy n'ont pu découvrir aucune conformation ou difformité spéciale expliquant la myopie, ce qui est étrange quand il s'agit de la forme du cristallin et des dimensions du globe de l'œil, mais n'a rien de surprenant si l'on considère que l'état si mobile de la pupille est essentiellement modifié par la mort sur le cadavre, par la circonstance la plus légère chez le vivant.

La myopie, avons nous dit, peut se contracter ; peut-elle se guérir ? Il existe un remède, un palliatif si l'on veut, universellement connu : c'est l'emploi des lunettes à verres divergents. Nous n'avons pas à expliquer ici leur mécanisme, qui est d'ailleurs des plus simples. Mais si les lunettes ont le pouvoir incontestable d'annuler ou d'atténuer l'effet de la myopie, peuvent-elles également en détruire la cause ? C'est une opinion assez généralement reçue et admise même par de savants oculistes que les lunettes ont la propriété de guérir la myopie. Et cependant, cette prétention ne soutient pas le plus léger examen. Que conseillent-on, en effet, au myope ? D'employer d'abord des lunettes d'un degré donné et de substituer ensuite des lunettes d'un degré progressivement inférieur jusqu'à ce qu'il arrive au verre plan et en même temps à la vision ordinaire. On base toute cette thérapeutique sur la tendance de l'organe à s'accommoder aux myopes ; on lui dispose pour exercer ses fonctions. Réfléchissons cependant : si l'on suppose que le myope a d'abord employé des verres exactement propres à redresser sa vue et à lui procurer la vision ordinaire, son organe, jouissant d'une vue parfaite, ne subira tout d'abord aucune espèce d'effort d'accommodation et restera avec sa myopie entière. En abaissant d'un degré le numéro des verres, cette myopie ne sera plus corrigée que partiellement et il serait absurde de supposer que l'œil tendra alors à acquérir une vision complète, ce qu'il ne fait pas en l'absence des lunettes, c'est-à-dire lorsque la cause d'accommodation est à son maximum. Donc, si l'on se décide à prendre des lunettes, le mieux est de choisir un numéro qui permette de voir le plus nettement possible, sans tiraillement de l'organe, et de s'en tenir là. Si l'on voulait absolument appliquer les verres à la guérison de l'œil, il faudrait peut-être adopter une tout autre marche, commencer par des verres plans et

employer ensuite des verres presbytes de plus en plus forts. On ne peut courber un arbre en le redressant en sens contraire ; mais on se condamnerait ainsi à une cécité provisoire à peu près complète, et nous n'avons jamais connu de myope d'un tempérament assez héroïque pour tenter une pareille expérience. Avouons, du reste, qu'elle est tout à fait incertaine.

Une autre méthode, qui ressemble d'ailleurs à celle-ci, mais qui est moins cruelle, paraît avoir produit en Russie, patrie par excellence de la myopie, d'excellents résultats. Voici en quoi elle consiste : on fixe contre un mur l'occiput du myope, on place à portée de sa vue un livre qu'on lui fait lire pendant une heure ou deux. On recommence les jours suivants, en éloignant progressivement le livre de quantités presque insensibles.

Ces méthodes sont au moins inoffensives, ce qui est un grand mérite quand il s'agit de la vue. Nous ne croyons pas qu'on puisse en dire autant de celle qu'il nous reste à exposer ; nous voulons parler de la ténéotomie. Tout strabisme est myope, le tiraillement exercé par les muscles oculaires produisant nécessairement un certain aplatissement du globe de l'œil. Si l'on opère le strabisme, la contraction cesse et la myopie disparaît. Sur ce fait si simple, des praticiens hasardeux ont bâti la prétention de guérir les myopies de toute espèce en coupant les tendons d'un ou de plusieurs muscles de l'œil. Bonnet de Lyon, qui dit avoir pratiqué cette méthode et en avoir obtenu des « résultats curatifs qui ont varié suivant les conditions dans lesquelles se trouvaient les malades », affirme que, si la ténéotomie ainsi pratiquée ne fait pas de bien, elle ne peut produire de mal. Nous pensons, quant à nous, que pour avoir recours à un pareil remède, il faudrait avoir en perspective un très-grand bien tout à fait assuré.

En résumé, les moyens curatifs de la myopie sont très-incertains, et il convient de se rabattre résolument sur la méthode préventive. La myopie est un mal qui paraît faire des progrès effrayants. Le docteur Hermann Cohn, de Breslau, a observé, à l'aide de tous les instruments dont l'ophthalmologie dispose à notre époque, les yeux de 10,000 enfants, fréquentant les écoles, et a constaté dans 1,730 d'entre eux des cas de vue anormale. Sur ce nombre, la ville en fournissait quatre fois plus que la campagne ; il existait également plus de cas parmi les garçons que parmi les filles, et c'était dans les gymnases ou collèges qu'on les trouvait en plus grande proportion. Sur ces 1,730 malades, 1,004 étaient myopes.

Les écoles urbaines renfermaient huit fois plus de myopes que les écoles rurales. Depuis les écoles les plus élémentaires jusqu'aux écoles supérieures, le nombre des myopes suivait une progression sans cesse croissante, en sorte que les écoles élémentaires en renfermaient un plus grand nombre que les écoles primaires, les écoles secondaires un plus grand nombre encore, et les gymnases enfin plus que tous les autres établissements pédagogiques. Dans toutes les écoles secondaires et dans tous les gymnases, la proportion croissait de classe en classe. Bien que l'énorme propagation de cette infirmité parmi les élèves ne puisse être attribuée exclusivement à la fréquentation de l'école, M. Cohn a cru cependant devoir appeler l'attention générale sur certaines dispositions à prendre dans l'intérieur des classes, sinon pour détruire la myopie, du moins pour en diminuer considérablement la propagation. M. Cohn s'applique à décrire minutieusement la forme et les dimensions des tables et des bancs. La grande clarté de la classe est, selon lui, une des conditions essentielles pour empêcher l'élève de trop approcher les yeux de son travail. Il proscriit l'usage de l'encre pâle, ainsi que celui de l'ardoise à écrire, qu'il regarde comme très-dangereux pour la vue, à cause du trop faible contraste des couleurs, les caractères traces apparaissant gris blanc sur le fond gris foncé de l'ardoise.

MYOPE s. m. (mi-o-po-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des myoporinées, établi pour des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, dont on connaît une vingtaine d'espèces, quelques-unes cultivées dans les jardins.

— Encycl. Les myopores sont des arbrisseaux à feuilles alternes, plus rarement opposées, entières ou dentées, souvent couvertes de points translucides, à fleurs blanches ou rougeâtres, rarement solitaires, le plus souvent groupées en petits bouquets à l'aisselle des feuilles ; le fruit est une baie à deux ou à quatre loges, et renfermant toujours quatre graines. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces qui croissent assez abondamment dans les régions tempérées de la Nouvelle-Hollande. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins ; elles demandent la serre tempérée et une terre légère. On les multiplie de graines et de boutures. Nous citerons particulièrement le myopore à petites feuilles, arbrisseau diffus, à nombreuses fleurs blanches ; on le cultive assez souvent dans les appartements.

MYOPORINÉ, ÉE adj. (mi-o-por-iné — rad. myopore). Bot. Qui ressemble à un myopore.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre myopore.

— Encycl. Les myoporinées sont des arbrisseaux généralement glabres et munis de glandes résineuses aromatiques. Leurs feuilles sont alternes ou rarement opposées, simples, entières ou dentées en scie, visqueuses. Les fleurs, solitaires ou réunies en petites cymes à l'aisselle des feuilles, ont un calice libre, persistant, à cinq divisions ; une corolle hypogynne, en coupe, à limbe souvent divisé en deux levres ; quatre étamines, à filets grêles, insérées au fond du tube de la corolle et alternant avec les divisions de son limbe, souvent accompagnées d'une cinquième étamine rudimentaire ; un ovaire libre, à deux loges biovulvées ou à quatre loges uniovulvées, surmonté d'un style simple, que termine un stigmate indivis, échancré ou bifide. Le fruit est une baie ou un drupe, contenant un noyau à deux loges dispersées ou à quatre loges monospermes. L'embryon est cylindrique et entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, désignée aussi sous les noms de myoporées ou myoporacées, a des affinités avec les verbenacées et les sélaginées. Elle renferme les genres suivants : myopore, dasy-male, pholide, sparthamne, éremophile, éremodendron, sténoclème et bontia, auxquels plusieurs auteurs ajoutent avec doute le genre avicennia. Ces végétaux sont répandus dans les diverses régions de l'Australie. L'huile essentielle qu'ils renferment doit leur communiquer des propriétés qui sont restées inconnues pour nous jusqu'à ce jour. La plupart des myoporinées sont des plantes assez élégantes et cultivées dans nos jardins d'agrément.

MYOPOTAME s. m. (mi-o-po-ta-me — du gr. mus, rat ; potamos, rivière). Mamm. Genre de rongeurs : Les naturalistes s'accordent à donner au myopotame un caractère doux et affectueux. (Muller.)

— Encycl. Les myopotames sont caractérisés par une tête large ; un museau obtus ; des molaires semblables à celles des castors, allant en grossissant depuis la première jusqu'à la dernière, ayant une échancrure sur une face et trois du côté opposé ; les oreilles petites et rondes ; la queue longue, conique, forte, écaillée et parsemée de gros poils ; les pieds à cinq doigts, ceux de devant ayant le pouce court et les autres doigts libres. Ce genre, voisin des castors, ne renferme qu'une seule espèce actuellement vivante. Le myopotame, *cappon*, ou *quanya* ressemble beaucoup au castor par sa forme générale ; sa longueur totale est d'environ 1 mètre, dont la queue forme plus du tiers. Son pelage est d'un brun marron sur le dos, roux sur les flancs et d'un brun clair sous le ventre ; il se compose de poils feutrés d'un brun cendré, traversés par des poils soyeux et luisants. On connaît une variété à pelage entièrement roux.

Le myopotame habite les régions tempérées de l'Amérique du Sud ; il est commun surtout dans les provinces du Chili, de Buenos-Ayres et du Tucumán, et se trouve plus rarement au Brésil et au Paraguay. Il habite le voisinage des eaux, où il se creuse des terriers ; il nage avec beaucoup d'agilité. On s'accorde à lui reconnaître un caractère fort doux ; il est si facile à apprivoiser, qu'on a pu le réduire en domesticité. Il mange de tout ce qu'on lui donne et s'attache à ceux qui prennent soin de lui ; son petit cri plaintif ne se fait entendre que quand il est maltraité. La femelle met bas cinq à sept petits, qu'elle conduit partout avec elle. Le feutre du myopotame, mis dans le commerce sous le nom de *racorda*, est employé dans la chapellerie fine.

MYOPTÈRE s. m. (mi-o-ptère — du gr. mus, rat ; pteron, aile). Mamm. Genre de chiroptères.

— Bot. Ancien nom du thlaspi.

— Encycl. Mamm. Les myoptères sont caractérisés par un chanfrein uni et simple ; des oreilles larges, isolées et latérales, à oreillon interne ; le museau court et gros ; deux incisives et deux canines à chaque mâchoire ; huit molaires en haut et dix en bas, toutes à couronne hérissée de tubercules méplats ; la queue longue, à demi enveloppée dans la membrane interfémorale et libre à l'extrémité. Le myoptère de *Zamberton* ne se fait entendre que quand il est maltraité. La femelle met bas cinq à sept petits, qu'elle conduit partout avec elle. Le feutre du myopotame, mis dans le commerce sous le nom de *racorda*, est employé dans la chapellerie fine.

MYORAMA s. m. (mi-o-ra-ma — du gr. muon, clinquer ; orama, vue, spectacle). Vues d'optique, que l'on forme à volonté à l'aide de petites figures mobiles en carton peint.

MYORRHÉE s. f. (mi-or-ré-ksé — du gr. muon, muscle ; rhexma, je romps). Chir. Déchirure des muscles.

MYOSALGIE s. f. (mi-o-zal-jié — du gr. muon, muscle ; algos, douleur). Pathol. Douleur musculaire.

MYOSCHILE s. m. (mi-o-ski-le). Bot. Genre de la famille des iléagées.

MYOS-HORMOS, ville fondée dans la haute Égypte, sur les bords du golfe Arabique, par

Plolémée Philadelphie. Située non loin de Copos, aujourd'hui *Kefi*, sur le Nil, elle fut l'entrepôt du commerce de l'Égypte avec l'Arabie et l'Inde. Il reste des ruines de cette ville près de Cosséir.

MYOSIE s. f. (mi-o-zé — du gr. mud, je cligne des yeux). Pathol. Contraction permanente de la pupille de l'œil. On dit aussi MYOSIS et MYOSIS.

— Encycl. Cette maladie est quelquefois congénitale ; mais, le plus souvent, elle est symptomatique d'une autre affection. La fatigue, qui résulte pour la rétine de la contemplation prolongée d'objets très-petits et brillants, est souvent accompagnée de myosie ; ainsi les personnes qui font habituellement usage de loupes, comme les horlogers, sont fréquemment atteintes de cette espèce de myosie que les oculistes appellent *myosis* *ex consuetudine*. Enfin, on a vu des resserrements permanents de la pupille accompagner les inflammations internes de l'œil, telles que l'iritis, la rétinite, ou provenir d'une adhérence entre la circonférence de la pupille et la capsule cristalline. Dans tous les cas, la pupille est extrêmement ressermée, immobile, mais régulière et claire. Les effets de la myosie sont un affaiblissement de la vue dépendant de la gêne que les rayons lumineux éprouvent pour pénétrer au fond de l'œil, et cet affaiblissement augmente le soir. Le malade est héméralope. De toutes les espèces de myosie, celle qui dépend d'une adhérence de la pupille à la capsule du cristallin est la plus difficile à guérir. Vient ensuite celle qui tient à une inflammation de la rétine ou de l'iris, et qui est d'autant plus rebelle que les affections dont elle dépend le sont elles-mêmes. Le traitement varie comme la cause. Aux individus affectés de myosie dépendant d'un travail prolongé sur des objets d'un petit volume et brillants, ou de l'usage de la loupe, etc., il faut prescrire le repos, l'habitation dans un appartement obscur, l'usage des garde-vue et celui des verres colorés surmontés ou non d'un tube noir à l'intérieur, et dont la base appuie sur celle de l'orbite. Il faut traiter par les moyens appropriés les inflammations internes de l'œil, dont la présence a occasionné le resserrement de la pupille (V. IRITIS et OPHTHALMIE), et joindre aux moyens dont il vient d'être parlé l'usage de la belladone ou de la jusquiame, soit en frictions sur la région palpébrale supérieure, soit en instillations entre les paupières, soit à l'intérieur et à doses qui ne dépassent pas d'abord un quart ou un sixième de grain, mais s'élèvent successivement à 3 ou 4 grains.

On observe la myosie dans certaines maladies de l'encéphale, dans l'hystérie, dans un bon nombre de lésions ophtalmiques. Une souffrance des éléments nerveux qui tiennent sous leur dépendance la motilité des fibres radiales de l'iris peut aussi occasionner cette affection. La pupille n'étant ni déformée ni trouble, ces conditions suffisent pour faire distinguer la myosie d'une atresie plus ou moins complète, par suite de la présence de fausses membranes adhérentes.

MYOSITE s. f. (mi-o-zite — du gr. muon, muscle). Pathol. Inflammation des muscles. On dit aussi MYOSITIS.

— Encycl. Pathol. Plusieurs auteurs contestent aux muscles la faculté de s'enflammer, et prétendent que, lorsqu'on a rencontré des traces de cet état dans le système musculaire, l'inflammation n'est que le résultat du tissu cellulaire interfibrillaire, et non sur les fibres elles-mêmes. C'est évidemment une erreur. Les muscles s'enflamment rarement, il est vrai, mais enfin cela arrive quelquefois : les cardites, les glossites, les psittes, etc., nous en fournissent la preuve. Dans les deux premières de ces phlegmasies, on ne peut pas soutenir que l'inflammation a son siège dans le tissu cellulaire, attendu que la langue et le cœur en sont à peu près dépourvus. On a, d'ailleurs, quelquefois trouvé des muscles entiers convertis en pus au milieu de l'aponévrose qui les enveloppait. En considérant que les muscles sont les organes les plus animalisés du corps humain, qu'ils reçoivent un très-grand nombre de vaisseaux sanguins, et qu'aucun autre tissu n'est animé par un plus grand nombre de nerfs, on s'étonne d'abord de la rareté de leurs inflammations ; mais lorsqu'on réfléchit que, étrangers dans l'exercice de leurs fonctions aux influences extérieures, la plupart des muscles volontaires n'ont qu'un excitant naturel, l'action nerveuse, et qu'ils sont à l'abri de cette multitude de causes dont l'action continue sur la peau, sur les membranes muqueuses, etc., produit les phlegmasies fréquentes de ces parties, on comprend l'immunité relative dont ils jouissent. D'un autre côté, les nerfs qui reçoivent appartenant à ceux du mouvement et non à ceux du sentiment, la douleur, l'un des éléments principaux de l'inflammation, doit difficilement s'y développer ; on sait qu'ils sont très-peu sensibles dans l'état sain. S'il fallait en croire quelques pathologistes, cependant, l'inflammation des muscles se montrerait beaucoup plus commune que nous ne venons de le dire ; car il faudrait y rattacher toutes ces douleurs qui ont leur siège dans la continuité des membres, et qu'ils désignent par le nom de rhumatismes musculaires. Mais ces douleurs sont, pour la plupart, de véritables névralgies, quelquefois peut-être des inflammations d'aponévroses, jamais, à notre

avis, des phlegmasies musculaires. La douleur dans les muscles n'a que deux modes d'expression, la courbature et la crampe, et cette douleur ne ressemble en rien à celle que l'on assigne au prétendu rhumatisme musculaire. En résumé, l'inflammation des muscles est possible, mais elle est rare; on ne l'a bien étudiée jusqu'à ce jour que dans la langue, le cœur, le psoas.

MYOSOTIS s. m. (mi-o-zo-tiss — lat. *myosotis*, *myosotis*; du grec *μοσδι*, *mosdis*, proprement oreille de souris; de *mus*, *mus*, souris, rat, et *ous*, *otos*, oreille. Cette plante est ainsi nommée à cause de la forme de ses feuilles). Bot. Genre de plantes, de la famille des boraginées; le genre *MYOSOTIS* se compose aujourd'hui de près de cinquante espèces. (Duchartre.) Le *MYOSOTIS* produit le plus ravissant effet au milieu des gazons verts. (Rambossan.) Les *MYOSOTIS* dans un parterre me chagrinent les yeux, comme une fausse note me chagriner l'oreille. (A. Karr.) Le *MYOSOTIS* est la fleur du souvenir. (A. Houssaye.)

... Sous les gazons verts aux reflets d'émeraude se mêlent la pervenche et les *myosotis*.

TH. DE BANVILLE.

Doux emblème d'amour et de mélancolie.

Entre toutes les fleurs, fleur que j'avais cueillie, Des jours qui ne sont plus souvenir chaste et pur, Bleu *myosotis*, leve ailleurs ton front d'azur.

H. MOREAU.

— **Encycl.** Le genre *myosotis* se compose d'une cinquantaine d'espèces herbacées, généralement de petite taille et appartenant presque toutes à l'ancien continent; toutes, elles sont couvertes de poils serrés; leurs feuilles sont pétiolées dans le bas de la tige et sessiles dans le haut. Leurs fleurs, petites, mais souvent remarquables par leur élégance, sont d'un joli bleu d'azur, parfois blanches ou rosées, et ont la gorge de la corolle plus ou moins teintée de jaune. L'inflorescence se fait particulièrement remarquer par la disposition scorpioïde de la cyme, c'est-à-dire par son enroulement sur elle-même en forme de crosse, qu'on a comparé à la queue d'un scorpion. L'espèce la plus connue et la plus populaire est le *myosotis* des marais, remarquable par l'abondance et la délicatesse de ses fleurs d'azur marquées de jaune à la gorge. Cette espèce, qui aime un terrain constamment humide et croît spontanément le long des ruisseaux et dans les prairies basses, est très-frequemment cultivée sous le nom vulgaire de grenaillet et surtout de *ne m'oubliez pas*, en allemand *Vergissmeinnicht*. Ce dernier nom est emblématique et provient d'une légende sentimentale. Cette petite fleur, dit M. Aimé Martin, eût été chez les anciens le sujet d'une touchante métamorphose, peut-être moins touchante que la vérité. On raconte, en effet, en Allemagne, que deux fiancés, à la veille de se unir, se promenaient sur les bords du Danube; une fleur d'un bleu céleste se balance sur les vagues qui semblaient prêtées à l'enlèvement; la jeune fille admire son éclat et plaint sa destinée; aussitôt le fiancé se précipite, saisit la tige fleurie et tombe dans les flots. On dit que, par un dernier effort, il jeta la fleur sur le rivage et crin, en disparaissant pour jamais : « Ne m'oubliez pas ! »

Myosotis (Lx), recueil de poésies, par Hégésippe Moreau (Paris, 1838, in-12). Sous ce titre, emprunté à la fleur qui symbolise le souvenir, Hégésippe Moreau a réuni les pièces de vers qui lui assignent un rang distingué dans la poésie contemporaine. Comme nous avons jugé ailleurs ce recueil (V. MOREAU), nous nous bornerons à citer ici quelques vers, qui donneront une idée du talent à la fois élégiaque et satirique du poète, dont les pièces les plus remarquables sont : une *Bouderie de sept ans*, *l'Isolément*, les *Cloches*, *M. Paillard*, *l'Épître à M. Opitz*, *l'Oiseau que j'ai tué*, la *Voutze*, son chef-d'œuvre, etc.

Voici un passage de l'élégie intitulée *l'Isolément*, et adressée à une dame :
De mon riche avenir vous voilà créancière,
Madame, quand l'oubli me jette en poussière,
Sur moi, poète obscure, l'autre jour, en passant,
Vous laissez tomber un mot compatissant,
Un mot, voilà tout... Mais, quand vous fûtes passée,
Cette parole d'or, oh ! je l'ai ramassée ;
J'ai caché dans mon sein ma reliquie... et, depuis,
Je la porte les jours, je la baise les nuits.
Si ma reconnaissance avec défilé éclate,
Si mon baiser brutal mord la main qui me flatte,
Madame, pardonnez, c'est que voilà deux ans
(Et deux ans à porter tout seul sont bien pesants) !
Qu'aux tourments de mon cœur nul cœur ne s'assoie
Et j'avais oublié comment on remercie.

[Cie, Ma prière, avant tout, demandez à Dieu pour vivre
Le pain qui nourrit l'âme et le vin qui enivre ;
L'amour... et je suis seul, déjà seul, quand j'entends
Frémir encor l'airain qui m'a sonné vingt ans !]

La seconde citation que nous allons donner n'appartient pas précisément à la satire proprement dite, bien qu'elle renferme des traits satiriques. C'est un composé d'amertume et d'élan patriotique, traduisant le désappointement du poète patriote qui, après s'être battu pour la liberté aux journées de Juillet, se trouve avoir exposé sa vie pour un simple changement de dynastie :

... Époque où badin, mon vers précipité
Chantera toujours Dieu, l'amour, la liberté !
La liberté surtout ! ce nom plein d'harmonie
Sur mes lèvres de feu n'est pas une ironie ;

Car je l'ai confessé, non tout bas, à huis-clos,
Dans les refrains qu'on jette à des murs sans échos ;
Non comme l'orateur du banquet populaire
Dont la flamme du punch allume la colère,
Comme un bouffon de club dans ses parades ; non !
Mais les pieds dans le sang, en face du canon.
Quand une diète armée, en trois jours de séance,
Sous les poignards d'un roi votait sa déchéance ;
Quand pour sauver l'État et changer son destin,
Des balles remplaçaient les boules du scrutin,
Et que de tous côtés les villes du royaume
Envoyaient des écus et du grand jeu de paume,
Pour mes concitoyens d'opinions sans mandats,
Et Provisé eût aussi son député-soldat.

MYOSURE s. m. (mi-o-zu-re — du gr. *mus*, souris; *oura*, queue, par allusion à la forme de l'organe florifère). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées : Les *MYOSURES* sont des herbes annuelles dont le fruit très-long leur a fait donner le nom vulgaire de queue de souris. (Duchartre.)

— **Encycl.** Les *myosures*, appelées aussi *ratoncles*, sont de petites plantes annuelles, à feuilles toutes radicales, entières, du centre desquelles naît une hampe nue, terminée par une seule fleur, à réceptacle fructifère très-allongé. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent en Europe et dans l'Amérique du Nord. Le *myosure* nain atteint tout au plus 2 décimètres de hauteur; sa fleur est jaune verdâtre; son fruit, qui rappelle assez un épi de plantain, atteint jusqu'à 1 décimètre de longueur; ordinairement il reste plus petit, et son aspect a valu à la plante le nom vulgaire de queue de rat. Cette plante croît sur les terrains secs et sablonneux; elle a une saveur âcre et astringente; seule, elle est employée en décoction contre les cours de ventre, et en gargarismes dans les inflammations légères de l'arrière-bouche.

MYOSYTIE s. f. (mi-o-zi-ti). Pathol. Genre de rhumatisme.

MYOTOME s. m. (mi-to-to-me — du gr. *mus*, muscle; *tómé*, section). Chir. Couteau dont on se sert pour inciser certains muscles : *MYOTOME conjonctival*.

MYOTOMIE s. f. (mi-to-to-mi — du gr. *mus*, muscle; *tómé*, section). Anat. Partie de l'anatomie qui concerne la dissection des muscles.

— Chir. Incision de certains muscles.

— Art vétér. *Myotomie coccygienne*. Opération qu'on fait subir à la queue du cheval, pour en modifier le port.

— **Encycl.** Art vétér. La *myotomie coccygienne*, ou opération de la queue à l'anglaise, est exclusivement pratiquée chez le cheval, dans le but de donner à la queue la direction et le port qu'elle a chez les chevaux de race noble. Elle consiste à exciser une partie des muscles abaisseurs de la queue pour détruire l'antagonisme que ces muscles opposent aux releveurs, de sorte que ces derniers, agissant seuls, maintiennent sans effort la queue redressée. La *myotomie coccygienne* a été désignée sous des noms divers, tels que *niqueter*, *niqueter*, *entailler*, *anglaiser*; mais elle est surtout désignée sous le nom de queue à l'anglaise, parce qu'elle est restée longtemps particulière à l'Angleterre, à qui nous l'avons empruntée.

On ne connaît pas très-bien l'origine de cette opération. Elle était connue en Espagne bien avant de l'être en Angleterre; mais on ignore à quelle époque elle a commencé à être pratiquée dans ce dernier pays; il paraît probable, cependant, qu'elle n'est pas antérieure au xii^e siècle. Elle fut assez tardive à pénétrer chez nous. La Guérinière est le premier auteur français qui en fasse mention dans un ouvrage qu'il publia en 1736. Garsault, en 1741, la décrit plus complètement; enfin, en 1766, dans le *Guide du maréchal*, Lafosse en donne une description complète. A partir de cette époque, l'opération de la queue à l'anglaise se généralisa en France et en Allemagne, où l'on eut un véritable engouement pour elle; mais aujourd'hui cette opération, telle qu'on la pratiquait il y a un siècle, est à peu près complètement tombée en désuétude. Elle se borne au simple *niqueter*, ou section suivie de l'ablation des muscles de la queue, et n'est mise en usage que sur quelques chevaux de luxe.

L'opération de la queue à l'anglaise ne peut être pratiquée avec avantage que sur des chevaux qui, avec une bonne conformation, manquent de l'énergie nécessaire pour tenir la queue ferme et relevée; tels sont, par exemple, les chevaux allemands. Mais sur les chevaux qui portent la queue naturellement relevée, qui ont les reins et la croupe dans une direction presque horizontale, l'opération est inutile; plus encore, comme le dit avec raison Renault, « c'est certainement tarer un cheval de race et réellement énergi- que que de le faire niqueter; c'est tarer un cheval qui a encore quelque vigueur que de le faire écourter complètement après l'avoir fait niqueter; ainsi, ce ne doit être que sur des chevaux naturellement mous que l'opération doit être pratiquée. » Enfin, cette opération est contre-indiquée sur des chevaux dont la queue est attachée bas, la croupe avallée. A l'époque où la *myotomie* était à la mode, on la pratiquait sur toutes sortes de chevaux, sans tenir compte de leur conformation. Il arrivait que les animaux à croupe avallée étaient bien plus disgraciés à l'œil qu'avant d'être opérés.

C'est sur les jeunes sujets que cette opération convient principalement, parce que leurs tissus, moins résistants, permettent aux organes de prendre plus facilement la forme désirée que ceux des sujets âgés.

Diverses méthodes ont été préconisées pour la pratique de la queue à l'anglaise; ce sont : 1^o *Méthode ordinaire ou primitive*, ou *par incisions transversales*. Elle consiste à couper transversalement et complètement les muscles coccygiens inférieurs, avec ou sans excision consecutive de ces muscles. Dans ce procédé, la section a lieu de dedans au dehors. 2^o *Méthode de Bernard*. Par ce procédé, au lieu d'enfoncer aveuglément le bistouri par-dessous le muscle, on a risque de blesser les parties qui sont au-dessous, l'opérateur incise le muscle de dehors en dedans jusqu'à section complète; il procède du connu à l'inconnu. 3^o *Méthode Delafond* ou *par incisions longitudinales*. Cette méthode consiste à inciser la peau suivant la direction de l'axe de la queue, de chaque côté des coccygiens, de manière à mettre à découvert les muscles, qu'on dissèque et qu'on ampute ensuite. 4^o *Méthode Vatel* ou *mizte*. C'est une combinaison des incisions transversales et longitudinales, suivie de l'ablation des muscles. 5^o *Méthode de Brogniez*. Elle consiste à pratiquer de chaque côté de la queue trois ou quatre incisions parallèles à l'axe de cet organe et sur la même ligne. Cela fait, on pratique la section transversale des muscles, dans chaque incision, au moyen d'un bistouri boutoné. Les muscles coupés sortent par les ouvertures; on termine l'opération en les excisant à la manière ordinaire.

Tous ces procédés peuvent être employés avec un égal succès; ils présentent tous, à peu près également, des avantages et des inconvénients; c'est aux vétérinaires à faire leur choix en consultant leur commodité et l'état des parties sur lesquelles ils ont à opérer, de manière à éviter, autant que possible, les accidents qui accompagnent cette opération dans la majorité des cas. Mais, quel que soit le procédé employé pour pratiquer l'opération, il faut assujettir l'animal debout, la tête élevée à l'aide d'un mordant, et en réunissant les deux pieds postérieurs avec une plate-longue ou un lac à deux entravons. Il ne faut coucher le cheval que lorsqu'il est d'un caractère irritable; car, dans cette position, l'opération est plus difficile.

La section seule des muscles abaisseurs de la queue serait insuffisante pour produire l'effet désiré si, après l'opération, on abandonnait la queue à elle-même. Dans ce cas, la cicatrisation rapprocherait les bords de la plaie et la queue convergerait sa position première. C'est pour éviter ce résultat que, par divers procédés, on tient la queue relevée pendant toute la durée de la cicatrisation, de manière qu'il n'y ait pas rapprochement des bords de la plaie, et que la queue ne conserve pas sa direction première.

L'opération de la queue à l'anglaise peut être suivie d'un grand nombre d'accidents provenant, soit d'une opération mal exécutée, soit de la négligence apportée dans les soins consécutifs. Ces accidents sont : l'hémorragie, des engorgements inflammatoires, des abcès gangreneux, la carie des os blessés, des fistules, des fongosités, la fistule à l'anus, le téta, et l'entrée de l'air dans les veines. Relativement au traitement de ces accidents, voir aux articles consacrés à chacun d'eux.

MYOTOMIQUE adj. (mi-to-to-mi-ke — rad. *myotomie*). Anat. Qui a rapport à la myotomie : *Méthode MYOTOMIQUE*.

MYRA, village de la Turquie d'Asie, Anatolie, sandjak de Meis, sur l'Andrak, près du mont Olympe, dans le Méditerranée. Ce village, bâti sur les restes de l'ancienne ville, contient de belles ruines antiques et notamment un ancien théâtre et quelques tombeaux bien conservés.

MYRACANTHE s. m. (mi-ra-kan-te). Bot. Ancien nom du panicaut.

MYRDITES, peuple de la Turquie d'Europe habitant l'Albanie, éyalet de Roumélie, chef-lieu Oros. Ils sont catholiques et au nombre de 250,000 environ.

MYRE s. m. (mi-re). Ichtyol. Poisson de mer du genre murène.

— s. f. Crust. Genre voisin des ilias.

— **Encycl.** Ichtyol. Le *myre* a le museau pointu; la lèvre supérieure munie de deux appendices presque cylindriques; la nageoire dorsale blanche ou cendrée, bordée de noir; le corps est long, fluet, arrondi et de couleur noirâtre. On pêche ce poisson dans la Méditerranée. Sa chair est tendre, presque dépourvue d'arêtes et assez estimée.

— **Crust.** Les *myres* sont des crustacés très-voisins des *ilias*; elles sont caractérisées surtout par la palpe des pattes-mâchoires extérieures, qui est un peu dilatée dans sa partie inférieure et se termine en dehors par un bord légèrement arqué; la pince est forte, assez courte et dentelée. La seule espèce de ce genre est la *myre fuyage*, dont la patrie est inconnue.

MYREPUS (Nicolas), médecin grec qui vivait au xii^e siècle. Il quitta Alexandrie pour aller habiter Rome, où il obtint beaucoup de succès. Ce médecin, qui avait puisé son savoir dans les auteurs arabes, les copiait sans critique. On a de lui un traité sur les

médicaments, lequel est divisé en quarante-huit sections et contient deux mille six cent cinquante-six formules. Le texte grec est resté inédit; mais Léonard Fuchs en a donné une traduction latine sous ce titre : *Nicolas Myrepsi Alexandrini medicamentorum opus* (Bâle, 1549, in-fol.). Outre cette version fréquemment réimprimée, bien que l'ouvrage de Myrepsus renferme beaucoup d'absurdités, Nicolas de Reggio en a donné une autre moins complète, intitulée : *Nicolas Alexandrini liber de compositione medicamentorum* (Ingolstadt, 1541).

MYRI, MYRIA ou MYRIO. Préfixe qui signifie un très-grand nombre, et qui vient du grec *myrio*, dix mille. V. MYRIADE.

MYRIACANTHE adj. (mi-ri-a-kan-te — du préf. *myria* et du gr. *akantha*, épine). Bot. Qui a un très-grand nombre d'épines.

MYRIADE s. f. (mi-ri-a-de — grec *myrias*, dizaine de mille; de *myrio*, dix mille, qui se rattache à un radical *mur*, *mul*, que l'on trouve en grec et en latin avec le sens de remplir, accumuler, et qui n'a pas de similaire en sanscrit. Delâtre croit le retrouver dans le latin *multus*, nombreux, *mille*, mille, et *milium*, millet). Antig. Nombre de dix mille.

— Par ext. Quantité innombrable, indéfinie de personnes ou d'objets de même espèce : Des MYRIADES de mouches. Des MYRIADES d'insectes aquatiques s'agitaient sous les flaqueaux jaunes et visqueuses des conferves. (X. Marmier.)

— Entom. Espèce de larve observée une seule fois par l'abbé Bexon, collaborateur de Buffon, qui en avait fait une espèce nouvelle : *Le hasard m'a offert une observation curieuse sur un genre de psylle ou de puceron aquatique, que j'ai nommé la MYRIADE*. (L'abbé Bexon.)

MYRIADÈNE s. m. (mi-ri-a-dè-ne — du préf. *myri* et du gr. *adèn*, glande). Bot. Genre de plantes, de la famille des inulées.

MYRIAGRAMME s. m. (mi-ri-a-gra-me — du préf. *myria*, et de *gramme*). Métrol. Poids de dix mille grammes.

MYRIALITRE s. m. (mi-ri-a-li-tre — du préf. *myria*, et de *litre*). Métrol. Dix mille litres. 1^{er} Peu usité.

MYRIAMÈRE, ÈE adj. (mi-ri-a-mè-ré — du préf. *myria*, et du gr. *meros*, partie). Entom. Se dit des céphalopodes qui ont beaucoup de segments, d'anneaux, d'articulations.

MYRIAMÈTRE s. m. (mi-ri-a-mè-tre — du préf. *myria*, et de *mètre*). Métrol. Mesure itinéraire de dix mille mètres : *De Lorch à Bingen il y a 2 milles d'Allemagne*, en d'autres termes, 4 lieues de France ou 2 MYRIAMÈTRES dans l'affreuse langue que la loi veut nous faire, comme si c'était à la loi de faire la langue. (V. Hugo.)

MYRIANE s. f. (mi-ri-a-ne). Zool. Néréide qui on trouve sur les côtes de l'Océan.

MYRIANTHE adj. (mi-ri-an-te — du préf. *myri*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui porte un très-grand nombre de fleurs.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées.

MYRIANTHÈRE s. f. (mi-ri-an-tè-ré — du préf. *myria*, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées.

MYRIAPODE adj. (mi-ri-a-po-de — du préf. *myria*, et du gr. *pous*, podo, pied). Entom. Qui a des pieds très-nombreux.

— s. m. pl. Classe d'animaux articulés caractérisés surtout par le nombre considérable de leurs pattes : Les myriapodes, non-seulement le nom vulgaire de mille-pattes ou mille-pieds. (A. Dupuis.) C'est dans les lieux humides que se logent les MYRIAPODES. (Lucas.)

— **Encycl.** Les pieds des *myriapodes* sont plus ou moins longs; quant à leur nombre, ils présentent d'énormes différences, non seulement suivant les espèces, mais encore suivant l'âge des individus; tandis que certains d'entre eux, en effet, ne présentent que douze paires, il est des espèces où l'on en compte plus de trois cents. Tous ces animaux respirent au moyen de trachées qui s'ouvrent par des stigmates sur les côtes de leur corps; leur tube digestif est tout droit et conséquemment d'une longueur égale à celle de l'animal lui-même. La reproduction des *myriapodes* est ovipare et dans quelques cas vivipare. Quant à leurs mœurs, elles varient selon la nature des familles auxquelles ces animaux appartiennent. Certaines espèces sont frugivores, d'autres attaquent des animaux pour s'en nourrir; telles sont les scolopendres, dont la morsure, sans amener de véritables dangers, produit une douloureuse irritation accompagnée d'enflure. Les *myriapodes* sont généralement lucifuges, et ce n'est que vers le soir qu'ils commencent à s'agiter. Quelques scolopendres sont électriques ou mieux phosphorescentes et transsudent, à certaines époques de l'année, une matière lumineuse qui laisse, à l'endroit où a passé l'animal, une trace plus ou moins brillante. Ces curieux insectes sont très-vivaces et survivent pendant fort longtemps aux mutilations les plus graves. La distribution géographique des *myriapodes* est encore assez incertaine; on les trouve particulièrement dans le midi de l'Europe et dans l'Afrique septentrionale; quant à leur classification, elle présente mille difficultés, en ce qu'on ne trouve entre ces animaux articulés

et les classes voisines aucune affinité qui puisse rendre incontestable leur classement dans la série. On divise les *myriophytes* généralement en deux ordres : les *chilognathes* et les *chilopodes*.

MYRIAPORE s. m. (mi-ri-a-po-re — du préf. *myria*, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers.

— **Encycl.** Les *myriapores* forment un genre de polypiers, ou mieux de bryozoaires, voisin des eschares. Les cellules ont, en effet, la même structure ; l'orifice de chacune d'elles est fermée par un opercule. D'après Dujardin, l'animal est semblable à celui des eschares ; néanmoins, quelques auteurs l'ont décrit comme ayant une sorte de trompe évasée, extensible au centre d'un entonnoir formé par un grand nombre de tentacules simples. Le polypier est calcaire ; mais, au lieu d'être étalé en lames foliacées, comme chez les eschares, il se divise en branches courtes, presque cylindriques, ou seulement élargies en lames à l'extrémité. L'espèce type est le *myriapore tronqué* ; il forme de petits buissons lâches de 0m,10 à 0m,12 de hauteur, de couleur rougeâtre pendant la vie des polypes. Cette espèce est assez commune dans la Méditerranée.

MYRIARE s. m. (mi-ri-a-re — du préf. *myria*, et de *are*). Métrol. Mesure de superficie de dix mille ares. || Peu usité.

MYRIARQUE s. m. (mi-ri-ar-ke — du préf. *myria*, et du gr. *archos*, chef). Antiq. Commandant d'un corps de dix mille hommes chez les Perses.

MYRIASTÈRE s. m. (mi-ri-a-stè-re — du préf. *myria*, et de *stère*). Métrol. Mesure de dix mille stères. || Peu usité.

MYRICA s. m. (mi-ri-ka — gr. *myriké*, tamaris). Bot. Genre de plantes, type de la famille des myricées.

— **Encycl.** Les *myricas* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, entières ou dentées ; à fleurs dioïques, verdâtres, peu apparentes ; les mâles ayant quatre à huit étamines et une écaille hypogyne, nue intérieurement ; les femelles présentant un ovaire surmonté d'un style simple terminé par deux stigmates. Le fruit est une baie, ou plutôt un petit drupe monosperme. Les botanistes modernes ont appliqué à ce genre le nom de *myrica*, que Théophraste donnait au tamaris. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe. Les plus importantes ont été décrites aux mots *CRISSE* et *GALLÉ*. Nous dirons ici un mot de quelques autres.

Le *myrica à fruits comestibles* est un petit arbre connu en Chine sous le nom de *yang-mae*, et qui abonde surtout dans l'île de Chusan, sur les pentes des coteaux. Il forme des buissons touffus, arrondis, de 5 à 6 mètres de hauteur, chargés de fruits rouge foncé ou jaunes (suivant la variété), assez semblables à nos arboises, mais beaucoup plus gros. Ces fruits sont comestibles ; les habitants de l'île en font une grande consommation, et on en exporte sur le continent ; les rues de Ning-Po en sont encombrées pendant la saison ; ils se vendent, du reste, très-bon marché, et sont fort recherchés par les Chinois, et peuvent servir à la fabrication de certaines boissons. Les voyageurs qui en ont goûté les ont trouvés très-bons. Nous citerons encore le *myrica faya*, arbre de 6 à 7 mètres, qu'on emploie aux îles Açores comme brise-vent ; le *myrica verticillata*, qui paraît susceptible de croître en pleine terre dans le midi de la France ; le *myrica de Californie*, peu connu jusqu'à ce jour, mais probablement très-délicat, car il succombe à Paris pendant les hivers rigoureux.

Les *myricas*, ceux surtout dont les feuilles sont persistantes, ont un port élégant, un beau feuillage, et sont cultivés comme végétaux d'ornement. Mais la ne se borne pas leur utilité. Ils donnent des produits alimentaires, économiques ou médicinaux. Ils ont d'ailleurs l'avantage de croître jusqu'aux terrains complètement improductifs. Il y aurait avantage à les naturaliser chez nous. La plupart pourraient croître en plein air dans le midi de la France ou en Algérie, et quelques-uns même jusque sous le climat de Paris. Leur culture est facile ; on les multiplie de graines, de boutures et de rejets.

MYRICÉ, ÉE adj. (mi-ri-sé — rad. *myrica*). Bot. Qui ressemble au genre *myrica*. || On dit aussi MYRICACE.

— s. f. pl. Famille de végétaux qui a pour type le genre *myrica*.

— **Encycl.** La famille des *myricées* renferme des arbres ou des arbrisseaux résineux, à feuilles alternes, simples, entières ou divisées sur leurs bords plus ou moins profondément. Les fleurs sont monoïques ou dioïques, petites et verdâtres. Les fleurs mâles, groupées en chatons filiformes, sont solitaires à l'aisselle des bractées et munies, en outre, de deux bractées ; elles renferment de deux à huit étamines, à filets libres ou soudés par la base, à anthères biloculaires. Les fleurs femelles sont réunies en chatons cylindriques ou ovoides, plus ou moins longs, à bractées, à l'aisselle de longues bractées ; elles présentent un ovaire lenticaire, sessile, à une seule loge uniovulée, surmonté d'un style très-court, ter-

miné par deux stigmates allongés, lancéolés ou subulés ; à la base de l'ovaire, on observe une ou plusieurs écailles persistantes, qui se soudent quelquefois avec le fruit. Ce dernier est indéhiscant, monosperme, parfois membraneux et ailé sur les bords. Il renferme une graine dressée, à tégument très-mince, à embryon muni de cotylédons charnus et dépourvu d'albume.

Cette famille, qui forme le passage des bétulinées aux casuarinées, renferme les genres *myrica*, *nageia* et *comptonia*. Les *myricées* sont répandues dans toutes les régions du globe, mais sans être nulle part très-abondantes ; la plupart habitent l'Amérique du Nord, le Cap de Bonne-Espérance et les montagnes de l'Asie. Quelques-uns de ces végétaux offrent un certain intérêt par leurs fruits alimentaires, ou par leurs propriétés médicales, ou bien encore par la cire et autres produits analogues qu'ils fournissent à l'économie domestique. Plusieurs espèces servent à la décoration des jardins.

MYRICINE s. f. (mi-ri-si-ne — du gr. *myrion*, onguent). Chim. Substance particulière qu'on trouve dans le beurre de muscade.

— **Encycl.** V. MYRISTIQUE.

MYRICYLE s. m. (mi-ri-si-le — de *myrica*, et du gr. *ulé*, matière). Chim. Alcool qui existe à l'état d'éther palmique dans la cire des abeilles.

— **Encycl.** En épuisant la cire d'abeilles par l'alcool bouillant, on obtient un résidu insoluble, qui est la myricine ou palmite de *myricyle*. C'est de cet éther que l'on extrait l'alcool mélinique. Pour cela, on fond la myricine avec de la potasse, on dissout le produit dans l'eau et l'on précipite le liquide lacteux par le chlorure de baryum. Le précipité est un mélange d'alcool mélinique et de palmite de baryum, dont on extrait l'alcool mélinique au moyen de l'éther. On doit purifier ce corps par plusieurs cristallisations dans le même liquide. On peut aussi se servir de pétrole pour cette purification.

L'hydrate de *myricyle* est l'alcool le plus élevé que l'on connaisse ; il répond à la formule $C_{30}H_{60}O$ = $C_{30}H_{60}.OH$. Il fond à 85°. C'est une substance cristalline d'un éclat soyeux. Soumis à la distillation, il se sublime en partie inaltéré et se transforme en partie en eau (H_2O) et en hydrocarbure de la série de l'éthylène, le mélane $C_{30}H_{60}$. Chauffé avec de la chaux sodée, il dégage de l'hydrogène et se convertit en mélane potassique. V. MÉLINIQUE (acide).

L'acide sulfureux concentré le transforme en sulfate de céryle. Le chlore le convertit en un corps résineux qui paraît être un mélange de plusieurs corps chlorés.

Les eaux mères d'où l'hydrate de *myricyle* s'est déposé renferment une autre substance fusible à 72°, qui donne à peu près les mêmes nombres à l'analyse. Brodie suppose que c'est un autre alcool de constitution semblable. Chauffé avec la chaux sodée, cet alcool donnerait un acide

$C_{48}H_{96}O_4(C = 6, H = 1)$ ou $C_{48}H_{98}O_4$ dans notre notation. Cette formule est improvable.

MYRINE s. f. (mi-ri-ne). Entom. Genre de lépidoptères diurnes : Les MYRINES sont des papillons d'assez petite taille et ornés quelquefois de couleurs très-brillantes. (Muller.)

MYRINE, anc. *Myrina*, aujourd'hui *Stati-mène* ou *Lemno*, ancienne ville de l'île de Lesbos, tirant son nom de Myrine, fille de Créthée et femme de Thoas. || Ville de l'Asie Mineure (Eolide), qui porta aussi le nom de SÉBASTOPOLIS.

MYRINGE s. m. (mi-rain-je). Anat. Membrane du tympan.

MYRIO, préfixe. V. MYRI.

Myriobolion, extraits d'ouvrages recueillis par Photius. V. BIBLIOTHEQUE.

MYRIOCOQUE s. m. (mi-ri-o-ko-ke). Bot. Genre de champignons.

MYRIODACTYLE s. m. (mi-ri-o-da-kti-le — du préf. *myrio*, et du gr. *daktulos*, doigt). Bot. Genre de plantes, de la famille des algues.

MYRIOGONE s. m. (mi-ri-o-go-ne — du préf. *myrio*, et du gr. *gonia*, angle). Géom. Polygone de dix mille côtés : Si je pensais à un MYRIOGONE... (Descartes.)

MYRIOLOGUE s. m. (mi-ri-o-loghe — du préf. *myrio*, et du gr. *logos*, discours). Chant de deuil que les femmes des Grecs modernes font entendre sur les corps de leurs parents. || On dit aussi MYRIOLOGUES.

— **Encycl.** Lorsqu'un malade a rendu le dernier soupir, toutes les femmes de sa famille, après lui avoir fermé les yeux et la bouche, se retirent, s'habillent de blanc, comme pour la cérémonie nuptiale, avec cette différence qu'elles gardent la tête nue et les cheveux épars. Pendant ce temps, d'autres femmes habillent le mort de ses plus beaux vêtements et l'étendent sur un lit très-bas, le visage découvert, tourné vers l'orient, et les bras en croix sur la poitrine.

Les apprêts terminés, les parentes reviennent et se rangent en cercle autour du mort. Les portes restent ouvertes pour que toutes les autres femmes du lieu puissent entrer dans la maison. Le douleur des parentes s'exhale d'abord sans règle et sans contrainte. Mais

aux plaintes désordonnées succèdent bientôt des lamentations poétiques qu'on appelle *myriologies*. Ordinairement, la plus proche parente chante le sien la première ; elle est ensuite imitée par les autres parentes, les amies, les simples voisines. Plusieurs de ces femmes chargent le mort de transmettre à d'autres morts qu'elles pleurent un témoignage de leurs souvenirs et de leurs regrets. Elles joignent quelquefois à leur chant des bouquets de fleurs ou divers menus objets qu'elles prient le défunt de remettre, dans l'autre monde, à la personne à qui elles les destinent.

Les *myriologies* durent jusqu'au moment où les prêtres viennent chercher le corps pour le conduire à la sépulture. Ils recommencent au moment où le corps va être mis en terre et ne finissent pas avec les funérailles : ils se renouvellent dans un grand nombre d'occasions. Durant une année entière, à dater du jour de la mort de l'un des siens, une femme ne se permet point de chanter autre chose que des *myriologies*.

Quand quelqu'un est mort à l'étranger, on place sur le lit funéraire un simulacre de sa personne, sur lequel on ajuste une partie de ses vêtements, et l'on adresse à ce simulacre les mêmes lamentations que l'on adresserait au vrai cadavre. Les *myriologies* prononcées en ces sortes d'occasions ont quelque chose de plus lugubre, car on tient pour un malheur irréparable de ne pouvoir recueillir les restes du défunt pour les déposer à côté de ceux de ses ancêtres.

Les *myriologies* sont toujours composées et chantées par les femmes. Les hommes font aussi leurs adieux aux morts au moment de les mettre en terre ; mais ces adieux sont simples et laconiques : ils se réduisent à quelques paroles familières et à un baiser sur la bouche du défunt.

Les *myriologies* sont toujours en vers. Ils sont chantés sur un air qui diffère d'un lieu à un autre, mais qui, dans un lieu donné, reste invariablement consacré à ce genre de poésie. C'est un air plaintif, assez lent pour donner aux expressions le temps de s'offrir à l'improvisatrice. Cet air se termine par des notes très-aiguës. Quant à l'étendue, elle n'a rien de fixe ; mais, en général, les *myriologies* sont fort courts, en dépit de la nature expansive du sexe qui les improvise.

Il y a des femmes, surtout dans la Grèce asiatique et dans les îles, qui font profession d'improviser des *myriologies*, moyennant un salaire déterminé par l'usage. M. Faurler, dans ses *Chants de la Grèce moderne*, a cité quelques spécimens de ces improvisations.

MYRIOMÈME s. m. (mi-ri-o-nè-me — du préf. *myrio*, et du gr. *néma*, filament). Bot. Genre de petites algues filamenteuses.

— **Encycl.** Les *myriomèmes* sont de petites algues filamenteuses, très-voisines des bryozoaires, auxquelles elles ressemblent beaucoup par leur aspect extérieur. Elles ont pour caractères essentiels : une fronde gélatineuse, étalée, formée de filaments très-courts, articulés, en masse, redressés et le plus souvent simples ; les capsules qui renferment les spores ou corps reproducteurs sont situées à la base de ces filaments. Ces plantes sont généralement de très-petite taille ; elles vivent dans les eaux salées et croissent ordinairement en parasites sur la fronde des algues marines plus élevées en organisation, où elles se montrent sous la forme de petites taches. Plusieurs espèces se trouvent sur nos côtes. La plus commune est le *myriomème* étonnant, qui se développe sur les ulves et autres algues de la même famille.

MYRIONYME adj. (mi-ri-o-ni-me — du préf. *myri*, et du gr. *onoma*, nom). Mythol. Se disait des divinités adressées sous un grand nombre de noms différents.

MYRIOPTHALME adj. (mi-ri-o-ptal-me — du préf. *myri*, et du gr. *ophthalmos*, oeil). Zool. Qui a un très-grand nombre d'yeux.

MYRIOPHYLLE adj. (mi-ri-o-phi-le — du préf. *myrio*, et du gr. *phylon*, feuille). Bot. Qui a de très-nombreuses découpures à ses feuilles ou des feuilles très-nombreuses.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des haloragées : Les MYRIOPHYLLS aiment les eaux stagnantes ou dont le courant est très-peu prononcé. (Duchartre.)

— Zooph. Espèce de sertulière.

— **Encycl.** Bot. Les *myriophylles* sont des plantes herbacées et submergées, dont les fleurs seules viennent s'élever au-dessus des eaux. Leurs feuilles sont divisées en lanieres filiformes, et les fleurs, petites, solitaires, forment une sorte d'épi terminal ; à ces fleurs succède un fruit formé de deux ou quatre coques dures, surmontées chacune d'un style persistant. Les deux espèces les plus connues sont le *myriophylle* à épi et le *myriophylle* verticillé, qui, l'un et l'autre, abondent dans les eaux stagnantes.

MYRIOSTOME s. m. (mi-ri-o-sto-me — du préf. *myrio*, et du gr. *stoma*, bouche). Bot. Genre de champignons.

MYRIOSYDRE s. m. (mi-ri-o-si-dre). Bot. Genre de plantes, de la famille des algues.

MYRIOTHEQUE s. f. (mi-ri-o-té-ke — du préf. *myrio*, et du gr. *théké*, étui). Bot. Espèce de fougera à capsules très-nombreuses.

MYRIOTREME s. m. (mi-ri-o-trè-me — du

préf. *myrio*, et du gr. *tréma*, trou). Bot. Genre de lichens.

MYRIOZOOS s. m. (mi-ri-o-zo-oss — du préf. *myrio*, et du gr. *zoon*, animal). Zooph. Genre de polypiers, plus connus sous le nom de millepores.

MYRIPRISTIS s. m. (mi-ri-pri-stiss — du préf. *myri*, et du gr. *pristis*, scie). Ichtyol. Genre de poissons qui ont un bord dentelé à toutes les pièces qui garnissent la joue, ainsi qu'à toutes celles de l'opercule et à toutes les écailles.

— **Encycl.** Les *myripristis* ressemblent beaucoup aux holocentres ; mais ils s'en distinguent par leur préopercule à double rebord dentelé et dépourvu d'épine à son angle ; ils ont aussi la nageoire dorsale plus profondément échancrée ; le plus souvent même, la membrane de la partie antérieure finit au pied du premier rayon de la postérieure, mais sans y adhérer et sans qu'on puisse dire rigoureusement qu'ils n'ont qu'une dorsale. Leur vessie nataire est divisée en deux : la partie antérieure est bilobée et s'attache au crâne par deux endroits où il n'est formé que d'une membrane, et qui répondent aux sacs des oreilles. Ce genre comprend plusieurs espèces, toutes exotiques et tellement semblables entre elles, qu'il faut beaucoup d'attention et une comparaison immédiate pour les distinguer. Elles habitent les régions les plus chaudes des deux océans. La plus connue et la plus curieuse est le *myripristis jacobus*, vulgairement nommé, à la Martinique, le frere jacob. Ce poisson, dont la taille ne dépasse pas 0m,25, a le corps élevé, court, médiocrement comprimé, la tête obtuse, la queue courte et mince, et les deux mâchoires échancrées dans leur milieu. Tout son corps est couvert de grandes écailles finement striées et dentelées au bord, et sa ligne latérale est marquée par une tache brune, un peu relevée sur chaque écaille ; elle est parallèle au dos. Ce poisson est d'une beauté remarquable et ne le cède pas, sous ce rapport, aux plus beaux individus du genre cyprin doré ou poisson rouge. Ses côtes sont d'un rouge cerise glacé sur un fond argenté et qui, vers le dos, tire au vermillon ; les bords des écailles jettent un éclat doré, et cet or, un peu plus prononcé sur les angles de leur jonction, forme des lignes longitudinales entre leurs rangées. La tête tire aussi au vermillon, mais la teinte argentée se montre davantage sur les opercules. La dorsale est variée de jaune et de rose, les pectorales et les ventrales sont aurore ; l'iris est doré et teint également d'aurore, surtout à la partie antérieure. Ce poisson vit en famille le long des rochers, c'est-à-dire des marécages ou des bords de la mer ; ses habitudes ne sont pas connues, mais elles doivent se rapprocher beaucoup de celles des holocentres. Sa chair est médiocre et, comme d'ailleurs il ne dépasse pas le poids d'un quart de livre, on en fait peu de cas.

MYRIS, roi d'Égypte. V. MÉRIS.

MYRISTATE s. m. (mi-ri-sta-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide myristique avec une base.

— **Encycl.** Les *myristates*, homologues inférieurs des palmitates, sont des sels organiques qui résultent de l'union d'un métal monatomique avec le résidu hétérogène monatomique $C_{14}H_{27}O_2$, ou d'un métal polyatomique avec plusieurs molécules de ce résidu.

Les *myristates* alcalins, sur tout à base de potasse, se transforment par leur action sur les acides, comme les stéarates, sous cette influence. On a étudié les *myristates* de baryum, de magnésium, de plomb, de cuivre, de sodium, d'argent et d'hydrogène. Ce dernier ou acide myristique est le plus important et le seul que nous étudierons ici, avec les éthers myristiques ou *myristates* alcooliques.

— I. ACIDE MYRISTIQUE

$C_{14}H_{28}O_2 = C_{14}H_{27}O_2.OH$.

L'acide myristique est monatomique et monobasique. C'est le deuxième homologue inférieur de l'acide palmitique. On peut l'extraire du sperma cét, du beurre ordinaire et du beurre de muscade.

Préparation. Pour obtenir l'acide myristique au moyen du sperma cét, on saponifie celui-ci par la potasse en fusion, on reprend par l'eau et l'on précipite le liquide laiteux par le chlorure de baryum. On recueille le précipité, on le lave à l'éther pour le débarrasser de l'ethal et de ses homologues, enfin on le décompose par une solution bouillante d'acide chlorhydrique. Les acides gras viennent nager à la surface sous la forme d'une huile qui se solidifie par le refroidissement. Cette masse renferme des acides palmitique, stéarique, laurique et myristique. On la dissout dans l'alcool et on en sépare les portions qui cristallisent les premières et qui sont un mélange d'acide stéarique et d'acide palmitique. Ces acides restent encore, d'ailleurs, en partie dans la solution alcoolique. On précipite celle-ci par l'acétate de magnésium ammoniacal en fractionnant la précipitation. Le premier précipité renferme le reste des acides stéarique et palmitique et une portion d'acides myristique et laurique ; le second précipité renferme les acides gras les plus volatils. On décompose ce dernier sel comme précédemment le sel de baryum, et l'on sou-

met le corps acide qu'on en retire à une série de cristallisations fractionnées. Quand le produit que l'on obtient a un point de fusion qui reste constant malgré plusieurs fractionnements, on le considère comme pur. Quelquefois, cependant, les cristallisations ne suffisent pas, et l'on est obligé de se servir des précipitations fractionnées par l'acétate magnésique pour séparer complètement l'acide laurique de l'acide palmitique. La quantité d'acide myristique que l'on retire du sperma ceti est très-faible.

Pour retirer l'acide myristique du beurre, on saponifie ce dernier, on retire les acides gras du savon formé en le décomposant par un acide, et l'on fait bouillir ces acides avec de l'eau pour les débarrasser complètement de toutes les parties volatiles (acide butyrique, cuproïque, etc.). On dissout alors le résidu dans l'alcool ammoniacal, et on le précipite par l'acétate de plomb. Le précipité est lavé, desséché et épuisé par l'éther, qui dissout l'oléate plombique. On le décompose ensuite par un acide, et on refait une solution alcoolique des acides qui se sont séparés. Par l'évaporation, cette liqueur dépose des cristaux. Tant que ceux-ci ont un point de fusion compris entre 560 et 570, ils sont principalement formés d'acide stéarique et d'acide palmitique. On les sépare. Mais, quand le point de fusion devient inférieur à 560, on arrête la cristallisation et l'on soumet les liqueurs alcooliques mères à la précipitation fractionnée, au moyen de l'acétate de magnésium ammoniacal. L'acide myristique se précipite dans les dernières portions. On le retire du dernier précipité, on le soumet à une nouvelle précipitation fractionnée, au moyen du chlorure de baryum, et on le retire enfin du dernier précipité barytique. L'acide ainsi obtenu devient pur par une ou deux cristallisations.

Playfair a également obtenu l'acide myristique en saponifiant par la potasse la myristine du beurre de muscade. On décompose le savon par l'acide chlorhydrique. On lave bien à l'eau l'acide gras pour le débarrasser complètement d'acide chlorhydrique, et on le fait cristalliser plusieurs fois dans l'alcool. L'acide ainsi obtenu, et décrit par Playfair sous le nom d'acide myristique, n'est cependant pas pur; il est souillé par une petite proportion d'un acide moins carboné; il faudrait, pour le purifier, le soumettre aux cristallisations fractionnées, comme dans les modes de préparation ci-dessus. Pour la préparation, v. LAURIQUE (acide).

Propriétés. L'acide myristique forme des lames cristallines blanches brillantes, qui ressemblent à l'acide palmitique. Il a une réaction acide, est parfaitement insoluble dans l'eau et se dissout facilement dans l'alcool chaud, d'où il se dépose en cristaux par le refroidissement. Une fois débarrassé, par les lavages, des dernières traces d'acide chlorhydrique, il est entièrement soluble dans l'éther. Il fond à 53°-8, et se prend, par le refroidissement, en écailles cristallines. Un fait remarquable, c'est qu'un mélange d'acide myristique et d'acide laurique, qui renferme 40 pour 100 et au-dessus d'acide laurique, fond à une température inférieure au point de fusion de chacun des deux acides qui constituent le mélange, pris isolément.

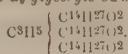
Décomposition. Soumis à la distillation sèche, l'acide myristique se décompose en partie, et, en partie, se sublime ou s'altère. Lorsqu'on le fait bouillir avec de l'acide azotique, une portion se convertit en produits solubles en dégageant des vapeurs rutilantes, une autre portion reste parfaitement inaltérée. Par la distillation sèche de son sel de calcium, on obtient de la myristone. Un mélange de myristate et de formiate de calcium donne, à la distillation sèche, une huile d'une odeur repoussante, qui laisse déposer une petite quantité de résidu solide. Celle-ci, par cristallisation, forme de petites écailles blanches cristallines, qui contiennent une proportion de carbone et d'hydrogène plus forte que ne devrait contenir l'aldéhyde myristique. Le myristate de potassium, chauffé avec de l'oxychlorure de phosphore, donne de l'anhydride myristique. Avec le chlorure de benzole, le même sel donne de l'anhydride myristobenzonique. L'anhydride myristique obtenu par l'action de l'oxychlorure de phosphore répond à la formule $(C_{14}H_{20}O)_2$; c'est une substance grasse à peine cristallisable. Son point de fusion est situé à quelques degrés au-dessous de celui de l'acide myristique. Lorsqu'on le chauffe, il répand des vapeurs d'une odeur désagréable. Les analyses en solution aqueuse bouillante le saponifient difficilement.

— II. MYRISTATES ALCOOLIQUEUX OU ÉTHERS MYRISTIQUES. On connaît le myristate d'éthyle et le myristate de glycérile.

— **Myristate d'éthyle** $C_{14}H_{27}(C_2H_5O)_2$. On le prépare en faisant passer, jusqu'à refus, un courant de gaz chlorhydrique à travers une solution bouillante d'acide myristique dans l'alcool concentré. Par le refroidissement, il se dépose une huile qu'on lave à l'alcool froid et qu'on redissout ensuite dans le même liquide bouillant. Par le refroidissement, l'huile se sépare de nouveau, mais, cette fois, elle donne de gros cristaux durs facilement fusibles lorsqu'on la refroidit fortement après l'avoir séparée de l'alcool. Ces cristaux constituent le myristate d'éthyle pur. La densité

de ce corps = 0,864. L'alcool chaud et l'éther le dissolvent facilement.

— **Myristate de glycérile ou myricine**



C'est ce corps que l'on trouve dans le beurre de noix muscade et qu'on Playfair a retiré pour la première fois l'acide myristique. Pour obtenir la myricine, on épaise le beurre de muscade par de l'alcool d'une concentration ordinaire. La myricine qui flotte à la surface est recueillie et dissoute dans l'éther bouillant. Par l'évaporation de ce liquide, elle se dépose en cristaux que l'on purifie par des pressions entre plusieurs doubles de papier buvard et des cristallisations successives. Une fois pur, ce corps fond à 31°, d'une manière constante; il se présente en cristaux qui ont l'éclat soyeux; il est soluble en toute proportion dans l'éther bouillant, moins soluble dans l'alcool bouillant, et insoluble dans l'eau. A la distillation sèche, il donne de l'acroléine, comme tous les glycérides. Mis en digestion au bain-marie avec une solution de sous-acétate de plomb, il donne du myristate de plomb insoluble et une solution de myricine. Playfair avait donné pour la myricine la formule improbable



Cela s'explique par le fait que la myricine était probablement impure, puisque nous avons vu qu'il en a retiré un acide myristique pur. La formule que nous avons donnée et qui a été proposée par Wetzinger répond, au contraire, à tout ce que nous savons sur la composition ordinaire des corps gras.

MYRISTICA s. m. (mi-ri-si-ka) — gr. *myristikos*, parfumé. Bot. Nom latin du genre muscadier.

MYRISTICACÉ, ÉE adj. (mi-ri-si-ka-sé). Bot. V. MYRISTICÉ.

MYRISTICATION s. f. (mi-ri-si-ka-si-on) — du lat. *myristica*, muscadier. Anat. Aspect de muscade que prend le foie, quand les conduits sont engorgés de bile jaune et les capillaires congestionnés de sang.

MYRISTICÉ, ÉE adj. (mi-ri-si-sé — rad. *myristica*). Bot. Qui ressemble au muscadier. — s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre muscadier.

— **Encycl.** La famille des myristicées renferme des arbres souvent très-élevés ou des arbrisseaux, à rameaux cylindriques, pubescents, couverts d'une écorce réticulée, portant des feuilles alternes, disques, entières, dépourvus de stipules. Les fleurs sont dioïques, petites, blanches ou bleues, pubescentes extérieurement, glabres à l'intérieur, axillaires ou terminales et groupées en faisceaux ou en grappes. Le périnthe est simple, membraneux, tubuleux, urcéolé ou campanulé, ordinairement à trois divisions. Les fleurs mâles ont des étamines au nombre de trois à quinze, monadelphes, à anthères extorses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Les fleurs femelles ont un ovaire libre, à une seule loge uniovulée, plus rarement biovulée, surmontée ordinairement d'un style court, terminée par un stigmate indivis ou à peine lobé. Le fruit, bacciforme ou capsulaire, à une seule loge, renferme une graine en forme de noix, dressée, entourée d'un arille charnu présentant un grand nombre de lamelles profondes, son tégument extérieur est dur, épais, crustacé; l'intérieur, membraneux et rugueux; l'embryon est petit et placé à la base d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les laurées et les anacardées, renferme les genres muscadier (*myristica*), knema et pyrrosia. Les myristicées habitent Madagascar, les îles de la Sonde et l'Amérique tropicale. Presque tous ces végétaux sont aromatiques et renferment un suc propre qui rougit et se coagule au contact de l'air. Plusieurs ont des fruits alimentaires.

MYRISTICINE s. f. (mi-ri-si-si-ne) — du gr. *myristikos*, parfumé. Chim. Substance cristalline qui se dépose dans l'huile de girofle.

MYRISTINE s. f. (mi-ri-si-si-ne — rad. *myristica*). Chim. Substance extraite de l'huile de muscade.

MYRISTIQUE adj. (mi-ri-si-si-ke — rad. *myristica*). Chim. Se dit d'un acide gras que l'on retire du beurre de muscade, ou l'existe à l'état de myristate de glycérile, et que l'on rencontre aussi dans le sperma ceti et le beurre ordinaire.

— **Encycl.** V. MYRISTATÉ.

MYRISTONE s. f. (mi-ri-si-to-ne — rad. *myristica*). Chim. Espèce d'acétone, que l'on obtient par la distillation sèche du myristate de calcium.

— **Encycl.** La myristone $C_{27}H_{54}O = C_{14}H_{27}O, C_{13}H_{27}$ est une espèce d'acétone qui prend naissance lorsqu'on soumet le myristate de calcium à la distillation sèche. On doit opérer sur de très-petites quantités de matière et n'élever la température que petit à petit. On purifie la myristone en la faisant cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool bouillant et en la déco-

lorant par du noir animal, si cela est nécessaire.

La myristone forme des écailles nacrées incolores, inodores et insipides. Ces écailles deviennent électriques lorsqu'on les chauffe; elles fondent à 75° et se solidifient par le refroidissement en masses radiées. A l'analyse, elles donnent 81,81 pour 100 de carbone et 14,05 à 13,95 d'hydrogène. Overbeck déduit de ces nombres la formule $C_{27}H_{54}O$ qui exige 81,96 de C et 13,65 de H. Mais Gerhard a remplacé cette formule par celle que nous avons donnée et qui représente l'acétone myristique. La nouvelle formule exige 82,23 de C et 13,7 de H.

MYRMECIAS s. m. (mir-mé-si-as). Minér. Espèce de pierre qui, suivant les anciens, ressemblait à une verrue.

MYRMECIDES, vermine grec, né à Lacodémone. Il vivait à une époque incertaine. Comme Callicrate, il exécuta en ivoire des ouvrages d'une dimension imperceptible, entre autres un chariot et un vaisseau qu'une aile de mouche pouvait couvrir.

MYRMECIE s. f. (mir-mé-si — du gr. *myrmex*, fourmi). Pathol. Espèce de verrue qui pousse dans la paume de la main ou à la plante des pieds, et qui fait éprouver de vives démangeaisons.

— **Arachn.** Genre d'araignées d'Amérique, caractérisé par huit yeux linéaires placés sur trois rangs.

— **Bot.** Genre de la famille des gentianées.

— **Encycl.** Arachn. Les myrmécies forment un genre d'araignées, caractérisé par des yeux au nombre de huit, inégaux entre eux, placés sur trois lignes sur le devant du céphalothorax; la levre ovale, allongée; les mâchoires droites, allongées, dilatées et arrondies à leur extrémité; les pattes allongées, fines, la quatrième et la première paire étant les plus longues, puis la seconde, enfin la troisième la plus courte. Le corps des myrmécies est étroit, allongé et d'une forme assez singulière; l'abdomen est mou et presque membraneux à son extrémité. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, qui toutes habitent l'Amérique; le type est la myrmécie fausse, qui vit au Brésil. On connaît peu les mœurs de ces arachnides; elles paraissent se rapprocher de celles des lycoses.

MYRMECION s. m. (mir-mé-si-on — du gr. *myrmex*, fourmi). Zooph. Genre de polyptères.

MYRMECIUM s. m. (mir-mé-si-omm — du gr. *myrmex*, fourmi). Pathol. Demangeaison, prurit.

MYRMECOBIE s. m. (mir-mé-ko-bi — du gr. *myrmex*, fourmi; *bios*, vie). Mamm. Genre de mammifères, de la sous-classe des didelphes: Le MYRMECOBIE de la rivière des Cygnes se nourrit uniquement de fourmis. (Dubois.)

— **Encycl.** Les myrmécobies présentent comme caractères principaux : huit incisives à la mâchoire supérieure et six à l'inférieure; pas de canines à celle-ci; huit mâchoires à chaque mâchoire et de chaque côté; la tête allongée; les oreilles droites, médiocres; les pieds antérieurs à cinq doigts, les trois premiers plus longs; les postérieurs à quatre doigts seulement; la queue médiocre. Le myrmécobie à bandes a environ 0m,25 de longueur, non compris la queue, qui mesure 0m,17. Le pelage est d'une couleur ocre rougeâtre en dessus, avec des bandes transverses noires et blanches à la partie postérieure et blanc jaunâtre en dessous. Cet animal habite l'Australie, au bord de la rivière des Cygnes, et se nourrit, comme l'indique son nom, presque exclusivement de fourmis. Une seconde espèce a été découverte à la terre de Van-Diemen.

MYRMECODE s. m. (mir-mé-ko-de — du gr. *myrmex*, fourmi). Entom. Genre d'hyménoptères, de la famille des fourmis.

MYRMECOPHAGE adj. (mir-mé-ko-fa-ge — du gr. *myrmex*, fourmi; *phagô*, je mange). Zool. Qui vit de fourmis.

— s. m. Mamm. Syn. de FOURMIER et ORVÈTREPOE.

MYRMECOPHILE s. m. (mir-mé-ko-fi-le — du gr. *myrmex*, fourmi; *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes orthoptères.

MYRMECONIE s. f. (mir-mé-do-ni). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— **Encycl.** Les myrmédonies sont des coléoptères hétérotères, dont les pattes antérieures ayant quatre articles aux tarses et les postérieures cinq. Ce genre, voisin des aléochares, renferme une quarantaine d'espèces, disséminées dans les deux continents; on les divise en deux groupes, suivant qu'elles sont aptères ou ailées. Ces insectes, dit Chevrolat, vivent cachés sous les feuilles, sous les débris qui avoisinent les fourmis et font leur proie des insectes qui les saluent. Ayant renfermé des myrmédonies avec les précédents, nous avons trouvé ceux-ci peu de temps après privés de leurs têtes. Les myrmédonies exsudent par leur corps une liqueur huileuse, qui est d'une odeur fétide. Parmi les espèces les plus remarquables, nous citerons les myrmédonies canaliculées, obscure, limbe, humérale, funeste, brillante, éclatante, etc.

MYRMEGE adj. (mir-mé-je — du gr. *myrmex*, fourmi). Entom. Qui ressemble à une fourmi.

— s. m. pl. Famille d'hyménoptères, comprenant les fourmis.

MYRMELEON s. m. (mir-mé-lé-on — du gr. *myrmex*, fourmi; *leon*, lion). Nom scientifique du fourmi-lion. On dit aussi MYRMECOLEON.

MYRMELEONIDE adj. (mir-mé-lé-o-ni-de — rad. *myrméleon*). Entom. Qui ressemble à un myrméleon.

— s. m. pl. Famille d'orthoptères, ayant pour type le genre fourmi-lion.

MYRMEX, jeune fille à qui Minerve enseigna l'usage de la charrue et qui s'en attribua ensuite l'invention. La déesse, irritée, la métamorphosa en fourmi et, sous cette forme, elle devint mère d'une multitude de fourmis qu'à la prière d'Éaque Jupiter changea en hommes.

MYRMICE s. f. (mir-mi-se — du gr. *myrmex*, fourmi). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, tribu des formicides.

— **Encycl.** Les myrmices, confondues autrefois avec les fourmis, sont caractérisées par des palpes maxillaires longues, de six articles; des antennes découvertes; un abdomen ayant son pédicule formé de deux nœuds et muni d'un aiguillon très-aigu. Quand elles veulent se servir de ce dernier organe, elles recourbent leur corps en dessous et paraissent courbées en deux; l'aiguillon se dirige alors entre leurs pattes postérieures. Ces insectes présentent trois sortes d'individus : des mâles, des femelles et des neutres; les premiers sont dépourvus d'aiguillon. Les myrmices vivent en terre ou sous les pierres, où elles établissent de nombreuses galeries et cellules soutenues par des piliers; leurs larves ne filent pas de coques pour opérer leurs métamorphoses. Leurs variétés sont, en général, assez nombreuses, et la plupart d'entre elles habitent nos contrées. L'espèce la plus connue est la myrmice rouge, vulgairement nommée *fourmi rouge*; le neutre est rougeâtre et le mâle d'un brun foncé; la femelle se distingue de ce dernier par sa taille un peu plus grande. Cette espèce est commune aux environs de Paris : on la trouve sous tous les états vers la fin de l'été. La myrmice des gazons présente à la précédente par la forme; mais les trois sortes d'individus sont de couleur brune. La femelle atteint près de 0m,01 de longueur; le mâle est plus petit et le neutre encore davantage. Commune aux environs de Paris, cette espèce fait son nid au pied des gazons; on la remarque facilement à la quantité de petits monticules de sable qu'elle en extrait. La myrmice tubéreuse est d'un fauve clair, avec la tête noirâtre et une bande noire sur l'abdomen; elle habite la France.

MYRMIDON s. m. (mir-mi-on — du gr. *myrmidon*, nom d'un ancien peuple de la Thrace dont Achille était le roi. Les Myrmidons étaient ainsi nommés du grec *myrmex*, fourmi. On donnait le nom de *Myrmidons* aux Éginiens, soit parce qu'ils habitaient sous terre comme les fourmis, soit parce que, suivant la Fable, ils tiraient leur origine de fourmis métamorphosées en hommes par Jupiter, soit enfin à cause de leur petite taille). Homme de très-petite taille : *Voilà un beau MYRMIDON, pour me faire peur*.

— Sobriquet qu'on donne, en Angleterre, aux sergents et huissiers.

— **Fig.** Personne de peu d'importance ou de peu de talent : *Ce petit MYRMIDON est bien incapable de s'attaquer à un homme comme moi !* (Raynal.)

Hé quoi ! ce myrmidon passe pour un grand homme !

BOURSAULT.
Myrmidons,
Enfin nous commandons ;
Jupiter livre le monde
Aux myrmidons.

BÉRANGER.

— **Hist.** Guerre des myrmidons, Conspiration qui eut lieu, en 1737, pour le renversement du cardinal de Fleury.

— **Syn.** Myrmidon, *nain*, *pygmée*. Dans le langage ordinaire, *nain* est le mot qu'on emploie presque toujours pour désigner un très-petit homme. Ce n'est guère qu'en littérature qu'on peut se servir des deux autres mots, qui rappellent des souvenirs de la Fable ou de l'histoire ancienne. Cependant, l'homme instruit peut s'en servir quelquefois dans la conversation, mais alors il a toujours un peu l'air de vouloir se poser en savant. *Myrmidon* renchérit toujours sur *pygmée*, puisque les *pygmées* avaient une coude de hauteur, tandis que les *myrmidons*, issus de fourmis changées en hommes, semblaient n'être plus plus grands que ces insectes.

MYRMIDONS, peuplade de la Thessalie, sur l'origine de laquelle les mythologues sont loin de s'accorder, et dont le nom, dérivé du grec *myrmex*, fourmi, a donné lieu à diverses interprétations : suivant les uns, Myrmex était une jeune fille que Minerve métamorphosa en fourmi et qui donna le jour à une multitude de ces insectes, que Jupiter, à la prière d'Éaque, roi de l'île d'Égine, transforma en hommes. Suivant une autre légende, le peste ayant dépeuplé l'île d'Égine, Éaque obtint de son père Jupiter que les fourmis fussent changées en hommes, qu'il appela du nom de Myrmidons. Enfin, suivant la version d'Ovide (*Métam.*, liv. VII), Jupiter opéra

longnement acuminées au sommet, la terminale plus grande que les autres. Ces végétaux croissent dans les régions précédemment indiquées et surtout, comme l'indiquent leurs noms spécifiques, au Pérou et dans les savanes de Tolu. Ce sont des arbres d'un port très-élégant et, à ce titre, cultivés dans nos serres. Mais ils se recommandent surtout par leurs propriétés médicinales et économiques. Leur bois, leur écorce et, notamment, les baumes qu'on en extrait par divers procédés (baumes du Pérou et de Tolu) sont très-usités en médecine et en parfumerie. V. BAUME.

MYROXYLINE s. f. (mi-ro-ksi-li-ne — rad. myrozyne). Chim. Substance extraite de l'essence de baume du Pérou.

MYROXYLIQUE adj. (mi-ro-ksi-li-ke — rad. myrozyne). Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant réagir une solution de potasse sur la cinnamène.

MYRRHA, fille de Cinyre, roi de Chypre. La fable raconte que, consumée d'un amour incestueux pour son propre père, elle réussit à s'introduire dans sa couche, satisfait sa passion criminelle et, étant devenue grosse, s'enfuit en Arabie, où elle devint mystère. Ovide a écrit sur cette aventure mystérieuse, assez semblable à celle des filles de Loth dans la Bible, une de ses plus brillantes métamorphoses (liv. X, v. 298). Dans son récit, après une peinture hardie de la lutte de la passion contre la pudeur révoltée chez cette malheureuse fille, c'est grâce à la connivence de sa nourrice Barcé que Myrrha se glisse, une nuit, dans la couche paternelle, tandis que sa mère assistait aux mystères de Cérès, et parvient ainsi au but de ses desirs. Encouragé par ce succès et ne pouvant éteindre son amour, elle renouvella plusieurs fois cette coupable minuscule. Une nuit, Cinyre, désolé de voir le visage de cette amante incestueuse et mystérieuse, alluma un flambeau et aperçut avec horreur sa propre fille. Fou de douleur et de colère, il tira son épée, mais Myrrha lui échappa et va cacher sa honte dans les déserts du pays Sabéen, où les dieux, touchés de ses remords, la métamorphosent en l'arbre précieux qui a conservé son nom. C'est sous cette forme nouvelle qu'elle mit au monde Adonis. Peut-être faut-il chercher l'origine de cette fable dans le nom arabe (*mor*) de cette plante, au parfum de laquelle les anciens attribuaient une vertu aphrodisiaque.

Ovide a répandu à profusion dans son récit les vers passionnés, les détails délicats et les traits pittoresques. Il faut noter surtout une scène, fort belle de difficultés vaincues et pleine de sous-entendus, entre le père qui ignore ce fatal amour et la fille qui n'ose l'avouer. Cinyre, ne sachant auquel des deux braves prétendants accorder la main de sa fille, l'interroge elle-même, lui nomme les jeunes gens, lui demande qui elle choisit pour époux. Elle se tait d'abord et, les yeux fixés sur les yeux de son père, tourmentée par la passion, laisse couler à flots ses larmes brûlantes. Cinyre, qui ne voit dans ces pleurs qu'une timide pudeur de jeune fille, lui défend de pleurer, sèche ses joues et lui donne un baiser, fatal baiser qui fait naître en son cœur une coupable joie. Son père lui demande quel mari elle désire : « Je le veux semblable à toi », s'écrie-t-elle. Cinyre ne comprend pas ce cri de la passion. « Sois toujours ainsi pieuse », lui dit-il, et ce mot de pitié fait baisser tristement les yeux à la jeune vierge pleine de honte. Citons encore l'aveu que Myrrha fait à sa nourrice : « Je la tiens d'un trait imité d'Euripide et plus tard emprunté par l'auteur de Phèdre : « Cesse, nourrice, cesse de me demander la cause de ma douleur. Ce mystère, que tu veux pénétrer, est un crime. » La vieille femme frémit alors ; elle tend vers Myrrha ses mains tremblantes de crainte et de vieillesse ; elle tombe suppliante aux genoux de celle qu'elle a nourrie. Elle la caresse, elle la menace ; elle lui promet d'aider l'amour qu'on lui cache. Elle alors relève la tête et, inondant de larmes le sein de sa nourrice, elle essaye en vain de faire un aveu que sa voix ne refuse à prononcer ; elle couvre de ses mains son visage rougissant : « O trop heureuse ma mère, s'écrie-t-elle en rougissant, d'avoir un tel époux ! Elle dit et gemit.

Il y a sans doute là-dedans beaucoup d'esprit et ce sujet scabreux prêtait fort à un de ces petits contes légers et libertins qui faisaient la joie des contemporains d'Ovide. Le poète a su y répandre, de plus, les plus brillantes couleurs de la poésie et, par instants, les accents les plus dramatiques. La lutte que soutient Myrrha contre le désordre impétueux de ses sens, avant de succomber à la passion, est peinte avec une grande énergie et rappelle les remords si éloquentes de Phèdre, dans le chef-d'œuvre de Racine :

Myrrha connaît la honte et l'horreur de ses feux.
Quelle est donc ma pensée et cet-est-ce que je veux ?
O dieux qui condamnez ma passion fatale !
Di-elle : o dieux du sang ! j'ai piété filiale !
Etouffez mon penchant, prévenez mon forfait,
Si l'amour pour un père est un crime en effet.

On dit qu'en d'autres lieux la coutume différait. Un père avec sa fille, un fils avec sa mère. Mourir. Y joint au nom du sang les doux noms de la. Chez ces peuples heureux que n'ai-je vu le jour !

Mais je suis née ailleurs, et voilà tout mon crime : Les climats font les lois... Excusez l'illégitime !
Songes de mon esprit, vains desirs, faux espoir,
Fuyez. Allez Cinyre est mon premier devoir ;
Mais je ne dois l'aimer que comme on aime un père.
Et quel est ce nom si doux, ce nom me désespère !
Il serait plus à moi si j'étais moins à lui !

Je suis sa fille, hélas ! et ce bonheur m'a nué !
Etrangère à son sang, il m'aurait plus chérie.
Ahl ! je l'ai résolu, je veux fuir ma patrie ;
Mon penchant est un crime, et je dois l'étouffer ;
Et ce n'est qu'en fuyant que je peux triompher...
Non : je suis enchaînée au père le plus tendre,
Je veux toujours le voir, lui parler et l'entendre,
Recevoir ses baisers, ou donnés, ou rendus,
Si je ne puis, hélas ! espérer rien de plus...
Que peux-tu, fille impie, espérer plus encore ?
Veux-tu donc, par un nœud que la nature abhorre,
Confondre tous les noms, confondre tous les droits ?
Ménage-tu l'union que ton nomme à la fois
Fille de ton époux, rivale de ta mère,
Et la sœur de ton fils, et mère de ton frère ?
Ne vois-tu pas déjà les noirs déités,
Leurs torches, leurs serpents et leurs foudres irrités ?
(Traduit par de Saint-Angé)

Myrrha, tragédie en cinq actes, d'Alfieri (1791). Alfieri, séduit par les vers passionnés d'Ovide et croyant entrevoir dans cette fable un sujet analogue à celui de *Phèdre*, prêtant aux mêmes développements tragiques, a osé la mettre sur la scène. Ce ne pouvait être que l'œuvre d'un esprit jeune, intempéré et inexpérimenté. Le poète a raconté lui-même ce qui le charma dans Ovide : « Je lui, dit-il, autrefois la fable où Myrrha raconte à sa nourrice son horrible amour. La description qu'elle fait de ses souffrances me toucha vivement. Cela seul me fit croire que cette passion, modifiée et adaptée à notre scène, renfermait dans les bornes de la décence, pourrait produire sur les spectateurs le même effet qu'avaient produit sur moi les vers charmants d'Ovide. » Pour remplir sa pièce, l'auteur a imaginé que c'est au moment où l'on va célébrer les noces de Myrrha avec Péreé, roi d'Épire, que la jeune fille, torturée par sa passion, fait enfin le fatal aveu.

Les quatre premiers actes sont, pour ainsi dire, sans action ; l'auteur a compris qu'il fallait éloigner le spectacle repoussant d'une vierge captant par surprise les faveurs de son père et l'odieux personnage de la nourrice favorisant ce stratagème. Les hésitations permanentes de Myrrha, le développement intérieur de sa passion inavouable, l'hymen avec Péreé, toujours sur le point de s'accomplir et toujours remis au moment décisif, conduisent le spectateur jusqu'au cinquième acte. Enfin, la solennité va se célébrer en présence du peuple. Un chœur de jeunes filles entonne le chant de l'hymen. Mais à leurs souhaits de bonheur répondent des mots et des gestes inexplicables, des anathèmes qui montrent Myrrha en proie aux Furies. L'hymne cesse, la fête s'arrête et Péreé sort avec éclat, indigné d'être la fable de l'univers. Myrrha demande la mort. Elle repousse les embrassements de sa mère ; elle ne veut pas voir cette rivale à tous les instants du jour. Et l'infortunée mère ne peut sonder un abîme de honte que ses yeux ne sauraient apercevoir. Mais Cinyre, pour racheter le fatal secret, va agir d'autorité ; cependant, sa bonté paternelle est disposée à l'indulgence. Il annonce tout d'abord à sa fille que Péreé s'est donné la mort. Il lui reproche son ingratitude et sa méfiance. « Ingrate ! s'écrie Myrrha, puisque vous me désespérez par vos irresolutions, puisque vous vous faites un jeu de ma douleur, apprenez que vous avez perdu pour toujours l'amour de votre père.

MYRRHA. O cruelle et horrible menace ! Au moment où mon dernier soupir s'approche, faut-il donc à tant d'horreurs que m'accablent encore la haine de mon père ! Depuis longtemps, je meurs par vous ! Ma mère est trop heureuse ; il lui sera du moins permis de mourir à vos côtés...

CINYRE. Que voulez-vous dire ? Quelles paroles... Une horrible lumière... Impie ! Serais-je possible !...

MYRRHA. O ciel ! qu'ai-je dit ? Malheureuse... où suis-je, où me caché, où mourir ? Du moins avec cette épee...

CINYRE. O ciel, qu'avez-vous fait ? Ce fer...

MYRRHA. Je vous le rends ; au moins, la punition aura suivi de près le crime !...

Le conte d'Ovide est certainement supérieur à la tragédie ; mais, le sujet une fois admis, on peut dire qu'Alfieri en a tiré le meilleur parti possible. Le secret terrible est retenu avec un art infini jusqu'au cri du dénouement. Tous les personnages ont un caractère uniforme ; mais celui de Myrrha peut fournir un beau rôle à une actrice de talent. Mme Ristori en a fait un de ses plus éclatants triomphes. Alfieri a tiré parti des plus petits détails et a répandu sur sa pièce une teinte de mélancolie qui attache et qui touche. Il a composé une tragédie française, n'ayant de grec que le sujet ou la fable. Dépourvu d'imagination créatrice, il a écrit des vers admirables, à la coupe savante et harmonieuse.

Helvius Cinna avait, comme Ovide, composé un poème sur les amours de Myrrha et de Smyrna pour leur père Cinyre ; car, dans les plus anciennes traditions, Cinyre est aimé de ses deux filles, ce qui rapproche encore

plus cette fable de celle de Loth. Le poème d'Helvius était célèbre, et si le fond n'était pas des plus chastes, la forme, du moins, était pure et élégante. Catulle cite cet ouvrage avec éloges, et dit que l'auteur l'avait corrigé pendant neuf ans avant de le mettre au jour.

MYRRHE s. f. (mi-ré — gr. *myrra*, que quelques-uns dérivent du verbe *myro*, couler, découler, parce que la myrrhe est une espèce de gomme qui découle d'un arbre. Mais, comme la myrrhe vient de l'Orient, son nom grec se rapporte aux langues orientales. On l'appelle en hébreu et en arabe *mor*, en chaldéen *mora*, en syriaque *mouro*, à cause de son amertume, du verbe hébreu *môro*, être amer, chaldéen *marar*, syriaque *mar*, arabe *marra*). Bot. Gomme-résine qui nous arrive d'Arabie et qu'on croit découler de quelques végétaux de la famille des térébinthacées : Le Nouveau Testament nous apprend que la MYRRHE fut au nombre des présents que les trois rois venus de l'Orient apportèrent au fils de Joseph et de Marie. (D'Orbigny.) Les peuples de l'Orient mâchent des morceaux de MYRRHE pour se parfumer la bouche. (Hécat.)

— **Encycl.** Hist. nat. et parf. La myrrhe est une gomme-résine odorante, qui se présente sous la forme de larmes ou masses irrégulières, pesantes, demi-transparentes, à cassure huileuse, d'un jaune rougeâtre, contenant des stries blanches, demi-circulaires, qui ressemblent à des coups d'angle, ce qui lui a fait donner le nom de myrrhe onguiculaire. La saveur en est acre, amère, et l'odeur fortement aromatique. Le parfum qu'elle donne est dû à une huile essentielle qu'elle contient, d'après M. Piésse, dans la proportion de 250 grammes d'essence sur 50 kilogrammes de gomme. Cette huile, après distillation, possède au plus haut degré tous les caractères de la myrrhe. D'après Brandes, la myrrhe se compose d'une gomme soluble, d'une gomme insoluble, de sels à base de potasse et de chaux et d'une petite quantité d'huile essentielle.

La myrrhe est produite par un arbuste résineux, qui appartient à la famille des térébinthacées, le balsamodendron myrrha, d'où elle découle au moyen d'incisions faites à son écorce. D'après le major Harris, le balsamodendron croît en abondance en Abyssinie, le long des côtes de la mer Rouge jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb et sur toutes les collines arides de la zone inférieure habitée par les tribus des Danksils ou Adarils. On l'appelle kurbeta, dit-il, et il en existe deux variétés : l'une, qui produit la meilleure espèce de gomme, est un petit arbrisseau à feuilles d'un vert sombre, recroquevillées et profondément découpées, tandis que l'autre, qui donne une substance plus semblable aux baumes qu'à la myrrhe, atteint la hauteur d'environ 3 mètres. Les feuilles en sont brillantes et légèrement dentelées. La myrrhe coule librement de toute blessure faite à l'arbre, sous la forme d'un suc laiteux, d'une acreté sensible, qui s'évapore ou se transforme chimiquement pendant la formation de la résine. On la recueille en janvier, lorsque les boutons paraissent, après les premières pluies, et en mars, quand les graines sont mûres. Des marchands achètent la myrrhe aux indigènes, qui la récoltent et l'échangent pour divers objets, notamment du tabac.

L'usage de la myrrhe se perd dans la nuit des temps. Chez les anciens, on la brûlait, comme l'encens, dans les temples. Ainsi que le nard, elle était fort estimée des Juifs ; la Bible (*Ézode*, ch. xxx, v. 25) la prescrivait comme devant entrer dans la composition des huiles saintes. Les premiers chrétiens, imitateurs des Juifs, adoptèrent l'usage des parfums pour honorer la divinité sous la forme d'une croix, pour embaumer les corps et pour toutes les cérémonies religieuses. C'était leur coutume, trouvons-nous dans saint Jean, de répandre sur les morts des substances aromatiques, particulièrement de la myrrhe et de l'aloès qui venaient d'Arabie. Les Grecs aussi appréciaient beaucoup la myrrhe ; que leur mythologie disait avoir été produite par les pleurs de la mère d'Adonis, changée par les dieux, pour la soustraire à la vengeance de son père Cinyre, en l'arbuste qui produit cette résine et qu'ils appelaient myrrha. Les Lacédémoniens estimaient également la myrrhe. Un jour, rapporte Plutarque, le précepteur d'Alexandre reprochait à son jeune élève d'être trop prodigue de senteurs. « Il » sera temps, lui disait-il, de vous montrer » aussi généreux quand vous aurez conquis » les pays qui les produisent. » Le fils de Philippe se souvint de la leçon quand il se fut emparé de l'Arabie, et l'orgueilleux envoya à celui qui lui avait fait une immense quantité d'encens et de myrrhe.

Aujourd'hui, on se sert de la myrrhe pour parfumer divers cosmétiques ; elle est l'élément essentiel d'un grand nombre de préparations dentifrices, d'eaux fumigatoires, de teintures, de pastilles, etc. En médecine, on l'emploie, comme substance tonique et excitante, en fumigations et en teintures. Les Arabes en mâchent continuellement, comme on fait ailleurs le betel et le tabac ; ils la considèrent comme un spécifique contre un grand nombre de maladies.

— **Mythol.** V. MYRRHA.

MYRRHÉ, ÉE adj. (mir-ri-de — rad. myrrhe) Parfumé avec de la myrrhe : Du vin MYRRHÉ.

MYRRHIDE s. f. (mir-ri-de — du gr. *myrrha*, parfum). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères et analogues à la ciguë, dont la principale espèce est la myrrhide odorante, cerfeuil d'Espagne ou cerfeuil musqué. On dit aussi MYRRHIS. Nom vulgaire d'une airelle. On dit aussi MYRRIL.

MYRRHINITE s. f. (mir-ri-ni-te — rad. myrrhe). Minér. Nom donné par d'anciens auteurs à une pierre qui, disait-on, avait l'odeur de la myrrhe.

MYRRHITE s. f. (mir-ri-te — rad. myrrhe). Minér. Substance pierreuse, mentionnée par les anciens comme ayant une couleur et une odeur analogues à celles de la myrrhe ; c'est probablement une variété brunâtre de succin.

MYRRHOÏDE s. f. (mir-ro-i-de — de myrrhe, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Gomme-résine extraite de la myrrhe.

MYRRHOÏDINE s. f. (mir-ro-i-di-ne — rad. myrrhoïde). Chim. Principe trouvé dans la myrrhoïde.

MYRRHOL s. m. (mir-rol — de myrrhe, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Huile essentielle, jaune, sirupeuse, extraite de la myrrhe.

MYRRHOLOGIE s. f. (mir-ro-lo-gi — de myrrhe, et du gr. *logos*, discours). Traité sur la myrrhe.

MYRSIDE s. m. (mir-si-de — du gr. *myrsinê*, myrte ; *eidos*, aspect). Bot. Syn. de DASCILADE.

MYRSILUS, historien grec, né à Méthymne (île de Lesbos). Il vivait, croit-on, au III^e siècle avant notre ère. Denys d'Halicarnasse a emprunté à cet écrivain tout ce qu'il rapporte des Péloponnés. D'après Athénée et Plin, il composa un ouvrage intitulé : *Paradoxez historiques*.

MYRSINATON s. m. (mir-si-na-ton — du gr. *myrsinê*, myrte). Pharm. Espèce d'émplâtre.

MYRSINE s. f. (mir-si-ne — du gr. *myrsinê*, myrte). Bot. Genre de plantes, servant de type à la famille des myrsinées.

— **Encycl.** Cette famille renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, membraneuses, entières ; leurs fleurs, réunies en faisceaux ou en ombelles axillaires, sont polygynes dioïques ; les fleurs mâles sont plus grandes que les femelles. Le fruit est un drupe, à noyau corne ou crustacé, et monosperme par avortement. Ce genre renferme une trentaine d'espèces, qui abondent dans les régions tropicales. On en cultive plusieurs dans nos serres. La myrsine d'Afrique est la plus connue ; c'est un arbrisseau d'un port assez élégant ; il rappelle un peu celui du myrte ; il croît au Cap de Bonne-Espérance. La myrsine à feuilles obtuses ressemble beaucoup à la précédente ; ses fleurs, d'un pourpre foncé, sont disposées en petites ombelles serrées ; elle croît aux îles Açores. Ces arbrisseaux se multiplient facilement de boutures et de marcottes.

MYRSINÉ, ÉE adj. (mir-si-né — rad. myrsine). Bot. Qui ressemble à une myrsine.

— a. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre myrsine.

— **Encycl.** Cette famille renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, rarement opposées ou ternées, simples, entières ou dentées, membraneuses, souvent glanduleuses, dépourvues de stipules. Les fleurs, petites, régulières, diversement groupées, sont tantôt hermaphrodites, tantôt unisexuées, les par avortement. Elles présentent un calice ordinairement libre, rarement soudé à la base de l'ovaire, à quatre ou cinq divisions ; une corolle hypogyne, très-rarement pérygyne, tubuleuse, campanulée ou rotacée, à quatre ou cinq divisions profondes, alternant avec celles du calice ; des étamines, insérées à la gorge ou au tube de la corolle et opposées à ses divisions, quelquefois entremêlées d'étamines stériles, qui alternent avec ces mêmes divisions, à filets généralement courts, libres, très-rarement monadelphes ; un ovaire libre, très-rarement soudé à la base du calice, à une seule loge uni ou pluriovulée, surmonté d'un style simple, court, terminé par un stigmate simple ou rarement lobé. Le fruit est un drupe ou une baie, renfermant une ou plusieurs graines, à embryon entouré d'un albumen charnu ou corné.

Cette famille, qui a des affinités avec les sapotacées et les primulacées, renferme les genres suivants, groupés en quatre tribus : I. *Ardisiées* : valérie, conomorphe, weigeltie, cyanthée, myrsine, ardisie, embelle, choripetale, onchostème, purkinje. — II. *Mussaées* : messa. — III. *Theophrastiées* : jacquie, théophrasta, clajvia. — IV. *Egicérées* : égicère. — Genres douteux : léonie, oncie. Les myrsinées sont répandues dans les régions tropicales.

MYRSINÉLON s. m. (mir-si-né-lon — du gr. *myrsinê*, myrte ; *elaion*, huile). Pharm. Huile de myrte.

MYRSINITE s. f. (mir-si-ni-te — du gr. *myrsinê*, myrte). Bot. Espèce de tithymale.

MYRSIPHYLLE s. m. (mir-si-phy-le — du gr. *myrsinê*, myrte ; *phyllon*, feuille). Bot. Genre de plantes, détaché du genre medeola.

MYRSITE s. m. (mir-si-te — du gr. *myrsinê*, myrte). Pharm. Vin dans lequel on a fait macérer des feuilles de myrte.

MYRTACÉ,ÉE adj. (mir-ta-sé — rad. *myrte*). Bot. Qui ressemble au genre myrte.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre myrte.

— **Encycl.** La famille des *myrtacées* renferme des arbres, des arbrisseaux et des arbustes, à feuilles simples, ordinairement opposées, généralement parsemées de points glanduleux transparents, qui renferment une huile essentielle. Les fleurs, diversement groupées et de couleurs très-variées, ont un calice plus ou moins adhérent, ordinairement à cinq divisions, et dont l'intérieur est occupé par un disque glanduleux; des pétales en même nombre que les sépales et alternant avec eux; des étamines ordinairement en nombre double ou multiple de celui des pétales, à filets doubles ou diversement soudés; un ovaire plus ou moins adhérent, recouvert par le disque et surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est une baie ou une capsule couronnée par le calice; les graines ont un test membraneux, et l'embryon est sans albumen.

Cette famille a des affinités avec les rosacées, les melastomacées, les combrétacées, les lythariées et les onagrarées. Elle renferme les genres suivants, groupés en cinq tribus, que plusieurs auteurs regardent comme autant de familles distinctes : I. *Chamelau-ciées* : calycothrix, lhotskya, thrytome, piléanthe, verticordie, chamelanière, homorhanthe, darwinia, polyzone, gencylis, hédarome, francisie, triphélie, bartlingie. — II. *Leptospermées* : astartée, tristanie, syncarpie, lophostème, lamarchée, calothamne, beaufortie, schizopleur, conothamne, mélaeque, eudémie, eucalypte, angophora, callistème, métrosideros, éremée, billotie, hypocalymne, pèrylamne, calodendron, leptosperme, fabricea, bockée. — III. *Myrtacées* : sonnerie, néilris, campomanésie, gossypier, myrte, myricie, marlière, calyptanthus, syzygie, giroflier, acméne, eugénia, jambosier. — IV. *Barringtoniées* : barringtonia, careya, gustavia, fétidie, catinga, coupouï, mongésie. — V. *Lécythidées* : lecythis, couratari, eschweilère, bertholletie, couroupita, etc.

Presque toutes les *myrtacées* sont originaires des contrées tropicales; un très-petit nombre d'entre elles s'avancent jusque dans la région méditerranéenne. Presque toutes fournissent des médicaments toniques, stimulants et astringents, et sont riches en huile volatile. Plusieurs ont des fruits comestibles et très-estimés dans les pays chauds. D'autres sont de grands arbres, dont le bois sert aux usages économiques ou industriels. Plusieurs fournissent des suc résineux. Enfin, il paraît se recommander comme végétaux d'ornement.

MYRTE s. m. (mir-te — lat. *myrtus*, gr. *myrtos*, de *muron*, parfum). Bot. Genre type de la famille des myrtacées : Le MYRTE était consacré à Vénus. Virgile ne place pas Phédre aux enfers, mais dans ces bocages de MYRTES où vont errer ses amantes qui, même dans la mort, n'ont pas perdu leurs soucis passionnés. (Chateaub.)

... Sous le simple lambris
Des myrtes verts et des rosiers fleuris,
Entrelacés par la main du mystère,
L'amour conduit les enfants de Cypris.

MALFIAIRE.

« Myrte épineux, myrte sauvage, Noms vulgaires du fragon épineux. » *Myrte d'Australie*, Nom vulgaire du jambosier. *Myrte des marais*, myrte de Brabant, myrte bédard, Noms vulgaires d'une espèce de myrica.

— Pharm. Feuille de myrte, Instrument qui sert à étaler les onguents sur la charpie ou sur la lingée avec lequel on panse les plaies.

— **Encycl.** Les myrtes sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, entières, marquées de points translucides; à fleurs blanches, rarement purpurines, portées sur des pédoncules axillaires; le fruit est une baie noire ou rouge, ordinairement polysperme, couronnée par le limbe persistant du calice. Ce genre renferme environ soixante espèces, qui habitent surtout l'Amérique tropicale, mais dont quelques-unes se trouvent en Asie ou dans le midi de l'Europe. La plus célèbre est le myrte commun. C'est un grand arbrisseau, à tige rameuse, à feuilles petites, nombreuses, rapprochées, aiguës, fermes, persistantes; ses fleurs blanches sont assez petites. Le fruit, quelquefois blanc, assez gros et d'une saveur agréable, est le plus souvent noir et plus petit. Cet arbrisseau présente d'ailleurs de nombreuses variétés dans la direction des rameaux, la forme, la dimension ou la couleur des feuilles, des fleurs et des fruits. Le myrte est répandu dans tout le bassin méditerranéen, notamment sur les côtes et dans les îles; il croît dans les lieux pierreux ou rocailleux, exposés au midi ou bien abrités. La variété à fruit blanc habite l'Orient.

Le myrte a été connu et très-remarqué de toute antiquité. Dans la fête des Tabernacles, les Hébreux mêlaient ses rameaux aux palmiers et aux branches d'olivier qu'ils portaient à la main. C'est surtout chez les Grecs qu'il est devenu célèbre. Comme il croissait abondamment dans les îles de Chypre, de Paphos

et de Cythère, on l'avait consacré à Vénus. Il figurait dans les fêtes de la déesse et était devenu l'emblème des amants heureux; dans les festins, on faisait passer une branche de myrte de main en main avec la lyre, ce qui était, pour chaque convive, une invitation à chanter à son tour des vers érotiques. La muse Erato, qui présidait aux chants amoureux, était couronnée de myrte. Chez les Grecs, il était à la fois l'emblème de la gloire et des doux plaisirs; on en ornait les statues des héros à l'anniversaire de leur mort. On en couronnait aussi les Grâces, les amants heureux, les vierges timides, les convives dans les festins, les archontes dans l'exercice de leurs fonctions, les vainqueurs des jeux Olympiques. D'après Ovide, les rameaux tuffus du myrte servaient à cacher les charmes de Vénus à une bande de satyres qui se dirigeait vers le ruisseau limpide où elle prenait un bain. Des bosquets de myrte entouraient les temples qui lui étaient consacrés.

On racontait que Phédre, voyant passer Hippolyte, piqua, dans sa rêverie, avec son aiguille, une branche de myrte qu'elle tenait à la main; telle est l'origine poétique attribuée aux points glanduleux dont ses feuilles sont criblées. Dans tous les poètes grecs et latins, le myrte est l'objet de mille fictions agréables. A Rome, deux myrtes étaient plantés devant le temple de Romulus Quirinus, pour représenter les deux ordres des patriciens et des plébéiens. On était allé les chercher en pompe sur le sommet du mont Circe, et ce furent, d'après Plaine, les premiers arbres que l'on planta sur les places, à Rome, où on les regardait comme sacrés. On en couronnait le front des triomphateurs auxquels on décernait une ovation. Cet arbrisseau était réservé aussi à des usages moins poétiques. L'arome suave du myrte était généralement estimé; ses rameaux et ses fruits servaient à parfumer les vins; on mettait ses feuilles dans les bains; son fruit était employé pour aromatiser les mets; tout le végétal servait souvent en médecine.

Au moyen âge, on obtenait de ses feuilles et de ses fleurs une eau distillée qui était en grande réputation, comme l'atteste son nom vulgaire d'eau d'ange. On lui attribuait la vertu de nettoyer la peau, de la parfumer et de raffermir les chairs. Les dames en faisaient un grand usage. « Le myrte, dit un auteur déjà vieux, est aussi la base d'une pommade appelée pommade de la comtesse, connue par un trait d'histoire singulier. Un jeune élégant, papillon de toilette, se trouvait seul un jour dans l'arsenal des grâces; sa main curieuse a bientôt parcouru les parfums, les sachets, la poudre odorante, les essences, les cosmétiques. Pour donner à ses lèvres plus de vermeil, plus de souplesse et dissiper des feux sauvages, il étend légèrement avec son doigt indicateur la pommade fatale, se regarde au miroir, se contemple, s'admire, s'adonne. La dame entre; il veut parler, sa bouche se rétrécit, le contour de ses lèvres se resserre, il balbutie. La dame étonnée le regarde, jette les yeux sur sa toilette, reconnaît, au petit pot découvert, la cause de l'erreur, et se met à rire à gorge déployée aux dépens de l'indiscret confus. » Les baies de cet arbrisseau servaient d'aromate et de condiment, sous le nom de myrtille, avant l'introduction du poivre. On en retirait aussi une huile aromatique et, après les avoir fait sécher à l'ombre, on en faisait une liqueur agréable à boire. De nos jours encore, le myrte sert à couronner les nouvelles mariées; de là le nom allégorique des nouvelles mariées; de là le nom allégorique d'herbe daou laqui (herbe du souci) qu'on lui donne dans le bas Languedoc.

Le myrte peut croître en pleine terre dans le midi et l'ouest de la France; mais ailleurs il faut le rentrer, pendant l'hiver, en orangerie ou en serre tempérée. Toutefois, jusque sous le climat de Paris, on pourrait le conserver en plein air, en le palissant contre un mur exposé au midi et en le couvrant d'une couche épaisse de litière ou de feuilles sèches pendant la mauvaise saison; encore même aurait-il à craindre les hivers rigoureux. Cet arbrisseau demande une terre substantielle et beaucoup d'arrosements en été. On le multiplie rarement par graines, parce que ce moyen est trop lent. « On préfère partout, dit Bosc, les marcottes et les boutures qui s'enracinent et donnent quelquefois des fleurs dans l'année. C'est au milieu de l'été et avec les jets les plus vigoureux de la même année qu'on doit faire les unes et les autres. Les boutures réussissent bien plus certainement dans le climat de France, si on enterre, au lieu où elles ont été faites sur une couche à châtis. Il leur faut, dans les premiers temps surtout, de fréquents arrosements. Ce n'est qu'au printemps suivant qu'on doit les repiquer isolément dans de petits pots, qu'on mettra encore pendant quelques jours sur une couche pour assurer la reprise, et qu'ensuite on placera, le reste de l'été, contre un mur exposé au midi. Dès la seconde ou troisième année, au plus tard, ces myrtes peuvent déjà servir à la décoration, et soit qu'on les tienne en buisson, soit qu'on les fasse monter en tige et qu'on les taille en boule, en pyramide, en girandole ou autrement, ils produiront d'agréables effets. »

Le myrte croît rapidement lorsqu'il a de la chaleur et de l'humidité. Sur les bords de la Méditerranée, on en fait des tonnelles et des palissades; ses rameaux longs, flexibles et très-feuillés se prêtent bien à cet emploi. On

doit les tondre tous les ans pour empêcher qu'ils ne deviennent trop épais; mais on diminue ainsi beaucoup la production des fleurs, qui ne naissent que sur le bois de deux ans. Dans le Nord, on tient presque tous les myrtes en boules ou en buissons, que l'on taille régulièrement chaque année. On les tient en pots ou en caisses, qu'on a soin de changer à mesure que l'arbrisseau grandit; par la même occasion, on renouvelle la terre.

Le myrte a une très-grande longévité et peut acquérir des dimensions assez considérables. Son bois est très-dur et susceptible d'être employé avec avantage pour l'ébénisterie, la marqueterie et le tour. L'écorce, les feuilles, les fleurs et les fruits se font remarquer par une odeur aromatique due à une huile essentielle tout à fait analogue à celle du giroflier et qu'on peut en retirer par la distillation. Ils renferment aussi un principe astringent dont la richesse égale au moins celle des parties correspondantes du chêne. Ainsi les emploie-t-on, dans certains pays, pour le tannage des cuirs. Les feuilles, les fleurs et les fruits ont une saveur astringente. On les emploie fréquemment en médecine, comme toniques, astringents et stimulants. On les a recommandés, à l'intérieur, contre la débilité des organes digestifs, la diarrhée, la leucorrhée, et, à l'extérieur, contre le relâchement des genoues, le scorbut, la chute du rectum. Pierre Garidel donne la formule d'une huile préparée avec les feuilles et les fruits du myrte, et dont il exagère les vertus. On en obtient une eau distillée et un extrait connu sous le nom de myrtille. Les fruits sont très-recherchés par les grives et les merles, à la chair desquels ils donnent une saveur très-délicate. Ces mêmes fruits desséchés servent d'aromate et de condiment. Olivier dit avoir vu cultiver en grand, comme arbres fruitiers, sur les côtes de Syrie, deux variétés, l'une à fruits rouges, l'autre à fruits blancs, tous deux de la grosseur des cerises et d'un excellent goût. Les feuilles entrent aussi dans la composition des sachets d'odeur et dans les pots-pourris. On fait avec les fruits, en Allemagne, une teinture ardoisée, assez solide, mais peu brillante.

Le myrte ugni est un arbrisseau à cime arrondie, à feuilles ovales-aiguës, glabres, à pédoncules longs et un peu recourbés, portant une seule fleur; son fruit est rouge, ovoïde ou arrondi et assez gros. Cet arbrisseau croît au Chili, où les Espagnols lui donnent le nom de *myrtilla*, et les indigènes celui d'ugni. Il exhale une odeur de musc. Son fruit sert à fabriquer une liqueur très-estimée au Chili et que l'on dit comparable aux meilleurs vins muscats. Le myrte tomenteux est un petit arbrisseau, à feuilles ovales et cotonneuses en dessous; ses fleurs, plus grandes que celles de notre myrte commun, sont d'un rose tendre, avec les filets des étamines d'un rouge vif. Originaire de l'Inde, il est cultivé dans nos zones tempérées comme arbrisseau d'ornement. On peut citer encore les myrtes à bractées, de Ceylan, androsème, coriace, cauliflore (Brésil), etc.

MYRTÉ,ÉE adj. (mir-té — rad. *myrte*). Bot. Qui ressemble au myrte.

— s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées.

MYRTIDANE s. m. (mir-ti-da-ne — rad. *myrte*). Bot. Fruit du myrte.

— Vin fait avec le fruit du myrte.

MYRTIFÈRE adj. (mir-ti-fère — du lat. *myrtus*, myrte; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des bractées en forme de feuilles de myrte.

— Entom. Se dit d'un anélide euprosine, à cause de la forme de ses branches, qu'on a comparées à des feuilles de myrte.

MYRTIFOLIÉ,ÉE adj. (mir-ti-fo-li-é — du lat. *myrtus*, myrte; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du myrte.

MYRTIFORME adj. (mir-ti-for-me — du lat. *myrtus*, myrte, et de *forme*). Anat. Qui a la forme d'une feuille de myrte. « *Caroncles myrtiformes*, Petits tubercules, au nombre de deux à cinq, situés à l'entrée du vagin, et que plusieurs anatomistes considèrent comme des restes de la membrane hymen. » *Fosse myrtiforme*, Petit enfoncement que présente l'os maxillaire supérieur en dedans de la fosse canine, et dans lequel s'insère le petit muscle du même nom. « *Muscle myrtiforme* ou substantif. *Myrtiforme*, Petit muscle situé au-dessous du nez, que Cruveilhier désigne sous le nom de *pinnal radié*, et dont Chaussier faisait une portion du labial.

MYRTIL s. m. (mir-til). V. MYRTILLE.

MYRTILE ou **MYRTILUS**, héros de la Fable, fils de Mercure; on n'est point fixé sur le nom de sa mère. Les uns nomment Phéaète, d'autres Cléobule, ou Clymène, ou l'Amazone Myrto. Il n'y a que l'embaras du choix; mais si l'on pouvait suivre le caprice en pareille matière, je me déciderais pour Myrto à cause de l'analogie entre le nom du fils et celui de la mère. Myrtille était écuyer d'Énomaus, roi de Pise, et bon écuyer. Les chevaux d'Énomaus étaient devenus par ses soins les meilleurs de toute la Grèce. Mais son art lui fut fatal. On va le voir. Énomaus ne voulait pas marier sa fille Hippodamie, parce qu'un oracle lui avait annoncé que son gendre serait cause de sa mort. Il déclara donc qu'il ne donnerait la main de sa fille qu'au héros qui

le vaincrait à la course du char. Avec les chevaux dressés par Myrtille il était toujours sûr de la victoire. Le vaincu devait être mis à mort, ce qui débarrassait le malheureux père de tous ses futurs gendres. Un d'entre eux, plus habile que les autres, Pélops, comprit qu'il fallait gagner Myrtille, le cocher, pour réussir. Il lui fit les plus alléchantes promesses. Ce n'était pas de l'argent qu'il lui offrait. Un cocher de grande maison n'en accepterait pas. Il lui jura (étrange serment!) de partager avec lui les faveurs d'Hippodamie, s'il l'épousait. Myrtille, qui lui-même aimait déjà la princesse, se laissa séduire par une si enivrante promesse. Il donna au roi (Énomaus) un char en mauvais état, qui se brisa au milieu de la carrière. Le pauvre père se cassa le cou : il fallait bien que l'oracle s'accomplît. Et Pélops d'épouser la fille. Tout allait bien jusque-là, mais le cocher amoureux vint réclamer la récompense promise. A quand son tour? Le nouveau marié était déjà un jaloux. Il oublia la foi jurée et précipita son rival dans la mer. Noire ingratitude! Les mânes du cocher s'indignèrent et exercèrent de terribles vengeances sur toute la race des Pélopidés. Le corps du pauvre noyé avait été jeté par les flots sur le rivage du pays des Phénécates, qui instituèrent en l'honneur de Myrtille une fête annuelle qui se célébrait la nuit. Le héros fut mis au rang des astres.

MYRTILINE s. f. (mir-ti-li-ne). Infus. Genre d'animaux infusoires.

MYRTILLE s. m. (mir-ti-le — de *myrte*). Cette dénomination de l'airelle est fondée, d'après les uns, sur ce que cette plante présente quelque ressemblance avec le myrte; d'après d'autres, sur ce que les pharmaciens s'en servent à la place du myrte quand il leur manque). Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre airelle.

MYRTILLITE s. m. (mir-ti-lite — rad. *myrtille*). Zooph. Genre de polyptères de la grosseur d'une noisette, ayant ordinairement un trou à leur centre.

MYRTIN, INE adj. (mir-tain, ine — rad. *myrte*). Qui tient du myrte, qui appartient au myrte :

La, morts de trop aimer, sous les branches myrtines,
Nous verrons tous les jours
Les anciens héros, auprès des héroïnes,
Ne parler que d'amours.

RONSARD.

MYRTIS, femme poète grecque, née à Anthédon vers l'an 474 avant notre ère. Elle donna des leçons de poésie à Pindare, puis entra en lutte avec lui pour lui disputer la palme poétique. « Je blâme Myrtis à la voix douce, dit Corinne, de s'être présentée dans l'arène pour combattre Pindare. » Elle fut, en effet, vaincue par son élève devenu son maître, ce qui n'a point empêché les anciens de la mettre au nombre des Muses lyriques. Il reste d'elle de courts fragments qu'on trouve dans diverses anthologies grecques et dans le *Carmina novem poetarum feminarum* (Anvers, 1568, in-8°).

MYRTITE s. m. (mir-ti-te — rad. *myrte*). Pharm. Médicament composé de miel et de baies de myrte.

MYRTO-BALANE s. m. (mir-to-ba-la-ne — du gr. *myrtos*, myrte; *balanos*, gland). Bot. Un des noms de l'emblème ou myrobolan emblème.

MYRTOCHÉLIDE s. m. (mir-to-ké-li-é — de *myrte*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Anat. Nom qu'on a donné aux petites lèvres de la vulve.

MYRTO-CISTE s. m. (mir-to-si-sté — de *myrte*, et de *ciste*). Bot. Nom d'un millepertuis.

MYRTO-GENÉT s. m. (mir-to-jé-né — de *myrte*, et de *genét*). Bot. Espèce du genre podalyrie.

MYRTOÏDE adj. (mir-to-i-de — du gr. *myrtos*, myrte; *eidōs*, aspect). Bot. Qui a le port du myrte.

— s. f. pl. Syn. de MYRTACÉES.

MYRTOMÉLIDE s. m. (mir-to-mé-li-de — du gr. *myrtos*, myrte; *melis*, miel). Bot. Un des noms de l'amelanchier.

MYRTOS, île de la mer Égée, au S.-E. de l'Éubée, près du cap Capharès. Les abords de cette île étaient très-dangereux à cause des écueils qui l'environnaient.

MYRUS s. m. (mi-russ). Erpét. Espèce de serpent.

MYRZOMÉLINE s. m. (mir-zo-mé-li-né). Ornith. Genre d'oiseaux-mouches.

— **Encycl.** Ces oiseaux forment une famille qui se subdivise en quatre genres. On les trouve habituellement sur les fleurs des eucalyptus et des banksias. Comme les soulanges, ils se cramponnent aux fleurs pour en pomper le suc et y saisir les petits insectes qui servent à leur nourriture. Ils volent sans cesse de l'une à l'autre et grimpent en contourant toutes les feuilles. On les voit souvent aussi parcourir les petits buissons, où ils semblent aimer à se cacher. Ils en sortent ensuite avec la vivacité de l'éclair pour aller se cacher dans d'autres buissons. Ils vont par paires et à peu de distance l'un de l'autre. Leur ramage est très-agréable; mais, outre ce gazouillement, ils poussent fréquemment des cris aigus qui signalent leur présence

d'assez loin. Quelques espèces suspendent leur nid aux branches d'eucalyptus, à environ 3 mètres au-dessus du sol. Une autre le construit dans les buissons, à 1 mètre d'élévation seulement. Ces nids, toujours d'une forme gracieuse, sont composés de filaments d'écorce d'eucalyptus, de mousse et de brins de graminées, à l'extérieur; à l'intérieur, ils sont soigneusement garnis de plumes et de substances molles. L'ouverture en est assez petite et se trouve en avant, vers le haut.

MYRSARACHNE s. m. (mi-sa-rak-ne — du gr. *mys*, souris; *arachné*, araignée). Mamm. Genre fossile, de la tribu des sorcières, différant des musaraignes par des incisives inférieures qui ne sont plus courbées dans le sens de la mâchoire, mais bien relevées comme des canines, et dont on ne connaît qu'une espèce, propre au miocène d'Avvergne.

MYSCÉLUS, fils d'Alemon. Il habitait Argos lorsque Hercule lui apparut en songe et lui ordonna de bâtir une ville dans un lieu où la pluie le surprendrait par un temps serain. Sur les instances du dieu, il quitta Argos, bien que l'émigration y fût punie de la peine capitale, se rendit en Italie et arriva un jour près du tombeau d'un certain Crotone, où il trouva une courtisane qui pleurait. Myscelus crut voir dans ces larmes la pluie dont lui avait parlé Hercule et fonda en ce lieu la ville de Crotone.

MYSCOLE s. m. (mi-sko-le — anagr. de *scolum*, un des noms de ce genre). Bot. Genre de la tribu des lactucées.

MYSI s. m. (mi-zi). Minér. Substance corrosive, que l'on croit être un sulfate de fer.

MYSIE (*Mysia*), contrée de l'Asie Mineure, dont les limites variaient suivant les époques. Sous l'empire romain, elle comprenait le N.-O. de la péninsule et était bornée au N. par la Propontide, à l'O. par l'Helléspont et la mer Egée, au S. par la Lydie et à l'E. par le Rhodanthe et l'Olympe. On la divisait en grande et petite Mysie. C'était un pays fertile bien qu'il fût coupé de montagnes, parmi lesquelles on comptait le mont Ida, le Temnus (auj., Demir-Dagh) et l'Olympe (auj., Dinnandje-Dagh). Il était arrosé par le Rhodanthe et ses affluents le Mæcistus et le Tarsus, l'Ésopus, le Granique, le Simois, le Scamandre, le Calcas, etc. Sur la côte de la Propontide se trouvaient les lacs Apolloniatis (auj., Uludag) et Meletopoliis (auj., Mynas) que traversaient le Rhodanthe et le Tarsus. Dans la petite Mysie on voyait les villes de Placia, Sylace, Cysique, Friapos, Pytia, Lampsaque, Abydos, Apollonie, Miletopolis et Zeleia. Dans la grande Mysie se trouvaient Dardanos, Sigée, Larissa, Assos, Antandros, Sepsis et Pergame.

Les habitants de la petite Mysie descendaient des Thraces primitifs, qui sont des tribus de Pélasges. À l'époque de la guerre de Troie, ils allèrent aux Troyens et combattirent avec eux contre les Grecs. Plus tard, ils firent partie de l'empire perse, puis, après les conquêtes d'Alexandre, ils passèrent sous la domination du royaume de Pergame, puis sous la domination romaine et fut comprise dans le proconsulat d'Asie et enfin dans la province de l'Helléspont. Elle fait aujourd'hui partie de l'empire turc.

MYSIS s. m. (mi-ziss). Crust. Genre de crustacés décapodes.

— **Encycl.** Les *mysis*, tout en se rapprochant surtout des décapodes marins, semblent former le passage de ceux-ci aux branchiopodes. Ils ont le corps étroit, allongé; leur carapace recouvre l'extrémité antérieure du front, ainsi que la majeure partie du thorax; il n'existe chez ces animaux aucun vestige de branchies. Les œufs éclosent dans une espèce de poche située sous le thorax, et les jeunes *mysis* y demeurent pendant les premiers temps de leur vie; leur forme s'adapte beaucoup de celle des individus adultes. Les *mysis* habitent l'Océan et la Méditerranée; ils nagent dans la mer réunis en troupes nombreuses, et paraissent abonder surtout vers le Nord. D'après Othon Fabricius, ils constituent l'aliment principal des baleines. Le *mysis* spinuleux, qu'on peut considérer comme le type du genre, se trouve sur les côtes de la Vendée.

MYSKATTE s. m. (mi-ska-te). Vitic. Variété de raisin que l'on cultive en Roumanie.

MYSLIWECZEK (Giuseppe), compositeur allemand, connu en Italie sous le nom d'*Il Boemo* ou *Veniziano*, né à Prague en 1737, mort à Rome en 1781. Il était fils d'un meunier établi aux environs de sa ville natale, et il apprit à l'école communale de son village les premières notions de musique. Plus tard, il fit ses études littéraires dans un collège de Prague, suivit un cours de philosophie et sembla un instant renoncer aux idées artistiques pour embrasser la profession paternelle. Cependant, après la mort de son père, il sentit se réveiller les rêves artistiques de sa jeunesse. Il abandonna le moulin, prit son violon et revint à Prague, où il se fit connaître dans les orchestres attachés aux églises. Le gain que lui procura son travail le mit à même de prendre des leçons d'orgue et de contre-point. C'est en 1760 qu'il se produisit en public avec six symphonies, dont le succès

déclara sa vocation musicale jusqu'à l'indécise. L'artiste, encouragé par ce succès, voulut tenter la carrière théâtrale; mais l'Allemagne était peu favorable aux partitions dramatiques. En Italie, au contraire, ce genre éclipsait complètement la musique instrumentale. Aussi le compositeur s'empressa-t-il de se rendre à Venise et d'apprendre d'un professeur renommé les principales règles de l'art d'écrire pour les voix. Les théâtres de Venise étant alors occupés par les musiciens en vogue, il gagna Parme et composa pour le théâtre de cette ville un *Bellerophon* qui obtint un succès d'enthousiasme. De ce jour, le nom d'*Il Boemo* devint célèbre dans toute l'Italie; Venise, Naples, Rome, Milan, Bologne l'appellèrent successivement dans leurs murs et applaudirent avec frénésie les ouvrages qu'il fit représenter sur leurs principales scènes. Cependant, à cette époque, en Italie, gloire n'était pas synonyme de fortune, et, pour comble de malheur, l'artiste était d'une générosité, d'une prodigalité même auxquelles ne pouvaient suffire les modestes gains qu'il tirait de la vente de ses partitions, gains n'excédant pas 50 à 60 sequins (400 fr. environ) par chaque ouvrage. Appelé à Munich en 1773, il y fit représenter une *Erpèle* qui ne réussit pas et dont la chute était prévue par les biographes, prévue par le compositeur lui-même, qui confessait sentir sa verve se glacer sous les brumes allemandes et appela de tous ses vœux le ciel et le soleil de l'Italie. Il Boemo retourna donc dans sa patrie de prédilection, heureux de cet échec qui rompait son engagement avec la Bavière et lui rendait sa pleine liberté. Une lacune de cinq années se déclare ici dans son existence; puis, en 1778, on le retrouve à Pavie; l'année suivante, il passe à Naples et y donne une *Olimpiade* que la péninsule entière acclama avec fureur. Trois ans après, Mysliweczek mourut à Rome, âgé de quarante-quatre ans.

Cet artiste a écrit environ trente partitions, parmi lesquelles on cite en première ligne *Bellerophon*, *Armida*, *Olimpiade* et *Adriano in Siria*. On connaît aussi de lui quelques oratorios, douze quatuors et six trios.

MYSDODENDRE s. m. (mi-zo-dan-dre — du gr. *mysos*, haine; *dendron*, arbre). Bot. Genre établi pour placer quelques espèces de gui.

MYSON s. m. (mi-zon). Bot. Genre de champignons.

MYSON, philosophe grec, laboureur du bourg de Khen, dans le Péloponèse. Platon, dans son *Protagoras*, le compte au nombre des sept sages de la Grèce. Il était contemporain de Solon et on lui attribue la célèbre maxime : « Connais-toi toi-même. »

MYSOORE, ancien royaume de l'Indoustan anglais. V. MALISSOUR.

MYSORINE s. f. (mi-zo-rine — de *Mysoore*, nom d'une partie de l'Indoustan). Minér. Carbonate de cuivre anhydre.

— **Encycl.** La *mysorine* est un minéral de texture tendre au point de se laisser couper au couteau; sa cassure est conchoïdale et sa densité spécifique de 2,6. Sa couleur est d'un brun noirâtre, le plus souvent sale de vert, de rouge et de brun, par suite du mélange de la malachite et du peroxyde de fer. Elle ne donne pas d'eau par calcination, ce qui la distingue de l'azurite et de la malachite. Elle se dissout dans les acides, en formant un dépôt rouge insoluble; sa solution précipite le cuivre sur une lame de fer. Sa composition chimique est un carbonate de cuivre anhydre. On ne l'a trouvée jusqu'à ce jour que sur la frontière orientale du pays de Mysore, dans l'Indoustan; elle est rare dans les collections.

MYSTACIDE s. f. (mi-sta-si-de). Entom. Genre de névroptères.

MYSTACINÉ, EE adj. (mi-sta-si-né — du lat. *mustax*, moustache). Zool. Qui porte des moustaches.

MYSTACOBELLE s. f. (mi-sta-ko-bè-le — du gr. *mustax*, moustache, et de *belle*). Infus. Genre d'animaux infusoires.

MYSTACOPHANE adj. (mi-sta-ko-fa-ne — du gr. *mustax*, moustache; *phainos*, apparent). Zool. Qui a de longues moustaches.

MYSTAGOGIE s. f. (mi-sta-go-jé — du gr. *mystagógia*, de *mystés*, initié, et *agein*, conduire). Antiq. Initiation aux mystères sacrés.

MYSTAGOGIQUE adj. (mi-sta-go-jé-ke — rad. *mystagogie*). Qui appartient à la mystagogie.

MYSTAGOGUE s. m. (mi-sta-go-ghe — rad. *mystagogie*). Antiq. Prêtre qui initiât aux mystères sacrés.

— Fam. Homme qui se livre à des pratiques mystiques; *élément féminin est presque toujours présent dans les folies des MYSTAGOGUES et des thaumaturges*. (Challamel-Lacour.)

MYSTAX s. m. (mi-stakes — du gr. *mustax*, moustache). Bot. Nom d'un genre de la famille des hermianthes.

MYSTÈ s. m. (mi-sto — du gr. *mystés*, initié). Antiq. Gr. Homme initié aux petits mystères de Cérès.

— Ichtyol. Poisson du genre clupe.

MYSTÈRE s. m. (mi-stè-re — du lat. *mysterium*; gr. *mysterion*, de *mystés*, initié, *muein*, initier, de *mudé*, serrer, fermer, qui se rapporte probablement à la racine sanscrite *mih*, lier. Quant à *mystère*, pièce de théâtre, Max Müller voit dans ce mot une corruption du latin *ministerium*. « Ce mot, dit-il, signifiait office ou service religieux et n'avait rien à faire avec *mystère*; c'est donc à tort qu'on l'a écrit avec un y et non pas avec un i. » M. Littré repousse cette opinion et prétend que *ministerium* aurait donné *mestier* et non *mystère*. Secret religieux, ensemble de doctrines ou de pratiques que connaissent seuls les initiés et qu'ils ne peuvent dévoiler sans impiété : Les *mystères de Cérès*, d'*Isis*, de la *bonne déesse*. On cachait les mystères non-seulement aux fidèles, mais aux catéchumènes. (Fléury.) Point de culte sans *mystère*. (Lacroix.)

— Ce qui est tenu secret : Les *mystères de la politique*. Un *mystère d'État*. Conduite pleine de *mystère*. Le *mystère* est un assommoir très-nécessaire à l'amour. (Foncen.) L'amour ne vit que de *mystère* et de crainte. (Mme E. de Gir.)

Les *mystères* de cour sont souvent si cachés, que les plus clairvoyants y sont bien empêchés. CORNÉILLE.

Il est des jours de paix, d'ivresse et de *mystère*. Ou notre cœur savoure un charme involontaire. V. Hugo.

« Soins, précautions que l'on prend pour n'être point vu ou observé : Il s'échappait chaque soir, en grand *mystère*. »

Secret; discrétion que l'on impose ou que l'on s'impose, de peur que l'on prenne pour cacher quelque chose, pour empêcher que cette chose ne soit connue ou divulguée : Faire *mystère* de tout. Parler avec grand *mystère*. Voyons, ne faites pas tant de *mystère*. Je vais vous le dire, je n'en fais plus *mystère*. Il y a deux sortes d'ostentation : une ostentation qui se montre en faisant étalage d'un rien, et une ostentation qui se cache en faisant *mystère* de tout. (Foncen.) Le *mystère* rend suspects les actions les plus innocentes. (Mme de La Fayette.) La femme a naturellement l'instinct du *mystère*. (Chateaub.)

Il faut avec les rois beaucoup plus de *mystère* qu'avec d'autres gens sans doute il n'en faudrait. LA FONTAINE.

« Intention secrète : Ne voyez là aucun *mystère*, je dis les choses comme elles sont. Le premier pas vers le vice est de mettre du *mystère* aux actions innocentes. (J.-J. Rouss.)

— Importance qu'on met à une chose, difficultés que l'on fait, détours que l'on prend à son sujet : Ne faites pas tant de *mystère* et prenez un parti.

— Dogme ou fait religieux inaccessible à la raison et qui même lui paraît contraire : Le *mystère* de la Trinité, de l'Incarnation. Les dogmes qui blessent ma raison refroidissent aussi mon enthousiasme; ce qui est contradictoire est toujours de la création des hommes; le *mystère*, tel que Dieu nous l'a donné, est au-dessus des lumières de l'esprit, mais non en contradiction avec elles. (Mme de Staël.) Les *mystères* du christianisme sont une enveloppeuse. (Jouffroy.) Où la foi place un *mystère*, la philosophie cherche une raison. (S. de Sacy.)

De la foi d'un chrétien les *mystères* terribles D'ornements égayés ne sont pas susceptibles. BOILEAU.

— Objet inaccessible à la raison humaine ou à la raison d'un homme : Les *mystères de la nature*. La mort, comme la naissance, est un *mystère* de la nature. (Marc-Aurèle.) Nous sommes un *mystère* à nous-mêmes. (Mars.) La source de la pensée est un *mystère*. (V. Cousin.) L'homme est un *mystère* impénétrable pour l'homme lui-même. (Le P. Ventura.) La science s'arrête aux pieds d'un atome comme aux bords d'un *mystère*. (Laurentie.) Dans la nature, l'homme poursuit un *mystère* qui n'est autre que le sien propre. (E. Scherer.) Les supplicés ont révélé le *mystère* de la digestion. (Michelet.)

Mais comment de la greffe expliquer le *mystère*? Comment l'arbre, adoptant une plante étrangère, Peut-il, fertilisé par ces heureux liens, Porter des fleurs, des fruits qui ne sont pas les siens? DELILLE.

— Objet symbolique, qui a un sens secret et détourné : Tout est *mystère* dans l'Amour. Ses flèches, son coq, son flambeau, son enfance; Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour Que d'épuiser cette science. LA FONTAINE.

— Liturg. Les saints *mystères*. Le sacrifice de la messe : Assister à la célébration des saints *mystères*. Malheur à moi, si j'interrompais les sacrés *mystères* pour faire un éloge profane. (Flech.)

— Art dram. Nom donné à des pièces de théâtre du moyen âge, dont le sujet était religieux et où l'on faisait intervenir Dieu, les saints, les anges et les diables : Jouer un *mystère*. Les dogmes de la foi chrétienne ou les récits des vieilles légendes fournirent les sujets des représentations théâtrales auxquelles on donne le nom de *mystères*. (Andrieux.)

— **Encycl.** Mythol. Les *mystères* étaient des institutions sacrées, propres au paganisme, et dont le but était l'initiation à la connaissance de certains principes religieux. En dehors de cette définition, sur laquelle tout le monde s'accorde, la question des *mystères* reste fort controversée. D'après l'opinion qui a prévalu jusqu'à l'époque contemporaine et que, de nos jours, Creuzer a encore adoptée, la doctrine religieuse réservée aux initiés aurait renfermé des notions théologiques plus élevées que celles de la religion populaire; les prêtres s'en seraient transmis le dépôt et les initiés auraient formé entre eux une sorte d'affiliation et de société secrète. Lobeck, dans son *Aglaophamus*, a essayé de réduire à néant ce système; il a montré que les *mystères* avaient un caractère public; que tout le monde, sans distinction d'âge, de rang ni de sexe, pouvait se faire initié, ce qui n'est pas contestable, et que le sacerdoce, en Grèce, étant une magistrature politique et civile, et non pas le privilège d'une caste comme chez les Égyptiens, les *mystères* et la transmission de la doctrine ne pouvaient avoir cette forme hiératique qu'on leur supposait. Mais le scepticisme de Lobeck est tout négatif, et quoiqu'il soit malaisé de concilier cette sorte de publicité des *mystères* et la facilité des initiations avec d'autres circonstances non moins certaines, comme, par exemple, la peine capitale portée contre ceux qui les révéleraient aux non initiés, il faut, cependant, se résoudre à accepter ces données contradictoires. M. Alfred Maury croit en trouver la solution en distinguant les uns des autres les *mystères* et leurs époques. « Si l'est inexact, dit-il, de représenter, en général, les *mystères* comme des affiliations secrètes, on peut, cependant, accorder ce caractère aux *mystères* orphiques. Dans ceux-ci, il y avait réellement une doctrine ésotérique ayant ce caractère spéculatif que l'on prêtait à tort à l'enseignement de tous les *mystères* de la Grèce. De même, quoiqu'on ne puisse considérer ceux-ci comme ayant constitué une religion mystérieuse, tranchant avec la religion populaire et donnant sur les choses des notions toutes différentes de celles que la mythologie proposait, on doit cependant reconnaître que les principes religieux que l'on enseignait dans les *mystères* étaient en progrès sur ceux du vulgaire, et répondaient aux nouveaux besoins intellectuels et moraux que l'avancement de la civilisation avait développés. »

L'origine des *mystères* de la Grèce est tout aussi controversée. Suivant le même critique, une simple analogie, reconnue postérieurement, entre les *mystères* de la Grèce et les idées égyptiennes aurait fait attribuer à ces *mystères* une provenance égyptienne et aurait égaré, sur une matière où cependant l'amour-propre national était intéressé, l'autorité même d'Hérodote. « Puisque la première construction du panthéon grec appartient, dit-il, aux Pélasges, on ne saurait leur refuser l'institution des *mystères*. Nous ne retrouvons pas plus, en effet, dans ces antiques solennités, le caractère égyptien, que dans les noms des dieux les mythes qui avaient cours chez les initiés. Si des temples ont été faits par les Grecs aux *mystères* de Neith, à Isis, ou à ceux d'Ovis et d'Isis, ce ne furent là que des altérations postérieures et peu importantes. En admettant l'origine égyptienne de leurs *mystères*, les Grecs se laissaient prendre à des analogies superficielles ou à des ressemblances qui étaient le résultat du fond commun de naturalisme sur lequel reposaient les deux ordres de solennités. »

En considérant tout ensemble les *mystères* de la Grèce, ceux des Cabires, à Samothrace, ceux de Zeus, en Crète, ceux de Damia et Auxesia, à Egide et en Argolide, etc., on ne saurait nier qu'ils ne se rattachent également à une culte primitif des divinités pélasgiques, bien que la dévotion des divinités pélasgiques n'ait pas dû, dans le principe, constituer ce qu'on appelle des *mystères*.

L'antiquité grecque s'accordait à regarder les *mystères* de Samothrace comme les plus anciens, et c'étaient, après ceux d'Eleusis, les plus vénérables. Ces *mystères* ne cessèrent pas d'être célébrés dans tout le cours de l'antiquité pélasgique, et on les trouve presque autant en renom à l'époque de la guerre des Romains contre Mithridate, et plus tard sous Tibère, que sous le règne de Philippe de Macédoine. Le droit d'assister à ces *mystères* n'était pas un privilège exclusif des citoyens de Samothrace; on venait y faire initier de tous les points de la Grèce, et l'hierophante, c'est-à-dire celui qui présidait à leur célébration, pouvait être choisi en dehors des habitants de l'île. Sur ces *mystères*, voyez l'article CABIRES.

L'objet des *mystères* de Samothrace, comme de ceux d'Eleusis, était aussi de purifier les hommes des crimes qu'ils avaient pu commettre. Un prêtre spécial, nommé *cnes*, était chargé de ces purifications, faites au nom des divinités infernales. Il recevait l'aveu des fautes de ceux qui voulaient se faire initier aux *mystères*. Suivant la nature de ces fautes, le myste ou catéchumène pouvait être rejeté par le tribunal des anacétistes.

Enfin, à Samothrace comme à Eleusis, on recevait, parmi les initiés, un grand nombre d'enfants. Les *mystères* anciens se présentent à nous avec leurs idées et leurs pratiques de purification, d'expiation, de pénitence, avec leurs processions et leurs sacrifices, comme des rites destinés à imprimer un caractère d'innocence et de pureté. Ils se célébraient surtout de nuit, parce que les imaginations

Le *Jeu de Pierre de La Broce* montre que les auteurs de *mystères* ne s'interdisaient pas au besoin une excursion dans l'histoire, et même dans l'histoire contemporaine; le *Jeu de saint Nicolas*, un des plus anciens *mystères* écrits en français, en est une autre preuve; il a pour sujet la croisade de Louis IX en Afrique. Son auteur est Bodel d'Arras (1260);

André de La Halle, Rutebeuf, André de La Vigne et Pierre Gringoire, sont, avec Bodel, les seuls auteurs dont l'histoire littéraire ait conservé les noms; encore Rutebeuf a-t-il écrit des sortes de *mystères* et encore appelle-t-il et dont nous avons dû parler à part. Le répertoire des confrères de la Passion comprenait principalement: le *Mystère de saint Martin*, le *Mystère de saint Crépin*, le *Mystère de sainte Barbe*, le *Mystère des Actes des apôtres*, et surtout la grande trilogie de la *Passion*, à laquelle ils durent leur renommée. Le plus immense drame qui ait été composé et joué sur ce sujet — et même sur tous les sujets possibles — est le *Mystère de la Passion*, représenté par les confrères en 1402, à l'hôpital de la Trinité, près de la porte Saint-Denis. C'est probablement le même qui fut ensuite représenté à Valenciennes, en 1547, par les bourgeois de la ville, en vingt-cinq journées. On en possède des descriptions manuscrites, l'un du xve siècle, trouvé dans la bibliothèque de Valenciennes et qui offre environ 40.000 vers; l'autre, amplification du premier, en 67.000 vers, par un médecin d'Angers, Jean-Michel. Outremant, prévôt de Valenciennes, a rendu compte de cette célèbre représentation: « On y fit paraître, dit-il, des choses étranges et pleines d'admiration... Ici, Jésus-Christ se rendait invisible; ailleurs, il se transfigurait sur la montagne du Thabor... L'éclipse, le tremblement de terre, le brisement des pierres et les autres miracles advenus à la mort de Notre-Seigneur y furent représentés. La foule y fut si grande pour l'abord des étrangers, que la recette monta jusqu'à la somme de 4.650 livres, bien que les spectateurs ne payassent que 2 liards ou 6 deniers. » Quant au drame en lui-même, il défie l'analyse par sa complexité; c'est tout le Nouveau Testament et une partie de l'Ancien.

Mystère d'iniquité (16), ouvrage théologique et de polémique religieuse, par Duplessis-Mornay (1611, in-80). Cette œuvre célèbre fut composée par l'adversaire de Duperron en réponse à Bellarmin, l'archevêque de la théologie catholique, qui, reconstruisant alors l'édifice de la théocratie romaine, mettait aux pieds du pontife les couronnes des rois et des empereurs. Une gravure placée en tête du volume représente de tour à tour à plusieurs étages, soutenu par des pieux que la flamme commence à dévorer, cette tour est l'image de l'Eglise romaine. Comme aux beaux jours de la Réforme, Mornay semble croire qu'il pourra faire crouler cette tour branlante et vermoulue, que la main de Luther, de Calvin, de Bèze n'aurait pu déraciner. Cependant les premières lignes de la préface trahissent l'amer-tume et la fierté chagrine du vieux serviteur, déjà trompé plus d'une fois dans son attente. Il a dédié son livre au jeune roi Louis XIII, mais il n'a pas la prétention de ramener le fils du Béarnais à la Réforme, que son père a désertée. « N'est point ici question proprement de la religion. Luther et Calvin n'y parlent point, non un seul mot. Il s'agit purement de la prépondérance toute-puissance de l'évêque de Rome, de la vie, d'assèchement, autorité et conservation des rois et des royaumes, de la liberté, de la juridiction de toutes les Eglises chrétiennes. »

L'idée fondamentale du livre est que l'Eglise romaine est l'expression historique de la bête dont parle saint Jean dans l'*Apocalypse*; c'est la théorie réformée en vertu de laquelle le pape est l'antichrist. Duplessis-Mornay, à l'aide d'une érudition étonnante chez un homme d'Etat, trace de la papauté un portrait, appuyé sur des documents, qui ferait peur aujourd'hui même au catholicisme, qui cependant, depuis la Réforme, en a vu d'autres. Mais la colère de l'auteur est hérissée de grec et de latin, de citations bibliques et canoniques qui rendent la lecture de l'ouvrage difficile. Il est en outre écrit dans une langue mystique, tombée en désuétude depuis la décadence de la théologie. Pour lui, comme pour Luther son maître, Rome est la grande prostituée, objet antique des invectives des Pères. L'auteur définit l'Eglise catholique: la femme paillardière en qui l'abomination se récapitule et s'incorpore, qui tient la coupe en la main, la présente aux peuples et aux rois, et les enivre. Puis il prononce contre ses partisans cette sentence empruntée à l'*Apocalypse*: « Si quelqu'un adore la bête et son image, et prend la marque en son front et en sa main, celui-là aussi boira du vin pur versé en la coupe de son Dieu. Cette ire est la colère de Dieu, et sera tourmentée de feu et de souffre devant les saints anges et devant l'agneau. »

En d'autres termes et pour laisser le langage allégorique, c'est l'histoire des empiétements et usurpations de la papauté, de ses menées et supercheries pour asservir les peuples et dominer les rois, depuis la fausse donation de Constantin jusqu'au jour où Luther déchira le voile et tonna, inspiré par Dieu. Au breuvage empoisonné des doctrines ultramontaines, Mornay oppose les saines et vraies traditions de l'Eglise et de la monarchie française. Il évoque les glorieux exemples d'un saint Louis et de sa pragmatique; d'un Philippe le Bel arrachant Boniface VIII, ce monarque prétendu du spirituel et du temporel, le siège propre; d'un Charles VIII en face d'Alexandre VI, exerçant toute espèce de souveraineté à Rome; d'un Louis XII, tout excommunié qu'il était, terrassant Jules II par la bataille de Ravenne.... « J'ai donc pensé,

sire, dit-il, avoir besoin de faire parler les morts, puisqu'on ferme la bouche aux vivants. Trouvez-moi, puisque vos sentinelles dorment, quelques-uns trop éveillés peut-être, conviennent à l'escalade, que votre chien aboie, qu'il vous alarme. Et ne craignez point ni les Jules ni les Bonifaces de ce siècle. Les papes, sire, n'ont jamais mordu que ceux qui les ont craints. »

Mystères d'Udolphe (LES), roman d'Anne Radcliffe (Londres, 1794, 4 vol.). Emille de Saint-Aubert est fille d'un gentilhomme sans fortune qui vit retiré sur les bords de la Garonne. Belle, modeste, instruite, elle est l'objet de toute la tendresse de son père, dont elle est l'unique enfant. Lorsque son éducation est achevée, elle perd sa mère. Saint-Aubert sent décliner sa santé; il entreprend un voyage avec sa fille, et, pendant la route, ils font la connaissance de Valancourt, le héros du roman, qui s'éprend d'amour pour Emille et s'en sépare. Bientôt Saint-Aubert meurt, laissant Emille sous la tutelle d'une tante, femme insolente et vaine, qui épouse un Vénitien et entraîne sa nièce dans une suite de malheurs et d'épreuves du genre le plus terrible. Valancourt réparaît; il est reçu comme l'époux destiné à Emille, mais ils sont l'un et l'autre, quant à la fortune, dans la dépendance de Montoni. Cet Italien conduit d'abord les deux femmes à Venise, puis à son château d'Udolphe, dont les mystères sont singulièrement propres à exciter la curiosité et la terreur. La tante d'Emille meurt dans ce château, et celle-ci s'en échappe, dans l'espérance de retrouver Valancourt et de revoir la France. Mais Valancourt, lorsqu'il se sépara d'Emille, n'avait point encore habité Paris. Là, jeté dans le tourbillon du monde, il se livre aux plaisirs faciles et paraît oublier sa maîtresse. Le hasard place celle-ci sous la protection d'un digne gentilhomme nommé Villefort. Il apprend à Emille la conduite de Valancourt, et leurs liens paraissent rompus; mais ils se renouent après une suite d'incidents et d'épisodes agréablement combinés, et Valancourt, rendu à l'amour et à la sagesse, devient l'époux d'Emilie.

Sur ce thème, qui paraît très-banal, sur cette trame dont la simplicité n'annonce rien d'extraordinaire, le romancier a jeté les couleurs d'un merveilleux sombre, terrible, fantasque. Son point de départ n'est pas l'impossible, mais le possible, le réel. C'est ainsi qu'il fait illusion. Les événements sont probables. Un art savant excite la curiosité, la suspend, et la satisfait enfin. L'attrait constant de l'intérêt n'est pas le seul mérite des *Mystères d'Udolphe*; des sentiments délicats, une morale pure, des incidents variés, un style brillant, des fragments poétiques (le roman est mêlé de vers) donnent à l'ouvrage une réelle valeur littéraire.

Walter Scott déclare que l'intérêt, dans les *Mystères d'Udolphe*, est porté jusqu'aux extrêmes limites de l'anxiété, et que les caractères, celui de Montoni particulièrement, ont quelque chose des personnages infernaux de Milton. Il rend hommage au talent descriptif de l'auteur, qui, n'ayant vu ni l'Italie ni la Suisse, a peint, avec les couleurs les plus vives et les plus exactes, les paysages et les montagnes de ces pays. Cet intéressant et curieux roman a été traduit dans presque toutes les langues.

Mystères d'Udolphe (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne, musique de Clapisson; Opéra-Comique, 4 nov. 1852. Le sujet est emprunté en partie au roman d'Anne Radcliffe. L'exposition rappelle celle de *Rhadamiste et Zénobie* de Crebillon. La pièce, qui ne fut jouée que sept fois, est obscure, mal construite et offre peu d'intérêt; en revanche, la partition, quoique peu goûtée du vulgaire, est une des bonnes œuvres du compositeur. L'ouverture se termine par un chant national suédois, digne d'éloge. Le trio en si majeur: *Des femmes, des femmes*, est plein d'originalité; les couplets du comte Udolphe: *Au siècle de nos bons aïeux*, furent bissés avec enthousiasme. Le second acte renferme deux morceaux remarquables: l'air *Au prix du bonheur de ma vie*, qui a reparu dans la *Fanchonnette*, avec ces paroles: *Allons, pauvrete, allons, courage!* et le finale, qui rappelle, pour la situation, un chœur de *Camille*, opéra de Dalsyrac.

Mystères inédits du xve siècle, publiés par M. Achille Jubinal, d'après un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève (1837, 2 vol. in-80). Cet ouvrage considérable contient une introduction étendue, puis le *Mystère de saint Etienne*, la *Conversion de saint Paul*; la *Conversion de saint Jean*; la *Conversion de saint Denis* et de ses compagnons; les *Miracles de sainte Geneviève*; la *Vie de saint Fiacre*; la *Nativité de Jésus-Christ*; le *Jeu des trois rois*; la *Passion de Notre-Seigneur*; la *Résurrection de Notre-Seigneur*; toutes pièces de théâtre écrites et jouées au xve siècle et dont la plupart ont été retrouvées dans un manuscrit appartenant au duc de La Vallière, qui en parle en ces termes: « Ces neuf mystères inconnus à MM. Parfait et de Beau-champs, historiens du théâtre en France, sont écrits sur papier et de la même main, vers le milieu du xve siècle. Ils vont vraisemblablement du même auteur et sont ras-

semblés dans un seul volume in-folio. Ce manuscrit unique est l'un des plus précieux que l'on puisse voir. »

Il paraît avoir d'abord appartenu à l'abbaye de Sainte-Geneviève, d'un religieux, par une note qui est à elle seule une curiosité, promet un bon verre de vin à qui le lui rapportera s'il vient à s'égarer.

Ces œuvres d'un art rudimentaire, qu'on représentait dans les églises et sur les places publiques les jours de fête, sont de simples dialogues à trois ou quatre personnages, donnés par l'auteur anonyme comme traduits du latin en français rimé. Ce sont plutôt des dissertations religieuses et philosophiques que des actions dramatiques. Généralement, un des interlocuteurs arrive sur la scène et raconte le sujet; un second lui fait des objections et il répond. Ce n'est pas bien intéressant. Dans la *Conversion de saint Paul*, un philosophe grec, qui vient d'écouter l'apôtre prêcher, lui répond par des grossièretés; saint Paul réplique par un cours complet de théologie. Dans les *Miracles de sainte Geneviève*, la sainte force une nonnain à avouer qu'elle a perdu son « pucelage » en lui révélant toutes les circonstances de l'événement: c'était le 3 avril, entre chien et loup, dans le jardin; Gauthier, un certain berger, etc.; la nonnain confuse court se confesser à un frègre. Un autre mystère, la *Vie de saint Fiacre*, nous montre de bonnes comères buvant et jasant au cabaret; surviennent les maris, un sergent et un vilain, qui les font rentrer au logis à coups de triquet.

La perfection relative des pièces que renferment les deux volumes de M. Jubinal fait voir que, au xve siècle, on était arrivé à une certaine période de développement; le progrès général de la civilisation, des mœurs et du langage s'étend jusque sur un terrain où, vu la gravité morose de cette rude époque, on se figure avec peine des plaisirs de ce genre déjà goûtés et appréciés de la foule.

Mystères de Paris (LES), roman par Eugène Sue (Paris, 1842-1843, 10 vol. in-80). De même qu'avait *Atar-Gul*, la *Salomandre*, la *Vie de Koat-Ven*, *Plick* et *Plock*, Eugène Sue avait été l'un des premiers à introduire chez nous le roman maritime, ou, comme l'a si bien dit Sainte-Beuve, « avait découvert notre Méditerranée en littérature; » de même, avec les *Mystères de Paris*, on peut dire qu'il nous a initiés au roman social. C'était l'époque où l'on poursuivait à coups d'articles de journaux, de discours, de livres et de brochures, la solution de tous les grands problèmes sociaux que 1789 avait soulevés, que 1830 avait laissés de côté, et que 1848 devait soudainement remettre en question. Eugène Sue voulait connaître la société qu'il réclamait si impérieusement des réformes, ce peuple que jusqu'alors il s'était contenté de voir à la surface, et dont les plaintes, chaque jour plus accentuées et plus menaçantes, attiraient son attention. Alors il se fit peuple lui-même, afin de pouvoir observer de plus près; de degré en degré, bravant l'horreur et le dégoût, il descendit jusqu'au bas de l'échelle sociale, et il se heurta à des voleurs, à des assassins, à des filles perdues, à toute la hideuse population des bagnes, des prisons et des lupanars; il toucha du doigt cette léproserie morale et physique, cette gangrène humaine qui s'agitait dans tous les recoins fangeux des grandes villes. Sur sa route, il avait rencontré le vice et la fortune accablés, misère et la vertu réunies; il avait vu, glacé, le montreur de faim, sans appui, sans secours, l'orphelin tendre la main à l'aumône; il avait vu la jeune fille, pâle par les veilles, demandant un mauvais gîte et un morceau de pain à un travail repoussant ou au-dessus de ses forces; partout enfin, en haut et en bas, chez les privilégiés de la naissance et de la fortune, aussi bien que chez les déshérités du sort, il avait trouvé l'avilissement et la dégradation, le mensonge et l'hypocrisie, toutes les souffrances, toutes les ignominies, toutes les misères, toutes les hontes. Et Eugène Sue entreprit de photographier cette société qui demandait à être réformée, et de lui donner à elle-même son portrait. « Prends et lui donner, lui dit-il, et, avant de songer à la modifier, sache bien ce que tu es, pour bien savoir ce que tu veux et ce qu'il te faut. Connais-toi toi-même, connais la plaie que tu ronges, le mal qui te dévore et, ensuite, tu pourras songer utilement aux moyens de le guérir! » Telle est l'idée, profondément morale et féconde, qui a présidé aux *Mystères de Paris*. Nous n'entrerons pas dans les innombrables détails du tissu romanesque dans lequel l'auteur a enveloppé ses enseignements et ses critiques. Contentons-nous d'indiquer la fable en quelques lignes, et d'esquisser les principales figures de ce drame gigantesque. Des les premières lignes du récit, on est introduit dans un de ces bouges infects, repaire des forçats évadés ou libérés, et qui s'appelle un *tapin franc*. On n'y parle qu'une langue, l'argot, et c'est pourquoi la maîtresse de ce hideux taudis, qui doit à ses clients d'ignobles amours et des boissons fraternelles, s'appelle l'*Ogresse*. A côté d'elle, et pour lui faire contraste, est une jeune et charmante jeune fille, Fleur-de-Marie, qui est, sans le savoir, la fille naturelle d'une jeune Ecossaise, Sarah, et du prince Rodolphe de Gerolstein. Sarah mit au monde la pauvre petite en l'absence du prince, et, pour sauvegarder sa réputation, elle chargea son frère de faire dis-

paraître le témoin de sa faute. Le frère abandonna l'enfant au coin d'une borne, et Fleur-de-Marie fut recueillie par une vieille mégère, sordide et méchante, surnommée la *Chouette*. Celle-ci envoyait la petite mendier le long des rues, et la battait tant chaque fois qu'elle revenait les mains vides, qu'elle prit un beau jour son parti de ne plus rentrer au logis. Trouvée par la police en état de vagabondage, elle fut arrêtée, enfermée dans une maison de correction jusqu'à l'âge de seize ans, puis mise à la porte avec une somme de 300 fr. qu'elle eut bientôt dépensée, et finalement enrôlée par l'*Ogresse* au nombre des filles de joie de la Cité, parmi lesquelles sa voix harmonieuse et douce lui a valu le surnom de la *Goualeuse*. Eugène Sue a voulu, dans cette création, montrer la femme restée pure moralement au milieu de la plus terrible dépravation; aussi lui a-t-il donné toutes les grâces, toutes les nobles aspirations, tous les bons instincts, et l'on peut dire que la *Goualeuse*, cette pauvre bohémienne du Paris moderne, est quelque peu cousine, par sa naïveté poétique et sa chaste dégradation, de la Esmeralda, la bohémienne du vieux Paris. Le prince de Gerolstein, n'ayant jamais pu obtenir de Sarah aucun renseignement sur le sort de son enfant, a résolu de remuer ciel et terre pour le retrouver, et le hasard la lui fait rencontrer, en effet, sous le sobriquet de la *Goualeuse*, dans le bouge honteux du *tapin franc*. Longtemps il ignore que c'est sa fille; mais il s'est pris d'amitié pour cette pauvre créature, embourbée dans les steppes fangeuses du vice et de la honte, et qui lui semble née pour marcher dans les sentiers fleuris de la vertu. Il veut l'arracher à l'atmosphère impure qu'elle respire, il veut qu'elle secoue son joug de prostituée et redevenue honnête. « Honnête! mon Dieu! Et avec quoi veux-tu donc que je sois honnête? répond la pauvre enfant. Les habits que je porte appartiennent à l'*Ogresse*; je lui dois pour mon garni et pour la nourriture... Je ne puis pas manger d'ici... elle me ferait arrêter comme voleuse. » Il lui appartient... il faut que je l'acquiesce! » C'est ainsi que l'indigne parvient à retirer la *Goualeuse* du *tapin franc* pour la rendre au bonheur et à la vertu; plus tard, il apprend qu'elle est la fille de Sarah, lui fait donner de l'instruction, l'emmène avec lui dans sa principauté de Gerolstein, et l'y fait reconnaître sous le nom de princesse Amélie. Là, elle aime d'un jeune homme de noble naissance, pour lequel la pauvre enfant ressent, pour la première fois de sa vie, un véritable amour. Mais elle a conscience de son horrible passé, et elle refuse de l'épouser. Peu de temps après, elle se fait religieuse, et meurt d'une maladie de langueur, après avoir prononcé ses vœux. Nous n'avons donné là qu'un squelette informe de l'intrigue que viennent traverser cent épisodes divers, amenant en scène autant de personnages, qui tous sont des types pris sur le vif et magistralement dessinés: le *Chourineur*, un forçat libéré, qui a fait quinze ans de galères; le *Maître d'école*, le plus redoutable des brigands du quartier de la rue aux Fèves, échappé du bagne où il était enfermé pour la vie, et qui s'est mutilé le visage pour se rendre méconnaissable et éviter les poursuites; Jacques Ferrand, un notaire voleur, faussaire, assassin, espèce de satire qui meurt d'amour pour une belle et infernale créature appelée Cécily; la *Loupe* et *Martial*, des ravageurs, qui habitent l'une de ce nom, à Asnières; *Tortillegue*, le gamin de Paris vicieux et corrompu; *Higouette*, le jeune gentilhomme, pleine d'amour, de franchise, de courage et son épouse Anastasie, deux caricatures de portiers-parisiens en butte aux actes d'un peintre loustic appelé Cabriot; tous enfin, car nous en oublions, sont autant de types dans lesquels Eugène Sue a incarné quelque misère, quelque vice, quelque honte sociale. Il n'a pas reculé devant les tableaux les plus hideusement vrais, pensant avec raison que « comme le feu, la vérité morale purifie tout. » Avec raison, disons-nous, quoiqu'en aient pu dire certains critiques délicats aux nerfs trop sensibles; avec raison, parce que, partout où est la vérité, il faut la chercher et la crier à tous, parce qu'il ne suffit pas de regarder un malade pour le guérir; il faut le pulper, étudier la nature de son mal, fouiller sa plaie et la panser. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'Eugène Sue, riche et célèbre, est allé contempler le spectacle des vices, le tableau des misères; c'est une rude besogne qu'il nous a épargnée et, au lieu de crier à l'immoralité et au scandale, comme ont fait quelques-uns, il fallait lui crier: merci, et profiter de ses enseignements, ou tout au moins les contrôler et y réfléchir. Une des réformes que réclame le plus ardemment l'auteur des *Mystères de Paris* est l'abolition de la peine de mort. Par malheur, le mode de châtiment qu'il propose pour remplacer la peine capitale, et qui consiste dans l'isolement du criminel, est tout à fait inadmissible. Que des projets de réforme proposés par le romancier soient ou non réalisables, peu importe. Son grand mérite est et sera toujours d'avoir appelé l'attention des penseurs sur des questions ignorées ou mal connues, d'avoir forcé la société à se connaître elle-même, de lui avoir indiqué le mal, sinon le remède.

Les *Mystères de Paris* furent publiés d'abord dans le *Journal des Débats*, et par toute la France, on attendait chaque soir le feuille-

tôn du lendemain avec une impatience qui n'avait d'égale que l'avidité avec laquelle on le lisait. La vogue était grande dans les salons, mais la popularité plus grande encore dans les ateliers. On sait, il est dit dans une revue mensuelle de 1843, la *Ruche populaire*, rédigée et publiée par des ouvriers, on sait le plaisir extraordinaire et les émotions que les ouvriers éprouvent à la lecture des *Mystères de Paris*, l'un des ouvrages les plus neufs et les plus remarquables, sans contredit, qui soient jamais apparus sur la scène littéraire. C'est un poétique et hardi tableau des dangers, des duplicités infernales et des misères affreuses qui assiegent et moissonnent les prolétaires ou travailleurs sans ressource, sans providence ou protection tutélaire. La lecture en est attrayante, toujours variée et saisissante; aussi chacun le voudrait-il en propre et le conserver comme un des livres les plus chers à son cœur... Mais d'où vient que la manifestation de M. Sue a tant d'effet et de puissance? Selon nous, il nous montre du courage; il se débarrasse du frac et de l'allure bourgeoise, et se jeta résolument, lui, intrépide marin, dans le gouffre des tortures populaires. Enfin, il se fit ouvrier pour observer à loisir et peindre avec plus de vérité la situation de ceux qui travaillent au milieu de souffrances de toutes sortes, ou qui, par représailles, livrent enfin à l'ingrate société haine pour haine et guerre pour guerre. Qu'on tienne compte de la date et de la source de cette publication, et on aura la mesure exacte de l'enthousiasme que souleva ce livre, et, par cela même, celle de l'influence qu'il dut avoir sur les événements qui allaient s'accomplir quelques années plus tard.

Dans ce roman, dont le succès fut immense, Eugène Sue a fait preuve d'une étonnante facilité d'invention, d'une grande habileté de mise en scène, d'une variété et d'une souplesse extraordinaires. Au point de vue de la forme, les *Mystères de Paris* n'ont pu échapper aux conséquences de la rapidité avec laquelle ils ont été écrits. Le style en est peu châtié, quelquefois même incorrect; mais, à défaut d'élégance et de pureté, certains chapitres sont écrits avec cette élégance du cœur qui séduit et qui charme, qui convainc et qui entraîne. Les *Mystères de Paris* ont été fréquemment réimprimés en France, et traduits dans toutes les langues.

Mystères de Paris (LES), drame en cinq actes et onze tableaux, par MM. Eugène Sue et Dinaux, représenté au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1843. Le sujet de ce drame est emprunté au roman du même nom, aussi nous dispenserons-nous d'en donner une analyse. La censure retint longtemps le manuscrit des auteurs et ne se décida à en autoriser la représentation qu'après avoir pratiqué de nombreuses coupures. Tel qu'il sortit des mains des censeurs, ce drame eut un succès immense, et les journaux de l'époque rapportent que, le jour où on lut sur l'affiche du théâtre l'annonce de la première représentation des *Mystères de Paris*, ce fut un véritable événement. On applaudit et on siffla beaucoup. Frédéric Lemaître jouait le rôle de Jacques Ferrand, et Clarence celui de Rodolphe.

Mystères du peuple (LES) ou *Histoire d'une famille de prolétaires à travers les âges*, par Eugène Sue (Paris, 1849-1857, 16 vol. in-8). Le célèbre romancier a composé cet ouvrage dans le but de faire connaître l'état misérable, abject, mais s'améliorant avec le temps, dans lequel le peuple a vécu en France depuis la conquête de la Gaule par les Romains et l'invasion des tribus franques jusqu'à la Révolution de 1789. Sous la forme attrayante et populaire du roman, l'auteur raconte d'une manière émue, dramatique et malheureusement trop vraie, les principaux changements survenus dans la condition politique et sociale des fils de la Gaule réduits en esclavage. Chacune de ces périodes de servitude plus ou moins lourde fait le sujet d'un récit à part et reçoit un titre spécial. Ainsi, le premier de ces récits, dans l'ordre chronologique, a pour titre : la *Fauçille d'or*; le second, la *Clochette d'airain*; le cinquième, l'*Alouette*; le onzième, la *Coquille blanche*; le dix-huitième, le *Sabre d'honneur*. Nous citons ces titres parce qu'ils rappellent les récits les plus importants. « Ils sont, dit l'auteur, la simple reproduction de mémoires domestiques pieusement transmis et augmentés, de génération en génération, par la même famille bretonne jusqu'en 1848. A cette époque, ils sont en la possession d'un descendant de cette vieille famille, M. Lebrun, brave et honnête marchand de toiles, domicilié rue Saint-Denis, et dont le magasin porte cette enseigne : *A l'épée de Brennus*. M. Lebrun devient lui-même le héros du dernier récit par ordre chronologique, mais qui, dans le roman, sert d'introduction. Dans cette introduction, Sue se propose d'abord de caractériser la révolution de 1848, de montrer comment le peuple la compréhendait, comment aussi il fut dupé dans ses espérances et victime d'intrigues et d'ambitions coïssées; ensuite, de dégager la grande vérité historique de la perfectibilité politique, qui est la conclusion de cette série de récits. Il montre le prodigieux mouvement industriel qui s'opère dans les différentes classes de travailleurs et de bourgeois; ces innombrables associations ouvrières qui se

fondent de toutes parts, ces essais de banque d'échange, de sociétés coopératives, etc., ces tentatives, les unes couronnées de succès, les autres incertaines encore, mais toutes entreprises avec courage, intelligence, persévérance et foi dans l'avenir démocratique, prouvent que le peuple, ne comptant plus sur les concours et l'aide de l'État, cherche sa force et ses ressources en lui-même, afin de se délivrer de l'exploitation capitaliste et usuraire, et de conquérir toutes les libertés.

Voici, en quelques lignes, le résumé de cette introduction : « Nous sommes au 3 février 1848; M. Lebrun, malgré sa fortune personnelle qui, grâce à une habile direction commerciale, s'accroît de jour en jour, appartient au parti de la République et travaille vaillamment au succès de la Révolution, de laquelle il espère le progrès politique et social. La République est proclamée, mais la discordie civile éclate et, dans les tristes journées de Juin, Lebrun, s'étant rendu aux barricades pour supplier les insurgés de déposer les armes, est arrêté comme leur complice, condamné aux travaux forcés par une commission militaire, attaché à sa famille et envoyé au bagne de Brest, d'où, après dix-huit mois de détention, il est tiré par un royaliste, le général de Plouermel, un Breton comme lui, auquel il a sauvé la vie dans la rue Saint-Denis le 24 février 1848. Lebrun retourne alors à Paris, auprès de sa famille qui, en présence des malheurs immérités arrivés à son chef et des intrigues monarchiques, ne veut plus croire au progrès. Lebrun, malgré ses déceptions et ses malheurs, ne perd pas sa foi au mouvement progressif de l'humanité. Au contraire, il croit toujours fermement à un avenir politique et social meilleur, et, pour vaincre l'incrédulité de ses parents, il leur annonce qu'il leur communiquera les manuscrits de sa famille que, jusqu'alors, il avait tenus cachés dans une chambre mystérieuse : « Lorsque vous verrez, leur dit-il, qu'aux temps les plus affreux de notre histoire, tels que les ont toujours faits à notre pays les rois, les seigneurs et le haut clergé catholique, lorsque vous verrez que nous autres, conquis, nous sommes partis de l'esclavage pour arriver progressivement, à travers les siècles, à la souveraineté du peuple, vous vous demanderez si à cette heure, où nous sommes investis de cette souveraineté si laborieusement gagnée, nous ne serions pas criminels de douter de l'avenir. » Ici, l'auteur cède la parole aux rédacteurs des manuscrits, et lecture est donnée aux membres de la famille de ces curieux documents. Nous n'entrerons pas dans l'analyse de cette histoire écrite, suivant la fiction poétique de l'auteur, par les acteurs des différents drames qui composent ces récits. Il nous suffira d'avoir exposé le plan de cet ouvrage, remarquable par la vérité des peintures, par la saine réflexion philosophique dont l'auteur accompagne l'histoire de nos ancêtres. Cet ouvrage, bien qu'il n'ait point eu le retentissement du *Juif errant*, n'en a pas moins une très-grande valeur, et le public des petites feuilles démocratiques lui fait, chaque fois qu'il est publié par elles, le meilleur accueil.

Mystères de Londres (LES), roman de Paul Féval (Paris, 1844, 11 vol. in-8). Un jeune Irlandais, Fergus O'Brian, a vu déshonorer sa sœur par un noble anglais et mourir son père de chagrin. Devant se débarrasser de l'homme d'action, le lion dit désert, qui attend l'heure de la vengeance pour deorer sa proie, et quelle proie! l'Angleterre. Le but justifie les moyens; s'attaquer ouvertement au colosse eût été folie : Rio-Santo le mine; partout ses agents sapent le crédit de ce peuple qui ne s'appuie que sur l'or, et lui-même, comme un ver rongeur, s'avance insensiblement pour le frapper au cœur. Il avait besoin d'un puissant levier; il l'a trouvé dans l'association des gentilshommes de la nuit. Cette franc-maçonnerie du crime compte des représentants dans toutes les classes de la société; la police même lui appartient par quelques-uns de ses membres les plus influents; c'est elle que Rio-Santo appelle à son aide; il saisit d'une main ferme la direction de cette redoutable association, dont il use comme d'un instrument propre à l'accomplissement de ses desseins, sans cependant les lui révéler.

Pour obtenir de la grande famille (ainsi s'appellent les gentilshommes de la nuit) une obéissance passive, une soumission aveugle, Rio-Santo est obligé d'accepter sa part de

crimes, et c'est cette tâche qui doit un jour le marquer au front et le faire échouer en vue du port. Maître de l'Angleterre à l'intérieur par ses complices, à l'extérieur par ses agents, disposant de 10,000 hommes pour fonder une émeute, ce puissant génie, qui a rêvé d'être l'exécuteur d'un plan grandiose de pacification universelle, Rio-Santo, devant lequel O'Connell s'est incliné, se voit traîner devant les tribunaux et condamner à être pendu, comme un vil assassin.

Il a déclaré en plein tribunal que jamais la corde ne toucherait son cou; il justifie son audace par une évasion miraculeuse, et, au moment où il espère recueillir le fruit de son œuvre de vengeance si patiemment combinée pendant quinze ans, il tombe misérablement sous les coups d'une jeune fille, la seule femme qu'il ait respectée. Rio-Santo meurt sans avoir pu accomplir son œuvre, proclamer l'indépendance de l'Irlande et de l'Ecosse, le pied sur le cadavre de l'Angleterre vaincue.

Telle est, dégagée de tout incident, l'analyse de cette œuvre bien conduite, bien soutenue, pleine de vie, d'imagination, de force, de couleur. L'auteur s'y montre conteur habile, inaltérable; il est maître de tous les fils de sa trame et tient le lecteur subjugué par l'intérêt d'un récit aussi varié qu'émouvant.

Quant au style de cette œuvre pleine d'événements et de passion, il est vif, imagé, brillant, spirituel, mais déparé par des négligences trop nombreuses et par une absence de distinction regrettable. Ce n'est point le seul reproche à adresser à cet ouvrage de longue haleine; les peintures y sont trop chargées et le trait manque souvent le but en le dépassant. Ces taches ne sauraient s'excuser, mais elles s'expliquent facilement lorsqu'on sait que c'est une improvisation faite sur commande. Pour contre-balancer la vogue des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue, M. Anténor Joly, directeur du *Courrier français*, imposa à Paul Féval la fabrication des *Mystères de Londres*, bien qu'il ne connût l'Angleterre que par les livres. Doué d'une rare imagination, le romancier se mit à l'œuvre et publia son premier volume sous le nom de sir Francis Trolopp. Encouragé par le vif succès qu'il obtint, il se rendit alors à Londres et, à partir de ce moment, possédant des documents exacts, il marcha d'un pas plus ferme dans le vaste labyrinthe de sa conception. Toutefois, il avait vu trop vite pour bien voir, et il jugea sur l'apparence le mécanisme de l'organisation britannique dont il n'avait pas étudié assez chaque ressort. De là ces tableaux chargés, à côté de scènes de mœurs malheureusement trop conformes à la réalité, telles que les hideuses boucheries de boxeurs encouragées par les applaudissements d'un public enivré par l'odeur du sang. Dans ce roman, les événements se pressent, les incidents se succèdent sans relâche et s'enchevêtrent sans même nous se confondre. Dans les scènes d'action, Paul Féval se montre plein de naturel et de grâce. Les caractères de femmes sont bien dessinés : lady Ophélie, lady Derby, miss Mary Trévor et surtout Suzannah, criminelle par amour et cependant remplie de cœur et de dévouement, représentent l'esprit du lecteur au milieu de tant de crimes accumulés et de tableaux sinistres.

Comme dans tous les romans, l'auteur a frappé plus fort que juste. Il a tracé un tableau énergique des vices qui minent le colosse britannique, il nous a fait toucher du doigt les plaies qui le rongent; il nous a introduits dans cette redoutable association de voleurs de tous rangs qui ont leurs statuts comme une société légale et leur général comme une armée. L'antagonisme de l'Irlande et de l'Ecosse contre leur métropole et la hauteur des projets de Rio-Santo prêtent à ce livre un puissant intérêt; mais Paul Féval, sous le pseudonyme de sir Francis Trolopp, n'a pas détrôné Eugène Sue, parce que ses peintures de mœurs sont plus loin de la réalité que celles de l'auteur des *Mystères de Paris*.

Mystères des couvents de Naples (LES), par Mme Henriette Caracciolo, princesse de Forino, ex-bénédictine (1864, in-12). Cette autobiographie a été écrite surtout pour montrer les abus de la vie cléricale et cénobitique. On n'y trouve point la verve admirable du célèbre livre de Diderot; mais ce livre, inspiré par une méfiance saine pour tout ce qui est de celui de Diderot, si le talent de l'auteur était capable d'assurer à cette révélation le succès de la *Religieuse*. Malheureusement, ce récit n'est point écrit par le célèbre philosophe. Henriette Caracciolo raconte comment son père, le maréchal Genaro Caracciolo, prince de Forino, après avoir servi sous François I^{er}, roi de Naples, puis sous Ferdinand II, vint à mourir, laissant sa famille très-obérée. La princesse de Forino voulut se débarrasser d'Henriette; par ruse, elle la fit entrer dans un couvent, d'où elle ne parvint à s'échapper qu'après de longues années. La partie vraiment intéressante est la description détaillée des mœurs et de la vie intérieure du couvent. Nullement, Henriette s'imaginait trouver la paix céleste dans cette maison de Dieu; elle croyait vivre avec des colombs, des âmes toutes blanches, innocentes même de la pensée du mal. Pauvre Henriette! elle y vit, au contraire, toute une corruption presque inconnue au monde, qu'on

appelle profane dans ces endroits-là, corruption indescriptible et inquiétante, qui a son principal agent dans l'antiquaire, comme dirait M. Michelet. « Les passions indéchiffrables, au lieu de s'extérioriser activement sur un objet déterminé, se dévorent elles-mêmes, enfantant les sombres visions fantastiques et les hallucinations hystériques. » L'abrutissement des intelligences par le zèle des confesseurs n'est pas le plus grand danger; c'est cette corruption mystique, dont la description a principalement occupé l'auteur des *Mystères des couvents de Naples*, corruption qui est la même dans tous les couvents.

Mystères (LE LIVRE DES), de Jamblaque. V. LIVRE.

Mystères (ÉLEVATIONS SUR LES), ouvrage de Bossuet. V. ÉLEVATIONS SUR LES MYSTÈRES.

Mystère de Marie Roget (LE). V. CONTES EXTRAORDINAIRES, d'Edgar Poe.

Mystères de ma femme (LES), vaudeville en un acte, par Laurencin et Bernard Lopez (1845). Un bourgeois aisé veut se marier, mais avec une femme qui n'ait pas de parents. Il rencontre une jeune fille qui paraît réaliser admirablement son idéal et, sans plus tarder, il l'épouse. « Mais, dit Th. Gautier, à peine est-il rivé dans les chaînes de l'hymen, qu'il fait des tas de découvertes les plus affligeantes du monde. Mme Robineau, née Célestine Paimbeuf, a un père occulte, une mère mystérieuse, une sœur souterraine, un fils caveau, un oncle cryptique, une tante troisième, dessous, qui, le mariage fait et paraît, se produisent successivement à la lumière, au grand étonnement et à la grande fureur du Robineau, qui comprend, mais un peu tard, qu'il a été joué. » Ce vaudeville est amusant. L'infortuné Robineau, dans son exaspération comique, va jusqu'à méditer un crime; mais il se calme enfin, reprend sa sérénité et continue à aimer sa femme, malgré son interminable famille.

Mystères du vieux Paris (LES), drame en cinq actes et onze tableaux, de MM. Dennery et Dugue, joué au théâtre du Châtelet en 1855. L'action se passe sous François I^{er}. Un alchimiste, nommé Tristan, a trouvé dans un vieux bouquin une recette pour faire de l'or avec du sang de jeunes filles vierges. Afin de se livrer impunément à ses manipulations, il se place sous la protection d'un certain comte de Saint-Pol, qui est dans le secret et qui l'a promis d'enrichir. Ce seigneur lui prête son château pour y exécuter ses expériences. Sur cette donnée, les auteurs ont bâti un drame, qui ne s'est soutenu pendant quelques jours que grâce à une brillante mise en scène. « Rien de plus comique et de plus saugrenu dans l'horreur, dit Paul de Saint-Victor, que l'hôtel du Diable, où le comte de Saint-Pol et le nécromane recèlent leurs victimes; cela tient du harem et de la boucherie. On y danse, on y tue, on y soupe, on y viole, on y mène une vie de cannibale et de polichinelle. Le drame finit par des pendants, des mariages et par l'entrée équestre de François I^{er} dans sa bonne ville de Paris. Le public a sifflé les paroles et applaudi les décors. »

Mystère de Cain, tragédie de lord Byron. V. CAIN.

Mystères d'Isis (LES), opéra en quatre actes, paroles de Morel de Chedeville, musique de Mozart, arrangée par Lachnitz, représenté à l'Opéra le 23 août 1801. Trop de zèle entraînera souvent les amateurs à des écarts de goût regrettables. On désire entendre à l'Opéra la musique de *Die Zauberflöte* (la *Flûte enchantée*), opéra romantique en deux actes, composé par Mozart, à Vienne, en 1791. On crut honorer la mémoire du grand compositeur en substituant un poème très-romantique et souvent même religieux à la fantastique légende allemande. Morel de Chedeville, pour adapter des paroles françaises à la musique de la *Flûte enchantée*, choisit pour sujet les *Mystères d'Isis*, pièce vide et sans intérêt, dans laquelle apparaissent : Zoroastre, grand pontife; Pamina, fille de Zoroastre; Isménor, son fiancé; Bochoris, Mona, Myrène, personnages accessoires. Malgré cette transformation, à laquelle on est surpris de trouver accolé le nom d'un musicien, plusieurs morceaux ont été presque populaires; il en est un surtout qui, des *Mystères d'Isis*, a passé d'arrangement en arrangement dans le répertoire des églises, sans trop perdre de son caractère religieux et son mouvement : c'est le magnifique chœur des prêtres : *Poste à l'autel*. L'œuvre véritable du maître a enfin été exécutée à Paris et dans des conditions qui auraient suffi pour en assurer le succès, si les beautés d'*Il flauto magico* ne devaient par elles-mêmes s'imposer à plusieurs générations. V. FLÛTE ENCHANTEE.

MYSTÉRIEUSEMENT adv. (mi-sté-ri-eu-ze-mant — rad. mystérieux). D'une façon mystérieuse, avec mystère : Parler MYSTÉRIEUSEMENT à l'oreille de quelqu'un. S'introduire MYSTÉRIEUSEMENT chez quelqu'un. Les femmes font un sot calcul en cachant MYSTÉRIEUSEMENT le jour de leur naissance. (G. Sand.)

MYSTÉRIEUX, EUSE adj. (mi-sté-ri-eu, euse — rad. mystère). Qui contient quelque mystère, quelque secret dont le sens est caché : Des paroles MYSTÉRIEUSES. Un geste MYSTÉRIEUX. Le sens MYSTÉRIEUX d'un apologue. Un événement MYSTÉRIEUX. L'essence du

gouvernement représentatif est MYSTÉRIEUX comme la foi. (De Bonald.) Il n'est rien de beau, de doux, de grand dans la vie que les choses MYSTÉRIEUSES. (Chateaub.)

Chose mystérieuse et neuve,
L'hymen aux vierges paraît doux.

PONSARD.

Jamais les imbroglis, ni les galanteries,
Ni l'art mystérieux des douces flatteries,
Ce bel art d'être aimé, ne m'ont appartenu.

A. DE MUSSET.

— Secret, caché, fait avec mystère : Une conduite MYSTÉRIEUSE. Un entretien MYSTÉRIEUX. Les premières voluptés sont toujours MYSTÉRIEUSES, la pudeur les assombrisse et les cache. (J.-J. Rousseau.) Le mépris doit être le plus MYSTÉRIEUX de nos sentiments. (Rivaroli.) Un MYSTÉRIEUX nuage couvre toujours les affaires des jésuites. (Chateaub.)

— Qui fait des mystères, qui met du secret, de la discrétion en des choses qui n'en valent pas la peine : Vous êtes par trop MYSTÉRIEUX.

— Fig. Qui à quelque chose de vague, de rêveur : Une MYSTÉRIEUSE rêverie. Les bruits MYSTÉRIEUX de la forêt.

— Substantif. Personne qui fait, qui a l'habitude de faire des mystères : Le MYSTÉRIEUX est rarement discret, le curieux ne l'est jamais. (La Rochef.-Doud.)

— s. m. Caractère de ce qui est mystérieux : Toute institution religieuse possède les conditions essentielles à l'harmonie : le beau et le MYSTÉRIEUX. (Chateaub.)

MYSTÉRIUM s. m. (mi-sti-ri-on). Pharm. Espèce d'antidote, dont on faisait usage autrefois.

MYSTICISME s. m. (mi-sti-si-sme — rad. mystique). Philos. Opinion religieuse ou philosophique qui admet des communications directes entre Dieu et la créature, qui prête un sens caché aux livres saints et aux choses de ce monde : L'essence du MYSTICISME est d'affirmer sans prouver. (Gollins.) Le MYSTICISME enfante l'extase et la magie, source de crimes et de folies. (Gérvais.) Le MYSTICISME aboutit au fatalisme et à la négation du devoir. (Artaud.) Presque toutes les jeunes filles, poussées par une tendresse instinctive, inclinent au MYSTICISME, le côté profond de la religion. (Balz.) Le MYSTICISME n'est pas autre chose qu'un acte de désespoir de la raison humaine. (V. Cousin.) Ceux qui, après avoir philosophé, embrassent le MYSTICISME en désespoir de cause sont d'ordinaire les ennemis les plus intolérants de la philosophie. (Renan.) Le MYSTICISME est une mystification. (Proudh.) Les puissances du MYSTICISME conspirent l'abâtissement des peuples. (Proudh.) Le MYSTICISME est une grande machine à mutilation morale. (G. Sand.)

— Mysticisme médical, Superstition qui fait intervenir Dieu, les anges, les saints, les êtres surnaturels dans la guérison des maladies.

— Syn. Mysticisme, mysticité. Le mysticisme est un mystère, la mysticité n'est qu'une qualité. Toute chose qui se rapporte aux mystères se présente nécessairement avec le caractère de la mysticité ; pour qu'il y ait MYSTICISME, il faut qu'on y reconnaisse une tendance décidée à rapporter aux mystères non seulement cette chose-là même, mais tout en général.

— Encycl. L'homme possède incontestablement deux ordres de facultés qui le mettent en rapport, les unes avec les objets extérieurs, les autres avec l'intimité de son être, et ces doubles fonctions lui sont si bien essentielles, qu'il ne peut, ni par une erreur de la nature ni par un effort de sa volonté, se soustraire entièrement au travail de la pensée, qui est la principale manifestation de son être intérieur, ni aux sensations organiques, qui sont de l'essence de sa condition physique. Toutefois, selon qu'il abandonne d'une façon plus ou moins exclusive à ses appétits matériels ou à la méditation intérieure de son être, il peut élever plus ou moins celle de ses facultés qu'il néglige d'exercer et arriver à deux états différents, également contre nature, dont l'un le rapproche de la brute et le confond presque avec elle, et l'autre le jette dans une sorte de folie exaltée. Quand cette folie est poussée au point de rendre l'homme insensible aux objets extérieurs, quand elle lui inspire un dégoût profond, une aversion irrésistible ou tout au moins une indifférence absolue pour les objets matériels et les fonctions corporelles, quand, s'attachant exclusivement à Dieu et aux choses surnaturelles, cette folie vise à détruire tous les sentiments naturels ou à en supprimer toutes les manifestations, elle prend le nom de mysticisme ; mais le mysticisme va encore plus loin : distinguant entre les facultés de l'âme, il préconise l'insuffisance, la faiblesse, la nullité de la raison humaine et s'applique uniquement à exalter la passion religieuse, rêvant un homme supérieur, surnaturel, divin, en qui ne subsisterait que la faculté d'aimer. Or, si l'homme terrestre a été reconnu aveugle, l'homme divin, aussi conçu, n'est pas plus clairvoyant ; pousser au mysticisme, c'est donc recommander la rêverie volontaire. Aussi M. Cousin, avant d'avoir fait amende honorable entre les mains de l'Eglise, disait-il, dans son Cours d'histoire de la philosophie moderne : « Il nous importe d'autant plus de rompre avec le mysticisme, qu'il semble nous toucher de plus près,

qu'il se donne pour le dernier mot de la philosophie et que, par ses apparences de grandeur, il peut séduire plus d'une âme d'élite, particulièrement à une de ces époques de lassitude où, à la suite d'expériences gigantesques et cruellement déçues, la raison humaine, ayant perdu la foi en sa propre puissance, sans pouvoir perdre le besoin de Dieu, pour satisfaire ce besoin immortel, s'adresse à tout, excepté à elle-même, faute de savoir s'élever à Dieu par la route légitime et dans la mesure qui lui a été permise, se jette hors du sens commun et tente le nouveau, le chimérique, l'absurde même pour atteindre à l'impossible. » M. Cousin n'était pas fait pour soutenir longtemps une thèse si franchement opposée à l'orthodoxie ; il devait chercher et parvint à trouver des adoucissements à cette doctrine d'un rationalisme si compromettant. Il découvrit qu'il y a deux sortes de sensibilité : l'une dirigée vers les objets du dehors, c'est celle que la raison procède ; l'autre tout à fait intérieure, « cachée dans les profondeurs de l'organisation, c'est celle qui éprouve de la joie et de la tristesse, qui sent le devoir, est satisfaite de l'accomplir et par là se montre supérieure à la sensation ; ce qui ne l'empêche pas de dire en même temps que le sentiment n'est toujours qu'un écho de la raison et de la sensation. » L'amour de l'infini, dit M. Cousin, se cache sous celui de ses formes ; c'est lui que nous aimons en aimant la vérité, la beauté, la vertu. C'est si bien l'infini lui-même qui nous attire et qui nous charme, que ses manifestations les plus élevées ne nous suffisent pas tant que nous ne les ayons point rapportées à leur source. Le cœur est insatiable parce qu'il aspire à l'infini. Ce sentiment, ce besoin de l'infini est au fond des grandes passions et des plus légers desirs. Un soupire de l'âme en présence d'un ciel étoilé, la mélancolie attachée à la passion de la gloire, à l'ambition, à tous les grands mouvements de l'âme, l'expriment mieux sans doute, mais ne l'expriment pas plus que le caprice et la mobilité de ces amours vulgaires, errant d'objets en objets, sans trouver nulle part ni contentement ni repos. Tant que l'infini n'est pas atteint, l'amour n'est point satisfait. L'enfant vit longtemps attaché aux formes sensibles ; il sourit à la nature ; il se jette à la surface de ce monde comme sur le sein de sa nourrice. Mais bientôt les objets qui amusaient l'enfance ne répondent plus aux desirs plus vastes du jeune homme ; la rose qu'il a aimée lui devient indifférente ou lui déplaît, il l'effeuille, la sème sous ses pieds et court à d'autres plaisirs ; il explore l'univers, quelque bien ou se reposera son amour, et il erre ainsi d'objets en objets dans un cercle perpétuel d'ardents desirs, de poignantes inquiétudes, de désenchantements douloureux, jusqu'à ce qu'il comprenne que la nature avec tout ce qu'elle renferme ne peut pas lui donner ce qu'elle n'a pas et qu'elle n'est point ce qu'il désire. C'est alors qu'il porte ses regards vers un autre monde, vers le monde des idées qui ne passent point, et enfin vers le maître éternel et infini de ces idées. « N'est-ce pas là une véritable apologie du mysticisme ? N'est-ce pas le mépris formulé, expliqué, justifié de ce qui est mortel et fini ? N'est-ce pas une exposition, une défense élogieuse de principes qui devaient conduire dans un couvent l'humanité tout entière ? Malheureusement, M. Cousin a négligé de dire si son enfant fantasque, si son adulte mélancolique, qui ne peuvent atteindre dans la nature l'objet de leurs soupirs, le trouveront dans le monde des idées et dans la contemplation du maître éternel et infini. Si, comme nous le croyons, on soupire dans le cloître, si rien, pas même la contemplation de l'infini, ne peut combler le vide du cœur humain, fait pour désirer toujours, le mieux et le plus sage, selon nous, est de rester fidèle à sa nature et de n'en sortir ni pour s'élever au-dessus ni pour tomber au-dessous. Prenons l'homme comme il est, et n'essayons pas de le dénaturer dans un sens ni dans l'autre.

Jouffroy a peint d'une manière saisissante cette absorption paresseuse du mystique, qui s'abîme dans son objet et le contemple, c'est-à-dire le regarde, sans l'étudier. « L'intelligence, dit-il, se développe de deux manières : tantôt, en effet, elle demeure passive, les yeux ouverts devant le spectacle du monde et des idées, se laissant aller au flot des impressions qu'elle reçoit, des images qui se succèdent et qui passent, ce que ne lui donne qu'une connaissance vague, décousue, incertaine des objets ; tantôt, remuant toutes ses forces et les appliquant successivement où elle veut, elle examine, elle analyse, elle distingue, ce qui lui donne des connaissances précises et des idées claires et conséquentes. Ici seulement se rencontre l'effort ; dans la contemplation passive il n'existe pas ; c'est l'intelligence humaine dans sa paresseuse et naturelle allure, active encore parce que l'activité est son essence, mais aussi peu active que possible, parce que la volonté n'intervient pas, et ne se soutient point, et ne se dirige point, et ne concentre point ses forces. Or, il dépend de nous de supprimer cette intervention de la volonté et, par conséquent, de borner au développement contemplatif, dans lequel nous ne mettons rien de nous, toute l'activité de l'intelligence. C'est là ce qu'on essaye et qu'on fait tous les mystiques ; tous, et particulièrement les anachorètes,

ont proscrit l'effort intellectuel et préché la contemplation comme le seul mode légitime de l'activité intellectuelle. La vie contemplative, en d'autres termes, et le mépris de toute recherche scientifique sont deux traits caractéristiques et constants de toutes les écoles mystiques sans exception. » Il est inutile de dissimuler que de concevoir de cette manière est hostile à l'exercice du libre arbitre, puis qu'elle abandonne l'individu à la fantaisie des impressions que le hasard lui envoie. « L'extase, dit à son tour M. Cousin, loin d'élever l'homme jusqu'à Dieu, l'abaisse au-dessous de l'homme ; car elle abolit en lui la pensée en abolissant sa condition, qui est la conscience. Supprimer la conscience, c'est, d'une part, rendre impossible toute connaissance, et c'est, d'autre part, ne pas comprendre la perfection de ce mode de connaître où l'intimité du sujet et de l'objet donne à la fois la connaissance la plus simple, la plus immédiate et la plus déterminée. »

Le mysticisme, cette maladie singulière qui soustrait l'homme aux instincts de sa propre nature et le jette dans une voie mystérieuse où il se plait à se perdre sans autre guide que l'aveugle sentiment, repoussant d'une main dédaigneuse l'aide des sens et les conseils de la raison, le mysticisme est mort ou n'existe plus qu'à l'état de très-rare exception. Mais il fut un temps où son empire, étendu outre mesure, put paraître inquiétant pour l'avenir du genre humain, où la vieille Europe paraissait menacée de se voir transformée en un monastère immense. Au moyen âge, quand on eut substitué un mécanisme routinier de pratiques et de formules aux élans de l'âme et qu'on eut tracé au chrétien la route mathématique qu'il devait suivre pour aller à Dieu, de pieux théologiens aspirèrent à briser ces entraves et cherchèrent dans ce qu'ils appelèrent la contemplation, c'est-à-dire dans une espèce d'intuition immédiate du surnaturel, le secret d'une connaissance plus intime de Dieu. Ce fut l'époque où le mysticisme paraît avec Bernard de Clairvaux, Hugues et Paul de Saint-Victor. Au xiv^e siècle, Jean Tauler ; au xve, Gerison, l'auteur présumé de l'imitation de Jésus-Christ, sont les principaux représentants du mysticisme. Ce dernier représentant autant d'espèces de ravissement qu'il peut y avoir de facultés dans l'âme. Il y a le ravissement dans lequel l'action des sens est étouffée et où l'imagination l'emporte ; mais ce n'est encore que le ravissement du premier degré. Le dernier degré, c'est l'extase, l'union avec Dieu, union d'amour qui est supérieure à l'union intellectuelle. L'âme est reposée, rassasiée ; elle a atteint sa véritable perfection. Comment y est-elle parvenue ? Il y a deux opérations qui y conduisent : tendre son esprit vers la Voce divine, reconnaître sa propre faiblesse ; bien comprendre son véritable état ; tendre à la perfection ; faire les occupations, la curiosité, le désir de savoir, devenir longanime et indifférent ; chercher un temps et un lieu favorables à la retraite ; fixer son esprit dans des méditations pieuses qui produisent des affections mystiques. On a vu des sectes mystiques, comme les adammes d'Autriche, les luciferiens de Strasbourg, les tulipiens de l'île-de-France, qui vivaient tous au xiv^e siècle, professer et pratiquer l'abolition de la loi morale, l'indifférence des actes extérieurs. De nos jours, la nouvelle école de théologie protestante qui procède de Schleiermacher, en Allemagne, et de Vinet, en France, nous paraît se rapprocher beaucoup du mysticisme ; mais elle nous paraît aussi devoir en éviter les écueils. Tout en proclamant la souveraineté de la voix intérieure, elle affirme l'inviolabilité de la loi morale ; elle n'annule pas la raison, elle en appelle au sentiment seulement lorsque la raison est décidément devenue impuissante. Bien loin de se défier de la science, elle prétend voir en elle un auxiliaire utile pour conquérir la vérité religieuse ; elle évite l'innocence, l'oisiveté, le mépris de ce monde que professaient les anciens mystiques. En somme, nous pensons que le mysticisme a eu dans Mme Guyon et dans Fénelon ses deux derniers représentants sérieux. L'Eglise, en les condamnant, a paru sortir elle-même de cette tour funeste et s'est jetée résolument, trop résolument peut-être, dans le courant des choses de ce monde, que jamais d'ailleurs elle n'avait complètement négligées.

MYSTICITÉ s. f. (mi-sti-si-té — rad. mystique). Caractère de ce qui est mystique ; raffinement de dévotion : Donner dans la MYSTICITÉ. Fénelon était porté à la MYSTICITÉ par l'ardeur de la piété, la tendresse de son âme et la vacuité d'une imagination. (Augier.) La disposition religieuse appelée MYSTICITÉ n'est qu'une manière plus intime de sentir et de concevoir le christianisme. (Alme de Stuhl.)

Oh ! grands voluptueux, égarés du cloître,
Qui passez votre vie à voir s'ouvrir et croître
Dans le jardin fleuri de la mysticité
Les pétales d'argent du lis de pureté !

Th. GAUTHIER.

— Syn. Mysticité, mysticisme. V. MYSTICISME.

MYSTIFIABLE adj. (mi-sti-fi-n-ble — rad. mystifier). Qui peut être mystifié : Tout homme, en fait d'espérance, est MYSTIFIABLE. (Balz.)

MYSTIFICATION, TRICE s. (mi-sti-fi-ka-tion — rad. mystifier). Personne qui se plaît à mystifier, qui en a l'habitude : Le rôle de

MYSTIFICATEUR est toujours celui d'un méchant ou d'un sot. (Boizard.) Il n'y a pas, en général, de plus grands MYSTIFICATEURS que les gens qui savent le mieux comment l'homme se trompe. (Proudh.)

MYSTIFICATION s. f. (mi-sti-fi-ka-si-on — rad. mystifier). Action de mystifier ; résultat de cette action : Une MYSTIFICATION est toujours une méchanceté. (Boizard.)

..... Il est, dit-on, d'ailleurs, Certaines gens qui font métier d'être railleurs, qui forgent chaque jour quelque éche nouvelle. Pour tourmenter autrui ; ce jeu, je crois, s'appelle, Attendez donc... Eh oui, mystification.

C. D'HARLEVILLE.

— Chose vaine, trompeuse : Toute révolution politique est une MYSTIFICATION. (Proudh.) Le mysticisme est une MYSTIFICATION. (Proudh.)

— Encycl. On désigne sous le nom de mystification toute plaisanterie en action dirigée contre quelqu'un, dans le but de se jouer de sa crédulité, de son d'exciter contre lui la raillerie générale. Cette définition est assez vague, si le mot est d'origine récente (il date en effet du xvi^e siècle), la chose n'est pas nouvelle ; il y a eu de tout temps des mystifications et des mystificateurs, surtout en France, et celui qui entreprendrait sur ce sujet une histoire complète assumerait sur lui la responsabilité d'une rude tâche. Nous nous bornerons donc à résumer rapidement l'histoire des mystifications et des mystificateurs célèbres. Sans remonter au déluge, nous trouvons dans Plutarque la première mystification historique. Lorsque le triumvir Antoine était en Egypte, l'heureux amant de Cléopâtre, jaloux de montrer à sa royale maîtresse qu'il excellait à tous les exercices et à tous les jeux, imagina le subterfuge suivant. Quand il allait à la pêche, toujours sous les yeux de Cléopâtre, il ne manquait pas de ramener au bout de son hameçon une profusion de poissons : à peine le hameçon plongait-il que le poisson mordait. Cléopâtre, émerveillée de l'adresse d'Antoine, finit par apprendre que l'heureux pêcheur poussait le raffinement de la supercherie jusqu'à faire cacher sous les flots un certain nombre d'habiles plongeurs, lesquels prenaient la peine d'attacher eux-mêmes à l'hameçon d'Antoine les malheureuses victimes de son adresse prétendue. Dès que Cléopâtre eut acquis la certitude du fait, elle gagna les plongeurs à prix d'or et attendit. Le lendemain, Antoine se rend à la pêche et ramène un fort beau poisson... mais immobile, mais cuit. « Tu n'es pas seulement un guerrier fort et vaillant, un amant vigoureux, dit Cléopâtre en risant de la mine piteuse d'Antoine devant cette mystification ; tu es encore le plus habile pêcheur de la terre, puisque tu prends des poissons tout prêts à être mis sur la table. »

Nous ne chercherons pas dans l'antiquité d'autres exemples de mystification : celui-ci nous paraît suffire, et il est concluant. Dans les temps modernes, à mesure surtout que la civilisation devient plus raffinée, la mystification acquiert droit de cité.

Anne d'Autriche dit un jour à Baurru qu'elle désirait voir sa femme. Baurru promit de la lui présenter le jour même. « Mais, madame, ajouta-t-il, elle a l'oreille dure. — N'importe, dit la reine, je parlerai haut. » Il se rendit aussitôt chez lui annoncer cette nouvelle flatteuse à sa femme ; mais en même temps il l'avertit d'élever la voix en parlant, de crier même, sous prétexte que la reine n'entendait qu'avec peine. Dès que la reine aperçut la femme de Baurru, elle commença à élever fortement la voix, et Mme Baurru lui répondit en criant de toutes ses forces. Le roi, prévenu par le hardi mystificateur, n'ait à en perdre haleine. A la fin, la reine comprit le motif de cette gaïeté et dit à Mme Baurru : « N'est-il pas vrai, madame, que votre mari vous a dit que j'étais sourde ? Ce que Mme Baurru avoua. « Ah ! le méchant, continua la reine ; il m'avait dit la même chose de vous. »

Le poète Racan fut victime d'une mystification célèbre. Deux amis du poète, homme doux et un peu timide, surent qu'il avait rendez-vous pour voir Mlle de Gournay, fille adoptive de Montaigne. Quoique âgée, Mlle de Gournay était encore fort vive et même un peu emportée ; elle demeurait, bel esprit, et, comme elle, elle avait le témoignage de voir M. de Racan, qu'elle ne connaissait pas encore de vue. Un de ses deux amis du poète prévint donc d'une heure ou deux celle du rendez-vous et se présenta chez Mlle de Gournay sous le nom de Racan. Il fut admirablement reçu, causa plus d'une demi-heure avec elle et la laissa ravie de son esprit. A peine était-il sorti, qu'on annonça de nouveau M. de Racan. Mlle de Gournay croit que c'est le même, qu'il a oublié chez elle quelque objet qu'il vient reprendre, et elle ordonne de laisser entrer. Mais, au lieu du premier Racan, ce fut un autre qui parut. Mlle de Gournay, fort surprise, lui demanda si vraiment il était M. de Racan. L'autre feignit une grande surprise et demanda des nouvelles de son vieil ami. Mlle de Gournay lui conta l'affaire. Le nouveau venu fit aussitôt l'homme irrité du tour qu'on avait voulu lui jouer en prenant son nom et jura qu'il en tirerait vengeance. Après quoi, il parla de Montaigne avec tant d'esprit, que Mlle de Gournay fut enthousiasmée et ne

douta plus qu'elle n'eût sous les yeux le seul, unique et vrai Racan. Enfin, le second comère prit congé. Il n'avait pas tourné le coin de la rue, que Racan, le véritable, français, exact au rendez-vous, à la porte de Mlle de Gournay. On lui ouvre. On l'annonce. Cette fois, la vieille perd patience. « Quoi ! encore des Racan ? » s'écrie-t-elle. Cependant, Racan entre en saluant timidement. Mlle de Gournay court à lui, furieuse, et lui demande s'il vient pour l'insulter. A cette brusque attaque, le pauvre poète, tout déferlé, rougit, baubité, ne sait que répondre. Mlle de Gournay, devant ce trouble, ne doute plus qu'elle n'ait deviné elle un imposteur : elle saisit sa pantoufle et charge le malheureux auteur des *Bergeries* à grands coups de mule. Le pauvre homme, victime de cette mystification plus encore que la fille adoptive de Montaigne, fut obligé de s'enfuir sans demander son reste, et jamais Mlle de Gournay ne le revit.

Ceci, toutefois, n'est qu'une mystification lée ; mais, dès le xviii^e siècle, commença à fleurir une véritable école de mystificateurs de profession, bernant sans pitié les pauvres diables assés nifs pour donner prise, et sacrifiant quelquefois des sommes considérables au plaisir de faire rire les badauds. Parmi ces originaux florissants notamment deux mauvais sujets, MM. de Renneviillers et de Fontenay (le second avait été surnommé Fontenay Coup d'épée à la suite d'un duel célèbre). Le premier ne pouvant parvenir, à cause de sa déplorable réputation, à se faufiler dans la haute société, imagina, pour se faire ouvrir le salon d'une certaine grande dame, la mystification suivante : le jardin de la grande dame en question n'était séparé de celui de Renneviillers par un mur ; l'original y jeta une nuit trente lapins, qu'il avait tenus vingt-quatre heures sans nourriture. On juge si ces animaux affamés mirent à nos plantes du jardin. Tout la maison était sur pied, donnant la chasse aux lapins, quand Renneviillers parut. Il se confondit en excuses, jurant qu'il ne savait par quel maudit hasard ces détestables bêtes avaient pu s'introduire dans le jardin, offrit de payer le dégât, et tout cela d'un si bon air que, dès ce jour, la maison lui fut ouverte comme à un ami.

Un certain Petit-Puits, bourgeois tranchant du grand seigneur, dont le père avait amassé des millions à fournir des éperons aux armées royales, se présente un matin chez Fontenay Coup d'épée : « Monsieur le chevalier, dit le bourgeois, je donne dans trois jours une grande fête à ma terre de Palaiseau. Il y aura collation, pêche dans mon étang et bal dans mes jardins. Aurai-je l'honneur de vous posséder ? — Complex-y, » répond Fontenay. Et, en effet, au jour dit, il se trouva à la fête organisée par le bourgeois. Après la collation, on choisit pour pique-nique nombreuse, se dirige vers l'étang de M. Petit-Puits. On jette les filets : on attend quelques minutes, puis on essaye de les retirer. Vains efforts : une charge considérable les retient au fond de l'eau. « Ehl qui, dit-on, tant de poisson ! Ce M. Petit-Puits possède un étang vraiment merveilleux ! » Petit-Puits se rengorge. Enfin, avec des efforts inouïs, on parvient à retirer les filets et on y trouve... des éperons ! éperons de toute forme, de toute dimension ; des petits, des moyens, des gigantesques, et en telle profusion que M. Petit-Puits, suffoqué de rage en voyant les rires des invités, ravis de voir rappeler à leur amphitryon son humble origine, tomba malade et faillit en devenir fou. Fontenay avait eu la constance de courir la ville pendant quarante-huit heures et l'herosisme d'acheter de ses derniers tocs ce qu'il avait d'éperons disponibles chez les selliers ; il en avait même commandé et fait forger d'un modèle extravagant, et, la nuit venue, il avait envoyé ses laquais jeter secrètement dans l'étang de M. Petit-Puits cet énorme chargement d'éperons. La plaisanterie fit rire la cour et la ville pendant trois mois, mais le mystificateur y avait mis son dernier écu.

Le poète Santeuil fut assez habile, sinon pour échapper à une mystification fort bien ourdie, du moins pour l'éventer à la fin. Un certain M. Daugeois l'avait invité à passer quelques jours dans une maison de campagne. Pendant la nuit, on se glisse dans la chambre du poète endormi, on lui enlève son haut-de-chausses et sa soutanelle (Santeuil était chanoine) et on les lui rétrécit, pour les rapporter ensuite à la place même où on les avait pris. Le lendemain matin, M. Daugeois vient réveiller Santeuil en disant : « Dommage ! dit-il à son hôte. — Peh ! trop. Santeuil en se frottant les yeux, pas trop. J'ai eu le cauchemar. J'ai vu passer des ombres dans ma chambre. — Bah ! vous êtes donc malade ? — Moi ? Nullement. — C'est que vous avez la mine un peu pâle. — Vous croyez ? dit Santeuil un peu inquiet. Mais non ! je vous proteste que je me porte à merveille. — Je vous trouve singulièrement gros ! reprend M. Daugeois. — Vous voulez rire ! Et, ce disant, Santeuil saute en bas du lit et se met en devoir de passer son haut-de-chausses. Mais c'est en vain qu'il essaye d'y pénétrer : le haut-de-chausses craque violemment. « Ouais ! fait Santeuil, qu'est-ce que cela signifie ? » Il essaye de passer sa soutanelle ; même difficulté : la soutanelle est devenue si étroite, qu'elle craque aux emmanchures. « Je suis décidément malade, » dit alors Santeuil, et il remonte tout grelottant

dans son lit. « Mais c'est bizarre ! reprend-il, je ne me sens aucune douleur. — Mauvais signe ! dit le mystificateur. La violence du mal est chez vous si forte, qu'elle vous enlève jusqu'à la perception de ce qui se passe en vous. » On devine le reste : le pauvre Santeuil joua dans cette farce le rôle de M. de Pourcagnac ; on lui dépêcha forces médecins et apothicaires, qui le purgèrent, saigné et clisterisèrent à foison. Santeuil finit enfin par se douter du mauvais tour qu'on lui jouait. A un moment donné, on lui demanda : « Que sentez-vous ? — Une grande chaleur. — Bon. On va vous administrer une limonade rafraîchissante. » La limonade en question n'était autre qu'une bouteille de vin blanc. Ce remède original, bien connu du poète, vendit tout à fait le secret de la comédie. Santeuil n'en eut pas plus tôt bu une gorgée, qu'il se leva en criant : « Je crois que l'on m'a mis de la moutarde ! Et aussitôt il se mit à chanter et à danser de manière à faire torter de rire ses mystificateurs.

Nous venons de citer, à propos de cette anecdote, M. de Pourcagnac, cette décapolante farce de Molière. Qu'est-elle en effet, sinon une mystification d'un bout à l'autre ? Et qu'est-ce que le *Bourgeois gentilhomme*, ou du moins le dernier acte, la fautive cérémonie du mamamouchi et les ahurissements de M. Jourdain, sinon une mystification quintessenciée ?

M. de Coislin, ce courtisan type de la cour de Louis XIV, que sa politesse renforcée a rendu célèbre, fut victime, de la part de son frère, d'une mystification, courte il est vrai, mais qui, étant donné le caractère tout spécial de l'homme infiniment poli, était d'une atroce barbarie. Il faut dire tout d'abord que ce frère était un assez mauvais gaillard, aussi grossier que M. de Coislin l'aimé était bien élevé. Donc, pendant la campagne de 1672, où Louis XIV assista avec une partie de sa cour, le duc de Coislin et son frère furent logés, dans une petite ville, chez une dame, honnête bourgeoise, qui les traita du mieux qu'elle put. M. de Coislin le jeune partit sans remercier son hôtesse ; mais le duc sut, par sa politesse accoutumée, faire passer inaperçue cette grossièreté gratuite. Cependant, les compliments lui prirent du temps ; quand il se décida à prendre définitivement congé de la dame, la cour était partie depuis un bon quart d'heure. Le duc piqua des deux et rejoignit bientôt son frère, à l'arrière-garde.

« Il faut convenir, dit le grossier personnage, que vos salamalecs sont une insupportable chose ! A cause de vous, nous voilà à une lieue des carrosses du roi ! Le duc essaya de lui faire des excuses, mais le poète méconnaissant, lui dit : « Eh bien ! dit alors le chevalier, vous croyez peut-être avoir laissé à votre hôtesse une haute opinion de votre savoir-vivre ? Sachez qu'il n'en est rien et qu'à cette heure elle regarde vos salutations et vos compliments comme une dérision. — Expliquez-vous, » s'écria le duc haletant. Alors le chevalier raconte que, au moment où le duc se répandait en paroles gracieuses, lui, se sentant pris d'un besoin pressant, était allé furtivement y céder dans la chambre où le duc avait couché, en sorte que la chose ne pouvait manquer d'être attribuée à l'homme infiniment poli. A cette effroyable nouvelle, M. de Coislin entra dans une fureur bleue et voulut retourner chez son hôtesse à franc étrier. « Y pensez-vous ? vous n'arrivez jamais à temps ce soir pour le petit coucher du roi. Que dira Sa Majesté ? — N'importe ! dit-il, plutôt que de laisser croire à une telle grossièreté de ma part ! Il fallut que son frère lui jurât qu'il avait simplement voulu le mystifier et que son récit était une pure invention. Encore le duc ne pardonna-t-il jamais à son frère cette douloureuse mystification.

Une mystification plus douce fut celle qu'imagina un soir, en soupant, un acteur du dernier siècle, nommé Armand. « Mes amis, dit-il aux convives, écoutez une histoire navrante. Figurez-vous un honnête homme qui donne asile chez lui à un misérable auquel il donne tout son bien avec sa fille, et qui, pour le récompenser de ses bontés, veut séduire sa femme, le chasser de sa propre maison et se charge de conduire un exempt pour l'arrêter. — Ah ! le coquin ! le monstre ! le scélérat ! » s'écrient les convives, déjà attendris par les larmes du vin ; et se mettent alors à foudre en larmes. « Bah ! lui rassurez-vous, ne pleurez plus, continue Armand avec un grand sang-froid ; mon gentilhomme en fut quitte pour la peur. L'exempt lui dit : « Re-mettez-vous d'une alarme si chaude ! — Mais, c'est le sujet de *Turifu* que tu nous racontes ! » s'écrièrent les convives. — Précisément ! reprit le mystificateur avec un flegme qui désarma les mystifiés.

Nous voici parvenus au temps des encyclopédistes, à l'époque où le mot *mystification* fut mis en vogue ; c'est à eux, en effet, qu'on attribue ce néologisme, bien qu'il n'ait pas cru devoir le faire figurer dans leur dictionnaire. Suivant les chroniques du temps, le mot avait été rendu indispensable par suite des plaisanteries et des mauvais tours auxquels l'infortuné Poinset, collaborateur à l'*Année littéraire* de Fréron, était alors journellement en butte, même de la part de ses siens. Ce fut Fréron, paraît-il, qui mystifia le plus cruellement le pauvre Poinset. Le sujet étant de haut goût, nous préférons nous abriter derrière le récit exact et fidèle qu'en fait

L'Espion anglais (tome III, page 112) : « Palissot, qui travaillait à l'*Année littéraire*, se rendit un jour chez Poinset pour l'inviter, de la part de Fréron, à ses festins, les plus délicieux de Paris. Le petit Poinset, enchanter, se rengorge et ne demande pas mieux. Le jour est pris. Le matin, Palissot arrive chez lui, l'œil morne, la figure allongée ; il lui annonce que Fréron est bien malade, qu'il est mourant, mais qu'il n'en veut pas moins que le souper ait lieu ; qu'il prétend lui remettre le sceptre de la critique et le déclarer son successeur en présence de toute la société. Tant de tendresse et une si profonde connaissance de ses talents font couler des larmes de tristesse et de joie des yeux du journaliste futur. Il promet de se rendre à la lugubre cérémonie ; il arrive, conduit par son introducteur. Des qu'on nomme M. Poinset, tout le monde se lève et témoigne pour sa personne la plus grande vénération. Il est assis à la table d'honneur, comme celle d'un malade, étié très faiblement éclairé ; il a peine à distinguer personne ; tout marqua la consternation. L'approche du lit du mourant ; un médecin (un nommé La Coste qui en faisait le rôle, personnage très-plaisant par son sérieux) lui tâta assidûment le pouls et annonça qu'il n'avait plus longtemps à vivre. Un bruit sourd part en roulant ; le docteur explique au candidat ce langage ; il dit que M. Fréron lui témoigne sa sensibilité de le voir. Le cœur du jeune poète se serre ; il s'attendrit et exprime autant qu'il peut sa reconnaissance. Il regardait le visage du moribond, il n'y trouvait aucun vestige de forme humaine. « En quel état déplorable est réduit » ce grand critique en si peu de temps ! dit-il à l'oreille du médecin. — C'est une érepselle ! (sic) hémorrhoidale, répliqua celui-ci, accompagnée d'un hoquet ; c'est une belle assurance ! voyant ses yeux, son nez ont disparu ; sa langue embarrassée ne peut plus rendre que des sons inarticulés. Je puis seul les expliquer, par la grande habitude que j'ai eue avec lui et surtout par celle de voir des malades de cette espèce ; mais la tête est très-saine. » De temps en temps, il parlait quelques sifflements que l'interprète lui expliquait : c'étaient toujours des choses obligantes pour M. Poinset qui, navré de douleur, ne répondait que par des soupirs. Enfin, après quelques minutes de cette conversation entrecoupée, des sons plus profonds s'étaient fait entendre, l'escalade témoignait au poète que le malade, se sentant défaillir, veut l'embrasser, lui donner l'accolade et le faire reconnaître pour l'héritier de son talent à tous les spectateurs. L'héritier désigné se courbe et mouille de ses pleurs les joues du moribond, singulièrement gonflées. Illustré critiqua : « Étonnant ! dit-il, puis il remplit dignement l'emploi que vous me confiez ! Puisse-je mériter les suffrages de la respectable compagnie ! puisse votre dernier souffle, passant dans mon âme, y transmettre ce génie puissant qui vous animait ! » Pendant qu'il prononçait ces paroles, tout le monde l'avait entouré ; une très-grande clarté s'était répandue dans l'appartement et, un rire général ayant éclaté de toutes parts, le mystifié se doute de quelque tour. On approche les lumières, il regarde, il voit... Eh quoi ! le c. de Fréron, qui était encore arrosé de ses larmes. Celui-ci se lève à l'instant ; il l'embrasse cordialement et du bon côté. « C'en est fait, dit-il, grand poète ; nous voilà liés d'une amitié éternelle ; vous voilà de nos autres. Pardonnez cette plaisanterie à un usage établi parmi nous ; il n'est point d'imité qui ne subisse une pareille épreuve. — Mais, dit-il, puis-je vous le dire ? — J'ons nous mettre à table. » Telle est la célèbre mystification de Poinset. On voit que ce n'est pas un exercice de style que l'on puisse donner aux élèves du Sacré-Cœur.

Les autres mystificateurs du dernier siècle, et nous ne citons, bien entendu, que les principaux, furent les habitués de la table du baron d'Holbach. Railleurs imitoyables, ils s'en prirent un jour à un malheureux curé de campagne qui, ayant eu la malencontreuse idée de composer une tragédie sur David et Bethsabée, avait eu l'idée plus malencontreuse encore de la soumettre à ces terribles moqueurs : ce fut une véritable comédie qui dura plusieurs semaines. Le pauvre homme n'avait pas une minute de relâche. Aujourd'hui, on allait jouer sa pièce ; demain, on ne la voulait plus jouer. Il avait une cabale. Il fallut faire une démarque, etc. Epuisé, rompu de fatigue, berné et mystifié, le malheureux poète d'occasion finit de guerre lasse par remporter son *David et Bethsabée* dans son village, d'où il aurait mieux fait de ne jamais sortir, pour son repos.

Un autre personnage du temps, dont le nom nous est pas connu, se distingua aussi par des mystifications très-reussies, sous le pseudonyme de Mylord Goud : il contrefaisait l'Anglais à raver et trompait jusqu'aux personnes qui le connaissaient le mieux. Une de ses mystifications lui fut fatale. S'étant avisé un jour de s'attaquer à Mme de Crussol, à laquelle il se donna comme un célèbre médecin d'outre-Manche, la dame, confiante, lui avoua certains de ses secrets qu'il n'en confia d'ordinaire qu'à un médecin. Quand la ville publique lui fit connaître qu'elle avait été mystifiée, Mme de Crussol entra dans une fureur facile à concevoir, et, comme elle jouissait d'un grand crédit, elle fit bien et bien appréhender au corps l'audacieux auteur de

cette mauvaise plaisanterie, lequel fut mis en prison et y mérita plusieurs mois sur les inconvenients des mystifications à l'égard des puissants de la terre.

La chronique a encore fait parvenir jusqu'à nous plusieurs noms de mystificateurs émérites. L'acteur Dugazon, exemple rare, mystifia l'amant de sa femme et mit les rieurs de son côté. Dans un temps où M. d'Eon s'affublait d'une robe et de cornettes de femme et où Louvet écrivait *Faibles*, Dugazon joua au naturel, sous le costume du sexe faible, auprès de plusieurs grandes dames d'alors, dit-on (et par surprise), les scènes les plus hasardeuses de ce livre si hasarde lui-même. Le comte d'Albarot et le célèbre Tronchin furent à la même époque deux rivaux en mystifications. Tronchin finit par vaincre le comte dans ce nouveau genre de combat. Il le laissa pendant plusieurs mois d'un mariage possible avec une certaine veuve hollandaise qu'il disait-il, de très-vieillesseusement son affaire. Le comte d'Albarot, dont les finances étaient assez dérangées, donna en plein dans le panneau, et quand il y fut jusqu'aux yeux, Tronchin lui apprit que la veuve en question était Mme Van Y***, mariée depuis quelque dix ans. D'Albarot, de désespoir d'avoir été si outrageusement mystifié, faillit en faire une maladrade, et, pour l'achever, Sauvigny fit une comédie, le *Persifleur*, qui n'était autre chose que la mise en scène de sa mystification.

Marie-Antoinette, dauphine, espiègle et mutine, ne dédaigna pas elle-même ce passe-temps quelquefois cruel.

Avant un jour une vieille dame de noblesse provinciale admise récemment à Versailles, elle s'approche d'elle, et, après diverses questions : « Avez-vous beaucoup d'enfants, madame ? dit-elle. — Je n'en ai qu'un, » répond l'interpellée avec douceur. Un quart d'heure après, le hasard ayant encore rapproché la reine de son innocente victime, Sa Majesté lui demanda de nouveau avec intérêt combien elle avait d'enfants. « Madame, répondit cette fois Mme de **, comme je n'ai pas accouché depuis que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me le demander, je n'en ai toujours qu'un. »

Marie-Antoinette se mordit les lèvres et fut, dit-on, corrigée.

Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, ne dédaignait pas, lui aussi, d'essayer sur les Parisiens mâtés de mystifications éraquantes. C'est lui qui fut (qui l'eût cru ?) l'inventeur du fameux *serpent de mer*, depuis tant exploité par les journaux. C'est le comte de Provence qui faisait insérer dans le *Journal de Paris*, tantôt la découverte en Amérique (on n'allait pas y voir !) d'une harpie vivante, tantôt l'expérience prochaine d'un homme qui traverserait la Seine à pied sec à l'aide de patins spéciaux de son invention.

Deux hardis mystificateurs se firent remarquer, de 1784 à 1785. Le recueil de leurs mystifications forme un volume respectable. Voici comment et à quelle occasion commença ce singulier passe-temps. Vers 1784, deux jeunes lieutenants de qualité, MM. Fortia de Fieles et de Boisgelin, étaient en garnison à Nancy. Un beau jour, ils s'avouèrent réciproquement qu'ils s'ennuyaient à périr ; sur quoi ils cherchèrent de concert un moyen de tuer le temps. L'idée d'établir l'art de la mystification sur une grande échelle se présente à leur esprit. Ils s'y arrêtèrent immédiatement, et c'est alors que, sous le pseudonyme de Cailloil-Duval, ils entamèrent avec un certain nombre de victimes, soigneusement triées, une correspondance devenue historique. Ils commencèrent le feu contre un procureur picard, nommé Le Cat, attaché au présidial d'Abbeville. Ce procureur s'était avisé d'insérer dans la feuille locale quelques vers composés sans doute, selon l'usage, « à ses moments perdus. » Le Cat reçut bientôt une lettre de félicitations boursoufflées, à laquelle il fut complètement pris.

Le succès enhardit les mystificateurs ; Cailloil-Duval, se donnant comme l'homme de confiance d'un prince prêt à visiter Paris et trop bien élevé pour s'y passer de maîtresse, jette les yeux sur Mlle Saulnier et, par une lettre d'un comique achevé, lui jette le mouchoir. Il faut voir la réponse de la demoiselle ! (Car toute cette correspondance, nous le répétons, a été imprimée.) Elle se défie. Mais un prince russe l'eût déjà un gibier considérable au xviii^e siècle. Rien de plus curieux que les hésitations de la donzelle.

Un autre jour, c'est la dame de Lauay, entremetteuse sur son métier, rue Neuve-des-Petits-Champs, qui sert de point de mire aux deux amis ; l'honnête personne accepte avec joie l'offre de lancer parmi les *entrepreneurs* de la capitale deux nièces charmantes de ce Cailloil-Duval légendaire. Ici, c'est le perquillage Chaumont qui reçoit la commande de six toupets et d'une perruque à bourse destinée à l'ornement d'une tête ravagée par les passions ; là, c'est l'orthographe Leroux qui accueille comme vrais la nouvelle de l'accouplement de ce chat et de ce liort ; ailleurs, c'est le lieutenant de police qui met tout son personnel en quête pour trouver une jeune fille dont Cailloil-Duval lui envoie un signalement minutieux. Nous n'en finirions pas si nous voulions tout citer.

Cailloil-Duval, néanmoins, trouva quelques récalcitrants : Mme Dugazon et Piss furent de

ceux-là. Mais à côté de ces natures défilantes, quelques bonnes pâtes de mystiques ! C'est Barth, clerc du fameux Grimolet de La Reynière, c'est Barth, qui non-seulement répond régulièrement aux missives baroques de ses bourgeois, mais encore se charge de leurs commissions et sert de pavillon et d'intermédiaire à Caillol-Duval pour mieux nouer des mystifications nouvelles. Ce sont, enfin, les révérends pères Deslon et Herrier, chads parisiens du matérialisme et du somnambulisme, qui commencent alors à gagner du terrain en France. Citons encore la commande à un honnête facteur de cors de chasse de Paris d'une trompette marine pour le compte d'un prince imaginaire : « Le prince, dit la lettre, en a une de 8 pieds et demi qu'il ne trouve pas suffisante pour l'usage qu'il en veut faire ; c'est pour appeler aux rendez-vous, et il voudrait qu'on pût l'entendre de deux lieues à la ronde. » Et la victime, plutôt que d'avouer qu'elle ne peut prendre au sérieux cette commande, répond : « Quant à la trompette marine, je ne pourrais pas vous en fournir une plus forte que celle dont vous me parlez, et celui qui l'a faite est sûrement un artiste du premier mérite. » Les mystifications de Caillol-Duval durèrent plusieurs années et peut-être, sans les événements de la Révolution, ce pseudonyme eût-il acquis une célébrité plus grande encore. Les lettres complètes ont été publiées en 1795 sous ce titre : *Correspondance philosophique de Caillol-Duval, rédigée d'après les pièces originales, avec cette épigraphe : Ne vous étonnez pas de voir les personnes simples croire sans raisonnement.* (Pascal.)

Grimod de La Reynière fut non moins fameux mystificateur que gastronome célèbre. Voici quelques-unes de ses mystifications, assez réussies. Le père de Grimod était, comme on le sait, fermier général et tenait son fils assez sévèrement. Un jour, il convoqua le jeune homme dans la cour de l'hôtel paternel tout ce qu'il put rassembler de mendiants, et des plus délabrés. M. Grimod père descendit furieux. Alors Grimod le fils, s'avancant vers le fermier général et tendant la main : « Monsieur, dit-il, la charité pour ces pauvres diables qui ont été ruinés ou qui peuvent l'être par les fermiers généraux. » Une autre fois, Grimod se moqua d'une manière cruelle de l'ignorance du brave homme. Il fit peindre en rouge les paratonnerres de l'hôtel de La Reynière et persuada au fermier général que c'était là un des singuliers effets de la foudre. Le lendemain, il les fit peindre en bleu et en vert, afin, disait-il, d'égarer le paysage. On voit que Grimod de La Reynière, dont nous avons cité plusieurs traits plaisants à sa biographie, tint dignement sa place parmi les mystificateurs de son temps.

Sous le Directoire et le Consulat, on vit se produire, si l'on peut ainsi parler, une véritable épidémie de mystifications. Les esprits étaient d'autant plus avides de plaisirs qu'ils en avaient été privés plus longtemps ; pour regagner le temps perdu, on croyait ne pas pouvoir trop se divertir. De là l'usage assez commun d'appeler dans les fêtes que l'on se prodiguait réciproquement, et où on accumulait tous les genres de divertissements, certains personnages dont le métier était de se jouer de la bonhomie du convive qu'il lui livrait et de le couvrir de ridicule dans la maison où il avait été attiré par des démonstrations d'estime et d'amitié. Le devoir sacré de l'hospitalité s'accommodait assez mal de cette façon de s'amuser, mais on passait pardessus.

Le roi des mystificateurs était Musson ; il avait fait de la mystification un art véritable. Pas de fête où il ne fût invité. On mettait au bas des lettres : « On soupera et il y aura une mystification. »

Ce genre de distraction était généralement usité aussi bien chez les personnages officiels que chez les particuliers. Josephine et sa fille Hortense faisaient mille espiègleries à leurs familiers, à la Malmaison ; elles s'amusaient à défaire les vis des lits, qui s'affaissaient sous le poids du dormeur, tandis qu'un vase lui versait de l'eau sur la tête. Eugène Beauharnais faisait souvent venir chez lui Dugazon l'acteur et Musson, pour divertir la société par leurs lazzi et mystifier les nouveaux venus. Junot, gouverneur de Paris, chez lequel ses compatriotes de Bourgoigne tombaient chaque jour avec l'impitoyable exactitude de créanciers, s'en débarrassait parfois en les faisant mystifier d'une façon assez rude. Le mystificateur jouait le rôle soit d'un sourd, soit d'un idiot, et donnait la comédie à tous les convives qui avaient le mot de l'énigme, au préjudice du pauvre mystifié, qui recevait force horions et force carottes d'eau sur la tête. Quand la vaisselle était brisée, la table bouleversée, ce n'en était que mieux et le maître du logis en riait le premier, trouvant qu'on s'amusaient beaucoup et que ces dégâts matériels importaient peu à son immense fortune. « Une espèce d'homme qui me semble avoir disparu, dit M^{me} de Baw dans *Mes souvenirs*, sont ceux que dans ma jeunesse on appelait des mystificateurs, qui n'avaient d'autre état que celui de faire rire et qui l'on trouvait presque toujours à la table des gens riches. Tous étaient des peintres dont le talent n'avait pas répondu à leur passion pour l'art et qui, par suite, mouraient de faim. Touzet, Mus-

son et Legros étaient les plus recherchés. Non-seulement ils racontaient des histoires qui faisaient rire aux larmes ; mais souvent, sous un nom supposé, ils jouaient un rôle dont plusieurs des convives étaient dupes, ce qui semblait les amuser eux-mêmes et divertissait beaucoup les initiés. Musson surtout excellait dans ce dernier genre de plaisanterie ; il avait le esprit et le sentiment de ce comique vrai qui déride les gens les plus moroses. » La princesse Dolgorouki vit arriver un jour chez elle tous les membres de l'Institut les uns après les autres et découvrit qu'un mauvais plaisant (Musson) les avait invités à dîner en son nom. Ce fut également lui qui fit mettre dans une berline le crédule Petitain, qu'on promena dans la banlieue de Paris sous prétexte de lui montrer Orléans, aventure qui a servi de prétexte à l'amusante comédie du *Voyage à Dieppe*.

Notre siècle n'est pas resté en arrière sur le précédent dans l'art des mystifications. En voici une de M^{me} de M^{me}, qui est on ne peut plus grotesque. Le célèbre Cuvier possédait une riche collection d'autographes ; mais, parmi ceux qui se rapportaient à la révolution française, il regretta surtout l'absence d'une lettre de Robespierre à la fameuse Catherine Théot, sa correspondante. Un jour que le grand naturaliste exprimait son regret devant plusieurs personnes, une dame s'écria : « N'est-ce que cela ? je me fais fort de vous en procurer une. — Et par qui ? — C'est mon secret. — Essayez donc, » dit Cuvier, un peu piqué dans son amour-propre d' amateur en voyant l'aisance avec laquelle une personne frivole parlait de lui fournir un autographe qu'il avait si longtemps cherché en vain. La dame va trouver M^{me} de M^{me}, avec qui elle était très-liée, et lui expose la situation. M^{me} de M^{me} avait déjà, quoique tout jeune alors, cette réputation d'archéologue et de fureteur de chartes, qui l'a fait depuis que grandir. Il promet à la solliciteuse un effet, au jour dit elle aura son autographe. Et Robespierre, qui l'apportait triomphante à Cuvier. Le grand savant le prend, le retourne dans ses mains frémissantes de plaisir et aussi de dépit : « Oui, c'est bien cela ! c'est bien l'écriture de Robespierre. C'est bien sa manière de former les r... c'est bien cela. Allons, je m'avoue vaincu. » La dame rayonnait d'aise, quand subitement les yeux de Cuvier jetèrent un éclair : le savant pousse un cri de surprise, court à la croisée, applique l'autographe à la vitre, et, après deux secondes d'attente, éclatant de rire : « Il faut avouer, s'écrie-t-il, que Robespierre était un homme diablement plus fort encore qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. — Comment cela ? que signifie ? — Voyez vous-même, reprend Cuvier en posant le doigt sur une date inconnue dans le papier même du papier de l'autographe, vous conviendrait-il, j'espère, qu'il a fallu être très-fort, après avoir été guillotiné en 1794, pour écrire sur du papier fabriqué en 1801 ! La dame ne pardonna jamais à M^{me} de M^{me}, dit-on, cette mystification spirituelle, qui la fit, pendant plusieurs jours, la fable de tout Paris.

La plupart des littérateurs célèbres de notre époque, les talents vraiment originaux ont toujours pratiqué la mystification avec une habileté et une verve rares. Balzac, par exemple, le sanglier joyeux, comme l'appela si heureusement Champfleury, éprouvait un plaisir d'enfant à ces plaisanteries la plupart du temps innocentes. Il en a transporté, dans ses œuvres, plusieurs qui demeurent le modèle du genre, témoin, par exemple, dans *Un ménage de garçons*, les mystifications des compagnons de la Désœuvrée, ces mystificateurs patentés qui, entre autres, mauvais tours, désarticulent pièce à pièce une charrette chargée de moellons et transportent, morceau par morceau, charrette et chargement, sur une montagne à pic, à l'embarrasement du brave charretier quand il se réveille le lendemain. La célèbre mystification inventée par Eugène Sue : *Portier, je veux de tes cheveux* qui fit, dit-on, devenir fou le fameux Pipelet, est une pièce immortelle qui a vécu en chair et en os dans une loge de la rue de la Chaussée-d'Antin, cette mystification, relatée tout au long dans les *Mystères de Paris*, est trop connue pour que nous insistions. Alphonse Karr, le piquant auteur des *Guêpes*, composa longtemps, avec Léon Gatayes et le corniste Vivier, un trio de mystificateurs redoutés. On connaît peu la mystification à laquelle il eut recours pour ramener la vogue à ses *Guêpes*, un peu délaissées par la faveur publique. Il fit répandre le bruit qu'il était mort. Aussitôt, comme il arrivait toujours en pareil cas, l'édition tout entière des *Guêpes* s'enleva en vingt-quatre heures. Le lendemain, Karr reparut sur le boulevard, disant aux amis ébahis, avec un agisme inimitable : « oui, j'étais mort, mais ça va mieux ! » Le stratagème n'était pas nouveau, mais il n'en réussit pas moins.

Le célèbre corniste Vivier s'est rendu également fameux par ses mystifications. Nous nous bornerons à en citer une, racontée par Auguste Villenot.

Vivier se trouve dans une diligence du chemin de fer (ligne de Rouen) avec un bonnetier et son épouse. A minuit, le bonnetier, en remontant sa montre, dit à sa femme : « Je suis fâché d'être revenu ce soir. Il y a demain matin une exécution capitale à Rouen, et nous sommes loges de façon à ne pouvoir nous soustraire à ce horrible spectacle. (A

Vivier) : Savez-vous, monsieur, qu'on guillotine demain matin à Rouen ?

— Hélas ! monsieur, à qui le dites-vous ! Je suis le bourreau.

— Est-ce possible ! Comment, monsieur, avez-vous pu vous mettre dans cette partie ? — Que voulez-vous, monsieur, mon père était bourreau, mon oncle est bourreau. J'ai demandé en mariage une demoiselle du faubourg Saint-Germain ; on me l'a refusée. Alors, de dépit, j'ai repris le fonds de mon père.

— Moi, monsieur, s'il me fallait faire ce métier, je serais mort avant le condamné.

— On se fait à tout.

— Et vous n'avez pas d'émotion ?

— Aucune..., excepté quand je guillotine un innocent.

— Un innocent ! Comment, monsieur, cela arrive donc ?

— Pas tous les jours... mais de temps en temps... Tenez, celui que je vais guillotiner est innocent.

— Comment ! et on le sait, et on le guillotine !

— Tout de même. Il faut vous dire que trois assassins ont été commis dans l'arrondissement de Bolbec. Impossible de découvrir les coupables. Cependant, un exemplaire devenait nécessaire. On a jeté les yeux sur cet homme. Il ne tenait à rien ; il était garçon et, en somme, peu intéressant. Malheureusement, il invoquait un alibi ; il paraît, en effet, que le jour de l'assassinat, il était à quarante lieues du domicile de la victime. C'est pourquoi on a eu toutes les peines du monde à obtenir des aveux. Enfin, en le prenant par la douceur, on y est arrivé.

— Monsieur, j'ai sens que mes cheveux blanchissent. Et cet homme est résigné ?

— Sans doute. Hier, il a dit au gendarme : « Gendarme, je vous donne ma parole que je suis innocent. »

— Je le sais, mon ami, a répondu le gendarme ; mais dites-vous que vous rendez un service immense à la société.

Voici un exemple de mystification publique. Berner un particulier, ce n'est rien ; mais mystifier la foule, c'est plus fort. Deux jeunes gens assez bien mis s'arrêtèrent sur le terre-plein du Pont-Neuf, devant la statue de Henri IV, tirent de leur pocho un niveau d'eau, deux équerres et un fil à plomb. L'un d'eux tient le fil à plomb de sa main étendue horizontalement ; l'autre pose à terre ses équerres, tire un carnet de sa poche et y griffonne des calculs incompréhensibles, en murmurant : 484, 18, 3 1/2, etc. La foule des badauds, prenant les deux personnages pour des architectes du gouvernement, s'assemble aussitôt. C'est à qui fera des commentaires. « C'est pour l'expropriation ! » dit un compère. Cependant les deux inconnus continuent impassiblement leurs manœuvres, l'un prenant des notes pendant que l'autre, le bras étendu comme un cantonnier de chemin de fer, maintient verticalement le fil à plomb. Tout à coup le preneur de notes se frappe le front : « Sacrebleu ! dit-il, vous avez oublié le fil à centralisateur. Courez vite le chercher ; donnez-moi le fil à plomb en attendant. » L'autre s'esquive aussitôt. Au bout de dix minutes, le preneur de notes s'écrie : « C'est singulier ! il ne revient pas ! une chose si urgente ! Ah si je pouvais aller l'activer ! » Monsieur, continue-t-il en s'adressant à celui des badauds ébaubis qui lui paraît doué de la meilleure figure, monsieur, s'riez-vous assez bon pour tenir ce fil à plomb ? Cinq minutes seulement et je reviens. » Le badaud accepte obligeamment. On devine le reste : ni l'un ni l'autre des prétendus architectes ne reparait, et au bout de deux heures la victime, dont le bras est engourdi de tenir le fil à plomb bien vertical, s'aperçoit qu'il a été dupé et rentre chez lui, non sans être railé par les badauds ses confères.

Mais ce sont surtout les savants qui ont servi de point de mire aux mystificateurs ; ici, en effet, il faut convenir que le plaisir est doublé, c'est une jouissance à nulle autre seconde. Quelques exemples :

« Un échappé de l'Ecole de droit, en vacances, épelle sur la margelle d'un puits quelques lettres très-frustes. Il les copie et envoie son travail à Charles Weiss, un bonhomme de savant qui a passé sa vie à fournir, gratis pro Deo, des articles à Michaud pour sa *Biographie universelle*.

« La lettre d'envoi demandait au savant bibliothécaire la restitution du texte de l'inscription, rongée, pensait-on, par la dent du temps.

« Après étude et réflexions, Weiss arriva au résultat suivant, consignés dans un billet que garde précieusement un collectionneur d'autographes, et dont voici le texte :

« La pierre dont s'agit ayant été trouvée sur un de ces nombreux puits forés par les Romains, il me paraît que l'inscription se peut lire ainsi :

» RES PUBLICA
» ER IGERE
» VO LUIT AD
» IR RIGANDUM.

« Deux jours après, M. Weiss recevait le billet suivant :

« L'adjoint de la commune, J.-B. Tournesay, prétend que vous avez mal expliqué la

« pierre, et qu'il y a écrit : RESER-
» VOIR ! »

Le bon père Weiss a ri longtemps à tout son bon sens et a dû constater l'innocence entre la pierre et le langage.

Champollion reçut un jour de son ami le major Williams, qui voyageait dans la haute Egypte, le calque d'une magnifique inscription qu'il supposait contemporaine au moins de Ramsès le Grand, et dont il demandait l'interprétation. Champollion, ravi, remit le précieux grimoire à son secrétaire, en lui recommandant de le classer dans ses collections, après en avoir dessiné une copie fidèle pour servir au travail de la traduction. Le secrétaire abandonna l'objet en question dans le premier coin venu et en perdit complètement le souvenir. Lorsque son maître lui en parla quelque temps après, il paya d'audace et promit la copie pour le lendemain. Mais hélas ! impossible de déterrer ce calque maudit. Comme c'était un garçon de ressource et d'expédition, il eut bientôt pris son parti. Il s'assied à son bureau, suisit une feuille de papier et se met à griffonner au hasard tous les hiéroglyphes qui lui passent par la tête et par la plume ; puis il remet ce barbouillage fantaisiste à son illustre maître. Champollion s'enferme dans son cabinet, y reste quarante-huit heures sans boire ni manger, et en sort enfin pâle et exténué, mais le physionomie rayonnante. « *Eureka*, s'écria-t-il, je l'ai trouvé ! L'histoire doit un beau cierge à l'archéologie ; voici qui va compléter les fragments de Manéthon et jeter une nouvelle lumière sur les derniers temps de la dix-huitième dynastie et sur le règne de Ramsès-Mélanom. On en parla certainement dans les *Transactions* et dans l'*Athenum*. »

On en parla en effet, et l'interprétation de Champollion eut un succès prodigieux, au point que l'audacieux secrétaire, étourdi du concert d'éloges et d'acclamations qui s'élevaient de toutes parts, en arriva à se demander s'il n'aurait pas fait de la prose égyptienne sans le savoir.

Une des plus jolies mystifications est celle dont fut victime un savant naturaliste. Nous voulons parler du fameux rat à trompe. Un zouave, pour utiliser les loisirs que le gouvernement lui faisait en Afrique, s'amusa à pratiquer des expériences de rhinoplastie *in anima vili*. C'est ainsi qu'il greffait sur le museau d'un rat l'appendice caudal dudit rongeur, appendice duquel, au bout de quelques jours, il paraissait avoir été gratifié par dame nature en personne. Un savant ayant eu occasion de contempler ce phénomène, dont il n'avait pas le mot, bien entendu, se crut comble de toutes les bénédictions du ciel à la vue de ce *rara avis*, qui allait avoir la gloire de révéler au monde scientifique. Il le paya fort cher au zouave, qui se permit bien de faire autre chose, en pleine voie de prospérité cette nouvelle branche d'industrie. Quelques jours après, il se présenta au même savant avec un nouveau spécimen de la sous-famille des rats à trompe. Autre achat de la part du savant. Bref, les visites du zouave devinrent si fréquentes que le savant, si savant qu'il fût, dut enfin se douter qu'il y avait quelque chose là-dessous. Hélas ! ses premières informations firent crouler l'édifice d'immortalité qu'il avait entrevu.

Aussurément, mystifier un savant est chose légitime et même louable en soi, attendu que cela lui fait éprouver pendant quelque temps les plus douces, les plus suaves émotions, à la perspective d'une grande découverte, et que l'illusion compense la déception et au delà. Que sera-ce donc lorsque l'on pourra mystifier toute une Académie, comme en Angleterre ? C'est assurément le chef-d'œuvre du genre.

Le docteur Hill, piqué contre la *Société royale de Londres*, qui avait refusé de l'admettre au nombre de ses membres, s'en vengea de la manière suivante. Il imagina d'adresser au secrétaire de cette Académie, sous le nom supposé d'un médecin de province, le récit d'une cure récente dont il se disait l'auteur : « Un matelot, écrivait-il, s'était cassé la jambe. J'ai eu l'idée de rapprocher les deux parties et de les arroser d'eau de goudron, après les avoir assujetties avec une ficelle. En trois ou quatre jours le malade a senti l'efficacité du remède, et il n'a point tardé à se servir de sa jambe comme auparavant. » Ce récit produisit d'autant plus d'impression qu'un fameux docteur venait de faire paraître son livre sur les vertus de l'eau de goudron. La relation du prétendu médecin de province fut donc lue et écoutée sérieusement dans la séance publique de la Société royale, et l'on y discuta de la meilleure foi du monde sur cette cure merveilleuse. Les savants académiciens se divisèrent et beaucoup finirent par trouver dans l'eau de goudron des propriétés qui expliquaient parfaitement le phénomène. On allait donc pour et contre, lorsque la Société reçut une seconde lettre du médecin de province, qui écrivait au secrétaire : « Hier, au dernier, j'ai omis de vous dire que la jambe cassée du matelot était une jambe de bois. » La plaisanterie ne tarda pas à se répandre et divertit beaucoup les oisifs de Londres, aux dépens de la Société royale.

Citons aussi deux mystifications récentes qui ont eu pour auteurs des jo-rnaux et qui ont fait un assez grand bruit.

Au mois d'octobre 1872, M. Nubert, nommé

évêque de Constantine, alla prendre possession de son siège. A l'occasion de son arrivée dans cette ville, l'*Indépendant de Constantine* publia un compte rendu fantaisiste de l'entrée du prélat et de prétendus discours prononcés par le préfet, le maire et l'évêque. Le maire, dans son allocution, rappela au nouveau prélat que son prédécesseur, négociant, constructeur, vendeur d'indulgences, avait été aussi peu pasteur que possible et n'avait d'un évêque que l'unction nécessaire pour inspirer une confiance mal justifiée. L'évêque lui répondait : « Un rabbin malhonnête perd l'estime de ses coreligionnaires, tandis qu'un prêtre prévaricateur et luxurieux tient encore entre ses mains les foudres qui tuent, et trouve dans la vaste association dont il est membre l'appui nécessaire pour triompher de ses ennemis. Grand exemple de la solidarité que le parti du pillage et de l'incendie n'a jamais su mettre à profit. » La mystification sautait aux yeux. Néanmoins, plusieurs journaux de Paris, l'*Union*, la *Gazette de France*, le *Figaro*, le *Sicéle*, etc., reproduisirent gravement le fantaisiste compte rendu de l'*Indépendant*, et, ce qu'il y a de plus piquant, les feuilles cléricales l'accablèrent de commentaires dans lesquels elles applaudissaient naturellement au langage tenu par l'évêque.

Au mois de novembre 1873, le *Courrier des Etats-Unis* arriva en Europe, contenant un supplément dans lequel on racontait, jour par jour, heure par heure, une révolution en voie de s'accomplir à Saint-Domingue. Un aventurier français, Ganier d'Abin, précédemment compromis dans les affaires de la Commune de Paris, avait renversé après une lutte acharnée le président Bazet et avait été proclamé président de la république dominicaine. Tous les journaux s'empressèrent de reproduire cette saisisante aventure. Les feuilles bien pesantes profitèrent de l'occasion pour tomber encore une fois sur les incorrigibles communaux, qui allaient jeter la perturbation jusque dans le nouveau monde. Par malheur, cette révolution n'avait existé que dans l'esprit d'un loustic américain, qui s'était offert le plaisir de mystifier l'Europe.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir concentré dans ce travail tous les genres de mystification connus. En effet, elles se multiplient à l'infini. Mais nous croyons en avoir assez dit pour bien spécifier ce genre d'esprit en action, railleur et imitoyable.

Une mystification prolongée et renouvelée pendant un temps plus ou moins long s'appelle une *scie*. Le mot n'a pas encore été admis par l'Académie, mais, comme il est juste et d'un bon comique, nous ne désespérons pas de l'y voir bientôt paraître avec ce nouveau sens. N'oublions pas que le mot *mystification* a attendu longtemps ses lettres de naturalisation et qu'il a pourtant fini par les obtenir malgré une autorité toute-puissante, malgré Voltaire.

Nous ne ferons que rappeler ici les mystifications connues sous le nom de *poisson d'avril*, et dont nous avons parlé au mot *AVRIL*; puis nous terminerons par quelques mystifications dont nous empruntons le récit à divers recueils.

On lit que, dans le *Médécin malgré lui*, Sganarelle chante ce couplet à sa bouteille :

Qu'ils sont doux,
Bouteille jolies !
Qu'ils sont doux,
Vos petits glouglous !

Le président Rose se trouvant avec Molière, dans une compagnie nombreuse, l'accusa, d'un ton fort sérieux, d'avoir été plaigier en s'appropriant cette chanson, et de ne pas en faire honneur à son auteur. Molière soutint qu'elle était de lui. Rose soutint au contraire qu'elle était traduite d'une épigramme latine, imitée elle-même de l'anthologie grecque. Molière défie son contradicteur de produire l'épigramme ; Rose la lui récite sur-le-champ, telle qu'il l'avait faite :

Quam dulces,
Amphora amena,
Quam dulces
Sunt tuae voces !
Dum fundis merum tu calices,
Ultimam esse semper plenam !
Ahi ! ahi ! cara mea lagena !
Vacua cur jaces ?

La latinité avait assez le goût antique pour en imposer aux connaissances de ce genre. Molière paraissait confondu ; lorsque son ami, après avoir joui de son embarras, s'avoua enfin pour l'auteur des *glouglous* latins. (Amanach littéraire, 1789.)

M. Galland, traducteur des *Mille et une nuits*, débutait par ces mots dans presque tous ses contes : « Au chère seigneur, si vous ne dormez pas, faites-nous un de ces beaux contes que vous savez. » Cette uniformité déplut, et l'auteur en essaya plusieurs rajeunies, entre autres celle-ci : Quelques jeunes gens qui venaient de souper en ville, passant par la rue Dauphine, où M. Galland demeurerait, l'appellèrent de toute leur force. Réveillé par leurs cris, il se jette hors de son lit, et court tout nu à sa fenêtre. Il faisait le plus grand froid. Après différentes questions, les jeunes gens finissent par lui dire : « Monsieur Galland, si vous ne dormez pas, faites-nous quel'un de ces beaux contes que vous savez. » (Galerie de l'ancienne cour.)

Benoît XIV était naturellement gai ; il prenait quelquefois son médecin même pour l'objet de ses plaisanteries. Lusin, c'était le nom du docteur, y donnait assez souvent lieu par une passion poussée à l'excès pour la géographie. Le saint-père aimait beaucoup le cardinal Gaetano, affligé d'une maladie fort incommode. Le pape avait trouvé une expression qui lui convenait, lorsque Gaetano venait lui faire sa cour, le désagrément de lui demander comment allaient ses hémorroïdes : « En quel état est votre mappemonde ? » lui demandait-il. « Docteur, dit un jour Benoît XIV à Lusin, vous croyez connaître toutes les cartes singulières possibles ; eh bien, vous n'avez sûrement rien vu de comparable à la mappemonde que possède le cardinal Gaetano. — Est-il possible ? » s'écria le médecin géographe. En vérité, je ne savais pas que Son Eminence eût un trésor semblable. — Oh ! répliqua le saint-père, le cardinal n'a que cette mappemonde, mais ce n'en est pas moins une fort belle chose à voir, et je vous en réponds. Courez dans ce moment chez lui, et demandez-lui de ma part le plaisir de la bien examiner. » Le docteur vint à l'instant chez l'Eminence et s'annonça au nom du pape, en expliquant le motif de sa visite. Le cardinal écrivit au lit et souffrait beaucoup. « Que Sa Sainteté est bonne ! s'écria-t-il, et comment pourrai-je jamais reconnaître tant d'attention ? » Alors Gaetano s'avance derrière ses rideaux, les soulève ensuite et étale aux yeux de l'amateur la mappemonde la plus fournie, la plus arrondie, la plus singulière qui existât dans Rome. A cette vue, Lusin demeure pétrifié. « Eh bien, docteur, lui dit le cardinal, fuites donc librement votre examen, et allez rendre compte au pape de l'état déplorable où je me trouve. » Lusin, outré du tour qu'on lui a joué, n'en veut pas entendre davantage, retourne furieux au palais du pontife, et l'accable de reproches. Le pape en rit jusqu'aux larmes. (Amanach littéraire.)

Il y a quelques années encore, vivait un de nos contemporains de Musson, qui aimait à raconter les prouesses de son ami.

On ne sait plus s'amuser, s'écriait-il ; de nos temps, du moins, on avait les jeux innocents et la mystification. Vous avez certainement entendu parler de Musson, le célèbre Musson. Je l'ai vu maintes fois sur le boulevard contrefaire le fou, l'idiot qui se croit un enfant de cinq ou six ans. Il s'approchait d'un promeneur qu'à sa tournure il pouvait prendre pour un provincial, et lui saisisait brusquement la main, il lui disait en zézayant :

« Toto a perdu sa nounou ; toi zentil ; toi conduire Toto à la maison de petite maman. »

Le provincial regardait d'un air effaré ce moutard quadrangulaire. Un compère s'approchait (le compère c'était moi ordinairement) et disait au provincial :

« Vous avez affaire à un idiot que sa famille laisse vaguer parce qu'il est parfaitement inoffensif ; reconduisez-le chez lui : c'est une corvée fort ennuyeuse, mais on peut bien la remplir par humanité. »

Par humanité, le provincial finissait toujours par consentir à servir de bonne à Musson, qui ne manquait jamais de s'arrêter devant un marchand de joujoux : « Toto veut un pantin ; nounou, faut acheter un pantin à Toto. » Le pantin acheté, Musson s'approchait de la boutique d'un confiseur : « Nounou, Toto veut du nanan ; donne du nanan à Toto. » On offre un livre de caramels ou de rapapilles à Musson, qui murmurerait en pleurant : « Toto veut boire ! » On entrerait dans un café ; tout à coup Musson poussait un cri : « Nounou ! Toto a la colique ! Toto veut... » (Vernier, *Avenir national*.)

Carle Vernet, revenant de Marseille, se trouva dans le coche avec un gros monsieur d'apparence rustique, et dont la physionomie semblait prêtée à la charge.

Comme les voyageurs étaient descendus pour monter une côte à pied, le peintre sauta un fossé sur le bord de la route, puis se retourna vers le gros monsieur :

« Sauteriez-vous comme cela, vous ? » lui demanda-t-il en riant.

L'autre ne répondit rien. « Je vous en défie bien, continua Vernet. — Alors je vais essayer, dit le monsieur ; mais parions quelque chose : un déjeuner par exemple. — Volontiers ! »

Le gros homme prit son élan au milieu des éclats de rire des spectateurs ; il s'élança lourdement, gauchement, mais il franchit le fossé.

« Bravo ! » cria-t-on. Carle Vernet paya le déjeuner.

Vers le soir, nouvelle côte, nouveau fossé, mais plus large que le premier ; nouveau saut du peintre, nouveau défi.

L'autre se fit prior. « Vous ne devez une revanche ! Une revanche soit ! Alors nous parions le dîner ? — Parbleu ! »

Le pauvre homme parut faire un effort gigantesque. Il s'y reprit à deux fois, mais il sauta encore.

A cette époque, on mettait cinq jours pour aller de Paris à Marseille ; ce fut pendant cinq jours la même chose.

A la fin, le gros monsieur franchissait des fossés de 6 mètres de large.

Le peintre était exténué, dépit, furieux. « Monsieur, lui dit son adversaire en prenant congé de lui, je vous remercie de m'avoir si bien nourri durant ce petit voyage, et j'espère que vous voudrez bien assister à mes débuts. — Comment, à vos débuts ? — Oui, monsieur. Je suis engagé comme premier paillasse chez Nicolet, et je joue ces jours-ci. — Paillasse ? mais alors vous m'avez trompé ? — Un peu... au commencement. Dame, bourgeois, j'ai voulu faire comme chez mon maître, de plus fort en plus fort !... » (La Petite Presse.)

Le salon d'Emile Deschamps était le rendez-vous de la meilleure compagnie et des opinions les plus opposées. Dans une de ces charmantes soirées, à laquelle se trouvaient des artistes et des poètes en bon nombre, des membres de l'Institut, des étrangers et de fort belles dames, un jeune homme, dont le nom éveillait déjà beaucoup de curiosité, avait été prié de dire des vers. Il achevait de parler, lorsque M. Parseval-Grandmaison, l'entraîna paladin de la muse classique, se pencha vers son voisin et lui dit : « Voilà un romantique bien échelvé ! — Il n'a que dix-huit ans... Il dit des stances bien décolletées ! — C'est un amoureux qui parle de sa maîtresse. — Vous l'appellez ? — Alfred de Musset. — Il n'a aucune réputation. — Il en aura. Sa ballade est ravissante. » Assez dormir, ma belle... — Je n'ai pas entendu la fin. — La voici. Ecoutez bien. »

Ce voisin malicieux connaissait les arguments du vieux poète Parseval ; changeant le mot enfant pour celui de cheval, il dit ainsi la strophe passionnée de la ballade :

Et je veux, ma charmante,
T'emporter dans ta mante,
Comme un cheval qui dort.

Le Nestor des classiques fit un bond sur son fauteuil, et, se levant tout à coup, il prit le chemin de la porte et quitta le salon en s'écriant : « C'est trop fort ! Le lendemain, à l'Académie française, on ne parlait que du cheval qui dort, emporté dans une mante de femme entre les bras d'un amant. » (J. de SAINT-FÉLIX, *Etendard*.)

Un habitude d'un des grands restaurants du boulevard prenait ses repas toujours chez le même traiteur et à la même table. Si on lui eût mis son couvert à une autre table, il eût eu une indigestion. Le restaurateur lui faisait toujours garder sa place de prédilection.

Un jour, cependant, que toutes les autres tables étaient occupées, on disposa de celle-là. Quand il arrive et qu'il voit sa place prise, il est désolé. En attendant qu'elle soit vacante, il s'approche du comptoir et se met à causer avec la maîtresse de la maison. Mais l'étranger était un gaillard de bon appétit, qui n'aimait pas à se gêner et qui paraissait se complaire dans l'exercice de la table. Notre habitué enrageait, mais il serait mort de faim plutôt que de se mettre autre part. Enfin, voyant que son usurpateur ne se disposait pas à lever le siège, car il venait de demander une seconde bouteille de vin :

« Connaissez-vous la personne qui dine là, à ma place ? demanda-t-il à la dame du comptoir. — Non, monsieur, c'est la première fois qu'elle vient ici. — Je le crois, car si vous la connaissiez vous ne la recevriez pas. — Vous me faites trembler !... quel homme est-ce donc ? — C'est le bourreau de Versailles ! »

A ce nom, la dame pâlit et fixa sur l'étranger un regard de curiosité et d'effroi.

« Le bourreau de Versailles ! » murmura-t-elle tout bas.

Elle appelle son mari et lui répète ce qu'elle vient d'apprendre. Le restaurateur est aussi effrayé que sa femme et va redire l'affreuse nouvelle à quelques-uns des habitués, qui, tous, lui conseillent de congédier l'horrible consommateur. Le maître du lieu s'arme de courage, et, s'approchant de l'étranger, il entame avec lui une conversation par cette phrase stéréotypée à l'usage des restaurateurs :

« Eh bien ! monsieur, êtes-vous content de votre dîner ? — Très-content ; je trouve seulement qu'on me fait attendre bien longtemps ce que j'ai demandé. — Mon Dieu ! monsieur, c'est qu'on ne peut pas vous le donner. — Si l'n'en a pas, il fallait me le dire, je vais demander autre chose. — Oh ! ce n'est pas cela, monsieur ; mais on ne vous servira plus rien, et je suis forcé de vous prier de vous en aller le plus tôt possible et de ne plus revenir chez moi. — Ah ! mon Dieu, et qui peut m'attirer cette proscription ? — Vous devez bien le savoir. — Je vous jure que je n'y comprends rien. — Qu'il vous suffise d'apprendre que vous êtes connu ici. — Je suis connu !... c'est possible !... eh bien ! après ? — Et vous sentez bien que je perdrais toutes mes pratiques si je vous recevais davantage ? — Ah ça, voyons, par quel diable ne prenez-vous pas le courage de commencer à m'impatisser. — Parbleu, monsieur, pour ce que vous êtes, pour le bourreau de Versailles. — Ah !... et qui vous a dit que je fusse le bourreau de Versailles ? — C'est monsieur, dit le traiteur en montrant du doigt l'habitué, qui commençait à trembler des suites de sa plaisanterie. — Monsieur ! s'écrie l'étranger en élevant la voix, je n'ai rien à dire ; il doit le savoir mieux que personne, car je l'ai marqué il y a deux ans. »

Puis il demande sa carte, paye, et sort.

tranquillement. Le mystificateur était resté pénétré.

« *Mystifications littéraires.* A partir de la Renaissance, les mystifications ont été fréquentes dans le monde des lettres, mais à aucune époque plus qu'au xvi^e siècle. C'était un plaisir que se donnaient alors souvent les érudits, de chercher à se mystifier les uns les autres. On en trouva un assez grand nombre d'exemples à l'article des *SUPERCHERIES LITTÉRAIRES*, comme la publication du prétendu *Catulle complet*, par Corradino 1738 ; celle des fragments prétendus de *Pétrone*, par Marchéna (1800) ; du *Recueil des antiques*, par Annus de Viterbe (1498) ; de la *Chronique de Flavius Dexter*, par Jérôme-Romain Higuera (1619) ; d'un prétendu manuscrit arabe sur l'histoire de la Sicile, par Joseph Valla (1789), etc.

Outre les mystifications qui résultent de ce genre de supercherie consistant en supposition d'auteurs, il en est d'autres qui ont des causes diverses. Il en a été fréquemment commis par des libraires, dans un but intéressé. Ainsi, en 1781, parut une critique du Salon de peinture avant même que le Salon fût ouvert. Ce n'était pas autre chose que la critique du Salon de 1779, avec un frontispice nouveau ; le libraire avait trouvé ainsi le moyen de fuir son bénéfice sans payer de manuscrit. Il se trouva, suivant un écrivain du temps, de bons bûdards pour acheter le livre, et, si l'on s'en donna de ce que les tabellions avaient été jugés avant d'être vus, on regarda cette extrême célérité comme une nouvelle preuve de la sagacité active ; il distingue la nation française. Cette sorte de mystification a été souvent employée. Charles Nodier, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, dit à ce sujet : « De tous les genres de tromperie auxquels les libraires ont eu recours pour faciliter la vente de leurs livres, il n'y en a point qui soient plus communs que le renouvellement du titre ; il n'y en a point, en effet, de plus propre à induire en erreur un acquéreur irréfléchi. Qui se serait attendu à retrouver, sous le nom de *Semantiques de César*, une des facécies qui composent les *Caquets de l'accouchée* ? Qui n'aurait cru que le *Coupe-cul* de la mélancolie et le *Salmigondis* ou le *Manège du genre humain* devaient être des livres différents de l'une des éditions pseudo-éclésiastiques du *Moyen de parvenir* ? On n'en dirait pas si on voulait s'amuser à multiplier ici les exemples ; il n'y a pas jusqu'à *Solitaire* (Paris, 1717), pauvre littérature de la dernière espèce, mais d'ailleurs assez peu commune, qui ne puisse prendre quelque importance dans la bibliographie d'un amateur, en y figurant sous son double titre. Cette substitution de frontispice était, au reste, dans les exemples que nous venons de citer, un moyen commode de soustraire pour quelque temps aux justes poursuites de la police un livre obscène et dangereux, et elle servait ainsi doublement les intérêts du libraire et de l'auteur, aux dépens du bon goût et des mœurs. »

Voici quelques mystifications littéraires d'un autre genre, et qui méritent par leur singularité d'être rapportées ici. Le Abbé Galiani ayant à se plaindre d'une académie de Naples, dont le président se nommait Sergio, fit paraître, en 1749, un volume intitulé : *Compendium varj per la morte di Dominico Zannone, carnefice della gran corte della vicaria, raccolti et dati in luce da Gian. Antonio. Sergio, avvocato napoletano*. C'était un recueil de pièces à la louange du bourreau qui venait de mourir ; et comme l'Académie que voulait mystifier Galiani avait coutume de publier un recueil de panégyriques en prose et en vers quand mourait un grand personnage, le mystificateur avait imaginé d'imiter dans chaque pièce le style d'un académicien, et d'attribuer à Sergio la publication du volume. Le scandale fut d'autant plus grand que les imitations étaient mieux réussies. Lorsque Galiani se décida à avouer le fait, il fut garanti contre les poursuites par la protection du roi Charles III, que le livre avait amusé.

Un des littérateurs les plus renommés par leurs mystifications fut l'Italien Jérôme Gigli. La plus curieuse de ses mystifications est la description d'un prétendu collège, qu'il publia sous le titre de *Relazione del collegio Petroniano delle Balle latine, aperto in Siena nel 1719*. Le collège Petronien, d'après cet opuscule, était un établissement fondé à Sienne, conformément aux projets du cardinal Petroni qui vivait au xiii^e siècle, dans le but de faire bientôt du latin la langue usuelle et parlée. De jeunes nourrices, venues d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie, et ne parlant que le latin, étaient, suivant Gigli, logées dans ce collège avec les enfants des premières familles de Sienne. L'auteur donnait les noms des nourrices, des familles auxquelles les enfants appartenaient ; il rapportait les discours latins prononcés lors de l'installation des nourrices et du corps d'administration. Ces détails si minutieux ne permettaient aucun doute ; non-seulement en Italie, mais aussi dans les pays étrangers, on crut à l'existence de ce singulier collège dont les professeurs étaient des nourrices.

De tous les mystificateurs, le plus étrange fut le singulier personnage qui porta le nom biblique de Psalmanazar, et dont on a toujours ignoré le véritable nom et la famille. Se donnant pour un Japonais, natif de For-

mose, amené en Europe par des marchands hollandais, il imagina un alphabet, une grammaire, une religion, et fit ensuite du catholicisme anglican une prétendue version japonaise, dont son protecteur, l'évêque de Londres, plaça le manuscrit dans sa bibliothèque. Il donna aussi comme véritable un ouvrage imaginaire, intitulé : *Description de l'île de Formose* (1704). Cette description était accompagnée de dessins et d'un cartouche. Palmanazar n'avait pas vingt ans, et dit un biographe, lorsqu'il tira de sa cervelle ce fantastique roman, qu'il eut beaucoup d'éditions et fut traduit en plusieurs langues. On le cita jusque dans les premières années de ce siècle comme une autorité. Les savants de ce temps ne furent pourtant pas les dupes d'une fiction si grossière. Une querelle des plus violentes s'engagea au sujet de Formose et de son historien ; on ne ménagea pas celui-ci, surtout du côté des philosophes ; on le traita avec raison de menteur et d'ignorant... Les gens d'Eglise ripostèrent avec d'autant plus d'acharnement qu'ils croyaient la religion offensée au troisième degré. Desprez, qui présentait comme un néophyte sincère, persécuté par les méchants et les incrédules. Que devenait Palmanazar au milieu de tout ce bruit ? Toujours indolent et dissipé, il laissait crier les uns et les autres, et vivait des libéralités des personnes pieuses.

Arrivons à des temps plus rapprochés de nous. Tout le monde connaît le tour que joua, dans le siècle dernier, Desforges-Maillard au rédacteur du *Mercur de France*, qui avait refusé d'insérer un poème de lui. Il lui envoya, sous le nom de *Mademoiselle Malcorio de La Vigne*, des poésies fugitives. Le rédacteur s'empressa de les publier, et en fut tellement séduit qu'il devint amoureux de la prétendue poète et lui écrivit : « Je vous aime, ma chère Desprez, à l'excès, mais le mot est lâché, à la *Propphée de Calzotte*, composée par Laharpe, et que Sainte-Beuve appelle son chef-d'œuvre, sous le rapport de l'invention ainsi que sous celui du style, peut aussi être regardée comme une mystification, puisque cette fiction a été prise au sérieux et alléguée pour une prophétie lauthentique. La mise en scène imaginée par Laharpe fut la cause de cette erreur. V. CALZOTTE.

On peut également ranger parmi les mystifications littéraires les prétendues poésies du moine Rowley, par Chatterton, et l'*Ossian* de Macpherson.

De nos jours, il y a eu aussi des mystifications ou des tentatives de mystifications plus ou moins heureuses. Nous en citons quelques-unes de natures diverses. En 1842, M. Ernest de Colonne présenta au directeur de l'*Odeon* une pièce en un acte, en prose, intitulée le *Docteur amoureux*, qui fut jouée sous le nom de Molière. Cette mystification, que l'auteur n'a jamais avouée publiquement, trompa d'abord la critique, et donna lieu à une polémique très-vive dans les journaux.

Une mystification dont le public a été quelque temps la victime, bien que l'auteur fut aussi éloigné que possible d'une idée semblable, c'est le livre des *Méditations sur la mort et sur l'éternité*, publiées avec la permission de S. M. la reine Victoria (1863). On regarda, en général, ce livre comme un monument de piété et de philosophie intimes, laissé par le prince Albert ; d'autres y virent l'œuvre pieuse de la reine, son épouse. Il est facile d'imaginer par là quel prix il eut aux yeux de l'aristocratie anglaise. Or, la source en était beaucoup plus modeste. Cet ouvrage se compose d'extraits copiés par le prince Albert dans les *Heures de dévotion* (*Stunden der Andacht*) du pasteur Zschokke. La reine Victoria trouva ces fragments après la mort de son mari, les traduisit en anglais, les montra à quelques personnes qui les admirèrent, et se décida à publier sa traduction, qui a été traduite en français.

Citons enfin, parmi les mystifications littéraires les plus audacieuses et les plus comiques que l'histoire ait enregistrées, celle dont fut victime un membre de l'Institut, M. Charles, et qui se termina, en 1869, par un procès en police correctionnelle. Il avait dépensé des sommes considérables en achat d'autographes que lui fournissait un falsificateur habile, nommé Lucas Vrin. Telle était la candeur de cet estimable savant, qu'il avait acheté jusqu'à de prétendues lettres de Sapho, de Cléopâtre, de Cornélie, veuve Pompée, de Madeleine à Lazare, de Judas à saint Pierre, de Virgile, de Vergingétorix, de Clovis, etc., sans concevoir le moindre doute sur la mystification dont il était l'objet.

Nous pourrions multiplier les exemples de mystifications littéraires ; mais il nous suffit d'avoir réuni dans cet article des exemples choisis parmi les divers genres de mystifications qui ont réussi à tromper soit le public en général, soit les hommes qui, par leurs études et leurs connaissances, paraissent les plus difficiles à mystifier. V. SUPERCHERIES LITTÉRAIRES.

MYSTIFIÉ, ÉE (mi-sti-fi-é) part. passé du v. *Mystifier*. Qui a été victime d'une mystification : Une personne MYSTIFIÉE.

MYSTIFIER v. a. ou tr. (mi-sti-fi-é. — Ce mot a été inventé, dit-on, à l'occasion de Poinset, auteur et homme d'esprit, mais d'une singulière crédulité. M. Littré fait observer qu'on trouve dans le *xvii*^e siècle *misti-*

gouri, mistigorfier, qui a un sens à peu près analogue et dont la composition est, du reste, inconnue, et il pense qu'on s'est servi de ces mots quand on a créé pour Poinset le mot *mystifier*. Delatour regarde ce mot comme un composé hybride du grec *mustis*, initié, et du latin *ficare*, faire, abuser de la crédulité de quelqu'un comme on faisait de celle d'un initié. Cette conjecture est assurément fort ingénieuse, mais il n'y a rien à l'appui. Quant au latin *masticare*, attrister, donner par quelconques, il n'y faut pas songer, car, ainsi que le remarque M. Littré, un mot fait au milieu du *xviii*^e siècle aurait conservé la forme latine et serait *mestifier*. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : nous *mystifions* ; que vous *mystifiez*. S'amuser de la crédulité de quelqu'un : Pour MYSTIFIER les voyageurs, je leur ai raconté un tas de gausses. (Balz.)

MYSTIQUE adj. (mi-sti-ke — lat. *mysticus* ; gr. *mistikos*, qui vient de *mustés*, initié). Allegorique ou symbolique et religieux : L'Eglise est le corps MYSTIQUE de Jésus-Christ. (Acad.) Il y a un purgatoire MYSTIQUE. (Boss.)

— Par ext. Qui raffine sur les matières de dévotion, sur la spiritualité : Un livre MYSTIQUE. Un écrivain MYSTIQUE. C'était une perfection MYSTIQUE de ne plus connaître ni père, ni mère, ni épouse, ni enfants, ni amis. (Artaud.) Les idées MYSTIQUES et extraordinaires peuvent quelquefois mener à d'importantes découvertes. (J. de Maistre.) Toute âme dévote est MYSTIQUE à ses heures. (J. Simon.) De Maistre n'est pas seulement religieux, il est MYSTIQUE. (Ste-Beuve.)

— Qui s'adresse au sentiment, à l'enthousiasme : La doctrine réchauffe de son âle MYSTIQUE sa convoie d'amour. (G. Dollfus.) Ces *furvures théologiques du Long Parlement*, ces *éloquentes symphonies* et *populaires* qui enflammaient les esprits, on ne les lit qu'une, on ne les recherche pas dans les collections volumineuses du temps. (Villem.) Cette adoration sombre et mystique de la nature, chez Diderot et d'Holbach, ressemble presque à une religion. (Ste-Beuve.)

O fraîches visions de mes jeunes années,

Mystiques fleurs du rêve, hélas trop tôt fanées !

Vous ne fleurirez plus.

ROLLAND et DU BOYS.

— Jurispr. Testament mystique. Celui qui est signé du testateur et remis clos et scellé entre les mains d'un notaire en présence de six témoins.

— Gramm. Lettres mystiques, Lettres grecques, γ, γ, α et ω.

— Substantif. Personne qui se livre à des idées mystiques ou à des pratiques d'une dévotion raffinée : Il est fort apparent que les extases des MYSTIQUES viennent moins d'un cœur plein que d'un cerveau vide. (J.-J. Rouss.) Tous les panthéistes sont des MYSTIQUES. (Cailins.) Les dogmatiques, les MYSTIQUES, les sectaires ne vivent qu'aux dépens de la conscience qu'ils égarent. (Ch. Baily.)

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent mystique, Au milieu des péchés tranquille fanatique, Sur plus parfait amour pense avoir l'heureux don, Et croit posséder Dieu dans les bras du démon.

BOILEAU.

— s. f. Science de la dévotion mystique.

Mystique chrétienne (La), par Gœrres (Ratisbonne, 1836-1842, 4 vol. in-8). L'auteur définit la mystique : « la contemplation et la science qui résultent d'une lumière plus haute que la lumière ordinaire, d'une activité morale dépendant d'une liberté plus élevée que celle du commun des hommes, tout comme le savoir et l'activité morale ordinaires dépendent de la lumière spirituelle qui se communique naturellement à l'esprit et de la liberté qui est innée à la personne. » On voit tout de suite que le livre de Gœrres est le code de l'hallucination religieuse. Si l'auteur se fût seulement efforcé de raconter l'histoire du mysticisme, comme on a fait l'histoire des superstitions humaines, on comprendrait sa tentative. L'exposé de nos erreurs, de nos maladies mentales, a une importance historique incontestable et n'est même pas indifférent à la thérapeutique ; mais que de nos jours on s'amuse à trouver la voie qui conduit à l'extase, qu'on expose en détail les trois degrés de la vie mystique, c'est ce qui nous paraît incompréhensible. Et cette entreprise nous semble plus monstrueuse encore lorsqu'elle est tentée par un homme qui, comme Gœrres, a été un libéral exalté et qui, instruit des découvertes de la science moderne, ose mêler à des visions d'un autre monde les faits scientifiques acquis par la physiologie et l'anthropologie. Il est des paradoxes qui répugnent chez un homme instruit, et quand nous voyons Gœrres, enivré peut-être par l'âpre savor de son sujet, plus que par la passion religieuse, raconter avec une sombre volupté les tourments infligés aux sorciers, nous ne pouvons nous défendre d'un frémissement d'horreur. Gœrres a conquis une place à côté des derniers défenseurs du saint office. La *Mystique* a été traduite en français par Sainte-Foi (Paris, 1854-1855, 5 vol in-8).

Mystiques espagnols (Les), par M. Paul Rousselot (Paris, 1887, in-8). Cet ouvrage est un tableau du grand mouvement religieux de l'Espagne au *xvi*^e siècle. Il est précédé d'une savante introduction, où sont analysés avec sagacité les éléments du mysticisme en

général et du mysticisme espagnol en particulier. L'auteur y montre un mélange très-original du sentiment religieux proprement dit avec les goûts, les passions, les rêveries poétiques, les ardeurs malades d'un tempérament vif et fougueux, mais pliés dès longtemps au catholicisme. Expliquant pour quelles raisons la philosophie arabe ne pénétra pas en Espagne dans les couches populaires de la société, ni dans les couvents où tout ce qui venait des infidèles était naturellement suspect, l'auteur s'efforce de prouver que le mysticisme fut la philosophie, la théologie et même la religion de l'élite des esprits en Espagne à la fin du moyen âge et au commencement des temps modernes. C'est cette effervescence de l'esprit religieux, cette contemplation si intimement imprégnée de lyrisme, de poésie, de ferveur et d'exaltation et en même temps si pleine de sincérité, de naïveté et de bonne foi, que M. Rousselot a entrepris de peindre.

Il ne faut pas, bien entendu, aborder ces moines et ces religieux qui vivaient au fond de l'Espagne et au *xvi*^e siècle, avec les idées françaises du *xix*^e siècle. Il est nécessaire de perdre de vue la conception moderne de la religion et de se transporter, sans arrière-pensée, dans le milieu que M. Rousselot nous décrit d'un pinceau si discret et si vif à la fois. Nous sommes en Espagne, au sortir du moyen âge, en plein catholicisme. La Réforme et la Renaissance ont commencé ailleurs ; elles ne pénétrèrent pas encore ici, ou du moins elles y sont étouffées. Le sentiment, disons mieux, l'enthousiasme religieux est encore en Espagne, au *xvi*^e siècle, ce qu'il était dans toute l'Europe au temps des croisades, la vraie passion de toute la société. Rien de plus bizarre, mais rien de plus sincère et de plus énergique que ce mélange d'honneur chevaleresque, d'orgueil national et de foi catholique, qui pénétra en Espagne les arts et la poésie, le théâtre et le cœur, la pensée et l'imagination, la vie publique et la vie privée. C'est dans cette atmosphère tout imprégnée de piété et de superstition, d'ascétisme et de grossièreté, de poésie et de barbarie, que naissent tous ces grands mystiques que M. Rousselot fait passer sous nos yeux comme le produit et comme l'expression la plus originale de la nature espagnole et de l'éducation catholique.

Dans son livre, comme dans la réalité historique, deux figures dominent toutes les autres, Louis de Léon, personnage aujourd'hui oublié, et sainte Thérèse, dont il fait, à notre sens, un éloge exagéré, car son mysticisme malade a été cruellement contagieux. Ajoutons que les études de M. Rousselot sur Alejo Venegas, Pedro Malon de Choze, Jean des Anges, Diego de Siles et Jean d'Avila, qui précèdent Louis de Léon et sainte Thérèse, et celles qu'il consacre ensuite à saint Jean de la Croix, à Jérôme de la Mère de Dieu, à Jean de Jésus-Marie et aux résultats généraux de tout ce grand mouvement mystique n'ont pas moins d'intérêt que les deux biographies capitales que nous venons de signaler. La biographie n'est, du reste, que le cadre dans lequel il enfonce une très-profonde et très-conscienceuse analyse des écrits théologiques de ces différents auteurs, si profondément inconnus au public de nos jours.

L'appréciation philosophique et théologique y occupe peu de place, car exposer le mysticisme quand on n'est pas mystique soi-même, c'est déjà le refuser. Ce qui importait surtout, et ce qui était le plus difficile, était de transporter le lecteur dans ce milieu si différent du nôtre, dans ce courant d'idées et d'émotions qui constitue la vie mystique propre à l'Espagne. L'auteur a heureusement résolu ce problème, tantôt en résumant la vie obscure de ses héros, tantôt en nous analysant leurs écrits plus obscurs encore avec un discernement sûr et délicat. M. Rousselot nous fait vivre de leur vie, nous communique quelque chose de leur âme, nous associe à leurs émotions et à leurs préjugés, à leurs extases et à leur dogmatisme. Il sait à propos reposer de temps en temps l'esprit du lecteur sur une page agréable, sur un détail piquant, sur un récit qui captive. Parfois on est agréablement surpris par un morceau de poésie qui sort, frais et vibrant encore, du fond d'un de ces couvents de mystiques et qui, mieux que de longues analyses, éveille dans notre âme comme un écho de tout ce monde évanoui ; témoin la belle *Ode au crucifix* de Louis de Léon. L'auteur nous donne ainsi la fleur de cette volumineuse et indigeste littérature, illisible dans les textes originaux.

En concluant, il explique très-bien les causes de l'apparition et du développement extraordinaire du mysticisme en Espagne. Parmi ces causes, si la première est dans le génie même et dans les dispositions du caractère espagnol, la seconde fut l'absence de liberté religieuse : « Plus la pensée est gênée, dit-il, plus le jugement est audacieux. Tournant par une idée religieuse qui aurait eu besoin d'une vaste et libre atmosphère, condamnées à l'immobilité et au mutisme par le doigt redoutable de l'inquisition, qui pouvaient faire les intelligences, sinon se réfugier en soi pour y trouver Dieu et le repos ; se réduire au silence de la contemplation et de l'extase, pour ne pas s'égarer ou n'avoir pas à répon-

dre de leurs égarements ? Le mysticisme est, au *xvii*^e siècle, l'asile des âmes ardentes et timides à la fois, qui ne peuvent ou n'osent pas s'affranchir autrement. Les mystiques espagnols ont tons, ou presque tous, un esprit de satire et de blâme contre les vices du siècle et les fautes mêmes du clergé ; ils eussent été des réformateurs, mais à la manière de saint Bernard ; volontiers, ils eussent rétabli l'Eglise dans sa pureté primitive, mais sans porter atteinte à son unité. »

MYSTIQUEMENT adv. (mi-sti-ke-man — rad. *mystique*). D'après un sens mystique : Tezle MYSTIQUEMENT interprété. D'une manière mystique : Aimer Dieu MYSTIQUEMENT.

MYSTIQUE s. f. (mi-sti-ke-rin — rad. *mystique*). Fam. Mysticisme ridicule.

MYSTRUM s. m. (mi-stromm — gr. *mystron*, même sens). Métrol. Ancienne mesure de capacité, usitée chez les Athéniens, pour les liquides : Le MYSTRUM se distinguait en grand et en petit ; le premier était la 2528^e partie du mètre et valait 0,011,0153 ; le second était la 3456^e partie du mètre et valait 0,011,0115. On dit aussi MYSTRE.

MYSUDE ou **MIDSUDE** et **MISSUNDE**, golfe du Slesvig, célèbre dans l'histoire du Danemark par la bataille qui eut lieu sur ses bords, le 12 septembre 1850, entre les Danois et les Slesvig-Holsteinois insurgés, bataille où, après une lutte de sept heures, l'armée royale remporta une victoire complète. C'est aussi près de Mysunde qu'en 1250 fut assassiné le roi de Danemark Erik Ploypenning. C'est encore là qu'en 1864 les Prussiens remportèrent sur les Danois un facile succès, qui donna au prince de Prusse l'occasion d'une de ces proclamations emphatiques dont ce général ne s'est jamais montré avare.

MYTACISME s. m. (mi-ta-si-sme). V. MYTACISME.

MYTENS (Arnolt), peintre belge, né à Bruxelles en 1541, mort à Rome en 1602. Dépourvu de ressources et n'ayant pas de quoi payer des modèles, il lui arriva, dit-on, de décrocher des pendus pour en étudier l'anatomie. Tout jeune encore, il se rendit en Italie et peignit, pour vivre, des madones. Grâce à un riche amateur, son compatriote, Antony de Santvoort, il sortit de l'état précaire dans lequel il se trouvait depuis si longtemps, se rendit à Naples, où il épousa la fille de Cornélie Fyp, et y exécuta des tableaux d'église et des portraits qui lui procurèrent la fortune. De retour en Flandre, il reçut de nombreuses commandes ; mais, étant devenu veuf, il quitta de nouveau sa patrie, retourna dans le royaume de Naples et de là passa à Rome, où il fut chargé de diverses peintures pour l'église Saint-Pierre. Ses peintures les plus estimées sont : une belle *Assomption*, *Saint Louis*, les *Quatre évangélistes*, *Notre-Dame de Bon-Secours*, tableau d'une grande beauté et qui est l'objet d'une vénération particulière à Naples ; un *Christ* entouré de saints ; *Aquila* ; le *Couronnement d'épines de Jésus-Christ*, œuvre d'un chaud coloris, à Amsterdam.

MYTENS (Daniel), peintre hollandais, né à La Haye en 1636, mort dans la même ville en 1683. Il se rendit à Rome, où il eut pour amis intimes Carle Maratte et Lothi, se fit bientôt remarquer par son talent comme peintre d'histoire et de portrait et composa avec art des tableaux dans lesquels on trouve de l'imagination, un dessin correct et facile, un coloris agréable. Mais sa grande fortune, en lui permettant de s'adonner à son goût pour les plaisirs et pour le luxe, arrêta bientôt l'essor de son beau talent. De retour en Hollande (1664), il devint membre, puis directeur de l'Académie de La Haye et se vit alors à l'apogée de sa réputation. C'est à cette époque qu'il composa et exécuta son beau plafond de la salle des Peintres, dans sa ville natale. Peu après, il retomba de plus belle dans ses goûts de débâche, perdit sa fortune, sa santé et ne fit plus que des œuvres médiocres. Pendant son séjour à Rome, l'excentricité de son costume l'avait fait surnommer *la Cornélie bigarrée* par la fameuse bande académique.

MYTHE s. m. (mi-te — gr. *mythos*, fiction, légende, probablement du même radical que *mystron*, savoir, meûn, initier, proprement *sortir, former, enlever*, racine sanscrite *my*, lier). Trait, particulièrement de la Fable, le *mythe* héroïque ou des temps fabuleux. Les *mythes* occupent une grande place dans les MYTHES de la Grèce. (Maur.) Le procédé de la légende étymologique est commun à tous les peuples de l'antiquité et donna naissance à une foule de MYTHES. (Renan.) Les phénomènes physiques ne forment plus le canevas des MYTHES divins ; l'humanité prend définitivement le dessus. (Renan.)

— Par anal. Chose fabuleuse : L'union fraternelle des Lithuaniens et des Polonais jusqu'en 1772 est un MYTHE. (Proudh.)

— Fam. Chose si rare qu'elle en paraît fabuleuse : Le *hidra*, espèce fécondissime, est devenu un MYTHE pour certaines contrées du Midi. (Toussaint.)

— Antiq. Tradition qui, sous la figure de l'allégorie, laisse voir une grande généralité historique, physique ou philosophique : L'histoire de Prométhée est un MYTHE.

— Encycl. V. MYTHOLOGIE.

Mythe des cinq âges chez Hésiode (Les), par

M. Roth (Tubingue, 1860, in-40). Ce travail de M. Roth est une dissertation sur le mythe des cinq âges chez Hésiode et sur la doctrine indienne des quatre âges du monde. Le savant auteur s'efforce de démontrer que ces deux croyances reposent sur une même idée fondamentale, mais qu'elles se sont développées chez les Grecs et chez les Indous d'une façon tout à fait indépendante.

MYTHIQUE adj. (mi-ti-ke — rad. *mythe*). Qui appartient à un mythe, qui est fondé sur un mythe, qui a les caractères d'un mythe : *Récits mythiques*. *Sous le nom devenu mythique des Adites se cache le souvenir de l'ancienne civilisation couchite*. (Renan.)

MYTHISME m. (mi-ti-sme — rad. *mythe*). Néal. Esprit mythique, amour du merveilleux : *Ce que Dante a conservé des idées universellement reçues est une concession très-ingénue et très-légitime au MYTHISME de son époque*. (Ch. Rod.)

MYTHOCRATÉ s. m. (mi-to-kra-té — de *mythe*, et du gr. *kratos*, force). Néal. Mot créé par Ballanche, pour désigner les chefs, les monarques des temps fabuleux.

MYTHOGRAPHE s. m. (mi-to-gra-fe — de *mythe*, et du gr. *graphô*, j'écris). Philol. Auteur qui écrit sur les mythes, sur les fables des anciens : *Selon plusieurs MYTHOGRAPHS, Anchise resta quelque temps étendu sur la place, et ne se releva que boiteux et estropié*. (Val. Parisot.)

MYTHOGRAPHIE s. f. (mi-to-gra-fi — rad. *mythographie*). Science des mythes, exposition des fables anciennes.

— Encycl. v. **MYTHOLOGIE**.

MYTHOLOGIE s. f. (mi-to-lo-jé — de *mythe*, et du gr. *logos*, discours). Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité : *Aucune MYTHOLOGIE n'égale la fécondité de celle de l'Inde*. (Maury.) *Le plus grand et le premier vice de la MYTHOLOGIE était de rapetisser la nature et d'en bannir la vérité*. (Chateaub.) *La MYTHOLOGIE est une histoire contée et pour ainsi dire aléatoire*. (Ballanche.)

— Science, explication des mystères et des fables du paganisme : *Être savant en MYTHOLOGIE*. *La MYTHOLOGIE devint une série de biographies où, sous des rubriques consacrées, on confiait la vie peu éblouissante de Mercure, les logyres de Vénus, les scènes de ménage de Jupiter et de Junon*. (Renan.)

Les artistes du jour ont beaucoup de génie, Mais ne sont pas très-forts pour la mythologie.

COLNET.

— Par anal. Ensemble de faussetés : *Dans l'imaginaire populaire, la politique, de même que la morale, est une MYTHOLOGIE*. (Proudh.)

— Encycl. L'étude des fables mythologiques n'a eu jusque dans ces derniers temps qu'un intérêt de pure curiosité, tout au plus d'érudition classique; les travaux des philologues modernes, en reliant l'histoire des mythologies à celle du langage, lui ont donné une bien plus haute importance. Mais avant d'essayer de montrer dans les mythes ce que la science de notre époque est parvenue à y découvrir, il nous faut considérer la manière dont ils ont été conçus depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

L'émission des mythes préhistoriques de la race indo-européenne a laissé des traces tellement profondes dans l'histoire de cette race, qu'elle a empêché d'apercevoir jusqu'ici le travail analogue qui s'était opéré parmi les autres familles humaines et qui s'opère incessamment parmi nous. Aussi ne considérons-nous généralement comme constituant la mythologie que les mythes primitifs des peuples indo-européens, c'est-à-dire des Indous, des Perses, des Grecs, des Latins, des Germains, des Slaves et des Celtes, en y adjoignant tout au plus les traditions voisines de l'Égypte et de l'Assyrie. La mythologie grecque a même longtemps été seule en possession de fixer les regards de la critique, et les Romains eux-mêmes, oubliant qu'ils avaient une mythologie nationale, avaient adopté celle de la Grèce, en y adaptant leurs traditions propres. C'est l'honneur de la science moderne d'avoir restitué les titres des diverses mythologies et d'avoir créé par leur comparaison une branche importante de la connaissance de l'homme, sous la dénomination de mythologie comparée.

Les anciens poètes avaient fait des mythes la base de leurs productions, mais ne s'étaient pas attachés à les comprendre; les philosophes, moins portés à tenir compte des faits populaires, se targuaient d'une ignorance absolue du sens et de la valeur de ces traditions, dont l'origine se perdait dans une antiquité absolument privée de documents. « Quant à moi, Phédre, fait dire Platon à Socrate, au sujet des explications que de son temps déjà l'on s'efforçait de donner des anciens mythes, je pense que ces explications sont fort ingénieuses, mais elles exigent un grand effort d'esprit, et elles mettent un homme dans une position assez difficile; car, après s'être tiré de cette fable (celle de Borée et d'Orithye), il est obligé d'en faire autant pour le mythe des Hippocentaures et pour celui des Chimères; puis une foule de monstres non moins effrayants se présentent : les Gorgones, les Fées et d'autres êtres impossibles et ab-

surdes. Il faudrait de grands loisirs à un homme qui ne croirait pas à l'existence de ces créatures, pour donner une explication plausible de chacune d'elles. » Socrate, avec l'ironie qui lui est familière, déclare donc plus commode de croire que d'expliquer. Mais la vérité est qu'il se dispense volontiers de l'un et de l'autre. Voici ce qu'on lit sur le même sujet dans la *Métiaphysique* d'Aristote : « Une tradition, venue de l'antiquité la plus reculée et transmise à la postérité sous le voile de la Fable, nous apprend que les astres sont des êtres divins et que Dieu embrasse toute la nature; tout le reste n'est qu'un récit fabuleux, imaginé pour persuader le vulgaire et pour servir les lois et les intérêts communs. Ainsi, on donne aux dieux la forme humaine; on les représente sous la figure de certains animaux, et il existe mille inventions du même genre qui se rattachent à ces fables. Si l'on sépare du récit le principe lui-même, qui nous paraît ne considérer que toutes les essences premières sont des dieux, alors on arrive à une explication qui n'est pas sans vraisemblance : c'est que les arts divers et la philosophie furent découverts plusieurs fois et plusieurs fois perdus, et que ces croyances sont des débris de la sagesse antique, conservés jusqu'à notre temps. Telles sont les réserves sous lesquelles nous acceptons les opinions de nos pères et la tradition des premiers âges. Hésiode et tous les théologiens n'ont cherché que ce qui pouvait les convaincre eux-mêmes et n'ont pas songé à nous. Des principes ils font des dieux. Leurs explications avaient sans doute un sens pour eux; quant à nous, nous ne comprenons même pas ce qu'ils peuvent entendre par causes. Mais nous n'avons pas besoin de soumettre à un examen approfondi des inventions fabuleuses. Adressons-nous donc à ceux qui raisonnent et qui se servent de démonstrations. »

L'invasion des cultes de l'Asie envahit de bonne heure aux mythes de la Grèce toute leur netteté première, et par suite tout le respect qui pouvait encore y être attaché. La critique épicurienne déracina toutes les croyances encore debout dans la classe lettrée, et les réserves d'Aristote s'étaient changées en sarcasmes à peine déguisés à l'époque de Cicéron. Ce Romain sceptique, en traitant de la nature des dieux, s'est complu à relever les contradictions de la mythologie et à en faire ressortir les absurdités. Prenons pour exemple de sa manière ces lignes relatives au personnage mythique d'Hercule : « Je voudrais savoir quel est Hercule que nous adorons; car ceux qui ont approfondi ces histoires peu connues nous assurent qu'il y en a plus d'un. Le plus ancien, celui qui se battit contre Apollon pour le trépied de Delphes, est fils de Jupiter et de Lyso; mais le second Hercule est l'Égyptien, que l'on croit fils du Nil, et qui passe pour l'auteur des *Lettres phrygiennes*; le troisième, pour qui l'on fait des offrandes funéraires, est un des Dactyles d'Ida; le quatrième, fils de Jupiter et d'Astérie, sœur de Latone, est particulièrement honoré parmi les Tyriens, qui prétendent que Carthage est sa fille; le cinquième, nommé Bel, est adoré dans les Indes; le sixième est le nôtre, le fils d'Alcmène et de Jupiter, mais de Jupiter troisième, car il y en a eu plusieurs. »

Nous n'avons pas à nous embarrasser des explications de mythes imaginées par les écrivains de la Grèce, explications soit historiques, soit simplement anecdotiques, comme celle qui montre dans Hercule et d'autres héros des négociants et des navigateurs fameux, ou dans les héros païens des rois, des conducteurs de colonies et destructeurs de bêtes féroces. Un système bien connu d'interprétation des mythes consiste à y voir la traduction plus ou moins fidèle de faits historiques; ce système s'appelle, du nom de son plus célèbre promoteur, l'évhémérisme; il a régné dans l'antiquité, malgré les railleries de Cicéron et de Lucien; il régnait dans nos écoles de la Renaissance, malgré les plaisanteries d'Erasme. Au commencement du XVII^e siècle, l'académicien Buschet de Méziriac donna un exemple remarquable de ce genre d'interprétation dans ses commentaires des *Heroides*.

Le premier travail accompli sur la mythologie par l'esprit critique du XVIII^e siècle fut le renversement de l'évhémérisme; le second eut pour résultat de ramener l'explication des mythes à l'observation des phénomènes naturels. L'accident conserva une trop large part dans les travaux de ce genre, mais, sous cet égard, un système qui reste certain dans ses lignes générales et même dans quelques observations particulières. Nous n'aurions, par exemple, à changer aujourd'hui que peu de mots dans ces propositions fondamentales du système de Dupuis : « L'astronomie et la Fable, need'une source commune, mais à des époques différentes, unies dans leur marche pendant plusieurs siècles, se sont enfin divisées en deux branches, de manière à laisser ignorer aux âges suivants le point de réunion ou de départ. Ce n'est qu'en franchissant un espace de plusieurs siècles que nous pouvons voir l'astronomie faire éclore de son sein la poésie, qui à son tour prête à la première son éclat et ses grâces, et peuple l'Olympe de dieux. Ce fut là, pour ainsi dire, le luxe de l'astronomie, et peut-être l'écueil de sa grandeur : les fictions ingénieuses plurent infiniment mieux que les observations exactes, et le ciel physique fut oublié et méconnu sous le

voile brillant de l'allégorie. » Ainsi, d'après Dupuis, les fables anciennes ne sont autre chose que les apparences célestes et les phénomènes de la nature, allégorisés et embellis. Ce n'est pas là toute la vérité, mais c'est un des aspects principaux de la vérité, et il n'a manqué à l'auteur que des connaissances philologiques et historiques plus complètes pour arriver à construire sur ces bases un monument durable. Mais les déficiences de son œuvre ne pouvaient être aperçues de ses contemporains; aussi fit-il école. Volney appliqua ses principes à la théogonie des chrétiens, et la philosophie de Locke et de Condillac se trouva dès lors en possession d'une théorie mythologique parfaitement conforme à ses données générales. Les commencements du XIX^e siècle furent signalés par une ardente réaction de l'esprit religieux. À la mythologie naturaliste succéda la mythologie symbolique, qui trouva dans Crœuser son représentant le plus considérable. M. Bréal, après avoir raconté les développements et la chute des écoles qu'il appelle l'école historique et l'école allégorique, parle ainsi de l'école symbolique : « Pour la première fois, dans les temps modernes, les recherches mythologiques furent abordées avec un plein sentiment de leur importance; si l'on s'exagéra la sagesse qui avait présidé aux premiers temps de l'humanité, cette opinion écarta, du moins, l'hypothèse du XVIII^e siècle, qui, jusque-là, avait été l'arrière-pensée de la plupart des esprits, à savoir que la mythologie est une imposture des prêtres ou une falsification de l'histoire. Pour la première fois aussi, toute l'antiquité fut fouillée, sa littérature dépouillée en entier, ses monuments interrogés avec soin; l'orient aussi fut consulté, non pas sans Orient incomplet et parfois même apocryphe, vu à travers les livres des anciens, mais l'Égypte, la Perse, l'Inde, étudiées dans leurs monuments authentiques et originaux, qui commençaient à livrer leurs trésors. »

Les résultats obtenus par l'école symbolique ont été, parce que, si ses matériaux étaient bons, ses conclusions étaient prématurées. La découverte des véritables sources de la mythologie indo-européenne vint supprimer tout l'édifice des raisonnements antérieurs et donna naissance à une science nouvelle, science éminemment méthodique et positive.

Hegel appelle la découverte de l'origine commune du grec et du sanscrit la découverte d'un nouveau monde; la même chose peut se dire aussi de l'origine commune de la mythologie grecque et de la mythologie de l'Orient. Ce n'est qu'après avoir lu en 1859 M. Ernest Renan, à propos de la *Mythologie comparée* de M. Max Müller, que j'hésite pas à évaluer presque à la découverte des Bopp et des Schlegel celle des jeunes et ingénieux philosophes qui ont les premiers aperçu, dans les Védas et la littérature qui s'y rapporte, la clef des antiquités religieuses de notre race, et prouvé que la famille indo-européenne n'a d'abord eu qu'un seul système de traditions religieuses et poétiques, comme elle n'a d'abord eu qu'un seul idiome. » M. Adalbert Kuhn, à qui revient le principal honneur de la création de la *Mythologie comparée*, a commencé par démontrer, dans sa *Revue de linguistique comparée*, l'identité de plusieurs mythes védiques avec les mythes correspondants des autres familles indo-européennes, notamment celle qui existe entre Krinnys et Svarnyu, entre Perséphone et Despoïna, et Dasa-patra entre les Centaures et les Gandharvas, entre Orphée et les Ribhus ou Arbhus, entre Minos et Manu, entre Hermès et Saraméyas, etc. Il a fait plus : par sa découverte des rapports intimes qui existent entre certains mythes et les phénomènes de l'orage, il a préparé la voie à un système à la fois très-simple et très-vaste d'interprétation de presque tous les mythes indo-européens. M. Frédéric Baudry, bibliothécaire de l'arsenal, à Paris, a consacré à l'étude des mythes du feu un travail très-important, où il reprend les résultats de M. Kuhn, en les développant sur quelques points et en les appuyant de quelques arguments nouveaux. M. Adalbert Kuhn et son école considèrent les mythologies, ainsi que les langues, comme des produits naturels de l'instinct. Dans ce système, nul culte mystique n'a présidé à la naissance de religions primitives; nulle doctrine plus ou moins profonde et compliquée ne s'est voilée sous leurs symboles; les mythes originaux sont simples et, pour ainsi dire, à fleur de terre, et leur interprétation ne présente que des difficultés intrinsèques, dues au petit nombre et à l'obscurité des documents qui s'y rapportent. La philologie comparée devient l'instrument indispensable des études mythologiques. C'est par elle que les textes sont interprétés suivant les règles de la critique; et lorsqu'ils ne suffisent plus ou qu'ils font défaut, elle sait encore y suppléer et trouver des renseignements précieux dans l'étymologie et dans les traditions populaires. « Un texte, nous dit M. Baudry, sera toujours le principal moyen d'information; mais, par cela même qu'il existe, il prouve un état mythologique déjà développé et qui, dans son évolution, a souvent dévié de l'idée première à laquelle il devait sa naissance. Cette idée n'a laissé d'autre empreinte exacte de son premier état que le nom qu'elle avait créé pour la représenter et dans lequel elle s'était, pour ainsi dire, incorporée. C'est ici que triomphent la lin-

guistique et l'étude comparative des idiomes aryens. Le sanscrit, surtout, s'est conservé dans un état tellement organique et si voisin des origines, qu'il est presque toujours possible, et même le plus souvent aisé, avec cette langue, de remonter à la source des noms qui font partie de sa tradition. C'est ainsi que ses dieux sont les lumineux (*dévas*) ; Indra, son Jupiter, est celui qui fait pleuvoir; son autre dieu suprême est Agni, le feu, la flamme mouvante; ses dieux solaires sont nés des épithètes que sa poésie donnait au soleil : *Surya*, le brillant; *Savitar*, le producteur; *Pushan*, le nourricier; *Mitra*, l'ami; *Varuna*, la concavité des cieux. »

À côté de la philologie comparée viennent se placer, pour expliquer, corriger ou compléter les textes, les traditions populaires, dont l'étude systématique paraît remonter à la *Mythologie allemande* de Grimm. Le peuple est essentiellement poète, surtout quand il a continué de jouir de l'indépendance antique, et que la conquête étrangère n'a pas étouffé ses instincts. S'il alterne profondément la science et l'histoire, en revanche son aptitude est merveilleuse pour conserver dans leurs moindres détails les créations de la poésie. Tel mythe défiguré à plaisir par les écrivains grecs, à peine respecté par la *Rig-Véda*, est resté intact dans un diction ou une fête populaire. Car la poésie est la forme sous laquelle les choses paraissent aux esprits spontanés. Ils se rendent compte de tout par des métaphores naïves, auxquelles ils ajoutent foi, et ne peuvent s'assimiler que les idées poétiques, en les revêtant d'une forme à leur usage, avec une métaphore musicale comme leur parole, et qui est l'origine des vérifications savantes. Par ce procédé, ils assurent à leurs traditions une durée infinie.

Bien que la méthode de M. Max Müller se rapproche beaucoup de celle de M. Kuhn, elles ne sont pas identiques, et M. Max Müller lui-même nous en avertit : « Je ne partage pas les vues du docteur Kuhn sur tous les points, et particulièrement en ce qui touche le caractère élémentaire des dieux; de même que Lauer, il les rattache trop exclusivement aux phénomènes passagers des nuages, des orages et du tonnerre; je crois que, dans leur conception primitive, ils furent presque tous solaires. »

M. Bréal, dont les études sur Hercule et sur Œdipe ont été très-remarquables, se rattache surtout à M. Max Müller, et à beaucoup d'égards réagit contre les tendances de M. Kuhn et de ses disciples à considérer les mythes comme une matière dont on dispose librement, ceux qui les ont formés. Il examine la question du procédé sans regarder le fond. Il cherche comment les mythes en général se sont formés, ne s'embarassant point de ce qu'on y a mis aux diverses époques, soit comme sens, soit comme apport d'imagination dans la forme. Ce même mépris des faits, de l'histoire, des époques l'accompagnera dans toute son œuvre. C'est ainsi qu'il arguait des restes de figures qui sont encore aujourd'hui enfoncées dans les racines des mots que nous prononçons, et semble donner à des vestiges perceptibles seulement pour le philologue la valeur d'un fait actuel.

La méthode de M. Bréal a été appelée la méthode grammaticale; on pourrait tout aussi bien l'appeler la méthode physiologique. D'après lui, les mythes se forment en vertu du mécanisme même du cerveau humain, sans que la conscience et la raison interviennent. « Je ne veux pas dire pour cela, écrit-il, que l'homme ait assisté en simple spectateur à l'éclosion de ce monde fabuleux. » Mais la part qu'il accorde à l'invention volontaire n'est qu'un remanement à posteriori des mythes déjà créés par la force de l'instinct et presque par la force des choses. Il montre, en effet, les poètes védiques modifiant, arrangeant, pétrissant en tous sens la matière encore malade de leur mythologie, inventant peut-être certaines fables, donnant à d'autres un tour nouveau. Il reconnaît surtout le génie de la Grèce dans l'ordonnance et le choix de ses richesses mythiques; elle a su allier la précision à la fantaisie, et éviter la sécheresse ou est tombée l'Italie, tout en se préservant du désordre où se perd l'Inde. Elle a su, par un art dont elle a gardé le secret, conserver assez le sens de sa mythologie pour s'en approprier le langage. Pendant longtemps, les poètes grecs, sans toucher au fond de leur religion, mais se jouant avec grâce à la surface, inventèrent des généalogies, arrangèrent et coordonnèrent des fables, et ajoutèrent à la tradition d'ingénieux et brillants développements. La mythologie fut pour eux comme une langue dont ils ne savaient ni les lois ni l'origine, mais qu'ils parlaient naturellement avec justesse et avec esprit. Pindare, qui, de tous les poètes grecs, a poussé cet art le plus loin, en donne naïvement le précepte : « La grâce, qui fait de toutes choses un miel aux humains, donne de l'autorité à l'erreur et fait croire l'inconcevable. Mais il convient à l'homme de ne rien dire que de beau sur les dieux : la faute est aux poètes, non à l'homme. »

Tandis que la méthode analytique inaugurée par M. Kuhn poussait aux dernières conséquences ses résultats négatifs, la réaction se produisit déjà contre des arrêts impropres. M. Maury, qui, le premier en France, avait fait connaître la nouvelle méthode, n'avait point cessé de rompre absolument avec l'école symbolique. L'étude de la mythologie

poursuivant donc sa route dans une voie d'aventures, sans se soucier des données d'une méthode rigoureuse ni des connaissances indispensables, un nouveau symbolisme, dépourvu de tout caractère scientifique, fut imaginé. Edgar Quinet dénoua, par l'avènement d'un christianisme de son invention, le drame jugé insoluble de la théogonie pélaïque. En essayant d'écrire une *Bible de l'humanité*, tentative supérieure non à son génie, mais à l'état actuel de nos idées et de nos connaissances, M. Michelet réagit directement contre le matérialisme de la *mythologie* physiologique et grammaticale, tout en acceptant la simplicité de la nouvelle méthode et en répudiant les données mystérieuses du symbolisme. Il écrivit un beau livre, où il parvint à montrer jusqu'à quel point le génie de l'hypothèse était sur des prémisses insuffisantes pour s'éloigner de la vérité. Il a créé, en quelque sorte, sur le fond païen, un nouveau mythe très-noble, très-pur et très-doux, mais qui n'a rien du mythe primitif, un trésor d'imagination et de poésie, où la science n'a presque rien à voir. M. Michelet considère les mythes dans leur synthèse, dans leur développement supérieur, et les tire tout armés du sentiment populaire. M. Louis Ménard, que M. Michelet avait pris pour guide, mais qu'il a abandonné sur la route, avait protesté à la fois contre les conclusions négatives des physiologistes de la *mythologie* et contre les conclusions naturalistes de M. Maury.

Après cet aperçu historique des progrès de la *mythologie*, nous allons exposer la théorie de la formation des mythes dans les deux systèmes principaux qui ont été imaginés pour cet objet.

« Jusqu'à ces dernières années, dit M. Michel Bréal, la *mythologie* a été regardée comme étant uniquement une science d'interprétation : on cherchait à l'idée contenue dans ces contes merveilleux qui semblaient trop bizarres pour ne pas renfermer une signification cachée; mais, ce qu'on croyait le sens intime d'un mythe une fois découvert, on ne pensait pas qu'il fût possible d'aller plus avant et de déterminer pourquoi cette idée avait pris telle forme mythique plutôt que telle autre. En effet, les fables étaient considérées comme le produit soit réfléchi, soit spontané de la raison ou de la fantaisie; or, l'intelligence d'un peuple, pas plus que celle de l'individu, ne livre le secret de ses opérations. Il paraissait aussi impossible d'expliquer pourquoi une conception avait revêtu précisément tel déguisement merveilleux que de rendre compte du mouvement instinctif qui présente telle image plutôt que telle autre à l'esprit d'un poète ou d'un orateur. » M. Bréal essaye de prouver qu'il est possible de surprendre les mythes au moment même de leur éclosion et de rendre compte de la forme qu'ils adoptent. Il va plus loin; il accuse l'interprétation d'être un système trompeur, en ce qu'il fait supposer que la fable est comme un vêtement jeté sur la vérité pour laisser à l'esprit le mérite de la découvrir. « Pendant longtemps, dit-il, la science a considéré l'homme primitif comme un être à part, obéissant à des lois tout à fait différentes de celles de la société moderne, ne peut donner l'équivalent. Tantôt on le supposait trop grossier pour saisir une conception sortant quelque peu du monde matériel; on s'imaginait dès lors que la *mythologie* est un ensemble de signes destinés à lui rendre compréhensibles des idées qu'il n'eût pu saisir sans ce secours. Tantôt on plaçait au berceau de l'humanité une époque de science sacerdotale : les fables seraient un écho affaibli de cette sagesse des premiers temps. En dernier lieu, quelques critiques, prêtant aux premiers hommes un amour singulier de la métaphore, ont pris la *mythologie* pour une langue poétique dont s'amusaient le genre humain dans son enfance. Toutes ces explications se touchent par un point : elles séparent l'idée de son expression; elles placent à l'origine de la *mythologie* la distinction du sens propre et du sens figuré. Rien, ce semble, n'est plus opposé à l'ordre naturel des choses; l'homme primitif trouve un terme pour chacune de ses conceptions, et il est difficile de comprendre pourquoi, en possession d'une idée, il l'aurait obscurcie à plaisir. Les symboles, c'est-à-dire les significations cachées attachées à des mots ou à des représentations graphiques, n'ont pu exister qu'à des époques de réflexion, chez un petit nombre d'hommes réunis par une croyance, des intérêts ou des habitudes à part. Tels ont été les signes qu'on trouve dans les catacombes de Rome et qui ont servi aux premiers chrétiens; tels sont les emblèmes figurés sur les monuments égyptiens. Les symboles se retrouvent aussi dans les beaux-arts, la sculpture et la peinture, par l'impuissance d'exprimer autrement une foule d'idées qui leur échappent, ont imaginé d'y faire allusion par des signes de convention; les monnaies, obligées de resserrer dans un petit espace une quantité de renseignements nécessaires, nous offrent, chez les anciens, des exemples de véritable symbolique. Les hiéroglyphes de l'Égypte ont la même origine. On voit enfin des symboles se former à certaines époques quand, l'exégèse d'un texte sacré ou l'interprétation d'anciennes croyances étant l'occupation générale des esprits, l'allégorie devient, en quelque sorte, une façon naturelle de penser. Mais qu'il y a loin de ces artifices, qui tous supposent une culture avancée, à la création populaire du

langage! Transporter les raffinements de l'allégorie à l'époque où l'homme a eu pour la première fois conscience de lui-même, c'est renverser l'ordre des temps et tenir peu de compte des lois véritables de l'intelligence. Loin de chercher le mystère, le langage primitif le repousse; il donne à chaque chose son nom, et ce nom, il le choisit d'après la qualité saillante de l'objet qu'il doit désigner. S'il impose aux idées abstraites des appellations matérielles, c'est qu'il ne peut faire autrement : les idiomes modernes en font tout autant. Nous ne prenons pas pour des symboles les termes concrets qui nous servent à exprimer des conceptions morales. »

Partant de là, M. Bréal ramène aisément la question des origines de la *mythologie* à celle des origines du langage. « S'il était, dit-il, possible de connaître l'idiome parlé par le premier groupe d'hommes de chaque race, la nature des dieux qu'ils adoraient nous serait révélée par les noms qu'ils leur donnaient, et le langage énoncé des mythes en serait en même temps l'explication. »

M. Bréal distingue, du reste, les dieux, qui sont un produit immédiat de l'intelligence humaine, des fables, qui n'en sont qu'un produit indirect et involontaire. La race indo-européenne fit des forces de la nature ses premières divinités : elle adora le Ciel, le Soleil, l'Aurore, la Tempête; elle leur prêta une âme, une intelligence, une volonté libre, des sentiments d'amitié ou de haine pour les hommes. Mais, tout en leur rendant hommage comme à des êtres supérieurs, on ne perdit pas de vue leur caractère physique. Les poètes qui chantaient Dyauz savaient parfaitement qu'il est le ciel déployé sur nos têtes; mais, dans la poésie, on ne se soucie pas de la vérité, on se soucie de la beauté. « *La pensée ne varie jamais*, ils faisaient l'allusion la plus claire à la succession constante du jour et de la nuit. Pour le temps où le nom de ces dieux était encore le nom même du phénomène, il ne peut être question de symbole : c'est la nature qu'on adore, non pas la nature inerte, mais la nature animée et douée par un peuple naïf des sentiments dont il est plein lui-même. »

Qu'est-ce, d'autre part, que ces récits romanesques, fantastiques, souvent contradictoires, qui ont charmé l'enfance de la Grèce et de l'Inde et nourri leur poésie? S'ils ne sont pas des allégories, faut-il croire que ces fictions sur la naissance, les amours, les guerres et les rivalités des dieux, ces contes dont la littérature frappe de bonne heure les philosophes et les poètes, et dont les Pères de l'Église réproveront l'immoralité, ont été, à leur origine, autant de croyances véritables? Assurément non. Jamais le genre humain dans son enfance, si vifs et si poétiques qu'aient pu être les premiers élans de son imagination, n'a pu prendre la pluie qui arrose la terre pour le lait des vaches célestes, ni le nuage dont les flancs recèlent la foudre pour un monstre vomissant des flammes, ni le soleil dardant ses rayons pour un guerrier divin lançant des flèches sur ses ennemis, ni le bruit du tonnerre pour le bruit de l'épée secouée par Jupiter, ni les premières ardeurs du soleil du printemps pour la pluie d'or tombant sur Danuë. D'où viennent donc ces images qui se retrouvent dans la poésie primitive de tous les peuples de race aryenne? Du langage, répond imperturbablement M. Bréal, du langage, qui les crée spontanément, sans que l'homme y prenne garde.

Une telle affirmation a besoin d'être développée. Suivons donc la série des idées de M. Bréal. L'influence du langage sur la pensée, peu observée en général, n'apparaît dans l'antiquité, n'en est pas moins considérable; on peut comparer le langage à un verre que traversent nos conceptions, mais en s'y colorant de ses nuances. Habitués à cet intermédiaire, nous y faisons si peu attention, que, même avant d'exprimer une pensée, elle se teint dans notre esprit des couleurs du langage. Aujourd'hui même, avec nos idiomes rompus à l'abstraction, nos mots usés et nos verbes auxiliaires vides de sens, nous faisons de continuelles sacrifices aux exigences de la parole. Nous n'exprimons pas une idée, quand même elle désigne une simple qualité, sans lui donner un genre, c'est-à-dire un sexe; nous ne pouvons parler d'un objet, qu'il soit considéré d'une façon générale ou non, sans le déterminer par un article; tout sujet dans la phrase est présenté comme un être agissant, toute idée comme une action, et chaque acte, qu'il soit transitoire ou permanent, est limité dans sa durée par le temps où nous mettons le verbe. Nous sommes habitués à redresser en nous-mêmes les effets de cette sorte de réfraction; mais combien n'a-t-il été grand l'empire du langage dans un temps où chaque mot était une image, chaque substantif un être animé, chaque verbe un acte physique! Il était impossible que les idées les plus simples, exprimées par des mots aussi significatifs, ne prissent pas aussitôt un éclat extraordinaire; les phénomènes de la nature, reflétés par la langue, prenaient l'aspect de scènes dramatiques. Rapports à des êtres qu'on supposait doués d'une vie analogue à celle de l'homme, traduits dans un idiome où chaque mot parlait aux yeux, les spectacles de la nature paraissaient être les actes d'un drame immense, dont les personnages, divins par l'origine, étaient semblables à nous par le cœur.

Ceux qui virent les mythes se former de la sorte n'éurent pas les dunes de cette illusion du langage; ne soupçonnant pas la force mystérieuse qui changeait toutes leurs pensées en images, ils se complurent à ses enchantements sans y croire. Nous voyons clairement par les Védas que les poètes savaient la signification des fables qu'ils répétaient. Mais il n'en fut pas de même pour l'époque suivante. A mesure que certains termes vieillissaient, que le sens étymologique des mots s'oblitérait, la langue perdait de sa transparence; les noms des forces de la nature devenaient des noms propres et, dès lors, les personnages mythiques commencèrent à paraître. *Dyauz* est le ciel pour l'époque védique; mais il n'en est pas de même pour les Hellènes, qui ont emporté ce nom avec eux; *Zeus* est en grec non propre. Il en est de même pour *Jupiter* ou *Janus* en latin. On peut dire d'une façon générale que, pour qu'un dieu prenne de la consistance dans l'esprit d'un peuple, il faut que son nom soit sorti du langage usuel. *Ouranos* n'est jamais devenu une divinité bien distincte, parce que son nom est resté un appellatif; *Varuna*, au contraire, qui lui correspond en sanscrit, s'est élevé au rang d'un dieu personnel, son nom ayant cessé de rien représenter à l'intelligence.

Il ne fallait que ces premiers changements, substituant de prétendus personnages aux phénomènes, pour que les faits énoncés au sujet des forces de la nature prissent l'aspect d'actions merveilleuses; on reporta dans un lointain idéal la date des événements dont le caractère permanent ou périodique n'était plus compris. C'est ainsi que les fables se formèrent. On peut dire, à la rigueur, que l'homme n'y est pour rien; ce sont des causes situées en dehors de lui, c'est la langue avec ses variations qui est le véritable auteur de la *mythologie*, ou plutôt c'est l'homme qui, en créant les catégories et les formes grammaticales, en employant pour exprimer sa pensée des termes énergiques et colorés, en créant son langage non pas seulement avec sa raison, mais avec son imagination, a préparé du premier coup tous les éléments de la *mythologie*. Il n'eût pas besoin d'inventer les fables une à une; jetées dans le moule poétique de la langue, ses idées s'animent d'elles-mêmes et n'attendent qu'une occasion pour devenir des mythes.

Cette surabondance de séve qui caractérise les idiomes jeunes leur fait employer, pour désigner un seul objet, une quantité souvent surprenante de synonymes. Le soleil, par exemple, est nommé dans les Védas de plus de vingt façons différentes. Ce ne sont pas, du reste, de purs équivalents : chaque terme prend l'astre à un point particulier de sa carrière, lui prête une attitude physique spéciale. Au moment où l'homme crea tous ces noms comme on prodigue à un être chéri les termes d'affection et de tendresse, il ne craignait pas de n'être point compris; la même passion naïve remplissait toutes les âmes. Mais, une fois que le premier âge de l'humanité fut passé, l'époque suivante chercha à mettre de l'ordre dans ce chaos. Elle supposa que tant d'appellations ne pouvaient appartenir à un seul objet, et elle commença à distinguer *Mitlra* de *Surya*, *Bhaga* de *Zvashtar*, *Diospati* d'*Aryaman*. Néanmoins, comme toutes ces figures avaient entre elles un air de parenté, et comme souvent on les voyait se substituer l'une à l'autre, on se tira d'embarras en en faisant le père et le fils ou bien des frères, et en les réunissant tous dans une seule et même famille. Ainsi commença la théogonie, qui eut un double résultat : elle rassembla en un système un monde de figures qui jusque-là flottaient au hasard, et, en second lieu, en dressant des listes généalogiques, elle introduisit une chronologie artificielle dans la fable.

Mais il fallait encore expliquer pourquoi le dieu suprême s'appelle tantôt d'un nom, tantôt d'un autre. Comme on croyait qu'il s'agissait d'êtres différents, on inventa les dynasties célestes, les révolutions violentes de l'Olympe, *Ouranos* renversé par *Kronos*, *Kronos* par *Zeus*, etc. On remplit le passé mythologique de cataclysmes imaginaires, en y plaçant, comme autant de rois déchus, les synonymes vieillies des divinités actuelles. Tout ce travail s'est fait avec plus ou moins de perfection dans chaque *mythologie*.

Au temps d'Homère, ce travail de classification et de coordination était déjà en grande partie terminé pour la Grèce. Homère, plus tard, nous l'expose d'une façon didactique. Tous les dieux, tous les êtres fabuleux ont leur généalogie, tout est réglé et étiqueté. Les Titans sont soigneusement distingués des Géants; la Gorgone n'est pas la même que la Méduse; Typhon, en s'unissant à Echidna, devient le père de Cerbère, de l'Hydre, de la Chimère et d'Orthros, lequel, en s'unissant à sa mère, engendre le Sphinx. C'est, on peut le dire, un même monstre qui renait continuellement de lui-même. La plupart des dieux secondaires sont des attributs détachés des dieux primitifs ou des surnoms qui, après avoir été usités dans une seule tribu, furent insérés plus tard comme des êtres distincts dans la nomenclature générale.

Ce sont là les traits fondamentaux de la critique mythologique, dont M. Bréal donne le dernier coup à l'ouvrage d'égards. Obligé de nous limiter, nous ne le suivrons pas dans

l'analyse d'un second mode de formation des mythes vulgaires, qui est dû à la confusion des différents sens d'un seul et même terme.

L'école que l'on peut appeler philologique regarde comme le fait initial des conceptions de la *mythologie* indo-européenne la production du feu par les mains de l'homme. M. Max Müller écrivait en 1859, dans son *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite* : « Bien des choses qui nous sont devenues familières frappent les poètes du Vêda comme une mystérieuse merveille. Ils décrivent le pouvoir du feu avec un sentiment de terreur qui doit paraître enfantin au physicien de nos jours. Sa production par le frottement du bois ou sa descente du ciel sous la forme de l'éclair leur semblent aussi étonnantes que la naissance d'un enfant. Ils sentent leur dépendance du feu, car ils savent par expérience ce que c'est que d'en être privé. Quand ils décrivent les simples phénomènes du feu, ils le font avec une espèce de respect religieux. » M. Kuhn, à la même époque, ne s'en tenait pas à constater cette vague adoration; il s'attachait à étudier le mode de production du feu par l'industrie humaine. A ses yeux, l'invention des moyens d'allumer le feu a été pour les premiers hommes un très-grand événement. Ce fut là, en effet, la première arme mise entre les mains de l'homme pour dominer la nature. A l'époque primitive, alors que la religion pénétrait tout, la découverte du feu dut être considérée comme un fait divin, et sa production constituait une cérémonie publique et solennelle. Il résulte de là qu'il faut demander à l'histoire des cérémonies religieuses elles-mêmes le procédé primitif dont on se servait pour allumer du feu. Ce procédé, tel qu'il est décrit minutieusement dans les *Sûtras* védiques et tel qu'il est encore usité aujourd'hui dans l'Inde pour allumer le feu du sacrifice, consistait à faire tourner rapidement un bâton dans un trou pratiqué au centre d'une pièce de bois. Le même procédé était usité au temps du Rig-Vêda. Il y est désigné par le verbe *manthāmi*, frotter, secouer, agiter, appliqué spécialement à un mouvement rotatoire.

Avant de se rendre maître du feu, les Aryes le connaissaient déjà comme une manifestation céleste, les chauffant et les éclairant de loin dans le soleil et descendant sur terre avec la foudre. Obtenir le feu par le frottement fut donc à leurs yeux une œuvre nouvelle, le faire descendre du ciel sur la terre. C'est pourquoi il est sacré, et c'est pourquoi le feu de l'autel se nomme *Agni atithi*, l'hôte du foyer. Il est aussi appelé *dāta*, le messager, comme étant le médiateur entre les dieux et les hommes; car, dans la foudre, les dieux l'envoient à la terre, et, dans le sacrifice, la flamme qui monte vers le ciel, avec sa fumée qui monte plus haut encore, dévore l'offrande et, dans son tourbillon, s'élève jusqu'aux dieux. Cette croyance était aussi familière à Homère qu'aux Indiens.

En voyant la production du feu par le frottement, les Aryens furent frappés de la ressemblance entre les instruments de cette opération et ceux de la génération. « Voici le *pramantha*, s'écrient-ils dans un de leurs hymnes; le générateur est prêt, apporte la matresse de la race; produisons *Agni* par la friction, suivant la coutume antique. *Agni* est caché dans les arant comme le fruit qui se cache dans la matrice. Chaque jour, en s'éveillant, les hommes doivent chanter *Agni* et faire le sacrifice. Introduit suivant les règles le *pramantha* dans l'arant étendu devant toi; aussitôt elle conçoit et elle engendre le fécond *Agni*. Brillant au sommet, éclairant sa voie, le fils d'Ila a été engendré dans l'arant excellent. Telle est ta matrice, ô *Agni*, conformément à l'usage; c'est de là qu'en naissant tu as jeté des flammes. » Ailleurs, la production du feu est ainsi figurée : « Au moment du sacrifice, la mère a l'honneur d'accueillir le nouveau-né; elle se courbe, et elle se lève, dans l'offrande elle porte, reçoit le germe du fruit qu'elle désire. La mère a enfanté, et son fruit grandit au milieu des flots de la libation. » Ainsi, le *pramantha* est l'instrument mâle, l'arant l'instrument femelle, et l'acte qui les réunit la copulation. On employait la même comparaison en sens inverse, comme le prouve la formule suivante, conservée dans les *Brâhmanas* : « Si une femme a un amant, le mari qui veut le perdre doit mettre du feu dans une écuelle d'argile crue, étendre un tapis d'herbe à la flèche, et offrir en sacrifice trois épis de cette herbe enduits de beurre fondu, en disant successivement sur chacun d'eux : « Tu as sacrifié dans mon feu; je t'enfais ton attente et ton espérance, » puis, tes enfants et ton bétail, » enfin, le souffle de vie. » Et ainsi le rival sort de ce monde en perdant ses sens et le fruit de ses œuvres. »

Le Prométhée des Grecs (*Pránathas*), celui qui obtient du feu par le frottement) est le ravisseur du feu céleste. Il est armé du *narthex*, de la tige creuse de fêrle, dans laquelle il cache le feu qu'il a dérobé. Il fend le crâne de Zeus et en fait sortir *Athéné*, déesse de l'éclair. Il est l'un des créateurs de l'homme; seul ou aidé par *Athéné*, il le crée avec de la terre et de l'eau et lui insufflé l'étincelle vitale. On montrait à Panopée, dans la Phocide, ancien séjour des Phlégyens, la terre qui avait servi à cette création. Les Phlégyens sont, suivant la légende, une race orgueilleuse et guerrière, se suffisant à elle-

même et se souciaient si peu des dieux, que Phlégyas, leur chef, est envoyé aux enfers. Outrid Müller a prouvé l'identité des Phlégyens et des Minyens. Or, une légende indienne fait de Bhriгу, d'Aguritas et d'Atarvan trois fils de Manu. Mînos, comme Manu, est le premier homme, le premier roi, et, comme Yama, le premier mort, il est roi et juge aux enfers. Dans un des hymnes les plus anciens du *Rig-Vêda*, Agni lui-même est représenté comme le dieu des morts, auquel on doit s'adresser pour retrouver ses ancêtres dans l'autre vie : « Duquel des immortels célébrerons-nous le saint nom? Lequel nous rendra à la grande terre, pour y revoir notre père et notre mère? D'Agni, premier des immortels, nous célébrerons le saint nom. C'est lui qui nous rendra à la grande terre, pour y revoir notre père et notre mère. » La reine des enfers, Perséphoné-Despoïna, assimilée à Dâsapahnî, la pluie prisonnière, est également appelée la première-née.

Le feu de l'éclair ou de la foudre était considéré comme engendré par la friction d'un divin *pramantha*, et cette tradition mythique demeura dans l'esprit des Hellènes. D'après le témoignage de Plutarque, les stoïciens croyaient que le tonnerre est un combat de nuées, et l'éclair un embrasement par friction ; Aristote voyait dans la foudre le résultat du frottement des nuages l'un contre l'autre. Cette croyance s'étendait à la production du feu solaire. Les Aryens s'imaginaient, en effet, que le soleil s'éteint chaque soir et doit être rallumé chaque matin, et, dans ce but, ils mettaient des *arant* d'or aux mains des Agvînes, représentant le crépuscule qui précède l'aurore et le soleil levant. Dans la littérature zende, il est question de la roue de Mithra avec ses rayons brillants. Non-seulement cette roue s'éteint le soir pour être rallumée par les Agvînes le lendemain matin, mais les gros nuages étant remplis d'eau, elle s'y éteint encore quand elle s'y plonge, et, pour la rallumer, il faut faire tourner un *pramantha* dans son moyen. C'est Indra qui s'en charge, et la foudre lui sert d'instrument. A cette roue un cheval s'attelle, et elle devient un char qui d'abord n'a qu'une roue unique, puis en a plusieurs. Quant au cheval, Étaps, il commence par être seul aussi ; puis, on lui donne pour compagnons deux, sept et jusqu'à dix chevaux couleur d'or, Haritas, les Charités des Grecs. Le soleil, sous une de ses personnalités, un des Adityas, Gushna, le desséchant, participe directement avec sa roue au drame de l'orage, grâce à la confusion qui assimile au génie solaire la force qui enchaîne la pluie dans le nuage. D'abord Indra dérobie la roue du soleil derrière les nuées ou la précipite ; puis, il frappe les nuées de la foudre et fait tomber la pluie ; après cela, il rend la lumière aux mortels, soit en faisant disparaître le nuage qui la cachait, soit en rallumant le soleil.

Chez les Grecs, la roue solaire est personnifiée dans les Cyclopes, dont le nom signifie, en effet, œil circulaire. Ils sont en même temps assimilés aux foudres, avec Argès, Stéropès et Brontès, le brillant, l'éclairant, le tonnant, qu'Hésiode emploie à forger les foudres de Zeus.

Un mythe semblable se retrouve chez les Finnois, malgré leur origine étrangère à la race indo-européenne. Chez eux, le soleil est allumé par un personnage divin nommé Panu, qui fait tourner le *pramantha* (la bête à quatre pattes) dans une bûche de feu. « Panu, disent les runes, barattait un vase de feu, faisant voler les étincelles. O toi, Panu, fils du Soleil, ô descendant du jour aimable, fais monter le feu jusqu'au ciel, jusqu'au milieu de l'anneau d'or, au centre du rocher de cuivre. Au sein du bon vieux Soleil, porte-le comme un fils au bras de sa mère. Fais-le brûler pendant le jour et se reposer dans la nuit ; fais-le se lever le matin et se coucher quand vient le soir. »

M. Baudry distingue absolument le mythe de l'arbre céleste de celui de la production du feu par la friction. Voici ce mythe tel que, suivant l'école de M. Kûhn, il dut apparaître aux premiers Aryens : Le ciel, ou plutôt le monde entier, est un grand arbre, dont les rameaux s'étendent sur nos têtes et à l'ombre duquel nous vivons. Le feu céleste est son fruit ou son rameau enflammé, et un oiseau divin, qui a son nid dans les branches, dérobie le feu et l'apporte à son bec sur la terre. Comme participant du feu, le genre humain est né de l'arbre.

Dans le *Rig-Vêda* et l'*Atarva-Vêda*, l'arbre céleste est représenté comme un grand figuier, dont l'ombre couvre le troisième ciel, et sous lequel les dieux cueillent des plantes salutaires, boivent l'*amrita* et reçoivent les bienheureux. « Dans cet arbre à l'épais feuillage, où Yama but avec les dieux, écrit le poète du *Rig-Vêda*, c'est là que ce maître du monde, père des anciens, nous attend. » Il sert de demeure à deux oiseaux, amis et vivant côte à côte. L'un n'a mangé les figues tandis que l'autre s'en abstient. L'un de ces oiseaux est Agni, le dieu du feu, l'éclair, la pluie d'étincelles, le puissant épervier, l'oiseau rapide aux ailes d'or.

Il est question, dans les *Upânishads*, de l'arbre Ilpa, qui pousse dans le monde de Brahma, qu'entoure le lac Ara, au delà du torrent qui rejuint. C'est un figuier distillant le soma. Toutes les espèces de fruits poussent

à ses branches ; sa forme est celle de la terre.

La *Bhagavad-gîtâ* parle aussi d'un arbre du monde tout symbolique : « Racine en haut, rameaux en bas, tel est l'éternel *apavîta*, de qui les feuilles sont les vers ; qui le connaît sait le *Vêda*. »

Les *Puranas* ont leurs *Kalpavrikshas*, arbres à des périodes ou à des desirs, qui poussent dans les quatre jardins enchantés du mont Méru, et dont les fruits prolongent les jours des mortels en comblant tous leurs vœux.

Le mythe de l'arbre céleste nous a été conservé par les Persans dans le *Bundehesh*, qui est le recueil le plus récent des traditions mazdéennes. Au bord du lac Vouricakaska poussent deux arbres, gardés tous deux par un *gandharwa* (*gandharva* védique, centaure grec). L'un est le *haoma* blanc, dont le suc procure l'immortalité ; l'autre est l'arbre exempt de mal, appelé aussi l'arbre à toutes semences et l'arbre à l'aigle. C'est la demeure de l'oiseau *chamru* (plus tard *simurgh*) et de l'oiseau *ishmaros*. Quand le premier de ces oiseaux s'envole, mille rameaux poussent à l'arbre ; dès qu'il revient au nid, il brise mille rameaux et fait tomber les semences. L'oiseau *ishmaros* les ramasse, et les porte à l'endroit où Tistar rassemble les eaux. Quand Tistar a rassemblé les eaux et les semences, il les fait tomber en pluie sur la terre.

Chez les Scandinaves l'arbre du monde est le frêne Yggdrasil, dont les branches s'étendent sur la terre entière et servent de séjour aux dieux. Il a trois racines : celle du ciel, celle des géants, celle de l'enfer. Sous chacune d'elles coule une source. La première est la source Urdhar, où les dieux tiennent leur tribunal ; chaque matin, les Nornes y puisent et en arrosent les branches du frêne. De là vient la rosée qui tombe dans les vallées ; on appelle cette rosée pluie de miel et les abeilles s'en nourrissent. La seconde source est celle de Mémir, au fond de laquelle reposent la sagesse et l'intelligence ; Odin y a laissé son œil en gage pour obtenir en boire un trait. Dans les branches et les racines de frêne vivent un aigle, un faucon, un écureuil, quatre cerfs et des serpents. Dans la source de l'enfer, Hvergelmir, un de ces derniers, rongé la racine de l'arbre. L'écureuil va de lui à l'aigle, qui est posé au sommet, et tâche d'exciter entre eux un combat. « L'idée, dit M. Kûhn (nous lui laissons la responsabilité de cette interprétation), c'est l'analogie entre les bandes de nuages qui s'étendent et se ramifient dans le ciel et un arbre qui envelopperait le monde. Dans la pluie et la rosée qui en proviennent, on reconnaît aisément les sources et les lacs situés au pied de l'arbre. Les oiseaux qui y font leur demeure sont les porteurs d'éclairs ; les reptiles sont les démons maléfaisants qui retiennent les bienfaits des nuages. Toute croissance dépend de l'arbre, comme tous les germes l'ont dans le dépôt où ils se trouvent, qui en provient communique aux Aryens une force immortelle, les Germains croient qu'il donne la sagesse et l'inspiration poétique, opinion partagée aussi par les Indiens et par les Grecs. Dans l'œil d'Odin, laissé en gage à Mémir, on a justement reconnu le soleil, et cette métaphore est également en usage dans l'Inde. L'origine fort claire de ce mythe est la disparition du soleil derrière la masse des nuées, source des eaux. Le nom d'Yggdrasil signifie le cheval d'Ygg, c'est-à-dire d'Odin ; or, une des plus anciennes métaphores mythologiques consiste à comparer les nuages à des chevaux. Ici, la rosée qui tombe dans les vallées provient de l'eau dont les Nornes ont arrosé les feuilles du frêne ; de même, dans l'ancien *Edda*, il est dit que, lorsque les chevaux des Valkyries se secouent, de leurs crinières il tombe de la rosée dans les vallées et que la rosée bienfaisante sur les arbres. La rosée tombant de la crinière des chevaux comme des feuilles du frêne, il faut reconnaître également des nuages dans ces deux mythes. »

Chez les Grecs, l'arbre du monde est encore le frêne. C'est du frêne que sont sortis les hommes de l'âge d'airain. « Zeus, nous dit Hésiode, produisit une troisième génération d'hommes, la génération d'airain, bien différente de celle d'argent. Il les tira des frênes, et ils étaient forts et redoutables, et se plaisaient aux violences et aux travaux d'Arès, qui engendrent les larmes. » Les Grecs ne s'en tirent pas à cette vieille et confuse conception ; ils firent du frêne la nymphe *Mélia*, personnification de la nuée. *Mélia* est fille de l'Océan ou de Poséidon. Elle a été enlevée par Apollon ; son frère, *Caanthos*, venge ce rapt en brûlant le bois sacré du dieu qui le perça de ses flèches. Dans l'Inde, *Caanthos* est Kavantha ou Kabandha, le *vasu*, ventru, personnification du nuage et du démon qui l'habite. Indra enlevait sa sœur ; il a osé lancer la foudre contre le dieu et a été anéanti par lui. Une autre tradition fait de *Mélia* l'épouse de Silène et la mère du centaure Pholos, personnifications de même nature. Une autre tradition encore en fait l'épouse du fleuve Inachus et la mère de Phoronée, dont le nom en sanscrit, *Bhuranyu*, est une épithète d'Agni considéré comme l'oiseau porteur du feu. Phoronée était presque confondu par les Grecs avec Prométhée ; il était honoré au même titre, c'est-à-dire comme

ayant apporté le feu aux mortels ; on le regardait aussi comme le premier homme, ou plutôt comme le premier qui eût réuni les hommes en société. Son nom se retrouve en Italie, où il désigne la déesse Feronia et une ville située au pied du mont Soracte. Les Sabs y célébraient tous les ans une fête, dans laquelle une famille de prêtres nommés *Hirpi* des loups, marchaient pieds nus, sans se brûler sur des charbons ardents. Feronia, en l'honneur de laquelle cette fête était célébrée, rappelait Perséphoné-Despoïna comme divinité du feu et de l'éclair. On associait à son culte celui de Soranus, dieu solaire.

Plin le Naturaliste connaissait la fable de l'oiseau porteur du feu, mais sans être édifié sur les rapports de cette fable avec les origines de la mythologie latine : « L'oiseau nommé *incendiaria* est, dit-il, de mauvais augure, et nous trouvons dans les annales que souvent il a été cause que la ville a été purifiée, comme il arriva sous le consulat de L. Cassius et de C. Marius, pendant lequel elle le fut aussi à l'occasion d'un hibou. Ni les livres ni les traditions ne nous apprennent quel est cet oiseau. Quelques-uns, expliquant son nom, jugent qu'on appelle ainsi tout oiseau qui aurait été vu enlever du feu des autels et des sacrifices. D'autres le nomment *spiturnix* ; mais je n'ai trouvé personne qui prétendît le connaître. » L'oiseau incendiaire de la légende est le pic, qui jouait dans la mythologie des Romains un rôle analogue à celui de Phoronée chez les Grecs. Picus, fils de Saturne, est le premier roi du Latium ; son fils, Faunus, est roi et dieu comme lui. Picus fut changé en pivert par Circé, dont il avait méprisé l'amour. Le pic et le loup ont dirigé l'immigration des Picentins et des Hirpins ; ils ont nourri dans leur enfance Romulus et Rémus, premiers rois. Picus devint un Picumnus, dieu des naissances, génie protecteur des enfants.

Numa, voulant savoir comment on pourrait purifier les choses touchées par la foudre, tendit, sur le conseil de la camène Égérie, un piège aux deux Picus et Faunus, pour leur révéler des secrets. Dans un bois sacré, sur l'Aventin, où ils venaient se reposer chaque jour pendant la chaleur, il exposa de grandes coupes pleines de vin, et se cacha à quelque distance avec douze jeunes gens munis de liens. Les dieux vinrent ; au lieu de l'eau de la fontaine, ils burent du vin et s'endormirent pesamment. Chargés de liens dans leur sommeil, ils furent forcés de révéler les moyens de faire descendre du ciel Jupiter Elicius, qui seul pouvait enseigner la purification demandée. On voit par cette fable la relation du dieu Picus avec Jupiter Elicius, c'est-à-dire avec la foudre.

Les Grisons racontent une légende analogue. Il existait, disent-ils, dans leur pays, des nains sauvages vêtus de peaux de bêtes ; ces nains possédaient toutes sortes de secrets, mais on ne pouvait rien tirer d'eux que par la ruse. Des enfants, ayant longtemps essayé de vaincre les nains, se retirèrent dans les chèvres du village, finirent par remplir les cages de deux fontaines, l'une de vin, l'autre d'eau-de-vie. Le nain, venant boire, se défia du vin et n'y toucha pas, mais il goûta de l'eau-de-vie, qui avait la couleur de l'eau, s'enivra et tomba endormi. Tout aussitôt il fut lié et conduit au village, pour y révéler tel et tel secret. Il promit de parler si on le délivrait d'abord ; mais, à peine libre, il dit d'un ton gouillard : « Quand il fait beau, prends ton manteau ; quand il pleut, prends-le si tu veux ; et s'enfuit. »

Le rôle de porteur de feu est attribué, dans la mythologie celtique, au roitelet. Voici, à cet égard, une légende que l'on raconte en Bretagne : Il fallait un messager pour apporter le feu du ciel sur la terre. Le roitelet, tout faible et délicat qu'il est, consentit à accomplir cette tâche si périlleuse. Feu s'en fallut qu'elle ne devint fatale au courageux oiseau ; car, durant le trajet, le feu consuma tout son plumage, et atteignit jusqu'au léger duvet qui protégeait son corps délicat. Emervellés d'un dévouement si généreux, tous les oiseaux, d'un commun accord, vinrent chacun offrir au roitelet une de leurs plumes, afin de revêtir sa chair nue et frissonnante. Le hibou seul se tint à l'écart ; mais son indifférence excita contre lui l'indignation des autres oiseaux, à tel point qu'ils ne voulurent plus désormais le souffrir en leur compagnie.

Il resterait à expliquer pourquoi le caractère divin et créateur a été attaché à certains oiseaux plutôt qu'à d'autres. Les raisons alléguées, pour quelques-uns d'entre eux, ne sont rien moins que satisfaisantes. Quant au pic, l'explication présentée par M. Baudry est celle-ci : « La cause qui fait choisir le pic est sans doute dans l'habitude mystérieuse qu'il est oiseau de frapper au tronc des arbres et de se nicher dans leur creux. On dirait qu'il en est l'habitant et l'âme ; et c'est pourquoi, quand on s'est figuré le ciel comme un arbre, le pic a été choisi pour correspondre entre cet arbre et la terre. »

Dans l'analyse du mythe du breuvage céleste, M. Kûhn et son école procèdent encore comme pour les autres mythes, en remontant des causes occasionnelles ou simplement concomitantes aux causes intimes.

Suivant le *Râmâyana*, les fils de Diti et d'Aditi (les dieux et les démons) cherchent ensemble les moyens de devenir immortels,

et, pour obtenir le breuvage qui donne l'immortalité, ils forment la résolution de baratter la mer de lait. A cet effet, ils prennent pour batte le mont Mandara, et y attachent pour corde le serpent Vâsuki. Après mille ans de travail, les têtes du serpent commencent à cracher le venin *âdhâta* et à mordre la montagne. Les vagues, violentes comme du feu, menacent de brûler le monde entier avec les dieux, les démons et les hommes ; mais, à la prière des dieux, Çiva consent à l'avalier. Les dieux continuant de baratter, le mont Mandara s'enfonce sous terre, ce qui les force à suspendre leur œuvre jusqu'à ce que Vishnou, sous la forme d'une tortue, ait pris la montagne sur son dos, en même temps qu'avec la main il en saisit et en fait tourner le sommet. Après un travail prolongé encore pendant mille ans s'élevèrent de la mer le divin médecin Dhanvantari, puis les Asparas ou nymphes des eaux, puis Sûra, le fils de Varuna, le cheval Uccâhîgrâvas, le diamant Kâustubha et le dieu Soma, et enfin, après un long intervalle, la déesse Çri, dans la fleur de la jeunesse et magnifiquement vêtue. Elle se jette aussitôt dans les bras de Vishnou. On baratte encore, et enfin apparaît l'*amrita*, pour la possession duquel il s'engage un combat entre les dieux et les *asuras* (les démons). Avec l'aide de Vishnou, les dieux restent maîtres de l'*amrita*.

Dans le récit du *Mahâbhârata*, c'est Indra qui jette autour de la montagne le serpent Vâsuki, et les dieux et les *asuras* se mettent à tirer chacun de leur côté, les dieux tenant la queue du serpent. Pour se venger d'être ainsi tourmenté, Vâsuki exhale des flammes et de la fumée qui se condensent en nuages épais, d'où tombent sur les dieux la pluie et la foudre ; la montagne, en tournant, écrase d'innombrables habitants de la mer. Les arbres qui garnissaient son sommet, frottés violemment les uns contre les autres, s'enflamment aussi, et le feu l'enveloppe comme l'éclair enveloppe la nuée. Indra était ce feu avec l'eau des nuages ; tous les arbres et toutes les plantes brûlées coulent dans la mer, mêlées à ces sucs puissants se tournent en beurre ; les dieux redoublent leurs efforts et enfin sortent de l'Océan Soma (la lune), aux cent mille rayons froids, puis Çri, vêtue de blanc, Surâdevî, un cheval blanc, le diamant Kâustubha, et enfin Dhanvantari, tenant à la main un vase blanc qui contient l'*amrita*. Ensuite apparaît le grand éléphant d'Indra, Airâvana, et le puissant venin Kâlakûta, que, sur l'ordre de Brahma, Çiva avale pour le salut du monde.

Ailleurs, le *Mahâbhârata* raconte ainsi l'origine de l'*amrita* et de la mer de lait : l'*amrita* primitif a été craché par le créateur des mondes ; de l'*amrita* est sortie la vache Surâbhi. Quelques gouttes de son lait étant tombées sur la terre ont formé la mer de lait. Surâbhi a pour filles quatre vaches placées aux quatre extrémités du monde. Le *Purâna* contenant des imaginations analogues. Sous toutes ces fables bizarres et monstrueuses, il ne peut être pas impossible de retrouver le mythe qui leur a servi de point de départ. Mais ici nous devons signaler le côté faible et souvent ridicule des interprétations fournies par les mythographes. Admirablement logiques et puissants tant qu'il ne s'agit que d'exposer des principes, de formuler des théories, ils tombent souvent dans la puérilité quand ils en viennent à l'application de leurs principes. Ils s'entendent merveilleusement à prouver que toutes ces fables dénuées de sens direct, ont pour origine de simples figures de langage ; mais quand ils veulent déterminer le sens propre de ces nombreuses inventions, ils tombent dans des créations qui ne sont guère moins monstrueuses, et poussent parfois l'arbitraire jusqu'aux dernières limites de l'absurde. Pour être juste, nous devons déclarer que les imaginations saugrenues de Guérin du Rocher, qui a cherché toute la mythologie grecque dans la Bible, ne nous paraissent pas plus bizarres que certaines interprétations naturalistes de M. Max Müller. Citons, comme preuve, le mythe de Prokris, interprété par le trop savant philologue. « On raconte de Képhalos qu'il était le mari de Prokris, qu'il l'aimait et qu'ils se jurèrent d'être fidèles l'un à l'autre. Mais Eos aussi aime Képhalos ; elle lui avoue son amour, et Képhalos, fidèle à Prokris, ne l'accepte pas. Eos, qui connaissait sa rivalité, répond à Képhalos qu'il faut rester fidèle à Prokris jusqu'à ce que cette dernière manque à son serment. Képhalos accepte la gageure, approche de sa femme, déguisée en étranger, et obtient ses faveurs. Prokris, découvrant sa honte s'enfuit en Crète. Là, dans la nuit, elle entend une lance qui ne manque jamais son but, et Prokris retourne auprès de Képhalos, déguisée en chasseur. Pendant qu'elle chasse avec Képhalos, celui-ci lui demande le chien et la lance. Elle les lui promet en retour de son amour, et, quand il y a consenti, elle se fait reconnaître et est reprise par Képhalos. Cependant Prokris craint les charmes d'Eos, et, pendant qu'elle épie avec jalousie son mari, elle est tuée par lui avec la lance qui ne manquait jamais son but... »

Le premier des éléments de ce mythe est : Képhalos aime Prokris. Pour expliquer Prokris, il faut recourir à une comparaison avec le sanscrit, où *prush* et *prish* signifient arroser, et sont employés principa-

lement pour désigner les gouttes de pluie... Ainsi, la femme de Képhalos n'est qu'une répétition de Hérés, sa mère; Hérés, rosée, étant également dérivé du sanscrit *arish*, ar-roser... La première partie de notre mythe signifie donc simplement: « Le soleil baise la rosée du matin. » (On établit précédemment que Képhalos veut dire « soleil du matin »).

Le second élément est: « Éos aime Képhalos. » Ceci n'a pas besoin d'explication; c'est le vieux conte répété cent fois dans la mythologie aryenne: « L'aurore aime le soleil ».

Le troisième élément est: « Prokris est infidèle; cependant son nouvel amant, quoiqu'elle sous une autre forme, est toujours Képhalos. » On peut interpréter ceci comme une expression poétique des rayons du soleil réfléchis en diverses couleurs par les gouttes de rosée. Prokris est embrassée par beaucoup d'amants; cependant tous sont Képhalos, déguisé, puis enfin reconnu.

Le dernier élément est: « Prokris est tuée par Képhalos, » c'est-à-dire la rosée est absorbée par le soleil.

Nous croyons sincèrement qu'on pourrait accepter sur Céphale et Procris l'importance quelle hypothèse prise au hasard, et créer là-dessus une explication tout aussi naturelle que celle que l'on vient de lire. Nous n'avons garde de nier l'importance de la philologie dans l'explication des mythes, mais nous devons rappeler que la philologie est un instrument extrêmement délicat; les anciens mythologues ont été abusés par une philologie fautive; les nouveaux ont abusé d'une philologie vraie en bien des points, incertaine dans beaucoup d'autres. Le résultat est que les fables mythologiques restent, pour la plupart, encore inexplicables; seulement, il paraît démontré qu'elles pourraient devenir explicables quand la science aura réalisé les progrès qu'elle nous promet et qu'il est permis d'espérer, quand la science, mise en possession d'un plus grand nombre de faits, pourra renoncer à faire un usage si déraisonnable de l'imagination.

Bien que, dans les systèmes nouveaux dont nous avons essayé de donner une idée, la mythologie classique, c'est-à-dire la mythologie gréco-latine, ait perdu son importance exclusive, l'usage immense qu'on en fait dans la plupart des livres que nous avons entre nos mains exige que nous arrêtons quelque temps sur elle notre attention. La classification de cette multitude de divinités, suivant le rang qu'elles occupaient dans la hiérarchie céleste, ou l'espèce de culte qu'on leur rendait, a, dès longtemps, épuisé la patience et la sagacité des mythologues. Cicéron les divisait en trois grandes catégories: 1° dieux célestes; 2° grands hommes déifiés après leur mort; 3° vertus divinisées. Varro les ramenait à deux classes seulement: 1° les dieux dont les attributions étaient nettement déterminées; 2° ceux dont on ne savait rien de certain. Saint Clément d'Alexandrie a imaginé une division assez singulière; il partage les dieux en sept classes: 1° les corps célestes; 2° les fruits; 3° les vêtements; 4° les passions; 5° les vertus; 6° les véritables dieux appelés *majorum gentium*; 7° les bienfaiteurs de l'humanité, divinisés par la reconnaissance des peuples, tels qu'Esculape, Hercule, etc. La classification présentée par Jamblique est plus mystique et sent davantage l'influence du christianisme. Pour lui, il y a huit catégories de divinités païennes. Dans la première, il place les grands dieux, invisibles et présents partout; dans la deuxième, les archanges; dans la troisième, les anges; dans la quatrième, les démons; dans la cinquième, les grands archontes, ou ceux qui président au monde subliminaire et aux éléments; dans la sixième, les petits archontes, ou ceux qui président à la matière; dans la septième, les héros; dans la huitième, enfin, les âmes.

D'autres mythologues ont imaginé une classification plus rationnelle, et qui a été suivie pendant longtemps. Pour eux, toutes les divinités de la Fable doivent être ramenées à quatre ordres différents:

1° **GRANDS DIEUX** (*dii majorum gentium*), appelés aussi *consentes*, abréviation de *consentientes*, délibérants, parce qu'ils seuls formaient le conseil céleste. Ces douze grands dieux étaient: Jupiter, Neptune, Mars, Mercure, Vulcain, Apollon, Vesta, Junon, Cérès, Diane, Vénus et Minerve. Tous ces noms, suivant Hérodote, avaient été apportés d'Égypte en Grèce. Chacune de ces divinités présidait à un mois de l'année.

2° **DIEUX SUBALTERNES** (*dii minorum gentium*). Le nombre de ces divinités devenait de moins en moins de trente mille pour l'empire romain seulement. Mais on sait qu'à Rome toutes les nations vaincues avaient leur culte représenté. La classe des dieux subalternes comprenait cette multitude de petites divinités du peuple qu'un auteur appelle plaisamment la canaille céleste.

3° **DIEUX NATURELS**. On appelle ainsi le Soleil, la Lune, les Étoiles et toutes les autres divinités physiques.

4° **DIEUX ANIMÉS**, c'est-à-dire les héros, les demi-dieux, tous les hommes qui, par leurs actions utiles ou éclatantes, avaient mérité les honneurs de l'apothéose.

En dehors de ces quatre classes de divinités, quelques mythologues en admettent une

cinquième comprenant les dieux *allégoriques*. Ce sont: les Vices, les Vertus, certains sentiments personnifiés et divinisés: l'Envie, la Bonne Foi, la Pauvreté, le Désespoir, la Faim, la Haine, l'Hypocrisie, etc.

Dans un autre ordre d'idées, et suivant l'espèce de culte qu'on rendait aux dieux, on a de même imaginé les quatre catégories suivantes:

1° **DIEUX PUBLICS**, ceux dont le culte était établi et autorisé par les lois des Douze Tables, tels que les douze grands dieux et quelques autres divinités.

2° **DIEUX PARTICULIERS**, ceux que chacun choisissait à son gré pour l'objet de son culte. Tels que les dieux Lares, les Pénates, les âmes des ancêtres, etc.

3° **DIEUX CONNUS**. C'est dans cette catégorie que Varro range ceux dont on connaissait le nom, l'histoire, les fonctions, tels que Jupiter, Apollon, le Soleil, la Lune, etc.

4° **DIEUX INCONNUS**, ceux dont la légende était obscure et confuse, et qu'on ne voulait pas cependant laisser sans autels et sans sacrifices. Le célèbre épisode de saint Paul, à Athènes, montre que le culte des dieux inconnus était en grand honneur dans cette ville.

Toutes ces classifications paraissent aujourd'hui abandonnées par les mythographes, qui leur ont substitué une division basée sur les lieux habités par les différentes divinités. De là les dieux *célestes*, *terrestres*, *marins* et *infernaux*. C'est à cette classification que nous allons nous arrêter.

1° **DIEUX CÉLESTES**. Coslous ou Uranus, père de Saturne.

Saturne, dieu du temps, père de Jupiter, de Neptune et de Pluton.

Jupiter, le maître des dieux.

Junon, sœur et femme de Jupiter.

Cérès, déesse de l'agriculture.

Minerve, fille de Jupiter, déesse de la sagesse sous ce nom, et de la guerre sous les noms de Bellone et de Pallas.

Mars, fils de Junon, dieu de la guerre.

Vulcain, fils de Junon et de Jupiter, dieu du feu.

Vénus, déesse de la beauté, femme de Vulcain.

Mercurius, fils de Jupiter et de Maia, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs.

Apollon, fils de Jupiter et de Latone, dieu de la poésie, de la musique, des sciences et des beaux-arts.

Diane, sœur d'Apollon, déesse de la chasse.

Bacchus, fils de Jupiter et de Sémélé, dieu du vin.

Hébé, fille de Jupiter et de Junon, déesse de la jeunesse.

Cupidon, fils de Vénus et dieu de l'amour.

Psyché, femme de Cupidon.

Les trois Grâces, filles de Bacchus et de Vénus.

L'Hymen, fils de Bacchus et de Vénus, dieu des unions légitimes.

Thémis, sœur de Saturne, déesse de la justice.

Plutus, fils de Cérès, dieu des richesses.

La Fortune, qui distribuait les biens et les maux.

Comus, dieu de la bonne chère et du plaisir.

Momus, fils du Sommeil et de la Nuit, dieu de la raillerie, des ris et des jeux.

D'autres divinités, telles que la Discorde, la Concorde, la Victoire, la Renommée, la Vérité, etc., paraissent devoir être rangées aussi parmi les puissances célestes.

2° **DIEUX TERRESTRES**. Cybèle, fille du Ciel et de la Terre, femme de Saturne, et mère de la plupart des dieux du premier ordre; appelée généralement la *Bonne Déesse*.

Vesta, fille de Saturne, déesse du feu.

Lares, dieux domestiques, gardiens des familles.

Pénates, dieux du même ordre que les Lares.

Pan, fils de Jupiter et dieu des jardins.

Priape, fils de Bacchus et de Vénus, dieu des champs, des troupeaux, etc.

Palès, déesse des bergers.

Flora, épouse de Zéphire, déesse des fleurs.

Pomone, déesse des jardins et des fruits.

Vertumnus, époux de Pomone et dieu des vergers.

Terme, dieu qui avait pour fonctions la garde des limites des champs.

Muses, vierges, filles de Jupiter et de Mnésyne; elles présidaient aux beaux-arts, à l'éloquence, etc.

Nymphes, nom générique des Oréades, des Napees, des Dryades, des Hamadryades, des Océanides, des Naiades, etc.

Oréades, compagnes de Diane, nymphes des montagnes.

Napees, nymphes des bocages, des vallons, des prairies.

Dryades, nymphes des forêts.

Hamadryades, nymphes forestières, qui affectionnaient surtout le chêne; division des Dryades.

Naiades, nymphes des eaux terrestres.

Faunes, dieux rustiques qui habitaient les campagnes et les forêts.

Sylvains, dieux champêtres qui présidaient aux forêts.

Satyres, divinités champêtres, fils de Mercure.

Nous pourrions citer encore un grand nombre de ces dieux subalternes, qui peuplaient

les bois et les campagnes, tels que les Égipans, les Tytiens, les Silènes, etc.

3° **DIEUX MARINS**. Océan, fils d'Uranus et de la Terre, premier dieu des eaux.

Téthys, fille d'Uranus et de la Terre, femme d'Océan, son frère, et mère des Océanides.

Neptune, fils de Saturne, frère de Jupiter et de Pluton, dieu des mers.

Amphitrite, fille de l'Océan et femme de Neptune.

Océanides, nymphes, filles de l'Océan et de Téthys.

Nérée, fils de l'Océan et de Téthys, père des Néréides.

Doris, sœur et femme de Nérée.

Néréides, nymphes, filles de Nérée et de Doris.

Triton, fils de Neptune et d'Amphitrite.

Protée, fils de l'Océan et de Téthys, gardien des troupeaux de Neptune.

Sirenes, nymphes enchantées, filles du fleuve Achéloüs.

Phorcus ou Phorcy, père des Gorgones.

Role, dieu des vents et des tempêtes.

Nous ne ferons pas mentionner d'autres personnages très-secondaires, tels que les Gorgones, Thétis, mère d'Achille, Glaucus, Charybde et Scylla, etc.

4° **DIEUX INFÉRNAUX**. Pluton, fils de Saturne, frère de Jupiter et de Neptune, dieu des enfers.

Proserpine, fille de Cérès et femme de Pluton.

Minos, Esque et Rhadamante, juges des enfers.

Parques, trois sœurs, filles de l'Érèbe et de la Nuit, président à la naissance et à la vie des hommes.

Furies, trois sœurs, filles de l'Achéron et de la Nuit, exécutant les arrêts des juges des enfers.

Charon, fils de l'Érèbe et de la Nuit, chargé de faire traverser aux âmes des morts le Styx et l'Achéron.

Némésis, déesse de la vengeance.

Le lecteur comprendra que nous ne pouvons aborder ici le domaine mythologique dans tous ses détails; ainsi nous avons dû passer sous silence une foule de personnages même poétiques, tels que Borée, vent du nord; Auster, vent du midi; Eurus, vent de l'est; Zéphire, vent de l'ouest, etc.; et les monstres, tels que Cerbère, la Chimère, les Harpies, le Minotaure, etc.; et les héros, tels que Cadmus, Acis et Galatée, Polyphème, Phaéton, Méléagre, Lycan, Philemon et Baucis, etc.; et bien d'autres encore, comme Danaë, Latone, Alcène, Amphitryon; et la série interminable des personnages semi-historiques: Hercule, Thésée, Bellerophon, Jason, Achille, Agamemnon, Ulysse, Hector, Enée, Priam, etc.

— Bibliogr. Apollodore, *Bibliothèque ou De l'origine des dieux*; Vossius, *De theologia gentili* (Amsterdam, 1668, 2 vol. in-fol.); Selden, *Aperçus sur les dieux syriens* (Amsterdam, 1680, in-8°); *Mythographes latins* (Amsterdam, 1681, in-8°); Van Dale, *Dissertation sur l'origine et les développements de l'idolâtrie et des superstitions* (Amsterdam, 1696, in-4°); Pomey, *Pantheon mythique ou Histoire fabuleuse des dieux* (Utrecht, 1697, in-12); D. Martin, *la Religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité* (Paris, 1727); l'abbé Banier, *la Mythologie et les fables expliquées par l'histoire* (Paris, 1738, 3 vol. in-4°); Jablonski, *Pantheon des Egyptiens* (Francfort, 1750, in-8°); *Monuments de la mythologie et de la poésie des Celtes ou Gaulois* (Copenhague, 1756, in-4°); Guérin du Rocher, *Histoire véritable des temps fabuleux* (Paris, 1776, 3 vol. in-8°); Delandine, *L'Enfer des peuples anciens* (Paris, 1784, in-12); Sabatier de Castries, *les Siècles païens* (Paris, 1784, 9 vol. in-12); Le Clerc de Septèmes, *Essai sur la religion des Grecs* (Lausanne, 1787, 2 vol. in-8°); Voss, *Lettres mythologiques* (Koenigsberg, 1794, 2 vol. in-8°); Bailly, *Essai sur les fables et sur leur histoire* (Paris, 1798, in-8°); Chompré, *Dictionnaire de la Fable* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°); Hager, *Pantheon chinois* (Paris, 1802, in-4°); l'abbé de Tressan, *la Mythologie comparée avec l'histoire* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°); Gœrres, *Mythologie du monde asiatique* (Heidelberg, 1810, 2 vol. in-8°); Noël, *Dictionnaire de la Fable* (Paris, 1810, 2 vol. in-12); Millin, *Galerie mythologique* (Paris, 1811, in-8°); Richard, *Analyse de la mythologie égyptienne* (Londres, 1819, in-8°); Creuzer, *Symbolique et mythologie de l'ancien monde* (Darmstadt, 1819, in-8°); Champollion le jeune, *Pantheon égyptien* (Paris, 1823, in-4°); Pictet, *Du culte des cabires chez les anciens Irlandais* (Genève, 1824, in-8°); Bauer, *Symbolique et mythologie* (Stuttgart, 1825, in-8°); O. Müller, *Épigraphes d'une mythologie scientifique* (Göttingue, 1826, in-8°); Thomy, *Mythologie des anciens Allemands et des Slaves* (Znaïm, 1827, 2 vol. in-8°); Yung Kennedy, *Recherches sur la nature et les rapports de la mythologie des anciens et de celle des Indous* (Bombay, 1831, in-4°); Coleman, *Mythologie des Indous* (Londres, 1832, in-4°); V. Parisot, *Biographie mythologique* (Paris, 1832, 3 vol. in-8°); B. Constant, *Du polythéisme romain* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); Guigniant, *Theogonie d'Étiode* (Paris, 1835, in-8°); Lajard, *Recherches sur le culte de Mithra* (Paris, 1846, 2 vol. in-4°); W. Smith, *Dictionnaire de bibliographie et de mythologie grecque et ro-*

maine (Londres, 1849, 3 vol. in-8°); Preller, *Mythologie grecque* (Berlin, 1854, 2 vol. in-8°); *Mythologie romaine* (Berlin, 1858, 2 vol. in-8°); A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce* (Paris, 1857, 3 vol. in-8°); Kühn, *Origine du feu et du breuvage des dieux* (Berlin, 1859); L. Méteard, *Du polythéisme latin* (Paris, 1863, in-18); Michélet, *Bible de l'humanité* (Paris, 1864, in-18); M. Bréal, *Hercule et Cacus* (Paris, 1868, in-8°).

Mythologie (Lettres à Émile sur LA), par Demoustier (Paris, 1746-1798, 6 vol. in-8°). C'est du marivaudage tout pur; nous le disons sans intention de dénigrement, car à nos yeux le marivaudage a été trop décrié. Certes, l'affection est le caractère essentiel du marivaudage en général et des *Lettres à Émile* en particulier; mais n'y a-t-il donc aucun mérite à affecter d'avoir de l'esprit en prose et en vers, dans une œuvre de si longue haleine, et d'y réussir tout le temps? Assurément Demoustier fait de l'esprit, il le cherche, mais il le trouve; combien le cherche inutilement! Nous avouons encore que sa manière d'enseigner les fables grecques n'est pas précisément aussi savante que celle des Grimm ou des Müller; que sa façon d'expliquer les mythes n'exige jamais l'intervention de la philologie indo-européenne; mais si sa manière d'interpréter les origines des dieux laisse à désirer au point de vue scientifique, il n'est que juste de reconnaître qu'elle est souvent fort piquante et fort gracieuse. Exemple: il veut expliquer.... On verra bien, sans que nous le disions, ce qu'il prétend expliquer. Il suppose que l'Amour s'est mis en tête d'enseigner la géographie à Hébé. Le géographe est une science aride; Hébé n'y mord pas. Elle a peine à comprendre la rotondité de la terre, dont son maître lui présente la figure en relief. Les atlas n'étaient pas encore inventés et le professeur n'avait pas cette commodité ressource de nos mappemondes. Que fait-il? Il divise proprement son globe en deux hémisphères et les suspend sur la poitrine de son élève pour lui mettre sans cesse sa leçon sous les yeux. L'invention fut trouvée si gracieuse que la mode en fut adoptée par le beau sexe et a duré jusqu'à nous. C'est là du marivaudage, si l'on veut; mais nous demandons la permission de trouver ce marivaudage ingénieux. Nous en dirons autant de la satire de l'aimable poète. S'adressant exclusivement aux femmes, il est naturellement mordant; mais il l'est comme il faut l'être avec le beau sexe, c'est-à-dire avec une modération pleine de goût et de galanterie. Chose plus difficile, ses compliments à ses lectrices, bien que très-multipliés, comme il convient, ne sont presque jamais fades. Maintenant Demoustier, dans ce livre aux formes si légères, a eu la prétention d'être instructif; cela lui était permis à l'époque où il écrivait, car la mythologie classique faisait encore alors partie de l'histoire que l'on jugeait indispensable; aujourd'hui, les fables gréco-romaines, tombées dans un grand décri, n'intéressent que les savants capables de bâtir sur des noms grecs et sanscrits des dissertations qui étonneraient fort Demoustier. Son livre n'est donc plus ce qu'il a été, un livre d'enseignement plein d'attrait; mais il est encore et restera toujours un badinage fort aimable. Toutefois, comme tous les badinages de ce genre, les *Lettres à Émile* fatiguent par la continuité. Tant de madrigaux, quelque jolis qu'ils soient, finissent par lasser. Heureusement, l'auteur a eu le bon esprit de diviser son sujet en un très-grand nombre de petits chapitres. Nous ne voudrions pas recevoir tous les jours une lettre de Demoustier, mais à la correspondance on est fort amant, à la condition de n'être pas trop actif.

Les *Lettres à Émile* sont un des livres qu'on a le plus souvent réimprimés.

Mythologie allemande, par Grimm (Göttingue, 1835, in-8°). Ce livre est de l'illustration à certains égards; mais il est de l'illustration de l'auteur, que par les sérieuses études qu'il a inaugurées. Le système de Grimm est étroit; pour lui, les dieux germains ne sont que des dieux grecs transformés; les superstitions allemandes sont, au contraire, empruntées à Rome. On voit tout ce qu'il y a de faux dans un pareil parti pris. Le savant Grimm n'a pas été éclairé par la vive lumière de la philologie indo-européenne. Mais, si son livre, à ce point de vue, reste infiniment inférieur aux travaux des Kühn et des deux Müller, il n'a pas moins un mérite du premier ordre, qu'aucun ouvrage, si savant qu'il soit, ne pourra faire oublier: exposé avec une netteté admirable d'une science infuse la série si compliquée des fables germaniques et surtout ce qui sera l'éternel honneur de Grimm, il inaugure d'une façon magistrale l'usage de la linguistique dans l'interprétation des mythes. Grâce à lui, la mythologie, science vaine autrefois, a pris désormais une importance majeure, en devenant l'alliée de la philologie, cette science encore nouvelle et à laquelle un si vaste avenir semble réservé.

Mythologie allemande (DOCUMENTS POUR LA), par Wolf (1852, in-8°). Cet ouvrage appartient à la grande série de travaux que Jacob Grimm a ouverte pour les antiquités nationales de son pays. M. Wolf a cherché à compléter la notion de chaque dieu germanique par tout ce qu'il a pu réunir de traditions locales et populaires encore vivantes en Allemagne. On lui a reproché des conjec-

tures par trop téméraires. C'est surtout quand M. Wolf veut retrouver tous les traits de l'ancienne mythologie germanique dans les cultes de saints et dans les légendes chrétiennes qu'on peut l'accuser de rapprochements hasardés. Que l'imagination des peuples ait attribué aux saints des premiers temps du christianisme quelques-uns des attributs de Thor, de Wotan, etc., c'est non-seulement une supposition fondée, mais un fait attesté par des témoignages historiques; mais il y a loin de là à soutenir que les légendes de saint Pierre, de saint André, de saint Barthélemy, de saint Michel, de saint Georges, ne soient qu'une pure transformation des anciens mythes germaniques. Ces cultes étaient en vogue avant la conversion de la Germanie au christianisme et chez des peuples qui ne connaissent pas même le nom d'Odin. On a aussi reproché à M. Wolf de trop s'arrêter à la couche germanique, et de ne pas faire une part assez large à l'élément celtique qui a laissé tant de traces dans l'Europe centrale, en particulier dans la mythologie et les usages populaires. Ces défauts, du reste, sont moins ceux de M. Wolf que ceux de l'école à laquelle il appartient et du maître éminent qui a fondé en Allemagne les études de mythologie germanique. Les dieux dont il est question dans ce livre sont : Wuotan, Donar, Fro, Zio, Sabsnot, Paltar, Lokl, Welo, Wolf; les déesses sont : Nehalennia, Isis, Sandragna, Diana, Holda, Ostara, Frouwa, Fricka, Sippia. A la fin de l'ouvrage se trouvent des très-courts chapitres sur les usages et superstitions, et sur les formules magiques et mystiques.

Mythologie comparée (ESSAI SUR LA), par Max Müller, traduit par M. Georges Perrot (Paris, 1873, in-12). Cet important ouvrage avait déjà été traduit en partie par M. Renan, qui en avait publié des fragments dans les premiers numéros de la *Revue germanique*; cette traduction avait paru en brochure (1859). Le volume traduit par M. Georges Perrot contient les chapitres suivants, qui ne forment pas un tout homogène, mais autant d'essais distincts : 1. La *Mythologie comparée*, la *Mythologie grecque*, les *Légendes grecques*, les *Northmans en Islande*, *Contes et traditions populaires*, *Contes zoutous*, *Contes populaires tirés du Norrman*, *Mœurs et coutumes*, la *Caste*. Sur la fin de l'ouvrage, on connaît l'idée de Max Müller : de même que la science du langage a fourni une nouvelle base à la science de la mythologie, la science de la mythologie est en passe, à son tour, de frayer la voie à une étude nouvelle et scientifique des traditions populaires que possèdent les nations aryennes. Non-seulement il a été prouvé que les éléments radicaux et formels du langage sont les mêmes dans l'Inde, la Grèce et l'Italie, parmi les nations celtiques, teutoniques et slaves; non-seulement on a pu faire remonter à une source aryenne commune les noms de beaucoup de leurs dieux, les cérémonies de leur culte et les courants principaux de leur sentiment religieux; mais on a fait encore un pas de plus; comme un mythe passe à l'état de légende, et que de légende il devient conte, si les mythes étaient primitivement dénués de conte dans l'Inde, la Grèce, l'Italie et la Germanie, on en doit conclure que les contes de ces différents pays présentent quelque similitude, et qu'il y a une trace de parenté entre les chansons de l'ayaj indien et celles de la nourrice anglaise. En dépit du lien un peu factice qui relie les diverses parties du livre, cette donnée, très-intéressante, est développée avec un vrai talent. La première partie, consacrée spécialement à la mythologie comparée, développe cette idée, que la mythologie n'a été primitivement qu'une forme symbolique du langage, destinée à exprimer les phénomènes de la nature extérieure. La conclusion de l'auteur est celle-ci : « La mythologie n'est qu'un dialecte, une ancienne forme du langage. La mythologie a trait surtout à la nature, et, tout particulièrement, dans ce domaine, aux phénomènes qui semblent avoir le caractère de la loi et de l'ordre, porter l'empreinte d'une puissance et d'une sagesse supérieures; mais elle était applicable à toute chose. Rien n'est exclu de l'expression mythologique : ni la morale, ni la philosophie, ni l'histoire, ni la religion n'ont échappé au charme de cette antique sibylle. Mais la mythologie n'est ni l'histoire, ni la philosophie, ni la religion, ni l'éthique. Cette science, comme la poésie, la sculpture et la peinture, était applicable à presque tout ce que le monde ancien pouvait admirer ou adorer. » Passant de l'Inde en Grèce, l'auteur applique ces principes à la mythologie et aux légendes grecques. Il explique fort arbitrairement l'aventure d'Apollon poursuivant Daphné, celle d'Orphée allant chercher Eurydice aux enfers, qui toutes deux expriment des phénomènes solaires, et il conclut du nouveau que dans les *Vedas* seulement on peut trouver des documents sur la période où les noms ont été donnés aux choses et où les mythes ont été créés. Naturellement, l'auteur fait de grands écarts dans le domaine de la linguistique; mais ce n'est pas le principal reproche que nous lui ferons : où il pêche d'une façon grossière, c'est dans les explications qu'il prétend donner des mythes, c'est dans l'application d'un système qui peut être vrai, qui est au moins ingénieux, qu'en tout cas il

établit très-solidairement, mais dont il tire un très-mauvais parti. Ses interprétations atteignent les dernières limites de l'arbitraire. V. MYTHOLOGIE.

L'auteur étudie les mœurs, les coutumes, les langues et les mythes, embrassant les questions sous un point de vue qui laisse trop de place à l'imagination.

Dans le dernier chapitre, intitulé *La Migration des fables*, l'auteur prend la fable de La Fontaine *Perrette et le pot au lait*; il la trouve à l'origine dans la littérature sanscrite; il la suit à travers ses diverses transformations; à mesure qu'elle passe chez les brahmes, chez les Perses, chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Latins, chez les Italiens, chez les Espagnols, pour arriver en France, quelque peu modifiée, mais toujours reconnaissable. Nous donnerons, au mot *PERRETTE*, l'histoire de ces variations successives, qui offrent un grand intérêt.

Mythologie ancienne et moderne, seconde partie des *Nouvelles leçons sur la science du langage*, par Max Müller, traduite en français par MM. G. Harris et G. Perrot (Paris, 1867, in-80). V. LANGAGE.

MYTHOLOGIQUE adj. (mi-to-loj-ke — rad. *mythologie*). Qui a rapport à la mythologie : *Abregé MYTHOLOGIQUE. La France n'est pas le pays des études MYTHOLOGIQUES.* (Renan.)

Mythologiques (sujets). B.-arts. Qu'aux diables moqués de l'histoire, il se soit trouvé des artistes qui aient entrepris de sculpter ou de peindre les images et les hauts faits des divinités en qui leur pays avait foi, rien de plus naturel. On peut même affirmer, sans craindre de se tromper, que l'art fut à l'origine exclusivement religieux. Mais les monuments qui nous restent des diverses nations de l'antiquité nous montrent que les artistes auxquels ils sont dus n'ont jamais eu l'idée d'aller chercher leurs aspirations en dehors de leurs propres croyances. C'est ainsi que dans l'Égypte polythéiste, par exemple, on cherchait vainement une peinture ou une sculpture reproduisant une divinité persane ou assyrienne. Les Grecs, qui firent de si nombreux et de si fréquents emprunts aux mythes des autres peuples, ne se contentèrent pas d'en modifier plus ou moins la signification morale, ils les figurèrent, dans la poésie et dans l'art, d'une manière absolument originale. En Italie même, où l'on vit, sous l'empire, des étrangers devenus citoyens romains apporter leurs idoles et les installer dans leur nouvelle patrie, l'art indigène ne s'inspira qu'accidentellement de ces images exotiques. Les peintures, les sculptures, les pierres gravées, les vases et les autres monuments de l'art gréco-romain ne retracent ainsi, à de très-rare exceptions près, que les scènes religieuses dont pouvait s'accommoder la foi des gens pour qui ces monuments furent exécutés; les représentations de ce genre ne nous offrent pas, d'ailleurs, une bien grande variété pour chaque sujet; à en juger d'après les peintures de Pompéi et d'Herculaneum, il semble que les artistes aient été tenus de respecter certaines prescriptions hiératiques. Les sujets qui apparaissent le plus fréquemment aux artistes de l'antiquité sont : *Mars et Vénus*, *l'Enlèvement d'Europe*, *Artémis abandonnée*, *Vénus et l'Amour*, *Diane et Actéon*, *Phryxus et Hellé*, *Polyphème et Galatée*, des *Faunes*, des *Satyres*, des *Bacchantes*, des *Néréides*, des *Muses*, *Jupiter et Leda*, *Apollon et Daphné*, *Bacchus et Silène*, *l'Amour et Psyché*, les *Saisons*, les *Aventures d'Achille*, *d'Ulysse*, *d'Orée*, de *Thésée*, etc.

Les artistes modernes n'ont pas eu les mêmes scrupules que les artistes de l'antiquité : ils n'ont pas hésité à traiter des sujets religieux que leur propre religion avait condamnés. Plusieurs siècles après la chute du paganisme, on vit ce singulier spectacle de la civilisation chrétienne remettant en lumière et en honneur les divinités et les héros de la fable antique. Au reste, pendant tout le cours du moyen âge, il arriva fréquemment aux artistes de la nouvelle société, et quelquefois même à des moines, d'associer des scènes mythologiques à des sujets chrétiens; nous n'en citerons qu'un exemple, qui nous est offert par une console du portail de l'église Saint-Michel de Dijon, dont on peut voir un moulage au musée de Cluny (n° 293) : cette console est ornée de bas-reliefs dont les sujets sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament et de diverses figures profanes, parmi lesquelles on remarque Apollon, Vénus et Cupidon. Ce ne fut guère, toutefois, qu'au xv^e siècle, que les artistes italiens, épris des chefs-d'œuvre de l'art antique, commencèrent à traiter avec prédilection des scènes empruntées à la fable. Alessandro Botticelli, dont on voit une *Naissance de Vénus* au musée de Florence, et Piero di Cosimo, représenté dans la même galerie par les *Noées de Persée* et deux autres tableaux relatifs à Andromède, Andros Morgante (le *Parfumeur*, au Louvre), Luca Signorelli (le *Férugin*, Lorenzo Costa se distinguerent particulièrement dans ce genre de compositions. A partir du xiv^e siècle, la mythologie fit décidément invasion dans les arts; les plus grands maîtres de cette période, Michel-Ange, Raphaël, Jules Romain, Pierino del Vaga, Polydore de Caravage, Luca Panni, le Corrège, le Parmesan, le Primatice s'inspirèrent des fables palennes et les retracèrent dans des

chefs-d'œuvre où, à défaut d'un caractère bien antique, on admire un sentiment de la beauté merveilleusement rendu. Raphaël brille entre tous par le charme incomparable de ses interprétations de la fable palenne. « Les *Trois Grâces*, le *Triomphe de Galatée*, *l'Histoire de Psyché* sont au nombre des plus belles créations de l'immortel artiste.

Les Vénitiens ne firent point une aussi grande quantité de peintures mythologiques que les Romains et les Florentins. On ne saurait toutefois passer sous silence des chefs-d'œuvre comme *l'Antiope*, la *Vénus couchée*, *Danaé*, *Diane et Callisto* et les *Bacchantes*, du Titien; *l'Enlèvement d'Europe*, *Vénus et Adonis*, de Paul Véronèse; la *Vie lactée*, *Mars chassé par Pallas*, les *Muses*, du Tintoret. L'école bolonaise a poussé l'amour de la mythologie jusqu'à l'excès. Parmi ses chefs-d'œuvre, on peut citer : la *Chasse de Diane*, du Dominiquin; *l'Enlèvement d'Europe*, *l'Aurore*, du Guide; la *Toilette de Vénus*, *Diane et ses nymphes*, le *Jugement de Paris*, etc., de l'Albane.

Les Espagnols ont montré peu de goût pour les compositions mythologiques. Zurbarán est, parmi les maîtres de cette école, celui qui a traité le plus souvent des sujets de ce genre; il y a de lui, au musée de Madrid, dix tableaux retraçant les *Travaux d'Hercule*. Velazquez a peint un *Bacchus* couronné par des buveurs (*los Borrachos*) et un *Apollon chez Vatein*; mais, dans ces peintures magistrales, le Fable est pour ainsi dire ternée en carriere. C'est dans un sentiment analogue que Rembrandt a peint son *Ganymède*, du musée de Dresde; emporté dans les serres de l'aigle divin, l'enfant joufflu crie, se débat et, bien malgré lui, se laisse voir à nu par derrière, sous sa chemise que retroussent le bec de l'oiseau de proie; justement effrayé du sort qui l'attend dans l'Olympe, le pauvre mignon fait en fait ce que les paysans de Téniers font debout contre un mur. Une autre mythologie de Rembrandt, *Danaé* (musée de l'Ermitage), n'est pas traitée d'une façon moins burlesque. Les autres peintres hollandais n'ont guère été plus respectueux à l'égard de l'Olympe, lorsqu'il leur est arrivé par hasard d'y toucher; certains petits peintres de cette école, Frans van Mieris, Gaspard Netscher, Schalcken, Adr. van der Werff, ont demandé à la fable des sujets de compositions pornographiques.

L'école flamande nous offre un grand nombre de peintures de sujets mythologiques : au xv^e siècle, Martin van Heemskerck, Lambert Lombard, Barthélémy Spranger, Otto Venius, Cornelis de Harlem, Abraham Bloemaert et autres imitateurs plus ou moins heureux de la manière italienne; au xv^e siècle, Rubens, un des mythographes les plus féconds qu'il y ait jamais eus, à qui l'on doit, entre autres chefs-d'œuvre, *l'Enlèvement des filles de Leucippe*, le *Jugement de Paris*, la *Delivrance d'Andromède*, la *Fête de Vénus* et plusieurs *Bacchantes*. Van Dyck et Jordaens peuvent être cités aussi, après leur maître.

En France, N. Poussin est sans rival pour l'excellent goût et le sentiment vraiment antique de ses nombreuses compositions mythologiques. Ses *Bacchantes*, son *Triomphe de Flore*, son *Éducation de Jupiter*, son *Voyage de Satyre* sont justement célèbres. Leclerc, de la même école, dans son *Vie de saint Bruno*, a fait preuve d'une grâce toute palenne dans ses peintures du *Cabinet de l'Amour*, qui sont aujourd'hui au Louvre, dans ses *Muses* et son *Ganymède*. Claude Lorrain a peint une grande quantité de délicieux paysages, animés de scènes mythologiques. Au xv^e siècle, l'école française a fait abus des *Amours*, des *Vénus*, des *Nymphes* et des autres divinités érotiques; on rencontre, d'ailleurs, des grâces et des afféteries toutes modernes dans les mythologies des Boucher, des Vanloo, des Nattier et des autres peintres pornographiques de cette époque. L'école académique de David ne se contenta pas de remettre en honneur les grands hommes de la Grèce et de Rome, elle chercha à donner aux divinités mythologiques un caractère qui s'accordât mieux avec les médaillons, les bas-reliefs, les statues et les autres monuments de l'antiquité. Guérin, Girodet, Regnault, Ingres et quelques autres firent en ce sens des études sérieuses. L'Académie de France, à Rome, a continué, jusqu'à nos jours, à entretenir le culte des dieux de la fable; mais il faut bien reconnaître que, depuis quelques années, ce culte a été fort ébranlé par les tentatives sérieuses et par le succès incontesté de l'école réaliste. La révolution qui menace d'entraîner dans un oubli définitif Jupiter et Bacchus, et Vénus, et les Faunes, et les autres divinités de l'Olympe, ne laisse pas de nous inspirer le plus vif regret à certains critiques.

M. Paul de Saint-Victor, un des enthousiastes de l'idéal mythologique, regrette surtout, comme conséquence de cet abandon des sujets mythologiques, la disparition presque complète du nu dans les œuvres d'art. « En sortant de l'art, dit-il, les divinités antiques ont emporté avec elles le sens de la nudité. Autrefois, il y a peu d'années encore, la moitié des habitants du monde pittoresque et plastique marchaient nus, dans la force et la dignité de la vie divine ou élémentaire : les dieux, les déesses, les nymphes et ces héros des premiers âges que l'Olympe entraînait à sa suite, comme le système céleste emporte la terre. Le premier effort de l'ar-

tiste, son orgueil, sa victoire suprême était de lutter avec le corps humain comme dans un gymnase, de le dompter, de le soumettre, de lui imprimer toutes les courbes de la grâce, toutes les attitudes de l'activité et de la passion. Lorsqu'il l'habillait, c'était de la draperie, ce vêtement libre et flottant qui accompagnait le corps comme une harmonie... Aujourd'hui, le costume a tout envahi, le costume qui dénature la forme et réduit à la tête et aux mains les expressions de la vie organique... Ainsi, la peinture religieuse et la mythologie s'en vont à la fois, c'est-à-dire l'idéal, le grandiose, le grand dessin, le beau style. L'art déserte le sommet où la vie se transfigure, où le corps se divinise. Il descend de plus en plus dans les particularités et les minuties de la vie privée. » Un des critiques les plus profonds et les plus perspicaces de notre époque, W. Bürger (Thoré), a fait cette vigoureuse et piquante réponse aux préteurs de nudités mythologiques : « Comme les écrivains ne sont pas libres en France (ceci s'imprimait en Belgique, du temps de l'Empire), la critique ne pouvait guère toucher aux causes philosophiques et sociales qui, en tout temps et en tout pays, impulsent ou arrêtent le mouvement de l'art, il n'y a presque plus en France qu'une critique superficielle et descriptive; c'est elle qui détourne l'art de la contemplation des choses humaines, qui l'entraîne à la recherche d'un idéal déguisé de la vie réelle, et par conséquent insignifiant. Les sphinx et les hippocentaurides, les nymphes et les mythologues, et toute cette archéologie fantaisiste laissent tranquille le monde présent. Sans doute l'art n'est point directement un professeur de philosophie et un réformateur social. Les tableaux prédicateurs sont ridicules. L'art a pour objet le beau, et non l'idée; mais, par la beauté, il doit faire aimer ce qui est vrai, ce qui est juste, ce qui est fécond pour le développement de l'homme. On pourrait, un paysage, une scène familière, un sujet quelconque peuvent avoir ce résultat, aussi bien qu'une image héroïque ou allégorique. Tout ce qui exprime, dans une forme bien sentie, un caractère profond de l'homme ou de la nature renferme de l'idéal, puisqu'il provoque la réflexion sur des points essentiels de la vie... Certes, le nu prêté à la peinture et à la statuaire, et les chefs-d'œuvre de l'art sont des femmes nues, comme la *Vénus de Milo* et *l'Antiope* du Corrège; mais ces sujets, étranges pour nos mœurs, commandent la perfection : forme ou mouvement, couleur ou effet. Le malheur est que les artistes actuels ne font que des femmes deshabillées... Quant à l'abandon des vieilles mythologies et des vieilles Arcades, et à l'adoption de symboles nouveaux et de personnages contemporains dans un milieu réel, la tendance ne semble point condamnable, si ce n'est à l'Institut. Il est même bon de descendre, ou, si l'on veut, de remonter jusqu'aux classes qui n'eurent jamais le privilège d'être étudiées et mises en lumière par la peinture, si ce n'est dans l'école hollandaise. Au lieu de peindre Apollon gardant ses vaches, il est plus naturel de peindre une paysanne qui tond ses moutons (comme a fait Fr. Millet, dans un très-beau tableau exposé en 1863). Le portrait d'un travailleur en blouse vaut bien le portrait d'un prince en costume doré. Les mœurs de ceux qui agissent et qui produisent, qui pensent, qui aiment, qui luttent et qui souffrent dans leur médiocrité, sont aussi intéressantes que les mœurs de personnages inutiles ou pervers, dont l'éclat ne résulte que d'une position empruntée. En serions-nous toujours à la querelle des anciens et des modernes, comme au temps de Boileau et de Perrault, et même comme au temps du romantisme?

De chasser les tritons de l'empire des eaux, D'ôter à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux, D'empêcher que Caron, dans la fatale barque, Ainsi que le berger, ne passe le monarque, C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement, Et vouloir aux lecteurs plaire sans agrément, Bientôt ils défendront de peindre la Prudence, De donner à Thémis ni bandeau ni balance, De figurer aux yeux la Guerre au front d'airain, Ou le Temps qui s'entuit, une horloge à la main...

« Oui, ajoute gaiement Thoré, peut-être bien que nous en sommes là, malgré Boileau et son art antipictique. M. Picot, lui-même, n'oserait plus exposer aujourd'hui le Temps qui s'entuit avec son horloge. »

Un autre critique, M. Marius Chaumelin, constatait en ces termes, dans son *Salon* de 1870, la décadence de la peinture mythologique : « Depuis quelques années, l'art français subit une révolution profonde, radicale; à l'exemple de la société, l'art se démocratise. Abandonnant les hautes conceptions mythologiques, allégoriques, fruits de l'accomplissement du dogmatisme chrétien et du génie antique, élucubrations savantes et complexes qui ont fait pendant longtemps les délices des aristocrates de la pensée, l'école contemporaine demande à l'humanité vivante, à la nature, à la réalité pittoresque des sujets intelligibles pour tous; aux symboles nebulux, aux hiéroglyphes indechiffables, aux vagues idéités enseignées et prêchées par les vieilles Académies, elle s'efforce de substituer l'expression sincère des passions, la représentation fidèle des types, des mœurs de la société qui s'agite autour d'elle. Pléine

d'ardeur, de verve, de fantaisie, elle secoue le joug de la convention, du poncif classique; elle veut être de son pays, de son époque; elle tourne le dos au passé, à la mort, et regarde vers l'avenir, vers la vie. « La révolution artistique qui doit nous délivrer des mythologies n'est malheureusement pas près d'être achevée; si les jeunes peintres, sauf quelques élèves de l'école de Rome, sont entraînés vers les sujets de la vie réelle, les sculpteurs en sont toujours à l'Olympe antique, dont les dieux sont devenus ce que Henri Heine nous a si bien raconté. Ce n'est pas d'hier qu'au-dessus du mont Ida, on a gravé cette inscription sur une stèle : « Jupiter ne tonnera plus, il est mort depuis longtemps ! » Les divinités vivent dans beaucoup d'ateliers; elles ont trouvé un refuge chez les sculpteurs, gens d'humeur douce et résignée et de peu d'imagination. « Les sculpteurs, a dit M. Maxime Du Camp, devraient aviser à sortir de leur stérilité; ils tournent dans le même cercle sans pouvoir s'en échapper; ils font et refont sans cesse ce qui a été fait avant eux; ils ne cherchent point l'inspiration en eux-mêmes, ils ne la cherchent que dans leurs souvenirs. Ce qui leur manque, c'est l'imagination et la réflexion. Ils ne voient pas, ils ne comprennent pas qu'en notre âge si singulièrement fécond en découvertes, une allégorie nouvelle, c'est-à-dire une statue, naît par jour. Bien plus que la peinture, la statuaire, art relativement abstrait, est destinée à donner une forme matérielle aux pensées humaines.

Parmi les compositions mythologiques les plus remarquables de l'école française au XIX^e siècle, nous citerons : en peinture, l'*Amour et Psyché*, de Gérard; l'*Endymion*, de Girodet; la *Vénus Anadyomène*, d'Ingres; *Orphée*, *Hercule et Diomède*, d'Eugène Delacroix; une *Nymphé enlevée par un Faune*, la *Naissance de Vénus*, le *Triomphe de Flore*, de M. Catanel; les *Océanides*, de M. Lehmann; *Vénus et les Amours*, une *Nymphé endormie*, de M. Diaz; une *Léda*, une *Bacchante*, une *Erigone*, de M. Riesener; *Apollon et les Muses*, des *Nymphes tourmentées par un Satyre*, de M. Bouguereau; une *Vénus à sa toilette*, une *Vénus Anadyomène*, de M. Amaury-Duval; les *Centaures*, de M. Fromentin; *Œdipe et le Sphinx*, *Prométhée, Europe enlevée par Jupiter*, de M. Gustave Moreau; la *Vérité*, de M. Jules Lefèvre; la *Léda*, de M. Ad. Jourdan; l'*Enlèvement d'Amymone*, de M. Giacomotti; l'*Éducation de Bacchus*, de M. Ravier; l'*Hylas*, de M. Lenepveu; l'*Andromède*, l'*Hercule tueur de monstres*, le *Prométhée enchaîné*, de M. Bin; la *Naissance de Minerve*,

de M. Mazerolle; les *Mystères de Bacchus*, de M. Jobbé-Duval; les *Danaïdes*, de M. Tony Robert-Fleury; le *Jugement de Midas*, de M. Emile Lévy, etc.; en sculpture : une *Bacchante et un Centaure*, *Psyché*, *Prométhée*, la *Toilette d'Atalante*, *Vénus et l'Amour*, de Pradier; *Ariette*, *Hyacinthe*, *Hercule terrassant Achelloüs*, de Bosio; l'*Oreste et la Minerve*, de Simart; le *Mercuré et l'Argus endormi*, de de Bay; le *Faune dansant*, de M. Lequesne; l'*Hébé et l'Amour dominateur*, de Rude; l'*Éducation de Bacchus*, de M. Ferraud; une *Bacchante*, de M. Carrier-Belleuse; une *Bacchante couchée*, de M. Clésinger; *Mercuré inventant la lyre*, de M. Duret; l'*Apollon colossal du nouvel Opéra* et l'*Ariane abandonnée*, de M. Aimé Millet; *Arion sur le dauphin*, de M. Hiolle, etc.

MYTHOLOGIQUEMENT adv. (mi-to-lo-iké-man — rad. *mythologie*). D'une manière mythologique, au point de vue de la mythologie. *Ici tout se concilie MYTHOLOGIQUEMENT.* (Val. Parisot.)

MYTHOLOGISER v. a. ou tr. (mi-to-li-ji-zé — rad. *mythologie*). Interpréter une fable, en tirer la moralité : *Ceux qui MYTHOLOGISENT les fables d'Esopo en choisissent quelque visage qui cadre bien à la fable.* (Montaigne.) *Un vieux mot.*

MYTHOLOGISME s. m. (mi-to-lo-ji-sme — rad. *mythologie*). Explication mythologique.

MYTHOLOGUE s. m. (mi-to-lo-ghe — rad. *mythologie*). Celui qui s'occupe de mythologie; qui est versé dans cette science : *Un MYTHOLOGUE très-érudit.* *On dit quelquefois MYTHOLOGISTE.*

— Adjectiv. : *Voici encore une explication qui fait voir le génie MYTHOLOGUE de M. Bannier.* (L'abbé Desfontaines.)

MYTILACÉ, ÊE adj. (mi-ti-la-sé — du lat. *mytilus*, moule). Moll. Qui ressemble à une moule.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

MYTILÈNE s. m. (mi-ti-lè-ne). Ornith. Espèce d'ortolan.

MYTILINE s. f. (mi-ti-li-ne — du lat. *mytilus*, moule). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

MYTILITHE s. f. (mi-ti-li-te — du lat. *mytilus*, moule, et du gr. *lithos*, pierre). Moll. Moule fossile. *On dit aussi MYTILITHE.*

MYTILOÏDE adj. (mi-ti-lo-i-de — du lat. *mytilus*, moule, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à une moule.

— s. m. pl. Famille de coquilles fossiles qui se rapproche des moules.

MYTULE s. f. (mi-tu-le — lat. *mytilus*, même sens). Moll. Nom scientifique du genre moule. *On écrit aussi MYTILE.*

MYURE adj. (mi-ur-re — du gr. *mys*, souris; *oura*, queue). Bot. Qui ressemble à une queue de souris.

— Pathol. *Pouls myure*. Pouls dont les pulsations vont en s'affaiblissant peu à peu. *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

— s. m. Bot. Espèce de fétuque.

MYVATN, un des plus grands lacs de l'Islande. Il a environ 24 kilom. de longueur, 20 kilom. de largeur, 60 kilom. de tour, et de 2 à 5 brasses de profondeur. Sur ses bords s'élèvent de nombreux isthmes formés par les torrents de lave qui débordent du cratère du Krabla, volcan isolé, situé à 15 kilom. N.-E. du lac. On compte dans ses eaux, outre une foule d'îlots, 34 îles, couvertes de gazon et d'angélique. Des milliers de canards sauvages y font leur nid pendant l'été. C'est du Myvatn que sortent les meilleures truites du pays; on les y pêche même pendant l'hiver, grâce aux larges fissures que les chaleurs volcaniques laissent ouvertes au milieu des glaces. Un fleuve important, nommé Laxaaen, s'échappe du lac, traverse la vallée de Laxaa et se jette, au nord, dans le golfe ou fjord de Skjalafandi.

MYXA s. f. (mi-ksa — du gr. *myxa*, narines). Ornith. Partie apicale de la mandibule des oiseaux, qui est produite par la réunion des branches ou gnathides.

— Bot. Fruit du sébétier.

— Pathol. Mucus nasal, chez quelques auteurs.

MYXINE s. f. (mi-ksi-ne — du gr. *myxa*, mucus). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, voisin des lamproies.

— Encycl. Les *myxines* sont des poissons cartilagineux à branches fixes, caractérisés par un corps anguiforme; une bouche terminale, circulaire, en forme de ventouse comme celle des lamproies; des dents très-fortes, osseuses; les lèvres entourées par huit barbillons tentaculaires; un petit évent percé à la partie supérieure des lèvres, et communiquant en avant dans la bouche; six branches. Il n'y a point de nageoires paires. Le foie de ces poissons a deux lobes; l'intestin est simple et droit, mais large et plissé à l'intérieur. Les *myxines* habitent l'Océan. On peut citer, comme espèces principales, les

myxines glutineuse et de Dombey. Elles se cachent souvent au milieu de la vase, pénètrent aussi quelquefois dans le corps des grands poissons et les dévorent; ce qui les avait fait ranger autrefois parmi les vers intestinaux.

MYXINOÏDE adj. (mi-ksi-no-i-de — de *myxine*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble à une myxine.

— s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre myxine.

MYXOGÈNE adj. (mi-ksa-jè-ne — du gr. *myxa*, mucus; *gennao*, j'engendre). Syn. de MUCIPARE.

MYXO-LYDIEN adj. m. (mi-ksa-li-di-ien). Mus. anc. Se dit d'un des modes de la musique grecque. *On l'appelle aussi HYPERDORIEN.*

— Encycl. V. HYPERDORIEN.

MYXOSARCOME s. m. (mi-ksa-sar-ko-me — du gr. *myxa*, mucus; *sarx*, chair). Pathol. Sarcocèle qui renferme de la mucosité concrétée.

MYXOTRICHE s. m. (mi-ksa-tri-che — du gr. *myxa*, mucus; *trix*, cheveu). Bot. Syn. d'ONCIDIUM.

MYZINE s. f. (mi-zi-ne — du gr. *myzin*, sucer). Entom. Genre d'hyménoptères fouisseurs.

— Encycl. Les *myzines* présentent comme caractères principaux : des mandibules bidentées; des palpes maxillaires de six articles; un labre saillant, transverse, un peu échancré au milieu; l'abdomen allongé, cylindrique, peu renflé au milieu, terminé par une épine recourbée en haut. Les femelles diffèrent beaucoup des mâles par leur corps épais, leurs antennes courtes, leurs jambes fortement épineuses; aussi avait-on autrefois regardé celles-ci comme formant un genre différent, sous le nom de *plésie*. Les *myzines* appartiennent aux pays chauds et tempérés; elles sont répandues dans les deux continents, mais leurs mœurs sont peu connues. On trouve ces insectes sur les fleurs. Il y en a une vingtaine d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe.

MYZOCÉPHALÉ, ÊE adj. (mi-zo-sé-fa-lé — du gr. *myzin*, sucer; *kephalé*, tête). Entom. Qui a la tête en forme de ventouse ou de suçoir. *On dit aussi MYZOCÉPHALE.*

— s. f. pl. Ordre de la classe des entozoaires.

MYZOKYLE s. m. (mi-zo-ksi-le — du gr. *myzo*, je suce; *kulon*, bois). Entom. Genre de pucerons qui suçent la sève des arbres, particulièrement des pommiers.



GRAND
D I C T I O N N A I R E
UNIVERSEL
DU XIX^E SIÈCLE



- 1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich. — XII^e siècle.
 2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e siècle.
 3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e siècle.
 4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e siècle.
 5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e siècle.
 6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e siècle.

- 7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e siècle.
 8 — Tiré d'un évangélaire de la Bibliothèque royale de Munich. — XI^e siècle.
 9 — Écriture d'église du XIV^e siècle.
 10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e siècle.
 11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e siècle.
 12 — Alphabet vénitien du XVII^e siècle.



N s. f. dans l'ancien système, s. m. dans le nouveau (è-ne dans l'ancienne épellation, ne dans la nouvelle). Quatorzième lettre et onzième consonne de notre alphabet, ainsi que des alphabets de toutes les langues néo-latines et germaniques, correspondant au nu des Grecs et au nun ou noun des Phéniciens : Un grand N. Un n majuscule. Un petit n.

L'm avec majesté sur ses trois pieds chemine, Et l'n à ses côtés sur deux pieds se dandine ; L'm au fond du gosier s'enferme en mugissant, L'n au plus haut du nez s'enfuit en résonnant ; L'm, alliée à l'r, est propice au murmure ; Le sot par plus d'une n annonce sa lecture ; L'n apprend au marmot à nommer sa maman, L'n apprend au marmot à vouloir du nanan.

Fns.

— **Gn**, dans la plupart des cas, est une articulation spéciale, que nous avons désignée dans ce Dictionnaire par l'expression de gn mll. (gn mouillé) : Digne, compagnie, épargner. L'usage fera connaître les exceptions à cette règle.

— **N tildé**, N espagnol surmonté d'un signe nommé tilda (ñ), qui en fait un n mouillé, dont l'articulation est semblable à celle que nous marquons par le signe composé gn : España.

— Dans les manuscrits et dans les anciennes éditions, la lettre n marquant un son nasal était remplacée par un trait mis sur la voyelle précédente : amas pour amans ; aisé-ment pour aisément.

— **N** seul, dans les inscriptions latines et les manuscrits, signifie Neptunus, Numerius, Nonius, noms propres ; natio, nation ; natus, né, enfant ; nefastus, néfaste ; nepos, neptis, petit-fils, petite-fille ; nomen, nom ; nonæ, nones ; numerarius ou numerator, calculateur ou compteur, officier romain qui était un véritable officier payeur ; numerus, nombre ; nummus ou numisma, monnaie, médaille ; numen, divinité, dieu. # Surmonté d'un trait (N), il signifie : nation, par la nation ; nautæ, les navigateurs ; nostri ou nostræ, nôtres ; numerus, nombre ; numero, au nombre de. # NAV. signifiait navis, vaisseau ; NB. ou NBL., nobilis, noble ; N.C., Nero Cesar, noms propres ; NEG., negotiorum, marchand ; NEF.S., Neptuno sacrum, consacré à Neptune ; N.F.N., nobili familia natus, né d'une maison illustre ; N.L., non licet, il n'est pas permis, ou non licet, ce n'est pas clair, dans les actes de jurisprudence ; NN., nos, nous ; NO., nobis, à nous ; NNR., nostrorum, des nôtres ; NOBR., november, novembre ; NON.AP., nonis aprilis, aux nones d'avril ; NQ., namque, car ; N.V.N.D.N.P.O., neque vendetur, neque donabitur, neque pignori obligabitur, il ne sera ni vendu, ni donné, ni mis en gage ; NVE., nuptie, noces.

— Dans les fastes et les calendriers romains, N. signifiait nonas ou nonis, les nones, le jour des nones. # P.N., pridie nonas, la veille des nones. # N. signifiait encore nefastus dies, et marquant, dans le calendrier, les jours néfastes. # N.P., nefastus prima parte

dies, indiquait qu'on ne pouvait rendre la justice pendant la première partie du jour.

— En grammaire, n est le signe abrégé de neutre : v. n., verbe neutre ; n. n., nom neutre.

— Dans les livres de piété, N.-S. signifie Notre-Seigneur, en parlant de Jésus-Christ. # N.-S. J.-C., Notre-Seigneur Jésus-Christ. # N.-D., Notre-Dame.

— Dans l'astronomie et la marine, N. marque le nord : Lat. N., latitude nord ; vent N.-N.-E., vent nord-nord-est.

— En médecine, n°, sur les ordonnances, signifie numero, au nombre de : Ether gouttes n° XX, 20 gouttes d'éther.

— En chimie, N désignait le nitre ou le nitrogène, avant que ce corps eût reçu le nom d'azote, qu'il porte actuellement.

— En algèbre, n sert à désigner un rang, un coefficient entier, ou un degré entier, lorsque m a déjà été employé.

— Dans les livres, N est employé souvent pour désigner quelqu'un dont on ignore le nom ou le prénom. On rencontre fréquemment cette initiale dans les comptes rendus des débats des assemblées nationales pendant la Révolution. # N. ou N.B. signifie Nota ou Nota bene.

— N simple ou surmonté d'une couronne, sur les monnaies ou sur les édifices, signifiait Napoléon.

— Comme lettre numérale, le noun hébreu valait, sous sa forme ordinaire, et sous la

forme particulière qu'il prenait à la fin des mots, 700. # Le nu grec valait 50 ; avec un accent placé à sa gauche et au-dessous, il valait 50,000. # Il y a deux opinions sur la valeur numérale du n chez les Romains et au moyen âge. Selon Ugutius, cette lettre ne vaut que 90, d'où le vers :

N. nonaginta capit, quæ sic caput esse videtur ; mais, selon Baronius, elle vaudrait 900 : *N. quique nongentos numero demonstrat habendos.* Surmontée d'une ligne horizontale, elle vaudrait 90,000 dans le premier système, et 900,000 dans le second.

— Comme lettre d'ordre, n désigne le quatorzième objet d'une série : Le casier n. Le rayon n.

— N était la marque de l'ancienne monnaie de Montpellier.

— En typographie, n signifie lettre moyenne, la lettre n ayant été adoptée comme moyenne pour évaluer le nombre des lettres : Une ligne de 45 n. Aujourd'hui, on compose deux alphabets dont on prend la moyenne.

— **Encycl.** Beauzée dit, dans l'*Encyclopédie*, que l'articulation représentée par la lettre n est tout à la fois linguale, dentale et nasale : linguale, parce qu'elle dépend d'un mouvement déterminé de la langue, le même précisément que pour l'articulation d ; dentale, parce que, pour opérer ce mouvement particulier, la langue doit s'appuyer contre les dents supérieures, comme pour d et t ; et enfin nasale, parce qu'une position particulière

de la langue, pendant ce mouvement, fait refluer par le nez une partie de l'air sonore que l'articulation modifie, comme on le remarque chez les personnes enclenchées, qui prononcent d pour n, parce que, le canal du nez étant alors embarrassé, l'émission du son articulé est entièrement orale.

Max Müller appelle le n-arrêté nasal. Selon lui, cet arrêté est une modification de l'arrêté mou d. C'est de la même façon que les deux autres arrêts mous ou moyens g et b se modifient en ng et m. Pour ces trois nasales n, ng, m, dit Max Müller, le contact est complet, mais le souffle est arrêté, non pas brusquement, comme pour les ténues, mais de la même manière que pour les moyennes. En même temps, le souffle passe, non pas à travers la bouche, mais à travers le nez. Il n'est pas nécessaire que le souffle soit chassé à travers le nez aussi longtemps qu'est soulevé le voile qui sépare le nez du pharynx. De l'eau injectée dans le nez, tandis qu'on est en train de prononcer n et m, se précipite immédiatement dans la cavité du nez. (M. Max Müller a-t-il essayé?) Là où la maladie a rendu impossible ce mouvement du voile du palais (Czermak a eu l'occasion d'observer un cas de cette nature), les nasales pures ne peuvent être produites.

Le professeur Helmholtz fait sur m et n les remarques suivantes : m et n, par leur formation, ressemblent aux voyelles, en ce que ces deux lettres ne causent aucun bruit dans le tube buccal. Le tube buccal est fermé, et la voix s'échappe à travers le nez. La bouche forme seulement une cavité sonore qui modifie le son. Si, d'en bas, nous écoutons des gens qui gravissent une colline et qui causent entre eux, ce sont les nasales m et n que nous entendons le plus longtemps.

La prononciation de la lettre n offre quelques difficultés. Au commencement et dans le corps des mots devant les voyelles, n a une valeur qui lui est absolument propre et que nous ne pouvons traduire par aucun équivalent : *nature, animal*, etc. A la fin et dans le corps des mots devant les consonnes, il rend nasale la voyelle qui précède : *bonbon, an, singulier*. Mais ici se présentent deux questions embarrassantes : 1° Un mot terminé par n nasal doit-il se lier avec le mot suivant commençant par une voyelle ? 2° La liaison doit-elle se faire au moyen du n euphonique intercalé, ou en détruisant la nasalité de la voyelle ? En d'autres termes, les mots en a tu doivent-ils se prononcer *on n'a tu* ou *o na tu* ?

Il y a de nombreuses distinctions à faire pour la première question. L'adjectif se lie avec son substantif dont il est suivi ou avec un autre adjectif qui le sépare : *Bon enfant. Mon ouvrage. Vilain homme. Un espion. Ton excellent ami. Mon autre enfant*. Si l'adjectif terminé par une nasale est suivi de tout autre mot que son substantif, la liaison n'a pas lieu : *Bon et doux, vilain autant que sot*. La liaison n'a pas lieu non plus entre le nom et l'adjectif dont il est suivi : *Un son étranger, un bien extrême*. L'adverbe se lie avec le mot qu'il modifie : *Un bien honnête homme. J'en suis bien aise. Je peux bien écrire. En, ad- verbe ou préposition, se lie généralement à la voyelle qui suit : Je l'ai vu. Se conclure en homme*. Mais la liaison n'a pas lieu quand l'adverbe en est placé après le verbe : *Allé- vous-en au plus vite. Parlez-en à qui vous voudrez. On se lie quand il précède le verbe dont il est sujet : On a dit cela. On viendra. On en revient*. Il ne se lie pas quand il suit le verbe : *A-t-on entendu ?* Mais, en dehors de ces règles, il existe une foule de cas que nous ne pouvons détailler ici, et que l'usage seul peut apprendre. Disons seulement d'une manière générale qu'il ne faut pas abuser des liaisons. La plus grande partie des fautes commises sur ce sujet sont des liaisons intempestives.

La seconde question n'est guère moins difficile. Certains grammairiens veulent qu'on fasse la liaison du n en supprimant la nasalité, et qu'on dise : *A nul mot pour en un mot, comme navis pour commun avis*, etc. Un usage contraire semble avoir prévalu, et l'on prononce assez généralement, en *un mot, commun navis*, etc. Malheureusement, les partisans de ce dernier système, moins absolus que leurs adversaires, admettent une multitude d'exceptions, et dans un très-grand nombre de cas suppriment la nasalité. Pas un d'eux n'ose prononcer *mon nage pour mon ange, bon espoir pour bon espoir*, etc. Si l'on pouvait consulter la logique en pareille matière, le premier système aurait lieu de nous plaire par l'absence d'exceptions, et de plus nous invoquerions en sa faveur la formation des mots dérivés, où la nasalité disparaît : *Communauté, de commun ; divinité, de divin*, etc. Mais l'usage a seul force de loi en grammaire ; nous avons dit quel est l'usage, contentons-nous de le constater, ou plutôt d'y renvoyer, dans l'impossibilité où nous sommes d'entrer dans le détail des cas qu'il fixe.

Les syllabes *an, in, on, un*, selon M. Vaisse, nous offrent des sons simples, et par conséquent, indivisibles, de véritables voyelles enfin, mais des voyelles qui diffèrent des autres, que nous appellerions orales pures, en ce que la voix, pour les produire, se partage entre le canal buccal et celui de la cavité nasale, le voile du palais s'abaissant dans l'acte de leur émission, pour remplir, entre les deux passages ainsi ouverts à la voix, la fonction

d'un diaphragme ou d'une lame d'ancho, circonstance d'où résulte le son oro-nasal qu'elles rendent. Le n de ces syllabes n'y représente donc pas un élément distinct ; il n'est que le signe de la nasalité de la voyelle.

L'abbé de Dangeau, qui paraît, dans ses *Essais de grammaire*, avoir parfaitement compris la nature de ces voyelles, leur donne la qualification de voyelles esclaves, se fondant sur ce que les Esclaves, c'est-à-dire les Illyriens sans doute, ont pour ces sons des signes particuliers dans leur alphabet. Le savant bibliothécaire de Vienne, Barthélemy Kopitar, en publiant un ancien manuscrit en caractères glagolitiques tiré du cabinet du comte Cloz, de Trente, donne, dans cet alphabet employé par les Slaves du rit latin que dans le cyrillique, employé par ceux du rit grec, deux caractères, sous les numéros 37 et 39, qu'il croit représenter les sons *t* et *o* prononcés avec une intonation nasale. Ces mêmes sons *in* et *on* existent, du reste, évidemment chez les Slaves septentrionaux, les Polonais, qui les représentent, celui-ci par un A, celui-là par un E, accompagnés l'un et l'autre d'une cédille. Quant à la population romano-slave de la Moldavie et de la Valachie, elle fait grand usage aussi des voyelles nasales, lesquelles se retrouvent encore au nord de l'Italie, dans le Piémont et dans l'ouest de la péninsule hispanique, en Portugal.

Selon Beauzée, le *gn* mouillé n'est autre chose que l'articulation n suivie d'une diphthongue dont le son prépositif est si prononcé avec une extrême rapidité. Max Müller pense également que la nasale dite mouillée ou nasale, ainsi que toutes les autres consonnes mouillées, sont produites par l'addition d'un y final, et ne doivent point être classées parmi les lettres simples. Selon Chevallet, la désignation de *mouillée* ne convient nullement au son de cette consonne ; mais elle a l'avantage d'être généralement entendue et adoptée ; il serait, d'ailleurs, assez difficile de la remplacer convenablement. Chevallet pense que ces sons ont été appelés mouillés en vertu de cette sorte de métonymie par laquelle on prend une circonstance qui accompagne un fait pour le fait lui-même. C'est ainsi qu'on emploie *respirer* pour signifier *vivre*, et *expirer* pour exprimer *mourir*. Il est à remarquer que, pour la prononciation des deux consonnes mouillées, le milieu de la langue se soulève au point de s'appliquer au palais ; le mouvement déterminé dans la glande salivaire sublinguale un certain tiraillement qui provoque la sécrétion de la salive ; de telle sorte qu'une bouche sèche ne tarde pas à être mouillée et même inondée, si l'on prononce de suite plusieurs consonnes mouillées. Nous laissons à M. Chevallet la responsabilité de cette explication.

Il est peu probable que les Romains aient eu notre n mouillé représenté par *gn*. Les grammairiens de Port-Royal font observer avec raison que, si cette consonne eût existé dans leur langue, quel'un des auteurs anciens qui ont traité des lettres de l'alphabet latin aurait fait mention d'un son aussi remarquable. Cette observation est d'autant plus fondée que plusieurs des auteurs dont il est question, tels que Quintilien, Priscien et Resius, s'attachent à faire connaître les moindres nuances des sons de la langue latine. Quoi qu'il en soit, le *gn* mouillé existe aujourd'hui en français, en provençal, en italien et en espagnol. Si cette consonne ne provient point du latin dans ces quatre langues, on doit admettre, ou bien qu'elle est née des altérations spontanées qu'on éprouvées les sons de la langue latine, ou bien qu'elle est due à l'influence celtique ; car il est à remarquer que le *gn* mouillé ne se trouve que rarement dans les idiomes germaniques, tandis qu'il est fréquent dans tous les idiomes néo-celtiques, excepté dans le gallois. Selon Chevallet, le *gn* mouillé peut avoir également une origine celtique. Cette circonstance, jointe à l'analogie des deux sons mouillés, doit faire pencher à admettre qu'ils sont effectivement dus l'un et l'autre à l'influence exercée par la prononciation des Gaulois sur la langue des Romains.

Le son du *gn* mouillé est en italien représenté de la même manière qu'en français, ainsi qu'on le voit dans le mot *ogni*, chacun, tout. Pour le représenter en anglais ou en allemand, on renverse l'ordre dans lequel les deux lettres sont placées en français, et l'on écrit dans la première de ces deux langues *ring*, bague, que l'on prononce *rimé*, et dans la seconde *lang*, long, que l'on prononce *lagne*, d'un accent très-élevé. Ainsi pour le mot anglais *ring*, on écrit *lang* pour la même articulation mouillée, les Espagnols emploient le *n* con tilde (ñ). Les Portugais emploient pour le même objet la consonne double *nn*.

M. Vaisse remarque que, dans leur écriture, les Arabes, outre le caractère consonne par lequel ils transcrivent le *n*, ont encore ce que les arabisants ont appelé *nummations*, et ce que Silvestre de Sacy a cru pouvoir traduire par voyelles nasales, tout en ayant soin de nous avertir que le terme n'est point exact, parce que ces signes, bien que tracés sous une forme analogue à celle des voyelles, ferment, outre une voyelle, un son articulé, celui du *n*.

Les Indous, dans leur caractère dévânâgarî, ont deux lettres différentes pour exprimer les valeurs de notre n. Ces lettres appartiennent, l'une à la classe des linguales ou cérébrales,

et l'autre à la classe des dentales. Ils ont aussi une consonne gutturale correspondante à notre *gn* et une palatale représentant l'articulation composée *ng*. Mais ils ont de plus, sous le nom d'*anousvara*, un signe de nasalité dont ils surmontent les voyelles finales. Toutefois, les indianistes européens, en transcrivant du sanscrit en caractères latins, sont d'accord pour représenter l'*anousvara* par un *m*, tandis que lorsqu'on écrit l'indoustani en caractères arabes, c'est le *noun* et non le *mieu* qui sert d'équivalent au signe indou de nasalité.

Dans la dérivation du latin aux langues romanes, le *n* dur passe quelquefois au son mouillé, mais, le plus souvent, c'est le *gn* dur qui prend le son mouillé.

On peut citer, parmi les primitifs latins ayant donné des dérivés français dans lesquels le *n* a le son mouillé : *Agnellus*, agnel, agneau ; *aranea*, araignée ; *castanea*, châtaigne ; *cygnus*, cygne ; *Carolus magnus*, Charlemagne ; *dignus*, digne ; *pecten*, peigne ; *regnum*, règne ; *signum*, signe ; *senior*, seigneur ; *tinea*, teigne ; *vinea*, vigne ; *ignobilis*, ignoble ; *ignominia*, ignominie ; *ignorantia*, ignorance ; *verecundia*, vergogne.

La nasale n s'est changée en l dans les mots suivants : *Bononia*, Bologne ; *Napactus*, Lépante ; *orphanus*, orphelin ; *Panormus*, Palerme ; *secundum*, selon ; *unicornis*, licorne ; *grandis*, grandin, grêle. N est aussi devenu *v* : *Diaconus*, diacre ; *ordo*, ordre ; *lingua*, Langres. Il s'est encore changé en *g* : *Amartudum*, amartudine, amertume ; *carpinus*, charme (arbre) ; *consuetudo*, coutume ; *incus*, incudine, enclume.

Dans la dérivation, on trouve des exemples de l'apenthèse du *n*, c'est-à-dire de l'introduction de cette lettre dans le corps d'un mot, par exemple à la suite de la labiale *v* : *cupitus*, convoité ; des dentales *t*, *d* : *reddere*, rendre ; *laterna*, lanterne ; *amygdala*, amande ; *chamædrus*, germandrée ; *pictor*, peintre ; *Napactus*, Lépante ; et enfin, des palatales *g*, *c* : *locustia*, langoustes ; *cucumis*, cucurmer, concombre ; *joculator*, jongleur ; ancien haut allemand *segaltan*, d'abord *sigler*, pour *singler*, cingler.

En latin, dit Freund, la consonne n n'a un son plein et pur que dans les syllabes ouvertes ; au milieu des mots, ce son s'affaiblit, comme dans *amnis*, *damnum*. Devant les gutturales, le *n* qui termine une syllabe prend le son doux du *g* devant les gutturales ; aussi dans les premiers temps la trouve-t-on représentée par un *g* : *Achises*, *ageps*, *agulus*, *agnis*, *agulla*, etc. ; de là le nom de *n* adulterinum, qui lui est donné par Nigidius.

Le *n* latin se transforme par assimilation devant *l*, *m* et *r* : *silabior*, *immitto*, *irrumpe*. Devant les labiales, le *n* se change en *m* : *imberbis*, *imbutus*, *impar*, *impro*.

Les Romains omettaient quelquefois cette lettre : ils écrivaient *infans* pour *infans*, enfant. D'autres fois, ils l'intercalaient en certains mots, comme *conjunx* pour *conjug*, époux ; épouse ; *thesaurus* pour *thesauris*, trésor.

Vers le xiv^e siècle s'introduisit chez les notaires l'usage de marquer d'un *n* la place d'un nom propre que le rédacteur d'un acte ignorait ou qu'il désirait ne pas faire connaître. Cet usage existait depuis longtemps déjà, et il s'est conservé jusqu'à nos jours dans les livres ecclésiastiques, où le *N* tient la place d'un nom propre quelconque, que l'on y doit substituer dans la lecture. L'origine de ce signe est controversée. L'explication qui se présentait la plus naturellement, c'était que ce n'était être l'initiale du mot latin *nomen* (nom) ; mais Du Cange a essayé de démontrer le contraire, lequel n'était, dit-il, que l'abréviation des pronoms *illa*, *illa* (celui-ci, celle-ci), pronoms qui, dans l'origine, remplissaient, écrits en toutes lettres, la fonction qu'on a fait remplir plus tard au monogramme en question. Et, en effet, ce sont ces pronoms qu'on remarque tenant la place du *n* dans le *Recueil des formules de contrats* composé au vi^e siècle par le moine Marculfe.

Terminons cette trop longue dissertation par quelques mots sur l'origine graphique de la lettre N. Le N latin répond au *nu* des Grecs, dérivé évidemment lui-même du *nun* ou *noun* des Phéniciens et des Sémites. Dans la langue hébraïque, *noun* signifie poisson ; mais il serait difficile de découvrir quelque chose qui indiquât l'intention de représenter un poisson dans les formes les plus archaïques de ce caractère. Quant au *nu* des anciens Grecs, il est impossible de ne pas y reconnaître tout de suite un *noun* phénicien retourné. Sa forme la plus ancienne dans les inscriptions soit helléniques, soit celtibériennes, est à peu près aussi celle de notre N majuscule, excepté cependant que le premier jambage est, dans l'écriture de ces monuments, plus allongé que le second. Dans les vestiges épigraphiques qui nous restent des anciennes langues italiotes, telles que l'osque, l'étrusque et le samnite, le N ressemble à notre H majuscule ; seulement, la barre qui réunit les deux jambages dévie quelque peu de la direction horizontale.

Selon quelques orientalistes, les hiéroglyphes employés pour représenter l'articulation n, auxquels se rapporte la figure du signe grec et latin, offrent partout l'idée très-mar-

quée de fluidité ; partout l'eau entraine comme élément essentiel dans la représentation de cette lettre. Les signes hiéroglyphiques offrent, disent-ils, les uns la peinture directe de l'eau, d'autres des vases remplis d'eau, puis des signes de domination sur le pays de l'eau, puis des oiseaux aquatiques, puis encore le vase d'eau, cette fois porté sur deux jambes humaines. Cette lettre signifierait l'éternité dans l'opinion des commentateurs mystiques, tels qu'Eusèbe et saint Jérôme.

NA s. m. (na). Gramm. Sanscrit. Nom par lequel plusieurs grammairiens désignent, dans l'alphabet sanscrit, les nasales de chaque ordre. *n* N, dans la même grammaire. Signe adopté par quelques-uns, pour figurer l'articulation que d'autres représentent par *gn* ou *ng*.

NAABA (la), rivière de Bavière. Elle prend sa source dans le cercle du haut Palatinat, au versant occidental du Bomerswald, coule d'abord du S. au N., puis à l'O., se grossit de plusieurs petits ruisseaux, prend la direction du S., reçoit, à gauche, la Pfremt, la Schwarzach, la Luhe, la Vils, à droite, et se jette dans le Danube, à 6 kilom. O. de Ratisbonne, après un cours de 180 kilom.

NAALIE s. m. (na-a-lian). Hist. relig. Membre d'un secte de gnostiques, dont les opinions se rapprochaient de celles des valentiniens.

NAAMA, une des sept cents femmes de Salomon. Elle était Ammonite et continua, devenue reine, à suivre le culte de son pays. Naama éleva dans sa religion le fils qu'elle eut de Salomon, Roboam, qui, vers l'an 975, succéda à son père et sous lequel s'accomplit la séparation des dix tribus.

NAAMAN, groupe d'îles du golfe Arabique, près de la côte de l'Hedjaz, par 26° 25' de latit. N. et 35° de longit. E. Sol accidenté, aride, aride et calcaire. Les côtes présentent quelques bons mouillages.

NAAMAN, général syrien qui vivait au ix^e siècle avant J.-C. Il commandait en chef les armées de Benhadad II, roi de Damas, lorsque ce prince fut tué dans une bataille livrée aux Israélites en 897. Atteint de la lèpre, il se guérit en se baignant dans le Jourdain sur l'ordre du prophète Elisée.

NAAMUTÉLAHI s. m. (na-a-mu-té-la-i). Hist. relig. Membre d'un ordre mahométan répandu en Perse.

NAANG - PHRATHO - BANI, divinité gardienne de la terre, dans la mythologie siamoise.

NAARDEN, place forte du royaume de Hollande, dans la province de Hollande-Septentrionale, sur la côte méridionale du Zuyderzée, à 22 kilom. S.-E. d'Amsterdam, à laquelle elle est reliée par un canal ; 8,710 hab. Fabrication de draps, soieries, velours, indiennes. Reconstituée en 1558 par Guillaume V, près de l'ancienne Naarden engloutie par les eaux au x^e siècle, cette ville fut prise par les Espagnols en 1572 et par les Français en 1672. De 1813 à 1814, elle soutint contre les alliés un siège de cinq mois.

NAARMALCHA ou **ARMALCHA**, grand canal creusé par les rois de Babilone, pour détourner une partie des eaux de l'Euphrate. Le Naarmalcha fut réparé par les ordres des empereurs romains Trajan et Julien.

NAAS, ville d'Irlande, comté et à 24 kilom. N.-E. de Kildare, près de la rive droite de la Liffey ; 3,150 hab. Commerce de grains et farines. Autrefois capitale des rois du Leinster, elle fut prise par les Écossais en 1316 et brûlée par O'Moore en 1577.

NAAS, roi des Ammonites. Il vivait au x^e siècle avant J.-C. et assiégea Jabès, ville de Judée, qu'il réduisit à la dernière extrémité. Les habitants ayant demandé à capituler, Naas leur promit de leur conserver la vie à la condition qu'ils se créveraient l'œil droit. Les Jabéens demandèrent un délai de sept jours et envoyèrent des émissaires à Saül pour implorer son secours. Ce prince accourut avec une armée et écrasa les Ammonites dans une bataille pendant laquelle Naas perdit la vie (1095 av. J.-C.).

NAAS (Richard-Southwell BOURKE, lord), homme politique et écrivain anglais. V. MAYO.

NAATSJANI s. m. (na-a-tsjani). Bot. Graine d'une graminée de l'Inde.

NABAB s. m. (na-babb — mot ar., pluriel de *nabib*, lieutenant). Prince de l'Inde musulmane.

— Fam. Personne extrêmement riche : *Tous les NABABS de la finance. Combien faut-il de petites fortunes pour les menus plaisirs et les maîtresses d'un NABAB ?* (Proudh.)

— Encycl. C'est le titre donné, dans l'Indoustani, à ceux qui sont investis du gouvernement des provinces ou du commandement des troupes. Dans l'ancienne organisation du pays, ils étaient soumis aux *soubahs*, sorte de vice-rois. Après l'invasion de Nadir-Schah (1739), les *nababs* se rendirent indépendants dans leurs gouvernements ; mais ils passèrent presque tous sous la domination anglaise. Depuis lors, le titre de *nabab* a perdu beaucoup de sa valeur et de son prestige. Il ne désigne plus qu'un seigneur très-riche, mais qui jouit

de peu d'influence politique sur ses compatriotes.

En Angleterre, on donne communément le nom de *nabab* à toute personne qui a fait une fortune considérable aux Indes. De là l'expression : *Richie comme un nabab*, qui est devenue chez nous proverbiale.

Nabab (LR), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et de Saint-Georges, musique d'Halevy ; représenté à l'Opéra-Comique, le 1^{er} septembre 1853. Ce nabab est un Anglais, lord Evandale, qui habite Calcutta, et qui a pris en dégoût l'existence. Un docteur de ses amis, Clifford, le gendre de son spleen en le débarrassant de sa femme, qui se trouve être la sienne propre, et en lui faisant quitter sa vie oisive pour mener celle d'un ouvrier. Mylord Evandale fabrique des cigares et gagne 5 schellings par jour à ce métier. En outre, il devient amoureux de la jeune Dora, pupille de son patron. Il est difficile d'imaginer un conte plus invraisemblable et moins musical. Cependant, Halevy lui a consacré ou plutôt sacrifié une partition assez riche en heureux motifs. La cavatine de Dora : *Léger navire* ; la chanson à boire de Clifford : *Mes amis, puisqu'il faut que l'on s'écroule* ; la chanson en l'honneur du tabac, sont de jolis morceaux. Ceux qui suivent sont moins heureux. Il y a surtout une ballade galloise complètement ridicule ; c'est une erreur d'un homme d'esprit. Le *Nabab* a été chanté par Couderc, Ponchard, Mockler, Busine, Mme Miolan Carvalho et Mlle Favel.

NABABIE s. f. (na-ba-bi — rad. *nabab*). Dignité de nabab. || Territoire gouverné par un nabab : *La Nababie de Golconde. La Nababie d'Arcate*.

NABADJI, poète indien qui vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il naquit aveugle et fut exposé par ses parents, réduits à la misère. Deux passants le recueillirent et le gendrirent de sa cécité. Il est l'auteur d'un grand poème religieux, le *Bhaktamala*, qui contient le récit des miracles et des aventures des principaux ascètes de l'Inde.

NABAL s. m. (na-bal). Mamm. Nom du rhinocéros, au Cap de Bonne-Espérance. || On dit aussi NABBA.

NABAL, ville de l'Afrique septentrionale, dans la régence et à 50 kilom. S.-E. de Tunis, près du golfe d'Hamamet. Aux environs s'étendent les ruines de l'ancienne *Néapolis*, au milieu desquelles on trouve de nombreuses inscriptions.

NABAL, très-riche Israélite de la tribu de Juda, mort vers 1057 avant notre ère. Il refusa de nourrir les compagnons de David fugitif, et ce prince, irrité, avait résolu de le faire mourir ; mais il fut désarmé par la beauté d'Abigail, femme de Nabal ; et celui-ci étant mort de frayeur, le roi des Juifs épousa sa veuve.

NABALE s. m. (na-ba-le). Bot. Section des préanthès, genre de choracées.

NABARI, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province d'Iga, près de la côte occidentale de la baie d'Ōwari. Pêche et cabotage.

NABATHÉEN ou **NABATHÈNE**, ÉENNE adj. (na-ba-té-ain, é-ène). Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport aux Nabathéens : *L'habitude d'attribuer des ouvrages à Adam se retrouve dans la littérature NABATHÉENNE*. (Renan.)

— s. m. Linguist. Dialecte syriaque, parlé par tous les paysans qui habitent dans les marais de Wasith, entre Bagdad et Bassora, et particulièrement sur les bords de l'Euphrate : *Le NABATHÉEN est regardé comme le plus élégant des dialectes syriaques*. (Renan.)

NABATHÉENS, en latin *Nabathæi*, peuple de l'ancienne Arabie Pétrée, au S.-E. des Iduméens. Il descendait, dit-on, de Nab'ath, fils d'Ismaël, et avait donné son nom au pays qu'il habitait, et dont Pétra était la capitale. Jonathan Macchabée essaya inutilement de soumettre les Nabathéens. C'est de ce peuple que certains ethnographes font descendre les Sarrasins.

Les Nabathéens sont mentionnés jusqu'au x^e siècle de notre ère, comme une race purement palenne et distincte des juifs, des chrétiens et des mahométans. En Arabie, le nom de Nabathéen est employé comme synonyme de Babylonien, et ce nom est même donné à toutes les populations d'origine araméenne établies, depuis les temps les plus reculés, entre l'Euphrate et le Tigre. On suppose que les Nabathéens qui sont cités, vers le commencement de l'ère chrétienne, comme une race célèbre pour sa connaissance de l'astronomie et de toutes les sciences, étaient les ancêtres des Nabathéens du moyen âge et les descendants des anciens Babylonniens et des Chaldéens. Il y a un traité intitulé *Agriculture nabathéenne*, qui n'existe que dans une traduction arabe écrite par Ibn Wahshiyyah le Chaldéen, vers l'an 900 de notre ère, mais dont l'original, composé en araméen par Kouthami, a été rapporté au commencement du xiii^e siècle avant J.-C. D'après Max Müller, il serait plus probable que c'est une composition faite par un Nabathéen qui vivait vers le i^{er} siècle de notre ère, et bien qu'il renferme d'anciennes traditions qui remontent peut-être aux époques florissantes de la monarchie babylonienne, on ne serait guère fondé à regarder

ces traditions altérées comme une image fidèle de l'antique civilisation de la race araméenne.

NABÉE s. f. (na-bé — de *Mac Nab*, sav. angl.). Bot. syn. de MACNABIE.

NABÉGA (Ziad-ben-Moawia-Odwani-Abou-Amama-al-Dobiani), poète arabe du vi^e siècle de notre ère. Il est regardé comme le premier poète de son époque. Un *Recueil* manuscrit de ses poésies ou *Divan* est déposé à la Bibliothèque nationale sous le n^o 1455.

NABICULE s. f. (na-bi-ku-le — dimin. de *nabis*). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, voisin des nabis, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Amérique.

NABIROP s. m. (na-bi-rop). Ornith. Nom vulgaire de l'étourneau dore, oiseau du Cap. || On dit aussi NABOURUP.

NABIS, m. (na-bis). Mamm. Un des noms de la girafe, chez les anciens.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type se trouve aux environs de Paris : *Les Nabis sont principalement caractérisés par leurs antennes grêles*. (E. Desmarest.)

— Encycl. Entom. *Les nabis*, confondus autrefois avec les réduves, s'en distinguent surtout par leurs antennes insérées plus bas, et par leur tête n'offrant pas d'impression transverse à son extrémité. Ces insectes sont généralement de petite taille ; ils ont les antennes grêles, à articles presque égaux, le corselet conique, le prothorax bombé, le bec très-long, les cuisses grêles. Leurs pattes antérieures sont plus courtes que les autres et ont des fémurs épais et épineux en dessous, ce qui indique qu'ils peuvent s'en servir pour saisir ou retenir leur proie. *Les nabis* ont six espèces, dont les plus communes sont : *le nabis commun*, qui est une espèce d'antéropes ; d'autres n'ont que les élytres. *Le nabis* aptère est commun aux environs de Paris, sur le tronc des arbres. *Le nabis guttule* vit dans le Midi, sous les pierres.

NABIS, tyran de Sparte en 205 av. J.-C., mort en 192. Il se signala par d'horribles cruautés, fit alliance avec Philippe, roi de Macédoine, en guerre contre les Romains. Flaminius le battit et lui imposa un traité onéreux. Nabis fit ensuite la guerre à la ligue achéenne, fut vaincu par Philopémen et demanda du secours aux Éoliens. Ceux-ci lui envoyèrent quelques troupes, dont le chef avait reçu l'ordre secret de tuer le tyran, ce qui fut exécuté. Après la mort de leur maître, les Spartiates chassèrent les Éoliens et se réunirent à la ligue achéenne.

NABIT s. m. (na-bi). Pharm. anc. Sucre candi pulvérisé, dont on se servait dans les maladies des yeux.

NABKA ou **NABQUAH** s. m. (na-bka). Bot. Espèce de jujubier d'Orient : *Selon toute apparence, le NABKA a fourni la couronne que l'on mit sur la tête de Notre-Seigneur ; il est armé de piquants, ses branches sont souples et plantées et sa feuille est d'un vert foncé comme celle du lierre*. (Chateaub.)

NABLA s. m. (na-bla). Mus. anc. Instrument des Hébreux, appelé aussi NABLUM, NABLE et NEBEL.

NABLE s. m. (na-ble). Mar. Trou de tarière percé dans un canot, et fermé par un bouchon : *Le NABLE sert à vider le fond du canot lorsqu'on l'a tiré à bord ou sur la rive*. || *Tapon du nable*, Bouchon qui ferme le nable.

— Mus. V. NABLA.

NABLONIE s. f. (na-blo-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Australie. || On dit aussi NABLONION s. m.

NABOKODROSSOR, roi de Babylone et de Ninive. V. NABUCHODROSSOR II.

NABONASSAR, roi de Babylone de 747 à 734 av. J.-C. Il n'est célèbre dans l'histoire que par l'ère qui porte son nom et qui commence le 26 février 747. C'est une époque importante pour la chronologie orientale et qui a servi à guider les anciens astronomes.

NABONASSARÉEN, ÉENNE adj. (na-bona-sa-ré-ain, é-ène). Chronol. Qui appartient à l'ère de Nabonassar : *Année NABONASSARÉENNE*.

NABONNÈDE, roi de Babylone. V. BALTHAZAR.

NABOPOLASSAR, roi de Babylone de 626 à 606 av. J.-C. Il était gouverneur de Babylone, lorsqu'il conquit Ninive (625) et fonda ainsi le second empire babylonien. Le roi d'Égypte, Néchao, lui prit Carthémis, une de ses villes les plus importantes. Son fils, Nabuchodonosor II, lui succéda. Nabopolassar est appelé Nabuchodonosor dans le livre de Tobie et dans les *Antiquités judaïques*, ce qui a décidé plusieurs historiens à nommer Nabuchodonosor II le roi de Babylone, fils de Nabopolassar.

NABORD (SAINT-), bourg de France (Vosges), canton, arrond. et à 5 kilom. de Remiremont, à 20 kilom. d'Épinal, sur la rive gauche de la Moselle ; pop. aggl., 948 hab. — pop. tot., 2,057 hab. Papeterie produisant en-

viron 700 kilogrammes de papier par jour ; tissage de coton, huileries, tanneries, toiles et bétail.

NABOT, OTE s. (na-bo, o-te. — Lancelot tire ce mot du grec *nabai*, dans Hétychius, est interprété par pygmée ; mais il faudrait un intermédiaire dans la basse latinité. Ménage le rapporte à *navot*, gros navet, du latin *navus*, les *navets* étant gros et courts.

Diez propose le scandinave *nabbi*, grosseur, bosse. On a indiqué aussi l'allemand *nabe*, moyeu de roue, parce qu'un moyeu donne assez bien l'idée d'un petit homme courtaud. Du reste, le scandinave *nabbi* est probablement le même que l'allemand *nabe*, ancien allemand *naba*, anglo-saxon *nafa*, anglais *nave*, moyeu de roue, tous mots qui correspondent au sanscrit *nabhi*, *nābhi*, moyeu et ombilic, qui se retrouve aussi dans le sanscrit *nabhila*, le creux de l'ombilic, le persan *naf*, kourde *nafk*, le grec *omphalos*, le latin *umbilicus*, l'irlandais moyen *imindil*, *uimleac*, *imleog*, erse *iomlag*, anglo-saxon *nafel*, ancien allemand *nafalo*, etc. Très-souvent ce nom de l'ombilic s'emploie figurément pour désigner le centre d'un objet, comme de la terre, du bouchier, etc. ; mais il est à remarquer que, dans les langues germaniques où l'on retrouve l'application spéciale au moyeu de la roue, les noms du moyeu sont féminins, tandis que ceux de l'ombilic, distincts aussi par le suffixe, sont masculins, ce qui indique une séparation très-ancienne des deux significations. Quant à l'origine du sanscrit *nabhi*, Weber le rapporte à une racine hypothétique *nabh*, hier, équivalent à *nah*, même sens ; le dictionnaire de Pétersbourg le rapporte directement à *nah* ; Pictet repousse ces deux explications et préfère le rattacher au védique *nabh*, éclater, crever, s'effondrer, se fendre, s'ouvrir, d'où le substantif *nābh*, ouverture, fente, dans le *Rig-Véda*. On pourrait aussi rapporter le mot *nabot* à l'anglais *knave*, garçon, jeune serviteur, de l'anglo-saxon *cnafa*, *cnapa*, scandinave *knapr*, ancien allemand *chnabo*, même sens, le même, selon Pictet, que le sanscrit *gnapti*, pour *gnaptā*, et le latin *nepos* pour *gnepos*. Personne de très-petite taille : *Une petite NABOTE*.

— s. f. Hotte. Vieux en ce sens.

— Adjectif : *Ce n'était point une fée NABOTE et reçoignée, à l'œil gris, au nez d'oiseau de proie*. (Ch. Monselet.)

— Syn. *Nabot*, *ragot*, *trapa*. Les deux premiers diffèrent d'abord du troisième en ce qu'ils sont plus vulgaires et expriment moins l'idée d'une grosseur ramassée et forte. Le *nabot* est très-petit et faible ; le *ragot*, joint à la petitesse une conformation ridicule. L'homme *trapa* est court, ramassé, mais il a de gros muscles et ne manque pas de vigueur.

NABOTH, de Jezraël, Israélite mis à mort en 899 av. J.-C. Il avait près de la ville une vigne qui touchait au jardin du roi Achab. Celui-ci le fit appeler et lui dit : « Vends-moi ta vigne, parce qu'elle est proche de mon palais. — Dieu me garde, lui répondit Naboth, de vous vendre l'héritage de mes pères ! » Ce refus causa à Achab un si vif chagrin, qu'il cessa de prendre soin de la nourriture. Jezabel, sa femme, lui dit : « Que signifie cette tristesse, et pourquoi ne mangez-vous point ? » Et ayant su ce qui était arrivé, elle ajouta : « Lève-toi, mange, et ayez l'esprit en repos. Je me charge de vous livrer la vigne de Naboth, de Jezraël. » Alors elle suborna des juges qui mandèrent deux faux témoins, lesquels dirent : « Naboth a blasphémé contre Dieu et contre son roi. » Sur ce faux témoignage, Naboth fut conduit hors de la ville et lapidé, et Achab s'empara de sa vigne. Alors le prophète Elie vint trouver le roi, et lui dit : « Tu as fait mourir Naboth et tu t'es emparé de sa vigne. En ce même lieu où les chiens ont léché son sang, ils se désolteront aussi du tien. Ta maison sera exterminée et les chiens dévoreront Jezabel, ton épouse, dans le champ de Jezraël. » Cette terrible menace ne devait pas tarder à s'accomplir. Jéhu s'étant emparé du trône, Achab fut tué dans un combat, et son char, teint de son sang, fut léché par les chiens. Quant à Jezabel, elle fut précipitée d'une des fenêtres de son palais et dévorée par les chiens.

Depuis cet événement, la vigne de Naboth est passée en proverbe, pour désigner l'action injuste du riche dépouillant le pauvre d'une manière violente, crime qui reçoit tôt ou tard son châtiment.

« L'égalité devant la loi ne souffre ni restriction ni exception. Le plus pauvre citoyen peut appeler en justice le plus haut personnage et en obtenir raison. Qu'un *Achab* millionnaire bâtisse un château sur la vigne de Naboth, le tribunal pourra ordonner la démolition de ce château, faire remettre la vigne en son premier état, et condamner, en outre, l'usurpateur à des dommages-intérêts. »

P.-J. PROUDHON.

« Comment, chers concitoyens, des vérités aussi palpables ont-elles été si longtemps méconnues ? Ainsi, un riche insolent ne pourra plus s'emparer impunément de la vigne de Naboth ; ainsi tous les forfaits seront au grand jour : je suis donc autant qu'un monarque. »

CÉRUTTI.

NABU s. m. (na-bu). Chronol. Nom donné,

sur quelques calendriers, au premier mois des Arabes, qui répond à notre mois de septembre.

Nabucco, tragédie de J.-B. Niccolini (1819). C'est par cette pièce que le grand poète italien a débuté dans le drame politique à tendances et à allusions. Nabuchodonosor figure Napoléon ; Amiti, femme du roi babylonien, Marie-Louise, et le voile de l'allégorie est assez transparent pour que les personnages modernes soient très-reconnaissables. Cette tragédie est soumise à la règle des trois unités, et l'action en est très-simple. Les trois figures de Nabucco (Napoléon), de *Mitrane* (Pie VII), d'*Arsace* (Carrot), sont en quelque sorte comme trois symboles dans lesquels se personnifie à un certain point de vue l'histoire du monde. Cette tragédie renferme deux scènes qui sont à comparer aux plus belles de l'*Amant de Brescia*, du même auteur : l'une, entre Nabucco et Mitrane (acte II), l'autre, entre Nabucco et Arsace (acte III). Dans la première, le pontife et le roi conquérant expriment le grand conflit entre la théocratie et l'empire civil, conflit dont l'histoire nous montre de continuelles exemples depuis l'origine des civilisations antiques. Dans la deuxième, le despotisme, aux prises avec la liberté, symbolise la lutte éternelle entre l'opprimé et l'oppressé. Les derniers vers de la tragédie sont caractéristiques. Nabuchodonosor veut avoir pour tonbeau l'Euphrate et s'écrie en mourant : « Cachez à tous morts que les flots retiennent mon cadavre englouti que tous les rois m'attendent et tremblent ! » Cette tragédie fut imprimée pour la première fois à Londres en 1819, et Ugo Foscolo fut le premier à saluer son apparition ; mais la représentation en fut interdite en Toscane et dans toute l'Italie.

NABUCHODONOSOR ou **NÉBUCHADNÉZAR** ou **NABUCRODOSSOR**, roi de Ninive, de 667 à 647 av. J.-C. Il vainquit Phraarte, roi des Mèdes, et le tua de sa propre main (655). Après cet exploit, il forma, d'après l'Écriture, le dessein de soumettre l'univers à sa puissance. Son lieutenant Holophrane, à la tête de 120,000 fantassins et de 12,000 cavaliers, après des conquêtes incroyables, pénétra en Judée et marcha sur Jérusalem. On sait comment, pendant le siège de Bétulie, Judith délivra son peuple en assassinant le général ennemi. Nabuchodonosor perdit successivement toutes ses conquêtes, et l'on croit qu'il périt en défendant sa capitale contre Nabopolassar.

NABUCHODONOSOR II, dit le Grand, roi de Babylone et de Ninive de 606 à 562 av. J.-C. C'est un des princes les plus célèbres dont il soit fait mention dans les annales chaldéennes. Il succéda à son père Nabopolassar l'an 606 avant J.-C., entra en Judée, soumit Jérusalem et emmena en captivité le roi Joachin et toute sa cour (605). De cette époque date pour les Juifs la fameuse captivité de Babylone. Dans la suite, il reprit encore Jérusalem, la livra au pillage et emmena les habitants en esclavage (587). Il fit fuir la guerre aux Phéniciens, assiégea Tyr pendant treize années et, dans l'intervalle, porta ses armes en Égypte, sur la côte d'Afrique et même, s'il faut en croire Strabon, jusque dans l'Espagne méridionale. Enfié de ses succès, il voulut qu'on l'adorât. Suivant l'Écriture, il se fit élever une statue d'or de soixante coudées, dans le voisinage de la ville de Babylone, et menaça du feu tous ceux qui refusaient de se prosterner devant elle. Trois jeunes Hébreux qui avaient résisté aux ordres du roi furent jetés dans une fournaise ardente et y passèrent trois jours à chanter un cantique qui nous a été conservé. Touché de ce miracle, Nabuchodonosor raconta qu'il avait eu un songe dans lequel il s'était vu transformé en bête. Le songe se réalisa, d'après le récit du livre de Daniel, et Nabuchodonosor, transformé en animal monstrueux, vécut pendant sept années de l'herbe des champs. Durant cet intervalle, l'État fut gouverné par la reine Nitocris.

Les songes jouent un grand rôle dans la vie de Nabuchodonosor racontée par la Bible. Déjà, au commencement de son règne, il avait fait périr un grand nombre de sages et de devins qui n'avaient pu lui faire le récit d'un songe qu'il avait eu et qu'il avait complètement oublié. Daniel se chargea de le lui rappeler et de l'interpréter. Le roi avait vu une statue immense à tête d'or, à poitrine d'argent, à ventre d'airain, à jambes de fer, à pieds de fer et d'argile. Une pierre, roulant d'une montagne, avait renversé la statue et l'avait réduite en poussière. Daniel expliqua qu'il fallait voir dans cette statue un symbole de l'empire de Nabuchodonosor.

Nabuchodonosor mourut en 562 av. J.-C., un an après avoir recouvré la raison. Les historiens arabes désignent ce prince sous le nom de Bukhtalassar.

— Allus. hist. Statue de Nabuchodonosor, Allusion à la statue que Nabuchodonosor vit en songe. V. NABUCHODONOSOR.

Dans le style élevé, on fait souvent allusion au colosse de Nabuchodonosor, quand on veut exprimer qu'il y a de l'alliage dans les choses en apparence les plus pures, que les génies les plus sublimes se mêlent par quelque endroit faible aux côtés vulgaires de l'humanité, que la puissance qui paraît le mieux établie n'a souvent qu'une base fragile, que

la circonstance la plus imprévue peut faire écrouler. C'est ainsi que Sainte-Beuve a dit, en parlant de la guerre de 1809, qui fut l'origine de la chute de Napoléon I^{er} : « C'est à l'autre extrémité du continent, c'est en Espagne que se fit sentir le premier craquement, et qu'on s'aperçut tout à coup que la statue colossale avait un pied d'argile. »

Le ministre Turgot vint un jour voir Voltaire chez le marquis de Villette à Paris. « Ah ! vous voilà, monsieur Turgot, dit Voltaire, comment vous portez-vous ? — J'ai beaucoup de peine à marcher, la goutte me tourmente. — Messieurs, s'écria Voltaire en s'adressant à ceux qui étaient présents, toutes les fois que je vois M. Turgot, je crois voir Nabuchodonosor. — Qui, reprit le ministre, avec des pieds d'argile. — Et la tête d'or, répliqua Voltaire. »

« Les financiers lancent des prospectus, la foule accourt et échange son argent contre du papier. La liquidation arrive et la justice est obligée d'intervenir. Si de pareilles opérations avaient pu être prises corps à corps, la presse aurait montré au public que le colosse d'argent avait des pieds d'argile, et le public se serait défié. »

JULES FAVRE.

« Entre ces deux extrêmes ils ne voient rien, ils ne devinent rien ; et cependant toute la femme est là. Il en est peu parmi les moins dignes qui n'aient quelque qualité que pourrait développer une culture intelligente ; il n'en est pas parmi les plus sages qui, comme la statue de Nabuchodonosor, n'ait un peu d'argile mêlée aux métaux les plus précieux. »

CHARLES DE BERNARD.

— Nabuchodonosor changé en bête. V. BÈTE.

Nabuchodonosor, opéra italien, livret de M. Solera, musique de M. Verdi ; représenté à la Scala de Milan en mars 1842, et à Paris, pour la première fois, le 16 octobre 1845. Après avoir été accueilli avec enthousiasme en Italie, Nabucco, tel est le titre abrégé que les musiciens donnent à cet ouvrage, fut froidement accueilli par les habitués des Italiens, dont les oreilles n'étaient pas encore familiarisées avec cette sonorité plus bruyante qu'artistique. Trombones, ophéïdes, trompettes et cornets à pistons dominent presque constamment le quatuor ; ce qui donna lieu à ce mauvais quatrain :

Vraiment l'affiche est dans son tort ;
En faux on devrait la poursuivre.
Pourquoi nous annoncer Nabuchodonosor
Quand c'est Nabuchodonosor-cuivre ?

L'action du livret, qui se passe à Babylone, n'est pas fort intéressante. L'ouverture offre une suite de motifs tirés de la partition, distribués sans ordre et mal enchaînés. L'air de Zaccaria (basse) : *D'Egitto là tu'idi*, qui a du caractère et de la grandeur, et le sextetto avec chœur du finale sont les morceaux saillants du premier acte. Dans le second acte, le rythme plus que familier du chœur des lévites n'a rien à reprocher à celui de la fameuse marche des Hébreux dans le *Mosé* de Rossini. L'air de la folie de Nabuchodonosor (*Aria del delirio*) est remarquable. Mais c'est surtout le duo de Nabuchodonosor et d'Abigail, dans le troisième acte, qu'on a le plus apprécié, à cause de son caractère dramatique et de l'heureuse combinaison des voix dans l'allégo. La prière du quatrième acte produit peu d'impression, on ne peut s'empêcher d'établir une comparaison entre cette pièce et celle de *Moïse*. Elle n'est pas à l'avantage de M. Verdi. Ronconi a chanté le rôle du roi d'Assyrie, et Dérivis, Corelli, MM^{es} Brambilla, Landi, les autres rôles. Nabuchodonosor fut le premier opéra qui établit sérieusement la réputation de M. Verdi en France ; depuis ce moment, elle n'a fait que grandir.

NAC s. m. (nak — mot ar.). Sorte de brocart d'origine orientale, mais que l'on fabrique en Espagne et en Italie, quand l'industrie de la soie y eut été introduite, et dont on se servait, pendant le moyen âge, pour faire de riches vêtements. Il On l'appelait aussi NACHIZ, NAQUE et DRAP D'ACHE.

NACAIRE s. f. (na-kè-re. — Caseneuve, Huet et Ménage tirent ce mot de *nacre*, parce que, disent-ils, ces trompettes étaient faites de *nacre*, c'est-à-dire de ces grandes coquilles torsées avec lesquelles les peintres et les poètes feignent que les tritons ont coutume de sonner. — Wachter s'appuie sur un passage de l'historien Daniel, d'après lequel les timbales nous seraient venues d'Allemagne, pour rapporter le mot *nacaire* au germanique : allemand *nack*, cheval. Ce serait proprement une timbale usitée dans la cavalerie. Il est probable que le bas latin *nacara* et le bas grec *anakara*, d'où nous avons fait *nacaire*, viennent du persan *nakaret*, petite timbale, qui se rapporte à l'arabe *nakar*, battre le tambour et sonner de la trompette). Ancien instrument de musique militaire, qui était une sorte de petit tambour ou de timbale. — Les NACAIREs, d'origine orientale, étaient en usage dans la cavalerie. (Complément de l'Acad.)

NACARAT s. m. (na-ka-ra — de l'espagnol et portugais *nacarado*, couleur de nacre ; de *nacara*, nacre). Couleur rouge clair, entre le cerise et le rose : *La cochenille est la plus*

précieuse et la plus belle des matières colorantes rouges qu'on emploie dans la teinture ; on en fabrique les rouges, les cramoisis, les ponceaux, les NACARATS, les violets, les écarlates. (Fourcroy.)

— *Nacarar do Portugal*, Crêpon ou linon très-fin, teint en nacarat, dont on se sert pour se farder, après l'avoir légèrement imbibé d'eau.

— Adj. Qui est d'un rouge clair, entre le cerise et le rose : *Des rubans NACARAT. Du velours NACARAT. Une robe NACARAT.*

D'abord superbe et triomphante,
Elle vint en grand appareil,
Traînant avec des airs d'infante
Un flot de velours nacarat.

TH. GAUTIER.

NACCARIE s. f. (na-ka-ri). Bot. Syn. de CHETOSPORIE, genre d'algues.

NACELLE s. f. (na-sè-le. — Caseneuve et Ménage, dont Diez adopte l'opinion, rapportent ce mot au bas latin *navicella*, diminutif de *navis*, vaisseau. Il est probable que cette explication est la vraie ; car, dans la géographie du moyen âge, on trouve *Navicella*, nom de lieu dit aujourd'hui *Nazelles*, près d'Amboise. Du Cange, cependant, dérive *nacelle* du bas latin *naca*, nacelle ; allemand *nachen*. Petit bateau à rames, sans mâts : *Une frêle NACELLE. Passer l'eau dans une NACELLE.*

Et vogua la nacelle

Qui porte mes amours.

C. DELAVIGNE.

Il eut d'un triple aérain le cœur enveloppé,
Celui qui, le premier, sur sa frêle nacelle,
A travers mille écueils, d'un fol espoir trompé,
Osa se confier à la mer infidèle.

BERNARD.

— Sorte de panier suspendu au-dessous d'un aérostat, et dans lequel se placent les aéronautes dans leurs ascensions.

— Fig. Barque métaphorique sur laquelle on est censé traverser les vicissitudes de la vie comparée à une mer :

Sur une onde tranquille
Voguant soir et matin,
Ma nacelle est docile
Au souffle du destin.

BÉRANGER.

— Archit. Moulure dont le profil est un demi-cercle.

— Anat. Cavité située à l'extrémité du canal de l'urètre. Il On dit plus ordinairement FOSSE NAVICULAIRE.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de crépidule, donné aussi quelquefois aux patelles et aux oscabrions. Il Syn. de NAVICELLE.

— Acal. Genre d'acalèphes diphydes, dont l'espèce type a été trouvée dans les parages de Gibraltar.

— Bot. Partie de la corolle des fleurs papilionacées, qui est formée par le rapprochement des deux pétales inférieurs, et qu'on appelle plus généralement CARÈNE : *La NACELLE du pois est comme le coffre-fort dans lequel la nature a mis son trésor à l'abri des atteintes de l'air et de l'eau.* (J.-B. Rouss.)

— Encycl. Acal. Les *nacelles* sont des acalèphes à corps gélatineux, résistant et presque diaphane. Elles ont un conduit nourricier muni de plusieurs petits tubes suceurs, un estomac allongé et terminé par une bouche en ventouse, et une pièce antérieure munie d'une petite cavité natatoire saillante comme un tube. D'après Blainville, la *nacelle* est pourvue d'un grand suçoir extensible en forme de trompe, ayant à sa base un amas d'organes ovariiformes, logée dans une excavation unique, assez profonde, et d'un organe natatoire caviforme, qui reçoit et cache en partie l'organe natatoire postérieur ; celui-ci est en forme de flèche, percé en arrière d'un orifice arrondi, couronné de pointes, et creusé d'une gouttière à son bord libre. L'espèce type du genre a été trouvée près de Gibraltar.

NACERDE s. m. (na-sèr-de — du gr. *nékêrdes*, inutile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténoélytres, tribu des odémétrites, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans les diverses parties du globe.

NACH s. m. (nach). Gramm. Quatorzième lettre de l'alphabet slave et russe, qui a la figure de notre H et la valeur de notre N.

NACHAL s. m. (na-chal). Chronol. Nom que les Arméniens donnent au quatrième mois de leur année, lequel répond à peu près au mois de janvier.

NACHANI s. m. (na-cha-ni). Bot. Petite graine noire de l'Inde, dont la farine sert à faire du pain, et qui entre dans la composition du cachou.

NACHBERG s. m. (nach-bèrg). Minér. Sorte d'argile calcaireuse, schisteuse et bitumineuse.

NACHE s. f. (na-che — lat. *nates*, qui se rapporte probablement à la racine sanscrite *nadh*, affaïssir, asséoir). Fesse :

Je vous eschaufferai les naches.

(Roman de la Rose.)

■ Vieux mot.

— Techn. Chez les corroyeurs, Partie de la peau qui va de la patte à la queue. Il Chez les bouchers normands, Fesse du bœuf. Il A Paris, Tranche dite au petit os.

NACHEN s. m. (na-chènn). Bot. Syn. de NAATSJANI.

NACHET (Louis-Isidore), pharmacien français, né à Laon en 1755, mort en 1832. Il alla faire ses études scientifiques à Paris, où il devint prévôt du Collège de pharmacie, acheta une pharmacie, créa une fabrique de produits chimiques et devint professeur à l'Ecole de pharmacie, lors de la création de cet établissement. Outre de nombreux articles dans des journaux scientifiques, on doit à ce savant praticien des traités sur l'émétique, le beurre d'antimoine, les éthers, le kermès minéral, etc.

NACHET (Louis-Isidore), magistrat, fils du précédent, né à Paris en 1802. Il se fit inscrire au tableau des avocats et publia, dès 1823, un mémoire sur l'Abolition de la traite des noirs, qui lui valut la médaille décernée par la Société de la morale chrétienne. Sous Louis-Philippe, il collabora à la rédaction du *Journal de Paris*, et, après la révolution de 1848, il devint successivement premier avocat général, puis conseiller à la cour de cassation. Cette même année, le département de l'Aisne l'envoya en qualité de représentant à l'Assemblée constituante, où il se fit remarquer parmi les républicains modérés. Non réélu à l'Assemblée législative, M. Nacet reprit son siège à la cour de cassation. Outre l'ouvrage précité, on lui doit : *Mélanges littéraires et scientifiques* (1828, 3 vol. in-80) ; *De la liberté religieuse en France* (1830, in-80).

NACHIMOW (Paul-Stephanovitch), amiral russe, né dans le gouvernement de Smolensk en 1803, mort en 1855. Elevé à l'Ecole des cadets de la marine, il fit, de 1822 à 1825, un voyage autour du monde, assista à la bataille de Navarin, puis coopéra au blocus des Dardanelles. Envoyé en 1845 au secours du fort Golowin, attaqué par les montagnards du Caucase, il débarqua avec son équipage, repoussa l'ennemi, et reçut pour ce fait d'armes le grade de contre-amiral. Promu vice-amiral et appelé au commandement de la flotte russe en 1852, il fut placé, l'année suivante, à la tête de toutes les forces maritimes de la Russie dans la mer Noire et détruisit, le 30 novembre suivant, une flotte turque au sanglant combat naval de Sinope. Après le débarkement des alliés en Crimée, il offrit d'aller livrer une bataille navale à la flotte anglo-française, mais ne put obtenir l'autorisation. Pendant le siège de Sébastopol, il prit part, avec une énergie infatigable, à toutes les opérations de la défense, reçut de nouveaux titres et de nouvelles marques de distinction, et fut élevé, en avril 1855, au grade d'amiral. Atteint, le 10 juillet suivant, d'un coup de feu à la tempe, il expira trente-six heures après.

NACHMAN (Moïse ben), célèbre rabbin espagnol. V. MOÏSE BEN NACHMAN.

NACHOD, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 30 kilom. N.-E. de Koenigsgrätz, sur la rive droite de la Mettau ; 2,580 hab. C'est par Nachod que déboucha dans la Bohême le corps d'armée du prince Charles de Prusse ; l'arrivée de ce renfort, pendant la bataille de Sadowa (1866), assura le succès de la Prusse.

NACHON s. m. (na-chon. — Ce vieux mot est probablement un dérivé du rouchi *naq*, naque, flair, odorat, naquer, flairer. Quant à ce dernier, Scheler demande si ne proviendrait pas du latin *nascia*, qui a du nez, de l'odorat, et il est assez disposé à l'admettre, vu l'analogie du mot *nareux*, *nérez*, qui signifie à peu près la même chose que *nachon*, et qui vient du pluriel latin *nares*, nez. Le dieu phénicien *nachuez*, à propos duquel les uns ont songé à *nacha*, d'autre à l'allemand *naschen*. Le premier se refuse nettement par sa forme ; le second ne convient point par le sens, l'allemand *naschen* signifiant manger malproprement, avec avidité, avec gourmandise. Scheler croit que l'on pourrait alléguer avec plus de raison le gothique *hansquus*, mou, délicat ; anglo-saxon *hnes* ; anglais *hesh*, mou, tendre. Qui a du flair, de la pénétration. Il Vieux mot.

NACHTGALL (Ottomar), en latin *Lucasius*, écrivain allemand, né à Strasbourg vers 1487, mort vers 1535. Il parcourut plusieurs contrées de l'Europe et de l'Asie, entra dans les ordres, s'adonna avec succès à la prédication, puis professa le grec dans sa ville natale (1514) et dans un couvent d'Augsbourg. A la suite de sermons véhéments qu'il prononça contre Luther, l'exercice de la chaire lui fut interdit, et il se retira alors à Fribourg, où il ne cessa de poursuivre de ses sarcasmes la Réforme et ses plus illustres partisans, notamment Erasme et Hutten. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Institutiones musicae* (Strasbourg, 1515) ; *Prognymasmata græcæ litteraturæ* (Strasbourg, 1517) ; *Græcæ sophistæ* (Strasbourg, 1522) ; *Joci et sales* (1524), recueil de contes, dont quelques-uns contiennent des détails licencieux.

NACIBE s. m. (na-ci-be). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des calaos.

— Encycl. Cet oiseau a le cou garni de tubercules charnus qui sont ordinairement bleuâtres, mais qui deviennent rouges lorsqu'il est irrité ou que sa femelle couve. Il court plus volontiers qu'il ne vole ; mais, quand

une fois il s'est élevé, il vole avec force et très-loin. Il exhale une odeur très-forte, ce qui fait dire aux Abyssiniens qu'il se nourrit de charognes ; cependant, il ne paraît pas que telle soit sa nourriture. Il se tient en effet, le plus souvent, dans les champs de teff, qu'on voit toujours couverts de scarabées verdâtres. Il prend dans son bec la tige de teff et, en la riflant tout entière, il ramasse les scarabées qui y sont attachés. Le *nacibe* fait son nid sur de grands arbres touffus, et, autant qu'il le peut, près des églises. Ce nid, couvert comme celui de la pie, est placé sur le tronc de l'arbre, quelquefois assez près de terre ; l'entrée fait toujours face à l'orient. Cet oiseau se tient par bandes de sept ou huit, marche comme le corbeau, se laisse difficilement approcher, s'élève avec peine, mais vole fort haut et perche sur les arbres. Dans l'Abyssinie, sa patrie, le *nacibe* est considéré comme immonde et est l'objet d'une superstition ridicule. Ses intestins et surtout ses excréments appliqués sur le sommet de la tête ont, dit-on, la propriété de faire pousser les cheveux aux chauves. On prétend aussi que, quand on marche sur ses excréments, il en résulte la rétraction du tendon d'Achille.

NACIBÉE s. f. (na-si-bé). Bot. Syn. de MANNETTE.

NACIRE s. f. (na-si-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées.

NACLIE s. f. (na-kl). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des lithosides, dont l'espèce type habite la France et l'Allemagne.

— Encycl. Les *naclies* sont caractérisées par des antennes simples dans les deux sexes, presque aussi longues que le corps, un peu plus épaisses chez le mâle ; des palpes presque nues, écartées, arquées, à dernier article conique ; une trompe petite, membraneuse ; l'abdomen allongé, les ailes supérieures lancées, se croisant l'une sur l'autre dans l'état de repos, les ailes inférieures très-courtes et plissées sous les premières. Les chenilles sont de couleur variées, garnies de tubercules surmontés d'aigrettes de poils ; elles vivent sur les lichens, dont elles se nourrissent. Les chrysalides, courtes, ramassées, luisantes, sont contenues dans des coques légères, entremêlées de poils des chenilles, et placées soit dans les fentes des écorces, soit à la surface de la terre ou dans la mousse. L'espèce type et très-abondante, le *naclie servante*, qui est assez répandue en France et en Allemagne.

NACOGDOCHES, comté des Etats-Unis, Etat du Texas, limité au S.-O. par la rivière Angéline, et à l'E. par la rivière Attyaque. Superficie, 930 milles carrés ; 5,500 hab. Sol fertile et très-boisé. Les produits les plus importants de cette contrée consistent en maïs, coton, tabac et laine.

NACOGDOCHES, bourg des Etats-Unis, Etat du Texas, ch.-l. du comté du même nom. Cette ville est située sur la Nana, à 300 kilom. N.-O. de San-Antonio-de-Bejar, 1,000 hab. Elle fit autrefois partie du Mexique sous le nom d'Assinaga, et fut, en 1812, 1819 et 1826, le théâtre des premiers essais tentés par les Texans pour conquérir leur indépendance.

NACOLEA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Phrygie. C'est là que Procope, prétendant à l'empire après la mort de Julien l'Apostat, fut mis à mort par ordre de Valens.

NACOLA, le quatrième des Pândavas, dans la mythologie indienne. Frère jumeau de Sahadeva, fils de Madri et de Pandou. Exilé avec ses frères et partageant leur mauvaise fortune, il se cacha à la cour du roi Virata, sous le déguisement d'un chirurgien vétérinaire. Après avoir contribué, avec ses frères, au triomphe de la cause des Pândavas, il finit, comme eux, par se réfugier dans la solitude. Ce prince est cité pour les encouragements qu'il donna à la science.

NACQUART (Jean-Baptiste), médecin français, né à Vigneiois (Corrèze) en 1776, mort à Paris vers 1853. Il fut reçu docteur à Paris en 1803, devint un habile praticien et fit partie de l'Académie de médecine. Son bagage scientifique est léger. Indépendamment de plusieurs articles remarquables insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, il a publié un ouvrage intitulé : *Traité de la nouvelle physiologie du cerveau ou Exposition de la doctrine de Gall* (1808), et une assez bonne *Zoographie médicale du quartier des Arcois*, qu'il a longtemps habitée.

NACQUET s. m. (na-ké). V. NAQUET.

NACQUEVILLE, village et commune de France (Manche), cant. de Beaumont, arrond. et à 9 kilom. de Cherbourg ; 562 hab. Beau château du XVI^e siècle, dont l'entrée principale est formée d'une poterne du moyen âge, ouverte dans un corps de bâtiment flanqué de deux côtés de tours cylindriques.

NACRE s. f. (na-kré — du persan *nakar*, ornement de couleurs variées). Matière disposée en couche, dans le test des coquilles, et produisant des reflets irisés : *Couteau à manche de NACRE. Etui de NACRE. Certaines hahitations ont leur nacre richement ornée de couleurs les plus vives et les plus foncées.* (Ducoudré.)

— Moll. *Nacre de perles*. Un des noms de l'avicule piatidine ou mère perle : *La nacra*

DE PERLES est un coquillage bivalve fort pesant. (V. de Bomare). On trouve la nacre dans une espèce de coquillage appelé NACRÉ DES PERLES. (Raynal.)

— **Encycl.** La nacre est une substance dure, brillante, nuancée des reflets les plus éclatants. Sa couleur générale varie du blanc au gris et même au noir, ses irisations reproduisent toutes les couleurs du spectre solaire.

La nacre est particulièrement fournie par un animal de la classe des mollusques acéphales et de la famille des ostracodes, l'écaille perlière. La coquille de cet animal ressemble assez à celle de l'huître comestible. Son extérieur est grossier, crétaé; son intérieur est au contraire brillant et irisé; c'est lui qui constitue la nacre. Cette matière forme la masse de la coquille, mais elle est d'une qualité plus belle du côté de la surface intérieure. Comme chez le plus grand nombre des animaux de cette famille, la valve supérieure est plus plate que la valve inférieure; mais celle-ci est, dans le cas présent, assez peu creusée, en raison du faible volume du corps de l'animal.

• L'aronde ou avicule aux perles et ses variétés, dit Guibourt, habitent principalement la mer Rouge, le golfe Persique, le détroit de Manar, qui sépare Ceylan de la presqu'île de l'Inde, et les côtes du Japon. Dans le nouveau monde, on la trouve en plusieurs lieux du golfe du Mexique et dans la mer de Californie; mais la plus belle nacre vient du golfe de Manar, où il existe plusieurs bancs d'aronde, dont le plus considérable occupe une étendue de 20 milles, vis-à-vis de Condat-chy.

La nacre, comme la substance de la plupart des coquilles, est formée presque exclusivement de carbonate de chaux et de matière organique. D'après M. Méral-Guillot, elle a fourni à l'analyse les chiffres suivants :

Matière organique	2 5
Carbonate de chaux	66 0
Eau et perte	31 5
	100 0

D'après d'autres observateurs, elle renfermerait, comme les perles, une petite proportion de phosphate de chaux. Quant à la matière organique, c'est un tissu membraneux qui relie entre elles les substances minérales; elle contribue pour beaucoup à la solidité de la nacre.

La nacre ne renferme aucune substance colorée. A quelle cause doit-on donc attribuer les brillantes irisations qui la font estimer? On a cherché à en donner des explications très-diverses. Il semble bien établi aujourd'hui que l'explication suivante est la seule exacte. Les couches calcaires transparentes qui la constituent emprisonnent, en se concrétant, de petites lames d'air extrêmement minces, qui donnent lieu à la production d'un phénomène lumineux très-brillant, que les physiciens désignent sous le nom d'anneaux colorés des lames minces. Toutefois, certains naturalistes croient pouvoir affirmer que les couleurs de la nacre sont dues uniquement à la structure de sa surface, finement striée par le tranchant des lames dont elle est composée; et ils allèguent à l'appui de leur explication une expérience très-curieuse, mais qui n'est peut-être pas encore suffisamment contrôlée: la cire à cacheter, la gélatine, l'alliage de Darcel, coulés sur la surface nacré de la coquille, auraient pris des reflets colorés semblables à ceux de la nacre elle-même.

L'écaille perlière fournit les perles fines en même temps que la nacre; on peut même dire que les premières ne sont qu'une forme particulière de la nacre et ne doivent leur production qu'à certaines anomalies dans la formation de la nacre. Celle-ci, d'ailleurs, est le produit d'une sécrétion que l'on retrouve chez tous les animaux de la même famille et dont le produit est la matière qui constitue la coquille elle-même. Cette sécrétion est due à des glandes qui garnissent le collier et les bords du manteau de l'animal.

L'écaille perlière n'est pas la seule coquille qui fournisse de la nacre; un grand nombre d'autres en produisent aussi, mais elle est généralement moins estimée. Ceux qui fournissent la plus belle, après l'avicule ou pintadine, sont les sabots ou turbos, les mulettes, les anodontes et les haliotides. Mais le commerce, qui ignore généralement ces diverses provenances, se contente de classer la nacre en plusieurs sortes.

La nacre franche, nacre vraie ou nacre de Ceylan, vient de l'Inde, de Ceylan et du Japon. Elle est en coquilles de 0,25 de diamètre environ, à charnière longue de 0,18 à 0,20. La surface extérieure est ouverte d'un dépôt calcaire qui semble d'origine étrangère à l'animal; la surface intérieure et la masse de la coquille sont d'un blanc nacré éclatant; le bord porte une ligne jaunâtre assez développée. Les coquilles portent à l'intérieur les marques des commerçants qui les ont importées. La nacre bâtarde ou nacre du Levant a une charnière plus courte, de 0,10 à 0,12 environ; ses dimensions sont généralement plus faibles. Elle est aussi plus régulière; son extérieur, moins rugueux, semble feuilleté et formé de lames superposées dont les bords sont gris ou vert noirâtre alternativement. La nacre est moins belle, moins éclatante et colorée en gris; le cercle qui forme

le bord de l'intérieur de la coquille est d'un vert cuivré. Elle semble produite par une espèce d'avicule différente de la pintadine. La nacre noire de Californie est plus petite encore; elle a de 0,12 à 0,15 de diamètre et une charnière dont la longueur est de 0,08 environ. L'extérieur est feuilleté et presque noir. L'intérieur est, vers le milieu, d'un blanc magnifique; mais, en s'approchant des bords, la nacre se colore de plus en plus et prend une teinte noir verdâtre foncé. Cette nacre est très-estimée. La nacre de Nankin a à peu près les mêmes dimensions que la nacre de Californie, mais elle présente des caractères qui la rapprochent beaucoup de la nacre franche; elle est, toutefois, d'un blanc moins pur et souillé d'une nuance jaunâtre qui la déprécie beaucoup. Pour certains ouvrages, on utilise encore la burgaudine, qui vient des Antilles, et l'haliotide ou oreille-de-mer, que l'on trouve dans presque toutes les mers.

La nacre est aujourd'hui l'objet d'un commerce considérable: la bijouterie, la marquerie, la tabletterie, l'ébénisterie même ont fait un grand usage pour la confection des objets les plus divers. Elle est importée brute en Europe et se vend au poids, à des prix qui varient beaucoup avec sa qualité. La fabrication de ce qu'on appelle l'article de Paris en fait une grande consommation; aussi l'industrie qui s'occupe de la tailler et de la travailler a-t-elle pris dans le département de la Seine beaucoup de développement.

La nacre façonnée a subi une longue série d'opérations dévolues à des ouvriers spéciaux, qui sont: les scieurs, les émouleurs, les redresseurs, les façonneurs, les graveurs, etc. La poussière ténue qu'elle produit lorsqu'on la travaille incommode souvent les ouvriers et détermine chez eux des bronchites ou des ophtalmies assez analogues à celles que l'on observe chez ceux qui taillent les pavés de grès; ces affections sont dues à l'introduction dans les voies respiratoires dans les yeux de la poussière en question, qui occasionne dans ces organes une irritation plus ou moins marquée.

NACRÉ, ÊE (na-kré) part. passé du v. NACRER. A qui on a donné l'aspect de la nacre: *Des bijoux NACRÉS avec l'éclat de l'écaille.*

— Qui a l'éclat, l'apparence de la nacre: *Talc NACRÉ. Papillon NACRÉ. Teint NACRÉ.*

La rose, vierge encore, se referme jalouse
Sur le frelon nacré qu'elle enivre en mourant.

A. DE MUSSERT.

— s. m. Entom. Nom vulgaire de plusieurs papillons du genre argynne.

— **Encycl.** Entom. Bien que le nom vulgaire de nacre puisse convenir à tous les papillons du genre argynne, on l'applique surtout à un petit nombre d'entre eux, plus remarquables par le nombre et la grandeur des plaques nacrées qui sont sous les ailes. Le grand nacre est l'argynne adippe, qui offre un très-grand nombre de variétés; il paraît en juillet et en août dans les grandes forêts, et se pose plus volontiers sur les fleurs des ronces. Le nacre proprement dit est l'argynne aglaia, qui a les mêmes habitudes que le précédent et se montre à la même époque, mais qui est plus commun aux environs de Paris. Le petit nacre est l'argynne lathonia, qui est commun dans toute l'Europe; il paraît en août et septembre, et se trouve dans les bois, les prairies artificielles, les parterres et jusqu'au bord des chemins. V. ARGYNNE.

NACRER v. a. ou tr. (na-kré — rad. nacre). Techn. Donner l'éclat, le brillant, l'aspect de la nacre à: *L'écaille est un petit poisson plat, abondant dans nos rivières; on s'en sert pour NACRER les perles fausses.* (Pelletan.)

Se nacer v. pr. Prendre l'éclat de la nacre: *Le globe de l'œil, au lieu d'être blanc, SE NACRAIT de cette nuance légèrement azurée, qui donne au regard des Indiens une expression si charmante.* (E. Sue.)

NACRI, en latin *Acrilis*, petite île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, au milieu du groupe des Sporades, entre Agathonisi au N.-E. et Pathnos au S.-E., sur 37° 20' de latit. N. et 24° 25' de longit. E.

NACRIER, IÈRE s. (na-krié, i-ère — rad. nacre). Ouvrier, ouvrière qui travaille la nacre.

NACRITE s. f. (na-kri-te — rad. nacre). Miner. Espèce de minéral que l'on trouve à Brunswick, dans l'Etat du Maine.

— **Encycl.** La nacrite est une silicate alumineux de potasse et de fer; elle est blanche, en grains composés de petites écailles, onctueuse au toucher et caractérisée surtout par son éclat nacré. Elle a beaucoup d'analogie avec le mica et le talc. On lui a donné les noms de *talc nacré, talc granuleux, margarite talcité*. Elle paraît susceptible de cristallisation. Huetée et frottée entre les doigts, elle y laisse des traces blanchâtres; aussi l'a-t-on longtemps regardée comme une simple variété de talc. Elle se trouve dans les roches micacées et talqueuses des Alpes.

NACTAGE s. m. (na-akta-je). Techn. Opération ayant pour objet de débarrasser le duvet

de cachemire et les laines fines des impuretés que le peignage n'a pu enlever: *Le NACTAGE est fait à la main par des ouvrières spéciales.* (Maigne.)

NAGURUTU s. m. (na-ku-ru-tu). Ornith. Espèce de chouette, particulière à la Patagonie et aux contrées magellaniques.

NADAB s. m. (na-dabb). Grand prêtre des Persans.

NADAB, roi d'Israël, de 943 à 941 av. l'ère vulgaire. Ce prince, fils de Jéroboam, se montra cruel et débauché; un de ses officiers, Baasa, le tua et prit sa place.

NADAL ou **NADAULT** (Augustin), auteur dramatique et littérateur français, né à Poitiers en 1659, mort dans la même ville en 1740. Il vint à Paris, où il entra dans les ordres, malgré ses goûts très-mondains, puis fit l'éducation du jeune comte de Valençay. Une tragédie en cinq actes, intitulée *Saül*, qu'il fit représenter avec un certain succès à la Comédie-Française, commença à le faire connaître. Le duc d'Aumont, l'ayant pris en amitié, le nomma secrétaire de la province du Boulonnais en 1708. Nadal publia depuis cette époque jusqu'en 1711, avec Pignaniol de La Force, le *Nouveau Mercure*, recueil de dissertations, de pièces de vers et de nouvelles. En 1712, le duc d'Aumont, nommé ambassadeur en Angleterre, emmena avec lui Nadal pour lui servir de secrétaire et fut tellement satisfait de ses services qu'il lui fit donner, en 1716, l'abbaye de Doudeauville. Par la suite, Nadal retourna dans sa ville natale, où il termina ses jours. Il était membre de l'Académie des inscriptions. L'abbé Nadal ne manquait pas d'une certaine érudition, mais c'était un très-médiocre poète et un écrivain dépourvu de goût. Dans ses pièces de théâtre, on trouve l'instinct des convenances scéniques; mais il manque de souffle et sa versification est le plus souvent embourbée et boursofflée. Outre *Saül*, la meilleure de ses pièces, nous citerons: *Hérode* (1709); *Antiochus* ou les *Machabées* (1732); *Marianne* (1735), tragédies en cinq actes, représentées à la Comédie-Française; *Sarpis* ou *Moïse*, tragédie en cinq actes et en vers (1728), non représentée; *Arlequin au Parnasse* ou la *Folie de Melpomène*, parodie, en un acte et en prose, de *Zaire* (Comédie-Italienne, 1737). Indépendamment de ses compositions dramatiques, on lui doit: *Histoire des Vestales*, suivie d'un *Traité du luxe des dames romaines* (Paris, 1725); *Œuvres mêlées* (Paris, 1738, 3 vol. in-12), contenant, avec les ouvrages précités, divers morceaux de critique en prose; le *Paradis terrestre*, imité de Milton, en un acte (1736, in-40), etc.

NADAL s. m. (na-dal — du lat. *natalis*, sous-entendu *diés*, jour natal). Fête de la Noël, de la nativité de Jésus. *Un Vieux mot.*

NADANYI (Jean), historien hongrois qui vivait au xviii^e siècle. Il alla achever son éducation en Hollande et, à son retour, fut nommé professeur de philosophie et d'hébreu dans une ville de la Transylvanie. A la suite de troubles qui désolèrent cette contrée, il se retira en Hongrie, où il termina ses jours. On lui doit un livre estimé, *Florus Hungaricus* (Amsterdam, 1663, in-12).

NADAR s. m. (na-dar). Chronol. Nom que les Arméniens donnent au sixième mois de leur année, et qui répond à peu près au mois de mars.

NADAR (Félix TOURNACHON, dit), littérateur, dessinateur et aéronaute, né à Paris en 1820. Il fit des études fort irrégulières au collège Bourbon et se rendit à Lyon, où sa famille était originaire. D'abord élève en médecine, il ne tarda pas à désertir l'école pour collaborer au *Journal* et *fatal du commerce* et à l'*Entr'acte lyonnais*. A vingt-deux ans, Félix Tournachon revint à Paris. Sous le pseudonyme de *Nadar*, qu'il a conservé depuis, il fit paraître alors des articles dans la *Vogue*, le *Négociateur*, l'*Audience*, se mit à cette époque à étudier la peinture, publia en même temps des nouvelles dans le *Corsaire*, le *Commerce*, etc., et fut successivement secrétaire de M. Charles de Lesseps et du député Grandin. Après la révolution de 1848, M. Nadar partit pour l'Allemagne, se rendit en Prusse et se vit interné pendant quelque temps à Eisleben. De retour à Paris, M. Nadar se livra avec une activité dévorante aux occupations les plus diverses. Se servant avec la même facilité de la plume et du crayon, il écrivit des articles de journaux, des nouvelles, fit des dessins et des caricatures, fonda le *Revue comique* (1849), alimenta à la fois le *Journal pour rire*, le *Charivari*, puis ouvrit un atelier de photographie. En 1854, il commença, sous le nom de *Panthéon-Nadar*, une piquante galerie de célébrités contemporaines, puis collabora au *Polichinelle*, au *Petit Tintamarre*, au *Petit Journal pour rire*, etc. Pendant quelque temps, il abandonna la photographie; mais il ne tarda pas à revenir à un art alors en plein succès, et qui lui offrait de larges ressources pécuniaires. A cette occasion, il eut à soutenir un procès contre son frère, qui avait pris, avec son atelier photographique, son nom de Nadar. Il obtint d'être proclamé par les tribunaux le seul, l'unique Nadar, et il eut pendant quelque temps une grande vogue, très-justifiée du reste, car il obtint des médailles

d'honneur à diverses expositions de photographie. C'est au milieu de ces succès qu'il lui vint à l'esprit de tenter de résoudre le grand problème de la navigation aérienne. Après avoir appris des frères Godard la pratique de la science aérostatique, après avoir fait diverses ascensions dans des ballons ordinaires, il se fit construire un immense aérostat à hélice, qu'il appela le *Géant*. Le 4 octobre 1863, Nadar, qui croyait avoir trouvé la solution jusqu'alors inutilement cherchée, s'éleva dans les airs avec son colossal ballon et alla tomber à Meaux. Le 18 octobre suivant, en compagnie de sa femme et de plusieurs compagnons de voyage, il renouvela sa tentative. Cette fois, le *Géant* alla tomber à Nieubourg, en Hanovre, et il s'en fallut de peu que Nadar et les voyageurs ne payassent leur téméraire entreprise de leur vie. L'entréide aérostat avait échoué; mais il n'en continua pas moins ses ascensions, notamment à Bruxelles en septembre 1864 et à Lyon l'année suivante. Le plus clair du résultat obtenu par Nadar était une perte d'argent énorme. Le *Géant* lui avait coûté des sommes folles et des procès qu'il eut à soutenir contre ses associés, les frères Godard, furent loin de contribuer à rétablir ses affaires. Après l'investissement de Paris par les armées allemandes, Nadar devint le chef d'une compagnie d'aéroliers chargés d'observer les mouvements de l'ennemi du haut de ballons captifs établis sur la place Saint-Pierre. Il fit preuve en cette circonstance d'un véritable dévouement.

Ecrivain facile et coloré, caricaturiste spirituel, photographe habile, aéronaute intrépide, Nadar doit à ses talents multiples d'être une des célébrités parisiennes qui ont le plus fait parler d'elles. Nous citerons, parmi ses œuvres: des pantomimes, *Pierrot ministre* (1847), jouée aux Funambules; *Pierrot bourgeois* (1854), représentée aux Folies-Nouvelles; les *Contes de Déjanire* (1862, in-18); *Quand j'étais étudiant* (1857, in-12); recueil de nouvelles; le *Miroir aux alouettes* (1858, in-18); les *Mémoires du Géant, à terre et en l'air* (1864, in-18); le *Droit au vol* (1865, in-18); les *Ballons* en 1870 (1871, in-18). Citons encore: *Nadar-jury au Salon* de 1853, album comique (1853, in-49); *Nadar-jury au Salon* de 1857 (1857, in-89), etc.

NADASDI ou **NADASTI**, nom d'une antique famille madgyare, qui, depuis le xvi^e siècle, a joué un rôle important dans l'histoire militaire et politique de la Hongrie. Ses membres les plus remarquables sont:

NADASDI (Thomas), général hongrois, né au commencement du xvi^e siècle, mort en 1562. Il fit ses études en Italie et fut recommandé en 1523 par le pape Adrien VI au roi de Hongrie Louis II, qui le prit pour secrétaire. Envoyé par ce prince à la diète de Spire, pour y solliciter le secours des princes d'Allemagne contre les Turcs, il rentra dans sa patrie après la bataille de Mohacs, se rangea parmi les partisans de la veuve de Louis II et fut un de ceux qui proclamèrent roi de Hongrie le grand-duc Ferdinand, frère de Charles-Quint. En 1529, il s'enferma dans Bude pour défendre cette ville contre Soliman; mais il fut trahi par les habitants, qui ouvrirent leurs portes aux Turcs, et devint prisonnier du sultan, qui le traita avec tous les égards dus à son courage, tandis qu'il faisait massacrer la garnison en punition de sa lâcheté. Ce prince le livra cependant au compétiteur de Ferdinand, Jean Zapolyai; mais celui-ci le rendit à la liberté sans rançon. Plus tard, Nadasdi combattit dans les rangs de l'armée de Charles-Quint, et, comblé d'honneurs et de dignités, devint en 1554 palatin de Hongrie. — Un autre membre de sa famille, qui vivait à la même époque et avec lequel on l'a d'autant plus facilement confondu qu'ils portaient tous les deux le même prénom, se montra un protecteur zélé de la Réforme en Hongrie, et fut l'ami de Melanchthon. Il fonda un grand nombre d'écoles et établit à Uj-Sziget une imprimerie, d'où sortirent, en 1539, la *Grammaire latine-hongroise* de Jean-Sylvestre Pannonius, la première qui ait été publiée, et, en 1541, la traduction hongroise que le même auteur avait faite du Nouveau Testament.

NADASDI (François), homme d'Etat hongrois, petit-fils du palatin, né vers la fin du xvi^e siècle, mort en 1671. Jurisconsulte éminent, il remplit diverses charges élevées dans l'administration de son pays. Il était *judex curie*, lorsqu'il fit cause commune avec les magnats, contre le roi, la présidence de Wesselenyi, pour combattre les mesures oppressives que l'empereur Léopold avait prises contre la Hongrie. Bien que, après la mort de Wesselenyi, Nadasdi eût trahi ses complices, dans l'espoir d'être élevé à la dignité de palatin de Hongrie, il n'en fut pas moins arrêté par l'ordre de l'empereur, emprisonné à Vienne et décapité dans sa prison. Ses biens furent confisqués et ses enfants durent changer leur nom contre celui de Kreutzberg, et porter au cou un cordon rouge, en souvenir de la mort de leur père. Cet arrêt inique et barbare fut plus tard révoqué. Fr. Nadasdi avait été converti au protestantisme par son beau-père, Nicolas. On a de lui: *Mausoleum regni Hungariz*, histoire des rois de Hongrie, écrite en style lapidaire (Nuremberg, 1664, in-fol. avec grav.) et *Cynosura jurisarum*, recueil par ordre alphabétique des lois de Hongrie (1668).

NADASDI (François-Léopold), descendant du précédent. Il vivait au XVIII^e siècle et se distingua comme général pendant la guerre de la succession d'Autriche et pendant la guerre de Sept ans. Il combattit avec succès en 1742 et 1743 les Bavares et les Français réunis, et prit part ensuite aux luttes sur le Rhin (1744) et en Italie (1746). Il était feldzeugmeister en 1757 et, la même année, contribua puissamment à la victoire de Kollin; peu de temps après, il battit le général prussien Winterfeldt et s'empara de Schweidnitz. — C'est à la même famille qu'appartient le comte François NADASDI, né en 1801, qui s'est fait connaître comme un partisan déclaré du système du baron de Bach. Nommé, en 1857, ministre de la justice en Hongrie, il remplit ces fonctions jusqu'à la publication du diplôme d'octobre 1860, et il est devenu à cette époque directeur de la chancellerie autrichienne de la Transylvanie. Il s'est retiré de la vie politique lors de la formation du ministère Belcredi (juillet 1865).

NADASI (Jean), historien et jésuite hongrois, né à Tyrnau en 1614, mort en 1679. Après avoir professé la philosophie et la théologie à Graz, il se rendit à Rome (1649), où il rédigea, jusqu'en 1654, des lettres sur l'état des missions et devint assistant du général de son ordre. Appelé à Vienne, il fut nommé directeur spirituel du collège de cette ville et attaché, comme confesseur, à l'impératrice Éléonore. Ses principaux ouvrages sont : *Annus diemum illustrium societatis Jesu, seu mortis illustres* (Rome, 1657, in-8°); *Reges Hungariae* (Presbourg, 1644, in-fol.).

NADASTI, famille hongroise qui a produit des hommes d'État et des généraux. V. NADASTI.

NADAUD (Joseph), érudit français, né à Limoges en 1712, mort dans la même ville en 1775. Il entra dans les ordres en 1736, devint curé de campagne, se livra à des travaux embrassant l'histoire, l'archéologie, la statistique, et fit de profondes recherches sur les antiquités du Limousin. Parmi ses ouvrages presque tous restés manuscrits, mais qu'on peut encore consulter avec fruit, nous citons : *Étymologies des villes, bourgs et lieux remarquables du Limousin*; *Histoire des littérateurs limousins*; *Chronologie des seigneurs souverains de Limoges, des gouverneurs généraux et intendants de la province*; *Histoire ecclésiastique du diocèse de Limoges*; *Privilegia urbis Lemovicensis*; *Bibliothèque limousine*; *Mémoires pour l'histoire du Limousin, etc.*; *Nobilitaire du diocèse et de la généralité de Limoges*; *Pouillé du diocèse de Limoges*; publié en 1859, etc. — Son frère, Léonard NADAUD, né à Limoges en 1714, mort en 1764, entra dans l'ordre des jacobins, dont il fut plusieurs fois prieur, puis devint archiviste de l'évêché de Limoges. C'était un paléographe distingué, dont l'ouvrage le plus notable est l'*Inventaire raisonné des titres de l'évêché de Limoges* (1760, 2 vol. in-fol.).

NADAUD (Horace-Léon-Léonard), magistrat français, né à Limoges en 1794, mort à Charvieu (Isère) en 1867. Entré de bonne heure dans la magistrature, il devint successivement substitut à Saint-Brieuc (1817) et à Rennes (1819) avocat général à Rennes (1827) et à Lyon (1829), procureur général à Montpellier (1838) et à Grenoble (1839), enfin premier président de cette dernière cour en 1843, et il donna sa démission en 1848. On a de lui : un *Traité sur le droit breton*; *Mémoire sur les terres vaines et vagues et les biens communaux* (1825; 3^e édit., 1842, in-8°), ouvrage qui a valu à son auteur deux médailles académiques (Nantes et Mâcon). On lui doit, en outre, des *Lettres sur la Bretagne*, des articles publiés dans le *Lyceum armoricain*, des harangues judiciaires et des discours de rentrée, notamment *Discours sur l'équité judiciaire* (1840, in-8°).

NADAUD (Martin), homme politique français, né à Lamartinesche (Creuse) en 1815. A quinze ans, il se rendit à Paris, où il exerça le métier de maçon. Pendant ses courts loisirs, il s'adonna à la lecture pour développer l'instruction rudimentaire qu'il avait reçue, puis chercha les moyens d'améliorer la situation de la classe ouvrière à laquelle il appartenait. Séduit par les doctrines de Gabet, M. Nadaud devint alors un adepte du communisme. Il renonça plus tard à ces doctrines pour adopter en partie les idées de Proudhon. Après la révolution de 1848, il devint président des habitants de la Creuse à Paris et commença alors à se faire connaître. Lors des élections pour la Législative (13 mai 1849), les électeurs de son département l'éurent représentant du peuple. M. Nadaud, qui travaillait alors à la mairie du XII^e arrondissement de Paris, déposa la truelle pour aller siéger à la Montagne, dans le groupe des républicains socialistes. Il présenta une proposition relative aux expropriations rendues nécessaires par les grands travaux publics, demanda la modification de l'article 1781 du code civil, par lequel le propriétaire, dans sa proposition, et fit une vive opposition à la politique réactionnaire de Louis Bonaparte. C'est ainsi qu'au sujet de l'expédition de Rome il signa la mise en accusation du ministre et posa son nom au bas des deux proclamations qui appelaient le peuple aux armes, le 13 juin 1849. Après l'attentat du 2 décembre 1851, M. Nadaud fit partie des représentants du

peuple qui tentèrent d'organiser la résistance contre l'homme qui venait de violer audacieusement la constitution et ses serments, et, par décret du 9 juin suivant, il fut expulsé du territoire. M. Nadaud se rendit à Londres, où il donna cours à ses idées de républicain français. Ce fut alors que, tout en enseignant sa langue, il se livra avec une opiniâtre ardeur à l'étude et acquit l'instruction qu'il faisait défaut. De retour en France après l'amnistie de 1859, M. Nadaud revint habiter Paris. En 1869, sa candidature fut posée dans une des circonscriptions de la Seine, mais il refusa de se présenter. Après le 4 septembre, il fut pendant quelque temps préfet de la Creuse. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint 63,383 suffrages à Paris et ne fut point élu; mais, le 23 du même mois, il fut nommé membre du conseil municipal de Paris par le quartier du Père-Lachaise, dans le XII^e arrondissement. Démocrate sincère, entièrement dévoué à la grande cause de la défense des droits du peuple, M. Martin Nadaud s'est acquis l'estime générale par son caractère honnête et droit. On lui doit une bonne *Histoire des classes ouvrières en Angleterre* (Paris, 1872, in-8°) et les *Sociétés ouvrières* (1873), dans la *Bibliothèque démocratique*. Il a collaboré à divers journaux, notamment au *Reveil* de Delescluze.

NADAUD (Gustave), compositeur et chansonnier français, né à Roubaix (Nord) en 1830, d'une famille de commerçants de cette ville. Il a pour aïeul Jacques Nadaud, qui fut secrétaire général de l'intendance de Limoges, sous Turgot, puis ordonnateur des guerres sous l'Empire. Il fit ses études à Paris, au collège Rollin, et retourna ensuite à Roubaix pour suivre la profession paternelle; sa famille étant venue se fixer à Paris, Nadaud la suivit et occupa pendant quelque temps une place dans la nouvelle maison de commerce que fondèrent ses parents. C'est seulement en 1849 que ses goûts littéraires et artistiques l'emportèrent et qu'il rompit avec le négoce.

Une partie de ses chansons était déjà composée à cette époque, mais les *Reines de Mabilles* seules furent publiées et eurent du succès; l'accueil qui était fait aux autres dans un petit cercle d'amis le décida à former un recueil de meilleures, dont les couplets étaient adaptés à des airs connus. Divers compositeurs appliquèrent une nouvelle musique à ces chansons, que Nadaud nota lui-même plus tard. Les premières œuvres qui parurent sous son nom, paroles et musique, sont : le *Docteur Grégoire*, les *Dieux*, *Bonhomme*, le *Vieux Tilleul*, les *Gros mots*, le *Gaieté française*, etc. Ensuite Nadaud traita avec M. Heugel, qui devint son éditeur exclusif et qui publia en premier lieu : le *Message*, *Pandore* ou les *Deux gendarmes*, l'*Histoire du mendiant* et la *Valse des adieux*. Depuis quelques années, le chansonnier a publié dans l'*Illustration* et, en 1870, au *Figaro*, des séries de chansons, qu'a reproduites, en outre, l'éditeur Heugel.

L'analyse particulière que nous en avons faite (V. CHANSONS DE NADAUD) nous dispense d'en parler ici en détail. Nadaud a publié jusqu'ici environ 300 chansons, formant divers recueils (1849, 1852, 1862, 1870); quelques-unes sous forme d'albums ont été publiées avec la musique.

Si nous faillait classer ces productions par ordre de mérite, nous placerions, en première ligne, le *Voyage aérien*, l'*Expiation*, le *Pays natal*, *Adieu à un ami*, les *Plaintes de Glycerie*, l'*Histoire du mendiant*, les *Dieux*, *Ma philosophie* et les *Pêcheurs du Loiret*. Au second rang viendraient : *Cheval et cavalier*, *Souvenirs de voyage*, le *Fou Guilleau*, la *Vigne vendangée*, l'*Improvvisateur de Sorrente*, le *Pot de vin*, le *Puits de Pontkerlo* et la *Cuisine du châtea*. Les autres chansons du même genre formeraient la troisième catégorie; enfin, au quatrième rang, viendraient les sautes, chansons après boire, fanfares, scènes du monde interlope et compositions galantes.

Chez Gustave Nadaud, le compositeur n'est pas inférieur au poète, une certaine seule part de ses chansons ont été mises en musique par lui, et cette série est remarquable par l'exacte adaptation des paroles à la mélodie; l'unité d'inspiration est très-sensible. En général, l'accent musical est vrai et bien trouvé; si l'on excepte quelques morceaux mal venus, dont l'auteur n'a pas trouvé la juste formule, on trouvera la plupart du temps, dans ses inspirations, de la gaieté, de la fraîcheur, une bonhomie qui n'est pas exempte de malice; quelques morceaux s'élèvent sans emphase jusqu'au grandiose.

Les puristes lui reprochent de ne savoir ni le contre-point, ni l'harmonie, ni l'art d'écrire; ses accompagnements sont incorrects; parfois la mélodie est vulgaire. Ces défauts ne l'empêchent pas d'être, comme Pierre Dupont, un musicien-né, un artiste d'instinct et de sentiment. Pour n'être pas conformes aux règles des écoles, ses compositions n'en ont que plus de saveur.

Nadaud a de plus composé les poèmes et les partitions de trois opéras de salon, qui sont des modèles de fine gaieté et de bon goût : les *Deux étudiants*, la *Volière*, le *Docteur Miracle*.

Malgré tous ces succès, Nadaud n'a pas acquis encore la véritable popularité; quelques-uns seulement de ses plus gracieuses

inspirations ont fait le tour des salons parisiens. Pour que sa chanson ait toute sa valeur, il faut qu'il l'interprète lui-même. Sa voix est médiocre; c'est ce que l'on appelle une *voix de compositeur*; mais ce qu'il est difficile de dire, ce sont les larmes, l'émotion qu'il sait y mettre par instants, et, dans d'autres, les finesse d'intention, la bonhomie et la malice par lesquelles il sait relever chaque couplet. Outre ses chansons et ses opérettes, on lui doit un gracieux roman, intitulé : une *Idylle* (1861, in-18), et *Contes, proverbes, scènes et récits en vers* (1870, in-8°).

NADAULT (Jean), magistrat et administrateur français, né au château de Champac en 1629, mort à Montbard en 1691. Il fut successivement conseiller du roi, maître général des postes du duché de Bourgogne, gouverneur de Montbard (1666) et député aux états généraux de la province (1677). On lui doit un précieux *Catulaire de la ville de Montbard* (2 vol. in-fol.).

NADAULT (Jean), magistrat français, de la famille du précédent, né à Montbard en 1701, mort dans la même ville en 1779. Il se fit recevoir avocat à Dijon, devint maître perpétuel à Montbard en 1719, se démit de ces fonctions en 1730 et alla occuper un siège d'avocat général à la cour des comptes de Dijon (1731). Les graves devoirs de sa charge ne l'empêchèrent pas de se livrer à son goût pour les sciences, la chimie et l'histoire naturelle notamment. Buffon, que son père destinait à la robe, mais que sa vocation éloignait de la magistrature, venait en secret travailler dans le laboratoire de Jean Nadault, son oncle. Celui-ci initia aux éléments de la science, et lorsque l'élève eut dépassé le maître, Jean Nadault continua de partager ses études. Au reste, Buffon a rendu hommage à sa collaboration à l'*Histoire naturelle*, notamment pour la théorie de la terre et l'histoire des minéraux, en citant plusieurs fois son nom, et il a publié en entier, dans son *Histoire*, plusieurs mémoires de Jean Nadault. Ce dernier fut, avec Berryat, Maret, Daubenton, etc., un des fondateurs de la *Collection académique*, vaste encyclopédie demeurée inachevée. On cite de lui : une étude remarquable sur le règne minéral, sa traduction des *Acta Academiæ naturæ curiosorum*, faite en collaboration avec Daubenton; un *Mémoire sur les sels de chaux*, couronné par l'Académie des sciences (1749); *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Montbard*, etc. En 1730, il découvrit sur le territoire de Montbard une carrière de marbre et en commença à ses frais l'exploitation, qu'il se vit bientôt contraint d'abandonner.

Toutefois, le prince de Condé, gouverneur de la province, employa le marbre de Montbard à la décoration de Chantilly; on en voit de beaux échantillons à Versailles et dans la cathédrale de Sens. En 1751, après vingt années d'exercice, Jean Nadault résigna ses fonctions d'avocat général. Membre de l'Académie de Dijon (1761), il faisait partie de l'Académie des sciences depuis 1749 et avait formé, dans sa maison de Montbard, un riche cabinet d'histoire naturelle. Jean Nadault se fit remarquer par ses libéralités envers les pauvres et fonda des lits à l'hospice Saint-Jacques de Montbard. — Son fils, Benjamin-Edme NADAULT, épousa la sœur de Buffon et ajouta le nom de sa femme au sien.

NADAULT DE BUFFON, nom de divers membres de la famille Nadault allée à celle de Buffon. V. BUFFON (Nadauld de).

NADAULT ou **NADAUD** (Augustin), littérateur français, plus connu sous le nom de *Nadal*. V. NADAL.

NADAUN ou **NADONE**, ville forte de l'Indoustan anglais, présidence du Pendjab, dans l'ancien royaume de Lahore, à 120 kilom. N.-E. d'Amritsar, sur la rive gauche de la Beah. Elle fut prise, dans le XI^e siècle, par Mahmud de Ghizneh et, à la fin du dernier siècle, par les Anglais.

NADDI s. m. (na-di). Ornith. Espèce de sterne ou d'hirondele de mer.

NADDIA, en anglais *Nuddea*, ville de l'Indoustan anglais, dans l'ancien Bengale, chef-lieu de district. Célèbre collège indou.

Nadée, roman publié par Louis Enault en 1857. Ce livre fut suite à *Christine* (V. ce mot). L'héroïne a déjà paru dans ce dernier livre; c'est cette brillante jeune fille à laquelle Georges de Simiane eut le tort de sacrifier Christine. Nous la retrouvons veuve, car le despoir a emporté Georges en trois années. Telle Nadée s'est révélée à nous comme jeune fille, telle nous la verrons agir comme veuve. L'ambition n'a pas cessé d'être le mobile de la conduite de ce caractère orgueilleux. Un jeune homme, Maxime d'Héricy, s'en est épris; il demande à Maxime d'Héricy, sur le point de la lui accorder, lorsque survient le prince Dimitri, et Maxime se voit distancer. Il passe comme un aveugle devant le bonheur, qui lui sourit dans la maison paternelle sous les traits de sa cousine, Laurence, qui lui a donné son cœur, et s'engage pour aller retrouver en Crimée la belle veuve, qui a poursuivi Dimitri et surtout son titre de princesse jusque sous les murs de Sébastopol. Fait prisonnier dans une rencontre, il assiste au mariage de Nadée avec Dimitri et revient en France guéri de sa passion, ou plutôt, non plus malade d'amour, mais vivant de sa ten-

dresse pour Laurence, dont le dévouement obtient sa récompense en devenant Mme d'Héricy.

Tout l'intérêt de ce roman est dans le développement du caractère de Nadée, caressant tour à tour ses deux prétendants, selon les événements, n'aimant ni l'un ni l'autre et jouant si bien la femme éprise, que tous deux restent pris dans l'inextricable réseau de ses séductions.

NADELEISENERZ s. m. (na-de-lei-se-nèrs — de l'allemand, *nadel*, aiguille; *eisenerz*, mine de fer). Miner. Peroxyde de fer hydraté.

— Encycl. Ce minéral se compose, d'après Kobell, de 3 équivalents de peroxyde de fer et de 1 équivalent d'eau; il se présente sous forme de cristaux groupés, bacillaires ou rayonnés, tellement pressés les uns contre les autres, qu'on ne peut en mesurer les angles, mais qui se cleivent parfaitement dans le sens de la diagonale. Sa pesanteur spécifique est 4,2 et sa dureté un peu supérieure à celle de l'apatite. On le trouve aux environs d'Oberkirchen (duché d'Oldenbourg).

NADERLERZ s. m. (na-de-lèrs — de l'allemand, *nadel*, aiguille; *erz*, mine, minéral). Miner. Substance métallique, grise, en petites aiguilles, qu'on trouve en Sibérie. C'est un sulfure de bismuth, de plomb et de cuivre.

NADDELE s. f. (na-dè-le). Ichthyol. Espèce d'anchois.

NADOLSTEIN s. m. (na-dol-stain — de l'allemand, *nadel*, aiguille; *stein*, pierre). Miner. Titane oxydé, qui cristallise en prismes allongés et déliés comme des aiguilles. Syn. de NISOTYPE, de SCOLEZITE et de THOMSONITE.

NADENDAL, ville du grand-duché de Finlande, sur le golfe de Botnie, à 15 kilom. d'Abo. Elle doit son origine à un monastère de ce nom, de l'ordre de Sainte-Brigitte, fondé au commencement du XVI^e siècle. Les nonnes qui l'habitaient se livraient avec une remarquable habileté au tissage des bas, et cette industrie, survivant à la destruction du monastère, est encore aujourd'hui la principale source de revenu pour la ville. Son commerce, du reste, est faible, sa navigation insignifiante; car Abo, située dans un voisinage trop rapproché, absorbe tout. Elle compte environ 800 hab. On trouve dans les environs de Nädendal une source d'eau minérale très-fréquentée.

NADER s. m. (na-dèr). Chef des eunuques, à la cour du Grand Mogol.

NADERMAN (François-Joseph), harpiste et compositeur, né à Paris en 1773, mort dans la même ville en 1835. Fils d'un facteur de harpes, il étudia cet instrument sous la direction de Krumpholtz et acquit une exécution brillante, mais superficielle, se bornant à conserver à la harpe son caractère mondain et féminin. Naderman eut de la vogue, comme artiste et comme professeur, jusqu'à l'arrivée de Bochs en 1812. En 1825, il fut nommé professeur de harpe au Conservatoire et garda ce poste jusqu'à sa mort.

A sa qualité d'artiste, Naderman avait joint la fabrication des harpes à crochets, dont Krumpholtz l'avait aidé à perfectionner le mécanisme par l'adjonction de deux pédales. Toutefois, Krumpholtz, certain que le dernier mot n'avait pas été dit sur l'amélioration de l'instrument, s'adressa à Erard, qui trouva immédiatement la solution du problème par l'invention des fourchettes et du double échappement; mais, pendant l'intervalle des recherches d'Erard, Krumpholtz s'associa à Naderman, et une polémique s'engagea sur la supériorité des instruments fabriqués par l'un et l'autre facteur. La lutte ne fut ni sérieuse ni longue; l'admirable découverte d'Erard fit reléguer aux oubliettes les harpes de Naderman.

Cet artiste a publié des concertos et des sonates pour la harpe, une grande quantité d'airs variés, des quatuors, des trios et des duos.

NADÈS, village et commune de France (Ailier), cant. d'Ebreuil, arrond. et à 35 kilom. de Gannat, à 70 kilom. de Moulins, sur un monticule; 527 hab. Ferme modèle. Magnifique château moderne, construit à grands frais par le duc de Morny, sur une terrasse dominant des jardins et un parc, d'où la vue s'étend jusqu'à la chaîne du Puy de Dôme. Cette habitation princière a remplacé un ancien château féodal, dont il reste encore une enceinte carrée et des tours à créneaux. Ce château féodal appartenait, en 1449, à Marie de Chauvigny; en 1550, à François de Montmorin, et, en 1603, à Jean de La Fayette, qui le vendit à M. Lenoir, fermier général. Les excursionnistes autour de Vichy célèbrent unanimement la beauté du parc, des pièces d'eau, et le pittoresque du château actuel.

NADESHDIN (Nicolas-Ivanovitch), littérateur russe, né dans le gouvernement de Riazan en 1804, mort en 1856. Il professait les littératures russe et latine au séminaire de Riazan, lorsqu'il se rendit à Moscou (1826), se lança dans le journalisme et fonda, en 1831, le *Télescope de Moscou*. A cette époque, il devint professeur d'archéologie à l'université, puis fit de longs voyages en Allemagne, en France, en Italie, en Crimée et dans le sud-est de l'empire russe. Appelé en 1842 à rédiger le *Journal du ministère de l'intérieur*, il se fixa à Saint-Petersbourg, devint conseiller d'Etat (1845) et prit part à la fondation de la

Société de géographie dans cette ville. Outre des articles d'archéologie, de géographie et de linguistique, insérés dans divers journaux et recueils, on lui doit : *L'Alhambra russe* (Odessa, 1840); *Promenade à travers la Bessarabie* (Odessa, 1840), etc.

NADHER s. m. (na-dér). Fonctionnaire chargé, dans les villes du Maroc, de la conservation des biens des mosquées.

NADHIRÉEN s. m. (na-di-ré-ain). Syn. de NAZIRITE. || On dit aussi NADHIRITE.

NADIEU s. m. (na-dieu). Comm. Sorte de bure, fabriquée autrefois à Villefranche.

NADINEL s. m. (na-di-nél). Erpét. Nom vulgaire de l'orvet, en Languedoc.

NADIR s. m. (na-dir) — mot ar. qui signifie proprement qui regarde, qui est opposé; du verbe arabe *nadira*, regarder, considérer, être situé vis-à-vis. Astron. Point du ciel situé sur la verticale du lieu, du côté de la terre opposé à celui où se trouve placé l'observateur : Le NADIR est le point directement opposé au zénith. (Laplace.) || *Nadir du soleil*, Nom donné anciennement au point du ciel opposé à celui qu'occupait le centre du soleil.

NADIRAL, **ALE** adj. (na-di-ral, a-le — rad. *nadir*). Astron. Qui a rapport au nadir: Point NADIRAL. Situation NADIRALE d'une étoile. || Peu usité.

NADIR-SCHAH, roi de Perse, non moins fameux comme général, sous le nom de *Thamasp-Kouli-Khan*, né à Mesched, dans le Khorasan, en 1688, mort en 1747. D'abord conducteur de chameaux, puis chef de brigands, il fit du territoire de Khelat le centre de ses opérations, parvint sur son audace, pendant les troubles qui suivirent la chute d'Hussein (1722), à s'emparer du gouvernement du Khorasan, fut banné et dégradé quelque temps après et continua alors, à la tête d'une bande de 3,000 hommes, à se livrer à des actes de brigandage et de déprédation dans sa patrie. En 1729, Nadir obtint le pardon de ses méfaits et entra avec sa troupe au service de Thamasp II, schah de Perse, aux prises avec des rebelles. Il devint bientôt le premier dans l'Etat, étouffa les révoltes, battit les Afghans, s'empara d'Ispahan, prit alors le nom de Thamasp-Kouli-Khan (chef des serviteurs de Thamasp), et reçut en récompense de ses services le gouvernement de quatre provinces, avec la main de la sœur du roi de Perse pour son fils. Ayant été chargé, en 1730, de comprimer la révolte des Abdalis dans le Khorasan et de reprendre le Kourdistan aux Turcs, il apprit, pendant le cours de cette dernière campagne, que Thamasp II, battu par les Turcs près de Hamadan (1731), venait de leur céder le territoire situé sur la rive gauche de l'Araxe. Indigné de ce traité, Nadir accourut, déposa le roi, place sur le trône de ce dernier, Abbas III, encore enfant, et prit la régence (1732). Recommandant alors la guerre contre les Turcs, il fut battu en 1733, mais prit rapidement sa revanche, conquiert la Géorgie, le Chirvan, l'Arménie, les forteresses de Kars et d'Erivan, et obtint des Russes la cession de Derbent et de Bakou.

A la mort d'Abbas III, il se fit proclamer schah de Perse (1736). Nadir-Schah soumit ensuite les Afghans, prit Kandahar, envahit l'Indoustan, attaqua l'empire du Grand Mogol (1738), prit et dévasta la ville de Delhi, d'où il rapporta un immense butin, et soumit le Kaboul (1740).

Nadir-Schah était de haute stature, d'un aspect imposant, d'une figure majestueuse. Brave, actif, sobre, infatigable, il joignait à ces qualités une mémoire étonnante, un esprit pénétrant, et, bien que son instruction fût très-superficielle, il avait acquis, au contact d'hommes instruits, des connaissances assez variées. Enfin, il possédait à un haut degré les talents politiques et militaires, et il exerça un prestige énorme sur ses nationaux. « L'obscurité de sa naissance, dit Charles Richard, la grossièreté de ses manières, une vie remplie d'actions criminelles, mais hardies, tout contribuait à augmenter l'enthousiasme et l'espoir des Persans, parce qu'ils voyaient en lui un caractère entièrement opposé à celui des derniers princes de la maison des Sofis, qui avaient causé les malheurs de la Perse. Ils parlaient de lui comme d'un libérateur, et, tandis qu'ils s'étendaient avec orgueil sur ses hauts faits, ils s'arrêtaient plutôt avec pitié qu'avec horreur sur ses cruels excès. Ni ses crimes ni ses tentatives pour abolir la secte chite n'ont pu altérer leur gratitude et leur vénération pour cet homme, qui rendit à la Perse son indépendance et ralluma dans le cœur de ses compatriotes le sentiment de leur antique valeur. » Vers la fin de sa vie, agité par les souffrances que lui causait une hydropisie, par ses chagrins domestiques, par son insuccès contre les Lesghis, par des révoltes qui éclataient de tous côtés à l'instigation des prêtres chites, il se livra à ses sanglants caprices, se montra un despote cruel et cupide, dressa des listes de proscription, fit aveugler ou mutiler une foule de malheureux, élever des pyramides de têtes humaines, s'acharna après les habitants d'Ispahan, qui cessa d'être la capitale de l'empire et devint un objet d'horreur pour la plupart de ses sujets. Il s'était mis à la tête d'une expédition dirigée contre les Kourdes insurgés lorsque des conjurés, parmi lesquels se

trouvaient les premiers officiers de sa maison, pénétrèrent dans sa tente à Fethabad (20 juin 1747) et se précipitèrent sur lui. Nadir-Schah, après s'être vaillamment défendu, demanda grâce de la vie. « Tu n'as fait grâce à personne, tu n'en mérites aucune », lui répondirent les conjurés, et ils l'achevèrent à coups de sabre. Son neveu, Ali-Kouli-Khan, lui succéda comme roi de Perse.

NADJAH, fondateur de la dynastie des Nadjahides dans l'Yémen, né en Abyssinie vers 995, mort en 1060. D'abord esclave du régent Mardjan, il se fit remarquer par sa bravoure et ses talents pendant la minorité d'Ibrahim, dernier souverain de la dynastie des Zeïdides, et gagna la confiance de la régente. Le grand vizir Kaïs ayant fait mourir Ibrahim et s'étant emparé du trône, Nadjah leva une armée, marcha contre l'usurpateur, le tua (1021), devint maître de l'Yémen, sur lequel il régna pendant quarante ans, soumit l'Arabie méridionale, une partie de l'Abyssinie et mourut empoisonné par une de ses concubines.

NADOR, montagne qui fait partie de la chaîne du Petit Atlas. Sur son versant septentrional, le génie militaire a pratiqué des rampes fort douces qui descendent jusque dans les gorges de la Chiffa, rivière torrentueuse dont la route de Médéah à Blidah suit les capricieuses contours. Les rampes du Nador ont 16 kilom. de parcours. Sur le flanc méridional de la montagne, regardant la plaine du Chelif, presque au pied du Nador, se trouve Médéah, dont on distingue au loin l'aqueduc monumental et qu'entourent de riants vergers.

NAECKE (Gustave-Henri), peintre allemand, né à Frauenstein en 1785, mort à Dresde en 1835. Élève de Grassi à l'Académie de Dresde, il montra d'heureuses dispositions pour la peinture d'histoire, et se rendit en Italie pour perfectionner son talent. A Rome, où il passa six années, de 1814 à 1820, il acquit un certain renom, grâce aux fresques qu'il peignit dans la villa Massimi, qui représentent deux ou trois des principaux épisodes de l'Enfer de Dante; une de ces compositions, *Dante et Virgile dans la barque*, aurait une grande valeur au point de vue de l'effet et du sentiment, si elle ne rappelait fâcheusement, dans plusieurs de ses parties, les draperies d'Albert Dürer, la musculature de Jules Romain et la couleur de Veronese. Malgré cela, ces fresques furent très-admirées. De retour à Dresde en 1821, il exposa une *Visitation* et *L'Amour essayant de dérober la foudre à l'aigle de Jupiter*, qui furent bien accueillis du public. Deux ans plus tard, *Faust suivant Marguerite à la sortie de l'église*, le *Prince d'Égmont et Claire eurent un succès encore plus éclatant et valurent à l'auteur les fonctions de professeur de peinture à l'Académie de Dresde (1824). Absorbé par l'enseignement, Naেকে ne produisit, depuis cette époque, qu'un petit nombre de peintures, mais il exécuta de nombreux dessins au fusain, teintés de sépia et relevés de touches de blanc (gouache) dans les lumières. Néanmoins, nous avons encore à mentionner quelques tableaux : *Le Christ sauvant ses disciples*, *Sainte Elisabeth distribuant des aumônes*, *Genetivoe de Brabant dans le désert*, *Le Christ répandant aux pharisiens*, etc. Naেকে jouit, de son vivant, d'une réputation qui a beaucoup diminué depuis lors.*

NÆFELS, bourg de la Suisse, dans le canton de 9 kilom. N. de Glaris, en face de Molis, dont le Linth le sépare; 2,000 hab. Arête de basalte; climat marécageux. Aux environs, ruines de vieux châteaux. C'est dans les champs de Roudi, dépendance de ce bourg, que les Suisses remportèrent, au mois d'avril 1388, une victoire restée célèbre dans les annales de l'Helvétie. Onze pierres, marquées du millésime et bien conservées, désignent le point où les Autrichiens, renouvelant leurs attaques, furent repoussés et mis en déroute par les Suisses. L'heureux souvenir de cette journée est célébré tous les ans par une procession solennelle. En 1799, engagement des Russes et des Français près du point de la Linth.

NÆGELÉ ou **NAGELE** (François-Charles), médecin allemand, né à Dusseidorf en 1778, mort en 1851. Après avoir exercé la médecine à Barmen, il devint professeur à Heidelberg. On lui doit divers ouvrages, dont les principaux sont : *Observations concernant les maladies des femmes* (Manheim, 1812); *Sur le mécanisme de la naissance* (1822); *Manuel d'accouchement* (1830), souvent réédité et traduit en français (1844); *Méthodologie de l'accouchement* (1848), etc. — Un de ses fils, Maximilien NÆGELÉ, professeur de droit à Heidelberg, mort en 1851, a laissé des *Études sur la vie sociale de l'Italie primitive* (1849).

NÆLDWYCKE (Jean de), chroniqueur flamand, né vers 1420, mort en 1489. Il suivit la carrière des armes, prit part à l'expédition que François de Brederode fit en Zélande, et écrivit une intéressante *Chronique ou Histoire de la Hollande, de la Zélande, de la Frise et de l'archiduc d'Utrecht* (Gouda, 1478, in-49), plusieurs fois rééditée. L'auteur y a fait preuve de discernement et d'un véritable esprit critique.

NÆRRESNEB, village du Danemark, situé dans le Jutland, au N.-O. de Veile, célèbre, dans l'histoire des dernières guerres,

par le brillant exploit d'un escadron de cavalerie danoise qui, dans la nuit du 8 au 9 juin 1848, attaqua, soutenu seulement par 50 hommes d'infanterie, tout un corps de troupes de l'armée hessoise, cantonnée dans son voisinage, et le mit complètement en déroute.

NÆRRE-SUNDBY, petite ville de Danemark, située dans le Jutland, sur la côte septentrionale de Lûmfjord, au pied de hautes montagnes; 1,400 hab.

NAERSEN (Jean van), en latin *Narsennius*, poète hollandais, né à Dordrecht en 1580, mort à Batavia en 1637. D'abord ministre protestant, il se fit recevoir ensuite docteur en médecine, parcourut une partie de l'Europe, devint médecin et historiographe de Gustave-Adolphe, puis entra dans l'administration de la Compagnie des Indes. Il s'adonna avec succès à la poésie latine. Nous citerons de lui : *Mera Pomerelliz liberata* (1627, in-49); *Gustavidos, sive de bello suecoastriaco libri* (1632, in-49), poèmes, et *Gustavus Saucius* (1633), tragédie.

NÆSA s. m. (né-za). Crust. Nom latin du genre NÆSÉE.

NÆVIUS (Cneius), poète latin, né en Campanie vers 272 av. J.-C., mort à Uluque vers 202 av. J.-C. Il porta les armes pendant la première guerre punique, sur laquelle il a composé une épopée. Il écrivit ensuite des tragédies imitées des Grecs, et des comédies pleines de traits antiques contre l'aristocratie romaine, et surtout contre les Scipions et les Metellus, qui le firent chasser de Rome. Il alla mourir en Afrique. De ses poésies on ne possède que quelques fragments, publiés par Klussmann (Lena, 1843).

NÆVUS s. m. (né-vuss — mot lat. qui signifie tache). Méd. Tache naturelle sur la peau. || *Nævus maternel*, Tache sur la peau qu'un enfant a en naissant.

— Encycl. V. ENVIE.

NAFÉ s. m. (na-fé — ar. *na'afa*, mot qui signifie proprement salutaire). Fruit de la kelmie, dont on compose une pâte et un sirop pharmaceutiques.

NAFFE s. f. (na-fe — espagn. *nafa*, de l'ar. *na'fa*, odeur agréable, souffie embaumé). Usité seulement dans l'expression *Eau de naffe*, Eau de fleurs d'orange distillées : *Des roses de Damas on tire de fort bonne et odorante eau*; aussi des fleurs d'orange, de l'EAU DE NAFÉ. (Olivier de Serres.)

NAFIRI s. m. (na-fi-ri). Sorte de trompette indienne.

NAGA s. m. (na-ga). Myth. ind. Nom donné à des demi-dieux.

— Encycl. On représente les *nagas* avec une face humaine, une queue de serpent et le cou de la couleuvre *ndga*. Ils sont issus de Kasyapa et de sa femme Cadrou, pour peupler le Pâtala ou les régions infernales. Ils ont été exterminés plusieurs fois par l'oiseau Garuda, qui leur a fait une guerre mortelle; par Djannamedja, qui fit un sacrifice où ils périrent tous, parce que l'un d'eux avait piqué son père, Parikshit. Il faut supposer que l'on désigne par ce mot un peuple sauvage, vivant au milieu des rochers, dans les mines peut-être; d'autres prétendent que c'était une nation qui adorait les serpents. Le roi des serpents est Vāsouki, quelquefois confondu avec le grand serpent Sécha. Sa sœur est Manasa, épouse du sage Djaratkara, et elle est invoquée comme reine des serpents pour obtenir d'être préservé de leurs piqûres. Elle est représentée sur un lotus, vêtue de serpents.

NAGAILERS, tribu indienne de l'Amérique du Nord. V. CHEPÉWYANS.

NAGA-MUSADIE s. m. (na-ga-mu-za-di). Bot. Arbre de l'Inde, de la famille des rubiacées.

NAGAPAMBOU s. m. (na-ga-pam-bou). Erpét. Serpent vénéré dans l'Inde.

NAGAR s. m. (na-gar). Instrument de musique indou, qui est une sorte de grosse timbale en bois recouverte d'une peau tendue.

NAGARA-BOUROUT, cap de la Turquie d'Asie, vers le milieu et au point le plus resserré du détroit des Dardanelles, au N.-E. des ruines de l'ancienne Abydos.

NAGARET s. m. (na-gar-é — rad. *nagar*). Espèce de timbale, en usage en Abyssinie.

NAGAS ou **NAGHAS** s. m. (na-gass). Bot. Genre d'arbres de l'Inde, de la famille des guttifères. || Bois fourni par cet arbre. || On dit aussi NAGASSARION, NAGASSARION, NAGASSARI et NAGASSI.

— Encycl. V. MESUA.

NAGASAKI, ville du Japon. V. NANGASAKI.

NAGATE s. m. (na-ga-te). Nom donné aux astrologues de Ceylan.

NAGATO, province du Japon, occupant l'extrémité occidentale de l'île de Nippon et formant, avec la pointe septentrionale de l'île de Kiou-Siou, le détroit de Simonoséki; elle est bornée au N.-E. par la province d'Irami; au S.-E., par celle de Sourou; au S., elle est baignée par la Souvonnada ou mer intérieure, et au N. par la mer de Corée. Le sol, accidenté par quelques montagnes, est fertile en riz, grains, fruits et légumes. Elle est divisée

en six districts et renferme quelques villes maritimes, entre autres Simonoséki et Faghi.

NAGE s. f. (na-je — rad. *nager*). Action de nager : La quantité de graisse dont l'ours est chargé le rend très-léger à la NAGE; aussi traverse-t-il sans fatigue les fleuves et les lacs. (Buff.)

— A la nage. En nageant : Traverser une rivière à la NAGE. Tel qui affronte le feu des canons hésite à traverser un fleuve à la NAGE. (E. de Gir.) || A nage, S'est dit autrefois dans le même sens : Il passa une rivière à NAGE. (Fonten.)

Français, ce n'est qu'un fleuve, il faut passer à nage.

CORNEILLE.

|| Se jeter à la nage, Se jeter à l'eau pour nager.

— Fnm. *Etre en nage, tout en nage*, Etre trempé, mouillé de sueur : A une demi-heure de la ville, j'entends sonner la retraite; je double le pas, j'entends battre la caisse, je cours à toutes jambes; j'arrive essoufflé, TOUT EN NAGE. (J.-J. Rouss.)

Allons, reposez-vous, vous êtes tout en nage, Vous chassiez avec trop d'ardeur.

MARMONTEL.

|| Quelques-uns, trouvant trop forte l'exagération par laquelle on compare un homme trempé de sueur à un homme qui nage, ont cherché à cette locution une explication différente. Selon eux, on aurait dit d'abord *Etre en nage*, *age* ayant signifié *eau*, et puis *Etre en nage* quand le mot *age* cessa d'être usité. Cette explication pourrait bien être vraie.

— Navig. Action de ramer : Les passagers s'accroissent au fond de la barque, ce qui rend la NAGE plus facile. (Th. Gaut.) || Nom donné, par les canotiers de Paris, à la partie du bachelot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret. || Nom d'une des parties d'un train de bois de flottage. || *Chef de nage*, Rameur placé près du barreur, sur le premier banc. || *Bancs de nage*, Bancs sur lesquels sont assis les rameurs. || *Tente de nage*, Toile-abri tendue au-dessus des rameurs. || *Chaloupe bonnet de nage*, Chaloupe facile à manier. || *Canot léger de nage*, Canot qui obéit facilement à la rame. || *Donner la nage*, Diriger une embarcation, régler la vitesse de sa marche.

— Encycl. V. NATATION.

— Navig. Nager, ramer, comme dit le vulgaire, n'est pas chose aussi facile qu'on peut être tenté de se l'imaginer; c'est un des exercices du corps qui demandent à la fois de la vigueur et de l'habitude. La nage a fait en France beaucoup de progrès depuis que la mode du canotage s'y est répandue.

La nage bien entendue consiste à aller chercher l'eau et à la quitter le plus loin possible par un mouvement vigoureux d'avant en arrière, afin de prolonger le plus longtemps possible l'effort de l'aviron, car tout mouvement hors de l'eau est un mouvement perdu pour la marche. Or, parmi les nageurs, il en est qui vont chercher l'eau en se penchant en avant et ramènent à eux l'aviron par la force des bras, dès qu'ils atteignent la ligne perpendiculaire à leur banc de nage. Là, ils comptent un léger temps d'arrêt, c'est-à-dire qu'ils perdent un temps précieux. D'autres, au contraire, loin de s'arrêter perpendiculairement à leur banc, se renversent en arrière de tout le poids de leur corps qui fait effort sur l'aviron, ce qui fait parcourir à la rame un espace presque double, et ne se servent de leurs bras que pour se relever sur l'aviron. Ce dernier effort augmente encore la vigueur de l'impulsion déjà donnée par le poids du corps, et, comme cette nage n'a pas de temps d'arrêt, l'embarcation profite en vitesse de l'ampleur du mouvement et de la force plus persistante qui en est le résultat.

Dans chaque embarcation on choisit, pour conduire la nage, l'homme le plus robuste et le mieux dressé. Le chef de nage joue donc un rôle important dans l'équipe; il en est, pour ainsi dire, l'âme et le ressort principal.

Dans le canotage, le chef de nage occupe toujours l'as (la première place) dans l'embarcation. Il est sous les yeux du barreur et reçoit de lui l'ordre de ralentir ou de précipiter le mouvement. Dans toute embarcation de course, l'homme ne représente plus qu'un numéro; il est l'as, le deux, le trois, etc.; ou bien il fait partie d'une bordée, soit à bâbord (gauche), soit à tribord (droite). C'est ainsi que le barreur crie : à Courage, l'as! Harlé, le trois! Bravo, le six! Appuyez, bâbord! Doucement, tribord!

Un des raffinements de la nage consiste à plumer. Plumer, c'est, par un tour de poignet habile, retourner son aviron quand il sort de l'eau et poser la palette à plat. Cette manœuvre ne se recommande pas seulement par son élégance; elle présente un immense avantage quand on marche vent debout, puisque l'aviron à plat n'offre plus au vent aucune résistance et n'arrête pas, par conséquent, la lancée du bateau.

Outre le mouvement d'avant en arrière, qui constitue la nage et donne l'impulsion à l'embarcation, il y a le mouvement contraire d'arrière en avant, qui est destiné à arrêter cette impulsion : c'est ce qu'on appelle *sicier* ou *dénager*. En général, quand un bateau à l'aviron veut faire un virage, l'une de ses bordées nage tandis que l'autre dénage. Ces deux mouvements contraires ont pour résultat de faire virer l'embarcation sur place.

Malgré les progrès réalisés en France depuis vingt ans, les Anglais conservent sur nous une grande supériorité de nage. Les universités d'Oxford et de Cambridge ont une réputation justement méritée. Les *watermen* (hommes d'eau) de la Tamise sont les plus forts et les plus habiles tireurs d'aviron du monde entier.

NAGEANT, **ANTE** adj. (na-jan, an-te — rad. nager). Qui nage, qui a l'habitude de nager, qui fait pour nager : *Antinax NAGEANTS*.

— Blas. Se dit d'un poisson couché horizontalement ou en travers de l'écoulement : *Grimod d'Orsay de La Fleurière : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant du même, accosté de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'une carpe NAGEANTE sur une rivière mouvante du bas de l'écu, le tout du second email*.

— Techn. *Carde nageante*, Carde dont les dents cèdent aisément.

— Bot. Se dit des plantes qui se soutiennent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par les racines : *N'est-ce pas une sorte de mouvement progressif que celui qu'on observe dans les plantes NAGEANTES et rampantes?* (Richerand.) || Se dit des feuilles qui se soutiennent à la surface de l'eau : *Le nénuphar a des feuilles NAGEANTES*.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères, comprenant tous ceux qui sont privés d'extrémités postérieures, comme le phoque, le morse, etc.

NAGEE s. f. (na-jé — rad. nager). Espace parcouru en nageant, à chacune des impulsions que l'on donne à son corps par le mouvement des membres : *Traverser une rivière en quelques NAGEES*.

... Au bout de quelques nagees
Tout son sel se fondit si bien,
Que le baudet ne sentit rien
Sur ses épaules soulagées.

LA FONTAINE.

NAGEL (Paul), astrologue allemand, mort en 1621. Professeur d'astronomie à Leipzig, puis recteur de l'école de Torgau, il adopta les superstitions astrologiques de son époque et ressuscita les prophéties des millénaires. On lui doit, entre autres œuvres : *Prodromus astronomiae apocalypticæ* (Dantzig, 1620, in-4°); *De quatuor mundi temporibus* (Halle, 1621, in-4°); *Prognosticon astrologicum* (Halle, 1620, in-4°).

NAGELLE (François-Charles), médecin allemand. V. NAGELLE.

NAGELFLUHE s. m. (na-gèl-flou — de l'all. nagefl, clou, flue, rocher). Minér. Roche conglomératique, consistant en un grès à ciment calcaire ou marneux, rempli de cailloux roulés ou de coquilles brisées. On l'appelle aussi *GOMPHOLITHES*.

— Encycl. Le *nagelfluhe* se compose de fragments arrondis, dont le volume varie depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'un œuf de poule, et qui sont liés par un ciment calcaire, quelquefois argileux. Il appartient aux terrains tertiaires, et on le trouve fréquemment dans les Alpes suisses. Il compose les masses du Righi et des montagnes voisines qui forment la vallée de Goldau. Comme il se désagrége facilement, il peut en résulter des éboulements qui causent parfois de graves désastres, comme celui qui a détruit, en 1800, le village de Goldau.

NAGEMENT s. m. (na-je-man — rad. nager). Action de nager; faculté de se mouvoir dans l'eau : *Le vol des oiseaux, le NAGEMENT des poissons, la course des quadrupèdes sont des effets démontrés des règles du mouvement connues*. (Vol.) || Inus.

NAGEOIR s. m. (na-joir — rad. nager). Lieu où l'on peut sans danger se livrer à la natation. || Vieux mot.

— Argot. Poisson.

NAGEOIRE s. f. (na-joir-re — rad. nager). Zool. Organe qui sert d'agent de locomotion aux poissons et à quelques autres animaux qui vivent dans l'eau : *NAGEOIRES dorsales, pectorales, ventrales. Un poisson peut avoir depuis une NAGEOIRE jusqu'à dix*. (Lacép.)

— Par ext. Objet dont on se sert quand on apprend à nager, pour s'aider à se soutenir sur l'eau.

— Par anal. Appareil analogue à des nageoires : *Les palettes des bateaux à vapeur sont leurs NAGEOIRES*.

Peut-être que demain un Dédale nouveau
Pour l'océan des cieux trouvera des nageoires,
Et, dans l'immensité, le gouvernail en main,
A des wagons sans rails prescrira leur chemin.

BARBILLEMY.

— Argot. Bras.

— Modes. Nom que l'on donnait autrefois aux parties de la barbe appelées aujourd'hui favoris : *Les favoris épaiss et grisonnants s'appelaient, en 1799, des NAGEOIRES*. (Balz.)

— Techn. Nom donné, dans les fabriques de papier à la main, à une espèce d'enfoncement pratiqué à côté de la cuve, pour que l'ouvreur puisse s'approcher de celle-ci et exécuter commodément toutes ses manœuvres. || Morceau de bois plat qu'on place sur des seaux pleins, pour empêcher l'eau de balotter et de jaillir.

— Encycl. Comme les poissons sont desti-

nés à se mouvoir dans un milieu qui est presque aussi pesant que leur corps, leur forme, et surtout celle de leurs membres, est toute différente de celle que l'on observe dans les animaux vertébrés qui vivent sur la terre ou dans l'air. La forme générale du corps des poissons est calculée de façon que leurs mouvements s'exécutent avec la plus grande facilité. Il est allongé, terminé en avant par une tête plus ou moins pointue, et en arrière par une queue allongée, formant une *nageoire* verticale qui peut s'étaler ou se plier comme un éventail. En choquant l'eau de droite à gauche, elle y trouve un point d'appui et fonctionne comme un gouvernail. Ces mouvements sont secondés par l'action des membres ou *nageoires*. Ces *nageoires* sont formées d'une nombre variable d'os analogues aux phalanges et appelés rayons, qui divergent à partir de leurs points d'attache, comme les branches d'un éventail, et qui servent de soutien à une membrane solide et fortement extensible. Le nombre des *nageoires* est variable : quelquefois elles manquent absolument ; d'autres fois, on n'en compte que deux, mais le plus souvent il en existe quatre. Celles qui constituent les membres antérieurs, et qu'on nomme pectorales, sont placées en arrière des branchies. Les *nageoires* postérieures, ou ventrales, sont tantôt situées vers la queue, tantôt près des pectorales, quelquefois même en avant de celles-ci. Dans le premier cas, le poisson est dit abdominal ; dans le second, subbranchial ou thoracique ; dans le troisième, jugulaire ; on l'appelle apode quand les ventrales lui manquent entièrement. Outre les pectorales et les ventrales, les poissons ont ordinairement plusieurs autres *nageoires* impaires qui, d'après leur position sur le dos, près de l'anus ou de la queue, sont dites dorsales, anales ou caudales.

On donne le nom de *nageoires* aux appendices locomoteurs de beaucoup d'animaux destinés à vivre constamment ou accidentellement dans l'eau. Les mammifères ichthyophages ont les membres transformés en tout ou en partie en de véritables *nageoires*, comme on peut le voir chez les dauphins. Chez quelques oiseaux nageurs, tels que le grand manchot, les ailes sont transformées en organes de natation. Les tétards de batraciens ont une queue munie d'une véritable *nageoire*, comparable à celle des poissons. Les mollusques offrent beaucoup d'espèces munies de *nageoires*. Enfin, plusieurs insectes en sont aussi pourvus, soit dans leur état parfait, soit sous celui de larves et de nymphes.

NAGEOTER v. n. ou intr. (na-jo-té — rad. nager). Fam. Nager un peu ; nager avec difficulté.

NAGER v. n. ou intr. (na-jé — lat. navigare, naviguer, d'où l'on a fait le bas latin *nagare*, flotter sur l'eau. D. sens d'un vaisseau qui navigue, flotte sur l'eau, à celui d'un homme qui nage, le passage est facile. Le vieux français avait aussi *nér*, naviguer :

Cil vait par haute mer niant.

GRÉGOIRE LE GRAND.

Nér vient du latin *natare*, de la racine sanscrite *nu*, répandre, couler, par une transition de sens analogue à celle qui nous a donné *nager* de *navigare*. Prend *n* à après le *g* de *navant* a et o : *Je nageai, nous nageâmes*. Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps : *Ne savoir pas NAGER. Apprendre à NAGER. Un grand nombre d'animaux terrestres savent NAGER sans l'avoir appris. Le cygne NAGE si vite, qu'un homme, marchant rapidement au rivaige, a grand peine à le suivre*. (Buff.) *L'art de NAGER est une source perpétuelle de plaisir ; mais il sert encore plus à la vertu qu'à la volupté*. (B. de St.-P.)

— Par anal. S'avancer comme en nageant : *Les ailes des nageoires dont les oiseaux se servent pour NAGER dans l'air. Le Strand n'offre pas l'embaras des flâneurs de la rue Vivienne, qui se font sans cesse obstacle et NAGENT laborieusement dans les embarras qu'ils se créent*. (Michelet.)

L'aigle, sans peur qu'un trait sur ses plumes ne pèse,
Dans l'azur infini nage de tous côtés.

A. BARBIER.

— Par ext. Surmager, flotter au-dessus d'un liquide où être immergé dans ce liquide : *Presque tous les bois NAGENT sur l'eau. L'huile NAGE sur l'eau. Le fer NAGE sur le mercure*. Et être immergé dans un fluide quelconque :

Au delà de leur cours, et loin dans cet espace
Où la matière nage et que Dieu seul embrasse,
Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin.

VOLTAIRE.

— *Nager* dans, Être complètement immergé dans : *Des poissons qui NAGENT dans la friture. Des légumes qui NAGENT dans l'eau*.

A côté de ce plat paraissaient deux salades,
L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes fades,
Dont l'huile de fort loin salaisait l'odorat,
Et nageait dans des fêles de vinaigre rosé.

BOILEAU.

|| Vivre pleinement au milieu de : *NAGER dans l'abondance, dans les plaisirs. Il NAGE dans la joie. Soyes très-sûrs qu'on passe des moments très agréables de quatre-vingts ans, quand on NAGE dans le doute*. (Vol.) || Être comme noyé, plongé, enveloppé dans :

Adieu, déjà je sens dans un nuage épais
Nager mes yeux éteints et fermés pour jamais.

DELLILLE.

|| Flotter, être fort au large dans : *Il NAGE dans son pantaion. Mon pied NAGE dans ce soulier*.

— *Nager dans le sang*, Être couvert de sang, plongé dans le sang :

Le bûcher, par mes soins détruit et renversé,
Dans le sang des bourreaux nagera dispersé.

RACINE.

— *Nager comme un poisson*, Nager avec beaucoup de facilité et de rapidité : *Nager comme un chien de plomb, comme une meule de moulin*. Ne savoir pas nager du tout.

— *Nager entre deux eaux*, S'avancer dans l'eau, la tête et le corps immergés. || Fig. Se conduire entre deux partis opposés de façon à les ménager l'un et l'autre ; signifier aussi Éviter les extrêmes, garder la modération :

Pour éviter bien des maux,

Veut-on suivre ma recette?

Que l'on nage entre deux eaux.

BÉRANGER.

— *Nager en grande eau*, Être dans l'opulence, posséder une grande fortune ou être dans un haut emploi : *Quand j'ai NAGÉ EN GRANDE EAU, j'ai toujours eu le malheur de me noyer*. (Le Sage.)

— *Nager dans les eaux de quelqu'un*, Suivre son parti, se mettre à sa remorque.

— *Être à nage pataud*, Se dit d'un homme ou d'un animal tombé dans l'eau et se débattant pour en sortir.

— Prov. *Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond*, Celui qui ne sait pas se conduire, se diriger habilement dans le monde n'arrivera à rien.

— Mar. Ramer pour faire avancer une embarcation : *NAGEZ, et vigoureusement. Il fallait traverser la Manche dans ce canot sans pont, sans voile et à l'aviron; Forbin se mit à la barre, et Jean Bart et le chirurgien, relayés par les deux mousses, se chargèrent de NAGER*. (E. Sue.) || *Nager à culer*, Ramer à rebours, pour reculer. On dit aussi *culer*. || *Nager de long*, Donner une grande amplitude aux mouvements des avirons. || *Nager sec*, Ne pas faire jaillir l'eau en ramant. || *Nager à sec*, Prendre appui, avec l'aviron, sur un objet qui est hors de l'eau. || *Nager sur le fer*, Ramer contre le vent, non pour avancer, mais pour empêcher l'embarcation de chasser sur ses ancres. || *Nage de force*, Commandement aux rameurs de redoubler d'efforts. || *Nage qui est paré ou qui est prêt*, Commandement de ramer adressé aux rameurs qui se trouvent placés le plus près de celui qui le donne. || *Nage à faire abattre*, Se dit aux hommes d'une chaloupe qui touent un navire pour les faire ramer du côté où l'on veut que ce dernier s'abatte. || *Nage au vent*, Commandement fait à une embarcation pour qu'elle aille du côté du vent. || *Nage à bord*, Commandement donné à un canot pour qu'il retourne à bord.

— Manège. Jeter les pieds en dehors, en parlant du cheval. || *Nager à sec*, Marcher sur trois pieds, le quatrième étant lié.

— Fauconn. *Nager entre les nuées*, Planer.

— v. a. ou tr. Mar. Faire avancer à force de rames ; remorquer à force de rames : *NAGER la chaloupe à bord. NAGER un vaisseau pour le mener au large*.

— s. m. Action ou manière de nager : *Avoir un NAGER très-facile*.

NAGER s. m. (na-jèr). Chronol. Nom du second mois des anciens Arabes, correspondant à peu près au mois d'avril. || On dit aussi *NAGIR*.

NAGERET s. m. (na-jè-rè). Chasse. Petit bateau dont on se sert pour chasser le gibier d'eau.

NAGEUR, **EUSE** s. (na-jeur, eu-ze — rad. nager). Personne qui nage, qui sait nager : *Une bon NAGEUR. Une NAGEUSE habile. On intitule volontiers bons NAGEURS les gens noyés, pour que cela donne plus de piquant au récit*. (A. Karr.) || Si les bons NAGEURS se noient quelquefois, c'est parce qu'ils ne sont pas assez bons NAGEURS. (A. Karr.)

L'onde gémit : tous les bras dépouillés
Glissent déjà sur les fûts émaillés,
Et le nageur laisse après lui sa trace

PARLY.

— Fig. Personne qui va, qui marche, qui progresse dans un certain sens : *Il y a dans les révolutions des NAGEURS à contre-courant, ce sont les vieux partis*. (V. Hugo.)

— Art milit. *Compagnies de nageurs*, Compagnies organisées sous la République française : *Les COMPAGNIES DE NAGEURS rendirent de grands services pendant la bataille de Zurich*.

— Navig. Rameur.

— s. m. pl. Mamm. Syn. de CÉTACÉS, ordre de mammifères. || Famille de rongeurs dont les doigts des pattes de derrière, réunis par une membrane, servent à la nage.

— Ornith. Syn. de PALMIPÈDES, ordre d'oiseaux.

— Crust. Tribu de décapodes brachyures.

— Adj. Qui nage, qui sait nager, qui est conforme pour la nage : *Oiseaux NAGEURS. Insectes NAGEURS*.

— Erpét. *Serpent nageur*, Nom vulgaire de la couleuvre à collier.

— Encycl. V. NATATION.

NAGGOR, ville de l'Indoustan anglais. V. BEDNOR.

NAGHAT s. m. (na-ga — mot ar.). Mus. Sorte de tambour plat, de petites dimensions, qu'on frappe avec une seule baguette et qui est en usage chez les populations de l'Afrique du Nord, surtout comme instrument de musique militaire.

NAGLER (Charles-Ferdinand-Frédéric), homme d'Etat allemand, né à Anspach en 1770, mort en 1846. Il entra dans la carrière administrative en qualité de conseiller référendaire près le gouvernement d'Anspach, suivit, en 1798, le ministre de Hardenberg à Berlin, devint, quatre ans plus tard, conseiller intime de légation, fut chargé, en 1806, de remettre la principauté d'Anspach au maréchal Bernadotte, plénipotentiaire français, et fut nommé, en 1809, conseiller d'Etat intime et chef de la seconde division du cabinet ministériel. Pendant les loisirs que lui laissaient ces fonctions, Nagler fit en Allemagne, en Hollande et en France des voyages pendant lesquels il recueillit de riches collections de chefs-d'œuvre artistiques de tout genre qui, à l'exception des tableaux, furent achetées par l'Etat en 1835, pour le musée de Berlin. Nommé, en 1821, chef de l'administration des postes, dont il devint directeur général en 1823, il y introduisit des améliorations sans nombre, qui l'ont fait regarder comme le véritable créateur du service des postes, non-seulement en Prusse, mais encore dans le reste de l'Allemagne. En 1823, il fut envoyé comme ambassadeur de la Prusse à la diète germanique de Francfort, où il fit preuve de rares talents diplomatiques. Rappelé en 1835, il reprit la direction générale des postes et reçut, en outre, un an plus tard, le titre de ministre d'Etat.

NAGLFAR, dans la mythologie du Nord, nom du vaisseau dans lequel s'embarquent, quand arrivera la fin du monde, les compagnons de Surtur, les enfants de Muspelheim, pour combattre Odin et les dieux d'Asgard. Ce navire est formé par les ongles des hommes morts ; aussi, un usage, universellement reçu, recommandait de couper les ongles à tous les cadavres pour retarder l'achèvement de ce lugubre navire qui devait donner le signal du grand cataclysme.

NAGMAUL s. m. (na-gmôl). Ichtyol. Espèce de perche qui vit dans le Danube, les lacs de la Bavière et quelques autres lacs de l'Europe.

NAGOLD, ville du royaume de Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, ch.-l. du bailliage supérieur de son nom, à 44 kilom. S.-O. de Stuttgart. Cette ville est située dans une vallée profonde, sur les bords de la Nagold ; 2,500 hab. Draps, tanneries, filatures et tissus de laine.

NAGOR s. m. (na-gor). Mamm. Espèce d'antilope, devenue, pour quelques auteurs, le type d'un sous-genre distinct : *Le NAGOR est de la grandeur d'un chevreuil*. (V. de Bormare.) || On l'appelle aussi *ANTILOPE CROCHUE*.

— Encycl. Le *nagor* est une espèce d'antilope, devenue pour plusieurs auteurs le type d'un sous-genre particulier, que caractérisent surtout des cornes courbées en avant. Cet animal est intermédiaire, pour la taille, entre le chevreuil et le cerf ; il a le corps et les membres un peu plus épais que ceux de ce dernier, la tête large ; les oreilles longues ; les cornes presque lisses, à peu près droites, longues d'environ 0m,16, munies d'un ou de deux anneaux à leur base, courbées à leur pointe et de couleur noire ; la queue prolongée presque jusqu'aux jarrets et pointue à l'extrémité. Son pelage est d'un roux pâle ou d'un fauve uniforme, avec la partie antérieure de la tête, du cou et du ventre tirant sur le blanc. *Lenagor*, qui présente plusieurs variétés, habite le Sénégal, aux environs du Cap Vert ; ses mœurs sont celles de la plupart des antilopes.

NAGOT (François-Charles), théologien français, né à Tours en 1734, mort à Baltimore en 1816. Entré chez les prêtres de Saint-Sulpice, il alla professer la théologie à Nantes, revint diriger comme supérieur la maison des Robertins et, enfin, fut nommé supérieur du petit séminaire, puis du grand séminaire de Saint-Sulpice. A la Révolution, il se réfugia à Baltimore, où il fonda un collège et un séminaire. On lui doit, entre autres écrits : *Relation de la conversion de quelques protestants* (1791, in-12) ; *Doctrines de l'Écriture sur les miracles*, traduit de l'anglais de George Hay (Paris, 1808, 3 vol. in-12).

NAGOYA, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province d'Osaka, près de la côte septentrionale de la baie de ce nom, à 120 kilom. E. de Kioto. Sa citadelle passe pour une des plus fortes de l'île de Nippon.

NAGPOUR ou **NAGAPOURA**, ville de l'Indoustan anglais (Decan septentrional), sur la Nag, ancienne capitale du royaume de son nom, formant les États du rajah de Bénar, tributaire de l'Angleterre depuis 1803, et annexée à ses possessions en 1853 ; par 21° 9' de latit. N. et 77° 25' de longit. E. ; 118,000 hab. Cette ville se trouve à peu près au centre de l'Indoustan, dans une des plaines les plus cultivées, ouverte et très-étendue. Quelque modernes, les maisons y sont mesquinement

biétés et n'ont, pour la plupart, qu'un étage. Le royaume de Nagpour, qui dépend aujourd'hui de la province de Calcutta, est situé entre les présidences de Bombay à l'O., les provinces Nord-Ouest au N. et de Madras au S.-E.; 19,795 kilom. carrés; 4,650,000 hab., presque tous Mahatras. Cet Etat fut fondé, vers le milieu du XVIII^e siècle, par Ragodgy Bhounsia, prince maharatta. Un chef du même nom s'engagea, en 1803, dans une coalition contre les Anglais; défait par le général Wellesley, il obtint la paix en cédant à la Compagnie des Indes le district de Ketek, dans l'Orychab, et quelques territoires voisins, et en permettant qu'un agent britannique résidât constamment à sa cour. Son successeur, Appedji, s'étant uni aux Pindaries et au Poychous contre les Anglais en 1817, fut déposé par ceux-ci, qui laissèrent le titre de rajah à son fils, très-jeune encore, et réunirent entièrement, en 1853, l'Etat de Nagpour à leurs possessions.

NAGRI adj. m. (ná-ghri). Linguist. Se dit de l'un des caractères d'écriture en usage dans le Guzarate : *Le caractère NAGRI.*

NAGU, petite île de la Russie d'Europe, dans la Baltique, archipel d'Abo, à 28 kilom. S.-O. de la ville de ce nom, par 60° 12' de latit. N. et 16° 13' de longit. E. Elle renferme un village du même nom.

NAGUÈRE ou **NAGUERES** adv. (ná-gu-è-re) — contraction des mots *na* à guère, il n'y a guère. Il n'y a pas longtemps, il y a peu de temps : *En roulant dans le Palatinat cisrhénan, je songeais que ce pays formait naguère un département de la France.* (Chateaub.)

Naguère des esprits hantaient chaque village;

Tout hameau consultait son sorcier, son devin.

DEUILLE.

Le vice, qui naguère eût osé s'afficher,
Est devant la pudeur réduit à se cacher.

VIENNET.

— Depuis *naguère*, Tout récemment :

« Depuis *naguère*

Tous deux s'étaient entre-donné la foi.

LA FONTAINE.

II. IONS.

NAGYAG, ville de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, comitat de Húyd, à 50 kilom. O. de Carlsbourg; 2,500 hab. Importantes mines d'or et d'argent, exploitées depuis 1747.

NAGYAGITE s. f. (na-ji-a-ji-te — de *Nagyag*, nom de lieu). Miner. Minéral qu'on trouve presque exclusivement à Nagyag, en Transylvanie. Il n'est appelé aussi *NAGYAGERZ*.

— **Encycl.** La *nagyagite* est un tellurure et sélénure d'or, d'argent, d'un peu de plomb et de bismuth. Au chalumeau, cette substance dégage presque toujours l'odeur du soufre et du sélénium. Sa forme cristalline est le prisme droit à base carrée, avec un clivage facile, parallèle à la base, qui lui donne un aspect feuilleté. Son éclat est métallique, sa couleur gris d'acier, analogue à la mine de plomb et qui devient noire dans les cassures anciennes. La *nagyagite* se présente en très-petits cristaux ou en lamelles souvent courbées et appliquées sur leur gangue, qui, au canif, se pulvérisent plutôt qu'elles ne se rayent. La *nagyagite* ressemble beaucoup au graphite et au molybdène sulfuré; elle est associée au silicate et au carbonate de manganèse; on la différencie du molybdène sulfuré par ses lamelles. On connaît deux gisements de *nagyagite*, à Offen-Banya et à Kapnik-Banya, en Transylvanie.

NAGY-KER (Jean-Baptiste SCOTVSKY DE), prélat hongrois, né à Bela en 1785, mort en 1866. Après avoir fait ses études philosophiques et théologiques, il franchit rapidement les degrés inférieurs de la hiérarchie ecclésiastique, devint successivement évêque de Rosenau en 1827, de Funf-Kirchen (Cinq-Eglises) en 1838, archevêque du diocèse de Gran en 1849 et prince primat de Hongrie; enfin, en 1853, il reçut le chapeau de cardinal, qui lui fut, il est vrai, accordé pour le dédommager de ce que le diocèse d'Agram avait été soustrait à son autorité métropolitaine. Le cardinal de Scitovsky de Nagy-Ker joua, pendant les dernières années de sa vie, un certain rôle dans les affaires politiques de la Hongrie. Le diplôme impérial du 20 octobre 1860, qui mit fin au règne de l'absolutisme en Autriche, mit la personnalité du prélat tout à fait en relief au milieu des débats politiques. Appelé à la tête de l'administration du comitat de Gran, il présida la conférence provinciale qui se réunit dans cette ville le 18 décembre 1860, et qui décida d'une voix unanime que l'on demanderait à l'empereur la convocation d'une *landtag* hongroise, nommée conformément à la loi de 1848 sur les élections. Le 20 janvier 1861, le prince primat Scitovsky adressa à tous les comitats de la Hongrie une circulaire par laquelle il les exhortait à la modération, les engageait à ne pas prendre de décision téméraire et leur conseillait finement de remettre à la *landtag* le soin d'apprécier la situation en Hongrie. Le prélat faisait tous ses efforts pour rétablir l'accord entre Pesth et Vienne. Le rêve qu'il caressait depuis longtemps était de pouvoir lui-même établir cet accord d'une façon durable en plaçant sur la tête de François-Joseph la couronne de

Hongrie; mais il n'eut pas le temps de voir la réalisation de ce souhait et fut emporté par une attaque d'apoplexie.

NAHARRO (Barthélemy de Torres-), poète dramatique espagnol, né selon les uns à Torres, selon d'autres à Badajoz. Il vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut pendant quelque temps captif à Alger, et que, après avoir été racheté, il se rendit à Rome vers 1514, entra dans les ordres, composa des comédies et des satires, puis passa à Naples. On ne sait où ni quand il termina sa vie. Naharro est le premier poète espagnol qui ait écrit pour l'art scénique et on le regarde comme le créateur du théâtre espagnol. Ses œuvres, publiées sous le titre de *Propaladia* (Naples, 1527), ont été très-souvent rééditées au XVI^e siècle. Elles contiennent des épiques, des satires, des ballades, des pièces diverses et huit pièces en vers : la *Serapha*, la *Soldadesca*, la *Tinelaria*, la *Jacinta*, l'*Aquilana*, la *Catalmita*, comédies; *Trofea* et *Hymenea*, drames. Ces pièces, toutes d'intrigue, sont les premières qui aient été divisées en cinq journées. Bien qu'on y trouve des invraisemblances et des traits grossiers, elles sont supérieures à ce que l'Espagne possédait alors en ce genre. On y trouve un tableau sincère et animé de l'esprit et des mœurs de l'époque.

NAHARVALES, peuplade germanique du groupe des Lygiens. A l'époque de Tacite, les Naharvales habitaient au N.-O. de la Germanie, entre la Wartha et la Vistule, sur un territoire qui forme aujourd'hui le grand-duché de Posen. Ces peuples adoraient une divinité nommée Alcis, qui n'était représentée par aucune idole. Les cérémonies religieuses avaient lieu dans un bois sacré et le prêtre chargé de les célébrer s'habillait en femme.

NAHE, rivière de l'Allemagne cisrhénane. Elle prend sa source près de Neunkirchen, dans la principauté de Birkenfeld, coule du S.-O. au N.-E., à travers un petit pays très-accidenté, forme la limite de la Prusse rhénane, du Palatinat et de la Hesse rhénane, passe près de Creuznach et se jette dans le Rhin, à Bingen, après un cours de 120 kilom. Les chutes nombreuses qu'elle présente et les rochers qui obstruent son cours en empêchent la navigation.

NAHAR s. m. (na-ar). Chronol. Dernier jour du mois de l'année turque, où se fait le sacrifice à La Mecque.

NAHIR s. m. (na-ir). Chronol. Nom donné, dans quelques calendriers, au onzième mois des Arabes, qui répond à peu près au mois de juillet.

NAHL (Jean-Samuel), sculpteur allemand, né à Anspach en 1664, mort à Iéna en 1728. Fils et élève de Matthieu Nahl, sculpteur attaché à la cour du margrave d'Anspach, il vint se fixer à Berlin et y reçut le titre de sculpteur de la cour. Son œuvre la plus importante est le *Piédestal* orné de bas-reliefs qui soutient la statue équestre de Frédéric-Guillaume I^{er}.

NAHL (Jean-Auguste), sculpteur allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1710, mort à Cassel en 1781. Élève de son père et de Schlüter, il visita les musées de France et d'Italie, revint à Berlin exécuter de grandes commandes confiées par le gouvernement prussien, alla habiter la Suisse, puis enfin se fixa à Cassel, où il professa la sculpture au Collegium-Carolinum. Ses principaux ouvrages sont : le *Monument funéraire de la femme du ministre Langhans*, dans l'église de Heidelberg, et le *Modèle en plâtre de la statue du landgrave Frédéric II*.

NAHL (Samuel), sculpteur allemand, fils du précédent, né à Berne en 1748, mort en 1813. Après avoir appris dans l'atelier de son père, les éléments de son art, il alla terminer son éducation artistique à Vienne, à Paris et à Rome, puis revint se fixer à Cassel, où, nommé d'abord professeur de l'Académie des beaux-arts, il devint ensuite directeur de cette Académie. On cite principalement, parmi ses œuvres : *Statue monumentale du landgrave Frédéric II*; *Enfant pleurant la mort d'un oiseau*; un *Fleuve*, et le *Buste du roi Jérôme*.

NAHL (Jean-Auguste), peintre allemand, frère du précédent, né à Berne en 1752, mort à Cassel en 1825. Venu fort jeune à Paris, il y commença, sous la direction de Lesueur, ses études qu'il alla terminer à Rome, où il demeura près de huit ans. Nahl voyagea ensuite en Angleterre, en Allemagne, passa de nouveau plusieurs années à Rome, puis devint professeur et directeur de la classe de peinture à l'Académie des beaux-arts de Cassel (1815). Nahl était doué d'une imagination rêveuse, contemplative et très-impressionnable. Il fut un peintre original et excella dans le genre gracieux. Goethe professait pour son talent une grande estime. Parmi ses tableaux, nous citerons : *L'Offrande à Venus*, son chef-d'œuvre; *Ariane à Naxos*; *Narcisse*; *Olinthe* et *Sophonie*; *Venus enlevant une épine du pied de l'Amour*; *Castor et Pollux*. On lui doit, outre des paysages, de beaux dessins à la sépia et de remarquables eaux-fortes.

NAHMA-CARMA s. m. (ná-ma-kar-ma). Cérémonie indoue, qui se célèbre à la naissance des enfants.

NAHMAN s. m. (ná-man). Signe particulier que les disciples de Vichnou portent sur le front.

NAHON, rivière de France (Indre). Elle naît dans la commune de Heugnes, arrondissement de Châteauroux, au pied d'une montagne de 200 mètres, arrose Selles, Vic, Valençay, et se perd dans le Fouzon, après un cours de 48 kilom.

NAHOUCHE, héros de la mythologie indienne. C'est un prince de la dynastie lunaire, fils d'Ayous, roi de Praticthâna. Il passe pour avoir conquis le monde, et quelques auteurs ont reconnu en Deva-Nahoucha le *Dionysos* des Grecs. Voisin du mont Mérou, dont le nom rappelle le mot grec *meros*, il partit de la pour subjuguer toute la terre, et, à son retour, bâtit une ville superbe appelée Deva-Nahoucha *no-gari* (*Dionysopolis*), nommée aussi Nahoucham, par syncope Nôcham, d'où l'on fait venir Nysa. Cependant Indra, roi du ciel, avait offensé son maître spirituel Vrihospati et avait pris pour prêtre un dètya, nommé Viswarûpa, qui, obéissant à son naturel, trahissait en secret les dieux qu'il était appelé à servir. La foudre avait puni le traître, mais ce dieu châtiment avait en même temps irrité son père, un géant redoutable qui poursuivait Indra, qu'en vain le saint mouni Dadhitich avait voulu sauver en se livrant lui-même à la mort et en donnant ses os pour en faire des armes contre l'ennemi du ciel. Un autre monstre, la gueule ouverte, partout où s'enfuyait Indra, arrivait comme pour le dévorer. Les dieux étaient dans le plus grand effroi; le ciel était sans maître. Nahoucha venait de faire cent fois le sacrifice du cheval (v. *INDRA*); on l'éleva sur le trône vacant. Curieux de jour de tous ses droits, il voulut avoir l'amour de Satchi, femme du roi dépossédé. Elle consentit à le recevoir s'il apparaissait à ses yeux dans un équipage plus pompeux que celui de son prédécesseur. Nahoucha pensa que rien n'était plus magnifique que de se faire porter sur les épaules des brahmanes. Ils allaient trop lentement au gré de son impatience; il s'oublia au point de frapper la tête sacrée d'Agastya, en lui disant : *Sarpa, sarpa*, c'est-à-dire « avance, avance. » Le saint, irrité, répéta les mêmes mots, mais dans un autre sens; dans sa bouche, ils signifiaient : *marche, serpent*; et, en effet, Nahoucha fut changé en serpent. Retiré sur l'Himalâya, il attendit, sous cette forme, le temps où les Pandavas devaient faire cesser sa métamorphose. Vichnou, voyant que, des deux rois du ciel, l'un était en fuite et l'autre en quelque sorte dégradé, eut pitié des dieux, maudit le monstre qui faisait leur malheur, et rendit le trône à l'ancien Indra.

NAHR-EL-KÉBIR, autrefois *Eleutheros*, rivière de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Beyrouth (Syrie). Elle descend du versant occidental du Liban et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 142 kilom., dirigé au S.-O.

NAHR-EL-KELB (la *Rivière du chien*), le *Lycus* des anciens, rivière de la Turquie d'Asie (Syrie), dans le pachalik de Beyrouth. Elle descend du Liban et se jette dans la Méditerranée, non loin de Beyrouth. Son nom lui vient d'une colonne renversée qu'on trouve sur le passage de cette rivière, et qui était autrefois portée sur un piédestal grossier représentant la tête d'un chien. Sur les rives du Nahr-el-Kelb, on trouve de nombreux débris de sculptures avec inscriptions cunéiformes, grecques et latines.

NAHUATL adj. (na-u-atl). Linguist. Se dit de l'idiome des anciens Mexicains. V. MEXICAINE.

NAHUBAS s. m. (na-u-bass). Bot. Nom indigène du cirier : *Le NAHUBAS ou le cirier peut éclairer une partie des habitants de la côte du Brésil.* (F. Denis.)

NAHUM (de l'hébreu *nacom*, consolateur), le septième des douze petits prophètes juifs, qui fit ses prédictions vers l'an 713 av. J.-C. Il annonça la destruction de Ninive par Cyaxare et Nabopolassar. Sa prophétie est, disent les commentateurs de la Bible, écrite d'un style très-élevé, plein d'images brillantes et de feu.

NAIA s. m. (na-ia). Erpét. Genre de reptiles ophiens. V. NAJA.

NAIADE s. f. (na-ia-de — lat. *naïas*, gr. *naïas*, *néias*, de *naein*, couler; de la racine sanscrite *na*, couler, d'où aussi le latin *nato*, *nager*. Kühn rattache le grec *naïas* au sanscrit *ndyâs*, les eaux des nuées, c'est-à-dire les navigantes, les nuages étant, dans les *Vedas*, nommés *navas*, vaisseaux, également de la racine *na*, couler). Mythol. gr. Divinité du sexe féminin, présidant à une fontaine ou à une rivière : *Tout ruisseau avait sa NAIADE, tout arbre son hamadryade.* (Nisard.)

Des *naïades* en deuil sur leurs urnes gémissent

Et semblent regretter leurs sources qui tarissent.

DESAMANGE.

— Prov. anc. *Bacchus aime les naïades*, Il faut mettre de l'eau dans son vin.

— Anél. Syn. de *NAÏDE* et *NAÏS* : *Bonnet coupe une NAIADE par morceaux*, et chaque morceau redonne une NAIADE entière. (Flourens.)

— Entom. Nom vulgaire d'un insecte appelé aussi *PUNAISE TIPULE*.

— Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des naïadées, comprenant plu-

sieurs espèces qui croissent surtout dans les étangs de l'Europe centrale.

— s. f. pl. Moll. Famille de mollusques comprenant les conchifères d'eau douce.

— Bot. Syn. de *NAÏDÉES*.

— **Encycl. Mythol.** Les *naïades* étaient les nymphes des fleuves, des sources et des fontaines. En général, les auteurs les représentent comme filles de Jupiter et mères des satyres. Strabon les met au nombre des prêtresses de Bacchus. Virgile dit que la plus belle s'appelait Eglé; Ovide (*Métam.*, l. VIII) raconte que les *naïades* étaient autrefois des nymphes que le fleuve Achéloüs métamorphosa en lies, parce qu'elles avaient négligé de l'inviter à une fête qu'elles donnaient aux dryades.

On offrait en sacrifice aux *naïades* des chèvres et des agneaux, avec des libations de vin, de miel et d'huile; plus souvent, on se contentait de mettre sur leurs autels du lait, des fruits et des fleurs; mais ce n'était que des divinités champêtres dont le culte ne s'étendait pas jusqu'aux villes.

Chez les anciens, chaque source, chaque ruisseau se personnifiait dans une *naïade*. Ces tritons savent mieux que moi à quel fleuve la *naïade* de ce ruisseau porte, en serpentant, son amour aussi pur que sa source...; quelle nuit et dans quelle rencontre la *naïade* de cette fontaine brisa son urne, la pleura si amèrement, et recueillit avec tant de peine le cristal de son onde extravasée... Il est doux de se reporter à ces temps heureux où l'air, la terre et l'onde étaient peuplés de génies bienfaisants, où l'on ne se reposait qu'en sur le lit des nymphes, où l'on ne respirait que l'haleine des zéphyrs, où l'on ne s'abreuvait que des pleurs ou de la substance des *naïades*. » (Demoustier, *Lettres à Emilie*.)

Par une figure familière aux poètes, ils se sont quelquefois servis du mot *naïade* pour exprimer l'eau elle-même; c'est ainsi que Tibulle a dit pittoresquement : *Natada Bacchus amat*, pour dire qu'il faut mettre de l'eau dans le vin.

— Iconogr. « On peint les *Naïades* jeunes et jolies, dit de Prezel (*Dictionnaire iconologique*). Une couronne de roseaux orne leur chevelure argentée, qui flotte sur leurs épaules nues. Elles ont aussi les bras et les jambes nus, et sont couronnées d'une urne, d'où il sort de l'eau. Souvent on leur fait tenir une coquille et des perles; ces perles, entrelacées dans les cheveux, servent encore à relever l'éclat de ces divinités, dont la simplicité cependant doit faire le principal ornement. » Au musée Pio-Clementin (Vatican) est une statue de marbre antique qui représente une *Naïade* couchée et appuyant sa main sur une urne d'où s'échappe de l'eau; on pense que cette figure, qui a été trouvée près de Rome, dans une vigne, hors de la porte Latina, servait à la décoration d'une fontaine. Une autre statue antique du même musée, qui a été découverte dans le jardin des Médicis, près du temple de la Paix, représente, à ce qu'on croit, une des *naïades* qui présidaient à la fontaine de l'Aquappia. Une statue de *Naïade*, de l'ancienne galerie Giustiniani, a été gravée par Cornelis Bloemaert, d'après un dessin de J. de Pape.

A l'imitation des anciens, les sculpteurs modernes ont souvent exécuté des figures de *Naïades* pour orner des fontaines monumentales. C'est à tort que, dans quelques monuments de ce genre, on voit, au lieu de ces divinités terrestres, des nymphes marines ou *Néréides*; une erreur semblable avait été commise par Jean Goujon, dans la décoration de la fontaine des Innocents, à Paris; les figures de *Néréides* qu'il exécuta en bas-relief pour le soubassement de cette fontaine, et qui ont été transportées au Louvre, sont d'ailleurs admirables d'élégance et de grâce. La *Nymphe de Fontainebleau*, que Benvenuto Cellini sculpta pour servir de couronnement à la porte principale du château construit par François I^{er} et qui a été également recueillie au Louvre, est bien loin d'avoir le mérite des sveltes créations de Jean Goujon; cette figure, destinée à représenter la *Naïade* de la fontaine de Belle-Eau, découverte un jour à la chasse par la meute royale, nous montre une femme fort peu vêtue, se reposant au bord de l'eau en compagnie d'un cerf que ne paraissent pas émuouvoir plus qu'elle les aboiements des chiens. Un sculpteur du XVIII^e siècle, Mignot, a exécuté, pour la décoration de la fontaine des Haudriettes, à Paris, une *Naïade*, vue de dos, dont Diderot a loué « le caractère fluide et coulant, le dessin pur, simple et facile. » Des *Naïades*, de Bouchardon, ont été gravées par Louise Le Daulceur.

Canova a sculpté une *Natade* se réveillant au son de la lyre de l'Amour, qui, au dire de Quatremère de Quincy, doit être regardée comme une des productions les plus pures de style, les plus gracieuses et les plus complètes du talent de l'auteur; la nymphe, entièrement nue et étendue sur un nuage de lion, se retourne et surpique le petit Cupidon jouant de la lyre, dont les sons ont provoqué son réveil. Ce groupe a été gravé par Dom. Marchetti.

Une statue de *Natade* versant de l'eau, sculptée en marbre par Brion pour les serres du Jardin des plantes, à Paris, a été exposée au Salon de 1838. Une autre statue de marbre, par M. Renaudot, a paru au Salon de 1872. Un groupe de marbre, par M. A. Des-

bœufs, intitulés *les Nymphes des eaux* et appartenant à l'Etat, a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

En peinture, nous citerons un tableau de Du Fresnoy (*les Nymphes*), qui est au Louvre, et qui a été gravé par Landon; une composition de Gérard de Lairesse; un tableau de Lucas Cranach, payé 2,600 fr. à la vente de la célèbre galerie de San-Donato (1870); diverses compositions de MM. Foulouge (Salon de 1869 et 1872), Ravier, une *Nymphe des eaux* (Salon de 1872), L. Legendre (Salon de 1872), etc. N'oublions pas la *Source*, l'une des plus pures et des plus séduisantes créations d'Ingres; c'est une *Naiade* soutenant au-dessus de son épaule l'urne d'où s'épanche l'eau de la source dont elle est la divinité protectrice. V. SOURCE.

— Bot. Les *naïades* sont des plantes à tiges rameuses, charnues et fragiles, portant des feuilles minces et transparentes; les fleurs, dioïques, solitaires à l'aisselle des feuilles, ont un périgone formé d'une spathe membraneuse et celluleuse terminée par deux pointes. La fleur mâle consiste en une seule étamine, à anthère tétragone, à quatre lobes; la fleur femelle est réduite à un ovaire entouré d'une spathe. Le fruit est une nucule monosperme, à épicaire membraneux. Ces plantes, comme l'indique leur nom mythologique, croissent dans les eaux douces; elles abondent surtout dans les étangs de l'Europe centrale. Dans certains pays, elles croissent en assez grande quantité pour qu'on puisse les employer comme engrais. La *naïade* fluviale sert de nourriture aux carpes, et il est avantageux de la propager dans les étangs.

NAÏADE, ÉE adj. (na-i-a-dé — rad. *naïde*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre naïde.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre naïde : Les *naïades* sont répandues dans les eaux douces et salées de tous les climats. (P. Decharrieux.) On les appelle aussi *FLUVIALES*, *NAÏDES*, *POTAMOPILES*.

— Encycl. Les *naïades* sont des plantes aquatiques, à tiges noueuses, le plus souvent rampantes, portant des feuilles en général alternes, planes, entières, embrassantes ou engainantes à la base et accompagnées de stipules membraneuses. Les fleurs sont très-petites, unisexuées, monoïques ou plus rarement dioïques, solitaires ou groupées à l'aisselle des feuilles, quelquefois réunies en épis. Le périgone, souvent remplacé par une spathe, affecte des formes très-diverses et manque même complètement dans certains genres. Les fleurs mâles consistent le plus souvent en une seule étamine; rarement elles en ont plusieurs. Les fleurs femelles, ordinairement plus nombreuses et placées au-dessus des fleurs mâles, consistent en un ou plusieurs pistils, à ovaire uniloculaire et uniovulé, surmonté d'un style simple qui termine un stigmate souvent large et pétiolé. Le fruit est une petite capsule à une seule loge, renfermant une graine dont l'embryon est dépourvu d'albume. Cette famille, qui a des analogies avec les alismacées et les hydrocharitacées, comprend les genres suivants, groupés en six tribus : I. *Naïdées* : naïde, cauline. — II. *Zostérées* : zostère, cymodocée. — III. *Potamodées* : potamodée, thalassie. — IV. *Ruppiales* : ruppia. — V. *Zannichelliées* : zannichellie, althénie. — VI. *Potamées* : potamo. Les *naïdées* habitent les eaux douces et salées de tous les pays. Elles croissent souvent en très-grande abondance et constituent essentiellement la végétation des eaux courantes ou stagnantes. Quelques-unes ont des rhizomes alimentaires; d'autres, quand elles sont séchées, peuvent servir à la confection des somniers, à l'emballage, etc. Toutes fournissent un assez bon engrais.

NAÏBA s. f. (na-i-ba — mot ar.). Impôt personnel que l'on percevait au Maroc, lors des trois grandes fêtes de l'année ou dans d'autres circonstances exceptionnelles.

NAÏDE s. f. (na-i-dé). Annél. Syn. de *NAÏS*.

NAÏDIN, INE adj. (na-i-dain, -ne — rad. *naïde*). Annél. Qui ressemble ou qui se rapporte à la naïde.

— s. f. pl. Famille d'annélides, ayant pour type le genre naïde ou naïs.

NAÏF, IVE adj. (na-ïf, -ive — lat. *naivus*, qui vient de *natus*, né. Le sens primitif de naïf est, en effet, naïf, original, naturel :

La pierre est de roche naïve.

De quoi l'on fait le fondement.

(Romain de la Rose.)

La Fontaine l'a encore employé dans cette signification dans sa comédie de *Climène*, où il dit qu'une couleur de rose avait

Rehaussé de son teint la naïve blancheur.

Naturel, simple, ingénu, sans détour, sans artifice : Les grâces *naïves*. Une *beauté naïve*. Un *ton naïf*. Il est *naïf* comme un enfant. Les *dieux de la Naïve antiquité*, participant aux besoins et aux plaisirs des hommes, mangent et boivent. (Renan.) La *vanité africaine* est toute *naïve*. « Pourquoi ne vous arrêtez-vous pas à me regarder quand je passe? » dit une dame de ce pays. (H. Berstot.)

— Qui retracé fidèlement la vérité, qui imite la nature sans employer aucun artifice : Une *expression naïve*. Un *style naïf*. Le *récit naïf* d'un fait. Tout ce qui est vrai n'est pas *naïf*, mais tout ce qui est *naïf* est vrai, d'une vérité

piquante, originale et rare. (Dider.) La perfection du genre *naïf* est le naturel *naïf*. (De Bonald.) Ce qu'il y a de plus sublime dans les œuvres de l'esprit humain est peut-être aussi ce qu'il y a de plus *naïf*. (V. Hugo.) Il Qui est dépourvu de finesse, en parlant des actes ou des paroles : La réponse est *naïve*. Cette manière d'agir est *naïve*. Il ne faut rien de moins dans les cours qu'une vraie et *naïve* impudence pour réussir. (La Bruy.)

— Qui dit sa pensée ingénument, sans détour, qui se montre sans déguisement : Un homme franc et *naïf*. Une *âme naïve*.

— Techn. *Pointe naïve*. Diamant qui, naturellement et sans taille, offre une forme pyramidale.

— s. m. Ce qui est naïf, genre naïf : Lorsque, par une heureuse absence de finesse et de précaution, la phrase montre la pensée toute nue, le *naïf* paraît. (R. Varot.) Les anciens ont atteint le sublime du *naïf*, et les modernes celui du grand. (De Bonald.)

..... La cour desbusées

Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée,

Distingua le naïf du plat et du bouffon.

BOILEAU.

— Syn. *Naïf, naturel, simple*. Ce qui est naturel est ou paraît vrai et est toujours exempt d'affectation; mais le naturel n'exclut pas l'ornement, parce que la nature produit réellement de très-belles choses. Ce qui est naïf est toujours naturel, mais on pourrait dire souvent qu'il l'est trop et qu'un peu de réflexion aurait conduit à en modifier, à en voiler les formes. Cependant on aime la *naïveté* dans un enfant, dans une jeune fille, parce qu'on la regarde comme une preuve de leur innocence. Quand on loue La Fontaine pour la *naïveté* de son style, c'est qu'on suppose que les traits malins qu'il décoche souvent contre nos travers lui échappent en quelque sorte sans qu'il s'en aperçoive, et la *naïveté* n'est ici naturelle qu'en apparence; ce qu'on admire dans notre grand fabuliste, c'est son habileté à paraître naïf. Enfin, ce qui est simple se présente à nos yeux tel qu'il est, sans ornements, sans emphase, sans aucun dessin de séduire. Le style simple ne convient qu'aux sujets dont l'importance n'est pas très-grande; de que le sujet s'élève, le style peut recevoir des ornements sans cesser pour cela d'être naturel.

NAÏGEON (Jacques-André), littérateur français, né à Paris en 1738, mort en 1810. Il commença par étudier les beaux-arts, dessina, peignit et sculpta; puis, s'étant lié intimement avec Diderot, il se fit le disciple, l'imitateur et l'admirateur fervent du célèbre encyclopédiste. Le maître a écrit ceci de l'élève : « Vous savez que Naïgeon a dessiné plusieurs années à l'Académie, modèle chez Le Moyne, peint chez Vanloo et passé comme Socrate de l'atelier des beaux-arts dans l'atelier de la philosophie. » Il est vrai que, par compensation, Lhuissier, qui ne professait aucune tendresse à l'endroit de Naïgeon, l'a tourné en ridicule : « C'est le singe de Diderot, dit-il, qui répète sans cesse les conversations, comme il copie son ton et ses manières. Il joint à la gravité d'un savant la coiffure d'un petit-maître et les précautions d'une mauvaise santé avec l'apparence de la force. De là, le couplet suivant :

Je suis savant, je m'en pique,
Et tout le monde le sait;
Je vis de métaphysique,
De légumes et de lait.
J'ai reçu de la nature
Une figure et bonbon;
Ajoutez-y ma frisure,
Et je suis monsieur Naïgeon.

Avant de publier ses propres écrits, Naïgeon fut d'abord le simple copiste, puis le collaborateur de Holbach. Il faisait passer et imprimer en Hollande les manuscrits de celui-ci, qu'il augmentait de notes considérables; il donna quelques travaux à l'*Encyclopédie*, notamment les articles *AMÉ* et *UNTAIRES*, et composa le *Militaire philosophe ou Difficultés sur la religion proposées au Père Mablebranche* (1768). Ce fut son premier ouvrage. Comme dans tous ceux qu'il donna par la suite, il se traîne péniblement à la remorque des grands encyclopédistes, ressasse leurs idées et ne tire presque rien de son propre fonds. La publication, avec des retouches, des préfaces, des commentaires, du *Traité de la liberté de conscience*, par Cicélinus; du *Recueil philosophique* (2 vol. in-8), composé de morceaux attribués à Vauvenargues, Dumasais, Fontenelle, Mirabaud; de la *Traduction de Sénèque*, de Lagrange (7 vol. in-12); une traduction qu'il fit lui-même du *Manuel d'Épictète*; des *Notices* sur La Fontaine et Racine et divers autres travaux moins importants occupèrent les années suivantes (1768-1778). La publication de la *Morale universelle*, du baron d'Holbach (1788), publication qui suivit de près la mort du fameux baron, et surtout la rédaction, à un point de vue anticatholique très-prononcé, de tous les articles de philosophie ancienne et moderne de l'*Encyclopédie méthodique* furent les principaux ouvrages de Naïgeon dans la période qui précéda la Révolution. Grand admirateur des idées nouvelles, surtout à cause de la couleur philosophique qu'elles avaient à la première heure, il ne se fit remarquer que par des publications antireligieuses; la nécessité d'en finir avec le catholicisme et

le clergé fut exposée par lui dans une brochure virulente insérée au *Mercur de France* (1789), et il revint sur ces doctrines dans une adresse à l'Assemblée nationale sur la liberté des cultes (1790). Naïgeon ne joua aucun rôle dans les événements qui suivirent; sous le Consulat et sous l'Empire, confiné dans une des classes de l'Institut, rendu plus circonspéct dans ses paroles par la volonté du chef de l'Etat, qui, en rétablissant la religion, avait voulu qu'elle fût respectée, et qui, d'ailleurs, exérait philosophes et encyclopédistes, il mourut à peu près oublié. Ses principaux titres consistent dans la part qu'il a prise à la rédaction de l'*Encyclopédie méthodique*, dans la magnifique édition de Diderot, avec commentaires (1798, 20 vol. in-8), et dans celle des *Essais* de Montaigne (1802). Cette dernière œuvre est curieuse en ce que, faite sur un manuscrit original, chargé de notes autographes de Montaigne, elle contient une foule de passages omis à dessein dans toutes les autres éditions. Le commentaire de Naïgeon est souvent fastidieux et la seule remarque à faire, c'est qu'il se donne beaucoup de peine pour mettre au-dessus de tout le reste les pensées, souvent étranges, que les précédents éditeurs avaient prudemment écartées.

La doctrine de Naïgeon, c'est l'athéisme; pas un encyclopédiste, excepté d'Holbach, n'a professé cette doctrine aussi crûment. Pour lui, la croyance en Dieu, en l'immortalité de l'âme, en la vie future n'est qu'une invention du clergé pour « faire venir dans sa poche l'argent des autres. » Toute sa poétique, d'un demi-siècle, peut se résumer dans les pensées suivantes : « Il est essentiel pour l'Eglise que notre âme soit immortelle, sans cela nous pourrions bien ne pas avoir besoin des ministres de l'Eglise, ce qui ferait le clergé de faire banqueroute. » — « Libre arbitre, faculté sans laquelle les prêtres ne pourraient nous damner, et à l'aide de laquelle nous jouissons, par-dessus les autres animaux, du pouvoir de nous perdre nous-mêmes. » — « La charité, la plus importante des vertus, consiste à aimer pardessus toutes choses un Dieu que nous ne connaissons guère et des prêtres que nous connaissons très-bien. » Toujours Dieu et les prêtres! Naïgeon rencontrait, toutes les fois qu'il traitait ces matières, une certaine verve brutale et impertinente qui ne manque pas d'attrait; mais on est forcé de convenir qu'il n'avait aucune véritable science de la question et que, dans l'*Encyclopédie méthodique*, il ne sut pas même donner un résumé satisfaisant des systèmes qui, sur cette question, ont partagé le monde. Son adresse à l'Assemblée nationale portait ce titre : *Doit-on parler de Dieu et en général d'une religion dans la Déclaration des droits de l'homme?* Il est inutile de dire qu'il conclut à la négative. Plus tard, quand Robespierre établit le culte de l'Être suprême, Naïgeon s'écria : « Ce monstre de Robespierre! » Les philosophes non suspects d'athéisme et, à plus forte raison Bossuet, Pascal, Bacon, sont traités par lui du bout de la plume, avec le plus grand dédain : Bossuet et les solitaires de Port-Royal, s'ils avaient vécu dans l'antiquité, n'auraient fait que ressusciter les folles subtilités de l'école de Mégare; Pascal seul aurait pu s'élever aux découvertes d'Archimède; il a été perdu pour les sciences aussiôt que la religion en a fait sa conquête. Bacon lui-même, lorsqu'il paye un tribut à de religieuses convenances, n'est plus qu'un enfant qui répète les contes de sa nourrice. Campenelle n'avait pu écrire assez d'effroyables sottises; on n'imaginait pas combien il faut de force de tête, combien il faut avoir observé, comparé, médité, approfondi les sciences, pour atteindre à cette opinion.

Dans ses notes sur les *Essais* de Montaigne, il rencontre cette pensée : « Si un disciple ne montre que des sentiments vils et bas, il faut le mettre pastissier dans quelque bonne ville, fût-il fils d'un duc. » (Institution des enfants.) Montaigne avait mis d'abord dans le manuscrit : « Que de bonne heure son gouverneur l'estrangle, s'il est sans tœmoing. » Puis il raya ce singulier précepte et le remplaça par l'autre, beaucoup plus humain. Naïgeon appuie la rédaction primitive : « On sent d'autant plus, dit-il, la sagesse et la nécessité de cette mesure (étrangler l'élève qui n'a pas de bonnes dispositions), qu'on a soi-même plus réfléchi, mieux observé et qu'on est plus avancé dans la connaissance de l'homme physique et moral. » Et il cherche querelle à Mlle de Gournay, qui n'a pas préféré, dans les manuscrits, cette version à l'autre.

Ce ne sont là que des boutades et quand elles constituent tout le bagage littéraire et philosophique d'un écrivain, que, de plus, il faut les chercher dans de volumineux in-cu-tavo, leur auteur doit bien s'attendre à ne pas gagner une postérité reculée. Naïgeon est aujourd'hui l'un des plus oubliés parmi les encyclopédistes.

M. Damiron a porté sur lui le jugement suivant : « Sans éclat, sans grandeur, avec une célébrité qui n'est pas précisément de gloire, et un caractère d'opinions qui n'est ni l'élevation ni la modération, il n'est pas un de ces noms que l'on recherche et dont on se flatte. Naïgeon est, en effet, une pâle et froide figure sans originalité ni vraie force, dont aucun trait n'impose ni n'attire beaucoup, et néanmoins, à bien regarder, il ne laisse pas,

sous certains rapports, que d'exciter quelque intérêt et de mériter quelque attention. Ainsi d'abord, comme homme, il vaut beaucoup mieux que comme philosophe. Il se rend à lui-même le témoignage, et comme il ne le rend publiquement, il faut l'en croire, qu'il a (ce sont les termes dont il se sert dans ses *Mémoires* sur Diderot) « une forté et une inflexible droiture de caractère qui l'éloigne » également de l'adulation et de la satire... » Naïgeon, tout médiocre et tout en sous-ordre qu'il soit, va si loin en son sens et avec une si extrême conséquence, qu'il ne donne guère après lui place à de plus audacieux, et que, dans son athéisme à outrance, il dépasse sans fléchir tout ce qui a été professé de plus déclaré en cette matière. »

Ajoutons, avec le même critique philosophe, que, comme homme privé, il laissa « des souvenirs de probité, de droiture et de franchise, non sans grande rudesse, de simplicité de mœurs, de goûts sérieux et studieux. » Son goût pour les livres était celui d'un amateur éclairé; il se forma lentement une magnifique bibliothèque, remarquable surtout par ses collections de classiques latins, les plus belles que l'on ait rassemblées, dit M. Renouard. Comme tous les autres philosophes de son pied à la main, il se forma lentement une magnifique bibliothèque, remarquable surtout par ses collections de classiques latins, les plus belles que l'on ait rassemblées, dit M. Renouard. Comme tous les autres philosophes de son pied à la main, il se forma lentement une magnifique bibliothèque, remarquable surtout par ses collections de classiques latins, les plus belles que l'on ait rassemblées, dit M. Renouard. Comme tous les autres philosophes de son pied à la main, il se forma lentement une magnifique bibliothèque, remarquable surtout par ses collections de classiques latins, les plus belles que l'on ait rassemblées, dit M. Renouard.

Naïgeon est renommé pour sa bibliothèque,

Dont, le pied à la main, on sait qu'il fit l'achat.

Ce « pied à la main, » qui est, dans ces vers, d'un effet bizarre, constate une habitude de Naïgeon. L'auteur (Mérard de Saint-Just) ajoute, en effet, en note : « Tout le monde sait que Naïgeon n'arrivait jamais chez un libraire et dans une vente de livres que son pied à la main. S'il manquait à l'exemplaire qu'il désirait acheter un cinquième de ligne à la marge d'en haut ou d'en bas, il le rejetait comme indigne d'entrer dans son cabinet. » Un autre biographe ajoute qu'autant il se pâmait d'aise en rencontrant un livre bien conservé, à belles marges, autant il montrait de mécontentement et même de chagrin en voyant, entre les mains d'un autre, un exemplaire meilleur, à ce point de vue, que le sien. Chez lui, personne n'avait le droit d'ouvrir un livre.

La fin de sa vie fut triste et morose; il voyait relever par l'Empire les « superstitions » qu'il avait combattues toute sa vie, avec les encyclopédistes, puis avec les républicains. La solitude, la maladie, puis, sinon le dénuement, du moins la gêne, empoisonnèrent ses derniers jours. Il se vit contraint de vendre sa belle bibliothèque, qu'il avait achetée par M. Kaim. Diderot, qui lui avait rendu en partie, en 1811, presque tous les exemplaires atteignirent des prix élevés.

NAÏGEON (Jean), peintre français, parent du précédent, né à Dijon en 1753, mort à Paris en 1832. Après avoir fait à Dijon ses premières études, il vint assez tard à Paris se perfectionner dans l'atelier de David. Ses progrès furent lents, mais son opiniâtreté au travail. Naïgeon avait trente-quatre ans lorsqu'il envoya au Salon de 1791 les deux uniques tableaux connus de lui : le *Départ d'Enée* et *Pyrrhus enfant présenté à la cour de Clodius*. Les figures de ces tableaux sont d'une correction réelle; les groupes sont bien agencés et les silhouettes ne manquent pas d'élégance; mais les types manquent d'originalité. Les draperies sont lourdes et l'exécution est hésitante et malhabile. Toutefois, la dimension de ces toiles, le sérieux du sujet, les efforts qu'on y sentait plaidèrent en faveur du peintre et lui valurent des éloges. Mais Naïgeon était assez intelligent pour ne point se laisser emporter par la portée de ces succès d'estime. Il renonça presque complètement à la peinture. Toutefois, il possédait un flair artistique très-fin et qu'il était très-instruit, il se fit charger, en 1793, en même temps que ses collègues Peyron et Bonvoisin, de l'inventaire des œuvres d'art et des monuments d'archéologie trouvés dans les couvents supprimés. C'est à lui que l'on doit la conservation d'une foule de trésors qui allaient être dispersés; il se préservait, entre autres, l'église de Saint-Denis, les châteaux d'Ecouen et de Prasilin, renfermant des peintures de Le Brun, des sculptures de Jean Goujon et de beaux vitraux d'après Raphaël. Ses richesses furent déposées provisoirement à l'hôtel de Nesle et Naïgeon en fut créé conservateur. Plus tard, après le 18 brumaire, l'artiste revint un instant à ses pinceaux pour exécuter les grisailles qui décoraient les deux extrémités du plafond de la galerie du Luxembourg. Enfin, en 1812, il fut nommé directeur du musée que l'on créa dans ce palais, et restaura fort habilement les toiles fort détériorées qui devaient y figurer. Cette collection, qu'il avait faite aussi riche qu'intéressante, fut enlevée à ses soins en 1815, pour être mise au Louvre à la place des chefs-d'œuvre emportés par les alliés. Naïgeon n'en resta pas moins, jusque vers 1828, conservateur du musée du Luxembourg, où l'on réunit des tableaux d'artistes vivants.

NAÏGEON (Jean-Guillaume-Elzidor), peintre, fils du précédent, né à Paris en 1797, mort en 1867. Son père, puis Gros commencèrent son instruction artistique, qu'il compléta à l'Ecole des beaux-arts. En 1837, Nai-

geon remporta le second grand prix de peinture, fit un voyage à Rome et exposa pour la première fois au Salon de 1831. L'année suivante, il succéda à son père comme conservateur du musée du Luxembourg, puis remplaça, à partir de 1861, les mêmes fonctions au musée d'Egypte. Parmi ses œuvres, estimables, mais sans qualités saillantes, nous citerons : *Modeline dans le désert* (1831); *Napoléon priant la Vierge pour son enfant* (1833); *Bercesse napolitaine* (1838); *L'adoration des mages* (1845); *Glauque des environs de Naples*; les *Vendanges d'Amalfi* (1857), etc. On lui doit, en outre, un grand nombre de portraits, entre autres ceux du docteur Amusat, de M. Didot, de l'abbé Grivel, etc.

NAIL S. m. (nêl). Métrol. Mesure de longueur, usitée en Angleterre et qui équivaut à 57mm,15. Il Poids employé dans le commerce des laines, et valant 3,175 kilogrammes. Il On l'appelle aussi *CLOVE*.

NAILLAC (Philibert de), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né vers 1340, mort en 1421. Il était grand prieur d'Aquitaine lorsqu'il remplaça comme grand maître Ferdinand de Heredia en 1396. Sur ces entrefaites, les Turcs, conduits par Bajazet I^{er}, ayant envahi la Hongrie, de Naillac courut au secours du roi Sigismond, se conduisit brillamment à la bataille de Nicopolis (1396), où les chrétiens furent écrasés par le nombre, et parvint à s'échapper avec le roi de Hongrie, qu'il conduisit à Rhodes. Quelques années après, il fit une descente sur les côtes de Carie, où il construisit un château fort, prit part aux expéditions que fit Boucicaud sur les côtes de la Syrie et de la Palestine, servit en 1403 de médiateur entre les Génois et le roi de Chypre et conclut un traité avantageux avec le sultan d'Egypte. Après avoir assisté au concile de Pise (1409) et à celui de Constance, dans lequel eut lieu la déposition de Jean XXIII (1414), il convoqua à Rhodes, en 1421, un chapitre général de son ordre, y fit prendre des mesures pour rétablir la discipline, améliorer l'état des finances, et mourut peu après.

NAILLAT, bourg de France (Creuse), cant. de Dun, arrond. et à 23 kilom. de Gueret; pop. aggl., 157 hab. — pop. tot., 2,054 hab.

NAILLOUX, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Villefranche; pop. aggl., 818 hab. — pop. tot., 1,414 hab. Englise paroissiale renferme un bal auet, en maie, provenant de l'ancienne abbaye de Bouilbonne.

NAÏM, ville de la Palestine ancienne, dans la Galilée, tribu d'Issachar, au S.-E. de Nazareth, au pied du mont Thabor et près du torrent de Cison. Jésus-Christ y ressuscita le fils d'une veuve.

NAÏMA (Mustapha-Effendi), historien turc, né à Haleb vers 1660, mort en 1715. Il devint, en 1702, historiographe de l'empire. On lui a écrit une histoire ottomane qui va de 1591 à 1659 et qui a été publiée à Constantinople (1734, 2 vol. in-4°). C'est une œuvre de compilation remarquable par l'impartialité, par l'esprit d'indépendance dont l'auteur a fait preuve. Cardonne en a donné une traduction française abrégée et Ch. Fraser l'a complètement traduite en anglais sous le titre d'*Annals of the Turkish empire* (Londres, 1832, 2 vol. in-4°).

NAÏMANS, tribu nomade de Mongols, dans la Mongolie orientale; elle plante ses tentes sur les bords du Toghren et de la Lokka.

NAÏMAR s. m. (na-i-mar). V. NAÏR.

NAIN, **NAÏNE** s. (nain, né-ne — lat. *nanus*, gr. *nanos*, même sens). Personne dont la taille est de beaucoup au-dessous de la taille ordinaire : Un *NAIN* monté sur le sommet des monts *Atlas* est exhaussé, mais non pas grand. (Max, orientale.) On a des exemples de *NAÏNS* qui n'avaient que 2 pouces, 3 et 16 pouces, et même d'un qui, d'après une œuvre de comédie, n'avait que 16 pouces. (Buff.) Les mariages entre *NAÏNS* sont toujours stériles. (Maquail.) La taille du *NAIN* Bébé était de 0m,70. (L.-J. Larcher.)

— Par exagér. Personne de très-petite taille : Le *gamin de Paris*, c'est le *NAIN* de la géante. (V. Hugo.)

La géante parait une déesse aux yeux;

La naine, un abrégé des merveilles des cieux.

MOLÈRE.

— Fig. Personne infime, sans aucun mérite : J'ai vu un *plus grand siècle*, et les *NAÏNS* qui barbotent aujourd'hui dans la littérature et la politique ne me font rien du tout. (Chateaub.) Rien n'est bon pour les *NAÏNS* ambiteux, que quand ils mettent la main à la pâte. (De Ségur.)

Le *nain* monte sur des échasses;

Que de *nains* couronnés paraissent des géants!

VOITAIÉ.

— Mythol. scand. Nom donné à des sortes de gnomes.

— Jeux. *Nain jaune*. Jeu de cartes pour lequel on emploie un tableau au milieu duquel est un *nain* vêtu de jaune et tenant à la main un sept de carreau. Il On dit aussi *JEU* DE LINDOR, peut-être par corruption de *nain d'or*.

— Comm. *Nain londrin*. Drap fin qui se fabrique à Londres avec des laines d'Espagne.

— Hort. *Nain d'Amérique*, *Nain flageolet*, Variétés du haricot renflé.

— Adjectif. Qui est d'une taille de beaucoup inférieure à la taille ordinaire : *Homme nain*, *Femme naine*. Le *cheval corse* est un *cheval nain d'une extrême vivacité*. En général, les espèces précoces sont *NAÏNS*. (Virey.) Il n'est pas vrai que la suppression des cotylédons fasse devenir un arbre *NAIN*. (Bosc.)

— Fig. Infime, très-petit, presque nul : *A talent nain amour-propre géant*. (Péti-Senn.)

— Hist. nat. Se dit des espèces ou des variétés beaucoup plus petites que les autres espèces ou variétés du même genre ou de la même espèce : *Vache NAÏNE*. *Buis NAÏN*. *Pommier NAÏN*.

Le rosier maintenant, ô prodiges nouveaux!

Élevé vers les cieux sa tête enorgueillie,

Et sur les arbres nains la pomme est recueillie.

DELLILE.

— Econ. rur. *Œuf nain*, *Œuf* de poule qui ne contient point de jaune.

— Syn. *Nain*, *myrmidon*, *pygmée*. V. MYRMIDON.

— Encycl. Anthropol. On désigne sous le nom de *nains* tous les êtres dont l'extrême petitesse de taille, non-seulement dans l'espèce humaine, mais dans les espèces animales et végétales, contraste avec les proportions de la généralité de l'espèce. A la petitesse de la taille se joignent souvent des difformités et, dans l'espèce humaine, le défaut d'intelligence ou tout au moins un manque d'équilibre dans les facultés intellectuelles. Les *nains* doivent donc être classés parmi les monstres. Diverses causes ont été attribuées à leur production; le défaut ou l'insuffisance de nourriture, soit dans le sein, soit hors de la mère, l'exiguité des organes utérins resserant le fœtus et l'empêchant de se développer peuvent faire naître un *nain* difforme au lieu d'un enfant bien conformé et susceptible de croissance. Parfois aussi la simultanéité d'embryons, cause facile à comprendre de compression et d'exiguité forcée, parfois encore le tempérament vicié des auteurs, le rachiisme et les scolofes, par exemple, produisent des *nains*. Trop souvent ces petits êtres sont atteints de ces deux dernières infirmités, qui les emportent prématurément au tombeau. Le froid excessif a également le pouvoir d'arrêter la croissance. Le type des nations polaires, Lapons, Groenlandais, Esquimaux, Samoyèdes, Kamchadaques, Ostiaks, etc., ne dépasse jamais 1m,50 de haut, et encore cette mesure est-elle chez ces peuples une rare exception. Il en est de même des végétaux de ces contrées, dont le froid intense arrête la pousse et qui, pauvres et rabougrés, vivent à peine. La chaleur a parfois des conséquences analogues; elle pousse les animaux et les végétaux vers leur développement reproductif avant terme; de ce développement hâtif résulte une précocité qu'on ne saurait nier, mais en même temps une impuissance rapide, un épuisement prochain et des imperfections nombreuses, parmi lesquelles l'exiguité de la taille figure en première ligne.

Ceci posé, il est évident que, si la nature ne produit des *nains* qu'exceptionnellement, on peut en obtenir par des procédés factices, en faisant naître les circonstances favorables; la célèbre race canine des bichons et des carlins, adorés des marquises au dernier siècle, s'obtenait assez facilement; l'animal, tout petit, était astreint à un régime spécial; aliments excitants, boissons alcooliques, lotions et frictions pailleuses, et, grâce à la cristallisation, à la torsion et finalement au rétrécissement des fibres, l'éleveur obtenait de précieux échantillons de race naine. Cette torture exercée sur la race canine est passée de mode aujourd'hui. Aux temps du Bas-Empire, ce n'était pas sur les chiens, mais sur des enfants qu'on en faisait l'expérience. Les Orientaux apprirent aux Grecs et aux Romains l'art d'arrêter la croissance chez la race humaine, et bientôt pas une dame romaine ne put se passer de son *nain*, misérable et chétif petit monstre qui n'aurait au négillon à la mode durant ce qu'on peut appeler l'époque Pampadour.

Les *nains* sont rarement bien conformés; une tête énorme, des membres torses, des jambes grêles, une intelligence très-bornée quand elle n'est pas absente tout à fait, souvent même une somnolence et une stupidité invincibles, tel est leur lot le plus fréquemment. Ajoutons qu'ils sont, à de rares exceptions près, méchants et envieux; cela, d'ailleurs, s'explique et s'excuse par les railleries auxquelles ils sont en butte. Leur vie est rapide en proportion de leur précocité pubère; vieux et cassés à vingt ans, ils meurent d'ordinaire, vers cet âge, de rachiisme et de carie des os. Comme tous les monstres, ils sont rarement féconds; les mariages entre *nains* et *naines* restent le plus souvent stériles.

Malgré les anciennes traditions grecques affirmant qu'il avait existé dans les anciens temps des peuples de *nains*, traditions qui s'étaient inscrites dans les fables relatives aux pygmées et aux myrmidons, la science moderne a toujours contesté la possibilité de ce fait. Elle a relégué au rang des chimères ces *spithamiens* (hommes hauts de trois palmes) que Plin le naturaliste fait vivre de son temps dans l'Inde, sur les bords du Gange.

Le naturaliste Comnerson ayant soutenu qu'il y avait à Madagascar une race d'hommes *nains*, à longs bras, réunie en peuplade sous le nom de Quinios, d'autres voyageurs réfutèrent ses assertions et réduisirent la prétendue peuplade à deux ou trois individus d'une conformation exceptionnelle, comme il peut s'en rencontrer en tout pays. On admit donc que les peuples de *nains* n'avaient pas une existence plus réelle que les Lilliputiens de Swift. Cependant il paraît aujourd'hui avéré que des tribus entières, composées de *nains*, habitent l'intérieur de l'Afrique. Du Chaillu, le voyageur excentrique, qui a passé la plus grande partie de sa vie à la recherche des tribus de gorilles de l'Afrique orientale, en avait affirmé l'existence; l'Allemand Schweinfurth corrobora ses assertions; enfin le savant italien Miani, mort en 1872, comme il remontait le Gazal au-dessus de Kartoum, découvrit une peuplade, le tribu des Akkas, dont les individus ne mesurent en moyenne, à dix-huit ou vingt ans, que 0m,70 à 0m,90.

Ces *nains* sont remarquables par la ténuité de leurs membres, contrastant avec un ventre très-préminent, la longueur de la partie supérieure du corps comparée à la partie inférieure, la petitesse des pieds et des mains. Le thorax, trop ouvert en bas, est, entre les épaules, extrêmement plat et comprimé; le dos est creux, les jambes sont arquées et les tibias ployés en dedans. Le crâne est sphérique, les lèvres sont très-longues et l'obliquité du menton les fait paraître encore plus prééminentes. La peau est d'un rouge de cuivre, ainsi que les cheveux, très-crépus, courts et peu abondants, assez semblables à de l'étoffe goudronnée. L'agilité, la sveltesse et l'aptitude à sauter des Akkas sont incroyables, étant données leurs jambes courtes et leur gros ventre. Ils ont pour armes la lance, l'arc et la flèche, toutes armes de si petite dimension qu'elles ressemblent à des joujoux d'enfant, ce qui ne les empêche pas de chasser le buffle et de s'attaquer même aux éléphants, dont ils crèvent d'abord les yeux à coups de flèches. Deux individus de cette singulière peuplade ont été achetés par Miani au roi Munza, et ils étaient arrivés à Alexandrie, avec les manuscrits du savant géographe, à la fin de 1873. Ainsi se trouvent vérifiées, malgré toutes les opinions contraires, les assertions d'Hérodote, qui plaçait un peuple de *nains* parmi les tribus libyennes.

Partout ailleurs, dans le monde connu, le *nain* est un fait accidentel, une erreur de la nature, comme tous les autres monstres, à moins qu'il ne soit le produit d'une industrie humaine. Les *nains* ont été certains fois dans l'histoire; bien avant le moyen âge, où tout grand seigneur eut son *nain* et son bouffon, on citait : le *nain* d'Auguste, à la mémoire duquel ce prince inconsolable fit élever une petite statue dont les yeux, dit-on, étaient figurés par deux diamants; le *nain* et la *naine* de sa fille Julie, l'un nommé Canopas, l'autre Andromède; le *nain* que Tibère admettait à sa table et qui osait dire à cet amphitryon redoutable des vérités qu'aucun citoyen n'eût pu répéter sans risquer sa vie; les *nains* dressés par Domitien aux combats du cirque, et que ce tyran s'amusa à faire lutter avec des femmes dont la beauté plastique formait un contraste hybride avec la laideur repoussante de ces singuliers adversaires. Alexandre Sévère supprima les *nains* dans son palais aussi bien qu'au cirque, et aussitôt les patriciens licencierent les leurs.

A côté de ces *nains*, jouets des puissants d'alors et dont l'histoire a oublié les noms, elle nous a gardé ceux de quelques *nains* dont la taille exiguë n'était due qu'à des circonstances exceptionnelles. C'étaient : Marius Maximus et Marcus Tullius, tous deux chevaliers romains; leurs corps, qui n'avaient pas 3 pieds de haut furent embaumés; C. Licinius Calvus, orateur *nain*, qui plaça plus d'une fois et avec talent contre Cicéron. Au temps de Jamblique, il y avait à Alexandrie un philosophe nommé Alypius; il n'avait pas 2 pieds de haut. On vantait sa science et sa dialectique. On rapporte qu'il rendait souvent grâce à Dieu de n'avoir chargé son âme que d'une si minime portion de matière corruptible. Caraculus, homme d'un jugement supérieur et conseiller intime du grand Saladin, était un *nain*; tel était aussi Uladislas Cubitakis, qui régnait en Pologne vers 1306 et qui fut vaillant et heureux à la guerre.

Le Bas-Empire fit renaitre la mode des *nains* de cour; la recette pour la fabrication de ces êtres difformes était toujours la même qu'au temps des Domitien et des Tibère, et ces malheureux, rachetés par ordre, ne vivaient guère.

Nicéphore Calixte cite dans son *Histoire ecclésiastique* (t. XII, chap. xxxvii) un *nain* égyptien qui vivait à la cour de Constantin, assez bon chanteur, et « à peine plus gros qu'une perdrix ». L'hyperbole est évidente, mais enfin ce devait être un *nain*. Ce *nain*, ajoute Nicéphore, était d'une grande intelligence.

Durant tout le moyen âge, les *nains* furent à la mode, et cet engouement singulier des rois, des princes pour ces êtres difformes dura jusque bien avant dans l'histoire moderne. Aussi les grands maîtres italiens et espagnols, Raphaël, Paul Veronèse, le Dominiquin, Velazquez, n'ont-ils pas manqué de faire figurer des *nains* dans les tableaux où ils représentaient de hauts personnages ou des épisodes

de la vie des cours. Déveria s'est inspiré d'eux et de la réalité historique en plaçant au premier plan de sa *Naissance de Henri IV*, son plus bel ouvrage, ce *nain* difforme, aux jambes cagneuses, au vêtement barbare, à peine plus haut que le grand lévrier qu'il tient en laisse.

En Italie, la mode des *nains* était poussée jusqu'à la rage. Blaise de Vigenère écrit : « Je me souviens de m'être trouvé l'an 1556, à Rome, en un banquet du feu cardinal Vitelli, où nous fîmes tous servir par des *nains* jusqu'au nombre de 34, de fort petite stature, mais la plupart contrefaits et difformes. » Vers le même temps, un *nain* célèbre, également en Italie, se faisait porter par les rues, perché dans une cage comme un oiseau.

En 1592, on présentait au duc de Parme, qui était alors en Flandre, un petit homme de 3 pieds de haut, nommé Jean de Elrix, de Mechlin. Il avait une longue barbe, savait trois langues, était très-spirituel, et était de première force au tric-trac.

Charles-Quint eut un *nain* célèbre, Corneille de Lithuanie, qui, dans un grand tournoi qui eut lieu à Bruxelles en 1545, mérita le deuxième prix, par sa bonne grâce et son zèle. François I^{er} ne le céda en rien à son rival et eut, en même temps que son fou Triboulet, plusieurs *nains* de cour. Catherine de Médicis rapporta d'Italie l'engouement à la mode, et s'entoura également de *nains* et même de *naines*. Marie de Médicis eut le même goût : il y eut dès lors à la cour de France, jusqu'à Louis XIV qui la supprima définitivement, une charge de *nain* du roi.

Aux notes d'un duc de Bavière, à la cour de Wurtemberg, un *nain*, vêtu en gentilhomme, l'épée au côté, effraya tous les convives en brisant, sans crier gare, avec sa tête, le dôme d'un gros pâté; puis, tirant son épée du fourreau, il fit le salut d'armes, tira au mur contre la croûte du pâté, coupa la tête à un faisan, et après avoir parcouru la table, aux rires de toute l'assistance, sauta légèrement à terre et s'enfuit. La princesse Nathalie, sœur du czar Pierre I^{er}, fit ordonner à tous les *nains* et à toutes les *naines* qui vivaient dans toute l'étendue du territoire russe de se rendre à Moscou. Là, on les conduisit au palais, on les habilla richement, et on les fit monter, quatre par quatre, dans quinze petits carrosses dorés, proportionnés à leur taille; six petits chevaux, brillamment harnachés, étaient attelés à chacun de ces équipages en miniature; dans le premier de tous, on voyait le fiancé et la fiancée, accompagnés d'un garçon et d'une demoiselle d'honneur; un char découvert, qui précédait le cortège, était rempli de pairs musiciens qui soufflaient dans des hautbois, des trompettes et des *olifants*. Deux régiments de dragons escortaient cette singulière procession pour la protéger contre la curiosité de la foule. Après la bénédiction nuptiale, que les époux reçurent en présence des personnalités les plus éminentes de la cour, il y eut un grand festin, où les *nains* furent placés à deux longues petites tables, et un bal brillant termina la soirée et la nuit.

Quelques *nains* célèbres, et dont l'histoire nous a conservé les noms, compléteront cette galerie : citons d'abord Jeffery Hudson, *nain* de Henriette de France, né à Oakham, dans le Rutlandshire, en 1619; il eut des aventures singulières, des maîtresses de haut parage, malgré sa difformité, et ne put être à cause de sa difformité, un duel où il tua son adversaire. Nous lui avons consacré une biographie. V. JEFFERY.

Bébé, *nain* du roi de Pologne Stanislas Leszcinski, et Borwilaski, *nain* de la comtesse Humiecka, sont également très-connus.

Le premier, dont nous avons déjà dit quelques mots (v. BÉBÉ), était peu intelligent et ressemblait plus à un petit animal apprivoisé, que quel soit qu'on eût pris de son éducation, qu'à un être humain. Il aimait beaucoup la musique et battait la mesure avec justesse. Il dansait aussi avec assez de grâce, mais seulement en suivant les mouvements et les signes d'un professeur. Nous trouvons dans l'*Encyclopédie* de Diderot ce portrait du pauvre *nain* en 1700; il avait vingt-deux ans : « Bébé parait avoir déjà le dos courbé par la vieillesse. Son teint est flétri. Une de ses épaules est plus grosse que l'autre; son nez aquilin est devenu difforme; son esprit ne s'est pas formé et on n'a jamais pu lui apprendre à lire. » Il mourut de vieillesse quatre ans plus tard. Le roi Stanislas fit rendre à son *nain* les honneurs funéraires. On peut voir à Lunéville, dans l'église des Minimes, la mausolée élevée à Bébé par son maître. Sur ce mausolée sont gravés le portrait du *nain* et une épitaphe latine. Son squelette, déposé d'abord à la bibliothèque de Nancy, est aujourd'hui au Museum du Jardin des plantes, à Paris, ainsi qu'une reproduction en cire de Bébé, dans ses habits ordinaires.

Borwilaski, *nain* de la comtesse Humiecka, était né en 1738; à vingt-deux ans, en 1760, il avait à peine vingt-huit pouces de haut; il était bien proportionné, bien pris dans les membres, avait notamment les pieds et les mains d'une finesse extrême. Il était beaucoup plus intelligent que Bébé; il apprit facilement à lire et sut ensuite l'allemand et le français; un de ses frères et une de ses sœurs furent *nains* comme lui, tandis que les autres naquirent bien constitués et subirent les lois de croissance ordinaires. Sa sœur, qui s'attei-

pas d'autres héritiers que les enfants de leurs sœurs. Lorsque les neveux sont en âge de porter les armes, ils suivent leurs oncles à la guerre. Le nom de père est inconnu à un enfant nait; il parle des maris de sa mère, de ses oncles, de ses frères, et jamais de son père. Et, de fait, nul ne sait de qui il est le fils.

Les rois de Malabar choisissaient autrefois leurs gardes dans la caste des nait, c'est-à-dire essentiellement guerrière, et il est probable que cette bizarre polyandrie, qui laisse l'homme sans affection, sans héritier direct, sans famille, fut imaginée pour entretenir chez eux les vertus du soldat.

On a remarqué que chez les nait, comme partout, du reste, où existe la polyandrie, il se produit une disproportion frappante dans les sexes; ainsi, dans un village qui compte plus de 400 garçons, il est rare qu'il y ait plus de 120 filles, et cependant le meurtre en bas âge des enfants du sexe féminin n'aurait pas de raison d'être, puisque dans ce pays la femme s'achète habituellement à ses parents pour une forte somme. Dans les contrées, rares du reste, où règne la polygamie, on remarque qu'au contraire il y a excédant de femmes et de filles.

NAIRANGIE s. f. (né-ran-ji — de l'ar. *nairani*, duel de *nair*, lumière, qui, à ce nombre, signifie le soleil et la lune). Espèce de divination astrologique, usitée parmi les Arabes, et qui consiste dans des observations du soleil et de la lune.

NAIRN, comté maritime d'Ecosse, sur le golfe de Murray, borné au N. par la mer du Nord, à l'E. et au S. par le comté d'Elgin, à l'O. par celui de Murray. Superficie, 550 kilom. carrés; 9,200 hab. Ce pays montagneux est arrosé par le Findhorn et la Nairn. Le climat est doux; le sol, fertile dans les vallées, produit blé, avoine, orge. Le comté se divise en 10 paroisses; sur ch.-l. est Nairn.

NAIRN, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de son nom, sur la Nairn, à son embouchure dans le golfe de Murray, à 267 kilom. N. d'Edimbourg; 2,670 hab. Les rues de cette ville sont étroites, les maisons vieilles. Bains de mer, port pour la pêche; banque, caisse d'épargne, bibliothèques, sociétés savantes, usine à gaz; foires nombreuses.

NAIRONI (Antonio-Fausto), savant maronite, né à Ban (Liban) vers 1635, mort à Rome en 1707. Il fit ses études à Parme; puis, après un court voyage en Syrie, il vint se fixer à Rome et fut nommé professeur de langue syriaque au collège de la Sapience. On lui doit: *Officia sanctorum iuxta ritum ecclesie maronitarum* (Rome, 1656, in-fol.); *De saluberrima potione cahue sui café nuncupata discursus* (Rome, 1671, in-12); *Dissertation de origine, nomine ac religione maronitarum* (Rome, 1679, in-8°).

NAIS s. f. (na-iss — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, voisin des rhynchophiles, dont l'espèce type vit aux environs de Paris.

— **Annél.** Genre d'annélides cétopodes, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans les diverses régions du globe: Les **NAIS** vivent presque constamment dans les eaux douces. (E. Desmarest.)

— **Zooph.** Syn. de **PLUMATELLE**, genre de tubulairées.

— **Encycl.** **Annél.** Les **naïs** ont pour caractères principaux: un corps plus ou moins allongé, filiforme, aplati, articulé; chaque articulation pourvue d'une paire d'appendices sétacés, simples ou fasciculés; la bouche terminale et dépourvue de tentacules; le ventre muni de crochets locomoteurs; un vaisseau flexueux régnant le long du dos et rempli d'un liquide coloré en rouge; le canal intestinal simple et droit; l'anus terminal et arrondi. Les **naïs**, qui ont beaucoup de rapports avec les nérides et surtout avec les lombrics, vivent presque toujours dans les eaux douces, peu rapides ou stagnantes, ainsi que dans la vase et la terre molle qui les bordent ou dans les détritus de végétaux. Il est rare qu'elles soient complètement à découvert; le plus souvent, elles sont à moitié enfoncées dans le sol, et laissent flotter la partie restante de leur corps. D'autres espèces paraissent être errantes, et il en est qui nagent quelquefois avec facilité ou s'enroulent autour des corps submergés. Elles se nourrissent de très-petits animaux, notamment d'inusoires qu'elles saisissent avec assez de facilité et avalent probablement tout entiers. Elles deviennent quelquefois à leur tour la proie des hydres.

Les **naïs** ont les sexes séparés sur des individus différents et sont ovipares. La **naïs** filiforme, qui a été la mieux étudiée, pond des œufs globuleux, blancs, qui semblent composés d'une seule substance granuleuse; à grains à peu près égaux et de forme ronde; ces œufs sont renfermés dans une capsule transparente, ovoïde et présentant à chaque pôle un petit tubercule qui rappelle celui du cocon de certaines hirudines. Une seule femelle peut pondre en quelques jours plusieurs cocons. Les œufs ne tardent pas à éclore; les petits brisent leur œuf avant que la capsule s'ouvre; au moment de leur naissance, ils sont mous, dépourvus d'yeux, comme les adultes, avec un tubercule ventral qui rappelle celui des lombrics; ils ont sur les côtés de chacun de leurs anneaux une ou

deux paires de soies moins allongées que celles des adultes. Les **naïs** se propagent aussi par division, comme les hydres et les lombrics; dans certaines circonstances, on voit se détacher de la partie postérieure du corps des adultes des portions vivantes, qui ont pris elles-mêmes la figure de ces derniers et qui constituent de nouveaux individus. On peut aussi les multiplier artificiellement; si l'on coupe transversalement le corps d'un adulte en plusieurs tronçons, chacun de ceux-ci devient un nouveau sujet.

Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe. La **naïs** filiforme, qu'on peut regarder comme le type, est longue d'environ 0m,15 et se trouve dans les ruisseaux de la Normandie. Les **naïs** obtuse, digitée et fourchue se trouvent assez souvent dans les tubes des plumatelles, où elles s'enfoncent après la destruction de l'animal; la dernière, notamment, enfonce sa tête dans ces tubes et ne laisse apparaître à l'extérieur que deux longs filaments de sa queue; dans cette position, elle a été quelquefois décrite comme le polype même de la plumatelle. La **naïs** à longue, appelée aussi millepied à dard, est longue de 0m,1, et se trouve dans les eaux marécageuses de toute l'Europe. La **naïs** vermiculaire vit dans les eaux stagnantes, attachée aux feuilles de la lentille d'eau.

Nais, opéra-ballet en trois actes, paroles de Cahusac, musique de Rameau, représenté à l'Académie royale de musique le 22 avril 1749. Après la guerre de la succession d'Autriche, la paix venait de rendre le calme à l'Europe. Aussi le prologue, intitulé *L'accord des dieux*, célèbre cette paix si désirée des peuples. On y voit les Titans vaincus par Jupiter et par les autres dieux. Le poème proprement dit a pour sujet l'amour de Neptune pour la nymphe Nais, qui donna son nom aux naldes. Les jeux Isthmiques, institués en l'honneur du dieu, donnèrent lieu à un beau spectacle. Cahusac, alors secrétaire du comte de Clermont et plus tard pensionnaire de Charenton, écrivit sept pièces pour Rameau: les *Fêtes de Polymnie*, les *Fêtes de l'Hymen* et de l'Amour, *Nais*, *Zoroastre*, la *Naissance d'Osiris*, *Anacréon*, la *Fête de Pamille* ou la *Naissance d'Osiris*.

NAISAGE s. m. (né-za-je). Dr. cout. Droit que l'on payait pour faire rouir le chanvre dans un étang.

NAÏSE s. f. (na-i-ze). Zool. Syn. de **NAÏS** et de **PLUMATELLE**.

NAISSAIN s. m. (né-sain — rad. *naître*). Pêche. Jeunes huîtres des huîtres.

NAISSANCE s. f. (né-san-se — lat. *nascencia*, de *nascens*, naissant). Action de naître, sortie de l'enfant ou de l'animal du sein de sa mère: LA **NAISSANCE** d'un fils. **NAISSANCE** d'un prince. Le jour de la **NAISSANCE**. Anniversaire d'une **NAISSANCE**. Il faut pleurer les hommes à leur **NAISSANCE**, et non pas à leur mort. (Montesq.) La nature n'est qu'une succession de **NAISSANCES** et de morts. (Dider.) On compte à Paris un enfant légitime sur trois **NAISSANCES**. (Marbeau.) La moitié des enfants pauvres meurent dans l'année de leur **NAISSANCE**. (J. Simon.) A sa **NAISSANCE**, l'homme est nu et ne possède rien que lui-même. (A. Martin.)

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance!
CHATEAUBRIAND.

— Par ext. Extraction: *Haute* **NAISSANCE**. *Illustre* **NAISSANCE**. **NAISSANCE** obscure. On a moins droit d'être fier d'une grande naissance que du mérite de s'illustrer sans elle. (Latona.) Soyons hommes, c'est-à-dire libres, apprenons à mépriser les préjugés de la **NAISSANCE** et des richesses. (Chateaub.)

Un pur hasard sans nous règle notre naissance.
CORNÉILLE.

« Noblesse: *Etre de* **NAISSANCE**. LA **NAISSANCE** n'est pas un avantage de la personne, mais du hasard. (Pasc.) S'il est heureux d'avoir de la **NAISSANCE**, il ne l'est pas moins d'être tel qu'on ne s'en forme plus si vous en avez. (La Bruy.) A mesure qu'il se découvre des routes nouvelles pour parvenir au pouvoir, on voit baisser la valeur de la **NAISSANCE**. (De Tocqueville.) C'est à la **NAISSANCE** seule que sont accordés les privilèges. (Dumarsais.) L'aristocratie de **NAISSANCE** sans la fortune est un levier sans poids. (E. de Gir.)

La naissance n'est rien où la vertu n'est pas.
TH. CORNÉILLE.

Le mérite suffit pour remplir la distance
Que met entre deux cœurs le rang et la naissance.
CORNÉILLE.

— Point, endroit où commence une chose qui se prolonge à partir de là: LA **NAISSANCE** des branches d'un arbre. *Etre blessé à la* **NAISSANCE** de l'épaulé. LA **NAISSANCE** de l'épine dorsale est à la base du crâne. Le Rhin, à sa **NAISSANCE**, remplit la main d'un enfant; parvenu à son terme, l'Océan seul peut le contenir. (Lacordaire.)

— Fig. Commencement, origine: LA **NAISSANCE** d'une ville, d'un empire. *Toute erreur nouvelle est combattue dès sa* **NAISSANCE**. (Condorcet.) C'est l'activité humaine appliquée aux forces de la nature qui donne naissance aux capitaines. (Léon Faucher.) Guillaume de la Poulle a donné naissance au proverbe: Chanteur poulille. (J. Janin.) Cuvier a remarqué que

c'est aux fossiles qu'est due la **NAISSANCE** de la théorie de la terre. (L. Figuier.)

Qu'on adore, ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais:
Son empire a des temps précédé la naissance.
RACINE.

— De naissance. Depuis et avant même la naissance: *Etre aveugle de* **NAISSANCE**.

— Jour de naissance. Jour anniversaire de la naissance: LE JOUR DE **NAISSANCE** était célébré avec pompe chez les Romains.

— Naissance du jour. Moment où le jour commence à paraître.

— Devoir sa naissance. Etre le fils de: *Ceux à qui nous devons* **NOTRE** **NAISSANCE**.

— Prendre naissance. Naître, commencer à exister; tirer son origine:

Dans quel sein vertueux avez-vous pris naissance?
RACINE.

C'est du même limon que tous ont pris naissance.
VOLTAIRE.

« Avoir son commencement, sa source: *Le feu a pris naissance dans les cieux. Le fleuve d'Amour prend naissance dans les montagnes tibétaines et va se jeter ensuite dans le lac Aral.* (L. Figuier.) « Se produire, commencer à se développer: *Le désir devient passion à mesure qu'il avance dans la voie où il a pris naissance.* (Ch. Bailly.) « Les erreurs populaires prennent naissance parmi les gens d'esprit. (Gardanne.)

— Théol. Commencement de la vie de grâce, entrée au nombre des fidèles: *C'est par notre naissance selon la foi que nous devenons héritiers d'un royaume éternel.* (Mass.)

— Archit. Pierre d'attente, harpe. « *Naissance d'une colonne.* Commencement du fût. « *Naissance d'une voûte.* Endroit où la voûte s'appuie, où commence sa courbure.

— Art vétér. Parties sexuelles d'une femelle: LA **NAISSANCE** d'une jument, d'une vache. « Peu usité.

— Techn. *Naissance d'enduit*, Plâtres-bandes au pourtour et ailleurs, qui ont été badigeonnées.

— Syn. **NAISSANCE**, commencement, origine, etc. V. COMMENCEMENT.

— **Encycl.** **Législat.** La naissance détermine pour chaque individu son état, c'est-à-dire sa position en tant qu'on le considère comme membre de l'association politique ou de la famille à laquelle il appartient. Ainsi donc l'état peut être envisagé séparément au point de vue de la nationalité et au point de vue de la parenté.

Au point de vue de la nationalité, un enfant naît français quand il est issu de parents français, même résident en pays étranger. L'enfant né en France, de parents inconnus, naît français.

Au point de vue de la capacité juridique et de la personnalité, la naissance joue un très-grand rôle. En effet, tant que l'enfant est dans le sein de sa mère, il n'a pas encore d'existence propre, distincte, il n'a pas de personnalité. Il est vrai que, par une fiction du droit civil, fiction empruntée du droit romain, il est considéré comme étant déjà né, en tant du moins que son intérêt l'exige (art. 393, 725, 906 C. civ.). En vertu de cette fiction, l'enfant jouit provisoirement d'une certaine capacité juridique, dont les effets définitifs sont attachés à sa naissance avec vie et viabilité. La question de savoir si un enfant est né vivant et viable est très-importante au point de vue des personnes qui pourraient être appelées à la succession de l'enfant. Nous en parlerons au mot **VIABILITÉ**.

Quant aux prescriptions exigées par la loi pour constater la naissance d'un enfant, nous renverrons le lecteur à ce que nous avons dit à l'article **ÉTAT CIVIL**.

— **Anecdotes.** Métellus, voulant reprocher à Cicéron son extraction basse et de pauvre lieu, lui disait: « Dis-moi un peu quel fut ton père? » A quoi Cicéron répondit bravement: « Ta mère a bien empêché que tu pusses savoir qui fut le tien. »

— **Epicharme**, célèbre général athénien, s'éleva par son mérite aux plus hauts emplois de la république. Un sot de haute naissance lui reprochant un jour la bassesse de son origine: « Je serai le premier de ma race, lui répondit Epicharme, et tu seras le dernier de la tienne. »

— Flécher était fils d'un fabricant de chandelles. Un prélat de cour, tout fier de sa naissance, lui témoignait un jour sa surprise de ce qu'on l'eût tiré de la boutique de son père pour le placer sur le siège épiscopal. « Avec cette manière de penser, monseigneur, répondit l'illustre orateur, je crains bien que, si vous étiez né ce que je suis, vous n'eussiez toujours fait que des chandelles. »

— Un vieux gentilhomme, issu d'une des plus anciennes familles de Toulouse, repoussait opiniâtement tous ceux du même nom qui voulaient se rattacher à lui, disant dans ses heures de gaieté: « Si ces messieurs nous appartenaient, c'est qu'apparemment mes pères trouveraient leurs mères jolies et le leur prouveraient en fraudant le contrat. »

— Un garde du corps de Louis XII avait pro-

voqué un grand seigneur de la cour. Le roi lui demanda de quelle famille il était, pour oser se mesurer avec un des premiers de l'Etat: « Sire, répondit le garde, ma maison vaut bien celle de monsieur, et il n'en disconviendrait pas; apparemment que Votre Majesté descend de Noé? eh bien, je descends d'un de ses enfants. »

— Mme de Pompadour, qui s'appelait Colin-Poisson, ayant prié d'Hozière, grand maître des armes de France, de lui faire une généalogie, le célèbre généalogiste revint la voir et lui dit: « Je vous ai, madame, cherché des ancêtres; mais je n'en ai pas trouvé parmi les *Poissons*. Dans les *Colins*, je ne vous guère que Colin-Maillard ou Colin-Tampon. »

— Un Gascon se vantait de descendre d'une maison si ancienne, qu'il payait encore, disait-il, la rente d'une somme que ses ancêtres avaient empruntée pour aller adorer Jésus-Christ dans la crèche de Bethléem.

— **Allus. littér.** Et par droit de conquête et pardirot de naissance. Vers de Voltaire dans la *Henriade*. V. CONQUÊTE.

— **Les mortels sont égaux; ce n'est point la naissance, c'est la seule vertu qui fait leur différence.** Vers de Voltaire dans *Mahomet*. V. ÉGAL.

Naissance. Iconogr. Les anciens avaient imaginé des divinités tutélaires pour toutes les circonstances de la vie: la déesse Lucine présidait à la naissance; elle était représentée avec une couronne de dictame, plante à laquelle on attribuait la vertu de faciliter les accouchements; quelquefois on la montrait tenant une coupe de la main droite et une lance de la main gauche, ou bien portant un enfant emmaillotté et une espèce de fleur de lis. Dans le tableau de Rubens, la *Naissance de Marie de Médicis*, qui est au Louvre, Lucine tient un flambeau, emblème de la vie, et remet la petite princesse dans les mains de la ville de Florence; dans un autre tableau de la même galerie, la *Naissance de Louis XIII*, la Justice confie le prince nouveau-né au Génie de la santé. Le musée de Versailles possède une copie, par Ant. Dieu, d'un tableau de Watteau, représentant la *Naissance du duc de Bourgogne* (1682). Au Grand Trianon est une peinture allégorique de Ch. Natoire, relative à la *Naissance d'une fille du dauphin* (1750). Alexandre Fragonard a fait, sur la *Naissance du duc de Bordeaux*, une composition du même genre, qui a été gravée par Lignon. L'allégorie n'entre pour rien dans le tableau d'Eugène Delacroix représentant la *Naissance de Henri IV*, ce qui n'empêche pas cette peinture d'être une des plus importantes de notre école (V. HENRI IV). Un artiste contemporain, M. L. de Moullignon, a peint, dans la grande salle de la mairie d'Arpajon, une gracieuse allégorie de la *Naissance*: un beau Génie, ayant un style à la main et tenant sous le bras le registre de l'état civil, soulève un léger voile dont est couvert le nouveau-né, bébé rose et blanc, que présente une jeune mère, toute rayonnante de bonheur; derrière celle-ci se tient l'époux, dont le visage exprime aussi la joie.

Il y a dans la mythologie antique des *Naissances* que les artistes se sont plu à retracer souvent; telles sont: la *Naissance de l'Amour*, sujet traité par Lesueur dans un charmant tableau que possède le Louvre et qui a été gravé par Desplaces; la *Naissance de Vénus*, peinte par Sandro Botticelli (musée des Offices), Raphaël (salle de bain du cardinal Bibiena au Vatican), Boucher (gravé par Réveil), J.-B.-F. de Troy (grave par Et. Fessard), Barry (gravé par A. Macduff, 1776), Ingres (v. *ANADYOMÈNE*), Claude Dubufe (Salon de 1859), Cabanel (Salon de 1869), Amaury-Duval (Salon de 1863), Chaplin, J.-J. Meynier, etc.; la *Naissance d'Adonis*, peinte par Franceschini (musée de Dresde), Raphaël (gravé par N. Bonifazio), le Guerchin (musée de Dresde), Verdelier (au Grand Trianon), Cignani (gravé par L. Desplaces); la *Naissance de Bacchus*, gravée par Andrea Procaccini, d'après C. Maratte; la *Naissance des Muses*, peinte par Ingres; la *Naissance de Minerve*, peinte par Mazzocchi, par Emilio Bin, etc. On trouvera la description de quelques-uns de ces ouvrages aux noms mêmes des personnages mythologiques auxquels ils se rapportent.

M. Picou a peint la *Naissance de Pindare* (Salon de 1849); M. Alfred de Curzon, la *Naissance d'Homère* (Salon de 1870).

Deux sujets fréquemment traités par les artistes sont la *Naissance ou Nativité de Jésus* et la *Naissance ou Nativité de la Vierge*. V. **NATIVITÉ**.

NAISSANT, **NAÏTE** adj. (né-san, an-te — rad. *naître*). Qui naît, qui vient de naître: Un enfant **NAISSANT**. Des plantes **NAISSANTES**.

— Fig. Qui commence à être, à exister, à se former, à se montrer: Une ville **NAISSANTE**. Une industrie **NAISSANTE**. Une gloire **NAISSANTE**. Des charmes **NAISSANTS**. Une barbe **NAISSANTE**. Des fruits **NAISSANTS**. Un jour **NAISSANT**. Cain, le premier enfant d'Adam et d'Eve, fait voir au monde **NAISSANT** la première action tragique. (Boss.) Les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la vertu **NAISSANTE** d'un jeune homme. (Vauv.) Les *veilles* **NAISSANTES**, plissées avec un art

céleste, rompent leurs étuis. (B. de St-P.) Les peuples NAÏSSANTS sont des nations divisées par familles. (De Bonald.) Les avertissements et les traits de lumière sur l'avenir n'ont jamais manqué aux révolutions NAÏSSANTES. (Guizot.) Tout droit proclamé est un abus NAÏSSANT. (Mme R. de Gir.) La beauté NAÏSSANTE est la plus belle. (H. Taine.)

Mon Dieu, qu'une vertu naissante
Parmi tant de périls marche à pas incertains !
RACINE.
Comme des os naissants les lames s'épaississent,
Ainsi des jeunes bœs les couches se durcissent.
DELLILLE.
Le saule ami de l'onde et la ronce épineuse
Croissent au bord des eaux leurs feuillages naissants.
MICHAUD.

Il Dont le caractère commence à se dessiner,
qui commence à se montrer tel qu'il doit être plus tard :
..... Enfin Néron naissant
A toutes les vertus d'Auguste vieillissant.
RACINE.

— Blas. Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps, les pieds de devant et le bout de la queue.

— Anc. jurisp. *Propre naissant*, Héritage transmis pour la première fois à titre successif. *Propre naissant conventionnel*, Héritage acquis avec les deniers dotaux, en vertu d'une clause du contrat de mariage.

— Modes. *Cheveux naissants*, Cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants, ou qui sont frisés en boucles, comme l'étaient autrefois ceux des magistrats. *Perruque naissante*, Celle qui imite les cheveux naissants. *Tête naissante*, Tête nouvellement rasée, dont les cheveux commencent à repousser.

— Physiq. *Rouge naissant*, Première teinte rouge qui commence à se montrer dans les corps que l'on chauffe.

— Chim. Se dit des corps considérés au moment où ils s'isolent de leurs combinaisons : Les corps à l'état NAÏSSANT ont une tendance très-marquée à se combiner.

NAÏSSUS, ville de l'ancienne Mésie Supérieure, au S.-O. L'empereur Claude II y défait les Goths en 269. Patrie de Constantin. C'est aujourd'hui la ville de Nissa, en Bulgarie.

NAÏTRE v. n. ou intr. (nè-tre) — du bas latin *nascere*, dérivé du lat. *nasci*, naître, pour *gnasci*, comme le montrent les formes archaïques *gnatus* et *cognatus*. *Gnasci* se rapporte à la racine sanscrite *gan*, engendrer et aussi naître, être engendré, zend *gan*, grec *gan*, grec *genomaï*, *gignomai*, *gnos*, etc. ; le gothique *keina*, engendrer ; irlandais *kenim*, *genaim*, engendrer ; kymrique *geni*, naître, etc. Cette racine, une des plus fécondes en dérivés dans les langues indo-européennes, se retrouve surtout dans les noms du père, de la mère et d'autres noms qui se rattachent aux notions de race et de génération. Le latin *gnatus*, qui est une forme passive, signifie proprement être engendré ; la racine *gan* est redoublée dans le latin *gigno*, qui a conservé la signification active, engendrer. Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent ; Je naisse, nous naissons ; Je naquis, nous naquimes ; Je naitrai, nous naitrons ; Je naitrais, nous naitrions ; Nais, naissons, naissez ; Que je naisse, que nous naissons ; Que je naquisse, que nous naquistions ; Naissant ; Né, née. Sortir du sein de sa mère, venir au monde. Le mieux est de ne pas NAÏTRE et, une fois né, le second degré du bonheur est de rentrer au plus tôt dans le néant. (Sophocle.) Pourquoi mourir ? je le sais, pourquoi NAÏTRE ? je l'ignore. (Chateaub.) Tout ce qui commence finit, tout ce qui naît meurt. (Lamenn.) NAÏTRE, c'est commencer à mourir. (A. Réa.) Le quart des Parisiens naît à l'hôpital. (Marbeau.) L'homme vaut ce que vaut le milieu où il naît, où il grandit, où il vit, où il meurt. (E. de Gir.) L'instant où nous naissons est un pas vers la mort.

VOLTAIRE.

Nous naissons, nous vivons pour la société.

BOILEAU.
Les uns naissent pour être utiles,
Les autres pour n'être qu'heureux.
J.-B. ROUSSEAU.

Heureux qui peut, au sein du vallon solitaire,
Naître, vivre et mourir dans le champ paternel.
V. HUGO.

Il naît sous le soleil des âmes dégradées,
Comme il naît des chacals, des chiens et des serpents,
Qui meurent dans la fange où leurs mères sont nées.
A. DE MUSSAT.

— Sortir de l'œuf, en parlant des animaux ovipares : Ce petit poulet vient de NAÏTRE. Le petit oiseau prêt à NAÏTRE perce à coups de bec la coquille qui lui sert de prison. *Le Vain* au monde dans certaines conditions spéciales : NAÏTRE pauvre. NAÏTRE gentilhomme. NAÏTRE obscur et mourir illustre, ce sont les deux termes de l'humaine félicité. (J. Joubert.)

Qui naquit dans la pourpre en est rarement digne.
VOLTAIRE.

Être dès sa naissance ; être par sa nature, par le seul fait de sa naissance : NAÏTRE aveugle. NAÏTRE bossu. On peut NAÏTRE bon et devenir méchant. Les Latins disaient qu'on naît poète et qu'on devient orateur. Tous les hommes naissent sincères et meurent trompeurs. (Vauv.) On naît vain, on devient orgueilleux. (Mme de Puisieux.) L'homme naît pour la

paix et pour la vérité ; ce sont les mauvaises lois qui le corrompent. (St-Just.) L'homme ne naît pas libre, mais il naît capable de le devenir. (E. Deschanel.) On ne naît pas jeune en France, mais on le devient. (Michelet.)

— Sortir de terre, commencer à pousser, en parlant des végétaux :
Sur un simple buisson jadis naissent les roses.
DELLILLE.

Les hommes sont comme des fleurs
Qui naissent et vivent en pleurs.
RÉGNIER.

— Commencer à vivre, en parlant d'un être organisé quelconque : Les minéraux ne naissent pas, ils se produisent spontanément. (F. Pilon.)
Tout naît pour être dévoré.
VOLTAIRE.

— Avoir son commencement : La Seine naît en Bourgogne. La moelle épinière naît à la partie inférieure du cerveau.
— Fig. Commencer, prendre son origine, se produire : Faire NAÏTRE des discordes. L'astronomie est née dans la Chaldée, comme la géométrie naquit, dit-on, en Égypte. (Fonten.) Les idées NAÏSSENT et s'assemblent dans notre tête presque à notre insu. (Turgot.) Les notions NAÏSSENT avec les choses, et tombent en désuétude lorsqu'elles cessent d'être en usage. (De Bonald.) Les lois politiques NAÏSSENT spontanément avec l'homme. (Chateaub.) La liberté est un fruit d'une culture difficile, que trop de calme empêche de NAÏTRE, et que trop d'agitation fait tomber. (Carné.) L'amour est comme la fièvre, il naît et s'éteint sans que la volonté y ait la moindre part. (H. Beyle.) La vérité naît dans l'entendement par la parole. (Lamenn.)

Cette Bohème, où tant d'intelligences naissent,
Peu de gens parmi vous, chers bourgeois, la connaissent.
DELVAU.

— Naître de. Recevoir la vie, être fils ou descendant de : Il naquit d'un blanc et d'une négresse. Il a plu à Notre-Seigneur de NAÏTRE de parents illustres. (Boss.) Il provenir, résulter de : De nouveaux désirs NAÏSSENT de ceux que vous venez de voir satisfaits. (Boss.) On ne peut pas parler de ces événements qui NAÏSSENT de la nature des choses. (Montesq.) Les guerres NAÏSSENT toujours des guerres. (Montesq.) L'oppression naît de l'inégalité. (B. Const.) Les mœurs NAÏSSENT de l'éducation. (Royer-Collard.) La guerre naît entre les hommes de l'égalité des desirs et de l'inégalité des forces. (De Bonald.) Les habitudes d'un peuple NAÏSSENT forcément du milieu dans lequel il est né et où il vit. (G. Lecomte.) Il faut que les pensées NAÏSSENT de l'âme, les mots des pensées et les phrases des mots. (J. Joubert.) La certitude qui naît des faits de conscience est absolue. (Gérusez.) L'amour naît de l'enthousiasme ou d'une connaissance intime. (Mme de Rémusat.) De la poésie naît la chaleur de l'âme ; car c'est à son feu que les passions s'échauffent en s'épurant. (Toupin.) L'ennui est un privilège de l'être raisonnable, car il naît de la réflexion. (L'abbé Baintin.) Presque tous les crimes que la loi punit NAÏSSENT de la faim. (Lamenn.) L'idée et le sentiment du droit NAÏSSENT nécessairement de la liberté. (Guizot.) Toute valeur naît du travail. (Proudh.) L'amour naît de bien et meurt de tout. (A. Karr.)

La curiosité naît de la jalousie.
MOLIÈRE.

C'est souvent du hasard que naît l'opinion.
LA FONTAINE.

Du despotisme naît la jeune liberté.
A. BARBIER.

— Faire naître. Donner l'être, l'existence à : La force des États consiste dans les grands hommes que la nature y fait NAÏTRE à propos. (Frédéric II.)
Savoir ce qu'il faut le hasard nous fait naître
Et ne demande point ce que nous voulons être.
BOURSAULT.

— Assigner la naissance de : On fait NAÏTRE Homère dans plusieurs villes différentes. On a fait NAÏTRE ce personnage deux siècles avant l'ère chrétienne.

— Fam. Être innocent comme l'enfant qui vient de naître ou qui est à naître. Être tout à fait innocent en général, ou d'un fait particulier déterminé : Cette femme est INNOCENTE comme l'enfant qui vient de naître. Vous m'accusiez à tort, je suis INNOCENT comme l'enfant qui vient de naître.

— Je l'ai vu naître. Je l'ai connu très-jeune. Signifie aussi J'ai vu son début, le commencement de sa fortune : Des subalternes, des gens qu'on a vus NAÏTRE dans le service. (Mass.)

— Il ne fait encore que de naître. Il en est au début, au commencement de ses affaires, de sa fortune.

— Son parent est à naître. Il n'y a personne semblable à lui, personne qui agisse, qu'il parle comme lui. Quel original ! son parent est à NAÏTRE. Il est à naître que. Il n'est jamais arrivé que : IL EST à NAÏTRE qu'un fils en ait jamais si mal usé avec son père. (Acad.)

— Pétio. Les fleurs naissent sous ses pas,
Il marche, il fait toutes choses avec une grâce exquise :
La marquise a bien des appas :
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas,
Mais, hélas ! ce sont des fleurs blanches.
MAUREPAS, contre la marquise de Pompadour.

« Naître sous les pas de, Se produire en grande quantité pour : Les plaistres NAÏSSENT sous nos pas.

— Théol. Être engendré, en parlant du Fils par rapport au Père éternel : Le Verbe naît éternellement du Père.

— Gramm. Ce verbe prend toujours l'auxiliaire être dans ses temps composés, et le participe s'accorde toujours avec le sujet.

— Allus. littér. On devient cuisinier, mais on naît rôtiisseur. Axiome gastronomique formulé par Brillat-Savarin. V. CUISINIER.

NAÏVEMENT adv. (na-i-ve-man — rad. naïf). D'une manière naïve, avec naïveté : Il avoua NAÏVEMENT sa faute. Je dis toujours NAÏVEMENT ce que je pense. (Volt.) Une histoire populaire NAÏVEMENT écrite vaut mieux qu'une histoire solennelle et officielle. (Renan.)

— A signifié Naturellement, avec une grande vérité : On invitait Lycurgue à aller ouvrir un qui contrefaisait NAÏVEMENT le rossignol : « J'ai, dit-il, ouï le rossignol même. » (Amyot.)

NAÏVETÉ s. f. (na-i-ve-té — rad. naïf). Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments : Il a la NAÏVETÉ d'un enfant. La NAÏVETÉ est un des plus gracieux ornements de l'enfance. (M. Mommarson.) La NAÏVETÉ est un défaut adorable dans une jeune personne. (Boitard.) L'innocence produit spontanément la NAÏVETÉ. (E. Alletz.) La beauté rehaussée de NAÏVETÉ est ineffable. (V. Hugo.) Le paysan de France a dans le caractère certaine NAÏVETÉ moqueuse dont il se sert avec ses égaux, souvent, toujours, avec ses supérieurs. (A. de Vigny.) La simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée, selon la vérité et la vraisemblance : La NAÏVETÉ d'un récit. La NAÏVETÉ du style, du langage. Le jeu de cette actrice est plein de NAÏVETÉ. Ce peintre a une NAÏVETÉ de pinceau remarquable. Je ne connais dans tout le recueil de La Fontaine que cinq ou six fautes où brille éminemment la NAÏVETÉ puérile. (J.-J. Rouss.) La NAÏVETÉ peut être une condition indispensable du génie. (E. Scherer.) La simplicité vient du cœur, la NAÏVETÉ de l'esprit. (Chateaub.) La naïveté, comme le sublime, demande une sorte de NAÏVETÉ et de bonne foi. (De Barante.)

Tout poème est brillant de sa propre beauté :
Le rondeau, né gaulois, a la naïveté.
BOILEAU.

Par dénigr. Simplicité excessive : Il y a presque de la NAÏVETÉ à établir que celui qui n'a rien voulu apprendre ne peut rien savoir. (Théry.)

— Propos naïf : La même chose souvent est dans la bouche d'un homme d'esprit une NAÏVETÉ ou un bon mot, et dans celle d'un sot, une sottise. (La Bruy.) Un ton de rondeur, des NAÏVETÉS de discours, je ne sais quel de rude, de malpoli, de sacré, ne messait pas à un ministre de la guerre ou de la marine. (Cormen.)

— Syn. Naïveté, candeur, ingénuité, etc. V. CANDEUR.

— Encycl. Littér. Naïveté, en littérature, se dit d'une manière d'exprimer les sentiments et les pensées, où l'on trouve, avec toute la simplicité du style naturel, l'apparence d'une spontanéité sans étude et sans aucun apprêt. Cette spontanéité d'un esprit qui se découvre, comme avec négligence, d'une âme qui s'exprime librement, fait le charme du naïf, charme bien rare chez les écrivains. Selon Montesquieu, rien n'est plus difficile à attraper que le style naïf, si rapproché du style familier et bas, qu'il risque toujours d'y tomber. Amyot, Montaigne, Clément Marot et surtout La Fontaine offrent les meilleurs modèles de cette naïveté pour ainsi dire insaisissable.

On remarquera que ces grands écrivains sont au nombre de ceux qui ont continué la tradition gauloise de notre littérature. Si cette expression d'esprit gaulois, de tradition gauloise, offre quelque chose de vague et ne se définit pas nettement, elle éveille cependant un ensemble d'idées très-réelles. Beaucoup de naturel et peu de goût pour les recherches de langage, une raillerie frondeuse unie à la bonhomie et à une simplicité rustique, voilà les qualités que réveille le mot gaulois appliqué à une partie de notre histoire littéraire. La naïveté unie à la finesse railleuse apparaît dans tous les fabliaux et les contes du moyen âge. Elle ne va guère, dans les écrivains postérieurs, sans cet esprit finement moqueur. Les plus naïfs en apparence ne sont pas dupes de leur naïveté. Amyot, sans doute, ne semble y mettre aucune malice ; la preuve en est dans cette traduction de *Daphnis et Chloé* dont il a fait un chef-d'œuvre de grâce naïve, tandis que l'œuvre originale trahit, au contraire, les plus subtiles recherches de langage d'une époque de décadence. Quant à Montaigne, en combien de passages on sent chez lui, sous la naïveté de la forme, la pointe d'une douce raillerie à l'adresse de la nature humaine ! Marot n'est pas non plus sans malice, et quant à La Fontaine, on sait que sa bonhomie apparente voilait une finesse extrême. Nous n'en sommes plus à croire qu'il s'ignorait lui-même, et chez lui la naïveté est en partie naturelle et en partie voulue, comme procédait littérairement. Si bien que les écrivains qui ont voulu, après lui, travailler dans le

genre naïf se sont crus obligés d'imiter ses formules, ses tours de phrase, de ressusciter ses archaïsmes ; comme il l'avait emprunté lui-même en partie à Marot, c'est ce que l'on a appelé le style marotique. Mais la naïveté, du moment qu'elle est cherchée, perd la plus grande partie de sa valeur.

Dans le langage ordinaire, la naïveté est tantôt considérée comme une qualité précieuse et tantôt comme synonyme de naïsserie. Chez une jeune fille, la naïveté est la compagnie ordinaire de l'innocence ; mais un jeune homme qui reste trop longtemps naïf court le risque de n'être qu'un naïs. C'est que l'on appelle des naïvetés par queliques d'une âme naïve ; le plus souvent elles échappent à un imbécile, ce qui ne veut pas dire que les gens d'esprit, par distraction, n'en commettent parfois quelques-unes. On trouvera des exemples de ces naïvetés de tout genre dans les anecdotes qui suivent :

Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, passant dans la rue Saint-Honoré, est arrêtée un instant par l'embarras des voitures. Un aveugle s'approche et s'écrie : « Ma bonne princesse, ayez pitié d'un pauvre homme qui a perdu les joies de ce monde ! — Hélas ! dit la princesse, est-ce que ce pauvre homme est eunuque ? — Non, madame, il est aveugle. »

« On dit que le prince de Soubise a donné 100,000 livres à Mme de L'Hôpital. Comment une femme se donne-t-elle pour 100,000 livres ? disait la reine Marie Leszcinska au maréchal de La Mothe. — Mais, répondit le maréchal, le prince de Soubise lui en a donné davantage : d'abord une maison toute meublée. Votre Majesté conviendra que cela devient différent. — Différent, sans doute, reprit la reine ; mais, fût-ce un million... — Eh bien ! reprit le maréchal, mettez-en deux... — Oh ! dit la reine, vous m'en direz tant !... »

Mlle de Tr... étant au couvent à l'âge de quatorze ans, demanda ce que signifiait l'épithète hermaphrodite, qu'elle avait remarquée dans ses lectures. Soit par simplicité, soit pour éluder une réponse précise, la religieuse à laquelle elle s'adressait lui dit que ce mot servait à désigner une personne qui n'était ni laide ni jolie. Peu de temps après, sa mère vint la voir, accompagnée d'un jeune homme qui était son parent, et qu'on lui destinait pour époux. Le galant militaire s'extasia sur la charmante figure de sa cousine et la loua excessivement. « Oh ! mon cousin, lui répondit-elle d'un air modeste, je ne mérite pas tous ces éloges ; je suis hermaphrodite. »

M. de Cypierre, fils de l'intendant d'Orléans, épousa Mlle de L..., qui n'avait pas encore douze ans ; on réintégra la petite pensionnaire au couvent, aussitôt après la cérémonie à l'église. Sur le seuil du couvent, Mlle de L..., qui avait entendu vaguement parler à ses compagnes des conséquences ordinaires du mariage, dit gracieusement à son époux : « Au moins, monsieur, n'oubliez pas de me faire sortir pour mes couches. »

Une jeune fille disait à un de ses parents qui venait voir sa mère : « Ne faites pas de bruit, monsieur ; ma mère vient d'accoucher. — Mais, ma bonne amie, je croyais que votre père était absent depuis deux ans ? — Oh ! cela ne fait rien, répondit la jeune fille ; il nous écrit tous les mois. »

Un jeune homme rendait des visites très-fréquentes à une demoiselle. La mère de cette jeune personne, qui craignait que l'on n'en médit, demanda un jour à l'amoureux sur quel pied il la voyait : « Est-ce pour mariage ou pour autrement ? — C'est pour autrement, » répondit naïvement le jeune homme.

A la naissance du Dauphin, on maria et l'on dota cent jeunes filles. Une d'entre elles se faisant inscrire, on lui demanda le nom de son futur : « Je croyais, dit-elle, qu'on fournissait tout. »

Une dame demande, en plaisantant, à un jeune homme s'il viendrait à son enterrement, dans le cas où elle mourrait avant lui. « Oh ! certainement, madame, avec plaisir. »

Claude Morel, censeur royal au XVIII^e siècle, chargé d'examiner une traduction du Coran, déclara n'y avoir rien trouvé de contraire à la foi catholique et aux bonnes mœurs.

M. de Marville, lieutenant général de police à Paris sous le règne de Louis XV, se plaisait à parler de la lettre qu'il avait reçue du lieutenant de police d'une petite ville, lequel lui écrivait naïvement :

« Monsieur et cher confrère,
« Hier, à mon audience, un particulier insolent m'a traité de fripon ; je n'ai pas voulu faire de bruit ; mais je me suis réservé de vous demander comment vous en usez en pareil cas. Veuillez m'en instruire, mon-

sieur, vous obligerez celui qui a l'honneur d'être..., etc. »

Amphère avait deux chats, qu'à l'exemple de beaucoup d'illustres personnages il chérissait tendrement : l'un était un maître angora, un Romaingrois splendide de maturité ; l'autre était un petit chaton dont les folâtres cabrioles contrastaient avec la dignité de son camarade. Ennuagé d'entendre ses animaux favoris gratter continuellement à la porte de son cabinet, M. Amphère fait venir un menuisier. « Pratiquez-moi, dit-il, deux châtiments au bas de cette porte, et surtout ayez soin d'en faire une grande et une petite de façon à les proportionner à la taille de mes animaux. — Oh ! monsieur, repart l'ouvrier surpris, est-il bien nécessaire d'en faire deux ? La grande suffirait bien. — Eh bien ! et le petit chat ? comment fera-t-il pour entrer ? »

Une bonne vieille avait manqué d'être écrasée par la chute d'un calvaire qui était tombé de vétusté. Quand le nouveau fut planté, elle alla comme de coutume y faire sa prière ; mais elle se tint un peu plus à l'écart, en disant : « Excusez, mon bon Dieu, si je n'approche pas de plus près : mais c'est que j'ai pensé être écrasée par défaut M. votre père. »

On sait que, dans les grandes villes, une lanterne allumée doit être attachée à chaque voiture à la tombée de la nuit, et cela pour que les passants puissent se détourner à temps. Ce n'est pas à ce point de vue-là qu'un charretier avait envisagé cette mesure de police. Comme un agent lui intimait l'ordre d'allumer sa lanterne et se disposait à dresser procès-verbal : « Allumer ma lanterne, dit le charretier stupéfait, ce serait bien inutile ; mon cheval est aveugle ! »

Une femme de la halle assistait à une représentation gratuite à l'Opéra. Entendant un chœur : « Voyez-vous les canailles, se mit-elle à dire ; parce que c'est nous, ils chantent tous ensemble pour avoir plus tôt fini. »

L'abbé Cœur prêchait à Saint-Roch. Un soldat désouvé entre et prend une chaise. Pendant le sermon, la loueuse s'approche de lui et lui demande cinq sous. Le soldat, qui apparemment ignorait cet impôt, répond d'un air étouffé : « Cinq sous ! si je les avais, je ne serais pas ici. »

Un voyageur de commerce, voulant obtenir un passe-port pour Quimper-Corentin, s'adressa à un maire de village plus fort des reins que sur les principes de l'orthographe et de la géographie.

C'est en vain que ce brave maire rassemblait ses souvenirs pour écrire sans faute Quimper-Corentin. Sa mémoire lui manquait de parole.

« Dites-donc, monsieur, demanda-t-il alors au voyageur, si ça vous était égal aller ailleurs ? »

Le conseil municipal d'une petite ville de province cherchait le moyen d'augmenter les revenus de l'octroi. « C'est bien simple, dit un des gros bonnets de l'endroit ; les deux portes de la ville rapportent chacune, année moyenne, 1,800 francs ; vous n'avez qu'à en ouvrir deux autres. »

On demandait à un provincial qui revenait de Paris : « Avez-vous vu Talma ? — Oui, fit-il d'un ton dédaigneux. — Et comment l'avez-vous trouvé ? — Très-ordinaire. — Dans quel rôle l'avez-vous donc vu ? Est-ce dans *Marius* ? — Non, je l'ai vu en fiacre. »

Une sentinelle, ayant reçu l'ordre de faire feu après trois sommations restées sans réponse, vit s'avancer un homme qui avait l'air de se moquer de ses *qui-vive*, auxquels il ne daignait pas répondre. Elle allait faire feu lorsque le chef de poste l'arrêta en lui disant que c'était le sourd-muet de la maison voisine. « Eh bien ! pourquoi ne le dit-il pas ? », répondit le factionnaire.

La foule s'arrêtait devant la boutique d'un industriel de la rue Saint-Honoré ; il avait écrit sur ses vitres : « On est pris de ne pas confondre ce magasin avec celui d'un autre charlatan qui est venu s'établir en face. »

Un moribond, d'un ton plein d'amitié, Interrogeait sa dolente moitié :
« Sincèrement, Marton, daigne me dire Si ta vertu n'a point fait de faux pas. Il t'aimait bien, notre voisin Lucas ; Que risques-tu dans un moment j'expire. — Mais, cher époux, si vous ne mouriez pas ? »

Un jour, chez certain président Vaquant un emploi d'intendant ; Pour le remplir un quidam se présente.
« Une telle recette est assez importante, Lui dit le magistrat, il faut un répondant ;

En pourriez-vous trouver ? — Las ! dit le pauvre hère, J'en avais un, qu'à l'instant, Monseigneur, Je vous irais chercher, s'il n'eût en le malheur D'être pendu la semaine dernière. »

Dans un mélodrame nouveau, Comme on bombardait une ville, Une bourre très-incivile Alla donner dans le chapeau De madame de Sottenville, Qui, sur-le-champ se trouvant mal, Hors de sa loge est emmenée, Et, dans le foyer proménée, Revient bientôt du coup fatal. Craignant qu'une semblable scène Ne compromît ses intérêts, Le directeur vient sur la scène, Et par ces mots ramène ainsi la paix :
« Messieurs, à dater de dimanche, Pour parler tout événement, Vous êtes prévenus que le bombardement Ne se fera qu'à l'arme blanche. »

NAIX, village et comm. de France (Meuse), cant. de Ligny, arrond. et à 24 kilom. de Bar-le-Duc ; 297 hab. Sur l'emplacement de ce modeste village s'élevait jadis l'importante cité de Nasium, détruite par les Vandales et les Huns. Nasium renfermait de nombreux monuments : un cirque, des temples, des bains publics. Des fouilles, faites à diverses époques sur l'emplacement de cette ville, ont mis à jour de précieux débris de colonnes, de bas-reliefs et de mosaïques, de médaillons d'or et d'argent, de bracelets, de colliers, de bagues, de figurines, d'armes, etc.

NAIZIN, village et comm. de France (Morbihan), cant. de Locminé, arrond. et à 15 kilom. de Pontivy, à 43 kilom. de Vannes, au bord de l'Ével ; pop. aggl., 267 hab. — pop. tot., 2,080 hab. Minoteries ; exportation de céréales, de beurre et de chanvre. Vestiges de retranchements romains.

NAJA s. m. (na-ja). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des vipères, comprenant deux espèces qui habitent l'Égypte et l'Inde : *Il n'est pas d'ophidiens dont la morsure soit plus terrible que celle du NAJA*. (E. Desmarest.)

— Encycl. Les *najas*, confondus par les anciens auteurs avec les couleuvres, et qui ont beaucoup plus d'analogie avec les vipères, forment un genre très-naturel, voisin de ce dernier, et que Duméril a caractérisé comme il suit : des crochets à venin implantés sur les os maxillaires supérieurs et cachés au moment du repos dans un repli de la genivère ; des mâchoires très-dilatables ; une langue très-extensible ; des narinaires simples ; la tête élargie en arrière et couverte de grandes plaques ; la partie du corps la plus voisine dilatée en disque par le redressement des côtes qui la soutiennent ; la queue munie en dessous d'un double rang de plaques et arrondie à l'extrémité. Ces serpents se placent au premier rang parmi les espèces venimeuses ; ils l'emportent, sous ce rapport, sur les vipères. Toutefois, comme les accidents qu'ils produisent sont du même genre et veulent être traités de la même manière, mais avec plus de soin et de promptitude, nous renverrons au mot VIPÈRE ce que nous aurions à dire à cet égard. Nous devons ajouter que les *najas*, bien que très-dangereux, deviennent rapidement inoffensifs entre les mains des charmeurs de serpents que l'on rencontre dans les diverses contrées de l'Orient. Ce genre comprend un très-petit nombre d'espèces, dont deux seulement sont bien connues et célèbres à des titres divers : l'une est le *naja* proprement dit, dont nous parlons ici ; l'autre est le *haje* ou *aspic*. V. ce mot.

Le *naja*, vulgairement nommé *vipère à lunettes*, *serpent à lunettes*, *serpent couronné*, etc., est long d'environ 1 m. 30 sur 0 m. 10 de tour ; il a la tête courte, ovale, inclinée à l'extrémité, déprimée entre les yeux ; la gueule large, armée de dents petites, aiguës, généralement courbées, et de crochets venimeux d'une longueur double de celle des dents ; la langue longue, extensible, bifide à l'extrémité ; les yeux ronds, petits, un peu saillants ; le corps cylindrique, couvert d'écaillés petites, ovales, lisses ; la queue couverte d'écaillés arrondies ; l'abdomen muni de plaques longues, transverses. Sa couleur est, en dessus, jaunâtre ou brun clair, à reflets d'un bleuâtre cendré ; en dessous, d'un fond blanc relevé de taches rouges, dont le nombre varie. Lorsque ce serpent est tranquille, le diamètre de son cou ne dépasse pas celui de la tête ; mais lorsqu'il vient à être excité ou irrité par une cause quelconque, si un danger le menace, s'il aperçoit une proie, le cou se gonfle et forme une sorte de large collier.

Le *naja* est répandu dans diverses régions de l'Inde, et particulièrement sur la côte de Coromandel. Aussi remarquable par la beauté de ses couleurs que par l'élégance de ses formes, il présente de nombreuses variétés, qui ont été désignées sous des noms différents ; mais toutes offrent au-dessus du cou une tache noire, représentée plus ou moins exactement une paire de lunettes, qui a valu à cette espèce son nom vulgaire. Le *naja* est très-dangereux ; dans l'Inde, on lui rend une sorte de culte ; les jongleurs jouent avec lui, après avoir eu soin de lui enlever ses terribles crochets. V. les articles PSYLLE et SERPENT.

NAJAC, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. de Villefranche, 67 kilom. de Rodez, sur la rive gauche de l'Aveyron ; pop. aggl., 1,400 hab. — pop. tot., 2,455 hab. Mine de cuivre ; fabriques de serges, de toiles rousses, grises et d'emballage ; papeteries. Ruines imposantes d'un château fort du moyen âge ; pont du xiii^e siècle, sur l'Aveyron.

NAJAC (Emile DE), auteur dramatique français, né à Lorient (Morbihan) en 1828. Il vint se fixer à Paris, où il écrivit pour le théâtre un assez grand nombre de comédies, de vaudevilles et de librettos d'opéra. C'est un écrivain spirituel, fin, aux libres allures, qui a fréquemment collaboré avec MM. Edmond About, Decourcelle, Grandé, Delacour, Ed. Martin, etc. Nous citerons de lui : *Un mari en 150* (1853), vaudeville en un acte ; *Une croix dans la cheminée*, en un acte (1855) ; *Deux vœux pour vivre*, en un acte (1855) ; *le Réveil du mari*, en deux actes, avec M. Vattier (1856) ; *Plus on est de fous...*, en un acte (1858) ; *Mani-selle Jeanne*, opérette (1858) ; *la Fille de trente ans*, comédie en quatre actes, avec Scribe (1859) ; *la Clef sous le paillasson*, en un acte (1859), avec Grandé ; *Jeune de cœur*, en un acte (1860) ; *la Capitaine Bitterlin*, avec Edm. About (1860) ; *la Poule et ses poussins*, en un acte (1861) ; *la Benû du diable*, opéra-comique (1861) ; *Un mariage de Paris*, comédie en trois actes, avec About (1861) ; *Vente au profit des pauvres*, en un acte, avec About (1862) ; *Gaétana*, drame, avec About (1862) ; *à la vue en cage*, en un acte (1864) ; *Dépayéments d'amour* (1865), opéra-comique, avec Ch. Deulin ; *les Doux innocents*, opéra-comique (1865) ; *Nos gens*, en un acte, avec About (1866) ; *Au pied du mur* (1866) ; *Bettina* (1866), opéra-comique. Citons encore : *Petit bonhomme vit encore*, opérette en un acte (1868) ; *Histoire ancienne*, en un acte, avec About (1868) ; *Nos maîtres* (1873), en un acte, etc.

NAJADÉ, ÉE adj. (na-i-a-dé — rad. *najas*). Bot. Syn. de NAJADÉ, ÉE.

NAJAS s. m. (na-ja). Bot. Syn. de NAJADÉ.

NAJERA, ville d'Espagne, à 82 kilom. de Burgos, à 46 kilom. de Logroño, 3,000 hab. Cette petite ville, située sur la rive gauche de la petite rivière de Najerilla, offre un aspect fort triste, fort sale et fort pauvre ; l'industrie et le commerce y sont peu florissants, et l'on ne se donnerait guère, à la vue de son état actuel, que cette ville eût autrefois une grande importance et fut un poste fort apprécié au milieu des agitations politiques du moyen âge. En 925, Garcia Sanchez s'intitula roi de Pampelune et de Najera, et son fils, Sancho el Mayor, roi en 970, octroya à la ville des fueros remarquables qui, d'après Mariana, ont été l'origine de la plupart des coutumes de la Castille. Plus tard, Najera cessa d'appartenir au royaume de Navarre et fut annexée aux domaines de la Castille. Alfonso VII de Castille y réunit, en 1151, les cortès du royaume et leur fit voter le premier corps de loi qui vint remplacer la législation des Goths, jusque-là en vigueur. C'est à Najera que fut couronné, en 1217, sous un orme, à la porte de la ville, le roi don Fernando II, qui fut saint Ferdinand. Najera passa ensuite sous la domination de l'Aragon. En 1367, Pierre le Cruel, aidé du prince de Galles, surnommé le Prince Noir, y remporta une victoire sur Henri de Trastamare et sur les Français commandés par Duguesclin ; ce dernier fut fait prisonnier pendant le combat.

De tous les souvenirs de son glorieux passé, Najera ne conserve guère que le monastère de Santa-Maria-la-Real, dont l'église et le cloître renferment les tombeaux des premiers rois de Navarre, de leurs femmes et de quelques-uns de leurs serviteurs. Don Sancho Abaca, don Sancho le Noble, Garcia Sanchez, sa femme, Stéphanie de Foix, la reine Beatrix, femme de Sancho le Brave, don Garcilaso de Vega, tué à la bataille de Najera (ou de Navarrete), et don Diego Lopez de Haro, reposent dans les caveaux de l'église de Santa-Maria.

NAJERAN ou NEDJERAN, *Nagara* de Ptolémée, ch.-l. d'une petite principauté d'Arabie (Yemen), à 355 kilom. N.-N.-O. de Sana ; 5,800 hab. Environs fertiles en blé et en dattes ; élevage de chevaux et d'ânes.

NAJERILLA, rivière d'Espagne, province de Logroño. Elle prend sa source sur le versant septentrional du pic d'Urbion, dans la juridiction de Monterubio, coule au N., baigne Najera et se jette dans l'Ebre, après un cours de 28 kilom.

NAKABA, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province d'Avà, à 100 kilom. S.-E. de Yedo, sur le grand Océan boreal.

NAKARONKIR, esprit que Mahomet envoi aux coupables pour les exhorter au repentir.

NAKCHIBENDITE s. m. (na-kchi-bain-dite). Hist. relig. Membre d'un ordre musulman fondé au xiv^e siècle par Pir Mohammed Nakchibendi.

NAKCHI-ROUSTAM s. m. (na-kchi-rout-stam) — mot persan qui signifie *image de Roustam*. Archéol. Nom donné aux monuments de Persépolis appartenant à la période sassanide.

NAKCHIVAN, autrefois *Nazuana*, ville de

la Russie d'Asie (région caucasienne), dans le gouvernement et à 143 kilom. S.-E. d'Eriwan, pres de la rive gauche de l'Aras ; 5,000 h. Cette ville, autrefois très-florissante, avait une population de 200,000 hab. ; elle a beaucoup souffert des guerres entre les Perses et les Russes, et surtout d'un tremblement de terre en 1840. Elle possédait un archevêché arménien et une école arménienne, et fait un commerce assez important en céréales, fruits, lin, coton et soie. Aux environs, exploitation d'alun, vitriol, silex et pierres mollières.

NAKEL, ville de Prusse, province de Posen, régence et à 86 kilom. O. de Bromberg, sur la Netze ; 4,000 hab. Récolte et commerce de céréales.

NAKHITSHEVAN, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Iékaterinoslav, cercle et à 112 kilom. E. de Taganrog, sur la rive droite du Don ; 15,800 hab. pour la plupart Arméniens. Siège d'un patriarche arménien ; école arménienne. Fabrication de soieries, cotonnades, cuirs, maroquins. Commerce actif en articles de Perse et des Indes ; trafic important avec les Tartares Nougais et les Circassiens ; échange de sel, fer, farines, quincaillerie, draps, contre des vaches, chevaux, suif et laines. Cette ville, composée de rues larges, propres, et assez bien bâtie, fut fondée en 1780 par une colonie d'Arméniens que Catherine fit transporter de Crimée sur leur demande.

NAKHL s. f. (nakl). Nom donné à des pyramides d'osier ornées de banderoles, qui font partie du trousseau des jeunes mariées turques : *On dépose les NAKHLIS dans la chambre nuptiale, et ils y restent pendant la nuit des noces*. (Complém. de l'Acad.)

NAKIB s. m. (na-kibb). Hist. ottom. Fonctionnaire le plus important dans l'ordre spirituel après le cheik-ul-islam : *En l'absence de l'émir, le NAKIB est chargé de juger toutes les contestations qui s'élèvent entre les militaires*.

NAKKACH-BACHI s. m. (na-kach-ba-chi). Le chef des peintres du roi de Perse.

NAKOUALA EL TURK (Mouallém), historien arabe, né en Syrie en 1763, mort en 1828. Lorsque Bonaparte envahit l'Égypte, l'émir des Druses envoya dans ce pays Nakouala pour suivre les événements et lui en rendre compte. Nakouala a composé une histoire de l'occupation française, qui a été traduite par Desgranges sous ce titre : *Histoire de l'expédition des Français en Égypte*, avec texte arabe (Paris, 1840, in-80).

NAKSKOV, ville de Danemark, sur la côte orientale de l'île de Lalaand, à 22 kilom. N.-O. de Maribo ; 1,800 hab. Petit port de commerce ; exportation de grains ; importation d'au-de-vie.

NAKWASKA (Anne), romancière polonaise, née en 1779, morte à Varsovie en 1851. Elle était la femme d'un sénateur. On lui doit un certain nombre de romans qui furent bien accueillis du public, notamment : *Malvina* (1816), trad. en français ; la *Jeunesse de Copernic*, trad. en français et en allemand ; *Aniela* ; le *Spectre Noir* ; *Othon et Berthe* ; *Récit d'un vieux menuisier* ; *Tableaux de la société de Varsovie*, etc.

NALAGU s. m. (na-la-gu). Bot. Genre de plantes, établi pour un arbrisseau du Malabar.

NÁLANDA. Ce couvent a été visité au vi^e siècle par Thienouan-Tshang. La description qu'il en a laissée aura l'avantage de faire connaître à nos lecteurs l'intérieur d'un couvent bouddhiste à une époque reculée. Il y avait au couvent de Nálanda mille religieux, tous distingués par leurs talents et leurs vertus. Cent d'entre eux s'étaient plus particulièrement fait estimer de leurs contemporains, et leur réputation s'était même répandue dans les pays étrangers. La règle de ce couvent était très-sevère. La conduite des religieux de Nálanda était admirée par tous les religieux du pays, qui prenaient pour modèles. Une foule de disciples venaient s'instruire auprès d'eux. Ils s'avertissaient réciproquement entre eux sur leurs défauts pour s'engager à les corriger, si bien qu'il y avait entre les jeunes et les vieux une admirable émulation de perfection morale. Ceux qui ne savaient point expliquer les trois Recueils étaient méprisés des autres et comptés pour rien. C'est pourquoi les étudiants des pays étrangers qui désiraient acquiescer à la réputation venant tous dans ce couvent pour éclaircir leurs doutes. Quand un homme d'un autre pays se présentait au couvent, le portier lui adressait des questions très-difficiles, de telle sorte que beaucoup étaient obligés de garder le silence et de revenir sur leurs pas. Les étudiants qui voyageaient pour leur éducation avaient à dissenter longuement avant de pouvoir entrer. Sur dix qui se présentaient, il y en avait sept ou huit qui étaient ainsi repoussés à la porte ; les autres, qui avaient paru plus instruits, étaient interrogés dans l'assemblée, où l'on ne manquait pas de chercher à les embarrasser. Les religieux n'admettaient parmi eux que ceux qui montraient un talent vraiment élevé, une vaste érudition, une forte mémoire, une grande capacité, une vertu brillante et une intelligence supérieure.

Ce couvent fameux était situé dans une des parties les plus saintes du Maghada ; il était

éloigné de dix lieues de Bodhimanda ou Cayka. Les rois du pays avaient embelli Nalanda de monuments magnifiques; six couvents distincts avaient été élevés; plus tard, tous ces bâtiments avaient été renfermés dans une même enceinte. Il y avait, entre les six couvents, huit cours très larges. Les maisons des religieux avaient quatre étages; il y avait des tours et des pavillons nombreux; la fraîcheur était entretenue par des eaux vives et des bosquets. L'intérieur contenait un grand nombre de salles de conférence; il y avait cent chaires d'où les religieux instruisaient les étudiants; on y enseignait toutes les sciences. On donnait aux étudiants le vêtement, le logement, la nourriture et les médicaments. Il y avait dans le couvent dix mille personnes. Les religieux étaient divisés en classes, selon leur savoir. Mille religieux comprenaient vingt ouvrages des Soutras et des Castras; cinq cents en comprenaient trente; et il n'y en avait que dix qui en comprenaient cinquante. Thiouen-Tsang fut reçu solennellement, comme on recevait tous ceux qui étaient précédés par une grande réputation de savoir.

NALANGOU s. m. (na-lan-gou). Cérémonie du mariage dans l'Inde.

NALDA, bourg d'Espagne, province et à 15 kilom. S. de Logroño, sur la rive droite de l'Eregus, au pied d'une montagne, 2.000 hab. Papeterie; distilleries d'eau-de-vie; pressoirs à huile. Commerce de vins. On y voit les restes d'anciens remparts et les ruines d'un château fort.

NALDI (Antonio), théologien italien, né à Buzza, mort à Rome en 1645. Il appartenait à l'ordre des théatins, qu'il illustra par son savoir et son zèle religieux. On cite de lui : *Questiones practicae* (Bologne, 1610, in-4°); *Resolutiones practicae* (Brescia, 1621, in-4°); *Adnotationes ad varia juris pontificii loca* (Rome, 1632, in-fol.); *Summa theologiae moralis* (Brescia, 1623).

NALDI (Matteo), en latin *Naldinus*, médecin italien, né à Sienne, mort à Rome en 1682. Il professa son art à Pise, puis à Rome, où il devint premier médecin d'Alexandre VII (1656), acquit une grande réputation comme praticien et par sa connaissance approfondie de plusieurs langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : *Sapientia vitale flumina* (Sienne, 1633, in-4°), en vers latins; *Philosophia* (Sienne, 1647); *Rei medicinae prodromi* (Rome, 1682, in-fol.).

NALDI (Giuseppe), chanteur italien, né à Naples en 1765, mort à Paris en 1820. Il tint pendant longtemps, avec un éclat sans pareil, l'emploi des basses comiques sur les principales scènes italiennes, puis se rendit à Londres et fut attaché pendant quinze ans au King's theatre, où il faisait la joie du public anglais. En 1819, il parut sur la scène des Italiens, à Paris, et débuta dans les *Cantrici villane*, de Fioraventi, et le *Cost j'ai fait*, de Mozart. Mais il n'était plus alors que l'ombre de lui-même. Un terrible accident vint mettre fin à sa carrière. Garcia avait invité son collègue à l'expérimentation d'une marmite récemment inventée et dite *marmite autoclave*. La soupape de l'appareil ayant été trop solidement fixée, l'instrument utilitaire éclata en morceaux et Naldi, atteint par les débris, fut tué sur le coup. — Sa fille et son élève, Mlle Naldi, débuta en 1819 au Théâtre-Italien, à Paris, et partagea la vogue de Judith Pasta, notamment dans le *Tancredi* et dans *Romeo et Juliette*. Elle quitta la scène en 1823 pour épouser le comte de Sparre, et, depuis ce temps, elle ne s'est plus fait entendre que dans les salons.

NALDINI (Battista), peintre italien de l'école florentine, né à Florence en 1537. Il entra d'abord dans l'atelier du Pontorno, puis ensuite des leçons d'Angiolo Bronzino, puis alla terminer son éducation artistique à Rome. De retour à Florence, il fut employé à la décoration du Palais-Vieux et peignit de nombreux ouvrages, tant fresques que tableaux, réunissant à l'énergie et à la virilité du coloris la pureté du dessin, le charme de la composition et l'entente de la perspective. On cite parmi ses productions les plus remarquables : le *Christ portant la croix*, la *Résurrection de Lazare*, la *Vision d'Ezechiel* (fresques); le *Saint François recevant les stigmates*, à l'église Saint-Croce de Florence; la *Vocation de saint Matthieu*, à Saint-Marc; la *Présentation de la Vierge au temple*, à Saint-Nicolas; *Cléopâtre* et les têtes du *Dante* et de *Pétrarque*, au palais Corsini; le *Martyre de sainte Catherine*, à Pistoia; l'*Adoration des bergers*, à Dresde.

NALDINI (Paolo), sculpteur italien, né à Rome vers 1610, mort dans la même ville vers 1680. Avant de se livrer à la statuaire, il peignit quelques tableaux, alors qu'il était encore élève de Carlo Maratta et d'Andrea Sacchi. Mais l'insuccès de ces premières tentatives le découragea complètement, et il quitta la brosse pour le ciseau. La statuaire lui fut-elle plus favorable? Ses travaux en ce genre, du moins ceux que nous connaissons, ont assurément un mérite, celui d'un fini irréprochable. Les deux figures du pont Saint-Antoine, l'une portant la couronne d'épines, l'autre la tunique de Jésus-Christ, regardées comme ses meilleures productions, sont d'un aspect pittoresque. Mais ce travail

n'est pas une œuvre originale : le Bernin en avait donné la maquette ou les dessins, tout au moins. Cicognara l'affirme, et avec lui Pascoli. Les deux *Enfants* de l'oratoire de Santo-Venanzio et le buste de *Caracalla* seraient donc seuls entièrement de Naldini. Or, ces différents morceaux n'ont qu'une valeur très relative. On pourrait croire que Naldini a donné d'autres productions d'assez grande valeur, et qui sont aujourd'hui perdues, car il jouissait d'une grande notoriété de son vivant et fut, en 1654, nommé membre de l'Académie de Saint-Luc.

NALECHE (Louis BANDY DE), littérateur français, né à Aubusson (Creuse) en 1828. Il est petit-fils du général du même nom, qui mourut en 1820, après avoir été, sous l'Empire, commandant supérieur des îles de la Zélande et, en 1815, député de la Creuse. M. Louis Bandy a acheté en 1859 une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Il s'est fait connaître par quelques ouvrages : la *Moldo-Valachie* (Paris, 1856, in-8°); *Poésies complètes du chevalier Michel de L'Hospital, première traduction annotée* (Paris, 1857, in-8°); les *Maçons de la Creuse* (Paris, 1859, in-8°), etc.

NALESNIKIS s. (na-le-sni-kiss). Art culin. Nom des crêpes dans la cuisine polonaise.

NALEUDE s. f. (na-leu-de). Arboric. Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

NALEUN s. m. (na-leun). Sabot dont les Orientaux font spécialement usage dans le bain : Les *NALEUNS* sont ordinairement fabriqués en bois d'orme.

NALIAN (Jacques), patriarche arménien de Constantinople, né à Zimara (Petite-Arménie) vers 1695, mort à Constantinople en 1764. Il fit ses études sous la direction du patriarche Jean IX, qui lui donna le nom de évêque d'Ancyre (1735) et à qui il succéda, comme patriarche, en 1741. Comme la plupart de ses prédécesseurs, il eut à souffrir des rivalités qui divisaient les arméniens de Constantinople, fut remplacé par un intrus, exilé à Brousse, devint patriarche de Jérusalem, puis retourna au même titre à Constantinople (1752), gouverna l'Eglise arménienne avec tant de sagesse qu'il maintint la tranquillité et se démit de sa dignité quelques mois avant sa mort. Nalian s'était acquis l'estime des sultans Osman III, Mustapha III et était en correspondance avec Clément XIII. Ses principaux ouvrages sont : *Kandaran* ou le *Trésor* (Constantinople, 1758), livre intéressant et très-estimé; la *Doctrine chrétienne* (Constantinople, 1757); le *Fondement de la foi* (Constantinople, in-4°).

NALIM s. m. (na-limm). Ichthyol. Nom vulgaire de la lotte.

NALIMÉ s. m. (na-li-mé). Ichthyol. Espèce de gade de la Sibirie, qui se rapproche de la morue.

NALLARY s. m. (nal-la-ri). Membre d'une secte indoue.

NALLIERS, commune de France, département de la Vendée, arrond. et à 17 kilom. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault; pop. aggl., 1.336 hab. — pop. tot., 2.344 hab. Huiles et tanneries. On suppose que cette ville, sur le territoire de laquelle on a trouvé des bracelets de femme, des fragments de cuirasse en bronze, des épées et un grand nombre de monnaies romaines, fut fondée par les conquérants de la Gaule.

NALON, autrefois *Nalus*, rivière d'Espagne, province d'Oviedo. Elle prend sa source près de Torna, sur le versant septentrional de la sierra Pajares, qui sépare la province d'Oviedo de celle de Léon, coule au N.-O. et se jette dans l'Atlantique à Mures, après un cours de 110 kilom.

NALOUS, peuplade sénégalaise, occupant le bas de la côte, près de l'embouchure de la Casamance, et ayant un roi du nom de Youra.

NALSON (John), historien anglais, né vers 1638, mort en 1682. Tout en remplissant des fonctions pastorales dans l'île d'Ély, il composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : l'*Intérêt commun du roi et du peuple* (Londres, 1678); *Collection impartiale des grandes affaires de l'Etat depuis 1629 jusqu'à la mort de Charles II* (Londres, 1682-1683, 2 vol. in-fol.), précieux recueil de documents, etc.

Nâlus, ouvrage indou, publié par François Bopp (1832). Nâlus, en sanscrit *Nâla*, est le héros d'un des épisodes des plus célèbres de la grande épopée indoue, le *Mâhabharata*. Il est contenu dans la troisième partie de cet immense poème, laquelle est intitulée *Vana-parvan*. L'épisode de *Nâla*, divisé en vingt-six livres, ne compte pas moins de neuf cent quatre-vingt-trois *glokas* ou distiques. Bopp, qui en a publié le texte très-soigné, y a joint une traduction latine littérale. Cette publication était destinée par lui à faciliter aux débutants l'étude du sanscrit.

Le sage Vrihadasya raconte à Yudhishtira l'histoire de Nâla, roi des Nischadhas, et de Damayanti, fille de Bhîma, roi des Vidharbas. Nâla et Damayanti, sans s'être vus, s'éprennent d'amour l'un pour l'autre. Damayanti, un jour qu'elle jouait avec ses compagnes, voit s'abattre devant elle une troupe d'oies, et les jeunes filles de les poursuivre en riant. La plus belle entraîne à sa suite, au fond des

bois, Damayanti, qui va la saisir; mais l'oie prend soudainement la parole : elle vante la virginité royale la beauté et les mérites de Nâla; elle lui apprend que le roi des Nischadhas ne cesse de penser à elle. « Tu es, dit-elle à Damayanti, la perle des femmes et Nâla l'honneur des hommes; l'union serait excellente de cette belle femme et de cet homme illustre. » L'oie sacrée revole ensuite chez les Nischadhas, auprès de Nâlus, et excite son amour naissant pour Damayanti. Tel est le début de l'épisode de *Nâla*.

François Bopp a accompagné le texte sanscrit de notes nombreuses, qui le commentent grammaticalement et éclaircissent quelques points de la mythologie indoue. La préface, écrite en latin, contient un exposé assez développé des conditions prosodiques et de la composition du vers épique indien, le *gloka*.

Kalidâsa, le poète de *Sakuntala*, a écrit un poème, le *Nalodaya*, sur cet épisode de Nâla. Ferdinand Bényar a édité et interprété cette œuvre de Kalidâsa. Kindersley a traduit, dans son *Spécimen de la littérature indoue*, cet épisode en langue tamoule. Bopp, pour faire apprécier la différence qui existe entre l'original et ces deux versions artistiques, cite de l'une et de l'autre deux passages qui suffisent à établir la supériorité de l'épisode du *Mâhabharata*.

NAMA s. m. (na-ma). Bot. Genre de plantes, de la famille des hydroclacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

NAMADARY s. m. (na-ma-da-ri). Membre d'une secte de l'Inde.

NAMAQUALITE s. f. (na-ma-ka-li-te — de *Namaquois*, nom de peuple). Minér. Minéral à base de cuivre, que l'on trouve dans le sud de l'Afrique.

— Encycl. La *namaqualite* est un minéral que M. J.-R. Gregory a apporté en 1869 du sud de l'Afrique, et qui a été étudié par M. Church. Il se rencontre en couches minces de fibres soyeuses, dont chacune est un vrai cristal, mais un cristal dont les faces sont trop petites et les sommets trop peu distincts pour qu'on puisse en faire une détermination exacte et même pour qu'il soit possible de dire à quel système il appartient. Les couches alternent avec des bandes irrégulières de borax et renferment, à l'état de mélange, quelques petits cristaux de mica magnésien. L'aspect de la *namaqualite* rappelle celui de la chrysotile; mais sa couleur est bleu pâle et son éclat est soyeux. Sa dureté est de 2,5 et sa densité de 2,49. Les cristaux isolés paraissent transparents au microscope. Mis dans un tube scellé, ce minéral noircit et répand de l'eau lorsqu'on le chauffe. La rareté du minéral n'a pas permis d'en analyser des quantités considérables; il en est résulté que M. Church n'a pas réussi à établir exactement la proportion de ses éléments.

100 parties de *namaqualite* paraissent renfermer 32,48 d'eau, 44,74 d'oxyde cuivrique, 15,29 d'alumine, 2,01 de chaux, 3,42 de magnésie et 2,25 de silice.

Si l'on retranche la silice comme une substance étrangère, une impureté, et si l'on considère la chaux et la magnésie comme remplaçant une partie de l'oxyde cuivrique dans le minéral, on est raisonnablement conduit à considérer la *namaqualite* comme renfermant quatre molécules d'hydrate cuivrique, une molécule d'hydrate d'aluminium et onze molécules d'eau. Le rapport entre l'oxygène des protoxydes, celui de l'oxyde d'aluminium et celui de l'eau est représenté par les chiffres 4, 3, 11. Au moins, ces rapports sont-ils très-rapprochés. La *namaqualite* appartient donc à la classe fort rare des hydroxydes, dans lesquels un protoxyde est uni à un sesquioxyle. Comme la *namaqualite* est cristallisable et présente une composition définie et constante, il est naturel d'en faire une espèce à part.

NAMAQUES s. m. (na-ma-ke). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocorides, dont l'espèce type vit à la Guyane.

— Ornith. Nom donné à divers oiseaux des genres *ganga*, *gépérier* et *soukmauga*.

NAMAQUOIS, OISE s. (na-ma-koï, oi-ze). Ethnogr. Membre d'une tribu hottentote : Les *NAMAQUOIS* se distinguent de tous les peuples hottentotes, en ce qu'ils couvrent leurs parties naturelles avec des paniers faits avec le bois de dents d'éléphant. (Hæfer.) On écrit aussi *NAMAQUA*.

— s. m. Linguist. Dialecte parlé par les Namaquois.

— Encycl. On distingue, parmi les *Namaquois*, les grands et les petits; les premiers, au N. de l'Orange, et les seconds, au S. Grands et bien faits, courageux et doux; langage différent de celui des autres Hottentotes. Les femmes ont des tabliers de cuir et se parent de grelots, de morceaux de corail et de chaînes de cuivre et de fer. Maisons passablement construites, de forme arrondie et couvertes en nattes. Les œufs d'autruche et les vessies de veaux marins leur servent de vases. Ce peuple a des troupeaux de bêtes à cornes, de moutons et de chèvres, et des buffles qu'il emploie dans les combats. Les missionnaires anglais ont fondé, pour le convertir, les stations de Rehoboth, de Bersaba, de Nobis, etc.

NAMAZÉ s. m. (na-ma-zé). Hist. orient. Prière que les musulmans doivent faire cinq fois par jour : Les *chefs envoient toutes les semaines des rapports qui sont présentés au kan les vendredis après le second NAMAZÉ*. (Dubeux.) On dit aussi *NAMAZ* et *NAMAZI*.

NAMBOURY s. m. (nan-bou-ri). Grand prêtre du Malabar. Membre d'une caste indoue.

NAMESTRICK s. m. (na-mè-strik). Hist. Lieutenant des anciens princes de Lithuanie.

NAMÉTARA s. m. (na-mè-ta-ra). Bot. Un des noms vulgaires du mombin.

NAMGHAN, ville de la Tartarie indépendante, kanat et à 240 kil. E. de Khokhan, sur la rive droite du Si-Houm. Cette place est fortifiée et pourvue d'une garnison. Manufactures de toiles de coton, grand commerce de fruits.

NAMIERSTEIN s. m. (na-mièr-stain). Minér. Roche dans laquelle sont distribués des grenats.

NAMIERSTERSTEIN s. m. (na-mièr-stér-stain). Minér. Gros mélange de grenats. Variété de calcaïdène grise, tachée de jaunâtre.

NAM-NAM s. m. (namm-namm). Bot. Nom malais du cymotère à tronc florifère, arbre des Moluques.

NAMNANG s. m. (na-mnangh). Idole vénérée par les lamas du Thibet.

NAMNÈTES, peuple de l'ancienne Gaule, dans la Lyonnaise IIIe, entre les Venètes et les Redones au N., les Andecavi à l'E., les Pictones au S., dont les séparait le Liger (Loire), et l'Océan à l'O. Leur ville principale était Condidunum ou Namnetes (Nantes). Les pays qu'ils occupaient fait aujourd'hui partie du département de la Loire-Inférieure.

Namouna, conte en vers d'Alfred de Musset (1833). Le soi-disant conte oriental n'est qu'un prétexte à divagations sinuées. Après vingt folles chevauchées, le poète arrive enfin à dire en quelques vers le sujet qu'il se proposait de traiter. Il y a surtout une digression admirable sur don Juan. « Les stances du milieu de *Namouna*, dit Sainte-Beuve, que nul ne chamera sans raison, ce don Juan vraiment nouveau, réalisme d'après Mozart, qu'est-ce? sinon l'âme de tous les dons et de tous les fétus, de tous les vices et de toutes les grâces, l'éternelle profusion de l'impossible : terres et palais, naissance et beauté, trois mille noms de femmes dans un seul cœur; le paradis de l'enfer, l'amour dans le mal et pour le mal, un amour pieux, attendri, infini, comme celui du vieux Blondel pour son roi. »

Ce conte se divise en trois chants; mais il n'est question de *Namouna* et de Hassan que dans quelques vers du premier et du troisième. Arrivé presque à la fin, l'auteur s'écrit :

Je jure devant Dieu que mon unique envie
Était de raconter une histoire suivie.
Le sujet de ce conte avait quelque douceur,
Et mon héros, peut-être, eût su plaire au lecteur.
J'ai laissé s'envoler ma plume avec sa vie,
En voulant prendre au vol les rêves de son cœur.

Le fond de *Namouna* est facile à résumer. Hassan change de femme chaque semaine. Namouna se prend d'amour pour lui, se teint les cheveux pour rentrer dans sa couche; il la reconnaît et peut-être l'aimera-t-il. Telle est la trame légère sur laquelle Alfred de Musset a semé de si ravissantes fleurs de poésie.

Mais le canevas n'est rien ici; c'est la broderie qui est tout. Le poète passe d'une idée à une autre, suivant le caprice de sa fantaisie; l'œuvre a cependant plus d'unité qu'on ne le croirait au premier abord. C'est toujours l'amour sensuel, le triomphe de la beauté plastique, la déification du séducteur, du don Juan qui apparaissent à travers les méandres du conte. Don Juan et Hassan (au fond, c'est le même homme), l'un en changeant de femme toutes les nuits, l'autre avec sa liste des *mille et tre*, sont transformés en poursuivants de l'idéal. S'ils sont si peu fideles, c'est qu'ils cherchent, sans jamais la rencontrer, la femme de leurs rêves :

Toutes lui ressemblaient; ce n'était jamais elle.

Ce joli poème est tout à fait caractéristique de la manière d'Alfred de Musset. Sans doute Byron et avant lui Pulci lui avaient fourni des modèles; mais Pulci, avec tout autant d'esprit, n'a pas l'allure si cavalière, et Byron lui-même n'a pas une verve plus étincelante.

NAMPS s. m. (nanps). Anc. cout. norm. Gage, nantissement.

NAMPS-AU-VAL, village et commune de France (Somme), cant. de Conty, arrond. et à 19 kilom. d'Amiens; 435 hab. Eglise romane classée parmi les monuments historiques.

NAMSLAU, ville de Prusse (Silésie), région de Breslau, chef-lieu du cercle de son nom, sur la Weida; par 51° 45' 50" de latit. N. et 15° 23' 26" de longit. E.; 3.800 hab. Tribunaux. Fabriques de draps, rubans, toiles; marchés aux bestiaux importants. Château royal.

NAMULITE s. m. (na-mu-ê-lite). Hist. hébr. Descendant de Ruben par Namuel.

NAMUR, en flamand *Naemen*, ville du royaume de Belgique, capitale de la province de ce nom, au confluent de la Sambre et de la Meuse; 36,000 hab. Namur offre des rues larges, des maisons hautes et des places spacieuses, notamment la place d'Armes, la place Saint-Aubin et celle de Lillen. Elle possède deux beaux ponts en pierre, l'un sur la Sambre, l'autre sur la Meuse.

L'édifice religieux le plus important de Namur est la cathédrale, dédiée à saint Aubin et l'une des plus belles églises modernes de la Belgique. Commencée en 1751, sur le plan de l'architecte milanais Pizzoni, et achevée en 1767, elle occupe l'emplacement d'une église du XI^e siècle. Au centre de l'édifice s'élève un dôme assez élégant. Vingt colonnes d'ordre corinthien ornent le portail de la façade, dont l'ornementation manque de simplicité et de bon goût. A l'intérieur, la nef est d'un assez grand effet avec sa haute coupole. Parmi les œuvres d'art qui la décorent, nous citerons la belle chaire en bois sculpté par Ch. Geerts, et mausolée élevé à la mémoire de Don Juan d'Autriche, celui de l'évêque Pisani, dont la statue en marbre de Carrare est de Parmentier de Gand, les statues en marbre de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*, placées à droite et à gauche du maître-autel.

L'église Saint-Loup, la principale curiosité de Namur, offre intérieurement un aspect original et sévère. Douze colonnes doriques, de marbre rouge, forment la division des trois nefs; et au-dessus de l'entablement, qui surmonte des arcs en plein cintre, s'étendent des voûtes fort élevées et couvertes d'ornements d'un dessin élégant et varié, sculptés par un religieux du couvent des Jésuites. Des tables en porphyre et des pilastres doriques en marbre noir revêtent les murs du chœur. L'abus des bossages, des renflements multipliés dans les colonnes, des pilastres, des archivoltes, prouve que l'architecte avait un trop grand désir de l'effet et un goût médiocre.

Parmi les édifices civils de Namur, nous nous bornerons à signaler : l'hôtel de ville, le théâtre, le collège de la Paix, le palais de justice, ancienne résidence des comtes de Namur, et la citadelle, située sur la montagne qui forme un promontoire à la jonction de la Sambre et de la Meuse et s'élève en amphithéâtre pour commander la ville. Elle comprend la citadelle proprement dite et le donjon ou vieux château, qui forme un ouvrage séparé par des fossés et relié par un pont au reste des fortifications. La citadelle occupe l'emplacement du château des anciens comtes de Namur, dont il ne subsiste plus le moindre vestige depuis la démolition opérée en 1764, par ordre de l'empereur Joseph II. Depuis 1817, les fortifications de Namur ont été considérablement augmentées.

Namur possède un musée archéologique fondé en 1855 et renfermant : des fragments de poteries gallo-romaines, un sarcophage, des armes et armures, une bibliothèque, quelques vieux portraits, des plans de la ville ancienne, etc.

La plus belle promenade de Namur, la promenade de la Plante, située en dehors de la ville, le long de la Meuse, s'étend le long de la rive gauche du fleuve, au pied de collines boisées formant une chaîne à l'extrémité de laquelle est construite la citadelle.

La fabrication du cuivre est considérable à Namur, mais la principale branche de son industrie est la coutellerie et la fabrication d'armes. La ville et la banlieue fabriquent pour environ 400,000 kilogrammes de chiborie par an. Dans la province de Namur, de nombreux ouvriers sont employés à l'extraction de la houille, des minerais métalliques, du marbre, de la pierre de taille, etc., et, en général, la population ouvrière y est laborieuse et économe.

Du temps de César, Namur était, dit-on, la place forte des *Aduatuci* (*oppidum Aduaticorum*). L'espace qu'elle occupait à la fin du I^{er} siècle était encore bien restreint et son érection en commune ne remonte qu'à 1213. Elle fut pendant quelque temps gouvernée par des comtes dont l'histoire est peu connue et dont le dernier vendit, en 1420, ses droits à la maison de Bourgogne. Le mariage de Marie de Bourbon avec Maximilien fit passer plus tard Namur à la maison d'Autriche. Cette ville a soutenu de nombreux sièges au moyen âge et pendant les luttes de la France et de l'Autriche. En 1692, le 5 juin, Louis XIV prit la ville après cinq jours de tranchée. Ce siège, dont nous allons parler plus bas, a été raconté en prose par Racine et célébré par Boileau dans une ode célèbre mais piteuse. Reprise par Guillaume III en 1696, la ville rebomba au pouvoir des Français en 1701, 1746, 1792 et 1794. De 1794 à 1814, Namur devint le chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse. Après la chute de l'Empire français, cette ville fit partie des Pays-Bas et, lors de la constitution de la Belgique comme pays indépendant, elle en devint une des parties intégrantes.

Namur (Sièges de). Cette ville, une des plus fortes des Pays-Bas, a dû naturellement plus d'une fois devenir un appât pour les belgicrants, et elle a subi plusieurs sièges dont nous allons sommairement retracer les péripéties.

— I. A la fin de mai 1692, Louis XIV se présenta devant Namur. Pendant qu'il ou-

vrait la tranchée, le maréchal de Luxembourg couvrait ses opérations et contenait le roi Guillaume, qui ne put ainsi tenter aucune diversion utile à la tête d'une armée de 30,000 hommes, et se vit même dans l'impossibilité de franchir la Méhaigne, qui le séparait de la place. Le 5 juin, Louis XIV entra dans la ville, et la citadelle, située sur un rocher escarpé, se rendit à la fin du mois.

Ce siège, peu remarquable d'ailleurs sous le rapport des négociations, fut signalé néanmoins par divers incidents assez curieux. Dans une sortie exécutée par le gouverneur et où il perdit 500 hommes, le jeune comte de Lemos fut renversé par un grenadier français que ses camarades avaient surnommé *Sans-Raison*. Celui-ci, soldat intrépide, mais exaspéré par la mort de son lieutenant, qu'il chérissait et qu'il venait de voir tomber à ses côtés, fut inexorable pour le comte et lui enfonça son épée dans le corps. Les ennemis envoyèrent réclamer son cadavre, qu'on leur rendit sans difficulté, et Sans-Raison renvoya également 35 pistoles qu'il avait trouvées sur lui, en disant : « Tenez, voilà son argent; les grenadiers ne mettent la main sur leurs ennemis que pour les tuer. »

Un soldat, commandé pour la tranchée, y pose un gabion, qu'un boulet emporte aussitôt; deux autres qu'il place successivement sont également enlevés. Rebuté alors, il laisse la place vide, et comme son lieutenant lui ordonne de porter un quatrième gabion : « J'irai, dit-il, mais je serai tué. » Il eut en effet le bras fracassé par un boulet. « Je vous l'avais bien dit, » se contenta-t-il de faire observer froidement à son officier. On dut pratiquer l'amputation, qu'il supporta sans proférer une plainte; puis il ajouta : « Me voilà incapable de travailler; c'est au roi maintenant de me nourrir. »

Un soldat français, qui avait passé à l'ennemi, fut présenté à Guillaume, qui lui demanda le sujet de sa désertion : « Parce qu'on m'a fait du feu au camp, répondit-il; cependant, je ne vous conseille pas de franchir la rivière, car vous serez certainement battu. »

La prise de Namur fut le dernier exploit de Louis XIV; à partir de ce moment, il ne commanda plus en personne.

— II. Trois ans s'étaient à peine écoulés que Guillaume repassait devant Namur. La place avait pour commandant Boufflers, ayant sous ses ordres une garnison de 16,000 hommes. Villeroi tenait la campagne avec une armée d'observation de 100,000 hommes; mais le terrain, tout coupé de bois, de défilés et de marécages, l'arrêta comme il avait arrêté Guillaume. Celui-ci disposait de moyens d'attaque formidables, qui devaient avoir rapidement raison du courage et des talents militaires de Boufflers; il fit battre Namur par cent cinquante pièces de canon et cinquante mortiers, qui renversèrent toutes les maisons de la ville et détruisirent la plus grande partie des remparts. Déjà Boufflers avait perdu 10,000 hommes; essaya de résister plus longtemps eût été une folie : il capitula. Malgré les termes précis de la capitulation, le maréchal, qui s'était couvert de gloire dans cette circonstance, fut retenu prisonnier; il demanda la raison de ce procédé aussi insolite que déloyal. On lui répondit qu'on en agissait ainsi à son égard par représailles du traitement appliqué à d'autres garnisons retenues prisonnières par les Français, contre la foi des stipulations. « Si l'en est ainsi, fit observer Boufflers, c'est la garnison qui doit être arrêtée, et non pas moi. — Oui, monsieur le maréchal, lui répondit-on avec une politesse qui ne couvrait pas une telle infraction à la foi jurée; mais on vous estime vous seul plus que 10,000 hommes. » Boufflers fut néanmoins rendu à la liberté quelque temps après.

Ce siège fut signalé par un incident assez singulier, qui figure dans les livres à l'usage de la jeunesse, mais que nous ne croyons pas indigne pour cela de trouver sa place ici. Un officier de l'armée ennemie, appartenant au régiment d'Hamilton, avait sous ses ordres un soldat, nommé Valentin, qu'il accablait de mauvais traitements. Le soldat devait en silence, mais le cœur plein de rage, toutes ces humiliations et ces injustices. Dans une sortie de la garnison française, l'officier fut renversé d'un coup de feu. Il allait être pris ou foulé aux pieds, lorsqu'il lui vint la pensée d'appeler à son aide l'homme même dont il s'était fait un ennemi implacable. A sa voix, Valentin accourut, brave la fusillade qui éclata autour de lui, charge l'officier sur ses épaules et l'arrache à la mêlée. Il allait se trouver hors de danger lorsqu'il fut frappé lui-même par un boulet qui le renversa sans vie sous le corps de l'officier. Alors celui-ci se livra à la plus violente douleur, refusant de laisser passer sa blessure et se reprochant d'avoir causé la mort de Valentin. Il fallut le panser de force; mais le jour suivant il expira de douleur, appelant toujours dans son délire le malheureux Valentin.

— III. Dès que Guillaume se vit maître de Namur, son premier soin fut d'en relever les fortifications et d'en construire de nouvelles. La citadelle, déjà inexpugnable, fut entourée d'une ceinture de douze forts bâtis sur la cime des rochers voisins; pendant plus d'un demi-siècle de paix, la ville recouvra sa splendeur et son ancienne importance. Elle avait passé sous la domination de la maison d'Autriche,

lorsque, dans la campagne de 1746, le maréchal de Saxe alla en faire le siège. Il avait si bien pris ses mesures que tous les efforts de l'armée ennemie d'observation pour secourir la place et troubler les opérations n'obtinrent aucun résultat. On ouvrit la tranchée le 12 septembre et, le 19, tous les forts avaient été successivement emportés. Namur dut capituler. La garnison, forte de douze bataillons, se réfugia dans la citadelle; mais, douze jours après, elle rendit les armes à son tour.

— IV. Après la bataille de Jemmapes, le général Valence, commandant l'armée des Ardennes, se porta aussitôt en avant afin d'ouvrir la marche de Dumouriez sur Bruxelles. Le 19 novembre 1792, les Français parurent devant Namur, qui capitula presque sans résistance. Mais la garnison autrichienne, forte de 6,000 hommes, se réfugia dans la citadelle, où il fallut la forcer. Tandis qu'un nombre d'artillerie battait ses murs en brèche, les forts le Caens et la Cassotte étaient enlevés par nos soldats à la baïonnette. Mais nos généraux savaient que le fort Viatte, qui protégeait la citadelle, renfermait sous ses glacis des fourneaux dont l'explosion pouvait être désastreuse pour les assiégeants; le général Levasseur conçut alors le hardi projet de s'en emparer de vive force et par surprise. Le 29 novembre, à minuit, à la tête de 1,200 hommes conduits par un déserteur, il franchit les palissades et les ouvrages avancés dans le plus grand silence, et arriva sur les sentinelles qui crièrent et font feu aussitôt; mais rien n'arrêta l'intrépide général, qui arriva jusque sur le commandant du poste, rassemblant ses hommes à la hâte. « Conduis-moi à tes mines, » dit-il en lui appuyant son épée sur la poitrine. L'officier autrichien balbutia et resta immobile. « Conduis-moi à tes mines ou tu es mort, » reprend Levasseur d'une voix terrible. L'officier se décide alors à prendre les devants, et le général arrache lui-même toutes les meches. En même temps, ses soldats s'étaient jetés dans le fort et avaient désarmé la garnison, qui ne s'attendait à rien moins qu'à une attaque si brusque. Cet audacieux coup de main épouvanta les Autrichiens renfermés dans la citadelle, où ils avaient d'ailleurs à souffrir le feu terrible d'une batterie de 24. Le 2 décembre, ils mirent bas les armes comme prisonniers de guerre. Le général Valence envoya à la Convention huit drapeaux déposés par l'ennemi sur les glacis de Namur, et ces trophées furent les premiers dont le gouvernement républicain reçut hommage.

Après la défection de Dumouriez, Namur retourna aux Autrichiens, mais pour ouvrir de nouvelles portes, au mois de juillet 1794, à Jourdan, le vainqueur de Fleurus.

NAMUR (CONTÉ DE), une des dix-sept provinces de l'ancien cercle de Bourgogne, entouré par l'évêché de Liège, le duché de Brabant et le Hainaut. Les principales villes de ce comté étaient Namur, Charleroi, Charlemont, Givet, Bouvines, Mariembourg, Walcourt, Fleurus, etc.

NAMUR (PROVINCE DE). Division administrative de la Belgique, bornée au N. par la province de Brabant; au N.-E., par celle de Liège; au S.-E., par celle de Luxembourg; au S., par le département français des Ardennes, et à l'O., par la province de Hainaut; comprise entre les 49° et 50° 40' de lat. N. et entre les 2° et 29° 55' de longit. E. Longueur du N.-E. au S.-E., 79 kilom.; largeur, 53 kilom. Cette province est sillonnée de collines boisées appartenant à la chaîne des Ardennes, traversée du S. au N. par la Meuse et arrosée par trois de ses affluents, la Lesse, le Boucq et la Sambre; 290,000 hab. Le climat est froid et humide, le sol très-fertile et l'agriculture fort avancée. On y cultive le blé, le chanvre, le houblon, le tabac et quelques vignes; on y voit de nombreux et excellents pâturages. L'industrie est très-active dans cette contrée qui compte de nombreuses usines métallurgiques et plusieurs mines en pleine exploitation.

La province de Namur renferme 5 villes et 340 communes rurales, divisées en 3 arrondissements judiciaires, Namur et Dinant, et en 3 arrondissements administratifs, Namur, Andennes et Dinant; elle est administrée par un gouverneur et chacun des 3 arrondissements par un commissaire de district. Au point de vue militaire, elle dépend d'un commandant supérieur.

Elle se compose d'une partie importante de l'ancien comté de Namur, d'une partie de l'ancienne principauté de Liège et de quelques parcelles de l'ancien duché de Brabant et du Hainaut français. Sous le premier Empire, elle faisait partie du département de Sambre-et-Meuse et de celui des Ardennes.

NAMUR (Jean-Pic), bibliographe allemand, né à Luxembourg en 1804. Après avoir terminé ses études à Louvain, il fut nommé sous-bibliothécaire de l'université de cette ville et devint conservateur adjoint de la bibliothèque royale de Bruxelles, quelque temps après s'être fait recevoir docteur en philosophie. Il a publié un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Manuel du bibliothécaire* (Louvain, 1834, in-8°); *Bibliographie pœdagogico-diplomatique-bibliographique générale* (Liège, 1838, 2 vol. in-8°); *Bibliographie académique ou Répertoire systématique et analytique des mémoires, dissertations, etc., publiés jusqu'à ce jour par l'An-*

cienne et la nouvelle Académie de Bruxelles (Liège, 1838, in-8°); *Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique* (Bruxelles, 1840-1842, 3 vol. in-8°).

NAMUR (Antoine), littérateur, frère du précédent, né à Luxembourg en 1812. Successivement bibliothécaire de l'Athénée de sa ville natale, fondateur et secrétaire de la société qui a pour objet la découverte et la conservation des monuments du Luxembourg, M. Namur a composé divers écrits, parmi lesquels on cite : *Histoire et bibliographie analytique de l'Académie royale des sciences et des lettres de Belgique* (Bruxelles, 1832); *De lacrymatoriis apud Romanos, etc.*, these de doctorat (Luxembourg, 1855, in-8°); *Catalogue de la bibliothèque de l'Athénée royal-grand-ducal de Luxembourg, etc.* (Luxembourg, 1865, in-8°); *Notices historiques et bibliographiques, etc.*, enfin des *Mémoires* divers de littérature, d'archéologie et de numismatique qui ont paru dans le *Bulletin de la bibliothèque belge*, la *Revue numismatique de la Belgique*, les *Bulletins de l'Académie royale belge*, etc., etc.

NAMUR (Parfait), juriste-comte belge, né à Thuin en 1815. Il est, depuis 1850, professeur d'histoire et de droit romain à l'université de Liège. On lui doit des ouvrages estimés : *Cours d'institutes et d'histoire de droit romain* (1863-1864, 2 vol. in-8°); *Cours de droit commercial belge* (1865-1866, 2 vol. in-8°), etc. M. P. Namur a été décoré de l'ordre de Léopold.

NAMUROIS, OISE s. et adj. (na-mu-roï, oi-ze). Géogr. Habitant de Namur; qui appartient à Namur ou à ses habitants : *Les NAMUROIS*. La population NAMUROISE. || On dit quelquefois NAMURIEN, IENNE.

NAN s. m. (nan). Entom. Nom d'une espèce de mouche commune en Laponie, que les habitants portent comme une sorte d'aumulette.

NANAL s. m. (na-nal). Bot. Espèce de roseau de Pondichéry.

NANAN, s. m. (na-nan. — On a dit que c'était une onomatopée tirée du langage des enfants; dans tous les cas, cette onomatopée doit exister dans beaucoup de langues, car il est difficile de ne pas comparer le grec *nanos*, gâteau au fromage, le persan *nân*, pain et gâteaux divers, kourde et boukharien *nân*, arménien *ngan*. Ce nom du pain se retrouve au loin, dans les dialectes finnois, ongués et samoyèdes, sous les formes de *nam*, *nân*, *nen*, *nân*, etc.). Friandise, chose très-bonne à manger, dans le langage des enfants : *Avoir du NANAN*. Demander du NANAN.

— Fam. Chose exquise, précieuse, recherchée : *Un bilet pour le Vaudeville? mais c'est du NANAN, cela*.

NANANTHÉE s. f. (na-nan-té — du gr. *nanos*, nain; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces répandues dans les diverses régions du globe.

NANARIS s. m. (na-na-riss). Bot. Espèce du genre *amyrin*.

— Encycl. Le *nanaris* est un grand arbre du genre *amyrin*, auquel les anciens auteurs ont donné le nom de *pinella oleosa*. Il se rapproche beaucoup du *cannarium* par son port, ses feuilles imparipennées et son inflorescence en grappe. Son écorce laisse écouler un suc résineux, et l'amande de ses fruits trilobulaires fournit une huile vulnérinaire et résolutive, que son odeur ambrée fait rechercher par les jeunes filles qui se plaisent à en parfumer leur longue et noire chevelure, ainsi que par toutes les autres personnes du sexe durant les jours de fête. Cette même huile sert de vernis à la Ponce vers 1820. Issu d'une famille de princes maharathes, Saïb (le petit seigneur) est le fils adoptif du dernier descendant des peshwahs ou vicerois de Poonah, décédé siégeant particulier à Bithour vers 1850 ou 1852. Quand il réclama pour lui-même aux Anglais la pension dont jouissait son père adoptif, ceux-ci, tout en lui déniaient l'hérédité politique, lui abandonnèrent toute la fortune privée du peshwah, comprenant le djaghir et le château de Bithour, un hôtel à Cawnpour et un coffre-fort qui, seul, eût suffi en Europe à l'ambition d'un prince. Satisfait ou non de cet apogée, Nana-Saïb, placé dans une position de fortune au moins égale à celle des plus hauts fonctionnaires de l'Inde anglaise, recherche la société des Européens, au milieu desquels il se fit remarquer par son faste, son goût pour les plaisirs et par la facilité avec laquelle il parut adopter leurs vœux et leurs idées. Au début de la formidable insurrection des cipayes (mai 1857), Nana-Saïb se retira dans son château de Bithour et sembla vou-

loir se faire oublier des deux partis. Cependant, en dépit de son abstention apparente, il armait secrètement un contingent de choix qui devait former sa garde future. Le 8 juin 1857, au soir, à la tête de ses gardes du corps, il apparut tout à coup au milieu des cipayes de la division de Cawnpour, déjà en marche sur la route de Delhi, fut acclamé comme leur chef, rallia de nombreuses bandes de pillards et entra le lendemain dans Cawnpour, où son premier soin fut de briser la porte de la prison et d'en retirer 400 bandits qui grossirent sa garde, puis, avec 12.000 hommes et une artillerie formidable, il vint mettre le siège devant l'hôpital, 250 Européens, renforcés, avec le général Wheeler, 250 Européens et plusieurs centaines de femmes et d'enfants. Sur ces entrefaites, 136 Européens, hommes, femmes et enfants, fuyant devant la garnison de Futigarh insurgée, descendaient le Gange sur quelques barques désemparées et sans vivres. Ces malheureux, arrivés à la hauteur du château de Bithour, accostèrent la rive qu'ils croyaient hospitalière et s'estimèrent sauvés en touchant le seuil du palais de Nana-Sahib. Amenés, le lendemain, dans les lignes de Cawnpour, ils y furent égorgés sous les yeux de cet homme, à l'exception de quelques femmes et d'un petit nombre d'enfants qu'il devait massacrer plus tard. Cette horrible boucherie, acceptée comme une victoire par les assiégeants de Cawnpour, les retint autour de Nana au moment où, découragés de leur insuccès, ils allaient de nouveau se diriger sur Delhi. Leur chef, ne voulant pas leur laisser le temps de se décourager encore et instruit, par les rapports de quelques déserteurs indigènes affamés, des extrémités auxquelles la famine réduisait les défenseurs de l'hôpital, fit offrir au général Wheeler une capitulation acceptable : les honneurs de la guerre, des barques pour le conduire avec tout son monde à Allahabad et des vivres suffisants pour les nourrir jusque-là. Dans des pourparlers qui eurent lieu le 26 entre le vieux général anglais et son ennemi, ces stipulations furent renouvelées, arrêtées et jurées solennellement de part et d'autre. Wheeler accepta la Bible, Nana-Sahib engagea sa parole selon les rites les plus sacrés de la religion de ses pères. Le 27 juin, au matin, les femmes, les enfants, les blessés furent transportés à dos d'éléphant sur la quel ils les attendaient une vingtaine de barques. Tous, s'étant embarqués, s'abandonnèrent au courant. Alors une batterie fit démasquer sur la rive et tira sur eux à mitraille. Les plus petites embarcations coulèrent, quelques autres prirent feu, les cavaliers, entrant dans le fleuve, sabrèrent la plupart des naufragés qui voulurent se sauver à la nage. Maître de Cawnpour, Nana-Sahib fit de cette place sa base d'opération. Grâce aux menées secrètes de ses émissaires, Nana-Sahib parvint à entraîner la révolte de tout un contingent de Gwalior, mais, sans plan de campagne, il ne sut donner aucune direction à son armée, qui se livra uniquement au pillage et à la dévastation. Le général Havelock, chargé de réduire les rebelles, tira des fortresses du Gange deux bataillons européens, y joignit quelques détachement restés fidèles des corps indigènes débandés et marcha contre l'armée de Nana-Sahib, forte d'environ 15.000 hommes. Vivement attaquée le 16 juillet, elle ne tarda pas à lâcher pied devant les baïonnettes anglaises, laissant sur le champ de bataille la plus grande partie de sa lourde artillerie. Le lendemain, dans la matinée, Nana-Sahib fit sauter les magasins de Cawnpour et renonça à défendre ses remparts. Havelock entra dans la ville évacuée... Le 16 août 1858, il trouva massacrés 89 officiers, 190 soldats du 84^e régiment d'infanterie de la reine, 120 femmes ou enfants du 32^e de la même arme, 60 ladies et toute la population européenne de la ville; Nana-Sahib, avant son départ, avait ordonné cette boucherie. Les représailles furent terribles, et les Anglais firent payer cher leur insurrection aux cipayes; mais Nana-Sahib leur échappa constamment, bien que, depuis lors, il n'eût cessé d'entretenir une certaine agitation aux extrémités de l'Inde anglaise. Chassé de l'Aoude par sir Colin Campbell, qui battit les rebelles à Bareilly (1858), il se réfugia dans le Népal. En 1859, les journaux annonçèrent la mort de Nana-Sahib; mais, en 1860, on le découvrit sa main dans de nouveaux mouvements insurrectionnels qui eurent lieu alors, et des marchands indigènes affirmèrent qu'ils l'avaient vu dans le Népal.

NANC, village et commune de France (Jura), canton de Saint-amour, arrond. et à 36 kilom. de Lons-le-Saunier; 395 hab. Antiquités romaines et celtiques. Beau château du xve siècle, flanqué de tours imposantes.

NANCAS s. m. (nan-kass — rad. *nance*, qui s'est dit pour *nasse*). Pêche. Genre de pêche à la nasse en usage sur les côtes d'Espagne.

NANCAY, commune de France (Cher), canton de Viezou, arrond. et à 35 kilom. N.-O. de Bourges. On y voit un beau château du xvie siècle, classé au nombre des monuments historiques, et qui fut autrefois le siège d'une seigneurie du Berry; cette seigneurie, qui passa en 1371 à la famille de La Châtre, fut érigée en comté en 1609.

NANCÉATE s. m. (nan-sé-a-te). Chim. Ancien nom des isomères.

NANCÉEN, **ÉNNE** s. et adj. (nan-sé-ain, é-é-ne). Géogr. Habitant de Nancy; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les NANCÉENS. La population NANCÉENNE*. Il n'est aussi NANCÉEN.

NANCÉQUE adj. m. (nan-sé-i-ke). Chim. Se disait autrefois pour **LACTIQUE** : *Acide NANCÉQUE*.

NANCEL (Nicolas DE), en latin *Nacellius*, érudit français, né à Nancel, près Noyon, en 1539, mort en 1610. Sa vive intelligence lui acquit des protecteurs qui l'envoyèrent étudier à Paris au collège de Fresne, dont Ramus était principal. Maître des arts à treize ans, professeur de latin et de grec à dix-huit, il étudia ensuite la médecine, passa en Flandre lors des troubles religieux, et enseigna les humanités à Douai. De retour à Paris (1556), il y passa son doctorat, alla exercer l'art de guérir à Soissons, puis à Tours, et devint, en 1587, médecin de la princesse Éléonore de Bourbon, abbesse de Fontevraut. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Stichologia græca latineque reformanda* (Paris, 1579); *Discours très-ample de la peste* (Paris, 1581); *De immortalitate animæ* (Paris, 1587); *Analoga microcosmi ad macrocosmum, id est relatio et propositio universi ad hominem* (Paris, 1611, in-fol.).

NANCEL (Pierre DE), écrivain français, fils du précédent, né à Tours en 1570, mort vers 1641. Il devint substitut près le parlement de Paris. On a de lui cinq tragédies en cinq actes publiées sous le titre de *Théâtre sacré* (Paris, 1606, in-12), et un poème : *De la souveraineté des rois* (Paris, 1610).

NANCELLE s. f. (nan-sé-le). Archit. Concavité entre deux tores.

NANCON, rivière de France. Elle naît dans la commune de Louvigné-du-Desert (Ille-et-Vilaine), traverse le joli vallon de Fougères et se perd dans le Couesnon, après avoir fourni une force motrice à plusieurs usines.

NANCY, en latin *Nancium*, ville de France, chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle et d'arrond., sur la rive gauche de la Meurthe et sur le canal de la Marne au Rhin, à 318 kilom. E. de Paris, à 353 kilom. par le chemin de fer, par 48° 41' de latit. N. et 3° 51' de longit. E.; pop. aggl., 50.154 hab. — pop. tot., 52.978 hab. L'arrond. comprend 8 cantons, 187 communes et 155.869 hab. Evêché suffragant de Besançon; cour d'appel; tribunaux de première instance et de commerce; chambre de commerce; chef-lieu d'académie universitaire; facultés des lettres et des sciences; facultés de médecine et école supérieure de pharmacie, établie en octobre 1872, pour remplacer les établissements identiques qui existaient à Strasbourg avant l'annexion de cette dernière ville à l'Allemagne; école forestière; lycées; instituts de sourds muets; de jeunes aveugles; école normale primaire; école de dessin et de peinture. Dépôt de mendicité. Chef-lieu de la 4^e division militaire, de la 22^e légion de gendarmerie et du 4^e arrondissement forestier. Académie des sciences, lettres et arts; société d'agriculture; bibliothèque publique, comprenant 26.000 volumes. Musée de peinture; jardin des plantes, cabinet d'histoire naturelle.

Nancy, une des plus belles villes de France, est bâtie au milieu d'une plaine fertile, au pied de plusieurs coteaux couverts de riches vignobles et couronnés par la forêt de Heys. La Meurthe, qui donnait son nom au département avant le traité de Francfort (10 mai 1871), après lequel Nancy devint le chef-lieu de Meurthe-et-Moselle, arrose cette plaine et passe près de la ville. On divise Nancy en ville vieille et en ville neuve.

L'époque de la fondation de la ville vieille remonte au x^e siècle; c'était à l'origine, dit-on, un château appartenant à la maison de Lenoncourt, mais les ducs de Lorraine y ayant fixé leur résidence, on vit bientôt s'élever une ville autour de son enceinte. Elle fut ensuite fortifiée par les ducs Raoul et René II. Cette partie de Nancy est irrégulièrement bâtie et ses rues sont assez mal percées; néanmoins, elle renferme quelques monuments remarquables.

L'église Saint-Epvre, terminée en 1541, a de tout caractère qui est le plus élevé lors du siège de Nancy par les Bourguignons. Sa croisée occidentale, ouvrant sur l'ancienne commanderie de Saint-Jean, quartier général du duc de Bourgogne, présentait encore au dernier siècle les crochets auxquels avaient été pendus les principaux officiers bourguignons prisonniers, en représailles de la mort de Saffron de Bachier, conseiller maître d'hôtel de René II, mis à mort par le Téméraire, en violation du droit des gens. Le portail de Saint-Epvre rappelle de très-près celui de Sainte-Ségoline de Metz. On remarque à l'intérieur, derrière le maître-autel, une *Cène*, exécutée vers 1582 par Drouin, sculpteur nancéen. La chapelle de la Conception est ornée d'une peinture à fresque de 5 mètres de haut sur 4 de large, exécutée par Léonard de Vinci, au commencement du règne d'Antoine de Lorraine. Cette fresque représente six sujets différents, groupés de manière à composer un morceau d'ensemble. Elle a été depuis maladroitement recouverte d'un épais vernis qui la dépare. Dans l'encadrement

ogival qui forme pendant avec celui où se trouve cette fresque, on voit un autre grand tableau qui n'est pas sans mérite. En descendant du même côté, on distingue un bas-relief gothique, d'exécution naïve, représentant un *Christ levé du tombeau par sa mère*. Mentionnons encore parmi les curiosités de Saint-Epvre : une *Vierge*, placée vis-à-vis de la porte d'entrée latérale; dans l'autre collatérale, une autre *Vierge*, un *Christ portant sa croix*, une *Sainte Anne avec une Vierge*, et un *Ecce homo*. Les statues placées au fond du collatéral à droite, dans la chapelle du Châtenoy, d'un gothique allemand très-lourd, n'ont qu'un intérêt archéologique.

L'église des Cordeliers, un des plus importants monuments historiques de Nancy, fut commencée en 1477 par Henri II de Lorraine, et achevée en 1484. Elle forme angle droit avec l'ancien palais ducal. Elle offre une seule nef voûtée, d'environ 75 mètres de longueur, y compris le chœur, sur 10 mètres de large. Elle est terminée par seize fenêtres de grandeur inégale, en ogive; ces fenêtres, ainsi que la rose du portail, étaient autrefois ornées de vitraux armoriés au blason de René II. L'église des Cordeliers contient plusieurs tombeaux. Le plus remarquable est celui de René, élevé par sa veuve en 1515. C'est un des plus curieux monuments de la Renaissance. Au-dessus de la voûte, le Pers éternel semble planer sur les saints personnages rangés immédiatement au-dessous sur une corniche, et enfoncés dans d'élegantes niches d'un charmant travail. Les statues colorées, rangées au-dessous, représentent la Vierge, l'archange Gabriel, saint Georges, saint Nicolas, saint Jérôme et saint François, ce dernier, patron des Cordeliers. Les pilastres, les corniches et le reste du tombeau sont peints en azur et en vermillon, d'où se détachent des arabesques d'or en demi-relief. Le dessin en est d'un fini précieux. A côté du tombeau de René II est celui du cardinal de Vaudemont, Charles de Lorraine, évêque de Toul, mort en 1587. Ce tombeau, en marbre noir, œuvre de Drouin, représente le prince, de grandeur nature, à genoux devant son prie-Dieu. Citons encore les tombeaux de Calot, d'Antoine de Vaudémont et de sa femme, le beau mausolée de la duchesse Philippe de Guldreux, chef-d'œuvre de Lignier-Richier, le sarcophage de Henri de Vaudémont et d'Isabelle de Lorraine, le tombeau de Théobald de Nuec.

Chapelle ducale. En face du tombeau du cardinal de Vaudemont, à gauche de l'église des Cordeliers, s'ouvre un portique formé de deux grandes colonnes de marbre noir et de deux pilastres d'ordre ionique, couronnés d'un fronton. L'étroit espace qui sépare la nef des Cordeliers de la chapelle ducale renferme un sarcophage au-dessus duquel se trouvent plusieurs médaillons portant les armoiries de Gérard 1^{er} d'Alsace, comte de Vaudémont, et celle de la princesse Hedwige de Habsbourg, son épouse. C'est un ouvrage du x^e siècle des plus curieux. Enfin on entre dans la chapelle ducale, nommée aussi *chapelle ronde*, par une large porte grillée, en fer doré. La chapelle ducale proprement dite est un monument octogone régulier de 10 mètres environ de diamètre, avec cinq fenêtres garnies de vitraux violets. Il est décoré de seize colonnes de marbre noir, d'ordre composite. Entre ces colonnes s'alignent sept tombeaux également de marbre noir. Au-dessus des sarcophages, sur les murs, sont dessinés des bas-reliefs variés; dans les entrecroisements, des grâces portent les armoiries et les attributs de la souveraineté. La chapelle ducale est surmontée d'une coupole élégante, dominée elle-même par une lanterne percée à jour. Au centre de la chapelle s'élève un riche autel en marbre blanc, dont le devant présente un *Christ au tombeau*, œuvre du sculpteur Chassel, de Metz. Sous la Révolution, les restes des ducs de Lorraine déposés dans des cercueils de plomb furent exhumés, transportés dans le cimetière de la ville, et on détruisit une partie des tombeaux. Le gouvernement de la Restauration fit réintégrer les ossements des ducs dans la chapelle.

C'est également dans la vieille ville que se trouve l'ancien palais ducal, transformé en gendarmerie. Ce palais, bâti pour servir d'habitation aux ducs de Lorraine, fut construit dans la première moitié du xiv^e siècle, sous le règne du duc Raoul. Il fut dans la suite l'objet de travaux d'embellissement et de restauration, qui commencèrent en mars 1520, au lendemain du second siège de Nancy, dont il avait eu beaucoup à souffrir. Les auteurs contemporains de cette restauration ne tarissent pas sur la beauté du nouvel édifice. Les meilleurs artistes de l'Europe furent appelés à travailler à la décoration du palais. Le duc Antoine surchargea sur les embellissements de son prédécesseur, en y ajoutant cette *riche porterie* connue encore de nos jours sous le nom de *porterie du duc Antoine* et en ajoutant à la partie déjà construite un nouveau bâtiment appelé la *galerie des Cerfs*, ainsi nommée parce que la salle fut ornée tout à l'entour des bois de cerfs que les ducs de Lorraine avaient tués à la chasse dans les forêts voisines. La porterie fut ornée de remarquables sculptures par l'artiste Mansuy Gavaulin, qui fit en même temps la statue du duc Antoine, que l'on voyait au portail. En

outre, la galerie des Cerfs fut décorée de verrières par Nicolas, verrier de Nancy, et les murs furent historiés de peintures par maître Hugues de La Faye. En 1606, le peintre Jacques Belange restaura les peintures de la galerie des Cerfs, que l'humidité avait endommagées, et depuis lors on désigna la galerie des Cerfs sous le nom de *galerie des Cerfs de Belange*. Le palais ducal fut détruit en partie par un incendie en 1638.

Depuis 1850, la galerie des Cerfs était transformée en musée. Bien que d'une création relativement récente, « le musée d'histoire et d'archéologie lorraine renfermait, dit M. Miot-Frochet, une collection nombreuse et surtout précieuse. Sans parler de la période anté-historique qui y est largement représentée, l'histoire, et surtout l'histoire de l'art, y tenait une place considérable. Il y avait matière. N'oublions pas que J. Calot et Israël Sylvestre, pour ne citer que les plus célèbres d'entre les graveurs et les artistes, étaient de cette terre lorraine qui a tant produit dans les arts. Quand on parcourait cette galerie, comment ne pas être émerveillé quand on voyait ce beau portrait de Raphaël Leszczynski, donné par l'abbé Connard, aumônier de l'Ecole normale de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, curé de Mattaincourt au x^e siècle, honoré le 7 juillet comme le saint Vincent de Paul de Nancy, en 1867; et la série de statues de Cyffis, et les moulages de la *Baigneuse* de Fulconnet et du *Faune* de Coustou, dons gracieux sortis des ateliers de M. Keller et Guérin? Et cette admirable tête de Christ, peinte sur cuivre, qui ornait, dit-on, l'oratoire du duc de Lorraine, Léopold? On y voyait aussi les portraits des hommes célèbres de la Lorraine, dans les lettres, les sciences, les arts, la politique. C'étaient, d'une part, parmi les principaux, ceux de Stanislas, roi de Pologne, d'Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold, mariée au roi de Sardaigne en 1737, morte quatre ans après, en 1741; du bienheureux Père Fourier, cur

flon. Elle forme un carré d'une grande étendue, sur les côtés duquel s'alignent des constructions régulières et uniformes. Au centre de la place se dresse une fontaine, ou plutôt un château d'eau, dont la gerbe s'élève à 3 mètres de hauteur environ. Ce monument distille l'eau à l'aide de tuyaux et de conduites dans les différents quartiers de la ville.

Le cours d'Orléans n'est que le prolongement de la place de Grève. C'est un parallélogramme rectangle, qui est d'une étendue plus considérable encore que celle de cette place, et bordé de maisons construites avec goût. Le cours d'Orléans, planté d'arbres, est une promenade très-fréquentée. Il est terminé par un arc de triomphe appelé la porte Neuve, érigé en 1785, et qui sert d'entrée à la ville en venant de Metz.

La place de la Carrière, comme la précédente, est un parallélogramme rectangle, bordé de maisons uniformes dans ses deux grands côtés. A chaque angle septentrional, ces maisons se terminent par deux pavillons uniformes, bâtis en pierre de taille, avec des pilastres, colonnes, statues et autres ornements. Ces pavillons ont chacun un portique surmonté d'un balcon. Aux deux angles méridionaux sont deux palais qui servent, l'un de palais de justice, l'autre de tribunal de commerce. Au nord, la place de la Carrière est fermée par l'ancien hôtel du gouvernement, devenu aujourd'hui l'hôtel de la préfecture. C'est un édifice de style moderne, réuni de part et d'autre aux deux pavillons décrits ci-dessus par un vaste fer à cheval de pierre de taille, élevé de 8 à 10 mètres, et surmonté d'une galerie. Il est orné de pilastres, colonnes, statues, bustes, termes et vases. L'entrée de ce palais se compose d'un portique en colonnes surmonté d'un balcon spacieux. En face de l'hôtel de la préfecture, à l'autre extrémité de la place de la Carrière, se dresse un arc de triomphe, qui la sépare de la place Royale ou Stanislas.

La ville neuve, commencée en 1693, fut continuée et fortifiée par les soins de Charles III, et embellie, ainsi que les toitures, par Léopold, Louis XIII s'en empara en 1693 et Louis XIV en 1670; ces deux princes détruisirent les fortifications. Ce fut Stanislas qui acheva de l'embellir. La ville neuve est percée de rues larges, longues, bien bâtie et peut rivaliser avec les plus belles cités de l'Europe. Là se trouve la cathédrale, monument qui date du commencement du XVIII^e siècle. Le portail se compose d'un avant-corps, de deux ariercorps, et de deux tours formant une façade large de 50 mètres. Cette façade est décorée des ordres corinthien dans le sous-sol et composite au-dessus. La porte principale, cintrée, est pratiquée dans l'avant-corps, lequel se compose de colonnes accolées et de pilastres en arrière avec un entablement qui règne le long de la façade. Quant aux tours, décorées comme l'attique d'un second ordre composite avec pilastres, ayant des quatre côtés un vitrail en plein cintre, elles sont surmontées d'un troisième ordre composé en pilastres, formant une tour ronde, ouverte de toutes parts, au-dessus de laquelle s'élève un dôme couvert en pierre de taille, avec une galerie à balustrade en pierre. L'élévation de l'ensemble est de 78 mètres. L'intérieur de l'église est un peu massif; cependant la nef et les collatéraux sont bien proportionnés; ils ont 16m,25 de longueur; la nef présente 15 mètres en largeur et les collatéraux 8 mètres. La dernière partie de la nef, près du sanctuaire, a un dôme en pierre de taille de 42m,60 de diamètre, représentant un ciel ouvert et peint par Claude Jacquot. Les voûtes de l'église sont en lunettes, ayant des arcs-doubleaux ornés de roses encadrées, soutenus par des massifs en pierre de taille, décorés de pilastres d'ordre corinthien, terminés par des galeries régnant autour de l'église. Même ornementation pour les collatéraux, entre les pilastres desquels se trouvent de chaque côté trois chapelles reentrantes. Dans le chœur, outre quelques bons tableaux, on voit des statues représentant quatre docteurs par Drouin et la statue de la Vierge par Bayard.

L'église Saint-Sébastien, dont la construction fut achevée en 1731, contient le mausolée de Girardet, des fresques de Claude Charles et de Jean Leclerc, et des sculptures de Meny et de Bayard.

L'église Notre-Dame de Bon secours, située à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre et terminée en 1476, fut reconstruite par Stanislas en 1738. Le chœur contient les tombeaux du roi et de la reine de Pologne. Le premier est l'œuvre de Vassé, élève de Bouchardon, et de Leconte, élève de Vassé; le second est dû à Adam, sculpteur de Nancy. On conserve encore dans cette église les étendards pris sur les Turcs par Charles V, Charles François de Lorraine et Charles VI en 1664, 1667 et 1716.

La place Stanislas, à laquelle on parvient en franchissant l'arc de triomphe dont nous venons de parler à propos de la place de la Carrière, est un magnifique carré formé de 10 d'un édifice de 74 mètres de longueur, d'une architecture noble, occupant tout un côté de la place et servant d'hôtel de ville; 20 de quatre palais réguliers, construits sur le même dessin que l'hôtel de ville, et occupant deux des autres côtés de la place; l'un de ces palais est l'évêché; un autre est affecté au théâtre; les deux derniers appartiennent à des particuliers. Enfin le quatrième côté

de la place, construit également en harmonie avec les trois autres, fait retour sur une rue par laquelle on communique de la place Stanislas à la place de la Carrière, en passant sous l'arc de triomphe qui fait face à l'hôtel de ville.

Au centre de la place Stanislas s'élevait, avant la Révolution, la statue de Louis XV. Détruite à cette époque, elle est aujourd'hui remplacée par la statue en bronze de Stanislas lui-même. Cette statue a été érigée à l'aide d'une souscription ouverte en 1823 dans les départements composant l'ancienne Lorraine et les Trois-Évêchés. Elle est l'œuvre de M. Jaquet de Nancy et a été inaugurée en novembre 1831.

La jonction de la place Stanislas et de la place de la Carrière, à l'aide de l'arc de triomphe ci-dessus indiqué, forme un ravissant coup d'œil : ce qui relève encore l'aspect de la place, ce sont les grilles en fer, ou portiques, placées à deux de ses angles, celles qui se trouvent entre les quatre palais formant deux côtés de la place, et de superbes fontaines ornées de statues en plomb bronzé, qui se voient aux deux autres angles. Une de ces statues représente Neptune sur son char tiré par des chevaux marins, accompagné d'un fleuve, d'une nalade et d'un dragon; l'autre représente Amphitrite. Les figures sont de grande valeur naturelle.

De la place Stanislas, en passant près de l'une de ces deux fontaines, on pénètre dans la Pépinière, vaste promenade close de murs, et qui forme un carré immense couvert de plantations, coupées par de grandes et larges allées bien alignées. Tous ces édifices, les bâtiments de la place Stanislas et leurs ornements, les façades de la place de la Carrière, l'arc de triomphe, etc., sont dus au roi Stanislas.

La place d'Alliance, moins grande que la place Royale, mérite cependant d'être citée. Elle doit son nom au traité passé, le 1^{er} mai 1756, entre Louis XV et Marie-Thérèse. Ses constructions sont uniformes, et les façades à deux étages présentent une rangée de seize à dix-huit croisées. Un double rang de tilleuls en fait une promenade charmante. Au centre s'élève un vaste bassin hexagone de pierre de taille revêtu de plomb, du fond duquel s'élève un rocher portant trois fleuves sous la figure de vieillards qui s'appuient sur des urnes, d'où l'eau s'échappe en abondance. Ces fleuves supportent un grand plateau triangulaire servant de base à un obélisque en marbre de même forme, orné de trophées d'armes sur les trois faces, et à son point de départ de trois cornes d'abondance qui aboutissent chacune au bord du plateau sur une des faces de l'obélisque. Citons encore la place Dombasle, ornée de la statue de Dombasle, par David d'Angers.

Le musée qui occupe l'un des pavillons de l'hôtel de ville, renferme quelques pages importantes des écoles flamande, italienne et française. On y remarque : une *Transfiguration* et *Jésus marchant sur les eaux*, de P.-P. Rubens; une *Déposition du Christ*, de Michel-Ange de Caravage; une *Sibylle*, de P. de Cortone; un *Joli Boucher*; *Céphale et Procris*; un *Brueghel, Fête d'un village flamand*; un *beau Portrait d'homme*, du Bronzino; *Yechelle de Jacob* et un *Christ au tombeau*, de Cigoli; deux belles toiles de Philippe de Champaigne; un *Ecce Homo* et la *Charité*; la *Mort de Cléopâtre*, du Guide; une *Tête de vieille*, par Ribera; une *Tête de saint*, de Lanfranc; un *Portrait de J. Jouvenet*, par lui-même; une *Entrée du Christ à Jérusalem*, de Poussin; un *Paysage*, de Claude Lorrain; un autre de Ruyssdaël; deux Teniers; un *Intérieur*, de Van Ostade; *l'Ivresse de Silène*, par Vanloo; le *Siège de Douai*, par Van der Meulen; une *Vierge à genoux*, de Pérugin; c'est la perle du musée. Les toiles attribuées à Léonard de Vinci et à Andrea del Sarto ne sont que des copies.

Parmi les tableaux modernes dus aux maîtres, nous citerons : le *Bocage*, de Karl Dürer; le *Portrait du maréchal Duroc*, par le baron Gros; la *Bataille de Nancy*, par Eugène Delacroix.

La salle des sculptures renferme de bonnes copies du *Lacoon*, de la *Vénus de Médicis*, de l'*Apollon du Belvédère*, une statue équestre de Charles III, fondue par les Chaligny, et un certain nombre de bustes.

Nancy possède plusieurs portes remarquables : la porte Saint-Jean est bâtie en brique et possède une face extérieure d'ordre dorique à quatre pilastres, sculptés par Israël Sylvestre et représentant un bizarre tableau : le tronc de quatre personnages allégoriques ou symboliques, dont les membres sont coupés par une ligature. Cette idée singulière donne un aspect tout particulier aux pilastres, surmontés d'une corniche et que séparent quatre croisées. Ces croisées éclairaient des chambres jadis destinées aux soldats mariés. La porte Saint-Jean remonte au règne du duc Henri le Bon. Elle conduit par une avenue à la Croix du duc de Bourgogne, monument élevé au-dessus de l'étang où fut trouvé le cadavre de Charles le Téméraire.

La porte S. anslas est d'ordre dorique. Du côté de la ville, elle offre un front de quatre colonnes supportant une corniche sur laquelle s'élèvent quatre statues assises, ayant à la main divers attributs artistiques. Les petites portes latérales sont surmontées de bas-reliefs représentant Apollon et Minerve. En

dehors, deux trophées d'armes en relief décorent le dessus des petites portes; deux autres, sur la corniche, représentent un cavalier assis et un gladiateur. La porte Stanislas précède le faubourg de Nancy le plus pittoresque.

La porte Notre-Dame est formée de deux tours surmontées de clochers qui en dénudent un peu le caractère. La base de ces tours est en brique. Réparées en 1747, on construisit entre elles deux pilastres doriques avec fronton triangulaire d'une assez mauvaise exécution. Ce fronton est surmonté d'une dentelle gothique semblable à celle qu'on voit à Metz (porte des Allemands). A l'entrée de la voûte se trouvent un cintre surbaissé et deux arcs ogivaux, indices de deux portes d'une époque différente. La voûte, en brique, est très-large et resserrée du côté de la citadelle par deux ouvertures cintrées, entre lesquelles s'ouvre à gauche l'escalier conduisant aux tours, devenues prison militaire. La porte Notre-Dame, bien que située dans la ville neuve, est la plus ancienne de Nancy. On l'appelait jadis porte de Carafa.

La porte Sainte-Catherine se compose d'un arc de triomphe à trois portiques, composés de colonnes d'ordre dorique, avec chapiteaux et entablements surmontés d'un attique orné de trophées d'armes et de bas-reliefs. Mentionnons encore la porte Saint-Georges, dont un saint Georges équestre surmonte le fronton; la porte Saint-Nicolas, etc.

Parmi les autres monuments et curiosités de la ville de Nancy, nous devons encore citer : la chapelle Saint-Jean, reste d'une commanderie des hospitaliers; l'hôtel de l'Université, bâti en 1770 et terminé en 1778, pour les Facultés de médecine, de droit et de théologie; il contient la bibliothèque de la ville, le cabinet d'histoire naturelle; le collège ou lycée, situé dans la partie la plus élevée de la ville, et installé en 1802 dans le monastère des Minimes; la caserne d'infanterie dite de Sainte-Catherine, immense construction régulière; le quartier de casernes, le séminaire, l'hôpital militaire, les hôpitaux civils au nombre de quatre; la chapelle et le couvent des Orphelines, fondées en 1715; le temple protestant, la maison où naquit Callot, le jardin botanique, créé par Stanislas en 1758. Nancy contient encore la maison mère des hospitalières de Saint-Charles, ordre fondé pour le soulagement des malades, et un institut pour les sœurs-muettes des départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, des Ardennes et des Vosges. Nous ne devons pas oublier les eaux de Nancy, car Nancy a ses eaux, comme Vichy et comme Bade; c'est une source d'eau minérale ferrugineuse, acide, froide, qui jaillit auprès de l'angle d'un cavalier du bastion de Saint-Thibault, dont elle a emprunté le nom. D'après l'analyse qu'en a faite Matthieu de Dombasle, cette eau contient du carbonate, du sulfate de chaux, du muriate de soude, du carbonate de fer. Elle est fraîche, limpide et légère; sa saveur est acre, ferrugineuse et ses qualités sont astringentes. Elle se prescrit souvent contre les hypodysplasies de poitrine et contre certaines autres maladies.

Nancy est renommée pour ses broderies, qui se font dans la ville et dans les campagnes environnantes. On y trouve des filatures de laine et de coton, des fabriques de mousseline, de batistes, de bonneterie, de ganterie, de quincaillerie, de boules vulnérables de fer, connues sous le nom de boules de Nancy; une fabrique d'instruments d'agriculture, fondée par Matthieu de Dombasle; des fabriques de couleurs, de vernis, de bleu de Prusse, de produits chimiques, de colle forte, d'amidon, de pâtes d'Italie. On s'y livre également à la fabrication de l'ébénisterie, des instruments de musique, de l'huile, des liqueurs, des cuirs, etc. L'industrie consiste en vins, grains, cuirs, etc.

— *Historique.* Les titres historiques de Nancy remontent au XI^e siècle environ : en 1060, nous voyons Alberic qualifier Gertrude, duchesse de Lorraine, du titre de duchesse de Nancy. Au XIII^e siècle, Nancy devient capitale du duché de Lorraine; ce n'était guère encore à cette époque qu'une sorte de forteresse, au centre de laquelle se trouvait le palais ducal. Le duc Ferry III agrandit le premier Nancy, et s'y fit construire un nouveau palais ou château, dont il fit sa résidence ordinaire. En 1373, le duc Jean en étendit l'enceinte et Charles II continua les travaux de son devancier. Lorsque, en 1475, l'armée des Bourguignons, commandée par Charles le Téméraire, envahit la Lorraine, les Nancéens rasèrent les faubourgs qui précédaient la ville et élevèrent sur leurs ruines des remparts improvisés afin de repousser l'ennemi. Nancy n'en fut pas moins prise par Charles le Téméraire; mais la noblesse de Lorraine la reprit sur les Bourguignons l'année suivante. Le duc de Bourgogne, irrité de cet échec, recommença aussitôt le siège, et les Nancéens commençaient à ressentir toutes les horreurs de la famine, quand le duc René II vint à leur aide avec une armée imposante et les prévint de son arrivée par un fanal qu'il fit allumer au haut des tours du village Saint-Nicolas. Ici se place l'épisode célèbre connu sous le nom de la *Bataille de Nancy*. V. l'article spécial ci-après.

Les fortifications de Nancy, commencées à cette époque, furent considérablement augmentées de 1585 à 1621. En outre, vers cette

époque, le duc Charles III fit construire en partie ce que l'on nomme la ville neuve; presque toutes les constructions de ce temps ont disparu pour faire place aux beaux quartiers et aux édifices magnifiques élevés sous la domination bienfaisante du roi de Pologne Stanislas, beau-père de Louis XV. Nancy fut prise par les Français en 1633 et demoura en leur pouvoir jusqu'à la traite de 1661, qui stipula la destruction de ses fortifications; mais en 1670, Louis XIV, ayant de nouveau fait prendre la ville par Toulrouve, en releva les murailles; le traité de Ryswick en prescrivit de nouveau la destruction, qui s'opéra à l'exception de celle de la citadelle et des portes de la ville neuve, et depuis lors Nancy est restée une ville ouverte. Par le traité de Vienne, conclu en 1738, l'ex-roi de Pologne Stanislas fut mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar, avec la condition qu'après lui ils retourneraient à la France, ce qui eut lieu en 1766. Stanislas s'attacha à embellir Nancy, où il demeura, et y fit construire un grand nombre des monuments somptueux qu'on y voit encore aujourd'hui. En 1789, l'ancienne capitale du duché de Lorraine devint le chef-lieu de la Meurthe. L'année suivante, Bouillé y comprima dans le sang une émeute dont nous parlerons plus loin. Depuis cette époque, aucun fait historique remarquable ne s'est passé à Nancy, jusqu'au début de la guerre de 1870-1871.

A la suite des combats désastreux de Wissembourg et de Froeschwiller, les corps de Mac-Mahon et du général de Failly durent opérer leur retraite avec une précipitation telle, que la ligne des Vosges, si redoutable et si facile à défendre, ne fut pas occupée un seul instant par nos troupes. L'ennemi en profitant pour envahir comme une avalanche l'Alsace et la Lorraine, et, dès le 7 août 1870, le maire de Nancy, prévoyant l'occupation prochaine de la ville, fit afficher une proclamation dans laquelle il invitait ses concitoyens au calme et à la prudence, leur rappelant que Nancy ne possédait ni armes ni munitions, et que le courage de quelques citoyens n'aboutirait qu'à attirer sur la ville, sans aucun intérêt, les plus cruelles représailles.

La ville, en effet, était dépourvue de tout moyen de résistance; aucune troupe de ligne ne la protégeait; l'infanterie et l'artillerie de la garde mobile avaient été dirigées sur Toul, où elles montrèrent d'une manière éclatante que ce n'était pas l'antique valeur française qui leur faisait défaut; enfin, quelques heures avant l'arrivée de l'armée ennemie, toutes les autorités militaires, sans exception, avaient abandonné Nancy, après avoir fait noyer dans la Meurthe quelques milliers de poudre que renfermaient les magasins du génie.

Le vendredi, 12 août, un corps ennemi de 30,000 hommes campait aux portes de Nancy, sur le terrain même où quelques jours auparavant, se trouvaient la garde impériale et la réserve d'artillerie de l'armée française. Ce même jour, à trois heures de l'après-midi, quatre uhans pénétrèrent dans Nancy et en prirent possession, sans rencontrer la moindre résistance. Une demi-heure après, un détachement prussien traversa la ville et alla prendre possession de la gare, tandis qu'un officier des uhans, suivi de deux cavaliers, parcourait Nancy au galop pour reconnaître les lieux. La ville eut à payer aux vainqueurs une contribution de guerre de 50,000 francs, sans compter les rations de toute espèce qu'elle dut fournir. Aucun autre incident remarquable ne signala cette prise de possession.

A la nouvelle de cet événement, une émotion indescriptible s'empara de toute la France, et, à la Chambre des députés, un membre alla jusqu'à dire « que la ville de Nancy avait démerité de la patrie, et que la proclamation de son maire était un acte de lâcheté. » Nous ne sommes pas suspect de tendresse pour les fonctionnaires municipaux et autres nommés par l'Empire; nous rappellerons même, si nous avons bonne mémoire, que le préfet du département fit en cette circonstance une assez pitoyable figure. Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de trouver légitime la protestation énergique par laquelle le conseil municipal de Nancy répondit à cette flétrissure lancée du haut de la tribune française, protestation adressée aux représentants du département.

« Messieurs les députés, est-il vrai qu'un député ait osé, à la tribune, accuser de lâcheté les habitants de Nancy et du département de la Meurthe? »

« Est-il vrai que pas une voix ne se soit élevée dans la Chambre pour répondre à cette infamie? »

« Vous savez dans quel abandon notre contrée a été laissée; que, dès le 8 août, toutes les autorités militaires l'avaient quittée précipitamment; qu'il n'y restait plus même un gendarme, et que Nancy, dépourvue d'armes et de munitions, n'avait pour le maintien de l'ordre que quatre-vingt-cinq fusils à silex transformés, mis entre les mains de ses sapeurs-pompiers. »

« Vous savez que le gouvernement annonçait que les passages des Vosges étaient défendus et que les populations devaient être sans crainte. »

« Vous savez que la dernière communication que nous avons reçue du ministre actuel de l'intérieur nous invitait, à l'approche de l'ennemi, à faire replier sur Châlons tous les hommes en état de porter les armes, et à

abandonner ainsi, sans secours et sans protection, nos femmes, nos enfants, nos vieillards.

« Et c'est nous qu'on accuse ! Des députés, tranquilles à l'abri de leurs murailles, injuriant une ville en proie aux calamités de l'invasion ! Des journalistes, protégés par la force publique, répètent et propagent la calomnie.

« Au nom des populations que vous devez représenter, nous vous invitons à lire notre lettre à la tribune et à repousser l'insulte. C'est pour vous le plus impérieux devoir.

Disons franchement notre pensée en terminant : ce qui a le plus douloureusement froissé l'opinion publique dans cette affaire, ce n'est pas l'occupation de Nancy, c'est l'insolence prussienne qui fait brutalement intimider la loi du vainqueur par quatre cavaliers dans une ville de 50,000 âmes. Quant à la malheureuse ville, il n'était pas juste de lui demander un héroïsme qui n'était abouti qu'à une catastrophe, sans aucune espèce de compensation possible.

Nancy eut à subir pendant deux ans moins douze jours l'occupation prussienne, et le général Manteuffel établit longtemps son quartier général. Ce fut le 1^{er} août 1873, à six heures du matin, que les troupes allemandes qui l'occupaient évacuèrent la cité lorraine et que Nancy put hisser le drapeau tricolore sur son hôtel de ville.

L'église collégiale de Notre-Dame de Nancy fut érigée en évêché suffragant en 1777, par Pie VI. Cet évêché, après avoir fait partie de la province de Reims (1790), est depuis 1802 suffragant de Besançon.

Deux traités ont été signés à Nancy. Le premier était un traité d'alliance que signèrent, le 23 février 1443, Charles VI, Guillaume, duc de Saxe, et l'électeur de Saxe Frédéric. Dans le second, Charles III, duc de Lorraine, céda Nancy pour quatre ans à Louis XIII, le 6 septembre 1633.

Parmi les personnages remarquables qui sont nés à Nancy, nous citerons : le Père Mainbourg, Durival, Bouvier, dit Lyonais, tous les trois historiens de la Lorraine; Palissot, C.-L. Mollévaux, poète, membre de l'Institut; Guilbert de Pixérécourt, le fécond dramaturge; Hoffmann, l'auteur du *Roman d'une heure*; Mme de Graffigny, Matthieu de Dombasle, le savant agronome; Callot, Bellangé père, Israël Sylvestre, graveur; Isabeau, Grandville, l'humoriste auteur des *Pleurs animées*; Audinot, fondateur de l'Ambigu-Comique; Mme Raucourt, actrice renommée; le duc de Choiseul, le maréchal de Bassompierre, le lieutenant-général d'artillerie comte Drouot, dont la statue en bronze, due à David d'Angers, a été érigée, en 1855, sur les cours Léopold; le comte Hugo, père de Victor Hugo.

Les armes de Nancy sont : Coupé, le chef aux pleines armes de Lorraine, la pointe d'argent, à un chardon de sinople.

Nancy (SIEGE ET BATAILLE DE). Après sa double défaite à Granson et à Morat, Charles le Téméraire retourna dans ses États de Bourgogne par la Franche-Comté, où il se livra à tous les excès de la colère et du desespoir. Ses prétentions n'allèrent à rien moins qu'à exiger de ses sujets le quart de leur avoir pour remettre sur pied une armée de quarante mille hommes. Mais le prestige qui environnait son nom redouté s'était évanoui, et partout on résista à ses prétentions hautes; car partout il avait soulevé contre lui l'exaspération de toutes les classes pour lesquelles il n'avait cessé d'être un despote impitoyable. Cette attitude brisa ce cœur de fer, et il resta près de deux mois, sombre et affaibli dans une morne atonie, au fond d'un vieux château du Jura. Le jeune duc René profita de cette immobilité pour rentrer dans son duché de Lorraine, et, soutenu par Louis XI, le plus redoutable des ennemis de Charles, il alla mettre le siège devant Nancy, qui n'avait pour garnison qu'un millier de Bourguignons et d'Anglais qui se défendirent vaillamment. Mais le duc de Bourgogne persistant à ne point donner de ses nouvelles et dédaignant même de répondre aux messages que lui expédiait Jean de Rubempré, gouverneur de la ville, ce dernier se décida à ouvrir les portes au duc René (6 octobre 1476), au moment même où Charles se mettait en route pour le secours. En apprenant la reddition de Nancy, il accéléra sa marche en cherchant à recruter des renforts sur son passage; mais il ne put réunir qu'environ six mille hommes. Le duc René ne jugea cependant point à propos de l'attendre dans Nancy, car ses auxiliaires s'étaient déjà dispersés. Il résolut donc d'aller demander du secours aux Suisses, et il partit, ne laissant dans la ville qu'une petite garnison composée de Lorrains, de Français, d'Alsaciens et de Lombards, promettant de revenir, sous deux mois, avec des forces capables de repousser l'envahisseur. Les habitants, qui affectionnaient leur duc, promirent de leur côté de résister énergiquement aux entreprises du Bourguignon.

Le siège fut rude; Charles mit à emporter la ville toute la fureur impétueuse de son tempérament et bientôt les murs furent ruinés par son artillerie. Oswald de Thierstein, que le duc René avait nommé maréchal de Lorraine, dit pendant quelque temps la campagne et inquiéta l'armée bourguignonne par des engagements répétés; mais il ne tarda pas à se trouver trop faible pour se mesurer

avec l'ennemi. Toutefois, il continua à tenir la campagne, interceptant les convois de Charles et enlevant ses détachements. Aussi la misère se fit bientôt sentir au camp bourguignon, que, de ce côté, à la fois le froid, la faim et le fer des assiégés; mais Charles avait retrouvé son inflexible opiniâtreté, s'emportant contre ses meilleurs officiers, qui lui conseillaient de lever le siège pour se retirer dans le Luxembourg; il ne témoignait plus de confiance qu'au comte de Campo-Basso, condottiere napolitain qui avait cependant conquis contre lui une haine implacable et de criminels desseins qu'il déguisait sous les dehors de la complaisance et de la flatterie. Campo-Basso avait promis sa porte à Louis XI et au duc René.

Cependant l'hiver devenait de plus en plus rude. La nuit de Noël fut si froide, que plus de quatre cents hommes moururent ou eurent les mains et les pieds gelés. Charles était devenu l'exécution de son armée, et un capitaine s'emporta jusqu'à dire : « Ah ! puisque notre maître aime tant la guerre, je voudrais l'avoir en mon archevêque, je le tiens dans Nancy, et il en aurait assez. » Le duc apprit ce propos, et le capitaine fut pendu. Le lendemain de Noël, Charles fit donner un nouvel et sanglant assaut; mais cet assaut fut repoussé comme tous les précédents.

Les assiégés, de leur côté, avaient à endurer d'horribles souffrances; la disette faisait chez eux aussi de cruels ravages; mais ils n'en résistaient pas moins vaillamment, et cependant ils commençaient à se dire avec anxiété que le délai assigné par leur duc allait expirer.

En arrivant en Suisse, le jeune duc avait eu à subir bien des retards et à vaincre bien des obstacles, qui provenaient surtout de son défaut d'argent; mais enfin une assemblée générale des villes et des cantons suisses se tint à Lucerne, le 25 novembre, et les seigneurs des ligues permirent à René de recruter chez eux. Bientôt, moyennant force promesses, il eut enrôlé huit mille hommes d'élite, que commandaient les chefs les plus renommés de chaque ville et avec lesquels il brûlait d'impatience de se mettre en route.

Un intrépide messager avait traversé l'armée bourguignonne au péril de sa vie pour venir lui apprendre que la garnison de Nancy avait mangé tous les chevaux et qu'elle n'avait d'autre ressource que les chais et les rats. Enfin, tous les Suisses se trouveront réunis à Bâle, la veille de Noël, et René pénétra aussitôt en Alsace, recueillant sur son chemin des détachements d'Alsaciens, de Français et de Lorrains qui venaient le rejoindre.

Charles apprit bientôt que son ennemi s'avancait à la tête de vingt mille hommes et qu'il s'était déjà emparé de l'excellente situation de Saint-Nicolas-du-Pont, à deux lieues de Nancy, qui lui assurait le passage de la Meurthe. Le 4 janvier 1477, Charles assembla son conseil : « Or ça, dit-il, puisque les vilains arrivent à nous; puisque ces ivrognes viennent ici chercher à boire et à manger, que convient-il que nous fassions ? Tous les capitaines furent d'avis qu'il fallait se retirer sur Pont-à-Mousson, remontrant au duc qu'il serait impossible, avec une armée si faible, étendue par le froid, la fatigue et les privations, de résister aux forces écrasantes qui s'avancèrent. Mais la voix de la raison ne trouvant aucun écho dans cette âme orgueilleuse et indomptable, Charles répondit que le soir il donnerait l'assaut à la ville et que le lendemain on livrerait bataille; mais les assiégés, ranimés à la vue des feux qui brillaient au loin sur les tours de Saint-Nicolas, repoussèrent vigoureusement les assaillants et les poursuivirent même jusque sous leurs tentes. Le duc, cependant, avait tenté des efforts inouïs pour emporter la place, et il avait, dit-on, juré par saint Georges de fêter à Nancy la fête des Rois.

Le matin (5 janvier 1477), l'armée lorraine déboucha par la route de Lunéville. Des que Campo-Basso avait su que le duc René était à Saint-Nicolas, il s'était présenté à lui avec sa troupe, offrant de combattre dans ses rangs. Le duc René en parla à ses capitaines suisses, qui répondirent : « Nous ne voulons point que ce traître d'Italien combatte à nos côtés; nos pères n'ont jamais eu de telles gens ni de telles politiques pour emporter la victoire. » Le comte de Campo-Basso s'en alla alors occuper les ponts de Bouxières-les-Dames, sur la Meurthe, et de Condé, sur la Moselle, afin de couper la retraite aux Bourguignons. Il avait de plus laissé dans l'armée de Charles quelques aides pour crier : *Savez qui peut ?* tandis que d'autres avaient ordre de suivre de l'œil le duc de Bourgogne et de le tuer dans le désordre de la fuite.

Charles s'était armé de grand matin; lorsqu'on lui posa son armet sur la tête, le lion doré qui en formait le cimier s'en détacha et tomba. *Hoc est signum Dei* (ceci est un présage de Dieu), dit-il tristement. Mais il n'organisa pas moins son ordre de bataille avec beaucoup d'activité et de présence d'esprit. Il établit son artillerie sur la route, dans une situation un peu élevée, afin d'arrêter la marche des Lorrains; sa gauche s'appuyait à la rivière et sa droite à un coteau boisé; son front fut couvert par le ruissseau assés; le fond d'Heudicourt, coulant presque partout entre deux haies, se tenait au centre de son armée, sur le chemin, avec l'artillerie et presque tous les gens de pied.

Du côté des Lorrains, l'avant-garde se composait de neuf mille hommes, plus forte à elle seule que toute l'armée bourguignonne. Elle était commandée par Guillaume Herter, de Strasbourg, et le comte Oswald de Thierstein; le duc René avait pris en personne le commandement du corps de bataille; quant à l'arrière-garde, elle comptait en tout huit cents coulevriniers. Quoique la neige tombât à flocons épais, au point d'obscurcir le jour, toute cette armée marchait joyeuse et empressée. Une décharge de l'armée bourguignonne, tirée hors de portée, lui indiqua la position de l'ennemi. Alors les Suisses s'arrêtèrent comme à Granson et à Morat et s'agenouillèrent dans la neige, tandis qu'un vieux prêtre de leur pays les bénissait; puis ils s'élancèrent à l'attaque.

Au lieu d'attaquer de front l'artillerie bourguignonne, Guillaume Herter se porta avec son avant-garde sur la gauche et fila derrière le coteau où s'appuyait la droite de l'ennemi. En même temps, la cavalerie lorraine de René chargea de front et elle allait peut-être payer cher son action prématurée lorsque l'avant-garde de Herter parut sur la hauteur. Alors Charles entendit retentir à ses oreilles un son terrible et trop connu : c'étaient le *luveau d'Uri* et la *vache d'Unterwalden*. Il se sentit glacé jusqu'au fond du cœur; mais le courage ne lui fit point défaut : comme on le disait communément, jamais peur ne se laissa voir sur son visage. Il fit seulement opérer un changement de front à ses archers et les tourna contre les Suisses qui descendaient à grands pas du coteau sur sa droite. Le choc fut terrible et irrésistible; en un instant, cette partie de l'armée bourguignonne fut dispersée, malgré les efforts de la cavalerie, qui essaya vainement de refaire la formation des Suisses. L'aile gauche n'essuya pas un moment de résistance; quelques instants, elle fut enfoncée et poursuivie par le duc de Lorraine dans toutes les directions. En même temps, la garnison occupait une sortie, et les malheureux Bourguignons ne virent plus aucune issue ouverte devant eux; refoulés au pont de Bouxières par Campo-Basso, ils se rejetèrent sur les Suisses, qui les massacraient sans pitié.

Cependant on n'avait aucune nouvelle du duc de Bourgogne; vainement le duc René s'informait de tous les côtés, demandant quelle route il avait prise, s'il n'était point blessé ou prisonnier; personne ne pouvait répondre. Le lendemain, on chercha de tous côtés parmi les morts; on y retrouva les cadavres d'une foule de personnages illustres qui s'étaient fait tuer à leur poste pour défendre l'honneur du duc de Bourgogne; mais ce dernier n'avait laissé aucune trace qui pût mener jusqu'à lui. Toutes sortes de versions circulaient bien sur cette étrange disparition; mais aucune ne pouvait se justifier. Enfin, le soir de ce même jour, Campo-Basso, qui en savait sans doute plus long que personne sur le sort de Charles, amena au duc René un jeune page de l'illustre famille italienne de Colonna, lequel avait vu de loin tomber son maître et saurait sans doute retrouver la place. Le lendemain, on se mit de nouveau, sous la conduite de ce page, à la recherche du corps. En arrivant près de l'étang de Saint-Jean, situé à une petite distance de Nancy, on découvrit dans la vase une douzaine de cadavres déjà dépouillés. « Une pauvre blanchisseuse de la maison du duc s'était, comme les autres, mise à cette triste recherche; elle aperçut la pierre d'un anneau au doigt d'un cadavre dont on ne voyait pas la face. Elle avança et retourna le cadavre : « Ah ! mon prince ! s'écria-t-elle; on y court. En dégageant cette tête de la glace où elle était prise, la peau s'enleva; les loupes et les chiens avaient déjà commencé à dévorer l'altère joue; en outre, on voyait qu'une grande blessure avait profondément fendu la tête depuis l'oreille jusqu'à la bouche. » (De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.)

Ce cadavre, déjà presque méconnaissable, était celui de Charles le Terrible; son médecin, son chapelain, son chambellan et plusieurs valets de chambre le reconnurent à certaines marques non équivoques, et le duc René fit rendre les plus grands honneurs à sa triste dépouille. Ainsi s'éteignit, après une série de désastres, dans le vase d'un étang glacé, cette fière maison de Bourgogne, et en particulier celui qui avait eu la prétention de s'élever au-dessus de plus puissants souverains de l'Europe et de s'en faire l'arbitre.

Nancy (BATAILLE DE), tableau d'Eugène Delacroix, au musée de Nancy. Le moment choisi par l'artiste est celui où Charles le Téméraire, dont le cheval s'est embourbé dans un étang, est sur le point d'être occis par le châtelain de Saint-Dié. Le duc, impuissant, furieux, plein d'angoisse, s'accroche désespérément à la cranière de sa monture et montre le poing à son adversaire, qui s'avance vers lui, la lance haute. Autour de ce groupe d'autres guerriers combattent, frappent ou meurent. « Cette *Bataille de Nancy*, avec son ciel gris, sa neige piteuse et tachée de sang, ses hommes d'armes transis dans leurs armures de fer, à un aspect farouche, désolé et sinistre, a dit Th. Gautier : rien ne ressemble moins à une bataille de convention. » Le caractère quelque peu violent et absolument antiacadémique de cette composition n'a pas manqué de soulever les plus vives critiques

lors de l'apparition du tableau au Salon de 1834. L'auteur d'un compte rendu de cette exposition (*Lettres sur le Salon de 1834*, M. Hilaire Suzerac, a reproché à la *Bataille de Nancy* de n'avoir ni la correction, ni la netteté de pensée, ni l'élévation de style qu'exige le genre historique. » Nous voyons dans ce cadre des groupes épars, des duels, des meurtres particuliers, mais rien qui ressemble aux grands développements d'une bataille rangée. Ensuite, sous le rapport de l'art, ce tableau manque de dessin, d'exécution, d'harmonie, d'ensemble; le ciel en est cru, lourd, empâté et doit de son poids étouffer les malheureux guerriers, traités eux-mêmes avec une négligence d'autant plus blâmable qu'elle est le résultat d'un parti pris en violation des règles les plus générales de la peinture. « Voilà comment la nouvelle œuvre du chef de l'école romantique était appréciée par les puristes infodés de l'Académie. G. Flaxus ne se contenta pas de classer et de juger, il fut un des admirateurs de Delacroix, ne crut pas devoir lui sans réserve la *Bataille de Nancy*. » Malgré quelques belles parties qui révèlent çà et là la touche d'un artiste éminent, je ne puis approuver cette composition : l'ensemble du tableau n'a rien de clair ni de saisissant; les lignes perspectives de la plaine, qui voudraient exprimer la désolation et l'immensité, sont mal arrêtées, difficiles à comprendre et fatiguent l'œil sans émouvoir la pensée. Les groupes de cavaliers suisses et bourguignons sont plutôt dissimulés que désordonnés, si bien que le duc de Bourgogne, placé à gauche, sur le premier plan, semble un hasard de plus ajouté à tous les hasards confus qui couvrent la toile sans la remplir. La distribution des masses de couleur est généralement heureuse, mais la ligne des figures se brise capricieusement. » Depuis ces lignes ont été écrites, le génie profondément original de Delacroix a trouvé des admirateurs convaincus, réfléchis. A la vente posthume des œuvres du maître, une simple esquisse de la *Bataille de Nancy* a été payée 4,500 francs.

Nancy (AFFAIRE DE), sédition militaire qui éclata dans la garnison de cette ville en août 1790. La cause n'en fut pas seulement dans l'esprit d'indiscipline, comme on le répète trop souvent, mais, d'une part, dans le despotisme des officiers, la plupart nobles et partisans de l'ancien régime, tandis que les soldats étaient attachés à la Révolution; d'un autre côté, dans l'improbité des états-majors, qui, sous le prétexte d'entretenir la masse des régiments, devaient près de la moitié du faible salaire accordé aux soldats, par des retenues arbitraires et autres moyens.

L'Assemblée constituante avait accompli déjà dans l'institution de l'armée quelques réformes fragmentaires; mais les soldats n'en demeuraient pas moins dans une sorte de vasselage vis-à-vis de leurs chefs. Ecrasés sous l'ancien régime, ils commencèrent à relever la tête après la Révolution. Les débris de justice dont ils étaient l'objet amenaient l'indiscipline. Plusieurs régiments demandèrent des comptes et obtinrent quelques restitutions. Des troubles éclatèrent dans plusieurs garnisons de l'Est, notamment à Metz, siège du commandement de Bouillé, à Hesdin, enfin à Nancy, où se trouvait le régiment du roi, Mestre-de-camp-Cavalerie, et le régiment suisse de Châteauneuf, dont les officiers conservaient, même dans la France nouvelle, tous les droits féodaux sur leurs soldats, au vertu des conventions antérieures.

Les régiments français ayant obtenu leurs comptes, les Suisses voulurent les imiter. Mais leurs officiers firent saisir et fouetter avec des courroies les deux soldats qui avaient été délégués pour leur demander humblement compte de leurs escroqueries.

Cette conduite cruelle révolta tous les esprits; les soldats français, les gardes nationales, la population prirent parti pour les victimes. Mal instruit sur la cause de ces troubles, l'Assemblée nationale rendit, le 16 août 1790, un décret sévère. Grâce à la médiation de la garde nationale de Nancy, les Suisses firent acte de soumission.

Ces Suisses de Châteauneuf étaient d'autant plus sympathiques aux patriotes, que leur régiment, campé au Champ-de-Mars aux 13 et 14 juillet 1789, avait, disait-on, refusé de marcher contre le peuple de Paris.

Bouillé, qui nourrissait le projet de former un camp retranché près de Nancy pour servir de refuge au roi, ne demandait qu'à frapper un coup et n'était guère disposé à la conciliation. Sur ces entrefaites, arriva à Nancy, le 24 août, le général de Malsheime, chargé par le roi de reviser les comptes des régiments. C'était un homme emporté, qui fit si bien par ses violences, qu'il ranima les troubles presque éteints et qui fut obligé de s'enfuir à Lunéville, poursuivi par des cavaliers de Mestre-de-camp.

Ce qui augmentait la colère, c'est qu'on soupçonnait un plan de contre-révolution, des connivences avec les Autrichiens. Au fond, le plan était réel; on ne s'égaraient guère sur les détails.

Cependant Bouillé marcha sur Nancy avec ses mercenaires allemands et arriva devant la ville le 31 août. Il reçut plusieurs députations, municipales, gardes nationales et sol-

dat. Il exigeait comme conditions : la soumission absolue des régiments, qui devaient choisir dans leur sein et livrer à la justice militaire les plus « coupables. » Condition particulièrement cruelle pour les Suisses, qui n'étaient pas couverts par la loi française et demeuraient abandonnés à la discrétion de chefs offensés, qui étaient en même temps leurs seigneurs et qui savaient bien que ceux qui seraient désignés n'avaient à attendre que les tortures et la mort.

Les deux régiments français se résignèrent tristement, sortirent de la ville, sauf quelques détachements, et vinrent se placer sous le commandement de Bouillé.

Les Suisses, poussés au désespoir par le sort probable qui les attendait, restèrent pour la plupart dans la ville, préférant mourir les armes à la main. Ils se mirent en défense aux portes de Stainville et de Stanislas. Un certain nombre de soldats des deux régiments français n'avaient pas voulu les abandonner, ils étaient également soutenus par des gardes nationaux et beaucoup d'autres citoyens. La municipalité, réduite à l'impuissance, essayait encore de parlementer pour empêcher ce funeste combat, mais tout fut inutile; Bouillé voulait un dénouement sanglant.

Il lance son avant-garde avec du canon contre la porte Stainville; les défenseurs, atteints de coups de feu, veulent riposter et se préparent à mettre le feu à un canon.

C'est ici que se place l'épisode tant de fois cité du jeune Desilles (ou non Desilles) de Saint-Maul, lieutenant dans le régiment du roi, dont on ne s'explique pas bien la présence à ce moment dans cette ville, surtout à cette place, ni le rôle qu'il y joua. Aucun historien n'a songé à remarquer que son régiment avait fait sa soumission; était sorti de la ville et qu'il n'avait dû en rester que ceux des soldats qui persévéraient dans la révolte. Quoi qu'il en soit, il se plaça résolument devant la bouche des trois canons, ainsi qu'un autre officier, M. de Lori (dont on ne parle jamais); tous deux font les plus courageux efforts pour empêcher de tirer. Pendant ce temps, la colonne assiégée continuait d'avancer. Il n'est pas vrai d'ailleurs que Desilles ait été tué par ceux de Nancy, et M. Michelet lui-même commet une erreur quand il dit : « On ne put l'arracher du canon qu'à grands coups de baïonnette. » Il est notoire que Desilles fut blessé de quatre coups de feu au commencement de l'action (il survécut quelques jours à ses blessures), et, ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'il tomba atteint par la mitraille et la fusillade des troupes de Bouillé.

Dans une brochure curieuse et rare, écrite par un témoin oculaire et dans l'intérêt des officiers (*Exposé de ce qui s'est passé dans l'intérieur du régiment du roi, etc.*, par un officier dudit régiment, Metz, in-4° de 15 p.), nous voyons que ce M. de Lori avait pris, le matin, le commandement d'un détachement de cent hommes du régiment et qu'il s'était posté à la porte de Stainville; il avait sous ses ordres Desilles. Cette attitude ferait supposer qu'ils avaient embrassé le parti des révoltés. Mais, d'un autre côté, nous voyons ces officiers faire tous leurs efforts pour empêcher les assiégés de se défendre, ce qui impliquait forcément l'obligation de se rendre à discrétion; car Bouillé ne voulait se prêter à aucune transaction, exigeait une soumission absolue et que les portes lui fussent ouvertes, sans quoi il entrerait à coups de canon.

Deux autres officiers, Dupuis-Monbrun et de Tingy, étaient également avec ce détachement de cent hommes. Voici donc quatre officiers qui étaient venus volontairement prendre une position de combat, uniquement, à ce qu'il semble, pour empêcher leurs hommes de combattre.

Étaient-ils des agents de Bouillé? Avaient-ils mission de leurs supérieurs pour se mêler au mouvement et paralyser la défense? Agissaient-ils spontanément et dans l'intérêt de la paix publique? C'est ce qu'on ne peut décider avec une entière certitude.

Quoi qu'il en soit, Desilles fut si peu arraché du canon à coups de baïonnette, que, d'après le récit dont nous venons de parler, son énergie imposa aux révoltés. De Lori, qui avait fait demander à la municipalité un ordre pour se retirer (les municipalités avaient le droit de réquisition sur les troupes), se déchaîna alors avec une violence pour aller demander au chef de la colonne l'attaque d'une suspension d'armes de dix minutes, qui fut accordée.

Pendant ce temps, l'ordre qu'il avait sollicité de la municipalité arriva, et il fit sa retraite. « M. Desilles resta pour empêcher, par sa présence, que l'on ne tirât. » Mais la colonne s'étant mise en marche pour forcer la porte, le feu éclata des deux côtés. « L'affaire s'engagea; M. Desilles y fut blessé de quatre coups de feu. » Il fut emporté dans une maison voisine par un garde national nommé Hœner.

Après un combat assez vif, la porte est enfoncée et les assiégés viennent se ranger en bataille sur une place voisine. Pendant ce temps, Bouillé forçait à coups de canon la porte Stanislas et le carnage commençait dans la ville. Quelques heures après, l'ordre était rétabli; les Suisses de Châteaueux et les gardes nationaux de Nancy avaient été

écrasés. La répression fut impitoyable; on tua dans les rues, dans les maisons, jusqu'à des femmes et des enfants. Les bandes étrangères de Bouillé, odieusement excitées par leurs chefs, ne pouvaient se rassasier de sang.

Quelques jours après, les commissaires de l'Assemblée arrivèrent; c'étaient deux ultramodérés, Cahier de Gerville et Duvevri; ils furent cependant terrifiés du spectacle qui s'offrit à leurs yeux et ils mandèrent à l'Assemblée qu'ils avaient cru entrer, non dans une ville, mais dans un cimetière. Nous nous abstînons de rapporter toutes les horreurs qui furent commises, car on pourrait taxer les récits d'exagération. Mais il est certain que plusieurs jours après on tuait encore des fugitifs.

La répression légale ne fut pas moins implacable. Ce fut moins une justice qu'une vengeance. Le 2 septembre, un conseil de guerre des régiments suisses s'assembla; le 4, 23 malheureux soldats de Châteaueux subirent la peine de mort; 41 furent condamnés à 30 ans de galères, et 71 renvoyés à la justice de leur régiment.

C'était à peu près tout ce qui restait de ce régiment. Un des condamnés à mort, nommé Sauvet, fut roué vif. On eût pu se croire encore sous l'ancien régime. Les autorités civiles et militaires eurent la lâcheté de permettre cette atrocité. Sur la route, ce malheureux Suisse jeta encore un cri d'amour pour la France nouvelle, dont les lois humaines ne le protégeaient point, une malédiction contre les perfides : « Bouillé est un traître ! vive la nation ! »

La municipalité de Nancy et le directoire du département, dont le rôle avait été fort équivoque pendant les événements, s'associèrent aux réactions après la victoire de Bouillé et prêtèrent leur concours à la terreur royaliste qui s'étendit dès lors sur la malheureuse cité.

Ce tragique événement causa la sensation la plus douloureuse dans toute la France. Mais l'Assemblée, égarée par des rapports mensongers, vota des remerciements à Bouillé et à ses auxiliaires.

Le roi témoigna son extrême satisfaction dans ses lettres à l'Assemblée et à Bouillé. Il devait être surtout touché du triomphe de la contre-révolution dans l'Est; cela délayait le terrain, et pour sa suite, toujours projetée, et pour les intrigues de Bouillé, et pour l'invasion du territoire.

Moins de deux ans après, l'Assemblée législative gracia les malheureux Suisses envoyés aux galères; ils furent ramenés en triomphe de Brest à Paris, où une fête civique fut célébrée en leur honneur. V. CHATEAUEUX (Suisses de).

NANDA, père nourricier du dieu Crichna, dans la mythologie indienne. Crichna était dévoué à la mort par Kansa. Vasodéva, père de Crichna, fit venir à la cour Nanda et sa femme Yasodâ, qui était alors enceinte; il substitua l'enfant de celle-ci à Crichna, qui fut sauvé de cette manière et élevé par des bergers qui se réjouissaient des nouvelles merveilles opérées chaque jour par leur nourrisson. Dans le sein d'Yasodâ s'était incarné Kâlî; c'est elle qui périt à la place de Crichna.

NANDAPOA s. m. (nan-da-po-a). Ornith. Échassier du genre jabinu, qui vit au Brésil. || On l'appelle aussi CIGOGNE du BRÉSIL.

— **Encycl.** Le *nanapoa*, ou cigogne du Brésil, ressemble assez, par la taille et la couleur, à notre cigogne d'Europe; mais il se rapproche beaucoup aussi du jabiru, mais il est plus petit. Il a la tête et la partie supérieure du cou dépourvues de plumes et recouvertes d'un peu écailleux; une sorte de bourrelet roseau, d'un blanc grisâtre, sur le sommet de la tête, le bec recourbé à l'extrémité; le plumage blanc, sauf les plumes des ailes et de la queue, qui sont noires, avec des reflets rougeâtres; les plumes du bas du cou longues et pendantes; les pieds cendrés. Cet échassier habite le Brésil et à la mort des de la cigogne; sa chair est bonne à manger, quand elle a été dépourvue de sa peau.

NANDHIROBE s. f. (nan-di-ro-be). Bot. Syn. de *feuille*, genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, type de la tribu des nandhirobées.

— **Encycl.** La *nandhirobe* des Antilles, nommée encore *feuille* et *noix de serpent*, est une plante de la sous-famille des nandhirobées de la famille des cucurbitacées. Le genre *nandhirobe* présente les caractères suivants : fleurs dioïques, fleurs mâles à étamines fécondes distinctes, alternant avec les pétales, et cinq étamines stériles; fleurs femelles à calice tubulé et campaniforme, soudé à l'ovaire et portant cinq divisions; corolle ayant cinq pétales accompagnés de cinq filets d'étamines avortées qui ont pris, un certain développement, à l'ovaire trilobulaire surmonté de trois styles séparés et bifides. Le fruit est une baie charnue, à écorce mince, trilobulaire et indurécissable, sur laquelle la trace du calice reste apparente sous la forme d'un bourrelet linéaire. Il renferme des semences rares, comprimées, privées d'endosperme et renfermant un embryon dressé et des cotylédons huileux. Ces semences sont fixées à la base des loges. Ce dernier caractère, ainsi que la liberté des étamines et la

disposition de l'embryon, distinguent les *nandhirobées* des autres cucurbitacées.

La *nandhirobe* à feuilles en cœur croît surtout aux Antilles. Ses feuilles sont cordiformes et acuminées. Son fruit est assez semblable à une coloquinte, mais un peu plus gros. Il a un épicaire mince et peu dur, marqué d'un bourrelet linéaire vers le milieu. Son intérieur est charnu, à trois loges renfermant chacune deux ou trois semences, larges de 0m,05, irrégulières et minces sur les bords. Ce sont ces semences qui constituent la partie utile de la plante. Elles ont un épisperme dur, coriace, uni, épais et coloré en jaune fauve, qui recouvre une amande plate, jaunâtre et chargée d'une huile acre et purgative. Cette huile est très-abondante; on l'utilise en Amérique pour l'éclairage. La plante a reçu le nom vulgaire de *noix de serpent*, à cause de cette amande, à laquelle on attribue, aux Antilles et au Brésil, des propriétés très-actives contre les suites de la morsure des serpents. On l'administre broyée avec de l'eau. Elle guérit aussi, dit-on, de l'empoisonnement par le mancenillier.

La *nandhirobe* de Margraff croît principalement au Brésil et a été décrite primitivement par Margraff. Elle fournit, avec quelques autres *nandhirobées*, les semences connues sous le nom impropre de fèves de Saint-Ignace. Ces semences ne sauraient être confondues avec les véritables fèves de Saint-Ignace qui ont des propriétés tout à fait différentes. Les semences de ces *nandhirobées* sont renfermées dans des fruits ovoïdes à trois loges, au nombre de quatre par loge. Elles sont plus petites que celles de la *nandhirobe* à feuille en cœur et couvertes d'un légume mince séparé de l'amande par une matière fongueuse particulière. L'amande elle-même est épaisse, volumineuse et composée de deux cotylédons jaunes et huileux.

NANDHIROBÉ, ÉE adj. (nan-di-ro-bé — rad. *nandhirobe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nandhirobe*.

s. f. pl. Tribu de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre *nandhirobe*, et élevée par quelques auteurs en famille distincte.

NANDI s. m. (nan-di). Littér. ind. Première partie d'un drame, qui consiste en une prière ou invocation.

NANDI, dans la mythologie indienne, compagnon du dieu Siva. C'est lui qui bat le tambour dont le son anime les pas du dieu, quand il danse pour amuser son épouse Parvati.

NANDINE s. f. (nan-di-ne — du japonais *nandin*, même sens). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des berberidées, dont l'espèce type habite l'Inde, la Chine et le Japon : *La Nandine* est assez souvent cultivée en France. (De Jussieu.)

— **Encycl.** Les *nandines* sont des arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, composées de nombreuses folioles ovales lancéolées, à fleurs blanches, munies de bractées et groupées en panicules terminales; les fruits sont des baies rouges. L'unique espèce de ce genre est la *nandine* domestique, très-répandue dans l'Inde, en Chine et au Japon. On la cultive dans l'enceinte des villes, au voisinage des habitations, à cause de l'odeur suave de ses fleurs. En Chine, on s'en sert pour la décoration des temples, mais aussi dans les maisons et sur les bateaux; car en Chine chaque maison, chaque bateau a son autel. Son feuillage, d'un beau vert, et ses fruits rouges font un charmant effet. Les Chinois l'appellent *tein-chok* (bambou sacré). On cultive en France cet arbrisseau, qui supporte bien la pleine terre.

NANDODE, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, dans l'ancienne province de Guzarate, à 95 kilom. N.-E. de Surat, sur la rive gauche de la Nerbuddah.

NANDOU ou **NANDUS** s. m. (nan-dou). Ornith. Genre d'échassiers, confondu autrefois avec les autruches et comprenant deux espèces, qui habitent les régions les plus méridionales de l'Amérique : *Les jeunes Nandous* que l'on trouve dans les maisons ne tardent pas à devenir familiers. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères le bec droit, à mandibule supérieure un peu plus longue que l'inférieure et surmontée d'une arête distincte par sa ligne médiane; les narines sont larges et ouvertes; la langue est courte, charnue, elliptique; la tête et le cou emplumés; les jambes sont robustes, les tarses réticulés, terminés par trois doigts antérieurs munis d'ongles comprimés et obtus; les ailes sont armées au poignet d'un petit éperon et garnies de plumes molles; la queue est nulle.

Le *nandou* d'Amérique est plus petit de moitié que l'autruche; son plumage est moins fourni; il est grisâtre, plus brun sur le dos; une ligne noirâtre descend le long de la nuque du mâle. La femelle, un peu plus petite que le mâle, n'a point de noir sur l'origine du cou. Ces oiseaux habitent les pampas de l'Amérique méridionale, les vallées froides du Brésil, du Pérou ou du Chili. Ils vivent par paires ou par bandes d'une trentaine d'individus. Ils ne pénètrent jamais dans les bois; leur chasse est très-difficile, car ils fuient de très-loin, et, grâce à leur course

rapide, il est presque impossible de les rattraper, même avec de bons chevaux; de plus, ils se défendent avec intrépidité, et leurs ruades et leurs coups d'ailes sont fort à craindre. Les *nandous* étendent leurs ailes en arrière lorsqu'ils courent, et pour tourner et tacher de mettre les chasseurs en défaut par des crochets, ils ouvrent une aile et la présentent au vent. Lorsqu'ils sont tranquilles, leur démarche est grave, leur cou élevé et leur dos arrondi. Ils se nourrissent de graines et d'herbes, qu'ils coupent très-près de la racine; ils ne boivent jamais. Leurs mœurs sont inoffensives; ils s'apprivoisent facilement et deviennent très-familiers. La chair des jeunes *nandous* est tendre et très-délicate. Les plumes des adultes sont employées à faire des panaches et des houssiers. La peau de leur cou préparée sert à faire des bourses. Ces animaux sont excellents nageurs et traversent des cours d'eau fort larges, même lorsqu'on ne les poursuit nullement. A l'époque des amours, vers le mois de juillet, les mâles poussent un cri qui ressemble au mugissement de la vache. Leur nid consiste en un trou large, mais peu profond, qu'ils font dans la terre et que quelquefois ils garnissent d'un peu de paille. Les femelles pondent à la fin d'août et elles déposent, à trois jours d'intervalle, seize ou dix-sept œufs elliptiques, d'un blanc jaunâtre. Chaque nid en contient soixante-dix à quatre-vingts, parce que plusieurs mères se réunissent pour pondre dans un même nid. D'Azara prétend que les mâles seuls se chargent de couvrir les œufs et de conduire et de protéger les petits.

Toutefois, des observations plus récentes semblent établir que le mâle et la femelle couvent alternativement, et cela pendant six semaines. Les petits sont couverts d'un duvet très-doux, jaunâtre, à bandes brunes, comme chez nos petits canards domestiques. Ils courent presque en naissant; mais c'est seulement lorsqu'ils ont acquis presque toute leur croissance que le père et la mère les abandonnent. Pris à cet âge, ils s'élèvent très-facilement; on ne doit pas les enfermer, mais se contenter de leur mettre aux pattes de légères entraves, qui deviennent inutiles au bout de quelques jours. Ils se familiarisent alors au point de devenir importuns.

Quand ils sont plus grands, ils s'éloignent de la maison pour paître dans les champs, mais ils ne manquent jamais d'y revenir, surtout aux heures des repas et le soir, au coucher du soleil, pour passer la nuit dans quelque coin qu'ils ont adopté. Le *nandou* est des plus doux et des plus timides; son intelligence paraît fort peu développée; aussi le nom d'*astruc*, que lui donnent les naturels, sert, dans le pays, à caractériser la bêtise, comme chez nous celui d'autruche. Quand on ne le tourmente pas, il ne témoigne aucune crainte à la vue de l'homme et des animaux domestiques. Il cherche sa nourriture au milieu des bœufs, des moutons, des cerfs, des chevaux ou des volailles, vivant en bonne intelligence et faisant très-bon ménage avec toutes ces espèces d'animaux.

Le *nandou* paraît peu délicat sur le choix de ses aliments et avale indistinctement tout ce qui s'offre à sa glotonnerie. Néanmoins, on a remarqué qu'il ne touche jamais aux cadavres des grands animaux qu'on trouve morts dans les champs. D'après tout cela, on voit que la domestication de cet oiseau ne présenterait pas de sérieuses difficultés. Il vit, d'ailleurs, très-bien sous notre climat, et bien qu'il ne s'y soit pas reproduit jusqu'à présent, on peut espérer qu'on obtiendra ce résultat comme on l'a obtenu pour l'autruche d'Afrique, quand cette espèce sera mieux acclimatée. Le *nandou* offrirait, dans sa chair et ses œufs, des ressources alimentaires assez importantes, et on pourrait lui appliquer, comme à l'autruche d'Afrique, le nom d'*oiseau de boucherie*.

NANDUS s. m. (nan-dus). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptériens, de la famille des percoides : *Le Nandus marbré* est commun dans les étangs du Bengale. (V. Meunier.)

NANEK, sectaire indien, fondateur du nanéisme ou religion des Sikhs, né à Talwandi (Lahore) en 1469, mort en 1539. Après avoir rempli divers emplois publics, il s'adonna à la prédication dans l'Inde. La religion qu'il institua est une fusion du brahmanisme et de l'islamisme et admet les *Védas* et le Coran. Il a laissé un code religieux, l'*Adi-granth*, dans lequel il a exposé sa doctrine. D'après lui, tous les corps, tous les hommes, tous les dieux ne sont que les ombres, sans réalité, de l'Etre suprême. Révéler un Dieu unique, aimer tous les hommes, faire des ablutions fréquentes, telles sont les trois principales règles de conduite de l'homme. La religion doit s'appuyer sur des raisonnements et non sur la force; elle est essentiellement pacifique; elle se manifeste surtout par les bonnes œuvres; le culte divin consiste à chanter des hymnes en l'honneur de l'Etre suprême. Quant aux moines, Naneek les repousse comme inutiles et il déclare que les idées religieuses doivent fermer l'ère du *kali yuga* ou âge corrompu. Naneek a inventé des caractères particuliers d'écriture pour les livres sacrés de la secte. Le grand pontife du nanéisme réside à Amretsz.

NANÉKISME s. m. (na-né-ki-sme — de *Naneek*, nom du fondateur). Religion que professent les Sikhs, et qu'on regarde comme un

mélange de brahmanisme et d'islamisme : *Le NANHISME enseigne le déisme le plus pur.* (Malte-Brun.)

NAGASAKI ou **NAGASACKI**, ville du Japon, capitale de l'île Kiou-Siou ou Ximo, avec un bon port sur la côte S.-O. ; entre 129° 56' de longit. E. et 32° 44' de latit. N., 75,000 hab. Elle occupe une étendue de terrain considérable ; elle possède beaucoup de grandes rues droites, bien percées et très-propres. Les maisons sont petites et basses, blanches à la chaux et couvertes de lourds toits en tuiles noires et blanches. Du reste, la construction en est des plus simples et des plus légères : la plupart n'ont des murailles en pisé que sur les côtes ; la façade et le derrière se composent de châssis en bois mince tendus de papier. Les étrangers, dont le nombre ne dépasse pas 100 ou 120, demeurent hors de la ville, dans des quartiers situés au S. et à l'O., et qu'on nomme Decima et Oora-Decima. L'ancienne factorerie hollandaise forme un îlot séparé de la ville par un canal que l'on traverse sur un pont de bois. Jadis on fermait tous les soirs une porte qui donne accès à ce port, et les Hollandais, traités en quelque sorte comme des prisonniers, n'avaient plus, jusqu'au jour, la faculté de franchir les étroites limites de leur résidence. Maintenant il y a un régime sous ce rapport une liberté entière. Le climat de Nagasaki est sain et tempéré. Le thermomètre y descend rarement jusqu'à zéro, et les plus fortes chaleurs de l'été n'y dépassent pas 35° centigrades. La température moyenne de l'année est à peu près la même que celle de Florence ou de Rome ; on y trouve le printemps et l'été du midi de la France et un hiver dont la douceur égale presque celui de Naples. Dans les mois de juin et de juillet, Nagasaki est inondée par des pluies torrentielles ; en général, il y pleut beaucoup. De 1854 à 1858, les Anglais, les Américains, les Français, les Russes, les Portugais y furent reçus. Nombreux temples et palais. Exportation de cuivre, soie, camphre, porcelaine, ouvrages en laque. Importation de sucre, peaux, zinc, étain, plomb, soieries et lainages.

NANGIS, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. de Provins, à 27 kilom. de Melun ; pop. aggl., 2,330 hab. — pop. tot., 2,427 hab. En 1814, les Français y remportèrent une victoire signalée sur les Autrichiens. L'église, qui appartient au style ogival, offre un beau chœur, des restes de peintures murales et un curieux triforium. De l'ancien château des comtes de Nangis, il subsiste une tour assez grande, bien conservée, et un corps de logis occupé par une ferme. Patrie du chroniqueur Guillaume de Nangis.

NANGIS (Louis-Armand de BRICHANTEAU, marquis de), médisant de France, né en 1682, mort à Versailles en 1742. Dès l'âge de huit ans, il était colonel du régiment de Royal-Marine, grade qu'il changea contre le titre de colonel du régiment de Bourbonnais, et, en 1702, il se distingua à l'attaque du pont d'Huningue. Nommé brigadier après plusieurs actions d'éclat, il se signala sous les ordres de Villars et fut nommé maréchal de camp en 1708. A Oudenarde, à Denain, au siège de Fribourg, il fit preuve d'un courage extraordinaire, et à Malplaquet il enleva plusieurs drapeaux qu'il fut chargé de porter au roi avec le rapport sur cette journée. Successivement lieutenant général, directeur général de l'infanterie, chevalier d'honneur de la reine, chevalier des ordres du roi, il reprit du service, et se comporta avec sa vaillance accoutumée au siège de Philippsbourg. Il fut créé maréchal de France en 1741.

NANGIS (Guillaume de), savant bénédictin français. V. GUILLAUME.

NANGUER s. m. (nan-guèr). Mamm. Espèce d'antilope : *Ces gazelles NANGUERS sont de très-jolis animaux et fort faciles à apprivoiser.* (V. de Bomare.) On écrit aussi NANGUEUR.

— Encycl. Le *nanquer* est de la taille du chevreuil ; son pelage est fauve en dessus, blanc sous le ventre et sur les fesses, avec une grande tache blanche sous le cou. Ses cornes sont courtes, rondes, noires, brusquement courbées en avant, lisses à leur sommet ; elles sont rugueuses à la base, avec cinq ou six anneaux mal dessinés. Cet animal vit au Sénégal, par petites troupes ; ses mœurs sont peu connues ; on sait qu'il est d'un naturel fort docile et très-facile à apprivoiser. C'est, d'ailleurs, l'une des plus élégantes et des plus jolies espèces d'antilope. Le Muséum de Paris en a possédé à diverses reprises. Le public parisien, charmé de la grâce et de ses formes, et surtout de ses jambes d'un beau blanc, l'avait surnommé la *petite girafe*. On l'appelle aussi quelquefois *antilope daim*. On pense que c'est le *dama* des auteurs latins.

NAN-HOUNG, ville de Chine (Kouang-Toung), à 235 kilom. N. E. de Canton ; ch.-l. du département de son nom ; entre 25° 11' 5" de latit. N., et 111° 34' 10" de longit. E. Rues étroites, pavées et bordées de boutiques de peu d'apparence ; maisons anciennes. On remarque une tour de neuf étages dans une pagode célèbre qui possède la statue en cuivre bruniée de l'oussa, que les femmes viennent prier pour devenir fécondes. Dans

un autre temple, dédié à Confucius, on examine les jeunes lettrés qui veulent obtenir des grades. Cette ville est très-commerçante et bien peuplée. Le territoire est renommé pour sa fertilité.

NANI s. m. (na-ni). Bot. Nom malais du métrosideros vrai, arbre très-élevé qui croît dans les montagnes de Java et d'Amboine, et dans plusieurs autres îles de l'archipel indien.

NANI (Jean-Baptiste-Félix-Gaspard), historien et homme d'Etat italien, né à Venise en 1616, mort en 1678. En 1643, il vint en France avec le titre d'ambassadeur, dont il exerça les fonctions pendant vingt-cinq ans. Il représenta ensuite Venise à la cour de Ferdinand III d'Autriche ; puis il revint une seconde fois en France pour réconcilier Louis XIV avec l'Espagne et solliciter des secours en faveur de Candie. Nani jouissait dans sa patrie d'une considération extraordinaire. Successivement historiographe de la république (charge dont il refusa de toucher les émoluments, en raison de l'embaras des finances de Venise), sage, grand protecteur de Saint-Marco, nommé cinq fois réformateur de l'université de Padoue, bibliothécaire de Saint-Marco, il fut, sur la fin de sa vie, chargé de fonder en un code les lois qui régissaient l'Etat. On lui doit : *Historia della repubblica veneta* (Venise, 1662, 2 vol. in-4°).

NANI (Thomas), jurisconsulte italien, né à Morbegno (Valteline) en 1757, mort en 1813. Professeur de droit à Pavie en 1794, il devint ensuite membre du conseil des anciens de la république Cisalpine, député à la consulte de Lyon en 1802, conseiller d'Etat sous la vice-royauté du prince Eugène. On lui doit : *De indigentia criminum et prescriptione* (Côme, 1789, in-4°) ; *Principii di giurisprudenza criminale* (Milan, 1812), etc.

Nanine ou le *Préjugé vaincu*, comédie de Voltaire, en trois actes et en vers ; représentée le 16 juin 1749. Le comte d'Olban, foulant aux pieds le préjugé qui frappait alors si impitoyablement les alliances entre la noblesse et la roture, s'est épris d'une jeune paysanne, Nanine, élevée dans la maison de sa mère ; elle est pieuse, belle, timide, innocente, vertueuse, et il finit par l'épouser, avec l'agrément même de la vieille marquise d'Olban, qui partage les opinions de son fils. Tel est, en deux mots, le sujet de cette pièce fort remplie de maximes, fort philosophique chez le comte, fort larmoyant chez Nanine, et que l'on n'appelle une comédie que parce qu'il serait très-difficile de lui trouver un autre nom. Voltaire en avait puisé l'idée dans le roman de *Pamela*, de Richardson, qui avait paru huit ans auparavant. *Nanine* en est même plutôt une copie qu'une imitation. Au reste, à part la verve comique que le sujet ne comportait guère, et que la nature capricieuse, nous ne saurions dire avari, avait refusée à Voltaire, en dépit de l'immense esprit dont elle l'avait si généreusement doté, on retrouve ici la versification brillante et facile du poète. Toutefois, il lui était échappé ce vers peu euphonique :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.
Les envieux de Voltaire, et l'on sait qu'il n'en manquait pas, lui eurent bientôt signalé cette tache, qu'il se hâta de faire disparaître ainsi :

Non, il n'est rien que sa vertu n'honore,
et c'est ce dernier vers que nous lisons dans toutes les éditions.

Nanine dit Geoffroy, est un roman dialogué, joliment écrit en vers de dix syllabes, rythme dont Voltaire connaissait toutes les grâces ; *Nanine* est un roman de Richardson, un roman très-inférieur à *Clarisse*, que Voltaire méprisait tant ; et comment un homme qui faisait si peu de cas des détails domestiques a-t-il pu décrire ceux qu'on trouve dans *Pamela* et y puiser le sujet d'une pièce de théâtre ? *Nanine* est un ouvrage froid, qui n'a ni le mérite de la comédie ni l'intérêt du drame.

NANINI (Giovanni-Maria), compositeur italien, né à Vallerara vers 1540, mort à Rome en 1607. Après avoir étudié le contrepoint sous la direction de Goudimel, il fut nommé maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure, puis entra au collège des chantres de la chapelle pontificale. Il fonda ensuite à Rome une école de composition. Parmi ses principaux ouvrages, on cite : *Motetti* (Venise, 1578, in-4°) ; *Madrigali a cinque voci* (Venise, 1579, 4 vol. in-4°) ; *Canzonette a tre voci* (Venise, 1587, in-4°), et un traité de contre-point.

NANINI (Giovanni-Bernardino), compositeur italien, frère du précédent. Maître de chapelle à Rome, il fut l'un des premiers musiciens de son époque qui renoncèrent aux anciennes formules scolastiques pour adopter le nouveau style avec accompagnement d'orgue. On lui doit : *Madrigali* (Venise et Rome, 1598, 3 part. in-4°) ; *Motetti* (Rome, 1603, 4 part. in-4°) ; *Salmi* (Rome, 1620, in-4°).

NANISMES, m. (na-ni-sme — du lat. *nanus*, nain). Genre d'anomalie qui caractérise les nains.

NAN-KANG, ville de Chine, dans la province de Kiu-Si, à 100 kilom. N. de Nanchang, chef-lieu du département de son nom ;

par 29° 31' 42" de latit. N. et 113° 40' 35" de longit. E. Elle est petite et assez bien bâtie. Les nombreuses statues richement sculptées qu'on y remarque et qui furent, dit-on, érigées il y a près de trois cents ans attestent l'ancienne importance de cette ville. On y voit une pagode à sept étages, dédiée à Confucius.

NANKIN s. m. (nan-kain — nom d'un ville de Chine). Comm. Toile de coton ordinairement d'un jaune chamois, qui s'est d'abord fabriquée à Nankin : *Une pièce de NANKIN. Un pantalon de NANKIN. Du NANKIN jaune. Du NANKIN blanc.*

— Adj. Se dit d'un jaune particulier, voisin du chamois, et qui est la couleur ordinaire du nankin : *Un coupon de soie NANKIN. La couleur NANKIN.*

— Encycl. La couleur du *nankin* le plus usité en Europe est d'un jaune variant de l'abricot au chamois ; mais, en Chine, il en existe de différentes autres couleurs. Les véritables *nankins*, ceux qui nous arrivent de la ville de ce nom, doivent leur couleur jaune à la teinte naturelle du coton récolté dans les environs de la ville ; mais les autres *nankins* sont fabriqués avec de beau coton de longue soie, que l'on teint lorsqu'il est filé. On fabrique du *nankin* en Europe, aux Philippines, aux Etats-Unis d'Amérique.

Un fait bizarre, mais qui paraît bien constaté, c'est que les graines du coton *nankin*, semées hors du territoire qui les ont produites, donnent du coton blanc. On serait donc tenté de croire que le terrain est la cause unique de cette coloration ; mais il n'en est rien : les graines de coton blanc semées à Nankin donnent du coton blanc, et le coton de cette dernière couleur n'est pas rare à Nankin, au milieu même des plantations de coton coloré. D'autre part, le coton *nankin* devenu blanc pour avoir été transplanté redevient *nankin* si on le resème dans son pays d'origine. De tous ces faits, il résulte évidemment que la couleur du coton *nankin* tient à deux causes combinées : la qualité des graines et celle du sol.

Le coton *nankin* n'est pas d'ailleurs exclusivement propre à la Chine : on en trouve à Malte, en Egypte, à Siam, en Afrique, en Amérique.

C'est surtout en Chine que les *nankins* donnent lieu à une fabrication et à un commerce important. La province de Kiang-Sou produit les meilleures toiles de ce genre, et les négociants européens s'adressent surtout aux fabricants des villes de Nankin, de Tchiou-Fou, de Shang-Haï et de Soung-Kiou-Fou, parce que les fabricants de ces villes n'emploient à la confection des *nankins* chamois que les cotons qui ont naturellement cette teinte.

Les largours de ces étoffes varient entre 0m,30 et 0m,50. La largeur moyenne est de 0m,35 à 0m,38, et la longueur de la pièce varie de 60 à 65 mètres. Ces dernières dimensions sont les plus recherchées par le commerce européen. On divise ordinairement la pièce en dix coupes.

Les *nankins* dits de la Compagnie doivent avoir 6m,70 de longueur sur 0m,52 de largeur, en écu.

Les *nankins* de Shang-Haï ont des couleurs variées. Les uns sont bleus, les autres noirs, les autres rouges, verts ou jaunes. Les *nankins* de Canton, autrefois recherchés par les Hollandais, provenaient du nord de la Chine. La teinte en variait du jaune au gris. Ils sont inférieurs en qualité aux *nankins* de la province de Tchiang-Fou.

En 1830, la quantité de *nankins* exportés de Canton, sous pavillon anglais, était de 922,700 pièces ;

En 1831, c'était 315,570 pièces. Mais, depuis cette époque, le commerce de ces tissus a décliné d'année en année, en raison de l'accroissement du commerce des calicots américains et anglais. Londres est encore, en Europe, l'entrepôt principal des *nankins*.

Les *nankins* chinois nous arrivent dans des caisses qui contiennent ordinairement cent pièces divisées en paquets de dix pièces. Les négociants vendent en gros par paquets de dix pièces.

Le tissage des *nankins* se fait par des procédés fort grossiers, fort anciens, et auxquels les Chinois ne paraissent pas pressés d'apporter des perfectionnements. Le coton est filé au nouet. Malgré ces causes d'infériorité, les *nankins* de Chine sont bien supérieurs aux *nankins* européens.

Le *nankin* avait d'abord été adopté pour les corsets de dames, emploi qui fatiguait beaucoup le tissu et qui réclamait une grande résistance. Plus tard, on l'a employé, non-seulement pour pantalons, mais pour vestes et gilets.

La France, la Suisse, l'Angleterre, la Saxe produisent des *nankins*. Des le commencement de notre siècle, il en existait une fabrique à Amiens. Ce ne fut que vers 1845 que l'on en fabrique à Roubaix et à Rouen. Les *nankins* français ne sont pas toujours unis ; on en trouve de rayés et d'autres à carreaux ; les filets qui forment ces carreaux et ces rayures sont ordinairement de coton blanc. Ce n'est qu'au commencement de notre siècle que l'on commença à s'occuper d'imiter, par la teinture, le jaune naturel du coton chinois ; voici par quel procédé on arrive à imiter aussi bien que possible le *nankin* On

donne un demi-blanc au coton ; puis un bain de tan, en employant 300 grammes de tan pour 500 grammes de coton. Le tan doit être enfermé dans un sac. Lorsque le coton est refroidi, on le lave avec soin et on l'avive avec un léger bain de savaon. On peut ajouter au bain de tan un centième de gomme, pour donner au *nankin* ce petit ail rougeâtre qui distingue le *nankin* chinois. Quelques praticiens emploient l'oxyde de fer comme principe colorant.

Pour nettoyer le *nankin* sans en altérer la couleur, il faut jeter une poignée de sel de cuisine dans de l'eau de rivière, faire tremper le *nankin* dans cette eau pendant vingt-quatre heures et laver ensuite à l'eau de lessive chaude, sans tordre et sans employer le savon. Mais, quels que soient les soins que l'on prenne pour nettoyer les *nankins* de provenance européenne, ils pâlissent après deux ou trois blanchissages, tandis que les véritables *nankins* de Chine conservent intacte leur teinte jaune.

Dans certaines îles de la Malaisie, notamment dans l'archipel Sulu, où l'usage de la monnaie métallique est presque ignoré, les échanges se font au moyen de pièces de toile dont la valeur est fixée d'après la nature et la provenance. La pièce de *nankin* de Chine y représente la valeur de 1 piastre à colonnes d'Espagne, soit d'environ 6 francs.

NANKIN ou **NAN-KING**, ville de la Chine, chef-lieu de la province de Kiang-Sou et du département de Kiang-Ning, à 800 kilom. S.-S.-E. de Pékin et à 1,000 kilom. N.-N.-E. de Canton, sur la rive droite du Yang-tse-Kiang, à 800 kilom. de son embouchure dans la mer Orientale. Située aussi sur le grand canal qui réunit Canton à Pékin, par 32° 44' 40" de latit. N. et 119° 27' de longit. E., 700,000 hab. Ancienne capitale de l'empire chinois, elle échut de sa grandeur en 1645, sous l'invasion des Tartares Mandchoux. Son étendue est encore de 22 kilom. ; les champs et les jardins dont les maisons sont entourées comprennent le tiers de son enceinte, qui est la même que celle d'autrefois ; les murs sont en pierre, ils ont 15 mètres de hauteur et 6 mètres d'épaisseur, avec dix belles portes qui sont gardées par la garnison tartare. Contrairement aux autres villes de la Chine, elle est percée régulièrement de quatre grandes avenues, larges et parallèles, qui sont coupées par plusieurs autres rues moins larges et moins longues. Les voies de Nankin, en général, sont bien entretenues, pavées et garnies de chaque côté de magasins bien approvisionnés. On y voit les ruines du palais de l'empereur, qui fut détruit par les Mandchoux, un observatoire, de belles pagodes et de magnifiques tombeaux. Les palais des mandarins sont à peu près comme ceux des autres capitales des provinces de l'empire, avec un air plus majestueux. La situation de Nankin est des plus favorables pour le commerce. Elle communique avec l'intérieur du Celeste-Empire et avec l'Océan, d'où les flottes peuvent aisément remonter le Yang-tse-Kiang. Elle ne fait guère plus aujourd'hui qu'un commerce de transit ; on interdit la navigation supérieure du fleuve. Elle possède encore de belles manufactures de soie, dont elle fait son principal commerce, quoique des satins unis et façonnés ; ses étoffes de coton, sous le nom de *nankin*, sont connues du monde entier, et sont encore pour cette ville l'objet d'un commerce important avec l'Europe et surtout avec l'Angleterre. Elle fabrique aussi de l'encre de Chine, si fort estimée dans les arts ; on fait dans les environs du papier, tiré d'une plante légumineuse appelée *stong-tsu*. Nankin est toujours pour les Chinois la ville la plus savante de l'empire ; c'est la principale, comme à Pékin, qu'ont lieu les examens qui confèrent le titre de mandarin. Le mandarinat, comme on sait, n'est accessible qu'aux lettrés. Cependant, on parvient par d'autres services militaires, administratifs, etc., à ce titre honorifique qui place le Chinois au-dessus des lois ordinaires. On voit à Nankin beaucoup de maisons de librairie et un grand nombre d'imprimeries. L'impression des livres passe pour la plus belle et la mieux faite, sur le meilleur papier de la Chine. Nankin, plusieurs fois reprise par les rebelles ou Tal-pings et les impériaux, entretient une garnison qui occupe un quartier spécial, séparé du reste de la ville par une vaste muraille. Quoique la moitié de la ville soit aujourd'hui tombée en ruine, la population n'a pas cependant diminué. Les impériaux, chassés de leurs demeures par les Tal-pings, viennent d'acquiescer à fixer leur demeure choisissant de préférence cette ancienne résidence des anciens souverains chinois. Le luxe règne à Nankin, qui présente un aspect moins misérable que les autres villes méridionales de la Chine ; les Chinois s'y distinguent par leur aménité, leur douceur, leur politesse et par une civilisation beaucoup plus avancée que dans les autres villes. L'architecture des nouveaux monuments y est encore assez belle. On y remarque plusieurs bibliothèques, une Académie de médecine, des manufactures de soieries nouvelles, de coton, de porcelaine. Le commerce est très-vivant et très-actif. Il y a un évêque catholique. Nankin entretient de grandes relations commerciales avec les Européens, Français, Anglais, ainsi qu'avec l'Amérique. Depuis ces dernières années, les mis-

sionnaires catholiques et protestants ont pu se répandre plus facilement dans la ville et les environs. On y voit de nouvelles églises et de nouveaux temples, à côté des nombreuses pagodes. Les mandarins et les principaux personnages de Nankin possèdent des temples particuliers, adhérents à leurs demeures, où les bonzes vont à toute heure du jour pratiquer leurs cérémonies, au son du fû et du tambourin. Ces derniers, il faut le dire, ne jouissent plus d'autant de considération; leur existence est même devenue précaire. On les voit mendier dans les rues, couverts de haillons. Le mahom-tisme est toléré à Nankin, comme dans les autres villes de l'empire. Il n'y a que les lettres qui pratiquent la morale de Confucius et de Lao-Tse, ces deux législateurs passés à l'état de divinités, aux yeux des Chinois ignorants. Par sa proximité avec Shang-Hai, dont elle n'est éloignée que de deux à trois journées par les jonques fluviales, Nankin peut espérer de retrouver encore son ancienne splendeur.

Près de cette ville existe un monument remarquable, connu sous le nom de Tour de porcelaine. Fort endommagée par les rebelles ou Tai-pings, pendant la dernière guerre civile qui désola l'empire chinois, cette tour avait été construite par A-yo vers l'an 633 avant l'ère vulgaire. Elle est de forme octogone et se compose de neuf étages. Elle a 50 mètres de hauteur environ et 13 mètres de diamètre à la base. Le mur du rez-de-chaussée a 5 m,80 d'épaisseur et est revêtu de plaques de porcelaine peinte. Chaque étage présente une galerie à jour et une corniche qui soutient un toit couvert de tuiles vernissées. A l'intérieur, un escalier très-étroit permet de monter au sommet de la tour. L'édifice est surmonté d'un gros mât de 10 mètres de hauteur et termine par une boule de cuivre doré. Ce mât est garni de chaînes qui vont se rattacher aux angles du dernier toit. Ce curieux monument est, dit-on, aujourd'hui réparé.

NANKINETTE s. f. (nan-ki-nè-té — dimin. de *nankin*). Comm. Toile de coton plus légère que le nankin, mais tissée comme lui et de la même couleur.

NAN-KOUAN-HOA s. m. (nan-kouan-o-a). Linguist. Idiome de Nankin et du midi de la Chine.

NAN-LING, chaîne de montagnes qui parcourt de l'O. à l'E. la partie méridionale de la Chine, et qui sépare le bassin du Yong-Tseu-Kiang au N. de celui du Ta-Kiang au S.; elle se rattache à l'O. au mont Miao-Ling, et donne naissance à plusieurs cours d'eau importants, entre autres au Youan-Kiang et au Siang-Kiang.

NANNA, femme du dieu scandinave Balder, fille de Nef, et mère du pacifique et conciliant l'orsète. Elle aimait tant son époux, qu'à la nouvelle de sa mort elle mourut de chagrin et que son corps fut placé, avec celui de Balder, sur le bûcher qui les consuma tous deux.

NAN-NGAN, ville de Chine, dans la province de Kiang-Si, chef-lieu du département de même nom, sur le Tchang, par 25° 30' de latit. N. et 111° 38' de longit. E. Commerce important de riz, thé, soieries. Pagodes remarquables.

NANNI (Jean), peintre italien, né à Udine en 1494, mort à Rome en 1564. Son père voulait lui faire embrasser le métier de chasseur; mais la passion de Jean pour le dessin était si prononcée, qu'il se laissa toucher et conduisit son fils à Venise chez Giorgion. Nanni quitta ce maître pour se rendre à Rome, et fut admis dans l'atelier de Raphaël, sur la présentation et la recommandation du comte de Castiglione. Il peignit de préférence des animaux, les oiseaux, les fruits, les fleurs, les ornements, mais il les traitait magistralement, et de ses différentes études il avait composé un livre que Raphaël se plaisait à consulter fréquemment. Il travailla à quelques-uns des tableaux de ce maître. On lui doit les magnifiques draperies des loges du Vatican. Elles n'étaient pas finies, et le pape devait venir les visiter. Un camerier accourut annoncer l'arrivée du saint-père. Croyant que ces draperies cachaient un tableau, il s'en approche pour les soulever et ce n'est qu'en les touchant qu'il reconnut son erreur. Raphaël chargea son élève de copier les ornements en stuc découverts dans les ruines du palais de Titus, et c'est en s'occupant de ces copies que Nanni retrouva le secret perdu depuis longtemps de faire le stuc. Il passe pour avoir introduit le premier dans la peinture les figures qu'on appelle alors du nom de *grotesques*; il excellait dans ce dernier genre. Mais, par contre, dans la peinture historique, il se montra le plus faible de tous les disciples du Sanzio.

NANNI (Remigio), dit *Romeo de Florence*, écrivain italien, né à Florence vers 1521, mort en 1581. Il entra dans l'ordre des dominicains et remplit diverses dignités de son ordre. Pie V le chargea, en 1569, de surveiller l'impression des œuvres de saint Thomas d'Aquin. Nous citerons de lui : *Rime* (Venise, 1547); *Orazioni in materia civile e criminale* (Venise, 1561); *Considerationi civili et sacrae* (Venise, 1582); *I due amati* (1595) et *Tirsi* (1606), églises, etc. On lui doit, en outre, des traductions italiennes

et des éditions avec commentaires de plusieurs ouvrages.

NANNI (Jean), maître du sacré palais sous Alexandre VI. V. **ANNIUS DE VITERBE**.

NANNI DI BANCO, sculpteur italien, né à Florence en 1383, mort dans la même ville vers 1440. Elève de Donatello, il jouit de son temps d'une grande notoriété. Il ne nous reste de son œuvre qu'un morceau unique, mais très-important; c'est l'un des frontons de la cathédrale de Florence, celui qui fait face à la via del Coconero. Ce bas-relief, qui représente l'ascension de la Vierge avec trois petits anges, est de forme ovale; d'où lui est venu le nom de la *Mandorla* (l'amande). Soutenu par quatre anges de proportions plus grandes, la composition tout entière est encore flanquée, à gauche, d'un saint Thomas prosterné; à droite, d'un ours qui grimpe sur le tronc d'un chêne. La *Vierge* et les *anges* ont cette élégance mystique, particulière à la statuaire du xve siècle. Toutefois, dans ce bas-relief, la tendance vers l'observation, vers l'étude du nu est manifeste et la composition a un charme extrême. Ciconnara, qui, dans son *Histoire de la sculpture*, a reproduit la *Mandorla*, cite plusieurs statues de Nanni qui remplassaient les niches extérieures de l'église d'Orsan-Michele de Florence.

NANNING (Pierre), en latin **Nannius**, érudit hollandais, né à Alkmaar en 1500, mort en 1557. Il entra dans les ordres et s'adonna à l'enseignement à Louvain. C'était un homme fort instruit, à qui l'on doit, outre un grand nombre d'éditions annotées d'écrivains anciens, divers ouvrages dont les principaux sont : *De bello Troici inferendo* (1536); *Dialogum hereticum* (Louvain, 1541), traduits en français sous le titre de : *Délibérations de cinq nobles dames, Lucrèce, Suzanne, Judith, Agnès et Camma* (1550); *Declaratio quoddam de eternitatis mundi* (1550), écrit curieux; *Somnium* (1551), satire contre le luxe et la luxure, etc.

NANNING-FOU, ville de Chine, province de Kouang-Si, chef-lieu du département de son nom, près de la rive gauche du Po-Kiang, par 22° 19' de latit. N. et 105° 12' de longit. E. Aux environs, mines de fer, élève d'éléphants.

NANNISQUE s. m. (na-ni-ske). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phylophages, dont l'espèce type habite l'Afrique australe.

NANNONI (Ange), célèbre chirurgien italien, né à Jussa, près de Florence, en 1715, mort dans cette dernière ville en 1790. Il fit ses études médicales à Florence, sous la direction du professeur Benevoli, puis fit un voyage en France pour y perfectionner son instruction. A son retour à Florence, il fut nommé professeur et chirurgien en chef de l'hôpital de cette ville. Nannoni fit faire d'importants progrès au mode d'opération de la taille par la méthode latérale et fut, d'après Sarpa, un des premiers chirurgiens de l'Italie. Il acquit une grande fortune, qu'il employa souvent à soulager les indigents. Ses principaux ouvrages sont : *Trattato sopra i mali della mammella* (Florence, 1746); *Dissertationi chirurgiche* (Paris, 1748); *Discorso chirurgico per l'introduzione al corso dell'operazione da dimostrarsi sopra il cadavere* (Paris, 1750); *Memorie ed osservazioni chirurgiche colla storia di molte e diverse malattie felicemente guarite* (Paris, 1755); *Della simplicità di medicare i mali attentati alla chirurgia* (Venise, 1764); *Della simplicità del medicare* (1761-1767, 3 vol.), son ouvrage capital; *T'altato chirurgico sopra la simplicità del medicare* (Venise, 1770), etc.

NANNONI (Laurent), anatomiste et chirurgien italien, fils du précédent, né à Florence en 1749, mort dans cette ville en 1812. A l'âge de vingt ans, il fut envoyé avec quelques autres de ses compatriotes en France, en Angleterre et en Hollande, pour y parfaire son éducation médicale aux frais du grand-duc Pierre-Léopold. A son retour, il devint successivement chirurgien en chef des divers hôpitaux secondaires de Florence, où il fit des cours très-suivis. Fidèle aux traditions que lui avait léguées son père, Nannoni fit cherement payer ses soins aux riches et se montra généreux et bienfaisant envers les pauvres. Outre de nombreux articles, on lui doit les ouvrages suivants : *A Treatise on the hydrocele* (Londres, 1779), dans lequel l'auteur donne la préférence à la méthode par incision; *Trattato di chirurgia teorico-pratica* (Florence, 1785, 6 vol. in-8); *Trattato d'anatomia e fisiologia* (Florence, 1788, 3 vol. in-40).

NANNOHYE s. f. (nann-no-fi). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des libelluliens, comprenant une seule espèce.

NANOCEPHALIE s. f. (na-no-sé-fa-li — du gr. *nanos*, nain; *kephalè*, tête). Tératol. Extrême petitesse de la tête, accompagnée d'idiotisme.

NANOCORMIE s. f. (na-no-kor-mi — du gr. *nanos*, nain; *kormos*, tronc). Tératol. Extrême petitesse du tronc.

NANOSE s. m. (na-no-sé — du gr. *nanodés*, nain). Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs, formés aux dépens des perroquets.

— Entom. Syn. de **NANOPHYE**, genre d'insectes coléoptères.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

NANODÉE s. f. (na-no-dé — du gr. *nanodés*, nain). Bot. Genre de plantes, de la famille des santalacées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords du détroit de Magellan.

NANOMÉLIE s. f. (na-no-mé-li — du gr. *nanos*, nain; *melos*, membre). Tératol. Extrême petitesse des membres.

NANOPHYE s. m. (na-no-fi — du gr. *nanophyès*, très-petit, nain). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cionides, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes européennes.

NANOPHYTE s. m. (na-no-fi-te — du gr. *nanos*, nain; *phuton*, plante). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des chénopodées, tribu des salicées, originaire des bords de la mer Caspienne.

NANQUIER (Simon), en latin **Nanquerrius**, poète latin, né près de Paris dans la seconde moitié du xve siècle. On croit qu'il était bénédictin à l'abbaye de Saint-Faron, près de Meaux. Nanquier a composé un poème moral très-estimé, intitulé : *De lubrico temporis curriculo, deque hominis miseria carmen*, qui a été publié à Paris vers 1515, avec une pièce de lui sur la mort de Charles VIII. Jean Pradon l'a traduit en vers français, sous le titre de *Micropédie* (1546), et Pierre Picard, sous celui de *La Mer du temps qui court* (Le Mans, 1556).

NANS s. m. (nanss). Anc. cout. Syn. de **NAMPS**.

NANS, village et comm. de France (Var), canton de Saint-Maximin, arrond. et à 26 kilom. de Brignoles et à 72 kilom. de Draguignan; 1171 hab. Ble, vin, huile, fruits, mines de houille. Dans les environs se dresse une haute chaîne de montagnes, comprise dans les deux départements du Var et des Bouches-du-Rhône et offrant une foule de sites grandioses. « Son arête et ses contre-forts, dit M. Ad. Joanne, circonscrivent des ravins et des vallons pittoresques, arrosés par des sources abondantes, dont la plus belle est celle de Saint-Pons. Le point culminant de tout le système, le mont Brestagne, mesure 1,066 mètres d'altitude. La Sainte-Baume doit sa grande célébrité dans le Midi moins à ses beautés naturelles qu'à un des pèlerinages les plus fréquents de la Provence. La tradition raconte, en effet, que Marie-Madeleine passa les trente dernières années de sa vie dans une grotte que viennent dévotement visiter, chaque année, plusieurs milliers de fidèles. Lorsque la sainte sentit approcher ses derniers moments, elle se fit transporter près de l'évêque saint Maximin, qui déposa ses restes dans un tombeau d'albâtre. La grotte de la Sainte-Baume a 20 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur. Les principales curiosités de cette grotte, dans laquelle Marie-Madeleine vint pleurer sur ses péchés, sont : un puits d'une eau glaciale; une statue de marbre à demi couchée, dans l'attitude de la composition, œuvre de Houdon; une source qui tombe goutte à goutte d'un rocher et qui désaltérât la sainte; la statue en marbre blanc de Notre-Dame du Rosaire; un escalier de 25 marches, conduisant dans l'antique demeure qu'occupèrent d'abord les cassianites, puis les bénédictins, chargés de desservir la grotte sacrée; les statues mutilées de François Ier et de la reine Claude; une statue du Christ au sépulcre, et une pierre sculptée où l'on croit reconnaître saint Maximin donnant la communion à Marie-Madeleine. Au-dessus de la grotte, à 1,001 mètres d'altitude, s'élève une petite chapelle en ruine, d'où l'on découvre un admirable panorama.

NANS, village et comm. de France (Doubs), cant. de Rougemont, arrond. et à 18 kilom. de Baume-lès-Dames, à 43 kilom. de Besançon; 258 hab. Ruines importantes d'un château féodal.

NANS-SOUS-SAINT-ANNE, village et commune de France (Doubs), canton d'Amancey, arrond. et à 41 kilom. de Besançon, dans la vallée du Lison; 414 hab. Fabrique de faux, fromageries. Le village est situé au milieu d'un beau cirque de montagnes, en partie couvertes de sapins, et dont les points culminants atteignent de 687 à 798 mètres au-dessus du niveau de la mer. On voit à Nans un petit château tourrelé, dans lequel s'arrêta Mirabeau lorsqu'il s'échappa du fort de Joux, pour enlever M^{me} de Monnier. Les environs du village offrent de charmants bords d'excursion, notamment la grotte de Vaux; une voûte de pierre cintrée, surmontée de la Manteau de Saint-Croix; la grotte Sarrazin, vaste excavation de plus de 100 mètres de hauteur, au fond de laquelle jaillit un cours d'eau appelé le bief Sarrazin; la source du Lison qui, sortant d'une belle grotte, s'élance en écumant sur des rochers noirs de mousse; le creux Biard ou Billard, immense entonnoir de 300 mètres de profondeur et de 100 mètres de largeur, à la chute du ruisseau de Migette, au-dessus de laquelle a été jeté le pont du Diable, qui fait communiquer le village de Migette avec celui de Saint-Anne.

NANSUC-DINNEH, tribu indienne de l'Amérique du Nord. V. **CHEPEWYANS**.

NANSE s. f. (nan-se — ancienne forme du mot *nasse*). Pêche. Nasse d'osier.

NANSEN (Hans), homme politique et géographe danois, né à Flensborg en 1858, mort à Copenhague en 1887. Il s'adonna au commerce, devint directeur de la compagnie d'Islande à Copenhague, bourgmestre de cette ville (1844), et fit preuve du plus grand dévouement lorsque le roi de Suède vint mettre le siège devant la capitale du Danemark. La part qu'il prit à la révolution du 10 janvier 1861, par laquelle le roi Frédéric III acquit un pouvoir presque illimité, lui valut d'être nommé président de la magistrature de Copenhague. On lui doit : *Compendium cosmographicum* (Copenhague, 1833, in-8), description de l'univers souvent rééditée.

NANSOUK s. m. (nan-souk). Comm. Tissu de coton, du même genre que le jaconas, mais un peu plus fin, que l'on emploie presque exclusivement pour la confection d'objets de lingerie et pour les applications de broderie.

NANSOUTY (Etienne-Marie-Antoine-Champron, comte de), général français, né à Bordeaux en 1768, mort le 6 février 1815. Elève de l'Ecole de Brienne, déjà capitaine en 1789, il devint colonel deux ans après, général de brigade en 1799, général de division en 1803, et premier écuyer de l'empereur en 1808. A la tête des cuirassiers et des dragons, il contribua, par ses charges brillantes, aux succès des batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, d'Issing, de Wagram, de la Moskova, de Dresde, de Wachau et de Leipzig. En janvier 1814, l'empereur créa par lui le grade de colonel général des dragons, puis lui confia le commandement de la garde. Nansouty se surpassa dans la campagne de France, surtout à l'affaire de Craonne. Une intrépidité poussée à l'excès, il était avare du sang de ses soldats; aussi, à cette bataille de Craonne, Napoléon lui ayant donné l'ordre de s'emparer d'une redoute, dont le feu incommodait nos troupes, Nansouty fit faire halte. L'empereur, étonné, lui ayant demandé le motif de ce commandement intempestif : « J'y vais seul, répondit Nansouty, il n'y a qu'à mourir, et je ne ferai pas tuer inutilement mes soldats. » Napoléon lui tendit la main et révoqua son ordre. Nansouty fut un honnête homme. Les magistrats du Tyrol, reconnaissants de son administration paternelle et de ses efforts pour soustraire les villes conquises au pillage, lui offrirent une somme considérable, qu'il fit distribuer aux hôpitaux du pays. Les Nansoutiens, chez lesquels il séjourna en 1803, lui firent, lors de son départ, cadeau d'un magnifique cheval, en témoignage de leur estime et de leur gratitude.

Lorsque la déchéance de Napoléon eut été prononcée, il se rallia à la cause des Bourbons et fut nommé commissaire du gouvernement en Bourgogne, puis capitaine lieutenant de la 1^{re} compagnie des mousquetaires. Mais il n'exerça pas longtemps ces diverses fonctions. A la bataille de la Moskova, il avait eu le genou traversé par une balle, et depuis ce moment sa santé avait toujours décliné. Lorsqu'il sentit venir l'heure suprême, il dit à ceux qui l'entouraient : « J'ai bien examiné toutes mes actions depuis que je suis né, et de ma vie je n'ai fait tort à personne. » Il laissa un fils sans fortune.

NANT s. m. (nan). Cascade ou torrent, dans les Alpes. Il nom donné aux torrents de boue qui se précipitent des montagnes.

— Encycl. On donne particulièrement le nom de *nant* ou de *nant sauvage* à de véritables torrents de boue, qui peuvent être produits par des causes diverses. Tantôt les eaux de pluie s'amassent dans des matières argileuses peu solides, qu'elles détrempe; si elles rompent les ugues des réservoirs, il en résulte un torrent boueux, épais, rempli de fragments de roches et même de blocs, qui, s'écoulant avec une effrayante rapidité, culbute tout et creuse des ravins profonds; c'est ce qu'on observe dans la vallée de l'Arve. D'autres fois, des terrains tourbeux, placés sur des pentes légères, se gonflent et se tombent par l'eau des pluies qu'ils retiennent, puis sont entraînés par la premièreaverse. Ce phénomène se produit en Irlande. C'est surtout à Java et au Pérou que les éruptions boueuses ont produit des effets désastreux.

NANT, bourg de France (Aveyron), chef-lieu de cant., arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Millau, dans une belle vallée qu'arrosent la Dourbie et le Dourzon; pop. aggl., 1,424 hab. — pop. tot., 5,988 hab. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, faisait autrefois partie d'une abbaye de bénédictins; c'est une construction romane du xii^e siècle. Aux environs du bourg, on voit de nombreuses grottes, parmi lesquelles on admire surtout celle de la Poudje, qui renferme de belles stalactites et des pétrifications remarquables.

NANTAIS, **AISE** s. et adj. (nan-té, -èze). Geogr. Habitant de Nantes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les Nantais*. La population NANTAISE.

NANTERRE, **Nannetodurum**, commune de France (Seine), canton de Courbevoie, arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Saint-Denis, à 12 kilom. O. de Paris, au pied du Mont-Valerien; pop. aggl., 3,444 hab. — pop. tot.,

3,881 hab. Commerce de gâteaux fort renommés, abattoirs à porcs pour Paris, fabriques de colle forte et de produits chimiques. Nantes, du temps des Gaulois, était un lieu consacré au culte druidique. Mais les souverains de cette première période sont des plus incertains. Ce qui est certain, c'est que Nantes était jadis un bourg fortifié, dont les murailles et les tours ont depuis fait place à des promenades; au ^v^e siècle, les rois y eurent un de leurs premiers palais. Il n'est fait positivement mention de Nantes qu'en l'année 591, où Clotaire II, fils de Chilpéric, y fut baptisé à l'âge de sept ans. Une bulle du pape Alexandre III nous apprend qu'en 1163 Nantes appartenait à l'église de Sainte-Genève de Paris. En 1346, Nantes fut pris par les Anglais, qui le mirent à sac, en revenant de Saint-Germain-en-Laye. Il eut de nouveau à souffrir des envahisseurs en 1411, époque où, réunis aux Armagnacs, les mêmes Anglais commirent d'atroces cruautés, « pendant les uns, d'un autre côté, d'autres, » disent les autres, ou exigeant des malheureux habitants plus de rançon qu'ils n'avaient de bien. Le dernier et le plus important souvenir historique de Nantes remonte à 1815; lors de l'invasion des alliés, ce bourg fut témoin d'un engagement des plus vifs entre les Français et les Prussiens.

Nanterre est la patrie de sainte Geneviève, cette sainte sur laquelle les biographes ont si peu d'accord, et qui, suivant les uns, était une simple paysanne, fille de Sévère et de Gérone, et, suivant les autres, la fille d'un puissant seigneur du pays, qui aurait été converti par saint Germain, évêque d'Auxerre, de passage à Nanterre. Quoi qu'il en soit, Nanterre conserve encore le puits qui desservait, dit-on, le pauvre ménage des parents de Geneviève, et avec l'eau duquel la sainte rendit, suivant une légende, la vue à sa mère. La première chapelle élevée à sainte Geneviève était située à peu près entre Nanterre et Chatou, à l'endroit où, à ce qu'on assure, la sainte gardait d'ordinaire les troupeaux de son père. Cette chapelle a été détruite, et, sur son emplacement, on a élevé une simple croix de bois pour en perpétuer le souvenir. Louis XIII et Anne d'Autriche avaient une dévotion particulière pour la vierge de Nanterre, et cette dernière y fonda un couvent en 1642. L'église de Nanterre est du titre de Saint-Maurice; sa tour paraît dater du ^{xiii}^e siècle ou du commencement du ^{xiv}^e. La façade en a été décorée, vers 1638, de deux ordres en pilastres.

Il serait injuste, en terminant, de ne pas mentionner deux autres spécialités de cette petite localité intéressante : ses gâteaux d'abord, si chers aux enfants, et dont la vente annuelle rapporte plus de 500,000 francs; ensuite sa rosière; car Nanterre a sa rosière, comme Salency. Chaque année, le conseil municipal vote, sur le revenu communal, une somme qui est attribuée à doter une jeune fille pauvre et vertueuse, choisie par les notables, et par eux couronnée de roses dans une séance publique qui appelle à Nanterre un certain concours de population.

Nanterre est la patrie du conventionnel Hanriot, commandant militaire de Paris pendant la Révolution, exécuté avec Robespierre le 10 thermidor.

NANTERROIS, OISE s. et adj. (nant-ter-roi, oi-ze). Géogr. Habitant de Nanterre; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les NANTERROIS. La population NANTERROISE.

NANTES, ville de France (Loire-Inférieure), chef-lieu du département, à 427 kilom. de Paris, au confluent de la Loire avec la Sèvre et avec l'Erdre, par 47° 13' 30" de latit. N. et 30° 53' 18" de longit. O.; pop. aggl., 106,287 hab. — pop. tot., 118,517 hab. L'arrond. comprend 17 cantons, 71 communes et 272,659 hab. Evêché suffragant de Tours, grand et petit séminaire; rabbin; tribunaux de première instance, de commerce et de justice de paix; lycée; écoles de sciences et des lettres, professionnelle, préparatoire de médecine et de pharmacie, d'hydrographie, primaire supérieure, de botanique et d'arboriculture, de chimie appliquée aux arts; chaire d'agriculture, conservatoire de musique; bibliothèque; collections de gravures, musée de peinture, de sculpture et d'archéologie; place de guerre de 3^e classe; chef-lieu de la 15^e division militaire et de la 6^e légion de gendarmerie; sous-arrond. maritime de l'arrond. de Lorient; nombreuses sociétés savantes; consuls d'Autriche, de Belgique, du Brésil, de la Confédération argentine, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Confédération grenadine, d'Italie, du Mexique, du Portugal, de la Prusse, de la Russie, de Venezuela, etc.

Le port de Nantes, qui a sous sa dépendance administrative les quartiers de Painbeuf et du Croisic, est le quatrième port de France pour la navigation maritime et le mouvement des entrepôts, le troisième pour les recettes des douanes. Nantes est devenue le grand marché du commerce d'importation des sucres en France; le port en reçoit, en effet, plus de 60 millions de kilogr. par an. Viennent ensuite : la houille, la fonte brute, le café, le poivre, le riz, le cacao, l'huile d'olive, les fers en barre, les bois du Nord pour les constructions navales, les bois d'é-

bénisterie, les produits chimiques, les métaux, les boissons, les drogues tinctoriales et les engrais. On évalue à plus de 20 millions de francs la valeur des engrais vendus chaque année sur cette place. Pour résumer en un seul chiffre l'importance du commerce de Nantes, disons que le poids total des marchandises importées directement de l'étranger ou des colonies s'élève annuellement à 300 millions de kilogr. environ. Le commerce d'exportation a pour principaux aliments les mules et mulets, les viandes salées, les poissons marins, les céréales, les farines, le riz, la mélasse, les tourteaux de graines oléagineuses, le sucre raffiné, le fer ouvré, les machines, etc. La raffinerie des sucres et la construction des navires sont les principales branches de l'industrie nantaise. L'industrie des conserves alimentaires a pris aussi une grande extension dans la ville et ses environs. On trouve aussi à Nantes de très-importantes fabriques de machines agricoles, de noir animal, etc.

Nantes, une des plus belles villes de France, occupe une superficie de 4,278 hectares et a un périmètre de 20 kilom. Son étendue, son fleuve, ses rivières, ses quais, ses ponts, ses quartiers neufs, ses imposantes maisons du ^{xviii}^e siècle, son activité, son luxe, lui donnent l'apparence d'une capitale. Les quais principaux sont bordés d'élégantes maisons dont les balcons sont supportés par des caïatides. Parmi les places et les promenades, nous signalerons : la place Louis XVI, ornée d'une colonne de 26 mètres de hauteur, portant une statue de Louis XVI, par Molch, et, sur laquelle, le 30 juillet 1830, un engagement entre la garnison et les jeunes gens de Nantes; la place Royale, décorée d'une belle fontaine monumentale; les cours Saint-Pierre et Saint-André, à l'extrémité desquels sont placées des statues représentant la Loire, Anne de Bretagne, Arthur III, Du Guesclin et Olivier de Clisson; le Cours, au milieu duquel s'élève la statue en bronze de Cambronne, par Debay; le jardin des plantes, un des plus beaux jardins publics de France, et le quai de la Fosse, qui s'étend sur une longueur de près de 2 kilom. et à l'extrémité duquel se dresse la colline de l'Ermitage, d'où l'on découvre un magnifique panorama. Le passage Pommeraye, une des curiosités de Nantes, est une rue de la Fosse et de Crébillon par trois galeries ornées de médaillons et de statues. La chaîne de ponts qui se développe sur la Loire, l'Erdre et la Sèvre est particulièrement digne d'attention, et ne constitue pas un des moindres attraits de la ville.

Nantes possède un certain nombre de monuments remarquables. En première ligne nous citerons la cathédrale, classée parmi les monuments historiques et encore inachevée, bien qu'elle ait été commencée au ^x^e siècle. Quand l'édifice sera terminé, il aura 102 mètres de longueur. Du haut des tours, qui mesurent 63 mètres d'élévation, on découvre un beau panorama sur la ville et les environs. Les portails sont ornés de belles sculptures malheureusement endommagées. La galerie du triforium se fait remarquer par sa richesse et son élégance. Les principales curiosités de l'intérieur sont : la verrière de la chapelle du Saint-Sacrement; un tableau d'Hipp. Flandrin, *Saint Clair guérissant des aveugles*; les deux transepts, d'un effet grandiose, et surtout le tombeau de François II, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix, sa seconde femme, chef-d'œuvre de la Renaissance, sculpté en 1507 par Michel Colombe. Le monument se compose d'un massif rectangulaire de marbre blanc, établi sur un socle de marbre de même couleur, et recouvert d'une table de marbre noir, sur laquelle reposent les statues en marbre blanc du duc et de la duchesse. Aux angles sont placées les quatre statues, debout, de la Justice, de la Force, de la Prudence, de la Sagesse. Les niches des côtés latéraux contiennent seize statues, au-dessous desquelles seize autres niches sont occupées par des pleureuses en marbre vert.

L'église Saint-Nicolas, commencée en 1844, a été construite dans le style du ^{xiii}^e siècle, d'après les plans de Lassus; l'intérieur offre un bel aspect. L'église Sainte-Croix, élevée dans l'origine sur les ruines d'un temple païen et reconstruite en partie en 1685, contient une fort belle verrière. La tour, surmontée d'un campanile richement ouvragé, renferme l'ancien beffroi du palais de Bouffay. L'église Saint-Jacques, classée au nombre des monuments historiques, est un charmant échantillon de l'architecture du ^{xv}^e siècle. La chapelle de l'Immaculée-Conception, dans laquelle fut célébré, le 8 août 1678, le mariage de Gustave d'Orléans avec Mlle de Montpensier, offre un beau portail du ^{xvii}^e siècle. L'église de Notre-Dame-de-Bon-Port, commencée en 1846, est surmontée d'une coupole très-hardie; de belles sculptures ornent le fronton du portail. L'intérieur offre de riches peintures et de beaux vitraux.

Les autres églises de Nantes n'ont rien de remarquable au point de vue de l'architecture.

Parmi les édifices civils, le château, ancienne résidence du duc de Bretagne, mérite une description particulière. Il a été bâti à la fin du ^{xv}^e siècle par François II, qui flanqua la façade de quatre grosses tours, dont trois seulement subsistent aujourd'hui. Le grand logis est un riche spécimen du style qui a

précedé la Renaissance. La salle d'armes est particulièrement digne d'attention. Le château a servi de prison d'Etat, et, parmi les prisonniers qui y ont été enfermés, figurent Gilles de Retz, le cardinal de Retz, Fouquet et la duchesse de Berry. La chapelle, dans laquelle Anne de Bretagne fut mariée à Louis XII, a été détruite en 1800 par l'explosion de la poudrière.

Les autres constructions civiles les plus importantes sont : l'hôtel de ville, dont le portique est orné des statues de la Loire et de la Sèvre par Debay; le palais de justice, où l'on voit une belle grille, un escalier monumental et une riche colonnade supportant la frise, autour de laquelle se trouve un remarquable groupe de Suc, artiste nantais (la Justice protégeant l'innocence contre le Crime); la préfecture, ancien palais de la chambre des comptes, où l'on remarque un bel escalier à deux rampes; la Bourse, qui présente à l'ouest une façade composée de dix colonnes ioniques, surmontées de dix statues emblématiques représentant les quatre parties du monde, la ville de Nantes, la Loire, l'Abondance, etc.; le théâtre, achevé en 1787, dont la façade monumentale, d'ordre corinthien, est surmontée de huit statues représentant des Muses; la Poissonnerie, ornée des statues allégoriques de la Loire, de l'Erdre et de la Sèvre; les Salorges, vastes magasins de granit, servant d'entrepôt réel pour les marchandises coloniales; les casernes de la Douane et de la Visitation, etc.

La bibliothèque publique, fondée en 1753, inaugurée en 1809, se compose de 48,000 volumes imprimés, de 197 volumes manuscrits, de 300 à 400 médailles et de près de 1,000 estampes. Parmi les livres imprimés, on compte environ 120 incunables, dont la plupart sont très-rares et très-précieux, et une magnifique collection d'ouvrages imprimés par Alde, Junte, les Estienne, les Elzevirs et autres imprimeurs renommés. La curiosité principale de la bibliothèque est une *Cité de Dieu*, de saint Augustin, admirable manuscrit sur vélin, orné d'enluminures et de dessins.

Le musée de tableaux et de sculptures, inauguré en 1830, a été formé par l'acquisition de la collection Caucutt et de celle de M. Fournier, par divers envois du gouvernement, par le don de M. Uvozy Saint-Esprit, et enfin par le legs de la collection Clarke de Feltre. Le musée se compose de cinq salles éclairées par le haut. Au fond apparaît la statue de Cléopâtre, par M. Ducommun. Les peintures les plus remarquables de l'école française sont : une *Marchande de fleurs*, de Barrias; la *Procession des Ardents*, de Boulanger; le *Martyre de saint Jean*, de Sébastien Bourdon; une *Récette de pommes de terre pendant l'inondation*, de Brion; une *Sainte Famille*, de Jacques-Louis Careme; un *Paysage*, de Corot; un *Champ de bataille après le combat*, de Jacques Courtois; une *Vue prise sur les bords de la Seine*, de Daubigny; un *Chef arabe acceptant l'hospitalité que lui offrent des pasteurs*, d'Eugène Delacroix; un *Intérieur breton*, de Charles Forin; une *Bataille de la gascelle dans le Boudin*, d'Eugène Fromentin; un *Officier de chasseurs à cheval de la garde impériale*, de Gérault; une *Vue de la plaine de Thèbes*, de Gérôme; un *Portrait de femme vêtue en velours rouge*, d'une des plus belles œuvres d'Ingres; une *Sainte Famille se reposant sur des ruines*, de La Hire; un *Bal costumé*, une *Jeune dame dans une voiture traitée par des chiens*, un *Portrait de la Camargo*, de Lancret; un *Portrait de Joseph Delaselle, ancien négociant de Nantes*, de Lagillière. Les galeries de l'école française offrent, en outre, des œuvres remarquables de Rodolphe Lehmann, de Lucas, Luminais, Emile - François Michel, Oudry, Jean-Baptiste Pater, Ferigonet, Theodore Rousseau, Schiav, Ary Scheyer, Sigalon, Smeets, Steinhil, Jacques Steller, Steuben, Toulmouche, Robert Tournières, Valentin, Jules Verné, Ziegler, etc. Parmi les tableaux des écoles italiennes, nous signalerons : le *Baptême du Christ*, de l'Albane; le *Portrait d'un noble vénitien*, de Giorgione; un *Portrait d'homme*, du Bronzino; le *Grand canal de Venise*, de Canaletti; un *Christ mort et descendu de croix*, attribué à Louis Carrache; un *Chat enroulé*, de Cerquozzi; un *Saint Dominique*, de Luca Giordano; une *Assemblée générale des nobles vénitiens dans la salle du Collège*, au palais ducal, le *Carnaval de Venise* et une *Vue de Fiammora*, de Francesco Guardi; la *Femme adultère amenée devant Jésus*, de Lorenzo Lotto; le *Christ portant sa croix* et le *Portrait d'un jeune homme*, de Vittoriano del Piombo; *Moïse frappant le rocher*, du Bassan; *Saint Jean-Baptiste caressant l'agneau sans tache*, de Guido Risi; une *Sainte Famille*, de Romanelli; le *Convoi funèbre d'un évêque*, d'Andrea Sacchi; la *Guérison du paralytique* et la *Conversion de Zachée* le publicain, de Bernardo Strozzi; la *Charité*, d'Andrea del Sarto; les *Prophètes Jérémie et Isai*, du Pérugin; la *Vierge aux rochers*, de Léonard de Vinci, etc. Les tableaux de l'école espagnole sont peu nombreux au musée de Nantes; nous nous bornons à citer : une *Sainte Famille*, d'Alonso Cano; le *Joueur de vielle*, de Millado; *Jésus discutant avec les docteurs*, de Ribera; des *Portraits d'une jeune fille et d'un jeune prince*, de Velasquez; une *Sainte Famille d'Assise*, d'estampes de Zurbaran. Les œuvres les plus remarquables des écoles hollandaise, flamande

et allemande sont : une *Madeleine repentante*, de Bloemart; les *Vaux de saint Louis de Gonzague*, de Boeyermans; une *Fête flamande*, de Brakenburg; un *Buveur*, d'Adriaen Brauer; un *Paysage avec fond de montagne*, de Pierre Breughel; la *Vue d'un canal et des Paysages*, de Jean Breughel, dit de Velours; le *Souper à Emmaüs* et les *Pélerins d'Emmaüs souper avec Jésus-Christ*, par Philippe de Champaigne; l'*Education de la Vierge*, de Gaspard de Crayer; un *Portrait de femme*, d'Antoine van Dyck; le *Portrait de l'empereur Maximilien*, attribué à Holbein; des *Paysages*, de Cornelis Huysmans; un *Banquet et sa femme*, de Mary; la *Réverie*, d'Inghelbrecht; une *Chasse au taureau*, dans la forêt de Fontainebleau, par Louis XIV et sa cour, de Van der Meulen; un *Portrait de femme*, de Rembrandt; le *Triomphe d'un guerrier*, de Rubens; un *Paysage*, de Ruysdael; une *Haute*, de Philippe Wouwerman, et un *Cavalier en observation sur une petite île*, de Pierre Wouwerman.

La collection Clarke de Feltre comprend un grand nombre de toiles, parmi lesquelles nous mentionnerons : l'*Enfance de Pie de la Mirandole*, la *Balancelle*, l'*Art gothique et de la Renaissance*, une *Tête*, de Léonard de Vinci, des *Têtes de moines camaldules* et le *Portrait d'Alphonse de Feltre*, frère du donateur, de Paul Delarochette; des *Paysages*, de Dietrich; le *Portrait de la maréchale duchesse de Feltre*, de Dubuffe; la *Réverie*, *Tête de jeune fille*, d'Hippolyte Flandrin; les *Portraits d'Hippolyte et Paul Flandrin*, le *Portrait du duc de Feltre*, de Paul Flandrin; le *Portrait du comte de Saint-Morys*, de Greuze; un *Paysage*, de Théodore Gudin; les *Ruines de Herstein*, de Helmsdorf; une *Jeune fille portant des fruits sur un plateau*, une *Moissonneuse* et un *Concert vénitien*, d'Alexandre Hesse; un *Cardinal venant chercher Ribera dans son atelier*, à Naples, et *Marie de Médicis visitant l'atelier de Rubens*, de Claudius Jacquand; un *Portrait d'homme*, de Lagillière; le *Portrait de la Camargo*, de Nattier; le *Ravissement d'un saint*, de Nicolas Pous-sin; l'*Ermitte du mont Epomeo recevant des fruits que lui apporte une jeune fille*, les *Baigneuses d'Isola di Sora*, les *Petits pêcheurs de grenouilles dans les marais Pontins* et une *Religieuse*, de Léopold Robert; une *Tête de Vierge en adoration*, de Salvi du Sassoferrato; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, de Francesco Solimena; un *Ermitte*, de Pierre Subleyras; une *Odalisque*, de Steuben; *Abraham renvoyant Agar et Ismaël*, d'Horace Vernet, etc. Le musée de Nantes possède quelques statues et plusieurs bustes en marbre ou en plâtre; ces sculptures sont, en général, peu intéressantes.

Le musée d'histoire naturelle renferme une collection complète de la minéralogie du département de la Loire-Inférieure, une des plus belles momies égyptiennes qui aient été apportées en France et la peau très-bien conservée d'un soldat républicain tué en 1793 par les Vendéens, au siège de Nantes. Le musée archéologique, fondé par la Société archéologique de Nantes, renferme, entre autres curiosités : les belles antiquités romaines trouvées dans les fondations de l'ancien hôtel du Bouffay; un cippe ou autel funéraire antique; des fragments de poutres ornées du ^{xv}^e siècle; une magnifique clef de voûte de l'ancienne église de Saint-Nicolas; deux belles statues du ^{xv}^e siècle; d'anciens ornements d'église; une collection d'anciens vases péruviens et une collection d'antiquités égyptiennes comprenant, entre autres objets curieux, une momie enveloppée de ses bandelettes, des sarcophages couverts d'hieroglyphes, des idoles, des scarabées, etc.

Nous devons signaler aussi à Nantes : l'hôpital Saint-Jacques, fondé en 1588 et contenant 600 lits; l'hôtel-Dieu; l'Ecole des sourds-muets et quelques maisons curieuses ou historiques, notamment la maison de Carrier et la maison du Guigney, où fut arrêtée la duchesse de Berry le 7 novembre 1832. Le cimetière de la Miséricorde renferme, outre le tombeau des victimes de Juillet, les tombeaux de Cambronne et du général Bréa.

D'abord ville principale des Nannètes, petit peuple de l'Armorique, Nantes devint sous les Romains un centre actif d'administration et de commerce. Mais l'Armorique, lassée du joug romain, le secoua définitivement vers le milieu du ^v^e siècle, époque à laquelle elle eut beaucoup à souffrir des invasions barbares. Clovis s'empara de Nantes en 500 et la fit administrer par l'évêque saint Félix, qui exécuta des travaux gigantesques pour détourner la Loire et l'amener dans le lit du Sillon, sous les murs du château. En 908, les Normands s'emparèrent de la ville, d'où ils furent chassés, vers 937, par le comte de Vannes, Alain IV, qui devint alors comte de Nantes. Par la suite, Conan I^{er}, comte de Rennes, se rendit maître du comté, puis fut battu et tué, en 992, par le comte d'Anjou, Fouques Nerra. Celui-ci donna le gouvernement de Nantes au vicomte Améric de Thouars, qui prit le titre de comte de Nantes. Le comte Hoël VI ayant été chassé de la ville en 1156, les Nannètes prirent pour chef Geoffroy, frère du roi d'Angleterre Henri II. Pendant la lutte de Jean de Montfort contre Charles de Blois, au ^{xiv}^e siècle, Nantes prit parti d'abord pour Montfort; mais, en 1342, le duc de Normandie, fils aîné du roi de France, s'empara de la ville et y fit prison-

nier Jean de Montfort. En 1345, Edouard III d'Angleterre assiégea sans succès Nantes, défendue par Charles de Blois; lorsque le fils de Montfort eut triomphé et que, proclamé duc de Bretagne sous le nom de Jean IV, il se fut allié aux Anglais, Nantes refusa d'ouvrir ses portes à l'étranger. En 1491, La Trémoille assiégea cette ville sans succès. En 1499, Louis XII y épousa Anne de Bretagne. En 1560, François II accorda à la ville de Nantes une constitution communale. Au xvi^e et au xvi^e siècle, Nantes fut désolée par des pestes, des épidémies ou des maladies contagieuses qui se succédèrent sans interruption. Le calvinisme essaya sans succès d'y pénétrer. Sous Henri III, la ville s'engagea dans la Ligue, à la suite du duc de Mercœur, qui, rêvant la restauration d'une Bretagne indépendante et se prétendant l'héritier des Penthièvre, du chef de sa femme, résista neuf ans à Henri IV et n'ouvrit Nantes au roi qu'en 1598. Ce fut alors que ce prince signa un édit de pacification en faveur des protestants (v. plus loin NANTES [édit de]). En 1626, la conspiration de Chalais vint se dénouer à Nantes par la mort tragique du comte, ennemi de Richelieu. En 1661, Louis XIV y fit arrêter le surintendant Fouquet. En 1719, la conspiration de Cellamare, ourdie par la duchesse du Maine au profit de l'Espagne, contre le gouvernement du régent, éclata aussi en Bretagne, et les principaux meneurs furent jugés, condamnés et suppliciés à Nantes. En 1789, aucune ville n'embrassa plus vivement que Nantes la cause de la Révolution. Elle résista avec une énergie indomptable, en juin 1793, aux attaques des Vendéens. Cette même année, elle eut beaucoup à souffrir sous le consulat de Carrier (v. CARRIER), qui fut révoqué deux jours avant la chute de Robespierre. En 1799, Nantes fut un moment envahie par les Vendéens, qui ne purent s'y maintenir. L'Empire ruina son commerce, et ce fut en quelque sorte à titre de consolation que Napoléon décida l'abandon du canal de Bretagne. En 1830, Nantes fut une des premières villes à se prononcer contre Charles X. Un engagement y eut lieu, le 30 juillet, entre les soldats du 10^e léger et les jeunes gens de la ville. Enfin ce fut à Nantes qu'en 1832 la duchesse de Berry fut arrêtée, après avoir vainement essayé de soulever la Vendée.

Ce fut au xix^e siècle qu'on établit à Nantes un évêché qui fut suffragant de Tours jusqu'en 1790. A cette époque, il fut placé dans la province de Rennes, puis, en 1802, il retourna à sa première métropole.

Quatre conciles ont été tenus à Nantes. Le premier, convoqué par ordre du pape Vitalien en 660, traita diverses matières disciplinaires et défendit notamment aux prêtres de demeurer avec des femmes, aux femmes d'assister aux assemblées publiques, etc. Le concile de 1137, présidé par Hildebret, interdit d'admettre dans les ordres les enfants des prêtres et supprima la coutume qui concédait au comte de Nantes, après la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt. Les conciles de 1264 et de 1431 réglèrent divers points de discipline ecclésiastique. Nantes est la patrie d'Anne de Bretagne, du marin Cassard, du théologien Nicolas Travers, d'Ogée, auteur du *Dictionnaire historique de Bretagne*, d'Elisa Morœur, du général Cambronne, de Camille Mellinet, du jurisoconsulte Lucas Champagnière, d'Edouard Richer, etc.

Nantes (ATTACHE DE), un des plus sanglants épisodes des guerres de la Vendée. Après s'être emparés de Saumur (juin 1793), les royalistes se rabattirent sur Nantes, riche proie qui devait tenter la convoitise des révoltés et de leurs chefs. Alors, comme aujourd'hui, elle était une des cités les plus florissantes de la France; ceinte autrefois de fortes murailles, armées de dix-huit tours, elle était ouverte à cette époque et n'était protégée que par une faible ligne de contrevallation de deux lieues d'étendue; elle semblait donc n'offrir aucune résistance aux Vendéens. De plus, la prise de cette ville pouvait avoir des conséquences politiques incalculables: elle eût été le signal du soulèvement général de la Bretagne et elle eût entraîné la perte de tous les points conservés à l'embouchure de la Loire. Le château d'Aux, l'aimbourg, la magnifique établissement d'Indret, tous les postes situés sur la côte, depuis la Loire jusqu'aux Sables, les îles de Bouin et de Noirmoutier, seraient nécessairement tombés au pouvoir des royalistes, qui auraient pu alors prétensions exagérées révéler le rétablissement en France de l'ancienne monarchie.

Tant de motifs réunis devaient donc singulièrement enflammer l'ardeur des Vendéens. En conséquence, le 24 juin 1793, d'Elbée envoya comme parlementaires deux prisonniers nantais, chargés de remettre au maire de la ville une sommation des chefs de l'armée royale, portant que le drapeau blanc serait arboré, la garnison désarmée, les caisses publiques, les munitions et les approvisionnements livrés sans délai, et qu'en outre les représentants du peuple en mission à Nantes seraient remis comme otages. A ces conditions, les chefs vendéens s'engageaient à mettre la ville sous la protection de l'armée royale. Hélas! les hommes chargés de l'administration et de la défense de Nantes étaient doués d'une invincible énergie. Le

général Canclaux, commandant en chef, le général Beysser, chargé en second de la défense, le maire Baco, les représentants Merlin de Douai et Gillet, réunis en conseil, répondirent aux parlementaires: « Nous périrons tous ou nous triompherons. » 20,000 royalistes étaient aux portes de Nantes, tandis que les républicains ne disposaient que de quelques troupes aguerries. Ceux-ci firent un appel aux départements voisins, mais l'appel fut tardif. Canclaux et d'Elbée, à la tête de 12,000 hommes, se dirigeaient d'Ancenis sur la ville, pour l'attaquer au nord; Bonchamp, avec 4,000 Vendéens, s'avancait sur la route de Paris, pour l'attaquer à l'est, entre la Loire et l'Erdre; Lyrot de La Patouillière, avec 10,000 hommes, occupa la Croix-Moriceaux; Charette campa dans les landes de Ragon et aux Cléons, pour attaquer par le pont Rousseau; quant aux forces de la basse Vendée, qui seraient Nantes au midi et qui étaient les plus imposantes, elles avaient devant elles la Loire à franchir. Toutes ces troupes, à l'exception de quelques bataillons, marchaient sans ordre, sans discipline, bien qu'elles fussent distinguées par paroisses avec leurs prêtres à leur tête. Dans la ville, au contraire, tout avait été habilement et sévèrement disposé pour la défense. Des batteries de canons fermèrent les issues de la ville, d'autres furent établies à l'est et à l'ouest, et des bateaux armés stationnèrent au milieu du fleuve. Le 27 juin, d'Elbée attaqua le poste de Nort, espérant prendre à revers le petit camp de Saint-Georges, établi sur la route de Paris. La lutte fut acharnée; mais d'Elbée dut se retirer, et Canclaux se hâta d'ordonner la levée du camp, opération qui fut couronnée du plus heureux succès, malgré les efforts de l'ennemi: les hommes et tout le matériel purent rentrer dans la ville. Cependant, plusieurs généraux, entre autres Bonvoult, commandant de l'artillerie, déclaraient dans un conseil de guerre qu'ils croyaient toute résistance impossible, en comparant l'insécurité des ressources de la garnison aux masses formidables de l'ennemi; mais rien ne put vaincre l'indomptable énergie de Canclaux et de Beysser, appuyés par les protestations des autorités et des députations des gardes nationales.

Ce fut Charette qui donna le signal de l'action; toutes ses troupes s'avancèrent, se déployèrent au delà de la Loire pour attaquer à la fois tous les points accessibles de la rive gauche. Mais l'artillerie de l'ennemi ne causait que peu de dommage, tandis que celle des Nantais, habilement servie et dirigée, faisait de profonds ravages dans les rangs vendéens et abattait trois fois le drapeau blanc. Toutefois, ce n'était là qu'une diversion exécutée pour donner le change aux généraux républicains; la véritable attaque, commandée par d'Elbée et Canclaux, le généralissime des troupes royalistes, commençait sur la route de Rennes et de Vannes. Bientôt la lutte s'envenima avec un acharnement terrible, le bruit du canon et de la mort qui s'entendait devenant formidable, chacun semblait s'enivrer à l'odeur de la poudre. Mais le patriotisme se tient à la hauteur du fanatisme: les Nantais jurèrent de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de se rendre aux rebelles. Déjà Canclaux, avec trois canons et deux pierriers, a sommé le faubourg du Marchix, et d'Elbée, forçant le 109^e régiment à plier, s'est avancé à demi-portée de canon. Une multitude de tirailleurs royalistes se glissent dans des routes couvertes; cachés par les blés et les haies, ils pénètrent jusque dans les vergers et les jardins qui entourent la ville et s'emparent même de quelques maisons, d'où ils foudroient les républicains. Un canon, placé près de la porte de Rennes, fut démonté par les royalistes, et les artilleurs qui servaient à la batterie périrent presque tous. Mais les vivants restaient nombreux. Les mortels. D'un autre côté, l'avant-garde de Bonchamp arrivait par la route de Paris et foudroyait les avant-postes du faubourg Saint-Clement, excitée par son commandant, Fleuriot de La Fleuriaye aîné. En même temps, Lyrot attaquait le poste de Saint-Jacques, commandé par l'adjutant général Boissuillon, qui tint jusqu'au bout les assaillants, malgré le feu continu de leur artillerie. Sur ce point, il n'y eut que la garde nationale pour résister aux forces réunies de Charette et de Lyrot, et elle le fit avec la plus héroïque intrépidité. Les royalistes déployèrent de leur côté une sorte de fougue sauvage inspirée par leur fanatisme. La ville était assaillie sur sept points principaux, d'où les canons vomissaient la mitraille. Le général Canclaux, après avoir organisé partout la défense, se rendit à la porte de Rennes, poste le plus dangereux, tandis que le général Beysser, parcourant la ville en tous sens, encourageait partout la résistance et enflammait le patriotisme des habitants. A dix heures du matin, l'attaque redoubla de fureur: Fleuriot, marchant à la tête des compagnies bretonnes de Bonchamp, tomba mortellement frappé, ainsi que le chevalier de Mesnard. De leur côté, Canclaux, d'Elbée et le prince de Talmont faisaient des prodiges de valeur; si l'ordre et l'habileté avaient secondé leur courage, ils eussent écarté les républicains; mais les Vendéens ne savaient que se précipiter en tumulte, tandis que les assiégés, ménageant leurs forces et leurs coups, portaient à chaque décharge la mort dans les rangs

ennemis. Déjà Talmont, combattant au premier rang, a reçu une grave blessure, lorsque l'ardent Canclaux veut enlever la batterie de la porte de Vannes et pénétrer de ce côté. Il donne le signal de la charge et s'élança à cheval à la tête de ses Vendéens. Les plus braves pénétrèrent jusqu'à la place de Viarmes; mais ils y périrent presque tous. En ce moment même, Canclaux fut atteint d'une balle qui le renversa de cheval. Les Vendéens consternés commencèrent à se débâter, malgré les efforts de d'Elbée pour les retenir, et dès lors chaque chef commença à opérer la retraite; Charette, toutefois, recommença la canonnade au pont Rousseau et au poste Saint-Jacques; cet intrépide royaliste ne pouvait se résigner à abandonner Nantes; mais une sortie ordonnée par Beysser l'y contraignit enfin. Les Nantais avaient perdu 2,000 hommes environ, chiffre dû surtout à l'ardeur impétueuse et irréfléchie des volontaires; les pertes des royalistes furent énormes, mais la plus irréparable pour eux fut celle de Canclaux, qui mourut douze jours après à Saint-Florent, des suites de sa blessure.

Nantes (EDIT ET REVOCATION DE L'EDIT DE). On appelle *Édit de Nantes* l'acte par lequel Henri IV étendit et confirma, le 13 avril 1598, les droits et sûretés consentis aux huguenots par des édits ou des traités antérieurs. Pour bien comprendre cette question, il faut la diviser en deux parties, une relative aux causes qui amenèrent l'édit, l'autre relative à celles qui en provoquèrent la révocation. Les causes qui l'amènèrent furent de trois sortes: religieuses, sociales et politiques; celles qui le firent révoquer furent simplement religieuses.

A peine s'était-il introduit en France, que le protestantisme, qui n'avait eu dès le principe qu'un caractère essentiellement religieux et social, vit naître l'antagonisme qui devint fractionner l'Etat en deux camps, dont l'un eut les ultra-catholiques et les princes de Lorraine pour chefs et l'autre les Bourbons avec le roi de Navarre, Condé et Coligny. L'Eglise ayant fait cause commune avec les premiers, les mécontents cherchèrent à s'appuyer sur les nouveaux sectaires qui, étant opprimés et n'ayant aucun point de ralliement, consentirent volontiers à une union qui leur assurait une direction et un centre. C'est ainsi que, sous le nom de Réforme, eut lieu ce mouvement politico-religieux contre lequel, nous le répétons, le clergé, la noblesse féodale et le bas peuple combinèrent leurs efforts.

Le motif qui poussèrent le clergé se comprennent facilement. L'élément théocratique, qui, depuis les fameuses ordonnances de la reine Blanche et de saint Louis, avait vu son influence politique décroître de jour en jour, ne songea plus qu'à compenser son échec en s'empareant exclusivement des consciences, bien convaincu que, de cette façon, sa pression ne serait que déplacée et nullement anéantie. Il fut favorisé dans ses fins par le prestige religieux qui lui permit d'oser beaucoup en matière de foi et par ses immenses richesses territoriales, qui le rendaient maître d'une grande partie du peuple des campagnes. Il sut si bien capter l'esprit des masses, qu'en fait de dogmes et de croyances il obtenait d'elles une obéissance passive. De là sa force.

Le jour où parurent Luther et Calvin, l'existence même du clergé fut menacée; avec le libre examen que proclamaient ces deux novateurs, le despotisme religieux devenait impossible et les privilèges ecclésiastiques, qui rendaient le peuple tributaire du clocher ou de l'abbaye, se changeaient en un système d'odieuse extorsion.

Quant aux seigneurs, la Réforme était doublement leur ennemie; elle l'était au point de vue politique et au point de vue social. Au point de vue politique, parce qu'elle comptait dans ses rangs tous les ennemis du pouvoir; au point de vue social, parce que, malgré l'adhésion d'un nombre considérable de grands personnages, elle n'en représentait pas moins pour l'époque un élément révolutionnaire. On ne peut nier, en effet, que ce furent les esprits les plus libéraux du temps qui se rallièrent d'abord au nouveau culte. « La Réforme, dit Henri Martin, se propagea surtout par les lettrés, non pas que tous les littérateurs inclinassent aux dogmes de Luther ou de Zwingle, mais tous aspiraient aux réformes, au libre examen, au libre essai, à l'esprit de la science. » D'un autre côté, la noblesse sentait parfaitement qu'une doctrine basée sur le libre examen recelait un levain égalitaire qui ne tarderait pas à faire explosion, et qui, tôt ou tard, aurait pour conséquence inévitable l'amodirissement, sinon la perte absolue, des privilèges seigneuriaux et de la décadence morale du blason.

Pour la masse, elle n'avait aucune raison, on le comprend, de maltraiter une secte qui proclamait la liberté de conscience, en attendant qu'elle proclamât l'égalité des droits; mais, fanatisée par les prêtres, dominée par les seigneurs, elle agissait, mue par le double sentiment de la foi aveugle et de la peur.

Cette situation eut pour conséquence de donner de la cohésion à la Réforme et de la rendre exigeante au point de vue des garanties. Mais, si le parti catholique divisé, fatigué ou impuissant consentit à accorder aux hugue-

nots ce qu'ils réclamaient, il était bien résolu à ne pas tenir ses engagements. Il y avait entre lui et son adversaire, nous ne dirons pas incompatibilité, mais impossibilité de coexistence; l'un était la négation de l'autre.

C'est ce qui explique comment, après l'édit de tolérance du 17 janvier 1561, eut lieu le massacre de Vassy; c'est ce qui explique encore comment, après la paix d'Amboise du 19 mars 1563 et après l'entrevue de Moulines en 1566, catholiques et protestants se firent une guerre incessante et commirent de part et d'autre des actes d'une intolérance insouffrable. Le 23 mars 1568, la paix de Longjumeau suit la bataille de Moncontour; mais cette paix est illusoire, et à peine a-t-elle été signée, que le pouvoir royal et les chefs du parti ultra-catholique songent à en violer les principales clauses. En 1570, la paix de Saint-Germain vient de nouveau interrompre la lutte et, pour la première fois, les huguenots obtiennent de sérieuses garanties; on leur accorde des places de sûreté. Les chefs du pouvoir furent amenés à cette concession par les mêmes causes qui avaient dicté les concessions antérieures, à savoir l'épuisement de l'Etat; mais il est évident que plus la Réforme s'entourait de précautions, montrait de puissance et de vitalité, plus l'acharnement de ses ennemis devait augmenter. Aussi, le 24 août 1572, alors que le parti protestant semblait le mieux assis, alors que Coligny balançait auprès du jeune roi l'influence de Catherine de Médicis et des Guises, eut lieu l'épouvantable massacre de la Saint-Barthélemy. Le premier moment de stupeur passé, cette turberie eut pour conséquence de donner un nouvel essor à la Réforme, et la résistance des protestants amena la paix de La Rochelle, paix que Catherine de Médicis n'avait signée que pour la violer.

La lutte recommença plus acharnée que jamais et donna lieu, en 1576, à la paix dite paix de Monsieur, qui devait avoir la même qualité que celle de La Rochelle, c'est-à-dire la paix en paix, de rupture en rupture, d'espérances en espérances, on traversa le règne de Henri II, le règne de Charles IX, et celui de Henri III. Lorsque ce prince, qui dans un moment de détresse s'était fait un auxiliaire des hérétiques, eut été assassiné, les protestants, qui avaient pour chef l'héritier direct du trône, crurent un moment à leur triomphe définitif. Cependant Henri IV, qui rencontrait dans sa qualité de huguenot le principal obstacle à sa reconnaissance comme roi, restait indécis et hésitant.

Les partis présentaient en ce moment un singulier spectacle. Il y avait entre eux une espèce d'accord tacite pour continuer la lutte et entretenir les dissensions intestines, parce que chacun intriguait sourdement et pensait trouver, en tirant les choses en longueur, une occasion favorable à ses vues. Ceci résulte de l'engagement pris le 28 janvier 1593, entre le légat, l'ambassadeur d'Espagne et Mayenne, de ne jamais traiter avec le roi de Navarre, alors même qu'il se déclarerait catholique. En ce qui concerne l'Eglise, elle n'avait pas un seul instant dévié de sa ligne. Elle tirait habilement un double profit de cet état de choses. Vrai ou faux, elle se servait du zèle des ligueurs et des prétendants pour combattre l'hérésie, en même temps qu'elle se servait de leur antagonisme pour réédifier sa puissance.

Mais, quoique la Réforme ne fût qu'un prétexte, et que Henri IV, le premier, ne s'y laissât pas tromper, il ne sentait pas moins quelle arme était ce prétexte aux mains de ses ennemis, et ces considérations l'ébranlaient. Les réformes, témoins de ses hésitations, se trouvaient en proie à de nouvelles alarmes. Ils avaient été si sûrs de leur dévouement, qu'ils avaient demandé des gages de leur foi envers eux. C'est alors que furent successivement, en 1593 et en 1594, les deux édits de Nantes et de Saint-Germain-en-Laye par lesquels Henri IV confirma et déterminait les droits de ses coreligionnaires. Mais, après son abjuration, les craintes des huguenots redoublèrent; ils n'avaient qu'une médiocre confiance dans la parole d'un prince qui, après avoir maintes fois promis de ne point abandonner la religion dans laquelle il était né, avait cependant embrassé le catholicisme. D'ailleurs, les édits de Nantes et de Saint-Germain avaient été rendus alors que les droits de Henri IV étaient contestés; sous un prétexte quelconque, le roi de France pouvait annuler les actes du prétendant; une ratification était donc nécessaire.

L'agitation des événements fut telle que, pour la calmer, Henri IV dut le 15 avril 1595, publier le fameux édit de Nantes, qui régularisa la position des réformés et garantit leur indépendance sociale et religieuse. Voici en quoi consistait cet édit: amnistie pleine et entière pour le passé et libre exercice de la religion réformée pour l'avenir. Le culte pouvait être célébré dans les villes et lieux où il avait été organisé par les précédents édits, et, de plus, il était permis aux réformés de l'établir dans le faubourg d'une ville ou dans un village par baillement. De ce libre exercice étaient exceptées les résidences royales, la ville de Paris avec un rayon de cinq lieues et les camps militaires, à la réserve du quartier général d'un commandant protestant. Il était, en outre, permis aux réformés de bâtir des temples et ceux dont ils avaient été dépouillés devaient leur être rendus. Il leur fut

accordé quatre universités, à Montauban, à Montpellier, à Sedan, à Saumur, mais avec interdiction d'établir des écoles d'un degré inférieur; les livres de leur culte devaient être vendus exclusivement dans les lieux indiqués pour la libre pratique; ils devaient chômer extérieurement les fêtes catholiques, se soumettre aux lois matrimoniales de l'Eglise et payer la dime au clergé. Enfin, pour leur garantie judiciaire, il devait être érigé dans le parlement de Paris une chambre particulière, nommée chambre de l'Edit, dans laquelle devait siéger un conseiller protestant, parmi quinze conseillers catholiques; trois autres conseillers protestants devaient siéger dans les autres chambres. La juridiction de la chambre de l'Edit s'étendait, non-seulement dans le ressort du parlement de Paris, mais aussi dans ceux de Normandie et de Bretagne. Bouteaux de conseil, avait une chambre composée mi-partie de conseillers protestants, mi-partie de conseillers catholiques. La même composition devait avoir lieu pour la chambre de Dauphiné et pour celle de Castres; les réformés furent enfin admis à toutes les charges et dignités.

Telles sont les clauses de cet édit fameux, à la rédaction duquel travaillèrent, pendant près d'un an, Gaspard de Schomberg, le président Jeannin, l'historien de Thou, Dominique de Vic, gouverneur de Calais, et Soffrein de Colignon. Les quatre-vingt-deux articles qui le composent furent, en outre, discutés un à un avant leur adoption définitive par une commission composée de délégués huguenots; Henri IV voulut, en agissant ainsi, enlever à ces derniers tout motif de suspicion.

Bien que l'édit de Nantes accordât à la Réforme beaucoup plus qu'aucun édit antérieur, et que sa loyale exécution fût plus assurée sous le règne de Henri IV que sous aucun autre règne, il est cependant aisé de comprendre, à la simple lecture de ce document, que le dernier mot de la lutte n'était pas dit et que la querelle devait naître des termes mêmes de cette espèce de transaction. Premièrement, l'édit en question était restrictif en ce qu'il concernait la pratique du culte; secondement, il était oppressif et illogique en ce que les réformés étaient astreints à chômer les jours de fête catholique, à se soumettre aux lois matrimoniales de l'Eglise et à payer la dime au clergé. Il était évident que, leur sûreté conquise, les huguenots feraient tous leurs efforts pour se soustraire à des conditions qui les rendaient moralement et pécuniairement tributaires de l'Eglise. Il n'était pas moins évident, d'un autre côté, que cet édit devait être l'objet des attaques incessantes de l'élément clérical, dont les intérêts ne pouvaient en aucune façon transiger avec les intérêts protestants. Ce fut donc, à partir de ce jour, une lutte d'influence qui s'établit de la part des huguenots dans les régions du pouvoir et de la part des prêtres dans les masses. Henri IV fut assailli par les réclamations continues de ses anciens coreligionnaires; le peuple entendit la chaire retentir des plaintes du clergé, et les excitations du confessionnal amenèrent plus d'une fois des scènes de violence.

Les réformés prirent motif de ces excès pour démontrer à Henri IV la nécessité d'augmenter leurs garanties en présence de la haine générale, et le roi finit par leur accorder des places de sûreté. Mais ce que les huguenots ne purent faire modifier, ce furent les clauses relatives au mariage et à la dime; de telle sorte qu'à la mort de Henri IV, les mêmes causes de querelle existaient, avec cette différence que la Réforme était alors à l'abri de toute surprise et en mesure de repousser la force par la force.

Si les réformés se fussent tenus sur la défensive, il est probable que le règne de Louis XIII eût été une accalmie pour eux. Mais, après l'assassinat de Henri IV, le parti protestant, voyant l'autorité passer dans des mains qu'il pouvait à bon droit considérer comme suspectes, se trouva de nouveau sous le coup de vives appréhensions. Il réclama d'abord la confirmation des droits qui lui avaient été concédés. Une fois satisfait en ce point et confiant dans sa position, il voulut davantage. Il résolut de s'affranchir de toute contrainte et d'assurer son indépendance. Les paroles de Duplessis-Mornay, un de ses chefs les plus considérés, qui s'écria : « Le roi est mineur, soyons majeurs ! » prouvèrent surabondamment que les réformés avaient les vœux du parti. Sous l'oppression de ces sentiments, la Réforme s'allia aux catholiques contents et s'insurgea contre le pouvoir royal.

Des 1615, les réformés prirent les armes. Louis XIII déclara coupables de lèse-majesté les huguenots qui s'étaient armés contre lui; il promit en même temps sécurité civile et religieuse à ceux qui étaient restés paisibles. Cette distinction porta ses fruits. Bon nombre de protestants refusèrent d'entrer dans le mouvement à la tête duquel le duc de Rohan s'était placé; il cessa d'y avoir cohésion entre eux, et les troubles de 1622-1623-1628 se terminèrent par la prise de La Rochelle, en 1628, et la paix de l'Événement. Il est vrai que, après l'édit de Mantes, Montauban, le tout-puissant ministre déclara que le roi ne faisait aucune distinction entre ses sujets protestants et ses sujets catholiques, et qu'une confirmation solennelle de l'édit de Nantes suivait cette déclaration. En fait, la Réforme cessa d'être un parti politique

pour reprendre son vrai caractère, c'est-à-dire le caractère religieux.

Les premières armées du règne de Louis XIV se passèrent sans aucun changement dans la condition de la Réforme. Sur ce point, Mazarin comprit et continua Richelieu. Mais les populations étaient loin d'imiter la sage modération de ces deux ministres. Si la querelle était définitivement vidée entre le trône et les réformés, elle ne l'était nullement entre ces derniers et le clergé. Le clergé avait toujours les mêmes raisons de craindre et de haïr ceux qui étaient les libres penseurs de l'époque. Aussi les couvrait-il d'anathèmes et entretenait-il dans l'esprit des masses ces vieilles rancunes qui avaient tant de fois amené l'effusion du sang.

Privés de leurs moyens matériels, les huguenots se trouvèrent exposés à mille et une vexations; ils furent inquiétés dans leur état civil et religieux; les prêtres abusèrent étrangement des restrictions contenues dans l'édit de Nantes. Il se produisit alors un mouvement de concentration parmi les réformés. Disséminés, ils avaient peur de craindre des populations dont le fanatisme était constamment surexcité. D'un autre côté, leurs garanties ne dépendant plus que du bon vouloir du trône, leur situation devint tellement précaire qu'ils n'eurent plus qu'un souci, sauvegarder leurs personnes et leurs biens. De là cette agglomération dans les provinces maritimes et la tendance des huguenots vers l'industrie, le commerce et la finance. En se rapprochant des côtes, non-seulement ils répondaient aux besoins de leurs affaires, mais ils se ménageaient, le cas échéant, les moyens de fuir; en s'adonnant au négoce ou à l'industrie, ils mettaient une partie de leur fortune à l'abri de toute éventualité de dépossession.

Le développement économique et industriel qui se produisit chez les protestants a une complète analogie avec celui qui s'était produit chez les juifs et tint absolument aux mêmes causes, la crainte des persécutions et des confiscations; il en fut la conséquence naturelle, ce fut de concentrer entre les mains de quelques hommes la plus grande partie des intérêts commerciaux et financiers du royaume.

Lorsque Colbert arriva au pouvoir, il trouva les choses ainsi établies, et le grand ministre se garda bien d'inquiéter une population qui contribuait si puissamment à la prospérité de l'Etat. Son ministère fut l'âge d'or des huguenots. Sous lui, ils reprirent confiance et donnèrent un magnifique essor à leurs opérations de toute nature. Contenu par la volonté de Colbert, le parti ultramontain avait cessé ses violences, mais il suivait d'un œil attentif les progrès de son ennemi et amassait sourdement ces haines qui devaient faire explosion quelques années plus tard.

Dès 1661, la persécution commence; le clergé se plaint de la prétendue extension donnée par les protestants aux clauses de l'édit de Nantes, et l'autorité amoindrit le nombre des églises, restreint la pratique du culte. En 1669, les populations agitées par leurs curés se portèrent à des excès contre les protestants; ceux-ci demandèrent justice, mais la justice resta sourde à leurs plaintes; en 1663 apparut la première loi contre les relaps, qui fut aussi la première atteinte sérieuse portée à l'édit de Nantes; Colbert intervint, et cette loi n'est pas appliquée. De 1663 à 1676, grâce à l'énergie de l'illustre ministre, les haines se cachent et les huguenots jouissent d'une tranquillité relative; mais, après le jubilé de 1676, Louis XIV tombe sous la domination des ultramontains; des craintes superstitieuses l'envahissent, sa raison vacille en face de sa conscience, qui s'éveille, il est subitement pris d'une fièvre de dévotion que son entourage entretient avec soin. Des hommes comme Bossuet et Harlay exaltent à ses yeux la gloire de ramener les hérétiques à la vraie foi; Mme de Maintenon, qui ne prend encore que le titre de : « sa meilleure amie », et d'Aguesseau le lui consacrent; le roi pénitent cède sans trop résister, mais en recommandant, par pudeur sans doute, la douceur des moyens. Colbert, qui s'opposait à la révocation, est désormais impuissant. Dans le courant de mars 1679, on renouvelle la déclaration contre les relaps, et cette fois l'ordonnance est rigoureusement exécutée; vingt-deux temples sont démolis, les chambres mi-parties sont supprimées, l'admissibilité aux charges de l'Etat abolie. En 1681, on va plus loin; le 7 mars, une ordonnance donne aux enfants de sept ans le droit de se convertir et, de cette façon, on porte atteinte à la famille protestante; car tout est prétexte pour convertir et enlever les enfants.

Cependant, malgré le zèle des agents cléricaux, malgré les séduisantes promesses faites aux nouveaux convertis, les abjurations sont rares. C'est alors qu'on imagine les conversions par logements ou missions botées, et enfin les dragonnades comme le moyen le plus expéditif. En présence de ce déchaînement, les huguenots organisèrent l'émigration; mais une loi les arrêta, et ils se trouvent dans cette étrange situation que, s'ils veulent fuir, on les envoie au bagne, s'ils essayent de résister, pendant une période de onze années, détruit leurs églises, proscribit leurs ministres, confisque leurs biens, enlève et massacre leurs personnes, on prend contre les réformés une mesure décisive; on revoke l'é-

dit de Nantes, qui, d'ailleurs, n'existait plus que de nom.

Cet acte, par lequel triompha la caste religieuse, fut promulgué le 17 octobre 1685 et immédiatement mis en vigueur. En voici les principales dispositions : démolition de tous les temples; défense de s'assembler pour l'exercice du culte en aucun lieu ou maison particulière, à peine de confiscation de corps et de biens; injonction à tous les ministres de la religion réformée qui ne voudront pas obéir de sortir du royaume sous quinze jours; interdiction des écoles particulières pour les enfants de ladite religion; les enfants qui naitront de ceux de la susdite religion seront baptisés par les curés des paroisses, à peine de 500 livres d'amende contre les parents qui auront négligé de les faire baptiser, et seront lesdits enfants élevés dans la religion catholique; un délai de quatre mois est accordé aux religieux et religieuses pour rentrer dans le royaume et recouvrer la possession de leurs biens; ce délai passé, les biens demeureront confisqués; nouvelles défenses sont faites aux religieux de sortir du royaume, à peine des galères pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes; confirmation des déclarations contre les relaps. Des faveurs nombreuses sont promises à ceux qui se convertiront.

Pendant que Louis XIV, poussé par son bigotisme, ainsi que par Mme de Maintenon, traite ses sujets en ennemis, les protestants voyaient l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne leur tendre les bras avec empressement. Aussi, malgré les mesures de surveillance, malgré la menace des galères et même la mort, l'émigration prend des proportions énormes. Les grandes manufactures se ferment peu à peu, chaque jour voit disparaître une maison de commerce ou une maison de change; des villes, hier encore pleines de mouvement, sont tout à coup frappées d'immobilité; des cantons se dépeuplent, la désolation règne dans un tiers de la France, et la plus intelligente, la plus laborieuse partie de sa population va porter à l'étranger les secrets de son industrie. L'art de fabriquer les étoffes de soie et de drap n'est plus exclusivement français; la chapellerie, la coutellerie, dont jusqu'alors la France avait eu le monopole, vont désormais être exploitées par leurs voisins; Lyon, Sedan, Troyes vont avoir des rivaux sur les marchés de l'Europe. On évalue à 250,000 ou 300,000 le nombre des huguenots qui émigrèrent, à 60 millions le numéraire qu'ils emportèrent avec eux et à des sommes incalculables le préjudice qu'ils causèrent à l'industrie nationale. La marine, l'armée, les arts, les lettres, la science, fournirent aussi leur contingent à l'émigration; 9,000 marins, 12,000 soldats, 600 officiers, des ingénieurs, des écrivains, des savants, des artistes disparaissent, laissant après eux des vides irréparables. Aujourd'hui encore la France se ressent des pertes de toute nature qu'elle éprouva alors.

De temps à autre, on est tout étonné de voir des illustrations allemandes, américaines, anglaises, autrichiennes, prussiennes porter des noms français. Si l'on cherche la cause de ce fait anormal, on s'assure bientôt que les hommes qui portent ces noms sont d'origine française, et que leur nationalité est contemporaine de la révocation de l'édit de Nantes.

La Bruyère, dans ses *Caractères*, au chapitre *Du souverain et de la république*, La Fontaine, Saint-Simon et mille écrivains ont unanimement fêti, comme il le méritait de l'être, un acte qui restera comme une des taches du règne de Louis XIV. Le clergé lui-même en a reconnu tout l'odieux, en essayant d'en faire charitablement retomber la responsabilité sur les jésuites seuls.

A notre sens, la révocation de l'édit de Nantes fut, au point de vue moral, une infamie, au point de vue politique une faute inconcevable, au point de vue des intérêts matériels un désastre. Comme le dit Henri Martin : « La France baissa de ce qu'elle perdit et de ce que gagnèrent ses rivaux. »

Plusieurs écrivains, n'osant sans doute tenter la justification d'un pareil crime, à la fois odieux et inepte, ont tenté d'en rejeter la responsabilité sur l'entourage de celui qu'ils appellent le grand roi. Suivant eux, Louvois, Mme de Maintenon et les jésuites avaient arraché à Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes. Un examen impartial des faits, comme aussi du caractère de l'homme de Mmes de Maintenon, établit nettement que le monarque ne résista que pour la forme aux observations de ceux qui lui demandaient la conversion en masse des protestants. Usé par ses excès, ramoli et bigot comme il l'était à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV était parfaitement dans les vues de son entourage. Quoi qu'il en soit, du reste, il endosse devant l'histoire la responsabilité d'un acte dont la sauvagerie nous dit assez ce que valaient le roi et la cour du grand siècle.

Nantes à Brest (CANAL DE), canal de France, qui commence, dit M. A. Joanne, sur la Loire, à Nantes, emprunte le lit de l'Erde, le quitte pour passer dans le bassin de l'Isac, suit cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Vilaine, remonte ce fleuve jusqu'au confluent de l'Oust, entre, par le bief de partage d'Hilvern, dans le bassin du Blavet,

passé à Pontivy, remonte le Blavet jusqu'à Goarec, prend la vallée de la Lorette, passe, par le bief de partage de Glomel, dans la vallée du Kergoat, affluent de l'Aulne, et finit sur cette rivière, navigable jusqu'à Brest, entre Carhaix et Châteauneuf. Le développement total du canal de Nantes à Brest est de 359,116 mètres. La charge moyenne des bateaux est de 50 à 55 tonnes; la charge maximum, de 75 à 85 tonnes.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, bourg et commune de France (Oise), ch.-l. de canton, arrondissement de Senlis, à 49 kilom. de Paris; pop. aggl., 1,458 hab. — pop. tot., 1,506 hab. Justice de paix. Fabriques de passementerie, de chandelles et de sabots; commerce de grains et de farines. Quelques historiens font remonter l'origine de ce bourg jusqu'aux Gaulois. Son surnom de Haudouin lui vient du fils du comte de Pontieu, seigneur de cet endroit en 965. Nanteuil fut ravagé, en 1416, par les Bourguignons. Le duc de Guise résida fréquemment dans le château de cette ville, qui, à l'époque de la Révolution, appartenait au prince de Condé. Il fut démoli en 1795. Nanteuil possède une église assez intéressante. Sa façade, du XIII^e siècle, est flanquée de deux tourelles polygonales, et un clocher moderne en charpente surmonte le tout. La porte latérale du sud, assez basse et d'une grande sobriété d'ornements, date du XVI^e siècle. Le reste de l'église, malgré des remaniements nombreux accomplis à la même époque et qui en ont altéré les caractères primitifs, appartient au XIII^e siècle. Plusieurs pierres tombales du XIV^e siècle sont encore visibles dans l'église.

NANTEUIL (Robert), célèbre graveur français, né à Reims en 1623, mort à Paris en 1678. On a peu de renseignements sur sa vie, sauf ceux qui ont été tirés d'une autobiographie par MM. Duménil et Paulin Richard. Nous empruntons beaucoup à l'étude que ce dernier a insérée dans le *Magasin pittoresque* (1859).

Les premières années de Robert Nanteuil se passent chez les jésuites, à Reims, où l'étude des poètes latins et des Pères de l'Eglise sembla d'abord absorber toutes ses facultés. Cependant, l'instinct de l'art se faisait jour peu à peu au milieu des travaux littéraires, et les Pères s'aperçurent bientôt de cette vocation; mais ils éprouvaient pour cette manifestation de l'intelligence une antipathie invincible, brisaient les crayons entre les mains du studieux jeune homme et le punissaient sévèrement. « Comme j'étais persécuté par les jésuites, dit-il, je gravai sur les arbres, à la campagne, deux planches d'un *Christ* et d'une *Vierge*, en ovale, d'après les tailles-douces que je trouvais alors. » Bientôt Nanteuil se réfugia chez les bénédictins qui, par esprit de rivalité, se firent un plaisir d'aider sa vocation et mirent à sa disposition tout ce que le cloître renfermait de manuscrits merveilleusement illustrés. Le prévôt du monastère l'engagea même à essayer de faire son portrait et posa devant l'artiste avec la plus louable complaisance. Il fallut des séances sans nombre, car c'était la première fois que Nanteuil s'attaquait au modèle vivant, et il dut recommencer l'œuvre bien souvent. Le dernier dessin, bien que très-fatigué par d'innombrables retouches, servit de modèle à la gravure que nous admirons encore. Cette planche parut en 1644, sous ce titre : *Buste d'un religieux*. Dans cette gravure, des qualités inconnues même des maîtres de l'époque, la finesse des demi-teintes, la vigueur du ton, frappèrent les connaisseurs et valurent à Nanteuil des encouragements précieux.

Il fit, l'année suivante, un essai nouveau, les ornements de sa *Thèse de philosophie*, c'est lui-même qui nous l'apprend : « C'était où l'on voit la *Piété*, la *Justice* et la *Prudence* qui vont saluer l'Université. »

Ces deux tentatives furent deux succès véritables dans le milieu encore étroit où il vivait. Le cercle de ses admirateurs ne tarda point à s'élargir : on lui demanda d'autres portraits, et il en dessina une assez grande quantité dans les trois années qui suivirent (1645-1648). Ils sont faits pour la plupart à la plume ou à la pierre de mine; quelques-uns sont au pastel, mais l'authenticité de ceux-ci est douteuse.

Arrivé à Paris vers cette époque, Nanteuil entra dans l'atelier de N. Regnsson, dont il devint l'élève favori et qui plus tard lui donna sa sœur en mariage. Comme graveur, il imitait encore timidement les Boulenger, les Mellan, les Gilles Rousselet, mais il avait trop d'initiative et d'individualité propre pour imiter toujours; il se mit à chercher des procédés nouveaux, qui pussent satisfaire son ambition. Voici comment, après maintes recherches, il en arriva à préparer une gravure, un portrait; il faisait, d'après nature sur le vif, avec du pastel et du crayon noir, un dessin coloré, non point timide et éteint, comme le sont les dessins de Clouet, mais, au contraire, largement empâté dans les demi-teintes et les ombres et relevé de vigueurs puissantes de tout le noir de son crayon. Ce procédé lui donnait presque toutes les ressources de la peinture à l'huile, avec le double avantage d'arriver presque instantanément à un résultat voulu, et de se pouvoir retoucher à tout moment. Le Louvre pos-

se de quelques-uns de ces dessins de tout point admirables.

Telle est la cause du réalisme incroyable des gravures de Nanteuil, de l'originalité saisissante de ces têtes qui ont tant de physiognomie. La reproduction au burin gardait quelque chose de l'aspect du dessin et une chaleur d'impression inconnue jusqu'alors. Les demi-teintes, dégradées, onctueuses et claires, étaient un autre sujet d'étonnement, car on ne croyait cet effet possible qu'en peinture et l'on se demandait en vain comment procédait cet étrange graveur. Les malheureux essais de quelques imitateurs impuissants ne firent que donner du relief à sa manière originale.

Sa réputation était arrivée à son apogée, quand, en 1658, il reçut le brevet de graveur et dessinateur du roi, avec une pension de 1,000 livres. L'artiste était déjà riche alors, avait un train de maison considérable et recevait chez lui les notabilités littéraires et les grands seigneurs. On trouve au bas de ses portraits des quatrains ou sixains qu'il faisait, dit-on, lui-même, et qui attestent tout au moins sa bonne volonté.

Tous les hommes célèbres de son temps voulurent avoir leur portrait gravé par Nanteuil, et il sut donner à chacune de ses œuvres un remarquable cachet d'expression. Mais il n'a pas ainsi envoyé à la postérité que des hommes célèbres, et c'est ce qui a donné lieu à la boutade de Boileau :

Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette
Au même instant prend droit de se croire poète.
Il ne dormira plus qu'il n'ait fait un sonnet;
Il met tous les matins six impromptus au net.
Encore est-ce un miracle, en ses vagues furies,
Si bienôt, imprimant ses sottes rêveries,
Il se fait graver au devant du recueil,
Couronné de lauriers par la main de Nanteuil.

Ceux-là, surtout quand il y mettait du laurier, Nanteuil savait se les faire payer. Il était, du reste, du plus noble caractère, et l'histoire de ses relations avec les hommes remarquables de son temps est curieuse à ce point de vue. Il fit le portrait de Mlle de Scudéri, dont il admirait beaucoup le talent (portrait perdu, entre parenthèses), mais qui était fort loin d'être belle, quoiqu'elle n'eût aucun des ridicules de son frère. L'auteur du *Cyrus* lui ayant envoyé une bourse pleine de louis pour le payer de son travail, Nanteuil, en lui renvoyant les louis, lui répondit par la lettre suivante : « Mademoiselle, votre générosité m'offense et m'augmente point du tout votre gloire; une personne comme vous, que je considère extraordinairement, et pour laquelle je dois avoir fait tous les efforts de ma profession, m'envoyer de l'argent et vouloir me payer en princesse un portrait que je me suis plu à faire pour elle, c'est me prendre pour le plus insensible de tous les hommes. Vous me permettez donc, mademoiselle, de vous faire une petite riposte. Je prends volontiers la bourse que vous avez faite, et je vous remercie de vos louis que je ne crois pas être de votre façon. » C'était agir en galant homme, car Mlle de Scudéri n'était pas riche.

Dépassé de beaucoup aujourd'hui, et à tous les points de vue, Robert Nanteuil conserve la gloire d'avoir ouvert la route à nos maîtres; ceux-ci, s'aidant de plusieurs siècles d'expérience et de progrès, ont porté l'art à sa perfection; mais les grandes qualités de leur gravure se retrouvent en germe dans l'artiste du XVII^e siècle. Nanteuil a laissé, dans son œuvre considérable, des morceaux artistiques qui sont dignes de la comparaison avec les chefs-d'œuvre modernes et qu'on dirait exécutés de nos jours. C'est assez dire l'élément partiel qu'il avait su tirer de ses procédés ingénieux.

Son œuvre complet, 243 planches, se trouve en un superbe exemplaire à la Bibliothèque Richelieu. Il sera longtemps consulté comme l'un des monuments de la gravure.

NANTEUIL (GAUGIRAN DE), auteur dramatique français, né à Toulouse en 1778, mort après 1830. Il vint à Paris en 1800 et s'adonna à la littérature dramatique. Là, il se lia d'une étroite amitié avec Etienne, qui débuta comme lui, et ils firent représenter, en collaboration, plusieurs pièces de théâtre. Lorsqu'Etienne fut nommé censeur, il attacha Nanteuil à son administration. Les pièces de Nanteuil qui ont été imprimées sont : *la Confection du vaudeville*, avec Etienne (Paris, 1801, in-8°); *la Désirée* ou *la Paix du village*, allégorie-vaudeville, avec Etienne et Moras (Paris, 1801); *l'Apollon du Belvédère* ou *l'Oracle*, folie-vaudeville impromptu, avec les mêmes (Paris, 1801); *les Deux mères*, comédie, avec Etienne (Paris, 1802, in-8°); *le Pacha de Suresne* ou *l'Amitié des femmes*, avec Etienne (Paris, 1802, in-8°); *le Tuteur fanfaron* ou *la Vengeance d'une femme* (Paris, 1803, in-8°); *la Petite école des pères*, comédie (Paris, 1803, in-8°); *la Mode ancienne et la mode nouvelle*, comédie en vers (Paris, 1804, in-8°); *l'Eau et le feu* ou *le Gascon* (Paris, 1804); *l'Épreuve*, opéra-bouffe (Paris, 1804); *Isabelle de Portugal* ou *l'Héritage*, comédie historique (1804); *les Maris garçons*, comédie mêlée d'ariettes, avec Etienne (1806, in-8°); *le Carnaval de Beaugency* ou *Mascarade sur mascarade*, comédie, avec Etienne (Paris, 1807, in-8°); *le Charme de la voix*, opéra-comique, avec Loraux (1812, in-8°); *Lulli et*

Quinault ou *le Déjeuner impossible* (1812, in-8°); *le Trésor* (1815); *l'Amour et le procès*, comédie en vers (1820, in-8°).

NANTEUIL (Charles-François LEBGUEF, dit), statuaire, né à Paris en 1792, mort dans la même ville en 1865. Élève de Cartellier et de l'Ecole des beaux-arts, il remporta le premier grand prix en 1817. Pendant son séjour à Rome, il exécuta, en 1822, *Eurydice mourante*, aussi remarquable par l'expression du visage et par la grâce du mouvement que par la correction de la forme et la grâce de l'ensemble. Cette statue, exposée au Salon de 1824, fut achetée par Louis XVIII et fit la réputation de l'artiste. Aucune des œuvres qu'il exécuta postérieurement n'égala son *Eurydice*. Nous citerons : la statue de *Sainte Marguerite*, pour l'église de ce nom, à Paris, celles de *Saint Jean* et de *Saint Luc*, en bronze, pour l'église Saint-Gervais, œuvres correctes, mais sans originalité; une *Naiade*, statue colossale pour le palais de Saint-Cloud; le *Fronton* de l'église Notre-Dame-de-Lorette, sagement composé et d'un grand style; les *Bas-reliefs* qui décorent le dessus des portes du péristyle du Panthéon. Citons encore les bustes de *Quatremère de Quincy*, de *Boucher* - *Desnoyers* et surtout celui de *Pudhon*, morceau extrêmement remarquable. Nommé membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Cartellier en 1831, Nanteuil avait été décoré en 1837.

NANTEUIL (Célestin), peintre et lithographe français, né à Rome en 1813, de parents français, mort à Mariotte en septembre 1873. Nanteuil fut conduit en France par son père deux ans après sa naissance. En 1827, il entra dans l'atelier de Langlois, qu'il quitta trois ans plus tard, emporté par le mouvement romantique de 1830. Obligé de travailler pour vivre, Nanteuil, tout en faisant des vignettes pour les éditeurs, continua ses études et exposa une *Sainte Famille* (1833), un *Mendiant*, figure d'étude (1834), le *Christ guérissant les malades* (1837). A cette époque, il entra dans l'atelier de M. Ingres, mais n'en continua pas moins à faire des illustrations et à exécuter ça et là quelques vignettes. Il s'occupa tout spécialement alors de lithographie et, par l'invention de procédés ingénieux, fit faire de sérieux progrès à cet art. Disons, avant de donner l'énumération des œuvres exposées par lui, que cet artiste fit, de 1840 à 1856, de nombreuses illustrations pour les œuvres de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas, de Théophile Gautier, et pour certains romans de Petrus Borel et d'Alphonse Royer. Il exécuta également, durant cette période, des lithographies dont il orna la musique d'Hippolyte Maupou. En 1854, il collabora très-activement au recueil des *Artistes anciens et modernes*.

En 1848, Nanteuil présida un comité chargé de réorganiser les Beaux-Arts. A cette même époque, il repartit au Salon et donna : la *Soupe*, *Dans les vignes*, un *Rayon de soleil* (1848); une *Tentation* (1851); la *Vigne* (1853). Au retour d'un voyage en Espagne, il envoya à l'Exposition universelle de 1855 : *Souvenirs du passé*, dessin fort réussi; le *Baiser de Judas*, d'après un Van Dyck du musée de Madrid; *Phaëte*, paysage, puis des lithographies, *Los Borrachos*, *Las Meninas*, d'après Velasquez, et le *Buveur*, d'après Teniers (1855). Il exposa encore : *Séduction*, *Perdiction*, *Torresse* (1859); la *Charité*, puis deux lithographies : *Saint Bartholomé*, d'après Ribeira, et le *Baiser de Judas*, d'après Van Dyck, deux tableaux du musée de Madrid (1861); le *Printemps ramène les amours* (1863); *Apollon gardant les troupeaux* du roi Admète (1869); le *Dernier soleil* (1870); deux aquarelles : *Don Quichotte armé chevalier* par l'hôtelier et la *Lecture de Don Quichotte* (1873). Nanteuil fournit également de nombreuses eaux-fortes aux *Saints Évangiles* de Bida. Quelque temps avant la chute de l'Empire, il avait été nommé conservateur du musée et directeur de l'Ecole des beaux-arts de la ville de Dijon.

Bien que les tableaux exposés par Nanteuil aient moins de valeur que ses lithographies ou ses dessins, il obtint, cependant, une 3^e médaille en 1837, une 2^e en 1848 et un rappel en 1861. Il fut décoré de la Légion d'honneur en 1868.

Nanteuil mourut au petit village de Mariotte, près de Fontainebleau, d'une cruelle et lente maladie. C'était un artiste de grand talent, un des meilleurs lithographes de notre époque.

NANTHILDE s. f. (nan-tîl-de). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, dont l'espèce type est originaire de Savannah, en Géorgie.

NANTI, IE (nan-ti, i) part. passé du v. Nantir. Qui a reçu des gages, une garantie, un nantissement : *Il ne veut rien prêter, s'il n'est NANTI*. (Aad.) *Les billets ne valent qu'autant qu'ils sont NANTIS*. (Proudh.)

— Par ext. Qui est en possession : *Un jour viendra où la nation, NANTIE de toutes les libertés après lesquelles elle soupire, se lassera de l'oisiveté*. (G. Flanèche.)

Et je ne prétends point abandonner ces lieux,
Que je ne sois nantir de l'objet de mes vœux.

REGNARD.

— Fam. Qui est riche, qui est pourvu de bien :

Du latin d'un vieux proverbe
L'homme adroit fait son parti.

— Je le sais :

Gaudeant bene nati.

— Non :

Gaudeat bene nantir.

BEAUMARCHAIS.

NANTIAI, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. de Bellac, à 25 kilom. de Limoges, sur la rive gauche d'un affluent de la Gartempe; pop. aggl., 318 hab. — pop. tot., 1,329 hab.

NANTIER-DIDIEE (Marie), cantatrice française, née à l'île Bourbon en 1832. Elève du Conservatoire de Paris à quinze ans, elle y fit son instruction musicale, qu'elle compléta sous la direction de Duprez, puis se rendit en Italie (1849), et se fit entendre avec succès dans la *Vestale* à l'Opéra de Turin. De retour en France, elle fut engagée au Théâtre-Italien (1851), où la façon dont elle chanta dans l'opéra de *Louise Miller* commença sa réputation. Appelée à Londres en 1853, elle passa trois ans dans cette ville, y remplit les premiers rôles dans les opéras de *Maria di Rohan*, des *Huguenots*, de *Rigoletto*, de *Martha*, etc., et chanta à plusieurs reprises aux concerts de la cour. En 1856, Mme Nantier-Didiee se rendit aux États-Unis, où elle fit une tournée des plus fructueuses au point de vue pécuniaire. De retour en Europe, elle est allée à Saint-Petersbourg et elle a été longtemps attachée à l'Opéra de cette ville. Mme Nantier-Didiee possède une fort belle voix de contralto.

NANTIGNY (Louis CHASOT DE), généalogiste français. V. CHASOT.

NANTILDE ou **NANTICHLIDE**, reine des Francs, née vers 610, morte en 642. Elle était suivante de Gomtrude, femme de Dagobert I^{er}, lorsque, cette princesse ayant été répudiée sous prétexte de stérilité, elle épousa Dagobert en 632. Nantilde gouverna le royaume pendant la minorité de son fils Clovis II, et laissa en mourant la réputation d'une princesse aussi vertueuse qu'habile en politique.

NANTIR v. a. ou tr. (nan-tir — de l'ancien français *nam*, *namp*, *nans* et *namps*, que l'on trouve dans les vieux auteurs avec la signification de gage. La basse latinité *namium*, *namium* signifiait un gage déposé par le débiteur dans une cour de justice ou bien entre les mains d'un tiers. Si le créancier n'était pas payé à l'échéance, il devait faire trois sommations à son débiteur, après lesquelles il était libre de se saisir du *nam*. Ce mot est dérivé d'un primitif germanique signifiant prendre, se saisir, gothique et anglo-saxon *niman*, ancien allemand *neman*, scandinave *nema*, probablement de même origine que l'ancien slave *namati* dans *suntati*, rassembler, russe *s'namat*, ôter, enlever, *perennat*, rendre, *primat*, recevoir, *podnati*, rassurer, *primati*, enlever, saisir, etc.). Munir de gages pour l'assurance d'une dette : *Il faut qu'on le NANTISSE avant qu'il lèche son argent*.

— Par ext. Munir, pourvoir : *On vous NANTIRA de tout ce qui vous est nécessaire*.

— Anc. jurisp. *Nantir une hypothèque*, En faire l'inscription.

Se nantir v. pr. Prendre des gages pour l'assurance d'une dette : *Il se NANTIT par première hypothèque*.

— Par ext. Se munir, se pourvoir : *Il s'EST NANTI d'un parapluie en cas de mauvais temps*.

— Fam. Amasser du bien : *Il s'ESTAIT bien NANTI avant de se faire destituer*.

— Jurisp. Se nantir des effets d'une succession, S'en saisir comme y ayant droit.

NANTISSEMENT s. m. (nan-ti-se-man — rad. nantir). Gage, garantie donnée à un créancier pour sûreté de ce qui lui est dû : *Prêter sur NANTISSEMENT*.

— Éccl. Acte judiciaire par lequel on prenaient civilement possession d'un héritage.

— Anc. cout. *Pays de nantissement*, Celui où la coutume voulait que, pour avoir privilège sur les biens d'un débiteur, on fit inscrire sa créance sur le registre public.

— Encycl. Législ. En droit féodal, le terme de *nantissement* signifiait, dans les provinces des Pays-Bas, de Picardie et de Vermandois, une espèce de tradition feinte et simulée que l'on pratiquait à l'effet d'acquiescer droit de propriété ou d'hypothèque sur un héritage : c'est pourquoi ces pays étaient appelés *coutumes ou pays de nantissement*.

Le *nantissement* s'y faisait de trois manières : la première était par « saisine et dessaisine », ou bien encore par « vest et dévest ». A cet effet, le vendeur ou le débiteur se dépossédait de la propriété de l'héritage entre les mains du seigneur, et l'acquéreur ou créancier hypothécaire s'en faisait ensaisiner par le seigneur du lieu où était situé l'héritage, lequel seigneur lui donnait un bâton en signe de tradition et de mise en possession.

Cette forme de *nantissement* se pratiquait plutôt dans les ventes que dans les engagements et obligations d'héritages. La seconde espèce de *nantissement* se faisait par « main assise », c'est-à-dire que le créancier, qui avait certains droits pour une certaine somme sur un héritage, y faisait « mettre et asseoir »

la main du roi ou de justice, et faisait ordonner par le juge (le débiteur et le seigneur étant appelés) que la main mise tiendrait jusqu'à ce qu'il fût payé de son dû. La troisième sorte de *nantissement* se faisait par prise de possession de l'héritage engagé, lorsque le créancier, en vertu d'une commission du juge, se faisait mettre de fait en possession réelle et actuelle de l'héritage qui lui était hypothéqué, ayant ajourné, pour cet effet, le débiteur et le seigneur. L'acte de cette sorte de prise de possession portait : « Nous avons nantir, réalisé et hypothéqué un tel, sur tels et tels héritages, et pour une telle somme. »

Le *nantissement*, quel qu'il fût, produisait deux effets : suivant l'un, le créancier acquiescrait un droit réel sur la chose, de telle sorte que l'héritage sur lequel il s'était fait nantir ne pouvait plus être engagé ni aliéné au préjudice de son dû, et qu'il était préféré à tous les autres créanciers hypothécaires qui n'avaient point été inscrits sur le registre de *nantissement* ou qui ne l'avaient été qu'après lui; le second effet du *nantissement* était d'assurer les transactions, en ce sens que, le *nantissement* étant public, celui qui voulait prêter avec sûreté pouvait, par le moyen du *nantissement*, connaître l'état des affaires de celui avec lequel il traitait, ou, du moins, savoir s'il y avait quelque créancier nantir avec lui.

De quelle manière que le *nantissement* se fit, il était toujours public. Si c'était par vest ou dévest entre les mains du seigneur, celui-ci devait avoir assis le registre public des sortes d'actes, et prescription à laquelle il ne se conformait pas toujours, il était tenu de donner communication de ce registre à tous ceux qui en avaient besoin. De même, les *nantissements* par main assise et par mise de possession étaient publics; car il fallait que le créancier se transportât sur les héritages avec un huissier qui dressait un procès-verbal de la main assise ou de la mise de possession; en conséquence de quoi le créancier obtenait une sentence du juge, qui lui en donnait acte, le débiteur et le seigneur dûment appelés. On pouvait, par conséquent, consulter les registres où étaient ces sortes de sentences.

On essaya plusieurs fois, dans le XVII^e siècle, d'établir dans toute la France la formalité du *nantissement*, afin de rendre les hypothèques notaires et de prévenir les stellionats; on n'y réussit pas, et l'on ne put pas de détails qu'on parvint à l'unité judiciaire, non plus qu'à l'unité politique; mais plutôt, par une unification immédiate et radicale, telle que la firent l'Assemblée nationale, la Législative et la Convention.

Une quatrième espèce de *nantissement* était encore pratiquée dans les provinces de Vermandois, Picardie et Artois. C'était le *nantissement* par un simple acte dans la forme suivante : l'acquéreur d'un héritage ou un créancier faisait nantir son titre d'acquisition ou de créance, expédié en forme authentique, sur les héritages énoncés en sa réquisition, à l'effet d'y prendre hypothèque et pour qu'il ne fût reçu aucun autre *nantissement* qui n'acceptât la charge de son dû ou vente et ne reconnût la priorité de son droit. L'acte de *nantissement* devait être délivré et endossé en ses lettres de nantissement, et devait aussi être enregistré au greffe des lieux où se trouvaient situés les héritages.

Avant 1771, dans les pays de *nantissement*, les contrats, quoique passés devant notaire, n'emportaient point hypothèque contre des tierces personnes, s'ils n'étaient nantis et réalisés par les officiers des lieux de la situation des héritages; sans cette formalité, ils étaient réputés purement personnels et mobiliers. Les hypothèques notaires et publiques, telles que les hypothèques légales du mineur sur les biens de son tuteur, de la femme sur les biens de son mari et sur ceux de son père ayant promis de la doter, n'avaient pas besoin de *nantissement*, non plus que les dettes privilégiées, les soultes de partage ni les sentences.

Par un édit du mois de juin 1771, l'usage des saisines et *nantissements* fut abrogé; une déclaration du 23 juin 1772, en interprétant l'article 35 de l'édit de 1771, statua que les formalités de saisine et mise de fait de *nantissement* et autres ne seraient plus nécessaires pour acquiescer hypothèque sur les immeubles réels et fictifs; en conséquence, elle ordonna qu'à dater du jour de l'enregistrement de l'édit l'hypothèque s'acquiescrait dans les coutumes de *nantissement*, tant par actes passés par-devant notaire que par jugements, de la même manière que cela se pratiquait déjà dans les autres coutumes.

Toutefois, ces deux lois n'abrogèrent le *nantissement* que par rapport aux hypothèques, et, par conséquent, elles le laissèrent subsister pour les actes d'aliénation. Malgré l'édit de 1771, les Pays-Bas continuèrent à suivre dans son intégrité la coutume du *nantissement*, parce que cet édit et la déclaration de 1772 ne furent enregistrés ni au parlement de Flandre, ni au conseil provincial d'Artois. A l'exception de certains cas, tels que l'aliénation des immeubles fictifs, les acquisitions judiciaires, les actes faits par le souverain relativement aux terres qu'il possédait, les partages entre cohéritiers, l'acquisition faite par l'héritier du bien du défunt, le *nantissement* était absolument nécessaire pour transmettre la propriété, parce que, dans les

coutumes qui l'avaient admis, il était la seule tradition légale qu'elles reconnussent, et que la propriété des choses ne peut passer, selon le droit romain, à un nouvel acquéreur, que par la tradition. Toutefois, si le nouvel acquéreur avait pris de fait possession de l'héritage, avec le consentement exprès ou tacite du vendeur, et l'avait possédé pendant le temps fixé par la coutume du lieu pour acquiescer la prescription, il en obtenait la propriété incommutable, sa possession suppléait le nantissement et en opérant tous les effets.

La Révolution, en établissant l'unité judiciaire et politique, abrogea la coutume du nantissement avec toutes les autres coutumes.

V. HYPOTHÈQUE.

DES NOUS, le mot nantissement signifie gage ou garantie. On donne en nantissement des objets mobiliers, des titres, des valeurs, et celui auquel on donne un nantissement n'est tenu de le rendre que contre remboursement de ce qui lui est dû. L'objet que l'on dépose au mont-de-piété, lorsqu'on va y contracter un emprunt, est un nantissement. Lorsqu'on loue un appartement non garni, les meubles que le preneur y dépose constituent un nantissement que le propriétaire retient si le locataire vide les lieux sans avoir payé son loyer.

On peut dire d'une façon générale que le nantissement est l'affectation spéciale d'une chose à la sûreté d'une créance. On comprend que le créancier qui veut éviter les chances d'une distribution au marc le franc exige des sûretés particulières. Cette légitime exigence a donné naissance à plusieurs contrats qui devaient tous rentrer sous la dénomination générale de nantissement; mais les jurisconsultes, en reconnaissant que le créancier auquel une sûreté spéciale a été concédée est investi d'un droit particulier de gage ou de nantissement, ont distingué, sous ce dernier nom, les cas où l'objet affecté à la garantie d'une créance est remis au créancier. Dans le langage juridique, on dit d'un immeuble hypothéqué, de meubles garnissant des lieux loués qu'ils sont le gage du créancier; l'expression est exacte; mais il n'y a pas de nantissement, à proprement parler, lorsque le créancier n'est pas nanti, saisi réellement de l'objet constitué en nantissement.

On appelle antichrèse le nantissement d'une chose immobilière, et gage le nantissement d'une chose mobilière. Nous n'avons pas à parler ici de ces deux genres de nantissement, dont il a été question aux mots ANTICHRÈSE et GAGE. Nous nous bornerons à dire quelques mots du nantissement des lieux loués. Quoique les meubles garnissant des lieux loués ne cessent pas d'être en la possession du locataire, le droit que la loi confère au propriétaire d'empêcher qu'ils ne soient enlevés dans son consentement, ou de les revendiquer aux mains des tiers s'ils ont été enlevés furtivement, constitue à son profit ce qu'on appelle un *semi-gage*. Si le propriétaire n'est pas personnellement nanti de ces meubles qui sont sa garantie, les lieux loués le sont, pour ainsi dire, en son lieu et place. C'est donc un nantissement qui *generis regit et garant* par des règles spéciales.

NANTOIS, OISE s. et adj. (nan-toi, oi-ze). Géogr. Habitant de Nantes; qui appartient à Nantes ou à ses habitants; *Les Nantois*. *La marine Nantoise*. On dit plus ordinairement *NANTAIS, AISE*.

— **s. f. Modes.** Sorte de peignoir, que les femmes portaient en déshabillé vers la fin du XVIII^e siècle.

— **Hortic.** Variété d'anémone. Variété de tulipe.

NANTON s. m. (nan-ton). Bot. Nom vulgaire du cresson alénois.

NANTOUILLET, comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arrond. de 19 kilom. O. de Meaux, sur le bord d'un ruisseau; 226 hab. On y voit les restes d'un beau château, monument historique, bâti par le cardinal Duprat, qui y mourut en 1535. L'enceinte quadrangulaire, flanquée de tours rondes, au milieu de laquelle il s'élevait, est presque entièrement détruite aujourd'hui. Sauf la grande porte d'entrée du château proprement dit, il ne reste plus qu'un corps de bâtiment et l'arrachement des deux ailes à demi ruinées et dévastées. Cette porte est conçue dans le style semi-gothique. Elle se compose d'une grande arcade à plein cintre et d'une plus petite à côté, servant d'entrée habituelle pour les gens de pied. En pénétrant à l'intérieur du château, nous rencontrons dans un corps de bâtiment du fond un escalier de pierre à rampe droite, conduisant au premier étage et particulièrement à la chapelle, qui se trouve dans une tourelle. Les autres parties remarquables du château, qui est aujourd'hui le centre d'une exploitation agricole, sont sa grande salle des gardes, au rez-de-chaussée, où l'on remarque une haute cheminée décorée de peintures et des armoiries de Duprat, et deux tours en brique, dont les créneaux ont été détruits.

NANTUA, ville de France (Ain), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 40 kilom. de Bourg, par 46° 9' 7" de latit. N. et 3° 16' 29" de longit. E.; pop. aggl., 2,950 hab. — pop. tot., 3,393 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 74 communes et 49,414 hab. Important commerce en bois, planches, cuirs et fromages. On y remarque une belle église, dernier débris d'un

monastère fondé vers l'an 650. Le portail offre de curieuses sculptures, malheureusement mutilées. On prétend que Charles le Chauve fut inhumé dans cette église avant d'être transporté à Saint-Denis. Le lac de Nantua a 2 kilom. de long sur 380 mètres de large; on y pêche d'excellentes truites. Il est dominé par de hautes montagnes, dont les versants escarpés sont recouverts de joncs, de buis, de hêtres et de sapins.

NANTUA (Simon de), par Laurent de Jussieu. V. SIMON.

NANTUATES, peuple de l'ancienne Gaule, dans la province des Alpes-Pennines-et-Grées, au S. du lac Léman, au N.-O. des *Vérages* et à l'O. des *Sedusi*; leur ville principale était *Tarnadus* (aujourd'hui Saint-Maurice). Le pays qu'ils occupaient est actuellement compris dans le département français de la Haute-Savoie et dans le canton suisse du Valais.

NANTUCKET, ile des Etats-Unis (Massachusetts), dans l'Atlantique; par 41° 16' 56" de latit. N. et 72° 26' 36" de longit. O.; superficie, 12,000 hect. Elle forme, avec quelques petites îles voisines, le comté le plus méridional de l'Etat. Sol généralement sablonneux et maigre; quelques endroits très-fertiles, bons pâturages; dangereux bas-fonds sur la côte S.-E. Les habitants s'adonnent principalement à la pêche de la baleine.

NANTUCKET, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Massachusetts, ch.-l. de comté, sur la côte occidentale de l'île du même nom, avec un port de pêche important, à 127 kilom. S.-E. de Boston; 12,000 hab. Cette ville, bâtie en amphithéâtre, a des rues généralement étroites et irrégulières. Fabrique d'étoffes de laine, de toiles à voiles, de cordages et de blanc de baleine. Nantucket et New-Bedford sont les deux villes du monde qui fournissent le plus de baleinières. Ses pêcheries sont importantes.

NANTWICH, ville d'Angleterre, comté et à 28 kilom. S.-E. de Chester, sur la Weaver; 6,727 hab. Manufactures de souliers, gants; filature de soie; fabrication de fromages de Chester. Aux environs, sources salées et riches mines de sel gemme.

NANUS s. m. (na-nuss — mot lat. qui signifie nain). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent la Nouvelle-Grenade et les Antilles.

NAN-YANG, ville de Chine, province de Ho-Nan, à 300 kilom. S.-O. de Khai-Foung, ch.-l. du département de son nom.

NAON, rivière de France. Elle prend sa source dans le département du Cher, passe dans celui de Loir-et-Cher, et se perd dans la Sautdre, après un cours de 35 kilom.

NAOPHORE adj. (na-o-fô-re — gr. *nao-phoros*; de *naos*, temple, *phoros*, qui porte). Antiq. Se dit des statues égyptiennes qui portent des figures de temples: *Statuette NAOPHORE*.

NAOS s. m. (na-oss — mot gr. formé de *naus*, navire, d'où est venu aussi *nef*, qui a un sens à peu près identique). Partie centrale des temples grecs, où étaient placées les statues des dieux. La Partie d'une église grecque où se tiennent les fidèles.

— **Encycl.** On donnait le nom de *naos*, dans l'antiquité grecque, à la partie la plus importante d'un temple, à celle qui était, à proprement parler, le véritable temple, l'habitation de la divinité, et qui en contenait la statue. Le plus souvent une seule divinité avait sa statue dans le *naos*, quelquefois il y en avait plusieurs; par exemple, le temple d'Érechthée, à Athènes, contenait les statues de Poseidon, d'Héphaïstos et de Butas. Les statues faisaient toujours face à l'entrée; elles étaient entourées de balustrades. Quelques temples avaient plus d'un *naos*; dans ce cas, les *naos* étaient placés l'un derrière l'autre; il en était ainsi dans le temple d'Athènes Polias, à Athènes. Les temples dans lesquels on rendait des oracles ou dans lesquels le culte se liait à des mystères présentaient cette particularité que les prêtres seuls ou les initiés avaient accès dans le *naos*. Quelquefois même le *naos* ne devait être accessible à aucun être humain, et la tradition rapportait divers exemples de malheurs arrivés aux personnes qui avaient transgressé cette défense.

Le *naos* occupait différentes places, suivant les formes des temples grecs. Dans le temple prostyle, nommé aussi tétrastyle, c'est-à-dire ayant quatre colonnes à la façade, il n'y avait que deux divisions; la première était le *pronaos* ou vestibule, la seconde le *naos*, avec la statue de la divinité en face de l'entrée.

Le temple amphiprostyle, c'est-à-dire avec quatre colonnes à la façade et quatre colonnes à la partie postérieure de l'édifice, comprenait le *pronaos*, le *naos* et l'opisthodomus ou chambre de derrière, servant en général de trésor au temple. Le *naos* se trouvait dans le milieu.

La disposition était la même dans tous les autres temples quadrangulaires. Dans les temples circulaires, le *naos* avait aussi la forme circulaire; il était entouré d'un simple péristyle de colonnes.

En latin, le *naos* s'appelait *cella*. Dans les

temples catholiques, il a été remplacé par le chœur et par la nef. On a remarqué, à ce sujet, que *nef* signifie navire, et que le mot *naos* a aussi, en grec, une grande analogie avec le mot *naus*, navire, qui fait même au génitif *naos*.

NAPACÉ, EE adj. (na-pa-sé — du lat. *napus*, navet). Bot. Qui à la forme du navet.

NAPARIS, rivière de l'ancienne Dacie, affluent du Danube. Quelques géographes pensent que c'est la moderne JALOMITZA.

NAPATA, ancienne ville de l'Éthiopie, sur le Nil, capitale des États de la reine Candace; elle fut prise et rasée par Petronius, préfet d'Égypte, l'an 22 avant J.-C. Cette ville fut dans la suite rebâtie un peu au S. des ruines de l'ancienne cité; Étienne de Byzance, au VI^e siècle, parle des habitants de cette ville, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace.

NAPAUL s. m. (na-pôl). Ornith. Oiseau gallinacé, du genre dindon, qui habite le Bengale. La grosseur du NAPAUL est à peu près celle du faisain commun. (V. de Bonmare.)

— **Encycl.** Le *napaul*, appelé aussi *faisan cornu*, *satyre*, *trapagan*, etc., est à peu près de la taille du faisain commun. Son plumage est orné des plus vives couleurs; il est grisé de taches blanches, bordées de noir sur un fond rougeâtre et à reflets variables; le sommet de la tête est rouge, le cou et la poitrine rouge orangé, les plumes des ailes et de la queue roussâtres. Le mâle a sur la tête, derrière les yeux, deux petites cornes grêles, calleuses, obtuses, bleues, renversées en arrière, et sous la gorge un fanon pendant, bleu et jaune rougeâtre, susceptible d'extension. Le femelle a la tête ornée de longues plumes d'un bleu foncé qui retombent en arrière. La queue de cet oiseau ressemble à celle du faisain. Le *napaul* vit dans l'Inde et particulièrement au Bengale; son vol est lourd, comme celui de la plupart des gallinacées; sa chair est très-estimée.

NAPÉCA s. m. (na-pé-ka). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de jujubier qui croît en Barbarie, en Égypte et en Arabie: *Le jujubier NAPÉCA produit un fruit bon à manger*.

NAPÉE s. f. (na-pée — du gr. *napé*, vallée boisée). Mythol. gr. Nom des nymphes qui présidaient aux forêts et aux prairies.

— **Bot.** Genre de plantes, de la famille des malvacées, réuni par la plupart des auteurs, comme simple section, au genre sida.

— **Encycl.** Bot. Les *napées* sont des plantes vivaces, à feuilles alternes, pétioles, palmées, lobes, très-aiguës, à fleurs disposées en corymbes axillaires et terminaux. Ce genre comprend deux espèces principales, qui croissent dans l'Amérique du Nord, notamment dans la Virginie. La *napée* lisse a les feuilles glabres et les pédoncules nus, les fleurs blanches; la *napée* rude a les feuilles scabres, les pédoncules anguleux et accompagnés d'une sorte d'involucure, les fleurs blanches ou carnées. Ces plantes, la première surtout, mériteraient d'être cultivées dans les jardins, où elles produiraient un bel effet par leur port et leur feuillage. Mais elles se recommandent aussi par leurs propriétés médicales, économiques ou industrielles. Les racines sont aussi riches en mucilage que celles de notre guimauve, qu'elles peuvent remplacer au besoin. Les tiges roides fournissent une filasse, souvent très-fine, et on en retire un fil qui, défilé, qui peut servir à la fabrication des dentelles; cette matière textile est fréquemment employée en Amérique. Les feuilles, préparées comme les épinards, constituent un excellent légume; c'est un aliment substantiel, qui convient à certains tempéraments, et qui soulage particulièrement la constipation et les maux de reins. La culture des *napées* est très-facile; ces plantes ne sont pas délicates sur la nature du terrain et croissent dans tous les sols qui ne sont pas trop humides. On les multiplie facilement de graines et d'éclats de pied; leur croissance est très-rapide, et leur tempérament rustique; une légère couverture suffit pour soustraire leurs racines à l'action des gèlées.

NAPÉELLE s. f. (na-pé-a-b-le). Entom. Genre d'insectes diptères.

NAPÉEN adj. m. (na-pé-ain — gr. *napaios*; de *napé*, vallée boisée). Mythol. Surnom d'Apollon.

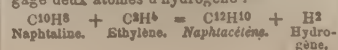
NAPÉL s. m. (na-pé) — dimin. du lat. *napus*, navet, à cause de la forme de la racine). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aconit: *La poudre de NAPÉL excite la transpiration et la sueur*. (V. de Bonmare.)

— **Mamm.** Espèce de souris qui vit de la racine du napel.

NAPHE s. f. Ancienne orthographe du NAFPE.

NAPHTACÉTÈNE s. m. (na-fta-sé-té-ne). Chim. Carbone d'hydrogène qui renferme les éléments de la naphthaline et de l'acétylène.

— **Encycl.** Le *naphtacétène* est un beau carbone cristallisé qui se trouve dans le goudron de houille et qui peut être formé synthétiquement par la réaction de l'acétylène sur la naphthaline ou de l'éthylène sur la naphthaline; au rouge, dans le cas de l'éthylène, il se dégage deux atomes d'hydrogène:



Le *naphtacétène* prend encore naissance, mais par suite de réactions secondaires qui dérivent de la précédente, dans la réaction de la benzène sur l'éthylène et dans la réaction de la benzène sur l'acétylène. Nous exposerons d'abord la préparation du *naphtacétène*, puis ses propriétés physiques et chimiques; nous examinerons ensuite les composés qui résultent de son action sur l'acide picrique, sur le brome, sur l'acide azotique, etc.; enfin, nous développerons quelques considérations théoriques relatives à la constitution du *naphtacétène*.

— **I. PRÉPARATION.** Voici comment on prépare le *naphtacétène*, au moyen du goudron de houille:

1° On prend les huiles lourdes, après les avoir séparées par essorage de la naphthaline et de l'antracène, et on les distille en recueillant à part ce qui passe entre 260° et 300°, puis entre 300° et 340°. On reprend chacun de ces liquides et on les redistille en recueillant séparément ce qui passe la seconde fois entre 270° et 290°. Ce nouveau liquide, abandonné au repos, ne tarde pas à déposer une grande quantité de cristaux, sous la forme de longs et gros prismes durs et transparents, dont l'aspect ne saurait être confondu avec aucun autre carbone ou composé quelconque extrait du goudron de houille. On isole ces cristaux par décantation. Leur eau mère, soumise à une nouvelle distillation fractionnée, puis refroidie, en fournit une nouvelle proportion.

2° On réunit le tout, on met la masse à égoutter sur du papier buvard, sans la presser, mais en renouvelant le papier, jusqu'à ce qu'il cesse absolument d'être tache.

3° A ce moment, on fait dissoudre le produit dans dix ou quinze fois son poids d'alcool bouillant et on le refroidit lentement la liqueur en l'entourant d'eau tiède, qui se refroidit simultanément. Le lendemain, on trouve dans le vase une magnifique cristallisation de *naphtacétène* à prismes aplatis, brillants et longs de plusieurs centimètres. Les cristaux, décanés et égouttés sur du papier buvard, sont déjà suffisamment purs; cependant, lorsqu'on veut les soumettre à l'analyse, il est utile de les faire cristalliser une fois de plus dans l'alcool. Vingt litres de l'huile lourde précitée peuvent fournir environ 200 grammes de *naphtacétène* pur.

Le *naphtacétène* est aussi contenu dans les carbures solides qui se déposent au sein des huiles lourdes volatiles entre 300° et 400°. Ces carbures solides, étant soumis à la distillation, fournissent d'abord une certaine quantité de *naphtacétène* mêlé de fluorene. Le *naphtacétène* se retrouve jusque dans les parties qui bouillent entre 310° et 340°. En faisant recristalliser ce mélange de carbures solides dans les huiles légères de houille, le *naphtacétène* reste dans les eaux mères; si l'on évapore celles-ci avec ménagement et de façon à obtenir une suite de cristallisations, on voit reparaître dans les dernières les cristaux aiguillés du *naphtacétène* avec toutes leurs propriétés fondamentales.

On peut encore faire apparaître le *naphtacétène* en soumettant toute la masse des carbures solides mélangés à une sublimation dans une fiole dont le fond est chauffé à 100°. Les belles aiguilles du *naphtacétène*, plus volatiles que le fluorene et que l'antracène, vont se déposer dans le col de la fiole.

Enfin, le *naphtacétène* peut être manifesté sans aucun traitement dans les carbures solides qui passent entre 300° et 350°. En effet, le *naphtacétène* possède la singularité de se séparer, par efflorescence, des produits pyrogènes plus ou moins pâteux avec lesquels il peut se trouver mélangé. En raison de cette propriété, les carbures solides qui bouillent entre 310° et 340°, lesquels renferment toujours quelques traces d'huiles lourdes, se couvrent au bout de quelques jours d'une efflorescence formée de longs prismes incolores, brillants, aplatis, aiguillés, tout semblables aux cristaux d'acide benzoïque sublimé. Il est facile, avec un peu de patience, de trier, à l'aide d'une pince, un certain nombre de ces cristaux et de vérifier sur eux les propriétés physiques et les réactions du *naphtacétène*.

— **II. SYNTHESE DU NAPHTACÉTÈNE.** On obtient synthétiquement le *naphtacétène* en faisant passer un mélange d'éthylène et de vapeurs de naphthaline dans un tube de porcelaine chauffé au rouge vif; il se dégage de l'hydrogène dans la réaction. Voici comment on peut extraire du produit le *naphtacétène* obtenu dans cette circonstance. On distille les produits de la réaction dans une cornue tubulée, munie d'un thermomètre, et l'on rejette d'abord tout ce qui passe jusqu'à 250°: c'est de la naphthaline inaltérée. Entre 250° et 300°, il passe un mélange de naphthaline et de *naphtacétène*. Entre 300° et 380°, le *naphtacétène* distille, mélange avec quelques carbures plus condensés. On reprend séparément les deux produits et on les redistille, en recueillant cette fois ce qui passe entre 270° et 300°: c'est du *naphtacétène* encore un peu impur, on le fait recristalliser à une ou deux reprises dans l'alcool jusqu'à ce qu'il se manifeste avec toutes ses propriétés.

Le produit demeuré dans la cornue à 300°, lors de la deuxième distillation, fournit encore du *naphtacétène* lorsqu'on le soumet à la sublimation en le plaçant dans une fiole dont le fond est chauffé à 100°. L'acénaphthène se

manifeste également dans ce produit par efflorescence spontanée, comme il a été dit plus haut.

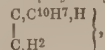
— III. FORMULE. La formule de l'acénaphène peut être établie d'après son analyse et celle de son composé picroque. Soumis à l'analyse, il a donné : carbone (C), 93,5 et hydrogène (H), 6,6; la formule $C_{12}H_{10}$ exigeait : C = 93,5 et H = 6,5. Ce carbure se combine avec l'acide picrique, en formant un beau picrate cristallisé (v. plus loin), qui a donné à l'analyse : C = 56,9; H = 3,4. Ces nombres s'accordent avec la formule



qui exige : C = 56,4; H = 3,4. Le même picrate, dédoublé par l'ammoniaque aqueuse, a fourni : carbure = 40,2; acide picrique = 60,2; la formule exigeait : carbure = 40,2; acide picrique = 59,8.

La formule $C_{12}H_{10}$ est d'ailleurs corroborée par l'analyse du naphthalène nitré et par celle du bromure de naphthalène. Elle pourrait encore être conclue de la synthèse de l'acénaphène, au moyen de la naphthaline et de l'éthylène, synthèse que M. Berthelot a cherché à rappeler par les noms d'acénaphène ou de naphthalène.

Il résulte de cette formule que l'acénaphène est un isomère du diphenyle. Mais la constitution de ces deux carbures est bien différente, comme le prouvent leurs synthèses et leurs réactions, puisque l'un, l'acénaphène, est du naphthyl-éthylène



tandis que l'autre, le diphenyle, a pour formule



— IV. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES. L'acénaphène affecte la forme de beaux prismes incolores, brillants, aiguillés et aplatis, terminés aux deux bouts par un double biseau. Telle est sa forme lorsqu'on l'obtient par cristallisation dans l'alcool ou par sublimation. Dans les huiles lourdes, il se sépare également en beaux prismes incolores, mais durs et cassants, à la manière du sulfate de sodium, et beaucoup plus volumineux que lorsque le carbure se sépare du sein d'une solution alcoolique. Son odeur est analogue à celle de la naphthaline, mais plus faible et moins aromatique. La densité du naphthalène, soit solide, soit fondu, est plus grande que celle de l'eau à la même température. L'acénaphène fond un peu au-dessus de 100° et se solidifie par le refroidissement en une masse cristalline et aciculaire. Un thermomètre, plongé dans la masse fondue, remonte à 93° et s'y maintient stationnaire pendant toute la durée de la solidification.

L'acénaphène bout et distille entre 234° et 235° (température corrigée). Maintenu vers 2850 dans un tube scellé, pendant une douzaine d'heures, il n'éprouve aucune altération. Il est très-soluble dans l'alcool bouillant; mais la solution refroidie ne retient guère qu'un centième de son poids de naphthalène en dissolution.

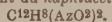
— V. RÉACTIONS AVEC LES COMPOSÉS NITRÉS. Les solutions alcooliques de naphthalène et d'acide picrique, saturées à la température de 20° à 25°, laissent déposer après leur mélange le picrate de naphthalène en belles aiguilles orangées. On obtient également ce composé en dissolvant à chaud, dans l'alcool, l'acide et le carbure, à équivalents égaux, et en laissant refroidir le liquide.

Le picrate obtenu dans ces conditions se présente en grandes lamelles prismatiques, d'un rouge orangé, mal terminées, semblables au composé bien connu que l'on désigne sous le nom de chlorochromate de potassium. Ce corps est décomposé immédiatement et à froid par l'ammoniaque aqueuse. Nous en avons donné plus haut l'analyse. Le réactif anthracène-nitré forme également avec le naphthalène un composé très-caractéristique. En effet, la solution du naphthalène dans ce nouveau réactif se colore d'abord en rouge; par l'évaporation spontanée, la teinte se concentre dans les dernières gouttelettes placées aux limites du liquide volatilisé; chacune de ces dernières gouttelettes finit par se prendre en une masse cristalline, formée par un mélange de naphthalène et de sa combinaison spécifique. Le naphthalène, sous l'aspect de belles et longues aiguilles incolores, aplatis, prismatiques, tandis que sa combinaison spécifique cristallise en jolies aiguilles rouges, tantôt isolées et tendant à s'élargir en lamelles allongées, tantôt groupées, filiformes et incurvées, tantôt enfin ramifiées en éventail. L'aspect de ces cristaux sous le microscope et leur mode de formation sont extrêmement caractéristiques. Aucun autre corps connu ne fournit de composé semblable.

— VI. RÉACTIONS GÉNÉRALES. Acide sulfurique. L'acide sulfurique fumant et même l'acide sulfurique ordinaire dissolvent aisément le naphthalène avec le concours d'une douce chaleur. La solution est presque incolore. Étendue d'eau, elle ne fournit aucun précipité. La liqueur renferme alors de l'acide acénaphène-sulfurique. Saturée par le carbonate de baryte ou le carbonate de plomb, elle fournit des acénaphène-sulfates extrêmement solubles dans l'eau, et que M. Ber-

thelot n'a pas réussi à obtenir cristallisés d'une manière définie. Le sel de cuivre est vert; il offre un aspect micacé et chatoyant fort agréable; mais il ne cristallise pas nettement. Si l'on ajoute une trace d'acide azotique à la solution sulfurique de naphthalène, cette solution se colore en vert; par une dose un peu plus forte, mais toujours très-faible, la liqueur devient d'un bleu intense. Un léger excès d'acide azotique fait ensuite disparaître cette coloration. Il y a lieu de supposer que l'acénaphène-sulfate de potassium fondu avec de la potasse se convertirait en sulfite potassique et naphthalène, comme cela a lieu pour les dérivés correspondants de la naphthaline.

— VII. ACIDE AZOTIQUE. L'acide azotique fumant attaque le naphthalène avec le bruissement d'un fer rouge qu'on plongerait dans l'eau; la masse brunit, puis se décolore, en même temps que le carbure demeure en dissolution. Si l'on a soin de refroidir convenablement, il n'y a point dégagement de vapeurs nitreuses dans cette réaction. En continuant alors à saturer l'acide avec le carbure et en broyant le mélange dans un mortier tant que le carbure se dissout, la masse, abandonnée à elle-même, ne tarde pas à se prendre en une masse cristalline d'un brun jaunâtre. Cette masse, convenablement égouttée sur une brique, est presque insoluble dans l'alcool ordinaire, même en bouillant; très-peu soluble dans l'éther; assez soluble, au contraire, dans les huiles de houille légères et bouillantes. Par le refroidissement de cette dernière dissolution, le composé nouveau se dépose en fins cristaux jaunes ou plutôt d'un brun jaune, aciculaires, assemblés comme des rayons autour d'un centre commun. Ces cristaux constituent du naphthalène binitré



Le naphthalène binitré, soumis à l'action de la chaleur, noircit et se détruit, sans se sublimer en proportion sensible, mais avec formation de charbon, de vapeur nitreuse, etc. Bouilli avec une solution alcaline, il brunit et se décompose.

La solution de naphthalène binitré dans les huiles de houille, mélangée avec de l'anthracène, fournit, sous le microscope, des aiguilles jaunes en forme de fer de lance. La même solution de binitronaphthalène produit aussi, avec le naphthalène lui-même, un composé jaune, grenu, d'apparence rhomboïdale, mais très-soluble et qui se manifeste seulement vers la fin de l'opération, précisément comme les aiguilles rouges formées par la combinaison du naphthalène avec le réactif anthracène-nitré.

Les eaux mères du binitronaphthalène, abandonnées à l'évaporation spontanée, déposent d'abord des cristaux formés par le même naphthalène binitré; puis elles fournissent de nouveaux cristaux, d'un aspect tout différent, beaucoup plus bruns, formés de petites aiguilles assemblées en masses sphéroïdales, de la grosseur d'une tête d'épingle. Il est très-facile de séparer ces petites masses de la dernière eau mère par un triage convenable. Elles donnent à l'analyse des nombres qui démontrent qu'elles sont formées par la combinaison définie de l'acénaphène mononitré et de l'acénaphène binitré. D'après M. Berthelot, ce composé est analogue à celui que le binitronaphthalène forme avec le naphthalène pur.

— VIII. MÉTAUX ALCAINS. Le sodium est sans action sur le naphthalène; les globules de ce métal flottent et se promènent dans cet hydrocarbure fondu et bouillant, sans donner de signes d'attaque. Il n'en est pas de même du potassium. Ce métal réagit vivement sur l'acénaphène fondu, en dégageant de l'hydrogène pur et en formant du potassium-naphthalényl $C_{12}H_9K$. Ce dernier corps est noir, insoluble dans tous les dissolvants et décomposable par l'eau avec régénération de carbure. Les alcalis dissous, soit dans l'alcool, soit dans l'eau, sont sans action sur le naphthalène.

— IX. BROME. Le brome attaque vivement le naphthalène, avec bruissement et dégagement d'acide bromhydrique. Pour modérer l'action, on dissout l'hydrocarbure dans l'éther et l'on ajoute du brome peu à peu, jusqu'à ce que la liqueur conserve une coloration notable, et l'on abandonne ensuite la solution à l'évaporation spontanée. Elle laisse une huile épaisse, au sein de laquelle se déposent, après un certain temps, des cristaux lamelleux. Ces cristaux, égouttés et exprimés autant que possible, constituent l'acénaphène monobromé $C_{12}H_9Br$.

On obtient des résultats plus nets en dissolvant le naphthalène dans les parties les plus volatiles du pétrole américain (hydrocarbure d'hexyle et analogues). Le brome agit sur le naphthalène, dissous dans ce liquide, avec un vil dégagement de chaleur et production d'une certaine quantité d'acide bromhydrique. Cependant, en refroidissant la liqueur et en ajoutant un excès de brome, c'est-à-dire 4 parties de brome environ pour 1 de carbure, on obtient un bromure de naphthalène proprement dit $C_{12}H_{10}Br_2$. Ce composé se dépose spontanément de la liqueur sous la forme de petits grains blancs, très-peu solubles, tandis qu'il reste en dissolution un dérivé de substitution liquide. On isole les grains blancs par décantation. Ils sont presque insolubles dans l'alcool ordinaire, même bouillant, très-

solubles, au contraire, dans les huiles légères de houille. Le dissolvant le plus convenable est l'alcool absolu bouillant, lequel laisse déposer le brome, en se refroidissant, sous la forme de fines aiguilles légères et incolores. Ces aiguilles renferment 23,4 pour 100 de carbone et 1,6 pour 100 d'hydrogène, ce qui conduit à la formule $C_{12}H_{10}Br_2$ donnée plus haut. Cette formule exige, en effet :

$$C = 22,7; H = 1,6.$$

— X. IODE. Le naphthalène, chauffé avec l'iode à feu nu et jusqu'à l'ébullition, dégage de l'acide iodhydrique en abondance et fournit une matière charbonneuse. Le mélange de carbure et d'iode, chauffé au bain-marie pendant quelque temps, donne naissance à un composé brun, liquide, que l'acide sulfureux prive de l'excès d'iode qu'il renferme sans cependant le décolorer. L'alcool enlève à la substance déjà insérée par l'acide sulfureux le naphthalène inattaqué qu'elle contient, et il reste une matière brune, visqueuse, presque insoluble dans l'alcool, laquelle représente soit un polymère du naphthalène, soit, tout au moins, un dérivé polymérique dudit carbure.

Il résulte de ces faits que le naphthalène se comporte, à l'égard de l'iode, comme le styrène, c'est-à-dire qu'il offre une certaine tendance à être changé en polymère sous l'influence de ce corps simple. Seulement, le naphthalène présente une résistance à cette transformation bien supérieure à celle qu'offre le styrène. Le rôle d'agent modificateur que l'iode manifeste à l'égard du naphthalène et de quelques autres carbures pyrogénés rappelle, dit M. Berthelot, les actions analogues que ce métalloïde exerce sur le phosphore et sur le soufre. En effet, ces éléments sont changés par l'iode, l'un en phosphore rouge, et l'autre en soufre insoluble. Cette action mérite d'autant plus d'être remarquée, qu'elle ne saurait être complètement rapprochée de celle de l'acide sulfurique. A la vérité, le styrène et l'essence de térébenthine sont également changés en polymères par ces deux agents; mais il existe certains carbures modifiés par l'acide sulfurique qui résistent à l'iode. Tels sont l'amylène et ses homologues supérieurs. Au contraire, divers carbures pyrogénés, tels que le naphthalène, l'anthracène, le fluorène, qui sont modifiables par l'iode, se combinent purement et simplement avec l'acide sulfurique.

— XI. HYDROCHLORURE. L'acide chlorhydrique et l'acide bromhydrique, en solutions aqueuses saturées à froid, sans action sur le naphthalène à la température de 100°. L'acide iodhydrique est également sans action à froid, même avec le concours d'un contact prolongé pendant plusieurs semaines. Mais si l'on élève la température, les effets sont tout autres. Vers 100°, l'acide iodhydrique exerce déjà une action sur le naphthalène, avec mise à nu d'iode et formation d'un hydruide liquide et volatil vers 270°. Il est probable que cet hydruide répond à la formule $C_{12}H_8$, qui en fait un homologue de la naphthaline. Mais il renferme un excès d'acénaphène inaltéré, et quelque peu d'un composé iodé, circonstances qui ont empêché jusqu'à ce jour d'en déterminer la formule avec exactitude. Ce corps se dissout entièrement dans l'acide sulfurique fumant et dans l'acide azotique fumant.

En même temps que l'hydruide d'acénaphène prend naissance à 100°, une proportion considérable du carbure primitif est changée en un polymère visqueux, presque solide, doué d'une fluorescence verte, et qui ne distille pas encore à 360°. Ce corps résulte, sans doute, de l'action modificatrice exercée sur l'acénaphène par l'iode mis à nu dans le cours de la réaction hydrogénante.

Lorsqu'au lieu de faire agir l'acide iodhydrique sur le naphthalène à 100°, on opère à 280° avec 1 partie de carbure et 20 parties d'acide iodhydrique en solution aqueuse saturée à froid, il se forme divers carbures plus hydrogénés. Le produit principal est alors l'hydruide de naphthaline

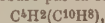


qui bout entre 200° et 205°. Les gaz qui se forment en même temps renferment une forte proportion d'éthylène. Il se forme aussi un carbure volatil vers 260°, et qui semble être un mélange de deux hydruides d'acénaphène, répondant, l'un à la formule $C_{12}H_{12}$ et l'autre à la formule $C_{12}H_{14}$.

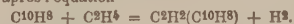
Ce dernier mélange se dissout dans l'acide sulfurique fumant, en formant un composé soluble dans l'eau. L'acide azotique le dissout également, sans dégagement de vapeur nitreuse et en formant un composé liquide. Le brome l'attaque avec dégagement d'acide bromhydrique. Enfin, le liquide hydrocarboné, dissous dans une solution alcoolique d'acide picrique, fournit, vers la fin de l'opération, de fines aiguilles orangées, qui correspondent à un composé spécial dont la nature n'est point encore déterminée. Tels sont les produits obtenus par l'action de 20 parties d'acide iodhydrique. La quantité d'iode mise à nu répond à 5 atomes d'hydrogène pour 1 molécule de carbure, ce qui s'accorde avec la prédominance de l'hydruide de naphthaline et avec l'existence simultanée d'hydrocarbures formés en vertu d'une hydrogénation moins avancée. En présence d'un grand excès d'acide iodhydrique (80 parties d'hy-

dracide pour 1 de carbure) et à 280°, l'hydrogénation devient à peu près complète. Cependant on observe encore quelques traces de matières bitumineuses. Les gaz, beaucoup plus abondants que dans la réaction précédente, sont constitués par de l'hydrogène mêlé avec une certaine quantité d'hydruide d'éthylène. Deux séries de distillations fractionnées permettent de séparer de la partie liquide du produit : 1° de l'hydruide de décyle $C_{10}H_{22}$, produit principal qui bout vers 160°; 2° de l'hydruide d'octyle, moins abondant, volatil entre 115° et 120°; 3° une trace de carbure beaucoup plus volatil, sans doute l'hydruide d'hexyle C_6H_{14} ; 4° un carbure saturé, presque fixe, qui ne distille pas encore à 360°. Ce corps renferme quelques traces de carbures attaques par les acides azotique et sulfurique fumants. Cependant, la presque totalité de la matière résiste à ces réactifs. Ce corps représente probablement un dérivé polymérique du naphthalène, tel que le carbure $C_{24}H_{30}$. Il dérive du polymère formé d'abord par l'influence de l'iode et dont nous avons déjà parlé.

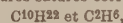
— XII. CONSTITUTION DE L'ACÉNAPHÈNE. Exposons d'abord brièvement les idées de M. Berthelot à cet égard. La production du naphthalène par la réaction de l'éthylène sur la naphthaline conduit, dit ce chimiste, à représenter ce carbure par la formule



d'après l'équation



Le naphthalène serait, d'après cela, un composé de naphthaline et d'acétylène, et jouerait, par rapport à la naphthaline, le même rôle que le styrène à l'égard de la benzène. M. Berthelot trouve que cette formule s'accorde avec les doublements du naphthalène. « Nous avons vu, dit-il, qu'il se dédouble en hydruide de naphthaline $C_{12}H_{10}$ et en hydruide d'éthylène C_2H_4 , sous l'influence ménagée de l'acide iodhydrique. Sous une influence hydrogénante plus énergique, il reproduit d'abord les carbures saturés correspondants,

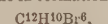


puis, comme produits secondaires, l'hydruide d'acétylène C_2H_2 , et autres carbures formés, qui résultent du dédoublement de la naphthaline.

« La formule $C_6H_2(C_{10}H_8)$ permet de prévoir par analogie le point d'ébullition de l'acénaphène. En effet, l'addition effective des éléments de l'acétylène élève, en général, le point d'ébullition d'un corps de 60° à 65°. La naphthaline bouillant à 218°, le naphthalène bout, en réalité, à 234°.

M. Berthelot insiste sur ce point que la formule $C_{12}H_{10}(C_{10}H_8)$ répond également aux réactions du naphthalène. « Un sel composé, dit-il, représente un composé incomplet d'après la théorie générale déjà formulée (Société chimique, t. VII, p. 311) : acétylène $C_2H_2(-)$ (—); acénaphène $C_{12}H_{10}(C_2H_2)(-)$. Il doit donc jouer le rôle de composé incomplet du premier ordre dans certaines réactions. Il jouera même le rôle de composé incomplet du troisième ordre toutes les fois que les affinités propres de la naphthaline entreront en jeu, puisque la naphthaline représente un carbure incomplet du deuxième ordre. J'exprime cette constitution de l'acénaphène par la formule suivante : $C_6H_2(C_{10}H_8)(-)(-)(-)$.

« Or, le caractère incomplet qui appartient à l'acénaphène se manifeste d'une manière plus précise dans la formation du bromure

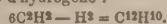


composé dont la formule répond à celle d'un composé incomplet du troisième ordre, prévu par la théorie.

« Ainsi donc, ajoute M. Berthelot, les propriétés du naphthalène conduisent à exprimer la constitution de ce corps par la formule rationnelle $C_{12}H_{10}(C_{10}H_8)$. Une telle formule établit clairement la différence qui existe entre l'acénaphène et le phényle, carbure isomère, mais dérivé de deux molécules de benzène, par substitution hydrogénée : benzène = $C_6H_4(H_2)$; phényle = $C_6H_3(C_2H_2)$.

« Le phényle est, en effet, un corps fort différent du naphthalène. Son point d'ébullition est moins élevé (vers 250°), et il se dédouble tout autrement sous l'influence de l'acide iodhydrique. Le phényle, enfin, d'après la formule rationnelle qui précède, doit jouer en général le rôle de carbure complet, caractère fort opposé à celui de l'acénaphène.

« Une remarque essentielle trouve ici sa place, ajoute M. Berthelot. Le phényle et le naphthalène dérivent tous deux, en définitive, de six molécules d'acétylène condensées avec perte d'hydrogène :



« Mais la réunion de ces six molécules ne s'opère dans aucun cas d'un seul coup. En effet, la formation du phényle résulte de la réunion de trois molécules d'acétylène en une seule, ce qui constitue la benzène, laquelle se soude aussitôt avec le résidu d'une seconde molécule de benzène, concourant à former le nouveau composé par la totalité de son carbone. Au contraire, la formation du naphthalène résulte de l'addition successive du carbone de trois molécules d'acétylène avec celui d'une première molécule de benzène; ces trois nouvelles molécules sont ajoutées successivement (styrène - naphthaline - acénaphène),

sans s'être combinées entre elles au préalable, comme dans le cas du phényle. L'ordre relatif des combinaisons n'est donc pas le même dans la formation de l'acénaphène, et la connaissance de cet ordre relatif permet de prévoir avec précision la diversité des propriétés des corps résultants.

» Au surplus, l'acénaphène et le phényle ne sont pas les seuls corps qui puissent répondre à la même formule, avec une constitution différente; les théories que je développe dans ce volume sur la formation synthétique des carbures d'hydrogène (*Société chimique*, VIII, 257) permettent de concevoir l'existence d'une foule de métamères de la même espèce. Mais je n'insiste pas.

» Je me bornerai à faire observer que la présence de l'acénaphène dans le goudron de houille et sa formation synthétique, au moyen de la naphthaline, fournissent de nouvelles preuves à l'appui des lois que j'ai énoncées comme présidant à l'action réciproque des carbures d'hydrogène. Joignons à ces faits la présence du styrène, du cymène, de l'hydrure de naphthaline et celle des autres carbures étudiés dans le présent travail, et nous reconnaitrons aussitôt que la grande complexité du goudron de houille est une conséquence de la théorie générale des carbures pyrogénés.

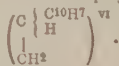
» Le goudron de houille a déjà fourni une multitude de corps intéressants soit au point de vue de la théorie, soit à celui des applications; je pense qu'il réserve encore bien des découvertes aux chimistes qui voudront l'étudier avec patience, et en soumettant les produits qu'ils obtiendront au double contrôle des méthodes d'analyse par dédoublement et des méthodes de formation par synthèse. En effet, les réactions que j'ai décrites entre la benzène et l'éthylène sont évidemment le type d'une foule de réactions semblables, opérées d'abord entre ces mêmes carbures générateurs et les premiers produits de leurs transformations, tels que le styrène, la naphthaline, le phényle, l'anthracène, le chrysène, etc., puis entre ces nouveaux carbures eux-mêmes, réagissant deux à deux, trois à trois, etc. Un nombre illimité de carbures définis prennent successivement naissance par cet enchaînement méthodique de réactions nécessaires.

Nous avons laissé parler M. Berthelot dans tout ce qui a trait à la partie théorique, parce que nous ne parlons pas la même langue. M. Berthelot et nous, et que nous voulons que l'on puisse juger laquelle est plus claire. Voici ce que nous aurions dit :

La naphthaline est un hydrocarbure tétratomique et l'éthylène un hydrocarbure diatomique. Lorsqu'on fait réagir l'éthylène C_2H_4 sur la naphthaline $C_{10}H_8$, chacun des deux hydrocarbures perd H ; l'éthylène se transforme alors en vinyle



et la naphthaline en naphthyle $C_{10}H_7$, le premier de ces radicaux étant triatomique, le second pentatomique. Le vinyle et le naphthyle s'unissent en échangeant deux affinités et forment le naphacène ou naphthylène



Dans la théorie de M. Berthelot, au contraire, ce serait la naphthaline $C_{10}H_8$ qui s'ajouterait à l'acétylène C_2H_2 . La naphthaline est tétratomique et l'acétylène également. Supposons maintenant que dans l'acétylène



la naphthaline se joigne à un atome de carbone en formant le corps



ou elle s'unira à cet atome de carbone par deux atomicités, ou elle ne s'unira que par une. Dans le premier cas, le composé répondra à la formule



et sera pentatomique. Dans le second cas, il répondra à la formule



et sera, en effet, hexatomique. Mais il aura alors la même forme que l'éthylène, et l'on sait que les composés de cette forme n'existent pas à l'état de liberté.

La formule de M. Berthelot est loin de valoir par la clarté la formule



par laquelle nous représentons le naphacène. Il est fâcheux que M. Berthelot, par

un excès de personnalité, au lieu de se rallier aux théories que tous les chimistes professent, ait cru devoir se faire une théorie atomique à lui, qui, par cela même, est plus embrouillée et souvent incompréhensible.

NAPHTAGIL s. m. (na-fta-gil). Minér. Variété de bitume naturel.

NAPHTALASE s. f. (na-fta-la-ze). Chim. Composé mal défini, obtenu au moyen de la nitro-naphthaline.

— **Encycl.** Pour préparer ce corps, on chauffe avec grand soin la nitro-naphthaline avec huit ou dix fois son poids d'hydrate de baryum dans une cornue qui doit être remplie jusqu'au col. Il passe à la distillation de l'ammoniaque, de la naphthaline et une huile. Dans le col de la cornue, il se condense une huile épaisse, qui se solidifie par le refroidissement. On casse le col de la cornue à la fin de l'opération, et on le lave avec de l'éther pour le débarrasser de la naphthaline et des autres impuretés qui s'y trouvent. Le résidu insoluble racé avec soin constitue la naphtalase.

La naphtalase est une substance jaune, qui se sublime à 250° sans passer par la fusion. A une température encore plus élevée, elle bout et distille en donnant des vapeurs jaunes, qui se condensent en petites épingles et en longues aiguilles cristallines. Elle est soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et presque insoluble dans l'éther. Sa propriété la plus remarquable est celle de communiquer à l'acide sulfurique concentré une belle teinte violette. Il suffit d'une quantité excessivement petite de ce corps pour donner cette réaction. La teinte violette ainsi obtenue est si stable, que le liquide enfermé dans des tubes scellés à la lampe la conservait encore intacte au bout de deux ans.

La naphtalase ne paraît point être attaquée par l'acide azotique. En effet, après avoir été chauffée avec cet acide, elle se dissout encore dans l'acide sulfurique avec sa couleur violette particulière. Le chlore ne lui fait pas perdre non plus sa faculté de colorer l'acide sulfurique.

A un cherché, mais en vain, à isoler la substance colorante bleue, si stable, que forme la naphtalase avec l'acide sulfurique, dans un but industriel.

Quelle est la formule de la naphtalase? Laurent proposait $C_{20}H_{10}$, ce qui, dans notre notation, correspondrait à $C_{20}H_{14}O$. Cette formule manque entièrement de contrôle.

NAPHTALINE s. f. (na-fta-li-ne — rad. naphth). Chim. Hydrocarbure solide, que l'on rencontre en abondance dans les tuyaux où passent les produits de la fabrication du gaz de l'éclairage; il faut disposer dans les habitations, sur le trajet des courants d'air émanés des portes et des fenêtres, et dans des vases plats appropriés, quelques fragments de naphthaline. (Baud.)

— **Encycl.** Chim. I. HISTOIRE. La naphthaline paraît avoir été remarquée pour la première fois par Gardén, qui parvint à l'extraire du produit brut de la distillation du charbon de terre. Reichenbach l'avait également observée pendant ses recherches sur la distillation sèche. Faraday est le premier qui l'ait analysée. Il est arrivé non-seulement à déterminer exactement sa composition, mais il a donné une formule qui correspond exactement à son poids moléculaire, la formule $C_{20}H_{14}$ ($C = 6, H = 1$),

qui a été conservée après être devenue $C_{10}H_8$ avec le nouveau poids atomique du carbone ($C = 12$). Les recherches les plus minutieuses et les plus complètes sur la naphthaline ont été faites par Laurent, qui a étudié ce corps pendant environ vingt ans. La plupart des derniers faits qui ont conduit à établir avec certitude les lois de la substitution du chlore à l'hydrogène ont été découverts pendant cette étude de la naphthaline.

— II. MODES DE FORMATION. La naphthaline se forme ordinairement lorsqu'on soumet les corps organiques à la distillation sèche à des températures élevées. Lorsque l'on distille le goudron de houille, on remarque que la naphthaline accompagne les liquides qui passent à la distillation, quelle que soit la température où cette distillation s'opère. Elle est toutefois surtout abondante dans les portions de liquide qui passent vers 216°. Le cymène volatil à 178° contient néanmoins une telle quantité de naphthaline, qu'il est extrêmement difficile de le purifier en le débarrassant de ce corps. Quelquefois, la naphthaline reste liquide sous l'influence de certaines substances qui l'accompagnent dans le goudron. Il n'est pas rare de voir un liquide qui a été abandonné pendant des mois entiers au froid sans cristalliser se prendre presque entièrement en cristaux de naphthaline, lorsqu'on l'agite à diverses reprises avec de l'acide sulfurique et qu'on l'abandonne ensuite de nouveau dans un endroit froid. La naphthaline se rencontre aussi dans le goudron des schistes et des substances analogues. Elle est alors mélangée avec de la paraffine, l'alcool et la vapeur d'éther, le gaz oléant, l'acide acétique et l'acétylène fournissent de la naphthaline lorsqu'on les fait passer à travers des tubes de porcelaine chauffés au rouge.

Le pétrole et la plupart des huiles essentielles fournissent également de la naphthaline

lorsqu'on dirige leurs vapeurs dans des tubes chauffés au rouge. Le camphre en donne aussi lorsqu'on fait passer sa vapeur dans un tube chauffé au rouge et rempli de chaux vive. De tout ce qui précède, il résulte que la présence de la naphthaline dans la suie et le noir de fumée n'a rien qui doive surprendre. Dumas affirmait autrefois que la naphthaline existe toute formée dans le charbon; mais ce fait a été nié depuis par Reichenbach. Il a été cependant démontré depuis que la paraffine existe réellement dans certains bogheades et dans quelques cannel-coals. La naphthaline pourrait donc se trouver aussi, et il serait intéressant que cette question fût résolue scientifiquement. Un mélange de sulfure de carbone en vapeur et d'hydrogène sulfuré, contenant ou non de l'anhydride carbonique, donne des hydrocarbures divers lorsqu'on le fait passer sur du cuivre spongieux ou sur du fer spongieux chauffé au rouge. (Berthelot.) Au nombre de ces hydrocarbures se trouve la naphthaline. Quelques substances non hydrogénées, comme le protochlorure de carbone (carbone de julin) $(C_2Cl_2)_n$, donnent de la naphthaline lorsqu'on les fait passer avec de l'hydrogène à travers un tube chauffé au rouge. Il faut en conclure que la naphthaline est un composé excessivement stable, qui se forme aux hautes températures toutes les fois que les autres produits carbonés deviennent incapables de subsister, le carbone et l'hydrogène s'unissant alors pour former la combinaison possible dans les circonstances où l'on est.

— III. PRÉPARATION. Les quantités de naphthaline que l'on obtient comme produits secondaires dans la fabrication du naphthé de goudron sont si considérables, que, même si l'on découvrait un usage à ce corps, il serait inutile de prendre des mesures spéciales pour son extraction. On en trouve quelquefois des quantités qui peuvent s'élever à plusieurs tonnes dans les réservoirs où l'on conserve l'huile de houille lourde. Lorsqu'on a extrait du goudron les huiles les plus légères, on achève la distillation dans des cylindres de fonte, en poussant celle-ci jusqu'à ce que le produit soit plus léger que l'eau. Si la charge du cylindre est de 700 kilogrammes, je suppose, les 200 premiers kilogrammes du produit sont très-pauvres en naphthaline, tandis que les hydrocarbures abondent dans les portions qui distillent ensuite. Pour extraire la naphthaline, on agite ces huiles avec de l'acide sulfurique, on laisse déposer un instant et l'on décante. L'huile décantée, refroidie à 0°, abandonne alors de grandes quantités de naphthaline. En répétant un grand nombre de fois ces traitements, on obtient à chaque opération une nouvelle portion de naphthaline, et souvent on finit par faire ainsi cristalliser la masse presque entière. Il est bon, avant de refroidir l'huile, de la distiller après l'avoir débarrassée par décantation du résidu goudronneux produit par l'acide sulfurique. Pendant cette distillation, il se dégage beaucoup d'anhydride sulfureux. Si l'on éprouvait quelque difficulté à obtenir la naphthaline en cristaux par la méthode ci-dessus, il suffirait d'ajouter un peu de poudre blanchissante (chlorure de chaux) au produit traité par l'acide sulfurique et distillé comme nous venons de le dire.

— IV. PURIFICATION. On recueille la naphthaline impure sur des filtres en toile, et on l'prime jusqu'à ce que la plus grande partie de l'huile dont elle est souillée ait été extraite. Il ne faut pas laisser les cristaux exposés à l'air pendant longtemps avant de les soumettre à la presse. Après l'expression, on redistille la naphthaline et l'on change le récipient dès que le produit passe tout à fait incolore. Pour obtenir la naphthaline en larges cristaux, on remplit à moitié de ce corps de grandes bassines placées sur un bain de sable, on recouvre ces bassines d'une feuille de papier collé sur leurs bords. Lorsque la masse est fondue et que la naphthaline commence à se sublimer, on laisse refroidir le tout. Quand tout est froid, on trouve une grande quantité de cristaux incolores entre le gâteau de naphthaline et le couvercle du papier. On détache ces cristaux avec une plume. On comprime le résidu pour le débarrasser des impuretés huileuses qu'il renferme, et l'on recommence le même traitement jusqu'à ce que la presque totalité de la naphthaline ait été obtenue en beaux cristaux. Les méthodes de purification que nous venons de décrire peuvent être employées avec le même succès depuis la plus petite jusqu'à la plus large échelle. Il est, par suite, tout à fait inutile que nous en décrivions d'autres.

— V. PROPRIÉTÉS. Lorsqu'elle est pure, la naphthaline est incolore; elle cristallise en écailles blanches, brillantes, très-friables, d'une odeur forte et désagréable. Sa densité égale 1,153 à 18° et 0,9778 lorsqu'elle est fondue à 79° 2. Ses cristaux obtenus par sublimation sont ordinairement des tables rhombiques de 122° et de 78°, la forme hexagonale résultant de ce que les angles aigus sont très-voisins de 180°. D'après Laurent, on peut obtenir la naphthaline cristallisée dans le système monoclinique en abandonnant à l'évaporation spontanée sa dissolution dans l'éther. D'après Chamberlain, elle cristallise de sa dissolution dans l'essence de térébenthine en prismes surmontés par des pyramides.

La naphthaline fond à 79° 2, suivant H. Kopp,

et bout, d'après le même observateur, à 218°, sous la pression de 760mm. Elle se sublime à de basses températures. Elle est facilement entraînée par les vapeurs d'hydrocarbure avec lesquelles elle est mélangée et même par les vapeurs d'eau. Sur l'eau, elle tourne à la manière du camphre. Sa densité de vapeur égale 4,528 d'après Dumas. M. Sansona trouve pour la même densité la valeur 4,46, en opérant dans un appareil qui permet de mesurer le volume de la vapeur par un procédé semblable à celui que l'on emploie dans la détermination des densités de vapeur par la méthode de Gay-Lussac. La densité théorique est de 4,43. La naphthaline est insoluble dans l'eau froide et presque insoluble dans l'eau bouillante; elle se dissout facilement dans l'alcool, l'éther, les huiles et les essences, ainsi que dans la plupart des hydrocarbures huileux et des substances oxygénées qui résultent de la distillation sèche des matières organiques. Les acides acétique et oxalique la dissolvent aussi. Sa dissolution dans l'essence de térébenthine s'accompagne d'un abaissement de température.

— VI. DÉCOMPOSITION. 1° La naphthaline brûle avec une flamme dense et fuligineuse (la suie condensée de la naphthaline forme une variété du noir de fumée commercial). 2° Lorsqu'on la fait passer sur de la chaux ou de la baryte chauffées au rouge, elle donne naissance à du carbonate de calcium ou de baryum et à un dégagement d'hydrogène. 3° Le chlore agit énergiquement sur la naphthaline. Il se forme de l'acide chlorhydrique, la température s'élève. La masse commence par fondre spontanément, puis se solidifie de nouveau si l'on continue à faire passer le courant de gaz. A ce moment, les principaux produits de la réaction sont le chlorhydrate de chloronaphthaline $C_{10}H_7Cl$, HCl (chlorure de naphthaline de Gerhardt) et le dichlorhydrate de bichloronaphthaline $C_{10}H_6Cl_2$, $2HCl$. L'action du chlore, si elle se prolonge, fournit des produits de substitution plus avancés. La substitution du chlore à l'hydrogène de la naphthaline peut être poussée jusqu'au remplacement complet de l'hydrogène et à la formation du chlorure de carbone $C_{10}Cl_8$. L'acide chlorhydrique formé ne se dégage point, mais demeure en combinaison avec le dérivé chloré. On peut toutefois l'en séparer par le moyen des alcalis ou par l'action de la chaleur. Le chlore de substitution, au contraire, n'est nullement influencé par l'action des alcalis. Les résultats précédents, qui sont dus à Laurent, deviennent un peu compliqués lorsqu'on songe que les mêmes produits de substitution peuvent être obtenus de diverses manières et que la diversité des moyens employés à leur préparation entraîne des différences dans un grand nombre de leurs caractères, tels que leur point de fusion, leur dureté et leur forme cristalline. Ces diverses variétés de produits ont été désignées par Laurent comme autant de composés isomères qu'il désigne par des lettres. Dans quelques-uns des cas cités par Laurent, on peut supposer que les différences observées tenaient plutôt à des différences dans la pureté du produit qu'à une isomérie réelle; mais certainement ceci ne peut suffire à expliquer toutes les différences observées. 4° Le brome agit énergiquement sur la naphthaline. Comme le chlore, il forme des composés nombreux, dont les propriétés diffèrent suivant le moyen que l'on emploie pour faire réagir les deux substances. Dans tous les cas, il se forme de l'acide bromhydrique et des produits de substitution. En faisant agir le brome sur la naphthaline chlorée, on obtient des corps de même composition que ceux qui résultent de l'action du chlore sur la naphthaline bromée. Suivant Laurent, plusieurs de ces corps, quoique ayant la même forme cristalline, diffèrent cependant entre eux suivant l'ordre dans lequel le chlore et le brome ont réagi sur la naphthaline. 5° L'iode, le phosphore, le soufre, le chlorure de cyanogène et l'acide chlorhydrique sont sans action sur la naphthaline. L'acide iodydrique, en solution concentrée d'une densité de 1,9, n'agit pas non plus sur la naphthaline à 100° dans des tubes scellés à la lampe. Mais M. Berthelot a reconnu que, à 300°, le même acide abandonne de l'iode et transforme la naphthaline en hydure de décyloxy (hydrocarbure saturé) $C_{10}H_{18}$, ce L'acide azotique agit facilement sur la naphthaline. Si l'on fait usage d'acide de concentration moyenne et qu'on opère à la température ordinaire, il se forme lentement de la nitronaphthaline. La nitronaphthaline ainsi produite se convertit en produit binitré si on la fait bouillir pendant longtemps avec de l'acide azotique concentré. La réaction ne s'accomplit pas facilement, mais elle s'accomplit beaucoup plus vite si l'on substitue à l'acide azotique un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique concentrés, surtout lorsqu'on opère à la température de l'ébullition dans des appareils à reflux. MM. Lautemann et Avilar ont poussé plus loin la substitution, et ils ont réussi à obtenir la naphthaline trinitrée et quadrinitrée. 7° Un mélange oxydant d'acide sulfurique et de dichromate potassique paraît donner naissance à deux composés, suivant le degré de concentration du réactif, la température et quelques autres conditions indéterminées. L'une de ces substances paraît avoir une belle couleur rose et répondre à la formule $C_{10}H_4O_4$. Elle aurait les propriétés d'un acide faible. L'autre sub-

stance répondrait à la formule $C_{10}H_{10}O$ et aurait des propriétés acides plus décidées. Ce sujet réclame de nouvelles études. 8° L'eau régale et l'acide azotique agissent sur la naphthaline; l'un et l'autre paraissent donner naissance à la nitronaphthaline et à un corps huileux. 9° L'acide sulfurique se combine à la naphthaline en plusieurs proportions en éliminant de l'eau. Les acides conjugués ainsi formés ont la propriété d'échanger le résidu SO_3H contre OK et consécutivement contre OH , lorsqu'on les fait fondre avec de la potasse et qu'on traite ensuite le produit par l'acide chlorhydrique. Telle est la méthode simultanément découverte par Kekulé, par Würtz et par Dussart pour préparer le phénol naphthalique. 10° D'après Fritzsche, la naphthaline est susceptible de former avec l'acide picrique un composé cristallisable renfermant un atome de chaque corps. On obtiendrait ce corps en mêlant des solutions bouillantes de naphthaline et d'acide picrique dans l'alcool ou la benzine et en laissant refroidir le mélange. Ces combinaisons de l'acide picrique avec les hydrocarbures sont souvent fort importantes pour caractériser et pour purifier un certain nombre d'hydrocarbures. Quant à ce qui concerne la combinaison naphthalique, elle est sans intérêt, la naphthaline pouvant être sans difficulté reconnue et purifiée. Vu les limites nécessaires que nous impose la nature de cet article, nous ne pouvons point décrire en détail l'immense quantité de corps que Laurent et d'autres chimistes ont obtenus en faisant agir le chlore, le brome, l'acide azotique et l'acide sulfurique sur la naphthaline. Nous donnerons toutefois une idée rapide et concise de la nature de ces différents développements plus considérables devront se reporter au *Traité de chimie* de Gerhardt (t. III, p. 413 et suiv.) ou à la traduction anglaise du *Traité de chimie* de Gmelin (t. XIV, p. 1 et suiv.). Dans le livre de Gerhardt, l'article naphthaline n'occupe pas moins de cinquante et une pages, et il en occupe quatre-vingt-douze dans celui de Gmelin.

— VII. DÉRIVÉS CHLORÉS ET BROMÉS DE LA NAPHTHALINE. Les dérivés chlorés de la naphthaline résultent, ainsi que nous l'avons déjà vu, de l'action directe du chlore ou du brome sur cet hydrocarbure. La chaleur et la potasse alcoolique les décomposent en en extrayant de l'acide chlorhydrique ou de l'acide bromhydrique. Les chlorures et bromures de naphthaline qui résultent de l'action directe du chlore et du brome se trouvent ainsi transformés en naphthalines chlorées ou bromées. La table ci-dessous renferme la liste des principaux produits de substitution dérivés de la naphthaline par le remplacement de l'hydrogène soit par du chlore, soit par du brome, soit à la fois par du chlore et du brome. Nous y joignons aussi la liste des chlorures et bromures de naphthaline.

Produits de substitution.

Chloronaphthaline.	$C_{10}H_7Cl$
Bromonaphthaline.	$C_{10}H_7Br$
Dichloronaphthaline.	$C_{10}H_6Cl_2$
Dibromonaphthaline.	$C_{10}H_6Br_2$
Trichloronaphthaline.	$C_{10}H_5Cl_3$
Tribromonaphthaline.	$C_{10}H_5Br_3$
Bromodichloronaphthaline.	$C_{10}H_4Br_2Cl_2$
Tétrachloronaphthaline.	$C_{10}H_4Cl_4$
Bromotrichloronaphthaline.	$C_{10}H_3BrCl_3$
Dibromodichloronaphthaline.	$C_{10}H_2Br_2Cl_2$
Tétrabromonaphthaline.	$C_{10}H_2Br_4$
Bromotrichloronaphthaline.	$C_{10}H_3Br_2Cl_2$
Hexachloronaphthaline.	$C_{10}H_2Cl_6$
Perchloronaphthaline.	$C_{10}Cl_8$

Produits d'addition.

Dichlorure de naphthaline.	$C_{10}H_8Cl_2$
Dichlorure de bromonaphthaline.	$C_{10}H_7BrCl$
Dibromure de tribromonaphthaline.	$C_{10}H_5Br_3$
Tétrachlorure de naphthaline.	$C_{10}H_4Cl_4$
Bromotrichlorure de naphthaline.	$C_{10}H_3BrCl_3$
Tétrachlorure de chloronaphthaline.	$C_{10}H_3Cl_4$
Tétrachlorure de dichloronaphthaline.	$C_{10}H_2Cl_6$
Tétrachlorure de dibromonaphthaline.	$C_{10}H_2Br_2Cl_4$
Tétrabromure de dichloronaphthaline.	$C_{10}H_2Br_4$
Tétrabromure de chlorobromonaphthaline.	$C_{10}H_2Br_4$
Tétrabromure de dibromonaphthaline.	$C_{10}H_2Br_6$
Tétrachlorure de dibromonaphthaline.	$C_{10}H_2Br_2Cl_4$
Tétrabromure de tribromonaphthaline.	$C_{10}H_2Br_6$

— *Acide chloronaphthalique* $C_{10}H_6ClO_2$. Lorsqu'on fait bouillir du tétrachlorure de chloronaphthaline avec de l'acide azotique et qu'on traite par l'éther le produit huileux de cette réaction, il se précipite du chlorure de chloronaphthaline. Ce chlorure se dissout entièrement dans les liqueurs alcalines, et si on fait bouillir ces solutions, il échange son chlore en partie contre OK ou ONa , en donnant du chloronaphthalate de potassium ou de sodium. Si l'on étend d'eau la liqueur et qu'on la sursature par l'acide chlorhydrique, elle dépose de l'acide chloronaphthalique, par le refroidissement. Suivant Wolf

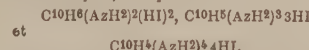
et Strecker, cette méthode, au lieu de fournir le sel jaune ordinaire de baryum, donne souvent un sel d'un rouge pourpre qui est peut-être un acide chloronaphthalique plus ou moins chloré.

L'acide chloronaphthalique forme de longues aiguilles transparentes jaunes, qui sont stables à l'air. Il fond à 209° environ et cristallise en lames, par le refroidissement. Il peut être distillé sans décomposition. Sa composition étant celle de l'alizarine monochlorée, il était intéressant de savoir s'il fournissait de l'alizarine en se réduisant; mais l'acide oxy-naphthalique a été obtenu et il est simplement isomérique avec l'alizarine. L'acide azotique convertit l'acide chloronaphthalique en un mélange d'acide oxalique et d'acide phthalique.

Le chloronaphthalate d'ammonium forme des aiguilles rayonnées cramoisies; le sel potassique forme des aiguilles d'un rouge carminé; le sel de baryum, précipité du sel d'ammonium par le chlorure de baryum, forme de petites aiguilles soyeuses couleur orange; le sel de calcium cristallise aussi en aiguilles orangées; il en est de même du sel de strontium; le sel d'aluminium est un précipité orangé; le sel de cadmium est un précipité vermillon qui, vu au microscope, paraît cristallisé en petites croix; le sel de cobalt est un précipité cramoisi qui brunit lorsqu'on l'expose à l'air et qui se colore en vermillon sous le brunissoir; le sel de cuivre est un précipité cramoisi cristallin; les sels ferrugineux et ferreux sont des précipités bruns; le sel de plomb est un précipité gélatineux rouge orangé; le sel d'argent est un précipité gélatineux d'un rouge de sang lorsqu'il est préparé à froid; préparé à chaud, il constitue un précipité cristallin d'une nuance carminée; le sel mercurique est un précipité brun rougeâtre qui prend naissance lorsqu'on verse du sublimé corrosif en solution aqueuse dans une dissolution également aqueuse de chloronaphthalate d'ammonium.

L'acide chloronaphthalique rivalise avec le curcuma et le tournesol par sa sensibilité relativement aux alcalis. Un morceau de papier imbibé de sa solution alcoolique prend très-rapidement une teinte rouge plus ou moins foncée lorsqu'on le soumet à l'action des vapeurs ammoniacales.

— VIII. COMPOSÉS NITRÉS DE LA NAPHTHALINE. On connaît jusqu'à ce jour 4 dérivés nitrés de la naphthaline : la nitronaphthaline, la binitronaphthaline, la trinitronaphthaline et la tétrinitronaphthaline, cette dernière découverte par MM. Lautemann et Avilar. Ces corps sont jaunes, solides et facilement cristallisables; ils ont la propriété, sous l'influence des agents réducteurs, d'échanger O_2 contre H_2 et de donner ainsi les amines azotiques composées naphthaliques. C'est ainsi que la nitronaphthaline $C_{10}H_7(N_2O_2)$ se convertit en naphtylamine $C_{10}H_7(NH_2)$ sous l'influence de l'hydrogène naissant ou de l'acide sulfurique. Dans ce dernier cas, il y a dépôt de soufre. En chauffant la dinitro, la trinitro et la tétrinitronaphthaline avec de l'acide iodhydrique concentré, on réduit également ces corps et l'on obtient les iodhydrates de bases di, tri et tétratomiques, tels que



Ces iodhydrates ont été préparés par MM. Lautemann et Avilar. Il est impossible de mettre les bases elles-mêmes en liberté sans qu'elles se décomposent en absorbant l'oxygène de l'air et en bléussant.

— IX. DÉRIVÉS SULFURIQUES DE LA NAPHTHALINE. On a obtenu un acide sulfonaphthalique et un acide bisulfonaphthalique.

— X. USAGES DE LA NAPHTHALINE. On n'extrait que très-rarement des huiles lourdes de houille les quantités énormes de naphthaline qu'elles contiennent. On a fait de grands efforts pour trouver un usage à cet hydrocarbure, mais aucun de ces efforts n'a été jusqu'ici couronné de succès. On prépare cependant une partie du noir de fumée commercial en condensant les fumées épaisses qui se forment pendant la formation de la naphthaline. Un chirurgien français, M. Emery, a employé la naphthaline dans le traitement de certaines maladies de peau, il a expérimenté cette méthode à l'hôpital Saint-Louis, sur 14 malades dont 12 ont guéri. Des deux malades qui n'ont pas guéri, l'un était une femme de trente ans, atteinte depuis huit années d'un *psoriasis gyrata*, l'autre était un jeune homme atteint depuis huit ans aussi d'une lèpre vulgaire, *lepra vulgaris*. Ce dernier avait été soumis pendant deux mois à l'action des onctions de naphthaline. La forme sous laquelle M. Emery appliquait la naphthaline était celle d'une pomade contenant de cet hydrocarbure mélangé avec de l'axonge. Il survient quelquefois une inflammation pendant ce traitement, mais il est aisé de la combattre.

On a aussi beaucoup travaillé dans le but d'obtenir des couleurs au moyen de la naphthaline, sans que ce travail ait été jusqu'à ce jour couronné de succès. Il n'y a cependant guère lieu de douter que, dans quelques années, dans quelques mois peut-être, les difficultés que l'on éprouve pour utiliser la naphthaline dans cette voie pourront être levées.

L'action des agents réducteurs, tels qu'un mélange de zinc et d'acide sulfurique sur la binitronaphthaline, donne naissance à la nitronaphtylamine, magnifique substance colorante. La binitronaphthaline fournit aussi des matières colorantes sous l'influence d'autres agents réducteurs, tels que le chlorure stanneux et le cyanure de potassium. Les relations étroites qui paraissent exister entre la formule de l'alizarine et celles de plusieurs dérivés de la naphthaline ont pendant longtemps porté les chimistes à se bercer de l'espoir qu'ils pourraient transformer la naphthaline en alizarine. M. Roussin partant de cette idée, et ayant réussi à transformer la binitronaphthaline en une matière colorante au moyen de l'acide sulfurique et du zinc, eut avoir obtenu de l'alizarine. De nouvelles recherches ont démontré que ces conclusions avaient été trop hâtives. En réalité, la naphthazarine (tel est le nom de la substance de M. Roussin) ne donne que des nuances sombres et n'a pas d'importance commerciale.

MM. Perkin et Church, en traitant un sel de naphtylamine par l'azotite de potassium, ont obtenu une magnifique substance qu'ils ont nommée azo-dinaphtyl-diamine ($NAPHTHYLAMINE$). Cette substance fournit de très-beaux dérivés colorés dont plusieurs s'appliquent très-bien sur tissus. Malheureusement, on n'est point encore parvenu à les fixer.

— *Hydure de naphthaline*. Ce corps devrait être étudié à part; mais comme il n'a pas reçu de nom propre, nous sommes obligés d'en faire l'histoire à l'article NAPHTHALINE.

L'hydure de naphthaline $C_{10}H_{10}$ représente une molécule de naphthaline $C_{10}H_8$ qui a fixé une molécule d'hydrogène H_2 . Ce corps, découvert par M. Berthelot, prend naissance lorsqu'on soumet la naphthaline à l'influence ménagée des agents hydrogénants, et spécialement à celle de l'acide iodhydrique, ou bien encore aux réactions successives du potassium et de l'eau.

L'hydure de naphthaline se rencontre aussi dans le goudron de houille; pour l'en isoler on dirige son attention sur les carbures volatils entre 200° et 220°. Ce sont surtout les huiles lourdes qui peuvent fournir ce corps en proportion convenable. Après avoir rectifié ces huiles à plusieurs reprises et avoir isolé la partie qui bout entre 200° et 220°, on l'agit avec des solutions alcalines, puis avec de l'acide sulfurique étendu de son volume d'eau. On rectifie alors de nouveau et l'on précipite la naphthaline, à l'aide de traitements répétés par une solution alcoolique d'acide picrique, jusqu'à ce que l'on ait obtenu un carbure privé d'action sur ce réactif.

Ce carbure, qui bout vers 205°, répond à la composition $C_{10}H_{10}$; il est identique avec celui qui résulte de la réaction ménagée de la naphthaline sur l'acide iodhydrique. C'est un liquide doué d'une odeur forte et désagréable, tout à fait distincte de celle du cumène. Il se dissout à froid dans l'acide azotique fumant, avec dégagement de chaleur, mais sans production de vapeurs nitreuses, pourvu qu'on ait soin de faire le mélange peu à peu et en refroidissant le tout. Le produit nitré résultant est liquide.

L'acide sulfurique fumant et même l'acide ordinaire dissolvent l'hydure de naphthaline, surtout avec le concours d'une légère chaleur. Le brome l'attaque immédiatement, avec dégagement d'acide bromhydrique. Ce carbure ne fournit aucun précipité lorsqu'on le mélange avec une solution alcoolique d'acide picrique. Il ne forme pas non plus, avec l'iodure de potassium ioduré, d'iodure cristallisé.

La propriété la plus frappante de l'hydure de naphthaline est la suivante : ce carbure, chauffé au rouge dans un tube de verre scellé, régénère la naphthaline en dégageant de l'hydrogène.

La naphthaline fournissant un tétrachlorure, il est permis de supposer qu'il existe aussi un deuxième hydure $C_{10}H_{12} = C_{10}H_8 + H_4$; et, de fait, ce second hydrocarbure semble exister dans le goudron de houille. Le point d'ébullition de ce tétrahydure de naphthaline serait compris entre celui du cumène $C_{10}H_{14}$ et celui de la naphthaline $C_{10}H_8$; mais le nouveau corps a de telles analogies avec les deux autres carbures, que la séparation d'un tel corps au sein d'un pareil mélange ne peut guère être réalisée avec certitude, dans l'état actuel de nos connaissances.

NAPHTASE s. f. (na-fa-se — rad. naph). Chin. Substance solide cristalline, qui prend naissance quand on distille sur la baryte un des dérivés de la naphthaline, la nitronaphthaline, et qui a pour formule $C_{10}H_{10}O$.

NAPHTA s. m. (na-fa — du gr. naphtha, qui vient du sanscrit *naphat* ou *napha*, désignant une espèce de bitume). Minér. Espèce de bitume liquide, qu'on appelle aussi HUILE DE NAPHTA.

— Chin. Nom générique de plusieurs liquides inflammables, que l'on obtient par la distillation sèche des substances organiques.

— **Encycl.** Ce nom avait été appliqué par les anciens chimistes à une variété de liquides volatils, mobiles, inflammables et très-odorants appartenant, pour la plupart, à la classe des éthers. Ainsi, le sulfate, l'acétate et l'azotate d'éthyle ont reçu les noms de *napha vitrioli*, *napha nitri*, *napha aceti*, etc. Dans ces derniers temps, l'acceptation de ce nom a

été restreinte et appliquée seulement à désigner les hydrocarbures qui s'échappent du sol dans certaines localités et qui résultent de l'action d'une chaleur modérée sur les houilles et les bitumes. Enfin, tout récemment, on a de nouveau étendu l'acceptation du mot *napha* et l'on a désigné, sous ce nom, la plupart des liquides inflammables qui résultent de la distillation sèche des substances organiques.

Nous étudierons séparément le *napha* de boghead, le *napha* des os, le *napha* du caoutchouc, le *napha* du charbon de terre, le *napha* minéral et le *napha* des schistes bitumineux.

— *Napha* du boghead, syn. *photogène* et *huile de paraffine*. On a d'abord obtenu ce liquide en distillant le boghead (espèce de bitume) à la plus basse température possible; mais il est certain, aujourd'hui, que tous les minéraux bitumineux fournissent les mêmes produits lorsqu'on les soumet à la distillation. Le produit brut de la distillation est un mélange de plusieurs hydrocarbures liquides et de quelques substances acides et basiques. Lorsqu'on le rectifie, qu'on le traite ensuite successivement par l'acide sulfurique pour enlever les bases et par la soude caustique pour enlever les acides et les phénols, et qu'on le rectifie de nouveau, il donne un liquide huileux qui est un mélange de plusieurs hydrocarbures et qui tient de la paraffine en dissolution. Par la distillation avec l'eau, il se scinde en un liquide volatil plus léger que l'eau et qui ne renferme plus que peu ou point de paraffine dissoute, et en un liquide moins volatil qui renferme de la naphthaline. Ce dernier, purifié par des traitements successifs et répétés à l'acide sulfurique, puis à la chaux, fournit un produit excellent pour l'éclairage. A une température comprise entre -10° et +40° à 50°, il laisse déposer de la paraffine, dont une autre partie reste en dissolution dans le liquide.

Le liquide huileux est un mélange d'une masse d'hydrocarbures qui appartiennent à trois différentes séries, savoir : la série du gaz oléant $C_{10}H_{20}$, la série de la benzine et de ses homologues $C_{10}H_{20} - 6$, et la série des hydrocarbures saturés $C_{10}H_{20} + 2$. Pour séparer ces hydrocarbures, on soumet d'abord le liquide à une longue série de distillations fractionnées. On le divise ainsi en portions qui bouillent à des intervalles de 100. On traite ensuite chacune de ces portions par le brome d'abord (à froid), pour enlever les hydrocarbures de la série de l'éthylène, qui passent à l'état de bromures peu volatils et restent comme résidu de la distillation lorsqu'on distille le produit. On traite ensuite le mélange débarrassé de cette première classe d'hydrocarbures par l'acide azotique monohydraté. Celui-ci forme, avec la benzine et ses homologues, des produits nitrés très-peu volatils, que l'on sépare facilement par la distillation des hydrocarbures saturés restés inattaqués. Parmi ces derniers, on isole l'hydure d'hexyle bouillant à 68°, $C_{10}H_{18}$, l'hydure d'octyle $C_{10}H_{18}$ bouillant à 119°, l'hydure de decyle $C_{10}H_{22}$ bouillant à 159°, et l'hydure de dodécyle $C_{10}H_{26}$ bouillant à 202°.

— *Napha* d'os, syn. *huile d'os*, *huile animale* de Dippel. C'est un mélange d'hydrocarbures qui ont été imparfaitement étudiés jusqu'à ce jour. Il renferme, en outre, plusieurs bases, telles que : l'ammoniaque, le pyrrol C_4H_7N , et d'autres alcaloïdes répondant aux séries $C_{10}H_{20} + 3Az$ et $C_{10}H_{20} - 5Az$, homologues de l'éthylamine et de la pyridine respectivement.

— *Napha* du caoutchouc, syn. *caoutchouc*. Le *napha* de caoutchouc est surtout constitué par un mélange d'hydrocarbures liquides au nombre desquels il faut compter le caoutchouc et l'isoprène.

— *Napha* de charbon, syn. *huile de houille*. On obtient ces huiles par la distillation du goudron. On les sépare d'abord en huiles légères et huiles lourdes. Par une nouvelle rectification, on sépare de l'huile légère une nouvelle portion d'huile lourde et l'on obtient le *napha* brut de goudron. On agit celui-ci avec de l'acide sulfurique, d'abord, qui s'empare des bases organiques, puis avec de la potasse qui s'empare des acides et des phénols et, après plusieurs lavages à l'eau, on rectifie le liquide huileux. Celui-ci est surtout constitué par un mélange d'hydrocarbures de la série aromatique $C_{10}H_{20} - 6$ (benzène et homologues). On en extrait la benzine volatile à 80°, C_6H_6 , le toluène volatile à 114°, C_7H_8 , le xylène volatil à 141°, C_8H_{10} , le cumène volatil vers 165°, C_9H_{12} , et le cumène volatil vers 180°, $C_{10}H_{14}$. Ce dernier a été ni dernièrement, puis affirmé de nouveau. En sus des hydrocarbures précédents, les huiles légères de houille renferment des traces de carbures d'hydrogène de la série du gaz oléant et une très-petite proportion d'un hydrocarbure isomère de l'essence de térébenthine. On n'a pas étudié les hydrocarbures qui font partie des huiles lourdes.

Pour obtenir les bases organiques séparées au moyen de l'acide sulfurique, on distille leurs sulfates en présence d'un excès de potasse et l'on sépare les diverses bases les unes des autres, soit au moyen de la distillation fractionnée, soit au moyen de la cristallisation fractionnée de leurs chloroplatinates. Les unes appartiennent à la série de la pyridine et de ses homologues, représentées par la

forme $C^{10}H^{12}-Az$; telles sont la pyridine C^8H^5Az , la picoline et son isomère l'aniline C^6H^7Az , la lutidine C^6H^8Az et la collidine $C^8H^{11}Az$; les autres appartiennent à la série $C^{10}H^{12}-1Az$; ce sont : la quinoline C^9H^7Az , la leucoline et son isomère l'irridoline $C^{10}H^9Az$ et la cryptidine $C^{11}H^{11}Az$. Les bases alcaloïdes de la série de l'éthylamine que l'on rencontre dans l'huile d'os paraissent faire absolument défaut dans les huiles de houille.

Le goudron renferme, en outre, de grandes quantités de naphthalène $C^{10}H^8$.

Les huiles lourdes de goudron de houille renferment une grande quantité de phénol C^6H^6O , encore connu sous les noms d'acide phénique, d'acide carbolique et de créosote de goudron de houille. Elles renferment aussi plusieurs hydrocarbures d'un point d'ébullition élevé, qui sont solides à la température ordinaire et qui n'ont été que très-imparfaitement étudiés. Les liquides qui, passant au dernier lieu, lorsqu'on distille le goudron, renferment de ces hydrocarbures solides, le chrysène $C^{18}H^{12}$ et le pyène $C^{10}H^{12}$, le premier étant insoluble et le second soluble dans l'éther. Les dernières portions semi-fluides renferment aussi de l'anthracène $C^{14}H^{10}$, lequel se sépare en cristaux lorsqu'on expose l'huile semi-fluide à une basse température.

Naphte minéral ou natif, syn. *pétrole*, *huile de roche*. C'est un liquide inflammable, de consistance plus ou moins goudronneuse, qui s'échappe du sol dans diverses localités. On en trouve de grandes quantités en Perse, à Rangoon, dans le royaume de Burmah, au Canada et dans d'autres parties de l'Amérique du Nord. Il est fréquemment associé avec les bitumes solides ou asphaltés, comme à la Trinité. Ces *naphtes* sont presque entièrement constitués par des mélanges d'hydrocarbures. Les anciennes analyses qu'on en avait faites sont de peu de valeur, parce qu'elles portaient sur des principes immédiatement imparfaitement isolés. Plus récemment, les pétroles américains ont été l'objet d'un travail sérieux entrepris par MM. Cahours et Pelouze fils. Ces chimistes ont reconnu que les hydrocarbures constituant ces pétroles appartiennent à la série $C^{10}H^{12}+2$ du gaz des marais et des hydrocarbures saturés en général, depuis l'hydruure de butyle C^4H^{10} jusqu'aux termes solides les plus élevés de cette série. Parmi tous ces corps, l'hydruure d'hexyle C^6H^{14} paraît être le plus abondant. Il résulte de cette composition du pétrole, aussi bien que de celle de l'huile de boghead et de l'huile de schiste, que les hydruures alcooliques

$C^{10}H^{12}+2$

paraissent se former dans la décomposition des matières bitumineuses à de basses températures.

— **Le naphte de Rangoon, dans le royaume de Burmah**, s'obtient dans des puits que l'on creuse dans le sol à une profondeur de 20 à 30 mètres environ. Le liquide commence bientôt à sourdre et on l'élève dès qu'une certaine quantité s'est accumulée. Il existe environ cinq cents de ces puits à *naphte*, qui fournissent annuellement une quantité considérable de pétrole. Ce *naphte* renferme environ 11 pour 100 de pétrole solide. Delarue et Müller, en distillant le produit avec de la vapeur d'eau surchauffée, sont parvenus à le résoudre dans les produits suivants : 10 au-dessous de 100°; 20 de 110° à 145°; 30 de 145° au point de fusion du plomb; 40 environ au point de fusion du plomb; 50 au-dessus du point de fusion du plomb; 60 dernières portions distillées; 70 résidu resté dans le vase distillatoire. Les premières parties sont à peu près exemptes de paraffine; les deuxièmes en contiennent fort peu; les troisièmes renferment assez de paraffine, mais sont encore liquides à 0°; les quatrièmes en renferment assez pour pouvoir subir une expression à 0°; les cinquièmes en renferment moins; les sixièmes renferment des matières poisseuses; le résidu, enfin, est constitué par du coke et par des cendres.

La proportion des hydrocarbures que l'on peut séparer des divers produits distillés par l'acide sulfurique, l'acide azotique ou un mélange de ces deux acides, est, dans la plupart des cas, petite et s'accroît généralement à mesure que le point d'ébullition du liquide s'élève. Elle varie de 1/10 à 1/3 de l'hydrocarbure. Il en résulte que, très-probablement, ce *naphte* est également constitué par des homologues du gaz des marais. Les hydrocarbures que l'on en sépare, au moyen de l'acide azotique, sont : la benzine et ses homologues, le toluène, le xylide, le cumène, le cymène.

— **Pétroles italiens**. Toute la partie du versant des Apennins que longe le chemin de fer de Parme et de Plaisance renferme des gisements abondants de pétrole. Ces pétroles, connus de toute antiquité, puisque Plinius en parle, n'ont jamais été l'objet d'une exploitation suivie, et il est probable que l'incurie des Italiens aurait laissé pour longtemps encore cette source de richesses enfouie, si un Anglais, après avoir étudié à fond les gisements, n'avait monté une société pour les exploiter. Les pétroles italiens ont été examinés au point de vue industriel. Ils paraissent être aussi abondants et meilleurs en qualité que les pétroles américains. Ils renfermeraient moins de parties trop volatiles et auraient une odeur moins désagréable. Au-

cune étude chimique de ces pétroles n'a encore été faite.

— **Naphte de schistes**, syn. *huile de schistes*. Les *naphtes* qui proviennent de la distillation sèche des diverses espèces de schistes bitumineux paraissent varier beaucoup par leur composition et peu d'entre eux ont été l'objet d'études approfondies. L'huile que l'on obtient par la distillation des schistes du Dorsetshire a été examinée par C.-G. Williams. Elle renferme beaucoup d'azote et de soufre, qui tiennent en grande partie à la présence dans ces schistes d'une grande quantité d'animaux fossiles. Il en résulte que ces huiles sont extrêmement fécondes quand elles n'ont point été rectifiées. Une fois débarrassées de leurs éléments basiques, acides et phéniques, par des traitements successifs à l'acide sulfurique, à la potasse et à l'eau, ces huiles renferment à peu près les mêmes principes que les huiles de boghead, c'est-à-dire la benzine et ses homologues, des homologues de l'éthylène et quelques homologues du gaz des marais. Leur partie acide, ou plus exactement phénique, est constituée surtout par du phénol ordinaire; enfin, les bases enlevées par l'acide sulfurique consistent surtout dans la pyridine et ses homologues.

L'huile de schiste française a été étudiée par Laurent et Saint-Evre, mais ces chimistes ne sont arrivés à aucun résultat satisfaisant. Les analyses de Laurent, rapportées dans le *Traité de chimie* de Gerhardt (IV, 423), ont simplement permis à celui-ci de constater que les hydrocarbures renfermés dans ces huiles approchent, par leur composition, de la formule NCH (calcul 87,5 p. 100 de C; analyse 85,6-86,2).

En faisant agir l'acide azotique normal sur les portions d'huile de schiste bouillant entre 80° et 150° Laurent a obtenu un acide auquel il a donné le nom d'acide ampélique; cet acide $C^8H^6O^3$ est isomère avec l'acide salicylique et provient, très-probablement, de l'oxydation d'un homologue de la benzine.

Les différents bitumes et asphaltés, dont il existe des dépôts si considérables dans certaines contrées, fournissent à la distillation sèche des *naphtes* analogues à l'huile de schiste ordinaire. L'huile que l'on prépare à Reutling, au moyen du bitume connu sous le nom de *posidonienschiefer*, ne donne guère plus de 3,5 pour 100 de goudron lorsqu'on le distille. Les hydrocarbures qui en proviennent paraissent répondre à la formule

$C^{10}H^{12}-4$.

La plus grande portion volatile, entre 160° et 175°, répondrait à la formule $C^{12}H^{14}$.

Les pétroles d'Amérique fournissent à l'industrie quatre applications différentes, dont les deux plus importantes sont : l'emploi comme dissolvant en peinture et l'emploi comme huile à brûler dans l'éclairage. Cette dernière application acquiert chaque jour une importance plus considérable. Ne pouvant pas être brûlé à l'air, à cause de sa grande volatilité, le pétrole est enfermé dans des lampes d'un modèle spécial, qui tendent à se perfectionner chaque jour (v. LAMPES); mais son usage pour éclairer offre certains dangers sérieux et demande des précautions particulières. On sait, par de nombreux exemples, les accidents et les incendies auxquels il a donné lieu; il est donc de l'intérêt de tous de ne manier cette huile inflammable qu'en la tenant à distance de tout foyer calorifique. Le *naphte* ou huile de pétrole, nous l'avons déjà dit, semble résulter de la décomposition des matières organiques; pour l'extraire, on perce une sorte de puits artésien jusqu'aux couches qui le renferment. Les sources les plus abondantes sont dans l'Amérique du Nord, à Titusville, à Mecca et au Canada; on en trouve aussi en Europe, au Hanovre, par exemple, et même en France. Le prix de l'huile de pétrole, en Amérique, est de moins de 1 fr. les 3 litres; en France, il s'est maintenu entre 0 fr. 80 et 1 fr. le litre.

NAPHTHÈNE s. f. (na-fté-i-ne — rad. *naphte*). Chim. Substance minérale particulière, trouvée dans le département de Maine-et-Loire.

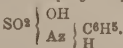
— **Encycl.** Le *naphthène* est une substance molle, onctueuse, gélatineuse, douce au toucher, non élastique, transparente, jaune verdâtre, mais passant au jaune roussâtre et devenant un peu opaque par une exposition prolongée à la lumière. Son odeur est analogue à celle du *naphte*, mais moins forte; sa densité est inférieure à celle de l'eau. Elle fond à la température d'environ 50° centigrades et se dissout très-bien dans l'essence de térébenthine, l'éther et l'alcool à 40° bouillant. Elle brûle sans flamme sur les charbons ardents et répand alors une odeur désagréable qui rappelle celle de la graisse décomposée. Cette substance a été découverte par MM. Desvieux et Joubert de Beaulieu, en 1836, dans le département de Maine-et-Loire.

NAPHTHÈNE s. m. (na-fti-o-na-te — rad. *naphte*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide naphthionique avec une base.

— **Encycl.** Les *naphthionates* sont des sels que l'on peut considérer comme des naphthylsulfamates, c'est-à-dire comme dérivant des sulfamates SO_3 $\begin{smallmatrix} OM' \\ | \\ AzH_2 \end{smallmatrix}$ par la substitution du naphthyle $C^{10}H^7$ à un atome d'hydrogène du

groupe amidogène AzH_2 . Leur formule générale est donc SO_3 $\begin{smallmatrix} OM' \\ | \\ Az \end{smallmatrix}$ $\begin{smallmatrix} C^6H^5 \\ | \\ H \end{smallmatrix}$ ou SO_3 $\begin{smallmatrix} O \\ | \\ Az \end{smallmatrix}$ $\begin{smallmatrix} C^6H^5 \\ | \\ H \end{smallmatrix}$ $\begin{smallmatrix} M' \\ | \\ O \end{smallmatrix}$ $\begin{smallmatrix} C^6H^5 \\ | \\ H \end{smallmatrix}$ $\begin{smallmatrix} O \\ | \\ Az \end{smallmatrix}$ SO_3 , suivant l'atotoxicité du métal. Le plus important de ces sels est le *naphthionate* d'hydrogène ou acide naphthionique.

— I. **NAPHTHIONATE D'HYDROGÈNE**, syn. *acide naphthionique*, *acide naphthyl-sulfamique*



L'acide naphthionique ou sulfonaphthalidamide répond à la formule $C^{10}H^9AzSO_3$. Il a été découvert par Piria.

a. **Préparation.** On lave d'abord la nitronaphtaline avec de l'eau jusqu'à expulsion complète de l'acide azotique dont elle est souillée, on en dissout ensuite une partie dans cinq parties d'alcool modérément chaud et l'on ajoute à la liqueur cinq parties d'une dissolution de sulfite ammoniacal de 1,24 de densité. Le liquide, soumis à une douce ébullition, laisse déposer des cristaux de sulfite d'ammonium et la liqueur prend une réaction acide. On ajoute alors une quantité de carbonate d'ammonium suffisante pour le neutraliser. Par une nouvelle ébullition il redevient acide, et on recommence alors à neutraliser comme précédemment. On continue ainsi à faire bouillir et à neutraliser de temps à autre, jusqu'à ce qu'une goutte de la liqueur versée dans l'eau n'y produise plus aucun trouble. Le liquide se trouve, à ce moment, divisé en deux couches : l'une supérieure, contenant du thionaphtamate et du *naphthionate* d'ammonium; l'autre inférieure, qui n'est autre chose qu'une dissolution de sulfate et de sulfite ammoniacal. On décante la couche supérieure, on l'évapore sur une lampe à alcool jusqu'à consistance sirupeuse et on l'abandonne ensuite au repos. Au bout de peu de temps, le liquide sirupeux se prend en une masse de cristaux jaunes de thionaphtamate d'ammonium, tandis que le *naphthionate* ammoniacal demeure dissous dans les eaux mères qui entourent les cristaux. On sépare cette eau mère, on la porte à 100° et on y ajoute de l'acide chlorhydrique qui en précipite l'acide *naphthionique*. Le précipité est ensuite recueilli sur un filtre et lavé à l'eau et à l'alcool jusqu'à ce que les liqueurs passent incolores. On transforme ensuite l'acide *naphthionique* en sel de baryum, on purifie ce sel par plusieurs cristallisations et, lorsqu'il est devenu tout à fait incolore, on le redissout dans l'eau une dernière fois et on le précipite par l'acide chlorhydrique en léger excès. On lave l'acide ainsi précipité à l'eau d'abord, à l'alcool ensuite. L'eau dont on se sert pour ces lavages doit être soigneusement privée d'air par une longue ébullition, parce que l'acide *naphthionique* est promptement altéré par l'air humide.

b. **Propriétés.** L'acide *naphthionique* précipité d'une solution froide de soude, de baryte ou de chaux, se présente en poudre blanche et volumineuse; précipité d'une solution chaude des mêmes sels, il forme de petits cristaux soyeux, blancs et légers, qui ressemblent à de l'amiant. Il n'a ni odeur ni saveur sensible, et rougit le papier de tournesol; il est à peine soluble dans l'eau et dans l'alcool. Pour dissoudre une seule partie d'acide *naphthionique*, il faut plus de 2,000 parties d'eau à la température ordinaire. Il est plus soluble dans l'eau bouillante, et par le refroidissement du liquide il se dépose en fines aiguilles blanches et brillantes, semblables aux cristaux qui se forment dans une solution saturée de sulfate de calcium. Chauffé sur une lame de platine, il brûle en dégageant de l'anhydride sulfureux mêlé à une vapeur inflammable et aromatique, qui sent un peu l'essence d'amandes amères; il laisse un abondant résidu de charbon très-difficile à brûler, et qui conserve la forme de la substance soumise à l'expérience.

Cet acide sature parfaitement les bases, pour lesquelles il a une grande affinité, en sorte qu'il forme avec les métaux lourds des sels doués de réactions acides, et, avec les métaux alcalins, des composés tout à fait neutres, comme le feraient les acides minéraux les mieux définis. Il déplace l'acide acétique des acétates, même à la température ordinaire; c'est pour cela qu'il se dissout promptement et en grande abondance dans une solution d'acétate potassique, en développant une odeur très-sensible d'acide acétique.

L'acide *naphthionique* jouit d'une grande stabilité, de manière qu'il résiste, sans s'altérer, à la plus grande partie des agents chimiques, les corps oxydants exceptés; lorsqu'on le fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique concentré, il ne se dissout ni ne se décompose. Il est soluble dans l'acide sulfurique concentré, surtout à chaud. La solution est limpide et incolore; elle est précipitée par l'eau; elle peut être chauffée jusqu'à 500° sans s'altérer, mais la plus faible indice de décomposition, à 520° environ, elle commence à noircir en dégageant du gaz sulfureux. L'acide *naphthionique*, chauffé avec une solution concentrée de soude caustique, n'éprouve aucune altération. En effet, en dissolvant le produit dans l'alcool, après l'avoir évaporé à

siccité et en faisant passer un courant d'anhydride carbonique à travers la liqueur jusqu'à ce que tout l'alcali libre soit précipité, il reste une solution qui, convenablement évaporée, laisse cristalliser le *naphthionate* de sodium en beaux prismes doués de tous ses caractères ordinaires. L'eau mère renferme une trace de substance résineuse de couleur brune.

L'acide *naphthionique* est promptement décomposé par les corps oxydants. Si l'on fait passer du chlore à travers la dissolution d'un *naphthionate*, le sel s'altère en se colorant en brun, puis il se précipite une résine de la même couleur. Le dichromate potassique agit à chaud comme le chlore, surtout en présence de l'acide sulfurique. L'acide azotique pur et faible agit comme les autres acides; il décompose les *naphtionates* et il met l'acide en liberté; il peut rester en contact avec l'acide libre sans qu'il se produise d'action visible; mais si l'on emploie de l'acide azotique concentré, surtout lorsqu'il contient de l'acide azoteux, ou si l'on chauffe, l'acide *naphthionique* se décompose et se transforme en une résine de couleur brune, semblable à celle qui prend naissance sous l'influence des autres agents oxydants.

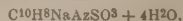
L'acide cristallisé, obtenu par une solution saturée à la température d'ébullition, renferme une demi-résine d'eau de cristallisation, qu'il perd lorsqu'on le chauffe à 100°. Il répond à la formule brute $C^{10}H^9SO_3Az$.

— II. **NAPHTHIONATES MÉTALLIQUES.** Les *naphthionates* métalliques sont tous solubles et cristallisent facilement. Les *naphthionates* de sodium, de calcium, de magnésium fournissent des cristaux réguliers, d'une beauté et d'une régularité extraordinaires. Ils sont très-difficiles, d'ailleurs, de les débarrasser d'une matière colorante rouge qui y adhère fortement. On ne parvient à les décolorer ni par l'alumine, ni par le noir animal, ni par l'hydrate de plomb. Le seul moyen qui permette de les obtenir à peu près incolores consiste à les soumettre à plusieurs cristallisations dans l'alcool faible, en les préservant, autant que possible, de l'action de la lumière. Par ce procédé, la plus grande partie de la matière colorante reste dissoute dans l'alcool; tandis que, lorsqu'on opère la cristallisation dans l'eau, le liquide reste presque incolore, pendant que les cristaux qui se séparent retiennent la matière colorante.

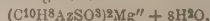
Les solutions des *naphthionates* sont opalescentes, de même que les solutions des sels neutres de quinine; vues sous des angles différents, elles transmettent les plus belles nuances rouges, azurées et violacées. Ce phénomène est tellement sensible, que, pour le produire, il suffit de dissoudre une partie de *naphthionate* sodique dans 200,000 parties d'eau. Les acides minéraux décomposent les solutions des *naphthionates* en précipitant l'acide à l'état de poudre blanche et cristalline. L'acide acétique, versé dans une solution de *naphthionate* sodique, ne le précipite ni à chaud ni à froid; mais, versé dans une solution alcoolique du même sel, il en précipite partiellement l'acide *naphthionique*. Les *naphthionates* présentent, lorsqu'on les chauffe, exactement les mêmes phénomènes que l'acide libre, et ils laissent un résidu de sulfate mêlé à une grande quantité de charbon.

Pour donner une idée des phénomènes produits par les divers agents sur les sels de cet acide, nous décrirons ceux qu'on observe sur une solution de *naphthionate* de sodium. Le perchlorure de fer produit, dans cette solution, un abondant précipité de couleur rouge brique, qui brunit lorsqu'on le chauffe. Le bichlorure de platine y fait naître un précipité d'un jaune clair; l'azotate d'argent, un précipité blanc cristallin. Le chlorure d'or colore d'abord la solution en pourpre, puis il se précipite de l'or réduit. Le sublimé donne un précipité blanc, qui se dissout à chaud et qui reparait par le refroidissement du liquide. Par le sulfate de cuivre, la solution se colore en jaune, mais il ne se forme pas de précipité. L'acétate de plomb, le chlorure de baryum, les prussiates de potasse jaune et rouge, le sulfate de zinc, l'émétique ne donnent pas de réactions visibles. Les *naphthionates* solides ne s'altèrent pas sensiblement au contact de l'air, mais leurs solutions prennent une teinte rouge sous l'influence de l'air et de la lumière; dans l'obscurité, elles ne se colorent pas.

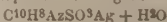
M. Piria a étudié le *naphthionate* potassique $C^{10}H^9KAzSO_3$, le *naphthionate* d'ammonium, le *naphthionate* de sodium



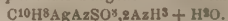
le *naphthionate* de baryum, le *naphthionate* de calcium $(C^{10}H^9AzSO_3)_2Ca^{2+} + 8H_2O$, le *naphthionate* de magnésium



le *naphthionate* de zinc, le *naphthionate* de plomb $(C^{10}H^9AzSO_3)_2Pb^{2+} + 2H_2O$, le *naphthionate* de cuivre, le *naphthionate* d'argent



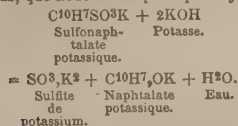
et le *naphthionate* d'argent ammoniacal



NAPHTHIONIQUE adj. (na-fti-o-ni-ke — rad. *naphte*). Chim. Se dit d'un acide organique qui provient de l'action du sulfite d'ammonium sur la nitronaphtaline.

NAPHTOL s. m. (na-ftol — rad. *naphte*). Chim. Nom donné aux phénols monatomiques et diatomiques dérivés de la naphthalène.

— **Encycl.** On sait, par les travaux de M. Wurtz et de M. Dussart, que les acides conjugués que l'on obtient au moyen de l'acide sulfurique et des hydrocarbures aromatiques renferment le résidu monoatomique SO_2H de l'acide sulfurique substitué à l'hydrogène de ces hydrocarbures, soit une, soit deux fois. Ces travaux ont, en outre, montré que, lorsqu'on fond les sels alcalins de ces acides avec de la potasse, le groupe SO_3K s'empare d'un atome de potassium pour former du sulfite potassique, tandis que l'hydrocarbure prend le groupe OH , ou plus exactement OK , pour remplacer le résidu SO_2H ; il se convertit ainsi en sel potassique d'un phénol. Après refroidissement on reprend par l'eau et l'acide chlorhydrique; le sulfite et le phénate alcalin se décomposent et le phénol, devenu libre, s'élève à la surface du liquide, où il vient former une couche huileuse. On le recueille, on le dessèche et on le purifie par distillation et cristallisation. La réaction générale par laquelle est exprimée cette formation synthétique du phénol est indiquée par l'équation ci-dessous, que nous avons prise pour type :



Il résulte du procédé synthétique que nous exposons que, si l'acide sur lequel on opère était un acide disulfurique renfermant $2\text{SO}_2\text{H}$, le phénol obtenu serait diatomique, un OH se substituant à chacun de ces groupes.

Jusqu'à ce jour, on connaît deux acides conjugués de la naphthaline : l'acide sulfonaphthalique $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{SO}_3\text{H}$, qui donne naissance au *naphтол* $\text{C}_{10}\text{H}_8\text{O} = \text{C}_{10}\text{H}_7\text{OH}$, et l'acide disulfonaphthalique $\text{C}_{10}\text{H}_6(\text{SO}_3\text{H})_2$, qui fournit le *naphтол* diatomique $\text{C}_{10}\text{H}_8\text{O}_2 = \text{C}_{10}\text{H}_7(\text{OH})_2$. La préparation du binaphтол s'opérant par un procédé exactement semblable à celui qui sert à la préparation du *naphтол* et que nous venons de décrire, il nous suffit de dire comment on peut à volonté obtenir l'acide bisulfonaphthalique ou de le décrire ensuite les propriétés des *naphтолы*.

Si l'on prend 25 parties d'acide sulfurique et 10 parties de naphthaline et qu'on chauffe, l'hydrocarbure se dissout rapidement dans l'acide. Arrête-t-on l'opération dès que la dissolution est complète, étend-on d'eau, sature-t-on par du carbonate de baryum, filtre-t-on et précipite-t-on par un carbonate de potasse, on obtient une dissolution de sulfonaphthalate alcalin $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{SO}_3\text{K}$.

Si, au contraire, après que la dissolution est complète, on continue à chauffer en élevant la température, l'acide sulfonaphthalique ne tarde pas à disparaître et à se transformer en acide disulfonaphthalique. Quand la naphthaline est pure, il ne se fait que fort peu d'acide sulfureux.

Il est facile de suivre la marche du phénomène, en prélevant de temps en temps un échantillon du produit, qu'on sature par une solution concentrée de carbonate de soude. Tant que l'addition de ce sel fait naître dans la liqueur un précipité blanc cristallin, il reste en dissolution de l'acide sulfonaphthalique. Dès que l'addition de ce réactif laisse la liqueur transparente, on peut être certain que celle-ci renferme seulement de l'acide bisulfonaphthalate. On étend alors d'eau, on sature par un carbonate alcalin, on filtre pour séparer la majeure partie du sulfate alcalin, qui se dépose en cristaux, on évapore à siccité et l'on obtient ainsi un mélange de sulfate et de bisulfonaphthalate alcalin qu'on débarrasse du sulfate par plusieurs cristallisations. Ainsi purifié, le disulfonaphthalate peut servir à la préparation du binaphтол.

— **Naphтол** $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{OH}$. C'est une substance blanche, qui cristallise en belles aiguilles fusibles à 86° , et distillant sans altération à 281° . Il jouit de la propriété remarquable dont jouit aussi la créosote ou l'acide phénique, d'absorber l'oxygène de l'air en présence de la chaux potassée, en produisant des matières colorantes qui jouent le rôle d'acides faibles; dans le cas du *naphтол*, la substance colorante est jaune. Le *naphтол* est peu soluble dans l'eau.

Le binaphтол $\text{C}_{10}\text{H}_8(\text{OH})_2$ est un peu plus soluble dans l'eau que le *naphтол*. La potasse le dissout immédiatement en donnant une liqueur qui noircit très-vite au contact de l'air. Au bout de quelques temps, les acides n'en précipitent plus qu'un acide noir qui, dans une solution concentrée, forme presque une gelée consistante.

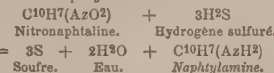
Il est probable que si l'on traitait le *naphтол* et le binaphтол par un courant d'anhydride carbonique et du sodium, on obtiendrait deux acides : l'acide naphtholique $\text{C}_{10}\text{H}_8\text{O}_4$ et l'acide oxynaphtholique $\text{C}_{10}\text{H}_8\text{O}_6$. Ces deux acides représenteraient l'acide ménaphthoxylique de M. Hoffmann, plus un atome ou deux atomes d'oxygène.

NAPHTHOQUINONE s. m. (na-f-to-ki-no-ne — de *naphite*, et de *quinone*). Chim. Quinone dérivée de la naphthalène.

NAPHTYLAMINE s. f. (na-fu-la-mi-ne — de *naphyle*, et de *amine*). Chim. Ammoniaque composée primaire, qui renferme le radical dont la naphthalène est l'hydride.

— **Encycl.** I. PRÉPARATION. Plusieurs procédés ont été donnés pour la préparation de la *naphtylamine*. Le premier de tous est celui de M. Zinin, qui a découvert ce corps; le second est celui de M. Piria; le troisième appartient également à M. Piria; le quatrième est de M. Béchamp; le cinquième, enfin, a été conseillé par M. Roussin. A l'exception des deux procédés de Piria, toutes ces méthodes consistent à réduire la mononitronaphthaline et à y substituer H_2 à O_2 . Le choix des moyens réducteurs varie seul.

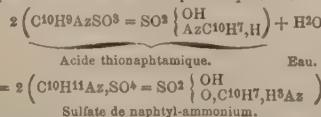
1° **Procédé de Zinin.** On mêle une partie de nitronaphthaline avec 10 parties d'alcool concentré, on sature la liqueur de gaz ammoniac et l'on y dirige ensuite un courant d'hydrogène sulfuré. Du soufre se sépare et il se forme de la *naphtylamine* et de l'eau



2° **Procédé de Béchamp.** Ce procédé est celui qui est le plus universellement employé aujourd'hui. Il a été décrit par M. Béchamp et modifié par différents auteurs. On peut le pratiquer sur une large ou sur une petite échelle. Voici en quoi il consiste : on lave bien la nitronaphthaline pour la débarrasser aussi complètement que possible de l'acide azotique qui peut lui être adhérent; on en prend ensuite 1 partie que l'on mélange avec 1 partie et demie de fils de fer et l'on ajoute au mélange assez d'acide acétique commercial pour couvrir le tout. La cornue dans laquelle on opère doit être assez spacieuse pour pouvoir contenir au moins dix fois autant de matière qu'on en prend en effet. On chauffe légèrement pour amener la fusion de la nitronaphthaline. La réaction commence aussitôt et devient très-violente. La masse se boursouffle considérablement et le liquide distillera même si l'on n'avait pas soin de retirer le feu et de refroidir l'appareil. Dès que l'écume est tombée et que la réaction paraît achevée, on distille lentement l'acide acétique que la cornue renferme; on la laisse ensuite refroidir de nouveau et l'on y introduit une dissolution concentrée de potasse caustique jusqu'à ce que la masse, après une violente agitation, reste fortement alcaline. On place alors la cornue dans un bain de sable en la recouvrant de sable jusqu'au-dessus du col, et l'on chauffe fortement jusqu'à ce que la *naphtylamine* distille, ce qui n'arrive guère que quand la température a atteint 300° . La *naphtylamine* impure ainsi obtenue est purifiée par dissolution dans l'acide chlorhydrique. Le liquide filtré est évaporé à siccité et distillé avec de l'hydrate de calcium. La base passe alors sous la forme d'une huile incolore contenue seulement par un peu de phthalamine. On enlève cette dernière en convertissant le mélange des deux bases en sulfates et séparant les deux sels par cristallisation fractionnée. Le sulfate de *naphtylamine*, étant le moins soluble, cristallise le premier.

3° **Procédé de Roussin.** Roussin opère la réduction de la nitronaphthaline au moyen de l'acide chlorhydrique et de la grenaille d'étain. Il prend un ballon d'une capacité double de celle de la substance à y introduire, et il y introduit 6 parties d'acide chlorhydrique du commerce, 1 partie de nitronaphthaline et assez d'étain granulé pour que le métal s'élève jusqu'à la surface du liquide. On chauffe le ballon au bain-marie et on l'agite par intervalles; une réaction énergique se manifeste, la naphthaline disparaît et le mélange, qui était de couleur brune, devient tout à fait transparent. On verse alors le produit dans une terrine contenant deux litres d'acide chlorhydrique étendu de la moitié de son volume d'eau. Le chlorhydrate de *naphtylamine* ne tarde pas à cristalliser et, au bout de peu de temps, toute la masse se solidifie. On jette la masse sur une toile, on la fait égoutter, puis on la soumet à la presse pour purifier le chlorure impur ainsi obtenu; on le dissout dans l'eau bouillante et l'on y ajoute assez de sulfate de sodium pour précipiter tout l'étain et l'on filtre ensuite le liquide au papier pour le débarrasser d'une impureté goudronneuse. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux de chlorhydrate de *naphtylamine* pur dont on précipite la *naphtylamine* au moyen d'un alcali.

4° **Procédé de Piria.** La méthode de Piria consiste à profiter de la facilité avec laquelle les thionaphthamates se convertissent en *naphtylamine*. Lorsqu'on traite un thionaphthamate alcalin par l'acide sulfurique et qu'on chauffe la solution, du sulfate de *naphtylamine* se produit en abondance d'après l'équation :



On peut aussi, d'après le même chimiste, obtenir de la *naphtylamine* en distillant de l'acide thionaphthamique avec un alcali.

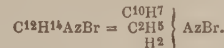
— II. PROPRIÉTÉS. Précipitée de la solution aqueuse de son sulfate au moyen de l'ammoniaque, la naphthalène forme des aiguilles blanches soyeuses. Telle qu'on l'obtient ordinairement par la distillation, c'est une masse

cristalline d'un blanc jaunâtre. Elle fond à 50° et distille vers 300° sans se décomposer; malgré cela, on n'a point déterminé sa densité de vapeur. Lorsqu'on la sublime à une température relativement basse, elle fournit de longues aiguilles soyeuses. Son odeur est très-désagréable et très-persistante. Elle adhère aux doigts et aux étoffes pendant longtemps. Plusieurs chimistes paraissent avoir été incommodés par la *naphtylamine* après avoir travaillé sur elle d'une manière suivie. La *naphtylamine* colore le bois de sapin en jaune comme l'aniline et donne même une coloration beaucoup plus intense que cette dernière base.

III. DÉCOMPOSITIONS. 1° La *naphtylamine* brûle avec une flamme fuligineuse en laissant un résidu de carbone. 2° A l'air elle prend une couleur violette. Ce produit violet paraît prendre naissance pendant la préparation de la nitronaphthaline par la méthode de Béchamp; mais c'est à peine si l'on peut en obtenir $0,67, 10$ à $0,67, 15$, en partant de 50 grammes de nitronaphthaline. Quand la naphthalène a été distillée, elle exige, pour devenir violette, une longue exposition à la lumière du soleil, et peut être indéfiniment conservée à la condition qu'on la preserve de ces influences. 3° Chauffée avec de l'azotate mercureux sec, elle donne, suivant les proportions de ce sel, des nuances diverses qui varient depuis le violet d'aniline jusqu'au rouge de la fuchsine. 4° Le chlorure stannique la convertit en une couleur rouge. 5° Le chlorure ne l'attaque pas à froid; à chaud, l'attaque est violente et il se forme du chlorhydrate de *naphtylamine* en même temps qu'une substance goudronneuse. 6° Une solution de chlorhydrate de *naphtylamine* prend une couleur violette lorsqu'on la soumet à l'action du chlore. Il se produit une substance résineuse en même temps qu'une matière cristalline d'un jaune d'or. 7° Avec le chlorure ferrique, l'azotate d'argent, le chlorure d'or et les substances oxydantes en général, la *naphtylamine* donne, suivant Piria, une couleur bleue de naphthaméine; 8° lorsqu'on ajoute de l'azotite potassique à un sel de *naphtylamine*, il se forme aussitôt un précipité rouge brun auquel les auteurs ont donné le nom d'azo-dinaphtyl-diamine. 9° Le chlorure platinique, le chlorure mercurique et le chlorure de zinc transforment la *naphtylamine* en naphthaméine, qui paraît être simplement de l'oxynaphthaméine. Ce produit paraît également se former lorsqu'on chauffe la *naphtylamine* avec les hydrates de potassium ou de calcium. 10° L'acide azotique, surtout s'il renferme de l'acide azoteux, convertit cette base en une poudre brune presque insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, avec lequel elle forme une liqueur bleue. Comme cette réaction est favorisée par la présence de l'acide azoteux, il y a tout lieu de croire que le produit renferme de l'azo-dinaphthaméine, si l'on n'en est pas entièrement formé. Cette conclusion est d'autant plus probable que, suivant Zinin, le produit de l'action de l'acide azotique s'obtient, lorsqu'on évapore la solution, en cristaux qui ressemblent à ceux de la murexide, quoique plus larges et plus déliés, et que cette apparence est aussi exactement celle des cristaux d'azo-dinaphthaméine. 11° Un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique agit énergiquement sur la *naphtylamine*. L'addition de l'eau au mélange en précipite des flocons qui sont probablement constitués par de la nitronaphthamine $\text{C}_{10}\text{H}_8(\text{AzO}_2)$. 12° L'oxychlorure de phosphore transforme la *naphtylamine* en tri-naphthyl-phosphamide. 13° Le chromate acide de potasse fait naître, dans les solutions des sels de *naphtylamine*, un précipité qui renferme une substance colorante violette. 14° Lorsqu'on fait passer des vapeurs d'acide cyanique gazeux à travers une solution de *naphtylamine* dans l'éther anhydre, il se forme de la naphthyl-urée. Dans d'autres circonstances, la réaction est autre et il se produit des matières colorantes. 15° Une solution alcoolique de *naphtylamine* traitée par l'essence de moutarde donne de l'allyl-naphthyl-sulfocarbamide $\text{C}_{10}\text{H}_9\text{Az}_2\text{S}$; avec le sulfocyanate de phényle, c'est de la phényl-naphthyl-sulfocarbamide qui se produit. 16° Lorsqu'on ajoute du sulfure de carbone à une solution alcoolique de *naphtylamine*, ou qu'on chauffe ces deux corps dans des tubes scellés, sans l'intervention d'aucun dissolvant, il se produit de la dinaphthyl-sulfocarbamide. 17° Lorsqu'on soumet de la *naphtylamine* en fusion à l'action du chlorure de cyanogène gazeux, il se dégage de la chaleur et il se forme du chlorhydrate de ménaphthylamine $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{Az}_2\text{HCl}$. 18° Les iodures, bromures et chlorures des radicaux alcooliques transforment la naphthalène en méthyl-naphthylamine, éthyl-naphthylamine, amyl-naphthylamine, etc. 19° Lorsqu'on distille de la *naphtylamine* avec un excès d'acide oxalique, l'oxyde de carbone qui provient de la décomposition de l'acide oxalique se fixe sur cette base, se transforme en formyle en s'unissant à 1 d'hydrogène et convertit la *naphtylamine* en naphthyl-formamide. Ce corps, sous l'influence de la chaleur, perd à son tour H_2O et fournit du cyanure de naphthyle $\text{C}_{10}\text{H}_7\text{Az}$. Enfin, le cyanure de naphthyle, de la manière de tous les nitriles, peut, par l'ébullition avec la potasse, se transformer en acide ménaphthoxylique et ammoniacque par fixation de $2\text{H}_2\text{O}$. V. MÉNAPHTHOXYLIQUE (acide).

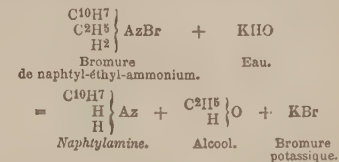
— IV. SELS DE NAPHTYLAMINE. La *naphtylamine* est un alcaloïde monoatomique qui est susceptible de saturer les acides les plus puissants en formant des sels bien définis. On a étudié le bromhydrate, le chlorhydrate, le chloromercure, le chloroplatinate, l'azotate, l'oxalate neutre, l'oxalate acide, l'orthophosphate, le métaphosphate et le sulfate neutre de *naphtylamine*.

— V. DÉRIVÉS DE SUBSTITUTION DE LA NAPHTYLAMINE. Bromure d'éthyl-naphthyl-ammonium



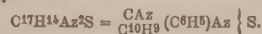
On obtient ce corps en chauffant pendant plusieurs heures entre 400° et 500° , dans un appareil à reflux, un mélange de *naphtylamine* et de bromure d'éthyle. Le contenu du ballon finit par constituer une masse brune dont on retire, par distillation, l'excès de bromure d'éthyle. On épuise alors à plusieurs reprises cette masse par l'eau bouillante. Les liqueurs, filtrées bouillantes et abandonnées au refroidissement, fournissent des cristaux de bromure de naphthyl-éthyl-ammonium. On peut aussi, pour préparer ce produit, enlever de la *naphtylamine* avec un excès de bromure d'éthyle dans des tubes scellés à la lampe et abandonner le mélange à lui-même pendant plusieurs jours à la température ordinaire. Il se convertit ainsi entièrement en bromure cristallisé de naphthyl-éthyl-ammonium.

Ce sel cristallise en cristaux rose pâle qui ne deviennent jamais blancs, quel que soit le nombre de cristallisations qu'on leur fasse subir. Ils ne se colorent pas à l'air aussi rapidement que la *naphtylamine*. Ils sont peu solubles dans l'eau froide, mais ils se dissolvent aisément dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Chauffée avec la potasse, le bromure, au lieu de donner de l'eau, du bromure de potassium et de l'éthyl-naphthylamine, fournit du bromure potassique, de l'alcool et de la *naphtylamine*, comme le montre l'équation ci-dessous :



— **Iodure de méthyl-naphthyl-ammonium.** L'action de l'iodure de méthylamine sur la *naphtylamine* a échoué. Au lieu de fournir l'iodure de méthyl-naphthyl-ammonium, cette réaction donne une masse grasseuse qui refuse de cristalliser.

— **Sulfocyanate de phényl-naphthyl-ammonium**

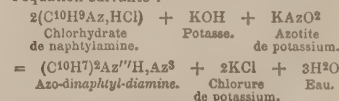


On prépare ce corps par l'union directe de la *naphtylamine* et du sulfocyanate de phényle, ou de la phénylamine et du sulfocyanate de naphthyle. Il cristallise de ses solutions bouillantes en cristaux solubles dans l'eau et dans l'alcool de diphenyl-sulfocarbamide.

NAPHTYL-DIAMINE s. f. (na-fu-di-ami-ne — de *naphyle*, et de *diamine*). Chim. Nom donné à des ammoniacs composés qui renferment deux fois le radical *naphyle*.

— **Encycl.** Les *naphthylamines* peuvent être considérées comme de doubles molécules de naphthylamine dans lesquelles 3 atomes d'hydrogène sont remplacés par 1 atome d'azote trivalent liant les deux molécules. Plusieurs bases différentes sont comprises sous cette dénomination générale.

— **AZODINAPHTYL-DIAMINE.** On obtient cette substance en faisant agir l'hydrate de l'azotite de potassium sur le chlorhydrate de naphthylamine dans la proportion indiquée par l'équation suivante :



Il se forme dans cette réaction un précipité brun que l'on purifie par une ou deux cristallisations dans l'alcool bouillant. On obtient ainsi de magnifiques aiguilles d'azodinaphthylamine qui présentent une réflexion métallique d'un vert brillant. Ce corps fond à 130° en un liquide rouge de sang qui a un éclat métallique vert. Il peut supporter une assez haute température sans se décomposer. Il est insoluble dans l'eau froide, il colore l'eau bouillante en jaune; il se dissout, mais pas très-facilement, même à l'ébullition, dans l'alcool, l'éther et la benzène. La plupart des acides colorent ses dissolutions en violet foncé, mais la teinte orangée primitive se reproduit sous l'influence des alcools ou même sous l'influence d'une grande quantité d'eau. L'acide sulfurique colore les cristaux secs en vert foncé; une trace d'eau fait virer cette nuance en bleu foncé. L'acide azotique dissout la base en formant une dissolution brune qui passe au rouge brun par plusieurs grada-

tions intermédiaires. Lorsqu'elle a acquis cette dernière nuance, l'eau y fait naître un précipité brun. L'azodiphénylamine forme des chlorures, savoir : le sous-chlorhydrate ($C_{10}H_7N_2Az_2$) $\cdot HCl$, qui cristallise en prismes brillants d'un jaune d'or; le monochlorhydrate ($C_{10}H_7N_2Az_2HCl$), qui se présente en cristaux rouges pourpre obscurs, et le dichlorhydrate ($C_{10}H_7N_2Az_2H_2Cl_2$), qui forme des cristaux volumineux rouges brun lorsqu'on le regarde par transparence, et d'un beau vert lorsqu'on le regarde par réflexion. Le sulfate ($C_{10}H_7N_2Az_2H_2SO_4$) forme des cristaux brun verdâtre qui présentent un éclat métallique d'or.

Bouillie pendant quelque temps avec de la potasse, l'azo-diphénylamine se convertit en naphthylamine. Une ébullition prolongée avec de l'acide chlorhydrique la décompose également en partie en chlorhydrate de naphthylamine et en une substance brune soluble dans la potasse. Lorsqu'on la soumet à l'action de l'acide chlorhydrique et de l'étain, elle se décolore et donne une ou plusieurs nouvelles bases qui n'ont point encore été examinées. L'acide citraconique la convertit en une substance solide, qui est probablement de l'acide azodiphényl-citraconique.

En employant, dans la préparation de l'azodiphénylamine, une quantité d'azotite potassique double de celle indiquée dans l'équation ci-dessus, on avait obtenu un produit qui avait été considéré comme de la nitroso-naphthaline $C_{10}H_7(AzO)$. Mais de nouvelles expériences ont montré que ce produit consistait uniquement en azodiphénylamine pure.

— Benzol-azo-diphénylamine,
 $C_{10}H_7N_2Az_2O = C_{10}H_7(C_6H_5O)Az_2$.

Ce corps prend naissance lorsqu'on chauffe l'azodiphénylamine avec le chlorure de benzole. Il forme des cristaux brillants très-stables, qui peuvent fondre sans se décomposer. Il est insoluble dans l'eau, se dissout un peu dans l'alcool bouillant, avec une couleur jaune que l'acide chlorhydrique, même en grand excès, ne fait point tourner au violet, quoiqu'il rende la nuance jaune plus foncée. Il est presque insoluble dans l'éther, mais on peut le faire cristalliser dans la benzine ou dans le chlorure de benzole. La potasse caustique le dissout en donnant une couleur orangée; il en est de même de la soude. Une ébullition continue avec la potasse suivie de l'action de l'acide chlorhydrique le décompose.

Les chlorures d'actyle et de cumyle paraissent donner des dérivés analogues à la benzol-azodiphénylamine.

— Ménaphtylamine $C_{10}H_7N_2Az_2$. On peut la considérer comme la cyano-diphénylamine.

NAPHTYLE s. m. (na-fu-lé — de *naphte*, et du *g. uld*, matière). Chim. Composé hypothétique qui existerait dans le cyanure de naphthyle.

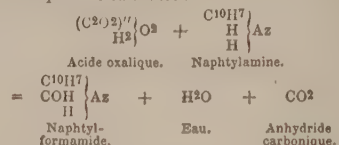
— Encycl. Chim. Le *naphthyle* est un composé idéal dont la formule serait $C_{10}H_8$ et que l'on a imaginé pour comprendre la composition du cyanure de naphthyle, corps qui présente la constitution de la naphthaline, dont un atome d'hydrogène serait remplacé par du cyanogène. Le cyanure de naphthyle a été découvert par M. Hofmann en 1867, et complètement étudié par lui en 1868.

— I. PRÉPARATION. La matière première qui sert à la préparation du cyanure de naphthyle est la naphthylamine. Cette substance, qui, jusqu'à ces derniers temps, ne présentait qu'un intérêt exclusivement scientifique, se prépare aujourd'hui en grand pour les besoins de l'industrie. On extrait surtout de la naphthylamine une belle substance jaune et cristalline, l'acide binitronaphthalique, découvert par M. Merz et appliqué par lui à la teinture sous le nom de jaune de Manchester. La naphthylamine qu'on trouve dans le commerce est loin d'être un corps pur. Elle se présente sous la forme d'une masse fondue d'une couleur brune, renfermant une certaine proportion de produits résineux, et surtout une quantité notable de naphthaline. La purification de la matière brute offre certaines difficultés; cependant on peut obtenir des cristaux suffisamment purs en faisant cristalliser dans le pétrole.

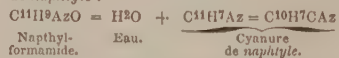
Pour préparer le cyanure de naphthyle, il est complètement inutile de purifier la naphthylamine du commerce. On se borne à y ajouter de l'acide oxalique pulvérisé, en proportion telle que le mélange renferme, outre l'oxalate libre, une certaine quantité d'acide oxalique libre. Quatre parties de naphthylamine du commerce et cinq parties d'acide oxalique cristallisé sont une bonne proportion.

On soumet ce mélange à la distillation, dans un de ces pots de fer qui servent à la préparation du cyanure de potassium; ce pot doit être fermé par un couvercle muni d'un tube abducteur. Au commencement de l'opération, il se dégage de l'eau et de la naphthaline qu'on laisse échapper; mais bientôt on voit apparaître une substance blanchâtre qui ne tarde pas à se solidifier. Elle est composée de naphthyl-formamide, de cyanure de naphthyle, de naphthyl-oxamide, d'oxalate de naphthylamine, de naphthylamine et d'eau. Ce mélange est soumis à l'action d'un courant de vapeur d'eau, qui entraîne avec elle des quantités notables d'une huile opaque et d'une

couleur brune, ayant une densité plus forte que celle de l'eau. C'est à ce dernier corps que M. Hofmann a donné le nom de cyanure de naphthyle. Sa formation est exprimée par les équations suivantes :



La naphthyl-formamide perd à son tour une molécule d'eau et se transforme en cyanure de naphthyle :



La purification du produit brut ne présente aucune difficulté. On sépare de l'eau en agitant ce liquide avec de l'éther; on décante l'éther, on l'évapore et l'on soumet le résidu huileux à la distillation. Ce n'est qu'à 218° ou 220° que le thermomètre devient stationnaire. La partie qui distille à cette température ne tarde pas à se solidifier. On connaît à l'odeur, au point d'ébullition, au point de fusion et aux autres propriétés que ce corps est de la naphthaline, à laquelle se trouve mêlée une petite quantité d'une substance ayant une odeur aromatique particulière et bouillant à une température supérieure. Le point d'ébullition s'élève ensuite rapidement et le thermomètre marque de 290° à 300°. Le reste du liquide distille alors sous la forme d'un liquide jaune clair, qui se prend en une masse blanche cristalline par un séjour prolongé dans une chambre froide, et qui se solidifie presque aussitôt lorsqu'on plonge le vase qui le contient dans un mélange réfrigérant. Une fois solidifié, le produit ne reprend pas l'état liquide à la température ordinaire. On peut obtenir ce corps à l'état de pureté parfaite en le laissant cristalliser dans l'alcool, où il est parfaitement soluble. Mélange-t-on la solution alcoolique avec de l'eau, le corps se sépare de nouveau à l'état d'huile, et on le voit alors se solidifier au bout de quelques minutes. Les cristaux fondent à 33°; fondus, ils ont une densité plus grande que celle de l'eau; le point d'ébullition est à 290° (corrigé).

Ce produit tient dans la série de la naphthaline la même place que le benzo-nitrile ou cyanure de phényle occupe dans la série de la benzine. Dissous dans une solution alcoolique de soude, le cyanure de naphthyle fixe d'abord simplement H_2O et se transforme en ménaphtylamide $C_{10}H_7N_2O$ parfaitement identique à celle qu'on obtient en chauffant le chlorure de ménaphtylamine avec de l'ammoniaque. Soumet-on cette amide à l'ébullition avec la solution alcoolique de potasse ou de soude, elle fixe de nouveau H_2O et donne de l'acide ménaphtoxylique $C_{10}H_7O_2$, ou plutôt le sel acide de cet acide, en même temps qu'il se dégage de l'ammoniaque.

Traité par l'acide sulfhydrique, le cyanure de naphthyle se combine avec ce corps et donne une ménaphtoxyamide sulfurée qui répond à la formule



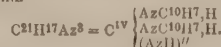
Ce nouveau corps, soumis à l'influence de l'hydrogène naissant, dégage de l'hydrogène sulfuré, échange son soufre contre $2H$ et donne une nouvelle base alcoolique, la ménaphtoxyamine $C_{10}H_7N_2$. Cette base ne se forme pas ou ne se forme que très-difficilement par l'action du cyanure de naphthyle sur l'hydrogène naissant. La plus grande partie du cyanure reste inaltérée.

NAPHTYL-SULFAMIQUE adj. (na-fu-lé-sul-fa-mi-ke). Chim. Syn. de *NAPHTHOLIQUE*.

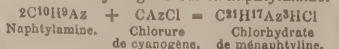
NAPHTYL-TRIAMINE s. f. (na-fu-lé-tri-a-mi-ne — de *naphthyle* et de *tri-amine*). Chim. Nom générique donné à des corps qui représentent trois molécules d'ammoniaque, dont un ou plusieurs atomes d'hydrogène sont remplacés par du naphthyle.

— Encycl. On donne le nom générique de *naphthyl-triamine* à des triamines (c'est-à-dire à des bases qui dérivent de trois molécules d'ammoniaque) dans lesquelles un ou plusieurs atomes d'hydrogène sont remplacés par le radical naphthyle $C_{10}H_7$. On connaît plusieurs de ces triamines.

— CARBODINAPHTYL-TRIAMINE ou MÉNAPHTYLAMINE



Ce composé est encore envisagé par quelques auteurs comme de la cyano-diphénylamine (CAz) $(C_{10}H_7)^2H_3$. Il prend naissance à l'état de chlorhydrate dans l'action du chlorure de cyanogène sur la naphthylamine.



La formation de ce corps est précisément analogue à celle de la mélaniline ou carbo-diphényl-triamine au moyen du chlorure de cyanogène et de l'aniline. Pour préparer la ménaphtylamine, on fait passer un courant de chlorure de cyanogène gazeux à travers des

tubes de verre qui renferment de la naphthylamine fondue. Il se forme une masse noire et résineuse qui consiste principalement en chlorhydrate de ménaphtylamine. On fait bouillir le chlorhydrate avec une grande quantité d'eau, et l'on précipite la ménaphtylamine de cette solution au moyen de l'ammoniaque. Il suffit, pour purifier le précipité, de le laver à l'eau et de le faire cristalliser deux ou trois fois dans l'alcool.

La ménaphtylamine cristallise en petites aiguilles blanches d'une saveur amère. Elle est inodore, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Elle se colore à l'air et ramène au bleu le tournesol rougi. Elle fond à 200° et se décompose à 260° en naphthylamine et en une masse résineuse brune. Elle paraît former des composés neutres avec le chlore, le brome et l'iode. L'acide sulfurique fumant la transforme d'abord en un sulfate, puis, si l'on chauffe, en un nouvel acide qui donne un sel de plomb soluble. L'acide azotique fumant agit très-lentement sur la ménaphtylamine, qui transforme cependant en une série de dérivés nitrés de substitution. L'acide chromique agit aussi très-lentement. Le cyanogène gazeux, dirigé à travers une solution éthérée concentrée de ménaphtylamine, convertit celle-ci en dicyano-ménaphtylamine.

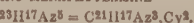
La ménaphtylamine s'unit avec les acides en formant des sels dont beaucoup sont amorphes ou difficilement et confusément cristallisables. Ces sels sont peu solubles dans l'eau et neutres au tournesol; ils sont précipités de leurs solutions par les acides et par les solutions alcalines. La potasse, la soude et l'ammoniaque ajoutées à leurs solutions aqueuses en précipitent la ménaphtylamine sous la forme d'une poudre blanche.

Le chlorhydrate $C_{10}H_7N_2HCl$ est amorphe et très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Le chlorplatinate



se dépose de ses solutions alcooliques en petites aiguilles jaunes brillantes. Le chloraurate est un précipité bleu; le bromhydrate, l'iodhydrate, l'azotate et le phosphate sont cristallins. L'azotate forme de petits prismes solubles dans l'alcool et dans l'éther. Le sulfate est amorphe et se dissout modérément dans l'alcool et dans l'éther.

— DICYANO-MÉNAPHTYLAMINE



Elle se forme, comme nous venons de le voir, par l'action d'un courant de cyanogène gazeux sur la ménaphtylamine suspendue dans l'éther. Elle est d'un jaune pâle, cristallise avec difficulté, ne se dissout pas dans l'eau, se dissout modérément dans l'alcool et dans l'éther et se dissout, au contraire, très-facilement dans les acides étendus. L'ammoniaque la précipite de cette dissolution si on l'y verse immédiatement après que cette dernière a été faite. Mais si l'on abandonne pendant quelque temps la liqueur à elle-même, celle-ci n'est plus précipitée par l'ammoniaque. Elle se trouble et dépose de la cyano-diphényl-oxamide $C_{10}H_7N_2O_2$.

NAPHTYL-URÉE s. f. (na-fu-lu-ré — de *naphthyle* et de *urée*). Chim. Nom donné à des urées dans lesquelles un ou plusieurs atomes d'hydrogène sont remplacés par le radical du naphthol.

— Encycl. La *naphthyl-urée* ou *naphthyl-carbamide*



représente de l'urée ordinaire



dont un atome d'hydrogène est remplacé par le radical naphthol $C_{10}H_7$. Pour l'obtenir, on fait passer un courant d'acide cyanique en vapeur à travers une dissolution de naphthylamine dans l'éther anhydre et on la purifie par cristallisation dans l'alcool bouillant. Elle se présente en aiguilles apiales, brillantes, flexibles, presque insolubles dans l'eau, plus solubles dans l'alcool et très-solubles dans l'éther. Sa solution éthérée donne un précipité cristallin avec l'acide oxalique; la mononaphthyl-urée donne, par sa décomposition spontanée, une substance résineuse dont les acides colorent en violet la solution alcoolique que les alcalis ramènent au rouge. On a remarqué que la même réaction se produit sur le papier réactif coloré par la teinture de garance ou par la nitroso-naphthaline.

La *dinaphthyl-urée* ou *dinaphthyl-carbamide*



représente de l'urée dont 2 H sont remplacés par 2 naphthyles. On a encore donné à ce corps le nom de *carbo-naphthalide*. On l'obtient : 1° en chauffant l'oxalate neutre ou l'oxalate acide de naphthylamine; il se produit d'abord de la dinaphthyl-oxamide qui, sous l'influence d'une plus forte chaleur, se dédouble en anhydride carbonique et en dinaphthyl-urée; 2° en faisant bouillir la dinaphthyl-sulfocarbamide avec une solution alcoolique de potasse; il se forme du sulfhydrate potassique, et l'oxygène de l'alcali se substitue au soufre de la dinaphthyl-sulfocarbamide;

3° en chauffant pendant longtemps la dinaphthyl-oxamide ou en la distillant (ce procédé est le même en somme que le premier). Le plus avantageux de ces procédés est celui qui opère au moyen de l'oxalate acide de naphthyl-ammonium. On peut, en effet, amener ce sel à fusion complète, puis fondre la masse fondue. Le produit qui passe est mis à plusieurs reprises en ébullition avec de l'alcool qui le débarrasse de naphthylamine.

La dinaphthyl-urée est une masse soyeuse, légère, blanche, insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool bouillant; exposée à l'air, elle rougit. Elle distille vers 300° en subissant une décomposition partielle. Lorsqu'on la distille avec l'anhydride phosphorique, elle donne du cyanate de naphthyle et quelques autres produits non encore étudiés.

NAPIER (Macvey), jurisconsulte et littérateur écossais, né dans le comté de Stirling en 1776, mort à Edimbourg en 1847. Il se fit admettre dans la haute école des écrivains du siècle, devint bibliothécaire de sa compagnie, puis professa le droit à l'université d'Edimbourg. En 1814, il fut chargé de diriger le supplément de l'*Encyclopædia britannica*, puis il donna une édition entièrement refondue de cette encyclopédie. Il devint, en 1829, rédacteur en chef de la *Revue d'Edimbourg*, dont il était un des collaborateurs depuis 1805. Outre de nombreux articles, on doit à Napier : *Remarques sur l'influence des écrits philosophiques de Bacon* (Edimbourg, 1818, in-4°).

NAPIER (sir Charles-James), général anglais, né à Londres en 1782, mort en 1853. Il appartenait à une ancienne famille écossaise, plus connue jadis sous le nom de *Napier*, et dont un des membres fut l'inventeur des logarithmes, Jean Napier. Entré au service dès l'âge de douze ans, il prit part, en 1798 et 1803, aux opérations militaires contre les insurgés d'Irlande, devint, en 1804, major d'un régiment d'infanterie et fut envoyé en Espagne, où il se distingua par une bravoure à toute épreuve; mais il fut assez malheureux dans la plupart des batailles auxquelles il assista; à La Corogne, il reçut cinq blessures qui mirent longtemps sa vie en danger, et, à Busaco, il eut la mâchoire fracturée par une balle. Promu lieutenant-colonel en 1812, il alla combattre les Américains à bord du *Chesapeake* et se hâta de revenir en Europe, à la nouvelle du retour de Napoléon de l'île d'Elbe; mais, arrivé trop tard pour assister à la bataille de Waterloo, il se contenta de suivre l'armée anglaise à Paris, prit part à l'assaut de Cambrai et, après la conclusion de la paix, fut élevé au grade de colonel. Nommé, en 1821, gouverneur de Céphalonie, il déploya de remarquables talents administratifs et contribua efficacement à la prospérité de l'île, dont l'industrie, le commerce et l'agriculture prirent un nouvel essor, grâce à ses efforts incessants; mais ses plans d'amélioration déplurent à Adam, lord haut commissaire des îles Ionniennes, et il fut brusquement rappelé en Angleterre. Pendant la lutte de l'indépendance grecque, il s'intéressa vivement au succès des insurgés et élabora, pour leur affranchissement, un plan qui mérita l'approbation et les éloges de lord Byron; toutefois, le comte philhellène n'y donna pas son assentiment, Napier ne put seul mettre son projet à exécution et vécut plusieurs années dans la retraite, exclu de toute fonction civile ou militaire.

Rappelé au service actif et promu major général en 1837, il reçut, deux ans plus tard, le commandement militaire des comtés du nord de l'Angleterre et fut envoyé, en 1841, dans l'Inde, en qualité de commandant des troupes anglaises dans la présidence de Bombay. A peine arrivé, il soumit au nouveau gouverneur général, lord Ellenborough, le plan d'une campagne dans l'Afghanistan et il reçut, peu après, le commandement en chef des armées du Sindh et du Belouchistan. Ses brillantes victoires à Meanee (17 février 1843) et à Hyderabad (24 mars 1843) anéantirent les forces des émirs du Sindh, défontèrent les Belouches, et sa campagne contre les montagnards de la rive droite de l'Indus acheva, en 1845, la conquête de la contrée. Il reçut, en récompense de l'énergie qu'il avait déployée dans cette guerre difficile, la croix de l'ordre du Bain. Cependant, il fut tout à coup rappelé en 1847 par la Compagnie des Indes, qui ne voyait pas sans effroi s'agrandir ses possessions, déjà si vastes et si difficiles à administrer. Mais à la suite d'échecs que l'armée anglo-indigène éprouva dans une nouvelle guerre contre les Sikhs, Napier fut rappelé au commandement de toutes les forces militaires de l'Inde. Lorsqu'il arriva dans les Indes en 1849, il trouva la guerre terminée et s'occupa de prendre des mesures sévères pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'armée. Il se fit ainsi de nombreux ennemis, dont les attaques le décidèrent à donner sa démission. Il revint en Angleterre en 1851, et, à l'occasion des mesures de précaution prises par le gouvernement anglais après le coup d'état du 2 décembre en France, il publia une brochure intitulée : *Lettre sur la défense de l'Angleterre par des corps de volontaires et de milices* (Londres, 1852). On lui doit aussi une traduction de l'ouvrage de M. de Vigny, intitulé : *Servitude et grandeur militaires* (Lon-

dres, 1851, 2^e édit.). Son frère, sir William Napier, a fait paraître, en 1857, la *Vie et les opinions de sir Charles-James Napier*.

NAPIER (sir William), général et historien anglais, frère du précédent, né à Castletown (Irlande) en 1785, mort en 1860. Il entra dans l'armée à l'âge de quinze ans, débuta dans la guerre de Danemark et fit ensuite les campagnes de la Péninsule sous les généraux Moore et Wellington. Revenu en Angleterre après la paix, il devint successivement colonel du 43^e régiment, gouverneur de Guernesey de 1842 à 1848, lieutenant général en 1851 et enfin fut mis, en 1853, à la tête du 22^e régiment. Sir W. Napier a écrit divers ouvrages principalement consacrés à l'histoire militaire, parmi lesquels on cite : *Histoire des guerres de la Péninsule de 1807 à 1814* (Londres, 1823-1840, 6 vol. in-8), ouvrage très-estimé; *Dictionnaire général de biographie* (1839), traduit en français par le général Mathieu Dumas; la *Conquête du Soudan* (1845), relation de la belle campagne de 1812 dont son frère fut le héros, et *Batailles et sièges de la Péninsule* (1855), qui ne sont qu'un extrait de son premier ouvrage. On lui doit aussi la *Vie et les opinions de sir Charles-James Napier* (1857).

« Comme soldat, dit un écrivain de la *Revue d'Edimbourg*, il est mal connu, parce qu'ayant été lui-même le chroniqueur des opérations auxquelles il a pris part, il s'est laissé dans l'ombre. De plus, il n'eut jamais l'occasion de faire ses preuves dans les parties les plus difficiles du métier; mais il s'était appliqué avec beaucoup d'intelligence et d'ardeur à l'étude des sciences militaires; il avait mûrement médité et discuté les plus célèbres campagnes des anciens et des modernes; un grand maître, Wellington, lui avait soumis ses plans et ses combinaisons, et il avait deviné et esquissé la marche que si merveilleux résultats. Comme écrivain, un mot suffit à le louer : c'est que, dans le domaine de la littérature spéciale qu'il a su choisir, il est à peu près sans rival. »

NAPIER (sir Charles), célèbre amiral anglais, cousin des précédents, né à Merchiston-Hall (Stirlingshire) en 1786, mort en 1860. A l'âge de treize ans, il s'embarqua et se signala dans les croisières organisées à cette époque contre les vaisseaux français. En 1805, il fut nommé lieutenant du *Courageux*, bâtiment français à la capture duquel il avait contribué, et, trois ans après, en revenant de la campagne contre les Antilles danoises, il soutint contre la corvette française la *Dithys* un combat dans lequel il fut blessé grièvement. En 1809, il prit d'assaut le fort Edouard, à la Martinique, et contribua à la prise du *Hautpoul*, vaisseau de premier rang. Sir Cochran le fit nommer capitaine de vaisseau pour ce fait d'armes. Envoyé dans la Péninsule ibérique en 1810, il aborda sur les côtes de Portugal, rejoignant l'armée de Wellington et assista aux combats de Busaco et de Torres-Vedras. Il croisa dans la Méditerranée de 1811 à 1814, y prit de nombreux navires de commerce, canonna la ville de Sapi et s'empara de l'île de Ponza (1812). Il fit en 1814 une campagne contre les États-Unis et prit part à l'attaque d'Alexandrie et de Baltimore. Mis en disponibilité à la paix, il fut nommé, en 1829, commandant de la frégate la *Galatée* et envoyé en croisière sur les côtes de Portugal. C'est durant cette croisière qu'il fit ses premiers essais de navigation à l'héliographe. Lorsque don Miguel s'empara du trône de Portugal, Napier alla se joindre, à l'embouchure du Tage, aux forces constitutionnelles, prit le commandement en chef et battit la flotte de l'usurpateur, le 3 juillet 1833, au cap Saint-Vincent. Les services qu'il rendit en cette circonstance à la cause de don Maria lui firent donner par don Pedro le titre de vicomte de Saint-Vincent, avec le grade de vice-amiral de la marine portugaise. Après la capitulation d'Evora (1834), il revint en Angleterre et fut nommé commodore en 1839. L'année suivante, il seconda la flotte turque dans l'expédition de Syrie, bombardant Saïda, Beyrouth, Saint-Jean-d'Acre, et signa le traité imposé par l'Angleterre à Méhémet-Ali. A son retour en Angleterre, il fut complétement dans une séance publique du Parlement et nommé aide de camp de la reine Victoria.

Devenu membre de la Chambre des communes en 1841, sir Napier figura dans les rangs des whigs; mais, s'étant brouillé avec plusieurs membres influents de son parti, il ne fut pas réélu en 1847. Il reçut alors le commandement de l'escadre de la Manche, qu'il conserva jusqu'en 1849. C'est de cette époque que datent les lettres adressées par lui au *Sun* et au *Times*, dans lesquelles il signala de nombreux abus de l'administration maritime et accusa vivement les hommes qui se trouvaient à la tête de cette administration. Contre-amiral en 1846, vice-amiral de l'escadre bleue en 1853, il succéda en 1854, pendant la guerre d'Orient, à sir Dundas dans le commandement de la flotte de la Baltique. Sir Napier s'était vanté de prendre la fameuse forteresse de Corosund; mais il reconnut l'impossibilité de réussir dans cette tentative et ramena sa flotte en Angleterre sans avoir accompli aucune de ses promesses auxquelles il avait accoutumé ses compatriotes. En 1855, il entra à la Chambre des communes comme

représentant d'un faubourg de Londres et fut réélu en 1857.

Sir Charles Napier a laissé plusieurs ouvrages, dans lesquels il a fait le récit des événements auxquels il a assisté comme témoin ou comme acteur. Ces écrits, très-estimés pour la forme, le sont moins pour la véridicité des faits, altérés, dit-on, quelquefois. Nous citerons : *Histoire de la guerre de succession en Portugal* (Londres); la *Guerre de Syrie* (Londres, 1842); la *Marine, son passé et son présent* (Londres, 1851), recueil des lettres adressées au *Sun* et au *Times*, et enfin une autobiographie, *Ma vie*, qui parut à Londres en 1856.

NAPIER (sir Robert), vicomte de BRIDPORT, général anglais, né à Ceylan en 1810. Admis à seize ans dans le corps du génie du Bengale, il dut à sa brillante conduite pendant la campagne de Sutlegge le grade de major, devint ensuite directeur du génie dans le Lahore, prit la ville de Mooltar, assista à la bataille de Guzarate et fut promu colonel. Appelé à diriger le génie dans le Punjab, Robert Napier s'occupa uniquement, pendant plusieurs années, de sillonner cette région de voies de communication tant stratégiques que commerciales, de faire creuser des canaux, d'élever des édifices d'utilité publique, et il s'acquitta de sa tâche avec tant d'habileté qu'on l'appela au poste de directeur en chef du génie du Bengale. Les services élatants qu'il rendit à l'époque de la formidable insurrection des cipayes et de Nana-Sahib (1857), en s'emparant de Lucknow et en battant à diverses reprises les insurgés, lui valurent des remerciements du Parlement anglais. Après avoir pris part, comme commandant en second, à l'expédition envoyée en Chine en 1860, M. Robert Napier fut successivement nommé major général (1861), membre du conseil de l'Inde, lieutenant général commandant en chef à Bombay (1865). Lorsque, en 1867, le gouvernement anglais décida d'envoyer un corps d'armée en Abyssinie pour contraindre le négus Théodoros à rendre à l'Angleterre les Anglais qu'il tenait en captivité, ce fut le général Robert Napier qui reçut le commandement en chef de l'expédition. Grâce à son extrême habileté, sir Napier triompha des difficultés de tout genre qui arrêtaient sa marche. Pour se ravitailler, il dut construire un chemin de fer qui facilita les communications entre la mer Rouge et sa petite armée; pour transporter son matériel de guerre à dos d'éléphant, il se vit forcé de percer une route à travers des forêts et des montagnes, et arriva enfin, au commencement d'avril 1868, devant Magdala, ville forte dans laquelle se tenait enfermé Théodoros. Après un siège de courte durée, il s'empara de la ville, délivra les prisonniers, apprit que le négus, abandonné par les siens, venait de se brûler la cervelle, détruisit en partie Magdala, renversa ses fortifications, puis reprit la route de l'Angleterre (18 avril) et arriva à Londres le 2 juillet 1868, amenant avec lui les enfants de Théodoros, sa couronne et son manteau impérial. En récompense de ses services et de la brillante façon avec laquelle il avait dirigé l'expédition d'Abyssinie, Robert Napier reçut cette même année les titres de lord, de vicomte de Bridport et une pension de 50,000 francs.

NAPIER (Francis, baron), diplomate anglais, né à Londres en 1819. Il fut successivement attaché d'ambassade à Vienne (1840), à Téhéran (1842) et, l'année suivante, à Constantinople; il fut envoyé en 1849 à Naples, où il remplit par intérim les fonctions de chargé d'affaires et s'efforça de ramener le gouvernement napolitain à des sentiments plus libéraux vis-à-vis de la Sicile. En 1852, il occupa le poste de secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg, puis passa à Constantinople avec la même qualité en 1854. Ministre plenipotentiaire aux États-Unis en 1857 et à La Haye en 1858, le baron Napier a été envoyé de nouveau en Russie en 1860 avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Il est passé au même titre, en 1864, à Berlin, où il est resté jusqu'à la fin de 1865, et a été nommé l'année suivante gouverneur de Madras.

NAPIER (Jean), inventeur des logarithmes. V. NEPER.

NAPIFORME adj. (na-pi-for-me — du lat. *napus*, navet, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un navet. Il ne se dit guère que de certaines racines.

NAPIMOGE s. m. (na-pi-mo-ge — du gr. *napé*, vallée; *mogis*, travail). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, dont l'espèce type croît à la Guyane.

NAPIONE (Ch.-Ant. GALEANI), officier piémontais, né à Turin, mort en 1817. Il ne voulut pas reconnaître la domination française et, vers 1800, passa en Portugal. Chargé de la direction de l'arsenal de Lisbonne, il quitta ce poste en 1807 pour accompagner au Brésil la famille royale. Arrivé à Rio-Janeiro, il créa une fabrique de poudre, s'occupa très-activement de métallurgie et fit faire quelques progrès à l'industrie minière installée dans le pays.

NAPIONE DE COCCONATO (Gian-Francesco GALEANI, comte), littérateur italien, frère du précédent, né à Turin en 1748, mort dans la même ville en 1830. Sa mère était Ma-

deleine de Maistre, tante des célèbres écrivains français de ce nom. Après avoir terminé des études très-irrégulières, il suivit les cours de droit, puis apprit seul la philosophie, l'histoire, l'économie politique, la diplomatie et les beaux-arts. En 1776, il entra dans l'administration des finances et se lia avec Alfieri, Beccaria, Duranti et d'autres personnalités remarquables de Turin. Nommé, trois ans après, intendant de la province de Sure, il devint successivement surintendant du cadastre de Montferrat, conseiller d'Etat attaché aux archives, inspecteur général des finances et, quand les Français entrèrent à Turin, il se démit de tous ses emplois pour vivre dans la retraite. En vain l'empereur Napoléon, qui estimait beaucoup ses talents, lui fit-il de fatigantes avances, Napoléon n'accepta que la croix de la Légion d'honneur. Après la réintégration de la maison de Savoie dans son royaume, il reçut le titre de surintendant des archives royales, et c'est à lui qu'on doit la création, à l'université de Turin, des chaires de droit public et d'économie politique. Par une singulière bizarrerie, ce littérateur méprisait profondément la langue française, qu'il considérait comme très-inférieure à la langue italienne. En outre, un patriotisme exagéré l'a poussé à composer des dissertations pour établir, contre toute vérité historique, que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, que le fondateur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Pierre Gérard, que Christophe Colomb lui-même étaient d'origine piémontaise. On cite, parmi ses nombreux écrits : *Ragionamento intorno al saggio sopra la durata del regno de' re di Roma del conte Algarotti* (Turin, 1773, in-8); *Saggio sopra l'arte storica* (Turin, 1773, in-8); *Dissertazioni intorno alla patria di Cristoforo Colombo* (Turin, 1805, in-4); *Dell'origine dell'ordine di San-Giorgio di Gerusalemme* (Turin, 1809, in-4); *Dissertazione intorno al manoscritto di Imitatione Christi detto il codice Arona* (Turin, 1810, in-4); *I monumenti dell'architettura antica, con alcuni opuscoli concernanti alle belle arti figurative* (Pise, 1820, 7 vol. in-4); *Studi sulla scienza di stato nel secolo XVI* (Turin, 1830, in-4); *Considerazioni intorno all'arte storica* (Turin, 1839, in-4).

NAPISTE s. m. (na-pi-ste). Politiq. Nom donné aux Grecs partisans de la Russie.

NAPILE adj. (na-pi-té-le). Arachn. Se dit de certaines araignées qui filent de larges toiles d'un tissu serré.

NAPLES (mal de). Ancien nom de la maladie vénérienne, que les Français prétendent avoir apportée de Naples, après l'expédition qui eut lieu sous Charles VIII. Il *aller à Naples sans passer les monts*, Contracter la maladie vénérienne.

— Loc. prov. *Voir Naples et puis mourir*. Se dit pour exprimer l'extrême beauté de la ville de Naples.

— Comm. Or. de Naples, Chrysocale.

NAPLES, en ital. *Napoli*, autrefois nommée *Panthénope*, puis *Néopoli*, ville du royaume d'Italie, ancienne capitale du royaume des Deux-Siciles et du royaume de Naples, située par 41° 55' de latit., et 40° 51' de longit. E., à 1,160 kilom. de Paris et à 160 kilom. S.-E. de Rome; 418,512 hab. Université, école de marine, nombreux établissements scientifiques. Naples est bâtie sur le penchant d'une nombreuse suite de collines et autour d'un golfe de seize milles de largeur et d'une grande longueur. Ce golfe est terminé de deux côtés par des capes; celui de Misène à droite et le cap de Minerve à gauche. L'île de Capri semble fermer ce golfe. Une partie de la ville s'élève au couchant en amphithéâtre sur les collines de Pausilippe, Saint-Erme et Antignano; l'autre s'étend au levant sur un terrain plus uni, où l'on voit des maisons de campagne qui se suivent depuis le pont de la Madeleine jusqu'à Portici; le mont Vésuve termine la perspective. Cette admirable situation, à laquelle on ne peut comparer peut-être que celle de Constantinople, a inspiré ces paroles enthousiastes : *Vedi Napoli e poi mori* (voir Naples et mourir). La ville proprement dite a environ 4 kilom. d'étendue du N. au S. et 2 kilom. de l'E. à l'O., et environ 12 kilom. de périmètre; mais sa circonférence s'étendrait jusqu'à 24 kilom., si l'on y comprenait les faubourgs. Naples est considérée comme la capitale de la première classe, quoiqu'elle n'ait ni portes, ni murailles, ni bastions; mais elle est défendue par plusieurs forts, dominant la ville et le golfe. Elle est divisée en douze districts. Les maisons, élevées en général de cinq à six étages, ont pour la plupart des balcons et des toits plats en forme de terrasses. Les rues, presque toutes étroites, sont pavées en lavp. La plus belle et la plus grande est la rue de Tolède, qui a près de 2 kilom. de longueur et où se presse incessamment une foule compacte. A l'époque du carnaval, elle est pour Naples ce que le Corso est pour Rome. Cette rue, avec celle de Campo-di-Monte, qui en est la continuation, divise la ville en deux parties. Parallèlement au rivage s'étendent les rues de Santa-Lucia et de Chiaja. Cette dernière, qui est à proprement parler un quai, est plantée de trois rangées d'arbres, borne d'un grand nombre de palais et ornée de pelouses et de statues. De la Chiaja, on jouit d'une vue admirable sur le golfe de Naples. La Villa-Reale, qui fait partie de la Chiaja, est une prome-

nade très-fréquentée des Napolitains; pendant longtemps, on y a vu figurer le célèbre groupe du *Taureau Farnèse* qu'on a transporté au musée. Du côté du sud se déroulent les quais de Vitoria, de Chiatamone, de Santa-Lucia, puis on voit l'arsenal de la marine, le port militaire et le Castel-Nuovo. Le long du port marchand, au delà du Môle, se trouve le quai dit la Strada del Piliero et, plus loin, le pont de la Madeleine, près duquel commence la route qui conduit à Portici. Les places de Naples sont nombreuses, mais peu spacieuses et irrégulières; ce sont : la place del Castello, ornée de plusieurs fontaines jallissantes, notamment de la *fontana Medina*, la plus belle de Naples; la place del Palazzo, décorée d'un magnifique portique demi-circulaire et des statues en bronze de Charles III et de Ferdinand I^{er}; la place Santa-Lucia, dont la fontaine est décorée de bas-reliefs de statues; la place di Monte-Oliveto, au centre de laquelle s'élève une fontaine portant la statue en bronze de Charles II; la place dello Spirito-Santo, où se voit un édifice demi-circulaire, orné de 26 statues, érige en l'honneur de Charles III.

Naples possède une baie vaste et profonde. Le havre est formé par un môle dont la forme est à peu près celle d'un L. La profondeur est de 4m,90 à 6m,50 en dedans du môle, à l'angle duquel se trouve un phare à feu fixe, varié par des éclats et des éclipses. Ce phare est haut de 39 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les navires napolitains font principalement le commerce avec l'Angleterre, la Hollande, la France, les ports de la Méditerranée, de la mer Noire, de la Baltique et ceux de l'Amérique. Les cabotages se font principalement avec les ports de l'Adriatique. Les principaux articles de l'exportation sont l'huile d'olive, la soie, la garance, les laines, les oranges, les citrons, le bois merrain, les vins, etc. Depuis quelques années, un certain nombre d'usines et de fabriques se sont établies dans les environs de Naples; mais les directeurs de ces établissements et la plupart des ouvriers qu'on y emploie sont presque tous étrangers. L'industrie de la ville de Naples est à peu près nulle. Son commerce, assez actif, est presque entièrement entre les mains des étrangers. Sous cet heureux climat, les besoins sont peu nombreux, la vie est à très-bon marché et la population, qui est d'une grande sobriété, se contente de peu. Les Napolitains, gais, loquaces, amis des plaisirs, de la musique, des spectacles en plein air, éprouvent pour le travail une aversion instinctive. Les bas peuple vit dans l'oisiveté et dans la misère, sans que cet état altère en rien son humeur joyeux.

Dans les environs de Naples, on trouve des sites délicieux, remplis de souvenirs et de vestiges du monde antique. Nous citerons particulièrement Pozzuoli, le mont Pausilippe avec sa grotte, les thermes de San-Germano, le lac d'Agnano, Baïes, la grotte du Chien, le Vésuve, la vallée volcanique de Solfatara, Portici, Caserta-Nuova, Herculaneum et Pompei.

— *Histoire*. L'origine de Naples, qui remonte à une antiquité reculée, est enveloppée dans l'obscurité des fables de l'époque primitive. Selon les uns, Falère, l'un des Argonautes, en a été le fondateur, environ 1,300 ans avant l'ère chrétienne; selon les autres, Parthénopée, l'une des sirènes célébrées par Homère dans son *Odyssée*, ayant fait naufrage sur cette côte, y aborda et y construisit une ville, à laquelle elle donna son nom. D'autres en attribuent la fondation à Hercule, quelques-uns à Enee et d'autres à Ulysse. Il est probable que la ville doit sa fondation à des colonies grecques, comme l'indique son nom de Parthénopée. Strabon nous apprend que les peuples de la Campanie et ensuite ceux de Cumès s'emparèrent de Naples et la ruinèrent; mais elle fut bientôt reconstruite et prit le nom de *Néapolis*, ville neuve, qu'elle a toujours conservé depuis. Attrés par les délices d'un séjour enchanteur, les habitants les plus riches de Rome choisirent Naples pour leur séjour de prédilection; on l'appelait la rianta, l'oisive, la docte.

Vers la fin de la république et sous les empereurs, Naples et ses environs devinrent le séjour favori des riches Romains; toute cette belle côte de la Campanie se peupla de villas magnifiques. Des siècles s'y succédèrent et l'œuvre s'enlaidit dans sa formidable attelation de l'an 79 : Herculaneum, Pompei, Stabies, villes romaines à côté de la grecque Néapolis. Naples était remplie de Romains. Virgile y vint mourir; on voit encore son tombeau non loin de la *Madama del Parto a Posilippo*, église de servites située sur un rocher à la pointe du Pausilippe et derrière le maître-autel de laquelle le poète napolitain, émule de Virgile, Sanzazar, le sien. C'est à Naples que Neron alla chercher le premier théâtre public sur lequel il osa produire ses talents pour la poésie et la musique, talents qu'il croyait si rares.

A l'époque des invasions, les ravages des barbares furent tels, que Naples conserva peu de traces de son antique magnificence. Pendant longtemps, elle resta dans une décadence profonde. Guillaume le Mauvais, au XII^e siècle, fit construire Castel-Capua, élargit l'enceinte fortifiée de ses murailles et fit relever le château dell' Oro, dans l'île de Salvoire qui fut ainsi fortifiée. Au siècle suivant, Frédéric II y établit une uni-

versité. Ce fut Charles d'Anjou qui fit de Naples la capitale des Deux-Siciles. Sous son règne et celui des membres de la maison d'Anjou, la ville se développa, de nombreux édifices religieux s'élevèrent. Après l'expulsion de la dynastie d'Anjou, sous la domination espagnole, un des vices-rois, don Pedro de Tolède, fit ouvrir la belle rue de Tolède. Depuis le moment où elle devint la capitale du royaume, Naples fut le théâtre des principaux événements qui forment l'histoire du royaume de Naples ou des Deux-Siciles. Comme nous en avons donné un aperçu succinct ailleurs (v. Deux-Siciles), nous y renvoyons le lecteur. Un concile tenu à Naples en 1699, sous la présidence de Jean Cantelme, archevêque de cette ville, s'attacha à promulguer une longue série de canons, tous basés sur le concile de Trente. Ces canons, ayant trait à la foi, aux offices divins, aux sacrements, au culte des saints, au ministère des évêques et des prêtres, aux bénéfices ecclésiastiques, aux séminaires, aux ordres religieux, aux jugements ecclésiastiques, furent confirmés en 1700 par le cardinal Sacripante, préfet de la congrégation du concile.

—*Édifices religieux.* La cathédrale ou Dôme est dédiée à saint Janvier, patron de la ville de Naples. L'édifice a la forme d'une croix latine à trois nefs, il renferme cent dix chapelles. Charles I^{er} d'Anjou en commença la construction en 1280 et elle fut achevée en 1299; mais un tremblement de terre la renversa en partie en 1450. Alphonse I^{er} d'Aragon la fit reconstruire par Pisanello, d'après les dessins de Nicolas le Florentin et de son élève Magliano. La façade, élevée en 1407, a été restaurée en 1788. Des deux côtés de la porte se voient deux belles colonnes de porphyre, ouvrage de Bamboccio de Piperno, et à l'intérieur cent dix colonnes de granit égyptien, provenant de temples antiques. Le maître-autel, refait en 1744 d'après le plan du chevalier Paul Posi, porte une statue en marbre représentant l'Assomption. La voûte est ornée de peintures. Les docteurs de l'Église, les protecteurs de la ville et les douze apôtres, peints au-dessus des arcs des nefs, sont de Luca Giordano ou de ses élèves. On voit au-dessus de la porte principale les tombeaux de Charles I^{er} d'Anjou, de Charles Martel, roi de Hongrie, et de Clémentine, sa femme, érigés par le vice-roi comte Olivares en 1599. Les dessus des petites portes présentent deux tableaux de Georges Vasari. Un vase antique en basalte d'Égypte, élevé sur un piédestal de porphyre et remarquable par ses bas-reliefs représentant les attributs de Bacchus, sert de baptistère. Sur le devant de la chapelle Caracciolo se voit le monument sépulchral du cardinal Innico Caracciolo, archevêque de Naples. On y voit trois enfants découvrant un médaillon sur lequel est sculpté le portrait du cardinal; le dessous du suaire laisse apercevoir un squelette montrant un sablier. L'auteur de ce bel ouvrage est Pierre Ghetti. Parmi les autres curiosités de la cathédrale nous signalerons un beau tableau représentant l'Incrédulité de saint Thomas, par Marco de Sienne; un magnifique bas-relief de la *Mise au tombeau*, par Giovanni Merlino da Nola; les tombeaux du roi André, d'Innocent IV et d'Innocent XII; les peintures de la chapelle des Minutioli, exécutées par Tommaso degli Stefani.

Sous la tribune du maître-autel se trouve l'hypogée de Saint-Janvier, petite église tout incrustée de marbres à arabesques d'un travail délicat, et soutenue par huit colonnes d'ordre ionique. Cette église souterraine fut commencée en 1492 et achevée en 1508, sous la direction de l'architecte sculpteur Tommaso Malvito. Le corps de saint Janvier, évêque de Bénévent et grand protecteur de Naples, est déposé sous le maître-autel.

La basilique Santa-Restituta, ancienne cathédrale de Naples, bâtie par Constantin sur l'emplacement d'un temple de Neptune, est réunie à la cathédrale actuelle, dont elle forme comme une grande chapelle. Les deux colonnes d'ordre corinthien situées à côté du maître-autel, et le grand nombre des autres colonnes qui soutiennent la nef principale, proviennent d'un temple antique. Dans le chœur est une *Madone sur le trône avec saint Michel et sainte Restituta*, de Silvestro de' Buoni, peinture intéressante pour l'histoire de l'art. À droite du chœur est la chapelle de San-Giovanni-in-Fonte, ancien baptistère de l'église; les voûtes sont décorées de mosaïques byzantines. Le sanctuaire de Santa-Maria del Principe renferme une belle mosaïque du xiv^e siècle, parfaitement conservée. La plus belle chapelle de Santa-Res-tituta est la chapelle de saint Janvier, dite du Trésor (*il Tesoro*), parce qu'elle contient près d'un million de ducats et qu'elle renferme d'immenses richesses. Elle fut érigée aux frais du peuple napolitain en 1608, par suite d'un vœu fait à l'occasion de la peste de 1556. Cette chapelle, de forme ronde, est décorée de 7 autels, de 42 colonnes de brocatelle, de 19 statues colossales en bronze des saints protecteurs et de peintures exécutées par les artistes les plus célèbres. Les plus remarquables de ces peintures représentent : la *Guerison d'une possédée*, par Stanzioni; *Saint Janvier sortant d'une fournaise*, par Ribera; la *Résurrection d'un jeune homme* et la *Guerison d'un malade*, par le Dominiquin, qui a peint aussi les fresques des voûtes. Le

même maître avait commencé la peinture de la coupole, mais l'ouvrage fut interrompu par sa mort, et Lanfranc la peignit en entier, après avoir fait effacer tous les travaux du grand artiste. La sacristie contient aussi d'autres peintures commencées par le Dominiquin et terminées par Ribera, et quelques autres peintures par Lanfranc, ainsi que des objets précieux en argent et en pierrieres, le buste du saint en argent, couvert de bijoux, offrande des souverains. Le maître-autel est une masse de porphyre entrecoupée par des corniches d'argent ou de bronze doré. C'est dans cette chapelle que s'opéra, à certains jours, le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier (v. JANVIER). Sur la place qui s'étend devant l'église s'élève une colonne portant la statue de saint Janvier, œuvre de Finelli. Cette colonne fut érigée par le peuple napolitain en 1660, d'après les dessins du chevalier Cosme Fanfani.

L'église Sainte-Claire (*Santa-Clara*), construite au xiv^e siècle par Masuccio II, dit le Second, a été toute modernisée. Elle était autrefois couverte de peintures à fresques, qui ont disparu sous le badigeon et dont quelques-unes étaient dues au pinceau de Giotto. Le campanile devait avoir cinq ordres, mais il ne fut exécuté que jusqu'au troisième. Les principales curiosités de cette église sont : une fresque de la *Madone sur son trône avec la Sainte-Trinité*, par Francesco di Maestro Simone; le grand et beau monument du roi Robert, par Masuccio II; les tombeaux du duc Charles de Calabre, de Jeanne I^{re}, de sa sœur Marie, épouse de Carlo Durazzo, de Robert de Balzo et de Philippe di Toronto, empereur titulaire de Constantinople, d'Agnès et de Clémentine, filles de Carlo Durazzo; le monument d'Antonia Giordano, par Giovan Merlino da Nola; un sarcophage antique, déposé dans la chapelle San-Felice et orné d'intéressants bas-reliefs (un duc de Rhodes repose sous ce sarcophage), un *Crucifixement*, de Lanfranc, sur le maître-autel.

L'église Saint-Dominique, commencée en 1285, par suite d'un vœu fait pendant sa captivité par Charles II d'Anjou, sur le dessin de Masuccio I^{er}, est un bel édifice gothique qui présente une grande profusion de peintures murales et porte la trace de toutes les époques. On remarque surtout à l'intérieur : une *Madone*, d'Angelo Franco; une *Madeleine* et un *Saint Dominique*, de Stefanone, dans la chapelle de Brancacci; le tombeau du cardinal F. Spinelli, ouvrage attribué à Stefanone, dans la chapelle San-Stefano; les tombeaux des ducs de Charles II et du juge Bertrand Balzo, par Masuccio II, dans la chapelle Santa-Lucia; trois statues, par Giovan Merlino da Nola, dans la chapelle Santa-Maria della Neve; le monument élevé au pape Marini; un *Baptême du Christ*, de Marco da Siena, dans la chapelle du Baptistère; des tableaux peints par le Calabrais et Lanfranc, dans la chapelle di Rocella; des peintures à fresques, de Corenzio, et un *Christ à la colonne*, de Caravage, dans la chapelle San-Antonio Abbate; la mosaïque du cardinal Carafa, ornée de figures mythologiques, par Agnolo del Fiore; un *Crucifix* qui, selon la légende, parla à saint Thomas d'Aquin; une *Descente de croix*, de Zingaro; un *Portement de croix*, de Vin. Corso, etc., dans la chapelle du Crucifix; des belles fresques, par Angiolo Franco, dans la chapelle San-Andrea; le tombeau de Jeanne d'Aquin, par Masuccio II; une *Madone*, du maestro Simone; une *Vierge*, par Giordano, dans la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin; une *Madone*, les *Apôtres* et la *Résurrection*, par les frères Donzelli, dans la chapelle Saint-Sébastien. La sacristie, ornée de fresques, par Solimène, et d'une *Annunciation*, par Andrea de Salerno, contient des tombeaux intéressants, parmi lesquels ceux des princes et princesses d'Aragon et celui du célèbre marquis de Pescara, si noblement pleuré et chanté par sa veuve Vittoria Colonna. L'effet de tous ces tombeaux est singulier; ils sont en l'air sur une espèce de balustrade étroite, circulaire, et placés dans de larges coffrets recouverts de velours cramoisi. Sur la place Saint-Dominique s'élève un obélisque chargé d'ornements et d'un goût détestable.

L'église Saint-Philippe de Neri (*San-Filippo Neri*), une des plus belles églises de Naples, fut fondée, en 1592, par saint Philippe de Neri avec le produit des aumônes de la ville. La façade en marbre, construite sur les plans de Denis Lazzari, a été modifiée d'après les dessins de Ferdinando Fuga. Les statues qui la décorent sont l'œuvre du Bernin et de G. Sammartino. L'édifice est divisé en trois nefs par deux colonnes d'ordre corinthien, et se décore intérieurement avec une grande magnificence. La coupole n'a été récemment reconstruite. Au-dessus de la porte d'entrée se voit une belle fresque de Luca Giordano, *Jésus chassant les vendeurs du temple*. La chapelle de Saint-Philippe de Neri est ornée avec magnificence. Les fresques de la voûte sont l'ouvrage de Solimène. Signalons, en outre : des statues, sculptées par le père du Bernin, dans la chapelle à droite du maître-autel; un tableau du Guide, dans la chapelle Saint-François d'Assise; le tombeau de Vico; des peintures de Pomerancio et de Giordano, dans la chapelle de Sainte-Agnès; *Madeleine* et *saint Michel*, par Giordano; une *Adoration*

des mages, de Corenzio, etc. La sacristie est ornée de plusieurs tableaux, parmi lesquels on remarque : la *Rencontre de Jésus-Christ et de saint Jean*, charmant ouvrage du Guide; une *Nativité* et une *Adoration des mages*, par Subiati; la *Mère des enfants de Zébédée*, par Santafede; une *Adoration des mages*, par Zucchero; un *Saint François et Jésus portant sa croix*, par Bassano le jeune; un *Saint André*, par Ribera; une *Sainte Famille*, par Mignard; la *Lutte de Jacob avec l'ange*, par Palma le vieux; la *Fuite en Égypte*, du Guide; des *Têtes d'apôtres*, par le Dominiquin; un beau *Christ en ivoire*, etc. Le monastère annexé à cette église contient une des bibliothèques les plus renommées de Naples (v. ci-dessous).

L'église, autrefois chartreuse de Saint-Martin, fondée en 1325 et admirablement située sur une colline qui offre des points de vue charmants sur la ville et la rade, renferme de nombreux objets d'art. On y remarque notamment : une *Ascension* et les *Doctes apôtres*, peints par Lanfranc; une *Déposition de croix*, par Stanzioni; *Moïse et Elie*, Douze apôtres, la *Communion des apôtres* et la *Déposition du Christ*, par Ribera, deux œuvres capitales du maître; les fresques de la voûte, dues en grande partie au cavalier d'Arpino; une *Adoration des bergers*, une des plus délicieuses compositions de Guido Reni; un *Lament des pieds*, d'Annibal Carrache; une *Préparation à la Cène* et l'*Institution de la sainte Eucharistie*, par les deux fils de Paul Veronese; des peintures de Vaccaro et de Vaccio; un tableau d'autel de Stanzioni, celui qu'on accuse Ribera d'avoir détérioré par jalousie; enfin, des peintures de Corenzio, de Carlo Maratta, de Paolo de Matteis, de Solimène, etc. La voûte de la sacristie a été peinte par le cavalier d'Arpino; elle est décorée d'un *Ecce Homo* de Stanziani, d'une *Renonciation de saint Pierre*, de Michel-Ange de Caravage, et d'un *Crucifixement*, un des plus beaux ouvrages du cavalier d'Arpino. Giordano a peint sur la voûte et dans les espaces des croisées de la sacristie divers fruits de l'Écriture sainte, notamment le *Triomphe de Judith*, exécuté, dit-on, par lui à l'âge de soixante-douze ans.

L'église Sainte-Marie de Monte-Oliveto a été bâtie, en 1411, par Gurrello Origlia, sous le règne du roi Ladislao, sur les dessins de Ciccione, ainsi que le monastère des moines olivétains, qui a changé de destination aujourd'hui. On remarque dans cette église : une *Annunciation*, bas-relief par Benedetto del Majano; une *Nativité*, demi-relief par Antonio Rossellino; un *Crucifixement* et le *Tombeau* de Marie d'Aragon, fille naturelle de Ferdinand I^{er}, par le même artiste; un groupe de curieux en terre cuite, par Modanino; le tombeau de Domenico Fontana; un orgue très-estimé et une *Ascension*, par Silvestro de' Buoni. Le monastère est un des plus grands et des plus beaux de Naples; il offre quatre cloîtres. Le Tasse trouva asile dans ce couvent et y écrivit une partie de la *Jérusalem délivrée*.

L'église de Sainte-Marie de la Piété, dite aussi des Princes de Sansevero, fut érigée par dom François de Sangro, prince de Sansevero, vers l'an 1590. Alexandre de Sangro, patriarche d'Alexandrie, la fit ensuite rebâtir d'une manière plus magnifique. Plus tard, dom Raymond, de la même famille, fonda de riches marbres et de plusieurs chefs-d'œuvre de sculpture. Cette église est toute tapissée des plus beaux marbres; l'entablement et les pilastres sont d'un très-bon goût. Les deux côtés de l'édifice offrent huit arcades, dont six renferment un mausolée avec la statue du défunt de grandeur naturelle. On admire aussi dans les pilastres de l'arcade du maître-autel deux monuments de la sculpture moderne fort curieux, dont l'un est de Quirolo et l'autre de Corradini, ce sont : l'allégorie connue sous le nom de *l'Homme délivré du péché*; l'homme apparaît à travers les mailles d'un filet dont il est en train de se débarrasser, aidé par un ange; et la Pudicité, jeune femme dont le visage est couvert d'un linge fin. Ce sont des tours de force plutôt que de grandes œuvres, ainsi qu'un *Christ mort*, dont le corps se montre dessiné sous le linceul absolument comme sous un linge mouillé; cette dernière œuvre est de G. Sammartino.

L'église de Saint-Paul Majeur (*San-Paolo Maggiore*), érigée dans le iv^e siècle sur les ruines d'un temple de Castor et Pollux, dont on voit encore deux colonnes, et renouvelée en 1591 sur les plans de Grimaldi, fut détruite par le tremblement de terre de 1688. Elle offre plusieurs chapelles ornées de beaux marbres, de sculptures et de peintures de Solimène, de Marc de Sienne, de Stanzioni, de Corenzio, de dom Vaccaro et d'autres artistes. Le couvent attenant à deux cours, dont l'une est environnée de colonnes de granit, prises dans l'église primitive. La seconde de ces cours présente encore les restes d'un ancien mur du théâtre où, selon Sénèque et Tacite, Néron parut pour la première fois en public.

L'église Saint-Jacques des Espagnols (*San-Giacomo degli Spagnuoli*), érigée en 1540 par le vice-roi Pierre de Tolède, d'après le plan de Ferdinand Masilio, renferme beaucoup d'ornements en marbre et plusieurs peintures, parmi lesquelles un tableau d'Andrea del Sarto. Le tombeau du fondateur de l'église

est un des ouvrages les plus estimés de Giovanni Merlino da Nola.

L'église de Saint-Ferdinand, qui appartenait autrefois aux jésuites, a été bâtie aux frais de la comtesse de Lemos, vice-reine de Naples. Les peintures de la voûte et de la coupole sont regardées comme les plus belles ouvrages de fresque de Paul de Tournai.

L'église Sainte-Thérèse fut bâtie vers l'an 1600, d'après le plan de Jacques Conforti. Les peintures de la chapelle Sainte-Thérèse sont de Stanzioni. L'église possède, en outre, des peintures de Luca Giordano.

L'église Saint-Antoine (*San-Antonio Abate*), bâtie au xiv^e siècle, renferme un grand tableau sur bois, divisé en trois pièces, représentant Saint-Antoine dans le milieu, Saint-François avec saint Paul d'un côté et Saint-Jean avec saint Pierre de l'autre. Cet ouvrage, fort curieux pour l'histoire de l'art, est dû à Colantonio del Fiore.

L'église de la Trinité-Majeure (*Trinita Maggiore*), érigée en 1570, a la forme d'une croix grecque, au centre de laquelle s'élevait une belle coupole peinte par Lanfranc et renversée par le tremblement de terre de 1688; il ne reste des peintures de cette coupole que les quatre évangélistes des angles. La chapelle Saint-Ignace est ornée de six belles colonnes de marbre africain et des statues de David et de Jérémie, par Cosimo. Le dessus de la porte principale présente une magnifique peinture de Solimène, *Héliodore chassé du temple*. Cette église offre, en outre, des fresques de Stanzioni, de Fainsaga, de Ribera, de Giordano, de Corenzio, du Guerchin. Sur la place qui précède l'église se dressent un obélisque dédié à la Conception, amas de sculptures et d'ornements bizarres.

L'église de San-Lorenzo Maggiore, bâtie par Charles I^{er} d'Anjou en 1266, sur les ruines de l'ancienne cathédrale augustale, a vu altérer son architecture gothique. Elle renferme un maître-autel orné de statues et de bas-reliefs; les tombeaux du roi Charles, tué en 1347, de Catherine d'Autriche, par Masuccio II, de Robert d'Artois et de son épouse; des tableaux de Zingaro, de Maestro Simone et de Bernardo Lama. Dans le cloître se trouve un tombeau du xiv^e siècle, sculpté par Bamboccio.

L'église des Saints-Apôtres (*Santi-Apostoli*), rebâtie au xiv^e siècle sur le dessin de Grimaldi, renferme plusieurs œuvres d'art fort remarquables, notamment des fresques, de Luca Giordano, de Solimène, de Borromini; un gracieux bas-relief de Fiammingo; de curieuses mosaïques, etc. Dans la crypte est enseveli le cavalier Marini, poète napolitain, mort en 1625.

L'église Saint-Jean à Carbonara, fondée en 1343, d'après le dessin de Masuccio II, restaurée et agrandie par Ladislao, dont le tombeau, œuvre capitale d'Andrea Ciccione, se voit derrière le maître-autel, renferme un grand nombre de monuments funéraires, entre autres le tombeau du roi Ladislao (1414) et quelques peintures remarquables.

Parmi les autres églises de Naples, encore très-nombreuses et toutes dignes d'intérêt, nous citerons : San-Agello Maggiore (statues de sainte Dorothee et de saint Jérôme, par Merlino da Nola; peinture byzantine de la Vierge; *Madone de Solimène*); San-Agostino degli Scalzi (peintures de Santafede et de Giordano); San-Angelo à Nilo (célèbre tombeau du cardinal lin. Brancaccio, par Donatello et Michelozzo); l'Annunziata, reconstruite par Vanvitelli de 1757 à 1782 (fresques de Corenzio; sculptures sur bois de la Passion, par Merlino da Nola; tombeau de la reine Jeanne II); Santa-Brigida (fresques de Luca Giordano); San-Carlo all'Arena, restaurée en 1838 (bonnes peintures); Saint-François de Paule, commencée en 1616, précédée d'un vestibule de dix colonnes ioniques (à droite et à gauche s'étendent deux portiques soutenus par quarante-quatre colonnes; à l'intérieur, peintures et statues par des artistes modernes); Saint-Jean-l'Evangéliste, chapelle construite en 1495, aux frais du poète Pontano, qui la remplis d'inscriptions et y a été enterré; Saint-Jean-le-Majeur, qui occupe l'emplacement d'un temple élevé par Adrien à Antinous (*Baptême de Jésus-Christ* et *Martyre de saint Jean*, bas-reliefs par Merlino); Saint-Jean de Pappacodi, fondée en 1515 (remarquables sculptures de la porte en gothique italienne, dessinée par Bamboccio); l'Incoronata, célèbre par des peintures à fresque, généralement attribuées à Giotto, et dans lesquelles on reconnaît les portraits de Laure, de Pétrarque et de Dante; Sainte-Marie-du-Carmen (tombeaux de Conradin et de Frédéric d'Autriche, de Masaniello et du peintre Aniello Falcone; peintures de Solimène et de Giordano); Santa-Maria-delle-Grazie, bâtie en 1500 sur le dessin de Giac. de Sanctis (bas-reliefs de Merlino et de Santacroce); l'Incrédulité de saint Paul, bas-relief de Domenico di Auris; *Madone et saints*); Sainte-Marie-Nouvelle, fondée en 1268 sur les dessins de Jean de Pise, rebâtie en 1796 (Couronnement de la Vierge, par Santafede; *Assomption*, par Girol. Imperato; coupole, par Corenzio; *Crucifixement*, par Marco de Sienne; *Madone*, par Tommaso de Stefani; *deux Enfants*, par Giordano; fresques de Stanzioni; tombeaux des capitaines Lautrec et Navarro, par Merlino); Santa-Maria-del-

Parto, sur l'emplacement de la villa du poète Sanazzaro, qui composa un poème sous le titre de *De partu Virginis* (tombeau de Sanazzaro, par Santacroce, terminé par Montorsoli; statues de Minerve et d'Apollon, considérées comme une Judith et un David); chapelle de Monte-della-Pieta, bâtie en 1601 (tableau du maître-autel, par Caravaggio; *Redempteur*, par Corenzio; peintures de Santafede et de Corenzio); San-Pietro-ad-Aram, bâtie à l'endroit où l'on prétend que saint Pierre éleva un autel (bas-relief, *Descente de croix*, par Santacroce; *Saint Michel, Vierge delle Grazie*, par Merliano); San-Pietro-a-Majella (peintures de la voûte, regardées comme le meilleur ouvrage du Calabrese; tableau d'autel, par Stanzioni; fresques, par de Matteis); San-Pietro-Martire (*Assomption et Madone*, par Silvestro de' Buoni; *Captivité et martyre de saint Pierre*, par Franc. Imperato); et San-Severino-e-Sosio, fondée en 1490, restaurée après le tremblement de terre de 1731. Les fresques du chœur et du transept de cette église, par Corenzio, sont considérées comme ses meilleurs ouvrages. On y remarque : le tombeau des trois frères Sanseverini, par Merliano, et des peintures du Pérugin, de Pedro della Plata, de Girol. Imperato, d'Amato il Vecchio et de Marco de Sienne.

—*Palais, édifices civils.* Le palais royal, ancienne résidence des vice-rois de Naples, a été construit en 1600, sous le vice-roi comte de Lemos. Ce magnifique palais est l'un des ouvrages les plus importants de Domenico Fontana. Sa décoration, dit M. A.-J. Du Puy, consiste en trois rangs de pilastres d'ordres différents, placés les uns sur les autres et couronnés d'une corniche, garnie alternativement de pyramides et de vases. La longueur de sa façade est de 520 palmes napolitaines et sa hauteur de 110. Il ne subsiste que cette façade de Fontana, le reste a été modifié à diverses reprises. Le palais, développant sa façade du côté de la place *di Palazzo*, vis-à-vis de l'église San-Francesco-di-chiaja, est un développement de constructions diverses. Au lieu de jardins qui, du côté de la mer, devaient concourir à son agrément et à sa munificence, il est couvert par des forteresses.

Le palazzo Reale di Capodimonte, ancienne villa des rois de Naples, est situé aux portes de la ville, sur une colline, d'où l'on découvre un magnifique panorama. Commencé en 1738 par Charles III et resté inachevé pendant près d'un siècle, ce palais a été, à partir de 1834, l'objet de travaux considérables. A l'E. et au N. s'étendent de délicieux jardins.

Le palais de l'archevêché, rebâti en 1647, renferme de belles peintures à fresque par Lanfranc. Les palais particuliers ne présentent pas autant d'intérêt, au point de vue de l'architecture, que les palais de Rome, de Florence, de Venise et de Gènes; mais ils possèdent, pour la plupart, des œuvres d'art fort remarquables. Nous signalerons : le palazzo Angri, construit en 1773 par Vanvitelli (peintures du Titien, de Ribera, de Rubens et de Van Dyck); le palazzo Bisignano (fresques de Polidoro Caravaggio); le palais Casarano (tableaux de Daniel de Volterra, d'Holbein, de Velazquez, de J. Romain, d'Andrea del Sarto, de Gérard Dov); le palazzo d'Avalos (les *Césars*, par Titien; tapisseries fort curieuses); le palais Fondi (riche galerie de tableaux); le palazzo Miranda (collection de tableaux de Ribera, de Lucas de Leyde, d'Albert Dürer, de Teniers, de Guido Reni, etc.); le palais Santangelo (très-importante collection d'objets d'art, en vases italo-grecs, en terres cuites, en verres, en bronzes, en camées, en estampes, en médailles et en tableaux du Calabrese, de Ribera, de Salvator Rosa, du Tintoret, de Sebastiano del Piombo, de Gérard Dov, etc.); le palazzo Taccone et, enfin, le palazzo Teramo.

Le despotisme inquiet et féroce, qui a longtemps tenu Naples sous sa main, a laissé de nombreux vestiges dans les forteresses qui, sous le nom de châteaux, dominent plus qu'ils ne protègent les différents quartiers de la ville; ce sont : le château Saint-Elme, fortifié primitivement par Louis XII, lors de l'occupation française de Naples, et qui fut transformé par Charles-Quint en une citadelle imprenable; le Château-Neuf, bâti par Charles d'Anjou et dominant à la fois la ville et le port; il est entouré de fossés énormes et flanqué de tours très-élevées; cette forteresse était la résidence favorite des rois de Naples; ils s'y trouvaient en sûreté contre l'ardent amour de leurs peuples; le château de l'Œuf, qui commande le golfe de Naples; il est bâti sur la pointe du rocher et relié à une jetée à la terre ferme; le château Capuano, autre forteresse qui servait aussi de résidence aux rois de Naples; on y a installé depuis les tribunaux et les archives; le château ou tour del Carmine, fortifié surtout après l'insurrection de Masaniello; le Pizzo Falcone, bâti sur l'emplacement du palais de Lucullus; il domine le château de l'Œuf et communique sur la colline où s'élève le fort Saint-Elme par le pont de la Chiaja. Près du Château-Neuf s'élève l'arc de triomphe d'Alphonse I^{er}, construit au x^ve siècle par le Milanais Pietro di Martino; il est orné de bas-reliefs représentant les victoires de Ferdinand I^{er} sur le duc d'Anjou et les barons rebelles.

Après avoir visité les musées du Vatican et du Capitole, il semble, dit M. Du Puy,

que l'on ait épuisé en Italie l'étude de l'antiquité figurée sur les monuments qui nous ont été conservés. Mais de nouvelles merveilles attendent le voyageur au musée de Naples. Ici même l'intérêt s'accroît pour la curiosité par une révélation intime et étendue de la vie, des habitudes des anciens, à l'aide non plus seulement d'inscriptions, d'autels, de tombeaux, de statues, mais d'un nombre prodigieux d'objets mobiliers à leur usage, depuis les plus riches jusqu'aux plus vulgaires. C'est qu'ici ce n'est plus le hasard heureux d'une fouille accidentelle qui fournit quelque fragment antique isolé; ce n'est plus un tombeau, un temple, un théâtre qu'on exhume, c'est une ville tout entière, ensevelie sous les cendres du Vésuve, qui livre incessamment au musée de Naples d'innépuissables trésors. L'édifice qui renferme ces précieuses collections fut construit, en 1587, par le duc d'Ossuna. Le comte de Lemos, son successeur, le fit terminer par Giulio Fontana. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties : les statues murales et aux mosaïques antiques, aux ouvrages antiques en marbre, aux antiquités égyptiennes et osques, aux statues en bronze antique, aux inscriptions, aux monuments de l'art au moyen âge, aux verreries antiques et terres cuites. L'énumération complète de ces différents objets formerait un ouvrage volumineux; nous nous bornerons à signaler les objets les plus curieux et les plus renommés.

Les peintures antiques trouvées à Herculaneum, Pompéi et Stabies, exécutées en détrempe et à l'éncaustique, c'est-à-dire avec des couleurs délayées dans la cire, sont fort nombreuses et d'un grand intérêt. Les plus remarquables de ces peintures sont : les *Marchands d'amour*; les *treize Danseuses* de Pompéi; une *Cigale conduisant un char tiré par un perroquet*; *Vénus pleurant la mort d'Adonis*; le *Sacrifice d'Iphigénie*; *Oreste et Pylade conduits au sacrifice*; *Hercule et le lion de Némée*; *Ariane abandonnée*; *l'Education d'Acchille*; *Thésée tuant le Centaure*, peinture monochrome sur marbre, fort curieuse; *Téléphos nourri par la biche*; *Néréide couchée sur un monstre*; *Briséis enlevée à Achille*; douze faunes acrobates; *Persée délivrant Andromède*; *Médée méditant le meurtre de ses enfants*; *Sophonisbe et Massinissa*; *Thésée vainqueur du Minotaure*; *Péronée allaitant son père dans sa prison*, etc. On remarque aussi une curieuse collection de peintures reproduisant les usages et les procédés des anciens et des animaux de toute espèce. Les mosaïques les plus curieuses figurent : des poissons et des crustacés, des combats de coqs, des tritons, des scènes comiques, des sirènes, des canards, des fleurs, des candélabres, Bacchus sur la panthère, les trois Grâces, des trophées, des groupes d'Amours, etc. Dans la collection des antiquités égyptiennes, provenant de la galerie Borghèse, de Pompéi et de la maison Borgin, on remarque : des bustes et des statues de dieux, de prêtres et de prêtresses; une table isiaque; un célèbre papyrus avec caractères grecs, contenant les noms des ouvriers employés aux travaux du Nil; un fragment de la partie inférieure de l'obélisque de Monte-Citorio; de nombreuses momies, des crocodiles empaillés, etc. La collection étrusque et osque renferme : des bronzes du plus grand intérêt, des inscriptions, des urnes lacrymatoires et de beaux vases ornés de peintures représentant : le *Combat de Thésée avec le Centaure*, *Cyllarus et Hylonomos*, *Enée sauvant son père de l'incendie de Troie* et *Achille chez les filles de Lycomède*. La collection des statues et bas-reliefs en marbre compte plus de 1,500 sculptures, dont les plus renommées sont : un *Atthète vainqueur*, admirable pour la pureté du style antique; le *Gladiateur*, superbe statue connue sous le nom de *Gladiateur Français*; *Victoria Archas*, mère du proconsul Balbus; les statues équestres de Balbus père et fils, qui furent prêteurs et proconsuls à Herculaneum (ce sont les deux seuls groupes de ce genre qui nous soient parvenus, avec le *Marc-Aurèle du Capitole*); *Ganyméde et l'aigle*, gracieuse composition en marbre; *Oreste et Electre*, groupe fort remarquable; *Hercule et Omphale*; *Hercule et Iolas*; *Bacchus et Ampeius*; *Antinoüs en Mercure*; un *Faune portant Bacchus sur l'épaule*, excellent groupe de travail grec; la belle statue colossale de *Minerve Farnésée*; la statue si expressive d'*Agricolas pleurant la mort de Germanicus*; une tête colossale de *Jules César*; les bustes d'*Adrien*, d'*Antonin le Pieux*, de *Marc-Aurèle*, de *Trajan*, de *Lucius Verus*; la statue de *Caligula*; *Flora ou Vénus drapée*, chef-d'œuvre de sculpture grecque, trouvée avec l'*Hercule Farnésée* dans les thermes de Caracalla; la statue d'*Eschine*, admirable monument de l'art antique; une belle statue de *Junon* richement drapée; la statue d'*Antinoüs*; *Apollon jouant de la lyre*; un beau vase de marbre grec, orné d'un bas-relief très-remarquable où l'on voit Mercure qui confie à Leucothoé Bacchus encore enfant, entouré de Faunes et de Bacchantes, par Salpion d'Athènes; le torse de *Psyché*; le torse *Farnésée* ou de *Bacchus*, chef-d'œuvre de l'art grec; *Atlas soutenant le ciel*, monument curieux de l'astronomie ancienne; une tête d'*Alexandre*; une tête colossale de *Junon*; un beau vase en marbre grec; le piédestal élevé en l'honneur de Tibère par les quatorze villes de l'Asie Mineure qu'il avait fait rebâtir après un tremblement de terre; une *Néréide* sur un monstre marin; plusieurs

statues de *Vénus*, notamment celle de la *Vénus Callipyge*, trouvée dans la Maison dorée de Néron. La collection épigraphique contient près de 1,600 inscriptions sur marbre, distribuées en huit classes : inscriptions sacrées, honoraires, publiques, funéraires, arabes, grecques, osques et puniques, chrétiennes et miscellées. Dans la galerie affectée à cette collection se trouvent deux monuments antiques très-célèbres : le groupe du *Taureau Farnésée*, chef-d'œuvre de sculpture grecque, ouvrage d'Apollonius et de Tauriscus, sculpteurs rhodiens, et l'*Hercule Farnésée*, œuvre admirable de Glycon d'Athènes. La collection des bronzes forme deux divisions : l'une contenant les statues, l'autre les petits bronzes. Nous nous bornerons à signaler parmi ces œuvres, toutes très-remarquables : le buste de *Scipion l'Africain*; un *Mercur* au repos, une des plus exquises statues du musée; un *Faune dormant*, œuvre admirable; un *Faune dansant*, statue très-gracieuse; le charmant groupe de *Bacchus et Ampeius*; une magnifique statue de *Sénèque*; un *Faune ivre*, chef-d'œuvre de l'art grec; une tête de cheval colossale; une statue équestre d'*Alexandre*, etc. Les collections de verres antiques, de terres cuites, de petits bronzes et de vases italo-grecs sont aussi fort remarquables. On remarque surtout, dans la galerie des petits bronzes, les célèbres tables d'airain d'Héraclée, trouvées en 1732, antérieures de trois siècles à l'ère chrétienne. La collection des vases est sans contredit la première du monde. Elle contient près de 3,300 pièces. La salle des papyrus renferme près de 3,000 petits bronzes noirs et calcinés, trouvés dans les bibliothèques d'Herculaneum. Le cabinet des gemmes et objets précieux contient plus de 3,000 objets d'or ou d'argent, dont une grande partie est antique. Le pavé de ce cabinet est décoré de mosaïques, parmi lesquelles on remarque celle du *Caveau canari*, au milieu est la célèbre *Tazza Farnésée*, en sardoine orientale. Un cabinet réservé, connu sous le nom de musée secret de Naples, renferme un assez grand nombre d'œuvres libertines; quelques-unes cependant pourraient être exposées sans danger; mais on est pudique à Naples (v. CABINET). Le cabinet numismatique contient environ 50,000 médailles, collection précieuse surtout pour les anciennes monnaies des villes d'Italie. de la Grande-Grece et de la Sicile.

La galerie de tableaux se compose d'environ 900 peintures. Nous ne pouvons signaler ici que les chefs-d'œuvre les plus renommés : *Couronnement d'un doge*, *Moïse sauvé des eaux*, le *Centurion devant le Sauveur*, portrait du cardinal Bembo, de Paul Veronese; *Annunciation*, d'Artémise Gentileschi; *Saint Jean l'Évangéliste*, le *Repentir de saint Pierre*, *Sainte Madeleine*, *Saint Jérôme écrivain*, *Tête d'un corderier*, du Guerchin; *Sainte Famille Jésus endormi*, *Saint Jean l'Évangéliste*, *le Guide Reni*; *Saint Côme et saint Damien adorant la Vierge et l'Enfant Jésus*, *Herménie recouverte des armes de Clorinde rassurant les bergers effrayés*, *Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus et des saints*, de Lanfranc; *Chute de Simon le Magicien*, de Louis Carrache; *Saint Eustache adorant la croix*, la *Chamaneïme*, *Renaud chez Armide*, d'Aug. Carrache; *Martyre des apôtres André et Jacques*, de Muratori; *Jésus en croix adoré par la sainte Vierge et deux saints*, de Lionello Spada; *Sainte Rose de Viterbe en gloire*, de l'Albane; *Saint Sébastien porté au tombeau*, de Donato Cresti; la *Vierge et l'Enfant Jésus dans un site champêtre*, de Salimbeni; *Archimède calculant la hauteur d'une colonne*, *Pythagore étudiant les mathématiques*, une *Sainte Famille*, portrait de *Christophe Colomb*, d'Andrea Vespignani; *Le Samaritan*; *Résurrection de Christ*, de Badalocchi; *Adoration des mages*, de Cesare da Sesto; *Vision de saint Romuald*, de Francesco Moia; la *Vierge présentant l'Enfant Jésus à l'adoration de saint Jean et de saint Pierre*, de Lorenzo Lotto; *Portrait d'Antonello*, prince de Salerne, en herger, de Giorgione; *Portrait d'Anne de Boulen*, de Sébastien del Piombo; *Christ à la colonne*, de Palma le vieux; *Rois mages*, *Cène à Emmaüs*, de Garofalo; *Adoration des mages*, de Fede Galizia; *Événement bûni par la Vierge*, de Dosso Dossi; *Deposition de croix*, de Palma le jeune; *Vue de l'église de Notre-Dame della Salute à Venise*, de Canaletto; la *Vierge*, *l'Enfant Jésus et saint François*, *Sainte Famille*, *Vénus entourée d'Amours*, *Hercule entre le Vice et la Vertu*, d'Annibal Carrache; *Résurrection de Lazare*, de Bembo; *Portrait d'homme*, de Giorgione; *Jésus-Christ suivi d'une multitude*, *Capucin tenant une tête de mort*, *Portrait de Jean d'Autriche*, *Madone assise sur la lune*, un *Portrait*, du Tintoret; *Saint François d'Assise*, de Muziano; *Martyre de saint Laurent*, de Santacroce; *Alexandre Farnésée sous la protection de Minerve*, un *Portrait de femme*, la fameuse *Danaé* (musée secret), portraits de *Paul III* et de *Philippe II*, du Titien; *Vue du Vatican au moment où Charles III se présente à Benoît XIV*, de Pannini; *Sainte Famille*, de Baroccio; *Assomption*, de Pinturicchio; *Saint Joseph dans son atelier*, une *Tête de Vierge*, de Sassoferrato; la *Vierge*, *l'Enfant Jésus et les mages*, du Pérugin; *Tête de saint Joseph*, la *Vierge*, *l'Enfant Jésus et saint Jean*, une *Madone*, *Moïse sur le Sinaï*, une *Sainte Famille*, dite la *Madonna col divino amore*, portraits du pape Léon X, du cardinal Passerini, *Jésus-Christ au tombeau*, Por-

trait du pape Urbain IV, de Raphaël; *Sainte Famille*, de Filippo Lippi; *Sainte Famille*, de C. Maratta; *Portrait du roi de Sardaigne*, de Raphaël Mengs; le *Père éternel*, du Pérugin; *Charles III de Bourbon sur la place de Saint-Pierre*, à Rome, de Pannini; *Tête d'homme*, une *Transfiguration*, *Sainte Barbe*, une *Sainte Famille*, de Jean Bellin; *Siéne entouré de satyres*, *Martyre de saint Sébastien*, *Saint Jérôme*, de Ribera; *Bacchante jouant avec l'Amour*, carton de Michel-Ange; *Départ d'Adonis pour la chasse et sa mort pleurée par Vénus*, de Luca Cambiaso; la *Vierge et saint Jean-Baptiste*, de Palma le vieux; une *Nativité*, d'Albert Dürer; un *Paysage*, de Claude Lorrain; *Vierge*, connue sous le nom de la *Zingarella* ou del Coniglio (lapin), la *Vierge endormie et tenant l'Enfant Jésus*, le *Mariage mystique de sainte Catherine*, de Corrège; *Planisphère montrant un plan d'architecture au duc d'Urbino*, d'Andrea del Sarto; la *Charité*, *Cupidon et Zéphire*, de Schidone; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, de Luini; *Résurrection de Lazare*, de J. da Ponte; *l'Ange gardien*, du Dominquin; *Saint Jérôme et saint Jacques implorant la protection de saint Michel*, de Simon Papa; la *Vierge et l'Enfant Jésus sur un trône avec des saints*, d'Antonio Solari; *Sainte Famille*, *Portrait du pape Alexandre VI*, de Sébastien del Piombo; *Sainte Famille*, connue sous le nom de la *Madonna della Gatta*, de Jules Romain; *Christophe Colomb*, du Parmesan; *Jésus-Christ et sainte Véronique*, de Polydore de Caravage; *Christ mort*, les *Trois Marie*, Nicodème et saint Jean, de Garofalo; *Assomption*, de Bartolommeo della Porta.

—*Etablissements scientifiques et littéraires.* Naples possède quatre bibliothèques publiques : celle qui occupe les mêmes bâtiments que le musée fut ouverte en 1804 et contient environ 200,000 volumes, parmi lesquels 6,000 appels *quattrocentisti* (xv^e siècle) et 3,000 manuscrits. Les principales curiosités de cette bibliothèque sont : une Bible en parachein (xviii siècle), connue sous le nom de *Biblia Alphoncina*, parce qu'elle est apostillée de la main même d'Alphonse I^{er} d'Aragon; la deuxième partie des lettres de saint Jérôme (viii siècle); un *Esopo* en latin et en italien, avec gravures sur bois, imprimé en 1485; *l'Histoire naturelle* de Pline; un office divin, avec miniatures représentant diverses espèces de fleurs, de fruits et d'insectes; un bréviaire, dit de Paul III, décoré de peintures; la *Divina commedia*, ornée de dessins; un office de la sainte Vierge, écrit de la main de Montecchi, avec miniatures par Giulio Clovio; des autographes de Francesco da Buti, d'Egidio da Viterbo, de Léonard de Vinci, de Fabio Giordano, de Pirro Ligorio, de Giambattista Vico et de Gravina. La bibliothèque possède une précieuse collection d'éditions du x^ve siècle, notamment un magnifique exemplaire du *Catholicon*, de Giovanni de Balbis et la *Biblia sacra Magnifica*.

La bibliothèque Brancacciana, léguée au public par le cardinal Brancaccio en 1674 et considérablement augmentée depuis, contient environ 70,000 imprimés et 7,000 manuscrits. Signalons aussi la bibliothèque de San-Filippo Neri (18,000 vol.) et la bibliothèque de l'Université (25,000 vol.).

Les principaux théâtres de Naples sont : le théâtre Saint-Charles, qui passe pour le plus vaste de tous les théâtres d'Europe après celui de la Scala de Milan (on y représente les grands opéras et les ballets); le théâtre del Fondo, alternant ses représentations avec le théâtre Saint-Charles, dont il est une sorte de succursale; le théâtre de Fiorentini, le plus ancien de Naples (on y joue la tragédie, la comédie et les drames en prose); le théâtre Neuf, consacré à l'opéra-bouffe; le théâtre San-Carlino, animé par les exploits et les lazzi de Polichinelle; les théâtres de Saint-Ferdinand et de la Fenice.

Naples (HISTOIRE DU ROYAUME DE), de 1734 à 1825, par le général Colletta. Cette histoire, qui fait suite à celle de Giannone et qui a été traduite en français par Charles Lefèvre (Paris, 1835, 4 vol. in-8°), est divisée en dix livres et n'embrasse guère qu'un siècle, c'est-à-dire le règne de Charles VII, celui de Ferdinand IV, la république Parthénopéenne, la première restauration de Ferdinand, les règnes de Joseph Bonaparte et de Joachim Murat, la seconde restauration et la fin du règne de Ferdinand. Le sentiment qui domine cette histoire est une sage liberté constitutionnelle est aussi nécessaire aux Deux-Siciles que l'indépendance territoriale. Les observations sur le carbo-narisme, sur les défauts de la constitution des cortès, sur le gouvernement de Joseph et de Murat, sur les causes qui ont perdu la révolution de 1820, portent le cachet d'une raison pratique et sûre, vraiment digne d'un homme d'État. Murat en exil, on comprend qu'il ait prononcé des paroles amères sur les réactions qui ont ensanglanté le royaume de Naples, sur les hommes qui les ont préparées, sur ceux qui ont exaspéré les ressentiments du pouvoir et trop bien servi ses vengeances. D'ailleurs, c'est avec la plus grande impartialité qu'il juge les actes et la politique des gouvernements dont il écrit l'histoire; les intérêts de la vérité passent chez lui avant toute autre considération, et il a le courage bien rare de résister à l'esprit de parti. On voit dans plusieurs pages de ce livre que Colletta croyait

au progrès de l'humanité et à la victoire définitive des idées libérales; cependant, l'ouvrage tout entier est empreint d'une tristesse qui rappelle Tacite, soit que l'historien n'ait pas vu dans un avenir assez rapproché la réalisation de ses vœux et de ses espérances, soit que le spectacle de tant de révolutions en un si petit nombre d'années, ait laissé dans son esprit des traces trop profondes. Ce ton mélancolique et sévère est une ressemblance de plus avec le grand historien que Colletta s'était proposé pour modèle, et dont il a merveilleusement reproduit toutes les formes. Mais, dans un sujet si grave, ce ne serait pas assez du simple talent littéraire pour s'élever, même uniquement sous le rapport du style, à la hauteur de Tacite. Il faut encore, pour atteindre cette prodigieuse concision, pour rappeler cette noblesse de langage, pour s'approprier ce je ne sais quoi dans la forme qui saisit et remue avec tant de puissance, il faut et l'intelligence du penseur, et l'indignation sainte de l'honnête homme, et l'amour de la patrie, et l'enthousiasme du grand, du beau, du juste et du vrai. Or tel est au plus haut degré le mérite du général Colletta: voilà ce qui donnera toujours à son œuvre un caractère particulier de grandeur, malgré les attaques de ses ennemis, Borrelli et Strongoli.

Dans une introduction qui n'est que le premier chapitre de l'ouvrage, Colletta s'est borné à resserrer en quelques pages les vicissitudes qui ont successivement fait passer le royaume de Naples sous la domination des princes normands, des empereurs de la maison de Souabe, des deux maisons d'Anjou, des princes aragonais, et enfin des rois d'Espagne de la famille de Habsbourg. Il termine son ouvrage à la mort de Ferdinand.

Naples (LA CONQUÊTE DE) par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, par M. de Saint-Priest. V. CONQUÊTE.

Naples (VUS DE). Iconogr. La vue de Naples, de son golfe bleu, de son rivage couronné de blanches villas, des promontoires pittoresques et du cône fumant du Vésuve est un des spectacles les plus enchanteurs qu'il y ait au monde. C'est surtout au coucher du soleil que ce panorama est véritablement féerique; il est splendide aussi à la clarté de la lune, comme en fait foi cette description tracée par Mme Louise Colet: «Quelle vue prestigieuse que celle de ce golfe! Il fait penser à toutes les scènes de passion et de volupté dont il fut le théâtre, il les évoque et ranime les ombres évanouies de leurs acteurs. J'embrasce, de la terrasse où j'écris, ce cirque magique; j'ai au-dessous de moi, et m'environnant, la mer toujours bleue malgré la nuit; les maisons de la Marina sont éclairées par une lueur rouge, celle qui brille au front du grand phare; puis dans le port même, les vaisseaux marchands innombrables, les bateaux à vapeur, les canots, les barques. En suivant dans cette direction le rivage qui tourne en ellipse, je découvre Portici, Resina, Torre del Greco, Torre dell'Annunziata, Pompéi dominé par le Vésuve, géant fantastique ouvrant au ciel ses deux lèvres de feu; son front sombre s'élève au-dessus, faisant flotter jusqu'aux étoiles sa chevelure formée par la fumée blanche du grand cratère. Continuant à suivre du regard le cercle immense, j'ai directement devant moi d'abord Castellamare, puis Vico, Sorrente, puis à la pointe du littoral le cap Campanella; les montagnes de ces rives lointaines se dessinent si nettement; leurs contours se dessinent si nettement dans l'éther, qu'on les dirait tout proches. A l'extrémité du cap Campanella se dresse Caprée avec ses rocs à postures superbes, piédestal inouï du spectre de Tibère. En retour de ma terrasse, à droite, se projette dans la mer la langue de terre où s'élève le vieux château de l'Eufré; je crois y entendre gémir Campanella subissant la torture. Ce vieux fort termine la pointe du quai de Chiaia; puis vient le quai de Santa-Lucia, où sont les marchands di frutti di mare (littéralement fruits de mer, expression pittoresque par laquelle les Napolitains désignent divers produits de la pêche, coquillages, oursins, langoustes, etc.). Les maisons, projetées en avant et par leurs mille fenêtres des points lumineux irréguliers, s'échelonnent jusqu'au sommet verdoyant que couronne le fort Saint-Elme: cette citadelle imposante, du plus bel effet décoratif, est assise sur une base formée par un triple rang d'arcades dont le vide est muré. Toujours à droite, au delà de la pointe du château de l'Eufré, je devine le quai de Chiaia, les hauteurs du Pausilippe, Nisida, Pouzzoles.... Au pied de ma terrasse, les vagues murmurent et lancent leur blanche écume sur les petites roches cavernueuses où flottent les algues et où se cachent les frutti di mare.

Une foule de poètes et de littérateurs ont décrit l'aspect de cette ville si merveilleusement située; le foule d'artistes l'ont retracé sur la toile. Les musées de Naples possèdent de curieux tableaux de Micco Spadaro, représentant trois épisodes de l'histoire locale: la Révolte de Masaniello en 1647, la Municipalité présentant les clefs de la ville à Jean d'Autriche en 1648 et la Peste de 1656; dans ces compositions figurent plusieurs édifices qui n'existent plus aujourd'hui. Au palais Corsini, à Florence, est une Vue de la forteresse de Castellamare, par Salvator Rosa. Le Louvre

possède une jolie Vue du port de Naples, peinte à la gouache sur velin par J.-W. Baur, au XVIII^e siècle. D'autres vues de Naples et de ses environs ont été peintes ou dessinées par Joseph Vernet (gravées par Le Bas, par Nicolet, par Ferrandini), Lacroix (musée de Toulouse), Mettay (gravé par Alix), L.-R. Vialy (gravé par Ferrandini), Abr. Beguyn (musée de Naples), Turpin de Crissé (gravé par Boucher-Desnoyers), Remond (vente Soret, 1863), T. Alligny (*Souvenirs des environs de Naples*, Salon de 1831), Ciceri (*Vue du pont de la Santa et Vue de la piazzetta della Capella Vecchia*, aquarelles, Salon de 1831), Eugène Flaminio (*La Plage*, Salon de 1836), Th. Gudon (Salon de 1836), Edme Daubigny (Salon de 1827), Gius. Visone (*Vue prise de la place de la Victoire*, Salon de 1841), W. Wyld (*Vue prise de la mer*, Salon de 1841), J.-A. Bard (*Vue de la place Masaniello*, Salon de 1846), J. Guindau (*Vue du château de l'Eufré*, Salon de 1848), Ch.-F. Guérard (*Le Golfe de Naples*, Salon de 1852), Guill. Witthoft (gravure d'après Bolte), Grab (Salon de 1857), Rey de Sarlat (Salon de 1863), Alex. Desgoffe (*Le Golfe*, Exposition universelle de 1867), A. Anastasi (*Lavoir aux environs de Naples*, Salon de 1868), J. Ruinat (*La Dogana della Marina*, Salon de 1869), Achenbach (*Le Môle de Naples*, Salon de 1859), etc.

Des Vues de Naples ont été gravées par J.-Ph. Hackert (1779), G.-A. Hackert, Jos. de Longueil (d'après P. Mettay), Andrea Migliari, Gius. Aloja, V. Aloja (suite de 27 planches d'après L. Fergola, 1804-1806), Nicotet (d'après Debreit), Damame-Demartrai (24 planches), etc. S. Bianchi a gravé d'après Al. d'Auna 30 planches de *Costumes du royaume de Naples*. Un recueil de 24 autres planches de costumes a été publié en 1826 par Salv. Bussati.

NAPLOUS ou NABLOUS, ancienne *Sichem* ou *Ambartha*, puis *Neapolis*, ville de la Turquie d'Asie (Syrie), dans le pachalik de Damas, à 60 kilom. N. de Jérusalem; 7,000 hab. Résidence d'un gouverneur. Cette ville, bâtie sur le flanc du mont Garzim, présente de loin un aspect pittoresque. Son commerce est très-actif, et de nombreuses caravanes s'y rendent d'Egypte et des contrées voisines. C'est une des villes les plus florissantes de la Palestine. Elle renferme plusieurs bazars, six mosquées, une église grecque et plusieurs synagogues.

Durant le moyen âge, elle fut constamment en révolte ouverte contre les pascas d'Acre et de Damas chargés de la gouverner. Jusq. après la bataille du mont Thabor, brûla plusieurs villages, mais ne put s'emparer de la ville elle-même. En 1834, les Napolitains furent réduits par Ibrahim-Pacha.

Naploüs renferme des ruines antiques et quelques édifices dignes d'attention, notamment l'église de la Passion, construite en 1167 et dont la seule partie encore intacte est le portail, où se voient des moulures ogivales surmontées d'ornements en style roman. L'ancienne église des chevaliers de Saint-Jean offre trois portes ogivales. C'est dans la synagogue samaritaine, petit édifice sans intérêt, qu'est gardé le fameux manuscrit du *Pentateuque*, écrit, selon les Samaritains, par Abraham, fils de Rhéma, et qui aurait ainsi 3,500 ans d'existence.

Une tradition populaire place dans cette ville la grotte sépulchrale de Joseph et de Jésus. On y montre le puits de Jacob, auprès duquel, suivant la tradition, le Christ causa avec la Samaritaine. Un concile, tenu dans cette ville en 1120, fut réuni par le patriarche Guérmond et le roi de Jérusalem, Baudouin, à l'effet d'apaiser la colère de Dieu. Il s'y trouva quelques seigneurs et six prélats qui décrétèrent vingt-cinq canons dont le texte n'est pas venu jusqu'à nous.

NAPO (rio), rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade. Elle prend sa source au versant oriental des Andes, près de Cotopaxi, à 44 kilom. S.-E. de Quito, coule à l'E., puis au S.-E., et se jette dans l'Amazona, après un cours de 1,150 kilom. Affluents principaux: la Coca et l'Aguarico, à gauche, et le Curaray, à droite.

NAPOLÉON s. m. (na-po-lé-on — par allusion à Napoléon I^{er}). Conquerant: *Il est temps d'en finir avec les Napoléon au petit pied.* (E. de Gir.)

— Fam. Pièces de vingt francs à l'effigie de Napoléon: *Chaque écu est un valeureux combattant contre le républicanisme et chaque Napoléon est un Achille.*

Dix napoléons d'or sont une bonne aubaine.

Aut temps, mais surtout en temps de carnaval.

A. BARTHET.

— Minér. Beau marbre brun rougeâtre, veiné de blanc et de gris ou à fond gris brûlé et veines blanches.

NAPOLÉON-SAINT-LEU, village de la vallée de Montmorency (Seine-et-Oise). V. LEU-TAVERNY (SAINT-).

NAPOLÉON-VEVDE, ville de France (Vendée). V. LA ROCHE-SUR-YON.

NAPOLÉON (saint). On désigne quelquefois sous ce nom un habitant d'Alexandrie, dont le véritable nom est *Néopol*, qui fut martyrisé sous Dioclétien. — Outre ce saint, dont la vie est complètement inconnue, les bolan-

distes font mention d'un Napoléon, brillant cavalier, neveu du cardinal Fossa-Nuova, qui se tua en tombant de cheval à Rome en 1218. Saint Dominique, témoin de la douleur du pauvre cardinal, ressuscita le jeune homme. Napoléon reconnut ce bienfait en menant une vie fort chrétienne et, quand il fut mort pour tout de bon, l'Eglise le béatifica. Toutefois, il n'avait pas sa place fixe dans le calendrier. Ce fut Pie VII qui lui assigna pour sa fête la date du 15 août, dans le but sans doute de plaire à Napoléon Bonaparte.

NAPOLÉON (famille des). V. BONAPARTE.

NAPOLÉON I^{er}, empereur des Français. A l'article BONAPARTE, nous avons envisagé ce personnage comme général de la République et nous avons amplement raconté son origine, son enfance, son éducation et toutes ses actions jusqu'au moment où il usurpa la puissance souveraine à la suite d'une conspiration heureuse. Par une fiction que nos lecteurs ont bien comprise, nous l'avons même enregistré comme mort le 19 brumaire an VIII. Il était mort, en effet, et comme capitaine républicain et comme fils de la Révolution, et, à partir de ce moment, on ne voit plus en lui que le dictateur politique et militaire et l'imitateur des Césars. C'est en quelque sorte un autre personnage et ce sont aussi des temps nouveaux. Sur les ruines du régime ancien, c'est une monarchie nouvelle qui s'édifie, c'est le passé qui renaît, au moins en partie, sous une autre forme.

On comprend, en outre, qu'à l'époque où fut publié notre article BONAPARTE, nous manquions de la liberté nécessaire, car le régime qu'il s'agissait d'apprécier était le fait régnant, et l'on ne sait que trop de quelles mesures brutales étaient souvent punies par les maîtres du jour l'indépendance et la sincérité. Nous dûmes donc nous résigner à ajourner notre jugement, dans la crainte de compromettre et notre publication et l'exécution de nos engagements envers nos souscripteurs qui attendent de nous, non-seulement des renseignements, des matériaux, mais encore la vérité historique, la critique des faits, la philosophie des événements, l'appréciation des caractères, bien entendu dans la mesure de nos forces.

Mais si nous éprouvions impérieusement la nécessité d'une liberté sérieuse et complète pour traiter un tel sujet, pour esquisser l'histoire d'un homme qui fut le plus cruel ennemi de la liberté, ce n'est pas que nous voulussions être injuste envers lui, ni faire succéder aux idolâtries populaires, aux superstitions d'un aveugle enthousiasme, les amertumes de la haine et les préventions d'un esprit de parti contraire. Aujourd'hui que nous pouvons parler librement, nous ne descendons pas plus que nous ne l'eussions fait hier au dénigrement systématique et passionné, mais nous ne nous asservirons pas davantage à la méthode vulgaire et surannée des glorifications et des apothéoses. Si nous ne pouvons prétendre à l'infailibilité du jugement, nous pouvons du moins promettre à nos lecteurs l'indépendance d'esprit et la sincérité. Ils nous pardonneront les erreurs dans lesquelles nous pourrions involontairement tomber, en faveur de notre ferme intention de ne rechercher que le vrai et d'atteindre, s'il nous est possible, à la saine impartialité qui convient à l'histoire.

A l'article BONAPARTE, nous avons raconté comment l'audacieux soldat s'était violemment emparé du pouvoir à la suite du coup de force des 18-19 brumaire an VIII. On sait que, dans la soirée de ce dernier jour, quelques représentants complaisants (une trentaine environ sur cinq cents), dans un concubinaire de factieux, prononcèrent la suspension du régime légal et constitutionnel, la révocation du pouvoir national et l'établissement d'une dictature composée de trois consuls chargés de réorganiser la République et de faire une nouvelle constitution. Ces nouveaux maîtres de la France, ces magistrats usurpateurs vinrent s'installer au palais du Luxembourg, demeure officielle du Directoire. C'étaient Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. Naturellement, le général prit et garda la présidence de la commission consulaire, se constitua l'arbitre de la situation, et bientôt, en vertu de la constitution de l'an VIII, élaborée à sa convenance par ses créatures, il fut institué d'office premier consul, avec Cambacérès et Lebrun pour deuxième et troisième consuls. Ces derniers n'avaient que voix consultative et n'étaient en réalité que de simples assesseurs. Bonaparte était tout. Appuyé sur la nouvelle aristocratie militaire, sur une nuée d'ambitieux, sur l'engouement dont il était l'objet, il s'attribua tous les pouvoirs et transforma la République en une seigneurie, à la manière des républiques italiennes du moyen âge.

A l'article CONSULAT, nous avons esquissé cette période de sa vie, ainsi que les événements dont elle fut remplie, et nous n'avons pas à y revenir ici. On sait qu'après s'être fait nommer consul à vie avec le droit de désigner son successeur, après avoir successivement épousé la nation de toutes ses libertés, après avoir rétabli, resserré l'ancienne centralisation administrative, de manière tout abouti à sa personne, après s'être attribué enfin la plupart des prérogatives de la monarchie absolue, il songea à réaliser enfin son projet de transformer en

établissement définitif et héréditaire la royauté de fait qu'il exerçait.

Ce changement était préparé de longue main. On ne peut savoir quelles étaient au juste ses vues d'avenir au lendemain du 18 brumaire; mais il est présumable qu'avec ses idées de césarisme romain, avec son insatiable ambition, son esprit dominateur, il avait déjà des idées de souveraineté perpétuelle, sans que la forme sous laquelle il l'exercerait fût bien arrêtée dans son esprit. Toutefois la dictature militaire et romaine devait être sa conception et son idéal. L'établissement d'un consulat en est une preuve; c'était un degré pour arriver à l'empire. En Egypte, il s'était essayé au rôle d'Alexandre; en Italie, il avait exercé une véritable royauté; un pouvoir bien plus absolu que celui des vice-rois anglais dans l'Inde. Comme premier consul, il agissait de plus en plus en roi: son entourage devenait de plus en plus une cour, peuplée d'émigrés et d'anciens royalistes; bientôt on y vit des dames d'honneur, un maître des cérémonies, une étiquette, un costume renouvelé de l'ancien régime, des chambellans, sous le nom de préfets du palais, une garde, etc. Il avait pris possession, pour ses villégiatures, d'une ancienne résidence princière, Saint-Cloud; il avait institué une fête nationale pour l'anniversaire de sa naissance. Les lois constitutionnelles, incessamment remaniées, sous son inspiration, lui donnaient tous les pouvoirs. Les corps constitués, créés par lui, étaient à ses pieds. Les républicains, persécutés avec la persistance de la vendetta corse, étaient désormais réduits à l'impuissance. Le peuple était aveuglé par l'engouement ou dominé par la crainte. La presse était asservie plus complètement que sous l'ancien régime. Le clergé réfractaire avait été gagné par le concordat et par mille caresses, les royalistes par des faveurs de tout genre et par de nombreuses radiations sur la liste des émigrés (moyen sûr pour recruter des auxiliaires serviles). Tout était préparé enfin pour l'usurpation suprême et définitive.

Depuis longtemps déjà, des complaisants avaient tâté l'opinion en jetant en avant les mots d'empire d'Occident, d'empire de Gaules, mais sans éveiller d'échos ailleurs que dans le monde officiel. La France était subjuguée par la puissance et par le prestige de Bonaparte, mais ne voyait nullement la nécessité du rétablissement de la monarchie. Toutefois, après tant d'événements et tant d'orages, elle était passive, sans volonté, et n'avait plus, d'ailleurs, aucun moyen de s'opposer aux entreprises d'un pouvoir à peu près sans limites et sans contre-poids.

Mais d'ailleurs, comme le dit si bien M. Lanfrey (*Histoire de Napoléon I^{er}*), «jamais révolution ne fut moins spontanée, moins motivée, moins appelée par le vœu public; jamais crise n'a été provoquée avec plus de mépris pour les droits du peuple; jamais on n'a plus audacieusement insulté au bon sens et à la vérité qu'on affirmait que l'empire était souhaité par la nation. Dans l'entourage même de Bonaparte, les personnages les plus éclairés étaient pour la plupart opposés au nouveau changement; ils s'effrayaient pour eux-mêmes d'une ambition qui semblait devenir plus insatiable en raison même des satisfactions qu'on lui prodiguait afin de l'apaiser.»

Quant à résister, outre que l'esprit public et, encore moins, celui des fonctionnaires n'étaient plus à la résistance, il n'y avait pas à y songer. Bonaparte absorbait tout, était maître de tout. En 1800, il avait dit au conseil d'Etat: «Avec mes préfets, mes généraux et mes prêtres, je ferai ce que je voudrai.» Il s'était pu ajouter l'armée, si puissante alors, l'opinion, si tant qu'il y avait, et qui, par une conséquence naturelle du régime militaire, tendait de plus en plus à la prééminence et voyait dans l'élévation de son chef sa propre élévation.

Les conspirations royalistes fournissaient un excellent prétexte; l'assassinat juridique du duc d'Enghien fut la péripétie suprême du drame. Le sang de la victime était à peine refroidi que le Sénat, dans une adresse servile, supplia le premier consul de couronner et d'affirmer son œuvre en rendant son pouvoir héréditaire (27 mars 1804). Bonaparte feignit de vouloir réfléchir avant de répondre à cette proposition, que lui-même avait préparée et imposée. En même temps, il provoquait de toutes parts des adresses dans le même sens de la part de tous les pouvoirs publics, qui lui étaient tout complètement asservis, et il chargeait ses ambassadeurs de négocier auprès des puissances la reconnaissance du nouveau titre qu'il allait se donner.

L'Europe avait été frappée de stupeur et d'indignation à la nouvelle du meurtre du duc d'Enghien; mais la Russie et la Suède protestèrent seules. Toutefois, la Prusse se lia bientôt à la Russie par un traité secret. Au reste, depuis la rupture du traité d'Amiens, tous les États, se sentant menacés, étaient disposés plus ou moins ouvertement à résister aux exigences intraitables de Napoléon.

Par un calcul ou un caprice souverain, il plut au maître de se faire proposer le trône par la dernière assemblée où l'on croyait voir encore l'ombre de la liberté, le Trilumal, amoindri, épuré précédemment, peuple de ses créatures, et devenu simplement une section du conseil d'Etat.

Le 23 avril, un tribun occupé nommé Curé déposait une motion (concertée avec le premier consul) pour demander l'établissement de l'empire en faveur de Napoléon et de sa famille. Le 30, il la développait à la tribune, pendant que ses collègues affectaient l'enthousiasme le plus extravagant et le plus servile. Un ex-royaliste, Simon, un Duvergier, un Carrion et autres plats imbeciles comparèrent Bonaparte à Hercule, à Hugues Capet, à Charlemagne, plaideraient cette thèse qu'il n'avait pas le droit de refuser la puissance suprême, qu'il devait se sacrifier au bonheur public, etc.

Au milieu de ces scènes avilissantes, un seul homme resta debout et parla avec énergie et dignité : ce fut Carnot, aveuglé jusque-là sur l'ambition effrénée de Bonaparte et qui l'avait soutenu, défendu contre de justes et clairvoyantes préventions. Dans son discours calme et méthodique, il s'attacha à démontrer que rien dans la situation ne nécessitait le changement projeté et que le pouvoir absolu n'avait jamais été un élément de stabilité ; il se prononça enfin pour le maintien de la République, dont il existait plus d'ailleurs qu'un vain mot. Mais il fut à peine écouté par une assemblée basement impatiente de se précipiter dans la servitude. Le Tribunal vota d'enthousiasme la motion de Curé et se hâta de transmettre son vœu au Sénat, qui reçut le même vœu du Corps législatif (2 mai), et qui, tout en exprimant le désir de nouveaux privilèges pour lui-même, s'empressa néanmoins de convertir en sénatus-consulte les convoitises du maître et de conférer le titre d'empereur au citoyen premier consul, en établissant dans sa famille l'hérédité au trône impérial (18 mai 1804).

Ce qui servit Bonaparte, ce ne fut pas seulement sa gloire militaire, la lassitude publique, la servilité de tous les pouvoirs, mais aussi les sentiments restés vivants encore à cette époque de décadence, l'horreur de l'ancien régime et des Bourbons, la préoccupation de sauvegarder les conquêtes matérielles de la Révolution, de protéger les intérêts nouveaux, de creuser un abîme de plus en plus profond entre l'état social dont on n'avait pas cessé de redouter la résurrection et la France de 1789. On pensait enfin qu'en couronnant le plus brillant parvenu de la Révolution, on créait un obstacle insurmontable au rétablissement des institutions du passé, on assurait aux classes nouvelles la possession des emplois, des biens nationaux, de tous les avantages auxquels ces autres parvenus sacrifiaient volontiers les principes et la liberté.

La même raison qui avait porté les césars romains à ne pas ressusciter le titre de roi décida Bonaparte et ses complices à préférer cette qualification toute militaire d'empereur (*imperator*), qui, tout en paraissant écarter les souvenirs d'un passé qu'on voulait restaurer en partie, donnait cependant, par son caractère vague et indéterminé, plus de pouvoirs réels à celui qui en était revêtu, avec la perspective d'une domination militaire et césarienne sur les peuples et les nations.

On a dit légèrement que c'était la Révolution qui se couronnait elle-même ; que Napoléon, c'était « Robespierre à cheval », etc. Ces systèmes surannés ont eu leur moment de vogue ; mais rien de plus arbitraire et de plus faux. Il est bien vrai que Napoléon, ce bâtard heureux de la Révolution, en a fort habilement exploité les souvenirs, mais uniquement pour en étouffer les principes et les résultats autant que cela était en sa puissance et dans des vues de grandeur personnelle et d'intérêt privé.

Lui-même, indépendamment de son monstrueux égoïsme et de son ambition effrénée, était, par son tempérament et ses idées, un homme d'ancien régime. Petit gentilhomme d'une noblesse douteuse, d'une famille besogneuse, quoique gonflée d'orgueil et d'avidité ambition, élevé par faveur dans les écoles publiques, ce parvenu n'en était pas moins rempli d'infatuation aristocratique ; il méprisait le peuple et ne l'appréciait qu'en tant que force brute, dans la mesure où il pouvait l'exploiter pour ses turqueries. Au fond, il n'avait de tendresse que pour l'aristocratie, il avait le vulgaire engouement d'un bourgeois de Molière pour cette noblesse de la vieille monarchie qui mendiait basement, qui recevait avec avidité ses faveurs, tout en le méprisant en secret comme usurpateur et comme parvenu.

Etranger par la race et par les idées, il était à mille lieues de cette France humanitaire et philosophique du XVIII^e siècle dont les principes et les conceptions avaient pénétré tous les hommes de son temps. Son mépris bien connu des *idéologies* et tous les actes de sa vie montrant assez qu'il ne croyait qu'à la force et à l'autorité. Loin d'être la continuation de la Révolution française, son régime, malgré son éclat militaire, en fut la réaction haineuse et, sous le rapport politique, une pure imitation du césarisme byzantin. En résumé, il ne laissa subsister de la Révolution que ce qu'il ne pouvait anéantir, il restaura de l'ancien régime tout ce qui pouvait s'adapter à la société nouvelle. Son autocratie était même plus absolue que celle des anciens rois et elle s'étendait sur sa propre famille, à la manière antique et au delà des limites légales.

Napoléon se para aussitôt de son titre sans attendre la comédie de la consécration populaire ; il s'entoura d'une cour et de hauts dignitaires. Cambacérès et Lebrun, les deux consuls sortants, étant affublés des titres grotesques d'*archichancelier* et d'*architrésorier*, avec le droit de se faire appeler *altesses sérénissimes*. Joseph et Louis, les seuls frères de l'empereur admis à l'hérédité, furent créés princes français, altesses impériales et, en outre, l'un *grand électeur*, l'autre *grand comte*. On créa aussi une foule d'autres hautes dignités honorifiques, inactives, irresponsables, dont l'énumération serait fastidieuse, ainsi que des maréchaux de l'Empire, des grands officiers, etc. Il fallait bien gorger les créatures, donner de l'éclat au nouveau trône impérial et offrir un appât aux affaires de l'ancienne noblesse qui, revenus de l'émigration, ne demandaient qu'à servir sous un maître, quel qu'il fût, et à se refaire une existence oisive et brillante aux dépens du trésor public.

Bien d'autres hommes aussi étaient, hélas ! dans les mêmes dispositions, et parmi ceux-là beaucoup qui avaient figuré dans le grand drame de la Révolution. En réalité, le nouvel Etat et la nouvelle cour n'étaient guère composés que de renégats de tous les régimes.

Sous la dictée de Bonaparte, le Sénat avait remanié une fois de plus les institutions de manière que le pouvoir suprême fût à peu près sans limites et sans contre-poids. Les fantômes d'institutions créées par la constitution consulaire de l'an VIII, formes sans réalité, disparaissaient pour laisser place à de vains mots qui seront effacés à leur tour, au gré des circonstances. Ce sont ces modifications successives, toujours faites dans le sens d'un pouvoir de plus en plus absolu ; ce sont ces ukases, ces codes de servitude, déshonneur de la France de 1789, outrage permanent à la raison, au droit des citoyens, au bon sens et à la liberté, qu'on appellera les constitutions de l'Empire.

Pour s'établir et pour durer, le système napoléonien avait à combattre l'ancienne France et la nouvelle, et il se servit réciproquement de l'une contre l'autre avec une duplicité qui est restée dans la tradition du parti. C'était comme une sorte de Janus, dont une des faces grimait à la démocratie, en même temps que l'autre souriait à l'ancien régime et à la contre-révolution, également hypocrite et menteur dans les deux rôles qu'il jouait.

L'inauguration du nouveau règne fut marquée par le procès du général Moreau, dont Bonaparte était basement envieux, et dont la complicité dans le complot de Cadoudal et de Pichegru n'était nullement prouvée. Ce procès passionna singulièrement l'opinion publique. L'illustre vainqueur de Hohenlinden fut condamné à deux ans de prison par des juges qui eussent voulu l'acquiescer et à qui le pouvoir avait imposé de prononcer une condamnation.

Napoléon, qui attendait, qui voulait la peine capitale, fut exaspéré de cet arrêt ; toutefois il consentit à commuer la peine en un exil perpétuel, qui le débarrassait pour toujours de celui qui l'opinion lui donnait pour rival.

Quant aux condamnés royalistes, onze furent exécutés avec Georges (26 juin). L'empereur, toujours favorable à la noblesse, ne fit grâce qu'aux Polignac et à quelques autres gentilshommes.

Constamment préoccupé de frapper les imaginations par des scènes théâtrales, Napoléon avait imaginé de se faire sacrer par le pape et à Paris même, chose sans exemple jusqu'alors. Cambacérès et le cardinal Caprara furent employés à cette négociation, qui fut conduite, en quelque sorte, militairement, en ce sens qu'on fit comprendre à Rome qu'on n'accepterait aucune réponse évasive ou dilatoire. Dès l'époque du concordat, La Fayette avait prévu que Bonaparte ne rétablissait officiellement le culte que pour se faire passer la petite fiole sur la tête ; ce furent ses propres expressions au premier consul lui-même.

Pie VII, qui voulait recouvrer les Légations, même Avignon et Carpentras, se fit longtemps prier ; leurré de promesses vagues et fausses, dominé d'ailleurs par l'ascendant de la France en Italie, dupe de ses convoitises aussi bien que des ruses de Bonaparte, il finit par céder et par promettre de procéder en personne à cette cérémonie d'un autre âge.

Napoléon était loin, d'ailleurs, de songer à restituer les Légations au saint-siège, car il en comptait faire une des provinces du royaume italien qu'en ce moment même il entreprenait de substituer à la république Cisalpine (dont il s'était fait donner la présidence), et par les mêmes manœuvres qui l'avaient mis en possession de la couronne impériale, c'est-à-dire en imposant à la consulte de Milan et aux fonctionnaires des manifestations et des vœux dans le sens de ses propres convoitises.

Au milieu de ces préoccupations ambitieuses et pendant qu'il faisait ainsi la chasse aux couronnes, il n'oubliait pas d'exploiter à l'occasion les souvenirs des plus beaux temps de la liberté dans l'intérêt de son pouvoir et de sa personne. En 1802, il avait institué l'ordre de la Légion d'honneur. Le 14 juillet 1804, il fit coïncider l'inauguration de son ordre avec l'anniversaire de la prise de la Bastille

et de la grande Fédération de 1790, plaçant avec appareil, mais sans aucune sincérité, sa nouvelle institution sous le patronage des principes révolutionnaires. Il y eut grande solennité dans l'église des Invalides ; le cardinal-archevêque de Paris officiait en l'honneur de la mémorable journée, au milieu de l'éclatante réunion du clergé, de tous les grands dignitaires civils et militaires, etc. Le grand chancelier (Lacépède) prononça un discours éloquent pour rappeler les souvenirs du 14 juillet. Enfin, pour compléter la comédie, Napoléon récita une harangue pour inviter les légionnaires à prêter le serment prescrit à la liberté, à l'égalité, à la résistance au rétablissement du régime féodal, enfin, au maintien de l'Empire, des lois de la République et des propriétés nationales. Puis il commença sa distribution de croix en détachant de son cou le grand cordon pour le donner fastueusement au représentant du pape, au vieux cardinal Caprara, car il ne perdait pas de vue l'affaire du sacre.

Ce fut le dernier anniversaire officiel de la Fédération, et cette cérémonie ne fut qu'une représentation menteuse et sans dignité. En cette décadence de la nation, les beaux souvenirs de la liberté, qui vivaient encore en toute leur pureté dans quelques âmes fières et stoïques, ne servaient plus officiellement qu'à être exploités par le charlatanisme et l'ambition de ceux qui se partageaient les dépouilles de la République et de la Révolution.

Cependant, l'empereur n'oubliait pas les conceptions du premier consul. Au premier rang figurait le projet d'invasion contre l'Angleterre. La politique folle et téméraire qui avait préparé avec tant de machiavélisme la rupture du traité d'Amiens avait porté ses fruits. Il fallait se préparer à une guerre à mort contre l'Angleterre, et dont la nation ne voyait nullement la nécessité. De là d'immenses préparatifs, la formation du camp de Boulogne, la création de ressources financières, l'établissement de percepteurs des contributions et de la régie des droits réunis, la restauration des contributions indirectes, la formation de la compagnie pour l'escorte de valeurs du Trésor, les vastes travaux dans les ports et les arsenaux, toute la France, en quelque sorte, ainsi que la Belgique et la Hollande, transformée en un grand chantier maritime, etc.

Le plan de Napoléon était de créer une flottille assez forte pour jeter d'un seul coup 150,000 hommes sur les côtes de l'Angleterre, et cela avec des chaloupes canonnières, des bateaux pêcheurs, des péniches, etc. Les marins les plus expérimentés, Decrès, Gantheaume, Villeneuve, ne croyaient pas ou croyaient peu à la réussite d'une telle entreprise, à la possibilité d'échapper à la flotte anglaise qui croisait dans la Manche. Mais, voyant leurs observations méprisées, ils s'étaient mis à l'œuvre, afin de diminuer, au moins, les mauvaises chances de l'expédition. Malgré l'avis des hommes compétents, Napoléon, fasciné par son idée fixe d'écraser l'Angleterre et d'arriver ainsi à la domination de l'Europe, mit toute sa volonté et son énergie à poursuivre ce projet chimérique, avec l'opiniâtreté aveugle qui lui fera plus tard entreprendre l'expédition de Russie.

Après de longs et immenses préparatifs, il avait résolu de franchir le détroit au plus tard en août 1804, appuyé par la flotte de Toulon. Le 18 juillet, il partit pour visiter les camps qui menaçaient la Grande-Bretagne, Vimoreux, Calais, Dunkerque, Ostende, etc. Le 16 août, il fit, au camp de Boulogne, une nouvelle distribution solennelle de croix et porta au comble le fanatisme de ses soldats. Néanmoins, il jugea prudent de remettre son expédition au moins de septembre. L'idée avait déjà subi bien des ajournements et des modifications.

Quelques écrivains ont même conjecturé que ce fameux projet de descente n'était qu'une feinte pour masquer des plans de conquête sur le continent, ne pouvant admettre, quand nos ports étaient bloqués par les flottes anglaises, qu'on risquât sérieusement ainsi toutes nos forces disponibles dans une entreprise aussi aventureuse, laissant la France désarmée, exposée infailliblement aux coups des puissances européennes, submergée par l'invasion, pendant que ses armées seraient cernées par les escadres britanniques.

Mais l'examen des faits ne permet pas de conserver le moindre doute ; le projet était sérieux, et rien ne montre mieux combien Napoléon, avec des facultés parfois merveilleuses dans l'action, était souvent dominé par l'imagination dans ses combinaisons grandioses et chimériques, et, malgré sa puissance de calcul, emporté par une fantaisie effrénée qui le poussait à des conceptions romanesques, où manquaient le bon sens et l'esprit pratique, et que des complaisants ont voulu trop facilement faire passer pour des combinaisons de génie.

L'Angleterre était vivement agitée par ces préparatifs menaçants. Le vieil ennemi de la France, Pitt, venait de remonter au pouvoir, porté par la situation. Les deux champions allaient se retrouver face à face, l'un pour susciter des coalitions contre nous, l'autre pour essayer de les briser à coups d'épée.

La mort de l'amiral Latouche-Tréville, qui devait guider la flotte de Toulon, fit reculer encore la fameuse entreprise. Au reste, il

était évident, pour tous les marins capables, que, malgré des dépenses énormes, notre marine renaissante n'était pas encore capable d'entrer en ligne. Les constructions hautes de bâtiments de toutes sortes n'avaient donné que des résultats inférieurs ; quant aux équipages, ils étaient insuffisants et laissaient fort à désirer, ayant été recrutés en partie par l'enlèvement forcé, par la presse, moyen violent et odieux, bien digne de l'homme qui avait rétabli l'esclavage aux colonies.

En résumé, après avoir changé plusieurs fois ses plans et donné libre cours à son imagination déréglée, Napoléon finit par être obligé d'abandonner son projet. Dans l'interval, divers combats de mer étaient livrés et une nouvelle coalition se nouait silencieusement en Europe.

Mais l'empereur était alors surtout préoccupé de la représentation théâtrale de son sacre. Il avait aussi employé à cette négociation son oncle, l'abbé Fesch, qui avait abjuré la prêtrise en l'an II, était devenu commissaire des guerres, puis avait ramassé son froc dans les orties lors de l'élevation de son neveu, qui l'avait fait nommer archevêque de Lyon et cardinal. Il était alors notre ambassadeur à Rome. Personnage médiocre, vain et ambitieux, instrument du parti ultramontain, il causa plus d'un embarras et plus d'un chagrin à Napoléon.

Quoi qu'il en soit, Pie VII consentit à venir en France, après bien des hésitations, au prix de frais de la France et sous la promesse de nouvelles concessions pour l'Eglise. Il apportait en échange, outre sa bénédiction, toute une cargaison de chapelets pour les dames de la cour.

Le 2 décembre 1804, la cérémonie du sacre eut lieu sous les voûtes de Notre-Dame. Un détail curieux, c'est que la nuit précédente le pape avait dû donner la bénédiction nuptiale, dans la chapelle des Tuileries, à Napoléon et à Joséphine, qui s'étaient mariés que civilement.

La solennité de Notre-Dame eut une pompe extraordinaire. Tout avait été préparé à l'avance et par des répétitions, comme une pièce de théâtre, avec de petites poupées de bois, sous la direction du peintre Isabey (*Mémoires de Beausset*, préfet du palais). David avait dessiné les costumes. Napoléon était affublé d'une défroque à la Henri IV, sous son manteau impérial et sa couronne de lauriers d'or. Il paraît qu'il bâilla tout le temps. Il était d'ailleurs fort indisposé d'avoir été contraint de se soumettre au mariage religieux, qui resserrait ses liens avec Joséphine, qu'à cette époque déjà il avait l'intention de répudier. Quant à celle-ci, elle avait les yeux rouges encore de violentes scènes domestiques.

En présence de cette cérémonie éclatante et burlesque, les assistants, grands dignitaires, maréchaux, etc., avaient peine à garder leur sérieux. Quoique courtisans, ils étaient restés des hommes du XVIII^e siècle, sceptiques et philosophes, et d'après les témoignages les plus certains, notamment celui de l'archevêque de Malines, M. de Pradt, plus d'un maréchal ou autre grand dignitaire s'indigna assez haut de ces *capucinaudes*, et peu s'en fallut qu'elles ne fussent troublées par des éclats de rire.

Au moment où le pape élevait la couronne en forme de tiare qu'il se préparait à poser sur le front de Napoléon, celui-ci, qui ne voulait la tenir que de lui-même, la saisit lestement (comme il l'avait annoncé), et se la plaça sur la tête. Il en fit autant pour celle destinée à l'impératrice.

Cet homme étrange voulait bien imposer aux autres les symboles du passé, dans un but de discipline et d'asservissement, mais n'entendait s'y soumettre lui-même que dans la mesure de ses intérêts et de son ambition. La veille du sacre, le Sénat lui avait présenté le résultat du plébiscite qui ratifiait une énorme majorité sa nouvelle usurpation. On avait dû voter sur des registres ouverts. Les 108 départements avaient donné 3,572,339 oui. Personne ne prit au sérieux ce vote par intimidation. D'ailleurs, Bonaparte avait déjà la puissance, le titre, la France sous ses pieds. Cette comédie électorale était un outrage de plus.

Devenu l'oint du Seigneur, Napoléon fit inscrire dans le catéchisme, à la suite du 4^e commandement, *ses père et mère honoras*, des préceptes qui consacraient son propre culte presque à l'égal de celui de Dieu. On n'avait pas vu pareille infatuation depuis l'apothéose des Césars.

Il se sentait alors, et il était en effet, maître absolu de la grande nation. Les prétendues institutions dont il était entouré, Sénat, Corps législatif, sans une ombre d'indépendance et de pouvoir, n'avaient d'autre objet que de servir d'instrument et de masque à son despotisme, assez semblable à celui des czars de Russie, et incontestablement plus absolu que celui des anciens rois de France.

Quant à la presse, elle était asservie comme elle ne le fut jamais. Outre qu'il avait supprimé tous les journaux qui lui déplaisaient ou qu'il en avait confisqué la propriété pour la donner à ses créatures, il ne pouvait supporter même les articles les plus innocents, et les malheureux publicistes, ceux mêmes qu'il avait choisis parmi les plus bas valets de la presse, ne pouvaient écrire dix lignes qui ne lui portassent ombrage, et ils en étaient

arrivés à ne plus pouvoir parler qu'en tremblant de la pluie et du beau temps. Ils ne pouvaient même s'abstenir; car le maître les accusait alors de ne pas soutenir l'opinion, c'est-à-dire de ne pas mentir, de n'être pas dignes d'écrire sous son règne, et il les faisait menacer par Fouché. Jamais la pensée n'avait été traitée avec cette brutalité, même sous l'ancien régime, et il en fut ainsi pendant tout ce règne néfaste. Cette servitude explique aussi la stérilité intellectuelle de l'époque impériale. Toutes les intelligences étaient refoulées, éteintes par le despotisme, toutes les forces vives de la nation n'avaient d'autre emploi que la guerre. Le système ramenait directement à la barbarie.

Le 1^{er} janvier 1805, Napoléon, ayant tout fait pour rendre la guerre générale inévitable, écrivit une lettre d'apparat au roi d'Angleterre pour l'inviter à la paix, démonstration menteuse, comme la plupart de ses actes publics, car il n'avait renoncé à aucune de ses prétentions à la domination de l'Europe. Il en donna bientôt la preuve en se faisant proclamer roi d'Italie et solennellement couronner à Milan (28 mai), en réunissant Gênes à l'Empire; en engageant Lucques et Piombino en principauté pour Bacciochi, l'époux de sa sœur Elisa, en érigeant en Hollande un grand pensionnaire, en plaçant Rome et Naples sous sa dépendance morale, en réduisant l'Espagne à une sorte de vassalité, en inquiétant enfin toute l'Europe par ses intrigues et ses projets de domination.

La troisième coalition, justifiée par tant d'entreprises, se révélait par ses armements qui répondaient à ceux de la France, et, le 8 avril, un traité est signé à Saint-Petersbourg entre l'Angleterre et la Russie, auquel allaient bientôt adhérer l'Autriche, la Suède, Naples et la Sardaigne. Les peuples allaient de nouveau s'entorgorger pour le caprice de leurs souverains, et surtout pour l'insatiable ambition d'un seul homme.

Nous passerons rapidement sur les faits de guerre, qui ont chacun des articles spéciaux et détaillés dans ce Dictionnaire. Nous n'avons ici qu'à résumer l'ensemble du règne, en évitant de faire double emploi avec les sujets déjà traités à leur ordre alphabétique, où le lecteur va plus naturellement et plus facilement les consulter que dans un article général. Nous ne jugeons pas non plus qu'il soit utile de nous occuper des mille plans de Napoléon, de ces projets qui fermentaient constamment dans cette tête volcanique, comme son dessein d'une diversion dans l'Inde, non plus que de diverses expéditions maritimes, qui ne furent que des incidents et n'amènèrent aucun résultat important.

Obligé de faire face au continent, Napoléon dut renoncer au roman de sa descendance en Angleterre, dont le résultat eût été probablement un échec, et certainement l'invasion de la France par les puissances coalisées. Mais son infatigable ténacité à cet égard, qu'il avait à l'avance fait frapper une médaille pour célébrer cette conquête, qu'il avait rêvée. Il en fut quitte pour attribuer, suivant sa coutume, l'avortement de ses desseins à ses lieutenants, notamment à l'amiral Villeneuve.

Ses plans, au reste, étaient dressés pour une autre combinaison, avec une fécondité d'esprit dont il serait puéril de méconnaître la puissance; c'est ce qu'il appelait « faire son thème en deux façons, » afin de n'être pas pris au dépourvu.

Pendant que l'Europe s'ébranlait, il prit donc immédiatement son parti et résolut de se jeter sur l'Allemagne avec toutes ses forces, avant la jonction des alliés et l'intervention de la Prusse. Il envoie ses instructions à ses lieutenants, à Bernadotte, qui commandait l'armée du Hanovre, au prince Eugène, en Italie, à Saint-Cyr, à Marmont, etc.; puis, levant précipitamment le camp de Boulogne, il dirige cette belle armée vers le Rhin, qu'elle franchit le 1^{er} octobre 1805. Après les brillants combats de Donauwörth, de Wertingen, de Guntzbourg et d'Elchingen, livrés d'ailleurs et gagnés avec des forces supérieures, elle s'établit sur le Danube. Le général autrichien Mack, enfermé dans Ulm, est forcé de capituler et de se rendre prisonnier avec 30,000 hommes, 3,000 chevaux et 60 canons (20 octobre). Ce magnifique début fut malheureusement attristé par le grand désastre maritime de Trafalgar (21 octobre), où notre flotte, renforcée des contingents de l'Espagne, fut coupée en deux et battue par Nelson. L'empire de la mer restait décidément aux Anglais. « Soit, dit Napoléon, je battrais l'Angleterre sur le continent. » Ces mots contenaient en germe le blocus continental. La mer, en effet, ne lui fut jamais favorable: à Boukris, la perte de Male et des îles Ioniennes, Trafalgar, la perte de Saint-Domingue, la vente (forcée) de la Louisiane, l'avortement réel de la descente en Angleterre, etc., étaient des faits assez caractéristiques. L'Océan restait sous l'empire de la marine britannique.

Pour le détail de toutes ces opérations et de celles qui suivent, nous réitérons que nous ne donnons ici que les noms, le résultat, l'ensemble; on trouvera la description de toutes les actions principales aux articles spéciaux qui leur sont consacrés dans ce Dictionnaire. Nos lecteurs étant avertis, nous ne jugeons même pas nécessaire de multiplier

les renvois, puisque l'ordre alphabétique est là pour les guider dans leurs recherches.

Après le grand coup frappé à Ulm, Napoléon marcha sur Vienne, escomptant à l'avance ses victoires et remaniant déjà l'Europe dans son ardente imagination. Il avait divisé son armée en sept corps, dont l'ensemble formait la grande armée, non bien justifiée par ces admirables troupes et qui devait rester historique.

Cette campagne se poursuivit par la prise de Vienne (15 novembre), par les succès d'Augereau et de Ney dans le Tyrol, par ceux de Masséna dans le nord de l'Italie, par la jonction de ce dernier avec la grande armée, par quantité de petites actions brillantes contre les Russes et les Autrichiens, enfin par l'immortelle bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805), à laquelle assistaient les trois empereurs (Napoléon, François II, Alexandre I^{er}).

Cette victoire mémorable eût pu avoir des résultats décisifs et durables; mais Napoléon était destiné à constamment abuser de la victoire et à laisser la fortune en la surmenant.

François II, réduit à la Hongrie, hors d'état même de la défendre, dut s'humilier, se séparer sa cause de celle d'Alexandre et, enfin, subir le traité de Presbourg (26 décembre), qui bouleversa l'Allemagne entière. L'Autriche perdait la Dalmatie et l'Albanie, réunies à l'Empire français, les Etats de Venise, réunis au royaume d'Italie (c'est-à-dire également à l'Empire français), les deux Tyrols, annexés à la Bavière, érigée en royaume, ainsi que le Wurtemberg; le margravier de Bade est transformé en duché et agrandi. Enfin, la plupart des petits princes allemands étaient placés sous le protectorat de Napoléon, qui exigea en outre le mariage de la princesse Catherine de Wurtemberg avec son frère Jérôme (déjà marié) et celui de la princesse Stéphanie de Beauharnais avec le fils de l'lecteur de Bade. Par ces alliances principales, obtenues le sabre à la main, il voulait ainsi se faire accepter par les familles monarchiques de l'Europe, qui ne le regardaient dédaigneusement encore que comme un parvenu (de plus souillé du meurtre du duc d'Enghien).

Bientôt, le royaume de Naples, enlevé par Masséna et Gouvion Saint-Cyr à Ferdinand IV, et donné à Joseph Bonaparte, qui ne l'acceptait qu'avec répugnance (mars-juillet 1806); le grand-duché de Berg confisqué pour Murat (mars); la république batave transformée en royaume de Hollande pour Louis, autre frère de l'empereur (5 juin); la princesse Pauline Borghèse, investie du duché de Guastalla; Neuchâtel et Pontecorvo érigés en principautés pour Berthier et Bernadotte; la création d'un grand nombre de fiefs réels et avec dotations pour les maréchaux et grands dignitaires (dans les pays conquis ou annexés), montrèrent que Napoléon n'avait d'autre but que de créer de toutes parts des souverainetés vassales, pour pressurer les peuples conquis et dominer les nations de l'Europe. D'ailleurs, il entendait que tous ces feudataires, petits ou grands, lui fussent absolument asservis et lui servissent à lever des hommes et des subsides.

Ce système féodal, établi par la force, avec un mépris complet des droits et de l'autonomie des peuples, n'était propre qu'à susciter partout des haines implacables contre la France, que la Révolution et les grandes luttes de la liberté avaient rendu chère à toutes les nations. Tel fut toujours, d'ailleurs, le fruit de la détestable politique de Bonaparte, par suite de leur esprit de domination. Le second Empire, gardien fidèle de cette funeste tradition, nous a laissés, comme le premier, sans alliés et chargés de la haine universelle.

Napoléon était alors plongé dans ses rêves de restauration de l'empire de Charlemagne, en pleine utopie carolingienne; ce prétendu représentant de la Révolution (suivant certaines écoles) n'avait en réalité d'autre préoccupation que de restaurer l'ancien régime, autant qu'il était en lui. Il rétablit la noblesse, en se réservant, bien entendu, de ne reconnaître que celle qu'il conférerait lui-même; il réinstaura les maires, au mépris du droit moderne. Un peu plus tard, il allait compléter son système nobiliaire en attachant les titres à certaines fonctions; les grands dignitaires furent princes, atesses sérénissimes; les ministres et sénateurs, comtes; les hauts magistrats et les évêques, barons, etc.

Ainsi, il rétablit une cour, une noblesse, des feudataires, des distinctions, des privilèges, une Eglise dominante, une centralisation excessive qui n'était que le despotisme administratif de l'ancien régime, un enseignement disciplinaire, persécuteur des écoles libres, confié exclusivement à son Université, par laquelle il semblait vouloir instituer la conscription des intelligences, et auquel il donna pour bases: 1^o les préceptes de la religion catholique; 2^o la fidélité à l'empereur, dépositaire du bonheur du peuple, à la dynastie napoléonienne, etc.; bref, le culte officiel de sa propre personne. Il supprima les élections, tout contrôle et toute publicité libre, la liberté individuelle comme toutes les autres libertés, rétablit en réalité les lettres de cachet, les prisons d'Etat, les emprisonnements arbitraires et extra-légaux,

la censure; fit de la force et de l'autorité sans limites et sans contre-poids les seuls principes de gouvernement; de la police, la plus inquisitoriale et la plus odieuse qui fut jamais, l'une des bases de sa puissance; asservit l'imprimerie et la librairie; constitua le monopole de la Banque de France, supprima la liberté théâtrale, asservit à ses règles autoritaires avoués, notaires, avocats, agents de change, etc.; assujettit l'ouvrier au livret, à la loi contre les coalitions; établit qu'en cas de contestation le maître sera cru sur parole, etc.; enfin se constitua lui-même au-dessus de l'humanité, comme une sorte de divinité dont le culte obligé, la volonté, les caprices les plus tyranniques et les plus extravagants devaient être également sacrés. Ses œuvres, sa correspondance, si soigneusement expurgée cependant, le détail connu de sa conduite, tout ce que les travaux récents ont recueilli, nous le font bien connaître et bien apprécier, maintenant que l'idolâtrie qui l'avait placé presque sur un autel est à peu près éteinte et ne reste plus que comme un triste souvenir de servitude intellectuelle, comme un exemple de l'aveuglement causé par l'éblouissement de la gloire militaire.

Cet étranger, de race incertaine, qui vivait dans les siècles passés, obsédé par le rêve des royautés barbares, a pu pervertir et subjuguer la France, mais il n'a jamais compris son génie et sa mission d'affranchissement et de civilisation. La liberté, l'émancipation populaire, les droits de la pensée et de la science, les garanties politiques, le progrès social, le travail sous l'abri de la loi, l'indépendance des peuples et des individus, toutes ces vérités, fondement des sociétés modernes, qui n'étaient plus à découvrir, puisque le XVIII^e siècle et la grande Révolution les avaient proclamées, affirmées à la face du monde, lui ont été, non-seulement étrangères, mais odieuses.

Malgré la puissance théâtrale de son esprit et la grandeur de ses conceptions, il nous apparaît avec cette infériorité native et radicale, qu'il était incapable de s'élever à la simple notion de la justice, du droit, du bon sens et de la vérité. Non-seulement la morale n'existait pas pour lui, quand ses intérêts étaient en jeu, non-seulement il se flattait présomptueusement de venir à bout de tout, des hommes comme des événements, par la terreur, la fourberie et la violence, mais encore ce prodigieux aventurier en arriva de plus en plus à méconnaître les limites du possible et, finalement, comme cela devait logiquement arriver, courut de lui-même à sa perte en se précipitant tête baissée dans les entreprises les plus insensées.

Quant à ses violences, aux emprisonnements et aux exécutions qu'il ordonna, l'espace nous manque pour les enregistrer; mais l'histoire ne les oublierait pas, et l'on sait bien que la liste en est longue et bien faite pour exciter l'indignation.

Mais reprenons le récit des faits.

Après le traité de Presbourg, et pendant que les armées impériales occupaient encore les Etats autrichiens, Napoléon, dont l'ambition et les convoitises ne dormaient jamais, songea à organiser à sa convenance et à son profit la Confédération germanique, projet plus menaçant encore pour la paix de l'Europe. Il commença par amuser l'Angleterre, la Russie et la Prusse par de vaines négociations, tenant toujours en réserve des conditions inacceptables, pour pouvoir dire ensuite qu'on lui refusait la paix. La mort de son père, l'élection de Fox au ministère, l'expiration des négociations russes lui permirent de nouer ses hautes intrigues. Dans l'intervalle, ce Byzantin avait secrètement préparé et conclu le traité de la Confédération germanique (union armée de quatorze Etats allemands), qu'il notifia à la diète de Ratisbonne le 6 août 1806, et en vertu duquel il est déclaré protecteur de la confédération du Rhin, qui devait lui fournir des contingents armés. Ce coup de théâtre, qui éclatait comme un fait accompli, suivant sa méthode constante de surprises et de coups d'éclat, en diplomatie comme à la guerre, était bien propre à froisser cruellement les puissances avec lesquelles il feignait de traiter.

Ce qui donnait, en outre, un caractère particulièrement mystificateur à ses négociations, c'est qu'il proposait effrontément, comme compensations, des territoires sur lesquels il n'avait aucun droit et qu'il n'avait même pas conquis, comme les villes hanséatiques, qui appartenaient à l'Allemagne, l'Albanie, que possédait la Turquie, Raguse, république indépendante, les îles Baléares, propriété du roi d'Espagne, etc. Il n'était en possession d'aucun de ces pays, et il en disposait diplomatiquement comme de propriétés personnelles! Il semblait que le monde lui appartint et qu'il put traquer librement de tel ou tel territoire qui restait à conquérir. Qui pouvait estimer et prendre au sérieux un tel négociateur?

La quatrième coalition (Prusse, Russie, Angleterre) fut la réponse de l'Europe. La Prusse entra la première en ligne. Napoléon, tout préparé, et qui occupait encore sous différents prétextes le midi de l'Allemagne, renforcé, en outre, par les contingents de la Confédération, agit avec sa décision habi-

tuelle, malgré une crise financière à l'intérieur et qu'il essaya de conjurer à son ordinaire, par l'arbitraire et la violence.

Peu de temps auparavant, il avait envoyé à Berthier l'ordre d'arrêter et de faire fusiller dans les vingt-quatre heures un libraire nommé Palm, de la ville libre de Nuremberg, momentanément occupée par nos troupes, et dont le crime était d'avoir vendu des brochures patriotiques allemandes. Ce meurtre causa dans toute l'Allemagne un frémissement d'horreur et d'indignation. C'est par ces procédés, non moins que par son despotisme et ses conquêtes, que cet homme funeste a soulevé contre nous des haines si implacables et dont nous avons vu les effets dans l'invasion prussienne de 1870-1871.

Napoléon prit toutes ses mesures pour écraser la Prusse avant que la Russie fût prête, ce qui, d'ailleurs, lui était facile, car il avait encore 150,000 hommes en Allemagne, qu'il pouvait jeter tout à coup sur la frontière prussienne, et il ne négligea rien pour augmenter rapidement son effectif. Tout l'avantage était de son côté, en forces comme en positions, quoiqu'il n'eût ni certains historiens trop complaisants; car, outre son armée d'expédition, il avait des corps d'armée partout, et son vaste cercle de défense embrassait près de la moitié de l'Europe, consolidé par une ligne de places fortes. Lui-même écrivait à Soult (5 octobre): « Nous marcherons sur Dresde en un bataillon carré de 200,000 hommes. Avec cette immense supériorité de forces, je puis attaquer partout l'ennemi avec des forces doubles. »

On sait quelle fut la rapidité foudroyante de cette campagne. Notre armée déboucha en Saxe par trois points différents. Le 8 octobre, la campagne s'ouvre devant Saalfeld par un engagement de la cavalerie de Murat contre l'ennemi; le 9, Bernadotte remporte un avantage important à Schleitz; le 10, Lannes triomphe au combat de Saafeld, où le prince Louis de Prusse fut tué; le 14, Napoléon, avec des forces doubles et des lieutenants comme Lannes, Augereau, Ney, Soult, Murat, etc., remporta la victoire d'Iéna sur le corps du prince de Hohenlohe. A la même heure et à quelques lieues de là, Davout, avec des forces inférieures, gagna sur la plus forte partie de l'armée prussienne, commandée par le roi et Brunswick, la bataille d'Auerstedt. La déroute de l'armée ennemie fut achevée un peu plus loin par le corps de Bernadotte.

La Prusse était anéantie d'un seul coup. Suivant sa coutume, Napoléon, contre toute vérité, intervertit les rôles dans ses relations officielles et présenta la bataille d'Auerstedt comme un épisode secondaire de celle d'Iéna, tandis qu'elle en était l'événement capital et décisif.

Des le lendemain, l'empereur frappa les pays conquis d'une contribution de 150 millions et ordonna la confiscation de toutes les marchandises anglaises qui se trouvaient chez les négociants de l'Allemagne du Nord; spoliation inqualifiable, qui fut le prélude du blocus continental.

Après divers combats qui n'étaient, d'ailleurs, que la poursuite des corps dispersés, les Français entrèrent le 24 à Berlin. Napoléon, dans un mouvement d'orgueil puéril, s'empara de l'épée du grand Frédéric et l'envoya à Paris.

Il avait d'abord présenté un traité de paix, que le roi de Prusse, réfugié à Königsberg, acceptait, malgré les conditions les plus dures; mais il se ravisa et résolut de garder ses conquêtes, comme positions stratégiques contre la Russie et comme une riche mine à exploiter pour ses finances et ses approvisionnements.

Enivré de ses éclatants succès, il revint alors à son idée fixe de dominer « la mer par la terre » et il rendit le fameux décret qui établissait le blocus continental (v. ce mot), pour fermer le continent au commerce britannique, interdire partout les marchandises anglaises, les correspondances avec ce pays, confisquer les propriétés des Anglais, les arrêter eux-mêmes comme prisonniers de guerre, etc.; projet gigantesque et extravagant, dont il prétendait imposer la réalisation à tous les peuples et qui devait avoir des conséquences si funestes (21 novembre 1806).

L'Europe, qui s'était exercée sa tyrannie, le crut tombé dans le piège. Il n'y avait pas en effet de meilleur moyen pour lui de multiplier le nombre de ses ennemis, de se créer des embarras et des cas de guerre, et de rattacher par l'intérêt et le besoin toutes les nations à l'Angleterre.

Cependant, les Russes entrent en campagne en décembre, et la guerre allait avoir pour théâtre la Pologne, que Napoléon berce de la promesse vague d'une résurrection, pour exploiter le courage de ses enfants. Il arrive à Varsovie le 15; après deux avantages remportés à Czarnewo et à Pultusk, il joint les Russes à Eylau et, après une bataille terrible et sanglante, longtemps indécise, première hésitation de la fortune, il triomphe complètement de l'ennemi (8 février 1807), puis, le 21, il occupe sur la Baltique Stralsund et Danzig (avril-mai), et organise de ce côté son système de blocus continental.

Les Russes, vaincus de nouveau dans plusieurs combats, sont écrasés complètement dans la décisive bataille de Friedland (14 juin

1807), où ils perdirent 40.000 hommes, tués ou prisonniers. Sout couvrait Koenigsberg, un armistice est signé; Napoléon et le czar se rencontrent dans une entrevue célèbre sur le Niémen et discutent les conditions de la paix, qui est signée à Tilsit les 7 et 8 juillet. La Prusse, soumise à l'occupation militaire, perdait la moitié de son territoire; deux royaumes vassaux, la Westphalie, donnée à Jérôme, et la Saxe, accrue du grand-duché de Varsovie, étendaient la domination française jusqu'à la Vistule. L'Allemagne demeurait inondée par nos garnisons. De plus, la Russie adhéra au blocus continental.

Au lieu de reconstruire la Pologne, Napoléon avait donné à son vassal le roi de Saxe les débris de ce pays qu'il avait arrachés au czar.

Néanmoins, l'Empire était à son apogée militaire, dominant tous les grands États de l'Europe. Le Sénat, le 27 juillet suivant, dans sa harangue à l'empereur, déclarait emphatiquement qu'il était au delà de l'histoire humaine, au-dessus de l'admiration.

Il le prouva aussitôt en faisant disparaître les derniers vestiges de la liberté, en supprimant ce qui restait du Tribunal, une ombre, et successivement en rétablissant la censure, en suspendant le jury et les dernières garanties de la liberté individuelle, en complétant son système nobiliaire, etc. Signalons, cependant, quelques établissements utiles, l'installation de la cour des comptes et la promulgation d'un code de commerce.

Il avait pué de saux dans ses discours d'apparat; il chercha aussitôt des prétextes pour une guerre nouvelle. Le Portugal, comme c'était son droit et son intérêt, refuse d'exclure de ses ports le commerce anglais, de déclarer sur-le-champ la guerre à l'Angleterre, de saisir les marchandises et les propriétés des Anglais, comme le lui intimait Napoléon; celui-ci en propose la conquête à l'Espagne, signe un traité dans ce sens avec l'imbécile Charles IV et son ministre, le fameux Godó, et ordonne à Junot d'envahir le Portugal (octobre 1807). Le passage par l'Espagne était garanti. Mais Junot, qui n'avait presque que de jeunes conscrits n'ayant pas l'âge et levés par anticipation, perdit beaucoup de monde en route et arriva à la fin de novembre à Abrantès dans un assez pitoyable état. Mais le prestige de la « grande armée » était tel, que le czar, le gouvernement et les principales familles s'embarquèrent aussitôt pour le Brésil. La conquête était faite presque sans coup férir. Le général français entre à Lisbonne et se trouve rapidement maître de tout le Portugal.

Mais Napoléon préparait déjà un autre drame politique : le détournement de son bon allié le roi d'Espagne et la conquête de la péninsule. Ce malheureux pays, qui avait cru trouver une protection dans notre alliance, au milieu des bouleversements de l'Europe, qui avait fait tant de sacrifices pour nous, qui avait subi toutes les exigences tyranniques de l'empereur, avait eu un moment la velléité de s'affranchir de cette lourde tutelle, aussi onéreuse qu'humiliante, mais était retombé aussitôt dans son impuissance. Le faible Charles IV était dominé par Godó, prince de la Paix, favori de la reine et serviteur trop docile de la politique française. Les principaux seigneurs et nobles, qui se sentaient indignés de leur situation, se voyaient placés volontiers leurs espérances patriotiques dans l'héritier du trône, Ferdinand, prince des Asturies. Après une suite d'intrigues ténébreuses, Napoléon crut l'heure venue de profiter des dissensions de la famille royale, qu'il attisait par ses agents, pour consommer son usurpation.

En janvier 1808, tout en accablant le roi de marques d'amitié, il fait entrer des troupes en Espagne, sous le prétexte de couvrir l'armée de Portugal et de s'opposer à un débarquement supposé des Anglais à Cadix. Chaque jour de nouvelles troupes entraient, comme s'il n'y eût plus eu de Pyrénées, s'établissant partout, assez bien accueillies, car on n'osait encore supposer une si noire trahison, et, suivant leurs instructions, profitant de ces dispositions pour occuper les places fortes et les points stratégiques. Bientôt Murat vint prendre le commandement de cette armée (1^{er} mars 1808). La cour, dont les inquiétudes grandissaient tous les jours, veut se retirer d'Aranjuez, où elle se trouvait, sur Séville. Des émeutes éclatent, le peuple s'oppose à cette fuite; le roi, épouvanté, abdique en faveur de son fils, devenu populaire, en haine du favori Godó, et qui est proclamé sous le nom de Ferdinand VII. Pendant ce temps, Murat entre tranquillement à Madrid. Se posant en arbitre, il décide Charles IV à rétracter son abdication (23 mars). Napoléon ne pouvait souhaiter mieux que tous ces déchéments. L'intrigue fut si habilement menée, que le peuple était convaincu que les Français allaient favoriser Ferdinand.

Le 27 mars, l'empereur, qui sentait le dénoûment approcher, écrivait secrètement au roi de Hollande son frère, pour lui annoncer qu'il allait lui donner la couronne d'Espagne, le changer de royaume aussi simplement qu'il eût notifié à un fonctionnaire qu'il était « appelé à d'autres fonctions ».

Enfin, Napoléon vint s'installer à Bayonne (14 avril). A force de mensonges et de promesses, il y attira le père et le fils pour juger leurs différends, prononcer entre eux, en bon

ami et en fidèle allié. Il avait, d'ailleurs, pris ses mesures pour les y faire amener au besoin de force.

Quant il les eut sous sa main, il leur exprima crûment ses volontés et leur imposa à tous deux une renonciation (5-10 mai), puis les interna en France.

Dans l'intervalle, une émeute avait éclaté à Madrid et avait été cruellement réprimée par Murat, qui se berçait de l'illusion que le trône d'Espagne lui était destiné. A la nouvelle du massacre de Madrid et des trahisons de Bayonne, toute l'Espagne se souleva spontanément contre cette domination étrangère, aggravée encore par une fourberie sans exemple. Ce noble pays ne fut pas seulement entraîné par ses moines, comme on l'a répété; le soulèvement fut unanime, national, et eut tous les caractères d'une explosion; toute classe et tout parti y contribua; ce qu'il y a de vrai, c'est que le clergé s'y associa, à son honneur. Napoléon allait avoir devant lui, non plus une armée, mais une nation, qui se levait avec la résolution de sauver son indépendance ou de périr.

Quant à lui, changeant d'idée, il donna la couronne d'Espagne à son frère Joseph, qui régnait à Naples, et, sans le consulter, lui enjoignit, par un ordre bref et impératif, de venir régner sur ce volcan. Par d'autres promesses, il donna le royaume de Naples à Murat et le grand-duché de Berg au fils du roi de Hollande, déplaçant au gré de son caprice ses rois et ses grands feudataires comme il eût fait de ses garnisons.

A peine installé, Joseph jugea sa situation et en demeura consterné. Mais l'empereur le voulait, et lui fallait régner en sous-ordre et de seconde main. Il ne lui manquait guère que des sujets.

Les Espagnols soulevés, comme les Portugais, avaient appelé, accueilli les Anglais pour les soutenir. On sait ce que fut cette guerre implacable, qui devora, dit-on, 500.000 hommes à la France et qui allait se poursuivre jusqu'en 1813, époque à laquelle le puissant empereur dut s'avouer vaincu et abandonner sa prétendue conquête.

Pendant les péripéties de ce drame sanglant, d'autres événements se passaient en Europe. L'héroïque résistance des Espagnols sembla éveiller les peuples. L'Allemagne se préparait en silence, attendant le moment favorable. L'Autriche arme, renoue ses relations avec l'Angleterre, excite la Prusse, soulève le Tyrol et occupe la Bavière. En janvier 1809, Napoléon, qui s'était précédemment lié avec le czar dans l'entrevue d'Erfurt, dont il attendait d'utiles résultats, accourt d'Espagne où, dans une apparition de deux mois, il avait un peu rétabli ses affaires, et se voit obligé de tourner de nouveau ses regards vers l'Allemagne. Il tire quelques renforts d'Espagne, organise ses nouvelles conscriptions (levées par anticipation), enrôle de toutes parts et de force, jusqu'à des enfants de seize ans, augmente son effectif en saignant la France à blanc, en épuisant les alliés; enfin, pendant que ses lieutenants opèrent en divers lieux, il part pour l'Allemagne (avril 1809), à la suite des combats de Tübingen, d'Altenburg, de Landshut, d'Eckmühl, de Ratisbonne, qu'on a nommés la bataille des cinq jours, et où son génie militaire brilla du plus grand éclat, il enfonce le centre des Autrichiens et les rejette sur les deux rives du Danube.

Ce magnifique début fut attristé par la nouvelle que le prince Eugène s'était fait battre en Italie par l'archiduc Jean. Napoléon n'en marche pas moins sur Vienne, où il entre pour la seconde fois (13 mai), et d'où, quelques jours plus tard, il lance le décret qui mettait fin au pouvoir temporel des papes. Déjà, à la suite de longs démêlés, il s'était saisi d'une partie des États pontificaux et il avait fait occuper Rome par Mollins. Il finit par faire enlever le pape, qu'il interna à Savone.

cette campagne, marquée par de nombreuses actions, Essling, Gros-Aspern, Raab, etc., se termine par la sanglante bataille de Wagram (6 juillet). L'Autriche, épuisée, négocie la paix, qui est signée à Vienne le 14 octobre, à des conditions assez dures pour elle. Pendant le cours de cette année, les Anglais avaient remporté quelques succès maritimes; mais ils avaient échoué dans une descente en Hollande.

Bien que le divorce fût interdit aux membres de la famille impériale par les constitutions de l'Empire, Napoléon n'en divorça pas moins avec Joséphine en décembre. Trois mois plus tard, le 2 avril 1810, il épousa l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise, et entra enfin dans « le concert des rois ».

Il était au sommet de sa fortune, mais déjà l'on pouvait prévoir son déclin. La nation se fatiguait comme l'Europe. Les continuelles levées d'hommes, le despotisme étendu sur les provinces, l'absence de commerce extérieur, les continuelles remaniements de territoire, la lassitude des généraux, les violences du maître, bien d'autres causes encore entretenaient la désaffection.

La France comprenait 130 départements, sans compter le royaume d'Italie et toute une ceinture d'États feudataires. Mais cette puissance énorme, qui ébranlait l'Europe, commençait à apparaître d'une solidité douteuse, et les esprits clairvoyants prévoyaient, crai-

gnaient une décadence rapide, que Napoléon, en effet, allait précipiter par des fautes nouvelles et qu'il avait méritée par ses excès de toute nature.

Toujours obsédé par l'idée funeste de son blocus continental, il y subordonnait en partie sa politique. C'est pour cela qu'il violentait les peuples et les princes, couvrait de ses exigences, il y eut à l'occasion de cette naissance, puis du baptême, des fêtes éclatantes, comme après le mariage. On revint dans ces occasions tous les actes de courtoisie, toutes les platitudes habituelles et dont Napoléon était si avide. A l'Hôtel de ville, Bellart et les membres du conseil (qui proclamèrent la déchéance) votèrent 10.000 fr. de rente au pape qui vint des Tuileries leur annoncer la grande nouvelle qu'il était né « un roi de Rome ». C'était le budget de la ville de Paris qui soldait les frais de cet enthousiasme officiel. Des sénateurs vinrent haranguer l'enfant, etc.

Bientôt le sang allait recommencer à couler par torrents, et l'empereur, sous le prétexte que son bon allié le czar organisait ses forces, poussait lui-même ses préparatifs militaires avec sa fiévreuse activité et comme s'il eût voulu entrer en campagne deux mois plus tard. La France et les peuples soumis, les alliés, devaient pourvoir sans murmure à ces prodigieuses dépenses d'hommes et d'argent.

Il y avait les conscriptions un an et deux ans à l'avance, et quant aux nombreux réfractaires qui se dérobaient pour échapper à la boucherie, il les faisait poursuivre par des colonnes mobiles qui commettaient tous les excès, accoutumés à toutes les brutalités de la guerre, et qui installaient chez les parents des fugitifs des garnisaires que les familles devaient grassement nourrir et payer jusqu'à soumission des malheureux réfractaires.

Il organisait militairement, en outre, une prétendue garde nationale, conscription mal déguisée, qu'il comptait bien incorporer d'une heure à l'autre dans l'armée active. Par suite du blocus, les matières premières étaient rares, nos manufactures comblées de produits vendus, la crise commerciale et industrielle en permanence; les faillites et banqueroutes se multipliaient par milliers et sans cesse. A Lyon, à Rouen, dans la plupart des villes industrielles et dans beaucoup de départements, « les trois quarts des bras au moins restèrent oisifs. » (Thiers.) Le sucre, le café et d'autres produits atteignirent des prix fabuleux, comme nous l'avons revu durant le siège de Paris.

Enfin, en 1812, il y eut une disette qui ajouta les souffrances de la faim à tant d'autres. Mais toutes ces souffrances et ces ruines ne troublaient guère le maître dans ses vastes conceptions et dans la poursuite de ses chimères. Il semblait déjà évident pour plusieurs de ceux qui l'approchaient qu'il était frappé d'une sorte de démence. Il avait au moins la folie de la puissance et de l'orgueil.

L'année 1811 avait été marquée en Espagne par quelques succès, qui compensaient un peu tant d'échecs précédemment essayés. Mais Wellington était maître du Portugal et marchait sur Madrid.

C'est à cette heure critique que Napoléon se détermina à la plus funeste de ses entreprises.

Mécontent du czar, dont l'alliance ne lui avait pas procuré des avantages à la hauteur de ses prétentions, il résolut de le punir de sa tiédeur dans l'application du blocus (qui ruinait ses peuples) par l'invasion de la Russie. Pendant qu'il leurait cette puissance par de vaines négociations, il poussait ses préparatifs avec la plus grande activité, groupant les contingents de l'Italie, de la Hollande, de la Saxe, de la Bavière, etc., de manière à se constituer une armée de 600.000 combattants; il assurait le concours forcé de la Prusse et de l'Autriche, et, après avoir tenu à Dresde un de ces congrès de rois où se complaisait son orgueil, il déclare la guerre à la Russie (22 juin 1812) et, le surlendemain, franchit le Niémen à la tête de ses armées, composées de soldats de toutes les nations. Le voilà engagé dans cette aventure tragique et gigantesque dont rien n'avait pu le détourner, ni les conseils, ni les prières, ni les représentations les plus judicieuses. Il avait dit, dans sa proclamation aux soldats : « La Russie est entraînée par la fatalité : ses destins doivent s'accomplir ! »

Combien, à ce moment, ce langage emphatique s'appliquait bien plutôt à lui-même ! Après s'être attardé 17 jours dans Wilna,

après les batailles de Smolensk, de Polotsk, de Valontina, qui écartèrent les armées russes plutôt qu'elles ne les dispersèrent, il s'enfonça à travers des régions dévastées, ne rencontrant que des débris de villes incendiées par les Russes, et se dirigeant sur Moscou, où il pensait pouvoir avoir une action décisive. Il rencontra, en effet, l'armée de Barclay et de Koutousof sur les bords de la Moskova (7 sept.), et remporta sur eux la grande victoire de Borodino, due principalement au maréchal Ney.

La vue de Moscou remplit l'armée d'enthousiasme, et Napoléon s'établit au Kremlin, attendant des propositions de paix, et affectant de dicter des décrets sur le Théâtre-Français et autres sujets de cette importance.

Tout à coup, Moscou brûle, embrasé par le patriotisme des habitants et par les ordres du gouverneur Rostopchine (15-20 sept.). Napoléon atterrit, au lieu de marcher sur Saint-Petersbourg, attendit, en poursuivant de vaines négociations, que l'hiver précoce de ce dur climat le chassât de ses ruines fumantes, terrible auxiliaire que les Russes attendaient.

Il se résigna enfin à la retraite (18 octobre), harcelé par les Cosaques et divers corps d'armée, à travers les neiges et les déserts, avec des troupes affamées, démoralisées, obligées cependant de combattre à chaque pas, et semant de milliers de cadavres cette route funèbre. Ce fut une marche dont le souvenir épouvantable ne s'effacera jamais. La Bérézina, non sinistre, engloutit 20.000 cadavres (25 nov.). Enfin, on évalue à 300.000 le nombre de ceux qui ne repassèrent jamais le Niémen.

L'auteur de tant de désastres, quand on fut arrivé dans un pays où l'on pouvait se procurer des moyens de transport (en Lithuanie), abandonna froidement ses débris d'armée (6 déc.) et accourut à Paris, où la conspiration de Malet avait récemment failli le renverser.

De plus, en Espagne, la défaite des Arapiles avait encore une fois chassé Joseph de Madrid, et mis ses affaires dans le plus fâcheux état.

Quant au puissant empereur, se jetant à côté, il attribua en plein conseil d'État les malheurs de la France à l'esprit philosophique, aux idéologues, qui avaient perverti l'esprit du peuple !

Puis, au lieu de demander la paix, il se hâta de moissonner plusieurs générations, avec l'appui d'un Sénat avili, et se précipita de nouveau en Allemagne, où la Russie, renforcée de la Prusse et de la Suède, qui avait en 1810 Bernadotte comme prince héréditaire, ne voulait plus souffrir l'occupation française. L'Angleterre fournit 7 millions sterling à la nouvelle coalition. L'Autriche reste sourde aux appels de l'époux de Marie-Louise, dominée par l'Allemagne, qui, entraînée par des ligues patriotiques, se levait à la voix de ses meilleurs citoyens contre le tyran du monde, à l'exemple de la courageuse Espagne.

Le 2 mai 1813, l'empereur, au prix d'énormes sacrifices, bat les coalisés à Lutten, réinstalle à Dresde son fidèle allié le roi de Saxe (18 mai), et défait les Russes dans une bataille de quatre jours, à Bautzen (20 mai). Il jugea prudent, toutefois, d'accepter la médiation de l'Autriche, l'armistice de Pleiswitz (3 juin), enfin le résultat du congrès réuni à Prague (5 juillet), le tout pour se donner le temps d'achever ses armements. Quant à la paix, à des conditions pratiques, il n'en voulait pas, se croyant assuré de vaincre les coalisés et d'imposer définitivement sa domination à l'Europe. Cette paix, que l'Autriche proposait dans sa médiation, lui eût fait perdre des conquêtes que visiblement il ne pouvait plus défendre, mais lui eût laissé encore la Belgique, les provinces rhénanes, la Hollande, le Piémont, la Toscane, l'État romain, puis Naples, la Lombardie, la Westphalie, constituées en États vassaux. Mais il préférait perdre la France plutôt que de renoncer à l'autocratie de l'Europe. La nation, exténuée, affamée de paix, eût accepté ces conditions fort modérées et qui n'avaient rien d'humiliant après les désastres de Russie et d'Espagne. Aussi, se gardait-il de laisser deviner le fond de sa pensée, sauf à quelques intimes, comme son esclave Bassano. Toute sa conduite, et cela à toutes les époques, n'était que mensonge et dissimulation.

Finalement, la lutte reprit. L'Autriche entra dans la coalition, puis la Bavière, en attendant d'autres déflections successives. Menacé par trois armées, Napoléon remporta encore la victoire de Dresde (27 août 1813), pendant que ses lieutenants, grands hommes de guerre, mais dominés par la situation, les Macdonald, les Ney, les Oudinot, échouent en Silesie, en Bohême, etc. Il se vit donc obligé de battre en retraite, en combattant à chaque pas, fit tête pendant deux jours à 300.000 coalisés, avec ce étouffant le suprême, dans cette effroyable affaire de Leipzig (18-19 oct.), qu'on a nommée la bataille des nations. Ecrasé, il subit encore un échec au passage de l'Elster, mais soutint sa retraite jusqu'au Rhin, perça les Bavares à Hanau (30 oct.), à Heilbrunn (2 nov.), et rentre en France avec un lambeau d'armée.

Les souvenirs de la grande Révolution rendent les coalisés prudents, ils proposent la paix sur la base des frontières naturelles;

mais cet homme implacable refuse. Alors la débâcle commence et la France est envahie de toutes parts, pendant que Joseph est définitivement rejeté d'Espagne. L'œuvre de la Révolution était détruite, les frontières débordées; Soult luttait énergiquement dans le Midi, puis devint Toulouse. Murat s'était rallié à l'Autriche, dans l'espérance de garder son royaume.

Le Corps législatif, en présence de ces catastrophes, ouvrage du despotisme et de la déraison d'un seul homme, manifeste quelques velléités d'indépendance, que l'empereur réprime avec sa violence habituelle. Puis il réclame des hommes au Sénat, qui n'avait pas d'autre volonté que la sienne, et, le 24 janvier 1814, il quitte Paris après avoir fastueusement confié son fils et sa femme à la garde nationale (à laquelle il s'était gardé de donner des fusils), et il engage cette célèbre campagne de France, qui n'était que la lutte contre une fatalité inévitable.

Nous avons raconté les épisodes de cette lutte désespérée (V. CAMPAGNE DE FRANCE) et nous n'avons pas à y revenir ici. On sait qu'après la bataille d'Arcis-sur-Aube (20 mars) et la rupture du traité de Châtillon, Napoléon se jeta à Fontainebleau, décidé à lutter encore.

Mais la prise de Paris, la défection de Marmont, le découragement de ses maréchaux et de ses instruments les plus serviles comme les plus dévoués, anéantissent ses dernières et vaines espérances.

Son Sénat, si avili et si dégradé devant ses moindres caprices, proclame sa déchéance; l'abdication pure et simple lui est imposée en échange de la souveraineté dérisoire de l'île d'Elbe, et le 20 avril, après avoir fait à ses derniers compagnons de guerre des adieux célèbres et touchants, il quitta Fontainebleau et se dirigea, déguisé, vers le Midi pour gagner son lieu d'exil, poursuivi par les malédictions des populations.

On sait qu'après moins d'un an de cet exil, jugeant déjà les Bourbons finis, il s'enfuit de l'île d'Elbe, débarqua au golfe Juan, le 1^{er} mars 1815, enleva successivement toutes les troupes qu'on envoya contre lui et rentra victorieux aux Tuileries le 20 mars. La renaissance de l'esprit libéral lui indiquait sa voie; il se donna effrontément comme le représentant de la Révolution contre l'ancien régime et les Bourbons. Mais, quoique s'accommodant aux circonstances, il n'avait rien perdu de son orgueil et de son ambition.

Ce retour ouvre la période des Cent-Jours, dont nous avons esquissé les événements dans un article spécial. V. CENT-JOURS.

Il arriva nécessairement que la coalition se reforma contre lui et qu'il voulut lutter contre elle avec des ressources insuffisantes. Traité par l'Europe en ennemi public, en tyran des nations, il se prépara de nouveau à la guerre, sa seule préoccupation, sa seule ressource, ayant, disait-il, besoin d'une victoire pour fasciner l'opinion et ressaisir la dictature. Il partit de Paris le 12 juin pour la Belgique et alla livrer cette tragique bataille de Waterloo, qui fut le terme de sa destinée et de ses boucheries, et qui fut perdue par les fautes qu'il commit, malgré la légende et malgré son habitude constante de s'attribuer tous les succès et de rejeter tous les revers sur ses lieutenants (V. CAMPAGNE DE 1815 ET WATERLOO). On peut consulter à cet égard Jomini, Charras, Pierrard, Quinet et M. Thiers lui-même.

Le 21 juin, il arriva à Paris, avec la prétention de lever de nouvelles troupes et d'exercer la dictature, pour sauver le pays, quand il n'était que trop averti que lui seul était la cause de tous ses malheurs.

Il y eut un soulèvement d'opinion contre ce bureau de la France, ce monstre d'orgueil et de despotisme, qui avait sacrifié à sa folle ambition plus de 3 millions d'hommes. Quel avait été le fruit de cette consommation de vies humaines? De faire perdre au pays les frontières de la République, d'interrompre le cours du progrès et de la civilisation, d'amener deux invasions et l'occupation étrangère, d'étouffer la liberté, de rendre inévitable la restauration de l'ancienne race par le rétablissement d'une partie des institutions tyranniques du passé, de ressusciter la barbarie militaire, enfin de susciter, par ses excès, contre notre malheureux pays, des haines nationales si violentes, que rien ne put les calmer, pas même trois invasions, pas même la vengeance.

La Chambre des représentants, les fonctionnaires eux-mêmes s'élevèrent avec vigueur contre lui. Il voulut parler en maître, comme au temps de sa puissance; mais ceux mêmes qui avaient si longtemps tremblé devant lui exigent son abdication définitive, qu'il est obligé de signer vingt-quatre heures après son arrivée à Paris (22 juin), en stipulant fort inutilement l'élévation de son fils au trône.

Malheureusement, l'invasion qu'il avait une fois de plus attirée sur la France était désormais irrésistible, d'autant plus qu'elle avait des complices parmi ses créatures et ses hauts dignitaires. Malgré son patriotisme et ses efforts, la Chambre des représentants, si injustement décriée par les écrivains bonapartistes, ne put en conjurer les effets, et les Bourbons revinrent encore une fois s'imposer au pays accablé, sous la protection des hordes de l'ennemi.

Napoléon, ayant perdu l'espoir de recouvrer la puissance sous un titre quelconque, se résigna à quitter la Malmaison le 29 juin et se dirigea sur Rochefort, avec l'intention de s'embarquer pour les Etats-Unis, ne croyant pas encore son rôle terminé. Mais il était surveillé, et, voyant l'inutilité de tous ses projets de départ clandestin, il se décida à se retirer sur le navire anglais le *Bellerophon*, en réclamant, en style de tragédie, d'aller, « comme Thémistocle, s'asseoir au foyer du peuple britannique. »

Son sort était fixé par les puissances. Lui-même avait si cruellement et toujours abusé de la force, de la victoire et du mensonge, qu'il n'avait aucun droit de se plaindre de subir le sort des vaincus.

Transporté aux confins de l'Océan, à l'île de Sainte-Hélène, il s'y consuma six années dans les regrets de la puissance perdue, dans les amertumes de l'orgueil vaincu. Il mourut le 5 mai 1821. Tout ce que la légende bonapartiste a rapporté des prétendues persécutions du gouverneur Hudson Lowe, officier fort honorable, est fort exagéré. V. LOWE (Hudson). V. aussi les *Mémoires* de ce dernier.

Le 15 décembre 1840, ses restes, rapportés en France, furent déposés en grande pompe aux Invalides par le gouvernement de Louis-Philippe, qui comptait exploiter sans danger cette popularité si aveuglément ressuscitée par les libéraux, et qui devait contribuer à l'établissement d'une nouvelle tyrannie napoléonienne, qui n'a pas été moins funeste à la France que la première.

Opinions, jugements et notes sur Napoléon.

L'HOMME; SON PORTRAIT.

On a fait si souvent le portrait de Napoléon, que je n'apprendrai rien de nouveau en disant qu'il était de taille moyenne (cinq pieds deux pouces). A l'époque où j'ai été attaché à son cabinet, il jouissait d'une santé vigoureuse; il était récemment guéri d'un mal interne, dont il avait commencé à souffrir sérieusement pendant la seconde année du Consulat. C'était une affection scabieuse, invétérée, contractée en servant une pièce de canon pendant le siège de Toulon, que des palliatifs avaient fait rentrer, et dont son habile médecin, Corvisart, venait de le délivrer. Napoléon avait alors un embonpoint médiocre, que développa plus tard le fréquent usage des bains, qui le délassaient de ses fatigues de corps et d'esprit. Il contracta, en effet, l'habitude de se baigner tous les jours à des heures irrégulières. Sur l'observation de son médecin, que la haute température de ses bains, leur fréquence et leur longue durée tendaient à l'affaiblir et le disposaient à l'obésité, il en usa depuis plus sobrement. Son cou était un peu court, ses épaules larges, et le développement de sa poitrine annonçait une constitution robuste, moins forte cependant que son moral. Il avait les bras bien attachés, la jambe bien faite et le pied petit. Sa main, dont il tirait un peu de vanité, était ferme et potelée, avec des doigts effilés. Il avait le front haut et large, les yeux gris et investigateurs, le nez droit et bien conformé, d'assez belles dents, l'arc de la bouche parfaitement dessiné et le menton légèrement proéminent. Son teint était sans couleur, mais d'une pâleur transparente, sous laquelle on voyait circuler la vie. Ses cheveux étaient, au début, qu'il avait portés longs et recouvraient ses oreilles jusqu'à l'époque de son expédition en Egypte, étaient alors coupés court et laissaient à découvert son front, siège de hautes pensées. Le galbe de son visage et l'ensemble de ses traits étaient d'une régularité irréprochable. Enfin, sa tête et son buste ne le cédaient en noblesse et en dignité à aucun des plus beaux bustes que nous ait légués l'antiquité.

Quand il était excité par quelque passion violente, sa figure prenait une expression sévère et même terrible. Il s'exerçait comme un mouvement de rotation sensible sur son front et entre ses sourcils; ses yeux lançaient des éclairs. Les ailes du nez se dilataient, gonflées par l'orage intérieur; mais ces mouvements passagers, quelle que fût leur cause, ne portaient point de désordre dans son esprit. Il paraissait en régler à son gré les explosions qui, du reste, avec le temps, devinrent de plus en plus rares. Sa tête restait froide; le sang ne s'y portait jamais, il reflua toujours vers le cœur. Dans l'état ordinaire, son visage était calme, doucement sérieux. Il s'illuminait du plus gracieux sourire quand il était déridé par la bonne humeur ou par le désir d'être agréable. Dans la familiarité, il avait le rire bruyant et railleur.

L'embonpoint qu'il acquit dans les dernières années de son règne avait donné au torse plus de développement qu'à la partie inférieure du corps; ce qui a fait dire après sa chute, que son buste donnait l'idée d'un monument majestueux et imposant qui n'aurait pas eu une base proportionnée à sa grandeur.

Le portrait de Napoléon serait incomplet si je passais sous silence son chapeau, sans bordure ni galons, qu'ornait une petite corde tricolore retenue par une gaine de soie noire, et sa redingote grise qui recouvrait le simple uniforme de colonel de sa garde. Ce chapeau et cette redingote, devenus histori-

ques avec lui, brillèrent au milieu des habits chargés de broderies d'or et d'argent de ses généraux et des officiers civils et militaires de sa maison. (Baron MENEVAL, *Souv. hist.*)

Je ne connais que deux portraits fidèles de Napoléon. L'un est le buste d'Houdon (1800), sauvage, obscur et ténébreux, qui semble une sinistre énigme. L'autre est un tableau qui le représente en pied, dans son cabinet (1810). C'est une œuvre de David qui, dit-on, y mit deux ans, et s'y montra concilié, courageux, sans souci de plaire, ne songeant qu'à la vérité. Tellement que le graveur (Grignon) n'a pas osé le suivre en certains détails, où la vérité contrariait la tradition. David l'a fait, comme il fut toujours, sans cils, ni sourcils; peu de cheveux, d'un châtain douteux qui, dans sa jeunesse, paraissaient noirs, à force de pommade. Les yeux gris, comme une vitre de verre où l'on ne voit rien. Enfin, une impersonnalité complète, obscure, et qui semble fantasmagorique.

Il est gros, et cependant on distingue le trait qu'il eut en naissant et qu'il tenait de sa mère, les pommettes des joues très-saillantes, comme ont les Corses et les Sardes. Il dit, lui-même, qu'en tout il lui ressemblait, et tenait tout d'elle. Dans sa jeunesse, il en était l'image amoindrie, rétrécie. Si l'on met celle de sa mère à côté, il en semble une contrefaçon desséchée, comme si la maladie héréditaire de la famille, le cancer de l'estomac, l'eût déjà rongé en dedans. (MICHELET, *Origine des Bonaparte*.)

SES HABITUDES.

Napoléon ne dictait qu'en marchant. Il commençait quelquefois étant assis, mais à la première phrase il se levait. Il se mettait à marcher dans la pièce où il se trouvait, et la parcourait dans sa longueur. Cette promenade durait pendant tout le temps de sa dictée. A mesure qu'il entraînait dans son sujet, il éprouvait une espèce de tic qui consistait dans un mouvement du bras droit, qu'il tordait en tirant avec la main le parement de la manche de son habit. Du reste, son débit n'était pas précipité par ce mouvement; sa marche était également lente et mesurée.

Les expressions se présentaient sans effort pour rendre sa pensée. Si elles étaient quelquefois incorrectes, ces incorrections mêmes ajoutaient à leur énergie et peignaient toujours merveilleusement à l'esprit ce qu'il voulait dire. Ces imperfections n'étaient cependant pas inhérentes à sa manière d'écrire; elles échappaient plutôt à la chaleur de l'improvisation. Elles étaient rares et ne subsistaient que quand la nécessité d'exprimer sur-le-champ le dévoué ne permettait pas de les faire disparaître dans la copie. Dans ses discours au Sénat ou au Corps législatif, dans ses proclamations, dans ses lettres aux souverains, dans les notes diplomatiques qu'il chargeait ses ambassadeurs de présenter, le style était soigné et approprié au sujet.

Napoléon écrivait rarement lui-même. Ecrire était pour lui une fatigue; sa main ne pouvait suivre la rapidité de sa conception. Il ne prenait la plume que quand, par hasard, il se trouvait seul, et qu'il avait besoin de confier au papier le premier jet d'une idée; mais après quelques lignes il s'arrêtait et jetait la plume. Il sortait alors pour faire appeler son secrétaire ordinaire ou, à son défaut, le second secrétaire, ou le secrétaire d'Etat, ou le général Duroc, quelquefois l'aide de camp de service, selon la spécialité du travail dont il s'occupait. Il accueillait le secrétaire, le recontraînait à son appel, sans humeur, mais plutôt avec une satisfaction visible d'être tiré d'embarras.

Son écriture était un assemblage de caractères sans liaison et indéchiffrables. La moitié des lettres manquaient aux mots. Il ne pouvait se relire, ou il ne voulait pas en prendre la peine. Si une explication lui était demandée, il reprenait son brouillon qu'il déchirait ou jetait au feu, et dictait sur nouveaux frais; c'étaient les mêmes idées, mais avec des expressions et une rédaction différentes.

L'orthographe de son écriture était incorrecte, quoiqu'il sût bien en reprendre les fautes dans l'écriture des autres. C'était une négligence passée en habitude; il ne voulait pas que l'attention qu'il aurait donnée à l'orthographe pût brouiller ou rompre le fil de ses idées. Dans les chiffres, dont l'écriture était si défectueuse, Napoléon commettait aussi des fautes. Il aurait pu résoudre les problèmes de mathématiques les plus compliqués, et il a fait rarement une addition juste. Il est vrai de dire que ces erreurs n'étaient pas toujours commises sans dessein. Par exemple dans le calcul du nombre d'hommes qui devait composer ses bataillons, ses régiments ou ses divisions, il enflait toujours le résumé total. On ne peut pas croire qu'il voulait se faire illusion à lui-même, mais il jugeait souvent nécessaire de donner le change sur la force de ces corps. Quelques représentations qu'on lui fit, il repoussait l'évidence, et persistait opiniâtrement dans son erreur volontaire de calcul. Son écriture était illisible, et il détachait les écritures difficiles à lire. Ses billets, ou le peu de lignes qu'il lui arrivait d'écrire et qui n'exigeaient pas de contention d'esprit, étaient en général exempts de fautes d'orthographe, excepté

dans les mots où ces fautes se représentaient invariablement. Il écrivait, par exemple, cabinet, Caffarelli, gabinet, Goffarelli, ain que, enfin que, infanterie, enfanterie.

Les premiers mots sont évidemment des reminiscences de sa langue maternelle, les seules qui lui soient restées de sa première enfance; les autres, enfin que, enfanterie, n'ont pas d'analogie avec la langue italienne. Il parlait mal cette langue, et évitait les occasions de la parler. Il ne s'y résignait qu'avec des Italiens qui ne parlaient pas le français, ou qui éprouvaient de la difficulté à s'exprimer en français. Je l'ai entendu causer quelquefois avec deux Italiens; son langage était un français italianisé, avec des terminaisons en i, en o, en a. (Baron MENEVAL, *Souv. hist.*)

La vie active qu'il menait dans les camps était subordonnée aux opérations militaires. Habituellement, il marchait à cheval avec l'armée. Lorsqu'elle était en grandes manœuvres et que les opérations avaient lieu à fortes distances, il attendait que les corps qui étaient en marche fussent près d'être rendus dans les positions qu'il avait indiquées; il restait alors à son quartier général. Là, il recevait les rapports qui lui étaient adressés directement, ou au major général, par les commandants des différents corps. Dans les intervalles, il donnait ses soins à l'administration intérieure de la France; il répondait aux rapports qui lui étaient envoyés de Paris par les ministres, qui avaient l'habitude de lui écrire tous les jours et à ceux des ministres, réunis en conseil, qui lui étaient apportés chaque semaine par un aideur du conseil d'Etat, lequel était mis à la disposition de l'intendant général de l'armée, qui l'employait à différentes missions; il gouvernait ainsi l'empire en même temps qu'il dirigeait l'armée. Économe de son temps, il calculait l'époque de son départ de manière à se trouver à la tête de ses corps au moment où sa présence y devenait nécessaire; il s'y transportait alors rapidement en voiture; mais, pendant ce trajet même, il ne restait pas oisif; il s'occupait à lire ses dépêches; le plus souvent, il recevait les rapports de ses généraux et expédiait à l'instant les réponses. Des estafettes apportant des dépêches de Paris, renfermées dans un portefeuille fermant à clef, lui étaient quelquefois remises en même temps. Une lumière, disposée dans le fond de sa voiture, l'éclairait pendant les voyages de nuit et lui permettait de travailler comme s'il eût été dans son cabinet. Le major général voyageait habituellement avec lui. Aux portières marchaient toujours ses aides de camp et ses officiers d'ordonnance, et une brigade de ses chevaux de selle suivait avec l'escorte.

Telle était l'organisation privilégiée de cet homme extraordinaire en tout, qu'il pouvait dormir une heure, être réveillé par un ordre à donner, se rendormir, être réveillé de nouveau, sans que son repos ni sa santé en souffrisent. Six heures de sommeil lui suffisaient, soit qu'il prit de suite, soit qu'il dormît à divers intervalles durant vingt-quatre heures.

Les jours qui précédaient une grande bataille, il était constamment à cheval pour reconnaître la force et la position de l'ennemi, étudier son champ de bataille, parcourir les bivouacs de son corps d'armée. La nuit même, il visitait la ligne pour s'assurer encore de la force de l'ennemi et du nombre de ses feux. A quelques heures de la bataille, il fatiguait plusieurs chevaux. Le jour de la bataille, il se plaçait sur un point central, d'où il pouvait voir tout ce qui se passait. Il avait près de lui ses aides de camp et ses officiers d'ordonnance; il les envoyait porter ses ordres sur tous les points. A quelque distance en arrière de lui étaient quatre escadrons de la garde, un de chaque arme; mais, lorsqu'il quittait cette position, il ne prenait pour escorte qu'un peloton. Il indiquait ordinairement le lieu qu'il avait choisi à ses maréchaux, afin d'être facilement trouvé par les officiers qu'ils lui enverraient. Aussitôt que sa présence devenait nécessaire quelque part, il s'y portait au galop. (Général GOUZARD, *Examen crit. de l'ouvrage du comte de Ségur*.)

SON CARACTÈRE.

Napoléon était né avec un esprit juste, pénétrant, vaste, universel et surtout prompt, avec un caractère aussi prompt que son esprit. Toujours, en toutes choses, il allait droit et sans détour au but. S'agissait-il d'un raisonnement, il trouvait à l'instant l'argument péremptoire; d'une bataille à livrer, il découvrait la manœuvre décisive. En lui, concevoir, vouloir, agir, étaient un seul acte indivisible, d'une rapidité incroyable, de manière qu'entre la pensée et l'action il n'y avait pas un instant perdu pour réfléchir et se résoudre. A un génie ainsi constitué, opposer une objection médiocre, une résistance de tuteur, de faiblesse ou de mauvaise volonté, c'était le faire bouger comme le torrent qui iniluit et dont le cours de son écoule si vous lui opposez un obstacle inattendu. S'il eût embrassé l'une de ces carrières civiles où l'on ne parvient qu'en persuadant les hommes, en les gagnant à soi, peut-être il se fût appliqué à modérer, à ralentir les mou-

vements de son humeur fouguese; mais, jeté dans la carrière de la force, c'est-à-dire dans celle des armes, y apportant la faculté souveraine de découvrir d'un coup d'œil ce qu'il fallait faire pour vaincre, il arriva d'un premier élan à la domination de l'Italie; d'un second, à la domination de la République; d'un troisième, à la domination de l'Europe; et quel miracle alors que cette nature que Dieu avait faite si prompte, que la victoire avait faite plus prompte encore, fût brusquée, impétueuse, dominatrice, absolue dans ses volontés! Si, hors du champ de bataille, il se prêtait quelquefois aux ménagements qu'exigent les affaires civiles, c'était au sein du conseil d'Etat, et là même il tranchait les questions avec une sagacité rare, une sûreté de jugement qui étonnaient, subjuguèrent ses auditeurs, excepté dans quelques cas très-rare, où l'insuffisance de son savoir, quelquefois aussi la passion, l'avaient un moment égaré. Tout avait donc concouru, la nature et les événements, pour faire de ce mortel le plus absolu, le plus impétueux des hommes.

Pourtant, en suivant son histoire, ce n'est pas tout de suite et tout entière qu'on voit se déployer cette nature si fougueusement dominatrice. Maigre, taciturne, fruste même dans sa jeunesse, triste de cette ambition concentrée qui se dévorait jusqu'à ce qu'elle éclatât au dehors et arrive au but de ses desirs, il prend peu à peu confiance en lui-même, se montre parfois tranchant comme un jeune homme, reste morose néanmoins; puis, lorsque l'admiration commence à se manifester autour de lui, il devient plus ouvert, plus serein, se met à parler, perd sa maigreur expressive, se dilate en un mot. Consul à vie, empereur, vainqueur de Marengo et d'Austerlitz, ne se contenant plus guère, mais toutefois se contenant encore, il semble à l'apogée de son caractère, et n'ayant alors qu'un demi-embonpoint, il rayonne d'une régularité et mâle beauté. Bientôt, voyant les peuples se soumettre, les souverains s'abaisser, il ne compte plus ni avec les hommes ni avec la nature. Il ose tout, entreprend tout, dit tout, devient gai, familier, impatient de langage, s'épanouit complètement au physique et au moral, acquiert un embonpoint excessif qui ne diminue en rien sa beauté olympienne, conserve dans un visage élargi un regard de feu, et si de ces hauteurs où on est habitué à le voir, à l'admirer, à le craindre, à le haïr, il descend pour être rieur, familier, presque vulgaire, il y remonte d'un trait après en être descendu un instant, sachant ainsi déposer son ascendant sans le compromettre; et quand enfin on le croirait moins actif ou moins hardi, parce que son corps semble lui peser ou que la fortune cesse de lui sourire, il s'élançait plus impétueux que jamais sur son cheval de bataille, prouvant que, pour son âme ardente, la matière n'a point de poids, le malheur d'accablant.

Telle fut cette nature extraordinaire dans ses développements successifs. Maintenant, si on considère Napoléon sous le rapport des qualités morales, il est plus difficile à apprécier, parce qu'il est difficile d'aller découvrir la bonté chez un soldat toujours occupé à jucher la terre de morts, l'amitié chez un homme qui n'eût jamais d'égaux autour de lui, la probité enfin chez un potentat qui était maître des richesses de l'univers. Toutefois, quelque en dehors des règles ordinaires que fût ce mortel, il n'est pas impossible de saisir çà et là certains traits de sa physionomie morale.

La promptitude était son caractère en toutes choses. Il s'emportait, mais revenait avec une facilité merveilleuse, presque honteux de son emportement, en riant lui-même s'il le pouvait sans manquer de maintien, et rappelant, caressant du geste ou de la voix l'officier qu'il avait désolé par un éclat de sa colère. Quelquefois aussi, ses colères étaient feintes et destinées à intimider des subalternes infidèles à leur devoir. Mais, sincères, elles n'avaient que la durée d'un éclair; feintes, la durée du besoin. Dès qu'il cessait de commander et d'avoir à contenir ou à exciter les hommes, il devenait doux, simple, équitable, de cette équité d'un grand esprit qui connaît l'humanité, apprécie ses faiblesses et les lui pardonne, parce qu'il les sait inévitables. A Sainte-Hélène, dépouillé de tout prestige, ne pouvant plus rien pour personne, n'ayant sur ses compagnons d'infortune que l'ascendant de son esprit et de son caractère, Napoléon ne cessa de les dominer d'une manière absolue, se les attacha par une bonté inaltérable, à ce point qu'après l'avoir craint la plus grande partie de leur vie, pendant l'autre il les aimait. Sur les champs de bataille, il s'était fait une insensibilité, on peut le dire effroyable, jusqu'à voir sans émotion la terre couverte de cent mille cadavres, car jamais le génie de la guerre n'avait poussé aussi loin l'effusion du sang humain. Mais cette insensibilité était de profession, si on ose ainsi parler. Souvent, en effet, après avoir rempli un champ de bataille de toutes les horreurs de la guerre, Napoléon le parcourait le soir pour faire lui-même ramasser les blessés, ce qui pouvait n'être qu'un calcul; mais, ce qui n'en était pas un, il se jetait quelquefois à bas de cheval pour s'assurer si, dans un mort apparent, ne restait pas un être prêt à revivre. A Wagram, apercevant un beau jeune homme, revêtu de l'armure des

cuirassiers, étendu par terre, le visage presque couvert d'un caillot de sang, il le descendit vivement de cheval, soulevait la tête du blessé, l'appuyait sur son genou et, avec un spiritueux actif, révélait la vie de sa ténacité : « Il en reviendra », disait-il en souriant... c'est autant de sauvés ! Ce ne sont pas là, certes, les mouvements d'une âme impitoyable.

Ordonné jusqu'à l'avarice, disputant un centime à des comptables, il distribuait des millions à ses serviteurs, à ses amis, à des malheureux.

Ayant peu d'instants à donner aux affections privées, les écartant même par la distance à laquelle il s'était mis des autres hommes, il s'attachait néanmoins avec le temps, s'attachait fortement, jusqu'à devenir indulgent, presque faible pour ceux qu'il aimait. C'est ainsi qu'à l'égard de ses proches, souvent irrité par leurs prétentions et se montrant dur alors, il ne pouvait souffrir leur air chagrin, et, pour les voir contents, faisait quelquefois ce qu'il savait mauvais. Ne ressentant pour l'impératrice Joséphine qu'un goût que le temps avait dissipé, qu'une estime que beaucoup de légèretés avaient diminuée, il conserva pour elle, même après son divorce, une tendresse profonde. Il accorda quelques larmes à Duroc, mais en les cachant comme une faiblesse.

Quant à la probité, on ne sait comment la saisir chez un homme qui, à peine arrivé au commandement, disposa de richesses immenses. Devenu général en chef de l'armée d'Italie, maître des trésors de cette riche contrée, il mit d'abord son armée dans l'abondance, envoya à l'armée du Rhin de quoi la tirer de la misère, ne prit rien pour lui, tout au plus de quoi acheter une petite maison rue de la Victoire, qu'une année de ses appointements aurait suffi à payer, et, s'il fut mort en Egypte, il aurait laissé une vœuve sans fortune. Était-ce fierté d'âme, dédain des jouissances vulgaires, honnêteté enfin ? Probablement, il y avait de tout, à la fois dans cette espèce d'abstinence qui ne fut pas sans exemple parmi nos généraux, mais qui alors, comme toujours, n'était pas commune. Il poursuivait l'improbable avec un acharnement inexorable, ce qui pouvait tenir à l'esprit d'ordre qu'il apportait en toutes choses; mais, ce qui était mieux et ce qui approchait de la vraie probité, c'était le goût de la probité elle-même quand il la rencontrait; c'était un véritable amour des honnêtes gens, poussé jusqu'à se complaire dans leur compagnie et à le leur témoigner avec une sorte de vivacité.

Pourtant, cet homme que Dieu, après l'avoir fait si grand, avait fait bon aussi, n'avait rien de la vertu, car la vertu consiste à se tracer du devoir une idée absolue, à lui soumettre tous ses penchants, à lui imposer tous ses appétits, moraux ou physiques, et ce ne pouvait être le cas de sa nature, la moins contenue qui fut jamais. Mais, il n'eût à aucun degré ce qu'on appelle la vertu, il eût certaines vertus d'état, et notamment celles qui appartiennent au guerrier et au gouvernant. Il était sobre, ne donnait presque rien aux satisfactions des sens; sans être chaste, il ne fut jamais surpris dans un grossier libertinage, ne passait (hors les repas d'apparat) que peu d'instants à table, couchait sur la dure, avec un corps plutôt débile que fort, supportait sans s'en apercevoir des fatigues auxquelles auraient succombé les soldats les plus vigoureux, devenait capable de tout quand son âme était excitée par la poursuite des grandes choses, faisait mieux que de braver le péril, n'y pensait pas, et, sans le rechercher ni l'éviter, se trouvait partout où sa présence était nécessaire pour voir, diriger, commander enfin. Si tel était chez lui le caractère du soldat, celui du général en chef n'était pas moins rare. Jamais on ne supporta les anxiétés d'un immense commandement avec plus de sang-froid, de vigueur, de présence d'esprit. Si, quelquefois, il était bouillant, colère même, c'est qu'alors « tout allait bien », comme disaient les officiers habitués à son humeur. Des que le danger paraissait sérieux, il devenait calme, doux, encourageant, ne voulant pas ajouter au trouble qui naissait des circonstances celui qui serait résulté de ses emportements; il se montrait d'une sérénité parfaite, par l'habitude de se dominer dans les situations graves, de calculer la portée des périls, de trouver le moyen d'en sortir et de dompter ainsi la fortune. Né pour les grandes extrémités et en ayant pris une habitude sans égale, lorsqu'il s'était mis, par la suite de son ambition, dans des positions difficiles, on le voyait assister, en 1814 par exemple au suicide de sa propre grandeur avec un incroyable sang-froid, espérant encore quand personne n'espérait plus, parce qu'il découvrait des ressources où personne n'en soupçonnait, et, en tout cas, s'élevant sur les ailes du génie au-dessus de toutes les situations qui pouvaient lui échoir, avec la résignation d'un esprit qui se rend justice et accepte le prix mérité de ses fautes.

Tel fut, selon nous, ce mortel si étrange, si divers, si multiple. Si, dans les traits principaux de ce caractère, on peut en détacher un plus saillant que les autres, c'est évidemment l'impétuosité, morale, bien entendu. Prodige de génie et de passion, jeté dans le chaos d'une révolution, il s'y délecta, s'y développa, la domina, se substitua à elle et en prit l'énergie, l'audace, l'incontinence. Suc-

cédant à des gens qui ne se sont arrêtés en rien, ni dans la vertu ni dans le crime, il dans l'héroïsme ni dans la cruauté, entouré d'hommes qui n'ont rien refusé à leurs passions, il ne refuse rien aux siennes. Ils ont voulu faire du monde une république universelle, il en veut faire une monarchie également universelle; ils en ont fait un chaos, il en fait une unité presque tyrannique; ils ont tout dérangé, il veut tout arranger; ils ont voulu braver les souverains, il les détrône; ils ont tué sur l'échafaud, il tue sur les champs de bataille, mais en cachant le sang sous la gloire; il immola plus d'hommes que jamais n'en ont immolé les conquérants asiatiques et, sur les terres restreintes d'Europe, couvertes de populations résistantes, il parcourut plus d'espace que les Tamerlan, les Gengiskhan n'en ont parcouru dans les terrains vides de l'Asie.

L'impétuosité est donc le trait essentiel de sa carrière. De là il résulte que ce profond capitaine, ce sage législateur, cet administrateur consommé fut le politique, nous dirions le plus fou, si Alexandre n'avait pas existé. Si la politique n'était qu'esprit, certes rien ne l'eût manqué pour surpasser les hommes d'Etat les plus raffinés. Mais la politique est caractère encore plus qu'esprit, et c'est par là que Napoléon pécha. Ah ! lorsque jeune encore, n'ayant pas soumis le monde, il est obligé et résigné à compter avec les obstacles, il se montre aussi rusé, aussi fin, aussi patient qu'aucun autre ! Descendant, en 1796, en Italie avec une faible armée, ayant à s'attacher les populations, il protège les prêtres, ménage les princes, quoi qu'en puissent dire les républicains de Paris. Transporté en Orient, ayant à craindre l'antipathie musulmane, il cherche à s'attirer les cheiks arabes, leur fait espérer sa conversion, quoi qu'en puissent dire les dévots de Paris, et réussit ainsi à se les attacher complètement. Plus tard, appliqué à une œuvre bien différente, celle du concordat, il s'applique, par un prodigieux mélange d'adresse et d'énergie, à vaincre les préjugés du Pape et, ce qui est vaillant bien, les préjugés des philosophes. Tout ce qu'il lui fallut en cette occasion de finesse, d'art, de constance, de force, nous l'avons exposé ailleurs, et de manière à prouver que rien ne lui manqua en fait de génie politique. Mais il n'était pas le maître, alors, il se contenait ! Devenu tout-puissant, il ne se contenta plus, et du politique il ne lui resta que la moindre partie, l'esprit : le caractère avait disparu.

L'ourtant, ajoutons pour son excuse que, si la politique est quelque part hors de saison, c'est dans une révolution. Qui dit politique dit respect et lent développement du passé; qui dit révolution, au contraire, dit rupture complète et brusque avec le passé. La vraie politique, en effet, c'est l'œuvre des générations en transmettant un dessin, marchant à son accomplissement avec suite, patience, modestie à l'égard du présent, se faisant vers le but qu'un peu de temps plus tard, dans un siècle, et jamais n'aspirant à y arriver d'un bond : c'est l'œuvre d'Henri IV projetant, après avoir contenu les partis, d'abaisser les maisons d'Espagne et d'Autriche, unies par le sang et par l'ambition, transmettant ce grand dessin à Richelieu, qui le transmet à Mazarin, qui le transmet à Louis XIV, lequel le poursuit jusqu'à ce que, en plaçant à tout risque son petit-fils sur le trône d'Espagne, il sépare à jamais l'Espagne de l'Autriche; c'est, en Prusse, l'œuvre du grand électeur commençant l'importance militaire de sa nation, suivi d'abord de l'électeur Frédéric III qui prend la couronne, puis de Frédéric-Guillaume I^{er} qui, pour soutenir le nouveau titre de sa famille, s'applique à créer une armée et un trésor; enfin, de Frédéric le Grand qui, le moment de la crise venu, ajoutant l'audace à la longueur des desseins, fonde, dans un duel de vingt ans avec l'Europe, la grandeur de la Prusse, et fait d'un petit électoral l'une des plus importantes monarchies du continent.

Il ne faut donc pas s'étonner si Napoléon, despote et révolutionnaire à la fois, ne fut point un politique; car, s'il se montra un moment politique admirable en réconciliant la France avec l'Eglise, avec l'Europe, avec elle-même, bientôt, en s'emportant contre l'Angleterre, en rompant la paix d'Amiens, en projetant la monarchie universelle après Austerlitz, en entreprenant la guerre d'Espagne, qu'il alla essayer de terminer à Moscou, en refusant la paix de Prague, il fut pire qu'un mauvais politique, il présenta au monde le triste spectacle du génie descendu à l'état d'un pauvre insensé. Mais, il faut le reconnaître, ce n'était pas lui seul, c'était la Révolution française qui détruisait en lui, en son vaste génie, (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*.)

L'idole est tombée, l'homme est démasqué. La haine et le mépris ont succédé à l'amour et à l'admiration dont il a été longtemps l'objet; l'idolâtrie qui l'avait placé presque sur un autel restera à jamais comme un exemple de l'étourdissement que la gloire militaire produit dans les esprits, et du long succès que peut obtenir une grande fausseté historique. De ses œuvres, de sa correspondance, de ses mémoires, du détail connu de sa conduite, de tout ce que des travaux récents ont recueilli, il se dégage maintenant un carac-

tère qui se définit en trois mots : l'égoïsme comme mobile, le mensonge et le charlatanisme comme procédés, la domination comme fin.

Il se montra brutal dans la prospérité, pitoyable dans la mauvaise fortune. Loguèque, emporté, tranchant, présomptueux, il s'est mêlé de tout, il s'est trompé sur tout il y aurait à faire un volumineux recueil des opinions ridicules et des sottises authentiques tombées de ses lèvres. Ce qui est le signe certain d'un esprit malade, il ne tenait aucun compte de la nature des choses; non-seulement la morale n'existait pas pour lui, il ne faisait nul cas des droits des hommes et de la puissance des idées, il méprisait assez les uns et les autres pour croire que par la terreur, la fourberie et la violence il viendrait à bout de tout, mais il méconnaissait jusqu'à la fin les limites du possible, il se précipitait tête baissée dans l'extravagance; sa force de calcul appliquée aux détails ne servait qu'à lui justifier sa folie, et ses paroles, ses rêves insensés, même après Waterloo, attestent qu'à cet égard son mal était incurable. (*République française*, 15 janvier 1873.)

« ... La fortune, lui dis-je, peut se lasser une seconde fois, comme elle s'est lassée en 1812. En temps ordinaire, les armées ne forment qu'une fraction infime de la population; aujourd'hui, vous appelez sous les armes des nations entières, et votre armée actuelle n'est-elle pas formée par un appel de classe anticipé ? J'ai vu vos soldats, ce sont des enfants. Vous supposez la nation vaincue que vous lui êtes nécessaire, mais la réaction n'est-elle pas aussi vraie ? Et quand la génération enlevée par un appel anticipé aura disparu, appellerez-vous encore la classe suivante ? »

« Ces mots provoquèrent la colère de Napoléon; il pâlit, son visage se décomposa. « Vous n'êtes pas militaire, me dit-il d'un ton irrité, et vous ne savez pas ce que c'est que l'âme d'un soldat. J'ai grandi dans les camps, et un homme comme moi se soucie peu (je n'ose me servir ici de l'expression beaucoup plus énergique employée par Napoléon) de la vie d'un million d'hommes. »

« En achevant ces mots, il jeta dans un coin de la chambre son chapeau qu'il tenait à la main. Je sus me contenir et m'appuyant sur une console, je lui répondis, d'un ton naturellement un peu ému, après la parole que je venais d'entendre : « Pourquoi me choisissez-vous pour me dire cela entre quatre yeux ? Nous n'aurions qu'à ouvrir cette porte, et vos paroles retentiraient d'un bout à l'autre de l'Europe ! Ce n'est pas là le sujet qui, m'amené, et un tel langage ne peut que vous nuire. »

« Napoléon reprit son sang-froid et, baissant le ton, me dit des choses qui n'étaient pas moins dignes de remarque que celles que je viens de rapporter. « Les Français n'ont pas à se plaindre de moi; pour les épargner, je fais tuer des Allemands et des Polonais. Dans la campagne de Moscou, j'ai perdu 300,000 hommes et, dans ce nombre, il n'y avait que 30,000 Français. »

« Vous oubliez, sire, lui dis-je, que vous parlez à un Allemand. »

« Napoléon se remit à marcher à côté de moi et, au second tour, il ramassa son chapeau qui était à ses pieds, puis il revint sur le chapitre de son mariage. »

« Ainsi, dit-il, j'ai fait une follement grosse sottise en épousant une archiduchesse d'Autriche ! — Puisque Votre Majesté veut savoir mon opinion, je lui dirai franchement que Napoléon le Conquérant en fait une. — L'empereur François veut-il donc détrôner sa fille ? — L'empereur, repartis-je, ne connaît que ses devoirs et saura les remplir : quel que puisse être le sort de sa fille, l'empereur est monarque ayant tout, et l'intérêt de ses peuples sera toujours le premier mobile de ses déterminations. — Eh bien ! rien trompait Napoléon, vous ne me dites rien qui puisse m'étonner, vous me confirmez dans l'opinion que j'ai fait fausse route et commis une faute irréparable en épousant l'archiduchesse; je voulais fonder le passé avec le présent, les préjugés politiques avec les institutions modernes, je me suis trompé, et maintenant je vois toute l'étendue de mon erreur. Mon trône peut s'écrouler, mais j'enleverai le monde sous ses ruines. » (*Papiers de Metternich*, 1813.)

On dit que, lors de la première nomination de Bonaparte au commandement de l'armée d'Italie, le Directoire n'avait pas le pouvoir en la volonté de lui donner les moyens nécessaires pour qu'avec ses aides de camp il fit le voyage et parût d'une façon convenable au quartier général d'une grande armée. Dans cet embarras, il réunit tout ce que ses ressources, les contributions de ses amis et son crédit purent lui fournir, et s'adressa ensuite à Junot, jeune officier qui fréquentait les tables de jeu. Il lui confia tout l'argent qu'il avait pu réunir et qui formait une somme peu élevée, en le priant de tout perdre, ou de l'augmenter, dans une très-grande proportion, avant le matin, parce que de son succès au jeu dépendait la possibilité de prendre le commandement de l'armée avec Junot comme aide de camp. Junot réussit au delà de ses espérances, et ayant gagné une

somme qui lui paraissait plus que suffisante pour faire face aux exigences du moment, il alla trouver le général Bonaparte. Celui-ci ne se tint pas satisfait, et résolut de tenter de nouveau la fortune; il renvoya Junot en lui disant de retourner au jeu risquer tout ce qu'il avait gagné et de ne pas quitter le table sans avoir perdu jusqu'à la dernière obole. On double la somme qu'il avait apportée. La chance le favorisa de nouveau, et il put se rendre au quartier général, pour prendre le commandement de l'armée, avec tout l'éclat et toute la splendeur désirables... Je n'oserais spécifier les sommes gagnées, mais je crois que la dernière s'élevait à 300,000 francs. (Lord HOLLAND, *Mémoires*.)

Le général Bonaparte n'aimait pas le jeu; mais, s'il fallait jouer, c'était au vingt-et-un qu'il donnait la préférence, parce que ce jeu marche plus vite que les autres; et si, en rendant compte de ses beaux faits d'armes, il se plaisait à embellir, à vanter sa fortune, il ne dédaignait pas de l'aider, les cartes à la main; en un mot, il trichait. Voici, par exemple, comment il s'y prenait au vingt-et-un: il demandait une carte; si elle le faisait perdre, il ne disait rien et la laissait sur le table; il attendait que le banquier eût tiré la sienne. Le banquier montrait-il une carte favorable, alors Bonaparte jetait ses cartes sans les montrer et abandonnait sa mise. Si, au contraire, la carte du banquier lui faisait perdre vingt-et-un, Bonaparte jetait encore ses cartes sans les montrer, et se faisait payer la mise. Il riait beaucoup de ces petites tricheries, surtout lorsqu'on ne s'en apercevait pas. Je dois me hâter de dire qu'il ne profitait point des petites violences qu'il faisait au hasard; qu'à la fin de la partie, il rendait tout ce qu'il avait gagné, et on se le partageait. Le gain, comme on peut le croire, lui était indifférent; mais la fortune lui devait un point nommé un as ou un dix, comme elle lui devait un temps favorable le jour d'une bataille; et si la fortune manquait à son devoir, il fallait que personne ne s'en aperçût. (*Mémoires de Bourrienne*.)

Napoléon, tout absolu qu'il était, avait de grandes faiblesses pour ses vieux soldats. Il supportait d'eux des choses étranges. Un jour (c'était au retour de la campagne de Prusse), un général d'artillerie de la garde, Soules, vint traverser le Rhin avec soixante caissons remplis de marchandises de contrebande. Il n'y avait pas de crime plus odieux au maître. Les douaniers insistèrent et veulent ouvrir les caissons de force. Le général met sa contrebasse sous la protection d'un régiment, et déclare qu'il jettera les douaniers dans le Rhin... Grand tumulte. Les douaniers sont mis en déroute; mais leur chef écrit à Paris et se plaint du général contrebandier. Napoléon ne fit qu'en rire. « Je te le passe aujourd'hui, dit-il à Soules en lui pincant l'oreille; mais si tu recommences, je te ferai fusiller. » (ASSOLANT, *Campagne de Russie*.)

Portalis, ministre des cultes, entra un jour chez l'empereur, la figure défilée et les yeux remplis de larmes. « Qu'avez-vous donc, Portalis, lui dit Napoléon, êtes-vous malade? — Non, sire, mais je suis bien malheureux; l'archevêque de Tours, ce pauvre Boigelin, mon camarade et mon ami d'enfance... — Eh bien que lui est-il arrivé? — Hélas! sire, il vient de mourir. — Cela m'est égal, il ne m'était plus bon à rien. — Puisque l'empereur le prend de la sorte, me voilà tout consolé... Et, en effet, le sourire reparut sur les lèvres du ministre, dont la douleur venait de se calmer si facilement. (BIGNON, *Mémoires*.)

Napoléon, dans un bal, s'arrêta devant la comtesse... qui passait pour légère, et lui demanda d'une voix haute et brusque: « Eh bien! ma-mame, aimez-vous toujours les hommes? — Oui, sire, quand ils sont polis, » lui répondit la comtesse... qui était une femme de tête, en faisant une profonde révérence. L'empereur lui tourna les talons sans mot dire; mais son mari, qui était préfet, fut destitué peu de jours après. (Mme de BASSANVILLE, les *Salons d'autrefois*.)

Napoléon dit un jour devant quarante personnes à Mme de Lorges, dont le mari était général de division: « Oh! Madame, quelle horreur que votre robe! c'est tout à fait vieille tapisserie. C'est bien la le goût allemand! » (Mme de Lorges était Allemande.) Je ne sais si la robe était dans le goût allemand, mais ce que je sais mieux, c'est que ce compliment n'était pas dans le goût français. (CONSTANT, *Mémoires*.)

On était en 1814. Pressé un jour par les ennemis, le général Sébastiani envoie son aide de camp, Joly de La Vaugion, prendre les ordres de l'empereur. Il n'avait fait diligence, arriva auprès de l'empereur et lui transmit le message du général.

Napoléon demeura plongé dans ses réflexions comme s'il n'avait pas entendu. L'aide de camp réitéra sa demande et sollicita une réponse. Troublé dans ses pensées, l'empereur répondit au capitaine par un énergique: « Allez... » M. Joly reçut brava-

vement l'apostrophe et, sans se déconcerter, dit au maréchal Berthier: « Comment dois-je interpréter l'ordre? Ce mot dérida l'empereur, qui sortit de ses rêveries pour donner audience au jeune aide de camp.

Ses idées sur la religion.

... A mesure que, l'ennui et l'inaction détruisant sa santé, il voyait la mort s'approcher, il s'entretenait plus fréquemment de philosophie et de religion. Dieu, disait-il, est partout visible dans l'univers, et bien-aimé, ou bien faibles sont les yeux qui ne l'aperçoivent pas. Pour moi, je le vois dans la nature entière, je me sens sous sa main toute-puissante, et je ne cherche pas à douter de son existence, car je n'en ai pas pour. Je crois qu'il est aussi indulgent qu'il est grand, et je suis convaincu que, revenus dans son vaste sein, nous y trouverons confirmés tous les pressentiments de la conscience humaine, et que là sera bien ou sera mal ce que les esprits vraiment éclairés ont déclaré bien ou mal sur la terre. Je mets de côté les erreurs des peuples, qu'on peut reconnaître à ce trait que l'erreur de l'un n'est jamais celle de l'autre; mais ce que les grands esprits de toutes les nations auront déclaré bon ou mauvais restera tel dans le sein de Dieu. Je n'ai point de doute à cet égard, et, malgré mes fautes, je m'approche tranquillement de la souveraineté justice. Je suis moins sûr de mon fait lorsque j'entre dans le domaine des religions positives. Là je rencontre à chaque pas la main de l'homme, et souvent elle m'offusque et me choque... Mais il ne faut pas céder à ce sentiment, dans lequel il entre beaucoup d'orgueil humain. Si, au moment de côté les traditions nationales dont tous les peuples ont compliqué la religion, on y trouve la notion de Dieu, la notion du bien et du mal fortement professées, c'est l'essentiel. Pour moi, j'ai été dans les mosquées, j'y ai vu les hommes agenouillés devant la puissance éternelle, et bien que mes habitudes nationales fussent souvent froissées, pourtant je n'y ai point éprouvé le sentiment du ridicule. La colonnie, travestissant ses actes, a dit qu'au Caire j'avais professé l'islamisme, tandis qu'à Paris, devant le pape, je jouais le catholique. En tout cela il y a quelque chose de vrai, c'est que même dans les mosquées je trouvais du respectable, et que, sans être ému comme dans les églises catholiques ou mon enfance l'a été, j'y voyais l'homme à genoux, humiliant sa faiblesse devant la majesté de Dieu. Toute religion qui n'est pas barbare a droit à nos respects, et nous chrétiens, nous avons l'avantage d'en avoir une qui est puisée aux sources de la morale la plus pure. S'il faut les respecter toutes, nous avons bien plus de raison de respecter la nôtre, et chacun d'ailleurs doit vivre et mourir dans celle où sa mère lui a enseigné à adorer Dieu. La religion est une partie de la destinée. Elle forme avec le loi, les lois, les mœurs ce tout sacré qu'on appelle la patrie, et qu'il ne faut jamais désert. Pour moi, quand, à l'époque du concordat, quelques vieux révolutionnaires me parlaient de faire la France protestante, j'étais révolté, comme si on m'avait proposé d'abandonner ma qualité de Français pour devenir Anglais ou Allemands. (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*.)

Il faut que le clergé soit, comme la magistrature, un instrument de règne. C'est l'objet du concordat. A la fin de la Révolution, la liberté religieuse existait pleinement, malgré la loi de circonstance portée le lendemain du 18 fructidor, nécessaire par les machinations du clergé royaliste. Cette liberté reposait sur sa véritable base, la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. Bonaparte la détruisit en les rattachant l'un à l'autre. Il dit alors à Cambanis: « Savez-vous ce que c'est que le concordat que je viens de signer? C'est la vaccine de la religion. Dans cinquante ans, il n'y en aura plus en France. » Mais il mentait. Il ne voulait ni abolir la religion ni la sauver; il voulait en faire une école de servitude; il voyait dans les prêtres d'excellents professeurs d'obéissance passive à son profit. Il a renouvelé, sans nécessité, contrairement au vœu de la France, malgré les répugnances manifestées par les corps mêmes qu'il avait créés, par le Tribunal, par le Corps législatif, par le conseil d'Etat, à la honte de la philosophie, au désespoir des patriotes, un système d'ancien régime. Avec la prétention d'être de son siècle, il a voulu nous ramener à la religion pour auxiliaire de la force, de disposer des consciences comme il le disposait des armées, Bonaparte a préparé par le concordat le retour et le triomphe de l'ultramontanisme. Il a calmé les esprits, disait-il en parlant du pape, il les réunira dans sa main et les placera dans la main. »

Ce mauvais calcul a été trompé. Bonaparte a eu beau nommer les évêques, nourrir, engraisser et dévorer les prêtres, leur livrer ce qu'il restait de liberté philosophique; il a eu beau se faire casser la petite fêle sur la tête, inscrire l'amour, l'obéissance, le respect, la fidélité, le service militaire et les impôts dus à l'empereur, parmi les articles du catéchisme; il a eu beau tenter de le clergé, pendant les années de sa prospérité, la doctrine la plus grande et l'obéissance la plus vile, il avait affaire à une ambition aussi tenace, aussi intraitable que la sienne, qui ne

consentait pas plus que la sienne au partage du pouvoir et qui était plus sûre de l'emporter, car c'est celle d'un corps qui ne périt pas. Le clergé a applaudi à la chute de Napoléon Ier, et le concordat, que celui-ci lui avait offert comme un bienfait, a été justement détesté comme un joug.

Bonaparte a toujours senti que l'Eglise ne lui appartenait jamais qu'à demi; c'est pourquoi il la laissait on s'en servant. (*Republique française*, 16 janvier 1873.)

En amnistiant les nobles émigrés qui allaient rentrer besoigneux, avec l'appétit, engendré par l'indigence, de commodités emplois que le gouvernement seul pouvait leur offrir, on passait, il est vrai, l'éponge sur une inextinguible trahison; mais on trouvait une armée toute prête de fonctionnaires décidés avant tout à garder la place qui allait les faire vivre. En pacifiant avec le pape, on ne faisait point cesser une prétendue persécution religieuse, qui n'avait jamais existé comme telle, et qui, en tout cas, n'avait jamais empêché personne d'aller à la messe; mais on reconstruisait la vieille association de l'Eglise et de l'Etat dans une alliance qui pouvait compromettre également la liberté des consciences et la sécurité de la nation. Pourquoi? C'est que Bonaparte espérait soutenir les prêtres et les contenir, employer leur crédit à ses fins, parfumer de leur encens son propre grandeur et la vertu de Joséphine. Aussi la bonne dame alla gaiement à Notre-Dame le jour où Bonaparte eut devoir y assister à l'office, en cérémonie (18 avril 1801).

« Ce fut à cette occasion, nous dit le baron Van Schooten, le premier consul prit une livre vot or. »

Le soir, aux Tuileries, Bonaparte, interrompant le général Delmas, lui dit :

« Eh bien général, comment avez-vous trouvé notre concordat? »

— Mais, citoyen consul, c'était une belle capucine; il n'y manquait que le demi-million d'hommes qui s'est fait tuer pour détruire ce que vous avez rétabli ce matin. »

Delmas fut payé de son inflexible bon sens par une disgrâce qui le tint dix années en exil. (A. MOREL, *Napoléon III*.)

Il (Augereau) blâma ouvertement le concordat, et lorsqu'on voulut le mener à Notre-Dame pour assister à la cérémonie qui devait avoir lieu à cette occasion, il descendit brusquement de voiture ainsi que Lannes, son ami, et le lendemain, ayant entendu Bonaparte s'applaudir de ce qu'il venait de faire pour la religion, il dit hautement qu'il n'avait manqué à la cérémonie de la veille qu'un million de Français morts pour la destruction de ce qu'on voulait rétablir. Le consul fut très-choqué de cette boutade; mais alors il craignait encore de paraître bruyant avec ceux qui avaient tant contribué à sa gloire et à sa dévotion. (*Biographie universelle*.)

SON FATALISME.

... Napoléon s'entretenait de ce qu'on avait appelé son fatalisme. « Sur ce sujet, disait-il, comme sur tous les autres, la calomnie a tracé de mes opinions de vraies caricatures. On a voulu me représenter comme une espèce de musulman stupide, qui voyait tout écrit là-haut, et qui ne se serait détourné ni devant un précipice, ni devant un cheval lancé au galop, par cette idée que notre vie, notre mort ne dépendent pas de nous, mais d'un destin implacable et impossible à fléchir. Si l'on était ainsi, l'homme devrait se mettre dans son lit à sa naissance et n'en plus sortir, attendant que Dieu fit arriver ses aliments à sa bouche. L'homme deviendrait stupidement inerte. Ce n'est pas moi, qui pendant les cours des plus longues guerres ai tant déployé d'efforts, hélas! sans y réussir toujours, pour faire prédominer l'intelligence humaine sur le hasard, ce n'est pas moi qui puis penser de la sorte! Ma croyance, et celle de tout être raisonnable, c'est que l'homme est ici-bas chargé de son sort, qu'il a le droit et le devoir de le rendre par son industrie le meilleur possible, et qu'il ne doit renoncer à ses efforts que lorsqu'il ne peut plus rien. Alors seulement il doit cesser de penser et d'agir, se résigner, en un mot, et ne plus songer au point auquel il ne peut parer. A la guerre, on a beau faire, le péril est presque partout égal. J'ai vu des hommes qu'une place comme dangereuse, et être frappés juste à celle qu'ils venaient de prendre comme plus sûre. On s'écrit donc vainement à la guerre, on perd en s'agitant son sang-froid, son courage, sans éviter le danger, et le mieux évidemment est de se résigner aux chances de son état, de ne pas plus penser aux projectiles qui traversent l'air qu'à un vent qui souffle dans nos cheveux. Alors on a tout son courage, tout son sang-froid, tout son esprit, et on reconquiert avec le calme la clairvoyance. Voilà mon fatalisme, voilà celui que je prêchais à mes soldats, en y employant les formes qui leur convenaient, en cherchant à leur persuader que leur destin était arrêté là-haut, qu'ils n'y pouvaient rien changer par la lâcheté, que dès lors le mieux était de se donner les honneurs du courage, au lieu de se regarder l'ennemi affaibli sur son front, que tous regardaient, une insouciance qui avait fini par être sincère. C'était le fatalisme du soldat, mais certes, comme général, j'en prati-

quais un autre, car j'ai l'orgueil de croire qu'aucun capitaine ne s'est plus servi à la guerre de son esprit et de sa volonté. Vous le voyez, ajoutait Napoléon, je puis rendre compte de toutes mes opinions, car elles sont fondées sur la notion vraie et pratique des choses. (THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.)

Napoléon, superstitieux, fataliste, croyant à son étoile, disant de lui-même: « Je suis l'enfant des circonstances, et se trompant seulement sur la signification de son rôle et les articles de son mandat, était encore plus près de la vérité que ses contemporains. Il se sentait poussé, et il s'inquiétait, ne sachant où il allait. Qui donc alors eût osé lui dire? Personne, de son temps, n'eut cette intelligence de l'histoire qui assure la raison contre les succès momentanés d'une fausse politique. Jusqu'à l'arrivée du 29e bulletin (18 décembre 1812), la France fut dans l'éblouissement. A l'étranger même on eût de la peine à en revenir. Un moment, après le bombardement de Copenhague, l'Angleterre est abandonnée; Alexandre est ami, François donne sa fille. Déjà Fox avait négocié pour la paix. Pitt lui-même avait agi par haine plus que par une juste appréciation des choses. Le reste allait comme moutons. Partout le fil des traditions était rompu, la conscience historique s'évanouissait sous les prestiges des événements. Seul, le peuple espagnol opposait son moi au moi impérial. Mais on ne croyait pas que des armées françaises fussent devenues par des guerilles, et Wagram avait fait désespérer de la nationalité espagnole. Comme on ne regardait qu'à la superficie, on jugeait indestructible un édifice ruiné, dont, avec un peu plus d'attention, on aurait calculé la fin avec une précision chronologique.

Ainsi, parmi ses contemporains étonnés, Napoléon reste supérieur encore, grâce au sentiment mystique qu'il a de sa destinée; ce qui revient à dire que l'ignorance des peuples et de leurs chefs a fait les trois quarts de sa gloire. Combien le grand homme eût disparu plus vite si, comme de nos jours, l'esprit d'analyse se fût avisé de compter les éléments de son règne et d'en tirer l'horoscope! *Dis-moi d'où tu viens, et je te dirai où tu vas!*... L'histoire de l'établissement d'un pouvoir, en donnant la mesure de son mandat, est la garantie de plus de la liberté des peuples. (F.-J. PROUDHON, la *Révolution sociale*.)

Vers la fin de 1811, le cardinal Fesch, jusque-là étranger à la politique, la mêla à ses controverses religieuses; il conjura Napoléon de ne pas attaquer aux hommes, aux éléments, aux religions, à la terre et au ciel à la fois; et enfin il lui montra la crainte de le voir succomber.

Pour toute réponse à cette vive attaque, Napoléon le prit par la main, le conduisit à la fenêtre, l'ouvrit et lui dit: « Voyez-vous là-haut cette étoile? — Non, sire. — Regardez bien. — Sire, je ne la vois pas. — Eh bien! moi je la vois! » s'écria Napoléon. Le cardinal, saisi d'étonnement, se tut, s'imaginant qu'il n'y avait plus de voix humaine assez forte pour se faire entendre d'une ambition si colossale qu'elle atteignait déjà les cieux. (Comte de SAKUR, *Histoire de Napoléon et de la grande armée*.)

Napoléon était habillé à regarder la terre fixement; il ne faisait jamais chiffre à chiffre l'addition poignante du détail; les chiffres lui importaient peu, pourvu qu'ils donnassent ce total: victoire; que les commencements s'égarent, il ne s'en alarmait point, lui qui se croyait maître et possesseur de la fin; il savait attendre, se supposant hors de question, et il traitait le destin d'égal à égal. Il paraissait dire au sort: Tu n'es pas plus maître que moi.

Mi-parti lumière et ombre, Napoléon se sentait protégé dans le bien et toléré dans le mal. Il avait, ou croyait avoir pour lui, une connivence; on pourrait presque dire une complicité des événements, équivalente à l'antique invulnérabilité. (Victor Hugo, les *Misérables*.)

SON INCREDULITE A L'EGARD DE LA MEDECINE.

Les corps humains, disait-il, est une montre que l'horloger ne peut pas ouvrir pour la réparer. Les médecins y introduisent des instruments bizarres, construisent sans voir ce qu'ils font, et c'est grand miracle s'ils touchent tellement à cette pauvre machine! Il s'était affirmé dans cette prévention, parce que rien de ce qu'on lui avait donné ne lui avait réussi. Il ne trouvait de soulagement que dans l'exercice ou quelques boissons douces que lui se prescrivait à lui-même. Il avait cru d'abord avoir une maladie de foie due au climat des tropiques. Avec sa sagacité ordinaire, il n'avait pas tardé à reconnaître que son mal résidait bien plutôt dans l'estomac, et se rappelant que son père était mort d'une maladie de cet organe, il avait tourné de ce côté ses soupçons. Quelques vomissements se produisant à cette époque le confirmèrent dans son opinion, et se regardant comme plus médecin que les médecins de Saint-Helène. Toutefois, il avait trop de sens pour ne pas accorder à la science accréditée des siècles la confiance qu'elle mérite,

et, après quelques boutades contre les médecins médiocres, il convenait qu'un homme supérieur et de grande expérience lui serait bon à consulter. Aussi disait-il souvent : « Je ne crois pas à la médecine, mais je crois à Corvisart. Puisqu'on ne peut pas le donner, qu'on me laisse en paix. » (Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.)

Ses fautes ; comment il les expliquait :

Napoléon aimait à considérer l'ensemble de son règne, et il disait qu'en consultant les annales du monde, en prenant l'histoire des fondateurs de dynastie, on n'en trouvait pas de plus innocent que lui. Effectivement, il n'en est pas à qui l'histoire ait moins à reprocher, sous le rapport des moyens employés pour écarter des parents ou des rivaux, et il est certain qu'excepté les champs de bataille, où l'effusion du sang humain fut immense, personne n'avait moins versé de sang que lui, ce qui était dû à son caractère personnel et surtout aux mœurs de son temps. Se comparant à Cromwell : « Je suis moins, disait-il souvent, sur un trône vide, et je n'ai rien fait pour le rendre vacant. Je n'y suis arrivé que porté par l'enthousiasme et la reconnaissance de mes contemporains. » Cette assertion était rigoureusement vraie. Pourtant, de ce trône où il avait été porté par une admiration si unanime, Napoléon était tombé avec autant d'éclat qu'il y était monté. Certes la trahison, qu'il niait lui-même, ne pouvait être une explication de cette chute ; il fallait la chercher dans ses fautes, et sur ces fautes il était quelquefois sincère, quelquefois sophistique, selon que les aveux à faire coûtaient plus ou moins à son orgueil. Suivant la loi commune, là où il manquait d'excuses, il s'efforçait d'en trouver dans des subtilités ou des inexactitudes de fait, dont il prenait l'habitude, sans qu'on pût démêler s'il y croyait ou n'y croyait pas.

Nous avons, en racontant la chute de l'Empire en 1814, présenté le tableau résumé des fautes qui avaient amené cette chute, et, selon nous, se réduisant à six. Elles avaient consisté :

La première, à sortir en 1803 de la politique forte et modérée du Consulat, à rompre la paix d'Amiens et à se jeter sur l'Angleterre, qu'il était si difficile d'atteindre ;

La seconde, après avoir soumis le continent en trois batailles, Austerlitz, Iéna, Friedland, à n'être pas rentré en 1807 dans la politique modérée, et, au lieu de chercher à réduire l'Angleterre par l'union du continent contre elle, à profiter au contraire de l'occasion pour essayer la monarchie universelle ;

La troisième, à faire reposer à Tilsit cette monarchie universelle sur la complicité intéressée de la Russie, complicité qui ne pouvait être durable que si elle était payée par l'abandon de Constantinople ;

La quatrième, à s'enfoncer en Espagne, gouffre sans fond où étaient allées s'abîmer toutes nos forces ;

La cinquième, à ne pas essayer de venir à bout de cette guerre par la persévérance, et à chercher en Russie la solution qu'on ne trouvait pas dans la Péninsule, ce qui avait amené la catastrophe inouïe de Moscou ;

La sixième enfin, et la plus funeste, après avoir ramené à Lutzen et Baulzen la victoire sous nos drapeaux, à refuser la paix de Prague, qui nous aurait laissés une étendue de territoire bien supérieure à celle que la politique permettait d'espérer et de désirer.

Il est inutile de dire que, dans les profondeurs de sa captivité, Napoléon, reproduisant ses souvenirs à mesure que les hasards de la conversation les révélaient, ne discutait pas méthodiquement les actes principaux de son règne, comme nous avons essayé de le faire. Il touchait tantôt à un sujet, tantôt à un autre, cherchant d'autant plus à s'excuser qu'il était moins excusable.

Quant à ses emportements envers l'Angleterre et à la rupture de la paix d'Amiens, il disait que la fameuse scène à lord Whitworth avait été fort exagérée, et que le refus du ministère britannique d'évacuer Malte était intolérable, oubliant que par l'ensemble de ses actes il avait créé une situation menaçante, dont les Anglais avaient profité pour ne pas évacuer cette île. Il affirmait que le projet de descente avait été sérieux, et que ses combinaisons navales étaient telles que, dans la faute d'un jour, il aurait triomphé de l'Angleterre. Il est incontestable, en effet, que jamais combinaisons plus profondes ni plus vastes ne furent imaginées, et que si l'amiral Villeneuve avait paru dans la Manche, 150.000 Français auraient franchi le détroit ! Que serait-il arrivé lorsque, après avoir gagné en Angleterre une bataille d'Austerlitz, Napoléon se fût trouvé maître de Londres comme il le fut plus tard de Vienne et de Berlin ? La fièvre aristocratique anglaise aurait-elle plié sous ce coup terrible, ou bien aurait-elle essayé de prolonger la lutte contre son vainqueur, prisonnier en quelque sorte dans sa propre conquête ? On n'en sait rien. Mais c'était une terrible manière de jouer sa grandeur et celle de la France que de la risquer dans de pareils hasards !

Quant à la monarchie universelle, qu'il avait essayé d'établir lorsque, ne pouvant venir à bout de l'Angleterre, il s'était jeté sur le continent, Napoléon n'en fournissait pas une raison valable. Cette monarchie universelle, il ne la voulait, disait-il, que tem-

poraire ; c'était une dictature au dehors, comme la dictature au dedans que la France lui avait conférée, et qu'il aurait déposée avec le temps. D'abord, si la France en 1800 demandait un bras puissant pour la sauver de l'anarchie, l'Europe ne désirait rien de semblable. Ce dont elle voulait être préservée, c'était de l'ambition du nouveau chef qui gouvernait alors la France, et le lui donner pour dictateur, c'était tout simplement lui donner ce qu'elle craignait le plus, c'était pour remède à son mal lui donner le mal lui-même. Il n'y avait donc aucune vérité à vouloir déduire de la dictature au dedans la dictature au dehors. Il aurait fallu en tout cas la rendre courte pour la rendre tolérable ; il aurait fallu par ses actes prouver aux peuples qu'on l'exerçait dans leur intérêt, et leur faire du bien au lieu de les accabler de maux, au point de les amener tous à se soulever en 1813 pour combattre et détruire cette dictature européenne.

Sur cette chimère de la monarchie universelle, Napoléon disait encore que toujours on l'avait attaqué, et qu'obligé sans cesse de se défendre il était devenu maître de l'Europe presque malgré lui ; fausse assertion souvent répétée par les adulateurs de sa mémoire et de son système. Il est vrai que les puissances européennes, sous l'oppression qu'elles subissaient, n'attendaient qu'un moment pour se révolter ; mais cette disposition à la révolte n'était que le résultat de l'oppression même, et, au surplus, elles étaient si accablées après Tilsit que, sans la guerre d'Espagne, l'Autriche n'aurait pas essayé la fameuse levée de bouilliers de 1809, et qu'après la victoire de Wagram, si Napoléon n'avait pas entrepris la guerre de Russie, personne n'eût osé lever la main contre lui.

Il était plus sincère sur la troisième faute, la guerre d'Espagne. La guerre d'Espagne, disait-il, avait compromis la moralité de son gouvernement, divisé et usé ses forces. Lui seul pouvait dire si bien et si complètement. Oui, l'événement de Bayonne avait paru une noire perfidie ; la guerre d'Espagne avait attiré au milieu des armées dont il aurait eu besoin au nord, et après avoir divisé ses forces les avait usées par l'acharnement de la lutte. Mais comment était-il si sincère sur ce point en l'étant si peu sur d'autres ? C'était peut-être l'évidence de la faute, et peut-être aussi la nature des excuses qu'il trouvait à donner. Après avoir, disait-il, fondé en France la quatrième dynastie, il ne pouvait souffrir en Espagne les Bourbons, que leur situation destinait presque inévitablement à être les complices de l'Angleterre. Cette raison était assurément d'un certain poids ; mais si, au lieu de hâter la solution par un attentat, Napoléon l'eût attendue de l'incapacité des Bourbons et de la popularité prodigieuse dont il jouissait en Espagne, il eût été probablement appelé par les Espagnols eux-mêmes à ranger les deux trônes sous une seule influence. C'était donc une faute d'impatience (genre de faute que son caractère le portait si souvent à commettre), et cette excuse de la guerre d'Espagne, qui lui semblait assez bonne pour qu'il osât avouer son erreur, ne valait guère mieux que la plupart de celles qu'il donnait pour pallier les torts de sa politique.

Quant à la faute de n'avoir pas essayé de triompher des Espagnols par la persévérance, et d'être allé chercher en Russie une solution qu'il ne trouvait pas en Espagne même, était assez sincère aussi, et à cette occasion il faisait un singulier aveu. En réalité, disait-il, Alexandre ne désirait pas la guerre ; je ne la désirais pas non plus, et, une fois sur le Niémen, nous étions comme deux braconniers qui n'auraient pas mieux demandé que de voir quelqu'un se jeter entre eux pour les séparer. Mais un grand ministre des affaires étrangères m'avait manqué à cette époque. Si j'avais eu M. de Talleyrand, par exemple, la guerre de Russie n'aurait pas eu lieu... Napoléon disait vrai, mais il faisait là un aveu que doivent bien méditer les ministres servant un maître engagé sur une pente dangereuse, et n'ayant pas le courage de l'y arrêter.

Quant à la campagne elle-même, il en attribuait la funeste issue à l'incendie de Moscou. Il y avait à Moscou, disait-il, des vivres pour nourrir toute une armée pendant plus de six mois. Si j'avais hiverné là, j'aurais été comme le *vasco* pris dans les glaces, lequel *retrouve la liberté* et part pour son retour du soleil. Je me serais trouvé entier au printemps, et si les Russes avaient reçu des renforts, j'en aurais regu de mon côté ; et de même qu'en 1807, après avoir essuyé la journée d'Eylau en février, j'avais rencontré celle de Friedland en juin, j'aurais pu remporter quelque brillant avantage au retour de la belle saison, et terminer la campagne de 1812 aussi heureusement que celle de 1807. Ces raisons assurément avaient quelque valeur, mais on peut répondre que si l'infanterie de l'armée eût pu vivre à Moscou, la cavalerie et l'artillerie auraient manqué de fourrages ; que si les renforts avaient pu arriver jusqu'à Osterode en 1807, il n'était pas aussi facile de les amener jusqu'à Moscou, et qu'enfin l'armée de 1812 n'avait plus les solides qualités de celle de 1807.

Quant à la dernière des fautes graves du règne, celle d'avoir refusé la paix de Prague, Napoléon ne disait rien de plausible, ni même

de spécieux. Il répétait cette raison banale que l'Autriche n'était pas de bonne foi, et qu'en ayant l'air de traiter à Prague elle était secrètement engagée avec les puissances coalisées, allégation fautive et que les documents authentiques réfutent complètement. Si en effet l'Autriche n'avait pas été de bonne foi à Prague, il y avait un moyen de la confondre, c'était d'accepter ses conditions, qui consistaient à nous laisser la Westphalie, la Hollande, le Piémont, Florence, Rome, Naples, c'est-à-dire deux fois plus que nous ne devions désirer, et à nous refuser seulement Lubek, Hambourg, dont nous n'avions que faire, la Sicile, que nous n'avions jamais eue, l'Espagne, que nous avions perdue. Si, ces conditions acceptées, elle nous avait manqué de parole, alors on l'eût convaincue de mensonge, et on aurait eu l'opinion générale pour soi. Mais on fait ici est constant qu'elle eût accepté avec joie notre adhésion, car elle n'entreprenait la guerre qu'en tremblant, et elle avait même formellement refusé de s'engager avec les coalisés avant l'expiration du délai fatal assigné à la médiation. Napoléon n'aimait pas à s'étendre sur ce sujet, pénible pour son amour-propre, car il s'était lourdement trompé en cette occasion, et avait cru qu'il faisait tellement peur à l'Autriche que jamais elle n'oserait se décider contre lui. Il lui faisait peur assurément, et beaucoup, mais non jusqu'à paralyser son jugement et à l'empêcher de prendre un parti dicté par ses intérêts les plus évidents. Pour écarter ce reproche, il disait que son mariage l'avait perdu en lui inspirant une confiance funeste à l'égard de l'Autriche, excuse peu digne, et fautive d'ailleurs, car M. de Metternich avait eu soin de lui répéter sans cesse que le mariage avait dans les conseils de la cour de Vienne un certain poids, mais un poids limité, et n'empêcherait pas de lui déclarer la guerre s'il n'acceptait pas les conditions proposées à Prague, lesquelles, après tout, n'avaient qu'un inconvénient, celui d'être trop belles pour nous.

Ainsi raisonnait Napoléon sur les événements de son règne, sincère, comme on le voit, sur les points où son amour-propre trouvait des excuses spécieuses, sophistique sur les points où il n'en trouvait pas, sentant bien ses fautes sans le dire, et comptant sur l'immensité de sa gloire pour le soutenir auprès des âges futurs, comme elle l'avait déjà soutenu auprès des contemporains.

Il s'expliquait plus volontiers et avec plus de franchise sur les points où il concernait le gouvernement intérieur de l'Empire. Là, il se présentait avec raison comme un grand organisateur, qui, prenant en 1800 l'ancienne société brisée par le marteau de la Révolution, avait de ses débris recomposé la société moderne. Il n'avait pas de peine à démontrer pourquoi il avait cherché à fondre ensemble les diverses classes de la France violemment divisées, à rappeler l'ancienne noblesse, à élever jusqu'à elle la bourgeoisie en donnant à celle-ci des titres mérites par de grands services, et à offrir ainsi à l'Europe une société puissante, jeune et digne d'entrer en relation avec elle. Seulement, en tâchant de rendre la France présente à l'Europe, pour rétablir avec celle-ci des relations pacifiques, il n'aurait pas fallu faire vivre cette malheureuse Europe dans des terreurs continuelles. Sur tous ces points, du reste, Napoléon parlait en législateur et philosophe, en soldat et en homme d'État, et ses conclusions, en politique, étaient certaines de ses contemporains d'exil lui répétaient qu'il avait eu tort de s'entourer d'anciens nobles qui l'avaient trahi, il repoussait énergiquement cette objection, misérable selon lui, en leur adressant la réponse péremptoire qui suit. Les deux hommes qui ont le plus contribué à me perdre, disait-il, c'est Marmon en 1814, en m'ôtant les forces avec lesquelles j'allais détruire la coalition dans Paris, et Fouché en 1815, en soulevant la Chambre des représentants contre moi. Les vrais traîtres, s'il y a eu des traîtres qui n'aient perdu, ce sont ces deux hommes ! Eh bien, étaient-ce d'anciens nobles ?

Napoléon rapportait ensuite avec complaisance tout ce qu'il avait fait pour donner à la France une administration active, puissante, probe, claire dans ses comptes. Il rappelait ses routes, ses canaux, ses ports, ses monuments, ses travaux pour la confection du colosse d'Égypte, et il attribuait une large part à Tronchet, sa longue présidence du conseil d'État, où régnait, disait-il, une grande liberté de discussion, où souvent il était contredit avec opiniâtreté ; car, ajoutait-il, si les hommes sont courtisans, ils ont de l'amour-propre aussi, et j'ai vu des conseillers d'État, de simples maîtres des requêtes, une fois engagés, soutenir contre moi leur opinion avec entêtement, tant il est vrai qu'il suffit d'assembler les hommes avec l'intention sérieuse d'approfondir les affaires, pour qu'il naisse une liberté relative, et quelquefois féconde, du moins en fait d'administration.

Napoléon avouait qu'il n'avait pas été un monarque libéral, mais il soutenait qu'il avait été un monarque civilisateur, et ajoutait qu'il était chargé d'être de donner la liberté, mais de la préparer. Quant à l'essai de cette liberté fait en 1815, il ne le désavouait pas, mais il en parlait peu, comme s'il avait été confus d'une

épreuve qui avait si mal tourné pour lui. A cette occasion, il s'exprimait sur les assemblées en homme qui les connaissait bien, quoiqu'il les eût peu pratiquées, et imputait ses mécomptes dans la Chambre des représentants à la nouveauté de cet essai de liberté plus qu'à son vice fondamental. Les assemblées, disait-il, ont besoin de chefs pour les conduire, exactement comme les armées. Mais il y a cette différence que les armées reçoivent les chefs qu'on leur donne, et que les assemblées se les donnent à elles-mêmes. Or, en 1815, la Chambre des représentants, réunie au bruit du canon, n'avait pu encore ni chercher ni trouver ses chefs.

En toutes ces choses, Napoléon disait qu'il n'avait pu avoir que des projets, qu'il n'avait en le temps de rien achever, que son règne n'était qu'une suite d'abauches, et alors se prenant à rêver, il finissait à se représenter tout ce qu'il avait fait, et à avoir si long-temps applaudi Napoléon guerrier, auraient béni Napoléon pacifique et voyageant, comme jadis les Mérovingiens, dans un char traîné par des bœufs.

Tels étaient les rêves de ce grand homme, et si nous les rapportons, c'est qu'ils contiennent une leçon frappante, celle de ne pas laisser passer le temps de faire le bien ; car une fois passé, il ne revient plus. Ainsi s'écoulaient les soirées de la captivité, et lorsqu'en disant de la sorte Napoléon s'apercevait qu'il avait atteint une heure plus avancée que de coutume, il s'écriait avec joie : *Minuit, minuit ! quelle conquête sur le temps !* Les temps, dont il n'avait jamais assez autrefois, et dont il avait toujours trop aujourd'hui... (Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.)

L'HOMME DE GUERRE.

..... Il était réservé à la Révolution française, appelée à changer la face de la société européenne, de produire un homme qui attirerait autant les regards que Charlemagne, César, Annibal et Alexandre. A celui-là, ce n'est ni la grandeur du rôle, ni l'immensité des bouleversements, ni l'éclat, l'étendue, la profondeur du génie, ni le sérieux d'esprit qui manquent pour saisir, attirer, maîtriser l'attention du genre humain ! Ce fils d'un gentilhomme corse, qui vient demander à l'ancienne royauté l'éducation dispensée dans les écoles militaires à la noblesse pauvre, qui, à peine sorti de l'école, acquiert dans une émeute sanglante le titre de général en chef, passe ensuite de l'armée de Paris à l'armée d'Italie, conquiert cette contrée en un mois, attire à lui et détruit successivement toutes les forces de la coalition européenne, lui arrache la paix de Campo-Formio, et, déjà trop grand pour habiter à côté du gouvernement de la République, va chercher en Orient des destinées nouvelles, passe, avec 500 voiles, à travers les flottes anglaises, conquiert l'Égypte en courant, songe alors à envahir l'Inde en suivant la route d'Alexandre, puis, ramené tout à coup en Occident par le renouvellement de la guerre européenne, après avoir essayé d'imiter Alexandre, imite et égale Annibal en franchissant les Alpes, crée de nouveau la coalition et lui impose la belle paix de Lunéville ; ce fils du pauvre gentilhomme corse a déjà parcouru, à trente ans, une carrière bien extraordinaire ! Devenu quelque temps pacifique, il jette, par ses lois, les bases de la société moderne, puis se laisse emporter par son bouillant génie, s'attaque de nouveau à l'Europe, la soumet en trois journées, Austerlitz, Iéna, Friedland, abaisse et relève les empires, met sur sa tête la couronne de Charlemagne, voit les rois lui offrir leur fille, choisit celle des Césars, dont il obtient un fils qui semble destiné à porter la plus brillante couronne de l'univers ; de Cadix se porte à Moscou, succombe dans la plus grande catastrophe des siècles, refait sa fortune, la défait de nouveau ; est confiné dans une petite île, en sort avec quelques centaines de soldats fidèles, reconquiert en vingt jours le trône de France, lutte de nouveau contre l'Europe éxaspérée, succombe pour la dernière fois à Waterloo, et, après avoir soutenu des guerres plus grandes que celles de l'Empire romain, s'en va, né dans une île de la Méditerranée, mourir dans une île de l'Océan, attaché comme Prométhée sur un rocher par la haine et la peur des rois ; ce fils du pauvre gentilhomme corse a bien fait dans le monde la figure d'Alexandre, d'Annibal, de César, de Charlemagne ! Du génie, il en a autant

Aux regards d'un Cosaque étaler leurs poitrines
Et s'enivrer de son odeur.
Eh bien ! dans tous ces jours d'abaissement, de peine,
Pour tous ces outrages sans nom,
Je n'ai jamais chargé qu'un être de ma haine...
Sois maudit, ô Napoléon !

O Corse à cheveux plats, que la France était belle
Au grand soleil de messidor !
C'était une cavale indomptable et rebelle,
Sans frein d'acier ni rênes d'or !
Une jument sauvage à la croupe rustique,
Fumante encor du sang des rois ;
Mais fière, et d'un pied fort heurtant le sol antique,
Libre pour la première fois !
Jamais aucune main n'avait passé sur elle
Pour la fétir et l'outrager ;
Jamais ses larges flancs n'avaient porté la selle
Et le harnais de l'étranger ;
Tout son poil reluisait, et, belle vagabonde,
L'œil haut, la croupe en mouvement,
Sur ses jarrets dressée, elle effrayait le monde
Du bruit de son hennissement.
Tu parus, et sitôt que tu vis son allure,
Ses reins si souples et dispos,
Centaine impétueuse, tu pris sa chevelure,
Tu montas botté sur son dos.
Alors, comme elle aimait les rumeurs de la guerre,
La poudre, les tambours battants,
Pour champ de course, alors, tu lui donnas la terre
Et des combats sans cesse temps ;
Alors plus de repos, plus de nuits, plus de sommes ;
Toujours l'air, toujours le travail,
Toujours comme du sable écrasé des corps d'hommes,
Toujours du sang jusqu'au poitrail ;
Quinze ans son dur sabot, dans sa course rapide,
Broya des générations ;
Quinze ans elle passa, fumante, à toute bride,
Sur le ventre des nations.
Enfin, lassé d'aller sans fin sa carrière,
D'aller sans user son chemin,
De pétrir l'univers et, comme une poussière,
De soulever le genre humain ;
Les jarrets épuisés. haletante et sans force,
Près de fléchir à chaque pas,
Elle demanda grâce à son cavalier corse ;
Mais, bourreau, tu n'écoutes pas !
Tu la pressas plus fort de ta cuisse nerveuse
Pour étouffer ses cris ardents,
Tu retournas le mors dans sa bouche baveuse,
De fureur tu laissas ses dents ;
Elle se releva ; mais un jour de bataille,
Ne pouvant plus mordre ses freins,
Mourante, elle tomba sur un lit de mitraille,
Et du coup ce cassa les reins.
Maintenant tu renais de ta chute profonde ;
Pareil à l'aigle radieux,
Tu reprends ton essor pour dominer le monde,
Ton image remonte aux cieux.
Napoléon n'est plus ce voleur de couronne,
Cet usurpateur effronté,
Qui serra sans pitié, sous les coussins du trône,
La gorge de la Liberté ;
Ce triste et vieux forçat de la Sainte-Alliance
Qui mourut sur un noir roclier,
Traînant comme un boulet l'image de la France
Sous le bâton de l'étranger ;
Non, non, Napoléon n'est plus souillé de fanges ;
Grâce aux flatteurs mélodieux,
Aux poètes menteurs, aux sonneurs de louanges,
César est mis au rang des dieux.
Son image reluit à toutes les murailles ;
Son nom, dans tous les carrefours,
Résonne incessamment, comme au fort des batailles
Il résonnait sur les tambours.
Puis de ces hauts quartiers, où le peuple poisonne,
Paris, comme un vieux pélerin,
Redescend tous les jours au pied de la colonne
Abaisser son front souverain.
Et là, les bras chargés de palmes éphémères,
Inondant de bouquets de fleurs
Ce bronze qui jamais ne regardait les mères,
Ce bronze grandi sous leurs pleurs ;
En veste d'ouvrier, dans son ivresse folle,
Au bruit du fil et du clavier,
Paris, d'un pied joyeux, danse la Carmagnole
Autour du grand Napoléon.

Auguste BARDIER. *L'Idole*, 1831.

SES ACTES JUGÉS PAR LE SÉNAT.

• Le Sénat conservateur,
• Considérant que dans une monarchie constitutionnelle le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social ;
• Que Napoléon Bonaparte, pendant quelques temps d'un gouvernement ferme et prudent, avait donné à la nation des sujets de compter pour l'avenir sur des actes de sagesse et de justice ; mais qu'ensuite il a déshonoré le pacte qui l'unissait au peuple français, notamment en levant des impôts, en établissant des taxes autrement qu'en vertu de la loi, contre la teneur expresse du serment qu'il avait prêté à son avènement au trône, conformément à l'article 53 de l'acte des constitutions du 28 floréal an XII ;
• Qu'il a commis cet attentat aux droits du peuple lors même qu'il venait d'ajourner, sans nécessité, le Corps législatif, et de faire supprimer comme criminel un rapport de ce corps auquel il contestait son titre et sa part à la représentation nationale ;
• Qu'il a entrepris une suite de guerres en violation de l'article 50 de l'acte des constitutions du 22 frimaire an VIII, qui veut que la déclaration de guerre soit proposée, discutée, décrétée et promulguée comme des lois ;
• Qu'il a inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort, notamment les deux décrets du 5 mars dernier, tendant à faire considérer comme nationale une guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de son ambition démesurée ;

• Qu'il a violé les lois constitutionnelles par ses décrets sur les prisons d'Etat ;
• Qu'il a anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs et détruit l'indépendance des corps judiciaires ;
• Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remuer la France et l'Europe de fausses contrivances, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages contre les gouvernements étrangers ;
• Que des actes et rapports entendus par le Sénat ont subi des altérations dans la publication qui en a été faite ;
• Considérant qu'au lieu de régner dans la seule vue de l'intérêt et de la gloire du peuple français, aux termes de son serment, Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie par son refus de traiter à des conditions que l'intérêt national obligeait d'accepter et qui ne compromettaient pas l'honneur français ;
• Par l'abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a confiés en hommes et en argent ;
• Par l'abandon des blessés sans pansements, sans secours, sans subsistances ;
• Par différentes mesures dont les suites étaient la ruine des villes, la dépopulation des campagnes, la famine et les maladies contagieuses ;
• Considérant que, par toutes ces causes, le gouvernement impérial, établi par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, a cessé d'exister et que le vœu manifeste de tous les Français appelle un ordre de choses dont le premier résultat soit le rétablissement de la paix générale, et qui soit aussi l'époque d'une réconciliation solennelle entre tous les Etats de la grande famille européenne ;
• Le Sénat déclare et décrète ce qui suit :
• ART. 1^{er}. Napoléon Bonaparte est déchû du trône et le droit d'hérédité dans sa famille est aboli.

• ART. 2. Le peuple français et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon Bonaparte.

(Décret de déchéance prononcé par le Sénat, 3 avril 1814.)

CONCLUSION.

Napoléon a parcouru toute l'Europe l'épée à la main ; suivant ses propres expressions, il a fait voler son aigle sur les clochers de toutes les capitales du continent. Eh bien ! de tant de batailles gagnées, de tant de villes prises d'assaut, de tant de royaumes maniés et remaniés, qu'est-il resté ? Rien de tout ce que Napoléon avait cherché à établir, rien de ce qu'il croyait pouvoir rendre durable.

Transportons-nous au mois de septembre 1814. Nous sommes au congrès de Vienne. Voici l'empereur de Russie, voici le roi de Prusse, voici l'empereur d'Autriche, et à leur suite une foule innombrable et confuse de petits rois, de princes, de ducs, d'ambassadeurs, de généraux, de savants. Qu'est-ce que ceci ? Un congrès. Que fait ce congrès ? Demandez au prince de Ligne. *Il ne m'en reste pas, dit-il.* En effet, ce ne sont que fêtes splendides, fêtes de jour, fêtes de nuit, bals, galas, joutes militaires, spectacles, qu'on sait-je ? tout ce dont s'amuse la vanité des hommes, tout ce que les étourdis sur leurs douleurs, tout ce que leur fait illusion sur leur petitesse. Quant aux occupations qui remplissent les journées de tant de souverains assemblés, elles sont très-variées et très-agréables. L'empereur Alexandre va s'agenouiller, à côté de Mme de Krudner, au pied des oratoires, mêlant ainsi des amours profanes à de mystiques ardeurs. Le roi de Wurtemberg fait la cour à une princesse russe. Le roi de Danemark se repand en grosses bouffonneries qui désarment la gravité de ses augustes confrères. Les galanteries militaires de lord Castlereagh se croisent avec les galanteries mesquines de M. de Metternich.

Que vous en dis-je encore ?... Ah ! j'oubliais : entre autres passe-temps, ces messieurs se donnent celui de mettre en lambeaux l'empire de Napoléon. Si bien que c'est au milieu des concerts, des bals, des mascarades, des folles bouffées de la joie, que tombe, pierre à pierre, cet immense édifice qui a coûté des fleuves de sang répandu et près d'un million d'hommes tués ! Que vous semble de ce rapprochement ? Quand la fortune se mêle de donner des leçons à l'orgueil humain, elle les donne terribles, n'est-ce pas ?

Du reste, l'œuvre de ce trop fameux congrès de Vienne fut complète. Il fit table rase de toutes les conquêtes de Napoléon.

En 1805, Napoléon avait détourné sur l'Autriche les coups qu'il préparait à l'Angleterre. Le vieil empire germanique était resté sur le champ de bataille d'Austerlitz, et Napoléon avait créé la confédération du Rhin, dont il s'était fait le protecteur suprême.

Eh bien, au congrès de Vienne, la confédération du Rhin fut anéantie ; elle fut remplacée par une confédération nouvelle, par l'établissement d'une diète dont l'Autriche obtint la présidence, et qui fait rentrer aujourd'hui dans leur ancienne condition de dépendance les princes que la paix de Presbourg avait émancipés.

En 1806 et 1807, Napoléon avait voulu faire descendre la Prusse au rang de puissance de

second ordre. Vainqueur, à Iéna, des vieilles bandes de Frédéric, vainqueur des Russes à Friedland, il avait coupé en deux, à Tilsit, la monarchie prussienne. Qui aurait jamais pu croire que cette monarchie se releverait, après avoir perdu le duché de Magdebourg, le comté de la Marche, les principales d'Halberstadt, d'Ansbach, de Baireuth, de Meissen, d'Oldenbourg, les abbayes d'Essen, d'Elben, de Werden, et, à l'est de l'Elbe, le cercle de Kolbros, la Prusse méridionale, la nouvelle Prusse orientale, etc. ?

Eh bien, au congrès de Vienne, non-seulement la Prusse fut relevée, agrandie, mais elle gagna plus qu'aucune autre puissance au partage des dépouilles de l'Empire, et ce fut son représentant, le prince de Hardenberg, qui joua dans cette réunion de rois et de princes le rôle le plus important.

En 1809, rappelé en Allemagne par l'hostilité de l'Autriche, que venait de séduire encore une fois l'or des Anglais, Napoléon avait voulu laisser sur la monarchie autrichienne des traces ineffaçables de sa colère. Vainqueur à Wagram comme partout, il avait enlevé à l'Autriche, par la paix de Schoenbrunn, la Galicie occidentale, le rayon de Cracovie, la Dalmatie hongroise, le cercle de Zamosse, la Carniole, le Frioul autrichien, le territoire de Trieste, la haute Carinthie, Salzbourg, Berchtoldsgaden, etc. Quel terrible usage de la victoire !

Eh bien, au congrès de Vienne, l'Autriche demanda et obtint plus que ne lui avait promis le traité de Toplitz ; ce fut trop peu pour son ambition de tout le pays situé entre le Pô, le Tessin et le lac Majeur, et elle acquit, par un singulier retour de la fortune, une population qui excédait de près de deux millions d'âmes celle qui, en 1805, reconnaissait ses lois.

Je pourrais pousser plus loin cette démonstration historique. Mais qui ne sait tout cela ? Qui ne se rappelle en frémissant avec quelle foudroyante rapidité la France se vit enlever toutes ses conquêtes, et fut refoulée loin des bords du Rhin, dont elle avait si longtemps dominé le cours ? Les Pays-Bas, dont l'empereur voulait faire un poste militaire contre l'Angleterre, devenant contre la France un poste de débarquement à l'usage des Anglais ; le royaume de Sardaigne créé, fortifié, pour servir de rempart à l'Italie contre l'invasion française ; toutes les couronnes qu'avait distribuées la main de Napoléon, tombant l'une après l'autre des fronts qui les portaient ; nos millions servant à nouer autour de nous une ceinture de places fortes occupées par nos ennemis ; nos propres places démantelées ou passant sous le joug... Voilà où devaient aboutir les efforts les plus gigantesques qu'ait jamais tentés une grande nation conduite au combat par un grand capitaine.

Et ce sont des pygmées qui renversent l'œuvre du géant ! Quoi qu'en aient dit les étrangers, qui avaient besoin de lui créer une grande influence pour mieux profiter de ses trahisons, M. de Talleyrand n'était qu'un homme médiocre ; M. de Metternich n'a jamais eu que de l'esprit et la science vulgaire de l'intrigue. Qu'est-ce que cet empereur Alexandre, qui prit une part si active au congrès de Vienne ? Un esprit superficiel et faible, une âme dévorée de tristesse et livrée à tous les vagues tourments de l'illuminisme. Lord Castlereagh, le diplomate anglais, était d'une ignorance telle qu'on le surprit, à Vienne, entièrement étranger aux premières notions de la géographie. Voilà de quels hommes la fortune se servit pour mettre en pièces le sceptre du nouveau Charlemagne ! Oh ! que Pascal disait une chose vraie et profonde quand il s'écriait : « L'homme est suspendu entre deux abîmes, entre le néant et l'infini ! »

Ainsi, de tout ce que Napoléon a cru établir, rien n'est resté ; de tout ce qu'il a jugé durable, rien n'a duré. Ce qui reste de lui, c'est précisément ce qu'il ne voulait pas faire, ou, même, ce qu'il aurait voulu empêcher. Prenons l'Allemagne pour exemple. Napoléon chercha à la mettre sous la dépendance de l'empire français. Pour cela, que fait-il ? Il déchire la vieille pourpre des Otton, et la confédération du Rhin est créée. Mais, pour que les princes confédérés sous la protection de Napoléon pussent se maintenir contre ce qui restait encore de l'empire germanique, il fallait qu'ils exerçassent sur leurs sujets, nobles ou plébéiens, une autorité directe et souveraine ; il fallait, par conséquent, que, dans les pays de la confédération du Rhin, les seigneurs cessassent de relever immédiatement de l'empire germanique. De là les articles 24 et 25 de l'acte de confédération, qui enlevaient aux seigneurs allemands toute suprématie territoriale et politique.

Voilà donc la féodalité allemande frappée au cœur. Ce n'est pas tout ; le régime féodal, en tombant, ouvre accès au régime représentatif. C'est en vain que le congrès de Vienne essaya d'inaugurer dans l'Allemagne rennaissée le principe du despotisme ; peu à peu nous voyons tous les petits Etats qui relèvent de la Diète demander à grands cris des chambres représentatives. Il faut céder à cette voix du siècle ; il faut adopter cette conséquence suprême de la féodalité allemande anéantie. Les deux puissances despotiques qui se partagent l'autorité décisive de la diète, l'Autriche et la Prusse, s'efforcent de lutter contre l'esprit nouveau. Efforts inutiles ! L'esprit nouveau triomphe ; le principe

électif s'est installé dans plusieurs Etats allemands, et une lutte sourde, une lutte redoutable reste engagée entre ce principe, représenté par les chambres constitutionnelles, et le principe despotique, représenté par la Prusse unie à l'Autriche.

Demandez-vous maintenant, ce que Napoléon a fait en Allemagne ? Il a fait passer son cheval dans les rues où avait été célébrée, sous Frédéric le Grand, la funeste journée de Rossbach. Qu'est-ce que cela ? En 1815, les Prussiens se sont rangés en bataille sur la place du Carrousel.

Il a trôné à Vienne : qu'importe ! l'empereur d'Autriche a signé plus tard la sentence fatale qui l'envoyait mourir à Sainte-Hélène.

Il a partagé l'Allemagne avec son épée, donnant une couronne à celui-ci, enlevant une couronne à celui-là. C'est peu de chose en vérité, si l'on se rappelle que la carte politique de l'Allemagne a été, depuis, entièrement remaniée.

Qu'a donc fait Napoléon en Allemagne ? ce qu'il n'avait pas songé à y faire : il y a fondé la démocratie.

Mais c'est en Espagne surtout que paraissent ces jeux de la fortune qui ont si singulièrement donné le change au génie de Napoléon.

Vous souvient-il de ces paroles sévères de Chateaubriand : « Il n'est pas besoin de monter sur des treteaux et de se déguiser en histrion lorsqu'on est tout-puissant et qu'on n'a pas de parler à tromper ; rien ne sied moins à la force que l'intrigue. Napoléon n'était point en péril, il pouvait être franchement injuste ; il ne lui en aurait pas plus coûté de prendre l'Espagne que de la voler ? »

Il essaya de la voler, cependant, et il le fallait pour l'accomplissement de ces desseins suprêmes que Napoléon servait sans les comprendre. L'Espagne se leva indignée, frémissante. La haine universelle qu'alluma le guet-apens de Bayonne fut le lien mystérieux qui rapprocha tant de provinces diverses. C'était l'ancien fédéralisme qui succombait. Quel prodigieux enchaînement de faits ! Partout où cet homme étonnant se présente, sa présence porte atteinte à un mauvais principe. Et ce n'est pas sa volonté qui opère ces merveilles ; elles résultent au contraire de la nécessité de résister à ses vives envahissantes, à ses passions, tantôt sublimes, tantôt vulgaires !

Depuis le règne de Philippe II jusqu'à celui de Philippe V, les cortès d'Espagne s'étaient montrées muettes ou avilies. Depuis Philippe V jusqu'à l'invasion de la Péninsule par Napoléon, les cortès avaient à peine donné signe de vie. On les avait dorénavant consultées lors du couronnement de Ferdinand VI, de la jura de Charles III comme prince des Asturies, de celle de Ferdinand VII ; on eût dit d'une institution irrévocablement frappée de mort. Mais Napoléon entre en Espagne : tout change de face. Les joutes de défense et de désarmement s'improvisent ; bientôt elles se fondent dans une junte centrale qui, au milieu des dangers de la guerre, déploie toute la majesté du sénat romain. Poursuivie de poste en poste par l'ennemi victorieux, cette junte lègue ses pouvoirs à des cortès générales, issues, à peu de chose près, du suffrage universel, et ce qui reste en Espagne de l'invasion des Français, c'est la constitution démocratique de 1812, constitution qui plus tard sera méconnue, violée par un roi parjure, mais servira d'arapae à toutes les révolutions de l'Espagne moderne !

Pour suivre jusqu'au bout le développement de la même idée, je pourrais montrer Napoléon jetant en Egypte les fondements d'une société nouvelle, et préparant l'Italie, par l'unité des lois civiles, à l'unité du gouvernement. Mais ces détails m'entraîneraient trop loin. Je crois en avoir dit assez pour prouver que Napoléon n'a rien laissé de ce qu'il voulait établir, et a laissé beaucoup de choses qu'il n'eût jamais imaginées de fonder.

Napoléon était donc l'homme de la fatalité par excellence ; il le savait bien lui-même. Il portait dans son cœur je ne sais quelle voix pénétrante qui l'avertissait de toutes les phases de cette fortune si éblouissante et si diverse. On a remarqué que, dans ses premières campagnes, il n'avait jamais songé, en marchant au combat, à s'assurer quelques moyens de retraite en cas de revers. Sa confiance en lui-même était immense alors, presque aussi grande que son génie. Mais elle alla s'affaiblissant de jour en jour, à mesure qu'il avançait dans sa carrière.

Qu'on l'étudie pendant les Cent-Jours : son front est devenu soucieux ; il passe une revue au Champ de Mars, et il s'en retourne tout effrayé de la vue de ce peuple, qui pourtant l'idolâtre. Son génie hésite devant la franchise toute républicaine de Carnot ; sa volonté plie devant les artífices connus de Fouché ; il a peur du bavardage de quelques bourgeois, lui qui, au 18 brumaire, faisait sauter la représentation nationale par les fenêtres, et il s'en va répétant avec amertume : « On ne reconnaît plus le vieux bras de l'empereur. »

Pourquoi cette mélancolie si profonde ? Pourquoi ce balancement d'idées si imprévu ? Ne s'était-il pas vu entouré de plus grands périls ? et la France, reconquise en vingt jours, ne devait-elle pas lui fournir une preuve suffisante de l'ascendant miraculeux qu'il exerçait sur la nation ? Ce n'était pas d'ailleurs son génie qui l'abandonnait : jamais il

ne s'est montré plus grand capitaine que la veille de sa dernière défaite. Mais c'est que, dans ces pressentiments que n'ont point les hommes vulgaires, il voyait son étoile pâlir et son heure approcher.

Chateaubriand a bien compris et bien rendu cette grande défaillance de cœur, lorsqu'il a dit dans sa touchante description de la bataille de Waterloo : « Quelques grenadiers blessés restaient debout, appuyés sur leurs mousquets baïonnetés, brisés, canon sans charge. Non loin d'eux, l'homme des batailles, assis à l'écart, écoutait, l'œil fixe, le dernier coup de canon qu'il devait entendre de sa vie. »

Préparer l'Europe à l'unité démocratique, au moyen de la guerre et par la diffusion du génie français, tel me paraît avoir été le rôle assigné à Napoléon dans l'histoire. Ce rôle, il l'a rempli doublement : d'abord en répandant la France sur l'Europe par ses conquêtes, et surtout en amenant l'Europe en France par sa défaite. Livrée aux étrangers qui foulaient son sol, la France les a moralement et définitivement conquis. De telle sorte que notre œuvre cosmopolite s'est accomplie par nos revers, après avoir commencé par nos triomphes. Napoléon vaincu a plus fortement agi sur le monde que Napoléon victorieux.

Napoléon était un homme de guerre; il n'était que cela. Ceux qui lui ont prêté des intentions pacifiques n'ont été que des flatteurs maladroits; et Napoléon lui-même n'était pas sincère lorsqu'il voulait faire croire au monde que la haine de l'Angleterre pour la France l'avait seule forcé à être un grand capitaine. Il avait trop la conscience de lui-même pour ne pas comprendre que la paix aurait rendu oisives ses plus hautes qualités et anéanti ce qui faisait la grandeur, l'originalité du rôle que lui avait assigné la Providence.

Telle a été l'œuvre historique de l'Empire. Mais qui ne sent qu'elle est aujourd'hui terminée? Non, non, il n'est pas de main qui puisse désormais soulever la pierre de ce tombeau, cette pierre que Dieu semble avoir scellée lui-même. (LOUIS BLANC.)

Cette terrible fin d'un pareil homme et d'un pareil règne a excité des récriminations bien violentes, des lamentations bien amères, bien éplorées. L'histoire, la poésie, le théâtre, le pamphlet, la littérature, tous les arts y ont trouvé une source intarissable d'inspirations.

Oubliant que l'homme n'avait eu qu'un but : sa propre élévation; que le règne avait, par deux fois, abouti à la ruine de la France; négligeant les fautes, les folies, les crimes, il ont créé une légende à la place de la vérité, montré le martyre là où fut l'expiation; et, grâce à ces imaginations plus ou moins sincères, il est advenu, un jour, que celui qui avait dévasté l'Europe, foulé les peuples, épuisé la France, excité des haines internationales implacables, éteint le flambeau de la Révolution, ramené notre patrie aux institutions, aux abus de la vieille monarchie; que celui-là, disons-nous, a passé pour l'ange libérateur des nationalités, pour le messie du progrès, de la civilisation.

On revient de ces incroyables erreurs, et cela est heureux. On voit dans la fin de Napoléon un châtiment providentiel, une légitime expiation.

Toutes les religions, d'accord en cela avec un sentiment inné chez l'homme, placent dans une autre vie la récompense et la peine assurées des actions humaines. C'est une croyance universelle, telle à la fois consolatrice des justes, des opprimés, et tutélaire des sociétés. Voyant, au spectacle prolongé de la perversité triomphante, cette croyance s'ébranler chez les plus fermes, et le scepticisme gagner les âmes. Il est donc souverainement bon, souverainement utile que, parfois au moins, sur cette terre même, ces grands coupables de lèse-nation, de lèse-humanité, ces ambitieux turbulents qui sacrifient les peuples à leur égoïsme, qui les désolent par la conquête, soient précipités des sommets dans les abîmes.

Les plaindre alors, c'est obéir à un faux sentiment de générosité, c'est insulter à la justice céleste, donner encouragement à qui se serait tenté de les imiter.

Pour moi, je le dis bien haut, je contemple d'un oeil sec Napoléon cloué sur un rocher au milieu des mers; j'y réserve mes larmes pour ceux qui furent victimes de son ambition. Elles ont coulé quand j'ai foulé les champs où dorment tant de milliers de soldats tombés sous le drapeau de la France, ensevelis dans un éphémère triomphe, là dans une trop durable défaite.

Cette défaite pèse encore sur notre patrie, il ne faut pas se le dissimuler; car on a vu, on est parvenu à faire voir la France luttant tout entière dans un suprême effort, là où n'ont combattu qu'un homme et une armée; un homme dont le génie militaire s'était épuisé dans les excès du despotisme; une armée restée numériquement faible, dénuée de toutes réserves par suite de lenteurs, d'hésitations inouïes dans l'organisation de sa défense, par suite, encore et surtout, de la duplicité d'une politique odieusement équivoque.

Le peuple vit la lutte; il ne put y prendre part. (Colonel CHARLES, Campagne de 1815, Waterloo.)

Bonaparte vainqueur à Waterloo, ceci n'é-

tait plus dans la loi du XIX^e siècle. Une autre série de faits se préparait, où Napoléon n'avait plus de place. La mauvaise volonté des événements s'était annoncée de longue date.

Il était temps que cet homme vaste tombât.

L'excessive pesanteur de cet homme dans la destinée humaine troublait l'équilibre. Cet individu comptait à lui seul plus que le groupe universel. Ces pléthores de toute la vitalité humaine concentrée dans une seule tête, le monde montant au cerveau d'un homme, cela serait mortel à la civilisation, si cela durait. Le moment était venu pour l'incorruptible équité suprême d'aviser. Probablement, les principes et les éléments, d'où dépendent les gravitations régulières dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, se plaignaient. Le sang qui fume, le trop-plein des cimetières, les mères en larmes, ce sont des plaideurs redoutables. Il y a, quand la terre souffre d'une surcharge, de mystérieux gémissements dans l'ombre, que l'abîme entend. Napoléon avait été dénoncé dans l'infini, et sa chute était décidée.

Waterloo n'est point une bataille; c'est le changement de front de l'univers. (VICTOR HUGO, les Misérables.)

Dans cette grande vie où il y a tant à apprendre pour les militaires, les administrateurs, les politiques, que les citoyens viennent à leur tour apprendre une chose, c'est qu'il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme n'importe les circonstances! (THIERS, Hist. du Consulat et de l'Empire.)

Napoléon I^{er}. Bibliogr. Nous essayerons de ne rien omettre d'intéressant dans la nomenclature que nous allons placer sous les yeux des lecteurs. Pour plus de clarté dans notre travail, nous classerons en trois catégories les ouvrages que nous allons énumérer : œuvres de Napoléon; œuvres inspirées ou dictées par Napoléon; œuvres sur Napoléon.

I. ŒUVRES DE NAPOLEON. Les ouvrages écrits par Napoléon sont plus nombreux qu'on ne se l'imaginerait généralement. Il avait beaucoup écrit avant d'arriver au pouvoir pour voir, il a beaucoup écrit quand il a été assis sur le trône, mais il a écrit surtout, ou plutôt il a dicté quand il en a été descendu. Nous n'avons pas à juger ici Bonaparte comme écrivain; contentons-nous de dire d'une manière générale que la médiocrité de ses œuvres est presque aussi surprenante que leur nombre.

1^o Œuvres complètes ou choisies. Œuvres complètes de Napoléon, publiées par Linder et Lebrecht (Stuttgart, 1822-1823, 5 vol. in-8); Œuvres de Napoléon Bonaparte (Paris, 1821-1822, 6 vol. in-8); Œuvres de Napoléon (Paris, 1822, 5 vol. in-8); Œuvres littéraires et politiques de Napoléon (Paris, 1840, in-12); Œuvres choisies de Napoléon (Paris, 1827, 4 vol. in-32); Œuvres choisies de Napoléon Bonaparte (Paris, 1829, 6 vol. in-18); Œuvres choisies de Napoléon (Paris, 1843, in-12).

2^o Œuvres militaires. Plan de réforme des écoles militaires (1785); De l'importance des places fortes (Paris, 1826, in-8); Dispositions de la force armée pour son service à Paris (1795); Plan d'organisation des milices corvées, manuscrit (1792); Mémoire sur la manière de disposer les pièces de canon pour le jet des bombes (Auxonne, 1788); Mémoire sur le perfectionnement de l'artillerie turque, manuscrit (1795); Projet pour la défense militaire du golfe d'Adjaccio, pour la défense de Mortella, etc., manuscrit (1792-1793); Mémoire et pièces diverses relatives à la mise en état de défense des côtes de la Méditerranée (Marseille, 1794); Projet de fermer par une muraille crénelée les forts qui dominent Marseille (1795); Rapport sur la nécessité de s'emparer des îles de la Méditerranée (1792); Mémoire au ministre de la guerre sur le plan d'attaque de Toulon (Ollioules, 1793); Recueil des matériaux historiques et militaires de cette armée, manuscrit; Plans pour la seconde opération préparatoire à l'ouverture de la campagne de Frédéric (Colmars et Nice, 1794).

3^o Bulletins, proclamations, discours, etc. Discours de Napoléon Bonaparte, officier d'artillerie, écrits en 1791 (Paris, 1836, in-8); Collection générale et complète des lettres, proclamations, etc., de Napoléon le Grand, rédigée d'après le Moniteur, publiée par Chr.-Aug. Fischer (Leipzig, 1808-1813, 2 vol. in-8); Recueil de manifestes, proclamations, etc., extraits du Moniteur, publié par Lewis Goldsmith (Londres, 1810, in-8); Napoléon, recueil par ordre chronologique de ses lettres, proclamations, etc., par Kermoyan (Paris, 1833-1853, 3 vol. in-12); Rapport sur la journée du 13 vendémiaire par IV, dans la Biographie publiée par Coston (1840); Bulletins de la campagne de Marengo, au Moniteur (1800); Ordres du jour de l'armée d'Italie (1809, in-fol.); Bulletins de la grande armée, au Moniteur (Paris, 1812-1814, in-8).

4^o Œuvres politiques. Dissertation sur l'autorité royale (Auxonne, 1783); Lettre sur le serment constitutionnel des prêtres (1790 in-4); Adresse de la municipalité d'Adjaccio à Paoli (1799, placard in-fol.); Manifeste du corps municipal d'Adjaccio (1790, placard in-

fol.); Pétition à la Convention nationale, manuscrit (1793); Souper de Beaucourt (Avignon, 1793, in-8); Note sur les moyens d'augmenter la puissance de la Turquie contre l'envahissement des monarchies européennes (1795); Allocution faite d'abord au premier consul, adressée aux curés de Milan (1800); Manuscrit de l'île d'Elbe; Considérations sur l'état de l'Europe, dans la Biographie publiée par Coston. Cet écrit passe pour apocryphe.

5^o Œuvres historiques. Mémoire sur la Corse, manuscrit; Histoire de la Corse, manuscrit (1794-1795); Précis des guerres de César (Strasbourg, 1836, in-8); Guerre d'Orient, campagnes d'Égypte et de Syrie (Paris, 1847, 2 vol. in-8); Notes de l'empereur Napoléon sur l'histoire d'Angleterre (Paris, 1850, in-8); Alesia (Paris, 1859, in-8).

6^o Œuvres scientifiques. Mémoire d'un cours de minéralogie, manuscrit (au musée de Sainsbury, à Londres); Recherches sur la cycloclite (Auxonne, 1783); Mémoire sur la culture du mûrier (Auxonne, 1788).

7^o Correspondance. Lettres sur la Corse, à l'abbé Raynal (1790); Lettre à M. Maiteo Buttafuoco (Dôle, 1794, in-8); Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères, etc., publiée par le général Beauvais (Paris, 1819-1821, 7 vol. in-8); Correspondance et relations de J. Fieuvée avec Bonaparte (Paris, 1836, 3 vol. in-8); Correspondance de Bernadotte avec Napoléon, depuis 1810 jusqu'en 1814 (Paris, 1819, in-8); Correspondance inédite de Carnot avec Napoléon pendant les Cent-Jours (Paris, 1819, in-8); Correspondance de Napoléon I^{er} (Paris, 1858-1869, 32 vol. in-4).

8^o Œuvres diverses. Discours sur cette question proposée en 1793 par l'Académie de Lyon : « Déterminer les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur. » Le travail de Bonaparte fut classé quinzième, sur dix-huit concurrents; Mémoire sur l'éducation des jeunes Maîtres (1785); Dissertation sur l'amour (Valence, 1791); Entrevue de Bonaparte avec plusieurs muftis et imams dans l'intérieur de la grande pyramide dite de Cheops, insérée au Moniteur de 1798; Conseils de l'empereur à son fils (1821, in-8); Testament de Napoléon (1822, in-8); Copie d'un manuscrit de la main de Napoléon Bonaparte, avec l'orthographe qui existe dans le manuscrit même (Paris, 1841, in-8); Lettres écrites de Longwood, plus connues sous le titre de Lettres du Cap de Bonne-Espérance (1817), attribuées à Napoléon, et qui sont une réponse à l'ouvrage de G. Warren, chirurgien du Northumberland; Règlement de la calotte du régiment de La Fère, composé en 1788 par Napoléon Bonaparte (vers 1862, in-12); le Roman Corse, nouvelle (1786-1787); le Masque prophète, conte oriental (1786-1787); Giulio, conte sentimental improvisé par Napoléon (Paris, 1852, in-32). L'auteur, qui n'est pas Napoléon, n'explique pas comment il a pu recueillir et faire imprimer une improvisation.

II. ŒUVRES DICTÉES OU INSPIRÉES PAR NAPOLEON. Guerres d'Orient; Campagnes d'Égypte et de Syrie; Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon, dictés par lui-même à Sainte-Hélène et publiés par le général Bertrand (Paris, 1847, 2 vol. in-8); Des Bourbons en 1815; Manuscrit de l'île d'Elbe, dicté par Napoléon et publié par le général comte Bertrand (Bruxelles, 1825, in-8); on a cru que le général Bertrand était le véritable auteur de cet opuscule insignifiant; Napoléon en exil ou l'Écho de Sainte-Hélène, ouvrage contenant les opinions et réflexions de Napoléon, etc., traduit de l'anglais du docteur Barry O'Meara par Mme Collet et revu par Beaupol de Sainte-Aulsaire (Paris, 1822, 2 vol. in-8); Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité et publiés sur les manuscrits corrigés de la main de Napoléon (Paris, 1823, 8 vol. in-8; nouvelle édition refondue et augmentée, 1830, 9 vol. in-8); Recueil de pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène, de mémoires et documents écrits ou dictés par l'empereur Napoléon (Paris, 1821-1825, 12 vol. in-8); Napoléon, ses opinions et jugements sur les hommes et sur les choses, recueillis par ordre alphabétique, par Dumas-Hinard (1838, 2 vol. in-8); Dictaphone Napoléon ou Recueil alphabétique des opinions et jugements de l'empereur Napoléon I^{er}, par Dumas-Hinard (Paris, 1834, in-8); Confessions de Napoléon (Paris, 1816, 2 vol. in-8), ouvrage dont on a nié l'authenticité et qui a été attribué à Piepiere, ancien chirurgien-major de la grande armée; les Confessions de l'empereur Napoléon, traduit en anglais (Londres, 1818), traduit en français sur le texte anglais par Halbert d'Angers (Metz, 1863, in-18); Napoléon peint par lui-même; notes prises par un Américain à l'île d'Elbe, en français et en allemand (Londres, 1818, in-8); l'auteur prétend avoir copié secrètement un manuscrit qu'il avait trouvé dans le cabinet de Napoléon; le fait est plus que douteux; Pensées et maximes de l'empereur Napoléon, recueillies dans ses mémoires et sa correspondance, par Eug.-Alex. Huisson (Paris, 1855, in-32); Maximes, pensées et réflexions de Napoléon I^{er}, par A.-D. Mariotti (Bastia 1857, in-8); Pensées des

deux empereurs Napoléon I^{er} et Napoléon III, par Martial Brétin (Paris, 1859, in-12); Maximes de guerre de Napoléon (Paris, 1830, in-32); Napoléon (Biographie des contemporains), par Léonard Gallios (Paris, 1824, in-8); Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration, par Pelet de la Lozère (Paris, 1833, in-8); les Polonais à Somo-Sierra en 1808, suivi des opinions de Napoléon I^{er} sur la Pologne (Paris, 1855, in-8); Fragments religieux inédits; Sentiments de Napoléon sur la divinité, pensées recueillies à Sainte-Hélène par Monthon et publiées par le chevalier de Beaupierre (Paris, 1841, in-8); Sentiment de Napoléon sur le christianisme, conversations religieuses recueillies à Sainte-Hélène par Monthon (Paris, 1843, in-8); Testament religieux de Napoléon I^{er}, sa profession de foi sur Dieu, sur Jésus-Christ et sur les principaux dogmes du christianisme (Paris, 1861, in-18); le Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue (Londres, 1817, in-8). Napoléon lui-même a protesté contre cet écrit, qu'on lui attribuait et qui paraît être d'un faussaire.

III. OUVRAGES SUR NAPOLEON. Les livres écrits sur, pour et contre Napoléon sont innombrables; nous avons dû faire un choix, au risque d'omettre bien des travaux intéressants, et les mentions que nous avons conservées sont encore si nombreuses, que le lecteur risquerait de s'y égarer si nous n'avions adopté un certain classement; nous éterons donc : 1^o les histoires et biographies générales; 2^o les histoires et biographies particulières; 3^o les histoires diplomatiques; 4^o les histoires anecdotiques; 5^o les mémoires; 6^o les œuvres critiques et satiriques; 7^o poésie et fantaisie; 8^o théâtre. Mais souvent, les ouvrages à citer empiètent plus ou moins sur deux ou plusieurs de ces diverses catégories, nous avons dû nous en tenir, pour les classer, au caractère dominant.

1^o Histoires et biographies générales. Histoire de Napoléon depuis sa naissance jusqu'à sa mort, par Henry (Paris, 1826, 4 vol. in-8); Histoire de Napoléon, par de Norvins (Paris, 1827, 4 vol. in-8); Observations sur l'histoire de M. de Norvins, par Louis-Napoléon (Paris, 1827, in-8); Histoire générale de Napoléon Bonaparte, de sa vie privée et publique, par Thibauden (Paris, 1827, 6 vol. in-8); Histoire de Napoléon, par Abel Hugo (Paris, 1833, in-8); Napoléon et le peuple; Histoire complète de l'empereur Napoléon (Paris, 1841, in-12); Histoire de Napoléon Bonaparte, par Amédée Gabourd (Paris, 1845, in-8); Histoire de Napoléon, par Regnaud (Paris, 1846, 4 vol. in-12); Histoire de Napoléon, par Laurent de l'Ardeche (Paris, 1852, in-8); Histoire de Napoléon, par Martin de Gray (Paris, 1853, 3 vol. in-8); Histoire de Napoléon I^{er}, par F. Lanfrey (Paris, 1867, 4 vol. in-8); Histoire de la République et de l'Empire, par F. Wouters (Paris, 1849, in-40); Histoire de France sous Napoléon, par Bignon (Paris, 1829-1850, 14 vol. in-8); Victoires et conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français de 1792 à 1815 (Paris, 1818, 27 vol. in-8); Monuments des victoires et conquêtes des Français de 1792 à 1815, par Ch. Dupin, J.-T. Parisot et Viart (Paris, 1820, in-40); Vie politique et militaire de Napoléon, par A.-V. Arnault (Paris, 1822, 2 vol. in-fol.); Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric, par Jomini (Paris, 1827, 4 vol. in-8); Vie de Napoléon (en anglais), par Walter Scott, traduite en français (Paris, 1827, 9 vol. in-8); Réputation de la vie de Napoléon de sir Walter Scott, par le général Gourgaud (Paris, 1828, in-8); Réponse à sir Walter Scott, par Louis Bonaparte (Paris, 1828, in-8).

2^o Histoires et biographies particulières. Généalogie de la famille Bonaparte (en italien), par G. Valoriani (Turin et Naples, 1843, in-8); Histoire et généalogie des quatre branches de la famille Bonaparte (Lyon, 1855, in-8); Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte, par le baron de Coston (Paris, 1840, 2 vol. in-8); Quelques notices sur les premières années de Bonaparte, recueillies et publiées en anglais par un de ses disciples, mises en français par Bourgoing (Paris, 1798, in-8); L'enfance de Napoléon, par le chevalier de Beaupierre (Paris, 1846, in-12); L'enfance de Napoléon, par Marandet (Paris, 1855, in-12); Napoléon Bonaparte lieutenant d'artillerie, par Agricola Moreau (Paris, 1821, in-8); Napoléon Bonaparte d'Auxonne, par Richard (Auxonne, 1849, in-18); Napoléon à Lyon; recherches historiques sur ses passages et séjours en cette cité, par H. Vieux (Lyon, 1843, in-8); Histoire de la guerre des coalitions contre la France, par Liger (Maastricht, 1808, 2 vol. in-8); Souvenirs militaires de la République et de l'Empire, par Berthezène (Paris, 1855, 2 vol. in-8); Galerie militaire de Napoléon Bonaparte (Paris, 1821, in-fol.); Commentaires de Napoléon, par Le Vasseur (Paris, 1851, 2 vol. in-8); Histoire de la Révolution et de l'Empire, par Am. Gabourd (Paris, 1858-1863, 10 vol. in-8); Histoire du Directoire, par Granier de Cassagnac (Paris, 1851-1863, 3 vol. in-8); Campagnes du général Bonaparte en Italie pendant les années IV et V de la République, par de Fournemul (Paris, 1798, in-8); Mémoires de la campagne d'Italie en 1797, par Boutoulin (Saint-Petersbourg,

1810); *Relation des campagnes du général Bonaparte en Egypte et en Syrie*, par le général Berthier (Paris, 1799, in-8°); *Pièces diverses et correspondance relatives aux opérations de l'armée française en Orient*, imprimées par ordre du Tribunal (Paris, 1801, in-8°); *Campagnes de Bonaparte à Malte, en Egypte et en Syrie*, par Latiti (Marseille, 1802, in-8°); *La Campagne d'Egypte et la dernière campagne d'Italie jusqu'à la paix définitive* (Paris, 1802, 6 vol. in-8°); *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte* (Paris, 1830-1836, 9 vol. in-8°); *Histoire de l'expédition française en Egypte*, par Napoléon-el-Turk, traduite en français par Desgranges (Paris, 1839, in-8°); *le Consulat et l'Empire ou Histoire de la France et de Napoléon Bonaparte de 1799 à 1815*, par Thibaudou (Paris, 1834-1835, 10 vol. in-8°); *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers (Paris, 1845-1862, 10 vol. in-8°); *Napoléon et son historien M. Thiers*, par J. Barni (Paris, 1865, in-12); *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Charles de Lacretelle (Paris, 1845-1848, 6 vol. in-8°); *Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsit* (Paris, 1829, 14 vol. in-8°); *la Domination française en Italie (1800-1814)*, par le comte Fr. Sclopis (Paris, 1861, in-8°); *les Quatre concordats, suivis de considérations sur l'Eglise en général et sur l'Eglise de France en particulier*, par de Pradt (Paris, 1819-1820, 4 vol. in-8°); *Histoire de la monarchie napoléonienne, à l'usage des familles chrétiennes et des maisons d'éducation* (Paris, 1853, in-8°); *Histoire des campagnes de l'empereur Napoléon, etc.*; *mémorial du dépôt de la guerre* (Paris, 1843, in-4°); *Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien*, par A. de Nougues de Luvigny (Paris, 1844, 2 vol. in-8°); *le Duc d'Enghien*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1844, in-8°); *Deux conspirations sous l'Empire*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1846, 2 vol. in-8°); *Opérations du 99 corps de la grande armée en Silésie en 1806 et 1807*, par Du Casse (Paris, 1855, 3 vol. in-8°); *Histoire de la guerre dans la Péninsule et dans le midi de la France, de l'année 1809 à l'année 1814* (en anglais), par J. Murray (Londres, 1828, 5 vol. in-8°), traduit en français par le général M. Dumas (Paris, 1836, 13 vol. in-18); *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812*, par de Pradt (Paris, 1815, in-8°); *Relation complète de la campagne de Russie*, par Eugène Labaume (Paris, 1814, in-8°); *Histoire de la campagne de Napoléon en Russie en 1812*, par Boutourlin (Saint-Petersbourg, 1820, 2 vol. in-8°); *Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812*, par le comte de Saint-Hilaire (Paris, 1844, 2 vol. in-8°); *La Vie de Napoléon*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1862, in-4°); l'auteur, qui a créé la légende anecdotique de l'empereur, n'a pas toujours travaillé sur des documents sûrs, et paraît même s'être passé plus d'une fois de documents; *Considérations sur les grandes opérations de la campagne de 1812*, par le colonel Outrenoff (Paris, 1829, in-8°); *Histoire de l'expédition de Russie*, par le marquis de Chambray (Paris, 1838, 3 vol. in-8°); *Itinéraire de Napoléon, de Smorgoni à Paris, épisode de la guerre de 1812*, par le baron Bourgoing (Paris, 1862, in-12); *Histoire de la campagne de Russie*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1846-1848, 4 vol. in-8°); *Tableau de la campagne d'automne de 1813 en Allemagne*, par Boutourlin (Paris, 1818, in-8°); *Histoire de la guerre soutenue en Allemagne en 1813*, par Guillaume de Vaudoencourt (Paris, 1819, in-4°); *Conspiration des Français en Saxe en 1813* (en allemand), par le baron d'Oedenbourg, traduit en français par Aubert de Vitry (Paris, 1817, 2 vol. in-8°); *Histoire de la guerre de 1813 et 1814 en Allemagne et en France*, par le marquis de Londonderry (Londres et Paris, 1833, 2 vol. in-8°); *Histoire des campagnes de 1814 et 1815 en France*, par Guillaume de Vaudoencourt (Paris, 1826, 5 vol. in-8°); *les Derniers jours de la grande armée ou Souvenirs, documents et correspondance inédite de Napoléon en 1814 et 1815*, par H. de Mauduit (Paris, 1847, 2 vol. in-8°); *Précis des événements militaires de la dernière guerre en Espagne*, par Boutourlin (Saint-Petersbourg, 1817); *De la bataille et de la capitulation de Paris, suivi de la deuxième édition du congrès de Châtillon*, par Pons de l'Hérault (Paris, 1828, in-8°); *la Défection de Marmon en 1814*, par Eugène de Paris, 1858, in-8°); *Histoire des deux Restaurations*, par Vaubelle (Paris, 1844-1847, 6 vol. in-8°); *Nouvelle relation de l'itinéraire de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe*, par le comte de Waldburg-Truchsess, traduit de l'allemand en français (Paris, 1815, in-8°); *Histoire de la campagne de 1815*, par le lieutenant-colonel Charras (Bruxelles, 1863, in-8°); *Précis historique, militaire et critique des batailles de Fleurus et de Waterloo*, par le général Berthol (Paris, 1818, in-8°); *Histoire de la famille Bonaparte depuis 1815 jusqu'à ce jour*, par F. Wouters (Paris, 1849, in-8°); *Mémorial de Sainte-Hélène ou Journal où se trouve consigné, jour par jour, tout ce qu'a dit et fait Napoléon durant dix-huit mois*, par Las Cases (Paris, 1823, 3 vol. in-8°); *Suite au mémorial de Sainte-Hélène*, par Grille et Musset-Panthy (Paris, 1824, 2 vol. in-8°); *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*, par W. Fersyth (Paris, 1843-1845, 3 vol. in-8°); *Notes de la captivité de l'empereur Napoléon*

à Sainte-Hélène, par le général Montholon (Paris, 1847, 2 vol. in-8°); *Sainte-Hélène*, par E. Masselin, avec dessins de Staël (Paris, 1862, in-8°); *Translation du cercueil de l'empereur Napoléon à bord de la frégate la Belle-Poule*, par Durand-Brager (Paris, 1841, in-8°); *Napoléon à Paris ou Translation de ses cendres sous le dôme des Invalides* (Paris, 1841, in-8°).

30 Histoire diplomatique. *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, par A. Lefebvre (Paris, 1845-1847, 3 vol. in-8°); *Souvenirs diplomatiques de lord Holland*, trad. de l'anglais par H. de Chonski (Paris, 1851, in-12); *Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, par Du Casse (Paris, 1855, 3 vol. in-8°).

40 Histoire anecdotique. *L'Echo des salons de Paris depuis la Restauration ou Recueil d'anecdotes sur l'empereur Napoléon* (Paris, 1814-1815, 3 vol. in-12); *Mémoires d'un pique de la cour impériale*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1804-1815, in-8°); *Bonaparte et sa famille ou Confidences d'un de leurs anciens amis* (Paris, 1818, in-16); *Mémoires ou Souvenirs et anecdotes*, par le comte de Ségur (Paris, 1827, 3 vol. in-8°); *Napoléon, sa famille, ses amis, ses généraux, ses ministres et ses contemporains ou Soirs secrets du Luxembourg, des Tuileries, etc.* (Paris, 1841, 4 vol. in-8°); *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Bonaparte et de la cour de Saint-Cloud*, par Lewis Goldsmith (Londres, 1810, in-8°); *le Montre secret ou Tableau de la cour de Napoléon* (Paris, 1814, 2 vol. in-8°); *Anecdotes du temps de Napoléon 1er*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1863, in-12); *l'Hôtel des Invalides, souvenirs intimes du temps de l'Empire*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1841, 2 vol. in-8°); *l'Ecole militaire, le bivouac et les Tuileries*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1842, 2 vol. in-8°); *Souvenirs intimes du temps de l'Empire*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1841, 2 vol. in-8°); *Histoire du cabinet des Tuileries depuis le 20 mars 1815 et de la conspiration qui a ramené Bonaparte en France* (Paris, 1815, in-8°); *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais, etc.*, par L.-F.-J. de Bausset (Paris, 1827-1829, 4 vol. in-8°); *Napoléon et Marie-Louise, souvenirs historiques de M. le baron Meneval* (Paris, 1843-1845, 3 vol. in-8°); *Napoléon en campagne*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1844, 2 vol. in-8°); *Napoléon au bivouac, aux Tuileries et à Sainte-Hélène*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1844, in-12); *Napoléon au conseil d'Etat*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1843, in-8°); *Aventures extraordinaires de Bonaparte depuis l'époque de sa déchéance jusqu'à celle de son arrivée à l'île d'Elbe* (Paris, 1814, in-12); *Correspondance de G. Warden, chirurgien à bord du vaisseau Le Thunderland, qui a conduit Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène* (Bruxelles, 1817, in-8°).

50 Mémoires. *Mémoires secrets sur Napoléon Bonaparte, écrits par un homme qui ne l'a pas quitté depuis quinze ans* (Paris, 1815, 2 vol. in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815*, par Fleury de Chaboulon (Londres, 1820, 2 vol. in-8°); *Mémoires historiques et inédits sur la vie politique et privée de l'empereur Napoléon*, par le comte Ch. d'Og... (Paris, 1822, in-8°); *Mémoires cités des papiers d'un homme d'Etat, sur les causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans les guerres de la Révolution*, par MM. d'Alloville, Michaud et de Beau-champ (Paris, 1831-1833, 13 vol. in-8°); *Mémoires, souvenirs, opinions et écrits du duc de Galté* (Paris, 1826, 2 vol. in-8°); *Mémoires du duc de Hougo, pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon* (Paris, 1828, 8 vol. in-8°); *Mémoires de Bourrienne sur Napoléon, le Directeur, le Consulat, l'Empire et la Restauration* (Paris, 1829, 10 vol. in-8°); *Bourrienne et ses erreurs volontaires et involontaires* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); *Mémoires de Constant, premier valet de chambre de l'empereur, sur la vie privée de Napoléon, sa famille et sa cour* (Paris, 1830, 6 vol. in-8°); *Mémoires et souvenirs du comte de La Valette* (Paris, 1831, 2 vol. in-8°); *Mémoires du maréchal Ney* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°); *Mémoires du comte Bernard* (Paris, 1848, 3 vol. in-8°); *Mémoires d'un militaire du trépas*, par le comte Mollin (Paris, 1845, 4 vol. in-8°); *Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph*, par Du Casse (Paris, 1855, 10 vol. in-8°); *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la princesse Catharine*, par Du Casse (Paris, 1861-1865, 6 vol. in-8°); *Mémoires du maréchal duc de Raguse* (Paris, 1857, in-8°); *le Maréchal Marmon, duc de Raguse, devant l'histoire: examen critique et refutation de ses mémoires* (Paris, 1857, in-8°); *le Prince Eugène; refutation des mémoires du duc de Raguse*, par le comte Tascher de La Pagerie (Paris, 1857, in-8°); *le Prince Eugène en 1814; réponse au maréchal Marmon*, par Planat de La Faye (Paris, 1857, in-8°); *Quelques observations sur les mémoires du duc de Raguse*, par le comte Napoléon de Lauriston (Paris, 1857, in-8°); *Mémoires et correspondance politique et militaire du prince Eugène*, par Du Casse (Paris, 1858, 10 vol. in-8°); *Mé-*

moires du comte Miot de Melito (Paris, 1859, 2 vol. in-8°); *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon jusqu'à l'âge de vingt-trois ans*, par Nasia (Paris, 1852, in-8°); *Manuscrit de l'An III*, par le baron Fain (Paris, 1828, in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*, par Gouvin Saint-Cyr (Paris, 1831, 4 vol. in-8°); *Journal d'Abdurrahman Gabarit pendant l'occupation française en Egypte*, traduit de l'arabe par A. Cardin (Paris, 1838, in-8°); *Mémoires sur le Consulat*, par Thibaudou (Paris, 1827, in-8°); *Etat de la France en l'an VIII*, attribué à d'Hauteville (Paris, 1801, in-8°); *Notice historique sur les finances de la France de 1800 à 1814*, par Gaudin (Paris, 1818, in-8°); *Mémoires du cardinal Pacca*, traduits de l'italien par l'abbé Jamot (Cenest, 1822, 2 vol. in-8°); *Discussions du conseil d'Etat et du Tribunal sur le code civil* (Paris, 1841, in-8°); *Discours, rapports et travaux inédits sur le code civil*, par J.-E. Portalis (Paris, 1844, in-8°); *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de 1801 et sur les articles organiques*, par J.-E. Portalis (Paris, 1845, in-8°); *Discussions sur la liberté de la presse, etc.*, qui ont eu lieu dans le conseil d'Etat pendant les années 1808, 1809, 1810, 1811, rédigées et publiées par le baron Loiré (Paris, 1819, in-8°); *Mémoires sur la guerre de 1809 en Allemagne, avec les opérations particulières des corps d'Italie, etc.*, par le général Polet (Paris, 1824, 4 vol. in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et la Russie en 1812*, par Guillaume de Vaudoencourt (Londres, 1815, in-4°); *Manuscrit de 1812*, par le baron Fain (Paris, 1827, 2 vol. in-8°); *le Portefeuille de 1813*, par de Norvins (Paris, 1825, 2 vol. in-8°); *Manuscrit de 1813*, par le baron Fain (Paris, 1824, 2 vol. in-8°); *Manuscrit de 1814*, par le baron Fain (Paris, 1830, in-8°); *Mémoires pour servir à la campagne de 1814*, par F. Koch (Paris, 1819, 3 vol. in-8°); *Mémoires sur les Cent-jours*, par B. Constant (Paris, 1829, in-8°); *Mémoires du docteur Antonmarchi ou les Derniers moments de Napoléon* (Paris, 1825, 2 vol. in-8°).

60 Œuvres critiques et satiriques. *Napoléon*, par Channing, dans Channing, sa vie et ses œuvres, de M. P. de Rémusat (1861); *De Bonaparte, des Bourbons et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes pour le bonheur de la France et celui de l'Europe*, par Chateaubriand (Paris, 1814, in-8°); *Origine des Bonapartes*, par Michelet (Paris, 1872, in-8°); *Secret politique de Napoléon, comme il en résulte l'avenir moral du monde*, par Hoëne Wronski (Paris, 1821, in-8°); *Essai sur l'établissement monarchique de Bonaparte*, par C. Paganet (Paris, 1836, in-8°); *L'Empereur et la démocratie moderne*, par Granier de Cassagne (Paris, 1861, in-8°); *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances*, par Bignon (Paris, 1815, in-8°); *Napoléon, sa naissance, son éducation, sa carrière militaire, son gouvernement, sa chute, son exil et sa mort*, par M. C... (Paris, 1821, in-12); *Histoire de Napoléon, de sa famille et de son époque au point de vue de l'influence des idées napoléoniennes sur le monde*, par E. Bégin (Paris, 1853-1854, 5 vol. in-8°); *le Brigand corse ou Crimes, forfaits, attentats et péchés de Nicolas Bonaparte depuis l'âge de treize ans jusqu'à son exil à l'île de Sainte-Hélène* (Paris, 1814-1815, 2 vol. in-32); *Paris, Saint-Cloud et les départements ou Bonaparte, sa famille et sa cour, par un chambellan force de l'ère* (Paris, 1821, 3 vol. in-8°); *Essai sur le régime et le premier Empire*, par M. d'Haussonville (Paris, 1868, 3 vol. in-8°); *Recueil de pièces officielles destinées à déromper les Français sur les événements qui se sont passés depuis quelques années*, par Fr. Schœll (Paris, 1814-1816, 3 vol. in-8°); *Question décisive sur Napoléon*, par Hoëne Wronski (Paris, 1840, in-12); *les Idées napoléoniennes*, par Louis-Napoléon Bonaparte (Paris, 1839, in-8°); *les Deux empereurs*, par Marco de Saint-Hilaire (Paris, 1853, in-18); *les Dernières réflexions de Napoléon, écrites par lui-même à l'île Sainte-Hélène, trouvées en 1836 par un officier anglais*, etc. (Lyon, 1837, in-12); *les Bonapartes et leurs œuvres littéraires*, par Querard, Louandre et Bourquelot (Paris, 1845, in-8°); *Tableau historique des prisons d'Etat en France sous le règne de Bonaparte*, par M. E. de Demallot (Paris, 1814, in-8°); *la Catéchisme civil, etc.*, par Eug. de la Motte, traduit en français, dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*; *Conspiration de Bonaparte contre Louis XVIII*, par Lamartelle (Paris, 1815, in-8°).

70 Poésie et fantaisie. *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé ou Grand erratum source d'un nombre infini d'errata à noter dans l'histoire du XIX^e siècle*, par J.-B. Pères (Paris, 1860, in-32). C'est une ingénieuse critique des systèmes d'interprétations mythologiques en vogue à l'époque où l'auteur écrivait; la *Napoléone*, ode satirique par Ch. Nodier (vers 1800); la *Couronne poétique de l'empereur*, par Esmeinard (Paris, 1807); *Napoléon en Egypte*, poème en huit chants, par Barthélemy et Mery (Paris, 1828, in-8°); *Napoléon*, poème, par Edgar Quinet (Paris, 1826, in-8°).

80 Théâtre. Un personnage vivant ou mort depuis peu ne peut guère fournir au théâtre

que des b-propas ou des thèses politiques pour ou contre lui, d'autant que la catégorie de sujets également ingrats. Aussi, le caractère commun du théâtre napoléonien, c'est la platitude; il faut y ajouter une monstrueuse flagornerie, pour toutes les pièces représentées du vivant du héros. Celles-ci sont nombreuses et commencent immédiatement après le 18 brumaire, pour la glorification de cet attentat. Elles se poursuivent, naturellement, pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire. La Restauration fait le silence autour du nom de l'ogre de Corse; les pièces napoléoniennes n'existent pas durant cette période. Toutefois, malgré la vigilance de la censure, quand, par une aberration qu'il devait chèrement expier, le libéralisme eût remis en honneur la légende impériale, les auteurs et le public, à défaut de pièces directes, firent un tres-grand usage des allusions. Dans les premières années du règne de Louis-Philippe, on exposa sur les théâtres, avec un redoublement d'ardeur, la gloire de l'empereur. Toutefois, cet enthousiasme finit par se calmer, et le second Empire lui-même ne parvint pas à le ressusciter. Le temps a amené le calme, et les jugements sévères et justes portés de nos jours sur Napoléon nous font croire que la tradition impériale ne sera pas reprise au théâtre. L'énumération des pièces que nous donnons ci-après est fort incomplète, mais plus que suffisante: les *Mariniers de Saint-Cloud*, vaudeville, par Sewrin (théâtre Favart, 1799); *la Girouette de Saint-Cloud*, par Barré, Radet, etc. (Vaudeville, 1799); *Une journée de Saint-Cloud ou la Pêche aux jacobins*, vaudeville, par Léger, Chazet et A. Gouffé (Vaudeville, 1799); *le Réve ou la Colonne de Rosenberg*, vaudeville, par Barré, Radet et Desfontaines (Vaudeville, 1800); *Inauguration du temple de la Victoire*, intermède mêlé de chant et de danse, paroles de Bour-Louvier, musique de Winter, Lesueur et Persuis (Opéra, 1807); *un Dîner par victoire*, vaudeville, par Désaugiers (théâtre de l'Impératrice, 1807); *les Bacheliers du Niemen*, vaudeville sur l'entrevue de Napoléon avec l'empereur de Russie, par Désaugiers, Francis et Moreau (Variétés, 1807); *l'Hôtel de la Paix, rue de la Victoire*, vaudeville, par Barré, Radet, etc. (Vaudeville, 1807); *le Triomphe de Trajan*, opéra, paroles d'Esmeinard, musique de Persuis et Lesueur (1807); *la Dépêche télégraphique*, vaudeville à propos de la naissance du roi de Rome, par Barré, Radet et Desfontaines (Vaudeville, 1811); *l'Heureuse nouvelle ou le Premier venu*, vaudeville joué à la même occasion (Variétés, 1811); *Napoléon*, comédie politique, par Rückert (1816); *Napoléon en paradis*, vaudeville, par Simonin, Antier et Nezel (Galté, 1830), sorte de dédicace ridicule; *Joséphine ou le Retour de Wagram*, opéra-comique, paroles de Gabriel et Delaboulaye, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 1830); *Bonaparte, lieutenant d'artillerie*, vaudeville, par Duvert et Saintine (Vaudeville, 1830); *Napoléon à Berlin*, vaudeville, par Dumersan et Dupin (Variétés, 1830); *la Malmaison de Sainte-Hélène*, vaudeville, par V. Ducange, Pixérécourt et Sauvage (Galté, 1830); *Quatorze ans de la vie de Napoléon*, drame, par Clairville (théâtre du Luxembourg, 1830); *le Fils de l'homme*, drame, par Eugène Sue et Deforges (Nouveautés, 1830); *Napoléon Bonaparte, trente ans de l'histoire de France*, drame, par Alexandre Dumas (Odéon, 1831).

Napoléon en exil ou l'Echo de Sainte-Hélène, ouvrage contenant les opinions et les réflexions de Napoléon sur les événements les plus importants de sa vie, par Barry-O'Meara (1822). Cet ouvrage produisit, lors de son apparition, la plus vive sensation, et donna lieu à beaucoup de réponses de la part des ennemis de Napoléon. L'ouvrage commence en août 1815 et finit en juillet 1818; il se termine par un appendice qui est une description de l'île de Sainte-Hélène.

Il ne faut pas attendre d'O'Meara, dernier chirurgien de l'empereur, une stoïque impartialité. Soit dévouement superstitieux, soit parti pris, il exagère étrangement les souffrances du captif et la cruauté de ceux qu'il appelle ses géoliers. Ceci dit, il faut reconnaître que la relation du docteur a un intérêt puissant et tout à fait dramatique, et l'on comprend l'immense succès qu'elle a obtenu dès son apparition. *Napoléon en exil* a été souvent réimprimé et forme le complément naturel du *Mémorial de Sainte-Hélène*.

Napoléon (VIE POLITIQUE ET MILITAIRE DE), racontée par lui-même au tribunal de Cassar, d'Alexandre et de Frédéric, par le général Jomini (Paris, 1827, 4 vol. in-8°). De la part d'un biographe aussi sérieux, on ne peut s'empêcher d'être surpris qu'il ait donné à son livre une forme si singulière, et qu'il ait ainsi fait naître comme à plaisir le soupçon d'une composition tout imaginaire. Sa *Vie de Napoléon* est, au contraire, un jugement historique des plus fermes et des plus précis; c'est le livre d'un penseur très-sérieux, très-profond; il rappelle la grande *Histoire des guerres de la Révolution* du même auteur, et l'on sait que Napoléon lui-même, à Sainte-Hélène, a plus d'une fois rendu hommage à la critique militaire de cet officier, qu'il n'aurait pas et dit il croyait avoir à se plaindre.

Dans la *Vie de Napoléon*, les fautes militaires sont signalées avec beaucoup plus de justesse et de sûreté que les fautes politiques,

si étonnant et si vulgaire. « C'est cette absence de sens moral que M. Barni a essayé de constater dans Napoléon. » Je le dis en terminant, après des vingt volumes et en dépit de leur immense succès, l'histoire du Consulat et de l'Empire est encore à faire. *Exoriat aliquis*, que quelqu'un paraisse qui élève enfin un monument vraiment historique à la place de la légende reproduite et accréditée par M. Thiers; il aura bien mérité, non seulement de la France, mais de l'humanité. » M. Lanfrey, nous allons le voir, a répondu à l'appel de M. Barni et a dit peut-être le dernier mot sur le caractère et la moralité de Napoléon.

Napoléon 1^{er} (HISTOIRE DE), par P. Lanfrey (Paris, 1847, 4 vol. in-80). M. Lanfrey comprend l'histoire en philosophie et en moralité : il ne se contente pas de rapporter les faits ou d'en chercher l'enchaînement, il ne cède pas à ce parti pris trop commun et trop commode de regarder les hommes et les choses comme des produits des antécédents et des circonstances; il se préoccupe du bien et du mal, de ce qui pouvait être et n'a pas été, il peint les caractères, juge les actes et les pèse dans la balance de la justice et de la morale.

Après les vingt volumes de M. Thiers, l'ouvrage de M. Lanfrey était nécessaire. Chacun connaît l'aveugle patriotisme de l'historien du Consulat et de l'Empire. M. Lanfrey a eu le courage de nous présenter Napoléon tel qu'il était, avec ses grands vices de cœur et l'effrayant egoïsme qui fut presque son unique mobile. Ce n'est pas que M. Thiers lui-même n'ait été forcé à la fin de faire violence à ses préventions et de nous montrer dans son héros un joueur enragé, c'est-à-dire une manière de fou furieux. Mais ce jugement, rapproché de la masse des admirations et des flatteries qui dépendent son beau livre, a le tort de détonner sans arriver à corriger l'impression produite. Chez M. Lanfrey, tout se suit et s'explique. Ajoutons que les mérites du moraliste n'ont rien, dans son œuvre, aux qualités de l'historien proprement dit. Les grands drames de la vie du conquérant donnent lieu à des récits fort remarquables et profondément étudiés. M. Lanfrey a donc rendu à son pays un service éminent en rétablissant les traits vrais d'une figure dont l'éclat réel ou factice a produit tant de fascinations et amené tant de désastres. Si les libéraux de la Restauration n'avaient pas fait la légende napoléonienne, si M. Thiers ne les avait pas imités, la France n'eût pas connu le second Empire.

Napoléon (MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE FRANCE SUIVANT), écrits à Sainte-Hélène par le général qui ont partagé sa captivité, et publiés sur les manuscrits corrigés de la main de Napoléon (Paris, 1823, 8 vol. in-80; nouvelle édition, refondue et augmentée, 1845, 9 vol. in-80). Par une bizarrerie singulière, ces *Mémoires*, qu'on peut considérer comme dictés par Napoléon et qui contiennent tout le récit de ses campagnes et de son administration, sont assez peu connus et rarement cités; c'est presque en pure perte que Napoléon a écrit son autobiographie, et l'autorité qu'on cite le moins sur son compte, c'est la sienne.

Les *Mémoires* de Napoléon ne ressemblent en rien à des confidences ou à des confessions; les morceaux qui ont quelque rapport à sa vie privée y forment des épisodes peu nombreux. Les campagnes d'Italie, d'Égypte et de Syrie, les guerres de Jules César, les campagnes de Turenne et de Frédéric, les affaires civiles et religieuses, les grandes mesures qui ont décidé des destinées des peuples, tels sont les sujets traités par le capitaine de Sainte-Hélène. Ce qui frappe l'esprit tout d'abord dans l'examen des idées politiques de Napoléon, c'est tout d'abord l'egoïsme de vue doublée d'utopie, une insensibilité complète, une extraordinaire fécondité en ressources d'imagination. Il n'exprime aucun regret sur tel ou tel acte de son gouvernement absolu, sur les erreurs de son aveugle ambition. Il s'attache plus d'une fois à des idées bizarres, comme celle de préparer la liberté des noirs, dans les colonies, en autorisant les colons à prendre deux femmes, l'une blanche, l'autre noire, ce qui lui paraît un moyen sûr d'établir l'égalité entre les enfants blancs et les enfants noirs. Les raisons qu'il donne de la reconstitution de la noblesse en France sont à noter. Il prétend qu'une noblesse nationale n'est pas contraire à l'égalité, les titres acquis par des services rendus à l'État sortant toujours d'une source honorable. Et quand même cette raison serait aussi vraie qu'elle est paraoxysme?... Il assure bravement qu'il n'a vu point d'égalité tout entière à la France et de plus, qu'il avait résolu de rendre le peuple français le plus libre de tous les peuples de la terre. Et pourquoi n'est-il pas établi, au retour de l'île d'Elbe, la République ou le consulat? La réponse est assez curieuse : « L'Empire était plus populaire en France que la République. » Lorsque Napoléon parle de ses premières campagnes d'Italie, il n'épargne rien pour faire mieux comprendre ses vastes et hardies combinaisons. Comme César, il décrit avec soin le théâtre de sa gloire. Il embrasse tout : les divisions formées par la nature et la configuration du sol; la force des divers frontières, les différentes lignes de défense, tant aux frontières que dans l'intérieur; le genre

de guerre qu'exige telle ou telle partie, les ressources militaires du pays, les places fortes, la puissance maritime que pouvait acquérir la nation italienne une fois réunie.

Il nous est impossible de suivre Napoléon racontant, exposant ou discutant ses plans, ses vues, ses idées, ses conceptions, ses actes politiques, il faudrait s'arrêter à chaque pas, et là où sa conduite présente des ambiguïtés, qu'il cherche à expliquer, après coup, d'une manière favorable à sa gloire, on n'aurait pas beaucoup de peine à le réfuter. Même à ce point de vue et pour montrer les subtilités d'un génie aussi grand que peu scrupuleux, on trouverait profit à étudier le recueil de ses *Mémoires*.

Il a été longtemps à la mode de faire de Napoléon un grand écrivain. Sans le connaître, l'Académie de Lyon, dans un concours, avait décidé qu'il n'écrivait pas en français; son style a dû gagner depuis; mais, en dépit de ses admirateurs, il est resté à la fois médiocre, sec et pompeux. Nous ne parlons pas ici des *Mémoires*, où la part de Napoléon, comme rédacteur, est d'ailleurs incertaine; puisqu'on ne sait ce qui appartient au juste à ses secrétaires, Marchand et Montholon. Ce style des *Mémoires* a été jugé avec cette partialité dont il est difficile de se défendre quand il s'agit de Napoléon. Nous trouvons, quant à nous, quelques exagérations dans les lignes suivantes : « Le style de Napoléon, dit Sainte-Beuve, offre un digne pendant aux styles les plus parfaits de l'antiquité en ce genre, à Xénophon et à César. Mais, chez ces deux capitaines si polis, la ligne du récit est plus fine ou du moins plus légère, plus élégante. Napoléon est plus brusque, je dirais plus sec, si de temps en temps les grands traits de son imagination ne faisaient clarté. Il a reçu, on le sent, une éducation moins attique, et il sait plus d'algèbre que ces deux illustres anciens. Sa brièveté a un cachet de positif. En général, la volonté se marque dans son style. Pascal, dans les immortelles *Pensées* qu'on a trouvées chez lui à l'état de notes et qu'il écrivait sous cette forme pour lui seul, rappelle souvent, par la brusquerie même, par cet accent despotique que Voltaire lui a reproché, le caractère des dictées et des lettres de Napoléon. Il y avait de la géométrie chez l'un comme chez l'autre, mais, à tous deux, se grave à la pointe du compas, et, certes, l'imagination non plus n'y fait pas défaut. Tout honneur rendu au grand style du moderne César, à ce style où dominant, dans une forme brève, la pensée et la volonté (*imperatoria brevitatis*), et où l'imagination se fait jour par éclairs, il me sera permis de ne pas le considérer tout à fait comme le style modèle qui doit faire loi aujourd'hui. Prétendre imiter le procédé de diction du héros qui sut abréger César lui-même, ce serait risquer d'être sobre jusqu'à la maigreur et de paraître tendu ou heurté. Il convient d'avoir fait d'aussi grandes choses pour avoir le droit d'être aussi nu. » Nous trouvons excessif de comparer Napoléon à Pascal comme écrivain et aussi, nous devrions peut-être dire et surtout, comme géomètre. M. Thiers n'est guère moins louangeur : « Jamais l'intelligence de Napoléon ne fut plus lucide, plus nette que dans son exil. Ses *Mémoires* portent ce caractère au plus haut degré. Pas un mot vague, inutile ou insuffisant. Il explique, il raconte en même temps. Quand tel esprit donnera dix raisons d'une chose, il n'en donnera qu'une, et elle est décisive. Quand il raconte une bataille, il le fait en une page; il ne cite pas plusieurs circonstances pour expliquer le succès ou le revers, il en détache une, une seule, mais c'est celle qui a tout décidé. S'il peint un homme, il le fait en quatre traits, qui font cet homme grand ou petit, bon ou mauvais, lui enfin, et non un autre... Une qualité surtout est remarquable dans ses *Mémoires*, c'est le style. Il est moins brillant que lorsque Napoléon descendait en Italie, écrivait du pied des pyramides ou des bords du Jourdain; mais il est plus serré, plus concis, plus correct surtout. Chose étrange, qu'aurait peine à croire ceux qui n'ont pas lu les *Mémoires* de Napoléon, le style est, sous le rapport du métier, l'un des plus parfaits qui existent. Bon goût, simplicité, pureté, correction, propriété de langage s'y trouvent au plus haut degré; sa phrase est construite avec un soin extraordinaire; il y a ce souci de la forme et de la belle forme qui dénote l'homme qui aime l'art pour lui-même et qui s'en inquiète. On sait qu'il parlait belles-lettres avec une supériorité de goût remarquable, mais nous n'aurions jamais imaginé, si nous ne l'avions lu, qu'il écrivait avec cette profonde habileté. »

Napoléon, comédie politique de Rückert (1816, in-80). Ce n'est pas une œuvre dramatique, à vrai dire, mais plutôt un ensemble de chansons lyriques, bouffonnes, réunies dans le cadre fictif d'une comédie en trois actes. On y remarque surtout les chansons des batailles de Rossbach et de Kutzbach, où l'auteur joue sur ces mots signifiant, l'un rivière des chevaux, et l'autre rivière des chars; puis encore la chanson anecdotique du perroquet. Le seul défaut qu'on puisse reprocher à cette comédie, c'est d'être venue trop tard et d'avoir été comme la flèche du Parthe, pour ne pas se servir d'une autre expression empruntée à la Fable, lancée sur l'empereur vaincu et sur la France humiliée.

Napoléon 1^{er}. Iconogr. Nous avons décrit au mot BONAPARTE les portraits les plus intéressants et les œuvres les plus remarquables qu'a inspirées aux peintres et aux sculpteurs le son temps le glorieux général de la République française, le vainqueur de Marengo. Nous avons à parler ici des ouvrages du même genre qui ont été consacrés au despote qui fit plier les peuples et les rois sous sa volonté de fer, qui inonda l'Europe de flots de sang, pour satisfaire une ambition et un orgueil démesurés. Cet homme, qui trouva des adulateurs jusque chez les princes, devait naturellement fasciner les artistes, gens prompts à s'enthousiasmer. Les peintres et les sculpteurs du plus grand talent rivalisèrent d'ardeur et de bassesse pour célébrer le nouveau César qui, il est juste de le reconnaître, ne négigea rien pour les encourager et les récompenser.

David, le farouche républicain, l'ami de Marat et de Robespierre, David se laissa complètement subjugué par Napoléon, qui, après avoir été proclamé empereur, le nomma son premier peintre. Delecluz, qui vivait alors dans l'intimité de l'artiste, nous apprend, dans le livre qu'il lui a consacré (*Louis David, son école et son temps*), que

« David reçut avec une reconnaissance respectueuse cette distinction contre laquelle il s'était élevé avec tant de véhémence autrefois; il ajoute : « Avant même que la cérémonie du couronnement eût eu lieu, l'impératrice Napoléon fit venir son premier peintre et lui commanda quatre grands tableaux destinés à la décoration de la salle du trône : 1^o le Couronnement; 2^o la Distribution des aigles au Champ-de-Mars; 3^o l'Intronisation de Napoléon dans l'église de Notre-Dame; 4^o l'Entrée de Napoléon à l'Hôtel de ville. Cet ordre de l'empereur remplit de joie le cœur de David, et l'artiste était si impatient d'obéir à son nouveau maître, qu'une semaine était à peine écoulée que les quatre compositions étaient déjà dessinées sur le papier. » David employa trois ans à l'exécution du Couronnement de Napoléon; la description que nous avons donnée de ce morceau capital au mot COURONNEMENT nous dispense d'en parler plus longuement ici; rappelons seulement les parois du soldat triomphant, en présence de ses courtisans, lorsqu'il eut vu pour la première fois le tableau dans l'atelier de l'artiste; après un long et minutieux examen fait avec une gravité calculée, il se retourna vers le peintre, et d'un geste théâtral, se découvrant : « David, dit-il, je vous salue. » Après le Couronnement, l'artiste peignit la Distribution des aigles; les deux toiles sont aujourd'hui au musée de Versailles.

Gros, Gérard, Girodet, Carle Vernet, Tauxay doivent être cités en première ligne parmi les peintres que Napoléon eut, de son vivant, pour retracer ses victoires et les exploits les plus brillants de son règne. Nous parlerons plus loin de ses portraitistes. Il trouva à l'étranger même, dans les pays qu'il avait vaincus, des interprètes de sa gloire sanglante; le Milanais Appiani, pour n'en citer qu'un, lui consacra de nombreuses peintures.

La place nous manque pour décrire les innombrables compositions que Napoléon a inspirées; nous devons nous borner à signaler quelques-unes de celles qui offrent le plus d'intérêt, en les rangeant autant que possible suivant l'ordre chronologique :

Napoléon recevant à Saint-Cloud le sénatus-consulte qui le proclame empereur, tableau de G. Rouget, au musée de Versailles.

Première distribution des croix de la Légion d'honneur par Napoléon dans l'église des Invalides, tableau de Debret, au musée de Versailles; exposé pour la première fois au Salon de 1812; gravé par Chaillet.

Napoléon visite le camp de Boulogne (en juillet 1804), tableau de J.-F. Hue, au musée de Versailles; exposé au Salon de 1806.

Napoléon visite les environs du château de Brienne (4 août 1804), tableau de Fr. Leroy de Liancourt (Salon de 1806), au musée de Versailles.

Entrée de Napoléon et de Pie VII dans la forêt de Fontainebleau (26 novembre 1804), tableau de Demarne et de Dunouy (Salon de 1808), au musée de Versailles.

Napoléon se rendant à Notre-Dame, gravure de Leleu.

Couronnement de Napoléon, tableau de David. Dessin à la sépia de J.-B. Isabey. Bas-relief par J.-Ph. Lesueur, pour le Corps législatif. Médaille d'André Galle.

Distribution des aigles au Champ-de-Mars, tableau de David; dessin de J.-B. Isabey, gravé par Malbête.

Napoléon reçoit au Louvre les députés de l'armée après son couronnement, tableau de Serangeli (Salon de 1808), au musée de Versailles.

Napoléon reçoit aux Tuileries la consulta de la république italienne, qui le proclame roi d'Italie (19 mars 1805), tableau de Goubaud, à Versailles.

Couronnement de Napoléon à Milan, fresque d'Appiani, au palais Royal de Milan.

Napoléon à Boulogne, tableau de M. Ledue (Salon de 1809).

Napoléon passe de Rhin à Kehl, bas-relief de la colonne Vendôme.

Napoléon reçu à Esslingen par le prince

électeur de Bade, tableau de J.-V. Bertin (Salon de 1812), au musée de Versailles.

Napoléon reçu au château de Louisbourg par le duc de Württemberg, tableau de Watteau (Salon de 1812), à Versailles.

Napoléon harangue le 2^e corps de la grande armée, à Augsbourg, tableau de Claude Gautherot (Salon de 1808), au musée de Versailles. Bas-relief de la colonne Vendôme, gravé dans la Galerie de Reveil.

Rédemption d'Ulm, tableau de Ch. Thevenin (1815), à Versailles. Tableau de Grenier, gravé à l'aquatinta par Jazet et au trait par Reveil.

Allégorie sur la reddition d'Ulm, tableau de Caillet, à Versailles.

Napoléon rendant honneur au courage malheureux, après la prise d'Ulm, tableau de Debret (Salon de 1806), au musée de Versailles, destiné primitivement au Corps législatif; gravé au trait par Reveil.

Entrée de Napoléon à Munich, tableau de Tauxay, au musée de Versailles.

La Reddition de Vienne ou Napoléon recevant les clefs de Vienne, tableau de Girodet (Salon de 1808), à Versailles; gravé par Piguet. Médaille d'André Galle. Bas-relief d'Espercieux, de 26 pieds de long, exécuté pour le Corps législatif.

Napoléon, la veille de la bataille d'Austerlitz, tableau de J. Gizeux. V. AUSTERLITZ.

Bataille d'Austerlitz, tableau de Gérard (v. AUSTERLITZ), gravé par Jean Godefroy. Tableau de C. Vernet (Salon de 1808), à Versailles.

Entrée de Napoléon et de l'empereur d'Autriche, après la bataille d'Austerlitz, tableau de Gros (Salon de 1812), à Versailles.

Entrée de Napoléon et de l'archiduc Charles à Starnsdorff, tableau de Ponce-Camus (Salon de 1812), à Versailles.

Napoléon visitant la manufacture de Jouy (20 juin 1806), dessin de J.-B. Isabey, à Versailles.

Entrée de Napoléon et du prince primat de la confédération du Rhin à Aachenbourg (2 octobre 1806), tableau de Debret et Bourgeois, à Versailles.

Entrée de Napoléon et du grand-duc Ferdinand d'Autriche, tableau d'Hipp. Lecomte, à Versailles.

Bataille d'Iéna, tableau d'Horace Vernet, gravé par Reveil. Médaille d'André Galle.

Napoléon au tombeau du grand Frédéric, tableau de Ponce-Camus (Salon de 1808), à Versailles. Gravure de Fr. Arnold, d'après Dahlberg.

Entrée de Napoléon à Berlin, tableau de Ch. Meynier (Salon 1810), à Versailles.

Napoléon recevant au palais royal de Berlin les députés du Sénat, tableau de Berthon (1808), à Versailles; gravé dans la Galerie de Reveil.

Clémence de Napoléon envers le prince de Hatzfeldt, tableau de Sieben, Lalitte, Vafflard, J.-F. Dunant, Mlle Marguerite Gérard. V. CLÉMENTINE.

Napoléon visitant le champ de bataille d'Eylau, chef-d'œuvre de Gros, au musée du Louvre (v. EYLAU). Une copie de ce tableau par Mauzaisse est au musée de Versailles.

Napoléon à Osterode (mars 1807), tableau de Ponce Camus (Salon de 1810), à Versailles; gravé par Chaillet.

Napoléon recevant à Fichtenstein l'ambassadeur de Perse (27 avril 1807), tableau de Mulard (Salon de 1810), à Versailles.

Mit huit cent sept, tableau de Meissonnier, exposé en 1867.

Napoléon reçoit la reine de Prusse à Tilsitt, tableaux de Gosse et de J.-Ch. Tardieu, dit Cochin, au musée de Versailles; tableau de Berthon, exposé au Salon de 1810, reproduit en tapisserie aux Gobelins et gravé dans la Galerie de Reveil.

Entrée de Napoléon à Dantzig, tableau de Ad. Roehn, exécuté pour Trianon et placé aujourd'hui à Versailles.

Bataille de Friedland, tableau d'Horace Vernet, gravé par Reveil. Médaille d'André Galle. Aquarelle de Simeon Fort, à Versailles.

Entrée de Napoléon et du czar Alexandre sur le Niemen, tableau de Claude Gautherot (Salon de 1810). Tableau de Roehn (Salon de 1808), à Versailles. Gravure de Fr. Arnold (1807).

Alexandre présentant à Napoléon les Kalmoïques, les Cosaques et les Baskirs, tableau de Bergère, à Versailles.

Napoléon décorant un soldat de l'armée russe à Tilsitt, tableau de Dobret (Salon de 1808), à Versailles.

Adieux de Napoléon et d'Alexandre à Tilsitt, tableau de Serangeli, à Versailles.

Napoléon visitant l'infirmerie des Invalides, tableau de Véron-Bellecourt (Salon de 1812), à Versailles.

Napoléon recevant à Erfurt l'ambassadeur d'Autriche (octobre 1803), tableau de Gosse (1838).

Napoléon devant Madrid, tableau de Carle Vernet (Salon de 1810), à Versailles.

Napoléon accordant à M^{lle} de Saint-Simon la grâce de son père, tableau de Lafont (Salon de 1810), à Versailles. Tableau de J.-A. Pajou. Gravure de Bouschmann, d'après Chasse-lat.

Napoléon, à Astorga, se fait présenter les prisonniers anglais, tableau d'Hipp. Lecomte (Salon de 1810), à Versailles.

Napoléon haranguant les Bavares et les Wurtembergeois à Aensberg (20 avril 1809),

tableau de Debret (Salon de 1810), à Versailles.

Napoléon blessé devant Ratishov, tableau de Cl. Guithérot (Salon de 1810), à Versailles; gravé dans la *Galerie de Réveil*.

Napoléon bloquant près du château d'Ebersberg, tableau de Mongin (Salon de 1810), à Versailles.

Napoléon fait jeter un pont sur le Danube, à Ebersdorf (19 mai 1809), tableau d'Appiani, à Versailles.

Bataille d'Essling, tableau de Langlois, gravé dans la *Galerie de Réveil*.

Retour de Napoléon dans l'île d'Elbe après la bataille d'Essling, tableau de Ch. Meynier (Salon de 1812), à Versailles.

Rencontre de Napoléon et du maréchal Lannes dans l'île de Lobau, tableau d'H. Bellangé (Salon de 1831).

Bataille de Wagram, tableaux de Langlois (gravé par Jazet), de C. Vernet, d'Hipp. Bellangé (Salon de 1840). Médaille d'André Galle.

Blocus de Napoléon sur le champ de bataille de Wagram, tableau de Roehn (Salon de 1810), gravé par Guttenberg.

Réception de Napoléon à l'Hôtel de ville de Paris (4 décembre 1809), dessin de J.-M. Moreau le jeune.

Marriage de Napoléon et de Marie-Louise, tableau de Rouget (Salon de 1837), à Versailles.

Entrée de Napoléon et de Marie-Louise aux Tuileries, le jour de leur mariage, tableau d'E.-B. Garnier (Salon de 1810).

Napoléon et Marie-Louise dans la grande galerie du Louvre, le jour de leur mariage, tableau d'Alb. Maignan (Salon de 1869). Allégorie relative au *Marriage de Napoléon et de Marie-Louise*, tableaux de L. Dubos et de Gillet (Salon de 1810).

Napoléon et Marie-Louise visitant Amers, deux tableaux de J. van Brée, au musée de Versailles, et un tableau de L.-P. Crépin (Salon de 1810).

Marie-Louise faisant le portrait de Napoléon, tableau d'A. Menjaud (Salon de 1810).

Napoléon et le roi de Rome, tableau de Steuben (Salon de 1841).

Napoléon et Smolensk, gravure de Bosselmann, d'après Chasselin.

Bataille de la Moskova, tableau d'Horace Vernet, gravé dans la *Galerie de Réveil*.

Napoléon, le matin de la bataille de la Moskova, tableau de Joseph Franque (Salon de 1812).

Bataille de Montmirail, tableau d'Horace Vernet, gravé dans la *Galerie de Réveil*.

Napoléon à Arcis-sur-Aube, tableau de Martinet, gravé par Jazet et par Réveil.

Mil huit cent quatorze, tableau de Meissonnier (Exposition universelle de 1867). Après avoir représenté, dans son tableau de *Mil huit cent sept*, l'heureux vainqueur de la Prusse, Meissonnier le montre ici vaincu, sombre et soucieux, suivant à cheval un chemin du neige est pilée, salé par les roues des caissons et les pieds des soldats; ses généraux, Drouot, Lannes, Berthier, Filtout et d'autres, l'escortent tristement. Le gros de l'armée s'avance sur une ligne parallèle. Un ciel gris, froid, chargé de frimas, s'étend comme un linceul au-dessus de cette armée et de ces chefs en déroute. Ce tableau est une des œuvres capitales de Meissonnier.

Napoléon à Montereau, tableau d'E. Lami, gravé par Jazet et par Réveil.

Napoléon à Fontainebleau, le 31 mars 1814, tableau de P. Delaroche, au musée de Leipzig; gravé par Jules François.

Napoléon signant son abdication, tableau de Bouchet et Ferri, à Versailles.

Les Adieux de Fontainebleau, tableau d'Horace Vernet, gravé par Jazet et par Réveil. Il y en a une copie, par l'histoire, au musée de Versailles.

Napoléon quittant l'île d'Elbe pour revenir en France, tableau de Beume.

Le retour de l'île d'Elbe, tableau de Steuben, gravé par J.-P.-M. Jazet. Tableau de Bellangé (Salon de 1864).

Napoléon à Chartroi, Napoléon à Waterloo, *Napoléon en 1815*, tableaux d'Horace Vernet, gravés au trait par Réveil.

Adieux de Napoléon à son fils, tableau de Grenier, gravé à l'aquarelle par L. Rollet.

Napoléon à Sainte-Hélène, tableau de Vafflard; tableau (esquisse) de Paul Delacroix.

Napoléon dictant au jeune Las Cases des notes pour servir à ses Mémoires, gravure de Binquet.

Napoléon, à Sainte-Hélène, s'entretenant avec le fils d'un général, groupe de marbre, par A. Milgrat (Exposition universelle de 1855).

Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène, tableau de Pierre Lacroix, lithographié par l'auteur.

Derniers moments de Napoléon, dessin de Rouget (Exposition universelle de 1855).

La Mort de Napoléon, tableau de Steuben, gravé par Jazet.

Napoléon sur son lit de mort, tableau de Mauzaisse (Salon de 1843).

Le Tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène, tableau allégorique de Gérard, gravé par Fr. Garnier. La tombe du César déchu est entourée de saules. Dans les airs, Napoléon, assis et couronné de lauriers, est entouré par les ombres des guerriers de son temps, qui viennent rendre hommage à sa mémoire.

Cette composition est accompagnée par les figures de *l'Histoire*, de *la Renommée*, de *la Victoire* et de *la Poésie*, que Gérard avait peintes pour supporter son tableau de la *Bataille d'Austerlitz* et qui sont aujourd'hui au Louvre. La Restauration avait eu l'idée de substituer au tableau d'Austerlitz une *Bataille*

de Fontenoy, d'Horace Vernet. « Mais, tandis que cette profanation s'accomplissait, dit M. Lenormant, Gérard trouvait un moyen, aussi ingénieux que touchant, de rentrer dans la possession de son œuvre et de sa pensée. Le livre dont Austerlitz faisait partie venait de s'achever à Sainte-Hélène. Il ne s'agissait que de le dérouler jusqu'à son dernier chapitre. Au lieu du héros enivré de la plus éclatante de ses victoires, le peintre allait montrer sa tombe solitaire au milieu de l'Océan et sous des yeux qui n'avaient rien vu de toute cette gloire. En présence de ce sépulchre, *l'Histoire* et la *Renommée* conservaient leur activité, la *Victoire* sa fierté, la *Poésie* son inspiration. Conviés en quelque sorte aux funérailles d'un grand homme, elles semblaient éprouver un redoublement du sentiment de l'immortalité. Le Tombeau de Sainte-Hélène, porté par les quatre figures d'Austerlitz, est une des meilleures estampes de l'œuvre de Gérard. Le livre n'y voyait pas seulement un moyen sûr et loyal d'acquiescer sa renommée; favori d'un gouvernement qui avait remplacé celui de l'empereur, il pleurait dignement auprès des Bourbons son ancien protecteur, comme Rapp avait pleuré son général auprès de Louis XVIII. » Une copie du tableau de Gérard, par Alaux, se voit au musée de Versailles. Daguerre a fait sur le même sujet, pour l'ancien Diorama, une vaste peinture qui a obtenu un grand succès (1833).

Apothéose de Napoléon, peinture d'Ingres, détruite par l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris en 1871. Nous en avons donné la description au mot *APOTHEOSE*. Un beau dessin à l'encre de Chine de cette composition a été payé 7.200 francs par M. Welles de Lavallette à la vente Carlin (1872). Oudin a gravé une médaille commémorative de l'œuvre d'Ingres. On n'a pas attendu que Napoléon fût mort pour lui décerner, en peinture et en sculpture, les honneurs divins. Appiani a peint son *Triomphe* ou pour mieux dire son *Apothéose* dans une des salles du palais de Milan; il y a représenté sous la figure de Jupiter. Cette peinture a été gravée en six planches par Gius. Longhi. Citons encore : le *Triomphe de Napoléon*, gravé par F.-A. David d'après Ch. Monnet; *l'Empereur donnant la paix à la terre*, sculpture de Mansion (Salon de 1810); le *Géité de Napoléon matrisant la Victoire*, mosaïque de Belloni (Salon de 1810); *l'Aigle impériale couronnée par la Victoire*, médaille gravée par L. Jaley; *Napoléon*, sous la figure d'Hercule, terrassant les *Crimes* et mettant l'innocence sous la protection de son code, sculpture de Ch.-Aug. Taunay et de Gayard, etc.

Parmi les œuvres d'art destinées à rappeler la gloire de Napoléon, nous ne saurions omettre de mentionner ici les arcs de triomphe de l'Étoile, du Carrousel et de la porte d'Aix, à Marseille, la colonne Vendôme et la colonne du Châtelet. Le tombeau des Invalides offre lui-même une glorification, une apotheose de l'homme dont il renferme les dépouilles. Les dix bas-reliefs dont Simart a décoré ce fastueux sépulchre sont conçus dans le style allégorique; au centre de chacun d'eux est une figure demi-nue ayant les traits de Napoléon et symbolisant son génie; cette figure preside aux actes les plus importants du règne impérial : la *Pacification des troubles civils*, le *Concordat*, la *Promulgation du code civil*, la *Création de l'ordre de la Légion d'honneur*, du *Conseil d'Etat*, de la *Cour des comptes*, l'*Organisation de l'Université*, des *grands travaux publics*, la *Protection accordée au commerce et à l'industrie*, la *Centralisation administrative*. Une statue de Napoléon, en costume impérial, exécutée par le même artiste, est placée dans la cella du tombeau.

Arrivons maintenant aux portraits plus ou moins idéalisés qui ont été faits de Napoléon, et commençons par les statues.

Statue de Napoléon, par Canova. Canova est le plus célèbre des statuaires qui aient été appelés à sculpter Napoléon de son vivant. Travaillant pour l'homme qui se donnait, dans son genre, pour le continuateur de toutes les ambitions romaines, il s'imaginait de mieux, dit Quatremère, que de le faire voir dans sa statue comme les Romains avaient eux-mêmes souvent représenté leurs empereurs. Il fit de lui une image colossale en marbre qui fut exposée à Paris en 1812. Cette figure, n'ayant d'autre vêtement qu'une draperie tombant du bras gauche, tient de la main droite, avancée et isolée du corps, une petite statue de la *Victoire* en métal, et, de la main gauche, un long sceptre qui, dans la plus grande partie de sa hauteur, se trouve accolé à la draperie. Un tronc d'olivier sert d'accompagnement à la cuisse et à la jambe droite, et de soutien obligé à la masse totale. Un large sabre est attaché à ce tronc, de manière à rompre l'uniformité des lignes.

Ce que l'on remarque en examinant la statue de Canova, dit encore Quatremère, c'est avant tout la simplicité de l'action. Le geste recommande par le développement harmonieux de toutes ses parties, par la largeur de ses formes, par l'accord d'un mouvement qui exprime tout à la fois la noblesse d'une démarche imposante et l'activité d'un génie ambitieux de toute sorte de gloire. La tête offre, avec la ressemblance exacte des traits du visage, le double caractère expressif de

méditation profonde et de volonté impérieuse et active. Le style du dessin, dans tout l'ensemble, tient un milieu assez juste entre le système du genre idéal et la réalité du vrai positif ou individuel. Il y a noblesse et simplicité pour le tout, pureté et correction pour les détails. Quant au travail du marbre, il se fait remarquer par la largeur dans les pectoraux et les parties charnues, par une grande facilité d'exécution, par un fini à la fois moelleux et précis. En 1815, l'œuvre de Canova passa entre les mains du vainqueur de Waterloo qui l'emporta en Angleterre. Une reproduction en bronze pour Milan avait été exécutée en 1810, sous les yeux mêmes de Canova.

Statue de Napoléon, par Chaudet. Cette statue, exécutée en bronze et qui occupa le sommet de la colonne Vendôme jusqu'en 1814, représentait Napoléon en empereur romain, la tête ceinte de lauriers, vêtu de la chlamyde, appuyé d'une main sur son glaive et tenant, dans l'autre, un globe surmonté d'une Victoire; et un bout de draperie avaient seuls été rapportés. Renversée en 1814 et fort mutilée dans sa chute, elle fut brisée et réduite en lingots, par ordre du gouvernement de la Restauration, et servit ensuite à fonder la statue de Henri IV sur le pont Neuf. Elle a été plusieurs fois gravée.

Statue de Napoléon, par Seurre. Napoléon paraissait médiocrement les statues idéalisées qui avaient été faites de lui par Canova et par Chaudet; il comprenait que la réalité était plus capable d'impressionner et de charmer la foule. Un des premiers actes du gouvernement de Juillet fut de décider le rétablissement de la statue du « grand homme » sur la colonne Vendôme; un concours ayant été ouvert, ce fut l'esquisse de Seurre qui remporta le prix et qui fut exécutée. L'artiste a représenté Napoléon debout, revêtu de la redingote et du chapeau légendaire, la main gauche placée dans l'ouverture du gilet, la droite baissée et tenant une longue-vue. Cette statue, dont il a été fait d'innombrables reproductions et qui, mieux que toute autre, méritait de devenir populaire, a été enlevée, sous le dernier Empire, de son piédestal triomphal et transportée à Courbevoie. Il y en a une réduction au musée de Versailles.

Statue de Napoléon, par Dumont. Cette statue, qui a remplacé celle de Seurre en 1863 et qui, en son tour, a été renversée avec la colonne sous la Commune de 1871, représente Napoléon en costume d'empereur romain.

Statue équestre de Napoléon, par Armand Le Veél, érigée à Cherbourg en 1858. Elle est en bronze.

Statue équestre de Napoléon, par Frémiet, érigée à Grenoble. Le modèle de cette statue a été exposé au Salon de 1863. L'empereur a le costume traditionnel que lui avait donné Seurre; il a la main droite dans le gilet et tient de la main gauche les rênes de son cheval qui baisse la tête, comme impatient du frein.

Statue de Napoléon, par Rude, à Fixin (Côte-d'Or). Cette statue, que l'artiste exécuta en 1847 pour M. Noiset, son ami, et qui a été fondue en bronze, est conçue dans le style allégorique. L'artiste a représenté Napoléon s'éveillant dans son linceul, sur le roc de Sainte-Hélène, et soulevant la pierre du tombeau pour revivre, non pas au pouvoir, mais dans l'immortalité. Sur les flancs du rocher, un aigle expire, l'aile étendue convulsivement. Plus loin, on distingue la couronne de chêne de Campo-Formio, l'épée de laenn et le chapeau de Bayle. Le vaincu de Waterloo se voit dans sa figure populaire et l'uniforme des chasseurs de la garde, que dissimulent d'ailleurs, en grande partie, les larges plis d'un manteau. Ce monument, une des œuvres les plus importantes de l'auteur, porte cette inscription laconique et superbe : *A Napoléon, Noiset, grenadier de l'île d'Elbe, et Rude, statuaire*.

D'autres statues de Napoléon ont été exécutées par Bouguin (au palais de justice de Boulogne-sur-Mer), Brunet (Salon de 1810), P. Cartellier (exécuté, vers 1810, pour l'école de droit de Paris), Duret (Salon de 1806), Espéruvier (Salon de 1810), A.-F. Fortin (Salon de 1810), Guillaume (exposée en 1861 et 1867 et appartenant au prince Napoléon), Joffroy (statue érigée en 1857, à Auxonne), le comte Papot (statue équestre en bronze exécutée pour la ville de Montreuil et exposée au Salon de 1867), Ramey (statue de marbre, placée aujourd'hui au musée de Versailles), Roland (statue de marbre exécutée vers 1810), Rutehild (statue de marbre, à Versailles), V. Thérasse (Salon de 1857), etc.

Napoléon mourant, statue de marbre, par Vela (Exposition universelle de 1867).

Au Salon de 1861, M. Cavalier a exposé une statue de *Napoléon législateur*, appartenant au prince Jérôme Napoléon; l'empereur, en costume antique, couronné de lauriers et tenant les tables de la loi, a la tête penchée, dans une attitude de méditation profonde. Un bas-relief de M. Fr. Gilbert, sur le même sujet, décore le palais de justice de Marseille.

Parmi les bustes, nous citerons ceux exécutés par Houdon (buste « sauvage, obscur et ténébreux, qui semble une sinistre énigme »

dit Michelet, appartenant au musée de Versailles), Cullis (marbre daté de 1812, au grand Triumvirat), Delaistre (marbre, Salon de 1812), Elisheoff (marbre, d'après le masque moulé sur nature à Sainte-Hélène, Salon de 1849), F. Masson (bronze, Salon de 1808), etc. Un médaillon en bronze, par Levallain, a figuré au Salon de 1807.

Le portrait de Napoléon peint par David est justement célèbre; on en a le plus haut une appréciation faite par Michelet.

Robert Lefèvre fut le peintre ordinaire des effigies officielles de l'empereur; il le représenta assis sur son trône et revêtu de tous les insignes de son pouvoir souverain, dans un tableau dont il ne fit pas moins de trente-sept répétitions, si nous en croyons Gabet. Il avait réussi d'ailleurs, au dire des contemporains, à rendre « d'une façon frappante » la ressemblance de Napoléon. Mme Benoist fit aussi un grand nombre de portraits de l'empereur pour les préfetures, les maires, etc.; on peut en voir un spécimen au musée d'Angers. Napoléon y est représenté en grand costume impérial. Deux portraits peints par Chabod, l'un pour la ville de Gap, l'autre pour la ville de Francfort, ont été gravés par J. Marchand. Au musée de Dresde est un portrait de Napoléon, avec le costume du couronnement, qui a été peint par Fr. Gérard. Gros, qui avait si magistralement peint le premier consul, fit aussi un portrait de l'empereur. D'autres portraits de Napoléon ont été peints par Angustin (en miniature), Despois, Louis Ducis (Salon de 1810), Fr. Dumont (Salon de 1806), Garnery (gravé par Alix), E.-B. Garnier (Salon de 1808), Isabey (Salon de 1810), Mme Mongez (exécuté pour la ville d'Avignon), G. Rouget (Salon de 1850), Steuben (gravé par Lefèvre), Carle Vernet (figure équestre, Salon de 1808), J.-B. Wicar (gravé par G. Morghen), etc.

Citons enfin les portraits gravés par Blanchard père, Borromée, J. Bouillard (1809), E. Bonivet, H. Castel, Casenave, J. Chailly, L.-F. Chéreau, J. Hopwood, G. Jacquemont, Le Beau (d'après Naudet), Longere (d'après Rousseau), Gius. Longhi (1807), Massard (1808), Marck (d'après R. Lefèvre), Meunier (Salon de 1812), E. Pauquet (Salon de 1849), etc.

Un intéressant portrait est celui que Calamatta a gravé d'après le masque en plâtre moulé à Sainte-Hélène par le docteur Antomarchi.

Aux compositions historiques relatives à Napoléon 1^{er}, et que nous avons déjà citées, il faut ajouter celles qui servent d'illustrations aux diverses histoires du conquérant, notamment à un ouvrage de Norvins et de Thiers. Charlet a consacré à Napoléon de nombreux dessins que la gravure et la lithographie ont popularisés. Sous le titre de *Napoléon à la grande armée*, il a paru, en 1810, un recueil contenant 146 planches gravées sous Courbe et sous le titre de *Napoléon à la grande armée*, par J.-J. Barre, André Gille, Bertrand Andrien, N.-G.-A. Brenet, etc.

Le *Napoléon législateur*, peint par H. Flanrin pour le conseil d'Etat, et qui a été exposé au Salon de 1847, a péri en 1871; c'était, du reste, une œuvre assez médiocre. Thoré en a fait cette critique mordante : « Comme le Napoléon de M. Flanrin fera bien comprendre à la postérité le dictateur de la France ! David et Gros ont peint d'après nature le guerrier et le vainqueur. Il était réservé aux artistes de notre temps de nous montrer Napoléon en culotte de molleton et en gilet de basin, comme l'a fait M. Steuben, ou en *législateur*, comme M. Flanrin vient de le nous montrer en sénateur impérial, se débout sur un trône en bois blanc, peint de jaune malsain. Quel trône indigne de la chanson de Béranger ! Devant les trois marches de cette échoppe, je ne sais quel terrain glorieux badigeonné de la même couleur jaunâtre, le tout appliqué à plat sur fond de papier bleu. La tête est extrêmement commune et la main tient un pain d'épices où sont tracés des lettres majuscules. » M. Jacquand, enfin, a peint au palais de justice de Boulogne-sur-Mer un *Napoléon 1^{er} publiant son code*.

NAPOLEON II (François-Charles-Joseph-Napoléon BONAPARTE, duc de RICHAUDT), né aux Tuileries le 20 mars 1811, mort à Schönbrunn (Autriche) le 22 juillet 1832. Comme pour Louis XVII, la légende d'abord, puis les faits ont consacré ce nom de Napoléon II, qui n'a jamais légalement porté. La destinée de ce jeune homme, qui fut salué roi de Rome en naissant, à qui Napoléon comptait bien laisser son vaste empire et qui mourut simple prince autrichien, a quelque chose d'étrange et de mystérieux qui a fasciné les poètes; mais l'historien pourrait prescrire la laisse de cet être, tant elle a peu d'importance. Sa naissance fut saluée avec un enthousiasme dont les écrivains contemporains et même ceux de la génération suivante se sont plu à se faire l'écho; ils nous montrent toute la capitale comme en suspens et retenant son haleine, tandis que le canon des Invalides annonçait la délivrance de l'impératrice, un peuple immense autour des Tuileries, comptant les coups de canon et laissant enfin échapper une joie qui tenait du délire lorsque le vingt-deuxième annonça

qu'un enfant mâle était l'héritier de César. L'accouchement de Marie-Louise avait été laborieux; on fut obligé d'employer le forceps, et la vie de l'enfant fut un moment menacée. Aussitôt qu'il eut jeté un cri, il fut créé roi de Rome, grand-sigle de la Légion d'honneur, grand-croix de la Couronne de fer et il reçut la Toison d'or. Casimir Delavigne et Michaud sentirent l'inspiration descendre sur leur front et composèrent chacun un dithyrambe. La ville de Paris offrit, pour berceau du jeune prince, ce magnifique vaisseau de vermeil, emblème de Lutèce, que l'on a vu longtemps au musée des Souverains; puis, après tant de marques d'enthousiasme, réel ou simulé, le silence se fit autour du roi de Rome; on sut seulement que Napoléon lui avait donné pour gouvernante la duchesse de Montesquiou, afin de suivre les royales traditions, et les feuilles officielles racontèrent, suivant l'habitude, quelques traits enfantins de l'altesse au mailloir. Le 6 septembre 1812, sur les bords de la Moskova, la veille de la terrible bataille de ce nom, Napoléon, qui était justement en train de perdre, par ses gigantesques folies, son trône et celui de son fils, reçut de Paris, des mains de M. de Beaussant, préfet du palais, le portrait du roi de Rome, peint par Gérard. Le grand artiste l'avait représenté à demi couché dans son berceau, jouant, en guise de hochets, avec le sceptre et le globe du monde. L'empereur s'interrompit au milieu de ses dispositions pour la bataille du lendemain et montra, tout joyeux, ce portrait à son état-major; il le fit saluer par sa garde. Il ne revint son fils que deux fois, à son retour de la Bérézina et après Leipzig; il le présenta alors aux officiers de la garde nationale parisienne, réunis aux Tuileries pour le premier jour de l'an 1814, et le confia à leur patriotisme, dans une de ces scènes théâtrales qu'il affectionnait. La frontière était alors envahie de toutes parts. Paris allait être menacé, et Napoléon, revenant peu de temps après sur ses dispositions premières, prescrivit à son frère Joseph de faire retirer l'impératrice et le roi de Rome au sud de la Loire. Marie-Louise et son fils, accompagnés du roi Jérôme et d'une faible escorte de cavaliers, arrivaient à Blois en même temps que les alliés entrèrent à Paris (30 mars 1814); quel-ques temps après, ils étaient à Orléans, où ils logèrent à l'évêché. Là, il se passa un fait odieux que les historiens bonapartistes ont laissé de côté. Le roi Jérôme, qui savait qu'un des fourgons renfermait des diamants pour une somme énorme et quatre millions en or, résolut de laisser à l'impératrice et de sauver la caisse. Au milieu de la nuit, il essaya d'enlever le fourgon laissé à la garde d'une seule sentinelle, sur le parvis de la cathédrale, et comme la sentinelle, qui ne connaissait que sa consigne, menaça d'appeler aux armes, Jérôme lui cassa la tête d'un coup de pistolet; le poste accourut au bruit et l'on arrêta le voleur. C'était une affaire manquée. Tel était pourtant le trouble qui régnait alors que, sur le relâche, malgré le flagrant délit, et qu'il continua le voyage jusqu'à la frontière. Cet épisode sordide de l'histoire des Bonapartes est raconté par Vaulabelle (*Histoire des deux restaurations*), et les pièces justificatives existent aux archives d'Orléans. On sait que Maubrepin a aussi prétendu avoir été chargé par divers personnages, entre autres par Talleyrand, d'assassiner le roi de Rome pendant ce voyage, s'il en trouvait l'occasion, ou tout au moins d'enlever le fameux fourgon aux diamants, but, comme on le voit, de bien des convoitises. Ce ne fut donc pas sans danger que l'impératrice et son fils réussirent à gagner le Rhin, qu'ils franchirent près de Huningue à la fin d'avril.

Dans l'acte d'abdication de Fontainebleau, Napoléon avait réservé les droits du roi de Rome, proclamé empereur sous le nom de Napoléon II, avec Marie-Louise comme régente. Cette clause fut considérée comme non avenue par les alliés, maîtres de la France et décidés à rétablir les Bourbons. Ce fut en vain qu'on s'efforça de leur faire entendre que le jeune prince serait confié à son grand-père, l'empereur d'Autriche, et qu'il porterait, des lors, le titre de duc de Reichstadt. Durant les Cent-Jours, Napoléon renouvela sa réclamation; il ne lui fut même pas fait de réponse, et l'issue de la bataille de Waterloo coupa court aux négociations. Quelques membres de la Chambre proclamèrent une seconde fois Napoléon II, en vertu de la seconde abdication; les manœuvres du duc d'Ortante empêchèrent toute action efficace jusqu'à ce que les alliés fussent dans Paris, et alors on trouva qu'il était trop tard. Pendant ce temps, le jeune prince, entouré d'une garde soupçonneuse et objet de précautions infinies, était retenu à Vienne et confié à un gouverneur qui prit le nom de grand maître, le comte de Dietrichstein, spécialement chargé d'empêcher qu'il n'eût la moindre communication avec le dehors, surtout avec des Français. Cet enfant inquiétait l'Europe; et, en effet, l'alliance des républicains et des bonapartistes, devenus amis en face des Bourbons, la force encore redoutable des débris de l'armée réunie derrière la Loire offraient des points d'appui sérieux à ceux qui auraient voulu prolonger l'Empire. De plus, il est certain que, aux mains de l'Autriche et de ses al-

liés, Napoléon II était un épouvantail qui leur servait à tenir en respect les Bourbons, à exiger d'eux une plus dure rançon de la France; à la moindre velléité de résistance, ils menaçaient de le reconnaître. Après la conclusion des traités, les alliés ne songèrent plus qu'à se garantir eux-mêmes et à empêcher à tout prix que le fils suivît jamais les traces de son père.

Par une première convention, le duc de Parme avait été donné en souveraineté à Marie-Louise, avec réversibilité au duc de Reichstadt (11 juin 1817); la clause de réversibilité fut annulée quelques années après, sur la demande des Bourbons, qui voyaient avec terreur qu'un jour, une fois souverain, il pourrait vouloir compter avec eux. Afin de mater ce qu'il pouvait avoir d'intelligence, on négligea son éducation au point qu'à seize ans il ne savait rien de l'histoire de France. Retenu comme prisonnier dans les palais impériaux, principalement à Schoenbrunn, objet d'une surveillance qui ne se relâchait pas un instant, il ne vit jamais que des personnes étrangères à son entourage domestique, dom Manuel de Portugal, qui était de séjour à Vienne et grand ami du comte de Metternich, et, dans ses dernières années, Marmont, duc de Raguse, chassé de France par la révolution de 1830. Aucun écrit ne lui parvenait sans avoir été scrupuleusement examiné par ses gardiens; jamais, surtout, on ne permit qu'il reçût des nouvelles de son père, qui, de son côté, était laissé à son égard dans la plus complète ignorance. Quand il eut quinze ou seize ans, on lui fit apprendre l'histoire, réduite à une simple chronologie, et quelques théorèmes de géométrie. On prétend que, surpris de tant de précautions, il se serait écrié un jour : « Mais que veulent-ils donc faire de moi ? Pensez-ils que j'aie la tête de mon père ? » Rarement on put le voir en public; c'était un beau jeune homme, d'une taille élevée, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, très bon écuyer et se plaisant à monter à cheval. L'empereur François le créa colonel d'un régiment, puis gouverneur de Gratz, en Styrie, une ville qu'il ne connaissait même pas.

Depuis la mort de Napoléon, le parti libéral en France tournait volontiers les yeux vers lui; il ne parlait pourtant pas qu'aucune tentative sérieuse ait été faite pour le délivrer. Son nom servait de signe de ralliement à l'opposition. Béranger en fit le thème d'une de ses chansons, les *Deux cousins*, où il supposait une épître adressée par le duc de Reichstadt au duc de Bordeaux. Barthélemy fit le voyage de Vienne pour lui remettre un exemplaire de son poème, *Napoléon en Egypte*, et ne put parvenir à le voir; il composa à ce sujet, sous le titre du *Fils de l'homme* (1829), une si éloquentte apologie de Napoléon II, qu'il se vit condamner à trois mois de prison pour écrit séditieux. On trouve dans les notes de ce poème quelques détails assez curieux sur le jeune prince, entre autres cette réponse que fit le comte de Dietrichstein à sa demande d'audience : « Ne savez-vous pas que la politique de l'Autriche et celle de la France s'opposent à ce qu'aucun étranger et surtout un Français soit présenté au prince ?... Est-il bien vrai que vous soyez venu à Vienne pour le voir ? On se fait en France des idées bien fausses et bien ridicules sur ce qui se passe ici. Le prince n'est pas prisonnier, mais il se trouve dans une position toute particulière. Soyez bien persuadé qu'il ne voit, ne lit et n'entend que ce que nous voulons. S'il recevait une lettre, un livre qui eût trompé notre surveillance, il ne le lirait pas sans que nous lui eussions dit qu'il peut le faire sans danger. Son premier soin serait de nous le remettre. » Tenu dans cet état de sujétion, le fils de Napoléon ne tarda pas à s'étioler; sa tristesse et sa pâleur malade frappèrent les quelques personnes qui purent l'apercevoir et firent même conjecturer qu'on le soumettait à un régime particulier, renouvelé des empoisonnements lents du moyen âge. Barthélemy, qui put apercevoir le jeune prince au théâtre, s'est fait l'écho de ce bruit :

A la cour de Pyrrhus j'ai vu le fils d'Hector !...
 Quel germe destructeur, sous l'écorce agissant,
 A sitôt dévoré ce fruit adolescent ?

Ce qui est certain, c'est que, accablé à vingt ans de la plus grande lassitude, indifférent à tout et même à la vie, il s'écriait sans cesse : « Qu'on me laisse mourir en paix. » Au lendemain de la révolution de 1830, une fraction du parti libéral, qui avait fait son idole du fils de Napoléon, songea à l'appeler au trône; Talleyrand, ce ténébreux artisan de toutes les trames de 1814 et de 1815, se chargea même de faire agréer cette proposition à l'Autriche; mais il fut accueilli si froidement qu'il repartit de Vienne le soir même de son arrivée. Les bonapartistes agitaient plus secrètement; la comtesse Camerata, fille de la princesse Baciocchi, fit remettre au duc de Reichstadt deux lettres dans lesquelles elle lui rappelait la mort de son père à Saint-Hélène et l'exhortait à le venger. Il refusa dans des termes qui prouvent que sa réponse lui fut dictée. En 1831, lorsqu'il fut question de donner un roi à la Belgique, quelques enthousiastes mirent encore en avant le nom du duc de Reichstadt. Ce fut alors à Louis-Philippe d'avoir peur : « Nous ne souffririons jamais, s'écria Casimir Périer, qu'un membre de la famille Bonaparte règne aux portes de la France,

ni que Bruxelles soit un foyer de révolutions. » Il est bien probable que le prince ne sut jamais l'honneur qu'on avait voulu lui faire; l'année suivante, il délivra d'inquiétude tous les souverains en mourant, suivant les uns, du cancer d'estomac héréditaire dans sa famille, et, suivant d'autres, de phthisie. Il avait un peu plus de vingt et un ans. On lui fit des funérailles magnifiques et son corps fut inhumé dans la cathédrale de Vienne. Sa mort a inspiré à Victor Hugo une de ses plus belles odes, *Napoléon II*, dans le recueil intitulé *Feuilles d'automne*.

NAPOLEON III (Charles - Louis - Napoléon Bonaparte), dernier empereur des Français, né à Paris, au château des Tuileries, le 20 avril 1808, mort à Chislehurst, comté de Kent (Angleterre) le 9 janvier 1873. Celui qui devait ressusciter l'Empire en procédant, comme le premier Napoléon, par un coup de main contre la représentation nationale et tomber du trône en lâchant sur la France les effroyables malheurs d'une nouvelle invasion étrangère, était le dernier des trois fils nés pendant l'union du roi de Hollande, Louis Bonaparte, frère de Napoléon I^{er}, avec Hortense de Beauharnais. L'aîné de ces enfants était Charles-Louis, né en 1802, mort, à peine âgé de cinq ans, en 1807, et le cadet, Napoléon-Louis, né en 1805, mort pendant l'expédition de Forlì, en 1831. Marié en deux jours et malgré lui à Hortense de Beauharnais, déjà citée pour sa légèreté de conduite, et dont Duroc refusait la main, Louis Bonaparte avait trouvé dans cette union forcée une cause permanente de tristesse et de douleurs domestiques. Longtemps avant la naissance de son troisième enfant, Hortense comptait au nombre de ses amis les plus intimes l'amiral hollandais Charles - Henri Verhuell, celui-là même qui, en 1806, avait présidé la députation chargée de demander Louis Bonaparte pour roi de Hollande. L'amiral fut présent, le 20 avril 1808, à l'acte officiel qui constata la naissance de Louis; à ce propos, la chronique scandaleuse mit en circulation des bruits qu'on a rapportés depuis. D'autre part, le pauvre roi de Hollande parait avoir eu des doutes au sujet de ses droits réels à cette paternité nouvelle; il en témoigna, dit-on, son mécontentement à sa féconde épouse, qui, à partir de ce moment, lui épargna la douloureuse nécessité de laisser son non couvrir les fruits de ses amours clandestines (v. MORRY). D'après M. Elie Sorin (*la France impériale*, 1873, p. 28), plus tard, lors de l'insurrection des Romagnes, dont il sera parlé plus loin, il aurait écrit à Grégoire XVI : « Saint-père, mon âme est accablée de tristesse et j'ai frémi d'indignation quand j'ai appris la tentative criminelle de mon fils (Napoléon-Louis) contre l'autorité de Votre Sainteté. Ma vie déjà si douloureuse devait donc encore être éprouvée par le plus cruel des chagrins, celui d'apprendre qu'un des miens ait pu oublier toutes les bontés dont vous avez comblé notre malheureuse famille. Le malheureux enfant est mort, que Dieu lui fasse miséricorde ! Quant à l'autre (le futur empereur des Français), qui usurpe mon nom, vous le savez, saint-père, celle-là, grâce à Dieu, n'est rien. J'ai le malheur d'avoir pour femme une Messaline qui accouche... »

Quoi qu'il en soit, comme en ce moment Napoléon I^{er} n'avait pas d'enfant, comme son frère Joseph était dans le même cas et comme les lois de succession du 28 floréal an XII et 5 frimaire an XIII attribuaient de fait les droits d'hérédité à l'Empire, à défaut de descendants directs de Napoléon, aux enfants du roi Louis, le troisième fils d'Hortense fut inscrit sur les registres de la famille impériale, comme étant apte à succéder au trône, en cas de mort de son aîné, qui était alors Napoléon-Louis. Baptisé à Fontainebleau par le cardinal Richelieu le 10 novembre 1810, l'enfant eut pour parrain Napoléon et pour marraine Marie-Louise. A cette époque, son père, qui avait abdicqué le trône de Hollande, vivait retiré en Allemagne. Sa mère le garda auprès d'elle à Paris, puis à Saint-Leu pendant la fin de l'Empire et sous la première Restauration. Au commencement de la seconde Restauration, la reine Hortense, à qui Louis XVIII avait donné le titre de duchesse de Saint-Leu, dut quitter la France et emmena avec elle ses deux fils; mais, à la suite d'un procès que lui intenta en 1815 son mari, elle dut lui rendre son fils aîné. Quant au jeune Louis, il resta auprès de sa mère, qui habita successivement Genève, Aix, en Savoie, Carlsruhe, Augsburg, en Bavière, et qui acheta en 1819, en Suisse, le château d'Arenenberg, sur les bords du lac de Constance, où elle passa une partie de ses étés et où elle devait terminer sa vie.

Louis Bonaparte eut successivement pour précepteurs Philippe Lebas, fils du comte de Villeroy, un ancien officier d'artillerie, Vieillard, dont il devait faire plus tard un sénateur. Pendant un séjour de trois ans à Augsburg, il suivit les cours du gymnase de cette ville, où il s'attacha de préférence à l'étude de l'histoire et des sciences. Taciturne, rêveur, flegmatique comme un Hollandais, dépourvu de facultés brillantes, entêté, et en même temps hésitant de caractère et d'allures, le fil fut élevé par sa mère dans la pensée qu'il pourrait être un jour l'instrument de la résurrection de l'Empire, et cette perspective ne tarda pas à devenir son idée fixe. L'ex-

reine Hortense, qui l'appela « un doux entêté », lui inculqua par ses entretiens et ses conseils une confiance aveugle dans sa destinée et dans l'étoile napoléonienne, ce qui explique les idées fatalistes sous l'empire desquelles il devait constamment agir. Ses lettres, ses notes revelent son rôle tout entier. « Avec votre nom, lui disait-elle, vous serez toujours quelque chose, soit dans la vieille Europe, soit dans le nouveau monde; les hommes sont partout et en tout temps les mêmes : ils réveront malgré eux le sang d'une famille qui a possédé une grande fortune. Un non connu est le premier à-compte fourni par le destin à l'homme qu'il veut pousser en avant. Un prince doit savoir se taire ou parler pour ne rien dire. Evitez d'appartenir si exclusivement à personne que vous ne puissiez plus vous délier. Du reste, soyez fidèle à vos amis. Dans votre disgrâce actuelle, incertain de ce que vous pouvez devenir, ne vous laissez pas désespérer. Toujours l'œil aux aguets, surveillez les occasions propices. Partout il se produit des caprices d'imagination qui peuvent élever aux nues l'héritier d'un homme illustre. Héritiers de Napoléon, vous et votre frère, vous l'êtes assurément après le roi de Rome. L'empereur votre oncle a pu établir son autorité en donnant à tous les partis l'assurance particulière qui amusait la badauderie royaliste ou républicaine. Le gros de la nation est court d'idées, facile à émouvoir, facile à calmer, aisément enthousiaste pour les hommes qui tiennent le pouvoir. On leur demande rarement où sont leurs titres, pourvu qu'ils rassurent les intérêts, et tous les moyens de régner sont bons, suffisants, légitimes, pourvu qu'on maintienne l'ordre matériellement. Ces maximes s'impriment profondément dans l'esprit du jeune homme et donnent en quelque sorte la clef de sa conduite. Il ne se lassa jamais d'espérer, de surveiller les occasions propices, d'amuser « la badauderie royaliste ou républicaine », persuadé que, pour arriver au pouvoir et y rester, tous les moyens étaient également bons et légitimes. M. de Sybel, dans une intéressante étude publiée en 1873, cite un trait qui jette un jour sur le caractère de celui qui devait ordonner les massacres et les proscriptions de décembre 1851. Le jeune prince Louis avait eu en Suisse, pour compagne de jeux, une sœur de lait (Aime Cornu), qui plus tard, sous l'Empire, jouit d'une si grande influence qu'elle conserva toujours. M. de Sybel, introduit auprès d'elle, lui demanda un jour si l'empereur était sensible : « Certainement, il est sensible, s'écria-t-elle, et tout à fait dans le sens allemand du mot. Il est d'une nature tendre et bienveillante. Il voudrait toujours répandre la joie autour de lui; il a pour les hommes la même sollicitude qu'un jardinier a pour ses fleurs. Mais il est dans son âme une corde qu'il ne faut pas toucher; je veux parler de tout ce qui a rapport au droit et à la grandeur de sa dynastie. Qu'on le contredise sur ce point, alors il éclate; sa violence ne connaît plus de bornes; il devient terrible. » Elle en dit assez pour peindre un souvenir de leur commune enfance. Le prince pouvait avoir douze ans; causant avec lui dans le jardin, sous les fenêtres du château d'Arenenberg, elle arriva à leurrer malicieusement au sujet de ses rêves impériaux. Un éclair brilla soudain dans les yeux du prince; mais il se contenta, continua de causer avec abandon et entraîna sa compagne dans le parc du château, jusqu'à une place où ils étaient à l'abri de tout regard. Là, il s'éleva sur elle, et lui saisissant le bras des deux mains : « Rétracte ce que tu as dit, s'écria-t-il avec fureur, rétracte, ou je te brise le bras ! » Et il la serrait si violemment, dit-elle, que pendant huit jours elle ne remua ce bras qu'avec peine.

En Suisse, il continua ses études, se rendit habile dans les exercices du corps, apprit l'allemand, puis l'italien pendant plusieurs séjours qu'il fit en Italie, où il apprit, sous la direction de M. Vieillard, à s'occuper à la fois de sciences militaires et de politique. Devenu jeune homme, il laissa de côté la philosophie pour suivre avec curiosité tous les débats, tous les plans relatifs à l'organisation sociale et politique. « Les plus douteuses élucubrations de l'utopie, dit M. A. Morel, ne surprenaient ni ne rebutaient cet esprit accessible à l'impression de tous les rêves; il se les assimilait en les mêlant à ses propres chimères. Elles ont marqué leur trace dans sa pensée; elles sont la seule chose vraiment nouvelle qui soit venue s'ajouter et se juxtaposer en lui à la pure foi bonapartiste. C'est par ce vague socialisme qu'il a cru rectifier, agrandir et reconstituer le système napoléonien. » Vers cette époque, il suivit les cours de l'école de Thun, dans le canton de Berne, où, sous la direction du général Dufour, il apprit la théorie et les manœuvres de l'artillerie et du génie. Entre temps, il faisait des excursions en Allemagne, allait voir à Florence son frère, qui avait épousé sa cousine Charlotte Napoléon, et entraînait en relation avec les *carbonari*. Ce fut alors qu'ils se firent affilier l'un et l'autre à cette célèbre société secrète et qu'il prêta le serment de combattre pour l'indépendance de l'Italie.

La nouvelle de la révolution de juillet 1830, qui expulsait les Bourbons du trône, vint raviver tout à coup les espérances des Bonaparte exilés. Le jeune prince Louis allait partir pour Paris, lorsqu'il apprit l'avé-

nement de Louis-Philippe. Il dut rester en Suisse, et la loi du 2 septembre, qui maintint celle de janvier 1818 bannissant les Bonaparte, vint lui démontrer que l'heure n'était pas encore venue de rien tenter du côté de la France. Peu après, il se rendit avec sa mère à Rome, d'où il fut expulsé après la mort de l'empereur, et alla rejoindre son frère à Florence. Il régnait en ce moment en Italie une grande fermentation dans les esprits, et, au mois de février 1831, une insurrection éclata dans les Romagnes. Liés par leur serment de carbonari, désireux, du reste, de jouer un rôle qui les mit en évidence, Napoléon-Louis et Louis-Napoléon durent répondre à l'appel qui leur fut fait par les patriotes. Avant de partir pour aller rejoindre à Bologne les amis de la liberté, le prince Louis écrivit à sa mère : « Votre affection comprendra nos sentiments ; nous avons contracté des engagements que nous ne pouvons manquer de remplir, et le nom que nous portons nous oblige à secourir les malheureux qui nous appellent. » Peu après, il adressa au pape Grégoire XVI, tant en son nom qu'en celui du comité révolutionnaire de Terni, une déclaration de principes dans laquelle il revendiquait les libertés de l'Italie. Les deux frères se joignirent alors à un petit corps d'armée, destiné à s'emparer de Civita Castellana ; mais, sur ces entrefaites, les Autrichiens reprirent Bologne, et les deux frères, sans coup férir, durent battre en retraite pour s'embarquer à Ancône. Mais, en arrivant à Forlì, Napoléon-Louis, atteint d'une inflammation de poitrine selon les uns, de la rougeole selon d'autres, dut s'arrêter et mourut le 17 mars. Louis-Napoléon gagna alors Ancône, puis Pesaro, où lui-même tomba malade des suites de ses fatigues. Sa mère, qui se trouvait à Foligno, accourut auprès de lui, parvint à le soustraire aux recherches des Autrichiens, puis, grâce à un passeport anglais, lui fit traverser l'Italie et le conduisit en France. Arrivé à Paris, elle alla rendre visite à Louis-Philippe, qui lui accorda l'autorisation de rester quelque temps dans sa ville, mais refusa de donner à son fils un grade dans l'armée française. Les imprudences de Louis-Bonaparte et des troubles qui éclatèrent le 5 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon Ier, amenèrent un changement dans les dispositions du gouvernement, et la reine Hortense et son fils reçurent l'ordre de quitter Paris.

Après avoir passé quelque temps à Londres, les deux voyageurs revinrent au château d'Arenenberg. Peu après, à la fin de 1831, quelques chefs de l'insurrection polonoise vinrent proposer à Louis Bonaparte de se joindre à eux, en lui faisant entrevoir la possibilité de devenir roi de Pologne. Réduit par cette perspective, il se mit en route pour la nouvelle France, mais le duc de Varsow lui fit rebrousser chemin. L'année suivante, la Chambre des députés ayant renouvelé la loi de bannissement contre la famille Bonaparte, Louis se fit naturaliser citoyen de Thurgovie. Ce fut alors qu'il publia ses *Récits politiques*, suivies d'un *Projet de constitution* (1832), ouvrage plein d'incohérence et de contradictions, dans lequel il se déclare à la fois républicain et monarchiste. « D'après les opinions que j'avance, y disait-il, on voit que mes principes sont entièrement républicains. Eh ! quoi de plus beau, en effet, que de rêver à l'empire de la vertu, au développement de nos facultés, au progrès de la civilisation ? Les patriotes sont en grande partie républicains. » Puis il ajouta : « Si dans mon projet de constitution je préfère la forme monarchique, c'est que je pense que ce gouvernement conviendrait mieux à la France, en ce qu'il donnerait plus de garanties de tranquillité, de force et de liberté. » Quant à son projet de constitution, il reposait sur les bases suivantes : « Les trois pouvoirs de l'Etat seraient le peuple, le Corps législatif et l'empereur. Le peuple aurait le pouvoir électif et de sanction ; le Corps législatif aurait le pouvoir délibératif ; l'empereur, le pouvoir exécutif. »

La mort du duc de Reichstadt (1832) vint faire de Louis-Napoléon le chef de la famille Bonaparte, l'héritier de la couronne impériale. Le jeune homme voyait son rôle prendre une forme. Pour se poser en prétendant, il lui restait à attendre une occasion favorable, à préparer les voies à son ambition, à grouper autour de lui les adeptes de l'impérialisme et les intrigants. En attendant qu'il pût accomplir son œuvre ténébreuse, il entreprit de se faire connaître et imprima successivement divers écrits : *Deux mois à M. de Chateaubriand sur la duchesse de Berry* (1833, in-8°) ; *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* (1833, in-8°) ; enfin, *Manuel d'artillerie* (1836, in-8°). Dans ces deux dernières publications, en 1834, il avait été nommé capitaine d'artillerie à Berne. Vers le même temps, il entra en relation avec un maréchal des logis réformé, nommé Fiain, qui se fit appeler peu après de Persigny, et dont il devait faire par la suite un duc (v. PERSIGNY). Fiain, ex-légitimiste converti depuis peu au bonapartisme, se rendit à Arenenberg avec une lettre de recommandation de M. Belmontet et reçut le plus favorable accueil. Audacieux, entreprenant, ardemment désireux de faire fortune, il offrit à Louis Bonaparte de se constituer le commis voyageur des idées napoléoniennes,

de lui recruter des partisans ; l'offre fut acceptée avec empressement. Le parti républicain était alors abattu ; mais les légitimistes faisaient une vive opposition à Louis-Philippe. D'autre part, le soin que le roi avait mis à combler de dignités et d'honneurs les hommes du premier Empire, à faire revivre partout le souvenir de Napoléon Ier, à lui élever des monuments et des statues, semblait favoriser les projets ambitieux du fils d'Hortense, qui, de la terre d'exil, assistait à l'apogée d'un régime dont il se considérait comme la vivante représentation. Il crut que le moment était venu de se présenter comme un libérateur, comme le fondateur d'une monarchie nouvelle, sous laquelle le peuple, disait-il, jouirait de tous ses droits et marcherait progressivement à la conquête de toutes les prospérités morales et matérielles. Pendant que Fiain, puissamment aidé par une cantatrice nommée Eleonore Gordon, s'attachait à lui faire des partisans dans les diverses classes de la société et recrutait une petite troupe de conspirateurs, le prince envoyait son *Manuel d'artillerie* à des officiers supérieurs de l'armée française, à quelques personnages importants, aux principaux journaux, afin de s'assurer de leurs sentiments et de leurs dispositions, parvenant à s'acquiescer des complications morales, et, comme l'armée était son principal objectif, il expédiait des agents sur presque tous les points du territoire, principalement dans les places fortes de l'Est. Lui-même, dans un voyage à Bade, avait noué des relations avec plusieurs officiers de la garnison de Strasbourg, particulièrement avec le colonel Vaudrey, qui commandait dans cette ville le 4^e régiment d'artillerie. Peu après, dans un voyage secret à Strasbourg, il fit des ouvertures au lieutenant général Voirel, qui les repoussa, gagna de nouvelles recrues en se posant comme le représentant des idées démocratiques et républicaines, et décida de renouveler les merveilles du retour de l'île d'Elbe en se présentant avec ses partisans à Strasbourg, en enlevant d'enthousiasme la garnison, puis en se dirigeant sur Paris, au milieu des acclamations des populations de l'Alsace et de la Champagne. Tel était le plan de cet illuminé politique, à son idée fixe enlevait toute conscience de la réalité des choses. Nous ne raconterons pas ici la folle échauffourée de Strasbourg, dont nous parlerons dans un article particulier (v. STRASBOURG). Bornons-nous à dire que, arrivé secrètement dans cette ville le 28 octobre 1836, il lança, le 30, des proclamations au peuple français, à l'armée, aux habitants de Strasbourg, tenta sans succès de soulever la garnison et fut arrêté avec un assez grand nombre de ses complices. A la nouvelle de cette folle tentative, Hortense accourut à Paris pour demander à Louis-Philippe la grâce de son fils. La facilité avec laquelle des officiers français avaient trahi leur serment à la voix d'un jeune homme connu seulement par son origine, dit M. Taxile Delord, l'indécision des soldats en sa présence, les acclamations de la population sur son passage, la puissance des souvenirs impérialistes, le prestige du nom de l'empereur donnaient matière à de graves réflexions. Le gouvernement dissimula ses alarmes. Ce qu'il savait de la conspiration était de nature à les rendre sérieuses. Louis-Philippe en fut assez pour juger prudent de faire semblant de ne rien savoir. Il crut sage de se montrer clément. Le 5 novembre, le prince Louis, tiré de la prison de Strasbourg, fut mis en chaise de poste à Paris et, par là, à Lorient, qu'y être embarqué sur la frégate *l'Andromède* et conduit en Amérique. Au moment où la frégate allait mettre à la voile, le sous-préfet de Lorient demanda au fils d'Hortense s'il avait assez d'argent pour faire face à ses premiers besoins au lieu de débarquement, et, sur sa réponse négative, il lui remit de la part de Louis-Philippe une somme de 16,000 francs en or. Devenu plus tard maître de la France, le prince Louis ne songea nullement à s'acquiescer de cette dette ; tout ce que la reconnaissance lui inspira, ce fut de confisquer les biens de la famille ducal.

Conduit à Rio-Janeiro, puis à New-York (3 avril 1837), il trouva aux Etats-Unis des deux cousins les frères Murat, et quelques anciens bonapartistes qui s'y étaient fixés. Tout à coup, il reçut de sa mère une lettre lui annonçant qu'elle était gravement malade. Aussitôt il s'embarqua pour l'Angleterre, d'où il se rendit à Arenenberg, et, peu de temps après son arrivée, Hortense mourut (5 octobre 1837). Il continua à demeurer en Suisse, et, comme sa première mésaventure ne l'avait nullement découragé, il recommença ses secrètes intrigues, de concert avec le docteur Conneau et M. Mocquart. En ce moment, un des anciens conspirateurs de Strasbourg, M. Armand Laity, essaya d'attirer de nouveau l'attention publique sur le prétendant en publiant le *Prince Napoléon à Strasbourg, relation historique des événements du 30 octobre 1836*. La condamnation de l'auteur de cette brochure à cinq ans de prison, l'active propagande bonapartiste faite par de Crouy-Chauiel, Saint-Etienne et quelques officiers de l'Empire, membres du club dit des *Colottes de peau*, de Montholon, de Mesman, Piat, Laborde, Voisin, etc., enfin, la création de quelques journaux impérialistes : le *Capitole*, le *Commerce*, etc., mirent de nouveau

sur le tapis la personnalité du neveu de Napoléon, et le gouvernement, inquiet, dut aviser. Emu de la présence du prétendant sur le territoire suisse, il demanda son expulsion dans une note appuyée par l'Autriche et par l'envoi d'un corps de troupes sur la frontière. La diète helvétique, s'appuyant sur ce fait que Louis Bonaparte était fils d'un Français, repoussa une telle exigence par les armes, à la condition toutefois que le prince renoncât à ses prétentions et à la qualité de Français. Louis Bonaparte, ne voulant ni réclamer ni dénier son droit de citoyen suisse, se tint dans une équivoque volontaire, déclara qu'il ne pouvait consentir à être la cause d'un conflit armé entre les deux puissances, et passa en Angleterre, où il arriva le 14 octobre 1838.

Là, il se lança dans le tourbillon de la vie aristocratique, et, toujours avide de faire parler de lui, même au prix du ridicule, il n'hésita point à essayer de renouveler, au tournoi d'Exington, les prouesses des anciens chevaliers. Les plaisirs au milieu desquels il devait rapidement la plus grande partie de la fortune de sa mère, lui faisaient par le reste, oublier son idée fixe. A Londres, il recevait de nombreux visiteurs et entretenait une correspondance active avec ses amis du continent. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il écrivit et publia les *Idées napoléoniennes* (1839, in-8°), ouvrage dans lequel il se livrait à une apologie de l'Empire et de Napoléon Ier, dont, par un étrange travestissement, il faisait l'exécutif testamentaire de la Révolution (v. IDEES NAPOLEONIENNES). Au moment où il faisait paraître ce singulier programme, mélange d'idées libérales et d'idées prétiennes, il complotait une nouvelle aventure, qui ne devait pas avoir plus de succès que celle de Strasbourg. Nous avons raconté ailleurs la grotesque échauffourée de Boulogne (v. BOULOGNE), le dénouement des conspirateurs dans un quinquet d'opéra-comique sur la plage de Wimereux (6 août 1840), la lutte qu'il eut à subir, l'arrestation du principal héros de l'aventure et des conjurés, leur procès devant la cour des pairs et leur condamnation (6 octobre). « Le petit chapeau, l'épée d'Austerlitz, l'aigle appropris, dit M. Taxile Delord, servirent de point de mire aux plaisanteries des journaux ; mais un général à demi gagné, un régiment presque embauché, une maison militaire réunie autour de M. Louis Bonaparte attestèrent que la mise en scène burlesque de cette conspiration cachait un fond sérieux. D'ailleurs, le rôle ridicule joué par le prétendant à Boulogne, l'embaras de sa tenue devant la cour des pairs, allaient être effacés par sa longue captivité. »

Envoyé à la forteresse de Ham pour y subir un emprisonnement perpétuel, presque au même moment où les cendres de Napoléon, ramenées de Sainte-Hélène, entraient triomphalement à Paris, Louis Bonaparte eut pour compagnon de captivité le docteur Conneau, depuis longtemps attaché à sa cause, et le général Montholon. Sa captivité, du reste, était loin d'être rigoureuse. Il pouvait recevoir de fréquentes visites, échangeait avec ses amis du dehors une correspondance très-active et disposait d'un ménage pour monter à cheval dans l'intérieur de la citadelle. Toujours désireux de se mettre sur un piédestal, il écrivait : « Je ne désire que les idées que je suis ; car, ici, je suis à ma place ; avec le nom que je porte, il me faut l'ombre d'un cachot ou la lumière du pouvoir. » Il était loin, comme on le voit, d'avoir renoncé à son rôle de prétendant. Pour faire tourner sa captivité au profit de son ambition, pour se créer des partisans dans le peuple et même parmi les républicains, il se montra essentiellement occupé du sort des classes populaires. Il publia dans des journaux avancés, particulièrement dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, le *Précurseur de l'Ouest*, de nombreux articles, dans lesquels il abordait des problèmes variés d'histoire, de politique, d'économie politique, et où il se montre constamment préoccupé d'améliorations sociales. S'il est un prétendant, c'est un prétendant démocratique, et la République serait son idéal ; mais il ignore si la France est républicaine. Je vois dans son histoire les deux éléments monarchique et républicain exister, se développer simultanément. Si le pays m'appelle un jour, je lui offrirai. Je réunirai autour de moi non plébeiens tous ceux qui veulent la liberté et la gloire ; j'aiderai le peuple à rentrer dans ses droits, à trouver la formule gouvernementale des principes de la Révolution. » Dans une lettre écrite, le 21 octobre 1843, au rédacteur du *Journal du Loiret*, il disait encore : « J'avais une haute ambition, mais je la pouvais avouer : l'ambition de réunir autour de moi mon populaire tous les partisans de la souveraineté du peuple, tous ceux qui veulent la gloire et la liberté. » Ce fut à lui qu'il écrivit son dithyrambe *Aux mânes de l'empereur* (1840) ; sa *Note sur les amorceurs fulminantes et sur les att-lages* (1841, in-8°) ; *Fragments historiques* (1841, in-8°) ; *Analyse de la question des sucres* (1842, in-8°) ; *Etudes mathématiques de Napoléon* (1842) ; la *Traite des nègres* (1843) ; *Reponse à M. de Lamartine* (1843), à propos du Consulat et de l'Empire ; *l'Opposition* (1843) ; la *Paix ou la guerre* (1843) ; les *Conservateurs et Espartero* (1843) ; *Des gouvernements et de leurs soutiens* (1843),

où il demande que le gouvernement soit assis sur des bases démocratiques ; le *Clergé et l'Etat* (1843), où il dit : « Les ministres de la religion en France sont, en général, opposés aux intérêts démocratiques ; leur permission d'enseigner met en danger la haine de la Révolution et de la liberté ; » la *Paix* (1844) ; les *Nobles* (1844), où il propose « d'abolir les trente-cinq millions de Français en leur donnant l'instruction, la morale, l'aisance, biens qui n'ont été jusqu'ici l'appanage d'un petit nombre et qui devraient être l'appanage de tous ; » *Extinction du paupérisme* (1844, in-32), où il propose d'établir, aux frais de l'Etat, des colonies dans les parties les plus incultes de la France. Cet écrit lui rallia les suffrages de certains socialistes et lui valut les applaudissements de démocrates assez peu clairvoyants pour ne pas découvrir que le véritable but était poursuivi par le prétendant en émettant ces doctrines. « Lorsque, en 1844, dit M. Elie Sorin, l'écrivain de Ham publia sa brochure socialiste, intitulée : *De l'extinction du paupérisme*, le *Journal du Loiret* écrivait : « Louis-Napoléon n'est plus à nos yeux un prétendant, mais un membre de notre parti, un soldat de notre drapeau. » Mme George Sand prête le patronage de son nom et de son talent à la conservation de l'œuvre du prisonnier : « Le règne illustre de Napoléon n'est plus de ce monde, et l'héritier de son nom, penché sur les livres, médite, attendri, sur le sort des prolétaires... Parlez-vous souvent de délivrance et d'affranchissement, noble capitif ! Le peuple est comme vous dans les fers ; le Napoléon d'aujourd'hui est celui qui personnifie les douleurs du peuple comme l'autre personnifiait ses gloires. » Chateaubriand, Thiers, Beranger, Louis Blanc ne désagréèrent pas d'échanger des lettres avec le prince démocrate qui était alors phrases émues comme celles-ci : « Il est naturel, dans le malheur, de songer à ceux qui souffrent. La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. » Quatre années passées dans les murs de Ham avaient donné le temps au prisonnier de se faire au dehors une sorte de popularité que n'avaient pu lui donner Strasbourg et Boulogne ; il avait acquis enfin des influences réelles : il comptait des amis dans les rangs du parti populaire. »

En 1845, Louis Bonaparte adressa aux ministres, puis à Louis-Philippe, une demande de mise en liberté provisoire, en prétextant qu'il désirait vivement se rendre auprès de l'ex-roi de Hollande, qui touchait à sa fin. Sa demande fut repoussée, le conseil des ministres ayant exigé des garanties positives et le prétendant ayant refusé de se lier par une note expresse. Louis Bonaparte résolut alors de s'évader. Il avait fait courir le bruit qu'il allait être l'objet d'une amnistie prochaine, dans l'espoir que le gouverneur de la citadelle exercerait sur lui une surveillance moins attentive, lorsqu'une circonstance fortuite vint servir ses projets. Des réparations intérieures ayant été jugées nécessaires, on fit entrer des ouvriers dans la prison. En ce moment, les cinq ans d'emprisonnement du docteur Conneau venaient d'expirer, ce qui le rendait légalement libre, et il pouvait, ainsi que Thélin, valet de chambre du prince, aller en ville quand il lui plaisait. Ces deux personnes purent ainsi préparer, à l'extérieur, tous les moyens de leur évasion, et le 26 juillet 1845, Louis Bonaparte demanda l'autorisation de se rendre à Saint-Quentin. Au moment où il sortait du fort comme pour aller louer un cabriolet, le prince, déguisé en ouvrier, sortait avec lui. On décida que l'évasion aurait lieu le matin, parce que, pendant le jour, on ne faisait nulle attention aux ouvriers qui, prenant la route directe de la porte extérieure, sortaient pour aller chercher des outils et des matériaux, tandis que le soir, au contraire, les ouvriers, à leur sortie, étaient examinés un à un par le gouverneur. Le 25 mai 1846, dit M. Taxile Delord, les ouvriers arrivèrent et subirent l'inspection accoutumée. Le prisonnier coupe ses moustaches, prend un poignard, passe une blouse et une goupille sur ses vêtements ordinaires ; un vieux tablier de toile bleue, une perruque noire à cheveux longs, une casquette couverte sont déguisement ; il chausse des sabots, met une pipe de terre à sa bouche et, l'épaulée chargée d'une planche, il se dirige vers la porte. Pendant ce temps, le docteur Conneau, pour détourner l'attention des ouvriers, les retient près de lui en leur faisant prendre le coup du matin. Grâce à la planche, Louis Bonaparte parvient à cacher sa figure aux soldats qu'il rencontre et franchit heureusement, suivi de Thélin, la porte extérieure. Aux abords de la forteresse, M. Souplet, rédacteur en chef du *Gazetteur de Saint-Quentin*, attendant avec son cabriolet, qui reçut l'évadé et le conduisit, en brûlant le pas, à Saint-Quentin. De là il gagna Valenciennes, la Belgique, et deux jours après, l'Angleterre. Le 27 juillet suivant, l'ex-roi Louis mourut à Florence sans avoir jamais réclaté, comme on l'avait prétendu, la présence d'un fils qui avait été de tout temps étranger à sa vie. Seul, son fils naturel, M. Castelvécchio, se trouva à son lit de mort.

A Londres, Louis Bonaparte fit appel aux capitalistes des deux mondes pour avoir les fonds nécessaires à la construction d'un canal destiné à relier l'Océan Atlantique à l'Océan

Pacifique, au moyen des eaux du lac de Léon et du lac de Nicaragua. Mais son appel n'eut pas d'écho, et l'entreprise, dont il avait reçu la direction, resta à l'état de projet. A cette époque, comme le fait remarquer M. Taxile Delord, la société anglaise se tenait, à l'égard de l'expédition de Haïti, dans une réserve voisine de la froideur. M. de Jarnac, premier secrétaire de l'ambassade française, menaçait de se retirer d'un club où il était question de recevoir Louis Bonaparte et où la présence de son cousin Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, était cependant parfaitement acceptée. « Le fils d'Hortense avait donc tout à la fois à faire face aux embarras de sa propre gène et à soutenir, par des expédients, son budget en désarroi. N'en concluons pas, toutefois, que le futur président de la République française en fut réduit à s'imposer des vertus spartiates : audacieux devant la dette, il escomptait l'avenir sans trop se servir des jouissances du présent. En vingt ans, il avait trouvé moyen de s'endetter d'un million de francs ; c'était le chiffre exact de la seule fortune qu'on lui connaît, la terre de Civitanova, en Italie, qu'il tenait de l'héritage de sa mère. A la veille de la révolution de Février, son actif et son passif se compensaient ; il était littéralement ruiné. Fort heureusement pour lui, il put largement puiser dans quelques bourses qui lui furent ouvertes. Miss Howard, qui l'aimait tendrement, payait à plusieurs reprises ses dettes et n'hésita pas, lorsqu'il fut devenu président de la République, à engager sa fortune pour la réussite du coup d'État. Louis-Napoléon parvint à l'Empire, lui rendit, du reste, très-largement ce qu'elle lui avait prêté ; car, depuis le 24 mars 1853 jusqu'au 1er janvier 1855, il lui donna 5,449,000 francs.

Lorsque commença l'agitation des banquets réformistes, Louis Bonaparte se tint prêt à tout événement. Le 22 février 1848, il partit secrètement de Londres et descendit à Paris chez M. Vieillard. La République ayant été proclamée sans qu'aucun mouvement bonapartiste eût éclaté, il adressa, le 28, au gouvernement provisoire la lettre suivante : « Messieurs, le peuple de Paris ayant détruit par son héroïsme les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer. Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire et la assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent... » Le gouvernement, craignant, non sans raison, les intrigues du prince, l'engagea à repartir, et, le 26, à 4 heures du matin, il repartit pour l'Angleterre, après avoir envoyé au gouvernement provisoire une seconde lettre, dans laquelle il disait : « Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momentanément. Vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et de mon patriotisme. » Pendant qu'il attendait à Londres le moment de revenir en France, le gouvernement anglais ayant fait appel aux conservateurs pour s'opposer aux manifestations charitables, le prince Louis n'hésita point à s'enrôler dans les constables spéciaux qui, armés d'un bâton et ornés d'un brassard, furent chargés de barrer au peuple le chemin du Parlement, notamment le 10 avril 1848.

Lors des élections d'avril pour la Constitution, Louis Bonaparte ne fut point élu représentant du peuple, au lieu que deux de ses cousins, se disant républicains, allaient siéger à l'Assemblée. Dès que commencèrent à se manifester les premiers symptômes de réaction contre la République, les agents bonapartistes se mirent en campagne et firent une active propagande en faveur de Louis-Napoléon, qu'on représentait aux uns comme ayant une fortune énorme et pouvant seul amener la prospérité générale, aux autres comme étant un ardent républicain. Lors des élections complémentaires du 3 juin, ses amis le pressèrent de poser sa candidature ; mais lui, craignant un échec, répondit par un refus à leurs instances. Il pensait qu'en ce moment sa position en France serait très-difficile, très-ennuyeuse et même très-dangereuse. « Mais ses partisans, enflammés du désir de le voir arriver au pouvoir, résistèrent. Des affiches signées de noms inconnus, appelèrent le peuple à voter pour « le bon patriote, le républicain sincère... l'enfant de Paris, notre frère à tous... qui veut le développement le plus complet des principes démocratiques... » etc. Des biographies, des portraits, des médailles furent répandus à foison à Paris et dans les départements, et la fameuse Société du 10 décembre, qui devait tant contribuer à l'élection présidentielle, commença alors à se former et à agir. Le 3 juin 1848, Louis Bonaparte était élu député à Paris, le cinquième sur six représentants, par 84,420 voix, et il obtenait trois autres élections, dans la Charente Inférieure, l'Yonne et la Corse. A cette nouvelle, il écrivit à ses électeurs : « Vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Votre confiance m'impose des devoirs que je suis heureux de remplir ; nos intérêts, nos vœux sont les mêmes. Rallions-nous donc autour de l'autel de la patrie sous le drapeau de la République. » Cependant, l'agitation populaire produite par les bonapartistes, dont un des organes, le *Napoléonien*, possédait nettement la

candidature du prince Louis à la présidence de la République, la propagande faite parmi les ouvriers pour les pousser à embrasser la cause du représentant de l'Empire, parurent à la commission exécutive offrir un danger réel pour la cause de la liberté. Le 12 juin, M. de Lamartine demanda à l'Assemblée d'appliquer à Louis Bonaparte la loi de bannissement de 1832 ; mais, à la suite d'une longue discussion, la majorité se prononça contre cette proposition en validant l'élection du nouveau député. Pendant cette discussion, des groupes de bonapartistes, réunis autour de l'Assemblée, poussèrent le cri de : « Vive l'empereur ! » et des coups de feu étaient partis des rassemblements. Le lendemain, l'Assemblée reçut de Louis Bonaparte une lettre, datée de Londres 14 juin, dans laquelle se trouvait cette phrase, qui produisit une vive sensation : « Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir. » A ces mots, contre lesquels protestèrent énergiquement le général Cavaignac, plusieurs représentants demandant qu'il déclare à l'instant le citoyen Louis Bonaparte déchu de ses droits ; mais la discussion est remise au lendemain, et le lendemain, 15 juin, le prétendant, averti de son imprudence, adressa à l'Assemblée sa démission en protestant de la pureté de ses intentions. Cette reculade désarma les représentants et la démission fut acceptée ; mais le bonapartisme et son représentant étaient sortis de ces débats fortifiés et grandis, et le propre adversaire bonapartiste, enhardi par la faiblesse de l'Assemblée, redoubla d'audace et d'activité.

Quelques jours après éclatait la formidable insurrection de Juin, à laquelle contribua pour une si large part l'élément bonapartiste. Daix et Laehr, deux des assassins du général Brès, étaient des bonapartistes avoués. Pour jeter la France dans les bras d'un sauveur, il était nécessaire, en effet, de montrer que la société était dans le plus grand péril. Après la compression du mouvement insurrectionnel par le général Cavaignac, qui devint alors chef du pouvoir exécutif, Louis Bonaparte attendit que l'occasion s'offrît à lui de rentrer en scène. Elle ne se fit pas attendre. Des élections complémentaires devant avoir lieu le 17 septembre, le prince Louis posa sa candidature dans une lettre adressée au général Flat, « car, disait-il, il me tarde de rentrer en France et de me mêler au milieu des représentants du peuple qui veulent organiser la république sur des bases larges et solides. » Élu à la fois dans cinq départements (Seine, Yonne, Moselle, Charente-Inférieure et Corse), il remercia ses électeurs dans une proclamation où il disait : « La République démocratique sera l'objet de mon culte ; j'en serai le prêtre ; et il alla siéger à l'Assemblée le 26 septembre. Son admission ayant été prononcée, il fit un petit discours emphatique dans lequel se trouvaient ces mots : « Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen. La République m'a fait ce bonheur, que la République reçoit mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement... Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir pour essayer de me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République. » Quelques jours après, le 11 octobre, l'Assemblée abrogea la loi de 1832, qui bannissait la famille Bonaparte.

Louis-Napoléon, s'attachant à ne pas se compromettre, prit peu de part aux travaux de l'Assemblée, se tint dans une réserve prudente et ne vota que fort rarement. Dans le relevé des votes à la Constituante, on ne trouve guère à son nom que les quatre votes suivants : contre l'amendement Grevy tendant à repousser la présidence de la République, pour l'ensemble de la constitution, contre les bons hypothécaires et contre l'abolition du remplacement militaire. Parlant mal, d'une voix traînante et hésitante, il évita de prononcer des discours, se bornant à lire, dans les rares occasions qu'il eut de monter à la tribune, quelques phrases préparées et ayant toujours pour objet d'attirer à lui les sympathies populaires en affectant le plus profond désintéressement. Sa candidature à la présidence de la République ayant été mise en avant, Clément Thomas, à la tribune de l'Assemblée nationale, demanda quelques explications sur les titres de ce « citoyen » à une aussi haute dignité. Louis Bonaparte était absent ; son cousin Napoléon, fils de l'ex-roi Jérôme, prit sa défense avec une extrême vivacité. Le lendemain, 26 octobre, Louis Bonaparte parut à la tribune et y lut un petit discours. « De quoi m'accuse-t-on ? dit-il ; d'accepter, avec des sentiments populaires, une candidature que je n'ai pas réclamée ? Eh bien oui, je l'accepte, cette candidature qui m'honore. Je l'accepte, parce que trois élections successives et le décret unanime de l'Assemblée nationale contre la proscription de ma famille m'autorisent à croire que la France regarde le nom que je porte comme pouvant servir à la consolidation de la société ébranlée jusque dans ses fondements, à l'affermissement et à la prospérité de la République. Que ceux qui m'accusent d'ambition consentent peu mon cœur !... Je suivrai toujours, comme je l'entends, la ligne que je me suis

tracée, sans m'inquiéter, sans m'arrêter. Rien ne m'ôttera mon calme, rien ne me fera oublier mes devoirs. »

A cette époque, conseillé par des gens habiles, Louis Bonaparte vivait à Auteuil dans une sorte de retraite, cherchant à recruter des partisans dans toutes les opinions et dans toutes les classes de la société. Tandis que d'un côté il avait eu des entretiens avec Proudhon, Cabet, Louis Blanc et s'était assuré la majorité des votes socialistes, de l'autre il entraînait en relation avec les chefs des partis monarchiques, Thiers, Molé, Berryer, Montalembert. Quiconque avait un nom, une influence notable, était bien accueilli par le prétendant et trouvait en lui, dit M. de Falloux, « un interlocuteur poli, modeste, intéressant peu, écoutant beaucoup ; à l'Assemblée nationale, il affectait, dans ses rares conversations avec ses collègues, l'attitude d'un homme décidé à laisser faire la destinée sans la contraindre et à obéir au vœu national sans le provoquer. »

Dans le programme-manifeste qu'il fit paraître au mois de novembre, il s'attacha à satisfaire tous les partis. Il promit de rétablir l'ordre, de protéger la religion, la famille, la propriété, déclara qu'il voulait la paix, la décentralisation, la liberté de la presse, la préservation des deux sexes qui la compromettent, l'arbitraire et sa propre licence, l'abolition des lois de proscription ; annonça qu'il désirait diminuer les impôts les plus onéreux au peuple, encourager les entreprises qui donnent du travail aux bras inoccupés, pourvoir aux besoins de la vieillesse chez les travailleurs, introduire dans les lois des améliorations tendant à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous, etc. Il disait : « Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tant l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Élevé dans les pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposent vos suffrages et les vœux de l'Assemblée. Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée ; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes. Je mettrai mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli. »

Grâce à cet ensemble de promesses, qui laissait à chaque parti l'espérance de voir Louis Bonaparte se tourner de son côté, le candidat présidentiel vit s'accroître considérablement le nombre de ses partisans. Le seul adversaire sérieux qui lui eût opposé était le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif. Cet homme intègre était soutenu par beaucoup de républicains clairvoyants, par une partie de la bourgeoisie libérale qui se rappelait le 18 brumaire ; mais les malheureuses proscriptions de juin lui avaient en partie aliéné le peuple, et les monarchistes, connaissant la fermeté de ses opinions républicaines, lui étaient hostiles. A la suite de pourparlers entre M. de Montalembert et Louis Bonaparte, qui promit tout ce qu'on voulait, les trois fractions du parti conservateur, les légitimistes, les orléanistes et les cléricaux, se rangèrent de son côté. Complètement aveuglés, ils s'imaginèrent que cet homme, aux allures incertaines, deviendrait entre leurs mains l'instrument docile de leurs projets. De son côté, la masse populaire, soit par la crainte de vagues dangers pour la Révolution, soit par l'envie qu'il avait dans l'émeute des anciens partis, soit poussée par son ignorance vers le représentant de la légende napoléonienne, si étrangement fautive, se prononça pour le neveu de Napoléon I^{er}. Si Louis Bonaparte désirait avoir les votes des catholiques, d'un autre côté il ne voulait pas se priver de ceux des libéraux. C'est dans ce but qu'il écrivait au *Constitutionnel* le 2 décembre 1848 : « Apprenant qu'on a remarqué mon abstention dans le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia, je crois devoir déclarer que, tout en étant décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du souverain pontife, je n'ai pas pu approuver par mon vote une démonstration militaire qui me semblait dangereuse, même pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger, et de nature à compromettre la paix de l'Europe. »

Le 10 décembre 1848, le scrutin fut ouvert pour la nomination du président de la République.

Louis Bonaparte obtint.	5,434,226 voix.
Cavaignac.	1,448,107
Ledru-Rollin.	370,719
Raspail.	36,329
Lamartine.	7,910

C'était dans les départements les plus socialistes : Creuse, Haute-Vienne, Saône-et-Loire, Isère, Drôme, que Louis Bonaparte avait obtenu le plus grand nombre de voix.

Le 20 décembre eut lieu à l'Assemblée nationale une scène saisissante, que Victor Hugo a admirablement racontée dans *Napoléon le Petit*. Ce jour-là, à quatre heures, le représentant Waldeck-Rousseau donna lecture du rapport sur l'élection présidentielle. Le général Cavaignac déposa ensuite ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée, puis

le président Marrast proclama le résultat du scrutin. Alors on vit s'avancer vers la tribune un petit homme pâle, en habit noir, cravate blanche et gants blancs, portant sur son habit la rosette de représentant et la plaque de grand-croix de la Légion d'honneur. C'était Louis Bonaparte. « Le silence et l'émotion redoublent, dit M. Taxile Delord, pendant qu'il monte à la tribune avec lenteur. Le président lit la formule du serment. La lueur des lampes à abat-jour redouble la gravité mélancolique répandue sur la physionomie ordinairement si vive et si enjouée d'Armand Marrast, qui prononce la formule du serment : « En présence de Dieu et devant le peuple français, je jure de rester fidèle à la République, à démocratique et de défendre la constitution. » Un silence profond règne dans la salle. Louis Bonaparte, pâle, l'œil baissé, étend le bras et répond d'une voix légèrement voilée : « Je le jure. » Une émotion profonde règne dans tous les cœurs lorsque le président de l'Assemblée nationale ajoute d'une voix plus solennelle : « Je prends Dieu à témoin du serment qui vient d'être prêté. » Louis Bonaparte est désormais président de la République jusqu'au deuxième dimanche de mai 1852. L'Assemblée attend ses premières paroles ; il tire un papier de sa poche et lit une déclaration dont les passages les plus saillants sont les suivants : « Le suffrage de la nation, le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future et me tracent mes devoirs. Je regarderai comme ennemi de la patrie et de ceux qui tenteront par des voies illégales de changer la forme de gouvernement que vous avez établie. Entre vous et moi, il ne peut y avoir de dissentiment. Notre gouvernement ne sera ni utopiste ni réactionnaire. Nous ferons le bonheur du pays et nous espérons que, Dieu aidant, si nous ne faisons de grandes choses, nous tâcherons d'en faire de bonnes. » On sait comment devaient être réalisées toutes ces promesses.

Le président de la République composa son premier ministère d'hommes appartenant presque tous aux partis hostiles à l'affermissement de la République. M. Odilon Barrot fut nommé président du conseil et ministre de la justice ; M. de Malleville fut appelé à l'intérieur ; M. Passy, aux finances ; M. Léon Faucher, aux travaux publics ; M. Drouyn de Lhays, aux affaires étrangères ; M. de Falloux, à l'instruction publique ; M. Bixio, au commerce ; M. de Tracy, à la marine et le général Luchès à la guerre. En même temps, le général Changarnier devint commandant de la première division militaire et des gardes nationales de la Seine ; M. Baroche fut nommé procureur général près la cour d'appel, et le colonel de gendarmerie Rébillot, préfet de police. Quelques jours après, le 27 décembre, Louis Bonaparte ayant exigé du ministre de Malleville qu'il lui remit les dossiers relatifs aux affaires de Strasbourg et de Boulogne, celui-ci refusa et donna sa démission ainsi que Bixio. Léon Faucher prit alors le portefeuille de l'intérieur, M. Lacrosse celui des travaux publics et M. Buffet celui de l'agriculture et du commerce.

Les chefs de la réaction et le prince-président, comme on l'appelait maintenant, s'entendirent alors pour atteindre le même but, le renversement de la République, la suppression de toutes les libertés. Mais leurs entreprises rencontraient des obstacles dans la composition même de l'Assemblée constituante, élue sous l'influence des idées républicaines et dont la majorité désirait le fonctionnement de la constitution qu'elle venait de voter. Bien qu'il eût été nommé pour vice-président de la République Boulay de La Meurthe, elle avait une médiocre confiance en ce personnage, ami personnel du prince. Les chefs des partis monarchiques et Louis Bonaparte désiraient d'un commun accord voir disparaître cette Assemblée, dans l'espoir de la voir remplacée par une autre moins libérale. On vit alors s'organiser librement sur tous les points du territoire, à l'instigation des monarchistes et des bonapartistes, un vaste pétitionnement pour demander à la Chambre de se dissoudre. L'Assemblée, qui avait décidé d'élaborer, avant de se retirer, dix lois organiques, finit par céder à cette pression et, sur la proposition du représentant Râteau, elle décida, le 12 février 1849, qu'elle cèderait la place, le 23 mai, à une Assemblée nouvelle. La Constituante, avant de disparaître, devait assister à un triste spectacle, gros d'enseignements pour l'avenir : nous voulons parler de l'expédition romaine entreprise pour donner satisfaction au parti clérical, dont le président voulait se ménager l'appui. Il avait été bien entendu, et le cabinet l'avait déclaré solennellement, que notre corps d'armée respecterait la république romaine (31 mars) ; et cependant, le 7 mai, on apprenait que la lutte était engagée (20 avril) entre les patriotes romains et l'armée d'Oudinot. Il y avait là violation flagrante de la constitution. L'Assemblée délibéra et invita, le 8 mai, le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que l'expédition ne fût pas plus longue que nécessaire et qu'elle ne servît qu'à la dissolution de son but. Le 25 mai, la Constituante fit place à l'Assemblée législative, élue le 13 mai, et dont, grâce à l'active propagande du comité de la rue de Poitiers, les deux tiers des membres appartenaient aux partis monarchiques. La République était dès lors condamnée à périr ; mais, avant de l'étouffer en France, il parut

bon de l'écraser en Italie. C'était également l'avis de la majorité et de Louis Bonaparte, qui, le 1^{er} juin, oubliant complètement sa lettre du 2 décembre 1848, envoya au général Oudinot, sous la dictée, dit-on, de M. de Montalembert, l'ordre d'entrer de gré ou de force à Rome pour y rétablir le pape. Le lendemain, il apporta quelques modifications dans son ministère. M. Dufaure remplaça M. Léon Faucher; M. Lanjuinais succéda à M. Buffet, de Tocqueville à Drouyn de Lhuys. Le 13 juin, il adressa à l'Assemblée son premier message pour exposer sa politique.

Cependant, la nouvelle du siège de Rome avait produit la plus vive émotion dans le parti démocratique. Le 13 juin, Ledru-Rollin, se faisant l'organe de la gauche, demanda à l'Assemblée la mise en accusation du président de la République et de ses ministres, coupables d'avoir violé la constitution en intervenant à Rome. La majorité ayant répondu à cette proposition par un vote approbatif de la conduite du gouvernement, Ledru-Rollin, du haut de la tribune, en appela au peuple pour défendre par les armes la constitution violée, et, le 13 juin, il descendit dans la rue. Mais cette tentative de soulèvement fut aussitôt réprimée, et la majorité, d'accord avec le gouvernement, profita de l'occasion pour mettre Paris en état de siège, suspendre le droit de réunion, frapper la presse, mettre trente-trois représentants républicains en accusation. Ce fut alors que commença ce que M. de Montalembert appelait la « campagne de Rome à l'intérieur. » Des élections partielles ayant donné la victoire au parti conservateur à Paris et dans les départements (8 juillet), on ne garda plus aucune mesure dans l'œuvre de la réaction. On détruisit les arbres de Liberté, on destitua les fonctionnaires suspects de libéralisme, on courut sus aux républicains, on en arrêta un grand nombre sous prétexte de sociétés secrètes.

Le 2 juillet, Rome était tombée au pouvoir de l'armée française, et les cardinaux, chargés par le pape de gouverner, y faisaient régner la terreur. Louis Bonaparte, qui tenait tout naturel de comprimer en France le parti républicain, mais qui désirait qu'on mit sur le compte de l'Assemblée les mesures de compression prises par ses ministres, saisit cette occasion pour faire une profession de foi libérale. Le 18 août, il écrivit au colonel Edgar Ney, son officier d'ordonnance, une lettre qui eut un grand retentissement. « La République française, y disait-il, n'a pas envoyé une armée à Rome pour étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui le premier s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. J'ai, prends avec peine que les intentions bienveillantes du saint-père, comme notre propre action, restent stériles. On voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette un acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le pouvoir temporel du pape : Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral. » Jusque-là le président de la République et la majorité de l'Assemblée avaient paru marcher complètement d'accord.

La lettre à Edgar Ney vint rompre complètement cette douce harmonie. Les mailles et les débris aux lesquels elle fut accueillie par les chefs de la droite et de leurs journaux irritèrent Louis Bonaparte, qui résolut de prendre pour ministres des hommes plus dévoués à sa personne et d'accroître son pouvoir présidentiel. Le 31 octobre 1849, le ministre Orléan Barrot était remplacé par un nouveau cabinet composé de M. Ferdinand Barrot, à l'intérieur; M. Rouher, à la justice; M. Achille Fould, aux finances; M. de Parieu, à l'instruction publique; M. Bineau, aux travaux publics; M. de Rayneval, remplacé peu après par le général La Hitte, aux affaires étrangères; l'amiral Romain-Desfosses, à la marine. Le même jour, il adressait à l'Assemblée un message dans lequel il disait : « J'ai laissé arriver aux affaires des hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les résultats que j'attendais de ce rapprochement... Au milieu de cette confusion, la France, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l' élu du 10 décembre... Tout un système a triomphé par mon élection, car le nom de Napoléon est à lui seul un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion et bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique que je veux faire triompher avec l'appui du pays, de l'Assemblée et celui du peuple. » Ce manifeste de gouvernement personnel déplaît vivement à la majorité et, depuis lors, il y eut entre les deux pouvoirs des rivalités fréquentes. Toutefois, dès l'instant où il s'agissait d'adopter des mesures de compression, l'accord s'établissait aussitôt entre eux. Le rétablissement de l'impôt sur les boissons (13 décembre), la loi qui soumettait les instituteurs à l'autorité du préfet (20 décembre), la loi sur l'enseignement primaire et secondaire, faite uniquement en faveur du clergé (15 mars 1850), et tant d'autres

lois hostiles à la liberté montrèrent que, sur ce terrain, il n'existait ni dissentiment.

Cependant, la réaction cléricale et monarchique était devenue tellement audacieuse et oppressive, que le pays, inquiet, commença à revenir vers la République. Les élections partielles du 15 mars et du 19 avril donnèrent la majorité aux candidats républicains; les élections générales de 1852 la lutte serait vaine. A cette manifestation de la volonté du pays, le ministère, auquel fut alors adjoint M. Baroche, et la majorité de l'Assemblée répondirent par la loi du 31 mai 1850, qui mutilait le suffrage universel et rayait près de trois millions d'électeurs appartenant pour la plupart au parti républicain; puis l'on vota la loi sur la déportation à Noukaviva (8 juin) et la loi sur la presse, loi des plus rigoureuses, qui rétablissait le timbre, élevait le cautionnement et rendait la signature obligatoire (18 juillet).

Après avoir accordé, non sans difficulté, une somme de 2,560,000 fr. pour frais de représentation au président de la République, alors plus que jamais pressé par le besoin d'argent, l'Assemblée se prorogea du 11 août au 12 novembre. Pendant ces vacances, les chefs orléanistes et légitimistes se rendirent en pèlerinage, les uns à Claremont, les autres à Wiesbaden, où se trouvait le comte de Chambord, et il ne fut bientôt plus question que d'une fusion prochaine des deux branches de la famille de Bourbon, en vue d'une restauration monarchique. De son côté, Louis Bonaparte ne restait pas inactif. Continuant à travers la France les voyages qu'il avait commencés l'année précédente, il fit pour son propre compte une propagande active dans l'Est et prononça plusieurs discours dans lesquels il était facile de voir des allusions discrètes au pouvoir suprême qu'il convoitait. De retour à Paris, il alla passer l'armée en revue dans la plaine de Satory. La cavalerie, à qui l'on avait eu soin de faire de copieuses libations de vin de Champagne, accueillit le président par le cri de : « Vive l'empereur ! » Cette manifestation fit grand bruit, et le général Changarnier crut devoir, par un ordre du jour, rappeler aux troupes qu'il leur était interdit de se livrer à aucune manifestation sous les armes. On commençait à croire à un coup d'Etat et le pays était anxieux, lorsque l'Assemblée reprit ses travaux le 12 novembre. Louis Bonaparte, dont le message était attendu avec une grande impatience, essaya de dissiper les craintes qu'on avait à son sujet. « L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais bien, disait-il, des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances et ne nous occupons que de ses intérêts... Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. »

En continuant à affirmer son désintéressement absolu, en faisant ressortir les espérances monarchiques des anciens partis représentés par la majorité de l'Assemblée, Louis Bonaparte cherchait à rassurer l'opinion sur ses projets secrets et à rendre cette majorité, si profondément impopulaire, responsable de l'inquiétude qui agitait le pays et troublait les affaires. Pour être plus libre dans ses allures, pour s'entourer d'officiers dévoués en vue d'un coup d'Etat projeté, il commença, dès le début de l'année 1851, à se débarrasser de l'impopulaire et des querelles byzantines, généralement, qui était présenté par les anciens partis comme le Monk d'une prochaine restauration monarchique. Le 9 janvier, il le révoqua de son double commandement en chef des gardes nationales de la Seine et de l'armée de Paris, et, le même jour, il modifia le ministère en appelant M. Magne aux travaux publics, M. Drouyn de Lhuys aux affaires étrangères et le général Regnaud Saint-Jean d'Angely à la marine. La destitution du général Changarnier et son remplacement à la tête de l'armée de Paris par le général Baraguey-d'Hilliers furent un rude coup pour le parti conservateur. La majorité de l'Assemblée, qui oubliait complètement les intérêts du pays pour se livrer à des intrigues de parti et à des querelles byzantines, fut vivement irritée, et à la suite d'une longue discussion dans laquelle M. Baroche opposa les voyages à Wiesbaden et à Claremont aux revues de Satory, le ministère fut renversé par un vote de défiance (17 janvier). Ce fut pendant ces débats que M. Thiers prononça ces paroles mémorables : « Si l'Assemblée cède, il n'y aura plus qu'un pouvoir; et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée. Et soyez-en sûrs, les mots viendront plus tard, quand j'en serai, peu importe; le mot viendra quand il pourra : *L'Empire est fait.* »

Louis Bonaparte dut former alors (27 janvier) un autre ministère, dit de *transition*, qui comprenait : MM. Vaïsse, à l'intérieur; M. de Parieu, aux finances; Magne, aux travaux publics; Baroche, aux affaires étrangères; Rouher, à la justice; M. Giraud, à l'instruction publique; Schneider, à l'agriculture et au commerce; Randon, à la guerre, et le contre-amiral Vaillant, à la marine. Ce ministère incolore ne pouvait avoir aucune prise sur la majorité; celle-ci, toujours mécontente,

refusa de voter un crédit supplémentaire de 1,800,000 francs destiné aux frais de représentation du président. Ce refus de dotation, au lieu d'être une affirmation du principe républicain, se changeait en une manifestation légitimiste, rendue plus bruyante encore par l'arrivée d'une lettre-manifeste, adressée à Berryer par le comte de Chambord.

En même temps, la majorité mettait à l'ordre du jour la proposition Creton, ayant pour objet l'abrogation de la loi qui exilait les membres de la famille des Bourbons. Il était impossible de montrer d'une façon plus claire que tous les efforts de la réaction tendaient à une restauration monarchique. Or, cette restauration était profondément antipathique à la nation. En jetant dans le pays une inquiétude permanente, en empêchant la reprise des affaires, en votant toutes les mesures compressives les plus odieuses, la majorité préparait aveuglément l'avènement du despotisme; elle faisait admirablement le jeu de l'ancien prisonnier de Ham qui, maître du pouvoir, tenait absolument à y rester.

Louis Bonaparte ne pouvait manquer de profiter de tant de fautes accumulées. Criblé de dettes, empruntant partout pour payer ses agents, pour acheter des créatures, il en était arrivé à un état tel qu'il lui fallait à tout prix se rendre maître de la France. Il avait d'ailleurs peu de ménagements à garder envers l'Assemblée; il ne s'agissait que de vivre auprès d'elle jusqu'au moment où il serait prêt à la balayer. Mais lui fallait aussi attirer à sa cause le peuple qui, las de tant d'intrigues écorçantes, paraissait s'attacher à la République. Louis Bonaparte pensa qu'il était temps de montrer que, s'il n'avait pu mettre en pratique ses idées personnelles propres à réaliser le bonheur de la nation, la faute en revenait à la majorité seule, et de prouver enfin par un acte éclatant qu'il était le parti le plus désigné de la souveraineté populaire.

Toutefois, pour ne pas courir trop vite avec la majorité, il prit parmi ses membres, le 10 avril, un nouveau ministère, comprenant : MM. Baroche, aux affaires étrangères; Chasseloup-Laubat, à la marine; Léon Faucher, à l'intérieur; Rouher, à la justice; Buffet, à l'agriculture et au commerce; de Crouseilles, à l'instruction publique; Fould, aux finances; Randon, à la guerre.

Pendant que les royalistes s'exaltaient dans leurs espérances, Louis Bonaparte faisait organiser dans le pays une vaste agitation en sa faveur et un pétitionnement demandant, outre la révision de la constitution, la prolongation des pouvoirs présidentiels. Le 1^{er} juin 1851, il se rendit à l'inauguration de la section du chemin de fer de Dijon, et prononça dans cette ville un discours dans lequel il attaquait nettement les meneurs de la majorité. « Si mon gouvernement n'a pu réaliser, dit-il, toutes les améliorations qu'il avait vues, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions... Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé par l'Assemblée quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression. Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des populations, elle m'a refusé ce concours. Si la France reconnaît qu'on n'a pas le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire : mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas. » Le ministre de l'intérieur, Léon Faucher, voyant l'effet que ces paroles allaient produire sur la majorité, se hâta d'accourir à Paris pour expurger la harangue présidentielle. Les phrases que nous venons de citer furent supprimées de son discours. Mais l'Assemblée en eut connaissance et s'agit, la Bourse baissa; le bruit se répand qu'un coup d'Etat va éclater, que l'armée est prête à marcher. C'est alors que le général Changarnier, montant à la tribune, prononça, avec la grotesque solennité qui constitue le fond de son éloquence, ces paroles devenues célèbres : « L'armée, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs, du sentiment de sa propre dignité, ne désire pas plus que vous de voir la honte et les misères des gouvernements des Césars, alternativement proclamés ou changés par des prétoriens en débauche. Personne n'obligera les soldats à marcher contre cette Assemblée. L'armée n'obéira qu'aux chefs dont elle est habituée à suivre la voix. *Mandataires de la France, déterminez en paix.* » Lorsqu'il eut fièrement regagné sa place, au milieu des frénétiques applaudissements de la majorité, le ministre de l'intérieur fit la déclaration suivante, qui parut un peu calmer les esprits : « Le discours du président de la République a été publié ce matin dans le *Journal officiel*; le gouvernement n'en reconnaît pas d'autre. »

Peu après, des discussions orageuses s'engagèrent à l'Assemblée au sujet des pétitions qui demandaient la révision de la constitution. Tous les partis auraient bien voulu de la révision à leur profit; mais tous, excepté celui du président, craignant qu'elle ne tournât contre eux, faisaient leurs réserves ou s'accordaient à la repousser. Du reste, l'article 68 de la constitution opposait à une révision légitime de fortes barrières en exigeant une majorité des trois quarts des voix. Les amis du prince la demandaient avec confiance et provoquaient de toutes parts des pétitions ayant pour but, soit une révision totale, soit une révision partielle, mais avant tout une prorogation de la présidence. La question fut discutée du 14 au 19 juillet, et la révision,

adoptée par 446 voix contre 278, ne ralliait pas encore la majorité nécessaire. Pendant les vacances de l'Assemblée, du 10 août au 4 novembre, les vœux de 60 conseillers généraux appuyèrent les pétitions en faveur de la révision. Le pays entraît avec passion dans le débat. Les arrestations, les procès de presse se multipliaient, des troubles éclataient sur plusieurs points du territoire; les départements du Cher et de la Nièvre étaient mis en état de siège (21 octobre). Le ministère, dévoué à la loi du 31 mai, donnait sa démission et était remplacé par un ministère plus docile à la pensée personnelle du prétendant. Ce cabinet, formé le 26 octobre, comprenait : MM. de Thorigny, à l'intérieur; Turgot, aux affaires étrangères; Corbin, à la justice; Giraud, à l'instruction publique; Lacrosse, aux travaux publics; Casabianca, à l'agriculture et au commerce; Blondel, aux finances; le général de Saint-Arnaud, à la guerre; Fortoul, à la marine. De Maupas fut appelé à la préfecture de police. Le 1^{er} novembre, M. Duvall remplaça M. Corbin. M. Casabianca remplaça aux finances M. Blondel et M. Lefebvre-Durouff prenait le portefeuille de l'agriculture.

A la rentrée de l'Assemblée, le 4 novembre, Louis Bonaparte lui envoya un message dans lequel il protestait, comme toujours, de la loyauté de ses intentions : « Le peuple, en 1852, disait-il, manifesta solennellement l'expression de sa volonté nouvelle; mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soient jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. » Puis, signalant les inconvénients de la loi du 31 mai, qui avait supprimé 3 millions d'électeurs, il insistait sur la nécessité de rétablir le suffrage universel et faisait déposer par ses ministres un projet remaniant en vigueur les dispositions de la loi du 15 mai 1849, qui exigeait simplement six mois de domicile pour l'exercice du droit électoral. En proposant cette mesure, le prétendant tendait à la majorité un piège terrible; car, en rejetant stupidement ce projet le lendemain (13 novembre), elle accrût encore l'impopularité que l'odieux loi du 31 mai lui avait principalement attirée. Entre elle et le prétendant, l'abîme était désormais infranchissable. Dès ce moment, une guerre ouverte commença entre les deux pouvoirs. A la proposition de rétablir le suffrage universel et aux bruits de coup d'Etat qui prirent à cette époque une intensité nouvelle, l'Assemblée répondit par la proposition des questeurs.

Saint-Arnaud, en prenant possession du ministère de la guerre, avait adressé à l'armée un ordre du jour contenant une protestation violente contre les troubles attirés par la constitution. L'Assemblée, qui désirait la force publique. Redoutant, non sans raison, un coup d'Etat, les questeurs de l'Assemblée, MM. Baze, Le Flô et de Panat, pensèrent qu'il était temps de prendre des mesures pour la protéger, et déposèrent une proposition par laquelle le président de la Chambre avait le droit de requérir directement la force armée dans le cas où l'Assemblée serait menacée. La discussion sur cette proposition s'ouvrit le 17 novembre et donna lieu à d'orangeux débats, à la fin desquels Saint-Arnaud, en s'adressant au ministre de l'intérieur, lâcha ces mots brutalement significatifs : « On fait trop de bruit dans cette maison, je vais chercher la garde. » Par malheur, dans cette maison les républicains se divisèrent. Les uns, à la tête desquels se trouvait le général de Maupas, et qui se considéraient comme la force publique, votèrent pour la proposition des questeurs. D'autres, notamment Michel de Bourges, ayant vu dans le rétablissement du suffrage universel proposé par Louis Bonaparte une avance au parti démocratique, votèrent contre et contribuèrent à la faire repousser. Dès l'instant où l'Assemblée ne pouvait plus se protéger, où le président de la République seul pouvait disposer de la force publique, il était évident que l'Empire était fait.

En ce moment, Louis Bonaparte, de concert avec de Morny, Saint-Arnaud, Mocquart, Fersigny, Magnan et de Maupas, préparait silencieusement le coup d'Etat qui devait chasser l'Assemblée, renverser la République et imposer pendant dix-neuf ans à la France un régime de compression odieuse et de démolition sans exemple dans l'histoire. Le général Magnan commandait en chef l'armée de Paris, composée de 60,000 hommes de troupes depuis longtemps travaillées, et s'était assuré « le concours enthousiaste » de vingt et un généraux. La police était aux mains de M. de Maupas, et le général de Lawestine, tout dévoué à Bonaparte, avait remplacé le général Perrot dans le commandement de la garde nationale.

Le 1^{er} décembre au soir, Louis Bonaparte, causant avec M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, lui dit, en parlant des bruits de complots qui circulaient : « Au moins, vous, monsieur Favre, vous ne croyez pas à cela, n'est-ce pas ?... Vous savez que je suis un honnête homme. » Le lendemain, le coup d'Etat éclata, et l'honnête homme faisait massacrer ou emprisonner, par ses soldats avinés, les défenseurs de la loi et de la liberté.

Nous ne raconterons pas ici cette sombre page de notre histoire; nous l'avons fait longuement ailleurs et nous y renvoyons le lecteur (v. DÉCEMBRE (deux)). Parlant de cet acte criminel, M. de Sybel dit : « Le 4, lors-

que le prince vit la résistance armée se produire, le tirage éclata en lui. Les troupes reçurent l'ordre de réprimer le mouvement avec une impitoyable énergie. En quelques heures, plusieurs milliers d'hommes, simples spectateurs, femmes, vieillards, enfants, furent massacrés. Il en fut de même dans les départements; les troubles, partout où ils éclatèrent, furent étouffés avec une effrayante cruauté. On n'a jamais connu le nombre des morts; mais plus de 26,000 hommes furent déportés au delà de l'Océan dans quelques semaines.

Pendant la bataille, un placard officiel avait été publié que le ministère était composé de MM. de Morny, à l'intérieur; Poulet, aux finances; Rouher; à la justice; Magné, aux travaux publics; Lacrosse, à la marine; Casabianca, au commerce; Portoul, à l'instruction publique; Turgot, aux affaires étrangères, et de Saint-Arnaud, à la guerre. Le 3 décembre, le *Moniteur* publia un décret instituant une commission consultative composée d'hommes appartenant, pour la plupart, au parti bonapartiste. Par des décrets et proclamations, datés du jour du coup d'Etat, Louis Bonaparte avait rétabli le suffrage universel et soumis à l'acceptation du peuple les bases d'une constitution qu'il se réservait de faire lui-même. Ces bases étaient : Un chef responsable nommé pour dix ans, des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul, un conseil d'Etat préparant les lois, un Corps législatif les votant, et un Sénat, « gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ».

Un décret du 3 décembre appela le peuple français à se réunir dans ses comices le 14 décembre, pour accepter ou rejeter le plébiscite suivant : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre. » Le vote devait avoir lieu sur registres ouverts dans chaque commune. Un autre décret, daté du 5, regula l'élection aux 20 et 21 décembre, et remplaça le registre public par le scrutin secret.

Au moment de ce vote, la Terreur bonapartiste régnait avec toute son intensité. Partout, les commissions mixtes fonctionnaient, et partout les véritables défenseurs du peuple, les républicains, étaient poursuivis, traqués, arrêtés, internés ou déportés. Quant à la presse, elle était en partie supprimée, en partie bâillonnée, et la distribution des bulletins négatifs était poursuivie comme un délit. Louis Bonaparte était maître absolu de la nation; son pouvoir était sans limites; il était évident qu'à aucun prix il ne voudrait s'en dessaisir; enfin, son criminel coup d'audace avait produit une vive impression sur les masses ignorantes et peu lettrées qui voyaient en lui l'héritier du Napoléon légendaire. Le scrutin du 20 au 21 décembre donna les chiffres suivants pour toute la France :

7,439,216 oui,
640,737 non,
36,880 bulletins nuls.

Il y eut environ 1,500,000 abstentions.

A Paris, les votes s'étaient répartis ainsi :

132,981 oui,
80,691 non,
3,021 bulletins nuls.

Environ 75,000 abstentions.

Ce fut la commission consultative, chargée du recensement des votes, qui vint présenter à Louis Bonaparte le résultat d'un scrutin qui le proclamait président de la République pour dix ans. En réponse aux paroles de M. Baroche, il répondit par un discours dont voici le passage le plus saillant : « La France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre. » Notons, en passant, que la fameuse phrase « Je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit » lui avait été envoyée dans une lettre de félicitations, par M. Menjaud, évêque de Nancy, qui la tenait lui-même d'un curé de village.

Le 1^{er} janvier 1852, le prince-président remplaça le coq gaulois sur les drapeaux par un aigle, fixa le château des Tuileries pour sa résidence et alla assister à *un Te Deum* chanté à Notre-Dame, où le clergé, ayant à sa tête l'archevêque Sibour, entonnait pour la première fois le *Domine, salvum fac Ludovicum-Napoleonem*. Le 9 janvier, il envoyait au *Moniteur* les deux décrets suivants :

« Sont expulsés du territoire français, de celui de l'Algérie et de celui des colonies, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'Assemblée législative dont les noms suivent :

Edmond Valentin,	Barthélemy Thierri,
Paul Racouchot,	Victor Hugo,
Agricol Perdiguer,	Cassal,
Eugène Cholot,	Signard,
Louis Latrade,	Viguié,
Michel Renaud,	Charassin,
J. Benoit (du Rhône),	Baudeset,
Joseph Burgard,	Savoie,
Jean Colfavru,	Joly,
J. Faure (du Rhône),	Combié,
Pierre-Ch. Gambon,	Boysse,
Charles Lustrange,	Duché,
Martin Nadaud,	Ennery,

Guilgot,	Bourzat,
Hochstahl,	Brives,
Micht-Boutet,	Chavoix,
Baune,	Dulac,
Bertholon,	Dupont (de Bussec),
Schelcher,	Gaston Dussoubs,
De Flotte,	Guiter,
Joigneaux,	Lafon,
Laboulaye,	Lamarque,
Bruys,	Pierre Lefranc,
E-quiros,	Jules Leroux,
Madier-Montjau,	Francisque Maigne,
Noël Parfait,	Malardier,
Emile Eban,	Mauviel (de la Drôme),
Pelletier,	Millotte,
Raspail,	Roselli-Mollet,
Théodore Bac,	Charrias,
Bancel,	Saint-Ferréol,
Belin (Drôme),	Sommier,
Besse,	Testelin (Nord).

« Dans le cas où, contrairement au présent décret, l'un des individus désignés ci-dessus rentrerait sur les territoires qui lui sont interdits, il pourra être déporté par mesure de sûreté générale.

« Sont momentanément éloignés du territoire français et de celui de l'Algérie, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'Assemblée législative dont les noms suivent :

Duvergier de Hau-	De Rémusat,
ranne,	Jules de Lasteyrie,
Creton,	Emile de Girardin,
Gén. de Lamoricière,	Général Laidet,
Général Chagnier,	Pascal Duprat,
Baze,	Edgar Quinet,
Général Le Flô,	Antony Thourret,
Général Bedeau,	Victor Chaffour,
Thiers,	Thiers,
Chambolle,	Victorigny.

« Ils ne pourront rentrer en France ou en Algérie qu'en vertu d'une autorisation spéciale du président de la République.

« Les sieurs Marc-Dufraisse, Greppo, Miot, Mathé et Richartet seront transportés à la Guyane française ».

Le 14 janvier, Louis Bonaparte promulgua la nouvelle constitution dont il était l'auteur et qu'on trouvera tout entière au mot *CONSTITUTION*. Cette charte, dans laquelle il se déclarait responsable devant le peuple français, auquel il avait toujours le droit de faire appel, et où il s'attribuait à lui seul l'initiative des lois, lui accordait un pouvoir complet, absolu, sans contrôle réel. Le Sénat, corps muet et servile, était nommé par lui; le Corps législatif, privé du droit d'initiative et d'interpellation, n'ayant d'autre droit que de discuter les projets de loi qu'on lui présentait, devait être recruté à peu près uniquement parmi les amis du pouvoir, grâce à l'institution des candidatures officielles. Cet excellent instrument de despotisme fut complété par la suppression du droit de réunion, par celle de la liberté de la presse, mise à la merci du pouvoir discrétionnaire, etc.

Le 22 janvier, le prince-président créa un ministère de la police et publia le fameux décret qui confisquait les biens de la famille d'Orléans. Ce décret, appelé « le premier vol de l'aigle », ne fut pas sans rencontrer quelque désapprobation dans l'entourage même du chef de l'Etat, et un certain nombre de hauts fonctionnaires crurent devoir donner leur démission, sans toutefois tenir compte de leur pouvoir. Le 25, le conseil d'Etat fut réorganisé et un décret appela pour le 29 février les électeurs à nommer les membres du Corps législatif pour six ans. Grâce au système des candidatures officielles, sur 201 députés, trois hommes de l'opposition, trois républicains seulement, furent élus : Cavaignac et Carnot à Paris, Hénon à Lyon. Tous les trois refusèrent de siéger, ne voulant pas prêter serment à Louis Bonaparte. Pour donner une idée du sérieux contrôle exercé par cette Chambre sur les finances et les affaires publiques, il nous suffira de dire que la discussion générale du budget ne dura qu'une séance.

Quelque temps après la clôture de la session législative, le prince-président se mit à visiter une partie de la France. Après avoir assisté à Lyon, à l'inauguration de la statue équestre de Napoléon I^{er} (30 septembre), il se rendit à Marseille, puis à Bordeaux, où, le 9 octobre, il prononça un discours dans lequel se trouve cette phrase célèbre : « Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : l'Empire, c'est la guerre. Moi, je dis : l'Empire, c'est la paix. C'est la paix, car la France la désire et, lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. » A son retour à Paris, la société du 10 décembre l'accueillit aux cris de : Vive l'empereur ! Le monde officiel fit chorus; des députations se rendirent auprès de Louis Bonaparte pour lui demander « de céder aux vœux du peuple en reprenant la couronne du fondateur de sa dynastie. » Feignant de céder à la pression de l'opinion publique, le président déclara dans une note que « la manifestation éclatante qui se produisait dans toute la France en faveur du rétablissement de l'Empire lui imposait le devoir de consulter à ce sujet le Sénat. » Le Sénat s'empressa de répondre à cet appel, en votant l'Empire par 86 voix sur 87 votants (7 novembre), et son sénatus-consulte fut soumis à la ratification du peuple,

les 21 et 22 novembre. Le résultat du scrutin fut :

7,824,129 oui,
253,149 non,
63,126 bulletins nuls.

Le Corps législatif déclara alors que le peuple français, régulièrement consulté, avait accepté le plébiscite suivant : « Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession ainsi qu'il est dit dans le sénatus-consulte du 7 novembre 1852. »

Un an après le coup d'Etat, le 1^{er} décembre 1852, à huit heures du soir, Louis Bonaparte fut solennellement proclamé empereur sous le nom de Napoléon III, à Saint-Cloud, en présence du Sénat et du Corps législatif. Par un décret du 18 du même mois, il régla l'ordre de succession au trône, constitua la famille impériale, à qui il fit donner de riches dotations, et se fit attribuer à lui-même une liste civile de 25 millions, non compris les revenus des domaines de la couronne.

Nous n'entreprendrons point d'écrire par le menu l'histoire des vingt dernières années de la vie de Napoléon III, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à rappeler rapidement les principaux événements de son règne néfaste.

Le 29 janvier 1853, le nouveau souverain épousa, aux Tuileries, Mlle Eugénie de Montijo (v. EUGÉNIE), et la bénédiction nuptiale fut donnée en grande pompe, le lendemain, à Notre-Dame par l'archevêque de Paris. La cour fut alors constituée avec tout l'apparat qu'elle avait sous le premier Empire. Dès le lendemain de son avènement, Napoléon III avait un grand amouïneur, M. Menjaud, évêque de Nancy; un grand maréchal du palais, Vaillant; un grand écuyer, Saint-Arnaud; un grand chambellan, le duc de Bassano; un grand maître des cérémonies, le duc de Cambacérès; un grand veneur, Magnan; un premier veneur, Edgar Ney; un premier préfet du palais, le colonel de Beville, etc. Tous ces personnages, plus ou moins complices du coup d'Etat, reçurent de gros traitements pour prix des services rendus. Ceux de Saint-Arnaud, devenu maréchal, s'élevaient à 300,000 francs, ceux du maréchal Magnan à 200,000 francs, ceux de l'évêque Menjaud à 120,000 francs. Le colonel de Beville touchait 75,000 francs, le colonel Fleury, premier écuyer, 95,000 francs, et le reste à l'avenant. Après le mariage, l'impératrice eut aussi sa maison; les anciennes charges de cour furent rétablies, l'étiquette et le cérémoniel furent soigneusement réglés, et les Tuileries virent commencer une longue série de fêtes somptueuses.

L'année 1853 ne fut marquée par aucun événement bien saillant. Nous nous bornerons à rappeler les complots de l'Hippodrome (7 juin) et de l'Opéra-Comique (9 juillet), et le discours prononcé par le chef de l'Etat à l'ouverture des Chambres, discours dans lequel se trouve la phrase si connue sur le couronnement de l'édifice : « A ceux qui regretteraient qu'une part plus large n'ait pas été faite à la liberté, je répondrais : La liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable. Elle le couronne quand le temps l'a consolidé. »

Dès 1854, la France put voir de quelle façon son nouveau maître mettait en pratique son axiome fameux : « L'Empire c'est la paix. » Désireux de faire figure dans le monde des Césars où il s'était notamment introduit, et de montrer qu'il était bien le représentant de la politique napoléonienne, il saisit avec empressement l'occasion qui s'offrit à lui et se joignit à l'Angleterre (10 avril 1854) pour défendre la Turquie contre la Russie. Ce fut alors que commença la guerre d'Orient ou de Crimée (v. CRIMÉE), qui devait être autrement longue qu'on ne l'avait pensé. Pendant qu'il envoyait en Crimée le maréchal Saint-Arnaud et que le vice-amiral Parseval-Deschênes allait rejoindre dans la Baltique la flotte anglaise, Napoléon se rendit avec sa femme en Angleterre, pour faire visite à la reine Victoria (15-22 avril). Quelques jours après son retour à Paris, le 28 avril, il monta à cheval les Champs-Élysées, lorsqu'un Italien nommé Pianori lui tira un coup de pistolet sans l'atteindre. Arrêté, il déclara avoir voulu venger la république romaine, fut condamné à la peine des paricides et fut exécuté le 14 mai. En montant sur l'échafaud, Pianori cria à deux reprises : Vive la république ! Peu après, dit l'auteur de *l'Histoire du second Empire*, une nouvelle tentative eut lieu aux abords du Théâtre-Italien. Un ouvrier, nommé Bellemare, tira un coup de pistolet dans une des voitures de la cour sans blesser personne. Il fut enfermé comme fou à Bicêtre, où du reste il avait déjà séjourné. Point n'est besoin d'ajouter qu'il y eut à prétexte de nouvelles arrestations de républicains. En août 1855, dans la nuit du 26 au 27, cinq à six cents ouvriers des ardoisiers de Maine-et-Loire, après s'être emparés d'une caserne de gendarmerie, avaient essayé de surprendre la ville d'Angers. Dispersés par la force armée et faits prisonniers pour la plupart, ils avaient déclaré appartenir à la *Marianne*. C'était une société secrète qui, ralliant les membres des deux associations

le *Sud-Est* et la *Montagne*, fondées sous la République, comptait des affiliés dans toute la France. Angers fut occupé militairement et toutes les armes déposées entre les mains de l'autorité.

C'est également en 1855 que s'ouvrit l'Exposition universelle, qui attira à Paris une affluente énorme. Le chef de l'Etat comptait alors parmi ses hôtes la reine Victoria, le prince Albert et le roi de Piémont. Le 8 septembre de la même année, le général Pélissier s'empara enfin de Sébastopol après un siège de trois cent trente jours. Ce fait d'armes mettait fin à la guerre de Crimée, et, le 2 décembre suivant, une partie des troupes de Crimée faisaient leur entrée triomphale à Paris.

L'année 1856 s'ouvrit par une sorte de mercuriale adressée par Napoléon III au Sénat (11 janvier). En ce moment, la machine impériale marchait à souhait; le chef de l'Etat, maître absolu, faisait ce qu'il voulait, le conseil d'Etat délibérait, le Corps législatif votait et les ministres exécutaient; car l'opposition ne s'était pas encore fait jour par la moindre fissure. Les publicistes officiels célébraient sans contradiction l'excellence absolue des institutions de 1852. Néanmoins, l'auteur du système éprouvait quelques doutes; le Sénat, la malheureuse pièce du mécanisme, n'avait pas seulement l'air de soupçonner pourquoi il existait. Napoléon essaya de lui rappeler sa mission, de lui tracer un programme : « Le Sénat, dit-il, examine la situation du pays, recense ses besoins; il étudie les perfectionnements de son organisation, il signale les réformes utiles; il propose les améliorations réelles... Modérateur du gouvernement s'il s'empare, instigateur s'il s'endort, il exerce ainsi une influence toujours active sur sa marche. » Cet avertissement ne fut point entendu. Le 21 février 1856 s'ouvrit à Paris, sous la présidence de M. Walewski, un congrès des grandes puissances pour régler la question d'Orient et arrêter les bases d'un traité. La paix, signée le 30 mars, eut pour résultat d'amener la neutralisation de la mer Noire et d'empêcher l'absorption par la Russie de l'empire ottoman. Mais la guerre de Crimée, en nous coûtant 1,500 millions, avait ouvert l'ère, depuis lors ininterrompue, des emprunts ruineux, et la France avait perdu 75,000 de ses enfants.

Au surplus, dit M. Spuller, ces 1,500 millions jetés dans le gouffre de la guerre, avaient été pour le second Empire un nouvel instrument de règne. Les emprunts faits par l'Etat avaient été réalisés au moyen de souscriptions nationales. On avait vu alors un spectacle nouveau et qui devait singulièrement corrompre les mœurs et l'esprit public. En proie à l'ardeur d'une spéculation effrénée, la bourgeoisie française, d'ordinaire si économe et si prévoyante, devint presque subitement dépensière et prodigue. Dans les hautes classes, le luxe s'établissait sans règle ni mesure, tandis que, par l'effet des mauvaises récoltes, la misère régnait en bas. Il s'établissait de la sorte peu à peu deux nations ennemies dans la nation, et cet antagonisme des classes ne profitait qu'au pouvoir absolu. A la suite des emprunts nationaux, le goût de la spéculation s'éveilla même dans les classes moyennes. En 1855 et 1856, on peut dire que toute la France était à la Bourse. Le gouvernement exploitait comme un succès personnel l'empressement du public à souscrire des emprunts avec primes qui soufflaient partout l'amour du gain acquis sans travail, et qui poussaient même les gens de condition peu aisés vers des habitudes de dépense et de paresse. Cet âge d'or de la coulisse correspond à l'époque de la conclusion du traité de Paris et de la naissance du prince impérial; c'est là véritablement l'apogée du second Empire. Pendant ce temps-là, ni tribune, ni presse, ni esprit public. L'unique souci, c'étaient les intérêts matériels qui permettaient d'assouvir un besoin de jouissances grossières, tel que la France n'en avait jamais connu dans le cours de sa longue histoire. Tout était tourné au parricide, et l'administration publique s'appliquait à entraîner les villes dans cette voie de la dépense de luxe qui s'était emparée de tous les particuliers. Les grands travaux improductifs étaient entrepris sur tous les points du territoire, surtout à Paris, où ils devenaient, entre les mains d'un préfet actif et sans scrupules, le plus puissant moyen de gouvernement. Ces grands travaux déterminaient des crises terribles dans le commerce et l'industrie ordinaires; la cherté des loyers devenait fabuleuse et les denrées de première nécessité souvent d'un prix inaccessible. Tout était poussé à outrance, et il semblait que notre nation eût pris pour devise dans sa vie la devise des grands viveurs qui étaient à sa tête : « Courte et bonne. » Cette démolition du pays est un des faits qui retomberont le plus lourdement à la charge du système inauguré après le 2 décembre.

Peu de jours avant la signature du traité de Paris, Napoléon avait eu un fils. Le 16 mars 1856 naquit Napoléon-Louis-Eugène-Jean-Joseph Bonaparte, qui reçut le titre d'*Enfant de France* et eut pour parrain nominal le pape Pie IX. Cette même année, le Sénat vota le sénatus-consulte qui attribuait en cas de mort du souverain la régence à l'impératrice. Enfin, la *Marianne* servit encore de prétexte à de nombreuses arrestations.

Des élections générales eurent lieu le 31 juin 1857, pour le renouvellement du Corps législatif; jusqu'alors, cette Chambre servait à l'Assemblée nationale. C'est à peine si on savait qu'elle existait; le compte rendu analytique jetait très-peu de lumière sur ses séances. Aussi, après chaque session, le président du Corps législatif énumérait, dans un rapport adressé au chef de l'Etat, les diverses lois qui avaient été votées. Un seul député avait fait une certaine opposition, c'était M. de Montalembert, qui, après avoir applaudi au coup d'Etat et à l'établissement de la liberté, commençait à trouver que la France manquait d'air et de lumière. Mal lui en prit, car l'administration lui retira son appui, et il ne fut pas réélu aux élections de 1857. Lors de ces élections, cinq républicains furent élus à Paris, MM. Cavaignac, Carnot, Goudchaux, Darimon et Olivier, et un à Lyon, M. Hénon. Cavaignac, Carnot et Goudchaux persistèrent dans leur refus de prêter serment et furent considérés comme démissionnaires. MM. Olivier, Darimon et Hénon, au contraire, acceptèrent cette formalité.

En 1857, Napoléon III fit un court voyage en Angleterre, puis se rendit à Stuttgart, où il eut une entrevue avec l'empereur de Russie. La même année, une explosion anglaise alla faire la guerre en Chine et bombarder Canton. Cette guerre se prolongea jusqu'en 1858 et se termina par le traité de Tien-Tsin (27 juin). A la fin de 1857, l'Empire, comme nous l'avons dit, était arrivé à son apogée, mais l'Eglise avait en même temps conquis sa plus haute influence. L'empereur, qui avait déjà fait enregistrer par le *Moniteur* divers actes de foi, venait de refuser d'assister, par délégation, aux funérailles civiles d'un de ses plus anciens et plus dévoués amis, le sénateur Vieillard.

L'année 1858 s'ouvrit par un nouvel attentat contre sa vie. Le 14 janvier, au moment où il arrivait avec l'impératrice devant l'Opéra, trois bombes fulminantes éclatèrent sous sa voiture et sous les pieds des chevaux; cent quarante et une personnes, parmi lesquelles figuraient un des aides de camp, le général Roguet, furent plus ou moins grièvement atteintes. Lui ne reçut qu'une très-légère égratignure. La police, qui avait connu le complot, n'avait pas su empêcher l'exécution. Le péril qui l'avait couru, le nombre des victimes valurent à Napoléon III un regain de popularité. Orsini, qui avait conduit l'entreprise avortée, était un patriote italien, dont la vie avait été un perpétuel sacrifice à ses opinions; carbonaro, il n'avait pu voir de sang-froid un ancien frère en carbonarisme trahir son serment, dirigeant contre Rome les armées de la France, et porter ainsi un coup dérisif à la liberté de son pays. Orsini avait trois complices, Italiens comme lui: Rudio, Gomez et Pieri; celui-ci avait été arrêté quelques minutes avant le complot, les deux autres avaient lancé chacun une bombe. Traqués devant la cour d'assises, Orsini et deux de ses complices furent condamnés à mort; Rudio fut gracié; Orsini et Pieri moururent avec un grand courage. Avant de monter sur l'échafaud, Orsini avait écrit à Napoléon III une lettre qui ne fut peut-être pas étrangère à l'expédition d'Italie. Le gouvernement impérial exploita largement cet événement contre la liberté; les républicains furent traqués de toutes parts, beaucoup furent tout d'abord jetés en prison; les journaux français expièrent l'attentat des quatre Italiens. M. Walewski, alors ministre des affaires étrangères, voulut, d'autre part, tirer parti à l'extérieur de ce complot; il s'adressa au cabinet anglais une note par laquelle il réclamait en termes menaçants des modifications aux traités d'extradition. Lord Palmerston, qui, connaissant à fond l'empereur des Français, disait de lui: « Cet homme ment, même quand il ne dit rien, » lord Palmerston consentit à présenter un bill dans ce sens; mais la Chambre des communes s'empêcha de le repousser et renversa le ministère qui avait commis cet acte de faiblesse.

En même temps, le gouvernement issu de décembre prenait des précautions contre les revendications et les menées de la démocratie. Les suppressions de quelques journaux et la terreur qui planait sur tous les autres ne suffisaient pas; on divisa la France en cinq grands commandements militaires, qui eurent pour chefs-lieux Paris, Nancy, Lyon, Toulouse et Tours, et qui furent confiés à cinq maréchaux. Après cette épreuve de mise en état de siège général, on songea aux conséquences possibles d'un attentat qui réussirait, et l'on voulut assurer l'avenir de la dynastie. Dans ce but, on organisa la régence en faveur de l'impératrice, on institua un conseil privé destiné à devenir, le cas échéant, conseil de régence; enfin, ce système de mesures préventives fut couronné par la loi de sûreté générale, qui, malgré des protestations incessantes, devait rester la loi de l'Europe, et qui ne fut abolie que par la dernière Chambre de ce régime, à la veille de la guerre de 1870. Cette loi nefaste, la plus grande preuve d'effacement qu'un gouvernement ait jamais donnée, visait et punissait de peines énormes la provocation, non suivie d'effet, aux crimes contre la famille impériale, la pratique des *monvances* et des *intelligences*, soit à l'intérieur, soit à l'étranger; la fabrication, le débit, la distribution, la simple détention des *marchandises meurtrières*. Contre ces crimes si bizar-

res et si élastiques, contre les délits d'attribution, etc., etc., la même loi autorisait le ministre de l'intérieur à prononcer l'internement dans les départements ou en Algérie, et même l'expulsion du territoire. De plus, chose monstrueuse, le même ministre pouvait appliquer les mêmes peines à tout individu condamné pour cause politique depuis 1848. Il ne se trouva, dans la Chambre, que vingt-quatre voix pour repousser une pareille loi. Quant au Sénat, inutile de dire qu'il ne s'opposa pas à sa promulgation. Le général Espinasse accepta le titre de ministre de l'intérieur et de la sûreté générale. Il commença par fixer à chaque préfet, pour son département, un nombre d'arrestations que celui-ci devait atteindre, avec toute liberté sur le choix des personnes; 2,000 citoyens environ furent désignés et allèrent bientôt expier en Algérie le crime d'être républicains, et, parfois même, celui de porter le même nom qu'un personnage soupçonné de républicanisme; car la précipitation fut grande et causa de nombreuses erreurs qui se sont révélées depuis. La terreur régnait sur la France entière; Paris n'en saisit pas moins la première occasion pour montrer qu'il ne se sentait pas disposé à céder le terrain; aux élections partielles des 27 avril et 10 mai 1858, il nomma deux républicains, M. J. Favre, l'éloquent défenseur d'Orsini, et M. Ernest Picard, avocat, membre du conseil de surveillance du *Sicéle*. L'opposition compta cinq républicains à la Chambre: E. Olivier, Darimon, Hénon, J. Favre et Picard. C'était ce fameux groupe des *Cinq*, qui suppléait au nombre par le talent et la résolution et qui devait commencer à réveiller l'esprit public en France.

Le nouveau régime se préoccupait beaucoup de l'opinion et s'étudiait sans cesse à la diriger. Après la loi de sûreté générale, qui lui avait évidemment fait perdre du terrain dans l'esprit public, il songea à en regagner. Un seul expédient se présentait à lui, la guerre. Il songea quelque temps à la Pologne; mais l'expérience de la guerre d'Orsini lui montra combien il lui serait difficile de triompher de la Russie, soutenue probablement par l'Allemagne. Du reste, l'Angleterre, qu'on sonda sur ses intentions, ne montra aucun empressement à se jeter dans une pareille aventure. Force fut donc de se rabattre sur l'Italie, où l'on pourrait, du moins, s'appuyer sur un peuple ami, énergique, tout prêt à lutter pour l'expulsion de l'étranger. Le Piémont, dès longtemps, préparait cette guerre. La part qu'il avait prise à l'expédition de Crimée prouvait la sympathie qui l'unissait à la France et à l'Angleterre, et lui permettait d'entrevoir de puissantes alliances pour la solution de la question italienne, cause incessante de protestations et de troubles dans l'Italie, qui voulait s'affranchir, mais l'Autriche, qui opposait de plus en plus son despotisme à mesure qu'elle sentait le levain révolutionnaire monter à la surface. La France s'était interposée diplomatiquement; mais l'Autriche avait opposé la plus opiniâtre résistance à toute concession; on soupçonnait bien que ces instances d'un côté et ces refus de l'autre avaient singulièrement tendu la situation entre les gouvernements français et autrichien; cependant on ne se croyait pas encore à la veille de la guerre, lorsque les paroles de l'empereur au baron de Hubner, lors de la réception officielle du 1er janvier 1859, révélèrent la haute gravité des événements qui se préparaient. « Je regrette, dit Napoléon III au représentant de l'Autriche, que je ne sois pas avec votre gouvernement, soit pour vous aussi bonnes que par le passé; mais je vous prie de dire à l'empereur que mes sentiments personnels pour lui ne sont pas changés. » Ces quelques mots eurent un grand retentissement dans toute l'Europe; c'était en quelque sorte l'éclair précurseur de l'orage qui allait éclater. Dans son discours d'ouverture des Chambres du Piémont, le 10 janvier, Victor-Emmanuel acheva de caractériser la situation. «...Forts de l'expérience du passé, marchons résolument au-devant des éventualités de l'avenir; car, à venir se prospère, notre politique reposant sur la justice, sur l'amour de la liberté et de la patrie... Si nous respectons les traités, d'autre part nous ne sommes pas insensibles au droit de donner la main à nos frères de l'Italie, s'ils lèvent vers nous. Forts par la concorde, confiants dans notre bon droit, attendons avec prudence et fermeté les décrets de la divine Providence. » Bientôt une circulaire de M. de Cavour aux agents diplomatiques du Piémont fit nettement ressortir les griefs de l'Italie, tandis que le comte de Buol, au nom du gouvernement autrichien, faisait, de son côté, une déclaration qui achevait de fermer la voie à toute espèce de concessions. Au reste, il était évident que, si l'Italie désirait la guerre, l'Autriche ne la désirait pas moins, dans l'espoir d'y entraîner l'Allemagne avec elle; mais ses prévisions devaient être déçues de toutes manières.

La guerre était imminente, et les puissances médiatrices comprirent qu'elles devaient s'interposer activement si elles voulaient en conjurer le fléau; l'Angleterre surtout, sans déguiser ses sympathies pour l'Italie, souhaitait ardemment le maintien de la paix. C'est dans ces circonstances que lord Cowley, ambassadeur de Londres à Paris, partit pour Vienne, avec mission de sonder les intentions de l'Autriche. Il crut rapporter de grandes espé-

rances de conciliation, qui ne devaient malheureusement pas tarder à s'évanouir devant la réalité des faits, auxquels le cabinet de Turin allait donner leur irrévocable signification. Un remarquable mémorandum du roi, mais adressé au gouvernement anglais, exposa les prétentions de l'Italie. Elle demandait à l'Autriche, « non en vertu des traités, mais au nom des principes d'humanité et d'éternelle justice, » accordât un gouvernement séparé à la Lombardie et à la Vénétie; elle formulait encore d'autres désirs qui lui étaient inspirés par l'atmosphère de ses souvenirs et son orgueil national humilié. C'était une plaie saignante qui s'ouvrait chaque jour. C'est en ce moment que la Russie, entrant à son tour dans les négociations, proposa une réunion des cinq grandes puissances de l'Europe pour terminer pacifiquement tous ces débats. Les cabinets de Paris, de Londres et de Berlin acceptèrent aussitôt; mais l'Autriche mit à son acceptation des conditions auxquelles le Piémont ne pouvait souscrire, à moins que de se livrer sans défense à la merci d'un ennemi implacable. L'Angleterre proposa alors un désarmement simultané, auquel adhérent immédiatement la France, la Russie et la Prusse; on croyait presque tout danger de conflit écarté, lorsque l'Autriche, se dégageant tout à coup des liens de la médiation, envoya au roi de Piémont un ultimatum que le moindre sentiment de dignité et de fierté lui interdisait d'accepter; en un mot, il était somme de mettre bas les armes, sans réserve aucune, dans le délai de trois jours. Ainsi tombaient toutes les combinaisons de la diplomatie; son rôle était fini, et la parole appartenait désormais au canon. Le comte de Cavour fit à cette sommation injurieuse une réponse aussi digne qu'énergique, que le baron de Kellersberg, envoyé de l'Autriche, emporta le 26 avril à six heures du soir. Les hostilités devenaient, par la même, imminentes; car l'état de guerre se trouvait établi de fait entre les deux pays. Il s'agissait maintenant pour la France de se porter rapidement au secours du Piémont, son allié, et de ne pas laisser à la masse des forces autrichiennes le temps d'écraser sa vaillante petite armée. La garde impériale fut aussitôt mise sur le pied de guerre et reçut l'ordre de se tenir prête à partir. En dehors de cette troupe d'élite, commandée par le général Reynaud de Saint-Jean-d'Angely, l'armée française qui allait combattre pour l'affranchissement de l'Italie comprenait cinq corps, commandés: le 1er par le maréchal Bugey de Hilliers, le 2e par le général Mac-Mahon, le 3e par le maréchal Canrobert, le 4e par le général Niel et le 5e par le prince Napoléon. Le major général de l'armée fut d'abord le maréchal Randon, appelé ensuite au ministère de la guerre; ses fonctions furent échauffées au maréchal Vaillant. Le 3e et le 4e corps reçurent l'ordre de se porter immédiatement sur le Piémont par les deux passages des Alpes qui aboutissent à Suze, tandis que le 1er et le 2e corps, ainsi que la garde impériale, s'embarquaient de Marseille, de Toulon ou d'Alger à destination de Gènes. Le 30 avril au matin, les divisions Renault et Bourbaki faisaient leur entrée dans la vieille cité des doges, aux acclamations enthousiastes de toute une population saluant nos soldats comme des libérateurs. La concentration de notre armée s'opérait activement autour de Gènes, de Turin et d'Alexandrie; les chefs de corps s'attendaient plus que l'arrivée de l'empereur pour prendre l'offensive. Le 3 mai, Napoléon adressait au peuple français la fameuse proclamation qui débütait si pompeusement: « Français, l'Autriche, en faisant entrer son armée sur le territoire du roi de Sardaigne, notre allié, nous déclare la guerre. Elle viole ainsi les traités, la justice, et menace nos frontières. Toutes les grandes puissances ont protesté contre cette agression. Le Piémont ayant accepté les conditions qui devaient assurer la paix, on se demande quelle peut être la raison de cette invasion soudaine: c'est que l'Autriche a amené les choses à cette extrémité, qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique. » On verra dans la suite comment Napoléon III tira sa partie de la guerre, et comment l'armée, s'embarquant à Marseille sur la *Reine-Hortense* et arriva le 12 en vue de Gènes. Le lendemain, Victor-Emmanuel venait visiter son allié et se mettait sous ses ordres, puis il regagnait son quartier général établi à Ocimiano. Les Autrichiens étaient établis à Stradella. Le premier soin de Napoléon fut de faire occuper la vallée de la Trebbia, qui assurait nos communications avec Gènes; le 17, le colonel de Chabron entra dans la petite ville de Robbio à la tête de son régiment, le 3e de zouaves, tandis que Napoléon se rendait de Gènes à Alexandrie, excellente position qui devait servir de base aux opérations de l'armée française, dont le front défensif s'étendait depuis Ivree jusqu'à Gènes. Les forces de cette ligne, d'un tracé assez irrégulier, consistaient surtout dans l'angle formé à son centre par le Pô et le Tanaro, depuis Casale jusqu'à Alexandrie, avec Valenza pour point intermédiaire.

Les troupes sardes formaient cinq divisions d'infanterie et une de cavalerie, et Victor-Emmanuel s'en était réservé le commandement supérieur. Quant à Garibaldi, dont cette guerre éminemment nationale devait réjouir

le cœur patriotique, il avait formé une légion de volontaires qui devaient prendre le nom de *chasseurs des Alpes*, et dont il avait reçu le commandement avec le titre de général.

Les événements avaient déjà produit une conséquence, facile d'ailleurs à prévoir: le jour même où Victor-Emmanuel adressait une proclamation à ses armées (2 mai), le grand-duc de Toscane, abandonné par ses troupes, s'éloignait de Florence, où s'établissait aussitôt un gouvernement provisoire. Ainsi l'Autriche allait avoir à combattre non seulement l'armée franco-sarde, mais encore la révolution intérieure qui minait sa domination détestée. C'est dans la vallée du Pô qu'allait se décider le sort de l'Italie; car, depuis Annibal jusqu'à Napoléon, c'est toujours sur ce vaste champ de bataille qu'ont eu lieu les luttes dont la Péninsule a été le théâtre. Au commencement de la campagne, l'armée sarde occupait, sur la rive droite du Pô, Voghera, Tortona, Sale, Bassignana, Pomaro, Monte et San-Salvatore. Deux brigades d'infanterie et deux bataillons de bersagliers avaient pris position à Arquata, Saravalle, Gavi et Novi, défendant le débouché de la vallée de la Suria.

Toutes ces troupes, y compris deux brigades d'infanterie qui formaient la garnison d'Alexandrie, disposaient de dix batteries d'artillerie. Quant à l'armée autrichienne, elle avait pris une position très-forte dans l'angle formé par le Tessin et le Pô, ayant en arrière d'elle les plus fortes places de la Lombardie et de la Vénétie pour assurer ses derrières.

Ce fut dans la journée du 29 avril que l'armée autrichienne commença les hostilités en pénétrant sur le territoire piémontais; le lendemain 30, les Français faisaient leur entrée à Turin. Les Autrichiens, commandés par le feldzeugmeister Giulay, avaient sur l'armée franco-sarde l'incontestable supériorité du nombre, et il était à craindre qu'ils ne manœuvraient pour se porter directement sur Turin. Il fallait donc donner de l'inquiétude à leur armée sur son flanc gauche et sur ses derrières, afin de l'arrêter dans ce mouvement, et c'est là que fut atteint notre génie, et c'est à leur opération combinée.

Le 4 mai, les Autrichiens essayèrent de franchir le Pô; mais ils rencontrèrent, de la part de l'armée sarde, une résistance qui les força à la retraite. Giulay, renonçant alors à sa marche sur Turin, qui était son objectif, fit opérer à son armée un changement de front qui porta sa droite vers Casale et sa gauche à l'embouchure du Tessin, près de Stradella. Nous occupions toute la ligne du Pô, parallèlement à l'ennemi; le 1er et le 2e corps, établis sur les points extrêmes, avaient devant eux l'ennemi en arrière d'un large tertre, sur la route de Pavie, et devaient bientôt se heurter contre les colonnes autrichiennes. Le 20 mai, en effet, eut lieu la bataille de Montebello, où le général Launay avait gagné son plus beau titre de gloire et où le général Forey fit oublier les bruits qui avaient couru sur son compte en Crimée (v. MONTEBELLO). Ce combat inaugura brillamment la nouvelle campagne d'Italie et prouva que l'armée française n'avait pas encore dégénéré, qu'elle n'avait pas cessé de s'inspirer des héroïques traditions d'Arcole et de Rivoli. Des lors, elle ne se contenta plus de barrer à l'ennemi la route de Turin; elle accentua son mouvement offensif et traversa le Pô, tandis que les Piémontais franchirent le Tessin, en avant de Verceil, et occupèrent solidement Palestro, après une lutte acharnée à la suite de laquelle les Autrichiens durent battre en retraite (v. PALESTRO) et où l'armée sarde ainsi que notre 3e de zouaves se couvrit de gloire (31 mai). Le 2 juin, l'empereur traversa le champ de bataille de Novare, qui rappelait pour le Piémont la date fatale du 23 mars 1849. Le 3 juin eut lieu le combat de Turbigo, qui continuait glorieusement la série de nos succès.

Le général Giulay, frappé de ces revers successifs, tenta vainement à Magenta de ressaisir la fortune d'un seul coup, en nous opposant brusquement une masse de 125,000 hommes. L'armée française, surprise, ne dut la victoire qu'à une inspiration de Mac-Mahon, et c'est là que se révéla d'une manière éclatante, mais aux yeux des chefs seulement, l'absence complète d'idées stratégiques chez Napoléon III (v. MAGENTA). On sait que l'héroïque résistance de la garde impériale lui épargna seule l'humiliation de tomber aux mains des Autrichiens, avant l'arrivée inopinée de Mac-Mahon sur le champ de bataille.

Pendant que se livraient ces glorieux combats, le prince Napoléon était en Toscane avec le 5e corps, et les historiographes officiels ne se font pas faute de nous représenter ce foudre de guerre comme impatient d'y prendre part à la lutte. Il fallut que l'empereur tempérât ses ardeurs belliqueuses en lui faisant comprendre qu'il fallait se ployer aux exigences générales.

Pendant que l'armée franco-sarde luttait ainsi contre le gros des forces autrichiennes, Garibaldi livrait, le 23 mai, le glorieux combat de Varese, d'où il chassa les Autrichiens après une lutte sanglante et acharnée, dans laquelle ils durent abandonner trois canons sur le champ de bataille; puis il s'empara de la ville de Côme après avoir de nouveau battu l'ennemi à San-Fermo et à Camerlano. De ces positions, il menaçait tout à la fois le centre de la Lombardie, la Valteline, Bergame et

not. Une foule nombreuse, poussée comme par un mot d'ordre, se pressa, le 2 novembre 1868, autour de sa tombe, à Montmartre. La police intervint au milieu de ces manifestations, un procès eut lieu, procès maladroît, procès terrible, où l'Empire entrecroisa sa condamnation définitive. Une année avait alors inconnu, Gambetta, chargé de la défense des accusés, prononça cet éloquent réquisitoire, après lequel tout de France démocratique fit entendre l'arrêt fatal. C'en était fait de l'Empire.

M. Rouher sentit la gravité de la situation ; il imagina un remède hardi, mais que les gouvernements démocratiques sont seuls capables de supporter : il conseilla à l'empereur de donner à l'opinion une liberté presque entière. Était-ce que M. Rouher eût confiance en la liberté ? Non, sa pensée, qu'il a exprimée presque ouvertement devant le Corps législatif, était qu'il fallait dégoûter l'opinion de la liberté en lui donnant le spectacle de ses excès. Dans les conceptions les plus larges de ces hommes, il y avait toujours un côté mesquin : M. Rouher comptait sur des désordres qui effrayeraient les intérêts et influenceraient en faveur du gouvernement les prochaines élections.

Elles eurent lieu les 23 et 24 mai avec un entrain qui réjouissait les amis de la liberté, mais qui inspirait des craintes sérieuses au gouvernement. Cette fois encore, la liste de l'opposition passa tout entière à Paris. Le résultat, même dans les départements, parut assez défavorable aux yeux du souverain pour qu'il se crût obligé d'écrire à M. de MacMahon, l'un des élus, une lettre bizarre, dans laquelle il déclarait « qu'un gouvernement qui se respecte ne doit céder ni à la pression, ni à l'entraînement, ni à l'émotion ». En d'autres termes, il promettait de s'entêter contre tout projet de réforme. Mais l'entraînement, on peut passer, après tout, pour un signe de force, n'était désormais plus possible à cette âme enervée ; dans son discours d'ouverture des Chambres, cet homme, si résolu à résister à tout entraînement, adopta à peu près le programme du tiers parti, et, dans son message du 11 juillet, il déclara qu'il croyait utile d'aller au-devant des aspirations populaires. Il est vrai que, dans le premier de ces documents, il avait dit : « La France veut la liberté, mais avec l'ordre. L'ordre, j'en réponds. » Menace peu déguisée, mais impuissante.

En somme, les élections générales de 1869 n'augmentaient pas cependant dans une très-forte proportion la force numérique de l'opposition à l'Assemblée ; mais les vivacités extrêmes de la lutte, et le maximum de nominations, à Paris surtout, la lassitude d'un certain nombre de députés déjà complaisants, lassitude dont on avait déjà remarqué les signes alarmants, toutes ces causes réunies jetèrent le gouvernement dans une véritable anxiété. Le chef de l'État, miné par la maladie, se sentant ou se croyant menacé d'une fin prochaine, songea à la régence inévitable ; il prévint les explosions possibles, à l'heure de sa mort, du sentiment populaire trop longtemps comprimé, et, pour dompter encore une fois l'esprit public, il tenta une aventure toujours dangereuse pour les gouvernements despotiques, il voulut faire de nouvelles concessions. Le ministre Olivier fut formé et baptisé du nom d'un peu ambitieux de ministre libéral (31 janvier). Si ce ne fut pas une grande conquête pour la liberté, ce fut au moins un terrible coup de massue pour les impérialistes autoritaires. Venu de très-loin au bonapartisme, M. Olivier pouvait ne pas gouverner mieux que les Rouher et les Persigny, mais il devait gouverner autrement. Il s'associa MM. Daru, Chevandier de Valdrôme, Louvet, Maurice Richard, le général Leboeuf, l'amiral Rigault de Genouilly, et par un coup qui fut jugé plus hardi que les autres, imposant à l'empereur un sacrifice qui lui coûta énormément, il renversa M. Haussmann, préfet de la Seine ; il est vrai qu'il le remplaça par M. Chevreau.

Le plan que suivit plus tard le nouveau ministère était-il réglé d'avance au moment de sa nomination ? Le plébiscite et la guerre contre l'Allemagne faisaient partie du programme tracé par M. Olivier ou à M. Olivier ? En présence des nombreuses preuves d'effacement que donna le gouvernement à cette époque, il est permis d'en douter. Peut-être ces moyens extrêmes ne furent-ils inspirés que par les embarras nouveaux et imprévus que l'Empire constitutionnel vit bientôt naître sous ses pas. Le ministère dit libéral, qui pouvait passer aux yeux de l'empereur pour une concession énorme, fut accueilli par l'opposition avec un sourire de dédain ; il était ruiné dans l'opinion avant même d'avoir vu le jour. L'opinion avait entrevu un avenir de liberté ; c'était bien d'Emile Olivier qu'il s'agissait !

Tout à coup, une incroyable nouvelle vint surexciter les esprits : un prince de la famille impériale, fort connu par la violence de son caractère, venait, dans sa maison d'Auteuil (10 janvier), de donner la mort à Victor Noir, un jeune rédacteur de la *Marseillaise*, et de tirer un second coup de feu sur un autre journaliste, Ulric de Fonvielle. L'empereur se montra sévère : il déclara que just... se serait faite et renvoya son cousin... devant une haute cour. A tort ou à raison, le public pensait que ce n'était pas du haut jury de Tours que pourrait venir un jugement impartial.

L'accusé fut acquitté, bien qu'il avouât avoir tué Victor Noir et qu'il ne fût ni prouvé ni probable que celui-ci eût commis, comme la défense le prétendait, un acte de provocation. Sans la sagesse de Rochefort et de Desseigne, qui, à grand peine, réussirent à calmer les esprits au moment des funérailles, une émeute terrible pouvait éclater à Paris.

L'attitude prise en cette circonstance par Rochefort aurait dû lui concilier les sympathies du Corps législatif ; cependant, le 17 janvier, l'Assemblée n'en autorisa pas moins, presque à l'unanimité, des poursuites contre lui, pour un article écrit, sous le coup de la douleur, au lendemain de la mort de son ami et collaborateur Victor Noir. Condamné à six mois de prison et 3,000 fr. d'amende, il fut arrêté, le 7 février, à la porte de la salle de la *Marseillaise*. Ce fut le signal d'une émeute : Flourens, qui présidait une réunion publique dans la salle, entraîna son auditoire dans la rue et éleva une première barricade ; quelques autres furent construits dans le faubourg du Temple. Elles furent enlevées par la police. Le lendemain, nouvelle échauffourée rue Saint-Maur et sur les boulevards, où les agents de police assommèrent à coups de casse-tête bon nombre de citoyens paisibles. Mais la révolution n'était pas prête et plus d'une occasion devait être offerte à ce gouvernement de fournir les preuves les plus complètes de son incapacité.

L'annonce du programme Olivier parut le 21 mars, sous la forme d'une lettre de l'empereur à son garde des sceaux. Napoléon y proclamait la nécessité des grandes réformes libérales qui devaient, dans sa pensée, affermir l'Empire ébranlé et assurer la facile transmission de la couronne à son fils. Il posait d'abord la future constitution comme la borne infranchissable où devait s'arrêter le désir immédiat de changement qui s'était emparé de certains esprits, et qui inquiétait l'opinion en créant l'instabilité. « Prélude peu rassurant pour les amis du progrès ! Par cette lettre, le chef de l'État invitait M. Olivier à préparer un projet de constitution. Selon toute apparence, ce projet était prêt d'avance ; il ne fut rendu public que le 20 avril, jour où un sénatus-consulte fut présenté par le ministère à l'approbation de la Chambre haute. En résumé, ce fameux projet se réduisait à ceci : Règles de la succession au trône ; initiative des lois partagée par l'empereur, le Sénat et le Corps législatif ; tarifs de douane internationaux réglés désormais par des lois ; choix des sénateurs restreint à certaines catégories de citoyens déterminées par le sénatus-consulte ; nomination des sénateurs limitée à un maximum de vingt par an et leur nombre total fixé, au maximum, aux deux tiers des membres du Corps législatif ; droit de recevoir des pétitions étendu au Corps législatif ; nécessité d'un plébiscite pour toute modification à apporter à la constitution. On voit par là que la grande réforme annoncée avec tant de fracas ressemblait fort à une mystification. Au reste, M. de Persigny l'a résumée d'une façon plus vive : « L'empereur, disait-il, garde tout son pouvoir ; il a tous les pouvoirs de l'Empire autoritaire en créant l'Empire libéral. » Malgré l'innocuité d'un pareil projet, le sénatus-consulte ne rencontra guère au Sénat que des répu gnances et des oppositions plus ou moins déguisées, ce qui l'empêcha pas cette assemblée de le voter avec un grand ensemble. L'opposition, à la Chambre des députés, avait cloué inutilement le privilège de discuter le projet. Un des articles de la nouvelle constitution exigeait qu'elle fût soumise à la ratification du peuple. Le plébiscite fut donc annoncé à la France le 23 avril, par une proclamation où l'empereur exposait avec quelque naïveté le double but qu'il se proposait : Couper court à tout changement ultérieur en fixant d'une manière définitive les destinées du pays, et « rendre plus facile la transmission de la couronne à son fils. » La formule du plébiscite était celle-ci : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution depuis 1860 par l'empereur, avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. »

Le peuple était donc appelé à faire une réponse unique à deux questions différentes. Mais les débats publics eurent bientôt pris plus haut la question, et la lutte fut directement et uniquement ouverte entre les ennemis et les partisans de l'Empire. Le chef du cabinet, du haut de la tribune, accepta lui-même ce terrain. Les manœuvres ordinaires, tendant à exercer une pression sur les votes, commencèrent aussitôt. Déjà, dans sa proclamation, l'empereur avait évoqué le spectre de la révolution ; ses agents ne se firent pas faute d'exhiber l'hydre de l'anarchie. Il fallait, comme dans tous les plébiscites, choisir entre le gouvernement et l'abîme. A tout ce système de pression plébiscitaire il manquait un complot : la police n'en trouva un. Le gouvernement tira de ce complot, venu à point nommé, le plus grand parti auprès des populations, qui, comme le fauteur stupide, se jetèrent sur le drapeau rouge qu'on leur tendait. L'effet produit, le procès s'instruisit paisiblement, fut déferé à la haute cour instituée à Blois et ne fut jugé qu'au mois d'août suivant. Quant au plébiscite, sur lequel les républicains avaient eu d'ailleurs le tort de se diviser, les uns conseillant le vote et les autres l'abstention, il était des lors facile d'en

prévoir l'issue : 7,338,434 oui se déclarèrent pour la conservation de l'Empire ; 1,560,705 non se déclarèrent le renversement. Toutes ces chiffres, si favorables au premier abord, donnaient lieu à quelques réflexions sérieuses : la cause impériale avait perdu bon nombre de voix depuis le dernier plébiscite et, de plus, la majorité était acquise aux opposants dans le département de la Seine. M. Olivier, en définissant la victoire plébiscitaire un *Sadowa à l'intérieur*, ne triomphait peut-être pas tant qu'il affectait de le dire, et quand M. Schneider, président du Corps législatif, étant venu féliciter l'empereur sur le résultat du plébiscite, celui-ci lui répondait : « Nous devons plus que jamais envisager l'avenir sans crainte. » Napoléon III cherchait à paraître plus rassuré qu'il ne l'était réellement.

La vérité est que, malgré cette apparente confiance, les auteurs du plébiscite songeaient déjà à une nouvelle issue de la comédie. L'Empire, dit Napoléon III, dans cette même réponse à M. Schneider, avait déclaré « affirmer sur sa base. » Une guerre heureuse, une extension des frontières, le Rhin français, paraissaient aux conseillers des Tuileries devoir être le résultat voulu. Napoléon, honteux de son inaction pendant la guerre de 1866, caressait depuis cette époque l'idée d'une lutte contre la Prusse. En quelques semaines, la France fut jetée dans une guerre inattendue par l'incident de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Les ministres assurèrent qu'on était prêt pour la lutte dont Emile Olivier déclara accepter « d'un cœur léger » la responsabilité. Le maréchal Leboeuf affirma que la guerre pourrait durer deux ans sans qu'on eût même besoin d'achever le bout de guerre. Pendant ce temps, l'évacuation se répandait sur tous les points du territoire ; les théâtres chantaient la *Marseillaise* et le *Rhin allemand* ; des bandes soudoyées parcoururent les boulevards aux cris de : *A Berlin ! à Berlin !* Le 15 juillet, la déclaration de guerre est notifiée et, deux jours plus tard, une proclamation de l'empereur annonce qu'il va se mettre, avec son fils, à la tête de son armée.

Nous n'avons pas à recommencer ici le récit de cette campagne déplorable, ridiculement commencée à Sarrebrück et si cruellement terminée sous les murs de Paris ; c'est trop d'avoir raconté une fois ces douloureux événements (v. GUERRE DE 1870-1871). L'empire avait fini à Sedan ; en rendant son épée, Napoléon déposait sa couronne. Ce qu'on a appelé la révolution du 4 septembre (v. SEMTEMBER) ne fut que la conséquence de cet acte, auquel l'Assemblée de Bordeaux devait donner une consécration solennelle, en prononçant la déchéance le 28 février 1871.

Il ne nous reste donc plus qu'à reprendre la courte et peu intéressante biographie de Louis-Napoléon Bonaparte après le désastre de Sedan. Par ordre du roi de Prusse, le prisonnier fut dirigé, à travers la Belgique, sur le château de Wilhelmshöhe, où le gouvernement prussien le fit traiter en souverain régnant. Son rôle naturel eût été de chercher à s'y faire oublier ; il crut devoir un jour prendre la parole, en adressant à un Anglais, sir J. Burgoyne, une lettre destinée à la publicité. Nous en citons la plus grande partie, parce qu'elle contient cet aveu, peu nécessaire, mais fort curieux, que le correspondant n'était devenu que le sacrifice à des considérations politiques, c'est-à-dire dynastiques et personnelles, l'intérêt, peut-être le salut de la France :

« Wilhelmshöhe, le 29 octobre 1870.

« Mon cher sir John, vous qui êtes le Molke de l'Angleterre, vous aurez compris que tous nos désastres viennent de cette circonstance que les Prussiens ont été plus tôt prêts que nous, et que, pour ainsi dire, ils nous ont surpris en flagrant délit de formation. L'offensive n'était devenue impossible, je me suis résolu à la défensive ; mais, empêché par des considérations politiques, la marche en arrière a été retardée, puis devenue impossible. Revenu à Châlons, j'ai voulu conduire la dernière armée qui nous restait à Paris, mais là encore des considérations politiques nous ont forcés à faire la marche la plus imprudente et la moins stratégique, qui a fini par le désastre de Sedan. Voici en peu de mots ce qu'a été la malheureuse campagne de 1870. Je tenais à vous donner ces explications, parce que je tiens à votre estime.

« En vous remerciant de votre bon souvenir, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux.

« NAPOLÉON. »

Peu de temps après, on publia sous son nom une sorte de manifeste dans lequel il conseillait à la France de faire la paix et à M. de Bismarck de l'accepter ; nous voulons douter que ce morceau véritablement honteux soit de lui. On a même dit qu'il avait entrepris, sous des pseudonymes, une véritable justification de son complot, dans les journaux anglais. Il est plus probable qu'il était, dès lors, incapable de toute espèce de justification et de travail intellectuel. Aussi, quand le commandant de l'armée de Metz vult faire naître des négociations entre les autorités allemandes et le gouvernement déchu, qu'il continuait à regarder comme seul légitime, ce fut à Eugénie, et non à Napoléon, qu'il adressa ses émissaires.

Le prisonnier de Wilhelmshöhe prit encore une fois la parole, après la paix, pour recommander à MacMahon de veiller à l'avancement des officiers de Sedan. Il partit ensuite pour l'Angleterre et alla se fixer, avec son fils et sa femme, à Chiselhurst, dans les environs de Londres. Il eut le tort de laisser s'établir autour de lui un foyer de conspiration bonapartiste ; nous disons qu'il en eut le tort, mais peut-être n'en eut-il pas conscience, bien qu'on cite de cette époque un grand nombre de documents qu'il aurait rédigés ou tout au moins inspirés ou signés. C'est d'abord une brochure, la *Campagne de 1870 ; causes qui ont amené la capitulation de Sedan*, simple paraphrase de la lettre à sir Burgoyne. C'est ensuite la protestation adressée au président de l'Assemblée contre le décret de déchéance porté à Bordeaux, protestation dans laquelle, suivant le système adopté par le parti, la responsabilité de la guerre est rejetée sur le sentiment national. C'est une autre protestation dans la même sens adressée aux généraux, et qui ressemble à une exhortation à la révolte, etc., etc. Faut-il croire que Napoléon, déjà malade, est l'auteur de toutes ces élucubrations, ou faut-il les attribuer à l'entourage remuant dont il était obsédé ? Nous inclinons à penser que les ambitions dont il était encore le centre nécessaire ont beaucoup trop tourmenté ses derniers jours.

Sa fin approchait en effet. Vers les derniers jours de décembre 1872, on apporta à Paris qu'il était très-gravement malade. Sa maladie, une affection de la vessie, déjà depuis longtemps connue, s'exaspéra subitement, et l'on finit par reconnaître d'une manière certaine l'existence d'un calcul urinaire. Deux opérations successives furent tentées, qui passèrent pour avoir complètement réussi ; mais, après la seconde, il expira presque subitement, le 9 janvier 1873, à 9 heures 45 minutes du matin.

Il était dit que Louis-Napoléon Bonaparte devait finir sa vie privée comme il avait commencé sa vie publique, par le ridicule. A ses funérailles, qui eurent lieu le 15 janvier, à Camden-House, 500 Français environ étaient venus représenter, à ce qu'ils prétendaient, les regrets de la France entière. Dans cette troupe de fidèles figurait une trentaine d'ouvriers ou de prétendus ouvriers dépenaillés, affublés pour la circonstance de blouses sales et de paletots en loques ; ils étaient chargés de figurer au convoi la démocratie française.

Napoléon III repose à Chiselhurst ; si la France, qu'il, grâce aux Bonapartes, a vu par trois fois son sol envahi, lui doit une épithète, ce ne peut être que celle-ci : NAPOLÉON LE DERNIER !

Jugements, opinions et notes.

L'HOMME ; SON PORTRAIT.

La littérature impérialiste nous fournit tout d'abord ce portrait, que les amateurs se rappellent avoir vu dans le *Constitutionnel*.

Le front est élevé et large, soigneusement modelé : comme dans un palais, c'est le fronton qui est le plus étudié et le plus significatif...

Sous son apparence unie, les facultés en sont aussi nombreuses et aussi inexplicables pour l'ignorance que les rouages et les cylindres à l'intérieur d'un chronomètre...

Il n'a pas de hâte avec les événements qu'un peuple impatient voudrait précipiter. C'est à ceux qui attendent le Messie d'être pressés ; le Messie était calme et radieux. Il voit les célébrités défilées à ses pieds et n'en choisit aucune qui pourrait lui faire envie.

Sans vanité, il laisse attribuer aux autres l'action qu'il a dirigée et laisse complimenter l'armure par ceux qui n'ont pas reconnu le bras. Il permet aux nombreux wagons qui le suivent à la file de faire tout le bruit et toute la poussière possibles sur la voie ; il se contente d'être la machine qui les mène...

L'œil est petit et grand à la fois ; c'est à n'y rien comprendre. Le regard n'y est pas ; c'est comme le jour sans soleil des belles machines d'hiver. Cet œil est le puits de science, qui sait tout et ne dit rien, de cette grande figure diplomatique.

Le nez à la courbure d'un bec d'aigle ; il est un peu long, comme il devrait être chez tous ceux qui doivent se mêler des affaires des autres.

La lèvre, discrète aux coins, s'abaisse comme un pont-levis pour laisser passer, comme de la forteresse d'une intelligence bien gardée et bien approvisionnée, l'éloquence la plus large et la plus armée.

Le buste est long, droit et fier ; les jambes semblent attendre que le cheval vienne exhausser le cavalier.

Les pieds, bien écartés en dehors, divergent leurs pointes élégamment. D'un geste hardi, il a chargé César sur ses épaules, comme Enée portait Anchise, ce qui témoignait autant en faveur de sa piété filiale que de sa force réelle... (Le Constitutionnel.)

... Il était de taille moyenne ; son visage ne reproduisait rien le type connu de Napoléon Ier ; il n'y avait même pas la un air de famille. Des cheveux châtain clair, peu abondants, des yeux d'un gris bleu, petits et d'un ovale allongé, un nez aquilin et très-prononcé, des moustaches épaisses retombant sur la bouche et dont les extrémités n'étaient

point alors, comme elles le furent depuis, aménages, roulées et prolongées à la hongroise; tels étaient les principaux détails qui frappaient à première vue. Mais, lorsqu'on s'arrêtait un instant à considérer attentivement cette tête plus développée en hauteur qu'en largeur, c'est-à-dire plus anguleuse que carrée, on remarquait de suite que toute la physionomie en était dans les yeux, quoique, par le fait, ces yeux glauques n'exprimassent rien de précis, d'affirmatif, de certain. Perdus dans la vague et n'indiquant la pensée intime que par certaines lueurs passagères, si rares qu'il eût été surprenant de compter sur elles pour deviner ou surprendre les desirs, les intentions, les espérances du personnage, ces yeux, qui rappelaient beaucoup, pour la nuance et pour la forme, ceux de la reine Hortense, me parurent, tout d'abord, devoir être en politique une force immense, un inappréciable avantage. Quoique, tout d'abord, l'impression produite par Louis-Napoléon ne fût pas favorable, cependant ses yeux et sa taciturnité me donnaient beaucoup à réfléchir, tandis que je descendais l'escalier de l'Elysée. « Il y a peut-être là un homme d'Etat », me disais-je... Hélas ! (Vie de BEAUMONT-VASSY, *Mémoires secrets du XIX^e siècle*.)

SON CARACTÈRE.

Un physiologiste anonyme vient de livrer à l'attention publique un travail d'un genre spécial qui ajoute un trait nouveau, certain, expressif, à ce que nous avions appris d'autre part. Par une suite d'inductions savantes, ce maître raisonneur a pu deviner les moindres particularités, congéniales et acquises, de l'être physique chez Napoléon III.

Nous ne voulons prendre de ses conclusions qu'un point : le tempérament de l'empereur est lymphatico-nerveux. Il le tient de sa mère.

Les nerfs et la lymphe se mêlent donc chez lui, comme il arrive souvent chez les femmes de notre Occident européen ; ce qui éclaire un mot connu de Mme Gordon. On lui demandait, par manière de plaisanterie, si elle aimait Louis-Napoléon : « Je l'aime politiquement », répondit-elle avec un sourire. Et elle ajouta : « A dire vrai, il me fait l'effet d'une femme. »

Là où les nerfs dominent, l'intelligence est facile, compréhensive, féconde en projets, l'imagination portée au plaisir.

Si c'est la lymphe, l'esprit est lent, les sens sont obtus, et, comme on l'a dit, il faut les écorcher pour les chatouiller.

Supposez unis ces éléments : de leur fusion naît un nouveau caractère qui participe des deux principes et les modifie l'un par l'autre. Alors un homme est tout ensemble intelligent et lourd, téméraire et calculateur, modeste et fastueux, presto et tardif, vif et lent, et insensible, mystique et sceptique, curieux et indifférent, mobile et tenace, indiscret et secret, crédule et méprisant, affable et hautain, résistant et blet, balbutiant et verbeux, glorieux et insouciant ; il peut vous tenir et vous lâcher ; on le tient et il vous échappe ; on le noie et il surnage ; on le domine et il domine. Au total, une personnalité qui serait confuse, sans une idée qui rassemble toutes ses propriétés divergentes en un objet unique : vivre.

Ajoutez à cela l'idée d'une place, d'un rang, d'une élévation, où la vie lui semble comme mode et flatteuse, vous avez le personnage complet.

Ce n'est pas notre faute si l'homme que nous avions à décrire se trouve ainsi complexe. Il est tel et le voilà.

Dès lors, vous avez l'explication de tout son règne qui, pareil à la manière d'opérer de certains négociants, paye l'arrière ou le négige, solde à temps ou prend des délais, laisse protester ou conteste l'obligation. (A. MOREL, *Napoléon III*.)

Avant le 2 décembre, les chefs de la droite disaient volontiers de Louis Bonaparte : C'est un idiot. Ils se trompaient. Certes, ce cerveau est trouble, ce cerveau des lacunes, mais on peut y déchiffrer, par endroits, plusieurs idées de suite et suffisamment enchaînées. C'est un livre où il y a des pages arrachées. Louis Bonaparte a une idée fixe, mais une idée fixe n'est pas l'idiotisme. Il suit ce qu'il veut et il y va ; à travers la justice, à travers la loi, à travers la raison, à travers l'honnêteté, à travers l'humanité, soit ; mais il y va. Ce n'est pas un idiot ; c'est un homme d'un autre temps que le nôtre. Il semble absurde et fou, parce qu'il est déparéillé. Transcrivez-le au XVIII^e siècle, en Espagne, et Philippe II le reconnaîtrait ; en Angleterre, et Henri VIII lui sourira ; en Italie, et César Borgia lui sautera au cou. Il y a en lui du moyen âge et du Bas-Empire. Ce qu'il fait eût semblé tout simple à Michel Ducas, à Romain Diogène, à Nicéphore Botoniate, à l'eunuque Narsès, au Vandalé Silicon, à Mahomet II, à Alexandre VI, à Eudémon d'Éphèse, et lui semble tout simple à lui. Seulement, il oublie qu'il ignore ça, aux temps où nous sommes, ses actions auront à traverser ces grands effluves de moralité humaine, dégagés par nos trois siècles et par la Révolution française, et que, dans ce milieu, ses actions prendront leur vraie figure et apparaîtront ce

qu'elles sont, hideuses. (Victor Hugo, *Napoléon le Petit*.)

Le 1^{er} décembre, tous les rapports des agents s'accordaient à dire que les partis allaient se donner la main pour mettre Louis-Napoléon à Vincennes et proclamer sa déchéance.

Il était habile, en semblable circonstance, de ne rien changer aux habitudes de l'Elysée, et c'était assurément le meilleur moyen d'écarter les soupçons. La réception du lundi 1^{er} décembre ne différait donc en rien de celles que le prince-président avait données jusque-là, et tous ceux qui, comme moi, ont assisté à cette soirée en ont gardé un profond et fidèle souvenir. Les ambassadeurs et les ministres étrangers, les représentants napoléoniens, un grand nombre de fonctionnaires militaires ou civils, beaucoup de jeunes et jolies femmes encombrant, comme de coutume, les salons et la galerie du rez-de-chaussée ; mais, par une disposition particulière, la pièce du fond, qui servait de salle du conseil et dans laquelle on remarquait un portrait du jeune empereur d'Autriche, François-Joseph, était hermétiquement fermée. Ce détail me frappa tout d'abord lorsque, à neuf heures et demie, j'arrivai moi-même à l'Elysée. Cependant je n'en conclus à rien de sérieux et de politique. Je pensais bien qu'une crise était prochaine, mais je ne savais pas qu'elle fût aussi imminente et que quelques heures seulement nous en séparaient.

Après avoir assez longtemps causé avec plusieurs représentants, je vins dans le salon où se trouvait le prince, entouré de diplomates et de dames. Son attitude était pleine d'aisance, mais je remarquai sa pâleur et ses traits paraissaient fatigués que de coutume. On a dit que le visage de Louis-Napoléon était impassible et enjoué ce soir-là ; c'est absolument faux. Les traits du prince étaient, du moins à l'heure où j'arrivai à l'Elysée, visiblement altérés, soit par lassitude, soit par émotion contenue ; mais son aisance et la liberté d'esprit avec laquelle il parlait à son entourage pouvaient faire attribuer à la fatigue seule l'altération que, dès le premier moment, j'avais remarquée dans ses traits. A dix heures moins quelques minutes, le prince se dirigea vers la porte fermée du salon que j'ai mentionné tout à l'heure. En passant près de moi, il me donna une poignée de main, mais sans parler, et disparut aussitôt, suivi presque immédiatement de M. de Maupas, le préfet de police. Il était assez ordinaire de voir le président se retirer de bonne heure et rentrer ainsi brusquement dans ses appartements privés. Son départ n'était donc personne. C'était toujours dans les habitudes de l'Elysée. La foule s'écoula peu à peu, les bruits s'éloignèrent ; les flambeaux s'éteignirent et, bientôt, la seule lumière qui brillait dut éclairer une scène vraiment émouvante et singulière : Louis-Napoléon, ouvrant un tiroir secret de son bureau avec la petite clef qu'il portait ordinairement attachée à la chaîne de sa montre, sortit trois paquets cachetés destinés aux trois personnages qui l'entouraient, MM. de Morny, de Saint-Arnaud et de Maupas. Il donna le premier à M. de Morny ; ce paquet contenait 500,000 fr. et la nomination de ministre de l'Intérieur. Le deuxième paquet fut remis à M. de Maupas ; il renfermait la liste des représentants, chefs de parti et journalistes qu'il s'agissait d'arrêter, plus 500,000 fr. Le troisième paquet, un peu plus volumineux que les autres, fut remis au général Saint-Arnaud ; il contenait 2 millions, dont 500,000 fr. pour le ministre de la guerre et le reste destiné à être distribué suivant un état annexé qui englobait tous les grades, depuis le général jusqu'au simple soldat. Les généraux de division devaient recevoir 10,000 fr., les généraux de brigade 6,000 fr., les colonels 2,000 fr. et ainsi de suite, jusqu'aux caporaux et soldats, qui devaient toucher 10 fr. et 5 fr. Ces sommes n'étaient pas offertes comme gratification, mais comme indemnité en cas de prolongation de la lutte. Je tiens ces curieux détails de source certaine. (Ces sommes étaient prises sur les 50 millions que le président avait obligé la Banque de France de lui avancer. Elle y consentit moyennant qu'elle aurait le droit d'augmenter son capital de 600 millions.) (Vicomte de BEAUMONT-VASSY, *Mémoires secrets du XIX^e siècle*, 1874.)

... Il faut avouer qu'il n'avait pas été heureux dans ses recherches matrimoniales, lorsqu'il vit pour la première fois la belle Mlle Eugénie de Montijo. Une chose assez singulière, c'est qu'une des princesses demandées, mais qui déclinaient l'honneur qu'on voulait leur faire, n'était autre qu'une fille du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, et que cette union, si elle se fût conclue, eût introduit Napoléon III dans la famille de Guillaume de Prusse. Mlle de Montijo, fort connue comme jolie femme dans le monde européen, n'était plus de la première jeunesse lorsque l'empereur l'invita, avec sa mère, au palais de Compiègne ; mais elle avait conservé ces charmes hors ligne qui devaient, grâce au tempérament particulier de Napoléon III, la conduire à l'autel et mettre une couronne sur ses beaux cheveux. L'entourage ne crut d'abord qu'à une affaire de galanterie, et, en effet, la chose était probable ; mais lorsqu'on vit que l'aven-

ture tournait au sérieux, les avis opposés se firent jour, et on en vint aux supplications. M. de Persigny, qui, détail peu connu, tuotait l'empereur lorsqu'il était seul, le prit un jour par le bouton de l'habit et lui dit avec colère : « Ce n'était, en vérité, pas la peine que tu fisses le Deux décembre pour finir comme cela ! M. de Morny, plus modéré aux premiers temps, mais non moins sévère, invoquait la raison d'Etat et redoutait le *qu'en dira-t-on ?* de l'Europe. Cependant Louis-Napoléon demeurait inflexible, et bientôt on comprit qu'il n'y avait plus qu'à s'incliner devant sa volonté. Rien de plus admissible, d'ailleurs, que sa préférence pour la belle et brillante Eugénie, qui se montrait dans les exercices équestres de la plus gracieuse habileté, même à côté de la marquise de Contades, fille du maréchal de Castellane, intrépide amazone, dont l'esprit et la verve étaient à bon droit renommés au milieu de cette cour naissante, et qui même avait, dit-on, recommandé au choix de l'empereur quelques-uns des futurs titulaires de la maison civile, tels que chambellans et écuyers. Le mariage, quel qu'il fût, du reste, était devenu chose utile pour Napoléon III, ne fût-ce que pour l'arracher aux habitudes de l'orgie intime, qui auraient pu facilement produire des scandales publics. (Vicomte de BEAUMONT-VASSY, *Mémoires secrets du XIX^e siècle*, 1874.)

Sa Majesté Impériale, qui m'avait appelé plusieurs fois pendant ce temps, me fit mander le 14, au matin, dans son cabinet. M. Pietri y arriva, pour donner connaissance d'une lettre que Kelsch écrivait à Mazzini, pour lui annoncer que l'empereur serait assassiné dans deux jours. Malgré les prières du préfet de police, qui voulait faire arrêter Kelsch immédiatement, Napoléon refusa, n'ordonnant seulement de changer de cheval pour la sortie, à deux heures, qui aurait lieu comme à l'ordinaire vers le bois de Boulogne.

A l'heure indiquée, pendant que Kelsch, en casquette, bottes à l'écuyère, jaquette verte, sous laquelle il perçait quelque chose, faisait caracolier son cheval, l'empereur et M. Fleury arrivaient sur la place de la Concorde. En les voyant, Kelsch se porta au triple galop vers eux, qui, voyant cela, prirent l'avenue de l'Etoile à fond de train. J'eus le temps de dire aux jockeys de serrer de près l'empereur et de ne laisser passer personne devant eux. En arrivant au bois de Boulogne commença un steeple-chase furibond. Murs, ruisseaux, allées, lacs furent tournés et franchis au triple galop. Les promeneurs qui nous voyaient passer disaient que le chef de l'Etat était ou fou ou ivre...

Hélas ! il n'était ni l'un ni l'autre... mais il avait peur pour sa vie. Après trois heures d'une course effrénée, nous passâmes la porte Maillot pour rentrer aux Tuileries. En passant par l'avenue de l'Etoile, nos chevaux étaient blancs d'écume. En remontant l'avenue, celui de Kelsch refusa de marcher, malgré les éperons et la cravache de son cavalier.

Quelques instants après, Napoléon, rentré dans son cabinet, appela M. Pietri et donna l'ordre d'arrêter Kelsch, mort ou vif. (*Mémoires de Griscelli*, écrits par un agent de police de l'Empire, Bruxelles, 1868.)

L'impératrice du Mexique, étant venue à Paris, le 8 juin 1866, pour se rendre après Napoléon III, une dernière démarche et le daider à remplir les engagements qu'il avait pris envers son mari, finit par obtenir de lui une entrevue. Elle lui remit un mémoire rédigé par l'empereur du Mexique ; Napoléon promit une réponse pour le 24 juin.

Ici nous cédon la plume à M. Taxile Delord :

« Lorsque Charlotte revint à Saint-Cloud, le 24, le mémoire de Maximilien était sur la table de l'empereur, qui le prit et le lui remit sans rien ajouter ; l'impératrice lui demanda quelle résolution il comptait prendre à l'égard du Mexique. Elle était en présence d'un interlocuteur qu'il n'était pas toujours facile de faire parler, mais le silence seul était une réponse. L'impératrice recourut aux larmes et aux prières ; n'obtenant rien, elle somma Napoléon III de tenir ses engagements d'honneur avec son mari. Napoléon III, en effet, pour décider Maximilien à accepter la couronne, lui avait écrit en 1864 deux lettres qui contenaient la promesse de ne pas abandonner le futur empereur jusqu'à l'achèvement de son œuvre. L'impératrice, qui en avait les copies, obligea en quelque sorte Napoléon III à les lire ; celui-ci les parcourut d'un œil distrait et les rendit à Charlotte en disant : « J'ai fait pour votre mari tout ce que je pouvais faire, je n'en ai plus rien. » La jeune femme, se levant plue d'indignation, lui lança ces mots en partant : « J'ai ce que je mérite ; la petite-fille de Louis-Philippe d'Orléans n'aurait pas dû confier son avenir à un Bonaparte ! » (TAXILE DELORD, *Histoire du second Empire*.)

MEURES IMPÉRIALES.

Le vicomte de Beaumont-Vassy, qui a occupé divers postes diplomatiques sous le second Empire, et qui a connu particulièrement Napoléon III, donne de curieux détails sur ses habitudes intimes, principalement sur son

penchant à la galanterie. « Sous ce rapport, dit-il dans ses *Mémoires secrets du XIX^e siècle*, il avait été singulièrement précoce : à treize ans, il avait eu sa première aventure, aventure bien subalterne d'ailleurs. Plus tard, brûlant d'une belle passion pour une dame de Florence, il s'était tenu caché, déguisé en fleuriste, ce qui ne lui avait pas réussi, et, grâce au scandale, l'avait même contraint de quitter la ville. Ce fut aussi en Italie qu'il fit la connaissance de Mme Gordon, actrice d'un certain mérite et qui ne manquait pas de beauté. Louis Bonaparte, à qui cette femme devait être utile dans l'accomplissement ultérieur des projets politiques qu'il méditait dès lors, mit tout en œuvre pour réussir auprès d'elle et vaincre les obstacles qu'il rencontra tout d'abord. Il l'enveloppa dans un véritable réseau de séductions et de promesses ; il exploita habilement toutes ses qualités natives, son bon cœur, sa confiance naïve, son esprit aventureux et chevaleresque et jusqu'à son admiration enthousiaste pour Napoléon I^{er}. Rien ne coûtait à cette nature aimante et sympathique ; elle devint un des agents les plus actifs de la conspiration de Strasbourg et entreprit plusieurs voyages, tant à Paris qu'à Fribourg et à Baden-Baden. Elle entra parmi les conjurés plusieurs officiers qui lui faisaient la cour et fut à la fois pour Louis-Napoléon une généreuse amie, une adroite émissaire, une maîtresse aimante et une conspiratrice courageuse. Ce qui n'empêchait pas le volage de poursuivre à la même époque des fantaisies thurgoviennes et de proposer très-sérieusement le mariage à une dame d'origine créole, qui se trouvait alors à Arenenberg. Si vous voyagez jamais en Suisse, surtout en Thurgovie et dans la petite ville de Thun, parlez de Napoléon III, et vous verrez quelle déplorable réputation il y a laissée. Une fois au pouvoir, Louis-Napoléon s'abandonna entièrement à son penchant pour la galanterie. Quelque temps avant le coup d'Etat, le vicomte de Beaumont-Vassy fut invité à dîner à Saint-Cloud. « Le dîner fut triste, dit-il, le prince était préoccupé, et la crise qu'il traversait alors motivait amplement à mes yeux ses préoccupations empreintes sur sa figure pâle. Mais que j'étais loin de compte ! J'ai vu depuis quel était le sujet de ses méditations ce soir-là, et vraiment cela n'avait rien de commun avec la politique. Étrange et insaisissable personnage historique que celui-là, qui, lorsqu'on le croyait occupé des grandes affaires de l'Etat, ne songeait en réalité qu'aux refus tristes de telle actrice en renom et aux moyens à employer pour prendre avec elle autre une éclatante revanche ! Les années 1850 et 1851 ont été celles où les favorites de théâtre ont régné le plus sur le prince-président. Plus tard, les dames du monde allaient avoir leur tour... Je me retrai, non sans penser à ces mystères de Saint-Cloud sur lesquels on a publié à l'étranger des brochures scandaleuses, mais dans lesquelles tout n'était pas mensonge. » Enfin, à propos du singulier mariage de Napoléon III, mariage qui excita les rires de l'Europe et plongea ses partisans dans la consternation, M. de Beaumont-Vassy dit ce qui suit : « Le mariage, quel qu'il fût, du reste, était devenu chose utile pour Napoléon III, ne fût-ce que pour l'arracher aux habitudes de l'orgie intime, qui auraient pu facilement devenir des scandales publics. Il n'y avait pas si longtemps déjà que dans ce même palais de Compiègne, tout aussi bien qu'à Saint-Cloud, on avait vu, après boire, succéder aux jeux innocents ce que l'on nomme complaisamment la *curée des dames*. Voici ce que c'était : lorsque les émotions du colin-maillard étaient épuisées, l'auguste amphitryon faisait apporter une grande manne, dont le contenu, déposé sur le tapis, était recouvert d'une serge verte. On réunissait les dames, comme on rassemble les chiens autour de la nappe qui recouvre les débris du cerf ; on enlevait la serge, et alors des chefs-d'œuvre de bijouterie, bracelets, broches, boucles d'oreilles, ruisellants de diamants et de perles, éclataient en mille feux sur le tapis. Les dames, invitées à choisir, se précipitaient à genoux et se disputaient ces trésors sous les yeux de leurs admirateurs, enthousiasmés des points de vue que leur offrait un semblable spectacle. Le mariage de Napoléon III ne moralisa guère sa cour. Dix ans après, voici ce qui se passait à Compiègne ; c'est Mérimée, un ami intime de la maison, qui le dit dans ses *Lettres à une inconnue* : « Nous avons en lions quatre Highlanders. C'est assez amusant de voir ces huit genoux nus dans un salon où tous les hommes ont des culottes et des pantalons collants. Hier, on a fait entrer le piper de Sa Grâce, et ils ont dansé tous les quatre de manière à alarmer tout le monde lorsqu'ils tournaient. Mais il y a des dames dont la crinolîne est bien autrement alarmante quand elles sont contentes en voiture. Nous avons joué avec succès une pièce un peu immorale, dont à mon retour je vous conterai le sujet. Nous avons eu cinq Mlle... qui est un beau brin de fille de cinq pieds quatre pouces, avec toute la gentillesse d'une grisetelle et un mélange de manières aisées et timides quelquefois très-amusant. On paraissait craindre que la seconde partie d'une charade ne répondît pas au commencement : « Cela ira bien, dit-elle, nous montrerons nos jambes dans le ballet, et ils seront contents. » Comparez ces citations de Beau-

mont-Vassy et de Mémiré à la lettre du 4 août 1773 qui se trouve dans la *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy d'Argenteau, avec les lettres de Marie-Antoinette et de Marie-Thérèse* (Paris, 1874, in-80); cette lettre du comte de Mercy raconte à Marie-Thérèse le séjour de la cour à Compiègne; en la lisant, vous verrez que la cour de Louis XV était plus décente que celle de Napoléon III. La conclusion des indiscrétions du vicomte de Beaumont-Vassy est la suivante. Après avoir dit ce que les femmes ont coûté à Napoléon III et rappelé la fameuse miss Howard, à laquelle il donna cinq millions et demi et le titre de comtesse de Beauregard, il ajoute : « Il y aurait tout un volume à écrire sur les intrigues et les galanteries plus ou moins mystérieuses de la cour sous le second Empire. On y verrait se succéder, comme favorites, les femmes et filles de fonctionnaires ambitieux et quelquefois complices, les élégantes besoigneuses, les grandes dames étrangères et espionnes politiques, de pauvres filles très-subalternes et enfin la trop fameuse Marguerite Bellanger, qui écrivait à l'empereur : Mon cher seigneur, je vous ai trompé ! » (BEAUMONT-VASSY, *Mémoires du XIXe siècle*.)

...Le bal de l'hôtel d'Albe était splendide. Les costumes étaient très-beaux; beaucoup de femmes très-jolies et le siècle montrant de l'audace. On était décolleté d'une façon outragée par en haut et par en bas aussi. A cette occasion, j'ai vu un assez grand nombre de pieds charmants et beaucoup de jarretières dans la valse. La crinolîne est en décadence. Croyez que, dans deux ans, les robes seront courtes et que celles qui ont des avantages naturels se distingueront de celles qui n'en ont que d'artificiels. Il y avait des Anglaises incroyables. La fille de lord... qui est charmante, était en nymphe drapée ou quelque chose de mythologique, avec une robe qui aurait laissé toute la gorge à découvert si on n'y eût remédié par un maillot. Cela m'a semblé presque aussi vil que le décolletage de la maman, dont on pénétrait tout l'estomac d'un coup d'œil. Le ballet des *Éléments* se composait de seize femmes, toutes assez jolies, en courts jupons et couvertes de diamants. Les naïades étaient poudrées avec de l'argent qui, tombant sur leurs épaules, ressemblait à des gouttes d'eau. Les salamandres étaient poudrées d'or. Il y avait une Mlle Errazu, merveilleusement belle. La princesse Mathilde était en Nubienne, peinte en couleur bistre très-foncée, beaucoup trop exacte de costume. Au milieu du bal, un domino embrassa M^{me} de S..., qui a poussé les hauts cris. La salle à manger, avec une galerie autour, les domestiques en costume de pages du XVI^e siècle, et de la lumière électrique, ressemblait au festin de Balthazar dans le tableau de Wrothorn. L'empereur avait beau changer de domino, on le reconnaissait d'une lieue. L'impératrice avait un burnous blanc et un loup noir qui ne la déguisaient nullement. Beaucoup de dominos ét, en général, fort bêtes. Le duc de... se promenait en arbre, vraiment assez bien imité. Je trouve qu'après l'histoire de sa femme, c'est un déguisement un peu trop remarquable. Si vous ne savez pas l'histoire, la voici en deux mots : sa femme, qui est une demoiselle... (dont, par parenthèse, la mère devait être ma marraine, à ce qu'on m'a dit), est allée chez Bapst et a acheté une parure de 60,000 francs, en disant qu'elle le rendrait le lendemain si elle ne lui convenait pas. Elle n'a rien envoyé, ni argent ni parure. Bapst a demandé ses diamants; on lui a répondu qu'ils étaient partis pour le Portugal et, en fin de compte, on les a retrouvés au mont-de-piété, d'où la duchesse de... les a retirés pour 15,000 francs. Cela fait l'usage du temps et des femmes ! (MÉRIMÉ, *Lettres d'une inconnue*.)

...Je suis, depuis mon retour à Paris, dans un abrutissement complet. D'abord, notre représentation au Sénat, où, comme M. Jourdain, je puis dire que jamais je n'ai été si sot de sottises. Tout le monde avait un discours rentré qu'il fallait fuir sortir. La contagion de l'exemple est si forte, que j'ai délivré mon speech, comme une personne naturelle, sans aucune préparation, comme M. Robert Houdin. J'avais une peur atroce; mais je l'ai très-bien surmontée, en me disant que j'étais en présence de deux cents imbéciles, et qu'il n'y avait pas de quoi s'émouvoir. Le bon a été que M. Walewski, à qui je voulais faire donner un beau budget, s'est offensé du bien que je disais de son prédécesseur, et a bravement déclaré qu'il votait contre ma proposition. M. Troplong, pres duquel je suis placé en ma qualité de secrétaire, m'a fait tout bas son compliment de condoléance : à quoi j'ai répondu qu'on ne pouvait pas faire boire un ministre qui n'avait pas sa soif. On a rapporté cela à M. Walewski, qui l'a pris pour une épigramme, et, depuis lors, me fait grise mine; mais cela ne m'empêche pas de mener mon flac. (PROSPER MÉRIMÉ, *Lettres d'une inconnue*.)

Tout le monde se rappelle ces procès financiers véreux, où les plus hauts personnages de l'administration impériale et jusqu'aux

membres de la famille Bonaparte étaient compromis par les plus honteux tripotages. Les scènes et les acteurs de cette indécente curée accourent en foule sous notre plume. Mais nos constatations n'apprendraient rien au public et répugnent à notre esprit.

Rappelons seulement que ces exploits jouissaient aux Tuileries d'une indulgence paternelle, et ne nuisaient ni à la considération ni à l'avancement du personnage; au contraire.

Comme les bonnes âmes n'avaient pu nous donner quelques exemples.

Un sieur X..., employé à la préfecture de police sous Pétri I^{er}, avait trouvé moyen d'économiser, à son profit, 3 millions dans le service public qu'il était chargé de contrôler.

Le préfet découvrit la manœuvre et renvoya l'ingénieur chef de service. Mais l'empereur le consola en lui accordant la croix d'officier de la Légion d'honneur et une recette générale. Il pensait qu'il ne pourrait trop encourager des hommes de ce talent-là.

Tout Paris a glosé des tours prestigieux du sieur X..., l'un des hauts fonctionnaires des résidences impériales.

Ce galant homme, entre autres traits de génie, avait affirmé l'octroi d'une grande ville pour six mois pendant lesquels il introduisit dans la cité un approvisionnement pour six ans, et réalisa un bénéfice énorme. Il est vrai que, pendant six ans, ses successeurs et les finances de la cité étaient complètement ruinées.

Il fallait avoir des désagréments; mais Napoléon le sauva en le prenant dans son palais.

Là, naturellement, notre homme continua et étendit son commerce jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur vint près l'empereur de vouloir bien mettre un terme à tous les scandales perpétrés sous son égide et sous son toit!

L'empereur, qui n'a jamais bien distingué la ligne qui sépare le bien du mal, avait, dans ces occasions-là, des plaisanteries sinistres.

Jugez de la stupefaction de ce trop scrupuleux ministre de l'intérieur quand, le lendemain, il reçut l'ordre d'élever le sieur X... au grade de commandeur de la Légion d'honneur!

Le malheureux se crut le jouet d'un cauchemar et se refusa, pendant deux jours, à apposer son nom au bas de ce fantastique document.

Cependant, il le signa, et l'empereur, pour mettre son favori en pleine lumière, lui conféra, en outre, un des plus brillants emplois de l'administration. (Le *Dernier des Napoléon*, par un diplomate allemand.)

Sans doute, ce fut un tableau pénible que celui de ces deux cents représentants faits prisonniers par une compagnie de voltigeurs, enfermés dans une caserne et emmenés au Mont-Valérien dans des voitures cellulaires. Des hommes illustres, des généraux, des orateurs, des jurisconsultes qui n'avaient jamais servi leur pays qu'avec noblesse, quelques-uns avec éclat, étaient traités comme des factieux! Le tort n'en est à personne qu'à la fatalité des événements qui avaient amené ce dénouement. Louis-Napoléon suivait sa destinée et remplissait sa mission en détruisant tous les obstacles du salut social.

D'un côté, il y avait des vaincus qui succombaient avec dignité; de l'autre, il y avait un libérateur qui triomphait par l'ardeur, par le calme et l'inflexibilité. (LA GUERONNIÈRE, *Napoléon III*, 1853.)

A l'heure suprême de la grande crise, un homme que Dieu tenait en réserve paraît. Sa mission fut d'abord méconnue; mais il sortit, comme par miracle, des entrailles du peuple; ce fut sa force et son droit. C'est en posant la main sur le cœur de ce peuple qu'il a gouverné. Il a mis sa prodigieuse habileté à comprendre et à deviner au besoin ce qu'il y avait dans ce cœur, et sa puissance à le réaliser... L'Empire est proclamé. Jamais le doigt de Dieu ne fut plus visible que dans les événements qui ont amené ce grand résultat. (SIBOUR, archevêque de Paris.)

Monseigneur, des lèvres consacrées au service de Dieu et de la vérité n'apprendront pas aujourd'hui le langage de la flatterie, pour l'adresser à un prince que tant d'acclamations saluent avec transport, et qui est encore mieux loué par ses œuvres. Mais, quand l'Éternel, après des jours d'angoisses, donne au monde un Constantin, un Charlemagne ou un Louis-Napoléon, pour arracher à la société aux ténèbres, à la misère, aux seules et vraies bases, la religion et la justice, il est permis à un ministre de l'Éternel de trouver des accents dans son cœur pour venir, entouré de ses frères, dire au libérateur qui passe : Prince, recevez nos hommages, agréez notre reconnaissance, et vivez ! (L'évêque de Fréjus.)

Un jour, dans les premières années du second Empire, un Italien, qui avait connu Louis Bonaparte à l'époque de ses complots de carbonaro, vint visiter aux Tuileries son ancien frère en démocratie. Il assista à plu-

sieurs fêtes de la cour; il vit se presser dans les salons du nouvel empereur la cohue des intrigants de toute catégorie; il reconnut plus d'un aventurier passé à l'état de sauveur de l'ordre moral; il contempla toutes les insolences du luxe de l'Empire; à la fin, n'y tenant plus, il laissa échapper sa pensée devant l'un des familiers du maître, le comte Baccocchi : « Ce carnaval ! »

Quel carnaval ! c'est le mot que doit répéter l'histoire, quand elle regarde à son tour cet ensemble de folies, de turpitudes cyniques, de diadèmes effrénés, qui forment les splendeurs du règne de Napoléon III.

Quel carnaval ! De l'or ruisselant dans les mains des escrocs, des agitateurs d'antichambre. Quel carnaval ! Du sang pour les amateurs d'émotions fortes; du vin et des filles pour les amateurs de débauche; des titres, des chamarrures, des galons, des rubans pour les vaniteux.

Quel carnaval ! Venise en serait jalouse : rien n'y manque, ni les courtisanes, ni le conseil des Dix; orgie et tyrannie; bruit de musique, de chants, de schéris de poignards, roulements de fusils, etc. pour contraste, les gémissements des proscrits, les plaintes de la misère.

Quel carnaval ! La France entière est entraînée; elle s'associe à cette fête de Balthazar, sans voir les mots de feu déjà tracés sur les murailles, et sans souci de la carte dont elle doit solder les frais.

On a spirituellement caractérisé le Deux décembre en l'appelant : la bataille de Clichy gagnée par les insolubles.

À la veille de ce grand jour, Louis Bonaparte en était réduit à vivre sur la bourse d'une amie intime, mistress Howard, qui lui avançait une somme de 1,300,000 fr. pour tenter cette suprême aventure. Il était temps, deux traites du prince-président venaient d'être refusées par une des principales maisons de banque de Paris.

Le comte fait, on se rue dans la jouissance de la richesse nouvelle. (ELIE SORIN, la France impériale, 1873.)

L'ayant laissé commettre le crime, on l'a laissé monter sur le trône. Il a bâillonné la presse; il a renversé la tribune d'un coup de pied. Aucune voix ne s'est plus élevée pour dénoncer l'abus, la concussion, le vol. L'abus s'est assis dans un fauteuil; la concussion a demandé une place dans les bureaux; le vol a obtenu de l'avancement.

La nuit s'est faite sur les affaires publiques. On avait une armée qui obéissait; une magistrature qui condamnait; un clergé qui bénissait. Que pouvait-on souhaiter de plus ? On n'apercevait pas la décadence. On ne voyait pas que la France se disloquait, dans l'ombre, et que ce qui devait faire sa force, sa grandeur, sa gloire, tombait lentement en ruines. Les journaux officiels s'exaltaient sur la stabilité de cet écoulement.

Il arriva ce qui toujours arrive quand une nation abdique aux mains d'un homme. Les troupes oublièrent la discipline. Les chefs fréquenteront les antichambres. Les fonctionnaires chercheront moins à remplir leurs devoirs qu'à plaire au souverain. Les caisses publiques eurent des fuites qui correspondaient à la poche de certains particuliers. Le budget devint un mystère. On alla guerroyer dans le nouveau monde pour payer les dettes d'un courtisan. On encouragea les tripotages de bourse. On chassa à Compiègne; on donna des bals; on acheta des robes, des diamants et des faux chignons avec l'argent destiné aux arsenaux. Au milieu de ce carnaval, on songea à fonder une dynastie : on pria le pape d'en être le parrain. S. S. Pie IX consentit.

O leçon ! La France s'était endormie; elle avait renoncé à ses droits et elle avait oublié ses devoirs...

Quelqu'un vint, alors, qui la tira brusquement de son sommeil. Ce quelqu'un, c'était l'empereur d'Allemagne. (ED. LOCKROY, *Rapport*, 1873.)

LE SOUVERAIN.

Il s'est cru l'instrument de la Providence. Il ne fut que celui du hasard. Le parti, d'abord minime, et tout à coup immense, qui le porta au faite du pouvoir ne fut même pas un parti, si par là on entend une fraction de nation obéissant à une doctrine, à un système, à une croyance quelconque. Ce fut un essaim d'aventuriers d'abord, et puis une réunion d'intéressés spéculant sur l'aventure et puis l'engouement soudain des masses, déçues d'une république en dissolution. La France, devenue industrielle sous Louis-Philippe, n'était pas redevenue politique; ne sachant pas se gouverner elle-même, elle se jeta dans l'inconnu. La République s'était suicidée en juin, par une effroyable scission entre le peuple et la bourgeoisie. Nous n'étions plus dignes de la liberté. (GEORGE SAND, le Temps, janvier 1873.)

L'empereur Napoléon III et le petit groupe d'hommes qui partageaient sa pensée intime apportèrent au gouvernement de la France un programme qui, pour n'être pas fondé sur l'histoire, ne manquait pas d'originalité : relever la tradition de l'Empire, profiter de sa légende grandiose, si vivante encore dans le peuple, faire parler le sentiment populaire à

cet égard par le suffrage universel, amener par ce suffrage une délégation engageant l'avenir et foudrant l'hérédité, c'est-à-dire, suivant l'idée chère à la France, une élection dynastique; au dedans, gouvernement personnel de l'empereur, avec des apparences de gouvernement parlementaire, habilement réduites à la nullité; dehors, rôle brillant et actif, rendant peu à peu à la France, par la guerre et la diplomatie, la place de premier ordre qu'elle possédait, il y a soixante ans, parmi les nations de l'Europe, et que depuis 1814 elle a perdue. La France, pendant dix-sept ans, a laissé faire cette expérience avec une patience qu'on pourrait appeler exemplaire, si jamais il était bon pour une nation de trop pratiquer l'abnégation quand il s'agit de ses destinées. Ou en est l'expérience? Quels résultats a-t-elle amenés?... L'empereur Napoléon III n'a jamais cru pouvoir gouverner sans une Chambre élective; seulement il a espéré rester longtemps, sinon toujours, maître des élections. C'était là un calcul qui n'aurait pu se réaliser qu'avec de perpétuelles guerres, de perpétuelles victoires. Le gouvernement personnel ne se maintient qu'à la condition d'avoir toujours et partout gloire et succès. Comment pouvait-on espérer qu'à moins d'un éblouissement de prospérité le pays déposerait éternellement dans l'urne le bulletin que l'administration lui mettait dans la main? Il était inévitable qu'un jour la France voudrait se servir de l'arme puissante qu'on lui avait laissée, et prit une part de responsabilité dans ses affaires. En politique, on ne joue pas longtemps avec les apparences... Le caractère de l'empereur Napoléon III est d'ailleurs un problème sur lequel, même quand on posséderait des données que personne maintenant ne peut avoir, on fera bien de s'exprimer avec beaucoup de précaution. Il y aura peu de faits historiques où il sera plus important d'user de réserves, et si, dans cinquante ans, il n'y a pas un critique aussi profond que M. Sainte-Beuve, aussi consciencieux, aussi attentif à ne pas effacer les contradictions et à les expliquer, l'empereur Napoléon III ne sera jamais bien jugé... (ERNEST RENAN, 1869.)

Voici une curieuse appréciation de Cavour sur notre César, cet homme qui ne parle jamais et qui ment toujours, selon l'expression d'un diplomate anglais. Un jour que je rencontrai le premier ministre sous les arcades de la rue du Pô, il me prit le bras : « Voyez-vous, mon cher d'Ideville, votre empereur ne changera jamais : son tort est de vouloir conspirer toujours. Dieu sait cependant s'il en a besoin aujourd'hui ! N'est-il pas maître absolu ? Avec un pays puissant comme le vôtre, une grande armée, l'Europe tranquille, qu'a-t-il à craindre ? Pourquoi toujours, à toute heure, déguiser sa pensée, tourner à droite quand il veut aller à gauche ? Ah ! quel merveilleux conspirateur il fait ! A cette heure, il pourrait marcher droit, à découvert, suivant son but. Mais non, il préfère dérouter les gens, faire suivre une autre piste, conspirer en fin, conspirer toujours. Tenez, mon enfant, c'est le propre de son génie, c'est le métier qu'il préfère ; il l'exerce en artiste, en dilettante, et dans ce rôle il sera toujours le premier et le plus fort de nous tous. » (D'IDEVILLE, *Journal d'un diplomate en Italie*, 1872.)

Quand l'empereur régnait à côté du César, Quand Tibère et Caius et Néron, sous leur char, Foulaient Rome, plus morte, hélas ! que Babylone, Le poète saisi ces boureaux sur leur trône ; La Muse, en deux vers, tout vivants, les joia. Toi, faux prince, cousin du bième borienais, Hidalgo par ta femme, amiral par ta mère, Tu régnes par Décembre et tu vis sur Brumaire, Mais la Muse l'a pris, et maintenant c'est bien, Tu tressaillais aux mains du sombre historien. Pourtant, quoique tremblant sous la verge lyrique, Tu dis dans ton orgueil : « Je vais être historique ! Non, coquin ; le charnier des rois t'est interdit. Non, tu n'entreras pas dans l'histoire, bandit ! Hailon humain, hibou déplumé, bête morte, Tu resteras dehors et cloué sur la porte. »

VICTOR HUGO, les Châtiments.

Tout ce que les 7,350,000 qui révélés par le plébiscite contiennent d'abject, de scrofuléux et de malhonnête s'est acharné à m'accuser de violence. Je viens de relire les épreuves de mon pamphlet; je le compare aux horreurs que l'Empire nous a fait traverser, au dénouement auquel il nous a conduits, et je ne sais comment m'excuser d'avoir été si doux.

Ce n'est ni intrigants, ni salimbanches, ni même voleurs qu'il fallait appeler ces gens-là : il fallait aller chercher dans les albums japonais des supplices à leur usage, et dans les dictionnaires de nécronomie des imprécations correspondant à leur mérite. L'Empire n'a jamais été un gouvernement. La sieste odieuse de ces tyrans ont fait pendant vingt ans au premier étage des Tuileries n'a jamais constitué un règne.

Non, tu n'entreras pas dans l'histoire, bandit ! a dit M. Victor Hugo. Il ne restera de toutes ces obscénités morales et politiques qu'une espèce de quantième imprégnée aux habits, une sorte de précipité chimique, comme qui

dirait un vermine d'infamie ou un crapula de despotisme.

Dans ces conditions, je me suis demandé s'il était bien patriotique de remettre sous les yeux de la nation la marche quotidienne de la maladie invincible qui nous a rongés pendant si longtemps. Ce qui me décide à le faire, c'est qu'il est intolérable de laisser penser au monde que 38 millions d'êtres humains ont pu vivre vingt ans avec une tache sur les yeux.

Quand on lira plus tard cette aventure de grande route qui s'est appelée jusqu'à présent l'Empire, et que les moins nerveux s'écrieront :

« Comment ! les Français ont supporté cette arlequinade plus de vingt-quatre heures ? Comment ! des hommes réputés sérieux ont laissé ce marchand de crayons leur attacher des croix d'honneur sur la poitrine ? Quoi ! il est arrivé un jour que, ce Lagrange ayant fait semblant d'aller se mettre à la tête d'une armée qu'il faisait semblant de conduire à la délivrance de l'Italie, le peuple de Paris a détélé les chevaux de sa voiture ? »

Lorsque, après bien des neiges tombées sur les collines, l'auteur pourra dire à ses petits-enfants, pâles de surprise :

« Regardez bien ce vieillard qui se traîne aujourd'hui sur ses tiges ; eh bien, il fut autrefois parmi ceux qui ont été assez jorissés pour souscrire à un emprunt décrété par Bonaparte. »

Lorsqu'enfin la génération prochaine refusera d'en croire ses oreilles, il me semble consolant que l'historiographie puisse répondre :

« C'est vrai ! Mais lisez les *Châtiments*, lisez *Napoléon le Petit*, lisez *l'Histoire du 2 décembre*, lisez même la *Lanterne*, et vous reconnaîtrez qu'à travers les patates sales des Pietri et les géolés des Pinard l'indignation publique s'échappait et allait recourir au loin des soldats pour le vrai France. Il y avait les morts, les désespérés, les apituis, mais il y avait aussi les vigilants, qui guettaient l'heure et dont chaque coup de pioche, de plume et de revolver élargissait le trou d'où allait sortir la république.

Personne, j'aime à le croire, ne s'imaginera que je cherche une occasion facile de prouver que j'avais raison contre les années de prison et les milliers de francs d'amende qui m'ont si souvent prouvé que j'avais tort. En parcourant de nouveau ce panorama, vous y reconnaîtrez quelques prédictions réalisées, hélas ! peu de temps après. Permettez-moi de ne me faire de cette seconde vue aucun mérite. Il n'y a guère pour les bas-empires que trois façons de s'effondrer :

- Une révolution militaire ;
- Une insurrection du peuple ;
- Une invasion de l'étranger.

Il suffirait de les prophétiser toutes les trois pour ne pas se tromper de beaucoup.

Toujours prévoyant, Napoléon a choisi la troisième. C'est la plus cruelle pour nous, mais c'est incontestablement la meilleure pour lui. Il sera le seul, en effet, à ne pas souffrir du siège.

Car ce cabotin de banlieue n'a pas même eu le courage de jouer jusqu'au bout son personnage d'empereur. Il écrivait l'autre jour à un officier anglais une lettre dans laquelle lui, qui a livré notre patrie au viol, à l'incendie, au chapardage et aux canons Krupp, la plaignait bêtement d'être tombée dans l'anarchie.

Son oncle, le Napoléon I^{er}, qui n'était certes pas de beaucoup moins bandit que lui, avait au moins su empanacher son effronterie avec des phrases dans ce genre :

« Je désire que mes cendres reposent au bord de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé. »

Le neveu en a été réduit à calomnier la nation qu'il avait essayé d'abrutir, comme ces escarpes qui, sur les bancs des assises, montrent le poing à la victime qu'ils n'ont pas réussi à étrangler, en s'écriant :

« La coquine ! au moment où j'allais lui faire son affaire, n'a-t-elle pas eu la méchanceté de crier au secours ! »

Ainsi, ce ruminant que des Morny, des Persigny, des Troplong menaient brouter aux Tuileries ne possédait même pas les qualités nécessaires à son métier. Quand les pandours qui le tenaient en laisse eurent peu à peu lâché sa corde et qu'il se vit obligé de marcher seul, il se montra immédiatement ce qu'il n'avait jamais cessé d'être : une brute. (HENRI ROCHFORT, préface de la *Lanterne*, 16 décembre 1870.)

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt, au point de vue de l'histoire, de réunir ici ce qui a été dit au moment de la mort de Napoléon par les organes les plus autorisés de la presse française et étrangère.

Celui qui vient de mourir, Louis-Napoléon Bonaparte, en était arrivé à n'avoir plus en Europe un allié, un appui, un ami. Tous ceux qu'il avait trompés étaient prêts à le tromper à leur tour ; ils en goûtaient à l'avance la savoureuse joie. Ses ruses étaient épuisées ; ses roueries étaient percées à jour ; ses trahisons étaient escomptées à l'avance. Habile homme qui, après avoir de sa main même l'archiduc Maximilien devant le peloton d'exécution, comptait sur le concours de l'Autriche !

Y croyait-il vraiment ? Ce n'est pas bien sûr. Nous accorderons volontiers qu'il n'est pas le principal en fait, car qu'il n'est pas le seul coupable de la déclaration de guerre. Peut-être ne demandait-il qu'à jouir en paix jusqu'à sa mort. Il se sentait atteint et il lui déplaisait de risquer les aventures comme au temps de sa jeunesse. Mais cela ne faisait pas le compte de l'impératrice, cela ne faisait pas les affaires de la camarilla qui s'organisait autour de la future régence. Il fallait rendre possible la transmission du trône ; il fallait présenter l'héritier aux troupes ; il fallait ébaucher la légende héroïque du quatrième Bonaparte, de cet enfant malin et à qui on donna des balles à ramasser sur le faux champ de bataille de Sarrebrück. Quelques jours avant Reichshoffen, M^{me} Eugénie de Montijo disait : « C'est ma guerre, à moi. » La France n'oubliera pas ce mot. (*République française*.)

Cet homme, qui a traversé les champs de bataille de l'Italie, de la France, de Paris, n'a pas même eu la consolation d'une fin tragique. Il s'en est allé dans l'autre monde comme un bourgeois du Marais. On s'étonne, après une fin si agitée, d'une conclusion si paisible.

Des morts terribles ou glorieuses se sont souvent offertes à lui et il les a toujours refusées. Il pouvait mourir à Strasbourg et il l'aurait fait pour le souvenir d'un audacieux conspirateur. Il faisait le pendant de Catilina. Il pouvait mourir le jour du coup d'Etat, tué par une balle sur les boulevards. Il restait comme un grand criminel. Le 2 décembre le haussait au niveau du 18 brumaire. Le neveu couvoyait l'oncle.

Il pouvait mourir à Solferino, victorieux, ayant asservi la France, mais ayant délivré l'Italie ; ayant conservé quelque chose d'un criminel, mais ayant acquis quelque chose d'un héros.

Il pouvait mourir à Sedan ; mourir avec son Empire, au milieu des derniers soldats de la dernière armée française. Les boulets prussiens lui effraient encore de la gloire. Il s'est rendu.

L'empereur est allé tranquillement finir ses jours dans sa petite maison de Chiselhurst, entre son enfant et sa femme. Et il a ainsi achevé de ruiner la vieille légende napoléonienne. L'histoire aurait peut-être hésité à le juger après une mort héroïque. Elle ne s'attendait pas sur sa vieillesse. (EDOUARD LOCKROY, *Rappel*, 12 janvier 1873.)

Une chose perce à travers la curiosité causée par la mort de Napoléon III, à travers les appréciations des journaux et les compliments officiels des souverains : c'est un soupçon universel de soulagement. Napoléon III est enfin condamné au repos éternel ; il n'es-sayera plus de troubler ni la France, ni l'Europe.

L'homme était mesuré depuis longtemps. On savait, par son exil, à quelles incapacités la fortune peut livrer les destinées du monde. Mais il restait en Europe une fiction de respect dont l'illusion se dissipe aujourd'hui. Si quelque excuse pouvait justifier la France d'avoir subi l'humiliation d'un despotisme aussi stupide, ce serait l'admiration des peuples les plus fiers pour celui qui l'exerçait et la longue complaisance avec laquelle l'Europe a toléré son ascendant. Le deuil que vont prendre les souverains n'est qu'un moyen de dissimuler à quel point le souvenir des hommages rendus par eux à Napoléon vivant les importune et combien il leur en coûte de reconnaître la vérité sur l'homme dont ils ont applaudi l'usurpation et admiré les succès. La journée de Sedan a déchiré le voile transparent qui couvrait ce prodige de sentiments bas et d'ineptie. Elle a mis à nu cette majesté de parade. Quand Napoléon III, indifférent sous les malédictions de ses régiments captifs et déçimés, s'est rendu au quartier général de Guillaume de Prusse, le drapeau des capitulations à la main, on a pu sonder la profondeur de son néant, plus grande encore que celle de sa chute. Il est rentré à ce moment, pour n'en plus sortir jamais, dans son rôle d'aventurier ; sa dynastie a été frappée d'une déchéance sans appel ; le nom de Napoléon a été enveloppé dans un nuage d'infamie qui a mis fin pour toujours à l'abaissement laissé par le premier Empire.

La France était affranchie. Mais une vague inquiétude subsistait dans beaucoup d'esprits. On ne craignait pas son retour, mais on craignait ses tentatives. On savait le rêveur de Chiselhurst partir par orgueil aux leçons de la défaite, incapable de se rendre compte de l'abjection où il était plongé, assez aveuglé pour tout se promettre, assez fou pour encourager toutes les folies. L'inquiétude même a maintenant disparu. (*République française*.)

Ce n'est pas un malheur pour la France ; voilà ce qu'on se dira en apprenant en France la mort de Napoléon III. Quelle surprise et quel châtiment !

Il a été, cet homme, la grande illusion de notre pays, que les illusions ont perdu. Combien ont cru à son génie et à son étoile, tant qu'il fut heureux ! La masse du pays a rêvé avec lui : le réveil a été terrible.

Et quelle tragédie que ce rêve ! Oui, quelle tragédie, depuis les tentatives à mai, années de Strasbourg et de Boulogne contre un gouvernement établi et tranquille, depuis la prison de Ham et l'exil jusqu'à la parjuraison et au coup nocturne de Décembre, depuis le plébiscite qui put absoudre le coupable sans réussir à effacer le crime, depuis le succès qui le suivit et qui abaissa le sens moral du pays jusqu'au terme de ces prospérités passagères, de ces années brillantes qui ont vu le retour de Crimée, la guerre d'Italie et le traité de commerce avec l'Angleterre ! Alors le Mexique, « guerre d'Espagne » du second Empire, qui finit misérablement et laissa la France désarmée devant la Prusse rompant l'équilibre de l'Europe. C'est la première apparition des Errinynes. Il cherche à leur échapper par un retour à un gouvernement plus libéral, tentative honorable, aussitôt avortée que conçue, et il va s'enfermer sur l'épave de l'Allemagne. Enfin Sedan et des désastres militaires que l'histoire n'avait pas connus, deux provinces, les clefs de la France et ses milliards livrés à l'ennemi, la moitié de la patrie envahie pour la troisième fois. Il s'est réveillé et il est mort devant cette épouvantable réalité.

Jamais homme n'eut une destinée si étrange, des vicissitudes plus extraordinaires. Le dénoûment de cette existence est si sombre et si misérable qu'on serait volontiers pris de compassion. Mais la France a, pendant deux ans, versé avec son sang tant de larmes, qu'il ne lui en reste plus pour celui qui en fut le principal auteur. (*Les Débats*.)

Pour nous, l'Empire est bien mort avec Louis-Napoléon.

On ne trouve, fort heureusement, pas souvent des hommes faits pour jouer tous les rôles par lesquels le dernier empereur n'a pas craint de passer.

Ce que nous voulons démontrer aujourd'hui c'est, par l'exemple de ce qui se passe et du calme dans lequel cette mort impériale laisse des populations dont elle aurait pu si profondément troubler les intérêts, comment le système républicain est appelé à faire disparaître ces bouleversements qui étaient la conséquence forcée de la mort des rois et qui, préus d'avance comme ils pouvaient l'être, soumettaient une partie de leur règne à un régime d'inquiétude et de restriction qui dé-faisait tout le bien et tous les progrès dans la richesse générale obtenus — quand il y avait eu bien et progrès — pendant la première période de ces règnes. (*National*.)

L'homme qui avait dit à la France qu'elle ne périrait pas dans ses mains, qui l'avait violée en la trahissant à la fois et en la fascinant, qui s'était chargé de ses destinées et qui un moment avait imposé à l'Europe entière l'illusion de son génie et de sa fortune, — cet homme est mort après avoir conduit à l'abîme le pays qui s'était donné à lui, et avoir éprouvé de nouveau, et confirmé par le plus tragique exemple, pour sa confusion et pour notre malheur, la vraie signification de la fatalité attachée au nom et à la dynastie des Bonaparte, qui est la fatalité des catastrophes, de l'invasion et du démembrement. A-t-il réfléchi avant de mourir ? S'est-il éclairé ? A-t-il compris où finalement menait son étoile ? Il est permis d'en douter. De telles natures, enfermées dans leur règne, dominées par leur idée fixe, ne s'affranchissent pas facilement, ne renouent pas volontiers à la fascination qu'elles subissent avant de l'imposer. Insensibles à sa chute et aux malheurs de la France, affligés peut-être de la voir se relever sans lui, Napoléon III est mort sans doute plein de chimères et d'espérances. Il ne faut pas douter que ces chimères ne tâchent de lui survivre. Mais cela n'importe pas. Ce qui importe, c'est que la France soit à jamais guérie de la folie bonapartiste, et elle a, certes, payé sa guérison assez cher pour se garder de toute rechute. (*Le Temps*.)

L'ex-empereur Napoléon III est mort hier à Chiselhurst, à dix heures et demie du matin.

Cet incident est regrettable en ce qu'il soustrait pour toujours à l'action de la justice l'auteur du crime de Décembre 1851. La procédure commencée au 2 Décembre par les juges de la cour de cassation et interrompue par le triomphe de la force sur le droit ne sera pas reprise. Louis-Napoléon Bonaparte ne relève désormais que de la justice de l'histoire.

La mort de cet homme n'a, d'ailleurs, aucune importance politique. Depuis Sedan, nous n'avons jamais fait à notre pays cette injure de penser qu'il pût se jeter de nouveau dans une aventure bonapartiste. Malgré les redondances de quelques hommes qui reprenaient en 1872 l'œuvre et les traditions de la société du Dix-Décembre, le parti bonapartiste ne nous semblait plus un parti politique, et nous ne le considérons plus comme tel. (*L'Avenir national*.)

L'Angleterre, qui, après Waterloo, avait cru nécessaire d'aller enchaîner Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène, n'a pas eu peur, après Sedan, de laisser Napoléon III finir à Chiselhurst.

Il est douteux que l'histoire conserve à

l'oncle le nom de Napoléon le Grand, mais il est certain qu'elle serait indulgente en n'appelant le neveu que Napoléon le Petit. (*Le Rappel*.)

Il n'y a plus en France, il ne peut plus y avoir de parti bonapartiste.

Ce n'est pas nous qui parlons ainsi, c'est le principe même d'où est sorti l'Empire, et sur lequel s'appuient encore ses partisans pour proclamer illégitime le scrutin du 8 février 1871, qui avait annulé les différents plébiscites de l'ère impériale. Que nous ont-ils toujours dit ? Que Napoléon III avait été mis légalement en possession du pouvoir par des millions de suffrages, et qu'il n'en pouvait être dépossédé que par le même moyen ; que l'empereur était l'élé du peuple, et que le peuple seul avait le droit de voter sa déchéance.

Napoléon ne s'était, il est vrai, jamais réclamé de sa naissance, il n'avait jamais invoqué de prétendus droits à la succession de son oncle ; il ne s'était pas dit non plus l'envoyé de Dieu ; il s'était simplement adjugé le pouvoir suprême, et le suffrage universel, interrogé sur la question de savoir si, en agissant de la sorte, le prince qui avait juré de rester fidèle à la République n'avait point oublié son serment, fit une réponse équivalente à une absolue.

Telle est la thèse qu'a toujours soutenue le parti bonapartiste. Il n'est plus temps de la combattre ; admettons-la donc. Admettons aussi qu'on refuse de reconnaître que la révolution du 4 septembre et, plus tard, l'Assemblée nationale, ont été les interprètes fidèles de la nation en mettant un terme à l'indulgence funeste dont Napoléon avait joui pendant vingt ans, grâce à la précaution qu'il avait eue de s'en faire habilement renouveler l'assurance de temps à autre.

Il est au moins un fait indéniable, c'est que la mort a rompu le contrat qu'on prétendait exister entre le peuple français et Louis Bonaparte ; c'est que l'Empire était un homme et que l'homme n'existe plus. (*XIX^e siècle*.)

Le bonapartiste est décapité par cette mort si étrangement lugubre.

Ce n'est ni l'enfant que laisse derrière lui l'ex-empereur, ni la femme, Espagnole de naissance, qu'il avait associée à son aventureux destin, ni le prince fantasque, infortuné et justement impopulaire, auquel la malignité ennemie a prêté de sourdes convoitises, qui peuvent reprendre la direction tombée de ces mains aujourd'hui glacées, ni ramener le spectre gisant à terre. (*Evénement*.)

Nous nous bornerons à constater ici qu'avec la mort du chef du second empire un des partis qui nous divisent vient d'être mis hors de cause. (*Opinion nationale*.)

Napoléon III est mort et son fils n'est encore qu'un enfant. Le parti n'a plus de chef, plus d'homme qui puisse frapper un coup de force et dans la force duquel on puisse croire. Par conséquent il n'y a plus d'Empire. Dans huit ou dix ans, l'orphelin de Chiselhurst sera un embarras, peut-être un péril, pour le gouvernement établi ; aujourd'hui il ne compte point. (*Univers*.)

Les bonapartistes semblent ne pas comprendre l'accord de respect et de silence que tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent, étaient disposés à conclure pour suspendre pendant quelques jours le jugement que l'opinion publique doit nécessairement prononcer sur Napoléon III. Il y avait là comme un ajournement momentané consenti devant la mort. Troublant cette trêve, M^m. Dugué de La Fauconnerie et Granier de Cassagnac font répandre sur les boulevards une feuille du journal *l'Ordre*, tirée en forme de placard, et où, à côté de leurs regrets, les bonapartistes expriment et affichent une espérance hardie dans le rétablissement de l'Empire. L'éclat de cette démonstration ne trompera personne ; elle ne pourra rien restituer à une cause irrévocablement perdue. (*Le Français*.)

Le seul châtiment de l'auteur du Deux décembre a été de finir sa vie sur son fumier de Sedan. Nous ne voulons pas remuer cette pourriture, qui cependant n'a même pas le droit à la réserve que commande ordinairement la mort, car il est impossible d'oublier les milliers de Français, nos concitoyens, nos frères, tombés victimes de l'Empire, et le cadavre de Chiselhurst nous fait songer à ceux de 1851, du Mexique, de la guerre contre la Prusse. (*Progrès de Lyon*.)

La mort de Napoléon III ne causera pas en Europe une émotion bien grande. Outre qu'elle était prévue, on savait le règne de la dynastie impériale fini, et bien fini. Napoléon III fut moins une personnalité qu'un système, et son système était mort avant lui. Morny, Billaut, Persigny, autant de pierres qui se détachèrent successivement de l'édifice impérial et qui faisaient présager sa ruine. Morts les collaborateurs, morte l'œuvre. On

ne trouve pas deux fois de semblables auxiliaires. (*Petit Lyonnais*.)

Prince, général, homme d'Etat, Napoléon III s'était effondré tout entier dans l'énorme effondrement de l'Empire. Seul, l'homme privé restait encore. Il vient de disparaître à son tour. Cette mort n'est pas un événement; c'est un deuil de famille; et la France, heureusement, n'a pas autrement à s'en occuper. (*Journal de Lyon*.)

La nouvelle de la mort de Napoléon III, qui aurait eu, il y a quelques années, un immense retentissement, laissera l'Europe indifférente et la France sans regrets. Pour le pays, il faut déplorer que ce dénouement ne se soit pas produit avant la guerre franco-prussienne; pour la mémoire de l'ex-empereur, ses amis eux-mêmes devront regretter qu'il n'ait pas su mourir sur un champ de bataille, avant la capitulation de Sedan. (*Le Sémaphore de Marseille*.)

Survenu il y a quelques années, un pareil événement eût tenu la France et l'Europe en suspens; il va passer maintenant laissant l'attention distraite, indifférente. Une légère hausse à la Bourse, voilà tout l'effet produit par la mort de l'homme qui a le plus profondément troublé l'Europe dans la seconde partie de ce siècle. La destinée a parfois de ces dérisions. Rien, d'ailleurs, que de très-naturel dans cette indifférence: ce qui s'est éteint hier, c'est l'individu, l'homme privé; quant au souverain, au personnage historique, il n'existait plus depuis Sedan. (*La Gironde*.)

La mort de Napoléon, il y a quelques années, eût produit une profonde émotion en Europe. Peut-être en France eût-elle été le signal d'une grande perturbation sociale. Aujourd'hui, la France et l'Europe restent indifférentes devant cette mort et s'occupent peu des derniers moments de cet homme qui, pendant dix-huit ans, régna en maître absolu et dicta souvent ses volontés aux têtes couronnées, qui s'inclinèrent plus d'une fois devant sa puissance incontestée. (*L'Espérance du peuple, de Nantes*.)

Requiescat in pace dans l'oubli de l'histoire, pour notre honneur et le sien. (*La Charente-Inférieure*.)

Napoléon III a fait le mal; il a été l'homme de la répression à outrance, de la démolition à profusion; il a diminué l'argent, l'instruction, le territoire, la richesse de la France; l'aventurier, le complice vulgaire, n'a pas toujours dominé chez lui; il n'a pas même obtenu le triste renom de la grandeur dans le mal! (*Le Republicain, de la Dordogne*.)

Napoléon III a été certainement un des plus cyniques contempteurs de la conscience humaine que les hommes aient jamaisvus sur la terre, et l'histoire ne nous représente pas de chef d'Etat qui ait causé plus de mal à son pays, qui ait versé plus de sang, accumulé plus de ruines, provoqué dans tous les rangs sociaux une démolition plus générale et plus profonde. (*La Charente*.)

Napoléon III appartient à l'histoire, et celui-ci, dans sa très-vère impartialité, ne manquera pas de justifier largement la sentence que le peuple français avait déjà prononcée, et dont la déchéance avait été un commencement d'exécution. (*La Liberté, de l'Yonne*.)

Deux cent mille Français vivaient encore, nous aurions deux provinces de plus et cinq milliards dans nos économies, aimant le commerce, les travaux publics et toutes les industries, si seulement cet aventurier était mort trois ans plus tôt. Que de tort, de mal il a fait à la grande patrie française! Mais n'oublions jamais qu'il fut porté à la dictature par tous les partis coalisés qui lui cherchent, à cette heure, un remplaçant! (*L'Avenir, de Rennes*.)

Les journaux du matin nous apportent la nouvelle de la mort de l'ex-empereur. C'est vingt-cinq ans trop tard. Cette nouvelle a été accueillie à Saumur avec une indifférence qu'explique suffisamment le mépris dans lequel est tombée cette race funeste et maudite. (*Le Courrier, de Saumur*.)

Devant le cercueil de Chiselhurst, le silence nous est imposé, mais que Dieu préserve la France d'un nouveau gouvernement napoléonien! (*La Champagne*.)

France! n'oublie jamais et garde-toi des Napoléons! (*L'Aude*.)

Quand l'histoire écrira la vie de celui qui fut Napoléon III, nous avons la conscience qu'elle ne trouvera pas d'accents assez indignés pour décrire son système de gouverne-

ment. Quant à nous, lors même que nous pourrions oublier et son parjure, et ses assassinats, et ses proscriptions, et sa politique étrangère, antinationale, absurde, et les désastres de 1870-1871 (ce qui est impossible), jamais nous ne lui pardonnerions d'avoir tant abaissé cette noble et glorieuse France, pour la faire passer plus aisément sous son joug. (*L'Ordre, du Pas-de-Calais*.)

Le régime créé par l'attentat du Deux décembre a duré vingt ans. Né dans le sang, il s'est effondré dans le sang, et son auteur vient, comme un honnête homme, de s'éteindre tranquillement dans son lit. Il n'y aura pas eu de justice pour ce criminel. (*Le Republicain de l'Est*.)

L'histoire a commencé pour Napoléon III avec l'expédition du 4 septembre; elle se continuera cruelle et implacable et détestable comme il convient ce régime de Tibère et de Caligula. Il n'y a place aujourd'hui que pour la malédiction; nous la voulons générale, unanime, universelle comme le seront le mépris et la fétidité que lui réservent les annalistes des crimes et des fléaux de l'humanité. (*L'Emancipateur, de Toulouse*.)

Son origine criminelle n'est pas le seul grief que la postérité impartiale relèvera contre l'Empire; elle lui reprochera des actes plus coupables encore, en ce sens qu'ils ont eu sur le monde et la nation et sur les destinées du pays une action plus profonde et plus délétère: le scepticisme politique et la corruption électorale érigés en système; l'aviilissement de l'armée et de tous les pouvoirs publics transformés en instruments de despotisme et d'espionnage; la dégradation des mœurs encouragée comme dérivatif à des passions plus nobles que l'on voulait comprimer à tout prix; en un mot, la restauration, au profit de César et de ses créatures, de la politique empoisonnée de Tibère et de ses successeurs. (*L'Echo du Nord, janvier 1873*.)

Monté sur le trône par un coup d'Etat, précipité par un désastre militaire dont l'histoire lui confirmera la terrible responsabilité, Napoléon III laisse après lui des souvenirs de malheurs, de ruines et de proscriptions, qui ne sauraient s'effacer de longtemps.

On devra les oublier d'autant moins qu'un parti remuant ne permet pas de faire le silence autour du deuil qui frappe une veuve et un enfant. A cette veuve, on veut donner un rôle politique; de cet enfant, on veut faire un prétendant. Il importe donc que si l'un n'a l'autre ne puissent supposer que leurs amis ambitieux et imprudents ont un écho dans le pays.

L'Empire, en tombant, a entraîné le souverain et ses conseillers. On sait que, parmi les inspirateurs de la guerre la plus funeste que la France ait eue à supporter, s'élevait la voix de l'impératrice, plus ardente qu'aucune autre, pour assurer la couronne au front de l'enfant aujourd'hui orphelin. Il ne faut pas que cette voix puisse faire un appel qui serait aussi coupable qu'insensé; il ne faut pas que l'ex-famille impériale conserve des illusions que rien ne peut venir justifier.

Pour que les sévérités de l'histoire s'arrêtent en présence d'événements suprêmes, il faut que le deuil ne puisse point se transformer en manifestation politique. Au-dessus des douleurs de famille, il y a l'intérêt du pays, qui doit être plus puissant qu'aucun autre, et les citoyens ne peuvent pas oublier les faits politiques déjà sévèrement jugés, et dont on rêve encore de faire une tradition pour recommencer la série de ruines que nous avons dans le système impérial.

Le cortège mortuaire qui partira de Chiselhurst n'est donc pas de ceux que doit suivre le silence indulgent de l'oubli. On semble nous insinuer d'une revendication impériale. L'histoire, qui conserve ses droits, saura rappeler au pays ce que l'empereur a fait de la France, après avoir étouffé la République, qui s'était abandonnée, pleine de confiance, à celui qui devait la détruire. (*Journal de Rouen*.)

L'homme qui s'intitula Napoléon III, empereur des Français, est mort hier, 9 janvier, à midi 25, à Chiselhurst. Il avait commencé, le 2 décembre, par l'aggravement de la République; il a fini, à Sedan, par le démembrement de la France. Il avait commencé par le parjure et le crime; il a fini par le désastre et la honte. Malédiction éternelle à la mémoire de cet homme funeste! (*Progrès du Nord*.)

L'homme funeste à qui la France doit les immenses désastres qu'il a tant de peine à réparer et qui a été, vingt ans durant, un objet d'inquiétude incessante et une menace perpétuelle pour le monde entier; — celui qui fut Napoléon III et à qui l'histoire conservera le nom d'homme de Sedan, est mort, aujourd'hui à midi, à Chiselhurst. (*Indépendance belge*.)

L'ex-empereur Napoléon III est mort hier à Chiselhurst, à midi et demi. Politiquement

et moralement, il était mort depuis Sedan. (*Etoile belge*.)

Il est permis de dire que ce fut un grand coupable qui, pendant dix-neuf ans, a corrompu son pays pour pouvoir mieux l'asservir. Il a essayé de falsifier le génie français, d'aneantir la pensée moderne, et d'étouffer l'idée révolutionnaire qui, depuis 1789, avait fait la France grande parmi les nations. Là fut son crime, plus effronté que la folie qui l'a poussé à déclarer la guerre à l'Allemagne, vers la fin de son règne.

Ce qui dans l'histoire caractérisera surtout le règne du second Empire depuis la nuit de la mort du 2 septembre 1870, c'est le mensonge élevé à la hauteur d'un moyen de gouvernement. Louis-Napoléon Bonaparte, élu président de la République par le peuple français, a menti pour escalader le trône; il a menti pour se maintenir au pouvoir, et il a menti ou on a menti pour lui alors que Paris et la France, sur la foi des bulletins officiels, croyaient encore à la victoire, quand, depuis quarante-huit heures, l'Europe entière savait que l'armée française avait capitulé à Sedan, et que Napoléon III était le prisonnier de la Prusse.

C'est par le mensonge aussi que cet homme est tombé. A force de trahisons et d'impostures, il a lassé le monde, et, le jour des grands revers, il s'est trouvé n'avoir plus, ni en Europe ni aux Etats-Unis, un allié, un soutien, un ami. Expulsion fatale! Tous ceux qu'il avait trompés ou menacés ont vu arriver sa chute sans tristesse, réservant leur sympathie pour la France, jetée pieds et poings liés sous le talon de l'étranger.

C'est fini: les bonapartistes, qui espéraient encore pouvoir s'emparer du pouvoir au moyen d'un de ces coups de force familiers au héros de Strasbourg et de Boulogne, voient, avec la mort de l'ex-empereur, s'évanouir leur dernière illusion.

Le bonapartisme a vécu. La France lui doit trois invasions et, à deux reprises, la perte de ses libertés. Si l'expérience du premier Empire n'avait pas été suffisante, celle du second, avec la honte de Sedan, la perte de l'Alsace-Lorraine et 5 milliards d'indemnité de guerre pour couronnement, a dû satisfaire les plus entêtés. L'avenir de la France est ailleurs. (*La Patrie, de Genève, 1873*.)

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte n'est plus. La nécrologie de cet homme funeste a été écrite le 2 septembre 1870, jour de sa mort politique. Hier s'est évacuée complètement l'importance que pouvait avoir pour l'histoire Napoléon III, le représentant de la légende napoléonienne. La hausse qui s'est manifestée à la Bourse s'explique par ce fait que par la mort de l'ex-empereur disparaissent les derniers restes d'appréhensions que faisait naître le représentant de la famille des Napoléons. Aujourd'hui cette famille est divisée en deux lignées de prétendants qui ont des droits égaux: d'un côté, l'impératrice avec le prince impérial; de l'autre, le prince Napoléon, fils de Jérôme. Les deux lignées vont-elles se combattre comme les deux lignées des Bourbons, une fusion se fera-t-elle? Personne ne le sait encore. Quoiqu'il advienne, l'idée napoléonienne, ce système grandiose de dupes et de crimes politiques, est descendue dans la tombe. (*Gazette de Francfort, 11 janvier 1873*.)

Napoléon n'était rien moins qu'un profond penseur, bien qu'il ait été, pendant un certain temps, considéré comme tel. Tâchons donc de savoir ce qu'il était réellement et quelles étaient ses capacités. Nous croyons le juger comme il le mérite en disant qu'il faisait une mauvaise impression parce qu'il n'était pas doué d'une âme à lui propre, et que sa personnalité manquait au suprême degré de liberté, de vérité et d'indépendance. Il s'imaginait être appelé par sa naissance à monter sur le trône de France. Les hommes sains puisent la connaissance de leur vocation dans leurs sentiments et leur conscience; lui, au contraire, ne voyait pas en lui-même un homme libre ayant une destination morale, il sentait seulement qu'il était le neveu de l'oncle. Il se considérait comme le fils aîné de la maison impériale des Bonapartes; il avait hérité de sa mère, cette femme passionnée et immorale, une adoration toute particulière pour l'égard Napoléon Ier. Il croyait aussi avoir été le neveu favori de l'empereur; en un mot, le souvenir de l'oncle le dominait depuis son enfance, avec une violence qui enlevait à son âme toute sa tranquillité, toute sa liberté et toute sa dignité. Il ne s'occupait que d'étudier l'histoire, les actes, les qualités et les mœurs de cette idole, il se nourrissait de ses exemples, il voulait l'imiter en toute chose. Comme il n'avait pas la tête très-forte naturellement, cette dévotion pour un modèle d'une valeur très-douteuse lui faussa d'autant plus facilement les idées. Les capacités extraordinaires de l'oncle ne pouvaient ni être imitées, ni être apprises; le jeune homme aurait dû se mettre soigneusement à l'école contre ses tendances morales. Il le crut malheureusement excellent à tous les points de vue, étudia non-seulement sa constitution consulaire et toutes ses pensées politiques pour les ressusciter un jour en France, mais

aussi il se tortura l'esprit pour s'approprier sa fausseté, son hypocrisie et toutes ses autres mauvaises qualités. De cette façon, l'élève devint aussi un ambitieux, un menteur, un corrompé du genre humain, mais tout cela de seconde main; il n'avait pas son ambition, mais celle de son oncle. S'il avait interrogé honnêtement et modestement la mère Nature, elle lui aurait répondu qu'elle ne l'avait pas choisi pour être empereur. Malheureusement, il se laissait conduire, non pas par l'amour de la vérité et par la nature, mais par sa naissance, ou par ce qu'il aimait à appeler son étoile; de là tous ses égarements et toutes ses méchancetés. Il y a, dans l'histoire du monde, des monstres encore bien plus coupables que Napoléon III; mais le crime provenait, chez eux, d'une force naturelle innée. Lorsqu'un homme unit à de grandes capacités un grand besoin d'activité, les fautes qu'il peut commettre sont, jusqu'à un certain point, excusées par sa nature et ses actions extraordinaires; l'immense force qui provient de lui dédommage les autres hommes des abus auxquels il peut se livrer, ou bien on est porté à lui pardonner, parce qu'il est entraîné par un surcroît de volonté et de puissance. Napoléon III était, au contraire, un homme entièrement médiocre, qui était poussé, non par son cœur, mais seulement par son nom, à se permettre des choses non permises, et qui était, pour cette raison, plus désagréable et plus odieux que bien des hommes plus criminels que lui. (*Gazette nationale de Berlin, 12 janvier 1873*.)

Dans les papiers des Tuileries, qui furent publiés après le 4 septembre, se trouve une lettre de Mocquard à l'empereur, dans laquelle on annonce la mort du colonel Charavet. En marge de cette lettre, Bonaparte avait écrit cette note au crayon: *Bon débarras!* Pour tout dire en français, nous n'avons qu'à lui retourner ses propres paroles. (*Nouvelle presse libre, de Vienne, 1873*.)

C'est par des moyens vulgaires et scabreux qu'il voulait atteindre les buts les plus élevés; il a voulu tromper et duper les autres, et il a fini par être dupé lui-même et par perdre le fruit des machinations perfides qu'il traînait de longue date. La nouvelle de la mort de l'ex-empereur sera accueillie en France avec des sentiments dont il est facile de se rendre compte. Les classes intelligentes de la population rendent Louis-Napoléon responsable de la ruine de leur pays, et c'est là une disposition d'esprit dans laquelle on se sent peu de propension à prendre le deuil. (*Le Fremdenblatt, de Vienne, 1873*.)

Plus nous connaissons l'histoire de la dernière guerre, plus nous concevons de mépris pour ceux qui ont livré la France à une telle lutte désastreuse. Il n'est pas un seul individu dans l'entourage impérial, depuis Mme Eugénie, l'impératrice, jusqu'aux valets de la cour, qui sorte de la laideur nettes. Le *Times* a publié dernièrement un document plein d'intérêt sur les circonstances principales qui ont amené cette guerre désastreuse. Eugénie pressait continuellement son mari de provoquer la Prusse, lui déclarant que son fils ne monterait pas sur le trône si la France ne vengeait pas les Autrichiens de la défaite de Sadova...

Nous ne pouvons éprouver la moindre sympathie pour aucun de ceux qui souffrent à Chiselhurst; notre sympathie, nous la réservons pour les mères et les veuves qui ont perdu leurs enfants et leurs maris dans ces terribles luttes. Elles ont été victimes d'un ambitieux imbécile, ont été provoquées. Peut-être l'impératrice trouvait-elle quelques consolations dans les regards que lui rendent la famille royale d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry. Mais qu'ils soient tous certains qu'aucun Bonaparte ne gouvernera plus la France... Le dernier des Bonapartes souverains est mort déjà...

Bonaparte fut proclamé président de la république et prit l'engagement solennel de conserver cette république et de la transmettre fidèlement à son successeur. Que fit-il, ce menteur et ce traître (*the liar and the traitor*)? Il s'entoura d'une bande d'aventuriers débauchés et sans pudeur, scélérats de sa trame (*the scoundrels of his own stamp*). Il arrêta dans leur lit les représentants du peuple... Une terrible boucherie s'ensuivit... Cet assassinat accompli, le meurtrier parjure jeta son masque républicain et établit l'Empire... Il gouverna la France despotiquement pendant vingt années et confisqua toutes ses libertés...

On dit qu'il fut un bon et fidèle allié pour le pays. Oui, tant que cela fut nécessaire à ses desseins. Mais nous n'avons pas encore oublié que, au commencement de la guerre contre l'Allemagne, alors que Louis-Napoléon s'efforçait d'entraîner nos sympathies de son côté, le prince de Bismarck démasquait un traité secret préparé entre les cours de Berlin et des Tuileries, traité qui détruisait l'indépendance de la Belgique, que la Grande-Bretagne avait aussi bien le droit que la France d'entendre pour maintenir au besoin par les armes. Sa moralité valait sa politique.

Il a maintenant un compte terrible à rendre. Le sang de milliers de républicains trahis et

massacrés et des Français tués dans la dernière lutte souille ses mains. Peu d'hommes se sont présentés devant le Créateur chargés d'autant de crimes et d'infamies...

Il aspirait à être un grand général, et ses lèves à Solferino, son imbécillité flagrante à Sedan l'ont montré incapable de commander une patrouille. Il avait des prétentions à la littérature, et sa *Vie de César* a fait éclater de rire tous ceux qui ont quelques connaissances de littérature biographique. Il se croyait un homme d'Etat consommé et, dans les mains de Cavour et de Bismarck, il a été le plus faible des fous, la plus facile des dupes. Et voilà l'idole contrefaite que la buse (*hawk-gism*) anglaise a encensée pendant des années!

Le passé le maudit, le présent l'exécra, l'avenir l'anathématisa comme le fœtu de la France. (*Reynold's Newspaper.*)

CE QU'A CÔTÉ L'EMPIRE.

Au mot LISTE CIVILE, nous avons donné un état récapitulatif de ce que Napoléon III a coûté à la France de 1852 à 1870, et montré que les dépenses dont il fut l'unique raison d'être s'élevaient à l'extrême minimum de 450 millions. Mais s'il se fit la part du lion, il n'oublia, dans la curée, ni ses parents, ni ses amis.

« Il est facile d'évaluer en bloc l'argent touché depuis 1852 par la famille Bonaparte, dit M. André Lefevre, un des membres de la commission des papiers des Tuileries. Il suffit d'ajouter à la dotation fixe attribuée à quelques-uns de ses membres les allocations régulières dont la commission a déjà publié le tableau, et dont le total annuel varie de 1,200,000 francs à 1,400,000 francs. Cette subvention a commencé de courir le 25 décembre 1852, et n'a cessé qu'avec l'Empire. Il faut tenir compte aussi d'un capital de 5,200,000 francs, distribué par décret du 14 avril 1852 à un certain nombre de parents favorisés. Sans parler des gratifications, dettes payées et autres libéralités, le compte général de la famille impériale s'établit comme suit, d'après les tableaux officiels de la liste civile :

Dotation (1860-1870) . . .	16,849,999 fr.
Dotation du Palais-Royal et de Meudon (1857-1870) . . .	4,953,639
Allocations (1853-1870) . . .	30,033,531
Dépenses diverses . . .	1,758,116

TOTAL GÉNÉRAL . . . 53,595,285 fr.

« Si nous ajoutons à ce chiffre le capital donné, 5,200,000 francs, c'est une somme de plus de 58 millions absorbée, sans aucune espèce d'utilité pour le pays, par la famille de ceux qui nous ont conduits à Leipzig, à Waterloo et à Sedan. Encore cette évaluation, fondée sur des chiffres avoués, est-elle loin d'être complète, comme on en jugera par les calculs ci-joints, dont tous les éléments nous ont été fournis par des documents irrécusables, regus signes, pièces de la main de l'empereur ou de ses trésoriers, Bure, Conneau, Thelin, Moquard, Bévillie, etc. On peut supposer, sans crainte d'erreur, que, parmi les libéralités de Napoléon III à sa famille, beaucoup ont été dissimulées et passent inaperçues sous le couvert de la cassette privée.

RÉCAPITULATION.

« Ainsi, sans tenir compte de quelques centaines de mille francs annuellement touchés durant un nombre inconnu d'années, le bilan de la famille Bonaparte s'établit comme suit :

Famille Jérôme Bonaparte 37,078,364 fr.
Famille Lucien Bonaparte 12,762,500
Famille Murat . . . 13,577,933
Princesse Bacciocchi . . . 6,244,624
Mmes B. Centamori et Bartholini . . . 524,375

TOTAL GÉNÉRAL . . . 70,187,796 fr.

« C'est donc, d'après les chiffres officiels, 58 millions et, d'après des calculs plus complets, 70 millions que la famille Bonaparte a, sans autre titre que sa parenté avec le chef de l'Etat, sans utilité appréciable pour la France, prélevés sur la fortune publique. »

« Après la famille, les amis, dit M. Elie Sorin. Il faut payer grassement toute la haute domesticité; c'est le règne du cumul : heureux temps, où les petits services engendrent les gros traitements. On ressuscite des distinctions féodales pour avoir prétexte de renter le clan des serviteurs intimes; on imagine la charge de grand écuyer du palais, 100,000 fr.; de préfet du palais, 60,000 fr.; de premier aumônier, 100,000 fr.; de premier écuyer et de premier chambellan, 95,000 fr. chacun, etc. Il est entendu que, les hauts fonctionnaires de l'Empire devant avoir la conscience saine, on saura reconnaître d'avance les bons offices qu'on attend d'eux.

« Chaque fauteuil de sénateur représente au budget une allocation de 30,000 francs; la pairie de Louis-Philippe n'était peut-être gracieuse plus utile à la nation, mais elle avait du moins, sur la haute Chambre napoléonienne, le grand mérite de ne rien coûter. Le traitement des conseillers d'Etat est élevé de 12,000 francs à 25,000 francs; il est vrai que ces magistrats rendront des services, et non des arrêts.

« Le budget de la police monte de 1,900,000 fr. à près de 9 millions.

« Pour l'état-major, le budget s'élève à 50 millions, au lieu de 17; il est vrai que cet

état-major sera celui qui dirigera, comme chacun sait, la campagne de 1870.

« Le budget proprement dit de la guerre, en quinze ans seulement, de 1852 à 1866, année de Sadowa, ne dépasse que de 117 millions le budget moyen de 1847 à 1851; nous savons, en effet, que la France était prête, désormais, à toutes les éventualités militaires....

« Le budget de la marine, dans le même temps, dépasse de 192 millions la moyenne précédente. C'est pour cela, sans doute, qu'en juillet 1870 la flotte de l'amiral Bouët-Willamez n'avait pas même de cartes marines pour opérer dans la Baltique.

« Le budget de l'intérieur, *va crescendo* de 800,000 francs à 1,900,000 francs.

« Il y a cependant une compensation : le budget de l'agriculture et du commerce descend de 149 millions à 128.

« Ce n'est pas non plus sur le budget de l'instruction publique que l'on fait des folies : 1,352,000 francs, c'est le chiffre de 1867.... Trois ou quatre mille institutrices, dans les campagnes de France, touchent un traitement qui varie de 60 à 75 centimes par jour. Il est vrai que le premier Empire se contentait d'inscrire 4,500 francs (quatre mille cinq cents) à son budget pour les besoins de l'instruction primaire. Donc, il y a progrès !

« Quant à la situation générale faite à la société française, elle peut se résumer d'un mot, mais il a son éloquence. Sous ce règne florissant, qui voit la gloire et les bienfaits du Mexique, qui fait surgir de terre les merveilles de M. Haussmann, y compris les splendeurs du nouvel Opéra; sous ce règne, qui couvre de sa paternelle protection les danseuses et les chevaux de course, des chiffres authentiques établissent que l'on compte, en France, 1 indigent sur 5 habitants; que, sur 5,516,994 enfants qui devraient fréquenter les écoles, elles n'en reçoivent que 4,826,461 !

« Enfin, après dix-sept ans, le second Empire a accru la dette publique française de 8,750,000,000, et il lui légue une indemnité de guerre de 5 milliards !

« Et, tandis que l'Empire fait si bon marché de la fortune nationale tombée entre ses mains, il pousse l'esprit public dans la voie des spéculations aventureuses; chacun de ses emprunts éhontés est une provocation qui lui fait au travailleur, au petit capitaliste, pour l'engager à risquer ses modestes économies contre l'appât des gros lots et des primes.

« Comptable, il ferme les yeux devant toutes les entrées coupables; il a des complaisances secrètes et souvent avouées pour l'agiotage, qui voile sous des opulences de hasard la détresse des malheureux dont le pécule s'effondre dans les coulisses de la Bourse. Pendant toute la durée de l'Empire, nous voyons devant les tribunaux un interminable défilé, où figurent la plupart des hauts et puissants seigneurs de la finance.

« Les choses en viennent à ce point, que M. Dupin aîné, un singulier apôtre de la morale et de la dignité publiques ! mais homme de prévoyance, ne peut s'empêcher de mourir en plein Sénat l'âme vers lequel on se précipite (23 mai 1865).

« Les plaintes des porteurs de titres, dit-il, sont universelles. Leur capital se déprécie de jour en jour. La fortune de chacun a perdu ce qu'a gagné la fortune de quelques-uns; à tort ou à raison, les administrés se prennent à leurs administrateurs, en demandant, par une réaction naturelle, la restitution des capitaux à leurs vrais et légitimes propriétaires....

« Les pères de famille s'inquiètent. L'exagération factice de la fortune mobilière a entraîné le renchérissement de toutes choses, et l'équilibre du budget domestique devient de plus en plus difficile. D'un autre côté, au fur et à mesure que les dépenses s'accroissent, les gros revenus, tant promis pour certaines entreprises, s'évanouissent, et le capital même, le patrimoine des familles, s'évanouit avec les dividendes fausement annoncés.

« Le monde moral lui-même est atteint.

« Le vertige des millions que procure un agiotage effronté, l'ingratitude du travail qui refuse le luxe et mène lentement à l'aïeance pervertissent les idées du juste et de l'honnête. Vainement un magistrat éminent flugelle les meneurs d'argent, et un poète illustre veut moraliser la Bourse. Vainement le souverain lui-même applaudit à leurs efforts et donne à la nation un grand enseignement. L'humble actionnaire reste condamné à l'exploitation et au silence.

« Le puissant financier fait taire ou parler la presse, suivant les secrets de ses spéculations. Grâce à de grands mots invoqués en d'autre temps, tels que la raison d'Etat, le crédit public, le développement du travail, les traitants d'aujourd'hui, funestes imitateurs du financier Law, troublent les consciences, faussent l'esprit public, surprennent la religion des âmes honnêtes et obtiennent que la théorie du fait accompli serve d'excuse à la fraude....

« Les pratiques habituelles des fondateurs, gérants ou administrateurs des sociétés industrielles et de certaines institutions de spéculation, sont devenues un danger public. (A. LEFÈVRE, les Finances particulières de Napoléon III.)

Le budget des recettes de la France se

trouve diminué de plus de 83 millions et demi, par suite de la guerre de 1870. C'est donc le revenu d'un capital de 1,500,000,000 que l'Empire a enlevé à la France et a donné à la Prusse. (*Opinion nationale*, 1^{er} octobre 1872.)

La Tribune de Bordeaux donne l'extrait d'une lettre de la duchesse d'Abrantès qui prouve que cette dame avait une dose de perspicacité des plus remarquables.

« Ma chère amie, écrivait en 1836, à la duchesse d'Abrantès, la reine Hortense, si Louis devient jamais empereur, il mangera la France. »

Voilà une mère qui connaissait son fils.

Le règne de ce fils nous a coûté 10 milliards et 3 départements; sommes-nous assez riches pour le reprendre au même prix ? (*Journal*, 1873.)

On nous dit que le régime fondé après décembre nous a valu dix-huit années de calme et de prospérité.

Le calme que veut-on dire par là ? Le calme, c'était le silence dans la servitude. Tout le monde était chassé de la vie publique; c'est toujours la vieille maxime du césarisme romain : là où ils ont fait régner le silence du désert, ils disent qu'ils ont apporté la paix.

La prospérité ! ah ! pour le coup, c'est trop fort. La République avait un budget de 1,500 millions en 1850; les budgets de l'Empire atteignent 2,300 millions et se soldaient en déficit. Sous la République, en 1850, le chapitre des dotations s'élevait à 10 millions; ce chapitre s'éleva, sous l'Empire, à 48 millions.

Les gros budgets, comme les emprunts périodiques, furent une des bases du système impérial; toute la politique financière de l'Empire consistait à escompter l'avenir au profit du présent.

En quatorze ans, l'Empire dépensa 3 milliards 1/2 en sus de ses recettes ordinaires.

Encore, si l'Etat seul avait eu des dettes ! Mais tout passait dans cet engrenage : Paris, les départements, les communes, les grandes compagnies. Les emprunts de Paris s'élevaient à plus de 2 milliards; ceux des villes au-dessus de cent mille habitants, à plus de 500 millions; ceux des départements, à plus de 250 millions, sans parler des obligations des diverses compagnies, qui monteront à plus de 9 milliards.

Un établissement de crédit, le Crédit mobilier, créé sous les auspices du gouvernement, à fin d'entrer en liquidation, après avoir englouti une partie de l'épargne de la France, plus de 1 milliard, dans des spéculations aventureuses et exagérées. Le goût de la spéculation transforma tous les capitaux en valeurs mobilières et les détourna des biens fonciers et de l'agriculture. Les travaux excessifs des villes renchérisaient la main-d'œuvre dans les campagnes. Le nombre des faillites va suivant une progression effrayante. De 1863 à 1864, les faillites s'élevaient à 1,418; de 1868 à 1869, elles se sont élevées à 2,131. Les contribuables étant surchargés, les revenus privés diminuent. Enfin, pendant que l'empereur touchait par an une liste civile de plus de 25 millions, le Corps législatif refusait un crédit de 250,000 fr. pour porter à 500 fr. le chiffre de la pension de retraite des instituteurs.

Voilà la prospérité de l'Empire. (*Histoire de Napoléon III*, anonyme, 1872.)

Ce règne de vingt ans, c'est parce que nous l'avons subi que nous avons dû subir l'invasion étrangère jusque sous les murs de notre glorieuse capitale. Et c'est parce qu'on avait altéré systématiquement, dans ce pays, toutes les sources de la force et de la grandeur; c'est parce que nous avons perdu le ressort sans lequel rien ne peut durer ni triompher dans ce monde, l'idée du devoir et de la vertu, qu'on a pu croire un moment que la France allait disparaître.

C'est à ce moment que la République, apparaissant pour la troisième fois dans notre histoire, a assumé le devoir, l'honneur et le péril de sauver la France. (*GAMBETTA, Discours de Bordeaux*, 1^{er} janvier 1871.)

DÉCRET DE DÉCHÉANCE.

M. TARGET. L'Assemblée doit être impatiente de reprendre la discussion du douloureux traité; mais, avant de donner suite à l'incident qui vient de se produire, je propose la motion suivante :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie et en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » (Acclamations prolongées.)

Ont signé : MM. Target, Bethmont, Jules Buisson, René Brice, Ch. Rolland, Tallon, le duc de Marignan, Pradié, Ricard, Girard, Lambert de Sainte-Croix, Wilson, Ch. Alexandre, Baragnon, Léon Say, Victor de Lamoignon, Louis Vissier, Farcy, F. Dupin, Marcel-Barthe, comte d'Osny, Wallon, Ch. Rives, comte de Brettes-Thurin, Villain.

(Les membres des diverses parties de l'Assemblée se lèvent en applaudissant et en criant : Très-bien ! Bravo ! bravo !)

M. CONTI. Je demande la parole.

M. GAVINI. Messieurs... (Non ! non ! c'est voté !)

Ayez au moins le respect des minorités ! (Interruptions diverses.)

Je dois protester de toutes les forces de mon âme... (Nouvelles et plus bruyantes interruptions...) contre la proposition (Assez ! assez !). Cette Assemblée n'a pas le droit de prononcer sur la question qui lui a été présentée; elle pour une mission spéciale, elle n'est pas constituante... (Réclamations.)

Nouveaux cris. Aux voix ! aux voix !

M. GAVINI. Le suffrage universel seul peut détruire l'œuvre qui a édifiée par quatre plébiscites solennels; faites appel au suffrage universel, si vous l'osez (Aux voix ! aux voix !), et alors, lorsque le peuple aura prononcé, bien criminel sera celui qui ne se soumettra pas à sa volonté, seule souveraine. (Aux voix ! aux voix ! — Le bruit couvre la voix de l'orateur.)

Je proteste contre la proposition.

M. DE TILLANCOURT. Aux voix et à l'ordre !

M. LE MARQUIS DE LAROCHEJAQUELIN. Le peuple a prononcé en nous envoyant ici.

(M. Gavini descend de la tribune au milieu des cris : Aux voix ! — A l'ordre ! — Une vive agitation règne dans l'Assemblée.)

M. LE PRÉSIDENT. La proposition est la clôture de l'incident.

On a demandé le scrutin public sur cette proposition.

De toutes parts. Non ! non ! C'est inutile !

M. CONTI. Vous ne permettez pas de la discuter.

M. COCHERY, s'adressant à MM. Conti et Gavini. Vous froissez tous les sentiments de l'Assemblée, et à quel moment ! (Bruit général.)

M. THIERS, chef du pouvoir exécutif. Donnez la parole à M. Conti ! (Non ! non ! — Ouil ! Monsieur le président, donnez-leur la parole pour qu'ils justifient les fautes de l'Empire.)

Plusieurs membres. Ouil ! ouil ! Qu'ils le fassent s'ils l'osent !

M. THIERS monte à la tribune au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Thiers, chef du pouvoir exécutif.

M. THIERS, chef du pouvoir exécutif. Messieurs, je vous ai proposé une politique de conciliation et de paix, et j'espère que tout le monde comprendrait la réserve et le silence dans lesquels nous nous renfermons à l'égard du passé. Mais lorsque ce passé se dresse devant le pays... (Vive adhésion. — Bravos et applaudissements.)

M. CONTI. Je demande la parole.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF... Lorsque ce passé semble se jouer de nos malheurs dont il est l'auteur... (Ouil ! ouil — Nouveaux bravos...) Le jour où le passé se dresse devant nous, quand nous voudrions l'oublier, lorsque nous courbons la tête sous ses fautes, permettez-moi de le dire, sous ses crimes (Ouil ! ouil ! C'est vrai !), savez-vous ce que disent en Europe les princes que vous représentez ? — Je l'ai entendu de la bouche des souverains... Ils disent que ce n'est pas eux qui sont coupables de la guerre, que c'est la France; ils disent que c'est nous. Eh bien, je leur donne un démenti à la face de l'Europe. (Applaudissements.) Non, la France n'a pas voulu la guerre (Non ! non !); c'est vous, vous qui protestez; c'est vous qui l'avez voulue. (Ouil ! ouil !)

(M. Conti, au pied de la tribune, adresse à l'orateur des paroles qui nous étouffent par les cris : — Interrompez pas ! — A l'ordre ! à l'ordre ! — Plusieurs représentants, au pied de la tribune, interpellent vivement M. Conti.)

M. LE PRÉSIDENT. J'engage MM. les représentants à s'éloigner du pied de la tribune et à prendre leurs places; c'est une condition du silence et de l'ordre dans la discussion. (C'est vrai ! — Très-bien !)

M. THIERS, chef du pouvoir exécutif. Vous avez méconnu la vérité; elle se dresse aujourd'hui devant vous, et c'est une punition du ciel de vous voir ici, obligés de subir le jugement de la nation, qui sera le jugement de la postérité. (Ouil ! ouil ! — Vifs applaudissements.)

Eh bien ! vous venez soutenir ici l'innocence du maître que vous serviez. Je respecte toujours toutes les douleurs; ce n'est pas l'individu que j'attaque.

M. CONTI. Il n'y paraît guère !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. Mais vous voulez soutenir ici l'innocence du maître que vous avez servi. Si l'Assemblée écoute mon conseil, elle vous laissera la parole.

Eh bien ! venez parler des services rendus à la France par l'Empire; il en est beaucoup de nous ici qui vous répondront à l'instant même. (C'est vrai ! Très-bien !)

Si l'Assemblée veut clore l'incident (Ouil ! ouil !) ce sera plus sage et plus digne (Assentiment); mais si elle ne veut pas clore l'incident, je la supplie de laisser parler à cette tribune les représentants de l'Empire.

Je n'ajoute plus qu'un mot : Quant au droit national, vous dites que nous ne sommes pas une constituante. Mais il y a une chose qui ne fait pas question, c'est que nous sommes souverains. (Ouil ! ouil ! souverains !)

Savez-vous pourquoi ? C'est que, depuis

vingt ans, c'est la première fois que les élections ont été parfaitement libres (Acclamations), et que le pays a pu dire librement sa volonté. (Réclamations de M. Conti et de M. Gavini.)

M. DUCUNG, s'adressant à MM. Conti et Gavini. La preuve, c'est que vous avez été nommés !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. La clôture de l'incident, c'est ce qui serait le plus digne. (Où il y a ! Mais si la clôture ne prévalait pas, écoutez alors ceux qui voudraient venir se justifier ; nous leur répondrons. Pour moi, je demande la clôture de l'incident. (Vive adhésion. — Très-bien ! — L'ordre du jour !)

M. CONTI. Vous voulez étouffer la discussion, c'est ainsi que vous procédez. Je demande la parole pour combattre la proposition qui a été faite. (Exclamations nombreuses.)

M. LE PRÉSIDENT. La clôture de l'incident ayant été demandée, je dois la mettre aux voix.

Il m'a été remis une demande de scrutin de division. (Exclamations.)

Les auteurs de la demande de scrutin persistent-ils ? (Non ! non !)

M. PAUL BETHMONT. Votons par acclamation !

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la clôture de l'incident dans les termes où elle a été proposée, et que voici :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » (Aux voix ! aux voix !)

M. CONTI. Je demande la parole. (Non ! non ! assez !)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la clôture de l'incident dans ses termes.

(La clôture est mise aux voix et adoptée à une très-grande majorité. — Quelques membres seulement se lèvent à la contre-épreuve ; plusieurs autres s'abstiennent.)

M. COCHURY. Je constate que cinq membres seulement se sont levés à la contre-épreuve.

M. DANIEL WILSON. Il y en a eu six ; pas un seul de plus ! Je demande que ce soit constaté au *Moniteur*. (Assemblée nationale, séance du 1^{er} mars 1871.)

CONVENTION BRUNSWICK.

Le *Galignani's Messenger* publiait en 1873 le curieux document suivant, qui aurait été rédigé par M. Smith et le comte d'Orsay, alors que Louis Napoléon était retenu prisonnier au fort de Ham en 1845 :

« Nous C. P.-A.-G., duc de Brunswick, et nous prince Napoléon Napoléon Bonaparte, convenons et stipulons par les présentes comme suit :

« Art. 1^{er}. Nous promettons et jurons sur notre honneur et sur le Saint-Esprit de nous aider réciproquement, d'une part, à rétablir le duc de Brunswick sur le trône de son duché de Brunswick, et, si possible, de créer une Allemagne nationale unie, et de lui donner une constitution adaptée aux besoins de l'époque ; d'autre part, d'aider P. et L. Bonaparte dans le projet de rendre à la France le droit d'user de sa souveraineté nationale, telle qu'elle a été reconnue en 1830, pour permettre à ce pays de décider avec pleine et entière liberté du gouvernement le plus conforme à ses intérêts.

« Art. 2. Celui de nous deux qui le premier arrivera au pouvoir sous quelque titre que ce soit, s'engage à fournir à l'autre des subsides en argent et en armes nécessaires aux besoins de sa cause, et de plus, non-seulement à autoriser, mais même à lui faciliter, par tous les moyens possibles, le concours de volontaires.

« Art. 3. Aussi longtemps que nous resterons en exil, nous nous engageons à nous aider mutuellement dans toute occasion qui se présentera pour nous de regagner les droits politiques dont nous avons été privés par la force. Si l'un de nous réussit à rentrer dans son pays, l'autre s'engage à favoriser la cause de son allié par tous les moyens en son pouvoir.

« Art. 4. Nous nous engageons à ne signer et à ne promettre de signer aucune abdication ou renonciation préjudiciable à nos droits politiques. Au contraire, chacun de nous apportera à l'autre, dans toutes les conditions d'existence, le secours de son bon conseil et de ses bons offices.

« Art. 5. Si plus tard, c'est-à-dire en état de liberté complète, nous jugions nécessaire d'apporter quelque modification au présent traité, en raison de nos situations respectives ou de nos intérêts communs, nous nous engageons à ne faire de changement que d'un commun accord, et à réviser les stipulations de ce contrat pour remédier aux défauts qui auraient pu être déterminés par les circonstances qui ont présidé à sa rédaction.

Le document ci-dessus était signé par le comte d'Orsay et par M. Smith.

CONSULTATION MÉDICALE.

L'Union médicale a reproduit une consultation médicale au sujet de l'ex-empereur.

Cette consultation avait eu lieu le 1^{er} juillet 1870, et avait déjà été publiée dans la dernière livraison du recueil des papiers trouvés aux Tuileries.

Les médecins français y indiquent aussi formellement que possible, et par les seuls signes rationnels, l'existence d'un calcul vésical.

Ce document a une grande importance historique, car la consultation fut rédigée quelques jours avant la guerre, et elle se termine par le passage suivant, qui mérite d'être cité tout entier :

« Nous considérons comme nécessaire le cathétérisme de la vessie, à titre d'exploration, et nous pensons que le moment est opportun, par cela même qu'il n'y a actuellement aucun phénomène aigu.

« Si, en effet, la dysurie, ou la puulence ou les douleurs augmentaient ou reparaissaient, on aurait à craindre de provoquer par l'exploration une inflammation aiguë. »

Cette consultation, rédigée par M. le professeur G. Séé, fut remise à M. le docteur Conneau. Celui-ci ne la transmit pas aux autres médecins consultants, et, après le 4 septembre, on l'a trouvée dans ses papiers.

Le rédacteur de l'Union médicale suppose que l'impératrice n'a pas eu connaissance de ce document, par cela seul qu'il se trouvait parmi les papiers du docteur Conneau. C'est là une supposition toute gratuite.

Comment, en effet, admettre que, par oubli ou par négligence, M. Conneau ait laissé cette consultation dans son tiroir, sans en parler à l'impératrice ? La santé de l'empereur était en ce moment la préoccupation importante, et l'on ne réunit pas six médecins pour ne pas savoir ce qu'ils ont conseillé et décidé ! Napoléon III, à la fin du mois de juin, était très-souffrant, il ne pouvait ni monter à cheval, ni aller en voiture ; il marchait avec énormément de difficulté et tout courbé. Les douleurs de la vessie étaient des plus violentes et, dans les urines qui étaient écumantes tous les matins par le docteur Corvisart, il y avait au moins un tiers de pus.

La consultation rédigée par les médecins français concluait à l'existence d'un calcul vésical et à une opération. Or, toute opération de ce genre peut entraîner la mort très-rapidement, et, à cette époque, la popularité de la famille impériale était assez compromise pour que la mort subite de l'empereur pût entraîner la chute de la dynastie. Il fallait donc, avant tout, et avant de faire une opération chirurgicale dangereuse, rendre la régence possible. Le temps pressait, et c'est pour cela que l'entourage de l'impératrice voulait à toute force, et le plus tôt possible, une guerre qui permit de faciliter la transmission du pouvoir. Après la victoire et le paix, le docteur Conneau eût certainement retrouvé la consultation pour la communiquer à son malade. Cela est si vrai, qu'un des médecins, ami de la dynastie, pressé par un de ses confrères pour que l'opération fût faite sans différer, répondit : « Ce n'est pas un malade ordinaire, c'est avant tout un empereur. »

L'intérêt dynastique l'emporta donc sur l'intérêt particulier de l'empereur. Celui-ci souffrant, abattu par une maladie qui enlève toute énergie et toute volonté, n'ayant à cette époque que la seule préoccupation de sa santé, se renseignait même sur l'établissement thermal auquel il devait se rendre, n'avait pas d'envie de faire la guerre et aurait encore bien plus aspiré au repos, s'il avait eu connaissance de l'avis des médecins qui lui avait fait appeler. Mais l'entourage voulait la guerre, la consultation resta chez M. Conneau, et on n'aspéra, tant bien que mal, le malade au milieu de son armée.

— Bibliogr. I. ŒUVRES DE NAPOLÉON III. 10 Œuvres complètes : Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte, publiées par Ch.-Edouard Tremblaire (Paris, 1848-1849, 3 vol. in-8) ; Œuvres de Napoléon III (Paris, 1854-1857, in-8).

20 Œuvres choisies : Œuvres militaires de Napoléon III (Paris, 1856, in-8) ; Dictionnaire politique napoléonien ; Opinions, pensées, maximes extraites des ouvrages de Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, par A. d'Almbert (Paris, 1849, in-8) ; Annales de la présidence ou Recueil méthodique des discours du prince Louis-Napoléon, du 10 décembre 1848 au 2 décembre 1851 (Paris, 1852, in-12) ; Discours et proclamations de Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, depuis son retour en France jusqu'au 1^{er} janvier 1850 (Paris, 1850, in-8) ; Discours, messages et proclamations de l'empereur, depuis son retour en France jusqu'au 1^{er} janvier 1855 (Paris, 1855, in-8) ; Discours, messages, lettres et proclamations de S. M. Napoléon III, empereur des Français, de 1848 à 1851 (Paris, 1851, in-8) ; La Politique impériale exposée par les discours et proclamations de l'empereur Napoléon III, depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en juillet 1855 (Paris, 1855, in-8).

30 Œuvres historiques : Histoire de Jules César (Paris, 1855-1856, tomes 1^{re} et 11^e), ouvrage resté inachevé, et dont nous avons parlé au mot CÉSAR ; Fragments historiques (Paris, 1841, in-8).

40 Œuvres diverses : Mélanges (Paris,

1862, in-12) ; Réveries politiques ; Projet de constitution ; Deux mois à M. de Chateaubriand sur la duchesse de Berry, en vers (Zurich, 1833, in-8) ; Considérations politiques et militaires sur la Suisse (Zurich, 1833, in-8) ; Lettre sur la politique de la France en Algérie, adressée au maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie (Paris, 1855, in-8) ; Histoire du canon dans les armées modernes, précédée d'une biographie de l'auteur (Paris, 1848, in-12) ; Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie, ouvrage continué à l'aide des notes de l'empereur, par le général Favé (Paris, 1862-1863, in-40) ; Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de la république helvétique (Zurich, 1836) ; Note sur les amorceuses fulminantes et sur les atelages (Paris, 1841, in-8) ; Idées napoléoniennes (Paris, 1837, in-8), ouvrage auquel nous avons consacré un article particulier ; Extinction du paupérisme (Paris, 1844, in-32) ; Analyse de la question des sucres (Paris, 1842, in-8) ; Réponse à M. de Lamartine (Paris, 1843, in-12) ; Aux mânes de l'empereur, poème (Paris, 1841, in-49).

— II. ŒUVRES SUR NAPOLÉON. 10 Histoires et biographies générales : Histoire du second Empire, par Taxile Delord (Paris, 1869-1874, 4 vol. in-8), en cours de publication ; Napoléon III, sa vie, ses œuvres et ses opinions, par A. Morel (1870, in-18) ; Histoire du second Empire (Paris, 1871, in-32, dans la Bibliothèque que polaire) ; Petite histoire du second Empire, par E. Spuller (Paris, 1870) ; Histoire de Napoléon III, édition corrigée et augmentée de la Petite histoire du second Empire de E. Spuller (Paris, 1878) ; Histoire anecdotique et populaire de Napoléon III (1869).

20 Histoires particulières : Recit complet et authentique des événements de décembre 1851, par Granier de Cassagnac (Paris, 1851, in-8) ; Histoire des crimes du Deux décembre, par Schœlcher (Londres, 1852, in-8) ; Le Gouvernement du Deux décembre, par Schœlcher (Londres, 1853, in-8) ; Histoire du Deux décembre, par P. Mayer (Paris, 1852, in-12) ; Paris en décembre 1851, par Ténat (1868, in-8) ; La Province en décembre 1851, par Ténat (1865, in-8) ; L'expédition de Crimée, chroniques de la guerre d'Orient, par le baron de Bazancourt (Paris, 1856, 2 vol. in-8) ; L'expédition de Crimée, chroniques maritimes de la guerre d'Orient (Paris, 1856, 2 vol. in-8) ; La Campagne d'Italie de 1859, par le baron de Bazancourt (Paris, 1859, 2 vol. in-8) ; Les Expéditions de Chine et de Cochinchine, par le baron de Bazancourt (Paris, 1857-1858, 2 vol. in-8) ; La Dédale, par Claretie (1871, in-18) ; La Campagne de 1870, causes qui ont amené la capitulation de Sedan (Londres, 1871) ; Histoire de la révolution de 1870-1871, par Claretie (1871, in-49) ; La Chute du second Empire, par Saint-Marc Girardin (Paris, 1872, in-40).

30 Études critiques et historiques : Carte de la situation militaire de l'Europe (Paris, 1868) ; Progrès de la France sous le gouvernement impérial (Paris, 1869) ; Titres de la dynastie napoléonienne (Paris, 1869), écrit qui a été attribué à Napoléon III ; L'Empire, les Bonaparte et la cour, par Claretie (1871, in-16) ; Napoléon III, portrait politique, par le vicomte de La Guéronnière (Paris, 1853, in-12) ; Napoléon III et son gouvernement, études parisiennes, par un diplomate, traduit de l'allemand (Dresde, 1864, in-8) ; Napoléon III et l'Allemagne, ouvrage traduit de l'allemand (Paris, 1857, in-8) ; L'Empereur Napoléon III et l'Angleterre, brochure attribuée à La Guéronnière (Paris, 1858) ; Napoléon III, la Pologne et Alfred I^{er} d'Angleterre (Paris, 1862, in-8) ; L'Empereur Napoléon III et l'Italie, br. attribuée à La Guéronnière (Paris, 1863) ; L'Empereur Napoléon III et l'Algérie (Paris, 1860, in-8) ; Politique de la France en Algérie (Paris, 1865, in-8) ; Napoléon III, Marseille et l'Algérie (Marseille, 1860, in-8) ; Napoléon III et l'opinion catholique, par E. X. (Paris, 1861, in-8) ; Napoléon III et Pie IX, par un théologien (Paris, 1860, in-8) ; Napoléon III et les médailles de Sainte-Hélène (Paris, 1861, in-12) ; L'Empire avec la liberté, par E. de Girardin (Paris, 1859, in-8) ; Napoléon III et la liberté (Paris, 1863, in-8) ; Napoléon III et la France libérale (Paris, 1861, in-8) ; L'Empereur et la démocratie moderne, par Granier de Cassagnac (Paris, 1861, in-8) ; Papiers et correspondance de la famille impériale (Paris, 1870, in-12) ; L'Empire dévoilé par lui-même ; papiers des Tuileries (Paris, 1871, in-32) ; Le Dernier des Napoléon (1872) ; La France impériale, par Elie Sorin (Paris, 1873, in-32) ; La Révolution sociale démontrée par le coup d'État du Deux décembre, par Proudhon (Paris, 1853, in-32) ; Napoléon le Petit, par V. Hugo (Bruxelles, 1852, in-32) ; Les Commentaires, par V. Hugo (Bruxelles, 1853, in-32) ; Les Hommes de 1851, par Vermorel (1869, in-16).

Napoléon le Petit, par Victor Hugo (Bruxelles, 1852, in-12). Dans un de ses plus énergiques discours à l'Assemblée, Victor Hugo avait lancé courageusement ce sobriquet à Napoléon le Petit sur la tête du président qui s'apprêtait à se parjurer ; il l'a repris, après le parjure, pour en faire le titre d'un livre qui est la plus virulente protestation d'une âme indignée contre le coup d'État de décembre. Imprimé hors de France et longtemps prosaïque comme son auteur, ce livre, dangereux sous l'Empire, en ce qu'il aurait pu provoquer un redoutable réveil des consciences était

activement poursuivi par la police ; quelques privilégiés seulement ont pu le lire alors. Toute l'Europe le traduisait, l'admirait, et il n'est réellement connu chez nous que depuis l'effondrement du régime impérial. Les milliers d'exemplaires qui se sont vendus en quelques mois, aussitôt qu'il en fut fait une édition à Paris, donnent la mesure des bons souvenirs que ce régime avait laissés. On sent que le grand écrivain avait mis toute sa passion dans ces pages fiévreuses, et il s'est pourtant trouvé des critiques assez naïfs pour lui reprocher de manquer de calme, de s'être laissé emporter jusqu'à l'injure ! Ce dont nous le louons, au contraire, c'est de n'avoir pu rester froid en face de l'attentat et d'avoir laissé déborder toute son indignation, tout son mépris, sans jamais essayer de les contenir.

Quoique écrit vite et comme d'une main haletante, ce livre est admirablement conçu et disposé, même au point de vue de l'art littéraire et de la dialectique ; il frappe, il émeut et il convainc. Victor Hugo a divisé sa protestation en huit livres ; il consacre le premier à faire connaître l'homme, le suivant à exposer le gouvernement issu de la constitution de 1852, deux autres à raconter le crime, à faire le récit du coup d'État et des suites ; dans le cinquième, il défend, en termes magnifiques, la liberté de la tribune ; dans les trois derniers, il examine la valeur de cette abolition que Napoléon prétendait tirer du suffrage universel. Le portrait de l'homme est fait de main de maître ; Victor Hugo le présente au milieu de cette imposante scène du 20 décembre 1848, venant prêter le serment à la constitution et prendre Dieu à témoin de sa sincérité ; on le voit s'avancer, blême et osseux, l'œil sans regard, la moustache tombante, et quoiqu'il ait perdu depuis cette physionomie, elle est d'une vérité saisissante. Quels traits virulents il lui décoche ensuite, sous forme de biographie ! le monarque habillé en général sous prétexte qu'il est un peu parent de la bataille d'Austerlitz, moquant tout son talent dans le silence, toute sa force dans l'argent et dans la corruption ; savoir à quel taux se turifent les consciences, tel est le problème qu'il agit dans ses méditations solitaires, et on le croit absorbé par les plus abstraites spéculations de la politique. Tel était bien, en effet, celui que l'on n'appelait encore que le prince-président.

Le récit du coup d'État est lugubre. La lumière se fera-t-elle jamais sur ces horribles massacres du boulevard Montmartre ? Victor Hugo a essayé de suppléer au silence des documents officiels ; il a réfuté, par des témoignages sérieux, les récits éhontés des vaincus de police qui ont masqué, sous d'effrontés mensonges, les qu'ont causés d'horrible cette fusillade dirigée contre des passants et des promeneurs. On lui a reproché d'avoir exagéré le nombre des morts ; à qui la faute, puisque les documents officiels sont évidemment faux ? On lui a reproché d'avoir présenté ce massacre, tout fortuit disent les apologistes, comme un coup froidement médité d'avance, pour frapper de terreur la capitale. Est-ce qu'on peut calomnier l'homme de décembre ?

La partie vraiment belle de l'ouvrage est celle où l'illustre auteur examine la valeur morale du coup d'État, ses conséquences immédiates et celles qui en découleront infailliblement si la France l'accepte, si elle absout le crime, si elle consent à prendre un parjure comme base d'un régime nouveau. Tout cela est clair, logique, pressant ; il n'y a là ni emportement, ni injures, mais une dialectique froide et serrée. Les commissions mixtes qui ont prosaïquement au nom de cette légalité ont prosaïquement le droit ; les magistrats qui ont prêté serment au traître n'ont réussi qu'à avilir le serment ; les soldats qui l'ont protégé de leurs baïonnettes ont tué l'armée ; le clergé, qui a entonné son *Te Deum*, a avili la religion. La fin de l'Empire et les désastres au milieu desquels il s'est effondré ont démontré ce que devient un pays où la conscience est sujette à de tels obscurcissements. Quant à l'absolution que Napoléon III prétendait tirer de ses 7,500,000 suffrages, Victor Hugo en fait toucher du doigt l'insuffisance : « Vous êtes capitaine d'artillerie à Berny, monsieur Bonaparte, lui dit-il. Vous avez nécessairement une teinture d'algèbre et de géométrie. Voici des axiomes dont vous avez probablement quelque idée : 2 et 2 font 4. — Entre deux points donnés la ligne droite est le chemin le plus court. — La partie est moins grande que le tout. — Maintenant faites déclarer par 7,500,000 voix que 2 et 2 font 5, que la ligne droite est le chemin le plus long, que le tout est moins grand que la partie ; faites-le déclarer par 8 millions, par 10 millions, par 100 millions de voix, vous n'aurez pas avancé d'un pas. Eh bien ! ceci va vous surprendre, il y a des axiomes en probité, en honnêteté, en justice, comme il y a des axiomes en géométrie, et la vérité morale n'est pas plus à la merci d'un vote que la vérité algébrique. La notion du bien et du mal est insoluble au suffrage universel. Il n'est pas donné à un scrutin de faire que le faux soit vrai et que l'injuste soit le juste ; ou ne met pas la conscience humaine aux voix. »

À travers ces flots de raisonnement et d'éloquence, ces accumulations de preuves et d'invectives, cette succession de récits lugu-

bres ou d'épisodes grotesques, le poète apparaît dans des pages d'une ciselure merveilleuse. Telle est cette magnifique comparaison que Victor Hugo fait de la stabilité des institutions impériales avec celle de la Nèva, tant qu'elle est gelée : on bâtit des maisons dessus, de lourds chariots lui marchent sur le dos ; ce n'est plus de l'eau, c'est de la roche. Les passants vont et viennent sur ce marbre qui a été un fleuve. On improvise une ville, on trace des rues, on ouvre des boutiques, on vend, on achète, on boit, on mange, on dort, on allume du feu sur cette eau : on peut tout se permettre. Ne craignez rien, faites ce qu'il vous plaira, riez, dansez, c'est plus solide que la terre ferme, cela sonne sous le pied comme du granit.

Puis, tout à coup, entendez-vous ce bruit sourd ? entendez-vous ce grondement profond et formidable ? C'est le débâcle, c'est la Nèva qui s'écroule ! Oui, nous l'avons entendu ce craquement prophétique à dix-huit ans de distance. Un admirable livre sortit, c'est celui où Victor Hugo résume à grands traits l'histoire de la tribune française depuis Mirabeau, montre tout son rayonnement, jette en passant un mot aux grands orateurs qui l'ont illustrée, groupe autour d'elle toutes les gloires de notre nationalité pour aboutir à cette conclusion sèche et tranchante : « C'est là ce que M. Bonaparte a supprimé ; Alloua ! dit M. Sibour. Hosanna ! répond M. Parisi. »

Napoléon le Petit est un livre qui restera ; il faut le lire et le relire ; il est bon qu'un pays comme la France retourne de temps en temps à cette page néfaste de son histoire pour que les défaillances du passé servent au moins d'enseignement.

Napoléon III, sa vie, ses œuvres et ses opinions, par A. Morel (1870, in-18). Publié un peu avant le plébiscite de 1870, au moment où Napoléon III était encore tout-puissant, ce livre était un acte de courage de la part de l'auteur et de la part de l'éditeur, A. Lechevalier. On y garde peu de ménagements pour l'homme de Décembre, et les sous-entendus, les rapprochements qui pullulent, les révélations sur la vie privée du prince et de son auguste famille ont dû être bien malvenus aux Tuileries.

À proprement parler, ce livre est moins une biographie qu'une analyse philosophique, une étude de caractère. Il semble avoir été composé d'après la théorie favorite de l'auteur : expliquer l'homme, son caractère, ses tendances et ses actions, d'après les lois du sang et des milieux. Dans cette théorie, la filiation devient la première base de recherches, et M. A. Morel n'a pas manqué d'exposer la vie et les aventures capricieuses de la reine Hortense, de rappeler son attachement pour l'amiral Verhulst, et comme, plus loin, en maint endroit, il attribue fort justement à Napoléon III un flegme tout hollandais, la conclusion à tirer du rapprochement est facile : on ne pouvait pas en dire davantage en 1870.

Toute la dynastie des Bonaparte,

Race d'Agamemnon qui ne finit jamais, est passée rapidement en revue ; chaque personnage est analysé, disséqué en quelques lignes, et cette galerie, qui sert de préface au volume, n'en est pas la partie la moins curieuse. L'analyse est naturellement plus complète et poussée à fond pour Napoléon III ; mais les nombreuses pages consacrées à la reine Hortense, pages très-finement écrites, offrent de cette intéressante forme un portrait vivant et qui reste dans l'esprit. Pour le héros du 2 décembre, l'auteur a pris soin de ne porter son jugement que d'après les écrits publics émanés de lui, écartant ainsi les faits en eux-mêmes, et les écrits intimes, comme les lettres confidentielles. C'est ainsi que les premières années de Louis Napoléon, ses hauts faits dans la charbonnerie italienne, son voyage en Amérique, ses séjours à Londres, l'échauffourée de Strasbourg, le coup de main de Boulogne, l'emprisonnement de Ham, sont appréciés d'après des documents émanés de l'homme. On est surpris de la richesse des aperçus que peut offrir ce genre d'investigation, insuffisante au premier abord. Tout le trouble de ce cerveau obscur, encombré de rêves et de théories contradictoires, ressort admirablement de cette patiente analyse. Toutefois, l'auteur n'extraît pas la pensée de Napoléon sur un fait donné de sa vie des documents concernant ce fait lui-même ; il la recherche dans d'autres endroits de ses œuvres, où elle a pu lui échapper et où alors il est certainement sincère. Ainsi, c'est dans l'*Histoire de César* qu'il va chercher le jugement du prince sur ses complices du coup d'État : « Aux époques de transition, et c'est là l'écueil, lorsqu'il faut choisir entre un passé glorieux et un avenir inconnu, les hommes audacieux et sans scrupule se mettent seuls en avant... Des gens souvent sans aveu s'emparent des passions bonnes ou mauvaises de la foule. Pour constituer son parti, César recourut quelquefois à des agents peu estimables : le meilleur architecte ne peut bâtir qu'avec les matériaux qu'il a sous la main. » Voilà les Morny, les Maupas, les Maggan, les Saint-Arnaud jugés par leur maître.

L'auteur s'arrête au coup d'État ; en effet, l'analyse psychologique de l'homme peut être considérée comme complète à cette époque ; il ne faut plus que développer, dans un sens prévu, les tendances qu'un examen attentif a pu déceler dans la première partie de sa carrière.

Napoléon III. Iconogr. Il est triste de penser que, de tout temps, artistes et poètes ont rivalisé d'empressement à consacrer leurs œuvres à la glorification des potentats. Sans doute, il est des âmes fières et viriles que rien ne peut courber et qui ne craignent pas d'imprimer au despotisme la fétresse d'une poésie ardente ou d'une peinture vengeresse ; mais hélas ! beaucoup plus grand est le nombre des adulateurs et des plats valets.

A peine arrivé au pouvoir, Napoléon III trouva des poètes pour célébrer ses hauts faits et des artistes pour transmettre à la postérité sa physionomie indécise, louche et vulgaire. Comme président de la République, il parut au Salon de 1849, sculpté en marbre par M. Emile Thomas ; voici comment cette image fut appréciée par Louis Desnoyers, dans le *Sicéle* : L'enthousiasme du ministère de l'intérieur a commandé à M. Thomas le buste de M. le président de la République. L'exécution est bonne, quoique un peu molle ; l'attitude est auguste, comme dirait M. l'évêque de Meaux. Quant à nous, simple mortel, nous dirons tout bonnement que la pose a de la dignité et que l'expression de la figure ne manque pas d'intelligence. M. le président de la République est représenté de grandeur naturelle, en costume de général, épaulé à gauche d'un épi de blé et d'un grand cordon, en un mot, en véritable costume de premier magistrat. La ressemblance physique, enfin, est de celles qu'on peut appeler officielles : ce n'est pas de la vérité vraie, de la vérité qui sort du puits ; c'est de la vérité approximative, c'est de la harangue en marbre. Heureux, du reste, les grands fonctionnaires, si on ne les flattait jamais qu'en effigie ! Ce buste de M. le président de la République, selon toute apparence, est destiné à servir de prototype pour tous les plâtres qu'attendent avec tant d'impatience les maires des 30,000 communes de France, depuis qu'elles ont envoyé celui de Louis-Philippe rejoindre ceux de Charles X, de Louis XVIII et de Napoléon Ier dans les greniers municipaux, malgré l'enthousiasme successif des vénéralables préfets de ce genre. « Une reproduction en bronze de ce buste a figuré au Salon de 1850. A ce dernier Salon aussi a paru le portrait équestre du président de la République, par Horace Vernet, au sujet duquel nous ne pouvons mieux faire que de citer encore l'opinion du spirituel Desnoyers : « Le portrait de M. le président de la République, par Horace Vernet, se recommande à la curiosité par le sujet en même temps que par l'exécution. M. Vernet ne procède que par tours de force. Il lance un cheval de face en dehors du cadre, et ajuste ainsi une composition toute de raccourci que lui seul est capable d'exécuter. Ce système a plus de hardiesse que de vrai style, et c'est bien là plutôt le portrait d'un simple écuyer que celui d'un magistrat suprême. Nous indiquons, entre autres « beautés » de ce genre, une pression du genou de gauche contre la monture qui est celle de l'Aurore ou de Pelier. L'exécution du ciel, qui nous paraît d'un sombre fort inquiétant pour la prorogation, c'est, à tout prendre, une toile extraordinairement prestigieuse, comme tout ce qui est improvisation ! Il a été fait de nombreuses copies de ce tableau ; il a été gravé par Jazet, par Ach. Martinet et lithographié par Léon Noël. Un autre portrait équestre du prince-président de la République a été peint par Lansac (Salon de 1850). Un portrait en pied, par Séb. Cornu, a été gravé par Emile Pichard (Salon de 1850). Des bustes du prince Louis-Napoléon ont été sculptés par Mme Lefèvre-Deumier (Salon de 1852), Armand Cagé (sous la direction du comte de Nieuwerkerke, Salon de 1850) ; des médaillons, par Jos. Félon et par Jules Peyre (Salon de 1852) ; des camees, par Michel Dagand, George Hewitt, V.-P. de Lebas (Salons de 1850 et 1852), etc. A ce dernier Salon, une médaille commémorative du 2 décembre a été exposée par le graveur Oudinot ; la face représente Louis-Napoléon, conduit par la Sagesse et terrassant l'hydre de l'anarchie, et la France reconnaissante lui offrant la couronne civique !

A partir de cette date sanglante jusqu'en 1870, les portraits du sauveur se multiplient à l'infini ; il nous suffira de citer : des statues exécutées par Debay fils (équestre, en bronze, exposée devant le palais de l'Industrie en 1855), A.-L.-M. Otin (deux statues de marbre, l'une exécutée pour la Bourse de Marseille, l'autre exposée au Salon de 1861 et appartenant au prince Jérôme Napoléon), G. Clère (statue de pierre à la Faculté de Nancy), des bustes par Ant. Desbœufs (Salon de 1853), Devaux (Salon de 1853), Al. Oliva (Salon de 1853), J.-Aug. Barre (Salon de 1853), Pollet (Salon de 1861), Lequien (Salon de 1863), Iselin (Salon de 1863), Carrier-Belleuse (marbre, au Salon de 1865 ; bronze, au Salon de 1870), Oliva (marbre, aux Salons de 1869 et de 1870), et des médaillons par Elshöet (marbre, au Salon de 1853), Borrel (bronze, 1853), Fannière (Salon de 1863), Ponscarme (Salon de 1863) ; des médailles, par Cornilliet (Salon de 1853), Metzner (Salon de 1861) ; des tableaux par W. Bo-

ron (Salon de 1853), E. Lansac (équestre, Salon de 1853), Alfred de Dreux (Salon de 1853), Winterhalter (Expos. univ. de 1855), Fréd. Millet (miniature, Salon de 1859), Mme Monvoisin (miniature, Expos. univ. de 1857), etc.

Les portraits peints par Hippolyte Flandrin (Salon de 1863) et Cabanel (Salon de 1865) méritent une mention spéciale.

Tableau de Flandrin. Vêtu du costume de général de division, Napoléon III est debout près d'une table sur laquelle il appuie la main droite, tandis que la gauche joue avec la poignée de l'épée. Derrière lui est un fauteuil. Sur la table sont placées des cartes géographiques, un livre au dos duquel on lit : *Commentaires de César*, et un buste de Napoléon Ier qu'embrasse un trophée de drapeaux. Tous ces accessoires sont traités avec vigueur et fermeté, mais la valeur des détails n'enlève rien à l'importance de la figure. Le modèle est posé avec une simplicité magistrale ; la tête, de face, est modelée en pleine lumière ; l'expression est calme, juste, un peu trop idéalisée toutefois. Le dessin est d'une pureté exquise ; la finesse lumineuse des tons et la netteté des contours donnent à l'ensemble du relief et de la puissance.

Tableau de Cabanel. Autant le portrait de Flandrin vise à un certain idéal, autant celui qu'a peint M. Cabanel tombe dans une plate et vulgaire réalité. Le souverain, vêtu d'un habit noir, d'un gilet et d'une cravate de couleur blanche, appuie la main droite sur la hanche et la main gauche sur une table, recouverte d'un tapis rouge à franges d'or, où est posée une couronne impériale. Une porte s'ouvre, à gauche, sur un corridor d'où la lumière arrive transversalement ; un aigle d'or est placé au fond dans une niche. Ce portrait, qui ne laisse pas d'ailleurs que d'être ressemblant, a valu à M. Cabanel la médaille d'honneur au Salon de 1865.

Les compositions historiques où Napoléon III joue le principal rôle sont généralement très-médiocres. Nous rappellerons, pour mémoire : l'*Éducation du prince Louis-Napoléon*, groupe sculpté par M. Chattrousse (Salon de 1853) ; *Napoléon III recevant Abdel-Kader à Saint-Cloud*, bas-relief de M. Carpeaux (Salon de 1853) ; *Napoléon III visitant l'école de Saint-Cyr*, tableau de M. Fontaine (Salon de 1853) ; le *Prince Louis-Napoléon se dévouant d'une partie de ses vêtements pour donner à des pauvres*, tableau de M. Lassalle (Salon de 1857) ; le *Prince-président parcourant les boulevards le 13 juin 1849*, gravure de Leguay, d'après Philippoteaux (Salon de 1857) ; *Napoléon III distribuant des secours aux inondés de Lyon*, tableau de Lazerger et de Janet-Lange (Salon de 1857) ; *Napoléon III visitant les inondés de Tarascon*, tableau de W. Bouguereau (exposé en 1857 et appartenant au musée de Marseille) ; *Napoléon III visitant les ouvriers des ardoisiers d'Angers*, tableau d'Antigna (Salon de 1857) ; *Napoléon III, le roi de Prusse et l'empereur de Russie passant la revue des troupes à Longchamp le 6 juin 1867*, tableau de Dupray (Salon de 1868) ; *Napoléon III accordant la grâce des Fillets*, tableau d'Alfred Darjou (Salon de 1868), etc.

Le *Napoléon III à Solferino*, de Meissonnier, qui est au musée du Luxembourg, mérite une description. L'empereur, suivi de son état-major, inspecte du haut d'une éminence le vaste champ de bataille ; monté sur un cheval alezan, il se penche légèrement sur l'arçon de sa selle, comme pour accompagner le regard qu'il promène autour de l'horizon. Au bas du talus où il s'est arrêté manœuvre une batterie de canons rayés, et, sur les collines lointaines que domine la tour de Solferino, on distingue les régiments en marche. Derrière l'empereur, vingt-quatre officiers à cheval sont groupés, attendant en silence le résultat de l'examen et les ordres qui peuvent leur être donnés. Quelques-uns semblent vouloir lire les impressions et la volonté du maître sur son visage ; un jeune officier se retourne pour regarder des cadavres d'Autrichiens aplatis contre le sol vers la gauche du tableau ; le peintre s'est représenté lui-même vêtu d'un costume moitié militaire, moitié civil, se penchant et regardant au loin ; c'est le quatrième cavalier en partant de gauche. Toutes les figures, de proportions très-exagérées, sont indiquées avec une précision et une justesse extraordinaires ; la scène est d'une extrême vérité. Le peintre, dit Th. Gautier, s'est inspiré directement de la réalité, et il en a donné une image tellement exacte qu'elle fait illusion. Le portrait le plus ressemblant de l'empereur est assurément ce cavalier, haut à peine de quelques centimètres ; on le reconnaît à l'habitude du corps, quand même on n'en verrait pas le visage. Du premier coup d'œil on le distingue, et il devient le centre du tableau. Les autres personnages présentent un caractère d'individualité remarquable, et, malgré l'exigüité des proportions, on discernait comme s'ils étaient peints de grandeur naturelle, leurs figures bronzées, leurs moustaches, leurs yeux, leurs oreilles, leurs ongles, les moindres détails de leur physionomie. Ils vivent chacun d'une vie propre. On sait leur âge, leur tempérament ; ce sont des hommes complets et non de vagues images. Cet état-major, groupé autour de l'empereur dans une attitude respectueuse, est un chef-d'œuvre de

composition... Les chevaux, pour la science et la finesse du dessin, la vérité d'allure, le soyeux de la robe, la distinction de la race, ne laissent rien à désirer. La perfection ne saurait aller plus loin... A notre avis, le *Napoléon III à Solferino* est, malgré sa petite dimension, un véritable tableau d'histoire, bien que ce nom ne s'accorde ordinairement qu'à grandes toiles où il n'y a rien de réel. « Exposé pour la première fois au Salon de 1864, ce tableau a reparu à l'Exposition universelle de 1867, avec les portraits peints par Flandrin et Cabanel.

NAPOLEON (Napoléon - Joseph - Charles - Paul BONAPARTE, plus connu sous le nom de prince), fils de Jérôme Bonaparte. V. BONAPARTE.

NAPOLEONÉ s. f. (na-po-lé-o-né — du nom de Napoléon Jér.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des Napoléonées, originaire d'Oware, sur la côte occidentale d'Afrique.

— **Encycl.** Les *Napoléonées* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, ovales-oblongues, entières, aiguës. Les fleurs, solitaires en dehors de l'aisselle des feuilles, ont un calice adhérent, à cinq divisions égales ; une double corolle, qui présente quelque analogie avec la fleur des passiflores. On y a vu une allusion à la double couronne que portait Napoléon Ier, comme empereur des Français et roi d'Italie. Le fruit est une baie globuleuse, polysperme, couronnée par le limbe persistant du calice. La *Napoléonée* impériale croît à Oware, en Afrique, où elle a été découverte, vers 1787, par Paillet de Beauvois. C'est un charmant arbrisseau à fleurs d'un beau bleu d'azur, sur lequel trônent agréablement le rose des pétales intérieurs et le jaune d'or des étamines. Elle est cultivée dans nos serres.

Napoléoné (LA), ode satirique de Charles Nodier. Elle courait manuscrite vers 1803, et elle obtint un grand succès dans les salons royalistes comme dans les salons républicains. On n'y démentait pas bien, au reste, si l'auteur, encore fort jeune, était l'un ou l'autre ; ce qui en faisait le mérite, c'était qu'on y trouvait quelques vers bien frappés à l'adresse du despote :

Qu'une foule puillanime
Brûle aux pieds des tyrans son encens odieux ;
Exempt de la faveur du crime,
Je marche sans contrainte et ne crains que les dieux.
On ne me verra pas mendier l'esclavage
Et payer d'un coupable hommage
Une infâme célébrité.
Quand le peuple gémit sous sa chaîne nouvelle,
Je m'indigne d'un maître, et mon âme fidèle
Respire encor la liberté.

La *Napoléonée* se terminait par ces vers :

Avant que tes égaux deviennent tes esclaves,
Il faut, Napoléon, que l'éclat des braves
Monte à l'échafaud de Sidney.

L'ode fut imprimée sans l'aveu de l'auteur, qui se nomma bravement lorsqu'il vit le libraire inquiet. Cela lui valut une courte détention à Sainte-Pélagie et des persécutions ou tout au moins des tracasseries de la police, tant que dura l'Empire.

NAPOLEONÉ, **ÉE** adj. (na-po-lé-o-né — rad. *napoléon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *napoléon*.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *napoléon*.

— **Encycl.** La famille des *napoléonées* renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, dépourvus de stipules. Les fleurs, solitaires, ordinairement axillaires, présentent un calice adhérent à l'ovaire, monosépale, à limbe persistant, une corolle monopétale, caduque, plissée ; cinq étamines ou plus, insérées à la base de la corolle, libres ou polyadelphes, à anthères à deux loges, s'ouvrant longitudinalement ; un ovaire infère, à une seule loge pluriovulée, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate anguleux et lobé. Le fruit est une baie charnue, couronnée par le limbe du calice, à une seule loge contenant de nombreuses graines revêtues d'une pulpe. Cette famille, qui a des affinités avec les styracées, comprend les genres *napoléon* et *astéranthos*, qui habitent l'Afrique et l'Amérique du Sud.

NAPOLEONIEN, **ENNE** adj. (na-po-lé-o-nin, iè-ne). Hist. Qui appartient au Napoléon ou à Napoléon Ier, ou à leurs partisans : La *dynastie NAPOLEONIENNE*. Le *type NAPOLEONIEN*. Des *idées NAPOLEONIENNES*. Des *opinions NAPOLEONIENNES*.

— Substantif. Partisan de Napoléon : La *Restauration* traqua les *NAPOLEONIENS*. « On a dit quelquefois *NAPOLEONISTE*.

NAPOLEONISME s. m. (na-po-lé-oni-sme — rad. *napoléon*). Politif. Système politique de Napoléon. « Attachement à la personne ou au système politique de Napoléon Ier.

NAPOLEONITE s. f. (na-po-lé-on-i-té — du nom de Napoléon). Miner. Roche particulière que l'on rencontre en Corse.

NAPOLEONVILLE, ville de France, ch.-l. d'arr. (Morbihan). V. PONTIVY.

NAPOLIER s. m. (na-po-lié). Bot. Nom vulgaire de la bardane.

Napoline, poème, par Mme Emile de Girardin (1833, in-8°). L'auteur a voulu faire, dans cette petite œuvre qui n'est pas sans charme, une satire du monde, qui éteint les

plus généreux sentiments, souffre sur l'enthousiasme, disperse les illusions et ne laisse guère à l'homme ou à la femme que l'égoïsme. Il y a de délicates analyses dans cette *Napoléone*, qui pourtant a été trop prônée par les habitudes du salon de la dixième Muse. « Dans *Napoléone*, dit Sainte-Beuve, Mme de Girardin suppose une jeune fille, une amie intime qui se croit fille du grand homme du siècle, de Napoléon, et qui l'est, grâce à une faute de sa mère, et c'est bien pourquoi on l'appelle Napoléone. Cette jeune fille, que Mme de Girardin décrit avec une complaisance de sœur, a tous les enthousiasmes d'abord, tous les cultes et tous les amours d'un cœur de jeune fille. »

Napoléone aime le comte Alfred de Narce et en est aimée d'abord; cependant, au moment de l'épouser, le comte s'aperçoit que, si elle a une jolie figure et beaucoup d'autres qualités, elle n'a guère de dot, et alors il la sacrifie à une duchesse, puis à une grosse héritière. Justement, une fortune échoit en ce moment à Napoléone. Alfred n'est pas encore marié et tout peut se réparer; aussi rentre-t-il précipitamment chez lui en apprenant que Napoléone l'y appelle. Il la trouve, en effet, dans sa chambre, mais elle s'y est tuée: la jeune fille n'avait pu survivre à un abandon qui avait froissé chez elle les sentiments les plus délicats.

NAPOLENTIN, AINE adj. (na-po-li-tain, é-ne — du lat. *Neapolitis*, Naples). Géogr. Qui appartient à Naples, au royaume de Naples ou à leurs habitants: *Les mœurs NAPOLENTINES. Les bandits NAPOLENTINS s'arrêtent au son de l'angelus, au moment de commettre un crime.* (L. Gozlan.)

— Pharm. *Onguent napolitain*. Préparation mercurielle employée contre la syphilis ou mal de Naples.

— Substantif. Habitant de Naples ou du royaume de Naples: *Le NAPOLENTIN n'a besoin de peu travailler pour gagner sa vie.* (St-Marco Gir.)

— s. f. Mus. Espèce d'orgue de Barbarie.

— Jeux. Au tré-pé, Réunion dans une main du trois, du deux et de l'as d'une même couleur: *NAPOLENTINE en cœur, en trèfle.*

— Comm. Etoffe de laine cardée, chaine et trame pure laine, lisse, rase et non foulée, qui est presque exclusivement employée pour vêtements de femmes: *La NAPOLENTINE a été créée à Reims en 1824 ou 1825, et, depuis cette époque, elle est demeurée un produit spécial et exclusif des fabriques de cette ville.* (Bezon.) *La véritable NAPOLENTINE n'est pas foulée; mais on fabrique une sorte de NAPOLENTINE qui est soumise au foulage, et qui est plutôt un petit drap de l'espèce appelée drap de dame.* (Bezon.)

— Encycl. B.-arts. L'école napolitaine ne se distingue pas aussi nettement que les autres écoles, venant de l'école romaine, lombarde, de l'histoire générale de l'art en Italie; on ne trouve guère une époque précise où elle ait dominé toutes les autres, et les principaux maîtres qu'on y rattache peuvent en être distraits. Ainsi Giotto, qui travailla longtemps à Naples, doit être rattaché à l'école florentine; Ribera, qui revendique l'école napolitaine, appartient à l'une des écoles espagnoles; Polydore de Caravage, à l'école romaine, et Salvator Rosa, Napolitain de naissance, n'a presque rien fait à Naples.

Cependant si, au cours de la Renaissance et même au XVI^e siècle, il n'y eut véritablement pas d'école napolitaine, au XVII^e siècle le grand nombre de maîtres appelés à Naples concoururent à faire de cette ville un centre artistique important. Aucun lien ne rattache, il est vrai, ces maîtres les uns aux autres, et c'est à peine si l'on peut donner le nom d'école, comme le dit très-bien Mézière, à une coterie d'artistes aussi célèbres par leurs crimes et leurs intrigues que par leur talent, et dont l'histoire ressemble à celle d'une troupe de bandits. Nous passerons donc légèrement sur ces origines d'une école napolitaine, que Lanzi fait remonter aux premières colonies grecques et dont il voit la continuation dans les auteurs inconnus de charmants vases peints et de belles mosaïques des époques romaine et byzantine. Quelques maîtres napolitains apparaissent au XIV^e et au XV^e siècle: Tommaso de Stefani, surnommé le *Giottino*, qui avait reçu à Naples des leçons du grand artiste florentin, appelé par le roi Robert, ou, du moins, qui étudia ses nombreuses œuvres à l'église Sainte-Claire, à Sainte-Marie-Coronée et au château de l'Œuf; Nicol^o Antonio del Fiore, dont il existe encore quelques peintures à San-Lorenzo; Antonio Solario, surnommé *il Zingaro*, bohémien, d'abord forgeron, puis peintre par amour, comme le Flamand Quentin Metsys, et qui peignait à fresque, avec un grand talent, le cloître de Saint-Severin; un grand nombre de ses tableaux, remarquables par l'incroyable variété des figures et la précision du dessin, ornent la plupart des églises de Naples. L'engouement pour ce maître fut tel, que sa manière, appelée zingaresque, subsista longtemps après lui dans toute une lignée d'élèves, dont les principaux sont Simon^e Papa, Angiolino di Roccamandrea, Silvestro de' Buoni, Bernardo et Raimondo Tesauro. Cette petite école est toute réaliste et, exagérant la vérité du maître, tombe parfois dans le grotesque et la caricature.

Andrea Sabatini de Salerno (1480-1545), qui travailla beaucoup à Naples, fit une heureuse réaction en y important le style et le goût de ses maîtres, Péruzin et Raphaël; ses élèves, Cesare Turco, Francesco et Fabrizio Santafede, Paolillo et surtout Polydore de Caravage (mort en 1543), fondèrent une brillante école que l'on peut surtout rattacher à ce dernier; il eut pour disciples à Naples Giambenardo Lama, l'Espagnol Francesco Ruviave, Marco Cardisco, dit le Calabrese, Battista Crescione et Leonardo Castelani, avant d'aller fonder à Messine une école encore plus renommée. Léonard, surnommé le Pistoia, Francesco Curia, Hipp. Borghese, Giov. Corso, Francesco imparato suivirent, au contraire, les traces de Gio. Francesco Penni, dit le Fattore, et de Perino del Vaga, ces grands admirateurs de Raphaël; Marc de Sienna et Angiolo Crisculo imitèrent la manière de Michel-Ange, importée à Naples par Vasari, qui vint y peindre le réfectoire des Pères olivétains et y exécuta beaucoup d'autres travaux. Antonio Amato, Pirro Ligorio, Giuseppe Valeriani, Matteo de Lecce et Pietro Negrone marquent la fin de cette période.

Michel-Ange de Caravage, réfugié à Naples en 1606, à la suite d'un homicide, peut être considéré comme le chef de la véritable école napolitaine, celle du XVII^e siècle, quoique le plus illustre de ses élèves, Ribera, ait aussi étudié d'autres maîtres et soit réclamé par l'Espagne; Corenzio, Ribera et le Caracciolo tirent de lui, non-seulement son faire violent, mais ses mœurs brutales et agressives. Ces trois artistes, dont un seul eut un immense talent, formèrent une association dont le but était d'empêcher quiconque n'était pas eux, leurs élèves ou leurs amis, d'exercer la peinture à Naples. Excellents spadassins, ne reculant devant aucun coup de force, ils restèrent, en effet, maîtres du terrain. Annibal Carrache, le Jospin et le Guide furent obligés de fuir précipitamment, laissant leurs travaux interrompus; Geisi, élève du Guide et qu'on avait fait venir pour le remplacer, n'eut pas même le temps de s'installer; deux de ses élèves ayant été jetés à l'eau par cette féroce association, il s'enfuit bien vite; le Dominiquin, appelé pour refaire de mauvaises fresques du Caracciolo, fut en butte à toutes sortes de menaces et de mauvais traitements; il s'obstina pourtant et finit par mourir empoisonné. Corenzio et Caracciolo ont couvert d'innombrables fresques, d'une qualité médiocre, la plupart des églises de Naples; leurs meilleurs morceaux sont dans la chapelle de Saint-Janvier. Ribera, du moins, laissa à Naples de nombreux chefs-d'œuvre: la *Descente de croix*, de la Chartreuse; le *Martyre de saint Janvier*, dans la chapelle du Trésor; le *Saint Jérôme*, de la Trinité. A côté de cette tapageuse coterie, Santafede, Lanfranc et Stanzioni, plus connus sous le nom de chevalier Massimo, faisaient le moins de bruit possible; ils héritèrent de la suite des travaux lorsque le Caracciolo fut mort, que Corenzio se fut tué en tombant d'un échafaudage, et que Ribera, ayant eu l'une de ses filles violée, renonça à peindre. Massimo Stanzioni, élève du Caracciolo, artiste ingénieux et abondant, d'une facilité et d'une prestesse d'exécution extraordinaires, est regardé comme le maître en qui s'incarnent le mieux les qualités et les défauts de l'école napolitaine. On regardait comme son chef-d'œuvre un *Christ mort*, à la Chartreuse de Naples. Ribera persuada aux religieux que ce tableau avait besoin d'être nettoyé et le leur fit laver avec une eau corrosive qui détacha toute la peinture; ses élèves, Muzzio Rossi, Francesco Rosa et sa nièce Annalia, poignardée par son mari, Agustin Beltrano, autre disciple de Stanzioni, Bernardo Cavallino, Andrea Vaccaro, continuèrent ses traditions; le dernier l'égalisa presque par sa facilité à imiter tous les genres; il faisait à volonté du Michel-Ange ou du Guide de façon à tromper les connaisseurs; ce n'est là qu'un art de décadence.

Avant de s'éteindre, l'école napolitaine jeta un vif éclat avec Aniello Falcone, Salvator Rosa, Luca Giordano et Solimène. Les deux premiers furent, avec Giov. Do, Barthol. Passante et Franc. Francanzoni, les élèves de Ribera; mais Salvator Rosa passa peu de temps à cette académie et peut à peine compter, quoique Napolitain, dans l'école de Naples. Compromis dans l'insurrection de Masaniello avec Falcone, qui s'était fait nommer capitaine de la fameuse compagnie de la mort, il s'enfuit à Rome, tandis que son ami se sauvait en France. Si on peut le compter dans l'école napolitaine, c'est le plus grand artiste de cette école. Falcone, qui comme lui reléguait des paysages d'une grandeur sombre, coupés de lunitiers blafards et d'ombres noires, eut le temps de faire quelques élèves: Domenico Spadaro, Viviani Codogora, Carlo Cappa, Andrea di Lions. La grande peinture parut renaître un moment avec Luca Giordano (seconde moitié du XVII^e siècle), élève de Pierre de Cortone à Rome et de Ribera à Naples; ses *Marchands chassés du temple*, aux Hieronymites, attestent la fougue et la vigueur de son exécution. Il monda Naples, Florence, Rome, Venise de ses vases, et, appelé en Espagne, y laissa encore d'innombrables tableaux, témoignants d'une facilité d'invention toujours égale, d'une audience qui ne se démentait jamais; la couleur en est fraîche et transparente,

mais le style est peu élevé. Luca Giordano marque la limite extrême entre l'art, dont il fut le dernier représentant, et la décadence que précipitèrent ses disciples, Aurelio et Niccolò Rossi, Giuseppe Simonelli, Franceschini, Paolo de Matteis; ce dernier, le plus habile de tous et celui qui garda quelque originalité propre, vit quelques-unes de ses qualités revivre dans Giuseppe Mastrollo et Gianbattista Lama. Après P. de Matteis, on ne peut citer que Solimène, qui se forma à Naples par l'étude de Preti et de Lanfranc, dont il reproduit les principaux traits; sa fécondité était presque égale à celle de Luca Giordano et beaucoup d'églises de Naples possèdent de ses compositions, assez rares en dehors du territoire napolitain. Ses élèves, Ferd. Sanfelice, Franc. de Mura, Scipion Capella, ne furent guère que ses copistes. Son école se perpétua jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

Napolitain (LE DANSEUR) ou le *Jeune pêcheur napolitain dansant la tarentelle*, statue de bronze, chef-d'œuvre de Francesco Duret. Un adolescent svelte, élégant et souple, exécute la danse favorite du peuple napolitain avec une légèreté, une gaieté et une furia tout à fait charmantes. Cette statue obtint un grand succès au Salon de 1863, où elle figura en regard du *Jeune pêcheur à la tortue*, cet autre chef-d'œuvre signé du nom de Rude. T. Gautier, qui débutait alors dans la critique d'art, lui consacra les lignes suivantes: « Le *Danseur napolitain* de M. Duret est remarquable sous plus d'un rapport; la pose est élégante et hardie; il y a du mouvement et de la vie dans ce bronze; le sourire joue sur la bouche; les yeux, chose rare en sculpture, ont du regard et de l'expression; il y a bien ça et là quelques reminiscences de formes antiques, mais, comme toutes, c'est une bonne chose. Le sujet est adroitement choisi, et il a permis à M. Duret de déployer son talent à traiter le nu. » Un autre critique, M. Ch. Lenormant, s'exprima ainsi: « Comme lignes, comme effet, sous tous les points de vue, le *Jeune pêcheur dansant* exerce une séduction irrésistible. On y trouve toute la nouveauté que l'art peut se permettre sans tomber dans l'affectation, tout le mouvement qu'on peut attendre sans encourir le reproche de manière et de tortillage. » L'exécution, toutefois, ne parut pas sans défauts à M. Lenormant: « Plus complète au premier abord que la figure de M. Rude, dit-il, celle de M. Duret résiste moins à la froideur de l'examen; les jambes manquent de finesse dans l'étude; le torse est plus remarquable à cet égard; mais les bras, le cou et la tête sont certainement trop grêles pour le reste de la figure; il y a de l'incertitude dans le type choisi par M. Duret, comme âge et comme développement; la tête est féminine, malgré la petite moustache qui ombre les lèvres, et toute cette partie de l'ouvrage tombe presque dans le gentil. » Quelques fondées que puissent être ces critiques, le *Jeune pêcheur dansant la tarentelle* n'en doit pas moins être considéré comme une des meilleures productions de la statuaire au XIX^e siècle; après avoir longtemps figuré au musée du Luxembourg, il a pris place parmi les chefs-d'œuvre du Louvre. Au Salon de 1838, Duret exposa un autre *Danseur napolitain*, « projet de statue destinée, dit le catalogue, à faire pendant à celle du Luxembourg. » Ce n'est ni un ouvrage, simple projet, d'ailleurs, n'eut pas le succès du premier; c'est par erreur qu'il a été signalé dans la biographie de Duret, comme étant l'œuvre capitale de l'artiste et celle qu'on a coutume d'appeler le *Danseur napolitain*; ce titre, que le *Jeune pêcheur dansant la tarentelle* reçut dès son apparition, lui a été conservé depuis.

Le type napolitain, le plus aimé et l'un des plus gracieux de l'Italie, a fréquemment inspiré nos artistes. Outre les statues de Duret et de Rude, nous citerons: un *Napolitain jouant à la morra*, statue de M. Franceschi (Salon de 1853); un *Petit pêcheur napolitain*, statue de marbre par P. Forceville-Duvette (Salon de 1854); une *Jeune femme napolitaine apprenant la prière à son enfant*, groupe exposé par A. Husson au Salon de 1842; une *Napolitaine des montagnes*, buste de marbre par Clesinger (Salon de 1859); un *Pêcheur napolitain*, tableau de Barbier-Walbonne (Salon de 1882); des *Napolitains en prière*, tableau de Lugardon (Salon de 1831); une *Vieille napolitaine*, buste par R. Bellizzi (Salon de 1873), etc.

NAPOPHILE s. m. (na-po-fi-le — du gr. *nappé*, valles boisées; *philos*, j'aime). Ornith. Genre d'oiseaux, très-voisin des guépiers.

NAPOTHÈRE s. m. (na-po-tè-re — du gr. *nappé*, valles boisées; *thera*, je chasse). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pies-grièches.

NAPOULE, village de France (Var), arrond. et à 50 kilom. E. de Draguignan; 60 hab. Verrière. Ce village donne son nom à un petit golfe formé par la Méditerranée et qui s'étend entre Napoule et le cap de la Croisette, sur une largeur de 8 kilom. Quelques restes de murailles romaines, et ruines d'un château fort bâti au XIV^e siècle.

NAPPE s. f. (na-ppe — lat. *mappa*, même sens. Ce changement du m en n se rencontre dans quelques autres mots). Ling. dont on couvre la table pour prendre ses repas: *NAPPE ourlée, damassée. Une NAPPE blanche,*

Mettre la NAPPE. Chez les Romains, il n'y avait point de NAPPE sur la table. (Ste-Foix.) *Sous Henri III, la NAPPE était plissée et frisée comme les collerettes depuis François I^{er}.* (De Cussy.) *Le linge de corps et de table est un luxe inconnu en Orient; on mange sans NAPPE.* (Th. Gaut.)

La nappe encore vierge est mise pour l'orgie.

TH. DE DANVILLE.

La déesse en entrant, qui voit la nappe mise, Admire un si bel ordre et reconnaît l'éclat.

BOILEAU.

J'ai vu les plus purs fronts rouler après l'orgie, Parmi les fûts de vin, sur la nappe rouge.

TH. GAUTIER.

— Par anal. *Couche plane: Cette mine de fer est déposée en NAPPEs, c'est-à-dire par couches horizontales, comme tous les autres sédiments des eaux.* (Buff.) *Une Nappe étendue superficielle: Une Nappe d'eau. Une NAPPE de verdure. L'hiver s'annonce en couvrant le sol d'une NAPPE blanche.* (Fr. Fillon.)

Loin des yeux de Cérés, le blé monte et jaunit, S'allonge en nappe d'or, mollement éblouit.

BOISOLIN.

L'œil aime à contempler ces frais amphithéâtres, Et l'or des feux du jour sur les nappes bleutées.

DELLILLE.

— *Mettre la nappe*, Donner à dîner. Signifie aussi Fournir pour un repas la salle, le couvert et certaines parties des consommations, les convives se chargeant d'ailleurs de fournir les mets.

— *La nappe est toujours mise dans cette maison*, On y trouve à boire et à manger à quelque heure qu'on y vienne.

— *Il a trouvé la nappe mise*, Se dit d'un homme sans fortune, qui a fait un riche mariage.

— *Prov. Celui qui met la nappe est toujours le plus foulé*, La plus grande dépense et la plus grande peine sont pour celui qui donne à dîner.

— Hist. *Trancher la nappe*, Se disait de l'action d'un héros qui, pendant un banquet solennel, venait couper la nappe devant un des convives, pour lui reprocher un acte déloyal, ou le faire rougir de son oisiveté. Alain Chartier attribue à Du Guesclin l'introduction de cette coutume.

— Liturg. *Nappe d'autel*, Linge dont on couvre l'autel. *La Nappe de communion*, Linge placé devant les communicants.

— Hydraul. *Nappe d'eau*, Espèce de cascade, dont l'eau tombe en s'étendant sans se diviser.

— Topogr. *Nappe d'eau*, Niveau général des eaux d'un canton.

— Géol. *Nappes d'infiltration*, Eaux souterraines occupant de larges surfaces.

— Vénér. *Peau de cerf qu'on étend par terre*, quand on veut donner la curée aux chiens.

— Oisell. *Filet qui sert à prendre les caillies, les alouettes, les ortolans: On prend les alouettes avec des NAPPEs ou filets de huit à neuf toises de long sur une dizaine de pieds de haut.* (Dict. de la Convers.) *Le Pièce de filet à tissu uni.*

— Pêche. *Nappe de filet*, Certaine étendue de filet simple, que l'on tend à plat.

— Techn. *Morceau de toile blanche sur lequel les bouchers suspendent leurs grands quartiers de viande.* *Nom donné, dans les filatures de coton, au coton sortant de la première cardé sous la forme d'une large étoffe légère et d'égalé épaisseur.*

— Constr. *Large table de plomb, employée pour mettre certaines surfaces à l'abri de la pluie.*

— Géom. *Nom que l'on donne habituellement à une portion indéfinie d'une surface courbe: Les NAPPEs d'un hyperboloïde de révolution. Les deux branches de l'hyperbole s'obtiennent en coupant par un même plan les deux NAPPEs d'un cône.* *Se dit quelquefois, mais rarement, d'une portion fermée de surface.*

— Encycl. Econ. dom. L'usage des nappes remonte, suivant quelques historiens, à Louis le Débonnaire. C'est, suivant eux du moins, vers 830 environ de notre ère que s'introduisit l'usage des nappes en toile; plusieurs années avant cette date, on avait fait des nappes en cuir et même en parchemin. Selon Ermold le Noir, notre contemporain de Louis I^{er}, les nappes dont on couvrait la table de ce monarque étaient velues et peluchées. Au XII^e et au XIII^e siècle on les nommait *doublées* parce qu'elles étaient doubles. A cette époque et jusqu'à l'emploi des serviettes, lesquelles, suivant Montaigne, ne commencèrent à être en usage que de son temps, soit à la fin du XIV^e siècle, chaque convive s'essuyait avec la portion de nappe qui pendait devant lui. La nappe est aujourd'hui d'un usage commun et recouvre la table dans toutes les maisons aisées, au moins aux jours où le maître de la maison donne à dîner.

— Liturg. Au moyen âge, on garnissait de nappes les dressoirs et les crédences. Ces nappes étaient souvent fort riches, en linge damassé, avec des bordures et des franges d'or, de soie, etc. Les nappes de table se composaient comme aujourd'hui de deux pièces, la nappe proprement dite descendant jusqu'à terre, et le napperon ne s'étendant que jus-

qu'aux bords de la table. L'Eglise grecque ornait ses autels de quatre étoffes, représentant chacune l'image d'un évêque et qu'on plaçait aux quatre coins. Par-dessus ces pièces on étendait une *nappe*, figurant le lin-cul du Sauveur. Sur celle-ci on mettait une seconde plus fine, dédiée à sa gloire, et on recouvrait le tout d'un corporal symbolisant la mort et la résurrection. Les Latins, dans les premiers siècles du christianisme, plaçaient sur l'autel des *nappes* de soie. Au *v^e* siècle, le pape Sylvestre fit changer les *nappes* de soie en *nappes* de linge blanc. Mais au *v^e* siècle, les autels eurent encore des *nappes* de soie. On doit, toutefois, considérer non comme *nappes*, mais comme parlements d'autel, ces magnifiques étoffes dont certains papes firent présent aux églises. Ces étoffes couvraient entièrement l'autel. Au *xiii^e* et au *xiii^e* siècle, on mettait soit deux *nappes*, soit trois *nappes* sur les autels. Au *xv^e* siècle les règlements ecclésiastiques imposèrent trois *nappes*, ou bien deux dont l'une serait pliée en deux. Les statuts synodaux du *xv^e* siècle exigèrent trois *nappes*. Ces linges tombaient jusqu'à terre aux deux côtés de l'autel, sauf celui de dessus, le corporal, qui était plié. Au *xiii^e* siècle, d'après les manuscrits, la nappe de dessous descend jusqu'à mi-hauteur de l'autel; elle est soulevée de couleur et frangée ou galonnée; la seconde tombe moins bas, et le corporal ne descend que sur les côtés. La plupart du temps, elles sont ornées d'écussons armoriés. Au *xv^e* siècle, on les orna de dentelles et de guipures. Toutefois, cette ornementation paraît avoir été réservée à celle qui tombait aux deux côtés de l'autel.

NAPPE s. m. (na-pe). Art vétér. Un des noms du charbon des bêtes à laine. « On dit aussi NAPPE. »

NAPPERIE s. f. (na-pe-ri — rad. *nappe*). Lieu où l'on serre le linge de table, dans une grande maison ou dans un établissement. « Vieux mot. On dit aujourd'hui LINGÈRE. »

NAPPERON s. m. (na-pe-ron — dimin. de *nappe*). Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches, et qu'on enlève ordinairement au dessert.

NAPPER-TANDY (James), l'un des principaux chefs de l'insurrection irlandaise sur la fin du *xviii^e* siècle, né en Irlande en 1737, mort en 1803. Il organisa avec Arthur O'Connor, à l'époque de la Révolution française, une société secrète, dans le but de rendre sa patrie indépendante de l'Angleterre. Pour suivre la police anglaise, il se réfugia en France, fut nommé général de brigade par le Directoire et provoqua l'expédition d'Irlande, à laquelle il prit une part active (août 1798). Après la défaite, Napper-Tandy passa à Hambourg, fut livré au gouvernement anglais, condamné à mort; mais le gouvernement français réclama Napper-Tandy et, remis en liberté, celui-ci se retira à Bordeaux en 1802.

NAPPISTE s. m. (na-pi-ste — rad. *nappe*). Oiseau. Celui qui chasse avec le filet appelle nappe.

NAPTAL-ARNAULT (Mme). V. ARNAULT.

NAPTZ s. m. (naptz). Forme ancienne du mot navet.

NAPU s. m. (na-pu). Mamm. Espèce de chevreton de l'île de Java.

NAPUS s. m. (na-puss — mot lat.). Bot. Nom scientifique du navet.

NAQUAIRE s. f. (na-ke-re. — Il est impossible de nier le rapport de ce mot avec le mot indou *nagar*, qui désigne aussi une espèce de timbale; mais le rapprochement paraît être fortuit, puisque le mot est certainement d'origine arabe). Mus. anc. Nom d'origine arabe, qu'on a donné primitivement aux timbales; Les *NAQUAIRE* étaient plus petites que les timbales actuelles.

NAQUE-MOUCHE s. m. (na-ke-mou-che — du lat. *neque*, tuer, et de *mouche*). Erpét. Espèce de lézard qui se nourrit de mouches.

NAQUET s. m. (na-kè. — L'origine de ce mot est controversée; il y avait dans l'ancienne langue un verbe *naquer*, qui signifiait attraper et claquer des dents. Quelques-uns rapportent ce *naquer* à l'allemand *nagen*, ronger, qui se rattache probablement à la racine sanscrite *nag*, détruire, tuer, périr, grec *nosé*, *naké*, latin *nagare*, etc., ou bien à la racine *naké*, percer. On rattachait aussi *naquer* à l'allemand *necken*, qui signifie provoquer, taquiner, railler). Nom qui servait autrefois à désigner les valets qui marquaient les points, surtout au jeu de paume. « À signifié Laqualis, en général, valet, jouguit. »

— Par ext. Homme de peu, homme vil, méprisable.

... Se trouver parmi petits *naquets*.
Quand chacun d'eux, à votre honneur, s'apprête
À ramasser bien ou mal leurs caquets.
Point ne convient à tout homme de tête.

CHAUDEU.

NAQUET (Alfred-Joseph), chimiste et homme politique français, né à Carpiennes (Vaucluse) le 6 octobre 1834. Reçu bachelier des lettres à Aix en 1851, il se rendit, l'année suivante, à Montpellier, où il commença ses études de médecine, qu'il alla continuer à Paris. En 1857, il prit le grade de licencié en sciences physiques et, en 1859, il se fit recevoir docteur en médecine. S'adonnant de préférence aux sciences physico-chimiques,

M. Naquet avait fait une thèse de doctorat qui était un véritable traité d'analyse chimique qualitative. Cette thèse, dont le titre était : *Application de l'analyse chimique à la toxicologie* (1859, in-4°), fut très-remarquée et valut à son auteur une note excellente et une mention spéciale.

Encouragé par ce premier succès, M. Naquet concourut pour l'agrégation en chimie en 1860. Son concours fut très-brillant; sa thèse de concours : *De l'allotropie et de l'isomérisie* (1860, in-8°), renfermait des idées originales sur les phénomènes si complexes et si curieux dont plusieurs, ceux qui se rapportent à l'allotropie, sont encore très-imparfaitement expliqués. Dans le jury, il y eut des professeurs qui lui donnèrent leur voix; ce furent le professeur de chimie, M. A. Würtz, et le professeur de physique, M. Gavarret. Néanmoins, s'appuyant sur une erreur qu'il avait commise dans l'épreuve pratique, les autres jurés votèrent en faveur de son compétiteur, M. Lutz, qui fut élu. Mais Naquet devait prendre sa revanche en 1863, où le titre de professeur agrégé à la Faculté de médecine lui fut unanimement décerné par le jury. Il publia, pendant ce second concours, une nouvelle thèse d'agrégation : *Des sucres* (1863, in-8°), dans laquelle il discutait avec une très-grande hauteur de vues plusieurs idées fausses de M. Berthelot.

Les professeurs agrégés à l'Ecole de médecine n'entraient en fonction que deux ans après leur nomination et, pendant ces deux années, improprement appelées années de stage, ils n'ont aucun devoir à remplir; ils sont absolument libres. Nommé en août 1863, M. Naquet était donc libre jusqu'en novembre 1865.

Il en profita pour aller, à l'appel du gouvernement italien, fonder la chaire de chimie et de physique à l'Institut technique national de Palerme. Pendant ces deux années, il rédigea un traité de chimie : *Principes de chimie fondés sur les théories modernes* (1865, in-12), dont deux éditions sont épuisées, dont la troisième édition s'imprime à l'heure où nous écrivons, et dont la traduction a été faite en anglais, en allemand et en russe. En même temps, il exécutait dans son laboratoire plusieurs travaux originaux; il y faisait la synthèse d'un acide nouveau, l'acide thymotique, qu'il préparait au moyen de l'essence de thym, et étudiait les principaux dérivés de ce nouveau corps. Les résultats de ses expériences sont consignés aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et au *Bulletin de la Société chimique* (1865).

En novembre 1865, M. Naquet donna sa démission de professeur à Palerme et vint prendre son poste d'agrégé à Paris. Il fit le cours de chimie organique à la Faculté de médecine pendant l'été de 1866 et publia, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et le *Bulletin de la Société chimique*, plusieurs travaux, sur l'acide formobenzolique et sa transformation, par les agents réducteurs, en acide aliphatique, sur les dérivés bromés du camphre, sur les dérivés bromés de l'acide cumique, etc.

En 1867 commença pour M. Naquet une nouvelle vie. Elevé par un père libre penseur et républicain, il était républicain et libre penseur depuis qu'il avait été en âge d'avoir une opinion à lui. Cruellement froissé par le coup d'Etat du 2 décembre, il avait conservé la haine de l'oppression de son pays. Marié en 1860, il n'avait demandé à aucune Eglise et à aucun culte de sanctifier son union, pas plus qu'il ne leur avait demandé de sanctifier la naissance de ses enfants; mais jusqu'en 1867 il était demeuré en dehors de la vie politique active. Dans le mois de septembre de cette dernière année, il y entra, en organisant avec Acolas le congrès de Genève. Il y prononça cette parole qui fut très-commentée : « Je propose au congrès de ne pas se séparer sans un vote de félicitation à la mémoire de Napoléon I^{er}, le plus grand malfaiteur du siècle. »

C'en était assez pour s'attirer la haine de l'Empire. Quand il rentra à Paris, on l'impliqua avec Acolas dans une affaire de société secrète et de manœuvres à l'intérieur et, bien que la société secrète et les manœuvres n'existassent que dans l'imagination des pourvoyeurs des parquets impériaux, il fut condamné, par le célèbre M. Delesvaux, à quinze mois d'emprisonnement, à 500 francs d'amende et à la privation des droits civiques pendant cinq ans.

Malade, il obtint la permission de subir sa peine à la maison de santé municipale de Paris, puis à la maison Duval. Pendant ces quinze mois, il collabora avec beaucoup d'ardeur au *Grand Dictionnaire universel*, au *Dictionnaire de chimie* de M. Würtz; il rédigea la partie chimique du *Monteur scientifique* du docteur Quesneville, et il fit le feuilleton scientifique de la *Tribune*, que rédigeait alors Pelletan, et du journal la *Démocratie*, qu'avait fondé Louis Chassin.

En même temps, il publia un livre qui a eu un grand retentissement et qui a été très-imparfaitement compris. Dans ce livre : *Religion, progrès, fatalité* (1869, in-18), M. Naquet critiquait sévèrement les doctrines déistes et religieuses, défendait l'institution de la propriété, et attaquait vigoureusement le mariage et la famille actuelle. C'était un livre philosophique, une vue ouverte sur l'avenir et nullement un livre pratique ayant

pour but de proposer le redressement immédiat et brusque de la société. M. Naquet était trop imbu de la méthode scientifique pour ne pas savoir que le temps ne respecte rien de ce qui se fait sans lui et qu'on ne transforme pas une société à coups de décrets. Il n'en fut pas moins condamné, en mars 1869, à quatre mois d'emprisonnement, à 500 francs d'amende et à la privation des droits civiques à perpétuité, pour outrage à la morale publique et pour attaques contre les droits de la famille et le principe de la propriété, qu'il avait cependant défendu.

Libre au moment d'une nouvelle condamnation, il partit pour l'Espagne, d'où il fit la correspondance politique du *Rappel* et du *Réveil*. Il y prit une part active à l'insurrection républicaine de septembre-octobre 1869, et rentra en France en novembre 1869, après l'amnistie.

De retour à Paris et ne pouvant reprendre ses fonctions de professeur agrégé que sa condamnation lui avait fait perdre, il fit la partie scientifique du journal la *Marseillaise*, écrivit des articles politiques dans le *Rappel* et continua de collaborer au *Grand Dictionnaire universel*.

Le 4 septembre 1870, M. Naquet se joignit, sur le pont de la Concorde, aux envahisseurs du Corps législatif. La révolution accomplie, il suivit la délégation du gouvernement de la Défense nationale à Tours, puis à Bordeaux, en qualité de secrétaire de la commission d'étude des moyens de défense. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du peuple par le département de Vaucluse. La majorité monarchique de l'Assemblée de Bordeaux, se décidant difficilement à admettre des républicains dans son sein, vota l'enquête sur son élection. M. Naquet donna alors sa démission avec ses quatre collègues et se représenta devant ses électeurs le 2 juillet 1871. Il avait obtenu en février une majorité de 4,000 voix; sa majorité fut, cette fois, de 9,000 voix.

Depuis cette époque, M. Naquet siège à l'Assemblée de Versailles, parmi la fraction la plus avancée de la gauche radicale (Union républicaine); il s'est fait remarquer par plusieurs discours. Il a parlé en faveur de la rentrée à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée et en faveur du droit d'association; il a combattu éloquemment et avec un grand succès un rapport de la commission des marchés qui l'attaquait personnellement; il a défendu l'impôt sur le revenu et, dans les derniers temps, l'appel au peuple. Enfin, il est l'auteur d'une proposition très-remarquée tendant à la réorganisation de l'enseignement médical, dont la prise en considération a été repoussée à une majorité de 30 voix, sans autre raison que la haine des monarchistes pour son auteur, et d'une autre proposition signée par lui et son collègue du Rhône, M. Millaud, et tendant à la saisie et à la mise en vente des biens de Louis Bonaparte. Inutile de dire que cette proposition n'a pas eu un meilleur sort que la précédente. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, M. Naquet a publié : *De l'atomie* (1868, in-8°); une traduction de la *Chimie analytique* d'Odling (1868, in-8°); un *Précis de chimie légale* (1872), et la *Republique radicale* (1873), ouvrage très-étudié et fort remarquable.

NAQUETER v. n. ou intr. (na-ke-tè — rad. *naquet*). Attendre longtemps à la porte de quelqu'un, comme ferait un naquet : *Il m'a fait NAQUETER deux heures*. « Vieux mot.

— A signifié Valet, se conduire comme un valet.

— v. a. ou tr. Flatter basement. « Vieux mot.

NAQUIGNOGNEIS, nom que se donne à elle-même une peuplade péruvienne et qui signifie les hommes. V. CHIMUOS.

NAR s. m. (nar). Châmeau. Dromadaire ou chameau à une bosse.

— Bot. Ancien nom de l'iris d'Egypte, qui était employé comme parfum.

NAR, petite rivière de l'Italie ancienne, dans l'Ombrie, affluent du Tibre; elle sortait du mont Fiscellus et passait à Narnia. Elle porte aujourd'hui le nom de *Nera*.

NARA, Esprit divin et éternel qui pénètre l'univers entier, dans la théologie postérieure à l'époque védique.

NARADA, fils de Brahmâ, un des dix premiers richis, dans la mythologie indienne. Il passe pour avoir inventé le luth indien, appelé *vinâ*. Les poètes lui donnent un caractère malin et caustique. Il aime à rapporter tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend. S'il rend service à ses amis en les avertissant des projets de leurs adversaires, ou des intentions de ceux-ci, ou des anciens décrets du destin, il répand aussi le trouble et la confusion par ses discours indiscrets. On peut le considérer comme le Mercure indien.

NARAKA s. m. (ná-ra-ka). Mythol. ind. Enfer où Yama punit les réprouvés.

NARAMÉDA s. m. (na-ra-mé-da). Sacrifice humain qui était en usage dans l'Inde.

NARANGPOUR, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, province d'Allahabad, à 84 kilom. N.-E. de Bénarès, sur la rive gauche du Gange. Récolte et commerce de riz, opium, soie. Nonbreuses pagodes.

NARARAT s. f. (na-ra-ra — mot arabe).

Nom donné aux cymbales par les indigènes de l'Afrique du Nord, qui les emploient presque exclusivement comme instruments de musique militaire.

NARAVÉLIE s. f. (na-ra-vé-li). Bot. Genre de sous-arbrisseaux grimpants, de la famille des renonculacées, tribu des clematidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale. « On dit aussi NARAWAEL s. m.

NARAYANA, dans la mythologie indienne, nom de Vishnou considéré comme existant avant le monde.

NARBERTH, ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles, comté et à 16 kilom. N.-E. de Pembroke, sur la Cleddan, ch.-l. du district de son nom; 3,200 hab. Manufactures de chapeaux; houlères; commerce de grains.

NARBO ou **NARBO MARTIUS**, ville de la Gaule ancienne, dans la Narbonnaise I^{re}, chez les Atacins. Elle fut colonisée par le Romain Martius en 118 av. J.-C. C'est aujourd'hui NARBONNE.

NARBONNAISE, AISE s. et adj. (nar-bo-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Narbonne; qui appartient à cette ville ou à ses habitants; Les *NARBONNAISE*. La population NARBONNAISE.

NARBONNAISE, nom que prit, l'an 27 av. l'ère vulgaire, la partie de la Gaule conquise par les Romains avant César. Elle portait, avant de prendre cette nouvelle dénomination, les noms de *Provincia romana* ou *Gallia braccata*. Auguste, qui fit ces modifications, changea également les limites de cette province, qui, après sa mort, redevenant ce qu'elles étaient avant lui. La Narbonnaise, sous Auguste, avait pour limites : au S., la Méditerranée, les Pyrénées et une ligne allant de ces montagnes à la Gironne, affluent de la Garonne; à l'O., la Gironne; au N. et au N.-O., le Tarn, les Cévennes, le Rhône; à l'E., une ligne à peu près droite allant de Genève au Var, en coupant le cours supérieur de la Durance. Les villes principales étaient Narbonne, Toulouse, Carcassonne, Béziers, Agde, Nîmes, Marseille, Fréjus, Antibes, Arles, Aix, Orange, Valence, Vienne. Sous Constantin, en 314, la Viennoise fut formée de l'ancienne Narbonnaise à l'E. du Rhône et du territoire des Helvi; de 371 à 382, elle fut divisée en deux parties qui prirent les noms de *Narbonnaise I^{re}* et *Narbonnaise II^e*.

NARBONNAISE I^{re}, nom que prit l'ancienne Narbonnaise à l'O. du Rhône, après la séparation de la Viennoise en deux provinces. Son territoire était compris entre l'Aquitaine I^{re} au N., la Novempopulanie à l'O., les Pyrénées au S., la Méditerranée au S.-E. et la Viennoise à l'E. Il était habité par les Atacins, les Tectosages, les Sardons, les Tolosates, et renfermait les villes de Narbonne, de Toulouse, de Béziers, de Nîmes, de Lodève et d'Uzès.

NARBONNAISE II^e, nom que prit la partie S.-E. de l'ancienne Narbonnaise lorsqu'elle fut détachée de la Viennoise. Son territoire était compris entre la Viennoise au N. et à l'O., la Méditerranée au S. et les Alpes maritimes à l'E. Il était habité par les Albicènes, les Salyes et renfermait les villes d'Aix, Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron et Antibes.

NARBONNES f. (nar-bo-ne). Arboric. Variété de pêche.

NARBONNE, en latin *Narbo*, *Narbo Martius*, *Julia Paterna*, *Colonia Deuonorum*, ville de France (Aude), chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 8 kilom. de la Méditerranée, à 53 kilom. de Carcassonne, sur le canal de la Robine, par 43° 11' 8" de latit. et 0° 40' de longit. E.; 22,266 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 71 communes et 78,662 hab. Petit séminaire; tribunal de 1^{re} instance, bibliothèque, musée; place de guerre de 3^e classe; consulats de Suède et Norvège, et d'Espagne.

Narbonne est située au milieu d'une vaste plaine traversée par le canal de la Robine. Elle est entourée d'une enceinte de murailles percée de quatre portes. Ses rues sont généralement étroites et tortueuses. Du haut des remparts, on découvre la chaîne des Cévennes, le groupe des collines calcaires de la Clape et la chaîne des Corbières dominée par la cime neigeuse du Canigou. Les fabriques de vert-de-gris, de boules de toiles, les distilleries d'eau-de-vie, les poteries, les minoteries, la bonnetterie, la teinturerie sont les principales branches de l'industrie de Narbonne. Le commerce a pour objet principal le miel, la cire, le blé, les légumes secs, les vins, les spiritueux et le sel.

Narbonne possède quelques monuments dignes d'attention. L'église Saint-Just, classée parmi les monuments historiques, servait autrefois de cathédrale; car, jusqu'à la Révolution, la ville a été le siège d'un archevêché. Elle fut fondée en 1272, sur les débris de deux églises antérieures. « Les chapiteaux des piliers, dit M. Viollet-le-Duc, sont complètement dépourvus de sculptures; mais en revanche, l'agencement des arcs et des moulures, la construction des voûtes sont exécutées avec une perfection qui ne le cède à aucun des édifices du Nord. Les vitraux de fenêtres, posés seulement dans le *xiv^e* siècle, ne présentent que des grilles avec entre-lacs de couleur; il semble qu'on ait tenu à bannir la peinture et la sculpture de cette église; aussi est-elle d'un aspect passablement froid. C'est

plutôt l'œuvre d'un savant que celle d'un artiste. Outre la grandeur de son plan, ce qui donne à la cathédrale de Narbonne un caractère particulier, c'est la double ceinture de créneaux qui remplace les balustrades des chapelles et qui réunit les culées des arcs-boutants terminés en forme de tourelles. C'est qu'en effet cette abside se reliait aux fortifications de l'archevêché et contribuait du côté du N. à la défense de ce palais. On remarque à l'intérieur du monument : les tombeaux d'évêques qui forment la clôture du sanctuaire ; les belles boiseries sculptées des orgues ; une tapisserie représentant la *Création* ; une magnifique statue de la Vierge ; une pie par Ch. Vanloo du tableau de Sébastien del Piombo, la *Résurrection de Lazare*. Le trésor possède de curieux ivoires du X^e et du XI^e siècle ; trois autels portatifs du XI^e et du XII^e siècle ; quelques manuscrits enluminés ; des ostensoirs très-précieux ; une collection de sceaux des archevêques, etc. Du sommet de la tour, on découvre un admirable panorama. Le cloître qui reliait l'église à l'archevêché date de la seconde moitié du XII^e siècle.

L'église Saint-Paul, classée parmi les monuments historiques, fut commencée en 1229. Elle se distingue par la hardiesse de ses voûtes et la hauteur de ses piliers. Nous signalerons à l'intérieur : un curieux bas-relief représentant le *Jugement dernier* ; des sarcophages chrétiens des premiers siècles et une boisserie ornée d'arabesques de la Renaissance. La chapelle des Carmélites, remarquable par sa belle voûte à nervures, possède un tableau de Mignard, *Sainte Thérèse*.

L'hôtel de ville, ancien palais archiepiscopal, situé au centre de la ville, sur la rive gauche du canal, se compose de constructions de diverses époques. L'une des façades, celle qui borde le marché aux Herbes, offre trois tours carrées, d'inégale hauteur, bâties au XI^e, au XIV^e et au XVI^e siècle. Les constructions élevées par M. Viollet-le-Duc entre deux de ces tours sont dans le style orné de la fin du XVI^e siècle. Le palais offre quelques autres parties intéressantes : la petite église de la Madeleine ; la chapelle Saint-Martial (XI^e siècle) ; la chapelle de Sainte-Marie-Mineure, autrefois destinée aux assemblées synodales, et qui est flanquée de deux tours semi-circulaires ; une belle porte romane de marbre blanc ; une petite fontaine du XVI^e siècle ; une tour carrée du IX^e, etc.

Le musée, installé dans la partie supérieure de l'hôtel de ville, se compose de nombreuses curiosités, parmi lesquelles nous signalerons : plusieurs antiquités phéniciennes, romaines et visigothes ; une belle mosaïque antique ; une belle collection d'émaux, de falènes, de sceaux ; un buste de Puget, des tableaux de Mignard, de Rubens, etc. Dans le jardin, on conserve des tombeaux chrétiens des premiers siècles, des inscriptions funéraires romaines, des bas-reliefs antiques, des colonnes et des chapiteaux. Le musée possède, en outre, une très-riche collection de dessins originaux, d'aquarelles, de gravures, un beau médaillon, un herbier, des échantillons de roches, etc. La bibliothèque, réunie au musée, se compose d'environ 6.000 volumes ; elle possède la collection originale des procès-verbaux des états du Languedoc.

Les murs de la ville présentent, dans toute leur étendue, une suite de bas-reliefs, d'inscriptions et de fragments antiques encastrés dans la maçonnerie. C'est François I^{er} qui a fait détruire les édifices romains pour utiliser leurs débris dans la construction des murailles. « Mais il faut, dit M. Merimée, rendre cette justice à l'ingénieur de François I^{er}, qu'il a placé la plupart des inscriptions de manière à pouvoir être lues ; qu'il n'a point retourné ni détruit les bustes et les bas-reliefs ; enfin, qu'il a plaqué l'intérieur des portes des fragments de sculpture qui lui ont paru les plus curieux. Ce n'était donc point tout à fait un ignorant ; il raisonnait la barbarie. » En tout cas, Narbonne peut se vanter de posséder le plus bizarre de tous les musées d'antiquités.

Aux environs de Narbonne (10 kilom.) se trouvent les débris de l'ancienne abbaye de Fontfroide, comprenant une église du XII^e siècle, une salle capitulaire du XIII^e et un cloître de la même époque.

L'arrondissement de Narbonne produit des vins qui ont une belle couleur et beaucoup de corps. Les meilleurs crus sont : Fitou-Leucate, Treilles, Portet. Le territoire de Narbonne produit du miel qui jouit d'une très-grande réputation.

Il est probable que Narbonne fut fondée par les Tectosages ; ce qui est hors de doute, c'est que cette ville était depuis longtemps florissante lorsque les Romains firent la conquête des Gaules. La première colonie romaine qui s'y établit (116 av. J.-C.) prit le nom de *Narbo Martius*. Narbonne devint la capitale de la province et la rivale maritime de Marseille. Le port, qui était un vaste lac appelé *Rubensis* ou *Iubensis*, s'étendait très-pres de la ville, sur une plage nommée encore, au X^e et au XI^e siècle, *Port des galères*. Une flotte romaine y stationnait habituellement. Aujourd'hui, le port est à 21 kilom. 500 au S. de la ville, à La Nouvelle.

La Narbonne romaine possédait des temples, des théâtres, des thermes. Elle était la résidence d'un proconsul. Auguste y tint une assemblée générale des Gaules et, en 28 avant

Jésus-Christ, elle devint la métropole de la Narbonnaise. Sous la règne de Tibère, un incendie la détruisit en grande partie. Ravagée successivement au VI^e siècle par les Alains, les Suèves, les Vandales et les Wisigoths, souvent prise et reprise pendant les siècles suivants, elle fut occupée en 719 par les Sarrasins, dont le chef, El-Sarnah, releva et augmenta ses fortifications en fit sa place d'armes et la base de ses opérations militaires. Charles - Martel l'assiégea sans succès après la bataille de Poitiers. Pépin ne réussit pas non plus à s'en emparer. Toutefois, en repartant pour le Nord, il laissa devant ses murailles une partie de son armée, et, après sept ans de blocus, les Francs y entrèrent par trahison (759). Plus tard, Narbonne appartint à des vicomtes relevant, tantôt des comtes de Toulouse, tantôt des comtes de Barcelone. En 1216, Simon de Montfort reçut de Philippe-Auguste l'investiture du duché de Narbonne. En 1447, le vicomte de Narbonne vendit sa vicomté au comte de Foix et, en 1507, Gaston, comte de Foix, échangea contre le duché de Nemours la vicomté de Narbonne, qui fut dès lors unie à la couronne de France.

Louis XII fit entourer la ville de nouvelles fortifications, afin de la mettre à l'abri contre les attaques de l'Espagne. On démolit les murs bâtis par les Wisigoths et les fortifications élevées par les Arabes ; les faubourgs de la cité du moyen âge disparurent avec les monuments antiques qu'ils possédaient, et tous ces illustres débris servirent à construire une nouvelle enceinte plus étroite que l'ancienne. Sous la régence de Louis XIII, Narbonne se distingua par son attachement à la cause royale. Ce fut dans ses murs que se déroula la célèbre conspiration de Cinq-Mars.

Narbonne est la patrie des trois empereurs romains Carus, Carinus et Numerien ; de Tarentius Varro, l'ami de Cicéron ; de saint Sabinien ; de Calhava, auteur dramatique ; de Mondovion, compositeur de musique ; de Félix Barthe, qui fut ministre de la justice, etc.

Il s'est tenu à Narbonne un grand nombre de conciles ; nous rappelons les principaux : 299. Saint Paul, premier évêque de Narbonne, s'y justifia des calomnies dirigées contre lui.

589. On y promulgua les canons du concile de Tolède et l'on y fit d'autres canons contre les juifs et pour la discipline des clercs.

791. On y condamna les erreurs de Nestorius, récemment importées en Espagne.

1054. On régla la trêve de Dieu et diverses matières purement civiles.

1227. Canons contre les juifs et les fidèles qui ne remplissent pas leurs devoirs religieux. Etablissement de l'inquisition.

1235. Canons contre les hérétiques et les infidèles.

1374. Canons contre les blasphémateurs.

1430. Canons sur l'officialité.

1551. Nombreux canons sur le dogme et la discipline.

1609. Canons disciplinaires.

NARBONNE (CANAL DE), canal de France. Il commence à la rivière de l'Aude et est relié au canal du Midi par un petit canal de 36 kilom. de longueur. Son parcours total est de 36,922 mètres. Charge maximum, 80 tonnes ; tirant d'eau normal, 1^m, 10.

NARBONNE (COLLEGE DE), collège fondé à Paris en 1316 par Bernard de Farges, évêque de Narbonne, pour neuf écoliers boursiers de son diocèse. Ce collège était situé au n° 103 de la rue de la Harpe, qui disparut en partie lors du percement du boulevard Sébastopol, aujourd'hui boulevard Saint-Michel. Pierre Royer, né à Limoges et devenu pape sous le nom de Clément VI, avait été un des élèves de ce collège. En 1763, l'Université prit possession de cet établissement.

NARBONNE (vicomtes DE), famille française, originaire de la vicomté de ce nom et qui reconnaît pour auteur saint Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, mort en 812. Les principaux personnages de cette famille sont désignés ci-après : Hermengarde, vicomtesse DE NARBONNE, morte à Perpignan en 1197. Elle épousa un seigneur espagnol, puis, en secondes noces, Bernard d'Anduze (1145), obtint du comte de Toulouse la restitution de la vicomté de Narbonne, marcha contre les Sarrasins qui assiégaient Tortose (1148), et obtint de Louis le Jeune, roi de France, l'autorisation de rendre la justice en personne. En 1167, elle fit un traité de commerce avec les Génois et, en 1192, elle se démit de son pouvoir en faveur de son neveu, Pierre de Lara. — Aimeri VI, vicomte DE NARBONNE, mort en 1328. Sous les ordres de Charles d'Anjou, il prit une grande part à la conquête du royaume de Naples, et rendit de grands services à Philippe le Bel dans les querelles de ce roi avec Boniface VIII. — Aimeri IX, vicomte DE NARBONNE, né en 1324, mort en 1388. Blessé et fait prisonnier à Poitiers par les Anglais, il se racheta et revint en France, tomba une seconde fois aux mains des ennemis, dans un combat livré près de Montauban, et fut encore remis en liberté. En 1393, il fut nommé amiral de France, puis frappa de destitution en 1373, et il acheva son existence dans la retraite. — Guillaume II, vicomte DE NARBONNE, mort en 1424. Il fit la guerre aux rois de Sicile pour soutenir des droits qu'il prétendait avoir sur la Sardaigne, fut, en France, un des plus chauds partisans

du comtable Bernard d'Armagne, devint un des conseillers du dauphin et assista à l'assassinat de Jean sans Peur (1419). Après s'être distingué au combat de Baugé, au siège de Cosne, il trouva la mort pendant la bataille de Verneuil.

NARBONNE (Louis), chanteur français, né en 1745, mort vers 1802. Il chanta d'abord en province, où il acquit l'expérience de la scène et la plénitude de ses qualités vocales. Engagé à la Comédie-Italienne, il y débuta, en 1778, par le rôle de *Sylvain*, dans l'opéra de Grétry. Sa belle voix de basse-taille, un chant rempli d'expression, un jeu spirituel lui acquirent aussitôt la faveur du public. Il ne tarda pas à être reçu sociétaire et, pendant plusieurs années, il aida, par son talent, aux succès des principaux opéras du temps. Homme de goût et d'esprit, il tirait parti au besoin d'un rôle secondaire, et lui donnait un relief qui étonnait les auteurs eux-mêmes. On pourrait aisément citer des réputations plus éclatantes que la sienne ; on n'en trouverait pas de mieux méritées.

NARBONNE-LARA (Louis, comte DE), lieutenant général, diplomate et ministre, né à Colorno, duché de Parme, en 1755, mort en 1813. Sa mère était dame d'honneur de la duchesse de Parme, Elisabeth de France, fille de Louis XV. Il fut amené, à l'âge de cinq ans, à la cour de France, où sa mère devint dame d'honneur de Mme Adélaïde, reçut ses premières leçons du dauphin, fit de bonnes études à Juilly, apprit presque toutes les langues de l'Europe et s'initia à la connaissance de la jurisprudence et de la diplomatie. Il prit ensuite du service, eut un avancement rapide et devint colonel du régiment d'Angoumois, puis du régiment de Piémont, sans cesser d'être attaché à la famille royale, qui le traitait avec une grande bonté.

Il y avait d'ailleurs sur ce bel officier de cour, qui avait une vogue brillante auprès des dames, une légende assez répandue ; on se disait tout bas qu'il était un des bâtards de Louis XV.

Quelle que soit la valeur de cette assertion, M. de Narbonne, qui était d'ailleurs un homme aimable, instruit et spirituel, jouissait dans le monde de tous les avantages que peuvent procurer une grande fortune, une position élevée, une belle figure et les plus brillantes relations.

À l'époque de la Révolution, il parut accueillir avec quelque enthousiasme les idées constitutionnelles, toutefois sans engouement, et peut-être sans conviction réelle. En 1790, son régiment se trouvant à Besançon, il se fit nommer commandant des gardes nationales du Doubs et apaisa quelques troubles avec assez de modération. L'année suivante, il était à Paris lorsque Mesdames résolurent de partir pour Rome, et il accepta la mission d'accompagner les tantes du roi. A Arnay-le-Duc, elles furent arrêtées par la municipalité ; Narbonne parvint à s'échapper, accourut à Paris pour solliciter un décret qui permit à ces dames de continuer leur route. Il fut assez heureux pour l'obtenir, remplit sa mission et revint en France presque aussitôt. Nommé maréchal de camp par l'Assemblée, après la fuite de Varennes, il fit acte de royalisme en n'acceptant d'être replacé sur le cadre qu'après l'acceptation de la Constitution par Louis XVI.

Peu de temps après, le 6 décembre 1791, il parvint au ministère de la guerre par l'influence de Mme de Staël, dont on prétend qu'il était l'amant.

C'était une main bien légère pour porter l'épée de la France. Sa jeunesse et sa frivolité, en effet, semblaient le rendre peu propre à ce poste élevé, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait. Néanmoins, il déploya quelque activité. Il devenait de plus en plus certain que la guerre ne tarderait pas à éclater, et, dans la situation de désorganisation où était l'état militaire du pays, il était de la dernière importance de prendre des mesures décisives. Le nouveau ministre fit en grand apparat la visite des places fortes et des côtes, ayant à sa suite Mme de Staël, donna le bâton de maréchal à Rochambeau et à Luckner, qui furent désignés, ainsi que La Fayette, pour commander deux armées en voie de formation, et présenta à l'Assemblée des rapports, d'ailleurs assez inexactes, sur notre situation militaire. Souvent attaché à la tribune et dans la presse, il était appuyé néanmoins par quelques feuilles girondines et par les feuillants. Il eut l'idée romanesque et qui semble éclose dans la tête d'une femme, de placer un régiment à la tête de l'armée française, le duc de Brunswick, le même qui bientôt allait signer le fameux *manifeste* de la coalition et qui passait pour le premier général de l'Europe. Il fit partager cette idée à Louis XVI ; des négociations furent ouvertes, mais n'aboutirent point. On sait aussi que d'autres, plus extravagants encore, rêvaient de placer Brunswick sur le trône de France.

Les rivalités de Narbonne avec Bertrand de Molleville amenèrent sa retraite du ministère, qu'il dut quitter après trois mois et quelques jours (10 mars 1792). Quoi qu'on en ait dit, il laissa peu de trace de son court passage et désormais son activité surtout en projets.

Il retourna alors à l'armée, prit part à quelques affaires, revint à Paris quelques jours

avant le 10 août, appelé par le roi et probablement engagé dans les petites intrigues des feuillants pour enrayer la Révolution, fut décrété d'accusation après la prise des Tuileries, relativement surtout à la partie financière de son administration, et s'enfuit à Londres, aidé par le dévouement de Mme de Staël.

Lors du procès du roi, il sollicita de la Convention un sauf-conduit pour venir défendre et son ministère et le monarque. N'ayant pu l'obtenir, il envoya à l'Assemblée un mémoire justificatif en faveur de Louis XVI.

Lors de la guerre entre la France et l'Autriche, l'ex-ministre se retira en Suisse, puis en Allemagne, entra en France après le 18 brumaire, vécut dans la retraite jusqu'en 1809, recouvra à cette époque son grade de lieutenant général, fut employé à Vienne, puis nommé gouverneur de Raab jusqu'à la paix de Schoenbrunn.

Son esprit délié, ses manières d'ancienne cour engendrèrent Napoléon à lui confier des missions fort délicates en Bavière, à Vienne et au congrès de Prague. Il avait été aide de camp de l'empereur pendant la campagne de Russie. Nommé ensuite gouverneur de Torgau, il y mourut, les uns disent d'une chute de cheval, les autres d'une maladie contractée en soignant les milliers de soldats malades dont cette place était encombrée.

Une de ses filles a épousé M. de Rambuteau, préfet de la Seine sous Louis-Philippe. Courtisan spirituel et souple sans trop de bassesse, élégant de manières et d'une politesse exquise, fertile en bons mots et en réparties fines, M. de Narbonne plaisait beaucoup à Napoléon, qui avait, comme on le sait, un engouement de parvenu pour les hommes de l'ancien régime.

Consultez, sur ce personnage, les *Souvenirs contemporains* de M. Villemain (Paris, 1854, 1 vol.).

NARBONNE-PELET (François-Raymond-Joseph-Herménégilde-Amaïre, vicomte DE), général français, né en 1715, mort vers 1780. Il appartenait à une branche de la famille de Narbonne, dont les fiefs étaient situés dans le bas Languedoc, et qui prit le nom de Pelet. Nommé, grâce à son mariage avec une nièce du cardinal Fleury, gouverneur de Sommières, il fit les guerres d'Allemagne et de Flandre, et devint maréchal de camp en 1745, puis lieutenant général en 1750.

NARBONNE-PELET-FRITZLAR (Jean-François, comte DE), général français, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) en 1725, mort en 1804. Entré dans la carrière militaire, il prit part au siège de Port-Mahon, dirigé par le maréchal de Richelieu, puis passa à l'armée du Bas-Rhin avec le grade d'aidemajor général de l'infanterie. À la suite de sa vaillante défense du poste de Fritzlar, Louis XV voulut que, pour perpétuer dans la famille le souvenir de ce haut fait, Narbonne ajoutât à son nom celui de Fritzlar. Louis XVI le nomma plus tard lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis.

NARBONNE-PELET (Raymond-Jacques-Marie, comte, puis duc DE), diplomate et homme d'État français, né à Fontenay (Gard) en 1711, mort à Paris en 1855. Il suivit sa famille dans l'émigration, et, de retour en France après la Terreur, resta à l'écart des fonctions publiques sous l'Empire. À la rentrée des Bourbons, Louis XVIII le nomma successivement ambassadeur en Sicile, pair de France, duc, ministre d'État et membre du conseil privé. Charles X lui continua la faveur royale et le nomma chevalier des ordres. En 1830, M. de Narbonne-Pelet refusa de prêter le serment exigé par la loi du 31 août 1830, et se démit de ses fonctions de pair de France.

NARBOROUGH (sir John), marin anglais, mort en 1688. Il s'était distingué, comme lieutenant de vaisseau, pendant la guerre contre la Hollande, lorsqu'il reçut, en 1669, le commandement de deux navires, le *Sweepstakes* et le *Bachelor*, pour aller reconnaître le détroit de Magellan. Après avoir exploré le détroit et vainement tenté d'établir des relations commerciales avec les Patagons et les Espagnols, il retourna en Angleterre (1671). L'année suivante, il prit part à la bataille navale de Solebay, devint contre-amiral en 1673, dirigea plusieurs expéditions contre les pirates de Tripoli et d'Alger, et fut nommé commissaire de la marine en 1680. On lui doit une intéressante relation de son voyage dans le détroit de Magellan, laquelle a été publiée dans le recueil intitulé : *An account of several late voyages and discoveries to the South and North* (Londres, 1694, in-8°), et traduite en français (1722, 3 vol. in-12).

NARBUTT (Casimir), philosophe polonais, né à Dakudowo en 1738, mort en 1807. Il entra dans la congrégation des piaristes, parcourut toute l'Europe, et se fixa à la cour du prince Czartoryski, chancelier de Lithuanie. Stanislas-Auguste, roi de Pologne, lui donna plusieurs charges importantes et le grand honneur de l'ordre de Saint-Stanislas. On le remarque dans ses ouvrages est : *Logique* ou la *Méditation de la science* (Vienne, 1769, in-8°), plusieurs fois rééditées. Ses vers ont été publiés dans le *Moniteur de Varsovie*.

NARBUTT (Théodore), historien et mathématicien polonais, né à Szawry en 1754, mort à Wilna en 1864. Il devint professeur à l'école

du génie à Saint-Petersbourg, puis reçut la mission de diriger des travaux hydrographiques sur le Niemen. En 1807, Narbut fut blessé à Styra et à Ostrolenka. En 1809, il construisit les batteries défensives sur l'île de Rogo, devint, en 1813, chef des travaux de fortification, et éleva la forteresse du Bo-bruski, une des plus remarquables de la Russie. Ayant pris sa retraite, Théodore Narbut s'occupa de faire des recherches sur les anciennes traditions de la Lithuanie et en recueillit de fort curieuses, qu'il fit paraître dans la *Semaine de Wilna*, dans le *Journal de Wilna*, etc. Il publia ensuite : *Esquisse historique du peuple bohémien* (Wilna, 1830, in-8°); les *Odes de J.-B. Rousseau* (1832, in-8°); les *Poésies d'Horace*, traduites en vers polonais (Wilna, 1835, 2 vol. in-8°). Le plus remarquable travail de Narbut est incontestablement l'*Histoire du peuple lithuanien* (Wilna, 1835; 2^e éd., 1841, 9 vol. in-8°).

NARCAO, bourg du royaume d'Italie, province de Naples, district et à 27 kilom. N.-E. d'Iglesias, mandement de Santadi; 2,369 hab.

NARCAPHTHE s. m. (nar-ka-fte — gr. *narkaphthos*; de *narkao*, je suis engourdi). Pharm. Nom donné à l'écorce du végétal qui produit l'opium, ainsi qu'au tigmam ou thymiana.

NARCÉENNE adj. f. (nar-sé-ne — gr. *narkia*; de *narkao*, je suis engourdi, à cause de la tête de Méduse que la déesse portait sur son égide, et qui frappait de stupeur ceux qui la regardaient). Mythol. gr. Surnom de Minerve.

NARCÉINE s. f. (nar-sé-i-ne — du gr. *narké*, assoupissement). Chim. Alcaloïde extrait de l'opium.

— **Encycl.** La *narcéine* C²³H²⁹AO⁹ est un alcaloïde contenu dans l'opium, qui diffère de la narcotine par 2H² qui elle renferme en plus. Pour l'obtenir, on mêle avec de l'ammoniaque l'extrait d'opium, dont on a séparé la morphine par le procédé de Gregory (v. MORPHINE). Il se précipite de la narcéine, de la thébaine et un corps résineux. On filtre et l'on ajoute de l'acétate de plomb au liquide filtré; on filtre de nouveau le liquide, on le débarrasse ensuite de l'excès de plomb par l'acide sulfurique, on le filtre encore, on le sature par l'ammoniaque et on l'évapore jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule à sa surface. Il laisse alors déposer, par le refroidissement, des cristaux, dont la quantité augmente graduellement par le repos prolongé. On jette ces cristaux sur une toile serrée, on les lave à l'eau froide, puis on les dissout dans l'eau bouillante. En se refroidissant, celle-ci laisse déposer des cristaux de *narcéine*.

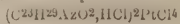
La *narcéine* ainsi préparée renferme quelquefois du sulfate de calcium. On la purifie en la dissolvant dans l'alcool, décolorant la liqueur par le noir animal, évaporant et faisant cristalliser la résidu dans l'eau bouillante.

La *narcéine* cristallise en aiguilles soyeuses allongées. Elle est inodore, possède une saveur amère et styptique, se dissout peu dans l'eau froide, plus facilement dans l'eau bouillante et très-facilement dans l'alcool. Elle est insoluble dans l'éther. Les solutions de *narcéine* deviennent légèrement à gauche le plan de polarisation de la lumière [α] = -6,67°.

La *narcéine* fond à 92° et se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline. Elle jaunit à 110° et se décompose si la température s'élève davantage. Le chlorure et le bromure l'attaquent violemment en donnant des produits complexes. L'iodure forme avec cet alcaloïde un composé bleu foncé que l'eau bouillante décompose.

La potasse, la soude et l'ammoniaque dissolvent la *narcéine*. Si l'on concentre ces solutions, celle-ci s'en sépare de nouveau, mais à l'état huileux. Les acides minéraux énergiques décomposent la *narcéine*. Étendus, les mêmes acides se combinent avec elle pour former des sels. Le sulfate forme des touffes d'aiguilles, qui ressemblent beaucoup aux cristaux de la base libre; il est assez peu soluble dans l'eau bouillante. L'azotate se sépare d'une solution chaude en groupes rayonnés de cristaux peu solubles dans l'eau froide.

Le chlorhydrate C²³H²⁹AO⁹HCl (à 1000) cristallise quelquefois en aiguilles groupées contre-courantes, qui sont parfois en prismes courts et irréguliers. Les cristaux sont très-solubles dans l'eau et l'alcool et ont une réaction acide. Le chloroplatinate



(à 1000) se sépare peu à peu lorsqu'on ajoute du perchlorure de platine à du chlorhydrate de *narcéine* en solution aqueuse. Il constitue une poudre cristalline ou de petits cristaux prismatiques.

NARCÉTINE s. f. (nar-sé-ti-ne — du gr. *narké*, engourdissement). Chim. Alcali dérivé de la narcéine, et que l'on obtient en traitant cette dernière substance par un mélange d'acide sulfurique et d'oxyde de plomb.

NARCINE s. f. (nar-ci-ne — du gr. *narké*, engourdissement). Ichtyol. Espèce de torpille ou raie électrique.

NARCISSINO, type de Jocrisse de la comédie italienne. Ce personnage a été créé vers le milieu du XVII^e siècle par l'acteur Ricconi.

Il parle toujours un affreux patois bolonais. Dans quelques comédies, il jouait naïvement des rôles de maître ou de valet, de père, de tuteur; mais le plus souvent son rôle ne tenait en aucun façon à l'action. Narcissino venait tout seul sur le théâtre, entre deux scènes, dire ou faire quelque bouffonnerie; il s'adressait aux spectateurs, particulièrement aux femmes, et provoquait le rire par des lazzi plus ou moins drôles.

NARCISSIS s. m. (nar-si-sé — gr. *Narkissos*, nom mythol., mot désignant proprement une fleur, et l'odeur de *narkod*, je suis assoupi, parce que l'odeur passe pour être narcotique). Homme amoureux de sa personne, épris de sa beauté : *L'amour-propre fait bien des NARCISSIS*, et *quelque ce beau garçon des poètes n'ait jamais été marié, la race n'en est pas éteinte*. (Guy-Patin.)

Que fait notre Narcisse ? Il va se confiner
Aux lieux les plus cachés qu'il peut s'imaginer.

LA FONTAINE.

— **Ornith.** Nom vulgaire d'une espèce de perruche.

— **Bot.** Genre de plantes, de la famille des amaryllidées, type de la tribu des narcissées, comprenant un grand nombre d'espèces, dont une vingtaine croissent en France : *On cultive une variété à fleurs doubles du NARCISSIS jonquille*. (P. Duchartre.) 1° Fleur de la même plante : **NARCISSIS blanc**, **NARCISSIS jaune**.

Le narcissis, penché sur l'onde transparente,
Epris d'un fol amour, y cherche encor ses traits.

BAOUR-LORMIAN.

2° *Narcisse d'automne*. Nom vulgaire de l'amaryllis jaune. 3° *Narcisse de mer*, Nom vulgaire d'une espèce de scille.

— **Encycl.** Bot. Le narcissis est une plante monocotylédone qui a donné son nom à la famille des narcissées (système de Jussieu). Dans le système sexuel de Linné, elle appartient à l'hexandrie monogynie (six étamines et un seul pistil). Elle se, à la base de ses fleurs, des bractées qui leur forment un involucre ou spathe d'une seule pièce, avant leur épanouissement; la corolle est monopétale et tubulée inférieurement; sa partie libre ou limbe est double; l'extérieur a six divisions pétaloïdes, l'intérieur est appelé nectaire par Linné; c'est l'ensemble des glandes situées au voisinage des organes de la reproduction; Jussieu donne à ce même intérieur le nom de couronne.

Ses autres caractères sont ceux de la famille des narcissées; la racine est une bulbe à tunique; les feuilles sont radicales dans la longueur de la tige, linéaires, ligulées, planes ou canaliculées; les fleurs sont terminales, solitaires ou réunies en ombelles; elles ne sont jamais droites, mais inclinées latéralement; l'ovaire est adhérent au calice (infère); il est surmonté d'un style simple. On a divisé le genre *narcisse* en trois grandes sections, d'après les caractères des feuilles et selon que la hampe est uniflore, biflore ou multiflore.

Dans la première section, on range les narcissées à feuilles ligulées planes ou canaliculées, ordinairement glauques avec hampe uniflore. Ce sont : 1° le narcissis major, qui a des feuilles planes et glauques, du milieu desquelles s'élève une hampe cylindrique se terminant par une seule fleur d'un beau jaune, à couronne droite en forme de cloche (campanulée), à six lobes crénelés; il fleurit en avril et mai; on le trouve entre Guéret et Limoges; en Espagne, on le cultive dans les jardins; il offre une belle variété à fleur double; 2° le narcissis faux, qui se trouve à l'état sauvage dans les prés et les bois en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie; on le connaît en France sous les noms vulgaires de porillon, sault, fleur de coucou, clochette des bois; il fleurit en mars et, dans le Midi, en janvier; ses feuilles sont glauques, planes, à gouttières; sa tige comprimée ne porte qu'une fleur penchée assez grande, peu odorante, jaune, à pétales lancéolés, avec nectaire campanulé, crénelé à six divisions; 3° le narcissis nonpareil, dont les feuilles sont semblables à celles du faux narcissis; la forme du nectaire est différente; dans celui-ci, il est d'un jaune foncé, moitié plus court, plissé et crénelé au bord, à six divisions; la hampe ne porte qu'une fleur à odeur suave, qui s'épanouit en mars, dans le Midi, où il croît naturellement dans les jardins et les bois; il fleurit en avril dans les jardins de Paris; où il est cultivé avec plusieurs de ses variétés à fleurs doubles; on le trouve en Espagne et en Italie; 4° le narcissis des poètes, connu sous le nom vulgaire de jaunette; il a les feuilles glauques, étroites, presque planes; il ne porte au sommet de sa tige qu'une seule fleur fortement odorante; ses pétales sont d'un blanc d'émail; le nectaire forme au centre de la fleur un anneau crénelé au bord, entouré d'un cercle de couleur jaune ou rougeâtre; on rencontre cette plante dans les prés du midi de la France et dans le midi de l'Europe; il est une des espèces les plus anciennement cultivées dans les jardins; il fleurit au mois de mai; on le cultive comme ornement, il demande une terre légère; par la culture, ses fleurs doublent, sa couronne disparaît; ou le multiplie de graines et de cauleux; 5° le narcissis à feuilles étroites, dont les feuilles sont plus grêles et les pétales plus étroits; sa fleur a la même couleur et la même odeur que celle du précédent; il croît dans le prés, du

midi de la France et de l'Europe; en Provence, il fleurit en mars; à Paris, c'est en avril; 6° le narcissis biflore, dont les fleurs sont rapprochées deux à deux sur la même tige (gémées), ce qui le distingue des deux précédents; ses fleurs sont aussi moins odorantes; leurs pétales sont d'un blanc jaunâtre; le nectaire est jaune, mais non entouré d'un cercle plus foncé; il croît dans les prés humides en Bretagne, en Normandie; il fleurit en avril et en mai.

Parmi les narcissis de la seconde section, à hampe multiflore, nous citerons : 1° le narcissis calathin, à fleur en forme de coupe (cratériforme); ses feuilles sont semblables à celles du faux narcissis; sa hampe est multiflore, son nectaire crénelé au bord et presque entier, à six divisions; cette espèce croît dans certaines parties de la basse Bretagne, dans le midi de l'Europe et en Orient; 2° le narcissis polyanthe, à feuilles larges d'un vert foncé; il porte sur la même tige de huit à quinze fleurs dont les pétales sont blancs; son odeur est forte et agréable; 3° le narcissis à fleur d'or, dont les feuilles sont planes et très-vertes; sa hampe, presque cylindrique, est terminée par six à douze fleurs, d'un beau jaune d'or, dont la couronne est en godet, et dont le parfum est suave; il croît en Provence et dans le midi de l'Europe; 4° le narcissis tazzeta à bouquet; ses feuilles sont planes et glauques; du milieu s'élève une hampe cylindrique; il présente une couronne à godet dont le bord est crénelé et dont le couleur est d'un jaune orangé; cette couronne est plus courte que les divisions du limbe, qui sont blanches; cette fleur exhale une bonne odeur; elle s'épanouit en février dans les provinces méridionales maritimes, où on la trouve communément dans les plaines humides; dans les jardins à Paris, elle fleurit en mai; son oignon donne des fleurs en hiver si, dans un appartement, on le place sur une carafe remplie d'eau; la variété la plus remarquable est le narcissis de Constantinople; il y en a à fleurs simples, d'autres à fleurs doubles; elles sont plus grandes et plus nombreuses que celles de la plante spontanée; 5° le narcissis blanc de neige, espèce voisine du polyanthe; ses feuilles sont d'un vert moins foncé, ses fleurs sont blanches et à pétales allongés.

Parmi les variétés à feuilles presque cylindriques, demi-cylindriques, d'un vert plus ou moins foncé, et jamais glauque, formant la troisième section, nous en notons quatre : 1° le narcissis jaunâtre, qui tient le milieu entre les espèces à feuilles porrifères et junceiformes; ses feuilles, canaliculées en dedans, ont la forme demi-cylindrique en dehors; de leur milieu s'élève une hampe terminée par quatre ou huit fleurs, dont la couronne est jaune pâle et en godet; elle est plus courte que les divisions du limbe dont la couleur est blanchâtre et la forme ovale; cette variété croît en Provence; 2° le narcissis odorant, à feuilles demi-cylindriques, canaliculées, d'un vert foncé; la hampe est cylindrique et porte à son sommet de une à cinq fleurs d'une belle couleur jaune et d'une odeur suave; le nectaire est en forme de cloche et plus court que les pétales; il est divisé au bord en six lobes; il croît dans le midi de la France et de l'Europe; on le cultive dans les jardins sous le nom de grande jonquille; il fleurit en février et en mars; 3° le narcissis spontané, on le trouve dans les prairies de l'Ouest et du Sud; 4° le narcissis jonquille, charmante espèce qu'on cultive dans les jardins; ses feuilles sont demi-cylindriques, peu canaliculées, semblables à celles de certaines espèces de juncus; la hampe est cylindrique; à l'état sauvage, il ne porte qu'une ou deux fleurs; la culture augmente ce nombre; ces fleurs sont d'un beau jaune, d'un parfum agréable, mais fort; le nectaire a la forme d'une loupe évasée; cette plante croît spontanément en Languedoc, en Provence et dans le midi de l'Europe; on en cultive dans les jardins des variétés à fleurs doubles; 4° le narcissis bulbocode ou trompette de Méduse, dont les feuilles, semblables à celles du narcissis jonquille, sont presque planes, mais plus profondément sillonnées; la tige porte une seule fleur d'un beau blanc, dont le nectaire est en forme de trompette; les pétales sont linéaires et lancéolés; le style est saillant hors du nectaire. Cette plante croît dans les Basses-Pyrénées, en Espagne, en Orient.

Les nombreuses variétés de narcissis servent d'ornements à nos jardins; élégance de port, suavité de parfum, beauté des couleurs sont les caractères saillants de cette famille, qui comporte des nuances variées entre le blanc de neige, le jaune doré et la couleur orangé ou pourpre. La culture en est très-ancienne; par les soins du jardinier, ces fleurs doublent, ce qui leur enlève leur caractère primitif et les défigure par la grande multiplicité des parties; il en est de même pour les lis et pour les tulipes. Les narcissis viennent bien en pleine terre sous le climat de Paris; les espèces uniflores de la première section sont les plus vivaces; avec moins de délicatesse elles exigent moins de soins; leur résistance au froid va jusqu'à 12°; sous une couche de neige, elles peuvent en supporter 16°. La plupart des espèces multiflores, espèces à bouquets ou en ombelles, sont originaires des pays méridionaux; elles sont beaucoup plus sensibles au froid que les précédentes; il faut prendre la précaution de les couvrir de paille. Les gels printaniers tuent les fleurs sans

atteindre les oignons, s'ils sont plantés à une certaine profondeur. La floraison est retardée par les sécheresses; quand elles se prolongent, les fleurs même peuvent ne pas naître; on remédie à ces inconvénients par quelques arrosements. Les narcissis sont peu difficiles pour le terrain; leur préférence néanmoins est pour un sol léger et sablonneux; le bulbocode se plaît dans la terre de bruyère; tous les trois ou quatre ans, il est bon de le relever de terre pour séparer les cauleux qui, formés autour de chaque oignon, sont ses multiplicateurs. La multiplication par semences est plus lente; mais, avec le semis, on obtient de nouvelles variétés de couleurs.

— **Thérapeutique et Indust.** Les narcissis contiennent, dans leurs fleurs, une huile volatile que Robiquet en a extraite par l'éther; on a employé en thérapeutique les racines, les feuilles et les fleurs, surtout les racines; on en retire, d'après Charpentier, de l'acide gallique, du mucilage, du tannin, de l'extractif, de la résine et du muriate de chaux. Cavenou y a trouvé une matière jaune odorante, de la nature des corps gras, qui fournit un beau jaune à la peinture et à la teinture. On a vanté l'emploi du narcissis des prés contre plusieurs maladies; mais on l'avait presque abandonné lorsque, d'après les recherches antérieures de Clusius, Loiseleur-Deslongchamps proposa de substituer le narcissis à l'ipécacuanha. Les essais que l'on a tentés à ce sujet n'ont pas eu, entre les mains des divers expérimentateurs, le même avantage, et maintenant qu'on se procure l'ipécacuanha aisément, le narcissis des prés n'est plus employé comme émétique. C'est surtout la bulbe de cette plante que l'on attribue cette propriété. Les fleurs desséchées sont la seule partie du narcissis des prés qui soit utilisée actuellement. Les essais que l'on a faits avec cette plante ont déterminé plusieurs chimistes à l'analyser. Cavenou et Charpentier ont, de chaque de leur côté, donné une analyse différente, et qui n'a révélé l'existence d'aucun principe particulier. D'après les expériences d'Orfila, le narcissis jouirait cependant de propriétés énergiques, puisque, pris à la dose de 4 à 8 grammes, son extrait serait capable de donner la mort en quelques heures. On attribue à l'odeur de la fleur du narcissis une vertu antispasmodique que le hasard a fait reconnaître, et que Dufresnoy a publiée dans un mémoire en 1808. Depuis cette époque, Dufresnoy et plusieurs autres médecins ont employé l'infusion, le sirop et l'extractif de fleurs de narcissis contre les affections convulsives. On pourrait, dans le même but, préparer une eau distillée de ces fleurs. On a étendu l'emploi du narcissis au tétanos et à l'épilepsie. Inutile de dire que le succès a toujours été nul. On a aussi préconisé l'emploi de ces médicaments contre la coqueluche, et dans ce cas on a obtenu plusieurs succès incontestés. Enfin, Loiseleur-Deslongchamps et Lejeune ont prescrit avec succès la poudre de ces fleurs pour combattre la dysenterie et la diarrhée, et aussi contre les fièvres intermittentes. On comprend que, dans les cas où le quinquina échoue à cause de ses qualités excitantes et toniques, ces fleurs soient d'un bon effet, grâce à leurs propriétés antispasmodiques et calmantes. Contre les accès de fièvre, on peut délayer de 4 à 8 grammes de fleurs de narcissis dans de l'eau sucrée aromatisée et les donner de deux en deux heures avant l'accès. On peut prendre des fleurs en nature à haute dose sans obtenir le vomissement; la propriété vomitive ne se développe que par l'infusion de dix ou vingt fleurs dans un litre d'eau. L'extractif, à la dose de 0,87, 10, 15, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 120, 150, 180, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 600, 700, 800, 900, 1000, 1200, 1500, 1800, 2000, 2500, 3000, 3500, 4000, 4500, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, 10000, 12000, 15000, 18000, 20000, 25000, 30000, 35000, 40000, 45000, 50000, 60000, 70000, 80000, 90000, 100000, 120000, 150000, 180000, 200000, 250000, 300000, 350000, 400000, 450000, 500000, 600000, 700000, 800000, 900000, 1000000, 1200000, 1500000, 1800000, 2000000, 2500000, 3000000, 3500000, 4000000, 4500000, 5000000, 6000000, 7000000, 8000000, 9000000, 10000000, 12000000, 15000000, 18000000, 20000000, 25000000, 30000000, 35000000, 40000000, 45000000, 50000000, 60000000, 70000000, 80000000, 90000000, 100000000, 120000000, 150000000, 180000000, 200000000, 250000000, 300000000, 350000000, 400000000, 450000000, 500000000, 600000000, 700000000, 800000000, 900000000, 1000000000, 1200000000, 1500000000, 1800000000, 2000000000, 2500000000, 3000000000, 3500000000, 4000000000, 4500000000, 5000000000, 6000000000, 7000000000, 8000000000, 9000000000, 10000000000, 12000000000, 15000000000, 18000000000, 20000000000, 25000000000, 30000000000, 35000000000, 40000000000, 45000000000, 50000000000, 60000000000, 70000000000, 80000000000, 90000000000, 100000000000, 120000000000, 150000000000, 180000000000, 200000000000, 250000000000, 300000000000, 350000000000, 400000000000, 450000000000, 500000000000, 600000000000, 700000000000, 800000000000, 900000000000, 1000000000000, 1200000000000, 1500000000000, 1800000000000, 2000000000000, 2500000000000, 3000000000000, 3500000000000, 4000000000000, 4500000000000, 5000000000000, 6000000000000, 7000000000000, 8000000000000, 9000000000000, 10000000000000, 12000000000000, 15000000000000, 18000000000000, 20000000000000, 25000000000000, 30000000000000, 35000000000000, 40000000000000, 45000000000000, 50000000000000, 60000000000000, 70000000000000, 80000000000000, 90000000000000, 100000000000000, 120000000000000, 150000000000000, 180000000000000, 200000000000000, 250000000000000, 300000000000000, 350000000000000, 400000000000000, 450000000000000, 500000000000000, 600000000000000, 700000000000000, 800000000000000, 900000000000000, 1000000000000000, 1200000000000000, 1500000000000000, 1800000000000000, 2000000000000000, 2500000000000000, 3000000000000000, 3500000000000000, 4000000000000000, 4500000000000000, 5000000000000000, 6000000000000000, 7000000000000000, 8000000000000000, 9000000000000000, 10000000000000000, 12000000000000000, 15000000000000000, 18000000000000000, 20000000000000000, 25000000000000000, 30000000000000000, 35000000000000000, 40000000000000000, 45000000000000000, 50000000000000000, 60000000000000000, 70000000000000000, 80000000000000000, 90000000000000000, 100000000000000000, 120000000000000000, 150000000000000000, 180000000000000000, 200000000000000000, 250000000000000000, 300000000000000000, 350000000000000000, 400000000000000000, 450000000000000000, 500000000000000000, 600000000000000000, 700000000000000000, 800000000000000000, 900000000000000000, 1000000000000000000, 1200000000000000000, 1500000000000000000, 1800000000000000000, 2000000000000000000, 2500000000000000000, 3000000000000000000, 3500000000000000000, 4000000000000000000, 4500000000000000000, 5000000000000000000, 6000000000000000000, 7000000000000000000, 8000000000000000000, 9000000000000000000, 10000000000000000000, 12000000000000000000, 15000000000000000000, 18000000000000000000, 20000000000000000000, 25000000000000000000, 30000000000000000000, 35000000000000000000, 40000000000000000000, 45000000000000000000, 50000000000000000000, 60000000000000000000, 70000000000000000000, 80000000000000000000, 90000000000000000000, 100000000000000000000, 120000000000000000000, 150000000000000000000, 180000000000000000000, 200000000000000000000, 250000000000000000000, 300000000000000000000, 350000000000000000000, 400000000000000000000, 450000000000000000000, 500000000000000000000, 600000000000000000000, 700000000000000000000, 800000000000000000000, 900000000000000000000, 1000000000000000000000, 1200000000000000000000, 1500000000000000000000, 1800000000000000000000, 2000000000000000000000, 2500000000000000000000, 3000000000000000000000, 3500000000000000000000, 4000000000000000000000, 4500000000000000000000, 5000000000000000000000, 6000000000000000000000, 7000000000000000000000, 8000000000000000000000, 9000000000000000000000, 10000000000000000000000, 12000000000000000000000, 15000000000000000000000, 18000000000000000000000, 20000000000000000000000, 25000000000000000000000, 30000000000000000000000, 35000000000000000000000, 40000000000000000000000, 45000000000000000000000, 50000000000000000000000, 60000000000000000000000, 70000000000000000000000, 80000000000000000000000, 90000000000000000000000, 100000000000000000000000, 120000000000000000000000, 150000000000000000000000, 180000000000000000000000, 200000000000000000000000, 250000000000000000000000, 300000000000000000000000, 350000000000000000000000, 400000000000000000000000, 450000000000000000000000, 500000000000000000000000, 600000000000000000000000, 700000000000000000000000, 800000000000000000000000, 900000000000000000000000, 1000000000000000000000000, 1200000000000000000000000, 1500000000000000000000000, 1800000000000000000000000, 2000000000000000000000000, 2500000000000000000000000, 3000000000000000000000000, 3500000000000000000000000, 4000000000000000000000000, 4500000000000000000000000, 5000000000000000000000000, 6000000000000000000000000, 70000

Ebn-Tamia, la rose assise, et le narcissus debout devant elle, prêt à la servir ? » (*Poésies asiatiques comment.*, p. 145.) La même idée revient, mais plus développée, dans une des allégories religieuses et morales de Azz-Eddin-el-Mocadessi : « Toujours auprès des fleurs, je me plains à les considérer ; je m'entretiens avec elles au clair de la lune ; je suis constamment leur camarade. Ma beauté me donne le premier rang parmi mes compagnes, et je suis néanmoins leur serviteur. Aussi, apprendrai-je à quiconque le désire les obligations du service. Je me ceins les reins de la ceinture de l'obéissance, et, toujours prêt à exécuter les ordres, je me tiens humblement debout comme l'esclave. Je ne m'assieds point avec les autres fleurs, et je ne lève pas la tête devant mon commensal ; je ne suis jamais avare de mon parfum pour celui qui souhaite le respirer ; je n'oublie jamais ce que je dois à celui qui fait usage de moi, et je ne suis jamais rebelle à la main qui me cueille. Je me désaltère, à chaque instant, dans mon calice, qui est pour moi comme un vêtement distingué par sa pureté. Une tige d'émeraude me sert de base, et l'or et l'argent forment ma robe. Lorsque je réfléchis pourtant à mes imperfections, je ne puis m'empêcher de baisser avec confusion les yeux vers la terre. » (*Les Oiseaux et les fleurs, légende IV*.) Ce que Azz-Eddin appelle la robe du narcissus, c'est-à-dire sa corolle, d'autres poètes, par une métaphore plus gracieuse encore, le nomment les yeux. Ainsi l'Arabe Abou-Nawas s'écrit : « Contempleteur des œuvres de la Providence, vois-tu dans ce jardin le narcissus qui, debout sur sa tige d'émeraude et ouvrant ses yeux d'argent, aux prunelles semblables à de l'or fondu, témoigne, en les arrêtant sur tout ce qui l'environne, que nul n'est égal à Dieu ! Et Hafiz dit de son côté, dans un de ses plus jolis ghazels : « O rose, où es-tu, pour que l'on compare ton éclat à celui des joues de mon amie ? O narcissus, où es-tu, pour que tes yeux soient comparés à son regard ivre d'amour ? »

Ainsi, contrairement à notre symbolique florale, le narcissus, au lieu d'indiquer, comme pour nous, l'amour-propre aveugle jusqu'à l'égoïsme et à la sottise, exprime pour les Orientaux la modestie, l'obéissance, le pieux détachement de soi-même.

NARCISSÉ, personnage mythologique de la Grèce. La fable le fait naître à Thésipies et lui donne pour père le fleuve Céphise et pour mère la nymphe Liriope. Sa beauté singulière lui devint funeste. Tirésias, suivant la version d'Ovide, avait prédit à sa mère « qu'il atteindrait la vieillesse, s'il ne se connaissait pas. » Voici comment se réalisa cet obscur horoscope. Lorsque le beau Narcisse eut atteint l'âge de dix-sept ans, les nymphes à l'envi sollicitèrent sa tendresse. Mais son cœur était aussi farouche et aussi fier que ses traits avaient de douceur. Echo, nymphe charmante, fut victime de l'amour que le fils de Liriope lui inspira (v. Echo). Comme elle, mille autres nymphes des eaux, des bois et des jardins souffrirent des dards du jeune Narcisse, jusqu'au jour où l'une d'elles invoqua pour le punir de sa cruauté la justice des dieux :

Ciel ! fais qu'il aime un jour sans être aimé jamais !
Némésis l'exauça, d'autres disent l'Amour.
Un jour qu'il cherchait la fraîcheur au bord d'une fontaine, le malheureux jeune homme contempla son image et devint amoureux de lui-même :

Narcisse en même temps admire, est admiré ;
Narcisse en même temps désire, est désiré.
Combien de fois veut-il, sous cette onde trompeuse,
Imprimer sur sa bouche une bouche amoureuse !
Combien de fois ses bras, vers son onde élançés,
Se plongent dans les flots valement embrassés !
Il ne sait ce qu'il voit ; mais ce qu'il voit l'enflamme ;
Et l'erreur de ses yeux a passé dans son âme.

L'infortuné s'épuise dans cette vaine contemplation, et bientôt, étendu sans force sur les gazons épais, il tourne vers les forêts d'alentour ses yeux muets et les invoque d'une voix éteinte... Hélas ! quel est donc ce faible obstacle qui s'oppose invinciblement à son bonheur ? A peine la légère surface de l'eau courante !

Etrange destinée ! Un peu d'eau nous sépare !
Que dis-je ! A mon amour loin de se refuser,
Sur l'onde chaque fois que j'imprime un baiser,
Chaque fois de la mienne il approche sa bouche.
... Que peu de chose nuit au bonheur des amants !

Minimum est, quod amantibus obstat ! dit Ovide, donnant l'interprétation de toute cette peinture passionnée, symbole éternel comme l'amour.

Narcisse reconnaît enfin son illusion et demande la mort ; mais, quoi ! son trépas entraînerait celui de l'objet de son amour. Les dieux alors ont pitié de lui ; ils le métamorphosent en cette fleur qui porte son nom et qui, croissant au bord des eaux, se penche encore vers elles pour y contempler son image.

On a donné du mythe de Narcisse plusieurs explications, qui peuvent, d'ailleurs, se déduire les unes des autres. On a remarqué l'analogie du nom de Narcisse avec celui d'une fontaine, *Narkissou pége*, qui se trouvait dans le village d'Hédionaco, sur les confins du territoire des Thésipiens. La roche qui abritait cette fontaine formait un écho. Des narcisses croissaient au bord de l'eau et

avaient peut-être donné leur nom à la fontaine. La fable de Narcisse aurait, par suite, été une invention purement locale et destinée à prêter une origine merveilleuse et au nom du cours d'eau et à celui de la fleur. On a fait de Narcisse, par suite de la même analogie, un génie des eaux. Mais il est probable que la dénomination donnée à la fontaine est, au contraire, le fait postérieur de cette légende, rattachée pour une cause religieuse au territoire de Thésipies, et que la fable est née simplement de l'image offerte par la fleur penchée sur les eaux. Déjà les anciens avaient pris soin d'établir que l'existence des narcisses est constatée par les poètes antérieurement à l'aventure du fils de Liriope. « Longtemps, dit Pausanias, avant que Narcisse, le jeune Thésipien, fût né, la fille de Démétré cueillait des fleurs dans une prairie, lorsqu'elle fut enlevée par Hades ; et ces fleurs qu'elle cueillait, et dont Hades se servit pour la tromper, c'étaient, selon Pamphos, des narcisses et non des violettes. » Le nom du narcissus vient du grec *narkáo*, engourdir, et Sophocle l'appelle fleur chérie des divinités infernales. On offrait aux Furies des couronnes et des guirlandes de narcisses. On appelait aussi cette fleur *leirion*, en la rattachant au lis comme l'espèce à son genre ; et ce même mot *leirion* est l'origine du nom de la mère de Narcisse, *Liriope* ou *Lirioessa*. La légende tout entière paraît donc née d'une personification de la plante. Cette manière de voir est confirmée par le caractère infernal et funéraire du narcissus, caractère qui se retrouve dans le mythe de Narcisse considéré comme il l'était sans doute dans la doctrine des mystères. « Plante charmante et d'une odeur aussi forte qu'agréable, dit Creuzer, plante portant au sommeil et narcotique, elle tirait de là et son nom et ses épithètes ; elle passait, par cela même, pour la fleur de la mort, pour la fleur des enfers ; car elle en venait et elle y attirait ; elle entraînait ceux qu'elle avait engourdis et trompés dans les humides profondeurs où elle avait pris naissance. »

Narcisse, épris de lui-même, s'épuisait dans la contemplation de sa propre image, est devenu en littérature une métaphore qu'emploient souvent les écrivains :

« L'orgueil de la science est cette infatuation d'un esprit enivré de lui-même, qui se mire dans ce qu'il sait, comme *Narcisse* dans son lac. »

LACORDAIRE.

« L'amour, comme on l'entend dans le monde, n'est pas de l'amour ; c'est un égoïsme exalté : l'on s'aime dans un autre. Oh ! combien de jeunes et blondes filles se croyaient adorées, qui n'étaient que l'onde à surface de cristal où se mirait d'amour un blond *Narcissus* aussi fat et moins beau que le fils de Céphise ! »

ESQUIROS.

« Je suis un *Narcisse* nouveau,
Qui s'aime et qui s'admire ;
Mais dans le vin, et non dans l'eau,
Sans cesse je me mire :
En y voyant le coloris
Qu'il donne à mon visage,
De l'amour de moi-même épris,
J'avale mon image. »

VARE.

« Deux sorts de rouds existent sur la terre :
L'un, beau comme Satan, froid comme la vipère,
Corrompant sans plaisir, amoureux de lui-même ;
Et, pour s'aimer toujours, voulant toujours qu'on l'aime ;
Regardant au soleil son ombre se mouvoir ;
Des qu'une source est pure et que l'on peut s'y voir,
Venant, comme *Narcisse*, y pencher son front blême,
Et chercher la douleur pour s'en faire un miroir. »

A. DE MUSSER.

Quelquefois, l'allusion se produit sous une forme élevée, qui l'ennoblit, l'agrandit et la poétise :

« M. Grun exprime ici la conclusion dernière de la jeune école hégélienne : Dieu n'est pas ; ce que l'humanité a si longtemps adoré, c'est elle-même, ce sont ses idées les plus hautes, ses sentiments les plus purs, auxquels elle attribuait une existence distincte et qu'elle nommait Dieu. Dieu n'est autre chose que notre figure reproduite dans un merveilleux mirage ; c'est le reflet sublime, l'ombre grandiose du genre humain. Il est bien temps que l'humanité, comme *Narcisse* qui s'admirait dans la fontaine, s'arrache enfin à cette contemplation stérile. »

SAINT-RENE TAILLANDIER.

Narcisse dans l'île de Vénus, poème en quatre chants, de Maillâtre (1769, in-12). Il est écrit en vers de dix pieds, d'un style agréable et souvent empreint d'une certaine fraîcheur ; quelques détails d'une grâce antique, à la façon d'André Chénier, pourraient faire considérer Maillâtre comme un précurseur du poète des *Idylles* ; mais, par son ensemble, *Narcisse* fait plutôt songer à Parny. C'est un poème purement érotique et dont les développements scabreux sont à peine voilés par un langage harmonieux et élégant. Pour remplir quatre chants à l'aide de la

donnée mythologique, Maillâtre a été obligé de la délayer un peu et d'y rattacher des épisodes. Il suppose que Vénus a rassemblé dans une île, en nombre égal, des jeunes garçons et des jeunes filles qui doivent tous ensemble, en même temps, connaître pour la première fois les plaisirs de l'amour. Parmi eux se trouvent Echo et Narcisse. Le récit des aventures du divin Tirésias, leur précepteur, comment il fut changé en femme, la nuit de ses nocces, puis en hermaphrodite quand il voulut se remarier, forme un premier épisode scabreux. De riantes tableaux mythologiques complètent cette exposition, qui donne le cadre du poème ; le reste, agréablement de quelques inventions nouvelles, se poursuit à peu près comme dans la Fable. Tirésias sait, en sa qualité de devin, le malheur qui menace Narcisse et veut le sauver ; mais Echo le perd sans la vouloir. Narcisse, se voyant dans une fontaine, se prend pour une nymphe et tombe amoureux de lui-même. Le fat est changé en bouton d'or et la tendre nymphe est changée en écho pour la punir d'avoir répété à son amant l'histoire de Tirésias qu'elle avait écoutée, cachée derrière un rocher. Quant à leurs compagnons dans l'île, pour perpétuer le souvenir de cette aventure, ils seront de toute éternité amoureux d'eux-mêmes.

Le talent déployé par Maillâtre ressort d'autant plus que son sujet était fort ingrat. Un homme amoureux de lui-même est certes une piètre matière poétique. On ne trouve guère, en outre, ni action, ni passion ; c'est plutôt une galerie de tableaux qui se succèdent sans se suivre.

Narcisse. Iconogr. Une statue antique de Narcisse, appartenant au palais Barberini, a été gravée par Corn. Bloemaert, d'après un dessin de Salvio Castello, dans la *Galleria Costantina*. Carlo Gregori a gravé aussi une figure antique de Narcisse. La fable du bel adolescent a inspiré un grand nombre de peintures modernes, entre autres Poussin, Claude Lorrain, Fr. Currado (gravé par C. Lusinio, dans l'*Etruria pittrice*), J. Cossiers (musée de Madrid), Franceschini (gravé par A. Geiger), Fr. Le Moine (payé 4,220 livres à la vente du prince de Conti, en 1777, et gravé par Jean Pelletier), R. Houasse (au Grand Trianon), N.-B. Lepicé (gravé par J.-Ch. Le Vasseur), Alex. Desgoffe (Salon de 1844), J.-G. Vibert (exposé au Salon de 1864 et appartenant au musée de Bordeaux), P.-L. Martel (Salon de 1868), J. Machard (Salon de 1872), etc. Le tableau de Poussin est au musée de Dresde ; il a été gravé par J. Frey : Narcisse est occupé à contempler son image dans le miroir d'un ruisseau ; la nymphe Echo l'observe de loin ; des Amours, une naïade et un dieu fleuve complètent la composition. Le tableau de Claude est à la National-Gallery ; il a été gravé dans le *Liber Veritatis* sous le n° 77, par Vivares en 1743 et par W.-B. Cooke ; outre Narcisse qui se mire dans l'eau et l'inconsolable Echo, on y voit d'autres nymphes qui épient le beau jeune homme. Poussin a peint un *Narcisse changé en fleur*, qui a été gravé par Audran. Dans le tableau exposé par M. J. Machard en 1872, les figures sont de grandes proportions : Narcisse est couché à plat ventre au bord de l'eau, où il va tomber ; Echo se pâme dououreusement et laisse choir son urne.

Des statues de Narcisse ont été sculptées par Caldonat (à Louvre), P.-N. Benaville (Salon de 1812), Gaetano Manfredi (Exposition universelle de 1855), Paul Dubois (Salon de 1863), Jean Gautherin (Salon de 1868), Hiolle (Salon de 1869). Le *Narcisse* de M. Paul Dubois est debout ; il a replié son bras jusqu'à la hauteur de son visage et s'admire en inclinant la tête vers son corps, qu'il tâche de voir dans son ensemble : « La ligne générale du personnage, dit M. Maxime Du Camp, est développée avec un soin et un souci de la pureté qu'on ne saurait trop louer ; elle est à la fois très-ferme et très-souple, ce qui tient à son extrême harmonie ; point de contorsion, point de geste exagéré ; tous les membres concourent au même mouvement et prouvent, par la belle ordonnance de l'ensemble, une science profonde de composition... Certaines parties m'ont semblé traitées avec une habileté rare ; je signalerai entre autres le dos, l'épaule et l'attache des reins. » Le *Narcisse* de M. Hiolle est étendu au bord d'une fontaine et sur le point d'y tomber. « L'exécution de cette statue est digne d'éloge, dit M. Chamelin (*l'Art contemporain*), le modèle est savant, les détails sont traités avec finesse ; mais la pose n'a pas cette tranquillité imposante que réclame la statuaire : on croit voir le pâle Narcisse glisser du haut du piédestal où il est couché. Une pareille illusion, qui ferait merveille dans un tableau, est tout à fait déplacée dans un morceau de sculpture... Certaines parties manquent d'ailleurs d'élégance. Si le *Narcisse* de M. Hiolle pouvait se voir le dos, il ne serait plus amoureux de ses charmes. »

NARCISSÉ (saint), évêque de Jérusalem, né vers 98, mort en 216. Il était plus qu'octogénaire lorsqu'il fut choisi pour occuper le siège épiscopal de Jérusalem, à la mort de Doliche, vingt-neuvième évêque de cette ville. Accusé d'un crime atroce par trois de ses coëpiscopaux, il déposa le pouvoir, bien qu'abusé par l'opinion générale, et se retira pendant huit ans dans un désert. Sorti en 207 de sa solitude, il revint à Jérusalem, trouva

son siège occupé par Gordius, installé pendant son absence, et gouverna de concert avec le nouvel élu. Gordius étant mort, Narcisse, accablé de vieillesse, prit pour coadjuteur Alexandre, évêque de Fluvide, qui se chargea de régir l'Eglise de Jérusalem. C'est le premier exemple d'un évêque adjoint comme coadjuteur à un évêque vivant. Ce qui est bien remarquable aussi, c'est la longévité de ce personnage, qui aurait vécu cent dix-huit ans. L'Eglise honore ce saint le 29 octobre.

NARCISSÉ, fameux affranchi de l'empereur Claude, mis à mort par ordre d'Agrippine en 54 après J.-C. Ses origines sont obscures et il n'apparaît dans l'histoire que déjà environné de la toute-puissance. C'était le favori de l'imbécile empereur et le secrétaire en qui il se fiait le plus ; il recevait toutes les lettres et y répondait, admettait ou écartait les affaires, dictait au prince ses résolutions et remplissait en définitive la charge de secrétaire d'Etat. Ses flatteries et sa complaisance lui acquièrent un crédit sans bornes. Il accompagnait l'empereur partout, au sénat, dans les réunions publiques, se tenait à côté de lui quand il évoqua des causes, car Claude aimait à juger autant que Perrin Dandin, lui résumait l'affaire à sa façon quand il s'était endormi, ce qui arrivait toujours, et dictait la sentence. Des députés de la Bithynie étant venus dénoncer à Claude Junius Cilo, créature de l'affranchi, qui avait outrageusement pillé la province : « Que veulent-ils ? demanda Claude qui n'avait rien entendu. — Ils te rendent grâces et louent Junius Cilo, répondit Narcisse. — Eh bien, dit Claude, je continue à Junius Cilo son gouvernement pour dix ans. » Quelques temps après, en récompense de ses bons offices, Narcisse se fit décerner la questure.

Au milieu des débauches sans nom et des orgies du palais, Narcisse jouait le rôle d'un homme grave, revenu des illusions de la jeunesse et désabusé par la vertu ; vertueux facile, s'il était en quelque sorte l'affirmé du stoïcisme de Juvenal. Une passion toutefois le dominait et surpassait même son amour du pouvoir, la cupidité. Il s'acquittait d'une fortune énorme par des exactions et des concussions de toutes sortes. Ligué d'abord avec Messaline pour dépouiller, sous le prétexte d'une conspiration à demi imaginaire, les plus riches citoyens de l'Etat, il hérita d'une grande partie des biens confisqués sur les complices de Scribonianus ; or, on déclara complices tous ceux qui avaient les plus splendides palais et les plus beaux jardins. Mais lorsque Messaline eut fait tuer Polybe, un des affranchis, il craignit pour lui-même et prit les devants. Ce fut lui qui avertit Claude de l'affront marié de l'impératrice avec son oncle, le beau Silus, arracha à l'empereur l'ordre de la mettre à mort et envahit les jardins de Lucullus, où la fête nuptiale avait lieu, à la tête d'une troupe de sicaires. Des entreprises gigantesques, les travaux du port d'Ostie et le dessèchement du lac Fucin, qu'il fit entreprendre par l'empereur sous sa direction, lui permirent de dilapider honteusement le trésor public ; 30,000 hommes furent employés pendant onze ans à creuser un canal voué, à travers des massifs de roches, pour jeter les eaux du lac dans le Liris, et les déprédations de Narcisse sur la solde des ouvriers et sur les matériaux dont il s'était fait adjuer les fournitures furent telles, que le jour de l'inauguration, Agrippine, devenue impératrice, lui reprocha publiquement d'avoir volé l'Etat ; il fallut recommencer en partie les travaux. Le crédit de l'audacieux affranchi pâlissait ; c'était malgré lui que Claude avait épousé Agrippine, car il avait tout fait pour mettre dans son lit Clélia Petina. L'impératrice cherchait à la perdre. Pour annuler le pouvoir d'Agrippine, Narcisse poussait vivement Claude à désigner Britannicus pour son successeur ; ce projet, révélé à la soupçonneuse impératrice, fut son arrêt de mort. Agrippine le força de se rendre aux eaux de Campanie, sous prétexte que sa santé demandait des soins, empoisonna Claude pendant son absence et, aussitôt après l'avènement de Néron, envoya tuer le vieil affranchi. Suivant Dion Cassius, Narcisse possédait une fortune de 400 millions de sesterces, environ 80 millions de notre monnaie.

Narcisse, roman de George Sand (1859, in-18). Il n'y avait guère que la matière d'une petite nouvelle dans ce roman, qui semble un pastiche du *Mémorial d'Angibaud* et dans lequel l'auteur reprend, sans variantes notables, sa thèse favorite du mariage d'un roturier avec une fille noble. Le héros du livre, Narcisse, un ancien cafetier, est un homme d'une intelligence peu ordinaire ; il a reconnu l'importance industrielle du pays qu'il habite et, d'après ses conseils, de superbes usines vont être établies. Mlle d'Estorade, restes orpheline, s'est retirée dans un couvent, mais sans prononcer de vœux ; elle n'a point en cela été poussée par le fanatisme, mais par les conseils d'une mère, malheureuse en ménage, et qui a voulu la soustraire aux dangers d'une union mal assortie. Rien de plus pur que Mlle d'Estorade ; elle est d'une naïveté sans exemple, et sa charité est si ardente qu'elle arrive presque à se compromettre en voulant rendre service à une jeune coquette qu'elle a connue autrefois dans la monde et qui implore son secours. Elle a l'imprudence de lui donner un rendez-vous et de lui écrire des

fettes. Tout cela est certainement très-innocent à ses yeux, mais non à ceux de Narcisse et d'un de ses amis, qui surprennent son secret. Elle n'a point de peine à leur prouver qu'elle n'est point coupable; mais le comédien Albany, dont la modestie est le moindre défaut, se persuade que Mlle d'Estorade l'aime. Tout le roman roule sur ce qui vaque. On finit par lui faire comprendre qu'il n'est pas aimé. Narcisse et Mlle d'Estorade s'aiment sans se le dire, et ils ne parviennent que fort tard à se comprendre. Quand le bonheur paraît assuré, la mort survient; Mlle d'Estorade, atteinte d'un mal incurable, expire quelques instants après la cérémonie nuptiale. Tout cela est faiblement conçu, mollement dessiné; l'action a peu d'intérêt et les personnages manquent du relief nécessaire.

Narcisse, drame allemand de Brachvogel (1857). Le héros du drame est Narcisse Rameau, le neveu du grand compositeur, qui a inspiré à Diderot une si originale étude. Brachvogel en a pris à sa fantaisie et sans tenir grand compte des faits précis que l'on connaît sur cet excentrique. Il suppose que Narcisse Rameau avait été le mari de Mme de Pompadour avant le mariage de celle-ci avec le marquis d'Étiolles. Le parti de la reine, représenté par Mlle Doris Quinault, sa lectrice, profite de cette circonstance pour compromettre la favorite au moment où elle songe à se faire épouser par Louis XV et où la dépense à cet effet est déjà venue de Rome. Le duc de Choiseul, qui veut se venger des dédains de la Pompadour, conçoit le plan de ruiner toutes les espérances de la maîtresse du roi, en faisant réapparaître son premier mari. Le plan réussit, grâce à la haine de Narcisse contre celle qu'il a aimée et qu'il méprise; lui-même meurt après avoir accompli sa vengeance. Telle est la fable fort peu historique de cette pièce, dont le succès a été grand en Allemagne. Le caractère de Narcisse, que M. Brachvogel représente comme un philosophe ami des encyclopédistes, mais rejeté par le dédain de sa femme dans une vie de désordre et de désespoir, est dessiné à l'allemand, avec un certain soin. La pièce est écrite en entier, si ce n'est dans le style qui conviendrait à l'époque où l'action se passe, du moins avec chaleur et énergie.

NARCISSÉ, ÉE adj. (nar-si-sé — rad. narcisse). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au narcisse. Il on dit aussi NARCISSOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des amaryllidées, ayant pour type le genre narcisse. « Selon d'autres, Syn. d'AMARYLLIDÉES, famille de plantes bulbueuses.

— Encycl. V. AMARYLLIDÉES.

NARCISSIFLORE adj. (nar-si-si-flo-re — de narcisse, et du lat. *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du narcisse.

NARCISSINE s. f. (nar-si-si-ne — rad. narcisse). Chim. Substance blanche, extraite des fleurs de narcisse.

NARCISSO (Giovann-Andrea), poète italien qui vivait au commencement du xiv^e siècle, et sur lequel manquent complètement les renseignements biographiques. On lui doit : *Libro di battaglia chiamato Passamonte* (Venise, 1506); *Libro chiamato Fortunato figliol di Passamonte*, etc. (Venise, 1508), continuation de l'ouvrage précédent. Le *Passamonte* est une sorte d'épopée chevaleresque qui a eu de nombreuses éditions.

Narcissus, poème d'un trouvère anonyme du xiii^e siècle. L'épisode mythologique prend dans cette naïve composition la tournure d'un roman de chevalerie. Narcisse est métamorphosé en paladin qui court le monde et fait ses délices de la chasse; la nymphe Echo devient la princesse Danes, fille du roi, dont la beauté parfaite est décrite en un grand nombre de vers. Cependant, conformément à la donnée de la Fable, Narcisse est arrivé à l'âge de quinze ans sans s'être jamais regardé dans un miroir. Un jour qu'il court le daim à travers la forêt, Danes l'aperçoit, l'admire et se sent si rudement frappée au cœur, qu'elle en perd la foi, le sommeil et l'appétit. Elle se reproche bien un peu d'aimer un vassal, elle, fille du roi, et ce n'est qu'après un long combat que, surmontant sa honte, elle se décide à faire au beau jeune homme l'aveu de sa passion; elle arrête son cheval par la bride et lui tient un discours très-amoureux. Narcisse la repousse et continue son chemin. Danes ne tarde pas à être vengée. Pour la première fois de sa vie, ce qui est assez invraisemblable, le chasseur, fatigué, s'arrête près d'un ruisseau, y étanche sa soif et est fort surpris de voir son visage; il se trouve si beau, qu'il ne peut s'arracher à cette contemplation, et, les jours suivants, Danes, ne le voyant plus passer à ses heures habituelles, se met à sa recherche. Elle trouve le malheureux à demi mort de faim, toujours en contemplation devant son visage; elle se jette sur lui, veut le ramener à force de baisers; mais il meurt, et elle expire elle-même sur son corps. C'est la naïveté des détails et la singulière transposition d'une fable mythologique en roman féodal qui font le principal mérite de ce poème.

NARCOBATE s. m. (nar-ko-ba-te — du gr. *narké*, engourdissement, et de *batos*, raie). Ichtyol. Syn. de TORPILLE.

NARCOGÉNINE s. f. (nar-ko-jé-ni-ne —

du gr. *narké*, engourdissement; *genos*, génération). Chim. Alcaloïde très-instable, que l'on prépare en traitant la narcotine par le bichlorure de platine.

NARCOSE s. f. (nar-ko-ze — du gr. *narké*, assourdissement). Pathol. Etat de stupeur ou de torpeur.

NARCOTICO-ÂCRE adj. (nar-ko-ti-ko-â-kre — de *narcotico*, et de *âcre*). Chim. Se dit de certaines substances vénéneuses, qui agissent à la fois comme narcotiques et comme poisons âcres.

NARCOTINE s. f. (nar-ko-ti-ne — du gr. *narkôd*, j'engourdis). Chim. Base organique, qui se trouve dans l'opium, et qui reste dans le tourteau épuisé par l'eau chaude pour l'extraction de la morphine : LA NARCOTINE, substance découverte dans l'opium par Deronès en 1804, est composée d'azote, de carbone, d'oxygène et d'hydrogène; elle est incolore et dissoluble (A. Riou). Il l'appelle aussi SEL DE DERONÈS et SEL D'OPIMUM.

— Encycl. LA narcotine répond à la formule $C^{22}H^{23}AZO^7$.

— I. PRÉPARATION. 1^o On peut extraire une certaine quantité de narcotine des eaux mères incristallisables qu'on obtient dans la préparation de la morphine par le procédé de Gregory. On étend d'eau ces liqueurs, on les filtre, si c'est nécessaire, et on les traite par l'ammoniaque jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité. On recueille le précipité sur une toile et on le comprime. Il est d'abord granuleux; mais il prend une consistance de résine lorsqu'on le laisse pendant longtemps sous la presse. Il faut, par suite, l'y laisser peu de temps, le remettre de nouveau en suspension dans l'eau, le filtrer et le comprimer une seconde fois, et recommencer cette opération à plusieurs reprises. Le précipité renferme de la narcotine, ainsi que de faibles quantités de thébaine et beaucoup de substances résineuses. Les eaux mères renferment de la narcotine et doivent être conservées pour la préparation de cette base (v. NARCINE). On fait bouillir le précipité avec de l'alcool rectifié et l'on filtre à chaud. Par le refroidissement de la liqueur, il se forme des cristaux très-colorés de narcotine que l'on recueille sur une toile, qu'on comprime et qu'on lave avec un peu d'alcool. On se sert des eaux mères et des eaux de lavage alcooliques pour dissoudre une nouvelle portion de précipité, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que tout soit dissous. On purifie les cristaux de narcotine en les lavant à l'eau alcaline, puis à l'eau, et en leur faisant subir une seconde cristallisation dans l'alcool bouillant. Les liqueurs alcooliques d'où se sont déposés les premiers cristaux de narcotine renferment beaucoup de résine, un peu de narcotine et toute la thébaine de l'opium. On les conserve pour la préparation de la thébaine. 2^o On peut encore se servir, pour l'extraction de la narcotine, du gâteau qui reste après le traitement par l'eau et l'expression de l'opium. À cet effet, on fait bouillir ce gâteau avec de l'acide chlorhydrique étendu, on précipite la liqueur acide filtrée par l'ammoniaque, et l'on purifie le précipité comme précédemment. 3^o On peut enfin extraire directement la narcotine de l'opium en traitant cette substance par l'éther. La solution étherée abandonnée à l'évaporation abandonne des cristaux de narcotine, qu'il ne reste plus qu'à purifier.

— II. PROPRIÉTÉS. La narcotine cristallise en prismes rhombiques droits, groupés en faisceaux. Ces prismes sont aplatis, incolores, transparents et possèdent un éclat marqué. La narcotine fond à 170° et se solidifie de nouveau à 130°, à l'état cristallin ou amorphe, suivant que le refroidissement a été lent ou rapide. Elle est insoluble dans l'eau froide.

L'eau bouillante en dissout $\frac{1}{7000}$. L'alcool et l'éther la dissolvent, mais pas très-facilement. Suivant Duflos, elle se dissoudrait dans 100 parties d'alcool froid et dans 20 parties d'alcool bouillant de 85 pour 100. L'éther de 0,735 de densité en dissoudrait $\frac{1}{126}$ de son

poids à froid et $\frac{1}{48}$ à la température de l'ébullition. Les solutions de narcotine sont amères et dénuées de réaction alcaline. La narcotine se dissout dans 2,6 parties de chloroforme, dans 60 parties d'éther acétique, dans les huiles et dans les essences. Les solutions alcooliques ou étherées de cet alcaloïde deviennent énergiquement à gauche le plan de polarisation de la lumière $[\alpha] = -130^{\circ}5'$ environ. Les acides modifient profondément ce pouvoir rotatoire et le ramènent de gauche à droite.

La narcotine ne se dissout ni dans la potasse caustique ni dans l'ammoniaque. Ses solutions ne donnent aucune couleur bleue avec les sels ferriques, ce qui sert à la distinguer de la morphine.

La narcotine agit sur l'économie à la manière des poisons narcotiques, mais moins énergiquement que la morphine. 187,5 de cet alcaloïde suffit cependant pour tuer un dogue en très-peu de temps.

La composition de la narcotine a été déterminée pour la première fois d'une manière exacte par Blyth, qui proposa pour ce corps

la formule $C^{46}H^{25}AZO^{14}(C = 6, O = 8, H = 1)$, ce qui, dans notre notation, donne $C^{23}H^{12.5}AZO^7$.

Cette formule était appuyée sur un grand nombre d'analyses de chloroplatinate et s'accordait avec les résultats des travaux précédents les plus dignes de foi. En outre, elle rendait très-bien compte des transformations de la narcotine, de sa transformation en acide opianique $C^{10}H^{10}O^5$ et en cotarnine (que l'on écrivait alors $C^{18}H^{18}AZO^3$) sous l'influence des agents d'oxydation, par exemple. La formule de Blyth a été considérée pendant fort longtemps comme exacte. En 1851, cependant, Wertheim, considérant que, lorsqu'on distille de la narcotine avec de la potasse, on obtient tantôt de la méthylamine, tantôt de l'éthylamine et tantôt de la propylamine, admit l'existence des deux variétés de narcotine isomères avec celle décrite par Blyth et répondant aux formules



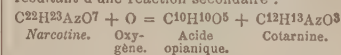
En même temps, Hinterberger analysait du chlorure mercurique avec ce qu'il appelait la quatrième variété de narcotine $C^{21}H^{21}AZO^7$. Mathiessen et Foster, d'autre part, trouvaient que six échantillons de narcotine préparés par des moyens de différentes espèces d'opium, turc, égyptien et persan, donnaient à l'analyse des résultats qui s'accordaient avec la formule anciennement donnée. Les variations étaient si faibles, que, entre les chiffres les plus élevés et les moins élevés pour le carbone, la différence était seulement de 0,63 pour 100. Ils conclurent de ces expériences que rien ne justifie l'hypothèse de l'existence de plusieurs espèces de narcotine et que, probablement, puisque la narcotine chauffée avec de l'acide iodhydrique perd 3 méthyles à l'état d'iode, elle donne, quand on la chauffe, tantôt de la méthylamine, tantôt de la diméthylamine, tantôt de la triméthylamine. Ces deux dernières bases auraient été méconnues par Wertheim, qui aurait pris la première pour de l'éthylamine et la seconde pour de la propylamine, avec lesquelles elles sont respectivement isomères. Aujourd'hui, toutefois, d'après les dernières recherches de MM. Foster et Mathiessen, on s'accorde à exprimer la composition de la narcotine par la formule $C^{22}H^{23}AZO^7$.

— III. DÉCOMPOSITION. 1^o La narcotine se colore lorsqu'on la chauffe à quelques degrés au-dessus de son point de fusion. 2^o Suivant Husemann, lorsqu'on la broie avec de l'acide sulfurique froid, elle prend une teinte bleu violacé ou jaune, qui devient rouge orangé lorsqu'on chauffe doucement le liquide, puis bleu violet sur les bords du vase où l'on opère, puis enfin rouge violet. Cette réaction est encore distincte lorsque l'acide sulfurique

renferme $\frac{1}{2000}$ de narcotine, et, même s'il n'en contient que $\frac{1}{40000}$, il se produit encore une

nuance carmin perceptible, qui vire ensuite au rouge violet. Une solution de narcotine dans l'acide sulfurique concentré prend une teinte d'un beau rouge orangé sous l'influence de l'acide azotique; l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) donne la même teinte, mais celle-ci est précédée par la teinte carmin. Lorsqu'on opère à chaud, les deux réactifs donnent d'emblée une couleur jaune, qui devient rougeâtre après un certain temps. Une solution de narcotine dans l'acide sulfurique prend, après avoir subi l'action de la chaleur, une couleur rouge obscure qui passe en vingt-quatre heures au rouge cerise, sous l'influence du chlorure ferrique (toutes les réactions distinguent la narcotine de la morphine). L'acide sulfurique étendu transforme à chaud la narcotine en une substance verte, qu'on a appelée sulfonarcotide, et qui renferme les éléments du sulfate de narcotine, moins les éléments de 2 molécules d'eau. Ce corps est donc de la classe des amides. 3^o Chauffée à 220°, la narcotine dégage de l'ammoniaque et laisse un résidu d'acide homopique. Chauffée à 200° avec de l'eau dans un tube scellé, elle se dissout en formant un liquide rougeâtre et amer. 4^o Le chlore gazeux attaque la narcotine, surtout à 100°, et la convertit en une substance amorphe qui n'a point été encore analysée. 5^o Les vapeurs de brome colorent la narcotine en jaune orangé, les vapeurs d'iode en jaune brun, les vapeurs de chlorure d'iode en jaune ou en rouge vermillon. Les sels de narcotine ne se colorent pas sous l'action de l'acide iodique aqueux. 6^o Distillée avec de l'acide iodhydrique concentré, la narcotine perd 3 atomes de méthyle à l'état d'iode. 7^o D'après un travail de MM. Mathiessen et Foster, la narcotine donne de grandes quantités de chlorure de méthyle lorsqu'on la chauffe à 110° environ avec de l'acide chlorhydrique concentré. La solution qui résulte de cette réaction renferme un alcaloïde qui diffère de la narcotine en ce qu'il se dissout d'une manière perceptible dans l'eau chaude, dont il se sépare par le refroidissement sous la forme d'un précipité cristallin. Il s'en distingue aussi parce qu'il est facilement soluble dans les alcalis et les carbonates alcalins. Sa composition paraît être $C^{19}H^{17}AZO^7$, c'est-à-dire celle de la narcotine $C^{22}H^{23}AZO^7$, moins 3 molécules d'acide chlorhydrique $3HCl$, moins 3 molécules de chlorure de méthyle $3CH_3Cl$. Lorsqu'on chauffe la narcotine au bain-marie avec de

l'acide chlorhydrique concentré sous une couche de paraffine, il se sépare, par le refroidissement, le chlorhydrate huileux d'une nouvelle base. Celle-ci, au lieu de différer de la narcotine par la substitution de 3H à 3CH₃, en diffère seulement par substitution de 2H à 2CH₃. Elle répond, par conséquent, à la formule $C^{20}H^{19}AZO^7$. MM. Mathiessen et Foster ont donné à cette base le nom de méthyl-narcotine. On connaît aussi une troisième base qui prend naissance par une digestion prolongée de la narcotine avec l'acide chlorhydrique et qui diffère de la narcotine par la substitution de H à CH₃. Sa formule est $C^{21}H^{21}AZO^7$, so la narcotine ne se dissout pas dans la potasse aqueuse étendue, mais ne s'y décompose pas non plus, même à la température de l'ébullition. Mais lorsqu'on la fait bouillir pendant longtemps avec une dissolution concentrée de potasse, il se forme une huile amère, soluble, qui paraît être le sel de potassium d'un acide particulier (acide narcotique). Une solution alcoolique de potasse dissout la narcotine en telle quantité, que le tout se prend en une masse semi-fluide. L'acide contenu dans son sel de potassium ne peut cependant pas être isolé; lorsqu'on fait passer un courant de gaz carbonique à travers la solution alcoolique du sel de potasse, il se forme peu à peu une gelée transparente qui, lavée à l'alcool et mise en suspension dans l'eau, laisse des cristaux de narcotine. L'acide narcotique paraît donc ne différer de la narcotine que par les éléments de l'eau. 9^o Lorsqu'on chauffe la narcotine à 200° ou 220° avec de l'hydrate de potassium ou de sodium, il se forme une base volatile qui, suivant les conditions de l'expérience, est de la triméthylamine, de la diméthylamine ou de la méthylamine. D'après Hofmann, le produit varie avec les proportions relatives d'hydrate alcalin et de narcotine. De plus, ce chimiste a observé que, outre les trois bases que nous venons de citer, il se forme un liquide alcalin huileux qui bout à une température élevée et qui flotte à la surface de la triméthylamine. 10^o L'acide azotique étendu dissout à la température ordinaire, la narcotine sans la décomposer; mais si l'on chauffe la solution à 50°, il s'y dépose des flocons de téropianone, et il se reste en solution de l'acide opianique, de l'acide hémipinique, de la méconine et de la cotarnine, produits dont la proportion varie avec le degré de dilution de l'acide employé. Dans cette décomposition, on peut considérer l'acide opianique et la cotarnine comme les produits de la réaction principale et les deux autres substances comme résultant d'une réaction secondaire :



On peut supposer que la méconine provient soit du doublement direct de la narcotine, soit d'une oxydation d'une molécule d'acide opianique aux dépens d'une autre molécule du même acide :



Enfin, l'acide hémipinique, renfermant seulement un atome d'oxygène de plus que l'acide opianique, peut être produit par l'oxydation directe de ce dernier corps. 11^o L'acide azotique concentré agit avec violence sur la narcotine, en dégageant des fumées rouges abondantes et en formant une matière épaisse rouge et résineuse. Gerhardt affirme que, lorsqu'on chauffe la narcotine avec de l'acide azotique, il ne se dégage pas de vapeurs irritantes, mais un gaz inflammable, qu'il suppose être du nitrate de méthyle. 12^o Quand on fait bouillir un mélange de narcotine, d'acide chlorhydrique et de chlorure platinique, la narcotine se dédouble en cotarnine et en acide opianique; le chlorure platinique se réduit en même temps à l'état de chlorure platineux et fait, par conséquent, l'effet d'un corps oxydant. 13^o Les mêmes produits prennent encore naissance lorsqu'on chauffe la narcotine avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. Dans un cas, Wöhler obtint aussi de l'acide apophyllique. Le même chimiste obtint de l'acide hémipinique en chauffant la narcotine soit avec le peroxyde de plomb seul, soit avec un mélange de peroxyde de plomb et d'acide chlorhydrique. Une solution de sulfate de narcotine bouillie avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de plomb, l'acide sulfurique étant ajouté goutte à goutte, donne de la narcotine ou de la narcotine. 14^o La narcotine ne réduit pas le ferricyanure de potassium en solution alcaline, ce se distingue par là de la morphine, qui le réduit à l'état de ferrocyanure. 15^o Chauffée avec de l'alcool absolu et de l'iode d'éthyle, elle se convertit partiellement en iodhydrate, mais elle ne donne en aucun cas de produits de substitution éthylée.

— IV. SELS DE NARCOTINE. La narcotine est un alcaloïde faible. Elle se dissout dans les acides; mais les combinaisons qu'elle forme ont si peu de stabilité, que l'évaporation suffit pour les décomposer et que même bien souvent une simple addition d'eau produit le même résultat. Quelques-uns de ses sels sont solubles dans l'alcool et dans l'éther. Ils sont amers et rougissent le tournesol. Mêlés avec

de l'acide tartrique et additionnés d'un bicarbonate alcalin, ils donnent immédiatement un précipité blanc pulvérulent. Le sulfocyanate de potassium précipite les sels de *narcotine* en rouge foncé, même si la quantité de *narcotine* est extrêmement faible. Le précipité se redissout dans un certain excès de sulfocyanate. Les sels de *narcotine* ne sont point précipités par l'alcool fluosilicique; avec l'acide phosphomolybdique, ils donnent un précipité floconneux jaune brunâtre; avec l'acide phosphotungstomique, le précipité est blanc et floconneux.

— *Acétate de narcotine*. On l'obtient en dissolvant à froid de la *narcotine* dans de l'acide acétique. C'est une solution fort instable, qui laisse déposer de la *narcotine* lorsqu'on l'évapore. On peut utiliser cette propriété pour séparer la *narcotine* de la morphine, dont l'acétate n'est point décomposé par l'évaporation. Le sous-acétate de plomb précipite également la *narcotine* de ses solutions dans l'acide acétique.

— *Chlorhydrate de narcotine*. C'est un sel fort soluble dans l'eau; il cristallise en aiguilles par le refroidissement de ses solutions alcooliques. On peut aussi l'obtenir en cristaux en évaporant sa dissolution aqueuse jusqu'en consistance sirupeuse et en abandonnant ensuite pendant quelque temps la liqueur dans un lieu chaud. D'après Liebig, 100 parties de *narcotine* absorbent 9,52 parties d'acide chlorhydrique gazeux parfaitement sec. Lorsqu'on verse dans l'eau une solution très-acide de chlorhydrate de *narcotine*, il se forme un petit précipité semi-fluide qui devient peu à peu tout à fait solide. Ce précipité se dissout également dans une plus grande quantité d'eau ou d'acide chlorhydrique. Le même précipité prend naissance lorsqu'on remplace l'eau par une solution alcaline. Il renferme du chlorure et paraît être un chlorhydrate basique de *narcotine*.

— *Chloromercure de narcotine*
($C^{22}H^{23}AzO_7, HCl$) $^{2}HgCl_2$ (?).

C'est un précipité blanc, qui, desséché au bain de sable, puis dissous dans un mélange d'alcool et d'acide chlorhydrique, laisse déposer de petits cristaux, lesquels, d'après Hinterberger, renfermeraient 43,64 pour 100 de carbone, 3,90 d'hydrogène et 18,02 de mercure. La formule donnée plus haut exigerait 45,1 de carbone, 4,7 d'hydrogène et 17 de mercure, nombres qui sont assez éloignés de ceux fournis par l'analyse pour que la formule proposée puisse être révoquée en doute. Hinterberger assigne à ce sel la formule ($C^{22}H^{23}AzO_7, HCl$) $^{2}HgCl_2$, en supposant qu'il renferme non de la *narcotine*, mais un homologue inférieur de ce corps. Mais, après les travaux de MM. Mathiessen et Foster que nous avons signalés plus haut, cette hypothèse est inadmissible.

— *Chloroplatinate de narcotine*
($C^{22}H^{23}AzO_7, HCl$) $^{2}PtCl_4$.

On l'obtient en précipitant une solution de chlorhydrate de *narcotine* par le chlorure platinique et en prenant bien soin de ne pas ajouter un excès de ce dernier sel. Le chloroplatinate se sépare sous la forme de flocons jaunes ou sous la forme de cristaux jaunes, dont l'analyse donne des nombres concordants avec ceux qu'exige la formule ci-dessus.

— *Iodomercurate de narcotine*. L'iodomercurate de potassium fait naître, dans la solution du chlorhydrate de *narcotine*, un précipité pulvérulent blanc jaunâtre, qui renferme 1 atome de mercure (= 200), 3 atomes d'iode et 1 atome de *narcotine*.

— *Phosphate de narcotine*. C'est une masse qui ressemble à de la térébenthine dans laquelle nageraient des cristaux.

— *Sulfate de narcotine*. Une solution de *narcotine* dans l'acide sulfurique étendu donne, par l'évaporation, une substance visqueuse qui durcit peu à peu. Ce sel se dissout dans l'eau sans décomposition.

— *Sulfonarcotide* $C^{24}H^{25}Az_2SO_6$ (?). C'est un produit de décomposition du sulfate de *narcotine*. Lorsqu'on humecte cet alcaloïde avec de l'eau et qu'on le chauffe avec de l'acide sulfurique dilué, on obtient une solution. Celle-ci, chauffée plus fortement, prend une couleur vert foncé et s'épaissit peu à peu. Il ne se dégage aucun gaz. Lorsqu'on étend d'eau la liqueur et qu'on fait bouillir, tout se dissout, et le liquide, en se refroidissant, laisse déposer une poudre amorphe d'un vert foncé. Cette poudre paraît contenir les éléments d'une molécule de sulfate neutre de *narcotine*, moins deux molécules d'eau. Ce serait donc un corps de la nature des amides. $C^{24}H^{25}Az_2SO_6 = (C^{22}H^{23}AzO_7)^2H_2SO_4 - 2H_2O$
Sulfonarcotide. Sulfate neutre de *narcotine*. Eau.

La sulfonarcotide n'est point attaquée par l'ammoniaque. La potasse la dissout en formant un liquide brun rougeâtre, les acides le précipitent avec la couleur verte. Par l'addition avec l'acide azotique, la sulfonarcotide donne de l'acide sulfurique et une substance jaune soluble dans l'ammoniaque.

NARCOTIQUE adj. (nar-ko-ti-ke — rad. *narcotine*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par la cœction de la *narcotine* dans une solution concentrée de potasse : *Acide NARCOTIQUE*.

NARCOTIQUE adj. (nar-ko-ti-ke — du gr. *narkê*, j'engourdis). Méd. Qui assoupit, qui produit une sorte de torpeur : *Sous l'influence de la médication NARCOTIQUE, exagérée dans ses doses, le malade éprouve des vertiges, de l'assoupissement et un engourdissement qui rien ne peut vaincre.* (Ratier.) Les feuilles et les tiges de pavot contiennent les mêmes principes NARCOTIQUES que les fruits. (Soubiran.) Les poisons NARCOTIQUES agissent particulièrement sur le cerveau, dont ils troublent ou suspendent les fonctions. (Chomel.)

— Fig. Ennuyeux, endormant : *Cet écrivain a un style NARCOTIQUE.*

— s. m. Substance narcotique : *L'opium est un NARCOTIQUE. L'ivresse, les NARCOTIQUES, de force de sensations multipliées, blâment les sens et jusqu'au cœur.* (Virey.) Le sentiment de bien-être surprenant et inexplicable que produit tout NARCOTIQUE enivrant paraît tenir à un amoindrissement des liens qui nous serrent à l'état de veille. (V. Meunier.)

— Fig. Ce qui produit l'ennui, la torpeur intellectuelle : *Mettez hardiment la musique moderne parmi les NARCOTIQUES d'importation récente.* (E. Montégut.)

— Encycl. Méd. Les narcotiques sont des médicaments qui agissent spécialement sur le système nerveux et principalement sur le cerveau, dont ils diminuent, perturbent ou même interrompent momentanément les fonctions. Administrés à forte dose, ils sont presque tous des poisons très-énergiques, et néanmoins il est peu de médicaments qui rendent plus de services à la thérapeutique, soit comme moyen de guérison radicale, soit, plus encore, en atténuant la douleur dans les maux qui n'y sont impossibles à guérir.

C'est principalement parmi les solanées et les papavéracées que se trouvent les *narcotiques*; il y en a aussi quelques-uns dans la classe des ombellifères. On les a souvent divisés en deux classes : les *narcotiques* proprement dits, et les *narcotico-dres*; mais cette distinction ne repose sur aucune base légitime, car, dans ce système, la belladone et la jusquiame, qui ne diffèrent que par l'intensité d'action, se trouvent séparées. Voici leur division naturelle. Qu'adoptait, au reste, M. Bouchardat dans ses cours de l'École de médecine. Ils comprennent six classes : 1° les opiacés (opium, morphine, codéine, haschisch); 2° les solanées vireuses (belladone, tabac, atropine, jusquiame, stramonie); 3° les ombellifères vireuses (ciguë); 4° les ténaniques (strychnine, noix vomique, curare); 5° les élaborées (ellébore, aconit, veratrine); 6° les médicaments cyaniques (acide cyanhydrique, laurier-cerise, amandes amères). Les opiacés et les solanées vireuses agissent spécialement sur l'encéphale, mais présentent des symptômes très-différents : tandis que les opiacés déterminent le sommeil et contractent la pupille, les solanées vireuses, au contraire, engendrent le délire et dilatent la pupille. De plus, les solanées, qui sont un poison violent pour les hommes et les animaux supérieurs, sont d'un usage absolument inoffensif pour certains animaux : les insectes et les limaces s'en nourrissent. Le lapin lui-même peut en manger sans inconvénient. Ce fait, avancé par Runge, a été vérifié. Les ombellifères et les ténaniques agissent directement sur la moelle épinière; ils suspendent également les fonctions de la respiration, mais le mécanisme est totalement différent dans les deux cas : si les premiers rendent les muscles inspirateurs et expirateurs mous, flaccides et stupéfiés, les autres, au contraire, rendent ces mêmes muscles tendus et rigides. Les narcotiques précédents ont, nous venons de le voir, pour ainsi dire un lieu d'élection quant à leur action sur le système nerveux; pour les uns c'est l'encéphale, pour les autres c'est la moelle. Chez les élaborées, l'action toxique est générale et ne se rattache pas plus à un point qu'à un autre du système. De plus, tous les étres de la série animale paraissent sensibles à son influence. Enfin les médicaments cyaniques agissent, non-seulement sur le système nerveux, mais sur l'organisme tout entier.

Lorsque, dans le langage médical ordinaire, on parle des *narcotiques*, on entend surtout l'opium, la jusquiame, la morelle, la belladone, le stramonium, la laitue vireuse, la ciguë, et, dans les cas d'empoisonnement par l'une de ces substances, le médecin exerce peut-être la reconnaissance et la désigner à la seule inspection de l'appareil symptomatique; c'est ainsi que, dans un empoisonnement par l'opium, il y aura, comme nous l'avons dit, contraction de la pupille et sommeil, tandis que, dans un empoisonnement par la belladone, il y aura dilatation de la pupille et délire. Les traits principaux symptomatiques sont l'engourdissement, la somnolence, le vertige, une sorte d'ivresse, un état comme apoplectique, des douleurs légères d'abord, puis insupportables; des cris plaintifs; des mouvements convulsifs, partiels ou généraux; le plus souvent de la paralysie dans les membres abdominaux; enfin, la sensibilité des organes des sens est très-affaiblie, et il y a nausées et vomissements.

Certaines personnes, à raison d'une disposition particulière, sont influencées d'une manière très-violente par une faible dose de *narcotiques*, tandis que d'autres, soit naturellement, soit en vertu d'une habitude contractée, se montrent presque insensibles à leur

action et en supportent des doses énormes. Ce dernier phénomène se montre dans quelques maladies et notamment dans le tétanos. Quand les *narcotiques* sont administrés tout d'un coup et à dose assez considérable, ils déterminent cette série de phénomènes morides plus ou moins fâcheux, qui peuvent même se terminer par la mort, et qu'on désigne par le nom de *narcotisme*. Ce n'est pas immédiatement après l'ingestion de la substance vénéneuse que se produisent ces accidents, mais seulement lorsque, par l'absorption, elle s'est introduite dans le torrent circulatoire; d'ailleurs, ces accidents sont les mêmes, quelle que soit la voie par laquelle elle s'est introduite. D'abord se manifeste un engourdissement partiel qui va s'étendant et s'accompagne bientôt de vertiges, puis de prostration au sommeil et enfin d'un assoupissement plus ou moins profond; quelquefois il y a du délire; le pouls se concentre et devient, plus tard, d'une extrême lenteur; viennent enfin les nausées et les vomissements, la gêne de la respiration, les mouvements convulsifs, et, après ces désordres, lorsqu'ils n'ont pas dépassé une certaine mesure, les fonctions peuvent reprendre leur rythme naturel, et la santé peut se rétablir complètement, même sans l'emploi d'aucun moyen curatif. Au delà de ce point, les accidents prennent un caractère de gravité qui les fait rentrer dans la classe des vrais empoisonnements et qui peut se terminer par la mort. On sait néanmoins que, dans quelques pays, l'usage des *narcotiques* finit par émousser leur influence morbide au point qu'ils ne procurent plus qu'une sorte d'ivresse voluptueuse.

Les lésions que déterminent les *narcotiques* données à dose toxique sont principalement la congestion sanguine dans les organes principaux, surtout dans les poumons et dans le cerveau, et l'altération du sang, qui devient noir. Elles ne sont pas sans analogie avec celles que produit le plus ordinairement l'asphyxie, et n'ont en résumé rien de bien spécial.

L'évacuation des liquides contenus dans l'estomac, soit par les vomitifs, soit par la pompe, est la première médication de l'empoisonnement par les *narcotiques*. Certains contre-poisons, dont l'efficacité est au moins douteuse, ont été indiqués : tels sont la decoction aqueuse de noix de galle, l'eau iodée ou chlorée. Il est plus utile de recourir aux stimulants, surtout au café, à l'ammoniaque, au vin, aux acides, etc. Enfin la saignée est très-souvent employée avec succès et doit être conseillée lorsque les signes de congestion sont évidents. Un dernier ressource, qui a quelquefois réussi, est la respiration artificielle.

Examinons maintenant les *narcotiques* sous le rapport de leur action médicamenteuse et de leur emploi thérapeutique. Si on donne à faible dose une substance de cette classe à un individu sain, on n'observe pas d'effets bien sensibles d'abord; puis vient une prostration au sommeil, qui peut dégénérer en un besoin irrésistible de dormir, sans qu'il se manifeste pour cela aucune autre altération de fonctions. Il se produit aussi une constipation plus ou moins opiniâtre, une diminution de l'activité digestive et une sensibilité générale. La sueur est assez ordinairement accrue, en même temps que les autres fonctions sécrétrices de l'organisme. Chez l'homme et les autres *narcotiques* produisant en général des effets analogues. Mais il est un résultat plus remarquable encore, c'est celui de calmer la douleur, au moins pour un certain temps, et d'amener un sommeil bienfaisant. On a longtemps profité de cette action salutaire des *narcotiques*, avant de chercher à l'expliquer; et depuis qu'on l'a découverte et expliquée on n'a pas trouvé d'applications plus efficaces que celles dont la simple observation avait ouvert la voie. De tout temps, les *narcotiques* ont joué un rôle important dans la matière médicale, où les anciens, trop jaloux de multiplier les distinctions, les avaient fait figurer sous des dénominations différentes, qui n'exprimaient que des degrés différents de la même action. Ainsi, les anodins, les calmants, les parégoriques, les hypnotiques n'étaient que des *narcotiques* données pour remplir l'indication de calmer la douleur ou de provoquer le sommeil.

L'utilité de cette classe de médicaments est telle, que sans elle la médecine serait bien souvent désarmée. Comme la douleur est un élément des maladies dont elle est la conséquence et qu'elle tend à son tour à entretenir, il est facile de concevoir combien est applicable un moyen qui la fait cesser dans un grand nombre de cas, et qui presque toujours la mitige ou du moins en émousse le sentiment. Combien de fois aussi n'arrive-t-il pas qu'il soit très-important de remédier aux fatigues du sommeil, et, bien que le sommeil artificiellement produit par les *narcotiques* ne soit pas le sommeil essentiellement réparateur de l'homme sain, il n'en est pas moins un sommeil bienfaisant parce qu'il est, au moins, un repos. Les *narcotiques*, très-utiles dans la névralgie, la chorée, le tétanos, procurent aussi du calme aux malades en proie aux douleurs syphilitiques ou cancéreuses. On peut dire qu'ils sont les consolateurs des maux incurables et la dernière ressource du médecin pour soulager le malade, lorsqu'il ne peut plus le guérir. A ce propos, un fait intéressant est à constater dans l'histoire des *narcotiques*; c'est la facilité avec laquelle on s'y habitue,

ce qui permet d'élever successivement les doses jusqu'à des quantités considérables sans que l'on en soit incommode; et, de ce fait, on tire deux conséquences : la première, qu'un médecin doit changer souvent sa médication *narcotique* ou la suspendre pendant quelque temps sous peine de la voir devenir inefficace; la seconde, que la pharmacologie, de son côté, ne doit pas livrer indifféremment un extrait préparé depuis un an, par exemple, ou un extrait frais; il doit en prévenir le médecin; on comprend, en effet, que l'un pouvant être beaucoup plus actif que l'autre, c'est au médecin à juger de la dose convenable, et sur la force présente du produit en lui-même, et sur la force du malade relativement aux *narcotiques*. Les maladies dans lesquelles il convient d'avoir recours à ces sortes de médicaments sont indiquées aux mots : *OPIMUM, BELLADONNE, DATURA, CIGUË, TRIDACE, FÈVE DE CALABAR, MORPHINE*, etc., dans les paragraphes spéciaux consacrés aux diverses applications thérapeutiques de ces substances.

Les *narcotiques* s'administrent par l'estomac, par le rectum en lavements ou en suppositoires, par la peau dénudée de son épiderme, c'est-à-dire par la méthode endermique, et par le tissu cellulaire en injections hypodermiques.

Comment agissent les *narcotiques* introduits dans l'économie? Par quelles voies en sont-ils éliminés? Voilà deux questions sur lesquelles règne encore une grande obscurité. Il est cependant certain que, lorsqu'ils agissent, ils sont complètement modifiés; car on ne les retrouve ni dans les produits de sécrétion, ni dans ceux d'excrétion; ils diffèrent totalement, sous ce rapport, des substances toxiques minérales.

NARCOTISÉ, ÉE (nar-ko-ti-zé) part. passé du v. *Narcotiser*. Où l'on a introduit un narcotique : *Il fit disparaître le vin NARCOTISÉ en plaça de pur dans la carafe.* (G. Sand.)

NARCOTISER v. a. ou tr. (nar-ko-ti-zé—rad. *narcotique*). Nôl. Mener un narcotique dans : *NARCOTISER une potion.*

NARCOTISME s. m. (nar-ko-ti-sme—rad. *narcotique*). Méd. Ensemble des effets causés par l'action des substances narcotiques.

— Encycl. Tantôt le *narcotisme* se borne à un assoupissement plus ou moins profond, et constitue, dans certains cas, une médication véritablement utile; tantôt c'est un véritable empoisonnement. Le *narcotisme* est caractérisé par de la céphalalgie, de la pesanteur de tête, des vertiges, des hallucinations des sens, de la somnolence accompagnée surtout de rêveries plus ou moins fatigantes, fantastiques, du délire; le pouls est ralenti et quelquefois irrégulier, la respiration est moins profonde, la digestion troublée ou suspendue; il y a des nausées, des vomissements; la face est gonflée, vultueuse; les pupilles sont ordinairement contractées; le peau, et surtout celle de la face, se couvre d'une légère moiteur, accompagnée de démangeaisons, de picotements; les urines sont, en général, plus colorées sans être augmentées; l'appareil musculaire est dans un état de relâchement. Lorsque cet état est poussé à un degré plus prononcé, et qui constitue l'empoisonnement, outre les symptômes indiqués ci-dessus, il survient des mouvements convulsifs de quelques parties du corps; le pouls devient petit, irrégulier, intermittent, insensible; la respiration haute, stertoreuse, plaintive; coma plus ou moins profond, insensibilité générale, paralysie des extrémités, refroidissement graduel, et la mort. A l'autopsie, on trouve le cerveau, les organes parenchymateux et le système circulatoire gorgés de sang.

Le traitement du *narcotisme* simple consiste dans l'emploi de l'infusé de café, qui suffit pour combattre la somnolence; mais, lorsqu'il y a empoisonnement, il faut avoir recours aux vomitifs, aux saignées, aux substances tannantes pour neutraliser le poison, aux excitants, au café et aux boissons acides après l'expulsion du poison.

NARD s. m. (nar — latin *nardus*, mot dérivé du grec *nardos*, lequel provient des langues sémitiques : arabe *nardin*, hébreu *nerd*, chaldéen *nirda*, persan *nard*, qui signifient également *nard*, mais dont on ignore l'origine). Racine d'où les anciens tiraient un parfum très-estimé; parfum extrait de cette racine : O myrrhe, ô cinname, *Nard* cher aux époux !

V. Huo.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des hordeacées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent dans les régions montagneuses de l'Europe : Les feuilles du *NARD* commun sont si dures qu'elles fléchissent et échappent au tranchant de la faux. (Dict. d'hist. nat.) *Nard celtique*, Nom vulgaire de la valériane celtique. *Nard des montagnes*, Nom vulgaire de la valériane tubéreuse. *Nard d'Italie*, Nom vulgaire de la lavande aspic. *Nard indien ou indigène*, Nom vulgaire de l'andropogon *nard* et de la racine de la même plante. *Nard sauvage*, Nom vulgaire de l'assart ou cabaret d'Europe. *Nard bédard*, Espèce de chiendent à chaume très-grêle.

— Encycl. Le *nard* est un parfum d'origine orientale. On le recueillait principalement de l'Asie, et on en préparait de grandes quanti-

tés à Tarse. Il était apporté en Grèce et en Italie, renfermé dans de petites boîtes d'albâtre (Horace, *Odes*, 4, 12, 17). Comme il se vendait fort cher, il était soumis à de fréquentes falsifications, qui consistaient à le mélanger avec des huiles moins précieuses (Plinie, *xiii*, 26; *xiii*, 8). La plante qui fournissait le *nard* pousse dans l'Inde méridionale, à ce que nous apprennent les historiens et les naturalistes anciens, Strabon et Plinie; ce dernier nous en a laissé une description fort exacte, et William Jones, dans ses *Recherches asiatiques*, nous fait savoir que la plante du *nard* porte actuellement dans le Bengale le nom de *djatam*. Les botanistes la rangent dans la famille des *valérianes*, ils l'appellent *valeriana jatamansi*. Le parfum ancien s'obtenait en pressant les racines de la plante, qui donnaient une huile à l'odeur pénétrante. On employait souvent aussi les racines de l'*andropogon nardus* (le faux *nard* indien). Non-seulement cette huile précieuse servait à parfumer les vêtements, les cheveux, la barbe, etc., mais les anciens avaient encore l'habitude de le mélanger au vin, afin de lui communiquer une saveur aromatique.

On sait que c'est avec l'essence de *nard* que Madeleine parfuma la tête de Jésus-Christ, d'après saint Marc: « *Venit mulier habens alabastrum unguento nardi spicati preciosi et, fracto alabaistro, effudit super caput ejus* ». Saint Jean, au contraire, dit qu'elle lui en oignit les pieds et les essuya ensuite avec ses cheveux: « *Unxit Dominum unguento et exersit pedes ejus capillis suis* ». Dans Martial et Juvenal, le *nard* est appelé *foliatum*; c'était, paraît-il, une variété du *nard* de Perse. Ces parfums sont aujourd'hui hors d'usage. On connaît encore une autre espèce de *nard* indien ou *nard* du Gange, de Dioscoride, tiré de la *nardostachys grandiflora*, puis le faux *nard* du Dauphiné et le *nard* celtique, *valeriana celtica*, qui croît sur les montagnes de la Suisse et du Tyrol. « Dans le commerce, dit M. O. Revel, il est souvent mélangé à des paquets ronds et plats, mélangés de mousse de torréfaction; sa saveur est amère, son odeur ressemble à celle de la valériane. »

Les *nards* sont de petites graminées, à feuilles subulées, un peu roides, enroulées, à fleurs réunies en épis simples, unilatéraux; les épillets sont unifoires et dépourvus de glume. Ces plantes croissent dans les régions montagneuses de l'Europe centrale et méridionale, notamment sur la Caucase. L'espèce type est le *nard commun* ou *roide*, plante vivace, touffue, haute de 0m,35 au plus, à chaumes grêles, terminés par des épis d'un vert violacé. Le *nard* croît dans les lieux secs et sablonneux; ses feuilles sont si dures qu'elles frottent sous la faux et échappent au tranchant. Les habitants des campagnes lui donnent le nom vulgaire de *poil de loup*; ce graminé est si peu succulent, que tous les bestiaux le rejettent. D'après Buchoz, les cornelles arrachent cette plante à cause des insectes qui se trouvent sur ses racines.

NARDET s. m. (nar-dê — dimin. de *nard*). Bot. Espèce de chiendent connu aussi sous le nom de *NARD BÂTARD*.

NARDI (Jacques), homme d'Etat et historien italien, né à Florence en 1476, mort vers 1555. Il remplit diverses charges, notamment celle de prieur, fut ambassadeur à Venise (1527), prit part à une révolution qui chassa temporairement les Médicis de Florence, fut exilé et alla terminer sa vie à Venise. Outre des poésies satiriques et une comédie, l'*Amicizia* (1494), on lui doit une excellente traduction, avec éclaircissements, des *Décades de Tite-Live* (Venise, 1554, in-fol.), et *Storie fiorentine* (Lyon, 1582, in-8°), son ouvrage capital, histoire dans laquelle il attaque avec une grande vigueur les Médicis, qu'il regarde comme les oppresseurs de sa patrie.

NARDIN (Thomas), négociateur français, né à Besançon vers 1540, mort en 1616. Son mérite lui valut d'occuper les premières fonctions dans la magistrature de sa ville natale. Après avoir rempli diverses fonctions en Italie, il fut chargé, par ses concitoyens, de défendre leurs franchises à la diète de Ratisbonne et s'acquitta de sa mission avec un plein succès. On lui doit: *l'Union du royaume de Portugal à la couronne de Castille* (1599), traduit de Jérôme Conestaglio.

NARDIN (Jean-Frédéric), théologien protestant, de la famille du précédent, né à Montbéliard en 1687, mort à Blamont en 1728. Lorsqu'il eut terminé ses études théologiques, il entra dans une famille comme précepteur, puis fut nommé pasteur à Hériscourt (1714). Accusé d'avoir tenu des conventions suspects et d'avoir commis des actions peu honorables, il fut destitué; mais l'intendant de la Franche-Comté, devant lequel il comparut, reconnut son innocence et, peu de temps après, ses juges le rétablirent dans ses fonctions. Il fut le dernier diacre de l'église de Blamont, supprimée après sa mort. On a de lui: le *Prédicateur évangélique* ou *Sermons pour les dimanches et les principales fêtes* (Bâle, 1735); *Psalmes et cantiques spirituels* (Italie, 1740).

NARDINÉ, ÉE adj. (nar-di-né — rad. *nard*). Bot. Qui ressemble au *nard*.

— s. f. pl. Sous-tour d'hortéacées, ayant pour type le genre *nard*.

NARDINI (Famiano), archéologue italien, né à Capri, mort en 1664. On lui doit, sous le titre de *Roma antiqua* (Rome, 1666, in-4°), le premier ouvrage méthodique qui ait été fait sur l'archéologie et la topographie anciennes de la capitale de l'Italie. Ce livre, bien conçu et bien exécuté, a été plusieurs fois réédité, notamment par Nibby (Rome, 1818, 4 vol. in-8°), avec des notes et 45 planches.

NARDINI (Pietro), célèbre violoniste italien, né à Livourne en 1725, mort à Florence en 1796. Après avoir appris les éléments de l'art musical, il se rendit à Padoue pour achever son éducation artistique, sous la direction du célèbre Tartini dont il devint l'élève favori et l'ami. Lorsque son illustre professeur cessa de se produire en public, Nardini fut considéré comme le premier violoniste de l'Europe. Attaché, en 1759, à la chapelle du duc de Wurtemberg, il retourna dans son pays natal après un séjour de cinq ans en Allemagne; puis il fut nommé maître de chapelle du grand-duc de Toscane, alla s'établir à Florence et y fonda une école de violon qui n'a jamais été égale.

Bien qu'il exécutât la difficulté avec une grande dextérité, Nardini excellait surtout dans l'adagio. « Lorsqu'on l'écoutait sans le voir, rapportent Choron et Fayolle, la magie de son archet était telle, qu'on croyait entendre une voix humaine plutôt qu'un instrument. Il néglige la difficulté, mais il la crée sans le vouloir, parce qu'il est dans la nature du grand maître de ne rien faire de facile. La multiplicité des agréments, des passages chromatiques, des trilles, des accords, des arpegges, en rendant cette musique très-expressive et très-harmonieuse, la rend en même temps très-difficile. Toute sa musique est asservie à l'art de l'archet, qu'il possédait dans la dernière perfection. » On cite, parmi les principales compositions de ce virtuose: six concertos pour violon, six solos pour violon, six trios pour flûte, six quatuors pour violon, six duos pour violon.

NARDO, la *Neritum* des Romains, ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 20 kilom. N.-E. de Gallipoli, ch.-l. de mandement; 3,979 hab. Siège épiscopal. Culture du coton.

NARDOA s. m. (nar-do-a). Erpét. Genre de reptiles ophiens, de la famille des pythons, comprenant deux espèces qui habitent l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

NARDOPHYLLE s. m. (nar-do-fil-le — du gr. *nardos*, *nard*; *phyllos*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant des espèces qui croissent au Chili.

NARDOSMIE s. f. (nar-do-smi — du gr. *nardos*, *nard*; *osmê*, odeur). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

— Encycl. La *nardosmie odorante*, appelée aussi *fussilage odorant*, et improprement *hélioïpote d'hiver*, est une plante vivace, à racines traçantes, à tiges hautes de 0m,35 au plus, à feuilles arrondies, réniformes, dentées, velues en dessous, longuement pétioles; les fleurs sont groupées en capitules blanc pourpre ou rougeâtres; elles s'épanouissent en plein hiver et exhalent une odeur douce et agréable. Originaire de l'Italie et du midi de la France, cette plante est depuis longtemps cultivée dans nos jardins. Elle demande une terre légère et une exposition éclairée; elle convient surtout aux jardins paysagers. On peut aussi la cultiver en pots, afin de pouvoir en orner les appartements durant l'hiver. Cette plante possède les mêmes propriétés médicales que le tussilage; son infusion est un peu stimulante et expectorante.

NARDOSTACHYDE s. f. (nar-do-sta-ki-de — du gr. *nardos*, *nard*; *stachys*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des valérianes, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népal.

NARDOUET (Mme REAULT de la HAYE, connue sous le pseudonyme de comtesse du), femme de lettres française, née vers 1790. Mariée, toute jeune encore, contre le gré de sa famille, elle fut abandonnée par celle-ci, et bientôt elle lutta contre la misère. C'est alors que, mettant à profit l'instruction solide qu'elle avait reçue, elle écrivit les ouvrages suivants: *Barbarinski ou les Brigands du château de Wissegrade*, imité de l'anglais d'Anne Radcliffe (Paris, 1818, 2 vol. in-12); *Petite bibliothèque portative de la jeunesse ou Choix d'anecdotes historiques, instructives et amusantes*, tirées des meilleurs auteurs (Paris, 1825, in-12); *Souvenirs de mon grand-père*, contes (1818, in-18), avec une suite (1824, in-18); les *Brigands des pyramides* ou le *Mystérieux don Tenebros* (1819, 2 vol. in-12); les *Brigands ou le Valet fidèle* (1819, 2 vol. in-12); le *Château de Sombreau* ou les *Deux fantômes* (1820, 2 vol. in-12); *Vice et vertu* (1820, 4 vol. in-12); le *Chevalier aux armes noires* ou le *Château des précipices* (1821, 2 vol. in-12); *Contes de Raton* (1825, in-12); le *Galerien par vertu* ou les *Dangers de l'exaltation* (1823, 2 vol. in-12); *Souvenirs de ma grand-mère* (1825, in-16), etc.

NAREDA, fils de Brahma et de Saraswati. Les Indous voient en lui l'inventeur de la lyre, formée d'écailles de tortue.

NARÉGAMIE s. f. (nar-ré-ga-mi). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des méléacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

NARÉGOM s. m. (na-ré-gomm). Bot. Nom de deux espèces de limons de l'Inde.

NAREJNY (Basile), littérateur russe, né dans le gouvernement de Poltava en 1780, mort en 1825. Il fut assesseur du conseil de l'empire, puis secrétaire du cabinet d'Alexandre Ier. Ses romans, dans lesquels il s'est attaché à peindre les mœurs de son pays, et dont le style est naturel bien qu'un peu négligé, lui ont fait, en Russie, une assez grande réputation. Les principaux sont: *Aristion* ou l'*Éducation refaite* (Saint-Petersbourg, 1822, 2 vol.); le *Boursier* (1824, 4 vol.); les *Deux Jours* (1825, 3 vol.); *Nouvelles* (1824, 3 vol.); les *Soirées élaviques* (1826, 2 vol.); le *Cil Blas russe*, romans posthumes, regardé comme son chef-d'œuvre. On lui doit, en outre: la *Nuit sanglante*, tragédie en vers blancs; le *Jour du crime*, drame en prose; le *Faux Dimitri* (1802) et *Helène*, tragédies. Quelques-unes de ses nouvelles ont été traduites et publiées dans les *Conteurs russes* (1833, 2 vol.).

NAREL s. m. (na-rêl). Moll. Coquille du genre marginelle, qu'on trouve dans les mers d'Afrique.

NARENTA, la *Narona* des anciens, rivière de la Turquie d'Europe. Elle prend sa source en Bosnie, près de Mostar, coule d'abord à l'O., puis au N., entre dans la Dalmatie et se jette dans l'Adriatique, après un cours de 275 kilom.

NARENTA, ville de la Turquie d'Asie, dans la Bosnie, sangac de l'Herzégovine, à 24 kilom. S.-O. de Mostar. La Narenta; 2,700 hab. En 987, ses habitants, qui s'adonnaient à la piraterie, furent exterminés par les Vénitiens.

NARES (James), compositeur anglais, né en 1715, mort à Londres en 1783. Après avoir appris les éléments de l'art musical sous la direction de Vandeput et de Pepush, il vint s'établir à York où il avait été mandé pour tenir l'orgue de la cathédrale. Vers 1756, il fut nommé organiste et compositeur du roi George II. Nares a formé de nombreux élèves, dont le plus célèbre est le docteur Samuel Arnold. On doit à ce compositeur, entre autres ouvrages: *Lessons for harpsicord* (Londres, 1748, in-4°); *The royal pastoral*, a dramatic ode; *catches canons and glees*; *XX anthems* for 1, 2, 3, 4, and 5 voices; *VI easy anthems*, with a favourite morning and evening service.

NARES (Robert), littérateur anglais, fils du précédent, mort en 1829. Il remplit diverses fonctions pastorales, devint bibliothécaire adjoint du British-Museum, puis fut nommé archidiacre de Stafford. Collaborateur du *British Critic* et du *Classical Journal*, il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont: *Essai sur le démon de Socrate* (Londres, 1782); *Éléments d'orthographe ou de prononciation* (1784); *Principes du gouvernement, d'après la saine raison* (1792), etc. — Un cousin du précédent, Edmond NARES, né à Londres en 1762, fut pasteur protestant, puis professeur d'histoire. On lui doit: *Essays pour prouver combien les idées philosophiques d'une variété des mondes sont en harmonie avec le langage de l'Écriture* (1802, in-8°).

NAREW (la), rivière de la Russie d'Europe. Elle sort des marais du gouvernement de Grodno, coule d'abord à l'E., puis tourne au N., baigne les villes de Lomza, Ostrolenka, Pultusk et se jette dans le Boug, par la rive droite, après un cours de 520 kilom. Le 18 février 1807, les Français battirent les Russes sur les rives de la Narew.

NAREW, bourg de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Białystok, district et à 25 kilom. N.-E. de Bielsk, sur la Biala; 2,400 hab.

NARFE, aussi **NARE** ou **NAR**, fils du dieu Scandinave Loke et de Sigrin. Il fut dévoré par son frère Loke, que les dieux avaient changé en loup. Les ases se servirent de ses boyaux pour attacher le méchant Loke à trois rochers différents.

NARGEOT (Pierre-Julien), compositeur, né à Paris en 1799. Admis au Conservatoire en 1813, il étudia le violon sous la direction de Kreutzer, puis suivit les cours de composition de contre-point de Barbeau et de Reicha, et obtint, en 1828, un second prix de composition. Successivement attaché aux orchestres de l'Opéra-Comique, du Théâtre-Italien et de l'Opéra, il fut nommé, en 1845, chef d'orchestre du théâtre des Variétés. M. Nargeot a composé de jolis rondeaux pour les revues et des airs devenus populaires. Citons, entre autres: *Drin! drin!* les gracieux couplets de la *Ferme de Primerose*; les morceaux de chant insérés dans le *Lion empaillé*; le *Tricorne enchanté*, etc., et des quadrilles et des rondes dont le succès a devancé les chefs-d'œuvre de MM. Hervé et Offenbach. On lui doit aussi des opérettes dont la musique a été remarquable: le *Docteur Frontin* (1861); *Los Contrabandistas* (1861); la *Volonté de mon oncle* (1862), etc.

NARGHILEH ou **NARGULÉ** s. m. (narguil-le). Pipe turque, indienne ou persane, composée d'un fourneau, d'un long tuyau et d'un vase plein d'eau parfumée, que la fumée traverse avant d'arriver à la bouche: *Des*

enfumements, découpés en ogive çà et là dans la boiserie, servent à serrer les NARGHILEHS, vases de fleurs et tasses à café. (Gér. de Nerv.)
Le *NARGHILEH* ne se fume plus guère que dans les cafés borghes des environs du bazar ou dans les cabarets de village; au reste, il n'est bon que là; les meilleurs appareils sont ceux qui servent vingt fois par jour. (E. About.) Il y a des *NARGHILEHS* d'or, d'argent et d'acier ciselés, damasquinés, niellés, guillochés d'une façon merveilleuse et d'un galbe aussi élégant que celui des plus purs vases antiques. (Th. Gaut.)

— Encycl. Le *narghileh* est un instrument assez compliqué; il se compose d'un récipient, assez semblable à celui d'un encensoir et dont la partie inférieure est remplie d'eau parfumée; dans la partie supérieure est le fourneau que l'on charge d'un tabac spécial, le *tumbeki*, tabac non haché, mais seulement froissé, très-séc et très-odorant; il n'y a que ce tabac qui brûle bien dans le fourneau du *narghileh*. La fumée passe à travers l'eau au moyen d'un siphon et, avant d'arriver à la bouche du fumeur, circule dans un long tuyau de maroquin terminé par un bout d'ambre. On construit, suivant les localités, des *narghilehs* en terre, en cristal ou en métal; il y en a de fort riches, faits de métaux précieux et ornés de pierres. « Rien n'est plus favorable aux poétiques rêveries, dit Th. Gautier, que d'aspirer à petites gorgées, sur les coussins d'un divan, la fumée odorante, rafraîchissante par l'eau qu'elle traverse et qui vous arrive après avoir circulé dans des tuyaux de maroquin rouge ou vert dont on s'entoure le bras comme un psylle du Caire jouant avec des serpents. C'est le sybaritisme poussé à son plus haut degré de perfection. L'art ne reste pas étranger à cette délicate jouissance; il y a des *narghilehs* d'or, d'argent et d'acier ciselés, damasquinés, niellés, guillochés d'une façon merveilleuse et d'un galbe aussi élégant que celui des plus purs vases antiques; les grenats, les turquoises, les coraux et d'autres pierres plus précieuses en étoient souvent les capricieuses arabesques. Vous fumez dans un chef-d'œuvre un tabac métamorphosé en parfum, et je ne vois pas que la duchesse la plus aristocratiquement dédaigneuse pourrait objecter à ce passe-temps qui procure aux sultanes de longues heures de kief et d'heureux oublis au bord des fontaines de marbre, sous le treillage des kiosques. »

Tout le monde connaît le magnifique *narghileh* que Delacroix a placé au premier plan de son *Intérieur de harem*; cependant, il paraît que depuis quelque temps les sultanes elles-mêmes tendent à abandonner le *narghileh* pour la cigarette; la couleur locale s'en va. Dans tous les cafés turcs, à Constantinople, à Smyrne, on met à la disposition des fumeurs quelques-uns de ces ustensiles qui seraient incommodes de transporter avec soi; le bouquin d'ambre, qui a la réputation de ne pouvoir contracter de souillure, passe de bouche en bouche sans la moindre difficulté.

NARGUE s. f. (nar-ghe. — V. l'étym. de *narquer*). Dédain, mépris. Il Peu usité, excepté dans les locutions qui suivent.

— *Faire nargue* ou *la nargue* à. Braver avec mépris: *Ils sont tous à cheval et font LA NARGUE aux archers du capitaine Mignon.* (V. Hugo.) *Pauvre saint Louis, quelle NARGUE ils lui faisaient dans son propre palais de justice!* (V. Hugo.) *Être très-supérieur à: Nos vins font NARGUE aux vôtres.*

— *Dire nargue* de. Montrer le peu de cas qu'on fait de: *Que de renards qui disent NARGUE des ratsins!*

— Interjectif. *Nargue de ou pour, Je me moque ou Moquons-nous de: NARGUE de toi. NARGUE pour elle. Allons de l'avant, et NARGUE de ceux qui en médisent.*

..... Il n'est plus de bastilles; *Nargue* du droit d'aînesse et mangeons des lentilles. E. AUGIER.

Nargue du Parnasse et des Muses, Elles sont vieilles et canuses; *Nargue* de leur sacré ruisseau. SAINT-AMANT.

Nargue du vent et de l'orage, Quand d'un si bon vin Mon verre est plein. SCRIBE.

Nargue de la folie, De tous ces gens de cœur, Qui de jouer leur vie Se font un point d'honneur! DE FLANRARD.

NARGUÉ, ÉE (narr-ghé) part. passé du v. *Narguer*: Être *NARGUÉ* de tous.

NARGUER v. a. ou tr. (nar-ghe. — On trouve dans la basse latinité *nargicus*, qui fronce le nez, ce qui fait supposer un verbe *nargicare*, froncer le nez, se moquer. Le nez, en effet, a souvent servi à exprimer la raillerie: bas latin *nario*, moquer, *narire*, se moquer, vieux français *faire des nars*, locutions qui rappellent le *suspendens omnia naso* d'Horace. Cependant Chevallet tire *narguer* du germanique: ancien haut allemand *narrjan*, *narizan*, traiter un homme comme un sot, se jouer de lui, le tromper, le duper, s'en moquer, le baffouer, le narguer, de *narro*, sot, imbécile, fou). Fam. *Faire nargue* à: *NARGUER quelqu'un. Il NARGUAT mes menaces, mes remontrances. JE NARGUE l'histoire.* (Chateaub.) *Qui a du pain NARGUE le chagrin.* (Damas-Hinsard.)

Employons bien nos instants.
Et contents

Narguons la faux du temps.

DESAMOUERS.

Narguer les mécontents,
Nai gal! c'est la devise
Du gros Roger Bontemps.

BÉRANGER.

NARI s. m. (na-ri). Mamm. Un des noms du chacal.

NARIA, déesse de l'Helvétie gauloise, dont le nom nous a été conservé dans des inscriptions signalées par Mommsen. Le nom de cette déesse se rattache, sans doute, à la même origine que le kymrique *Ner*, Dieu, dans le langage des bardes, et ces deux noms semblent être les corrélatifs du sanscrit *Nara*, qui, dans la théologie postérieure à l'époque védique, désigne l'Esprit divin et éternel qui pénètre l'univers entier. Au premier chapitre des lois de Manou, c'est l'esprit divin de Brahma qui est appelé *Nara*. Il est dit de lui que, ayant créé les eaux, le premier lieu de mouvement, nommée d'après lui *nārdā*, il a pris le surnom de *Nārdyana*, c'est-à-dire celui qui se meut sur les eaux, ce qui rappelle singulièrement le second verset de la Genèse. Cette interprétation, toutefois, n'est pas sûre et le *Dictionnaire de Pétrowsbourg* considère *Nārdyana* comme le patronymique de *Nara*. Quoi qu'il en soit, ces deux noms, toujours associés, représentent une dualité d'être primordial où le fils procède du père, et ils sont appelés collectivement *pārdvādūn*, les deux anciens. *Nara*, comme le védique *nar*, est un des noms de l'homme et signifie proprement le guide, le chef, de la racine *nar*, conduire. Pictet, qui nous fournit tous ces détails, remarque qu'en sanscrit les noms de l'homme sont plus d'une fois appliqués à l'Esprit suprême, ainsi que *Manu*, *Ayu*, *Purusha*. Il explique ce fait en disant que, pour concevoir Dieu comme intelligence, l'homme ne pouvait partir de lui-même en s'élevant pour ainsi dire à sa plus haute puissance. Pictet fait remarquer, en outre, que, de ce que ce nom de *Nara* n'est pas appliqué à Dieu dans les Védas, on ne saurait conclure qu'il soit relativement moderne. Tout ce qui est ancien ne se trouve pas dans les livres sacrés, lesquels, d'ailleurs, ne nous sont sûrement pas parvenus intégralement, non plus que l'immense littérature védique encore incomplètement connue qui l'accompagne. La ressemblance des noms sanscrits avec les noms celtiques semble prouver, pour ce cas, que ce nom de la divinité doit remonter aux origines de la race.

NARICHKIN ou **NARICHKINE**, noble famille russe. Sur le tombeau qu'elle possède à Saint-Alexandre-Nevski, on lit cette inscription : *Pierre Ier est sorti de leur sang*. En effet, la mère de Pierre le Grand, femme d'Alexis Mickailovitch, appartenait à la famille Narichkine. Les principaux membres de cette famille sont :

NARICHKIN (Ivan-Kirilovitch), frère de la czarine mère de Pierre le Grand, né vers 1659, mort en 1682. Lorsque, après la mort de Frédéric III, leur frère aîné, la sœur de Pierre Ier, Sophie, fomenta la révolte des strelitz pour partager le trône avec Pierre et Ivan V, Narichkin fut une des premières victimes des révoltes. Entendant son nom hurlé par les forcenés avec des menaces de mort, il marcha résolument au-devant d'eux en prononçant, dit-on, ces paroles : « Mon seul vœu est que mon sang soit le dernier répandu. » Les strelitz se précipitèrent sur lui, le mutilèrent et traînèrent son corps à travers le Kremlin. Voyant qu'il respirait encore, ils le jèrent en l'air et le reçurent sur les pointes de leurs lances; puis on lui coupa les pieds, les bras, la tête, et enfin on dépeça le cadavre.

NARICHKIN (Léon-Kirilovitch), frère du précédent, né en 1668, mort en 1705. Il parvint à échapper à la fureur des strelitz et fut nommé l'un des quatre conseillers qui gouvernèrent la Russie en 1697, pendant le premier voyage à l'étranger de son neveu Pierre le Grand.

NARICHKIN (Alexandre-Lovitch), homme d'Etat russe, fils du précédent, né en 1694, mort en 1742. Pierre le Grand l'envoya étudier en Allemagne, en France et en Italie les constitutions de ces divers pays, et fut, au retour de Narichkin, si satisfait de la rapidité de sa conception et de la rectitude de son intelligence, qu'il lui témoigna dès ce moment une inaltérable confiance et recourut à ses conseils dans plusieurs circonstances importantes. Compromis dans le complot tramé, en 1727, par le comte Devier contre l'impératrice Catherine, veuve de Pierre le Grand, Narichkin fut banni par le favori Menschikov. Mais il rentra en faveur à l'avènement d'Anne Ivanovna, qui le nomma sénateur, et reçut d'Elisabeth de nombreuses dignités que lui valut sa parenté avec l'impératrice.

NARINAL, **ALE** adj. (na-ri-nal, a-le — rad. *narine*). Anat. Qui a rapport aux narines. Il Peu usité.

NARINE s. f. (na-ri-ne). — La forme régulière est *narille*, qu'on trouve encore dans les anciens textes :

Oreilles unt, et ne orrunt; narilles unt, et ne odere.

(Livre des Psaumes.)

Narille provient du diminutif *naricula*, dérivé du latin *naris*, narine, qui est pour *nasus*, par le changement normal de *s* en *r* entre deux voyelles. *Naris*, *nasus* est le même que le lithuanien *nasis*, russe *nos*, et le sanscrit *nas*, *nasā*, nez, de la racine *nas*, couler, saillir. Chacune des deux cavités du nez ou fosses nasales : *La cloison des narines*. **NARINE** droite. **NARINE** gauche. *La plupart des animaux ont des narines ou des naseaux avec la cloison qui les sépare*. (Buff.) **LES NARINES** de l'oiseau sont creusées dans la mandibule supérieure du bec. (Tousselen.)

Et comme des louves narines
Jettent l'onde de leurs narines,
Je vois vos longues coulevrines
Qui jettent du feu sur mes eaux.

V. Hugo.

— Par ext. Nez; s'emploie surtout au pluriel : *Enfler, gonfler ses narines*.

J'ai dit à la narine : Eh mais! tu n'es qu'un nez.

V. Hugo.

Et lui, l'orgueil gonflait sa puissante narine.

V. Hugo.

— Art vétér. *Fausse narine*, Sorte de cul-de-sac qui se trouve, chez les solipèdes, à l'entrée de la narine.

— Encycl. Anat. *Les narines* sont deux cavités situées de chaque côté de la sous-cloison à l'entrée des fosses nasales. Elles diffèrent des fosses nasales par la mobilité de leur paroi externe et par l'absence de muqueuse à leur surface interne. Ces cavités ont un orifice supérieur qui les sépare des fosses nasales et qui correspond au sillon naso-labial, un orifice inférieur dirigé d'avant en arrière et de dedans en dehors, une paroi interne formée par la sous-cloison, une paroi externe formée par l'aile du nez, une extrémité antérieure arrondie, creusée dans l'épaisseur du lobule du nez, et une extrémité postérieure séparée de celle du côté opposé par la base de la sous-cloison. La surface de ces cavités est recouverte de poils ou vibrisses, plus volumineux et plus nombreux sur la partie antérieure de la paroi interne. Elle est tapissée par la peau, qui se réfléchit à l'entrée des narines comme celle de l'anus et du rectum.

La paroi interne présente une hauteur de 0m,008 à 0m,010; l'externe, une hauteur de 0m,012 à 0m,015; à cette hauteur, la peau des narines se continue avec la muqueuse des fosses nasales. La surface des narines est très-étendue; cette disposition dépend de deux circonstances remarquables de la structure de ces parties : 1° des cornets plus ou moins contournés sur lesquels se déploie la membrane olfactive; 2° des sinus à l'aide desquels cette membrane pénètre dans les régions sous-cilière, génienne, etc.; les cornets des narines concourent surtout à rendre anfractueuse leur cavité, mais, en même temps, ils la rétrécissent singulièrement dans les points qui leur correspondent. La partie antérieure et inférieure des narines est celle qui offre le plus de capacité. L'enceinte de la cavité des narines est formée par des parties osseuses cartilagineuses plus ou moins résistantes; les os constituent les fosses nasales proprement dites, et les cartilages appartiennent uniquement au nez; mais c'est, à vrai dire, la membrane pituitaire qui forme les parois de ces cavités. Du genre des muqueuses, cette membrane est continue en avant avec la peau; en arrière, avec les muqueuses du pharynx et du tympan, avec la dernière spécialement, au moyen de la trompe d'Eustache. Elle est très-épaisse au niveau des cornets, surtout près de leur bord libre, mais elle s'atténue considérablement dans les sinus. En avant, elle est revêtue d'un épithélium sec très-prononcé; en arrière, elle est dépourvue de cette couche protectrice, ou plutôt elle est tapissée par un épithélium non desséché, véritable mucus qui adhère intimement à cette membrane et qui lui appartient en propre, comme l'épithélium desséché appartient aux autres points. Les artères des narines émanent des branches ethmoïdales, sphéno-palatine, ptérygo-palatine, palatine postérieure et faciale. Leurs veines sont presque toutes satellites des artères; quelques-unes seulement traversent les pertuis du corps du sphénoïde et le trou fronto-ethmoïdal pour se rendre dans les sinus de la dure-mère. Ces dernières sont des veines émissaires, qui n'ont rien d'analogues aux artères dans leur disposition, et qui établissent, entre les narines et les veines crâniennes, une liaison intime d'autant plus importante à connaître pour les praticiens, qu'elle rend doublement raison dans les céphalalgies opiniâtres, et de l'efficacité de certaines saignées dérivatives des narines dans les mêmes circonstances. Les vaisseaux lymphatiques des narines sont à peu près inconnus, si ce n'est antérieurement. Les nerfs appartiennent à l'olfactif et à la cinquième paire. Les filets olfactifs proprement dits se répandent dans les parties supérieures de la membrane pituitaire, tandis que ceux de la cinquième paire appartiennent aux trois quarts inférieurs au moins de cette membrane. Les narines se développent par plusieurs points, dont la réunion s'opère sur la ligne médiane; la cloison ne fait même pas exception à cette règle;

mais la régularité de cette formation est subordonnée à celle du nerf olfactif. L'imperfection ou l'absence de ce nerf entraîne une imperfection correspondante des narines. Les narines sont étroites chez l'enfant et chez le vieillard, mais pour une raison inverse : le peu de développement chez le premier, et la saillie considérable des cornets chez le second. Quelquefois, la cloison des narines est percée d'une ouverture, sans que cette circonstance soit le résultat d'une opération ou d'une maladie. Presque toujours, cette cloison est déjetée à gauche, ce qui donne à la narine droite une ampleur plus considérable qu'à celle du côté opposé. Les narines manquent quelquefois complètement, tandis que, dans d'autres cas, elles offrent un développement incomplet. L'absence des narines implique l'une des deux dispositions suivantes : la séparation des deux orbites par une simple cloison, ou bien la fusion des deux orbites, et souvent des deux yeux en un seul, et production de ce curieux vice de conformation qui a sans doute donné naissance à la fable des Cyclopes, et que l'on a désigné sous le nom de *cyclopie*. L'imperfection de développement des narines présente plusieurs degrés, depuis la plus simple bifidité de la voûte palatine jusqu'à l'absence entière de cette voûte, de la cloison qui appuie sur elle et de la lame criblée de l'ethmoïde. Les portions antérieure et postérieure des narines n'ont pas la même tendance à disparaître par suite d'un vice de conformation; en effet, le nez manque très-rarement. Dans les cas d'absence complète des narines et de fusion des deux orbites en une seule, le nez existe, réduit à la condition d'un mamelon informe, sorte de trompe placée au-dessus de la cavité oculaire, à la partie inférieure du front.

NARINO (don Antonio), aventurier américain, premier dictateur de la Colombie, né à Santa-Fé-de-Bogota en 1769, mort à Cadix vers 1822. Dès sa jeunesse, il avait révélé l'attachement de son pays natal. Aussi traduisit-il en espagnol la *Déclaration des droits de l'homme de l'Assemblée constituante française*, qu'il répandit dans la colonie pour exciter les esprits; et, profitant de la première effervescence soulevée par le code de la liberté, il fonda une société secrète. Parmi ses adeptes, on comptait Zea, depuis ministre en Espagne, Cabal, Coster-Duran, Umaña et les fils des principales familles de la Nouvelle-Grenade. La conspiration ayant été découverte, Narino fut déporté aux présides d'Afrique, puis à Cadix, s'évada, passa à Londres et proposa à Pitt la cession de l'isthme de Panama et de la Floride en échange de l'appui que l'Angleterre prêterait au parti révolutionnaire de la Colombie. Fort de la promesse du ministre anglais, il revint en Amérique afin de donner le signal du mouvement; malheureusement, il fut, dès le débarquement, arrêté et incarcéré. Rendu à la liberté à la suite de l'invasion des armées françaises en Espagne, il devint secrétaire du congrès réuni à Bogota pour proclamer l'indépendance de la Nouvelle-Grenade, puis fut élu président du congrès de Venezuela en 1812. En 1813, le peuple et une partie de l'armée lui conférèrent la dictature, mais le congrès protesta et le déclara usurpateur. Battu par les généraux espagnols dans deux rencontres, Narino se renferma dans Bogota, et, dans une sortie, mit les assiégeants en déroute. Après une série de victoires, il fut vaincu devant Pastos et tomba entre les mains des Espagnols. Transféré successivement à Quito, à Lima et à Cadix, il mourut dans les prisons de cette dernière ville.

NARIQUE s. m. (na-ri-ke — du lat. *nares*, narines). Mamm. Syn. de *NASIQUE*, genre de quadrumanes.

— Ornith. Oiseau du genre couroucoun.

NARKE s. m. (na-ri-ka). Ichtyol. Espèce de poisson rouge des mers du Kamtschatka.

NARMADA, dans la mythologie indienne, rivière qui a sa source dans les monts Vindhya, près du village d'Amarantakata. Elle coule à l'O. et se jette dans le golfe de Cambaye. Elle sort d'un lac, et à quelque distance de là est aussi la source de la Sone. A trois milles de ce lac, au pied de la colline, est un ruisseau insignifiant appelé Djouhalā. Il existe sur ces rivières une légende très-curieuse. On fait de la Sone un jeune dieu, de Narmadā une déesse, une forme de Bhavāni, et de Djouhalā une jeune esclave qui était à son service. Sona, ayant entendu parler de la beauté de Narmadā, la demanda en mariage. Narmadā avait envoyé Djouhalā pour voir si cet époux était en effet digne de sa faveur, et pour l'amener à Amarantakata dans le cas où il pourrait convenir à une déesse comme elle. Djouhalā le vit, en devint amoureux et l'épousa, en se faisant passer pour sa maîtresse. Narmadā, pour se venger, ôta à Djouhalā la beauté dont elle avait abusé; elle précipita Sona du haut de la montagne et disparut elle-même dans l'endroit où soi aujourd'hui la rivière de son nom. Comme si elle fuyait Sona, elle coule à l'O., tandis que les eaux de la Sone se dirigent vers le N. Des pleurs de Djouhalā, il se forma une rivière de son nom.

NARNI, ville du royaume d'Italie, province de l'Ombrie, district de Terni, située à 32 kilom. S.-O. de Spolète, chef-lieu de mandement; 9,145 hab. Evêché; fabrication de lainages;

maison de détention. Cette ville, appelée *Narnia* sous les Romains, était jadis une place forte contiguë à la voie Flaminienne; on y voit une belle cathédrale et les ruines d'un pont romain. Patrie de l'empereur Nerva.

NARO, autrefois *Motum*, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province, district et à 21 kilom. S.-E. de Girgenti, chef-lieu de mandement; 10,530 hab. Collège; maison de refuge. Commerce d'huile, vins et soufre. Aux environs, nombreuses antiquités.

NARON s. m. (na-ron). Bot. Genre de plantes, voisin des iris.

NARP (Mme LORY DE), femme de lettres française, morte vers 1825. Elle a publié, sous le voile de l'anonyme, quelques ouvrages, écrits d'un style toujours facile, souvent élégant. Voici la liste de ces ouvrages : *les Deux insulaires ou Histoire de M. de Fayel et de Mme de Fortis*, suivie de *Nathalie*, anecdotes récentes (Paris, 1801, 2 vol. in-12); *Edouard et Clémentine ou les Erreurs de la jeunesse* (Paris, 1801, 3 vol. in-12); *Ernest et Lydie* (Paris, 1813, 4 vol. in-12); la *Mythologie des demoiselles* (1805, in-12); les *Victimes de l'amour et de l'inconstance ou Lettres de Mme de Blainville* (1792, 2 vol. in-18). On a, en outre, de cette dame plusieurs *Nouvelles* insérées dans la *Bibliothèque des romans*, 5^e année.

NARQUOISE, **OISE** adj. (nar-koi, oi-ze — rad. *narguer*). Malicieux, rusé avec dissimulation : *Un paysan NARQUOISE*. *La mort a dans son bissac des tours d'un écuyer NARQUOISE*. (Chateaub.) Qui exprime la ruse et la moquerie, ou qui est inspiré par elle : *Un sourire NARQUOISE*. Une réponse NARQUOISE. Un air, ton NARQUOISE. Depuis les chansons NARQUOISES du XIII^e siècle, la liberté d'écrire ne manque jamais tout à fait à la France. (Villem.)

— Substantif. Personne narquoise, rusée et railleuse : *Un NARQUOISE*. Une NARQUOISE.

— A signifié Voleur, flou. Il Nom que l'on donnait particulièrement à des mendiants qui contrefaisaient les soldats estropiés et les gens de qualité ruinés ou dévalisés. On les appelait aussi GENS DE LA PETITE FLAMME ou DELA COURTE EPEE, à cause des ciseaux qu'ils portaient pour couper les bourses.

— s. m. Jargon, argot : *Un jour qu'on disait à feu Armentières que M. d'Angoulême savait je ne sais combien de langues : « Ma foi, dit-il, je croyais qu'il ne savait que le NARQUOISE. »* (T. des Réaux.)

NARQUOISEMENT adv. (nar-koi-ze-man — rad. *narguer*). D'une manière narquoise : *Sourire NARQUOISEMENT*.

NARRAGANSET s. m. (na-ra-gan-sè). Linguist. Langue parlée par les Narragansets. V. LENNAPE (idiomes).

NARRAGANSETTS, nation jadis très-nombreuse, répandue dans une grande partie de la Nouvelle-Angleterre.

NARRAINGUNGE, ville de l'Indoustan anglais (Bengale), sur le Sikol-Lokia, affluent du Brahmapoutra, à 13 kilom. S.-E. de Dakka; 17,000 hab. Grande fabrication de mousseline et commerce de grains, de tabac, de sel et de chaux. Sur la rive opposée du fleuve est le lieu de pèlerinage mahométan de Coddomvesoul, où l'on montre sur une pierre l'empreinte d'un pied que les musulmans superstitieux croient être celui de leur prophète. Durant la saison pluvieuse, une grande partie de la contrée adjacente est inondée.

NARRATEUR, **TRICE** s. (na-ra-teur, trise — lat. *narrator*; de *narrare*, narrer). Personne qui narre, qui raconte : *Justin, qui n'est pas un peintre de mœurs, est un fort bon NARRATEUR*. (Labarpe.) Joindre, comme Homère et comme les NARRATEURS primitifs, dit tout, et ne songe à rien de ce qui est posé et attitude convenue. (Ste-Beuve.) M. Thiers parait plus NARRATEUR que philosophe; il sait les faits bien mieux qu'il ne les comprend ou les domine. (Guérault.)

..... Tout narrateur
Y met du sien, selon les occurrences.

LA FONTAINE.

NARRATIF, **IVE** adj. (na-ra-tif, i-ve — lat. *narrativus*; de *narrare*, narrer). Qui appartient, qui convient à la narration : *Style NARRATIF*. *Poème NARRATIF*. *La poésie épique, le madrigal, l'épigramme sont ordinairement de la poésie NARRATIVE*. (D'Alemb.) *L'histoire théorique et l'histoire narrative se complètent et se supposent l'une l'autre*. (Renan.)

— *Narratif* de, Qui fait connaître, qui expose en détail : *Procès-verbal NARRATIF du fait*. *Mémoire NARRATIF de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur*. (Acad.)

— s. f. Art de raconter : *Il donna carrière à sa NARRATIVE*. Vieux mot.

NARRATION s. f. (na-ra-si-on — lat. *narratio*; de *narrare*, narrer). Récit historique, oratoire ou poétique : *La Henriade est un modèle de NARRATION et d'élégance*. (Chateaub.)

Soyez vif et pressé dans vos narrations.

BOILEAU.

— Simple récit fait en conversation : *Il fut interrompu dans sa NARRATION*.

— Rhétor. Partie du discours qui contient l'exposé des faits et qui précède la confirmation : *Depuis que le jugement pend d'un côté, on ne se peut garder de contourner et tordre la NARRATION à ce biais*. (Montesq.)

— Enseignem. Récit dont le sujet est donné à des écoliers, et qu'ils s'exercent à développer : *NARRATION française*, *NARRATION latine*. *Premier prix de NARRATION*.

— **ENCYCL.** Littér. Considérée au point de vue de la rhétorique, la *narration* est une partie du discours, celle où l'orateur raconte les faits ; elle vient immédiatement après la division. L'orateur ayant prélué par les phrases vagues de l'exorde, puis ayant établi, par la proposition, le sujet qu'il entend traiter, énumère, dans la division, les points qu'il se propose de développer, et, ainsi solidement établi sur le terrain, entame la *narration*. Tout cela est réglé comme l'ordre et la marche d'une procession.

Cicéron veut que la *narration* oratoire soit courte, claire et vraisemblable. La brièveté est évidemment une qualité relative ; elle est subordonnée à l'importance et au nombre des circonstances ; on ne l'atteint pas en employant peu de temps, mais en exposant les parties essentielles du fait avec précision. Tous les détails inutiles sont des longueurs, quelle que soit l'élégance du langage. L'exposé des faits, tel qu'il existe dans le *Pro Milone* de Cicéron, peut être considéré comme le modèle des *narrations* au barreau. S'il n'est pas permis à l'avocat de nier les faits ou de les altérer dans leur essence, il peut les présenter sous un jour favorable à sa cause. Il peut en adoucir l'odeur, courir rapidement sur ce qui blesse le public et les juges, insister sur ce qui diminue le crime, sur ce qui augmente l'intérêt, enfin développer avec chaleur les mobiles passionnés qui touchent toujours vivement l'auditoire. Un récit présenté avec art prépare les esprits à l'argumentation qui va suivre et avance puissamment le travail de la défense.

La clarté et l'intérêt sont des qualités communes à tous les genres de *narrations*, qu'elles soient oratoires, poétiques ou historiques. La *narration* poétique admet, de plus, tous les ornements propres à charmer l'imagination ; la *narration* historique, avec une simplicité plus noble, doit présenter avec exactitude l'enchaînement des faits ; mais la vérité scrupuleuse qui lui est propre n'exclut ni le relief ni le coloris du style.

Les historiens de l'antiquité ornaient leurs *narrations* de traits, d'images, d'artifices de style, qui peut-être n'en altéraient pas l'exactitude, mais qui tiennent le lecteur en garde. La nouvelle méthode historique, dont les premiers modèles furent donnés en France par Augustin Thierry et M. Guizot, a rompu avec ce procédé. On s'est appliqué de plus en plus à reproduire fidèlement les faits, à les photographier, pour ainsi dire, avec l'indication des diverses nuances et la précision des contours. A cette manière, qui l'emporte beaucoup en vérité sur la manière ancienne, il ne faut ni moins de talent, ni moins d'étude. Placer chaque chose à son plan, faire ressortir en relief ce qui doit frapper particulièrement l'attention, imprimer le mouvement au récit, lui donner la chaleur, telles sont les qualités qui veulent un artiste chez l'historien. Des auteurs de notre temps, entre autres MM. Edgar Quinet et Louis Blanc, nous ont offert des exemples admirables de la *narration* historique ainsi comprise. La bataille de Waterloo du premier réunit au plus haut point toutes les qualités que demande ce genre littéraire.

Dans les œuvres d'imagination, les difficultés que la *narration* présente sont rarement appréciées des lecteurs ; elles ne le sont pas toujours de l'écrivain lui-même. Quand on n'a pas tenté une œuvre semblable, ou qu'on n'y réfléchit pas sérieusement, il semble assez facile d'intéresser et d'être vraisemblable, puisqu'on est le créateur des événements, qu'on en tient la suite dans sa main, qu'on peut les disposer, les modifier, les supprimer à son gré. Cette liberté même fait le péril. L'auteur, enthousiasmé, passionné pour son sujet, perd facilement le sens critique et n'a pas cette juste mesure de vue qu'a l'lecteur froid et désintéressé. S'il est permis à l'historien, à l'orateur, de manquer quelquefois d'intérêt, par la raison qu'ils racontent des événements réels, et qu'ils ne sont pas responsables de leur sécheresse ou de leur uniformité, pareille excuse n'existe pas pour le poète, le conteur, le romancier. Du moment où leurs *narrations* cessent d'intéresser, ils sont perdus, et leur œuvre semblerait, au point de vue de la disposition, les romans qui sont des *narrations* coupées par des peintures de caractères, des descriptions, des observations morales et des conversations, les romans nous offrent de trop nombreux exemples des difficultés à vaincre pour créer une *narration* vraisemblable et intéressante. Dans les anciens poèmes, épiques, descriptifs ou didactiques, la *narration* n'arrivant que comme un épisode, en général fort court, n'était pas exposée si fréquemment au risque d'ennuyer et de déplaire. Il en était de même au théâtre, d'où l'action, de plus en plus souveraine, l'a presque entièrement bannie. Toutefois, dans les œuvres anciennes aussi bien que dans les œuvres contemporaines, les *narrations* excellentes sont fort rares. On n'en trouve que quelques exemples cités dans les traités de rhétorique, et ces exemples sont les plus grands écrivains. Homère, Hérodoté, Sophocle et Thucydide, Virgile, Tite-Live et Tacite, Racine, Fénelon et Voltaire, voilà, pour nous

en tenir aux noms qui nous sont le plus familiers et ne pas faire d'excursion dans les littératures étrangères, quels sont les auteurs chez qui on trouve des modèles de *narration*. Il faut à ces noms ajouter, outre ceux de Chateaubriand et de Mme de Staël, ceux de nos grands historiens et ceux de nos grands romanciers, comme George Sand, Alexandre Dumas, Balzac et Stendhal, sans oublier les écrivains qui ont préféré aux longs ouvrages des œuvres courtes, amoureusement travaillées, comme Mérimée, Gérard de Nerval, Léon Gozlan, etc.

NARRÉ, ÊE (nar-ré) part. passé du v. *Narrer*. Raconté : *Les historiettes, les contes, NARRÉS de vive voix, affrianderont les enfants*. (Mme Monmarçon.)

— s. m. Récit : *Faire le NARRÉ d'une aventure. Voilà un long NARRÉ sur deux femmes de peu de chose*. (St-Sim.)

NARRER v. a. ou tr. (nar-ré — lat. *narrare*, mot dont l'ancienne forme, à ce que nous apprend Paul Diacre, est *gnariare*, de *gnarus*, qui sait, et *agere*, faire, proprement rendre connaissait). Exposer, faire connaître par un récit : *NARRER une bataille. Que de fois, en observant la forme historique et narrative que l'enfant donne aux idées même abstraites, vous sentirez comment les peuples enfants ont dû NARRER leurs dogmes en légendes et faire une histoire de chaque vérité morale* (Michelet.)

— Absol. : *Vous NARRERZ très-agréablement*. (Mme de Sév.) *Peut-on mieux NARRER que M. Pellisson ?* (D'Olivet.)

NARREY (Charles), littérateur et auteur dramatique français, né à Beccques (Nord) en 1825. Il appartient à une famille originaire d'Irlande, qui suivit en France Jacques II renversé du trône d'Angleterre. M. Charles Narrey commença à se faire connaître en 1847 par un roman intitulé : *Deux heures de mystère* (in-18), puis il écrivit pour le théâtre un assez grand nombre de pièces, composées pour la plupart en collaboration avec divers écrivains. De 1853 à 1856, il a été adjoint à Gustave Vaez et à M. Alphonse Royer dans l'administration de l'Odéon, et depuis lors il a suivi, au même titre, ce dernier à l'Opéra. M. Narrey a fait représenter seul à l'Odéon deux comédies : les *Notables de l'endroit*, en trois actes (1847), et *En bonne fortune*, en un acte (1847). Il a donné au même théâtre, en collaboration avec Michel : le *Passé et l'avenir*, en un acte (1847) ; *Van Dyck à Londres* (1849), et les *Tribulations d'une actrice* (1857), aux Variétés ; en collaboration avec M. Anicet Bourgeois : la *Femme à la broche* (1849) ; avec MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez, il a écrit : la *Dame de trèfle*, les *Fantaisies de mylord* (1850), et *Georges Brummel* (1860) ; avec M. H. Lemonnier : *Feu Brigitte*, en un acte (1858), et *Laure est une chimère*, en un acte (1862) ; le *Moulin ténébreux* (1870) ; avec M. Bercieux : *Zamore et Giroflée*, en un acte (1865) ; en collaboration avec de Langleac : la *Bohème d'argent* (1862), drame en cinq actes ; *Les Femmes elles sont toutes* (1868), etc. Outre ses pièces de théâtre, on lui doit d'autres ouvrages : *Deux heures de mystère* (1847, in-12) ; *Un Thél. Chanteraine* (1854, in-32) ; le *Quatrième larron* (1861, in-18) ; *Ce qu'on dit pendant une contradiction* (1863, in-12) ; *Albert Direr à Venise* et dans les *Pays-Bas* (1866, in-40), trad. de l'allemand ; les *Amours faciles* (1866, in-18) ; les *Derniers jeunes gens* (1868, in-80) ; le *Temple du célibat* (1870, in-16), etc.

NARSE s. f. (nar-se). Nom donné aux fondrières ou tourbières de peu d'étendue, en Auvergne.

NARSES, septième roi sassanide (de Perse), mort en 303 de notre ère. Il succéda à son frère Varanne III en 294, s'empara de la Mésopotamie et de l'Arménie sur Tiridate, roi d'Arménie, qui implora le secours des Romains, et remporta quelques avantages sur Maximien-Gallien, envoyé par Dioclétien (301). Vaincu à son tour, Narsès n'obtint la paix qu'en cédant aux Romains cinq provinces sur la rive droite du Tigre. Il venait d'abdiquer en faveur d'Hormisdas II lorsqu'il mourut.

NARSÈS, célèbre général byzantin, né vers 472 après J.-C., mort en 568. Admis, après avoir été mutilé, comme domestique au service de Justinien, il s'éleva, malgré la honte de son infirmité, à force de résolution, d'intelligence et d'énergie, aux plus hauts emplois. Il était déjà chambellan de l'empereur quand il révéla sa finesse politique dans la terrible émeute de Nika, et plusieurs négociations importantes dont il s'acquitta avec succès confirmèrent aux yeux de son maître sa valeur comme diplomate. Envoyé par ce prince pour surveiller Bélisaire, qui reconquerrait alors l'Italie sur les Goths, Narsès commença par entraver les plans de Bélisaire, puis il rompit ouvertement. La perte de Milan ayant été la conséquence de cette mésintelligence, Justinien, craignant que Bélisaire ne donnât sa démission, rappela Narsès à Constantinople.

Pendant les deux années qui suivirent, Narsès parut s'effacer, bien que l'empereur lui continuât ouvertement sa faveur. Puis on vit tout à coup l'eunuque presque octogénaire mis à la tête de l'armée chargée de chasser les barbares de l'Italie, entreprise immense que Bélisaire lui-même n'aurait pu mener à bonne fin. Après avoir dérobé avec soin sa marche aux ennemis, Narsès arriva sous les murs de

Rome, rencontra le roi goth Totila à Nocera et le battit complètement. Totila périt dans le combat. Son successeur, Teias, l'un de ses meilleurs lieutenants, voulut le venger, et rejoignit Narsès sur les bords du Sarnus, au pied du Vésuve. La bataille dura deux jours ; Teias fut tué et ses soldats, s'avouant vaincus, demandèrent à quitter l'Italie avec leurs armes et leurs bagages. Le général byzantin accéda à cette demande et courut soumettre les villes du Nord. Il pouvait croire l'Italie soumise, quand une invasion inopinée des Alamans et des Francs vint le surprendre. N'ayant pu résister au premier choc, Narsès laissa l'ennemi s'engager dans le cœur de l'Italie, où les bandes isolées furent détruites par les Romains ; puis, quand il vit ces hordes déjà décimées, il les écrasa à Cassinum, sur le Volturne. La domination des Goths était à jamais anéantie.

Nommé gouverneur de l'Italie, Narsès accabla d'impôts ce malheureux pays, qui mit cependant pendant treize ans à l'abri des invasions étrangères. Mais la mort de Justinien porta à l'eunuque un coup fatal. Justin, successeur de Justinien, écouta les plaintes des Italiens contre le gouverneur choisi par son prédécesseur, et le destitua. L'impératrice Sophie commit même l'inconvenance d'envoyer au vainqueur des Goths une quenouille et un fuseau, l'invitant à revenir à Constantinople filer au milieu des femmes. Narsès, furieux, répondit qu'il ourdirait une trame telle, que personne ne pourrait la rompre, et il appela les Lombards en Italie. Un long cri d'épouvante s'éleva dans tout le pays ; le pape Jean III supplia Narsès de venir à Rome pour défendre la contrée contre les Lombards. Narsès se laissa fléchir par ces prières ; mais il avait atteint sa quatre-vingt-quinzième année, et sa mort suivit son entrée à Rome. L'Italie fut perdue pour l'empire d'Orient.

NARSÈS ou NERSES CHAHASISIAN, patriarche universel des Arméniens, né à Achatchan, près du mont Ararat, en 1770. Issu d'une famille illustre, petit-fils de l'archevêque Kalast, il fit un chemin rapide dans la carrière ecclésiastique. Successivement archimandrite, évêque, archevêque de Tiflis (1811), il s'occupa, pendant les dix-sept années qu'il passa dans cette ville, de préparer la régénération de l'Arménie au double point de vue de la culture intellectuelle et du développement de la richesse publique. Dans ce but, il créa à Tiflis un lycée national (école narsétienne), un séminaire, des écoles primaires, une imprimerie, un vaste caravansérail, des filatures, une manufacture de glaces, etc. Bien qu'il eût rendu un important service à la Russie en empêchant, à la tête de la milice, une armée persane de traverser l'Arménie pour combattre les Russes, il devint suspect au gouvernement du czar, qui lui enleva son siège et le réléga à Kichenow, en Bessarabie. Bien patriarcal d'Arménie en 1843, il ne put obtenir de prendre possession de son siège avant de s'être rendu à Saint-Petersbourg pour y chercher l'approbation du czar. A la suite de plusieurs entretiens avec Nicolas I^{er}, il conquint les bonnes grâces de l'empereur, qui le confirma dans sa dignité et le combla d'honneurs, puis il se rendit à Echnauzin (1844). Son autorité spirituelle s'étendit alors non-seulement sur les Eglises arméniennes de son pays et de la Russie, mais encore sur celles de Perse, de Turquie et de l'Orient. Il assista, en 1856, au couronnement d'Alexandre II à Moscou.

NARTHÈCE s. m. (nar-té-se — gr. *narthéx*, même sens). Bot. Nom scientifique de la férule.

NARTHÉCIE s. f. (nar-té-si — du gr. *narthéx*, férule). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des hyacinthées, comprenant des espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord. Il Syn. de *TOPIEDIS*, genre de mélanthacées.

— **ENCYCL.** Les *narthécies* sont des plantes vivaces, à souche rampante, à feuilles engainantes ; les fleurs, qui sont réunies en grappes paniciformes terminales, ont un périanthe à six divisions presque égales, plus ou moins pétaloïdes, persistantes ; six étamines à filets subtils et barbus ; le fruit est une capsule à trois loges polyspermes. La *narthécie ossifrage* ou *des marais* porte, sur une hampe de 10 à 15 cm. 15 de hauteur, des fleurs petites, d'un blanc verdâtre et presque sessiles. Cette plante croît dans les contrées froides ou montagneuses de l'Europe ; on la trouve dans les lieux herbeux, un peu humides, dans les prairies tourbeuses, où elle fleurit en juin et juillet. Elle présente plusieurs variétés dans la forme, la grandeur et le nombre de ses diverses parties. Bien qu'elle ne soit pas dépourvue d'agrément, on ne la cultive pas dans les jardins.

NARTHÉCOPHORE adj. m. (nar-té-ko-fo-re — gr. *narthéxophoros*, de *narthéx*, *narthékos*, férule, *phoros*, qui porte). Mythol. et archéol. Qui porte une tige de férule : *Dieux NARTHÉCOPHORES*. *Prêtres NARTHÉCOPHORES*. Il Surnom de Bacchus. Il Se dit des initiés du second degré aux mystères de Bacchus.

NARTHEX s. m. (nar-té-téks — mot gr. qui signifie *batterie*). Antiq. Partie du mur qui sépare la nef de l'abside, ou qui sépare les catéchumènes, les énergumènes et les pénitents du second et du troisième degré : *Le véritable*

NARTHEX n'était qu'un portique ouvert, au moins sur sa face intérieure. (Viollot-Leduc.)

— **ENCYCL.** Dans certaines basiliques il y avait deux *narthex*, l'un intérieur, l'autre extérieur. A Sainte-Sophie même on comptait quatre *narthex* ou portiques fermés. Certaines sépultures se faisaient sous le *narthex* extérieur, ce qui indique que ces portiques avaient un assez grand développement. En effet, ils étaient souvent soutenus par cinq et même sept colonnes. Justinien ordonna que les gens qui, pour leurs fautes, avaient été séparés de la communion de l'Eglise ne pourraient aller plus avant que le *narthex* extérieur. Le *narthex* intérieur, situé immédiatement après le vestibule, était destiné à recevoir les catéchumènes et certaines catégories de pénitents ; il était séparé du reste de l'église et formait comme une station où se préparait ceux qu'on devait instruire dans la religion et ceux qui, après avoir commis des fautes, commençaient, par la pénitence, à être admis à la réconciliation. On laissait quelquefois les juifs, les païens, les hérétiques, les schismatiques pénétrer dans le *narthex* intérieur pour qu'ils pussent entendre la prédication évangélique et se convertir. Lorsque le christianisme fut entièrement répandu en Occident, ces stations et ces répartitions des classes de pénitents et de catéchumènes dans des portions de l'église de plus en plus rapprochées de la nef, devinrent inutiles et cessèrent.

NARUSCEWICZ (Stanislas-Adam), poète, historien et jésuite polonais, né en Lithuanie en 1733, mort en 1796. Après avoir visité l'Allemagne et l'Italie, il professa l'éloquence à Wilna, et dirigea le collège des nobles à Varsovie, où il fut admis dans l'intimité du roi Stanislas-Auguste. Son ordre ayant été supprimé, il fut chargé de diverses fonctions, puis devint évêque de Smolensk (1788) et de Luck (1790). C'était un écrivain distingué, au style élégant et pur. Nous citerons de lui : *Poésies diverses*, en polonais (4 vol.), recueil d'épîtres, d'odes, de satires, de fables, etc. ; *Histoire des Tartares de Crimée* ; *Histoire de Pologne* (Varsovie, 1780-1786), ouvrage plein de recherches et fort estimé ; *Vie de Chlodkiewicz, hetman de Lithuanie* (1805, 2 vol.).

NARVA, ville de la Russie d'Europe, située sur la frontière de l'Estonie, et ressortissant au gouvernement de Saint-Petersbourg. Bâtie sur les bords élevés de la Narva ou Narova, rivière rapide et poissonneuse qui, à douze kilomètres de la ville, se jette dans le golfe de Finlande, elle paraît avoir été fondée vers le commencement du xiii^e siècle. Les Suédois, auxquels l'Estonie appartenait alors, en firent une place forte. En 1553, sous le règne du czar Ivan IV, elle tomba au pouvoir de la Russie ; mais, en 1581, La Gardie la reconquit à la Suède, et c'est en vain qu'en 1590 et 1658 les Russes tentèrent de nouveau de la lui arracher. Le titre principal de Narva à sa célébrité dans l'histoire est la bataille qui s'y fut livrée, le 30 novembre 1700, entre l'armée de Charles XII et celle du czar le Grand, bataille où 8,000 Suédois mirent en déroute 80,000 Russes, dont ils tuèrent plus de 12,000, sans compter un matériel de guerre énorme et une somme de 262,000 écus laissés entre leurs mains. La bataille de Narva, par laquelle Charles XII inaugura si brillamment sa vie de guerrier, eut néanmoins sur lui une influence funeste ; car en lui inspirant une confiance superbe en lui-même et un mépris profond de ses ennemis, elle contribua à le pousser dans ces téméraires aventures qui devaient avoir pour résultat final de le perdre lui-même et de ruiner son royaume. Quatre ans plus tard, les Russes, entièrement relevés de leur premier désastre, revinrent mettre le siège devant Narva, qu'ils soumièrent désormais, ainsi que toute l'Estonie, à leur domination.

NARVA (BATAILLE DE), gagnée par Charles XII sur les Russes le 30 novembre 1700. Pierre le Grand, ayant conçu le projet de reprendre à la Suède tous les rivages orientaux de la Baltique, forma une coalition avec Auguste de Pologne et Frédéric de Danemark, princes ennemis de Charles XII. A cette nouvelle, le jeune roi se hâta de régler les affaires intérieures de son royaume, puis fond sur le Danemark à la tête d'une poignée de soldats résolus et, en quelques semaines, força Frédéric à évacuer le Holstein et à conclure la paix. Il passa alors en Russie et se porta rapidement au secours de la ville de Narva, que le czar assiégeait avec 100,000 hommes. En apprenant l'arrivée de son ennemi, Pierre s'éloigna pour aller rassembler des renforts, laissant le commandement de son armée au duc de Croi, que le roi de Pologne lui avait envoyé. Charles, impatient de combattre, car c'était sa première campagne, se porta en avant avec 8,000 soldats seulement, renversa tous les obstacles qu'on essaya de lui opposer, et parut bientôt en vue du camp du czar, qui était muni d'un bon rempart, d'un double fossé, et hérissé de 150 canons de bronze. Dès que ses troupes se furent quelque peu reposées, il prit toutes les dispositions nécessaires pour attaquer les retranchements ennemis. Laissons ici la parole à Voltaire, dont nous ne pourrions qu'obscurcir et décolorer le récit : *Le roi de Suède donna pour signal deux fusées et le mot allemand avec l'aide de Dieu.*

Un officier général lui avait représenté la grandeur du péril : « Quoi ! vous doutez, dit-il, qu'avec mes 8.000 braves Suedois je ne passe sur le corps à 100.000 Moscovites !... » Dès que le canon des Suedois eut fait brèche aux retranchements, ils s'avancèrent, la baïonnette au bout du fusil, ayant au dos une neige furieuse qui donnait au visage des ennemis. Les Moscovites se firent tuer pendant une demi-heure sans quitter le revers des fossés. Le roi atteignit à la droite du camp où était le quartier du czar, dont il ignorait l'absence. Aux premières décharges de mousqueterie ennemie, Charles reçut une balle dans le bras gauche, mais elle ne fit qu'endommager légèrement les chairs. Son activité l'empêcha même de sentir qu'il était blessé. Son cheval fut tué sous lui presque aussitôt. Un second eut la tête emportée d'un coup de canon. Il sauta légèrement sur un troisième, en disant : *Ces gens-ci me feront faire mes exercices*, et continua de combattre et de donner les ordres avec la même présence d'esprit. Après trois heures de combat, les retranchements furent forcés de tous côtés. Le roi poursuivit la droite des ennemis jusqu'à la rivière de Narva, avec son aile gauche, si l'on peut appeler de ce nom environ 4.000 hommes qui en poursuivaient 50.000. Le pont rompit sous les fuyards; la rivière fut en un moment couverte de morts. Les autres, dispersés, retournèrent à leur camp sans savoir où ils allaient. Ils trouvèrent quelques barques, derrière lesquelles ils se mirent. Là, ils se défendirent encore, parce qu'ils ne pouvaient pas se sauver. Mais enfin les généraux Dolorouki, Gollouin, Fédorowicz vinrent se rendre au roi et mettre leurs armes à ses pieds. Pendant qu'on les lui présentait, arrive le duc de Croi, qui venait se rendre lui-même avec trente officiers. Charles, profitant du reste du jour, s'empara de l'artillerie ennemie, puis s'endormit dans un manteau qu'il fit étendre sur la boue, devant un feu que les soldats de ses gardes avaient allumé. Il voulait fonder, au point du jour, sur l'aile gauche des ennemis, qui n'avaient point encore été rompus.

À dix heures du matin, le général qui la commandait l'envoya supplier de lui accorder la même grâce qu'au duc de Croi. Le vainqueur lui fit dire qu'il n'avait qu'à s'approcher à la tête de ses troupes, et venir mettre bas les armes et les drapeaux devant lui. Le général parut bientôt après avec ses Moscovites, qui étaient au nombre de 30.000. Ils marchèrent la tête nue, soldats et officiers, à travers moins de 7.000 Suedois. Les soldats, en passant devant le roi, jetaient à terre leurs fusils et leurs épées, et les officiers portaient à ses pieds les enseignes et les drapeaux. Charles traita tous les officiers supérieurs en vainqueurs généraux, et renvoya une foule de prisonniers. Dans les jours qui suivirent la Russie, plus de 25.000 Moscovites restèrent sur le champ de bataille. Le général Scharemétow parvint seul à se frayer une retraite à la tête d'une troupe d'élite. Les Suedois eurent 1.137 morts et environ 1.230 blessés. Ils firent un butin énorme et s'emparèrent de la caisse de l'armée ennemie, qui renfermait 262.000 écus. Chaque soldat reçut une part si considérable de butin, que, pour s'en débarrasser, ils vendaient les chevaux moscovites pour 30 sous, un écu au plus, et une robe fourrée de martre zibeline pour une botte de foin.

Tel fut le début de cette héroïque et bizarre épopée, qui devait avoir son dénouement, neuf ans plus tard, à Pultawa.

NARVAEZ (Pamplie), célèbre aventurier espagnol, né à Valladolid vers 1470, mort en 1529. En 1520, il servait sous Diego Velazquez de León, gouverneur de Cuba, lorsque celui-ci reçut, avec le titre d'adelantado, l'autorisation de fonder une colonie au Mexique. Enorgueilli par la dignité qui venait de lui être conférée et jaloux d'ailleurs des succès de Fernand Cortez, qu'il considérait comme un subalterne insurgé et un usurpateur de la gloire qui lui revenait légitimement à lui Velazquez, le gouverneur de Cuba résolut de venger par la force des armes ses droits et son autorité méconnus. Il mit sur pied un armement consistant en 18 vaisseaux, 80 hommes de cavalerie, 800 hommes d'infanterie, dont 80 arquebusers, 150 arbalétriers et 12 pièces de grosse artillerie, dont il confia le commandement à Narvaez, avec ordre de se saisir de Cortez et de ses principaux officiers, de les lui envoyer chargés de chaînes, et d'achever ensuite, au nom de Velazquez, la conquête du Mexique. Après un voyage heureux, Narvaez débarqua ses troupes sans opposition sur les sables de Chalchihucan, le 20 avril 1520. Cortez voulut tenter la voie des négociations, mais Narvaez rejeta avec mépris toutes les propositions qui lui furent faites. À l'exception de ce chef et de quelques-uns de ses créatures, l'armée entière penchait pour un accommodement. Ces symptômes fâcheux achevèrent d'exaspérer Narvaez; il mit à prix la tête de Cortez et celle de ses principaux officiers; puis, ayant appris que le vainqueur des Mexicains s'était avancé jusqu'à une lieue de la ville de Cempoallan, où lui Narvaez s'était transporté après avoir abandonné la plage aride de Chalchihucan, il se mit sur-le-champ en marche pour offrir la bataille à son rival. Au premier choc, Narvaez eut un œil crevé par

un coup de pique et fut renversé. On le mit aux fers, et on le transporta à la Vera-Cruz, et enfin il fut, après sa convalescence, mis en liberté. Le vainqueur traita les vaincus en amis; il leur donna le choix ou de retourner directement à Cuba ou d'entrer à son service pour partager sa fortune avec les mêmes avantages que ses anciens soldats. Toute l'armée de Narvaez se joignit aux troupes de Cortez. Revenu à Cuba, Narvaez obtint l'autorisation de conquérir le territoire de la Caroline du Sud, alors nommé Chicora. Il partit pour cette expédition à la tête de 300 hommes pleins d'ardeur. Mais les Indiens, ne pouvant se débarrasser de leurs adversaires par la force, usèrent de ruse, et indiquèrent aux envahisseurs une fausse route qui devait, disaient-ils, les conduire directement au pays de l'or; la troupe de Narvaez s'enfonça dans une suite de déserts sans fin, fut décimée par la peste, la famine, les flèches des sauvages, et, après des souffrances inouïes, se trouva près de la baie de Pensacola, sans vaisseaux, sans armes, sans habits, exténuée de fatigue et affamée. Narvaez et ses compagnons construisirent avec des écorces d'arbres plusieurs bateaux si grossièrement fabriqués, qu'il fallait, pour se confier à de tels navires, tout le courage du désespoir. Enfin ils réussirent à toucher les côtes de la Floride, où ils passèrent six mois. En cherchant à quitter ces rivages, ils furent assaillis par une tempête à l'embouchure du Mississippi. L'équipage de l'un de ces navires se réfugia dans une île, où il trouva un autre ennemi : la famine. Après une année passée au milieu des privations de toute nature, Narvaez et ses derniers compagnons furent massacrés par les indigènes. Suivant quelques historiens, quinze de ces aventuriers survécurent et atteignirent la Nouvelle-Galice.

NARVAEZ (Ramon-Marie), duc de Valence, général et homme d'Etat espagnol, né à Loja (Andalousie) en 1800, mort le 23 avril 1868. Il entra comme cadet dans la garde royale après le rétablissement de Ferdinand VII et était officier en 1820, lorsque fut inauguré le nouveau régime constitutionnel en Espagne. Il se rangea du côté des libéraux lors de l'insurrection de la garde royale en juillet 1822, puis le fit, sous Mina, la contre-guerrilla de Catalogne et contribua puissamment à la prise de Castellfolit. Grièvement blessé au siège de cette place, il se vit forcé de fuir pour ne pas tomber aux mains des Français (1823). Retiré à Loja, il vécut dans l'inaction pendant neuf ans, jusqu'à la mort de Ferdinand VII. En 1834, il entra au service avec le grade de capitaine dans un régiment de chasseurs et prit une part active à la campagne contre les carlistes dans les provinces basques. À la bataille de Mendigocia, il exécuta une charge brillante et, à l'attaque d'Araban, il fut blessé une seconde fois (1835). L'année suivante, il devint brigadier et reçut, sous Espartero, le commandement d'une division. Chargé de poursuivre le général carliste Gomez, il l'atteignit, le 25 novembre 1836, à Majaceite, auprès d'Arcos, et le défait complètement. Cette brillante victoire sur un ennemi qui, jusque-là, avait échappé à toutes les poursuites, décida de sa carrière politique et ouvrit carrière à son ambition.

En 1838, Narvaez soumit et pacifia rapidement la Manche, repaire de bandits qui, sous le nom de carlistes, infestaient tout le pays compris entre Madrid et l'Andalousie, puis fut nommé capitaine général de la Vieille-Castille et nommé au commandement en chef d'une armée de réserve en voie de formation. Dès lors, son influence contre-balance celle d'Espartero. Celui-ci comprit le danger et s'empressa de placer au ministère le général Alava pour contrecarrer les desseins de son compétiteur. Narvaez sentit le coup; prenant les devants, il déposa son commandement. Au même moment, une insurrection, fomentée par les modérés et les progressistes, éclata à Séville. Narvaez, député de cette ville, s'empressa de s'y rendre et, d'accord avec Cordova, le chef du mouvement, il fit insérer au *pronunciamento* un article relatif à la formation de l'armée de réserve si vivement combattue par Espartero; mais l'insurrection ayant été presque aussitôt comprimée, il dut se réfugier en France, où la reine mère alla le rejoindre en 1840, et où tous deux se mirent à faire à Espartero une guerre sourde. En 1842, Narvaez prit, à Perpignan, le commandement des christinos, ou partisans de la reine-mère, entra en Espagne par Valence, se dirigea sur Madrid et, après avoir battu Seoane à Torrejon de Ardos (23 juillet 1843), il entra en vainqueur dans la capitale. L'élément libéral domina dans le premier cabinet formé après la chute d'Espartero, bien que de fait l'autorité restât aux mains des conservateurs; mais Narvaez ne tarda pas à rompre complètement avec les libéraux afin d'être seul maître du pouvoir, et, en mai 1844, il élit nommé président du conseil et créa duc de Valence.

Dès lors éclata la réaction contre les libéraux. Comme tous les ambitieux, Narvaez s'était montré partisan de la liberté tant que ses rêves d'ambition n'avaient pas été réalisés. Son premier soin fut de rappeler la reine Christine et de faire reviser la constitution de 1837. Le principe de la souveraineté du peuple fut effacé de la charte, un cens électoral fut établi et de nombreuses restrictions

furent apportées à la liberté de la presse, ainsi qu'à l'indépendance des communes. La perte des libertés publiques fit surgir plusieurs insurrections que Narvaez parvint à réprimer. Cependant son arrogance ne tarda pas à lui aliéner un grand nombre de ses partisans; les conservateurs dissidents se rangèrent du côté de la légalité journalière violée par le ministère, et Narvaez se vit renversé par une intrigue de palais le 10 février 1846. La reine mère le tint éloigné des affaires pendant la conclusion des mariages espagnols, puis le fit envoyer à Paris comme ambassadeur. Le 4 octobre 1847, il reprit la présidence du conseil, mais il dut promptement donner sa démission par suite de ses dissentiments avec la reine Christine. Réplacé, en 1849, à la tête du nouveau cabinet, il resta deux ans à son poste, grâce aux élections de 1850, et donna de nouveau une démission forcée pour aller occuper l'ambassade de Vienne.

Narvaez ne joua aucun rôle dans les mouvements révolutionnaires qui agiterent l'Espagne de 1854 à 1856. On lui avait confié l'ambassade de Paris. Mais après la contre-révolution du 14 juillet 1856, qui réduisit au silence le parti libéral, Narvaez fut de nouveau nommé président du conseil (12 octobre) avec MM. de Pidal, Nocedal, Urbisondio et Lersundi pour ministres. Il travailla activement à ruiner pour toujours les espérances du parti libéral par des mesures réactionnaires. Bien que le pays éprouvât l'opposition à ces mesures que la force d'inertie, un complot de rivaux renversa encore une fois le duc de Valence pour constituer (novembre 1857) le cabinet Armero-Mon, précurseur du cabinet O'Donnell. Cependant de nouvelles intrigues ramenèrent Narvaez au pouvoir en septembre 1864. Instruit par l'expérience, il comprit qu'une réaction trop violente tournerait encore contre lui et forma un cabinet dont le programme fut la modération dans la résistance. On cessa les poursuites contre la presse et on fit remise à plusieurs journaux de certaines amendes qui leur avaient été infligées. Sur les entrebâtes, la question dominicaine souleva de nouvelles dissensions; la reine s'obstinant à ne pas consentir à l'abandon du territoire de cette république, le ministère donna tout entier sa démission, presque aussitôt retirée sur les concessions que fit la reine, et, en janvier 1865, fut présenté le projet de loi portant abolition du décret sur la réintégration de la république dominicaine sous l'autorité de la monarchie espagnole. Au mois de juin suivant, le ministre Narvaez fut remplacé par un cabinet présidé par O'Donnell. En 1866, il reprit la présidence du conseil et conserva son poste jusqu'à sa mort. Pendant cette dernière période de sa vie politique, il se mit à la tête d'une réaction effrénée, suspendit les garanties constitutionnelles, fit exécuter et déporter un grand nombre de libéraux et donna au clergé une influence énorme. Son despotisme ne contribua pas peu à précipiter la chute de la reine Isabelle.

« Don Ramon Narvaez, dit M. Ch. Yriarte, a tenu une grande place dans l'histoire contemporaine de l'Espagne, sans qu'on s'explique sa suprématie autrement que par la situation du pays lui-même et par son énergie personnelle qui ne s'est jamais démentie. Le maréchal était le dompteur des soulèvements politiques : c'était le lot qu'il avait choisi; il semblait qu'il fût un art de la compression des émeutes et qu'il courût sous aux rebelles plutôt par amour de la lutte que par patriotisme.

Il était emporté, violent, peu cultivé, d'une nature assez vulgaire, brillant cependant comme un Andalou, doué d'une espèce de faconde gâtée par des grossièretés de langage; doué du mouvement, de la vie, pueril, sensuel, animé, turbulent dans ses gestes, très en dehors, avantageux, d'une excessive arrogance, d'une raison très limpide et d'une remarquable lucidité. La lettre imprimée lui causait une espèce d'horreur; il avait tous les défauts de sa province et n'en avait pas toutes les qualités. Sa spontanéité, son énergie, son incroyable audace étaient annulées par une excessive confiance en des ressources personnelles trop bornées pour le pouvoir. Sa faculté maîtresse, c'était ce don mou du coup d'œil décisif et rapide; au milieu de la tempête, avec une intuition admirable et une précision inouïe, il voyait la manœuvre à exécuter, et il l'exécutait sans coup férir; on ne le prenait point, et, si on ajoute à cette qualité une activité stupéfiante et beaucoup de bonheur, on comprendra de suite les grands traits de sa vie politique : Gomez surpris, le coup de main de Torrejon de Ardoz et la défaite du duc de la Victoire. Son incroyable énergie s'élevait parfois de la ruse. On a dit de lui : « C'est un lion qui tient du renard. »

C'était aussi un rude soldat : sa bravoure était célèbre; ce n'était pas le sang-froid britannique d'O'Donnell ou la valeur chevaleresque du comte de Reuss, mais une sorte de fougue andalouse qui se traduisait en éclats, en jurons, suivis de traits d'une audace à Castelblanc, à vingt-deux ans, il reçut cinq balles et fut emporté du champ de bataille, mêlé parmi les cadavres. On ne compte pas, dans sa longue carrière militaire, ses actes de valeur : à Madrid, un jour d'émeute, il était singulier à voir; tenant tou-

jours la tête des troupes qu'il lançait à l'assaut, il se retournait pour exciter ses soldats par des paroles ardentes qu'il prononçait en serrant les dents avec rage : « Allons, allons, les enfants, à la baïonnette ! la poudre coûte cher ! »

Il était fier avec les petits et d'une vanité féodale. A Loja, sa patrie, on le redoutait et on le haïssait. Et c'est justement la seule ville d'Espagne où il y ait eu un soulèvement d'un libéralisme inquiétant. C'est encore, de tous les présidents du conseil des ministres, le seul qui ait cru devoir s'entourer d'hommes de garde déguisés chaque fois qu'il sortait (*fonda de capa*). Quand il traversait la rue d'Alcala, suivi d'un ou de deux aides de camp en bourgeois, on reconnaissait dans la foule les hommes qui ne le quittaient jamais dans ses promenades.

Don Ramon avait à la tribune une prestance et un débit qui ont souvent fait illusion et trompé des hommes perspicaces; il parlait comme on attaque, sans souci de la forme, mais avec des faits; et c'était un curieux contraste avec les habitudes oratoires et la forme élégante de quelques-uns des grands orateurs du Sénat. Son ignorance était célèbre, et il avait une sorte de mépris pour le culte des lettres. Un jour, en plein Sénat, il parla de Cicéron à la bataille de Cannes, et cependant il s'était comblé d'une éloquence militaire et personnelle qui suffisait à la situation, et se soutenait sans trop de désavantage devant ces maîtres de la parole.

NARVAL s. m. (nar-val — allem. *narval*, de *nar* pour *nase*, nez, et de *wall*, baleine; la baleine qui a un nez, parce que ces cétacés ont à l'extrémité de la mâchoire supérieure une dent en forme de corne, qu'on a comparée à un nez). Mamm. Genre de cétacés, de la famille des delphinien, dont l'espèce type vit dans les mers du Nord : *Le Narval habite au milieu des glaces de l'Océan Polaire*. (Lacép.) Les Narvals que l'on range à Constantinople d'un aspect particulièrement formidable. (Th. Gaut.) Les Narvals ressemblent aux marsouins par la forme de leur corps. (Boitard.) Quelques-uns écrivent *NARVAEL* et d'autres *NARWHAL*.

— Encycl. Les narvals se distinguent des marsouins, auxquels ils ressemblent d'ailleurs beaucoup, par l'absence de nageoire dorsale, et de tous les autres delphinien par l'absence de dents coniques et par les longues défenses dont est armée leur mâchoire supérieure. De ces deux défenses, qui atteignent à peu près le tiers de la longueur totale de l'animal, c'est-à-dire jusqu'à 3 mètres et plus, il arrive le plus souvent que celle de gauche seulement se développe, l'autre restant à l'état rudimentaire. La défense développée est marquée de sillons en spirale. Il est très probable que les défenses lisses que l'on possède dans les collections ont été travaillées. On ignore l'usage de ces dents formidables, car l'on ne peut pas admettre, avec les anciens naturalistes, que le narval sert pour combattre la baleine. Du moins, les raisons d'une pareille lutte nous échappent complètement, car le narval, qui se nourrit de crustacés, de mollusques à coquilles et de poissons, ne pourrait combattre la baleine ni pour en faire sa proie, ni pour lui disputer sa nourriture. On a conservé jusqu'au XVIII^e siècle des préjugés singuliers sur les dents du narval. On croyait que ces grandes défenses appartenaient à la licorne, animal dont l'existence est plus que douteuse, et on leur attribuait des vertus médicales qui les faisaient vendre au poids l'or.

Le narval a deux nageoires pectorales très-petites. En revanche, sa queue, conformée en nageoire horizontale, est très-grande et très-puissante. La peau du dos, légèrement saillante le long de l'épine, forme une sorte de nageoire dorsale ou nœud, que femelle a deux mamelles voisines de la vulve. Le pénis du mâle est caché dans une gaine. L'œil est petit, la bouche peu fendue. L'évent est placé à la hauteur des yeux, qui sont très-voisins de la bouche. La peau des jeunes, grise et tachetée de noir en dessus, blanche sur les flancs et sous le ventre, blanchit sensiblement à mesure que l'animal vieillit, mais sans que les taches perdent leur coloration noire. La peau recouvre une couche de lard assez épaisse. On ne pêche cependant pas beaucoup le narval, bien que l'huile que l'on extrait de son lard passe pour être de beaucoup supérieure à celle de la baleine. Il est vrai que le narval est fort difficile à harponner, à cause de l'extrême rapidité de ses mouvements. Il vit habituellement en troupes de quinze ou vingt individus. Leurs ébats sont très-vifs et très-bruyants.

Le narval n'est bien connu que depuis peu de temps. Lucpède lui attribuait une longueur totale qui pouvait atteindre jusqu'à 20 mètres; Cuvier lui attribuait 5 mètres seulement; la vérité est entre ces deux extrêmes : le narval paraît avoir environ neuf mètres de longueur, y compris la défense. Les Groenlandais se nourrissent de la chair de ce cétacé; les Islandais s'en abstiennent, parce qu'ils prétendent que cet animal se nourrit de cadavres.

Lucpède avait adopté trois espèces de narval : le narval commun, le narval microcéphale et le narval d'Anderson. Il paraît avoir été trompé par de mauvais dessins ou des récits inexacts. Provisoirement, il con-

vient de ne reconnaître qu'une seule espèce, qui est celle que nous avons décrite.

NARVALINE s. f. (nar-val-i-ne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent à Saint-Domingue.

NARY (Cornelius), théologien anglais, né dans le comté de Kildare en 1660, mort à Dublin en 1738. Après avoir été investi de la prêtrise, il vint à Paris pour y terminer ses études au collège des Irlandais, qu'il dirigea ensuite comme principal pendant plusieurs années. De retour dans son pays, il fut attaché à une église catholique de Dublin. On lui doit, entre autres ouvrages : *The new Testament, translated into english, with marginal notes* (Londres, 1705, in-8°) ; *A new history of the world, from the creation to the birth of Christ* (Dublin, 1720, in-fol.).

NARYCIE s. m. (na-ri-si-) Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées méliothiques, dont l'espèce type habite l'Inde. — s. f. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens.

NARYCIE ou **NARYX**, ville de la Grèce ancienne, dans la Locride Epicnémidiennne. Patrie d'Ajax, fils d'Oïlée.

NARYCIEN, **ienne** s. et adj. (na-ri-si-ain, -i-ène). Géogr. anc. Habitant de Narycie ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les Naryciens. La population narycienne*.

— Mythol. Le héros narycien, Nom donné quelquefois à Ajax, fils d'Oïlée.

NARYM, ville de la Russie d'Asie, dans la Sibirie, gouvernement et à 400 kilom. N.-O. de Tomsk, sur la rive droite de l'Obi ; 2,000 hab. Commerce de pelleteries, cuirs ; extraction de métaux.

NARZOLE, ville du royaume d'Italie, province de Coni, district et à 26 kilom. S.-E. de Mondovì, mandement de Cherasco ; 3,717 hab.

NASAFI (Hafededdyn Abou-Paracat Abdallah Ben Ahmed AL), écrivain arabe, mort à Bagdad en 1315. Ses principaux écrits, *Al-masfi* ou *Almosafi Kenz al Hakaik* et *Omdat al Akaid*, se trouvent en manuscrit à la Bibliothèque nationale sous les numéros 1386, 473 et 412.

NASAFI (Nadjim-Eddyn Abou-Hafs Omar, surnommé AL-), poète et théologien arabe. V. OMAR.

NASAL, **ALE** adj. (na-zal, a-le — lat. *nasalis* ; de *nasus*, nez). Anat. Qui appartient au nez : *Fosses nasales*. OS NASAU. *Artère nasale*. Le nez n'ayant pas une longueur exagérée, les voies nasales sont sans obstacle et favorables à la respiration des osselets et l'ivoire St-Hilaire.) *Attila mourut, en 453, d'une hémorragie nasale*. (L.-J. Larcher.)

Tantôt une topaze, effroi du linge blanc, Au bout du cartilage étincelle en tremblant ; Tantôt elle envahit la gouttière nasale, Et glisse vers la bouche en pente verticale.

BARTHELEMY.

Fosses nasales. Double cavité formée par les ailes du nez et par le cartilage qui les sépare. *La fosse nasale*, Saillie osseuse, située à la partie antérieure du nez, entre les deux arêtes osseuses, *l'échancrure nasale*. Ouverture demi-circulaire qui, placée au-dessus de la fosse nasale et formant la partie supérieure et antérieure des fosses nasales, s'articule avec les os du nez et les apophyses montantes des os maxillaires supérieurs. *Les Epines nasales*, Nom donné à trois saillies osseuses, dont l'une est située au milieu de l'échancrure nasale, l'autre est formée par la réunion de la portion palatine des deux os maxillaires supérieurs, au-dessus de l'ouverture antérieure des fosses nasales, et la troisième est formée par la réunion des deux os palatins, sur la ligne médiane, à la partie supérieure de la voûte palatine. *Os nasaux* ou *Os propres du nez*, Petits os quadrangulaires formant la partie supérieure de la charpente du nez, lesquels sont articulés entre eux par leur bord interne avec l'échancrure nasale et avec les branches montantes des os maxillaires supérieurs. *Le Cartilage nasal*, Cartilage formant la cloison des fosses et les faces latérales du nez. *Artère nasale*, Une des divisions de l'artère ophtalmique. *Le Nerf nasal*, Rameau inférieur du nerf ophtalmique de Willis.

— Gramm. Se dit d'un mot modifié par l'arrêt de l'air dans le nez, comme dans ENFANEMENT : *Son NASAL. Prononciation NASALE*. Le son NASAL, de sa nature, ressemble au retentissement du métal. (Marmontel.) *Les Voyelles nasales* ou substantiv. *Nasales*, Voyelles dont la prononciation est nasale : *Nos quatre NASALES sont an, in, on et un*. (Acad.) *Les NASALES n'ayant point de caractères simples qui en soient les signes, on a eu recours à la combinaison d'une voyelle avec m et n*. (Duclos.) *Les Consonnes nasales* ou substantiv. *Nasales*, Lettres n et m. Dans l'alphabet sanscrit, Lettres nga, nja, nda, ma et ira.

— s. m. Lame de fer fixée à la partie antérieure de certains casques de l'antiquité et du moyen âge, et descendant entre les yeux, jusqu'au-dessous du nez, afin de mettre le visage à l'abri des coups de taille. *Il Au XVI^e et au XVII^e siècle, Pièce du mezzail qui couvrait le nez*.

— Encycl. Anat. *Fosses nasales*. V. FOSSE.

NASALEMENT adv. (na-zal-le-man — rad. nasal). Gramm. Avec un son nasal : *Voyelle prononcée NASALEMENT*.

NASALIS s. m. (na-zal-liss — du lat. *nasus*, nez). Mamm. Genre de singes de l'ancien continent, ayant pour type l'espèce connue sous le nom de NASIQUE.

NASALISATION s. f. (na-zal-li-za-ti-on — rad. *nasaliser*). Action de nasaliser des lettres : *La NASALISATION des voyelles est à peu près inconnue dans le Longueoc* ; an, tombe s'y prononce ann, tonne.

NASALISÉ, **ÉE** (na-zal-li-zé) part. passé du v. *Nasaliser* : *Voyelle NASALISÉE*.

NASALISER v. a. ou tr. (na-zal-li-zé — rad. *nasaler*). Gramm. Donner un son nasal à : *Nasaliser une voyelle, une syllabe*. « On a dit quelquefois NASALER.

NASALITÉ s. f. (na-zal-li-té — rad. *nasaler*). Gramm. Qualité d'un son nasal : *La NASALITÉ d'une voyelle*. N, à la fin d'une syllabe, est ordinairement le signe de la NASALITÉ. (Acad.) « Mot créé par d'Olivet.

NASAMONITE s. f. (na-zam-on-ni-te). Minér. Pierre d'un rouge sanguin, marquée de veines noires.

NASAMONS, en latin *Nasamones*, peuple de l'Afrique ancienne, sur la côte de la Lybie, établi le long de la Grande-Syrie, entre les possessions de Carthage à l'O. et celles de Cyrène à l'E. C'était un peuple nomade et pasteur, qui laissait ses troupeaux paître en liberté sur la côte et se livrait à la chasse et au commerce ; il servait d'intermédiaire entre Carthage et l'Égypte.

NASARA s. f. (na-sa-ra). Métrol. Monnaie d'argent de Tunis, de forme carrée.

NASARD, **ARDE** adj. (na-zar, ar-de — du lat. *nasus*, nez). S'est dit pour NASILLARD : *Lire d'un Ion NASARD*. (St-Amand.)

— s. m. Mus. Jeu d'orgue de mutation.

— Encycl. Mus. On donne le nom de *nasards* à plusieurs espèces de jeux d'orgue, qui comptent parmi les plus importants. Il y a d'abord le *nasard* proprement dit, sans aucune qualification, qui s'accorde à la quinte au-dessus du prestant ; puis le gros *nasard*, accordé à la quinte au-dessus de la flûte de huit pieds ; puis le *nasard* accordé à la quinte au-dessus de la doublette, auquel on donne communément le nom de *larigot*, et, enfin, on emploie à la pédale un *nasard* de douze pieds, qui s'accorde à la quinte au-dessus du seize-pieds et qui, par la coïncidence de ses vibrations avec celles de ce dernier, produit véritablement l'effet d'un trente-deux pieds.

Plusieurs écrivains, entre autres Castil-Blaze, prenant texte du nom donné à ce jeu d'un effet si doux et si charmant, ont assuré qu'il n'était ainsi qualifié que parce qu'il nasillait d'une façon fâcheuse et désagréable. C'est là une erreur complète, comme on va le voir par ces lignes que nous empruntons à l'excellent *Manuel du facteur d'orgues* : « Le *nasard* est un jeu des plus doux, des plus flûtes et des plus agréables de l'orgue, et l'on ne concevrait pas qu'on lui eût donné le nom qu'il porte, si l'on ne considérait pas le rôle qu'il joue dans la composition du cornet, dont il est l'une des parties les plus caractéristiques. On sait que la voix, pour être pure et d'une belle qualité, doit s'échapper en partie par les fosses nasales et, au contraire, qu'elle a un timbre désagréable lorsqu'elle n'y passe point. C'est donc très-improprement que, pour la caractériser dans ce dernier cas, on se sert de l'expression *chanter du nez*. Ce qui se passe à l'égard de la voix a lieu quant à l'effet produit par le jeu du cornet. Si on le joue sans le *nasard*, il rend un son analogue à celui d'une personne qui chanterait en se pinçant le nez ; mais lorsqu'on ajoute le *nasard*, le son prend un autre caractère et s'éclaircit comme la voix lorsqu'on lui laisse un libre passage par les fosses nasales. Il y a donc lieu de croire que c'est par analogie avec ce phénomène qu'on a donné le nom de *nasard* au jeu le plus doux dans la composition du cornet, et non parce qu'il aurait un timbre nasillard. »

Ce qui est certain, c'est que le *nasard*, qui prend place parmi les jeux de mutation, est l'un des éléments les plus précieux de cet instrument admirable auquel on a donné le nom d'orgue.

NASARDE s. f. (na-zar-de — du lat. *nasus*, nez). Chiquenaude sur le nez : *Donner, recevoir une NASARDE*.

Oui, je suis un mardau digne de cent nasardes.

PIRON.

— Fig. Camoufflet, trait piquant : *Le Journaliste est, par état, exposé à recevoir des NASARDES*.

Il faut avec courage également offrir Et ton front aux lauriers, et ton nez aux nasardes.

LA FONTAINE.

Victoire à Catherine, Nasarde à Mahomet.

VOLTAIRE.

Quand de ses vers un grimaud nous poignarde, Chacun pourra lui donner sa nasarde, L'appeler buffe et stupide achevé.

J.-B. ROUSSEAU.

NASARDE, **ÉE** (na-zar-de) part. passé du v. *Nasarder*. Qui reçoit, qui a reçu des na-

sardes : *Vous méritez d'être souffleté, NASARDÉ, croquinolé*. (Le Sage.)

NASARDER v. a. ou tr. (na-zar-dé — rad. *nasarder*). Donner des nasardes à :

Ça, ce nez, que je le nasarde, Pour l'apprendre, avecque deux doigts, A porter honneur où tu dois.

CL. MAROT.

— Fig. Bafouer, railler, avec des marques de mépris.

Se nasarder v. pr. Se donner mutuellement des nasardes ; se bafouer l'un l'autre : *En se nasardant nous nous avons l'un et l'autre quand, pour faire plaisir à quelques sots, nous nous serons NASARDÉS et houspillés* ? (Jodel.)

NASARNAK s. m. (na-zar-nak). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin.

NASBINALS, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Marvejols, près d'un petit affluent du Bès ; pop. aggl., 1,064 hab. — pop. tot., 1,181 hab. Fabrication de serges et de fromages. Belle église paroissiale du XIV^e siècle, surmontée d'un clocher octogonal.

NASCALE s. m. (na-ska-le). Anc. chir. Sorte de pessaire. « On disait aussi NASCALIE s. f.

NASCARA, ville du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, prov. de Bouzen, à 160 kilom N.-E. de Nangasaki.

NASCIMENTO (Francisco-Manoel do), poète portugais, né à Lisbonne en 1734, mort à Paris en 1819. Il entra dans les ordres et il remplissait des fonctions ecclésiastiques dans sa ville natale lorsque, dénoncé à l'inquisition comme professeur des opinions philosophiques, il fut décrété d'arrestation. Manoel do Nascimento parvint à échapper aux sbires, à s'embarquer, et se rendit en France (1778), où il vécut pendant longtemps dans un état de gêne profonde. En 1792, Aranjó d'Azevedo, nommé ministre de Portugal dans les Pays-Bas, entra en relation avec lui à Paris et l'emmena à La Haye. Cinq ans plus tard, Manoel revint en France, habita successivement Choisy-le-Roi, Versailles, puis se fixa à Paris, où il termina ses jours. Il composa des odes, des stances, des épiques, des sonnets, et fit d'excellentes traductions en portugais des *Martyrs* de Chateaubriand, des *Fables* de La Fontaine, du *Vert-Vert* de Gresset. Le premier recueil de ses poésies a paru sous le titre de *Versos de Filinto Elysio* (Paris, 1797, 8 vol. in-12). Ses œuvres complètes : *Obras completas de Filinto Elysio*, ont paru également à Paris (1817-1819, 11 vol. in-8°). Sané et traduit en français ses poésies les plus remarquables sous le titre de *Poésie lyrique portugaise ou Choix des odes de François Manoel*, avec le texte en regard (Paris, 1808, in-8°). Le style du poète portugais est fort remarquable et ses œuvres sont inspirées par un amour profond de la liberté, par de larges idées philosophiques.

NASCIO s. m. (nass-si-o). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, dont l'espèce type habite l'Australie.

NASCOTO s. m. (na-sko-to — mot ital. qui signif. cache). Hist. littér. Membre d'une académie de Milan : *L'Académie des NASCOTTI*.

NASCUTUR POETE, FIUNT ORATORES (*On nait poète, on devient orateur*). Phrase de Quintilien qui signifie que le poète apporte en naissant le germe de son génie, tandis qu'on ne devient orateur que par l'étude et le travail. L'auteur de la *Physiologie du goût* s'est inspiré de ces paroles, quand il a dit spirituellement dans ses axiomes gastronomiques :

On devient cuisinier, mais on naît rotisseur.

On a contesté, non sans raison, la vérité du proverbe latin. Le talent d'orateur est inné comme celui du poète ; il faut à l'un et à l'autre un génie qui ne s'acquiert pas, et un art dont on se rend maître par l'étude et par l'exercice.

NASE s. m. (na-ze — lat. *nasus*, même sens). Argot. Nez.

— Ichtyol. Poisson du genre cyprin, qui vit dans le Danube et dans quelques fleuves du midi de l'Europe : *Les NASÉS déposent leurs œufs en avril, au milieu du lit des fleuves*. (V. de Bomare.)

— Encycl. Le *nase* est une espèce de cyprin, assez semblable à la chevanne pour la forme et la couleur. Son caractère le plus saillant consiste dans la forme très-particulière de son museau, qui ne saurait être mieux comparé qu'à un nez épais ou camus ; de la son nom vulgaire. Ce poisson atteint jusqu'à 0m,50 de longueur, et même, assure-t-on, 0m,63. Sa forme est élancée et élégante, et sa coloration fort agréable. Le dos et les nageoires dorsale et caudale présentent une teinte d'un gris noirâtre, rendue plus vive par des reflets d'un vert métallique ; les flancs sont d'une couleur légèrement jaunâtre ou roussâtre, à reflet argenté, tandis que le dessous du corps est d'un blanc nacré ; les nageoires inférieures sont jaunes ou d'un rouge vif. Les écailles de la ligne latérale sont striées circulairement et marquées de traits noirs. Le *nase* habite les rivières et les fleuves du nord et de l'est de la France ; il est assez rare dans la Seine. On le trouve aussi dans le Danube

et dans plusieurs fleuves d'Italie. D'après Willoughby, il fraye en avril, au milieu du lit des cours d'eau, après avoir eu le soin préalable de nettoyer le fond ; pendant le temps du frai, les mâles ont la tête parsemée de points blancs et le corps hérissé d'aspérités. Les *nases* vont alors par troupes, en sorte qu'un seul pêcheur peut en prendre quelquefois jusqu'à deux ou trois mille en une nuit. On préfère ceux qui ont été pêchés au mois d'août. Mais, en général, leur chair est flasque, la mole, insipide, remplie d'arêtes, surtout vers la queue ; aussi préfère-t-on la partie comprise entre la tête et l'épine dorsale. Ce poisson présente plusieurs variétés, dont la chair est aussi peu estimée.

NASEAU s. m. (na-zeo — du lat. *nasus*, nez). Chacune des deux ouvertures du nez par lesquelles l'animal respire et flaire ; se dit particulièrement en parlant du cheval et des grands quadrupèdes herbivores :

... Les chiens, par le cor animés, De plaisir halètent et les yeux enflammés, De leurs naseaux ouverts ont respiré la proie.

THOMAS.

De ses larges naseaux qu'il présente aux zéphyrs, L'animal, arrêté sur les monts de la Thrace, De son épouse errante interroge la trace.

ROUCHER.

— Fam. Narine, nez. — Fendeur de naseaux, Bravache, fanfaron :

Qu'ils s'avancent, seuls ou par bande, De pied ferme je les attends. A ta gloire il faut que je fende Les naseaux de ces capitans.

TH. GAUTIER.

— Encycl. Les *naseaux* sont les ouvertures externes de l'appareil respiratoire et l'unique passage par lequel, chez les solipèdes, l'air peut pénétrer dans les poumons et en sortir. Ils offrent à considérer deux ailes réunies par deux commissures. Les ailes sont formées par un fibro-cartilage recouvert par la peau, fixé à l'extrémité de l'épine nasale, et ressemblant pour la forme à une virgule dont la partie large forme la base de l'aile interne, et la pointe celle de la levre externe.

La commissure supérieure ne conduit pas dans la cavité nasale, mais dans la fausse narine, espèce de cul-de-sac conique formé par la peau, placé entre l'épine nasale et le bord supérieur du petit sus-maxillaire, et dont la face interne sécrète une matière sébacée grise ou noirâtre. Les véritables usages de cette cavité sont inconnus. La commissure inférieure, large et arrondie, offre, à quelque distance de son entrée, un trou quelquefois double : c'est l'orifice inférieur du conduit lacrymal, orifice qu'on trouve, dans l'âne et le mulet, reporté sur la face profonde de l'aile externe, près de la commissure supérieure.

Les ailes du nez se dilatent par l'action de plusieurs muscles, et toujours en raison de la vitesse de la respiration. L'élasticité du fibro-cartilage les ramène à leur ouverture normale dès que cesse l'action de ces muscles.

On doit étudier, dans les *naseaux*, leurs dimensions, l'état de la muqueuse qui en tapisse l'intérieur et le liquide qui s'échappe de leur cavité.

Les *naseaux* doivent être grands. Cette conformation est la meilleure, la plus belle, parce qu'elle remplit à un plus haut degré les conditions favorables à la fonction qui leur est propre. Leur grande dimension, en élargissant la partie inférieure de la tête, la fait paraître plus courte et plus carrée. Cependant il ne faut pas confondre la dilatation constante et forcée des *naseaux* que l'on remarque dans certaines maladies, et surtout dans la pousse, avec leur grandeur normale.

Au repos, chez l'animal sain, la muqueuse du nez présente une teinte d'un rose vif uniforme ; elle rougit par l'exercice, d'autant plus qu'on le rend plus violent. Dans la morve, cette muqueuse est pâle et présente des ulcérations plus ou moins étendues, à bords irréguliers, désignées sous le nom de *chancres morveux*. Quelquefois ces ulcères ont disparu et, à leur place, on trouve de petites cicatrices plus blanches que la muqueuse, et dont la présence doit faire présumer qu'il existe des chancres dans le fond de la cavité nasale.

Chez les animaux bien portants, il ne s'échappe des *naseaux* que quelques gouttes de liquide limpide, provenant du canal lacrymal, et une petite quantité de mucus glaireux et incolore. Lorsque cet écoulement change de nature et devient plus abondant, il indique l'existence d'un état pathologique, ou des bronches, ou de la trachée, ou des cavités nasales. « En général, dit M. Lecq, lorsque le jetage est abondant, sans odeur marquée, peu consistant, et s'écoule par les deux *naseaux*, il provient d'une inflammation de la trachée ou des bronches. Mais, si la matière excrétée est plus consistante, plus colorée en jaune ou en verdâtre, d'une odeur forte et désagréable, si elle présente des stries sanguines, si elle adhère aux ailes des *naseaux*, et si surtout elle s'écoule par une seule narine, on doit craindre l'existence de la morve, maladie qui ôte toute valeur au cheval, et que l'on regarde jusqu'à présent comme contagieuse. L'état de la pituitaire et des glandes de l'aube devra être consulté pour plus de sûreté, et avec d'autant plus de soin que

l'on peut quelquefois faire disparaître pour quelque temps le jétage. » Les jeunes chevaux sont souvent atteints de la gourme, maladie qui a une grande analogie avec la morve pour le jétage et l'engorgement des glandes de l'aube. Mais dans les cas de gourme, affection généralement bénigne, les glandes sont moins distinctes au milieu de l'aube empâtée que dans le cas de morve. On peut aussi trouver, dans les cavités nasales, des polypes dont la présence est indiquée par un jétage particulier et par l'inégalité de la colonne d'air sortant de chaque naseau.

Chez l'âne et le mulet, les naseaux sont moins dilatés que chez le cheval; aussi ces animaux ne supportent pas, comme ce dernier, les allures rapides et prolongées. Les grandes dimensions des naseaux étaient une nécessité chez le cheval, qui ne respire pas à la fois par le nez et par la bouche. Le bœuf, pouvant, au contraire, respirer en partie par la bouche, présente des naseaux beaucoup plus petits que ceux du cheval, à lèvres moins mobiles, et percés dans l'épaisseur du mufle. Ceux du porc, très-étroits, sont percés dans le groin. Enfin, chez le chien, les naseaux représentent deux virgules opposées par leur convexité.

NASEBY, village d'Angleterre, comté de Northampton, district de Guilsborough, à l'O. de Rotwell, sur la Nen et l'Avon. Ce village est célèbre par la victoire qu'y remportèrent Fairfax et Cromwell sur Charles I^{er} le 14 juin 1645.

Naseby (BATAILLE DE), gagnée sur Charles I^{er} par les généraux parlementaires Fairfax et Cromwell le 14 juin 1645, journée qui fut la plus décisive pour la chute du trône. Fairfax assiégeait Oxford, lorsqu'il reçut du Parlement l'ordre de lever le siège, de chercher le roi et de le combattre à tout prix. Le 12 juin, ses éclaireurs signalèrent l'armée royale, qui était loin de s'attendre à combattre. Charles tint un conseil de guerre et, contre l'avis de plusieurs généraux qui voulaient qu'on attendît des renforts, le prince Robert fit décider qu'on marcherait à l'instant même à l'ennemi. La rencontre eut lieu le lendemain matin sur le plateau de Naseby, au nord-ouest de Northampton. L'impétueux Robert se lança en avant avec quelques escadrons, et rencontra bientôt l'avant-garde ennemie. Il envoya aussitôt un courrier à Charles pour presser la marche de l'armée. Des que les royalistes furent arrivés, Robert, à la tête de la cavalerie de l'aile droite, se lança sur l'aile gauche des parlementaires, commandée par Ireton, celui-là même qui devint ensuite gendre de Cromwell. Au même instant celui-ci, qui venait de reprendre à l'armée le commandement de sa redoutable cavalerie, placée à l'aile droite, attaqua l'aile gauche des royalistes, composée des cavaliers des comtés du Nord, sous le commandement de sir Marmaduke Langdale. Presque aussitôt les deux infanteries, formant le centre des deux armées, en vinrent aux mains, commandées d'une part par Charles I^{er} en personne, de l'autre par Fairfax et Skippon. Les parlementaires, fermes dans leur foi, avaient pour mot de ralliement : *Dieu soit notre force*; le mot des royalistes : *Dieu et la reine Marie*, avait le tort de rappeler le souvenir d'une reine qui avait déshonoré le trône et la religion par sa cruauté fanatique; cette sinistre invocation ne devait pas porter bonheur à la cause royale. Le premier choc fut terrible; ces ennemis implacables ne s'étaient pas encore battus avec un tel acharnement. Le prince Robert, chargé impétueusement avec sa cavalerie, à l'aile gauche des parlementaires, mit en désordre les escadrons d'Ireton, qui furent rompus et poursuivis jusque dans leur camp. Ireton lui-même, qui avait eu la cuisse traversée d'un coup de lance, resta un moment au pouvoir des cavaliers. Mais tandis que ceux-ci, renouvelant la faute de Marston-Moor, se tiennent éloignés du champ de bataille, Cromwell, maître de lui-même et de ses redoutables Côtes-de-ter, comme à Marston-Moor aussi, enfonça les escadrons de Langdale, confiait à deux de ses officiers le soin de les empêcher de se rallier, puis se rebattait sur le champ de bataille, où les deux infanteries luttaient l'une contre l'autre. Laissons ici la parole à M. Guizot :

« Les parlementaires, chargés par le roi en personne, avaient été mis d'abord en grand désordre; Skippon était grièvement blessé; Fairfax le pressa de se rallier. « Non, dit-il, tant qu'un homme tiendra, je resterai ici » et il donna à sa réserve l'ordre d'avancer. Un coup de sabre abattit le casque de Fairfax; Charles Doyley, colonel de ses gardes, le voyant parcourir tête nue le champ de bataille, s'empressa de lui offrir le sien. « C'est bien comme cela, Charles, lui dit Fairfax, je n'en ai pas besoin; et lui montrant un corps d'infanterie royale que rien n'avait pu vaincre : « Ces gens-là sont donc inabordablement blessés ? les avez-vous chargés ? — Deux fois, » général, et sans succès. — Eh bien, prenez-les en tête; je les prendrai en queue, et nous nous retrouverons au milieu. » Et ils se rejoignirent en effet, et les rangs enfoncés, Fairfax tua de sa main le porte-étendard, et remit le drapeau à l'un des siens; celui-ci s'en vint comme d'un exploit de son propre courage, Doyley s'en aperçut et se fâcha : « Laissez-le faire, lui dit Fairfax en passant; j'ai de l'honneur assez; qu'il prenne

celui-là pour lui. » A leur tour, les royalistes pliaient déjà de toutes parts, quand Cromwell parut avec ses escadrons victorieux. A cette vue, Charles, désolé, se mit à la tête du régiment des gardes, seule réserve qui lui restait, pour aller charger ce nouvel ennemi; déjà l'ordre était donné et la troupe en mouvement, quand le comte de Carnarworth, Ecosais, qui galopait à côté du roi, saisit tout à coup la bride de son cheval et, s'écriant en jurant : « Vous voulez donc vous faire tuer ? » le détourna brusquement à droite. Les cavaliers les plus rapprochés du roi firent comme lui, sans en comprendre la raison; les autres s'écrièrent et, en un clin d'œil, le régiment tout entier tourna le dos à l'ennemi. La surprise devint terreur; tous se dispersèrent dans la plaine, les uns pour fuir, les autres pour retenir les fuyards. Charles, au milieu d'un groupe d'officiers, criait en vain : « Arrêtez ! arrêtez ! » La débandade ne se ralentit qu'à la vue du prince Robert, de retour enfin sur le champ de bataille avec ses escadrons. Un corps assez nombreux se reforma alors autour du roi, mais il était composé de cavaliers en désordre, fatigués, troublés, abattus. Charles, l'épée à la main, les yeux ardents, le désespoir dans tous les traits, se lança deux fois en avant, criant de toutes ses forces : « Messieurs, encore une charge, et nous regagnons la journée ! » Nul ne le suivit; l'infanterie, partout enfoncée, était en pleine déroute ou déjà prisonnière; il fallut fuir, et le roi, avec 2,000 chevaux vaincus, se jeta du côté de Leicester, laissant son artillerie, ses munitions, ses bagages, plus de 100 drapeaux, son propre étendard, 5,000 hommes et tous les papiers de son cabinet au pouvoir du Parlement. » (*Hist. de la rév. d'Angleterre*).

La bataille de Naseby porta un coup mortel aux affaires de Charles I^{er}; car, ce qui était peut-être plus grave encore que les pertes matérielles qu'il venait d'essuyer, il laissait ses papiers aux mains de ses plus mortels ennemis; papiers accusateurs que le Parlement s'empressa de publier, et qui prouvaient jusqu'à l'évidence que, dans tous ses actes, dans toutes ses promesses, dans toutes ses négociations avec le Parlement, le roi n'avait eu qu'un seul but, celui de tromper, de jouer la nation. De ce jour, il fut perdu.

NASELLE s. f. (na-zé-le). Partie de l'armure appelée aussi NASAL.

— Bot. Syn. de STIPE, genre de graminées.

NASELLI (Francesco), peintre italien de l'école de Ferrare, né dans cette ville vers 1560, mort en 1630. Sa famille, citée par sa noblesse, ne craignit point de déroger en lui laissant suivre librement sa vocation artistique. Aussi Naselli, riche et arrivé promptement à la réputation, eut-il assez de pouvoir pour faire voter par les magistrats de sa ville natale la fondation d'une académie de peinture. Mariette regarde Naselli comme un simple copiste : « Naselli François a été, dit-il, un fort bon copiste; il s'est principalement attaché à copier les tableaux des Carrache et du Guerchin. Il avait particulièrement étudié sur les ouvrages de Bastarolo, et l'on voit quelques-uns de ses tableaux qui sont tellement dans la manière de ce maître, qu'à moins d'être excellent connaisseur rien n'est si aisé que de s'y méprendre. » Cette critique est excessive; Naselli a, en effet, reproduit avec beaucoup de talent quelques-unes des meilleures œuvres de Bastarolo ou Bastaruolo, comme on l'appelle communément; mais en ce qui regarde le Guerchin et les Carrache, il s'est borné à imiter leur manière et souvent avec bonheur. Sa *Madone entre deux bienheureux*, à la Consolazione de Ferrare, rappelle la *Piété* des maîtres bolonais par la rondeur des contours, les draperies molles et flottantes; mais, comme dans la *Sainte Françoise Romme* de l'église Saint-Georges, l'exécution est plus serrée et plus sobre. L'imitation de Bastaruolo est sensible dans l'*Assomption de la Vierge*, de Saint-François, et dans le *Saint François* de Saint-Etienne. On voit encore dans une autre église de Ferrare, à Saint-André, un *Saint Augustin* avec deux religieuses qui, pour être moins accentuée que les morceaux précédents, est cependant d'un mérite incontestable. Une grande figure nue, *David*, de la galerie Costabili, montre la science de Naselli. La pinacothèque de Munich possède enfin, de Naselli, le *Défi d'Apollon* et de *Marsyas*, qui ne vaut pas le *David*, malgré des qualités très-remarquables.

NASER (Aboul-Hagag Emil al Said), roi de Perse de la dynastie des Samanides, né à Bokhara en 906, mort à Hérat en 943. Naser est considéré comme le prince le plus illustre de sa race. Après avoir repoussé les Turcs, il fut, à la suite d'une révolte fomentée par ses frères, contraint de transférer le siège de son royaume de Bokhara à Hérat, et passa les dernières années de sa vie dans l'exercice d'une rigoureuse piété.

NASER ED DAULAH I^{er} (Abou-Mohammed al Hagag), roi syrien de la dynastie des Hamdanides, né à Mossoul en 910, mort à Téké en 969. Après avoir conquis sur les Byzantins la Mésopotamie et une partie de la Syrie, il fut détrôné par son fils Abou Taghleb.

NASER ED DAULAH II (Aboul-Hagag-Ali), roi syrien de la même dynastie que le précédent, né à Alep en 991, mort au Caire en

1070. Dépouillé de ses Etats dès son avènement au trône, il se réfugia en Egypte et parvint rapidement aux premières dignités de ce pays. A l'âge de soixante-dix-neuf ans, il se mit à la tête des rebelles qui attaquèrent au pouvoir du calife Mostanser, fut battu et mis à mort.

NASEUS s. m. (na-zé-uss — du lat. *nasus*, nez). Ichtyol. Nom scientifique du genre nason.

NASH (Thomas), littérateur et pamphlétaire anglais, né dans le Suffolc vers 1565, mort à Londres vers 1600. Dès le collège, il fit des pamphlets contre ses maîtres, puis se livra à une vie de dissipation, devint rapidement son patrimoine et fut à diverses reprises jeté en prison pour dettes. Nash était un écrivain au style facile, élégant, énergique, et ses écrits eurent un grand succès lors de leur apparition. Parmi ses pamphlets, nous citerons : *Pierce penniless*; *Terminus et non Terminus*; *Address to the two universities* (1589), etc. On lui doit en outre une tragédie : *Didon* (1594), et deux comédies : *Summer's last will and testament* (1600) et *The Isle of dogs*.

NASH (John), architecte anglais, né à Londres en 1752, mort en 1835. Après avoir pris des leçons d'architecture de Robert Taylor, il s'établit à Londres comme entrepreneur de bâtiments, puis fit le commerce de bois dans le pays de Galles. De retour à Londres vers 1792, il se produisit comme architecte. La persistance avec laquelle il préconisa l'emploi de fer pour la construction des ponts le mit en évidence et l'aristocratie lui confia la construction d'un grand nombre de châteaux en Angleterre et en Irlande. En 1815, il devint inspecteur des bâtiments de la couronne. Nash a donné le plan de *Regent's park* et de *Regent's street*, a embellie *Saint-James's park* et a élevé successivement le théâtre de *Hay-Market*, l'église de *Langham-Palace*, le pavillon de *Brighton*, etc.

NASH (Joseph), peintre et dessinateur anglais, né vers 1812. Il s'est surtout adonné au genre de l'aquarelle et a acquis une assez grande réputation comme peintre d'architecture. On cite, parmi ses meilleures œuvres, la *Galerie des cartons de Knowle*, *Abbeville*, un *Escalier monumental*, quatre belles aquarelles qui ont paru à l'Exposition universelle de 1855 à Paris, etc. On lui doit aussi des tableaux de genre, dont, pour la plupart, les sujets sont tirés de Shakespeare et de Walter Scott. Enfin, M. Nash a enrichi de très-beaux dessins plusieurs publications importantes, notamment l'*Architecture au moyen âge* (1838) et les *Habitations antiques de l'Angleterre* (1839), etc.

NASHUA, ville des Etats-Unis (New-Hampshire), au confluent de la Nashua et du Merrimack. La Nashua y forme une chute de 19 mètres, utilisée dans de vastes manufactures d'ouvrages en fer et d'armes; filature en tissus de coton, indiennes, etc.; 9,800 hab.

NASHVILLE, ville des Etats-Unis, sur la rive gauche du Cumberland, capitale de l'Etat de Tennessee, à 1,142 kilom. S.-O. de Washington; par 36° 9' 33" de latit. N. et 89° 9' 27" de longit. O.; 25,000 hab. Elle est régulière et la plupart des maisons en sont jolies et bien bâties. Evêché catholique, maisons de culte pour les presbytériens, les méthodistes et les baptistes; université fondée en 1805; musée, bibliothèque, maison pénitentiaire; manufactures de toile de coton et de laine; corderie et distilleries; entrepôt de produits échangés entre l'Est et l'Ouest; centre de cinq chemins de fer. Bateaux à vapeur pour la Nouvelle-Orléans. Commerce de graines. Nashville, qui, pendant la guerre de sécession, était au pouvoir des confédérés, fut prise le 16 décembre 1864 par le général Thomas, après une vigoureuse défense du général Hood.

NASI s. m. (na-zi). Président du sanhédrin, chez les Juifs.

NASICA, surnom que portèrent plusieurs membres de la famille des Scipions et de la famille Cornelia.

NASICAN s. m. (na-si-can — du lat. *nasus*, nez). Ornith. Oiseau du genre picule.

— Encycl. Ornith. De l'ordre des passeriformes, sous-ordre des téniostris grimpeurs, le nasican est surtout remarquable par son bec deux fois plus long que la tête et arqué seulement au bout, d'où son nom vulgaire. Son plumage est d'un roux vif aux parties supérieures de la tête et du corps, ainsi qu'aux ailes et à la queue; une bande blanche interrompue part du bec, passe au-dessus des yeux et se prolonge en descendant sur les côtés du cou; une autre de même couleur prend naissance sur les côtés de la gorge où se voient quelques plumes blanches bordées de brun roux, ainsi que sur la poitrine et le devant du cou. On compte quatorze espèces différentes, parmi lesquelles nous citerons : le nasican à gorge fauve, originaire du Brésil; Levaillant dit, en décrivant cet oiseau, que son bec doit lui servir à fouiller terre-avant dans les trous d'arbres pour y chercher les larves des scarabées, et que le petit croc qui arme l'extrémité de la mandibule supérieure lui sert à les harponner et à les accrocher solidement pour les tirer de leur retraite cachée et en faire sa proie; le nasican moucheté, *nasicus multiguttatus*; le dessus du

corps de cet oiseau est d'un brun olivâtre, devenant obscur sur le sommet de la tête, qui est tachetée de petits points blanchâtres en forme de larmes; la dos porte des taches semblables mais de plus grande dimension; le croupion, les ailes et la queue sont de couleur cannelle. La longueur totale de cet oiseau est de 0m,30 environ; on le trouve au Brésil, dans la haute Amazonie. Cette espèce a été rapportée par les voyageurs Castelnau et Deville des bords de l'Amazonie.

NASICOLE s. m. (na-zi-ko-le — du lat. *nasus*, nez; *colo*, j'habite). Entom. Ver qui se développe dans le nez.

NASICORNE adj. (na-zi-kor-né — du lat. *nasus*, nez, et de *corne*). Zool. Qui a une corne sur le nez.

— s. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de tortue de mer.

— Entom. Nom vulgaire d'un insecte coléoptère du genre *oryctes*, appelé aussi LACORNE ou RHINOCEROS.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères ruminants, comprenant les genres antilope, chevre et bouf.

NASIELSK, ville de la Russie d'Europe (Pologne), dans le gouvernement de Plock, district et à 26 kilom. S.-O. de Pultusk; 3,000 hab. Le 25 décembre 1806, Napoléon I^{er} débuisa les Russes des retranchements qu'ils avaient élevés près de cette ville.

NASIÈRE s. f. (na-zie-re — du lat. *nasus*, nez). Econ. rur. Sorte de pince que l'on passe dans les naseaux des bœufs, afin de les conduire.

NASILLANT, ANTE adj. (na-zi-llan, an-te; ll mill. — rad. *nasiller*). Qui nasille, qui a l'habitude de nasiller.

Près des bois, près des eaux, une troupe innocente De canards nasillants, de dindons rengorés, De gros montons bléants que leur laine a chargés, Disaient : Tout est à nous. . . .

— VOLTAIRE.

NASILLARD, ARDE adj. (na-zi-llar, ar-de; ll mill. — rad. *nasiller*). Qui nasille : *Un orateur NASILLARD. Une chanteuse NASILLARDE*. Il Emis, prononcé en nasillant : *Ton NASILLARD. Voix NASILLARDE. Le chant des paysans russes est une lamentation NASILLARDE*. (De Custine). Il Semblable à la voix d'une personne qui nasille : *La vibration de la musette est rauque et NASILLARDE*. (G. Sand).

— Substantif. Personne qui nasille : *Un NASILLARD. Une NASILLARDE*.

NASILLARDEMENT adv. (na-zi-llar-de-man; ll mill. — rad. *nasillard*). D'une voix nasillarde, en nasillant :

... Quant à la parole, il a grand agrément, Et débite son fait fort nasillardement.

— TH. CORNEILLE.

Il Peu usité. **NASILLARDEISE** s. f. (na-zi-llar-di-se; ll mill. — rad. *nasillard*). Défaute de celui qui nasille, nasillement :

Tu m'abandonnerais, toi que met hors de mise Ton poil de fil gris et ta nasillardise ?

— TH. CORNEILLE.

Il Peu usité. **NASILÉ**, ÉE (na-zi-llé; ll mill.). part. passé du v. Nasiller. Dit en nasillant : *Discours NASILÉ. Aux psalmodies du Coran NASILÉES en ton de fausset s'élevait joint un accompagnement de flûtes et de tarboucas*. (Th. Gautier).

Il est un vieux air populaire Par tous les violons raclé, Aux abois des chiens en colère Par tous les orgues nasillé.

— TH. GAUTIER.

NASILLEMENT s. m. (na-zi-llan-man; ll mill. — rad. *nasiller*). Action de nasiller, défaut de celui qui nasille.

— Par anal. Son qui imite la voix d'une personne qui nasille : *On ballait pendant trois jours les matras, dans la grande salle, au raclement d'un violon; les vassaux, dans la cour verte, au NASILLEMENT d'une musette*. (Chateaub.)

NASILLER v. n. ou intr. (na-zi-llé; ll mill. — du lat. *nasus*, nez). Parler avec le nez bouché, ou comme s'il l'était : *On NASILLER lorsqu'on se pince le nez ou qu'on est enrhumé. Les enfants malpropres NASILLER*. Il On dit très-improprement PARLER du NEZ, car nasiller c'est justement ne pas parler du nez.

— Par anal. Imiter une voix nasillarde : *La musette NASILLE*.

— Vénér. Se dit du sanglier qui enfonce ses naseaux dans la fange.

— Transitive. Prononcer en nasillant : *NASILLER une chanson. Le père Norbert NASILLAIT la parole de Dieu avec un succès capital*. (Chevrière.) Il Exécuter en imitant une voix nasillarde :

L'orgue du Savoyard nasille une sonate.

— BARTHÉLEMY.

NASILLÉUR, EUSE s. (na-zi-lléur, euse; ll mill. — rad. *nasiller*). Celui, celle qui nasille, qui a l'habitude de nasiller.

NASILLONNEMENT s. m. (na-zi-llon-ne-man; ll mill. — rad. *nasiller*). Action de nasillonner : *Le nasillonnement d'un prédicateur*.

NASILLONNER v. n. ou intr. (na-zi-llon-né; ll mill. — rad. *nasiller*). Syn. de NASILLER.

NASILONNEUR, EUSE (na-zì-llo-neur, eu-ze; il mill. — rad. *nasillonner*). Syn. de **NASILLER**. : Ce nasillonner de Brosse, président, veut être de l'Académie. (Volt.)

NASINI (Francesco), peintre italien de l'école de Sienne, né à Sienne vers 1610, mort en 1675. Il est le chef d'une famille qui s'est fait dans l'histoire de l'art italien une place distinguée, et lui-même ne fut pas sans mérite; mais on ne connaît avec certitude qu'une faible partie de ses œuvres. Une grande quantité de peintures décoratives et autres qu'il avait faites pour le Palais public de Sienne ont disparu. On ne peut signaler comme authentiques que trois fresques du couvent des Carmes : le *Repas chez le pharisien*, la *Madeleine* et la *Cène*. Malgré l'état de dégradation dans lequel elles se trouvent, ces compositions montrent une grande science d'arrangement et beaucoup de goût. Peut-être une partie des œuvres de Francesco se trouvent-elles dans les musées et dans les catalogues sous le nom de Giuseppe, l'un de ses fils.

NASINI (Antonio), peintre italien, né à Sienne en 1641, mort dans la même ville en 1716. Fils et élève du précédent, il passa quelques années dans l'atelier paternel, puis parut renoncer complètement à l'art pour la carrière ecclésiastique. Après avoir reçu les ordres, ses résolutions se modifièrent et il vint travailler auprès de son frère, déjà célèbre alors. C'est probablement à cette époque qu'il peignit les fresques et les tableaux que l'on voit encore au musée et à la cathédrale de Sienne. On y sent, à un très-haut degré, l'influence de Giuseppe; ce sont : le *Christ mort*, la *Sainte Françoise Romaine*, l'*Invention de la croix*, la *Décollation de saint Jean* et la *Victoire remportée sur les Turcs par Piccolomini*. Plus tard, Antonio Nasini se livra exclusivement au portrait. Ses biographes sont unanimes pour constater sa supériorité en ce genre. Il ne nous en reste qu'un spécimen, son portrait peint par lui-même, que l'on voit dans la galerie de Florence. Cette toile a été plusieurs fois gravée. Elle ne ressemble en rien aux portraits de cette époque; c'est de l'art sévère, très-savant et d'un goût parfait.

NASINI (Giuseppe-Niccolo), célèbre peintre italien, frère du précédent, né à Castel-del-Piano, près de Sienne, en 1654, mort à Sienne en 1736. Il est le plus illustre du nom et un des grands artistes de la décadence. Il est vrai que dans son œuvre considérable sont probablement comptés les meilleurs morceaux de son père et de son frère; mais ceux qui ne peuvent lui être contestés restent encore en grand nombre.

Elève de son père et de Giro Ferri, Giuseppe Nasini se révéla tout entier dans 1693 dans les fresques de la Sainte-Trinité de Sienne : les *Enfants de Babylone*, l'*Évêque Barba baptisant*, le *Père éternel entre Isate et saint Jean-Baptiste*. Grandeur de style et puissance d'exécution, telles sont les qualités saillantes de ces compositions, qui rappellent les plus beaux temps de la Renaissance. Puis vinrent successivement *Bartolomeo Socino haranguant Alexandre VI*, grande page d'histoire qui orne encore le Palais public, et les sept médaillons de l'église des Servites, représentant les *Mystères du Rosaire*. Après ces productions qui résument sa première manière, alors qu'elles lui avaient déjà procuré une grande notoriété, Giuseppe alla visiter les grandes villes d'Italie, laissant dans chacune des traces de son passage; il fit un long séjour à Rome, où il exécuta son chef-d'œuvre, le *Saint Antoine aux pieds de la Vierge*, admirable fresque qui décore la chapelle Saint-Antoine dans l'église des Saints-Apôtres. Bien que plusieurs de ses tableaux et de ses fresques puissent être comparés à certains égards au *Saint Antoine*, aucun cependant n'est aussi complet. Citons, parmi les meilleurs : *Saint Augustin expliquant le mystère de la Trinité*, fresque de l'église Saint-Barthélemy, à Pistoja; à Santo-Bagio de la même ville, une *Assomption*, tableau riche de ton et d'un grand effet; à Saint-Dominique, le *Martyre de sainte Catherine* et la *Mort de saint Philippe*, dans l'église de ce nom; la *Madone et les saints* (1695), dans la cathédrale de Cagliari; à Saint-Laurent de Florence, un *Saint Jérôme*, et dans le musée, un beau *Portrait de Nasini* par lui-même. Rentré dans son pays, il peignit encore : la *Bienheureuse Julienne*, la *Conception*; le *Christ sous la croix*, à l'hôpital del Refugio; la *Descente du Saint-Esprit*. Les œuvres que nous venons de signaler appartiennent incontestablement à Giuseppe et donnent une idée complète de son beau talent, que Lanz juge ainsi : « Un talent plein de chaleur, une imagination riche, un esprit cultivé par la poésie. On aurait désiré dans sa manière de peindre plus d'ordre, un dessin plus châtié, un coloris moins vulgaire; mais on y admire avec raison un faire toujours grandiose, une grande hardiesse de pinceau, un ensemble imposant. »

NASINI (Apollonio), peintre et architecte italien, fils de Giuseppe et son élève, né à Florence de 1689 à 1697, mort à Sienne en 1768. Il n'eut pas, à beaucoup près, un aussi beau talent que son père, et, quoiqu'il ait laissé des œuvres remarquables, ses débuts ne furent pas brillants. La *Généalogie de*

saint Joseph, qui décore la voûte de l'oratoire au couvent de Saint-Joseph, est une œuvre de jeunesse péniblement élaborée; mais il progressa sensiblement au fur et à mesure qu'il s'éloignait de la tutelle paternelle pour suivre ses propres inspirations. L'*Annunciation* et l'*Assomption de saint Joseph*, au Palais public de Sienne, sont d'un style tout à fait original; on y sent la hardiesse de l'artiste qui travaille au gré de ses impressions personnelles. Ces grandes fresques ne sont pas des chefs-d'œuvre, il est vrai; mais les chefs-d'œuvre étaient rares en ce temps de décadence. En 1734, le maître, encouragé par l'empressement des amateurs, peignit en quelques mois la voûte de l'oratoire de Sanguetano de Sienne. Il représenta, dans cette fresque immense, le *Pape Clément VII approuvant les statuts de l'ordre des Théatins*. Cette page, reproduite par la gravure, est une des plus belles œuvres de l'époque. Science de forme, ampleur de modelé, sévérité de style, puissance de rendu, tout y est. La *Cène* qui décore l'une des parois du réfectoire au couvent de Lecceto, près de Sienne, est une imitation assez pâle de la sublime création de Vinci.

NASIQUE adj. (na-zî-ke — du lat. *nasus*, nez). Zool. Qui a le nez ou le museau fort long. « Qui porte une élévation conique sur le front. »

— s. m. Mamm. Espèce de guénon, devenue le type d'un genre particulier : *Le nasique vit en troupes plus ou moins considérables dans les vastes forêts de Bornéo et de la Cochinchine*. (E. Desmarest.)

— Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des grimpeaux.

— Erpét. Nom d'un reptile ophidien du genre couleuvre.

— Encycl. Mamm. *Le nasique* de la tribu des pitheciens a été longtemps confondu avec les guémons, et Geoffroy Saint-Hilaire l'en a séparé pour en former un genre distinct. Les caractères génériques du *nasique* sont : un nez très-large, démesurément allongé; museau court; front proéminent; des abajoues, callosités aux fesses; les ongles aplatis, ceux des pouces des membres inférieurs étant très-larges et épaïs. Ce qui rend ce singe très-remarquable, c'est son nez large, proéminent, assez semblable à celui de l'homme, et présentant dans toute sa longueur un sillon qui semble le diviser en deux lobes. Les narines sont, comme chez l'homme, susceptibles d'une assez grande mobilité. Malgré cette longueur démesurée du nez, les os nasaux ne sont pas plus développés que chez les autres espèces; c'est simplement une expansion du cartilage. Le développement extraordinaire de cet organe semblerait indiquer une grande puissance du sens olfactif. Rien de ce qu'on sait des mœurs de cet animal ne justifie cette conjecture. La tête, ronde, est couverte d'un poil touffu brun marron. Les yeux sont grands, éloignés l'un de l'autre, et présentent des cils en abondance à la paupière supérieure, tandis que la paupière inférieure est en complète dépourvue. La face, dénuée de poils, est entourée d'un poil long et rappelle assez bien la barbe en collier. La bouche, grande, est armée de quatre incisives à chaque mâchoire et de fortes dents canines. Les oreilles, minces, larges, noires, sont complètement glabres et cachées sous les poils. Ce singe, qui présente un développement total de 1 m, 10 environ, offre une queue très-longue. Tout l'animal est recouvert de poils fauves, mêlés de gris, et de médiocre longueur, à l'exception du cou, des épaules et du dos, qui sont recouverts d'un poil noirâtre et plus long; on peut comparer ce pelage partiel à une veste sans manches qu'aurait revêtue l'animal. Les habitants de Bornéo, où ces singes sont très-communs, prétendent qu'ils sont fort intelligents et qu'ils descendent d'un peuple de pygmées qui, pour se soustraire à la domination, se seraient réfugiés dans le fond des forêts marécageuses, où toute poursuite devient impossible. On a peu de données sur les habitudes et le genre de vie de ces animaux; on pense cependant qu'ils sont frugivores et d'un naturel féroce. En Cochinchine, où ce singe est très-répandu, on le nomme *the doc*, c'est-à-dire grand singe. Wurms donne quelques renseignements sur ces mammifères. D'après lui, ils vivent en troupes nombreuses, ils se rassemblent matin et soir, au lever et au coucher du soleil. Ils sont doués d'une grande agilité et ils sautent d'arbre en arbre, à des distances de six et sept mètres. Mais cet observateur déclare ne les avoir jamais vus se tenir le nez en sautant, comme on l'avait prétendu. Leur estomac est très-grand, de forme irrégulière. Enfin, on a remarqué que, vu par en haut, leur nez, grâce à ce sillon longitudinal qui le coupe, ressemblait à la langue d'un homard. On ne connaît qu'une espèce de *nasique* : c'est le *nasique kahau*, *nasalis kahau*. Le nom de *kahau* lui vient du cri grave qu'il fait entendre dans les forêts, et qui est exactement rendu par ces deux syllabes.

— Erpét. *Le nasique* est une espèce de couleuvre, dont la longueur atteint environ 1 m, 65; son corps est très-mince, verdâtre, rayé de blanc; sa tête, oblongue, étroite, plane au-dessus, couverte, à sa partie antérieure, d'écaillés polygonales; les bords sont relevés en arête très-aiguë; le museau est

très-pointu, retroussé ou tourné en haut; de là le nom vulgaire de nez retroussé. Cette particularité lui donne en quelque sorte un air moqueur, ce qui explique le nom scientifique de *mycterizans* (moqueur). Ses mâchoires sont garnies de dents très-fortes, mais nullement venimeuses, quoi qu'en ait dit Linné. Ce serpent est inoffensif et n'attaque jamais l'homme; il se nourrit de rats, de petits oiseaux et d'insectes. *Le nasique*, aussi remarquable par l'élégance de sa forme que par la beauté de ses couleurs, habite l'Inde et l'île de Ceylan.

NASIR-DAAVAR s. m. (na-zir-da-va-ar). Intendant des haras du roi de Perse.

NASITERNE s. f. (na-zî-ter-ne — lat. *nasiterna*, de *nasus*, nez, bec). Antiq. lat. Vase à long bec qui était employé aux mêmes usages que notre arrosoir.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des perroquets.

NASITOR ou **NASITORT** s. m. (na-zî-tor — du lat. *nasus*, nez; *torgere*, tordre, parce que, selon Plinius, l'odeur de cette plante fait détourner le nez). Bot. Un des noms vulgaires du cresson alénois.

— Encycl. *Le nasitor*, appelé aussi *passerage cultivée*, *cresson alénois* ou *des jardins*, est une plante annuelle, à tige haute de 0 m, 30 à 0 m, 40, glabre et glauque, ainsi que les feuilles, qui sont pennatiséquées au collet et linéaires sur la tige; les fleurs, blanches, très-petites, brièvement pédonculées, sont réunies en grappes spiciformes à l'extrémité des rameaux. Originaire de l'Orient, il est aujourd'hui cultivé dans tous les jardins potagers de l'Europe et s'est même naturalisé dans quelques localités. Comme sa végétation est très-rapide, on fait des semis tous les quinze jours, sur couche depuis janvier jusqu'en mars, et en pleine terre durant la belle saison. Sa culture ne demande aucun soin particulier; il suffit de sarcler, d'éclaircir au besoin et d'arroser; on a ainsi du *nasitor* frais pendant la majeure partie de l'année. Mais il faut arroser fréquemment, surtout pendant les chaleurs; sinon, la plante resterait chétive, et son acreté serait assez forte pour la rendre tout à fait impropre à la consommation. *Le nasitor* a produit plusieurs variétés, à feuilles larges, crépées, frisées, dorées, etc., que l'on cultive généralement de préférence au type. Ses graines germent en vingt-quatre heures; aussi est-il toujours facile de se procurer la plante fraîche, au moins en s'y prenant quelques jours à l'avance; il perd toutes ses propriétés par la dessiccation.

Le nasitor a une saveur un peu âcre, chaude, piquante, mais assez agréable, tout à fait analogue à celle du cresson de fontaine, mais en général plus énergique; quelquefois même cette saveur est si prononcée qu'elle fait faire la grimace, *tordre le nez* à ceux qui en mangent; de là le nom vulgaire de ce végétal. Il renferme du soufre, comme toutes les crucifères. On le mange rarement seul; le plus souvent, on s'en sert pour garnir les salades, dont il relève le goût. En médecine, il est surtout usité comme antiscorbutique; on administre la plante fraîche, ou son jus qu'on obtient en exprimant les feuilles fortement confusées; on filtre ensuite et on dépure à froid; on emploie plus rarement l'infusion vineuse ou la décoction. *Le nasitor* est vanté contre les affections atoniques, les engorgements chroniques des viscères abdominaux, l'anasarque, les hydropisies, etc. On a proposé de le substituer, comme tonique, à l'écorce de Winter. On a préconisé le suc contre les affections soporeuses. La plante passe encore pour détersive, diurétique, emménagogue, incisive et stérutatoire. On l'applique, pilée avec de la graisse de porc, sur les croûtes de la tête des enfants.

NASIM, ville de l'ancienne Gaule, dans la Gaule Belgique, chez les Leuci. C'est aujourd'hui le village de Naix, dans le département de la Meuse.

NASMI, poète turc, né à Andrinople vers 1520, mort à Constantinople en 1588. Après avoir été janissaire, il entra dans le corps des mollahs. Pendant ses loisirs, il s'adonna à la poésie, composa des *Ghazels*, écrivit des *Nasairs* ou gloses poétiques, et composa une grande *Anthologie turque*, qui comprend 4,000 pièces de vers tirées de 175 poètes.

NASMITH (Alexandre), peintre écossais, fondateur de l'école d'Edimbourg, né à Edimbourg en 1758, mort dans la même ville en 1840. Venu à Londres de très-bonne heure, il fut d'abord élève d'Allan Ramsay, puis il alla se perfectionner à Rome, où il rencontra Wilkie, qui devint son ami. C'est durant son séjour en Italie que Nasmyth se fit remarquer par ces petits portraits au crayon, d'une finesse exquise, que recherchent encore les amateurs intelligents, et parmi lesquels on cite particulièrement celui de *Wilkie*. En quittant l'Italie, Nasmyth s'établit à Edimbourg, où il ouvrit un atelier. Ses premiers élèves furent ses cinq filles. Une des meilleures œuvres de cette époque est le fameux *Portrait de Robert Burns*, qui la gravure a rendu populaire, et qui est devenu un monument historique, tant il y a de réalisme sincère, de vérité profonde dans cette physionomie. Nasmyth exposa aussi une longue série de *Vues d'Écosse*, dont ses compatriotes s'enthousiasmaient; mais ce succès, qui s'é-

tendit jusqu'à Londres, n'alla guère plus loin. Il y a peut-être de l'exagération dans ces études d'après nature, mais le style en est emphatique et théâtral, à grand effet. Ce reproche ne s'adresse qu'à ceux de ces paysages que l'auteur a cru devoir arranger, composer. Car ses études, faites simplement, sont parfois charmantes, comme le *Pont d'Auguste* et le *Mur d'Adrien*. Il ne faut pas oublier un petit tableau bien étrange, d'un sentiment fin, d'une tristesse exquise. Il a nom *Going home* ou *Adieu à la vie*. Il est peint avec un soin inouï. — Ses filles, toutes peintes, n'ont laissé aucune trace remarquable dans l'histoire de l'art anglais. Il en est de même de son fils Peter NASMYTH, mort jeune en 1831. Il a beaucoup produit, et les galeries particulières de Londres sont pleines de ses paysages; mais il en est peu qui méritent attention.

NASMYTHIE s. f. (na-smi-ti). Bot. Syn. d'*ÉRIOCAULON*.

NASO s. m. (na-zo — du lat. *nasus*, nez). Entom. Syn. de *GYNÉTRÉ*.

NASO, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Messine, district et à 18 kilom. O. de Patti, chef-lieu de mandement et de circonscription électorale; 9,225 hab.

NASOLINI (Sebastiano), compositeur italien, né à Plaisance en 1768, mort à Naples en 1799. On ne possède aucun renseignement sur les premières années de cet artiste. À l'âge de vingt ans, il fit représenter son premier opéra à Trieste et, deux ans après, il donna à Milan un *Adriano in Siria*, qui posa son nom parmi les compositeurs les plus remarquables de l'Italie. Après un court séjour à Londres et à Vienne, Nasolini revint dans sa patrie et, devenu, dès son retour, le maître à la mode, il fut recherché par les directeurs, qui s'arrachaient ses compositions. Quinze partitions, écrites dans l'espace de sept ans, témoignent de son activité prodigieuse. Une mort prématurée vint, à l'âge de trente et un ans, arrêter cet infatigable producteur. Tous ses ouvrages n'ont point un mérite égal : la hâte, le laisser-aller et l'irréflexion s'y font souvent sentir; mais quelques scènes magnifiques, qui éclatent çà et là dans ces compositions notées au courant de la plume, prouvent que, la première effervescence passée, Nasolini eût donné à l'Italie un grand musicien de plus. Parmi ses meilleurs opéras, nous citerons : la *Semiramide* (1792); le *Triomphe de Clélie*; *Méropé*; les *Frères rivaux*.

NASO-LOBAIRE adj. m. (na-zo-lo-bè-re — du lat. *nasus*, nez, et de *lobaire*). Anat. Se dit d'un nerf qui descend sur la face postérieure du nez et se ramifie dans les téguments du lobe.

— Substantiv. : *Le NASO-LOBAIRE*.

NASON s. m. (na-zon — du lat. *nasus*, nez). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des theuties, comprenant une douzaine d'espèces : *Le NASON licornet abonde à l'île de France*. (C. d'Orbigny.)

— Encycl. *Les nasons* sont caractérisés par un front proéminent, muni d'un appendice osseux, en forme de corne ou de lame, situé au-dessus du museau; des dents coniques et pointues, non dentelées; des nageoires ventrales à trois rayons mous; la queue armée de boudiers qui portent des lames tranchantes et fixes. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues surtout dans les mers des pays chauds. La plus connue est le *nason licornet*, qui atteint 0 m, 55 de longueur. Ce poisson vit dans les mers d'Afrique et abonde surtout à l'île de France. Il nage en troupes, qui comptent jusqu'à 400 individus. Il se nourrit de plantes marines. On le pêche au filet ou au harpon, mais point à l'hameçon; on en prend quelquefois de grandes quantités d'un seul coup de filet; mais sa chair est si mauveuse et si peu estimée, qu'on l'abandonne aux nègres.

NASO-OCULAIRE adj. (na-zo-o-ku-lè-re — du lat. *nasus*, nez, et de *oculaire*). Anat. Se dit d'un nerf plus connu sous le nom de *NERF NASAL*.

— Substantiv. : *Le NASO-OCULAIRE*.

NASO-PALATIN, **INE** adj. (na-zo-pa-latin, -ine — du lat. *nasus*, nez, et de *palatin*). Anat. Qui appartient au nez et au palais : *Muscle NASO-PALATIN*. *Ganglion NASO-PALATIN*.

— Encycl. *Ganglion naso-palatin*. On donne ce nom à un ganglion nerveux, découvert par Cloquet (Hippolyte) dans le conduit palatin antérieur, à la réunion des deux branches de ce conduit. C'est une petite masse rougeâtre et fongueuse, qui reçoit les deux rameaux naso-palatins et qui fournit deux ou trois filets; ceux-ci se ramifient dans la membrane palatine et s'anastomosent avec des filets du grand nerf palatin.

— *Nerf naso-palatin*. Ce nom a été donné à un nerf assez volumineux qui provient de la partie interne du ganglion sphéno-palatin. Il traverse la voûte nasale, descend sur la cloison, entre les deux feuillets de la membrane pituitaire, et s'introduit dans le canal palatin antérieur, où il se termine.

NASO-PALPÉRAL, **ALE** adj. (na-zo-palpé-bral, -ale — du lat. *nasus*, nez, et de *palpebra*). Anat. Qui appartient au nez et aux paupières : *Muscle NASO-PALPÉRAL*.

NASO-PHARYNGIEN, **IENNE** adj. (na-zo-

fa-rain-jain, iè-ne — du lat. *nasus*, nez, et de *pharyngien*). Anat. et pathol. Qui appartient au nez et au pharynx.

— **Encycl. Polypes naso-pharyngiens.** Les polypes naso-pharyngiens, bien qu'assez rares, sont beaucoup plus fréquents que les polypes fibreux des fosses nasales et des sinus. Ces polypes apparaissent le plus souvent entre 15 et 25 ans. On n'en connaît pas d'exemples authentiques chez l'homme au delà de 55 ans; enfin on n'en aurait pas rencontré chez la femme. Leur début est accompagné de quelques symptômes qui peuvent passer inaperçus; ce sont des épistaxis, de l'enchiffement, une gêne légère de la respiration. Peu à peu ces phénomènes morbides augmentent; il s'y joint une gêne de la déglutition, surtout de celle des liquides, qui reviennent par les fosses nasales. Il y a un écoulement séro-purulent par le nez. L'examen des narines fait reconnaître dans l'une d'elles, rarement des deux côtés, une tumeur dure, résistante, saignante, etc.; si l'on vient à explorer le pharynx, on voit que cette même tumeur procède en arrière du voile palatin. Le doigt, porté par la bouche jusque dans le pharynx, permet de s'assurer plus nettement de la situation de la tumeur. Peu à peu les fosses nasales sont remplies par le polype, la cloison est déjetée, perforée, les cornets sont détruits, et des prolongements de la tumeur s'engagent dans les diverses cavités voisines. C'est ainsi qu'ils pénètrent dans le sinus maxillaire et vont repousser ou détruire la joue ou le plancher orbitaire. Le canal nasal comprimé peut donner lieu à de l'épiphora, à une tumeur lacrymale, etc.; on a même vu un prolongement du polype s'engager dans le canal nasal et venir faire saillie au dehors, à travers l'ouverture d'une fistule lacrymale. D'autres prolongements pénètrent dans l'orbite, où en détruisant l'onguis, soit en passant par la fente sphéno-maxillaire; ils déterminent alors un exorbitisme caractéristique. Dans quelques cas ils compriment, détruisent le nerf optique, d'où la perte plus ou moins complète de la vision. Les sinus frontaux, sphénoïdaux, la fosse sphéno-maxillaire, la fosse temporale peuvent être envahis par ces prolongements fibreux. La compression des trompes d'Eustache entraîne des phénomènes morbides du côté de l'oreille. Dans certains cas, ces polypes refoulent la langue, détruisent la muqueuse du pharynx et viennent éroder la face antérieure des vertèbres cervicales. En tous cas, ils contractent assez rapidement des adhérences avec les diverses cavités qu'ils occupent, d'où les opinions si diverses encore sur leur évolution. Dans certaines circonstances, ils s'enflamment, s'ulcèrent et même se gangrenent et tombent spontanément. Ces faits sont fort rares. Le plus souvent, la marche de la maladie est assez rapide et se termine par la mort si on l'abandonne à elle-même. Cette terminaison fatale est facilement explicable par les souffrances, l'asphyxie lente, les pertes de sang continuelles, l'absorption des liquides sanieux qui pénètrent dans le pharynx; dans ces diverses circonstances, elle arrive lentement. Mais il peut se faire que le polype pénètre dans le crâne, soit par les sinus sphénoïdaux, soit par la base criblée de l'éthmoïde, etc.; alors apparaissent les phénomènes de compression cérébrale, rapidement mortels. On voit que ces polypes ont un grand nombre de symptômes analogues à ceux que nous avons décrits pour les polypes nasaux proprement dits, et parmi ces signes communs nous devons citer surtout la luxation des divers os constituant la face, d'où des difformités plus ou moins marquées et repoussantes. Le diagnostic de ces tumeurs est généralement assez facile; le point qui présente le plus de difficulté est la détermination exacte du nombre et du volume des embranchements.

— **Pronostic.** Il est très-grave. On ne vit jamais vieux avec de semblables tumeurs; abandonnés à eux-mêmes, ces polypes finissent par faire périr le malade, soit par l'obstacle qu'ils apportent à la déglutition et à la respiration, soit en donnant lieu à des phénomènes cérébraux. Leur destruction nécessite une opération dont les conséquences peuvent être fort graves; enfin, lorsque les embranchements sont nombreux, il est quelquefois impossible d'enlever entièrement le mal.

— **Traitement.** Dans le plus grand nombre de cas, ces tumeurs ne sauraient être détruites par une opération simple; il faut avoir recours à une opération composée. Comme nous avons déjà entrepris le lecteur de toutes les opérations simples proposées contre les polypes fibreux, et que ces opérations sont applicables parfois aux polypes naso-pharyngiens, nous n'y reviendrons pas; nous nous contenterons de les énumérer. Ces moyens sont : l'excision, la cautérisation, l'arrachement, le broiement, la compression, le seton et la ligature. Nous ne parlerons ici que de la méthode opératoire exposée pour la première fois en 1849 par Nélaton à la Société de chirurgie. L'opération se compose de trois opérations distinctes. La première opération a pour but d'ouvrir une voie suffisante au passage des instruments; elle consiste dans l'incision du voile du palais et dans la résection partielle de la voûte palatine. Lorsque la tumeur est peu volumineuse, on peut quelquefois laisser intacte une partie du voile du palais, ainsi que la luette; mais l'opération

est rendue beaucoup plus difficile. Nous ne conseillons ce procédé que dans des cas tout à fait exceptionnels. La seconde a pour but la destruction du polype. Le chirurgien saisit le polype avec des pinces de Mœux le plus près possible de sa base, puis il coupe le pédicule soit avec de forts ciseaux, soit à l'aide d'un écraseur linéaire; cette seconde opération doit être exécutée aussitôt que la voûte palatine est perforée, afin de faire cesser le plus tôt possible les accidents. On laisse reposer le malade, puis, quelques jours après, on procède à la destruction des racines du polype par la cautérisation soit avec le caustère électrique, mais on peut craindre la fusion des fils de platine, soit avec le caustique Filhos, mais il offre l'inconvénient de fuir quelquefois assez loin. Nélaton préfère la cautérisation avec l'acide azotique monohydraté, qu'il conduit sur le polype au moyen d'un petit tampon, qu'il glisse dans un tube de verre parfaitement appliqué sur la tumeur, et qui sort par la bouche, afin d'éviter la gêne qui résulterait du contact des vapeurs nitreuses avec les voies respiratoires. Dans ces derniers temps, on a essayé de détruire les polypes du pharynx à l'aide d'un courant électrique. Cette méthode a donné d'excellents résultats; elle permet en outre de détruire le polype sans ouvrir au préalable une trop large voie pour arriver à son pédicule. Après la guérison du polype, on remédiera à la staphylophorie, puis la perte de substance de la voûte palatine se rétrécit; si elle restait trop large, on pourrait la combler au moyen d'un obturateur.

NASO-SOURCILIER, IÈRE adj. (na-zo-sour-si-lai, iè-re — du lat. *nasus*, et de *sourcil*). Anat. Qui se rend du nez au sourcil : *Le muscle NASO-SOURCILIER a pour usage de froncer la peau du sourcil, qu'il ride perpendiculairement et qu'il ramasse vers l'angle interne de l'œil, tantôt pour protéger cet organe d'une trop vive lumière, tantôt pour servir à l'expression des passions tristes et concentrées.* (Dict. des sc. méd.)

NASO-TRANSVERSAL adj. m. (na-zo-trans-ver-sal — du lat. *nasus*, nez, et de *transversal*). Anat. Se dit d'un muscle qui soulève les deux ailes du nez.

— Substantif : *Le NASO-TRANSVERSAL.*

NASR-ALLAH (Ibn-Alatsyr), écrivain arabe du XI^e siècle. V. *IBN-ALATSYR*.

NASREDDIN-KHODYA ou **HADJA**, fabuliste turc, qui vivait au XIV^e siècle, mort vers 1410. Lorsque Tamerlan vint assiéger la ville de Yenicheïr qui habitait Nasreddin, les habitants le dépêchèrent vers le conquérant pour fléchir sa colère. Par ses réparties spirituelles, ses ingénieuses bouffonneries, il obtint la vie sauve pour les assiégés. Les contes facétieux de cet écrivain, considéré comme le *Till Ulespiegel* de la Turquie, ont été publiés à Boulaïk en 1823, 1 vol. in-8°.

NASSANGI s. m. (na-san-ji). Officier du sceau, en Turquie.

NASSANGI BACHI s. m. (na-san-ji-ba-chi). Chef des nassangs ou officiers du sceau.

NASSARE (Paul), musicien espagnol, né dans l'Aragon en 1664. Il entra chez les cordeliers et devint organiste du couvent de Saint-François, à Saragosse. On lui doit : *Fragmentos musicos repartidos en IV tratados* (Saragosse, 1693, in-4°); *Escuela musical segun la practica moderna* (Saragosse, 1723, 2 vol. in-10). — Un de ses parents, Blaise-Antoine Nassare, né en 1689, mort en 1751, fut professeur de droit à Saragosse et bibliothécaire du roi. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la jurisprudence civile et canonique.

NASSARI s. m. (na-sa-ri). Hist. relig. Membre d'une secte dont les opinions sont empruntées aux mahométans, aux guebres et aux chrétiens.

NASSAT s. m. (na-sa). Mus. Jeu d'orgues qui est moitié moins ouvert par le haut que par le bas, et qu'on appelle aussi *QUINTE COUVERTE*.

NASSAU (ANCIEN DUCHÉ DE). Il faisait jusqu'en 1866, époque à laquelle il fut annexé à la Prusse, partie de la confédération germanique et était borné au N. par la Prusse rhénane et la Westphalie; à l'E., par la Hesse-Darmstadt, la Prusse rhénane et la Hesse-Hombourg, la Hesse électorale et le territoire de la ville de Francfort; à l'O., par la Prusse rhénane. Superficie, 452,600 hect.; 431,000 hab., capitale, Wiesbaden. Ce duché était divisé en 28 bailliages. Il pouvait mettre 6,000 hommes sous les armes. Ses revenus, au moment de l'annexion à la Prusse, s'élevaient à 10 millions de francs environ; sa dette était de 26 millions.

Le duché de Nassau partageait une voix avec le Brunswick dans les diètes ordinaires et avait deux voix dans la diète générale.

Le pays de Nassau fut habité autrefois par les Alamans, ensuite par les Francs. Il fit partie de l'empire franc et du royaume de Germanie. Othon de Laurenburg, frère du roi Conrad I^{er}, est regardé comme le fondateur des comtes de Nassau. Le comte Walram I^{er}, mort en 1020, laissa deux fils, tiges de deux lignes. L'aîné, Walram II, continua la ligne de Laurenburg qui, en 1160, prit le nom de Nassau; l'autre, Othon, marié à la princesse de Gueldre, commença la ligne de Nassau-

Gueldre, éteinte en 1423 dans la descendance mâle. A la suite d'un partage en 1255, deux nouvelles lignes se formèrent, la ligne Walramienne et la ligne Othonienne, dont la première régnait encore en Nassau en 1866. Le comte Adolphe, fils de Walram IV, fut élu empereur d'Allemagne en 1292. Ses fils partagèrent ses Etats, qui furent réunis sous le comte Louis II (1605). Après de nouveaux partages, le comte se trouva remis encore en une seule main. En 1688, les seigneurs de ce comté furent confirmés dans la dignité de prince, à laquelle il avait été élevé en 1365. En 1808, le prince Frédéric de Nassau-Usingen, qui faisait partie de la confédération du Rhin, fit déclarer les possessions des deux lignes indivisibles. Après la bataille de Leipzig (1813), le duc de Nassau se joignit aux alliés. Le congrès de Vienne reconnut le droit de succession à la ligne Walramienne sur le Luxembourg, après l'extinction de la ligne Othonienne. En 1815, le duc de Nassau-Usingen, à la suite d'un échange avec la Prusse, réunît toutes les possessions de la ligne Walramienne, qui passerait, à sa mort (1816), à la ligne de Weilburg. En 1817, le duc Guillaume donna une constitution à son peuple, mais de nombreux conflits ne tardèrent pas à éclater entre la Chambre et le gouvernement. En 1848, il dut faire d'importantes concessions. Le 3 octobre 1866, le duc Guillaume, qui avait succédé à son père en 1839, fut déposé par la Prusse, à la suite de la défaite de l'Autriche et de ses alliés à Sadowa. V. *PRUSSE*.

NASSAU, ville d'Allemagne (ancien duché de Nassau), sur la Lahn, à 35 kilom. N.-E. de Weisbaden; 1,600 hab. Dans cette ville, on voit un château construit en 1101, qui est le barreau des comtes de Nassau. Ruines du château de Stein. Forges de fer.

NASSAU, village du royaume de Saxe, cercle de Dresde, bailliage de Frauenstein; 1,300 hab.

NASSAU, comté des Etats-Unis, Etat de la Floride, sur l'océan Atlantique, limité au N.-O. par la rivière de Sainte-Marie qui le sépare de la Géorgie, et au S. par celle de Nassau. Chef-lieu, Nassau-Court-House; 2,500 hab. Terrain sablonneux. Culture du riz et du maïs.

NASSAU, ville d'Amérique centrale, dans les possessions anglaises de l'archipel des Lucayes, chef-lieu de l'île de la Nouvelle-Providence et de la colonie de Bahama, par 25° 47' de lat. N. et 79° 39' de longit. O.; 10,200 hab. Siège de l'administration des Lucayes; bon port défendu par le fort Nassau. La ville, bâtie sur le penchant d'une colline, est défendue par les forts Charlotte et Fin-castle. Les rues sont régulières et les maisons bien bâties. On y remarque le palais du gouverneur, les casernes et l'hôpital. Elle fut prise en 1782 par les Espagnols, qui la rendirent l'année suivante aux Anglais. En 1787, son port fut déclaré libre. On exporte principalement de cette ville des fruits, des ananas, des oranges, etc.

NASSAU, nom de deux îles de l'océan Indien, qui font partie de la chaîne d'îles situées tout le long de la côte occidentale de Sumatra et à une centaine de kilomètres de cette côte. Les deux îles de Nassau s'étendent entre 2° 30' et 3° 16' de lat. S. et sont séparées l'une de l'autre par un détroit qui forme un excellent port pour les bâtiments de toute dimension. Ce détroit est bordé de montagnes, en sorte que la surface de la mer n'y est pas plus agitée que celle d'un étang d'eau douce; la sonde donne une profondeur de 25 brasses près de la côte et de 45 brasses au milieu du canal. La surface de ces îles est des plus irrégulières, car elle ne consiste guère qu'en collines et en montagnes très-escarpées, couvertes à leur sommet d'arbres qui fournissent d'excellents bois de construction. Le sagoutier y croît en abondance et forme le principal élément de la nourriture des habitants, qui ne cultivent pas de riz; on rencontre aussi, en grand nombre, les cocotiers et les bananiers, ainsi que les fruits communs dans l'océan Indien, tels que les mangoustes, les bananes, etc. Les forêts sont encore à peu près impenetrables et servent d'asile à différents animaux sauvages, tels que des daims, des sangliers, mais surtout à des singes d'une grande variété d'espèces. On élève beaucoup de volaille et de porcs, et le poisson abonde le long des côtes. Ces îles sont peu peuplées et ne comptent guère plus de 2,000 à 2,500 habitants. Ceux-ci, par leur teint et les traits de leur visage, ressemblent aux Malais, mais ils parlent un idiome qui n'a aucun rapport avec ceux qui sont usités sur la côte de Sumatra.

NASSAU, ville de l'île de Banda (Molouques), sur la côte sud; 6,000 hab. Nombreux muscadiers. Siège d'un résident hollandais.

NASSAU (famille des), maison ducal, princière et royale qui, divisée en plusieurs branches, a donné depuis des siècles des ducs et des princes à l'Allemagne, des stathouders à la Hollande, un roi à l'Angleterre, et dont un descendant règne aujourd'hui sur la Hollande.

L'origine de cette maison est fort ancienne. On commence à entrevoir les premières traces de l'existence d'un comté de Nassau par la mention d'un comte de Nassau, nommé Adolphe, qui vivait en 682, et qui mourut en

703. On considère généralement comme tige de la famille Othon, comte de Laurenburg, frère de Conrad I^{er}, roi de Germanie, et mort en 962. Henri I^{er}, comte de Nassau et possesseur de divers fiefs, laissa deux fils qui, à sa mort, partagèrent; en 1235, sa succession, WALRAM et OTHON, chefs des deux premières branches principales qui ont produit les nombreux rameaux de la maison proprement dite de Nassau : 1° la branche Walramienne ou de Walram, d'où sont sortis les Nassau-Wiesbaden, les Nassau-Idstein, les Nassau-Otweiler, éteints en 1728, les Nassau-Usingen, éteints en 1816, les Nassau-Saarbrück, éteints en 1721, les Nassau-Weilburg, dont les descendants existent encore; et 2° la branche Othonienne, dont est issue la maison des Nassau-Orange, qui subsiste de nos jours. C'est de celle-ci seulement que nous nous occuperons ici avec quelque détail.

OTHON, fils de Henri I^{er}, comte de Nassau, qui partagea, en 1255, avec son frère Walram, la suzeraineté de son père, et mourut sa part des terres de Nassau, de Dillenburg, de Beilstein et de Siegen. Othon mourut vers 1292. De lui partirent les rameaux de Siegen, d'Hadamar, de Beilstein, qui se fondirent tous dans la personne de Guillaume le Vieux, comte de Nassau, issu en ligne directe d'Othon, à la septième génération. Guillaume le Vieux, qui avait embrassé la religion luthérienne, mourut en 1559. De treize enfants qu'il avait eus, il n'en laissa que deux, GUILLAUME I^{er} et JEAN IV. Guillaume I^{er}, dit le Jeune, hérita, en 1544, de la principauté d'Orange, par adoption et par testament de Renaud, comte de Nassau, son cousin, qui aurait hérité lui-même de cette principauté, en 1530, du chef de sa mère, Claude de Châlons, sœur de Philippe II, dernier prince d'Orange de la maison de Châlons. C'est ainsi que des princes d'une maison de comtes étrangers devinrent propriétaires d'une principauté enclavée dans les domaines des rois de France. Louis XIV, en guerre avec la Hollande, s'en saisit, et ces princes portèrent en Allemagne et dans les Pays-Bas le titre d'Orange, tiré, comme on voit, d'assez loin, et par un singulier concours de mariages et d'alliances. C'est de cette première branche de Nassau-Orange, luthérienne, que sont sortis les princes fameux de ce nom, et dont l'histoire a consacré les talents, la valeur et les hauts faits, savoir : PHILIPPE-GUILLAUME, marié à Éléonore de Bourbon-Condé, fait prisonnier par les Espagnols en 1567, mort en 1618; MAURICE, le plus habile des princes guerriers, gouverneur des Pays-Bas, en 1587, mort en 1625, et HENRI-FRÉDÉRIC, qui succéda à Maurice, et mourut en 1647. Tous trois étaient frères et fils de Guillaume I^{er}, surnommé le Taciturne, auquel la Hollande a dû son indépendance. GUILLAUME II, fils de Henri-Frédéric, qui fut son successeur à la principauté d'Orange et au gouvernement des Pays-Bas, mort en 1650 à vingt-quatre ans, fut père de GUILLAUME-HENRI, stathouder héréditaire des Provinces-Unies en 1674, roi d'Angleterre en 1689 sous le nom de Guillaume III, mort en 1702 sans laisser d'enfants. En lui s'éteignit cette première branche de Nassau-Orange, à la succession de laquelle fut appelée, hors de l'Angleterre, la branche des Nassau-Dietz, issue du second fils de Guillaume le Vieux, Jean IV, comte de Nassau-Dillenburg, souché de la maison de Nassau en Allemagne, que l'on distinguait ainsi de la maison de Nassau-Orange, désignée alors sous la dénomination de branche des Pays-Bas. La maison des Nassau en Allemagne avait été divisée, en quatre branches formées par les quatre fils de Jean de Dillenburg, fils de Guillaume le Vieux, savoir : 1° JEAN, qui forma la branche de Siegen, éteinte en 1743; 2° GEORGES, chef de la branche de Dillenburg, qui s'éteignit en 1724; 3° JEAN-LOUIS, créé prince de l'empire en 1650, admis à voix et séance à la diète en 1653 pour la principauté de Nassau-Hadamar, dont il prit le nom; sa postérité s'éteignit au commencement du XVIII^e siècle; 4° enfin ERNEST-CASIMIR, qui forma la branche de Dietz, appelée à succéder à tous les droits, titres et possessions de la maison d'Orange, par Guillaume III, roi d'Angleterre et stathouder des Provinces-Unies, en la personne de JEAN-GUILLAUME, le Frison, prince de Nassau-Dietz et stathouder héréditaire de la Frise, mort en 1711.

La maison de Nassau a figuré, comme on voit, à différents titres, dans l'histoire jusqu'à nos jours; elle a joué pendant environ deux cent soixante ans du droit de vote et de séance à la diète générale de l'empire; elle a donné un libérateur à la Hollande et un roi célèbre à l'Angleterre; enfin, c'est de Guillaume V, dit *Batave*, né le 8 mars 1748, fils de Guillaume IV d'Angleterre, fils de George II, roi d'Angleterre, qui avait succédé à son père à la fois comme stathouder héréditaire des Provinces-Unies et comme prince d'Orange de Nassau-Dietz-Siegen-Dillenburg, etc., le quel était prince régnant en Hollande à la fin du dernier siècle, qu'est issue la famille royale actuelle des Pays-Bas, par GUILLAUME-FRÉDÉRIC, son fils, né en 1772.

NASSAU (Engelbert, comte de), gouverneur de Brabant, mort en 1504. L'un de la révolte des Gantois, il rendit d'importants services à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui lui conféra, en 1473, l'ordre de la Toison d'or, fut fait prisonnier à la ba-

taille de Nancy (1477) et, dès qu'il eut recouvré la liberté, il s'efforça d'offrir ses services à Marie de Bourgogne. Après s'être distingué au combat de Guinegate (1479), il signa le traité de Senlis (1493), par lequel Maximilien, époux de Marie, renonça au vain titre de duc de Bretagne, et s'attacha de tout son pouvoir à affermir la domination de l'Autriche dans les Pays-Bas. D'après les anciennes chroniques, c'était un homme prudent et sage et un vaillant capitaine.

NASSAU (Guillaume I^{er}, prince d'ORANGE, comte de BS), surnommé le *Taciturne*, né à Dillenburg le 25 avril 1533, assassiné à Delft en 1584. Ce prince, fils aîné de Guillaume de Nassau-Dillenburg et de Julienne de Stolberg, devint, à la suite de plusieurs héritages, le plus puissant des seigneurs des Pays-Bas. Bien que son père fût partisan de la Réforme, il fut élevé dans le catholicisme, à la cour de Marie de Hongrie, à Bruxelles, et entra comme page dans la maison de l'empereur Charles-Quint. Là, il se fit rapidement remarquer par les nombreuses qualités dont il était doué, et l'empereur ne tarda pas à s'attacher très-vivement à lui. Choisi, à l'âge de vingt-deux ans, pour commander l'armée impériale sur les frontières de Flandre, il se montra à la hauteur de sa tâche. Charles-Quint l'ayant, quelque temps après, chargé de quelques négociations diplomatiques, il réussit pleinement; aussi, lorsque l'empereur abdiqua en 1555, recommanda-t-il très-vivement le prince d'Orange à son fils Philippe. Ce monarque, bien qu'il n'eût pas pour le protégé de son père une grande affection, le chargea en 1559 de négocier la paix avec la France. Guillaume fut choisi par Henri II comme un des quatre otages destinés à garantir l'exécution du traité. Pendant qu'il vivait à la cour du roi de France, il apprit de la bouche même de Henri II que des négociations étaient entamées avec l'Espagne, à l'effet de s'entendre pour une extermination complète des réformés dans les deux royaumes. Bien qu'il n'appartint point encore à la religion menacée, Guillaume fut indigné de ces projets, et, sans toutefois laisser voir l'horreur qu'ils lui inspiraient, il prit la résolution de s'opposer, dans la mesure de ses forces, à leur réalisation. De retour dans les Pays-Bas, il commença à s'opposer avec fermeté aux mesures que voulait prendre Philippe II pour rétablir le pouvoir absolu dans les pays habitués à jouir de la liberté; il réclama le renvoi des troupes espagnoles et combattit l'augmentation des évêchés décrétée par Philippe. Il rompit avec le cardinal de Granvelle, gouverneur des Pays-Bas pour le compte du roi, et, au lendemain de son mariage avec Anne, fille de Maurice de Saxe, il signa, de concert avec Hornes et Egmont, une lettre dans laquelle ces trois seigneurs déclaraient au roi qu'ils se retireraient du conseil d'Etat si le cardinal n'était rappelé (1563). Philippe ayant refusé d'accorder le rappel de son gouverneur, ils quittèrent le conseil et n'y rentrèrent que lorsque ce dernier eut été rappelé (1564). Dès lors, les relations du prince d'Orange avec le roi d'Espagne se tendirent de plus en plus. Philippe II ayant, malgré les avis réitérés de Guillaume, décrété l'établissement de l'inquisition dans les Pays-Bas, le prince d'Orange fut invité par la régente Marguerite à poursuivre les hérétiques dans son gouvernement de Hollande et de Zélande. Il répondit à cette sommation par une lettre dans laquelle il dépeignait l'irritation provoquée par les mesures prises par le roi et désapprouvait l'emploi des moyens prescrits par lui.

Peu de temps après, le *Compromis des nobles* ayant été signé par les partisans de la Réforme, Guillaume d'Orange approuva, si non les actes des *gueux*, au moins leurs déclarations en faveur du respect dû à la liberté de conscience, et, s'étant rendu à Anvers pour y apaiser des troubles que produisaient les mesures prises contre les réformés, il amena les partis à conclure un traité sur les bases d'une tolérance mutuelle. Jusqu'à cette date, Guillaume s'était contenté de résister pacifiquement à la tyrannie de Philippe II; mais, comprenant que cette résistance pacifique n'avait aucune chance d'arrêter cet inquisiteur couronné, il tenta de décider Egmont et Hornes à former avec lui une ligue destinée à résister, par la force, C'est ainsi que seigneurs ne voulurent point que Philippe II se préparât à envahir les Pays-Bas à la tête d'une armée espagnole, ce dont Guillaume avait été informé par les agents qu'il entretenait auprès du roi d'Espagne, et ils se refusèrent à une action commune.

Le prince d'Orange apprit à Anvers que le roi voulait se défaire de lui. Il se démit immédiatement de toutes ses charges et se prépara à quitter le pays. La régente essaya vainement de le faire renoncer à ce projet; il partit pour ses domaines d'Allemagne (1567). Quatre mois après, Philippe II envoyait dans les Pays-Bas le duc d'Albe, dont les actes de sauvagerie devaient justifier pleinement les prévisions du prince d'Orange. Au commencement de 1568, Guillaume fut cité comme rebelle devant le conseil des troubles, tribunal chargé de juger les ennemis de la politique de Philippe, et condamné à la proscription. Des biens situés dans les provinces furent confisqués et son fils aîné enlevé en Espagne comme otage. Guillaume répondit à

ce jugement par un pamphlet (*la Justification*), puis commença à rassembler des troupes à Dillenburg et à se mettre en relation avec les protestants d'Allemagne et les huguenots de France. Il se proposait d'entrer dans les Pays-Bas, tandis qu'il les ferait envahir de trois côtés en même temps. Son projet échoua complètement, et, après s'être maintenu quelques mois dans la Frise, il vit son armée détruite à Jemmingen par le duc d'Albe.

Cet échec n'ébranla point son courage et, quatre mois plus tard, il vint se placer en Brabant en face de l'armée espagnole, qui, déjà maîtresse d'Amsterdam, assiégeait Harlem. Il tenta vainement d'obliger le duc d'Albe à accepter la bataille; le gouverneur des Pays-Bas, homme cruel, mais général habile, la refusa constamment et se contenta d'observer son ennemi, certain que ses ressources s'épuiseraient rapidement. Le prince d'Orange fut, en effet, après un mois de marches et de contre-marches, contraint de se retirer, faute de ressources, dans la Flandre française, où il licencia son armée, qui s'était refusée à marcher avec lui au secours des protestants français. Resté à la tête de 1,200 hommes, débris d'une armée de 20,000, il alla rejoindre le prince de Condé, puis rentra bientôt en Allemagne. Là, il se décida à reprendre la lutte entreprise par lui contre les oppresseurs de son pays. Sans argent, il se mit à reconstituer une armée et se prépara à combiner ses efforts avec ceux des corsaires connus sous le nom de *gueux de mer*, qu'il avait su rallier à sa cause et qui, depuis quelque temps déjà, causaient de grandes pertes à la marine espagnole.

Au commencement de 1572, les corsaires s'étant emparés de Flessingue, Orange envoya une petite troupe à leur secours et leur facilita ainsi la conquête de l'île de Walcheren. La Hollande, la Zélande, la Gueldre, l'Over-Yssel et l'évêché d'Utrecht se soulevèrent à la nouvelle de ce dernier succès et proclamèrent Orange comme *stathouder* ou gouverneur au nom du roi, à la souveraineté duquel ils ne songeaient point encore à échapper. Orange accepta et, le 23 juillet 1572, après avoir franchi le Rhin à la tête de 25,000 hommes, il s'empara de Buren et de se vit acclamé successivement par Louvain, Malines et Oudenarde; il se dirigea sur Mons, que son frère Louis venait de prendre. Il comptait sur l'appui du roi de France, que l'amiral Coligny s'était chargé de gagner à sa cause, lorsqu'il apprit le massacre de la Saint-Barthélemy et se vit réduit à licencier encore une fois son armée qui, mal payée et mal nourrie, faillit massacrer son chef. Il dut, à la tête de 60 cavaliers, regagner la Hollande, qui seule lui était restée entière. Là, il se prépara à livrer une dernière bataille. Les Espagnols, qui s'étaient déjà emparés d'Amsterdam, assiégeaient Harlem, que Guillaume tenta en vain de secourir. Tandis que ses affaires militaires étaient au plus mal, Guillaume négociait avec plusieurs puissances de l'Europe et obtenait de la France un traité d'après lequel cette puissance s'engageait à soutenir le *stathouder* moyennant le protectorat de la Hollande et des provinces des Pays-Bas qu'on pourrait soustraire à la domination espagnole.

Ce fut à cette époque, c'est-à-dire en 1573, que Guillaume d'Orange embrassa ouvertement le calvinisme; il n'en continua pas moins à se montrer d'une tolérance absolue vis-à-vis des différentes sectes. L'héroïque persévérance du prince d'Orange, comme aussi la résolution prise par lui et les siens d'inviter le pays par la rupture des digues, à la tête d'Albe s'avancerait en Hollande, à l'invasion de l'Espagne, qui rappela son gouverneur et le remplaça par Requesens, que la pénurie du trésor empêcha de reprendre l'offensive. La flotte espagnole avait été battue en 1574, dans le Zuyderzée, par la flotte hollandaise; l'île de Walcheren était également tombée au pouvoir des patriotes, lorsque Louis de Nassau, qui s'avancé avec 10,000 hommes pour rejoindre le prince d'Orange, qui se trouvait à Bommenal à la tête de 6,000 hommes, fut battu et tué à Mooker-Heide par les Espagnols. Cette défaite eut été fatale à la cause que défendait Guillaume si l'armée espagnole ne se fût révoltée contre ses chefs quelques instants après la bataille et n'eût refusé de marcher si on ne lui payait les trois ans de solde qui lui étaient dus. Cependant, quelques jours plus tard, l'armée espagnole vint mettre le siège devant Leyde. Guillaume, qui avait obtenu des états l'autorisation de percer les digues, afin d'arrêter l'invasion, dirigea lui-même l'opération, et bientôt les murs de la ville assiégée furent baignés par les flots. L'ennemi se retira à la hâte. Guillaume profita de la retraite de ses adversaires pour organiser les états.

Le 3 mars 1575, des conférences s'ouvrirent à Bréda entre les Hollandais et les Espagnols. Elles n'aboutirent pas, le roi Philippe s'étant refusé à accorder aux Hollandais la liberté de conscience. Au mois de juin, Guillaume fit prononcer son divorce avec Anne de Saxe et épousa Charlotte de Bourbon, fille du duc de Montpensier, récemment convertie au calvinisme. En octobre, les états prononcèrent la déchéance de Philippe et chargèrent Guillaume d'ouvrir avec les puissances de l'Europe des négociations à l'effet d'obtenir le protectorat de l'une d'elles.

les. L'Angleterre, vivement sollicitée, se montra d'une exigence telle que les négociations avortèrent. Tandis que Guillaume s'efforçait de trouver des alliés, la situation de la Hollande devenait chaque jour plus mauvaise. Les Espagnols avaient pris une position solide dans le milieu de la Zélande et bloquaient les états. La mort du gouverneur Requesens (mars 1576) vint diminuer les embarras des Hollandais. Les exactions commises dans le Brabant par les troupes de Philippe soulevèrent les provinces jusqu'ici restées fidèles au roi et amenèrent ces pays à entrer en pourparlers avec le prince d'Orange. Le 8 novembre 1576, les états généraux signèrent la pacification de Gand; aux termes de ce traité, toutes les provinces se réunissaient pour chasser l'étranger. Les édits dirigés contre les hérétiques furent suspendus par décision des états et les Hollandais autorisés à exercer leur culte en pleine liberté.

Guillaume, bien qu'il pût se féliciter déjà des résultats obtenus par son infatigable persévérance, ne tarda pas, à la nouvelle de l'arrivée de don Juan d'Autriche, le nouveau gouverneur des Pays-Bas, à concevoir de sérieuses craintes sur la solidité de l'alliance récemment conclue. En effet, don Juan d'Autriche essaya, au lendemain de son arrivée, de dissoudre la ligue en accordant, par l'édit perpétuel (1577), presque toutes leurs demandes aux Pays-Bas. Le prince d'Orange, que ses espions avaient renseigné sur la valeur et la sincérité des promesses faites par l'édit perpétuel, s'efforça de dissuader les états d'accepter une pareille paix. Don Juan d'Autriche, ayant compris que l'âme de la résistance était Guillaume, essaya de le séduire par de brillants avantages; Guillaume refusa et se rendit à Bruxelles (septembre 1577), où il fut reçu avec enthousiasme par le peuple. Il fit rompre les négociations, les menaces, et la guerre fut de nouveau déclarée. La noblesse, jalouse de l'influence de Guillaume, avait appelé l'archiduc Mahias comme gouverneur général. Cette ingratitude ne revêla pas le prince d'Orange, qui contribua à affermir l'autorité du nouvel élu et se contenta du poste de lieutenant général.

Don Juan reprit l'offensive et, à la tête de 20,000 hommes, il vint attaquer, près de Gimbloux, l'armée des patriotes (janvier 1578) et battit leurs troupes mal commandées par une noblesse qui ne demandait qu'à se rallier au gouvernement espagnol. Don Juan, mettant à profit ce succès, s'empara rapidement de Louvain, de Nivelles, de Tirlemont et d'autres villes. Amsterdam, sur ces entrefaites, se déclara pour le prince d'Orange. Aïde des subsides que la reine Elisabeth avait mis à sa disposition, Guillaume leva 125 hommes et vint au secours de l'armée des états. Quelques dissensions s'étant produites entre les catholiques et les protestants qui composaient l'armée de Guillaume, la campagne ne put être menée avec rapidité et les nouvelles troupes durent être congédiées. Farnèse, qui avait succédé à don Juan d'Autriche, menait de front la guerre et les négociations diplomatiques. Il parvint à détacher de la ligue les provinces de Hainaut et d'Artois et les villes de Douai et de Lille, et à s'emparer de Malines (1580). Cependant, l'union d'Utrecht, premier fondement de la république de Hollande, avait été signée en 1579. Par cette convention, les provinces de Hollande, de Zélande, de Gueldre, de Zutphen, d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel, de Groningue et de Drenthe, sans renoncer à la souveraineté de Philippe ni à leurs rapports avec les autres provinces, déclaraient lever 125 hommes et un seul Etat fédératif qu'elles combattaient en commun toute attaque contre leurs libertés et qu'elles établiraient chez elles la liberté religieuse.

Philippe, désespérant alors de triompher loyalement de Guillaume, mit, en mars 1580, sa tête à prix, promettant 25,000 écus d'or à qui le tuerait. Cette mesure, digne en tous points du roi de l'inquisition, déterminait les états à proclamer sa déchéance (1581) et à offrir au prince d'Orange la dignité de comte souverain de Hollande et de Zélande. Après avoir quelque temps hésité à accepter cette dignité, il consentit à se rendre au vœu de ses amis, mais se refusa complètement à prendre la souveraineté des autres provinces révoltées contre l'Espagne, en dépit des efforts faits auprès de lui par les délégués de ces provinces. Il conseilla à ceux qui l'invitaient à prendre le pouvoir d'offrir le trône à un seul Etat fédératif qu'elles combattaient en commun toute attaque contre leurs libertés et qu'elles établiraient chez elles la liberté religieuse.

conde coûta la vie au prince d'Orange, Balthazar Gérard, fanatique catholique, le tua d'un coup de pistolet (1584).

Guillaume laissa de son premier mariage Philippe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange; du second, Maurice de Nassau, et du quatrième, conchil en 1583 avec Louise de Coligny, veuve de Coligny, Frédéric-Henri, qui, ainsi que Maurice, devint stathouder de Hollande. Il laissa en outre neuf filles.

En terminant la biographie d'un homme qui fut un des personnages les plus importants de son époque et qui, dans un siècle d'intolérance et de fanatisme, respecta la liberté de penser de ses adversaires, nous croyons utile de reproduire le portrait qu'a tracé de lui le grand poète Schiller :

« Le calme inaltérable de sa physionomie cachait une âme active et ardente, qui n'agitait pas le voile derrière lequel elle méditait ses créations; elle était également inaccessible aux pièges de la ruse et de l'amour. Son esprit varié et fertile savait se faire craindre et ne se fatiguait jamais. Assez souple et flexible pour adopter à l'instant tout aspect de nuances, assez réservé pour n'avoir jamais un moment d'oubli, assez ferme pour supporter toutes les vicissitudes du sort, Guillaume n'avait pas d'égal dans l'art de pénétrer les hommes et de gagner les cœurs, non que, suivant l'usage des cours, il fit prononcer à ses lèvres des paroles que son cœur généreux eût démenties, mais parce qu'il n'était ni avare ni prodigue des marques de sa faveur et de son estime; par une sage économie de ces choses qui servent à attacher les hommes, il en augmentait le prix. Son génie enfantait lentement; mais ses conceptions avaient le caractère de la perfection. Lorsqu'il avait adopté un plan, aucune résistance ne pouvait le lasser et aucun obstacle ne l'aurait détourné de son but; car toutes les difficultés s'élevaient offertes à son imagination avant qu'elle ne présentât un remède. Quelque élevé que fût son caractère au-dessus de l'effroi dans le malheur ou de l'ivresse dans le succès, il était cependant soumis à la crainte, mais cette crainte avait devancé le danger, et il était tranquille dans le moment de crise, parce qu'il avait tremblé dans le repos. Guillaume prodiguait son or, mais il se montrait avare de son temps. L'heure de ses repas était sa seule récréation, et il la consacrait entièrement à ses affections de cœur, à sa famille et à l'amitié. C'étaient les seuls moments qu'il se permit de dérober à sa patrie. »

NASSAU (Maurice DE), un des plus grands capitaines des temps modernes, fils de Guillaume le Taciturne, né au château de Dillenburg en 1567, mort en 1625. On a dit de lui qu'il avait « fait plus de bruit quarante ans durant que toutes les têtes couronnées ensemble. » Il terminait ses études à Leyde lors de l'assassinat de son père (1584). L'influence de Barneveldt le fit élire, malgré sa jeunesse, président du conseil d'Etat de l'Union et, deux ans plus tard, capitaine général et amiral de Hollande et de Zélande; les provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel lui décorèrent, peu après, les mêmes titres. Maurice justifia ces éclatantes marques de confiance par son habileté et par son dévouement à la cause de l'indépendance hollandaise. Dans sa lutte contre la domination espagnole, il prit trente-huit villes, quarante-cinq châteaux forts, battit les Espagnols en rase campagne dans trois batailles signalées, fit lever douze sièges et obtint de grands avantages sur mer, en Europe et aux Indes, par la valeur de ses lieutenants. Son armée était une école où les hommes les plus distingués, tels que Turenne, vinrent apprendre la guerre. Sa défense d'Ostende, qui coûta aux Espagnols 60,000 hommes, et la victoire de Nieuport (1600) sont comptées parmi les faits d'armes les plus éclatants. En 1609, une trêve de douze ans fut signée avec l'Espagne, malgré l'opposition de Maurice, dont les projets ambitieux avaient besoin de la guerre; car, après avoir contribué à l'affaiblissement de sa patrie, il songait à l'asservir, et ne put pardonner au vénérable Barneveldt d'avoir fait signer cette trêve et de s'opposer à l'établissement du despotisme. Il fit traîner ce vieillard de soixante-seize ans à l'échafaud et proscrire tous les chefs de l'opposition (1619). Ces violences ne lui furent point favorables; car, quand la guerre reprit, en 1621, il lutta sans succès contre le général espagnol Spinola et ne put débloquer Bréda ni prendre Anvers. Ces échecs lui causèrent un profond chagrin et hâtèrent sa fin. Il mourut à La Haye, détesté du peuple, après en avoir été si longtemps l'idole.

NASSAU (Henri-Frédéric DE), prince d'Orange, frère du précédent, né à Delft en 1584, mort en 1647. Il succéda à son frère comme stathouder ou chef de la république en 1625. Henri-Frédéric ne se montra pas indigne de la réputation militaire de son frère et le surpassa comme politique. Il prit aux Espagnols plusieurs villes : Bois-le-Duc (1629), Skenk (1633), Bréda (1637), Gennep (1640), Hulst (1645), etc., et donna une grande extension à la marine et aux colonies. Il fonda notamment plusieurs colonies aux Indes orientales.

NASSAU (Louise-Julienne DE), électrice palatine, fille de Guillaume I^{er}, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, sœur des précédents, née en 1576, morte en 1644. A

dix-sept ans, elle devint la femme de l'électeur palatin Frédéric et se fixa avec lui à Heidelberg, où elle propagea les principes de la Réforme et accueillit avec sympathie tous les disciples de Luther. A la mort de l'électeur, Louise de Nassau reçut, entre autres témoignages d'estime et de sympathie, une belle et touchante lettre de Duplessis-Mornay. Après le mariage de son fils avec Elisabeth d'Angleterre, Louise de Nassau se retira dans le château de Kaiserslautern, en Bavière. La sanglante guerre de Trente ans troubla ses derniers jours.

NASSAU (Guillaume, duc de), prince souverain, né en 1792, mort en 1839. Il hérita de l'autorité des libéraux. En 1817, il promulgua une constitution qui établissait le régime parlementaire avec deux Chambres; mais il commit bientôt la faute de confier la direction des affaires à Marshall, qui entra en lutte ouverte avec les Chambres et voulut rétablir l'absolutisme du pouvoir. Après la mort de ce ministre (1834), le duc Guillaume changea de politique et le calme se rétablit dans son duché.

NASSAU (Adolphe-Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, duc de), prince souverain, fils du précédent, né en 1817. Il succéda à son père en 1839. Son hostilité contre les idées libérales provoqua, en 1848, une explosion révolutionnaire dans le duché de Nassau. Forcé de céder, le duc Adolphe consentit à donner alors une nouvelle constitution, avec une Chambre unique, et cette Chambre, dans laquelle dominait l'élément démocratique, vota des lois organiques destinées à fonder la liberté. Mais lorsque la réaction eut repris le dessus en Allemagne, il se retira peu à peu toutes les concessions qu'il avait dû faire et promulgua, en 1851, une loi électorale dont le résultat fut la nomination d'une Chambre rétrograde, favorable aux idées de compression du duc. Bien qu'ayant le titre de général de cavalerie au service de la Prusse, Adolphe de Nassau se montra constamment partisan de l'Autriche. Lorsque éclata la guerre de 1866 entre les deux grandes puissances allemandes, il se rangea du côté de l'Autriche et subit peu à peu les conséquences de la bataille de Sadowa. Par le décret du 3 octobre 1866, le roi de Prusse le déposa de son duché et confisqua la plus grande partie de sa fortune particulière. De son mariage avec la princesse Adélaïde d'Anhalt-Dessau, il a eu deux fils : GUILLAUME-ALEXANDRE, né en 1852, et FRANÇOIS-JOSEPH, né en 1859.

NASSAU (Adolphe de), empereur d'Allemagne. V. ADOLPHE DE NASSAU.

NASSAU (Guillaume II, comte de), stathouder des Pays-Bas. V. GUILLAUME II.

NASSAU (Guillaume III, comte de), prince d'Orange. V. GUILLAUME III, roi d'Angleterre.

NASSAU (Ernest-Casimir, comte de), général hollandais. V. ERNEST-CASIMIR. Le lecteur trouvera au mot ORANGE la biographie de divers autres membres de la famille des Nassau.

NASSAU-SIEGEN (Jean-Maurice, prince de), général hollandais, petit-fils de Jean de Nassau, dit le Vieux, né en 1604, mort en 1679. Il montra de bonne heure un brillant courage. Nommé, en 1636, capitaine général des possessions hollandaises au Brésil, il prit aussitôt après son arrivée plusieurs places aux Portugais, fit ruiner leurs établissements sur la côte d'Afrique, visita le Brésil, dont il examina avec soin les productions, et retourna en Hollande en 1644, avec une flotte chargée de richesses. Jean-Maurice devint successivement ensuite gouverneur de Wesel, général en chef de la cavalerie hollandaise, grand maître de l'ordre Teutonique et gouverneur du duché de Clèves, où il créa un jardin magnifique.

NASSAU-SIEGEN (Charles-Henri-Nicolas-Othon, prince de), célèbre aventurier, né en 1745, mort à Paris en 1805. Il avait pour père Maximilien-Guillaume-Adolphe, fils adultérin de Charlotte de Mailly, épouse séparée d'Emmanuel-Ignace de Nassau-Siegen. Le jeune Othon, bien que légitime par le mariage de son père, n'ayant pu se faire reconnaître par le conseil aulique, chercha la célébrité dans les aventures. Il suivit d'abord la carrière des armes, qu'il abandonna brusquement pour accompagner Bougainville dans son voyage autour du monde (1766-1769); puis il s'enfonga avec le chevalier d'Oraison dans les déserts de l'Afrique; le combat qu'il livra, corps à corps, à un tigre lui valut en Europe une grande réputation de bravoure. Othon au service de la France, il tenta de surprendre Jersey (1779); passé en Espagne, il défendit héroïquement Gibraltar contre les Anglais (1782); devenu vice-amiral de Catherine II, il anéantit la flotte turque dans la mer Noire (1788), et battit les Suédois sur la côte de Finlande (1790); mais, vaincu par Gustave III à Wiborg, il se dégoûta du service, et se retira en France à l'époque du traité d'Amiens.

« Le prince de Nassau, dit le duc de Lévis dans ses *Souvenirs et portraits*, était grand et bien fait; mais sa physionomie était peu expressive et son esprit ne le démentait pas. Ses talents étaient aussi médiocres que son

intériorité était grande... Quand il arrivait de quelque cinq cents lieues, revenant de se battre ou y allant, on s'attendait à voir un chevalier de la Table ronde; il paraissait, adieu le roman; sa présence désenchantait, point d'éclat, point de brillant, pas même de vivacité; son abord était froid, ses manières communes et sa conversation plate. M. de Nassau avait la plupart des qualités qui composent les héros, leur caractère entreprenant, une prodigieuse activité, l'amour de la gloire et un souverain mépris pour la vie. »

NASSAUVIE s. f. (na-sô-vi — de Nassau, prince allemand). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, type de la tribu des *nassauviées*, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les parties froides de l'Amérique du Sud. On dit aussi NASSAVIE.

NASSAUVIE, ÉE adj. (na-sô-vi-é — du rad. *nassauvié*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nassauvié*. On dit aussi NASSAVIACÉ et NASSAVIÉ ou NASSAVIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des composées, ayant pour type le genre *nassauvié*.

NASSAUVIEN, IENNE s. m. (na-sô-viain, ié-ne). Géogr. Habitant du duché de Nassau; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : LES NASSAUVIENS. La population NASSAUVIENNE.

NASSE s. f. (na-se — lat. *nassa*, le même que le gothique *natt*, anglo-saxon *nele*, ancien saxon *netti*, ancien allemand *nezzi*, tous mots correspondant au sanscrit *nadditi*, corde, de la racine *nah*, lier, d'où aussi le sanscrit *naha*, piège, lacs. V. *NAUD*). Pêche. Sorte de panier d'osier, de forme conique, servant à prendre du poisson. Il nom de l'une des parties du filet nommé ASSAIGUE.

— Fig. Piège; situation fâcheuse, d'où l'on ne peut se tirer aisément : Être dans la NASSE. Tomber dans la NASSE.

— Chasse. Sorte de filet, rond à son ouverture et terminé en pointe, avec lequel on prend les petits oiseaux.

— Métall. Petit beucrau pratiqué dans le fond d'un fourneau de fonderie.

— Chim. Nom d'une espèce de fourneau.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des purpurifères, formé aux dépens des buccins, et comprenant un assez grand nombre d'espèces vivantes et fossiles : LES NASSES sont des mollusques très-repandus dans toutes les mers. (Dujardin.)

— Zooph. Genre de polypes, ayant la forme d'une nasse à prendre le poisson.

— Encycl. Linguist. Être dans la nasse. La comparaison d'un poisson pris dans la nasse et d'une personne qui se trouve dans une situation embarrassante semble des plus naturelles; cependant M. Théodore Parmentier croit que la locution *Être dans la nasse* a une tout autre origine. « Les Italiens, dit-il, emploient dans le langage familier une expression tout à fait analogue : *Lasciare in asso*, ce qui ne signifie absolument rien, et n'est évidemment qu'une corruption de *lasciare in nasso*. Cette corruption s'explique aisément : la prononciation des deux expressions est fort peu différente, et ceux qui répétaient la dernière sans avoir l'intelligence du vrai sens des mots ont fini par ne plus faire entendre les deux n. On trouve, en effet, dans la comédie *I Lucidi*, d'Angelo Frenzola : *Che lasciarono la povera signora in Nasso*. Or, *lasciare in Nasso* veut dire *laisser en Naxos*, c'est-à-dire abandonner dans l'embarras, comme Thésée abandonna Ariane dans l'île de Naxos. Les deux expressions : *Être dans la nasse*, *Lasciare in Nasso*, se ressemblent trop pour qu'il ne soit pas naturel de penser que l'une dérive de l'autre. Mais il ne paraît pas facile de déterminer directement laquelle est la plus ancienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que la locution italienne remonte assez haut, puisqu'elle était déjà dans l'usage général du temps de Frenzola, né à Florence le 28 septembre 1493. Est-il probable que l'expression française dont il est question soit aussi ancienne? A défaut de dates, le raisonnement nous aidera peut-être à décider la question d'une manière assez probable. Peut-on supposer, en effet, que les Italiens aient traduit *Être dans la nasse* par *essere in lasciaro in Nasso*? Auraient-ils r. du le sens assez direct de l'expression française d'une manière aussi détournée qu'*Être abandonné à Naxos*, pour une vaine ressemblance dans les mots *nasse* et *Nasso*, quand il leur eût été si facile de conserver la locution française mot pour mot, puisque le mot italien *nasso* répond exactement à notre mot *nasse*? Cela n'est guère soutenable. Mais on peut admettre qu'à une époque où la plupart des Italiens qui se servaient de *lasciare in Nasso* avaient déjà perdu la vraie signification de ces mots, on ait imité cette expression en France en disant : *Laisser quelqu'un dans la nasse*, d'autant plus que ces mots présentaient un sens naturel et clair. » Selon Génin, « il n'est pas exact de dire que la locution italienne *lasciare in asso* se signifie absolument rien. *Asso* est l'as aux dés, qui signifie absolument rien. *quelqu'un in asso*, c'est ceux cartes. *Laisser dans un asso*, c'est le laisser dans la position d'un as, c'est-à-dire tout à fait isolé, abandonné. Il est tout naturel que Frenzola ait dit d'une amante abandonnée : *La povera • demoiselle, on la lascia a Naxos*. » Cette allu-

sion mythologique n'était obscure pour personne, surtout au XVII^e siècle, surtout en Italie. Mais il n'est pas évident, au moins pour moi, que *lasciare in asso*, soit une locution corrompue de *lasciare a Naxos*, *lasciare in Nasso*. Les deux façons de parler ont pu exister chacune en soi; le double rapport du fond et de la forme a fait supposer qu'il pouvait y avoir parenté en l'une et l'autre. Pareillement, l'expression française *laisser quelqu'un dans la nasse* peut fort bien être indépendante des deux locutions italiennes. *Nasse* se dit figurément de tous les pièges qu'on dresse à quelqu'un : *Cet homme a donné dans la nasse*. *Les trois nasses où tout le monde tombe sont le jeu, les femmes et le vin*. Ainsi parlent les révérends Pères jésuites de Trévoux, et je m'en rapporte à leur expérience; mais il paraît difficile de faire comparaitre ici l'île de Naxos, Ariane et Thésée, et de dire que les trois *Naxos* où tout le monde tombe, etc. »

— Pêche. La nasse, on le sait, est une sorte de panier muni à son entrée d'un goulot se terminant en pointe à l'intérieur comme un entonnoir. Le poisson entre dans la nasse en sens direct en remontant le courant; il écarte avec son museau la pointe mobile et flexible de l'entonnoir. Une fois enfermé, il ne lui est plus permis de sortir; il se déchirerait la tête contre les pointes aiguës et rassemblées de cet entonnoir.

Les pêcheurs de profession posent la nasse dans les profondeurs d'eau tournants, têtes de fontaines, fosses de puits ou de déversoir, et l'y laissent séjourner plusieurs jours. Quelquefois, on amorce la nasse en déposant au fond un morceau de pain de chènevis froid qui, du reste, dure peu de temps et s'émiette rapidement dans l'eau. Cette pêche offre des chances très-diverses. Généralement, elle est peu productive; on n'y prend guère que du fretin, de petits poissons blancs, quelques perches de temps à autre. Les grosses pièces sont fort rares. Au commencement des grandes eaux, de même qu'à certains matins d'écluse, quand la rivière est trouble, exposant la nasse dans des tournaux calmes, on a pris quelques poissons de bonne taille; mais ce sont là des exceptions, et de plus, en laissant, comme il est nécessaire de le faire, ses nasses séjourner plusieurs jours dans l'eau, on risque de les perdre, soit que le courant les entraîne, soit que les maraudeurs les soulèvent.

Les nasses sont cependant d'une grande utilité à la chute des feuilles en automne, au moment où les anguilles agglomérées en boules commencent à émigrer. On pose ces nasses derrière les roues et les vannes des moulins dans les biefs; les anguilles, qui recherchent pour leurs pérégrinations les cours d'eau attenant à la rivière, se laissent entraîner dans le bief et tombent souvent dans la nasse par boules de cinquante ou soixante individus.

— Moll. Les nasses sont des mollusques gastéropodes, à coquille univalve, ovoïde, plus ou moins renflée et allongée, avec l'ouverture ovale-oblongue et profondément échancrée, la columelle souvent recouverte par une épaisse callosité qui forme le bord gauche, l'opercule corné, mince, dentelé sur les bords et toujours trop petit pour fermer complètement l'ouverture. L'animal a la tête large, aplatie, munie d'une trompe et de deux longs tentacules coniques; il rampe sur un pied large, mince, arrondi en avant, et ordinairement plus long que la coquille. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les mers, ou fossiles des terrains tertiaires; les coquilles sont d'une taille assez petite, qui varie de 0,01 à 0,03; elles sont recherchées par les collectionneurs. Les mœurs des nasses sont à peine connues.

NASSE (Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Bielefeld (Prusse) en 1778, mort en 1851. Il enseigna la médecine à Halle et à Bonn. Outre de nombreux articles, insérés dans divers recueils, on lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Sur l'importance du cerveau et de la moelle épinière pour la vie de l'organisme humain* (Halle, 1818); *Sur les autopsies des cadavres* (Bonn, 1821); *Manuel de thérapeutique générale* (Bonn, 1840). — Son fils, Hermann NASSE, né en 1807, est devenu professeur de médecine à Marbourg et a publié plusieurs ouvrages. Il rédige, depuis 1835, la revue intitulée *Recherches physiologiques et pathologiques*.

NASSELLE s. f. (na-sè-le — dimin. de nasse). Pêche. Petite nasse de jonc. On dit aussi NASSETTE.

NASSENDECHE s. m. (na-san-dè-che). Nom des prêtres du premier ordre, dans le royaume de Cambodge.

NASSER-ED-DIN, schah ou roi de Perse, né en 1820. Il est le fils de Méhémed-Schah, le premier souverain de ce pays qui ait noué des relations politiques sérieuses et amicales avec les gouvernements de l'Europe. Il a succédé à son père le 13 octobre 1848, et, la même année, il faillit être assassiné par des fanatiques. Intelligent et relativement instruit, épris des idées de progrès, le jeune souverain voulut, en montant sur le trône, introduire dans l'administration et les institutions de son pays des améliorations qui, malheureusement, ne purent s'effectuer, par suite du mauvais vouloir des fonctionnaires. Pen-

dant les premières années de son règne, la Russie et l'Angleterre se disputèrent seules la sympathie de ce souverain. Mais, en 1855, après que le schah eut reçu l'ambassade française conduite par M. Bourée et signé un traité de commerce et d'amitié avec la France, une politique nouvelle fut suivie à l'égard de notre pays qui, jusque-là, avait été tenu en suspicion. Lors de la guerre d'Orient, la Perse se déclara neutre dans le conflit qui s'élevait entre la Russie et la Porte; cependant, à la fin de 1855, elle signa avec la Russie un traité qui parut une offense aux puissances anglaise, française et turque. Heureusement, la conclusion de la paix annihila ce traité. L'année suivante, l'occupation d'Hérat par les Russes, qui prétendaient arrêter les envahissements des Afghans, amena une rupture entre l'Angleterre et la Perse (novembre 1856). Par ordre du gouverneur général de l'Inde, le général Outram pénétra en Perse, s'empara de Karrack, de Buschir, et les Anglais s'avancèrent en vainqueurs vers Téhéran, lorsque intervint le traité signé à Paris le 4 mars 1857, par lord Cowley et Feruch-Khan, qui, donnant satisfaction à la Grande-Bretagne, mit fin à la guerre. Impuissant à lutter avec succès contre une puissance européenne, le schah a remporté d'importantes victoires sur les princes asiatiques voisins conjurés contre sa puissance, et il a successivement réduit le kan de Kiva, celui de Salar et l'imam de Mascate. Débarassé de ses ennemis du dehors et affermi sur son trône, Nasser-ed-Din s'est exclusivement occupé de l'exécution des réformes intérieures qu'il avait précédemment décrétées. En 1860, le schah ayant manifesté son désir de former ses soldats d'après la méthode usitée en France, le gouvernement français lui envoya un jeune et brillant officier, le commandant Dubouset, qui, pendant plusieurs années, instruisit plus de 30,000 hommes et laissa à son départ une armée organisée à l'europeenne, en place de bandes indisciplinées. En 1861, le schah inaugura lui-même le premier télégraphe électrique qui ait fonctionné en Perse.

La Perse doit, en outre, à ce souverain plusieurs institutions utiles, parmi lesquelles nous citerons l'établissement d'un collège français à Téhéran, où l'on enseigne, outre la langue française, l'histoire, la géographie, la chimie, la médecine et le dessin. En 1869, malgré ses prétentions à être un souverain civilisé, il n'hésita point à étouffer dans le sang une secte religieuse, celle des babys, qui lui paraissait menaçante pour son autorité et le maintien de son pouvoir. Désireux de connaître par lui-même la civilisation de l'Occident, de voir les institutions et les réformes qu'il pourrait introduire dans ses États, il quitta, au mois de mars 1873, la Perse, accompagné de plusieurs membres de sa famille et de ses principaux ministres. Il visita successivement la Russie, la Prusse, la Belgique, Londres, Paris, traversa ensuite la Suisse et le nord de l'Italie, séjourna quelque temps à Vienne, où avait lieu une exposition universelle, s'arrêta à Constantinople et revint à Téhéran le 23 septembre. Pendant son séjour à Paris, au mois de juillet, il visita attentivement toutes les curiosités de la grande ville, où l'on donna en son honneur des fêtes magnifiques, qui l'intéressèrent, dit-on, vivement.

Nasser-ed-Din est un calligraphe émérite, ce qui est fort apprécié en Orient; il aime les arts et les sciences, il dessine agréablement et est grand amateur de musique. Bien que despote et un peu brusque dans ses mouvements, il passe pour avoir un caractère doux et bienveillant. Ses habitudes sont des plus simples, comme celles de tous les Persans, et il est d'une grande frugalité. Quelques plats de riz préparés d'une façon différente, deux ou trois ragouts, du *kebab* ou rôt à la brochette, pour boisson de l'eau sucrée, de la limonade ou du lait aigre mêlé avec de l'eau et un peu de sel, tel est son menu quotidien.

NASSER-LEDINILLAH, calife abbasside, né en 1156, mort en 1225. Il succéda en 1180 à son père Mostady. Pendant son long règne de quarante-sept ans, il s'occupa principalement d'accumuler des trésors, et ne prit qu'une part très-secondaire aux événements qui se passaient de son temps. Nasser reconnut, comme chef des Ayyoubites, Saladin, qui avait conquis l'Égypte, se vit fort de sa reconnaissance et prétentions sur l'Irak-Ajdemi, dont s'était emparé le sultan de Kharism, et fut sur le point de perdre le califat en 1217. Mohammed, sultan de Kharism, irrité contre lui, le fit déposer, prit toute la Perse occidentale et marcha sur Bagdad; mais les neiges le contraignirent à renoncer à son entreprise. Pour se venger, Nasser appela les Tartares contre son ennemi, et attira sur les musulmans la tempête qui devait écraser sa propre famille. Vers la fin de sa vie, il perdit la vue et la raison.

NASSER-MOHAMMED (Melik AL), neuvième sultan mameluk d'Égypte et de Syrie, né en 1283, mort en 1341. Son règne fut ensanglanté plusieurs fois par l'ambition des émirs; mais il dompta toutes les révoltes intérieures, et, quand la paix de l'intérieur fut assurée, il porta ses armes au dehors, et étendit son empire en Asie jusqu'à l'Euphrate. Dans l'administration intérieure de ses États, il se signalait par d'utiles travaux et par les encouragements

ragements qu'il donna à l'agriculture et aux arts.

NASSÉRI s. m. (na-sé-ri) Métrol. anc. Monnaie de Syrie et d'Égypte, sous le règne de Saladin.

NASSÉRIE s. m. (na-sé-ri). Hist. relig. Nom donné à des sectaires du XVII^e siècle.

— **Encycl.** On donna ce nom à des Levantins dispersés sur les côtes, depuis Tortose jusqu'à Laodicée, et professant une religion problématique. Nous lisons, dans une relation du Père Besson, missionnaire du Levant au XVII^e siècle : « Les nassériens feignent d'être musulmans pour se procurer une plus grande liberté ; mais on assure qu'ils professent en secret la religion chrétienne, dans laquelle ils mêlent les superstitions les plus ridicules. Leurs femmes et leurs filles sont chastes et honnêtes ; mais les hommes ne se font aucun scrupule de voler tout ce qui leur tombe sous les mains ; ils observent les fêtes de Noël, Pâques, la Circoncision, l'Épiphanie ; ils s'assemblent alors dans une église et font entre eux une espèce de cène, qui consiste à réciter quelques prières sur du pain et du vin, qu'ils partagent ensuite aux assistants. »

NASSIB s. m. (na-sib). Loi du destin écrite dans le livre céleste, d'après les Turcs.

NASSIER s. m. (na-sié — rad. nasse). Pêcherie, étang, l'Vieux mot.

— **Moll.** Ancien nom des parties molles des coquilles appelées nasses.

NASSIR-EDDIN, célèbre mathématicien et astronome persan, né à Thous en 1201, mort à Bagdad en 1274. Pris en affection et comblé de biens par le petit-fils de Gengis-Khan, qui venait de détrôner le sultan Mostasem, il fut chargé par ce prince de construire à Maragha, ville voisine de Tauris, un observatoire dont la direction lui fut confiée avec la présidence d'une sorte d'Académie composée des plus habiles astronomes du temps.

Nassir-Eddin composa, entre autres ouvrages, une théorie des mouvements célestes et un traité de l'astrologie. Les tables dites *Tablès ikhannienies*, fruit de douze années d'observations, ont eu longtemps en Orient une grande célébrité. Il en existe une édition latine de 1652 (Londres, in-40).

NASSONE s. f. (na-so-ne — rad. nasse). Pêche. Espèce de nasse, servant à prendre les écrevisses, les langoustes et autres crustacés.

NASSOVIE s. f. (na-so-vi). Bot. Syn. de NASSAUVIE.

NASTE s. m. (na-ste). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

NASTRAND s. m. (na-strand). Mythol. Enfer délimité des Scandinaves. Il On dit aussi NASTROND.

NASTURCE s. m. (na-stur-se — lat. *nasturtium*, nasitor). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des arabiées, formé aux dépens des sismyres, et comprenant environ cinquante espèces, qui vivent dans les eaux douces de presque toutes les régions du globe : Le *NASTURCE officinal* est appelé vulgairement *cresson de fontaine*. (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *Nasturces* sont des plantes herbacées, à tige rameuse et souvent tricante, portant des feuilles alternes, diversement découpées, à pétiole dilaté à la base ; les fleurs, petites, blanches ou jaunes, sont réunies en grappes terminales. Ce genre comprend une cinquantaine d'espèces, répandues sur presque toute la surface du globe ; elles croissent ordinairement dans les eaux douces, ou tout au moins dans les sols très-humides. La plus remarquable est le *Nasturce officinal*, plus connu sous le nom populaire de *cresson de fontaine*. On doit citer aussi le *Nasturce amphibie*, à fleurs jaunes, qui vit dans les eaux stagnantes ou sur la terre humide ; on mange quelquefois, au printemps, ses jeunes feuilles en guise de cresson ; ses graines ont été vantées comme vermifuges. La plupart des autres espèces possèdent des propriétés analogues.

NASTURCOLE s. m. (na-stur-si-o-le — dimin. du lat. *nasturtium*). Bot. Syn. d'HERCYNISME et de SEMENIERE, genres de crucifères.

NASTURTE s. f. (na-stur-si — du lat. *nasturtium*, nasitor). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

NASTURTOÏDE s. f. (na-stur-si-o-i-de — du lat. *nasturtium*, nasitor, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Genre de plantes, détaché du genre *Nasturce*.

NASTURTIOLUM s. m. (na-stur-si-o-lomm — du lat. *nasturtium*, nasitor). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères.

NASTUS s. m. (na-stuss — du gr. *nastos*, épais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent le Caucase.

— **Bot.** Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant des espèces qui croissent à l'île de la Réunion.

NASUA s. m. (na-zu-a — du lat. *nasus*, nez). Mamm. Nom scientifique du genre coati.

NASUTES s. m. pl. (na-zu-te — du lat. *na-*

sutus, qui a un grand nez). Mamm. Famille de mammifères pachydermes, ayant pour type le genre tapiro.

NATALITÉ s. f. (na-ta-bi-li-té — du lat. *natalis*, qui peut surnaître). Qualité, état de ce qui peut surnaître. La *NATALITÉ* des semences *quelques* est sans doute proportionnée à la longueur des voyages qu'elles doivent faire et à la différence pesanteur des eaux où elles doivent surnaître. (B. de St-P.) || Peu usité.

NATAL, ALE adj. (na-tal, a-le — lat. *natalis*; de *natus*, né). Qui a rapport à la naissance ; ou la naissance a eu lieu : *Jour NATAL*. *Pays NATAL*. *Terre NATALE*. *Respirer l'air NATAL*. *La terre NATALE est chère même à ceux qui l'habitent en esclaves*. (Buff.) || *A force de causer ensemble, les peuples finissent par fonder leurs langues NATALES en un idiome électrique et polyglotte*. (Rigault.)

Adieu, doux ciel natal, terre où j'ouvris les yeux ! C. DELAVIGNE.

— **Hist. relig.** *Maison natale*. Se disait, chez certains religieux, de la maison où ils avaient prononcé leurs vœux.

— **Antiq. rom.** *Jour nataux* ou *natais*. Joux qu'on célébrait annuellement en mémoire de la naissance d'un empereur. || *Anneau natal*. Celui qu'on ne portait que le jour de sa naissance.

— **s. m. Anc. liturg.** Nom que l'on donna d'abord au jour de la mort d'un saint, puis au jour anniversaire de cette mort, choisi généralement pour la célébration de la fête du saint, et, enfin, à toutes les fêtes en général. || Présent qu'on faisait au prêtre le jour de son baptême, jour où l'on *natait* à la grâce. || *Natal d'une église*. Anniversaire de sa dédicace. || *Les quatre nataux* ou *natais*. Les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

— **Rem.** L'Académie condamne le pluriel masculin de ce mot ; le *Dictionnaire de Trévoux*, mieux inspiré, parle des *jeux nataux* qu'on célébrait à Rome. *Natais* serait peut-être moins étrange pour l'oreille, mais aucune de ces deux formes n'étant jusqu'ici imposée par l'usage, on reste libre de choisir entre elles.

NATAL, colonie anglaise de la côte S.-E. de l'Afrique, bornée par la Cafreterie au N. et au S., par la république du fleuve Orange à l'O. et par l'océan Indien à l'E. entre 29° et 32° de latit. S., et 30° et 34° de longit. E. ; chef-lieu, Pieter-Maritzburg ; superficie, 47,000 kilom. carr. ; 181,253 hab., dont 16,963 blancs et 164,290 indigènes appartenant, en majeure partie, à la race des Cafres Zoulous.

Les monts Drakenberg ou Quathamba, qui forment la frontière de la colonie à l'O., courent parallèlement à la côte, dont ils sont éloignés d'une distance qui varie entre 90 et 150 kilom. L'altitude moyenne de cette chaîne est de 2,400 à 2,700 mètres, et les sommets sont couverts de neige pendant au moins quatre mois de l'année. Au N.-O., ces montagnes s'abaissent graduellement dans l'intérieur de la colonie et forment un plateau incliné qui présente d'immenses plaines, coupées par des montagnes isolées et par des collines élevées. Dans toute la longueur de la chaîne, entre 29° 50' et 31° de latit. S., il n'existe qu'un petit nombre de défilés praticables pour les piétons. Dans le reste de la colonie, le sol s'élève graduellement à partir de la mer jusqu'aux monts Drakenberg, dont quelques ramifications s'avancent jusqu'à une petite distance de la côte. Les cours d'eau sont très-nombreux et vont tous se jeter dans la mer à l'E. Deux des plus considérables sont la Tugula et l'Umzincula, qui ont, l'un et l'autre, leurs sources aux monts Drakenberg. Le Tugula reçoit plusieurs affluents, dont les principaux sont le Buffalo et le Bushman, et se jette dans la mer par 29° 15' de latit. S. et 33° 45' de longit. E. Il n'est pas navigable. L'Umzincula coule à travers une région escarpée et presque inaccessible, et a son embouchure par 30° 50' de latit. S. et 31° 40' de longit. E. Le long de la côte, on a été, pendant la guerre moyenne est de 240 centigrades, et, en hiver, de 170. Pres des montagnes, le climat est beaucoup plus froid. La saison des pluies commence en mars et finit en septembre ; les orages sont fréquents et d'une extrême violence. Au total, le climat est agréable et sain.

L'éléphant, qui était autrefois très-commun dans la colonie, en a peu près complètement disparu aujourd'hui. Le lion et le léopard se rencontrent encore dans les environs des montagnes ; l'hémine, le chacal, le sanglier, le fourmilier et le porc-épic se trouvent partout en grand nombre. L'hippopotame abonde dans quelques-uns des fleuves, et l'on trouve, dans la Tugula, beaucoup de crocodiles de petite taille. Les grandes antilopes sont devenues rares, mais il en existe encore beaucoup de la petite espèce. Le vautour, l'aigle et la grue sont toujours en grand nombre.

Le Natal renferme de vastes couches d'excellent charbon de terre ; la plus riche de ces couches est située dans la vallée du Tugula, à 230 kilom. de Port-d'Urban, où ce combustible est d'un usage général. On y exploite aussi des carrières de pierre calcaire, les premières qui aient été découvertes dans l'Afrique australe. En septembre 1868, on a

découvert de l'or au centre même de la colonie, sur la rivière Nutwalumi, à environ 90 kilom. S. de Port-d'Urban.

Dans le Natal, c'est l'éducation du bétail qui l'a emporté sur tous les autres genres d'exploitation. Les pâturages des plateaux étaient admirablement appropriés à l'élevage du gros bétail que les Hollandais y introduisirent et qui fournit à la fois d'excellentes vaches laitières et des bêtes de somme ; de plus, on en retire, en grandes quantités, du cuir et de la graisse pour l'exportation. Les chevaux doivent également être nourris sur les plateaux ; car une maladie particulière les attaque dans les vallées et près de la côte. Le climat du Natal, comme celui du Cap, fut longtemps regardé comme peu favorable à l'élevage des moutons ; mais on a reconnu que, pour eux aussi, les pâturages situés dans les régions les plus élevées conviennent parfaitement, et ils forment un des plus importants objets de production de la colonie, qui exporte chaque année, en Angleterre, des quantités considérables de laine. Les chèvres aussi, celles d'Angleterre notamment, se sont très-bien acclimatées ; enfin, on élève encore des porcs, mais en moins grand nombre.

Partout où le sol a été mis en culture, les céréales viennent parfaitement, ainsi que les pommes de terre, les navets et les betteraves. Mais les principaux articles d'exportation sont le sucre, le café, le coton et l'arrow-root. Les plantations de cannes à sucre sont toutes situées dans les environs de la côte. Le coton, que l'on cultive sur une large échelle, rapporte de 375 à 650 kilogr. par hectare, produit de beaucoup supérieur à celui que l'on obtient dans les Carolines. Cependant, à cause de sa teinte brune, il a trouvé peu de débit à une certaine époque ; mais, depuis quelques années, on a importé à Natal des graines venant de la Nouvelle-Orléans, et les premières récoltes obtenues ont donné un coton parfaitement blanc. On récolte d'excellent café, et de nouvelles plantations de cafés se créent chaque jour. L'arrow-root arrive à maturité rapidement et presque sans culture, et, comme qualité, il est mis sur la même ligne que celui des Bermudes. Le tabac réussit parfaitement, et sa culture se développe tous les jours. On en exportait beaucoup primitivement ; mais, comme l'habitude de fumer est devenue universelle et que, de plus, cette plante est employée comme remède dans les maladies du bétail, la production est aujourd'hui presque entièrement absorbée par la consommation. Enfin, la plupart de nos légumes d'Europe sont cultivés dans la colonie. A la fin de 1867, on comptait, dans la colonie, 16,782 chevaux, 339,547 têtes de gros bétail, 209,583 moutons à laine, 42,985 moutons cafrés, 226 mules et 131,482 chèvres.

Natal fut découvert en 1498 par les Portugais, qui y abordèrent le jour de Noël, *dies natalis Domini*, et qui, en commémoration de cette date, lui donnèrent le nom que cette colonie porte encore aujourd'hui. Elle doit son origine aux boers hollandais qui, lorsque la colonie du Cap fut tombée au pouvoir de l'Angleterre, vinrent se réfugier dans cette région alors inhabitée et s'y établirent avec leurs familles et leurs troupeaux. En 1838, Pieter Retief, chef de ces émigrants, franchit les monts Drakenberg avec 700 à 800 fermiers et alla traiter avec Dingaan, principal chef de la tribu des Zoulous, dans le but de former un établissement dans le voisinage de Port-Natal. D'abord accueilli avec bienveillance par le chef indigène et par ses guerriers, les boers furent ensuite attaqués à l'improviste par eux et massacrés jusqu'au dernier. Les autres boers qui se trouvaient répandus sur toute l'étendue du territoire furent à leur tour attaqués isolément, et plus de 600 nouvelles victimes, hommes, femmes et enfants, vinrent s'ajouter à celles qui avaient succombé dans la résidence de Dingaan. La grande masse des émigrants, qui étaient demeurés de l'autre côté des monts Drakenberg envoyèrent expéditions sur expéditions contre Dingaan et réussirent enfin à le mettre en fuite en février 1839. La plupart des boers allèrent alors s'établir à Port-Natal, où, en décembre de la même année, ils arborèrent le pavillon tricolore et proclamèrent une république indépendante, avec André-Guillaume Prétorius pour président. Le gouvernement anglais refusa de reconnaître le nouvel Etat, et sir George Napier, gouverneur de la colonie du Cap, envoya des troupes pour prendre possession de Port-Natal. Les boers se défendirent courageusement ; mais des renforts étant arrivés par mer aux Anglais en juin 1842, les Hollandais durent céder au nombre. En 1845, une proclamation du gouvernement britannique déclara Natal colonie anglaise ; la plupart des Hollandais franchirent alors de nouveau les monts Drakenberg et allèrent fonder les républiques du fleuve-Orange et de Transvaal, tandis que Natal était envahi par des colons d'origine exclusivement britannique.

D'après la constitution octroyée en 1856 à la colonie, elle a à sa tête un lieutenant-gouverneur, qui n'est subordonné au gouverneur du Cap que lorsque ce dernier se trouve dans l'intérieur du territoire de Natal. Il y a, en outre, un conseil législatif composé de seize membres, dont quatre sont

nommés par la couronne et les autres élus par les différents districts ; mais la couronne conserve le droit d'opposer son veto à toute décision prise par le conseil. Une cour suprême, composée de trois membres, siège à Pieter-Maritzburg, et chaque comté possède une cour particulière. La colonie se divise en six comtés, savoir : Pieter-Maritzburg, d'Urban ou Port-d'Urban, Klip-River, Victoria, Umvoti et Weenen. Il existe, dans la colonie, 4 écoles du gouvernement et 47 écoles publiques ; de plus, en 1861, deux collèges ont été établis à Pieter-Maritzburg et à d'Urban. Un évêché a été établi à Natal en 1853, et il y a, en outre, dans différentes localités, des stations de missionnaires épiscopaux anglais et de missionnaires américains et norvégiens.

NATAL ou **CITADE-DOS-REYS**, ville du Brésil, chef-lieu de la province de Rio-Grande, sur la rive droite et près de l'embouchure du Patyony dans l'Atlantique, à 2,500 kilom. N.-E. de Rio-Janeiro, par 52° 25' de latit. S. et 37° 55' de longit. O. ; 15,000 hab. Petit port de commerce d'un accès facile. Résidence du gouverneur de la province. Commerce de coton, sucre, tabac, riz, millet, bois du Brésil, etc. La ville, bâtie en partie sur une hauteur et en partie sur les bords de la rivière, présente un aspect agréable ; les maisons, quoique n'ayant qu'un rez-de-chaussée, sont bien construites. Cette ville fut fondée en 1599, le jour de Noël, ce qui lui a fait donner son nom de *Cité-des-Rois*.

NATAL ou **NATAR**, ville de l'Océanie, sur la côte occidentale de l'île de Sumatra, vis-à-vis de l'île de Nias, chef-lieu d'un établissement anglais de même nom, par 6° 35' de latit. N. et 96° 45' de longit. E. Petit port, dont la rade est semée d'écueils. Les Anglais y exploitent l'or et le camphre ; ils y importent de l'opium, de la porcelaine, de la quincaillerie, du riz et des munitions de guerre. Natal était autrefois sous l'autorité hollandaise.

NATAL, rivière de l'Afrique australe, dans la Cafreterie propre. Elle baigne la terre de son nom, dans la direction de l'E. au S.-E., et se jette dans l'océan Indien, après un cours de 130 kilom., en partie navigable pour de petites embarcations.

NATALE s. m. (na-ta-le). Mamm. Genre de mammifères chiroptères.

— **Entom.** Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Australie et le Chili.

NATALE (Jérôme), en latin *Natalis*, jésuite espagnol, né à Majorque en 1507, mort à Rome en 1560. L'habileté dont il fit preuve dans diverses missions à Trente, en Afrique, en Sicile, en Espagne lui valut d'être nommé vicaire général de Loyola, dont il était l'ami (1554), assistant de Germanie et de France (1558), et d'être chargé d'aller soutenir à la diète d'Augsbourg les droits de l'Eglise et du saint-siège. On lui doit : *Annotations et méditations en Evangelia* (Anvers, 1594, in-fol.), ouvrage très-rare, orné de 153 magnifiques planches gravées sur cuivre, d'après les dessins de Martin de Vos et de Bernardin Passeri, et extrêmement recherché des amateurs.

NATALE (Thomas, marquis DE MONTERO-SATO), littérateur et publiciste italien, né à Palerme en 1735, mort en 1819. Il remplit diverses fonctions dans sa ville natale. D'un caractère sombre et mélancolique, il fuyait la société et cultivait dans sa retraite le droit, la philosophie et la poésie. Ce ne fut pas sans peine qu'on le détermina à publier ses ouvrages, dont le style est extrêmement châtié. Nous citerons de lui : *la Philosophie de Leibnitz* (Palerme, 1756, in-8°), poème didactique ; *Reflexions politiques*, relatives à l'efficacité et à la nécessité des peines portées par les lois (Palermo, 1772, in-8°).

NATALI ou **DE NATALIBUS** (Pietro de), hagiographe italien, né à Venise vers le milieu du XIV^e siècle. On ne possède que des détails fort incomplets sur sa biographie ; on sait seulement qu'il appartenait à une famille noble et qu'il fut curé, puis évêque d'Equilium. Son principal ouvrage, *Catalogus sanctorum et gesorum eorum ex diversis voluminibus collectus*, a été publié à Venise (1493, in-fol.).

NATALI (Giuseppe), peintre décorateur italien de l'école de Crémone, né en 1652, à Cassal-Maggiore, près de Crémone, mort dans cette dernière ville en 1722. Il ne nous reste de cet artiste, qui travaillait avec une étonnante facilité, que les fresques du palais Vidoni et celles de l'église Saint-Sigismond de Crémone. Ce sont des ornements agréablement composés, où la figure ne joue qu'un rôle très-secondaire. Une grande prestesse d'exécution, révélant surtout de l'expérience, de l'habitude, est l'unique côté saillant de cette peinture. Il faut ajouter que la plupart des motifs, les plus heureux même, sont visiblement empruntés à Mitelli et à Colonna, les célèbres décorateurs de Bologne. — Son fils, GIOVANNI-BATTISTA, et ses trois frères furent ses élèves.

NATALI (Francesco), peintre décorateur italien de l'école de Crémone, né à Cassal-

Maggiore, près de Crémone, en 1654, mort à Parme en 1723. Frère du précédent et son élève, il eut, durant sa vie, une notoriété plus grande, grâce à ses travaux plus importants et plus nombreux. Ils sont du même genre; mais on y remarque plus de finesse dans l'exécution; plus de goût dans le choix des motifs; et une imagination plus riche, plus brillante et dans la manière de les développer. C'est à Parme qu'on peut juger Francesco Natali. On voit dans lui, dans cette ville, la décoration toute entière de l'église Sainte-Thérèse, et de l'église Della Grazie. La grande salle des cérémonies du palais des ducs de Massa a été aussi décorée par lui. La voûte de cette salle est particulièrement remarquable; ses ornements ont été reproduits plusieurs fois par la gravure. On en retrouve les motifs principaux dans les recueils spéciaux à l'usage des ornemanistes.

NATALI (Giovanni-Battista), architecte et peintre italien, fils de Giuseppe, né à Pontremoli (Toscane) en 1698, mort à Pouzzoles en 1765. Mariette est le seul historien de l'art qui ait donné quelques détails sur ce maître, que les autres se sont contentés de citer. « Il faisait, dit-il, son métier de peindre des décorations de théâtre, et, comme il était foncé dans la perspective, il y acquit une sorte de réputation, et il n'y a guère de villes en Italie qui ne l'aient employé. Il se forma pour la peinture sous Sébastien Galeotti, dont il fut toujours le disciple. Son père et ses oncles étaient peintres, mais ils les trouva apparemment peu profonds, et lui donner d'utiles leçons. Il se transporta avec eux à Plaisance, et là il étudia l'architecture dont Pietro Righini lui enseigna les règles. On le fit venir à Naples, où il bâtit l'église de Sainte-Brigitte. Mais en quoi il se rendit le plus utile au public, ce fut en dessinant les vues des monuments anciens qui subsistent à Pouzzoles et aux environs, et en en prenant les plans. Il avait dessiné de les publier, lorsque la mort le surprit. L'ouvrage a paru à Naples en 1768, et forme 1 vol. in-fol., forme Atlas, qui est aussi bien exécuté qu'on le peut attendre d'un pays qui manque de bons graveurs. Natali était un homme instruit, de bonnes mœurs et fort sociable. Il était retiré chez les religieux de Sainte-Brigitte... »

Notre Bibliothèque nationale possède un bel exemplaire du recueil de Natali dont parle Mariette.

NATALIS (Michel), graveur belge, né à Liège en 1609, mort dans la même ville en 1670. Fils d'un graveur de monnaies, il apprit sans maître, en regardant travailler son père, les éléments de son art, vint compléter son éducation à Paris, et enfin se rendit à Rome où il concourut à l'exécution des planches de la galerie Giustiniani. Après un assez long séjour dans cette ville, il revint dans son pays, et, vers 1648, reçut le titre de graveur de l'électeur de Cologne et d'inspecteur des poids et mesures. On lui doit, entre autres productions : les *Triumphes de Louis le Juste*, les *Portraits de l'abbé Guillaume Natalis*, du Comte de Mérode, de l'Empereur Léopold 1^{er}; le frontispice des *Cinq ordres d'architecture de Palladio*, et un grand nombre de gravures d'après Titien, Rubens, Foussin, Philippe de Champaigne et Sébastien Bourdon.

NATALIS (Jérôme), jésuite et écrivain espagnol. V. NATALÉ.

NATALIS COMES, érudit italien. V. CONTI (Noël).

NATALITÉ s. f. (na-ta-li-té — rad. natal). Rapport des naissances à la population dans une contrée : On calcule la NATALITÉ en divisant le nombre annuel des naissances par le chiffre annuel de la population.

NATALITIES s. f. pl. (na-ta-li-ti — lat. natalitia; de natalis, natal). Antiq. rom. Rites et jeux célébrés en l'honneur des dieux qui présidaient à la naissance.

NATANSON (Louis), médecin polonais, né à Varsovie en 1822. En 1838, il alla faire ses études à l'Académie médico-chirurgicale de Wilna, se fit remarquer par sa thèse : *De influentia nervorum spinalium in nervos vasomotorios*, et fonda en 1847, avec les docteurs Le Brun et Hellich, un journal intitulé *la Semaine médicale*. Parmi les œuvres du docteur Natanson, nous citerons : *Analyse des fonctions du système nerveux* (Koenigsberg, 1844); *Remarques physiologiques sur le diagnostic des crampes* (Wilna, 1855, 2 vol.); *Lettres sur la chimie humaine* (Wilna, 1856); *des Causes et des diagnostics des crampes* (Wilna, 1858), etc.

NATANT, ANTE adj. (na-tan, an-te — lat. natans, même sens). Bot. Qui surnage, qui s'étale au-dessus de l'eau : Feuille NATANTE. Il peut usité.

NATATION s. f. (na-ta-si-on — lat. natatio; de natare, nager). Art ou action de nager : Une école de NATATION. La pêche des éponges, des coraux, des huîtres perlières, nécessite de la part des plongeurs qui s'y ont employés une habileté excessive dans l'art de la NATATION. (Guerin.) LA NATATION est un exercice favorable aux jeunes gens, parce qu'elle augmente la vigueur de leurs organes, et

qu'elle rend le corps tout entier plus robuste. (Virey.)

— **Encycl.** La natation offre, avec le saut, une certaine analogie; mais il y a cette différence que l'eau ne se rompt pas aux membres qui se détendent la même solidité d'appui que le sol, une partie de la force d'impulsion est perdue dans la natation. Le poids spécifique du corps de l'homme est un peu supérieur à celui de l'eau; il ne peut donc se maintenir à la surface qu'en s'agitant dans le liquide. Il est bien vrai que les cadavres flottent sur l'eau après un certain temps d'immersion, mais cela tient au développement des gaz dans l'intérieur des cavités splanchiques. Ces gaz, augmentant le volume du corps sans augmenter sensiblement son poids, diminuent par conséquent sa pesanteur spécifique. À l'état de vie, la différence entre le poids du corps et celui du volume d'eau déplacée est si faible que dans les profondes inspirations, l'air qui dilate la poitrine diminue assez le poids spécifique du corps pour qu'il devienne plus léger que l'eau. L'homme n'a donc besoin que de faibles mouvements pour se maintenir à la surface du liquide, et ces mouvements ne sont même rigoureusement nécessaires qu'au moment de l'expiration. C'est ce qui explique comment les nageurs peuvent faire la planche, c'est-à-dire se tenir renversés sur le dos, en inclinant la tête en arrière et en soulevant la poitrine vers le niveau de l'eau, sans exécuter aucun mouvement bien apparent.

Les positions qui conviennent le mieux à la natation sont celles dans lesquelles le corps est allongé plus ou moins horizontalement sur les couches supérieures du liquide. Il peut d'ailleurs être étendu, soit sur le ventre, soit sur le dos. Lorsque l'homme placé sur le ventre veut s'avancer dans le liquide, il place d'abord ses membres dans la flexion; les talons sont rapprochés du côté des fesses; la pointe des pieds tournée en dehors; les mains, appliquées l'une contre l'autre par leur faces palmaires, sont rapprochées en avant, à la partie antérieure de la poitrine. Par un mouvement rapide, il étend ensuite ses membres de manière à représenter une ligne rigide. Les pieds ont frappé l'eau par la face plantaire; elle a été frappée aussi, mais plus obliquement, par la face postérieure des cuisses et la face antérieure des jambes; le corps est poussé en avant; les mains, en s'allongeant suivant leur tranchée, ont présenté à l'eau le moindre obstacle possible au mouvement de progression. L'effort de progression a eu à vaincre la résistance offerte à la surface de la poitrine, dans la direction du mouvement; la force déployée par les membres postérieurs a été en partie absorbée par la résistance incomplète du fluide. En résumé, cependant, l'impulsion produite par la détente des membres postérieurs, déduction faite des pertes, a été assez efficace pour faire progresser le corps dans l'eau. Au mouvement d'extension succède le mouvement de flexion. Les cuisses et les pieds se replacent dans la position initiale; mais, tandis que leur extension avait été brusque, leur flexion doit se faire avec une certaine lenteur, afin de ne pas frapper l'eau en sens opposés. Quant aux bras, ils se séparent pendant ce temps l'un de l'autre; les mains se mettent à plat et viennent, en décrivant un mouvement circulaire, se rejoindre sous la poitrine. Les mains, en décrivant leur cercle pour se rapprocher, pressent sur l'eau de haut en bas, et, en même temps, suivant une direction légèrement oblique en arrière, font l'office de véritables rames. De cette manière, le corps se trouve maintenu à la surface du liquide, et l'impulsion communiquée au corps par les membres postérieurs est continuée. La fonction principale des bras est donc de soutenir le corps.

Le mouvement de progression sur le dos s'opère par l'extension rapide des membres postérieurs, qui frappent l'eau par la plante du pied, par la partie postérieure des cuisses et par la partie antérieure de la jambe. Pendant tout le temps de la natation, les mains, placées à plat sur les côtés du corps, exécutent de légers mouvements destinés à soutenir le tronc à la surface de l'eau; mais ce mouvement n'est pas indispensable, et nous avons connu des nageurs qui pouvaient tenir un livre et lire en nageant. Souvent les bras, préalablement étendus à angle droit, sont rapprochés vivement sur les côtés du corps, en même temps que les membres postérieurs s'étendent et contribuent à la progression. La natation sur le dos, au moins aussi énergique que l'autre, a l'avantage de ne produire presque aucune fatigue; car tous les nageurs savent que, dans la natation, la principale fatigue vient de la nécessité de relever la tête, le cou et la partie supérieure de la poitrine.

Il est une autre façon de nager, appelée la coupe, qui consiste à frapper l'eau alternativement avec chaque bras; mais ceci est une fantaisie qui exige une grande dépense de force sans produire beaucoup d'effet utile.

La natation a toujours été l'un des amusements de la jeunesse; il est de plus un des exercices les plus utiles pour la santé. Aucun autre ne favorise au même degré le développement des muscles et l'extension de la poitrine. Il est à peine nécessaire de rappeler les épouvantables accidents que la natation peut prévenir. La moitié au moins des victi-

mes que font les naufrages doivent leur perte à leur ignorance de cet art utile; car, chose singulière à dire, un grand nombre de marins ne savent pas nager.

Un fait singulier, et pour lequel on a cherché de nombreuses explications, c'est que la plupart des animaux savent nager sans l'avoir appris. Lorsque quelqu'un d'eux tombe dans l'eau, il se met aussitôt à faire les mouvements nécessaires pour se soutenir à la surface du liquide, tandis que l'homme qui n'a pas appris à nager se noie infailliblement.

On a prétendu que la bête n'avait pas le sentiment du danger, et que son instinct seul faisait mouvoir ses membres, tandis que chez l'homme c'est la connaissance du danger et la peur de la mort qui paralysent ses mouvements. Quelle que soit la vraisemblance de cette explication, il est permis de croire que chez les animaux l'habitude de marcher à quatre pattes et de tenir leur corps dans la position horizontale doit contribuer à rendre pour eux la natation plus facile, et en quel que sorte plus naturelle. La principale difficulté, tous les nageurs le savent, c'est de prendre dans l'eau une attitude qui permette de tenir la tête hors du liquide. L'homme dont la tête est dans la direction même du corps et ne peut se rejeter en arrière que par un effort assez violent, est donc dans des conditions exceptionnellement mauvaises pour nager. L'homme qui se noie revient à plusieurs reprises sur l'eau, par les seuls mouvements instinctifs qu'il exécute, mais ne réussit pas à tenir sa tête hors du liquide, ne s'y étant pas exercé; l'animal atteint ce résultat naturellement, en vertu même de la conformation de son corps.

Mais par l'habitude, l'homme peut acquérir une grande habileté à la nage, et devenir très-supérieur à tous les animaux qui ne sont pas spécialement organisés pour ce genre de locomotion. L'histoire cite quelques faits étonnants. On connaît l'aventure de Léandre, qui, pour aller voir son amant, traversait chaque nuit l'Hellespont à la nage, de Sestos à Abydos. On sait que lord Byron, un intrépide nageur malgré son pied bot, voulant démontrer la possibilité d'un pareil exploit, entreprit et exécuta la même traversée. Toutefois, il ne fit qu'une seule fois ce tour de force et il avait eu soin de se faire suivre d'une barque, ce qui supprimait toute crainte d'accident; il n'eut guère pas moins une forte fièvre, qui l'empêcha de recommencer le lendemain. Il est vrai que Léandre était amoureux. Mais de nos jours un simple amateur a fait à la nage, sans prendre pied et sans se reposer, le trajet de Paris à Asnières en cinq heures et demie. Parti du pont de la Concorde à huit heures du matin, il arriva au pont d'Asnières à une heure et demie, n'ayant, pour soutenir ses forces, qu'une gourde d'eau-de-vie, à laquelle il puisait de temps à autre. Il fit ainsi à la nage un trajet de 25 kilomètres; il était glacé en arrivant et eut beaucoup de peine à se réchauffer, quoiqu'on fût en plein été. Nous voilà loin des 1,500 mètres environ qui forment la largeur du détroit franchi par Léandre et par Byron.

NATATOIRE adj. (na-ta-toi-re — rad. natation). Qui concerne la natation : Lord Byron, comme on sait, renouvela, sans être amoureux, l'exploit NATATOIRE de Léandre. (Th. Gaut.) | Qui sert, qui aide à la natation : Une ceinture NATATOIRE.

Ichtyol. *Vessie natatoire*, Vessie remplie d'air qu'on trouve dans le corps d'un grand nombre de poissons : Quand les poissons commencent à s'endormir, leur VESSIE NATATOIRE est très-puflée et remplie d'un gaz très-léger. (Lacép.)

NATCHE s. f. (na-tche). Chorég. Nom d'une danse indienne : Les jeunes baloks, les belles ran-djéys dansaient la NATCHE nationale avec une fureur d'élan et un dévergondage effréné, au son du banak, la trompette du Bengale, et du bansy, la flûte de bambou. (Méry.)

NATCHEZ s. m. (na-tchéz). Linguist. Idiotisme parlé par les Natchez : L'idiome NATCHEZ est très-doux et rempli d'expressions métaphysiques. (Balbi.)

NATCHEZ, ville des Etats-Unis (Mississippi), sur la rive gauche du Mississippi, à 130 kilom. S.-O. de Jackson, à 200 kilom. N.-O. de la Nouvelle-Orléans; 10,000 hab. Evêché, académie, bibliothèque. Natchez est la ville la plus ancienne de l'Etat du Mississippi. Dès ses premières tentatives de colonisation, les Français construisirent un fort sur l'emplacement que la ville occupe aujourd'hui. Natchez devint bientôt la capitale du Mississippi moyen, mais depuis elle a beaucoup perdu de son importance relative. Cependant la position en est admirable. La ville occupe le sommet d'une falaise très-escarpée, que l'on gravit par une rampe pénible taillée dans le conglomérat rougeâtre. Du haut du rocher, planté d'arbres et disposé en promenade, on jouit d'une vue ravissante sur le Mississippi, qui déroule à travers la plaine ses longs méandres jaunâtres, et sur les champs de cannes, semés d'habitations et fermes au loin par un horizon de forêts sombres. La ville elle-même ressemble à ces *watering-places* d'Angleterre, dont les maisons, éloignées les unes des autres, sont à demi ense-

velles dans le feuillage. Quant aux environs, ils sont extrêmement pittoresques, et sur les rives du Mississippi, depuis les chutes de Saint-Antoine jusqu'à la Balize, on ne trouve point de site plus charmant. Les villas éparses çà et là sur les bords, dans les bouquets de rosiers et d'azédrachs, sont toutes construites à l'italienne, et de vastes corridors y laissent pénétrer la fraîche brise du soir. A l'extrémité de tous les vallons, dans des profondeurs et sauvages ravines graduellement effouillées par les pluies. Tout se réunit pour faire de Natchez un séjour charmant et enchanteur. C'est peut-être à ces avantages mêmes que la ville doit sa décadence; habitée seulement par des rentiers éloignés de leurs terres et non par la classe hardie et entreprenante des travailleurs américains, elle a vu peu à peu la vie l'abandonner. Cette ville tire son nom des Natchez, peuplade d'indiens autrefois puissante, et que les Français ont presque entièrement anéantie vers 1730.

Natchez (Les), poème en prose, de Chateaubriand (1825, 2 vol. in-8). La date de la publication, qui correspond à l'époque de l'apogée littéraire et politique de Chateaubriand, est bien éloignée de celle de la composition de ce poème; loin d'être une œuvre d'un jeune homme, il y paraît suffisamment un essai de jeunesse, et il y paraît suffisamment la première moitié, divisée en chants, est coulée dans le moule des poèmes homériques, avec invocations, assemblées des dieux dans l'Olympe, un Olympe sauvage et même iroquois, intervention des puissances célestes, descente aux enfers, etc.; c'est un travail complet. La seconde partie, divisée en chapitres, a l'allure plus simple d'un roman. Chateaubriand se proposait de faire l'épopée de l'homme de la nature; c'était un but grandiose, mais rien n'est plus éloigné de la simplicité à laquelle on s'attend que cette succession de faits horribles, de meurtres froidement analysés, de descriptions hideuses dans lesquels s'est complu l'imagination de l'écrivain. L'analyse de cette composition, fort compliquée, est impossible; voici cependant les principaux linéaments du poème : Un des chefs des Natchez, Ondure, est aimé de la femme-chef nommée Ackenni, et adore Céltu, qui à son tour aime éperdument René, un Européen réfugié en Amérique. Ondure fait tuer le chef suprême, nommé Soleil, par ses propres sujets dans une guerre contre les Illinois; il livre René à un peuple ennemi, fait arrêter les principaux de la tribu des Natchez, précipite la femme-chef dans un marais rempli de serpents à sonnettes, assassine René, viole près de son cadavre Céltu, qu'il rend mé, et périt lui-même sous les coups d'Outagumiz, un des frères de Céltu. Le tout est entremêlé de reminiscences d'Homère; car Chateaubriand fait de ses Ondure et de Céltu, Outagumiz autant de Patrocle et d'Achille, et d'Ajag; le sage Ulysse s'appelle Chactas. Dans ses descriptions guerrières, l'imitation est si grande; pour raconter les grands coups de hache et décrire les blessures, il veut lutter de précision anatomique avec le grand poète, mais il dépasse la mesure; il dit, par exemple : « D'un revers de sa hache Adaris fend le côté de son ennemi; le Breton sent l'air entrer dans sa poitrine par un chemin inconnu et son cœur palpitait à découvert; ses yeux devenaient blancs; il tord les lèvres; ses dents claquent, ses membres se raidissent dans la mort. » A travers toutes ces horreurs étincelantes pourtant çà et là de belles et larges inspirations; l'endure générale du style a pour compensation non quelques pages d'une réelle magnificence. On sent que l'auteur d'*Atala* et de *René* se faisait la main en égarant son imagination et sa plume dans la confusion inextricable de ce long récit, comparable au désordre des forêts vierges où il a été enfoncé. « On sent, dans les *Natchez*, dit M. Ch. Benoit, le dessein de raconter dans l'antique forme épique les aventures des enfants du désert. Le poète, séduit par son imagination, se flatte même de redire dans la langue figurée des vieux âges les luttes récentes de la France au Canada et dans la Louisiane. C'est l'erreur d'un merveilleux talent. Sans doute on ne saurait assez admirer l'incomparable richesse d'images que l'auteur y déploie. Mais, quoi qu'il fasse, cela sent toujours trop le pastiche; on reconnaît Homère sous le costume des Iroquois. Avec toute son originalité, le poète ne peut sauver la rhétorique de son œuvre. Le chantre antique est dans la nature; sans effort, sans étude, il en réfléchit les objets dans toute leur candeur; tandis que le poète moderne n'y peut revenir que par industrie, en s'efforçant de sortir de lui-même et de son temps; aussi la simplicité chez lui a-t-elle toujours un air factice et la nature est-elle composée. »

NATES s. m. pl. (na-téss — mot lat. qui signifie fesses, et qui se rapporte probablement à la racine sanscrite *nadh*, proprement affaisser, asséoir). Anat. Nom des deux tubercules quadrangulaires supérieurs du cerveau.

NATHALIE (Zaïre MARTET, dite), actrice française, née à Tournan (Seine-et-Marne) en 1816. Elle fut amenée de bonne heure à Paris, où son père s'établit coiffeur. Après un début d'essai à l'Odéon, elle s'engagea, en

1835, au petit théâtre Saint-Antoine, qu'elle quitta, l'année suivante, pour les Folies-Dramatiques, où elle eut avec un certain relâchement, en août 1837, le rôle d'Armandine dans le ballet-féerie de la *Fille de l'air*. Au milieu des succès qu'elle obtenait comme actrice et comme danseuse dans cette pièce, elle fut atteinte d'une maladie sérieuse, tomba en léthargie et passa un instant pour morte; mais, au premier coup de marteau frappé sur sa bière, elle se réveille, et, plus vive, plus enjouée, plus séduisante que jamais, elle s'élance de nouveau sur son théâtre à la grande satisfaction du public de l'endroit. Engagée au Gymnase, elle y débuta, au mois de février 1838, dans un *Ange au sixième étage*. L'ambition faillit la perdre; elle oublia un peu trop que l'artiste doit se proposer un but, qu'il ne suffit pas d'être belle, de chanter des airs à roulades et de danser des *cachuchas* exagérées; elle eut des caprices et des fantaisies que n'exagèrent ni son talent ni son orgueil. Pointant, la *Gitan*, qu'elle joua, fut un triomphe. Jean le Noir, le Cadet de famille, les *Jeunes filles de Solberg* (rôle de l'officier) et quelques autres pièces lui durent une grande vogue. Quittant le Gymnase le 13 janvier 1845, elle alla passer une saison à Londres, y obtint de grands succès de beauté et revint à Paris débiter au Palais-Royal, le 16 juin de la même année, dans le rôle de Dorothée de la *Pêche aux beaux-pères*, reprit l'emploi vacant de Déjazet et se fit remarquer dans *Marie Michon*, *Mademoiselle ma femme*, les *Pommes de terre malades*, le *Code des femmes* et la *Fille de Figaro*. Du Palais-Royal, elle poussa une reconnaissance jusqu'au Vaudeville en 1847, et aborda enfin le Théâtre-Français la même année. Son apparition sur notre première scène eut lieu dans trois rôles qui firent augurer favorablement de son talent : la *Camériste*, *Marion de Lorme* et *Une chaîne*. Mais son talent quoique remarquable manquait de prime abord de caractère, de spontanéité, de personnalité. On la vit donc aborder les trois genres : la comédie, la tragédie et le drame; passer indifféremment de Mme de Saint-Géran, un premier rôle, à Gabrielle, une amoureuse, pour se classer définitivement dans les rôles marqués et les caractères. Là était sa véritable place. On applaudit avec chaleur Mme de Vauvert (sa meilleure création), Mme Patin, Philaminte des *Femmes savantes*, Arsinoë du *Misanthrope*. Dans le répertoire moderne, elle s'est montrée excellente sous le bonnet de Mme Guérin, l'épouse vertueuse, résignée et sensible de *Maitre Guérin* (1844). On lui a cependant reproché de jouer la simplicité au lieu d'être simple et de trop rappeler dans ce rôle celui de la brave Mme Dupuis du *Village*, qu'elle interprète d'ailleurs avec non moins de bonheur que la Mme Desaubert de la *Jeune fille de l'honneur* et l'argent, lors de la reprise de cette pièce à la Comédie-Française. Mme Nathalie est devenue sociétaire du Théâtre-Français au mois de juin 1852. Dans le vaudeville, cette actrice a montré une gaieté, un esprit, une rondeur inépuisables; elle chantait avec beaucoup de goût et dansait parfaitement. Dans le genre plus élevé qu'elle aborde aujourd'hui, elle montre encore de la verve et de l'enjouement; mais son talent manque parfois de l'ampleur nécessaire au grand répertoire. Quoi qu'il en soit, son regard, sa voix et ses gestes portent; il y a dans sa personne quelque chose d'aimable qui plaît et dispose favorablement le spectateur.

NATHALIS s. m. (na-ta-liss). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des pierides, dont l'espèce type vit au Mexique.

NATHAN, prophète israélite qui vivait au XI^e siècle avant J.-C. Il était contemporain du roi David, auquel il reprocha le meurtre d'Urie et l'adultère qui en avait été le motif; il lui prédit que l'honneur de construire le temple de Jérusalem était, à son exclusion, réservé à son fils Salomon.

NATHAN, rabbin, président de la synagogue de Jérusalem. Il vivait dans le XI^e siècle après J.-C. On lui doit : *Pirké avoth* (*Chapitre des pères*) et *Masseché avoth* (*Traité des pères*), imprimés tous deux dans le *Talmud de Babylone*. Le premier de ces ouvrages a été traduit en latin par François Taylor, ministre à Cantorbéry (Londres, 1651, in-4°).

NATHAN (Isaac) ou **RABBI ISAAC NATHAN**, surnommé en outre *Mardéchat*, savant rabbin du XVI^e siècle. Le premier d'entre les juifs, il a composé une concordance hébraïque de la Bible, qui a été imprimée à Venise (1524, in-fol.), sous le titre de *Mézer netiv* (*Lumière du sentier*).

NATHAN (Elias), chanteur français, né en 1818. Il acquit en province l'habitude de la scène. Sa voix de basse, incertaine d'abord, se développa par de sérieuses études, et il devint bientôt un excellent chanteur. En 1844, M. Nathan débuta à l'Opéra-Comique par le rôle de Fortunatus dans *l'Ambassadeur*, d'Auber, et fut attaché à ce théâtre, où il s'est fait remarquer par sa voix agréablement son talent de comédien. Il a créé les rôles de Gonorio, dans *Marco Spada*; de Reynolds, dans *l'Étoile du Nord*; de Mandrillon, dans *Jacqueline*; de Gervais, dans *Manon Lescaut*, etc.

NATHAN BEN JÉCHIEL, savant rabbin, mort à Rome en 1108. Il était disciple de

Mosse Adarsan et devint président de la synagogue de Rome. On lui doit un dictionnaire du *Talmud*, intitulé *Aruch*, fort estimé et dont les éditions sont très-nombreuses.

NATHAN-TREILLET (Mlle NATHAN, dame TREILLET, connue au théâtre sous le nom de), cantatrice française, née à Marseille en 1815, de parents juifs, morte en 1873. Après avoir reçu les leçons de M. Arnaud, jeune musicien marseillais, elle se rendit à Paris, où Duprez, complet son éducation musicale. Mlle Nathan fut la première élève que ce grand chanteur produisit au théâtre. Engagée au Grand Opéra, elle débuta, le 24 mai 1839, par le rôle de Rachel dans la *Juive*. Elle aborda ensuite le rôle de Valentine des *Huguenots*. Malgré le succès de cette cantatrice, qui créa un rôle dans la *Vendetta*, de M. Ruolz, elle quitta l'Opéra à l'époque où commença le règne de Mme Stoltz dont la jalousie n'admettait pas de rivale. Après avoir brillé à Bruxelles et à Bordeaux, Mme Nathan-Treillet repartit à l'Opéra, puis elle continua à fuir applaudir son talent en province et à l'étranger.

Nathan le Sage, drame en vers, de Lessing (1780). Cette pièce passe pour le chef-d'œuvre dramatique de l'auteur. Il en a puisé l'idée dans un conte de Boccace, les *Trois amants*; mais il l'a développé d'une manière qui lui appartient, et il a fait dominer complètement l'élément dramatique par l'élément philosophique. *Nathan le Sage* est un sermon dialogué en faveur de la tolérance religieuse. Le catholicisme, le judaïsme et le mahométisme, mis en présence sous les traits des trois principaux personnages, lutent d'abord entre eux de grandeur et de générosité, puis se donnent la main dans le tableau final. Ces trois personnages sont un Turc, un juif et un templeier. Le Turc, c'est le sultan Saladin, représenté, conformément à la légende, comme le type de la chevalerie; le jeune templeier, à toute l'austérité et les qualités brillantes de son ordre; quant au juif Nathan, c'est un vieillard qui a acquis une fortune considérable dans le commerce, mais que ses lumières et sa générosité naturelle ont rendu bienfaisant. Il pense que toutes les croyances sincères sont respectables, et voit dans tout homme vertueux l'image de la divinité. Ce caractère est d'une grande simplicité et, bien qu'il ne soit pas agité par de vives passions, il ne laisse pas de s'être fort émouvant. Cependant ses vertus ne mettent point Nathan à l'abri des persécutions. On veut lui enlever une jeune fille qu'il a recueillie et comblée de soins depuis sa naissance; la douleur de s'en séparer fait échapper de ses lèvres l'aveu touchant de cette adoption. Une nuit, des chrétiens fanatiques immolent tous les juifs à Gaza, et Nathan vit périr ses femme et ses sept enfants; il passa trois jours prosterné dans la poussière, jurant aux chrétiens une haine implacable; peu à peu la raison lui revint et la résignation remplaça dans son cœur les sentiments de haine dont il débordait. Dans ce moment, un prêtre vint le prier de se charger d'un enfant chrétien, orphelin des berceau, et le vieillard hébreu l'adopta. L'attendrissement de Nathan, en faisant ce récit, émeut d'autant plus qu'il cherche à se contenir. Sa patience et sa longanimité ne se démentent pas, bien qu'on le blesse dans sa croyance et dans sa fierté en l'accusant, comme d'un crime d'avoir élevé Reza dans la religion juive, et sa justification n'a pour but que d'obtenir le droit de faire encore du bien à l'enfant qu'il a recueilli. Enfin on découvre, après diverses péripéties, que le templeier et la jeune fille adoptée par le juif sont frère et sœur et que le sultan est leur oncle. Le but philosophique vers lequel tend toute la pièce, a dit Mme de Staël, en diminuant l'intérêt au théâtre; il est presque impossible qu'il n'y ait pas une certaine froideur dans un drame qui a pour objet de développer une idée générale, quelque belle qu'elle soit; cela tient de l'apologue et l'on dirait que les personnages ne sont pas là pour leur compte, mais pour servir à l'avancement des lumières. Sans doute, il n'y a pas de fiction, il n'y a pas même d'événement réel dont on ne puisse tirer une pensée; mais il faut que ce soit l'événement qui amène la réflexion, et non pas la réflexion qui fasse inventer l'événement; l'imagination dans les beaux-arts doit agir la première.

NATHANÆL, disciple de Jésus-Christ. V. BARTHELEMY (saint).

NATHANSON (Mendel-Levin), publiciste et économiste danois, né à Altona en 1780, mort à Copenhague en 1855. Il fut, pendant plusieurs années, un des chefs d'une des premières maisons de commerce de Copenhague, où il fonda, en 1805, une école juive gratuite. En 1833, il devint directeur du *Journal de Berlin*, la plus ancienne des feuilles périodiques danoises, et se chargea, l'année suivante, de la rédaction du *Journal du Danemark*. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Commerce, navigation, monnaies et finances du Danemark de 1730 à 1830*, en danois et en allemand (1832-1834, 3 parties); *Renseignements détaillés sur le commerce et les finances sous Christian VII et Frédéric VI* (1833); *Exposé historique et statistique de l'économie politique et nationale du Danemark depuis le règne de Frédéric II jusqu'à aujourd'hui* (1836), ouvrage très-estimé.

NATHIL ou **NATIL** s. m. (na-ti-lé). Chronol. Nom du neuvième mois de l'année des anciens Arabes, répondant à peu près au mois de novembre.

NATHINÉEN, **ÉENNE** s. (na-ti-né-nin, é-é-ne). Hist. hébr. Nom donné aux Juifs voués aux services les plus bas et les plus pénibles du temple, et aux peuples soumis aux Israélites.

— **Encycl.** Les Hébreux donnaient ce nom aux serviteurs du temple de Jérusalem chargés des emplois les plus pénibles, par exemple de porter le pain qui devait servir aux holocaustes. Les *nathinéens* étaient probablement ceux des Chananéens auxquels les Juifs avaient donné la vie sauve après les avoir réduits en esclavage. Du moins, il est permis de conjecturer d'après certains passages du livre des *Rois*. Esdras trouva, à son retour, le nombre de ses esclaves fort diminué, et même ils finirent par disparaître bientôt. Alors les Juifs instituèrent la fête de la Xylophorie du grec *xulon*, bois, et *phero*, porter) dans laquelle le peuple, remplissant l'office des *nathinéens* éteints, portait lui-même au temple le bois nécessaire, pour toute l'année, à l'entretien du feu qui brûlait sur l'autel des holocaustes.

NATHUSIUS (Hermann-Engelhardt de), naturaliste allemand, né à Magdebourg en 1809. Il se livra avec une très-grande ardeur à l'étude des sciences naturelles et commença à se faire connaître par différents travaux insérés dans les *Archives d'histoire naturelle* et la *Flora* de Wiegmann. Chargé de bonne heure d'administrer la belle propriété d'Hundisbourg, qui appartenait à son père, il s'occupa principalement d'économie rurale, approfondit les systèmes agricoles mis en usage en Angleterre et s'attacha à naturaliser en Allemagne les races ovines anglaises. Bientôt sa propriété devint le centre de production d'excellents animaux domestiques qui, de là, se répandirent dans toute l'Allemagne. Nathusius a consigné les résultats de ses observations dans une série d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Conseils et résultats obtenus pour l'élevage des moutons de boucherie* (Berlin, 1856); *Sur les bœufs shorthorn ou à cornes courtes* (Berlin, 1861); *les Rines de porc* (Berlin, 1861); *Essai de préparations pour l'histoire et l'élevage des animaux domestiques* (Berlin, 1864). Dans tous ces ouvrages, Nathusius s'est montré l'adversaire de la théorie de reproduction émise par l'Anglais Darwin. Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles à différentes revues agricoles, et il est membre du collège d'économie rurale de Berlin et président de la Société d'agriculture allemande.

NATHUSIUS (Philippe-Engelhardt de), littérateur allemand, frère du précédent, né à Althaldensleben en 1815. Après avoir pendant quelque temps administré une partie de la fortune paternelle, il se consacra exclusivement aux travaux littéraires. De 1839 à 1841, il publia quelques recueils de poésies, devint, en 1848, l'un des collaborateurs les plus actifs du *Journal de la Croix* et prit ensuite la direction de la *Feuille populaire pour la ville et la campagne*, journal consacré à la défense des idées politiques et religieuses du parti féodal. Dans une brochure intitulée : *Sur le sens de l'union* (Halle, 1857), il se posa en adversaire de l'union germanique. Un article conçu dans le même sens, qu'il fit paraître peu après dans son journal, lui valut, en 1858, un procès de presse sur lequel il a donné des explications dans sa brochure intitulée : *Exposition, d'après des documents authentiques, etc.* (Halle, 1860). — La femme de Nathusius, Marie Schurz, née à Magdebourg, en 1821, morte en 1857, s'est faite une certaine réputation en littérature. Elle débuta en collaborant, sous le voile de l'anonyme, au journal de son mari et publia ensuite plusieurs ouvrages qui annoncent chez leur auteur beaucoup de simplicité et de piété naturelles et qui trouvent un grand nombre de lecteurs. Il faut citer, entre autres : *Elisabeth* (Halle, 1866, 2 vol., 8^e édit.); *Journal d'une pauvre fille* (Halle, 1866, 9^e édit.); *Langenstein et Bollingen* (Halle, 1865, 5^e édit.). Ses *Œuvres complètes* (Halle, 1850-1859, 9 vol.) ont pour supplément le *Journal d'un voyage en Provence, en Italie et en Suisse* (1860); *Deux nouvelles de jeunesse* (1861) et les deux premiers volumes de son *Autobiographie* (1866). On a encore d'elle des Poésies publiées par Erk (Halle, 1865).

NATHUSIUS (Guillaume de), économiste allemand, frère des précédents, né à Hundisbourg en 1821. Après avoir fait à Berlin et à Paris des études scientifiques qui eurent particulièrement la chimie pour objet, il revint administrer, près de Magdebourg, des propriétés de sa famille. Il prit une part active aux événements politiques et devint, en 1855, membre de la Chambre des députés prussienne, où il appartenait à la fraction Gerlach. On a de lui plusieurs écrits d'économie rurale, parmi lesquels nous citerons : *l'Impôt foncier* (Berlin, 1859) et ses *Recherches au microscope sur la laine des bœufs* (Berlin, 1866).

NATICE s. f. (na-ti-se). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, type de la famille des naticeides, comprenant un grand nombre d'espèces marines ou fossiles : *Le pied des NATICES* est mince et extrêmement dilaté. (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *natice* présentent comme caractères principaux : une coquille ampullacée, lisse, dépourvue d'épiderme, spirale, ombiliquée, à ouverture semi-circulaire, à columelle calcaireuse, à bord droit, lisse, à opercule spirale, calcaire ou corné. L'animal est ovoïde, enroulé, recouvert d'un manteau très-mince, à bords entiers; la tête, très-volumineuse, large, aplatie, supporte des yeux sessiles à la base externe de tentacules longs et sétacés; la bouche est armée d'une dent labiale, sans langue spirale; le pied est profondément divisé en avant et dans le sens transversal en deux lobes distincts, et porte en arrière l'opercule, placé sur un lobe appendiculaire. Ces mollusques ont les sexes séparés sur des individus différents.

On sait bien peu de chose sur les mœurs et la manière de vivre des *natice*. On doit toutefois à M. de Johanns quelques observations sur leurs mouvements et leur mode de progression, études particulièrement sur la *natice* glaucine. « Quand l'animal marche, le pli antérieur du pied est invisible; la partie postérieure du front se relève alors sur la coquille de manière à cacher de très-petits yeux sessiles qui sont à la base des tentacules. Le lobe du pied portant l'opercule est ici très-développé, et recouvre la majeure partie de la coquille; l'opercule se trouve caché profondément par ce lobe, qui est d'une nature très-rétractile. Le pied, très-développé, ressemble un peu à de la gélatine et semble gonflé d'eau. Il est impossible de saisir aucun mouvement de reptation; la partie antérieure de la tête se meut, dans la progression, à droite et à gauche, comme organe de tact.

« Lorsqu'on saisit cet animal, les tentacules rentrent; le lobe recouvrant la coquille la laisse bientôt à nu en se contractant sur lui-même; le pied, dans ce premier moment, aussi que la tête, reste comme inerte; mais bientôt, le muscle de la columelle agissant, ils forcent toute cette masse charnue à rentrer en dedans en la plissant comme un mouchoir saisi par son centre, et qu'on voudrait faire passer par un trou. »

Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les mers du globe. Elles vivent en général au milieu des algues, à une faible distance du rivage; mais on les trouve aussi quelquefois dans le sable, à peu de profondeur. La *natice caurène* est une des plus communes; c'est une très-jolie espèce; dans certains pays, on mange l'animal, bien qu'il soit très-difficile de l'extraire de sa coquille. On peut signaler encore les *natice ampullaire*, *bouton*, *grelot*, qui habitent la Méditerranée; les *natice d'Adanson* et *glancine*, des côtes d'Afrique; la *natice manillière*, des Antilles; la *natice orangée*, des mers de Chine et d'Australie, etc. Enfin on connaît plusieurs espèces fossiles répandues surtout dans les couches supérieures des terrains tertiaires.

NATICIER s. m. (na-ti-sié — rad. *natice*). Moll. Ancien nom des parties molles et intérieures des *natice*.

NATICE s. m. (na-tik). Linguist. Langue parlée par les Massachusetts, nommée aussi improprement NATIKES.

— **Encycl.** V. LENNAPE.

NATICOÏDE adj. (na-ti-koï-de — de *natice*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *natice*.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pectinibranches, comprenant les genres *natice* et sigaret.

NATIF, **IVE** adj. (na-tiff, i-ve — lat. *nativus*, de *natus*, né). Qui est né, qui a reçu la naissance dans un lieu déterminé : *Il est NATIF de Toulouse*.

— Naturel, apporté en naissant : *Des vertus NATIVES*. Un penchant *NATIF*. Les mœurs et les vertus dérivent des impulsions *NATIVES* de la volonté de l'homme. (Alibert.) Les hommes sont plus susceptibles d'être riches en vertu acquise, et les femmes en vertu *NATIVE*. (Joubert.)

— Pop. *Né natif*, Pléonisme qui signifie simplement *natif*. Je suis *NÉ NATIF* de Rouen.

Certain petit pinson, *né natif* de sa cage.

BOUFFLERS.

— Métall. Qui est naturellement à l'état de pureté : *Le fer, un des métaux les plus répandus dans la nature, se trouve à la surface du sol à l'état NATIF*. (A. Maury.) L'or et le platine se trouvent à l'état *NATIF* en Sibérie. (Babinet.)

— Hist. *Américains natifs*, Parti politique qui s'était formé aux États-Unis d'Amérique, et qui demandait que la naturalisation ne pût être accordée à un étranger qu'après un séjour non interrompu de vingt et un ans dans le pays.

— Féod. *Esclaves natifs*, Ceux qui, par leur naissance et leur origine, étaient attachés à la glèbe seigneuriale.

— Substantif. Personne née dans un pays déterminé : *La poésie ne s'adresse pas seulement au citoyen de telle république, au NATIF de telle nation; elle s'adresse à l'homme tout entier*. (V. Hugo.)

— s. m. Ce qui est natif : *C'est le NATIF qui est opposé à l'art, et non le naturel*. (De Bonald.)

NATIGUAY s. m. pl. (na-ti-gè). Noin

donné aux dieux pénates par les Tartares Mongols. Il On les appelle aussi STOGAY.

NATION s. f. (na-si-on — lat. *natio*). Réunion d'hommes habitant un même territoire, et ayant une origine commune ou des intérêts depuis longtemps communs, des mœurs semblables et le plus souvent une langue identique : *NATION puissante, guerrière, sauvage, policée, commerçante, industrielle*. *NATION française, anglaise, russe, espagnole*. *Heureuse la NATION qui a la vérité pour principe !* (La Rochef.) *C'est le peuple de la campagne qui fait la NATION.* (J.-J. Rouss.) *Les femmes ont contribué plus que les philosophes à réformer les NATIONS.* (B. de St-P.) *Les mœurs d'une NATION sont plus sacrées au peuple que ses lois.* (Duclos.) *UNE NATION se sauve, mais ne se venge pas.* (Danton.) *Une loi commune et une représentation commune, voilà ce qui fait une NATION.* (Sieyès.) *On voit les NATIONS se perfectionner ou se détériorer suivant la nature de leur gouvernement.* (Mme de Staël.) *Il n'y a que les grandes passions qui fassent les grandes NATIONS.* (Carnot.) *Toutes les familles ne seront qu'une famille et toutes les NATIONS qu'une NATION.* (Lamenn.) *UNE NATION, c'est une association de familles.* (Michon.) *L'Etat n'est autre chose que la NATION organisée politiquement.* (Proudh.) *Une grande NATION n'a que cette seule alternative : conquérir ou civiliser.* (B. de Gir.) *Il n'y a de NATIONS grandes que les NATIONS sages.* (Mich. Chev.)

A chaque nation Dieu donna son affaire, A l'un l'idéal, à l'autre la matière.

A. BARBIER.

Partout, dans les cités et dans les solitudes, L'homme est fidèle au lait dont nous le nourrissons ; Et dans l'infini bloc des sombres multitudes La pensée, en rêvant, sculpte des nations.

V. HUGO.

— Ensemble des personnes originaires d'une même contrée, qui se trouvent dans le même pays étranger : *Toute la NATION se rendit chez l'ambassadeur.* (Acad.) *Il n'y a de nation ordinairement COLONIE.*

— Fig. Classe d'individus unis par leurs opinions, leurs intérêts ou leur profession : *La NATION des poètes. La NATION des artistes.* *Je sais que la NATION des poètes est une NATION farouche, qui prend feu aisément.* (Boil.) *La NATION des docteurs a multiplié aux dépens de celle des disciples.* (De Custine.) *L'armée est une NATION dans la nation ; c'est un vice de nos temps.* (A. de Vigny.)

— Ensemble des animaux de la même espèce, considérés par les fabulistes comme régis par les mêmes lois :

La nation des bœufes, Non plus que celle des chats, Ne veut aucun bien aux rats.

LA FONTAINE.

— s. f. pl. Eorit, sainte. Peuples infidèles et idolâtres : *C'est là qu'on voit le peuple de Dieu, sous les yeux mêmes d'un Jésus, donner dans tous les excès des NATIONS.* (Mass.)

Les rois des nations, devant toi prosternés, De tes pieds baisent la poussière.

RACINE.

Docteur des nations, Maître des nations, Apôtre des nations, Noms par lesquels les prédicateurs ont souvent désigné saint Paul, qui s'attacha principalement à la conversion des païens.

— Hist. Chacune des divisions de l'ordre de Malte, plus ordinairement appelées LANGUES.

— Sociol. Chacune des classes qui composaient la Faculté des arts de l'Université de Paris : *On distinguait quatre NATIONS : celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne.* *Le Collège des Quatre Nations,* Collège fondé par Mazarin, pour recevoir des élèves de l'Université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes qui venaient d'être réunies à la France. Ce collège est devenu l'Institut.

— Syn. *Nation, peuple.* Une nation est une collection d'hommes se distinguant de toutes les autres collections par une origine commune, par certaines qualités du caractère ou de la constitution physique, par la langue, par les traditions historiques. Un peuple ne se distingue d'un autre peuple que par le pays qu'il occupe, par le gouvernement auquel il est soumis. Une nation peut former plusieurs peuples, quand les résolutions politiques ont divisé ce qui était d'abord un peuple ; un peuple peut être formé de plusieurs nations, quand la même cause réunit sous une seule autorité ce qui était d'abord divisé. Cependant le mot nation se prend quelquefois dans un sens différent, qui le rapproche davantage du mot peuple ; c'est qu'alors la nation est considérée par rapport à certaines qualités ou à certains défauts communs à la généralité des individus qui la composent, tandis que le mot peuple est toujours employé quand on le considère sous le rapport politique : *Chaque NATION a ses coutumes, ses mœurs, et chaque PEUPLE son gouvernement.* Un roi dira toujours : *mon PEUPLE ;* on parlera toujours de l'amour des peuples pour leurs rois, parce qu'il s'agit ici de rapports politiques. Enfin, *peuple* peut servir à désigner une classe dans la nation ; ainsi on oppose le peuple à la noblesse ou à la classe des riches ; on parle du peuple des campagnes pour le distinguer de celui des villes, etc.

— **Encycl.** Une nation est un groupe d'hommes vivant en communauté, ayant les mêmes mœurs, les mêmes lois, le même langage et la même origine. A son point de départ, l'histoire des nations est une histoire d'hommes ; primitivement, une nation fut une famille ; une lignée d'hommes descendant d'un père commun ; c'est l'âge patriarcal. Quand une famille s'était considérablement multipliée après un grand nombre de générations, elle devenait une tribu ou une horde, suivant qu'elle avait des mœurs douces ou s'adonnait au brigandage. De l'état de tribu à celui de nation, la transition fut lente nécessairement, car le titre de nation ne s'appliqua historiquement qu'aux communautés humaines ayant acquis déjà un certain degré de civilisation.

Maintenant, est-il possible d'assigner une époque à laquelle les nations auraient commencé de se constituer ? Evidemment non. La tradition est muette sur ce sujet, ou bien elle ne peut fournir que des renseignements très-obscurs. On devine comment les choses se passèrent, par l'exemple de ce qui se passa dans les contrées restées vierges, où l'homme n'est venu que tard ; mais on n'a aucune donnée précise. Les anciens n'écrivaient pas. Les langues ont dû mettre un temps infini à se former. Il se peut même qu'avant d'arriver à la conscience d'elle-même, l'humanité ait vécu des milliers d'années dans les bois, à la façon des bêtes fauves, sans idées rationnelles, n'ayant que des rudiments de facultés, trop préoccupée, enfin, de défendre son existence contre la nature entière et de pourvoir à sa nourriture, pour songer à autre chose.

Et néanmoins, l'existence positive des nations remonte à une antiquité très-reculée. Lorsqu'on lit dans les légendes, les chroniques et les livres sacrés de l'Orient, que les peuples de ce pays s'attribuent un passé qui effraye nos imaginations modernes par son étendue, on est frappé de l'uniformité de ces assertions contradictoires en quelques points, mais toutes les mêmes au fond de leur diversité. D'autre part, nous avons pris en Occident l'habitude de rejeter hors de l'histoire tout ce qui est antérieur à l'établissement de la civilisation dans nos contrées. Eh bien ! à une période relativement peu reculée, on voit la civilisation commencer presque simultanément dans la plupart des régions qui forment le bassin de la Méditerranée. Ces civilisations-là ne sont pas écloses toutes seules sans le souffle de quelque législateur, fondateur de culte ou d'empire. On a dû les importer de quelque part, et ce quelque part est indubitablement la haute Asie, qui avait, suivant toute probabilité, reçu de l'Inde cette lumière. Cette migration des idées et des mœurs, qui ont fondé la vie commune en Europe, a exigé on ne sait quelle série de générations, puisqu'il a fallu que le cerveau de l'homme s'élaborât. En effet, on ne sème pas des idées dans une âme sauvage comme on sème du blé dans un champ. Une longue culture préliminaire est indispensable. Qu'on songe alors à ce qu'il a fallu de temps au berceau du genre humain pour que l'homme naquit à la raison par son propre effort, sans secours étranger, puisque d'après l'hypothèse il n'y avait de civilisation nulle part, à moins, comme on le prétend quelquefois, qu'elle ne soit descendue du ciel par voie de révélation.

Pour qu'une nation soit rassemblée en corps de peuple, dit Voltaire dans son *Essai sur les mœurs*, qu'elle soit puissante, aguerrie, savante, il est certain qu'il faut un temps prodigieux. Voyez l'Amérique ; on n'y connaît que deux royaumes quand elle fut découverte, et encore, dans ces deux royaumes, on n'avait pas inventé l'art d'écrire. Tout le reste de ce vaste continent était partagé, et l'est encore, en petites sociétés auxquelles les arts sont inconnus. Toutes ces peuplades vivent sous des huttes ; elles se couvrent de peaux de bêtes dans les climats froids et vont presque nues dans les tempérés. Les uns se nourrissent de la chasse, les autres de racines qu'elles pétrissent ; elles n'ont point recherché un autre genre de vie, parce qu'on ne désire pas ce qu'on ne connaît pas. Leur industrie n'a pu aller au delà de leurs besoins pressants... il faut un concours de circonstances favorables, durant des siècles, pour qu'il se forme une grande société d'hommes rassemblés sous les mêmes lois ; il en faut même pour former un langage. Les hommes n'articuleraient pas si on ne leur apprendait à prononcer des paroles ; ils ne jetteraient que des cris confus ; ils ne se feraient entendre que par signes... Il a fallu peut-être plus de temps pour que des hommes, doués d'un talent singulier, aient formé et enseigné aux autres les premiers rudiments d'un langage imparfait, qu'il n'en a fallu pour parvenir ensuite à l'établissement de quelque société. Il y a même des nations entières qui n'ont jamais pu parvenir à former un langage régulier et à prononcer distinctement... Les pays les plus peuplés, où les premières nations se constituèrent, furent sans doute les climats chauds où l'homme trouva une nourriture facile et abondante dans les cocots, les dattes, les ananas et dans le riz qui croît de lui-même. Il est bien vraisemblable que l'Inde, la Chine, les bords de l'Euphrate et du Tigre étaient très-peuplés quand les autres régions étaient presque désertes. Dans nos climats septentrionaux, au contraire, il était beaucoup plus aisé de rencontrer une compagnie de lous qu'une société d'hommes.

L'homme étant né, comme les abeilles, pour vivre en commun, l'idée de patrie qui résume tous les intérêts de la communauté est contemporaine de la formation des nations. Moins les nations primitives étaient nombreuses, plus l'idée de patrie devait être grande ; plus la patrie devenait grande, moins on l'aimait ; l'homme partagé s'affaiblit. Le plus ardent amour de l'homme est l'amour de lui-même ; puis vient celui de sa famille, natal et de ceux qui l'habitent. A mesure que les sociétés se sont développées, l'amour de la patrie s'est amoindri. De nos jours, il n'est plus que l'ombre de ce qu'il était, par exemple, en Grèce et dans la Rome républicaine. On ne sacrifie plus sa vie comme Decius, pour être utile à la nation ; on ne brave plus chaque jour la mort, comme dans les cités grecques, dans l'intérêt public. Depuis que les nations se sont rapprochées par la diffusion des langues, le commerce, les voies de communication, les idées communes, on parle, même au nom de la fraternité universelle, de la disparition prochaine de l'esprit national. Ce jour-là, il n'y aura plus de patrie ni de nations. C'est un avenir probable, sinon certain, mais encore bien loin de nous. En attendant, les ambitieux continuent de choyer le mot. « Celui, dit encore Voltaire, qui brûle de l'ambition d'être édile, tribun, préteur, consul, dictateur, crie qu'il aime sa patrie, et il n'aime que lui-même. Chacun veut être sûr de pouvoir coucher chez soi, sans qu'un autre homme s'arroge le pouvoir de l'envoyer coucher ailleurs. Chacun veut être sûr de sa fortune et de sa vie. Tous formant ainsi les mêmes souhaits, si se trouve que l'intérêt particulier devient l'intérêt général ; on fait des vœux pour la république quand on n'en fait que pour soi-même. » Chez les nations primitives, la sécurité était beaucoup moindre à cause de l'état de guerre permanent dans lequel on vivait, et les intérêts étaient beaucoup plus solidaires que dans notre temps, où la société marche toute seule, parce qu'il n'est au pouvoir d'aucune force individuelle d'arrêter sa marche, l'amour de la patrie a dû être une force immense et un des principaux éléments de la constitution des nations.

Cette constitution s'est d'ailleurs opérée presque partout sous l'influence des idées religieuses. Le sentiment religieux a pour fondement essentiel l'idée de l'impuissance de l'homme devant les forces immenses et inconnues de la nature. La civilisation a vaincu une partie des forces qui faisaient obstacle à notre développement, et par suite le sentiment religieux a diminué sans disparaître ; pour qu'il disparût, il faudrait que l'homme vainquit entièrement la nature et qu'elle n'eût plus de secrets pour son intelligence. Mais les premiers hommes étaient dans une impuissance presque absolue. Aussi les interprètes de la nature, c'est-à-dire les prêtres, furent-ils leurs premiers maîtres et toutes les nations s'organisaient-elles sous leur direction. Ce sont les brahmanes qui ont commencé à gouverner les nations indoues, les mages celles de la Perse. En Egypte, la théocratie, après avoir fondé l'état social, en resta le premier pouvoir jusqu'au démembrement de l'empire. Dans Homère, les dieux président à toutes les actions humaines ; à Rome, la religion était toute-puissante, et lorsque l'empire romain se fut écroulé et qu'une autre civilisation entreprit de bâtir sur les ruines du monde classique, elle eut les chrétiens pour organe. En Gaule, les druides exerçaient tout le prestige que les prêtres, en général, chez les peuples anciens, « Il ne paraît même pas possible, dit Voltaire, dans les premières peuplades un peu fortes, on ait eu d'autre gouvernement que la théocratie ; car, dès qu'une nation a choisi un dieu tutélaire, ce dieu a des prêtres ; ces prêtres dominent l'esprit de la nation, ils ne peuvent dominer qu'au nom de leur dieu. Ils le font donc toujours parler, ils débient ses oracles et c'est par un ordre exprès du dieu que tout s'exécute. »

L'ère théocratique fut pour les nations une période initiale, durant laquelle une paix relative et une existence moins précaire, due aux bienfaits de la vie commune, permirent à la raison de se développer. Jusque-là, il n'y a que des coutumes et des légendes ; tout à l'heure vont venir les lois. C'est la période des législateurs, qu'il faut soigneusement distinguer des fondateurs de cultes. Pendant que ces derniers ont la prétention d'être les interprètes de la volonté divine, le législateur raisonne, il corrige les coutumes, règle les intérêts généraux, en ce qu'ils peuvent avoir de politique. A côté de lui, la théocratie continue de vivre dans une sphère à part et encore très-large. A cette période, les nations sont toujours très-peu nombreuses, composées chacune de quelques milliers de citoyens, isolées, hostiles, n'ayant de rapport entre elles que par la guerre. Au surplus, à part les Grecs et les Juifs, on est le plus souvent obligé de procéder par induction ; on ne possède, en effet, que des données vagues sur ce qui se passa ailleurs, l'époque correspond à l'épanouissement de la civilisation classique. C'est l'avènement d'une troisième ère, celle de la philosophie, ou de la raison émanée pour la première fois du jour des idées religieuses.

Cette troisième ère, pour les nations de l'O-

cident, est caractérisée par la création du bien-être, la multiplication des hommes et des rapports internationaux ; l'idée d'une destinée commune à toute l'espèce humaine commence à se dégager, et les nations cessent de s'enfermer en elles-mêmes, comme elles faisaient auparavant. Désormais, elles vont se rapprocher, s'associer, jusqu'à ce qu'elles soient toutes englobées dans l'empire romain, lequel ne se serait pas emparé du bassin de la Méditerranée, si les idées grecques n'avaient frayé la voie à cette vaste unité qui, malgré ses défauts, a eu l'avantage de formuler enfin le sentiment d'humanité par une sorte d'humanité. Cette idée végétale, à l'état de rêve, dans quelques cerveaux philosophiques ; mais si la conquête romaine n'était pas venue lui donner un corps, il aurait fallu bien des siècles pour la mettre en évidence.

Elle ne pouvait naître dans les civilisations fermées que caractérise la théocratie. Quiconque, chez les nations théocratiques de l'Orient, eût manifesté des sympathies pour d'autres mœurs, d'autres hommes, pour d'autres croyances que celles de la nation, eût été mis hors la loi par ses concitoyens. Ce sont les sectes grecques qui, par leur antagonisme, ont créé l'idée générale de la solidarité humaine, une solidarité qui excluait tout esprit particulier dérivant de la race, du langage, des croyances, des formes politiques du gouvernement. Cela se traduit, chez les législateurs grecs et les philosophes, par une sorte de doctrine générale sur la nature des dieux, qui ne s'inquiète d'aucun rit et d'aucune théorie appropriée à une nationalité quelconque. Le fait est fort ancien en Grèce, comme en témoigne cet exorde des lois de Zéleux, législateur des Locriens : « Tout citoyen doit être persuadé de l'existence de la divinité. Il suffit d'observer l'ordre et l'harmonie de l'univers, pour être convaincu que le hasard ne peut l'avoir formé. On doit maîtriser son âme, ses préjugés nationaux, la purifier, en écarter tout mal, persuadé que Dieu ne peut être bien servi par les pervers et qu'il ne ressemble point aux misérables mortels, qui se laissent toucher par de magnifiques cérémonies et par de stupides offrandes. La vertu seule et la disposition constante à faire le bien peuvent lui plaire. Qu'on cherche donc à être juste dans ses principes et dans la pratique ; c'est ainsi qu'on se rendra cher à la divinité. Chacun doit craindre ce qui mène à l'ignominie, bien plus que ce qui conduit à la pauvreté. Il faut regarder comme le meilleur citoyen celui qui abandonne la fortune pour la justice. Mais ceux que leurs passions violentes entraînent vers le mal, hommes, femmes, citoyens, simples habitants, doivent être avertis de se souvenir des dieux et de penser souvent au jugement sévère qu'ils exercent contre les coupables. Qu'ils aient devant les yeux l'heure de la mort, l'heure fatale qui nous attend tous, heure où le souvenir de nos fautes amène les remords et le repentir de s'être point soumis toutes ses actions à l'équité. »

Voilà le premier essai philosophique d'une religion de l'humanité, appelée depuis humanitarisme. Le christianisme en est le premier essai pratique. Cette tentative d'abolir l'idée de nationalité dans chaque contrée de la terre était prématurée il y a deux mille ans et l'est encore aujourd'hui. De fait, l'existence séparée des nations et l'esprit qui préside à cette existence séparée ont survécu à la philosophie grecque et à la tentative formée par l'Evangile. L'établissement de mœurs, d'institutions et d'idées uniformes sur toute la surface du globe est probablement contraire aux vœux de la nature. L'hostilité des sentiments, des idées, des mœurs, des races d'hommes est l'œuvre même de la force anonyme qu'on appelle le climat, qui fait force des choses. C'est le climat surtout qui différencie les races humaines, au mal comme au physique, et les tient à une certaine distance l'une de l'autre. Le tempérament français n'est pas celui de l'Anglo-Saxon, encore moins le tempérament germanique. Entre les races que distingue la couleur du corps ou leur organisme, la différence est beaucoup plus sensible. Elle est sensible aussi entre les races que distingue seulement leur âge. Il y en a qui sont vieilles, comme la race chinoise ; il y en a qui sont jeunes, comme les races slaves ; il y en a qui ont atteint l'âge mûr, comme les races de l'Occident d'Europe, ou quelques rameaux humains, comme en Grèce, sont à la période de leur déclin. Les mœurs, les croyances, les idées, les institutions, les coutumes ne sauraient être les mêmes sous l'influence de tant de causes diverses.

De fait, malgré les progrès constants de l'idée de solidarité, malgré le rapprochement des races, l'esprit particulariste et national paraît devoir survivre à toutes les tentatives faites pour le détruire. Il est donc probable qu'il y aura toujours des nations. Politiquement, l'écroulement de toutes les grandes dominations historiques démontre qu'elles violaient des principes primordiaux. Elles croient toujours avoir absorbé les nations vaincues, et aussitôt qu'une catastrophe se produisait, on s'aperçoit qu'on avait affaire à une inondation temporaire, et tout le monde se retrouvait à la place qu'il occupait précédemment.

La question de la longévité des nations, indépendamment de leur existence isolée, a été

soumise récemment à des controverses acharnées. On a dit souvent que « les populations groupées en corps de nation, avec le concours momentané de certaines circonstances bienfaisantes, sont, à longue, condamnées à la décadence et à la destruction, aussi fatalement que les existences individuelles sont vouées à la décrépitude et à la mort. Cette assimilation se trouve dans la littérature et dans le langage usuel de la plupart des peuples. Selon l'expression commune, il existe des nations jeunes, ayant devant elles un long avenir, et des nations vieilles qui, après avoir accompli une certaine mission dans l'œuvre de la civilisation générale, doivent prochainement s'éteindre. Les premières ont pour caractères principaux de fermes croyances religieuses, la prépondérance de la vieillesse et de autres autorités naturelles, la frugalité et la simplicité des mœurs, la force physique et le courage guerrier, enfin une puissance d'expansion qui fut nécessairement débordée la race, pour la conquête ou la colonisation, en dehors de la région où elle s'est développée. Chez les seconds se trouvent les caractères opposés, et surtout l'indifférence religieuse, le mépris de la vieillesse, le relâchement des liens de famille, l'abus du luxe et de la richesse, la stérilité et l'affaiblissement physique de la race, manifestés par son impuissance à coloniser et à recruter les armées. Une fatalité que l'homme ne saurait dominer obligerait les nations à passer successivement par ces deux états, de même que l'eau d'une source parcourt, jusqu'à son embouchure, toutes les rives du fleuve qui la reçoit. On reproduit souvent cette image, dans le langage usuel, en affirmant qu'aucune nation ne saurait remonter le courant de la civilisation. » (Le Play, *Reforme sociale en France*.)

Le raisonnement et l'expérience ne démentent pas absolument cette théorie. D'un côté, toutes les grandes nations historiques, après avoir eu leur période de jeunesse, puis leur épanouissement, ont uniformément disparu, moins sous les efforts étrangers que par une sorte d'effondrement sur elles-mêmes. Peut-être, la plupart ont-elle négligé de prendre des mesures qui les auraient sauvées. L'Inde, la Chine, vivant de leur existence propre depuis des milliers d'années, se renouveau périodiquement et, en somme, ont conservé une individualité très-distincte. Il est possible que le mélange continu des races qui s'opère en Europe, depuis le commencement de notre ère, nous fasse échapper aux causes de destruction sous lesquelles ont succombé les Grecs, les Romains, les Egyptiens et les grandes civilisations asiatiques.

Quoi qu'il en soit, il reste en Occident des nations en grand nombre avec des mœurs, un esprit et un langage séparés. Il se trouve des économistes qui croient et enseignent que les nations peuvent résister à la dégénérescence de la race, grâce à une volonté énergique et à l'emploi de tous les moyens possibles. Mais les nations ont un terrible écueil à vaincre de nos jours dans la corruption qui s'empare de la jeunesse, des classes riches, et surtout des classes libérales, dont l'action est immense dans les sociétés contemporaines. Leur prospérité actuelle se fonde sur l'aptitude des citoyens à diriger dans un intérêt privé le mouvement social, c'est-à-dire sur l'individualisme. Il est d'ailleurs admis, quoique cela souffre bien des objections, que les nations n'ont aucun intérêt à absorber les nationalités indépendantes, ni surtout à faire la guerre. De fait, il y a des nationalités qui tombent d'elles-mêmes en dissolution et, par cela même, sont nécessairement absorbées par les nationalités voisines. D'un autre côté, il ne manque pas d'économistes et de moralistes qui considèrent la guerre comme capable, de tout un moment donné, de sauver un peuple de la corruption et de lui redonner le caractère. C'est un thème sur lequel on pourrait discuter longtemps sans parvenir à s'entendre. Quoi qu'il en soit, la plupart des économistes mettent dans la paix systématique et dans la libre concurrence l'avenir des nations occidentales. On pourrait dire qu'ils se contredisent en demandant tout à la fois la paix et la libre concurrence; puisque celle-ci n'est au fond qu'une véritable guerre, guerre commerciale, artistique, industrielle. Mais c'est une guerre sans canons et sans fusils, voilà ce qui la distingue des guerres anciennes; et s'il arrivait par hasard qu'une nation en écrasât une autre dans ces luttes où le sang ne coule jamais, la nation vaincue pourrait se trouver absorbée sans y rien perdre et ce serait toujours de son plein consentement.

Nations (COLLÈGE DES QUATRE). V. QUATRE-NATIONS.

NATIONAL, ALE adj. (na-si-o-na-l, a-le — rad. nation). Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation : *Esprit, honneur national, Langue nationale, Mœurs nationales, Fête nationale, Pavillon national, Couleurs nationales, Propriétés nationales. Le caractère national influe sur la littérature.* (Mme de Staël.) *Les Anglais ont l'esprit public, et nous l'honneur national.* (Chateaub.) *Sans la puissance de l'opinion, il n'existerait jamais de puissance nationale.* (B. Const.) *En France, ce qu'il y a de plus national, c'est la vanité.* (Balz.) *Les haines nationales ne sont plus qu'un préjugé vieilli.* (J. Simon.) *Le génie a renoncé à être national pour être uni-*

versel. (E. Pelletan.) « Qui appartient, qui est propre au pays, qui est attaché au pays par la nature de ses sentiments ou de ses actes : *Poète national. Nul gouvernement n'est fort, s'il n'est sage et national.* (Guizot.)

— **Garde nationale**, Corps de troupes formé de citoyens qui n'appartiennent pas à l'armée, et qui sont, généralement, destinés à servir à l'intérieur :

Je suis le petit tambour
De la garde nationale.

SCIENCE.

— **Garde nationale mobile**, Troupes établies en France sous le second Empire, et qui se composaient de citoyens ne faisant pas un service actif habituel, mais pouvant être organisés en corps et mobilisés. — **Garde national**, Citoyen faisant partie de la garde nationale.

— **Concile national**, Celui auquel sont appelés tous les évêques d'un Etat.

— **Cardinal national**, Cardinal attaché à une couronne par sa naissance et par un engagement personnel.

— s. m. pl. Totalité des citoyens qui composent une nation; concitoyens : *Les intérêts des nationaux ne sont pas plus sacrés que ceux des étrangers. D'après les capitulations avec la Porte, les consuls sont forcés de rapatrier ceux de leurs nationaux qui manqueraient de ressources pour retourner en Europe.* (Gér. de Nerv.)

— **Hist. Assemblée nationale**, Nom donné aux assemblées françaises de 1789, de 1848 et de 1871.

— **Antonymes**. Antinational. — Etranger.

National (LE), journal politique, fondé le 3 janvier 1830, avec l'aide d'une société de capitalistes, par MM. Thiers, Mignet, Carrel et Sautet. Le *National* fut créé exprès pour renverser Charles X, parjure à la charte, de même que le ministère Polignac, institué le 8 août 1829, avait été formé pour faire exécuter les fatales ordonnances. Aux menaces de la royauté répondait le défi de l'opinion libérale. Inspirée par M. Thiers, le rôle de Carrel restait encore effacé, la feuille nouvelle mit la Restauration en état de siège. Le mot d'ordre était celui-ci : « Enfermer les Bourbons dans la charte, fermer exactement les portes, et les forcer à sauter par la fenêtre. » On devait profiter de toutes les fautes du pouvoir, exiger la sincérité du régime constitutionnel; on devait viser à la tête de la monarchie, sans attaquer le corps. On ne se disait pas révolutionnaire et l'on déclarait close l'ère des révolutions, parce qu'on voulait changer les personnes sans les choses. On démasquait en partie ses batteries en faisant des allusions qui indiquaient un prétendant caché; il paraît, néanmoins, que le *National* servait en toute liberté la cause du duc d'Orléans. La stratégie de cette attitude révélait, après sa réussite, une telle perspicacité et une telle précision, qu'on appela cette campagne de M. Thiers « un autre siège de Toulon. » Comme le coup d'Etat était attendu, le *National* adressait, soit au ministère, soit à ses journaux, des défis, des sommations incessantes. A dater du mois de juillet, il agita dans tous les sens l'hypothèse imminente du coup d'Etat. M. Thiers dirigeait cette polémique audacieuse, aux passes brillantes qui tenaient le pouvoir dans une alarme perpétuelle. M. Mignet, à la dialectique élégante, faisait de la théorie et s'étudiait à montrer le parallélisme de la révolution anglaise avec la nôtre. Carrel, dont tout le mérite n'était pas apprécié à sa juste valeur par ses collègues et qui, par fierté, se maintenait alors au troisième plan, traitait les questions jugées moins importantes, avec une certaine rudesse d'argumentation. Les autres rédacteurs du journal étaient MM. Chambolle, Peyssie, Rite, Dubouché, Méry, et le *Journal* de la presse, correspondant à la grande lutte des romantiques et des classiques; le *National* accorda peu de place à la critique littéraire et tint rigueur à la poésie. En trois articles successifs, Carrel malmena, avec sa vigueur ordinaire, *Hernani*. M. Thiers, indifférent dans cette nouvelle querelle des anciens et des modernes, donna un compte rendu des *Harmonies poétiques*, appréciation toute favorable, sauf quelques réserves, et écrivit un article à propos des *Mémoires* de Napoléon, qu'il appela « le plus grand écrivain de son siècle. » Sur ces entrefaites, les ordonnances avaient paru (26 juillet); le rapport au roi, qui les précédait, contenait un acte d'accusation foudroyant contre la presse. Les journalistes de l'opposition se réunirent dans les bureaux du *National*. Carrel rédigea une protestation collective, et M. Thiers, qui sentait la nécessité de la transformer en acte, exigea des signatures, « des idées au bas. » De l'aveu de Carrel, personne ne commit une prise d'armes populaire, et chacun fut tout surpris de voir le dernier des Bourbons reprendre le chemin de l'exil. Carrel resta seul maître du *National*, après les journées de juillet; d'abord, il en fit une feuille favorable au nouveau gouvernement, mais indépendante de toute attache, puis il attaqua la Chambre et le ministère Périer (1832). Il croyait à la nécessité d'une revanche sur les traités de 1815. Sa campagne la plus animée fut dirigée contre l'hérédité de la pairie. Son idéal était alors la république américaine, et il prononça le mot. Mais Carrel mourut en

1836, laissant les destinées du *National* aux mains de MM. Thomé, Trélat, Basille, Duclercq, qui en firent l'organe de l'opinion républicaine. Devenu rédacteur en chef du journal en 1841, Armand Marrast lui donna une allure plus modérée et plus constitutionnelle, mais ne put lui maintenir l'autorité qu'il avait sous Carrel. Malgré sa vogue et sa popularité, le *National* eut une clientèle assez restreinte. Il était lu par curiosité. Marrast, écrivain élégant et caustique, plume vive, élégante et mordante, maniait en maître l'épigramme. Ses comptes rendus parlementaires, où il accablait les adversaires du parti sous les points du ridicule, sont demeurés célèbres. Indulgent pour le ministère Thiers, il appuya le projet des fortifications de Paris. Très-hostile à l'administration Guizot, il favorisa et précipita la chute de la dynastie d'Orléans, et Marrast fit partie du gouvernement provisoire (25 juillet 1848). Voué à la défense de la constitution républicaine et partisan de la candidature présidentielle du général Cavaignac, le *National* fut supprimé par la dictature qui sortit du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

National (LE), journal politique, fondé le 18 janvier 1869, par M. I. Rousset. Cette feuille, créée surtout dans un but financier, prit rang parmi les organes de l'opposition. Elle se vendit d'abord à 0 fr. 05, prix peu en rapport avec son prix de revient, et son tirage s'éleva rapidement à 60 000, 80 000, 100 000 et même 150 000 exemplaires pendant la période électorale de mai 1869, entraînant des pertes journalières énormes. Au bout de quelques mois, le prix du numéro fut élevé à 0 fr. 10. Le *National* combattit l'Empire et fit une guerre très-vive à l'ultramontanisme. Pendant le siège, il soutint la politique du gouvernement de la Défense nationale et, plus tard, celle de M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif. Il est rentré dans l'opposition depuis l'avènement du gouvernement du 25 mai 1873. Parmi les rédacteurs politiques de ce journal, nous citerons, outre M. Rousset, MM. Emile de La Bedollière, André Pasquet, d'Ornart, J. Charbonnier, Sauvestre, Doucet, Deschanel, Ayraud-Degeorge, Paul Parfait, Clère, et, parmi les rédacteurs littéraires, Paul Féval, Alfred Assolant, Théodore de Banville, baron Schop (Edmond Texier), Achille Dubuc, etc. — M. Rousset a également fondé le *Petit National*, journal politique à 5 centimes, dans le format du *Petit Moniteur*.

National (THÉÂTRE-). Ce théâtre, élevé par la Montansier sur une portion de l'hôtel Louvois, rue Richelieu, et dont la principale façade se trouvait du côté de cette rue, était un des plus beaux, des plus riches et des plus vastes que Paris eût possédés. Il ouvrit ses portes le 15 août 1793, par la *Baguette magique*, prologue de d'Antilly, *Adèle et Pauline*, comédie de Delien, et le *Constitution à Constantinople*, pièce patriotique suivie d'un divertissement de chant et de danse, par La Vallée. Ce théâtre ne fut d'abord occupé que par une espèce de colonie des artistes du théâtre Montansier. Bientôt après, on y vit paraître, mais pendant peu de temps, Moïse, Mlle Devienne, qui acquit, par la suite, une si grande renommée à la Comédie-Française, et quelques autres artistes distingués. Le 4 novembre, la Montansier ayant été accusée, à la séance de la Commune de Paris, d'avoir distribué des médailles royalistes et arrêtée le lendemain, le Théâtre-National fut fermé. Rouvert bientôt après, par autorisation de la Commune, en société provisoire, il ferma bientôt de nouveau et tout à fait. C'est alors que l'Opéra y fut installé (7 août 1794) et prit le nom de Théâtre-des-Arts. En 1803, la salle fut restaurée de fond en comble, en deux jours et une nuit, sans entraver la marche des représentations. Le séjour de l'Opéra dans cette salle dura environ vingt-sept ans. Après l'assassinat du duc de Berry par Louvel à la sortie de l'Opéra (18 février 1820), Louis XVIII décida que la salle de l'ancien Théâtre-National serait démolie. Elle fut, en effet, immédiatement détruite, et l'on s'occupa aussitôt de construire celle qui, depuis lors, a servi à l'exploitation de l'Opéra, et qui fut édifée rue Lepelletier, par les soins de l'architecte Debret. C'est la place Louvois, avec sa gracieuse et jolie fontaine, qui occupe aujourd'hui l'emplacement du superbe théâtre fondé par la Montansier.

NATIONALEMENT adv. (na-si-o-na-le-man — rad. national). D'une manière nationale : *La justice doit être rendue, non pas NATIONALLEMENT, mais humainement.*

— Par ordre de la nation : *Cette terre, vendue NATIONALMENT, fut acquise par les soins de son genre.* (Balz.)

NATIONALISÉ, ÉE (na-si-o-na-li-zé) part. passé du v. Nationaliser : *Colonie NATIONALISÉE.*

NATIONALISER v. a. ou tr. (na-si-o-na-li-zé — rad. national). Néol. Rendre national : *Nationaliser des colons. NATIONALISER une industrie étrangère.*

Se nationaliser v. pr. Prendre les mœurs nationales : *Les Arabes soumis ne tiennent pas à se NATIONALISER.*

— Devenir national, passer dans les usages, dans les mœurs de la nation : *Une mode étrangère qui s'est NATIONALISÉE.*

NATIONALISME s. m. (na-si-o-na-li-sme — rad. national). Néol. Préférence aveugle et exclusive pour tout ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient : *Les idées étroites de NATIONALISME paraissent à tous les esprits droits d'un ridicule infini.* (H. Berlioz.)

— Existence propre des peuples à l'état de nations indépendantes : *Si le principe du NATIONALISME est juste, il implique l'indépendance et l'autonomie des moindres groupes comme des plus vastes agglomérations.* (Proudh.)

NATIONALISTE adj. (na-si-o-na-li-s-te — rad. national). Qui est partisan des nationalités : *Journaliste NATIONALISTE.*

— Substantif : *Les NATIONALISTES se moquent de la république universelle.*

NATIONALITÉ s. f. (na-si-o-na-li-té — rad. national). Caractère de ce qui est national; état de ce qui est constitué en corps de nation : *C'est le souvenir du passé qui constitue la NATIONALITÉ d'un peuple.* (De Barante.) *La NATIONALITÉ de la France est le fruit de ses combats, de ses défaites, de ses victoires, pour une cause dont elle a reçu le germe et qui grandit avec elle.* (Edgar Quinet.) *Je comprends les haines de peuple, les antipathies de race, les aveuglements de NATIONALITÉ, mais je ne les partage pas.* (V. Hugo.) *La science est le génie de l'unité, comme la littérature est l'esprit de NATIONALITÉ.* (E. de Gir.)

— Nation considérée dans sa vie propre et individuelle : *Les guerres internationales sont filles des NATIONALITÉS.* (Colins.) *La liberté sociale est incompatible avec l'existence des NATIONALITÉS.* (Colins.) *Les NATIONALITÉS survivront peu de temps aux inimitiés interpopulaires.* (E. de Gir.) *Ce qui est amené par les batonnages étrangers est nécessairement odieux à une NATIONALITÉ.* (J. Favre.)

— Caractère de national, élit qui résulte pour chacun du pays auquel il appartient : *Etablir sa NATIONALITÉ. Interroger un navire sur sa NATIONALITÉ.*

— **Politique. Principe des nationalités**, Principe d'après lequel les races d'hommes tendraient à se grouper d'après leurs origines, leurs mœurs, leurs langues, leur histoire commune.

— **Encycl. Polit.** Ce n'est qu'à une époque toute récente qu'on a vu s'introduire dans la langue politique la théorie des *nationalités* et qu'on a érigé l'idée de *nationalité* en un principe destiné à servir de base à un nouveau remaniement de l'Europe. Cette idée a commencé à surgir lorsque Napoléon tenta de soumettre sous son joug une partie des nations de l'Europe. Il se produisit alors une réaction puissante contre le conquérant, principalement en Allemagne et en Espagne. Pour secouer la domination étrangère, on fit appel à l'esprit national, on revendiqua les droits des peuples à se gouverner à leur guise, et ce fut au nom de ce sentiment nouveau, qui procédait des idées de la Révolution française, qu'on vit une partie de l'Europe se soulever pour la guerre de délivrance. La chute de Napoléon n'éteignit point cette idée, qui devait faire son chemin dans le monde, et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit bientôt ce principe, au fond très-révolutionnaire, des *nationalités* soutenu, d'une façon, il est vrai, inconsciente, par des gouvernements despotiques. Ce fut, en effet, pour proclamer et soutenir la *nationalité* grecque que les gouvernements français, anglais et russe signèrent le traité du 6 juillet 1827. Peu après, la question de la *nationalité* polonaise fut mise à l'ordre du jour, et, pendant très-longtemps, elle préoccupa au plus haut point les esprits. En 1848, on vit la Hongrie se soulever contre l'Autriche, au nom de son droit à être une nation autonome. Plus tard, en 1859, ce fut au nom de ce sentiment *national*, que l'Italie, appuyée par la France, entreprit de chasser les Autrichiens de la Péninsule. L'année suivante, la Moldavie et la Valachie, au nom de cette même idée, se réunirent pour former un corps de nation sous le nom de Roumanie, et, vers la même époque, commencèrent à se propager en Russie les idées panslavistes, dont l'objet est de réunir en un seul peuple tous les peuples appartenant au groupe slave.

On voit par ces faits quel rôle important le principe des *nationalités* joue actuellement en Europe. Jusqu'ici, il procède à peu près exclusivement de la haine de l'étranger, du besoin de secouer un joug odieux, et il a pour but une tendance au groupement et à l'unité.

Lorsque le sentiment de *nationalité* existe quelque part, dit John Stuart Mill, il y a une raison *prima facie* pour unir tous les membres de la *nationalité* sous le même gouvernement et sous un gouvernement à eux propre; ceci revient à dire que la question du gouvernement devrait être décidée par les gouvernés. On ne voit guère ce qu'un groupe d'hommes devrait être libre de faire, si ce n'est de chercher avec lesquels, des divers corps collectifs d'êtres humains, il lui plaît de s'associer. » Etant admis comme indiscutable le principe de la souveraineté nationale, rien ne semble plus légitime et plus juste que le droit, pour une nation, de déterminer elle-même par qui elle veut être gouvernée, que le droit, pour des groupes de population séparés, de se réunir en un tout compacte. Mais ce qui paraît indiscutable en théorie offre, lorsqu'on veut l'appliquer, des difficultés

nombreuses, et l'on en arrive à cette conclusion, qu'il est impossible, comme le fait remarquer M. Block, de déduire du principe des *nationalités* un droit rigoureux, le partisan le plus décidé de ce principe étant obligé d'admettre des restrictions.

drons : uniquement dans la conscience qu'elle puise de son existence personnelle par le besoin de réaliser cette existence. Chaque peuple, qu'il se compose de millions ou seulement de milliers d'individus, qu'il soit indépendant ou bien soumis à un autre peuple, se sentira comme *nationalité* si cette conscience s'éveille en lui, et il devra être reconnu. »

quel peuple qui subit le joug d'un autre peuple revendique son existence nationale, rien de plus juste; qu'il ait recours à la révolution, rien de plus légitime. Il est évident que, si chaque agglomération naturelle pouvait se constituer, selon ses affinités, en corps de nation, on verrait disparaître, presque totalement, les causes de perturbation qui troublent la paix du monde. Mais s'ensuit-il qu'en vertu du principe des *nationalités*, des groupes dissidents pourront rompre le faisceau d'un Etat? Pourrait-on admettre que la Bretagne, par exemple, invoquant sa langue, ses mœurs, son caractère, pût se séparer de la France et constituer un groupe autonome indépendant? N'y a-t-il pas des pays, comme en Hongrie, où des *nationalités* variées forment un mélange tel qu'elles ne peuvent avoir un gouvernement commun? Au reste, comme le dit très-bien M. Bloch, « la réunion de plusieurs *nationalités* sous le même gouvernement ne saurait être considérée comme un mal à une époque où la Suisse et la Belgique sont citées en tête des pays les plus heureux et les plus prospères. Chacune des portions de ces peuples ne peut-elle pas conserver son originalité si elle y est attachée? L'histoire nous montre même que les peuples composés de plusieurs *nationalités* fusionnées ont une supériorité sur les nations restées pures de tout mélange. Dans les contrées où les *nationalités* mélangées sont restées ou sont devenues hostiles par la faute des gouvernements, le mélange n'a pas pu avoir ses effets; mais qu'on donne une liberté pleine pour tous, et le frottement pacifique des capitales variées produira son résultat habituel. Le principe des *nationalités*, tel qu'on l'a formulé, n'est donc pas une légitimité absolue. Tout en reconnaissant à chacun le droit de choisir la *nationalité* à laquelle il veut appartenir, nous devons admettre des circonstances qui exercent un pouvoir pareil à ce droit et en limitent l'application, ou, du moins, en rendent l'exercice visible aux individus, aux nations et à l'humanité. Dans l'état actuel des choses, l'application abusive du principe des *nationalités* est même complètement impossible. »

Quelques publicistes, appartenant à l'école démocratique, se sont prononcés contre le principe des *nationalités* parce que, selon eux, il a pour résultat pratique d'amener, le plus souvent, une centralisation excessive, la contrainte au développement de la liberté individuelle et parce que, en second lieu, son application est un obstacle au mouvement qui doit pousser l'humanité vers une fusion complète des races. Ces craintes nous semblent exagérées. Nous ne croyons pas que la centralisation exerce une action plus despotique et plus désastreuse chez les peuples en possession de leur *nationalité* que chez ceux qui n'ont pas cette possession. En second lieu, respecter les *nationalités*, ce n'est point méconnaître l'attachement de l'humanité vers l'unité, c'est s'incliner devant un fait qui répond à des aspirations qu'on ne peut méconnaître. Il y aura, semblablement toujours des diversités entre les groupes d'hommes, des besoins différents auxquels les *nationalités* doivent répondre.

Proudhon a plus loin encore. Il considère l'idée de *nationalité* comme un véritable fléau, et, pour démontrer sa thèse, c'est la France qu'il prend pour exemple. « Le sentiment national, dit-il, est en raison inverse de l'extension de l'Etat. A mesure que celui-ci incorpore de nouveaux territoires, il y a une dégradation progressive. Là sera une des causes de la dissolution de l'Etat. La *nationalité* restreint les sentiments et le génie. L'agglomération des peuples. La nation française actuelle se compose de plus de vingt nations distinctes, et dont le caractère est observé dans le peuple et chez les paysans, est encore fortement tranché. Il y a des Flamands, des Allemands, des Allobroges, des Liguriens, des Corses, des Basques, des Celtes et des Normands ou Scandinaves. Tout cela forme déjà 9 à 10 millions d'habitants, qui ont le quart. Les autres provinces, plus centrales, sont à peu près moins tranchées entre elles et d'abord la grande division en langue l'occ et en langue d'oïl, qui se présente, subdivisée en Languedociens et en Picards; puis, il suffit de nommer les Lorrains, les Burgundis, les Picards, les Francs-Comtois, les Dauphinois, les Auvergnats, les Limousins, les Tourangeaux, le Forez, les Landes, la Bresse. A première vue, ces races ne se ressemblent pas. Les montagnards du Jura, des Jévennes, des Pyrénées, des Vosges, des Alpes, du Forez n'ont rien de commun; les habitants du Rhône, de la Seine, de la Loire, de la Garonne, sont davantage. Le Français est un être de comédie, il n'existe pas. Celui qu'on se plaint à représenter, les érudits, les romans, les drames, les caricatures, tantôt bouffon, tantôt cuisinier, coiffeur ou commis voyageur est une charge. Une nation si grande ne tient qu'à l'aide de la force. L'armée permanente sert surtout à cela. Ottez cet

appui à l'administration et à la police centrale, la France tombe en fédéralisme; les attractions locales l'emportent. »

Nationalités (du PRINCIPLE DES), par M. Maximilien Deloche (Paris, 1860, in-8°). Dans cet ouvrage, l'auteur se déclare franchement partisan du principe des nationalités, et voici ce qu'il entend par là : « La nationalité, dit-il, est le lien qui unit entre eux des groupes d'hommes, lesquels ont reçu ensemble les lumières de la civilisation, ont développé leurs intérêts dans les mêmes voies, perfectionné leurs aptitudes et contracté des mœurs sacrées, inaliénables, qui possèdent, enfin, des traditions, une histoire et souvent une langue communes ». M. Deloche n'a point le fanatisme de la race. Il ne cherche pas à dénoncer tous les antagonismes de races ; il les pallie, au contraire, s'ils lui existent. Par exemple, il ne croit pas que les éléments divers dont le peuple anglais est formé doivent se déunir. Il prévoit même une réconciliation prochaine entre les Madgyars et les Slaves.

En ce qui concerne les signes d'après lesquels on peut vérifier la base des nationalités, M. Deloche repousse formellement les données trop absolues de la science. Il sent bien aux aspirations, aux instincts des races et, comme il dit, « à la voix du sang. L'auteur n'est pas de ceux qui disent : « Pârisse l'Europe plutôt que mon principe ! » et qui essaient de réveiller les nationalités qui dorment. Il attend qu'elles se réveillent d'elles-mêmes, se bornant à indiquer les heureux résultats qui, d'après lui, seraient la conséquence immédiate de l'application du principe des nationalités.

Nationalité italienne (DE LA), par Jacques Durando. V. ITALIENNE (De la nationalité).

NATIVEMENT adv. (na-ti-ve-man — rad. *natif*). D'une manière native, naturellement : *L'homme est NATIVEMENT barbare.* (Lacordaire.) || Primitivement : *Des éléments créateurs, NATIVEMENT dissous dans la mer, se firent des combinaisons.* (Michelet.)

NATIVETÉ s. f. (na-ti-ve-té — lat. *nativitas*, *nativité*; de *nativus*, *natif*). Qualité de ce qui est à l'état natif : *La NATIVETÉ des métaux.* || Peu usité.

NATIVITAIRE s. m. (na-ti-vi-tè-re — rad. *nativité*). Hist. relig. Membre d'une secte arienne, qui prétendait que le Verbe était né dans le temps, et n'était pas coéternel au Père.

NATIVITÉ s. f. (na-ti-vi-té — lat. *nativitas*; *le nativus*, natif). Naissance considérée au point de vue de l'époque où elle a eu lieu; anniversaire de la naissance.

L'ingrate, pour le jour de sa *naissance*.

Joignait aux fleurs de sa beauté
Les trésors des indiens et des monts.

LA FONTAINE.

No s'emploie guère qu'en parlant de Jésus, de sa mère et de quelques saints : *La NATIVITÉ du Sauveur. La NATIVITÉ de saint Jean-Baptiste. La NATIVITÉ de la Vierge est depuis longtemps une fête dans l'Eglise catholique.* (aboulaye.) » S'emploie absolument pour désigner la naissance de Jésus ou la fête de Noël : *Le jour de la NATIVITÉ.*

— B.-arts. Représentation de la nativité de Jésus : Qui n'a cent fois admiré les Nativités, les Vierges et l'Enfant, les Fuites dans le désert? (Chateaub.)

— Astrol. État, disposition du ciel, des astres, au moment de la naissance d'une personne. *Thème de la nativité*, Détermination de la situation des astres au moment de la naissance d'une personne dont on veut faire horoscope.

— Chronol. *An de la nativité*, Année qui commençait au 25 décembre, jour de la nativité de Jésus-Christ.

— Liturg. Dans le rit mozarabique, Seconde des neuf fractions de l'hostie.

— **Encycl. Liturg.** La *naissance* de la Vierge est célébrée tous les ans par l'Eglise romaine le 9 septembre. Les catholiques affirment que la fondation de cette fête date des temps apostoliques. La vérité est qu'on n'en trouve quelque trace dans l'histoire ecclésiastique.

trance dans l'histoire ecclésiastique que
rs la fin du viii^e siècle. Dans l'Ordre
on, réglé par le pape Serge (688), il est fait
ention des homélies et des litanies que l'on
it lire ce jour-là. Le *Sacramentaire* de saint
égoire indique aussi les collectes, les pro-
ssions, la préface de la *Nativité* de la
erge. On trouve des indications analogues
ns l'ancien *Sacramentaire romain*, publié
e le cardinal Thomasj.

Les chrétiens grecs, coptes et autres régions orientales fêtent les *naïtivities* des saints et celle de la Vierge. Plusieurs auteurs érudits s'efforcent de démontrer que cette fête ne remonte pas au delà du *xiii^e* siècle. Cependant, nous le trouvons dans les rituels arabes et gallicans, qui sont très-anciens.

— Iconog. 10. *Naïtivity de Jésus*. Dans l'art iconographique que nous avons consacré au mot *CRÈCHE*, nous avons expliqué que le dessin généralement sous ce titre de *naïtivity* les compositions représentant le petit Jésus couché dans la crèche de Bethléem, où il est né, avec Marie et Joseph, qui l'entourent et qui d'ordinaire sont dans l'attitude de l'adoration. Des anges figurent fréquemment dans ces compositions ; on y voit encore quelquefois le bœuf et l'âne, dont il n'est

pas question dans les Evangiles, mais dont la présence à la *nativité* est affirmée par une très-ancienne tradition admise par plusieurs Pères et qui, sans doute, son origine dans cette prophétie d'Isaïe : *Cognovit vos possessorem suum et asinus præsepe Domini sui*. Le bœuf a reconnu son maître et l'âne l'étable de son Seigneur. Il y a une prophétie suivante d'Habacuc, que saint Augustin a appliquée à la *Nativité* : *Domine concipies et opera tua et expari. In medio duorum animum cognoscetis*. « Seigneur, j'ai considérés tes œuvres et j'ai été stupéfait. Tu seras reconnu au milieu de deux animaux. » L'âne et le bœuf figurent sur divers monuments de l'art chrétien représentant l'*Adoration des bergers*; nous citerons, entre autres, deux sarcophages publiés par Aringhi (I, p. 615, et II, p. 355) et Bottari (pl. 85 et 194) : les bergers, au nombre de deux seulement, se reconnaissent à un bâton recourbé (*pedum*) qu'ils portent à la main; ils sont debout de chaque côté d'un meuble recouvert d'un tapis et sur lequel l'Enfant Jésus est couché; l'âne et le bœuf apparaissent au second plan. Marie et Joseph sont absents. Le Bambino est enveloppé de langes, conformément au récit de saint Luc, tandis que dans le sujet de l'*Adoration des mages* qui est représenté sur l'un des sarcophages, tout à côté de la scène qui nous occupe, il est vêtu d'une tunique et assis sur les genoux de sa mère et paraît ainsi plus âgé qu'il ne l'est en réalité. Cette dernière scène est conforme à l'opinion de saint Jérôme et de saint Epiphane, qui croient que deux années plus s'écoulerent entre la *nativité* et l'arrivée des mages. Le bœuf et l'âne sont encore présents dans un sarcophage d'Arles, publié par Millin (v. dans le *Midi de la France*, pl. LXVI, 4). Marie est assise près de la tête de son divin fils, qui est couché dans un berceau en treillis d'osier; de l'autre côté, un berger se tient debout, et le regard à la main. Sur un sarcophage de Saint-Ambroise de Milan, qui a été publié par Allegrezzi, le Bambino, enveloppé de langes, est seul placé sur une espèce de lit ou d'étréade, entre le bœuf et l'âne, qui sont couchés, la tête tournée vers lui; au-dessus de son front brille l'étoile miraculeuse.

Plusieurs Pères de l'Eglise ont écrit que le Messie naquit dans une grotte naturelle. « On a montré de tout temps, dit l'abbé Martigny, et on montre aujourd'hui encore ce lieu vénéré, sur lequel, au témoignage d'Eusèbe, sainte Hélène éleva une église. Mais les artistes de l'antiquité se sont constamment écartés de cette tradition et ont basé leurs compositions sur le sentiment qui suppose qu'une pauvre chaumière, faite de main d'homme, a été le théâtre de cet auguste mystère. En effet, les bas-reliefs et plusieurs sarcophages ont vu l'Enfant Dieu, emmaillotté dans un cerceau en forme de corbeille, en avant d'un *agnum*. » (V. Bottari, *I. pl. xxix*; II, *l. lxxvii*). Vettori (*Nunius crepusculi christianorum*, p. 37) a publié une pierre gravée où l'on voit Jésus, la tête ornée du nimbe crucifère, emmaillotté et couché dans la crèche, à travers les montants de laquelle le bœuf et l'âne se montrent de face; à droite, étoile miraculeuse; à gauche, la lune, symbole de la nuit qui couvrit l'auguste mystère; d-dessous de la crèche, Marie voilée et à demi couchée sur un petit lit, et, vis-à-vis, Joseph assis, vêtu du *pallium*, chauve, barbu, le nimbe à la joue, dans une attitude méditative; l'un et l'autre portant le nimbe uni. Sur une pâte de verre du vie siècle, publiée par Philippe Venuti (*Accad. di Cortona*, VII, 1845), le Bambino, vêtu d'une simple tunique, les bras enveloppés, la tête nimée, est couché dans un berceau, près du bœuf et de l'âne; Joseph est assis, costumé comme dans la composition précédente; Marie est couchée, toute vêtue, sur un lit et semble affaissée comme une femme après sa délivrance.

des *Analecta juris pontifici*, recueil périodique publié à Rome, ont donné, il y a quelques années, une foule d'articles destinés relever certaines erreurs commises par les artistes dans la représentation des sujets religieux; on y lit, au sujet de la *Nativité*: «Une chose intolérable est que l'enfantement de la sainte Vierge soit représenté *humano modo*. La Mère de Dieu est couchée nus en lit; elle souffre de grandes douleurs; accoucheuses lui offrent à boire, etc. Tout cela est manifestement une erreur contre la foi, qui nous apprend que Marie, ayant conçu sans volupté, enfanta sans douleur. On ne peut pas non plus supporter la licence des artistes qui représentent l'Enfant Jésus enroulé dans un linge, car l'Evangile nous fait connaître que le divin Enfant fut aussitôt vêtu d'une robe blanche, le signe que le messager céleste avait des bergers, c'est qu'ils trouvaient le Sauveur enveloppé de langes et couché dans la crèche. Les peintres sont inexcusables avec leurs nudités! Il faut des langes blancs et non pas rouges, pauvres, mais sans propriété... Voici une autre absurdité des artistes: ils représentent saint Joseph comme un vieillard, appuyé sur son bâton et regardant de loin l'Enfant qui vient de naître. D'abord, saint Joseph n'était pas vieux lors de la naissance de Jésus-Christ. Il faut le peindre en jeune homme avec Marie et adorant le Messie. On a vu, par quelques-unes des descriptions précédentes, que, sauf la nudité de l'Enfant, les prétendues absurdités signalées par *Analecta* se rencontrent sur les œuvres

nents les plus anciens. Les artistes du moyen âge et des temps modernes ont traité le sujet de la *Nativité* avec une liberté et une fantaisie qui parfois, nous devons le reconnaître, ne respectent en aucune façon la vérité biblique. Millin (*Voyages dans le midi*, I, 84) décrit un vieux bas-relief du xiv^e siècle, appartenant à la cathédrale de Sens : Marie est couchée et saint Joseph, appuyé sur le pied du lit, la regarde; au-dessus est un grand panier où est l'Enfant Jésus, entre le boeuf et l'âne; un encensoir (?) est suspendu au-dessus de l'Enfant; auprès, on voit le roi David qui joue de la harpe, comme pour se réjouir du triomphe de sa race. Des rideaux, attachés des anneaux et suspendus à une tringle, sont drapés des deux côtés. La bibliothèque de Lille possède un évangélaire du xiii^e siècle, provenant de l'abbaye de Cysoing, et dont une des miniatures représente la *Nativité* : à demi couchée sur un lit à colonnes, Marie a la tête soutenue par un coussin ovale; Joseph, vêtu d'une tunique jaune écarlate, la contemple, le bras gauche sur la main, et serre contre sa poitrine, dans les plis de son manteau rose, un phylactère portant les mots : *Virgo concepit*; en bas du tableau, le divin Enfant emmaillotté repose au fond d'une crèche, réchauffé par le souffle du boeuf et de l'âne; vers le haut, une lampe est suspendue entre deux rideaux écartés.

Nous avons décrit ou simplement mentionné à tout cric-crier un certain nombre d'œuvres d'art relatives à la naissance de Jésus. Nous compléterons ces indications en signalant ici quelques-unes des compositions les plus intéressantes parmi celles qui sont plus particulièrement connues sous le titre de *Nativité*. Un des peintres italiens qui ont le plus fréquemment traité ce sujet est Jacopo da Bassano (le Bassan) ; il a peint la scène d'une façon très-réaliste, plus préoccupé de rendre la tournure rustique et la foi naïve des bergers que d'exprimer le côté surnaturel du mystère biblique ; au nombre de ses tableaux, on remarque ceux des musées du Louvre, du Belvédère, de Madrid, des palais Spinola et Cambiaso, à Gènes, etc. ; que ceux-uns ont été gravés par Th. van Kessel, Ant. Garnier, C. Menarola, etc. Parmi les autres maîtres de l'école italienne qui ont peint des *Nativités*, nous citerons : Nic. dell' Abbate (gravé par Gaetano Gandolfi), l'Albane (musée de Dresde), Crist. Allori (palais Br., N.-A. Anselmi), Mus. des Offices, Al. B. de' Berti (musée de la cour de la Nunziata, à Florence), le Baroque (musées de Madrid et du Belvédère, gravé par Bombelli, par Valentin Green, etc. Tadeo di Bartolo (daté de 1404, église de la Concezione, à Sienne), Fra Bartolommeo (musée des Offices), Aug. Bronzino (gravé par G. Ghisi, 1554), L. Cambiaso (tableaux à la cathédrale et dans l'église Saint-François, à Gènes, au musée Brera, à Milan, et à la pinacothèque de Bologne), L. Cadi (palais Martelli, à Florence), Ann. Carrache (gravé par Aliamiet dans la coll. *Boydell*, par Nic. van Aelst ; tableaux au Louvre, n° 134 gravé par P.-S. Bartoli et par Forster, n° 135 gravé par Pimoneau, par Lips et Forster), Augustin Carrache (tableau de l'église Saint-Barthélemy, à Bologne, gravé par Gius.-M. Crespi), Louis Carrache (au Louvre, n° 125), A. Casolini (église de la Concezione, à Sienne), Ben. Celligione (au Louvre, gravé dans les recueils de Landon et de Filhol) ; autres compositions gravées par F. Bartolozzi et F. Gregori), A. Ciampelli (église San-Michelino, à Florence), Carlo Cignani (gravé par J.-B. Michel), le Corrège (chef-d'œuvre connu sous le nom de *Nativité de la Vierge*, et autres compositions au musée de Modène), le Cortone (tableau de l'église San-Salvatore, à Rome, gravé par R. van Audenaerde ; autre composition au musée de Madrid et gravures diverses par Giov.-Ant. Faldoni, C. Bloemaert), Lorenzo di Credi (Académie des beaux-arts de Florence), l'Empoli (église San-Michelino, à Florence), le Dominiqui (peinture de la chapelle Noîli, à Fano, gravée par Don Cunégo), Giov. Ferretti (oratoire de San-Salvatore, à Florence), Raf. del Garbo (église San-Lorenzo, à Florence), Dom. Ghirlandajo (tableaux dans les églises de Sainte-Lucie et de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Florence, et autre composition gravée par Marie-Antoine Bourlier, en 1828), Luca Giordano (coll. La Caze, au Louvre, et musée du Belvédère, gravure de P. Monaco), le Giorgione (galerie de Dresde), le Giotto (fresque de Santa-Maria dell' Arena) Girolamo da Brescia (église Saint-Jean, à Gènes), le Joseph (autrefois au palais de Versailles), Jacopo Ligozzi (palais Tempi, à Florence), Fra Filippo Lippi (au Louvre, gravé dans *l'Etruria pittrice*), Girolamo Macchioni (église San-Lorenzo, à Florence, un des meilleurs ouvrages de l'auteur), Cam. Maratta (tableau au Louvre, n° 253, gravé par J.-B. de Poilly et Fr. Janin), et autres compositions gravées par Fr. Giovanni et R. van Audenaerde, Marco da Siena (gravé par C. Cort), L. Mazzolino (pinac. de Bologne et musée des Offices), Tom. Mazzuoli (église des Saints-Apôtres, à Florence), Fr. de Mura (musée de Naples), B. Naldini (musée de Dresde et église Santa-Maria-Novella, à Florence), Greg. Fagnu (cathédrale de Florence), Jac. Palma grave par Gér. Audran et par Sim. Gribelin fils), D. Panetti (ancien musée Napoléon III, au Louvre), le Pérugin (Louvre, n° 441, pinacothèque

Pérouse, palais Mozzi, à Florence, gravure de F. Cecchini), Pesello Peselli (galerie de Dessau), le Pinturicchio (ancien musée Napoléon III, n° 181, au Louvre), Cam. Proccacci (musée pinacothèque de Bologne), Gher. Aur. (gravures de Florence), G. Gher. (galerie de drap, etc.), Ricci (gravé par P. Monaco), J. Romain (tableau du Louvre n° 293, gravé par Fr. Chauveau et par L. Desplaces; autre composition gravée par Ad. Ghisi), G. Romelli (église San-Agostino, à Sienne), Cos. Rossi (église San-Lorenzo, à Florence), P. Rossi (galerie de Dresde), Z. Samuelli (ancienne collection San-Donato), Girolamo da Santa-Croce (musée de Bâle), Scarsellini (musée de Modène), Schiavone (musées du Belvédère et des Offices), L. Signorelli (églises de Saint-François, à Cortone, et de Saint-Dominique, à Sienne), Micco Spadaro (musée de Naples), le Tintoret (pinacothèque de Munich, gravure de Carlo Sacchi), le Titien (palais Pitti, gravé par Bridi), Al. Turchi (musées de Vienne et de Dresde), M. Venusti (au Belvédère), Paul Veronèse (musées de Bruxelles, du Louvre, de Vienne, gravures de Mitelli, Giac. Barri, Matteo Piccioni), F. Zuccaro (gravé par C. Cort et par N. Bonifazio), Th. Zuccaro (gravé par Ch. Alberti), etc.

Dans l'école française, nommons : Nic. Baviilly (musée de Toulouse), J. Blanchard (gravé par A. Garnier), Fr. Boucher (gravé par G. Huquier le fils, 1756), P.-N. Brisset (peinture de la chapelle de la Vierge, dans l'église de la Trinité, à Paris), S. Brulle (musée de Besançon), Ed. Cibot (Salon de 1850), Ch.-A. Coypel (musée de Dijon), N. Diaz, J.-F. Faure (musée de Toulouse), F. Fayet (musée de Toulouse), Galmard (Salon de 1850), G. Guichard (musée de la chapelle de la comtesse des Capucins, Meung-sur-Loire) (Salon de 1852, gravé par Jazet), Fr. Guy (musée de Toulouse), Ch. de La Fosse (autresfois dans la cathédrale de Paris), La Hyre (autresfois dans l'église des Capucins, à Paris, gravé par Chauveau), Le Brun (au Louvre, nos 54 et 55), Le Moine (autresfois dans l'église Saint-Roch, à Paris), Le Sueur (à La Rochelle), Natoire (autresfois dans le célèbre cabinet Lempereur, à Paris), Nic. Poussin (musée de Munich, gravures de Picart et de P. Lombart), Nic. Quentin (musée de Dijon), H. Rigaud (gravé par P. Drevet, 1699), E. Rivalz (musée de Toulouse), J. de Saint-Amand (Le Prince sous ce titre, l'*Adoration des anges*), S. Vouet (autresfois dans l'église des Carmélites, à Paris, gravé par Michel Doriguy et par Daret), L. Rieuvere (Salon de 1849), J. de Gourmont (au Louvre, no 253), etc.

Dans les écoles d'Allemagne et des Pays-Bas : Abak, de Cologne (musée de Modène), J. van Achen (au Belvédère), Aldorfer (galerie d'Augsbourg), Gilles Backeler (musée de Bruxelles), Ab. Bloemert (au Louvre, n° 31, et gravure de B. Bolwert, d'après un tableau appartenant à l'église Sainte-Clair de Bois-le-Duc), Borrekens (Salon d'Anvers 1837), A. van der Cabel (gravé par Jean Audran), W. Crabeth (vitrail de la grande église de Gouda), Dietrich (musées de Dresde et de Vienne), Albert Dürer (pinacothèque de Munich), Van Dyck (église de Termonde, en Belgique), F. Floris (galerie de Dresde), Fr. J. G. J. J. (au musée de la galerie de commerce), H. H. Hess (frase de l'église de Tous-les-Saints, à Munich), G. Hoet (frase de l'église de Tous-les-Saints, à Munich), Hans Holbein le Jeune (pinacothèque de Munich), Sigismund Holbein (pinacothèque de Munich), G. Honthorst (ancienne galerie Fesch), J. Jordans (gravé par Marinus et par P. de Jode), Van Loon (musée de Bruxelles), Meinling (musée de Madrid), R. Mengs (musée de Madrid), L. van Noort (musée de Bruxelles), J. van Oost (au Belvédère), Poelenburg (musée des Offices et pinacothèque de Munich), Erasme Quellijn (cathédrale de Malines), Rottenhamer (au Belvédère), Rubens (musées de l'Ermitage, de Dresde, gravures de Basan, de Lawrie), Daniel Seghers (galerie de Dresde), L. Susterman (au Belvédère), J. S. Sartorius (au Musée d'Égypte, au musée de Malines), D. T. de la Haye (au musée de Malines), D. T. de la Haye (au musée de Malines), A. van der Werff (musée de Florence, gravures de Bettelini et de J.-E. Haid), Werner (gravé par Bernard Lens le vieux), Rogier van der Weyden (musée de Bruxelles), Wighemuth (pinacothèque de Munich), Rembrandt (pinacothèque de Munich), etc.

Dans l'école espagnole : Ant. del Castillo (musée de Madrid), Murillo (musée de Madrid), P. Orrente (musée de Madrid), Pantoja de La Cruz (musée de Madrid), Ribera (v. ADORATION DES BERGERS), Velazquez (v. CRUCHE), etc.

Dans l'école anglaise : J. Reynolds (gravé par les frères Facius), J.-S. Copley (gravé par H. Kingsburg), etc.

24 *St. Ambrogio*, etc.
 Citons encore des estampes de Ch. Alberti,
 Aligvere, B. Diamantini (d'après A. Angononi),
 J.-B. Heiss (d'après A. Balestracci),
 J.-L. Barbé, R. Boudou de Baudouin, le Becchi-
 fumi (gravure sur bois du XVII^e siècle), J.-A.
 Bellavere, N.-Ant. Bellaviva, G. Bettanini,
 Nic. Boldrini (gravure sur bois), Giov.-A. da
 Brescia, Krabuth, P.-L. Ghezzi, Jos. Hauber,
 Rer van den Hoecke, P. Hoerbeg (1789),
 W. Huber, J.-M. Kager (1601), Mair (1498),
 le Maître à la Sauterelle, Isaac Mager (1624),
 Saenredam (d'après C. van Mander), M. Martini
 (1597), C. Moragli (d'après L. Mehus), Ben.
 Montagna, Gasp. Osello (d'après Marco del
 Moro), Jac. Palma le jeune, le Parmesan, etc.
 25 *Nativité de la Vierge*. V. VIKTOR.

NATIVITÉ (Jeanne Le ROYER, sœur de la), visionnaire française, née près de Fougères (Bretagne) en 1732, morte en 1798. D'abord catholique, puis sous l'influence de son cousin de Fougères, cette fille, sans instruction et à l'imagination exaltée, ne tarda pas à croire qu'elle était l'objet de révélations célestes. Un de ses confesseurs, l'abbé Genet, loin de s'attacher à calmer les troubles de son esprit, l'encouragea dans son exaltation et écrivit, sous sa dictée, ses prétendues révélations mêlées de prophéties. A la mort de cet abbé, on trouva chez lui le manuscrit contenant les rêveries de Jeanne Le Royer, et un libraire le publia sous le titre de *Vie et révélations de la sœur de la Nativité* (1817, 3 vol. in-12).

NATTOIRE (Charles-Joseph), peintre français, né à Nîmes en 1700, mort à Castel-Gandolfo, près de Rome, en 1775. Son père, Florentin, était nattoire à architecte et peintre. Elève de Galloche et de Lemoine, Natoire concourut pour le prix de Rome, en 1701, et l'obtint; le sujet du concours était *Mamé offrant un sacrifice au Seigneur pour obtenir un fils*; c'est le premier tableau de la collection dite des prix de Rome que possède l'Ecole des beaux-arts. A son arrivée à Rome, il obtint le premier prix de l'Académie de Saint-Luc avec un *Motse apportant les tables de la loi*. Après un long séjour dans cette ville, il revint en France et fut reçu membre de l'Académie de peinture (1734); son tableau de réception, actuellement au Louvre, *Vénus de retour de l'île de Cythère, armée par son amant*, nous donne une idée exacte de son talent, et rapprochant un peu du faire de Boucher. Natoire est un peintre de la décadence; il n'aperçoit guère la nature qu'à travers les œuvres de ceux qu'il regarde comme ses maîtres. Lemoine, Vanloo et Boucher, et son aïeul beaucoup plus du joli que du beau. L'antique n'avait aucun sens pour lui, et, comme il aimait néanmoins les sujets mythologiques, il faisait volontiers des déesses de l'Olympe de simples déesses de boudoir. Son principal mérite consiste dans la pureté du dessin; son coloris est gris et terne. Sa prestesse d'exécution le fit rechercher pour la décoration des appartements; ses meilleures œuvres en ce genre sont la décoration d'un salon de l'hôtel de Soubise, les peintures des panneaux entre les fenêtres du cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale, et celles des appartements du premier étage, au palais de Versailles, entre autres le plafond de la chambre à coucher de la reine: la *Jeunesse et la Vertu* présentant deux princesses à la France. On peut rapprocher de ces peintures décoratives les dessins qu'il fit pour la tapisserie des Gobelins, trois grands sujets représentant les *Amours d'Antoine et de Cléopâtre*, et, pour la manufacture de Beauvais, une suite représentant l'*Histoire de Don Quichotte* (1740-1748). En 1750, il décora la chapelle des Enfants-Trouvés; ces peintures, aujourd'hui disparues, furent très goûtées de Louis, d'après seize planches en folio. Toutes ces œuvres attestent une imagination heureuse, abondante, et, dans la manière toute de convention choisie par l'artiste, une grande facilité d'exécution.

Des 1737, Natoire avait été nommé professeur à l'Académie de peinture; en 1751, il fut nommé à Rome pour remplacer de Troy en qualité de directeur de l'Académie de France. Le plus important ouvrage qu'il exécuta dans cette période de sa vie fut la décoration de la voûte principale de l'église Saint-Louis des-Français. Ces travaux lui valurent l'ordre de Saint-Michel. Quoique très-profane, même dans ses peintures religieuses, Natoire avait toujours été dévot; en vieillissant, sa bigoterie devint excessive; il se lia avec les jésuites les plus intolérants et rendit la vie très-dure à ses élèves. Son intolérance lui attira même une fâcheuse affaire. Excité par ses bons amis, il chassa de l'école un certain Mouton, sous prétexte que ce jeune artiste avait négligé de faire ses pâques. Mouton résista, attaqua son directeur devant les tribunaux français et obtint gain de cause : Natoire fut condamné à lui payer 20,000 livres de dommages-intérêts. Un document de ce singulier procès existe à la section des manuscrits de la Bibliothèque nationale : c'est le *Mémoire du sieur Mouton, élève de l'Académie française d'architecture à Rome, contre le sieur Natoire, directeur de cette Académie, sur une contrainte, requête de faire valoir, versant, et en cas de non paiement, faire des feux et en rapporter des billets* (1768). Ce Mémoire est suivi d'une réponse et d'une réplique. Natoire conserva pourtant ses fonctions jusqu'en 1774, époque à laquelle il donna sa démission et fut remplacé par Noël Hallé. Il mourut trois ans après à Castel-Gandolfo, petite ville des Etats romains, où il s'était retiré.

Le musée du Louvre possède de Natoire la *Venus demandant à Vulcain des armes pour Enée*, dont nous avons parlé plus haut; une *Junon* et les *Trois Grâces*; le musée de Toulouse a deux ébauches de têtes de femmes et le *Portrait du duc de Montmorency*; le musée de Bordeaux, une répétition du tableau du Louvre, et, en pendant, *Venus apportant à Enée les armes forgées par Vulcain*; à l'évêché d'Orléans se trouve une *Entrée de M^{gr} Paris*, esquée, recevant les félicitations de son clergé, grande composition officielle d'une exécution molle, dont l'esquisse est au musée

de la ville; au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, *Bacchus et Ariadne*. Quelques autres tableaux se trouvent dans les musées de Nîmes, de Nantes, de Rennes et de Rouen. On connaît aussi de Natore neuf estampes à l'eau-forte devenues fort rares et qui sont recherchées; les meilleurs morceaux de son œuvre ont été gravés par Fossard, Aveline et J.-J. Flipart. Sa sœur, excellente pastelliste, passa sa vie près de lui, et l'accompagna à Rome; huit de ses pastels parurent dans une vente, en 1767, et atteignirent des prix assez élevés.

NATOLIE s. f. (na-to-li). Hortic. Variété d'anémone.

NATOLIE, presque à l'O. de l'Asie. V.
ANATOLIE.

NATORP (Bernard-Chrétien-Louis), écrivain pédagogique allemand, né à Werden (Westphalie) en 1774, mort à Munster en 1846. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, puis devint pasteur protestant et dut à son mérite d'être nommé directeur des affaires ecclésiastiques et scolaires dans le district de Potsdam, puis conseiller supérieur à Munster (1816). Natorp a rendu de grands services à l'instruction publique, tant en propagant l'enseignement mutuel qu'en publiant de nombreux écrits, dont les principaux sont : *Petite bibliothèque des écoles primaires* (1809); *Esquisse d'un système d'organisation des écoles usuelles dans toutes les villes* (Duisbourg, 1804); *Correspondance de quelques maîtres d'école et amis de l'instruction primaire* (1811-1817, 3 vol.); *Guide du chant pour la jeunesse* (1820); *de Sermons et allocutions* (1803), etc.

NATOUVA s. m. (na-tou-va). Sorte de chef d'orchestre qui dirige les musiciens attachés au service d'un temple indou.

NATRIDIE s. f. (na-tri-di — de *natrix*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Section des ononides, genre de légumineuses.

NATRIUM s. m. (na-tri-omm — rad. *na-*
tron). Chim. Ancien nom du sodium.

NATRIX s. m. (na-triks). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

— Bot. Section des ononides, genre de légumineuses.

NATRO-CALCITE s. f. (na-tro-kal-si-te — de *natron*, et de *calcite*). Minér. Carbonate de chaux impur, que l'on trouve à Sangershausen et qui est une pseudomorphose de la gay-lussite.

— **Encycl.** La *natro-calcite* est un carbonate de chaux impur, que l'on trouve à Sangershausen. Elle résulte d'une pseudomorphose de la gay-lussite. Marchand y a trouvé : 94,37 de carbonate calcique, 1,15 d'alumine et d'oxyde ferrique, 2,02 de sulfate calcique, 1,10 d'argile et 1,34 d'eau (= 99,98). On en connaît une variété qui renferme du sulfate de baryum et qui a reçu le nom de néotype. La densité de la *natro-calcite* égale 2,82-2,88.

NATROLITE s. f. (na-tro-li-te — de *natron*, et du gr. *lithos*, pierre). Miner. Silicate d'aluminium et de sodium, qui renferme aussi de la chaux, de la potasse, de l'oxyde ferrique, de la magnésie et de l'eau, et dans lequel on peut considérer la chaux et la magnésie comme substituées à la soude, l'oxyde ferrique comme substitué à l'alumine.

— **Encycl.** La *natrolite* est un silicate double de sodium, qui se forme en une certaine quantité de magnésium et de calcium substitués au sodium, et une certaine quantité de ferrieum substitués à l'aluminium. On le trouve à Hohentwilt en Hôgan, en Auvergne, dans le Trôyl; à Trezza, près d'Acicastello, en Sicile; à Brévig, dans la Norvège méridionale, et à Antrim, en Irlande. C'est un minéral qui cristallise en prismes trimétriques surmontés de pyramides. Ces prismes possèdent un clivage parfait. Ils sont généralement déliés, souvent aciculaires, entrelacés, divergents ou groupés en étoiles. On rencontre aussi la natro-calcite en masses fibreuses et rayonnées. Sa dureté est de 5,5 à 6, sa densité, de 1,7 à 1,8. Elle est transparente ou translucide. Son éclat est vitreux, sa couleur grise, jaune et même quelquefois rouge ou vert pâle. Sa poussière est blanche, sa cassure conchoïdale. Elle est facile à briser.

On peut représenter la natrolite par la formule $\text{Na}_2\text{O}, \text{Al}_2\text{O}_3, 3\text{SiO}_2, 2\text{H}_2\text{O}$, qui est celle d'une labradorite sodique hydratée. Si l'on y considère l'eau comme remplissant des fonctions basiques, sa formule devient celle d'un orthosilicate $(\text{Na}_2\text{Al}^{\text{VI}}\text{H}_4)\text{Si}_3\text{O}_{12}$.

La *lehuntite* (variété irlandaise de *natrolite*) s'écarte un peu de cette formule par sa composition, mais peut-être cela tient-il uniquement à ce qu'elle renferme une molécule d'eau en plus.

On connaît une *natrolite* de fer dont l'aluminium est en partie remplacé par le ferri-cuivre, et le sodium par le fer et le manganèse au minimum. C'est cette variété que l'on rencontre à Brévig, au sud de la Norvège; elle forme des cristaux prismatiques vert foncé, opaques, ou des plaques semi-cristallines. L'oxyde ferrique s'y élève à la proportion de 7,48 pour 100.

On trouve la *natrolite* dans les cavités du trapp amygdaloïde des basaltes et d'autres roches voisines de ces dernières. Elle forme aussi des veines dans les gneiss et les granites. Elle est souvent souillée par la phrénite.

NATROMÈTRE s. m. (na-tro-mè-tre — de *natron*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Instrument servant à évaluer la quantité de soude ou de potasse pure contenue dans les produits du commerce.

NATRON s. m. (na-tro-n — de l'ar. *nathroun*, nom du carbonate de soude naturel, se rapportant probablement à l'hébreu *noter*, nître, natron, du verbe *netar*, faire effervescence). Miner. Carbonate de soude cristallisé naturel. Les circonstances qui sont nécessaires à la formation du NATRON sont : 1° un sable qui contient beaucoup de carbonate de chaux ; 2° l'humidité ; 3° la présence du murrate de soude. (Berthollet.) Le NATRON fond aisément à l'humidité de l'air. (V. de Bonare.) La composition du NATRON varie suivant les localités. (A. Richard.) L'acide carbonique, en se combinant avec la soude, donne naissance à un carbonate nommé NATRON. (A. Maury.) On dit aussi NATRON : Ordinairement, les momies pénétrées de bitume et de NATRON ressemblent à de noirs simulacres taillés dans l'ébène. (Th. Gaut.)

— Encycl. Le *natron* est une substance saline, en efflorescences ou en poudre agglomérée par masse, plus ou moins volumineuse ; sa saveur est fraîche, urineuse, un peu caustique ; il fait effervescence avec les acides et verdit le sirop de violettes. Très-soluble dans l'eau, il peut donner par évaporation des cristaux octaédriques à base rhombe, tronqués au sommet ; mais ces cristaux s'effluent et tombent rapidement en poussière au contact de l'air ; aussi est-il très-rare de trouver quelques échantillons naturels offrant des indices de cristallisation. D'après la manière de voir généralement admise, le *natron* ne se rencontre dans la nature qu'en dissolution dans certaines eaux, ou en amas pulvérulents sur leurs bords. Sa composition chimique est : 2 équivalents d'acide carbonique, 1 de soude et 1 d'eau. On lui donne les noms de soude, soude carbonatée, sous-carbonate de soude, alcali minéral, alcali terrestre oriental, alcali minéral natif, etc.

Le *natron* se trouve dans les plaines basses des continents, aux environs de certains lacs ou en dissolution dans leurs eaux. C'est surtout pendant l'été qu'on le rencontre abondamment ; il forme alors des efflorescences blanchâtres, qu'on pourrait de loin prendre pour de la neige et qui couvrent d'assez grandes étendues de terrain. Les gisements de *natron*, qui sont assez nombreux, se montrent surtout au voisinage de la mer. Comme les eaux des lacs qui le contiennent en dissolution renferment souvent aussi du chlorure de sodium ou sel marin, on trouve sur leurs bords ces deux sels alternant en couches minces. On a signalé des gisements de *natron* en Hongrie, en Égypte, en Arabie et dans l'Inde. Enfin, on a trouvé cette substance, mais en petite quantité, en efflorescences à la surface des laves ou d'autres produits volcaniques, sur le Vésuve, l'Etna et à la Guadeloupe.

Le *natron* existe dans certaines eaux minérales ou thermales, comme celles de Vichy et de Contrexville, auxquelles il communique des propriétés particulières. Il se trouve encore dans beaucoup de plantes croissant au bord de la mer ou des lacs salés, comme les soudes, les arroches, les tamaris, etc. On le regarde comme astringent, débarrassant. Partout où ce sel existe en assez grande abondance, on le recueille pour les besoins des arts ; pour cela, on le brise avec des barres de fer et on le débite en blocs cristallins, qu'on livre immédiatement au commerce. On l'emploie surtout pour la fabrication du savon et du verre ; mais cet emploi a beaucoup diminué, parce qu'on s'est procuré plus économiquement les soudes factices, d'abord par la combustion des plantes croissant dans les mers ou sur leurs bords, et plus tard par la décomposition du chlorure de sodium ou sel marin.

En Égypte, le *natron* naturel a conservé une certaine importance ; on le trouve dans une vallée dite des lacs de *natron* et située à l'ouest du Nil. En hiver, une eau d'un rouge violacé se ramasse dans ces lacs jusqu'à la hauteur d'environ 2 mètres ; la chaleur et les vents amènent ensuite une évaporation rapide ; lorsque le sel commence à cristalliser, on le retire avec des pelles en forme d'écumoire ; puis, après l'avoir fait égoutter, on le transporte dans de grands magasins. Les Arabes emploient ce sel pour blanchir le linge et nettoyer le cuivre ; les boulangers en mettent dans leur pain ; les bouchers s'en servent pour attacher ou conserver les viandes ; les tanneurs, pour préparer leurs cuirs. On pense que le nître des anciens n'est autre que le *natron*.

NATRONALUN s. m. (na-tro-na-leun — des rad. *natron* et *alun*). Miner. Substance blanche, cristalline, composée de sulfate d'alumine et de soude, et qui est un alun à base de soude.

— Encycl. Le *natronalun*, appelé aussi *alun sodique* ou à base de soude, se compose de 2 équivalents de sulfate d'alumine, 1 de

sulfate de soude et 4 d'eau. Sa densité est 1,9 ; il cristallise en prismes quadrangulaires et est soluble dans l'eau, mais beaucoup moins que l'alun ordinaire. On le trouve dans l'île de Milo (archipel grec), au milieu d'espèces de solfatares, où il paraît s'être formé par la décomposition des trachytes ou des laves à base d'albite. On le rencontre plus abondamment dans la province de Saint-Jean (Amérique du Sud), au milieu de schistes argileux qui paraissent appartenir au terrain houiller.

NATSCH s. f. (natch). V. NOTCH-GIRL.

NATSIATE s. m. (na-tsi-a-te). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des phytocrées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

NATSONIE s. f. (na-tso-ni). Bot. Genre de plantes, qui se rapproche des turgoties.

NATTA s. f. (natta — du lat. *nates*, fesses). Pathol. Tumeur charnue, en forme de fesse, qui vient au dos et aux épaules.

NATTA (Marc-Antoine), écrivain et juriste consultait italien, qui vivait au xviii^e siècle. Il fut sénateur à Casale et professeur de jurisprudence à Paris. Parmi ses ouvrages, écrits avec élégance, nous citerons : *De eloquentia christianorum* (1562) ; *De pulchro et de universi fabrica mundi* (Venise, 1567, in-fol.) ; *Concilia seu responsa* (Venise, 1572, in-fol.).

NATTAIE s. m. (na-tè-re — rad. *natte*). Hist. ecclésiastique. Solitaire ou moine qui n'avait pour lit que des nattes de jonc.

— Adjectif. : Moine NATTAIE.

NATTALAH s. m. (natt-ta-là). Machine d'épuisement, consistant en une sorte d'écope sans contre-poids, qui est manœuvrée par deux hommes.

NATTE s. f. (na-te — lat. *matia*, pour *matia*, mot dérivé, selon Pictet, de la racine sanscrite *mad*, enivrer, réjouir, signification qui s'appliquerait à l'ivresse bienfaisante du sommeil). Sorte de tissu de paille, de jonc, de roseau, fait de brins entrelacés, et servant ordinairement à couvrir les planchers ou à revêtir les murailles des chambres : Un rouleau de NATTE. Coucher sur une NATTE de jonc. Mme de Genlis put se féliciter plus tard à bon droit d'avoir appris à son principal élève à se servir seul, à mépriser toute espèce de mollesse, à coucher sur un lit de bois, recouvert d'une NATTE de sparterie. (Ste-Beuve.) Une natte de jonc, villageoise tressée, Couvre un lit dont le saule a fait la structure.

DE SAINT-ANGE.

— Par ext. Objet quelconque fait de brins tressés comme ceux d'une natte : Une NATTE d'or, d'argent, de soie, de fil. Cheveux tressés en forme de natte : NATTES roulées en turban.

— Natte à trois, à quatre, à cinq, à six. Natte de cheveux formée de trois, quatre, cinq, six brins.

— Mar. Entrelacement de roseaux fendus ou d'écorces d'arbres, qui servait autrefois à garantir certaines parties du vaisseau.

— Pêche. Natte de liège. Nom donné, en Provence, aux morceaux de liège qu'on attache à la tête du filet.

— Techn. Petit pain formé de trois brins de pâte tressés ensemble.

— Moll. Nom vulgaire de diverses coquilles. Une Natte de jonc, Natte sans tache. Noms vulgaires de deux espèces de telline. Une Natte d'Italie. Nom vulgaire de deux espèces de cônes.

— Bot. Syn. de NATTIER.

— Hort. Paillasse que l'on place devant les espaliers et devant les plantes pour les garantir contre le froid.

NATTÉ, EE (na-té — par. passé du V. *Natter*. Tressé en nattes : Cheveux NATTÉS. Paille NATTÉE. Dont les poils ou les cheveux sont tressés en nattes : Cheval NATTÉ. Petite fille NATTÉE.

— Garni de nattes : Murs NATTÉS.

— Pêche. Morue nattée. Morue qui a été endommagée par les nattes avec lesquelles se font les premiers lits sur le plancher où l'on établit la pile.

— Zool. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes obliques entre-croisées : Telline NATTÉE.

NATTER v. a. ou tr. (na-té — rad. *natte*). Tresser en nattes : NATTER de la paille. NATTER ses cheveux. Tresser en nattes les cheveux ou le poil de : NATTER une dame. NATTER un cheval.

— Couvrir de nattes : NATTER une chambre, un palier, une muraille.

Se natter v. pr. Être natté : Les cheveux crépus ne se NATTER pas facilement.

— Tresser en nattes ses propres cheveux : Passer la plus grande partie de la journée à se NATTER et à se dénatter.

NATTIER (Johann-Lorenz), graveur allemand, né à Biberach en 1705, mort à Saint-Petersbourg en 1763. Après avoir travaillé quelque temps la bijouterie dans un orfèvre de Berne, il se rendit en Italie pour se perfectionner et, sur les conseils d'un riche amateur de Florence, s'adonna, dans cette ville, à la gravure sur pierres fines ; puis il alla suivre à Rome les cours de l'Académie des beaux-arts. Sa réputation commençant à

s'établir, il se rendit à Londres, passa à La Haye, visita Copenhague, où il grava les sceaux du royaume et une médaille du roi, et enfin fut appelé à Stockholm et à Saint-Petersbourg pour y exécuter des travaux de semblable nature. Dans toutes ces villes, Nattier a laissé des ouvrages d'un fini remarquable et d'un grand prix. Mandé de nouveau à Londres pour y composer la médaille du Couronnement de George III, il reçut, dans cette ville, l'invitation de s'établir à Saint-Petersbourg comme graveur de la couronne. Un mois après son arrivée en Russie, il succomba aux souffrances d'une maladie de cœur. Parmi ses principaux travaux, on cite une gravure sur diamant pour lord John Cavendish et un éléphant gravé sur jaspé de différentes nuances. Nattier a publié : *Traité de la méthode antique de graver en pierres fines comparée avec la méthode moderne* (Londres, 1754, in-fol.) ; *Catalogue des pierres gravées tant en relief qu'en creux du comte de Bessborough* (Londres, 1761, in-4°).

NATTERER s. m. (na-te-rèr). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'engoulevent.

NATTERER (Jean), naturaliste allemand, né à Laxenburg en 1787, mort à Vienne en 1849. Pour augmenter ses connaissances en histoire naturelle, il parcourut la Hongrie, la Croatie, la Styrie, les provinces du littoral, puis revint à Vienne, où il entra, comme employé, au musée zoologique, voyagea ensuite en Moravie (1811), en Italie (1812), en France (1815), et fut nommé, en 1816, conservateur du musée zoologique. En 1818, Nattier fut désigné pour faire partie de l'expédition scientifique envoyée par le gouvernement autrichien dans l'Amérique du Sud, et ce ne fut qu'au bout de dix-huit ans, en 1836, qu'il retourna en Autriche avec des collections considérables et précieuses de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'insectes, de minéraux, etc. En 1838, il visita le nord de l'Europe et mourut au retour d'un nouveau voyage en France, en Hollande et en Angleterre. On lui doit : *Notice sur une collection de vers inéteux des animaux* (Vienne, 1811) ; *Mémoire sur les reptiles* (1837) ; *Faune des mammifères du Brésil* (1840).

NATTIER s. m. (na-tiè — rad. *natte*). Ce lui qui fait ou qui vend des nattes.

— Hist. relig. Membre d'une secte manichéenne, qui affichait une grande austerité, et qui ne permettait pas d'autre coucher que des nattes de jonc.

— Bot. Arbre de la famille des sapotacées, du genre imbricaria, appelé aussi BARDOTTIER et BOIS DE NATTES.

NATTIER (Marc), peintre français, né à Paris en 1642, mort en 1705. Ses fils, et surtout le cadet, Jean-Marc, ont sauvé son nom de l'oubli. Il ne peignit guère que des portraits et devint membre de l'Académie de peinture en 1676. Les portraits de M. de Seve et du marquis de Seignelay, qui furent ses morceaux de réception, sont les seuls que l'on connaisse. Il avait épousé Marie Courtois, miniaturiste distinguée, élève de Le Brun.

NATTIER (Jean-Baptiste), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1684, mort en 1726. Il promettait de fournir une belle carrière et avait été reçu membre de l'Académie en 1712, comme peintre d'histoire, sur la présentation de son tableau *Joseph sollicité par la femme de Putiphar*, lorsqu'il fut compromis avec la fameuse Deschaulffour, dont Voltaire a souvent parlé dans une accusation de sodomie, il fut arrêté et mis à la Bastille. L'instruction était faite et le procès allait être évoqué, lorsqu'on trouva Nattier mort dans son cachot. Il avait réussi, on ne sait comment, à se procurer un mauvais couteau, un de ces couteaux émoussés qui servent à ouvrir les huîtres, et il s'était courageusement scié la gorge, pour éviter un procès qui ne pouvait être qu'infamant. Son complice, Deschaulffour, fut brûlé en place de Grève. L'Académie raya Nattier de la liste de ses membres et son tableau fut rendu à sa famille. L'affaire Deschaulffour, Nattier et consorts a été racontée par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets* et se trouve également dans le *Journal de Barbier*.

NATTIER (Jean-Marc), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1685, mort en 1766. A quinze ans, il remporta le premier prix de dessin à l'Académie, et Jean-Jacques lui fit obtenir l'autorisation de copier les Rubens de la galerie du Luxembourg, que l'on voulait faire graver. Ces dessins étaient très-exacts, mais d'une manière froide, dit Mariette, et si fort éloignée de celle du maître flamand, que les estampes qui furent gravées d'après eux n'ont donné que les compositions et rien du véritable esprit du peintre. L'Académie de peinture l'admit, en 1713, comme membre agréé ; il flotta alors entre le portrait, le genre, dans lequel il s'est fait un nom, et la peinture d'histoire. En 1715, quelque temps après la mort de Louis XIV, il écouta les propositions qui lui furent faites par le ministre de Russie et le suivit à Amsterdam, où il fit le portrait de tous les personnages marquants de la cour de Pierre le Grand, celui du czar et celui de l'imératrice Catherine, plus une *Bataille de Pultawa*, Pierre le Grand fut si satisfait de l'artiste qu'il voulut l'emmenner en Russie ; mais Nat-

tier refusa et le czar, irrité, profita de cette affaire pour ne pas le payer. A son retour à Paris, il fut reçu membre de l'Académie de peinture ; son tableau de réception, *Perse apportant la tête de Méduse aux noces de Phinée*, est actuellement au musée de Tours. L'année suivante fut désastreuse pour lui. Il vendit ses dessins de la galerie du Luxembourg à Law ; le célèbre financier les lui avait payés richement, en actions de sa banque, et l'artiste avait placé chez lui toute sa petite fortune. La banqueroute de Law le ruina complètement, et c'est alors qu'il s'adonna au portrait d'une manière exclusive ; sa vogue fut immense et hors de toute proportion avec son véritable mérite. Les plus hauts personnages, les femmes surtout, vinrent poser dans son atelier. Casanova explique ainsi l'engouement des femmes de la cour pour ce peintre gros et laid : Il le peignait avec une ressemblance parfaite et, malgré cela, ceux qui ne voyaient que son portrait le trouvaient belle, alors que l'examen le plus minutieux ne faisait découvrir dans le portrait aucune infidélité ; mais quelque chose d'imperceptible donnait à l'ensemble une beauté réelle et indéfinissable. Son talent consistait surtout en une certaine grâce efféminée et en une tendance précieuse vers les déguisements allégoriques. Ainsi, il peignit Mme de Châteauroux en *Point du jour* et Mme de Flavacourt en *Silence*. C'était bien l'homme que Gresset appelait l'élève des Grâces et le peintre de la beauté. De 1737 à 1763, il exposa assidûment des portraits à presque tous les Salons, et cependant il ne parvint jamais à devenir riche ; l'argent fuyait de chez lui par on ne sait quelle fissure. Il avait aussi bien du malheur ; ayant décoré de peintures allégoriques les grands appartements du Temple, il ne put en obtenir le paiement et fut forcé de racheter, pour les vendre, les panneaux qu'il avait peints. En 1754, on fut obligé de solliciter pour lui la pension de Gages, qui venait de mourir ; quelque temps après, il était dans un tel dénuement qu'une de ses filles, mariée au peintre Challe, dut le recueillir chez elle. Son fils se noya en se baignant dans le Tibre, pendant son séjour à Rome, où il était pensionnaire de notre Académie.

Le musée du Louvre ne possède qu'un tableau de Nattier, une *Madeleine* assise dans sa grotte et tenant un livre de psaumes à la main : elle est vêtue d'une robe de soie blanche et elle a les cheveux poudrés ; c'est bien probablement le portrait de quelque dame de la cour, une amoureuse repentie. Parmi ses meilleurs portraits, qui ont été gravés par Leroy, Drevet, Beauvalet, Lépicié, Audran et Fessard, on cite ceux du *Maréchal de Saxe*, de la *Camargo*, de *Marie-Thérèse*, de *Marie Leszinska*, de *Mesdames Henriette et Adélaïde de France*, du *Dauphin* et de la *Dauphine*, de *Miles de Beaujolais*, de *Chartres* et de *Clermont*, de *Henriette de Bourbon-Conti*, etc. Le portrait de Marie Leszinska se trouve au musée de Dijon ; le musée de Valenciennes possède celui de Boufflers.

NATU-MAJORITÉ s. f. (na-tu-ma-jo-ri-té — du lat. *natu major*, l'ainé, le premier par la naissance). Qualité d'ainé. Le Peu usité.

NATURALIBUS (IN) loc. adv. (inn-na-tu-ra-li-bus — mots lat. qui signif. dans les choses naturelles, dans l'état de nature). Fam. Dans un état de nudité complète : Se montrer IN NATURALIBUS.

Voudrais-tu voir mon maître IN NATURALIBUS ?

REONARD.

Il On a dit quelquefois IN PURIS NATURALIBUS.

NATURALISATION a. f. (na-tu-ra-li-sa-si-on — rad. *natu*, naturel). Action de naturaliser : La NATURALISATION d'un étranger. Les règles de la NATURALISATION. Solliciter des lettres de NATURALISATION.

— Action de transporter un mot, une locution d'une langue dans une autre.

— Hist. nat. Acclimatation des plantes ou des animaux sur un sol qui leur est étranger.

— Encycl. Législ. Sous l'ancienne jurisprudence, on naturalisait un étranger en lui donnant en grande chancellerie des lettres de naturalité. Le roi seul pouvait accorder ces lettres, et cette formalité constituait l'unique moyen de naturaliser un étranger. La loi de 1790 en introduisit d'autres qui furent maintenues par la constitution du 3 septembre 1791, à part celui qui se trouve expliqué en ces termes : « Ceux qui, nés hors du royaume de parents étrangers, résident en France, deviennent citoyens français après cinq ans de domicile continu dans le royaume, s'ils y ont, en outre, acquis des immeubles, ou épousé une Française, ou formé un établissement d'agriculture ou de commerce, et s'ils ont prêté le serment des lettres de naturalité, mais elle leur plaça dans les attributions du Corps législatif ; un étranger put alors obtenir un acte de naturalisation, sans autres conditions que celles de fixer son domicile en France et de prêter le serment civique. C'est en vertu de cette disposition que le docteur Joseph Priestley, Thomas Payne, Jérémie Bentham, William Wilberforce, Thomas Clarkson, Jacques Mackintosh, David Williams, Anacharsis Cloots, Corneille Pave, Thadée Kosciuszko et plusieurs autres étrangers obtinrent l'avantage de la naturalisation.

Plus tard parut le décret du 17 mars 1809, dont les articles 1 et 2 sont ainsi conçus : « Lorsqu'un étranger, en se conformant aux dispositions de l'acte des constitutions de l'Empire du 22 frimaire an VIII, aura rempli les conditions exigées pour devenir citoyen français, sa naturalisation sera prononcée par nous. La demande en naturalisation et les pièces à l'appui seront transmises par le maire du domicile du pétitionnaire au préfet, qui les adressera, avec son avis, à notre grand juge, ministre de la justice. »

Aux termes de l'article 3 de la constitution de l'an VIII, un étranger devient citoyen français lorsque, après avoir atteint l'âge de vingt et un ans accomplis et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant dix années consécutives.

La loi du 14 octobre 1814 établit de nouvelles dispositions, mais seulement en faveur des habitants des provinces qui, réunies à la France sous la République et sous l'Empire, redevenant ensuite étrangères; le gouvernement s'était toutefois conservé le droit d'apprécier le cas où il accorderait la naturalisation.

Mais la naturalisation ne conférait point à l'étranger la plénitude de ses droits civils; ainsi, il ne pouvait point siéger dans les Assemblées législatives, à moins qu'il n'eût obtenu la grande naturalisation, que le roi accordait par lettres soumises à l'examen des deux Chambres.

Les règles de la naturalisation sont aujourd'hui fixées par la loi du 3 décembre 1849 qui, conformément au principe de non-retroactivité, a laissé subsister des faits accomplis avant sa promulgation et par la loi du 29 juin 1867.

La naturalisation a lieu de plein droit pour l'étranger qui épouse un Français (art. 12 du code civil). Elle est naturalisée par le fait même du mariage, ses enfants naissent Français, et la mort de son mari ne peut lui enlever ni à elle, ni à eux, le titre de Français. Du principe, posé par l'art. 12, que c'est la femme qui suit la condition de son mari, il résulte évidemment que, si une Française épouse un étranger, elle devient étrangère; et, bien entendu, il n'est rien changé dans la condition de son mari.

La naturalisation est accordée à l'étranger qui, après l'âge de vingt et un ans accomplis, a obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, conformément à l'art. 13 du code civil, et qui a résidé en France pendant trois ans depuis cette autorisation (loi du 29 juin 1867). Ce délai peut néanmoins être réduit à une seule année en faveur des étrangers qui auront rendu à la France des services importants, qui y auront établi de vastes établissements, ou se seront fait remarquer par leurs talents, soit dans l'industrie, soit dans les arts. Dans ce cas, la naturalisation est dite extraordinaire. L'étranger, qui est né en France, obtient la qualité de Français par une simple déclaration.

La grande naturalisation, établie par l'ordonnance du 4 juin 1814 dans le but d'ouvrir l'accès des Chambres législatives à l'étranger qui avait rendu de grands services à l'Etat, ne pouvait lui être conférée qu'en vertu d'une loi. Elle n'existe plus aujourd'hui. La naturalisation ordinaire permet de siéger à la Chambre en cas d'élection.

C'est le chef de l'Etat qui statue sur les demandes en naturalisation, lesquelles ne peuvent être accueillies favorablement qu'après une enquête sur la moralité du pétitionnaire, et sur un avis favorable du conseil d'Etat. La demande doit être adressée au ministre de la justice qui la renvoie à l'examen du conseil d'Etat. Les enfants du naturalisé, nés avant la naturalisation, peuvent, s'ils sont mineurs, devenir Français par leur majorité par une simple déclaration, et, s'ils sont majeurs, ils peuvent accomplir la même formalité dans l'année qui suit la naturalisation de leur père (loi du 7 février 1851). Quant aux enfants nés depuis la naturalisation, ils sont Français de plein droit.

Le gouvernement peut, tant que la naturalisation n'a pas été prononcée, retirer à un étranger l'autorisation de fixer son domicile en France; il doit, à cet effet, prendre l'avis du conseil d'Etat (art. 3 de la loi du 3 décembre 1849).

Autrefois, les lettres de naturalité pouvaient être révoquées; mais, sous la jurisprudence moderne, la naturalisation est une fois conférée est essentiellement irrévocable. Ajoutons qu'elle n'a cette qualité qu'après délivrance au naturalisé de l'ampliation du décret qui l'accorde, décret qui doit être inséré au *Bulletin des lois*. La loi des finances du 7 avril 1850 a maintenu les frais de naturalisation exigés sous l'ancien régime, frais qui, avec les honoraires du référendaire, se montaient à la somme de 175 francs. De plus, l'étranger naturalisé doit une somme égale pour être admis à la jouissance des droits civils, conformément aux dispositions de l'art. 13 du code civil. Un sénatus-consulte du 14 juillet 1865 permet aux indigènes et aux étrangers de l'Algérie de devenir Français sans le préalable de l'admission à domicile et sans droits à payer.

Quant au Français qui s'est fait naturaliser à l'étranger, il perd sa qualité de Français (code civil, art. 17), et perd la propriété de ses biens ainsi que tous ses droits à succéder, s'il n'a pas demandé et obtenu du chef de l'Etat l'autorisation de se faire naturaliser.

— Hist. nat. On confond souvent, dans le langage ordinaire, la *naturalisation* avec l'*acclimatation*. Nous avons vu, à ce dernier mot, la différence qu'il y a entre *naturaliser* et *acclimater*. C'est pour n'avoir pas tenu compte de ces différences qu'on est tombé de part et d'autre dans l'exagération et qu'on a émis des assertions erronées. Nous n'avons à nous occuper ici que de la *naturalisation* proprement dite et à en résumer d'abord la définition. On dit qu'un animal ou un végétal se sont *naturalisés* lorsqu'ils vivent et se propagent dans un pays où ils ne se trouvaient pas, et où ils ont été portés par l'homme ou par quelque circonstance extraordinaire ou fortuite; ils sont devenus en quelque sorte la propriété de leur nouvelle patrie, ils s'y perpétuent et continuent à s'y multiplier, lors même que l'homme les perdrait de vue et les abandonnerait à eux-mêmes.

On distingue quelquefois deux sortes de *naturalisation* : l'une complète, c'est celle où des êtres organisés se multiplient livrés à eux-mêmes et par la seule action de la nature, comme les animaux et les plantes sauvages; l'autre incomplète, celle où un animal, un végétal ont besoin du secours de l'homme pour se conserver et se propager dans une contrée quelconque; mais celle-ci n'est autre chose que la *domestication* ou la culture. Les animaux exotiques naturalisés dans notre pays sont en très-petit nombre; on peut citer le lapin, venu d'Espagne, le surmulot, originaire de l'Inde, le faisan, la perdrix gambia, la blatte des cuisines, importée d'Orient en Europe, qui y a environ un siècle, et quelques mollusques, tels que le moule velut, à Marseille, la dreysenne polymorphe, dans la Somme, etc.

Toutefois, la répartition des animaux sur le globe sera, sans doute, un jour profondément modifiée, car les animaux, comme le fait observer Darwin, émigrent souvent à la suite de l'homme. Les contrées nouvellement colonisées par les Européens peuvent déjà nous fournir à cet égard des faits nombreux. Les Maoris (indigènes de la Nouvelle-Zélande) disent souvent, d'après M. Haast : « De même que le rat amené d'Europe par les blancs a chassé le nôtre; que la mouche d'Europe est en train de faire disparaître celle d'ici, et que le tréfle d'Europe étouffe nos fougères, de même aussi les Maoris disparaîtront devant les blancs. »

On est réellement surpris des changements qui se sont effectués dans la faune et la flore néo-zélandaises depuis l'époque où le capitaine Cook est arrivé dans l'île. Quelques cochons, qui y ont été déposés par lui et par d'autres navigateurs, s'y sont tellement multipliés à l'état sauvage, qu'il est impossible aujourd'hui de les détruire. « Il y a, dit M. Naudin, de vastes étendues de pays sur lesquelles ils régneront en souverains. La terre est à tel point bouleversée par leurs folies qu'on dirait qu'elle a été travaillée à la charrue. Des concessionnaires de lots de cent mille acres ont été obligés de passer des contrats avec des chasseurs pour la destruction de ces cochons sauvages, à 6 deniers (0 fr. 60) par tête, ou plutôt par queue, car ce sont ici les queues qui servent de pièces de conviction, et on a vu solder à ce prix jusqu'à vingt-deux mille queues rapportées d'une seule chasse, sans qu'on ait aperçu cependant la moindre diminution dans le nombre des cochons. Ces animaux non-seulement nuisent, en occupant le terrain dont le fermier a besoin pour faire paître ses troupeaux; mais ils se conduisent encore en vaines bêtes féroces, en suivant les troupeaux à la piste et en dévorant les agnelets qu'ils peuvent surprendre. » Ces animaux habitent surtout les plaines basses, où la neige tombe rarement; ils y deviennent quelquefois très-grands, et par leurs longues soies noires et leur énorme hure, comme par leur courage et leur férocité, ils ressemblent beaucoup au sanglier de nos forêts.

Le rat de Norvège, introduit à la Nouvelle-Zélande, a presque complètement détruit l'ancien rat indigène; on le trouve aujourd'hui partout, et jusque dans les régions montagneuses les plus élevées, où il acquiert une grande taille; mais la souris d'Europe l'a suivi de près, et, toute petite qu'elle est, elle le pousse constamment devant elle, au point qu'on peut croire qu'elle l'anéantira aussi quelque jour. Enfin, la mouche bleue indigène de la Nouvelle-Zélande cède la place, mais avec une certaine lenteur, à notre mouche d'Europe; aussi les colons qui reconnaissent l'utilité de celle-ci, cherchent-ils à la propager; pour cela, ils la transportent avec eux, dans des boîtes ou dans des fioles, quand ils vont s'établir à l'intérieur.

En ce qui concerne les végétaux naturalisés, les exemples sont si nombreux et si variés que nous en sommes réduits en quelque sorte à l'embarras du choix; et l'on ne s'explique guère comment un de nos plus savants horticulteurs a nié d'une manière absolue la possibilité de la *naturalisation*. Nous avons exposé, aux mots *DISSEMINATION* et *MIGRATION*, les divers moyens qu'emploie la nature pour transporter d'un pays à l'autre les graines ou les germes des végétaux. Lorsque ces plantes trouvent, dans la localité où elles arrivent, un sol, un climat, en un mot des conditions d'existence analogues à celles qu'elles avaient dans leur lieu d'origine, elles s'y propagent spontanément et s'y naturalisent.

« L'enrichissement se fait quelquefois d'une

manière si énergique, dit M. Dupuis, qu'il devient difficile d'extirper ces plantes, malgré tout le soin qu'on y met; elles pullulent alors dans les cultures et sont considérées comme mauvaises herbes. C'est ce que nous voyons aux environs de Paris, pour l'érigeron du Canada, le zéonol à feuilles de myrte, l'herbe à l'ouate, etc. C'est ce qui a dû arriver sans doute pour le coquelicot, la nielle, le bluet, le chrysanthème et d'autres plantes adventives dans les moissons, qui ont dû, dans des temps fort reculés, être introduites avec les graines des céréales, puisque nous ne les trouvons jamais que dans les terres cultivées ou dans leur voisinage immédiat. Du reste, le phénomène inverse se produit, et le nouveau monde s'enrichit des productions de l'ancien; le marrube blanc et quelques autres plantes d'Europe croissent aujourd'hui au Brésil en telle abondance, qu'on pourrait les en croire originaires. Ces faits n'ont rien qui doivent nous surprendre. »

Les *naturalisations* peuvent modifier profondément la végétation d'un pays. Lorsque les Anglais arrivèrent pour la première fois dans la contrée à laquelle ils donnèrent plus tard le nom de Nouvelle-Angleterre, ils y introduisirent avec eux des plantes spontanées, dont un auteur ancien, Josselyn, a évalué le nombre à vingt-deux. L'ortie fut la première que les colons remarquèrent. Quant au plantain, les Indiens lui donnèrent un nom qui signifie *piéd d'Anglais*, comme s'ils l'avaient vu croître en quelque sorte sous les pas des nouveaux arrivants. Il est des îles, les Canaries par exemple, où un grand nombre de la flore indigène des climats lointains est due aux germes apportés par l'homme. Aux Etats-Unis, on a compté environ deux cents espèces étrangères naturalisées en deux siècles et demi.

Dans un intéressant travail sur les plantes des vieux châteaux de France, M. Ad. Chatin reconnaît trois époques de *naturalisation*, trois séries de plantes correspondant à des besoins du temps, et provenant toutes d'espèces cultivées dans le voisinage immédiat des châteaux. Au moyen âge, époque essentiellement guerrière, ce sont les espèces excitantes, cordiales, détersives et vulnérables que l'on cultive; tels sont l'aillet des fleuristes, l'orvale ou toute-bonne, le fenouil, le chardon-Marie, l'agripanne ou cardiaque, la sarriette des montagnes, le thym à odeur de citron, l'hysope, la menthe verte et la mélisse officinale. A la Renaissance, la passion des combats fait place aux joissances matérielles; alors de nouvelles maladies apparaissent, et les plantes dépuratives, antitoutures, etc., sont cultivées dans les parcs; c'est cette époque qui a vu se *naturaliser* la podagraire ou herbe aux goutteux, la roquette, la pétastie officinale, l'iris fétide, le corydalis jaune, la rue, l'absinthe, etc. Enfin, dans les temps modernes, viennent les espèces qui s'échappent des cultures céréales, fourragères ou industrielles; alors apparaissent la stramoine, la jusquiame, la rapette, l'ortie pilulifère, la sénébière à feuilles penées, la joubarbe des toits, l'iris nain, etc.

Ces exemples, que nous pourrions multiplier, suffisent, ce nous semble, pour rendre évidente la réalité de la *naturalisation*.

NATURALISÉ, ÉE (na-tu-ra-li-zé) — *passé du v. Naturaliser*. Admis au rang des citoyens : *Un étranger NATURALISÉ Français*.

— *Acclimaté* : Cette plante ne peut être *NATURALISÉ* en Europe. Les plus gros gallinacés étaient étrangers à nos climats, où ils ont été *NATURALISÉS* par l'homme. (A. Maury.)

— *Par ext.* Introduit, adopté : Un grand nombre de locutions anglaises commencent à être *NATURALISÉS* en France. Dans les monarchies, la politesse est *NATURALISÉE* à la cour. (Montesq.) La pastorale n'a jamais été *NATURALISÉE* en France. (De Bonald.)

— *Substantif* : Personne naturalisée : Les *NATURALISÉS* jouissent des mêmes droits que les naturels. M. Guizot semble quelquefois lui-même un *NATURALISÉ* au milieu de ses concitoyens. (T. Delord.)

NATURALISER V. a. ou tr. (na-tu-ra-li-zé — *du lat. naturalis, naturel*). Elever au rang des citoyens, des naturels du pays : *NATURALISER un étranger. Se faire NATURALISER Anglais*.

— *Acclimater*, en parlant des animaux ou des plantes : *Plutarque rapporte qu'Alexandre tenta vainement de NATURALISER la terre dans les campagnes de Babylone*. (A. Martin.)

— *Par ext.* Introduire, faire adopter : *Les Anglais ont NATURALISÉ un grand nombre de mots français. Les colons ont NATURALISÉ dans le nouveau monde toutes les sciences et tous les arts de l'Europe*. (Acad.) *Calvin a NATURALISÉ parmi nous bon nombre de tours et d'expressions qui y sont demeurés*. (Nisard.)

— *Techn.* *Naturaliser une peau*, La préparer de façon à lui donner l'aspect qu'elle avait sur l'animal vivant.

Se naturaliser v. pr. Etre naturalisé, obtenir des lettres de naturalisation : *L'Amérique est le pays du monde où il se NATURALISE le plus d'étrangers*.

— *S'acclimater* : *Les plantes et les végétaux ne se NATURALISENT que dans des climats analogues à celui qu'on leur fait quitter*. S'habituer : *Beaucoup de familles étrangères, qui meurent de regret hors de leur patrie, se NATURALISERAIENT dans la nôtre*. (B. de St.-P.).

— *Fig.* S'implanter, être introduit : *Les lois qui sont d'accord avec le sol et le climat d'un pays s'y NATURALISENT de plus en plus; elles y deviennent aussi indigènes que leurs végétaux*. (Ferrand.)

NATURALISME s. m. (na-tu-ra-li-sme — *lat. naturalis, naturel*). Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle : *Le NATURALISME d'un prétendu prodige*. (Acad.) *C'est aux philosophes que nous avons l'obligation de nous avoir montré le NATURALISME de tant de phénomènes qui effrayaient nos pères*. (Trév.)

— *Philos.* Religion de la nature; système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe, et n'admettent pas de Dieu proprement dit : *Spinoza commence par où Descartes finit, par le NATURALISME*. (Leibniz.) *Le NATURALISME, qui a été le point de départ de la religion brahmanique, fut aussi celui des religions grecque, latine, gauloise, germane, slave*. (A. Maury.)

— *Méd.* Système de ceux qui considèrent la nature comme l'unique ou au moins la principale cause curative des maladies.

— *B.-arts.* Réalisme, imitation naïve de la nature : *L'Allégorie, abandonnant le NATURALISME d'Albert Dürer et de Lucas Cranach, semble se complaire dans l'esthétique de l'art*. (Th. Gaut.)

— *Encycl.* *Philos.* *Naturalisme* n'est pas dans la science un mot nettement et clairement défini. Pourquoi? parce que le mot nature, quand il exprime la base d'un système philosophique, a lui-même un sens vague, et même plusieurs. Nous appelons l'usage lui-même et dont aucun n'offre à la pensée du philosophe une idée suffisamment claire. Nous n'élucidons pas ici le mot *naturalisme* dans les sens divers qu'il a reçus de l'usage; rien n'est stérile comme les études de mots. Mais il importe de définir le plus nettement possible les acceptions les plus habituelles et les plus raisonnables que le mot qui nous occupe a prises dans la langue des philosophes.

Un premier sens du mot *naturalisme* se rapporte à l'intéressante et difficile question de l'origine des êtres. Quelle est la cause première de cet univers dont nous connaissons imparfaitement une faible partie? Pour expliquer le monde, les uns ont recours à une volonté toute-puissante, à laquelle ils donnent le nom de Dieu; les autres considèrent le monde comme nécessaire, attribuent à ses parties une force particulière qui les enlève au mouvement; sous ces deux mouvements multiples à des règles qu'ils appellent lois, et, à ces actions multiples d'où résulte l'univers, ils donnent le nom de nature. Est-ce à dire que les naturalistes se confondent avec les matérialistes? Non pas, car ceux-ci se bornent, en tant que matérialistes, à nier l'existence d'une substance spirituelle et à prêter à la matière toutes les propriétés que les spiritualistes reconnaissent à l'âme. Toute leur querelle avec les spiritualistes est confinée dans la question si délicate des essences et, d'après quelques philosophes, n'est qu'une simple querelle de mots. La plupart, il est vrai, tous peut-être aboutissent au *naturalisme* par une pente très-naturelle; mais il n'en est pas moins vrai que naturalistes et matérialistes sont partis de deux points très-différents : la nature des essences pour ceux-ci, l'absence d'essences pour ceux-là. Mais comme les uns affirment que toutes les essences sont purement physiques, c'est-à-dire naturelles, et que les autres refusent l'intervention d'une cause volontaire, c'est-à-dire surnaturelle, dans la production des êtres, il est presque inévitable qu'ils arrivent au même point, l'évolution éternelle de la matière.

Le *naturalisme* se distingue donc du matérialisme, non qu'il lui soit contradictoire, mais en ce qu'il procède d'une affirmation différente. Mais est-il également distinct de l'athéisme? En posant cette question, nous ne confondons pas, bien entendu, le matérialisme et l'athéisme, comme on le fait très-souvent. Nous considérons que, l'athée basant son système sur la négation de Dieu, c'est-à-dire d'une cause première consciente, au lieu que le matérialiste se contente de nier l'esprit, c'est-à-dire d'une substance immatérielle, il est possible et même facile de les distinguer l'un de l'autre. La plupart des matérialistes nient Dieu; mais cette négation est d'autant moins une conséquence forcée de leur système, qu'ils reconnaissent à la matière et à la matière seule la faculté d'agir et de vouloir; d'où il résulte que, s'ils reconnaissent un Dieu, ils ne peuvent admettre qu'un Dieu matériel. C'est, par exemple, le cas des panthéistes, ou du moins de certains panthéistes, qui se trouvent ainsi être à la fois théistes et matérialistes. Grâce à cette définition de l'athéisme, rien n'est plus facile que de montrer ses rapports avec le *naturalisme* : les naturalistes sont des athées, mais des athées définis, qui reconnaissent à la matière une ou plusieurs forces essentielles, soumises à des lois immuables, cause et règle de l'univers. Le *naturalisme*, ainsi compris, n'est donc qu'un mode spécial, une forme particulière de l'athéisme. Quant aux prétendus naturalistes qui ont fait de la nature un être, ce sont des matérialistes, consentant, dans la volonté, à créer le monde, ils ne se distinguent des déistes que par un mot sur lequel il n'est pas utile d'apologuer. Il importe peu, en effet, que le Dieu personnel auquel on attribue la

création des êtres s'appelle Dieu, nature, âme de l'univers, etc., etc. V. ATHEÏSME, ATOMISME, DIEU, MATÉRIALISME, NATURE.

Mais le mot *naturalisme* a un autre sens important qui met les naturalistes en présence, non plus d'une ou plusieurs écoles philosophiques, mais des théologiens. La philosophie humaine, frappée de la puissance, de la constance, de la régularité, de l'uniformité des actions physiques, n'a généralement admis, au moins en dehors de la création, qui pour plusieurs philosophes nécessite l'intervention divine, que l'évolution propre de la substance physique, que l'application incessante et nécessaire des lois de la nature. Étant données toutes les conditions physiques nécessaires à son développement, un grain de blé ne peut manquer de germer, de se développer, de produire d'autres grains de blé, et il n'a besoin, pour parcourir cette série de transformations, d'aucune autre force que celle qu'il emprunte aux conditions physiques dans lesquelles il se trouve placé. Au contraire, les théologiens, c'est-à-dire les docteurs de toutes les religions, ne peuvent saisir les relations mystérieuses qui existent entre les causes physiques et les phénomènes qui résultent de ces causes ou qui du moins succèdent à ces causes, ne pouvant comprendre comment un peu d'humus, d'eau et d'air suffit pour produire le étrange phénomène de la germination et de la fructification, ont cherché un lien entre cette cause et cet effet disproportionné; ou plutôt, ne voyant plus dans la cause prétendue qu'une simple occasion, ont demandé à une cause surnaturelle, à une volonté toute-puissante l'explication de ces phénomènes. C'est toute la théorie de la Providence qui garde et dirige l'univers, après que la volonté divine l'a créé. Les anciennes religions avaient donné à cette idée une forme concrète et grossière, en préposant aux principaux actes de la nature des êtres divins chargés d'en surveiller et d'en assurer la marche; mais nos religions spiritualistes ont conservé des traces frappantes de ce système polythéiste: si, dans le dogme chrétien, la main souveraine de Dieu suffit pour la marche de l'univers, si elle dirige, d'une part, la sève dans les canaux des végétaux, la lymphe dans les vaisseaux d'un infusoire, si, de l'autre, elle pousse dans leurs vides immenses les soleils et leurs cortèges de planètes, elle n'en a pas moins conservé, dans le système catholique, des ministres spéciaux, des anges particulièrement chargés de la conduite et des intérêts des individus et des nations. On ne parle plus, il est vrai, des esprits préposés à la marche des corps célestes, mais les fonctions angéliques sont sorties de la mode religieuse plutôt qu'effacées du *credo* catholique.

Cette intervention directe ou indirecte de la divinité dans le gouvernement du monde et la direction des moindres phénomènes naturels s'appelle le *surnaturalisme*, ou mieux le *supranaturalisme*; au système qui rejette cette intervention constante et universelle de Dieu, qui croit que tout en ce monde est constitué de façon à suivre, sans aide étrangère, son développement naturel, les théologiens ont infligé le nom de *naturalisme*. Toutefois, il s'en faut de beaucoup que cette intervention divine dans tous les phénomènes naturels paraisse aux théologiens instruits aussi nécessaire et aussi certaine qu'on la jugeait autrefois. La Providence perd sensiblement du terrain dans leurs systèmes, et ils n'en parlent plus qu'avec hésitation quand il s'agit des détails où on la faisait autrefois intervenir. Dire que tout ne se soutient que par la main de Dieu, que tout s'annulerait si la retraite est encore de mise dans ces termes généraux; mais affirmer qu'une pierre ne tombe que parce que Dieu la pousse, que le feu ne brûle que parce qu'il l'attise, qu'une femme ne conçoit que par sa volonté, qu'un cheveu ne tombe de notre tête qu'en vertu d'un décret éternel, tout cela commence à paraître quelque peu puéril.

Où le surnaturalisme se soutient énergiquement, c'est sur le terrain du miracle. Ceci n'est pas étonnant: le miracle est la base unique, le motif absolument nécessaire de toute croyance à une religion positive. Dans tout système religieux, Dieu, ayant fait les lois de la nature, pourrait les supprimer ou les charger à plus forte raison peut-il en suspendre l'effet dans un cas déterminé. L'argument était spécieux, à l'époque où tout le monde était d'accord à chercher dans la volonté divine la raison des lois de la nature; mais aujourd'hui ces lois, aux yeux des philosophes, ont pris une valeur toute différente: elles ne sont plus que les formules des nécessités physiques, elles tiennent à l'essence des choses; leur négation, leur suppression, leur suspension est une contradiction dans les termes comme la supposition d'un cercle carré, une absurdité enfin, limite obligée du possible, terme que ne peut atteindre aucune puissance, humaine ou divine. V. MIRACLE.

Enfin, à un point de vue plus étroit et qui nous confine décidément dans le domaine de la théologie, le *naturalisme* est la négation de la nécessité de l'intervention divine dans les œuvres du salut. Les naturalistes, à ce point de vue, sont des hérétiques qui, confiants dans la nature humaine, tant balaie, tant injuriée par les orthodoxes, nient d'une manière absolue la nécessité de la grâce. Cette hérésie est depuis longtemps condamnée; et

bien d'autres moins hardies, qui admettaient la nécessité de la grâce, avec des explications ou des restrictions en faveur de la liberté humaine, n'ont pas eu un meilleur sort. V. GRÂCE.

NATURALISTE s. m. (na-tu-ra-li-s-té — du lat. *naturalis*, naturel). Celui qui s'applique particulièrement à l'étude de l'histoire naturelle: Un *savant naturaliste* anglais. La *vraie philosophie des naturalistes est de bien observer la nature*. (Daubenton.)

Plus d'un naturaliste a cru
Que les esprits niteux d'un ferment prétendu
Faisaient croître le Nil...
LA FONTAINE.

— Nom donné à ceux qui préparent les animaux pour être conservés dans les collections.

— Philos. Celui qui n'admet d'autre puissance créatrice et conservatrice que celle de la nature: On donne le nom de *NATURALISTES* à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une substance matérielle revêtue de diverses qualités. (Dider.)

— Adjectif. Qui se livre à l'étude de l'histoire naturelle: Le philosophe *NATURALISTE* doit s'élever assez haut pour déduire d'un effet général pris comme cause tous les effets particuliers. (Buff.)

— Qui appartient au naturalisme: Les premières intuitions religieuses de la race indoeuropéenne furent essentiellement *NATURALISTES*. (Renan.)

NATURALITÉ s. f. (na-tu-ra-li-té — lat. *naturalitas*; de *naturalis*, naturel). Caractère de ce qui est à l'état naturel: LA *NATURALITÉ* de certains produits passe, aux yeux de certains gens, pour un caractère infaillible d'excellence. Le caractère de ce qui est naturel, produit par les seules forces de la nature: LA *NATURALITÉ* d'un fait réputé jusque-là pour un miracle.

— État de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'est fait naturaliser: Les *droits de NATURALITÉ*. Obtenir des lettres de *NATURALITÉ*. M. Colbert n'avait pas moins de chaleur que le pape et Bologne à leur disputer M. Cassini, et enfin il eut le plaisir de vaincre et de lui faire expédier des lettres de *NATURALITÉ*. (Fonten.) Sans vieillir, quoique nécessaire; *naturalisation* ne le remplace que pour exprimer l'état des étrangers naturalisés.

NATURAM EXPELLES FURCA, TAMEN USQUE RECURRET (Chasses le naturel à coups de fourche, il reviendra toujours), Horace, liv. I, épître x, v. 24. V. NATUREL.

NATURANTE adj. f. (na-tu-ran-té — rad. nature). Philos. Se dit, dans la philosophie de Spinoza, de la nature considérée comme agissante: Les expressions *nature naturée* et *nature naturante* sont si heureuses et si énergiques, qu'il eût été dommage que Spinoza ne les eût pas employées. (Condill.)

NATURBIE ou **PIIS**, rivière de France, qui naît dans le département du Var, envoie un canal de dérivation à Draguignan, baigne Tians, La Motte, et se perd dans l'Argens, après un cours de 40 kilomètres pendant lequel elle fait mouvoir de nombreuses usines.

NATURE s. f. (na-tu-re — lat. *natura*, mot qui vient du radical na pour *gignere*, qui est dans *nasci*, naître, et *gignere*, grec *gignomai*, etc., de la racine sanscrite *gn*, engendrer, produire, avec le suffixe *turus*, tri, tor, en sanscrit *dharas*, qui caractérise les noms d'agents; *natura* signifie donc proprement l'engendrante, la force qui engendre, qui produit. Universalité, ensemble des choses créées: LA *NATURE* est pour l'homme un livre fermé. (Mass.) *Tandis que tout change et périr dans la nature, la nature elle-même reste immuable et imprissable*. (Marmontel.) Sans l'homme, la *NATURE* est muette. (Duguet.) LA *NATURE* était toute jeune encore à l'événement de l'homme. (Ch. Nod.) L'homme est l'enfant de la *NATURE*; il la réfléchit d'abord tout entière et ne s'en détache que lentement, quand il apprend à la maîtriser. (A. Maury.)

L'homme de la nature est le chef et le roi.

BOILEAU.

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

RACINE.

— Ordre établi dans l'univers: Le *spectacle de la NATURE*. La *NATURE* est le système des lois établies par le Créateur, pour l'existence des choses et pour la succession des êtres. (Buff.) Il est un livre ouvert à tous les yeux, c'est celui de la *NATURE*. (J.-J. Rouss.) Il n'y a que les âmes aimantes qui soient propres à l'étude de la *NATURE*. (B. de St-P.) LA *NATURE* est l'existence des choses soumises à des lois universelles. (J. Tissot.) Quels que soient les efforts de la science, elle s'efface devant la grandeur et la fécondité de la *NATURE*. (Lamenn.) La mort n'est point une punition, elle est une loi de la *NATURE*. (A. Martin.) Dans la *NATURE*, l'équilibre s'établit par la destruction. (Proudh.)

On ne voit sous les cieux

Nul animal, nul être, aucune créature
Qui n'ait son opposé: c'est la loi de la nature.

LA FONTAINE.

— Puissance, force active, créée ou non, qui a établi l'ordre de l'univers, et qui le conserve en vertu de certaines lois: LA *NATURE*,

qui seule est bonne, est toute familière et commune. (Pasc.) Partout et toujours la *NATURE* va de l'infini. (Leibniz.) Dieu et la *NATURE* ont fait tous les hommes égaux. (Boss.) La simple *NATURE* ne connaît ni propriété ni partage. (Mass.) LA *NATURE* agit toujours avec lenteur, et pour ainsi dire, avec économie. (Montesq.) LA *NATURE* a pour fortifier le corps et le faire croître, des moyens qu'on ne doit jamais contraindre. (J.-J. Rouss.) LA *NATURE* donne les vices; les hommes font la famine. (Duclos.) LA *NATURE* hâte partout la destruction des êtres inutiles. (B. de St-P.) LA *NATURE* a donné à tous les hommes le droit d'être heureux. (Turgot.) On croyait chez les Juifs que la *NATURE* observait le sabbat; toutes les sources intermittentes passaient pour sabbatiques. (Renan.) LA *NATURE* n'est ni moins arbitraire ni moins variée que la société dans les avantages qu'elle dispense. (E. de Gir.) L'homme tient ses droits de la société, non de la *NATURE*. (E. de Gir.) Il se faut entr'aider, c'est la loi de la nature.

LA FONTAINE.

J'admire tes bienfaits, divins agriculteur!

Tu sais multiplier les dons de la nature.

SAINT-LAMBERT.

La nature, au printemps, belle, riche, féconde,

Varie à l'infini le théâtre du monde.

SAINT-LAMBERT.

Il Puissance créatrice considérée au point de vue de ses œuvres; œuvres mêmes de cette puissance, mises en opposition avec les produits de la volonté humaine: L'art ajoute à la *NATURE*, l'achève et la perfectionne. (St-Evre.) LA *NATURE* est plus belle que l'art. (Buff.) L'art est à la *NATURE* comme une belle statue à un bel homme. (Grimm.) Toute *NATURE* n'est pas imitable par la sculpture. (Grimm.) Les beaux esprits eurent fort à faire lorsqu'il fut question pour eux de reconquérir, à la littérature et à la poésie, la *NATURE*. (Sainte-Beuve.) LA *NATURE* a quelque chose par quoi elle surpasse infiniment l'art, c'est la vie. (V. Cousin.)

Malgré le vermillon, les pompons et le fard,

La nature a le droit de triompher de l'art.

DELLILLE.

Il Ce qui est naturel, sans art, sans détour, sans ornements recherchés: Il y a peu d'esprits qui connaissent le prix de la naïveté, qui ne fardent point la *NATURE*. (Vauven.)

Que la nature donc soit votre étude unique.

BOILEAU.

C'est la nature en tout qu'on admire et qu'on aime.

Un esprit ne chagrinait pas par son chagrin même.

Chacun, pris dans son air, est agréable en soi;

Chacun que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi.

BOILEAU.

— Essence d'un être; manière d'être propre et nécessaire: LA *NATURE* divine. LA *NATURE* angélique. LA *NATURE* humaine. LA *NATURE* de l'âme est de penser. (Acad.) La pensée de l'homme est une chose admirable par sa *NATURE*. (Pasc.) On est bien près de la guérison quand on connaît bien la *NATURE* de son mal. (Grimm.) On voit les nations se perfectionner ou se détériorer suivant la *NATURE* de leur gouvernement. (Mme de Staël.) Il est de la *NATURE* des mœurs de se détériorer avec le temps. (Chateaub.) Il est dans la *NATURE* des décrets éternels de tomber en désuétude. (B. Const.) LA *NATURE* de nos passions est d'aller toujours au delà du but. (Alibert.) La faculté qui transforme est de même *NATURE* que la faculté qui crée. (E. Littré.) La religion est de *NATURE* immobile, réuse, intolérante, antipathique à la recherche et à l'étude. (Proudh.) Tout moyen de salut contre l'ennemi qui en veut à notre vie est licite de sa *NATURE*. (Proudh.)

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux.

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

LA MONTAIGNE.

Il Personne considérée au point de vue de ses qualités naturelles, et particulièrement de ses sentiments: C'est une bonne *NATURE* que cet enfant-là. Voila une excellente *NATURE* de femme. Les *NATURES* d'élite se laissent guider par le sentiment de l'affection. (Mme de Monmarçon.) Les *NATURES* énergiques sont ambitieuses, car toute force tend à l'action. (A. Blanc.) Il y a des *NATURES* généreuses que l'infortune séduit et que le danger attire. (Lamart.) Avec certaines *NATURES*, les obstacles irritent la résistance et changent la volonté en résolution. (G. Sand.) Il y a une *Nature*, caractère: Celui qui aime ni le vin, ni la musique, ni la femme, est de mauvaise *NATURE*. (Luther.) Il y a une *Nature* qui résulte de l'organisation même des êtres: Combattre, vaincre la *NATURE*. Céder à la *NATURE*. On ne peut vaincre la *NATURE* qu'en lui obéissant. (Bacon.) L'animal sauvage n'obéit qu'à sa *NATURE*. (Buff.) Il est dans la *NATURE* de l'homme de chercher à secouer le joug de l'autorité. (De Bonald.) Les femmes restées fidèles à leur *NATURE* aiment immensément. (Mme de Saussure.) Il est dans la *NATURE* de chaque homme de vouloir être heureux. (Fr. Bastiat.) Il est dans notre *NATURE* de ne pas aimer ceux que nous craignons. (Boitard.) LA *NATURE* de la femme est de ne vouloir pas abdiquer ses pouvoirs. (Mme Romieu.) Le faisait est de sa *NATURE* une espèce inquiète et volage, friande de grains. (Toussend.) Renoncer au monde, c'est fausser sa destinée en dépravant sa *NATURE*. (Sainte-Beuve.)

Le besoin d'admirer est dans notre nature.

PONSARD.

— Constitution des corps organisés, prin-

cipe de vie qui les anime et les conserve: L'art de la médecine consiste à aider, à soulager la *NATURE*. Il y a des maladies où il faut abandonner la *NATURE* à elle-même. (Acad.) Dans les maux violents, la *NATURE* se recueille tout entière. (Fleisch.) Il y a de l'injustice envers l'art d'attribuer toutes les cures à la *NATURE*. (Gardanne.)

— Complexion, tempérament de chaque individu: *NATURE* sanguine, bilieuse, nerveuse, lymphatique. Il est d'une *NATURE* mélancolique, malade.

— Conscience, sens intérieur qui nous pousse vers le bien et nous éloigne du mal: Eloigner les sentiments de la *NATURE*. Ecouter la voix de la *NATURE*.

— Parties qui servent à la génération, surtout chez les femmes: Il la fit empaler par sa *NATURE*, ce dont elle mourut. (Brantôme.) J'ai connu un seigneur de bonne maison qui fit mourir sa femme en l'empoisonnant par sa *NATURE*. (Brantôme.)

— De nature, Que l'on tient de la nature, qui est naturel, inné:

L'égoïsme n'est point en France un mal qui dure,
C'est un vice d'emprunt et non point de nature.

A. BARDIER.

Il De ou Par sa nature, Naturellement, originalement: De sa *NATURE*, le chien est l'ami de l'homme. (Acad.) L'homme, de sa *NATURE*, pense hautement et superieurement de lui-même. (La Bruy.) L'orgueil est inné de sa *NATURE*. (J. de Maistre.) L'homme est par sa *NATURE* un être social, c'est-à-dire qu'il a besoin de vivre réuni avec des individus semblables à lui. (A. Maury.) L'homme est aimant de sa *NATURE*, comme il est libre et intelligent. (L'abbé Baulieu.)

— Contre nature, Contre l'honnêteté naturelle ou contre le vœu de la nature, contre la destination spéciale d'un être: Des crimes *CONTRE NATURE*. Il est des vertus comme des vices *CONTRE NATURE*.

— *Nature humaine*, Genre humain, hommes considérés au point de vue de la constitution, des instincts, des lois de leur être: Tant de tentations accablent la *NATURE HUMAINE*! (Boss.) La dignité de la *NATURE HUMAINE* se fonde tout entière sur la dignité morale. (Ancillon.) Si vous aimez la *NATURE HUMAINE*, il faut l'accepter telle qu'elle est et la prendre par tous ses côtés. (V. Cousin.) Les systèmes des communistes ne cadrent pas avec la *NATURE HUMAINE*. (Mich. Chev.) LA *NATURE HUMAINE* n'est pas une machine invariable dans sa marche, c'est une chose vivante qui varie et grandit sans cesse. (E. Laboulaye.)

Un dieu, qui prit pitié de la nature humaine,

Met auprès du plaisir le travail et la peine.

VOITAIRE.

— Belle nature, Objets naturels produisant une impression de plaisir sur la vue, l'ouïe, l'imagination: Les arts sont consacrés à peindre les traits de la *BELLE NATURE*. (Vauven.) La liberté des mouvements fait la *BELLE NATURE*. (Buff.)

— Jeux de la nature, Phénomènes inexplicables, que l'on considérait autrefois comme des espèces de miracles, de dérogations aux lois naturelles: Les prétendues pluies de soufre, de sang, de crapauds, étaient appelées jeux de la *NATURE*. (Complén.) de l'Acad.) Les merveilles de la nature, Phénomènes, sites naturels, dont la beauté ou l'étrangeté excitent l'admiration: À la vue des *MERVEILLES* de la *NATURE*, on se trouve naturellement disposé à admirer la main qui les tira du néant. (Chateaub.)

— Loi de nature, Loi naturelle, loi morale fondée sur l'essence même des choses, et indépendante de la volonté de tout législateur: Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.

LA FONTAINE.

— Homme de la nature, Homme tel que la nature le fait, en dehors de toute civilisation et de tout préjugé: Le sauvage et le civilisé sont également éloignés de l'homme de la *NATURE*: l'un est corrompu et l'autre est abruti.

— État de nature, de pure nature, État de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation; état des animaux avant d'être réduits en domesticité: Il y a plus loin de l'homme dans l'état de *PURE NATURE* ou *Hottentot*, que du *Hottentot* à nous. (Buff.) Le mouton existe dans l'état de *NATURE*, il subsiste et se multiplie sans le secours de l'homme. (Buff.) L'état sauvage n'est pas l'état de *NATURE*, mais bien plutôt l'état contre nature. (A. Martin.)

— Être dans l'état de nature, de pure nature, Être tout nu.

— Dons de la nature, Biens, avantages qui sont attachés à notre existence même, et que nous ne devons ni à notre industrie, ni à la volonté d'autrui: L'esprit et la beauté sont des dons de la *NATURE*.

— Enfant gâté de la nature, Celui qui possède de grands dons naturels.

— Nature des choses, Conditions naturelles de ce qui existe, règles auxquelles l'universalité des choses est soumise: Il est dans la nature des choses que ce qui est excessif ne dure pas. (Brill-Sav.) L'égalité est en germe dans la *NATURE* des choses. (P. Leroux.) L'intelligence est la faculté de pénétrer, par la pensée, dans la *NATURE* des choses, et d'en découvrir les rapports ou les différences. (Lamenn.)

— *Forcer la nature*, Faire ou tenter des choses contre la nature, auxquelles la nature s'oppose : *Croyez-moi, mon enfant, ne forcez point LA NATURE, allez comme les autres.* (Mme de Sév.)

— *Payer le tribut à la nature*, Mourir : Tous deux s'étant trouvés différents pour la cure, Leur malade paya le tribut à nature.

LA FONTAINE.

— Poétiq. *Écôt de la nature*, Père de la nature, Nom donné au soleil par les poètes, parce qu'il éclaire et vivifie le monde.

— Loc. prov. *Il est bien due de nature, il ne sait pas lire son écriture*. Se dit à propos d'une personne qui ne peut lire ce qu'elle a écrit elle-même. *Il Nourriture passe nature*, l'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même. *Il L'habitude est une seconde nature*, L'habitude devient aussi puissante que la nature elle-même. *Il Nature ne peut mentir*, On ne peut agir contrairement à ses instincts naturels.

— B.-arts. *Objet naturel* que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter : *Tout paysage doit être peint d'après NATURE*. *Il faut observer le vrai et peindre d'après NATURE*. (Fén.) *Il Nature vivante*, Hommes ou animaux vivants : *La reproduction de la NATURE vivante offre une suprême difficulté : la vie.* *Il Nature morte*, Animaux représentés morts, et par extension Fruits, fleurs, légumes, objets inanimés. *Il Figures plus grandes, plus petites que nature*, Celles qui ont des proportions plus grandes, plus petites que les proportions naturelles. *Il Figures de demi-nature*, Celles qui n'ont que la moitié des proportions naturelles.

— Mus. *Chanter par nature*, Signifiait autrefois Passer de bémol en bécarré, parce que la note affectée d'un bécarré revient à son ton naturel.

— Manège. *Cheval de bonne nature*, Celui qui obéit à la volonté de son cavalier, et aussi Celui qui a un bon tempérament, qui ne demande que peu de nourriture pour se maintenir en bon état de santé. *Il Cheval de mauvaise nature*, Cheval rétif, qui résiste à la volonté de son cavalier, et aussi Cheval à qui la nourriture profite peu.

— Philos. *Nature panthée*, Etre suprême qui, suivant quelques philosophes, n'est que l'ensemble de tous les êtres ou l'âme de l'univers. *Il Philosophie de la nature*, Système cosmogonique de quelques philosophes allemands, selon lesquels la nature est la réalisation de tout ce qui peut se concevoir. *Il Instances de la nature*, Nom par lequel Bacon désigne les observations, les phénomènes purs de tout alliage, dont il enseigne à dresser des tableaux. *Il Instant de nature*, Moment qui n'a pas de durée physique, mais qui précède ou suit logiquement un autre moment : *Toute cause étant, comme cause, essentiellement agissante, l'instant qui la sépare de l'effet n'est qu'un instant de NATURE*. Il se dit quelquefois par opposition à *instant de temps*; mais on dit plus ordinairement INSTANT DE RAISON.

— Théol. *État de nature* ou simplement *Nature*, État naturel de l'homme, par opposition à l'état de grâce : *Le sacrement du baptême nous fait passer de l'état DE NATURE à l'état de grâce*.

— Prosod. *Syllabe longue* ou *brève* par nature, Celle qui a une quantité propre, par opposition à celle dont la quantité dépend de la position.

— Métall. *Prendre nature*, Se dit de l'acier qui devient rouge et poreux, dans les fours à puddle.

— Physiq. *La nature a horreur du vide*, Aphorisme de l'ancienne physique. V. VIDE.

— Alchim. *Nature fuyante au feu*, Mercure ordinaire, qui est volatils. *Il Changer les natures*, Rendre subtil ce qui est épais et grossier, rendre sec ce qui est humide. *Il Les natures diverses ne s'amendent point*, Aphorisme d'après lequel on ne peut jamais unir parfaitement des substances tout à fait différentes. *Il Nature se joint par nature*, *Nature contient nature*, *Nature est contenue par nature*, *La nature aime la nature*, *La nature surmonte la nature*, *La nature retient la nature*, Adages par lesquels on exprimait l'union fixe du vitail du soufre et du mercure, laquelle s'opère lorsque le noir paraît.

— Comm. Valeurs propres, objets naturels, par opposition à l'argent monnayé ou au papier, qui sont des valeurs représentatives ou fiduciaires : *On lui a laissé le choix de recevoir sa nourriture en argent ou en NATURES*. (Acad.) *Les Chinois réglent leurs impositions moitié en numéraire, moitié en NATURE*. (Du Mesnil-Marigny.) *Il Payer en nature*, Payer avec les productions naturelles du sol. Dans un sens un peu libre, Se dit d'une femme qui reconnaît par des faveurs les services qu'elle a reçus d'un homme. *Il Diant de nature*, Diant qui, n'ayant pas son fil dirigé uniformément, ne peut être bien poli. *Il Nature de la balaïne*, Nom donné par quelques auteurs au sperma ceti ou blanc de balaïne, qui n'est qu'une matière huileuse et concrète qu'on trouve dans le crâne du cachalot.

— Méd. *Nature médicatrice*, Ensemble des actions par lesquelles les organes lésés tendent à revenir à l'état de santé.

— Econ. rur. *Bœufs de nature*, Bœufs propres à l'engraissement.

— Adjectiv. *Naturel*, conforme à la nature,

reproduisant exactement la nature : *Ce portrait est bien NATUREL, il doit être ressemblant*.

— Art culin. Cuit sans apprêt et sans sauce : *Beuf NATURE*. *Côtelette de mouton NATURE*.

— Adv. D'une manière naturelle, qui reproduit exactement les objets : *Peindre NATURE*. *Faire NATURE*.

— Encycl. Philos. On ne se propose pas d'esquisser ici, même à grands traits, la philosophie de la nature, cette science encore imparfaite et livrée, comme la nature elle-même, aux disputes des hommes; mais on fera connaître, aussi rapidement que le permet l'importance de la question, quelques-uns sur ce point, aux divers âges de son histoire, les principales vues de la philosophie.

Il faut d'abord, avant d'en retracer l'histoire, se rendre compte des diverses solutions que comporte le problème. La philosophie de la nature se réduit, ou à un mécanisme, ou à un dynamisme. Les mécanistes expliquent tous les mouvements, toutes les actions physiques par l'impulsion d'un moteur transmise aux innombrables organes qui constituent la nature; les dynamistes admettent dans tous ces organes des forces spontanées. Ces deux systèmes se subdivisent suivant qu'ils admettent ou non l'action d'une cause première : ils peuvent être, l'un comme l'autre, théistes ou athées. Ils se subdivisent encore suivant la part qu'ils font à la raison dans l'acquisition des connaissances, et sont, à cet égard, sensualistes ou rationalistes. Ils sont enfin matérialistes, s'ils n'admettent d'autre action que celle des corps; spiritualistes, s'ils admettent exclusivement les actions des substances incorporelles ou simultanément les actions des deux catégories de substances; idéalistes, s'ils admettent celle de forces sans substance, purs êtres de raison.

La philosophie de la nature a toujours occupé une grande place dans la philosophie. La philosophie, ayant été d'abord conçue comme la science universelle, ne fut guère, à l'origine, qu'une philosophie de la nature. Tel est, en particulier, le caractère de toutes les écoles antérieures à Socrate. La prétention de Socrate fut précisément de remplacer l'étude, inutile suivant lui, de la nature, par celle de l'homme; et le résultat de cette prétention fut cette révolution accomplie en philosophie, qui consiste à faire de la science universelle la science de l'homme dans l'univers, ou de l'univers dans son rapport avec l'homme.

Avant Socrate, la philosophie, qui n'était que la science de la nature, était sensualiste en Ionie, rationaliste dans la Grande-Grece. Les physiiciens de l'école d'Ionie furent, les uns sur tout mécanistes, les autres sur tout dynamistes, sans que les auteurs aient su se rendre un compte bien exact d'une divergence si radicale. Thales, Anaximènes, Héraclite expliquent tout par les incessantes transformations d'un élément unique, force spontanée, premier principe qui devient tout à tour toutes choses et qui est, soit l'eau, soit l'air, soit le feu. Il est probable qu'il ne faut pas entendre ces divers éléments d'une façon grossière et concrète, qu'il ne faut voir en eux que des principes conçus par analogie : un principe humide, un principe subtil, un principe igné. Ce système, franchement matérialiste, est un dynamisme. Le mécanisme se trouve, dans la même école, représenté surtout par Démocrite. On connaît son hypothèse fameuse, reprise plus tard par Epicure : les atomes, mus de toute éternité dans le vide, au hasard, produisent tous les phénomènes par leurs rencontres. Un amas d'éléments variables, matière primitive; des réunions d'éléments semblables ou des mélanges réguliers d'éléments dissimilaires, d'où résultent tous les corps : tout est là. Mais qui produira ces réunions, ces mélanges? Le hasard, dit Démocrite. Et qui mouvra ces éléments? Démocrite fait du mouvement leur attribut essentiel. Anaxagore, lui, admet une intelligence (vous), première cause du mouvement. Mais qui meut le moteur? Personne, car son activité est un attribut essentiel. Empêché de former les corps par un mélange de quatre éléments immuables, c'est-à-dire incapables de se transformer l'un en l'autre. Qui les compose et les décompose? Deux forces idéales, deux êtres de raison : l'amitié, principe d'unité, et la discordance, principe de multiplicité; la nécessité, cause suprême, domine et régit tout. Nous tombons ici dans un véritable mysticisme où tous les symboles dont l'interprétation nous échappe. Les pythagoriciens crurent pouvoir expliquer toutes choses par des rapports : ils demandèrent à la seule raison la connaissance des essences, lesquelles, pour eux, furent les nombres. C'est pourquoi ils voient dans les propriétés des nombres abstraits les principes mêmes de la nature, leur prêtant en outre des puissances imaginaires, sur lesquelles ils fondèrent leurs hypothèses cosmologiques. Ils ont deviné la nécessité de la physique mathématique; ils en ont même rencontré, en acoustique par exemple, quelques heureuses applications; mais ils en ont ignoré la méthode générale. Une autre école de la Grande-Grece, celle d'Élée, pousse le rationalisme jusqu'à ne voir dans la nature qu'une apparence; multiplicité, mouvement, changement, sont de pures illusions; rien n'existe que l'un, l'immuable, l'immuable, absolu. Si l'on veut se représenter rationnellement l'univers, il faut se le

représenter comme une harmonie, imparfaite, imitée de l'unité absolue de l'être. On sait comment, des réfutations que les éléates opposèrent à la possibilité du mouvement, à la valeur de la perception interne et du sens commun, à toute existence multiple et naturelle, jointes aux contradictions des diverses écoles, aux interminables disputes de philosophes qui s'agitaient sans lumière dans un chaos, sortit le scepticisme des sophistes. On sait comment Socrate rétablit la philosophie sur une nouvelle base, en lui donnant pour point de départ, pour principal, ou même pour unique objet, l'homme. La plupart de ses disciples s'arrêtèrent, comme lui, sur les seules sciences physiques. La philosophie de la nature fut alors complètement négligée; mais elle ne pouvait l'être longtemps. Un disciple même de Socrate, Platon, revint à l'étude de la nature, mais sans en faire l'objet propre de la philosophie. Les objets de la vraie science étant les idées, auxquelles ne peuvent qu'imparfaitement correspondre les choses réelles, il n'y a, selon Platon, en matière de physique, que vraisemblance, non certitude; et s'il convient d'étudier la nature, c'est non point pour la connaître, c'est pour s'élever à la contemplation des idées, des purs intelligibles. Platon est théiste, comme Anaxagore, comme Socrate, et il attache une extrême importance aux causes finales. Il distingue de la matière inerte un principe qui l'anime. Mécaniste d'ailleurs, il explique par l'impulsion le plus grand nombre des phénomènes, et les qualités des corps par les formes et les mouvements des corpuscules élémentaires. Il admet une transformation mutuelle, toute géométrique, toute mécanique, de trois d'entre les quatre éléments, par la division des corpuscules élémentaires et par les divers modes d'union de leurs parties.

Différant, sur ce point comme sur bien d'autres, de Platon, Aristote essaya de constituer la physique pour elle-même. Il croit que l'observation, aidée de la raison, peut découvrir dans les choses l'élément scientifique, l'élément stable; il a confiance en la stabilité et en l'universalité des lois de la nature, et fonde sur ce principe l'induction, sur laquelle, d'ailleurs, il n'insiste pas assez, et que lui-même applique trop peu. Les lois de la nature, à ses yeux, ne sont pas seulement stables et générales, elles sont encore nécessaires, démontrables a priori, et l'on peut les déduire de certains principes. Qu'on observe donc les êtres corporels et les phénomènes, qu'on les définisse, qu'on les compare : c'est l'objet de l'histoire naturelle, dans laquelle, avec Théophraste, il a excéllé; mais il importe surtout, pour lui, d'expliquer l'existence et la production de ces phénomènes, de ces êtres, sans le dédaigner de principes nécessaires. Aussi la physique d'Aristote n'est-elle pas une physique proprement dite, une vraie philosophie de la nature. Elle est une conséquence et comme une continuation de sa métaphysique ou philosophie première. Si, dans les êtres qui ne sont pas éternels, qui changent, qui deviennent, il y a lieu de distinguer la puissance, c'est-à-dire ce qu'ils peuvent devenir, de l'acte, c'est-à-dire de ce qu'ils deviennent en effet, de la réalisation de ce dont ils étaient capables, dans l'être éternel rien n'est virtuel, tout est réel. L'être parfait n'est point une puissance qui passe à l'acte; comme il est sans devenir, il est acte pur sans puissance; intelligence suprême, mais en acte, ou pensée, et pensée achevée, n'ayant jamais rien à recevoir, n'ayant par conséquent d'autre objet que soi, pense de la nature, il ignore le monde; et, sans le connaître, sans le produire, sans agir directement sur lui, le meut comme cause finale. C'est le bien absolu auquel est suspendu, comme par une attraction éternelle, le monde, qu'une force interne, qu'une sorte de désir intérieur et inné porte vers lui, non sans quelques écarts ni sans quelques défaillances. Tous les autres êtres sont constitués par une matière, en laquelle réside la puissance; et une forme qui résulte du passage de la puissance à l'acte et détermine la matière, en même temps qu'ils sont produits par une cause efficiente, en vue d'une cause finale. La forme d'un être est l'ensemble des qualités comprises dans la définition de cet être; toutes peuvent passer d'une matière à une autre par le mouvement, lequel est changement de qualité aussi bien que changement de lieu. Au-dessus des quatre éléments de l'air, du feu, du vent, de l'eau, il y a le plus parfait l'éther, élément intelligent, qui exécute volontairement autour du centre du monde le mouvement circulaire qui est le plus parfait de tous, principe des révolutions célestes. Par l'influence des saisons, l'éther produit les changements de qualités et, par suite, les changements de lieu dans les quatre éléments inférieurs, qui se communiquent leurs qualités, et ainsi se transforment l'un en l'autre. A ces qualités sont attachés certains mouvements naturels. La physique d'Aristote est profondément dynamiste. Il y a, en outre, des mouvements déterminés par d'autres, et qui, s'ils n'étaient perpétués par réaction incessante du milieu où ils s'opèrent, cesseraient avec le contact qui les détermine; car la mécanique ancienne a entendu l'inertie de la matière comme la résistance persistante d'un corps à la continuation du mouvement communiqué.

Epicure renouela le mécanisme de Leucippe et de Démocrite, expliquant tout par le

mouvement éternel des atomes dans le vide, avec cette différence qu'il poussa un peu plus loin cette explication par l'intervention d'une hypothèse dynamiste : il attribua aux atomes un mouvement propre avec une légère inclination, c'est-à-dire avec la faculté de s'écarter légèrement les uns des autres. Les stoïciens renouvellèrent, à leur tour, le dynamisme d'Héraclite, dans le sens de l'animisme et du vitalisme universels. Ils déifièrent la nature, et lui accordèrent les attributs moraux de la divinité. La nature eut un principe intelligent et vivant, âme du monde et source de toutes les âmes, un Dieu, qui ne fut autre qu'un feu ou un éther, matière subtile dont l'œuvre successive est la production, l'absorption et la reproduction périodique du corps de l'univers.

Les néoplatoniciens s'occupèrent peu de la physique. Ils ne firent guère qu'y chercher, en passant, la confirmation de leurs spéculations sur les nombres, sur les puissances incorporelles.

Si la philosophie de la nature a trouvé en Grèce ses fondateurs et ses plus illustres représentants, on peut dire qu'elle a eu à Rome un bonheur unique dans l'histoire entière de la philosophie : elle a été chantée en vers sublimes. Lucrèce, un fervent disciple, on peut dire presque sans exagération un adorateur d'Epicure, a pénétré son système avec une intelligence qui n'est pas commune chez les philosophes, et l'a exposé, défendu, étayé avec une vigueur de dialectique, une grandeur d'enthousiasme extraordinaires. Il le salue, dans le système naturaliste des atomes, la délivrance de l'esprit humain, le triomphe de la libre pensée :

L'homme traîné sa vie abjecte et malheureuse
Sous le genou pesant de la religion,
Qui, des hauteurs du ciel penchant sa tête effrénée,
Le tenait dans l'horreur de son obsession.
Un Grec fut le premier qui, relevant la face,
Affronta le fantôme avec des yeux mortels.
Foudre, ni ciel tonnant, ni prestige d'autels
Ne l'ébranla, et d'un cœur qu'enhardit la menace,
Il brula de forcer, pour la première fois,
Le temple où la nature encre et cédait ses lois.
Son héros ardeur triompha, et, vagabonde,
L'entraîne par delà les murs flamants du monde;
Son âme et sa pensée explorent l'infini.
Il en revient vainqueur, il sait ce qui peut naître,
Ce qui ne le peut pas, du pouvoir de chaque être.
Les bornes, et son terme à son fond même uni.
Sur la religion un pied vengeur se pose,
L'écrase, et sa victoire est notre apothéose.

Cette énergique traduction est de M. Sully-Prudhomme, un poète bien digne de traduire Lucrèce, car il joint, comme son modèle, la profondeur des vues philosophiques à l'ampleur de l'éloquence poétique.

Telle est l'histoire rapide de la philosophie de la nature dans l'antiquité. Le moyen âge l'ignora, ou, du moins, la négligea presque complètement. Un mélange confus d'aristotélisme, de platonisme et de métaphysique chrétienne; un mécanisme superstitieux, dans lequel le premier moteur est secondé par des agents secondaires, et, d'autre part, un dynamisme confus, système sans nom de forces occultes, tel est le bagage philosophique du moyen âge. Chercher la nature dans ce chaos, où les diables et les anges d'une part, la main de Dieu de l'autre suffisent à mouvoir tous les ressorts de l'univers et du cœur humain, ce serait une vaine entreprise. La religion, dont Lucrèce chantait la défaite avec tant d'enthousiasme, avait triomphé de nouveau. Néanmoins, quelques patients chercheurs, mirent la main sur des découvertes dignes d'être notées, formulèrent des inductions remarquables. Les Arabes, les alchimistes, Vitellio, Roger Bacon ne travaillèrent pas en vain. Il y eut encore, sous la Renaissance, des découvertes brillantes, mais isolées et partant impuissantes. Ce fut le temps de la résurrection des antiques systèmes. Le plus original des philosophes de cette époque, Giordano Bruno, disciple des éléates, mais précurseur de Spinoza et de la philosophie allemande, fait de Dieu, l'être un et unique, la nature naturante, substance et cause productrice de la nature naturée, ou de l'univers, qui existe en lui et par lui, infini comme lui.

Les doctrines dominantes sont alors, plus encore qu'au moyen âge, l'animisme et le vitalisme universels, les émanés jusqu'à la révélation des sympathies et des antipathies, des forces occultes expliquent tout. Toutefois, des pensées vraies se cachent sous ces mysticismes des théosophes et des cabalistes : les affinités chimiques, par exemple, sont-elles autre chose que des sympathies?

Galilée observa comme on observe de nos jours; il dut les grandes découvertes qui illustrent son nom à la pratique déjà raisonnée de la méthode expérimentale. Bacon, qui a formulé et exposé cette méthode, donne pour objet propre aux sciences naturelles les essences ou formes. Non encore entièrement émancipé d'Aristote, qu'il s'attache cependant à combattre, il distingue, comme lui, dans les choses, quatre espèces de causes : la cause matérielle ou la substance, la cause formelle ou l'essence, la cause efficiente ou la cause finale. Or, sur la matière, être indéterminé, il estime qu'il n'y a rien à dire; il régresse dans la métaphysique les causes finales, et juge les causes efficientes trop variables pour être l'objet de la science : restent

les essences, les formes, lesquelles, dit-il, se résolvent en lois.

L'école de Descartes, géométrique avant tout, établit *a priori* des principes nécessaires, d'où elle tire les lois du monde. Descartes n'ayant pas besoin, pour expliquer le mouvement, de l'hypothèse du vide, nie le vide, refuse toute activité, toute force spontanée aux corps, fait du mouvement une quantité créée avec l'univers, invariable, et dont les parties se communiquent par le contact d'un corps à l'autre sans augmentation ni diminution. Il bannit des sciences naturelles et les forces occultes et même les causes finales. Son système est un mécanisme théiste, où Dieu donne, comme dit l'ascal, une première chiquenaude à l'univers.

Nature détermine aussi *a priori* les rapports généraux nécessaires de la nature naissante à la nature naturelle, mais sans aller plus loin; il ne pénètre point jusqu'à la philosophie de la nature.

Leibniz nie l'absolue nécessité des lois premières du monde physique; mais il croit possible de les déduire de l'intuition des desseins du Dieu qui les a voulues, et rétablit ainsi dans les sciences naturelles les causes finales, que Descartes en avait chassées. Il remplace le principe d'une égale quantité de mouvement par celui d'une égale quantité de force vive. Il accorde à toute substance, corporelle ou incorporelle, une activité interne, principe de son développement incessant, continu, mais lui refuse toute activité externe et n'admet, par conséquent, de communication entre substances que par l'action d'une force unique, infinie.

Depuis, et sous l'influence des écoles expérimentales, la physique s'est constituée en science positive. En même temps, la philosophie allemande a tenté de construire rationnellement la nature; mais les physiiciens ont peu goûté ces constructions de Schelling et de Hegel, et les ont remplacées par d'autres vues dues à d'autres méthodes: on ne cherche plus *a priori* l'explication des choses; on tâche de la supposer à la suite d'expériences qui suggèrent des hypothèses qu'on s'efforce de soumettre à une vérification également expérimentale. La question de la génération spontanée, celle de la variabilité des espèces, celle de l'unité des forces physico-chimiques, appartenant, en effet, à la philosophie de la nature. Il semble que les philosophes les aient abandonnées aux physiiciens et aux naturalistes, et se soient renfermés dans les limites des sciences morales. Il est vrai que, par compensation, les sciences naturelles sont devenues éminemment philosophiques. La biologie, entre autres, après avoir parcouru tout le champ de la psychologie, semble vouloir explorer celui de la morale. Plusieurs écrivains, faisant la même remarque que nous, en ont conclu que la philosophie de la nature a péri, qu'elle a été ruinée par les progrès des sciences d'observation; nous croyons plutôt que les progrès de ces sciences ont définitivement amené à changer les instruments de ses études, et, si nous osons dire, son outillage.

La physique et la chimie moderne n'ont pas supprimé les atomes de Démocrite d'Épicure; mais, au lieu de vouloir les saisir par la spéculation, elles les cherchent au foyer du microscope, elles les poursuivent dans les réactions chimiques. Il serait enfantin d'affirmer que cette méthode-ci est moins philosophique que celle-là.

— *État de nature.* L'instinct est infallible; la raison ne l'est pas. Sur cette simple donnée, considérant que la civilisation est un produit de la raison ou au moins du raisonnement; qu'elle comporte une foule d'erreurs, de faiblesses, de préjugés et même de crimes, certains philosophes, surtout au XVIII^e siècle, se sont pris d'un ardent amour pour ce qu'ils ont appelé l'*état de nature*. C'est la donnée païenne qui, à l'inverse du système du progrès, fait commencer le monde par l'âge d'or; c'est aussi la donnée chrétienne qui place le berceau du genre humain dans le paradis terrestre. Mais, pour comprendre et juger ce système, il importerait de définir l'*état de nature*, ce qu'il n'est pas aussi aisé qu'on pourrait le croire à première vue.

L'*état de nature*, dit l'*Encyclopédie*, est un état de parfaite liberté, dans lequel, sans demander de permission à personne et sans dépendre de la volonté d'aucun homme, chacun peut faire ce qu'il lui plaît et disposer de sa personne et de ses biens comme il le juge à propos, pourvu qu'il se tienne dans les bornes de la loi de nature. Au XVIII^e siècle, on s'accordait à dire que cet état a existé chez les premiers hommes et qu'il existe encore chez les sauvages, dont la civilisation n'a point corrompu la vertu naïve. J.-J. Rousseau surtout a préconisé l'*état de nature*; il ne cesse de reprocher à la société d'avoir arraché l'homme à la loi de nature pour le soumettre aux lois sociales. « Tout est sorti bon des mains de Dieu, dit-il, et l'homme a tout gâté. » Et c'est de ces principes qu'il part pour élever contre les lettres, les sciences et les arts, contre le luxe, contre la société tout entière. C'était incontestablement un beau sujet d'éloquence, et quand Diderot lança Jean-Jacques dans cette voie paradoxale, il lui donna un conseil digne d'un homme d'esprit. Il faut d'ailleurs remarquer que la géologie, l'archéologie, l'histoire, l'anatomie comparée, la physiologie, toutes les

sciences d'observation et d'érudition étaient, au XVIII^e siècle, à l'état naissant; aucune découverte importante, aucun écrit savamment critique n'était venu éclaircir les premiers âges de notre planète, et les deux grandes ennemies, la philosophie et l'Eglise, rivalisaient d'ignorance quand elles traitaient de ces matières, celle-ci pour l'apologie de la religion, celle-là pour sa ruine. La théorie du bonheur, de la perfection de l'homme primitif n'était donc et ne pouvait être, de la part des philosophes, qu'une pure hypothèse; de plus, cette hypothèse n'avait rien de neuf: on peut dire qu'elle était aussi vieille que le monde historiquement connu. Nous trouvons en effet, à l'origine de l'histoire, les hommes courbés sous le joug des théocraties, et ce sont précisément les théocraties qui, dans tous les pays, ont inventé la doctrine de l'*état de nature*. Toutes les religions sont invinciblement fondées sur cette idée que l'homme était primitivement bon et heureux; que ce fut par suite de sa faute qu'il introduisit le mal dans le monde et, avec le mal, le malheur, la misère et la mort.

Lorsque l'homme était dans ce bienheureux état de nature, il jouissait d'une félicité que toutes les bibles et toutes les mythologies nous décrivent avec admiration. Pas de douleurs, pas de maladies, dans l'âge d'or; des fleuves de lait et de miel serpentaient dans les campagnes; les fleurs les plus odorantes naissaient sous les pas; les arbres plaiaient sous le poids des fruits les plus savoureux. Chez les Juifs, le paradis terrestre représente l'âge d'or des Grecs. Isale, rappelant cet heureux temps, prédit son retour avec le Messie: « Le loup, dit-il, habitera avec l'agneau et le léopard avec le chevreau; le tigre, le lion et le bœuf qu'on élève seront ensemble, et un petit enfant les conduira. » Paix convenue, bien-être absolu, voluptés sans bornes, tel fut, selon tous les livres sacrés, la condition première de l'humanité.

Malheureusement, à l'âge d'or succèdent rapidement des âges de plus en plus dégradés. L'homme, chassé du paradis terrestre, devient mortel et est contraint de gagner sa vie à la sueur de son front. Qu'est-il donc arrivé? L'homme a péché, il est tombé.

La théorie de la chute est donc une conception purement religieuse. Et comment se fait-il que les terribles démolisseurs du siècle dernier aient précisément emprunté à la religion, qu'ils s'efforçaient de détruire, sa conception la plus mystique et aussi la plus décourageante?

Le misanthrope Rousseau ne recule devant aucune conclusion de son système. L'homme qui pense est pour lui un animal dépravé. Mais pour être brutale, chez les contemporains de Jean-Jacques, la théorie de la perfection primitive n'est pas moins singulière. Le bon sens, à défaut d'observation, n'eût-il pas dû suffire pour les sauver d'une pareille erreur? Il a fallu les spéculations et les découvertes de la science contemporaine pour mettre à néant une opinion si absurde et si dangereuse. La science a enfin établi que tout, dans la nature, suit une voie de perpétuels progrès. L'homme n'est qu'un anneau de l'immense chaîne universelle; on peut le définir « le produit, la conséquence la plus récente, c'est-à-dire la plus complète, la plus parfaite des transformations de la substance de notre planète. » Darwin nous a montré les changements progressifs des êtres et des espèces; il nous a fait assister comme de visu à ces éternelles métamorphoses; il a déroulé devant nous la série des êtres dont nous dérivons; il nous a appris à dire à la nature « ma mère; » à tous les êtres, à toutes les substances, « mes frères et mes sœurs. » Carl Vogt nous avait déjà appris que, de même qu'il n'y a pas dans l'homme des fonctions nobles et des fonctions honteuses, mais simplement des fonctions, de même, dans la nature, tous les êtres se valent et que nous descendons de ceux que nous méprisons. Avec le même sens-façon qu'il avait dit: « Le cerveau sécrète la pensée, comme les reins sécrètent l'urine, » il vint jeter à la face de la vanité humaine cet aphorisme, qui soulève des tempêtes: « L'homme est un singe perfectionné. » Nous voilà bien loin du « dieu tombé » de Lamartine.

Dans ce système, que bien des gens croient avoir réfuté en le déclarant humiliant pour la dignité humaine, il est à peu près possible de dire ce que nous étions hier; quant à notre état primitif, il nous ramène vers les organismes les plus élémentaires, et il devient alors superflu d'examiner si nous étions plus parfaits ou plus heureux à l'état de rotifères ou de monades que nous ne le sommes à celui de primates. Mais, même en limitant notre histoire à celle de l'humanité, il est puéril, assurément, de nous demander si nous valons mieux tels que le temps où la civilisation nous ont faits qu'à l'époque où le dernier progrès réalisé nous mit un peu au-dessus du chimpanzé, tout en nous laissant au-dessous de l'Algonquin ou du Botocudo, tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Le véritable état de nature, ainsi compris, est moins beau peut-être, mais plus consolant pour nous; il nous inspire moins de regrets et nous donne plus d'espérance; il nous montre que, loin de marcher à reculons, l'humanité a toujours marché en avant; que les arrêts de l'humanité ne sont que des accidents insignifiants dans la durée des temps.

L'état de nature étant tel que nous venons de le dire, on comprend les lourdes erreurs où sont tombés les philosophes qui ont pris pour point de départ de leur système l'état de nature inventé par les religions. Avec cet état fantaisiste tombent toutes les conceptions auxquelles il a donné naissance, et notamment celle du *Contrat social*, que Rousseau décrit comme s'il y eût assisté. Certes, ce n'est pas nous qui médisons du *Contrat social*; mais nous ne pouvons approuver la place que son auteur lui a donnée dans l'histoire de l'humanité. Que des hommes, condamnés jusque-là à l'isolement, se soient un jour avisés de se réunir pour rédiger, adopter et jurer un contrat synallagmatique, c'est une hypothèse, disons-le, qui dénote une grande absence de connaissances historiques de la part de celui qui l'a hasardée. Cette hypothèse est aussi fautive que celle qui consisterait à réunir quelques hommes et à leur faire dire: « Inventons une religion, des dieux, et soyons prêtres pour asservir nos semblables au culte que nous aurons inventé. » La société a existé avant les contrats, comme la religion avant les prêtres. L'homme est né sociable. Lorsque les sociétés ont été un peu instruites ou qu'elles ont possédé quelques hommes instruits, des lois et des sortes de pactes sociaux se sont faits, mais certainement bien des milliers d'années après la constitution naturelle des groupes humains; de même que les peuples, ignorants et craintifs comme les enfants, ont longtemps adoré celui qu'ils supposaient faire un grand bruit dans les cieux et jeter du feu pendant les orages, avant que quelques hommes plus instruits eussent acquis la conviction que cette croyance était fautive, tout en continuant à l'enseigner pour dominer leurs concitoyens.

Rousseau pense que l'état de nature, qu'il place à l'origine des sociétés, existe de nos jours chez les sauvages. Les uns croient, il est encore isolés, les autres, déjà unis par le contrat social. Cette hypothèse ne pouvait s'accorder qu'avec une ignorance absolue des sciences que nous possédons aujourd'hui. Il est désormais hors de doute que l'état des sauvages d'Amérique ne ressemble en rien à l'âge d'or. Ils sont rusés, voleurs, méchants, possèdent tous les vices naturels et contractent avec une déplorable facilité les vices civilisés. Ils diffèrent surtout de nous par une misère épouvantable et par l'insuffisance des moyens qu'ils possèdent pour lutter contre la nature. Ces sauvages, d'ailleurs, vivent par troupes, par tribus, et obéissent à des chefs tyranniques. Il est absolument faux que l'on rencontre des pays habités par des sauvages isolés l'un de l'autre, des sauvages avant le contrat; ou, s'il est des sauvages de cette espèce, on les appelle des singes.

Concluons. Dès que l'homme a existé comme tel, son véritable état de nature a été l'état de société; la condition essentielle de notre nature, c'est le progrès. Ce n'est donc que par une aberration maladroite que nous pouvons demander au passé, à l'âge d'or, au paradis terrestre, à l'état sauvage, la véritable perfection de notre être. L'homme est fait pour agrandir sans cesse ses desirs et ses moyens; il sera d'autant plus heureux et plus parfait qu'il aura un plus grand nombre de besoins satisfaits. Donc, il faut regarder derrière nous, de temps en temps seulement, pour évaluer le chemin que nous avons fait, et fixer le plus souvent nos regards en avant pour contempler avec admiration celui qui nous reste à faire.

— B.-arts. V. RÉALISME.

— *Nature morte.* Sous ce nom, on a coutume de désigner les tableaux représentant soit des objets absolument inertes, tels que les vases, les bijoux, les ustensiles, les livres, les armes, soit des objets susceptibles de certains développements organiques, mais dépourvus de la vie animale, les fleurs et les fruits, par exemple, soit enfin des animaux morts placés en dehors de leur élément naturel, le gibier, les poissons. Ce genre de peinture a été pratiqué dès l'antiquité; mais l'expression de *nature morte* est tout à fait moderne; nous croyons même qu'elle appartient au XIX^e siècle: on ne la rencontre pas chez Diderot; le célèbre critique, dans son *Essai sur la peinture*, a écrit ceci: « On appelle du nom de peintres de genre indistinctement, et ceux qui ne s'occupent que des fleurs, des fruits, des animaux, des bois, des forêts, des montagnes, et ceux qui empruntent les scènes de la vie commune et domestique; Toniers, Wouverman, Greuze, Chardin, Louthembourg, Vernet même sont des peintres de genre. » Et il ajoute: « La peinture de genre, même réduite au vase et à la corbeille de fleurs, ne se pratiquerait pas sans toute la ressource de l'art et quelque étincelle de génie, si ceux dont elle décore les appartements avaient autant de goût que d'argent. Pourquoi me placer sur ce buffet des maussades ustensiles de ménage? Est-ce que ces fleurs seront plus brillantes dans un vase de la manufacture de Nevers que dans un vase de meilleure forme? Et pourquoi ne verrais-je pas autour de ce vase une danse d'enfants, les joies du temps de la vendange, une bacchanale? Pourquoi, si ce vase a des anses, ne pas les former de deux serpents entrelacés? Pourquoi la queue de ces serpents n'aurait-elle pas fait quelque circonvolu-

lution à la partie inférieure? Et pourquoi leurs têtes penchées sur l'orifice ne sembleraient-elles pas y chercher l'eau pour se désaltérer? Mais il faudrait savoir animer les choses mortes; et le nombre de ceux qui savent conserver la vie aux choses qui l'ont regu est facile à compter! Ailleurs, en parlant des tableaux peints par Chardin (Salon de 1765), Diderot écrit: « Chardin est si vrai si vrai (sic), si harmonieux, que, quoiqu'on ne voie sur la toile que la nature inanimée des vases, des tasses, des bouteilles, du pain, du vin, de l'eau, des raisins, des fruits, des pâtes, il se soutient, et peut-être nous enlève à deux des plus beaux Vernet, à côté desquels il n'a pas balancé de se mettre. » Il ne serait pas impossible que l'expression de *nature morte*, qui est si fréquemment employée aujourd'hui, eût été suggérée à quelque critique par la lecture des passages qu'on vient de lire; elle est loin d'ailleurs d'être d'une parfaite justesse, suivant la remarque qu'en ont faite divers écrivains. Il y a une expression consacrée qui nous contrarie beaucoup, dit Th. Gautier (1855), mais nous sommes forcés de l'employer, car tout le monde la comprend: c'est celle de *nature morte*, comme si la nature ne vivait pas toujours! On entend par là ces tableaux que les Espagnols appellent *badegones*, et qui se composent de fruits, de légumes, de poissons, de gibier, de facons, de verres, de plats et autres vases groupés avec plus ou moins de goût. « La même pensée a été développée d'une façon vive, spirituelle, par W. Bürger (T. Thoré), dans l'étude que cet éminent critique a consacrée au Musée de Rotterdam: « Nous avons beau, dit-il, nous débattre contre cette méchante appellation de *nature morte*, nous ne savons; jusqu'ici, comment la remplacer par un terme qui comprenne à la fois le gibier mort, animaux et oiseaux, le poisson, les fleurs, les fruits, les vases et ustensiles, armes et instruments de musique, bijoux et ornements divers, draperies et costumes, et les mille objets qu'on peut grouper pour en faire le prétexte d'une représentation colorée, amusante, sous le coup de la lumière. *Nature morte* est absurde. Est-ce que les fleurs ne vivent pas? Elles ont leur respiration et leur santé; elles sont gaies et brillantes, ou tristes et ternes; elles s'agitent sans cesse, quoique presque imperceptiblement, se tournent vers la lumière, s'écartent pour laisser passer des branches perfides, s'indéchiffrent sous l'influence de la sécheresse, se gonflent et s'épanouissent sous la caresse d'un rayon. Les fleurs ne sont point de la *nature morte*. Il n'y a point de *nature morte*! Tout vit et tout remue, tout aspire ou expire, tout se métamorphose à chaque instant. Tout prend ou donne quelque chose autour de soi, modifiant avec une persistance irrésistible son entourage, en même temps que sa propre existence. Tout communique avec tout et participe à la vie solidaire. Il n'y a point de *nature morte*! Levin qui est dans ce verre de cristal s'évapore au soleil et s'en va dans l'invisible. Cette cassette d'or s'en va au contact du tapis oriental sur lequel elle est posée. Cette lame de Damas attire les atomes humides et s'en fait une enveloppe rouilleuse, et, avec le temps, ce fourreau de rouille dévorera cette lame d'acier. Si ces deux vases se heurtaient trop étourdiment, la pierre dure lancerait des étincelles. Tout agit et réagit dans le tourbillon continu de l'univers. Tout est à la fois une chose et un être, une œuvre et un ouvrier. Il n'y a point de *nature morte*! *Omnia mutantur, nil interit.* » Les Italiens n'ont pas d'expression spéciale correspondant à celle que nous employons. Les Allemands, les Hollandais, les Flamands, les Anglais disent: *vie tranquille*, ce qui est mieux et plus conforme à l'histoire naturelle.

Si le mot de *nature morte* est nouveau, le genre de peinture auquel il s'applique est des plus anciens. On trouve sur les parois des hypogées d'Égypte, sur les coffres des momies et sur les papyrus, des ustensiles, des vases de toute forme, des armes et d'autres objets peints avec un soin extrême. Plinio nous apprend qu'un peintre grec nommé Pirocos s'acquit une grande célébrité en peignant les scènes les plus triviales, les objets les plus humbles, entre autres des *Provisions de cuisine* (*obsona*), et dut à cette spécialité le surnom de *Rhytographos* (peintre de sujets vulgaires); il a été découvert que les tableaux de cet artiste étaient extrêmement agréables, et que, bien qu'ils fussent de petites dimensions, ils se vendaient fort cher. On a découvert, à Pompéi et à Herculanium, beaucoup de peintures et de mosaïques représentant des *Obsona*: la maison à laquelle on a donné le nom de Castor et Pollux, dans la première de ces villes, était toute pleine de représentations de ce genre; on y remarquait, entre autres: un *Peroquet*, des pigeons morts, des œufs et des fruits; un Pigeon tirant un épici d'une corbeille; des Poules d'eau et des perdrix rouges mortes à côté d'un panier de figues, une Corbeille de fruits et de champignons, un *Porc blanc mort*, des *Sarcelles vivantes*, pendues par les pattes; etc. Dans la maison du Faune, on trouve une mosaïque des plus fines, représentant un *Chat dévorant une caillie*, des *Canards*, des *petits oiseaux morts*, des *poissons* et des *coquillages*; une autre représente des *Pigeons blancs tirant des perles d'une cassette entr'ouverte*; une autre, des *Poissons* et des *crustacés sur un rocher*, etc.

Les articles spéciaux que nous avons consacrés aux peintres de fleurs et aux peintres de fruits (VIII, p. 452 et 859) nous dispensent d'entrer dans de nouveaux détails sur la manière dont les anciens et les modernes ont représenté ces différents produits. Les maîtres italiens des grands siècles n'ont pas estimé que des fleurs, des fruits, des vases fussent assez dignes d'être peints pour faire le sujet d'un tableau; mais beaucoup d'entre eux ont introduit des objets de ce genre dans leurs compositions historiques ou religieuses et les ont peints avec un soin et une habileté consommés. Les peintres vénitiens surtout ont donné à ces simples accessoires beaucoup d'importance, comme on peut en juger par certains tableaux de Bellini, de Paul Véronèse et du Bassan. « Ce dernier, dit Lanzi, semble s'être étudié à chercher des sujets où il pût introduire la lumière des flambeaux, puis des cabanes, des paysages, des bestiaux, des ustensiles de cuisine, tous objets qu'il retraçait avec un rare talent; quand ses tableaux sont profanes, ils représentent tantôt des marchés de bestiaux ou de végétaux, tantôt des travaux rustiques, correspondant aux quatre saisons de l'année; il peignit même, sans introduction de figure humaine, une *Batterie de cuisine*, une *Basse-cour* et d'autres choses de la même espèce. Le Génois Castiglione traita avec succès des sujets du même genre. Parmi les autres peintres de *nature morte* que l'école italienne a produits dans les deux derniers siècles, nous citerons Paolo Paoletti, qui représenta avec une grande vérité, dit Lanzi, les fruits, les plantes potagères, les poissons et le gibier; Carlo Antonio Procaccini, Cittadini, Maderno, Jacopo Rivelli, Pietro-Paolo Bonzi, P.-Ant. Barbieri, Manzini, Scacciati, Simoni del Tintore, Sinibaldo Scorza, etc. En Espagne, Murillo doit être en première ligne; les légumes, le quartier de viande, les ustensiles de cuisine qu'il a placés dans son tableau de la *Cuisine des anges*, qui est au Louvre, attestent son habileté à peindre les objets de *nature morte*; on a de lui, d'ailleurs, quelques tableaux représentant exclusivement des objets de ce genre. Après lui, il faut citer L. Menéndez, dont le musée de Madrid possède un grand nombre de tableaux; B. Montalvo, Reco et un contemporain, M. Seb. Gessa.

L'école flamande et l'école hollandaise ont produit les maîtres les plus habiles et les plus nombreux dans la peinture de *nature morte*; il nous suffira de citer : Frans Snyder, Jan Fyt, Cornelius de Heem, Jan-David de Heem, J. Weenix, qui se placent en première ligne, et, après eux : W. van Aelst, Evert van Aelst, A. van Beecke, A. Adriaenssen, J.-B. Boel, P.-L. Bossus, J. van Es, A. Begeyn, N. Bernaert, van Beyeren, Elias van den Broeck, Fr. Eyckens, J. Galle, N. van Gelder, G. Gheysels, A. Gryef, J. van der Hamen, G. Heda, W.-K. Heda, Melchior Hondecoeter, W. Kalf, J. van Kessel, J. Mierevelt (*Gibier*, au musée de Dresse), Abraham Mignon, P. van Overschelde, Gertrude Pieters, Pieter Potter, H. Rokes Soghr, J. Vonck, Jacob Gillig, etc. Quelques grands maîtres néerlandais ont peint ou gravé à l'occasion des tableaux de *nature morte* excellents. Rembrandt a gravé une *Coquelle* bien connue des amateurs; Gérard Doy a peint une *Aiguille d'argent* qui est au Louvre, et une *Moutre* suspendue à un ruban bleu, près d'un chandelier de cuivre, qui est au musée de Dresde; Cuyper a exécuté aussi quelques merveilles du même genre.

En France, nous avons eu comme peintres de *nature morte* : Desportes, Oudry, Chardin, Roland de La Porte, Blain de Fontenay, Monnoyer, etc., au XVIII^e siècle. Chardin est particulièrement célèbre; on suit avec quel enthousiasme Diderot a parlé de ses œuvres : les *Attributs des sciences et des arts*, un *Panier de prunes*, le *Bocal d'olives*, la *Fontaine de cuivre*, la *Raie dépouillée*. Un jour cependant, après avoir fait les plus grands éloges de son peintre favori, Diderot, écrivant à Grimm, fit cette réflexion piquante : « Il faut, mon ami, que je vous communique une idée qui me vient et qui peut-être ne me reviendrait pas dans un autre moment; c'est que cette peinture, qu'on appelle de genre, devrait être celle des vieillards ou de ceux qui sont très vieux. Elle ne demande que de l'étude et de la patience. Nulle verve, peu de génie, guère de poésie, beaucoup de technique et de vérité, et puis c'est tout. » On ne pouvait mieux définir et apprécier ce que la peinture de *nature morte* a de véritablement secondaire, relativement aux autres genres; elle réclame avant tout un grand talent d'exécution et n'exige aucune des grandes qualités d'imagination et de style nécessaires à la peinture d'histoire et de mœurs.

Les peintres de *nature morte* n'ont jamais été plus nombreux que de notre temps; le plus habile, le plus coloriste, le plus vrai est M. Philippe Rousseau; l'un des plus adroits et des plus fins est M. Blaise Desgoffe. Après eux, on peut citer MM. Alex. Couder, Eug. Appert, Monginon, Ribot, Yvelon, etc. Desgoffe, qui ont obtenu un grand succès au Salon de 1864, W. Bürger a fait les observations suivantes : « Lorsque Chardin et Cuyper peignent des verres ou d'autres objets inanimés, ils y mettent un peu de leur sentiment d'homme et beaucoup de leur génie de peintre. Chez M. Blaise Desgoffe, toute impression

humaine disparaît; les objets ne sont pas peints tels que chacun les voit selon son tempérament, mais tels qu'ils sont en réalité, abstraction faite de l'esprit humain et de l'œil humain, ce qui semblerait impossible. Je ne sais comment expliquer ce résultat. Est-ce une œuvre d'art? mais foi, non! Dans l'art, il y a toujours quelque chose de l'homme, ne fût-ce que sa manière de voir matériellement les objets, laquelle est différente chez tous les individus et indéfiniment variée. Est-ce un travail industriel? Il semble que les résultats de M. Desgoffe soient obtenus par quelque action physique ou lui-même ne soit qu'un agent inerte, un intermédiaire mécanique; qu'il prenne du bout de sa brosse l'objet réel et qu'il le pose là sur sa toile, sans y avoir rien fait que de le transposer. Jamais la peinture n'a rien produit d'aussi réel. » Un autre critique, M. Du Camp, a dit des *Bijoux* et des *Curiosités* peints par Desgoffe : « Jamais peut-être la science du trompe-l'œil n'a été plus loin, et ce serait admirable, s'il n'était pueril de dépenser de tels et de si consciencieux efforts pour arriver à un résultat presque négatif, c'est-à-dire uniquement obtenu pour le plaisir des yeux et ne s'adressant à aucune des facultés de l'esprit. »

— Allus. littér. Un frère est un ami donné par la nature, Vers de Legouvé père, dans sa tragédie la *Mort d'Abel*. C'est Cain qui parle. V. FRÈRE.

Nature des choses (DE LA) [*De natura rerum*], célèbre poème didactique de Lucrèce (vers 55 av. J.-C.). Comme poème, c'est un des chefs-d'œuvre de la littérature latine; comme œuvre philosophique, un des plus puissants efforts de la raison ou de l'imagination humaine aux prises avec l'insoluble problème de la création. Nous nous occuperons plus du poète que du philosophe, ce que l'on a appelé le système de Lucrèce, qui n'est autre que le système d'Epicure, étant exposé à l'article EPICURISME. L'ouvrage est divisé en six livres. Le premier, qui s'ouvre par une brillante invocation à Venus, principe du monde, puisqu'elle est le principe de la fécondité, chante la nature et les premiers éléments, c'est-à-dire les atomes, dont l'agencement et les combinaisons diverses ont formé l'universalité des choses, car aucune chose ne naît de rien et aucune ne retourne à rien. L'éternité et l'indestructibilité de la nature sont ainsi posées en axiome. Avant d'aller plus loin, Lucrèce éprouve le besoin de renverser toutes les fables du paganisme; il montre que la superstition religieuse a été le fléau des âges antérieurs; il l'attaque en racontant le supplice d'Iphigénie, vigoureux tableau destiné à mettre en relief la cruauté des prêtres et la crédulité imbecille des peuples. Au deuxième livre, le poète entre pleinement dans son sujet; il traite du mouvement de la matière, du mécanisme de la vie chez les êtres animés, de l'infinité variée des mondes; il enveloppe cette aride discussion des plus riches images, frappe l'esprit par la grandeur de ses conceptions en même temps que par la puissance de son style, et entremêle les plus hautes spéculations métaphysiques de tableaux pleins de grâce et de fraîcheur. Le troisième livre est consacré à la recherche de la nature de l'âme, que Lucrèce considère comme composée de diverses parties élémentaires destructibles dans leur union, mais éternelles dans leur essence. Le quatrième est consacré tout entier à l'homme physique; le poète étudie les phénomènes de la vision, de l'odorat, de la voix, recherche la nature des songes, et, arrivé à la grande loi naturelle du rapprochement des sexes, il fait des plaisirs de l'amour et de la puissance des passions le plus énergique tableau. « Il y a dans le poème de Lucrèce un admirable quatrième livre, que je traduirai ou je ne pourrai, » a dit Voltaire. Voltaire ne l'a point traduit, et certes on peut dire que ce serait une œuvre difficile que de faire passer dans notre langue si rude, avec leurs vigueurs souvent brutales et leurs délicatesses infinies, ces chaudes et voluptueuses peintures. Nul poète n'a jamais exprimé en si beaux vers la si ardente des plaisirs, les désirs insatiables, les inquiétudes et les tourments de l'amour. Après une telle élosion poétique, une veine ordinaire serait épuisée; Lucrèce trouve encore, pour achever son œuvre, des richesses inépuisables. Dans le cinquième livre, il nous fait assister aux premiers âges de la terre, vierge encore et recelant dans son sein tous les germes; c'est par sa propre fécondité qu'elle enfante les plantes, les arbres, qu'elle se couvre de verdure et de fraîcheur; le poète étale à nos yeux toutes ces magnificences primitives. Les animaux apparaissent, puis l'homme, faible et désarmé au milieu d'eux. La vie incertaine et sauvage des premiers hommes, l'origine du langage et de la société, la naissance de l'industrie, enfin le perfectionnement moral de l'homme, qui, parti de si bas, arrive à concevoir des lois et à se proposer la sagesse comme moyen d'arriver au bonheur, fournissent à Lucrèce des motifs de la plus haute poésie. Le sixième livre a pour objet l'exposition et l'étude des phénomènes naturels, la pluie, les vents, l'arc-en-ciel, les volcans, les tremblements de terre, etc.; la physique de Lucrèce est enfantine, et, de toutes ses conceptions à cet égard, il ne subsiste que quelques considérations générales exposées en beaux vers; la peste d'Athènes, effrayant

tableau qui égale celui de Thucydide, termine le poème d'une façon tout à fait épisodique.

Un des traducteurs du poème de la *Nature des choses*, M. de Pongerville, a surtout envisagé cette grande œuvre au point de vue religieux; il montre que Lucrèce doit être accusé de ce reproche d'impiété que n'ont pas manqué de lui faire les esprits superstitieux.

« Il est des époques, dit M. de Pongerville, où l'esprit humain, lassé des entraves qu'il supporta longtemps, la brise enfin, et cherche bientôt à remplir le vide de ses illusions détruites. Les masses, entraînées par une ardente réaction, s'étonnent d'errer sans frein, et, presque effrayées d'être libres, tout en invoquant la vérité, se précipitent vers des erreurs nouvelles. Quelquefois, au milieu de la tourmente, un homme se lève : de son regard dominant il aperçoit le but, l'indique, il y marche, et seul il fend, sans dévier, les flots de la multitude étonnée, qui le regarde passer et roule en sens contraire. Mais si ces géants de la pensée n'ont pas été universellement compris, ils ont laissé au monde le flambeau de leur génie pour éclairer la route de la vérité. A cette puissance de raison Lucrèce joignit la puissance du talent : les vérités aperçues par les philosophes ses prédécesseurs furent de lui une entreprise immortelle. Il ne nous resterait aujourd'hui d'Epicure, de Zénon, d'Anaxagore et d'Empédocle que leurs grands noms, si le poème de Lucrèce n'avait rendu la vie à leurs œuvres; la poésie est la sauvegarde des trésors du génie. A l'époque où brilla le poète philosophe, la mythologie avait perdu son pouvoir réel; elle subissait le sort de toutes les œuvres humaines. Les oracles étaient muets, les prêtres étaient forcés de vivre de leurs pieux subterfuges. Les dieux n'étaient plus pour l'élite des peuples que les emblèmes des diverses puissances de la nature : voilà les divinités que Lucrèce frappa de la foudre du génie; mais en leur ravissant l'empire, en démasquant les idoles, il se prosterna devant la véritable piété. Adversaire intrépide du hasard et de la fatalité, il ne reconnut de Providence que dans l'ordre infini de la nature; il lui donna la nécessité des effets de chaque cause, dans leur invariable enchaînement, et sur cette base éternelle il fonda les principes d'une morale immuable, nécessairement liée aux actions de l'homme. Lucrèce s'attache à prouver qu'on ne peut être heureux sans modération et sans vertu, que le bonheur n'est que le fruit d'une sage conduite, que le mal conduit au mal et punit son auteur, que l'homme doit respecter l'homme, que toute tyrannie est un crime... Lucrèce ne détruisit donc point une religion déjà renversée, mais il rendit le fanatisme odieux, signala les abus d'une aveugle crédulité et propagea des principes de justice, de morale, d'ordre universel, d'autant plus durables qu'il les dédaignait de la marche invariable des choses, des rapports nécessaires des individus soumis à des devoirs mutuels... On peut analyser son vaste système en peu de mots. L'erreur est dangereuse, quels que soient son but et sa forme; l'homme ne doit pas croire sans l'évidence des sens; rien ne se fait de rien; il est impossible que le plus faible atome s'écroulisse; il n'est point de hasard : le destin, c'est la nécessité. Le temps et l'espace sont infinis.

La nature est sans borne, et son empire immense Nulle part ne finit, nulle part ne commence.

Si l'on supposait un lieu marqué par sa limite, La faites voir un trait :

Qu'il s'arrête à l'obstacle ou glisse dans les airs, Le trait n'a point touché le bout de l'univers; Mais laissons-le voler dans ces plaines profondes, Où des mondes sans fin s'entassent sur des mondes : Un obstacle est offert, l'obstacle est écarté, Et l'espace recule après l'éternité.

Ces idées justes et sublimes ont été adoptées, répétées par de grands écrivains; mais Pascal, et Locke, et Descartes n'ont eu que la gloire de les mettre en circulation.

Le style de ce poème est d'une richesse, d'une vigueur et d'une variété incomparables; ses archaïsmes, comme dans notre langue ceux de Montaigne, ne font qu'ajouter à sa saveur. Ecrit à une époque où la langue latine poétique était à peine formée, le *De natura rerum* redote encore admirablement toutes les beautés de l'art grec, dont il s'inspire directement. Ce qui anime les raisonnements les plus arides, les plus sèches déductions, c'est l'enthousiasme profond du poète pour les hautes vérités qu'il révèle; cet enthousiasme se répand en traits pathétiques, en éloquentes digressions, en vivantes images, et se laisse même voir, à l'état latent, sous le prosaïsme de certaines formules. Son génie s'anime dans la contemplation des grands spectacles de la nature, comme son imagination s'exalte en recherchant les lois qui régissent l'univers. Peu de poètes, ainsi que le remarque Fontanes, ont réuni à un plus haut degré ces deux forces dont se compose le génie : la méditation qui pénètre jusqu'au fond des sentiments ou des idées, dont elle s'enrichit lentement, et cette inspiration qui s'éveille à la présence des grands objets.

Le poème de la *Nature des choses* a été traduit par M. de Pongerville, en vers d'abord (1833, in-89), puis en prose (collection Panckoucke). La traduction en prose est estimée comme plus précise. Le premier chant a été traduit en vers, d'une façon très-remarquable, par M. Sully-Prudhomme (collection Le-

merre, 1869, in-12); la belle étude sur Lucrèce, dont il a fait précéder cet essai de traduction, mérite aussi d'être mentionnée. L'abbé de Polignac avait entrepris de réfuter le système de la *Nature des choses* dans un *Anti-Lucrèce*, poème en six chants, aujourd'hui fort oublié (1747, in-89). Ce n'est qu'une exposition, mal versifiée, du système de Descartes.

Nature des dieux (DE LA) [*De natura deorum*], traité philosophique de Cicéron, dédié à Brutus. Cet ouvrage, où l'auteur ne conclut pas, est un exposé analytique des diverses opinions des philosophes sur l'Être suprême et la Providence. Cicéron le composa l'avant-dernière année de sa vie, dans les moments les plus orageux de la République. On peut le considérer comme un des plus curieux monuments de la critique ancienne, appliquée aux religions et aux superstitions.

Trois philosophes de sectes opposées, un épicurien, un stoïcien et un académicien, discutent sur la nature des dieux. Les deux premiers ont chacun leurs dogmes et se croient, à l'exclusion l'un de l'autre, les possesseurs de la vérité; mais l'académicien, qui ne veut se rendre qu'à l'évidence, les attaque tour à tour, leur montre l'illusion de leurs préjugés et ne trouve pas de meilleur biais, pour se garantir d'erreur lui-même, que de ne rien affirmer de positif. « Les savants que Cicéron fait parler, dit l'abbé d'Olivet, n'avaient secoué l'idolâtrie grossière de la Grèce et de Rome, que pour la remplacer par les vaines subtilités de leurs écoles. Je ne sais même pas si ce ne serait pas donner une idée précise de cet ouvrage que de l'appeler le *Roman théologique des anciens*. »

Un des mérites de cet ouvrage est la rapidité et la clarté avec lesquelles Cicéron analyse les opinions des anciens philosophes, et le talent avec lequel il en a traduit certains passages. « On doit regretter, dit M. V. Le Clerc, que Cicéron n'ait pas expliqué avec une attention plus scrupuleuse les dogmes du stoïcisme et ait laissé l'avantage à l'académicien, au lieu de le réfuter au nom de l'ancienne Académie et de l'école de Socrate. »

Nature (DES SECRETS DE LA), dialogues philosophiques, par Vanini (1616). Le titre complet de cet ouvrage, écrit en latin, est ainsi construit : *De admirandis naturæ reginæ deæque mortalium arcanis lib. IV*. L'auteur, fort malmené par les écrivains orthodoxes et spiritualistes, sur la foi du parlement de Toulouse qui le fit brûler vif, a été réhabilité par les philosophes matérialistes. Le *Credo* de Vanini rentre parfaitement dans les théories du panthéisme ou du naturalisme moderne. Vanini n'admet ni l'immortalité de l'âme, ni une Providence créatrice. D'après lui, l'intelligence ne peut mouvoir la matière, ni l'âme le corps. C'est la matière qui donne l'impulsion à l'intelligence, et c'est l'âme qui reçoit du corps. Nos vices et nos vertus dépendent du caractère, du tempérament que nous tenons forcément de notre naissance et de notre éducation. Par conséquent, l'homme doit suivre ses penchants. Dieu est identique à la nature, et la vraie morale est celle d'Epicure.

Vanini est donc un ancêtre du matérialisme contemporain. « Il abonde toujours en protestations de soumission à l'Eglise, dit V. Cousin, mais il se moque presque ouvertement du christianisme. Non-seulement il continue de nier que Dieu ait pu donner la première impulsion au monde, mais il rejette toute action de l'intelligence sur la matière. Il croit le monde éternel. Si l'y a du mouvement dans l'univers, il vient de l'essence même de la matière, non d'une volonté intelligente. Quant à la question de l'immortalité de l'âme, il a fait voir, dit-il, de ne s'en expliquer que quand il sera vieux, riche et Allemand. Il n'y a pas de liberté, et la vertu et le vice dépendent du climat, du tempérament, du système d'alimentation. Le seul plaisir est la fin de l'homme, et les premiers des plaisirs sont ceux de l'amour; de là des anecdotes et des peintures fort licencieuses. Vanini nous entretient de ses maîtresses; il regrette de ne pas être un enfant de l'amour, parce qu'il aurait plus de beauté, de force et d'esprit, et dans plus d'un endroit on voit qu'il a pris sa part de la dépravation italienne au XVI^e siècle. » Ces accusations posthumes ne sont pas bien nettement établies; elles sont démenties par la mort héroïque de la courageuse victime de l'inquisition toulousaine. On a vu dans un passage de ces dialogues sur la nature le signe d'un orgueil insensé. « Si tu n'étais Vanini, dit l'interlocuteur, tu serais Dieu. — Je suis Vanini, » répond le philosophe avec dédain.

Le traité des *Secrets de la nature* a été traduit par M. Rousselot, dans les *Œuvres philosophiques* de Vanini (1841).

Nature (LE SPECTACLE DE LA) ou *Entretiens sur l'histoire naturelle et les sciences*, par Pluche (1732, 9 vol. in-12). Cet ouvrage n'est plus en grande partie au niveau de la science, mais on y peut encore glaner quelques enseignements utiles; il est ingénieux et agréable, quoique un peu diffus.

Les premiers volumes sont en forme de dialogues; on remarque pour interlocuteurs le jeune Stafford, sous le nom du chevalier de Breuil, son père et sa mère, sous les noms de comte et comtesse, et enfin le prieur, qui représente Pluche lui-même. Certains passa-

le temps de composer des romans, des nouvelles, des romances, des faibles, etc. Ses romans, dont la plupart eurent un vif succès lors de leur publication, ont paru sous le voile de l'anonymat, et ce ne fut qu'en 1817 que le nom de leur auteur fut connu du public. Parmi ses œuvres, qui forment 55 volumes in-8°, nous citerons : *Walther de Montbarry* (1786); *Thécla* (1788); *Hermann d'Unna* (1788); *Elisabeth* (1789), ouvrage traduit en français ainsi que les précédents; *Nouveaux contes populaires de l'Allemagne* (1789-1792); *Rosalda* (1818); *Louise et Alexis* (1819); *Derniers romans originaux* (1827, 5 vol.), etc.

NAUCADE s. f. (nô-ka-de). Agric. Mélange de son, d'herbes et d'eau, qu'on donne aux cochons dans le sud-ouest de la France.

NAUELLE, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de canton, arrond. et à 36 kilom. S.-O. de Rodez, dans une belle vallée; pop. aggl., 767 hab. — pop. tot., 1,272 hab. Commerce de porcs, bestiaux, céréales. Ce bourg est encore entouré en partie de vieilles murailles qui tombent en ruine. Curieuse petite église de Saint-Martial.

NAUCHE (Jacques-Louis), médecin français, né au Vigeois (Corrèze) en 1776, mort à Paris en 1843. Reçu docteur à Paris, il se fixa dans cette ville, devint un chaud partisan de l'application du galvanisme à la médecine, et fut nommé président de la Société galvanique, médecin de l'institution des jeunes aveugles et membre de la Société des sciences de Paris. Nauche se signala par l'ardeur qu'il mit à propager la vaccine. Outre de nombreux articles, insérés dans divers recueils, notamment dans le *Journal du galvanisme, de vaccine, etc.*, qu'il avait fondé en 1809, on lui doit : *Nouvelles recherches sur les rétentions d'urine* (Paris, 1801); *Des maladies de la vessie et du méat urinaire* (1801), souvent réédité; *Des maladies propres aux femmes* (1829, in-8°), etc.

NAUCHÉE s. f. (nô-ché). Bot. Syn. de CLITORIE, genre de légumineuses.

NAUCLÉE s. f. (nô-klé). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui habitent les régions tropicales. On dit aussi NAUCLÉAIRE.

— **Encycl.** Les *nauclees* sont des arbres ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles simples, coriaces, opposées ou verticillées, munies de stipules; les fleurs, réunies en capitules biaux, axillaires ou terminaux, sont portées sur un réceptacle commun, globuleux, et entourées de bractées; le fruit se compose de capsules distinctes ou soudées, à deux loges qui se séparent à la maturité sous la forme de deux coques suspendues au sommet d'un axe filiforme. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans toutes les contrées tropicales.

La *nauclee gambir* est la plus connue; c'est un petit arbre ou un grand arbrisseau, à tiges droites, cylindriques, divisées en rameaux opposés, étalés, portant des feuilles longues, ovales-obtusées et glabres; les fleurs sont purpurines, odorantes, très-nombreuses, à l'aisselle des feuilles. Ce végétal croît aux Indes orientales. On en extrait une des substances connues dans le commerce sous les noms de *gomme-kino*, *gutta-gambir* ou *gambir*. On l'obtient des feuilles et des jeunes branches par des procédés simples.

Le premier procédé, décrit par Hunter, consiste à faire bouillir les feuilles détachées des branches dans un grand pot, pendant une heure et demie, en ajoutant du liquide à mesure qu'il se vaporise, jusqu'à ce que la matière s'épaississe en consistance de sirop. On l'enlève alors de dessus le feu, et, en se refroidissant, elle se solidifie. On la partage ensuite en petits carrés qu'on fait sécher au soleil, en les retournant fréquemment. Le gambir préparé par ce procédé est brun; quelquefois, cependant, il est presque blanc.

Par le second procédé, d'après Campbell, on coupe en petits fragments les feuilles et les jeunes branches, et on les fait infuser dans l'eau pendant quelques heures; on obtient ainsi un dépôt qu'on fait sécher au soleil et qu'on fonce dans de petites moules ar rondies. D'autres fois, on obtient ce dépôt en faisant bouillir dans l'eau les feuilles seules hachées. D'autres fois encore, on fait avec les feuilles et les bourgeons une décoction qu'on soumet à l'évaporation, au feu ou au soleil, jusqu'à consistance convenable. A Singapour, d'après Bennett, on prépare le gambir cubique en faisant bouillir deux fois les feuilles avec de l'eau, dans un chaudron fait d'écorces d'arbres cousues avec un fond en fer battu; on obtient, par évaporation, un extrait ferme, d'un brun jaunâtre clair et terreux, que l'on coule dans des moules oblongs; quand il est solidifié, on le découpe en cubes; les résidus servent d'engrais.

Le gambir renferme un principe astringent, analogue à ceux du cachou et du kino. La première sensation qu'il produit sur l'organe du goût est l'amertume et l'astringence, auxquelles succèdent un arrière-goût douceâtre très-persistant. Le gambir, sous ses divers états, se dissout dans l'eau, en masses d'un brun rougeâtre, brillantes, sèches, friables, opaques, un peu solubles dans l'eau et l'alcool. Fréquemment employé autrefois dans la matière médicale comme astringent, il a

été bien détrôné par le ratanhia. On l'emploie avec succès, à l'intérieur, contre les diarrhées rebelles, la dysenterie, les hémoptysies, la leucorrhée, les angines, les aphtes, les ulcères de la gorge, les fièvres intermittentes, etc. On le fait mâcher avec des feuilles de bétel. On administre aussi son infusion dans l'eau, à laquelle il communique une couleur analogue à celle du thé.

À l'extérieur, on emploie le gambir comme détersif et dessiccatif des plaies. Les Malais le mêlent à de la chaux et l'appliquent sur les coupures et les brûlures. On l'emploie encore en bains contre les fièvres; une éponge imbibée d'une décoction de gambir mêlée de quinquina ou d'eau de chaux et introduite dans le vagin passe pour un excellent remède contre la leucorrhée.

Mais l'usage le plus fréquent qu'on fasse de cette substance aux Indes orientales consiste à la mâcher en la mêlant avec des feuilles de bétel, comme pour le cachou. On choisit pour cela la qualité la plus belle et la plus blanche. Le gambir rouge, qui a une saveur forte et âpre, est exporté en Chine et à Batavia, où on l'emploie pour la teinture et surtout pour le tannage des cuirs, usage auquel il est très-propre, parce qu'il est plus riche en tannin que le cachou.

On cultive la *nauclee gambir* dans les terres riches et de couleur rougeâtre. Elle donne les plus grands produits quand les pluies sont abondantes, mais ne réussit pas dans les terrains sujets aux inondations; aussi la plante-t-on surtout sur le flanc des coteaux. On la propage de graines; les jeunes plants croissent rapidement; quand ils ont 25 de hauteur, on les plante à demeure à la distance d'environ 3 mètres. On obtient une première récolte au bout d'un an de plantation, une plus abondante au bout de dix-huit mois, et à deux ans l'arbre est complètement développé et en plein rapport.

Nous citerons aussi la *nauclee pourpre*, petit arbre à feuilles glabres et luisantes, originaire du même pays, et la *nauclee d'Afrique*, arbrisseau qui croît surtout en Guinée et au Sénégal.

NAUCLÈRE s. m. (nô-klè-re) — du gr. *naulêros*, pilote, marin). Ornith. Division du genre faucon.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombréides, comprenant six espèces : *Les nauclères sont de petits poissons qui ne vivent qu'en haute mer*, (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Ichtyol. Les *nauclees* sont caractérisées par des dents en carde ou en velours ras aux mâchoires et aux palatins; une épine sortant du sommet de l'angle obtus formé par les deux bords du péropécule, le plus souvent accompagnée de deux autres plus petites; la queue non carénée. Ce genre, qui a des affinités avec les pilotes et les séries, renferme six espèces, toutes de petite taille et qui vivent exclusivement dans la haute mer. Le *naucleer comprimé* peut être regardé comme le type du genre. Ce poisson, dont la taille n'atteint ordinairement que 0m,30, a le corps couvert de très-petites écailles, argentées, brillant, un peu plombé sur le dos, traversé par sept bandes bleu noirâtre, qui descendent du dos et se effacent sur le bas des flancs; ses nageoires sont généralement jaunâtres, à l'exception des nageoires ventrales, qui sont presque entièrement noires.

NAUCLERUS (Jean VERGEN, dit), célèbre chroniqueur allemand, né en Souabe vers 1430, mort en 1510. D'abord professeur à l'université de Tubingue, il en devint recteur et enfin chancelier. Il a laissé une *Chronique du monde*, en latin, depuis Adam jusqu'en 1400, imprimée à Cologne 1564. C'est une compilation un peu plus exacte que celles qui avaient paru jusqu'alors. On lui doit aussi : *Tractatus de simonia* (Tubingue, 1500, in-4°).

NAUCORE s. f. (nô-ko-re) — du gr. *naus*, navire; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des hydrocorides, tribu des népidés, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent en France et au Mexique : *La NAUCORE ne laisse pas d'être un fort bel insecte*. (V. de Bomare.) On dit aussi NAUCORIS.

— **Encycl.** Les *naucorés*, appelées aussi vulgairement *moules-scorpions* ou *punaises d'eau*, ont le corps déprimé, la tête beaucoup plus large que longue et enfoncée dans le corselet; le rostre court, le labre triangulaire et libre; les antennes stécacées; le corselet transversal, deux fois plus large que haut, emboutant la tête des deux côtés; l'écusson triangulaire et grand, les élytres lisses et presque dépourvus de nervures; les pattes terminées par des crochets. Les *naucorés*, sous tous leurs états, sont très-carnassiers, voraces, et attaquent tous les autres insectes aquatiques. Elles sont très-agiles et nagent avec beaucoup de rapidité au moyen de leurs pattes ciliées; elles volent de même assez bien pour se transporter d'une mare à l'autre, mais seulement pendant la nuit. On prétend aussi qu'elles sautent très-bien. Les femelles pondent vers la fin d'avril; leurs œufs varient beaucoup de forme et sont quelquefois tronqués obliquement à l'extrémité. Il faut, quand on veut saisir les *naucorés*, employer quelques précautions, car leur rostre robuste, quoique court, pique vivement; on dit même qu'elles font couler dans la blessure

une liqueur veinuse qui fait enfler la partie atteinte et cause une douleur d'autant plus insupportable qu'elle approche plus du chaotoulement; on l'apaise toutefois en appliquant de la salive sur l'endroit blessé. On connaît trois ou quatre espèces de *naucorés*, qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord. La *naucore cimicoïde*, type du genre, est très-commune dans les marais des environs de Paris.

NAUCORIDE adj. (nô-ko-ri-de) — de *naucore*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *naucore*. On dit aussi NAUCORIDÉ, és.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des hydrocorides, ayant pour type le genre *naucore*.

NAUCRARE s. m. (nô-krà-re) — gr. *naukraros*; de *naus*, navire, et de *kras*, tête). Antiq. gr. Magistrat athénien, administrant les revenus d'un dème, et chargé de fournir un vaisseau à la république. On l'appelait aussi DÉMARQUE.

NAUCRARIE s. f. (nô-krà-ri) — gr. *naukraria*; de *naus*, navire, et de *kras*, tête). Antiq. gr. Division des tribus d'Athènes, avant la création des dèmes.

— **Encycl.** Les quatre tribus de l'Attique étaient divisées chacune en trois phratries, et chacune des douze phratries en quatre *naucraries*, ce qui portait le nombre des *naucraries* à quarante-huit. Photius attribue la création des *naucraries* à Solon; mais Hérodote, en parlant de l'insurrection de Cylon, mentionne des magistrats athéniens qu'il appelle « prytanes des *naucraries* », en sorte que les *naucraries* auraient existé bien avant Solon. Il est vrai, d'un autre côté, que Thucydide, en racontant le même événement, ne parle pas de ces prytanes des *naucraries*, mais seulement de neuf archontes. On n'affirmera donc pas d'une manière positive que les *naucraries* existèrent antérieurement à la législation de Solon, bien qu'il y ait à cela d'assez grandes probabilités.

Quoi qu'il en soit, on peut regarder les *naucraries* comme des divisions à la fois politiques et territoriales, semblables à celles qui furent les dèmes dans la constitution de Clisthène, et facilitant la répartition des taxes et des charges militaires. De là vient que les grammairiens nous disent du *naucraros*, ou chef de chaque *naucrarie*, qu'il avait un emploi semblable à celui du *démarche*, ou chef du dème. Mais, en faisant remonter la *naucrarie* au delà de Solon, il ne faut pas chercher l'étymologie de ce nom dans le mot *naus*, navire; car les Athéniens alors ne possédaient pas de navires. Il faut le faire venir de *naïd*, habiter, et regarder *naucraros* comme une forme du mot *nauceléros*, qui loue une maison. Si Solon trouva les *naucraries* déjà établies, il y ajouta cette innovation, qu'il chargea chaque *naucrarie* d'équiper une trième et de fournir deux cavaliers. Clisthène, au milieu des changements qu'il fit subir à la constitution de Solon, conserva la division en *naucrarie*, au point de vue des taxes et au point de vue militaire; mais il en accrut le nombre et les porta à cinquante, divisant chacune de ses dix tribus en cinq *naucraries*. Il en résulta que le nombre des navires fournis par ces subdivisions de la tribu fut élevé lui-même de quarante-huit à cinquante, et celui des cavaliers de quatre-vingt-seize à cent. Hérodote dit que les Athéniens, dans leur guerre contre Egine, avaient seulement cinquante navires leur appartenant en propre; ce qui est tout à fait d'accord avec les cinquante *naucraries* de Clisthène. Les fonctions des anciens *naucrarés*, comme chefs des *naucraries*, furent alors transportées aux *démarches*. L'obligation pour chaque *naucrarie* d'équiper un navire de guerre qui fût au service de la république peut être regardée comme la première forme du système qui s'établit ensuite sous le nom de triarchie. Quand la triarchie fut développée, les obligations imposées aux *naucraries*, sous le rapport du service maritime, cessèrent graduellement et finirent même par ne plus exister. V. TRIARCHIE.

NAUCRATIS s. m. (nô-krà-tis) — du gr. *naukratés*, pilote). Ichtyol. Syn. scientifique du genre *PILOTE*.

NAUCRATIS, ville de l'ancienne Egypte (Delta), sur la branche Canopique du Nil. Cette ville, autrefois florissante, était très-frequentée par les marchands grecs, qui y possédaient un comptoir. Patrie d'Athènes et de Julius Pollux.

NAUCYDÈS, sculpteur grec, né à Argos. Il vivait dans la seconde moitié du ve siècle avant J.-C., et fut, croit-on, le frère et le maître de Polyclète d'Argos, second du nom. Naucydès rivalisa avec l'Éphidias et ce grand Polyclète dans l'art de combiner l'ivoire et les métaux pour l'exécution des statues. On cite de lui une *Hébé* d'ivoire et d'or, *Hécate* en bronze, *Mercur*, *Sacrificateur* immolant un bœuf, *Érinne*, et surtout le *Discobole*, dont on a cru retrouver la copie dans le *Discobole* du Louvre.

NAUDÉ (Gabriel), célèbre bibliographe, né à Paris en 1600, mort à Abbeville en 1653. Après avoir terminé brillamment ses humanités, il suivit les cours de médecine et fut le condisciple de Gui Patin, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Sa passion pour les

livres le recommanda au président de Mesmes, qui le choisit pour son bibliothécaire. Toutefois, voyant que cet emploi l'empêchait de continuer ses études médicales, Naudé donna sa démission et alla à Padoue terminer son éducation. Rappelé à Paris deux ans après par la mort de son père, il prononça en 1628, lors de la clôture des examens de la Faculté de médecine, un discours qui fit sensation. Nous le trouvons ensuite bibliothécaire du cardinal de Bagni, qu'il suivit à Rome, puis bibliothécaire du cardinal Barberini, neveu d'Urbain VIII. Des 1633, Gabriel Naudé avait été nommé médecin de Louis XIII. Richelieu, qui venait de faire imprimer au Louvre l'*Imitation de Jésus-Christ*, lui confia la difficile mission de trouver quel est le véritable auteur de ce livre. Nudé se décida en faveur de Thomas à Kempis, de l'ordre des augustins. Des que les conclusions de Naudé eurent été publiées, toutes les autres congrégations religieuses le prirent à partie et l'accablèrent d'injures. Naudé riposta, et de cette controverse naquit un long procès, qui ne se termina qu'en 1652. Richelieu, qui s'était rangé à l'avis de Naudé, l'avait rappelé à Paris en 1642 pour lui donner la surveillance de sa bibliothèque; mais la mort du ministre, arrivée quelques mois après le retour du bibliographe, laissa ce dernier sans emploi. Mazarin ne manqua pas de s'attacher un personnage si savant, et Naudé lui créa en dix ans une bibliothèque de 40,000 volumes, sans compter les manuscrits, connue sous le nom de bibliothèque Mazarine. Pendant les troubles de la Fronde, cette belle collection fut vendue en 1652, malgré les supplications de l'arbitre, qui, moyennant 3,500 livres (tout son avoir), racheta les livres de médecine. Puis, désespéré, il accepta l'offre que lui fit Christine de Suède de diriger sa bibliothèque et se rendit à Stockholm. Sur ces entrefaites, Mazarin, vainqueur de la Fronde, entra à Paris et manda immédiatement Naudé. Celui-ci revenait joyeux, reconstituant déjà en idée une collection de livres sans pareille, quand la mort le frappa à Abbeville. Les regrets furent unanimes dans le monde savant, et le bibliophile Jacob a rassemblé, sous le nom de *Tumulus Naudé*, les éloges et les autres pièces à la glorification de l'infatigable érudit. Naudé n'avait qu'une fortune très-minime. Ses revenus se bornaient aux modestes bénéfices des canonicats de Verdun et de Lartigue, en Limousin; et son traitement annuel de bibliothécaire n'excédait pas 200 livres.

On doit à ce savant de nombreux ouvrages, entre autres : le *Marfore* ou *Discours contre les libelles* (Paris, 1620, in-8°), ouvrage rare, sime, *Instructio de la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix* (Paris, 1623, in-8°), opuscule réuni, d'ordinaire, à un autre travail intitulé : *Avertissement au sujet des frères de la Rose-Croix; Apologie pour les grands hommes faussement soupçonnés de magie* (Paris, 1625, in-8°); *Avant-propos dresse une bibliothèque* (Paris, 1627, in-8°); *Addition à l'histoire de Louis XI*, contenant plusieurs recherches curieuses sur diverses matières (Paris, 1630, in-8°); *De studio liberali syntagma* (Urbis, 1632, in-4°); *Bibliographia politica* (Venise, 1633, in-12); *Considerations politiques sur les coups d'État* (Rome, 1639, in-4°); *Instauratio tabularum majoris templi Hæritini* (Rome, 1640, in-4°); *Catalogus bibliothecæ Corderianæ*; Jugements de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le 6 janvier jusqu'à la déclaration du 10 avril 1649 (1649, in-4°), sorte d'apologie de Mazarin; *Remède de la bibliothèque de Mazarin entre les mains de M. Tuber* (Paris, 1651, in-4°); *AVIS à nosseigneurs du parlement, sur la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin* (Paris, 1632, in-4°), opuscule rarissime; *Epistolæ* (Genève, 1667, in-12), publié par Ant. de La Poterie. On a publié, sous le titre de *Naudéana*, un recueil d'anecdotes tirées des conversations de Gabriel Naudé (Paris, 1701, in-12).

NAUDÉ (Philippe), mathématicien et théologien protestant français, né à Metz en 1654, mort à Berlin en 1729. Après avoir été page à la cour de Saxe-Eisenach, il revint dans sa ville natale et acquit, à force de travail et de persévérance, une profonde érudition. Quand le culte réformé fut interdit en France, il gagna Sarbruck, avec sa femme et son fils, et se rendit ensuite à Berlin, où il devint professeur de mathématiques élémentaires au collège de Joachim (1687), membre de la Société des sciences (1701) et professeur de mathématiques à l'Académie des princes (1704). On doit à Philippe Naudé : *Méditations saintes sur la paix de l'âme* (Berlin, 1690, in-12); *Histoire abrégée de la naissance et des progrès du quakerisme* (Cologne, 1692, in-12); *Morale évangélique opposée à quelques morales philosophiques publiées dans ce siècle* (Berlin, 1699, in-12); la *Souveraine protection de Dieu dans ses divins attributs, et la parfaite intégrité des Écritures*, etc. (Amsterdam, 1708, 3 tomes en 2 vol. in-12), ouvrage destiné à réfuter Bayle, relativement à l'explication de l'origine du mal; *Recueil des objections qui ont été faites contre le traité de la souveraine perfection de Dieu*, avec des réponses (Amsterdam, 1709, in-12); *Examen des deux traités nouvellement mis au jour par M. de La Placette* (Amsterdam, 1713, 2 vol. in-12), où il accuse ce dernier d'avoir produit contre Dieu les plus horribles blasphèmes dont on

puisse former l'idée; » *Réfutation du Commentaire philosophique* (Berlin, 1718, in-8°), dans laquelle Naudé se prononce contre la tolérance; *Traité de la justification* (Leyde, 1736, in-8°), ouvrage posthume.

NAUDÉ (Philippe), mathématicien français, fils du précédent, né à Mafz en 1684, mort à Berlin en 1745. Sa famille l'avait destiné à la carrière ecclésiastique, mais une certaine timidité naturelle et sa vocation décidée pour les mathématiques le firent renoncer au ministère évangélique. Il remplaça son père à l'Académie des arts de Berlin et fut nommé membre de l'Académie des sciences de cette ville et de la Société royale de Londres. On doit à ce savant modeste des *Mémoires sur plusieurs problèmes d'algèbre et de géométrie*, et un *Commentaire sur les Principes de Newton*.

NAUDET (Jean-Baptiste-Julien-Marcel), acteur français, né à Champlitte (Franche-Comté) en 1743, mort à Passy (Seine) en 1830. Après avoir fait d'excellentes études littéraires, il suivit la carrière des armes qu'il ne tarda pas à abandonner pour entrer au théâtre. Doué d'une belle prestance, d'une voix sonore, il prit des leçons de déclamation et se présenta au Théâtre-Français, où il débuta, en 1784, dans les rôles d'Auguste, de *Cinna*, et de Philippe, de *Nanine*. Deux ans après, il était reçu sociétaire et remplissait l'emploi des rois et des pères nobles, que la retraite de Brizard avait laissé vacant. Naudet défendit deux fois, par la plume, ses camarades contre les attaques injustes dont ils étaient l'objet, et paya de sa personne dans les émeutes soulevées par les représentations du *Charles IX* de Chénier. Toutefois, les comédiens ayant été destitués d'accusation après l'apparition de *L'ami des lois*, de Laya, et de la *Paméla*, de François de Neufchâteau, pièces où disant entachées de rébellion ou de modernisme, l'acteur se réfugia en Suisse et ne reentra en France qu'après le 9 thermidor. Il reprit possession de ses rôles et conserva la faveur du public jusqu'à l'époque de sa retraite, arrivée en 1806.

NAUDET (Joseph), érudit français, fils du précédent, né à Paris en 1786. Lauréat des concours universitaires en 1803 et 1804, il fut successivement nommé professeur de troisième (1809), professeur de rhétorique au lycée Napoléon (1810), maître de conférences à l'École normale (1816), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1817), suppléant de M. de Pastoret dans la chaire de droit naturel et de droit des gens (1817-1821), professeur de poésie latine au Collège de France en remplacement de M. Tissot (1821), inspecteur général des études (1830). En 1832, l'Académie des sciences morales et politiques l'admit au nombre de ses membres; puis il devint directeur de la Bibliothèque de la rue de Richelieu (1840), et enfin secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions (1852). Il s'est démis de la première de ces fonctions en 1857 et de la seconde en 1860. On lui doit de nombreux ouvrages traitant spécialement de la politique et de la législation au point de vue historique, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie* (Paris, 1811, in-8°); *Essai de rhétorique* (1813, in-12); la *Conjuration d'Etienne Marcel contre l'autorité royale* (Paris, 1815, in-8°); *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous Dioclétien et Constantin jusqu'à Julien* (Paris, 1817, 2 vol. in-8°); *De la responsabilité graduelle des agents du pouvoir exécutif* (1819, in-8°); les mémoires imprimés dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, notamment : *De l'état des personnes en France sous les rois de la première race*; *Sur l'instruction publique chez les anciens et particulièrement chez les Romains*; *Sur les secours publics chez les Romains*; *Histoire de l'administration des postes chez les Romains*; des mémoires dans le *Recueil de l'Académie des sciences morales*, des éditions de Lucain, Catulle, Plaute, Tacite, de la *Henriade*; une traduction de *Plaute* (1833) dans la *Bibliothèque Panckoucke*, etc. Citons encore de lui : *Rapport sur la situation du catalogue des imprimés* (1847, in-8°); *Lettre à M. Libri* (1849, in-8°); *De la noblesse et des récompenses d'honneur chez les Romains* (1863, in-8°); *Tableau historique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1863, in-4°), etc. On lui doit également des notices sur Walckenaer (1852), Burouff (1854), Pardessus (1855), Guérard (1857), Boissonnade (1858), etc.

M. Naudet a aidé de son active collaboration la *Revue encyclopédique*, le *Journal des savants*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, la *Biographie universelle* et d'autres recueils également estimés. Il a été promu, en 1847, au grade de commandeur de la Légion d'honneur. En 1868, les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ont offert à M. Naudet une médaille, en souvenir du cinquantième anniversaire de son élection comme membre de leur compagnie.

NAUEN, ville de Prusse, province de Brandebourg, ch.-l. du cercle d'Ost-Havelland, à 35 kilom. N.-E. de Berlin; 3,000 hab. Station du chemin de fer de Berlin à Hambourg. Tribunaux.

NAUENBOURG (Gustave), critique musical

et chanteur allemand, né à Halle en 1803. Son père, qui était médecin, ne lui permit d'étudier la musique qu'après l'achèvement de ses études philosophiques. Possédant une magnifique voix de baryton qui lui valut dans les salons des succès très-flatteurs, Nauenburg désirait vivement entrer au théâtre; mais sa famille s'y opposa, et il ne put se produire en public que dans des concerts et des solennités musicales. Frappé de son talent, Spohr, Reissiger, Lobe, écrivirent spécialement pour lui plusieurs pièces de chant, et sa réputation d'artiste accompli lui valut de très-fructueuses leçons. Vers cette époque, il débuta d'une manière éclatante dans la critique littéraire et musicale. Aujourd'hui, Nauenburg est l'un des principaux rédacteurs de la *Gazette musicale* de Berlin, et les articles qu'il a écrits dans les divers journaux allemands l'ont placé au premier rang des critiques artistiques d'outre-Rhin. On cite, entre autres : *Remarques sur l'Opéra de Weber*; *Un mot sur l'Opéra romantique*; le *Rationalisme dans son application à la science de la musique*; *Esquisse d'une esthétique musicale*; *Sur l'état de culture de l'esthétique musicale*, etc.

NAUFRAGE s. m. (nô-fra-je — lat. *navfragium*; de *navis*, vaisseau, et de *frangere*, briser). Perte d'un vaisseau ou d'une embarcation, pendant la navigation : *Le Camoens fit NAUFRAGE sur les côtes de la Chine et se sauva, dit-on, en nageant d'une main et tenant de l'autre son poème, le seul bien qui lui restait.* (Voltaire). *Le négociant s'attendait à l'aspect d'un NAUFRAGE, en songeant qu'il aurait pu se trouver sur le navire!* (Petit-Senn).

On redoute l'écueil quand on a fait naufrage.

DESTOUCHES.

Le nocher dans son art s'instruit pendant l'orage; Il n'y devient expert qu'après plus d'un naufrage.

PIRON.

Plus on est élevé, plus on cause d'embrasement. Un vaisseau trop chargé n'est pas loin du naufrage.

BOURSAULT.

— Fig. Pertes, ruine, malheurs, échec complet et définitif : *Il ne sava rien du NAUFRAGE de sa fortune. Sa vertu a fait NAUFRAGE. La haine et la flatterie sont deux écueils où la vérité fait NAUFRAGE.* (La Rochef.) *Un des écueils contre lesquels la justice fait souvent NAUFRAGE, c'est la prévention.* (J.-J. Rousseau). *La vie ne semble souvent qu'un long NAUFRAGE, dont les débris sont l'amitié, la gloire et l'amour.* (Mme de Staël). *La plupart des caractères font NAUFRAGE avant d'arriver à la fin de la vie.* (Mme de Staël). *Il est beau de conserver, dans le NAUFRAGE de la foi et de la charité, dans le NAUFRAGE de la vie, le chaos de la pensée, les grands instincts de la nature humaine.* (Guizot). *L'histoire est pleine de NAUFRAGES de peuples et d'empires.* (V. Hugo).

Dans nos discords j'ai fait plus d'un naufrage, Sans fuir jamais la France et son doux ciel.

BÉRANGER.

— *Faire naufrage au port*, Voir tous ses projets ruinés, renversés au moment où l'on était près de réussir :

Je suis au désespoir, et ce n'est pas à tort,

De voir tant de vertus faire naufrage au port.

BOURSAULT.

— **Encycl.** Si l'on s'en réfère à l'étymologie, un naufrage suppose la rupture du bâtiment qui navigue (*navis fracta*, navire brisé). Mais l'usage a étendu le sens du mot à tout navire qui perit, fût-ce d'une pièce, en chavirant sous voiles. Il est d'ailleurs très-rare que ce dernier genre de naufrage ait lieu : chavirer signifie se renverser sans dessus dessous, et les constructeurs de navires ne négligent rien pour donner avant tout une grande stabilité à la masse flottante. On distingue donc diverses sortes de naufrages : *navrages* par l'eau qui pénètre dans le navire, soit graduellement, soit instantanément, ou, selon le terme usité, par suite de voies d'eau; *navrages* par l'eau qui agit extérieurement, courants, barres de fond, barres de flot, dites mascarets, ras de marée; *navrages* par le vent qui fait sauter, sombrer ou chavirer, rafales, tornades, ouragans, cyclones, typhons; *navrages*, par suite de phénomènes électriques, orages, trombes, tremblements de terre sous-marins; *navrages* par le feu, incendies, explosions; *navrages* par la terre, quand le navire échoue sur la côte, sur des rochers, etc.; *navrages* par choc contre un corps flottant, collision dite abordage, rencontre d'épaves ou de glaces; *navrages* occasionnés par le brouillard ou par une obscurité profonde; *navrages* complexes, c'est-à-dire par la réunion de deux ou de plusieurs des causes ci-dessus. D'autre part, il faut compter aussi les *navrages* volontaires, les uns ayant pour objet de soustraire le navire à la capture par l'ennemi (telsoin le *Vengeur*), les autres frauduleux et tendant à l'obtention illégale de l'assurance affectée en cas de perte du bâtiment; ceux-ci constituent ce que nous nomme le crime de baraterie. Il y a encore les *navrages* par force majeure, les *navrages* par incapacité, par ignorance, par imprudence, par vices de construction, par défaut de précautions, par incurie professionnelle.

Avant d'étudier cette question complexe des naufrages, nous devons expliquer deux termes de marine qui sont d'une application constante dans ce genre de sinistres; nous avons déjà donné le sens du mot *chavirer* : les

mots *capoter* et *faire capot* s'appliquent au renversement complet du bâtiment, qu'il en haut, mât en bas. Un vaisseau *sombre*, enfin, lorsqu'il a *capoté* ou chaviré il coule à fond et disparaît dans la mer; quant à *sancir*, c'est plonger par l'avant ou par l'arrière et s'abîmer sous les flots.

Un vieil écrivain, Cleirac, auteur des *Us et coutumes de la mer*, divise les dangers maritimes en deux classes. « Il y en a, dit-il, de deux espèces, savoir : de civils et de naturels. » Les dangers naturels, on les connaît; mais qu'entend-il par dangers civils? La réponse sera une leçon d'histoire. « Les dangers civils, dit Cleirac, sont les défenses, les rigueurs, les douanes et les exactions que les seigneurs des lieux pratiquent ou exigent sur les marchands, les marins et les naufragés. » Ainsi, autrefois, le naufrage entraînait d'abord le pillage par les riverains et, de plus, les trafiquants avaient tout à craindre de l'avidité et de la perversité de ceux auxquels ils apportaient leurs chargements : de là des sinistres nombreux. Dix siècles avant l'ère chrétienne, les Rhodiens inscrivaient dans leur loi, et en principe, le droit de s'emparer de tout ce qui appartenait aux naufragés. Les empereurs romains corrigèrent cette loi; mais, dit Valin, le mal était trop invétéré pour que la sagesse et la vigilance des législateurs eussent le pouvoir d'y remédier. « Les coutumes du paganisme se perpétuèrent, et voici ce que dit le *Code maritime* de Bousant, à l'article NAUFRAGES : « Les seigneurs firent sur les côtes de France ce que les empereurs avaient fait partout; ils enlevèrent au premier occupant le droit de bris et de naufrage. La puissance de la religion chrétienne, qui avait donné au monde la liberté et la charité, échoua contre ce crime. Les excommunications fulminées par les conciles et par les papes ne purent retenir les exactions féodales et le pillage des vaisseaux naufragés. » Saint Louis ne dit renoncer le duc de Bretagne, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, au droit de naufrage, qu'en le déterminant à y substituer des permissions que les navigateurs lui payaient et qui lui rapportaient autant que les rapines qu'elles abolissaient. « Grâce à l'énergie des successeurs de saint Louis, ce déplorable abus diminua de siècle en siècle. Une ordonnance de Louis XIV, datée de 1681, prit sous sa protection et sauvegarde les vaisseaux, leurs équipages et chargements jetés par la tempête sur les côtes du royaume ou qui auraient autrement échoué et, en général, tout ce qui aurait échappé au naufrage. En outre, il fut enjoint à tous sujets « de faire tout devoir pour secourir les personnes qu'ils verraient dans le danger du naufrage. » Aujourd'hui, ces idées humaines existent pas moins encore de nos jours une population particulière, notamment en Bretagne, qui, non-seulement profite au besoin des débris des naufrages, mais encore provoque ces sinistres à l'aide de pratiques coupables; douaniers et gendarmes n'y font rien : les naufragés existent et continuent leur trafic. Dans un ouvrage publié par M. Pol de Courcy (*la Bretagne contemporaine*), l'auteur s'exprime ainsi : « Les *paganis* (ou *palens*) forment une population à part qui s'étend depuis Trefflez, à l'est, jusqu'à Plouguerneau et à l'embouchure de l'Aber-Brach, à l'ouest. Habités dès l'enfance à regarder l'Océan comme leur tribunaire, comme une vache qui leur fait mis bas pour eux, ils disent-ils dans leur énergique langage, faisant ce qu'ils ont vu faire à leurs pères, ils sont loin de comprendre l'atrocité de leur coutume. C'est un curieux spectacle de voir ces hommes coiffés d'une calotte grecque, le haut de la tête rasé, le reste des cheveux flottants de toute leur longueur sur le dos ou tordus et passés dans les bords relevés de leur calotte de laine bleue, vêtus d'un pourpoint bleu, leur caleçon arrêté au-dessus du genou... A la vue d'un navire en détresse, la plage se couvre de pirates improvisés, désertant, dans l'espoir du pillage, la ferme, la charrue, l'église même pour aller au *pened* (bris). La voix des pêcheurs et des pilotes se renvoyait des signaux est souvent impuissante contre la fureur destructrice du vent, et si le navire, ballotté de vague en vague, vient à se briser sur ces récifs qui lui servent de lit funéraire, le rivage offre la triste ressemblance de ces champs de morts où se précipitent après la bataille les animaux carnassiers. Dispersés sur les rochers les plus avancés dans les flots, ils ne songent, avec leurs longues perches armées de crocs, qu'à tirer à sec ces barils, ces caisses, ces ballots que leur envoie la tempête, et chaque épave qu'ils parviennent à haler de terre est accueillie par des trépignements de joie. » La Bretagne, bâtons-nous de le dire, n'a pas le triste monopole de ces crimes; il existe aussi des naufrages sur les côtes de la mer du Nord. Rappelons encore, un grand nombre de navires se sont perdus, entre autres, Sunderland et Tyne-mouth, sur des rochers où l'on avait vu briller de faux signaux. Mais les naufrages ne sont heureusement qu'une lugubre exception, un reste de barbarie qui ne tardera pas à disparaître devant les lumières toujours croissantes de la civilisation.

Un naufrage est un des événements les plus horribles, c'est le plus effrayant peut-être de tous ceux auxquels l'homme est soumis. Nous

ne pouvons avoir la pensée de raconter ici tous les naufrages connus, depuis celui d'Ulysse et de ses compagnons, dont Homère s'est fait le poète, jusqu'à nos jours. Nous nous bornerons à donner la liste des principaux naufrages dont nous avons des relations écrites depuis le XVII^e siècle. En 1553, naufrage d'Emmanuel Sora et de sa nombreuse suite sur les côtes d'Afrique. Emmanuel Sora se rendait à son gouvernement de la citadelle de Diu, ville forte des Indes orientales. L'équipage s'élevait à 600 hommes environ. Le navire s'échoua sur les côtes, loin de toute habitation hospitalière, et les passagers furent bientôt en butte à toutes les tortures de la faim et réduits à se nourrir de racines sauvages. Ils périrent presque tous. Un très-petit nombre d'entre eux revinrent leur patrie, grâce à un bâtiment portugais de passage, qui négocia l'échange auprès du roi de la contrée. En 1554, de cinq vaisseaux sortis de Cochin pour le Portugal, un seul arriva à Lisbonne. Les quatre autres font naufrage et tous les hommes qui les montaient périrent jusqu'au dernier. En 1558, Nicolas Durand de Villegagnon, protestant, forme le projet de fonder une colonie de nouveaux religieux en Amérique. Il arrive au Brésil, y fonde cette colonie et construit un fort auquel il donne le nom de *Fort Coligny*. Les calvinistes, informés du succès de ce début, s'écroulèrent se grouper autour de Villegagnon. Alors celui-ci, par une horrible trahison, renie subitement sa foi et, entraînant ses anciens frères en religion dans un mauvais bâtiment, le *Jacques*, les force à retourner en France. Après avoir essuyé les horreurs de la tempête et d'une famine cruelle, les malheureux parvinrent à gagner la France sur ce vaisseau désemparé, choisi par Villegagnon dans un dessein facile à comprendre. En 1619, le vaisseau hollandais la *Nouvelle-Hoorn* prend feu accidentellement dans la mer des Indes orientales et l'équipage, réfugié sur une chaloupe, périt en partie. En 1653, naufrage du vaisseau hollandais la *Parow* sur les côtes de l'île de Quelapaet, mer de Corée. En 1609, le vaisseau anglais le *Sea-Venture* périt près des îles Bermudes. En 1686, naufrage d'Occum-Channam, mandarin siamois, au cap des Aiguilles, à l'extrémité méridionale de l'Afrique. En 1679, naufrage du vaisseau hollandais le *Laosdon*, à l'embouchure du Gange. En 1701, naufrage du vaisseau de la compagnie des Indes le *De-grave* sur la côte de Madagascar. En 1710, naufrage de la galiote le *Nottingham*. En 1719, naufrage de la *Comtesse-de-Bourk* sur les côtes barbaresques. Les passagers n'échappèrent à la mer que pour être envoyés à Alger, où ils sont réduits en esclavage. En 1741, naufrage du vaisseau russe le *Saint-Pierre* sur les côtes de l'île de Behring. En 1751, naufrage et incendie du vaisseau français le *Prince*, de la compagnie des Indes, allant du port de Pondichéry en France. En 1775, naufrage du vaisseau anglais l'*Union* sur un banc de sable de l'île de Ré. En 1777, naufrage du vaisseau français le *Duras* dans la mer des Indes, près des îles Maldives. En 1816, naufrage de la *Méduse*. Dans des temps plus récents, nous citerons les naufrages de l'*Amphitrite*, de l'*Aigle*, du *Fœderis-Arca*, dont le drame terrible s'est déroulé devant la justice. Plus récemment encore, en 1873, l'*Atlantique*, parti d'Angleterre avec 1,038 passagers, toucha les rochers qui forment la pointe de Meaghes, à 20 milles environ d'Halifax, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et sombra. Dans cet épouvantable sinistre, 738 passagers périrent; 300 seulement parvinrent à se sauver. Nous n'avons pas parlé dans cette nomenclature des naufrages des Français, des Espagnols, de la Perouse, etc., dont la disparition, à un tant de retentissement. On trouvera à leurs noms les détails de leurs aventures.

Un naufrage a souvent lieu près des côtes, et l'expression *faire naufrage au port* n'est malheureusement pas toujours une figure. Pendant la nuit du 31 août 1777, vers neuf heures du soir, un navire sorti du port de la Rochelle, chargé de sel, monté de 8 hommes et de 2 passagers, approcha des jetées de Dieppe. Le vent était impétueux et la mer extrêmement agitée; un pilote côtier essaya en vain, quatre fois, de sortir pour diriger son entrée dans le port. Ce fut alors qu'un autre pilote, nommé Bousard, s'apercevant que celui du navire faisait fausse route, guida le navire à l'aide de signaux et du porte-voix. Mais le bruit des vagues empêcha l'équipage d'entendre le son et l'obscurité de voir les signaux : le vaisseau, devenu ingouvernable, fut jeté sur le galet et échoua à 30 toises de la jetée. Bousard alors se précipita dans la mer, après s'être fait ceindre le corps d'une corde solide; il nage vers le bâtiment en perdition et, triomphé d'héroïsme, sauva à lui seul huit hommes sur dix et, après avoir accompli ce labeur surhumain, il tombe épuisé. Cette belle action fut récompensée par Louis XVI, qui dit, lorsque Bousard lui fut présenté à Versailles par le duc d'Ayen : « Voilà un brave homme et véritablement un brave homme, » mot de bourgeois ému plutôt que mot de roi. Ce titre resta au sauveur, lequel ne fut connu jusqu'à la fin de sa carrière que sous le nom de Brave homme. Ces sortes de naufrages près des côtes devaient tôt ou tard éveiller la sollicitude des riverains : de là l'organisation de secours réguliers, de compagnies de sauvetage régulières.

res, aujourd'hui en fonction et dont nous dirons un mot en terminant.

Mais malheureusement tous les naufrages n'ont pas lieu près des côtes, témoin le naufrage de la *Meduse* en pleine mer. Qu'on s'imaginer la situation épouvantable d'un équipage lorsqu'il voit l'eau engloutir peu à peu le bâtiment qui le porte; qu'on se figure ses angoisses sur un fragile radeau s'il a été possible d'en construire un; qu'on songe à ce voyage sinistre, fait à l'abandon, au hasard, au gré de la tempête, avec la mer de tous côtés pour horizon. Cette situation essentiellement dramatique a plus d'une fois tenté les écrivains. Ils se sont pu aussi à peindre l'état d'un malheureux naufragé jeté sur une côte inconnue par la violence des vagues, ou après une traversée à la nage qui l'a épuisé. Daniel de Foë, dans son immortel *Robinson Crusoé*, a représenté cette situation, dont il a tiré tout le parti qu'on sait, mettant l'homme aux prises avec une nature rebelle dont il triomphe enfin à force de volonté et de persévérance. Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que de Foë n'a nullement inventé la donnée première. Le 10 janvier 1709, deux bâtiments anglais, se trouvant par 61° de latitude australe, où il n'y avait pas de nuit, c'est-à-dire au point le plus éloigné au nord que les voyageurs eussent atteint encore, doublèrent le cap Horn et entrèrent dans le grand Océan, sans prendre terre jusqu'à l'île Juan-Fernandez, d'où la pinasse revint au vaisseau avec un homme vêtu de peaux de bêtes, qui avait plutôt l'air d'un animal que d'une créature humaine. Cet homme s'appelait Alexander Selkirk; c'était un Écossais, ancien maître bord du vaisseau les *Cinq-Ports*, et qui avait été abandonné dans cette île, où il vivait depuis cinq ans. Le récit de cet exil solitaire, que nous avons sous les yeux, est d'un intérêt poignant. Robinson finit par trouver un compagnon, Vendredi, le poète semble avoir reculé devant l'horreur de la solitude où il avait placé son héros dans la première partie de son livre. Selkirk, lui, fut seul, toujours seul, et il raconta à ses libérateurs toute la peine qu'il eut dans les huit premiers mois à surmonter l'horreur que lui causait précisément cette effrayante solitude. Il se construisit deux cabanes, finit par obtenir du feu en frottant longtemps deux morceaux de bois de piment l'un contre l'autre et, faute de poudre et d'armes, parvint à acquiescer une telle agilité à la course qu'il atteignait les animaux dont la chair devait composer ses repas. Ses vêtements usés, il en fit avec des peaux de bêtes. On fut ainsi qu'à force de patience et d'industrie ce malheureux parvint à vivre dans son abandon. Depuis Daniel de Foë, M. Saintine, dans un livre intitulé *Seul*, a voulu recommencer cette curieuse aventure, sans tomber dans le défaut du romancier anglais : la création du personnage de Vendredi qui, suivant nous, fait perdre au récit la majeure partie de son intérêt.

Dans l'énumération des différentes causes de naufrages, nous avons mentionné le naufrage par collision, dit abordage. En voici un exemple tout récent. En 1865, par une nuit brumeuse, un clipper étranger heurte un paquebot de la compagnie faisant le service entre Calais et Douvres. Le paquebot brisé fait eau et le bâtiment coupable continue sa route sans s'inquiéter des suites de sa faute. Plusieurs passagers se noient et le reste attend dans des angoisses cruelles que vienne un secours qui ne peut arriver qu'après de longues heures. Ce naufrage eût évidemment pu être évité; il eût suffi que le paquebot portât un fanal et, même le sinistre accompli, il n'aurait eu pour suite que des dégâts matériels, si le clipper avait fait volte-face et recueilli à son bord les malheureux voués par son insouciance à une mort certaine. En 1866, vaincu la veille par un vapeur d'une marche supérieure à la sienne, le paquebot de New-York, le *Missouri*, rencontre le lendemain le *Silver-Moon* et le *Dictator*. Le capitaine chauffe aussitôt à outrance; la chaudière éclate; cent passagers, sa femme et l'un de ses fils périssent; l'auteur du sinistre échappe presque seul. Dans la nuit du 22 novembre 1873, le navire à vapeur la *Ville-du-Havre*, qui se rendait de New-York en France, fut abordé par le trois-mâts anglais le *Loch-Earn*, qui, frappé par le vent, fut entraîné par son travers, vis-à-vis de la pointe de la Ville-du-Havre, à une distance de 50 mètres. L'eau entra dans le navire avec une rapidité effrayante et, en moins de douze minutes, la *Ville-du-Havre* s'engloutit dans les flots. Sur 313 passagers et marins qui se trouvaient à bord, 226 trouvèrent la mort.

Quoi qu'il en soit, grâce aux précautions prises, grâce aussi à ces compagnies de sauvetage dont nous allons parler, les naufrages aujourd'hui sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois et les moyens d'y échapper sont beaucoup plus sûrs. C'est à un pauvre gentilhomme anglais de l'île de Man, sir William Hillary, que revient l'honneur de l'initiative de cette institution de secours aux naufrages. Avant lui, il est vrai, quelques bateaux de sauvetage (*life-boats*) existaient; mais rien n'était organisé, rien d'efficace n'existait. Sir Hillary se mit à l'œuvre en 1824. La première société de secours pour les naufrages fut créée. Après avoir passé par de nombreuses vicissitudes d'abandon et de prospérité, cette société se réorganisa définitivement en 1860 sous le nom de *Royal national life-boat in-*

stitution. La France ne resta pas en arrière. Dès 1825, sous l'impulsion d'un Anglais, M. Larking, avec le concours des autorités locales, des principaux habitants et des nombreux Anglais fixés dans la ville de Boulogne, la première société française de ce genre s'était constituée à l'imitation de celle qu'avait fondée sir William Hillary. Mais cette société cessa presque de fonctionner peu d'années après sa fondation, et il fallut, lors du naufrage de l'*Amphitrite*, cent cadavres de femmes roulés par les flots sur la plage de Boulogne pour enflammer d'un zèle nouveau les membres de la société, qui, développant son institution, se qualifia de Société des naufrages. Plusieurs autres de nos cités maritimes imitèrent enfin l'exemple de Boulogne et on vit se constituer coup sur coup, de 1834 à 1836, des sociétés pareilles à Dunkerque, à Bayonne, à Dieppe, à Calais, puis au Havre et plus tard dans quelques autres localités. L'une des plus importantes est celle de Marseille, créée en 1863. Quant aux appareils nombreux, quant aux embarcations de sauvetage dont ces sociétés font usage, on en trouvera la description au mot SAUVETAGE.

Nous n'avons plus ici qu'à compléter notre aperçu sur les naufrages par quelques notes statistiques. Après avoir cité des faits, citons des chiffres : eux aussi ont leur éloquence. D'après le bureau Veritas, le nombre des navires perdus totalement dans l'année 1865 s'élevait à 2,932, dont 1,434 anglais. Ces mots « perdus totalement » n'impliquent d'ailleurs, rappelons-le, que la perte du bâtiment proprement dit, coque et agrès : équipages et cargaisons peuvent avoir été sauvés et c'est, comme nous l'avons dit, le cas le plus fréquent. En outre, dans cette statistique ne sont pas compris les bâtiments des pays dont la civilisation diffère complètement de la nôtre, par exemple, la Malaisie, le Japon, l'Indo-Chine, la Chine, etc., pays où la mer est si mauvaise que les naufrages, si l'on en croit un travail par à peu près que nous avons sous les yeux, s'y produisent dans l'effrayante proportion de 50 pour 100. Suivant un patient chercheur en ces matières, un écrivain des plus compétents, M. G. de La Landelle, qui a passé la plus grande partie de sa vie parmi les gens et les choses de la mer, les 2,932 naufrages indiqués par le bureau Veritas pour l'année 1865 doivent être classés de la manière suivante :

Vapeurs.....	168
Navires à voiles en bois.....	2,732
Navires à voiles en fer.....	32
TOTAL ÉGAL.....	2,932
Les causes de ces sinistres paraissent être :	
Abordage.....	130
Inconduite.....	101
Explosion.....	4
Échouement et abandon en mer.....	2,336
Condamnation.....	160
Navires coupés par les glaces.....	15
Navires considérés comme perdus par suite d'absence de nouvelles.....	186
TOTAL ÉGAL.....	2,932

Voici maintenant la division par nations : Anglais, 1,461 navires; américains, 835; français, 261; hollandais, 96; prussiens, 56; norvégiens, 33; italiens, 49; hanovriens, 48; danois, 41; autrichiens, 40; espagnols, 40; suédois, 37; hambourgeois, 27; russes, 26; grecs, 24; brémois, 17; oldembourgeois, 13; portugais, 11; slesvig-holsteinois, 10; belges, 9; mecklenbourgeois, 8; turcs, 8; brésiliens, 7; chiliens, 5; lubecoïks, 4; mexicains, 3; péruviens, 2; colombien, 1; haitien, 1; républicain Argentine, 1; pavillons restes inconnus, 238; total égal, 2,932; soit en chiffre rond, 3,000.

En 1872, les navires à voiles perdus totalement étaient au nombre de 2,682, savoir : 1,310 anglais, 239 français, 222 allemands, 211 américains, 194 norvégiens, 103 hollandais, 78 italiens, 71 suédois, 56 danois, 44 grecs, 42 russes, 33 espagnols, 19 autrichiens, 18 portugais, etc.

Le nombre des navires à vapeur perdus totalement pendant la même année s'est élevé à 244, savoir : 142 anglais, 56 américains, 11 espagnols, 8 allemands, 6 français, 4 brésiliens, 3 hollandais, 3 norvégiens, 2 russes, 2 belges, 2 suédois, 1 portugais, etc.

Depuis quelques années, on a remarqué une certaine diminution dans le nombre des naufrages des navires à voiles et, par contre, une augmentation dans le nombre de ceux des steamers, ce qui s'explique, du reste, par le développement de la navigation à vapeur. Ce sont les abordages qui causent le plus souvent les accidents survenus aux steamers.

C'est à tort qu'on a prétendu que les sinistres en pleine mer sont fort restreints. Leur nombre forme presque le tiers des naufrages constatés. Il importe donc de ne pas se borner à organiser des moyens de sauvetage sur les côtes; il est nécessaire avant tout de les organiser à bord.

— Législ. Le naufrage, aux yeux de la loi, est la perte totale ou partielle, par une fortune de mer, d'un navire ou de son chargement. Il peut avoir lieu en pleine mer ou sur une côte. Notons bien qu'il faut une fortune de mer, c'est-à-dire un fait de force majeure, étranger à la volonté de l'homme, pour constituer un naufrage; car, s'il était occasionné par la faute volontaire du capitaine ou d'une personne quelconque, il n'y aurait plus naufrage, mais baraterie.

Suivants arrêtés du 27 thermidor an VII et du 17 floréal an IX, quiconque est témoin d'un naufrage doit en avertir immédiatement l'officier en chef de l'administration maritime le plus voisin; faute par lui de le faire, il peut être réputé complice du pillage des effets naufragés. Dès qu'elles en sont informées, les autorités locales doivent prendre les mesures nécessaires pour pourvoir au sauvetage et empêcher le pillage des navires.

D'un autre côté, à la première sommation qui leur en est faite, les voituriers, charretiers doivent, à peine de 50 francs d'amende, se transporter au lieu du naufrage et de l'échouement avec leurs chevaux, voitures et bestiaux. En outre, l'article 475 du code pénal punit d'une amende de 6 à 10 francs inclusivement les personnes qui n'ont point prêté le secours dont elles étaient requises lors d'un naufrage.

Sont punis comme recelers ceux qui, ayant tiré du fond de la mer ou trouvé sur les flots, sur les grèves, sur le rivage, des effets provenant d'un naufrage, ne les ont point mis en sûreté et n'en ont point fait la déclaration à l'officier de l'administration de la marine dans l'arrondissement duquel ils ont abordé.

Lorsque les objets naufragés ont été détournés furtivement, l'officier d'administration maritime du lieu où le fait a été commis doit prendre sur-le-champ tous les renseignements nécessaires, entendre les témoins et faire des visites domiciliaires chez les personnes inculpées de soustraction ou de recel. Les effets sauvés sont transportés dans des magasins et confiés à un gardien bon et solvable. Ces magasins ne peuvent jamais être ceux de l'officier d'administration de la marine ni de son secrétaire, ni communiquer avec les maisons qu'ils habitent.

Les objets que leur nature ne permet point de conserver peuvent être, sur la réquisition du chef des classes, vendus par l'officier maritime; le produit de la vente est déposé à la caisse des invalides de la marine, sauf réclamation de la part des ayants droit.

Les objets susceptibles d'être conservés ne peuvent être vendus qu'après un an et un jour sans réclamation de la part des propriétaires à qui ce délai est accordé pour réclamer; ce délai expiré, le produit de la vente appartient au domaine.

Néanmoins, dit M. Beaussant dans son *Code maritime*, cette prescription d'un an et un jour ne s'applique qu'aux effets naufragés recueillis par l'État et non à ceux qui auraient été soustraits au moyen d'un crime ou délit. Dans ce dernier cas, ce n'est que par la prescription de l'action criminelle que s'éteint l'action utile en restitution et dommages-intérêts.

Autrefois, l'usage donnait au premier occupant, à titre de droit de naufrage, la propriété des effets naufragés; mais cet usage, que repoussaient tous les sentiments d'humanité, a été aboli en France, même avant l'ordonnance de 1681, qui est la première disposition législative ayant eu pour but de réglementer la matière.

Aujourd'hui, les droits attribués aux personnes qui opèrent le sauvetage consistent en primes d'avertissement, en certaines parts des effets sauvés, en taxes de sauvetage; ces droits varient suivant les circonstances. Celui qui le premier a donné avis du naufrage au bureau de l'inscription maritime a droit à 3 francs par lieue (aller et retour compris), à partir du lieu du naufrage ou de l'échouement jusqu'à celui du bureau. Quant à la personne qui a sauvé les objets, il faut, pour qu'une attribution quelconque puisse lui en être faite, que ces objets puissent être considérés comme ayant été perdus par leur propriétaire, c'est-à-dire que celui qui les trouve doit réunir la double qualité d'inventeur et de sauveteur. Le sauveteur a droit au tiers, en nature ou en argent et sans frais, des effets qu'il a sauvés (ordonnance de 1681, art. 27). Son droit est des deux tiers lorsque les effets sont des propriétés ennemies, et le dernier tiers est versé à la caisse des invalides de la marine.

Le sauveteur a droit aux 8 dixièmes des navires qui ont sombré sans laisser d'indices à la surface de l'eau et qui sont retenus au fond, où ils peuvent être dangereux pour la navigation, les deux autres dixièmes étant réservés au domaine, à défaut par les propriétaires de ces navires d'avoir annoncé l'intention d'en faire le relèvement dans les deux mois de la déclaration du naufrage au bureau de l'inscription maritime. Il a également droit à la totalité : 1° des ancres tirées du fond de la mer et trouvées sans bouées, lorsqu'elles ne sont pas réclamées dans le même délai de deux mois; 2° des vêtements des cadavres trouvés sur les flots et mis sur le rivage.

On entend par *taxe* de sauvetage, celle qui est allouée à ceux qui ont concouru au sauvetage d'objets naufragés, qui n'ont été trouvés ni au fond de la mer ni sur les flots, mais simplement sur le rivage.

Lorsque le pillage d'un navire a lieu par attroupement à force ouverte, les communes dans lesquelles le fait a été commis en sont civilement responsables (loi du 10 vendémiaire an IV).

Le consul de France doit accorder sa protection au capitaine d'un navire français qui a fait naufrage sur une côte étrangère et veiller au sauvetage de tous les effets. Les ma-

rins appartenant à des navires français naufragés à l'étranger doivent être rapatriés.

— Bibliogr. Consulter : *Histoire des naufrages depuis le xve siècle jusqu'à nos jours*, par de Perthes; nouvelle édition refondue et augmentée de près de moitié, par J.-B. Eyries (Paris, 1816, in-89); *Histoire des naufrages, délaissments de matelots, hivernages, incendies des navires et autres désastres en mer, recueillis sur les plus authentiques relations*, nouvelle édition d'après celles de M. Eyries, augmentée d'un grand nombre de relations récentes (Paris, 1836, in-18); *Les Naufrages célèbres*, par Adrien Desprez (Paris, 1869, in-18); *Les Naufrages célèbres*, par Zurcher et Margolli, dans la Bibliothèque des merveilles (Paris, 1872, in-18).

Naufrage de Sepulveda (LE), poème épique de Jeronimo Cortereal (Lisbonne, 1594, in-40). Cette œuvre ne fut publiée qu'après la mort de son auteur et fit sa réputation. Elle a pour sujet l'histoire émouvante du naufrage et de la mort de Manuel Souza de Sepulveda et de sa femme, la belle Linor de Sa, sur la côte d'Afrique. Elle renferme de très-grandes beautés, mais l'intervention, dans le poème, des dieux de la mythologie païenne, qui deviennent amoureux de l'épouse du héros, comme aussi certaines tirades contre les hétéroclites, tirades amenées par l'auteur de la façon du monde la plus inattendue, montrent que Cortereal était loin d'être irréprochable au point de vue du goût. Certaines descriptions sont d'un effet saisissant, et c'est avec une grande puissance que le poète retrace des scènes émouvantes et terribles; par malheur, les situations les plus touchantes sont parfois gâtées par des peintures prétentieuses. Quant au style, il est harmonieux et rempli de nobles images. Ce poème a été traduit en français par M. Ortaire Fournier (Paris, 1848, in-89).

Naufrage (LE), poème par W. Falconer (1762). L'auteur ne raconte pas un événement imaginaire; il fait lui-même être une des victimes du désastre de la *Britannia*, navire de commerce, qu'une tempête brisa sur le cap Colonna, dans le Levant, et, après avoir célébré ce naufrage, il trouva la mort dans le détroit de Mozambique, avec tout l'équipage de l'*Aurora*. C'est donc un marin qui a écrit ce poème et non pas un amateur de la navigation pour l'amour des rimes, à la façon d'Émémard. On sent, en le lisant, qu'il s'agit d'un épisode de la vie réelle, et la vérité de tous les détails en fait le plus grand attrait. Le poète décrit en style de marin, du ton le plus simple, le poignant désastre dont il avait été témoin. En même temps, il donne à chacun des officiers de marine, ses héros, une physionomie distincte. Albert, le capitaine, est brave, généreux, d'une instruction supérieure. Rômond, le lieutenant, est rude, violent, un véritable loup de mer, mais au fond d'une nature compatissante. Palemon, l'agent de commerce, a une physionomie trop élégante pour un marin; c'est, du reste, l'amoureux du poème, et l'auteur a peint avec vérité et délicatesse sa passion pour la fille d'Albert. Le naufrage a le rare mérite de plaire et d'intéresser. Il peut même, jusqu'à un certain point, servir de guide aux gens de mer; les règles et les prescriptions qu'il contient ont reçu l'approbation de tous les hommes de marine expérimentés. Mais les personnes étrangères au métier lui reprocheront l'emploi trop fréquent des termes techniques. Quelques épisodes ou descriptions traînent en longueur et viennent mal à propos interrompre le récit quand il est arrivé à son plus haut degré d'intérêt. On pardonne, néanmoins, au poète ces fautes de goût, parce qu'il a su limiter ses scènes de souffrance et de détresse auxquelles il survécit si heureusement.

Naufrage (LE), tableau de Joseph Vernet, au musée du Louvre (1763). J. Vernet a peint, sous différents titres, un assez grand de naufrages et de tempêtes; c'est surtout dans ces sujets qu'il a déployé toute la poésie de son pinceau. Il excelle à rendre le mouvement et le tumulte des eaux, à retracer le spectacle des mers bouleversées. Dans cette belle composition, une des plus célèbres, il est arrivé à l'heure tragique. Un vent terrible soulève les flots, la pluie tombe avec violence, et les rayons du soleil, réfléchis par les eaux de la mer, vont éclairer au loin les montagnes qui borborent la vue. Précipité contre un roc à fleur d'eau, un vaisseau se brise; l'équipage cherche à se sauver en gravissant le rocher, cause du sinistre. Pressés dans une chaloupe, quelques-uns des matelots cherchent à aborder le rivage, d'où un groupe d'hommes leur jettent des cordes; mais le flot, en reculant, trompe l'espérance des uns et des autres, et la vague soulevée, qui tombe sur l'arrière du bateau, est sur le point de l'engloutir. Sous la voûte que forme la montagne, on voit une femme éplorée levant les yeux vers le ciel; une jeune fille embrasse ses genoux. A droite, la mer agitée se découvre jusqu'à l'extrémité de l'horizon. Peut-être cette partie du tableau est-elle plus belle encore; le ton est plus ferme, plus soutenu, plus harmonieux; l'illusion est complète. Le roulement des vagues est exprimé dans ce tableau avec une vérité admirable; les eaux présentent cette couleur brune, noirâtre, ces ombres sinistres qui accompagnent les fortes tempêtes. Toutes les figures inspirent de l'intérêt; elles se lient

toutes à l'action générale; leur attitude, leurs mouvements pénibles font sentir la violence du vent. La touche est vive, piquante; on reconnaît cette main assurée qui, pendant de nombreuses années, produisit tant de chefs-d'œuvre. Ce tableau, après avoir fait partie de diverses collections, fut acheté par le Musée en l'an IV (1798); il a été gravé par Dequevauvilliers père dans le *Musée français* et par Filhol.

Naufage de la Méduse (Lk). V. MÉDUSE.

Naufage de Don Juan (Lk), chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix. V. DON JUAN.

NAUFRAGE, ÉE adj. (nô-fra-je — rad. naufrage). Qui a fait naufrage : *Équipage naufragé. Marchandises naufragées. Qu'auraient dit de nous les Chinois s'ils eussent fait naufrage sur nos côtes maritimes dans le temps où les lois des nations de l'Europe confisquaient les effets naufragés, et que la coutume permettait qu'on égorgât les propriétaires?* (Volt.).

— Fig. Ruiné, qui a subi un échec complet : *Une entreprise naufragée.*

— Substantif. Personne qui a fait naufrage : *Un naufragé. Les naufragés de la Méduse.*

— Fig. Personne qui a subi un malheur, qui a succombé, échoué complètement : *Les naufragés politiques se soutiennent de Jersey.* (Vacquerie.)

NAUFRAGER v. n. ou intr. (nô-fra-je — rad. naufrage). Prend un e après le g devant les voyelles a, o : *Il naufrage, nous naufrageons.* Faire naufrage. *Il vint mot.*

NAUFRAGER, ÈRE adj. (nô-fra-je, è-re — rad. naufrage). Sujet à faire naufrage : *Nef naufragère.*

Voilà du bois et des outils assez
Pour ces carreaux rudement compassés,
Dont tu bâtis ta barque naufragère.

ROMSARD.

Il Vieux mot.

NAUFRAGEUR, EUSE s. (nô-fra-jeur, euse — rad. naufrage). Nom donné à des habitants des côtes qui, par de faux signaux, faisaient faire naufrage aux navires, pour s'emparer des épaves.

— Encycl. V. NAUFRAGE.

NAUFRAGEUR, EUSE adj. (nô-fra-jeur, euse — rad. naufrage). Fécond en naufrages : *Hélas! il fuyait la rive NAUFRAGEUSE qui avait vu périr son fils.* (Prévost.) Il Vieux mot.

NAUHEIM, ville de la Hesse-Darmstadt, dans une enclave de la Hesse-Cassel, sur l'Uze, au pied du Johannisberg; 15,000 hab. Eaux thermales chlorurées sodiques, gazeuses, émergeant de forages artésiens, pratiqués dans le grès bigarré. La température des eaux varie de 21° à 39°; elles sont toniques, reconstituantes et très-excitantes; elles contiennent du chlorure de sodium, de calcium, de magnésium, de l'iodure, du carbonate de chaux, de fer et de magnésie, du sulfate de chaux, des traces d'alumine, de l'arséniate de fer, des nitrates alcalins, des sels de potasse et d'ammoniaque, des matières organiques, etc. Les eaux de Nauheim s'emploient dans la scrofule, dans la chlorose, la gastralgie et la dyspepsie, dans la cachexie syphilitique et dans les rhumatismes chroniques, dans les engorgements articulaires et dans la phthisie, la constipation, les engorgements du foie, de la rate et de l'utérus. Le Kursaal est remarquable par son architecture et possède de très-belles salles décorées pour la plupart de peintures à fresque. Belles promenades aux environs.

NAULAGE, NAULIS, NAULISATEUR, NAULISER. V. NOLAGE, NOLIS, NOLISATEUR, NOLISER.

NAULE s. m. (nô-le — gr. *naulon*, proprement prix du passage). Antiq. gr. Pièce de monnaie que l'on mettait dans la bouche des morts, pour qu'ils pussent payer le passage du Styx.

NAULOQUE, en latin *Naulochus*, ville et port de la Sicile ancienne, sur la côte N.-E., près du cap Pélore. La flotte d'Octave, commandée par Agrippa, y défit celle de Sextus Pompey l'an 36 av. J.-C.

NAULT (Jean-Paul-Bernard), littérateur et jurisconsulte français, né à Dijon en 1781, mort dans la même ville en 1856. Reçu avocat en 1806, il se produisit au barreau d'une façon si brillante que, six ans plus tard, il était nommé avocat général à Dijon. En 1822, il devint procureur général à la même cour et fut sur le point d'être nommé garde des sceaux en mai 1830. Après la révolution de juillet, il rentra dans la vie privée et passa les dernières années de sa vie à cultiver les lettres. On lui doit des discours, qui ont été imprimés, des études et des morceaux littéraires, publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, dont il était membre, dans la *Revue des deux Bourgognes*, etc., et un assez grand nombre d'écrits, pour la plupart de peu d'étendue. Nous citerons de lui : *Des saint-simoniens* (1832); *Vérité catholique* (1835); *Coup d'œil philosophique sur les phases de la littérature en France au XVIII^e et au XVIII^e siècle* (1837-1838); *Souvenirs de la presse légitimiste en province* (1838); *Belair* (1856); *Pensées diverses* (1856), etc.

NAULTINE s. m. (nô-lt-ne). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des gekkonien.

NAUMACHIE s. f. (nô-ma-chi — lat. *naumachia*, grec *naumachia*, proprement combat de vaisseaux, de *naus*, nef, le même que le latin *navis*, et *machestai*, combattre). Antiq. rom. Représentation d'un combat naval. Lieu où se donnait ce spectacle : *L'arène de Milan peut être transformée en NAUMACHIE.* (Aul. J.) Il y avait à Rome trois théâtres, deux amphithéâtres et cinq NAUMACHIES. (P. de Muret.)

— Encycl. Ces simulacres de combats navals, en usage dans les jeux publics, chez les Romains, eurent Jules César pour inventeur. C'est lui qui, l'an 46 av. J.-C., fit creuser la première *naumachie*, car on donnait aussi ce nom à l'immense bassin destiné à ce divertissement; il l'établit au delà du Tibre, dans un lieu appelé Cœdus. La seconde *naumachie* fut organisée par Lollius, en l'honneur d'Auguste, pour célébrer la victoire d'Actium. Quelques historiens ont prétendu, mais leur opinion est invraisemblable, que, sous les empereurs, les *naumachies* eurent pour théâtre le cirque même, l'amphithéâtre de Rome, où des canaux amenaient les eaux du Tibre et les faisaient écouler avec assez de rapidité pour que, après un entr'acte, la scène restât libre aux gladiateurs. En tous cas, il est certain que des cirques spéciaux furent construits pour les *naumachies*; ils furent d'abord en bois, puis en pierre et avaient la forme d'un amphithéâtre. Les grandes *naumachies*, comme celles que donnèrent Auguste, Claude, Néron, Domitien, etc., étaient des combats très-sérieux entre des vaisseaux de grandes dimensions et ne se terminaient jamais sans un grand carnage d'hommes. Les malheureux voués à ces spectacles barbares étaient, comme les gladiateurs, des esclaves, des prisonniers de guerre ou des criminels condamnés au supplice. On les appelait *naumachiarii*. La vie des vaincus, comme dans les combats de gladiateurs, dépendait d'un caprice du maître ou de la pitié des spectateurs. Généralement, les navires simulaient un combat de deux nations ennemies, Athéniens contre Perses, Rhodiens contre Ciliciens.

Il existait encore une *naumachie* du temps de Titus; c'était celle qui avait été construite par Auguste sur l'emplacement des jardins de César. Elle avait 600 mètres de longueur sur 65 de largeur et pouvait contenir 50 tirémes; c'est dans ce bassin que Domitien donna l'une des *naumachies* les plus éclatantes. On en peut voir la description dans Suétone. Trois mille combattants y prirent part, et l'empereur avait fait construire tout exprès pour cette solennité, autour de l'immense réservoir, des portiques de marbre.

Parmi les *naumachies* données par les empereurs en dehors de Rome, il faut citer celles du lac Fucin, aujourd'hui Celano, dans les Abruzzes. Claude y fit heurter deux vaisseaux rhodiens contre deux navires tyriens. Néron, quelques années auparavant, y avait fait combattre deux flottes montées par 19,000 combattants.

Nous avons remplacé tout cela par des régalés.

NAUMACHIEN s. m. (nô-ma-chien — rad. *naumachie*). Antiq. rom. Celui qui combattait dans les *naumachies*.

NAUMACHIUS, poète gnome grec, qui vivait à une époque que l'on ne peut préciser. On croit cependant qu'il était postérieur à Jésus-Christ et que, s'il n'était pas chrétien, il avait au moins subi l'influence des idées chrétiennes. Stobée a reproduit trois fragments de cet auteur, qui se trouvent dans l'édition de Gaisford (t. III et IV).

NAUMANN (Jean-Amédée), célèbre compositeur allemand, né près de Dresde en 1741, mort dans cette ville en 1801. Son père, simple laboureur, mais homme intelligent, au lieu de contrarier la vocation précoce de son fils, s'efforça de lui faire étudier le clavier. Un professeur suédois, Weestrom, frappé des merveilleuses dispositions d'Amédée, l'emmena avec lui en Italie (1757). Arrivé à Padoue, Naumann se fit admettre au nombre des élèves de Tartini, puis il gagna Rome, où, sur la recommandation de ce dernier maître, il reçut des leçons de contre-point du Père Martin. Il visita ensuite l'Italie méridionale avec le violoniste Pischner, se rendit à Venise où il fit représenter un opéra-bouffe et, après avoir passé six années dans la péninsule, il retourna en Allemagne. Dès son arrivée à Dresde, il fut nommé compositeur de la chapelle de la cour de Saxe, puis maître de cette chapelle, et obtint alors de l'électeur la permission de faire un second et court voyage en Italie (1765), dans le but de s'esayer dans la composition dramatique. Les partitions que Naumann composa pour Venise et Padoue obtinrent un tel succès, que le roi de Prusse lui fit des offres magnifiques pour qu'il consentît à accepter la maîtrise de sa chapelle; mais Naumann refusa cette position lucrative. Après avoir fait un troisième voyage en Italie (1772), le compositeur se rendit à Stockholm (1776), où il fit jouer avec un grand succès *Amphion* et plus tard *Gora* et *Gustava Wasa* (1780), passa à Copenhague en 1785, puis fit diverses excursions à Berlin. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II l'accueillit avec une grande distinction et le

chargea de diriger l'éducation musicale de Mlle Schmalz et du pianiste Himmel. Naumann venait de composer pour Dresde l'opéra d'*Acis et Galatée*, lorsqu'il fut emporté par une attaque d'apoplexie. Contemporain de Mozart, Naumann ne fut pas éclipsé par cette gloire immense. On sut rendre justice à son talent consciencieux, et il ne fut point délaissé pour le nouveau soleil levant. Si cet artiste manque du génie créateur, en revanche toutes les ressources que l'étude, le travail opiniâtre, l'instinct, son style peuvent donner, lui étaient familières. Ses modulations sont neuves et bien amenées; ses idées sont fraîches et gracieuses, son style est soigné et correct; mais on ne rencontre dans aucune de ses partitions ces grands traits de génie, ces mouvements intenses qui donnent la durée aux œuvres d'art. Parmi les compositions de cet artiste, on compte onze oratorios, un *Pater noster* regardé comme son chef-d'œuvre, sept psaumes, vingt-huit messes, un offertoire, des hymnes et motets, huit pièces de musique instrumentale, des chansons, romances, cantates, élégies, canzonettes et ariettes pour voix seule avec accompagnement de piano, des sonates pour piano et dix-huit symphonies; enfin, treize opéras, parmi lesquels nous citerons : *Achille à Scyros* (1767); *Alexandre dans l'Inde* (1768); *la Clémence de Titus* (1772); *Soliman* (1772); *Elida*, *Orphée* et *Eurydice* (1785); *Protesilaus* (1793), etc.

NAUMANN (Charles-Frédéric), minéralogiste allemand, fils du précédent, né à Dresde en 1797. Il commença ses études scientifiques à l'Académie de Freiberg, puis la direction du célèbre Werner, puis il alla terminer son éducation à Leipzig et à Iéna. De 1821 à 1822, Naumann accompagna en Norvège un voyage d'exploration scientifique. Plus tard il se fit recevoir successivement agrégé de l'université d'Iéna (1823) et de celle de Leipzig (1824), fut nommé, en 1825, professeur spécial de cristallographie à l'université de Freiberg, puis devint inspecteur des études et professeur de géognosie (1835). Depuis 1842, M. Naumann est professeur de minéralogie et de géognosie à Leipzig et il a reçu, en 1866, le titre de conseiller privé. On a de lui : *Documents sur la Norvège* (Leipzig, 1824), ouvrage très-estimé; *Essai de minéralogie* (Leipzig, 1824); *Éléments de cristallographie* (Leipzig, 1825); *Traité de minéralogie* (Berlin, 1832); *Traité de cristallographie pure et appliquée* (Leipzig, 1836); *Commentaire de la carte géologique du royaume de Saxe* (Dresde, 1836-1845); *Éléments de cristallographie* (Leipzig, 1841); *Éléments de minéralogie* (Leipzig, 1846); *Traité de géognosie* (Leipzig, 1850-1853). Ces ouvrages sont très-appréciés des savants.

NAUMANN (Maurice-Ernest-Adolphe), médecin et physiologiste allemand, frère du précédent, né à Dresde en 1798. Docteur en 1820, agrégé à la faculté de médecine de Leipzig en 1824, professeur adjoint à Berlin en 1825, il alla occuper, en 1828, une chaire à l'université de Bonn et succéda à Nasse, en 1851, comme directeur de l'institut clinique de cette ville. En 1864, Naumann s'est démis de ces fonctions. On doit à ce savant, qui jouit d'une grande réputation en Allemagne, des ouvrages fort remarquables, dont les principaux sont : *Recherches critiques sur les lois générales de la polarité* (Leipzig, 1822); *Manuel de séméiotique générale* (Berlin, 1826); *Théorie de la science médicale pratique* (Berlin, 1827); *Essai d'une démonstration physiologique de l'immortalité de l'âme* (Bonn, 1830); *Manuel de clinique médicale* (Berlin, 1829-1839, 3 vol.), ouvrage très-estimé; *Problèmes de physiologie* (1835); *Pathogénie* (Berlin, 1840-1848, 2 vol.); *Métaphysique dans la physiologie* (Bonn, 1848); *Pathologie et thérapeutique générale* (1851 et suiv.); *Études sur les cas qui se sont présentés à la clinique de Bonn* (1858), etc.

NAUMANN (Emile), compositeur allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1827. Elève de Mendelssohn, il fit sous ce grand maître des progrès rapides et débuta, en 1848, par un oratorio, le *Christ messenger de paix*, qui fut exécuté avec beaucoup de succès à Dresde, puis à Berlin (1849). Une brochure qu'il fit paraître sur des réformes à apporter dans la musique religieuse attira sur lui l'attention du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, et lui valut d'être nommé directeur de la musique de la cathédrale de Berlin. Parmi ses compositions, qui sont très-estimées, nous citerons deux opéras, *Judith* et *la Fée du Moulin*, l'ouverture de *Loreley*, une *Grand messe*, des *Psaumes*, plusieurs livres de chants, des marches, un chant de guerre allemand, une cantate, la *Destruction de Jérusalem*, une cantate en l'honneur du succès de la Prusse en 1866, etc. Une dissertation que Naumann a publiée sur l'antiquité des psaumes lui a fait conférer le diplôme de docteur en philosophie.

NAUMANN (Jean-André), naturaliste allemand, né près de Coethen en 1744, mort en 1826. Il partagea son temps entre l'agronomie et l'étude de l'ornithologie. On lui doit : *l'Oiseau* (Leipzig, 1789); *Description de tous les oiseaux habitant les champs, les bois et l'eau* (1795); *Histoire naturelle des oiseaux de terre et d'eau de l'Allemagne du Nord* (Leipzig, 1795-1804), ouvrage estimé.

NAUMANN (Jean-Frédéric), naturaliste allemand, fils du précédent, né près de Coethen en 1780, mort en 1857. Comme son père, il s'adonna à l'ornithologie, science à laquelle il a fait faire de grands progrès. Nous citerons de lui : *Taxidermie* (Halle, 1815); *les Oiseaux de l'Allemagne* (Halle, 1819); *Histoire naturelle des oiseaux de l'Allemagne* (Leipzig, 1822-1844), ouvrage extrêmement remarquable, qui contient un grand nombre d'observations exactes et judicieuses; *Histoire naturelle* (Eisleben, 1834 et suiv.).

NAUMBURG, ville de Prusse, province de Saxe, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Saale, par 51° 9' 29" de latit. N. et 9° 27' 44" de longit. E.; 13,900 hab. Jadis évêché souverain. Chapitre métropolitain protestant. Tribunal d'appel. Cathédrale du XIII^e siècle. Vieux château. Naumbourg doit son origine à un abbaye de bénédictins, fondée au X^e siècle. En 1028, elle devint siège d'évêché. Elle fut donnée à la Prusse par le traité de 1815. Son commerce est d'une assez grande importance. Cette ville est entourée de beaux vignobles, produit des vins que les Allemands appellent *bourguignons allemands*, et qui sont tout au plus comparables à nos troisièmes qualités de Bourgogne.

NAUMBURGIE s. f. (nomm.-bur-ji). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, tribu des primulées, formé aux dépens des lysimachies et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les contrées marécageuses de l'Europe.

NAUNDORFF (Charles-Guillaume), un des faux dauphins. V. à la suite de l'article Louis XVII. Ses héritiers, appelés devant la cour, ont intenté, au mois de février 1874, une nouvelle action en réclamation d'état civil. A ce sujet, V. NAUNDORFF au Supplément.

NAUNTON (sir Robert), homme politique anglais, né en 1563, mort en 1631. Il fut successivement orateur de l'université de Cambridge, secrétaire d'Etat (1618), maître de la cour des gardiens. On lui doit, sous le titre de *Fragmenta regalia* (Londres, 1641, in-4°), un curieux ouvrage sur Elisabeth et sa cour. J. Lepelletier, qui l'a traduit en français, appelle Naunton le Tacite des Anglais.

NAUPACTE s. m. (no-pa-cte). Entom. Genre d'insectes coleoptères, tétramères de la famille des charançons, tribu des brachydermes, comprenant plus de cent cinquante espèces, toutes originaires d'Amérique.

NAUPACTE, en latin *Naupactum*, en grec *Naupaktos*, ville de l'ancienne Grèce, aujourd'hui *Lépante* ou *Epactos*, sur le golfe de Lépante, à 170 kilom. O. d'Athènes; environ 2,000 hab. Naupacte était située sur le territoire des Locriens Ozolés, au N.-E. du cap Antiochien, à l'entrée du golfe de Corinthe et avait un port vaste et sûr. Sous le règne de Justinien, un tremblement de terre détruisit la ville presque entière; elle ne s'est jamais bien relevée de ses ruines. Pausanias nous apprend que, de son temps, la ville possédait un temple de Neptune et un temple de Diane, ainsi qu'une grotte consacrée à Vénus. Cette grotte seule existe encore, encombrée de ruines. La ville actuelle est dominée par une forteresse, assise au sommet d'une colline, et rejointe à l'enceinte inférieure par une série de murailles transversales. L'enceinte, ornée, se continue du côté de la mer et protège le golfe. Quant au port qui, au temps des Locriens, passait pour le meilleur de la côte nord du golfe, il n'est plus guère accessible qu'aux barques.

On ignore l'époque de la fondation de Naupacte et son nom se présente assez tard dans l'histoire. Vers 456 avant J.-C., cette ville fut prise par les Athéniens, qui y établirent les Messéniens, chassés de leur pays par la troisième guerre de Messénie. Les Locriens en redevenant maîtres après la bataille d'Ægospotamos. Les Achéens, les Spartiates et enfin Philippe de Macédoine la possédèrent ensuite. Ce dernier en fit don aux Éoliens. Ceux-ci défendirent héroïquement la place contre les Romains (191). Occupée et fortifiée par les Vénitiens au XIII^e siècle, elle résista victorieusement pendant quatre mois aux assauts des Turcs, en 1475, et ne tomba entre leurs mains qu'en 1498. Les Vénitiens la reprirent en 1687 et la rendirent aux Turcs en vertu d'une clause du traité de Carlowitz (1699). Elle a depuis suivi le sort du reste de l'Hellade. A 2 kilomètres de Naupacte se trouve l'ancien château de Roumélie. Cette antique forteresse vénitienne, aujourd'hui sans importance militaire, n'est séparée du château de Morée que par un petit détroit.

NAUPACTIEN, IENNE s. et adj. (nô-pa-ctien, ié-ne). Geogr. Habitant de Naupacte; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *LES NAUPACTIENS. La population NAUPACTIENNE.*

— Anc. littér. *Poésies naupactiennes*, Satires contre les fopistes, ainsi dits parce que Carcinus, de Naupacte, composa le premier des poésies de ce genre.

NAUPHÈTE s. f. (nô-fé-te — du gr. *naus*, naître; *phôtia*, le fréquente). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blatteaux, dont l'espèce type habite Manille.

NAUPHYLAX s. m. (nô-fil-laks — du gr. *naus*, vaisseau; *phylax*, gardien). Antiq. gr. Gar-

dien des ports, des vaisseaux. || Officier subalterne à bord d'un vaisseau. || Quelques traducteurs écrivent NAUPLILACE.

NAUPLIE s. f. (nô-pli — du gr. *naus*, navire; *plios*, barque). Bot. Syn. d'ASTÉRISQUE. — Crust. Genre d'entomostracés.

NAUPLIE (golfe de), appelé jadis *golfe d'Argos*, golfe de la Grèce moderne, formé par l'Archipel sur la côte orientale de la Morée. Sa largeur à l'entrée, du cap Leudi au cap des Ourins, est de 30 kilom.; sa profondeur, du S.-O. au N.-E., est de 52 kilom. Il renferme plusieurs petites îles, dont la plus importante est l'île de Spetzia, à l'entrée. La plus grande rivière qui s'y jette est la Zeria.

NAUPLIE, ville de la Grèce (Morée), en latin *Nauplia*, en grec *Nauplion*, en ital. *Napoli-di-Romana*, à 40 kilom. S.-E. de Corinthe, au fond du golfe de ce nom. La ville, située à l'E. du golfe d'Argos sur une presqu'île rocheuse, est dominée au S.-E. par la citadelle de Palamede et au S. par le fort Ikskale. C'est la ville la mieux fortifiée du royaume. Le port, resserré entre la presqu'île et la plaine d'Argos, est profond et abrité. A son entrée se dresse un rocher, que couronne le fort Bourzi. Nauplie, dit M. Ad. Joanne, est après Athènes la plus jolie ville de la Grèce. Ses rues sont pavées et ses maisons ont, en général, assez bonne apparence. On aperçoit çà et là quelques vieilles maisons turques peintes extérieurement et dont le second étage fait saillie sur le premier. La ville est coupée en deux parties égales par la rue principale, qui relie entre elles deux places, plantées d'arbres, dont la plus grande est celle des Platanes. Nauplie ne renferme aucun monument remarquable; on n'y peut guère signaler que l'église de Saint-Spiridon, où Capo d'Istria fut assassiné, et la maison qui l'habitait, devenue plus tard le palais provisoire du roi.

Nauplie, fondée par Nauplius, père de Palamede, tomba au pouvoir des Argiens et devint le port d'Argos. Conquise par les Français et les Vénitiens en 1205, elle forma la capitale d'un duché appartenant aux Villehardouin. Les Vénitiens et les Turcs s'en disputèrent longtemps la possession, mais elle resta entre les mains de ces derniers en 1715. De 1829 à 1834, elle fut le siège du gouvernement grec.

Le fort Palamede, accessible d'un seul côté, s'élève à pic au-dessus de la mer et de la ville, à une hauteur de 216 mètres. On y arrive par un escalier de plus de mille marches, taillé dans le rocher. Le premier château, ajoute M. Joanne, fut construit par les Français. Les Vénitiens y ajoutèrent des fortifications redoutables, que l'on voit encore aujourd'hui. La citadelle actuelle a la forme d'un pentagone et renferme sept forts séparés. On remarque dans le fort Thémistocle plusieurs beaux canons portant le lion de Saint-Marc et le millésime de 1687. Le fort Miliaide sert de prison. La citadelle est regardée comme imprenable. C'est seulement par la famine que les Grecs purent s'en rendre maîtres lors de la guerre de l'indépendance. Des rigoles, habilement disposées, recueillent l'eau de pluie et la conduisent dans de nombreuses citernes, qui peuvent contenir une quantité suffisante pour plusieurs années. Du haut de la citadelle, on découvre un magnifique panorama.

NAUPLIUS, fils de Neptune et d'Amymone, une des Danaïdes. Il était roi de l'île d'Eubée et père de Palamede, tué par Ulysse au siège de Troie. Voulu venger la mort de son fils par le meurtre et sur les Grecs, il alluma pendant la nuit des feux sur les écueils dont son île était entourée. La flotte grecque vint s'y briser; mais Ulysse étant parvenu à s'échapper, Nauplius se noya de désespoir.

NAUPRESTIDE s. f. (nô-prê-sti-de — gr. *nauprestis*; de *naus*, navire; *prêthô*, je brûle). Hist. gr. Surnom des filles de Laomedon, qui brûlèrent les vaisseaux de Protésilas pour l'empêcher de se rembarquer.

NAUPRIDIE s. f. (nô-pri-di — du gr. *naus*, navire; *prid*, je scie). Crust. Genre de crustacés lemodipodes, de la famille des caprellins ou ilfordiens, dont l'espèce type habite nos côtes.

NAUROPOMÈTRE s. m. (nô-ro-po-mètre — du gr. *naus*, navire; *ropé*, inclinaison; *metron*, mesure). Mar. Instrument qui sert à mesurer les amplitudes du tangage et du roulis.

NAUROS s. m. (nô-ross). Fête du premier de l'an, chez les Indiens.

NAUROUS s. m. (nô-rouss). Chronol. Premier jour de l'année solaire, que les Persans et les Indiens célèbrent en grande pompe au premier jour de l'équinoxe du printemps.

NAUSCOPE s. m. (nô-sko-pe — du gr. *naus*, vaisseau; *skopé*, j'observe). Mar. Instrument à l'aide duquel on peut découvrir les vaisseaux à de grandes distances.

NAUSE s. f. (nô-zé). Econ. rur. Fossé large et profond, servant à l'écoulement des eaux.

NAUSEA (Frédéric), théologien allemand, né près de Wurtzbourg vers 1480, mort à Trente en 1550. D'abord professeur de droit canon, il devint successivement prédicateur à Mayence, secrétaire du cardinal Campeggio, prédicateur de la cour à Vienne, évêque de cette dernière ville, et il figura au concile

de Trente comme légat du roi des Romains. On doit lui rendre cette justice que, bien qu'ennemi déclaré des protestants, il s'opposa toujours énergiquement à ce qu'on les violentât, prétendant avec raison que l'erreur doit être combattue par la discussion, et non par les armes. Ses principaux ouvrages sont : *Libri mirabilium VII* (Mayence, 1531, in-4°); *De puero literis instituendo consilia* (Cologne, 1536); *Ad Paulum III rerum conciliorum libri V* (Leipzig, 1538, in-fol.); *De Antichristo* (Vienne, 1550, in-4°); *Libri III methodi de ratione concionandi*, etc.

NAUSEABOND, ONDE adj. (nô-zé-a-bon, on-de — lat. *nauseabundus*; de *nausea*, nausée). Qui cause des nausées : Aliment NAUSEABOND. Odeur NAUSEABONDE.

— Fig. Rebutant, propre à inspirer le dégoût : *Drame NAUSEABOND. Vices NAUSEABONDS. Quel volume insipide, affadissant, NAUSEABOND et d'une lecture éœurante!* (Ste-Beuve.)

NAUSÉE s. f. (nô-zé — lat. *nausea*, gr. *nausia*, mal de mer, de *naus*, nef, proprement le mal qu'on a sur le vaisseau). Envie de vomir : Avoir des NAUSÉES. || S'est dit d'abord exclusivement du mal de mer, des envies de vomir causées par les mouvements du vaisseau.

— Fig. Dégoût inspiré par des choses rebutantes, insipides, honteuses : *Quelle conversation! c'est à donner des NAUSÉES.*

— Encycl. La nausée est caractérisée par le dégoût, le malaise et un sentiment aussi pénible qu'indéfinissable que l'on rapporte à la région du cardia. La nausée est souvent suivie d'une sorte de vomiturition, plus souvent encore du vomissement; parfois aucun de ces effets ne se produit. Le mouvement de rotation et celui de balancement, l'odeur, la saveur et même le seul aspect de certaines substances provoquent la nausée. Le réveil en sursaut est quelquefois suivi de nausées. La nausée accompagne encore l'état de grossesse, la gastrite aiguë et chronique, la hernie de l'estomac à travers le diaphragme, la compression de ce viscère par un corps quelconque, l'hémicranie, la céphalalgie, l'irritation du foie, celle du rein, la présence de calculs urinaires. Une classe entière de substances propres à provoquer la nausée ont reçu le nom de *nauséuses*. Mais les substances nauséuses ne peuvent être déterminées d'une manière absolue, parce qu'elles ne produisent pas les mêmes effets sur les différentes personnes. Telle substance peut être nauséuse pour un individu, tandis qu'elle sera indifférente pour un autre, et même parfois agréable à quelques constitutions particulières. Les personnes faibles et délicates, particulièrement les femmes, sont les plus impressionnables; souvent une odeur, douce et suave pour le plus grand nombre, a pour elles des propriétés nauséuses. Toutes les plantes vireuses contenant un principe narcotique produisent à peu près le même effet nauséux, tant sur les constitutions délicates que sur celles qui sont douées d'une grande énergie vitale.

L'eau froide, acidulée ou sucrée, les bains, les distractions, la médication purgative provoquée par des lavements, la magnésie dans un petit nombre de cas, sont les meilleurs remèdes contre la nausée. On ne traite plus guère la nausée par les vomitifs et les amers, quoique ces moyens puissent être utiles lorsqu'une substance nauséuse a été introduite dans l'estomac, qui ne peut parvenir à s'en débarrasser. Mais souvent il suffit, en ce cas, de titiller la lèvre avec les barbes d'une plume pour obtenir le résultat voulu. L'effet des amers est le plus souvent nuisible ou seulement passager; néanmoins, quand la nausée a lieu sans que l'estomac soit vivement irrité et lorsqu'il est dans un état de vacuité, une boisson stimulante, appropriée au goût du sujet, est presque toujours efficace.

NAUSÉUX, EUSE adj. (nô-zé-ou, et-zé-nad, nausée). Méd. Qui provoque des nausées : Remèdes NAUSÉUX. Odeur NAUSÉUSE. L'odeur du pus est quelquefois d'une fétidité piquante, NAUSÉUSE et insupportable. (Chomel.) Toutes les parties des asares ont une odeur forte et NAUSÉUSE. (D'Orbigny.)

NAUSICAA, fille d'Alcinous, roi de Phéacie. Nausicaa est l'héroïne d'un des plus gracieux épisodes de l'*Odyssée*. Ulysse, toujours poursuivi par la haine de Neptune, a été jeté par la tempête dans l'île des Phéaciens. Fatigué, il s'est endormi sur le rivage. Tout à coup des cour joyeux l'arrachent au sommeil. La fille d'Alcinous, accompagnée de ses suivantes, est venue, dès l'aurore, laver les vêtements de son père. Ce devoir accompli, elle s'ébat, avec ses compagnes, sur le bord du fleuve. Ce sont leurs éclats de rire enfantine qui ont éveillé le malheureux Ulysse. Le naufragé regarde, étonné, autour de lui; puis, ayant caché sa nudité avec des rameaux d'arbres, il s'avance. « A peine a-t-il apparu, soulevé par l'écume de la mer, que les jeunes Phéaciennes effrayées prennent la fuite et vont se cacher derrière les rochers. La seule fille d'Alcinous, Nausicaa, attend sans s'étonner, car Minerve a banni l'épouvante de son âme. Elle demeure debout, et Ulysse hésite s'il doit courir embrasser ses genoux ou lui adresser de loin quelque prière touchante; mais, enfin, craignant, s'il l'approche, d'offenser Nausicaa, il a recours aux paroles les plus flatteuses et les plus insinuantes : « O vous, qui que vous soyez, mortelle ou déesse, vous voyez à

vos pieds nu suppliant. Si vous êtes une divinité, je ne doute point que vous ne soyez Diane, fille du grand Jupiter, car vous avez sa beauté auguste et ses grâces; mais si vous êtes une mortelle, heureux votre père et votre mère, heureux vos frères! Quelle joie pour eux de voir à chaque instant celle qui semble destinée à faire l'ornement des fêtes! Mais mille fois plus heureux encore le mortel qui, après vous avoir fait accepter ses riches présents, sera préféré à tous ses rivaux et aura le bonheur de vous conduire dans sa demeure, etc. »

La belle Nausicaa lui répondit : « Etranger, tes manières et la sagesse de tes discours prouvent assez que tu n'es point un homme obscur. Jupiter distribue ses biens selon sa volonté aux bons et aux méchants; il t'a infligé des maux, supporte-les avec patience. Mais, puisque le sort t'a mis dans notre île, tu ne manqueras d'aucun secours qu'un étranger peut attendre de ses hôtes. Je te montrerai le chemin de notre ville... »

Elle dit, et, s'adressant à ses compagnes : « Arrêtez, leur crie-t-elle; pourquoi fuir ainsi devant un seul homme? Pensez-vous que ce soit un ennemi, et ne savez-vous pas que quiconque oserait aborder dans l'île des Phéaciens pour y porter la guerre trouverait bientôt la mort?... Celui que vous voyez est un malheureux que poursuivent les noirs destinées et que la tempête a jeté sur ces bords; nous devons en avoir soin. Les étrangers et les indigents sont envoyés par Jupiter. Le peu qu'on leur accorde soulage leurs douleurs et nous gagne leur reconnaissance. Donne-leur de quoi se nourrir et se baigner dans le fleuve à l'abri du vent. »

Quand Ulysse s'est baigné, parfumé et revêtu des riches habits d'Alcinous, que Nausicaa avait lavés dans l'eau du fleuve, la prudente fille du roi attelle son char, y place tout ce qu'elle doit emporter, puis y monte elle-même et, s'adressant à Ulysse : « Lève-toi, dit-elle, étranger, et partons, afin que je te conduise au palais de mon père, où les principaux Phéaciens ne tarderont pas à venir te voir. Voici ce qu'il faudra faire, toi qui es un homme sage. Pendant que nous serons encore loin de la ville et que nous traverserons les campagnes, tu n'as qu'à suivre doucement le char avec mes compagnes; je te montrerai le chemin. Mais, quand nous approcherons des murs, alors il faudra nous séparer. Je crains la malignité des sujets de mon père; il y a parmi eux des hommes hardis et médians; s'ils m'apercevaient avec toi, ils ne manqueraient pas de dire : « Quel est cet inconnu? Comment l'as-tu obtenu? » Ulysse, qui n'est pas un homme si simple, se dit : « Quel est cet inconnu? Où l'a-t-on trouvé? Est-ce un époux qu'elle amène? Est-ce quelque voyageur recueilli par elle, ou plutôt serait-ce quelque dieu descendu du ciel à sa prière et qu'elle espère retenir toujours? Elle a eu raison d'aller elle-même présenter sa main à un étranger, puisqu'elle méprise sa nation » et qu'elle rebute les principaux Phéaciens « qui la recherchent en mariage. » Voilà ce qu'on ne manquera pas de dire, et ce serait une honte. Moi-même je condamnerais une jeune fille en agissant ainsi et qui, sans l'autorisation de son père et de sa mère, se montrerait publiquement près d'un homme qu'elle n'aurait point épousé devant les autels. » Nausicaa enseigne ensuite à Ulysse la façon de se présenter au palais.

Cet épisode de l'*Odyssée* est certainement l'un des plus frais, des plus charmants de tout le poème. C'est une douce figure de Nausicaa, cet admirable mélange de raison naïve, de bonté simple et touchante. Les mœurs de l'époque que le poète a voulu peindre sont rendues avec une franchise, une bonhomie, un relief si frappant, que le lecteur croit vivre au milieu de ces ingénieux et malins Phéaciens, si prompts à persifler la fille de leur roi, parmi ces princesses qui teignent et tissent la pourpre et qui lavent et séchent avec tant de gracieuse simplicité le linge de la maison.

NAUSICRATES ou **NAUCRATES**, poète comique grec qui vivait dans le IV^e siècle avant J.-C. Les courts fragments qui restent de lui donnent lieu de croire qu'il s'exerçait à la comédie moyenne, et son style ne devait manquer ni de pittoresque ni de comique. Ces fragments ont été recueillis dans les *Fragmenta comica* de Meinke (t. I et IV).

NAUSIOSIS s. m. (nô-zi-o-ziss). Pathol. Synonyme de NAUSEE. || Phénomène qui a lieu dans certaines hémorragies veineuses, et qui consiste en ce que le sang s'échappe par secousses.

NAUSIPHANÈS, philosophe grec, né à Téos. Il vivait dans le III^e siècle av. J.-C. et était de l'école de Démocrite; il fut quelque temps le maître d'Epicure, qui affectait, dit-on, de mépriser son enseignement.

NAUSSA ou **NAOESSA**, bourg de la Grèce moderne, dans la nomarchie des Cyclades, sur la côte septentrionale de l'île de Paros; 2,000 hab. Port commode, mais d'un accès difficile par le vent du nord.

NAUTCH s. f. (nôch). V. NOTCH-GIRL.

NAUTELLIPSITE s. m. (nô-tè-li-psi-té — contr. de *nautille* et de *ellipsite*). Moll. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, formé aux dépens des ellipsites et comprenant des espèces qui se rapprochent des nautilles par leurs cloisons simples.

NAUTES, prophète troyen, gardien du paladium, qu'il se laissa ravir par Ulysse et Diomède. Il accompagna Enée en Italie et, suivant les légendes généalogiques, il fut la tige de la famille romaine des Nautius, auxquels on confia la garde du paladium apporté en Italie par le prince troyen.

NAUTIER s. m. (nô-tié). Pêche. Couteau dont se servent les pêcheurs de morue pour ôter les noues ou entrailles de ce poisson.

NAUTILACÉ, ÉE adj. (nô-ti-la-sé — rad. *nautille*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au nautille. || On dit aussi NAUTILÉ et NAUTILOPHORE.

— s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre *nautille*.

NAUTILE s. m. (nô-ti-le — gr. *nautilus*, de *naus*, navire). Moll. Genre de céphalopodes, type de la famille des nautilacés, comprenant deux espèces vivantes et un grand nombre d'espèces fossiles : Le *NAUTILE flambé* habite l'océan des grandes Indes et des Moluques. (Dujardin.) Le *NAUTILE dirige sa coquille comme une barque*. (Duméril.) Comme le *NAUTILE*, l'ammonite flottait à la surface des eaux. (L. Figuier.) Le *NAUTILE papyracé*. Ancien nom de l'argonaute : Le *NAUTILE PAPPYRACÉ se trouve dans la Méditerranée*. (V. de Bonare.) L'argonaute à large carène. Non impropre de l'argonaute béant. || *Nautille* à grain de ris. Non impropre de l'argonaute tuberculé. || *Nautille encapuchonné*. Coquille fossile du genre *ammonite*.

— Natat. Sorte de ceinture formée d'un tissu imperméable, gonflé par des anneaux en fil de fer.

— Encycl. Moll. Les principaux caractères du genre *nautille* consistent en quatre branches cachées au dedans du corps et communiquant au dehors par des orifices différents pour l'entrée et la sortie de l'eau; sa coquille, qui extérieurement ressemble un peu à celle de l'argonaute, est cloisonnée à l'intérieur et enroulée en spirale dans un même plan, dont les tours de spire sont contigus; chacune des cloisons ou diaphragmes communique avec la loge suivante par un petit canal que l'on désigne sous le nom de *siphon*, ces cloisons sont cachées par le manteau de l'animal; ses tentacules nombreux sont contenus dans des gaines charnues, d'où ils sortent suivant sa volonté instinctive; analogues aux huit bras des poulpes, ils embrassent sa tête et sont entourés par une enveloppe dont le développement supérieur ou supérieur le protège quand il se contracte dans la dernière loge de la coquille. La tête présente deux gros yeux saillants et une bouche armée de mandibules formant un bec recourbé en bas; elle ressemble à celle des sèches et des poulpes. Le cœur n'offre pas les mêmes compartiments que celui des autres céphalopodes; formé d'un ventricule et d'une oreillette; il est contenu dans un grand péricarde qui forme une cloison de séparation entre la cavité branchiale et l'abdomen.

Comme chez les mollusques, la coquille est sécrétée par la surface entière du manteau, dont la partie interne protège la nacre qui tapisse les loges et constitue les cloisons; la portion la plus épaisse de la coquille, formée par des lames divergentes, est sécrétée par le bord épais du manteau; son bord libre sécrète une entaille extérieure mince non nacrée à laquelle appartiennent les anneaux rouges irréguliers qui ont fait donner au *nautille* le plus connu le nom de *nautille flambé*.

Le caractère principal qui distingue les nautilacés de la classe des sépiacés, ou l'on trouve les poulpes, les argonautes, les calmars et les sèches, se tire de la forme de la coquille qui loge l'animal; spiraloïde et symétrique comme celle de l'argonaute, elle en diffère par le nombre des compartiments qui en divisent intérieurement la cavité; dans les quelques espèces qu'on a pu observer, on a trouvé au *nautille* une certaine ressemblance avec les sépiacés, avec la différence de tentacules en plus grand nombre et autrement disposés. Le côté ventral ou entonnoir correspond au côté extérieur, ce qui est le contraire dans un planorbe ou une spirule, lesquels présentent le côté dorsal; dans la dernière loge de la coquille, il y a deux impressions bien marquées, qu'y produisent deux faisceaux musculaires de la tête en s'y fixant latéralement.

On ne compte dans la famille des nautilacés que deux genres dont les espèces soient vivantes, ce sont les *nautilles* et les spirules; il y a, en outre, des espèces microscopiques abondantes dans toutes les mers, mais difficiles à observer; certains naturalistes les regardent comme des mollusques, d'autres comme des zoophytes.

Les deux espèces de *nautilles* qu'on a pu se procurer et étudier sont le *nautille flambé* et le *nautille obliqué*; quant au *nautille papyracé*, c'est l'argonaute de la famille des céphalopodes sépiacés que l'on connaît sous ce nom caractéristique; le *nautille obliqué* est plus rare que le flambé; ils vivent l'un et l'autre dans la mer des Indes; on trouve aussi dans le sein de la terre un grand nombre de coquilles qui ont probablement appartenu à cette famille. On les trouve avec ces espèces fossiles trois genres principaux, les bélemnites, les ammonites et les nummulites.

Les coquilles sont bien mieux connues que ne le sont les espèces vivantes auxquelles

elles se rapportent; extérieurement, elles offrent de la ressemblance avec celle de l'argonaute, et, dans le commerce, on désigne cette dernière sous le nom de *nautille*; l'une et l'autre ont la forme d'un cône couronné plusieurs fois sur lui-même; l'intérieur du cône de l'argonaute n'est pas cloisonné, ses tours de spire ont des cannelures transversales. Au contraire, l'intérieur du cône du *nautille* est divisé par des cloisons transversales et la surface extérieure de ses tours est unie.

Le *nautille* est encore très-peu connu, mais on sait qu'il offre un certain nombre de caractères qui appartiennent aux sèches, avec la différence que la disposition de ses tentacules n'est pas la même et que, pour vivre au fond de sa coquille, il trouve dans celle-ci un siphon ou canal qui lui apporte l'eau nécessaire à sa respiration.

Les coquilles fossiles qu'on trouve dans les terrains marins des divers étages de l'écorce du globe sous le nom de *nautilles* diffèrent des coquilles des deux espèces vivantes : le *pompiilus nautille* flambé, qui habite l'océan des grandes Indes, la mer des Moluques et les côtes de l'île de Nicobar, et le *nautille* ombilicé, plus petit, plus rare, qui laisse voir des tours de spire.

La description que les anciens nous ont laissée de l'argonaute semble se rapporter aux *nautilles*; Aristote et Plin ne parlent de deux animaux de la mer qui se servent de leur coquille comme d'un bateau pour naviguer; mais ils n'ont sans doute basé leur opinion que sur la forme de cette coquille; ce mode de navigation est confirmé par Elie, Oppien et Philé; Aristote dit qu'il est semblable à un poulpe, et sa coquille à un pécéton concave; Oppien croit qu'il servit de modèle à l'homme ou au dieu qui le premier voyagea sur les mers. Le *nautille*, se cachant au fond de sa coquille concave, peut descendre au fond de la mer ou s'élever à la surface des eaux; il maintient le dos de sa coquille en haut de peur qu'elle ne se remplisse, puis il la retourne et navigue en étendant comme antennes deux de ses pieds entre lesquels se trouve une membrane mince qui fait l'office de voile tendue; deux autres de ses tentacules, plongeant dans l'eau, le dirigent dans sa coquille comme dans un navire; ce sont de véritables rames qu'il meut dans le sens qui lui convient du fond de sa coquille, où il se tient immobile pour assurer l'équilibre, qui est fixé par la forme de sa demeure flottante construite sur un modèle élegant; pour se diriger, il profite du souffle des vents; dans le danger, il replie ses antennes et sa voile, il plonge en rendant son navire plus pesant par l'eau qu'il y fait entrer, en même temps il rentre les tentacules qui lui servent de rames; il agit de même toutes les fois qu'il veut éviter un ennemi; pour remonter, il vient en dessus le dos de sa coquille, afin qu'elle ne se remplisse pas d'eau et que sa légèreté spécifique rende son volume avec celui de sa coquille inférieur en densité au volume d'eau déplacé; parvenu à la ligne de flottaison, il retourne rapidement sa légère nacelle. Pour qu'il reparsse à la surface de l'onde, quand la mer est calme, il faut admettre que son instinct lui indique la cessation de l'orage. Plin dit qu'il navigue en élevant ses deux bras, entre lesquels il étend sa membrane ténue, tandis qu'il rame avec les autres et gouverne avec sa queue médiane qui n'existe pas chez les poulpes.

Belou pense que la coquille *nautille* du cloisonné appartient à la deuxième espèce d'Aristote.

Bonanni a décrit la première et de la seconde espèce; la première a reçu en Italie le nom de *moscarolo*; on la trouve avec les sèches dans la mer Adriatique et sur la côte italienne, où elle se nourrit le long des rochers.

Gualtieri réserve le titre de *nautille* de la première espèce à celle indiquée par Aristote; il n'y a rien de certain ni de scientifique dans les observations des anciens, on ne doit en tenir compte qu'au simple point de vue historique. Ce qu'on a pu apprécier par les observations modernes, c'est que, quand il veut voguer, le *nautille* fait sortir sa tête et ses appendices tentaculaires et se sert de sa membrane de derrière pour les étendre; souvent il a le corps en haut, la tête et les tentacules en bas; dans le beau temps, il se montre peu sur l'eau, il se retire dans les cavités bourbeuses où se trouve le poisson; il cherche sa nourriture le long des terres; on croit qu'elle se compose de petits animaux qu'il est habile à saisir.

On ne sait rien de bien certain quant à l'origine et à l'accroissement de sa coquille; elle paraît être, comme toutes les autres, un produit de sécrétion et non un produit de génération. Il semble peu tenir à sa coquille, car on en trouve beaucoup de vides qui sont flottantes, ce qui peut faire supposer qu'il est rangé par les crustacés vivaces, et cela doit paraître d'autant plus probable que presque toujours ces coquilles sont très-endommagées.

Sa chair est dure, coriace; cependant, sur quelques côtes de la mer des Indes, les habitants la boucanent et en font provision.

On a établi un rapprochement entre la coquille du *nautille* cloisonné et les coquilles fossiles qu'on nomme *ammonites*.

La coquille du *nautille* flambé de la mer des Indes, à cloisons sinusoïdales et à test

mince, est suborbiculaire et lisse à l'ombilic, qui n'est consolidé que dans l'adulte; blanche en avant, elle est flambée dans sa partie postérieure et atteint 0m,25; c'est celle que nous fournit le commerce et qui est recherchée pour la belle nacre qu'elle fournit aux tabletiers et aux bijoutiers. Avec les petites cloisons qui sont excavées on fait de jolies boucles d'oreilles; avec la couche non nacrée les Orientaux font des verres à boire, qu'on estime pour leur éclat et sur lesquels on grave des figures; jadis, en Europe, on en trouvait chez les grands seigneurs; aujourd'hui il n'y en a plus que dans quelques cabinets de curiosités.

La coquille du *nautille* ombilicé est orbiculaire et elle offre la coloration de la précédente, mais son ombilic est plus grand; on voit dans son intérieur les tours des bords de spire; elle est plus rare que celle du *nautille* flambé. On en connaît une espèce plus petite, plus ramassée, plus arrondie et de même couleur.

Un grand nombre d'espèces de coquilles qui se rapportent à celles des deux espèces vivantes ont résisté aux causes de destruction qui constituent les révolutions de notre globe terrestre; on les trouve au nombre de trente dans les anciennes et dans les nouvelles couches, dans la craie inférieure et dans le calcaire grossier, mais non dans la craie supérieure, où elles ont sans doute disparu par solution. Ces espèces sont difficiles à distinguer; car, le test ayant disparu, il ne reste que le moule intérieur qui ne présente pas tous les caractères de la coquille. Cette persistance du moule indique une longue durée du test; nous nous contenterons d'indiquer ces espèces fossiles; ce sont les suivantes : le *nautilus australis*, à coquille ombilicée épaisse et à siphon central; l'*imperiatus*, à peu près semblable, qu'on a trouvé à Richmond, en Angleterre, dans une couche de glaise, à 28 mètres de profondeur; le *nautilus* à zigzags, à coquille discoïde, sans ombilic, dont le dernier tour enveloppe les autres et dont les cloisons forment des zigzags; le *nautilus discus*, à coquille déprimée, dont le dernier tour n'enveloppe pas les autres; le *nautilus undatus*, à surface ondulée, à coquille cordiforme, à siphon central; le *lineatus*, à coquille sphéroïde ombilicée; les *comptoni*, à coquille lenticulaire cannelée, à centre recouvert, à surface polie chargée de lignes courtes; l'*elegans*, à coquille gibbeuse ombilicée et striée dans un sens opposé à celui des cloisons; l'*intermedius*, dont la coquille, semblable à la précédente, a de plus le dos strié, large et aplati; l'ouverture est carrée; enfin, l'*obesus*, le *simplex*, le *sinuatus*, le *striatus*, le *strucatus*, le *complanatus*, le *pentagonus*, le *biobatus*, le *tuberculatus*, le *radiatus*, le *regalis*.

Nous ne donnons cette liste que comme renseignement utile pour des recherches à faire dans des encyclopédies spéciales ou dans des monographies.

NAUTILIDE adj. (nô-ti-li-de — de *nautille*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à un nautille.

— s. m. pl. Famille de céphalopodes fossiles, ayant pour type le genre *nautille*.

— Encycl. Les *nautilides* ont un siphon qui traverse les cloisons; le siphon, qui est toujours à une certaine distance des bords, est tantôt central, tantôt plus rapproché du côté externe. Les lignes d'accroissement de la coquille sont convexes en avant, et les cloisons, qui rencontrent toujours la coquille, forment avec elle une ligne d'union simple ou onduleuse. L'enroulement de la coquille, qui est tantôt en spirale régulière, à tours en contact ou recouverts, tantôt déroulée plus ou moins, tantôt tout à fait droite, sert à distinguer les différents genres de cette famille.

La première tribu, celle des *nautilides* à enroulement en spirale régulière, ne comprend que deux genres : les *nautilles*, où les tours de la spirale sont parfois recouverts et toujours au moins en contact, et les *nautiloceras* où ces tours sont disjointes. La deuxième tribu comprend les *nautilides* à enroulement régulier dans le jeune âge et projetés en crosse dans l'âge adulte. Cette tribu comprend deux genres : les *litulites* et les *hortulites*. La troisième tribu, celle des *nautilides* à coquille arquée non enroulée, ne renferme qu'un seul genre, celui des *aploceras*. La quatrième tribu, celle des *nautilides* à coquille droite, comprend les genres suivants : les *orthoceras*, les *gonioceras*, les *actinoceras*, les *ascoceras*, ces derniers très-peu connus. La cinquième tribu, celle des *nautilides* enroulés suivant une forme turbinée, comprend les *trochoceras*, les *pleurosinophones*, les *endoceras*, les *cameroceras*, les *metias*.

NAUTILIER s. m. (nô-ti-li-é — rad. *nautille*). Moll. Ancien nom des parties molles des nautilles.

NAUTILITE s. f. (nô-ti-li-te — rad. *nautille*). Moll. Ancien nom des nautilles fossiles; Les *NAUTILITES* ont un certain rapport avec les cornes d'Ammon. (V. de Bomare.)

NAUTILOCÉRAS s. m. (nô-ti-lo-sé-rass — du gr. *nautilus*, nautille; *keras*, corne). Moll. Genre fossile, de la famille des nautilacés.

NAUTILOCORYSTE s. m. (nô-ti-lo-ko-ri-ste — du gr. *nautilus*, navigateur, et de *coryste*).

Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, tribu des corystiens, formé aux dépens des corystiens, et dont l'espèce type vit sur les côtes du Cap de Bonne-Espérance.

NAUTILOGRAPSE s. m. (nô-ti-lo-grap-se — du gr. *nautilus*, navigateur, et de *grap-se*). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des catomètes, tribu des grapsoïdes, formé aux dépens des grapses, et dont l'espèce type se trouve sur les côtes de l'Algérie.

— Encycl. Ces crustacés, confondus autrefois avec les grapses, établissent le passage entre ceux-ci et les trépaliers. Ils sont caractérisés par une carapace plus longue que large, bombée en dessus et sans régions distinctes; le front avancé, lamelleux, simplement incliné; les bords latéraux courbes et longs; le bord interne du deuxième article des pattes-mâchoires presque droit; les pattes très-courtes et les verges du mâle traversant une simple échancrure du bord du plastron sternal. Le *nautilograpse minime*, unique espèce du genre, est de petite taille, comme l'indique son nom; ce crustacé est répandu dans presque toutes les mers; on le trouve souvent au large; quoiqu'il nage très-bien, on le rencontre fixé sur les varechs flottants, ou même sur les grands animaux marins. Ses mœurs paraissent se rapprocher de celles des grapses.

NAUTILOÏDÉ, ÉE adj. (nô-ti-lo-i-dé — de *nautille*, et du gr. *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble au nautille.

— s. f. pl. Foram. Famille de foraminifères, de l'ordre des hélicostegés, comprenant, entre autres, les genres cristellaire, flabelline, nummuline, polystomelle, pénopole, alvéoline, et dont la forme rappelle plus ou moins celle du nautille.

NAUTILUS s. m. (nô-ti-luss — nom lat. du *nautille*). Cloche à plonger perfectionnée.

— Encycl. Le *nautilus* est un perfectionnement de la cloche à plonger. Cet appareil, d'origine américaine, dû à MM. Hallett et Williamson, se compose d'une chambre métallique dans laquelle sont renfermés les ouvriers. Elle est entourée d'une enveloppe formant un espace annulaire, dans lequel on peut à volonté faire pénétrer de l'eau ou de l'air. Cet appareil peut donc flotter à la surface de l'eau ou bien descendre à telle profondeur que l'on voudra, suivant que l'on fera varier les proportions des volumes d'air et d'eau introduits. Un tuyau flexible, solidement fixé à l'appareil, le met en communication avec un réservoir d'air comprimé, placé à bord d'un ponton. Le *nautilus* n'est pas suspendu au ponton comme les cloches à plonger ordinaires; il n'a de communication avec lui que par le tuyau flexible, dont la rupture ne compromet en rien la sûreté des travailleurs, puisqu'ils sont toujours libres de se déléster pour remonter à la surface. Ce travail s'exécute en rejetant de l'eau au dehors au moyen d'une petite pompe à main.

La manœuvre de l'appareil est des plus simples. Les ouvriers, les matériaux et les outils sont embarqués par un trou d'homme placé à la partie supérieure et qu'on ferme hermétiquement. L'immersion a lieu en faisant pénétrer, à l'aide de robinets mus par le conducteur de l'appareil, de l'eau dans les compartiments extérieurs. Un manomètre placé à l'intérieur indique à chaque instant la profondeur à laquelle on règle la vitesse de la descente. Quand on est arrivé à la profondeur désirée, on fait pénétrer dans le *nautilus* de l'air à une pression précisément égale à celle qui répond à cette profondeur; un second manomètre sert à régler l'entrée de l'air. On enlève ensuite le fond mobile de l'appareil; l'eau est maintenue au dehors par la pression intérieure et les ouvriers peuvent en toute sécurité attaquer le sol sous-marin. Quatre cordes retenues à de petites ancrures ou attachées à d'autres points fixes assujettissent le *nautilus*. Ces cordes traversent des boîtes à étoupes de formes spéciales et viennent s'enrouler sur de petits treuils placés dans la chambre de travail, de sorte que les ouvriers peuvent eux-mêmes se transporter à volonté dans toutes les directions.

Le *nautilus* peut, en outre, servir à soulever et à transporter des fardeaux au fond de l'eau. Il suffit d'attacher le fardeau qu'il faut transporter au moyen d'une forte chaîne; puis on déléste de manière à soulever la masse. Il suffit d'élever la cloche à quelques pouces du fond, les ouvriers déplacent l'appareil simplement en marchant et poussant contre les parois; si la manœuvre doit se faire à une distance notable du fond, on agit, pour se déplacer, sur les cordes d'amarres.

Mais l'avantage le plus marqué du *nautilus*, ce qui lui donne une supériorité incontestable sur tous les autres appareils plongeurs, c'est qu'il emporte avec lui, au fond de l'eau, une force motrice, une machine qui ajoute sa force à celle de l'homme. En effet, le *nautilus* est pourvu d'une petite machine à air comprimé alimentée par le tuyau dont nous avons parlé et fonctionnant à l'intérieur de la chambre de travail. C'est une aide puissante pour tous les travaux à exé-

cuter sous l'eau, par exemple pour faire les trous de mines.

C'est sans doute cet appareil qui a inspiré à M. Jules Verne l'idée de son drame scientifique *Vingt mille lieues sous les mers*. Le navire sous-marin que commande le capitaine Nemo se nomme, en effet, le *Nautilus*.

NAUTIQUE adj. (nô-ti-ke — gr. *navtikos*, de *naus*, vaisseau). Qui appartient à un rapport à la navigation : Science NAUTIQUE. Astronomie NAUTIQUE. L'immortel Cook a donné à lui seul à la géographie NAUTIQUE que tous ceux qui l'avaient précédé dans la carrière. (Bougainville.) L'Angleterre est la patrie des innovations NAUTIKES. (L. Figuier.)

— Hist. Légion nautique, Légion qui fut formée en Égypte des matelots de la marine française, lors de l'expédition dirigée par Bonaparte.

Nautique (L'ALMANACH), en anglais *The Nautical Almanack*, publication annuelle de l'amirauté anglaise. Le *Nautical Almanack* est une publication de la plus haute importance. On en doit la création à Maskelyne. Ayant été envoyé, en 1761, à l'île Sainte-Hélène pour y observer le passage de Vénus sur le soleil, le célèbre astronome eut l'occasion, pendant la traversée, de se servir de la méthode de Halley pour déterminer la longitude en mer par les distances de la lune au soleil et aux étoiles. A son retour, il recommanda fortement cette méthode dans son *British mariner's Guide*, donna des préceptes qui simplifiaient l'application et obtint que l'essai en fut fait par des capitaines expérimentés de la Compagnie des Indes. Le 9 février 1765, Maskelyne se présentait devant les commissaires appointés par le Parlement pour la découverte de la longitude en mer et d'un passage nord-ouest, et leur remettait un mémoire dans lequel, après avoir développé les avantages de la méthode lunaire, il s'appuyait sur le témoignage des capitaines des navires qui l'avaient employée et sur le désir exprimé par eux, pour demander la publication d'une éphéméride nautique, dont le résultat immédiat serait de généraliser l'usage de la méthode. Le bureau des commissaires accueillit cette requête avec faveur. Non content de décréter l'éphéméride, il résolut de faire imprimer les tables de la lune laissées par Tobias Mayer et de solliciter une récompense nationale pour la veuve de l'illustre astronome de Göttingue, qui avait communiqué une partie de ces tables après la mort de son mari. Le Parlement vota les fonds nécessaires. Maskelyne fut chargé de la construction de l'éphéméride nautique.

Un demi-siècle plus tard, le Parlement anglais faisait imprimer les nouvelles tables de la lune de Hauser, compatriote de Mayer, et accordait à leur auteur une récompense de 1,000 livres. La première éphéméride parut en 1766; depuis cette époque, la publication du *Nautical Almanack* n'a jamais subi d'interruption.

Tant que vécut Maskelyne, dit M. South, le *Nautical Almanack* eut l'approbation des Anglais et sut mériter les éloges de l'étranger; c'était, selon Lalande, l'éphéméride la plus parfaite qu'il eût jamais vue. Mais, à la mort de son fondateur, il passa entre les mains de personnes irresponsables, et, tandis que l'astronomie faisait des progrès, le *Nautical Almanack* restait stationnaire et rétrogradait même. L'acte du Parlement qui avait institué un bureau de commissaires pour la découverte de la longitude en mer et d'un passage nord-ouest fut révoqué en 1818, et un autre acte établit un nouveau bureau des longitudes, dont faisaient partie le président et trois membres de la Société royale, et auquel étaient attachées trois personnes versées dans les mathématiques, l'astronomie et la navigation. Le *Nautical Almanack* reprit alors le caractère d'exactitude que Maskelyne lui avait imprimé. Il donna, en 1822, les positions apparentes de 24 étoiles fondamentales, et, en 1827, le nombre de ces étoiles fut porté à 60. Le bureau créé en 1818 fut aboli en 1828, et un nouveau comité fut institué pour remplir les fonctions attribuées jusque-là au bureau et donner des avis à l'amirauté sur tous les sujets relatifs aux sciences. Le *Nautical Almanack* était en même temps une éphéméride astronomique; quelques personnes auraient voulu que cette éphéméride fût plus complète, et la résistance que le docteur Young, qui en dirigeait la publication, opposa à ce désir occasionna une telle passionnée. MM. South et Bailly attaquèrent l'illustration de la théorie des interférences avec une ardeur inspirée sans doute par l'amour de l'astronomie, mais dont la violence fut blâmée non sans raison. Les critiques dirigées contre le *Nautical Almanack* devinrent plus vives encore après que l'astronome Encke, de Berlin, eut fait subir une transformation complète à l'éphéméride connue sous le nom de *Bertiner astronomisches Jahrbuch*, qui était mieux rédigée. En 1830, les lords de l'amirauté s'adressèrent à la Société astronomique de Londres et lui demandèrent un rapport sur les améliorations dont le *Nautical Almanack* paraissait susceptible. Un comité fut nommé, qui, après avoir entendu les navigateurs les plus habiles et les astronomes les plus distingués, proposa différents changements et additions. Le principal changement consistait dans la substi-

tution du temps moyen au temps solaire apparent. Les additions à la partie nautique étaient l'ascension droite et le déclinaison de la lune pour chaque heure, l'ascension droite, la déclinaison des planètes brillantes pour chaque jour et leur distance à la lune pour chaque intervalle de trois heures. Les astronomes, outre les indications dont le besoin leur était commun avec les marins et qui devaient être présentées avec toute l'exactitude des tables les plus parfaites, devaient trouver de plus dans la nouvelle éphéméride les lieux des petites planètes, une liste plus complète d'étoiles fondamentales et nombre d'autres objets également intéressants. Le soin d'exécuter le programme adopté fut confié par l'amiral au lieutenant W.-S. Strafford, qui s'acquitta de sa tâche avec le plus grand zèle et un succès complet. Le *Nautical Almanack* pour l'année 1834 inaugura la nouvelle série, et il renfermait tous les articles recommandés par la Société astronomique. A la mort de M. Strafford, survenue en 1835, la surintendance du *Nautical Almanack* fut donnée à M. Flind, bien connu par les nombreuses petites planètes qu'il a découvertes. Presque tous les calculs du *Nautical Almanack* sont faits en double; les erreurs qu'on parvient à y découvrir sont publiées scrupuleusement chaque année, quand même elles se rapporteraient à des volumes antérieurs de plusieurs années. Ajoutons que les dépenses du *Nautical Almanack* figurent au budget pour une somme de 4,500 livres. Il se tire à plus de 21,000 exemplaires, dont 16,000 sont vendus en Angleterre et 6,000 à l'étranger. Le prix de l'exemplaire est de 2 shillings et demi. Chaque volume est publié quatre ans d'avance. Notre bureau des longitudes regarde de loin, avec admiration, la publication de l'amirauté anglaise; car il sent que son pauvre petit annuaire ne saurait supporter avec elle aucune comparaison. Ce ne sont pas ces fois les Anglais qu'on peut accuser d'être esclaves de la tradition et de la routine.

NAUTIQUE (THÉÂTRE), fondé à Paris en 1834; il n'eut qu'une existence éphémère. Ce théâtre était destiné à la pantomime, aux ballets, et, comme l'indique son titre, à des spectacles nautiques. Son fondateur était un nommé Saint-Esteben, qui eut assez de crédit pour obtenir un privilège à une époque où cela était fort difficile. Il fit choix, pour l'exploitation de son entreprise, de la salle Ventadour, construite précédemment pour l'Opéra-Comique, et qui fut plus tard le théâtre de la Renaissance, pour devenir enfin l'asile du Théâtre-Italien. On fit des travaux considérables à la scène, afin de l'adapter au genre choisi, on y établit un grand bassin pour les naumachies, et l'ouverture se fit le 10 juin 1834. Une pièce à grand spectacle, intitulée *Guillaume Tell*, eut un certain succès; mais, au bout de quelques mois, Saint-Esteben dut renoncer à son entreprise, et le Théâtre-Nautique fut fermé pour ne jamais rouvrir. Un de ses plus grands attraits avait été son orchestre, excellent et fort bien conduit par Girard, qui devait être successivement, plus tard, chef des orchestres du Théâtre-Italien, de l'Opéra-Comique et de l'Opéra.

NAUTIQUEMENT adv. (nô-ti-ke-man — rad, nautique). D'une manière nautique. « Peu usité.

NAUTODICE s. m. (nô-to-di-se — gr. *nautodikes*; de *nautés*, marinier; *dike*, justice). Nautiq. gr. Nom donné à des magistrats subalternes d'Athènes. « On dit aussi NAUTODIQUES.

— **Encycl.** Lysias, le seul orateur attique qui mentionne les *nautodikes*, en parle comme de magistrats. Suidas, la plupart des anciens grammairiens, et tous les auteurs qui ont eu l'occasion d'en parler s'accordent à montrer les *nautodikes* exerçant leur juridiction sur les affaires relatives à la navigation et au commerce, et aussi sur les questions concernant les personnes qui étaient devenues membres d'une phratie sans que leur père et leur mère fussent l'un et l'autre citoyens d'Athènes. On ignore l'époque où fut instituée la charge des *nautodikes*; mais le fait que leur juridiction s'étendait sur les membres de la phratie montre qu'ils existaient à l'époque où il suffisait, pour être citoyen, d'avoir un père citoyen, sans être né d'une mère qui eût le droit de cité, époque qui remonte au delà de Périclès. Divers écrivains modernes, entre autres Bock et Baumstark, ont supposé que les grammairiens de l'antiquité avaient commis une erreur en donnant aux *nautodikes* le nom de magistrats, qu'ils étaient simplement des juges; mais les raisons qu'ils donnent à l'appui de leur opinion sont loin d'être convaincantes.

Dans les discours de Démosthène, on ne trouve aucune mention des *nautodikes*. On en a conclu que cette charge existait à peine jusqu'au temps de Philippe de Macédoine, et qu'elle avait commencé avec la législation de Clisthène, ou peu après cette époque. D'un autre côté, Lucien parle des *nautodikes* dans un dialogue qu'il place après la mort d'Alexandre. Il est fort probable que Lucien, à l'instar de plusieurs autres passages, a commis un anachronisme. Les érudits qui ne partagent pas cet avis supposent que les *nautodikes*, supprimées vers le temps de Philippe, furent rétablies plus tard; mais ils n'en

donnent d'autre preuve que le texte de Lucien, et ce texte ne saurait former une autorité bien décisive. Baumstark a écrit une dissertation De *curatoribus emporii et nautodici apud Athenienses*.

NAUTOMÈTRE s. m. (nô-to-mè-tre — du gr. *nautés*, marinier; *metron*, mesure). Mar. Instrument servant à mesurer les distances en mer.

NAUTONIER, IÈRE s. (nô-to-nié, iè-re — gr. *nautés*; de *naus*, navire). Celui, celle qui conduit un navire, une barque; *Un NAUTONIER prudent. De hardis NAUTONIERs. Dans les horreurs de l'orage, le NAUTONIER effrayé dit un adieu éternel aux flots; mais aussitôt que la mer est un peu apaisée, il se rembarque.* (Boss.) Les âmes fortes repoussent à volonté comme les NAUTONIERs écartent les écueils. (Napol.)

De loin, contre l'orage un nautonier s'apprête.

PIRON.

Le hardi nautonier, sur la foi des étoiles,

A des vents mal connus ose livrer ses voiles.

DESAINTANGE.

— Poétiq. Le nautonier des enfers, CARON.

— **Syn.** Nautonier, *nocher*, *pilote*. *Nautonier* et *nocher* n'appartiennent pas au langage ordinaire; le premier est du style soutenu; le second est plus simple et ne convient guère qu'à la poésie badine. Il faut remarquer en outre que ces deux mots peuvent signifier un simple batelier aussi bien qu'un pilote. On se sert du mot *pilote* dans le langage ordinaire, et on peut en faire usage également en poésie et dans les styles. Le *pilote* est proprement l'homme qui est chargé de conduire un navire, ou du moins un très-grand bateau, dans les passages difficiles, au milieu des écueils; c'est lui qui tient en main le gouvernail ou qui commande au timonier tous les mouvements nécessaires.

NAUVOO-CITY, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Illinois, comté de Hancock, sur le Mississippi, où elle a un beau port; 3,500 hab. Cette ville fut fondée par les mormons vers 1840, et comptait peu après 18,000 hab. Les mormons furent chassés de l'Etat de l'Illinois, et 400 communistes français, sous la conduite de Cabot, vinrent s'établir à Nauvoo, où ils donnèrent bientôt la mesure de toute l'impuissance des réformes prêchées par Cabot.

NAVA DEL-REY, bourg d'Espagne, province de Valladolid, à 14 kilom. N.-O. de Medina-del-Campo, chef-lieu de juridiction civile; 4,821 hab. Fabrication de draps, toiles ordinaires, eaux-de-vie, chocolat, teinturerie. Commerce de laines. Collège. On y remarque une magnifique église du style roman.

NAVA-EL-CARNERO, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), prov. et à 33 kilom. S.-O. de Madrid; 3,500 hab. Patrie du peintre Seb. Muñoz.

NAVA-HERMOSA, bourg d'Espagne, province et à 54 kilom. de Tolède, chef-lieu de juridiction civile; 2,500 hab. Fabrication d'étoffes de laine grossière, charbon de bois, tanneries.

NAVA (Luiz DE), peintre espagnol, né en 1723, mort en 1783. Entré dans l'ordre religieux et militaire de Santiago, et lieutenant des gardes de Ferdinand VI, il consacra à la peinture les loisirs que lui laissaient ses fonctions, et fut un des fondateurs de l'Académie de San-Fernando. On cite de lui un *Christ* à l'église San-Juan del Mercado de Valence, la décoration du couvent des capucins de la Patience, à Madrid, et quelques portraits.

NAVAGERO (André), en latin *Naugerius*, homme politique et littérateur italien, né à Venise en 1463, mort à Blois en 1529. Tréviser dans la connaissance de la littérature grecque et latine, il enrichit les éditions d'auteurs latins publiées par Alde Manuce, avec qui il était lié, de variantes choisies avec une rare sagacité, et il succéda, en 1506, à Sabellicus, dans les fonctions de garde de la bibliothèque Saint-Marc et d'historiographe de la république. Après la bataille de Pavie, Navagero fut envoyé comme ambassadeur auprès de Charles-Quint, puis se rendit au même titre auprès de François I^{er}. Il venait de recevoir de ce prince l'accueil le plus flatteur, lorsqu'il mourut après une courte maladie. Avant d'expirer, il fit jeter au feu plusieurs de ses ouvrages, qu'il regardait comme trop imparfaits. Pendant son voyage en Espagne, Navagero provoqua une révolution dans la littérature de ce pays par l'introduction des diverses formes et des mètres de la poésie italienne, et, à son retour, il rapporta de la péninsule plusieurs plantes qu'il naturalisa dans les Etats vénitiens. Il écrivait en latin avec une rare perfection, une grande pureté de goût, et se montrait extrêmement sévère pour tout ce qu'il écrivait. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Venise (1530, in-fol.), à Padoue (1718, in-4°) et à Venise (1754); on y trouve des oraisons funèbres, des leçons sur les œuvres d'Ovide, des poésies italiennes et des poésies latines. Ces dernières, pour la plupart très-courtes, sont de petits chefs-d'œuvre. Du Bellay en a donné de charmantes imitations, et T. Simon a publié la traduction de quelques-unes dans son *Choix de poésies érotiques* (1786). — Un de ses parents, Bernard NAVAGERO, né à Ve-

nise en 1507, mort en 1585, remplit d'importantes fonctions diplomatiques, puis entra dans les ordres, devint cardinal (1561), évêque de Vérone, et assista, en qualité de légat du pape, au concile de Trente. On a de lui des harangues et une *Vie du pape Paul IV*.

NAVAILLES-ANGOS, village et comm. de France (Basses-Pyrénées), cant. de Thèze, arrond. et à 15 kilom. de Pau, sur une hauteur; 844 hab. Eglise en partie romane; beau château de la famille Goutaut-Eiron.

NAVAILLES (Philippe DE MONTAULT DE BÉNAÇ, duc DE), maréchal de France, né en 1619, mort à Paris en 1684. Issu d'une famille appartenant à la religion réformée, il fut admis, dès l'âge de quatorze ans, parmi les pages de Richelieu, qui le convertit au catholicisme et le nomma, cinq ans plus tard, colonel d'un régiment. Devenu maréchal de camp en 1647, Navailles se distingua en Italie, puis, à son retour en France, il se trouva mêlé aux troubles de la Fronde et prit parti pour Mazarin. Il avait le titre de lieutenant général quand, à la tête de l'avant-garde de l'armée royale, il attaqua la porte Saint-Antoine. Après une brillante campagne en Champagne et en Flandre, le duc de Navailles fut envoyé en Italie avec le titre d'ambassadeur (1668) et remplaça le duc de Modène dans le commandement des armées françaises. Une fausse accusation portée contre lui amena sa disgrâce; on l'accusa d'avoir écrit à la reine Marie-Thérèse une lettre anonyme pour lui dénoncer la passion de Louis XIV pour Mlle de La Vallière. Il reçut l'ordre de vendre toutes ses charges à la cour et de se retirer dans ses terres; mais son innocence fut promptement reconnue et le roi le dédommagea en lui donnant les gouvernements de l'Alsace, de La Rochelle et de Brouage. En 1669, M. de Navailles prit part à la malheureuse expédition de Candie dirigée par le duc de Beaufort, sacrifia inutilement une partie de ses troupes, et fut contraint de revenir en France, où il fut mal reçu par Louis XIV, qui désapprouva hautement sa conduite et l'exila une seconde fois dans ses terres. Le duc parvint, sinon à se justifier complètement, du moins à apaiser les préventions du roi. Rappelé sous les drapeaux, il se distingua dans les expéditions de Franche-Comté et de Flandre, fut créé maréchal de France en 1675, et obtint l'année suivante le commandement de l'armée du Roussillon. Après la paix de Nimègue, il fut nommé gouverneur, premier gentilhomme de la chambre et surintendant des finances du duc de Chartres (depuis le Régent). Il a laissé des *Mémoires relatifs aux principaux événements depuis 1638 jusqu'en 1683* (Paris, 1701, in-12).

NAVAILLES (Suzanne DE BOURBON DE NEULLANT, duchesse DE), femme du précédent, morte à Paris en 1700. Elle faisait partie des filles d'honneur d'Anne d'Autriche et sut mériter la confiance de Mazarin, qui lui fit épouser le duc de Navailles. En 1660, elle fut nommée dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, fonction qui lui imposait la difficile surveillance des filles d'honneur, que le roi commençait à regarder fort tendrement, si tendrement même que, ayant découvert la passion de Louis XIV pour Mlle de La Vallière, Mme de Navailles osa faire griller les fenêtres de l'appartement des demoiselles confiées à ses soins, pour prévenir toute entreprise amoureuse du monarque. Le roi témoigna d'abord son mécontentement, puis il rendit hommage à la prudence de la dame d'honneur et fit la paix avec elle. Mme de Navailles fut enveloppée dans la disgrâce qui frappa son mari, à propos de la lettre anonyme dont nous avons parlé plus haut, dans la biographie de M. de Navailles. Elle suivit le duc dans ses terres, et, depuis ce moment, on n'entendit plus parler d'elle.

NAVAKIRAH-SAKKARAM s. m. (na-va-ki-ra-sak-ka-ramm). Carré astrologique des Indous.

NAVAL, **ALE** adj. (na-val, a-le — du lat. *navis*, vaisseau). Qui regarde, qui concerne les vaisseaux ou la navigation; *Combat NAVAL. Bataille NAVAL. Forces NAVALS. Architecture NAVAL. Science NAVAL. Construction NAVALS. La science NAVALS ne peut avoir de principes certains qu'autant qu'on lui donne pour base la théorie des sciences mathématiques.* (Condorcet.)

— **Hist.** *Maisons navales*, Vaisseaux magnifiquement parés, qui servaient aux souverains.

— **Antiq. rom.** *Couronne navale*, Couronne ornée de proues de vaisseaux, qu'on donnait à ceux qui, dans un combat naval, montaient les premiers sur un vaisseau ennemi.

— **Mythol.** gr. Surnom d'Apollon.

— **Rem.** Le pluriel de ce mot est incertain. L'Académie, comme toujours en pareil cas, décide qu'il n'existe pas de pluriel masculin. Cependant ce pluriel est nécessaire. Mme de Sévigné a dit navales; plus généralement on écrit navals. Voilà trois solutions. Il en existe même une quatrième, mais celle-là nous n'osons la recommander à nos lecteurs. La reine Leszcynska demandait si l'on dit dire navals ou navauz; un de ceux qui l'entouraient se pencha vers elle: « Madame, fit-il, je crois

que l'on dit des navets. » En somme, navals nous paraît préférable.

NAVAL-CORNERO, ville d'Espagne, prov. et à 33 kilom. S.-O. de Madrid; 3,515 hab. Patrie du peintre Sébastien Muñoz.

NAVALMORAL-DE-LA-MOTA, bourg d'Espagne, prov. et à 94 kilom. N.-E. de Cáceres, ch.-l. de juridiction civile; 4,000 hab. Fabrication de toiles de lin, draps, cuirs, savon blanc; exportation d'huile.

NAVAN, ville d'Irlande, dans le comté de Meath, au confluent de la Boyne et du Blackwater, à 42 kilom. N.-O. de Dublin; 4,620 hab. Distilleries, brasseries, filatures de fil. Commerce de grains.

NAVARCHIE s. f. (na-va-arch — gr. *navarchia*; de *naus*, navire; *archia*, commandement). Antiq. gr. Charge, fonctions de navarque.

NAVARETE s. f. (na-va-rète-l). Bot. Genre de plantes, de la famille des paléonimées.

NAVARETTE, bourg d'Espagne, prov. et à 15 kilom. O. de Logroño, près de la rive droite de l'Ebre; 2,422 hab. Poteries renommées; importante fabrication d'eau-de-vie. On y voit les ruines d'un château fort sur le sommet d'une roche qui domine le bourg. En 1367, dans une bataille qui porte aussi le nom de *Najera*, Duguesclin y fut fait prisonnier par le prince Noir.

NAVARIN, NEO-KASTRO ou NEO-AVARINOS, ville de Grèce, à 90 kilom. S.-O. de Tripolizza et à 42 kilom. environ de Messène. Cette ville, bâtie sur un promontoire rocheux qui domine la citadelle, a été reconstruite et agrandie par les Français. La citadelle est très-forte; elle a été construite sur les ruines d'un vieux château vénitien. Le port, compris entre le promontoire de Coryphasium au N. et celui de Navarin au S., est protégé du côté de l'O. par l'île de Sphactérie, dont les immenses rochers dentelés forment une longue jetée naturelle. Deux passes, bien défendues, donnent accès dans la rade, qui ne peut recevoir les grandes embarcations, à cause de son peu de profondeur.

Navarin, fondée au moyen âge par les seigneurs francs pour remplacer *Palao-Avarinos* ou le Vieux-Navarin, tomba successivement au pouvoir des Turcs et des Vénitiens. Elle doit sa célébrité au débarquement des troupes égyptiennes sous la conduite d'Ibrahim-Pacha (1825) et à la bataille navale de 1825, que les escadres française, anglaise et russe livrèrent à la flotte ottomane; cette dernière, malgré le courage aveugle et héroïque des Turcs, fut réduite en cendres et, la même année, Navarin fut occupée par le corps expéditionnaire français.

Navarin (BATAILLES DE), gagnée par la flotte anglo-franco-russe sur la flotte turco-égyptienne le 20 septembre 1827. L'Angleterre et la France, craignant de voir la Russie intervenir seule dans la guerre de l'indépendance entre la Grèce et la Turquie, se concertèrent de manière à s'adjointre cette puissance dans une action médiatrice commune, dont les conditions furent arrêtées par le traité de Londres du 6 juillet 1827. Les trois puissances imposaient d'abord un armistice que la Grèce accepta, mais que la Turquie viola après avoir promis de l'observer, ce qui amena la lutte courte, mais terrible, de Navarin.

D'après les instructions des trois cours, le commandement en chef des trois escadres réunies devant appartenir à l'amiral le plus ancien en grade, ce privilège revint à sir Edouard Codrington, commandant de l'escadre anglaise; l'escadre française avait pour chef l'amiral de Rigny; l'escadre russe était placée sous les ordres de l'amiral de Heiden. La flotte turco-égyptienne était commandée par Ibrahim, fils de Mohammed-Ali, et se trouvait embossée dans le port de Navarin. Comme on se croyait à la veille d'un armistice, les forces alliées pénétrèrent dans le port sans opposition de la part d'Ibrahim. Le vaisseau amiral anglais l'*Asia* se tenait en tête, suivi de l'*Albion*, du *Genoa*, et de la frégate le *Darmouth*; puis venaient la *Sirène*, portant le pavillon de l'amiral de Rigny, le *Scipion*, le *Trident*, le *Breslaw*, la frégate l'*Armide* et, sur les ailes, les goëlettes l'*Acyon* et la *Duplond*; enfin, l'amiral russe fermait la ligne avec trois vaisseaux et quatre frégates. La flotte turco-égyptienne comptait : 3 vaisseaux de ligne, 1 vaisseau rasé, 16 frégates, 27 grandes corvettes et 27 bricks, le tout formant un triple rang en demi-cercle, gardé par 3 brûlots à chaque extrémité. De plus, les forts du Vieux et du Nouveau-Navarin battaient la rade dans toutes les directions.

Aucun bruit, aucun mouvement n'accueillit l'entrée des escadres alliées; personne ne se croyait sur le point de commencer une lutte sanglante. Le *Darmouth*, ayant reçu l'ordre d'enjoindre aux brûlots turcs de quitter leur position, vit ses embarcations accueillies à coups de fusil; ses marins ripostèrent aussitôt et, au bruit de la mousqueterie, les échos de la baie s'éveillaient, les Turcs semblaient sortir brusquement de leur inertie. L'amiral Codrington, ne voulant pas croire encore à un engagement sérieux, se hâta d'envoyer une embarcation au commandant du vaisseau amiral turc, pour l'inviter à cesser le feu; mais une balle renversa le maître pilote anglais qui la conduisit. En ce moment, la *Sirène* se trouvait vergue à vergue avec la frégate

égyptienne l'*Esmia*; son commandant, à l'aide du porte-voix, crie au commandant égyptien qu'il ne fera pas feu si l'*Esmia* ne tire pas. À peine avait-il parlé que l'*Esmia* tira sur la *Sirène*. Presque au même instant une explosion formidable retentit; c'est l'armée française qui, indignée de cette brutale attaque, vient d'envoyer à l'*Esmia* toute sa bordée de tribord. C'est le signal de l'action générale. En un instant, tous les artilleurs sont à leurs pièces, et bientôt, sur tous les points de la rade, éclatent d'épouvantables décharges.

La lutte était soudaine, inattendue; elle n'en devint que plus terrible. Les bâtiments, placés pêle-mêle et bord à bord, tiraient à toutes bordées et dans toutes les directions. Bientôt, dit M. de Vaulabelle (*Hist. des deux Restaurations*), la quadruple ligne de navires est enveloppée d'épais nuages de fumée, que sillonnent à chaque seconde les éclairs rapides qui s'échappent de la lumière des pièces d'artillerie. Ces courtes et vives lueurs deviennent le seul guide des pointeurs de chaque parti. L'instruction et l'expérience des canoniers européens triomphent de cette obscurité; leurs coups n'en étaient pas moins sûrs: chaque volée de leurs boulets trouait les œuvres vives de leurs ennemis, balayait les ponts, en bismait les cordages ou les mâts. Les Turcs, emportés par une sorte d'ivresse furieuse, se battaient, au contraire, en aveugles et, acharnés sur leurs canons, soucieux seulement de multiplier leurs coups, ils déchargeaient leurs pièces au hasard, sans pointer, tirant toujours ou trop haut ou trop bas. Moins exaltés ou plus habiles, ils auraient écrasé la flotte combinée sous le double poids de l'artillerie de leurs navires, trois fois plus nombreux que les navires alliés, et des batteries du Vieux et du Nouveau-Navarin. Les alliés, il est vrai, ajoutaient à la justesse de leur tir le courage le plus intrépide. La frégate française l'*Armide* soutint longtemps et sans désespérer le feu de cinq frégates égyptiennes, tandis que, non loin d'elle, le vaisseau le *Scipion*, engagé dans son beaupré par un brûlot enflammé, éteignait quatre fois le feu mis à son bord, sans cesser un seul instant de combattre et de tirer à la fois contre la triple ligne des ennemis, contre les forts et les remparts de Navarin.

Le port de Navarin présentait un épouvantable spectacle: quarante navires environ, devenus la proie des flammes, faisaient successivement explosion et couvraient la mer de leurs débris. À cinq heures du soir, la première ligne des Turcs était détruite; à sept heures, il ne restait plus de flot de leur formidable armement qu'une vingtaine de petits navires complètement abandonnés. Ils avaient perdu: 6,000 hommes tués, 3 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 26 corvettes, 12 bricks et 5 brûlots. Les pertes des alliés ne s'élevaient qu'à 140 morts et 300 blessés.

Telle fut cette bataille de Navarin, qui eut alors un si grand retentissement. Les esprits généreux n'y virent que l'affranchissement de la Grèce; mais les hommes politiques en pressentirent immédiatement les déplorables conséquences; elle laissait la Turquie désarmée en face de la Russie ambitieuse et menaçante; elle transformait la mer Noire en un lac moscovite.

NAVARRÈRE s. m. (na-va-rê — gr. *navarchês*; de *navis*, navire; *archai*, commander). Antiq. gr. Commandant d'une flotte. Le Capitaine d'un navire de guerre.

— **Encycl.** Le *navarque* de la flotte athénienne eut toujours un des dix stratèges élus chaque année. Il avait le commandement général de la flotte. Sous ses ordres étaient les triarques et les pentécontarques, dont chacun commandait un vaisseau. Ceux des autres États grecs qui avaient une marine eurent également des *navarques*. Dans les *Helléniques* de Xénophon (II, 7), il est fait mention d'un *navarque* à Sparte. Aristote dit, dans sa *Politique* (II, 6), que le *navarque* possède une autorité presque égale à l'autorité royale. A Rhodes, le *navarque* paraît avoir été le principal chef militaire. Polybe nous apprend qu'il était autorisé à conclure des traités avec les nations étrangères (Polybe, XVII, XXX).

NAVARRAIS, AISE s. et adj. (na-va-rê, e-ze). Géogr. Habitant de la Navarre; qui appartient à ce pays ou à ses habitants: Les NAVARRAIS. La population NAVARRAISE. Il On dit aussi NAVARROIS, OISE.

NAVARRÈ (ROYAUME DE), ancien État de la péninsule hispanique et du midi de la Gaule, dans le pays des Vascons, souche des Basques en Espagne et des Gascons en France; capitale, Pampelune. Ce royaume fut fondé au IX^e siècle. Le comte Aznar, nommé gouverneur du pays par Louis le Débonnaire, se déclara indépendant en 811. Son neveu et son successeur, Garcias Ximénès, prit le titre de roi. À la mort de Sanche III (1035), la Cuitelle et l'Aragn furent séparées de la Navarre et formèrent des royaumes indépendants, et, en 1076, la Navarre, conquise par Sanche Ramire, roi d'Aragon, fut absorbée dans ce dernier royaume. Elle retrouva son indépendance en 1134. Un siècle plus tard, elle passa par mariage dans la famille des comtes de Champagne et, en 1285, Philippe le Bel, fiancé à Jeanne, héritière du royaume de Navarre,

prit, en montant sur le trône, le titre de roi de France et de Navarre. La Navarre n'en passa pas moins successivement dans les mains d'Édouard, d'Aragon, de Foix, d'Albret. La partie espagnole de la Navarre fut conquise en 1513 par Ferdinand le Catholique; elle est depuis restée unie à l'Espagne. Quant à la Navarre française, nous lui consacrons plus loin quelques lignes spéciales. Voici la liste des princes qui ont régné sur la Navarre jusqu'à sa conquête par Ferdinand le Catholique:

Garcias Ximénès.	857
Fortunio.	880
Sanche I ^{er}	905
Garcias II.	926
Sanche II.	970
Garcias III.	994
Sanche III.	1001
Garcias IV.	1035
Sanche IV.	1054

(La Navarre est unie à l'Aragon de 1076 à 1134.)

Garcias V.	1134
Sanche VI.	1150
Sanche VII.	1194
Thibaut I ^{er}	1204
Thibaut II.	1253
Henri I ^{er}	1270
Jeanne I ^{re}	1274

(La Navarre est unie à la France de 1305 à 1328.)

Jeanne II et Philippe.	1328
Charles II dit le Mauvais.	1349
Charles III.	1387
Jean II et Blanche.	1425
Édouard.	1479
Thibaut de Foix.	1470
Catherine et Jean d'Albret. 1484-1512	

NAVARRÈ FRANÇAISE ou BASSE NAVARRÈ, petit royaume de France, qui était situé entre les Pyrénées au S., le cours de la Soule à l'E., le Béarn au N. et le Labourd à l'O.; ch.-l., Saint-Jean-Pied-de-Port. Il comprenait les petits pays de la Mine, de la Cize, du Baigorry, de l'Arberon et de l'Ostabat. Jusqu'en 1512, la Basse Navarre fit partie du royaume de Navarre, alors gouverné par la maison d'Albret. Ferdinand le Catholique, ayant conquis sur Catherine d'Albret la partie espagnole de la Navarre, la partie française conserva le titre de royaume et fut successivement gouvernée par Catherine, Jeanne III (1555) et Henri III (1572). Celui-ci, devenu roi de France sous le nom de Henri IV en 1589, conserva le double titre de roi de France et de Navarre, exemple qui fut suivi par tous ses successeurs, jusqu'à l'expulsion de Charles X en 1830, bien que la Navarre eût été réunie à la couronne de France par l'édit de 1607.

NAVARRÈ, province du N.-E. de l'Espagne; ch.-l., Pampelune; formée de la partie nord de l'ancien royaume de Navarre, bornée au N. par le département français des Basses-Pyrénées, au S. et à l'E. par l'Aragon, au S.-O. par la province de Soria, à l'O. par celle d'Alava, au N.-O. par le Guipuzcoa. Elle a 147 kilom. dans sa plus grande longueur, 130 kilom. dans sa plus grande largeur et une population d'environ 300,000 hab. Le territoire, dont la surface mesure environ 10,200 kilom. carrés, est aux trois quarts rocailleux et ne se prête guère aux travaux de l'agriculture. Une ligne, qui passe par Sangüesa, Tafalla, Puenja, La Reyna et Estella, divise la province en deux zones: la montagne et la plaine. C'est surtout à l'E., dit M. Germond de Lavigne, vers la province de Huesca, que se présentent les montagnes les plus hautes et les plus inabornables; les communications y sont à peu près impossibles. La zone du Sud forme une immense plaine qui s'étend jusqu'aux provinces de Saragosse, de Logroño et de Soria; elle est limitée par l'Ebre. Bien cultivée, cette plaine donnerait de magnifiques produits; les rivières qui la parcourent se prêtent à un système fructueux d'irrigation; mais il reste beaucoup de choses à faire sous ce rapport, quels que soient le zèle et l'intelligence des Navarrais. La montagne fournit de beaux bois de pins, des chênes magnifiques, surtout dans les grandes forêts de Garoya et d'Irati, dont une partie est inabornable et se conserve à l'état de forêt vierge, avec une nombreuse population de bêtes fauves et de gros gibier. On y trouve de riches pâturages, des troupeaux nombreux, et on en tire une grande quantité de charbon employé dans les forges du pays. La plaine produit du blé, du maïs, des vins estimés, notamment ceux de Tudela et de Peralta, des olives, du vin et du chanvre; dans les terres basses, on cultive avec succès les légumes, les arbres à fruit et quelques mûriers qu'on pourrait multiplier pour la culture du ver à soie, qui prospérerait certainement sous cet excellent climat. Les bêtes à cornes y sont belles et donnent de bon lait, et on y élève des chevaux; les races de la montagne ont le pied sûr et les formes élégantes; les mûles sont fins, d'un joli pelage et recherchées jusque dans les départements du midi de la France. L'industrie tirée de la plupart des richesses du sol; à Ascesca et à Salazar, on exploite les bois pour les constructions civiles et pour la marine; la vallée de Roucaï expédie dans tous les pays des fromages très-recherchés; la fabri-

que de papiers peints de Villava alimente toute la province; Tudela possède une teinturerie pour les draps, une fabrique de bougies, des savonneries; puis, çà et là, se trouvent des fabriques de drap, des distilleries d'huile-de-vie, des moulins à huile et une grande quantité de moulins à farine.

Les principaux cours d'eau de la Navarre sont: la Bidassoa, qui arrose les vallées de Baztan et de Lerin; l'Aragu, qui parcourt une des plus riches vallées d'Espagne; l'Arga; l'Aragon, qui descend des montagnes de Jaca; l'Ega et l'Ebre, fleuve magnifique, navigable dans la dernière partie de son parcours.

Les sources minérales, moins nombreuses que dans les autres provinces de l'Espagne, jouissent d'une certaine célébrité, notamment celles de Fitero, dans le comté de Tudela; de Belascotin, de Betelu, d'Aribre, de Gorriz, de Zizur, etc. La richesse minière est peu considérable; les forges produisent, année moyenne, de 25,000 à 30,000 quintaux de fer. Les mines les plus productives sont celles de Somorrostro, de Lizarri, de Lizarri, On trouve des veines de soufre calcaire avec de la galène ou sulfure de plomb à Arbizu; des filons de cuivre gris à Elizondo, à Orbaiceta, aux environs de Leiza, et de plomb auprès de Vera. On extrait sur certaines parties du territoire une grande quantité de sel. Les routes de la province de Navarre sont au nombre des mieux tracées et des mieux entretenues de l'Espagne.

La province de Navarre n'a pas d'histoire propre (v. ci-dessus ROYAUME DE NAVARRÈ). On peut dire seulement que ce pays a souvent souffert des guerres civiles et étrangères. Les carlistes, dans la guerre de 1873, y ont commis de grands ravages et ont consommé la ruine de cette malheureuse contrée.

Navarre (COLLÈGE DE). Ce collège, un des plus célèbres de l'ancienne université de Paris, avait été fondé par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, en 1304. Elle avait légué à cet effet son hôtel de Navarre, situé rue Saint-André-des-Arts, près de la porte de Duci. Les exécuteurs testamentaires de la reine de Navarre vendirent cet hôtel, et des docteurs provenant de cette vente lui achetèrent un terrain sur le penchant de la montagne Sainte-Genève, où ils bâtirent le collège de Navarre. On y éleva soixante-dix écoles pauvres, dont vingt étudiants en grammaire, trente en philosophie et vingt en théologie. Le roi, d'après Coquille, était le premier boursier du collège de Navarre, et le revenu de sa bourse était affecté à l'achat des verges disciplinaires. En 1635, Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, fonda six bourses nouvelles au collège de Navarre. Depuis 1404, on admit au collège de Navarre des externes pour les études de grammaire, de philosophie et de théologie. Le duc d'Anjou, plus tard Henri III, et Henri de Navarre, qui devint Henri IV, étudièrent au collège de Navarre. Parmi les docteurs célèbres de ce collège figurent Nicolas Oresme, précepteur de Charles V, et grand maître de Navarre; Pierre d'Ailly, Jean Gerson, Nicolas Clemengis, le cardinal de Richelieu, Jean de La Moignon, qui écrivit en latin l'histoire du collège; Étienne de Boulay, historien de l'université de Paris, et Bussuet. C'était le seul des collèges de l'ancienne Université de Paris où l'on enseignât la grammaire, la philosophie et la théologie. Le collège de Navarre fut supprimé en 1790. L'École polytechnique, établie d'abord au palais Bourbon, a été transférée, en 1805, dans les anciens bâtiments du collège de Navarre.

NAVARRÈ ou NAVARRO (Pedro DE), célèbre aventurier et ingénieur espagnol, né en Biscaye, mort à Naples en 1528. Il avait été matelot, puis valet, ensuite mercenaire dans les troupes florentines. Gonzalve de Cordoue l'emmena avec lui lorsqu'il partit pour son expédition de Naples. Ayant puissamment contribué à la prise du château de l'Œuf et à l'expulsion des Français (1503), Navarre fut anobli et chargé d'une expédition contre les Maures (1509). Plus tard, passé au service de François I^{er}, il se distingua à Marignan (1515) et à La Bicocca (1522). Tomba aux mains des Espagnols, il fut emprisonné à Naples. Quelques historiens, Brantôme entre autres, avancent qu'il périt étranglé par ordre de Charles-Quint, ou étouffé entre deux coïtes de lit. Mais il est plus vraisemblable qu'il succomba au chagrin et à la grave maladie dont il était atteint. Navarre était considéré comme le premier ingénieur de son siècle.

NAVARRÈ ou NAVARRO (Martin), surnom sous lequel on désigne fréquemment le jurisconsulte espagnol MARTIN ASPILCUEVA.

NAVARRÈNX, ville de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. d'Orthez, à 44 kilom. de Pau, sur la rive droite du gave d'Oloron; pop. aggl., 1,302 hab. — pop. tot., 1,348 hab. C'est une place forte, percée de rues larges et droites et défendue par quatre bastions. Henri d'Albret, fortifié cette ville quand il eut été dépouillé de son royaume de Navarre, mais cette enceinte a été remplacée par des fortifications à la Vauban. Du règne d'Henri d'Albret, il ne reste qu'un pont de cinq arches, étroit et élevé, et la tour Hôrrère qui se dresse au milieu d'un champ.

NAVARRÈTE (Domingo-Hernandez), missionnaire espagnol, né à Pédafel en 1610,

mort à Hualt en 1698. Entre chez les dominicains, qui lui confièrent l'enseignement de la philosophie et de la théologie, il fut, en 1640, envoyé en qualité de missionnaire en Chine, et, avant de se rendre dans l'empire du Milieu, il s'arrêta quelques temps en Amérique, puis séjourna neuf ans à Manille. En 1659, il arriva en Chine et fut investi du titre de préfet apostolique pour la province de Tché-Kiang. Une querelle de prédominance s'étant élevée entre les dominicains et les jésuites, Navarrete, emprisonné à Canton par le gouvernement chinois, qui redoutait l'excès de son zèle apostolique, s'échappa et vint se plaindre à Rome de la tolérance des jésuites pour les cérémonies païennes des indigènes. Le saint-siège lui donna raison, mais Navarrete ne put jouir de son triomphe car, pendant son voyage en Europe, le fils du ciel avait expulsé indistinctement de son territoire jésuites et dominicains. Le missionnaire regagna l'Espagne, et Charles II lui donna l'évêché de Santo-Domingo. On doit à Navarrete, entre autres ouvrages: *Tratados historicos, politicos, ethicos y religiosos de la monarchia de China* (Madrid, 1670, in-8); *Explication des vérités de la religion: Catéchisme; Traité des noms admirables de Dieu, Apologie des missionnaires*. Ces quatre derniers ouvrages sont écrits en langue chinoise.

NAVARRÈTE (Balthaz), théologien espagnol du XVII^e siècle. Il appartenait à l'ordre des dominicains. C'était un religieux, qui professa les lettres et la théologie dans les collèges de son ordre, est connu principalement par son ouvrage *Controversia in D. Thomæ ejusque scholæ defensionem* (Valladolid, 1605, 3 vol. in-fol.), considéré encore de nos jours en Espagne comme un modèle de discussion théologique.

NAVARRÈTE (Marian-Fernandez DE), marin, historien et géographe espagnol, né à Abalos en 1765, mort à Madrid en 1844. Il étudia spécialement la littérature et les mathématiques, puis l'entra dans la garde marine, fit un premier voyage en Amérique, croisa dans la Manche avec la flotte espagnole et prit part à l'attaque infructueuse dirigée contre Gibraltar. En 1785, il figura dans l'escadre qui observait les côtes d'Afrique, sous les ordres de l'amiral Mazarredo. Sa mauvaise santé l'ayant contraint de prendre du repos, il profita de ce temps d'arrêt pour compiler les archives de l'Espagne maritime, et de publier les journaux manuscrits de Christophe Colomb. Rappelé au service, Navarrete assista au siège de Toulon par les Anglais, reçut le titre de capitaine de frégate, rentra ensuite à Madrid, et devint fiscal du conseil suprême d'amirauté. Lorsque les Français envahirent l'Espagne, Navarrete refusa de servir le nouveau roi et se réfugia à Cadix, où il demeura jusqu'en 1814. Au retour de Ferdinand VII, il se consacra entièrement à la publication des travaux dont il avait recueilli les matériaux pendant ses campagnes et dans les archives du royaume. Peu de savants furent aussi honorés par leur gouvernement; membre du conseil de l'instruction publique et de l'Académie, attaché à toutes les commissions, il était en outre directeur du dépôt hydrographique de Madrid et membre du conseil de l'amirauté. La France sut rendre également justice à son mérite. Louis-Philippe lui conféra, en 1818 (1818), le grade de commandeur de la Légion d'honneur, et l'instaura le choisit pour correspondant. En Allemagne, le nom de Navarrete est tenu en haute estime par les érudits.

Les principaux ouvrages de ce savant distingué sont: *Histoire de la navigation et des sciences mathématiques qui s'y rattachent; Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron los Españoles desde fines del siglo XV* (Madrid, 1825, 5 vol. petit in-4°), important ouvrage qui a été traduit en français sous ce titre: *Relation des quatre voyages entrepris par Colomb pour la découverte du nouveau monde de 1492 à 1504* (Paris, 1828, 3 vol. in-8°); *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España; Dissertation historique sur la part que les Espagnols ont prise aux guerres d'outre-mer, en 1818* (1818); *Vie de Cervantes* (1818); *Dissertation sur l'histoire de la navigation et des sciences mathématiques qui ont contribué aux progrès de cet art en Espagne* (Madrid, 1846, petit in-4°).

NAVARRÈTE (Eustache-Fernandez), littérateur espagnol. V. FERNANDEZ NAVARRÈTE.

NAVARRIN, INE s. et adj. (na-va-rain, ino). Géogr. Terme ancien du mot NAVARRAIS, AISE.

— **Econ. rur.** *Race navarrine*, Race de chevreuils de la Navarre, du Béarn et du Roussillon.

NAVARRIN (Juan-Simon), peintre espagnol, né à Madrid vers 1630, mort dans la même ville vers 1690. Cet artiste est digne d'attention pour la puissante originalité de sa couleur. Les deux tableaux de lui, l'*Épiphanie* et la *Nativité*, que l'on voyait encore, il y a quinze ans, dans le couvent des Carmes chausées de Madrid, sont d'une richesse de ton qui rappelle Murillo et Velazquez. Dans les gammes sobres, aux grands effets de noir et de blanc, qui distinguent les maîtres espagnols, Juan Navarrin a su introduire les brillantes modulations du Corrège et du Tintoret. Mal-

heureusement, l'incorrection par trop grande du dessin, l'absence presque totale d'arrangement dans la composition nuisent beaucoup à l'effet de ces toiles, dont le coloris est si séduisant. La *Sainte Famille*, que l'on voit au musée de Madrid, a les mêmes défauts et les mêmes qualités. Il y a encore dans cette galerie deux petits tableaux de fleurs, deux études d'après nature, sans doute, et qui sont d'une grande fraîcheur.

NAVARRO (Luis-Antonio), peintre espagnol, frère du précédent, né à Séville en 1635, mort dans la même ville en 1693. Ami de Murillo et son collaborateur aux heures difficiles du début, il commença comme lui par peindre des pavillons pour la marine et des bannières pour les communautés religieuses. Il eut même, nous dit Bernadete, une vogue si grande pour ces sortes de travaux, qu'il faillit ne pouvoir se livrer jamais à des études plus sérieuses. De vingt lieues à la ronde, les confrères lui venaient faire des commandes considérables. Enfin, il put s'arracher à ce métier et aller passer quelques années à Madrid, où se trouvait alors le grand Velazquez, dont il reçut les conseils. Revenu à Séville, Navarro peignit des fresques nombreuses, dont tous les biographes ont fait l'éloge, et devint un des fondateurs de l'Académie de cette ville.

NAVARRO (Félice), peintre espagnol, né à Valence vers 1680, mort à Madrid vers 1750. C'était un artiste de mérite qui acquit en son temps un grand renom. On trouve de lui, dans les églises de Madrid, en 1775, plusieurs compositions religieuses dans le genre de Murillo, compositions qui ont disparu depuis ou ont été cataloguées à tort dans l'œuvre d'un artiste plus connu.

NAVARRO (Augustin), peintre espagnol, né à Murcie en 1754, mort à Madrid en 1787. Elève de Gonzales Velazquez et de l'Académie royale, il obtint, en 1778, le premier grand prix de Rome et alla passer cinq ans en Italie. A son retour, après avoir exposé quelques paysages héroïques, qui furent très-favorablement accueillis, il devint, en 1785, membre de l'Académie San-Fernando de Madrid, où il professa la perspective jusqu'à sa mort. C'était un savant dessinateur et un brillant coloriste; mais il manquait d'originalité. Dans ses grandes compositions, il a presque toujours imité le Poussin. Ses paysages, au chaud coloris, sont encore recherchés. On regarde comme son chef-d'œuvre la *Samaritaine* du musée de Madrid. Bien que cette composition soit pleine de reminiscences, elle a, de l'aspect, de l'ensemble, un charme incontestable. Le paysage en est léger, lumineux et d'un ton distingué. La figure, d'une forme élégante, est vraiment réussie. La *Samaritaine* a été gravée plusieurs fois.

NAVAS-DEL-MARQUES, bourg d'Espagne, prov. et à 53 kilom. S.-E. d'Avila; 2,199 hab. Fabrication importante de cordes.

NAVAS-DE-MADRONA, bourg d'Espagne, province et à 30 kilom. S.-O. de Caceres; 3,380 hab. Fabrication de toiles, draps, sayon blanc; teinturerie; commerce de vins.

NAVAS-DE-TOLOSA, bourg d'Espagne, prov. et à 48 kilom. N. de Jaen; 500 hab. Ce bourg est célèbre par la bataille que don Alphonse VIII y remporta sur les Maures que commandait Mohammed-el-Nasr, le 16 juillet 1212.

Navas-de-Tolosa (LAS), poème épique de Cristobal de Mesa. C'est la victoire remportée par Alphonse VIII, à Navas-de-Tolosa, qui brisa le pouvoir du mahométisme et rendit certaine l'émancipation de toute la péninsule. Le poème ne comprend pas moins de trente chants et fut publié pour la première fois à Madrid en 1594, en un volume in-8°. A défaut d'un rare mérite, cette œuvre a du moins celui de célébrer des souvenirs nationaux, et l'auteur la dédia au roi Philippe III. Cristobal de Mesa, qui, dans sa jeunesse, avait habité l'Italie, étudia avec fruit les poètes de ce pays et, à leur imitation, composa ce poème en *ottava rima*. Comme il savait à fond les deux langues, l'italien et le grec, il traduisit par le mètre procédant Virgile et Homère. Le poème des *Navas-de-Tolosa* obtint assez de succès et fut réimprimé dans les *Rimas de Cristobal de Mesa*, publiées à Madrid en 1811. Ticknor l'a cité avec éloge.

NAVASARDI s. m. (na-va-zar-di). Chronol. Nom du premier mois de l'année chez les Arméniens, correspondant à peu près à notre mois d'octobre.

NAVE, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 18 kilom. N.-O. de Brescia, mandement d'Iseo, sur la Garza; 2,302 hab. Papeteries, diaphaneries.

NAVE (Matthias DE), en latin *Navemus*, théologien belge, né à Warnant vers 1590, mort à Tournay en 1660. Docteur en théologie et chanoine de Tournai, il employa ses loisirs à composer un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Annotations in summa theologiae et sacra Scripturae praecipua difficultates* (Tournai, 1640); *Prælatio theologia in festa sanctorum* (1635); *Catechesis* (1633), etc.

NAVEAU s. m. (na-vo). Bot. Nom vulgaire des navets, dans quelques provinces. Il Le vieux français avait *NAVAV*.

NAVÉE s. f. (na-vé — du lat. *navis*, vais-

seau). Charge d'un bateau : *Une NAVÉE de charbon*. Il Se dit particulièrement, en Normandie, d'un chargement de poisson salé.

— A signifié Flotte, armée navale. Il Navire, vaisseau; barque, nacelle.

NAVELLI, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abbruzzo Ulérieur II^e, district et à 30 kilom. N.-E. d'Aquila, mandement de Capetrano; 2,311 hab.

NAVENBURGIE s. f. (na-vain-bur-ji). Bot. Syn. de BROTERRE.

NAVERY (Marie DE SAFFROU, dame DAVID, plus connue sous le pseudonyme de RAUL DE), femme de lettres française, née près de Ploermel (Morbihan) en 1831. Au sortir du couvent, elle se maria, se livra alors à son goût pour les lettres et la poésie, et compléta son instruction en s'adonnant sérieusement à l'étude et en visitant les principaux États de l'Europe. Après avoir publié divers recueils de vers, dans lesquels domine l'inspiration religieuse, les *Marguerites* (1856), la *Crèche et la croix*, les *Primites*, *Peblo*, etc., Mme David a fait paraître *Souvenir du pensionnat*, recueil de pièces et de mystères, destinés aux jeunes pensionnaires des couvents. Depuis lors, outre un grand nombre d'articles littéraires, insérés dans des journaux religieux ou autres, elle a donné des romans moraux profondément empreints des idées catholiques, et des ouvrages qui font partie des collections de librairie religieuse. Nous citerons particulièrement : *Un drame judiciaire*; *Hermos le corsaire*; *Jeanne-Marie*; la *Fille du coupeur de paille*; les *Chevaliers de l'écrivoire*; les *Deux Arabes*, etc., publiés dans divers journaux; *Monique*; *Vénitric*; *L'ange du bain*; *l'Albe Marcel*; *Récits consolants*; *Légendes d'Allemagne*; *Avocats et paysans*; la *Cendrillon du village*; le *Boheun dans le mariage*; *l'Odyssée d'Antoine*; la *Femme d'après saint Jérôme*; le *Martyr d'un secret*; la *Confession de la reine* (1867), etc.

NAVES, comm. de France (Corrèze), cant., arrond. et à 6 kilom. N. de Tulle; pop. aggl., 205 hab. — pop. tot., 2,299 hab. Commerce de bois et bestiaux. Près du village, on voit les ruines romaines de *Tintinac*.

NAVET s. m. (na-vé — du lat. *napus*, mot dont l'origine est douteuse. On trouve, il est vrai, en irlandais *neap*, *neip*, et en kymrique *map*, sans doute pour *nap*; mais on ne saurait conclure de là avec sûreté à une provenance du celtique, parce que ces noms ont pu dériver du latin par l'intermédiaire de l'anglo-saxon *naepe* et de l'anglais *napew*. La question changerait et deviendrait facile à éclaircir si l'irlandais *neap* était une altération de *neap*, car, en irlandais et en kymrique, *neap* signifie un corps rond, ce qui s'appliquerait fort bien au navet. La suppression du *n* n'aurait rien que d'ordinaire; on sait, en effet, que les gutturales initiales se suppriment souvent devant la lettre *n*. Bot. Espèce de chou, à racine charnue alimentaire : *La semence du NAVET est incisive et apéritive*. (V. de Bomare.) Il Racine de la même plante : *Les pommes de terre et les NAVETS réussissent ordinairement très-bien après l'échouage*. (M. de Dombasle.) Les gros NAVETS ou turneps se cultivaient à peu près de la même manière que la betterave. (Raspail.)

A côté de vos fleurs aimez à voir éclore Et le chou panaché que la pourpre colore, Et les navets sucrés que l'écume a nourris.

DELLILE.

Il *Navet du diable*, *Navet galant*, *Navet à longue queue*. Noms vulgaires de la bryone. Il *Navet de Suède*, Nom vulgaire du rutabaga.

— Pop. Des navets! Se dit pour indiquer qu'on refuse de souscrire à une demande, ou qu'on n'est pas dupe de ce qui vient d'être dit.

— Moll. *Navet à longue queue*. Nom vulgaire du murex canaliculé. Il *Navet de la Chine*. Nom vulgaire de la turbinelle rive.

— Encycl. Bot. et agric. Le navet n'est qu'une espèce du genre chou; mais son importance économique nous engage à déroger en sa faveur à la règle que nous nous sommes imposée de traiter les espèces avec le genre auquel ils appartiennent.

C'est la racine du navet qui lui donne presque toute sa valeur agricole. Cette racine est fusiforme, allongée ou ovoïde, d'une saveur douce, agréable, sucrée, dont le tissu épidermique a un goût piquant. Les feuilles sont radicales, oblongues, lyres, couvertes de poils qui les rendent rudes au toucher. Les fleurs, jaunes ou blanchâtres, sont disposées en grappes lâches et terminales. Le fruit est une silique d'un pouce de longueur environ, contenant des graines petites, arrondies, brunâtres, d'une saveur âcre et piquante.

Nous avons dit qu'on cultivait le navet surtout pour sa racine; les jeunes pousses, préparées à la façon des épinards, passent chez les Anglais pour un excellent manger. Ils les apprécient surtout quand on a eu soin de les faire blanchir à la cave ou dans une serre à légumes; il est nécessaire de jeter la première eau pour leur ôter leur amertume naturelle. La racine du navet est un aliment sain et plus léger que les autres légumes du genre chou. En thérapeutique, il passe pour pectoral, incisif et diurétique. Les plus grosses espèces sont employées avec avantage à la nourriture et à l'engraissement des bestiaux. Les porcs et les bêtes à cornes man-

gent avidement les navets, si l'on a en soin de les leur couper en grosses tranches. On peut les leur donner crus ou cuits. Dans ce dernier cas, on ajoute un peu de sel.

La racine du navet sauvage est dure, sèche, impropre à servir de nourriture. Les qualités des navets cultivés varient d'ailleurs beaucoup, selon la nature du terrain où ils végètent. Le terrain qui fournit les meilleurs produits est un sol léger, sablonneux et profond. On peut ranger les nombreuses variétés de navets et de raves en deux classes principales. La première comprend les navets aplatis, parmi lesquels nous distinguerons en première ligne le turneps des Anglais, ensuite la rave aplatie globe vert, le navet jaune d'Écosse, le navet de Suède jaune doré, le navet blanc plus hâtif, le navet de Norfolk rouge, le navet globe ou de Poméranie. La seconde contient les navets oblongs ou fusiformes. On distingue dans cette catégorie la rave limousine, le navet gros long d'Alsace, le navet des Vertus, le navet du Palatinat.

Le navet croît spontanément dans toute la région occidentale de la France, le long des côtes de l'Océan. Il est connu depuis plusieurs siècles, mais sa culture n'a pris de l'extension que depuis le commencement du siècle dernier. Aujourd'hui cette culture, qui a largement contribué à la prospérité agricole de l'Angleterre et de plusieurs États du nord de l'Europe, est celle à laquelle les Anglais accordent le plus de soins. Dans leur pays, elle a pris une telle extension, qu'elle occupe une superficie égale au dixième des terres cultivées en céréales.

En Angleterre, on sème les navets quelquefois au mois de mai, le plus ordinairement en juin, ou, au plus tard, dans la première quinzaine de juillet. En France, où le climat est moins brumeux et par conséquent plus sec, on ne fait les semailles que fin juillet ou au commencement d'août. Quand les semis sont faits trop tôt, les navets poussent en feuilles, et les racines ne grossissent pas.

Dans les terres légères, on peut semer jusqu'en septembre, et, si le temps est humide, on peut commencer les semailles en mai. Les semis se font ordinairement à la volée (mais il est préférable de les faire en ligne) dans une terre fraîchement remuée, et en choisissant, autant que possible, un temps pluvieux pour cette opération. Dans les jardins, on sème les navets pour en jouir en toute saison.

L'époque de la récolte des navets qui doivent être conservés pendant l'hiver a lieu en novembre ou décembre, avant que la température soit descendue à la gelée; on peut commencer en octobre la récolte de ceux que l'on doit manger tout de suite.

On a cherché naturellement à assurer, pendant l'hiver, la conservation de cette précieuse racine. Plusieurs moyens ont été indiqués; nous mentionnerons les plus usités. La récolte des navets que l'on veut conserver doit avoir lieu dès les premières gelées, et l'on doit choisir pour cette opération un temps sec. Les navets sont transportés dans un lieu aéré, un grenier par exemple, et là, sur un léger lit de paille, ou les couche horizontalement, en prenant garde que les navets soient bien sains et la paille bien sèche, sans quoi la pourriture gagnerait bientôt de proche en proche et détruirait infailliblement toute la récolte. Sur cette couche, on étale un nouveau lit de paille, puis une couche de *navet*, et ainsi l'on continue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cavité au milieu des meules de paille pour y placer les navets. En Alsace, en Belgique et dans un grand nombre d'autres pays, on les conserve en silos. Souvent aussi on les fait consommer sur place par les moutons, qui les mangent presque entièrement; on les arrache ensuite pour que les animaux finissent de les consommer sur la terre.

Lorsqu'on veut récolter des semences de navets, on choisit les plus beaux, on enlève leurs feuilles sans toucher au collet des racines, et on les met en cave dans du sable sec, le collet complètement dégagé; on les remet en terre en mars ou avril; les graines mûrissent en juillet; on coupe alors les tiges, que l'on suspend dans des greniers après les avoir réunies en paquets. Les graines conservent leur faculté germinative pendant six ou sept ans, mais on ne doit pas les garder plus de deux ans; passé ce laps de temps, elles sont sujettes à rancir ou à être attaquées par les mites. Le navet lui-même, pendant sa croissance, est attaqué par plusieurs insectes. Les plus nuisibles sont l'altise potagère et la tenthrède ou mouche à dents de scie. Le meilleur moyen d'arrêter le ravage de ces insectes consiste à répandre de la chaux en poudre et des cendres sur les feuilles, par un temps pluvieux.

— Art culin. Les navets sont plus employés comme assaisonnement et comme garniture que comme mets principal; cependant nous pouvons énumérer et décrire quelques préparations dans lesquelles ce légume joue le rôle principal; mais nous commencerons par donner la recette de la purée de navets : épluchez, faites blanchir et dégorger les navets; faites-les cuire avec un consommé de volaille, du beurre et de la mie de pain. Après la cuisson, égouttez-les et faites réduire la sauce; écrasez les navets et passez-les dans la sauce réduite; cela est une garniture. La

purée de navets à la crème est, au contraire, un potage; épluchez, faites blanchir à grande eau et laissez dégorger les navets pendant une heure. Mettez dans une casserole du beurre et de la farine, faites roussir et mouillez avec du consommé de volaille. Ajoutez les navets avec trois grammes de sucre et une pincée de sel; faites bouillir en remuant continuellement, puis mettez mijoter sur le coin du fourneau jusqu'à cuisson des navets. Quand ils sont cuits, passez à l'étamé et mouillez avec du consommé de volaille.

Navets au sucre. Parez, lavez, égouttez, faites blanchir cinq minutes dans l'eau bouillante, égouttez de nouveau et mettez dans la poêle à sauter, avec du beurre; faites prendre aux navets une belle couleur blonde; égouttez-les de nouveau, saupoudrez - les de sucre et mettez-les dans une casserole avec du bouillon; faites-les mijoter jusqu'à entière cuisson; dressez sur le plat et arrosez avec la cuisson.

Navets à la poquette ou à la sauce blanche. Taillez les navets en forme de petites poires, faites-les blanchir et mettez-les dans une casserole avec un velouté ou un roux blanc; quand la sauce est suffisamment réduite, liez avec des jaunes d'œufs, en ajoutant quelques petits morceaux de beurre fin et une pincée de sucre en poudre. On peut ajouter une cuillerée de moutarde.

Navets glacés. Il est important, pour cette préparation, de choisir des navets de même grosseur, pour qu'ils cuisent dans le même espace de temps. Après les avoir épluchés, lavés, égoutés, on les dispose au fond d'une casserole, sur une couche de beurre, sans les superposer, puis on ajoute un peu de sel et de sucre et l'on bouillit en petite quantité. Quand ils commencent à bouillir, on les couvre, on les place sur un feu doux. Quand ils sont cuits, on les dresse et on les garnit avec la cuisson. Si elle est trop réduite, on la détache avec un peu de jus. Ces navets peuvent être servis à part ou comme garniture.

NAVETIER s. m. (na-ve-tié — rad. *navette*). Techn. Ouvrier qui fait des navettes.

— Moll. Ancien nom des parties molles de la coquille appelée navette.

NAVETIÈRE s. f. (na-ve-tiè-re — rad. *navette*). Agric. Champ de navets.

NAVETTE s. f. (na-ve-té — du bas latin *navella*, proprement petite barque, diminutif du latin *navis*, nef. La navette d'église est ainsi dite à cause de sa forme comparée à celle d'une barque, et la navette du tissard à cause de sa forme comparée à celle de la navette d'église). Petit vase où l'on met l'encens destiné à être brûlé à l'église dans les encensoirs : *NAVETTE d'or, d'argent, de cuivre*.

Petit vase de table ou autre, en forme de navette d'église, dont on se servait au moyen âge : *La NAVETTE destinée au service de l'église conserva une forme hiératique; mais la NAVETTE à sel, à épices, à encens, etc., se rapprocha minusculement du véritable navire*. (L. de Laborde.)

— Techn. Instrument de tissard, qui sert à porter et à faire courir les fils de la trame entre les fils de la chaîne : *Nous voulons savoir quelle était la théorie de Thot, de Zerdust, de Sanchoinaton, et nous ignorons le nom de l'homme utile et industrieux qui inventa la NAVETTE*. (Volt)

... Sur un métier, la navette en courant Dans la chaîne entrouverte enlève un fil errant.

MOLLEVAUT.

Il Petit instrument en matière précieuse, dont les femmes élégantes se servaient autrefois pour faire des nœuds ou du fillet. Il Morceau de plomb en forme de navette, appelé plus ordinairement SAUMON. Il *Navettes volantes*, Navettes mécaniques, animées d'un mouvement continu. Il *Grande navette*, Fabrication des étoffes de grande largeur. Il *Petite navette*, Fabrication des rubans et autres étoffes de petite largeur.

— Faire la navette, Faire beaucoup d'allées et de venues, aller et venir.

— La langue lui va comme la navette d'un tissard, Se dit d'une personne très-babilard.

— Jeux. Manière de jouer qui consiste en ce que deux associés, ayant chacun une renonce, jouent chacun la couleur dont l'autre n'a pas, en sorte qu'ils emploient ainsi leurs atouts séparément : *Faire la NAVETTE*. Il Nom des joueurs au jeu de la dentelle.

— Mar. Pouille allongée dont le corps n'est pas entièrement estropé. Il Espèce de pirogue des Indes.

— Moll. Genre formé aux dépens des ovules, et non adopté. Il *Navette de tissard*, Nom marchand d'une espèce de bulle et d'une espèce de volute. Il *Navette tuile*, Nom marchand d'une coquille du genre pholade.

— Encycl. La navette des tisseurs est un morceau de bois étroit, en forme de bateau, long de 0m,20 environ. En son milieu est pratiquée une cavité nommée chasse, dans laquelle est placée la cannette, bobine chargée du fil de trame, tournant librement sur deux tourillons. Le frottement sur ces tourillons doit être presque nul, afin que le déroulement de la trame se fasse par le seul mouvement de la navette. Nous venons de décrire la navette ordinaire; mais on distingue

plusieurs sortes de *navettes* à tisser. La *navette* à main est une *navette* qui est lancée directement par la main de l'ouvrier et sans le secours d'aucun mécanisme. On l'appelle aussi *navette* cintrée, parce que ses extrémités sont cintrées, afin que, par suite de la courbe que la main lui fait décrire pour la lancer, sa pointe ne puisse heurter contre les dents du peigne, et que le choc, quoique peu sensible, ait toujours lieu contre sa partie convexe. Elle est dite *cintrée* à roulettes ou sans roulettes, suivant qu'elle est ou qu'elle n'est pas montée sur deux petites roulettes, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, ce qui dépend du genre de tissu que l'on veut confectionner. Le système à roulettes est toujours employé pour la fabrication des étoffes dont les matières sont peu glissantes, telles que le coton et la laine, ainsi que pour celles qui ont une largeur considérable; quant au système sans roulettes, il ne peut guère être adopté que pour les tissus de soie, et encore faut-il qu'ils soient peu larges.

La *navette* volante est lancée par un mécanisme. On l'appelle également *navette* droite, parce qu'elle est entièrement droite, c'est-à-dire que ses extrémités ne sont pas cintrées. Elle est toujours à roulettes. En raison de la manière dont elle est lancée, cette *navette* traverse la chaîne avec plus de rapidité que la *navette* à main; aussi présente-t-elle, sur cette dernière, l'avantage d'accélérer le travail.

La *navette* à défilier est droite ou cintrée. Elle est spécialement disposée pour l'emploi des trames qui ne peuvent être tissées par le déroulement, comme, par exemple, celles de laine.

La *navette* à dérouler est aussi droite ou cintrée. Elle est spécialement disposée pour l'emploi des trames qui peuvent être tissées par le déroulement, comme, par exemple, celles de soie.

La *navette* double, également droite ou cintrée, diffère des autres en ce que, ayant une chasse double, il est possible d'y placer deux cannettes à la fois; on en fait ordinairement usage pour les étoffes tissées à deux trames de couleur différente.

La *navette* à tension rétrograde est une *navette* droite ou cintrée, disposée de manière qu'un ressort fait fuir à la pointille un certain nombre de tours rétrogrades, toutes les fois que le trame ne fait pas de résistance. On s'en sert très-rarement, malgré les bons résultats qu'elle produit, parce qu'elle occasionne une trop grande dépense.

NAVETTE s. f. (na-vè-te — rad. *navet*). Bot. Variété de *navet* à graines oléagineuses: *On sème la navette depuis le commencement d'avril jusqu'en juillet*. (V. de Bomare.) La *NAVETTE* demande un sol léger. (Bosc.) La *colza* et la *NAVETTE* sont les deux plantes oléagineuses les plus généralement cultivées. (Rus-pail.) L'avoine, le colza, la *NAVETTE* et les turneps sont les récoltes qui réussissent le mieux sur un défrichement de forêt. (M. de Bombarde.) *Navette des serins*. Un des noms vulgaires de la moutarde des serins. *Navette d'été*. Nom vulgaire du chou quarantaine. *Grosse navette*. Nom vulgaire du colza. *Navette trémoine*. Nom vulgaire de la cameline cultivée.

— Comm. Huile extraite de la navette: Les *NAVETTES* sont fort demandées.

— Encycl. Bot. La *navette* ressemble beaucoup au colza, avec lequel on la confond souvent. Elle est néanmoins facile à reconnaître à sa racine fusiforme, à sa tige rameuse et atteignant jusqu'à un mètre de hauteur, à ses feuilles glabres et glauques, à ses fleurs odorantes, à ses siliques allongées presque cylindriques. On la regarde comme originaire des côtes maritimes du nord de l'Allemagne. On en connaît deux variétés, la *navette d'automne* et la *navette d'été* ou de mai. Cette plante est cultivée en grand pour ses graines oléagineuses dans le centre et le nord de l'Europe, et elle mériterait d'être répandue davantage, à cause de ses produits et du peu de main-d'œuvre qu'elle exige.

La *navette* demande un sol léger et frais, mais elle n'exige pas beaucoup de profondeur; les terres calcaires lui conviennent beaucoup. Mais il lui faut, pour donner de bonnes récoltes, des labours multiples et d'abondants engrais. On la sème à la volée, mais peu épais, parce que les plants ont besoin d'un certain espace pour se développer. On pourrait cependant lui appliquer avec avantage la culture en lignes, afin de pouvoir biner avec une charrue légère ou avec la houe à cheval. Ordinairement, le semis a lieu après la récolte du blé, quelquefois même sur les chaumes. La graine lève de très-bonne heure, pour peu que la saison soit pluvieuse, et le plant a déjà 0m,25 à 0m,30 de hauteur avant les grandes froides; on l'éclaircit quand il est trop épais. Il est rare que les graines fassent du tort à la *navette*, mais les pluies abondantes la font souvent pourrir; aussi doit-on, toutes les fois que cet inconvénient est à craindre, avoir soin d'assainir le sol par des raies ou des fossés d'écoulement, et mieux par un bon drainage.

Les soins de culture se réduisent à un sarclage un peu avant la floraison. La récolte a lieu en mai ou en juin, suivant le climat, l'exposition et la nature du sol; elle se fait comme celle du colza. Dans certains pays, on cultive la *navette* comme engrais vert,

pour l'enterrer au printemps; mais, sous ce rapport, elle est inférieure à la rave. D'autres fois, on la destine à la nourriture des bestiaux pendant et après l'hiver; mais, ici encore, il serait plus avantageux de donner la préférence au colza, aux choux verts ou pommes, au chou-navet de Laponie, etc. Quant à la *navette* d'été, on la sème depuis la mi-avril jusqu'à la mi-juin, suivant le climat. Un mois après, on donne un sarclage, et il ne faut qu'environ deux mois pour amener les graines à maturité; mais il est bon de protéger la récolte contre les dégâts des oiseaux.

L'huile de *navette* peut servir aux usages culinaires, quand elle est fraîche et bien préparée, mais on l'emploie surtout pour l'éclairage, la fabrication des savons, la préparation des draps et des cuir, etc. Elle contracte, en vieillissant, une mauvaise odeur. Elle fait l'objet d'un certain commerce. On mange les jeunes pousses de cette plante en guise d'épinards. Les graines sont recherchées par les volatiles; aussi les emploie-t-on quelquefois pour la nourriture des oiseaux de basse-cour ou de volière. Le marc provenant de la fabrication de l'huile peut servir d'engrais pour le bétail ou d'engrais pour les terres. Les graines ont une telle vitalité que, malgré la pression et la torréfaction qu'elles ont subies, un grand nombre d'entre elles germent et suffisent quelquefois pour couvrir un champ fumé avec des tourteaux de *navette*.

NAVEZ (François-Joseph), peintre belge, né à Charleroi en 1787, mort en 1869. Elève de François de Bruxelles, il remporta, au concours ouvert à Gand en 1812, le premier grand prix de peinture avec son *Virgile lisant l'Énéide à Auguste*. La pension attachée à ce prix lui permit de venir à Paris étudier dans l'atelier de David, qu'il accompagna dans son exil, lors de la rentrée des Bourbons et à l'enseignement duquel il resta fidèle jusqu'en 1817, époque à laquelle il partit pour l'Italie. A son retour à Bruxelles, M. Navez trouva sa réputation solidement établie dans son pays et devint chef de l'école académique. Il est regardé comme l'un des peintres les plus éminents de la Belgique actuelle, et les faveurs du gouvernement ont consacré la considération dont il jouit chez ses compatriotes. Directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, premier professeur de peinture à cette Académie, professeur à l'École normale, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'école primaire modèle, vice-président de la commission des monuments belges, président de la commission du musée, M. Navez est, en outre, correspondant des instituts de France et de Hollande, membre de plusieurs académies européennes; de plus, il est décoré de tous les ordres de son pays et de quantité d'ordres étrangers.

On cite, parmi ses principaux tableaux: *Agar dans le désert*; *Rencontre d'Isaac et de Rebecca*; *le Fils de la Samaritaine*; *Notre-Dame des Affliges*; *la Résurrection de Lazare*; *Jésus-Christ découvrant ses plaies à saint Thomas*; *le Prophète Samuel*; *Athalie interrogeant Joas*; *les Oies du frère Philippe*; *l'Arrivée de Vert-Vert à Nantes*; *les Filles de Pondi*; *l'Aumône de la veuve*; *la Femme adultère*; *Portrait du roi Guillaume de Hollande*.

NAVIA, rivière d'Espagne, qui prend sa source dans la partie orientale de la province de Lugo, au versant oriental de la sierra de Constantina, coule au N., entre dans la province d'Oviedo et se jette dans l'Atlantique après un cours de 130 kilom.

NAVIA s. m. (na-vi-a — du lat. *navis*, vaisseau). Ornith. Nom vulgaire des foulques et des mouettes.

NAVIAU s. m. (na-vio). Bot. Forme ancienne du mot *NAVET*, encore usitée dans quelques provinces.

NAVICELLE s. f. (na-vi-sè-le — lat. *navicella*, dimin. de *navis*, vaisseau). Archéol. Bassin de fontaine antique, en forme de barque.

Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, de la famille des néritacées, dont l'espèce type vit dans les rivières de l'Inde et des îles voisines: *Le genre NAVICELLA fut créé d'abord sous le nom de nacelle*. (Dujardin.)

— Encycl. Moll. Les *navicelles* ont une coquille elliptique, oblongue convexe, à sommet abaisé, à bord gauche aplati, tranchant, étroit et dépourvu de dents; l'opercule est calcareux, mince, aplati, avec une dent subulée latérale. L'animal a la tête large, terminée par un voile charnu, deux grandes tentacules non rétractiles et un large pied. Ces mollusques habitent les rivières de l'Inde et des îles de l'Océan Indien. Ils vivent appliqués aux rochers, où ils rampent avec leur large pied, ne laissant sortir que leurs tentacules et un rebord circulaire membraneux et muni de papilles, qui paraît être le manteau. La femelle porte, appliqués sur le dos de sa coquille, de petits corps ovales ou aplatis, qui sont des œufs ou de jeunes individus à coquille relativement plus large et ornée de couleurs plus brillantes que celles des adultes.

NAVICULAIRE adj. (na-vi-ku-lè-ro — du lat. *navicula*, nacelle, dimin. de *navis*, vais-

seau). Hist. nat. Qui a la forme d'une nacelle: Os *NAVICULAIRE*.

— Anat. *Fosse naviculaire*. Dilatation que présente le canal de l'urètre, vers la base du gland. « Petit enfoncement qui se trouve à l'entrée du vagin, derrière la bride membraneuse qui unit inférieurement les grandes lèvres. » Enfoncement digital superficiel qui sépare les deux racines de l'hélice du pavillon de l'oreille.

— Art vétér. *Maladie naviculaire*. Inflammation de la gaine sésamoïdienne, chez le cheval.

— Moll. Se dit d'une coquille qui a quelque ressemblance avec une nacelle.

— s. m. Antiq. rom. Propriétaire ou capitaine d'un navire. « *Préfet des naviculaires*, Chef de la corporation des naviculaires, à Rome.

— Encycl. Art vétér. *Maladie naviculaire*. La *maladie naviculaire*, une des plus redoutables du pied du cheval, est caractérisée par la destruction lente, par voie d'ulcération sèche, du petit os sésamoïde et de l'expansion aponeurotique du tendon qui glisse à sa surface.

Le diagnostic de cette affection est très-difficile au début, parce qu'il n'existe pas de symptômes physiques qui l'accusent. En effet, le sabot du membre boiteux se présente avec tous les caractères de l'état normal. Le premier symptôme de la *maladie naviculaire* est le port du membre malade en avant de la ligne d'aplomb, ce que les Anglais appellent *pointing of the foot* (to point at veut dire en anglais montrer du doigt). Ce symptôme, qui apparaît dès le début du mal et qui persiste pendant toute sa durée, doit établir la présomption de la *maladie naviculaire*, lorsqu'il apparaît en l'absence de toutes les autres causes appréciables qui pourraient en expliquer la manifestation. Ce symptôme n'est pas continu; il s'alterne avec le retour du membre à son aplomb normal et peut être observé, soit à l'écurie, soit surtout lorsque l'animal est dans la station immobile, pendant les intermissions du travail. Lorsque la *maladie naviculaire* débute simultanément dans les deux membres antérieurs, ce qui est rare, cette attitude spéciale se fait remarquer alternativement sur l'un et l'autre membre, mais jamais sur les deux à la fois comme dans la fourbure. Le cheval peut montrer du doigt fort longtemps avant qu'il devienne boiteux. Lorsque la boiterie se manifeste, elle est d'abord légère et de courte durée; elle disparaît après quelques moments d'exercice, pour réapparaître après le repos et disparaître de nouveau par l'exercice. « L'exploration du sabot, dit M. Bouley, dans la première période du développement de la *maladie naviculaire*, ne fait reconnaître ordinairement aucun symptôme particulier qui puisse être considéré comme l'expression spéciale de cette maladie. Il n'y a rien, ni dans la forme extérieure, ni dans l'aspect de la surface externe de la paroi, ni dans la coloration de la corne, ni dans les dimensions, ni dans la chaleur, ni dans la sensibilité appréciée par la pression ou par la percussion de la boîte corne, qui accuse que les tissus profonds qu'elle renferme soient le siège d'altérations graves. » Mais, à une époque plus avancée de la maladie, le sabot porte sur ses bords extérieurs des caries très-souvent des caries extérieures à sa surface, des bleimes ou un resserrement dans sa partie postérieure. A une période plus avancée encore de la maladie, la difficulté des mouvements des membres antérieurs imprime aux allures du cheval un cachet particulier, qui caractérise la *maladie naviculaire* d'une manière si distincte, qu'il est impossible de la confondre avec toute autre affection des membres. Enfin, à tous ces symptômes peuvent s'ajouter, comme effets directs de la *maladie naviculaire*, des déviations du boulet et des atrophies des masses musculaires supérieures des membres.

Comme il est impossible de guérir cette maladie, on a recours à la névrotomie plantaire pour en pallier les conséquences à ses différentes périodes. Lorsque cette opération est pratiquée au moment où la maladie n'est pas encore compliquée d'altérations matérielles très-étendues, elle doit être considérée comme un moyen curatif, sinon dans le sens absolu du mot, au moins par les effets qu'elle produit, puisque, sous son influence, la boiterie peut disparaître et l'animal récupérer une valeur venale souvent très-grande. Mais si la névrotomie est pratiquée à la dernière période de la maladie, au moment où les lésions matérielles sont suffisantes pour mettre obstacle, mécaniquement, au jeu régulier des rayons du membre, on ne doit en attendre que des résultats immédiats incomplets et à coup sûr peu durables.

NAVICULE s. f. (na-vi-ku-le — du lat. *navicula*, nacelle). Infus. Genre d'êtres microscopiques, rapporté, suivant les divers auteurs, aux infusoires ou aux algues diatomées, et comprenant plusieurs espèces, qui habitent les eaux douces ou marines: On ignore encore le mode de reproduction des *NAVICULES*. (Dujardin.)

— Moll. Sous-genre d'arches, dont la coquille rappelle un peu la forme d'un navire.

— Encycl. Infus. Les *navicules* ont été rangées tout à tour parmi les infusoires et les algues microscopiques. Ces petits êtres ha-

bitent les eaux douces ou salées et exécutent des mouvements spontanés. Les plus grandes espèces ne dépassent guère la longueur d'un quart de millimètre. Elles ont la forme d'un coiffon oblong à quatre faces, dont deux opposées presque planes, et les deux autres convexes ou diversement inflexibles. Le plus souvent, elles présentent, quand on les regarde en dessus, la forme d'une petite nacelle ou d'une navette de tisserand, d'où leur nom générique. L'enveloppe externe est un test siliceux, transparent, dur et cassant, souvent très-délicatement strié; l'intérieur contient une substance mucilagineuse et limpide, renfermant des corpuscules arrondis ou irréguliers, bruns ou verts. Les *navicules* restent quelquefois longtemps en repos; souvent aussi elles s'avancent, d'un mouvement uniforme, dans le sens de leur axe, puis elles reviennent, comme une navette, en suivant le même chemin, à moins qu'un obstacle ne vienne modifier leur direction. Elles se développent quelquefois en prodigieuse quantité dans les eaux stagnantes et forment sur le limon une couche ordinairement brune; c'est ce qu'on observe surtout dans les bassins de quelques ports de mer. On ignore encore leur mode de reproduction, et il est même difficile de comprendre comment elles peuvent se multiplier sous le test dur et siliceux qui les recouvre complètement. Ces tests restent sans altération après la mort et s'accumulent au fond des eaux en couches souvent très-épaisses; aussi ont-ils formé des bancs pursants aux époques antédiluviennes. V. TRI-POLI.

NAVIE s. f. (na-vi — lat. *navis*, même sens). Navire. « Flotte, armée navale. » Vieux mot.

— Bot. Genre de plantes de la famille des broméliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les parties les plus chaudes du Brésil. Il Syn. d'ORTHOZOA, genre de mousses.

NAVIELLE s. f. (na-viè-le). Erpét. Espèce de couleuvre.

NAVIER (Pierre-Toussaint), médecin français, né à Saint-Dizier en 1712, mort à Châlons en 1779. Issu d'une famille peu aisée, il fut recueilli par un de ses oncles, chanoine à Châlons-sur-Marne, qui se chargea de son éducation et le mit à même de commencer, à l'âge de dix-huit ans, ses études médicales à l'université de Reims. Regu docteur en 1741, il fixa sa résidence à Châlons, où il occupa promptement le premier rang comme médecin praticien. Malgré ses nombreuses occupations, il sut dérober quelques instants à ses travaux pour s'adonner à la littérature médicale et aux recherches cliniques: c'est à lui qu'on doit la découverte de l'acide nitreux et des combinaisons du mercure et du fer regardées avant lui comme impossibles. Fondateur de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Châlons, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, pensionné par Louis XVI, M. Navier a publié de remarquables écrits, parmi lesquels nous citerons: *Mémoire sur la découverte de l'acide nitreux* (1741); *Dissertation sur une dysenterie épidémique, sur la petite vérole et la rougeole et sur une fièvre puerpérale* (1753, in-12); *Dissertation sur les lithonitriques* (1754); *Observations sur le ramollissement des os en général* (1755); *Examen et analyse de l'eau minérale de Bonay* (1757); *Sur l'effet singulier de la teinture de pavot rouge sur le corps humain* (1757); *Observation sur le cacao et le chocolat* (1759); *Mémoire sur les moyens d'obtenir, par l'union du mercure à l'acide du vinaigre, un sel soyeux d'une grande utilité dans le traitement de plusieurs maladies* (1774); *Mémoire sur la peste* (1774); *Contre-poisons de l'arsenic, du sublimé corrosif, du vert-de-gris et du plomb, suivis de trois dissertations sur le mercure, le fer et l'éther* (1777, 2 vol. in-12); *Sur l'usage du vin de Champagne mousséux contre les fièvres putrides* (1778, in-80), etc.

NAVIER (Louis-Marie-Henri), ingénieur français, né à Dijon en 1785, mort à Paris en 1836. Admis en 1803 à l'École polytechnique, puis élève de l'École des ponts et chaussées, il se fit d'abord connaître par de nouvelles éditions annotées des ouvrages de Gauthier, son grand-oncle, et de l'*Architecture hydraulique* de Belidor. Il entra à l'Académie des sciences en 1824 et fut bientôt après nommé professeur d'analyse et de mécanique à l'École polytechnique, où il a laissé d'honorables souvenirs. Navier avait été chargé d'aller étudier en Angleterre la construction des ponts suspendus, et à son retour il construisit en face des Invalides le pont qui est aujourd'hui remplacé par le pont de l'Alma. On a de lui: *Mémoire sur les canaux de navigation* (1810); *Sur les ponts suspendus* (1823); *Résumé des leçons données à l'École des ponts et chaussées sur l'application de la mécanique à l'établissement des constructions et des machines* (1836); *Cours d'analyse et de mécanique à l'École polytechnique*, et un grand nombre d'articles dans les *Annales de chimie*, dans le *Bulletin de la Société philomathique* et dans le *Recueil de l'Académie des sciences*. M. Navier s'était occupé de plusieurs questions intéressantes de physique mathématique; mais, depuis cette époque, les découvertes se sont succédées avec tant de rapidité, que les théories émises alors n'ont plus guère aujourd'hui qu'une valeur historique.

NAVIERES (Charles de), littérateur français, né à Sedan en 1544, mort à Paris en 1616. Issu d'une famille noble et pauvre, il vint à Paris pour parfaire son éducation, embrassa la carrière militaire et s'attacha au duc de Bouillon, dont il devint l'écuyer. A la mort de ce prince, il revint dans sa ville natale, y vécut quelque temps et enfin se décida à partir de nouveau pour Paris, en 1606, afin d'y présenter à Henri IV un poème intitulé la *Henriade*, qu'il avait composé dans sa retraite. Le monarque récompensa noblement le poète, qui avait fait preuve de bonne volonté plus que de talent; mais l'assassinat de ce roi porta à Navières un coup funeste. Il tomba dans une gêne extrême et se trouva fort heureux d'être recueilli par Jean Morel, son compatriote et principal du collège de Reims, qui l'hébergea jusqu'à la fin de son existence. Parmi ses ouvrages les moins médiocres, on cite : la *Renommée, poème historique* en 9 chants (Paris, 1571, in-8); les *Cantiques saints mis en vers français* (Anvers, 1579, in-8); les *Douze heures du jour artificiel* (Sedan, 1595, in-4); l'*Heureuse entrée au ciel du feu roi Henri le Grand* (Paris, 1610, in-12). Son épopée de la *Henriade* est restée manuscrite, et plusieurs chants en ont été perdus.

NAVIFORME adj. (na-vi-for-me — du lat. *navis*, vaisseau, et de *forme*). Qui a la forme d'un bateau.

— Anat. Os *naviforme*. Os scaphoïde.

NAVIGABILITÉ s. f. (na-vi-ga-bi-li-té — rad. *navigable*). Etat, qualité d'une eau navigable. Il Qualité d'un bâtiment qui peut tenir la mer : *Le lest est le poids que l'on place dans la cale d'un navire pour assurer sa stabilité dans le port ou sa NAVIGABILITÉ à la mer.* (E. Corbière.)

NAVIGABLE adj. (na-vi-ga-ble — lat. *navigabilis*, de *navigare*, naviguer). On l'on peut naviguer : *Itinéraire NAVIGABLE. Canaux NAVIGABLES. La mer en sureté cesse d'être NAVIGABLE aux vaisseaux.* (B. de St-P.) Il Capable de naviguer, en parlant d'un bâtiment : *Si l'on croyait une partie des officiers, ils trouveraient leurs vaisseaux non NAVIGABLES à moins de réparer leurs derniers besoins.* (Duquesne.)

NAVIGATION, ANTE adj. (na-vi-gan, an-te — rad. *naviguer*). Qui navigue : *Escadre NAVIGANTE.*

— s. m. Celui qui navigue : *J'ai agi avec beaucoup de retenue avec les habitants de ces îles et avec tous les NAVIGANTS dans ce passage, qui est fort fréquent.* (Duquesne.)

NAVIGATEUR, TRICE s. (na-vi-ga-teur, -trice — lat. *navigator*, de *navigare*, naviguer). Personne qui navigue, qui a navigué, qui a fait sur mer des voyages de long cours : *Un célèbre NAVIGATEUR. Entraînés par un mouvement commun à tout ce qui nous environne, nous ressemblons au NAVIGATEUR que les vents emportent avec son vaisseau dans les mers.* (Laplace.) Il Marin, homme qui entend l'art de conduire un vaisseau : *Toute chose a son bon côté pour le NAVIGATEUR habile, attentif au moindre souffle du vent.* (G. Sand.)

— Par anal. Celui qui navigue dans l'air, qui conduit un aérostat :

Ici, que vois-je? est-ce un aigle qui vole
Et du soleil mesure la hauteur?
C'est un ballon; voici la banderole,
Et la nacelle, et le navigateur.

BÉRANGER.

— adj. Qui s'adonne particulièrement à la navigation : *Peuple NAVIGATEUR. Nation NAVIGATRICE.*

— Qui nage ou flotte sur les eaux : *Les oiseaux NAVIGATEURS à pieds palmés reposent sur les eaux.* (Buff.)

Tous les flots sont peuplés d'oiseaux navigateurs.

DELLÉ.

Sur les champs de Thètye, les caprices d'Éole
Promènent à leur gré ces fruits navigateurs.

DELLÉ.

— Reim. Aucun dictionnaire ne donne le féminin de ce mot; ce féminin nous semble nécessaire, surtout pour l'adjectif. Si l'on dit *peuple navigateur*, pourquoi ne dirait-on pas *nation navigatrice*?

NAVIGATEURS (iles des) ou de SAMOA, archipel de la Polynésie, au N.-E. des îles des Amis, entre 139 et 150 de lat. S. et entre 1700 et 1750 de longit. O. D'après un rapport intéressant, fourni en 1875 au congrès américain, ces îles sont au nombre de neuf et d'espèces de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., sur une étendue d'environ 110 lieues. Les principales sont Upolu et Tutuila. Elles sont, en général, élevées et bordées de récifs de corail; on y trouve aussi des basaltes et des laves, ce qui révèle une origine volcanique. Des montagnes s'élèvent au centre et de belles plaines bordent les rivages. Tutuila, qui occupe une position centrale dans l'archipel, possède le magnifique port de Pago-Pago, dont les Américains ont songé à faire un point de ravitaillement. Ce port paraît devoir prendre tôt ou tard une importance du premier ordre, car il n'existe, dans un très-grand rayon, aucun port qui puisse lui être comparé.

La plupart de ces îles sont d'une grande fertilité naturelle; toutes les cultures tropicales y réussiraient à merveille. Les habitants, en grande partie convertis au christi-

nisme, sont d'un caractère doux, ouvert, très-disposés à recevoir une culture intellectuelle. Les hommes sont grands et vigoureux; les femmes sveltes et bien faites.

On attribue la découverte de ces îles à Bougainville, qui les vit en 1768 et leur donna leur nom actuel; quelques auteurs prétendent que Roggewien les avait déjà vues en 1722 et les avait nommées îles Bauman. La Pérouse visita les plus considérables en 1781, et principalement Maouna, dont les naturels massacrèrent le capitaine Langie, le naturaliste Lamanon et neuf marins. Les Américains y ont fait en 1873 un assez long séjour, destiné à préparer les voies à un établissement durable. C'est le rapport de cette expédition que nous avons cité au commencement de cet article.

NAVIGATION s. f. (na-vi-ga-si-on — lat. *navigatio*; de *navigare*, naviguer). Action de naviguer, d'aller, de voyager sur l'eau : *NAVIGATION périlleuse. Longue, lointaine NAVIGATION. Avoir une heureuse NAVIGATION. Les Hollandais font faire serment aux capitaines qui partent de Batavia de tenir secrets les détails de leur NAVIGATION.* (La Pérouse.) *La libre NAVIGATION des fleuves implique la neutralité des détroits.* (E. de Gir.)

— Science, métier du navigateur : *Il entend parfaitement la NAVIGATION. Il a fait un traité sur la NAVIGATION. La NAVIGATION serait imparfaite sans le secours de l'astronomie, cela est incontestable.* (St.-Real.)

— Fig. Suite d'actions qui nous conduisent à un but : *Le tombeau est le port où nous arrivons tous après une NAVIGATION plus ou moins orageuse.* (Max. orient.) *La société est un océan, et le gouvernement une NAVIGATION.* (E. de Gir.)

— Ecoles de navigation, Ecoles établies dans les ports, pour enseigner l'art du navigateur et les sciences qui s'y rattachent.

— Canal de navigation, Canal destiné aux voyages par eau.

— Journal de navigation, Journal distinct du journal de bord, qu'il est joint à quelques capitaines de tenir : *Il tenait la main à ce que chaque capitaine tienne un JOURNAL DE NAVIGATION, dans lequel il sera fait mention des lies, terre ferme, écueils, rades, mouillages, abris, ports et havres qu'ils auront l'occasion de reconnaître.* (Ordrès du roi, 1672.)

— Navigation hauteurière ou au long cours, Navigation en pleine mer et à de très-grandes distances du point de départ.

— Navigation côtière, Celle qui se fait sans s'éloigner beaucoup des côtes.

— Navigation intérieure, Celle qui a lieu sur les cours d'eau, les lacs et les canaux.

— Navigation sous-marine, Art ou action de naviguer au-dessous de la surface des eaux.

— Navigation aérienne, Art ou action de diriger les aérostats ou autres appareils propres à se mouvoir dans l'air.

— Hist. *Acte de navigation*, Acte du Parlement anglais, promulgué par Cromwell en 1651.

✱ — Encycl. I. HISTORIQUE. En considérant la race aryenne comme la plus ancienne du globe, il résulte de l'étude de sa langue que ses connaissances nautiques furent extrêmement bornées. Si l'on veut donner, comme ancienneté, la préférence aux Chinois, le résultat n'est pas plus satisfaisant et l'on acquiert la certitude qu'ils n'eurent qu'une navigation fort imparfaite et explorèrent à peine les côtes immenses de leur pays. Quant aux traditions bibliques, ce que nous savons de l'arche de Noé n'est pas fait pour nous donner une haute idée de la navigation à l'époque des patriarches. Noé consuma cent ans de sa vie à construire une espèce de radeau informe, et toute sa science nautique consista à le laisser aller à la dérive, le jour venu, sous la main de Dieu.

L'expédition des Argonautes ne doit sans doute être regardée que comme une fable, reposant, toutefois, sur un fond réel, sur une tentative qui fit grand bruit et qu'il est difficile d'apprécier. Le fameux navire *Argo*, tant célébré, que ses navigateurs portent sur leurs épaules dans les endroits difficiles, qu'ils tiraient à sec soigneusement tous les soirs sur le rivage, de peur d'accident, témoigne suffisamment de l'extrême enfance de l'art. Cependant, peut-être ne faut-il voir, dans les récits qui nous en sont restés, qu'une preuve de la profonde ignorance où étaient encore les peuples grecs relativement à un art qui avait déjà fait d'assez grands progrès. L'importance du port de Sidon, qui date de 1837 av. J.-C., son commerce étendu marquent déjà une période bien avancée; les Phéniciens, tout en suivant les côtes, avaient dû déjà accomplir de longs voyages et parcourir toute la Méditerranée; Sésostrius avait équipé des flottes immenses (1437), explore les côtes de la Phénicie et toute la mer Rouge; les Égyptiens avaient envahi, sur de véritables flottes, le pays des Pélasges. Et pourtant, bien postérieurement à ces faits, Homère, qui fut certainement un des grands voyageurs de son temps, ne donne de la navigation à son époque qu'une idée de bien peu supérieure à celle qu'en donnaient les Argonautes : Ulysse est ballotté dix ans sur mer avant de regagner Ithaque, et cela semble tout naturel au poète.

C'est que, en effet, pour les anciens, cet Océan immense, l'image la plus sensible pour eux de l'infini sans bornes, est l'élément sombre, dangereux, inexplicable, sur lequel un dieu seul peut vous guider. L'Océan est lui-même un dieu, et l'homme ne s'appartient plus dès qu'il y a posé le pied; il est la proie, le jouet d'une puissance supérieure, indomptable et capricieuse. Les anciens hommes grecs sont pleins de cette terreur superstitieuse qu'inspirait alors la vue seule de l'Océan, terreur que l'homme en devenant adulte a fait s'évanouir; le jour où il a osé enfin mesurer ses forces avec le monstre, il l'a dompté.

En 1137, Carthage est fondée par les Phéniciens, puis, bientôt après, Marseille par les Carthaginois, c'est-à-dire que la Méditerranée tout entière est connue, explorée, sillonnée d'une navigation active et incessante. Le succès de ces premières entreprises, le goût des aventures, la soif de l'inconnu invitent les navigateurs à pousser plus loin encore leurs féroces embardées; Hannon accomplit son périple (800) et Eudoxe le sien en sens contraire (616) [v. PÉRIPLÈ]; ce dernier double, probablement bien avant Vasco de Gama, le cap des Tempêtes, et certainement découvre le passage de l'Égypte aux Indes par la mer Rouge, passage qu'il régularise en utilisant les moussons. Plus tard, le Carthaginois Himilcon pousse au nord jusqu'en Angleterre. En 330 l'Islande, l'*Ultima Thule* des Romains, est visitée par le Marseillais Pitheas; l'Océan Atlantique n'a déjà plus de secrets pour ses hardis navigateurs, car on pense avec quelque raison, qu'à ces preuves positives, qu'ils ont dû, dans ces immenses pérégrinations, aborder les mers d'Amérique. Enfin, la flotte d'Alexandre, sous le commandement de Néarque, explore les côtes de l'Asie, de l'Indus au golfe Persique.

Il est à remarquer que la rame seule, et non la voile, est employée pendant toute cette période. L'époque où la voile devint de quelque usage est inconnue. Toutefois, il faut croire qu'Eudoxe, lorsqu'il profitait de la mousson pour passer de la mer Rouge aux Indes, l'utilisait quelque peu; et dans la mythologie grecque on trouve au moins une trace de son emploi dans l'expédition de Thésée contre le Minotaure de Crète, puisque le père du héros, Égée, se tua, faute par son fils d'avoir changé ses voiles noires, au retour, contre des voiles blanches. (Catulle, *Épithalame de Thésée et de Pélee*.)

La navigation ne fit sous les Romains aucun progrès notable; du moins, les quelques améliorations qu'ils ont réalisées ne portent que sur la construction et l'aménagement des navires. Pour naviguer, on suivait toujours de près les côtes, et aucune grande découverte ne pouvait être faite avec des moyens si imparfaits.

Dans la nuit du moyen âge, les expéditions des Normands, qui découvrent le Groenland, le Labrador et Terre-Neuve, et, quelques siècles plus tard, le transport des croisières de Constantinople en terre sainte, par les navires des Vénitiens, offrent seuls des faits maritimes de quelque importance. Depuis le XII^e siècle, Venise, Gènes et Pise, surtout la première de ces trois républiques, étaient en possession de tout le commerce de la Méditerranée et du Levant. Venise était la Phénicie moderne. Peu à peu, toute la science nautique s'était retrouvée, puis avait été augmentée chez ces intrépides marchands; de hardis marins s'étaient formés à bonne école sur les innombrables flottilles du commerce; la navigation n'attendait plus des lors qu'un hasard de découverte, une application heureuse des lois physiques et astronomiques connues pour prendre un essor plus libre et plus large. L'invention de la boussole, qu'elle ait été due au hasard ou au calcul, fut un premier pas immense; une véritable révolution s'accomplit alors dans l'art de la navigation. De hardis navigateurs vont marcher à la reconnaissance des terres inconnues du globe, non plus en suivant les côtes, mais en se lançant à travers l'Océan. Après la découverte des Canaries, de Madère, des Açores, des îles du Cap-Vert, Christophe Colomb découvre l'Amérique (1492) et Vasco de Gama double le cap de Bonne-Espérance (1497). On se sent pénétré d'une admiration profonde lorsqu'on voit ces audacieux marins, munis d'une boussole imparfaite, exposés à commettre les plus étranges erreurs, n'ontés sur de frêles caravelles à voiles pommées et munies de provisions restreintes, affronter les plus grands dangers, les privations les plus dures, une mort presque certaine, pour s'enfoncer dans l'inconnu et reculer les bornes du monde. Quelques années après, Magellan trouve, vers l'extrémité de l'Amérique méridionale, un canal qui le conduit dans l'Océan Pacifique, dont il traverse l'immense étendue en se dirigeant vers les Indes. C'est ainsi que, de 1492 à 1521, le monde entier se trouve ouvert. Ces découvertes et la prise de possession de continents aussi vastes que riches excitent une convoitise générale et impriment à la navigation une activité sans exemple dans les annales de l'histoire. La fréquentation de la haute mer, en privant les navires de la ressource des relâches, oblige de modifier les constructions navales et rend l'emploi des rames de moins en moins efficace. En conséquence, on les abandonne. L'usage des voiles carrées s'introduit alors dans la

voilure qui, en diminuant ses dimensions pour multiplier ses organes, fournit à la manœuvre des combinaisons plus variées et plus sûres.

La détermination précise de l'orientation et l'emploi des cartes côtières d'abord, puis des cartes marines marquant les méridiens, système de projection perfectionné au XVI^e siècle par Mercator, l'invention du loch firent faire à la navigation d'immenses progrès, en permettant au marin de calculer sa route d'une façon plus exacte et plus rapide. Sans doute, les hardis marins du siècle précédent n'avaient pas eu besoin de ces perfectionnements pour faire de grandes choses, découvrir l'Amérique, doubler le cap de Bonne-Espérance et même accomplir le tour du monde; bien plus, ils s'exaltèrent eux-mêmes sur l'excellence de leurs cartes marines et ne croyaient pas qu'on pût les dépasser. À l'aide d'elles caristes, dit un de leurs contemporains enthousiastes, ceux qui furent avec Magellan ont très-dextrement navigué en faisant le tour du monde depuis Espagne; par quoi apprend clairement que les cartes marines sont bien faites et que leur adresse et perfection est chose admirable, d'autant qu'une chose tant grande comme la mer est pourtraire en si petit espace, et se confirme tant qu'on adresse par icelle à naviguer le monde. Depuis, les cartes de Mercator ont été bien dépassées; la boussole est devenue un instrument d'une précision incomparable; grâce aux progrès de l'hydrographie, aux perfectionnements introduits dans les instruments destinés à l'astronomie nautique, grâce au sextant, aux montres marines, aux chronomètres permettant de fixer aussi facilement la longitude d'un lieu donné que la boussole permet de fixer la latitude, les marins n'auraient plus à redouter ces énormes erreurs de 300 ou 400 lieues qu'ils pouvaient commettre quand ils étaient bornés à l'emploi de la boussole seule. La navigation était désormais chose assurée, certaine, mathématique; un plus grand pas ne pouvait plus être fait que par l'application de la vapeur à la navigation.

Mais dans cet espace de quatre siècles, entre le XVI^e et le XIX^e, quel immense développement elle avait fait, quelle magnifique activité commerciale avait changé les relations de peuple à peuple, sillonné toutes les mers et changé la face du globe ! Le commerce ne put cependant être productif qu'après que de notables améliorations eurent été réalisées dans les constructions navales; il fallut faire appel à la science des ingénieurs, résoudre les problèmes les plus compliqués, pour aller de la lourde et étroite caravelle de Christophe Colomb au magnifique vaisseau de guerre du temps de Louis XIV, au puissant navire de commerce anglais, qui réunit tous les avantages d'une marche rapide et d'une capacité énorme. Durant les premiers siècles qui suivirent l'occupation des immenses possessions transatlantiques, dit M. Vidalin, les relations commerciales, si toutefois on peut donner ce nom au genre d'opérations qui s'effectuait, furent peu développées. On n'emportait rien ou presque rien d'Europe : de la poudre, des armes, quelques tissus écarlates, des bijoux en clinquant, pour obtenir par la ruse ce que l'on ne pourrait obtenir par la force. On rapportait des métaux précieux et des épices; la première marchandise qui a donné du fret avec quelque abondance, le sucre, ne figure en quantité notable qu'à partir du commencement du siècle dernier. Ce sont des ingénieurs français qui eurent le mérite de réaliser les plus grands progrès dans l'art des constructions navales; d'ailleurs, en fin les vaisseaux types, propres à une longue navigation et qu'on double en cuivre pour les préserver de la pourriture.

Avec le XIX^e siècle, la navigation a vu s'accomplir d'immenses progrès, en quelque sorte une révolution nouvelle, par l'application de la vapeur à la propulsion des navires. Avec la vapeur, la voilure, jusqu'alors le principal agent de locomotion, ne joue plus qu'un rôle secondaire, et le marin possède un instrument puissant qui lui permet de maîtriser le caprice des éléments et d'imprimer à la marche du navire une rapidité et une régularité surprenantes. À ce perfectionnement capital sont venus s'ajouter l'emploi des chaudières tubulaires, celui des coques et des câbles de fer, la substitution de l'hélice aux roues à aubes, la combinaison de la voilure avec la propulsion par la vapeur.

L'application de la vapeur à la navigation en mer, dit l'écrivain spécial que nous venons de citer, présentait de grandes difficultés, surtout pour de longues étapes exigeant des approvisionnements de charbon considérables, ce qui implique des navires d'une grande capacité, qui exigent à leur tour des machines très-puissantes. La question fut bientôt résolue au point de vue mécanique; mais il fut constaté que la rapidité et la régularité ne pourraient être obtenues, surtout dans les grandes traversées, qu'au prix de dépenses excessives, bien plus considérables que celles de la navigation à la voile. Non seulement les navires à vapeur sont plus coûteux d'achat et d'entretien, mais le moteur consomme du charbon et ce charbon occupe une place considérable aux dépens du fret; il aggrave les dépenses et diminue les recettes. Les dépenses ont pu être diminuées par des perfectionnements successifs : l'emploi des coques en fer qui, plus légères et plus solides que celles en bois, se prêtent mieux aux formes les plus

fin, sans préjudice pour leur solidité; diverses améliorations dans les appareils, permettant de produire la vapeur moins cherement et de l'utiliser plus avantageusement; l'adoption des chaudières tubulaires; enfin, l'emploi, comme propulseur, de l'hélice, moins lourde et moins volumineuse que l'appareil à roues. Toutefois, diverses causes ont considérablement augmenté la dépense de cette navigation: l'emploi d'un tonnage exagéré, dépassant les ressources commerciales en fret et en passagers; l'accroissement excessif de la richesse, qui augmente la consommation du combustible dans une ruineuse progression; l'augmentation démesurée des dimensions des navires et paquebots, provoquée par l'ardente concurrence des compagnies anglaises, françaises et américaines. Le bâtiment à voiles est donc resté, malgré le grand progrès causé par l'application de la vapeur, l'instrument le plus actif et le plus répandu de la navigation. Il est toujours employé pour les longs voyages à faire sans escale, pour le transport des matières encombrantes, et, comme il a profité de toutes les améliorations tentées dans les constructions navales, il n'est inférieur à son rival qu'au point de vue de la vitesse.

Le coup d'œil général et d'ensemble que nous venons de jeter sur la navigation trouvera son complément aux articles MARINE, MARITIME, BATEAU, NAVIRE, DÉCOUVERTE, CIRCUMNAVIGATION, etc.

— II. ART NAUTIQUE. Nous allons donner quelques indications sur la marche d'un navire en mer, d'après le *Traité élémentaire de la navigation* de M. Cailliet.

Aussitôt qu'un navire a complété son armement, il sort du port sous la conduite d'un pilote de la localité, qui le dirige d'après les marques ou les *anvers* qu'une longue pratique lui a rendus familiers. Quand il est parvenu en haute mer, le pilote l'abandonne, et sa conduite appartient dès lors au capitaine qui seul est chargé de donner la route et sur qui désormais pèse la responsabilité des événements de la campagne. Tant que les côtes sont en vue, le capitaine se dirige d'après les cartes qu'il possède, et en faisant sonder quand il le croit nécessaire, et en fixant continuellement sur la carte la position du bâtiment, soit à l'aide des points marquants de la côte pendant le jour, soit à l'aide des phares qu'on y allume pendant la nuit. Enfin, au moment où il va perdre la côte de vue, il détermine, d'après cette méthode, une dernière position, qu'on appelle le *point de partance*, car elle est en effet le premier point de départ pour les problèmes des routes. Ces problèmes sont très-nombreux; mais ils se résolvent tous au moyen d'observations astronomiques et de ce qu'on appelle la *navigation par l'estime*, dont les résultats se contrôlent mutuellement.

Pour trouver la route qu'un navire doit suivre sur la surface des mers, il faut connaître deux choses: sa direction et sa vitesse. Il est presque toujours possible de déterminer la direction que suit le bâtiment, au moyen d'observations astronomiques qui donnent sa position, c'est-à-dire la latitude et la longitude du lieu où il se trouve au moment de chaque observation. Mais comme les observations exactes offrent toujours quelques difficultés, même quand l'état du ciel le permet, et exigent en outre des calculs assez compliqués qu'on ne peut répéter à chaque instant, il est indispensable d'avoir d'autres procédés plus rapides et plus simples pour diriger la marche d'un navire d'une manière continue, comme pour lui faire éviter les écueils qu'il pourrait rencontrer. La boussole est l'instrument employé à cet effet; de là le nom de compas de route qui lui donne communément les marins. On connaît la direction du navire en observant l'angle que fait son axe avec l'aiguille aimantée ou, en d'autres termes, avec le méridien magnétique; mais il faut tenir compte de la variation pour rapporter la route du bâtiment au méridien terrestre. Cependant, comme les indications ainsi obtenues n'ont pas une précision suffisante, et comme les erreurs de route que donne le compas, combinées avec celles du chemin estimé que parcourt le vaisseau, s'accumulent de plus en plus et peuvent produire des altérations dangereuses relativement aux points du globe où l'on suppose être parvenu, il est nécessaire de recueillir ces positions par des observations célestes, et cela d'autant plus fréquemment qu'on se trouve dans des parages présumés dangereux. Pour mesurer la vitesse d'un navire, c'est-à-dire le chemin qu'il parcourt dans un espace de temps déterminé, on se sert généralement du loch, et l'on prend pour unité de mesure la lieue marine (5,555...55), ou le mille marin (1,851...85), suivant qu'il s'agit d'une grande distance ou d'une petite. On doit jeter le loch à la mer toutes les fois que la vitesse du navire paraît changer. Au reste, le loch, de même que la boussole, ne fournit pas des indications rigoureuses, et jusqu'ici nous avons supposé que le navire suivait la direction indiquée par sa lieue. Or, ce cas se présente rarement et n'a lieu que lorsque le vent souffle dans cette direction ou du moins s'en écarte peu, parce qu'alors l'orientation des voiles est perpendiculaire au plan longitudinal du navire et que la force motrice agit suivant ce plan. Le plus souvent, les voiles sont orientées plus ou moins obli-

quement et reçoivent le vent sous une inclinaison plus ou moins grande; la force motrice qui est la résultante des efforts partiels exercés par le vent sur chaque point des voiles, suivant une normale à leur surface, forme alors un certain angle avec le plan de la quille et peut se décomposer en deux autres: l'une dirigée dans ce plan et qui pousse le navire de l'avant, l'autre perpendiculaire à cette direction et qui entraîne le navire parallèlement à son grand axe. L'effet de cette dernière action, qui est détruite en très-grande partie par la résistance de l'eau contre les flancs allongés du bâtiment, et qui varie avec la force du vent, la quantité de voiles et l'état de la mer, est de faire suivre au navire une route différente de celle qu'indique la boussole, et formant avec elle un angle plus ou moins grand que l'on appelle la *dérive*. Quand on veut déterminer la valeur de cet angle, dont l'effet est sensible même à bord des navires à vapeur, par le seul effort du vent sur leurs parties extérieures, on relève à la boussole la trace que le vaisseau laisse derrière lui et que l'on nomme *houache*, et l'on prend l'angle formé par ce relevement avec la route diamétralement opposée à celle qu'indique le compas. Quelquefois on fixe à l'arrière du navire un demi-cercle horizontal, dont le rayon moyen, marqué zéro, est dans la direction de la quille, et qui est muni d'une alidade mobile autour du centre; on dirige les pinnules sur la houache, et l'arc compté à partir du zéro, où commencent les divisions de l'alidade, donne immédiatement la dérive. Cette dérive est dite tribord ou bâbord, selon qu'elle entraîne le navire à droite ou à gauche; l'observateur étant supposé sur l'arrière et tourné vers l'avant, c'est-à-dire suivant que le vent vient de la droite ou de la gauche. Ordinairement, l'erreur provenant de la boussole et celle provenant de la dérive existent simultanément. Ainsi, pour simplifier les calculs de correction, on les ajoute ensemble, si les erreurs sont dans le même sens, ou bien on les retranche l'une de l'autre, si elles sont en sens contraire, et l'on donne au reste le sens de la plus forte des deux. Les courants constituent une nouvelle source d'erreur. L'erreur qui résulte de cette cause se corrige aisément lorsque le sens et la vitesse du courant sont connus. A cet effet, on cherche de combien il a entraîné le navire suivant cette autre direction, et on traite ce chemin comme une nouvelle route que le bâtiment aurait parcouru, outre celui qu'il a fait d'après son propre mouvement. Supposons, par exemple, qu'on ait navigué pendant dix-sept heures trente minutes dans un courant allant 3 nœuds $\frac{6}{10}$ au S.-S.-E. Le navire aura été entraîné suivant cette direction de $34,6 \times 17,5 = 63$ milles.

Il est donc dans le même cas si l'avait couru de lui-même 63 milles au S.-S.-E. Mais les courants sont encore très-imparfaitement déterminés, et le plus souvent on ne peut en tenir compte que d'une manière plus ou moins approximative. Ils sont la source des principales erreurs que l'on commet dans la navigation par estime, car c'est le nom qu'on donne à la navigation où l'on se dirige surtout à l'aide du loch et de la boussole.

Lorsque, de la sorte, chaque jour, on veut faire suivre au navire un certain *rum* de vent, on doit corriger cette direction des erreurs que produisent la variation de l'aiguille aimantée, la dérive, et, s'il est possible, les courants en sens inverse; on a ainsi la route au compas suivant laquelle il faut gouverner. Cette direction de la route est déterminée par le but même du voyage, et le capitaine doit veiller continuellement aux circonstances diverses de la navigation pour tâcher d'arriver par la voie la plus courte à sa destination. En conséquence, c'est lui qui donne la route au timonier, et celui-ci a soin de maintenir, au moyen du gouvernail, le cap du bâtiment dans la direction désignée. D'après cela, tant que le cap n'est pas changé, la ligne tracée par le navire sur la surface des mers vient rencontrer les méridiens successifs du globe sous un angle constant, qu'on appelle l'angle de route ou du *rum* de vent, et cette ligne forme en général une courbe à double courbure qui a reçu le nom de loxodrome. Il est rare qu'un navire suive la route directe entre le point de départ et celui de destination, parce que les circonstances de la navigation ne le permettent que très-difficilement; mais on abrège les traversées en décrivant autant que possible de petits arcs loxodromiques situés dans le voisinage de cette route. Dans le cas où la configuration des côtes s'oppose à ce qu'on suive la voie la plus courte, on contourne les côtes en s'efforçant de ne pas trop s'en éloigner. Néanmoins, comme les vents sont rarement favorables, et qu'à cet obstacle vient souvent se joindre celui des courants, on comprend que le bâtiment est toujours entraîné hors de la route véritable. Il faut alors lui faire courir des bordées continues, tout en ayant soin de le diriger autant qu'on le peut vers la longitude et la latitude du lieu de sa destination. En conséquence, lorsqu'on en a la faculté, il arrive fréquemment qu'on préfère aller chercher, par une route détournée, des vents ou des courants fixes et favorables dans des parages parfaitement connus. Ces traversées se généralisent moins longues que si l'on s'exposait à

tous les accidents de la navigation directe. Cependant cette dernière trouve d'heureuses applications, surtout dans les navires à vapeur. De quelque manière que le navire marche, on jette le loch à la mer toutes les fois que le vent, la voile et la direction changent. De plus, on note fréquemment, chaque demi-heure par exemple, sur un instrument appelé *renard*, la route du navire et sa vitesse, et, à la fin de chaque quart, c'est-à-dire toutes les quatre ou six heures, espace de temps pendant lequel une même partie de l'équipage reste sur le pont, on fait le relevé des routes et on le porte sur le journal du bord. Enfin, tous les jours, à midi, et même chaque fois que l'on a besoin de savoir en quel lieu on se trouve, on fait le point, c'est-à-dire on opère la réduction des diverses routes ensemble, en prenant pour point de départ la dernière position du navire ou le même calcul a été effectué. On détermine ainsi la position du navire et on la marque sur la carte. En comparant cette position avec celle du lieu où l'on veut se rendre, le capitaine voit quelle route ultérieure il doit suivre pour s'écarter le moins possible, d'après le vent qui le pousse et les dangers des mers qu'il parcourt.

— Hygiène. La navigation appartient à la médecine sous le double rapport des maladies qu'elle peut engendrer et des maladies qu'elle peut guérir.

1° *Maladies produites par la navigation.* Les causes de ces maladies sont multiples et tirées, les unes des sujets eux-mêmes, les autres des milieux ambiants et de la longueur des voyages. Le premier sujet venu n'est pas apte à naviguer; telle constitution supportera facilement les voyages maritimes, telle autre, au contraire, s'en trouvera fort incommodée. On a remarqué qu'en général les gens petits et trapus sont plus à l'abri des maladies ou des incommodités nautiques que les individus grands et élancés.

Le manque d'air sous les entre-ponts et dans les étroites cabines est une cause certaine des différentes maladies qui résultent de l'encombrement. A cette première cause s'ajoute celle de l'humidité forcée du bâtiment, d'où une disposition aux affections fébriles. Les officiers de marine ne sauraient donc prendre trop de précautions pour assurer l'aération des navires soit par la ventilation, soit par le lavage ou le grattage à sec des parties basses du bâtiment, afin d'empêcher les parois de s'imprégner de miasmes nuisibles et de molécules étrangères. Les matelots et les passagers doivent éviter autant que possible de rester longtemps enfermés dans l'intérieur du vaisseau; il leur faut au contraire respirer fréquemment le grand air.

Les matelots particulièrement peuvent être en butte à des affections spéciales, causées par la négligence ou la malpropreté. Ils sont généralement mal vêtus en linges et changent rarement leur étiquette chemise bleue. Les habits s'imprègnent de sueurs, de miasmes, de la matière des déjections, et répandent une odeur infecte, augmentée encore par celle du tabac qu'ils fument ou qu'ils chiquent, par l'ail qu'ils mangent et l'eau-de-vie qu'ils absorbent. Ce défaut de soins de propreté agit d'abord sur la peau; celle-ci s'enroule, devient rude, raboteuse, perd sa souplesse et son élasticité, d'où il résulte que la perspiration cutanée est à peu près nulle, et de là une cause d'affections nouvelles.

La nourriture est une cause non moins fréquente de maladies. En effet, les marins ont à peine quitté le port qu'ils sont obligés de se nourrir de viandes salées, de légumes secs et de biscuit; et encore, pour peu que le voyage soit de longue durée, ces aliments finissent par se détériorer. L'eau elle-même croupit, devient saumâtre et nauséabonde, quels que soient les soins qu'on emploie pour la conserver. Le soldat du matelot ne peut que souffrir d'une pareille alimentation, et c'est alors qu'ils commencent à se développer le scorbut et les différentes maladies de mer. Cependant on peut dire qu'aujourd'hui, grâce aux nouveaux procédés de conservation des substances alimentaires et aux points de relâche plus connus et plus nombreux que dans l'antiquité, ces accidents deviennent de plus en plus rares.

Les matelots supportent en général assez bien les privations et les fatigues d'un voyage sur mer; il en est tout autrement des passagers, qui sont incommodés par le roulis (v. MAL DE MER), dorment fort mal dans les cadres et s'ennuient profondément de la vie monotone qu'on mène à bord. De là, l'hypocondrie, la mélancolie, la nostalgie et tout le cortège des maladies nerveuses. Certaines passions même, qui ne peuvent être satisfaites, entraînent de graves conséquences et portent à des habitudes dépravées. Outre les maladies endémiques particulières à chaque contrée et qu'on peut contracter en approchant des côtes, les exhalaisons miasmatiques, le changement journalier d'atmosphère prédisposent à certaines affections graves.

La première indisposition que l'on éprouve, avec le mal de mer, est la constipation; elle se manifeste d'ordinaire, pour les matelots comme pour les passagers, dans les premiers jours de navigation. Cette indisposition a été attribuée au roulis du vaisseau; mais il est plus probable qu'elle tient à la vie sédentaire

et à la nourriture du bord. Dans tous les cas, l'affection n'est pas grave; il suffit pour la combattre de quelques pilules aléiques ou tout simplement de boire quelques verres d'eau de mer. Après quelques mois de navigation, les aliments commencent à se détériorer, et c'est alors qu'on voit apparaître de l'appétence, des coliques, des diarrhées, des embarras gastriques et des fièvres. Toutes ces maladies ne demandent pas d'autre traitement que celui qu'on emploie à terre; mais pour préserver les malades des rechutes, il faut leur donner des aliments de réserve.

Le scorbut est plus redoutable, mais il ne se développe qu'après un long séjour, surtout lorsque les matelots, manquant d'aliments frais, se nourrissent presque exclusivement de viandes salées. Cette maladie règne dans toutes les mers, mais principalement dans les mers du Nord. Ces froides régions développent également les affections catarrhales, les fièvres intermittentes, inflammatoires et putrides, les rhumatismes, la diarrhée et la dysenterie. Dans les régions équatoriales, on observe plutôt des céphalalgies, des douleurs rebelles, des affections cutanées, des fièvres bilieuses, ardentes et putrides. En général, lorsqu'on va d'un pays froid dans un pays chaud, il est rare que l'on contracte des maladies; il est plus fréquent qu'on se débarrasse même de certaines affections dont on souffrait auparavant; mais il n'en est pas de même si l'on passe d'une contrée chaude dans une contrée froide.

Les maladies contractées en mer se traitent absolument de la même façon que si elles se déclaraient sur terre, avec l'unique différence qu'il faut légèrement augmenter les doses des substances thérapeutiques; c'est la remarque qu'on fait la plupart des chirurgiens de marine. Ce phénomène tient sans doute à l'action de l'atmosphère maritime qui émeuse les organes et les rend moins sensibles à l'influence des matières médicamenteuses.

2° *Maladies que peut guérir la navigation.* Il faut avouer qu'elles sont bien moins nombreuses que celles dont elle peut être la source. Cependant il existe des cas de guérison incontestable, et le médecin peut quelquefois trouver, dans un voyage maritime, un nouveau système thérapeutique. Ainsi, toutes les affections caractérisées par une altération ou une surabondance de lymphes, le lymphatisme, l'œdème, les hydropisies; en second lieu, le rhumatisme et la goutte, les maladies qui proviennent du luxe, de la mollesse, du froid humide ou d'un air lourd, sont facilement guéris en mer par la vie simple et frugale qu'on y mène, par l'air qu'on y respire et la température élevée des pays chauds. Les névroses, si elles ne disparaissent pas toujours, sont avantageusement modifiées; les affections catarrhales chroniques cèdent le plus souvent à l'influence d'un nouveau genre de vie et d'une température plus élevée.

— Hydrog. Navigation intérieure de la France. D'après le compte rendu publié par la direction générale des contributions indirectes, relativement au tonnage des marchandises sur les cours d'eau administrés par l'Etat, en 1872, les cours d'eau sur lesquels des taxes de navigation sont perçues au profit du Trésor représentent un développement total de 10,340 kilomètres ainsi réparti :

Flueves et rivières, 6,769 kilom.
Canaux assimilés aux rivières, 536 kilom.
Canaux, 2,736 kilom.
Rivières assimilées aux canaux, 299 kilom.

Les marchandises transportées en 1872 sur ces diverses voies navigables forment un total de 1,564,666,197 tonnes kilométriques; 1871 avait donné un chiffre de 1,287,335,552. Le cube des quantités kilométriques de bois flotté a été de 224,559,768 en 1872; il avait été de 198,631,249 en 1871.

Enfin, le montant des droits perçus, qui en 1871 avait été de 3,235,337 fr. 21 c., s'est élevé, en 1872, à 3,698,449 fr. 75 c., soit une augmentation de 463,112 fr. 54 c. Ils sont inférieurs, il est vrai, de 277,500 fr. 17 c. aux revenus de 1869; mais on doit considérer que la cession de l'Alsace et de la Lorraine a fait perdre à la France 443 kilom. de cours d'eau imposés aux droits de navigation.

D'après un travail publié en 1873, par M. Lucas, ingénieur des ponts et chaussées, les dépenses faites par l'Etat depuis 1814, pour le service de la navigation intérieure, se répartissent de la manière suivante :

	1814-1830	1831-1847
	fr.	fr.
Travaux extraordinaires.....	149,179,000	341,246,000
Travaux ordinaires.....	33,608,000	141,006,000
TOTAUX.....	182,787,000	482,252,000
	1848-1851	1852-1870
	fr.	fr.
Travaux extraordinaires.....	37,736,000	218,048,000
Travaux ordinaires.....	44,557,000	207,835,000
TOTAUX.....	82,293,000	425,883,000
TOTAL GÉNÉRAL, 1,171,215,000 francs.		

Ces dépenses peuvent se diviser comme suit, pour les canaux et rivières canalisées :

	1814-1830	1831-1847
Canaux.	186,000,000	317,000,000
Rivières canalisées.	12,500,000	82,500,000
TOTAUX.	198,500,000	399,500,000
	1848-1851	1852-1870
Canaux.	16,000,000	74,000,000
Rivières canalisées.	22,000,000	108,000,000
TOTAUX.	38,000,000	182,000,000
Total général, 818,000,000 de francs.		

Quant aux rivières non canalisées, elles ont coûté à l'Etat, depuis 1831, 147,485,000 francs, dont 47,270,000 francs de 1831 à 1847, 15,320,000 francs de 1848 à 1851 et 84,895,000 francs de 1852 à 1870.

Les dépenses faites par l'Etat pour le service des ports maritimes de la France depuis 1814 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	1814-1830	1831-1847
Travaux extraordinaires.	23,558,000	118,481,000
Travaux ordinaires.	17,641,000	49,594,000
TOTAUX.	41,199,000	168,075,000
	1848-1851	1852-1870
Travaux extraordinaires.	27,108,000	191,000,000
Travaux ordinaires.	13,051,000	66,236,000
TOTAUX.	40,159,000	257,236,000
Total général, 506,669,000 francs.		

Les ports de commerce de la France sont au nombre de 218, dont 82 pour la Manche, 103 pour l'Océan et 53 pour la Méditerranée. 118,000 navires environ, jaugeant ensemble plus de 10 millions de tonnes, sont entrés dans les ports de mer français ou en sont sortis pendant l'année 1868.

— Navigation sous-marine. V. BATAUD.

— Navigation aérienne. V. AÉROSTAT.

Navigation (COMPAGNIES DE). Dans l'article LLOYD, nous avons déjà passé en revue quelques-unes de ces grandes sociétés d'armements et de transports maritimes ; dans le présent article, nous avons à mentionner celles de ces compagnies qui s'occupent exclusivement de navigation régulière, à dépâtes périodiques et à escales fixes, et qui n'ont dans leurs attributions ni les assurances maritimes, ni la télégraphie sous-marine, etc.

COMPAGNIES ANGLAISES.

African steam ship Company. Dessert une ligne de Plymouth à Fernando-Po, avec escales sur la côte occidentale d'Afrique.

British and North-American royal mail steam ship Company, ou Compagnie Cunard. Paquebots de Liverpool à New-York, faisant le service de la maille américaine, et de Liverpool à Boston et Halifax.

British India steam navigation Company. Dessert les mers de l'Inde et les côtes et îles orientales de l'Afrique. Elle possède 30 vapeurs, de 1,000 à 1,500 tonnes, d'une force de 200 à 300 chevaux.

European and Australian steam navigation Company. Etablie en 1856, elle est subventionnée pour le transport des mailles entre la métropole et ses colonies des mers du Sud. Une autre ligne de steamers, entre Melbourne et San-Francisco, avec escale à Honolulu, a été créée en 1870.

General steam navigation Company. Traversée de Londres à Hambourg, et de Londres à Rotterdam.

Liverpool, New-York and Philadelphia Company, ou Compagnie Inman. Rivale de la compagnie Cunard ; traversée de Liverpool à New-York et Boston.

National steam ship Company. Fait l'intercourse de l'Inde, de l'Australie et de San-Francisco ; elle a inauguré en 1870 un service direct entre Le Havre et New-York.

Ocean steam navigation Company. Services maritimes entre New-York et Le Havre, par Cowes, et New-York et Brême par Southampton (Compagnie anglo-américaine).

Pacific mail steam Company. Dessert les Antilles et le centre-Amérique, avec escale à Bordeaux, et la ligne entre Panama et les ports de la Californie.

Pennsular and Oriental Company. Rivale du Lloyd autrichien et des Messageries impériales dans les eaux du Levant, ses steamers parcourent les côtes du Portugal, de l'Espagne, les échelles du Levant, la mer Rouge, les mers de l'Inde et de la Chine ; ils touchent aussi aux ports de l'Australie. Elle possède une flotte de 67 navires, jaugeant ensemble 103,346 tonnes et représentant une force de 20,109 chevaux-vapeur.

Royal mail steam packet Company. Subventionnée pour le transport des mailles des Antilles, du Brésil et de l'Amérique du Sud.

Screw steam navigation Company. Compagnie générale de navigation à hélice, entre

l'Angleterre et Calcutta, par le Cap de Bonne-Espérance et Maurice.

COMPAGNIES FRANÇAISES.

Compagnie d'armements maritimes du Havre (Barbey et Cie). Flotte nombreuse ; capital de 95 millions.

Compagnie Bordes. Ligne de Bordeaux à Valparaiso ; possède un matériel perfectionné et des navires d'un type nouveau.

Compagnie fluviale et maritime de Nantes. Services entre Saint-Nazaire, Lisbonne, Cadix, Gibraltar, Malaga, etc.

Compagnie Franco-Américaine (Gauthier et Cie). Bateaux à vapeur desservant une ligne entre Le Havre et New-York.

Compagnie Frayssinet, de Marseille. Société active et puissante qui représente dignement le commerce marseillais.

Compagnie des messageries nationales. Elle fait le service postal dans la Méditerranée et reçoit de ce chef une subvention annuelle. Ses bâtiments, construits dans ses chantiers, naviguent sur les côtes de l'Algérie et de l'Italie, et dans les eaux du Levant ; elle a établi un service entre Bordeaux et la Plata, et une autre ligne entre Marseille et l'Australie par le canal de Suez. Au 31 décembre 1869, elle possédait un matériel à flot et un chantier d'une valeur de 100 millions ; sa flotte se composait de 69 bâtiments représentant une force de 22,885 chevaux-vapeur et un déplacement de 150,000 tonnes. En 1869, elle avait réalisé un bénéfice net de 5,294,774 fr. Son centre d'opérations est à Marseille, mais le siège de son administration est à Paris.

Compagnie de navigation mixte de Marseille (Arnaud, Touché frères et Cie). Maison d'armements importante.

Compagnie générale transatlantique. Cette compagnie, qui a succédé à une autre société tombée en déconfiture, a son siège administratif à Paris et sa tête de ligne à Brest. Ses services maritimes mettent en communication les côtes de Bretagne et de Normandie avec les ports de l'Amérique du Nord. Elle possède une dizaine de paquebots, dont les machines doivent être modifiées d'après le principe dit *low and high compound*, qui réalise une économie de combustible, en leur assurant une vitesse supérieure à la moyenne obtenue par les anciens appareils moteurs. L'organisation intérieure de cette compagnie, qui prélève une forte subvention sur le budget, a été l'objet de nombreuses critiques dans les séances de la commission d'enquête parlementaire sur la marine marchande. Sa situation est loin d'être aussi prospère que celle des Messageries nationales.

Société générale des transports maritimes à vapeur. Etablie à Marseille, au capital de 30 millions, cette compagnie expédie ses navires dans les ports de l'Algérie et du Brésil. Elle joint aux armements et aux affrètements l'émigration et la pêche. En 1869, elle a réalisé un bénéfice de 1,698,000 francs. Si des circonstances sur lesquelles la lumière se fera un jour n'avaient donné aux Messageries nationales une sorte de monopole pour le transport des dépêches entre la France et l'Algérie, la Société générale aurait pris un plus grand développement. Les services qu'elle a déjà rendus à notre colonie nous font désirer que cette iniquité cesse le plus tôt possible. Il ne tient qu'au directeur général des postes de donner cette satisfaction à l'Algérie.

COMPAGNIES HOLLANDAISES.

Compagnie de navigation Nederland. Organisée en 1870, au capital de 13 millions de francs et placée sous la présidence honoraire du prince Henri, frère du roi de Hollande, elle a pour objet spécial le transport des troupes des Pays-Bas à Java. C'est un élément de fret considérable.

Société de commerce. Compagnie puissante et prospère, siégeant à Amsterdam ; elle s'occupe d'affrètements et elle importe en Hollande les produits coloniaux.

COMPAGNIES ITALIENNES.

Compagnie Italo-Platense. Service maritime entre Gênes et la Plata, avec escales dans les ports de la Sicile et agences à Marseille et ailleurs.

Compagnie Rubattino. Etablie aussi à Gênes, elle dessert les ports italiens, les échelles du Levant et autres stations de la Méditerranée. Active et hardie, elle a acquis un territoire sur la côte arabique pour y fonder des entrepôts, afin de ravitailler ses pyroscaphes se rendant, par le canal de Suez, dans les mers de l'Inde et du Japon. C'est sur les bâtiments prêtés par cette maison à Garibaldi que le héros de Marsala alla enlever aux Bourbons de Naples la Sicile et leur capitale.

COMPAGNIES RUSSSES.

Ces diverses sociétés, s'occupant bien moins de navigation que de commerce et d'industrie (fourrures, pêche de la baleine et de la morue, chasse du phoque, trafic et échange de matières premières, etc.), ne méritent qu'une brève mention :

La **Compagnie Russe-Américaine**, fondée en 1799, a vu son territoire cédé aux Etats-Unis. La **Compagnie russe de l'Amour**, instituée en 1860, prend part à l'intercourse avec le Japon et la Californie ; son principal comptoir a été transféré à Vladivostok en 1870.

La **Compagnie de la mer Blanche**, fondée à Arkhangel en 1858, exploite surtout la pêche.

COMPAGNIE AUTRICHIENNE.

La **Compagnie Danubienne** est la plus puissante compagnie de navigation fluviale de l'Europe. Elle le dispute presque en importance au Lloyd autrichien ; mais le canal du Rhin au Danube sera construit, à l'effet de recevoir les marchandises entreposées à Anvers, au Havre et à Marseille, ou d'établir un transit direct à destination de ces mêmes ports pour les produits du centre et de l'est de l'Europe, la compagnie Danubienne occupera une position sans rivale dans le monde entier. Elle possède une nombreuse flotte à vapeur ; de ses chantiers de Bude sortent de superbes bâtiments, mieux organisés et mieux conduits que les paquebots du Mississippi. Ces steamers naviguent et sur le Danube et sur les affluents du fleuve ; ils desservent aussi une ligne de Galatz à Odessa. Ses anciennes lignes maritimes de Galatz à Constantinople, Trébizonde, Smyrne et Salonique ont été cédées au Lloyd autrichien. La compagnie est constituée au capital de 62,400,000 francs. Le gouvernement lui garantit un intérêt de 5 pour 100.

Navigation (LA), poème italien de Bernardino Balbi (Venise, 1590). C'est un poème purement didactique ; il est écrit en vers sciolti, ou vers blancs, et divisé en quatre chants. L'auteur traite de tout ce qui regarde l'art de construire un vaisseau, de le conduire sur les mers, dans le calme et dans la tempête ; des connaissances nécessaires au navigateur, des pays où il doit aller chercher les denrées précieuses qui sont des objets d'échange et de commerce ; en un mot, de la navigation dans tout son détail, depuis le moment où l'on s'apprête à partir jusqu'à celui où l'on revient. Il se livre à ce que son titre annonce et ne fait pas entendre, dans son poème tout ce qui s'est passé sur la mer. Ce livre, un des meilleurs poèmes didactiques de la littérature italienne, finit par une fable épisodique sur l'invention de la boussole. Balbi adopte la tradition qui attribue cette invention à Flavio Gioia, d'Amalfi, et en forme le sujet d'une fable où il fait entrer Junon et Iris. « Mais, dit M. Ginguéné, le système mythologique suivi dans tout le poème fait que cet épisode n'y forme aucune disparate. L'imitation éloignée de Virgile s'y fait sentir, et l'on y respire, ainsi que dans tout l'ouvrage, un goût formé à l'école des anciens. »

Navigation (LA), poème didactique d'Esménard (1805, in-8). D'abord en huit chants, ce poème a été réduit à six dans les dernières éditions suivantes. C'est une des moins mauvaises productions de la littérature impériale, un décalque adroit des procédés de Delille. La versification en est généralement soignée, suffisamment harmonieuse ; le style est correct ; mais on n'y sent pas le moindre enthousiasme poétique ; les figures de rhétorique, l'hypotypose, l'apostrophe, la prosopopée, employées suivant les règles ordinaires, tiennent lieu de la verve absente. Le sujet était vague et indéfini ; l'auteur, sans s'astreindre à l'ordre chronologique, a choisi dans l'histoire de la navigation les événements les plus importants, ceux qui ont le plus influé sur les progrès de l'art naval, les faits et les tableaux qui sont les plus propres à être embellis par la poésie. Mais deux sources d'intérêt manquent à son œuvre : l'action et les caractères. Il y a sans doute une suite d'actions, mais aucune action principale ; une foule de caractères, mais des personnages qui paraissent et s'éteignent avec les scènes successivement présentées.

Quoique la mer couvre plus de la moitié du globe et que les faits purement maritimes soient assez nombreux et assez intéressants, Esménard débarrasse souvent, fait relâcher dans les ports, s'enfonce dans les terres et parle un peu de tout. Les fictions qu'il invente ne tiennent à son sujet que par des idées assez éloignées. Il donne peu de préceptes techniques dans son poème ; il écrit plutôt l'histoire que les lois et les règles de la marine et de la navigation. Il aborde cependant les choses didactiques, par exemple : la description de la boussole, d'une bataille navale, l'histoire de la marine française au XVIII^e siècle, le commerce maritime de la Hollande, la pêche de la baleine, etc. N'étant soutenu ni par l'enthousiasme pour son sujet ni par une inspiration réellement poétique, il se contente trop souvent de rimer des lignes de prose. Quelques descriptions, des périodes majestueuses et sonores, des narrations qui se succèdent sans lien, un champ immense mal rempli, des épisodes insuffisants, ne laissent dans l'esprit que des idées confuses. « Très-propre à décrire, à raconter, à revêtir les objets des couleurs qui leur sont propres, à célébrer les grands événements, Esménard, dit M. de Feletz, me semble moins heureux dans la peinture des sentiments. Il y a dans son poème plusieurs morceaux qui appartiennent à ce genre, et tous, si vous en exceptez le récit des malheurs de l'infortuné La Pérouse, qu'on lit avec beaucoup d'intérêt dans le huitième chant, me semblent dépourvus de ce charme qu'une grande infortune ou une vive passion jette ordinairement sur un épisode. » Parmi les parties les plus remarquables du poème, parmi celles qui sont quelque-

fois citées, il faut mettre la *Prière du soir à bord d'un vaisseau* et la *Pêche de la baleine*.

Navigation (LA). Iconog. Les divinités marines étaient nombreuses dans la mythologie grecque ; Neptune était regardé comme leur chef ; il était le souverain, le véritable dominateur des mers, et c'est à lui surtout que les navigateurs adressaient leurs prières et leurs offrandes. Le christianisme a eu beau renverser les temples et les statues des faux dieux et prêcher le monothéisme, il n'a pas réussi à détruire ce besoin qu'ont les faibles, les opprimés, les ignorants, de croire à l'existence d'êtres supérieurs mêlés à tous les incidents de notre vie et ayant le pouvoir de nous être favorables ou défavorables. Les divinités païennes, entraînées dans la disgrâce de Jupiter, ont fait place à la Vierge, aux anges, aux grands saints et aux petits saints chargés de présider aux menus détails dont la Trinité n'a pas le temps de s'occuper. Au lieu de prier Neptune, ou Téthys, ou le vieil Oceanus, les marins, avant de mettre à la voile, s'en vont brûler un cierge en l'honneur de Notre-Dame de la Mer ou de Notre-Dame de la Garde ; Marie, *gloria maris*, étoile de la mer, préside ainsi à la navigation.

Dans les compositions purement allégoriques, la *Navigation* est représentée d'ordinaire sous les traits d'une femme robuste, tenant une boussole et un gouvernail et ayant le pied posé sur une proue ; une ancre et divers instruments propres à l'art de diriger les navires accompagnent quelquefois cette figure. D'autres fois, c'est un génie qui est représenté avec les attributs maritimes dont il vient d'être parlé ; David d'Angers a sculpté, pour la décoration de la douane de Rouen, une figure en ronde-bosse de la *Navigation*, qui a été lithographiée par Marc. Une statue, exécutée par Mancau, surmonte l'une des colonnes rostrales de la promenade des Quinconces, à Bordeaux ; un buste en marbre, par Joseph Felon, a figuré au Salon de 1859. M. Schroder a exécuté, pour la nouvelle façade des Tuileries (1868), une statue de pierre représentant le *Génie de la navigation favorable*. La *Navigation* est encore représentée, dans ce dernier monument, par un bas-relief de Mme Léon Berteaux (un des frontons, du côté de la Seine) ; un groupe en pierre, de M. L. Meunier, et une statue de pierre, de M. P. Loison (place du Carrousel).

NAVIGUER v. n. ou intr. (na-vi-gé). Forme ancienne du mot NAVIGER, qui est resté en usage jusqu'au XVIII^e siècle : *Tous les gens de mer disent naviguer ; mais à la cour on dit NAVIGER, et tous les bons auteurs l'écrivent ainsi.* (Vaugelas.) Les anciens, n'ayant pas de boussole, ne pouvaient guère NAVIGER que sur les côtes. (Montesq.)

NAVIGUÉ, ÉE (na-vi-gé) part. passé du v. *Navigation*. Manœuvre, en parlant d'un navire : *Il est absolument indispensable qu'au défaut des pinasses de Bayonne nous ayons une douzaine de bonnes doubles chaloupes NAVIGUÉES par douze rames.* (De Croissy.) « Où l'on se livre à la navigation : *L'arbre le plus utile aux marins, le cocotier, croît sur le bord des mers les plus NAVIGUÉES.* (B. de St-P.) Le 6, vers les huit heures du matin, nous eûmes connaissance de l'île du Pic ; ce volcan domina longtemps des mers non NAVIGUÉES. (Chateaub.)

NAVIGUER v. n. ou intr. (na-vi-gé — lat. *navigare*, de *navis*, navire, et de *agere*, conduire). Aller, voyager sur les eaux : *NAVIGUER sur un fleuve. NAVIGUER en pleine mer. Une ancienne loi des Guèbres défendait de NAVIGUER sur les fleuves.* (Montesq.) Le besoin de subsistance, la crainte d'un ennemi puissant, furent sans doute les premiers motifs qui excitèrent chez l'homme la pensée hardie de NAVIGUER. (M. B.) Pour qui n'a jamais NAVIGUÉ, le moindre grain semble un ouragan. (Montalemb.)

L'Océan se repose et s'endort fatigué, Comme un vieux matelot las d'avoir navigué. Mlle de Poligny.

« Diriger la marche d'un navire : *Ce pilote est habile à NAVIGUER.*

— Se comporter à la mer, en parlant d'un navire : *Cette chaloupe NAVIGUE bien.*

— Nager, en parlant des animaux : Le cygne sur les eaux navigue avec noblesse, Courbe de son grand cou l'ondulose souplesse, Et de ses pieds rameurs agite l'aviron.

PARSEVAL-GRANDMAISON.

— Par ext. Diriger sa marche ou un véhicule de nature quelconque : *NAVIGUER à travers un bois.*

— Fig. Se conduire, diriger sa conduite ou ses affaires, tendre vers un but par des moyens appropriés : *On n'a pas encore inventé de boussole pour NAVIGUER sur la haute mer du mariage.* (H. Heine.) En Angleterre et aux Etats-Unis, en réalité on ne gouverne pas, on NAVIGUE. (B. de Gir.)

— Mar. *Navigation de conserve*. Faire la même route, obéissant aux ordres d'un seul chef, et Fig., Aller ensemble, en parlant de deux ou plusieurs individus : *Moi, disait un autre, je vais rassembler tous les musiciens de Saint-Tropez et je les ferai NAVIGUER DE CONSERVE à ma suite.* (E. Sue.) « NAVIGUER par les sinus, par le compas de proportion. Se servir des tables de logarithmes ou du compas de proportion pour faire les calculs relatifs à la navigation. » *NAVIGUER par le rond ou par le ré-*

duit, se servir, en naviguant, de cartes sur lesquelles les degrés de latitude vont en croissant vers le pôle. *Il Naviguer sur une carte réduite*, Suivre, pointer sa route avec l'observation de la latitude et de la longitude estimées. *Il Naviguer sur une carte plate*, Suivre, pointer sa route sur une carte où les degrés de longitude ne sont pas indiqués. *Il Naviguer à la sonde*, Faire route, en sondant, pour déterminer la situation des écueils et des bas-fonds. *Il Naviguer dans les terres*, Naviguer dans un espace qui se trouve indiqué comme terre sur une carte fautive. *Il Naviguer au militaire*, Être embarqué sur un bâtiment de guerre. *Quand on me prendra à naviguer au militaire*, le canard doré du bonhomme Sroffl gloussera et britra des ailes. (E. Sue.) *Il Naviguer en armée*, en escadre, Faire partie de forces navales réunies pour une expédition. *Il Naviguer au voyage ou à la traversée*, S'engager, moyennant un salaire convenu, pour le voyage seulement. *Il Naviguer à part*, Servir à bord d'un bâtiment de commerce, moyennant une part déterminée dans les bénéfices.

— V. a. ou tr. Manœuvrer à la rame : *Naviguer une embarcation*. *Il se livra à la navigation* : *Une mer qu'on n'a pas encore naviguée*.

NAVILLE s. f. (na-vi-llé; *il mll.* — ital. *naviglio*, can). Petit canal d'irrigation en Lombardie.

NAVILLE (François-André), magistrat suisse, né à Genève en 1752, mort en 1794. Il fut successivement avocat (1775), procureur général (1789), président de la chambre des tutelles et conseiller d'Etat. Depuis deux ans, il était rentré dans la vie privée lorsque, un tribunal révolutionnaire ayant été établi à Genève à la suite de l'insurrection de juillet 1794, Naville fut traduit devant cet tribunal pour sa juridiction et condamné à la peine capitale. On lui donna, sous le titre de *l'Etat civil de Genève* (1790, in-8), un ouvrage fort remarquable, dont les notes contiennent une foule de vues nouvelles et profondes sur les points les plus importants du droit.

NAVILLE (François-Marie-Louis), philosophe et pédagogue suisse, né le 20 décembre, né à Genève en 1784, mort en 1846. Ordonné pasteur en 1806, il se rendit l'année suivante en France, passa en Italie en 1809, se lia pendant ces voyages avec plusieurs personnages éminents de ces deux pays et, de retour en Suisse, devint pasteur à Chancy (1811). Quelques années plus tard, en 1819, Naville fonda à Vernier, près de Genève, un pensionnat modèle et, à partir de ce moment, il consacra aux études métaphysiques les loisirs que lui laissait la direction de son institution. Naville devint membre du conseil d'instruction publique du canton de Genève et de la Société d'utilité publique. En philosophie, il avait adopté en partie les idées de Maine de Biran et était partisan d'un écartisme dans lequel dominaient les idées morales. Comme pédagogue, il voulait l'éducation de famille, de nombreux exercices physiques, et pensait qu'on devait s'attacher à communiquer aux élèves des connaissances de toute nature. Ses principaux ouvrages sont : *De l'éducation publique considérée dans ses rapports avec le développement des facultés, la marche progressive de la civilisation et les besoins actuels de la France* (1832); *De la charité légale* (1836, 2 vol. in-8); *Guide de l'acheteur de livres pour la jeunesse* (1842); *Mémoire explicatif du tableau des études dans l'établissement de Vernier* (1845), etc.

NAVILLE (Jules-Ernest), écrivain protestant suisse, fils du précédent, né à Chancy en 1816. Il a professé pendant plusieurs années la philosophie à la Faculté des lettres de Genève et a été nommé, en 1865, correspondant de l'Académie des sciences morales de Paris. Parmi ses travaux, nous citerons : *Maine de Biran, sa vie et ses pensées* (1857, in-18); *Œuvres inédites de Maine de Biran* (1859, 3 vol. in-8); *la Vie éternelle* (1861, in-8); *Mue Suecienne* (1864, in-8); *le Principe du mal* (1868); *la Question électorale en Europe et en Amérique* (1868, in-18), etc. Citons encore de lui un intéressant mémoire sur le *Principe de transcendance*, adressé à l'Académie des sciences morales en janvier 1873.

NAVIPEDE s. m. (na-vi-pé-de — du lat. *navis*, navire; *pes*, pedis, pied). Navir. Sorte d'embarcation portative, composée de deux nacelles parallèles, d'une sellette et de deux rames.

NAVIRE s. m. (na-vi-re — du bas lat. *navirum*, dérivé du latin *navis*, Navire signifie proprement flûte, réunion de vaisseaux; on lui trouve encore ce sens dans quelques vieux auteurs : « Et si avoient navire de deux cents nef. » [Chronique de St-Denis.] Ce n'est que par restriction que *navire* a signifié vaisseau. Bâtiment destiné à la navigation sur mer : *Equiper, fréter un navire*. *Construire, lancer un navire*. *Plus un navire est petit, plus il est en danger dans les gros temps*. (Montesquieu.) *Les matelots se passionnent pour leur navire*; *ils pleurent de regret en le quittant, de tendresse en le retrouvant*. (Chateaub.) *Le caprice de la pensée franchit les mers sans navire*. (V. Hugo.)

Qu'il va lentement le navire
A qui j'ai conté mon sort!

BÉRANGER.

— Fig. Objet exposé à des vicissitudes comparées aux tempêtes qui assaillent les navires :

Un homme dans la tombe est un navire au port.

MALHERBE.

— Prov. *A navire brisé tous vents sont contraires*, Tout nuit à un corps usé; les gens ruinés ne trouvent plus aucune chance favorable.

— Antiq. *Navires sacrés*, Bâtiments consacrés aux dieux.

— Mar. *Navire marchand*, Celui qui est spécialement affecté au commerce. *Il Navire en guerre et marchandise*, Bâtiment marchand qui a une commission pour faire la guerre. *Il Navire en course*, Vaisseau armé en guerre par des particuliers, avec une commission de l'Etat pour faire la course. *Il Navire de registre*, Nom qu'on donnait en Espagne et en Amérique à un navire marchand qui obtenait du conseil des Indes la permission d'aller faire son commerce dans ce pays, moyennant une certaine somme et sous certaines conditions. *Il Petit navire*, Instrument de bois qu'on jette à la mer pour connaître le sillage du vaisseau. On dit aujourd'hui *LOCH*. *Il Navire*! Cri par lequel la vigie prévient qu'un bâtiment est en vue.

— Astron. *Navire Argo*, Constellation de l'hémisphère austral, qu'on appelle aussi *NAVIRE*, *VAISSEAU*, *NAVIRE DE JONON*, *CHARIOT DE MER*.

— Rem. Ce mot était autrefois féminin, ou au moins d'un genre douteux : Jason, le gouverneur de toute la navire.

RONSSARD.

Car aux flots de la peur, sa navire qui tremble
Ne trouve point de port.

MALHERBE.

— Encycl. Constr. La construction d'un navire, quelle que soit d'ailleurs sa destination, qu'il soit en bois ou en fer, de fort tonnage ou non, exige d'abord la détermination des poids du navire en charge et de l'eau de mer déplacée, ensuite la détermination de la force motrice, voile ou vapeur, capable de faire équilibre à la résistance que le navire doit opposer à cette force. On comprend, en effet, que, si le poids du navire en charge était supérieur à celui de l'eau de mer déplacée, ce navire sombrerait, et que, si le poids du navire non chargé était très-voisin du poids de l'eau de mer déplacée, la charge qu'on pourrait embarquer serait presque nulle et, partant, le navire ruiné pour ses propriétaires. Le navire doit donc être construit de telle sorte que, pour un maximum de solidité, son poids soit aussi inférieur que possible à celui du liquide déplacé. Le second point d'importance capitale est la détermination de la force qui doit mettre le navire en mouvement. Pour déterminer cette force, il faut connaître la somme des résistances opposées à la marche par le poids et la forme du navire. Nous n'entrerons pas dans l'examen des procédés employés par les ingénieurs de la marine pour arriver à la détermination de la forme et des forces motrices des navires de tels ou tels poids ou volumes; disons simplement qu'aujourd'hui encore, même après avoir obtenu, surtout dans ces dernières années, des résultats remarquables comme vitesse et dimensions, on tâtonne encore quelque peu, ce qui est inévitable du reste, étant donné la multiplicité des types et le nombre des éléments qui doivent fournir la solution du problème.

Nous allons donner quelques renseignements généraux sur la construction des navires en bois et en fer, renvoyant pour explications plus complètes aux livres spéciaux.

La partie principale d'un navire est la coque, formant un tout continu et destinée à flotter. Elle est divisée en deux parties symétriques par un plan, qui est vertical à l'état de repos, et qu'on appelle le plan diamétral longitudinal, ou simplement le longitudinal. La courbe suivant laquelle la coque est rencontrée par le plan horizontal de la mer lorsque le navire est chargé se nomme ligne de flottaison en charge, ou ligne d'eau. La partie de la coque qui est immergée constitue la carène ou les œuvres vives; la partie qui est au-dessus de la ligne de flottaison forme l'accastillage ou les œuvres mortes. On divise encore la coque par un plan vertical perpendiculaire au longitudinal, auquel on donne le nom de latitudinal ou transversal. Tout ce qui est en avant de ce plan forme la partie avant du navire, qui se termine de ce côté à la proue; tout ce qui est en arrière du latitudinal forme la partie arrière, qui se termine par la poupe. Tout ce qui est à droite du longitudinal, pour un observateur regardant l'avant, forme le côté de tribord; tout ce qui est à gauche forme le côté de bâbord.

Les pièces qui composent un navire sont très-nombreuses; nous allons énumérer les principales.

Et d'abord la quille. On appelle quille d'un navire la pièce rectiligne horizontale qui forme la base de son édifice. Elle se termine à sa partie antérieure par une pièce appelée brion, qui a une partie droite et une partie courbe. Sur la partie courbe s'appuie une forte pièce nommée étrave, qui forme l'avant du navire et la base de la proue. A l'extrémité opposée de la quille se dresse une forte pièce,

presque verticale, qu'on nomme étambot et qui sert de support au gouvernail, lequel y est fixé par des pentures. L'espace compris entre l'étrave et l'étambot est garni de pièces courbes et transversales, formant une série de côtes venant se relier à la quille, qui est l'épine dorsale du bâtiment. Ces courbes, nommées couples, se composent d'une pièce presque horizontale, liée avec la quille et qu'on désigne sous le nom de varangue, puis d'une pièce courbée appelée genou et enfin de plusieurs allonges. La carlingue est un assemblage de plusieurs pièces de bois placées au-dessus de la quille et dans sa direction. Elles recouvrent les milieux des varangues des couples et supportent des couples de liaisons intérieures appelées porques. L'ensemble de ces côtes constitue la membrure. La distance qui doit exister entre ces pièces est fixée dans les navires marchands suivant les indications des ingénieurs; dans les navires de guerre, elle est déterminée par l'emplacement des sabords. Les pièces sont liées et consolidées ensemble par des bordages en chêne. Les jointures que les bordages laissent entre eux sont bourrées d'étoupe enfoncée au marteau, puis toute la surface de la carène est passée au goudron et enfin recouverte par les plaques de doublage.

Tout bâtiment présente à sa partie supérieure un plancher qui se nomme pont. Ce plancher repose sur des poutres appelées baux, qui traversent le navire dans le sens de la largeur et sont soutenues par des pièces de bois verticales nommées épouilles. Les grands bâtiments sont partagés en deux, trois et quatre étages et possèdent plusieurs planchers superposés qu'on nomme ponts. Dans les vaisseaux à deux et trois ponts, on appelle premier pont celui qui porte la batterie la plus basse. Le pont supérieur prend le nom de gaillard d'avant dans la partie de ce pont qui va du mât de misaine à l'extrémité antérieure du bâtiment, et celui de gaillard d'arrière dans celle qui va du couronnement de la poupe au grand mât. Le gaillard d'arrière porte aussi le nom de dunette. A la partie antérieure du bâtiment se trouve un assemblage de pièces de charpente affectant une forme circulaire et se terminant par une pointe qui fait saillie hors de l'étrave; c'est la girbe ou éperon. L'espace de galerie qui la surmonte forme le milieu du pont se nomme poulaïne. C'est sur la saillie la plus avancée de la girbe que se plaçant ces statues ou emblèmes allégoriques qu'on voit à l'avant des navires.

Comme on vient de le voir, la capacité intérieure du navire est divisée par des planchers horizontaux. Ces étages sont partagés eux-mêmes, par des cloisons verticales, en compartiments désignés sous le nom d'emménagements. Ces compartiments communiquent entre eux par les écoulures, ouvertures à peu près carrées, pratiquées dans les planchers. C'est par ces écoulures qu'on opère le chargement et le déchargement des navires. On appelle cale l'espace situé au-dessous du pont le plus rapproché de la base du navire. Dans les navires de commerce, ce pont est souvent le seul qui existe; les caboteurs ne l'ont même pas. La cale sert de magasin. Elle est divisée en plusieurs compartiments qui empruntent leurs noms aux objets qu'ils renferment. Ainsi, on désigne sous le nom de cale à eau celle qui contient l'eau destinée à l'équipage; cale au vin, celle qui renferme le liquide; l'archipompe est le compartiment qui renferme les pompes; le puits aux boulets, la fosse aux câbles sont ceux où l'on dépose les boulets et les cordages. Plusieurs compartiments portent le nom de soute : tels sont les soutes aux poudres, au biscuit, aux voiles, etc. Au-dessus de la cale proprement dite se trouve une plate-forme à pièces mobiles et sur laquelle sont armées des barils de salaison, de farine, etc. Sur cette plate-forme se trouve également la cambuse, magasin où se font les distributions de vivres à l'équipage. On y trouve également la prison.

Telles sont les dispositions générales ordinairement adoptées à l'intérieur des navires marchands. Mais la disposition des bâtiments devant varier avec le genre de services qu'ils sont appelés à rendre, on comprend qu'il est impossible d'entrer ici dans une description plus détaillée.

Disons encore cependant que la cale des navires de commerce, presque exclusivement réservée aux marchandises, est disposée à cet effet. La cale des navires de guerre est agencée d'autre sorte. Dans ces derniers, il y a un faux pont qui est occupé par les logements des officiers et des matres et par des compartiments où l'on dépose les sacs des matelots. Ce faux pont est éclairé par des ouvertures circulaires de 0m,20 de diamètre, appelées hublots. Ces ouvertures, pratiquées dans la muraille du navire, sont presque toujours fermées quand le navire est en marche, pour empêcher le faux pont d'être inondé. Dans les bâtiments de guerre, les ponts prennent le nom de batteries. Dans les vaisseaux de guerre à trois ponts, tout l'arrière est consacré à l'état-major. Les logements des officiers supérieurs sont très-somptueux. Celui de l'amiral, dans les vaisseaux qui doivent porter cet officier, est situé à l'extrémité de la batterie supérieure et communique avec une galerie qui s'avance en dehors du bâtiment et fait le tour de la

poupe. Au-dessus de cette galerie, on en voit une autre qui règne autour de la dunette. C'est de là que le capitaine du navire domine son bâtiment, examine la voile et donne les ordres de manœuvre. Les matelots couchent dans des hamacs suspendus aux plafonds des batteries. C'est dans la batterie haute que se trouvent les cuisines.

Nous n'entrerons pas ici dans l'énumération des appareils qui servent à la locomotion des navires; on trouvera des articles traitant de ces divers sujets aux mots VAPEUR et VOILURE.

Nous allons, pour terminer cette très-courte étude, dire quelques mots des navires en fer. L'idée de construire des bâtiments en fer appartient à l'Angleterre et remonte à une époque assez reculée. Vers la fin du XVIII^e siècle, Wilkinson, directeur des fonderies de Bradley, construisit le bateau en fer destiné à porter les produits de son usine. Toutefois, le premier navire à vapeur et en fer fut construit vers 1820, par MM. Horsley et Cie, et destiné à naviguer sur la Seine, entre Paris et Saint-Cloud. Ces premiers essais furent suivis de plusieurs autres et, en quelques années, les navires en fer devinrent très-nombrables. Dans ces derniers temps, cette construction a pris de grandes proportions et, dans les navires à vapeur surtout, on a substitué le fer au bois.

Le caractère particulier des bâtiments en fer, qui d'ailleurs sont construits sur le même modèle que les navires en bois, consiste dans la disposition spéciale des revêtements extérieurs, dont les virures, au lieu d'être juxtaposées et réunies par les couples, comme dans les navires en bois, sont directement liées les unes aux autres le long de leurs arêtes longitudinales, à l'aide de nombreux rivets. Constitué de la sorte, le bordé pourrait déterminer à lui seul les formes de la carène, si l'on voulait lui donner l'épaisseur suffisante pour résister aux poussées intérieures et extérieures. La membrure ne serait donc pas indispensable dans ces sortes de constructions; on la conserve toutefois afin d'augmenter la rigidité des murailles et de répartir convenablement les pressions provenant, soit des ponts, soit des machines qui reposent sur les fonds du navire.

Le bordé, qui forme pour ainsi dire une seule pièce, est d'une grande solidité et oppose une résistance considérable aux flexions longitudinales. Les membrures, bien que d'un faible volume, sont très-résistantes et, enfin, les liaisons s'exécutent avec la plus grande facilité. Enfin, les navires en fer présentent, à égalité de la sorte, une grande infériorité de poids sur les navires en bois. Le poids de la coque varie entre 35 et 48 0/0 du déplacement total.

On construit des navires en fer très-légers et d'une grande solidité, comme adhérence des parties qui composent le navire; mais ces navires, outre qu'ils ont à redouter dans les longues traversées une oxydation dont le résultat est d'amincir leur coque déjà faible, se brisent facilement contre les écueils et ne présentent point, comme résistance aux chocs qui peuvent survenir en mer, les mêmes garanties que les navires en bois. Pour remédier à l'oxydation de la tôle, on la couvre d'une couche de minium et, si l'on prend soin de refaire cette peinture assez fréquemment, on empêche l'oxydation. Pour parer aux accidents qui peuvent résulter des chocs et des brisures qui en sont les suites, la cale est divisée en parties isolées les unes des autres d'une façon absolue, ou ne communiquant entre elles que par des orifices faciles à boucher. Si un choc survient et brise une plaque, la partie de la cale qui était en arrière de cette plaque est rapidement fermée; l'eau la remplit, mais ne peut de là gagner le reste du bâtiment, et le navire continue sa route sans danger jusqu'au port le plus voisin, où il exécute les réparations nécessaires.

Les bâtiments en fer, avons-nous dit plus haut, sont d'un poids moindre à volume égal que les bâtiments en bois. Ils présentent encore cet avantage que leur aménagement intérieur, en raison de la grande résistance du fer, est plus commode à établir et laisse plus de place pour les marchandises, les manœuvres et l'installation des cabines.

Dans les navires en fer, la membrure est composée de fers d'angle, ou cornières, pliés et équerés à chaud, suivant le mode ordinaire. Les cornières étant fort longues, deux ou trois au plus suffisent pour former un couple de la plus grande dimension; on les réunit alors par des emputures de 1m à 1m,30, fortement rivées l'une sur l'autre. Dans les fonds, les couples sont consolidés par une varangue consistant en une tôle verticale clouée sur le côté de la cornière.

Les quilles sont en fer forgé ou composées de plusieurs épaisseurs de tôle jointives et réunies par des rivets. Les couples ne font que poser sur la quille; leur jonction est opérée par les gabords pliés à peu près à angle droit et dont un des côtés s'applique sur leur surface extérieure et l'autre sur la surface verticale de la quille.

Le bordé extérieur est composé de feuilles de tôle auxquelles on conserve le plus de longueur possible, tout en leur donnant peu de largeur, afin qu'elles puissent suivre sans difficulté les façons de la carène. Les joints employés pour relier ces pièces sont de diverses espèces; les joints à franc bord bien exécutés sont considérés comme les plus solides.

Mentionnons enfin le rivetage, qui joue un

grand rôle dans la construction des navires en fer. Cette opération exige beaucoup de soin. Les rivets doivent avoir un diamètre égal au double de l'épaisseur de la tôle; ils doivent être placés à une distance convenable; trop rapprochés, ils coupent les plaques, qui n'ont plus la moindre solidité; trop éloignés, ils supportent une charge énorme et peuvent décliner la tôle.

L'enquête sur la situation de notre marine marchande, en 1860, a mis en lumière une foule de renseignements très-intéressants sur l'industrie des constructions navales dans les divers Etats. Cette enquête, qui a eu pour résultat l'abolition du régime protecteur, a surtout porté sur le prix de revient. En France, ce prix, pour les bâtiments en bois, varie suivant la jauge, la qualité des matériaux employés, le plus ou moins de perfection du travail, la facilité des approvisionnements, qui n'est pas la même partout, et le prix de la main-d'œuvre, qui s'élève en proportion de l'activité des ports; aussi y a-t-il des différences notables d'un port à l'autre.

Pour les bâtiments en bois, le prix de revient français varie entre 480 fr. et 370 fr. par tonneau de jauge; ce sont là les prix des bâtiments classés 1^{re} cote par les compagnies d'assurances.

En Angleterre, où les constructeurs ont le fer, la fonte et le combustible à meilleur marché, les prix sont moins élevés. Les bois employés dans la construction des navires anglais ordinaires sont un peu moins bons que les bois français. Au contraire, les bois employés dans les navires du premier ordre sont de meilleure qualité; aussi pour ces navires y a-t-il parité dans les prix de revient des deux pays; les prix de revient anglais sont même un peu plus élevés.

En Hollande, en Suède, en Danemark, dans tous les pays de la Baltique, aux Etats-Unis, au Canada et dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, on construit des navires en bois à bien meilleur marché qu'en France, le bois coûtant dans ces pays de 30 à 60 pour 100 moins cher; mais ces bois sont aussi moins bons que les bois français. Les navires construits dans ces divers pays viennent pour la plupart en Angleterre subir un travail de chevillage, de consolidation et de doublage, qui en élève considérablement le prix.

En Italie, en Dalmatie, en Grèce, on construit encore à meilleur marché; mais ces navires ne peuvent supporter le moindre choc.

En Angleterre, le coût d'un bâtiment dépend surtout de l'emploi auquel il est destiné. Sur la côte est, les navires étant pour la plupart destinés au transport des charbons de terre et à la navigation des mers du Nord, leurs constructeurs se préoccupent avant tout de la question du bon marché. La durée de ces navires n'entre qu'en seconde ligne dans leurs calculs; ils les établissent à raison d'une dépense de 8 à 10 livres sterling par tonneau. Sur la côte ouest, dans la Clyde, dans la Tamise, dans l'île de Wight, où l'on construit en grande partie pour les navigations lointaines, on se préoccupe un peu plus de la durée; aussi les prix de revient sont-ils à peu près doubles.

Les bâtiments à vapeur français coûtent par tonneau de jauge de 550 à 570 fr.; en fer, ce prix augmente de 30 pour 100 environ. Il est d'ailleurs difficile d'établir une moyenne certaine, la puissance de la machine variant beaucoup. Pour les navires de guerre, on a calculé que chaque cheval nominal revenait à 1,000 fr. environ.

Les navires anglais de la même catégorie reviennent à un meilleur prix et sont aussi plus cher; mais, en raison de la pratique de ces grands ouvriers anglais, l'exécution de ces navires est plus parfaite que celle des navires français. Cette considération a déterminé, dans ces dernières années, la Compagnie des paquebots transatlantiques français à confier à des constructeurs anglais la construction de la plus grande partie de sa flotte; mais cette préférence donnée à l'industrie anglaise, au détriment de l'industrie française, ne paraît pas avoir été complètement justifiée; car ces navires de provenance anglaise sont jugés, par les hommes pratiques, inférieurs non-seulement aux bonnes constructions anglaises, mais aux constructions françaises de même nature.

Les bâtiments à vapeur durent moins que les navires à voiles, à cause des eaux chaudes, des pentes de charbon, des dépôts de rouille qui se forment à l'intérieur et qui corrodent le bois. Cependant les navires en fer, avec un entretien de peinture et un nettoyage intérieur et extérieur bien fait, peuvent durer de 25 à 28 ans.

Autrefois, en France, la durée moyenne des navires en bois était de 20 à 22 ans; mais le débaissement de nos forêts, surtout la rareté du chêne dur ont de beaucoup réduit cette limite, qui n'est plus que de 12 à 14 ans. On est aujourd'hui obligé d'employer des bois qui ne sont pas toujours secs. Au privilège de l'Etat, qui a droit de choisir dans tous les bois en exploitation les pièces nécessaires au service de la marine, est venue se joindre la consommation des chemins de fer pour leur matériel et leurs traverses. Les approvisionnements se trouvent par là fortement diminués. L'industrie privée ne peut donner les mêmes prix que l'Etat ou les compagnies; aussi est-elle réduite à n'employer que des

bois qui ont à peine deux ans de coupe et qui ne sont pas assez purgés de leur sève; il s'ensuit qu'au bout de neuf à dix ans un navire en bois a beaucoup de pièces mauvaises et qu'il faut songer à de très-sérieuses réparations.

D'ailleurs, la durée varie suivant la nature du fret et les parages fréquentés par les navires. Les navires qui sont chargés habituellement de riz ou de sucre, les navires durent moins que ceux qui transportent des cafés, du cacao, du coton. D'après M. Gogetche, directeur de la Compagnie des transatlantiques, l'art de traiter les bois est bien moins connu en France et en Angleterre qu'aux Etats-Unis. Nous n'avons rien chez nous qui on puisse comparer aux navires cotonniers, qui unissent une énorme capacité à la rapidité de la marche; à eux goélettes à cabotage, d'un tonnage de 400 à 500 tonneaux, qui se manœuvrent avec un équipage de sept hommes seulement, et surtout aux clipper grand modèle, à formes élégantes, à taille colossale, à la marche rapide, qui conviennent également aux grands trajets, au transport des émigrants, des matières encombrantes et des marchandises riches. Toutes ces diverses constructions, de beaucoup préférables aux constructions anglaises et françaises du même ordre, sont mieux appropriées aux besoins si divers de la navigation. Leur exécution revient à des prix fort inférieurs aux prix anglais et surtout aux prix français. Ainsi, aux Etats-Unis, des navires de 1,200 à 1,500 tonneaux peuvent s'établir à raison de 12 à 13 livres sterling le tonneau de jaugeage, c'est-à-dire au prix de 600,000 fr.; en France, en raison de la cherté des bois, il faudrait dépenser 1,200,000 fr. La France est placée, pour les réparations, dans de moins bonnes conditions que l'Angleterre, la Hollande et les Etats-Unis. Les dépenses occasionnées par ces travaux s'élèvent, en moyenne, à 8 pour 100 de la valeur du navire pendant toute sa durée. En Angleterre, où l'on emploie plus de bois médiocres qu'en France, les réparations ont lieu beaucoup plus tôt. Le remplacement du doublage en cuivre nécessite presque toujours le renouvellement de la carène et des membrures. Dans ces conditions, le nouvel armement d'un vieux navire est aussi cher qu'un neuf. Mais l'Angleterre et les Etats-Unis ont des chantiers mieux organisés pour les réparations. En France, on manque de bassins de carénage et même de forges sèches, ou grils flottants, qui permettent de visiter entièrement les navires. C'est aussi en France que l'emploi des vieux navires se fait dans les conditions les plus désavantageuses. Tandis que l'Angleterre emploie ses vieux navires même ceux d'un très-fort tonnage, à des transports de charbon d'un port à l'autre, la France, à qui le fer manque, ne peut employer les siens qu'au transport des graines oléagineuses.

Le pays du monde le plus favorisé pour l'emploi de ses vieux navires, c'est la Norvège. Nulle part ailleurs on n'en trouve en aussi grand nombre. Bien que construits, en grande partie, en bois de sapin et chevilles seulement en bois, ces navires font un bon service; ils ne portent guère, du reste, que des bois, qui flottent avec eux, ne les fatiguent pas.

La construction française se ressent des habitudes toutes particulières que le commerce international avait prises sous le régime protecteur. En dehors des vins, la France a peu de marchandises encombrantes à exporter. Sa navigation se renferme presque entièrement dans la Méditerranée et dans l'Atlantique. Quant aux marchandises encombrantes de son importation, en dehors des sucres de ses colonies, la France s'était habituée à recevoir la plus grande partie de ces marchandises par navires étrangers, et ses expéditions maritimes dans l'Océan Indien et dans l'Océan Pacifique ne comprenaient qu'un nombre assez restreint de navires. Ses constructions étaient donc en grande partie faites en vue du transport de marchandises relativement peu lourdes et d'expéditions relativement peu éloignées. Bien différentes sont les conditions de la grande navigation en Angleterre et aux Etats-Unis; aussi les bâtiments français actuels ne sont-ils pas construits de manière à pouvoir faire concurrence aux grands navires de l'Angleterre et des Etats-Unis, surtout pour les produits de l'Amérique. Les navires français ne sont pas faits pour être chargés de coton ou d'émigrants; leur capacité est en général trop faible pour effectuer avec avantage une longue traversée; aussi ne rentrent-ils pas très-vite dans leurs frais de construction. Entre bâtiments de nations diverses, l'abondance et le bas prix des matériaux peuvent être considérés comme la principale cause de la différence dans les prix. La main-d'œuvre n'y figure que pour une somme très-secondaire.

En France, la main-d'œuvre, en ne la considérant qu'au point de vue des salaires payés aux ouvriers, est certainement à meilleur marché qu'en Angleterre et qu'aux Etats-Unis; mais, les ouvriers étant moins habiles, elle y revient plus cher. Sur ce point, plusieurs chambres de commerce françaises se sont trouvées d'accord avec de grands armateurs anglais pour reconnaître que des ouvriers anglais, pour le moins, sont les ouvriers anglais et américains, se nourrissent mieux que des ouvriers mal payés et travaillaient

mieux et plus vite. Aux Etats-Unis, où la main-d'œuvre est au moins deux fois plus chère qu'en France, le travail est plus rapide, plus énergique et mieux soutenu qu'en France. Une autre cause d'infériorité des chantiers français, c'est qu'ils ne sont pas, comme les chantiers anglais et américains, pourvus d'un outillage qui leur permette d'employer beaucoup moins de monde pour faire plus d'ouvrage. L'infériorité de la main-d'œuvre française tient beaucoup moins à l'intelligence des ouvriers qu'à la façon dont cette intelligence et les forces dont elle dispose ont été dirigées. Voici notamment des renseignements très-précieux, qui ont été donnés, sur l'opération du montage, par un de nos premiers industriels, M. Schneider, du Creusot: « L'opération du montage, a-t-il dit, est beaucoup plus dispendieuse en France qu'en Angleterre parce qu'on a constamment changé de mode, d'idée et de système. On est ainsi arrivé à une certaine perfection au point de vue de l'exécution matérielle, mais non pas au point de vue de la proportion des pièces, laquelle ne peut être atteinte que par l'expérience. Les monteurs anglais sont reconnus bien supérieurs aux monteurs français. En Angleterre, un ouvrier monteur se forme en passant par tous les degrés du travail: il est d'abord modèleur, puis forgeron, puis chaudronnier, puis ajusteur; il n'arrive au montage qu'après un long apprentissage. On a ainsi une catégorie d'ouvriers qui ont la connaissance pratique des opérations du montage et une très-grande expérience de toutes les autres parties du travail. Ces ouvriers emploient deux ou trois mois seulement à faire ce que les ouvriers français font en cinq ou six mois. Les constructeurs de coques sont aussi plus expérimentés que les constructeurs français. »

En France, le système de l'inscription maritime n'a pas permis à l'industrie de la construction navale d'organiser son travail intérieur avec la même régularité qu'on l'a fait en Angleterre et aux Etats-Unis sous le régime de la liberté; aussi y a-t-il de grands écarts de chantier à chantier. Ainsi à Bordeaux, où il y a de grands chantiers bien organisés, on trouve des ouvriers à 4 ou 5 fr. par jour pour la construction, et ce prix reste le même pour la réparation; mais à Marseille et au Havre, où cette même organisation n'existe pas, les ouvriers, pour compenser les pertes que leur occasionne la discontinuité du travail, exigent des salaires plus élevés: 8 fr. et même 10 fr.

Les grands constructeurs français se sont vivement plaints de ce que les chantiers de France sont encore dans un état primitif d'installation. Par suite du régime de l'inscription maritime, les ouvriers n'y sont pas des auxiliaires permanents, les arsenaux pouvant venir les prendre selon leurs besoins. Il s'ensuit que les constructeurs se trouvent parfois dans une position très-difficile; ils ne peuvent prendre d'engagement précis de livraison; car, même en temps ordinaire, une levée d'ouvriers peut survenir pour le présent achèvement d'un bâtiment de l'Etat. L'industrie privée éprouve alors de grandes difficultés à assurer ses propres besoins. A ce sujet, M. Behic, qui, lors de l'enquête de 1860, était président de la Compagnie des Messageries impériales et qui depuis a été ministre des travaux publics, a cité le fait suivant: « Pendant la guerre de Crimée, les chantiers de La Ciotat furent obligés d'aller chercher des charpentiers en Bretagne et de leur faire traverser la France à grands frais. » Outre cet inconvénient, les chantiers du Midi ont encore un autre désavantage: ils sont plus mal placés que ceux du Nord pour tirer des matières premières d'Angleterre; ils ont des frais de transport plus considérables; force leur est de n'employer que des matières premières tirées de France, même la fonte.

Certaines mesures administratives, inspirées par un souci exagéré de la défense nationale, ont aussi empêché le recrutement d'ouvriers très-précieux. « Les charpentiers de marine, dit M. Behic, sont en France, des ouvriers très-habiles; on s'en sert même pour travailler le fer. Ils comprennent beaucoup mieux le dessin des coques que les hommes qui manient le fer habituellement. La facilité donnée à l'Etat de requérir les charpentiers en fer en a beaucoup diminués le nombre. Les charpentiers en bois et les charpentiers en fer ont sur l'inscription des idées différentes: les premiers ont vécu avec cette idée qu'ils appartiennent aux intérêts et aux institutions maritimes; l'inscription n'est pas pour eux un épouvantail; ils la jugent par ses bons côtés. Les charpentiers en fer, appartenant, au contraire, aux localités intérieures, ont une répugnance naturelle pour les choses de la mer. Le jour où on voudra leur imposer le service à bord, ils rentreront dans l'intérieur, ne voudront pas toucher un rivet, chauffer une tôle, de peur d'être obligés de naviguer. »

Le décret qui a étendu au personnel employé aux machines des navires de commerce les obligations de l'inscription maritime a eu de très-fâcheux résultats pour l'industrie des constructions navales; il a écarté des concours institués pour le recrutement des chantiers les grands maîtres, une classe d'ouvriers très-précieuse et très-recherchée, celle des élèves des écoles d'arts et métiers.

La nature a, de plus, fait à l'Angleterre des avantages qu'elle a refusés à la France

et même aux Etats-Unis: le combustible, le minerai, l'usine métallurgique et l'atelier de construction sont souvent réunis sur le même point, ou du moins se trouvent à de très-petites distances. En France, au contraire, les usines métallurgiques et les gîtes des combustibles sont placés au centre du pays, et ce n'est qu'avec des frais de transport considérables qu'on peut en amener les produits sur les chantiers. Les outillages français sont équivalents aux outillages anglais, mais ils ne sont pas, à beaucoup près, aussi considérables.

La meilleure preuve que l'intelligence des ouvriers français est au moins au niveau de celle des ouvriers anglais se trouve dans les œuvres accomplies par les uns et les autres dans les parties véritablement neuves de leur industrie. Ainsi, les navires cuirassés constituent une industrie toute nouvelle. En ce genre, la France a obtenu des résultats qu'on n'a pas encore obtenus en Angleterre et qui sont tout autant dus aux ouvriers qu'aux ingénieurs. Les cuirasses anglaises peuvent être percées avec le boulet. En France, les cuirasses, dans les mêmes conditions d'épaisseur, ont résisté aux coups de la même artillerie, avec les mêmes charges et à des distances moindres.

Il est aussi reconnu que, dans les chantiers, comme ceux de La Ciotat, où les ouvriers sont à peu près sûrs de la permanence de leurs travaux et de la sollicitude des chefs qui les dirigent, ils ont un goût du fini qui ne se retrouve pas au même degré chez les ouvriers anglais.

Dans cette voie de l'activité humaine, l'Angleterre recueille et les avantages que lui a déparés la nature et ceux qu'elle doit à une plus longue pratique. Sa supériorité, à cet égard, est incontestable, et les hommes pratiques ne font nulle difficulté de reconnaître la supériorité de sa puissance de construction sur celle de la France.

En France, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, le régime commercial de l'industrie des constructions navales a subi les phases successives de la prohibition, de la protection et de la liberté. L'Angleterre, qui a pris l'initiative de la liberté, en recueille largement les avantages. Ses constructions pour l'étranger dépassent, depuis plusieurs années, une moyenne de 200 navires jaugeant 100,000 tonneaux. La France n'est entrée dans les mêmes voies que plus tard, et, en ceci, comme dans le reste des réformes commerciales et industrielles, l'initiative est venue du gouvernement et non des intérêts. Le temps n'est pas éloigné où cette industrie en était encore à la prohibition la plus absolue. La loi du 21 octobre 1793, connue sous le nom d'acte de navigation, prohibait les bâtiments de mer construits à l'étranger. De l'aveu de ceux qui ont demandé la continuation de ce régime, il les a empêchés de construire pour l'étranger, de développer leurs ateliers et de développer leurs usines. La guerre de Crimée étant survenue, il se trouva que le matériel naval était insuffisant; force fut d'admettre provisoirement l'importation des navires étrangers, moyennant un droit de 10 pour 100, et l'importation en franchise temporaire des matières entrant dans la construction. Ce régime dura trois ans: du 17 octobre 1855 au 17 octobre 1858. On ne revint pas purement au régime prohibitif; un système mixte fut adopté: l'introduction des bâtiments fut soumise à des droits fixes, par tonneau de jaugeage, à 5 fr. pour les bâtiments en bois et à 60 fr. pour les bâtiments en fer; l'introduction des coques fut frappée d'un droit de 10 fr. pour les coques en bois et de 40 fr. pour les coques en fer; le droit sur les machines et moteurs destinés à être installés sur les navires fut fixé à 12 fr. les 100 kilogrammes. Sous ce régime, le commerce a pris l'habitude d'introduire en France des constructions étrangères. L'importance de ces introductions a été sans cesse en grandissant. La moitié de ces constructions vient d'Angleterre; le surplus, de Belgique, d'Italie et des Etats-Unis. Les exportations françaises n'ont pas, à beaucoup près, la même importance: jusqu'à présent, elles n'ont pas dépassé 1 million.

Après les réformes commerciales de 1860, le maintien de la protection accordée aux constructeurs devenait impossible. Aussi la loi du 18 mai 1860, qui ne visait pas à permettre l'introduction en franchise de ces objets bruts ou fabriqués, y compris les machines à feu et les pièces de machines entrant dans la construction, le greement et l'entretien des bâtiments de mer destinés au commerce, en bois ou en fer, à voiles ou à vapeur. Une des dispositions de cette même loi autorise en même temps, à partir du mois de janvier 1867, l'introduction et la francisation des navires étrangers, moyennant un simple droit de 2 fr. par tonne de jauge.

Cette loi, votée par le Corps législatif à la majorité de 203 voix contre 28, fut de la part de certaines chambres de commerce importantes, notamment de celles du Havre et de Nantes, l'objet de vives critiques. L'abaissement du prix des navires, par l'autorisation d'acheter indistinctement des navires étrangers ou la faculté de construire en France avec des matières premières exemptes de droit, n'est pas, a-t-on dit, un avantage à désirer. Bordeaux et Marseille se sont, il est vrai, prononcées dans le sens de la loi. L'avenir pourra seul dire qui a eu raison, ou

des ministres économistes qui ont accompli cette réforme, ont des constructeurs et armateurs qui demandaient le *statu quo*.

Le capital et le crédit manquent en France à l'industrie des constructions navales. Tandis qu'en Angleterre cette industrie est entre les mains de capitalistes qui comptent leurs ressources par millions, ce qui leur permet de s'approvisionner longtemps à l'avance et d'avoir toujours des navires en construction, en France, cette industrie, en dehors de deux ou trois grands chantiers, se trouve entre les mains d'entrepreneurs qui ont peu ou point de capitaux et n'achètent du bois que quand ils ont des commandes. Dans le cours de l'enquête de 1863, un constructeur de Bordeaux, M. Arim, suggéra l'idée d'organiser pour les constructions maritimes une institution analogue à celle que présente le Crédit foncier pour l'agriculture et la construction des maisons. L'idée de francisation devrait, dans ce système, être divisée en parts mobiles et transmissibles. Cette idée est encore à mettre en pratique.

En Hollande, comme en Angleterre, les capitaux se portent plus volontiers qu'en France vers les constructions maritimes. Toutes les classes de la population s'y intéressent. En France, au contraire, à l'exception des personnes qui habitent le littoral et qui stipulent des conditions favorables à l'écoulement de leurs marchandises, très-peu de personnes engagent leurs capitaux dans cette voie. Bien loin de là, les capitaux s'éloignent de cette sorte de spéculation, parce que, lorsqu'ils sont engagés dans un navire, la majorité des propriétaires peut seule en ordonner la liquidation. On ne peut, à un moment donné, disposer en liberté de sa propriété. Les capitalistes ont aussi à craindre que les exigences de l'inscription maritime ne viennent empêcher les travaux. Dans ces dernières années, les constructeurs, si profondément troublés par le nouveau régime économique, ont avisé à lutter contre la concurrence étrangère en concentrant leurs ressources dans de grandes associations.

Après avoir parlé du mode de construction des navires, il nous reste à indiquer rapidement les transformations accomplies dans les constructions navales. Il nous suffira de rappeler, dans les temps primitifs, le radeau rudimentaire des premiers navigateurs, le tronc d'arbre évidé, la pirogue gro-sièrè du sauvagement, puis le bateau. Toutefois, l'art des constructions avait fait assez grands progrès dans l'antiquité. Sésostriès se fit construire un navire en bois de cèdre, long de 140 mètres, ayant trois mâts et doublé à l'extérieur de feuilles d'argent. Les Grecs eurent des navires de guerre appelés galères et des bâtiments de transport. Les Romains adoptèrent également les galères, qui chez eux avaient les extrémités pointues dans la partie extérieure, comme dans la partie plongée. Dans cette sorte de navire, qui se manœuvrait au moyen de la rame, les anciens avaient porté l'architecture navale à un haut degré de perfection. L'art des constructions tomba en profonde décadence après l'invasion des barbares. Charlemagne avait pour s'opposer aux invasions des Normands que des flottes composées presque uniquement de barques. Les navires des Scandinaves étaient des sortes de larges bateaux, à la vaste coque, à un mât, recouverts par la plupart de peaux de bœufs. Le drakar Scandinave, dans la proue portait une figure de dragon sculptée, avait dans sa forme quelque chose du serpent; le sekkar était moins haut, moins long et moins large que le précédent. Quelques-uns des navires Scandinaves, les plus grands, étaient pontés. Alfred le Grand fit construire des navires effilés, très-longs, à fond plat, ayant peu de tirant d'eau, un seul mât, un pont très-élevé et 38 bancs de rameurs. La galère des Grecs et des Romains modifiée devint plus tard le navire en usage dans la Méditerranée. C'est alors que parurent la galiote, le galion, la galeasse, le dromon, la chélade, la caravelle, la caraque, qui servaient soit pour la guerre, soit pour le commerce. A l'époque des croisades, les Vénitiens possédaient des carraques assez vastes pour pouvoir transporter 1,500 hommes, mais mal emménagées. L'invention des canons et des armes à feu, la découverte de l'Amérique et les grandes expéditions maritimes qui en furent la suite firent sentir la nécessité de nouveaux perfectionnements. Les navires propres à longer les côtes ne suffisant plus, on construisit des navires pouvant affronter et traverser l'Océan. Les bâtiments de guerre eurent d'abord un seul pont, sur lequel on plaçait des canons.

Aux xvi^e siècle, on établit des sabords et on donna des embrasures aux canons. Plus tard, on abrita les canonniers en recouvrant les batteries d'un plancher; puis on établit une seconde batterie et un second pont; enfin, sous Louis XIV, on construisit des vaisseaux à trois ponts. Le premier navire de ce genre est dû au Dieppois Morin (1657). On vit alors les marines de l'Europe prendre pour type ce vaisseau monumental, en bois, à carène arrondie, à la forme massive, à bastingages élevés, à mâture et voilure considérables.

Aux xix^e siècle, particulièrement en France, à l'appel de l'Académie des sciences, des savants s'occupèrent d'inventer des perfectionnements dans les formes, l'armement, la voilure et la propulsion des navires, et ce fut

l'ingénieur Sané qui construisit les bâtiments les plus parfaits qu'on eût encore mis à la mer. A cette époque, on commença à doubler en cuivre la coque des navires pour augmenter leur solidité. Suivant leur force, les navires de la marine militaire prirent les noms de vaisseaux de ligne, de frégates, de corvettes, d'avisos, de bricks, de flûtes, de goélettes, de bombards, de cutters, de lougres, de sloops, etc., et les navires de la marine marchande ceux de trois-mâts, de bricks, de goélettes, etc.

Au commencement du xix^e siècle, l'emploi de la vapeur pour la propulsion des navires vint ouvrir une voie nouvelle au génie naval. Lorsqu'on reconnut que les pyroscaphes étaient éminemment propres au service de mer, les Américains et les Anglais, vers 1825, se mirent à l'œuvre pour en tirer le meilleur parti possible et, au bout de quelques années, les mers furent sillonnées de bâtiments marchant avec une rapidité et une régularité que ne pouvaient entraver ni l'immobilité des calmes, ni les vents contraires (v. BATRAU). La marine marchande adopta les bateaux à vapeur, les steamers ou paquebots, si fins de forme, à mâture réduite, à propulsion mécanique. Mais elle n'abandonna pas, si en fait, la marine à voiles, qui arrive moins vite, mais qui transporte toujours à moindres frais. Toutefois, pour que la marine à voiles ne fût pas annihilée par sa rivale, on y apporta plusieurs perfectionnements. Vers 1830, l'Anglais Fairbairn proposa de substituer le fer au bois dans la construction de la coque des navires marchands, afin de les rendre plus légers et plus solides, et cette heureuse innovation ne tarda pas à être acceptée. En même temps, on substitua aux lourdes formes hollandaises des caboteurs et des grands voiliers transocéaniques des formes plus sveltes et plus élégantes; on inventa ces navires fins marcheurs, appelés *clippers*, qui se distinguent surtout par leur longueur, et qui, surchargés de voiles, ont une rapidité de marche véritablement extraordinaire. Par malheur, cet avantage est compensé par un grave inconvénient, la diminution du tonnage, ce qui oblige à élever le fret.

Des navires à voiles, passons aux navires à vapeur destinés au transport, soit des voyageurs, soit des marchandises, puis nous terminerons cet article en parlant des transformations opérées dans les navires de guerre. Les navires à vapeur se divisent en bâtiments de rivière et bâtiments marins. Les premiers, dont la coque est très-allongée, ont peu ou pas de quille et un faible tirant d'eau; en eau douce, on sacrifie tout à la vitesse si les bâtiments sont destinés au transport des voyageurs, et à la force propulsive s'ils sont destinés au remorquage des marchandises. On voit sur le Rhône des bateaux à vapeur qui ont 150 mètres de longueur et 5 mètres seulement de largeur. Les propulseurs de ces navires rapides sont les roues et les hélices, auxquelles il faut ajouter, pour les remorqueurs, les chaînes de touage et les chaînes-grappins. Au point de vue mécanique, la roue est supérieure à l'hélice pour les bâtiments à voyageurs sur les rivières. En premier lieu, elle donne un rendement plus grand, surtout celle à pales articulées; en second lieu, elle permet un meilleur rendement de la vapeur dans les cylindres; enfin, elle rend la navigation beaucoup moins fatigante pour le voyageur. De son côté, l'hélice est plus avantageuse au point de vue des dispositions. Les tambours des roues élargissent beaucoup le navire et rendent les accotements plus difficiles. Pour les remorqueurs, surtout dans les rivières rapides, le meilleur agent de propulsion est la chaîne de touage. Les navires à vapeur pour la mer doivent être à la fois stables et rapides; la stabilité exige la profondeur de l'immersion, la vitesse demande l'effilement. Le navire marin doit donc être moins long et avoir plus de tirant d'eau que le navire d'eau douce. En outre, il faut que le navire tangue peu et qu'il roule le moins possible. Le tangage dépend de la longueur du navire. Si un navire a moins de 50 mètres, il porte sur une vague; à partir de 70 mètres, il porte généralement sur deux vagues. Le *Great-Eastern*, le plus grand navire qui ait été construit, a 210m,92 de long, porte sur trois vagues et tangue peu; mais, par contre, il roule terriblement. Le roulis est plus doux, moins sec dans les navires à roues que dans les navires à hélice, soumis à des trépidations désagréables. Toutefois, l'hélice est plus régulière d'allure, surtout par des temps orageux. Depuis quelques années, l'hélice a gagné du terrain et on préconise les deux hélices, mais pour les bâtiments marchands. On trouve à cela l'avantage d'avoir des machines relativement moins fortes, puisque la force se répartit entre deux propulseurs, et d'évoluer plus rapidement qu'avec le gouvernail. Un problème qui reste à résoudre est celui de trouver un bâtiment à vapeur pouvant à la fois naviguer sur mer et sur rivière et s'avancer dans l'intérieur des terres sans rompre charge à l'embouchure des fleuves, ce qui amènerait une économie sérieuse, surtout dans le transport des matières encombrantes. M. Farcy a tenté de réaliser ce problème en prenant pour base sa célèbre canonnière (v. FARCY), sorte d'affût flottant, qui offre une stabilité et une facilité d'évolution extrêmement remarquables. Il a proposé de construire des navires d'environ 300 à 500 tonnes, à voiles et à vapeur, ca-

lant moins de 2 mètres d'eau, capables de remonter les fleuves, après avoir fait de longues traversées maritimes, et tournant sur place au moyen de deux hélices. Pour le cabotage, il propose l'emploi des navires à voiles et à vapeur de 50 à 100 tonnes seulement, et ne calant que 1 mètre d'eau. Un autre problème à résoudre, et de la plus grande importance, est celui qui a pour objet de réduire sur les bateaux à vapeur le poids des moteurs et celui des combustibles. Dans ce but, on s'est principalement occupé dans ces dernières années des moyens d'augmenter la pression dans les machines, ce qui permettrait à celles-ci d'être moins lourdes, moins volumineuses et de consommer moins de combustible. Pour arriver à ce résultat, quelques ingénieurs ont porté leur attention sur les moteurs à combustion intérieure sans pression; mais jusqu'ici ils ont paru d'une application difficile à cause de leur grande complication.

Arrivons maintenant aux navires de guerre. L'emploi de la vapeur, comme moyen de propulsion, a été appliqué assez tard à la marine militaire. Avec l'usage des roues à aubes, il était impossible, en effet, de soustraire l'appareil moteur aux coups de l'ennemi. La substitution de l'hélice aux roues permit enfin d'employer avec avantage la vapeur dans les navires de guerre, car l'hélice se trouve à l'abri des énormes projectiles de l'artillerie de marine. Les navires étant appelés désormais à avoir une marche rapide, on dut modifier sensiblement leur structure; aux formes rondes et massives, on substitua des formes effilées; on ne fit plus de proues arronnées donnant du front à la lame on les rendit au contraire aussi effilées que possible, car elles cherchent à trancher bien plus qu'à pousser. A cette même époque, on eut l'idée d'associer l'action des voiles à celle de la vapeur. La marine militaire donna alors aux navires à voiles une force de vapeur modérée, mais suffisante pour rendre en certaines circonstances de nombreux services. C'est de cette innovation que sortirent les vaisseaux mixtes, dont les premiers furent exécutés en Angleterre en 1844. En 1850, l'ingénieur français M. Dupuy de Lôme fit lancer à la mer le *Napoléon*, le premier vaisseau de guerre à grande vitesse qui ait existé. Cette transformation fut suivie par une autre, tout à fait inattendue et qui devait révolutionner le fond même de nos constructions navales. Nous voulons parler des navires en partie ou totalement en fer, recouverts d'épaisses plaques de blindage et ne portant qu'un petit nombre de canons d'énorme calibre.

Ce fut pour lutter contre la puissance extraordinaire que commençait à prendre l'artillerie, et surtout pour attaquer des fortresses du littoral, que les gouvernements anglais et français firent construire, au moment de la guerre d'Orient, des batteries flottantes ou canonnières (v. CANONNIÈRE), recouvertes d'une forte carapace métallique, armées de canons de gros calibres, mues par une hélice et ayant un très-faible tirant d'eau. Le succès qu'elles obtinrent au siège de Kinburn (18 octobre 1855) eut un énorme retentissement et attira l'attention générale sur l'avantage que pourraient avoir les navires cuirassés. Quelques années plus tard, M. Dupuy de Lôme mettait en chantier la frégate la *Gloire*, qui fut lancée en 1859 et armée au mois d'août 1860. Ce navire, recouvert d'un blindage de fer épais de 0m,11, ayant 76m,90 de longueur, 16m,77 de largeur et 8m,24 de tirant d'eau, armé de 36 canons de 50 et filant 12 nœuds à l'heure, parut être un type achevé. Pendant qu'avec une activité fiévreuse on créait sur ce modèle une flotte cuirassée dans nos chantiers maritimes, l'Angleterre prenait l'alarme et s'empressait de suivre notre exemple. Elle faisait construire le *Warrior*, ainsi qu'un grand nombre d'autres navires cuirassés et prenait pour type la *Gloire*, en apportant toutefois diverses modifications et en adoptant les formes de l'épave d'acier, placée à la hauteur de la ligne de flottaison. Les autres nations maritimes ne voulant pas rester en arrière, on construisit de toutes parts des navires cuirassés. L'ancien vaisseau, si monumental et si pittoresque, fut abandonné, remplacé par la frégate blindée et on dépensa pour cette œuvre de transformation, faite un peu au hasard, des sommes immenses; car tout était à créer et le navire en fer coûte 20 pour 100 plus cher que le même navire en bois. Dès 1857, un capitaine anglais, Philippe Coles, avait proposé à l'amirauté britannique de construire des espèces de canonnières à vapeur, revêtues d'une puissante cuirasse métallique, émergeant à une faible hauteur au-dessus de l'eau et surmontées d'une couple placée sur une plate-forme tournante. Dans cette couple en fer, on devait placer 1 ou 2 canons d'énorme calibre se chargeant par la culasse et présentant leur bouche par une ouverture pratiquée dans la couple. Ce système, qui parut insuffisant et mesquin, fut repoussé. Mais le combat du *Merrimac* et du *Monitor*, qui eut lieu à Hampton-Road, aux Etats-Unis, le 9 mars 1862, vint montrer à l'Angleterre et aux gouvernements d'Europe l'avantage qu'on pourrait trouver, avec quelques perfectionnements, dans les navires à couple, dont le *Monitor* était un intéressant spécimen. En ce moment même, on commençait à avoir des doutes sur l'invulnérabilité des navires cui-

ressés. Les progrès de l'artillerie vinrent bientôt montrer, en effet, que les navires de fer ne pourraient pas résister au choc d'une artillerie devenue formidable. Si, d'un côté, le génie naval augmenta l'épaisseur du blindage; de l'autre, les fondeurs de canons accrurent le poids des projectiles et, dans le duel qui s'établit entre l'artillerie et les plaques de blindage, il devint bientôt visible que tout l'avantage resterait à la première. En France comme en Angleterre, on allait en tâtonnant, se livrant à des expériences qui coûtaient au Trésor des sommes considérables. Au premier groupe des cuirassés, ayant pour type la *Gloire*, on apporta des modifications et l'on vit apparaître successivement comme types de nouveaux groupes la *Provence*, l'*Océan*, *Colbert* et le *Redoutable*. Par malheur, la force de vouloir augmenter l'épaisseur du blindage dans l'espoir de rendre les navires invulnérables, on en est arrivé à leur faire perdre beaucoup de leurs qualités nautiques. La flotte cuirassée ne peut plus manœuvrer à voiles et ne manœuvre que bien lourdement à vapeur. Le poids mort des navires cuirassés est si énorme, qu'ils sont très-mauvais manœuvriers. D'un autre côté, dans une longue campagne ils ne peuvent compter que sur la force motrice de la vapeur; et il n'y en a pas un seul qui puisse emporter assez de charbon pour traverser sous vapeur toute la largeur de l'Atlantique. Quand on voudra faire dans l'avenir de véritables campagnes nautiques, il faudra renoncer, comme autrefois, à des navires non blindés. Enfin, la guerre de 1870-1871 a montré combien peu la flotte cuirassée a été utile à la France. Nous n'avions pas de vaisseaux capables d'approcher de la côte allemande, d'entrer dans les petites rades et de porter partout la terreur.

Le 12 juillet 1871 fut mise à flot, à Portsmouth, la *Dévastation*, grande frégate cuirassée à deux tourelles, construite sur les plans de M. Reed. Ce navire fut regardé alors comme le type par excellence des vaisseaux cuirassés arrivés à leur dernier degré de perfection. Ce monitor de haute mer, qui mesure 280 pieds en longueur et atteint, dans sa plus grande largeur, 62 pieds 3 pouces, mesure anglaise, est formé de deux coques : l'enveloppe extérieure est recouverte d'un blindage qui, au centre et à la flottaison, n'a pas moins de 14 pouces d'épaisseur; les plaques de fer servant de cuirasse aux extrémités du navire et descendant à 12 et à 10 pouces. La coque jauge 4,406 tonnes; le tirant d'eau moyen en charge, avec 1,800 tonnes de charbon, son armement et ses provisions, est de 26 pieds, et elle pèse 9,050 tonnes. Le pont du navire est surmonté d'un parapet de 156 pieds de long et de 50 de large au milieu, et se termine en cône aux deux extrémités; sa hauteur est partout de 7 pieds; ce parapet, sur lequel sont placées les deux tourelles, est cuirassé avec des plaques de 12 et de 10 pouces d'épaisseur, ainsi que les tourelles, qui ont 24 pieds 3 pouces de diamètre intérieur; elles sont armées chacune de 2 canons rayés de Frazer, se chargeant par la gueule, et du poids de 35 tonnes l'un. Ces canons sont placés à près de 14 pieds au-dessus de la flottaison du navire, ce qui augmente la facilité du tir à grande portée. Deux paires de machines indépendantes font tourner des hélices jumelles et ont la force nominale de 800 chevaux. Les tourelles ont une machine spéciale pour les faire tourner; une autre machine et des roues spéciales servent aussi à faire gouverner le navire; mais, par surcroît de précaution, les tourelles et le gouvernail peuvent fonctionner à bras. Enfin, entre les deux tourelles se trouve placée la tour d'observation, enveloppant les deux cheminées de la *Dévastation* et ayant des ouvertures pour communiquer avec l'intérieur du navire; cette tour est cuirassée.

Une année s'était à peine écoulée depuis que ce formidable navire avait vu le jour, lorsque l'amirauté anglaise commença à avoir des doutes sur son utilité et émit le vœu qu'on ne se lancât plus à l'aventure dans la construction de nouveaux navires du genre de la *Dévastation*. « L'artillerie, écrivait au mois d'octobre 1872 M. A. Vernier, a prouvé sa supériorité sur tous les moyens de résistance, et la *Dévastation* est la dernière expression de ces moyens de résistance. Le comité des projets de vaisseaux de guerre le dit explicitement : « Nous approchons du moment où le canon établira sa supériorité finale et définitive. Sir W. Armstrong et sir J. Whitworth se sont tous les deux engagés, dit M. Henri Scott, à construire des canons montés de 50 tonnes, qui seront presque le double des canons de la *Dévastation*; et le comité de l'amirauté dit qu'on ne voit pas de raison de douter que la science permette de construire des canons de ce pouvoir, au lieu qu'il est bien certain qu'aucun vaisseau de guerre de première classe, d'une grandeur convenable, ne pourra être construit de façon à porter une armure de 24 pouces d'épaisseur (laquelle épaisseur seule, dans l'opinion de sir W. Armstrong et sir J. Whitworth, pourrait faire obstacle au boulet de canon de 50 tonnes), et même on ne peut avoir la confiance qu'un blindage de cette épaisseur, si on pouvait y atteindre, continuerait toujours à être impénétrable. »

« Il reste à voir, dit encore le rapport, si le

» blindage des vaisseaux conserve quelque valeur et s'il ne doit pas être totalement abandonné comme un collier embarrassé. » Nous ne saurions trop vivement attirer l'attention sur ces lignes, qui sont le résumé de longues et ruineuses expériences, et où se trouve la condamnation de tout un système dans lequel il ne faut pas qu'on reste plus longtemps engagé.

» Il faut prendre son parti, se bien convaincre que l'artillerie a bien établi son triomphe. Les dernières expériences de Shoburgness ont prouvé que le canon de 35 tonnes perce la plaque de fer de 18 pouces; dès lors, que devient la *Dévastation* et à quoi servent les plaques de 18 pouces? Je ne parle pas des qualités nautiques de tels navires, chargés d'une si épouvantable masse de fer; mais comme simples cuirasses, ils ne remplissent plus leur but. Ces lourds monstres, roulant sur la mer, sans vitesse, sans agilité, seraient percés aisément, et rien ne pourrait les empêcher de faire un trou, comme disent les marins.

» Quel remède suggère le comité de l'amirauté? Quel sera le vaisseau type de l'avenir? La commission, sur ce point, n'est pas très-explicite: « Il n'est pas certain, dit son rapport, qu'il n'y ait point quelque moyen de combiner la légèreté des navires avec la solidité. »

» Le vaisseau que l'on cherche à obtenir serait un vaisseau cellulaire, si je puis m'exprimer ainsi; il n'aurait plus de cuirasses, mais serait coupé en petits compartiments sous la ligne de flottaison. De cette façon, un boulet qui y entrerait romprait simplement plusieurs cellules, mais le vaisseau n'en continuerait pas moins à flotter. Le système cellulaire donnerait au vaisseau une grande légèreté; le boulet y ferait son chemin, mais sa route serait fermée de toutes parts par les cellules environnantes. Si cette révolution s'accomplissait, les vaisseaux de guerre luteraient de nouveau de légèreté et de vitesse, et les vieux cuirassés deviendraient tout à fait inutiles. Il est à peine nécessaire d'indiquer les conséquences d'une telle transformation; on songe pourtant à conserver la cuirasse de blindage aux parties vives du vaisseau; la machine à vapeur s'élèverait seule d'une énorme cuirasse; et comme les boulets n'y arriveront qu'après avoir déjà traversé les parois du vaisseau, on espère rendre la machine tout à fait invulnérable.

» Il faut donc se représenter le vaisseau de l'avenir comme une très-puissante machine à vapeur entourée d'un mur de fer; cette machine servirait de centre à un vaisseau extrêmement léger, bâti suivant le système cellulaire, et capable d'être trône dans différentes directions sans cesser de flotter. Quant aux détails du système, à la disposition des canons, à la meilleure forme à donner aux cellules, il n'y a rien d'arrêté encore. Mais on peut dès à présent affirmer que c'est dans la direction que nous indiquons que vont se porter les efforts de l'architecture navale. La France fera donc bien en ce moment de faire de larges économies dans son budget de la marine, d'assister aux premiers essais de la marine nouvelle; et quand les meilleurs modèles auront été trouvés, elle pourra rapidement construire une marine du nouveau système.

» Les Anglais songent aussi à employer le liège dans la construction des navires nouveaux; cette substance a l'avantage d'être très-légère et de s'opposer à aucun obstacle au passage du boulet. Cela pourra sembler un étrange paradoxe, mais, en fait, le but qu'on poursuit aujourd'hui, c'est non plus de trouver le meilleur type de navire résistant au canon (on a renoncé à cette espérance, par suite de l'écrasante supériorité du canon sur le blindage), mais au contraire de trouver le navire le plus facile à traverser par le boulet. Les cellules, dont j'ai déjà parlé, le liège, remplissent bien ce but. Il faut que le boulet puisse passer sans provoquer ces terribles ébranlements, ces chocs qui préparent la perte du navire. Il n'est pas douteux que l'amirauté anglaise va bientôt appliquer ces idées si hardies et si sages à faire des navires faciles à déquêter dans leurs parties diverses, et capables cependant de conserver une masse assez compacte et assez étendue pour que les blessures les plus nombreuses ne puissent y laisser un volume d'eau suffisant pour les faire couler.

Un ingénieur des constructions navales, M. Dislere, dans un ouvrage intitulé *La Marine cuirassée*, considère également comme impossible de continuer à demander à une cuirasse la protection de nos navires de combat. Il croit que les boucliers de fer dont on a, à l'envi, recouvert les navires de guerre seront rejetés et que l'on reviendra, après une période de coûteuses extravagances, à faire consister la force défensive principalement dans la force offensive elle-même. L'idéal présent de l'artillerie de combat est une batterie très-libre et très-puissante, qui s'aventure audacieusement et se fait protéger par les coups terribles qu'elle inflige elle-même. D'après l'amiral Touchard, c'est aux parties côtes, aux batteries de terre et aux torpilles que revient la défense des ports et des rades. Le navire d'escadre n'a plus de raison d'être pour arrêter en chemin une flotte ennemie, protéger une flotte de transport ou un débarquement. « Il ne peut songer, dit-il, ni à s'at-

taquer aux croiseurs, ni à établir un blocus effectif, car, d'une part, il ne se trouvera pas vis-à-vis des corvettes rapides comme les vieux vaisseaux à voiles vis-à-vis des frégates de croisière; il sera forcé de s'arrêter dans sa poursuite par manque de charbon; et, d'autre part, quelques garde-côtes suffiront toujours pour l'empêcher de tenir un blocus. »

Navire (ORDRE DU), appelé encore **Ordre de la Nef**, **Ordre des Argonautes de Saint-Nicolas**, ordre de chevalerie créé en 1382, par Charles III de Duran, roi de Naples, à l'occasion du couronnement de sa femme, la reine Marguerite. Le roi se déclara chef et grand-maître de l'ordre et l'accorda aux gentilshommes qui se distinguèrent par leur service dans la marine ou par leur habileté dans les exercices nautiques. Il leur imposa la règle de saint Basile. L'ordre disparut en 1386, à la mort de son fondateur. La marque distinctive des 300 chevaliers dont il se composait était un navire en or toutes voiles dehors, suspendu à une chaîne formée par des coquilles marines en or.

Quelques historiens rapportent qu'en 1369, au moment de son départ pour la croisade de Tunis, saint Louis, roi de France, fonda un ordre du **Navire**, de la **Coquille de mer** ou du **Double croissant**, pour récompenser les chevaliers qui se distinguèrent le plus pendant la guerre, mais il n'est parvenu aucun document contemporain sur cette institution, qui, dans tous les cas, a disparu sans laisser de trace.

NAVRANT, ANTE adj. (na-vran, an-te — rad. *navrer*). Qui navre, qui cause une vive affliction: *Un spectacle NAVRANT. Des pensées NAVRANTES. Camille Desmoulins était là, c'était aux barreaux, écrivant les choses les plus NAVRANTES qui jamais aient percé le cœur de l'homme.* (Michelet.)

NAVRÉ, ÉE (na-vré) part. passé du v. *Navrer*. Touché d'une vive affliction: *Avoir le cœur NAVRÉ, l'âme NAVRÉE. Être NAVRÉ de douleur. La foudre fait grand tort à la philosophie, et c'est de quoi j'ai le cœur NAVRÉ.* (Volt.)

NAVRER v. a. ou tr. (na-vré) — Le vieux mot *navrer*, *navrer*, nous est venu du germanique: ancien haut allemand *nabagen*, *nabiger*, anglo-saxon *nefegan*, scandinave *nafar*, etc., tous mots qui signifient instrument pour percer, et qui se rapportent sans doute à la racine sanscrite *nabh*, pénétrer, atteindre, *védiq*, *védiq*, éclater, crever, effondre, se fondre, s'ouvrir, d'où *nabhas*, latin *nubes*, le nuage qui crevé, d'où aussi, le sanscrit *nabhi*, moyeu, ombilic et ceux semblable à un ombilic, persan *naf*, kourde *nafk*, grec *omphalos*, latin *umbilicus*, irlandais moyen *timind*, *duimleac*, *imleog*, *erie tonlag*, anglo-saxon *nafel*, ancien allemand *naflo*, ombilic, anglo-saxon *nafa*, *nafa*, anglais *nave*, ancien allemand *naba*, moderne *nabe*, moyeu). Affliger profondément, causer une grande peine à: *Sa conduite me NAVRE. Une tuile qui tombe d'un toit peut nous blesser d'avantage, mais ne nous NAVRE pas tant qu'une pierre lancée à dessein par une main malveillante.* (J.-J. ROUSS.) *Le spectacle des misères humaines NAVRE l'âme.* (Gizot.)

» Signifiait primitivement BLESSER.

» Agric. Tailler pour redresser: *Si vous voulez bien planter cet échelas, il le faut un peu NAVRER.* (La Quintinie.) Vieux mot.

NAVUCE s. f. (na-vu-se). Bot. Un des noms vulgaires de la moutarde.

NAVY-BILL s. m. (né-vi-bill) — mot angl. formé de *navy*, marine, et de *bill*, loi anglaise sur la marine, appelée aussi *acte de navigation*.

NAWAGA s. m. (na-va-ga). Ichtyol. Poisson du genre gade, très-commun dans la mer Baltique: *Le chair du NAWAGA est délicate lorsqu'il est frais.* (V. de Bonmare.)

» Encycl. Le *nawaga* est une espèce de gade, dont la longueur ordinaire est de 0m,35 au moins; sa peau paraît lisse, tant les écailles sont fines. Sa couleur est d'un roux obscur, passant sous le ventre à une teinte blanchâtre; en hiver, elle est presque grisâtre et marquée de bandes et de taches noires. Ce poisson, commun dans la mer Baltique, est plus rare dans l'Océan. Il ne vit point dans l'eau douce, à moins qu'elle ne soit mêlée d'eau de mer. Renfermé dans un vivier, il conserve son naturel vorace et se jette sur les petits poissons, dont il se nourrit d'habitude. Sa chair, délicate quand elle est fraîche, se divise par la cuisson en espèce de lames, comme celle du saumon.

NAWAWI (Mohieddin-Abou-Zakariah-Yahiah AL), historien et savant arabe, né à Nawas, près Damas, en 1233, mort à Damas en 1277. Il appartenait à la secte chaféite et il a particulièrement traité dans ses écrits de la jurisprudence et des traditions. Ses principaux ouvrages sont: *Commentaires sur le Coran*; *Règles critiques sur l'histoire*; *Dictionnaire biographique musulman*, traduit en deux parties et publié à Göttingue, la première partie en 1832 (in-4°), la seconde en 1841 (in-8°).

NAXIAS s. m. (na-ksi-ass). Minér. Pierre qu'on tirait de Naxos et d'Arménie, et dont les anciens se servaient pour polir les pierres fines. On dit aussi NAXIUM.

NAXIE s. f. (na-ksi). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des malèns, dont l'espèce type vit dans les mers de l'Australie.

NAXIEN, IENNE s. et adj. (na-ksiain, iè-ne). Géogr. Habitant de Naxos; qui appartient à cette île ou à ses habitants: *Les NAXIENS. Les vins NAXIENS.* On dit aussi NAXIOTE.

NAXOS, aujourd'hui *Naxia*, une des plus grandes îles de la mer Egée, la plus grande et la plus agréable des Cyclades, située à l'O. de l'île de Paros, dont elle est séparée par un canal de 8 kilom. de largeur; elle a Délos au N., Ios et Théra au S. et Amorgos à l'E. Sa longueur du N. au S. est de 30 kilom., sa largeur de 22 kilom. Elle affecte une forme ovale, presque ronde, ce qui la fit d'abord nommer *Strongyle* (île ronde) par les Grecs.

Les légendes qui concernent Naxos dans les temps anté-historiques sont intéressantes. L'île aurait été d'abord habitée par les Thraces. Diodore de Sicile raconte que Butes, fils du roi de Thrace Boreas, ayant voulu assassiner son frère Lycurgue dans une embuscade, fut forcé de s'embarquer et de quitter le pays. Il fit voile au hasard avec ses complices et aborda à Strongyle. Comme ils n'y trouveraient que peu ou point de femmes, et que la plupart des îles de l'Archipel étaient alors sans habitants, ils firent une irruption en terre ferme et enlevèrent des femmes, au nombre desquelles se trouvèrent Iphimédie, femme du roi Alceus, et Pancratius, sa fille. Le roi, très-irrité, envoya à leur poursuite ses deux fils, Otus et Ephialtes, qui se rendirent maîtres de presque toute l'île Ronde, qu'ils nommèrent Dia, et s'y établirent. Mais ils furent tués par Apollon, au rapport d'Homère et de Pindare, et les Thraces reprirent possession de l'île jusqu'à ce qu'une secousse extraordinaire les contraignit de l'abandonner. Strongyle fut ensuite occupée par des aventuriers cariens, dont le chef, Naxos, lui donna son nom. Peu après se place la légende de Thésée, revenant de Crète avec Ariane, abordant à Naxos et l'y abandonnant au moment même où Bacchus, à son retour triomphant des Indes, y abordait d'un autre côté, juste à point pour la recueillir.

Tout cela appartient à la Fable; l'histoire commence à parler avec Thucydide. « Des Chalcidiens sortis de l'Eubée, dit-il, sous la conduite de Théocles, furent les premiers des Grecs qui occupèrent l'île de Naxos. Ils y élevèrent l'hôtel d'Apollon Archégète (Apollon conducteur), qui est à présent hors de la ville. » (Thuc., l. VI, chap. iii.)

Ceci se passait dans le VIII^e siècle av. J.-C. Quelques années plus tard, un rameau se détacha de la colonie naissante; la ville de Naxos, en Sicile (v. l'art. ci-après), fut fondée par quelques hardis expéditeurs. La première colonie devint en peu de temps très-florissante; sa configuration l'empêchait d'avoir un bon port, mais elle s'empara des îles de Paros et d'Andros, dont les ports sont excellents. Elle atteignait au plus haut point de prospérité quand les Perses envahirent l'Archipel, conduits par des bannis que le peuple avait forcés de s'expatrier et qui s'étaient réfugiés en Ionie. Une première expédition des Perses échoua, mais dans une seconde descente (491 av. J.-C.). Datis et Artabaner ravagèrent toute l'île, brûlèrent jusqu'aux temples et emmenèrent un grand nombre de captifs. Naxos se releva pourtant de ce désastre et put fournir quatre vaisseaux à la flotte de Salamine (480). Pendant la guerre du Péloponèse, les Naxiotes s'attachèrent à Athènes, qui finit par les placer sous sa domination.

Il y avait à Naxos deux temples célèbres, dédiés, l'un à Bacchus, l'autre à Apollon; il n'en reste plus de trace aujourd'hui.

NAXOS, ville grecque de Sicile, colonie des Chalcidiens établis dans l'île de Naxos. Les colons débarquèrent vers la Punta di Pietrarglia, où est aujourd'hui le petit village de Schiso, avec au tour, ouvrage des Normands, construite en partie des ruines de Naxos, dont il ne reste plus trace.

Naxos fut une des premières villes bâties en Sicile par les Grecs; on fixe sa fondation à la II^e olympiade (736 av. J.-C.). Les Naxiotes élevèrent aussitôt deux temples, l'un à Apollon Archégète, comme leurs compatriotes de la mère patrie, l'autre à Aphrodite. Denys de Syracuse détruisit de fond en comble la ville en 366, et les habitants durent se réfugier sur le mont Tauros et y bâtir Taurorenium, dont les restes attestent l'antique magnificence. V. TAORMINE.

Pausanias mentionne Naxos comme la patrie d'athlètes fameux. « Il n'en reste pas aujourd'hui le moindre vestige, dit-il (174 ap. J.-C.), mais les victoires de Tisandre, fils de Cléocrate, qui était de cette ville, nous en ont du moins conservé le nom. Ce Tisandre fut quatre fois vainqueur au pugilat à l'olympie et autant à Delphes. On a de Naxos des médailles remarquables et attestant à quel degré était déjà parvenu l'art de frapper les monnaies à cette époque reculée. Elles portent d'un côté, avec le nom de la ville, NAXION, un faune ou un silène assis, tenant de la main droite une coupe à deux anses, et de l'autre des grappes de raisin; c'est l'emblème de la fertilité vinicole du pays. Les Naxiotes de l'île de Naxos ont frappé des

médailles portant les mêmes emblèmes, ce qui rend la confusion très-facile.

NAXUANA, ville de l'Arménie ancienne, qui passait pour la première ville bâtie après le déluge. C'est aujourd'hui le bourg arménien de NAKCHIVAN.

NAY, ville de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Pau, sur la rive gauche du gave de Pau; pop. aggl., 2,930 hab. — pop. tot., 3,127 hab. Fabriques de draps, de bérêts et de tricots; fabrication de coton, tissage de calicots et tanneries. Cette jolie petite ville fut en grande partie détruite, en 1545, par trois météores enflammés que les historiens du Bearn appellent des *rugles*. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Patrie du théologien Abbadi. On y remarque un curieux édifice connu sous le nom de Maison carrée et construit, dit-on, par Marguerite de Navarre. La cour intérieure offre trois rangées d'arceaux superposés et soutenus par des colonnes des ordres dorique, ionique et corinthien, formant une décoration majestueuse et élégante.

NAYA s. m. (na-ia) — mot ar. qui signif. *frère*. Nom que les Kabyles donnent à ceux avec qui ils ont contracté une alliance intime et indissoluble.

» Encycl. Lorsque deux Kabyles contractent alliance, soit pour la guerre, soit pour toute autre entreprise de quelque péril, ils échangent entre eux le *mezrag*, gage d'union qui a pour effet de les lier irrévocablement. Chacun d'eux devient aussitôt, par le fait de ce don mutuel, le *naya*, c'est-à-dire l'ami inséparable, et s'il était permis de s'exprimer ainsi, le *solidaire*, en un mot, *l'auter ego* de l'autre. Le *mezrag*, qui émit une lance dans l'origine, consiste aujourd'hui d'ordinaire en un yatagan, un fusil, une g-becière, une ceinture ou un burnous. C'est un dépôt sacré: on ne peut sans honte le perdre ni le laisser aux mains de l'ennemi. Chaque *naya* doit défendre le sien jusqu'à son dernier soupir. Si l'un des *nayas* vient à succomber dans une lutte engagée en commun, le devoir de son compagnon est de le venger à tout prix. Un tel meurtre sort de la catégorie des homicides ordinaires; il n'est pas de *kheftah* (prix du sang) qui puisse le racheter, et la peine du talion est le seul châtiment capable d'apaiser les mânes du défunt.

Un épisode de nos guerres d'Afrique montre que cette coutume subsiste encore dans toute sa force. En 1836, un marabout ayant été tué aux portes de Bougie, son *naya*, Cheikh-Saad Amzien, dissimula longtemps son ressentiment, puis parvint à attirer à une entrevue le commandant supérieur de Bougie, nommé de Musis, pour traiter de la paix, et le fit tuer d'un coup de fusil tiré par derrière. Quelques jours après, il expliqua par lettre au commandant Lapene, successeur du commandant de Musis, qu'on lui avait tué son *naya* et que, pour ne pas rester couvert d'ignominie, il lui avait absolument fallu tuer l'officier supérieur responsable de cette mort.

NAYADE s. f. (na-ia-dé). V. NAIADÉ.

» s. f. pl. Moll. Famille de mollusques acéphales à coquille bivalve: *Les coquilles des NAYADES sont fréquemment rougees vers le sommet des crochets.* (Dujardin.)

» Encycl. Les *nayades* sont caractérisées par un manteau à lobes presque entièrement dénués et sans siphons; un pied très-grand et comprimé; des palpes lanceolées; de grandes branchies, dans l'intérieur desquelles les œufs sont regus et les embryons se développent même jusqu'à un certain point. Toutes vivent dans les eaux douces, ou les unes sont fixées, tandis que les autres sont libres et rampent sur le sable ou sur la vase au moyen de leur pied charnu. Leurs coquilles sont recouvertes d'un épiderme brunâtre, ou noires au dehors et nacrées à l'intérieur. Elles sont fréquemment rongées vers le sommet des crochets, surtout dans les eaux peu chargées de sels calcaires. Cette famille renferme les genres *anodonta*, *irridina*, *muelleri*, peut-être aussi *ethérie* et *castalie*.

NAYADÉ, ÉE adj. (na-ia-dé). V. NAIADÉ.

NAYE s. f. (né-ai). Techn. Veine de matières étrangères, dans un lit d'ardoise. « Veine supérieure de charbon de terre.

NAYLER (James), fanatique anglais, né près de Wakenfield en 1616, mort en 1660. Après avoir été soldat, il entra dans la secte des quakers, en adopta avec enthousiasme les idées, qu'il ne tarda pas à exagérer, se livra à une active propagande et fit un grand nombre de prosélytes, qui lui rendirent une espèce de culte. Arrêté à diverses reprises, il fut condamné par le Parlement, en 1656, à la peine du fouet et à être exposé au pilori, après avoir été marqué au front et avoir eu la langue percée d'un fer rouge. Nayler continua ses prédications; mais il évita de tomber dans ses exagérations premières. Il mourut assassiné par des voleurs. On a de lui divers écrits qui ont été réunis et publiés sous le titre d'*Œuvres de Nayler* (Londres, 1716, in-8°).

NAYLIES (Jean-Joseph-Guillaume), juriconsulte français, né à Toulouse en 1780, mort à Paris en 1831. Avocat au conseil d'État et à la cour de cassation, il donna sa démission en 1826, pour devenir secrétaire de la commission établie pour l'indemnité des émigrés. On lui doit: *Nouveau code des ém-*

grés (Paris, 1825, in-18); *Jurisprudence administrative concernant la loi sur l'indemnité à accorder aux anciens propriétaires* (Paris, 1827, 5 vol. in-18).

NATILES (Joseph-Jacques, vicomte de), historien français, cousin du précédent, né à Toulouse en 1786. Il prit du service en 1805, fit les guerres de l'Empire, entra, en 1816, dans les gardes du corps, dont il devint colonel-lieutenant-major en 1826, et quitta l'armée après la révolution de Juillet. On lui doit : *Mémoires sur la guerre d'Espagne de 1808 à 1811* (Paris, 1817); *Relation fidèle du voyage de Charles X depuis son départ de Saint-Cloud jusqu'à son embarquement* (Paris, 1830).

NAZAIRE (SAINT-), ville de France (Loire-Inférieure), sur la rive droite de la Loire et à son embouchure, ch.-l. d'arrond., à 60 kilom. de Nantes et à 460 kilom. de Paris; 17,000 hab. L'arrond. comprend 11 cantons et 54 comm. et 154,610 hab. La ville de Saint-Nazaire, située à l'extrémité d'un promontoire de gneiss qui s'avance au S. entre la Loire et l'Océan, se compose de deux villes : l'ancienne ville, qui groupe ses maisons noires autour de l'église, et la ville nouvelle, qui s'étend au N. et à l'E. sur un immense espace le long des docks et des entrepôts, et dont les maisons hautes et belles sont décorées de balcons et de sculptures.

Des le vie siècle, Varoch, comte de Vannes, possédait à Saint-Nazaire un château de guerre que les soldats du roi Chilperic ne purent réussir à prendre. Ce n'était à cette époque qu'un chétif village, que le comte de La Tremblaye enleva, en 1587, aux troupes du duc de Mercœur. C'est le seul fait mémorable de ses annales jusqu'à jour où fut conçu le projet d'y creuser un vaste bassin flottant pour servir d'avant-port à Nantes, dont le port est inaccessible aux vaisseaux d'un tonnage important.

Le bassin à flot de Saint-Nazaire, situé dans l'anse de Penhouët, au nord de l'ancienne ville, a une superficie de 106,000 mètres carrés et peut contenir 200 grands navires. Près de la ville, le bassin a 6 m. 18 de profondeur et, dans sa partie septentrionale, 7 m. 50. Il communique avec la mer par deux écluses : l'une, destinée au passage des plus grands navires, est simple et d'une largeur de 25 mètres; l'autre, faite pour laisser entrer des navires de moindre grandeur, est à sas et a 13 mètres de largeur. Du côté de la ville, sur une longueur de 1,650 mètres, se développent les quais bordés d'entrepôts et sillonnés de voies ferrées. A l'extrémité septentrionale du bassin se trouvent la grande machine à mâter et la gare des marchandises. Un îlot, destiné à protéger l'entrée du bassin et à servir de port d'échouage à de petits bâtiments, s'avance dans la mer et présente un développement de 1,200 mètres. Commencé en 1842, ce magnifique bassin fut livré à la navigation en 1847. Depuis quelques années, on a commencé la construction d'un second bassin, situé au nord du précédent et dont la superficie est de 20 hectares. Pour l'achèvement de ce bassin, destiné à la marine de l'Etat et à l'établissement de cales sèches pour la réparation des navires, le conseil général de la Loire-Inférieure a offert, en 1873, d'avancer à l'Etat une somme de 10 millions.

Le mouvement commercial de Saint-Nazaire, qui, en 1868, se chiffrait par 574,342 tonneaux, a atteint, en 1872, 609,494 tonneaux. Les quais ont dû faire face à un mouvement annuel de marchandises de 420 tonnes par mètre courant.

Saint-Nazaire est aujourd'hui le point de départ des paquebots transatlantiques de la grande ligne des Antilles, avec annexes à la Martinique, sur la Guadeloupe, Cuba, la Vera-Cruz et Cayenne. Les dépôts ont lieu deux fois par mois. L'entrée de la Loire et du canal est indiquée par cinq phares.

Près de la ville se voit le monument druidique le plus considérable du département; c'est un énorme dolmen de granit, composé d'une pierre horizontale supportée par deux autres pierres, enfoncées en terre et élevées de 2 mètres environ au-dessus du sol.

NAZAIRE (SAINT-), comm. de France (Var), cant. d'Ollioules, arrond. et à 12 kilom. E. de Toulon, sur la Méditerranée qui y forme un petit port; pop. aggl., 1,644 hab. — pop. tot., 2,758 hab. Récolte et commerce de vins, blé et huile. Le port est assez spacieux et peut recevoir des navires de 3 m. 50 de tirant d'eau. Sur le quai, qui est un développement de 500 mètres, on remarque une vieille tour carrée de 40 mètres de hauteur.

NAZAIRE (SAINT-), village et comm. de France (Pyénées-Orientales), cant., arrond. et à 9 kilom. de Perpignan, près de l'étang de son nom; 820 hab. L'annuaire appelé *Mout de la Terra* et rappelant des événements superstitieux de fantômes et de sorcières.

NAZAIRE-EN-ROYANS (SAINT-), village et comm. de France (Drôme), cant. du Bourg-de-Péage, arrond. et à 15 kilom. de Valence, au confluent de l'Isère et de la Vourne; 847 hab. Filatures de soie. Belle grotte renfermant un lac d'une grande profondeur.

NAZAIRE (SAINT), martyr, qui vivait au 3^e siècle de notre ère. Il était fils d'un officier supérieur, Romain et de sainte Perpétue. Il adopta la religion maternelle et se voua à la prédication; mais, arrêté à

Milan, il fut mis à mort. L'Eglise l'honore le 23 juillet.

NAZAIRE, en latin *Nazarinus*, rhéteur gallo-romain, qui vivait au iv^e siècle de notre ère. Il acquit beaucoup de réputation comme orateur, et, d'après Eusebe, sa fille l'égalait en éloquence. On a de lui un *Panegyrique de l'empereur Constantin*, prononcé à Rome en 321, et on lui attribue un *Panegyrique* de la victoire remportée par Constantin sur Maxence, prononcé à Trèves en 313. Ces morceaux ont été publiés dans les *Panegyrici veteres*.

NAZARÉAT s. m. (na-za-ré-a). V. NAZARÉAT.

NAZARÉEN, ÉENNE adj. (na-za-ré-ain, é-é-ne). Géogr. Qui appartient à Nazareth : *Les parents de Jésus étaient NAZARÉENS*.

— Substantif. Habitant de Nazareth : *Les NAZARÉENS ne crurent pas à la mission divine de Jésus*.

— s. m. Hist. relig. Surnom donné à Jésus par les Juifs. Il Nom donné aux premiers chrétiens : *Les chrétiens, en général, s'appelaient longtemps NAZARÉENS*. (Volt.) Il Se dit aussi pour NAZIRIEN. Il Membre d'une secte chrétienne de Jérusalem, qui alliait le mosaïsme à la doctrine évangélique. On les appelle aussi NAZARISTES.

— Encycl. On place l'origine de ces hérétiques sous le règne d'Adrien. Cet empereur ayant détruit Jérusalem de fond en comble et publié des lois extrêmement sévères contre la nation juive, la plupart des chrétiens établis dans la Palestine, de peur d'être confondus avec les Juifs, abandonnèrent entièrement les rites mosaïques auxquels ils étaient restés attachés, comme judéo-chrétiens, et élurent un évêque appelé Marc, qui était étranger. Cette démarche déplut beaucoup à ceux d'entre eux qui voulaient rester attachés à la loi de Moïse, comme l'avait été saint Jacques, en opposition avec saint Paul. Comme leur nombre était considérable, ils fondèrent à Péra, dans la Palestine et dans les contrées voisines, des assemblées particulières, dans lesquelles la loi de Moïse conserva son autorité première.

Bientôt ce corps de chrétiens judaïsants, qui regardaient Jésus-Christ et Moïse comme égaux en autorité, se partagea en deux sectes, qu'on distingua par les noms de *nazaréens* et d'ébionites.

Le nom de *nazaréens*, au commencement, avait été appliqué aux disciples de Jésus en général. Les judaïsants qui héritèrent de ce nom croyaient que Jésus-Christ était né d'une vierge et uni à la nature divine. Ils pratiquaient les cérémonies prescrites par la loi de Moïse, mais ils n'obéissaient point les gentils qui embrassèrent le christianisme à les observer. Ils rejetaient toutes les additions que les pharisiens et les docteurs de la loi avaient faites aux institutions de Moïse. C'est pour cette raison que les chrétiens avaient beaucoup de condescendance pour les *nazaréens*, qu'ils ne mettaient point, comme les ébionites, au nombre des hérétiques. Epiphane est le premier auteur qui ait donné aux *nazaréens* le nom d'hérétiques.

Les *nazaréens* avaient un Évangile à eux; mais on croit que cet Évangile, qu'on appelle indistinctement Évangile des *nazaréens* ou des Hébreux, est le même que celui des ébionites et des douze apôtres. Il circula de bonne heure dans l'Eglise, et que les historiens ecclésiastiques pensent, que c'est celui dont saint Paul parle aux Galates : « Je m'étonne que vous ayez passé si promptement à un autre Évangile... Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que nous avons annoncé, quand même ce serait un ange descendu du ciel, qu'il soit anathème. » (*Ep. Galat.*, I, 7-9.) On voit, les excommunications commençant de bonne heure. V. CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN, ÉBIONITES ET MENDIANTS.

NAZARÉISME s. m. (na-za-ré-i-sme — rad. *nazaréen*). Hist. relig. Doctrine des *nazaréens* ou *nazaristes*.

NAZARÉISTE s. m. (na-za-ré-i-ste). V. NAZARÉEN.

NAZARÉNA s. m. (na-za-ré-na). Bot. Nom donné, par les colons de la Guyane espagnole, au courbaril fleuri.

NAZARETH s. m. (na-za-ré — ou lat. *nazus*, nez, par assimilation de forme avec le nom de la ville de *Nazareth*). Pop. Nez. Il On dit aussi NAZICOT.

NAZARETH, petite ville ou bourg de Galilée, portant aujourd'hui le nom de *Nasra* ou *Nazirra*, et située sur le versant du mont Thabor. Elle compte environ 3,000 habitants, dont les deux tiers sont chrétiens. Cette ville, qui vaudrait à peine par elle-même qu'on la signalât, est fameuse par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Elle fut le lieu d'habitation des parents de Jésus, que ses adeptes devaient plus tard diviniser, et au nom duquel ils devaient fonder la religion chrétienne, si répandue aujourd'hui encore en Europe et en Amérique. Avant qu'elle eût pris place dans l'histoire par le fait du développement de la religion fondée au nom de celui qui avait vécu dans ses murs, Nazareth était ignorée, non pas seulement du monde grec et romain, mais même des historiens juifs, notamment de Joseph. Lorsque les

Juifs convertis à la nouvelle religion commencèrent à former un groupe d'adhésion certaine, ils requerront la dénomination de *nazaréens* ou *nazaréens*. Cette appellation leur fut donnée du vivant même de leur chef et, bien qu'elle eût dans la pensée de ceux qui les désignaient ainsi un sens injurieux, les disciples de Jésus l'acceptèrent, et, suivant la tradition, le maître accepta pour lui-même cette dénomination et se désigna en plusieurs circonstances par cette épithète. Ce fut seulement sous le règne de l'empereur Claude que les *nazaréens* prirent le nom de chrétiens. A cette date, la ville de Nazareth, comme toute la Palestine divisée en quatre provinces par les conquérants, était soumise à la domination romaine. Lors de la conquête de la Galilée, Vespasien, qui dirigeait l'expédition qui devait définitivement réduire la Judée, ne s'inquiéta pas de Nazareth, bourg alors peu remarquable. Le dévouement de l'empereur s'empara de la forteresse juive du Mont-Thabor, forteresse située tout près de Nazareth, fut chargé de s'assurer de l'obéissance de cette bourgade, ce qu'il fit sans difficulté. Jusqu'à l'époque des croisades, l'histoire ne fournit aucun renseignement sur la ville de Nazareth, qui passa sous la domination des musulmans en l'an 636 de l'ère vulgaire, à la suite de la capitulation de Jérusalem. Le vainqueur se montra, du reste, plus humain que ne devaient l'être plus tard les chrétiens des croisades, car le traité conclu avec le calife Omar accordait aux Juifs le libre exercice de leur religion dans l'enceinte de leurs temples. Au XII^e siècle, il s'y tint un concile peu important. Durant les croisades, Nazareth, qu'habitaient à cette époque des musulmans et des chrétiens, fut tour à tour ravagée et pillée par les troupes venues d'Asie, qui, suivant la tradition catholique, avaient été conduites des califes. En 1271, quelques mois après la croisade qui devait coûter la vie à Louis IX (1270), le prince Edouard d'Angleterre, qui s'était croisé en même temps que le roi de France, vint attaquer Nazareth, sous prétexte de punir les soldats musulmans qui avaient détruit l'église catholique de cette ville. Suivi de quelques milliers de pillards, il incendia la ville après l'avoir mise à sac. Ce haut fait accompli, il quitta Nazareth sans avoir pris le temps de reconstruire l'église catholique et laissant, à côté des ruines de cet édifice, celles des maisons qu'habitaient chrétiens et musulmans. Bon nombre de chrétiens, redoutant la vengeance des Turcs qui ne devaient pas tarder à revenir en force, quittèrent Nazareth et allèrent s'installer à Saint-Jean-d'Acre. L'église de l'Annonciation, qui, suivant la tradition catholique, avait été construite par l'impératrice Héloïse, ne fut reconstruite qu'en 1620 par la confrérie de *Terra-Sancta*, qui obtint, grâce à l'intervention des puissances catholiques d'Europe auprès du sultan, l'autorisation de relever ce temple chrétien. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Nazareth, qui était le but d'une foule de pèlerinages, se releva un peu, grâce à l'intelligence et aussi à l'humanité du cheik Dâher, qui préféra se faire une source de revenus avec la dévotion des chrétiens plutôt que de risquer une guerre avec l'Europe en maltraitant les pèlerins. Sous son administration, la ville prit une assez grande extension. Il donna, moyennant finance, des autorisations de visiter les lieux consacrés par la légende chrétienne. Il consentit même à autoriser l'établissement, dans la ville, de chrétiens nouveaux venus. En 1799, lors de l'expédition d'Égypte, la célèbre bataille du Mont-Thabor, gagnée le 16 avril par l'armée française contre les Turcs, se donna dans le voisinage de la ville de Nazareth. Le 1^{er} avril, le général Bonaparte, ayant appris, pendant qu'il assiégeait Saint-Jean-d'Acre, l'arrivée d'une grande armée turque commandée par Abdallah, pacha de Damas, envoya la division Kléber pour aller à sa rencontre. Le 8 avril, Junot, qui commandait l'avant-garde de Kléber, rencontra près de Nazareth celle des Turcs forte de 5,000 à 6,000 cavaliers. Junot n'avait que 500 fantassins; il mit l'ennemi en pleine déroute, lui prit cinq drapeaux et couvrit de morts le champ de bataille. Ce beau fait d'armes, connu sous le nom de combat du 19 germinal an VII, a été immortalisé par Gros. Huit jours après, Kléber engageait la lutte avec l'armée turque rangée en bataille dans la plaine du Mont-Thabor. Ce fut sur la ville de Nazareth que s'appuya la division qui commandait pour résister, pendant six heures, à 15,000 fantassins et 12,000 cavaliers. L'arrivée de Bonaparte, à la tête de la division Bon, qui amenait du Mont-Thabor, décida de la victoire et les Turcs, attaqués de quatre côtés à la fois, se débattèrent. Ce sont à peu près les seuls événements importants qui se soient passés au XVIII^e siècle près de la ville de Nazareth. Depuis le commencement du siècle présent, les compétitions qui surgirent, vers 1840, entre le sultan et le vice-roi d'Égypte pour la possession de la Palestine proprement dite n'eurent qu'un peu de retentissement à Nazareth, la lutte ayant été le plus souvent confinée autour de Saint-Jean-d'Acre ou Ptolemaïde. Nazareth fait aujourd'hui partie, comme toute l'ancienne Galilée, du district de Safad ou Sapheth, appelée aussi *Belad el Boushra* (le pays de l'Évangile); elle est sous l'autorité du vice-roi d'Égypte et relève du pachalik d'Acre. Son commerce se compose en grande

partie d'objets de piété vendus aux pèlerins ou aux voyageurs. Ses deux monuments remarquables sont le couvent des Franciscains et l'église dite de l'Annonciation. Sous le chœur de l'église, qui est assez vaste, dix-sept marches conduisent dans une crypte que les chrétiens indiquent comme le lieu où se passa la scène de l'Annonciation. Dans ce souterrain, on remarque deux colonnes, dont l'une est brisée au milieu. Les moines qui exploitent cette église et vivent des dons nombreux que font les pèlerins catholiques ne manquent pas d'affirmer que ces deux colonnes supportèrent autrefois la maison qu'habitait la Vierge Marie, maison qui, suivant la légende, aurait été transportée par les anges, en 1291, à Lorette. On montre encore à Nazareth la demeure de Joseph le charpentier, le puits de Marie, etc., etc. Dans la partie occidentale de la ville se trouve une petite église bâtie, affirmé-t-on, à la place d'une synagogue dans laquelle Jésus aurait prêché. Enfin, du côté de la plaine d'Esdréon, le guide consciencieux vous montre un rocher du haut duquel les *Nazaréens* voulaient précipiter Jésus en haine des idées qu'il professait. En dehors de cela on ne rencontre rien à Nazareth qui rappelle, soit la période juive, soit l'occupation romaine, soit l'époque des croisades. Dans les environs, près du village de Denouni, on montre la grotte où Saül allait consulter la pythonisse du Mont-Thabor. La langue parlée par la majorité des *Nazaréens* catholiques est l'arménien; les musulmans parlent plus volontiers la langue turque.

Nazareth (CONCILE DE). En 1160, après la double nomination d'Alexandre III et de Victor au siège pontifical, un concile provincial fut tenu à Nazareth, pour prévenir le schisme qui menaçait l'Eglise. Alexandre III envoya aux évêques orientaux le cardinal-prêtre Jean, en qualité de légat, pour ouvrir un concile, auquel assista le patriarche de Jérusalem, Amaury. Comme la majorité tenait pour Victor, on décida d'abord de ne donner au légat que l'autorisation de visiter les lieux saints, en qualité de pèlerin. Mais le patriarche Amaury fit bientôt prédominer l'opinion contraire, et une lettre synodale annonça au pape Alexandre que son election était approuvée en Judée.

Nazareth (COMBAT DE), tableau de Gros, une des grandes pages du maître (1803, musée de Nantes). Ce tableau devait avoir des dimensions considérables; il était esquissé, et Gros allait passer à son exécution définitive, lorsque le premier consul le fit réduire de moitié, par jalousie pour Junot, le héros du combat. Sur l'autre moitié de la vaste toile, Gros peignit la *Peste de Jaffa*.

Le *Combat de Nazareth* est un des rares tableaux de bataille qui rendent tout le mouvement et toute la fougue de l'action. Quoique placé au troisième plan, sur un tertre, Junot et le groupe dont il est le centre attirent d'abord l'attention. Monté sur un cheval blanc, que l'on voit de profil, le général vient de sabrer un assaillant et de casser la tête à un autre d'un coup de pistolet. Ce dernier glisse, de sa monture qui se cabre, dans les bras d'un nègre. Près de Junot, un aide de camp commande le feu sur une masse de cavalerie; des soldats reçoivent à la baïonnette la charge foudroyante d'un cavalier turc, qui s'élance sur eux au galop, les bras croisés, avec une résignation toute fataliste. Des Turcs fuient, poursuivis par des dragons; d'autres se retournent en envoyant encore un décharge avant de quitter le champ de bataille; un dragon démonté cherche à renverser de son cheval un Turc solidement établi sur ses étriers et qu'il traverse d'un coup de pointe. Ailleurs, un Français et un Turc s'arrachent un étendard; leurs chevaux abattus n'ont pas encore eu le temps de se relever; ailleurs encore un dragon empêche un fantassin de tuer à coups de baïonnette un Turc qui se rend. Le côté gauche de la toile est occupé par un petit groupe de soldats isolés, entoures de cadavres et qui se défendent héroïquement contre une nuée de cavaliers ennemis. Tous ces groupes sont liés par l'habile disposition des grandes lignes de la composition, par l'harmonie d'un coloris vrai et soutenu. L'exactitude des dispositions stratégiques et de la topographie, la vérité des portraits, des costumes, de cette lumière d'Orient, qui baigne toute la toile, obscurcie à la lueur de nuages de poudre, font de ce tableau une des plus belles pages d'histoire.

NAZARETH, bourg et comm. de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Gand, ch.-l. de canton, sur le chemin de fer de Tournai à Gand; 5,600 hab. Teinturerie, fabrique de tabac; commerce de fil et toiles de lin.

NAZARETH, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Pensylvanie, comté de Northampton, à 14 kilom. N.-O. de Bethlehem; 2,780 hab. Association de frères moraves.

NAZARETH ou **NAZARETH-DAS-FARINHAS**, ville du Brésil (Bahia), sur la rive gauche du rio Jaquaripe; à 40 kilom. environ de l'embouchure du rio Barra-Falsa. Elle fait le commerce de maïs, de manioc, de briques et de tuiles. Il se publie dans cette ville un journal politique.

NAZARETH-DAS-MATOS, ville du Brésil (Pernambouc), située à peu de distance du rio Tracunhaém, à 60 kilom. au N.-O. de Per-

namboz, 5.000 hub. Le commerce consiste principalement en coton et en sucre. Son église est dédiée à Nossa-Senhora-de-Nazareth-das-Índias.

NAZARIEN s. m. (na-ze-rain). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, qui croit que Dieu s'est uni corporellement à Ali.

NAZE s. f. (na-ze). Pêche. Se dit pour NASSE, dans certaines provinces.

NAZEL s. m. (na-zél — autre forme du mot *naeuu*). Partie du chanfrein qui, au xve et au xvie siècle, couvrait la bouche d'un cheval de guerre. || On l'appelait aussi *mouillard*.

NAZIANZE, ancienne ville située au S. de la Cappadoce (Asie Mineure), patrie de saint Grégoire de Naziance.

NAZIE s. f. (na-zi). Bot. Syn. de LAPPAGO ou BARDANETTE, genre de graminées.

NAZIERE s. f. (na-zio-re — rad. *naze*). Pêche. Lieu où les pêcheurs tendent leurs nazes ou nasses.

NAZIR s. m. (na-zir). Cour souveraine de Perse.

— Gouverneur de province, sorte de préfet égyptien : Les NAZIRS sont chargés de la police des villes, du cadastre et de la division des terres, de la surveillance de la culture, de la perception des impôts, de la surveillance relative à l'entretien et à la construction des canaux et des digues.

— Présent que l'on offre, dans l'Inde, aux personnes à qui l'on fait une visite.

— **Encycl.** L'usage du nazir est universel dans l'Inde. Souvent ce présent ne consiste qu'en un fruit, un flacon d'essence de roses ou quelque autre objet de peu de valeur. Parfois aussi il est fort précieux et fort coûteux. Ainsi, dans les cours des différents souverains de l'Inde, personne ne doit approcher le monarque sans le nazir qui consiste ordinairement en quelques mohurs d'or (le mohur vaut 16 roupies ou 32 schellings). Les courtisans doivent se conformer à cet usage tous les matins au lever du maître ; il est vrai que celui-ci rend toujours un bœuf pour un œuf, ce qui rend la cérémonie moins coûteuse. Le nazir doit être placé sur la main ouverte, au centre d'un mouchoir de fine mousseline, dont les angles retombent de chaque côté, et le courtisan, dans une attitude assez fatiguée et la tête courbée très-bas, attend le passage du souverain. Si celui-ci est de mauvaise humeur ou mécontent de celui qui lui offre le nazir, il se contente de le saluer à distance ; s'il veut se montrer aimable, au contraire, il touche le présent du bout du doigt ; enfin, s'il veut donner une marque de grande faveur, il place sa main gauche sous la main du courtisan et touche le nazir du bout des doigts de la main droite. Puis le premier ministre prend le présent et le place auprès du trône, tandis que celui qui l'a offert se retire et va se joindre au cortège du roi. Cet usage tend à disparaître.

NAZIRÉAT s. m. (na-zi-ré-a — rad. *nazir*). Condition de naziréen ; temps pendant lequel on restait dans cette condition. || On dit aussi NAZIRÉAT.

— **Encycl.** Le naziréat était proprement le temps d'abstinence des naziréens. C'était une espèce de purification ou de consécration. Il consistait : 1° à s'abstenir de vin et de toute boisson capable d'enivrer, 2° à ne se point raser la tête et à laisser croître ses cheveux ; 3° à éviter de toucher les morts et de s'en approcher. Il y avait deux sortes de naziréats : l'un perpétuel et qui durait toute la vie ; l'autre passager, qui ne durait que pendant un certain temps. Nous avons un exemple du naziréat perpétuel dans la vie de saint Jean-Baptiste. Selon la légende hébraïque, l'ange qui annonça sa naissance à Zacharie lui dit que cet enfant ne ferait usage d'aucune boisson capable de l'enivrer. Le naziréat passager durait ordinairement trente jours. Toutefois, cette durée dépendait de la volonté de celui qui s'y était engagé par un vœu, et ce vœu pouvait être plus ou moins long. A la fin de ce naziréat, on se présentait au prêtre et l'on faisait offrande de victimes pour trois sacrifices ; on offrait aussi du pain, des gâteaux et du vin pour les libations. Ensuite on se rasait la tête, on brûlait ses cheveux au feu de l'autel, et le vœu était accompli.

Lorsqu'on faisait ce vœu hors de la Palestine, les pratiques en différaient quelque peu.

NAZIRÉENS s. m. (na-zi-ré-ain — de l'hébreu *nazir*, séparé, parce que ces hommes se séparaient de la vie commune). Hébreu qui se vouait à certaines pratiques religieuses et qui se soumettait à certaines austerités particulières. || On dit aussi NAZIRÉEN.

NAZIRIE s. f. (na-zi-ri — rad. *nazir*). Province égyptienne administrée par un nazir : Chaque NAZIRIE est administrée par un nazir ou préfet, qui porte chez le peuple la domination de bey, bien que certains nazirs aient le grade de pacha et d'autres celui d'aga.

NAZIR-KISM s. m. (na-zi-rism). Sorte de sous-préfet égyptien, chargé de l'administration d'un akssan ou district.

NAZLÉ-HANEM, princesse égyptienne, fille de Méhémet-Ali, connue sous le nom de La Grande Princesse (*Buyuk Hanem*), née à La Cavale (Roumélie) en 1800. Son père, à qui elle ressemblait par l'énergie du caractère, par

l'esprit entreprenant, par l'expression altière du visage, la maria, toute jeune encore, à un de ses favoris, Méhémet-Defdar-Bey, intendant général de la vice-royauté d'Égypte. Au contact de cet homme, à qui sa sévérité, poussée jusqu'à la cruauté, fit donner le surnom de Tigre (*el-nemr*), le caractère de Nazlé ne fit que prendre une trempe plus virile encore. Après la mort de son mari, dont elle n'avait point eu d'enfants (1835), Nazlé ne voulut point se remarier. Elle se retira dans son harem ; mais, loin de suivre l'exemple des femmes musulmanes qui passent leur vie dans la plus profonde ignorance de toutes choses, surtout des affaires publiques, la fille de Méhémet-Ali s'occupa activement de politique et intervint, à plusieurs reprises, dans les conseils de son père, qui l'aimait beaucoup et l'écoutait toujours avec une faveur marquée.

Cette situation exceptionnelle, son énergie bien connue lui valurent son surnom et lui acquièrent un grand prestige. Après la mort de Méhémet-Ali (1849), Abbas, le nouveau vice-roi, s'étant emparé des biens de la famille de son prédécesseur, s'adressa à Nazlé-Hanem protesta hautement contre cet acte arbitraire, dit Vapereau, souleva les harem, remplit le monde officiel de ses réclamations, se mit à la tête du parti des princes et devint l'âme d'une opposition formidable. Cette conduite ne pouvait être tolérée par Abbas. La fille de Méhémet-Ali, qui n'était plus en sûreté en Égypte, s'enfuit à Constantinople et s'y fixa. Depuis cette époque, elle n'a quitté la capitale de la Turquie qu'une fois, en 1854, pour aller passer quelques jours au Caire, auprès de son frère Mohammed-Said, qui venait de monter sur le trône d'Égypte.

NAZOREEN s. m. (na-zo-ré-ain). Hist. relig. Sectateur du sabéisme.

NAZZARI (François), littérateur italien, né dans le Bergamasque vers 1634, mort à Rome en 1714. Il professait la philosophie à Rome lorsqu'il fonda en 1668, sur le plan du *Journal des savants*, le *Giornale dei letterati*, dont il poursuivit la publication jusqu'en 1679. Cette publication a servi de modèle aux nombreux journaux littéraires qui ont été créés depuis en Italie. Nazzari, qui était fort instruit, aidait Jean Lucius dans la rédaction de ses ouvrages et fut très-utile au mathématicien Auzout, qu'il accompagna en France en 1665.

N.-D., abréviation de *Notre-Dame*, en parlant de la Vierge : *N.-D. de Lorette*.

NE (ne — du lat. *non*, *non*). On écrit *n* devant une voyelle ou un *h* muet). Particule que l'on joint au verbe lorsqu'on veut rendre la proposition négative. Les difficultés inhérentes à l'emploi de ce mot nous engageant à distinguer divers cas dans la manière de s'en servir.

— 1° *Ne*, employé avec *pas*, *point*, *rien*, *aucun*, *ni*, *personne* ou autres mots équivalents, a toujours une valeur négative : *Je NE veux PAS. Je N'ai point entendu. On n'y comprend RIEN. Vous n'avez AUCUN espoir. N'en prenez NUL souci. Je N'ai vu PERSONNE. N'acceptez QUOI que ce soit. Il N'a dit MOT. On n'y voit GOUTTE. Je NE vous crois GUÈRE. L'homme aspire au bonheur, il ne peut pas NE PAS y aspirer.* (Boss.) *Le bonheur ou le malheur des hommes NE dépend PAS moins de leur humeur que de leur fortune.* (La Rochef.) *Il ne faut POINT faire par les lois ce qu'on peut faire par les mœurs.* (Montesq.) *Les hommes ne haïssent l'avarice que parce qu'il n'y a RIEN à gagner avec lui.* (Volt.) *L'esprit de chacun de nous est éclaircisé, et ce NE sont JAMAIS les mêmes qui sont éclaircés.* (A. Fée.) *Les vieillards, comme les femmes et les enfants, NE doivent PAS abuser de leur faiblesse.* (A. Karr.)

Il ne se faut jamais moquer des inséparables.

Hâte-toi, mon ami, tu n'as pas tant à vivre.

Les vertus ne font pas tant d'amis que les vices.

..... L'honneur et la gloire

Ne suivent pas toujours le char de la victoire.

..... Crébillon.

Je ne déserterais jamais,

Jamais que pour aller boire.

..... Sedaine.

— 2° *Ne*, employé sans les mots *pas*, *point*, *rien*, etc., ayant une signification négative. Ne s'emploie seul, avec la signification négative, après *cesser*, *oser*, *savoir*, *avoir garde*, *pouvoir*, *importer* personnel : *Elle n'A CESSÉ de pleurer. Je N'OSE y aller. Je NE sais s'il viendra. Il N'AVAIT GARDE de le dire. JE NE puis vous refuser. N'IMPORTE, vous devez être content.* || Il s'emploie de même avec d'autres verbes, mais cet emploi a aujourd'hui quelque chose d'archaïque : *N'en AVEZ cure. JE boudez ici.*

Tout fut mis en morceaux, un seul n'en échappa.

..... La Fontaine.

|| Avec les mots *autre* que : *Je N'ai d'AUTRE crainte que de le perdre.* Mais on peut employer *pas* ou *point*. || Dans les phrases négatives ou interrogatives, ne faisant partie d'une proposition subordonnée s'emploie seul avec le sens négatif : *Je ne puis pas croire qu'il ne me donne raison. En est-il un seul qui NE soit mécontent ?* || Ne s'emploie seul dans les phrases qui commencent par *que* et qui expriment un reproche, un désir, un regret, une imprécation : *Que NE répondiez-vous plus tôt !* *Que N'ai-je su que vous étiez là !* *Que NE*

s'est-il rompu le cou ! || On supprime également *pas* ou *point* lorsque le verbe, à un temps passé, exprime une action qui n'a pas été faite depuis un temps déterminé : *Il y a six mois que JE NE l'ai vu ;* mais on dirait : *Il y a six mois que JE NE le vois PAS*, avec le temps présent. || Après *si*, il est plus élégant de supprimer *pas* ou *point* dans les phrases négatives : *Je n'irai pas si il NE m'inuite. Il PAS ou point se supprime de même quand deux propositions négatives sont jointes par *ni* : Je NE l'aime NI NE le hais. Il DE même avec *il* répété :*

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

..... La Fontaine.

|| Dans la locution *si ce n'était pas*..., si l'on retranche *si*, ce, comme l'usage le permet, on retranche aussi *pas* : *N'ÉTAIT qu'il est trop riche pour moi*.... N'ÉT ÉTÉ son grand âge...

— 3° *Ne* explétif. *Ne*, après les verbes qui expriment une crainte, n'a pas un sens négatif ; il traduit, non plus le *non*, mais le *ne* des latins, et peut être considéré comme explétif : *JE CRAINS qu'IL ne pleuve. JE TREMBLE qu'ON ne nous voie.* || Avec les verbes *douter*, *nier*, *désespérer* et autres semblables, accompagnés d'une négation, ou exprimant une interrogation, on emploie généralement *ne* devant le verbe à ajouter : *Je ne doute pas que vous ne soyez heureux. Je ne nie pas que vous n'ayez raison. Je ne désespère pas qu'il ne réussisse.* || Toutefois, on admet que si la certitude impliquée par la forme négative était absolue, ou si l'interrogation équivalait, en réalité, à une affirmation, il faudrait supprimer le *ne* : *Personne ne doute que ce qui est soit possible. Doutez-vous que je sois sincère ? Peut-on nier que cela soit ?* || On emploie *ne* explétif après un comparatif d'inégalité suivi de *que* : *Il est meilleur qu'ON ne croit.* || Mais, si le premier verbe est négatif, plusieurs grammairiens n'eximent pas *ne* devant le second : *Il n'est pas mieux qu'il parle ou qu'il NE parle.* || On n'est pas plus maître de toujours aimer qu'ON l'a été de ne pas aimer. (La Bruy.) || En tout cas, il faudrait exprimer le *ne* s'il y avait dans la pensée une vraie idée d'égalité : *Il n'est pas plus habile qu'il n'est prudent*, pour dire il est aussi inhabile qu'imprudent.

— Gramm. Nous croyons avoir suffisamment indiqué, par ce qui précède, dans quel cas *ne* doit être employé ou rejeté, accompagné ou non de *pas* ou *point*. Nous nous bornerons à ajouter ici quelques observations générales, telles qu'elles ressortent des règles données ordinairement par les grammairiens. Bien que la valeur propre de cet adjectif soit de rendre négative la signification du verbe qu'il modifie, cependant l'usage veut qu'il s'emploie, mais sans être complété par aucun autre mot négatif, dans certaines propositions complétives qui restent affirmatives et dans la plupart des langues vivantes et qui sont réellement plutôt affirmatives que négatives dans la pensée. Cet emploi a lieu principalement après les verbes *empêcher*, *éviter* ; après *s'en falloir* *peu*, *prendre garde*, *craindre*, *trembler*, *appréhender*, etc., quand ils sont affirmatifs ; après *plus*, *mieux*, *moins*, *pis*, *plûtôt*, *moindre*, *meilleur*, *pire*, *autre*, *autrement* dépendant d'une proposition affirmative ; après *ne pas* *nier*, *ne pas désespérer*, *ne pas disconvenir*, *ne pas se dissimuler*, *ne pas contester*, *ne pas douter*, *ne s'en falloir guère*, *il ne tient pas*, à quel point.

Quant la proposition principale est interrogative, on fait comme si elle était négative ou comme si elle était affirmative, selon que l'un ou l'autre point de vue paraît plus probable, plus souhaitable, ou attire plus l'attention.

Au reste, toutes ces difficultés sont traitées avec plus de détails aux mots *NE*, *PAS* et *POINT* ou à chacun des mots qui viennent d'être signalés comme appelant après eux cette espèce de demi-négation qui ne nie pas, qui marque seulement un rapport avec quelque chose de négatif qui est dans la pensée.

Quant à la justification théorique du *ne* que nous avons appelé explétif, elle a été entreprise avec beaucoup d'ardeur, quelquefois même avec esprit, par les grammairiens. Nous applaudissons au patriotisme de l'invention, nous comprenons que l'on tienne à prouver que la langue nationale est toujours logique, mais nous avouons, avec regret, qu'il ne nous paraît pas qu'on y ait réussi.

— **Allus. hist.** *Ne touches pas à la hache.* V. HACHE, au Supplément.

— *Ne touches pas à la reine.* V. TOUCHER.

NE conj. (ne — lat. *ne*, même sens). S'est dit autrefois pour *ni* : *NE plus* *ni* *moins* que la statue de Mémnon rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée... (Mol.)

Et je veux, si jamais on engage ma foi,

Un mari qui n'ait pas d'autre livre que moi,

Qui ne sache A ne B....

..... Molière.

— **Anc. jurispr.** *Se mettre en ne*, s'inscrire en faux.

NÉ, ÉE (né) part. passé du v. *Naître*. Venu au monde, en parlant des hommes ou des animaux : *Un enfant nouvellement NÉ. Nul ne sera sauvé qu'il ne soit NÉ, comme le Christ, sur la paille.* (Chateaub.)

Ceux-ci sont nés boiteux, ceux-là sont nés bossus,

L'un un peu moins, l'autre un peu plus.

..... Florian.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Né dépourvu, dans la foule jeté,
Germine naissant par les vents emporté,
Sur quel terrain puis-je espérer de croître ?*

..... VOLTAIRE.

— Qui est naturellement, qui a des dispositions naturelles pour être : *Être NÉ poète, peintre, musicien. L'homme est NÉ menteur.* (La Bruy.) *Tout homme est NÉ libre.* (Turgot.) *C'est un bonheur, une grande fortune d'être NÉ bon.* (J. Joubert.) *Le Français est NÉ bienfaisant et badin.* (Rigault.) *Si l'homme est NÉ le plus faible, en revanche il est NÉ le plus capable de tous les animaux.* (Pavise.) *Il y a des âmes NÉES guerrières ; elles le sont par l'instinct qui les pousse aux périls, par les ressources du génie qu'elles y trouvent.* (Steuve.)

Le Français, né malin, créa le vaudeville.

..... BOILEAU.

Tout poème est brillant de sa propre beauté ;

Le rondan, né gaulois, a la naïveté.

..... BOILEAU.

|| *Paix*, destiné par sa naissance, par sa nature, par ses qualités, par les circonstances : *Être NÉ pour les armes. Je suis NÉ pour le malheur. On n'est pas NÉ pour la gloire lorsqu'on ne connaît pas le prix du temps.* (Vauven.) *La femme est NÉE pour inspirer et pour sentir l'amour.* (Latena.) *L'homme est plutôt NÉ pour agir que pour méditer.* (Bonin.) *L'homme est NÉ pour agir, et c'est pour agir qu'il a besoin de connaître.* (Guizot.)

Un cœur né pour servir sait mal comme on com-

mande

..... CORNELLE.

On lit peu ces auteurs nés pour vous ennuier,

Qui toujours sur un ton semblent palmodier.

..... BOILEAU.

On est bien malheureux d'être né pour servir ;

Travailler, ce n'est rien ; mais toujours obéir !

..... GRESSET.

L'homme est né pour souffrir... Il est né pour chan-

ge, et

..... PONSARD.

|| *Doné* : *Vous me demandez ce que c'est que mademoiselle Cornélie ; ce n'est ni Pierre ni Thomas ; elle joue encore avec sa poupée ; mais elle est très-heureusement NÉE, douce, gaie, bonne, vraie, reconnaissante, caressante sans dessein et par goût.* (Volt.) *Je suis malheureusement NÉ : les blessures qu'on me fait ne se ferment jamais.* (Chateaub.)

— Fig. Qui a commencé d'être, d'exister, de se manifester : *Un bruit NÉ on ne sait où. Une industrie NÉE d'hier. Le gouvernementisme est NÉ d'une théorie de la Providence.* (Proudh.) *La révolution française est NÉE dans le monde le même jour que l'imprimerie.* (Lamart.)

Le jour présent vaut mieux que mille

Des siècles qui ne sont pas nés.

..... LAMARTINE.

|| *Qui a son origine, son commencement, sa source* : *Né dans la forêt Noire, le Danube va mourir dans la mer Noire.* (Chateaub.)

— *Bien né*. NÉ d'une famille honnête, honorable. Qui a reçu de bonnes inclinations naturelles : *On trouve des âmes de bœuf ou la nature avait d'abord placée des âmes grandes et BIEN NÉES.* (Mass.) *Dans les nativités d'un enfant BIEN NÉ, il y a quelquefois une philosophie bien aimable.* (Chamfort.) *Pénale était un homme BIEN NÉ, instruit, de mœurs graves et pures.* (Guizot.)

Les bienfaits peuvent tout sur une âme bien née.

..... VOLTAIRE.

A tous les cours bien nés que la patrie est chère !

..... VOLTAIRE.

Je suis jeune, il est vrai ; mais, aux âmes bien nées,

La valeur n'attend pas le nombre des années.

..... CORNELLE.

Le désespoir sied mal à des âmes bien nées ;

Un moment peut changer l'ordre des destinées.

..... LEVET.

— *Mal né*. Qui a des inclinations vicieuses : *Un enfant MAL NÉ.*

— *Être né de*, Être fils ou descendant de : *Il est NÉ d'un simple artisan. Les Juifs se disent NÉS d'Abraham.* || Provenir, être la conséquence de : *Des sciences sont NÉS les arts qui ont apporté tant d'ornement et tant d'utilité à la vie humaine.* (Boss.) *La dépendance est NÉE de la société.* (Vauven.) *Le fatalisme est NÉ des abus de la religion.* (A. Libes.) *Il y a deux sortes de beau idéal, le beau idéal moral et le beau idéal physique : l'un et l'autre sont NÉS de la société.* (Chateaub.) *Le sucre de betterave, NÉ de l'état de guerre sous le premier Empire, est un sucre moral et philosophique.* (Toussaint.) *Le protestantisme est NÉ du libre examen.* (Guizot.)

Nul agrément n'est né de l'affectation.

..... LAMOTTE.

On voit de grands effets nés de petites causes.

..... FR. DE NEUCHÂTEAU.

Nos spectacles sont nés du théâtre d'Athènes.

..... FR. DE NEUCHÂTEAU.

— S'emploie avec certains substantifs auxquels on le joint par un trait d'union et sert alors à indiquer que la qualité ou l'état indiqué par le substantif est inhérent à la personne ou à la chose dont il s'agit : *Un PROTECTOR-NEUR de toutes les jeunes glories. Les ignorants sont les ENNEMIS-NÉS de l'éducation des femmes.* (H. Bayle.)

Dés que l'impression fait éclore un poète,

Il est esclavé-né de quiconque l'achète.

..... BOILEAU.

.....

.....

.....

« Se dit de certaines personnes à qui certaines dignités ou certaines fonctions sont dévolues en vertu même de leur titre; si le mot *né* suit immédiatement le nom qui exprime la dignité, il doit être joint à ce nom par un trait d'union: *L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient conseillers d'honneur NÉS du parlement de Paris.* (Acad.) *L'archevêque de Reims était légat-*NÉ* du saint-siège.* (Acad.) *L'archevêque de Narbonne était président-*NÉ* des états de Languedoc.* (Acad.)

— **Allus. littér.** Comment l'aurait-il fait si je n'étais pas né? Vers de la fable de La Fontaine, le *Loup et l'agneau* :

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?
Reprit l'agneau; je tette encore ma mère.

Se dit pour se disculper d'une faute qu'on s'est trouvée, par le temps ou par l'éloignement, de l'impossibilité de commettre :

« De même que les serviteurs intimes de la Restauration étaient rentrés en France avec la fausse idée qu'ils avaient à faire expier la mort de Louis XVI à des gens qui eussent pu leur répondre comme l'agneau de la fable :

Comment l'eussé-je fait si je n'étais pas né?
de même les libéraux vivaient encore en 1839 avec la fausse idée qu'ils avaient à réparer l'injure de Waterloo et à se venger de la chambre introuvable. »

WEISS.

« Vous avez connu peut-être, en l'an 1694, M^r l'évêque de Noyon, un des aumôniers du roi, notre sire. C'était vraiment un bonhomme, épais, lourd, important, toujours sur la quive et sur la garde meurtrière de sa grandeur. Il fut membre de l'Académie et d'un bon bleu par-dessus le marché. Mais, marquise, à coup sûr vous l'avez vu, mais vous le voyez d'ici? »

— Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?
reprit la marquise avec une petite moue, en retard d'une vingtaine d'années. Vous me parlez toujours comme si j'étais née au mois de février 1657. »

J. JANIN.

NÉ (le), petite rivière de France (Charente). Elle prend sa source dans la commune de Vougezac, à 12 kilom. S.-E. de Burbeuzieux, coule au N., passe à Blanzac, sert de limite entre les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, reçoit l'Arce, tourne au N.-O. et se jette dans la Charente, à 6 kilom. O. de Cognac, après un cours de 70 kilom.

NÉRA s. m. (né-é-a). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale, notamment dans les forêts du Pérou.

NÉRA, courtisane athénienne (IV^e siècle av. J.-C.). Sa vie est connue dans ses moindres détails, grâce à un plaider longtemps attribué à Démosthène, et regardé aujourd'hui comme apocryphe. Quel qu'en soit l'auteur, ce plaider est un tableau fort piquant des mœurs du demi-monde à Athènes. Néera, jeune esclave, fut achetée par une vieille courtisane, Nicaréte, qui faisait métier de procurer chez elle de jolies filles aux débauchés. A peine adolescente, on la vit boire gravement avec les clients de la maison et être de toutes les parties. Là, elle connut l'orateur Lysias, amant de Mélanthe, autre pensionnaire de Nicaréte. Celle-ci, pour exploiter plus fructueusement sa beauté, emmena bientôt son élève, pleine d'espérance, à Corinthe, la ville du luxe, du plaisir et des courtesans. Un poète et un comédien, Xénoclès et Hipparque, se partagèrent ses faveurs; à ceux-ci succédèrent de jeunes prodiges, Timocrates et Eucrate, qui, pour n'avoir pas à payer sans cesse la vieille Nicaréte, lui achetèrent Néera et eurent pour leur esclave un droit d'usage illimité. « Un peu plus tard, l'un d'eux, étant près de se marier, conseilla à son ami d'affranchir leur maîtresse commune, en exigeant seulement qu'elle leur payât vingt mines et qu'elle allât exercer ailleurs son métier. Néera aussitôt fut une collecte parmi les divers amants qu'elle avait à Corinthe, écrit à ceux qu'elle avait laissés à Athènes, réunit la somme nécessaire et acheta sa liberté, puis elle revint à Athènes, théâtre de ses premiers succès. Là, un certain Phrynion, fort riche, mena joyeusement la vie avec elle pendant quelques années; mais un jour qu'il l'avait conduite, en partie de plaisir, au mont de Coliade, elle profita de ce qu'il buvait son vin, au milieu de l'orgie, pour se livrer généreusement à la plupart des convives et même à leurs esclaves. Phrynion la maltraita et elle s'enfuit, emportant quantité de bijoux et de vêtements. La guerre vint d'éclater entre Athènes et Sparte; Néera se réfugia à Mégare; mais les Mégariens étaient avides et berrés, ses affaires allaient mal, et elle écouta les propositions d'un Athénien, Stephanos, qui, en homme pratique, vit tout le profit qu'on pouvait tirer d'une si belle courtisane. Il la ramena à Athènes, l'épousa et prit comme sœurs les enfants qu'elle avait de divers pères. Il avait calculé

que son dévouement aurait double récompense : « Jour sans frais de sa belle compagnie et la voir, par le métier de son goût, enrichir sa maison. » Aussi, Néera continua à rançonner les chalandes. « Elle les rançonna même davantage; quoi de plus juste? une femme mariée! » Néera avait une fille à peine nubile, Phano. Stephanos résolut aussi de l'exploiter; il attira chez lui un Grec d'Andros, surprit le rendez-vous arrange par lui, et ne relâcha l'homme que moyennant un billet de trente mines. Après diverses aventures, il parvint pourtant à marier Phano à un honorable Athénien, Theogène, qui fut un peu plus tard archonte-roi. Mais, comme la femme de l'archonte-roi remplissait des fonctions sacerdotales qui exigeaient de sa part une chasteté garantie, on fit sur son passé une enquête et son mari la chassa. Deux Athéniens, Théonnestos et Apollodore, autrui accusés par Stephanos, dont l'ancien métier était d'être dénonciateur, prirent occasion de cet éclat pour intenter une action contre Néera. La loi athénienne défendait, en effet, à toute étrangère d'épouser un citoyen d'Athènes. Dans le discours attribué à Démosthène, on lui reproche, en outre, d'avoir, sachant qui elle était et ce qu'elle était, marié sa fille à Theogène et d'avoir ainsi fait pratiquer les mystères de la religion par des mains impures. On croit pourtant que Néera fut acquittée, ce qui ferait penser que, quoique esclave et courtisane, elle était Athénienne. Le discours contre Néera est surtout remarquable par ses invectives passionnées. P.-L. Courier en a imité la peroraison dans son plaidoyer pour sa *Lettre sur l'acquisition de Chambord*.

NEAGH (LOUGH-), lac d'Irlande, entre les comtes d'Antrim au N. et à l'E., ceux de Tyrone et de Londonderry à l'O. Il mesure 32 kilom. de long sur 12 kilom. de large, reçoit le Ballenderry, le Blackwater et le Bann et communique à la mer d'Irlande par un canal qui unit le Bann au Newry.

NEAL (Daniel), historien anglais, né à Londres en 1678, mort à Bath en 1743. Il commença ses études à l'académie dirigée par Thomas Rowe, puis se rendit en Hollande pour y suivre les cours que faisaient sur les langues grecque et latine Grævius et Burman. A son retour à Londres, il entra dans les ordres et devint pasteur d'une congrégation dissidente. On lui doit : *Histoire de la Nouvelle-Angleterre, avec un récit impartial des affaires civiles et ecclésiastiques du pays* (Londres, 1720, in-8°); *Exposé de la méthode et du succès de la vaccine* (Londres, 1722, in-8°); *Histoire des puritains* (Londres, 1732, 4 vol. in-8°).

NEAL (John), littérateur américain, né à Portland, Etat du Maine, en 1794. Il fit d'abord du commerce, étudia ensuite le droit, puis s'adonna à la littérature. Neal collabora alors à plusieurs feuilles littéraires, publia des poésies, des romans, et se rendit, en 1824, en Angleterre, où il devint un actif collaborateur du *Blackwood's Magazine*. De retour aux Etats-Unis (1827), il continua ses travaux littéraires et donna de nouveaux romans. Nous citerons de lui : *Tiens-tout tranquille* (1817); *la Bataille de Niagara et autres poèmes* (1818); *Logan* (1821); *Rundolph* (1822); *Errata* (1822); *Sensitivité* (1823); *la Chute*; *Dyer* (1828); *l'authorship* (1830); *Ruth Elder*; *The down easters* (1831), etc. On lui doit aussi une traduction des *Principes de législation* de Bentham.

NÉALCES, peintre grec, qui vivait au III^e siècle avant notre ère. Pliny cite parmi les ouvrages de cet artiste, qui jouit de son temps d'une grande réputation, une *Vénus* et une *Bataille entre les Perses et les Egyptiens*. Parmi ses meilleurs élèves, on cite sa fille Anaxandra, et Erigonos, son broyeur de couleurs.

NEANDER (Michel), savant philologue allemand, né à Sorow (Prusse) en 1525, mort en 1595. Ami et disciple de Melanchthon, il devint directeur du collège d'Elfeld et laissa de nombreux ouvrages de philologie, parmi lesquels on cite : *Ertemata græcæ linguæ* (Bâle, 1553); *Gnomologia græco-latina* (1557); *Opus aureum et scholasticum* (Leipzig, 1571, in-4°); *Orbis terræ succincta explicatio* (Leipzig, 1582, in-8°).

NEANDER (Michel), médecin allemand, né en 1529, mort en 1581. Il enseigna le grec, les mathématiques et la médecine à l'Université de Bâle, puis fut nommé à l'Université de Leipzig. Il publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Methodorum in omni genere artium brevis uphesis* (1556, in-8°); *Physice, seu symplectica physica rerum eruditiorum ad omnem vitam utilium* (Leipzig, 1583, in-8°).

NEANDER (Jean), médecin allemand, né à Brême en 1596, mort vers 1630. Doué d'une vive intelligence, il était docteur en philosophie et en médecine avant sa vingtième année. Neander s'est fait connaître par des ouvrages dont les plus remarquables sont : *Tabcologia* (Brême, 1622, in-4°), trad. en français par J. Veyras (Lyon, 1626); *Antiquissima medicina natiua, sectæ restauratores*, etc. (1623, in-4°).

NEANDER (Daniel-Amédée), théologien allemand, né à Lengsfeld (Saxe) en 1775, mort en 1869. Après avoir terminé ses études à Chemnitz et à Leipzig, il fut nommé à Berlin membre du conseil du haut consistoire, puis attaché au

ministère des cultes et de l'instruction publique. Successivement surintendant général de la province de Brandebourg, directeur du consistoire, évêque de l'Eglise évangélique, membre du conseil d'Etat, il reçut en récompense de ses services l'Aigle rouge de 1^{re} classe. On lui doit, entre autres ouvrages : *Première apparition remarquable d'un esprit au XIX^e siècle* (Dresde, 1804); *Sermons sur divers passages choisis de l'Ecriture sainte* (Berlin, 1826).

NEANDER (Jean-Auguste-Guillaume), célèbre théologien allemand, né à Göttingue, de parents juifs, en 1789, mort à Berlin en 1850. S'étant converti au protestantisme, il prit le nom de Neander (homme nouveau) qui porta depuis, étudia la théologie à Halle et à Göttingue, puis professa cette science à Heidelberg (1812), et peu après à Berlin, où il se livra à l'enseignement jusqu'à sa mort. A une raison droite, à un grand sens moral, Neander alliait un sentiment religieux très profond, qui finit par dominer en lui l'élément philosophique. Il avait pris pour devise : *Pectus est quod theologum facit*, ce qui l'a fait appeler par Schwartz le chef de l'école pectoraliste. On lui doit de nombreux ouvrages, qui ont obtenu un très-grand succès en Allemagne et qui ont été, pour la plupart, traduits en anglais. Nous nous bornerons à citer : *L'Empereur Julien et son temps* (Leipzig, 1812); *Saint Bernard et son temps* (1813); *Développement génétique des principaux systèmes gnostiques* (1818); *Saint Chrysostome et l'Eglise de son temps* (1821, 2 vol.); *Mémoires sur l'histoire du christianisme et la vie chrétienne* (1822-1833, 3 vol.), trad. en français par Diacon de Neuchâtel; *Histoire générale de la religion et de l'Eglise chrétienne* (1825-1845, 10 vol.), son œuvre capitale; *Histoire de la fondation et du gouvernement de l'Eglise par les apôtres* (1832-1833, 2 vol.); *la Vie de Jésus-Christ dans ses rapports avec l'histoire* (1837), ouvrage dans lequel il attaque la théorie du mythe appliquée par Strauss aux récits évangéliques, etc.

NEANMOINS adv. (né-an-moin — de néant, et de moins, pour dire Rien moins). Toutefois, pourtant, cependant : *Quoi qu'il soit des illusions bien dangereuses pour les mœurs, il en faut néanmoins un peu pour le drame de la vie.* (Sanial-Dubay.) *L'homme est assujéti au temps, et néanmoins il est par nature étranger au temps.* (J. de Maistre.)

— **Syn.** Néanmoins, cependant, pourtant. V. CEPENDANT.

NEANT s. m. (né-an — du lat. *ne* ou *nee*, non, et *ens*, entité, être). Dans l'ancienne langue, on disait néant :

Et dit al comte : Je ne vous aim néant.

(Chanson de Roland.)

Non-être, état de ce qui n'est pas; absence absolue de tout : *Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant.* (Boss.) *Tout nous échappe, tout fuit, tout court rapidement se précipiter dans le néant.* (Mass.) *On aime la vie, mais le néant ne laisse pas d'avoir du bon.* (Vol.) *Le néant après la mort, n'est-ce pas l'état auquel nous étions habitués avant la vie?* (Schoepenhauer.) *Si la nature a horreur du vide, l'homme a horreur du néant.* (M. A. Esquirois.) *La notion de l'être est le fond commun de la pensée humaine et l'idée du néant n'y trouve aucune place.* (Frank.) *Le néant ne peut pas exister.* (Lacordaire.) *Ma vie peut être remplie de peines, mais il est affreux de n'être rien; je crois la souffrance préférable au néant.* (Mme d'Houdetot.)

Moi, je crois au néant comme je crois en moi.

A. DE MUSSET.

... L'homme épouvanté
A l'aspect du néant se rejette en arrière.

DELLIE.

Triste comme la mort! et la mort souffre-elle?
Le néant se plaint-il à la nuit éternelle?

LAMARTINE.

Eternité, néant, passé, sombres abîmes.
Que faites-vous des jours que vous engloutissez?

LAMARTINE.

Tous les actes d'amour, éphémères dans la nature,
Sont des rébellions de chaos créature

Contre l'affreux néant.

A. BARNIER.

Rien ne meurt, tout progresse, et l'âme et la matière;
La matière s'épure et deviendra lumière;

De tous les univers le néant est banni.

BARRILLOT.

— Rien, aucun motif, aucune raison, aucun résultat : *On n'a pas mis cet homme en prison pour néant.* (Acad.)

J'ai maints chapitres vus

Qui pour néant se sont ainsi tenus,
Non chapitres de rata, mais chapitres de moines,
Voire chapitres de chanoines.

LA FONTAINE.

Cet emploi a vieilli.

— **Fam.** Rien du tout; point : *Il vous donnera du papier, mais des écus, néant. Bref, on ne connaît de la matière que ses formes; quant à la substance, néant.* (Proudh.)

— **Par exagér.** Peu de valeur, extrême petitesse : *Le néant de la vie, des choses humaines. L'homme est un néant à l'égard de l'infini.* (Pasc.) *Noire néant nous écrase, mais nous avons la grandeur de le sentir.* (Mme L. Colet.) *L'homme ne peut supporter l'isolement, parce que, seul, il ne peut échapper à la pensée de son néant.* (P. Janet.)

Dieu voit comme un néant tout l'univers ensemble.

RACINE.

Ah! tout ce vain éclat, cette pompe éphémère,
N'est qu'un néant superbe, une illustre misère.

CHENÉDOLLE.

« Manque de naissance, d'élevation, de dignité, de mérite, dans une personne : *Les pontifes font passer Jésus-Christ pour un homme de néant, né dans la plus vile populace.* (Mass.) Rentre dans le néant dont je t'ai fait sortir.

RACINE.

— *Mettre, réduire à néant, au néant.* Anéantir, mettre, réduire à rien : *Il faut tout réduire au néant, ou bien admettre des vérités indépendantes des conjectures.* (Vauven.) *Les grandes révolutions mettent tout l'ordre légal au néant.* (Ch. de Rémusat.)

— **Pratiq.** *Mettre une appellation à néant.* Déclarer que la partie qui a appelé d'une sentence est déboutée de son appel : *Mettre l'appellation et ce dont est appelé au néant.* Annuller et l'appel et la sentence dont il est appelé. *Mettre néant sur une requête, sur un article de compte.* Mettre le mot néant au bas d'une requête, à côté d'un article de compte, pour marquer qu'on repousse cette demande, cet article. *Dans le langage ordinaire, Mettre néant à la requête de quelqu'un.* Lui refuser ce qu'il demande.

— **Relig.** Vide de l'âme, sentiment de sa propre nullité :

O néant, o vrai rien, mais pesantier extrême,
Mais charge insupportable à qui veut s'élever,
Mer sans rive où partout chacun peut se trouver,
Mais sans trouver partout qu'un néant en soi-même

CORNEILLE.

— **Encycl.** Max Müller, recherchant de quelle façon le langage a exprimé ce qui semblait être la plus immatérielle des conceptions, si tant est que le néant soit même une conception, a dit : « Cela a été fait de la seule manière possible, à savoir par la négation de quelque chose de réel et de palpable, ou par la comparaison avec quelque objet de nos sens. » Rien s'est dit en sanscrit *asad*, non étant, en latin, *nihil* ou *inhiitum*, lequel est mot pour *infiitum*, c'est-à-dire *rien*, pas un fil. Le mot *rien* lui-même n'est plus qu'une simple altération de *rem*, accusatif de *res*, et il conserve encore son sens négatif, malgré la chute de la particule négative qui le précédait originellement. C'est ainsi que *ne* pas vient de *non possum*; *ne* point de *non punctum*. Le français néant et l'italien niente sont le latin *non ens*.

Dans son dialogue du *Sophiste*, Platon se demande ce que c'est que le néant et quelle est son essence, et il reconnaît que l'essence du néant est de n'être absolument pas. Mais, disaient les sophistes grecs, il faut bien pourtant que le néant soit quelque chose, puisqu'on le nomme. Comment et pourquoi le nommerait-on, si l'on n'en avait aucune idée? Telle est l'objection renouvelée des Grecs que répètent encore de nos jours les philosophes de l'école de Hegel.

Hegel nie la vérité absolue de ces deux propositions : *L'être est et Le néant n'est pas.* D'après lui, ces propositions appartiennent à l'enfance de la pensée, et il serait plus logique de n'affirmer ni la réalité de l'être ni celle du néant. Bien avant Hegel, Heraclite avait dit : « L'être et le non-être sont la même chose. Tout est et n'est pas. » Gorgias avait aussi, d'après Aristote, fait cet autre raisonnement : « L'être et le néant ne peuvent pas exister en même temps. Si l'un existe aussi bien que l'autre, ils sont même chose; donc aucun des deux n'est; or, le néant n'est pas; donc l'être, qui lui est identique, n'est pas non plus. Ils ne sont pas non plus deux; car, puisqu'ils sont identiques, je ne puis pas dire qu'ils sont deux; si je disais qu'ils sont deux, j'affirmerais qu'ils sont différents. » Aristote avait déjà de son temps fait justice de ces sophismes; mais Hegel les a adoptés et les répète très-sérieusement. Et, après des raisonnements alambiqués, il conclut que le néant est aussi bien que l'être, et que d'ailleurs être et néant sont aussi bien même chose qu'autre chose.

Le bon sens proteste contre ces subtilités philosophiques. Le néant n'est pas un élément dont on puisse se servir à quoi que ce soit. Ce mot de néant ne s'est introduit dans toutes les langues que par un artifice dont il est facile de se rendre compte, mais il ne faudrait pas être dupe de cet artifice au point de donner au néant un rôle dans la réalité, car ce sont des notions contraires et qui s'excluent réciproquement. Le néant n'est pas même un concept de l'esprit, une des ces abstractions qui, sans avoir de réalité, n'en existent pas moins dans la pensée, car le néant ne se conçoit pas du tout. Il n'a que la valeur d'une négation absolue. C'est l'absence d'être, de mouvement, de pensée, d'espace et de temps, une sorte d'infini négatif. Le néant, et c'est là le vrai nœud de la difficulté, le néant n'est pas une idée, mais la négation de toute idée. Ce qui a pu causer quelque illusion, c'est que nous ne percevons aucune notion sans être enclins à la contrôler en quelque sorte par la notion contraire. C'est ainsi que nous opposons, pour les mieux définir, à l'être le néant, au réel l'imaginaire, au plein le vide, à la lumière l'ombre, à l'ordre le désordre; mais *néant*, *vide*, *ombre*, etc., ne sont que de pures négations, ne représentant aucune réalité.

A l'illusion que nous venons de signaler, il

ya une autre cause qui a égaré plus d'un métaphysicien. Il n'aurait jamais été question de néant dans les traités de philosophie si l'on n'y avait constamment agité la grande question de la création. Les religions et les écoles philosophiques de l'antiquité professaient pour la plupart, comme chacun sait, l'opinion que l'univers a existé de tout temps. L'idée du néant répugnait si fort à notre esprit que, malgré l'autorité du dogme chrétien, la raison se refusait à admettre un monde créé, c'est-à-dire dire de rien. On n'est pas encore parvenu à soustraire l'esprit humain à la pensée si éternellement exprimée par ce vers célèbre :

Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.

Les partisans de la création la prouvent en montrant l'absurdité de l'infini réalisé ; mais le néant réalisé est-il une idée moins absurde ?

NÉANTHE s. m. (né-an-te — du gr. *neos*, nouveau ; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes légumineuses de la Jamaïque.

NÉANTHES, historien grec, né à Cyzique et vivant vers la fin du II^e siècle av. J.-C. Il composa de nombreux ouvrages, fort estimés des critiques anciens et dont les principaux sont : les *Helleniques* ; *Annales de Cyzique* ; *Histoire d'Attale* ; *Sur les hommes célèbres* ; *Sur Pythagore et les doctrines pythagoriciennes* ; *Sur les initiations* ; *Sur la mauvaie imitation des orateurs*. Les fragments qui nous restent de cet historien se trouvent dans le tome IV des *Fragmenta historicorum graecorum* de C. Müller.

NÉANTISE s. f. (né-an-ti-se — rad. *néant*). Nullité, absence de facultés. Il Paresse extrême : *Nos riens commencerent par leur néantise à s'abâtardir*. (Et. Pasquier.) Il Vieux mot.

NEAPOLI (Francisco), peintre espagnol, né à Valence en 1476, mort à Madrid vers 1536. Après avoir étudié la peinture dans sa ville natale, il se rendit en Italie et se fit admettre au nombre des élèves de Léonard de Vinci, qui ne tarda pas à l'associer à ses nombreux travaux. Vers 1525, il retourna en Espagne, et il peignit quelques années plus tard, à Valence, le retable qui surmonte le maître-autel de la cathédrale. Les trois panneaux dont il se compose, et dont chacun est divisé en deux parties égales, représentent les principaux épisodes de la vie de la Vierge. C'est l'unique peinture qui nous reste de Neapoli ; mais elle est fort remarquable. La forme en est savante, d'une rare élégance et d'une grande énergie de modèle. A ces caractères, qui rappellent la manière de Léonard de Vinci, vient se joindre l'instinct de la couleur réaliste qui devait être plus tard le côté dominant de la grande école espagnole. C'est donc une œuvre originale, malgré son caractère italien. On prétend que Neapoli eut pour collaborateur dans cette œuvre Peleto Argio. Notre avis est différent. Ces panneaux, en effet, sont partout d'un même style. C'est la même brosse patiente et sévère qui a modelé toutes les figures, jusqu'aux moindres détails des costumes et des accessoires. La dorure du fond, voilà d'après nous tout ce que l'artiste aurait pu laisser aux soins d'une main étrangère. Bernardino nous apprend que ce retable fut payé la somme de 3,000 ducats d'or (pres de 35,600 fr.).

NEAPOLIS, ville de la Palestine ancienne. V. *SICHIM*. Il Nom latin de Naples et d'un quartier de l'ancienne Syracuse.

NEAPOLITAIN, AINE s. et adj. (né-a-pol-litain, e-ene). Geogr. anc. Habitant de Napolos ou de Naples ; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants : Les *NEAPOLITAINS*. La population *NEAPOLITAINE*.

— Anc. pharm. *Onguent neapolitain*. Préparation mercurielle, employée contre la syphilis ou mal de Naples.

Néapolitains (LES), comédie de François d'Ambouise (XVI^e siècle). C'est un pastiche, en bon style gaulois, des farces italiennes ; mais on y distingue déjà l'ordonnance d'une comédie régulière. Le personnage principal est un de ces capitans espagnols qui sont restés si longtemps en possession de notre théâtre, grâce à Cyrano de Bergerac, à Scarron et même à Corneille. Don Diégno est l'aïeul du Matamore de l'*Illusion comique*. Il a pour compagnon Gaster, l'*escornifleur*, qui est de moitié dans toutes ses algarades ; mais malgré ses grands mots, ses jurons et sa fière tournure, il n'en est pas moins berné par les Neapolitains, dont il croyait faire capituler les cours sans résistance.

Cette comédie a été publiée par M. Ed. Fournier dans son *Théâtre français au XVI^e et XVII^e siècle* (1871, in-12).

NEAPOLITE s. m. (né-a-po-li-te). Anc. pharm. Tonique employé contre la goutte et la névralgie sciatique.

NEARCHI, peuple de la Gaule ancienne, habitant le terrain compris entre la branche occidentale du Rhône et Marseille. La ville principale des *Nearchi* était *Bergine*, dans la Crau, dont le nom paraît se retrouver dans celui de Berre.

NEARQUE a. m. (né-ar-ke). Antiq. gr. Se dit quelquefois pour *NAVARQUE*.

NEARQUE, célèbre navigateur crétois, ami-ral d'Alexandre le Grand. Il vivait au IV^e siècle

av. J.-C., et il est surtout connu par le voyage qu'il fit de l'embranchement de l'Hydaspe jusqu'à l'Euphrate, en longeant les côtes de la Gérosie, de la Carmanie et de la Perse. C'était la première fois qu'une flotte grecque naviguait sur l'Océan Indien. Cette entreprise réunissait à l'éclat d'une aventure héroïque un grand but d'utilité politique et commerciale ; Alexandre, qui roulait dans son vaste cerveau le projet d'une monarchie universelle, qui voulait, suivant l'expression des Grecs, que le monde devint une seule cité, cherchait ainsi, non-seulement à établir des communications directes et sûres entre Babylone et les provinces les plus éloignées de son empire, mais encore à relier l'Inde et tout l'Orient à l'Europe.

Le voyage de Néarque depuis la presqu'île de Patalis jusqu'à l'Euphrate est, dans l'histoire de la navigation, le premier événement d'une grande importance pour le monde entier, et si le vaste génie d'Alexandre se découvre dans la conception du plan, l'exécution n'atteste pas moins hautement les talents de l'homme auquel il le confia.

La flotte commandée par Néarque, avec Onesicrite pour pilote, partit de Hiliata le 2 octobre 326. On s'arrêta, le 3, à Krokala ; à Bibacta (Chiney) on fonda le port d'Alexandre ; mais la mousson arrêta la flotte pendant vingt-quatre jours ; elle mouilla ensuite à l'embranchement de l'Arabis, limite occidentale des Arabes, puis à la rivière Tomerus, où les Macédoniens furent attaqués par les naturels du pays, enfin à Molana (cap Moran) limite du pays des Orites. Du cap Moran au cap Jask, on suivit la côte des Ichthyophages, et, à partir de Mosarna (cap Panonce), le voyage devint beaucoup plus facile. Il existe entre le *Journal de Néarque* et les voyageurs modernes une conformité parfaite pour la navigation du golfe Persique. De la baie de Jask, la flotte suivit la côte de Karmanie. Alexandre voulait avoir connaissance de la côte, de ses bords, de ses ports, et savoir si elle était habitée ou déserte. Pendant tout le voyage, il exista une correspondance parfaite entre l'armée de terre et la flotte. Diodore raconte l'entrevue que Néarque eut le 10 décembre 326, à Salmus, avec Alexandre ; le navigateur étant arrivé au moment où le roi était au théâtre et donnait des jeux à son armée, on le fit monter sur la scène, d'où il fut prié de raconter les détails de son voyage à l'assemblée. Après cette entrevue, le voyage continua. Néarque dépassa les îles d'Organa (Ormuz) et d'Oaracta, s'arrêta vingt et un jours pour radoubier les navires, puis remonta le Pasitigris avec sa flotte et attendit Alexandre. Des qu'il fut arrivé, le roi l'embrassa avec toute la tendresse d'un ami et la reconnaissance d'un monarque satisfait ; un des objets de son ambition avait été de vaincre des difficultés que personne avant lui n'avait bravées encore ; une de ses vues politiques, de connaître par lui-même son nouvel empire ; il devait être content. Alexandre, selon la belle et forte expression de Quinte-Curce, Alexandre livra le monde à la connaissance du genre humain. Dans le camp macédonien, Néarque fut salué par les plus vives acclamations ; les soldats lui tressèrent des couronnes et des guirlandes (24 février 325). Le voyage avait duré un peu moins de cinq mois. Plus tard, Alexandre décerna une couronne d'or à Néarque et à Onesicrite ; la mort vint le surprendre au moment où il allait confier à Néarque le commandement d'une semblable expédition dans le golfe Arabique. Arrien nous a conservé une partie des détails de ce périple par des extraits du *Journal de Néarque* insérés dans ses *Indiques*. On en a contesté l'authenticité. Dodwell, Hardouin, Huet le rejettent ; Saumaise, Usserius, Sainte-Croix, Gosselin d'Anville, le grand géographe, l'admettent. Les premiers ne fondaient sur la mauvaise opinion que Plin et Strabon avaient de cet ouvrage et sur quelques erreurs matérielles de Néarque. D'Anville a regardé comme une réponse satisfaisante à toutes les objections la citation d'une partie du récit même. Un Anglais, le docteur W. Vincent, a réuni tout ce que les anciens nous ont laissé sur ce sujet dans son *Voyage de Néarque* (en angl., Londres, 1797 ; trad. fr. de Billecoq, Paris, 1800). Les navigateurs des temps modernes ont étudié avec fruit les précieuses observations géographiques, nautiques et physiques de l'amiral grec.

NÉARQUE, un des personnages principaux de la tragédie de *Polyeucte*, de Corneille. Son caractère, fortement tracé, est digne d'attention. Néarque, opposé à Polyeucte, représente, en face de l'enthousiasme, la froide raison capable pourtant du même héroïsme. C'est Néarque qui a converti Polyeucte au christianisme. C'est lui qui a révélé et expié à son disciple les doctrines de la religion nouvelle. Mais bientôt les rôles vont changer, et le disciple, à son tour, fera la leçon au maître. Néarque est croyant ; mais chez lui le raisonnement domine la passion. Polyeucte, le néophyte, est transporté d'enthousiasme pour ce Dieu que Néarque lui a fait connaître ; il est le plus fervent, le plus croyant, le plus chrétien des deux.

L'opposition de ces deux caractères est fort belle. Quand Polyeucte annonce à Néarque son dessein d'aller au temple pour y renverser les idoles, celui-ci recule d'abord, sa sagesse et sa prudence s'effrayent de cet acte

de folie. Mais quand il s'agit de mourir pour sa croyance, toute hésitation disparaît. On le voit bien dans le récit de sa mort :

FÉLIX.

Albin, comme est-il mort ?

ALBIN.

En brutal, en impie, En bravant les tourments, en dédaignant la vie, Sans regret, sans murmure et sans étonnement, Dans l'obstination et l'endurcissement, Comme un chrétien enfin, le blasphème à la bouche.

Cette mort orgueilleuse et superbe sert d'exemple à Polyeucte, que la crainte des supplices ébranlait déjà. Le génie de Corneille se manifeste dans cette création de deux caractères qui montrent sous deux faces principales les chrétiens des premiers âges.

NÉARTHOSE s. f. (né-ar-tro-se — du gr. *neos*, nouveau ; *arthron*, articulation). Chir. Articulation nouvelle formée après une résection.

NEATH, ville d'Angleterre, à 208 milles de Londres, sur les bords de la rivière Neath, entre des collines et des vallées qui abondent en richesses minérales ; 6,810 hab. Neath, qui remonte à une haute antiquité, paraît être le *Nidum* d'Antonin. Il ne reste que des ruines insignifiantes de son antique château fort, qui fut brûlé en 1231, par Llewelyn ou Jorwath. Le commerce de Neath a pour objet la houille, le fer, l'étain, le cuivre et les produits chimiques. La rivière porte des navires de 300 à 400 tonneaux.

NÉAUFLES-SAINT-MARTIN, commune de France (Eure), cant. de Gisors, arrond. et à 25 kilom. N.-E. des Andelys, sur l'Epte ; 837 hab. C'était autrefois une seigneurie ; on y voit les ruines d'un château fort, classées au nombre des monuments historiques. Tissage de coton, tanneries, moulins à blé et à tan. Charles le Chauve habita Neaufles, d'où il data un capitulaire par lequel il défendait à ses barons de se fortifier dans leurs châteaux. En 1097, Guillaume le Roux fit reconstruire le château fort de Neaufles, qui fut agrandi par Henri II d'Angleterre. Philippe-Auguste s'en empara en 1193, et il fut détruit vers 1647 par ordre de Mazarin. Au XVII^e siècle, Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, fit construire dans cette localité un château, appartenant aujourd'hui au comte de Lagrange, qui l'a converti en haras.

NÉAUFLES-SUR-RILLE, comm. de France (Eure), cant. de Rugles, arrond. et à 45 kilom. S.-O. d'Yvieux ; 546 hab. Fonderies, laineries ; tréfileries de laiton et cuivre en barreaux et planches. Aux environs, on voit une pierre druidique, dite *Pierre de Gongolte*.

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU, commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Rambouillet, sur une éminence ; 1,242 hab. Commerce de bestiaux.

NÉBALIADE adj. (né-ba-li-a-de — rad. *nébalie*). Crust. Qui ressemble à une nébalie.

— s. m. pl. Tribu d'apusiens, ayant pour type le genre nébalie.

NÉBALIDE s. f. (né-ba-li-de). Entom. Syn. de *CARTÈRE*.

NÉBALIE s. f. (né-ba-li). Crust. Genre de phyllopoètes, de la famille des apusiens, dont l'espèce type vit sur les côtes de Bretagne : Les *NÉBALIES* sont de petits crustacés très-cuirieux. (H. Lucas.)

— Encycl. Les *nébalies* ont, par leurs formes générales, quelque ressemblance avec les apus de nos eaux douces, et paraissent fuir le passage de ce genre aux mysis. L'extrémité antérieure de leur test se prolonge en forme de bec, sous lequel les yeux sont insérés et très-rapprochés ; l'abdomen est étendu, mais le rachis au bout, et ses deux appendices sont terminés chacun par une soie. Ces crustacés habitent les eaux salées. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, généralement de très-petite taille. La *nébalie* de Geoffroy est l'une des mieux connues ; elle a été trouvée en Bretagne, sur les rochers, près de Concarneau ; elle vit parmi les petits cailloux et les débris de coquillages et nage sur le flanc. La *nébalie* ciliée se trouve dans l'Océan européen, surtout vers le Nord. La *nébalie* glabre vit aux embouchures des fleuves des mers boréales.

NEBBIA (César), appelé parfois *Cesare d'Orieto*, peintre italien, né à Orieto en 1536, mort vers 1615. Cet artiste se forma sous la direction de Muziano et se mit rapidement en évidence par sa prodigieuse facilité de travail. Sixte V l'ayant chargé de diriger les travaux d'art qu'il fit exécuter au Vatican, au Quirinal, à Saint-Jean de Latran, etc., Nebbia fournit aux artistes placés sous ses ordres les dessins des peintures et des sculptures destinées à ces édifices. Il fit également les dessins des figures colossales de saint Mathieu et de saint Marc, des penditifs en mosaïque de la coupole de Saint-Pierre de Rome. Outre de nombreuses fresques, on lui doit des tableaux dans la qualité saillante est un bon coloris. Nous citerons : *L'adoration des mages*, le *Couronnement de la Vierge*, *Sainte Suzanne*, dans des églises de Rome ; la *Descente du Saint-Esprit*, à Pérouse ; *L'adoration des mages*, à Viterbe.

NÉBEL s. m. (né-bél). Mus. anc. Syn. de *NABLA*.

— Métrol. anc. Mesure de capacité pour les grains, usitée chez les Hébreux et les Egyptiens, et contenant 3 éphas ou 54 litres 264 ; après la réforme philétérienne, le *nébel* valut 105 litres.

NÉBEL, petite ville de la Tunisie, renommée par son grand commerce de poteries et surtout par ses nombreux jardins d'orangers, rosiers et jasmins, dont les suaves émanations, s'ajoutant à la douceur et à la pureté naturelle de l'air, la rendent très-propice à la guérison des maladies de poitrine.

NÉBEL (David), naturaliste allemand, né à Heidelberg en 1664, mort en 1733. Après avoir pris le diplôme de docteur en médecine, il voyagea en France et en Suisse, puis devint professeur dans sa ville natale (1691), à Marburg (1693), et de nouveau à Heidelberg (1708). L'électeur Charles-Philippe le nomma son premier médecin et l'Académie des Curieux de la nature l'admit au nombre de ses membres. Nous citerons de lui : *De novis inventis botanicis hujus sæculi* (1694) ; *Character plantarum naturalis* (1700) ; *De rore marino* (1710) ; *De lithotomia* (1710).

NÉBEL (Guillaume), médecin allemand, né à Heidelberg en 1735, mort en 1805. Il prit le grade de docteur à Heidelberg (1758), où il fut nommé professeur extraordinaire de médecine (1764) et professeur ordinaire de chimie et de pharmacie. Ses principaux ouvrages sont : *De magnete artificiali* (Utrecht, 1756) ; *De electricitatis usu medico* (Heidelberg, 1758) ; *De hemorrhoidibus* (Heidelberg, 1758) ; *De paralyti membrorum tum superiorum tum inferiorum electricitatis ope sanata* (1778) ; *De cognitione februm nervosarum* (1785) ; *De apoplexia ex abscessu cerebri lethali* (1790) ; *De abscessibus cerebri a causa externa ortis* (1794).

NÉBEL (Christophe-Louis), médecin allemand, né à Nidda (Hesse-Darmstadt) en 1738, mort à Giessen en 1788. Il fut reçu docteur à Giessen en 1761, après avoir été médecin des troupes de Hanovre, puis devint professeur extraordinaire à l'université et professeur ordinaire en 1775. La chirurgie et les accouchements furent l'objet principal de son enseignement. Nous citerons, parmi ses écrits : *De pericardio cum corde concreto* (Ems, 1778) ; *De ossium inflammationibus* (Ems, 1778) ; *De aeris effectibus in morbis chirurgicis* (Ems, 1780).

NÉBEL (Ernest-Louis-Guillaume), médecin allemand, né à Giessen en 1772, mort en 1843. Il professa son art à l'université de sa ville natale et publia, entre autres ouvrages : *De morbis veterum obscuris* (1794) ; *Vademecum médical pour des médecins et des malades de jeunesse hémère* (Frankfort, 1795-1797, 3 vol. in-8) ; *De nosologia brutorum cum hominum morbis comparata* (1798).

NÉBELIE s. f. (né-bé-li — du nom de *Nebel*, natural. allem.). Bot. Syn. de *BÉRARDIE*.

NEBENIUS (Charles-Frédéric), homme d'Etat et économiste allemand, né à Rhodi, près de Landau, en 1764, mort en 1857. D'abord avocat à Rastadt, il devint ensuite secrétaire dans l'administration des finances, conseiller référendaire à Carlsruhe, et prit part à la rédaction de la charte octroyée par le grand-duc de Bade. Nebenius essaya de réformer le système des impôts, amena l'adjonction de Bade au Zollverein et se rendit très-populaire par le libéralisme de ses idées. Succèsivement directeur au département de l'intérieur (1835), ministre (1838-1839), membre de la première Chambre (1843), président du conseil d'Etat (1846), il se démit de ses fonctions en 1849 et vécut depuis lors dans la retraite. Comme économiste, Nebenius a acquis beaucoup de réputation. Ses ouvrages, fort remarquables, unissent la profondeur des vues à la clarté du style. Les principaux sont : *Considérations sur la situation économique de la Grande-Bretagne* ; *L'abandon est étendu* (1820) ; *Sur les institutions pratiques dans leurs rapports avec l'ensemble du système d'instruction* (1833) ; *L'association douanière allemande* (1835) ; *Bade en face de la question allemande* (1850), etc.

NÉBLE s. m. (né-ble — du lat. *nebula*, brouillard). Nom donné en Provence au brouillard. Il Ce mot est féminin dans beaucoup de localités.

— Art vétér. Un des noms de la pourriture des moutons, appelée aussi *NEBLADURE*.

NÉBNEB s. m. (né-bneb). Bot. Nom que les nègres du Sénégal donnent à l'acacia d'Arabie.

NÉBO, aujourd'hui *Djebel Neba*, montagne de Palestine, dans la Perée, à l'E. du Jourdain. C'est sur cette montagne que serait mort Moïse, en contemplant de loin la terre promise, dans laquelle Dieu lui avait prédit qu'il n'entrerait pas. C'est aussi dans une caverne du mont Nébo que Jérémie cacha le tabernacle pour le soustraire au pillage.

NÉBO ou *NABO*, divinité de la mythologie assyrienne, souvent citée dans la Bible. On représentait ce dieu avec une tête de chien ; et, suivant saint Jérôme, on attribuait à son idole le don de la divination.

NÉBOUZAT, village et commune de France (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arrond. et à 23 kilom. de Clermont ; 783 hab. Eau minérale acide froide ; remparts construits, dit-on, au XIII^e et au XIV^e siècle, pour préserver les habitants contre les incursions des Anglais et des routiers. Superbe cascade de Saillans.

NEBRASKA, rivière de l'Amérique du Nord, appelée aussi *Platte*. Elle est formée de deux grandes branches qui naissent des montagnes Rocheuses. Elle a un cours très-rapide et est presque partout guéable, sauf lors des inondations; elle renferme une foule d'îlots, couverts de plantations de coton, de saules et de buissons; elle se jette dans le Missouri, à environ 80 kilom. au-dessous de la ville d'Omaha, après un cours d'environ 960 kilom., pendant lequel elle reçoit, entre autres affluents, le Loup-Fork, l'Elkhorn et le Wood.

NEBRASKA, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, situé entre le Dakota au N., l'Iowa et le Missouri à l'E., le Kansas au S. et le Wyoming et le Colorado à l'O., entre 40° et 43° de latit. N. et 93° 40' et 101° 42' de longit. O.; superficie, 178,192 kilom. carrés; 75,000 hab.; capitale, Omaha-City, sur la rive occidentale du Missouri. Cet Etat tire son nom de la rivière Nebraska, affluent du Missouri, que les Américains désignent aussi sous le nom de *Plat river*, et qui le traverse de l'O. à l'E. Du côté de l'E., sa surface présente de vastes prairies; à l'O., elle est accidentée et escarpée et elle se termine par les montagnes Rocheuses; le centre n'est qu'un vaste désert, qui forme une partie de ce que l'on appelle le grand désert américain ou les mauvaises terres, et où errent de nombreuses tribus d'Indiens sauvages, tels que les Pawnees, les Poncas, les Omahas, les Ottos, etc. Le Missouri forme la frontière orientale de cet Etat, et c'est principalement sur ses rives que sont situés les établissements agricoles.

La région inférieure de la vallée du Missouri est excessivement fertile et l'agriculture y réussit parfaitement. C'est, du reste, à peu près la seule partie de l'Etat qui ait été mise en culture. Par ailleurs, on ne rencontre guère qu'un sol infertile qui, à part les Indiens nomades, n'a d'autres habitants que les buffles sauvages et le féroce ours grizzly. Le castor se rencontre aussi dans les parties les plus sauvages de l'Etat.

On n'a encore que des renseignements très-incomplètes sur les ressources naturelles et financières de cet Etat, dont l'existence politique est toute récente. Organisé en territoire en 1854, il a été admis, en 1867, parmi les Etats de l'Union, après une longue opposition de la part du président Johnson. Comme Etat, le Nebraska n'a que la moitié de la superficie qu'il possédait comme territoire. Il est administré par un conseil ou sénat de 13 membres, élus pour deux ans, et par une Chambre de représentants comptant de 26 à 39 membres, selon les fluctuations de la population, et élus annuellement. Cet Etat envoie 1 membre au Sénat et 2 à la Chambre des représentants de la confédération américaine.

NÉBRIDE s. f. (né-bri-de — gr. *nebris*, peau de cerf; de *nebras*, faon de biche. Curtius croit que *nebras* est pour *nefaros*, avec digamma, de *neos*, pour *nefos*, nouveau, jeune). Antig. gr. Peau de faon que l'on donne à Bacchus comme attribut, et dont se couvraient ceux qui lui offraient des sacrifices. *Messaline, entourée de femmes péroles, de débauche et vêtue de la nébride et de la paraldie, sacrifiant à Bacchus*. (Th. Delbure.) *Peau de lion donnée comme attribut à Hercule*.

NÉBRIDOPÉLOS s. m. (né-bri-do-pé-los — mot gr. formé de *nebris*, peau de cerf, et de *peplos*, voile, vêtement). Mythol. gr. Epithète de Bacchus, qu'on représente vêtu d'une peau de faon.

NÉBRIS s. f. (né-bri — du gr. *nebris*, peau de faon). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, type du groupe des nébristes, comprenant soixante-dix espèces, qui sont répandues dans les diverses parties de l'hémisphère nord : Les *NÉBRIS* se trouvent sur les points les plus élevés du globe. (Chevrolat.)

— Encycl. Les *nébristes* sont des insectes de taille moyenne, à corps aplati, ovalaire; elles ont la tête forte, les yeux ronds et saillants; le corselet transversal, cordiforme, tronqué en arrière, largement rebordé sur les côtes, ainsi que les élytres qui se rétrécissent à leur extrémité; les pattes postérieures grêles et courtes. Elles se rapprochent beaucoup, pour l'organisation et les mœurs, des carabes et des pégomorphes. Elles vivent généralement sous les pierres, les unes dans les endroits humides et élevés, les autres dans les sables des bords de la mer. Les espèces de ce genre sont esthétiques. La *nébride* des sables, longue de 0m,02, d'une couleur brune, avec deux bandes transversales noires sur les élytres, habite surtout les côtes de la Méditerranée.

NÉBRITE adj. (né-bri-te — rad. *nébriste*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nébris*.

— a. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, de la famille des carabiques, ayant pour type le genre *nébris* : Les *NÉBRITES* fréquentent les lieux humides et aquatiques. (Chevrolat.)

NÉBRIS s. m. (né-briss — du gr. *nebris*, peau de faon). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciaenidés, dont l'espèce type vit dans les eaux de la Guyane.

— Encycl. Ce genre de sciaenidés présente, comme caractères essentiels : un museau court, un profil droit ou presque droit, la

mâchoire inférieure montante, des dents en velours, le préopercule à limbe membraneux et simplement strié, deux dorsales plus ou moins écaillées, ainsi que toutes les autres nageoires. Le *nébris* microps est la seule espèce connue; il atteint la longueur de 0m,25, et se fait remarquer par la belle couleur argentée qui couvre tout son corps. Ce poisson habite les eaux de la Guyane; il a été décrit, pour la première fois, dans l'*Histoire des poissons*, de Cuvier et Valenciennes. On ne sait rien de ses mœurs. Sa chair est d'une qualité ordinaire; elle sert à la nourriture des naturels, mais ne paraît offrir que peu de ressource, car l'espèce n'a été trouvée nulle part abondante.

NÉBRISSENSIS (Antonius), érudit espagnol. V. ANTONIO DE LEBRISA.

NÉBRITE s. f. (né-bri-te — gr. *nebritis*; de *nebris*, nébride, vêtement de Bacchus). Minér. anc. Pierre précieuse qui était consacrée à Bacchus.

NÉBROCHARES adj. m. (né-bro-ka-rés — mot gr. formé de *nebras*, faon, et de *chaïr*, je me réjouis). Mythol. gr. Epithète donnée à Bacchus.

NÉBRODA, nom par lequel les manichéens désignent le démon de l'impureté, qui, selon eux, créa Adam et Eve.

NÉBRODES (monts), chaîne de montagnes de la Sicile ancienne, dans le N., à l'O. des monts Hérens.

NÉBRODÈS s. m. (né-bro-dèss — mot gr. formé de *nebras*, faon). Mythol. gr. Surnom de Bacchus.

NÉBULÉ, ÉE adj. (né-bu-lé — du lat. *nebula*, nuée). Blas. Se dit de l'écu, des partitions et des pièces qui présentent des parties rondes, saillantes et creuses alternativement, semblables aux sinuosités des nuages : *De Rochecourt-Mortemart : Fascé-NÉBULÉ d'argent et de gueules*.

NÉBULEUSEMENT adv. (né-bu-leu-ze-man — rad. *nebuleux*). Néol. D'une manière nébuleuse : *La clarté des astres, tamisée par le feuillage des lentisques, descendait NÉBULEUSEMENT sur les faces rudes de ces simulacres*. (Méry.)

— Fig. Obscurément, d'une façon peu intelligible : *Je voulais te demander à quelle heure tu cesserais de parler aussi NÉBULEUSEMENT*. (Ars. Houssaye.)

NÉBULEUX, EUSE adj. (né-bu-leu, eu-ze — lat. *nebulosus*, de *nebula*, nuage, le *ci-ze* que le gr. *nephelê*. Les deux mots ont la même origine que le grec *nepheos*, le latin *nubes*, nuage, et le sanscrit *nabhas*, proprement le nuage qui crève, puis le ciel, de la racine védique *nabh*, éclater, crever, s'effondrer, se fendre, s'ouvrir, d'où le substantif *nābh*, ouverture, fente, dans le Rîgvéd, et *nabham*, source, l'eau qui fait éruption). Obscurci par des nuages ou par des vapeurs épaisses : *Ciel NÉBULEUX. Atmosphère NÉBULEUSE. Paysage NÉBULEUX. Le soleil n'est pas plus NÉBULEUX dans les pays où Dieu n'a pas connu; la pluie n'en arrive pas moins abondamment les champs et les pâturages*. (Boss.)

D'un crêpe *nébuleux* le ciel était voilé.

V. HUGO.

..... Le soleil naissant
Jette à peine, au milieu des vapeurs *nébuleuses*,
De timides rayons et des lueurs douteuses.

DEUILLE.

— Par anal. Trouble et obscur, dont la transparence est troublée : *Liqueur NÉBULEUSE. Diamant NÉBULEUX*. Indistinct, troublé, en parlant de la vue : *J'ai la vue faible et NÉBULEUSE*.

— Fig. Triste, sombre : *Quand nous retrouverons-nous? Quand passerai-je avec vous le soir tranquille de ce jour NÉBULEUX qu'on appelle la vie?* (Vol.)

— Fig. Qui exprime le trouble, l'inquiétude : *Front, air, visage NÉBULEUX. Avoir l'air NÉBULEUX*. l'Obscur, peu intelligible : *L'humanitarisme n'est que le panthéisme NÉBULEUX de Fichte*. (L. P. Ventura.)

— L'horizon est *nébuleux*. De graves événements se préparent, l'avenir est incertain et menaçant.

— Blas. Syn. de *NÉBULÉ*.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de paradisier.

— Ichtyol. Poisson du genre labre, qui se trouve dans le Nil.

— s. f. Astron. Nom donné à des amas de matière blanchâtre, dont la nature a été diversement expliquée. Les astronomes ont appelé des *NÉBULEUSES* les amas de matières diffuses et vaporeuses qui sont répandues en diverses régions du ciel. (Maury.) La première *NÉBULEUSE* dont il est fait mention dans l'histoire de l'astronomie est la *NÉBULEUSE d'Andromède*. (Arago.) *Nébulæ* proprement dites, Amas de matière blanche qu'on croit être de la matière cosmique ayant subi un commencement de condensation. *Nébulæ résolubles*, fausses *nébulæ*, qui ne sont qu'un amas d'étoiles qu'on peut distinguer à l'aide des instruments.

— Fig. Existence problématique, condition peu avouable : *Paris est le pandémonium qui cache dans le feuillage de ses *NÉBULEUSES* des nobles, des prêtres, des notaires, des négociants*. (E. Texier.)

— Ornith. Espèce de chouette.

— Érpét. Espèce de couleuvre grise et blanche.

— Moll. Nom marchand du cône mage. || Un des noms du cône tulipe.

— Encycl. Astron. On désigne sous le nom de *nébulæ* des taches blanchâtres que l'on aperçoit répandues sans ordre apparent dans toutes les parties du ciel et présentant toutes sortes de configurations. La première *nébuleuse* qui ait été signalée a été aperçue par Simon Marius en 1612, dans la constellation d'Andromède; elle est visible à l'œil nu. Huyghens en découvrit une plus grande en 1656, dans la constellation d'Orion. Halley n'en connaissait encore que seize. Lacaille et Messier en avaient porté le nombre à quatre-vingt-seize. Depuis Herschel, qui en a découvert à lui seul plus de deux mille, on ne saurait plus les compter.

Nébulæ résolubles. Beaucoup de *nébulæ* ne sont que des amas d'étoiles extrêmement petites et très-voisines les unes des autres, du moins en apparence, qu'on ne parvient à séparer qu'à l'aide de lunettes d'un fort grossissement.

Nébulæ non résolubles. D'autres *nébulæ* se résoudraient probablement si l'on pouvait disposer d'instruments assez puissants. On les classe provisoirement parmi les *nébulæ* non résolubles. Mais il en est qui certainement ne sont que des amas de matière diffuse, telle que celle qui compose les queues des comètes. Celles-là sont véritablement des *nébulæ* non résolubles.

La comparaison attentive des *nébulæ* non résolubles, présentant des analogies de forme suffisantes, a conduit Herschel à penser que ces *nébulæ* doivent se concentrer peu à peu pour former plus tard des étoiles. On remarque, en effet, dans la plupart d'entre elles des centres déjà formés où la matière paraît plus dense et plus d'éclat. Dans un grand nombre, le centre est unique et la *nébuleuse* est arrondie autour de ce centre. Dans d'autres, on aperçoit deux centres plus ou moins éloignés, et la figure de la *nébuleuse* est celle d'un système de deux cercles qui se recouvrent en partie; ailleurs on aperçoit des *nébulæ* doubles où la matière s'est déjà disjointe pour se réunir séparément autour de deux centres voisins, et la plus petite est celle dont le centre est le moins brillant. Enfin quelques étoiles déjà nettement formées sont entourées d'une atmosphère de matière *nébuleuse* non encore réunie au noyau.

C'est en partant des idées d'Herschel sur la condensation progressive des *nébulæ* que Laplace a construit sa célèbre et lumineuse hypothèse sur la formation de notre système planétaire.

Il suppose que notre soleil, les planètes qui l'entourent et leurs satellites ne formaient d'abord qu'une seule *nébuleuse* animée d'un mouvement de rotation autour de son centre, et il fait voir que, par suite du refroidissement progressif, cette *nébuleuse* a dû se réduire avec le temps à l'état où se trouve aujourd'hui notre système planétaire. V. LA-PLACE.

NÉBULIFÈRE adj. (né-bu-li-fe-re — du lat. *nebula*, nuage; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est marqué de taches *nébulæ*.

NÉBULOSITÉ s. f. (né-bu-lo-si-té — lat. *nebulositas*, de *nebulosus*, *nébuleux*). Astron. Nuage ou obscurcissement très-léger, matière *nébuleuse* : Les *NÉBULOSITÉS* qui environnent les comètes et les longues queues qu'elles traînent après elles sont le résultat de la vaporisation des fluides à leur surface. (Laplace.)

— Fig. Obscurité, manque de clarté : *La NÉBULOSITÉ des idées est inconciliable avec le génie*.

NÉCANÉE s. f. (né-ka-né). Comm. Toile rayée de bleu et de blanc, qui se fabrique dans l'Inde.

NECBOURG s. m. (né-kbour). Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers.

NECESSAIRE adj. (né-sè-sè-re — lat. *necessarius*, V. NECESSITÉ). Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin : *La respiration est NÉCESSAIRE à la vie. Le repos est NÉCESSAIRE à la santé. Il n'est pas NÉCESSAIRE que vous veniez. Il était NÉCESSAIRE de répondre. Il n'y a rien, jusqu'à la vérité même, à qui un peu d'agrement ne soit NÉCESSAIRE*. (Fonten.) *L'air devient NÉCESSAIRE partout*. (Vol.) *Le repos, qui sert de délassement aux travaux passés et d'encouragement à tant d'autres, n'est pas moins NÉCESSAIRE à l'homme que le travail même*. (J.-J. ROUSS.) *Toute victoire qui n'est pas NÉCESSAIRE est un crime*. (La-harpe.) *Les freins sont NÉCESSAIRES à tous les genres d'autorité*. (Mme de Staël.)

Une certaine accumulation de vices rend une certaine révolution NÉCESSAIRE. (J. de Maistre.) *La propriété et l'air sont aussi NÉCESSAIRES aux enfants que la nourriture*. (Bonnin.) *Les plaisirs sont peu NÉCESSAIRES quand on a du bonheur*. (Mme Guizot.) *Ce qui est difficile peut être NÉCESSAIRE*. (Guizot.) *Le respect et la solidarité dans la famille sont NÉCESSAIRES*. (G. Sand.)

Le superflu, chose très-nécessaire, a réuni l'un et l'autre hémisphère.

VOLTAIRE.

|| Dont on ne peut se passer, qui est extré-

mement utile, en parlant d'une personne : *Cet enfant m'est devenu NÉCESSAIRE. Je ne me croirais pas un homme NÉCESSAIRE, et je pense qu'il n'y a plus d'hommes NÉCESSAIRES aujourd'hui*. (Chateaub.) *On ne veut se rendre NÉCESSAIRE dans le monde, que parce qu'on est devenu inutile à soi-même*. (Couthuê.) *La certitude d'être NÉCESSAIRE à un être aimé donne seule le courage de surmonter de grands chagrins*. (Mme J. Gay.)

Inévitable, forcé, qu'on ne peut empêcher : *Un mal NÉCESSAIRE. Conséquence NÉCESSAIRE. Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports NÉCESSAIRES qui dérivent de la nature des choses*. (Montesq.) *La douleur est la compagne NÉCESSAIRE de tout excès*. (Hébel.) *La vérité est le médiateur NÉCESSAIRE entre la raison et Dieu*. (V. Cousin.) *La liberté des opinions a pour conséquence NÉCESSAIRE la guerre des partis*. (Colins.) *L'ignorance des masses est la condition NÉCESSAIRE des gouvernements despotiques*. (A. Martin.)

— Loc. fam. *Cela n'est pas nécessaire au salut*, Se dit d'une chose qui n'est pas obligatoire, ou qui est de peu d'importance.

— Philos. Qui ne peut ne pas être, par opposition à contingent : *Il n'y a que Dieu seul qui soit NÉCESSAIRE*. (Boss.) *Dieu est vraiment l'être incompréhensible, ineffable et pourtant NÉCESSAIRE*. (Proudh.) *Causes nécessaires, agents nécessaires, Causes et agents qui n'agissent pas librement et produisent infailliblement leurs effets : Les fatalistes assignent des CAUSES NÉCESSAIRES à la volonté. Le soleil est la cause NÉCESSAIRE du jour*. (Acad.) *Effet nécessaire*. Effet qui résulte infailliblement de ses causes : *La lumière est un EFFET NÉCESSAIRE du soleil*. (Acad.) *Lois nécessaires*. Lois sans lesquelles l'univers ne saurait exister. *La Vérité nécessaire*. Vérité qui ne peut ne pas être, qui ne dépend d'aucune condition : *Les lois de l'équilibre et du mouvement, telles que l'observation les fait connaître, sont de VÉRITÉ NÉCESSAIRE*. (D'Alemb.)

— Jurispr. *Héritier nécessaire*. Celui que le testateur ne peut exclure de la succession : *Les ascendants et les descendants en ligne directe sont HÉRITIERS NÉCESSAIRES*.

— Bot. *Polygamie nécessaire*. Existence des fleurs mâles sur le disque et des fleurs femelles à la circonférence des calathides.

— Substantif. Personne qui se donne pour nécessaire, qui s'entremet d'une manière importune.

— Faire le nécessaire, trancher du nécessaire. Se donner des airs d'importance, se mêler avec un empressement importun aux affaires d'autrui :

..... Au diable tout valet
Qui fatigue son maître et ne fait que déplaire,
A force de vouloir trancher du nécessaire.

MOLIÈRE.

..... Certaines gens, faisant les empressés,
S'introduisent dans les affaires;
Ils font partout les nécessaires,

Et, partout importuns, devraient être chassés.

LA FONTAINE.

— A signifié Domestique, dans le langage des précieuses : *Voilà un laquais qui demande si vous êtes au logis, et dit que son maître vous veut venir voir*. — Apprenez, soitte, à vous énoncer moins vulgairement; dites : *Voilà un NÉCESSAIRE qui demande si vous êtes en commodité d'être visible*. (Mol.)

— s. m. Ce qui est nécessaire, dont on ne peut se passer : *Il faut s'occuper du NÉCESSAIRE avant de songer à l'agréable*. (Acad.)

— Ce qui est indispensable ou presque indispensable pour les besoins de la vie : *Manquer du NÉCESSAIRE. Se priver du NÉCESSAIRE. Y avoir que le strict NÉCESSAIRE. Le superflu des riches est le NÉCESSAIRE des pauvres*. (Pasc.) *Si je compare les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content avec le NÉCESSAIRE, et les autres sont inquiets et pauvres avec le superflu*. (La Bruy.) *Tant que quelqu'un manque du NÉCESSAIRE, quel honnête homme a du superflu?* (J.-J. ROUSS.) *Quiconque jouit de la santé et ne manque pas du NÉCESSAIRE, s'il arrache de son cœur les biens de l'opinion, est assez riche*. (J.-J. ROUSS.) *Les sujets ne sont assurés du NÉCESSAIRE que lorsque les princes s'interdisent le superflu*. (Duclos.) *L'impôt ne peut jamais être levé sur le NÉCESSAIRE*. (J.B. Say.) *Le plaisir est un luxe; pour en jouir, il faut que le nécessaire ne coure aucun risque*. (H. Bayle.) *On doit toujours se refuser le superflu pour procurer aux autres le NÉCESSAIRE*. (Weiss.) *Le superflu d'un prince, du xve siècle, n'est que le NÉCESSAIRE pour un bourgeois de nos jours*. (De Ségur.) *Il existe dans les multitudes humaines une tendance à l'infertie, qui les porte à ne travailler que juste pour le NÉCESSAIRE*. (Proudh.)

A peu de frais, en vérité,
Les dieux peuvent me satisfaire;
Qu'ils me laissent le nécessaire,
Et qu'ils m'accordent la santé,
Je fais du reste mon affaire.

DESMAILLIS.

— Philos. Ce qui est nécessaire, ce qui ne peut ne pas être : *Le NÉCESSAIRE et le contingent. L'absolu, le NÉCESSAIRE, enferme en soi l'idée d'utilité, d'infini*. (Lamein.)

— Econ. domest. Boîte, étui qui renferme différents petits ustensiles jugés indispensables : *Un NÉCESSAIRE de voyage. Un fabricant de NÉCESSAIRES. Un Petit coffret renfermant les*

qu'on peut dire, c'est que, étant posée la nature de l'esprit humain et l'organisation de la connaissance, ces principes premiers sont nécessaires. Mais après avoir trouvés les principes premiers de la connaissance, l'esprit veut atteindre aux principes de l'être; en présence des causes secondes qui remplissent le monde, il conclut à l'existence d'une cause première, et cette cause, il la place en dehors de lui et lui confère un caractère de nécessité absolue; c'est ici qu'il est le jouet d'une illusion métaphysique. Donc, selon Kant, vous ne pouvez pas affirmer l'existence objective de cette cause première, vous ne pouvez pas passer de l'idée à l'être; de ce que vous concevez que nécessairement la somme des trois angles d'un triangle est égale à deux angles droits, vous ne pouvez pas affirmer que le triangle existe dans la nature.

Dans l'ordre moral, toujours suivant Kant, le nécessaire est à la fois subjectif et objectif; mais il prend un nouveau caractère, ou plutôt il se transforme et devient l'obligatoire. Nécessaire signifie ce qui doit être; obligatoire n'a pas d'autre sens; seulement, le nécessaire proprement dit ne dépasse pas la sphère des phénomènes physiques et des idées logiques; l'obligatoire régit des volontés libres; partant, le nécessaire, dans l'ordre moral, ne peut pas s'imposer fatalement, comme dans l'ordre physique; il s'impose par le respect qu'il inspire, il s'impose par l'obligation à laquelle nous devons et nous pouvons obéir, tout en restant libres.

C'est un fait que tous les hommes recherchent le bonheur; il semble donc que lorsqu'on dit : si vous voulez atteindre au bonheur, vous devez faire telle ou telle chose, cet impératif semble universel; mais cette universalité n'est que dans la forme et non pas dans la matière. En effet, il est mille façons différentes de poursuivre et d'atteindre au bonheur; l'impératif du bonheur ne peut donc pas me donner une formule contenant une loi précise et applicable dans tous les cas. De plus, c'est encore là un impératif hypothétique, puisqu'il est relatif à un but particulier que l'on peut supprimer en supprimant par l'obligation. La véritable obligation s'exprime par l'impératif catégorique; dans les deux cas que nous venons de citer, nous disions : si vous voulez, etc., vous devez faire, etc.; ici nous disons, par exemple : la justice doit régner parmi les hommes, donc vous devez respecter la personne d'autrui. Telle est la formule de l'impératif catégorique; il ne suppose rien, il pose que telle chose doit être. Mais cet impératif ne doit pas supprimer la liberté à laquelle il fournit une loi. Aussi la seule loi morale obligatoire est celle qui fonde l'autonomie de la volonté. Lorsque le principe de l'obligation est, comme dans quelques systèmes, ou l'ordre universel ou la volonté divine, l'obligation n'est que fictive; car, en obéissant à une telle loi, la volonté humaine s'abandonne elle-même et obéirait à une loi étrangère; dans ce cas, il y a hétéronomie de la volonté. La seule loi obligatoire est celle que la volonté trouve en elle-même, celle qui prescrit de respecter en tout et partout la liberté et les manifestations de la liberté. C'est ainsi que Kant distinguait la nécessité de l'obligation.

NÉCESSITÉ, ÊE (né-sé-si-té) part. passé du v. Nécessiter. Contraint d'une façon inévitable : L'homme, étant libre, ne peut être nécessaire à faire bien ou mal. Quelques philosophes croient que toutes nos actions sont nécessaires. (Vol.) Il rend nécessaire, indispensable ou inévitable. Mesure nécessaire par les circonstances. Un acte nécessaire ne saurait avoir une valeur morale.

NÉCESSITÉ (Necessitas), divinité allégorique, fille de la Fortune. Sa puissance était si grande, que Jupiter lui-même était obligé de lui obéir. Personne, excepté ses prêtresses, n'avait le droit d'entrer dans son temple à Corinthe. On la représentait tenant dans une main de bronze des chevilles et des coins de fer, symboles de son inflexibilité. Platon lui donne un fuseau de diamant dont les deux extrémités touchent la terre et le ciel, et qui est tourné par les Parques.

NECESSITER v. a. ou tr. (né-sé-si-té — rad. nécessité). Contraindre, obliger, réduire à la nécessité de faire quelque chose : Le législateur peut nécessairement les hommes à la pratique des vertus. (Hévi.)

— Rendre nécessaire : L'art du labourage a nécessairement l'emploi des métaux et des bras pour les fonder et pour les forger. (Virey.) Il implique, entraîner comme conséquence nécessaire : L'intelligence divine nécessite toutes les autres qualités célestes; elle nécessite aussi l'immortalité de l'âme. (Boiste.) L'antiquité d'un mal n'en nécessite point l'éternité. (Bignon.)

— Philos. Obliger nécessairement, contraindre par nécessité invincible : La grâce ne nécessite point la volonté. (Acad.)

— Syn. Nécessiter, contraindre, forcer, etc. V. CONTRAINDRE.

NECESSITEUX, EUSE adj. (né-sé-si-teu, eu-se — rad. nécessité). Indigent, pauvre, manquant des choses nécessaires : Un prince nécessaire ne saurait entreprendre aucune action glorieuse. (Cai de Richelieu.) Ou l'on manque des choses nécessaires : Une vie nécessaire.

— Fig. Peu fécond, stérile : La langue écrite

ne laisse pas d'être indigente et nécessaire, parce que ses besoins s'étendent au dehors. (Marmontel.)

— Substantif. Personne nécessaire : Un nécessaire. Le service que vous rendez aux nécessaires, c'est de porter avec eux une partie de leur fardeau. (Boss.) Un écrivain illustre est ordinairement un illustre nécessaire. (Noël.)

— Syn. Nécessiteux, gueux, indigent, etc. V. GUEUX.

NÉCHAO ou **NÉCHOS**, roi d'Égypte; il régna de 617 à 601 avant J.-C. Ayant déclaré la guerre à Nabopolassar, roi d'Assyrie, il étendit ses possessions jusque sur l'Euphrate, et fut vaincu à son tour par Nabuchodonosor, qui lui enleva toutes ses conquêtes (605). Ce prince donna une grande extension à la marine égyptienne et fit commencer un canal du Nil à la mer Rouge; mais l'événement le plus important de son règne fut un voyage de découverte qu'il fit exécuter autour de l'Afrique par des navigateurs phéniciens, qui partirent de la mer Rouge et revinrent en Égypte par le détroit de Gibraltar et la Méditerranée. Le voyage dura trois ans. Les navigateurs racontèrent, entre autres merveilles, qu'en faisant voile autour de la Libye ils avaient eu le soleil à leur droite. « Ce fait ne me paraît nullement croyable », dit Hérodote. Ce qui semble un miracle au naïf conteur grec n'en est pas un pour nous. « C'est une circonstance qui ne pouvait manquer d'arriver dans un voyage où l'on passait la ligne, et qu'on n'aurait jamais imaginé si elle n'eût été vraie. » (Heceren.) Le savant professeur allemand a, d'ailleurs, admirablement prouvé la réalité de cette entreprise, sur laquelle on avait élevé des doutes.

NECHEM s. m. (né-chém). Chronol. Nom du huitième des dix mois de trente-six jours qui composent l'année des peuples de l'île Formose.

NÉCHILOTH s. m. (né-ki-lott). Antiq. hébr. Nom générique des instruments à vent des Hébreux.

NÉCHOS, roi d'Égypte. V. NÉCHAO.

NÉCIPARE adj. (né-si-pa-re — lat. nez, necis, mort violente; parere, engendrer). Qui occasionne la mort, la destruction : Les locustaires, sauterelles, criquets, taupes-grillons, mantes, sont moins mortipares que NÉCIPARES pour les plantes, dont ils fauchent les tiges en si peu de temps. (Raspail.) Il Inus.

NECKAM (Alexandre), latiniste anglais, né à Hartford vers 1150, mort vers 1227. Il fit ses premières études au monastère de Saint-Alban, puis, désireux d'augmenter ses connaissances, il vint à Paris, suivit les cours des maîtres les plus renommés de l'époque, et fut lui-même nommé professeur de logique. De retour en Angleterre, il entra chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Cirencester. M. Thomas Wright, célèbre critique anglais, s'est vu à l'exhumation des œuvres encore manuscrites de ce savant, qui occupait une place fort honorable parmi les érudits de son temps, et dont le nom est enseveli aujourd'hui dans un injuste oubli. Ses principales œuvres sont : *Lous divina sapientia*; *De naturis rerum*; *Metrice prerogationes novi Promethæi*; *Comendationes vini*; *Disputatio cordis et oculi*, enfin divers traités sur la grammaire.

NECKAR (le), en latin *Nicer*, rivière principale du Wurtemberg. Elle prend sa source sur la frontière du duché de Bade, près du village de Schwemingen, au pied de la forêt Noire, et se jette à Mannheim dans le Rhin, après un cours de 397 kilom. Ses principaux affluents sont : à droite, la Prim, l'Eych, la Stazler, l'Echaz, l'Erms, la Vils, la Rems, la Mur, la Sulm, le Kocher, la Jaxt, l'Elz et l'Iter; à gauche, l'Eschaz, la Glatt, l'Ammer, la Kersch, l'Ens, la Zaber, la Leimbach, l'Elsenz. Cette rivière, navigable pour de petits bateaux à partir de Gannstatt, et pour de grands depuis Heilbronn, forme une des principales voies commerciales entre l'Allemagne méridionale, la Suisse et les contrées du Danube.

NECKAR (CERCLE DU), en allemand *Neckar-Kreis*, grande circonscription administrative du royaume de Wurtemberg. Elle tire son nom de la principale rivière qui la traverse. Elle est bornée au N. et à l'O. par le grand-duché de Bade, à l'E. par les cercles du Danube et de la Jaxt, au S. par celui de la forêt Noire; capitale, Stuttgart. Superf., 3,402 kilom.; 500,000 hab., qui se divisent ainsi : 32,000 catholiques, 7,000 juifs et le reste protestants. Le Neckar donnait aussi son nom à l'un des six anciens cercles du grand-duché de Bade; ch.-l., Mannheim.

NECKARSULM, ville du royaume de Wurtemberg, cercle du Neckar, ch.-l. du bailliage supérieur de son nom, au confluent de la Sulm et du Neckar, à 45 kilom. de Stuttgart; 2,500 hab. Tanneries, manufacture de tabacs, moulins à plâtre. Jadis commanderie de l'ordre Teutonique.

NECKER (Jobst DE), graveur allemand, né à Augsburg vers 1475, mort vers 1580. Longtemps on ne connut de lui qu'une faible partie de son œuvre, une suite de planches intitulée : *Histoire de l'enfant prodige*, dont la dernière porte ces mots : « Imprimé à Augsburg par Jobst de Negker, graveur de

planches, » et sa collaboration au célèbre *Triomphe de Maximilien*, d'Albert Dürer. Les planches de *l'Enfant prodige* auraient suffi pour établir à jamais la notoriété de leur auteur. Le mérite en est considérable. Dessinées avec une science peu commune et un instinct de la grandeur qui rappelle Albert Dürer, ces nombreux sujets ont toujours été fort recherchés des amateurs. Une œuvre beaucoup moins connue, et qui doit dater de 1512, c'est une *Vierge* d'après Albert Dürer, que l'on trouve dans l'œuvre gravé de celui-ci, mais portant la signature de Jobst Deneker. Le style en est magistral et grandiose. Les draperies en sont fouillées d'une pointe si sûre, avec tant de justesse et de précision, qu'il n'est pas étonnant qu'on ait pu l'attribuer à Dürer. On citait encore le *Portrait de Charles-Quint*, celui de *l'Impératrice Isabelle*, d'après Burgkmair, un *Saint Sébastien attaché à une colonne*, *l'Ange de la mort* et les *Deux chrétiens*, gravures fort belles qui sont encore des modèles admirés.

En assimilant avec raison le Jobst Negker, signataire de ces œuvres magistrales, avec le Deneker qui a signé quelques-unes des planches du *Thuerdank* ou *Triomphe de Maximilien*, les érudits modernes ont été conduits à lui assigner encore de remarquables éditions de la *Danse macabre*, d'après Holbein. La première, qui est de 1544 et qui se trouve à la Bibliothèque nationale, est composée de quarante-deux planches; elle est signée Jobst Deneker. Ces gravures sont d'une rare énergie. Cette édition est reconnaissable par l'existence d'une planche supprimée dans toutes les autres et qui représente *l'Adultère*, un couple est couché dans une situation à ne laisser aucun doute, et le mari, qui survient, embroche les coupables avec une longue épée. Dans cette édition, il est aidé par la Mort. Plus tard, en 1555 probablement, il fit une édition nouvelle, mais en supprimant cette gravure qui avait fait scandale, paraît-il. La chambre et le lit ne sont pas modifiés; mais le couple est simplement assis, les bras étendus; et l'inévitable Mort se contente de leur montrer dans un miroir, dans un sablier, la fragilité des joies de ce monde en général, de celles de l'amour en particulier. Ces deux éditions ne sont pas absolument conformes à l'original d'Holbein. Entre autres différences, elles contiennent une gravure représentant un *Crucifié*, qui n'a jamais existé dans l'œuvre d'Holbein. En revanche, on n'y trouve pas *l'Astrologue* et le *Guerrier*. Enfin, les gravures de Necker portent en légende des vers rimés allemands.

De cette *Danse macabre* il parut, en 1541, une troisième édition qui porte cette désignation : « Imprimée dans la louable ville impériale d'Augsbourg, par David Deneker, graveur de planches. » Bien que ces gravures soient inférieures à celles de Jobst, tout en accusant une grande habileté de burin, il est constant qu'elles en sont une imitation. On pense que ce David était le fils de Jobst. On le retrouve, en 1572, faisant imprimer à Leipzig cette même *Danse* une quatrième fois. On connaît aussi de lui le *Livre de la Passion*, qui parut à Augsburg en 1577. En 1579, enfin, il publia à Vienne (Autriche) les *Âges ou l'Échelle de vie*, recueil assez important qui fut édité à la même époque en forme de plus petit et avec cette suscription : « Imprimé à Vienne, en Autriche, par Hercule de Necker, 1579. » Hercule était peut-être le fils de David et le petit-fils de Jobst; on n'a pas d'autres renseignements sur cette filiation présumée.

NECKER (Noël-Joseph), botaniste allemand, né en Flandre en 1729, mort en 1793. Il se fit recevoir docteur en médecine, s'adonna avec passion à l'étude de la botanique et devint botaniste de l'électorat palatin, historiographe du Palatinat, des duchés de Berg et de Juliers. Sa sagacité et l'exactitude de ses recherches se montrent dans ses ouvrages, qui sont estimés. Nous citerons, parmi les écrits de ce savant au caractère irritable et brusque, à l'humour sauvage : *Delicia gallo-belgica sylvestres* (Strasbourg, 1768, 2 vol. in-12); *Methodus muscorum* (1771, in-80); *Physiologia muscorum* (1774, in-80), ouvrage curieux qui a été traduit en français sous le titre de *Physiologie des corps organisés* (1775); *Traité sur la mycologie* (1788); *Elementa botanica* (1790, 3 vol.).

NECKER (Charles-Frédéric), écrivain allemand, né à Custurin, mort à Genève en 1760. Attaché d'abord comme précepteur à un prince allemand, il se fixa ensuite à Genève, où il professa le droit public allemand de 1724 jusqu'à sa mort. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres sur la discipline ecclésiastique* (Utrecht, 1740); *Description du gouvernement présent du corps germanique appelé vulgairement le saint empire romain* (Genève, 1742). Necker eut deux fils, dont l'un fut le célèbre financier Jacques Necker.

NECKER (Louis), mathématicien suisse, fils du précédent, né à Genève en 1730, mort en 1804. Après avoir professé dans sa ville natale les mathématiques, que d'Alembert lui avait enseignées, il entra comme associé dans une maison de banque de Paris (1769), fonda ensuite une maison de commerce à Marseille, puis retourna, à l'époque de la Révolution, à Genève, où il termina sa vie. Outre des articles insérés dans l'*Encyclopé-*

die, on lui doit : *De electricitate* (1747, in-40) et quelques mémoires.

NECKER (Jacques), financier et ministre, frère du précédent, né à Genève le 30 septembre 1732, mort en 1804. Il vint à Paris à l'âge de dix-huit ans, entra dans une maison de banque et, quelques années plus tard, forma lui-même avec Thelloussin une maison de commerce qu'il dirigea avec autant d'activité que de bonheur. Les vastes opérations que cette maison entreprit, spécialement sur les grains, la placèrent bientôt en première ligne, et Necker y gagna une fortune considérable, qu'il augmenta encore avec une prodigieuse rapidité lorsqu'il eut été nommé, par la protection de Choiseul, l'un des administrateurs de la compagnie française des Indes, qu'il releva de la décadence où elle était tombée. L'abbé Morellet ayant attaqué cette compagnie, Necker, qui combattait, il est vrai, *pro aris et focis*, la défendit avec beaucoup de vigueur et prolongea l'existence jusqu'en 1770. Trois ans plus tard, l'Académie française ayant proposé un prix pour l'éloge de Colbert, ce fut lui qui le remporta. Son ouvrage était, pour ainsi dire, un traité d'administration financière et témoignait assez qu'il était déjà préoccupé de l'idée d'entrer dans les emplois publics. A ce moment, d'ailleurs, il faisait de grandes opérations financières avec le gouvernement, auquel il prêtait de l'argent. On lit, dans une lettre que lui adressaient les bureaux ministériels sous l'abbé Terray, le curieux passage suivant : « Nous vous supplions de nous secourir dans la journée; daignez venir à notre aide. » (Droz, *Hist. de Louis XVI*.) On voit par là dans quelle détresse était alors tombé l'administration.

Comme tous les régimes en dissolution, la vieille monarchie était à la discrétion des hommes d'argent, devenus les véritables rois, par le besoin qu'on avait d'eux.

Necker publia encore un *Essai sur la législation et le commerce des grains*, ouvrage conçu dans des idées différentes de celles de Turgot, qu'il aspirait à remplacer, mais qu'il ne lui a pas été donné d'égaliser, ni par le talent, ni par la hauteur des conceptions. Necker cependant n'était pas un adversaire méprisable. Il avait, dans son écrit, ressaisi et gâté le joli livre de Galiani contre les économistes; mais, malgré son pathos et sa sensibilité emphatique, il avait touché juste en plusieurs points, notamment en regardant par-dessus les réformes annoncées par les économistes pour prophétiser les misères nouvelles qui se mêleraient aux bienfaits de la libre concurrence, et en réclamant au nom des pauvres et des faibles contre l'abandon de toute intervention de l'Etat dans les phénomènes économiques; en s'élevant contre le système de la liberté constante et absolue d'exporter les blés, etc. Ses conclusions, en ce qui touche la question des grains, sont de ne permettre l'exportation que lorsque le blé sera au-dessous d'un certain prix qu'on fixerait tous les dix ans; de laisser le commerce intérieur libre tant que le blé n'aura pas atteint un prix fixé; d'empêcher dans certaines circonstances l'emmagasinement.

Sans entrer dans la discussion de ces théories, dont certaines parties ont une valeur incontestable, il est certain que Necker se posa en rival d'un autre réformateur d'un bien autre portée que lui, et qu'il fut porté, soutenu par une coterie qui était loin d'accepter toutes ses idées, mais qui se servait de lui comme d'un instrument pour renverser un homme dont elle craignait bien plus les projets de réforme.

Poussé par Maurepas, il entra aux finances après le départ de Turgot, mais d'abord dans une place secondaire et avec le titre spécial de directeur du Trésor (1776), vu sa qualité d'étranger et de protestant. Il débuta par refuser toute espèce d'appointments, désintéressément qui, d'ailleurs, coûtait peu à un homme qui possédait une des plus grandes fortunes de l'époque.

Travailleur sérieux, honnête et pénétré de bonnes intentions, il s'efforça d'abord de rétablir l'ordre dans la comptabilité et commença quelques réformes dans les dépenses de la maison du roi, dans les régies, les pensions, etc. Une autre mesure fut moins heureuse, la création d'un emprunt dont une partie devait se rembourser par voie de tirage au sort, l'autre partie se convertir en rentes viagères, expédient que Turgot n'eût point admis et que Necker multiplia trop.

La suppression des intendants du commerce, puis de ceux des finances, et le remplacement de ces conseillers inamovibles par de simples commissions annonçaient l'intention de concentrer l'autorité tout entière dans le cabinet du ministre. Ce ministre, c'était alors Taboureaux qui, sous la pression de Maurepas, finit par donner sa démission de contrôleur général. Necker fut installé dans la place sous le titre de directeur général des finances (29 juin 1777). Il eut l'autorité sans le titre et sans l'entrée au conseil. Maurepas n'était sans doute pas fâché d'avoir le prétexte de la religion pour maintenir son protégé dans une position inférieure; mais, pour le public, Necker n'en fut pas moins le principal ministre. La confiance en lui était entière parmi les gens de finance, et ses réformes furent assez bien accueillies. Il fit proroger pour dix ans les octrois municipaux soumis les postes à un régime qui était la tran-

sition de la ferme à la régie, rendit un règlement utile sur les impôts indirects, nomma une commission pour améliorer le service des hôpitaux, pendant que l'active charité de Mme Necker créait un hospice modèle qui porte encore aujourd'hui le nom de son époux, établit le mont-de-piété de Paris, fonda des prix annuels pour les nouveaux établissements de commerce et d'industrie, enfin travailla à préparer la réforme des sinécures et des gaspillages de la maison du roi.

Lorsque la France fut amenée à prendre ouvertement parti pour la cause de l'indépendance américaine, Necker, par la confiance qu'il inspirait, rendit possibles et à de bonnes conditions les emprunts qui nous permirent de pousser la guerre, mais d'ailleurs en obérant de plus en plus le trésor public.

Si l'on peut dire qu'il ne fit rien de réellement grand dans son ministère, on n'en doit pas moins tenir compte de ses améliorations de détail et reconnaître que ses modifications au régime des finances furent bien conçues.

Malgré la guerre, il continua l'exécution de ses plans, achevant de centraliser la comptabilité au trésor royal, poursuivant l'extinction des cumulés et des sinécures et supprimant notamment cinq cents offices de la maison du roi.

En résumé, dans tous ses actes il montrait les vues d'un administrateur probe et vigilant qui cherche à porter la lumière et l'ordre dans le chaos des finances, à soulager le fardeau du peuple, à rétablir le crédit et à développer la prospérité publique.

Son ministère fut encore signalé par quelques mesures économiques et industrielles plus ou moins importantes, par la suppression de la mainmorte et de la servitude personnelle, mais seulement dans les domaines du roi, par l'abolition de la question préparatoire (la question préalable ne disparut définitivement qu'à la Révolution), enfin un essai timide encore des assemblées provinciales de Turgot, dans le Berry, la Guyenne, le Dauphiné et le Bourbonnais.

En 1781, Necker publia son célèbre *Compte rendu*, première révélation (bien incomplète encore) de ce secret des finances jusqu'alors dérobé avec un soin si jaloux à la connaissance du public. Il annonçait un excédent des recettes sur les dépenses, qui était purement fictif, et son travail était plus ingénieux que solide. Toutefois, le public lui eut un grand intérêt de cet appel à la lumière et à la publicité, et ses emprunts, qui auparavant tarisaient, reprirent faveur aussitôt et produisirent d'abondants versements.

Mais, d'un autre côté, Necker avait de violents ennemis à la cour; sa réforme de la maison royale, ses suppressions, ses projets avoués de stricte économie avaient comme toujours exaspéré contre lui ceux qui s'enrichissaient des abus. On lui reprochait aussi fort amèrement son *Compte rendu*, non pour les illusions et les inexactitudes qu'il contenait, mais bien au contraire pour les vérités qu'il mettait en évidence et les projets utiles qu'il annonçait. Accablé par une légion puissante, il fut obligé de se retirer (mai 1781). Louis XVI, qui s'était lassé de lui comme il s'était lassé de Turgot, reçut (et même provoqua) sa démission avec une satisfaction qui donne la mesure de son intelligence politique. L'ordre et le crédit s'en allaient avec lui. La place était maintenant aux incapables et aux gaspilleurs, les Joly, les d'Ormesson, les Calonne.

La chute de Necker fut ressentie plus vivement que celle de Turgot, car l'opinion avait fait de grands progrès depuis cette époque. Le monde officiel n'osa pas triompher trop haut ni braver trop bruyamment le sentiment public.

Quant au ministre tombé, il ressentit peut-être un peu trop vivement l'amertume de sa disgrâce. Fort sensible à toutes ces émotions de la vie publique, échecs ou triomphes, il aimait le pouvoir comme moyen d'appliquer ses idées, et il ennobissait son ambition en l'identifiant à l'intérêt général. On lui a reproché sa vanité; elle était réelle, mais elle le poussait à rechercher le bien général, autant par l'entraînement d'une âme honnête que par sa passion pour la gloire et la popularité.

« Son portrait si connu, sa figure et son port relevés au premier regard ses qualités et ses défauts : plus de hauteur et de roideur que de force; une intelligence active et pénétrante, avec de l'indécision dans l'esprit; une philanthropie un peu empathique, vraie pourtant; beaucoup de faste, de vanité, de vie extérieure; le besoin d'agir, le besoin de paraître, mais aussi le besoin d'être; car c'est une nature sincère et droite, après tout, et qui aime la vertu comme elle aime la renommée, mais qui n'est point assez philosophique pour être heureuse par la vertu sans le succès. » (Henri Martin.)

En 1784, Necker, du fond de sa retraite, publia son ouvrage sur *l'Administration des finances*, qui fut accueilli avec une faveur passionnée. Au moment de la convocation des états généraux, dans la détresse financière et politique où se trouvait le gouvernement, on se souvint de l'homme dont le nom seul était si influent sur le crédit. Il fut rappelé après la chute de Brienne (août 1788).

Le lendemain, les fonds publics remontèrent, rien que par le prestige de son nom. La situation cependant était presque désespé-

rée. Necker se multiplia pour en conjurer les périls; il engagea généreusement sa propre fortune comme garantie des dettes de l'Etat, obtint des avances des capitalistes, parvint à pourvoir aux besoins les plus pressants, rappela le parlement, etc. Ses ennemis mêmes étaient forcés de l'admirer. Le fermier général Montyon, qui l'aima peu, le juge ainsi : « Sans moyens violents, sans coups de force, il nous sauva de la banqueroute. Mille expédients de détail furent employés, faibles séparément, puissants par leur ensemble. Toute grande mesure eût trouvé trop d'obstacles. Son industrie fut un prodige. »

Qu'on songe aussi qu'entre les besoins ordinaires il eut à parer à deux grandes crises, le terrible hiver de 1788 à 1789 et la disette. En un mot, par ses efforts, il aida la France à vivre pendant ces mois d'anxiété suprême qui séparèrent l'ancien régime de la Révolution. Il fallait qu'on fût réduit à ces extrémités pour que la cour, la reine, Louis XVI, d'Artois, etc., se résignassent à le subir.

Il eut la plus grande part au règlement des états généraux, à la double représentation du tiers état, à toutes les mesures qui préparèrent la Révolution, mais ne put empêcher la répression sanglante de quelques troubles qui éclatèrent à Paris, ni déjouer les intrigues qui se nouèrent autour de lui. Caractère incertain et faible, il était le jouet de cette cour perfide qui exploitait son nom et son crédit, trompé par la bonhomie équivoque de Louis XVI, par les grands seigneurs des privilèges, qui l'émoussaient et se servaient de lui, tout en méprisant sa simplicité bourgeoise et son importance un peu pédantesque.

Il était loin d'ailleurs de soupçonner la profondeur du mouvement qui se préparait, bien loin surtout d'imaginer, que dès la première heure, il allait être dépassé, obli-

Enrichi en France dans les affaires de banque, d'abord représentant de sa petite république auprès de la cour de Versailles, il avait pris goût à la monarchie, la voulant seulement mitigée, tempérée; en un mot, il appartenait à cette école anglaise qui s'est perpétuée chez nous et n'est pas encore éteinte.

Lors de l'ouverture des états généraux, il exposa devant les députés de la nation l'état des finances, les détails du déficit; mais quant aux réformes à opérer, il fut singulièrement timide et hésitant. L'accueil qu'il reçut fut assez tiède. L'opinion était déçue; elle estimait toujours l'homme, mais elle commençait à douter du réformateur.

La cour saisit ce moment pour se débarrasser de lui. C'était après le serment du Jeu de paume; la faction rêvait de coup d'Etat. Necker, flottant entre les deux camps, conseillait des mesures bâtarde, qu'il fût, tendait au même but, mais faisait néanmoins quelques concessions à l'esprit nouveau. Son projet fut repoussé avec dédain. Peu de temps après, il fut congédié (10 juillet). Malgré ses tergiversations, il était encore très-populaire, et son renvoi, qui apparut très-justement comme le prélude d'un coup de force, fut une des causes qui déterminèrent l'explosion de Paris et la prise de la Bastille.

On sait, en effet, qu'à la première nouvelle de ce renvoi, Paris éclata. Cet événement fournit en quelque sorte à la grande cité l'occasion de se reconquérir, de s'affranchir de Versailles, de se relâcher de haute lutte la capitale de la France, en un mot de prendre sa revanche sur Louis XIV et sur la vieille monarchie.

En résumant pour un moment ses colères et ses espérances en un seul individu, en acclamant avec ivresse un nom d'homme, devenu un drapeau de combat, le peuple cédait moins qu'on ne l'a cru à un sentiment idolâtrique.

Outre que la mode était aux compatriotes de Rousseau, aux Genevois (il y en eut toute une tribu : Panchaud, Necker, Dumont, Clavière, Marat, etc.), on sentait bien que Necker, dont on s'exagérait d'ailleurs la valeur propre, avait été et était encore, dans une certaine mesure, l'homme utile, sinon nécessaire.

Sa religion, sa nationalité républicaine, son origine bourgeoise, ses écrits, ses tentatives de réformes, sa réputation d'administrateur, ses habitudes d'ordre, l'idée qu'il avait eue de faire servir les besoins du gouvernement, la pénurie financière, à l'émancipation politique de la nation, enfin son honnêteté comme homme d'Etat et comme citoyen, tout cela lui avait donné une popularité éclatante et universelle, qui bientôt, hélas ! s'évanouira, crévera comme une bulle de savon.

En effet, tandis que la faction de la cour le détestait pour avoir, suivant elle, déchainé la Révolution, le parti du mouvement allait bientôt le rejeter pour la vouloir contenir.

Il y avait certainement beaucoup de vrai dans ces deux appréciations.

Mais, en conseillant l'appel à la nation pour tirer la monarchie d'embarras, Necker était loin de prévoir le résultat final de ce digne appel, et c'est en quoi il fut fort utile, car sa naïve imprévoyance lui laissa la sécurité de conscience et d'esprit nécessaire pour insister fortement dans le conseil et pour pousser la vieille monarchie vers l'abîme, tout en croyant la sauver.

D'un autre côté, quand la désillusion vint, quand il voulut retourner en arrière, il n'entendait point rétablir l'absolutisme pur.

Esprit moyen, médiocre même, d'opinions tempérées, avide en outre de popularité, il n'avait point le tempérament des solutions violentes et préférait ruser avec le monstre plutôt que de l'attaquer de front.

En d'autres termes, il songeait plutôt à escamoter les questions qu'à les trancher par la force ouverte. Cette modération, cette timidité, ces scrupules de forme étaient au moins des obstacles aux coups d'Etat.

A l'abri de ce paravent (si cette expression nous est permise), la Révolution, qu'il n'était pas absolument impossible d'écarter à sa naissance, grandissait, se développait, devenait de jour en jour plus invincible.

Après la prise de la Bastille, la cour dut se résigner à rappeler Necker. Il traversa la France pour ainsi dire en triomphateur, et revint à Paris, où il fut reçu avec ivresse, comme le ministre nécessaire et le martyr de la cause publique. Mais, en reprenant possession de son ministère, il touchait au terme de sa popularité, et bientôt il s'aperçut combien il était déjà dépassé. Dans l'ère éclatante qui s'ouvrait, cette idole d'hier n'apparaissait bientôt plus que comme une antiquité, un souvenir de l'ancien régime.

Comparé aux hommes des derniers temps de la monarchie, il paraissait supérieur et capable. Mis en présence de circonstances imprévues et de grands événements, il perdit pied et flotta dès lors à l'aventure, emporté par tous les courants. Impuissant à diriger comme à enrayner cette grande Révolution qu'il ne comprenait plus, qu'il n'avait jamais bien comprise, il se débattit au milieu d'embarras toujours croissants; ses emprunts, sa grande ressource, manquèrent misérablement; tous ses petits plans de finances n'étaient plus accueillis que par le dédain et ils étaient justement jugés comme insuffisants en présence d'une crise qui appelait des réformes radicales, dépassant de beaucoup la mesure de ses idées et de ses conceptions.

Non content d'avoir combattu avec opiniâtreté la grande mesure des assignats, il eut aussi la faiblesse de s'opposer seul dans le conseil à la sanction du décret qui supprimait la noblesse, et l'on vit avec étonnement un écrivain philosophe, né plébéien lui-même, citoyen d'une république libre, écrire contre les principes de l'égalité et se donner le ridicule de prendre le titre de baron de Coppet, une de ses terres en Suisse.

Son rôle s'amoindrit de plus en plus; désigné de la cour, dépopularisé dans la nation, qui avait pu juger de la valeur réelle de sa réputation financière, sans influence sur l'Assemblée, rejeté par le flot de l'opinion, comme une sorte d'épave de l'ancien régime, aigri, découragé, il vit bien, à des signes certains, que son rôle était fini et se résigna douloureusement à donner sa démission. Il quitta Paris le 8 septembre 1790 pour se retirer à Coppet, où il devait achever ses jours, oublié au milieu des grands événements dont l'Europe était le théâtre, puérilement occupé à gémir, à récriminer sur « l'ingratitude » des peuples.

Il laissait l'administration des finances dans le plus triste état, et cette situation, condamnée de lui, eût bien dû l'éclairer sur son impuissance à supporter le fardeau de ce pouvoir, dont sa vanité blessée regrettait avec tant d'amertume les privilèges et l'éclat.

Quant à ses idées et à ses plans sur les matières de finances, il ne serait d'aucun intérêt d'en faire aujourd'hui l'aride appréciation. Seulement, nous croyons que, toutes réserves faites de sa sincérité et de ses excellentes intentions, ainsi que de l'influence heureuse que son nom eut un moment sur le crédit, il ne fut, il n'aurait jamais été que l'homme des expédients et des demi-mesures.

On connaît le mot de Rivaroli sur lui : « Il eut toujours le malheur d'être insuffisant dans un système qui ne suffisait pas. »

Cette fois, le pamphlétaire royaliste nous paraît avoir touché juste. En tout, les conceptions de Necker étaient insuffisantes et ne répondaient ni aux aspirations, ni aux circonstances, ni aux nécessités du temps.

Et dans la pratique des affaires, il resta bien au-dessous de ses propres conceptions, quand il n'agit pas en sens contraire, par timidité comme par impuissance.

Outre les ouvrages cités plus haut, on a encore de Necker un certain nombre d'écrits sur les matières de finances, sur la politique, etc. Nous citerons : *De l'administration de M. Necker, par lui-même* (1791); *Reflexions offertes à la nation française* (plaidoyer en faveur de Louis XVI); *De la Révolution française* (1796); *Cours de morale religieuse* (1800), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris en 1822, 17 vol. in-8°.

On sait que la célèbre Mme de Staël était sa fille.

Sainte-Beuve a porté sur Necker le jugement suivant :

« Chez M. Necker, le premier, le mieux intentionné et le plus innocent de tous les doctrinaires, l'attachement à la conscience et la certitude d'impuissance à l'allier avec un coin de bonhomie. Beaucoup de gens ont parlé après lui de l'accord parfait de la morale et de la politique; il n'en parlait pas seulement, il y croyait et s'y astreignait

aussi scrupuleusement que possible en toute circonstance; mais il entendait cette morale au sens strict et particulier de l'homme de bien agissant dans la sphère privée... Il était fait, dans l'ordre habituel et régulier d'un régime représentatif, pour figurer avec honneur dans les discussions, et peut-être de temps en temps dans les ministères, pour faire surtout ce rôle d'honnête homme en titre et d'Ariste qu'il faut que quelqu'un remplisse dans cette grande distribution des emplois, pour intervenir dans les grands cas au nom de la morale et de la vertu sociale, pour ignorer les intrigues de ses amis, pour les servir peut-être, et à son insu toujours. Nous avons vu, depuis, des hommes de bien et de talent remplir de tels rôles; mais aucun n'y était plus naturellement, plus hautement préparé et voué, en quelque sorte, que M. Necker. En tout, d'ailleurs, c'était le contraire d'un pilote dans une tempête... Comme écrivain, il s'était beaucoup formé par l'usage, et il était arrivé à se faire un style : style singulier, fin, abstrait, qui se grave peu dans la mémoire et ne se peint jamais dans l'imagination, mais qui atteint pourtant à l'expression rare de quelques hautes vérités. On y trouve des aperçus délicés en masse. Ce style de M. Necker a prévalu depuis lui dans une école politique et littéraire; on le reconnaît à l'origine des principaux écrits doctrinaires de ce temps-ci, et jusque dans bien des pages de la langue importante et forte de M. Royer-Colliard.

NECKER (Suzanne CURCHON, dame), femme de lettres et moraliste, épouse du précédent, née à Crassier, dans le pays de Vaud, en 1739, morte aux environs de Lausanne en 1794. Elle est la mère de Mme de Staël. Son père était pasteur protestant. Gibbon, étant venu à Lausanne en 1757, la vit et faillit l'épouser. « Son père, dit Gibbon, dans la solitude d'un village isolé, s'appliqua à donner une éducation libérale et même savante à sa fille unique. Elle surpassa ses espérances par ses progrès dans les sciences et les langues; et, dans les courtes visites qu'elle fit à quelques-uns de ses parents à Lausanne, l'esprit, la beauté et l'érudition de Mlle Curchond furent le sujet des applaudissements universels. Les récits d'un tel prodige éveillaient ma curiosité : je vis et j'aimai. Je la trouvai savante sans pédanterie, animée dans la conversation, pure dans les sentiments et élégante dans les manières; et cette première émotion soudaine ne fit que se fortifier par l'habitude et l'observation d'une connaissance plus familière. Elle me permit de lui faire deux ou trois visites chez son père. Je passai là quelques jours heureux dans les montagnes de Franche-Comté, et ses parents encourageaient honorablement la liaison... Le père de Gibbon s'opposa à ce mariage. Les deux amoureux se revirent en 1765, à Paris, mais alors Suzanne Curchond était devenue Mme Necker. Le mariage eut lieu en 1764.

L'enlèvement de la jeune femme est bien caractérisé dans la correspondance de Mme Necker avec Mme de Breneles, recueillies par M. Gelowkin (*Lettres diverses recueillies en Suisse*, Genève, 1831, in-8°). Elle se plaint même à dire qu'elle a été obligée de refaire son esprit tout à neuf pour les caractères, pour les circonstances, pour la conversation, et s'écrit un jour « Quel pays stérile en amitié ! » Mme Necker comptait pourtant beaucoup d'amis dans ce pays stérile en amitié, et, parmi les plus illustres : Buffon, Marmontel, l'abbé Raynal, Morellet, Diderot, Thomas; elle eut un salon rival de ceux de Mme Geoffrin et de Mme du Deffant. Diderot écrivait d'elle, en 1765, à Mlle Voland : « Il y a ici une madame Necker, jolie femme et bel esprit, qui raffole de moi; c'est une persécution pour m'avoir chez elle. Sourd lui fait sa cour... » Dans cette atmosphère littéraire, son esprit cultivé ne tarda pas à s'éprendre du goût le plus vif pour les lettres. Elle écrivit de petits ouvrages qui eurent leur heure de vogue : *Des infortunes prévenues* (1790, in-8°); *Mémoires sur l'établissement des hospices* (in-8°); *Reflexions sur le divorce* (1795, in-8°); *Mélanges extraits des manuscrits de Mme Necker*, publiés, après la mort de l'auteur, par son mari (1798, 4 vol. in-8°). Le meilleur de ces ouvrages est celui qui a pour titre *Reflexions sur le divorce*, et qu'elle écrivait en 1790 à Coppet, où elle s'était réfugiée.

Au milieu du relâchement général des mœurs, Mme Necker, forte de son attachement, ou pourrait dire de son culte pour son mari, et de l'amour de son mari pour elle, sut rester pure, attachée à ses devoirs; ce qui serait à peine remarquable à une autre époque est un grand sujet d'éloge et presque une énormité pour ce temps-là. Elle était, de plus, très-bienfaisante, s'indignant de ce qu'on trouvait de l'argent pour les royales orgies quand le Trésor était à sec pour secourir les malheureux, de ce que les sofas de Luciennes avaient des clous d'or tandis qu'un grabat d'hôpital servait à deux et même à quatre malades. Un jour qu'elle visitait ces horribles asiles de la misère et de la souffrance, elle se sentit émue; cette étrange promiscuité des malades la révolta; de là son *Mémoire sur l'établissement des hospices*; de là aussi, ce qui valait encore mieux, l'hôpital fondé par elle « pour montrer la possibilité de soigner les malades seuls dans un lit avec toutes les attentions de la plus tendre

humanité, et sans excéder un prix déterminé. » Cet hôpital avait cent vingt lits; M^{me} Necker, après en avoir été la fondatrice, en fut l'économe et la directrice durant dix années (1760-1769). Elle mourut en mai 1794, dans une habitation près de Lausanne; elle n'avait que cinquante-quatre ans. On peut lire, dit Sainte-Beuve, dans une notice écrite par son petit-fils, de touchants détails sur cette fin. Mais, même hors du cercle domestique, M^{me} Necker mérite d'être citée dans notre littérature un souvenir et une place plus marqués qu'on ne les lui a généralement accordés jusqu'à cette heure. La France lui doit M^{me} de Staël, et ce magnifique présent a trop fait oublier le reste. M^{me} Necker, avec des défauts qui choquent à première vue, et dont il est aisé de faire sourire, a eu une inspiration à elle, un caractère. Entrée dans la société de Paris avec le ferme propos d'être femme d'esprit et en rapport avec les beaux esprits, elle a su préserver sa conscience morale, protester contre les fausses doctrines qui la débordaient de toutes parts, prêcher d'exemple, se retirer dans des devoirs au sein du grand monde, et, en compensation de quelques idées trop subtiles et de quelques locutions affectées, laisser après elle des monuments de bienfaisance, une mémoire sans tache, et même quelques pages éloquentes.

NECKER (Jacques), botaniste suisse, fils de Louis Necker et neveu de Jacques Necker, le célèbre ministre de Louis XVI, né à Genève en 1758, mort dans la même ville en 1825. Professeur de botanique à l'académie de sa ville natale, il exerça, en même temps, plusieurs emplois importants dans la magistrature et fut élevé, en outre, à la dignité de syndic. Ses ouvrages sont restés manuscrits.

NECKER (Albertine-Adrienne de SAUSSURE, dame), femme de lettres française, fille du naturaliste H. Bénédicte de Saussure, née à Genève en 1766, morte dans la même ville en 1841. Elle se lia d'une intime amitié avec sa cousine, M^{me} de Staël, et composa, sur ce grandcrivain, une notice qui forme presque entièrement le premier volume de l'édition des œuvres de M^{me} de Staël publiée à Paris en 1820. On lui doit : *Notice sur le caractère et les écrits de M^{me} de Staël* (Paris, 1820, in-80, in-12 et in-18); *Cours de littérature dramatique*, traduction de l'allemand de A.-W. Schlegel (Genève et Paris, 1804 et 1814, 3 vol. in-80); *Education progressive ou Étude du cours de la vie* (Paris, 1828, 2 vol. in-80), ouvrage empreint de la plus pure morale, auquel l'Académie française décerna le prix Montyon.

NECKER (Louis-Albert), naturaliste suisse, fils de la précédente, né à Genève en 1786. Il s'est adonné à l'étude des sciences, a fait plusieurs voyages et est devenu professeur honoraire de minéralogie et de géologie à l'académie de Genève. Nous citerons de lui : *Voyage en Ecosse et aux îles Hébrides* (Genève, 1821, 3 vol. in-80); *le Règne minéral, ramené aux méthodes de l'histoire naturelle* (Paris, 1835, 2 vol. in-80); *Études géologiques dans les Alpes* (Paris, 1841, in-80), etc.

NECKÈRE s. f. (né-kè-re — de Necker, bot. allem.). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe.

— Encycl. Les *neckères* sont des mousses vivaces, rayonnantes, caractérisées par une coiffe en capuchon; un siphone latéral; un opercule comique, souvent acuminé; un péristome double; l'extérieur à seize dents lamellées, linéaires, dressées; l'intérieur présentant un nombre égal de cils filiformes, dressés, alternant avec les dents du péristome extérieur, et réunis entre eux à la base par une courte membrane; la capsule dimidiée. Ce genre comprend une trentaine d'espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe. Parmi les espèces indigènes, nous citerons la *neckère crépie*, qu'on reconnaît à ses feuilles oblongues, ridées ou ondulées transversalement, à son urne ovale, portée sur une soie latérale. Cette jolie mousse est commune dans les montagnes, sur les rochers et les troncs d'arbres.

NECKÉRIE s. f. (né-ké-ri — de Necker, bot. allem.). Bot. Syn. de CORYDALE et de POLICHNE.

NECKSTEIN s. m. (né-kstain). Minér. Sorte de minéral d'otain.

NECOS ou NÉCHAO, roi d'Égypte. V. NÉCHAO.

NEC PLURIBUS IMPAR (Égal à plusieurs). Louis XIV s'était choisi pour emblème un soleil dardant ses rayons sur le globe, avec ces mots : *Nec pluribus impar*. On ne voit pas bien clairement ce que signifie cette devise. L'ouïe l'explique ainsi : *Seul contre tous*; mais Louis XIV, dans ses *Mémoires*, lui donne un autre sens : *Je suffirai à éclairer encore d'autres mondes*. Quel que soit son véritable sens, cette devise doit traduire une pensée d'orgueil. C'est ainsi qu'on l'a entendue dans toutes les allusions qu'on y a faites.

• Si la perte de Fouquet n'eût pas déjà été arrêtée dans l'esprit de Louis XIV, elle l'eût été à Vaux. Celui qui avait pris pour devise : *Nec pluribus impar*, ne pouvait souffrir qu'un

homme obscur par son nom resplendît par son faste. Comme il n'y a qu'un soleil au ciel, il ne pouvait y avoir qu'un roi de France. »

A. DUMAS.

« Voilà les quatre époques que je vais suivre avant d'arriver au règne de Louis XIV, où la royauté plane sur tous les ministres, où Colbert lui-même ne brille qu'à travers les feux du *nec pluribus impar*. »

CAPEFIGUE.

« De l'autre côté, la ville de San-Francisco s'est déroulée plus au loin sur la colline qui domine une gigantesque baie, de laquelle on peut dire à juste titre : *Nec pluribus impar*, car elle n'a pas sa pareille dans le monde entier. »

(Dictionnaire de la Conversation.)

NEC PLUS ULTRA ou NON PLUS ULTRA, (Rien au delà), inscription gravée, selon la fable, par Hercule, sur les monts Calpé et Abyla, qu'il sépara pour joindre l'Océan à la Méditerranée. C'était là pour lui les limites du monde et le terme de ses gigantesques travaux : nul mortel ne pouvait aller au delà. Aujourd'hui l'inscription des colonnes d'Hercule sert à désigner un terme qui n'a pas été dépassé ou qui ne saurait l'être.

« Le Tartufe est le pas le plus étonnant et le plus hardi qu'il jamais fait l'art de la comédie; cette pièce est le *nec plus ultra*; en aucun temps, dans aucun pays, il n'a été aussi loin. Il ne fallait rien moins que le Tartufe pour l'emporter sur le *Misanthrope*. »

LABARTE.

« Le siècle des Césars était corrompu dans ses mœurs et, par suite, il l'était dans ses pensées. Par la perversion des mœurs, il arrivait à cette abdication de tous les sentiments désintéressés qui est aujourd'hui, aux yeux de certains hommes, le *nec plus ultra* de la perfectibilité humaine. »

DE CHAMPAGNY.

« C'est le sentiment des lois de Dieu qui forme l'évidence et le *nec plus ultra* de la raison humaine. »

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

« En vérité, il y avait plaisir pour moi à ressusciter ou rajeunir, par l'encens de ma candidature, toutes ces gloires mortes ou mourantes de notre sénat académique, de parler à l'un de sa dernière tragédie, à l'autre de sa dernière comédie, à celui-ci de son dernier sermon, à celui-là de son dernier poème, comme du *nec plus ultra* du pathétique, du comique ou de l'éloquence. »

(Revue de Paris.)

« J'ai Grégoire pour nom de guerre, J'eus en naissant horreur de l'eau; Jour et nuit armé d'un grand verre, Lorsque j'ai sablé mon tonneau, Tout fier de ma victoire, Encore ivre de gloire, Reboire, Voilà Le *nec plus ultra* Des plaisirs de Grégoire. »

DESAUGIERS.

NÉCRO (né-kro — du gr. *nekros*, mort, de la racine sanscritte *nek*, périr, détruire, grec *nekô*, latin *neco*). Préfixe qui signifie Mort.

NÉCROBES s. f. (né-kro-bé — du préf. *nécro*, et du gr. *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant une dizaine d'espèces répandues sur tous les points du globe, et dont les larves se développent dans les cadavres des animaux.

— Encycl. Les *nécrobes* sont de petits insectes à tête inclinée et enfoncée dans le corselet, qui est cylindrique et un peu élargi à sa partie antérieure; à antennes terminées en masse triangulaire; à élytres plus larges que le corselet. Presque toutes sont ornées de couleurs métalliques. Leurs larves sont allongées, molles, avec six pattes écailleuses et deux mamelons à l'extrémité du corps. Elles vivent dans les cadavres ou sur les charognes, dont elles se nourrissent; de là le nom scientifique du genre, qui peut se traduire littéralement par *croque-mort*. Ces larves croissent promptement et opèrent leurs métamorphoses dans le milieu même où elles ont vécu. L'insecte parfait s'y trouve aussi le plus communément; cependant on le rencontre quelquefois sur les fleurs et jusque dans l'intérieur des habitations. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui presque toutes habitent l'Europe.

La plus connue est la *nécrobie* à collier roux, qui est longue de 0^m,005, bleue, avec la tête et les antennes noires, le thorax, les premiers segments de l'abdomen et les pattes rouges. Cet insecte, répandu dans le midi de l'Europe, est devenu célèbre par le rôle qu'il a joué dans une des circonstances les plus critiques de la vie du professeur Latreille. Ce savant naturaliste était, à l'époque de la Terreur, détenu dans les prisons de Bordeaux, n'ayant guère en perspective que l'échafaud ou la déportation à Cayenne. Un jour,

le médecin des prisons le trouva absorbé dans la contemplation d'un petit insecte; il ne put s'empêcher de lui exprimer son étonnement. « C'est la *nécrobie* à collier roux, lui dit Latreille; cette espèce est très-rare; on ne la trouve ordinairement que sur les cadavres, et je suis étonné de la rencontrer ici. » (Mauvaise signe, dit tout bas le médecin.) « Je regrette, ajouta le naturaliste, de ne pouvoir la remettre à quelqu'un qui soit à même de l'apprécier. » Le médecin pensa alors à Bory-Saint-Vincent, qui habitait Bordeaux, et qui, connaissant Latreille, s'empressa de chercher à le délivrer. Un ami commun, Dargelas, se rendit auprès du représentant et lui fit remarquer qu'un homme qui, dans des circonstances pareilles, ne songeait qu'à un insecte ne pouvait être un conspirateur ni un ennemi bien redoutable. Cette raison parut convaincante, et Latreille fut élargi sur-le-champ. Il fut toujours reconnaissant envers ses amis, sans oublier l'insecte. Il consacra le fait dans ses ouvrages, et, sur sa tombe, au Père-Lachaise, on lit ces mots : *Necrobia ruficollis, Latreillei salus (nécrobie à collier roux, salut de Latreille)*.

NÉCROBIOSE s. f. (né-kro-bi-ô-ze — du préf. *nécro*, et du gr. *bios*, vie). Méd. Régénération des tissus organiques vivants.

NÉCROBIOTIQUE adj. (né-kro-bi-ô-ti-ke — rad. *nécrobiose*). Méd. Qui a rapport à la nécrobiose : Transformation NÉCROBIOTIQUE des tissus.

NÉCROBORE s. f. (né-kro-bo-re — du préf. *nécro*, et du gr. *boros*, qui devore). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des silphales, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

NÉCRODE s. f. (né-kro-de — du gr. *nekrodes*, mort). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des silphales, comprenant une dizaine d'espèces réparties entre les diverses régions du globe : L'un des sexes des NÉCRODES a les cuisses postérieures excessivement renflées. (Chevrolat.)

NÉCRODOLIE s. f. (né-kro-dou-li — du préf. *nécro*, et du gr. *doulia*, servitude). Relig. Culte des morts.

NÉCROGÈNE adj. (né-kro-jè-ne — du préf. *nécro*, et du gr. *gennâi*, j'engendre). Bot. Qui naît sur un végétal mourant ou mort.

NÉCROGRAPHE s. m. (né-kro-gra-fe — du préf. *nécro*, et du gr. *graphô*, j'écris). Celui qui étudie ou qui décrit les cadavres.

NÉCROGRAPHIE s. f. (né-kro-gra-fi — rad. *nécrographie*). Étude, description des corps morts.

NÉCROGRAPHIQUE adj. (né-kro-gra-fi-ke — rad. *nécrographie*). Qui appartient à la nécrographie : Études NÉCROGRAPHIQUES.

NÉCROGRAPHISME s. m. (né-kro-gra-fisme — rad. *nécrographie*). Abus qu'un médecin fait de l'étude des cadavres, en la substituant à l'étude des êtres vivants.

NÉCROLÂTRE s. m. (né-kro-lâ-tre — du préf. *nécro*, et du gr. *latreia*, adoration). Celui qui rend un culte exagéré à la mémoire des morts.

NÉCROLÂTRIE s. f. (né-kro-lâ-tri — rad. *nécrolâtre*). Culte des morts. « l'faiblesse, folie du nécrolâtre.

NÉCROLÂTRIQUE adj. (né-kro-lâ-tri-ke — rad. *nécrolâtrie*). Qui appartient à la nécrolâtrie : Culte NÉCROLÂTRIQUE.

NÉCROLITHE s. f. (né-kro-li-te — du préf. *nécro*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Nom donné à une roche d'origine volcanique, de nature feldspathique. « Syn. de TRACHYTE.

NÉCROLOGE s. m. (né-kro-lo-je — du préf. *nécro*, et du gr. *logos*, discours). Livre, registre sur lequel on inscrit les noms des morts : On trouve le nom de cet évêque dans le NÉCROLOGE de son église. (Acad.)

— Ouvrage consacré à la mémoire des hommes célèbres morts récemment.

— Par ext. Longue série de décès : Rien de plus triste que ce NÉCROLOGE d'un pays dévasté par la famine.

— Encycl. Liturg. Le mot *nécrologe* s'est dit d'abord d'un livre registre sur lequel étaient inscrits les noms des morts. Chaque église et chaque abbaye avait son *nécrologe*. Celui des églises contenait les dates de la mort des évêques, des chanoines, des prêtres qui en faisaient partie, et aussi des fidèles qui avaient mérité cet honneur par quelque bienfait. Celui des abbayes s'occupait des abbés, des prieurs, des religieux et des personnages auxquels l'abbaye devait de la reconnaissance. Dans les chapitres et les communautés, on lit encore le *nécrologe* à l'office capitulaire qui suit celui de prime, et on récite le *De profundis* pour le repos de l'âme de tous les morts qu'on a ainsi énumérés.

Dans les premiers temps du christianisme, on inscrivait sur les diptyques ecclésiastiques les noms des évêques défunts, des prêtres, des diacres, des clercs, enfin des laïques, et on les proclamait pendant la messe pour que les fidèles priassent pour eux. Ce sont ces diptyques des morts qui ont donné naissance aux obituaires ou *nécrologes*, qu'on appela *Livres des morts* et *Livres annuaires*, et même aussi *Livres de vie*. Les obituaires pa-

raissent avoir été en usage, dès le VII^e siècle, chez les moines de l'ordre de Saint-Benoît. Au VII^e siècle, les *nécrologes* étaient fort répandus déjà. Aussitôt après la mort de l'abbé ou de quelque religieux important, on expédiait un courrier à tous les monastères ou églises de l'ordre pour donner avis de cette mort à l'abbé, prévôt ou doyen du lieu. Dans chaque monastère où allait le courrier, on inscrivait le jour de son arrivée, avec les noms des personnages défunts.

— Bibliogr. Vers le XVII^e siècle, on donna le titre de *Nécrologe* à des ouvrages destinés à la biographie, presque toujours élogieuses, d'hommes d'un certain mérite morts récemment. L'un des plus anciens et des plus curieux de ce genre est le *Nécrologe de Port-Royal* (Amsterdam, 1723, in-40), composé à un point de vue janséniste, dont l'éditeur fut l'illustre bénédictin dom Rivet de La Grange, qui a commencé l'*Histoire littéraire de la France*. Un Supplément à ce *Nécrologe* fut donné, en 1735, par Lefebvre de Saint-Mar, qui eut pour collaborateur l'abbé Goulet. Nous avons encore, dans la même esprit, le *Nécrologe des appelants et des opposants à la bulle Unigenitus*, par l'oratorien La Belle (1755, in-12). Quelques années plus tard, l'abbé Cerveau publia, dans un esprit antiphilosophique, le *Nécrologe des plus célèbres confesseurs et défenseurs de la vérité au XVII^e et au XVIII^e siècle* (1760-1778, 7 vol. in-12). En 1764 commença une publication, sinon complètement impariale, du moins bien supérieure aux précédentes sous le rapport de la mesure dans l'éloge et dans le blâme : le *Nécrologe des hommes célèbres de France*. Cet ouvrage, qui ne fut pas poussé au delà de 1789 et qui comprend 17 volumes in-12, eut pour rédacteurs principaux Palissot, Poinssin de Sivry, Lalande, François de Neufchâteau. On trouve dans ce recueil quelques notices bien faites, et de toutes parts des renseignements fort utiles pour la connaissance des personnages dont il traite. Parmi les nombreux *nécrologes* de notre siècle, nous citerons l'*Annuaire nécrologique* de Mahul (1821-1825, 6 vol. in-80), qui recommande un esprit libéral, une rare honnêteté littéraire et une véritable érudition bibliographique; puis le *Nécrologe* commencé en 1853 par MM. Acquier, Breton et Combes. Il faut citer aussi le *Nécrologe allemand*, commencé en 1790 par Schlichtegroll, discontinué après 1806 et repris en 1823.

NÉCROLOGIE s. f. (né-kro-lo-ji — rad. *nécrologie*). Écrit consacré à la mémoire d'une ou plusieurs personnes mortes depuis peu de temps.

NÉCROLOGIQUE adj. (né-kro-lo-ji-ke — rad. *nécrologie*). Qui appartient à une nécrologie : Un article NÉCROLOGIQUE.

NÉCROLOGUE s. m. (né-kro-lo-ghe — rad. *nécrologie*). Auteur de nécrologies.

NÉCROMANCIE s. f. (né-kro-man-si — du préf. *nécro*, et du gr. *mantheia*, divination). Art prétendu d'évoquer les morts pour apprendre d'eux l'avenir ou une chose cachée : Les conjurations, la NÉCROMANCIE, ne sont, chez le peuple, que l'instinct de la religion. (Chateaub.) « On dit quelquefois NÉCROMANCIE. »

— Par ext. Magie, en général.

— Encycl. Le culte des morts, la croyance en l'immortalité de l'âme, ont été les causes premières de la *nécromancie*. Les anciens, qui pensaient que, détachée du corps, l'âme des morts errait, comme un souffle léger, autour des vivants, ne pouvaient être éloignés de croire qu'ils pourraient l'évoquer, soit par un acte de simple volonté, soit à l'aide de cérémonies mystérieuses. Les tombeaux furent les premiers théâtres de la *nécromancie*, on apportait au mort des aliments, des parfums et, à l'aide d'incantations, on s'efforçait d'appeler son ombre. Les évocations n'ont pas d'autre forme dans l'Homère.

C'est en Orient que cette superstition avait pris naissance, et elle avait revêtu chez les Hébreux un caractère beaucoup plus accentué. Quoique l'immortalité de l'âme ne soit inscrite nulle part en termes express dans les livres de l'Ancien Testament, c'est précisément sur les pratiques concernant l'évocation de l'esprit ou de l'ombre des morts qu'on s'est appuyé pour montrer que les Juifs n'étaient pas étrangers à cette croyance. Les exemples bibliques de *nécromancie* abondent; le plus célèbre est l'évocation de l'ombre de Samuel devant Saül, par la pythonisse d'Endor. Mais cette superstition a laissé des traces jusque dans la loi du peuple de Dieu; Moïse la condamne dans le *Deuteronome* : *Ne sit qui querat a mortuis veritatem*, et il prononce la peine de mort dans le *Lévitique* contre les *nécromanciens*. L'épisode de la pythonisse montre que ces prescriptions ne furent pas fidèlement observées. Sous les princes idolâtres, la *nécromancie* fut toujours en grande faveur et ses pratiques devinrent familières à tous les Juifs. Ces pratiques n'étaient pas toujours les mêmes. On ne voit pas que, dans l'évocation de l'ombre de Samuel, il y ait eu sacrifice quelconque de victime, ni sortilèges préparatoires; tout se réduisit probablement à une scène vulgaire de ventriloquie. Au reste, il est remarquable qu'il n'est dit que les âmes évocées annonçaient leur présence simplement par un léger murmure et par des mots dits à voix basse; d'autre part, la version grecque des Septante

traduit le terme hébreu *obol*, nécromancien, par *engastrimythe*, ventriloque. Hornius conjecture que le terme hébreu *nephelim*, traduit ordinairement par géants, doit signifier nécromanciens, de *nephil*, cadavre, le plus souvent, en effet, il fallait un cadavre pour évoquer l'âme des morts. On trouve chez les Juifs comme chez les Syriens une horrible pratique de *nécromancie* : ils tuaient un enfant en lui tordant le cou, lui coupant la tête, salement ou embaumaient cette tête et, la plaçant sur une lame de métal où était gravé le nom de l'esprit ou de la divinité qu'ils voulaient évoquer, en tiraient des oracles.

Les nécromanciens grecs et romains étaient moins cruels. En Grèce, la *nécromancie* était ouvertement reconnue ; elle avait ses temples ; Périandre, roi de Corinthe, consulta, dans le pays des Thespiens, des mères de sa femme, au sujet d'un dépôt. Lorsque Pausanias eut été condamné à mourir de faim dans le temple de Pallas, son ombre revint effrayer les Lacédémoniens : ils firent évoquer les ombres de ceux avec qui Pausanias avait été en hostilité pendant sa vie, et, après un grand combat, elle fut chassée pour jamais (Plutarque). Toute scène de *nécromancie* était précédée de sacrifices expiatoires ; les Thessaliens surtout avaient de la renommée comme nécromanciens. Ils arroseraient de sang chaud un cadavre, et en tiraient des réponses concernant l'avenir.

Des pratiques à peu près semblables se retrouvent à Rome ; mais, au lieu de cadavre, c'étaient les ossements du mort lui-même qui étaient arrosés du sang de la victime, et d'ordinaire on choisissait de préférence les os du crâne. Lucain a fait, dans la *Pharsale*, la description d'un cérémonial de ce genre, et il a énuméré tous les rites consacrés. On se contentait souvent de creuser une fosse, d'y répandre de l'huile, de la farine, et d'attendre, en s'asseyant en cercle tout autour, que l'ombre du mort voudrait bien se montrer. Dans les croyances antiques, ce n'était ni le corps, ni l'âme telle que nous la comprenons que l'on évoquait de la sorte, mais une apparence de corps, impondérable et pourtant visible, dépourvue d'organes réels et apte cependant à la souffrance et au plaisir. C'est de ces apparences que sont peuplés les enfers de Platon et de Virgile, comme l'enfer chrétien de Dante.

Le catholicisme, en empruntant aux païens ces idées sur l'existence des ombres, n'admit pas leur *nécromancie*. Il proscrivit même, comme coupables de sortilèges, ceux qui, d'après la vieille coutume des Romains, célébraient des rites en l'honneur des morts et énuméraient tous les rites consacrés. On se contentait souvent de creuser une fosse, d'y répandre de l'huile, de la farine, et d'attendre, en s'asseyant en cercle tout autour, que l'ombre du mort voudrait bien se montrer. Dans les croyances antiques, ce n'était ni le corps, ni l'âme telle que nous la comprenons que l'on évoquait de la sorte, mais une apparence de corps, impondérable et pourtant visible, dépourvue d'organes réels et apte cependant à la souffrance et au plaisir. C'est de ces apparences que sont peuplés les enfers de Platon et de Virgile, comme l'enfer chrétien de Dante.

Le catholicisme, en empruntant aux païens ces idées sur l'existence des ombres, n'admit pas leur *nécromancie*. Il proscrivit même, comme coupables de sortilèges, ceux qui, d'après la vieille coutume des Romains, célébraient des rites en l'honneur des morts et énuméraient tous les rites consacrés. On se contentait souvent de creuser une fosse, d'y répandre de l'huile, de la farine, et d'attendre, en s'asseyant en cercle tout autour, que l'ombre du mort voudrait bien se montrer. Dans les croyances antiques, ce n'était ni le corps, ni l'âme telle que nous la comprenons que l'on évoquait de la sorte, mais une apparence de corps, impondérable et pourtant visible, dépourvue d'organes réels et apte cependant à la souffrance et au plaisir. C'est de ces apparences que sont peuplés les enfers de Platon et de Virgile, comme l'enfer chrétien de Dante.

Les progrès de l'esprit moderne ont été plus puissants, pour chasser ces puériles croyances, que tous les bûchers de l'inquisition. Cependant la *nécromancie* n'a pas encore disparu tout à fait. N'avons-nous pas vu, à Paris même, le célèbre médium Hune évoquer des morts en présence de la société la plus éclairée et la plus intelligente ? Les tables tournantes, au moyen desquelles les adeptes prétendent se mettre en communication avec les défunts, ne sont-elles pas aussi de la *nécromancie* ? Ces supercheries ridicules, parfois coupables, ne servent qu'à enrichir ceux qui les exploitent et conduisent tout droit aux maisons d'aliénés ceux qui y croient sincèrement. V. SPIRITISME ET ÉVOCACTION.

NÉCROMANCIEN, IENNE s. (né-kro-man-si-én, je-ne — rad. *nécromancie*). Personne qui fait de la *nécromancie*. Il On dit quelquefois *NÉCROMANCIEN*.

— Par ext. Magicien : *Le roi de Thunes était environné d'une foule de NÉCROMANCIENS de contrebande se droplant dans des haillons et traînant la savate.* (Fr. Michel.)

NÉCROMANT s. m. (né-kro-man — rad. *nécromancie*). Ancienne forme du mot *NÉCROMANCIEN*, qui reprend faveur de plus en plus : *Alors un noir NÉCROMANT prononçait les imprécations infernales pour faire sortir les démons, les spectres hideux, traînant des chaînes avec les restes dépourvus des tombeaux.* (Virey.) Il On dit quelquefois *NÉCROMANT*.

— Par ext. Magicien, en général : *Il vous semble parcourir un de ces palais ensorcelés de l'Asie, où des êtres enchantés par un NÉCROMANT dormant et végétant sous les enveloppes inertes de la nature morte.* (P. de St-Victor.)

Malheur au vainqueur sans gloire
Qui doit sa lâche victoire
À de hideux nécromanciens !

V. Hugo.

Nécromant (LE), comédie en cinq actes, en vers, de Lod. Arioste, une des œuvres les plus gaies et les mieux conçues de son théâtre. Tout en conservant les masques traditionnels de la comédie italienne, le barbon, l'amoureux, le valet Scapin, l'Arioste crée véritablement la comédie de caractère dans cette pièce ; il crée un type on ne peut plus vivant dans son principal personnage, son né-

cromant ou magicien. Il met sur la scène, avec un grand relief, un de ces aventuriers, si nombreux au moyen âge, et que plus tard, avec plus d'audace encore et de science, ont continués les *Cagliostro* et les *Saint-Germain*. Il n'y avait pas besoin, même du temps de l'Arioste, d'une mise en scène aussi soignée qu'au XVIII^e siècle pour fasciner les masses et jeter de la poudre aux yeux ; aussi son *nécromant* n'est-il que la monnaie d'un *Cagliostro*. C'est quelque juif, sachant un peu de grimoire, ayant lu le *Grand Albert* et Michel Scott. Il trouve accès auprès des gens crédules par sa façon, son sérieux et son bonnet doctoral. Enveloppé de sa souquenille déchirée, il distille de l'eau claire dans ses cornues et prend les mines d'un homme qui travaille au grand œuvre. Ce sont ses dupes qui sont pour lui la pierre philosophale, et les dupes ne chôment point ; il parcourt ainsi le monde à leurs dépens. L'Arioste l'a jeté au milieu d'une de ces intrigues un peu libres, pour ne pas dire d'avantage, qui plaisaient tant aux lettrés de son époque, comme en témoignent la *Mandragore* de Machiavel et les farces licencieuses de l'Arétin. Un jeune homme marié secrètement s'est vu pousser si rapidement par sa famille, qui ignorait ce premier lien, à un nouveau mariage, que, ne sachant où donner de la tête, il s'est laissé enchaîner de nouveau, ce qui en fait un bigame malgré lui. Pour faire casser ce second mariage, il imagine un singulier moyen ; il feint d'être impuissant. Désolation de la fille et de toute la maison. On appelle messer l'astrologue, de passage dans la ville, un savant homme qui, ayant le pouvoir de ressusciter les morts et d'évoquer les esprits, saura bien conjurer le sort jeté sur ce pauvre jeune homme. L'astrologue ne sait que tendre les mains et recevoir des doublons ; il en reçoit du père pour qu'il guérisse son gendre, il en reçoit du gendre pour que l'infirmité persiste. C'est un imbroglio parfait, qu'égayent sans cesse la mine sérieuse du *nécromant*, esprit toujours alerte et fertile, et les ruses de son coquin de valet. A bout de moyens et mis au courant de la situation, il a recours pour la dénouer à un expédient suprême. Il fait connaître le père de l'épouse délaissée à recevoir chez lui un cadavre dont il évoquera l'esprit ; c'est tout simplement un galant, personnage secondaire, qu'il fait transporter dans une caisse. Par ce moyen, l'adultère étant constaté, il fera casser le mariage ; mais la caisse se trompe de porte ; le galant sort chez le voisin ; toutes les machinations si savamment ourdies sont détruites ; le double mariage est découvert et on a grand-peine à raccommoder les choses, pendant que le pauvre astrologue, pris au piège, est obligé de s'enfuir en petit équipage, un effronté laquais lui ayant volé jusqu'à sa souquenille. Le *Nécromant* est une de ces pièces, écrites de verve, qui se lisent d'un bout à l'autre à travers un éclat de rire.

NÉCROMANTIQUE adj. (né-kro-man-ti-ke — rad. *nécromant*). Néol. Qui tient aux pratiques des *nécromancs* : *Le magnétisme animal sort à peine de sa coque NÉCROMANTIQUE.* (Proudh.)

NÉCRONITE s. f. (né-kro-ni-te — du gr. *nekros*, *nekron*, mort). Miner. Substance blanchâtre ou bleuâtre, cristalline, à éclat soyeux, rayant le verre, trouvée aux environs de Baltimore.

NÉCROPHERAS adj. m. (né-kro-pér-nass — du préf. *nécro*, et du gr. *phérnâ*, je vends). Vendeur de mort, épithète donnée à Achille, à cause de la rançon qu'il reçut de Priam pour lui livrer le corps d'Hector.

NÉCROPHAGE adj. (né-kro-fa-je — du préf. *nécro*, et du gr. *phagô*, je mange). Entom. Qui vit d'animaux morts : *Insectes NÉCROPHAGES.*

— s. m. Entom. Syn. de *NÉCROPHORE*.
— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, plus connue sous le nom de *CLAVICORNES*.

NÉCROPHILE s. m. (né-kro-fi-le — du préf. *nécro*, et du gr. *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des *clavicornes*, tribu des *silphales*, comprenant quatre espèces qui habitent la Suède, la Styrie et la Daourie, et dont les larves vivent dans les corps morts. Il Genre d'insectes névroptères, de la famille des *hémérobiens*, voisin des *hémérobies*.

— s. f. Syn. de *NÉCROBOLÉ*, autre genre d'insectes.

NÉCROPHÉOPHAGE s. m. (né-kro-fé-o-fa-je — du préf. *nécro*, et du gr. *phiois*, écorce ; *phagô*, je mange). Myriap. Genre de myriapodes, de la famille des *géophilides*.

NÉCROPHOBIE adj. (né-kro-fob-é — du préf. *nécro*, et du gr. *phobos*, crainte). Qui a peur de la mort. Il Ce mot est mal fait : *nekros* signifiait un mort et non pas la mort, *nécrophobie* signifie proprement Qui a peur des morts. Le vrai mot serait *THANATOPHOBIE*.

NÉCROPHOBIE s. f. (né-kro-fob-é — rad. *nécrophobie*). Crainte exagérée de la mort. Il Mot mal fait. V. le mot précédent.

NÉCROPHOBIQUE adj. (né-kro-fob-i-ke — rad. *nécrophobie*). Qui a rapport à la *nécrophobie*.

NÉCROPHORE s. m. (né-kro-fro-re — du préf. *nécro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères,

res, de la famille des *clavicornes*, tribu des *silphales*, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues en Europe, en Asie et en Amérique.

— Par plaisant. Croque-mort, employé des pompes funèbres : *Non content d'être NÉCROPHORE et grand prêtre du fils de Séméla, le croque-mort se livre assez volontiers au cumul.* (P. Borel.)

— Encycl. Les *nécrophores* sont des insectes de taille moyenne ; ils ont la tête forte ; les yeux ovales ; les antennes insérées au devant des yeux, longues tout au plus comme la tête, terminées par une masse presque globuleuse, de quatre articles ; le labre échancré ; les mandibules avancées, aiguës ; les mâchoires dépourvues d'onglet corné ; les palpes filiformes, allongées ; la languette profondément échancrée ; le thorax plus large en avant, arrondi aux angles et à la partie postérieure, rebordé tout autour ; l'écusson grand, triangulaire ; les élytres carrés, tronqués à l'extrémité, plus courts que l'abdomen, qui est pointu ; les pattes fortes, propres à fouir ; les fémurs postérieurs en masse, à trochanters épineux, ainsi que les tibiaux, dont les deux antérieurs sont un peu courbés et les quatre autres élargis à l'extrémité ; les tarses assez grêles.

Les larves de ces insectes sont fusiformes et atteignent, une fois qu'elles ont pris tout leur développement, environ 0m,04 de longueur ; elles portent au-dessus de chaque anneau une tache transversale orangée et chargée de quatre épines ; à mesure qu'elles s'approchent de la queue, ces taches deviennent moins longues et plus larges, et en même temps les épines deviennent plus aiguës ; on pense que ces derniers organes servent à la locomotion et suppléent à l'insuffisance des pattes, qui sont assez faibles. Ces larves se nourrissent de charognes, qu'elles rongent en totalité, ne laissant tout au plus que les os. Quand elles ont accompli toutes leurs mues, elles se construisent une coque bien lisse, où elles passent à l'état de nymphes ; celles-ci ont l'extrémité du corps deux épines qui les aident à se retourner.

Les *nécrophores* courent assez bien et volent de même ; leur vol présente une particularité assez remarquable ; ils relèvent leurs élytres l'un contre l'autre, de telle sorte qu'ils ne montrent que leur face inférieure, et font entendre, par leur frottement mutuel, un petit bruit assez aigu ; leurs ailes, très-longues, suffisent au vol. Ces insectes répandent une odeur très-forte, un peu musquée, analogue d'ailleurs à celle qui s'exhale de tous les objets en décomposition. Elle leur sert à s'attirer entre eux, soit pour l'accouplement, soit pour quelque travail à exécuter en commun. Peut-être aussi sert-elle à découvrir aux animaux carnassiers de diverses classes le lieu où se trouvent les cadavres qui attirent ces fossyeurs. Parfois les *nécrophores* sont eux-mêmes, comme presque tous les insectes qui vivent dans les chairs mortes, entièrement couverts d'acarus. L'instinct de ces animaux est des plus curieux à étudier ; s'ils vivent dans les cadavres, c'est moins pour s'en nourrir que dans l'intérêt de leur progéniture. Voici ce que dit Roessel à ce sujet :

« Si l'on pose pendant l'été, sur la terre, le cadavre d'un animal, tel qu'une taupe, une grenouille ou quelque animal de même taille, les *nécrophores* ne tarderont pas à s'y rendre ; ils savent qu'ils n'ont aucun temps à perdre pour n'être pas devancés par les mouches bleues de la viande. La troupe formée, on commence avant tout par prendre les dimensions ; ils contemplent le cadavre en tous sens pour estimer la capacité qu'ils auront à donner à la fosse ; puis ils examinent si le terrain est convenable ; si par événement il se trouve par trop pierreux ou que d'autres causes le rendent peu propre à remplir leur but, toute la société se glisse sous le cadavre ; tout à coup on voit ce dernier se mouvoir en avant sans qu'on aperçoive un des porteurs ; dès que la place convenable est trouvée, on se met à travailler avec ardeur à la sépulture ; tous se fourrent à l'envis le corps mort, qu'ils soulèvent avec leur tête et leur corselet, tantôt en avant, tantôt en arrière, et se mettent à gratter la terre audessus d'eux avec leurs pattes de devant, de manière que le cadavre s'enfonce toujours davantage ; si l'opération ne veut pas bien aller d'un côté, on voit paraître un des fossyeurs qui vient observer de plus près ce qui peut causer l'empêchement, et le coup d'œil donné, se hâte de redescendre. Alors le travail se reprend avec un redoublement d'activité à l'endroit où il avait été arrêté. Le corps mort continue à s'enfoncer de plus en plus et finit par disparaître tout à fait aux yeux de l'observateur qui a assez de patience pour les suivre pendant une couple d'heures.

« On avait un jour, pour dérouter ces insectes, fixé une taupe à un bâton fiché en terre ; on vainc les épaveurs toutes leurs forces, le cadavre ne baissait pas, ils s'aperçurent finalement du tour qu'on leur avait joué et se mirent à sous-miner le bâton et à excaver la place où il était fiché ; dès lors tout alla à l'endroit.

« Une couple de jours après l'enterrement, les *nécrophores* reviennent au jour et s'accouplent, ce qui arrive même quelquefois dans le cours du travail ; ensuite les femelles re-

tourment, toujours à la hâte, sous terre pour y déposer leurs œufs dans la charogne qu'ils ont pris tant de peine à enterrer. »

On voit donc que si les *nécrophores* arrivent en nombre plus ou moins considérable sur les cadavres des animaux, ce n'est pas, comme on l'a cru pendant longtemps, pour s'en nourrir, mais pour préparer à leurs petits les conditions dans lesquelles ils pourront vivre et se développer. S'ils enterrent assez profondément les matières animales mortes, c'est pour que celles-ci ne soient pas promptement décomposées au contact de l'air, ce qui amènerait la mort des larves.

Les espèces qui composent ce genre ne sont pas très-nombreuses ; nous citerons particulièrement les suivantes. Le *nécrophore* fossyeur est long de 0m,02 environ, noir, avec deux bandes noires d'un rouge fauve sur les élytres, et la masse des antennes jaunâtre ; c'est l'espèce la plus répandue ; elle est commune dans toute l'Europe. Le *nécrophore* mortuaire ressemble en tout au précédent, dont il ne se distingue guère que par ses antennes entièrement noires. Le *nécrophore* germanique est grand, long de près de 0m,03, noir, avec une tache roussâtre sur la levre supérieure, les élytres bordés extérieurement de cette couleur et marqués chacun de deux lignes élevées peu apparentes. Le *nécrophore* enterreur diffère du précédent par sa taille plus petite, le bouton de ses antennes qui est roussâtre et le bord des élytres qui est noir. Ces trois espèces sont communes en France.

NÉCROPOLE s. f. (né-kro-po-le — gr. *nekropolis*, proprement la ville des morts ; de *nekros*, mort, et de *polis*, ville). Antiq. Partie des villes destinée aux sépultures. Il Vaste souterrain destiné aux sépultures : *Les NÉCROPOLES et les syringes étendent sous les temples leurs corridors et leurs chambres baroques qu'habite un peuple de momies.* (Th. Gaut.) En Asie Mineure, la plupart des *NÉCROPOLES* sont creusées dans le flanc des collines. (Battisier.) *Où l'on de vies humaines, de chaprins et de larmes dans l'entassement des pyramides, ces vraies montagnes de douleur, dans les énormes NÉCROPOLES des basses terres du côté l'Égypte !* (Michelet.)

— Par ext. Grand cimetière orné de monuments funéraires : *Les trois grandes NÉCROPOLES parisiennes.*

— Encycl. Nous avons traité des *nécropoles* modernes aux articles CIMITIÈRE et CATACOMBES ; nous ne nous occuperons ici que des *nécropoles* antiques.

Les *nécropoles* sont à l'histoire de l'espèce humaine ce que sont, à l'histoire des règnes organiques sur le globe, les gisements de fossiles ; et les livres les plus précieux de l'archéologie sont ces villes des morts, comme ceux du géologue sont les brèches et les cavernes à ossements. C'est là que le savant antiquaire va étudier les origines des peuples, au triple point de vue des religions, des sciences et des arts, comme le savant naturaliste va scruter les origines de la vie dans les terrains fossilifères.

Tout dernièrement, les érudits ont cru un moment avoir rencontré une *nécropole* gauloise ou franque sous les décombres des arènes découvertes lors du percement de la rue Monge. On trouva, sous les couches de sable de l'arène, dans la terre vierge, cinq fosses à squelettes, creusées très-irrégulièrement, à 0m,50 environ au-dessous du sol. Les squelettes appartenaient tous à des femmes jeunes, excepté un seul qui était celui d'un homme magnifique, de 2m,08, répondant parfaitement à l'idée qu'on se fait d'un des beaux Francs de l'armée de Clovis, dont parle l'histoire. Derrière la tête de ce dernier s'est présenté un joli vase gaulois, des plus antiques, orné de peintures, qui indique une sépulture de chef faite avec plus de soin que les autres ; le vase était protégé par quelques pierres. Trois femmes gisaient dans une même fosse, la principale, et paraissaient être une mère et ses deux filles. Dans une autre fosse étaient, à demi entassés l'un sur l'autre, deux squelettes de jeunes femmes ; le bras droit de l'une était caché sous sa voisine ; la main droite tombée dans le bassin, le corps et le métacarpe à l'envers indiquaient que cette main avait été séparée de son bras, et qu'en l'inhumant on avait remis à la hâte la main au bout du bras, sans avoir eu le temps de l'y bien placer à l'endroit. Dans la quatrième fosse s'est présentée une seule femme, la colonne vertébrale rompue et contournée, la tête tourmentée et les mâchoires violemment ouvertes, indiquant des cris arrachés par la douleur ; la grimace de la torture était affreuse et évidente ; un doigt fut trouvé seul, dans le sable, ayant encore à sa phalange une bague. Dans une dernière fosse étaient rangées cinq femmes, jeunes comme les précédentes, ayant des dents blanches magnifiques, paraissant avoir été belles ; deux avaient eu la tête coupée, deux autres conservaient les mains liées sur la poitrine. Enfin, on a recueilli dans le sable un collier d'or et de pierreries, très-riches pour l'époque.

L'abbé Michon, membre de la Société archéologique et chargé par elle d'étudier et d'expliquer au public les résultats des fouilles, avait d'abord conclu de cet ensemble de circonstances que ces ossements étaient les restes de chrétiens livrés aux bêtes, que leurs

parents ou amis avaient obtenu, pendant la nuit, des gardiens la permission d'enterrer dans l'arène, avec l'intention, peut-être, de les en retirer plus tard s'ils le pouvaient. Mais aujourd'hui il revient de sa première idée et pense, avec plusieurs autres, que ce sont les restes d'horreurs commises sur de jeunes femmes par les soldats de Cléopâtre qui campent, en effet, dans ce lieu.

Quelques savants croient voir d'anciennes nécropoles celtiques dans les dolmens, les menhirs, les kromlechs et les alignements. Les kromlechs et les alignements, dont ceux de Karnac sont les types les plus curieux, espèces d'avenues de pierres énormes, la plupart plantées par la pointe, conduisant à de grands cirques de pierres semblables, ayant, à leur centre, une colonne de même espèce, ne paraissent pas avoir été des cimetières, mais bien plutôt des sortes de champs de Mars où nos pères les druides tenaient leurs assemblées délibérantes et rendaient la justice, ou, mieux encore, des temples, sublimes par leur simplicité même, dont la voûte était le ciel. Il y a, dans l'Asie sémitique et aryenne, des enceintes de pierres du même genre; on en voit un prototype en Palestine, à Gilgol, ou Golgol, mot hébreu dont la racine signifie *rouge*; on en voit en Phénicie; on en voit chez les Perses et, en général, dans tous les pays où fleurit le sabéisme, la religion du feu et du soleil. Mais les dolmens et les menhirs pourraient bien avoir été des monuments funéraires. Le dolmen, formé de trois grandes et grosses pierres, dont deux, placées de champ, supportent celle qui les couvre, ressemble plutôt à un tombeau qu'à un temple ou à un autel, quoique, pourtant, quelques-unes de ces pierres portent comme un petit canal artificiel le long duquel, dit-on, coulait le sang de la victime humaine. On y a trouvé très-souvent des ossements et des charnières de métaux qui étaient l'objet qu'on ensevelissait après la guerre, qui s'en était servi, et l'on a découvert aussi de ces dolmens enterrés sous des tumuli; n'aurait-ils pas été, tous, des caveaux embryonnaires servant de lieu de repos aux défunts sous des amas de terre qui se seraient peu à peu nivelés par suite de ravages ou de travaux humains de défrichement? Des archéologues l'ont pensé et le pensent encore. Quant à ces pierres longues qu'on appelle menhirs (du celtique *maen*, *men*, pierre, et *hir*, longue), ce sont de véritables obélisques à l'état brut.

Dans le midi de la France, sur les bords du Lot et de la Garonne, se remarquent des *nécropoles* plus caractérisées. Ce sont des champs qui recèlent, à quelques pieds de profondeur, de grands vases en terre cuite, remplis de cendres et d'ossements calcinés, dans lesquels on trouve parfois des bijoux en métal. Ces vases ont de 1 pied à 3 pieds de hauteur, sont oblongs et bien en forme d'urnes. Ce sont les urnes cinéraires dans lesquelles les Romains, après avoir fait brûler les corps des morts sur des bûchers, dans des toiles d'amiante, en déposaient les cendres pour, ensuite, les enterrer ou les conserver dans des édifices particuliers ou dans leurs maisons. Elles sont, dans ces *nécropoles* du midi de la France, simplement enterrées, et ces gisements d'urnes à cendres mortuaires nous disent qu'après la conquête de la Gaule par César les Romains réussirent à y implanter, du moins dans le midi et le centre, leur usage de la crémation et des vases cinéraires. À Bordeaux, on peut visiter la *nécropole étrange* qui occupe, sur un cercle considérable de corps humains entiers, dans des diverses poses, non point pétrifiées, non pas fossiles (on n'en a pas trouvé qui soient assez antiques pour être passés à l'état de pierre, la forme seule des cellules animales étant conservée), mais seulement embaumées naturellement par des infiltrations de carbonate de chaux qui s'étaient faites, suivant les conditions convenables, dans un cimetière. Cette *nécropole* est, toutefois, trop moderne pour aiguillonner notre intérêt d'archéologue. Dans les environs d'Arles, nous trouvons, à Montmaur, non loin de lieux illustrés par d'anciennes luttes de Charles-Martel avec les Sarrasins, des *nécropoles* d'une nouvelle espèce. Ce sont des rocs couverts de tombes creusées dans leur flanc, à fleur du sol et, aujourd'hui, à l'air libre. Chacune de ces cases est de grandeur à loger un cadavre. Elles se rencontrent par groupes qui paraissent correspondre à des familles; deux grandes, par exemple, pour le père et la mère, seront entourées de plusieurs petites de diverses dimensions pour les enfants. C'est un spécimen de cimetière propre aux origines du christianisme dans les pays de rochers.

Nous avons à peu près épuisé le sol français, sans nous arrêter aux cimetières et tombeaux de ce sanglant et fanaque moyen âge, dont l'histoire nous est trop connue. Dans les parties centrales de l'empire romain, nous sommes frappés d'abord par des monuments cyclopéens qui, comme dans la Grèce, s'offrent à nos yeux ébahis, monuments en vahis aujourd'hui, et depuis des lustres de siècles, par les forêts. L'appareil cyclopéen, pour emprunter, en passant, une expression à la langue archéologique, consiste dans une espèce d'enchevêtrement de pierres énormes, brutes ou presque brutes, dont les angles sortants et rentrants s'intercalent l'un dans l'autre, sans mortier qui les joigne entre elles. C'est ordinairement dans le voisinage de ces

grandes ruines, qui paraissent avoir enclos des villes immenses, que se rencontrent les *nécropoles* étrusques ou campaniennes, construites comme il suit :

Un escalier en pierre, descendant assez profondément dans le sol. Au bout de l'escalier, dans la face, verticalement coupée, qui le regarde de front, un souterrain et, au bout de ce souterrain, un caveau, ou caverne, de forme le plus souvent ronde, autour duquel se rangent des sarcophages en pierre ou en terre cuite, dont le couvercle consistait souvent, dans sa partie extérieure, en une statue de la personne qu'il renfermait, absolument comme on le remarque sur certains tombeaux modernes, en marbre, de la cathédrale de Saint-Denis. Le tout étant plus ou moins sculpté et plus ou moins chargé de peintures. Quelques spécimens du trop fameux musée Campana donnent une idée complète de ces espèces de tombes. Dans ce genre de *nécropoles*, point de fours à sépultures, c'est-à-dire de cases ou gaines particulières pour recevoir les sarcophages. Nous verrons, en Égypte et en Phénicie, des exemples aussi de ce genre de *nécropoles*, avec des modifications plus ou moins considérables.

Arrêtons-nous un instant à Vulci, l'ancienne Vulturnum. C'est là qu'en 1829 un bœuf, labourant un champ, crève de son pied une voûte dont on ignorait l'existence. On descend dans le trou dû au hasard, et l'on reconnaît cette immense *nécropole* étrusque, remplie de richesses presque inépuisables, qui a fourni au musée Campana ses meilleurs morceaux. Une civilisation antique, tombée dans l'oubli, ignorée de l'histoire, dont la langue est perdue et résiste même, jusqu'à présent, aux scrutations des philologues, se révèle subitement. Pendant trente ans on recueille, dans cette ville des morts, des ambores, des vases, des statues, des bas-reliefs, des terres cuites peintes dans le genre des vases de Corinthe, des sarcophages aux groupes de sculptures magnifiques, mille objets au travail le plus délicat. L'art étrusque présente, dans ces vastes tombeaux où la puissance étrusque semble être descendue vivante et s'être murée à jamais, un mélange de tons fantastiques et de tons effrayants. Les peintures des murailles et des sarcophages s'éraillent subitement, lors de la première fouille, au contact de l'air; mais, en 1856, M. Noël des Vergers et son ami, Alexandre François, découvrirent un nouveau couloir, s'y glissèrent en rampant et trouvèrent, au bout de cette galerie, huit nouvelles chambres, dont la plus grande a 7 mètres sur 6; les murs en sont couverts de vastes peintures qu'on a préservées contre l'air et pu conserver. La reproduction en a été donnée dans l'atlas que M. Noël des Vergers a joint à son livre : *L'Etrurie et les Etrusques*.

Nous ne quitterons pas l'Italie sans avoir visité, soit à Naples, soit à Turin, soit à Chiusi, en Toscane, mais surtout aux environs de Rome, quelques *columbaria*, *nécropoles* bien postérieures à celles dont nous venons de parler, mais non moins intéressantes. Le *columbarium* était une vaste tour enfoncée dans le sol comme un grand puits et s'élevant au-dessus du sol dans sa partie supérieure, laquelle était recouverte d'une voûte; tout à l'entour des murailles intérieures sont des niches à urnes cinéraires, quelquefois en verre, comme étaient celles de cette chambre sépulcrale pavée de marqueterie qu'on trouve dans la ville de Nîmes et y descend par une terrasse extérieure ou par un escalier. Les urnes portent des inscriptions et contiennent les cendres de citoyens brûlés après leur mort, selon la coutume des Romains et de tant d'autres peuples.

Nous ne nous arrêtons pas à Herculanum et à Pompéi, ces cités des vivants soudainement transformées en villes des morts par les laves du Vésuve. Comme ces pétrifications géologiques de poissons entiers, encadrés dans le basalte, c'est la vie surprise et immobilisée par une subite catastrophe. Que de choses étonnantes aussi dans cette civilisation de la décadence prise à l'improviste en un de ses mouvements, comme le serait, par la photographie, le déferlement d'une vague et mieux encore, puisque c'est l'étranger lui-même qui nous est conservé, ces deux villes mortes ne sont des *nécropoles* que par extension du mot.

Dans la Grèce européenne et asiatique, les *nécropoles* sont ces tertres, ces tumulus, véritables tombes de terre ou de cailloux, les plus économiques et les plus simples, semblables à celles que l'on trouve à peu près partout en quantités prodigieuses et, par exemple, chez les Tartares sous le nom de *tépé*, chez les Scythes sous celui de *mound*, chez les Celtes sous celui de *cairn*, chez les Teutons sous celui de *barrows*. Ces tombelles mortuaires, quand elles sont de pierres amassées, s'élèvent en forme de cônes ou de prismes triangulaires. Elles étaient destinées l'objet de cultes superstitieux, et, presque partout l'usage s'était introduit d'y ajouter une pierre chaque fois qu'on passait devant.

L'Égypte est la terre classique des *nécropoles*, des hypogées, des mausolées, des momies et des sarcophages, de tous les plus gigantesques monuments funéraires. Dans la haute Égypte, la Nubie et l'Abyssinie, se présentent les cavernes troglodytes, remontant à ces époques si reculées où la mer Rouge et la Méditerranée couvraient encore toute l'É-

gypte moyenne et le delta du Nil. Ces excavations sont tantôt des habitations, tantôt des temples et, le plus souvent, des tombeaux. Les obélisques et les pyramides sont généralement des enseignes monumentales de *nécropoles*, construites soit dans le système des diverses religions troglodytes, soit dans d'autres systèmes. Voici d'abord ces systèmes, tel qu'il fut pratiqué dans la basse Égypte après que la domination de l'homme y eut succédé à celle des eaux, et dans tous les lieux où manquait le roc à pic, au flanc ou au pied de la colline : « Dans la basse Égypte, dit M. Champollion-Figeac, le sol est foré de puits très-profonds qui conduisent à des chambres creusées dans le roc et où la population de la basse Égypte déposait les morts; l'orifice du puits était ensuite soigneusement bouché, afin de le préserver des suites de l'inondation... Les grands personnages de l'ordre sacerdotal, les princes, les rois et les reines étaient déposés dans de riches sarcophages en granit ou en basalte, ornés sur toutes leurs faces intérieures et extérieures de scènes religieuses analogues à celles du rituel. On peut voir, au musée du Louvre, le sarcophage en granit rose du roi Ramsès Méamoun, le chef de la dix-neuvième dynastie égyptienne, qui régnait au x^e siècle avant l'ère chrétienne. Cette couche funéraire du pharaon est creusée dans un seul morceau de granit rose de 15 pieds de long sur 8 de haut et 6 de large. »

Quand nos archéologues modernes ont découvert de ces chambres sépulcrales, à une grande profondeur sous le sol, au bout de galeries souterraines dont l'entrée était un puits très-profond, il fut très-difficile de remonter du fond de ces puits des sarcophages énormes, comme celui qui vient d'être décrit et qu'on peut voir au Louvre. Il y a d'ailleurs une grande analogie entre les *nécropoles* de la basse Égypte et les *nécropoles* étrusques. Elles ne diffèrent que par le puits, qui remplace l'escalier.

Les cryptes sépulcrales de l'Égypte sont très-riches de sculptures et de peintures. On en dissimulait ordinairement l'entrée fort artificeusement, et les premières découvertes qu'on en a faites ont été dues, le plus souvent, au hasard. C'est là qu'on a trouvé ces sarcophages en pierre, marbre dur, gypse, granit, porphyre, de diverses couleurs, et, dans ces sarcophages, des momies en quantité considérable.

Les parois des cryptes ont aussi très-souvent été décorées de représentations qui rappellent les principaux traits de la vie du mort; et, en général, les sarcophages et les chambres qui les renferment ont leurs parois couvertes de peintures historiques, qui sont des abrégés biographiques ou de mythologiques légendes. Voici, par exemple, la *nécropole* des rois de la vallée Biban-el-Molouk. « On n'a suivi aucun ordre, dit Champollion le jeune en écrivant le résultat de ses fouilles, ni de dynastie, ni de succession, dans le choix de l'emplacement des diverses tombes royales. Chacun a fait creuser la sienne sur le point où il croyait rencontrer une veine de pierre convenable à sa sépulture et à l'immensité de l'excavation projetée. Il est difficile de se défendre d'une certaine surprise lorsque, après avoir passé sous une porte assez simple, on entre dans de grandes galeries ou corridors couverts de sculptures parfaitement soignées, conservant, en grande partie, l'éclat des plus belles peintures et conduisant successivement à des salles soutenues par des piliers encore plus riches de décorations, jusqu'à ce qu'on arrive enfin à la salle principale, celle que les Égyptiens nommaient la *salle dorée*, plus vaste que toutes les autres et au milieu de laquelle reposait la momie dans un énorme sarcophage de granit. La vue de ces tombeaux donne, seule, une idée exacte de ces excavations et du travail immense qu'elles ont coûté pour les exécuter au pic et au ciseau. Les vallées sont, presque toutes, encombrées de collines formées par les petits éclats de pierres provenant des effrayants travaux exécutés dans le sein de la montagne. Plusieurs mois m'ont à peine suffi pour rédiger une notice en peu de détails des innombrables bas-reliefs que ces tombeaux renferment et pour copier les inscriptions les plus intéressantes. »

Voici encore ce que dit M. Champollion-Figeac des mêmes cimetières de famille des simples particuliers, dans la haute Égypte : « Ces tombeaux étaient creusés dans le flanc de la montagne Libyque. On y retrouvait encore de ces catacombes générales où les momies sont déposées, symétriquement arrangées en chandelier, et leur nombre est incalculable, malgré les ravages commis par les Arabes qui viennent habiter ces tombeaux et qui, de temps immémorial, se servent de ces momies pour les besoins du ménage, combustible plus économique que le bois à brûler qui manque dans ce pays. »

Les grosses pyramides sont encore un système de *nécropoles*. Il est avéré aujourd'hui qu'elles étaient un espèce de montagne artificielle, de tumulus monstrueux, ayant pour but de remplacer la montagne naturelle et de receler, dans son sein, des chambres à sépulture dont l'entrée était murée très-artistiquement et si bien dissimulée que le hasard seul pouvait, du moins les premières fois, la faire découvrir. C'est ce qui est arrivé. On a trouvé, dans l'intérieur de ces pyramides, des tombeaux nombreux qui y étaient eux-mêmes

comme ensevelis. C'étaient des tombes royales. On y peut visiter des salles funéraires terminant des couloirs immenses de 3 pieds 4 pouces en carré, pratiqués tantôt horizontalement, tantôt de haut en bas ou de bas en haut; et le sarcophage qui se voit au centre de la salle principale est un bloc de granit de 7 à 8 pieds de longueur sur 4 de largeur et autant de hauteur, en sorte que ce sarcophage n'a pu y être déposé qu'avant la construction de la pyramide. On est émerveillé plus encore lorsqu'on remarque le soin avec lequel les couloirs avaient été bouchés; dans toute leur longueur, ils étaient remplis de pierres taillées qui les remplissaient hermétiquement et ne formaient plus qu'une seule masse avec la pyramide. « Ce n'est qu'avec une sorte de terreur, dit l'auteur du *Dictionnaire des religions* édité par Migne, qu'on lit les descriptions données par M. Maillat de ces sortes de tombes et insérées dans les lettres de Savary sur l'Égypte. »

De cette Égypte aux monuments colossaux, passons dans la Syrie, dans la Phénicie, et arrêtons-nous surtout dans la Palestine, que nous prendrons pour type de toutes ces contrées. Elle est, par excellence, le pays aux *nécropoles*. On n'y fait pas quelques milliers de mètres sans en rencontrer. Il en existe de très-remarquables, creusées au niveau du sol ou à peu près, au bas ou au flanc des montagnes, dans des rocs monolithes, et sculptées avec un grand art, d'une finesse extrême, qui n'est point égyptienne, qui a passé longtemps pour être grec et surtout dorique, mais que M. de Saucy et l'abbé Michon ont reconnu pour être *sui generis*, c'est-à-dire hébraïque, et pour avoir précédé l'art grec. La *nécropole* du mont Ebal, en Samarie, couvre à peu près toute cette montagne que l'on aperçoit du monument appelé le Puits de Jacob. Tous ces rochers, ou plutôt tous les rochers de cette montagne sont percés de trous qui conduisent à des chambres sépulcrales non encore explorées. Aux alentours de Jérusalem, la plupart des vallées aux rampes rocheuses et nues recèlent des tombeaux et font de cette ville la ville aux *nécropoles*. La vallée de Josaphat en est une des plus riches. Les tombeaux qu'elle renferme sont tous fouillés dans la monolithe et magistralement sculptés. Vingt-quatre demi-colonnes en bas-relief décorent l'entrée de ceux de Zacharie et d'Absalon. La *nécropole* de Siloe, près du village qui s'appelle encore Silian dans la langue du pays, et la *nécropole* d'Hinnouf offrent de remarquables séries de sépultures. Là, point de ces statuettes, de ces bas-reliefs ni de ces peintures qu'on trouve, en Égypte et partout, en grande quantité; mais, en revanche, des sculptures en bas-relief de figures géométriques et de végétaux, feuilles, fleurs, fruits, branches et guirlandes artistement composées. Toujours des chambres funéraires communiquant entre elles par des galeries creusées dans les rocs et garnies, à leur pourtour, de niches creusées les unes au-dessus des autres, destinées à recevoir des sarcophages, qu'on y rencontre quelquefois encore. Deux de ces sarcophages ont été apportés, il y a quelques années, au musée du Louvre par M. de Saucy qui les avait trouvés et ouverts dans la *nécropole* des rois de Juda, située à 3 kilomètres de Jérusalem, au nord, ainsi que celle des juges. Ces deux *nécropoles* sont admirables par leurs sculptures. La grappe de raisin, qui est l'emblème national des Juifs, y vit dans des places d'honneur entre des couronnes, des étoiles, des pommes de pin et d'autres fruits. Dans les tombeaux des rois, on a, jusqu'à présent, découvert sept chambres sépulcrales et environ cinquante gaines à sarcophage ou fours à sépulture. Les portes, qui sont brisées, mais dont une ou deux subsistent encore, ont fait l'étonnement des archéologues par les gonds sur lesquels elles tournent, malgré leur masse monolithique; ces gonds, qui font corps avec cette masse, sont entrés dans des trous qui paraissent forés dans le rocher, et non dans des pierres rapportées; la pose paraît en avoir été impossible. Il existait, au temps de Josephé l'historien, d'autres tombeaux encore, qui s'élevaient de loin par des colonnes très-hautes, des espèces de pyramides ou obélisques, à l'imitation des Égyptiens; on les découvrait jusque de la mer, qui est à 12 lieues. Tel était le monument funéraire des Machabées.

Les ruines de Babylone et de Ninive n'ont pas été assez complètement explorées pour qu'on puisse être fixé sur leurs *nécropoles*; les cités des vivants ne sont pas encore déblayées; les cités des morts attendent qu'on les découvre. Mais on peut juger par ces ruines de ce que purent être les *nécropoles* dans ces villes et autour de ces cités, dont la disparition étonne plus encore que ce qu'on raconte de leur passé.

Suivons, dans la Perse, le voyageur Chardin. Voici une *nécropole* eubée, d'un genre nouveau, qu'il a visitée près d'Isfahan et qu'il nous décrit de la manière suivante : « C'est une tour ronde qui est faite de grosses pierres de taille, elle a environ 35 pieds de haut et 90 pieds de diamètre; elle est sans porte et sans entrée. Le peuple dit que, quand on veut enterrer un mort, on fait une ouverture à ce tombeau en ôtant, du bas, trois ou quatre grosses pierres, qu'on remet ensuite avec des couches de plâtre qu'on passe par-dessus; mais c'est une fable et je sais de

science certaine le contraire. Cette tour a, au dedans, un degré (escalier) fait de hautes marches attachées contre le mur en tournant. Quand ils portent un mort dans ce tombeau, trois ou quatre de leurs prêtres montent avec des échelles sur le haut du mur, tirent le cadavre avec une corde et le font descendre le long de ce degré, qui est cent fois plus dangereux et plus difficile qu'une échelle, n'y ayant rien à quoi on puisse se tenir; car ce ne sont que des pierres fichées dans le mur à 3 ou 4 pieds l'une de l'autre, non pas en ligne droite, mais en tournant, et n'ayant pas plus de 9 pouces d'assiette; aussi avais-je bien peur de tomber, tant en montant qu'en descendant. Ils n'y ont point fait de porte, de crainte que le peuple ne l'enfonçât et ne la fit ouvrir pour piller ou profaner un lieu pour lequel ils ont beaucoup plus de vénération que les mahométans n'ont pour les lieux où ils se rendent pour le culte de leurs morts... Il y a dans ce tombeau une manière de fosse, au milieu, que je vis remplie d'ossements et de guenilles. Ils couchent les morts tout habillés sur un petit lit fait d'un matelas et d'un coussin. Ils les rangent tout autour contre le mur, si serrés qu'ils se touchent les uns les autres, sans distinction d'âge, de sexe ou de qualité, et ils les étendent sur le dos, les bras croisés sur l'estomac, contre le menton, les jambes croisées l'une sur l'autre et le visage découvert. On met proche du mort, à son chevet, des bouteilles de vin, des grenades, des coupes de falence, un couteau et d'autres ustensiles, chacun selon ses moyens. Quand il n'y a point de place pour le mort, ils en font une en tirant les corps les plus consumés dans cette fosse que j'ai déjà dit être au milieu du cimetière. La sécheresse de l'air de Perse, et surtout d'Irakhan, est si grande, qu'elle consume les cadavres en peu de temps et qu'elle en empêche l'infection. J'ai fait divers tours dans ce sépulchre et j'admire qu'il n'y sentît point de mauveur. J'y vis des corps encore frais; il n'y avait rien de gâté aux mains et aux pieds qui étaient nus; mais le visage l'était beaucoup, à cause que les corbeaux, qui remplissent le cimetière et qui sont par centaines aux environs, se jettent d'abord sur cette partie.

C'est ainsi que les guebres résolvent le problème qu'ils se posent de ne point enterrer pour ne pas profaner la terre et de ne point brûler pour ne pas profaner le feu. Mais il suit de ce système que la nécropole n'est très-antique, dans ce pays, que par ses murailles et que les restes d'os morts s'y trouvent confondus. Quel moyen emploient-ils pour débarrasser des ossements cette fosse commune, qui est au centre de la terre, quand elle est encombrée? J'ai répondu, peut-être, laissant à la tas se dissoudre à la longue sous l'influence atmosphérique, et ne se servent-ils du cimetière que de longues périodes en longues périodes, au bout desquelles les derniers restes cessent d'être l'objet de leur vénération et en sont retirés. C'est le secret des prêtres parisiens.

Chez les Indous règnent, depuis les temps les plus antiques, l'usage de la crémation et celui de l'inhumation en concurrence. Ceux qui brûlent les corps des défunts ne leur élèvent pas ordinairement des tombeaux; mais ceux qui les inhumèrent leur en ont de tout temps quelquefois élevés; et ils n'y ont pas manqué pour leurs grands personnages, pour leurs réformateurs ou leurs fondateurs de religions; mais ces tombeaux sont devenus ou deviennent de sombres temples auxquels vont en pèlerinage leurs adhérents de tous les contrées de l'Indoustan; et ces temples n'offrent point de formes régulières, ils ne sont que des produits fantaisistes des sectes, et ne gardent guère le caractère de nécropoles par la même qu'ils sont des temples très-fréquentés par les vivants.

Les grandes ruines découvertes dans l'île de Salsette, dans celle de Solapur et dans bien d'autres lieux ne sont-elles pas des nécropoles? La science archéologique n'est pas fixée à cet égard.

Dans les vastes possessions du Céleste-Empire, on rencontre, aux environs des villes, des tombeaux de mandarins entourés de murailles et de plantations de pins et de cyprès qui sont devenus des arbres sacrés. Ces tombeaux ont quelquefois 12 pieds de hauteur et un diamètre de 8 ou 10 pieds. Au devant sont des dalles de marbre blanc sur lesquelles on voit une cascade de deux vases et deux candélabres en marbre; et de chaque côté sont rangées des figures d'hommes et d'animaux dans des attitudes respectueuses. On remarque des constructions habitables près de ces tombes; c'est dans ces constructions qu'ont logé les parents du mort durant plusieurs mois après qu'ils l'eurent perdu. Mais tous ces tombeaux sont-ils des nécropoles à proprement parler? Question que l'archéologie, pour la Chine comme pour l'Inde, n'a pas encore suffisamment étudiée, du moins à notre connaissance. Il est probable qu'on en découvrirait, et que, parmi ces vieilles pagodes, comme parmi ces ruines immenses des cités de l'Inde, qui font l'admiration des voyageurs, l'archéologie dévoilerait un jour des mystères qui lui révéleront des intentions d'honneur et de conserver les restes des morts. Le culte de ces peuples pour les ancêtres, les visites qu'ils leur font chaque année, selon des coutumes qui remontent au temps les plus reculés de leur histoire, en donnent le soup-

çon, presque la certitude; car serait-il possible que quelques-uns, au moins, de leurs constructions tumulaires n'eussent pas été faites assez solidement pour braver les siècles? Il en doit rester d'origine kong-tse-niste, lao-tse-niste et bouddhiste, puisque ces trois cultes n'ont jamais oublié la commémoration des morts. On sait déjà que toutes les pagodes des bouddhistes sont pleines des reliques des saints personnages parvenues à cette dignité de *bodhisattvas*, qui équivalent à la canonisation dans l'Eglise romaine; et ce que nous savons aussi, en ce qui touche la secte des lettrés, c'est qu'ils ont des salles qu'ils appellent *chin-tchu* ou *chin-tto* (la demeure de l'âme ou de l'esprit), dans lesquelles sont conservées, avec le plus grand respect, des tablettes portant inscrits les noms des ancêtres.

En Amérique, nous trouvons des nécropoles en grand nombre et d'un genre bien particulier, des sarcophages, des momies, des ossements, des reliques d'un mort, de l'humanité passée, parmi lesquels sont des idoles, notamment en terre cuite, peintes ou non peintes, comme en Etrurie, et des bijoux, souvent d'une grande délicatesse, dont s'ornent aujourd'hui les vivants quand ils en découvrent. Tous les temples de la Floride, dit Garcilasso de La Vega dans son *Histoire de la conquête* de ce pays, sont des nécropoles où se trouvent à la fois enterrés leurs morts et ce qu'ils ont de plus précieux. Nous trouvons aussi, dans les deux Amériques, les *acervos* des Chinois, des Indiens, des Arabes, des Grecs, des Etrusques, des Romains et des Celtes; nous y rencontrons même aussi des dolmens et des menhirs analogues à ceux des druides, avec des monuments mexicains, aztèques et autres, des anciennes civilisations indigènes, qui, par leurs sculptures, leurs peintures, leur architecture et les formes des figures dont ils sont chargés, rappellent aussi l'Egypte, au jugement de M. Ampère (*Promenade en Amérique*); on a pu, d'ailleurs, en juger par les modèles qu'on en voyait à l'Exposition de 1867.

Garcilasso de La Vega décrit minutieusement deux des temples *nécropoles* de la Floride et du Pérou, celui de Toloméco et celui de Cusco. A Toloméco: Murailles de pierre proportionnées, en hauteur, à une longueur de cent pas sur quarante de large; c'est à peu près la grandeur de nos cathédrales gothiques. Toit fort élevé, couvert de cinq à six tapis de roseaux, placés les uns sur les autres; les roseaux sont fendus en deux, très-artistement arrangés et très-beaux à voir. Coquilles magnifiques, présentant au soleil leur corail et leur nacre, rangées sur le toit, dans un très-bel ordre; l'éloignement de la mer rendit très-difficile à comprendre aux Espagnols que les Péruviens aient pu se procurer de telles quantités. Filets de perles suspendus d'une coquille à l'autre, sur toute l'étendue du toit et d'un très-bel effet. Douze statues de géants farouches et armés, à l'entrée du temple; l'intérieur orné, dans le même genre, de coquilles, de perles et de plumes aux ravissantes couleurs. Tout à l'entour de cet intérieur, deux rangées de statues d'hommes et de femmes placées dans des niches le long des murailles; ces statues sont les portraits des personnes ensevelies; celles des hommes sont toutes armées. Deux pieds au-dessous de leurs portraits, au bas des murs, sur des bornes de bois bien travaillées, reposent les sarcophages des seigneurs de la province et des membres de leurs familles. Enfin, dans l'espace qui sépare les statues des corbeilles, sont semés les boucliers des personnages, faits de roseaux et si admirablement tissés que les flèches impétueuses à l'en pointe et ornés de perles et de boucles de diverses nuances. L'effet était éblouissant, par suite de l'art qui avait présidé au mélange des couleurs.

A Cusco, la *nécropole* des rois du Pérou, qui se voyait dans le temple du Soleil, au temps de la conquête, était encore bien plus étonnante. Le temple était immense et d'une richesse fabuleuse. Les corps des rois étaient rangés, par ordre d'ancienneté, des deux côtés de l'image du Soleil qui était d'or massif. Ils étaient si bien embaumés, dit Garcilasso, qu'ils paraissaient être en vie, assis qu'ils étaient sur des trônes d'or élevés sur des plaques de même métal, le visage tourné vers le bas du temple, excepté toutefois Huayna Capac, le plus cher des enfants du Soleil, qui faisait directement vis-à-vis à la figure du soleil. Toutes les portes de l'édifice étaient divisées par des pavillons qui s'élevaient à l'extérieur en plaques de lames d'or. La principale s'ouvrait vers le nord, et le temple tout entier était ceint d'une bande d'or massif qui avait plus d'une aune de large. On des cinq pavillons qui l'escortaient, pour ainsi parler, n'était cependant pas, comme les autres, entouré d'or; celui-ci l'était d'argent, parce qu'il était le pavillon de la Lune, sœur et femme du Soleil, dont la figure était aussi d'argent. Ils l'appelaient *maïan* Lune (*mamma Quilla*), et à ses côtés étaient les reines décedées, rangées, comme les rois aux côtés du Soleil, par ordre d'ancienneté. La mère de Huayna Capac avait, elle seule aussi, la face tournée vers l'astre. Les Pléiades et les autres constellations n'étaient point oubliées; elles avaient aussi leurs pavillons ou chapelles. Tous les corps dont nous venons de parler disparurent tout à coup lorsque les Espagnols se furent emparés du pays; les

Incas les cachèrent, et depuis cette disparition on n'a pu les retrouver.

Nous revenons d'Amérique et nous passons, avant de rentrer dans nos foyers, par les modernes Babylones, ou nous visitons les *nécropoles* de l'abbaye de Westminster et de celle de Saint-Denis, dont les curiosités les plus antiques ne remontent pas au delà de Frédégonde. Nous n'y voyons, comme toute, que des spécimens de l'art moderne dans les développements qu'il a suivis depuis moins de mille ans; nous admirons les magnificences qui témoignent de ses progrès depuis trois siècles; mais toutes ces grandeurs nous paraissent bien petites ou bien communes, dans leur beauté, auprès des merveilles qu'évaluent les antiques nations mères à la mémoire des victimes de la mort. V. DOLMEN, MICHUR, KROMLECH, PYRAMIDES, OBELISQUE, HYPOGÉE, MAUSOLÉE, MOMIE, etc.

NÉCROPOMPOS adj. m. (né-kro-pom-poss — mot gr. forme de *nekros*, mort, et de *ponpos*, qui conduit). Mythol. gr. Surnom de Mercure, conducteur des âmes aux enfers.

NÉCROPSIE s. f. (né-kro-psé — du gr. *nekros*, mort; *opsis*, vue). Ouverture et examen d'un cadavre, autopsie. || On dit aussi *NECROSCOPIE*, mais les deux mots sont peu usités.

NÉCROPSIQUE adj. (né-kro-psé-ke — rad. *nécropsie*). Qui appartient à la nécropsie : *Méthode NÉCROPSIQUE*. || On dit aussi *NECROSCOPIQUE*. L'un et l'autre sont peu usités.

NÉCROSCIE s. f. (né-kro-si — du gr. *nekros*, mort; *skia*, ombre). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la division des aptes, voisins des phasmes, comprenant sept espèces qui vivent à Java.

NÉCROSE s. f. (né-kro-sé — du gr. *nekrosis*, mortification; de *nekros*, mort). Pathol. Mortification des os : *Les chirurgiens trouvent dans l'inspection des squelettes nécrosés un excellent moyen de reconnaître si la NÉCROSE est interne ou externe.* (Richerand.) || *Nécrose cérébrale*, gangrène sèche produite par l'usage du seigle ergoté.

— Agric. Maladie des grains, appelée aussi *NUELLÉ*.

— Arboric. Sorte de cario qui attaque le bois des arbres.

— Encycl. Pathol. La *nécrose*, confondue autrefois avec la carie et appelée carie sèche, en est bien distincte; aussi ce nom est-il abandonné. Le chirurgien Louis est le premier qui ait appelé *nécrose* la maladie dont il s'agit, et elle a été surtout bien étudiée par Troja, Duhamel, Tenon, Scarpa, Hunter, Boyer, Jobert, Cruveilhier et Nélaton. Il y a à examiner dans la *nécrose* son mode de production, ses caractères anatomiques et chimiques, le travail d'élimination de la partie mortifiée, celui de reproduction d'une nouvelle substance, ses causes, son siège, sa marche, ses symptômes, son diagnostic, son pronostic et le traitement qu'elle réclame.

— Mode de production. La mortification du tissu osseux, quelle que soit son étendue ou sa profondeur, peut survenir de quatre manières différentes : 1° par destruction, altération, décollement spontanés ou traumatiques du périoste; 2° par les mêmes lésions spontanées ou traumatiques de la membrane médullaire des os longs; 3° la mortification portant primitivement sur le tissu osseux lui-même, 4° ou enfin à la fois sur l'os et ses deux membranes.

— Caractères anatomiques et chimiques de l'os nécrosé. L'aspect que présente le squelette varie suivant la manière dont est survenue la *nécrose*. Si c'est une esquille complètement détachée par une fracture, elle offrira exactement la forme de la même portion à l'état sain; sa surface sera lisse et unie, et d'un blanc mat au lieu d'être légèrement rosée; la percussion donnera un son plus clair. Si la *nécrose* est la suite d'un décollement ou d'une destruction traumatique du périoste, on retrouvera une partie de ces caractères; mais si le périoste a subi un travail inflammatoire, le squelette sera altéré dans sa forme et son poli. Quelle qu'en soit la cause, le squelette perd au bout d'un certain temps de son volume; il perd aussi sensiblement de son poids. Sa couleur est toujours moins rosée, plus terne que celle de l'os sain. Certains squelettes ont un aspect terreux, comme les os qui ont été longtemps enfoncés dans le sein de la terre.

Sous le rapport chimique, il y a peu de changements dans les éléments osseux d'un squelette; on a cependant constaté qu'on y trouvait moins distinctement l'aspect d'une trame organisée, et qu'il brûlait avec moins de flamme et en donnant moins de fumée qu'un os sain, ce qui indique qu'il a perdu un peu de sa substance organique.

— Élimination du squelette. Le travail d'élimination varie dans les circonstances suivantes : 1° la *nécrose* est superficielle, et le périoste ayant été enlevé ou détruit, il n'y a point eu d'ossification nouvelle; 2° le périoste est intact et a sécrété une nouvelle substance osseuse, en sorte que le squelette est invaginé; 3° il existe une esquille emprisonnée dans le cal d'une fracture; 4° le périoste est détruit, et la membrane médullaire ayant fait les frais de la nouvelle substance, l'os nouveau est entouré de toutes parts par l'os ancien. Lorsque la *nécrose* est superficielle, et

que le périoste a été détruit et n'a pas sécrété une nouvelle substance osseuse, l'élimination est fort simple. Il se fait autour du fragment d'os nécrosé un travail inflammatoire qui va jusqu'à la suppuration et a pour but de séparer la portion morte des parties vivantes qui l'environnent. Une fois ce travail accompli, le squelette est refoulé par les bourgeons charnus et le produit de la suppuration; il tend sans cesse à s'élever au-dessus du niveau de l'os et est enfin chassé en masse ou par fragments, à une époque variable, suivant que les parties extérieures favorisent ou contraignent cette expulsion.

Dans le cas où le périoste est demeuré intact et a sécrété une nouvelle substance osseuse, en sorte que le squelette est invaginé dans l'épau de nouvelle formation, le travail de séquestration est toujours le même, et c'est ici que la nature montre surtout l'étendue de ses ressources. Le squelette, baigné par le pus qui l'entoure, pressé par les bourgeons charnus et l'os nouveau, est, pour ainsi dire, miné peu à peu par ces deux forces, qui tendent à chaque instant à lui enlever quelques parcelles de substance entraînées au dehors avec la suppuration. Lorsque le squelette est trop volumineux, qu'il ne peut sortir par les trous dont est percé l'os nouveau, l'invagination persiste et la suppuration peut amener la mort du malade.

Lorsqu'une esquille laissée dans une fracture est emprisonnée par le cal, elle y forme un squelette analogue à celui qui vient d'être décrit. Souvent il s'opposera à la consolidation de l'os, ou, si elle avait lieu plus tard, le travail d'élimination pourrait détruire la cicatrice et reproduire la fracture.

— Travail de reproduction. L'os nécrosé se reproduit le plus souvent; cependant, lorsque le périoste est détruit, après l'élimination du squelette, on n'observe aucune reproduction de substance osseuse. Mais si l'on suppose une mortification plus ou moins profonde, avec conservation du périoste, il arrive que, en même temps que la séquestration tend à s'établir sur la limite de la partie morte et de la partie vivante, le périoste, qui ne tarde pas à se détacher, devient rouge, très-vasculaire, puis sécrète une lympho molle, demi-transparente, comme gélatineuse, épanchée entre la face interne de la membrane et la face externe du squelette. Un peu plus tard, cette lympho acquiert de la consistance, devient presque cartilagineuse, puis, graduellement, il s'y dépose des particules terreuses sous forme d'aiguilles ou de pointes. Ces éléments osseux se multiplient, envahissent toute la masse gélatineuse, s'arrangent en lames, en fibres, et, enfin, constituent un véritable os nouveau à la surface de la partie nécrosée et adhérent à l'os sain sur la limite du squelette. D'abord mince et peu résistante, la nouvelle substance acquiert de l'épaisseur et de la densité, et, par le dépôt continu de nouvelles particules osseuses, elle devient capable de remplacer la partie morte; ce qu'elle accomplit d'autant mieux qu'elle reçoit l'insertion des muscles, d'abord implantés sur l'os primitif.

— Causes. La *nécrose* est due, soit à une cause externe qui agit directement sur l'os ou ses membranes, soit à une cause interne variable dans sa nature. Parmi les causes externes, on doit placer au premier rang toute lésion capable de détruire ou de décoller l'un des périostes, comme les plaies des os, les contusions, les épanchements de sang entre l'os et la membrane, la pression longtemps continue, et, sur une surface osseuse, puis les fractures comminutives qui détachent complètement des fragments ou esquilles. L'accumulation, la soustraction de calorique au point d'amener la congélation, le contact des acides concentrés ou des alcalis, des caustiques, etc., agissent de la même manière que les causes précédentes, c'est-à-dire en faisant cesser brusquement ou lentement la circulation dans le tissu osseux; il en est de même de la gangrène spontanée. Dans tous ces cas, la manière dont survient la mortification est facile à comprendre; car l'os est subitement frappé de mort par la cause elle-même ou est privé de ses communications vasculaires.

Au nombre des causes internes, il faut citer en première ligne la syphilis, à laquelle on joindra les vices scorbutiques, arthritiques, rhumatismaux et dartreux. La *nécrose* se montre aussi quelquefois, et à la suite d'un fièvre ou de mauvais caractères, à la manière d'un phénomène critique, après un traitement mercuriel et une inflammation du périoste, qu'elle soit primitive ou qu'elle soit le résultat du contact du pus d'un abcès voisin.

— Siège. Tous les os du corps peuvent être atteints de *nécrose*, mais elle affecte particulièrement les os longs et de préférence à leur partie moyenne. Elle atteint tous les âges de la vie; cependant, elle est plus commune chez les enfants et les adultes, et il est probable que la cause principale de cette différence est dans la constitution scorbutique, presque habituelle au premier âge et si rare dans la vieillesse. L'ordre de fréquence de *nécrose* pour les os longs peut être classé ainsi : le tibia, le fémur, l'humérus, la mâchoire inférieure, les os de l'avant-bras, la clavicule, le péroné, le métacarpe et le métatarsus.

— Marche, symptômes, terminaison. La *nécrose* peut être précédée d'une inflammation

qui désorganise le périoste ou paraît d'emblée. Un des premiers symptômes qui se manifestent est la douleur, variable dans son intensité, mais ordinairement sourde, quelquefois nulle, fixée, quand elle existe, en un point précis, pouvant s'exaspérer la nuit si la cause est vénérienne, ou par les variations atmosphériques lorsque l'influence rhumatismale domine l'affection. Après un temps plus ou moins long, sur le point douloureux se montre une tumeur émise, plateuse, mal circonscrite, sans changement de couleur à la peau, molle, ayant longtemps les caractères d'une fluctuation douteuse, mais, enfin, réellement fluctuante; puis la peau rougit, s'enflamme, se perforé, et du pus se fait jour par une ou plusieurs ouvertures, entraînant avec lui des débris du périoste mortifié, des fragments de parcelles osseuses. La suppuration, d'abord abondante, peut varier souvent dans sa quantité et ses caractères, suivant la constitution du malade et l'état général de la santé. Si la nécrose est superficielle et qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'expulsion du sequestre, il est éliminé en masse ou en fragments successifs; les bourgeons charnus, développés au-dessus, se résorbent, le pus se tarit, les fistules se ferment et une cicatrice solide, mais déprimée s'il n'y a pas réparation, s'établit par l'union des bourgeons nés de l'os et des parties molles. Mais il est des cas où les désordres sont beaucoup plus considérables, et, par conséquent, les symptômes locaux et généraux plus graves. Des abcès se forment, la peau se perforé, et il s'établit des ulcères qui donnent issue à la suppuration. Chez quelques sujets, le mal marche avec une certaine lenteur et presque avec bénignité; mais, chez d'autres, la suppuration est abondante, continue, les douleurs vives, les digestions se troublent, du dévoiement survient, l'économie entière prend part à la souffrance, s'use peu à peu, et le malade succombe lentement aux accidents de la fièvre hectique.

La gravité des symptômes n'est pas la même pour une nécrose superficielle peu étendue que pour une autre qui est considérable, profonde, invaginée.

— **Diagnostic.** La nécrose est, en général, facile à reconnaître. Ses principaux caractères sont des douleurs fixes et profondes sur le trajet des os, des abcès multiples, des fistules à la peau, une suppuration abondante, une marche chronique. Elle atteint de préférence le jeune âge et les constitutions lymphatiques ou scrofuleuses. L'exploration, au moyen d'un stylet métallique porté à travers la fistule, dénote la sensation d'un corps dur, rugueux, dénué de partie vivante, solide et résistant. Quant à l'étendue de la mortification, le stylet pourra la faire reconnaître dans les sequestres superficiels; mais, lorsqu'ils sont profonds, il faut tenir compte, pour arriver à ce diagnostic, du nombre et de la position respective des fistules, de la distance qui les sépare, du degré d'engorgement actuellement existant, et, enfin, de la marche de la maladie.

— **Prognostic.** Le pronostic de la nécrose varie suivant son siège, son étendue, sa profondeur, la cause qui l'a produite, l'âge du sujet, sa constitution. Rarement, en général, elle a une terminaison funeste. Bornée aux lames superficielles d'un os peu profond, elle est sans gravité; mais, profonde, étendue, atteignant un malade scrofuleux ou âgé, elle peut amener la mort, soit primitivement, soit secondairement, c'est-à-dire par l'intensité des phénomènes inflammatoires ou par l'abondance de la suppuration.

— **Traitement.** Il faut combattre, autant que possible, la cause qui a produit la nécrose ou qui l'entretient. Si cette cause est interne, on administre les remèdes intérieurs propres à la détruire; mais, pour cela, il convient d'attendre la diminution des accidents inflammatoires, car autrement ces remèdes seraient inutiles ou même retarderaient le travail éliminateur et réparateur. Quant aux indications locales, elles doivent avoir pour but de prévenir la mortification, s'il en est temps encore, ou, si elle est établie, de la borner et de favoriser l'expulsion des sequestres. Lorsque, par une plaie, un os a été mis à découvert, il faut appliquer aussitôt, avec soin, les parties molles; si, à la suite d'une contusion, du sang s'épanche entre l'os et le périoste ou une collection de pus qui menace de décoller la membrane, on doit donner issue aux liquides par une incision et rapprocher avec soin les bords de la plaie; quelquefois, ainsi, on parvient à prévenir ou arrêter la mortification. Il faut aussi ouvrir les abcès qui se présentent sous la peau et qui accompagnent une nécrose établie, et il y aura indication d'extraire le sequestre lorsqu'il ne sort point de lui-même ou que le retard de son expulsion compromet la santé du malade par l'abondance de la suppuration. Le repos absolu du membre sera prescrit, soit pour enlever toute cause d'irritation, soit, dans certains cas, de nécrose voisine d'une articulation, pour amener une ankylose dans la position la plus favorable du membre. Les pincements devront être faits fréquemment, afin de vider les foyers, prévenir la stase du pus et empêcher l'irritation des parties par le contact de ce liquide. Lorsque le sequestre est peu étendu, superficiel, non invaginé, il faut se hâter de l'extraire toutes les fois qu'il est assez mobile; car il y a toujours avan-

tage à enlever la partie morte qui est une cause continue d'irritation et de suppuration. Mais il n'en est plus de même lorsque le sequestre est invaginé et entouré d'un os nouveau. Il faut alors, non-seulement attendre que la partie nécrosée soit mobile, mais il faut que le nouvel os ait assez de solidité pour se passer de l'espèce d'attelle que lui fournit le sequestre. Lorsque ces conditions existent, on procède à l'opération; on incise d'abord la peau et les parties molles qui recouvrent l'os nouveau, et cela au niveau de l'ouverture la plus large. Parvenu à l'os mis à découvert, le chirurgien examine si son ouverture peut donner passage au sequestre; dans le cas contraire, il l'agrandit au moyen du trépan. Lorsque cette ouverture est jugée suffisante, on exécute des tractions ménagées, graduées, prudentes, afin de ne pas occasionner de désordres dans l'os de nouvelle formation ou dans la couche de parties molles qui l'entourent. Quelquefois, une seule tentative ne suffit pas pour extraire toute la partie nécrosée; il peut y avoir deux sequestres: l'un mobile, l'autre adhérent. Dans ce cas, une nouvelle opération devra être pratiquée plus tard, à une époque variable. On ne devra se servir du membre que longtemps après la guérison, surtout s'il s'agit du membre inférieur, car il faut qu'il ait acquis assez de solidité pour supporter le poids du corps. Il est des cas fâcheux où la suppuration ayant été très-abondante, le sujet doué d'une mauvaise constitution est arrivé à un état de faiblesse extrême, et cependant la fixité du sequestre ne permet pas d'en tenter l'extraction. C'est dans de pareilles circonstances que le chirurgien doit prévoir le moment où la temporisation serait funeste, et avoir recours à l'amputation comme dernier moyen de salut.

— **Arboric.** La nécrose ou mort du bois est une des maladies qui attaquent le plus souvent les arbres. Elle consiste dans une portion de bois morte, sèche et plus ou moins étendue, qui se trouve, pour ainsi dire, enchassée dans les tissus sains. La nécrose est ordinairement plus étendue en long qu'en large. Elle peut être produite par un très-grand nombre de causes, entre autres par le froid, les contusions, les brûlures, une taille mal faite, l'enlèvement de l'écorce, les insectes, etc. Dans les circonstances ordinaires, on laisse la cicatrisation s'opérer d'elle-même; par le travail de la croissance, le bois attaqué se trouve peu à peu recouvert par les nouvelles couches qui se forment successivement. Mais, quand la nécrose a atteint le bois sur une trop grande épaisseur, surtout quand la partie attaquée présente des intégrités et des bosselures, on se trouve bien d'enlever une portion du bois mort avec la gouge. Cette opération facilite la cicatrisation: on la pratique souvent sur les bois propres à l'industrie. Parmi les causes que nous avons signalées comme amenant le plus fréquemment la nécrose, une des principales est la taille mal faite. Aussi croyons-nous devoir rappeler ici les précautions dont on doit s'entourer lorsqu'on taille ou qu'on élague un arbre. D'abord, il faut avoir soin de pratiquer la section, ce que les forestiers nomment le miroir, obliquement de haut en bas, afin de faciliter l'écoulement de l'eau. En outre, pour éviter que la plaie ne s'étende trop profondément ou qu'elle ne dégénère en ulcère, il est bon de la recouvrir avec du goudron, de la poix, de la couleur à l'huile, ou tout au moins avec de l'onguent de Saint-Fiacre.

NÉCROSE, ÊE (né-kro-zé) part. passé du v. NÉCROSER. Atteint de nécrose: Les NÉCROSÉS et les parties molles qui l'environnent se tuméfient, abîment, laissent évacuer une plus ou moins grande quantité de pus. (Ribes.)

NÉCROSER v. a. ou tr. (né-kro-zé — rad. *nécrose*). Produire la nécrose de: Les vapeurs de phosphore NÉCROSENT les os de la mâchoire.

Se nécroser v. pr. Se mortifier, être atteint par la nécrose: Les dents se NÉCROSENT plus fréquemment que les autres os.

NÉCROTOMIE s. f. (né-kro-to-mi — du gr. *nekros*, mort; *tomé*, section). Dissection d'un cadavre.

NÉCROTOMIQUE adj. (né-kro-to-mi-ke — rad. *nécrotomie*). Qui a rapport à la nécrotomie: Méthode NÉCROTOMIQUE.

NECTAIRE s. m. (né-kte-ré — rad. *nectar*). Bot. Organe glanduleux, qui se trouve au fond de certaines fleurs, et qui sécrète ordinairement un liquide sucré: Le NECTAIRE est un appendice ou une partie de la corolle, qui contient un suc sucré et aromatique nommé *nectar*, dont les insectes, et spécialement les abeilles, sont très-avides et qu'elles façonnent en miel. (Fourcroy.)

— **Encycl.** Le *nectaire* est généralement considéré comme un ensemble de glandes florales, distillant un suc particulier, sucre ou miellux, qui est recherché avec avidité par les insectes et surtout par les abeilles: ce liquide a reçu le nom de nectar. Il se forme vers l'époque de la fécondation, avant ou après l'évacuation du pollen par les étamines, et disparaît après la fécondation accomplie, ce qui a fait penser à plusieurs physiologistes qu'il jouait un rôle dans cet acte essentiel de la vie végétale. Pénètre-t-il dans les ovules qui doivent se métamorphoser en graines et

sert-il à la nutrition de ces ovules? La question a été résolue affirmativement par quelques sérieux observateurs. Si, comme le pense Gesner, le concours des insectes est nécessaire à la fécondation, le nectar serait destiné à les attirer par son arôme et sa délicieuse saveur et ne serait nullement fécondant. Quant à ses propriétés vivifiantes et nutritives des ovules végétaux, elles sont nées par certains botanistes. Quant aux parties chargées de la production du nectar, tout porte à croire que ce sont des organes spéciaux, auxquels on a donné le nom de *nectaires*. Linné avait défini les *nectaires* « parties de la fleur productrices des sucs miellux ». Mais, plus tard, il étendit sans raison ce même nom de *nectaires* à tous les organes accessoires de la fleur, à tous les appendices et prolongements floraux; de sorte qu'il y eut pour lui des *nectaires* calicinaux, corollins, staminaux, pistillaires et réceptaculaires. Il considéra comme des *nectaires* la couronne des narcisses, les éperons des linaires et des capucines, la corolule des silènes et des lychnides; il comprit sous le nom général de *nectaires* non-seulement les organes glanduleux, les pores, les appendices et les formes anormales des fleurs, mais les étamines mêmes et les anthères, les ovaires avortés et les androphores ou supports des anthères simulant un godet ou le tube d'une corolle. Linné jeta ainsi une véritable confusion sur cette matière, ce qui, de la part de cet ingénieux et profond naturaliste, indique les sérieuses difficultés que présente la question. Adanson réserva le nom de *nectaires* aux appendices de la corolle et donna le nom de disques aux autres parties florales; mais alors le mot qui nous occupe perd toute sa valeur étymologique.

De nombreux auteurs se sont occupés des *nectaires*; leurs idées sont tout à fait divergentes, et l'on en est encore à se demander ce qu'il faut entendre sous cette dénomination, dont le sens est si vaguement déterminé. M. Duchartre, ayant apporté un peu de jour dans cette question obscure, veut qu'on appelle *nectaires* tous les organes glanduleux sécrétant du nectar, tous les organes qui naissent du réceptacle de la fleur, en dehors du calice, de la corolle, de l'androcée, du pistil et des appendices corollins, tels que la corolule des laryophyllées. Pour lui, si un appendice est doublé d'une lame glanduleuse, c'est cette lame qu'il faut appeler *nectaire*. Il cite comme exemple l'épéron calicinal de la capucine, sans s'inquiéter si elle entre dans la symétrie florale. Il attribue au disque d'Adanson les organes rudimentaires placés entre l'androcée et le pistil, et qui, se rattachant au réceptacle de la fleur, en constituent un ou deux verticilles.

Les *nectaires* et les disques se rencontrent dans beaucoup de plantes, on peut dire dans la moitié des genres connus. Souvent ils forment des verticilles réguliers, mais parfois un demi-verticille seulement ou une seule écaille imaire.

Le *nectaire*, sous la forme d'une lame charnue, tapisse l'intérieur du calice dans les rosacées, les légumineuses, les saxifragées, les sapindées, etc.; il est placé sous les ovaires dans les labiées, les aurantiacées; il entoure la base de l'ovaire comme un anneau dans le pégonum, le cobaea, les bignonées, les personnées, etc.; dans le *chironia frutescens*, il ressemble à un anneau qui entoure la base de la corolle au lieu d'entourer l'ovaire; dans le lisier, il est adhérent à la partie inférieure de l'ovaire; il couronne l'ovaire dans les syntétrées; il est placé à la partie supérieure du gynopore ou support de l'ovaire dans l'oillet, le silène, le scutellaria; il offre cinq glandes arrondies dans le xylaphylla; il a, dans le parnassia, cinq écailles, dont chacune est surmontée d'une glande; dans la *balanites aegyptiaca*, il est dilaté et creux, porte les étamines à sa base et cache le pistil dans sa concavité. Il y a des *nectaires* qui sont de simples pores, comme sur l'asphodèle rameux, où on en trouve trois de ce genre. L'onglet des pétales de la renoncule, les lames pétaloïdes entourant l'ovaire des tilleuls d'Amérique, les glandes des sépales du malpighia, des pétales de l'épine-vinette, des filets des étamines du géranium peuvent être considérés comme des *nectaires*.

En 1812, le Société linnéenne de Paris mit au concours la question du *nectaire*; deux savants mémoires furent couronnés par elle en 1814: l'un en faveur du système de Linné, et l'autre contre ce système. Certains physiologistes nient que le *nectaire* soit un organe spécial de la vie de la fleur; pour eux, tout ce qui n'affecte pas des formes régulières dans ses diverses parties doit être appelé *nectaire* ou ensemble d'organes avortés. Ils prétendent qu'il est démontré que le liquide mucoso-sucré n'a rien de relatif au phénomène de la floraison et ne sert ni au développement de l'ovaire ni à celui des ovules et qu'en enlevant le *nectaire*, aucune altération ne se produit dans les phases de la végétation; il y a des fleurs et des fruits. Ce qui semble à peu près reconnu, c'est que la liqueur sucrée, faisant partie d'organes propres à charrier des fluides, doit être nécessaire à l'existence de l'ovaire, au moins dans certaines plantes. On peut citer comme exemple les végétaux du genre *mélanthe*.

En dehors de leur importance physiologique, qui reste à démontrer, les *nectaires* ou

ont une plus évidente, mais plus spéciale, c'est de préparer et de distiller les sucs avec lesquels les abeilles composent leur miel, produit si précieux comme aliment et si utile en médecine, où il est incomparablement supérieur aux sucres de canne et de betterave.

NECTAIRE (SAINT-), village de France (Puy-de-Dôme), canton de Champeix, arrond. et à 28 kilom. d'Issoire; 1,421 hab. Fromages estimés. Eaux thermales, dont la température varie de 23° à 40°; elles sont bicarbonatées et chlorurées sodiques, ferrugineuses, gazeuses, alcalines; elles sont stimulantes des fonctions digestives et s'emploient avec succès dans les rhumatismes, les paralysies, les leucorrhées, la gravelle, etc. Elles ont aussi la propriété de pétrifier les objets que l'on expose à leur action.

Il est probable que les Romains utilisèrent les eaux minérales de Saint-Nectaire et qu'ils y fondèrent même un établissement, à en juger par les débris de piscines qui y ont été découverts. Le bourg était défendu au moyen d'un château féodal, dont les ruines subsistent encore sur le mont Comador, et qui fut bâti presque en même temps que l'église (X^e ou XI^e siècle), classée parmi les monuments historiques. Ce curieux édifice couronne un rocher qu'entourent de profondes précipices. « Quatre-vingt-dix-huit colonnes, dit M. Ad. Joanne, soutiennent la voûte. Leurs chapiteaux offrent de curieuses sculptures, spécimens de l'art du moyen âge à sa naissance, surtout dans les colonnes du chœur, où elles représentent avec une singulière naïveté la Passion de Jésus-Christ. On remarque encore dans cette belle église romane: un triforium à fenêtres géminées; les trois chapelles de l'abside; le maître-autel gothique, surmonté d'un crucifix byzantin en cuivre doré; enfin, un buste byzantin en chène recouvert de cuivre, avec des yeux en émail, représentant saint Baudime, disciple de saint Nectaire. » Les environs de Saint-Nectaire sont la contrée du département du Puy-de-Dôme la plus riche en antiquités celtiques. On y remarque aussi des rochers basaltiques, formant de charmantes colonnades naturelles.

NECTAIRE ou **NECTARIUS**, patriarche de Constantinople, successeur de saint Grégoire de Naziance (381) et prédécesseur de saint Jean Chrysostome, né à Tarse, mort en 392. Il fut nommé par la volonté expresse de l'empereur Théodose et avant même d'avoir reçu le baptême. On lui attribue un *Sermon* sur l'aumône et le jeûne, imprimé en grec (Paris, 1554), et en latin, avec six homélies de saint Jean Chrysostome (1554).

NECTAIRE, patriarche de Jérusalem, né à Candie vers 1605, mort à Jérusalem en 1674. Dès sa jeunesse, il entra au couvent du mont Sinaï. Élu, en 1660, évêque du Sinaï, il se rendit à Rome pour y recevoir l'ordination, et, dès son arrivée, se vit nommé patriarche de Jérusalem pour remplacer Paisius, qui venait de mourir. Pour libérer son Église, grevée de dettes, il parcourut successivement la Moldavie, la Hongrie et les principales villes d'Orient, recueillant des aumônes dont le produit lui permit de restaurer l'église de la Résurrection. En 1672, il abdiqua et se retira dans un couvent. On a de lui: *Confutatio imperii paps in Ecclesiam*, publié en grec (Jassy, 1882, in-80), et traduit en latin (Londres, 1702, in-80).

NECTANABIS, NECTANEBS, NECTANEBUS ou **NECTANEBO** 1^{er}, roi d'Égypte, qui régna de 374 à 364 av. J.-C. Il succéda à Néphthys, parvint à repousser, en 373, une armée persane, et eut pour successeur Tachos.

NECTANABIS ou **NECTANÉBO** II, roi d'Égypte de 361 à 350 av. J.-C. Chargé par son oncle, le roi Tachos, du commandement des troupes égyptiennes, il se révolta et fit alliance avec Agésilas, roi de Sparte, qui l'aida à vaincre et à détrôner Tachos. Mais, ayant voulu s'affranchir du joug de la Perse, il fut vaincu par Artaxerxès Ochus (354) et contraint de fuir en Éthiopie, où il termina son existence.

NECTANDRE s. f. (né-ktan-dre — du gr. *nektes*, qui nage; *andér*, andros, homme, organe mâle). Bot. Syn. de LINOSTE et de THYMELINE.

NECTANDRE, ÊE adj. (né-ktan-dré — rad. *nectandre*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre nectandre.

— s. f. pl. Tribu de la famille des laurées, ayant pour type le genre nectandre.

NECTANEBS s. m. (né-ktan-né-b). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des crabroniens, comprenant deux espèces qui habitent l'Égypte.

NECTANÉBO, roi d'Égypte. V. NECTANABIS.

NECTAR s. m. (né-ktar — gr. *nekta*: de *neké*, je tue, qui répond à la *neké* sans vie, même sens, d'où aussi le grec *nekros*, mort; le latin *neq*, *neq*, mort violent, etc. D'après Kühn, le nectar serait ainsi la boisson qui tue le souvenir des choses terrestres, la liqueur d'oubli et d'immortalité. Mythol. gr. Breuvage des dieux, qui donne l'immortalité à ceux qui en boivent: Hébé et Ganymède versaient, servaient le NECTAR aux dieux. (Acad.) On a été réduit à dire que les dieux

étaient ivres de NECTAR lorsqu'ils firent l'homme, et que, quand ils vinrent à regarder leur ouvrage de sang-froid, ils ne purent s'empêcher de rire. (Fonten.)

— Par ext. Boisson délicieuse :

Du nectar de Vougeot vous serez abreuvés.

BERCBOUX.

Mais, de quelque nectar qu'elle ait été remplie, La coupe où nous buvons a toujours une lie.

LAMARTINE.

Ce nectar odorant, du la douce chaleur Echauffe le génie et ranime le cœur, Embaume de ses grains et La Mecque et Médine.

ROSSET.

Il Nom donné à diverses boissons auxquelles leurs inventeurs attribuaient un goût divin : Le NECTAR des dieux. Le NECTAR du général Foy.

— Fig. Objet qui cause une sensation extrêmement agréable :

Du nectar idéal si tôt qu'elle a goûté, La nature répugne à la réalité.

LAMARTINE.

Viens me presser sur ton sein adoré, Des longs baisers prodigue-moi l'ivresse; De leur nectar mon cœur est altéré.

MILLEVOYE.

Ce breuvage vanté par le peuple rimeur, Ce nectar que l'on sert au maître du tonnerre Et dont nous envions tous les dieux de la terre, C'est la louange, Iris...

LA FONTAINE.

— Bot. Liquide sucré sécrété par des glandes qui se trouvent au fond de certaines fleurs : Une fois à l'état de papillon, la chenille, qui aimait le feuillage, préfère le NECTAR des fleurs. (Virey.)

— Encycl. Comme la plupart des mythes grecs, le nectar, la boisson des dieux, est d'origine orientale. Les anciens Aryas possédaient une boisson merveilleuse, à laquelle ils attribuaient une origine céleste, et qui était pour les dieux une source de vie impérissable et une des offrandes les plus propres à se concilier leur faveur. Nous devons ici laisser de côté les mythes divers qui se rattachaient à ce breuvage divin et dont les traits caractéristiques se retrouvent également chez les Indiens, les Iraniens, les Grecs et les Germains, et nous ne pouvons que renvoyer au beau travail que Kühn a publié sur ce sujet; nous voulons seulement rappeler à cette occasion quelques analogies de noms qui ont été signalées depuis longtemps.

Quelle a été dans l'origine la nature de cette boisson merveilleuse? C'est ce qu'il est difficile de savoir, parce que sa préparation a dû varier à partir de l'époque de la dispersion des Aryas. Les Indiens tiraient leur soma ou liqueur sacrée de l'asclepias acid, dont ils mélaient le suc avec du lait. Les Iraniens extraient leur haoma d'une autre plante grimpante dont les feuilles ressemblaient à celles du jasmin. Dans la tradition conservée par le Mahabharata, le breuvage d'immortalité (amarta, la liqueur d'oubli), le nectar, est obtenu par le barattement de l'océan de lait, auquel se mélangent les sucs de toutes sortes de plantes, sucs que distille la montagne Mandara, mise en feu par la rotation. Il est donc probable que la liqueur désignée tout à tour par les noms de soma et d'amarta se composait dans le principe de quelque suc végétal combiné avec du lait. Au sanscrit amarta, immortel, répond le grec ambrosia, d'où le nom de l'ambrosie, ambrosia, qui, dans Homère et ailleurs, désigne la substance dont se nourrissent les dieux, tandis que le nectar était leur boisson. Mais, d'après Athénée, d'autres y voyaient un breuvage, et, dans la langue sacerdotale, ce mot désignait l'eau pure. Chez les Grecs, toutefois, aucune idée spéciale ne s'attachait à la composition de l'ambrosie et du nectar, devenus des objets purement mythiques. Ce nom de la boisson divine ne s'est pas conservé chez les Scandinaves. Dans les mythes divers qui la concernent, ils y ont substitué leur midgurd, hydromel. Il est appelé quelquefois dadrir, le breuvage d'inspiration poétique, et d'ominisil, la liqueur d'oubli, équivalant à nectar, la liqueur qui tue le souvenir des choses terrestres.

Le nectar des Grecs n'entretenait pas seulement l'immortalité des dieux de l'Olympe, il la conférait aux humains qui en goûtaient. C'est pourquoi les Romains, quand ils fuyaient l'apothéose de leurs empereurs, disaient qu'ils buvaient le nectar dans la coupe des dieux. Dans l'Olympe, c'était Ganyémède qui, d'après Homère, versait dans la coupe de Jupiter un nectar de couleur rouge; Hébé servait du nectar aux autres divinités de l'Olympe. Il est raconté, dans le premier chant de l'Iliade, que Vulcain, ayant un jour usurpé ces fonctions de la déesse de la jeunesse et ayant porté en boitant, de l'un à l'autre dieu, la liqueur divine, souleva parmi les immortels un rire inextinguible, ce qui mit fin à une querelle scandaleuse survenue entre Jupiter et Junon.

— Bot. V. NECTAIRE.

NECTARADÈNE s. f. (nè-kta-ra-dè-ne — de nectar, et du gr. adèn, glande). Bot. Nom donné par quelques botanistes aux glandes qui sécrètent le nectar.

NECTARÉ, EE adj. (nè-kta-ré — rad. nectar). Qui ressemble au nectar; qui produit le nectar; qui est doux comme le nectar : C'est

pour nourrir le papillon que la rose entr'ouvre les glandes NECTARÉES de son sein. (B. de St-P.)

Il On dit aussi NECTARÉEN, ENNE.

NECTARIBOTHRIE s. f. (nè-kta-ri-bo-tri — de nectar, et du grec bothros, fosse). Bot. Syn. de LLOYDIE.

NECTARIFÈRE adj. (nè-kta-ri-fè-re — de nectar, et du lat. fero, je porte). Bot. Qui porte un nectar : Fleurs NECTARIFÈRES. Qui sécrète du nectar : Glandes NECTARIFÈRES.

NECTARIFIQUE adj. (nè-kta-ri-fi-ke — de nectar, et du lat. facere, faire). Zool. Se dit de certains animaux dont le corps laisse exsuder une liqueur sucrée : Les pucerons sont NECTARIFIQUES; les fourmis le savent. Il On dit aussi NECTARIPARE.

NECTARILYME s. m. (nè-kta-ri-li-me — de nectar, et du gr. elud, j'enveloppe). Bot. Organe qui couvre et protège le nectaire des fleurs.

NECTARINIE s. f. (nè-kta-ri-ni). Ornith. Genre d'oiseaux, type de la tribu des nectariniens.

— Encycl. Les nectarinies ont le plumage, pour le moins, aussi beau que celui des colibris. « Ce sont, dit Montbellard, les couleurs les plus rares, les plus riches, les plus éclatantes, les plus molles; toutes les nuances de vert, de bleu, d'orange, de rouge, de pourpre, relevées encore par l'opposition des différentes teintes de brun et de noir velouté qui leur servent d'ombre. On ne peut s'empêcher d'admirer l'éclat de ces couleurs, leur jeu, leur éclat, leur inépuisable variété, même dans les peaux desséchées de ces oiseaux qui ornent nos cabinets; on croirait que la nature a employé la matière des pierres précieuses, telles que la rubis, l'émeraude, l'améthyste, l'aigue-marine, la topaze pour en composer les barbes de leurs plumes. Que serait-ce donc, si nous pouvions contempler dans toute leur beauté ces oiseaux eux-mêmes, et non leurs cadavres ou leurs mannequins; si nous pouvions voir l'émail de leur plumage dans toute sa fraîcheur, animé par le souffle de vie, embelli par tout ce que la magie du prisme a de plus éblouissant, variant ses reflets à chaque mouvement de l'oiseau qui se meut sans cesse, et faisant jaillir sans cesse de nouvelles couleurs ou plutôt de nouveaux feux. » On a pu, depuis, observer les nectarinies dans leurs pays natal. Leur nourriture consiste surtout dans la substance

quelles qu'elles contiennent le calice des fleurs. Une organisation particulière facilite ce genre de vie. Les parois de leur langue sont d'une substance cornée et creusée en gouttière, formant une espèce de trompe dont l'extrémité antérieure est garnie de plusieurs filets nerveux, qui, par leur nature, sont le premier siège du goût. Ces filets servent, non-seulement à déguster la liqueur, mais encore à la cribler pour empêcher les matières les plus grossières de passer avec la liqueur sucrée à travers le tube de la langue qu'elles pourraient obstruer. La partie postérieure de la langue, qui correspond à l'œsophage, est munie de deux allonges qui, passant de chaque côté du larynx, vont, en remontant derrière la tête, s'implanter au front, et servent, comme chez les pics, à pousser la langue hors du bec, suivant la profondeur à laquelle l'oiseau a besoin d'atteindre pour trouver sa nourriture favorite. Le bec, qui doit contenir une langue nécessairement longue, les mandibules en sont évidées dans tout leur intérieur. Chez quelques espèces, le bec est inféchi. Chez d'autres, il est relativement court et presque droit. Tel est, par exemple, la nectarinie à oreillon violet. Cette différence de conformation du bec n'amène pas chez elle de changement dans les mœurs, ni même dans la conformation de la langue. Comme toutes ses congénères, elle a la langue en trompe et choisit sa nourriture en dardant cette langue au centre des fleurs. Il est probable que les espèces à bec court sont destinées à pomper les sucs des fleurs à calice peu profond, tandis que les espèces munies d'un bec plus long prennent la matière sucrée des grandes liliacées et d'autres fleurs analogues. Ainsi, les nectarinies, soit qu'elles habitent l'Inde, soit qu'elles vivent en Afrique, ont absolument les mêmes habitudes. Partout on les voit fréquenter les bois de haute futaie ou les buissons. Ces oiseaux peuvent être élevés en cage. On en trouve beaucoup chez les oiseaux hollandais du Cap de Bonne-Espérance. On ne leur donne, pour nourriture, que de l'eau sucrée. Les mouches, si abondantes sous ces climats, suppléent au reste. Les nectarinies ont une adresse merveilleuse pour les attraper. On compte dans ce genre cent quatre espèces du continent africain et de la Malaisie; l'une des plus remarquables est la nectarinie ensanguinée.

NECTARINIEN, IENNE adj. (nè-kta-ri-ni-ni, ie-ne — rad. nectarinie). Ornith. Qui semble à une nectarinie. Il On dit aussi NECTARIDÉ et NECTARIADÉ, ÉE.

— s. m. pl. Ornith. Groupe d'oiseaux, de la famille des grimpeaux, comprenant les genres guir-guit, soui-mange, etc.

NECTARITE s. m. (nè-kta-ri-te — gr. nectariés, d'aunée; de nectarion, aunée). Antiq. Vin d'aunée, et non vin de l'aunée, comme on a traduit plaisamment dans un dictionnaire.

NECTARIUS, patriarche de Constantinople. V. NECTAIRE.

NECTAROSCORDE s. m. (nè-kta-ro-skor-de — de nectar, et du gr. skorodon, ail). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Sicile.

NECTAROSTIGMATE s. m. (nè-kta-rosti-gma-te — de nectar, et de stigmat). Bot. Tache colorée qui avoisine le nectar d'une fleur.

NECTAROTHÈQUE s. m. (nè-kta-ro-tè-ke — de nectar, et du gr. théké, boîte). Bot. Partie d'une fleur qui enveloppe les nectaires.

NECTIQUE adj. (nè-kti-ke — du gr. néktés, nageur). Minér. Qui a la propriété de surnager : Silex NECTIQUE.

— Entom. Syn. d'AGABE.

NECTOME s. m. (nè-kto-me). Mamm. Syn. de NÉOTOME.

NECTOPODE adj. (nè-kto-po-de — du gr. néktis, qui nage; pous, podos, pied). Zool. Qui a les pieds conformés pour la natation.

— s. m. pl. Entom. Syn. de RÉMIPÈDES.

— Moll. Famille d'hétéropodes ou nucléobranches, caractérisée par une nageoire abdominale unique, et comprenant les genres carinaire et firole.

NECTOXIE s. f. (nè-kto-xie — de Nectoux, bot. fr.). Bot. Syn. de MORELTI.

NECTRIS s. m. (nè-ktriss — du gr. néktis, qui nage). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des mouettes ou goblans.

— Bot. Syn. de CABOMBA, genre de plantes aquatiques.

NECTURE s. m. (nè-ktu-re — du gr. néktis, qui nage; oura, queue). Érpét. Syn. de PROTÈGE, genre de batraciens urodèles.

NÉCUNE s. f. (né-ku-ne). Métrol. Monnaie des Indes orientales.

NÉCYDALE s. m. (né-si-da-le — du gr. nekudalos, chrysalide du ver à soie). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des œdémères, plus connu sous le nom d'ÉDÉMÈRE. Il Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Europe et l'Amérique. Il Syn. de MALTHINE et de TÉLÉPHORE, autres genres d'insectes.

— Encycl. Les nécydales ont le corps allongé; la tête pointue et un peu inclinée; les antennes longues et filiformes; le corselet arrondi; les élytres très-courts ou tout au moins fort rétrécis à l'extrémité; les ailes étendues sur le corps et à peine repliées au bout; les quatre pattes antérieures presque égales et les pattes postérieures beaucoup plus longues. On ne connaît pas les métamorphoses de ces insectes; on suppose que leurs larves, comme celles de tous les longicornes, vivent dans le bois. Ce genre comprend cinq ou six espèces, dont trois habitent le nord de la France et de l'Europe. La nécydale grand, long d'environ 0m,03, mélange de noir et de fauve, se trouve, mais rarement, aux environs de Paris, où il vit sur le saule. Le nécydale rouille, moitié plus petit, habite les mêmes localités; mais il se trouve sur l'orme.

NÉCYDALIDE adj. (né-si-dali-de — rad. nécydale). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre nécydale. Il On dit aussi NÉCYDALOTIE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, ayant pour type le genre nécydale.

NÉCYOMANCIE s. f. (né-si-o-man-si — du gr. nekus, mort; manteia, divination). Syn. de NÉCOMANCIE. Il Art de deviner l'avenir par l'examen des os et des nerfs des morts, et par celui des cordes qui avaient servi au supplice des condamnés à mort.

NÉCYSIEN s. m. (né-si-zian — rad. nécy-sies). Ant. gr. Nom donné à ceux qui figuraient dans les nécygies. Il On dit aussi NÉCYSEIN.

NÉCYSIES s. f. pl. (né-si-zi — du gr. nekusia; de nekus, mort). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur des morts.

NÉDA, ancienne rivière d'Arcadie. Elle descendait du Lycée et séparait les Messéniens des Éléens du côté de la mer.

NÉDASOBILI s. m. (né-da-so-bi-li). Mamm. Un des noms vulgaires de la zibeline.

NÉDÉ s. m. (né-dé). Bot. Nom que les nègres donnent au parkia d'Afrique.

NEDENES, bailliage ou préfecture de Norvège, situé à l'embouchure du fleuve de Nid, dans le ressort du diocèse de Christiansand. Il occupe, entre les masses montagneuses des Langfeldene, une longue et étroite vallée, arrosée par les fleuves de Nid, de Topdal et la rivière d'Otter. Les côtes du bailliage tournées vers le Skager-Rack sont parsemées de rochers, coupées de golfes et semées d'îles, où l'on trouve, toutefois, plusieurs endroits agréables et dont le sol et la douce température sont très-favorables à la culture des plantes. Du reste, le sol du territoire du bailliage, encombré presque partout de pierres dures, est, en général, peu fertile. Les habitants trouvent une compensation dans

l'exploitation des mines, surtout des mines de fer, qui y sont nombreuses et riches. Ils se livrent aussi avec profit à la pêche, et comme les montagnes qui les environnent sont couvertes de bois, ils s'en servent pour construire des vaisseaux, dont ils font commerce. Leur navigation est aussi très-active, et ils sont renommés eux-mêmes pour être d'excellents marins. La population du bailliage de Nedenes est d'environ 60,000 hab.

NEDÉY (Anatole-François), chirurgien français, né à Besançon en 1730, mort en 1794. Il s'adonna particulièrement à la pratique des accouchements, devint un savant praticien et fut nommé chirurgien en chef à Besançon. Son principal ouvrage, qui est écrit avec clarté et méthode, a pour titre : Principes sur l'art des accouchements (Besançon, 1793, in-80).

NEDJATI (Isa), poète turc. V. NETSCHATI.

NEDJDI s. m. (né-djdi). Cheval d'une race arabe particulière : Le NEDJDI est l'arabe pur sang. (J.-J. Marcel.)

— Adjectif. Les muscles du cheval NEDJDI sont très-apparents. (J.-J. Marcel.) La race des chevaux NEDJDIS ou NEDIS n'était pas très-commune en Égypte avant la conquête du Nedj par Méhémet-Ali. (J.-J. Marcel.)

NEDJED ou NEDJD, pays de l'intérieur de l'Arabie. Il est séparé du golfe Arabique, à l'O., par l'Hedjaz, et du golfe Persique, à l'E., par le Lahsa. Au N. s'étendent de vastes solitudes qui le séparent de la Turquie d'Asie; il a aussi d'immenses déserts pour limites communes avec l'Yémen et l'Hadramaut vers le S., et avec l'Oman vers le S.-E. On n'a que des données très-vagues sur la configuration du sol. Cette contrée est, en général, élevée et montagneuse. Sa principale chaîne paraît être celle des montagnes de Toueyk, qui court du N. au S., dans la partie orientale, et qui est aussi désignée par les noms de Djebel-Ared et Djebel-Imaghe. L'Aftan, tributaire du golfe Persique, qui descend des montagnes de Toueyk, arrose la partie S.-E. du Nedjed et est probablement le principal cours d'eau de ce pays; il reste à sec en été. Le manque d'eau se fait sentir presque partout; à peine trouve-t-on, çà et là, quelques sources, et, dans la partie méridionale, on ne possède que des puits très-profonds. Ce pays est le seul de l'Arabie où il se forme quelques petites lacs d'eaux pluviales. L'air est brûlant et sec, n'est pas malsain. Non-seulement ce pays est entouré de grands déserts sablonneux, mais encore plusieurs des provinces sont séparées les unes des autres par de vastes étendues de sable. Quelques autres provinces offrent un territoire assez fertile dès qu'il peut être arrosé, et la culture des terres y est assez soignée. Les semences pour le blé et l'orge se font en octobre et les récoltes en mars; on sème en mai et l'on récolte en août le doura ou maïs, le dokun et le safra. Ces trois espèces de grains, réduites en farine, servent à faire une bouillie appelée acyda, dont les habitants font une grande consommation en hiver. La plupart des montagnes sont couvertes de forêts, où vivent un grand nombre d'animaux féroces, tels que tigres, hyènes, loups; il y a aussi des cerfs, des gazelles, des renards, des autruches et des lièvres. On élève dans le Nedjed de beaux chevaux, beaucoup de dromadaires très-agiles, ainsi que de nombreux troupeaux de moutons et de chèvres. Les habitants tissent des toiles de coton pour leur usage ou pour échanger avec les tribus arabes, contre des laines et des bestiaux. Les exportations consistent en produits du sol, pour les pays qui avoisinent les déserts; on envoie aussi à La Mecque des plumes d'autruche, des chameaux, des dromadaires, des moutons, de la laine, qu'on échange contre de l'huile, de l'argent, du drap et des objets de quincaillerie. On tire par Mascate des toilieries et des épices de l'Inde; de Bagdad et de Bassora, du cuivre en feuilles, du plomb, des lances, des piques, des canons de fusil et des abbayes, longues tuniques d'un tissu de laine rayé, et de l'Yemen, du café en échange de dattes. Les chevaux et les dromadaires de ce pays sont très-cherchés à Damas et à Bassora. Le Nedjed a pour capitale El Derréyeh et contient huit provinces : El Aflak, El Ared, El Djebel, El Haryq, El Khardj, El Ouechem, El Quassym et Soudeyr.

Les Arabes du Nedjed sont, les uns sédentaires, les autres nomades. Ces derniers, qui sont presque tous des Bédouins, sont belliqueux. Ils vivent, sous des tentes noires, des fruits de leurs rapines ou des produits de leurs troupeaux; chaque tribu est gouvernée par un cheik. Ils ont fort peu de lois et conservent des mœurs patriarcales. Dans les villes et les villages, des cadis jugent sans appel les affaires civiles et criminelles. Les hommes sont de couleur olivâtre et ont le visage long, la bouche grande, les lèvres grosses, les dents blanches, les yeux et les cheveux noirs, le front large et élevé; leur regard est fier et leur aspect sévère; néanmoins, ils ont un air de mélancolie assez commun en Orient. Les femmes sont, en général, belles et bien constituées; elles ont le teint moins brun que les hommes, parce qu'elles vivent retirées et ne sortent que voilées. Ces Arabes sont divisés en trois classes : les militaires, les artisans et les cultivateurs.

C'est du Nedjed que sortirent, aux premiers

temps de l'islamisme, les nombreux essais d'Arabes qui envahirent les plus belles contrées de l'Asie et de l'Afrique. Du temps même de Mahomet, ce pays donna naissance au faux prophète Mosellama, qui établit sa résidence à Chemdani, mais qui ne put tenir longtemps contre son compétiteur, Mohammed-El-Abd-el-Wahab, chef de la secte des wahabites, fut plus heureux et parvint à fonder dans ce pays, vers la fin du xviii^e siècle, un empire qui offre un singulier mélange de théocratie, d'aristocratie et de démocratie. La puissance des wahabites s'est beaucoup étendue dans les premières années du xix^e siècle; ces sectaires se sont même emparés de La Mecque et de Médine et menaçaient l'Egypte, lorsqu'ils furent arrêtés, en 1834, par Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte. Leur pouvoir a été depuis presque entièrement anéanti.

NEDJM-ED-DYN-AYOUB (Melik-el-Saleh),
sultan ayoubite d'Egypte. V. MELIK-EL-
SALEH.

NEDROMA, ville de l'Algérie, dans la province d'Oran à 802 kilomètres de la ville de ce nom; 4,000 hab., tous Algériens ou Marocains, important commerce de céréales et de laines. Cette ville a été bâtie au commencement du x^e siècle, par Abi-el-Moumen l'Almohade, sur les ruines d'une ville berbère dont l'origine et l'histoire se sont perdues, mais dont le nom a été conservé : Medinet-el-Betha. Nedroma a été sans cesse désolee par les guerres continuelles des compétiteurs qui se succèdent fréquemment dans la partie de l'Afrique qui elle occupe. Nedroma du M. A. est une ville admirablement située, c'est sur une plus petite échelle, comme ville et comme paysage, la position de Tlemcen. Les vieilles murailles de Nedroma, flanquées de tours crénelées, rappellent les fortifications de son ancienne capitale; elles rappellent encore le moyen âge et les croisades, où nous avons échangé avec les enfants de Mohammed nos créneaux et nos merlons contre leurs arcs en trefles et leurs légères colonnettes. Intérieurement, une seule place, grande comme la cour de nos palais, domine la ville. Les murailles minces, pâles, dont le minaret, brodé comme ceux de Tlemcen, est malheureusement recouvert d'un lait de chaux qui vient, à chaque ramadan (mois du jeûne pendant le jour et du plaisir pendant la nuit), lui faire perdre sa finesse d'ornementation. Ce minaret est indispensable dans la vue générale de la ville, dont il complète le caractère arabe. Le reste donne une triste idée de la civilisation des gens de Nedroma dans notre siècle. Des rues sales, tortueuses, mal pavées; un abattoir en plein air; des puits infects; des rues encombrées d'immondices, des mares infectes d'eau croupie indiquent assez qu'il n'existe ni police ni voirie à Nedroma.

NÉDUSIENNE adj. f. (né-du-ziè-ne). Mythol. gr. Surnom de Minerve adorée sur les rives du Nèda.

NÉDYE s. m. (né-di — du gr. *nedus*, ventre). Entom. Groupe d'insectes, formé aux dépens des centorhynques.

NÉE (François-Denis), célèbre graveur, né à Paris en 1732, mort dans la même ville en 1818. L'un des meilleurs élèves de son maître, il commença à se faire connaître par la restauration des cuivres du *Recueil des peintures antiques*, qu'il entreprit contre l'avis de son maître et des praticiens les plus expérimentés. Il s'agissait de rétablir des matrices effacées, bifées, presque entièrement détruites. L'artiste commença par repousser avec adresse les parties adfaisées. Il mit du blanc dans les tailles; couvrit toute la planche d'un vernis transparent, et, faisant revivre d'une pointe fine et légère les traits faiblement indiqués ou les modèles défectueux, il passa à l'impression. Le résultat fut merveilleux. Les épreuves de cette seconde édition furent jugées aussi belles, aussi complètement réussies que celles de la première. Cette opération révélait un si grand amour du métier, que l'artiste repartit des procédés dont il ne se sentait pas capable, qu'un graveur prodigieusement doué n'en eût pu faire. Aussi, Née eut-il dès lors une notoriété incontestable et des travaux nombreux. Avec son ami intime, Masquelier, qui fut souvent son collaborateur, il exécuta toutes les illustrations des *Métamorphoses d'Ovide* et de l'*Essai sur la musique* de Laborde. Puis les deux graveurs achevèrent ensemble 430 planches des *Tableaux pittoresques de la Suisse*. Un peu plus tard, mais sous cette fois, Née entreprit les gravures du *Voyage en Grèce* de M. de Choiseul-Gouffier, du *Voyage de Naples et de Sicile* de l'abbé de Saint-Non, du *Voyage pittoresque de la France*, qui ne renferma pas moins de 828 planches. Dix années, au plus, avaient suffi à l'infinigable artiste pour mener à bonne fin ces immenses travaux. Il s'en valait guère une réputation européenne. Mais l'ouvrage qui mérita à Née dans sa carrière d'artiste des difficultés d'exécution qu'il lui offrit, c'est le *Voyage de Constantinople et des rives du Bosphore*. Il comprend 54 planches grand in-folio, d'après les dessins de Melling. Il y a là des ciels, des fonds, des eaux d'une transparence étonnante, des premiers plans enlèvés avec une rare vigueur, un grand talent en un mot. Ce travail immense l'aurait certainement en-

chi, si sa générosité naturelle ne lui eût fait ouvrir sa bourse à-toutes les infortunes. Il avait tant donné de son vivant, qu'on ne trouva plus rien à sa mort.

Nous avons cité seulement les grands traits de Née. Mais son œuvre compte encore une foule de gravures, de sujets isolés, qui méritent de fixer l'attention. Citons, par ordre chronologique, d'après le *Manuel de l'amateur d'estampes* de M. Ch. Blanc : la *Nuit de la Saint-Barthélemy*, d'après Grasélet; la *Danse aux ours*, d'après Meyer; *Benjamin Franklin assis dans son fauteuil*, d'après Carmontelle, et le *Franklin en pied* du même peintre, avec cette légende : ON L'A VU DÉBARRER LES TYRANS ET LES DIEUX. Cette planche en folio est à la hauteur des plus belles d'Henriquel-Dupont. Il ne faut pas oublier non plus la *Vue de la ville de Lyon et du château de Pierre-Enise*, d'après Lullemand, et les *Vœux du peuple confirmés par la religion*, d'après Monnet. Cette dernière gravure, exposée en 1814, avait valu à l'auteur une médaille.

NÉE DE LA ROCHELLE (Jean), Intérieur, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 23

NÉE DE LA ROCHELLE (Jean-François), littérateur français, petit-fils du précédent, né à Paris en 1751, mort en 1833. Il exerça, de 1786 à 1793, la profession de libraire à Paris, puis se retira dans le Nivernais et fut juge de paix à La Charité-sur-Loire de 1802 à 1828. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont restés manuscrits. Parmi ceux qu'il a publiés, nous citerons : *Bibliographie instructive* (Paris, 1789); *Bibliographie historique* (Paris, 1806); *Mémoires sur l'histoire de l'école des Chartres*, 2 vol., Paris, 1807; *Manuel des bibliographes ou des amateurs de livres*, 2 vol., Paris, 1810; *Recherches critiques sur l'établissement de l'art typographique en Espagne et en Portugal* (1831), etc.

NEEF (Jean), philosophe allemand né près de Hanau en 1767, mort en 1843. Après avoir professé la philosophie et la morale à Bonn et à Mayence, il se retira en 1802 dans une propriété à Niedersulheim, près de Mayence, devint maire de cet endroit, membre du conseil provincial de la Hesse rhénane et député à la Chambre de la Hesse-Darmstadt. En philosophie, il adopta essentiellement les doctrines de celle de Jacob Bruckner, mais suivit un système particulier fondé sur les données primitives de la conscience religieuse et qui a de nombreuses analogies avec les opinions des theophilanthropes et revint, vers 1820, aux idées de l'orthodoxie catholique. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Rapports entre la morale stoïcienne et la morale chrétienne* (1801). Sur la morale, voir aussi : *Leçons de morale*. Sur la philosophie, voir : *Leçons de philosophie*. Sur la science (1795) : *Système de la philosophie critique* (1795-1796) ; *La raison opposée à la raison* (1797) ; *Mélanges* (1817-1821, 3 vol.), etc.

NEEBONG s. m. (ni-bongh). Bot. Espèce de palmier de Sumatra.

NEEDHAM (MARCHAMONT), publiciste et médecin anglais, né à Burford en 1670, mort à Londres en 1678. D'abord sous-maître à l'école des marchands tailleurs de Londres, il entra ensuite dans l'étude d'un procureur. En 1643, il se mit brusquement en lumière en fondant un journal libéral hebdomadaire, *Mercurius Britannicus*, qui acquit une grande importance, et la véhémence de son langage le fit surnommer le **capitaine Needham**. Brouillé avec le parti républicain pour une cause futile, il embrassa la cause royaliste et modifia le titre de son journal, qu'il appela le *Mercurius Pragmaticus*. En 1649, le triomphe de Charles I^{er} interrompit la publication de sa feuille, et força Needham de se cacher. Il fut découvert et emprisonné, et sa vie même était en danger, lorsque deux républicains influents sauvèrent son existence en garantissant qu'il était prêt à dévouer de nouveaux talents à la cause populaire. Il fit donc reparaitre son journal sous le nouveau titre de *Mercurius politicus* et indiqua sa conversion en ces termes : « Puisque le roi a eu un foin, pourquoi la république n'aurait-elle pas le sien ? » Quand arriva la restauration des Stuarts, Needham s'enfuit à l'étranger, puis il obtint sa grâce et se consacra dorénavant à la médecine, qu'il pratiqua avec plus de bonheur que de talent. Ses principaux ouvrages sont : *The case of kingdom* (1647, in-80, 3^e édit.); *Discourse of the excellency of a free state above kingly government* (Londres, 1650, in-80); *Medela medicina* (Londres, 1665).

NEDHAM (Jean TURBERVILLE), physicien anglais, né à Londres en 1713, mort en 1781. Il est surtout connu par ses études à l'aide du microscope et par les arguments qu'il a fournis, le premier, aux partisans de la génération spontanée. Il vint faire ses études à Douai, se fit ordonner prêtre, professa la rhétorique au collège anglais de cette ville.

enseigna ensuite en Angleterre, à Lisbonne et fut appelé en Belgique, où on le pourvut du canonicat de Soignies. Il fonda l'Académie des sciences de Bruxelles et en resta le directeur.

Le premier ouvrage par lequel il se fit connaître porta pour titre : *Nouvelles observations microscopiques, avec des observations sur la composition et la décomposition des corps organisés* (Londres, 1745, in-8°). Dans ce livre, dont La Cotte donna la traduction (1750, in-12, avec 7 planches), Needham soutient que les animaux, les végétaux, les petites aiguilles, peuvent être formés spontanément dans du jus de citron et de la farine mis en fermentation. L'auteur du *Système de la nature*, s'emparant de cette prétendue découverte, s'en servit pour appuyer ses théories matérialistes. Voltaire, attaqué par le jésuite anglais à propos de ses opinions sur les miracles, l'accabla des sarcasmes les plus sanglants et lui reprocha d'avoir fourni des armes aux athées. L'esprit paradoxal de Needham ne se manifestait pas seulement dans les sciences : il a voulu aussi établir que les caractères d'écriture en usage en Chine sont les mêmes dont se servaient les Égyptiens, et il a publié à ce sujet : *De inscriptione quadam ægyptiaca Taurini inventa et characteris olim ægyptiacis et Sinis communibus æstimator, epistola* (Rome, 1761, in-8°). Membre de la Société royale de Londres et collaborateur de Buffon, il a, indépendamment de ces ouvrages, laissé plusieurs écrits, parmi lesquels il faut citer : *Observations des hauteurs faites avec le baromètre sur une partie des Alpes* (Berne, 1760, in-4°) ; *Idée sommaire ou Vue générale du système physique et métaphysique de Needham sur la génération des corps organisés* (Bruxelles, 1780, in-8°) ; *Principes d'électricité* (Bruxelles, 1781, in-8°).

NEEDHAMIE s. f. (né-da-mi — de *Needham*, natur. allem.). Helminth. Nom donné aux tubes spermatophores des sèches et autres céphalopodes, qu'on avait pris pour des helminthes.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des épacridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie. || Syn. de NARVALINE et de TÉPHROSIE, autres genres de plantes.

NEEDLESTONE s. m. (ni-dle-stô-ne — de l'angl. *needle*, aiguille; *stone*, pierre). Minér. Syn. de THOMSONITE.

NÉE s. f. (né-é). Bot. Genre de plantes, de la famille de nyctaginées.

NEEF (Jean), écrivain religieux belge, né à Malines en 1576, mort dans la même ville en 1656. Entré dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, il fut nommé prieur de sa congrégation, puis définiteur et provincial pour la Flandre et la province de Cologne. On lui doit, entre autres écrits : *Vita sanctæ Monica* (Anvers, 1628); *Horologium monasticæ perfectionis* (Louvain, 1630); *Eremus Augustinus floribus honoris et sanctitatis vernans* (Louvain, 1638, in-4°).

NEEFÉ (Chrétien-Théophile), compositeur allemand, né à Chemnitz en 1748, mort à Dessau en 1798. Il avait étudié le droit et emporté son diplôme, mais, cependant, il n'avait point entièrement divorcé avec la musique, qu'il avait cultivée assidûment dans sa jeunesse; et un jour qu'il avait soumis à Hiller, son professeur de composition, quelques essais harmoniques, celui-ci l'engagea vivement à renoncer au barreau et à s'adonner entièrement à l'art musical. Neeffé suivit ce conseil et s'engagea comme directeur d'orchestre au collège de Leipzig, puis il se rendit avec la même qualité à Bonn et à Bresslau. C'est à ce moment qu'il eut la gloire de donner à Beethoven les premières notions de l'art que l'élevé devait porter à un si haut degré de splendeur. On lui doit, entre autres partitions sérieuses ou bouffes : la *Pharmacie*; le *Panorama de l'amour*; l'*Opposition*; *Le roi et la Lyda*; *Adelaide de Veltheim*; *Sophistic*; la *Nouvelle promenade*; *Les frères noster*; de pièces instrumentales; plusieurs transcriptions pour piano des opéras de Mozart. Enfin, Neeffé a traduit et adapté à la scène allemande les œuvres de Grétry, de Dalayrac, etc.

NEEFS (Pieter), dit *le Vieux*, peintre flamand, né à Anvers en 1570, mort dans la même ville en 1651. Elève de Hendrick Stenwyck, ce maître a laissé quelques œuvres d'un mérite éclatant dans un genre secondaire. Il s'est spécialement occupé de représenter des intérieurs d'église et a fait preuve d'un talent hors ligne dans ses tableaux de petite dimension, dont l'effet est si puissant et parfois si grandiose.

On ne saurien dire sa vie, et pourtant il vit dans un milieu très-brillant; car San-Michele, les Breughel et Teniers ont peint souvent les figures de ses tableaux. Ses plus belles œuvres, si l'on en excepte quelques perles charmantes qui se voient aux musées d'Anvers, de La Haye, de Munich et du Louvre, se trouvent dans des galeries particulières. Le Louvre possède de lui : *Saturne Pierre défilé de prison*, œuvre magistrale dans ses dimensions, et d'un effet saisissant; *Le Christ avec une vérité saisissante*, et huit *Intérieurs d'église*, genre que Pieter Neefs affectionnait par-dessus tout. L'un de ces tableaux, intitulé *Vue intérieure d'une cathédrale*, où est

représente un service funèbre, des dames saintes escortées de pages qui portent des flambeaux, est d'un grand effet. Un autre, au musée de Bruxelles, est intitulé *Intérieur de la cathédrale d'Anvers*, est encore plus remarquable en ce qu'il est difficile de rassembler en un cadre si petit des qualités plus grandes. Bien ménagée par des oppositions savantes, la lumière, dans ce tableau, est le miracle d'effet. Tout est clair et distinct jusqu'à dans les ombres les plus vigoureuses. Les nervures de la voûte s'enchevêtrent en courbes harmonieuses et variées sans se confondre, sans se heurter. Pas le plus petit détail n'y est traité légèrement, et pas un ne dépasse la valeur relative qui le fait concourir à l'effet général, à l'harmonie de l'ensemble. C'est un chef-d'œuvre complet. Les mêmes éminentes qualités se remarquent, au reste, dans tous les tableaux de ce genre de Pieter Neefs; ils le a variés à l'infini. On voit de lui, au musée d'Amsterdam, un autre *Intérieur d'église* et un *Intérieur de la cathédrale d'Anvers* qui ne diffère du premier que par le point de vue; la même scène se déroule sous les hautes nefs, un baptême aux flambeaux. Le musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, possède six de ces *Intérieurs d'église*, classes parmi les plus parfaits; celui de La Haye, deux; ceux de Dresde, de Munich, de Vienne en possèdent également quelques-uns. En Italie, Pieter Neefs, surnommé le *Jeune*, né à Anvers en 1601, a fait des intérieurs quelques copies assez médiocres; celles qui sont signées portent les dates de 1650 à 1660. Le musée de Vienne en possède deux, dont une de l'*Intérieur de la cathédrale d'Anvers*; s'en trouve également aux musées de Valenciennes et d'Amsterdam, et, au musée de Gand, une copie de la *Delivrance de saint Pierre*. D'autres peintures du même genre, datées de 1646 et 1648, sont signées F. Ludwig Neefs et appartiennent probablement à un second fils de Pieter Neefs.

NÉEL (Louis-Balthazar), littérateur français, né à Rouen vers 1695, mort dans le même lieu en 1754. Il commença à se faire connaître par des poésies médiocres et depuis longtemps oubliées, puis publia, entre autres ouvrages : *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et retour de Saint-Cloud à Paris par terre* (La Haye, 1748), spirituel badinage qui a été souvent réédité; *Histoire du maréchal de Saxe* (1752, 3 vol.); *Histoire de Louis, duc d'Orléans* (1753).

NEER (dit on Arthus VAN DER), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1613, mort en 1684. Le nom de son maître est inconnu et l'on ne sait rien de sa biographie, sauf qu'il fut major chez les seigneurs Van Arkel. C'était un habile paysagiste qui s'est surtout fait un renom par ses effets de clair de lune, de soleil couchant et ses paysages d'hiver. Le musée du Louvre possède de lui les *Bords d'un canal en Hollande* et le *Village traversé par une route*; le premier présente un effet de nuit très réussi. *Un Clair de lune et deux Paysages* se voient au musée de Bordeaux; une *Marine*, au musée de Nancy; des *Patineurs* dans une excellente perspective, au musée d'Amsterdam; un *Village au bord d'un canal*, au musée de Rotterdam; divers paysages présentant surtout des points de vue de la Meuse et du Rhin, des *Patineurs*, un *Etang*, au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg; un *Incendie*, au musée de Berlin; un *Paysage* du plus charmant effet, surtout par les teintes claires de l'eau, à la pinacothèque de Munich; un *Village hollandais*, au musée de Vienne, etc. Malgré tout son mérite, et surtout son talent, Van der Neer n'est pas connu de nos jours. Van Spaan, dans son *Histoire de Rotterdam*, le compte au nombre des artistes vivants de cette ville en 1691, mais ce doit être une erreur.

NEER (Joglon-Hendrick VAN DER), peintre hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam, le 12 mai 1664, mort à Bruxelles en 1703. Après avoir eu de son père les premiers enseignements, il passa dans l'atelier de Van Loo, étudier la figure et se familiariser avec les élégances de la forme. C'est de ce maître qu'il tint la distinction et la finesse des quelques figures de femmes nues qu'il nous a laissées. En 1669, il vint à Paris, passa quatre années très-laborieuses dans divers ateliers, et, possesseur d'un acquis considérable, sachant allier la grâce française à la patience minutieuse des maîtres hollandais, il retourna dans son pays où il épousa une jeune fille qui aimait ardemment, Marie Wagenvelt. Ses diverses études expliquent la variété des genres auxquels il s'adonna; car il peignit avec un égal talent le portrait, le tableau de genre, le tableau d'histoire et d'excellents paysages. Tous ses ouvrages sont d'un fini extrême, et il savait rendre la nature jusque dans ses moindres détails. Marié trois fois, chargé d'une nombreuse famille et insouciant comme un artiste, il se vit quelquefois aux prises avec la misère. Sa première femme mourut lui laissant, disent les chroniqueurs, des importuns, seize enfants, dont il eut lui-même, en se mariant une seconde fois, le fils de France Duchâtel, un des peintres les plus sympathiques de l'école hollandaise, il avait peu d'enfants de plus. Il était alors établi à Bruxelles; pour rendre son travail plus fructueux, il abandonna le genre historique auquel il s'était adonné de préférence et se mit à peindre des paysages et des tableaux de chevalier, plus rapidement enlevés.

« Ce fut surtout en lui, dit à ce propos Descamps, que la nécessité devint la mère des talents et de l'industrie. Son génie, inépuisable en ressources, ne négligea aucun genre ou plutôt osa s'élever à tous et eut la gloire d'y réussir. L'électeur Jean-Guillaume, un peu par admiration et beaucoup, sans doute, par sympathie pour son courage, l'appela à Dusseldorf et lui donna à sa cour une place brillante. Un peu plus tard, en 1697, Van der Neer se maria une troisième fois; il épousa la veuve du peintre Breeckvelt, Adriana Spilberg, qui, heureusement, ne lui donna point d'enfants. Ce peintre, dont l'œuvre est immense, peignait lentement, mettant à chacune de ses productions un soin extrême, trop grand même quelquefois, car il touche à la puérilité et diminue souvent le mérite du morceau.

Il est peu de galeries en Europe qui ne possèdent des tableaux de Van der Neer. Nous allons citer les plus célèbres, ceux que la gravure a répandus dans le monde entier. Nous leur conserverons, autant que possible, l'ordre chronologique indiqué par Descamps. Nous signalerons d'abord un *Seigneur et une dame à table* (Londres, galerie H.-T. Hope) et une *Dame lisant* (Londres, galerie Bredell), toiles charmantes, d'une finesse exquise, que l'auteur a dû peindre pendant son séjour à Paris; car les figures en sont d'une grâce, d'une élégance toute française. Le *Petit tambour et ses camarades*, de la galerie Bridgewater, a le cachet hollandais et semble être une œuvre de jeunesse. La *Dame en robe de satin blanc accordant son luth*, du musée de Munich, est un splendide portrait du meilleur temps du maître. Le *Gôûter*, de la galerie d'Arenberg (Bruxelles, gravure de Vaillant), est fort joli, mais de portée moins haute. Les *Baigneurs*, du cabinet Wilrich (Anvers), doivent avoir été peints en même temps; c'est la même facture, la même habileté qui sûrement n'appartient pas aux premières années. Nous voici devant la fameuse *Marchande de poisson*, au Louvre; laissons parler M. Charles Blanc : « Cette marchande, dit l'éminent critique, est évidemment moins occupée de sa marchandise que d'elle-même, et il semble qu'elle offre aux passants, non des harengs aux écailles dorées, mais des sourires et de tendres promesses. L'exécution de ce petit tableau est fine et précieuse, mais elle est un peu sèche; elle révèle plus de patience que de génie. Les fleurs sont peintes avec une perfection désespérante; les moindres détails de la forme y sont accusés avec une netteté qui ferait la joie d'un botaniste; les tons éclatants vifs et frais, si bien que ces fleurs sont aussi intéressantes pour le regard que la marchande elle-même, et qu'en s'approchant du tableau de Van der Neer on voit d'abord un bouquet. »

On ne saurait dire mieux et plus juste. Van der Neer est là tout entier dans ces quelques lignes. La seconde toile du Louvre est un paysage fin de ton, encadrant une lourde charrette attelée d'un cheval blanc que conduit une paysanne. Il n'y a là qu'un petit côté du talent de Neer. Autrement, le même musée possédait deux chefs-d'œuvre de cet artiste : les *Enfants jouant dans un parc avec un chien et un chat* et les *Enfants s'amusant avec un oiseau quêté par un chat*; ils ont été rendus au roi de Hollande en 1815. Une *Femme consultant un médecin sur la maladie de son enfant qui une nourrice tient sur les genoux*, une des plus belles pages du célèbre Hollandais, se trouve à Montpellier.

Ce sont les musées hollandais qui nous montrent les perles les plus brillantes du maître : à Amsterdam se trouve le *Jeune Tobie* (1694), peinture serrée, puissante, d'une exécution prodigieuse. D'un geste simple, grandiose, l'ange montre à son jeune protégé ce poisson dont le fiel doit rendre la vue à son père. Il y a dans cette scène un recueillement, une solennité qui saisissent. La gamme des tons est vigoureuse, avec ses lumières d'or, ses demi-teintes nacrées, ses ombres transparentes. A La Haye, la collection est nombreuse et magnifique; citons : *L'Assemblée*, sorte de vaste salon où l'on cause, où l'on danse, où l'on joue; une *Circe* très-réussie; une *Dame se mirant*; la *Tentation de saint Antoine*; la *Bergère et le prince*; *Vénus, Adonis et l'Amour*; *Sacrifice au dieu Pan*; la *Femme surprise au lit*; œuvres étincelantes de verve, mais d'une exécution parfois trop minutieuse. La galerie de Florence compte deux baigneuses, vigoureusement enlevées; un *Portrait* du peintre et des paysages; la pinacothèque de Munich, une *Dame accordant son luth* et une *Dame évanouie*, qui rappellent les plus célèbres de ce genre de Mieris et de Nestcher. Le dernier, plus délicat, que ceux que Van der Neer peint d'habitude, est exécuté en pleine lumière avec beaucoup de chaleur et d'harmonie.

NÉERA s. m. (né-é-ra). Bot. Genre de plantes, de la famille de nyctaginées.

NEERCASSEL (Jean de), prêtre et écrivain religieux hollandais, né à Gorcum en 1623, mort à Zwoll en 1686. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il enseigna la philosophie et la théologie à Malines et à Cologne, puis devint successivement provicaire apostolique, coadjuteur et, enfin, évêque de Castor. Son diocèse comprenait 500 000 âmes (il était le seul évêque catholique de la Hollande), et, malgré l'embarras que lui causait

une gestion aussi compliquée, il établit la discipline ecclésiastique avec une fermeté qui lui concilia l'estime même des réformés. On lui doit, entre autres œuvres : *Tractatus de lectione Scripturarum* (Emmerich, 1677, in-80); *Amor penitens seu de recto usu clavium* (Emmerich, 1683, in-12). Ce dernier ouvrage ayant été mis à l'index, Neercassel en fit paraître une seconde édition expurgée des propositions qui lui avaient attiré le blâme de la cour de Rome.

NÉÈRE, nom donné par Tibulle à l'une de ses maîtresses. Le poète érotique lui a consacré tout un livre de ses *Amours*, ses plus chastes et ses plus plaintives élégies. Dans tout ce livre, qui est le troisième, il n'a le cœur occupé que de Néère; il l'aime tant qu'il songe à se l'attacher par les liens du mariage, sans doute pour oublier dans un amour pur et constant les infidélités ou au moins la coquetterie de Délie; car cette Délie, qu'il avait tant aimée, semble n'avoir été pour lui qu'une Célimène, et il ne connaît avec elle que les joies mêlées d'amertume d'un amour qu'on n'est jamais sûr de posséder seul et tout entier. Il eût voulu vivre et mourir avec Néère.

André Chénier, dans un de ses beaux pastiches grecs, a aussi donné le nom de Néère à l'une de ses amoureuses. Il la fait parler ainsi dans la déclaration qu'elle fait, avec assez de désinvolture, à un jeune pâtre :
Accours, jeune Chromis, je l'aime, et je suis belle,
Blanche comme Diane et légère comme elle.
Comme elle grande et délicate; et les bergers, le soir,
Lorsque les yeux baissés, je passe dans les bois,
Doutent si je ne suis qu'une simple mortelle.
Et, me suivant des yeux, disent : Comme elle est Nère,
Ne me vas pas te confier aux flets [belle !]
De peur d'être déesse, et que les matelots
N'invoquent, au milieu de la tourmente amère,
La blanche Galatée et la blanche Néère. »

NEERGARD (Jens-Vébel), médecin et phrénologiste danois, né dans le Jutland en 1775, mort en 1855. Il étudia le droit, la médecine, la chirurgie, l'art vétérinaire, devint, en 1808, cornette dans un régiment de cavalerie, donna des leçons d'art vétérinaire aux officiers, reçut le titre de commissaire des guerres, puis devint commissaire général (1823). Il fut chargé ensuite de faire un voyage scientifique en Allemagne, de visiter le Danemark pour améliorer les haras, et il fit des cours de phrénologie à Copenhague. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Mémoires danois sur l'anatomie et la structure du cheval et sur la manière de le trailler* (Copenhague, 1800); *Anatomie et physiologie comparée des oiseaux de digestion des mammifères et des oiseaux* (Berlin, 1805-1806); *Sur les différentes époques de la vie humaine, principalement sous le rapport psychologique* (1826); *Sur la phrénologie ou la Doctrine de Gall* (1827); *Les Haras du Danemark, leur décadence et les moyens de les relever* (1826-1827), etc.

NEERGARD (Toennes-Chrétien BRUN, baron de), littérateur danois, né dans l'île de Zelande en 1776, mort à Paris en 1824. Il devint auditeur à la cour des comptes en 1799, chambellan du roi en 1800; puis, accompagné d'un dessinateur, il se mit à voyager, visita successivement l'Allemagne, la Russie, la Suisse, l'Espagne, l'Italie, la France, et se fixa à Paris en 1809. On lui doit un grand nombre d'écrits publiés en français, et parmi lesquels nous mentionnerons : *Sur la situation des beaux-arts en France ou Lettres d'un Danois à son ami* (Paris, 1801, in-8); *De l'état actuel des beaux-arts à Gênes* (Paris, 1808); *Les Loix d'un étranger à Paris* (1809); *Voyage pittoresque et historique dans le nord de l'Italie* (1812-1813); *Mes pensées* (1813), etc.

NÉERLANDAIS, AISE s. et adj. (né-bran-dé, e-zé). Géogr. Habitant de la Néerlande ou royaume des Pays-Bas; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les Néerlandais. La population néerlandaise.

— s. m. Linguist. Langue dérivée du saxon, comprenant deux dialectes principaux, que l'on désigne sous les noms de langue flamande et de langue hollandaise.

NÉERLANDE, Etat du nord de l'Europe. V. HOLLANDE.

NEERWINDEN, village de Belgique. V. NEKRWINDEN.

NÉÉSIE s. f. (né-é-si) — de *Nees von Esenbeck*, bot. alleu.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des stéraciacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

NEES VON ESENBECK (Chrétien-Godefroi), botaniste allemand, né près d'Erbach en 1780, mort à Breslau en 1858. Reçu docteur en médecine, il étudia d'une façon toute particulière les sciences naturelles, puis professa successivement la botanique à Erlangen (1818), à Bonn (1819) et à Breslau (1831). En 1848, il se rendit à Berlin, prit part aux agitations politiques, fut destitué comme professeur (1853) et tomba dans un état voisin de la misère. Nees von Esenbeck a publié beaucoup d'ouvrages, dont les principaux sont : *Les Algues d'eau douce* (1814); *le Système des Champignons* (1817, 2 vol.); *Histoire du développement du sommeil et du rêve magnétique* (1820); *Bryologia germanica* (1823-1851, 2 vol.); *Hymenopterorum ichneumonibus affinium monographia* (Tubinge, 1834, 2 vol.); *Souvenirs du Riesengebirge* (Berlin, 1833-1838, 4 vol.); *Système de philosophie spéculative*

(1841); *Théorie générale des formes de la nature* (1852), etc.

NEES VON ESENBECK (Théodore-Frédéric-Louis), botaniste allemand, frère du précédent, né près d'Erbach en 1787, mort à Hyères en 1837. Successivement pharmacien, inspecteur du jardin botanique de Leyde (1817), professeur de pharmacie à Bonn, il a laissé, entre autres ouvrages : *Planta medicinales* (Dusseldorf, 1821-1831); *Manuel de la botanique médicinale et pharmacologique* (Dusseldorf, 1830-1833); *Système des champignons* (1837); *Genera plantarum florae germanicae* (1833-1838).

NEF s. f. (néf — lat. *navis*, vaisseau, mot qui a des affinités multiples dans les langues indo-européennes, et qui doit remonter au temps de l'unité aryenne : sanscrit *ndu*, diminutif *ndukā*, *na*, *ndaya*, navigable, *navika*, matelot, pilote, etc., de la racine *nav*, aller, peut-être naviguer, comme le conjecture Westergaard, alliée sans doute à *nu*, couler, dont le *s*, ainsi que dans d'autres cas, pourrait bien n'être pas primitif, comme le pense Weber; persan *ndaw*, *nawah*, *nawdrāh*, diminutif *ndawch*, objet creux et long, auge, canal, etc., puis vase en général; kourde *naw*, arménien *nav*, *nawag*, *navigi*, ossète *naw*, grec *nau*, ionien *nēus*, vaisseau, *nautēs*, *nautilos*, matelot, etc., latin *navis*, *navita*, *mate-lot*, etc., ancien irlandais, *noe*, *noi*, *nai*, irlandais moderne *naof*, *naebh*, diminutif *namho*; kymrique *noe*, armoricain *neu*, *neô*, *baquet*, auge; ancien allemand *nawa* ou *nawi*; dialecte bavarois *naw*, scandinave *noï*, vase; polonais *naw*. Le nom correspond manque en ancien slave et en russe). Navire, embarcation quelconque :

La nef tourne, s'abîme et disparaît aux yeux.
DELLILE.

« Vieux mot qui est resté dans la langue poétique.

— *Nef de Condé*, Sorte d'allège employée sur les rivières du Nord.

— Anc. prov. qui entre en nef n'a pas vent à gré. Les commencements d'une entreprise sont souvent pénibles.

— Hist. Grand vase allongé en forme de barque, que l'on plaçait sur la table, devant le seigneur, et qui contenait les vins, les épices et les divers ustensiles dont on se servait pendant le repas. « Sorte de boîte en forme de navire, que l'on plaçait sur la table du roi, et qui contenait son couvert.

— Archit. Espace compris entre deux rangées de piliers qui soutiennent une voûte d'église : La nef centrale. Les NEFS latérales.

... L'orgue, s'éveillant sous un doigt invisible.
D'un long et doux murmure emplir la nef paisible.

HÉO. MOREAU.

« Ne se dit plus guère des nefes latérales, qu'on appelle généralement aujourd'hui BAS CÔTÉS ou COLLATÉRAUX.

— Hydraul. Moulin à nef, Moulin à eau construit sur un bateau.

Nef des fols (La), poème satirique, de Sébastien Brandt (en allemand, le *Narrenschiff*), Strasbourg, 1491, in-4°. Des traductions latines parurent successivement à Bâle et à Lyon : *Navis stultifera mortalium* (in-4°), et sous le titre : *La Nef des fols du monde*, une traduction en vers français (Paris, 1497, in-fol, avec grav.). Le poème de Sébastien Brandt a probablement fourni à Erasme l'idée de son *Eloge de la folie*. L'auteur y cherche la cause et les sources de la folie, décrit les maux des hommes dans les différents états et y ajoute des remèdes salutaires pour corriger leurs vices et leurs ridicules. On trouve en général dans cette satire beaucoup plus d'imaginerie que d'art. La traduction en vers français, qui, sans doute, n'est pas bien littérale, l'est guère, car un recueil de sermons naïfs et pleins de redites, elle est en vers de huit syllabes, d'une monotonie fatigante et dont la barbarie rebute. Ces moralités sont appuyées par des exemples choisis dans l'histoire religieuse et profane. Par fous, l'auteur entend surtout les pêcheurs et, pour lui, les ramener à la sagesse signifie les ramener à Dieu; aussi passe-t-il tous les vices en revue et invite-t-il tous les vicieux à entrer dans son vaisseau. Mais, comme le nombre est trop grand, qu'il ne peut les y introduire tous, du haut du tillac il sermonne ceux à qui il ne peut accorder place, tels que les hérétiques, les infidèles et surtout les Turcs, contre lesquels il essaye de prêcher une nouvelle croisade. Voici les titres de quelques-uns de ses chapitres, par lesquels on pourra juger de l'ensemble de l'ouvrage et de la manière dont Brandt l'avait compris : *Des délateurs et vains rapporteurs*, *De ceux qui parlent contre Dieu follement*, *De prendre à crédit*, *De la puissance des fols*, *De la cure d'astrogie*, *Des richesses inutiles*, *De trop parler*, *De contemner l'Écriture*, *Des murmures*, *blasphèmes et envies du commun peuple et de la dissolution de ses habits causant sa destruction*, *De l'inconvénient de trop longue paix*, etc.

Les gravures de cette traduction française sont excellentes et d'une naïveté pleine de charme. Inutile de dire que tous les personnages qui figurent dans cette danse des fous, rois, princes, cardinaux, sont affublés du costume de fou de cour, avec son capuchon aux longues oreilles d'âne, ce qui ajoute encore au pittoresque de leur physionomie. Le principal mérite de l'ouvrage, comme celui de

quelques autres de cette époque à moitié barbare, consiste moins dans la perfection au point de vue littéraire que dans l'heureuse influence qu'il exerça sur ses contemporains; il contribua à la renaissance des belles-lettres. « Brandt, si grossier qu'il fût, dit M. Philaret Chabas, mérita l'honneur d'être traduit, commenté, cité même par Erasme. Une main habile et délicate ferait encore aujourd'hui quelque chose de ce vaisseau fantastique que le juriste de Strasbourg créa dans sa gaieté. Imaginez une mer des fous, grand chemin orageux, qui doit les conduire au bonheur; les vagues bleues et phosphorescentes offrant dans leurs sillons lumineux tout ce que les fous espèrent; des montagnes d'or brillant aux yeux des avides, des flots de liqueurs enivrantes promises aux sensuels, les sirènes belles comme le jour aux voluptueux. La carène se balance sur ces vagues folles. Elle est construite par des fous, comme des fous doivent construire; la proue occupe la place de la poupe et le gouvernail est renversé. On a mis le capitaine à fond de cale et le cuisinier sur le grand mât. Texte digne de Swift que cette description de l'équipage fou, de la carène folle et de l'anarchie des passagers! Rien n'empêcherait le renouvateur de cette fable antique de placer sur le pont et dans les vergues les plus charmants ridicules du XIX^e siècle : le génie méconnu, l'âme incomprise, la femme libre, les créateurs de religions et ceux qui sont dieux, demi-dieux ou quarts de dieux. Cette cargaison de folies diverses aurait assurément piqué l'imagination railleuse de Swift, de Sterne ou de Voltaire; Brandt n'a pas osé ou n'a pas pu; il est retombé de tout son poids dans la morale vulgaire, laissant à ses continuateurs le soin de cultiver le champ de l'observation moderne. » On a fait paraître également des traductions en prose de l'ouvrage de Brandt.

Nef des folles (La), selon les cinq sens de nature, composé selon l'Evangile de monseigneur saint Matthieu, des cinq vierges qui ne prirent point d'huile avec elles pour mettre en leur lampe, ouvrage satirique, dans le genre de la *Nef des fols*, et qui a été évidemment inspiré par lui (1501, in-40). Il est de Josse Badius, savant imprimeur, surnommé *Ascensius*. L'ouvrage de Brandt contient la peinture et la satire de toutes les sottises, de toutes les folies humaines; celui de Badius se borne à parler de celles qui sont commises par les femmes et de celles dont elles sont tous les jours la cause ou le prétexte : sujet bien assez vaste. La satire de Badius, écrite en latin, est moitié en vers, moitié en prose. Ce sont des sermons à propos des cinq sens et de l'abus qu'on en peut faire; chaque exhortation commence par une invitation à venir écouter les paroles du nautonier, qui, du haut de sa barque, prêche la morale. Une anecdote, tirée soit de l'histoire profane, soit de l'histoire religieuse, accompagne chacun de ces sermons. Quelquefois les peintures du vice sont un peu libres et s'éloignent par trop de la chasteté que l'auteur veut inspirer à ses auditeurs; mais c'était la mode de l'époque; ce naïf ouvrage passerait aujourd'hui pour un livre licencieux.

Nef (ORDRE DE LA). V. NAVIRE (ordre du).

NEFASTE adj. (né-fa-ste — lat. *nefastus*; de *nefas*, violation de la loi divine, qui vient de *ne*, non, et de *fas*, droit; de *fari*, prononcer, parler). Antiq. rom. Qualification donnée dans le calendrier romain, aux jours où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques : Les Romains comptaient vingt-six jours NEFASTES dans l'année, savoir deux en chaque mois et trois en janvier et en avril. (Arago.) « Se disait aussi des jours de fêtes solennelles qui étaient accompagnés de sacrifices ou de spectacles, et, plus ordinairement, des jours de deuil et de tristesse, regards comme funestes, en mémoire de quelque événement malheureux.

— Par anal. Fatal, malheureux, en parlant d'une époque : La journée NEFASTE de la Saint-Barthélemy. « Fatal, funeste, en général : Action NEFASTE. Querelle NEFASTE.

— Encycl. L'origine de la distinction des jours en fastes et nefastes, qui, chez les Grecs et surtout chez les Romains, jouait un rôle considérable, tire vraisemblablement son origine de l'Orient et particulièrement de l'Égypte. Nous savons, en effet, que les Égyptiens, depuis un temps immémorial, reconnaissaient des jours heureux et des jours malheureux. Il est impossible de se figurer jusqu'à quel point ils poussaient cette superstition; les actes les plus simples, les plus élémentaires de la vie privée étaient soumis à une foule de restrictions puériles. Juvénal, dans ses satires, s'élève avec raison contre ces pratiques, dont il reconnaissait parfaitement l'origine égyptienne; mais qu'aurait-il dit en face de ce fragment de calendrier des jours fastes et nefastes, qui remonte à l'époque des Ramessides et comprend environ les deux tiers de l'année? Nous empruntons à M. Chabas la traduction de quelques-unes de ces étranges interdictions, qui devaient singulièrement compliquer l'existence domestique des anciens Égyptiens. Le 21 de *Thoth*, il était défendu de tuer des bœufs; on ne devait ni manger ni saler de poisson le 22; ne pas brüler d'encens, ne pas écouter de chants joyeux le 23; ne pas man-

ger certain légume le 13 de *Paophi*; ne pas se baigner le 22; ne pas fonder une maison, ne pas se servir de pierres le 26; ne pas allumer du feu et ne pas en regarder le 5 d'*Athyr*; ne pas s'embarquer sur le Nil le 19; ne rien manger et ne rien boire le 19 de *Choiak*; ne pas se promener le 21; ne pas manger d'animaux aquatiques le 28; ne pas paraître devant les femmes le 7 de *Tôbi*; ne pas brûler un rat, ne pas s'en approcher le 13; ne pas s'approcher des femmes le 17; ne pas se promener en barque le 19 de *Méchi*; ne pas s'approcher du fleuve le 24, sous peine de perdre la vie; ne pas parler à voix haute le 30; ne pas sortir la nuit le 5 et le 17 de *Phaneth*; ne pas manger le 16; ne pas boucher de la maison le 19; ne pas regarder le labourage le 11 et le 12 de *Pharmuthi*; ne faire aucune espèce de travail le 20; ne pas prononcer le nom de Set à haute voix le 24; ne rien manger de ce qui vient de l'eau le 25, etc. Il est impossible de voir quelque chose de plus étrange; évidemment, le germe de toutes nos superstitions est contenu là-dessus.

NEFES s. f. (né-fe — du germanique : hollandais *neb*, scandinave *nebbi*, bec, probablement de la racine sanscrite *nabh*, pénétrer, atteindre, percer). Faucon. Partie renflée du bec d'un oiseau de proie.

NEFF (Félix), pasteur et philanthrope français, né près de Genève en 1793, mort en 1829. D'abord soldat, il devint ensuite pasteur, parcourut, en expliquant la Bible, les environs de Genève, remplit les fonctions pastorales à Grenoble (1820), à Mens, dans l'Isère (1822), dans le canton de Guillestre (Hautes-Alpes), et devint un nouvel Oberlin pour les pauvres populations de ce pays. Neff s'attacha à répandre l'instruction, à améliorer les systèmes de culture, à faire creuser des canaux d'arrosage, attira à ses prêches les catholiques comme les protestants et se montra de la plus excessive tolérance. On lui dit : *Petit traité sur les arbres fruitiers* (1814); *Méditations religieuses* (1823-1851); *Lettres* (1843).

NEFFES ou **NEFFLES**, vignoble important, situé dans la vallée de Roussines, parallèle à celle de la Durance (Hautes-Alpes). Ce vignoble ne renferme pas moins de 134 hectares d'un sol légèrement siliceux. Le quartier désigné sous le nom de *côte de Neffes* fournit un vin assez recherché dans le pays et qui mériterait d'être ailleurs.

NEFFLÉE s. f. (né-flé). Bot. Syn. de *CEL-SIE*, genre de personnes.

NEFFTZER (Auguste), publiciste français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1820. Il avait étudié la théologie à la Faculté protestante de Strasbourg, lorsque, à l'âge de vingt-deux ans, il débuta dans le journalisme politique comme rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*. Quelques temps après, il vint à Paris et entra, en 1844, au journal la *Presse*, dirigé par M. E. de Girardin. M. Nefftzér s'y fit remarquer par ses idées élevées, son attitude ferme et mesurée. Pendant plusieurs années, il signa le journal en qualité de gérant, ce qui lui valut des poursuites en 1851 et lui attira une condamnation à un mois de prison, « à l'occasion, dit M. Vapereau, d'une des plus curieuses supercheries que la littérature politique ait commises. On attendait, avec anxiété, le dernier message du président de la République; la *Presse* prit les devants et donna, en tête de ses colonnes, avec toutes les apparences d'une pièce officielle, une suite d'extraits des *Œuvres* du prince Louis-Napoléon. Ce message apocryphe, d'une couleur démocratique très-prononcée, émut d'abord toutes les opinions; la Bourse se troubla et traduisit à sa manière, par une baisse subite, les alarmes des divers partis hostiles à la République. »

Pendant les premières années du régime dictatorial de l'Empire, alors que la presse était complètement bâillonnée, M. Nefftzér rédigea le bulletin du jour dans la *Presse* et y publia de temps à autre des articles sur des questions de philosophie et de politique étrangères. M. E. de Girardin lui ayant cédé la direction politique de son journal en 1856, il prit une part active à la campagne électorale de 1857 et continua, avec beaucoup de talent, les candidatures de l'opposition. A cette même époque, on remarqua qu'il combattait quelques idées trop absolues qu'un ancien rédacteur en chef. Le 15 novembre 1857, M. Nefftzér abandonna la *Presse*, que M. de Girardin venait de vendre au banquier Milaud, et il fonda l'année suivante, avec M. Dollfus, un excellent recueil, la *Revue germanique*, dans laquelle il a publié de remarquables travaux sur la critique religieuse, la philosophie et l'histoire. Revenu à la *Presse* en 1859, il quitta définitivement cette feuille en 1861, pour créer un journal politique, le *Temps*, dont il fut à la fois le directeur politique et le rédacteur en chef. M. Nefftzér sut s'adjoindre des écrivains d'un remarquable talent, notamment MM. Eugène Blanc, Scherer, Brisson, Ferry, Francisque Sarcey, Auguste Villermot, George Sand, Erdan, etc., et fit à l'Empire une opposition constante, mais avec de grands ménagements de forme et une prudente habileté. Si la modération de sa polémique empêcha le *Temps* de devenir un journal populaire, il conquit, du moins, les

suffrages de la bourgeoisie lettrée et libérale et devint rapidement un des organes les mieux faits et les plus autorisés de la presse française. Particulièrement dans les derniers temps de l'Empire, M. Nefftzér fut constamment sur la brèche et il publia des articles remarquables, notamment à propos des élections de 1869, contre le plébiscite de 1870 et contre la folle ineptie du ministère Ollivier, lorsqu'il précipita la France dans une guerre désastreuse. En 1871, M. Nefftzér a abandonné la direction politique du *Temps* à M. Hébrard, mais il n'a pas cessé pour cela de collaborer à ce journal.

M. Nefftzér est un des journalistes de ce temps qui, par l'honorabilité du caractère, l'élevation des vues, la vigueur inaltérable du bon sens, la lucidité de l'esprit, le libéralisme sincère, ont su prendre le plus d'autorité sur le monde des lettrés, aussi bien en France qu'à l'étranger. A diverses époques, des comités démocratiques le désignèrent comme candidat aux élections pour le Corps législatif ou l'Assemblée nationale. Ce modeste écrivain s'y refusa toujours. L'engagement même, à ce sujet, une brillante polémique avec M. Guérout en 1863, et soutint qu'un député ayant une tribune pour y exposer ses idées devait s'interdire la publicité de la presse. Les articles de critique littéraire qu'il a publiés dans différents recueils témoignent, à défaut peut-être de finesse dans les aperçus et de vivacité dans le style, de la même sûreté de jugement qu'il apporte dans les polémiques politiques. Comme philosophe, il a traité en libre penseur des questions religieuses et s'est montré, dans le journalisme français, un des rares représentants de la métaphysique néo-hégélienne. La philosophie hégélienne, disait-il en 1858, dans un article sur Hegel, c'est la conscience raisonnée, philosophique, que l'esprit humain a acquise de lui-même, de sa liberté propre et de sa dépendance de la vie universelle. La conscience qu'il a de lui-même s'est développée par l'expérience des siècles, comme se développe celle de l'individu par l'expérience de la vie. La conscience de ses rapports avec la vie universelle repose aussi sur un sentiment intime, sur une nécessité que nous croyons invincible. L'originalité de Hegel, c'est d'avoir fait de cette nécessité, sentie de tout temps, mais de tout temps imparfaitement exprimée, une nécessité logique... Tout hégélien est positiviste, tandis que le positivisme, en raison des limites plus restreintes qu'il s'est tracées, ignore Hegel. Mais ces deux systèmes sont l'expression de l'esprit humain parvenu à la connaissance de lui-même; c'est le grand fait du XIX^e siècle, fait immense et fécond en conséquences pratiques. »

M. Nefftzér n'a publié en volumes aucune de ses études littéraires ou philosophiques. Nous citerons, toutefois, parmi ses principaux articles insérés dans la *Revue germanique* : la *Fondation de Schiller*, *De la littérature apocryphique chez les Juifs et les premiers chrétiens* (juillet et octobre 1858), *Hegel et la philosophie allemande* (septembre et novembre 1858), etc. Il a fait paraître, en collaboration avec M. Dollfus, une traduction de l'allemand de la *Nouvelle vie de Jésus* du docteur Strauss.

NÉFLE s. f. (né-flé — lat. *mespilum*, du gr. *mespilos*, par le changement du m en n; mais le m s'est conservé dans plusieurs patois : wallon *meis*, normand *mespe*, normand *meille*, *mêlé*, etc.). Bot. Fruit du néflier : Les *NÉFLES* commencent d'abord à mûrir par le cœur. (V. de Bomare.) On cueille les *NÉFLES* en automne, lorsque leur couleur commence à pâlir. (Thouin.) Les hommes sont comme les *NÉFLES* : ils mûrissent sur la paille. (Balz.) *Bois de néfle*, Nom donné, dans l'île de la Réunion, à une espèce de jambosier, à cause de la ressemblance de son fruit avec la néfle. *Néfle d'Inde*, Fruit du métal.

— Loc. fam. On vous donnera des *néfles*. Se dit à une personne qui demande une chose trop belle ou trop chère. *Je ne l'ai pas eu pour des néfles*. Cela m'a coûté cher.

— Prov. Avec le temps et la paille les *néfles* mûrissent. On vient à bout de bien des choses avec du temps et des soins : *Cet hiver, je travaillerai à la composition du sujet de saint Paul*, et, comme dit le proverbe italien, *AVEC LE TEMPS ET LA PAILLE SE MÔRONT LES NÉFLES*. (Poussin.)

NÉFLIER s. m. (né-flé — rad. *néfle*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des pomacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans le centre et le nord de l'Europe : Le fruit du *NÉFLIER* est légèrement astringent. (P. Duchartre.) La graine de *NÉFLIER* ne lève souvent qu'à la seconde année. (V. de Bomare.) On place quelquefois le *NÉFLIER* dans les jardins paysagers. (Thouin.) *Néflier du Japon*, Nom vulgaire de l'ériobotrye du Japon, appelée aussi *bi-bassier*. *Néflier des créoles*, Un des noms du parinari.

— Encycl. Le genre *néflier* est composé d'arbres de petite taille et d'arbrisseaux indigènes des parties moyennes et septentrionales de l'Europe. Épineux à l'état sauvage, ces végétaux perdent leurs épines par la culture. Les caractères botaniques du genre sont les suivants : écorce mince et sèche; tiges plantées, rameaux épineux, feuilles simples ou divisées en plusieurs lobes et accompagnées d'expansions foliacées, situées à la

base des feuilles; fleurs solitaires, terminales, en corymbes; corolle à cinq pétales arrondis, attachés au calice; l'ovaire infère ou adhérent au calice, surmonté de deux à cinq styles glabres, donnant naissance à un fruit charnu, marqué d'un ombilic au sommet, et divisé intérieurement en cinq loges, dont chacune contient une graine osseuse et couronnée par le calice persistant. On donne à ce fruit le nom de néfle; avant la maturité, il est d'une saveur âpre et désagréable; on ne le laisse pas mûrir sur l'arbre, mais sur la paille.

On trouve le *néflier* dans les bois et dans les haies. Le sol qui convient à cette culture est une terre grasse et humide. Il demande une exposition au nord; il prospère près des eaux et résiste bien au froid. Le genre *néflier*, assez mal défini, est resté longtemps confondu avec le genre *crataegus* et plusieurs autres genres voisins. Malgré les nombreux retranchements qu'il a subis, le genre *néflier* comprend encore un assez grand nombre d'espèces; nous nous contenterons de mentionner les deux principales. Le *néflier d'Allemagne*, qui est considéré comme le type du genre, est un petit arbre ou un grand arbrisseau, dont la tige, irrégulière, fournit des rameaux tortueux. Ses feuilles sont entières; ses fleurs sont blanches, légèrement rosées, grandes, solitaires à l'extrémité des petits rameaux et le long des grands; le calice et les pédoncules sont cotonneux; le fruit est arrondi et un peu aplati en dessus. Cet arbre croît dans les bois de France, d'Allemagne et du midi de l'Europe; il offre plusieurs variétés, parmi lesquelles il faut citer le *néflier* à gros fruit ou *néflier* de Nottingham. Le *néflier* du Japon ou *bi-bassier*, dont on a fait un genre sous le nom d'*ériobotrye*, présente dans son pays une tige élevée, couronnée par une tête étalée; à Paris, c'est un arbrisseau de 8 à 10 pieds. Ses rameaux sont cylindriques, cotonneux; ses feuilles, de forme ovale aiguë, sont dentées à leurs bords; luisantes en dessus, elles sont cotonneuses en dessous, de même que les calices, lesquels sont entourés de bractées; les fleurs, de couleur blanche, sont disposées à l'extrémité des rameaux, sur des pédoncules plus ou moins dressés. Les fruits, jaunes à la maturité, ont une saveur agréable. Ils renferment deux graines. Ce *néflier*, originaire de Chine et du Japon, a été apporté à Paris en 1784. C'est un de nos plus jolis arbres d'ornement. Dans le midi de la France, ses fruits atteignent très-bien la maturité.

Les *néfliers* se multiplient de graines, de greffes, de marcottes, de rejets; on les greffe vers la fin de l'été, en écusson sur l'aubépine, le poirier, le cognassier sauvage.

NÉFOND s. m. (né-fond). Grande étendue de sable, en Arabie.

NÈGA s. m. (né-ga). Bot. Nom vulgaire du ragoumnier ou cormier du Canada.

NÈGAPOEAU s. m. (né-ga-no-po). Comm. Sorte de toile de coton fabriquée dans l'Inde.

NEGAPATAM, ville de l'Indoustan anglais (Madras), à l'embouchure d'un bras du Cavery; port sur le golfe du Bengale, à 260 kilom. S.-S.-E. de Madras, à 90 kilom. S. de Pondichéry; par 10° 45' de latit. N. et 77° 28' 11" de longit. E. La rivière peut recevoir de petits bâtiments; mais une barre, qui se trouve à son entrée, est dangereuse à traverser et, à environ 4 kilom. S.-E. de l'embouchure de cette rivière, il y a un bas-fond assez étendu, couvert de trois à six brasses d'eau; l'ancre se présente à 1 kilom. de la côte. Cette ville était dans l'origine qu'un petit village, qui fut fortifié et agrandi par les Portugais; il fut enlevé à ceux-ci, en 1660, par les Hollandais, qui en augmentèrent les fortifications et y érigèrent des établissements publics. Le commerce de cette place s'accrut d'une manière remarquable, et Negapatam devint le chef-lieu des possessions hollandaises dans l'Inde. Les Anglais s'en emparèrent en 1781, et la cession formelle leur en fut faite en 1783.

NÉGATEUR, TRICE adj. (né-ga-teur', tri-se — lat. *negator*; de *negare*, nier). Qui est, qui est porté à nier : *Je n'ai pas l'esprit NÉGATEUR* ni le caractère gendarme. (F. de Gir.)

— Substantif. Personne qui nie, qui a l'habitude de nier : UN *NÉGATEUR* de toutes choses.

— s. m. Hist. relig. Nom donné par les premiers chrétiens à celui qui reniait le Christ au milieu des tourments.

NÉGATIF, IVE adj. (né-ga-tif, ive — lat. *negativus*; de *negare*, nier). Qui exprime une négation. *Particule négative*. Terme *NÉGATIF*. Proposition *NÉGATIVE*.

— Qui exprime ou caractérise le non-être, l'absence d'un fait. *Vérité négative*. *L'absence de la douleur est un plaisir négatif*. *Le pire des caractères est celui de n'en avoir aucun*; c'est le caractère *NÉGATIF*. (La Bruy.) Une preuve positive n'est-elle pas plus forte que toutes les preuves négatives? (B. de St-P.) Les vérités négatives sont à la portée de tout le monde. (Chateaub.) L'ingratitude est un état *NÉGATIF*, une apathie coupable de l'âme. (Alibert.) Ne vous assurez pas sur ces vertus négatives qui consistent uniquement à ne pas faire de mal. (J. Simon.) La jouissance *NÉGATIVE* d'exister sans souffrir peut, à ce qu'il semble, s'acquiescer par la vue de la destruction ou des tourments d'autrui. (Prévost-Paradol.)

— Qui refuse, qui a l'habitude de refuser : *Un homme NÉGATIF*. *Une femme NÉGATIVE*. *Ce sens a vieilli*.

— *Loi négative*, Celle qui défend de faire une chose.

— *Avoir voix négative*, Avoir le droit de s'opposer à quelque chose, sans pouvoir en imposer une autre.

— Hist. *Droit négatif*, Droit que s'attribuait le petit conseil de Genève de rejeter les représentations faites par les citoyens. *Citoyen négatif* ou substantif. *Négatif*, Membre ou partisan du petit conseil de Genève.

— Jurispr. *Peines négatives*, Celles par lesquelles on exclut certaines personnes des honneurs, des dignités, sans leur infliger aucune peine directe et positive.

— Théol. *Commandement négatif*, Commandement qui défend de faire une chose. *Le Schisme négatif*, Celui dans lequel on se contente de rejeter certains dogmes ou certaines pratiques d'une Eglise, sans s'en séparer et sans former une autre société. *Hérétique négatif*, Celui qui refusait d'avouer les opinions qui lui étaient imputées par l'inquisition.

— Gramm. *Verbe négatif*, Une des formes du verbe *turc*, dans laquelle, au moyen de l'insertion d'une lettre, le sens du verbe devient négatif. *Particule négative*, Particule exprimant une négation, comme *non*, *ne*, *point*.

— Mathém. Se dit d'une quantité retranchée de zéro, c'est-à-dire que l'on compte dans un sens opposé à celui dans lequel sont comptées les quantités positives : *Si deux moindres parcourent le même chemin en sens inverse, le chemin parcouru par l'un sera positif, le chemin parcouru par l'autre négatif*. Une dette est une créance *NÉGATIVE*, et une créance est une dette *NÉGATIVE*. Le produit de deux quantités *NÉGATIVES* est positif.

— Physiq. *Electricité négative*, Nom de l'une des deux électricités qu'on a reconnues dans les corps non électrisés, celle qu'on a primitivement développée dans les corps résineux. *Éléments négatifs*, Disques de cuivre d'une pile galvanique. *Pôle négatif*, Pôle d'une pile par lequel se dégage l'électricité négative. *État négatif*, État d'un corps dans lequel se manifeste seulement l'électricité négative. *Foyer négatif*, Foyer d'une lentille situé du côté opposé à la source de la lumière.

— Chim. *Electro-négatif* ou simplement *Négatif*, Se dit des corps qui, après leur décomposition par la pile, se rendent au pôle positif de celle-ci : *L'oxygène est le corps le plus ELECTRO-NEGATIF*. *Travail négatif*, Fermentation avec absorption de chaleur.

— Photogr. *Epreuve négative*, Epreuve dans laquelle les noirs du modèle sont remplacés par des blancs et les blancs par des noirs : Les *ÉPREUVES NÉGATIVES* sur verre servent à tirer des épreuves positives.

— Géogr. *Delta négatif*, Espèce d'embouchure d'un fleuve, qu'on nomme plus communément *estuaire*, et qui consiste en une espèce de golfe ayant la forme d'un arc.

— Bot. *Caractères négatifs*, Caractères d'une plante consistant dans l'absence de certaines parties.

— s. f. Proposition qui nie : *L'un soutenait l'affirmative et l'autre la négative*. (Acad.) *Demeurer persister dans la négative*. (Acad.) *L'affirmative et la négative de presque toutes les opinions ont leur probabilité*. (Pasc.)

— Par ext. Refus : *Il s'en est encore des instances, mais en vain, Sa Majesté demeurant toujours dans une NÉGATIVE absolue*. (La Roche.)

Au sexe féminin sied bien la négative. J.-B. ROUSSEAU.

— Se tenir sur la négative, Refuser constamment; persister dans un refus.

— Gramm. Mot qui sert à nier : *Non*, *ni*, *ne* sont des *NÉGATIVES*.

Et tous vos beaux dictons ne servent pas de rien, — De pas mis avec rien tu fais la récidive, Et c'est, comme on l'a dit, trop d'une négative. MOLÈRE.

— Encycl. Mathém. *Négatif* veut dire qu'il faudrait soustraire, mais qui ne peut plus être retranché par suite de l'absence de rien de positif. L'homme qui n'a rien, mais ne doit non plus rien, n'est pas dans la même situation que celui qui n'a rien, mais qui doit; le second a du *négatif*.

Négatif signifie encore qui est au-dessous de zéro, c'est-à-dire qui n'atteint pas la limite conventionnelle à partir de laquelle on compte positivement. Les grands corps qui n'ont pas de limite inférieure, comme le temps, la température d'un corps, ne peuvent être comptés qu'à partir d'une origine fixée plus ou moins arbitrairement; elles sont positives ou négatives selon qu'elles dépassent cette origine ou qu'elles restent en deçà. Ainsi, si l'on compte positivement le temps à partir d'une certaine époque, on comptera négativement celui qui se sera écoulé avant cette époque. De même, la température d'un corps plus froid que la glace fondante est *négative*, etc.

En géométrie, le *négatif* est l'opposé, comme sens, au positif. Les longueurs, les surfaces et les volumes sont également capables du signe *négatif*. Ainsi, qu'un point mobile parcourt une ligne droite ou courbe, pour indiquer la

place où il se trouve à une certaine époque, on donnera la distance qui le sépare, sur sa trajectoire, d'un point fixe marqué à l'avance. Le sens positif étant convenu, on comptera la distance négativement si elle est dans le sens contraire. Si, la base d'un rectangle restant constante et fixe de position, on fait varier la hauteur, on comptera cette hauteur positivement dans un sens et négativement dans l'autre; en même temps on comptera positivement la surface du rectangle si sa hauteur s'étend dans le sens positif, négativement dans le cas contraire. La même chose peut se dire du parallélogramme, etc.

Lorsque la dernière opération indiquée dans une formule algébrique est une soustraction impossible, on dit que cette formule représente une quantité négative ou un nombre négatif.

On dit qu'une solution d'un problème est négative lorsque les formules fournissent, pour quelques-unes des inconnues, des valeurs négatives.

Un même problème peut être possible lorsque les données satisfont à de certaines conditions et devenir impossible dans le cas contraire. Le nombre des solutions que comporte un problème peut aussi changer selon que les données remplissent telles ou telles conditions. Or, on ne peut généralement pas préjuger les conditions de la question qu'on traite; il serait surtout difficile de déterminer à l'avance le nombre de solutions différentes que cette question comporte. La seule méthode générale qui puisse permettre de lever ces difficultés dans tous les cas consiste essentiellement à n'en pas tenir compte; à traiter, par conséquent, comme possibles toutes les questions imaginables. Il n'y a pour cela qu'à introduire dans les calculs les données sous forme littérale et à n'introduire d'avance aucune hypothèse sur les relations de grandeur de ces données entre elles. Lorsqu'on a obtenu les formules algébriques des calculs numériques qui résoudraient l'effectif pour obtenir les valeurs des inconnues, l'étude de ces formules suffit pour reconnaître après coup les conditions auxquelles le problème est lui-même possible, le nombre et la nature des solutions qu'il comporte dans chaque cas. Telle est l'origine commune des solutions dites négatives ou imaginaires.

— *Calcul des quantités négatives.* Lorsque le problème qu'on se propose est impossible, les équations posées, n'ayant pas de solutions proprement dites, n'expriment qu'un desideratum impossible à satisfaire; les lettres employées pour figurer les inconnues ne représentent que des êtres idéaux; les choses égales dans chaque équation manquent d'existence; les opérations qu'on simule sur ces choses sont donc entièrement chimériques; enfin toutes les transformations qu'on essaye de faire subir aux conditions inscrites dans l'énoncé ne fournissent que des résultats symboliques.

Et cependant tous ces calculs présentent une utilité réelle, puisqu'ils peuvent seuls permettre d'arriver à conclure d'une manière certaine à l'impossibilité de résoudre le problème.

On voit par là combien il doit arriver souvent que les opérations algébriques ne se trouvent être, en définitive, que des transformations ou combinaisons de pure forme sur des lettres et des signes. Ces nouvelles opérations ne seraient évidemment plus définies par la valeur des résultats qu'elles doivent fournir, puisque ces résultats, habituellement, n'auront pas plus de réalité que les données mêmes dont ils auront été formés. D'un autre côté, il serait absurde de tenter des démonstrations *a priori* des règles à suivre dans un pareil calcul; le but en est indiqué dans ce qui vient d'être dit; les conditions dans lesquelles il doit être fait se déduisent logiquement et rigoureusement de la considération du but à atteindre. Comme il ne s'agit plus de opérations sur des formes, chacune d'elles devra être définie par la forme du résultat qu'elle donnera. Et tandis que, précédemment, la règle à suivre pour obtenir un résultat défini se déduisait de la notion de ce résultat, au contraire, maintenant, la définition du résultat sera une conséquence de la règle suivie pour faire l'opération.

Toutes les règles du calcul algébrique sont renfermées dans cet énoncé général: « Une opération algébrique est une transformation qui n'altère pas la valeur arithmétique du résultat ou la grandeur représentée, si cette grandeur existait, c'est-à-dire si les lettres représentaient des choses réelles et que les opérations indiquées fussent toutes possibles. » Cette règle générale suffira naturellement pour qu'on puisse prévoir dans tous les cas les résultats des diverses opérations; elle est fondée sur la nécessité d'établir les calculs d'une façon identique, soit que le problème soit actuellement possible ou impossible, afin d'arriver dans tous les cas aux mêmes formules des inconnues.

Définissons d'abord la valeur d'un polynôme dans lequel la somme des parties soustractives l'emporterait sur celle des parties additives; cette valeur est la différence absolue des deux sommes, affectée du signe moins.

Si, dans chacun des polynômes soumis en même temps à un même calcul, la somme des termes additifs l'emporte toujours sur la

somme des termes soustractifs, les opérations algébriques effectuées correspondront à des opérations arithmétiques dont l'effet est connu d'avance. Au contraire, si, dans quelques-uns des polynômes soumis au calcul ou dans tous, la somme des termes soustractifs l'emporte sur celle des termes additifs, la question sera de savoir comment la valeur arithmétique du résultat se déduirait en nombre et en signe des valeurs arithmétiques des différents polynômes.

Il suffit d'énoncer les faits en ce qui concerne l'addition et la soustraction. « La somme de deux polynômes négatifs a pour valeur la somme de leurs valeurs absolues prise négativement; la somme de deux polynômes, l'un positif, l'autre négatif, a pour valeur absolue la différence des valeurs absolues de ces deux polynômes et pour signe celui du plus grand des deux en valeur absolue. La différence de deux polynômes de signes contraires se forme; en nombre, de la somme des valeurs absolues de ces polynômes et, en signe, de celui du polynôme dont on doit soustraire; tandis que la différence de deux polynômes de même signe se forme, en nombre, de la différence de leurs valeurs absolues et, en signe, de celui du polynôme dont on doit soustraire, s'il est le plus grand, et du signe contraire dans l'autre cas. »

Occupons-nous du produit de deux polynômes A — B et C — D, dans lesquels A et C designent les sommes des parties additives, B et D celles des parties soustractives. Le produit algébrique, développé conformément à la règle, sera toujours

$$AC - BC - AD + BD.$$

Supposons d'abord que le multiplicande A — B soit négatif et le multiplicateur C — D positif; ne pouvant pas apprécier directement la valeur arithmétique du produit, nous recourons au produit de B — A par C — D, produit bien défini, puisqu'il proviendra de deux facteurs positifs.

Ce produit est

$$BC - BD - AC + AD.$$

Or, en le comparant à l'autre, on voit qu'ils sont composés des mêmes termes, affectés de signes contraires; leurs valeurs arithmétiques sont donc égales et leurs signes contraires; il en résulte évidemment que « le produit, algébriquement fait, de deux polynômes de signes contraires se forme, en nombre, du produit des valeurs absolues de ces polynômes et à le signe moins. »

Supposons maintenant les deux facteurs négatifs; pour exprimer dans ce cas la valeur du produit

$$(A - B) \times (C - D),$$

qui sera toujours

$$AC - BC - AD + BD,$$

nous le comparerons au produit

$$(B - A) \times (D - C),$$

qui nous est connu comme devant représenter le produit arithmétique des valeurs des deux polynômes multipliés, puisqu'ils sont alors positifs.

Ce nouveau produit est

$$BD - AD - BC + AC;$$

or, en le comparant à celui qui devait nous occuper, on voit qu'ils ne diffèrent que par l'ordre des termes, c'est-à-dire qu'ils ont même valeur.

« Le produit de deux polynômes négatifs est donc positif et a pour valeur le produit des valeurs absolues des deux facteurs. »

En généralisant les règles qui viennent d'être énoncées, on en conclura que « le produit de tant de polynômes qu'on voudra est positif ou négatif, selon que le nombre des facteurs négatifs est pair ou impair; d'où l'on tire encore cette conséquence importante que « le signe d'un polynôme n'influe pas sur celui de ses puissances paires, qui sont toutes positives, et se conserve dans ses puissances impaires. »

Pour ce qui concerne la division, comme, lorsqu'elle donne un quotient entier exact, le dividende est le produit du diviseur par le quotient, il suffit de dire sans démonstration que le quotient est positif quand le dividende et le diviseur sont de même signe, et négatif lorsqu'ils sont de signes contraires.

Soit qu'on opère sur des expressions littérales, pour ne remplacer qu'à la fin les lettres par des nombres, soit qu'on introduise dès le début ces nombres dans le calcul, les résultats définitifs seront toujours identiques, pourvu que, d'une part, les transformations algébriques et, de l'autre, tous les calculs arithmétiques aient été faits conformément aux règles.

— *Interprétation des solutions négatives.* Lorsque les équations d'un problème fournissent, pour certaines des inconnues, des valeurs négatives, ce problème est impossible dans le sens strict de son énoncé; mais il arrive le plus souvent que la solution négative obtenue est capable d'une interprétation qui permet de la considérer comme fournissant la solution d'un problème assez peu différent du problème proposé pour qu'on puisse l'y associer, ou de la question même qu'on avait en vue, quand l'impossibilité apparente ne tenait qu'à une fausse interprétation de son énoncé.

L'interprétation des solutions négatives des problèmes comporte deux questions entièrement distinctes, l'une générale, qui consiste

à poser d'une façon abstraite les principes purement algébriques de la méthode, l'autre particulière à chaque genre de questions concrètes, où il s'agit d'appliquer les principes à une réalisation artificielle des résultats négatifs qui, par eux-mêmes, ne sont que des symboles d'impossibilité.

La première question se réduit essentiellement à savoir comment les valeurs négatives des inconnues satisfont aux équations qui les ont fournies, c'est-à-dire comment la substitution devrait en être faite pour que les équations se réduissent à des identités.

Toutes les propriétés algébriques des solutions négatives tiennent à l'identité des méthodes suivies pour résoudre les équations, soit qu'elles doivent donner pour les inconnues des valeurs positives ou négatives. La résolution des équations doit toujours être effectuée sur le type le plus général qu'elles comportent selon leur degré, et si l'on veut traiter les valeurs négatives des inconnues dans les équations qui les auront fournies, il faudra toujours que tous les calculs fussent calqués sur les transformations algébriques qu'on aurait dû faire subir aux équations générales, de manière qu'à tout instant quelconque les deux séries d'opérations fussent données des résultats identiques, partiels ou définitifs, dès qu'on remplacerait les lettres par leurs valeurs.

Les valeurs, soit positives, soit négatives, des inconnues provenant ainsi des mêmes formules littérales, l'unité de provenance servira de définition précise et nette aux solutions négatives et pourra servir de base à leur interprétation. Toutes les propriétés des valeurs des formules qui ne tiendront qu'à la forme conviendront également bien aux solutions positives et aux solutions négatives.

En premier lieu, la règle à suivre pour substituer les valeurs négatives des inconnues dans les équations qui les auront fournies se déduira immédiatement des conditions sous lesquelles seront nées les solutions négatives. En effet, il suffira d'observer que les formules littérales des inconnues, substituées dans les équations proposées, devraient les rendre identiques, pourvu que les calculs fussent faits comme ils devraient l'être si ces formules représentaient des quantités positives; or, l'identification se faisant sous forme littérale, à plus forte raison elle subsistera, quel que valeur que prennent les données et par suite les inconnues, pourvu que les calculs arithmétiques, si on les effectue directement sur les valeurs numériques des inconnues, soient toujours institués de manière à fournir les mêmes résultats qu'auraient donnés les substitutions des formules littérales des inconnues.

Or, nous savons que les puissances paires d'un polynôme négatif sont positives et fournissent les mêmes puissances de la valeur absolue de ce polynôme, tandis que les puissances impaires sont négatives; d'un autre côté, l'addition ou la soustraction d'un polynôme négatif ont pour équivalents la soustraction ou l'addition de sa valeur absolue. La règle pour substituer les valeurs négatives des inconnues peut donc se résumer ainsi: toute puissance paire d'une inconnue négative sera positive, tandis que les puissances impaires seront négatives; d'ailleurs, si le signe apparent d'un terme est +, son signe définitif sera celui qui affecte sa valeur, tandis que, le signe apparent étant —, le signe définitif sera contraire à celui qui affecte la valeur du terme.

Il est facile maintenant de vider la question d'interprétation. Si des équations ont fourni des valeurs négatives pour quelques-unes des inconnues qu'elles contenaient, on obtiendra les équations auxquelles conviendraient les mêmes valeurs prises positivement, en changeant, dans les équations proposées, les signes des termes de degrés impairs par rapport aux inconnues négatives, c'est-à-dire des termes dans lesquels la somme des exposants des inconnues négatives serait impair. Quand on aura fait subir ces modifications aux équations proposées, il sera ensuite ordinairement facile d'établir l'énoncé dont elles seraient la traduction.

— *Réalisation des solutions négatives en géométrie.* L'usage a appris de bonne heure aux géomètres que les solutions négatives des problèmes de géométrie comportaient toujours une interprétation simple, fondée sur l'association des deux idées de changement de sens et de changement de signe. L'inconnue négative portée dans le sens contraire de celui dans lequel on l'aurait portée si elle avait été positive fournit toujours la solution du problème proposé, généralisé. Toutes les fois que les modifications continues que peut subir une figure entraînent des changements de sens dans la disposition des parties, le problème général que l'on se propose, relativement à cette figure, se décomposerait en autant de problèmes particuliers qu'on pourrait distinguer de cas où la disposition fût différente: or, les mêmes formules algébriques, interprétées conformément à la règle des signes, conviendraient également à tous les cas, pourvu que l'on suppose que dans ces formules chaque changement de sens d'une grandeur variable soit accompagné d'un changement de signe de sa valeur; la même règle s'appliquant aussi bien aux inconnues qu'aux données, il en résulte immédiatement que les

valeurs positives et négatives d'une même inconnue, dans deux cas différents, doivent être portées en sens contraire à partir de leur origine commune fixe ou invariable.

Cette règle générale, fruit de l'expérience, a été d'abord obscurcie par des explications mystiques. Carnot a le premier tenté de l'établir directement en formant les tableaux parallèles des modifications subies par la figure, d'une part, et, de l'autre, par la formule qui y convenait. La vérification ainsi instituée, dans des circonstances variées, impose la persuasion et présente d'ailleurs de grands avantages en habituant l'esprit à des considérations d'un ordre élevé, dont les méthodes pédagogiques éloignent au contraire, en vue du mince avantage d'arriver à des démonstrations, rigoureuses il est vrai, mais nullement initiatrices. Quoi qu'il en soit, la démonstration tentée par Carnot dans sa *Géométrie de position* ne pouvait pas être considérée comme définitive; au reste, l'auteur n'avait pas une foi entière dans la règle; il s'est laissé tromper par d'apparentes contradictions, présentées par quelques problèmes, en sorte que son ouvrage ne peut plus être considéré que comme fournissant une méthode pour vérifier la loi, dans l'hypothèse où elle serait juste.

Le général Poncelet, dans ses *Applications d'analyse et de géométrie*, qui forment l'introduction à sa *Théorie des propriétés projectives des figures*, a montré les erreurs de Carnot et rétabli la justesse du principe dans les cas qui avaient paru former exception à la règle; mais l'illustre géomètre, tout en établissant l'autorité de cette règle sur des considérations d'une haute philosophie, conclut en définitive à l'impossibilité d'une démonstration positive.

Cette impossibilité ne nous paraît nullement prouvée; peut-être la démonstration complète du principe restera-t-elle encore longtemps à se dégager; mais on peut, en procédant par catégories, l'obtenir nette et claire dans tous les cas usuels, ce qui suffit complètement.

Les cas importants que présente la théorie se rapportent à la trigonométrie et à la méthode des coordonnées rectilignes ou polaires. M. Marie a donné pour ces trois cas des démonstrations qui paraissent suffisantes, parce que, d'une part, elles écartent toute idée de prétendues conventions, que personne n'a jamais faites, et, de l'autre, mettent en lumière la raison sensible de la règle, au lieu d'en fournir une simple vérification.

La question, en ce qui concerne la trigonométrie, se réduit à montrer que les formules qui donnent $\sin(a \pm b)$ et $\cos(a \pm b)$ conservent bien toujours la même forme apparente, par quelques valeurs que passent les arcs a et b , variables d'une manière continue, pourvu que l'on suppose que chacune des lignes $\sin a$, $\cos a$, $\sin b$, $\cos b$, $\sin(a \pm b)$, $\cos(a \pm b)$ change de signe en même temps que de sens. La démonstration de M. Marie est fondée seulement sur ces deux remarques que, l'un des arcs a ou b croissant d'une manière continue, chacune des six lignes change de sens chaque fois qu'elle passe par zéro, et que chacune des inconnues $\sin(a \pm b)$ et $\cos(a \pm b)$ doit nécessairement passer une fois par zéro et une fois seulement lorsque l'arc $a \pm b$ croît ou décroît de 180°. Il en résulte, par exemple, pour la formule

$$\sin(a + b) = \sin a \cos b + \sin b \cos a,$$

1° que si, a croissant d'une manière continue, $\cos a$ s'annule, le terme $\sin b \cos a$ doit devenir négatif, sans quoi $\sin(a + b)$, qui ne s'est déjà pas annulé dans l'intervalle de 90° qui vient d'être parcouru, ne s'annulerait pas non plus dans l'intervalle suivant de 90°, puisqu'il resterait une somme composée de deux parties qui ne peuvent s'annuler en même temps; 2° que, au moment où $\sin(a + b)$ s'annule, si on n'en changeait pas le signe, il faudrait changer le sens de la différence représentée alors par $\sin a \cos b + \cos a \sin b$; 3° que, au moment où $\sin a$ s'annule, le terme $\sin a \cos b$ devra devenir négatif, sans quoi $\sin a \cos b + \cos a \sin b$ s'annulerait encore dans l'intervalle suivant de 90°. Chacun des trois termes de la formule doit donc changer de signe chaque fois qu'il passe par zéro, et comme alors la ligne qui vient de s'annuler change de sens, il en résulte bien la coïncidence parfaite des changements de sens et de signes.

Quant à la géométrie analytique, M. Marie remarque, en ce qui concerne les coordonnées rectilignes, que, si l'on réunit pour en former un lieu les points correspondants aux solutions positives d'une équation et que l'on transporte ensuite en avant l'origine des coordonnées, pour retrouver l'ancien lieu, dans l'équation nouvelle de la branche de courbe restée comprise dans le premier angle des axes, il faudra bien construire conformément à la règle les solutions négatives de cette nouvelle équation.

Relativement aux coordonnées polaires, il suffit de constater que le lieu complet, fourni par une équation en coordonnées rectilignes, ne se retrouve intégralement, dans l'équation polaire correspondante, qu'autant qu'on fait usage à la fois des solutions positives et négatives de cette dernière, en renversant d'ailleurs le sens des rayons négatifs.

NÉGATION s. f. (né-ga-si-on — lat. nega-

lio; de negare, nier). Action de nier : Toute proposition contient affirmation ou négation. (Acad.) Il y a du vrai dans toutes les erreurs, parce que toute négation renferme une affirmation. (L'abbé Bataillon.) Ce qui distingue le protestantisme, c'est la négation de toute autorité supérieure à la raison individuelle. (Oll.) Douter, c'est hésiter entre l'affirmation et la négation. (P. Janet.) Toute négation implique une affirmation préalable. (Proudh.)

— Esprit d'opposition contre ce qui est généralement cru : L'homme qui s'endort dans l'indifférence de la vérité est vil, celui qui s'émoussait dans une négation cynique est insensé ou pervers. (G. Sand.)

— Absence d'une qualité, fait qui en exclut un autre : On peut dire, d'une façon générale, que le froid est la négation de la vie. (P. Villon.) La liberté des cultes, c'est la négation de toute religion. (Cobins.) Une assemblée souveraine est toujours une monstruosité; c'est la négation du droit. (Cobins.) L'erreur n'est que la négation d'une vérité connue. (Lamenn.) Le communisme est la négation même de la société dans sa base. (Proudh.) Le droit divin est la négation du droit populaire. (E. de Gir.) Le suffrage restreint est la négation même du principe démocratique. (Vacherot.)

— Gramm. Mot qui sert à nier : En latin, deux négations valent une affirmation. (V. Voir les notes sur les mots NE, PAS et POINT.

NÉGATIF adv. (né-ga-ti-ve-man — rad. négatif). D'une façon négative, en niant : Répondre négativement.

— Par l'absence de la chose opposée, non par l'existence de la chose elle-même : Les Français sont libres négativement. (P. Lorrain.)

NÉGATIVITÉ s. f. (né-ga-ti-vi-té — rad. négatif). Physiq. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité négative.

NÉGAtoire adj. (né-ga-toi-re — du lat. negare, nier). Qui sert à nier, à refuser : Formule négatoire.

— Jurispr. Action négatoire, Action par laquelle on veut faire déclarer que la partie adverse n'a pas tel ou tel droit.

NÈGE s. m. (né-je). Nom donné par des voyageurs à certains prêtres séculiers du Japon.

— Navig. fluv. Nom du plus fort des châtiments d'un train de bois. (On dit aussi NAGE.

NÉGLEIN (Jonchm), érudit allemand, né à Nuremberg en 1675, mort en 1749. Après avoir visité la Hollande et l'Angleterre, il remplit diverses fonctions pastorales et devint, en 1724, professeur d'éloquence et de poésie au collège de Sainte-Egide, à Nuremberg. Ses principaux ouvrages sont : *Thesaurus numismaticus hodiernorum* (Nuremberg, 1700-1710, in-fol.) ; *Astorgia metricea* (Nuremberg, 1710) ; *Ulysses literarius* (1720) ; la *Doctrine sur le ministère du prédicateur* (1738).

NÉGEON s. m. (né-jon). Vitis. Variété de raisin de la Champagne.

NÉGHOBARRA s. m. (né-go-ba-ra). Ornith. Oiseau du genre héronnaire, famille des cerniottes ou grimpereaux, qui habite la Nouvelle-Zélande. (On l'appelle aussi moqueur.

— Encycl. Le *néghobarra* est un oiseau grimpereau, du genre héronnaire et de la famille des cerniottes. Sa longueur totale est d'environ 0m,15 ; par la taille et le volume, il ressemble assez à la grive ; son plumage est d'un vert olive en dessus, avec les penons bruns bordés de vert, et d'un jaune blanchâtre en dessous ; il a une tache entre l'œil et le bec, qui est brunâtre ; la queue est fourchue et les pieds bleuâtres. Cet oiseau habite les îles de l'Océanie et plus particulièrement la Nouvelle-Zélande. Son chant est très-varié et présente quelques apparences d'imitation, qui ont valu à cet oiseau le nom vulgaire de moqueur. Ses mœurs sont, du reste, très-peu connues.

NÉGIOTH s. m. (né-ji-not). Mus. anc. Nom générique des instruments à cordes chez les Hébreux.

NÉGLIGÉ, **ÉE** (né-gli-jé) part. passé du v. Néglier. Traité avec peu de soin : Une affaire négligée. Des cultures négligées. Une mise négligée. Une éducation négligée. La menace d'un rhume négligé est, pour les médecins, ce que le purgatoire est pour les prêtres, un Pérou. (Chamfort.) Les jones ne se montrent dans les terres arables que lorsqu'elles sont souillées d'une culture fort négligée. (M. de Dombasle.)

Les parfums négligés se perdent dans les airs.

DELLER.

— Traité sans égards : Un hôte négligé par les maîtres de la maison. Elle s'est crue négligée et a écouté un autre amant.

— Exempt de recherche, exempt d'apprêt : M. Scarron est aimable, belle, bon et négligé ; on cause fort bien avec elle. (Mme de Sév.) La vertu simple et négligée trouve peu d'adorateurs. (D'Alembert.) Il y a des grâces négligées qui plaisent plus que des beautés régulières. (St-Jérôme.)

— Mis, vêtu avec négligence : M. Cornille était assez grand et assez fin, l'air fort simple et fort commode, toujours négligé et peu curieux de son extérieur. (Fonten.)

— s. m. Ce qui est négligé, genre négligé, abandon : Le NÉGLIGÉ sied à la tribune. (Cormen.) L'appareil de la dignité, l'éclat de la publicité aversissent l'âme de se roidir et l'aident à se posséder : le NÉGLIGÉ de la familiarité, l'ombre de la domesticité l'invitent à se défendre et l'accoutument à s'oublier. (Moreau.)

— Vêtement d'homme ou de femme, que l'on met chez soi lorsqu'on n'est pas en toilette :

... Une belle emprunte avec adresse,

D'un tendre négligé, la piquante mollesse.

MARIMONT.

Un simple négligé, par l'amour inventé,

Relève innocemment l'éclat de la beauté,

ROCHON DE CHAMANNES.

— Fig. Absence d'apprêt, de recherche, de fini : Un beau NÉGLIGÉ plaît souvent plus qu'une froide correction. (Acad.) Rien de plus aimable que l'esprit en NÉGLIGÉ. (Ch. Lomoso.)

NÉGLIGEABLE adj. (né-gli-ja-ble — rad. néglier). Qui peut être négligé sans grand inconvénient : Ce soin n'est pas NÉGLIGEABLE.

— Mathém. Quo l'on peut négliger, supprimer en restant dans les limites de l'approximation que l'on a en vue : Un facteur est souvent NÉGLIGEABLE quand il est très-voisin de l'unité. Dans un résultat exprimé en francs, les décimales au delà de la deuxième sont généralement considérées comme NÉGLIGEABLES.

NÉGLIGEMENT s. m. (né-gli-je-man — rad. néglier). Action de néglier : Concluons-nous qu'un ouvrage de peinture est fait par le hasard, quand on y remarque des ombres ou même quelque NÉGLIGEMENT de pinceau ? (Fon.) Il l'ius.

NÉGLIGEMENT adv. (né-gli-ja-man — rad. néglier). Avec négligence : Travailler NÉGLIGEMENT.

Ah ! la grâce se sent et ne s'explique pas !

C'est cette fleur qu'on voit négligemment éclore,

Et qui, prête à s'ouvrir, semble hésiter encore.

DELLER.

— Avec un certain ton d'indifférence : Il répondait NÉGLIGEMENT qu'il n'avait pas d'en occuper.

NÉGLIGENCE s. f. (né-gli-ja-n-se — lat. negligentia; de negligere, néglier). Défaut de soin, d'exactitude, d'application : Une extrême NÉGLIGENCE, il est d'une NÉGLIGENCE impardonnable. Toute NÉGLIGENCE peut être fatale à une petite fortune. (Condorcet.) C'est visiblement pour cacher la NÉGLIGENCE de son instruction que Napoléon a rendu son écriture indechiffable. (Chateaub.) La familiarité est voisine de la NÉGLIGENCE et choque dans un livre grave. (S. de Sacy.) Nonchalance : Elle dit les choses si languissamment et avec une telle NÉGLIGENCE, qu'elle ne daigne pas former les paroles. (P. des Raux.)

— Miso négligée : L'excellence de la NÉGLIGENCE étouffe la beauté. (Mme de Sév.) Une trop grande NÉGLIGENCE comme une excessive parure, dans les vieillards, multiplie leurs rides et fait mieux voir leur caducité. (La Bruy.)

— Littér. et B.-arts. Faute résultant du défaut de soin : Les NÉGLIGENCES du style. Ce livre fourmille de NÉGLIGENCES. Ce beau tableau est déparé par de graves NÉGLIGENCES. On pardonne les NÉGLIGENCES, mais non pas les solécismes. (Volt.) Il faut, dans la poésie élégiaque, de l'abandon sans NÉGLIGENCE et de la coloris sans fard. (Parny.) Il manque d'apprêt, de recherche, petite faute, petit oubli, souvent volontaire, et n'ayant pour effet de dégrader l'effort du travail : Il échappe même quelquefois à Massillon, soit dans les expressions, soit dans les tours, soit dans la mélodie si touchante de son style, des NÉGLIGENCES qui ont peut appeler heureuses, parce qu'elles achèvent de faire disparaître non-seulement l'empreinte, mais jusqu'au soupçon du travail. (D'Alembert.) Il y a des NÉGLIGENCES arrangées et de la simplicité à prétention. (Favart.)

NÉGLIGENT, **ENTE** adj. (né-gli-jun, ante — lat. negligens; de negligere, néglier). Qui a de la négligence, qui manque de soin : Ecouter NÉGLIGENT. Employés NÉGLIGENTS. Tandis que les prophètes ont existé pour maintenir la loi, le peuple a été NÉGLIGENT ; mais depuis qu'il n'y a plus eu de prophètes, le sédo a succédé. (L'asc.) Qui est fait avec négligence, qui est inspiré par la négligence : Une conduite NÉGLIGENTE. Une administration NÉGLIGENTE.

— Substantif. Personne négligente : Vous n'êtes qu'un NÉGLIGENT.

NÉGLIGER v. a. ou tr. (né-gli-je — lat. negligere, mot qui vient de nec, ni, ne, et de legere, prendre, cueillir. Prenez un e après le g, devant les voyelles a, o.) Il néglige, nous négligeons. Traiter avec peu de soin, omettre par négligence : Néglier ses affaires. Néglier ses devoirs. Néglier le soin de ses intérêts. Cet auteur NÉGLIGE trop son style. Ce que l'on cherche ou le trouve ; mais ce qu'on NÉGLIGE nous échappe. (Sophocle.) L'air de fierté et de brutalité est l'air d'un homme qui s'estime beaucoup et qui NÉGLIGE assez l'estime des autres. (Molière.) S'attacher aux choses importantes n'est pas un motif pour NÉGLIGER les détails. (La Rochef.) On soigne sa toilette par vanité ; mais souvent on la NÉGLIGE par orgueil. (Lafontaine.) Il y a toujours, entre les extrêmes, un milieu que l'on NÉGLIGE souvent aux dépens de la vérité. (Gérusez.) Néglier

le style, c'est ne pas aimer assez les idées qu'on veut faire adopter aux autres. (Béranger.)

Les braves, enfin, sont des discours frivoles,

Et qui songe aux effets néglige les paroles.

CORNEILLE.

Un auteur n'est jamais parfait

Quand il néglige d'être aimable.

DE BERNIS.

— Il ne pas cultiver, ne pas développer : Néglier les dispositions qu'on a reçues de la nature. Il Omettre par négligence, ne pas user de : Néglier de s'essuyer les pieds. Ne Néglier aucun moyen de succès. Néglier une excellente occasion. L'homme glorieux ne Néglier rien de ce qui peut étayer son orgueil ou flatter sa vanité ; on le reconnaît à la richesse ou à la recherche de ses ajustements. (Buff.) Tout est également frivole en ce monde ; mais il y a des inutilités qui passent pour solides, et ces inutilités-là ne sont pas à Néglier. (Volt.) Consulter est un moyen de parler de soi qu'on Néglier rarement. (Béranger.)

Quand l'Etat nous confie une place importante, Rien n'est à négliger pour remplir son attente.

DESFORÈS.

— Ne pas voir assez assidûment ou aussi souvent que l'exigeraient les relations sociales ou de famille : Néglier ses amis. Laisser de côté, ne pas traiter avec assez d'égards ou de soins, ne pas s'occuper assez de : Néglier ses convives. Le Parisien Néglier quelquefois sa femme et même ses enfants, mais il aime toujours beaucoup les hirondelles. (Doré.)

On néglige aisément un homme qui néglige.

CORNEILLE.

— Il ne pas aider, ne pas secourir : Tel soulage les misérables qui Néglier sa famille. (La Bruy.)

— Manège. Néglier son corps, Prendre une mauvaise attitude à cheval.

— Mathém. Omettre dans le calcul, comme ne pouvant influer sensiblement sur le résultat : Dans les calculs d'approximation, on Néglier les quantités extrêmement petites. (Acad.) Combien de calculs pèchent dans leur ensemble, parce qu'on n'a compté que les unités en Néglier les fractions ! (Legendre.)

Se négliger v. pr. Etre, pouvoir être négligé : Il est des devoirs qui ne peuvent se Néglier, qui ne se NÉGLIGENT pas.

— N'avoir pas soin de sa personne, de sa mise : Dans l'âge où je suis, on ne doit moins Néglier que dans la fleur de l'âge. (Mme de Sév.) Il ne pas prendre soin de sa santé : Avec une telle maladie, il ne faut pas se Néglier.

— S'occuper moins exactement de son devoir, de sa profession, de son travail : Ce écarter commence à se Néglier.

Un nouveau maître vint ; ses gens se négligèrent.

VOLTAIRE.

— Se voir, se visiter plus rarement, se refroidir dans les relations que l'on a ensemble : Des amis qui commencent à se Néglier.

NÉGO (Je nie), Formule de l'ancienne argumentation scolastique, que l'on emploie quelquefois sur le ton de la plaisanterie. V. DISTINGUO, NÉGO CONSEQUENTIUM.

NÉGOCE s. m. (né-go-se — lat. negotium). L'étymologie de *nec* ou *neg*, pas de loisir, n'est pas admissible. La racine sanscrit *ni*, gluer, échanger, en composition avec *ni*, préfixe, rendrait peut-être compte de *negotium*, si le *th* cérébral sanscrit provient d'un *t* dental. La langue sanscrite nous fournit précisément une formation analogue pour un synonyme de *negotium* : de la racine *me*, échanger, combinée avec le même préfixe *ni*, dérivent en effet *nimaya*, *vinimaya*, échange, commerce). Ensemble des opérations auxquelles se livre un commerçant : S'adonner au NÉGOCE. Le NÉGOCE est l'esprit de notre temps. (St-Marc Girard.) La Banque est la reine de l'industrie comme du NÉGOCE. (Proudh.)

— Fig. Industrie messante, honteuse : Je fais plus de cas d'un bon vers que du NÉGOCE de la politique. (Volt.) Moyens que l'on prend pour faire réussir une chose, pour en tirer du profit : Si votre corps est une hostie qu'il faut immoler à Dieu, conservez-lui une hostie vivante ; si c'est un talent précieux qui doit profiter entre ses mains, mettez-le de bonne heure dans le NÉGOCE. (Boss.)

— Syn. Négoces, commerce, trafic. V. COMMERCER.

NÉGOCIABILITÉ s. f. (né-go-si-a-bi-li-té — rad. négociable). Comm. Qualité de ce qui est négociable : La NÉGOCIABILITÉ d'un billet.

NÉGOCIABLE adj. (né-go-si-a-ble — rad. négocier). Comm. Qui peut être négocié : Papier NÉGOCIABLE. Effet NÉGOCIABLE. Billet NÉGOCIABLE.

NÉGOCIANT, **ANTE** s. (né-go-si-a-n, ante — rad. négocier). Celui qui négocie, qui fait le négoce, le commerce en grand : Un riche NÉGOCIANT. Un NÉGOCIANT en denrées coloniales. Les NÉGOCIANTS ordinaires envoient à grands frais et à grands risques des étoffes dans l'orient. Ces belles NÉGOCIANTES faisaient, sans risque, un trafic toujours renaissant de leurs attraits. (Volt.) Chaque citoyen peut et doit connaître son pays, le NÉGOCIANT seul connaît l'univers. (Mirab.) Il n'y a nulle part de NÉGOCIANTS plus consommés que ceux de Boston. (Mich. Chev.) Il le féminin est peu usité.

— Par ext. : Personne qui se livre à un certain trafic : Voltaire et Beaumarchais ne

sont que les chefs de file de ces NÉGOCIANTS d'idées qu'on appelle aujourd'hui des écrivains. (De Custine.)

— Pop. Homme très-riche : Etre *vu* comme un NÉGOCIANT. Négociant au petit crochet, Chiffonnier.

NÉGOCIANTISME s. m. (né-go-si-an-tisme — rad. négocier). Esprit mercantile, égoïsme qui fait préférer les intérêts de son propre commerce à ceux de l'État ; s'est dit surtout pendant la Révolution.

NÉGOCE s. m. (né-go-si-a-te). Fr.-maçon. Franc-maçon d'un rit particulier.

— Encycl. Le rit des *négociants*, ou des sublimes maîtres de l'univers lumineux, était un ordre maçonnique fondé en 1780, en France, par le frère Grand, et qui s'appliquait à faire revivre l'école de Pythagore. Cet ordre, aujourd'hui éteint, se composait de trois degrés ou grades, distingués entre eux par un signe, par un attouchement et par une seule parole. L'initiation était précédée de la purification par les quatre éléments et par des épreuves morales. L'admission n'avait lieu qu'après que les mages s'étaient assurés des progrès du candidat dans les sciences. L'instruction des néophytes appartenait aux mages des ordres relatifs : elle s'exerçait sur la physique, la géométrie, l'astronomie, considérées comme étant les sciences les plus utiles à l'humanité ; les patriarches étaient chargés, non-seulement du culte, mais encore des explications des emblèmes, qui ne devaient rappeler que l'Unité-Dieu et l'immortalité de l'âme, la lumière et les ténèbres, etc.

NÉGOCEUR, **TRICE** s. (né-go-si-a-teur, trice — rad. négocier). Celui, celle qui s'occupe de quelque négociation : La NÉGOCEUR d'un mariage. Les NÉGOCEURS d'un traité. Un habile NÉGOCEUR sait parler ambiguë et d'une manière enveloppée, afin de faire valoir ou de diminuer la force des mots, selon les occasions. (La Bruy.) C'est surtout comme NÉGOCEUR que Mazarin a sa place assurée et véritablement hors d'atteinte. (Steuve.)

— Facteur, chargé des affaires d'un négociant. Vieux dans ces sens.

NÉGOCIATION s. f. (né-go-si-a-si-on — rad. négocier). Art, action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques : Saint Louis était appliqué, modéré, droit et ferme dans les négociations. (Fén.) L'esprit de conversation a développé chez les Français l'esprit plus sérieux des négociations politiques. (Mme de Staël.) Une affaire qu'on négocie : Les grandes négociations ne doivent pas avoir un seul moment d'intermission. (Cal de Richelieu.) Peu de négociations s'achèvent sans argent. (Volt.) Si on veut apporter des principes absolus dans une négociation, toute paix est impossible. (Thiers.)

— Action de négocier une affaire privée ; affaire privée qu'on négocie : La NÉGOCIATION d'un mariage.

— Comm. Trafic de papiers, d'effets de commerce, de valeurs de Bourse : La NÉGOCIATION d'une lettre de change, d'un billet d'ordre. Les agents de change ont à peu près, en droit, sinon en fait, le monopole de toutes les négociations de la Bourse. (Proudh.)

NÉGOCE, **ÉE** (né-go-si-é) part. passé du v. Négocier. Qui est en voie d'arrangement par négociation : Traité de paix NÉGOCE très-actuellement. Mariage NÉGOCE par des amis communs.

— Comm. Mis dans le commerce, passé de main en main : Lettre de change NÉGOCE. Billels NÉGOCE.

NÉGOCIER v. n. ou intr. (né-go-si-é — lat. negotiari; de negotium, affaire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : Vous négociez, que vous négociez). Faire négoce, faire trafic : Il est mis depuis peu à NÉGOCIER dans le Levant. (Acad.)

— Traiter, discuter pour arriver à un accord : Négocier pour la paix. Le mariage n'est pas décidé, on NÉGOCE encore.

— Faire un acte purement commercial ; ne se préoccuper, dans une affaire, que des intérêts d'argent : Epouser une femme pour son bien, ce n'est pas se marier, c'est NÉGOCE. (St-Evrein.)

— v. a. ou tr. Traiter, chercher à arranger par des discussions contradictoires : Négocier un traité de commerce, une ligue offensive et défensive. Négocier un mariage, une vente.

— Passer à un tiers, en parlant d'un effet de commerce : Négocier une lettre de change, un billet à ordre.

— Fig. Trafiquer, chercher à tirer profit de : La vraie modestie recueille naturellement les avantages inhérents à sa nature, mais elle ne les NÉGOCE pas comme une affaire d'intérêt. (Théry.)

Se négocier v. pr. Etre négocié : Le papier sur Londres se NÉGOCE au pair. (Acad.)

NÉGOCEUR, **EUSE** adj. (né-go-si-eur, -euse — rad. négocier). Qui demande de l'adresse, de la présence d'esprit : Chose NÉGOCEUR et soutueuse. (Montaigne.) Vieux mot.

NÉGO CONSEQUENTIUM (Je nie la conséquence). Formule de l'argumentation scolastique. L'emploi en est le plus souvent plaçant. Angélique dit de Thomas Diafoirus que,

« Il est honnête homme, il ne doit point vouloir accepter une personne qui serait à lui par contrainte. Et Thomas de répondre immédiatement : « *Nego consequentiam*, mademoiselle ; je puis être honnête homme et vouloir bien vous accepter des mains de monsieur votre père. »

NEGOMBO, ville de l'île de Ceylan, sur le golfe de Manaar, à l'embouchure du Kalény-Ganga et à 24 kilom. N. de Colombo. Fort et casernes. Commerce de riz, de café, de poivre, de bétel. Cette ville appartient aux Anglais depuis 1796.

NEGONDO s. m. (né-gon-do). Bot. V. NEGUNDO.

NEGORE s. m. (né-go-re). Espèce de bonze du Japon.

NEGOTIUM GESTOR (né-go-si-o-romm-jèstor) — mots lat. qui signif. *gérant d'affaires*. Dr. rom. Celui qui administre le bien d'autrui.

— **Encycl.** La gestion d'affaires a été considérée, en droit romain et en droit français, comme entraînant des obligations formelles de la part de celui qui s'en charge et qui, à Rome, était appelé *negotiorum gestor*. Ce dernier terme est souvent employé en français, parce qu'il répond à une théorie parfaitement connue et que le mot correspondant dans notre langue peut être entendu dans d'autres sens.

A Rome, le *negotiorum gestor* qui avait géré l'affaire d'autrui avait, contre le maître de la chose gérée, l'action *negotiorum gestorum contraria*, et était exposé, de la part de celui-ci, à l'action *negotiorum gestorum directa*. Dans le langage de nos tribunaux, on appelle souvent action *negotiorum gestorum* celle qui naît de la gestion d'affaires, conformément aux articles 1372 et suivants du code civil.

Toutes les personnes libres, un fils de famille, une femme, etc., pouvaient être *negotiorum gestores* ; l'esclave n'était pas responsable des actes qu'il faisait en servitude comme *negotiorum gestor*. Toutefois, s'il y avait dommage causé par son fait, son maître devait souffrir l'action noxale pour indemniser le maître de la chose mal gérée.

Sans entrer dans plus de détails, il nous a paru utile de fixer le sens d'une expression que les plaideurs et les personnes étrangères à la science juridique sont à même d'entendre dans la bouche des avoués, des avocats et des magistrats.

NEGOUSS s. m. (né-gouss). Titre correspondant à celui d'empereur, en Abyssinie. On écrit aussi NÉGUSS.

NEGRAILLE s. f. (né-graille ; il ml.). Par dénigrement. Race des nègres : *Sur regard traduisait assez la défiance que lui inspiraient ses principes de liberté en faveur de la NEGRAILLE.* (Rog. de Beauv.)

NEGRAIS, cap de l'Indo-Chine, empire birman, territoire de Persalm, au S.-O. d'une presqu'île formée par le Persalm et le golfe de Martaban. Temple célèbre consacré au Bouddha.

NEGRAL s. m. (né-gral — rad. *nègre*, par allus. à la couleur). Ornith. Nom vulgaire de la vangoline ou linotte d'Angola.

NEGRE adj. (nè-gré — du lat. *niger*, noir). Qui appartient à la race noire : *Espece NEGRE. Race NEGRE. L'épéu, qui fut employé contre le gros gibier jusqu'au moyen âge, est, chez plusieurs tribus NÈGRES, le seul engin de chasse.* (A. Maury.) Le nègre n'est pas seulement NÈGRE à l'extérieur, mais dans toutes ses parties les plus profondément situées. (Virey.) Un albinos et une femme NÈGRE font un enfant pie. (Maquiel.) Il y a trois races principales : la race caucasienne, la race mongole, la race NÈGRE. (St-Marc Girard.)

— **Mamm.** *Guenon nègre*, *Guenon maure* de l'Inde.

NEGRE, ESSE s. (nè-gré, è-se — du latin *niger*, noir, ténébreux, qui se rapporte probablement au même radical que *noir*, proprement « la mort du jour », « de la racine sanscrit *nag*, détruire, périr, latin *neco*. L'affaiblissement de *a* en *i* se présente déjà dans le sanscrit *nīpa* pour *naça*, nuit, et dans le latin *nīva*, épervier, qui se rattache à la même racine). Individu d'une race dont la couleur est noire : UN NÈGRE. Une NÈGRESSE. Les NÈGRES africains. Les NÈGRES australiens. Le Père Duverrier dit que, si tous les NÈGRES sont canaux, c'est que les pères et mères écrasent le nez à leurs enfants. (Buff.) L'amour excite chez les NÈGRESSES des transports incommuns partout ailleurs, et elles poussent l'audace du plaisir jusqu'à la rage la plus effrénée. (Virey.) La stature du NÈGRE est généralement au-dessous de la moyenne. (A. Maury.) Le NÈGRE est l'image de Dieu taillée dans l'ébène. (Kuller.) Le maître du NÈGRE est l'image du démon taillée dans l'ivoire. (Horace Smith.) Le mulâtre ressemble plus à un NÈGRE qu'à un blanc. (Maquiel.) Le diable des NÈGRES est peint en blanc : j'aime cette représentation. (A. Houdelet.) « Esclave noir employé aux travaux des colonies : Les NÈGRES tremblent sous le fouet du commandeur. »

— **Par anal.** Personne condamnée à un état de misère et d'assujettissement : *Les pauvres sont les NÈGRES de l'Europe.* (Chamfort.)

— **Nègre blanc**, Nom donné quelquefois aux albinos de race noire.

— **Nègre pie**, Albinos de race noire, dont l'albinisme est incomplet : *Les NÈGRES PIUS ou tachés de blanc sur diverses parties de leur corps ressemblent à ces panachures des pétioles et des feuilles de certains végétaux cultivés.* (Virey.)

— **Traite des nègres**, Commerce consistant dans l'achat et la vente des nègres destinés, comme esclaves, aux travaux des colonies.

— **Nègre marron**, l'esclave nègre qui s'est enfui de chez son maître : *Les NÈGRES MARRONS ou fugitifs savent très-bien découvrir de loin et entendre les blancs qui les poursuivent.* (Virey.)

— **Traiter quelqu'un comme un nègre**, Le traiter avec beaucoup de dureté et de mépris : *Les envoyés de Saint-Dominique se plaignaient, devant M. de Villelle, de la façon cavalière dont ils étaient traités par plusieurs journaux. « Les journaux ! les journaux ! dit le ministre, ne voyez-vous pas bien qu'ils me traitent moi-même comme un NÈGRE ? »*

— **Travailler comme un nègre**, Travailler beaucoup, péniblement et sans relâche : *Faire TRAVAILLER ses ouvriers comme des NÈGRES.*

— **Techn.** Couleur tête de nègre, Brun très-foncé.

— **s. m.** Mamm. Nom vulgaire de trois singes, appartenant aux genres cercopitheque, sajou et tamarin.

— **Ichtyol.** Nom vulgaire du thon dans quelques localités.

— **Entom.** Nom vulgaire de quelques papillons diurnes.

— **s. f.** Pop. Expression dont les soldats se servent pour désigner les pucieros. En Provence, on dit de même *nègre*, de l'italien *nero*, noir, à Punaise, dans le langage du peuple parisien. « Boule noire qui sert à des examinateurs pour exprimer qu'ils rejettent la candidature : *Toutes les fois que j'essaye de passer un examen, je suis repoussé par une majorité de NÈGRESSES.* (H. Murger.) » Bouteille de vin. « Etouffer, Eventrer une nègresse, Eternuer sur une nègresse, Boire une bouteille de vin. »

— **Moll.** Nom marchand du cône cordelier.

— **Espece** de volute. « Olive maure. »

— **Adjectif.** Qui appartient à la race noire : *Les esclaves NÈGRES. Nos courtisanes, en Europe, n'ont pas mieux que les esclaves NÈGRESSES l'art de consumer et de renverser de grandes fortunes.* (Virey.) On dit plus ordinairement NÈGRE aux deux genres.

— **Syn.** *Nègre, noir.* Le substantif *noir* ne fait considérer l'homme que sous le rapport de sa couleur. *Nègre* se dit proprement des noirs originaires de l'Afrique, et il ajoute ordinairement à l'idée de couleur celle de la servitude, du travail forcé, de l'état presque sauvage, parce que toutes ces choses ont surtout pesé sur les hommes tirés de ce pays. A un autre point de vue, le mot *noir* s'applique à des hommes dont la couleur peut être moins foncée que celle des nègres proprement dits, de sorte que les nègres sont les plus noirs des noirs.

— **Encycl.** Anthropol. L'espèce *nègre* habite la plus grande partie de l'Afrique, la Nouvelle-Guinée, la terre des Papous et quelques autres régions où elle a été transportée à l'état d'esclavage. On la divise en trois races principales, qui sont : 1^o la race éthiopienne, d'un noir plus ou moins foncé ; 2^o la race hottentote et boschiman, dont la peau est jaune enfumée ou feuille-morte ; 3^o les Cafres, les Coptes et Foulahs, dont la peau varie du basané au noir, selon les peuplades. Les caractères essentiels de l'espèce *nègre* sont, en dehors de la coloration de la peau : un front étroit et comprimé aux tempes, le vertex aplati, les lèvres grosses, les maxillaires très-saillants, le nez court et aplati, l'angle facial de 60° à 75°, les apophyses montantes de la mâchoire supérieure convergentes, les os du nez n'atteignant pas le frontal, les organes génitaux volumineux, les mamelles allongées et pyriformes, les poils rares, les cheveux laineux et les muqueuses violacées. L'espèce *nègre* forme environ le cinquième de la population du globe. On a longtemps discuté pour savoir si les nègres et les blancs avaient une même origine ; quelques auteurs n'ont reconnu qu'une seule espèce d'hommes, qu'ils ont divisée en races et variétés, selon les climats, l'alimentation et les circonstances locales ; mais le plus grand nombre des naturalistes et des philosophes s'accordent aujourd'hui pour admettre qu'il y a eu, dès le principe, autant d'espèces qu'il en existe maintenant. « Ce sont, dit Littré, divers préjugés religieux et la tendance à la recherche absolue des causes premières qui ont fait admettre la dérivation de toutes les espèces d'un couple unique, et repousser les différences spécifiques des hommes, au lieu de les recevoir telles que l'observation les démontre, et qui ont fait, comme conséquence dernière, supposer des variétés et des races seulement. Mais il y a eu originellement autant d'espèces formées qu'on en voit aujourd'hui et qu'il y a de milieux plus spécialement habités par chacune d'elles ; seulement, le mode de leur formation première est, pour les unes et les autres, aussi impossible à découvrir qu'à démontrer que celui de quelque espèce d'être que ce soit. »

— **Le caractère qui frappe le plus, à la vue des nègres, est la coloration plus ou moins**

foncée de leur peau ; or, comme cette espèce n'habite que les climats les plus brûlants de la terre, on en a conclu que la chaleur et la lumière étaient la cause de cette coloration. Comme observation à l'appui, on a fait remarquer qu'en Europe les populations présentes une teinte d'autant plus brune qu'elles habitent une région où la température est plus élevée. Le Suédois, le Danois, l'Allemand et l'Anglais sont notablement moins bruns que le Français, l'Espagnol et l'Italien ou le Grec. Le Marocain et le Maure, exposés aux rayons d'un soleil plus ardent, ont le teint encore plus foncé et se rapprochent sensiblement de la coloration des nègres de la Guinée. Sous le climat brûlant de l'Éthiopie, inondé sans cesse par des flots d'un ardent soleil, qui noircit et dessèche, on voit les cheveux se rouler et se crispier sur la tête du nègre comme sous le fer chaud ; la peau, qui exsude une huile noire abondante, est violacée et comme tannée. Les animaux et les plantes elles-mêmes revêtent une coloration plus sombre. De plus, sous ces zones torrides, la sécrétion hépatique est augmentée ; la bile, en excès, se mêle à toutes les humeurs et contribue à former la coloration brune ou noire de la peau, qui envahit en même temps le sang, les chairs et jusqu'au tissu encéphalique. Les nègres, dès leur plus tendre jeunesse, abandonnés tout nus sous un ciel de feu, à l'air libre et brûlant, acquiescent aisément cette couleur noire, qui finit par se transmettre avec le sang. Tel est le raisonnement de tous les auteurs qui, comme Buffon, Robertson, de Paw, Zimmermann, etc., n'admettent d'autres causes, pour expliquer la coloration des nègres, que l'influence du climat et la manière de vivre. Ces faits sont incontestables. Mais ces causes, ajoutées à celles qui résultent des habitudes des nègres, sont tout à fait insuffisantes pour expliquer la coloration des nègres. On remarque, en effet, que d'autres peuples, vivant dans une même zone que les nègres, sous la même température, n'offrent pourtant pas la même coloration. Si la couleur du teint ne doit être attribuée qu'au seul climat, pourquoi les Samoyèdes, les Lapons, les Esquimaux, les Groenlandais, etc., qui vivent dans un pays froid, humide, mal éclairé, sont-ils plus bruns que les peuples du centre et du midi de l'Europe ? Les Norvégiens et les Islandais sont très-blancs ; mais les Labradoriens, les Iroquois, les Tartares et autres, qui vivent sur le même parallèle, sont, au contraire, d'un teint extrêmement basané. Les Espagnols et les Japonais jouissent d'un même climat et d'un climat à peu près semblable ; les premiers cependant sont très-bruns et les seconds sont basanés et comme tannés. Dans le sud de la Nouvelle-Hollande, où il fait au moins aussi froid qu'en Angleterre, se trouvent des peuplades aussi noires que plusieurs de celles qu'on rencontre dans les régions les plus chaudes de l'Afrique. Enfin, les mahométans, établis depuis des siècles au milieu des nègres, un grand nombre d'Européens également établis depuis des siècles parmi eux, mais sans jamais mêler leur sang, ont tous conservé et conservent encore leur coloration primitive. Pourquoi n'a-t-on pas trouvé un seul nègre dans le nouveau monde ? Le climat, dans plusieurs contrées, y est pourtant aussi chaud qu'en Afrique, et ce n'est pas l'état sauvage qui manquait aux indigènes de l'Amérique pour acquiescer à l'air libre la coloration noire. D'un autre côté, des nègres transportés dans les zones tempérées depuis des siècles n'ont nullement pu changer de couleur. Ainsi donc, il reste évident que les raisons tirées du climat ou de la chaleur et de la lumière sont insuffisantes. Un fait qui a une très-haute importance physiologique, c'est que les nègrillons naissants présentent une coloration blanche ou légèrement jaunâtre ; le tour des ongles et les parties génitales seulement ont une teinte brunâtre ; peu à peu, ils noircissent entièrement, qu'ils soient nés dans les pays froids ou dans les pays chauds, qu'ils soient exposés à la lumière ou renfermés dans des appartements sombres. Il faut donc admettre une cause constitutionnelle, tout à fait supérieure à celle du climat et de la manière de vivre.

Quelques auteurs ont pensé que la couleur noire de la peau des nègres était due à un excès de sécrétion bilieuse. Cette humeur, disent-ils, sécrétée en très-grande quantité, se répand dans le sang et tanné le tissu comme dans le cas d'ictère, et rend, sous les climats chauds, les individus bruns, hâlés et noirs. Cette théorie est aujourd'hui abandonnée. Blumenbach pense que les humeurs des nègres contiennent du carbone en excès, en même temps que de l'hydrogène ; que celui-ci se combine avec l'oxygène de l'air pour former de l'eau, laquelle est chassée par la transpiration, tandis que le carbone se concentre dans le réseau de Malpighi et produit ainsi la coloration noire de la peau et des autres tissus. La chimie moderne a démontré l'erreur de Blumenbach. L'anatomie nous montre la peau composée de deux couches essentielles, le derme qui recouvre les parties profondes, et l'épiderme qui forme la couche la plus externe. Celle-ci est elle-même formée par trois couches superposées, dont la plus profonde est composée de cellules polyédriques, et ce sont ces cellules qui contiennent dans leur intérieur la matière colorante brune ou noire qui constitue, en grande partie, la colo-

ration de la peau ; nous disons en grande partie, parce que la couche moyenne de l'épiderme, désignée sous la dénomination de *réseau de Malpighi*, contient elle-même dans ses cellules une certaine quantité de matière colorante chez les individus bruns et une quantité beaucoup plus considérable chez les nègres. La couche épidermique supérieure, ou *couche cornée*, ne renferme pas de traces de matière colorante dans l'espèce blanche, tandis qu'on y en trouve encore beaucoup dans l'espèce *nègre*. Cette matière se nomme *pigment* ; elle est demi-fluide ou sous forme de fines granulations, analogue à celle qui tapisse la face interne de la choroidé, la face postérieure de l'iris et les procès ciliaires. Cette matière est sécrétée sur place par la genèse, entre les cellules épidermiques, d'une couche de noyaux entre lesquels existe une petite quantité de matière amorphe, qui se remplit de granules pigmentaires de plus en plus nombreux. Selon que la coloration de la couche pigmentaire est rousse, brune ou noire, les individus sont blonds, bruns ou noirs. Les taches d'éphélides ou lentilles qu'on observe si souvent sur le visage des personnes blondes ne sont autre chose qu'un amas de matière pigmentaire. Et, comme les cheveux et les poils prennent leur nourriture dans le réseau muqueux ou sont implantés dans les bulbes, si ce réseau est blond, brun ou noir, les cheveux et les poils le sont aussi. Le pigment qui revêt la choroidé et l'iris prend d'ordinaire la même coloration que le tissu dermique. Lorsqu'une plaie ou une longue suppuration ont détruit entièrement la couche épidermique de la peau, la sécrétion du pigment ne s'opère plus et l'on observe alors une cicatrice blanche, avec des poils blancs qui reviennent si les bulbes n'ont pas été également détruits. Les maladies, pour certaines, ont pour résultat de décolorer les nègres, qui jaunissent absolument comme les blancs palissent et s'étiolent dans les mêmes cas. Aussi les nègres les plus noirs sont-ils les plus robustes. Les nègresses présentent généralement une teinte moins foncée. Lorsque les nègres sont échauffés, il se dégage de leur peau une exsudation huileuse et noirâtre qui tache le linge et répand une odeur désagréable. Les Foulahs sent tellement, que les lieux où ils ont passé restent imprégnés de leur odeur pendant plus d'un quart d'heure.

La coloration de la peau n'est pas la différence la plus caractéristique qui existe entre l'espèce noire et l'espèce blanche. La structure anatomique nous présente un intérêt d'une tout autre importance, puisqu'elle rapproche le nègre de l'orang-outang presque autant que du type de l'espèce blanche ou caucasienne. Les points saillants, pour cette raison, que quelques philosophes anatomistes ont avancé que les singes étaient la racine originelle du genre humain. Plusieurs peuplades d'Asie et d'Afrique, voyant errer dans les forêts des troupeaux d'orang-outangs, ont elles-mêmes conçu cette idée que notre espèce dérive du singe sauvage ; les indigènes des Molouques et des îles de la Sonde reconnaissent positivement leurs ancêtres dans ces quadrumanes ; ils disent que, si les singes ne parlent pas et s'ils n'ont pas dépouillé leur aspect sauvage, c'est par mauvaise volonté, aimant mieux vivre au fond des bois, dans la faim, que de travailler comme les hommes. Ce rapprochement peut être humiliant pour l'humanité, mais l'on ne peut se dispenser de le faire. « Pense-t-on, dit Virey, que ces hordes de nègres, de hottentots nomades qui parcourent les solitudes africaines, et dont les membres sont demi-nus, accroupis sous un ajoupa de feuillage ou couchant dans la crasse, devant leur vermine, tantôt se gorgeant de chair crue avec le poil ou les plumes et les intestins, tantôt se contentant de fruits acerbés, de racines ligneuses, végétant tristement avec leur femme dans la plus complète stupidité, pense-t-on qu'ils soient fort au-dessus des pongos et des chimpanzés, qui vivent atterrités dans les mêmes climats ? »

Le Hottentot ne parle qu'avec difficulté, surtout à cause de l'obliquité de ses dents en avant ; il glousse presque comme les coqs d'Inde, ce qui offre encore un rapport manifeste avec l'orang, qui jette des gloussements sourds, à cause des sacs membraneux de son larynx, où sa voix s'engouffre. Quoique les femelles d'orang-outang éprouvent des évacuations mensuelles, elles ne sentent pas, comme nous leur petit et l'allaitent de leurs deux mamelles pectorales, comme dans notre espèce ; quoique l'anatomiste Edward Tyson ait trouvé par la dissection de son pygme (le chimpanzé) que le cerveau, l'estomac, les poumons, le foie, la rate, les intestins, le cœcum et son appendice, le nombre des dents, etc., sont absolument les mêmes que chez l'homme, nous sommes loin de prétendre que ce singe appartienne à notre espèce ; nous voulons seulement faire remarquer qu'entre le singe et le Hottentot les rapports sont nombreux et frappants. Ce que l'on peut affirmer d'une manière certaine, c'est que le nègre diffère essentiellement de l'espèce blanche, non-seulement par la coloration de la peau et par les différences anatomiques que nous avons déjà signalées, mais encore par ses penchants instinctifs physiques qu'intellectuels. Dans l'espèce *nègre*, le cerveau est moins développé que dans l'espèce blanche, les circonvolutions sont moins profondes et les nerfs qui éma-

nent de ce centre pour se répandre dans les organes des sens sont beaucoup plus volumineux. De là un degré de perfection bien plus prononcé dans les organes de l'ouïe que ceux-ci paraissent avoir en plus ce que l'innéité possède en moins. En effet, les nègres ont l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le toucher bien plus développés que les blancs. Pour les travaux intellectuels, ils ne présentent généralement que peu d'aptitude, mais ils excellent dans la danse, l'escrime, la natation, l'équitation et tous les exercices corporels. Dans les danses, on les voit agiter à la fois toutes les parties du corps; ils y trépident d'illégitimité et s'y montrent infatigables. Ils distinguent un homme, un vaisseau à des distances où les Européens peuvent à peine les apercevoir avec une lunette d'approche. Ils faignent de très-loin un serpent et suivent souvent à la piste des animaux qu'ils chassent. Le bruit le plus faible n'échappe point à leur oreille; aussi les nègres-marchands ou fugitifs savent très-bien découvrir de loin et entendre les blancs qui les poursuivent. Leur tact est d'une subtilité étonnante; mais parce qu'ils sentent beaucoup, ils réfléchissent peu; tout entiers à leur sensualité, ils s'y abandonnent avec une espèce de fureur. La crainte des plus cruels châtimens, de la mort même, ne les empêche pas de se livrer à leurs passions. Sous le fouet même de leur maître, le son du *tam-tam*, le bruit de quelque mauvaise musique les fait tressaillir de volupté; une chanson monotone, prise au hasard, les amuse pendant des journées sans qu'ils se lassent de la répéter; elle les empêche même de s'apercevoir de la fatigue, le rythme du chant les soulage dans leurs travaux, et un moment de plaisir les dédommage d'une année de souffrances. Tout en proie aux sensations actuelles, le passé et l'avenir ne sont rien à leurs yeux; aussi leurs chagrins sont-ils passagers; ils s'accoutument à leur misère, quelque affreuse qu'elle soit. Comme ils suivent plutôt leurs sensations que leurs passions, la raison, si elle est extrême en toutes choses; agneau quand on les opprime, tigre quand ils sont les maîtres. Capables de sacrifier leur vie pour ceux qu'ils aiment, ils peuvent, dans leurs vengeances, massacrer leurs maîtres, éventrer leurs femmes et écraser leurs enfants sous les pierres. Rien de plus terrible que leur désespoir, rien de plus sublime que leur amitié. Mais ces excès sont d'autant plus passagers, qu'ils sont portés plus loin. Rien de mobile comme leurs sensations, car leur violence s'oppose à leur durée.

Les Africains sont extrêmement jaloux de leurs femmes, et malheur à celui qui a rompu la maîtresse ou la femme de l'un d'eux. La femme qui les a trompés n'échappe pas elle-même à leur vengeance. La polygamie est en usage chez les noirs d'Afrique; chaque individu peut prendre autant de femmes qu'il lui plaît et les répudier à volonté pour vivre avec des concubines. Les femmes des nègres sont grosses et fort longues, si bien qu'elles peuvent les replier par-dessus les épaules et étaler ainsi les enfants qu'elles portent sur leur dos. Les nègrillons ne cramponnent à leurs mères de manière que celles-ci peuvent se livrer au travail sans s'inquiéter de leurs nourrissons. Les enfants des nègres ne sont jamais emmaillottés, ce qui leur permet de développer librement leurs membres. Les mères sont d'excellentes nourrices, et les blancs n'hésitent pas à leur donner leurs enfants à nourrir. Leur lait est extrêmement blanc; mais leurs nourrissons de l'espèce blanche prennent toujours des yeux et des cheveux très-noirs, lors même que leurs parents sont blancs.

C'est en vain que quelques philanthropes ont essayé de prouver que l'espèce nègre est aussi intelligente que l'espèce blanche. Quelques rares exemples ne suffisent point pour prouver l'existence chez eux de grandes facultés intellectuelles. Un fait incontestable et qui domine tous les autres, c'est qu'ils ont le cerveau plus rétréci, plus léger et moins volumineux que celui de l'espèce blanche, et comme, dans toute la série animale, l'intelligence est en raison directe des dimensions du cerveau, du nombre et de la profondeur des circonvolutions, ce fait suffit pour prouver la supériorité de l'espèce blanche sur l'espèce noire.

Mais cette supériorité intellectuelle, qui selon nous ne peut être révoquée en doute, donne-t-elle aux blancs le droit de réduire en esclavage la race inférieure? Non, mille fois non. Si les nègres se rapprochent de certaines espèces animales par leurs formes anatomiques, par leurs instincts grossiers, ils en diffèrent et se rapprochent des hommes blancs sous d'autres rapports dont nous devons tenir grand compte. Ils sont doués de la parole, et par la parole nous pouvons nouer avec eux des relations intellectuelles et morales, nous pouvons essayer de les élever jusqu'à nous, certains d'y réussir dans une certaine limite. Du reste, un fait physiologique que nous ne devons jamais oublier, c'est que leur race est susceptible de se mêler à la nôtre, signe sensible et frappant de notre commune nature. Leur infériorité intellectuelle, loin de nous conférer le droit d'abuser de leur faiblesse, nous impose le devoir de les aider et de les protéger.

NEGREPELISSE s. m. (né-gre-pe-li-se).

Comm. Sorte de cotonnade fabriquée à Nègrepelisse.

NEGRELISSE, ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Montauban, sur la rive gauche de l'Aveyron; pop. aggl., 1,021 hab. — pop. tot., 2,898 hab. Fabrique de toiles, de futaine et de poterie commune. Commerce de grains et de vin.

NÈGREPONT, île de la Grèce. V. EUBÉE et CHALCIS.

NEGRIERIE s. f. (né-gre-ri — rad. *négre*). Lieu où l'on renferme les nègres dont on fait commerce. || Lieu où l'on fait travailler les nègres.

NEGRES-CARTES s. f. pl. (né-gre-kar-te). Miner. Emeraude de rebut abandonnées aux nègres qui, dans la Nouvelle-Grenade, travaillent à la recherche des pierres précieuses.

NEGRET s. m. (né-gré). Vitic. Variété de raisin.

NEGRETE (Santiago-Fernandez), homme d'Etat espagnol, né dans les Asturies vers 1800, mort en 1869. Lors qu'il est terminé ses études de droit à Alcalá, il entra dans l'administration judiciaire, remplit diverses fonctions, devint, en 1843, procureur fiscal près du tribunal suprême de Cruzada, fut élu vers la même époque membre des cortes par la province de Badajoz, et y vota avec les conservateurs. Néanmoins, en 1850, il se prononça contre la politique suivie par Narvaez, et, après la chute de ce ministre en 1851, il prit le portefeuille des travaux publics dans le cabinet présidé par Bravo Murillo, cabinet qui supprima le droit de réunion, comprima la presse et voulut réviser dans le sens absolutiste la constitution monarchique de 1845. M. Negrete resta peu de temps au ministère, mais il continua à siéger aux cortes, devint, en 1854, juge au tribunal suprême du contentieux administratif, puis membre du conseil royal. S'étant rapproché du parti dit de l'Union libérale, il fut chargé du portefeuille de grâce et de justice dans le ministère formé par O'Donnell en 1858, et le garda jusqu'en 1863, époque où il quitta le pouvoir.

NÉGRÉTIE s. f. (né-gré-si). Bot. Syn. de MUCUNA.

NEGRI (Palladio), connu également sous les noms de *Foza* et de *Fanina*, humaniste italien, né à Padoue, mort à Capo-d'Istria en 1520. Il vint se fixer en Dalmatie et professa les lettres à Rome d'abord, puis à Capo-d'Istria. On doit à Negri : *Commentaire sur Catulle* (Venise, 1496, in-fol.); *De situ oris illyrici libri II* (Rome, 1540, in-4°).

NEGRI (Jérôme), savant italien, né à Venise en 1494, mort à Padoue en 1577. Successivement vicaire des évêques de Bellune et de Vicence, secrétaire des cardinaux Cornaro et Contarini, il obtint un canonicat à Padoue et consacra ses loisirs à l'étude de la langue latine, qu'il écrivait, au dire des érudits, avec une élégance et une pureté remarquables. On cite de lui : *Epistolæ et orationes* (Padoue, 1579, in-4°).

NEGRI (Virginie-Angélique-Paule-Antoinette), religieuse italienne, née à Milan en 1508, mort en 1555. Elle était maîtresse des novices dans le couvent des angéliques de Saint-Paul lorsque, poussée par l'ardeur de sa foi religieuse, elle se mit à visiter plusieurs villes d'Italie, prêchant la pénitence et la pureté des mœurs et soignant les malades. Les conversions qu'elle opéra par sa vive éloquence firent beaucoup de bruit et lui suscitèrent des ennemis dans le clergé. Enfermée pendant trois ans dans le couvent des clarisses, comme visionnaire, elle fut rendue à la liberté par l'archevêque Salazar, chargé d'examiner sa conduite, et mourut en odeur de sainteté. C'était une femme très-instruite, à qui l'on doit soixante-douze *Lettres spirituelles* (Venise, 1547, in-4°), qui par l'unction rappellent celles de sainte Catherine de Sienna.

NEGRI ou NERI (Pietro-Martino), peintre italien, né à Crémone vers 1560, mort dans la même ville vers 1630. Élève de Malatesta, il alla vraisemblablement compléter ses études artistiques à Rome, car le *Christ guerissant un aveugle*, qui fut longtemps à l'hôpital de Crémone et qui fait partie maintenant du musée de la même ville, est peint sous l'influence manifeste de Jules Romain et du Tintoret. Ce tableau exécuté prestement, et l'artiste a évité avec le plus grand soin les exagérations de l'école de Bologne, pour entrer le plus possible dans le style sobre et vigoureux des maîtres romains. Le *Saint Joseph* de la chartreuse de Pavie n'est pas moins intéressant; il accuse les mêmes tendances et prouve également que l'auteur appartenait tout entier à l'école de Rome. Ce qui confirme cette opinion, c'est que Negri était membre de l'Académie romaine de Saint-Luc.

NEGRI (Giovanni-Francesco), peintre et architecte italien, né à Bologne en 1593, mort dans la même ville en 1659. D'une famille riche et distinguée, il reçut une brillante éducation littéraire, qui développa rapidement son goût naturel pour les arts. Il alla d'abord travailler à Venise, dans l'atelier d'Odoardo Fialetti, et, au bout de deux ans d'étude, il devint un remarquable peintre de portrait.

Sa facilité en ce genre difficile devint bientôt si grande, dit Orlandi, il saisissait avec tant de finesse la physionomie des têtes qui le frappait, qu'il fut surnommé par ses camarades *Negri dei ritratti*. Mais, pendant qu'il s'élevait dans le monde des amateurs les plus distingués ses petits portraits, dont la galerie de Florence conserve deux ou trois spécimens, il étudiait sérieusement l'architecture, et, en 1639, il construisit à Bologne l'église du Bon-Jésus, qui fut démolie vers 1800. Le plan de cet édifice fut reproduit par l'architecture en 1654, dans la construction de l'église de la Madonna della Forsetta, près de Novellara, que des restaurations intelligentes ont parfaitement conservée. Ce n'est pas, assurément, un chef-d'œuvre; mais l'ensemble est satisfaisant et l'ornementation en est ingénieuse et de bon goût. Grâce à la construction de ces édifices, Negri acquit une assez grande notoriété et augmenta de beaucoup sa fortune patrimoniale. Aussi est-on surpris de lui voir, à cette époque de sa carrière, abandonner l'architecture, qui lui réservait sans doute de succès assurés, pour se livrer avec passion à la numismatique et à l'archéologie. Grâce à ses recherches, il put réunir bientôt une belle collection de médailles et une bibliothèque d'un haut intérêt qui renfermait de précieux manuscrits. Il fonda ensuite deux Académies (1640), celle des *Indomiti* et celle des *Indistinti*. Ces nouvelles préoccupations le conduisirent à des travaux bibliographiques d'un genre particulier, comme la traduction en dialecte bolognais de la *Prima crociata*, *novella* di milizie cubiane liberatrice del Sacro Sepolcro (1658), et la *Storia genealogica della famiglia Sarsa-telli* (1680). Il laissa en manuscrit l'*Histoire de la ville de Bologne*. Negri eut un fils qui se livra à la peinture, mais dont l'œuvre n'offre rien d'intéressant. Ses autres fils, Alessandro Negri, né à Bologne, mort en 1661, fut chanoine, protonotaire apostolique et s'occupa beaucoup d'antiquités. On lui doit quelques écrits, qu'on trouve insérés dans les *Marmora salinae* de Malvasia (Bologne, 1690, in-4°).

NEGRI (Francesco), voyageur italien, né à Ravenne dans la première moitié du XVII^e siècle, mort en 1698. Il prit l'habit ecclésiastique et se consacra à l'étude de la géographie et des sciences naturelles. Pour augmenter ses connaissances, il visita la Suède, le Danemark, la Laponie, et s'avança jusqu'au cap Nord. On a de lui : *Viaggio settentrionale* (Forlì, 1701, in-4°).

NEGRI (Giulio), littérateur italien, né à Ferrare en 1648, mort dans la même ville en 1720. Il entra chez les jésuites, professa les humanités dans un collège de la basse Romagne, et fut nommé historiographe du grand-duc de Florence. On lui doit : *Storia degli scrittori Fiorentini* (Ferrare, 1722, in-fol.), ouvrage contenant des renseignements sur plus de deux mille auteurs.

NEGRI (Pietro), peintre italien, né à Venise vers 1657, mort dans la même ville vers 1695. Quelques biographes le disent élève de Zanchi, mais les dates et, bien plus encore, la nature de son talent rendent cette assertion peu acceptable. Pietro Negri semble en effet n'avoir vécu qu'avec les hommes du XVI^e siècle. Antonio Zanchi, au contraire, ne connaît que son temps. *Venise délivrée de la peste* de 1630, de la confrérie Saint-Roch, est une œuvre d'une exécution naïve, inexpérimentée, voire même d'un mauvais goût. Le tableau *Le Christ mort* est d'une exécution plus habile, mais il n'est pas traité avec plus d'habileté de brosses; mais la forme en est sévère et grandiose, comme l'entendait Pérugin. Les draperies rappellent Francia, le Giotto, les mystères byzantins. Il se dégage de ces deux toiles étrangères un amour immense pour le grand art, dans son expression la plus haute.

NEGRI (Salomon), en arabe *Soleymân Al-Sadi*, philologue arabe, né à Damas, mort à Londres en 1729. Il eut pour maîtres des jésuites missionnaires, puis alla compléter ses études à Paris, à Londres, à Halle (1701), où il donna des leçons d'arabe. S'étant rendu à Constantinople, il se fit ordonner prêtre de l'Eglise grecque et habita successivement ensuite Rome, Halle et Londres, où il se fixa en qualité d'interprète des langues orientales. On a de lui des traductions arabes des *Psalmes* (1725, in-4°) et du *Nouveau Testament* (1727, in-4°), dans lesquelles on trouve quelques inexactitudes commises pour donner raison aux dogmes protestants.

NEGRI (François-Vincent), érudit et philologue italien, né à Venise en 1769, mort dans la même ville en 1827. Issu d'une famille aisée, il fit de sérieuses études sous la direction de deux jésuites, dont l'un était son oncle, et consacra les loisirs qui lui faisaient une honnête fortune à la culture de l'antiquité et des langues anciennes. On cite, parmi ses principaux ouvrages : *Lettere di Alcifrone* (Milan, 1800); *Vie d'Agostolo Zeno* (Venise, 1816); plusieurs fragments et dissertations; le *Chasseur de l'Eubea*, récit de Dion Chrysostome, traduit du grec (Venise, 1824); *Vie de cinquante hommes illustres des provinces vénitiennes* (Venise, 1822-1824); dissertation sur l'Art magique chez les anciens (Venise, 1827); et enfin diverses traductions poétiques, entre autres une du VI^e chant de l'*Enéide*. Il laissa bon nombre de manuscrits

inédits, parmi lesquels nous citerons : *Mémoires sur Tommaso Tunanza*; *Commentaire sur Marco Foscarini*; *Résumé de l'histoire des anciens Vénètes*; *Prolegomènes aux œuvres d'Homère*; *Lettres d'Aristotele*, traduites et annotées; *Epigrammes de l'Anthologie grecque*, traduites et annotées; plusieurs traductions en prose et des traductions poétiques des *Épîtres* d'Horace et de l'*Art d'aimer* d'Ovide.

NEGRI (Francesco), philologue italien. V. NEGRO.

NÈGRICHON, ONNE adj. (né-gri-chon o-ne — rad. *négre*). Néol. Qui appartient, qui a rapport aux nègres : *Nous voici face à face avec une de ces bonnes et natives physionomies NÈGRICHONNES, qu'on retrouve si souvent dans les tableaux des peintres du XVIII^e siècle, à la suite de quelque belle dame, alors qu'il était de mise parmi les femmes de haut parage d'avoir un noir pour porte-croquis.* (A. de Lavergne.)

NÈGRIER, ÈRE adj. (né-gri-è, è-re — rad. *négre*). Qui fait la traite des nègres : *Un bâtiment NÈGRIER. Un équipage NÈGRIER. Un capitaine NÈGRIER.*

— s. m. Capitaine négrier; marchand négrier : *La tempête contraignit le NÈGRIER à jeter à la mer sa cargaison. Ce NÈGRIER s'est enrichi dans son honteux commerce. Le Bâtiment négrier : Nous accostâmes le NÈGRIER.*

— Encycl. On désigne à la fois sous ce nom le bâtiment destiné à la traite des nègres, et le négociant qui fait ce trafic, interdit maintenant. Renvoyant le lecteur, pour le fond même de la question, à notre article sur la TRAITE DES NOIRS, nous parlerons ici exclusivement des négriers et de leur industrie.

Le bâtiment destiné à la traite des nègres était ordinairement bon voilier, qualité qui lui était indispensable pour se soustraire par la fuite à la poursuite des croiseurs. Ce qui distinguait surtout ce genre de navire, disparaissant maintenant à peu près de la circulation maritime, c'était son entrepont, dégagé de façon à pouvoir contenir le plus grand nombre d'esclaves possible, entassés comme des marchandises ordinaires. Souvent même, surtout dans les premiers temps de la traite, le pont qui recouvrait cet emplacement était percé de meurtrières permettant à l'équipage négrier de tirer aisément en cas de révolte sur les captifs.

Dans l'intérieur d'un bâtiment négrier, les pièces de bois d'ébène (nom sous lequel les trafiquants désignent cette marchandise humaine) étaient littéralement entassées. Enchaînés deux à deux par les pieds et par les mains, les hommes, les femmes, les enfants, régulièrement casés par rang de taille, occupant ce que la place rigoureusement indispensable. Et cette torture se prolongeait quelquefois pendant des mois entiers, sans compter le temps nécessaire pour le chargement. En 1825, M. le baron de Staël, membre de la Société de la morale chrétienne, indigné de ces monstruosités, eut le courage de prendre l'initiative d'une enquête et réussit à se procurer des renseignements catégoriques sur le trafic des négriers. On ne pourrait croire, si nous ne citons quelques passages du rapport de M. de Staël au ministre de la marine, qu'il y a si peu de temps encore, une ville française, Nantes, était un des centres négriers les plus actifs : « Il est malheureusement incontestable, dit ce rapport, que la traite des noirs, loin d'avoir diminué, se fait aujourd'hui à Nantes avec plus d'étendue, plus de facilité et moins de mystère qu'à aucune autre époque. Les deux de l'assurance nous fournissent à cet égard une donnée positive; ce taux est de 25 pour 100 après avoir été de 33 et de 36, et ce genre de risques est fort recherché par une certaine classe d'assurances, qui ne rougissent pas de les nommer des *assurances d'honneur*. A la Bourse, dans les cercles, on entend publiquement parler de la traite; et ceux qui trempent leur mains dans ce commerce de sang ne prennent pas même la peine de désigner leur victimes sous les noms, consacrés dans leur argot, de *mulets*, de *ballots* ou de *biches de bois d'ébène*. Mais un tel, nous dit-on, a fait un heureux voyage; il a pris un chargement de noirs sur la côte de Guinée; il a été obligé d'en jeter une trentaine à l'eau pendant la traversée, mais il en a débarqué tant sur tel point, et il a encore gagné sur la cargaison de retour... Les noms des armateurs qui font la traite ne sont ignorés de personne; les uns figurent déjà sur les rapports de la Société africaine; d'autres ne sont pas moins connus. Je pourrais vous citer, sans crainte d'être contredit par aucun Nantais de bonne foi, tel trafiquant d'esclaves qui ose prétendre au titre d'ami de la liberté, qui ne pense pas apparemment à déroger lorsqu'il fonde sur l'esclavage de ses semblables l'espoir de sa honteuse fortune; tel autre, qui affecte la dévotion et qui ne craint pas de dire, avec une exécrable hypocrisie, que s'il fait la traite c'est pour convertir les nègres au christianisme ! » A cette époque (1825), suivant M. de Staël, les estimations les plus modérées portaient à plus de 80 le nombre des bâtiments employés à la traite dans le seul port de Nantes. La plupart de ces vaisseaux, admirablement construits pour la marche, étaient des bricks, des goélettes ou des lougres de petite dimension,

Très-peu excédait 600 tonneaux; plusieurs étaient à peine de 50 à 60. Non content de ces révélations, qui soulevèrent l'esprit public en France contre l'esclavage, M. de Staël exposa un jour publiquement les fers, menottes, poucettes, carcans dont se servaient les *négriers* pour enchaîner leurs victimes; il les avait rapportés de Nantes même, où la fabrication et la vente s'en faisaient au su de tout le monde. L'opinion frémit d'indignation et d'horreur. La voie des réformes était désormais ouverte; à partir de ce jour, des révélations affreuses ne cessèrent de parvenir aux Chambres législatives. Tantôt on apprenait que 700 noirs avaient été trouvés à bord d'un navire enchaînés par le cou et par les jambes, dans un entre-pont où chacun d'eux, disaient les relations authentiques, « avait moins d'espace qu'un homme mort n'en occupe dans le cercueil. » Des malheureux ne pouvaient ni demeurer debout, ni s'asseoir, ni se coucher; pliés en deux sur eux-mêmes, c'est dans cette position accablante qu'ils devaient faire une traversée de 1,800 lieues, jetés les uns contre les autres par le roulis du bâtiment, meurtris et déchirés par leurs fers, privés d'air et d'eau sous la zone torride, et en proie aux maladies les plus infectes et les plus répugnantes. Une autre fois, c'étaient 39 esclaves précipités à la mer, parce que, devenus aveugles, sans doute à force de mauvais traitements et de souffrances, ils n'étaient plus de vente; il est vrai que les assurances, considérant ces esclaves comme une marchandise avariée, en remboursaient sans discussion aux *négriers* la valeur intégrale.

Nous trouvons à la date de 1824, une année par conséquent avant la courageuse croisade entreprise contre ces industriels en chair humaine par le baron de Staël, un épisode non moins authentique et plus horrible encore. Un navire *négrier* venait d'enlever sur la côte d'Afrique 14 nègres qu'il se proposait de transporter aux Antilles, lorsqu'un croiseur anglais lui donna la chasse. Pendant cette poursuite, dont l'issue ne pouvait être douteuse, vu les excellentes dispositions du bâtiment anglais, plusieurs barriques flottantes passèrent à côté du croiseur. Il y fit peu attention, supposant seulement que le *négrier* s'était débarrassé de tonnes d'eau qui alourdissaient sa course. Peu après l'abordage eut lieu, et l'équipage anglais envahit le pont de la *Jeune-Bélie* (c'était le nom du *négrier*). La surprise fut grande de n'y découvrir aucun esclave, mais tout à coup des gémissements s'élevèrent d'une barrique placée dans un coin, cette barrique fut ouverte et on y découvrit, presque expirantes, deux nègres d'environ quatorze ans. Les misérables trafiquants d'hommes n'avaient pas eu le temps d'annuler la dernière trace de leur crime, en faisant suivre à cette barrique le chemin des autres, rencontrées par le croiseur anglais.

M. de Staël conserve l'éternel honneur d'avoir dénoncé à l'opinion de la France un trafic aussi ignoble; mais c'est aux Anglais qu'il faut rendre grâce d'avoir poussé le premier cri d'alarme. Nous trouvons, en effet, dans le *The Royal Gazette* et *Sierra-Leone Advertiser*, numéro du 28 août 1824, l'article significatif qui suit : « Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la liste des bâtiments *négriers* abordés par les embarcations du vaisseau de Sa Majesté le *Maidstone*. Il est triste de penser que dans une seule croisière qui n'a duré que deux mois elles ont eu l'occasion de visiter 19 navires, tous engagés dans ce honteux trafic, et cela sans que nos braves marins aient eu la permission de les gêner dans cette indigne occupation. Dix de ces bâtiments étaient sous couleurs françaises; ils appartenaient à des ports de France, et nous espérons que ce sera une nouvelle preuve, si de telles preuves étaient encore nécessaires, propre à convaincre le gouvernement de Sa Majesté très-chrétienne que le coupable commerce que nous avons eu si souvent l'occasion de dénoncer se pratique toujours sous la protection de son autorité, et même bien au delà des moyens de toute autre puissance; le tout malgré l'opposition des lois prohibitives de la France. Voici donc la preuve la plus incontestable de l'inefficacité de ces lois; soit qu'elles ne répondent pas à leur objet, soit que ceux qui sont chargés de les faire exécuter les pervertissent indignement. Tous ces navires étaient munis de papiers français, et l'objet de leur voyage avoué de la manière la plus ouverte, et pour ainsi dire avec orgueil, par quelques-uns des patrons, qui, lorsque nos officiers vinrent à bord, leur expliquèrent comment leurs victimes seraient rangées, quelle partie du vaisseau était destinée à chacune, quel nombre ils se proposaient d'en emporter, enfin tous les horribles détails de leur entreprise. Les faits ici parlent d'eux-mêmes, et si le gouvernement français ne s'entretient pas une fois en fin de sa manière plus décidée qu'il ne l'a fait encore, le monde devra penser, ce qui, nous le craignons hélas! n'est que trop vrai, que cette grande nation éprouve quelque répugnance à abolir ce trafic odieux. »

Si, dans une croisière de deux mois, on découvre 19 vaisseaux *négriers*, quelle devait être la proportion dans une année entière? Un fait trop prouvé, c'est que les *négriers* deviennent plus cruels du jour où la traite fut prohibée. Les faits de sauvagerie rapportés

plus haut sont, en effet, postérieurs à cette prohibition. Les *négriers*, qui ne considéraient jamais les nègres entassés à fond de cale comme des créatures humaines, ne pouvaient hésiter, en cas de contravention, à échapper au châtiment, fût-ce au prix de la vie de leurs captifs. Au mois d'avril 1822, le lieutenant Wildenay fut expédié sur les côtes d'Afrique avec les embarcations de l'escadre commandée par sir Robert Wends; il ne tarda pas à découvrir, à la hauteur de la ville de Bonny, deux golettes et quatre bricks. C'étaient : l'*Yeanam*, golette espagnole de la Havane, de 306 tonneaux, ayant 380 esclaves à bord; la *Vinca*, autre golette espagnole de la Havane, 180 tonneaux, 325 esclaves à bord; la *Petite-Betty*, brick français de Nantes, 184 tonneaux, 318 esclaves à bord; l'*Ursule*, brigantin français de Saint-Pierre-Martinique, 100 tonneaux, 347 esclaves à bord; le *Théodore*, brick français, qui n'avait pas encore eu le temps de faire sa cargaison. Après un combat opiniâtre, les vaisseaux *négriers* finirent par tomber au pouvoir des embarcations, mais pendant le combat un grand nombre d'esclaves sautèrent à la mer et furent dévorés par les requins. Quelques-uns périrent par des coups de feu. Voici l'épisode le plus significatif : la golette la *Vinca*, lorsqu'elle fut prise, avait à bord une meche allumée pendante sur le magasin à poudre, et placée en cet endroit par les marins de l'équipage, avant qu'ils jetassent à la nage pour gagner la terre. Par bonheur, un matelot anglais aperçut cette meche et l'éteignit. Le magasin de la *Vinca* contenait une énorme quantité de poudre, et une seule étincelle aurait fait sauter 325 malheureux esclaves. Les *négriers* manifestèrent, après l'action, le plus vif regret d'avoir vu déjouer ce plan, digne de l'antique barbarie. Ajoutons que les 325 esclaves furent trouvés enchaînés entre eux, non-seulement par les bras et les jambes, mais par le cou, et que plus de 150 périrent en dépit des soins dont ils furent l'objet, dans la traversée de Bonny à Sierra-Leone.

Quelques dernières citations acheveront de montrer la cruauté des *négriers*. Voici en quels termes un amateur de la Guadeloupe se bornait, vers la même époque, à mentionner un acte de sauvagerie digne de faire suite aux précédents : « La golette la *Louisa*, capitaine Arnaud, est arrivée à l'anse de la Barque, par la partie de Sainte-Anne-Guerrou, avec une cargaison de 200 nègres, restant d'une traite de 275 qu'elle avait à bord. Le bâtiment ne pouvant comporter un si grand nombre d'hommes, le surplus a été jeté vivant à la mer par le capitaine. »

Le journal de Sierra-Leone dit ailleurs : « Le *Louis*, commandé par un nommé Oiseau, en complétant sa cargaison d'esclaves dans le vieux Colebar, a entassé la totalité de ces malheureux dans l'entre-pont, et puis fermé les écoutes pour la nuit. Lorsque le jour est venu, on a trouvé que 50 de ces pauvres victimes avaient expiré dans cette atmosphère étroite et empestée. Alors le commandant a ordonné froidement de jeter leurs corps dans la rivière, et s'est occupé immédiatement, à terre, de compléter son exécrable cargaison par ses achats nouveaux de créatures humaines. »

Quelquefois les *négriers* sont plus économes de la vie de leurs tristes prisonniers, mais le moyen qu'ils ont trouvé de combattre l'asphyxie imminente jointe aux effets du mal du pays est encore un raffinement de cruauté. « Chaque jour, dit M. Alboize, ils font monter un certain nombre de nègres sur le pont; ils les détachent de leurs fers, les entourent de sentinelles qui veillent sur eux le fusil à la main, et leur ordonnent de danser la danse favorite de leur pays. Sur le refus des nègres, les fouets retentissent; on leur déchire le corps pour les forcer à danser. Les plus timides commencent; les matelots les encouragent à coups de fouet, et bientôt la danse devient si vive et si animée qu'on a de la peine à la faire cesser. Ce spectacle est horrible à voir. Le nègre dansant malgré lui, entraîné malgré lui par l'habitude et le plaisir, poussant des hurlements d'horrible volupté qui se mêlent au bruit des fouets et du tam-tam, tandis que des hommes appuyés sur les bastingages sont là pour empêcher les noirs de se jeter à la mer; tout cela est hideux, tout cela est affreux... Puis les nègres reprennent leurs chaînes et vont tristement dans leur cloaque, maudissant leur joie frénétique d'un moment et pleurant de rage d'y avoir succombé. »

Plus d'une fois les traitements indignes infligés par les *négriers* à leur cargaison de chair humaine ont été le point de départ de révoltes à bord. Nous en citerons un exemple. Un bâtiment *négrier* naviguait chargé de 190 esclaves, quand le commandant crut remarquer un projet de mutinerie, non encore complètement arrêté; il fit saisir immédiatement celui qui le supposait le chef, et le malheureux, amené sur le pont, martyrisé par l'équipage, fut finalement précipité à la mer. Mais cet exemple, loin de produire l'effet attendu, exaspéra les nègres, et, le soir venu, l'équipage fut assailli par les malheureux qui, bien qu'attachés deux par deux, se ruèrent sur les matelots. Ceux-ci n'eurent que le temps de se retrancher fortement et de se disposer à une défense en règle; la lutte ne fut pas de longue durée. Les mal-

heureux *négriers*, qui n'avaient pour armes que des morceaux de bois, furent bientôt épuisés de sang et de fatigue et mis hors de combat. Une fois réduits, on se hâta de les passer en revue, afin de voir et de préciser la perte que le *négrier* éprouvait. Le plus grand nombre étaient couverts de blessures : ceux-là auraient été estropiés ou auraient coûté plus de soins qu'ils n'auraient rapporté d'argent; on s'en déchargea comme d'un fardeau inutile en leur ordonnant de se jeter à la mer. « Les nègres, dit le narrateur qui nous fournit cet épisode, obéirent avec une espèce de joie. Ceux qui n'avaient pas de parents sautèrent sur-le-champ à la mer; ceux qui en avaient encore ne prirent que le temps de les embrasser et disparurent dans les flots. Il ne resta en tout que 90 esclaves, qui furent vendus aux îles Barbades. »

Un dernier trait enfin, pour couronner ce martyrologe. Un brick anglais rencontra un jour un bâtiment *négrier* qui faisait eau depuis plusieurs jours; le brick s'empresse de recueillir, non-seulement l'équipage, mais encore les nègres; peu après le *négrier* s'abîme dans les flots. Les vents contraires viennent alors retarder la traversée, et bientôt les gens de l'équipage du brick murmurent, en calculant la quantité de vivres qui compose tout l'approvisionnement. Le capitaine, craignant une sédition, accueille les représentations de ses matelots; séance tenante le sacrifice des nègres est décidé. Mais comment s'en défaire? Les moyens? Presque tous surmenagés et on aurait trop de peine à les achever. On les fit retirer sur le pont, on brqua sur eux deux canons chargés à mitraille et on en fit une épouvantable boucherie. Et le peuple qui se rendit coupable d'un pareil acte était le plus redoutable antagoniste, au point de vue humanitaire, de la traite des noirs et des *négriers*!

Nous pourrions multiplier les exemples. Rappelons seulement que les *négriers*, qui alimentaient principalement leur commerce sur les côtes d'Afrique, avaient là des courtiers, nègres eux-mêmes, étroitement liés à leurs intérêts. Plus d'une fois même un roi africain, à court de liste civile, a imposé extraordinairement son peuple d'un impôt d'un nouveau genre, consistant dans la livraison d'un certain nombre de ses sujets à un *négrier* de passage. Ces faits ont disparu, mais nous recommandons, grâce à cette foi à la France et aux livres esprits de l'Amérique. En dépit des fortunes colossales acquises par certains *négriers*, ce mot est aujourd'hui tombé dans un mépris profond, et Victor Hugo voulant stigmatiser une dernière fois un de ses personnages des *Misérables*, l'horrible Thénardier, n'a pas mieux trouvé que cette conclusion, qui sera en même temps la nôtre : « La misère morale de Thénardier, le bourgeois manqué, était irrémédiable. Il fut en Amérique ce qu'il avait été en Europe... Avec l'argent de Marius, Thénardier se fit *négrier*. » V. TRAITE DES NOIRS.

NÉGRIER (François-Marie-Casimir), général français, né au Mans en 1783, tué à Paris le 25 juin 1848. Il s'engagea en 1805, assista à la bataille de Friedland (1807), fit la guerre d'Espagne et fut cinq fois blessé à Waterloo. Sous la Restauration, il resta au service, et reçut le titre de lieutenant-colonel en 1825. En 1836, il passa à l'armée d'Afrique avec le grade de maréchal de camp, gouverna l'Afrique par intérim en 1837, dirigea plusieurs expéditions et mérita, par sa valeur, le grade de lieutenant général (1841). Rappelé en France en 1843, il prit le commandement de la 1^{re} division militaire, qu'il occupait encore lors de la révolution de Février (1848). Peu après, le département du Nord le nomma représentant à l'Assemblée constituante, où il fut élu questeur. Investi d'un commandement pendant l'insurrection de juin, il fut frappé d'une balle au front, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Les habitants de Lille lui ont élevé une statue.

NÉGRIL s. m. (né-gri). Entom. Nom vulgaire du genre colaspis.

NÉGRILLON, **ONNE** s. (né-gri-llon, o-ne; ll mil. — dimin. de *négre*). Petit *négre*, petit nègre : Les *NÉGRILLONS* naitissent d'une couleur blanche ou seulement jaunâtre; peu à peu ils noircissent entièrement, dans l'espace de quelques semaines. (Virey.)

— Fam. Enfant barbouillé de noir. « Personne d'un teint très-brun : Il a épousé une vraie *NÉGRILLONNE*. »

— s. m. Minér. Nom donné à une altération particulière de l'argent rouge ou du cuivre argentifère, par laquelle ces métaux se réduisent en une poudre noire.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un holocentre.

NÉGRIO s. m. (né-gri-o). Viti. Variété de raisin doux, avec lequel on fait un vin d'Espagne.

NÉGRITE s. (né-gri-te — dimin. de *négre*). Petit *négre*, enfant *négre*. Il On dit plus ordinairement *NEGRO* au m. et *NEGrita* au f.

— s. f. Entom. Nom vulgaire d'un insecte qui ravage les plantations de pastel.

NÉGRÔ s. m. (né-gro — mot espagn. formé du lat. *niger*, noir). Hist. Sobriquet donné aux partisans des cortés en 1820.

NÉGRÔ, cap à l'extrémité S. de la Guinée meridionale, dans le Benguela, pays des Mu-

cuambundos, au N. de l'embouchure du Rambu-rour, par 169° 10' de latit. S. et 9° 33' 45" de longit. E.

NÉGRÔ (rio), rivière de l'Amérique du Sud. Elle descend du versant occidental de la Cochilla-Grande de los Tapes, traverse la république de l'Uruguay du N.-E. au S.-O., et se jette dans l'Uruguay.

NÉGRÔ (rio), rivière de l'Amérique du Sud, regardée comme la limite de la confédération de la Plata du côté de la Patagonie. Formée, sous 39° 40' de latit. S. et 70° de longit. O., par la réunion du rio Sanguel et du Como-Leuva, qui descendent du versant oriental des Andes, elle se dirige d'abord à l'E.-N.-E., puis au S.-E., et se jette dans l'Atlantique, par 41° de latit. S. et 65° 10' de longit. O., après un cours d'environ 640 kilom.

NÉGRÔ (rio), fleuve de l'Amérique du Sud. Il naît dans la Nouvelle-Grenade, vers 2° 30' de latit. N. et 74° de longit. O., arrose cette république et celle de Venezuela, entre dans le Brésil, et, parvenu sous l'équateur, se dirige à l'E.-S.-E. et va se jeter dans l'Amazone, par la rive gauche, à Rio-Negro, par 3° de latit. S. et 62° 35' de longit. E., après un cours de 1,300 kilom. Ses affluents principaux sont : à gauche, le Cassiquiare et le rio Branco, et, à droite, l'Ucayari et l'Unini. Cette rivière doit son nom à la couleur noire de ses eaux, attribuée au fer qui doit s'y trouver en dissolution. Elle est large et navigable. Le fait important de la communication de cette rivière avec l'Orénoque par le Cassiquiare, longtemps mis en doute, a été enfin constaté par Humboldt, qui a passé de l'une à l'autre rivière par le Cassiquiare.

NÉGRÔ ou **NEGRI** (Francesco), également appelé *Negro Fasco*, philologue italien, né à Venise vers 1450, mort vers 1510. Il fut professeur à Padoue et précepteur du cardinal Hippolyte d'Este. C'était un chaud partisan de l'astrologie. Outre des poésies latines et des opuscules, il a publié : *Grammatica latina* (Venise, 1480, in-4°); *Opusculum scribendi epistolas* (Venise, 1488), souvent réédité; *Regulæ elegantiarum* (1498), etc.

NÉGRÔ ou **NEGRI** (François), philologue et réformateur italien, né à Bassano en 1500, mort vers 1560. Il était bénédictin lorsque, ayant adopté les principes de la Réforme, il se rendit en Allemagne, se lia avec Zwingle et assista à la diète d'Augsbourg (1530), où il fut un des plus ardents défenseurs de la célèbre profession de foi connue sous le nom de *confession d'Augsbourg*. Il mena ensuite une vie errante, habita l'Italie, Strasbourg, Genève, Chiavenna, où il fut maître d'école et où il termina sa vie. Dans ses dernières années, *Négro* devint partisan du socialisme. Nous citerons parmi ses écrits : *Rudimenta grammatica* (Milan, 1541); *Tragedia del libero arbitrio* (Genève, 1549), allégorie dramatique, traduite en français sous le titre de la *Tragedie du roi Franc Arbitre* (1559); *De Fanini l'eventini ac dominici Bassanensis morte* (1559), opuscule curieux.

NÉGRÔ (Andalone DEL), astronome italien. V. *NÉRO*.

NÉGRÔ-FISH s. m. (né-gro-fish — del' angl. *negro*, nègre; *fish*, poisson). Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre des persévages.

NÉGRÔIDE adj. (né-gro-i-de — de *négre*, et du gr. *eidos*, aspect). Qui tient de la race nègre : *Leurs fréquentes alliances avec les races pélagiennes, sinitiques et négroïdes modifient le type primitif des Tatars.* (J.-J. Marcel.)

NÉGRÔ-MALAIS, **AISE** s. (né-gro-ma-lé). Nègre de la Malaisie.

— Adjectif. Qui appartient aux nègres de la Malaisie : *Le type NÉGRÔ-MALAIS.*

NÉGRÔMANCIE s. f. (né-gro-man-sil). V. *NEGROMANCIE*.

NÉGRÔMANCIEN, **IENNE** s. m. (né-gro-man-sin, i-ne). V. *NEGROMANCHIEN*.

NÉGRÔMANT s. m. (né-gro-man). V. *NEGROMANT*.

NEGRONE s. f. (né-gro-ne). Arboric. Variété de figue, petite, extérieurement d'un rouge brun, intérieurement d'un rouge vif, peu délicate au goût.

— Econ. rur. Maladie du ver à soie, qui lui donne une couleur noire.

NÉGROPHAGE s. m. (né-gro-fa-je — de *négre*, et du gr. *phagô*, je mange). Partisan outré de l'esclavage des nègres, ennemi de la race noire. Il Peu usité.

NÉGROPHAGIE s. f. (né-gro-fa-ji — rad. *négrôphage*). Système de ceux qui veulent que le nègre soit réduit en esclavage; haine de la race noire. Il Peu usité.

NÉGROPHILE s. (né-gro-fil-le — de *négre*, et du gr. *philos*, ami). Ami des nègres, partisan de l'abolition de l'esclavage des nègres : *Le club des NÉGROPHILES, formé à Paris au commencement de la Révolution, avait provoqué la plupart des insurrections qui éclatèrent dans les colonies.* (V. Hugo.)

— Adjectif. Qui appartient aux négrophiles ou à leurs opinions : *Association NÉGROPHILE. Journaux NÉGROPHILES.*

NEGROS ou **BOUGLAS**, des îles Philippines, au S. de Luçon, par 9° 5' et 11° de latit. N. et 121° de longit. E.; 270 kilom. sur 55;

92,000 Lab. La pointe Bombonou forme l'extrémité S. et la pointe Sojaton l'extrémité O. La partie septentrionale est montagneuse. Les côtes seules appartiennent aux Espagnols, qui en tirent du riz, du cacao et des nids de salanganes.

NEGRUZZI (Constantin), poète et homme politique moldave, né en 1809. Tout jeune, il apprit le français, suivit, en 1821, son père en Bessarabie, où il connut le poète Pouschkin, d'après les conseils duquel il étudia la langue russe, puis revint dans son pays (1824). Quelques années plus tard, Negruzzi obtint un emploi au ministère des finances et fut chargé de diverses fonctions administratives. Chaud partisan de l'indépendance de la Moldavie, il fut envoyé par ses compatriotes à l'Assemblée nationale, où il fut un des membres les plus distingués du parti libéral, fit partie, en 1857, d'une commission chargée de la délimitation de la nouvelle frontière de la Bessarabie, et reçut un portefeuille dans le ministère de juin 1861, sous l'administration du prince Couza. Après un court passage au pouvoir, Negruzzi a repris son siège à la Chambre des députés de la Roumanie. Cet homme politique est un des poètes et des écrivains les plus remarquables de son pays, où il a puissamment contribué à l'éclosion d'une littérature nationale. Outre des traductions de Pouschkin et de Victor Hugo, on a de lui : *Après l'orage*, poème épique qui fonda sa réputation ; *Nouvelles et scènes historiques*, dont l'une, *Alexandre Lepusneanu*, un petit chef-d'œuvre, a été traduite dans la *Revue d'Orient* (1854) ; *Péchés de jeunesse*, recueil de morceaux en vers et en prose.

NÈGUE-CHIEN s. m. (né-ghe-chien — du provençal, *negar*, noyer, et de *chien*, à cause du danger de se noyer qu'on court en montant un de ces bateaux. Le mot *périssable* a une origine toute semblable). Très-petit bateau dont on se sert pour chasser le gibier d'eau. On dit aussi **NÈGUE-FOL**.

NÉGUNDO ou **NÉGUNDO** s. m. (né-gon-do — du malais *negud*, même sens). Bot. Genre d'arbres de la famille des ébéniers, très-communs dans des forêts, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord : Le **NÉGUNDO** est souvent appelé *érable à feuilles de frêne* (A. Dupuis). On dit aussi **NÉGUNDIUM**. Il non vulgaire d'une espèce de gattilier de Chine.

— **Encycl.** Les *négundos*, confondus autrefois avec les érables, sont caractérisés par des feuilles imparipennées, des fleurs dioïques, les mâles fasciculées, les femelles en grappe. Le *négundo* à feuilles de frêne, appelé aussi *érable négundo*, est un arbre de 12 à 15 mètres, originaire de l'Amérique du Nord, fréquemment cultivé et presque naturalisé en France. Il préfère un sol substantiel et frais ; sa culture ne diffère pas de celle des érables. Son bois n'est pas très-dur, mais il a un grain fin et uni et se travaille très-facilement ; sa couleur est jaunâtre, veinée de violet. On l'emploie pour les ouvrages de menuiserie principale. Cet arbre est aussi recherché pour l'ornement des jardins, et présente une variété à feuilles panachées d'un très-bel effet.

On donne aussi le nom de *négundo* à une espèce de gattilier, originaire de la Chine. C'est un arbre de moyenne grandeur, à rameaux roux, pubescents, portant des feuilles à cinq folioles oblongues, glauques et veloutées en dessous, et des fleurs petites, d'un blanc bleuâtre, groupées en panicle terminale. Ce végétal possède des propriétés réelles, mais qui ont été fort exagérées. Les feuilles ont l'odeur et le goût de celles de la sauge, avec un peu plus d'acreté et d'amertume. « Vers le lever du soleil, dit V. de Bonare, il paraît sur ces feuilles une certaine liqueur blanche, qui en est sortie la nuit. Les feuilles, les fleurs et les fruits étant écrasés, cuits dans de l'eau et fricassés dans de l'huile, soulagent quantité de douleurs, surtout celles des jointures ; ce remède est aussi vulnérinaire et cicatrisant. Les femmes du pays font de toutes ces mêmes parties de l'arbre une décoction dont elles boivent et se lavent le corps, dans l'idée que cette liqueur aide à la conception ; les feuilles seules étant machées donnent une bonne huile et réprimant, dit-on, les ardeurs de Vénus. » On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur cette dernière propriété : le *négundo*, de même que le gattilier, produirait plutôt l'effet contraire ; c'est un stimulant assez énergique. C'est un végétal à de très-peu d'effet, mais un feuillage et un fruit élégants ; aussi le cultivate-t-on assez fréquemment dans nos jardins. Il vient bien en terre ordinaire, mais mieux dans un sol léger et à une exposition chaude ; on le multiplie de semis, de greffe et de marcottes.

NÉGUS s. m. (né-ghass). Hist. Titre de l'empereur d'Abyssinie. On écrit aussi **NÉGOU**.

— **Econ. domest.** Sorte de limonade au vin, en usage en Angleterre.

NEHALENNIA, déesse de la mythologie scandinave et gauloise. Elle est représentée, sur les monuments gallo-romains, assise, ayant sur ses genoux un panier plein de fruits. L'Hercule ou, plus généralement, le Neptune gaulois accompagnait la déesse. Sur la plupart de ces monuments, cette déesse est représentée voilée ; sous cet aspect, elle

symbolise la nouvelle lune. Il paraît certain, dit Lenoir, que le culte de cette divinité est plus ancien qu'on ne le croit, et qu'il ne se bornait pas aux contrées du Nord, puisque l'on connaît une mosaïque, trouvée à Nîmes, qui représente Nehalennia sur le bord de la mer, avec ses attributs ordinaires, ayant un petit chien à ses pieds et une torche allumée. V. Nehalennia était la déesse chère aux marins. Les fréquentes représentations de Neptune avec Nehalennia marquent qu'elle était invoquée par les gens de mer pour l'heureux succès de la navigation et de leur négoce. On a publié plusieurs médailles frappées en l'honneur de Nehalennia ; une, entre autres, est remarquable : on y voit deux Victoires en l'air, tenant chacune un patère ; elles soutiennent de chaque côté deux espèces de rideaux qui pendent d'un dais sous lequel la déesse est assise, ayant un chien à sa droite. En 1646, le rivage de la mer se trouvant par suite d'un violent orage, à se recouvrant d'Osbourg, dans l'île de Walcheren, on y découvrit, entre autres restes gallo-romains, un monument élevé à la déesse Nehalennia ; il représentait la déesse assise, ayant à sa droite un chien et entourée de paniers de fruits.

NEHARDA, aujourd'hui **HARDIT**, ancienne ville de Mésopotamie, dans une île de l'Euphrate. Les Juifs y possédaient une école célèbre.

NEHAVEND, ville de Perse, prov. de Kurdistan, ch.-l. de district, à 140 kilom. E.-S.-E. de Kermanschah, près de la petite rivière de son nom. Les Arabes y remportèrent, en 638, une grande victoire sur les Perses.

NEHEL s. m. (né-êl). Métrol. anc. Mesure pour les liquides, en usage chez les Hébreux, et valant environ 90 litres.

NÉHÉMIE, législateur hébreu, emmené en captivité à Babylone dans le 5^e siècle av. J.-C. Il était échanson du roi de Perse Artaxerxès Longue-main, lorsqu'il obtint de ce prince la permission d'aller rebâtir les murailles et le temple de Jérusalem, entreprise qu'il termina malgré l'opposition des ennemis de sa nation (454 ans av. J.-C.). Il rétablit ensuite la loi mosaïque dans toute sa pureté et gouverna le peuple hébreu jusqu'à sa mort (424). Il est auteur du second livre d'Esdras.

Néhémie (LIVRE DE). V. **ESDRAS**.

NÉHÉMITE s. m. (né-é-mi-te). Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise.

NEHER (Michel), peintre allemand, né à Munich en 1798. Malgré l'opposition de sa famille, qui le destinait au professorat, il s'adonna à la peinture et fit des portraits qui lui rapportèrent une somme suffisante pour faire un voyage en Italie. Après avoir séjourné six ans dans les principales villes du nord de la Péninsule, il arriva en 1823 à Rome, où il se livra avec ardeur à l'étude des maîtres anciens, tout en s'exerçant avec succès dans la peinture de genre. Il dessina même à la plume plusieurs paysages représentant des sites des environs de Rome et de Naples. Il revint, en 1825, dans sa ville natale et y exposa une foule de scènes de genre, paysages et morceaux d'architecture. La réputation que lui valurent ces diverses œuvres s'accrut encore après ses peintures décoratives du château d'Hoheneschwangau, où il exécuta, entre autres compositions, un tableau représentant le chevalier du Cygne, d'après des croquis de Rubens. Neher s'est, depuis cette époque, entièrement consacré à la peinture décorative, et ses œuvres se recommandent par la pittoresque, le modelé, la précision de la forme, la correction du dessin et un grand fini d'exécution, même dans les détails secondaires. Parmi les monuments qu'il a embellis son pinceau, nous citerons les cathédrales de Magdebourg, de Fribourg, de Francfort et de Meckeln, l'hôtel de ville de Louvain et l'église Saint-Pierre dans la même ville.

NEHER (Bernard), peintre allemand, né à Biberach (Wurtemberg) en 1806. Son père, Joseph Neher, peintre estimé, dirigea ses premiers pas dans la carrière artistique, puis il alla compléter ses études à Munich sous la direction de Cornelius. En quittant cette ville, il se rendit à Rome, où il exécuta de grands tableaux, dont l'un représente la Mort d'Ulrich à la bataille de Doffingen, et s'occupa d'étudier dans les fresques des vieux maîtres les secrets de l'exécution matérielle. Ayant retrouvé, à peu de chose près, les éléments formant le stuc sur lequel on peignait et les procédés qui donnaient à la couleur la solidité qui nous étonne aujourd'hui, il s'empressa, lors de son retour à Munich, d'expérimenter ses découvertes sur une large échelle. Il peignit donc, d'après les cartons qu'il avait préparés en Italie, l'Entrée de l'empereur Louis de Bavière, sur la porte d'Isar. Cette fresque immense qui, à peine terminée par un auvent insuffisant, est encore d'une grande fraîcheur, rappelle le fameux Triomphe de Jules Romain, ainsi que celui de Le Brun, du Louvre, et contient des parties admirablement traitées. Ce début fit grand bruit à Munich et, en 1836, M. Neher fut appelé à Weimar pour peindre, dans une des galeries du palais grand-ducal, sept fresques retraçant les scènes principales des drames de Schiller. La couleur de ces compositions est plus fine et plus variée que celle

de l'Entrée de Louis de Bavière, mais l'arrangement est beaucoup moins heureux. Toutefois, on y trouve de l'imagination, du goût et du savoir. Dans le même palais, on voit encore de lui, dans le Salon de Goethe, plusieurs fresques qui rappellent les chefs-d'œuvre du poète ; mais le style en est parfois vulgaire et l'artiste n'a pas su rendre le charme puissant qui s'attache aux créations de l'auteur de Faust. Néanmoins, ces peintures excitent en Allemagne un enthousiasme universel, et l'auteur fut nommé professeur à l'Académie de Leipzig, puis à l'Académie de Stuttgart. Parmi les rares tableaux de cet artiste, tableaux inférieurs suivant nous à ses fresques, nous citerons : la Résurrection du jeune homme de Naim, la Mort du comte Ulrich, une Descente de croix, un Ensevelissement, enfin quelques autres morceaux moins importants dans l'église Saint-Pierre de Humberg et dans une église de Ratisbonne. M. Neher a envoyé à l'Exposition universelle de Paris en 1867 de beaux cartons, d'après lesquels doivent être exécutés des vitraux de la cathédrale de Stuttgart et des fresques pour le château ducal de Weimar.

NEHRUNG (FRISCHE). V. **FRISCHE-HAFF**.

NEÏ s. f. (né-i). Espèce de flûte traversière en roseau, dont se servent les Turcs.

NÉIDE s. m. (né-i-de). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétréoptères, de la famille des géocoréens, tribu des lygèens, comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type vit dans nos contrées : Les **NÉIDES** sont assez voisins des *alydes*. (E. Desmarest.)

— s. f. Zooph. Syn. de **NÉIS**, genre d'acalèphes.

— **Encycl.** Les *néides* sont caractérisés par un corps grêle, allongé, filiforme ; des antennes longues, coudées au milieu, formées de quatre articles ; le chaperon s'avancant sous la forme d'une lame pointue, au-dessus de la tête ; l'écusson allongé, très-petit ; les pieds longs et grêles ; les femurs terminés par un petit renflement. Ces insectes ressemblent un peu aux cousins ; mais ils sont plus grêles par rapport à leur taille. On les trouve le plus ordinairement sur les feuilles et le tronc des arbres. Leurs mœurs, qui ont été peu observées, paraissent analogues à celles des coréens. Le *néide* tipulaire, espèce type du genre, est long de 0m,01 environ, d'un gris jaunâtre, avec le dernier article des antennes noir et quelques points de même couleur sur les élytres ; il habite la France.

NEIDENBURG, ville de Prusse, prov. de Prusse, à 163 kilom. S. de Königsberg, sur la Neige ; 3,000 hab. Draps, chapeaux de paille et tanneries.

NEIF s. m. (né-iff). Féod. Serf d'origine. On trouve aussi **NALF**.

NEIFELD (Ernest-Jérémie), médecin polonais, né à Zduny en 1720, mort à Lissa en 1772. Reçu docteur à Leipzig en 1744, il fut nommé, l'année suivante, médecin pensionné de Lissa et conseiller à la cour de Pologne, puis devint membre de l'Académie des curieux de la nature. Outre de nombreux articles, on lui doit : *De generis coloris febrium intermittentium* (Leipzig, 1744) ; *De secretionibus humorum in mechanica sanctorum structura* (Ludovico genio demonstrata) (1757, in-8) ; *Ratio medendi morbos circuli sanguinis* (Breslau, 1772, in-8), traité inachevé.

NEIGE s. f. (né-jé. — V. l'étym. à la partie **encycl.**) Eau congelée qui tombe du ciel sur la terre en flocons blancs et légers : La fonte des neiges. Il tombe de la neige. Les toits sont couverts de neige. L'Hécla lance ses feux à travers les glaces et les neiges d'une terre gelée. (Buff.) Dans les environs de Sisteron, les gens de la campagne ont le singulier usage d'envelopper les morts d'un linceul, de les mettre sur un toit et de les couvrir de neige. (M.-Br.) Il en est de l'homme comme de la neige, qui ne peut jamais reprendre son éclat dès qu'elle l'a perdu. (Duclos.) Lorsque la terre est dépourvue de neige, le froment et le seigle courent des dangers quand le thermomètre s'abaisse. (M. de Donbasie.) En Russie, la neige a plus d'éclat que le soleil. (De Cusine.)

Saut, brillants sommets, champs de neige et de glace !

Qu'il est doux, à l'abri du toit qui nous protège, De voir à gros flocons s'amonceler la neige !

Voici l'hiver, voici la neige, Pensez à tant d'infortunes, Et puisque le ciel vous protège, Voici l'hiver, riches, donnez.

— **Poét.** Extrême blancheur ; objet extrêmement blanc : Un sein de neige. Autour de ces touffes flottait sans cesse une neige vivante de papillons blancs. (V. Hugo.) Parfois la blanche écume de l'Océan, après avoir jailli sous la proue du bateau, jetait sa neige amère au noble et beau visage de la jeune femme. (E. Sue.)

Il faut qu'avril jaloux brûle de ses-guides Le beau pommier trop brisé de ses fleurs étoilées, Neige odorante du printemps.

Et la brise rafraîchissante V. Hugo. S'embaie en se jouant dans les lilas tremblants, Neige odorante du printemps.

Ou même sur la terre une neige odorante, En balancant les cerisiers tout blancs.

— **A. KARR.** // Cheveux blancs : La neige qui couronne son front. // Hiver : A l'a prochaine lune des fleurs, il y aura sept fois dix-neuf et trois neiges de plus, que ma mère me mit au monde. (Chateaub.) Les Ostiaks comptent par neiges et non par la marche apparente du soleil. (Chateaub.)

— De neige, Méprisables, sans valeur : Un homme de neige. Ah ! le beau médecin de neiges avec ses remèdes ! (Destouches.) Tions, tions, sans y cherchant tant de façons, voilà Ton beau galant de neige, avec ta nonpareille.

— **MÉRIMÉ.** // Neiges perpétuelles, Colles qui ne fondent jamais.

— Neige fondue, Petite pluie froide qui tombe en hiver.

— Blanc comme neige, Extrêmement blanc : Du linge blanc comme neige. // Fig. Être blanc comme neige, Être innocent d'une chose dont on est accusé.

— Faire cas d'une chose comme des neiges d'antan, N'en faire aucun cas.

— C'est une pelote de neige qui grossit, Cela grossit comme une pelote de neige, Cela fait la pelote, la boule de neige, Soit des choses qui croissent progressivement : Sa fortune a fait la pelote de neiges ; il est millionnaire. Le mécontentement du peuple est une pelote de neiges qui grossit.

— Econ. domest. Glace faite avec du sucre et le jus de certains fruits.

— Art culin. Œufs à la neige, Blancs d'œufs battus de manière à former une mousse semblable à de la neige, et jetés ensuite quelques minutes dans du lait bouillant.

— Alchim. Mercure des sages. // Cuire la neige, Soumettre le mercure hermétique à l'action du feu.

— Chim. anc. Neige d'antimoine, Oxyde d'antimoine blanc sublimé.

— **Météorol.** Neige rouge, Neige colorée en rouge, dont on attribue la couleur à des hydrotrophes qui se développent parfois en grande quantité sur la neige : Quand j'étais en prison, de près cette neige rouge, je voyais que la couleur dépendait d'une poudre fine mêlée avec elle, et qui pénétrait jusqu'à deux ou trois pouces de profondeur, mais pas plus avant. (Saussure.)

— **Encycl. Linguist.** Le nom de la neige dans les langues aryennes offre une série de concordances évidentes, mais dont les formes sont assez divergentes. Le terme le plus ancien est le zend *nis* ou *nihi*, neiger, dont le dérivé régulier serait *enêda*. Au zend *nis*, neiger, sanscrit *nihi*, se lie clairement le lithuanien *nihi*, neiger, et son dérivé *nihi*, auquel correspondent l'ancien slave et russe *sniegu*, le polonais *snieg*, l'illyrien *sniegh*, le bohémien *snih*, etc. L'irlandais-erso *sneachd*, *sneachda*, qui rappelle mieux encore le sanscrit *snigdha*, paraît même posséder sa racine vivante dans *snighim* ou *snidhim*, glisser, ramper, couler, degouter, sous tout analogue à celui des dérivés du sanscrit *snih*.

Les langues germaniques offrent partout un *v* à la place de la gutturale finale ; ainsi le gothique *snaihs*, l'anglo-saxon *sneow* (lancan, gothique, neiger), l'ancien allemand *snē* (généralité *snēwes* ; *snēwit*, il neige), le scandinave *snior*, *snior*, *snær*, contracté comme *sno*. Toutes ces formes s'expliquent certainement mieux par le zend *nis* et le sanscrit *nihi*, couler, *snava*, distillation, que par *gnis* et *snih*. La gutturale reparait, il est vrai, dans l'ancien allemand *versnigun*, *ningidun*, l'allemand moyen *snigen*, le suédois *sneoga*, neiger, qui inclinent de nouveau vers *snih*, mais il n'est pas certain qu'il faille en inférer un thème gothique *snaihs*, comme on l'a proposé, et les deux racines peuvent s'être maintenues côte à côte.

Le latin *nis*, nous ne saurait être séparé de *ningo*, *ninguo*, neiger, qui répond à *gnis*. La suppression du *s* initial est de rigueur dans le latin, où aucun mot ne commence par *sn*. On doit en conclure que le thème *nihi* est bien contracté cette fois de *nihi*, ce qui donne de nouveau quelque probabilité au changement analogue dans le gothique.

Enfin le grec *nips*, *niphos* s'explique d'une manière analogue en partant, avec Benfey, d'un thème primitif *nihi*, contracté au nominatif avec changement de la gutturale en labiale, et dont au génitif le *ch* devient *ph*, par l'influence rétroactive du digamma supprimé.

— **Météorol.** Si un courant d'air très-froid pénètre subitement dans un appartement chauffé rempli de vapeur d'eau, il peut produire de la neige. On raconte qu'à Saint-Petersbourg, dans une nombreuse réunion, le panneau d'une fenêtre ayant été brisé par accident, un tourbillon de vent s'engouffra par l'ouverture et congela la vapeur d'eau, qu'on vit tomber aussitôt sur les personnes présentes sous la forme de neige. Des effets analogues ont été observés dans la Sibérie et dans la Nouvelle-Zélande.

Dès que la température des nuages descend au-dessous de 0°, leurs gouttelettes se congèlent et forment la neige, qui traverse ensuite l'air en flocons et tombe sur le sol. Mais plus la température de l'air s'abaisse, moins il contient de vapeur d'eau ; aussi la quantité

de neige diminue-t-elle. Si l'on reçoit des flocons de neige sur des objets de couleur et d'une température inférieure à 0°, on reconnaît dans leurs formes une régularité qui depuis longtemps a frappé les observateurs. Kepler parle de leur structure avec admiration, et d'autres physiiciens ont cherché à en déterminer la cause; mais c'est seulement depuis l'époque où l'on a appris à connaître les lois de la cristallisation en général qu'il a été possible de jeter quelque lumière sur ce sujet. Les molécules de presque tous les corps qui passent de l'état liquide à l'état solide ont la propriété de se grouper de façon à engendrer des solides terminés par des plans inclinés les uns sur les autres d'une quantité angulaire constante. Le nombre des facettes et la valeur des angles varient dans les corps dont la composition chimique est différente, mais sont constants dans ceux dont la composition est la même et qui se forment dans les mêmes circonstances. Ces solides réguliers sont nommés des cristaux et l'on peut assister pour ainsi dire à leur formation. Ainsi, en saturant à chaud une solution de sel marin (chlorure de sodium), lorsqu'on laisse refroidir on voit les cristaux se former. L'eau présente un phénomène analogue, seulement il suffit du froid pour la faire cristalliser. C'est ce que l'on voit l'hiver lorsque la vapeur d'eau se congèle sur les vitres. Les cristaux de glace ne sont jamais si réguliers que lorsqu'ils sont formés par la vapeur d'eau qui se dépose sur les corps solides, ou bien lorsque la neige tombe sans être chassée par le vent; la température, l'humidité, l'agitation de l'air et d'autres circonstances peuvent beaucoup influer sur la forme des cristaux. Malgré leur grande variété, on peut les rapporter à une loi unique. Ces cristaux de neige, dit M. Tyndall, formés dans une atmosphère calme, sont construits sur le même type; les molécules s'arrangent pour former des étoiles hexagonales. D'un noyau central sortent six aiguilles formant deux à deux des angles de 60°. De ces aiguilles centrales sortent à droite et à gauche d'autres aiguilles plus petites, traçant à leur tour, avec une infatigable fidélité, leur angle de 60°. Ces fleurs à six pétales prennent les formes les plus variées et les plus merveilleuses; elles sont dessinées par la plus fine des gazes, et tout autour de leurs angles on voit quelquefois se fixer des rosettes de dimensions encore plus microscopiques. La beauté se superpose à la beauté, comme si la nature une fois à la tâche prenait plaisir à montrer, même dans la plus étroite des sphères, la toute-puissance de ses ressources. Les flocons de neige qui tombent en même temps ont en général la même forme; mais quand il y a un intervalle entre les averse, on trouve chaque fois une variété nouvelle.

Dans les années où la neige a longtemps couvert la terre, les fontaines sont plus abondantes, les récoltes plus assurées. Les hivers du Nord sans neige sont une calamité égale à celle du printemps sans pluie du midi.

En effet, il n'y a aucun doute que la neige exerce une influence bienfaisante sur les campagnes. Elle détruit une foule d'insectes nuisibles, trempe la terre mieux que les pluies, par la raison que l'évaporation est moindre, et empêche la gelée de descendre plus profondément dans les couches de la terre humide qu'elle recouvre. Elle se comporte en effet comme un écran qui, en abritant le sol, le soustrait au refroidissement qu'il éprouverait dans les nuits serres, en rayonnant vers l'espace. Entre les neiges éternelles qui couvrent les cimes des Pyrénées et des Alpes, et les coteaux où pousse la vigne, il y a une région dans laquelle la neige fond à des époques variables selon la hauteur; mais partout, même aux points les plus élevés où elle dure huit à dix mois, elle laisse en disparaissant le sol couvert d'herbes abondantes qui ont végété sous son abri et procurent aux troupeaux un excellent pâturage. Ces gazons sont immédiatement émaillés d'une multitude de belles fleurs dont les boutons se sont formés sous la neige.

— Neige rouge. La neige, à l'état normal, est d'un blanc pur, mais quelquefois on la trouve plus ou moins colorée en rouge. Les anciens, qui avaient observé ce phénomène, l'attribuaient à l'action du temps. Pliny dit que la neige rougit en vieillissant. Il n'y a guère plus d'un siècle que Saussure a découvert la cause véritable de cette coloration, en la rapportant à des poussières végétales. La neige rouge des Alpes, des Pyrénées et des régions polaires doit sa couleur caractéristique à une algue microscopique, le *protococcus nivialis*. Toutefois, la neige rouge qu'on a trouvée quelquefois sur les glaces flottantes ne paraît pas devoir son origine à la même cause. Le capitaine Scoresby, qui l'a examinée avec beaucoup de soin au microscope, prétend avoir reconnu, dans le principe colorant de cette neige, de petits corpuscules qui se mouvaient avec assez de rapidité; mais ce fait mérite confirmation.

— Admin. V. GLACE.

— B.-arts. Effets de neige. Ce n'est pas chose facile que de rendre l'aspect des champs et des bois couverts de frimas; beaucoup d'artistes en ont fait l'essai, très-peu y ont réussi. La couleur blanche de la neige n'a ni la crudité, ni la dureté que certains peintres lui donnent; elle se nuance en rai-

son de l'état du ciel et de la qualité de la lumière; elle va du blanc pur et éclatant jusqu'au gris cendré et au gris bleu. L'école italienne a produit très-peu de peintres d'Effets de neige, même dans les contrées du nord de la Péninsule, où l'hiver sévit parfois avec rigueur. Le Louvre a un tableau de ce genre par le Bolonais Fieschi, artiste du XVIII^e siècle, dont la vie est très-peu connue. En Hollande, les peintres de l'hiver ont toujours été nombreux : Beerstraeten, Van der Neer, Isaac van Ostade, Van Goyen se sont distingués parmi les anciens; Schelfhout, Waldorp et Nuyten parmi les modernes. De notre temps, où la peinture de paysage a fait de si grands progrès, de fort beaux Effets de neige ont figuré aux expositions publiques; il nous suffira de citer ceux de MM. Alvanovski et Metchersky, peintres russes, et de M. Gustave Rydberg, peintre suédois, qui ont paru à l'Exposition universelle de 1867. En France, les maîtres du genre sont MM. Courbot, Emile Breton, Daubigny, Emile Michel. Le premier a peint un superbe paysage d'hiver dans son grand et capital tableau représentant un *Hallali de cerf*. Les trois autres ont exposé sous ce titre : la Neige, des peintures qui ont été justement remarquées.

La Neige de M. Emile Michel (Salon de 1868) recouvre d'un linceul grisâtre une plaine immense, où s'élèvent çà et là des meules de paille semblables à des tombes, et où des nuées de corbeaux noirs tourbillonnent autour d'un paysan occupé à charger de la tourbe sur une charrette. Les détails disparaissent d'ailleurs dans l'effet général : à deux pas, on ne distingue plus que la plaine morte et le ciel plombé.

La Neige de M. Emile Michel, exposée aussi au Salon de 1868, est d'un couleur plus vraie, sinon plus harmonieuse : au bas d'un coteau tapissé de neige, une mare s'étend, entourée de saules aux branches desquelles la gelée suspendu ses brillantes stalactites; sur le bord, parmi les joncs flétris et les herbes desséchées, un héron, debout sur une patte, regarde tristement l'eau qui commence à se couvrir d'une légère couche de glace.

La Neige de M. Daubigny est un des meilleurs ouvrages de ce maître; elle a figuré au Salon de 1873. Dans ce tableau, le blanc linceul de l'hiver revêt une campagne dont l'uniformité morne n'est rompue que par quelques arbres rabougris et les taches noires formées par une armée de corbeaux, sinistres croque-morts, acharnés sur les dépouilles de la nature.

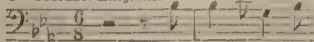
A ce même Salon de 1873, M. Daliphard a exposé, sous le titre de *Souvenirs de la forêt d'Eu*, un effet de crépuscule sur la neige, exprimé avec autant de justesse que de fermeté.

Parmi les nombreux artistes, tant anciens que modernes, auxquels on doit des Effets de neige, nous signalerons : Jacob van Artois (musée de Bruxelles), F. Aubertin (gravé par lui-même à l'aqua-tinta), H. van Avercamp (galerie Suermont, à Aix-la-Chapelle), Berghem (ancienne galerie Fesch), J. Berkhuyden (musée de Berlin), Beerstraeten (musée Van der Hoop, à Amsterdam), G. Bodeman (un *Hiver en Hollande*, collection Couteaux, à Bruxelles), Breughel le Vieux (le *Massacre des innocents*, dans un village couvert de neige), Breughel de Velours (musée de Dresde et musée du Belvédère), A. Cuypp (musée Van der Hoop), A.-J. Dairville (musée Van der Hoop), Ad. van Drever (musée du Belvédère), J. Dubbels (gravé par P.-C. Canot, 1755), Ferd. Fieschi (musée du Louvre, n° 198, et musée de Toulouse), J. van Goyen (galerie Suermont et musée de Rotterdam), R. van der Hoecke (musée du Belvédère), B.-C. Koekkoek (musée de Rotterdam), E.-H. Mans (musée de Dresde et musée du Belvédère), Van der Neer (galerie Suermont, musée d'Amsterdam, ancienne galerie Fesch), Isaac van Ostade (musée du Louvre, n° 378 et 379, musée de l'Ermitage, ancienne galerie Delessert, etc.), G. Pauwels (Salon d'Anvers de 1837), A. Schalfhout (Salon d'Anvers de 1837), Schotel, David Teniers (musée du Belvédère), L. van Valkenburg (musée du Belvédère), César Vanloo (collection Lacaze, au Louvre), Adr. van Velde (musée du Louvre, n° 141), W. van Velde (gravé par John Boydell), Van der Venne (galerie Suermont), Simon de Vlieger (musée de Dresde), J. Wildens (musée de Dresde), Waldorp, Ruyten, Nuyten, Schwickhardt (au Louvre, n° 484), Schenck, Moleenaar, Van Kessel, etc.

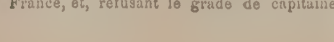
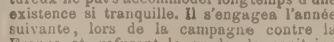
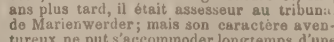
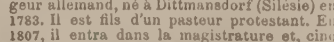
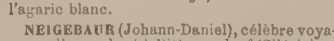
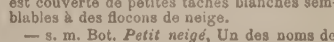
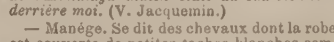
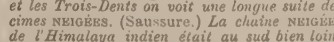
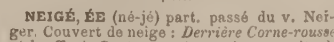
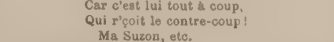
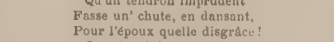
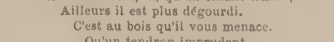
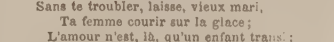
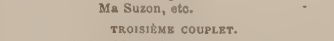
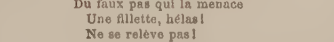
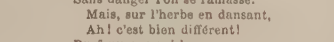
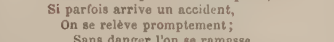
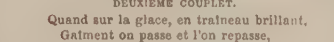
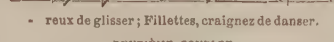
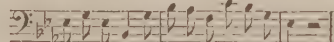
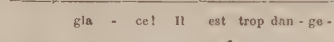
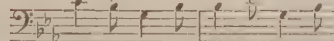
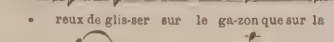
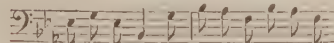
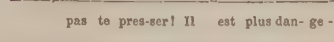
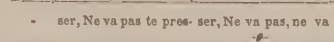
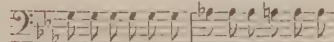
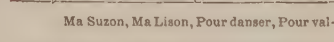
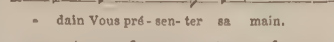
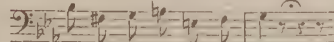
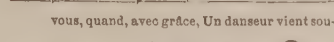
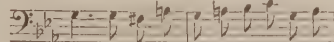
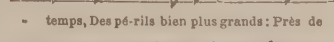
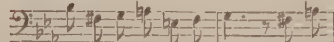
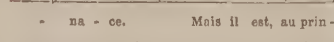
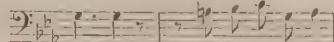
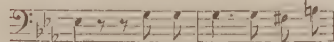
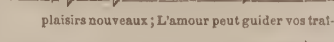
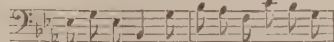
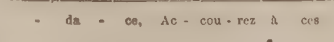
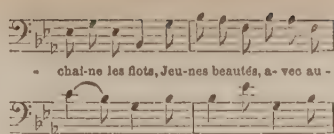
— Allus. littér. Mais où sont les neiges d'antan? Refrain d'une célèbre ballade de Villon. V. ANTON.

Neige (La) ou le Neveu Eginhard, opéra-comique en quatre actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne, musique d'Auber, représenté à Feydeau le 8 octobre 1833. Dans ce joli ouvrage, qui appartient à la première manière du maître, on remarque la simplicité et la fraîcheur des motifs. Le rondeau de la Neige a été populaire. Nous le donnons ici :

1^{er} COUPLET. Allegretto.



Lors - que l'hiver en -



dans la milice régulière, il réunit à ses frains une compagnie dont il devint le chef, et alla rejoindre les volontaires de Lutzw. Pendant cette campagne, il ramassa assez de chevaux abandonnés pour monter sa compagnie et en faire un escadron de cavalerie; mais, au combat de Lauenbourg-sur-l'Elbe, il fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'après la première abdication de Napoléon. Neigebeur commanda alors successivement plusieurs places, entre autres celles de Nouchâteau et de Luxembourg. En 1816, il entra dans la magistrature, devint conseiller au tribunal de Cleves et publia l'ouvrage intitulé : *Lettres d'un officier prussien pendant sa captivité en France* (Cologne, 1817). Après avoir rempli des fonctions judiciaires à Ham, Munster, Breslau, Fraustadt et Bromberg, où il devint, en 1835, président du tribunal criminel, il abandonna une seconde fois la magistrature. Il se fit nommer alors consul général en Moldavie et Valachie, occupa ce poste pendant environ un an, puis se mit à voyager. Indépendamment de ses écrits sur la jurisprudence et la politique, M. Neigebeur a publié un assez grand nombre d'ouvrages sur les différentes contrées de l'Europe qu'il a parcourues. En 1854, il habitait l'Italie et paraissait s'y être définitivement fixé; mais depuis il s'est, malgré son âge, remis à voyager. On a de lui : la *Procédure prussienne* (Lena, 1819); *Manuel du juge arbitre* (Hambourg, 1824); une brochure politique très-libérale, intitulée : *Pas de représentation populaire dans les assemblées de la confédération allemande* (1816); *Guide du voyageur en Angleterre* (Leipzig, 1829); *Nouvelle description de la Suisse* (Vienne, 1831); *Nouvelle description des Pays-Bas et de la Belgique* (Vienne, 1833); *Nouvelle description de la Norvège, de la Suède et du Danemark* (Vienne, 1833); *Cosmologie générale; Relation d'un cavalier en 1835* (Leipzig, 1836); le *Cavalier en voyage* (Leipzig, 1838); *Ailleurs qu'au Nord* (Leipzig, 1840); *Guide du voyageur en France* (Leipzig, 1842); *Guide du voyageur en Grèce* (Leipzig, 1842); *Dresde et la Suisse saxonnes*, illustré par Schlick (Leipzig, 1845); le *Puqe et son royaume* (Leipzig, 1847); la *Sicile* (Leipzig, 1848); *Description de la Moldavie et de la Valachie* (Leipzig, 1848); les *Slaves du Sud* (Leipzig, 1851); les *Antiquités classiques de la Dacie* (Cronstadt, 1851); la *Surdainie* (Leipzig, 1853); les *Principautés danubiennes* (Leipzig, 1851); *Éléonore d'Olbresse* (Brunswick, 1859), etc.

NEIGER v. unip. (nè-jé — rad. neige. Prend un e après le g devant a : Il neigeait). Tomber de la neige : Il a neigé extrêmement depuis deux jours. (Mme de Sév.)

En hiver, quand il neige, au coin du feu qu'on aime, Pour nous, après avoir, la volupté suprême Ce serait de nous lire un roman tout à tour.

SAINT-BEUVE.

— Par anal. Tomber comme de la neige : Au printemps, il neige des fleurs de cerisier.

— Poét. Neiger sur, Blanchir les cheveux de :

Les ans font-ils neiger sur nous,
A nos yeux tout se décolore.

BÉRANGER.

— Prov. Quand il neige sur les montagnes, il fait bien froid dans les vallées. Le malheur des grands accable les petits.

— v. a. ou tr. Néol. Répandre comme de la neige : La lune NEIGES sa lumière sur la couronne gothique de la tour du tombeau de Metilla. (Chateaub.)

NEIGEUX, EUSE adj. (nè-jeu, eu-ze — rad. neige). Chargé, couvert de neige, où il y a beaucoup de neige : Depuis la mer Caspienne s'étendent les plaines NEIGEUSES et nues de la Tartarie. (Volney.) Les Alpes maritimes profilent en arêtes aiguës leurs cimes NEIGEUSES sous un ciel aux tons d'ocre. (E. Texier.)

— Blanc comme de la neige; ayant l'aspect de la neige : Les amandiers en fleur formaient sous nos pieds une immense plaine NEIGEUSE. A chaque minute, les vagues montaient plus haut, laissant sur la plage leur tapis de mousse NEIGEUSE. (H. Taine.)

— Bot. Se dit d'une plante qui croît dans les neiges ou près des neiges éternelles.

— Minér. Se dit d'une pierre fine transparente qui n'est pas nette.

— s. f. Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine, dont la surface est parsemée de taches blanches, semblables à des flocons de neige. Il Neigeuse à rubans, Volute hispidule.

NEIKTER (Joseph-Frédéric), archéologue suédois, mort en 1803. Il devint, en 1787, professeur d'éloquence et de politique à Upsal et se fit connaître par un certain nombre d'écrits, dont les principaux sont : *De efficacia climatum ad variarium gentium indolem* (Upsal, 1777-1788, 5 parties in-4°); *De more emendi uzores antiquis Gothis usitato* (Upsal, 1788); *De penis gothicus in legibus occurrentibus* (1789); *De vestigiis Humorum in Suetia* (1791); *De medicina per incantationem* (1792).

NEIL (Guillaume), géomètre anglais qui vivait au XVI^e siècle, du temps de Wallis. Il est le premier qui soit parvenu à une rectification exacte de la parabole cubique y³ = ax². Wallis avait déjà pressenti l'identité des deux problèmes de la rectification et de la quadrature des courbes. Van Heurnet a donné le premier une méthode claire pour ramener

l'une à l'autre les deux questions. La découverte de Neil fit d'autant plus de bruit que la possibilité d'une rectification était alors généralement niée.

NEILL, général anglais de la Compagnie des Indes, né vers 1812, mort en 1857. Il s'est acquis une triste célébrité dans la guerre des cipayes en 1857, par l'épouvantable énergie avec laquelle il étouffa les tentatives de soulèvement de Benarès, d'Allahabad, et vengea les horribles assassinats commis à Cawnpour par l'ordre de Nana-Sah. Neill, que l'on désigne souvent dans l'histoire de ces sanglantes journées sous le nom du terrible Neill ou du vengeur de Cawnpour, était à Benarès, avec le titre de colonel, au moment où éclata la révolte des cipayes. Il avait gagné son grade par de longs et glorieux services dans l'armée de Madras, principalement le 4 juin. Un soulèvement se préparait à la nouvelle des événements de Neerut et de Delhi; le colonel Neill ne lui donna pas le temps d'éclater: il l'étouffa aussitôt, « à force de pendaisons illimitées (*by dint of unlimited hangings*) », dit un témoin oculaire. Deux jours après, le 6, le mouvement s'étant propagé à Allahabad, Neill y courut: son premier ordre du jour, dès l'arrivée, donnait deux heures aux pillards pour rapporter les objets volés. Passé ce délai, tout détenteur devait être pendu. Cette énergie, que vint appuyer l'immédiate et sanglante répression de quelques tentatives isolées, eut le même succès à Allahabad qu'à Benarès. Le mois suivant, dans les premiers jours de juillet, à la nouvelle du soulèvement de Cawnpour, Neill partit avec les 820 hommes dont il pouvait alors disposer, précédant de peu Havelock. Le 12, il battait avec ce dernier les cipayes à Tuttehpore, et, le 15, à Pandoo-Nuddle; cette dernière victoire déterminait le massacre des prisonniers de Cawnpour. Deux jours après, le 17, Havelock et Neill entraient dans cette ville après un combat régulier avec les troupes de Nana-Sah. On comprend jusqu'à un certain point la fureur des soldats anglais quand ils mirent le pied dans la ville où leurs infortunés compatriotes venaient d'être massacrés; on comprend leurs serments de vengeance; mais ce qu'on ne peut justifier, malgré tout, c'est la ferocité froide avec laquelle le colonel Neill exerça, à la tête de ses terribles fusiliers de Madras, sur les misérables auteurs de ce massacre à jamais célèbre, des vengeances à la Montcalm, forçant, par exemple, les fanatiques brahmines à balayer de leurs mains, à essuyer de leurs lèvres, avant de marcher à la mort, le sang séché à l'orifice des puits où Nana-Sah avait fait précipiter les corps mutilés de ses victimes. Ces actes ont été cruellement reprochés aux Anglais par la presse européenne; quelques écrivains de la Grande-Bretagne même joignirent leur voix à la voix indignée de l'Europe entière. Neill trouva cependant dans l'Inde et en Angleterre de chauds défenseurs. Resté à Cawnpour après le départ d'Havelock, Neill y courut les plus grands dangers vers la fin d'août, à cause d'un retour offensif de Nana-Sah. Délogé par l'arrivée d'Havelock, il quitta Cawnpour avec celui-ci et le général Outram, le 19 septembre, et la petite armée, forte de 2,600 hommes seulement, se dirigea sur Lucknow. Le 23, elle entra à l'Alumbagh, et deux jours après elle traversait tout Lucknow sous une grêle de balles, et pénétrait dans la Résidence. Dans cette marche à travers les rues barricadées de la ville, Neill tomba pour ne plus se relever, la tête fracassée par une balle. Le vaillant soldat fut enterré dans le cimetière de la Résidence, non loin de sir Henry Lawrence.

NEILL (O'), roi d'Irlande. V. **NIALL**.

NEILLE s. f. (né-île; ll m.). Techn. Chanvre pris dans une grosse ficelle décolorée, dont on se sert pour boucher les fentes d'un tonneau.

NEILLIE s. f. (né-ill; ll m.). — de *O'Neill*, sav. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népal.

NEIPPERG (Guillaume-Reinhard, comte DE), feld-marchal allemand, né en 1684, mort en 1774. Il entra au service en 1702, fut nommé colonel en 1717, se signala par sa bravoure à Tarnow, à Belgrade, ce qui lui valut, en 1723, le grade de général-major, et fut chargé de diriger l'éducation de l'archiduc François, qui devint empereur sous le nom de François I^{er}. Neipperg se battit ensuite, comme feld-marchal lieutenant, en Italie (1733), en Hongrie (1738), et conclut avec les Turcs, en 1739, une paix désavantageuse qui lui valut d'être traduit devant un conseil de guerre. Pendant la guerre de la succession de Bavière, il reçut le commandement de l'armée de Silésie, mais se fit battre par Frédéric le Grand à Mollwitz (1742), et il prit part, l'année suivante, à la bataille de Dettingen. François I^{er}, dont il avait toujours conservé la faveur, le nomma comte et président du conseil supérieur de la guerre.

NEIPPERG (Léopold, comte DE), diplomate autrichien, fils du précédent, né en 1728, mort en 1790. Il exerça longtemps les fonctions d'ambassadeur d'Autriche à la cour de Naples, et inventa une machine à copier les lettres, qu'il nomma le *copiste secret*. On lui doit: *Histoire fondée sur des documents originaux de toutes les transactions relatives à la paix*

conclue en 1738 entre l'empereur Charles VI, la Russie et la Porte (Francfort, 1790, in-8).

NEIPPERG (Adam-Albert, comte DE), feld-marchal autrichien, fils du précédent, né à Salzbourg en 1771, mort e. 1829. Il prit part aux campagnes contre la Révolution française et fut fait prisonnier en 1794. Remis en liberté, il fut appelé à l'armée d'Italie, assista à la bataille de Marengo et reçut le grade de feld-marchal lieutenant. Il se distingua pendant les campagnes de 1805 et 1809 et fut, en 1810, envoyé avec le titre d'ambassadeur à Stockholm. Chargé de sonder Bernadotte, Murat et Eugène Beauharnais, pour les entraîner dans la coalition, il réussit à gagner les deux premiers, mais échoua complètement auprès du troisième. Après la chute de Napoléon, en 1814, l'empereur d'Autriche chargea Neipperg de circonvenir Marie-Louise et de lui faire oublier son époux en empêchant entre eux toute correspondance. Il l'accompagna aux eaux d'Aix, en Savoie, dans un voyage d'agrément en Suisse, et se rendit ensuite au congrès de Vienne, où il obtint pour elle la souveraineté des États de Parme, Plaisance et Guastalla. Il lui fit publier, après le retour de l'île d'Elbe, une déclaration par laquelle elle protestait être étrangère à cet événement. Pendant la campagne de 1815, à la tête d'une division autrichienne, il reconquit le royaume de Naples et, pendant le séjour des alliés en France, commanda les départements du Gard, de l'Arèche et de l'Hérault. Il alla, lorsque la guerre fut finie, reprendre, auprès de Marie-Louise, le poste que lui assignait la confiance de son maître. Il devint le grand maître du palais de la princesse, son amant, enfin son époux. De ce mariage sont issus trois enfants.

NEIR adj. m. (nér). Forme ancienne du mot NOIR.

NEIRA DE MOSQUERA (Antonio), littérateur espagnol, né à Santiago en 1823, mort en 1853. Il fut reçu avocat dans sa ville natale en 1844 et y exerça cette profession jusqu'à sa mort. Dès l'âge de dix-huit ans, il avait débuté dans la littérature par des articles insérés dans différents journaux et recueils, tels que le *Siglo pittoresco*, le *Censor de la presse*, l'*Imparcial*, les *Españols pintados por eux-mêmes*, etc. Parmi les ouvrages qu'il a publiés séparément, nous citerons: les *Poires de Madrid*, poème satirique; la *Marquise de Camba*, nouvelle; *Monographies de Santiago*; *Tales et légendes*; *Episodes politiques, traditions et légendes*; *Souvenirs numismatiques*; *Mœurs populaires*, œuvre qui valut à son auteur, en 1850, le titre de membre correspondant de l'Académie d'histoire de Madrid; *Etudes historiques sur l'instruction publique en Espagne*, travail demeuré inachevé par suite de la mort prématurée de l'auteur.

NEIS s. f. (né-iss — lat. *niveus*, blanc comme neige; de *nix*, neige). Anc. cout. Servitude consistant dans l'obligation de tenir propres certains endroits ou certains objets.

NEIS s. f. (né-iss — nom mythol.). Zooph. Genre d'acalèphes béroldes, de la famille des ciliobranches: La *Néisse bourse-de-mer* a le corps molasse, blanc hyalin. (Dujardin.)

NEISSE, ville forte de Prusse, chef-lieu du cercle du même nom, province de Silésie, au confluent de la Biela et de la rivière dont elle porte le nom, dans une contrée marécageuse; 12,000 hab. On ne peut pas bien préciser la date de sa fondation, mais elle est regardée à bon droit comme une des villes les plus anciennes de la Silésie. Réunie, en 1198, à l'évêché de Breslau, prise, en 1621, par le duc Jägerndorf, par les Saxons en 1632, par les Suédois dix ans après, assiégée, en 1741, par Frédéric II, elle fut donnée à la Prusse par la paix de Breslau. Les Français s'en emparèrent en 1807. Ses fortifications sont imposantes. En 1743, Frédéric II posa la première pierre du fort de Prusse. Les fortifications peuvent être inondées en cas de besoin. Cette ville est le centre principal du commerce important auquel donne lieu le fil justement renommé de la Silésie.

Nous signalerons à Neisse: l'église catholique, fondée au XI^e siècle; l'église Saint-Paul, rebâtie, en 1715, dans le style ionique et renfermant une *Descente de croix* attribuée à Rubens; les deux poudreries; la fabrique d'armes; l'ancien château des princes-évêques; l'arsenal; le grand hôpital; le nouveau théâtre, etc.

NEISSE (la), rivière de Prusse, province de Silésie. Elle se forme au pied du petit Schneeberg, régence de Breslau, de plusieurs ruisseaux qui se réunissent près du village de Pauke. Elle baigne la ville de Neisse et se jette dans l'Oder, à Schurgast. Cours, 95 kilom. Affluents: de droite, la Wolfel, les Biela de Laudech et de Frievalde et la Falkenberg-Steine; de gauche, la Weistriz, la Glazter-Steine et la Pausebach. Cette rivière forme une ligne stratégique, protégée par les forteresses de Glatz et de Neisse.

NEISSE DE LUSSAC (la), rivière des États autrichiens, de la Saxe et de la Prusse. Elle se forme, en Bohême, par la réunion de la Neisse Noire et de la Neisse Blanche, entre en Saxe près de Harthau, en Prusse près de Joachimster, et se jette dans l'Oder, à Schiedlo. Cours, 225 kilom.; navigable, à partir du Guben, pour de petits bateaux.

NEITH, déesse égyptienne, l'Athéné des Grecs, regardée tantôt comme la fille et la femme de Knepp et la mère de Pthah, tantôt comme la mère de Phré et la femme de Pthah. Elle représentait l'esprit divin qui dirigeait l'univers. Suivant Platon, cette déesse avait fondé la ville de Saïs, où elle était particulièrement vénérée. Dans les fêtes célébrées en son honneur, on allumait des lampes dans toutes les maisons voisines de la place où avait lieu le sacrifice. Le chef des prêtres de cette déesse était désigné sous le nom de Pantheith. Son symbole était une brebis. On la figurait assise.

NEITHÉE s. f. (né-i-té — nom mythol.). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, formée aux dépens des peignes ou pectens, et non adapté.

NEITRA ou **NEUTRA**, en hongrois *Nyitra*, ville des États autrichiens (Hongrie), sur la Neitra; chef-lieu du comitat de son nom, à 130 kilom. N.-O. de Bude; 4,560 hab. Evêché suffragant de Gran; lycée épiscopal, séminaire, vaste château ou citadelle. Grains.

NEITRA ou **NEUTRA** (OBER-), comitat des États autrichiens (Hongrie), lieutenance de Presbourg, limité au N. par le comitat d'Unter-Neutra, à l'E. par celui de Bars, au S. par ceux de Komorn et de Presbourg, à l'O. par ce dernier; 207,000 hab., pour la plupart Slaves et catholiques. Sup., 3,865 kilom. carrés. Contrée sillonnée par les Petits Carpathes, arrosée par la Waag et la March. Chef-lieu, Tyrtau. Vignes, élevage de bestiaux. Draps et cuirs.

NEITRA ou **NEUTRA** (UNTER-), comitat des États autrichiens (Hongrie), lieutenance de Presbourg, borné au N. par la Moravie, à l'E. par le comitat de Bars, au S. par celui d'Ober-Neutra, à l'O. par celui de Presbourg et par la Moravie; 215,000 hab. Sup., 4,337 kilom. carrés. Cette contrée, couverte par les monts Carpathes, est arrosée par la March, la Waag, la Neutra, la Zstiva et le Dudvag. Chef-lieu, Neutra. Sol peu fertile.

NEITSCHUTZ (Madeleine-Sibylle DE), comtesse de ROCHLITZ, maîtresse de Jean-Georges IV, électeur de Saxe, née à Dresde en 1675, morte en 1694. Cette femme, qui était d'une grande beauté, inspira à Jean-Georges, à peine âgé de quinze ans, une vive passion. A la mort de son père, ce prince mit la maison de sa maîtresse sur un grand pied et une cour somptueuse se forma autour de la favorite. L'électrice douairière ayant décidé son fils à épouser, pour des motifs politiques, la veuve du maréchal d'Anspach, les relations du prince et de Madeleine n'en devinrent que plus intimes. Jean-Georges la fit nommer comtesse du Saint-Empire par l'empereur, et lorsqu'elle fut sur le point de lui donner un enfant, il redoubla de soins auprès d'elle. Madeleine accompagnait son amant, parti à la tête de ses soldats pour combattre, de concert avec l'Angleterre, contre la France, lorsque, à la suite de couches laborieuses, elle tomba malade et mourut au moment où son amant allait répudier sa femme pour l'épouser. Jean-Georges mourut de douleur, vingt jours après sa maîtresse (1694).

Son frère, qui lui succéda au pouvoir, fit épouser la mère de Madeleine comme coupable d'adultère, par ses artifices magiques, au sorcier l'électeur Jean-Georges. Cette poursuite ne fait pas l'éloge de l'intelligence de ce prince.

La mère de Madeleine fut mise à la question, puis condamnée au bannissement.

NEITSER-SOAK s. m. (né-tsér-sok — nom groenlandais). Mamm. Espèce de phoque, appelée aussi PHOQUE à CAPUCHON.

— **Encycl.** Le *neitser-soak*, appelé aussi *klap-mutze* ou *phoque à capuchon*, atteint environ 2m,50 de longueur totale; son pelage est long et doux au toucher, formé de poils blancs et d'une espèce de laine noire, ce qui le fait paraître gris; toutefois, chez les vieux individus, la teinte noire prédomine sur la partie dorsale du corps, tandis que la face ventrale est argentée; les jeunes offrent les deux couleurs grise et blanche. La tête est surmontée d'un organe particulier en forme de sac membraneux et dilatable, revêtu de poils courts et bruns; la nature de cet organe n'est pas bien connue; l'animal peut le rabattre sur ses yeux pour les garantir des tourbillons de neige ou des autres accidents. Les narines se dilatent beaucoup chez le mâle et simulent des vessies lorsqu'elles sont gonflées, ce qui a lieu surtout à l'époque des amours. Cet animal habite les côtes du Groenland et de l'Amérique du Nord jusqu'aux États-Unis. Il fait de longs voyages par année. On le trouve très-abondant au détroit de Davis, où il réside pendant six mois, depuis septembre jusqu'en mars. Il en sort alors pour aller à terre, où les femelles déposent leurs petits. Ils reviennent tous ensemble vers le mois de juin, fort maigres et très-épuisés. Ils en partent une seconde fois en juillet pour aller plus au nord, où ils doivent trouver une nourriture plus abondante, car ils reviennent fort gras en septembre. On pense que la maigreur dont ils sont affectés dans les mois de mai et de juin tient à ce qu'ils sont alors à l'époque du rut, dont l'énergie est telle chez eux qu'elle leur fait perdre l'appétit.

NEIT-SOAK s. m. (né-tsok — nom groen-

landais). Mamm. Espèce de phoque qui habite les bords des mers glaciales.

— **Encycl.** Le *neit-soak* est une espèce de phoque d'assez petite taille; sa longueur ne dépasse guère 1m,50; son pelage est brun, varié de taches blanches en dessus et blanc en dessous; son poil, hérissé comme celui de l'ours marin, est mêlé de soies brunes, aussi rudes que celles du cochon. Les ongles sont assez forts. Les jeunes individus ont une teinte plus pâle que celle des adultes, et les vieux mâles répandent une odeur infecte. Cet animal habite les mers polaires et fréquente surtout les régions voisines des rivages. Les Groenlandais lui font la chasse. La similitude de nom fait souvent confondre cette espèce avec une autre, le *neitser-soak* ou phoque à capuchon.

NEIVA, rivière de la Russie d'Asie (Perm), Elle prend sa source dans les monts Ourals, goit le Rj et l'Irbis, et se jette dans la Toura, après un cours de 450 kilom.

NÉJA s. m. (né-ja — du mexicain *neja*, nom de l'espèce principale). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout au Mexique et au Brésil: Les *Néjas* sont des arbrisseaux couverts de longs poils. (De Jussieu.)

NEJIN ou **NIJIN**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 75 kilom. S.-E. de Tchernigov; chef-lieu du cercle de son nom, sur la rive gauche de l'Oster; par 51° 2' 45" de latit. N. et 29° 29' 30" de longit. E.; 17,900 hab., dont 12,000 Grecs environ. Cette ville est bien bâtie, assez riche et entourée d'un mur d'enceinte. Soieries, savons, cuirs, parfums, liqueurs renommées. Commerce important de fourrures, tabacs, toiles et cuirs.

NEKKO ou **NECKER**, chez les Suédois, dieu fluvial qui cherchait à attirer les hommes dans son domaine. Les Nixes jouent au féminin le même rôle.

NEKRASSOWIENS, secte religieuse russe. Cette secte fut persécutée sous l'empereur Alexandre I^{er}, et ses adhérents, forcés de quitter la Russie méridionale, vinrent se fixer à Tultsch, sur le Danube, et dans les lies du delta de ce fleuve.

NÉKRONITE s. f. Minér. V. **NÉCRONITE**.

Nekyia (la) ou *Evocation des morts*, célèbre épisode de *l'Odyssée* (XI^e chant du poème). Cet épisode, comme beaucoup d'autres de l'épopée homérique, a été considéré comme une interpolation; il serait l'œuvre des Diacévestes, et spécialement de l'orphien Onomacrite, chargé, du temps des Pisistratides, de recueillir et de mettre en ordre les poèmes d'Homère.

Ulysse vient d'échapper avec ses compagnons aux séductions dangereuses de Circé. Après un jour de navigation, il est arrivé dans le pays des Cimmériens, peuples toujours enveloppés de nuées et de brouillards. On aborde. Une fois sur le rivage, Ulysse, c'est lui qui le raconte, tire son glivie acéré, creuse une fosse d'une coudée et y fait pour les morts des libations: l'une de lait et de miel, la seconde d'un vin délectable, la troisième d'eau limpide; le tout aspergé de fleur de farine. Après l'offrande des fruits de la terre, il fait un sacrifice sanglant: Ulysse promet de leur imoler une génisse stérile quand il sera de retour dans son île, et en attendant, comme à-compte, il égorge quelques menues pièces de bétail. Aussitôt accourent en foule, hors de l'Érebe, les âmes de ceux qui ne sont plus. Jeunes femmes, vifs adolescents, vieillards éprouvés par les souffrances, tendres vierges, le cœur gros de peines récentes, guerriers blessés par des javalis d'airain, revêtus d'armes sanglantes, tous s'empressent en grand nombre autour de la fosse avec un frémissement horrible. Chacune de ces ombres raconte sa tragique aventure; les plus remarquables des récits que le poète met dans leur bouche sont celui de la mère d'Ulysse et celui d'Agamemnon, racontant, en termes énergiques, comment il a été tué dans un festin, pareil à un bœuf qu'on assomme sur la crèche.

Ce bel épisode a certainement ce qu'on est convenu d'appeler le caractère homérique. La question de son authenticité, vivement agitée par une foule de commentateurs, Boissonade, G. Hermann, K. Lehrs, Otf. Müller, G.-W. Nitsch, Letronne, Welker, rentre dans cette question générale beaucoup plus complexe, à savoir si les poèmes homériques sont l'œuvre entière et complète d'un seul homme ou s'ils ont été faits de la réunion d'une foule d'épisodes détachés. Cette question n'est pas résolue et ne le sera probablement jamais.

Dans un des poèmes du cycle homérique, les *Nosti* ou *Retours d'Agias* le *Trésémen*, épopée qui chante, à l'imitation de *l'Odyssée*, le retour dans leurs foyers des principaux chefs grecs, il y a aussi une *Nekyia*, imitation évidente de l'épopée homérique.

NÉLAM-MAR s. m. (né-lamm-mar). Bot. Espèce de safran.

NÉLAM-PACENDA s. m. (né-lamm-pa-sain-da). Bot. Violette vivace de l'Inde.

NÉLATON (Auguste), célèbre chirurgien, né à Paris le 17 juin 1807, mort dans la même ville le 21 septembre 1873. Il avait deux ans lorsque son père, capitaine de la garde, fut

tuté à la bataille de Wagram. Au sortir du collège, le jeune Nélaton étudia la médecine, fut successivement externe et interne, et il se fit recevoir docteur en 1836. En même temps qu'il disait adieu à sa vie d'étudiant, il épousait une jeune héritière qui lui apportait une magnifique dot. Le docteur Nélaton, devenu riche d'argent, voulut aussi être riche de gloire. Il voulut affronter les concours et poursuivre, dans ce but, ses études, qu'une mauvaise santé le força souvent d'interrompre. Cependant, ayant, à force de soins, triomphé de la maladie, il reprit ses travaux, qui furent récompensés par une double nomination d'agréé et de chirurgien des hôpitaux. En 1851 s'ouvrit, à la Faculté de médecine, un concours pour une chaire de clinique chirurgicale. Nélaton se mit sur les rangs et l'emporta sur ses concurrents par la supériorité de sa méthode et sa netteté d'explication. En 1856, il fut élu membre de l'Académie de médecine. Sa réputation commença à s'étendre dans la capitale, où il se crut rapidement une nombreuse et brillante clientèle. Mais sa renommée universelle, sa vraie popularité, date de 1862, époque à laquelle il fut appelé auprès de Garibaldi, qui, blessé au pied d'un coup de feu à Aspromonte (29 août), était, depuis près de deux mois, étendu sur son lit de douleur, en proie à d'atroces souffrances. Plusieurs chirurgiens italiens, le docteur anglais Patridge et le docteur russe Périgoff, appelés auprès de l'illustre malade, avaient sonné la plaie sans trouver trace de balle et se prononcèrent pour l'amputation, lorsque Garibaldi fit appel au savoir de Nélaton. Celui-ci accourut auprès du malade (28 octobre), explora la blessure et constata, à l'aide d'un stylet muni à son extrémité d'un morceau de porcelaine, la présence d'une balle qui fut extraite le lendemain. Heureux de cette cure, qui eut un retentissement énorme, Nélaton refusa les honneurs qu'on lui offrait, s'estimant pleinement satisfait « d'avoir, disait-il, sauvé la vie à l'illustre général, à l'homme de cœur qui l'avait si souvent exposée pour une noble cause, celle de l'émancipation et de l'indépendance de son pays. »

La célébrité de Nélaton devint alors européenne. En 1868, il fut nommé chirurgien ordinaire du chef de l'Etat et il traita, l'année suivante, avec un plein succès, le fils de ce dernier atteint d'une coxalgie qui mettait ses jours en danger. Sa réputation fut alors à son apogée. Ne pouvant plus suffire aux soins de sa nombreuse clientèle, il se démit de sa chaire à la Faculté (1867), reçut, en même temps, la croix de grand officier de la Légion d'honneur, succéda à Joubert de Lamballe comme membre de l'Académie des sciences, et se vit appelé, en 1868, à aller siéger au Sénat. Le docteur Nélaton laissa, en mourant, une fortune évaluée à 6 millions.

Nul mieux que cet éminent chirurgien n'excellait à examiner un malade. Un coup d'œil lui suffisait pour le détailler complètement et pour porter un diagnostic toujours justifié. En tant qu'opérateur, il possédait, comme Velpeau, une grande habileté; mais il avait plus de rapidité et d'élégance que son illustre maître. D'une ingéniosité incroyable, il transformait tout ce qui était à sa portée, un morceau de fil, une épingle, un bouchon, en autant d'appareils nouveaux et improvisés, que ses mains habiles savaient utiliser sans avoir recours à l'arsenal de instruments chirurgicaux, souvent inutiles. Ennemi de toute méthode préconçue, il variait, suivant les cas, ses procédés opératoires, qui étaient toujours d'une étonnante simplicité. Après celles de Velpeau, les cliniques de Nélaton étaient les plus suivies de l'école. La netteté, la précision, le bonheur de l'expression, telles étaient les qualités que l'on remarquait dans ses leçons, faites d'une façon si élémentaire et si lucide, que l'élève le plus étranger aux études médicales en retenait toujours quelque chose.

Nélaton était convaincu qu'un professeur ne doit pas chercher à faire des savants, les savants se font eux-mêmes, mais de bons praticiens; ce qui ne l'a pas empêché de produire des chirurgiens remarquables. En somme, Nélaton était un très-bon professeur et le plus remarquable de nos praticiens; mais il ne fut point, comme on pourrait le croire d'après sa réputation, un savant remarquable. Les innovations étaient peu de son goût et il lui fallut peu de progrès dans la science chirurgicale. On lui doit, toutefois, l'invention d'une opération chirurgicale pour l'extraction immédiate de la pierre, en dehors des procédés de lithotritie. Comme homme, il était doux, bienveillant, d'une extrême urbanité, et menait une vie des plus actives. Il aimait les arts, dessinait même assez bien et avait un goût prononcé pour la chasse. Nélaton a publié: *Recherches sur l'opération tuberculeuse des os* (1837, in-8°), sa thèse de doctorat; *Traité des tumeurs de la mamelle* (1839, in-4°); *Parallèle des divers modes opératoires dans le traitement de la cataracte* (1850, in-8°); *De l'influence de la position dans les maladies chirurgicales* (1851, in-8°); *Éléments de pathologie chirurgicale* (1844-1860, 5 vol. in-8°), réédités en 1866, ouvrage important qui a été rédigé d'après ses leçons, non par lui-même, mais par plusieurs de ses élèves, notamment par les docteurs Jamain et Péan.

NÉLE s. f. (né-le). Métrol. Ancienne pe-

tite monnaie qui valait 15 deniers. || *Gros de nèle*, Monnaie qui valait 30 deniers.

NÉLEDINSKI-MELETKI (Youri on Georges), littérateur russe, né à Moscou en 1752, mort à Kalouga en 1829. Il vint compléter ses études à l'université de Strassbourg, prit part aux guerres contre les Turcs, figura au siège de Bender, puis prit sa retraite et se vint au culte des lettres. On lui doit une traduction en langue russe de la *Zaïre* de Voltaire et un grand nombre de chansons, ballades populaires et pièces fugitives, disséminées dans divers recueils.

NÉLÉE s. m. (né-lé). Crust. Genre de décapodes macrourus.

NÉLÉE, héros de l'époque mythologique, l'un des Argonautes, fils de Neptune et de Tyro. Il disputa à son frère Pélidas la royauté d'Iolcos; chassé par lui, il alla fonder, sur la côte de Messénie, la ville de Pylos, et devint un des princes les plus puissants du Péloponèse. Il eut douze fils, et, fier de cette nombreuse famille, il osa attaquer Hercule, qui le tua et massacra ses enfants, à l'exception de Nestor.

NÉLÉE, fils de Codrus, dernier roi d'Athènes. Il céda l'archontat à son frère Médon et conduisit une colonie d'Ioniens en Asie Mineure. On lui attribue la fondation de Milet, de Colophon, d'Ephèse, de Clazomènes et de plusieurs autres cités grecques de la côte d'Asie.

NÉLÉE DE SCEPSIS, philosophe grec, qui vivait au III^e siècle avant J.-C. Disciple de Théophraste, qui lui confia les manuscrits d'Aristote, il les tint si bien cachés, qu'ils ne furent retrouvés qu'au temps de Sylla, par Andronicus de Rhodes.

NÉLÉIDE adj. f. (né-lé-i-de). Mythol. gr. Surnom de Diane, qui fut honorée par Nélée.

— s. Descendant de Nélée.

NÉLÉIDIES s. f. pl. (né-lé-i-di). Antiq. gr. Fêtes instituées par Nélée, en l'honneur de Diane.

NÉLENSIE s. f. (né-lain-si). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées.

NÉLESHENA s. f. (né-lé-ché-na). Bot. Espèce de goudet des Indes orientales.

NÉLICOURVI s. m. (né-li-kour-vi). Ornith. Oiseau du genre gros-bec, qui vit à Madagascar.

— Encycl. Le *nélicourvi* est de la taille de l'alouette; il a la tête et le cou jaunes; quelques traits verdâtres au-dessus des yeux; le dessus du cou et du corps verdâtre; le dessous gris foncé; les plumes noires. Cet oiseau habite Madagascar. Il niche au bord des ruisseaux, sur les baquets. Son nid est composé de paille et de joncs artistement tressés, et forme vers le haut une poche sur l'un des côtés de laquelle est adapté un long tuyau tourné vers le bas; l'ouverture du nid est au bas du tuyau. L'année suivante, le *nélicourvi* attache un nouveau nid au bout de l'ancien; on en voit ainsi jusqu'à cinq ou six attachés bout à bout, et, comme ces oiseaux vivent en nombreuses sociétés, il n'est pas rare de voir cinq à six cents nids sur le même arbre, placés côte à côte et suspendus ordinairement au-dessus des eaux. Chaque ponte est de trois œufs.

Nélida, roman de Daniel Stern, pseudonyme de la comtesse d'Agout (1846, in-16). Il parut d'abord dans la *Revue indépendante* et obtint un grand succès, dû non-seulement au talent bien connu de l'auteur, mais encore à cette circonstance que Daniel Stern, cette fois, avait, disait-on, fait de l'autobiographie. Nélida est une grande dame du faubourg Saint-Germain; elle aime tendrement son époux Timoléon, et, cependant, elle souffre qu'après quelques mois de mariage celui-ci introduise dans la maison conjugale une ancienne maîtresse qu'il a retrouvée. Nélida, loin de se montrer jalouse, accepte en quelque sorte la rivalité qu'on lui propose ou, du moins, consent à lutter avec elle d'habileté et de séduction. La victoire reste à sa rivale, et Timoléon part un beau matin avec sa maîtresse, abandonnant Nélida à son désespoir. Pendant les premiers temps, l'épouse délaissée vit dans la solitude la plus absolue; puis, un jour, elle fait la connaissance de Guermann, un artiste, et elle se donne ouvertement à lui, rompant avec toutes les hypocrisies habituelles du monde où elle a jusqu'alors vécu. Elle quitte Paris et va vivre à Naples avec son amant. Là, elle s'aperçoit que le peintre ne l'aime guère; il la délaisse pour cette même comtesse italienne qui lui a déjà enlevé son mari. Trahi à son tour, Guermann se réfugie dans le travail; il espère que l'art le guérira de l'amour. Vains efforts; il s'est usé, sans avoir rien produit, et l'inspiration lui manque pour mener à bien une tâche colossale qu'il s'est fait trop promptement adjuger. Nélida revient près de lui pour le consoler et lui rendre le courage, mais il est trop tard et elle ne recueille que son dernier soupir.

L'auteur a voulu peindre, dans ce roman, les effets d'un amour sincère et désintéressé aux prises avec un caractère égoïste et vaniteux. Nélida représente l'amour vrai et spontané, qui ne voit dans l'amant aimé que l'amant lui-même, et Guermann l'amour égoïste et un peu factice, qui cherche avant

tout une satisfaction personnelle. Ainsi donc, sacrifice et dévouement d'un côté, égoïsme et vanité de l'autre, voilà le drame dans toute sa simplicité. On a cru que ce roman avait été écrit en vue de symboliser la lutte de castes, l'antagonisme de classes et de raviver les vieilles querelles de partis. Nous pensons qu'il n'y a fait voir qu'un récit fort attachant, dû à la seule fantaisie de l'auteur.

NÉLIS (Cornille-François de), érudit belge, né à Malines en 1736, mort en 1798. Principal du collège de Malines, administrateur de la bibliothèque de cette ville, il devint ensuite chanoine et grand vicaire de Tournai (1767), fit partie de la commission des études instituée à Bruxelles après la suppression des jésuites (1773), accompagna l'archiduc Maximilien pendant un voyage que ce prince fit dans les provinces belges et devint, en 1784, évêque d'Anvers. Nélis se montra peu après un des plus ardents adversaires des innovations religieuses introduites par Joseph II, devint un des chefs du parti patriote lors de la révolution brabançonne, quitta son diocèse à l'approche de l'armée française (1794) et alla finir ses jours dans un couvent de camaldules en Italie. Ses principaux ouvrages sont: *Belgicarum rerum prodromus* (Parme, 1795) et *l'Aveugle de la montagne ou Entretiens philosophiques* (Parme, 1795).

NÉLITRIS s. m. (né-li-triss). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, tribu des myrtées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Molouques.

NÉLITTE s. f. (né-li-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses.

NELLER (Georges-Christophe, comte), juriste allemand, né à Aub, près de Wurzburg, en 1710, mort à Trèves en 1783. Il devint professeur de droit canon à Trèves et conseiller de l'électeur de cette ville. Ses principaux ouvrages sont: *Principia juris publici ecclesiastici catholicorum ad statum Germaniae accommodata* (1746); *De concordatis Germaniae* (1748); *Dissertationes juridicae* (1776).

NELLI (Pietro), poète italien, né à Sienne. Il vivait dans le XVI^e siècle et n'est connu que par ses ouvrages. Le plus important est *Satire alla Carlotta di masser Andrea Borgia* (Venise, 1545, 2 vol. in-8°), satires très-vives, dans lesquelles la morale et la religion ne sont pas épargnées. On lui doit aussi *Sonetti* et *epigrammi* (Venise, 1572, in-4°). — Un autre poète italien, de la même famille, Giustino NELLI, né à Sienne et qui vivait aussi au XVI^e siècle, est connu seulement par son ouvrage, très-rare et très-cherché, intitulé *le Amore nuovi dalle quali ciascuno inamorato giovane può pigliare molti utili accorgimenti nelle casi d'amore*, réimprimé à Livourne en 1798, in-8°.

NELLI (sœur Plautilla), femme peintre italienne, née à Florence vers 1500, morte dans la même ville en 1588. On ne sait rien de précis sur cette femme intéressante, qui avait un véritable talent. Lanzi et Ticozzi disent vaguement qu'elle a peint un grand nombre de *Pieta*; on n'en connaît qu'une seule, celle du musée de Berlin, datée de 1524; encore l'authenticité en est-elle douteuse. D'après leur récit, Plautilla Nelli, déjà connue comme peintre par quelques essais réussis, entra en religion vers 1523 et devint peu après prieure du couvent de Sainte-Catherine de Sienne, à Florence. C'est alors surtout qu'elle donna à ses études un plus grand développement, en prenant ses modèles parmi ses compagnes reclues, et se servant pour les figures d'homme de quelques dessins laissés au couvent par Fra Bartolommeo. Toutefois, dans le tableau de Plautilla Nelli que possède l'Académie de Florence, *Marie et plusieurs saintes pleurant sur le corps du Sauveur*, le Christ semble imité de celui de Daniel de Volterra dans sa magnifique *Descente de croix*. Il y a dans les têtes de femme une certaine grâce naïve qui n'est pas sans originalité, et l'ensemble prouve une science, une vigueur, une hardiesse peu communes chez les femmes. Lanzi ajoute que la prieure avait peint aussi des miniatures. Parmi les manuscrits de la bibliothèque de Florence se trouve un *Formulaire de prières* plein de miniatures et vignettes du XVI^e siècle, parmi lesquelles on voit la copie ou l'esquisse du tableau de Plautilla. On peut en conclure, si l'on veut, qu'elle a dessiné les vignettes de ce manuscrit.

NELLI (Giambattista de'), architecte italien, né à Florence en 1661, mort dans la même ville en 1725. Après avoir fait à Pise de brillantes études littéraires, il s'adonna spécialement aux mathématiques sous Vincenzo Viviani, et à l'architecture sous Foggini. Le premier de ces professeurs institua Nelli héritier de sa fortune, et l'artiste se trouva ainsi à l'abri du besoin. Dès lors, il ne travailla que pour lui-même. Cependant, on n'ignorait pas dans le milieu où il vivait sa valeur comme théoricien architectonique et l'on y rendait pleinement hommage. Il fut nommé sénateur en 1718, puis directeur des ponts et chaussées. Sa vie s'écoula ainsi, et son nom serait tombé dans l'oubli si son fils Clemente n'eût pris soin de publier les nombreux manuscrits qu'il avait laissés en mourant. L'un d'eux, *Discorsi di architettura* (Flo-

rence 1753), renferme une excellente étude sur la cathédrale de Florence depuis sa fondation, avec la biographie des divers architectes qui ont attaché leur nom à cette basilique. Pour compléter le travail de son père, Clemente y ajouta les plans et élévations de la cathédrale. Cet ensemble forme un ouvrage encore très-estimé maintenant. Il avait également composé une *Vie de Galilée*, restée manuscrite.

NELLI (Giambattista-Clemente de'), archéologue et dessinateur italien, fils du précédent, né à Florence en 1725, mort dans la même ville en 1793. Il reçut, comme son père, une brillante éducation littéraire, s'occupa ensuite plus spécialement d'archéologie architectonique et se mit à étudier le dessin comme s'il eût voulu se faire peintre. Nelli débuta par la *Descrizione della basilica di Santa-Maria del Fiore* (Florence, 1756, in-4°), ouvrage d'une érudition profonde, plein de dessins excellents et gravés par l'auteur lui-même. Santa-Maria del Fiore s'y trouve reproduite, non-seulement aux divers points de vue des façades, mais encore dans toutes ses décorations intérieures, ce qui donne aux illustrations au moins autant d'importance qu'au texte. Ce volume eut un grand retentissement et valut à l'auteur d'être appelé aux deux fonctions que son père avait remplies, celle de sénateur et celle de directeur des ponts et chaussées. Nelli publia ensuite *Saggio di storia letteraria fiorentina del secolo XVII* (Lucques, 1759, in-4°), puis, à l'aide des matériaux amassés par son père, la *Vita e commercio letterario di Galileo Galilei* (vers 1790, réimprimé, en 1793, à Florence et à Lausanne). Les figures dont cet ouvrage est rempli appartiennent aussi à l'auteur. Des découvertes plus récentes sur le célèbre astronome ont amoindri la portée de ce dernier livre de Clemente Nelli.

NELLORE, ville de l'Indoustan anglaise, dans l'ancien Karnatic, présidence de 160 kilom. N.-O. de Madras, à 17 kilom. de la côte de Coromandel, sur la rive droite du Pennar. Elle était jadis bien fortifiée et elle a soutenu avec succès, en 1757, un siège contre les Anglais. On y a trouvé, en 1833, les restes d'un petit temple indou, au-dessous duquel était un assez grand nombre de médailles romaines du III^e siècle. Grand commerce du sel.

Nelly O'Brien, célèbre portrait du peintre anglais Reynolds (galerie du marquis d'Hertford). La jeune fille, fort jolie personne, est représentée de face, le visage à demi éclairé, son chapeau à larges bords faisant ombre sur le front. Au point de vue de l'exécution, dit M. E. Cheneau, il n'y a dans cette toile aucune faiblesse, et, tout de là, c'est avec une science consommée que l'artiste a marié, nuancé et fait valoir alternativement les blancs, les teintes neutres et les tons roux dont se compose uniquement son tableau. **Nelly O'Brien**, cette fille du Nord, aux chairs nacrées et transparentes sous la neige éblouissante de sa poitrine, sent retentir les impétueux battements de son cœur; ses yeux plongent avec une ardeur subtile jusqu'à l'âme de celui dont le regard croise le sien; c'est le désir! Mais le front est pur, tout encore dans cette enfant respire l'ignorance du mal: c'est un marbre sans tache, c'est Galatée au moment où Pygmalion va donner le dernier coup de ciseau. Combien cette figure, chaste ment vêtue, est plus sensuelle que les filles aux jupes retroussées qui peuplent les tableaux d'Hogarth! Ce chef-d'œuvre de Reynolds, qui est son plus beau titre de gloire, ne pouvait naître que sous le pinceau d'un artiste qui avait tant vu et tant étudié, au Nord et au Midi, dans chacune des contrées où le génie de l'art a posé son pied divin. Tout, dans cette admirable peinture, appartient à Reynolds, ou plutôt il l'a fait sien, ce jour-là, les éléments qu'il avait empruntés dans ses voyages à Léonard de Vinci, à Corrége, à Velázquez et à Rembrandt. Mais, à juger impartialement cette figure adorable, il faut dire qu'à l'égale de la *Joconde*, **Nelly O'Brien** est une œuvre malsaine..., enfantine par un esprit corrompu, pourri d'art; c'est le fruit d'une civilisation extra-raffinée, éclos dans une température de serre chaude; une création que Gainsborough, ce fils de la terre, nourri aux vivifiantes senteurs des forêts, n'eût jamais rêvé et n'a jamais comprise. Et pourtant, cette seule toile, par l'intensité de la passion qu'elle lui a échappé, par son éloquence prodigieuse, balance tout l'œuvre du fort peintre venu des vallées de Suffolk. »

NELMA s. m. (nél-ma). Ichtyol. Espèce de saumon de Sibérie.

NÉLOCIRE s. f. (né-lo-ci-re). Crust. Syn. d'Eurydice.

NÉLOMBIACÉ, ÉE adj. (né-lon-bia-sé). Bot. Syn. de Nélumbiacé.

NÉLOMBO s. m. (né-lon-bo). Bot. V. Nélumbo.

NÉLOMBONÉ ou **NÉLUMBONÉ**, ÉE adj. Bot. V. Nélumbiacé.

NÉLOMYS s. m. (né-lo-mys — du gr. *nelés*, cruel; *mys*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des rats, assez voisins des *échymys*, et comprenant trois espèces, dont le type habite l'Inde.

— Encycl. Les *Nélomys* sont des rongeurs voisins des rats et des *échymys*, et caracté-

risés par des oreilles arrondies, peu développées; quatre molaires à racines et à couronne composée, de chaque côté, à chaque mâchoire; des formes assez lourdes; la queue velue; des membres trapus; des tarses courts; cinq doigts à chaque pied. Le *Nelomys* de Blainville a la taille du cochon d'Inde; le pelage fauve en dessus, blanchâtre en dessous, la queue noire et plusieurs poils de la croupe épineux; il habite l'Inde, et on croit qu'il se creuse des galeries. Le *Nelomys* huppé, appelé par Buffon *lérot à queue dorée*, a environ 0m,25 de longueur, non compris la queue, qui a 0m,35; son pelage est marron en dessus, avec la tête d'un brun foncé, une étroite ligne blanche sur le front, la queue noire, blanche à l'extrémité. Il habite Surinam.

NELSON, rivière de l'Amérique du Nord (Nouvelle-Bretagne). Elle se forme de la réunion des deux Saskatchewan, qui viennent des montagnes Rocheuses traverser la baie Winnipeg, et parcourent la Nouvelle-Galles méridionale, et débouche sur la côte S.-O. de la mer d'Hudson, près et au N.-O. d'Hillriver; 450 kilom. de cours.

NELSON (Robert), écrivain anglais, né à Londres en 1656, mort en 1714. Il visita la France et l'Italie, devint membre de la Société royale de Londres, se signala par son zèle pour la propagande religieuse, fonda des établissements de bienfaisance et leur légua en mourant sa grande fortune. Ses principaux ouvrages sont : *A Companion for the festivals and feasts* (Londres, 1704, in-8°), souvent réédité; *The practice of true devotion* (1708).

NELSON (Horace), célèbre amiral anglais, né à Burnham-Thorpe, comté de Norfolk, le 29 septembre 1758, mort au combat de Trafalgar, le 21 octobre 1805. Son père était recteur de Burnham-Thorpe; sa mère, née Suckling, était petite-fille d'une sœur aînée de sir Robert Walpole, et le premier lord Walpole (Horace, oncle du second) fut le parrain du futur héros, qui eut dix frères ou sœurs, dont sept survécurent avec lui à leur mère, décédée en 1767. À la mort de mistress Nelson, le père de la défunte, capitaine de la marine royale, offrit au père de prendre avec lui un de ses enfants; mais cette proposition fut d'abord ajournée, et le jeune Nelson passa encore trois ans à l'école de Norwich. Il venait d'atteindre sa douzième année, quand il prit lui-même la parti d'aller rejoindre son oncle, qui commandait le vaisseau le *Raisonnable*. C'était alors un enfant malin, vexé par les faveurs, et qui semblait ne pas devoir fournir une longue carrière. Peu de temps après, le capitaine Suckling, jugeant qu'un service inactif ne convenait pas à l'éducation maritime de son neveu, le fit embarquer sur un navire de la Compagnie des Indes que commandait un de ses anciens compagnons d'armes. Nelson, parti en 1770, ne revint à Chatham qu'au mois de juillet 1772. Peu après, il obtint, malgré son extrême jeunesse, de se faire attacher à l'équipage d'un navire qui partait pour le pôle nord. Au retour de cette expédition, il passa sur un vaisseau de l'escadre de sir Edward Hughes en partance pour les Indes orientales. Sa bonne conduite, remarquée par le commandant, lui valut bientôt le grade de *midshipman* (enseigne). Obligé sur ces entrefaites de revenir en Angleterre pour soigner sa santé, il passa son examen de lieutenant (1777), et, à la fin de l'année suivante, nommé premier lieutenant, il monta sur le brick le *Blouveau*, à bord duquel il fit comme commandant le voyage de la Jamaïque. En 1779, il passa comme post-captaine sur le *Hinchinbrook*, de 28 canons, puis de la sur le *Janus*, de 44 canons, à la suite d'une expédition contre les Espagnols.

Revenu en Angleterre, il fut présenté à la cour et reçut le commandement de l'*Albatros*, vaisseau de haut bord, à destination des côtes danoises; puis, après un hiver passé dans ces parages, il fit voile pour Québec, où il séjourna jusqu'à la paix de 1783, date la paix de Versailles. Ce fut alors qu'il vint habiter la France avec un de ses amis, le capitaine Macnamara, dans le but ou sous le prétexte ostensible d'apprendre le français et de voir une société nouvelle; mais ce pays ne plut pas longtemps à Nelson, qui se hâta de revenir à Londres. À peine arrivé, il reçut l'ordre d'aller croiser parmi les îles sous le vent, à bord de la frégate le *Boreas*; il fit la connaissance, à l'île de Nevis, de mistress Nisbett et l'épousa en 1787. Mais bientôt, contrarié dans son service et en butte aux vexations de l'amirauté, dont il avait dévoué certaines manœuvres coupables, il se retira dans le prieuré de Burnham-Thorpe, auprès de sa jeune femme et de son vieux père. L'amirauté le laissait inactif, avec de minces ressources, et il songeait à envoyer sa démission, quand il fut appelé au commandement de l'*Agamemnon* et envoyé dans la Méditerranée sous les ordres de lord Hood, en vue des hostilités prochaines entre l'Angleterre et la France révolutionnaire (1793).

Nelson ne prit aucune part à l'occupation de Toulon; lord Hood l'avait choisi pour porter des dépêches à sir William Hamilton, envoyé de Saint-James à la cour de Naples. Dès leur premier entretien, sir William convint de Nelson la plus haute idée : « Vous verrez, disait-il à sa femme, un petit homme qui se ferait difficilement passer pour un joli garçon, mais qui, j'imagine, étonnera quel-

que jour le monde. Je n'ai jamais reçu d'officier chez moi, continuait-il, mais je suis résolu, pour celui-ci, à me départir de mes habitudes... » À la même époque, Nelson forma, sous les auspices de l'ambassadeur anglais, des relations qui devaient être encore plus fatales à sa gloire. Le roi et la reine de Naples, comme s'ils eussent prévu l'avenir qui leur était réservé, prodiguèrent les distinctions les plus flatteuses au jeune capitaine. Rien dans sa correspondance de ce temps-là ne fait pressentir l'attachement qu'il devait éprouver plus tard pour lady Hamilton. Il parle d'elle à sa femme dans les termes les plus simples et les plus froids, comme « d'une personne aimable qui s'est rendue digne d'un rang où elle a été tout à coup élevée par le hasard » (v. lady Hamilton). Il ajoute simplement qu'elle s'est montrée fort bonne pour Josiah Nisbett, son beau-fils, embarqué sur l'*Agamemnon* avec le grade de *midshipman*.

Après la prise de Bastia, lord Hood, emmenant avec lui l'*Agamemnon*, gagna les îles d'Hyères, où il pensait rencontrer les vaisseaux de la République. L'idée d'en venir aux mains avec les ennemis inspirait à Nelson une joie farouche, à peine troublée par quelques pressentiments sinistres : « Dieu veuille, écrivait-il à sa femme, que nous rencontrions la flotte française ! Si quelque accident m'arrivait, je suis sûr du moins que ma conduite vous aurait acquis des droits à la faveur royale. Ce n'est pas que je n'espère revenir bientôt vers vous, et y revenir avec honneur; mais, si l'on était autrement, que la volonté de Dieu soit faite !... » On rencontre, en effet, l'ennemi, près de Saint-Tropez, mais sans qu'aucun engagement s'ensuive, la flotte française ayant échappé à ceux qui la poursuivaient. Après quoi, l'*Agamemnon* fut envoyé prendre part au siège de Calvi, que faisait alors le général sir Charles Stuart. Nelson y perdit un œil (10 juillet 1794). L'année suivante, le 14 mars, il se distingua au brillant combat naval livré contre la flotte française dans les mêmes eaux, et fut envoyé devant Gênes avec 8 frégates pour y mettre le blocus, avec l'aide de l'armée austro-sarde; toutefois, cette campagne de 1794 ne passa qu'à de vaines insinuations. En revanche, celle de 1796, conduite par le général Bonaparte, obligea Nelson à se retirer devant les Français; il dut même pouvoir au salut de la garnison anglaise de Bastia, sérieusement menacée par les patriotes. De là, il avait dû se rendre à Porto-Ferrajo (île d'Elbe). Il avait alors son pavillon sur la *Minerve*, capitaine Cockburn. Chemin faisant, il eut la bonne fortune de rencontrer deux frégates espagnoles, dont l'une, la *Sabina*, fut faite prisonnière après combat. Jusqu'ici, cependant, le nom du jeune commodore était resté dans l'ombre. La bataille navale du cap Saint-Vincent (14 février 1797), livrée par sir John Jervis contre l'amiral don Joseph de Caradava, vint enfin lui donner sa part de gloire. Nelson, dont le vaisseau était l'arrière-garde, prit sur lui de désobéir à l'ordre de manœuvre, tourna sa proue vers les Espagnols, et se précipita au milieu de leurs navires. Il aborda le *San-Nicolas*, sur lequel flotèrent bientôt les couleurs britanniques; puis le *San-Jose*, de 112 canons, faisant feu sur le vaisseau capturé, Nelson et ses marins s'élançèrent, par-dessus leur nouvelle conquête, à l'abordage de ce gigantesque navire. C'est alors que l'impétueux commodore poussa un cri où son âme enthousiaste se peignait tout entière : *Westminster-Abbey ou la victoire ! répéta-t-il* plusieurs fois en brandissant son couteau d'abordage. Tout près devant cet élan furieux, et, en arrivant sous le gaillard d'arrière, Nelson y trouva le capitaine don José de Borja, qui lui ramena son épée; le reste des officiers en fit autant, et Nelson, embarrassé de toutes ces armes qu'on lui présentait, les passait l'une après l'autre à un de ses matelots de l'*Agamemnon*, qui, le plus froidement du monde, entassait sous son bras les glorieuses trophées. Ce brillant fait d'armes commença la renommée de Nelson, qui fut immédiatement promu au grade de contre-amiral dans l'escadre bleue. Sir John Jervis l'ayant autorisé à garder l'épée du contre-amiral espagnol, il en fit hommage au maire et à la corporation de Norwich, qui, à cette occasion, lui décerna les franchises municipales. Mais de toutes ces marques de reconnaissance et de respect, aucune ne lui fut plus sensible qu'une lettre écrite par son respectable père.

« Je bénis Dieu, lui dit l'excellent vieillard, de toutes les puissances d'une âme reconnaissante, pour m'avoir conservé un fils comme vous. Non-seulement les rares connaissances que j'ai ici, mais tous mes autres concitoyens m'abordaient avec des paroles si flatteuses, que j'ai dû renoncer à paraître en public. Bien peu de fils, mon cher enfant, sont parvenus à la hauteur glorieuse où vous ont porté vos talents, et votre bravoure, avec l'aide de la Providence. Bien moins de pères ont vécu pour saluer de pareils triomphes. La joie que j'en ai ressentie, et que je contenais en vain, a mouillé de larmes une joue sillonnée de rides. Qui donc, à ma place, eût accueilli d'un tel choc des félicitations aussi unanimement ? Partout, dans les rues de Bath, retentissent le nom et les exploits de Nelson, aussi bien sur les lèvres du chanteur des rues que dans l'enceinte du théâtre public. »

Nelson, à cette époque, comptait trente-

huit ans et cent vingt combats. Du cap Saint-Vincent, il repartit pour Porto-Ferrajo, d'où il ramena le reste des troupes qui occupaient l'île d'Elbe. A son retour, il plaça sur le *Theseus* son pavillon de commandement. Ce fut à bord de ce vaisseau que l'intrépide marin prit une part importante au bombardement de Cadix, et peu s'en fallut qu'il n'y perdît la vie. A son avis, du moins, il n'avait jamais couru de danger plus grand que lorsque, attaquant de nuit les chaloupes canonnières des Espagnols, sa barge eut affaire à un caïque armé, monté par 26 hommes et commandé par don Miguel Tregeyon. Nelson n'avait avec lui que 10 matelots, 1 officier et son vieux et fidèle John Sikes, qui lui sauva deux fois la vie au prix de ses jours. A peu de jours de là, Nelson partit à la tête d'une expédition dirigée contre Ténériffe. Il l'avait lui-même conçue et proposée, pour s'emparer des gâches mexicaines que l'on disait arrêtées près de cette île. On lui donna 4 vaisseaux de ligne, 3 frégates et 1 cutter, mais il avait demandé, en outre, d'emmenner avec lui une partie des troupes retirées de l'île d'Elbe, et ce point lui fut refusé. De plus il avait ordre, tout en dirigeant le débarquement, de rester à bord, « sauf l'indispensable nécessité du service. » Les calmes et les courants contraires empêchèrent la réussite d'une entreprise de nuit pratiquée contre le fort Santa-Cruz. Il fallut donc se décider à une autre attaque, dont la position de Ténériffe rendait le succès fort douteux. Aussi Nelson écrivait-il, la veille, à son amiral, en lui parlant de son plan d'attaque : « Demain, selon toutes les probabilités, ma tête sera couronnée de laurier ou de cyprès. Je me borne à vous recommander, à vous et à mon pays, mon beau-fils Josiah Nisbett. » Ce jeune homme, du reste, se montra digne de l'attachement que Nelson lui témoignait. Appelé par lui dans la cabine pour l'aider à mettre en ordre et à brûler quelques papiers, le lieutenant y descendit en costume de combat. Nelson, cependant, le supplia de rester à bord. « Si nous tombions tous deux, mon cher Josiah, lui dit-il, qu'arriverait-il de votre pauvre mère ? C'est à vous, d'ailleurs, que revient le soin du *Theseus*; restez-y donc, et prenez soin du navire. — Monsieur, répliqua Nisbett, le vaisseau prendra soin de lui-même; quant à moi, je vous suivrai jusqu'au bout, jusqu'à ce que je n'aie rien de plus à vous dire, dussé-je ne jamais revenir à bord. »

L'attaque de Ténériffe eut lieu sur les onze heures du soir, après un souper d'officiers, présidé par mistress Freemantle, femme du capitaine de ce nom. Les Anglais partirent au nombre d'environ 950 hommes, sur les chaloupes de leurs navires. Favorisés par la nuit, ils arrivèrent sans être vus jusqu'à une demiporte de canon de la jetée où ils voulaient débarquer. Nelson donna l'ordre de s'éparpiller et de ramer vigoureusement vers le rivage; mais les Espagnols avaient fait d'excellents préparatifs et les Anglais étaient à peine aperçus que 30 ou 40 pièces de canon, braguées sur la mer, ouvrirent le feu; les deux flotilles furent éclairées d'un bout à l'autre, les murailles de la ville. Il faisait nuit noire; la plupart des chaloupes manquèrent la jetée et arrivèrent au rivage à travers des brisants furieux qui faillirent les submerger. L'amiral, cependant, atterrit avec lui Freemantle, Thompson, Bowen, arrivèrent au môle, qu'ils emportèrent d'assaut, bien qu'à leur compte il fût défendu par 500 ou 600 hommes. Les canons qui le garnissaient furent encloués; mais la fusillade devint très-vive, et les assaillants, presque tous tués ou blessés, ne purent gagner du terrain. Au moment où il sautait hors de sa barque, Nelson avait reçu une balle au bras droit. Il tomba du coup, mais en tombant il prit, de la main gauche, son épée qu'il venait de lever. Dont il ne voulait point se séparer, lui vivant, car il la regardait comme une relique de famille, qui avait appartenu à son oncle, le capitaine Suckling. Le lieutenant Nisbett, qui était à côté de lui, le coucha au fond de la barque et couvrit de son chapeau le bras blessé, de peur que la vue du sang qui coulait en abondance n'ajoutât à la défaillance de l'amiral. Quelques minutes après, une sinistre clameur traversa l'air : c'était l'équipage du cutter le *Fox* qui un boulet venait de couler bas. Le premier navire anglais que Nelson rencontra sur sa route fut justement le *Sea-Horse*, à bord duquel il avait soupé la veille; mais, malgré les instantes prières de l'équipage et les dangers qu'on devait braver pour arriver à un autre vaisseau, Nelson ne voulut jamais le laisser aller. « J'aimerais mieux mourir, disait-il, que d'élamer mistress Freemantle, en montrant à elle dans l'état où je suis, surmontant quand je n'ai pas de nouvelles certaines à lui donner de son mari. » Arrivé au *Theseus*, il refusa toute assistance pour monter à bord, tant il était impatient de voir les matelots retourner au secours des gens du *Fox*. Une seule corde lui fut jetée, qu'il roula deux fois autour de sa main gauche, et qui servit à le hisser. « Cela suffit bien, dit-il; j'ai encore mes deux jambes et un bras; que le chirurgien se presse et apporte ses instruments; je suis qu'il faut me couper le bras droit, et je suis tût, sans contredit, sera le mieux. » Les plus vieux matelots palpaient en écoutant ses intrépides paroles. Quant à l'expédition elle-même, l'échec était complet; mais devant la menace de mettre le feu aux quatre coins de la ville, si l'ennemi s'opposait au libre embarquement des troupes anglaises et

n'acceptait pas l'échange des prisonniers faits de part et d'autre, le gouverneur de Ténériffe, plutôt touché de ce courage que cédant à la peur, consentit à traiter comme le désirait l'ennemi.

Nelson fut profondément affecté de ce revers; cependant, au lieu de l'abandon qu'il craignait, il fut comblé de félicitations, aussi bien par la cour que par l'amirauté; Bristol et Londres l'admirent au nombre de leurs bourgeois libérés; il reçut l'ordre du Bain et une pension de 1,000 livres sterling (25,000 fr.). Le mémoire qu'il dut présenter à cette occasion détaillait de rares états de service : quatre batailles navales contre des flottes, trois combats sur des chaloupes canonnières, trois villes prises, quatre mois de services dans l'armée de terre, deux sièges; de plus, Nelson avait contribué à la prise de 7 vaisseaux de guerre, 6 frégates, 4 corvettes, 11 corsaires; il avait détruit près de 50 bâtiments de commerce et payé de sa personne à plus de cent vingt combats; ces divers exploits lui avaient coûté la perte d'un œil et d'un bras, sans parler de plusieurs blessures plus ou moins graves.

Dès qu'il se sentit en état de reprendre du service, Nelson plaça son pavillon sur le *Vanguard* et alla rejoindre le comte Saint-Vincent dans la Méditerranée. Ses adieux à son père et à sa femme furent empreints des sentiments les plus affectueux. Aucun usage n'avait encore altéré la vive tendresse qui lui portait à celle-ci, et ses dernières paroles furent, en la quittant, que « satisfaits pour lui-même au delà de son ambition, il allait travailler à lui assurer le rang dont elle était digne. » Lorsqu'il rejoignit la flotte anglaise, on ne savait encore sur quel point de l'univers allait se diriger cette expédition mystérieuse que le général Bonaparte avait demandée au Directoire, et dont les immenses préparatifs attestaient assez l'importance (1798). Les mémoires du temps nous apprennent aussi qu'après avoir pris Malte, et durant la traversée qui le conduisit en Egypte, Napoléon, causant avec Brueys, pesa plusieurs fois les chances d'un engagement avec la flotte anglaise; mais ces prévisions étaient inutiles, et Nelson, par trop de hâte, laissa la route libre aux ennemis qu'il était chargé de surveiller. Après avoir doublé l'île d'Elbe, les côtes de Sardaigne, instruit du but de l'expédition française, il fit force de voiles vers Alexandria et arriva devant ce port avant les navires qu'il poursuivait et en sortit le jour même, sans s'être assuré qu'ils n'y entraient pas après lui. Déjà une fois (dans la nuit du 22 juin) la flotte française et la flotte anglaise s'étaient croisées, sans se donner le moins du monde qu'elles fussent si près l'une de l'autre. Cette méprise se renouvela, car, au moment où les vaisseaux français approchaient du port égyptien, ils entendirent, à leur droite, une canonade; c'étaient les signaux de Nelson, qui allait chercher l'ennemi sur les côtes de Garamanie. En ce moment, les deux flottes étaient à 5 lieues l'une de l'autre. « Si l'on n'eût été qu'un historien, ou si le hasard eût poussé Nelson un peu à gauche de la route qu'il suivait, une autre bataille d'Aboukir aurait pu changer les destinées du monde; mais, cette fois, l'étoile de Napoléon l'emporta. »

En Angleterre, lorsqu'on apprit que Bonaparte avait paisiblement traversé la Méditerranée et que ses légions victorieuses dominaient la résistance des mamelouks, il n'y eut qu'un cri contre sir John Jervis, pour avoir confié à un si jeune officier le succès d'une mission aussi importante que celle dont Nelson avait été chargé. Il fut même question de traduire Nelson devant un conseil de guerre. Cependant le jeune contre-amiral était revenu à son poste natal, dans la Sicile, après avoir touché à Candie, où il croyait encore surprendre l'expédition française. Le gouvernement napoléonien, alors en paix avec la République et fort peu soucieux de se brouiller avec elle, ne voulait accorder aucun secours à l'escorte anglaise, qui avait besoin de se ravitailler et de faire eau pour reprendre la mer. Enfin, grâce à sir Hamilton, et surtout à lady Emma, Nelson obtint, sinon un appui ostensible, du moins des ordres secrets qui autorisaient les gouverneurs siciliens à lui fournir tout ce dont il aurait besoin. Le 25 juillet, quatre jours après la bataille des Pyramides, Nelson partit de Syracuse pour la Morée, toujours à la poursuite de l'ennemi. Après avoir vérifié qu'il n'était pas dans ces parages, il se dirigea vers le port de Aboukir en Egypte, et arriva en vue d'Alexandrie le 1^{er} août. A quatre heures de l'après-midi, le même jour, le capitaine Hood signala la flotte française, embossée dans la baie d'Aboukir. La bataille s'engagea aussitôt; le nombre des vaisseaux de ligne était égal des deux côtés; mais les Français avaient l'avantage par la dimension des navires, le nombre des canons et la force des équipages. Cependant, malgré l'héroïque défense de Brueys et de sa flotte, la victoire se prononça en faveur des Anglais. La plupart des capitaines français s'étaient fait tuer comme leur amiral, avant de consentir à s'avouer vaincus. L'*Orient* et la *Sérieuse* avaient disparu sous ses flots; les autres avaient amené leurs pavillons, sauf deux frégates qui prirent le large au commencement de l'action, précédées de deux vaisseaux de ligne, dont l'extrême prudence fut la seule cause qui dépara cette glo-

rière défaite. Un même temps que Brueys expirait en face de l'ennemi vainqueur, Nelson venait aussi de recevoir dans la tête un éclat de mitraille. Tout le monde, autour de lui, croyait sa blessure mortelle, et il partageait cette opinion; mais, avec un admirable sang-froid, transporté dans le poste des malades, il refusa les soins du chirurgien qui abandonnait, pour venir plus vite à lui, le pansement d'un matelot blessé : « Non, s'écria l'amiral, je ne prendrai pas le tour de mes braves camarades. »

Néanmoins, malgré sa blessure, Nelson ne perdit pas de vue les conséquences de sa victoire; il dépêcha, le jour même, un officier chargé d'aller annoncer au gouverneur de Bourbon l'arrivée des Français en Egypte et la destruction totale de leur flotte, qui mettait à l'abri de toute attaque, pour le moment du moins, les établissements britanniques dans l'Inde. L'effet de cette nouvelle fut considérable en Europe; l'Angleterre acclama son héros; les souverains de Naples, de Sardaigne, de Turquie et de Russie comblerent de louanges d'honneur et de dons précieux le vainqueur d'Aboukir. On le créa baron du Nil, avec une pension de 2,000 livres sterling; la Cité de Londres vota des épees pour l'amiral et chacun de ses capitaines; la Compagnie des Indes orientales fit un don de 10,000 livres sterling, la Compagnie turque donna un vase d'argent, etc. Cependant Nelson jugea le titre de baron du Nil au-dessous de ce qu'il était en droit d'attendre, et il accusa vivement Pitt d'ingratitude et de mauvais foi envers lui. A Naples, où il retourna ensuite, à bord du *Vanguard*, il fut un peu consolé par l'accueil enthousiaste du roi et de la reine, ainsi que de la chère lady Hamilton. C'était à lui qu'il témoignait le plus de soins et d'égards. « J'espère, écrivait-il à sa femme, vous présenter quelque jour à lady Hamilton; c'est une des meilleures femmes qui soient au monde; elle honore vraiment son sexe; ses bontés et celles de sir William sont au delà de ce que je puis dire. J'habite leur maison, et il n'a fallu rien moins que les soins assidus dont ils me comblent pour rétablir ma triste santé. Vous les aimerez pour cela comme je les aime... » Bientôt, toutefois, les vrais amis du héros s'alarmèrent pour lui de la passion coupable à laquelle on le voyait en proie. Le capitaine Nisbett, fils de lady Nelson, fut un des premiers à remarquer chez son beau-père ce changement funeste; ses lettres éveillèrent les soupçons de l'épouse outragée, ainsi que les inquiétudes de toute la famille. Par malheur, il était déjà trop tard pour que des conseils indirects produisissent un effet salutaire sur l'esprit de Nelson. L'amour d'une des plus charmantes femmes de l'Europe, les soins empressés qu'elle lui prodiguait, la passion qu'elle affectait pour sa gloire, l'avaient complètement fasciné. Il est aisé d'en juger par ce fragment d'une lettre adressée officiellement au premier lord de l'amirauté, lettre dont le ton contraste singulièrement avec celui des dépêches ordinaires.

« Nous dinons tous aujourd'hui avec le roi de Naples, à bord d'un navire. Il est rempli d'attentions pour nous. J'ai vu souvent la reine; elle est vraiment fille de Marie-Thérèse. De l'autre côté de la table sur laquelle j'écris ces lignes, lady Hamilton est assise, et vous comprendrez, je l'espère, le glorieux dévouement de ma lettre. Votre seigneurie, à ma place, écrirait peut-être encore moins bien. Quand le cœur est ému, il faut bien que la main tremble... »

Il servait toutes les intrigues et toutes les haïnes de la chère lady Hamilton, allumant même jusqu'à dénoncer de loyaux serviteurs de la cause qu'il prétendait défendre. Il considérait Naples comme un pays d'esclaves et de courtisanes (sic), et il n'avait pas fallu plus de deux mois pour qu'il se voutât, corps et âme, à la défense de ce pays; s'affichant désormais comme le champion dévoué de Caroline, et jurant de la défendre contre tous ses ennemis, sur mer et sur terre! Sa haine contre le jacobinisme et contre la France, son zèle pour le principe monarchique se traduisent encore d'une manière presque bouffonne dans ses protestations de dévouement au roi de Sardaigne : « J'ose vous demander, lui écrivait-il, de me donner directement vos ordres et de me considérer comme un fidèle serviteur de l'autant plus dévoué à Votre Majesté qu'elle est de moi si d'infortunées à une bande d'athées, de voleurs et de meurtriers; mais je crois que la mesure de leurs iniquités est enfin comblée, et que Dieu, dans sa sagesse, a choisi le bras de l'Autriche pour les châtier comme ils le méritent de l'être. » Sur ces entrefaites, Ferdinand IV voulant s'emparer de l'île de Malte, occupée par les Français, Nelson reprit la mer et se présenta devant Goze pour appuyer la réclamation du roi Napoléon (24 octobre 1798). Il revint ensuite à Naples, pour y combiner ses mouvements avec ceux de l'armée autrichienne qui devait chasser les Français de l'Italie. Mais les soldats de Championnet ayant pris les devants, il fallut songer à fuir, et ce fut la chère lady Hamilton qui se chargea des préparatifs de départ : les vaisseaux anglais reçurent les caisses du trésor royal, les joyaux de la couronne, les tabourets des princes, tous les objets d'art de choix, tout ce qu'on pouvait enlever dans ce moment de hâte et de

confusion; puis, un soir de décembre, par un temps d'orage, Nelson vint prendre, avec trois chaloupes, toute la famille royale, qu'il conduisit saine et sauve à bord du *Vanguard*, et de là à Palerme. Presque aussitôt, la révolution napolitaine et aux jacobins français; mais, en même temps, le cardinal Ruffo et son « armée chrétienne », affreux ramassis de galériens, de bandits et de moines défrôqués, révolutionnaient la Calabre; peu à peu, la réaction s'étendit dans tout le royaume de Naples, et l'occupation française, de toute parts restreinte, fut bientôt limitée à la capitale même, bloquée par terre et par mer; les troupes républicaines durent capituler, et déjà l'évacuation était commencée quand Nelson entra tout à coup dans la baie de Naples, sur le *Poudroyant*, escorté de dix-sept autres vaisseaux de guerre. A la vue du pavillon qui annonçait la suspension des hostilités, lady Hamilton s'élança sur le gaillard d'arrière où était Nelson : « Bronte, lui dit-elle en demandant le nom d'un duc qui se trouvait dans la Caroline avait offert à leur dévoué protecteur, Bronte, faites abattre ce pavillon de trêve... On n'accorde pas de trêve aux rebelles. » Encore fallait-il prendre l'avis du cardinal Ruffo, que l'on détestait à bord du *Poudroyant*, mais qui n'en fut pas moins reçu comme représentant du roi de Naples, avec une salve de treize coups de canon. Or, disons-le à l'honneur de ce prêtre sans honneur et sans principes, disons-le à la honte de Nelson, Ruffo ne voulut jamais consentir à la violation du traité signé avec les rebelles. Lady Hamilton l'en supplia vainement; vainement l'amiral anglais déclara que cette capitulation était « une infamie ». Ruffo tint bon et refusa de souscrire aux diverses propositions qui lui furent soumises, toutes ayant pour but d'obliger les républicains de Naples à se remettre sans conditions à la merci de Ferdinand IV. Nonobstant sa résistance, Nelson fit paraître une déclaration (25 juin 1799), par laquelle il faisait savoir aux rebelles qu'il ne leur permettait point de s'embarquer; après quoi parut une nouvelle proclamation du vainqueur d'Aboukir par laquelle il enjoignit à tous ceux qui avaient servi : l'infâme république napolitaine « de s'abandonner à la clémence royale. Ce fut par ses ordres que l'infortuné Francisco Caracciolo fut pendu à la vergue de misaine, sur la frégate la *Minnerva*, pendant que lady Hamilton faisait plusieurs fois le tour du navire pour assister à l'agonie de l'infortuné vieillard. On sait le reste : les échafauds en permanence, les cachots regorgeant de prisonniers, le pillage et l'assassinat; puis, à côté, la cour s'abandonnant sans remords à de honteux plaisirs, sous la protection de l'amiral anglais, plus jaloux de plaire à ses hôtes que d'écouter la voix de sa conscience.

Quand sir William Hamilton fut rappelé à Londres par le *Foreign Office*, Nelson épousa vivement sa querelle et quitta Naples, avec lui et lady Emma, au mois de juin 1800. La reine Caroline, qui se rendait à Vienne, voyagea de compagnie avec eux, et partout où ils passèrent sur le territoire allemand, Nelson fut l'objet de ces manifestations populaires qui lui étaient si précieuses. En Angleterre, on lui fit une entrée triomphale; à Londres, le peuple traîna sa voiture de Ludgate-Hill à Guild-Hall. Au commencement de l'année suivante (1801), quand il fut question de lancer une flotte dans la mer du Nord pour y écraser les vaisseaux des quatre puissances coalisées et pour vider définitivement la grave question du *droit des neutres*, l'amiral eut donné le commandement à sir Hyde Parker, et Nelson fut placé sous ses ordres. Toutefois, malgré son titre de commandant en chef, il se contenta d'un rôle secondaire, car, dès le début, Nelson fit prévaloir son opinion relativement au plan de campagne. Le 2 avril, devant Copenhague, il détruisit l'escadre danoise, combinée avec l'escadre russe; puis, cette campagne achevée, il fut rappelé en Angleterre pour y recevoir les ordres de l'amirauté. Il prit alors le commandement d'une flottille composée de frégates, bricks, corvettes et autres bâtiments légers, avec laquelle il alla reconnaître Boulogne et escarmoucher avec la flottille française. Après deux échecs successifs (6 et 15 août), il dut regagner les côtes d'Angleterre. Mais, à la rupture du traité d'Amiens, il prit le commandement de la flotte de la Méditerranée (mai 1803).

Pendant plus de deux ans, il poursuivit l'ennemi, sur son ancien vaisseau la *Victory*; enfin, fatigué de cette longue et inutile course, il était rentré à Plymouth, quand il apprit que Villeneuve et Gravina, déboulant que le Ferrol, avaient rallié les vaisseaux qui s'y trouvaient et s'étaient, depuis lors, enfermés dans la rade de Cadix. Il repartit aussitôt, et le 21 octobre 1805, l'intrepide capitaine de mer payait de sa vie l'importante victoire de Trafalgar, remportée contre les flottes combinées de France et d'Espagne. Nelson portait ce jour-là, comme à son ordinaire, son vieux tricot d'amiral, qui le désignait aux coups des tirailleurs dont ses adversaires avaient couvert leurs hunes. Lui-même n'en doutait pas, et ses officiers chargèrent le chirurgien du navire de parler au chapelain, afin qu'il adressât, de leur part, à l'amiral une requête qu'il savaient bien devoir lui déplaire. Ils voulaient le prier de changer son habit, ou de couvrir ses éclatants insi-

gnés; mais il n'aurait certainement pas accédé à cette proposition. « Je les ai gagnés avec honneur, avait-il déjà répondu à une première suggestion de ce genre, je mourrai avec honneur sans les avoir quittés. » L'un des premiers, il entre en ligne avec la *Victory* contre le *Bucentaure*, monté par l'amiral Villeneuve, puis contre le *Redoutable*, quand une balle partie de ce dernier vaisseau atteint mortellement l'amiral anglais à l'épaule, sans que, malgré les approches du trépas, il cessât de donner ses ordres pour le combat; enfin l'ennemi est vaincu, Villeneuve fait prisonnier, et le vainqueur expire alors en rendant grâce à Dieu.

C'en était fait désormais de la puissance maritime de la France. Nelson avait eu recours cette fois, comme à Aboukir, à la tactique adoptée sur terre par Napoléon : couper la ligne de l'ennemi en plusieurs endroits et battre ses vaisseaux en détail, avant qu'ils aient pu se concentrer. Le corps du héros fut ramené dans sa patrie, où on lui fit des funérailles publiques. Ainsi qu'il l'avait rêvé toute sa vie, Westminster lui ouvrit ses portes. On lui éleva un monument à Londres, et sa statue fut érigée dans plusieurs des principales cités. Cependant, le legs audacieux que Nelson avait fait de sa maîtresse au pays honoré par ses exploits fut justement répudié; mais on accumula les témoignages de la reconnaissance nationale sur des personnes dignes d'un pareil honneur. Le titre de comte fut conféré au frère de l'illustre capitaine, et une pension perpétuelle de 6,000 livres sterling fut jointe à ce titre aristocratique. Chacune de ses sœurs reçut 250,000 francs, et la femme qu'il avait si cruellement outragée et délaissée obtint une rente viagère de 1,000 livres sterling. Quant à miss Horatia Nelson Thompson, dont la naissance a été l'objet de si vives controverses de la part des critiques anglais, l'opinion la plus probable est que lady Hamilton, trompant à la fois son mari et son amant, supposa pour l'un quelque aventure romanesque où elle jouait le rôle de confidente, pour l'autre un accouchement secret qui l'aurait rendu père, tandis qu'en réalité Horatia n'aurait été qu'un enfant trouvé, volé, acheté pour resserrer les liens qui rattachaient lord Nelson à lady Hamilton. Miss Horatia vécut, après la mort de celle-ci, chez différents membres de la famille Nelson; et, dans la suite, elle contracta un mariage qui lui donnait dans le monde un rang honorable.

M. E.-D. Forgues a publié une *Histoire de Nelson* (1860, in-18), d'après les dépêches officielles et d'après ses correspondances privées. C'est là que nous avons puisé les principaux éléments de cette notice.

NELSONIE s. f. (né-lon-si — de *Nelson*, navigateur anglais). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, tribu des nelsoniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Asie et en Australie.

NELSONIÉ, ÉE adj. (né-lon-si-é — rad. *nelsonie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nelsonie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre *nelsonie*.

NÉLUMBIACÉ, ÉE adj. (né-lon-bi-ase — rad. *nelumbo*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *nelumbo*. || On dit aussi NÉLUMBONÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, ayant pour type le genre *nelumbo*.

— **Encycl.** Les *nelumbiacées* ou *nelumbonées* sont des plantes aquatiques, à rhizome épais et rampant, d'où s'élèvent des pétioles et des pédoncules assez longs pour élever les feuilles et les fleurs au-dessus de la surface de l'eau; les feuilles ont un limbe pelté, arrondi et concave. Les fleurs sont très-grandes et présentent un calice à quatre sépales libres, ciliés, des pétales nombreux, oblongs, étalés, alternant sur plusieurs rangs; des étamines nombreuses, à filet grêle, prolonge au-dessus de l'anthere; des pistils nombreux aussi, logés dans les alvéoles d'un réceptacle dilaté en cône renversé et dont chacun a un ovaire uniloculaire surmonté d'un style court, terminé par un stigmate pelté. Les fruits sont de petites noix logées dans les alvéoles du réceptacle accru et devenu ligneux. Cette famille, voisine des nymphéacées, ne renferme que le genre *nelumbo*.

NÉLUMBO s. m. (né-lon-bo). Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des nelumbonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe : *Dans les parties de l'Asie où le NÉLUMBO existe à l'état spontané et cultivé, on mange ses graines.* (P. Duchartre.) || On dit aussi NÉLUMBUM.

— **Encycl.** Le genre *nelumbo* renferme de grandes et superbes plantes qui croissent dans les eaux douces des parties chaudes de l'Asie et de l'Amérique du Nord. La plus remarquable est le *nelumbo rose* (*nelumbium speciosum*); ses feuilles, qui dépassent quelquefois 0m,50 de diamètre, sont flottantes ou émergées, d'un beau vert velouté, et l'eau glisse sur elles sans les mouiller; elles sont portées sur de longs pétioles un peu épineux. Les fleurs, qui sont aussi longuement pédonculées, comptent parmi les plus belles du règne végétal; elles atteignent et dépassent même quelquefois 0m,25 de diamètre et ressemblent à des fleurs de magnolia. Leur

couleur est rose, plus rarement blanche, et leur odeur rappelle celle de l'anis. Cette magnifique plante croît dans les lacs et dans les eaux peu courantes de la Chine, de la Cochinchine, de l'Inde, etc. Elle y est fréquemment cultivée, tant pour ses usages alimentaires que pour la vénération dont elle est l'objet de la part des habitants; on la regarde comme une plante sacrée et comme le symbole de la fertilité; on représente les divinités assises sur ses feuilles. Elle est souvent figurée sur les papiers à tapisserie des Chinois.

Le *nelumbo* était autrefois très-commun en Egypte; on le trouve représenté sur la plupart des monuments égyptiens. Hérodote et Théophraste l'ont vu abondant dans les eaux du Nil, où, sans aucun doute, il avait été importé de l'Inde à une époque de beaucoup antérieure, puisque, d'après Athénée, il commençait déjà à devenir rare au III^e siècle. Théophraste nous apprend qu'il se trouve, dans le Nil, comme dans l'Euphrate, quand le soleil est à l'horizon; qu'il continue à descendre sous l'eau jusqu'à vers minuit et qu'il est, au point du jour, à une profondeur si grande, qu'on ne peut y atteindre avec le bras; qu'il remonte ensuite à la surface de l'eau, où son calice s'ouvre aussitôt. Le *nelumbo* était la plante sacrée des Égyptiens, qui l'employaient aussi dans l'alimentation. C'est à lui probablement qu'il faut rapporter ce que plusieurs auteurs disent du nymphéa; c'était la *féve d'Egypte* et le *lis du Nil*, qu'Hérodote dit sembler aux roses. C'était sans doute aussi une des plantes confondues sous le nom de *lotus*. Dioscoride rapporte que les anciens propageaient cette plante en jetant ses graines dans l'eau, après les avoir enduites de limon pour leur faire gagner le fond. Aujourd'hui, le *nelumbo* a complètement disparu de l'Egypte, sans doute par suite des variations survenues dans les eaux du Nil.

Dans les pays où le *nelumbo* est répandu, ses rhizomes, gros et féculeux, sont employés comme aliment; ils ont la saveur des châtaignes; en médecine, ils passent pour diurétiques et adoucissants. Les feuilles sont, dit-on, un aussi bon légume que les meilleurs choux. Les fleurs sont astringentes et on les emploie comme les pétales de rose. Les fruits sont riches en fécule, et on les mange en nature, ou bien on en fait du pain, des pâtes ou des gâteaux; on les a vantés contre la dysenterie.

Le *nelumbo jaune* ressemble beaucoup au précédent, dont il se distingue surtout par ses fleurs un peu plus petites et d'un beau jaune. Il croît dans diverses parties des États-Unis, où l'on mange ses graines. La plupart des autres espèces ont des propriétés plus ou moins analogues.

NÉMACONIE s. f. (né-ma-ko-ni — du gr. *néma*, filament; *kónia*, poussière). Bot. Syn. de **PONÈRE**.

NÉMAKE s. m. (né-ma-ke). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

— Minér. Variété d'obsidienne.

NÉMALITE s. f. (né-ma-li-te — de *Némal*, natur. amér.). Minér. Substance blanchâtre, formant des veines dans une serpentine, et qui est une simple variété fibreuse et asbestoïde de brucite, renfermant un peu d'oxyde de fer et d'acide carbonique, que l'on trouve à Hoboken, aux États-Unis.

NÉMANIA, nom d'une dynastie de princes serbes qui finirent par se rendre indépendants des empereurs d'Orient. THÉODOMIT ou ETRHNE, fils d'Ouroschi le Blanc, fonda cette dynastie au milieu du XII^e siècle. En 1150, il prit le titre d'archizupan et s'allia avec l'empereur Manuel Comnène avec les Hongrois, auxquels il parait avoir abandonné la Bosnie. Manuel marcha contre les alliés, les battit et fit prisonnier Théodomit, qui acheta sa liberté par sa soumission. — Etienne OUROSCHI, son fils, essaya de secouer le joug de son suzerain; mais il fut défait par Isaac l'Ange, sur les bords de la Morava, en 1193. La paix étant rétablie, Etienne reçut de l'empereur le titre honorifique de *despote*. Il avait vainement sollicité du pape Innocent III la reconnaissance du royaume fondé par son aïeul, même en offrant, pour prix de cette faveur, d'embrasser la religion romaine. — RADOSLAW, fils du précédent, prit, en montant sur le trône, en 1221, le nom d'Etienne NÉMANIA III et fut couronné dans Pristina, sa capitale, par son oncle, Sabbas, archevêque de Serbie. En 1226, le pape Innocent III le fâveur refusa à son père par l'Innocent III, et sans avoir à abandonner l'Eglise grecque. Ce règne fut signalé par deux événements importants. A la mort d'Isaak, roi de Bulgarie, des troubles ayant éclaté dans ce pays, Radoslaw y envoya une armée, au moyen de laquelle il annexa à la Serbie une grande partie du territoire bulgare et quelques provinces de l'empire grec. Peu de temps après, il s'empara de la Syrie, province frontière de ses États, menacée par les Hongrois, et qui leur ouvrait un chemin vers le cœur du royaume. Radoslaw avait régné l'espace de six ans, lorsque, atteint d'aliénation mentale, il fut obligé de laisser le trône à son frère Vladislav. Sa maladie aurait été causée, à ce que l'on croit, par les débordements de la reine Isabelle, sa femme, fille de l'empereur grec Théodore Lascaris. Ce prince mourut en 1230 et fut inhumé dans le monastère de Stoudénitza. Il eut longtemps dans le sou-

venir du peuple, qui lui donna le surnom de Juste. Après la mort de Vlatias, Etienne OROSCHE, un des fils de Radoslaw, régna sous le titre de *veliki-krak* (grand roi). — Un autre de ses successeurs, le roi Etienne DOUCHAN, qui régna de 1336 à 1356, fit contre les empereurs grecs plusieurs campagnes heureuses et s'empara de quelques provinces. Dans son triomphe, il prit le titre d'empereur ou czar de Serbie, de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Grèce. Il commit la faute de diviser le pays en plusieurs gouvernements et prépara ainsi la ruine de son empire. Bientôt le titre de czar fut abandonné par les princes serbes et la maison de Némaitz s'éteignit en 1371.

NÉMAPALPE s. m. (né-ma-pal-pe — du gr. *néma*, fil, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tipulidés, tribu des phalénoides, formé aux dépens des psychodes, et dont l'espèce type vit aux Canaries.

NÉMASPORE s. f. (né-ma-spo-re — du gr. *néma*, fil, réseau; *spora*, semence). Bot. Syn. de PHOMA, genre de cryptogames.

NÉMASPORÉ, ÉE adj. (né-ma-spo-ré — rad. *némaspore*). Bot. Qui ressemble à une némaspore.

— s. m. pl. Famille de champignons, ayant pour type le genre *Némaspore*.

NÉMASTOME s. m. (né-ma-sto-me — du gr. *néma*, fil; *stoma*, bouche). Arachn. Syn. de PHALANGER ou FAUCHEUR.

NÉMATANTHE s. m. (né-ma-tan-te — du gr. *néma*, filant; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des gesneriacées, tribu des épiscées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

NÉMATE s. m. (né-ma-te — du gr. *néma*, fil). Entom. Genre d'insectes hyménoptères tétrabranthes, de la famille des porte-scies, tribu des ténthridés, formé aux dépens des ténthridés et comprenant une cinquantaine d'espèces, qui toutes habitent l'Europe; *Les larves des Nématés vivent sur différentes plantes, dont elles rongent les feuilles.* (B. Desmarest.)

— Encycl. *Les nématés* sont caractérisés par leurs antennes longues et sétacées, composées de neuf articles, leurs mandibules échancrées et leurs ailes à cellule radiale très-grande. Leurs larves, désignées sous le nom de *fausses chenilles*, ont vingt pattes, dont six écailleuses et quatorze membraneuses. Elles vivent sur différents végétaux, dont elles rongent les feuilles. Leurs métamorphoses s'opèrent diversement : les unes entrent dans la terre et s'y filent des coques pour se transformer en nymphes; les autres forment, avec les feuilles, des excroissances ou sortes de galles, dans lesquelles s'opèrent leurs transformations. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous citerons particulièrement le *Nématode* du saule. Cet insecte, qui a un peu plus de 0,01 de longueur, est jaune, avec la tête et le corselet noirs en dessus et un point de la même couleur sur les ailes. Sa larve, longue de 0,025, est d'un vert velouté, avec de grandes taches jaunes et des points noirs sur les côtés. Elle vit sur le saule, et souvent elle a le derrière courbé en arc, de telle sorte qu'elle repose sur le plat de la feuille, tandis que quelques pattes membraneuses et écailleuses sont accrochées à son bord. Cette larve s'enfonce dans le sol au mois d'août et s'y file une coque d'un brun sombre et presque noir. Nous citerons encore les *Nématés* papilleux, du marceau, du groseillier, etc.

NÉMATELLE s. f. (né-ma-tè-le — dimin. du gr. *néma*, fil, réseau). Bot. Genre de petits champignons parasites.

NÉMATON s. f. (né-ma-si-on — dimin. du gr. *néma*, filant). Bot. Genre de fucus.

NÉMATOCÈRE adj. (né-ma-to-cè-re — du gr. *néma*, filant; *keras*, corne). Entom. Qui a des antennes filiformes.

— s. f. Entom. Syn. d'HEXATOME.

— s. m. pl. Syn. de FILICORNES, famille d'insectes.

NÉMATODE s. m. (né-ma-to-de — du gr. *nematodes*, filamenteux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élattérides, comprenant six espèces qui habitent l'Europe et les États-Unis.

NÉMATOGONE s. m. (né-ma-to-go-ne — du gr. *néma*, fil; *gonos*, semence). Bot. Syn. de SPOROTRI, genre de cryptogames.

NÉMATOIDE adj. (né-ma-to-i-de — du gr. *néma*, fil; *eidos*, aspect). Zool. Qui est en forme de fil.

— s. m. pl. Helminth. Ordre de vers intestinaux, caractérisés par un corps allongé et comme filiforme; *Quelques genres d'animaux qui vivent dans les eaux de la mer, dans les eaux douces ou même dans la terre humide, ont aussi l'organisation des Nématodes.* (P. Gervais.)

— Encycl. Les vers qui composent cet ordre ont le corps allongé, quelquefois semblable à un fil; leur organisation est généralement distincte des viscères digestifs, comprenant des vaisseaux et d'appareil circulatoire; le plus souvent, ils sont pourvus d'un canal digestif ouvert à ses deux extrémités. Les sexes sont généralement séparés. Leur développement est direct et leurs em-

brions sont toujours dépourvus de élia vibratiles. Ces vers vivent dans les conditions les plus diverses. Il y en a qui sont marins, d'autres sont fluviaux; quelques-uns sont terrestres, mais la plupart sont parasites d'autres animaux, soit pendant un certain temps seulement, soit pendant toute la durée de leur vie. Les *Nématodes* essentiellement parasites sont les ascarides, les strongles, les dragonneaux, les filaires et beaucoup d'autres encore. Ceux qui restent entièrement libres sont moins nombreux; ils ont toujours un moins grand nombre d'œufs que ceux qui sont entozoaires; nous citerons, entre autres, les anguillules du vinaigre. Il y a parmi ces animaux des espèces de dimensions très-variées; quelques-unes, parmi celles qui sont parasites, ont quelquefois 1 mètre et plus de longueur; d'autres, au contraire, sont si petites qu'on les a longtemps classées parmi les infusoires. On divise les *Nématodes* en quatre ordres : les chétognathes ou sagittelles, les *Nématodes* véritables, les goniatides et les acanthocephales. V. VER.

NÉMATOÏDÉE s. f. (né-ma-to-i-dé — rad. *Nématode*). Helminth. Ver intestinal, nommé aussi FILAIRE de MÉDINE.

NÉMATOMYCE adj. (né-ma-to-mi-se — du gr. *néma*, filant; *mykes*, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux.

— s. m. pl. Tribu de champignons filamenteux.

NÉMATOPE s. m. (né-ma-to-pe — du gr. *néma*, fil; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygènes, tribu des coréites, comprenant trois espèces, qui habitent la Chine et la Guyane.

— Encycl. *Les nématopes* sont caractérisés par des antennes menues, de la longueur du corps, terminées par un article allongé, cylindrique ou filiforme; les pieds postérieurs des mâles remarquables par la grosseur de leurs cuisses, et souvent aussi par la forme de leurs jambes, tantôt comprimées avec les bords dilatés, tantôt courbés. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont toutes exotiques. Le *Nématope* à nervure est long de 0,025, d'un noir verdâtre, avec le corselet jaune au bord postérieur, les antennes et les pieds ferrugineux; il habite le Brésil. On peut citer encore les *Nématopes* indien, joyeux et élégant, qui habitent la Guyane. Ces insectes, par leur organisation, ont beaucoup d'analogie avec les lygènes.

NÉMATOPHORE s. f. (né-ma-to-fo-re — du gr. *néma*, filant; *phoros*, qui porte). Ornith. Section du genre huppe.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, dont l'espèce type vit au Brésil.

NÉMATOPHYTE s. m. (né-ma-to-fi-te — du gr. *néma*, fil; *phuton*, plante). Bot. Genre de cryptogames filamenteux.

— Zooph. Syn. de NÉMAZOÏRE.

NÉMATOPLATE s. f. (né-ma-to-pla-te — du gr. *néma*, fil; *platê*, rame). Infus. Syn. de FRAGILAIRE.

NÉMATOPODE adj. (né-ma-to-po-de — du gr. *néma*, fil; *pous*, podo, pied). Zool. Qui a les pieds filiformes.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères tétrabranthes, de la famille des ichneumonides.

— s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés. Syn. de CIRRHOPODES.

NÉMATOPTÈRE s. f. (né-ma-to-pè-re — du gr. *néma*, fil; *pteron*, aile). Entom. Syn. de NÉMOPTÈRE.

NÉMATORE s. f. (né-ma-to-re — du gr. *néma*). Bot. Syn. de STRIGULE, genre de lichens.

NÉMATOSPERME s. m. (né-ma-to-spèr-me — du gr. *néma*, fil; *sperma*, graine). Bot. Syn. de LACISTÈME.

NÉMATOSTIGMA s. m. (né-ma-to-stigma — du gr. *néma*, fil; *stigma*, stigmaté). Bot. Syn. de LIBERTIE.

NÉMATOTHÉCIEN, IENNE adj. (né-ma-to-thé-ci-en, -iè-ne — du gr. *néma*, fil; *thékê*, boîte). Bot. V. NÉMATOMYCE.

— s. m. pl. Famille de champignons.

NÉMATOURE adj. (né-ma-to-ure — du gr. *néma*, fil; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue filiforme.

— s. m. pl. Famille d'insectes aptères, correspondant à l'ordre des thysanours, Syn. de SETICÉAUX.

NÉMATRIX s. m. (né-ma-trikks — du gr. *néma*, fil; *thrix*, cheveu). Bot. Syn. de MYXOMYCE, genre de cryptogames.

NÉMATURE s. m. (né-ma-ture — du gr. *néma*, fil; *oura*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des tétraodidés.

NÉMAUCHÈNE s. f. (né-mô-kè-ne — du gr. *néma*, fil; *auchê*, cou). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chioracées, comprenant des espèces qui croissent en Orient.

NÉMAUSA s. f. (né-mô-za — mot lat. qui signifie *Némée*). Astron. Nom d'une planète télescopique découverte à Marseille par M. Laurent, de Nîmes, en 1858.

NÉMAUSIEN, IENNE s. et adj. (né-mô-zia-n, -iè-ne). Géogr. anc. Habitant de Némausus ou Nîmes; qui appartient à cette ville ou ses habitants : Les NÉMAUSIENS. La population NÉMAUSIENNE.

NÉMAZOÏRE adj. (né-ma-zo-è-re — du gr. *néma*, fil; *zôon*, animal). Hist. nat. Etre ambigu, qui a la forme d'un fil.

— s. m. pl. Classe d'être ambigus, rapportée, selon divers auteurs, aux infusoires ou aux algues diatomées.

NÉMAZOONE s. m. (né-ma-zo-o-ne — du gr. *néma*, fil; *zôon*, animal). Syn. de NÉMAZOÏRE.

NEMBROD, fondateur de Babylone. V. NEMBROD.

NEMBROSSI s. m. (nèmm-bro-si). Bot. Espèce de safran d'Égypte.

NÉMÉDRA s. m. (né-mé-dra). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Australie.

NÉMÉE, Nemea, ville de l'ancienne Grèce (Péloponèse) dans l'Argolide, sur la route de Corinthe à Argos, entre Cleones et Phlionte. Célèbre par les jeux qui s'y célébraient. On y voit encore les restes du temple de Jupiter Néméen.

NÉMÉEN, ÉENNE adj. (né-mé-ain, -é-ne). Géogr. anc. Qui est de Némée, qui appartient à cette ville ou ses habitants : Le lion NÉMÉEN.

— Mythol. gr. Surnom de Jupiter et d'Hercule.

— Antiq. gr. Jeux Néméens, Jeux qu'on célébrait tous les trois ans, ou, selon d'autres, tous les cinq ans.

— Encycl. Antiq. gr. Les jeux Néméens, qui comprenaient parmi les quatre plus fameux de la Grèce, se célébraient dans une vallée de l'Argolide, entre les villes de Cleones et de Phlionte. Ces lieux rappelaient une foule de légendes mythologiques; c'est dans cette prairie qu'Argus faisait paître les génisses de Junon et surveillait lo; près de là était la fameuse caverne du lion de Némée vaincu par Hercule; un temple, dédié à Jupiter Néméen et entouré d'un épais bois de cyprès, déjà en ruine du temps de Pausanias, attestait l'antique célébrité de la contrée. Les jeux Néméens pouvaient pour avoir été institués au temps du siège de Thèbes, c'est-à-dire un peu avant la guerre de Troie, par Polynice et les six chefs ses alliés. Comme ils traversaient la vallée, mourant de soif, ils rencontrèrent, suivant la légende, Hyppolyte de Lemnos, qui portait dans ses bras un jeune nourrisson et lui la prièrent de leur indiquer une source. Hyppolyte les conduisit à une fontaine voisine, mais elle avait laissé son enfant dans la prairie et, à son retour, elle le trouva mort; il avait été piqué par un serpent. Les sept chefs instituèrent des jeux funèbres en l'honneur de leur victime involontaire et se disputèrent le premier prix, une simple couronne. Les jeux Néméens gardèrent ce caractère funéraire, même après qu'ils eurent été consacrés à Jupiter. Ce furent d'abord les magistrats de Cleones qui eurent l'intendance de ces jeux; les Argiens la leur disputèrent et l'obtinrent ensuite. Cette solennité était triennale, et il est probable que l'on compte, en Grèce, par Néméades aussi bien que par olympiades, mais dans la contrée seulement, et la Néméade ne prit point place dans la chronologie usuelle. La première Néméade, suivant Eusebe, correspondait à la LIII olympiade. Les victoires chantées par Pindare, dans son livre des Néméennes, correspondent à la LXXXV olympiade et aux suivantes.

Dans ces jeux étaient réunis tous les genres de courses et de luttes; les courses à pied, à cheval et sur des chars; la lutte corps à corps, le pancrace, le pugilat; enfin, tous les exercices usités dans les grands jeux de la Grèce faisaient partie du programme des jeux Néméens. Les juges du combat portaient des vêtements de deuil, sans doute, suivant la légende, en souvenir de la mort prématurée du jeune enfant. La couronne était formée d'herbes funèbres, de feuilles d'ache. C'était sur une plante d'ache que la nourrice imprudente avait déposé son infortuné poupon; les Grecs n'oublièrent rien, comme on voit. Ceux qui n'admettent pas la légende de la nourrice prétendent que la couronne décernée aux vainqueurs avait été à l'origine une couronne d'olivier, que ce fut seulement dans la suite que les Argiens changèrent l'olivier en ache, parce qu'ils avaient éprouvé un échec affligeant dans la guerre des Médés. On préjudait par des luttes musicales; deux nous vainqueurs ont traversé les âges : Pylade de Mégaropolis, qui remporta le prix comme joueur de cithare, dans les jeux célébrés après la victoire de Philopomen sur Machanidas, et Sosimos de Cortine, cité, dans une inscription grecque recueillie par Bekk, comme ayant remporté le prix de la flûte. Pindare a conservé les noms d'un certain nombre de vainqueurs à la lutte et au pugilat, parmi lesquels sont mentionnés quatre enfants, c'est-à-dire des éphèbes de treize à dix-sept ans, l'aussanias a raconté l'affreux combat de Creugas d'Epidamne contre Damoxenos de Syracuse; ces deux pugilistes se broyèrent littéralement les os de la face; on

pouvait combattre, à Némée, jusqu'à la mort d'un des deux adversaires.

NÉMÉENNES (LES). Odes triomphales de Pindare. V. EPICÉQUES.

NÉMÉEN, ÉENNE adj. (né-mé-ain, -é-ne — du gr. *néma*, fil). Bot. Se dit des végétaux dont les corpuscules reproducteurs s'allongent en fil par la germination.

NEMITZ (Joachim-Christophe), littérateur allemand, né à Wismar en 1679, mort à Strasbourg en 1753. Il était avocat dans sa ville natale, lorsqu'il se mit à faire l'éducation de jeunes gens de grandes familles qu'il accompagna en Hollande, en Angleterre, en France et en Italie. En 1743, il se fixa à Strasbourg. On lui doit, entre autres ouvrages : *Séjour de Paris* (Leipzig, 1726), traduit en français (1727); *Recueil de notices sur l'Italie* (Leipzig, 1726); *Reflexions sur divers sujets d'histoire, de critique et de morale* (1739-1745, 6 vol. in-8°), recueil curieux.

NÉMÉOBBIE s. f. (né-mé-o-bi — du gr. *nemos*, bois; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des érycinides, formé aux dépens des argynnes, et dont l'espèce type habite la France.

NÉMÉOPHILE s. f. (né-mé-o-fi-le — du gr. *nemos*, bois; *phile*, j'aime). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, tribu des chéloniens, formé aux dépens des chéloniens, et comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

NEMER s. m. (né-mèr — mot ar.). Mamm. Nom arabe de la panthère.

NÉMÉRTE s. f. (né-mèr-te — nom mythol.). Helminth. Genre d'helminthes, type de la famille des némertins, présentant la forme de rubans longs et étroits, et comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs vivent sur nos côtes. Syn. de BORLAISS et de LÉNÉIRE.

— Encycl. *Les némertes* sont des vers filiformes, cylindriques, très-allongés, mous à la surface, lisses, sans trace d'articulations, si ce n'est quand ils se contractent; le corps se termine antérieurement en une petite pointe mousse percée d'une bouche centrale; en arrière, il porte à l'extrémité une sorte de ventouse. L'intestin s'étend dans toute la longueur du corps; on remarque autour du tube digestif un conduit qui aboutit à un tubercule placé près de l'anus et regardé comme un organe copulateur. Ces animaux, qui ont la forme de rubans fort étroits, atteignent une longueur de plusieurs mètres, mais sont susceptibles de se raccourcir beaucoup. L'espèce commune est brune et marquée de lignes longitudinales noires; on la trouve sur nos côtes lors des grandes marées; elle se cache sous les pierres; on dit qu'elle vit aux dépens des anémones.

NÉMERTÉSIE s. f. (né-mèr-té-zi — rad. *Némerte*). Zooph. Syn. d'ANTENNAIRES, genre de polypes, de la famille des serpens; *Les antennaires ou NÉMERTÉSIES ont les polypes verticillés autour d'une tige fistuleuse ou cornée.* (Dujardin.)

NÉMERTIN, INE adj. (né-mèr-tin, -i-ne — rad. *Némerte*). Helminth. Qui ressemble ou qui se rapporte à la Némerte.

— s. m. pl. Famille d'helminthes, ayant pour type le genre Némerte.

NÉMÉSIE s. f. (né-mé-zi — du gr. *nemesis*, muflerie). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, tribu des hémimériées, formé aux dépens des mufleries, et comprenant plusieurs espèces, dont le type croît au Cap de Bonne-Espérance.

NÉMÉSIE (Marcus Aurelius Olympius NEMESIUS), poète latin du III^e siècle, né à Carthage. Il conquit les bonnes grâces de l'empereur Carus et de Numérien, à qui il disputa le prix de poésie, amassa une grande fortune et en fit le plus généreux emploi. Némésien avait composé trois poèmes sur la chasse, sur la pêche et sur la navigation, les *Cynégétiques*, les *Halientiques*, la *Nautiques*, dont il ne nous est parvenu que des fragments, recueillis dans les *Poeta latini minores* de Lemaire, traduits en français dans la collection Panckoucke.

NÉMÉSIES s. f. pl. (né-mé-zi). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Némésis.

NÉMÉSIS s. f. (né-mé-ziss — nom mythol.). Crust. Genre de siphonostomes, de la tribu des dicheléstiens, comprenant deux espèces qui vivent en parasites sur des poissons cartilagineux de la Méditerranée : C'est particulièrement sur les branchies du squelette qu'on trouve cette NÉMÉSIS. (H. Lucas.)

— Encycl. Crust. Les *Némésis* sont de petits crustacés à tête épaisse, obtuse, ovalaire; à thorax composé de quatre articles égaux; à abdomen très-petit, conique, anelo et terminé par deux appendices lamelleux; les antennes sont longues, sétacées et formées de nombreux articles; les pattes sont au nombre de quatre paires. Le dernier anneau thoracique présente de chaque côté, à son bord postérieur, un tubercule arrondi auprès duquel naissent des lobes ovifères très-longs. Ce genre comprend deux espèces qui vivent en parasites sur les poissons cartilagineux de la Méditerranée. La *Némésis* lanse se trouve en sociétés de vingt-cinq à quarante individus sur les branchies du lamma. La *Némésis*

des requins se rencontre particulièrement sur les branches du squalo renard. Ces crustacés sont désignés sous le nom vulgaire de poux des poissons.

NÉMÉSIS, déesse de la justice et de la vengeance céleste. Les poètes et les mythographes sont loin de s'accorder sur son origine : Hésiode veut qu'elle soit fille de la Nuit; Hygin, de l'Érèbe; Zézette, de l'Océan; Ammien Marcellin, de Justice; enfin Callimaque, de Jupiter et de la Nécessité. Chez les Grecs, suivant Hésychius, le nom de Némésis signifiait bonne fortune; d'autres l'ont fait venir du verbe *néméin*, partager, parce que cette déesse distribuait aux hommes les châtiements et les récompenses. Les critiques modernes croient, au contraire, qu'elle était ainsi appelée comme chargée de veiller à la loi de répartition qui ne permettait pas à l'homme d'atteindre un bonheur égal à celui des dieux, et que ceux-ci l'envoyaient à l'homme par vengeance ou par jalousie. Cette divinité redoutable, qui paraît avoir été chez les anciens la personnification du sentiment moral de la justice, de la conscience, résidait au plus haut des cieux d'où elle veillait au châtiement des coupables, qu'elle exerçait avec une impitoyable rigueur. Personne ne pouvait se croire à l'abri de ses coups, aussi équitables que sévères : l'impie, celui qui s'enorgueillissait de la beauté de son corps ou de ses talents, l'homme vain qui manquait de modération dans la prospérité, ceux qui méconnaissaient l'autorité de leurs supérieurs et jusqu'aux amantes victimes de l'inconstance et de la perfidie trouvaient en elle une vengeance implacable. C'est ainsi que, sur une mosaïque d'Herculanum, on la voit consoler Ariane abandonnée.

Les surnoms sous lesquels on désignait le plus souvent Némésis étaient ceux d'**Adrastée** et de **Rhamnusia**, le premier lui venant soit d'Adraste, qui lui avait consacré un sanctuaire, soit du verbe grec *draskéin* qui, avec l'a privatif, en fait la déesse à qui rien ne saurait échapper; le second, de Rhamnus, bourg de l'Attique où elle avait un temple célèbre. Son culte était universellement répandu en Perse, en Assyrie, en Babylonie, en Éthiopie et en Égypte où elle avait, au rapport de Plin, quinze sanctuaires dans le labyrinthe, près du lac Moëris; elle fut honorée surtout à Samos, à Side, à Ephèse et à Smyrne. On croit que son culte fut apporté par Orphée d'Égypte en Grèce, d'où il passa en Italie.

On représente généralement Némésis sous les traits d'une vierge au front calme, au regard sévère, à la démarche assurée; elle porte sur la tête une couronne de narcisses surmontée d'une corne de cerf, symbole de la rapidité avec laquelle elle poursuit les coupables; dans ses mains, elle tient un frein et un compas : le premier, pour maîtriser la fougue des passions humaines; le second, pour mesurer parmi les hommes les peines et les récompenses. Quelquefois, elle tient une lance pour frapper le vice et une coupe remplie d'une liqueur divine pour fortifier la vertu contre le malheur.

Les artistes de l'antiquité l'ont souvent représentée avec des ailes, afin d'exprimer qu'il lui fallait l'agilité de l'oiseau pour accomplir ses fonctions. A Smyrne, on plaçait auprès de sa statue un griffon aux ailes étendues, et cet oiseau fabuleux lui était consacré.

Les Athéniens instituèrent en son honneur des fêtes funèbres appelées *Némésies*, et les Romains lui élevèrent dans le Capitole un temple sur lequel ils déposaient une épée à l'ouverture de chaque expédition militaire, conjurant ainsi l'équitable déesse de protéger la justice de leurs armées.

Après ces détails consacrés à la Némésis classique, envisagée au point de vue des anciens mythographes, nous allons entrer dans quelques développements empruntés aux études de la critique moderne, surtout en ce qui concerne la Némésis grecque.

Némésis apparaît à peine dans la période appelée fabuleuse; ce n'est pas alors une divinité particulière, ayant une forme et une généalogie comme toutes les autres. Hésiode met Némésis au nombre des enfants de la Nuit, mais on croit ce vers interpolé. Ailleurs, il personnifie la Némésis humaine dans le sentiment de l'honneur. Dans la période théologique qui s'étend de Pindare à Socrate, comprenant la grande époque de la poésie grecque, la critique a la jalousie des dieux est à chaque instant associée avec une grande force par tous les écrivains et poètes grecs. Nous la voyons dans Pindare, dans Hérodoté, dont elle inspire toute l'histoire. Xerxès est puni parce qu'il avait violé la loi de répartition, parce qu'il avait amassé une puissance trop considérable dont les dieux étaient jaloux. Les oracles, les songes, tout le merveilleux antique sont destinés à nous révéler cette loi. « La Némésis, dit Plutarque, s'attache à ceux qui sont heureux contrairement à ce qu'ils méritent, lorsque, dans l'effervescence du délire et de l'orgueil, ils ne savent plus se maîtriser. » C'est donc une réprobation du mal; mais, on le voit, une réprobation mêlée de jalousie. Les dieux abhorraient toute tentative faite par l'homme pour franchir les limites que lui assignait sa condition ou son devoir. De là cette loi de partage dont Némésis est l'exécuteur. Elle se

trouve énergiquement exprimée dans la fable de Prométhée. Prométhée est en lutte avec la divinité et lui ravit le feu sacré; de là son châtiement. Prométhée, c'est l'homme; les présents de Prométhée ne sont que la figure des conquêtes de l'homme qui, par là, réunit effectivement les deux rôles de patron et de client, distingués dans la légende. Eschyle exprime la loi de Némésis dans presque toutes ses pièces. Prométhée est une victime de la Némésis et il lui fait dire par le vieil Océan. Dans les *Perses*, c'est encore la Némésis qui l'inspire. C'est elle qui a fait tomber la puissance de Xerxès. Eschyle chante moins encore le courage et la gloire d'Athènes que la puissance de la Némésis. C'est une divinité, c'est un dieu vengeur, c'est la jalousie des dieux qui a tout conduit, qui a causé l'irréparable désastre. « Ainsi parle le messager chargé de la fatale nouvelle. Dans l'*Orestie*, c'est encore la Némésis qui pousse Clytemnestre au meurtre d'Agamemnon, et Oreste au meurtre de Clytemnestre. Pindare ne l'exprime pas avec moins de force. La modération est pour lui le fondement de toutes les vertus, et lorsqu'il raconte à Théron, à Hiéron ou autres plus fameuses histoires de la mythologie, s'il leur montre comment la Némésis punit l'orgueil et l'ambition, c'est pour leur conseiller la modération.

Dans la période philosophique, avec Socrate et Platon, ce mythe singulier de la jalousie des dieux fut abandonné; on ne reconnut plus aucune loi supérieure à la justice, et le rôle de la Némésis dut se modifier dans ce sens. « L'être souverainement bon, dit Platon dans le *Timée*, n'a pu et ne peut rien faire qui ne soit beau par-dessus tout; il réfléchit donc et jugea que les choses visibles ne pourraient jamais fournir la matière d'un ouvrage plus beau sans intelligence que n'est l'être intelligent; et que l'intelligence, d'autre part, ne saurait exister sans l'âme. En conséquence, plaçant l'intelligence dans l'âme, l'âme dans le corps, il organisa l'univers de manière qu'il fût, par sa constitution même, le plus beau et le meilleur des ouvrages. » Aristote, dans sa *Métaphysique*, ne également la jalousie des dieux. « S'il faut en croire, dit-il, les poètes, et que la divinité soit naturellement jalouse, c'est contre ces recherches surtout que sa jalousie doit s'exercer, et le malheur doit être la punition de tous les esprits entreprenants. Mais la nature divine ne comporte pas la jalousie; comme dit le proverbe, les poètes mentent souvent. »

Le nom de Némésis est resté dans toutes les littératures l'emblème de la vengeance, mais de la vengeance appuyée sur la justice, cette justice implacable qui vient tard quelquefois, comme l'a dit le poète, mais qui vient toujours :

« Comme l'antique *Némésis*, que ni les prières ni les menaces ne pouvaient émouvoir, la Révolution s'avance, d'un pas fatal et sombre, sur les fleurs qui lui jettent ses dévots, dans le sang de ses défenseurs et sur les cadavres de ses ennemis. »

PROUDHON.

« L'histoire, semblable à la *Némésis vengeresse*, poursuivait, de ses serpents et de ses colères, ces fous furieux, et, de la pourpre impériale, elle faisait une autre robe de Déjanire. »

J. JANIN.

« Je les vis descendre l'un après l'autre au tombeau. La Destinée, cette *Némésis* des poètes, s'acquitta terriblement de son œuvre. Des angoisses incurables, une dévotion âpre et repentante, des souffrances physiques qui achevaient de l'irriter, rendirent affreuse la dernière agonie d'Hallory. »

PHILARÈTE CHASLES.

« Sous la conduite des girondins, la Révolution n'aurait pas eu au front cette tache de sang qui a éloigné d'elle les peuples épouvantés. Sourde à leurs supplications, elle les écrasa sous les roues sanglantes de son char; mais, par un juste châtiement, elle perdit ce jour-là le meilleur de son génie et de sa force, et désormais les nations refusèrent de la reconnaître dans cette *Némésis* farouche et implacable. »

LANFREY.

Némésis (la), par Barthélémy (1832, in-80), fameux recueil de satires hebdomadaires qui parurent du 1^{er} mars 1831 à la fin de février 1832. Le poète marseillais, aide de son compatriote Méry, ne faillit pas un instant sous cette lourde tâche qu'il avait assumée, de faire paraître, chaque semaine, une virulente satire, en beaux vers admirablement frappés, dirigée contre le gouvernement de Louis-Philippe et contre ceux qui avaient confisqué, au profit de la monarchie, la révolution républicaine de 1830. Malgré les menaces, les procès, les chicanes de toutes sortes qu'on lui suscita, il mena à bien son œuvre, et il aurait sans doute pu continuer encore longtemps si le gouvernement n'avait trouvé plus simple de le payer pour qu'il se tût : quelques centaines de mille francs lui ferment la bouche. Là est la honte du pamphlétaire; mais si l'on fait abstraction de l'auteur, si on ne considère que l'œuvre en elle-même, peu s'en faut

qu'on ne puisse la considérer comme un des monuments de la poésie française. La satire politique, âpre, violente, pleine de passion et de récriminations amères, n'a été portée plus haut que dans les *Châtiments*; encore, les gens d'un goût sévère, ceux qui ne pardonnent pas au génie la moindre incartade, trouveraient-ils que la *Némésis* est plus égale.

Chacune des cinquante-deux satires qui forment le recueil mériterait une mention; le souffle du poète est tel, que pas un seul des morceaux ne prime les autres, que pas un ne porte la trace de la défaillance ou de la lassitude. Le vers, toujours solide, vigoureux, manié avec la certitude d'un maître, a des qualités de précision, de sonorité, de richesse qui sauvent la monotonie du rythme, ce grand vers alexandrin, si facilement ennuyeux. Satires politiques, personnalités agressives, polémiques de journal, tableaux de mœurs, récits dramatiques se succèdent dans ces vers implacables qui frappent surtout sans relâche, à travers une multitude d'anecdotes personnelles, sur les caractères plus hautes têtes de l'époque : MM. d'Argout, Guizot, Casimir Périer et Persil. Les actes passés et présents des ministres, la curée des places et des honneurs, comme dans les *Jambes* de Barbier, les intrigues et les corruptions électorales, les débats tumultueux des Chambres, la nullité des pairs, l'avidité du clergé, la vénalité de la magistrature, les scandales de la Bourse, servent tour à tour de texte au hardi pamphlétaire. Par-dessus tout, les légitimistes sont l'objet de ses sarcasmes; car, s'il reproche à la branche cadette d'avoir confisqué la république, il se refuse même à supposer que la branche aînée puisse jamais refleurir en France :

Si jamais ces rois l'imprudencia fatale
Les ramènerait encor sur la terre natale;
... si, rêvant d'exécrables succès,
Ils s'élevaient encore de leur baigne écossais,
Le peuple, déchirant son pacte de clémence,
Sortirait de Paris, comme une digue immense,
Et sur les grands chemins, royaume des Bourbons,
Son bras arrêterait ces princes vagabonds.

Au premier abord, Barthélémy paraît républicain; il trouve de mâles accents pour parler de 1789 et de l'héroïsme qui a marqué cette grande époque de l'affranchissement des peuples. Mais on voit bientôt qu'il est encore plus bonapartiste. *Varsovie*, une magnifique improvisation en faveur de la Pologne, une vigoureuse peinture des horreurs de la répression russe en 1831, trahit le républicain; le *Sept décembre*, où il menace le gouvernement de Louis-Philippe avec l'ombre du maréchal Ney, est entièrement bonapartiste; ce n'en est pas moins un très-beau morceau. Des peintures de mœurs, comme celles que Barthélémy a exposées dans le *Palais-Royal en hiver*, la *Bourse* et l'*Archevêché*, le *Panthéon français*, varient d'une façon agréable la tonalité violente de l'ensemble de l'œuvre et reposent des ardues récriminations qui ont fait son succès. En somme, il ne manque à la *Némésis*, pour rester un beau livre, que d'avoir été écrite par un patriote convaincu.

Peu de temps après avoir tranquillement déposé ses laniers dans un coin, Barthélémy écrivait la *Justification de l'état de siège*, dont les vers sont tout aussi solides, et dès lors on s'éloigna de lui. En 1844, il entra en publication une *Nouvelle Némésis* (24 nos in-80) qui n'eut aucun succès; ce n'étaient des satires que de nom; la glorification des puissants et même des moindres administrateurs y tenait plus de place que la critique.

Némésis, célèbre statue antique d'Agoracrite et peut-être de Phidias, autrefois élevée dans le temple de Rhamnus, petite ville de l'Attique. C'était une statue colossale, haute de soixante pieds environ et faite d'un énorme bloc de marbre. D'après une tradition athénienne, ce bloc aurait été apporté à Marathon par les Perses eux-mêmes qui avaient l'espérance d'en faire sur le champ de bataille un trophée de leur victoire. Némésis, fatale aux hommes orgueilleux, fit sentir sa colère aux barbares, et les Athéniens voulurent que ce marbre, monument promis à la victoire des Perses, remémorât éternellement leur défaite. Fable charmante des plus aimables menteurs de l'Hellade. Reste à expliquer comment l'antiquité variait sur l'auteur d'une œuvre aussi fameuse que la *Némésis* de Rhamnus; le fait se comprend si l'on se souvient des relations étroites qui unissaient Phidias et Agoracrite, le plus cher et le plus beau de ses élèves. L'indulgence du maître allait jusqu'à permettre au jeune homme de signer les statues que lui, Phidias, exécutait de son ciseau victorieux. Suidas, en effet, dit formellement que la *Némésis* était de Phidias, mais que le maître avait permis au disciple d'y mettre son nom. Il paraît aussi que la *Némésis* était originellement une *Vénus céleste*. Louis de Ronchard remarque judicieusement que cette transformation toute nominale n'a rien d'extraordinaire. « Le caractère élevé de la *Vénus céleste*, dit cet excellent critique d'art, la rapprochait de ces grandes divinités mystérieuses, Némésis, les Parques, et il y avait entre elles la même parenté qui existe entre les idées de beauté, de justice, d'ordre universel. » Pausanias l'a décrite; sa description est tout ce qui nous reste de ce regrettable chef-d'œuvre. « La déesse, dit le Périégète, a sur sa tête une couronne formée de figures de cerfs et de petites Victoires; elle tient dans la main gauche une branche de pommier et,

dans la droite, une coupe où sont figurés des Éthiopiens. Cette *Némésis* n'a point d'aile. » Le piédestal représentait Léda nourricière conduisant Hélène à Némésis; le champ représentait encore Tyndare et ses fils avec un cavalier, Agamemnon, Ménélas et Pyrrhus. Oreste avait été, comme paricide, banni de cette scène religieuse.

NÉMÉSIS, évêque d'Emèse (Syrie), philosophe chrétien. Il vivait vers l'an 400. On a de lui un traité grec, *De la nature de l'homme*, imprimé à Anvers (1655), dans lequel l'auteur combat les doctrines des stoïciens et des manichéens. C'est une des bonnes productions de l'antiquité chrétienne, un traité de psychologie et de physiologie, dont les doctrines manquent d'originalité, mais sont souvent judicieuses, et dont le style est plus pur que celui de la plupart de ses contemporains. Cet ouvrage a été traduit en français par Thibaut (Cambrai, 1844).

NÉMESTRINE s. f. (né-mè-stri-ne — nom mythol.). Mamm. Nom scientifique du marmoset, espèce de macaque.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des anthraciens, type de la tribu des némestrines, comprenant une dizaine d'espèces qui vivent en Égypte et au Cap de Bonne-Espérance.

— Encycl. Les *némestrines* sont caractérisées par des antennes écartées; une trompe beaucoup plus longue que le corps, renfermant un suçoir formé de quatre soies et ayant à la base deux palpes filiformes recourbées; des yeux nus; le thorax arrondi; l'abdomen court et très-large; les ailes offrant à leur extrémité un réseau de nervures très-serré. Ces insectes volent avec une grande vivacité, se reposent fort peu, puisent tout en volant le suc des fleurs au moyen de leur longue trompe et passent rapidement de l'une à l'autre. Leurs mœurs ressemblent du reste beaucoup à celles des anthrax. Ce genre renferme une dizaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes de l'ancien continent et surtout au Cap de Bonne-Espérance. La *némestrine* à long bec a 0m,02 de longueur, tandis que sa trompe atteint près de quatre fois cette dimension.

NÉMESTRINIDE adj. (né-mè-stri-nide — de *némestrine*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la némestrine.

— s. m. pl. Tribu d'insectes diptères, de la famille des anthraciens, ayant pour type le genre *némestrine*.

NÉMÈTES, peuple de la Gaule (Germanie lre), entre le Rhin et les Vosges et entre les Vangions au N. et les Tribouques au S.; ville principale, Noviomagus ou Nemetes, aujourd'hui Spire.

NEMETUM ou **NEMOSUS**, ville de la Gaule (Aquitaine lre), chez les Arvernes, au N.-O. de Gergovie, aujourd'hui Clermont-Ferrand.

NEMI (lac) (*lacus Nemorensis*), lac d'Italie (anciens États romains), à 26 kilom. S.-E. de Rome. Il occupe le fond d'un cratère, à 338 mètres au-dessus du niveau de la mer, et présente environ 5 kilom. de circonférence. Un temple de Diane, dont on a retrouvé les ruines sur ses bords, avait fait donner au lac le nom de *Miroir de Diane*.

Nomi (SOUVENIR DES ENVOIRS DU LAC DE), tableau de Corot. Le lac de Nemi et ses bords verdoyants ont inspiré plus d'un poète, plus d'un artiste; ils étaient célèbres déjà dans l'antiquité. « Les bois et les parterres de la villa Casarini encadrent un côté du petit lac de Nemi, que les anciens surnommaient le *Miroir de Diane*, dit Mme Louise Colet. La déesse avait sur ces bords un temple dont les ruines existent encore. Selon Strabon, il fallait, pour devenir prêtre de ce temple, avoir tué de sa main celui qui l'était auparavant; ce qui faisait que ces prêtres marchaient toujours armés d'une épée pour se défendre les uns des autres. Comme celui d'Albano, le lac de Nemi occupe le fond d'un cratère. Nous nous plaçons sous un belvédère couvert de lianes, à la villa Casarini, pour embrasser la circonférence de ce bassin merveilleux. À la rive opposée, en face de nous, s'étale sur une hauteur boisée le joli village de Nemi, au-dessous duquel, plus près du rivage, est une chapelle avec son campanile. À gauche, le Monte-Cavo, chargé de vapeurs comme un Titan qui tonne, domine les collines verdoyantes. Sous les rochers qui soutiennent le parc et les jardins, les anses grottes mythologiques du palais Casarini. Si leurs nymphes étaient indiscretées, que de mystères galants elles révéleraient! Les nuits d'été du lac de Nemi furent célébrées à Rome au XVIII^e siècle; Monti, à défaut de Boccace, aurait pu les raconter. » Tel est le riant paysage dont Corot a cherché à fixer le *Souvenir* dans un tableau qui a figuré pour la première fois au Salon de 1865 et qui a reparu à l'Exposition universelle de 1887. Le premier plan, encadré à droite par un massif d'arbres touffus, représente les bords méridiens du lac de Nemi; au fond, sur les coteaux, s'élèvent quelques fabriques; le ciel est éclairé par les vagues bleues du matin qui se reflètent dans le lac, où un homme se baigne. Rien de plus frais, de plus mystérieux et de plus poétique que cette composition.

Au Salon de 1884, un autre maître du paysage contemporain, Cabat, a exposé aussi

un *Souvenir du lac de Nemi*. De grands arbres projettent leur ombre sur le lac et les terrains du premier plan; à gauche, on entrevoit sous bois des percées par où arrivent des chasseurs poursuivant un cerf. « Tout est solidement peint dans ce tableau, a dit W. Bürger : les troncs d'arbres, leurs ramifications, les accidents du terrain. Œuvre consciencieuse et forte, qui a son origine dans une volonté réfléchie, mais qui manque de naturel et de limpidité. L'exécution n'est pas légère et la couleur est noire. » Les paysagistes classiques se sont complu dans la peinture des bords du lac de Nemi. Michallon les a représentés dans un tableau qui a paru en 1810, et Watteau dans un tableau qui a figuré au Salon de 1824, sous ce titre ultra-académique : *Vue JUSTICE du lac de Nemi*. Un critique du temps, tout en signalant dans ce dernier ouvrage « un trop grand contraste entre la chaleur du soleil et la verdure des arbres poussés jusqu'à la crudité », n'hésitait pas à déclarer que c'était là « un beau morceau », qui se recommandait par « une grande hardiesse et une grande énergie. » Il est probable que l'œuvre de Watteau n'obtiendrait pas la même succès aujourd'hui. Un autre peintre nourri dans le sérial académique, A.-F. Boisselier, a exposé au Salon de 1853, l'année même avant sa mort, une *Vue du lac de Nemi, prise du bas de la descente de Gensano* (effet du matin).

NEMI, villagio d'Italie (anciens États romains), sur le bord N.-E. du lac de son nom, à 20 kilom. S.-E. de Rome; 2,000 hab.

NÉMICELE s. m. (né-mi-sè-le — du gr. *nemios*, bois; *keitos*, creux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des cucujites, comprenant deux espèces, dont le type vit aux États-Unis.

NÉMIE s. f. (né-mi — du gr. *nemios*, bois). Bot. Syn. de MANULÈRE.

NEMINE CONTRADICTENTE, mots latins qui signifient *Personne ne contreditant*, et qui sont usités dans les tribunaux pour exprimer un commun accord.

NÉMISA, idole des Wendes. Sa figure est monstrueuse. C'est le dieu de la mort douce et tranquille.

NÉMIOBIE s. f. (né-mo-bi — du gr. *nemios*, bois; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des gryllides, formé aux dépens des gryllons, et comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *Némobies* ont pour caractères principaux : des yeux grands, arrondis, peu saillants; des palpes maxillaires longues, le dernier article un peu tronqué obliquement au bout; une tarière droite, presque aussi longue que l'abdomen; les tarses formés de trois articles, dont le deuxième est comprimé et peu visible. « Ces insectes, dit M. E. Desmarest, semblent se réunir entre eux, tandis que les gryllons vivent plus solitaires; les femelles déposent leurs œufs dans la terre. Ils s'agitent partout à la surface du sol et ne se cachent pas, au moins dans des terriers. » On en connaît deux espèces : la *Némobie* des bois est nocturne, avec quelques poils jaunes; elle est très-commune dans presque toute l'Europe et habite surtout les endroits ombragés; on la trouve souvent sous les feuilles. La *Némobie* rayée se rencontre dans les Pyrénées et à Saint-Sover.

NÉMIOBLASTE adj. (né-mo-bla-ste — du gr. *néma*, fil; *blastos*, germe). Bot. Qui a des embryons filiformes.

NÉMIOCEPHALE s. m. (né-mo-sé-fa-le — du gr. *némio*, je partage; *kephalè*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brenthides, formé aux dépens des brenthies, et comprenant une quinzaine d'espèces, presque toutes américaines.

NÉMOCÈRE adj. (né-mo-sè-re — du gr. *néma*, fil; *keras*, corne, antenne). Entom. Qui a les antennes filiformes.

— **a. m. pl.** Grande division des insectes diptères, caractérisée par des antennes filiformes ou sétacées : Les *Némocères* habitent ordinairement les lieux humides. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Cette grande famille de diptères, créée par Latreille, a pour caractères : le corps ordinairement allongé, menu, la tête petite; la trompe tantôt longue, menue et renfermant un suçoir de six soies, tantôt courte, épaisse, avec suçoir de deux soies; palpes de quatre ou cinq articles; antennes filiformes ou sétacées, souvent de la longueur au moins de la tête et du corselet réunis, composés de six articles au moins; pied long et grêle; abdomen étroit; pieds longs et grêles; ailes allongées, souvent étroites; cellules basinales longues. Ces diptères, très-nombreux en espèces, vivent les uns du sang de l'homme et des animaux, d'autres de petites insectes dont ils font leur proie; beaucoup se nourrissent du suc des fleurs ou de la miellée qui recouvre les feuilles. Nous en rencontrons dans nos appartements, dans les bois, les prés, les champs, sous les climats les plus divers et à toutes les latitudes. Cependant, ils sont généralement organisés pour vivre dans les lieux frais et ombragés; c'est au bord des eaux, à l'ombre des vergers, dans l'épaisseur des forêts qu'ils habitent de pré-

férence, et ce n'est que le soir qu'ils s'exposent aux derniers rayons du soleil. On voit alors certaines espèces se rassembler en troupes innombrables, tourbillonner dans les airs et s'y livrer à leurs amours. Les femelles déposent leurs œufs dans les eaux, dans la terre, sur les bourgeons des plantes, etc. Les larves terrestres sont vermiformes; celles qui vivent dans les eaux ont des organes de locomotion et de respiration qui leur sont propres; il en est qui filent des cocons et d'autres qui forment des galles sur les plantes. Les nymphes sont ordinairement nues et inactives; quelques-unes s'entourent dans une légère enveloppe soyeuse. Leur développement est souvent très-rapide, et plusieurs générations peuvent se succéder dans la même année. On divise les *Némocères* en deux tribus, celle des tipules et celle des culicidés, que l'on distingue par la forme de leur trompe.

NÉMOCÈTE s. m. (né-mo-kè-te). Helmholtz. Genre de vers, qui vivent dans les eaux douces de la Sicile.

NEMO DAT QUOD NON HABET, Proverbe latin qui signifie *Nul ne donne ce qu'il n'a pas*. Les écrivains le citent quelquefois.

« Le proverbe qui dit *Nemo dat quod non habet* est un proverbe menteur; j'en atteste toutes les listes de souscription que la charité publie; vous verrez toujours que, parmi ceux qui donnent, il y en a, et en grand nombre, qui donnent et qui n'avaient pas. Pour donner, il ne faut que savoir aimer, et quand on a une passion véritablement dans le cœur, on trouve toujours, même au sein de la misère, la part de Dieu, la part de la charité. »

JULES SIMON.

NÉMIOGLOSSATE adj. (né-mo-glo-sa-te — du gr. *némio*, je divise; *glossa*, langue). Entom. Qui a la langue divisée.

— **a. m. pl.** Division des insectes hyménoptères qui correspond à la tribu des apiarides et a pour type l'abeille.

NÉMIONATHE s. f. (né-mo-gna-te — du gr. *némio*, je divise; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des vésicants, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

— **Encycl.** Les *Némionathes* sont caractérisées par des antennes filiformes; les mâchoires des mâles très-longues, recourbées en dessous, à lobe terminal en forme de soie, souvent aussi long que le corps; le corselet carré, arrondi latéralement. Les mœurs de ces insectes, peu connues en général, ressemblent à celles des cantharides. Il est probable que le mâle suce le nectar des fleurs en introduisant ses longues mâchoires dans leur intérieur. On pense que les larves, comme la plupart de celles de la même tribu, sont parasites des hyménoptères. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, dont une seule appartient à l'Europe. C'est la *Némionathe* chrysomélène; elle est longue de près de 0m,01, noire, avec le dessus de la tête et du corselet et les élytres jaunes, ponctués de noir; on la trouve dans le midi de la France. La *Némionathe* rayée, un peu plus grande que la précédente, habite les États-Unis et vit sur les pommes de terre.

NÉMIOQUE s. m. (né-mo-i-ke — du gr. *nemios*, bois; *oikèd*, j'habite). Entom. Syn. de PHYLLOBIO.

NÉMIOLITE s. f. (né-mo-li-te — du gr. *nemios*, bois; *lithos*, pierre). Minér. Pierre arborisée.

NÉMOPANTHE s. m. (né-mo-pan-te). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ilicées, formé aux dépens des houx, et dont l'espèce type vit au Canada.

NÉMOPHILE s. f. (né-mo-fi-le — du gr. *nemios*, bois; *philos*, qui aime). Bot. Genre de plantes, de la famille des hydrophyllées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** Les *Némophiles* sont de charmantes plantes, remarquables par le nombre et la beauté de leurs fleurs. Elles conviennent également pour bordures, tapis et massifs. On les cultive aussi en pots, pour les faire servir à la décoration des appartements. On sème à deux époques. En septembre et en octobre, on les sème en pépinière et on les protège pendant l'hiver avec de la paille et des feuilles sèches; on les plante à demeure en mars ou avril. Le second semis se fait sur place au mois de juin et quelquefois plus tôt. On a ainsi des fleurs pendant toute la belle saison. Les principales espèces cultivées dans nos jardins sont : la *Némophile* remarquable, originaire de la Californie. C'est une plante annuelle, à tige diffuse et ramueuse, à feuilles pennatides, à fleurs axillaires d'un beau bleu d'azur, portées sur des pédoncules plus longs que les feuilles. On trouve des variétés à fleurs blanches, à fleurs bleues bordées de blanc, à fleurs blanches panachées; la *Némophile* ponctuée, originaire de la Californie. Elle est annuelle et présente le même port que la précédente. Les fleurs, blanches, ponctuées de brun, sont larges de 0m,02. Il y a une variété fort remarquable par ses fleurs blanches, nuançées de bleu sur

les bords, avec un disque presque noir; la *Némophile* à disque noir, plante annuelle, ayant la même origine que les précédentes. Ses fleurs, d'un très-beau pourpre noir, sont bordées de blanc; la *Némophile* maculée, également annuelle et originaire de Californie. Ses fleurs, très-grandes, sont surtout remarquables par une tache en forme de coin, d'un bleu violet ou d'un bleu d'azur, qui divise le milieu de chaque pétale à partir du limbe.

NÉMOPHORE s. f. (né-mo-fo-re — du gr. *néma*, fil; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des tinéides, formé aux dépens des ailes, et comprenant six espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

— **Encycl.** Les *Némophores*, confondus autrefois avec les ailes, s'en distinguent par leur tête velue ou laineuse, leurs antennes fines, leurs palpes longues, duveteuses, recourbées; leurs ailes plus larges, garnies d'une frange plus longue, d'un gris jaunâtre luisant et plus ou moins clair, suivant les espèces. Elles présentent aussi quelques différences dans la manière de vivre. Ainsi, tandis que les ailes volent en plein jour et à l'ardeur du soleil, les *Némophores* voltigent le soir parmi les arbrisseaux. Ce genre renferme six espèces qui habitent l'Europe et qui toutes se montrent en mai ou en juin. Quatre d'entre elles se trouvent aux environs de Paris. La *Némophore* de Swammerdam, type du genre, a environ 0m,015 d'envergure; ses ailes antérieures sont d'un blond doré et les ailes postérieures sont d'un gris clair uniforme.

NÉMOPODE s. f. (né-mo-po-de — du gr. *néma*, fil; *podos*, pied). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des mouches, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

NÉMOPTERE s. f. (né-mo-ptè-re — du gr. *néma*, fil; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères filicornes, de la famille des planipennes, tribu des panorpes, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent le pourtour du bassin méditerranéen.

— **Encycl.** Les *Némoptères* ont pour caractères principaux : des antennes presque filiformes; une bouche prolongée en museau; les palpes labiales plus longues que les maxillaires; les mâchoires droites, ciliées, obtuses à l'extrémité; les tarses de cinq articles, à ongles grands et à ergots très-courts. Ces insectes, confondus autrefois avec les panorpes, volent très-lentement et à de petites distances; ils agitent péniblement leurs ailes; aussi peut-on les saisir très-facilement. Les individus sont très-nombreux, mais leur existence est fort courte. On ne connaît pas leurs métamorphoses. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, répandues surtout au pourtour du bassin méditerranéen. Nous citerons particulièrement les *Némoptères* de Cos et à balanciers; ces espèces, très-voisines, sont longues d'environ 0m,02 et variées de jaune et de noir.

NÉMOPTERIX s. m. (né-mo-ptè-riks — du gr. *néma*, fil; *ptèrux*, aile). Entom. Syn. de NÉMOPTERE.

NÉMORAL, ALE adj. (né-mo-ral, a-le — lat. *nemoralis*; de *nemus*, forêt). Hist. nat. Qui habite ou croît dans les forêts.

— **a. f. pl.** Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Diane, dans les bois d'Aricie.

NÉMORÉE s. f. (né-mo-ré — du gr. *nemios*, bois; *raïdè*, je détruis). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des mouches, comprenant une vingtaine d'espèces, dont la plupart habitent la France et l'Allemagne.

NÉMORÉEN, ÉENNE adj. (né-mo-ré-ain, é-à-ne — lat. *nemoreus*; de *nemus*, forêt). Antiq. rom. Qui a rapport aux *Némorales* : Fêtes NÉMORÉENNES. Il *Roi némoréen*, Prêtre qui présidait aux *Némorales*.

— **Mythol.** rom. Surnom de Diane.

NÉMORHÈDE s. m. (né-mo-rè-de — du gr. *nemios*, bois; *rhaidè*, je détruis). Manm. Section du genre antilope.

NÉMORICOLE s. m. (né-mo-ri-ko-le — du lat. *nemus*, bois; *col*, j'habite). Ornith. Division du genre scolopax.

NÉMOSIE s. f. (né-mo-si — du gr. *nemios*, bois). Ornith. Division du genre moineau.

NÉMOSOME s. m. (né-mo-so-me — du gr. *némio*, je partage; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostrichides, comprenant quatre espèces, réparties entre l'Europe et les États-Unis.

NÉMOTÈLE s. m. (né-mo-tè-le — du gr. *néma*, fil; *telos*, extrémité). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart vivent en France : Les *NÉMOTÈLES* ne ressemblent aux mouches que par leur port extérieur. (V. de Bonare.)

— **Encycl.** Les *Némotèles* sont caractérisés par leur tête prolongée en avant comme un museau et formant une gouttière, dans laquelle est placée une trompe coudeuse qui renferme un suçoir composé de deux soies; des antennes filiformes à l'extrémité et insérées au bout du museau; l'abdomen arrondi, terminé en pointe dans les deux sexes; les ailes

croisées l'une sur l'autre pendant le repos et dépassant de beaucoup l'abdomen; les tarses terminés par deux pelotes et deux crochets. Ces insectes, qui ressemblent beaucoup aux mouches par leur forme générale, sont très-lents dans leurs mouvements; on en connaît une dizaine d'espèces, dont la majeure partie habite l'Europe. Les *Némotèles* se tiennent particulièrement sur les plantes des lieux humides et des bords des eaux. Le *Némotèle* panthère est commun dans le midi de la France.

NÉMOTOIS s. f. (né-mo-to-iss). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des tinéides, formé aux dépens des ailes, et comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent la France et l'Allemagne.

— **Encycl.** Les *Némotois* sont très-voisins des ailes, auxquelles on les réunissait autrefois; elles sont caractérisées par leur tête à sommet nu dans le mâle et laineux ou velu dans la femelle; les antennes fines, à base nue ou garnie de poils roides; le corps lisse; l'abdomen des femelles terminé par une pointe cornée très-aiguë. Les *Némotois*, bien que nocturnes, volent en plein jour, à l'ardeur du soleil. Leurs chenilles ont aussi beaucoup de rapports avec celles des ailes. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, répandues en Europe, et dont la plupart habitent la France et l'Allemagne. La *Némotois* de Duméril a 0m,01 d'envergure; les ailes antérieures d'un vert doré très-brillant, traversées par une bande arquée d'un jaune pâle ou bien d'un or pur à reflets rougeâtres; les ailes postérieures gris blanchâtre et presque transparentes.

NÉMOTRICHE s. m. (né-mo-tri-che — du gr. *némio*, je partage; *thriz*, cheveu). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, dont l'espèce type habite la Guyane.

NE MOUBLIEZ PAS s. m. Bot. Nom vulgaire des myosotis.

NÉMOURE s. f. (né-mou-re — du gr. *néma*, fil, oura, queue). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des planipennes, tribu des perliens, comprenant environ vingt-cinq espèces, presque toutes européennes : Les *NÉMOURS* ont la tête plus petite, plus ronde et moins aplatie que les perles. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *Némours* sont des insectes de petite taille, de formes grêles et délicates; leur tête est méeplée, munie d'antennes au moins aussi longues que le corps, et composées d'un très-grand nombre d'articles; leurs mandibules sont grosses, presque aussi larges que longues et terminées par trois à six dents courtes; leurs mâchoires, assez fortes et dures, sont terminées par des dents ou par des soies très-roides, recouvertes en dehors par une galette qui souvent les dépasse; les ailes ont une tendance à s'enrouler; le corselet est presque carré, et l'abdomen occupe à peu près la moitié de la longueur du corps. Ces insectes ont généralement le corps d'une couleur noire, mêlée parfois de jaune ou de brun, et les ailes d'un gris plus ou moins fuligineux ou brunâtre. Les *Némours* ressemblent beaucoup aux perles, mais sont de plus grande taille.

Les larves de ces insectes n'ont que des demi-métamorphoses, et leur forme générale rappelle celle de l'insecte parfait; ces larves sont brunes et portent deux filets au bout de la queue; plusieurs sont pourvues d'organes respiratoires externes. Ces larves sont aquatiques, marchent sur les pierres ou se cachent dessous, et quelquefois se tiennent attachées aux herbes submergées. Elles subissent plusieurs mues, dont le nombre n'est pas déterminé. Elles sont carnassières, mais point voraces. Les adultes restent attachés à la dépouille de la nymphe. Les *Némours*, à l'état parfait, se trouvent dans les endroits humides et les bois ombragés; elles ne paraissent guère qu'au printemps ou au commencement de l'été, et il est rare d'en voir en automne. Ce genre renferme plus de vingt espèces, qui presque toutes habitent l'Europe.

NEMOURS, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Fontainebleau, à 35 kilom. de Melun, dans la vallée du Loing, au milieu de collines et de rochers; pop. aggl., 3,356 hab. — pop. tot., 4,010 hab. Tanneries, chapelleries, fours à chaux; commerce de grains, de volailles, de bois, de charbons et de fruits. Beau pont en pierre; château du xiii^e siècle, classé parmi les monuments historiques; charmantes promenades le long du Loing. Cette ville, qui était jadis la capitale du Gâtinais français fut brûlée par les troupes de Charles le Mauvais (1358); elle fut prise plusieurs fois par les Anglais, notamment en 1437. En 1404, la seigneurie de Nemours fut érigée en duché-pairie en faveur du roi de Navarre, Charles III. Ce duc réunit à la couronne en 1415, passa à la famille d'Armagnac en 1462, fut réuni à la couronne en 1504, puis donné par Louis XII à Gaston de Foix, en 1506, et réuni de nouveau à la couronne en 1512. Donné à titre d'engagement à Philippe de Savoie en 1528, il resta dans la maison de ce seigneur jusqu'en 1659, époque où il fut encore une fois réuni à la couronne. Enfin, Louis XIV le donna en apanage à son frère

et il resta dans la possession de la maison d'Orléans jusqu'en 1789.

Un traité fut conclu à Nemours le 7 juillet 1585, entre Henri III et les chefs de la Ligue révoltés contre lui. Le roi consentait par ce traité à donner des places de sûreté aux princes de la maison de Guise et à révoquer les édits de tolérance accordés aux huguenots.

NEMOURS, ville de l'Algérie, province et à 218 kilom. d'Oran, à 36 kilom. E. de la frontière du Maroc, par 34°30' de long. O. et 35°10' de latit. N.; 1,000 hab. Ses rues, droites et bien alignées, aboutissent à deux places, dont l'une est décorée d'une fontaine monumentale. Nemours a été bâtie en 1844, lors de la guerre avec le Maroc, pour servir de point de ravitaillement aux troupes expéditionnaires. Dans les environs se voient quelques ruines de monuments arabes, notamment celles de Diama-Raznaut (la mosquée des pirates), « Placée à l'E. de la crique, sur un rocher d'une aridité affreuse, inaccessible du côté de la mer, à pentes très-roides vers la terre, isolée et dominant de toutes parts, comme il convient à un oiseau de proie, Raznaut dresse encore aujourd'hui au-dessus de Nemours, sur un ciel toujours bleu, la vigoureuse silhouette de ses ruines, nichée de pirates autrefois. A la pointe du cap, on voit la mosquée qui lui a donné son nom; à l'autre extrémité du rocher, une autre mosquée tombant en ruine; autour d'elle, les ruines amoncelées d'une misérable enceinte de rocaillies mêlées à celles plus misérables encore de la ville; et, dominant tout cet ensemble, un immense pan de mur flanqué de deux grosses tours carrées, souvenir magnifique de la royale Tiemcen du XIV^e siècle. »

NEMOURS (Jacques d'ARMAGNAC, duc DE), gouverneur de Paris, né vers 1437, décapité à Paris en 1477. Il avait été destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, et même, dans son enfance, il prit l'habit religieux. Cependant son père, qui avait été gouverneur de Louis XI, l'introduisit à la cour et le présenta au roi, qui le prit en grande faveur et lui donna, avec la main de sa cousine Louise, fille du comte de Maine, l'investiture du duché-pairie de Nemours.

En dépit des bienfaits du prince, Jacques d'Armagnac prit parti contre Louis XI dans la ligue du Bien public (1465); mais, dès qu'il vit les choses mal tourner pour les révoltés, il s'empressa de faire sa paix avec le roi, qui lui donna, à la suite du traité de Confians, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Quelque temps après que Louis eut soumis les rebelles, le duc de Nemours traita avec le roi d'Angleterre et le pressa d'envoyer des troupes en Guyenne. Le roi de France, ayant acquis la preuve de cette trahison, fit assiéger Nemours dans son château de Montfort où il fut fait prisonnier. Il fut relâché d'abord à Ensisheim, puis à la Bastille, dans une cage; mais il fut condamné à mort par le parlement, comme coupable de lèse-majesté et décapité. La légende historique suivant laquelle les enfants du condamné auraient été condamnés vêtus de blanc sous l'échafaud, pour y être souillés par le sang de leur père, est absolument contournée.

NEMOURS (Louis d'ARMAGNAC, duc DE), capitaine français, troisième fils du précédent, né en 1473, mort à la bataille de Cerignola en 1503. Enfermé à la Bastille pour les méfaits de son père, il en sortit en 1483, après la mort de Louis XI, et Charles VIII lui rendit ses biens. Nemours accompagna le roi de France dans son expédition en Italie et fut nommé vice-roi du royaume de Naples et commandant en chef de l'armée française d'occupation. Ce haut titre, conféré à un homme jeune encore et qui n'avait pas fait ses preuves, à l'exclusion d'anciens capitaines d'une valeur connue, excita des divisions dans l'armée. Des contestations s'élevèrent entre les Français et les Espagnols sur les limites de leurs possessions respectives en Italie, on recourut aux armes, et de Nemours eut pour adversaire Gonzalve de Cordoue. Les deux armées se rencontrèrent à Cerignola. Nemours fut tué, ses troupes furent écrasées, et cette défaite coûta à la France toutes ses possessions napolitaines. Avec Louis d'Armagnac finit la maison de ce nom.

NEMOURS (Philippe DE SAVOIE, duc DE), chef de la seconde branche des ducs de Nemours, né en 1490, mort en 1533. Il était frère de Louise de Savoie, mère de François I^{er}. Nommé évêque de Genève à l'âge de cinq ans, il se démit de son évêché en 1510, et reçut en apanage le comté de Genevois. Après avoir soutenu la cause de Charles-Quint, il s'allia ensuite à François I^{er}, qui lui concéda, en 1528, le duché de Nemours, et épousa Charlotte d'Orléans.

NEMOURS (Jacques DE SAVOIE, duc DE), l'un des grands capitaines du XVI^e siècle, fils du précédent, né à l'abbaye de Vauluisant (Champagne) en 1531, mort à Annecy (Savoie) en 1585. Il se signala par sa bravoure au siège de Lens (1552), défendit Metz contre Charles-Quint (1553), servit dans les guerres de Flandre et d'Italie, puis en France dans les premières guerres civiles (1562, 1563 et 1567), enleva Vienne en Dauphiné, battit deux fois des Adrets, commanda la garde suisse qui ramena à Paris Charles IX, que les

protestants avaient voulu enlever à Meaux, et assista à la bataille de Saint-Denis (1567). Chargé d'empêcher le duc de Deux-Ponts d'amener des secours aux protestants, il échoua, par la faute du duc d'Almale, dans cette entreprise et se retira peu après dans le duché de Genevois. Il ne reprit à la cour qu'à l'époque de la Saint-Barthélemy (1572), assista sans y prendre part au massacre des protestants, et alla finir ses jours à Annecy. C'était non-seulement un brillant capitaine, mais encore un homme instruit, spirituel, qui écrivait avec une égale facilité en vers et en prose. Brantôme a fait de lui un magnifique portrait dans ses *Grands capitaines français*: « C'étoit, dit-il, un très-bon prince et de très-bonne grâce, brave, vaillant, aimable, agréable et accostable, bien disant, bien écrivain autant en rime qu'en prose, s'habillant des mœurs... Il étoit pourvu d'un grand sens et d'esprit; il aimait toutes sortes d'exercices, et y étoit si universel qu'il étoit parfait en tous... si bien que qui l'a vu le peut baptiser par tout le monde la fleur de toute chevalerie. »

NEMOURS (Charles-Emmanuel DE SAVOIE, duc DE), fils du précédent, né en 1567, mort en 1595. Allié par sa mère à la maison de Lorraine, il manifesta pour les Guises un tel dévouement, qu'il fut arrêté aux états de Blois pendant qu'on y assassinait Henri le Balafré. Il s'évada et alla rejoindre les ligueurs à Paris. C'est lui qui commandait Paris assiégé par Henri IV; et il fit pendre ceux des malheureux affidés qui demandaient la paix. La mésintelligence ayant éclaté entre Mayenne et Nemours, celui-ci abandonna Paris et se retira à Lyon. Irrité des sordides mondes d'Emmanuel de Savoie, Mayenne ordonna son internement au château de Pierre-Encise. Mais le prisonnier s'évada, passa en Franche-Comté et mourut au moment où il entraînait le comte de Castille pour assiéger Lyon.

NEMOURS (Henri DE SAVOIE, duc DE), frère du précédent, né à Paris en 1572, mort en 1632. Le duc de Savoie lui donna, en 1588, le commandement d'une armée, avec laquelle il s'empara du marquisat de Saluces. Oubliant les sages conseils de son père mourant, il se jeta dans le parti des ligueurs, qui le nommèrent gouverneur du Dauphiné (1591). Plus tard, il fit sa paix avec Henri IV et se distingua au siège d'Amiens. Il épousa, en 1618, Anne de Lorraine, fille unique du duc d'Almale. Cet homme de guerre passa le reste de sa vie à faire représenter des ballets de sa composition, genre de divertissement dans lequel l'abbé de Marolles assure qu'il avait des « pensées rares. »

NEMOURS (Charles-Amédée DE SAVOIE, duc DE), fils du précédent, né en 1624, mort en 1652. Amant de la duchesse de Châtillon, il se laissa entraîner par sa maîtresse dans le parti de la Fronde, et se distingua à l'attaque du faubourg Saint-Antoine. Un mois plus tard, il provoqua en duel le duc de Beaufort, son beau-frère, qui le tua. Mlle de Montpensier raconte ainsi le fait dans ses *Mémoires*: « Quand les adversaires furent en présence, M. de Beaufort dit: « Ah! mon frère, quelle honte l'oublions le passé, soyons bons amis. » M. de Nemours répondit: « Ah! coquin, il faut que je te tue ou que tu me tues. » Il tira son pistolet, qui manqua, et vint à M. de Beaufort l'épée à la main, de sorte que celui-ci fut obligé de se défendre; il tira et le tua tout net de trois balles qui étaient dans le pistolet. »

NEMOURS (Henri II DE SAVOIE, duc DE), frère du précédent, né à Paris en 1625, mort en 1659. Il avait été nommé archevêque de Reims, mais à la mort de son frère aîné, Charles-Amédée, tué en duel par le duc de Beaufort, il rentra dans le monde et épousa, en 1657, Marie d'Orléans dont il n'eut pas d'enfants. En lui s'éteignit la branche de Savoie-Nemours. Sa veuve fut reconnue, en 1694, souveraine de la principauté de Neuchâtel, qui passa au roi de Prusse à sa mort (1707). Elle a laissé des *Mémoires* remarquables, qu'on réunit ordinairement à ceux du cardinal de Retz et de Gui Joly.

NEMOURS (Marie d'ORLÉANS, duchesse DE), souveraine de la principauté de Neuchâtel, femme du précédent, née en 1625, morte à Paris en 1707. Fille du duc de Longueville, Marie d'Orléans était la plus riche héritière de France, et placée au rang le plus élevé; en 1657 cependant, c'est-à-dire à l'âge de trente-deux ans, elle n'était point mariée, lorsque tout à coup on annonça son union avec Henri II, duc de Savoie. Destinée à l'état ecclésiastique, Henri de Savoie n'y renouça qu'à la mort de son frère, et son esprit, ses manières gardèrent l'impression de la ascétique; sa personne, on outre, était, dit Mlle de Montpensier, défigurée par une fâcheuse maladie à laquelle il était sujet; enfin, ajoute Mlle de Montpensier, il était sans bien, sans dot et sans considération. Le 2 janvier 1659, le duc de Nemours, alié depuis son mariage, mourut et rendait la liberté à sa femme, qui est connue surtout par la publication de ses *Mémoires*.

Voici ce que dit Mlle L'Héritière de Villandon, à propos des *Mémoires* de la duchesse de Nemours: « La plupart de ceux qui ont écrit des mémoires y ont été portés ou par le dessein de faire leur apologie, ou par l'en-

vie d'apprendre à la postérité la part qu'ils ont eue dans les grandes et importantes affaires. Ce n'est ni l'un ni l'autre de ces motifs qui ont encouragé à écrire Mme la duchesse de Nemours. Elle n'a uniquement pensé qu'à peindre la vérité, sans qu'aucun rapport ni à ses intérêts ni à sa gloire ait eu la moindre part dans ses portraits... Son bon esprit l'empêcha de s'embarasser dans les dangereuses liaisons de l'époque; mais sa pénétration fit qu'elle en sut en détail et à fond tous les divers intérêts et toutes les intrigues, et, comme elle avait un discernement plein de justesse, elle sut démêler admirablement les différents caractères de tous ceux qui figuraient dans ces partis ou qui en faisaient mouvoir les ressorts sans y paraître. Il n'y a donc jamais eu de main plus propre à écrire les mémoires de son temps que celle de la personne déclarée qui a composé ceux qu'on donne ici, puisqu'elle était parfaitement instruite de toutes les personnes dont elle parle, et qu'elle n'écrivait que par l'amour qu'elle avait de la vérité. » Les *Mémoires* de la duchesse de Nemours ont, en effet, écrits avec la plus scrupuleuse fidélité et d'un style plein de grâce, d'esprit et de finesse. On remarque surtout quelques portraits points de main de maître. Voici le titre exact de cet ouvrage: *Mémoires de M. L. D. D. N., contenant tout ce qui s'est passé de plus particulier, etc.* (Cologne, 1709, in-12). L'avertissement et les notes sont de Mlle L'Héritière.

NEMOURS (Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'ORLÉANS, duc DE), deuxième fils du roi Louis-Philippe et de la reine Amélie, né à Paris en 1814. Son père, alors duc d'Orléans, lui fit faire ses études au collège Henri IV. Le jeune duc de Nemours s'adonna particulièrement aux sciences et fut nommé le douze ans, par Charles X, colonel du 1^{er} régiment de chasseurs, qui prit son nom. Ce fut à la tête de ce régiment que, peu de jours après la révolution de Juillet 1830, il entra à Paris (3 août), lorsque son père vint à être nommé lieutenant général du royaume. Le 3 février de l'année suivante, le congrès belge le choisit pour roi; mais Louis-Philippe, qui voyait les puissances européennes hostiles à cette élection, ne voulut pas donner à son fils l'autorisation de monter sur le trône de Belgique, et tint la même conduite lorsque des ouvertures semblables lui furent faites au sujet du trône de Grèce. Cette même année, le duc de Nemours prit part avec son frère aîné, le duc d'Orléans, à la campagne de Belgique, assista au siège d'Anvers, fut promu maréchal de camp en 1834 et passa deux ans plus tard en Afrique. Presque aussitôt après, il prit part à la première expédition de Constantine, dont l'issue fut malheureuse (décembre 1836). De retour à Alger et désireux de réparer l'échec auquel son régiment avait pris le commandement de la brigade d'avant-garde qui, le 4 octobre 1837, arriva devant Constantine, fut nommé sur les entrefaites commandant des troupes assiégées, repoussa une sortie, s'empara de la ville à la suite d'un assaut (13 octobre) et fut nommé, le 11 novembre, lieutenant général.

Deux mois avant son mariage avec la duchesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, le ministre, que présidait le maréchal Soult, proposa à la Chambre des députés (20 février 1840) de voter au jeune prince une dotation de 500,000 fr.; mais la majorité repoussa cette demande, ce qui amena la chute du cabinet. En 1841, le duc de Nemours retourna en Algérie, commanda diverses expéditions contre Abd-el-Kader, les Kabyles, Oran, et fut mis, à son retour en France, à la tête du camp de Compiègne. Après la mort du duc d'Orléans, la Chambre des députés vota un projet de loi qui nommait le duc de Nemours regent du royaume pendant la minorité du comte de Paris, en cas de mort du vieux roi (1842); mais cette loi fut mal accueillie par la majorité de la nation. A tort ou à raison, le second fils de Louis-Philippe passait, en effet, pour un partisan des idées de l'ancien régime, pour un prince d'un caractère froid et fier, ce qui l'avait fait surnommer le gentilhomme de la famille, et il était loin d'être populaire. Pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, il assista aux travaux de la Chambre des pairs, et fit quelques voyages officiels dans les départements, où il fut accueilli avec une extrême froideur. Lorsque éclata la révolution de Février 1848, le duc de Nemours reçut le commandement des troupes réunies dans la cour du Carrousel, mais il ne se prononça point pour la résistance, ne réclama pas d'avantage, après l'abdication du roi, les droits que lui conférait la loi sur la régence, accompagna la duchesse d'Orléans à la Chambre des députés, puis alla rejoindre la famille royale en Angleterre (27 juillet). Depuis cette époque jusqu'en 1871, le duc de Nemours vécut presque constamment à Claremont. Après la mort de son père, il chercha, dit-on, à amener un rapprochement entre les membres de sa famille et le petit-fils de Charles X, qu'il alla visiter comme étant désormais le représentant naturel de la monarchie en France. Après l'abrogation des lois qui excluaient les deux branches de la maison de Bourbon (juin 1871), le duc de Nemours est revenu habiter la France, sans avoir essayé, comme ses deux frères, le duc d'Almale et le

prince de Joinville, de se faire nommer député à l'Assemblée nationale. Depuis lors, il a été réintégré dans son grade de général de division, et il n'a pas été étranger, paraît-il, à la démarche faite en 1873 par le comte de Paris auprès du comte de Chambord, pour amener une réconciliation et une entente ayant pour objet de rétablir la monarchie de droit divin sur les ruines de la République et des droits populaires. Dans un entretien qu'il avait eu, le 23 janvier de cette même année, avec le général Maud'huy, le duc de Nemours avait déclaré, du reste, que tous les princes d'Orléans étaient d'accord pour reconnaître désormais pour leur chef et pour unique prétendant au trône le comte de Chambord, et s'adressant à son interlocuteur, il lui avait dit: « Général, vous avez, comme moi, porté la cocarde blanche, vous la porterez bien encore. » De son mariage avec la princesse Victoire, morte en 1857, le duc de Nemours a eu deux fils: Ferdinand-Gaston d'Orléans, comte d'Eu, né en 1842, qui est devenu le gendre de l'empereur du Brésil; Philippe-Marie d'Orléans, duc d'Alençon, né en 1844, qui a obtenu en 1871 l'autorisation de servir dans la marine française; et deux filles, dont l'une, Marguerite-Adélaïde-Marie, a épousé en 1872 le prince Ladislas Czartoryski.

NEMOURS (Gaston DE FOIX, duc DE). V. FOIX.

NEMROD S. m. (nèmm-rod — nom biblique). Homme qui aime beaucoup la chasse ou qui est très-habile chasseur: *Cet intrepide chasseur, le Nemrod de la contrée, était un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans.* (Scribe.)

NEMROD, petit-fils de Cham, fondateur de l'empire babylonien. Ce personnage légendaire n'est connu que par deux passages de la *Genèse* (x, 8 et 9); dans le premier, on lit que Nemrod est le fils de Chus, fils lui-même de Cham, et qu'il s'éleva en puissance; dans le second, le nom de Nemrod est accompagné de l'épithète de *fort chasseur*, ou *Nemrodeur*, qui lui est restée. C'est tout, et il n'en a pas fallu davantage pour faire d'un être tout hypothétique un personnage presque célèbre. Du reste, personne ne s'accorde sur les faits réels qui doivent lui être attribués. Béroë en fait le premier roi de la seconde dynastie babylonienne, remontant à 33,000 ans avant J.-C.; Josephé dit que ce fut lui qui construisit la tour de Babel, et le fondement de cette assertion est dans le sens du mot Nemrod, si on le tire de la racine sémitique *maradha*, rebelle. Le Talmud en fait un contemporain d'Abraham; les Arabes et les Persans ont bâti sur lui une foule de fables. Parmi les auteurs orientaux, les uns l'assimilent au Zohak des Persans, roi descendant d'une des plus anciennes dynasties. D'autres veulent y voir un roi moins ancien, nommé Kalknos. Plusieurs historiens, n'admettant pas l'étymologie sémitique de *fort chasseur*, ou *Nemrodeur*, veulent en chercher l'origine dans la langue persane et le disent composé de la négation *na* ou *né* et de *murd*, mort, qui ne meurt pas, immortel. Kalknos, en effet, aurait régné plus de cent cinquante ans. Il paraît aussi que quelques historiens persans attribuent justement à ce Kalknos l'orgueilleuse entreprise d'escalader le ciel. Mirkhonde rejette cette supposition. Il y a encore d'autres légendes, comme celle-ci, qui est tirée du Talmud: Nemrod, ayant fait jeter Abraham dans une fournaise et l'en ayant vu sortir sans la plus légère brûlure, désira connaître le maître tout-puissant que servait Abraham. Or, comme Abraham lui avait dit qu'il était au ciel, il résolut d'aller l'y retrouver. Dans ce but, il fit construire la tour de Babel, et l'on sait comment elle fut renversée. Nemrod, loin de perdre courage, se remit à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur et construisit successivement deux autres tours, qui eurent le même sort que la première. Nemrod ne renonça pas cependant à son projet; il s'éleva dans les airs à l'aide d'un coffre que soutenaient quatre oiseaux monstrueux. Arrivé à une certaine hauteur, la machine acrostatique se détacha et Nemrod fut précipité rudement à terre, sans cependant se tuer. N'étant pas guéri par cette sévère leçon, il se mit à persécuter avec une nouvelle violence les sectateurs du Dieu unique. C'est alors que le Seigneur suscita parmi ses sujets la division et la confusion des langues, dispersa son empire et envoya des nuées de mouches-rouges qui firent périr ceux qui persistaient à rester fidèles à Nemrod. Un de ces mouches-rouges pénétra par le nez dans le cerveau de Nemrod et lui fit subir des douleurs tellement intolérables, que, pour trouver quelque soulagement, Nemrod était obligé de se faire donner de grands coups de maillet sur la tête. Il vécut quatre cents ans en proie à ce supplice horrible.

On considère quelquefois Nemrod comme l'inventeur du culte du feu. Plusieurs historiens appellent les rois babyloniens qui ont succédé à Nemrod *Nemared*, les Nemrods ou les rebelles; *nemared* est le pluriel arabe du mot Nemrod. Un des petits prophètes, Michée, appelle contrée de Nemrod, *terra Nimrod*, l'Assyrie entière, avec Ninive et Babylone.

De tous ces contes, il n'est resté que l'épithète de *fort chasseur*; le nom de Nemrod est devenu synonyme de chasseur infatigable.

très-habile dans l'art de faire la guerre aux animaux.

« Aux songes dont se berçait Emma venait toujours se mêler le souvenir de Paul; la jeune fille restait fidèle aux goûts de l'enfant. Paul, mêlé au tourbillon de Paris, avait pu oublier les scènes de sa vie adolescente; Emma ne les oubliait pas ainsi. Elle s'était fait un idéal et voyait tout à travers ce prisme. Quand sa pensée se tournait vers les paysages de Champfleury, elle avait soin de les peupler de figures aimées. C'était Müller, cueillant quelques plantes pour son herbar, ou Paul, son *Nemrod*, se montrant sur la lisière du bois, le fusil sur l'épaule et en habit de chasse. »

LOUIS REYBAUD.

« On est censé avoir chassé toute la journée dans les forêts environnantes. Le soir, en revenant à Paris, on feint de succomber sous le poids d'un gibier énorme. Nous nous sommes trouvés, il y a quelques jours, au débarcadère de Saint-Germain, avec un de ces *Nemrod* de banlieue. Le carnier monstrueux qu'il portait fièrement sur son dos excitait notre étonnement et un peu aussi notre défiance. »

M^{me} DE GIRARDIN.

Nemrod tragédie allemande de Gottfried Rinkel (1857). L'écrivain démocratique, célèbre par sa détention à Spandau et par son évasion, a eu pour but de faire maudire la première tyrannie; il a été la chercher loin.

Le héros de son drame est le premier chasseur qui s'est fait prince, le premier prince dont les événements ont fait un despote. Cette pièce est plus épique et lyrique que réellement et strictement dramatique. Elle manque surtout de naïveté. L'auteur montre trop ce qu'il veut prouver. On sent que son œuvre est un produit de la fermentation de 1848 et non une tragédie conçue au point de vue de l'art pur. Ses tirades rappellent les discours de la tribune, et Ada, son amazone, fait penser aux femmes émancipées de la Révolution. Néanmoins, l'œuvre est savante, et les groupes de chasseurs, de nomades, de cultivateurs et de prêtres sont habilement caractérisés et donnent un tableau aussi exact que possible des temps fabuleux dans lesquels l'action se passe.

NEMROD, monticule artificiel, situé à près de 50 kilom. au sud de l'enceinte de Ninive, près du point où le Zab-Ad se jette dans le Tigre. Ce monticule est formé par les ruines recouvertes de terre d'un immense palais assyrien. « Les sculptures de Nemrod, dit M. de Longpérier, sont plus ouvragées que celles de Khorsabad; on y remarque plus d'ornements dans les étoffes et dans les ustensiles; il paraît, d'ailleurs, d'après les inscriptions généalogiques imprimées sur les briques, que le roi dont le nom se retrouve sur toutes les parties des constructions nord-ouest de Nemrod était un peu plus ancien que le roi Sargon, qui a fait édifier Khorsabad. Les fouilles de Nemrod ont été faites par M. Layard en 1848.

NEMS s. m. (nèms — motarabe qui signifie *ichneumon*). Mamm. Espèce de mangouste, voisine de l'ichneumon.

— **Encycl.** Le *nems* est une espèce de mangouste qui ressemble beaucoup au vamsire, et qui, par sa force et sa souplesse, a beaucoup de rapport avec notre furet. Cet animal a le corps allongé et paraît bas de jambes, surtout quand il marche; le train antérieur est un peu moins élevé que celui de derrière; les oreilles sont dépourvues de poils et de la même forme que celles du furet; l'œil est vif, et l'iris d'un fauve foncé; le museau est très-fine et sans moustaches. Les poils sont longs sur le corps et la queue, courts sur la tête et ras sur les jambes. La couleur générale du pelage est d'un gris bruyère, uniforme en dessus, et piqueté très-régulièrement de petits traits d'un brun roux; le ventre est d'un fauve clair sans mélange. Le *nems* habite l'Inde, peut-être aussi l'Afrique. Les Arabes donnent le nom de *nems* à la mangouste d'Égypte ou ichneumon.

NÉMURE s. f. (né-mu-re — du gr. *néma*, fil; *oura*, queue). Ornith. Section du genre fauvette ou sylvie.

NÉMUSIEN s. m. (né-mu-zien). Entom. Nom vulgaire d'un lépidoptère diurne, du genre *satyre*.

NENAGH, ville de la Grande-Bretagne (Irlande), près de la rivière de son nom, au centre d'une contrée fertile et à 80 milles de Dublin; 9,500 hab. On y remarque une cour de justice, une prison, un dispensaire, une maison de travail, une église érigée en 1810, une chapelle catholique, une école gratuite paroissiale, quelques maisons bien bâties et une tour massive, connue sous le nom de *Round*, et qui paraît avoir été fondée après l'invasion normande.

NENAX s. m. (né-naks). Bot. Syn. d'*AMBRAIE* et de *CLIFFORTIE*.

NÉNÉT s. m. (né-né). Pop. Sein : *Petite mamman s'est fait des NÉNÉTS avec du coton.* (Gavarni.)

NENGÈTE s. m. (nan-jè-te). Ornith. Section du genre moucheirole.

NÉNIE s. f. ou **NÉNIES** s. f. pl. (né-ni — lat. *nénia*, gr. *nénia*, même sens). Antiq. rom. Chants funèbres exécutés par des femmes dans les funérailles. « Chant à l'aide duquel les nourrices endorment les enfants.

— **Encycl.** On donna le nom de *nénies*, chez les Romains, à ces mélodies lamentables que chantaient les pleureuses aux obsèques des personnages marquants et qu'accompagnait le son des flûtes. Ces chants lugubres, développés suivant un rythme convenu, devaient retracer les larmes du mort; le *tocceo* des Coréens et les lamentations des juifs autour du cercueil d'un des leurs rappellent parfaitement les *nénies* de l'antiquité païenne et montrent la persévérance, jusqu'à nos jours, d'une coutume très-primitive. Il ne nous est parvenu aucun spécimen de *nénie* latine; ce devaient être des espèces de vers, d'une poésie naïve et devenue banale à force d'être répétée; car les mêmes lamentations devaient servir à bien des funérailles. Horace, dans son livre d'*Epodes* (xvii, 29), cite les *nénies* des Marsees, *nénia Marsa*, ce qui montre qu'elles avaient quelque réputation; dans la *xxe* ode du livre II, il demande qu'on écarte de son convoi ces *nénies* inutiles et tout le deuil hypocrite :

*Abiit inani funere nenis
Luctuque turpes...*

Il s'agit bien, dans ces citations, des lamentations des pleureuses à gages. Mais ailleurs, par exemple dans l'ode à Asinius Pollion (ode r. du liv. II), Horace montre que, par extension, on donnait parfois ce nom de *nénies* à des élégies. Ainsi, il parle des *nénies* du poète de Céos. Simonde et comprend, sans doute, sous ce titre ses poésies les plus pathétiques, comme l'admirable poésie où il redit les plaintes de Danaë enfermée par Acrisius dans un coffre et jetée à la mer avec son fils Persée. A ce titre, nous la citerons comme un des morceaux les plus pénétrants de la poésie grecque : « O mon enfant, quelle douleur j'endure! Mais toi, tu n'entends rien; tu dors d'un cœur paisible dans cette triste demeure aux parois jointes par des clous d'airain, dans cette nuit sans lumière, dans ces noires ténèbres. Tu ne t'inquiètes pas du flot qui passe au-dessus de toi sans mouiller ta longue chevelure, ni du vent qui résonne, et tu te reposes enveloppé de ta couverture de pourpre, visage de beauté ! Ah ! si ce qui m'effraye t'effrayait aussi, tu prêterais à mes paroles ta charmante oreille. Allons, dors, mon enfant; dors aussi la mer; dors notre immense infortune. Mais puissent voir mes yeux, ô Jupiter, que tes desseins me sont redevous favorables ! Ce vœu que je t'adresse, il est présomptueux peut-être : pardonne-le-moi, par grâce pour ton fils. »

NÉNIE, en latin *Nenia*, déesse des dernières douleurs, de l'agonie; elle avait un temple à Rome, hors des murs, près de la porte Viminale.

NENNDRF (GROSS-), village de la Hesse-Cassel, à 25 kilom. de Rinteln; 700 hab. Sources sulfureuses et bains d'eau salée.

NENNI partic. nég. (na-ni — du lat. *nihilum*, rien du tout). Pop. Non, non pas. *Etes-vous malade ? — NENNI. Etes-vous faible ? — NENNI.* (M^{me} de La Fayette.)

Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ? — *Nenni.* — M'y voici donc ! — Point du tout. — (M^{re} Voila.)

LA FONTAINE.

Pour avoir des amis qui sont de vrais Judas, *Nenni*, *nenni*, mordu, je ne m'y frotte pas. — (M^{re} Voila.)

BOURSAULT.

« On dit aussi **NENNI-DA**. — Loc. prov. *Dites toujours nenni, vous ne serez jamais marié*, il ne faut pas toujours refuser.

— s. m. Refus, action de dire nenni : Un doux *nenni* avec un doux sourire. Est tant honnête ! il le faut vous apprendre.

MAROT.

NENNIUS, historien anglais du *ix*^e siècle. Sa chronique va jusqu'au *viii*^e siècle. Le manuscrit (latin) est au Musée britannique et a été publié plusieurs fois; la meilleure édition est celle de J. Stevenson. Gunn a donné une traduction anglaise (Londres, 1819).

NENNOCK (sainte), appelée aussi *Nemogee*, *Ninnock*, fille du Breton, prince celtique. Elle vivait au *vi*^e siècle et quitta la cour de son père et la Grande-Bretagne pour aller fonder à Poullifin, près de Vannes, vers 448, le premier monastère qui ait été établi en France par une femme. Elle mourut, d'après Legend, en 467, d'après Lobineau en 486. L'église l'honore le 4 juin.

NENTER (Georges-Philippe), médecin français qui vivait au *xviii*^e siècle. Reçu docteur à Strasbourg en 1704, il devint, quelques années plus tard, professeur à la Faculté de cette ville. Il fut un des chauds partisans de Stahl, et il présente dans ses ouvrages la doctrine de ce chef d'école dégagée des exagérations spiritualistes dans lesquelles se perdirent tant de disciples du médecin allemand. Ses principaux écrits sont : *De vesicatoriorum usu* (Strasbourg, 1704); *De usu phy-*

sic in medicina (1707); *De statu medicinarum hodierno* (1713); *Theoria hominis sani*, seu *physiologia medica* (1714); *Theoria hominis avari*, seu *pathologia medica pars generalis* (1716); *Functio medica theoric-practica* (1718-1721, 2 vol. in-4°).

NÉNUPHAR ou **NÉNUPHAR** s. m. (né-nu-far). Scheler suppose que ce mot est un dérivé irrégulier de *nymphæa*, grec *nymphæa*, de *nymphê*, nymphe; mais il faut y voir le persan *nofer*, *niofer*, dont la signification primitive nous est inconnue. Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des *nympheacées*, comprenant un certain nombre d'espèces qui croissent surtout dans les régions chaudes et tempérées de l'hémisphère nord; *Le NÉNUPHAR jaune* a la racine vivace. (Bosc.) « *Nénuphar blanc*, Nom vulgaire du *nymphæa*.

Les *nénuphars*, dans la mare déserte,
Fleurissent sur les eaux.

DE BANVILLE.

Les vertes demoiselles
Effleurent de leurs ailes
Les *nénuphars* flottants.

PONSARD.

C'est la nuit que les elfes sortent
Avec leur robe humide au bord,
Et sous les *nénuphars* emportent
Leur valseur de fatigue mort.

TH. GAUTIER.

— **Encycl.** V. **NYMPHÉE**.

NENY (Patrice-François, comte de), homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1716, mort en 1784. Il était d'origine irlandaise. Grâce à ses talents, il devint successivement secrétaire du conseil privé (1739), conseiller privé (1744), membre du conseil suprême pour les Pays-Bas (1751), trésorier général des finances (1753), curateur de l'université de Louvain (1755), chef et président du conseil privé (1757). Neny prit une part considérable au gouvernement de la Belgique sous le règne de Marie-Thérèse, qui lui conféra le titre de comte. On a de lui un ouvrage important et intéressant, écrit avec beaucoup d'ordre et de méthode, intitulé *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens* (Neuchâtel, 1784, in-8°).

NÉO, préfixe qui signifie Nouveau, du gr. *neos*, nouveau, le même que le latin *novus*, le gothique *nīwis*, le lithuanien *naufas* et le sanscrit *navas*, *navyas*; selon Eichhoff, de la racine sanscrite *nu*, énoncer, répandre, mais plus probablement de la racine démonstrative *nu*, grec *nu*, latin *nun*, maintenant.

Outre les mots dans lesquels l'usage a introduit ce préfixe, on peut en former ad libitum une foule d'autres composés de ce préfixe et d'un substantif ou d'un adjectif. Parmi les mots usités, les uns prennent le trait d'union, les autres le rejettent; l'usage est la principale règle à suivre. Parmi les mots qu'on pourra créer, il faudra donner le trait d'union à ceux dont le second mot est usité, comme *néo-peinture*, *néo-croyants*, etc. et le rejeter dans les autres.

NÉOBAR (Conrad), célèbre imprimeur, d'origine allemande, il vivait au *xv*^e siècle et s'était cherché fortune en France. Agrégé, en 1537, à la corporation des libraires de Paris, Néobar fut choisi par François I^{er} pour l'impression et la publication des manuscrits écrits en langue grecque, avec 100 écus d'or de gages annuels, plus l'exemption d'impôts. Ses éditions sont renommées pour leur beauté et leur correction. Il a écrit et publié les deux ouvrages suivants : *Compendiosa faciliusque artis dialecticæ ratio* (Strasbourg, 1536, in-8°); *De inveniendi argumenti disciplina libellus* (Strasbourg, 1536, in-8°).

NÉOBÉRING s. m. (né-o-bé-ringh). Sorte de lutte à laquelle les nègres s'exercent au son des instruments.

NÉO-CALÉDONIEN, TENNE s. et adj. (né-o-kalé-do-ni-ain, i-é-ne). Géogr. Habitant de la Nouvelle-Calédonie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les *NÉO-CALÉDONIENS*. La race *NÉO-CALÉDONIENNE*.

NÉO-CATHOLICISME s. m. Doctrine qui tendrait à introduire dans le catholicisme les croyances et les idées modernes : Le *NÉO-CATHOLICISME* a été foudroyé plusieurs fois par le Vatican. On ne saurait parler de *NÉO-CATHOLICISME* sans méconnaître l'essence même de la religion. (De Custine.)

— **Encycl.** Le *néo-catholicisme*, représenté surtout par Buchez et son école, peut être défini une doctrine de conciliation entre le catholicisme d'une part, la démocratie et les théories les plus générales du saint-simonisme d'autre part. Saint-Simon avait proposé un *nouveau christianisme*, à titre de forme sentimentale et de moyen d'impulsion pour la réorganisation de la société. Ce mot de *christianisme*, bien que joint à celui de *nouveau*, était peu sérieux de sa part, puisque le novateur ne gardait rien ni de la foi propre et essentielle de la religion qu'il exaltait historiquement, ni de toute autre, et que les mots *Dieu* et *divin*, dont il prétendait faire usage, ne sonnaient pas sincèrement dans sa bouche. Cependant, peu après sa mort, un homme, qui se déclarait son disciple et qui était, en effet, le disciple de ses disciples, un écrivain du *Producteur*, Buchez, entra naïvement dans la voie que Saint-Simon avait systématiquement ouverte, et se sépara de la secte en se refusant d'admettre, avec les dogmes qu'elle

brassait alors, une altération de la notion chrétienne de Dieu. Buchez admettait de l'école saint-simonienne l'idée de progrès, le point de vue historique et la réorganisation sociale; mais il niait tout changement essentiel dans le dogme de la morale. Le *néo-catholicisme*, considéré comme doctrine philosophique, historique et sociale, est tout entier dans ces quelques mots.

Selon Buchez et son école, la morale doit servir de critère à tous jugements en histoire et en philosophie. Mais quelle est cette morale ? C'est une morale de sacrifice et d'abnégation personnelle, de charité et d'amour, c'est-à-dire de passion pure, qui exclut celle loi de justice ou les droits et les devoirs ont des valeurs égales et corrélatives. En un mot, c'est une morale qui n'a rien de commun avec la morale rationnelle et juridique. Comme le saint-simonisme, comme le catholicisme traditionnel et rétrogradé de de Maistre et de Bonald, le *néo-catholicisme* de Buchez ignore au fond et sacrifie complètement le droit. Dans l'ordre de la génération sociale, dit Buchez, le devoir est antérieur au droit; il ressort immédiatement de l'acceptation du but social; car, sans le devoir qui met l'activité spirituelle et physique de chacun au service de ce but, la société ne commencerait pas; elle n'aurait point de durée et ne produirait aucun fruit. Le droit est le moyen du devoir; il en émane. En effet, qu'est-ce que le droit ? Ce n'est rien de plus que l'usage des facultés et des choses nécessaires à l'accomplissement du devoir ! Il y a cela à remarquer dans la relation qui existe entre ces deux principes : c'est qu'au début des sociétés, lorsque les hommes, encore voisins de leur point de départ, n'ont rien perdu de la notion de leur but commun, le devoir prédomine le droit. Le contraire arrive lorsque la pensée du but s'affaiblit ou s'éteint; c'est le droit qui acquiert la supériorité et qui bientôt régit à tel point que, théoriquement et pratiquement, on y place l'origine du devoir.

Cette morale du pur devoir, conçue comme déterminée par le but social, ne peut être qu'une morale d'autorité; il faut que le but social soit assigné à l'homme par son Créateur, par conséquent que le devoir descende d'un enseignement divin primitif, d'une révélation. C'est le principe fondamental du *néo-catholicisme*. Ecoutez Buchez :

« L'instruction donnée au premier homme a dû comprendre tout ce qui était nécessaire pour la conservation de son existence et l'institution d'une première société; en un mot, tout ce qui était nécessaire pour fonder sous lui le germe de son développement futur, le triple rapport moral, intellectuel et physique. En conséquence, elle a dû comprendre l'enseignement d'un système de conduite ou d'un but d'activité, celui d'un système rationnel, celui d'un système de langage et de nomenclature. Tous ces enseignements ont dû être simultanés et ne faire qu'un, afin d'être plus facilement retenus. On conçoit, au reste, sans peine, comment ces divers éléments peuvent former une unité. En effet, qu'est-ce que le langage ? Ce n'est point seulement un simple vocabulaire; c'est aussi une certaine syntaxe de la proposition et un certain principe de nomenclature ou de génération des mots; ce n'est pas non plus seulement une syntaxe ni une nomenclature; c'est de plus un développement général de raisonnement; la plupart des hommes, en effet, ne reçoivent jamais d'autre savoir logique que celui qui est contenu dans la langue. Qu'est-ce, en effet, que le raisonnement comme le langage ? c'est une certaine forme d'affirmation ou de proposition; et qu'est-ce qu'une affirmation ? c'est une action de l'âme. Ainsi, apprendre à l'homme à parler, c'est apprendre à son âme à procéder d'une certaine manière, et, procéder de cette manière, c'est n'est pas seulement parler, c'est encore raisonner, c'est encore avoir un principe de nomenclature ou de génération des mots. Mais, pour que l'âme affirme, pour que l'âme émette des propositions, il est indispensable qu'elle possède un principe d'affirmation ou de distinction. Il suffit à nos lecteurs de se convaincre de ce fait, d'ouvrir la première grammaire venue et d'y aller étudier la syntaxe de la proposition. Ils y reconnaîtront qu'il est impossible d'en formuler une seule sans une notion préexistante relative aux sujets et aux attributs. Or, cette notion préexistante est celle que nous appelons morale. L'enseignement le plus nécessaire à l'homme primitif, l'enseignement sans lequel l'instruction même de ses sens lui eût été inutile, était évidemment celui de l'art de se conduire ou de la loi morale. Or, cet art ou cette loi n'a pu être formulée, donnée et apprise par lui que sous forme de langage; le premier langage a donc été la parole morale; tout confirme ce fait. La morale, en effet, est, par elle-même, une règle d'affirmation; elle est la base du raisonnement le plus simple, celui qui est représenté par la proposition dialectique (telle chose est bonne, etc.); elle est le fondement d'un système de nomenclature dans lequel tous les mots se divisent, comme ils le sont encore, selon une opposition pareille à celle qui existe entre l'acceptation et le refus, c'est-à-dire entre oui et non, bien et mal; opposition dans laquelle chaque terme, comme l'idée qu'il représente, est défini par le terme ou par l'idée contraire. La morale,

enfin, implique l'enseignement de toutes les relations générales existantes entre les êtres, les idées et même les mots. Elle a donc été nécessairement l'instruction première par laquelle a été formé l'homme intellectuel.

On voit que, suivant l'école néo-catholique, la raison et la science nous conduisent à une révélation primitive. Buchez estime prouvé, par la raison et la science, que l'homme a été créé adulte; qu'il a été créé mâle et femelle en un seul couple; que la bonté du Créateur a instruit ses sens, ses membres et son esprit; qu'elle lui a donné un but, une science morale et un langage. Mais, si la raison et la science nous contraignent d'admettre une révélation primitive, il n'y a pas de raison de repousser comme impossibles et faiblesses les révélations successives dont l'histoire nous apporte le témoignage. La république qu'inspirent à l'esprit moderne ces révélations nous fait d'être juste, et nous voilà ramenés à l'ancienne philosophie catholique de l'histoire. C'est le caractère essentiel du *néo-catholicisme*, de prétendre concilier et unir deux idées qui semblent s'exclure mutuellement, l'idée de progrès et l'idée de révélation. Comment l'école néo-catholique opère-telle cette conciliation? En introduisant le progrès dans la révélation même. La philosophie de l'histoire, du progrès humanitaire, consiste précisément à déterminer le nombre et la suite des révélations. Chaque révélation étant le principe de l'un des termes de la série que l'humanité a parcourue, les révélations étant par suite en série les unes à l'égard des autres, il se trouve que toutes les grandes divisions de l'histoire sont religieuses en même temps que progressives. Buchez compte quatre révélations constituant quatre termes de la série historique, quatre âges de l'humanité. Ces quatre révélations sont : la révélation primitive ou adamique, la révélation antédiluvienne ou noachique, la révélation brahmanique ou égyptienne et la révélation chrétienne. De ces quatre révélations, deux, la première et la quatrième, doivent être considérées comme des incarnations, et les deux moyennes comme des inspirations.

Il est à remarquer que Buchez ne fait pas figurer parmi ces révélations celle de Moïse. La raison qu'il en donne est que la communication qui inspira Moïse n'offre pas un caractère général. Elle était relative à un seul peuple et elle ne devait en quelque sorte acquiescer autorité, aux yeux de tous les hommes, qu'après avoir été sanctionnée par Jésus-Christ. Elle ne peut donc être philosophiquement séparée de la révélation chrétienne. « Nous sommes en droit, dit Buchez, de considérer l'ensemble de ce qui est relatif à l'histoire des Juifs, d'envisager ce peuple comme providentiellement institué pour former le sol traditionnel où devait naître le Sauveur, et nous devons regarder son histoire comme un fait religieux qui mérite d'être étudié à part du reste de la tradition humaine. »

NÉO-CATHOLIQUE adj. Qui a rapport au néo-catholicisme : *Opinions néo-catholiques*.

Substantif. Partisan du néo-catholicisme : Les *néo-catholiques* ne sont que des catholiques qui commencent à ne plus l'être.

NÉOCÉIS s. m. (né-o-sé-iss — Bot. Syn. d'ÉRECHTHIS. Il on dit aussi NÉOCÉIDE.

NÉO-CELTIQUE adj. Linguist. Se dit des langues vivantes dérivées des langues celtiques.

NÉO-CÉSARÉE, en lat. *Necessarea*, ancienne ville de l'Asie Mineure, dans le Pont, sur l'Iris. Elle fut la métropole du Pont Polémoniaque; au IV^e siècle, deux conciles y furent tenus. Le premier, réuni en 314 par l'évêque d'Antioche, Vital, s'occupa de faire divers règlements concernant les devoirs des prêtres. Dans le second (358), les évêques confirmèrent la condamnation et la déposition d'Eusèbe, prononcées au concile de Mélitène.

NÉO-CHRÉTIEN, IENNE adj. Qui appartient, qui a rapport au néo-christianisme : *Opinions néo-chrétiennes*.

Substantif. Partisan du néo-christianisme : Les *néo-chrétiens* deviennent de plus en plus rares.

NÉO-CHRISTIANISME s. m. Sorte de philosophie chrétienne, que quelques écrivains ont essayé de substituer aux croyances catholiques : *Le christianisme est tellement en vogue par la tarifierie qui court, que le néo-christianisme lui-même jouit d'une certaine faveur*. (Th. Gaut.)

NÉOCOMIEN, IENNE adj. (né-o-ko-miain, ié-ne — du gr. *neos*, nouveau; *kómē*, village, pour dire Neuchâtel, ville près de laquelle on a surtout remarqué les terrains de cette nature). Géol. Se dit d'un terrain appelé aussi GRÈS VERT INFÉRIEUR : Terrain *NÉOCOMIEN*. Formation *NÉOCOMIENNE*. Au-dessus des terrains *NÉOCOMIENS* s'étendent des sables blancs ou jaunâtres. (A. Maury.)

NÉO-COR s. m. Mus. Nouvel instrument destiné à remplacer le cornet à piston, dont il ne diffère que par la disposition du pavillon.

NÉOCORAT s. m. (né-o-ko-ra — rad. *néo-coro*). Antiq. Charge, emploi de *néocoro*.

NÉOCORE s. m. (né-o-ko-re — gr. *nekoro*, de *naos*, temple, et de *koroē*, je net-

toie). Antiq. gr. Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples, ainsi que des objets précieux qu'ils renfermaient.

— Hist. rom. Ville, province qui avait fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs : *Smyrne, Ephèse étaient des Néocores d'Auguste*. (Acad.)

— Hist. ecclésiast. Sacristain d'une église grecque.

— Encycl. L'emploi de *néocoro* était, à l'origine, un emploi servile; les *néocores*, valets des temples, chargés des bas offices, de la surveillance intérieure et de ce qu'il y avait de répugnant dans les sacrifices, devinrent peu à peu des personnages, lorsque les temples devinrent dépôts d'offrandes considérables et que la dépense des fêtes et des jeux publics intéressa des nations entières. Ce fut surtout sous la domination romaine que cet emploi fut recherché. L'adulation des Grecs pour les empereurs les porta à leur élever des temples, et les premiers citoyens s'honorèrent du titre de *néocores* de ces sanctuaires. Bien plus, des villes entières s'intitulèrent *néocores* de tels ou tels princes; des médailles montrent que certaines villes se qualifiaient de *néocores* pour la seconde ou la troisième fois, ce qui signifie, suivant Vailant, que deux ou trois empereurs leur avaient successivement conféré cette dignité.

Les *néocores* avaient surtout pour fonction de jeter ou de présenter l'eau lustrale dans certaines occasions, à l'entrée des temples, s'il survenait un haut personnage, et aussi aux repas des princes; c'est ce qui ressort de deux passages de Théodoret, et cela avait longtemps échappé aux critiques. Cet historien, parlant de Valentinien I^{er}, alors capitaine des gardes de l'empereur, loue le zèle qu'il déploya pour le christianisme dans une occasion célèbre et en présence même de l'empereur. « Un jour, dit-il, Julien l'Apostat allait entrer en grande cérémonie dans le temple du Génie public de la ville d'Antioche. Les *néocores*, debout aux deux côtés de la porte, jetaient de l'eau lustrale sur ceux qui entraient, prétendant par là les purifier. Or, Valentinien, qui, en qualité de capitaine des gardes de Julien, marchait immédiatement devant lui, s'étant aperçu qu'une goutte d'eau était tombée sur son habit, donna un coup de poing à un des *néocores* en se plaignant d'avoir été souillé, et non purifié. »

Dans un autre endroit, Théodoret parle d'un jeune *néocoro* dont le père était prêtre et accompagnait ordinairement Julien. Il emmena avec lui ses deux fils, qui, dit-il, en qualité de *néocores*, avaient coutume de répandre de l'eau lustrale sur les viandes servies à la table du prince. »

NÉOCORIQUE adj. (né-o-ko-ri-ke — rad. *néocoro*). Antiq. Qui concerne le *néocoro* ou le *néocorat* : *Fonctions néocoriques*.

NÉOCTÈSE s. f. (né-o-ktè-se — du gr. *neos*, nouveau; *ktēsis*, acquisition). Minér. Substance verdâtre, cristalline, qui est une variété ou une espèce de fer arséniate.

— Encycl. La *néoctèse* se compose de 5 équivalents d'acide arsénique, 3 de peroxyde de fer et 4 d'eau; elle est d'un vert clair et cristallise en prismes rectangulaires. Elle donne de l'eau par la calcination et devient alors jaune, mais ne donne pas sensiblement d'acide arsénieux. Elle est attaquée par les acides forts ou concentrés; sa solution dans l'acide chlorhydrique précipite en bleu par le cyanure de potassium. On a trouvé ce minéral dans une limonite compacte, à San-Antonio Ferreira (Brésil).

NÉOCYCLIQUE adj. (né-o-si-klī-ke — du préf. *néo*, et du gr. *kuklos*, cercle). Chronol. Qui a lieu au commencement d'un cycle, d'une certaine période de temps.

— Fête *néocyclique*. Celle qui commence un nouveau cycle.

NÉODAMODE s. m. (né-o-da-mo-de — du préf. *néo*, et du gr. *dēmos*, peuple). Antiq. gr. Nom donné, à Lacédémone, à ceux qui étaient nouvellement admis au rang de citoyens : Les esclaves eux-mêmes, pour quelque action d'éclat, pouvaient obtenir leur liberté et devenir *NÉODAMODES*.

NÉOGÈNIS s. f. pl. (né-o-gē-nī — du préf. *néo*, et du gr. *oīnos*, vin). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus, la première fois qu'on buvait du vin de l'année.

NÉOGALA s. m. (né-o-ga-la — du préf. *néo*, et du gr. *gala*, lait). Méd. Premier lait que sécrètent les mamelles après le colostrum.

NEOGAYA s. m. (né-o-ga-ia — du préf. *néo*, et de *gaya*). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des séséliées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les montagnes de l'Europe.

NEOGÈNE s. m. (né-o-gē-ne — du préf. *néo*, et du gr. *genos*, origine). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygènes, voisins des xylocorides.

NEOGRAD, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Neograd, par 47° 54' de latit. N. et 16° 42' 55" de longit. E.; 1,500 hab. Restes d'un château fort.

NEOGRAD, comitat des Etats autrichiens (Hongrie), lieutenances de Presbourg, borné au N. par le comitat de Solh, à l'E. par ceux de Gomor et de Héves, au S. par celui de

Pesth, à l'O. par celui de Houth. Chef-lieu, Balassa-Gyarmath; 192,000 hab., dont 125,000 Magyars, 62,000 Slaves et le reste Allemands. La religion catholique compte, dans cette contrée, 155,000 adhérents environ, le luthéranisme, 50,000; le reste appartient à la religion grecque. Le pays, assez montagneux, est arrosé par l'Epipel; on y cultive le blé, le seigle, l'orge, la vigne. On y élève des porcs et des abeilles.

NÉOGAPHE adj. (né-o-gra-fo — du préf. *néo*, et du gr. *graphō*, j'écris). Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage : *Ecrivain néographe*.

Substantif. Les *NÉOGAPES* ont quelquefois de bonnes raisons à donner. (Acad.)

NÉOGRAPHIE s. f. (né-o-gra-fo — rad. *néographie*). Nouveau système d'orthographe : *Le XVI^e siècle n'a pas manqué d'oseurs en néographie*. (Ch. Nod.)

— Encycl. Ce nom est trompeur, comme nous le verrons plus loin; il y a longtemps que des esprits novateurs se sont révoltés contre le désaccord de l'orthographe avec la langue parlée. Mais d'où vient ce désaccord? Il est évident, *a priori*, qu'il ne date pas de l'invention de l'alphabet. Le génie qui a doté l'humanité de ce puissant moyen de civilisation n'est parvenu à cette découverte qu'après avoir remarqué que, malgré le nombre si considérable de mots existant dans une langue, il n'y a qu'une petite quantité de sons qui, en se combinant de toutes manières, forment les syllabes et les mots au moyen desquels il est possible d'exprimer toutes les idées qu'on peut concevoir. C'est pourquoi il créa des caractères en nombre égal à celui des sons et des articulations, et l'orthographe dut être d'une simplicité dont l'orthographe latine et l'orthographe italienne peuvent nous donner une idée; car, sauf quelques irrégularités de leurs alphabets, par exemple *f* et *ph* qui font double emploi en latin, c qui a deux valeurs différentes en italien, ces deux langues possèdent une orthographe d'une remarquable régularité. La mauvaise orthographe, signe le plus évident de la mauvaise éducation en France, n'est pas connue en Italie. Un regard rapide jeté sur notre alphabet suffira pour montrer combien nous sommes loin de cette perfection.

Notre alphabet possède moins de caractères que de sons ou d'articulations, ce qui oblige à combiner arbitrairement plusieurs lettres pour figurer ceux qui nous manquent, comme cela a lieu pour les voix *eu, ou, an, in, on, un*, et pour les articulations *ch, gn*. Par contre, nous avons de doubles emplois nombreux. Ainsi, l'articulation *k* peut se rendre par *c*, par *q*, par *k*, par *g*; l'articulation *s* peut s'écrire par *c*, par *q*, par *s*, par *f*, etc. De plus, nous recourons fréquemment à de nombreuses et arbitraires combinaisons de lettres, comme cela a lieu pour le son *o*, que nous exprimons souvent par *au, aux, aud, aus, aut, aus, ault, ouz, oz*, etc. Certains caractères remplissent plusieurs fonctions absolument distinctes; ainsi, notre *e* représente à la fois l'*e* muet ou *schewa* des Orientaux, l'*e* fermé ou *epsilon* des Grecs, l'*e* ouvert ou *êta* des Grecs, etc. Certaines lettres même ne se prononcent pas, comme cela a lieu pour les finales dans les mots *aiment, varient, soit, vos*, etc. Mais ces superfluités n'existent pas seulement à la fin des mots, on en trouve aussi dans le corps des mots, comme dans *baptême, compte, suite*, etc. même au commencement, comme dans *schisme*, etc.

Les causes de ces irrégularités bizarres sont faciles à indiquer; la première est la multiplicité des origines de notre langue; la seconde et la principale est dans les variations incroyables qu'a subies en France la prononciation des mots. Or, comme nous avons possédé de bonne heure une langue écrite qui figurait exactement alors la langue parlée, les changements introduits dans celle-ci n'ont pas été adoptés dans celle-là, de sorte que les livres ont fini par représenter la langue qu'on parlait anciennement. Ce qui a contribué encore à ce résultat, c'est la hâte que les grammairiens ont mise à fixer la langue. Leurs règles ont immobilisé la langue écrite, car aucune nation ne professe pour les lois de la grammaire un respect plus religieux que le peuple français. Pourtant, au XVI^e siècle, le mal était devenu si grave, l'orthographe était si compliquée, que le moment d'une réforme parut être arrivé. Cette réforme fut d'abord réclamée par quelques voix isolées seulement. A cette époque, la question orthographique avait un caractère qu'elle n'a plus aujourd'hui. Il régnait à cet égard un désordre pittoresque; l'imprimerie, nouvelle encore, n'avait pas eu le temps de fixer la forme des mots; chacun les écrivait à peu près comme il l'entendait, beaucoup même n'avaient aucun parti pris sur la manière d'écrire, et rien de singulier comme la variété d'orthographe qui règne dans un même ouvrage. Nous avons eu entre les mains un livre de Laurent Joubert, imprimé à Bordeaux, dans lequel l'éditeur Millanges, pris entre sa passion pour ce qu'il appelle l'ancienne orthographe française et la néographie adoptée par le savant physiologiste, marche à l'aventure et donne aux mots français les formes les plus singulières qu'ils aient jamais revê-

tues. L'idée de la réforme était, du reste, antérieure à Laurent Joubert; son système avait été précédé par celui de Louis Meigret, qui fit paraître en 1545 son *Traité touchant le commun usage de l'écriture française*, auquel est débattu des fautes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres. Il applique son système dans une traduction intitulée : *Le Menteur ou l'Incrédule de Lucien* (1548), le premier livre où s'écriture *qad* à la prolation française. Le traité de Meigret souleva une vive polémique; l'auteur fit école; il y eut des meigretistes, parmi lesquels étaient Ronsard et Baif, et des anti-meigretistes, par exemple Guillaume des Autels, qui écrivit un *Traité touchant l'ancien orthographe français et écriture de la langue française, contre l'orthographe des meigretistes* (1549). Meigret y répondit par des *Défenses de son livre sur l'orthographe française, contre les censures et calomnies de Guillaume de Mezelet* (anagramme de Guillaume des Autels) et ses adhérents (1550). La querelle s'anima et dura fort longtemps, au grand amusement de la galerie.

Le système de Meigret avait été trouvé trop hardi. L'ouvrage que Jacques Pelletier du Mans publia presque à la même époque l'était davantage encore. Le titre était *Dialogue de l'orthographe et prononciation française, départi en deux livres* (1550). Pour beaucoup de mots, Pelletier se trouvait en complet accord avec Meigret. Ils avaient pris l'un et l'autre, pour base l'accent du pays qu'ils habitaient, l'un celui du Lyonnais, l'autre celui du Maine. Il en résulta des divergences qui firent regarder les réformes proposées comme chimeriques. Meigret, loin de se décourager, publia son *Traité de la grammaire française, fût par Louis Meigret Lyonnais*. Parmi les motifs dont il appuie son système néographique, nous citerons les suivants : « Quelle raison serions-nous mettre en avant pour couvrir cette grande faute et sottise qu'on prétend, sinon que nous recourons soudain à la franchise commune des ânes, alléguant que cet l'usage, qui est une vraye couverture d'un sac mouilli. Car comme l'écriture ne soit que la vraye image de la parole, à bone rezon on lesimera faocs», abusez, si elle ne luy et conforme par un assemblément de lettres convenantes au bâtiment de voës. » Pour sortir enfin de l'ignorance e superstition, il n'est qu'un moyen, c'est de « fère qadrer le lettres e l'ecriture au voës e à la prononciation, sans avoir egart au loes sophistes de derivozons e diferences. »

Il faut aussi compter, parmi ceux qui tentèrent de réformer notre orthographe, le savant Pierre Ramus ou La Ramée. Le petit livre que publia Ramus pour propager ses idées (*Gramere*, 1562) établissait une correspondance absolue entre l'écriture et la prononciation. Il introduit un petit nombre de caractères typographiques nouveaux; il représente par système de boucles inférieures les lettres suivantes : *e* muet, *h* mouillé, *ch, gn, nf*. De plus, et c'est cette innovation surtout qui est célèbre, deux dents ans avant, nos grammairiens et nos lexicographes, Pierre Ramus avait fait une distinction entre le *u* et l'*u*, le *j* et l'*y*, et c'est pour cela que, pendant longtemps, ces deux consonnes furent nommées consonnes ramistes.

Jean-Antoine de Baff fait un pas de plus que Ramus : il le distingue trois *e* : *le bref*, qui est notre *e* muet, *le long*, sous lequel il met une cédille et qui correspond à l'*e* ouvert, et, enfin, le commun ou fermé, figuré par un *e* sous lequel il met une apostrophe; 2^o il remplace le *c* dur par *k*; 3^o il supprime les lettres *h, q* et *x* comme inutiles. Dans la préface de son ouvrage, intitulé *Étranges de poésie française en vers mezzures* (1574), nous trouvons les échantillons suivants de son orthographe : *egzakte ekrdure*, avertissement pour les komansants, ojstrul, etc.

Puis vient Rambaud, maître d'école de Marseille, auteur d'une *Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter et représenter nuyement le paroles, ce que iamais homme n'a fait* (1578). Il voulait anéantir l'alphabet actuel et le remplacer par un autre qu'il créa de toutes pièces. Nodier a dit de lui qu'il était l'homme de génie de la bande; il le qualifie en même temps de révolutionnaire peu circonspé. Il n'en est pas moins le premier qui ait recommandé l'apellation rationnelle : *be, ce, de*, etc.

Au commencement du XVI^e siècle, un Normand, Robert Poisson, fit paraître un *Alphabet nouveau de la vraye et pure orthographe française et modèle sur icelui en forme de dictionnaire, dédié au roi de Navarre Henri IV par Poisson equier an la ville de Valomes en Normandie* (Paris, 1609, in-89). Chaque réforme qu'il propose est formulée dans un ou deux quatrains; il dit, à propos des lettres *k, q* et *ch* dur :

Ké et représenté deus triple figure
Q'on prenait si devant pour trois lettres for mal;
Car elles n'ont un son, qu'un ton, que une mesure,
Leur portret seulement se rencontre in-égal.

Cette citation suffit pour montrer les incohérences de son système. Une de ses réformes a cependant prévalu, c'est la suppression du *d* dans *advoacat, adjourner, adoits*, etc.

Le président Expilly publia un *Traité de l'orthographe française selon la prononciation de notre langue*, et un *Avizergnal*, nommé

Louis de l'Esclache, publia un traité intitulé *des Véritables règles de l'orthographe française ou l'Art d'apprendre en peu de temps à écrire correctement* (1668). On parla beaucoup de cet ouvrage, bien que les réformes qu'il voulait introduire ne différaient guère de celles qui avaient été proposées par Meigret, Pelletier et Ramus un siècle auparavant. Voici quelques lignes de la prose du président : « Les opinions des hommes sont très-différentes touchant l'orthographe française. Les uns pensent qu'il est de marquer l'origine des mots que nous employons pour exprimer nos pensées. Ceux qui ne savent pas la langue latine et qui ont de l'esprit disent que nous devons écrire comme nous parlons; mais quelques savants soutiennent que c'est une méthode, nous faisant perdre l'origine des paroles, nous empêchant d'en connaître la propre signification. »

L'artificier, homme fort instruit, publia en 1669 les *Progrès de la véritable orthographe ou l'Orthographe française fondée sur ses principes, confirmée par démonstrations*. Ouvrage particulier et nécessaire à toutes sortes de personnes qui veulent lire, prononcer ou écrire parfaitement par règle (1669), et en 1670 : *Principes infaillibles et règles assurées de la juste prononciation de la langue française*.

Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, publia, en 1694, *Livre sur l'orthographe à monsieur Pontchartrain, conseiller au parlement* (1694); *Essais de grammaire* (1694-1722); *Opuscules sur la langue française par divers académiciens* (1754). Les modifications introduites par Dangeau ont pour but de peindre exactement la prononciation en supprimant toutes les lettres qui ne s'entendent pas ou qui ne sont pas nécessaires, de changer toutes celles qui n'ont pas, dans le lieu où elles se trouvent, leur son naturel. Quant à cette règle que les consonnes finales et les lettres caractéristiques des nombres, des genres et des personnes, il propose l'emploi de la grec pour *ou*, du caractère *8* pour *ou* et du tréma partout où deux voyelles qui se suivent appartiennent à deux syllabes différentes, comme dans *rélinir*, *réussir*. Il s'appuie sur les réformes qui ont déjà été faites dans les siècles passés; par exemple, la création des consonnes *j* et *v*, pour assurer que ces nouvelles réformes ont chance d'être adoptées.

Le Père Gilles Vauclien publia, en 1713, une *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France*, où il faisait un emploi rationnel, savant même, mais exagéré, des traits diacritiques, destinés à distinguer les valeurs différentes d'une même lettre. Son système n'était pas fait pour devenir populaire.

En 1723, un autre religieux, le Père Buffier, donna la *Grammaire française sur un plan nouveau, avec un traité sur la prononciation*. On y trouve cet argument décisif contre les défenseurs de l'étymologie : « L'écriture est un portrait; il ne s'agit pas de mettre de l'étymologie dans un portrait, mais de le rendre ressemblant. » Toutefois, il n'est nullement partisan des réformes radicales, bien qu'il reconnaisse qu'elles soient logiques. Il réclame de nouveaux signes pour figurer *il* mouillés, *eu*, *ou*, *ch*, *gn*.

L'abbé de Saint-Pierre, dans son *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe* (1730), proposa un système impraticable de traits ayant pour but d'exprimer les diverses valeurs des lettres.

Urban Domergue, membre de l'Institut et cependant néographe très-radical, fit paraître, en 1778, une *Grammaire française simplifiée*, qui fut réimprimée en 1792. En 1790, il publia le *Mémorial du jeune orthographe*, et, en 1810, *Exercices orthographiques et notions orthographiques*. « Si notre alphabet était bien fait, dit Domergue, si chaque son était exprimé par un signe qui ne convint qu'à lui, la connaissance de l'alphabet serait la clef de la prononciation. L'écriture est une parole à quarante éléments et nous n'avons que vingt-quatre lettres. » Domergue composa, en conséquence, un alphabet de quarante signes ou caractères nouveaux, dont vingt et une voix ou voyelles distinctes et dix-neuf articulations.

M. Marle, dans divers articles et dans des brochures publiées de 1827 à 1829, soutint que la langue française a beaucoup plus de signes que de sons. « La langue française, dit-il, a vingt-deux sons et treize articulations; pour représenter ce petit nombre de sons et d'articulations, on fait usage de 540 signes, c'est-à-dire que nous employons cinq cents caractères de plus que n'en exigent le besoin de la langue, la raison, le bon sens, c'est-à-dire que nous consommons dans l'étude double fois plus de temps qu'il n'en faut. » Voici ce que M. Foleys disait du système de Marle dans le *Kaleidoscope* : « Un nouveau grammairien, M. Marle, prétend réformer l'orthographe, et il donne un échantillon de ses principes et de sa réforme dans un petit écrit, intitulé *Apel o Français, réforme orthographe* : « Ne jugé q'après avoir lu

« prix : 60 santes. »

Il ne doute point du *sugé*; il prétend qu'il a déjà pour lui un professeur de rétorique, un *golonel*, le directeur de la *Heu ansiclopédie*. Il s'est battu contre ses adversaires dans la *Quotidienne*, le *Journal français* et se battra contre *gicong* à l'adopter sa réforme. Il a formé une société *orthographe* dont il est *pré-dan*, etc. On ne saurait parler plus légè-

ment d'un système sérieux. De Marle revint à la charge en 1839. Il avait alors inventé un nouveau système d'écriture qu'il nomma *diagraphie*; au moyen de trente-six signes, figures par des lignes droites ou courbes, faibles ou renforcées, il parvenait à reproduire les sons prononcés, en sorte qu'en moins d'une journée on connaissait ce système, qu'on pouvait appliquer à l'écriture et à la lecture. « Au moment de leur apparition, dit M. Didot, les doctrines néographiques de M. Marle eurent beaucoup de retentissement. Il eut bientôt acquis de nombreux prosélytes, même parmi les grammairiens. Il reçut, dit-on, trente-trois mille lettres d'adhésion formelle; une quarantaine de brochures pour ou contre furent publiées et des sociétés de propagation se formèrent dans plusieurs villes. » Ce succès ne se soutint pas; il est probable, du reste, qu'on l'a quelque peu exagéré.

En 1848, Adrien Féline écrivit des *Mémoires sur la réforme de l'alphabet à l'exemple de celle des poids et mesures*. Plus tard, il publia un *Dictionnaire de la prononciation de la langue française*, indiquée au moyen de caractères phonétiques, précédé d'un *mémoire sur la réforme de l'alphabet* (1851); une *Méthode pour apprendre à lire par le système phonétique* (1854). Il avait composé un alphabet bien supérieur à celui de Domergue et de Marle; beaucoup d'instituteurs sont encore persuadés que, si on l'introduisait dans les écoles primaires, les enfants apprendraient à lire en trois mois, au lieu de trois ans qu'il faut actuellement. M. Féline supprime dans son alphabet le *q*, le *x* et le *y*, introduit de nouveaux caractères pour figurer *a* muet, *e* ouvert, *gn*, *il* mouillés et les nasales.

L'opuscule de M. Erdan, *les Révolutionnaires de l'Abc* (1854), produisit une certaine émotion, bien qu'il introduisit pas proprement d'idée nouvelle, ce qui est d'ailleurs, il faut le reconnaître, assez difficile dans cette matière. Mais M. Erdan défendait ses projets de réformes avec chaleur, esprit et conviction; il battait en brèche, avec beaucoup d'éloquence, toute l'argumentation tirée de l'étymologie. Toutefois, il ne justifiait qu'à demi le titre de *révolutionnaire* qu'il s'était donné; car ce qu'il réclamait et ce qu'il essayait d'inaugurer, c'était moins une révolution qu'un système de réformes lentes et progressives. Pour le moment, il se contentait de demander : la suppression de l'*h* muet, de l'*x* des redoublements de lettres inutiles; la substitution de *l'* au *ph*, de *l'* au *un* euphonique, du *a* au *e* dans le cas où ces lettres ont la même valeur.

M. Casimir Henricy (*Traité de la réforme de l'orthographe et Grammaire française d'après la réforme orthographique*, 1859) ne demande non plus qu'une succession de réformes; mais ce qu'il y a d'original dans son plan, c'est qu'il divise en cinq degrés sa série de réformes et qu'il échelonne ces degrés de deux ans en deux ans, de sorte que la transformation serait accomplie dans l'espace de dix ans.

Nous arrivons maintenant à l'un des plus radicaux des phonographes, à celui, du moins, qui a exposé le système de réforme le plus complet; c'est M. Raoux, professeur à l'Académie de Lausanne, auteur de l'*Orthographe rationnelle ou écriture phonétique, moyen d'universaliser rapidement l'écriture, la bonne prononciation et l'orthographe et de réduire considérablement le prix des journaux et des livres* (1865). Dans ce traité, bien écrit et plein d'intérêt, l'auteur ne se borne pas à profiter des travaux de ses nombreux devanciers, il les coordonne méthodiquement, et c'est là son vrai mérite. Après avoir signalé les inconvénients de l'orthographe actuelle, l'auteur s'écrit : « Voilà cette célèbre écriture, vaniteusement baptisée *correcte* et *orthodoxe*; voilà le haut et savant grimoire qui nous a été légué par les fétichistes grécolatins, par ceux qui ont voulu répéter une langue vivante avec les débris de deux langues mortes. Merveilleux labyrinthe, en effet, où l'on se perd encore après vingt ans d'étude; admirable système qu'on emploie un quart de siècle à ne pas apprendre. C'est un peu moins mal pourtant qu'en Chine, où l'on passe sa vie à l'apprendre ce cela. »

Pour ramener l'orthographe à une simplicité rationnelle qui en ferait disparaître presque toutes les difficultés, M. Raoux demande qu'on adopte l'alphabet phonétique réduit à quarante-trois éléments, dont vingt-cinq primitifs (voyelles) et dix-huit modifiés (consonnes). Voici cet alphabet :

- 8 voyelles mères : *a, é, ê, i, e, o, ou, u*.
- 8 modifications nasales : *an, ain, én, in, eun, on, ou, un*.
- 9 modifications orales : *d, é, ê, i, eu, ô, ou, ô*.
- 9 articulations durées : *p, f, t, g, l, r, ch, s, n*.
- 9 articulations douces : *b, v, d, g, ll, j, z, gn, m*.

Pour figurer ces quarante-trois valeurs phonétiques, il faut vingt-cinq signes simples et dix-huit signes modifiés.

Un an après la publication de son livre, M. Raoux fit paraître un supplément dans lequel il simplifia son système, en tenant compte des difficultés que sa réforme pour opérer la transition entre notre écriture vicieuse et

celle de l'avenir. Dans ce supplément, il propose l'alphabet suivant :

VOYELLES.			
Mères ou primitives.	Amplifiées.	Nasales.	
a	â	au	
é	ê	en	
ê			
i	î	in	
e (eu)	eû	un	
o	ô	on	
ou	où		
CONSONNES.			
COLLATÉRALES.		DÉRIVÉES.	
Dures.	Douces.	Dures.	Mouillées.
p	b	l	ll
f	v	n	gn
t	m	m	
q	g	r	
ch	h		
s	z		

Total, vingt-deux lettres différentes et cinq signes modificateurs. Il faudrait, pour l'impression, faire fondre des lettres à liaison continue comme *an, én, in, eu, éd, un, on, ou, ô, gn, ch*, afin de leur restituer l'apparence de signes uniques. Les lettres éliminées, *c, k, x, v, w*, devront être maintenues pendant un certain temps pour l'écriture des noms propres.

M. Raoux ne se dissimule pas qu'une réforme si radicale ne sera pas accueillie sans résistance et qu'elle choquera beaucoup d'esprits; mais tout changement n'entraîne-t-il pas certaines perturbations? La navigation à vapeur, les chemins de fer, le système décimal, l'état civil, etc., en sont la preuve, et cependant qui oserait les proscrire? Il est manifeste que les avantages de la réforme l'emportent infiniment sur les inconvénients momentanés qu'elle pourra présenter. L'auteur de l'*Écriture rationnelle* expose brillamment cette thèse. D'accord avec M. Raoux, tous les phonographes actuels motivent les modifications qu'ils réclament par des considérations qui se résument ainsi : abréger, au profit des études supérieures, le temps que les enfants doivent consacrer à l'instruction primaire; mettre l'écriture et la lecture à la portée de tous; rendre facile à l'enfance l'étude, au maître l'enseignement.

Enfin, M. Ambroise-Firmin Didot, si bien placé pour faire réussir une réforme orthographique, a publié, en 1867, des *Observations sur l'orthographe française*. Ces observations, cela va sans dire, sont très-savamment déduites et très-habilement exposées. Une série d'études sur les diverses anomalies de l'écriture conduisent l'auteur à proposer les améliorations suivantes : 1° suppression de *h* après *c*, dans un certain nombre de cas où ces deux lettres se prononcent *k*, et changement de *ch* prononcé *k* en *ch* prononcé à la française, comme *archétype, archiépiscopat*, au lieu de *arkétype, arkiepisopat*, ce qui est peut-être excessif, la prononciation ne pouvant être modifiée que dans les cas douteux. Par contre, M. Didot conserve, sans nécessité, *h* dans *chaos, chrétien, écho*, etc.; 2° suppression de *h* figurant l'esprit rude des Grecs : *catarrhe, diarrée, rétorique*, au lieu de *catarrhe, diarrhée*, etc.; 3° suppression de *h* après *t* dans les mots d'un usage ordinaire : *anathème, apatie, méthode*. M. Didot conserve la même lettre dans les mots savants, ce qui est tout à fait inutile ; 4° substitution du *ph* dans les mots vulgaires seulement (pourquoi seulement), comme *alphabet, filtre, fase, télégraphe*, etc. Ce système de concessions conduirait à écrire *fosfore* et *phosphate*, celui-ci étant savant et celui-là vulgaire; 5° suppression de toute lettre répétée, dans tous les cas où elle est nulle pour la prononciation, sauf quelques exceptions assez arbitraires; 6° suppression du trait d'union dans les mots composés; on le conserverait seulement pour le *t* euphonique, *tra-t-il*, et on l'introduirait devant le *s* euphonique *donne-s-en, pense-s-y*; 7° changement de *ent* en *en*, de *ence* en *en* pour tous les adjectifs et substantifs terminés de cette façon : *absant, affluant, éminence, présidence*; 8° adition d'une cédille au *t*, pour indiquer qu'il se prononce comme *c* dans *action, balbutier*; mais pour les mots en *tie, tiel* et *tiex* se prononçant *cie, ciel, ciex*, l'auteur propose de substituer le *c* au *t* : *démocratie, substantiel, précieux*, 9° emploi du *g* particulier usité dans certaines éditions de la maison Didot, pour remplacer le *g* doux dans *sage, manger*, en réservant la forme ordinaire au *g* dur de *figure, galant*, ce qui permettrait de supprimer *e* après le *g* lorsqu'il est destiné à lui donner la valeur de *j*, comme dans *je jugeai, nous mangeons*.

On le voit, cette réforme est très-loin d'être radicale; M. Didot, qui fait le plus grand cas des langues anciennes, reste partisan de l'orthographe étymologique; il voit d'ailleurs dans certaines différences orthographiques un moyen d'éviter les amphibologies que pourraient produire les homonymes, comme

saint, sain, sein, seing, cinq, ceint. Nous ne discuterons pas là-dessus; mais les innovations de M. Didot, si sages, si restreintes, si modérées, si logiques, ont-elles la moindre chance d'être adoptées par l'Académie, à laquelle il les propose? Pas du tout. Et pourquoi? Nous ne l'apprenons pas de M. Didot, qui le sait mieux que nous. Pour introduire une réforme de ce genre, il faudrait, non pas la faire adopter par l'Académie, mais la lui imposer, ce qui ne peut se faire qu'en y ayant la généralité des écrivains, en y ayant la généralité des lecteurs. Donc, la première chose à faire, c'est d'imprimer des livres dans le système qu'on veut faire prévaloir. Pour s'y décider, il faut à la fois de la conviction et du courage; M. Didot connaît certainement quelqu'un qui ne manque ni de l'un ni de l'autre.

NÉOGRAPHIQUE adj. (né-o-gra-fi-ke — rad. *néographie*). Qui concerne la néographie, qui a rapport à la néographie : *Méthode néographique*.

NÉOGRAPHISME s. m. (né-o-gra-fi-sme — rad. *néographie*). Action ou manière nouvelle d'orthographier les mots.

NÉO-GREC, ECQUE adj. Qui appartient, qui a rapport au grec moderne : *Langue néogrecque. Littérature néogrecque*.

NÉOLACIS s. m. (né-o-la-siss — du préf. *néo*, et du gr. *lakis*, déchirure). Bot. Syn. de *MOUREA*.

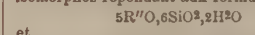
NÉO-LATIN, INE adj. Philol. Se dit des langues modernes dérivées du latin : *Les idiomes néo-latins. L'italien, l'espagnol et les français sont des langues néo-latines*.

NÉOLITE s. f. (né-o-li-te — du préf. *néo*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Minéral que l'on rencontre dans les mines d'Arendal et d'Eisenach.

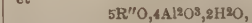
— Encycl. La *néolite* est un minéral que l'on trouve dans les mines d'Arendal et d'Eisenach. Ce minéral est cristallisé en groupes de fibres soyeuses, quelquefois il est en masses compactes. Sa couleur est verte, son éclat à la fois soyeux et terreux. Sa dureté varie entre 1 et 2; sa densité égale 2,75 lorsqu'il est parfaitement sec. Voici les analyses qui ont été faites par Scheerer :

	Arendal 1 ^{re} analyse.	Arendal 2 ^e analyse.	Eisenach.
SiO ₂	52,28	47,35	51,25
Al ₂ O ₃	7,93	10,27	9,32
MgO	3,24	24,73	29,92
FeO	3,79	7,82	0,80
MnO	0,89	2,64	1
CO ₂	0,23	—	1,92
H ₂ O	4,04	6,23	6,50
	99,53	99,19	99,71

D'après ces analyses, on peut considérer ce minéral comme un mélange de composés isomorphes répondant aux formules



et



l'alumine et la silice se remplaçant l'une l'autre dans la proportion de $2Al_2O_3$ à $3SiO_2$. La *néolite* est de formation récente; elle résulte de l'action des eaux qui ont filtré à travers des roches magnésiennes.

NÉOLITHIQUE adj. (né-o-li-thi-ke — du préf. *néo*, et du gr. *lithos*, pierre). Archéol. Se dit de la période la plus récente dans l'âge de pierre.

NÉOLOGIE s. f. (né-o-lo-ji — du préf. *néo*, et du gr. *logos*, discours). Invention, emploi, usage de mots nouveaux ou de mots anciens avec un sens nouveau.

— Théol. Doctrine nouvelle, hardie.

— Encycl. V. NÉOLOGISME.

Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux, par L.-S. Mercier (1801, 2 vol. in-8), curieux ouvrage, dont les paradoxes et les aphorismes singuliers ont été souvent reprochés à son auteur. Le livre lui-même, c'est-à-dire le recueil des mots nouveaux ou renouvelés, forgés de toutes pièces par Mercier ou puisés dans les anciens écrivains, n'est pas sans valeur. On s'aperçoit vite en le lisant que nombre de ces mots, bannis du langage au XVIII^e siècle, étaient excellents, puisqu'ils y sont admis aujourd'hui sans contestation. Pour ne prendre que dans la lettre A, il y a, ce sens, bien longtemps que *aboi*, *abécédair*, *abominer*, *abotif*, *accoucheur*, *abriter*, *accointance*, *activer*, *adultération*, *aérag*, *affiner*, *agiateur*, *allaitement*, etc., sont des mots très-français; il faut croire cependant qu'ils étaient peu usités du temps de Mercier, puisqu'il les donne comme des néologismes. Les mots de cette catégorie forment à peu près les deux tiers de l'ouvrage. Un grand nombre d'autres, évidemment plus récents, comme *bureaucratie*, *cavitation*, *joie*, *libéral*, *infanticide*, ont également pris place dans la langue. L'esprit indépendant et chercheur de l'auteur se manifeste dans les mots qui sont de sa propre invention, mais, il faut le dire, il est rarement heureux; le plus souvent il invente un composé assez inutile, comme *désaffané*, *désobéissant*, *désobé*, *désacralisé*, etc.; à quoi bon composés négatifs? Il veut que l'on appelle *alume* la lame d'un couteau; ce n'est pas d'une nécessité absolue. Quelquefois il commet des méprises singulières; ainsi, il propose d'em-

ployer *aborigène* dans le sens de branche superflue, et ce mot signifie depuis longtemps : habitant du sol d'un pays ; peut-être Marcier lisait-il *arborigène*. Quelques innovations sont excellentes : Mercier proposait *académifier*, *duvetueux*, *ébrété*, *enjoiveuse*, *entripaillé*, etc. ; tous ces mots heureux ont été employés depuis, et *ébrété* est devenu très-français ; il voulait que l'on appellât *acétabule* la fiole à vinaigre, et il avait raison ; le mot manque, puisque l'ustensile appelé huilier contient à la fois l'huile et le vinaigre et qu'il n'y a pour les deux récipiends que la forme de burette, mais *acétabule* n'a pas fait fortune.

La préface de *Néologie* est un monument ; c'est là que Mercier arbore les plus énormes paradoxes ; il ne se contente pas d'affirmer son attachement absolu en disant que « l'homme pensant ne connaît d'autre autorité que son propre génie », aphorisme qui cadre bien avec l'ouvrage, dont le but est la négation de l'autorité en matière de langage ; Mercier va beaucoup plus loin ; il déclare, par exemple, qu'il n'y a pas deux raisons humaines, que la sienne vaut celle de Newton, et qu'il lui est impossible de voir la terre tourner autour du soleil ; donc les systèmes de Newton et de Copernic sont des niaiseries ; « la raison des chiffres ne signifie rien. » Locke et Condillac, dont il ne comprend pas les analyses subtiles, sont des *idiologues* (radical, idiot) ; il abhorre également les tableaux, les statues et tous les produits de l'art, qu'il traite de choses fausses et périeuses : « Un amateur de l'antiquité frémit en lisant que les Arabes démolissent le temple de Jupiter Sérapis et qu'ils fendent des tronçons de colonnes pour en faire des meules de moulin. Un philosophe aimera mieux la meule de moulin que la colonne, et il trouvera fort indifférent que ces débris restent debout ou soient séparés. » Ces paradoxes montrent surtout la grande sérénité d'esprit que peut donner l'ignorance.

NÉOLOGIQUE adj. (né-o-lo-ji-que — rad. *néologie*). Qui appartient à la néologie ou au néologisme : *Telle expression fut autrefois néologique, qui est aujourd'hui du bel usage.* (Desfontaines.) *L'on peut dire que chaque siècle a pu avoir ses critiques et son dictionnaire néologique.* (Dumarsais.)

NÉOLOGIQUEMENT adv. (né-o-lo-ji-que-mant — rad. *néologique*). Par néologisme : *Ce mot se dit figurément et néologiquement.*

NÉOLOGISME s. m. (né-o-lo-ji-sme — rad. *néologie*). Habitude, abus de la néologie ; emploi de mots nouveaux ou de mots anciens dans un sens nouveau : *De nos jours, on a prêté le néologisme en soutenant que chacun avait droit de se faire une langue pour ses pensées, quoique, avec ce système, on courrait risque, au bout de quelque temps, de ne plus s'entendre du tout.* (Laharpe.) *Comparez au Néologisme de J.-J. Rousseau celui de Sébastien Mercier, vous verrez qu'il y a fatogats et fatogats, et que tout dépend de l'habileté de l'artiste.* (Ph. Chasles.) *Le Néologisme sera un jour de l'archaïsme.* (E. Littré.) *Le vocabulaire de la bohème est l'enfer de la rhétorique et le paradis du Néologisme.* (H. Murger.)

... Le Néologisme, en et l'épuration vandale, Pourrait impunément sa course triomphale.

VIENNET.

— Par ext. Mot nouveau, ou mot existant pris avec un sens nouveau : *Ouvrez les visificateurs du temps de Louis XIII, vous verrez qu' alors on était aussi fort de néologismes qu'aujourd'hui.* (Ph. Chasles.)

— **Encycl.** Les grammairiens ont essayé de faire une différence entre la néologie et le néologisme, mais la langue s'est montrée complètement rebelle à cette distinction. D'après eux, la néologie consiste dans l'introduction de mots nouveaux, de tournures nouvelles, lorsque l'on a exprimé des idées nouvelles, ou qu'on trouve par là le moyen d'éviter une périphrase traînante ou une épithète lâche ou diffuse ; mais il faut pour cela consulter les lois de l'analogie, de l'étymologie, etc. Le néologisme, au contraire, est l'affectation à se servir inutilement d'expressions et de mots nouveaux et bizarres, formés contrairement aux règles de l'analogie.

C'est là le sens rigoureux que l'on attache à ces deux termes ; mais, dans l'usage, on est porté à confondre tous les mots nouveaux sous le nom de *néologismes*, qu'ils soient utiles ou non, qu'ils soient bien ou mal faits ; nous suivrons en ce point l'usage et nous emploierons indifféremment le mot *néologisme* pour l'un ou l'autre cas.

Est-il permis de créer des mots ? Evidemment oui ; les langues ne vivent qu'à condition d'être perpétuellement renouvelées, et Horace remarquait, en bon vers, qu'il en est d'elles comme des forêts : les feuilles tombent au déclin de l'année, d'autres naissent au printemps, ainsi disparaissent les vieux mots fanés pour faire place à de plus récents, doués de la fraîcheur de la jeunesse :

*Si primum foliis pronois mutantur in annos,
Prima cadunt ; tunc verborum vetus interit aetas
Et juvenum ritu florent modo nata videntur.*

Notre langue ne s'est constituée que par l'introduction de mots nouveaux, nécessités par le changement des mœurs, des usages, par les inventions et les découvertes. Le latin vint d'abord enrichir l'idiome barbare des

Gaulois et des Francs ; plus tard, le grec lui offrit ses trésors. Montaigne, Amyot, Rabelais, les écrivains du siècle de Louis XIV y ont successivement introduit de nouvelles richesses. Malgré les grands services qu'ils ont rendus à notre langue, ces grands écrivains et leurs imitateurs ont été taxés de *néologisme* par les écrivains routiniers, car c'est là le reproche que l'on a toujours fait aux écrivains qui s'écartent des sentiers battus.

Desfontaines et Bouhours ont eu beau s'élever contre les expressions nouvelles employées de leur temps, la presque totalité des expressions qu'ils ont critiquées se sont naturalisées dans le langage.

Puise l'histoire littéraire montre que de tout temps on a créé des mots nouveaux, il n'est pas mal d'examiner si le raisonnement prouve leur utilité. Voici ce qu'on dit de certains écrivains qui se sont occupés de cette matière :

« Il est avantageux, pour enrichir les langues vivantes, que des personnes judicieuses soient un peu hardies à se servir de nouveaux mots et de nouvelles phrases. Il y a bonheur et malheur. Les uns passent, et les autres ne passent pas. Il est certain que ces sortes de hardiesses conviennent surtout et méritent plus particulièrement d'être favorisées dans de grands ouvrages, dans les histoires où l'on a besoin d'une grande variété de mots et de phrases, pour éviter avec leur aide une trop grande ressemblance de manières de s'exprimer, qui est au style ce que la monotonie est à la prononciation. » (Nicole.)

« Il y a des *néologismes* qui sont presque sûrs de réussir ; ce sont ceux qui rendent avec précision un sentiment ou une idée habituelle, qui sont nécessaires, harmoniques, conformes au principe des analogies, et qui ont déjà dans la langue une famille sur laquelle ils peuvent s'enter aisément ; alors ils n'étonnent point l'oreille et paraissent moins être créés qu'avoir existé de tout temps. » (Thomas.)

« Si l'expression nouvelle ou rajeunie est douce à l'oreille, claire à l'esprit, sensible à l'imagination ; si la pensée la sollicite et si le besoin l'autorise ; si le tour est animé, précis, naturel, énergique ; si l'expression est conforme à la syntaxe et au génie de la langue ; si elle ajoute à sa richesse ; si elle fait éviter une périphrase traînante ; si elle n'a point d'équivalent pour exprimer une nuance intéressante, ou dans le sentiment, ou dans l'idée, ou dans l'image, où est la raison de ne pas l'employer ? » (Marmontel.)

« Il n'est jamais vrai de dire qu'une langue est fixée ; tant que les idées, la philosophie et les sciences feront des progrès, la langue devra suivre leurs pas ; si elle restait stationnaire elle cesserait de pouvoir exprimer ce que l'esprit peut innover. Quelle que soit la richesse d'une langue, cette richesse peut s'augmenter. Puisque l'esprit est progressif, le langage doit l'être ; l'un ne doit pas rester plus que l'autre enfermé dans d'étroites barrières ; donner des chaînes au langage, c'est en donner à la pensée. » (Du Merlan.)

« Prétendre qu'on ne doit point créer de mots nouveaux, c'est donc s'opposer aux progrès et à la perfection de la langue ; c'est mettre des bornes à l'avancement des sciences, des arts et de la philosophie ; c'est entraver le génie.

« La néologie consiste non-seulement à se servir d'expressions nouvelles, mais encore de tours nouveaux ; c'est surtout dans le sens figuré qu'on peut quelquefois introduire avec succès dans le langage une expression extraordinaire, si elle assure aux termes dont on se sert encore fait usage. Pourquoi n'empêcher-vois de créer un mot nouveau si j'ai une idée nouvelle à exprimer ; un tour nouveau, si rend mieux ma pensée que le tour ordinaire ? » (Lavaux.)

Ainsi, tout le monde semble d'accord, non-seulement sur la légitimité des *néologismes*, mais encore sur leur nécessité dans un grand nombre de cas. Mais les restrictions apportées à cette concession, au nom du goût, la réduisent à peu près à néant.

« Un mot nouveau, dit à son tour Voltaire, n'est pardonnable que quand il est absolument nécessaire, intelligible et sonore. On est obligé d'en créer en physique ; une nouvelle découverte, une nouvelle machine exigent un nouveau mot. Mais fait-on de nouvelles découvertes dans le cœur humain ? Y a-t-il une autre grandeur que celle de Corneille et de Bossuet ? A-t-il d'autres passions que celles qui ont été maniées par Racine, effleurées par Quinault ? Y a-t-il une autre morale évangélique que celle du Père Bourdaloue ? »

D'autres écrivains se sont montrés moins exigeants que Voltaire ; seulement, comme s'ils étaient effrayés de leur concession, ils se sont demandé à qui il serait permis de créer des mots, et ils se sont répondu : « A l'Académie française ! » Boivinville est de cet avis : « On peut sans doute, dit-il, proposer des termes nouveaux au premier corps littéraire chargé du perfectionnement de la langue ; mais nul écrivain, fût-il prince ou monarque, n'a le droit d'en fabriquer pour leur donner cours. » Il oublie malheureusement de dire quelle peine encourront les néologistes ; si on les condamnera à mort ou seulement aux travaux forcés.

Boiste s'est montré beaucoup plus raisonnable, en envisageant la matière à un tout autre point de vue : Il est permis de créer des

figures nouvelles, dit-il, lorsqu'elles ne s'écartent pas du bon sens et du bon goût ; il serait même à désirer que les écrivains réformassent ou renouvelassent la masse entière des figures à présent effacées par un usage de plusieurs siècles ; mais ils doivent toujours consulter la raison, le bon goût et la vérité qui, pour toutes les langues comme pour tous les styles, exigent le rapport des figures avec le sujet et avec les mœurs, les connaissances, surtout les opinions de ceux pour qui l'on écrit. Presque toutes les figures d'une langue sont transportées des objets matériels aux objets immatériels ; si l'écrivain puise ses images ou figures dans des sources inconnues ou d'un goût étranger et contraire à celui de ses lecteurs, il sera bizarre, inintelligible, souvent même ridicule...

C'est dans la nature seule qu'il faut désormais chercher les images ; il faut débarrasser la langue de toutes ces figures surannées ou inexactes, véritables hâillons qui la surchargent sans la vêtir, de toutes ces expressions abstraites qui l'appauvrissent, et lui donner, à la place, des images, des expressions prises dans la nature.

Tout le secret de la rénovation tentée par l'école romantique est dans ces lignes de Boiste ; l'éminent philologue semblait la présenter, et si l'on songe à la langue usée, décriée dans laquelle les écrivains de l'école impériale, celle qui croyait conserver les grandes traditions, formulaient le peu qu'ils avaient d'idées, on peut dire que cette rénovation était urgente.

Il ajoute plus loin : « Les personnes qui voudront se dégager des liens de l'habitude reconnaître aisément que le temps et les connaissances acquises par les modernes ont rendu fausses, ridicules ou tout au moins saennées les figures, les images de la langue française... S'ils veulent n'être pas éternellement imitateurs et ne grossir leurs ouvrages de phrases mille et mille fois répétées, ils doivent renouveler les tropes ou bien parler sans figures, et prendre un style propre, positif, qui n'en aura que plus d'énergie. »

Le principe qui avait guidé, jusqu'à la révolution littéraire de 1830, les écrivains, les poètes, les grammairiens, c'est qu'une expression n'était bonne qu'à condition d'être consacrée, c'est-à-dire de se trouver dans les modèles, d'avoir été apprise par cœur et cent fois répétée par les disciples. Le romantisme prit le contre-pied de ce précepte et déclara qu'un mot était usé quand il avait déjà servi deux ou trois fois ; de là, la mise en circulation de vocables étranges et de tours de phrases inusités, excès inévitables de toute réaction. Que fussent-ils seulement de ces conquêtes étaient heureuses ; la langue les a gardées et s'en est trouvée bien.

Le nombre des *néologismes* actuellement en usage est considérable ; si l'on en faisait un dictionnaire spécial, c'est-à-dire consacré exclusivement aux mots qui ne se trouvent pas dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*, cet ouvrage serait du double plus gros que le susdit dictionnaire. M. Littré s'est montré plus accommodant, mais il a encore éloigné un grand nombre de *néologismes*. Le *Grand Dictionnaire* les a admis presque tous, au moins les *néologismes* scientifiques et, parmi les *néologismes* littéraires ou fantaisistes, ceux qui ont pour eux l'autorité de quelque écrivain estimé ou qui sont d'un usage commun ; il n'a même pas reculé devant ceux qui sont empruntés à l'argot ou à la langue verte. Malgré tout, il ne faut pas flatter d'être complet, la fantaisie individuelle n'a pas de limites, et un mot si heureusement trouvé qu'il soit, ne peut prendre place dans la langue s'il n'a été qu'une ou deux fois employé.

La masse énorme des *néologismes* en circulation peut se diviser en quelques catégories : 1° *Néologismes* scientifiques, la plupart tirés du grec et à physionomie rebattue ; la chimie, l'histoire naturelle et la médecine en ont forgé depuis un demi-siècle seulement des quantités innombrables ; à leur suite viennent ces *néologismes* à apparence scientifique, dont les inventeurs et les industriels ne manquent pas de décorer leurs produits ; 2° *Néologismes* tirés des langues étrangères ; ce fut d'abord l'espagnol, puis l'italien qui nous envahirent, aujourd'hui c'est l'anglais ; la langue des chemins de fer et des courses de chevaux est tout anglaise : rail, railway, tender, iron, sport, high-life, etc. ; 3° *Néologismes* littéraires, ceux qui sont dus à des écrivains de quelque valeur, ont chance de s'implanter dans la langue tout aussi bien que les mots étrangers importés chez nous en même temps que la chose qu'ils désignent. Disons, en passant, que la plupart de ces *néologismes* sont, à proprement parler, des archaïsmes ; de vieux mots, excellents, qui donnent à la phrase de Montaigne ou de Rabelais leur saveur particulière, avaient été maladroitemment expurgés des dictionnaires au XVIII^e siècle ; le XIX^e les y a fait rentrer, et il a bien fait. Le vieux français est une mine inépuisable de ces mots, qui n'ont de nouveau que l'apparence. Mais telle est l'habitude des grammairiens, de taxer de *néologisme* tout mot ignoré par eux, qu'il n'est pas de traité spécial où l'on ne rencontre cette affirmation : « *Démagogue* a été créé par Bossuet ; *bagissement*, par Voltaire ; *endolori*, par J.-J. Rousseau, etc. » Or, il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire* de M. Littré pour voir que *démagogue* était employé au XVIII^e siècle,

vagissement au XVI^e et *endolori* au XVII^e. Il en est le plus souvent de même des mots reprochés comme *néologismes* à Victor Hugo et à Th. Gautier, les deux écrivains qui ont le plus mis en circulation, Th. Gautier surtout : leurs *néologismes* se trouvent le plus souvent dans Ronsard, dans Montaigne et dans Rabelais. Victor Hugo en a, de plus, emprunté quelques-uns à l'espagnol ; Gautier, à toutes les langues, et spécialement aux vocabulaires spéciaux des métiers, du blason, de la vénérie, à l'argot des ateliers. Sans nul doute, l'introduction de tant d'expressions inusitées a changé la langue française ; cette langue n'a plus la simplicité et la pureté qu'elle avait au XVIII^e siècle, mais elle a un coloris plus vif, une flexibilité plus grande ; elle est apte à rendre des nuances délicates et fugitives, intraduisibles dans la langue sèche et pour ainsi dire abstraite de Racine et de Voltaire. Un style ainsi bourré de *néologismes* ou d'archaïsmes, comme on voudra, soit, dira-t-on, un style de décadence. Soit ; mais puisque nous avons tant cité d'écrivains classiques, nous ne nous refusons pas de transcrire cette excellente page, dans laquelle Th. Gautier en présente la justification : « Ce style de décadence n'est autre chose que l'art arrivé à ce point de maturité extrême que déterminent à leurs soleils obliques les civilisations qui vieillissent : style ingénieux, compliqué, savant, plein de nuances et de recherches, reculant toujours les bornes de la langue, empruntant à tous les vocabulaires techniques, prenant des couleurs à toutes les palettes, des notes à tous les claviers, s'efforçant à rendre la pensée dans ce qu'elle a de plus ineffable, et la forme en ses contours les plus vagues et les plus fuyants. Ce style est le dernier mot du verbe, sommé de tout exprimer et poussé à l'extrême, outrance. On peut rappeler, à propos de lui, la langue déjà marbrée des verbeurs de la décomposition et comme faisandée du Bas-Empire romain et les raffinements compliqués de l'école byzantine, dernière forme de l'art grec tombé en déliquescence ; mais tel est bien l'idiome nécessaire et fatal des peuples et des civilisations où la vie factice a remplacé la vie naturelle et développe chez l'homme des besoins inconnus. Ce n'est pas chose aisée, d'ailleurs, que ce style méprisé des pédants, car il exprime des idées neuves avec des formes nouvelles et des mots qu'on n'a pas entendus encore. »

NÉOLOGISME s. m. (né-o-lo-ghe — rad. *néologie*). Celui qui fait un usage fréquent de mots nouveaux ou employés dans un sens nouveau : *C'est le ton affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur des figures, qui caractérisent surtout le NÉOLOGISME et lui donnent un faux air d'esprit auprès de ceux qui n'en ont guère.* (Desfontaines.) *Tout écrivain supérieur est tout à la fois NÉOLOGISME et puriste.* (Ph. Chasles.) On dit aussi *NÉOLOGISTE*.

NÉOLS (SAINT-), bourg d'Angleterre, sur l'Ouse, comté et à 16 kilom. de Huntingdon ; 2,600 hab. Eglise gothique du XVIII^e siècle, assez remarquable.

NÉO-LUTHÉRANISME s. m. Hist. relig. Doctrine théologico-politique fondée en Allemagne en 1848.

— **Encycl.** Le *néo-luthéranisme* est une doctrine de réaction théologico-politique qui prit naissance, dans le protestantisme allemand, à la suite de la révolution de 1848. Il se développa surtout dans les pays où l'union décréto, en 1817, entre les luthériens et les réformés n'avait pas été officiellement introduite, dans le Mecklembourg, en Saxe, dans le Hanovre, en Bavière. Plus tard seulement, il se répandit aussi en Prusse et dans les pays gagnés à la cause de l'union des deux Eglises protestantes. Les *néo-luthériens* ne forment pas sans doute un parti compacte. Les membres dont il se compose obéissent à des intérêts soit purement théologiques, soit ecclésiastiques ou juridico-politiques ; mais, d'ordinaire, ils se lient ensemble et se prêtent un appui mutuel. Ce qui frappe d'abord dans le *néo-luthéranisme*, c'est la solidarité qui s'est établie entre les intérêts politiques et les intérêts ecclésiastiques au sein du parti conservateur, l'alliance étroite entre le pasteur luthérien et le parti féodal pour défendre les deux institutions divines, le trône et l'autel, également menacés par la démocratie, et pour combattre à outrance les progrès du libéralisme et du parlementarisme. Ebranler l'autorité dans le domaine de l'Etat par les théories du droit des majorités et du contrôle parlementaire était, aux yeux de ce parti, ruiner le même coup l'autorité dans le domaine religieux, et vice versa. Devant la marée montante des idées démocratiques, importées surtout de la France, en présence du danger d'une révolution politique et sociale, le parti conservateur songea à tirer parti des ressources que mettait à sa disposition l'Eglise, de même que celle-ci, menacée par le développement des idées philosophiques et les progrès de la critique biblique, chercha un refuge dans les bras de l'Etat, sans voir les dangers que pouvait faire courir à l'Eglise cette union d'esprit réactionnaire.

Ce qui distingue, en second lieu, la tendance *néo-luthérienne*, c'est la répression que lui inspire le piétisme, n'élèvent sur la même ligne que le rationalisme, les détraissants et les

poursuivant tous deux sous le nom commun de subjectivisme ou d'individualisme. Déjà Hengstenberg, dans son manifeste de 1840, avait dévoilé les prétendues faiblesses du piétisme, l'importance attribuée aux bonnes œuvres au détriment de la justification par la foi seule, son dédain de la doctrine, du sacerdoce, de l'Eglise, sa tendance séparatiste. Kliefoth, dans une adresse à la Faculté de théologie de Göttingue, renouvelle et précise ces attaques. Il appelle Spener une plante exotique dans l'Eglise luthérienne : c'est lui qui l'a affaiblie et déchirée, en y introduisant le levain funeste du subjectivisme. Le piétisme a fait alliance avec le rationalisme, comme Hérode avec Pilate. Les néo-luthériens rangent dans la catégorie des adversaires de la vraie foi Schleiermacher, Neander, et depuis Ullmann jusqu'à Hengstenberg lui-même. Ils les appellent des idéologues qui, caressant le rêve d'une Eglise de l'avenir, méconnaissent celle du présent. L'Eglise, à leurs yeux, n'est pas une idée, un idéal ; elle est un fait, une institution objective garantie par des lois et des traités. Son domaine n'est pas le domaine religieux et moral seulement, c'est, avant tout, le terrain juridique. Quant à la religion, elle ne doit pas être considérée de préférence comme un sentiment et une direction de la vie, mais comme un dogme. Les néo-luthériens insistent, par-dessus toutes choses, sur la doctrine pure ; elle est la couronne, le sanctuaire inviolable, le trésor céleste de l'Eglise. La distinction entre les articles fondamentaux et les articles secondaires de la doctrine est une invention diabolique pour séduire les esprits et les détourner de la vérité. Tout, dans la vraie doctrine, se tient ; tout y est fondamental. Conséquents avec eux-mêmes, les docteurs de ce parti s'emparent à l'envi de remettre en honneur les formules dogmatiques du xvi^e et du xviii^e siècle ; ils s'efforcent de les inculquer aux intelligences et, du moins, à la mémoire des hommes de notre génération, qui les ont oubliées. La foi, l'expérience personnelle et intime s'arrangeront de ces formules comme elles pourront. L'essentiel, c'est que les confessions de foi, dans lesquelles la vérité religieuse a trouvé son expression la plus parfaite, soient de nouveau remises en vigueur partout où elles sont tombées en désuétude, et imposées comme norme suprême de la prédication et de l'enseignement théologique.

Il y a plus. Conséquente avec son principe, l'école néo-luthérienne se voit obligée de compléter et de dépasser ces symboles. En présence des propositions sur le salut par la *soia fide* qui lui sont manifestement défavorables, elle affirme que les réformateurs se sont laissés emporter trop loin par leur zèle contre les pratiques romaines, qu'ils n'ont point relevé suffisamment le côté positif du dogme de l'Eglise, son caractère visible et sacramental. Ainsi, remplaçant l'acte et le rôle de la foi personnelle par ceux du sacrement, c'est sur ce dernier que ces théoriciens font reposer l'idée de l'Eglise. Tous les baptisés sont membres-nés et font partie intégrante de la communauté, car c'est le baptême qui confère la foi. Divinement établie dans son organisme visible, l'Eglise a des charges auxquelles sont confiés l'administration régulière des sacrements et le maintien des ordonnances. Au dogme protestant du sacerdoce universel, qu'il oppose la théorie du sacerdoce clérical du caractère sacramental de l'ordination. Le ministère évangélique ne devient une sorte de fonction médiatrice entre le troupeau et Dieu, et le fidèle est réduit à un rôle purement passif en face de la parole et du sacrement. C'est là ce que l'on appelle le réalisme, en opposition avec l'idéalisme dont les néo-luthériens accusent leurs adversaires de se rendre coupables.

Le néo-luthérianisme est surtout représenté par Julius Stahl, qui en a systématisé les doctrines. Stahl, qu'on a comparé à M. Guizot, a donné au protestantisme allemand un caractère politique et autoritaire qui le rapproche du catholicisme. Aussi le néo-luthérianisme méritait le nom de pûsystème allemand qu'on lui a quelquefois donné. Stahl, dans ses travaux, a embrassé à la fois la science du droit et celle de la foi, le domaine de l'Etat et celui de l'Eglise, et, par une confusion assez naturelle, il a traité le droit en théologie et la théologie en jurisconsulte. Proclamant leur union intime, il s'est appliqué à faire plier les masses sous leur commune autorité. L'Etat est, à ses yeux, le royaume de Dieu sur la terre ; l'Eglise est une institution juridique garantie par des traités et administrée par le clergé. Ce que le clergé est dans l'Eglise, le prince l'est dans l'Etat, le vicaire de Dieu, son délégué. Dieu lui-même est le vrai maître et le législateur dans l'Etat. Le prince ne régit qu'en son nom. Son autorité ne repose que sur l'institution divine de la royauté. De même, la révélation est l'autorité dans l'Eglise, et la raison lui doit une soumission absolue. La révolution et le rationalisme, ces deux fléaux inséparables des temps modernes, ruinent les bases de l'obéissance et provoquent l'émancipation de l'homme par rapport à Dieu. Le vrai péché, c'est la liberté individuelle, la libre recherche en matière de foi, la libre détermination des volontés dans l'Etat. Cette révolte diabolique du sujet contre l'autorité dans l'Etat et dans l'Eglise constitue précisément la révolution et le rationalisme.

La révolution n'est pas un acte ou un fait déterminé, localisé, c'est un état permanent, un principe mauvais toujours actif, une doctrine qui, depuis 1789, séduit et corrompt les peuples. Fonder la chose publique sur la volonté de l'homme au lieu de la fonder sur l'ordre de Dieu, telle est l'aspiration malsaine du temps présent. Aussi, briser avec l'esprit révolutionnaire est-ce tout le programme du chrétien.

L'esprit révolutionnaire proclame la souveraineté du peuple, sous la forme de la république ou de la monarchie constitutionnelle, dans laquelle le roi est l'esclave du parlement ; il revendique la liberté, c'est-à-dire le laisser faire dans tous les domaines ; l'égalité, c'est-à-dire l'abolition de toutes les classes, de tout l'organisme social ; la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire la parité de toutes les doctrines et de tous les cultes ; la charte, c'est-à-dire la destruction de la constitution naturelle du pays, l'abolition de tous les droits, dans l'intérêt du peuple. En un mot, la révolution cherche à détruire le plan de Dieu, d'après lequel chacun a, dans la société, une position, une vocation, un droit différents. Le rationalisme, de son côté, est aussi l'émancipation de l'homme par rapport à Dieu. L'homme, d'après lui, n'a pas besoin de la révélation, sa raison étant assez éclairée ; ni de grâce, sa volonté étant assez forte ; ni de l'expiation par le sang du Christ, sa vertu étant assez riche pour suffire à tout ; c'est la foi dans l'homme, l'adoration satanique du moi, remplaçant la foi en Dieu et l'adoration de Dieu. Ce jugement de Stahl sur la liberté, la démocratie, la révolution, rappelle les *Considérations* de Joseph de Maistre. La réaction néo-luthérienne allemande reproduit exactement la réaction catholique française du commencement de ce siècle, qui a fini par entraîner l'Eglise catholique et l'a mise en lutte flagrante avec tous les Etats libres.

NÉOMÉLIE s. f. (né-o-mé-li — du préf. *néo*, et du gr. *melein*, avoir soin). Physiol. Ensemble des actes par lesquels les parents amènent le jeune à pouvoir se reproduire, à la reproduction, soit en écartant les obstacles qui s'y opposeraient.

NÉO-MEMBRANE s. f. (né-o-man-brane — du préf. *néo*, et de *membrane*). Pathol. Membrane de nouvelle formation, ayant les mêmes éléments anatomiques que les membranes primitives.

NÉOMÉNIASME s. m. (né-o-mé-ni-a-sme — rad. *néoménie*). Antiq. gr. Celui qui prenait part à la célébration de la fête de la néoménie.

NÉOMÉNIE s. f. (né-o-mé-ni — du préf. *néo*, et du gr. *ménis*, mois, lune). Astron. Nouvelle lune.

— Chronol. Premier jour du mois athénien.

— Antiq. Fête qu'on célébrait au renouvellement de la lune : *De l'Asie, les poètes ont passé dans la Grèce, où ils furent d'abord si rares, qu'à Athènes on les montra pendant trente ans, à chaque NÉOMÉNIE, comme un objet de curiosité.* (Buff.)

— Encycl. Les premiers hommes, touchés du double service que leur rendait la lune en les éclairant pendant la nuit et en réglant pour eux le temps par le retour de ses phases à terme fixe, consacraient ce retour par des fêtes particulières. A chaque nouvelle lune, les prêtres priaient notre satellite de leur être propice, et hasardaient de vagues prophéties sur ce qui devait arriver dans le cours du nouveau mois. On ne comptait la nouvelle lune que du jour où l'on pouvait l'apercevoir, et c'était pour la découvrir plus aisément qu'on s'assemblait sur des lieux élevés. Quand le croissant avait été vu, on célébrait le sacrifice du nouveau mois ; ce sacrifice était suivi d'un repas. Les *néoménies* qui concouraient avec le renouvellement des saisons, et auxquelles répondent encore les Quatre-Temps de l'Eglise, étaient les plus solennelles.

Cette coutume de se réunir sur les hauts lieux ou dans les solitudes pour guetter l'apparition de la lune nouvelle se retrouve dans toutes les religions primitives.

NÉOMÉNIEN adj. m. (né-o-mé-ni-ain — rad. *néoménie*). Mythol. gr. Surnom d'Apollon, qu'on honorait surtout à la nouvelle lune.

NÉOMÉRIS s. f. (né-o-mé-ris — du préf. *néo*, et du gr. *meris*, partie). Bot. Genre d'algues marines, que les anciens avaient prises pour des polyptères, et dont l'espèce type vit dans la mer des Antilles. On dit aussi *NÉOMERIDE*.

— Entom. Espèce de papillon.

NÉOMIDE s. f. (né-o-mi-de). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diptères, comprenant une trentaine d'espèces qui habitent l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

NÉOMORPHE s. f. (né-o-mor-fe — du préf. *néo*, et du gr. *morphé*, forme). Ornith. Groupe d'oiseaux du genre des huppés.

NÉOMYS s. m. (né-o-miss — du préf. *néo*, et du gr. *mys*, rat). Mamm. Genre de mammifères insectivores.

NÉONEUFE s. m. (né-o-neu-re — du préf.

néo et du gr. *neuron*, nervure). Entom. Genre d'insectes hyménoptères tébrants, de la famille des ichneumonides, voisins des bracons.

NÉONI s. m. (né-o-ni). Nom donné à des prêtres du Congo qui exercent la médecine.

NÉONOMIEN s. m. (né-o-no-mi-ain — du préf. *néo*, et du gr. *nomos*, loi). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui ne reconnaissait que l'Evangile.

NÉOPÈTRE s. m. (né-o-pè-tre — du préf. *néo*, et du lat. *petra*, pierre). Minér. Silex à cassure écailleuse.

NÉOPHOBE s. f. (né-o-fo-be — du préf. *néo*, et du gr. *phobos*, crainte). Celui, celle qui a horreur des innovations, et particulièrement de la néologie.

NÉOPHOBIE s. f. (né-o-fo-bi — rad. *néophobie*). Horreur de la nouveauté, et particulièrement de la néologie.

NÉOPHRON s. m. (né-o-fron — nom mythol.). Ornith. Section du genre vautour.

NÉOPHRON, poète tragique athénien qui vivait dans le ve siècle av. J.-C. Il ne reste de lui que des fragments d'une tragédie de *Médée*, qui semble avoir servi de modèle à la pièce d'Euripide portant le même titre. Ces fragments ont été recueillis dans la *Bibliothèque grecque* de M. Didot.

NÉOPHYTE s. (né-o-fi-te — du gr. *neophytos*, qui signifie proprement nouvellement né, de *neos*, nouveau, et *phytos*, né, de *phud*, naître). Hist. relig. Personne nouvellement convertie ou nouvellement élevée aux ordres : *Bouger était un bon NÉOPHYTE, fidèle à sa foi, parce qu'il lui devait son poste d'astronome.* (B. de St-P.) Nouveau clerc ; novice dans un monastère.

— Par ext. Personne nouvelle dans ce qu'elle fait : *En politique comme en religion, les NÉOPHYTES ont quelquefois une ferveur indiscrète.* (De Bonald.)

— Adjectif. : *Chrétien NÉOPHYTE.*

— Encycl. Ce mot désignait, dans l'Eglise primitive, les nouveaux baptisés, que l'on considérait comme des plantes mystiques nouvellement mises en terre dans le champ du Seigneur. Toutefois, par opposition au titre de fidèle, celui de *néophyte* s'appliquait fréquemment aux catéchumènes, c'est-à-dire aux aspirants au baptême.

On ne découvrait point à ces *néophytes* les mystères de la religion. Dans les premiers temps de l'Eglise, les *néophytes* étaient donc des gens simples, faisant profession de croire ce qu'ils ignoraient ; bien des chrétiens sont restés *néophytes* en ce point. Cette foi aveugle n'allait pas moins jusqu'au martyre, et l'on cite un bon nombre de catéchumènes qui ont reçu le baptême du sang.

Les premiers chrétiens avaient pris l'habitude de différer le baptême jusqu'à un âge assez avancé ou même jusqu'au moment de la mort, et cet usage se conserva longtemps, bien que les Pères et les conciles se fussent élevés contre une pareille pratique. Aussi trouve-t-on sur les tombeaux chrétiens la mention de *néophytes* qui ne reçurent le baptême qu'à quarante ans, cinquante ans, et même à un âge plus avancé. Les archéologues ont remarqué que l'ignorance des ouvrages chargés d'exécuter les tombeaux devint tellement peu à peu, qu'au iv^e siècle le mot *néophytes* se transformait sous leur main maladroite en celui d'*enfant*.

L'aigle était le symbole des *néophytes* qui, par le baptême, ouvrent leurs ailes et s'élèvent dans une vie nouvelle. Saint Paul ne veut pas qu'on élève les *néophytes* aux ordres sacrés, de peur que l'orgueil n'ébranle leur vertu mal affermie ; ou, à tout le moins, dans l'histoire ecclésiastique, quelques exemples du contraire, comme la promotion de saint Ambroise à l'épiscopat ; mais ces exemples sont rares.

On a, dans les temps modernes, donné le nom de *néophytes* aux convertis que les missionnaires chrétiens font chez les infidèles. Les missionnaires, dans les récits qu'ils font de leurs succès apostoliques, emploient très-souvent ce mot.

NÉOPHYTE, historien grec qui vivait vers la fin du iii^e siècle apr. J.-C. Il venait de prendre l'habit monacal dans un des couvents de l'île de Chypre, lorsque Richard Cœur de Lion s'empara de cette île. Néophyte écrivit le récit de cet événement, qui a été inséré dans les *Ecclésiastes grecs* maintenant à Caletel, sous ce titre : *Récit de Néophyte, prêtre moine cloîtré, sur les calamités de Chypre.*

NÉOPLASE s. f. (né-o-pla-se — du préf. *néo*, et du gr. *plasis*, formation). Méd. Sûreté de fer rouge, soluble, d'une saveur styptique analogue à celle de l'encr. Oxyde de nickel, appelé aussi *NÉOPLASTE*, et qu'on trouve dans quelques mines de la Hesse.

— Encycl. La *néoplasie*, appelée aussi *fer sulfaté rouge*, renferme 8 équivalents d'acide sulfurique, 1 de protoxyde, 3 de peroxyde de fer, et 12 d'eau. Elle est rouge et cristalline en prismes rhomboïdaux obliques. Elle est soluble dans l'eau ; sa saveur est analogue à celle de l'encr ; la solution précipite en bleu par le cyanoferrure de potassium. Par la calcination, elle donne de l'eau avec un résidu rouge. Sa densité spécifique est environ 2. On la trouve dans l'intérieur des mines de

fer en exploitation, où elle se produit journellement par l'oxydation des sulfures ; on l'a signalée notamment à Fahlun (Suède) et à Frayberg (Saxe).

NÉOPLASIE s. f. (né-o-pla-zi — du préf. *néo*, et du gr. *plassein*, former). Chir. Restauration de tissus, formation de nouveaux tissus. Production de tissus nouveaux dans l'état morbide. On dit aussi *NÉOPLASTIE*.

— Encycl. Quoi qu'en disent certains représentants de l'école allemande, et quoi qu'en pensent certains médecins étrangers à la saine biologie, il n'y a point dans les productions morbides d'éléments nouveaux ou spéciaux ; la maladie ne crée point de nouvelles substances ; les tumeurs, les liquides morbides ne renferment que les éléments anatomiques constituant normalement les tissus de l'économie ; seulement, ces éléments apparaissent en plus grand nombre dans les produits morbides, ou y occupent une autre place que celle qu'ils occupent à l'état normal. Bref, les *néoplasies* proviennent d'un trouble dans le mode régulier de production des éléments ordinaires, mais nullement dans la formation d'éléments extraordinaires. Ni le cancer, ni le pus, par exemple, ne contiennent de parties étrangères à l'organisme sain : le cancer consiste dans une production insolite de cellules épithéliales, le pus dans une production insolite de globules blancs ou leucocytes, mais les épithéliums et les globules blancs font partie intégrante de l'économie. On voit donc que ce mot de *néoplasie* est irrégulier dans une certaine mesure.

NÉOPLASME s. m. (né-o-pla-sme — du préf. *néo*, et du gr. *plasma*, formation). Anat. Tissu qui se forme accidentellement.

NÉOPLASTE s. m. (né-o-pla-ste — du préf. *néo*, et du gr. *plastos*, forme). Minér. Espèce ou variété d'oxyde de nickel terreux.

— Encycl. Le *néoplasite* est une substance terreuse, noire, grise ou brune, donnant, par la calcination, de l'eau et un sublimé d'acide arsénieux. Sa composition n'est pas bien connue ; on peut le regarder comme un arséniate de fer hydraté ; solution verte, devenant violacée par l'ammoniaque et donnant un précipité vert par les alcalis fixes. On le trouve dans les cavités d'un schiste bitumineux près de Riggelsdorf (Hesse électorale). Il paraît provenir de la décomposition de l'arsénite et de l'arséniate de nickel.

NÉO-PLATONICISME, IENNE adj. (né-o-pla-to-ni-si-ain, i-ène — du préf. *néo*, et de *platonicien*). Philos. Qui appartient au néo-platonisme : L'école NÉO-PLATONICIENNE de Florence triomphait du vieil Aristote. (G. de Nerval.)

— Substantif. Philosophie de l'école néo-platonicienne : Les NÉO-PLATONICIENS de l'école d'Alexandrie. Le philosophe d'une école fondée par Marsile Ficin au xve siècle.

NÉO-PLATONISME s. m. (né-o-pla-to-ni-sme — du préf. *néo*, et de *platonisme*). Doctrine des théosophes et des mystiques, qui mêlaient aux doctrines philosophiques de Platon des doctrines théologiques et des superstitions empruntées à l'Orient. Nom donné à l'école philosophique d'Alexandrie.

— Encycl. Du i^{er} siècle de l'ère chrétienne jusqu'au vi^e, les néo-platoniciens entreprirent de fonder la philosophie orientale avec la philosophie grecque. Des tentatives analogues avaient été faites précédemment par des philosophes juifs d'Alexandrie, par Aristote le pélagien et d'autres noms. Platon, dans le i^{er} siècle. Mais ce fut du sein de l'école alexandrine, fondée au i^{er} siècle par le platonicien Plotin, que sortirent de grands travaux pour la réunion de l'orientalisme et de l'hellénisme.

L'école à laquelle appartient cette remarquable tentative a reçu deux noms différents : celui d'*éclectique* et celui de *néo-platonicienne* ; celui d'*éclectique*, parce qu'elle prenait dans divers systèmes la constitution du sien ; celui de *néo-platonicienne*, parce qu'elle cherchait le principe d'union de ces systèmes divers dans la partie supérieure du platonisme. Le platonisme, sans doute, paraissait n'être qu'un des termes qu'il s'agissait de rapprocher ; mais, au fond, il était, dans l'esprit de ces philosophes, le vrai révélateur de leur théorie, le centre d'où tout partait et où tout venait aboutir. Leur école était originellement néo-platonicienne et s'était faite éclectique. En entrant dans l'éclectisme, elle n'était pas sortie du platonisme, elle l'avait seulement modifié pour le renouveler : de là le nom de néo-platoniciens.

Ammonius Saccas, qui vivait à la fin du i^{er} siècle, paraît être le fondateur de cette école ; mais ce fut son disciple Plotin qui, le premier, en exposa les doctrines d'une manière complète ; les représentants du *néo-platonisme* furent, après lui, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès et Proclus. Nous ne parlerons pas de ces grands personnages, leur biographie étant faite, à leurs noms, dans le *Grand Dictionnaire*. Exposons seulement l'ensemble des doctrines néo-platoniciennes.

Dans l'Unité première, pure et absolue, il n'existe aucune distinction, pas même celle du connu et du connaissant. On ne doit placer en elle aucune des qualités dont nous pouvons nous former une idée quelconque ; la notion d'unité les exclut. De cette Unité émane l'Intelligence qui la réfléchit, mais

cette émanation est nécessairement inférieure au principe d'où elle sort. Elle produit elle-même une autre émanation qui lui est inférieure, l'Âme, qui, n'étant pas, comme l'Intelligence, l'immanente image de l'Unité immobile, est une force motrice ou principe du mouvement. Quelques néo-platoniciens, et en particulier Proclus, modifièrent l'idée de cette triade imaginée par Plotin, dans un sens qui la rapprochait du dogme chrétien de la Trinité. Ils admettent l'Unité se développant en trois émanations décroissantes : l'Être, qui engendrait l'Intelligence ; l'Intelligence, qui engendrait l'Âme ; l'Âme, qui engendrait tous les êtres.

Dès que l'Unité a produit l'Intelligence, dès que la distinction du connaissant et du connu commence, la dualité, source du nombre, commence aussi ; l'Unité devient le multiple.

L'Intelligence, qui renferme toutes les idées des choses possibles, renferme aussi le multiple. Les idées étant à la fois l'Intelligence et l'objet de l'Intelligence, il y a identité absolue entre les idées et les réalités ; ce qui connaît et ce qui est connu sont une seule et même chose. Mais, par cela même que les idées existent dans l'Intelligence comme dans un sujet, il existe dès lors la distinction de la forme et de la matière : les idées sont les formes ; l'Intelligence, en tant que sujet des idées, est la matière. Dans Plotin, les idées reçoivent le nom de dieux intelligibles.

L'Âme, principe du mouvement, force active, force expansive, tend nécessairement à produire au dehors les idées, et les idées produites sont les Âmes divines. Mais les idées ou les formes ne peuvent exister que dans un sujet ; il faut donc que l'Âme, en produisant les idées ou les formes, produise aussi la matière. La matière est l'habitation, le temple que l'Âme se construit elle-même pour y déposer les formes. Mais comment la matière est-elle produite ? L'Âme, qui participe à la lumière infinie de l'Intelligence, n'y participe néanmoins, comme émanation inférieure, que d'une manière bornée. Elle aperçoit, aux limites de sa propre lumière, des ténèbres auxquelles elle imprime des formes, et ces ténèbres deviennent la matière, ou le réceptacle des idées. Les néo-platoniciens ont ainsi conçu la matière comme une dérivation directe du monde intelligible. Cette conception, qui est pleine d'obscurité, a probablement son fondement dans le principe que nous avons rapporté plus haut, savoir que les idées résident dans l'Intelligence comme dans un sujet ou une matière.

La matière, qui est elle-même un sujet indéterminé, dépourvu de qualités, est une simple puissance ou capacité de les recevoir. Lorsqu'elle les reçoit, elle passe de la puissance à l'acte. La réunion de la puissance et de l'acte produit le composé, la corporéité ou le corps.

De tout ce qui précède il résulte que le monde n'est que la grande Âme informant la matière par les idées ou par les actes qu'elle produit. Toutefois, Proclus, avec quelques autres néo-platoniciens, a distingué deux âmes, l'Âme supra-mondaine et l'Âme du monde, émanation de la première. Quoi qu'il en soit, le monde est éternel, parce que l'Âme n'a jamais pu être une force inactive. L'Âme présente la forme d'une priorité de raison, non d'une priorité de temps. Dans la production du monde, intervient et l'Intelligence, sujet des idées, et l'Âme, principe du mouvement ; de cette union procède la raison séminale du monde, qui est l'ensemble des idées douées par l'Âme d'activité et de vie. Cette raison séminale, qui est le principe immédiat de toutes choses, se particularise dans les divers phénomènes, parce qu'il y a nécessairement autant de raisons séminales dans le monde qu'il y a d'idées dans l'Intelligence.

Bien que le monde soit un, on le divise en monde intelligible et en monde sensible. Ils sont le même monde, considéré soit en lui-même, soit dans son image. Le monde est régi par la nécessité. De même que la grande Âme n'a pas pu ne pas produire, de même toutes les âmes qui en sont formées agissent comme elle, par l'impulsion de leur essence ; leur volonté n'est que leur essence en action ; car tout ce qui existe, tout ce qui arrive est déterminé par les idées, dont l'univers est la manifestation nécessaire. La roue des événements tourne sous la fatalité des idées ; et comme le monde sensible est parallèle au monde intelligible ou archétype, cette corrélation est le fondement de l'astrologie et de la magie. De là l'on doit conclure que le monde est parfait, que tout est bien. Le mal n'est que l'inégalité des âmes, ou la manifestation de cette inégalité. Certains néo-platoniciens lui assignent une tout autre origine, qu'ils placent dans la matière. Toute cette partie de leur doctrine est obscure et même, en certains points, contradictoire.

Cette notion générale du monde exposée, examinons-en les détails le plus brièvement possible. Le monde sensible n'étant que l'image du monde intelligible, il s'ensuit que toutes les parties de l'univers renferment des âmes qui sont les idées produites. Mais les âmes, quoiqu'elles soient toutes engendrées par l'Âme du monde, forment diverses catégories. 1^o Les dieux intellectuels, exempts de toute souffrance et de toute passion, contemplant les dieux intelligibles ou les idées non produites. Ils animent ou gou-

vernent les dieux et les astres. 2^o Les héros et les démons sont des êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes ; mais les héros sont plus voisins de la nature des dieux, les démons plus voisins de la nature des hommes. Les premiers administrent l'univers et dirigent les forces créatrices ; les seconds, qui dirigent les forces vitales, président au gouvernement des choses humaines. Ils ont pour fonction commune d'être, sous des rapports divers, des médiateurs entre les dieux et les hommes. 3^o Les âmes humaines seront étudiées avec plus de détail. Viennent ensuite les âmes des animaux, les âmes des plantes et des autres parties de la nature. L'Âme du monde, unie aux végétaux et aux corps bruts, y existe dans un état d'engourdissement.

Nous reprenons l'idée néo-platonicienne de l'homme. Toutes les âmes, nées de l'Âme suprême, sont descendues du monde intelligible dans le monde inférieur. Les âmes, dans le monde intelligible, n'ont point de corps ; elles ne revêtent des corps qu'à leur entrée dans le monde sensible. L'Âme humaine, indivisible en tant qu'elle procède du monde intelligible, est susceptible d'une certaine divisibilité, en tant qu'unie au corps, en ce sens que, restant par quelque chose d'elle dans le monde intelligible, elle descend, comme par une autre partie d'elle-même, dans le monde corporel.

Les néo-platoniciens ont admis deux âmes : l'une, dérivant du monde intelligible, est indépendante de la nature ; l'autre est produite dans l'homme par le mouvement circulaire des mondes célestes ; elle est dépendante, dans ses actes, des révolutions astrales. L'Âme est représentée tout entière dans chaque partie du corps. Le corps est en elle bien plus qu'elle n'est dans le corps, car elle ne lui est présente que par la vie végétative et sensitive, elle lui échappe par l'intelligence. L'Âme, qui est active par son essence, ne peut point être passive dans l'impression des objets sensibles. Cette impression a son siège dans le corps : lorsqu'elle a lieu, l'Âme la perçoit hors d'elle-même, en y portant son attention ; elle perçoit activement l'état passif du corps.

Enfin les âmes, émanations de la grande Âme, ses parentes, ses filles, ses sœurs, sont indivisibles, indissolubles, imprissables comme elle, impliquées dans les liens de la nature, elles tendent à s'en affranchir, pour remonter à leur état primitif et se transformer dans la grande Âme, se confondre avec l'essence divine. Par l'évolution de la création, les âmes, qui sont le dernier des principes intelligibles et le premier principe des choses sensibles, sont éloignées de Dieu ; une autre évolution les ramène en Dieu. Mais ce retour dépend de certaines conditions. Celles des âmes qui, abusant des sens, seront descendues par là au-dessous même de la vie sensitive renaîtront, après la mort, dans les liens de la vie végétative des plantes ; celles qui n'auront vécu que de sensations renaîtront sous des formes d'animaux ; celles qui n'auront vécu que d'une vie purement humaine renaîtront avec des corps humains ; celles-là seules rentreront en Dieu qui auront développé en elles toutes ces facultés. Or, le développement de la vie divine est subordonné à deux conditions : les efforts de l'homme et le secours des dieux. Les efforts de l'homme sont relatifs à son intelligence et à sa volonté ; ils produisent la science et la vertu.

L'intelligence a deux modes, l'un imparfait, l'autre parfait. Le premier consiste dans ce qu'on appelle communément la science, qui repose sur divers procédés logiques au moyen desquels l'homme combine ses idées. Cette science est bonne, utile ; elle est une préparation à une connaissance supérieure. Cette partie de la doctrine des néo-platoniciens a été surtout développée par Porphyre, qui a cherché à faire concorder les catégories logiques d'Aristote avec les catégories objectives, ou le développement des émanations. Mais cette science est nécessairement imparfaite, parce que Dieu, l'Unité pure, infinie, est au-dessus de toutes ces formules. La vraie science s'acquiert par voie d'illumination. Elle est moins une science qu'une présence intime de Dieu à l'Âme. Celle-ci peut y parvenir en se plaçant, en vertu d'une puissance qui lui est innée, dans l'état où elle se trouvait avant de descendre du monde intelligible.

Les vertus correspondent à la science. Les unes ne sont qu'une préparation aux vertus théurgiques et divines ; telles sont les vertus physiques, relatives au perfectionnement du corps ; les vertus morales et politiques, qui comprennent les devoirs de l'homme, en tant qu'être social ; les vertus purgatives, par lesquelles l'homme s'abstient des actions et des affections corporelles ; les vertus théorétiques, qui sont la contemplation de l'Âme par elle-même. C'est en passant par ces divers degrés que l'on parvient à la vertu supérieure, appelée théurgique ; celui qui la possède, admet le converser avec les dieux, peut les évoquer, commander aux démons et s'affranchir des conditions de l'humanité. Le dernier degré des vertus théurgiques constitue les vertus divines, qui opèrent la transformation en Dieu. Cette théorie morale a eu particulièrement Jamblique pour interprète. Le développement de la vie divine dépend surtout du secours des dieux. Les dieux nous communiquent leur puissance, soit au moyen de

la prière, qui n'est qu'un mouvement qu'ils impriment à l'Âme pour l'élever jusqu'à eux, soit au moyen de symboles et de cérémonies extérieures. Toutes les choses sensibles sont une image des choses intellectuelles, et les dieux sont portés à descendre vers ces images dans lesquelles ils se reconnaissent. C'est pourquoi les symboles et les rites qui représentent le plus parfaitement les choses divines ont une efficacité merveilleuse pour attirer les dieux. Jamblique déduit de ces principes la théorie des sacrifices, de la divination, de l'idolâtrie et de toutes les parties du culte païen. Les âmes, affranchies par le concours de tous les moyens qui viennent à leur secours, se transformeront en dieux ; les âmes qui auront négligé ces moyens seront soumises, selon les antiques idées de la mythologie indoue, à la loi des transmigrations, à la métempsycose.

Voilà l'ensemble de la philosophie néo-platonicienne. La partie métaphysique a été développée surtout par Plotin, la partie logique par Porphyre, la partie théosophique et liturgique par Jamblique. Proclus, combinant les idées de ses prédécesseurs, s'est surtout occupé de les relier en un système.

La philosophie néo-platonicienne ne brille pas par l'originalité des diverses doctrines qui la composent ; nous l'avons dit, c'est un éclatisme ou un syncrétisme, qui ne manque pas de grandeur, mais que dépare son caractère mystique ; c'est autant, sinon plus, une théologie qu'une philosophie. Ce syncrétisme, d'abord assez confus, s'organise graduellement et trouve son plus haut degré dans les écrits de Proclus.

Comme on le voit d'après l'exposé qui précède, l'Orient et la Grèce sont bien fondus par Plotin et ses disciples. Les néo-platoniciens se rattachent à l'Orient par leurs idées sur l'Unité, les émanations, la matière, la loi des transmigrations et l'absorption finale. Ils se rattachent à Platon, quelquefois sans le comprendre, souvent en le modifiant et en le dénaturant, par les conceptions sur la triade primitive composée de l'Unité, de l'Intelligence et de l'Âme ; par plusieurs de leurs conceptions sur la nature et les fonctions de l'Âme du monde, sur la distinction du monde des idées et du monde sensible, sur les démons, etc., etc. Enfin ils appliquent les conceptions logiques d'Aristote au système des émanations. La distinction de la forme et de la matière, qui joue un si grand rôle dans la philosophie aristotélique, devient aussi, comme on l'a vu, une des clefs du système des néo-platoniciens.

Leurs travaux sur la logique, comme instrument de la science, les ramenaient vers l'esprit philosophique grec, en même temps que leur théorie de l'illumination, de l'intuition enthousiaste rappelait l'esprit oriental. Enfin, de leur doctrine sur l'émanation, combinée avec leur doctrine sur les idées, personnifiées en dieux, en démons, en héros qui gouvernent et animent toutes les parties de la nature, ils faisaient dériver l'apologie de tous les cultes et particulièrement de celui des éléments et des astres. Le christianisme lui-même fut mis à contribution par les néo-platoniciens, qui prétendaient même en posséder tout ce qui leur servait de vrai. Nous avons vu comment ils essayèrent de rapprocher leur triade de la Trinité. Quelques-uns adoptèrent le langage chrétien pour exprimer la notion de la création proprement dite. Jamblique semble avoir imité, dans sa théorie des rites symboliques qui sont les canaux de la grâce divine, la doctrine catholique des sacrements ; mais il serait difficile de savoir quel culte a ici mis l'autre à contribution ; la théorie chrétienne des sacrements paraît être née précisément à cette époque.

Comme les chrétiens, les néo-platoniciens ont eu leurs martyrs. Lors de la réaction chrétienne, un grand nombre de ces philosophes furent massacrés. Le plus célèbre et l'un des plus horribles de ces meurtres est celui de la belle et savante Hypathie, qui, au moment où elle sortait de sa maison pour aller faire un cours, fut arrachée de son char, dépouillée de ses vêtements, éviscérée et jetée sur les marches de l'église dans que saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, paraît s'être opposé à ce crime. Et, cependant, les premiers docteurs du christianisme naissant n'étaient pas restés étrangers au mouvement d'idées suscité par le néo-platonisme. L'influence de Platon est surtout visible dans Origène et Clément d'Alexandrie, bien qu'ils donnent pour base à leur éclatisme mitigé la révélation chrétienne, et qu'ils prétendent faire dériver des traditions hébraïques les vérités éparées dans les divers systèmes de philosophie.

Le néo-platonisme, après avoir brillé d'un vif éclat et s'être partagé en plusieurs branches, déclina sensiblement et s'éteignit dans le vi^e siècle, après le décret de Justinien qui en proscrivait l'enseignement.

NÉOPS s. m. (né-ops — du préf. néo, et du gr. ops, aspect). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des certhides ou grimpereaux, plus connu sous le nom de sittone.

NÉOPTOLÈME 1^{er}, roi d'Épire, mort vers 300 av. J.-C. Il partagea le royaume avec son frère Arrynbas ou Arrybas, et son règne, tout pacifique, ne donna naissance à aucun événement remarquable. Néoptolème était père d'Olympias, mère d'Alexandre le Grand.

NÉOPTOLÈME II, roi d'Épire, petit-fils du précédent, mort en 295 av. J.-C. Il mécontenta ses sujets par sa tyrannie et se vit forcé de partager le trône avec Pyrrhus, sur qui s'était reportée toute l'affection des Épirotes. Néoptolème tenta de se débarrasser de son rival par le poison ; mais Pyrrhus, ayant découvert la trahison, fit assassiner Néoptolème.

NÉOPTOLÈME, fils d'Achille, fondateur du royaume d'Épire. V. PYRRHUS.

NÉOPTOLÉMÈS s. f. pl. (né-o-ptol-é-mé). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait, à Delphes, en l'honneur de Néoptolème, qui périt dans une tentative qu'il fit pour piller le temple de Delphes.

NÉO-PYTHAGORICIEN, IENNE adj. Philos. Qui a rapport au néo-pythagorisme : École NÉO-PYTHAGORICIENNE.

— s. m. Partisan du néo-pythagorisme.

NÉO-PYTHAGORISME s. m. Philos. Système philosophique imité de celui de Pythagore.

— Encycl. L'école pythagoricienne ne disparut pas complètement avec ses derniers représentants autorisés ; elle fournit, dans sa longue agonie, le développement philosophique que, dans l'histoire de la philosophie grecque, on appelle le *néo-pythagorisme*. Dans cette soit d'éclatisme qui saisit le monde grec avec les Alexandrins, dans ce besoin de concilier les contradictions d'une philosophie antérieure, on ne se contenta pas d'unir Aristote et Platon, on essaya d'établir une sorte de parenté mystique, vraie *chaine d'or* qui, unissant le principe de l'autorité à celui de la foi inspirée, établissait une tradition non interrompue de tous les sages, depuis Orphée jusqu'à Plotin. Parmi les hommes de la *chaine d'or*, Pythagore occupe une place considérable. « Aux vrais pythagoriciens, dit M. Renouvier, dont le disciple d'Aristote, Aristoxène, avait vu les derniers véritables disciples, s'étaient substitués ces pythagoriciens bien différents, demi-orphiques et demi-cyniques, qui étalaient fastueusement le silence, les mortifications et l'abstinence de la chair. Les Grecs commençaient dès lors à s'orienter. Dans Rome, au temps de Cicéron, il s'était formé de même une école pythagoriste, qui faisait tous ses efforts pour propager les superstitions de l'Orient, et jusqu'aux sacrifices humains. Un Nigidius Figulus enseignait l'astrologie, tirait des horoscopes et faisait profession de retrouver les trésors perdus. Un Vatinius, qui osait aussi se dire pythagoricien, savait évoquer les âmes des enfers, et il cherchait l'avenir dans les entrailles des enfants sacrifiés aux dieux Mânes. »

Mais le véritable représentant du *néo-pythagorisme* à Rome fut Apollonius de Tyane. Homme de mœurs pures, il combattit longtemps, par ses prétendus miracles, l'influence que la Judée devait aux miracles du Christ. Vers le même temps, au rapport de Sénèque, un certain Sextius fonda une secte que nous pouvons appeler aussi néo-pythagoricienne, puisqu'elle prêchait le silence et l'abstinence de la chair. Toutes ces écoles, écloses sur divers points du monde antique, allaient se fonder ensemble, à Alexandrie, dans le syncrétisme universel des néo-platoniciens. C'est à Alexandrie, vrai trait d'union entre deux mondes distincts, que s'opéra la fusion de l'Orient et de l'Occident, du paganisme et du christianisme. Là, Pythagore fut transformé en brahmane. Du reste, la chose n'était pas difficile ; du pythagorisme primitif, on n'avait retenu que les prescriptions morales et disciplinaires ; cette belle et profonde théorie, d'après laquelle tout dans la nature est nombre et harmonie, était oubliée depuis longtemps ; et, comme on trouvait dans la philosophie orientale des prescriptions semblables à celle de Pythagore, la chose fut vite faite ; on identifia Pythagore et Vishnou.

Mais après les Alexandrins il vint des Juifs syncrétistes qui se firent fort de prouver qu'Orphée, Pythagore et Platon n'étaient que d'ignorants copistes de Moïse et des prophètes hébreux. Ainsi, les pythagoriciens Numénius, au rapport de Clément d'Alexandrie, regardait Platon comme un Moïse attique. Le pythagoricien Philon fit mieux encore : il démontra, dit encore Clément d'Alexandrie, que la philosophie écrite des Juifs avait précédé celle des Grecs. Enfin, les Juifs nouveaux et les Juifs hellénisés admirent, comme une tradition parfaitement établie, que tout ce que les anciens avaient écrit touchant la nature se trouvait dans les livres des brahmanes et dans ceux des Juifs.

Mais, chose curieuse, pendant que les Juifs s'efforçaient ainsi d'attirer à eux toute la sagesse antique, ils fondaient la cabale et prouvaient qu'ils n'étaient que des disciples des mages et de Platon. Cette confusion étrange s'accroît de jour en jour à mesure qu'aux livres de Moïse on ajouta ceux de Zoroastre et de ces autres sages sacrés, livres que les critiques autorisés s'accrochèrent à regarder comme apocryphes. Ainsi, le résultat de tout ce mouvement philosophique est devenu un syncrétisme universel, qui veut tout réunir, bon gré mal gré, l'Orient et l'Occident, Pythagore et les brahmanes, Platon et Moïse, Zoroastre et Hérnès. Mais qu'est devenue la science qu'est devenue la vraie méthode ? L'amour du merveilleux, la croyance aux miracles, voilà ce qui domine. La philosophie

est morte, étouffée par la moins positive, la moins scientifique de toutes les sciences, la théologie.

NÉORAMA s. m. (né-o-ra-ma — du gr. *néa*, pour *naos*, temple, et *ichthys* rapporté à la même origine que le latin *ichthys*, savoir la racine sanscrite *nada*, assavoir, et *orama*, vue, de *ora*, voir, proprement vue d'un temple). — B.-arts. Sorte de panorama circulaire, représentant l'intérieur d'un temple ou d'un grand édifice.

NÉORNIS s. m. (né-or-niss — du préf. *néo*, et du gr. *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, du groupe des fauvettes ou sylvies.

NÉOSSINE s. f. (né-o-si-ne — du gr. *neossion*, petit oiseau). Chim. Substance organique trouvée dans les nids de salanganes.

— **Encycl.** La *néossine* ressemble à la chondrine donnée par le squelette des plagiostomes. Elle est gélatineuse, transparente, insoluble dans l'eau, l'alcool et les acides étendus, l'ammoniaque et la potasse. Chaque nid en contient 95 pour 100. Elle est sécrétée par l'oiseau, d'après Everard Home; mais d'autres naturalistes pensent que cette matière est constituée par des fucus, et quelques-uns la croient formée par les parties molles de mollusques et de polypes auxquelles les salanganes font subir un commencement de déglutition.

NÉOTÉRIQUE adj. (né-o-té-ri-ke — du gr. *neoterios*, comparat. de *néos*, jeune, nouveau). Qui est nouveau, moderne. || Peu usité.

NÉOTHERMES s. m. pl. (né-o-tér-me — du préf. *néo*, et du gr. *thermos*, chaud). Nom donné à des bains chauds établis d'après un système nouveau.

NÉOTOME s. m. (né-o-to-me — du préf. *néo*, et du gr. *tomé*, section). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des rats.

NÉOTRAGUE s. m. (né-o-tra-que — du préf. *néo*, et du gr. *tragos*, bouc). Mamm. Genre de mammifères ruminants, formé aux dépens des antilopes, et comprenant deux espèces qui habitent l'Afrique tropicale.

NÉOTTIE s. f. (né-o-tié — du gr. *neotteia*, nid d'oiseau). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, type de la tribu des néottiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les forêts du centre et du nord de l'Europe. || On dit aussi **NÉOTTIDE**.

— **Encycl.** Les *néottiées* sont des plantes vivaces, à racines tubéreuses ou fasciculées, à feuilles la plupart radicales, à hampe nue ou portant des feuilles rudimentaires et réduites à une gaine écaillée et terminée par des fleurs en épi, auxquelles succèdent des capsules à trois valves, à une seule loge, renfermant un nombre considérable de graines très-petites. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, dont la plupart croissent en Amérique. La *néottie* ou nid d'oiseau dont son nom vulgaire à la forme de ses racines fibreuses, fasciculées et enchevêtrées; sa hampe, haute d'environ 0m,35, se couvre, en mai, de fleurs jaunâtres, nombreuses, en épi cylindrique; cette plante est assez commune dans nos pâturages. Parmi les espèces américaines, nous citerons la *néottie superba*, dont la hampe, haute de 0m,70, porte des fleurs d'un beau rouge écarlate.

NÉOTTIE, ÉE adj. (né-o-tié-é — rad. *néottie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *néottie*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre *néottie*.

NÉOTTOCRYPTÉ adj. (né-o-to-cri-pte — du gr. *neottos*, jaune d'œuf; *kryptos*, caché). Entom. Se dit des insectes qui déposent leurs œufs sous l'écorce des arbres.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

NÉOTYPE s. f. (né-o-ti-pe — du préf. *néo*, et de *type*). Minér. Variété de natrocalcite.

NÉOUVILLE ou **NEIGE-VIEILLE**, montagne de France (Hautes-Pyrénées), qui sépare les eaux qui vont à la Garonne par la Neste de celles qui vont à l'Adour par le gave de Pau. Son sommet, qui fut gravé pour la première fois par M. de Chausenque, atteint 3,092 mètres au-dessus de la mer. Du haut du Néouville, on peut contempler l'immense panorama de toutes les Hautes-Pyrénées. Comme point de partage des eaux, ce pic est un des plus importants des Pyrénées françaises.

NÉOZA s. m. (né-o-za). Bot. Nom donné, dans l'Himalaya, à une espèce de pin.

NÉOZOÏQUE adj. (né-o-zo-i-ke — du préf. *néo*, et du gr. *zôon*, être vivant). Géol. Se dit des fossiles organiques que l'on rencontre dans les terrains les plus récents et des terrains qui contiennent ces fossiles : *Fossiles Néozoïques*. *Terrains Néozoïques*.

NÉOZONZE s. f. (né-o-zon-ze). Fête que célébraient les Perses à l'équinoxe du printemps.

NÉPA s. m. (né-pa). Entom. Nom scientifique du genre *népe*.

— Bot. Syn. de *STILBÉ*.

NÉPAL, **NÉPAUL** ou **NEYPAL**, royaume de l'Indoustan, entre l'empire Chinois (Thibet) au N., l'Indoustan anglais (province Nord-Ouest) à l'O. et au S.-O., et la présidence de

Bengale au S.-E. et à l'E.; par 20° 20' et 30° 20' de latit. N. et 77° 40' et 85° 40' de longit. E.; 2,560,000 hab.; capitale, Calcutta. Les monts Himalaya, couverts de neiges continuelles, présentent sur la frontière du Népal quelques-uns des lacs plus majestueux sommets : tel est le Dhaulagiri, qui est peut-être le point le plus élevé de la chaîne. Une branche considérable de l'Himalaya parcourt le centre du pays, enveloppe la riche vallée du Népal propre et se prolonge de l'O. à l'E., sous le nom de Lamas-Dangra, dans le S.-E. de la contrée. L'inclinaison générale du pays est au S., vers le Gange; les principaux cours d'eau sont, en commençant à l'E. : le Conki, le Kosi, grosse de l'Arun et du Tombar; le Bagmati, le Gandak, qui reçoit la Tisoulganga, le Maritchangdi, la Settiganga, le Rapti oriental, le Barigar et le Rorikola; le Rapti occidental, qui s'augmente du Negopany, et les deux branches de la Gogra. Le climat, en général tempéré, est très-froid dans les montagnes du N.; l'air est sain; le sol, extrêmement fertile dans quelques endroits, est pierreux et maigre dans beaucoup d'autres, et l'agriculture n'est pas partout soignée. La principale production est le riz; viennent ensuite le froment, le maïs, le seigle, le sarrasin. Dans les bonnes expositions, on voit l'orange, les ananas, la canne à sucre, le cotonnier, le safran et le chanvre. Il y a des forêts considérables, surtout vers le S., dans la région basse nommée Torrayana; elles sont peuplées de chênes, d'obéniers, de bois de fer, de bambous. Les pâturages sont nombreux et excellents; on y élève de grands troupeaux de bêtes à cornes d'une très-belle race, des chevaux renommés originaires du Thibet, une race indigène de moutons qui donne une laine très-fine et des chèvres en assez grand nombre. Les forêts de Torrayana renferment des troupes de 200 à 300 éléphants; ce pays nourrit aussi des tigres, des léopards, des rhinocéros, des chacals et quantité d'abeilles qui donnent beaucoup de miel. Quelques rivières coulent de l'or; il y a des mines d'argent à l'O. de Noakote. Les montagnes élevées abondent en cuivre, fer et plomb; dans les autres, on trouve de l'arsenic, du soufre, du marbre, du jaspé, du cristal de roche, de la chaux et de l'ardoise. Le Népal fournit au Bengale de l'ivoire, de la cire, du miel, de la résine, des bois de construction, de la cannelle bâtarde, du cardamome et autres produits, et reçoit, en retour, des mousselines, des soieries, des velours, des épices, du tabac et des marchandises d'Europe. La population de cet État est composée d'Indous, de Niouars, qui paraissent provenir d'un mélange de Mongols et des basses classes des Indous; de Dhenouars et de Mandjys, qui habitent dans la partie occidentale et parlent un dialecte particulier nommé kachpouara, enfin des Porbotis, habitants des montagnes. La religion dominante est le brahmanisme. On y parle cinq idiomes, mais l'indoustan est généralement compris dans toute la contrée. Le Népal se divise en neuf parties : le Népal propre, le territoire des vingt-quatre rajahs, le territoire des vingt-deux rajahs, le district de Mokwanpur, le pays des Hirats, les districts de Khatang, Tchéyanpor, Saptari et Morang.

L'histoire ancienne de cette contrée est peu connue; selon la tradition, la vallée du Népal fut autrefois un lac qu'une divinité du pays dessécha. Les Népalis produisent une longue liste de princes qui les auraient gouvernés; ce qu'il y a de certain, c'est que ce pays a porté les noms de Siddou-Bottipour et de Dekari-Tapou. Horsingio, descendant des princes d'Oude, y entra, au commencement du XIV^e siècle, avec une armée considérable et le soumit entièrement; ses descendants y régnèrent jusqu'en 1768, époque à laquelle Forthi-Narain, rajah de Gorkha, mit fin à cette dynastie en réunissant le Népal à ses États; son fils Bellador-Chah, qui lui succéda en 1771, accrût beaucoup ses domaines et mourut en 1775; quarante-six petits chefs voisins furent successivement réduits à l'obéissance et leur territoire annexé à la principauté du Népal. Ces succès envirent le rajah, qui eut la témérité d'envoyer dans le Thibet, en 1790, une armée qui pillait Tchou-Lombou, alors résidence du grand lama; cette insulte fut bientôt vengée par l'empereur de la Chine, qui, en 1792, fit envahir le Népal par une armée de 70,000 hommes et força le rajah à restituer les objets pillés et à reconnaître tributaire de la Chine. Malgré le traité de commerce conclu, en 1801, entre les Anglais et le rajah du Népal, la guerre ne tarda pas à éclater entre ces deux puissances; à l'occasion de la possession de la Torrayana; les Anglais entrèrent dans celle-ci en 1814; le rajah demanda la paix. La Torrayana, à l'exception du district de Morang, fut cédée aux vainqueurs et à leurs alliés, et les Anglais gardèrent aussi le Kamaon. Le rajah mourut avant la ratification de ce traité et ne laissa, pour lui succéder, qu'un fils âgé de trois ans; la régence refusa de ratifier le traité. La guerre recommença en 1816, et la paix fut promptement conclue aux conditions déjà stipulées. Le Népal obéit depuis lors à un rajah absolu qui, cependant, subit l'influence du résident anglais.

NÉPALAIS s. m. (né-pa-lé). Linguist. Langue parlée dans le Népal ou Népal.

NÉPA-PANTOTOTL s. m. (né-pa-pant-to-totl). Ornith. Espèce de canard du Mexique.

NÉPAUL s. m. (né-pol). Ornith. Nom d'une espèce du genre *tragopan*.

NÉPAUL, contrée de l'Indoustan. V. **NÉPAL**.

NÉPE s. f. (né-pe — lat. *nepa*, même sens). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des hydrocoris, type de la tribu des népides, comprenant trois espèces dont le type est commun en France : *Les Népides habitent les eaux dormantes*. (E. Desmarest.) *Les Népides, les randrès sont souvent chargées de ces parasites que la plupart des observateurs ont pris pour des aïus*. (Walckenaer.)

— **Erpét.** Espèce de vipère de Madagascar.

— **Encycl.** Les *népides* ou punaises d'eau sont des insectes carnassiers qui se distinguent par leurs antennes très-courtes, cachées dans des cavités au-dessous des yeux, et par deux tiges à l'abdomen, constituant un siphon respiratoire. Il en existe plusieurs groupes; il y a les népides, pourvues de pattes grêles, la jambe se repliant sous la cuisse comme chez les mantides; ces insectes déposent leurs œufs par plaques sur les plantes aquatiques ou sur les pierres, et plusieurs d'entre eux les portent sur leur dos. Les randrès ont le corps long et mince et de très-grandes pattes; les *népides*, le corps assez large et tout plat. Les bélostomes, les géants de l'ordre des hémiptères, sont particulièrement les plus chauds du monde. On en a découvert une espèce en Algérie. Les notonectes sont les vrais nageurs de la famille des népides; ils ont une grosse tête, des pattes antérieures courtes, des pattes postérieures en longues rames. On distingue les corises, ayant des tarses antérieurs d'un seul article, et nageant sur le ventre, et les notonectes, ayant des tarses de deux articles et un corps très-convexe; ils nagent sur le dos. On les a nommés quelquefois les punaises à avirons. Les corises et les notonectes attachent leurs œufs sur les plantes aquatiques. Dans les lacs du Mexique, et principalement dans le lac Tezcucuo, abonde une espèce de notonecte et une espèce de corise; à une époque de l'année, les habitants du voisinage fauchent les herbes chargées des œufs de ces insectes. Les œufs détachés sont convertis ensuite en une sorte de farine dont on fabrique des galettes ou du pain que l'on appelle dans le pays du nom de *haute*, et que l'on vend sur les marchés de Mexico. Ce pain, assurant des voyageurs, n'est pas désagréable à manger, malgré une saveur de poisson assez prononcée. L'usage de cet animal existait parmi les anciens Aztèques; il s'est transmis chez les nouveaux habitants du Mexique.

NÉPENTHES s. m. (né-pa-nthé). Bot. V. **NÉPENTHES**.

NÉPENTHÉ, ÉE adj. (né-pa-nthé — rad. *népenthés*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *népenthés*. || On dit aussi **NÉPENTHACE**.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *népenthés*.

NÉPENTHES s. m. (né-pa-nthés — gr. *népenthés*; de *né*, sans, et *penthos*, douleur, affliction, deuil). Antiq. gr. Rome, contre la tristesse, dont il est parlé dans Homère : *Plaine prétend que les NÉPENTHES, dont Homère exagère les vertus, n'était autre chose que le vin*. (A. Ricard.)

— Bot. Genre de plantes, type de la famille des *népenthés*, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent dans l'Asie tropicale et à Madagascar : *Les fleurs des NÉPENTHES sont en grappe ou en panicule*. (P. Duchartre.) || On dit aussi **NÉPENTHÉ**.

— **Encycl.** Homère (*Odyssée*, ch. IV) raconte que Télémaque, se trouvant à la cour de Ménélaos, où l'on entretenait de ceux qui avaient péri dans la guerre de Troie, et dont le souvenir faisait couler des larmes de tous les yeux, but avec les autres convives un vin qui fut présenté par Hélène, et dont l'effet fut de chasser la tristesse. La belle princesse avait versé dans ce vin certaine drogue qu'elle avait reçue de l'Égyptienne Polydama, épouse de Thonis, et qui avait une vertu « contre le chagrin et la colère », dit le texte. La terre d'Égypte, en effet, ajoute le poète, produit beaucoup de drogues, les uns saluaires, les autres nuisibles, et les médecins de ce pays sont, de tous, les plus habiles.

Depuis de longs siècles, les commentateurs et les philologues ne cessent de s'exercer sur ce texte, sur le mot *népenthés* en particulier. Ils cherchent ce que peut être cette drogue si efficace contre la tristesse. C'est l'opium des Orientaux, disent les uns, ou c'est du moins une substance tirée d'une variété de pavot. Ils appellent leur opinion sur un passage de Plinie, passage dans lequel ils croient reconnaître, sous le nom de *népenthés*, une espèce de pavot. Ainsi pensent Villosion, Kurt-Sprengel, Pierre La Sègne (*De Homeri nepenthe*); M. A.-L. Marquis (*Recherches sur le nepenthe d'Homère*), etc. Ce dernier dit pourtant que ce pourrait être la une simple fiction poétique. C'est le haschich, disent les autres; c'est une espèce de buglose, avait

soutenu Dioscoride, bien longtemps avant eux tous, et le Père Hardouin, marchant à sa suite, dans ses *Notes sur Plinie*, nommait formellement la bourrache. D'après Virey (*Bulletin de pharmacie*), c'est l'*Hyoscyamus datura* de Forskall, ou le bangi de l'Orient, espèce de chanvre qui se fume comme le tabac, avec d'autres végétaux stupéfiants. Toutes ces opinions ont ce point commun que toutes votent dans le *népenthés* une plante ou une drogue tirée d'une ou de plusieurs plantes. M^{me} Dacier est d'un autre avis : elle pense que le *népenthés*, dans la pensée d'Homère, n'était que le charme de la conversation et les récits enchanteurs de la belle Lécédémone. Voici comment elle traduit le passage de l'*Odyssée* qui a donné lieu à toutes ces discussions : « Cependant, la fille de Jupiter, la belle Hélène, s'avisa d'une chose qui fut d'un grand secours : elle mêla dans le vin qu'on servait à table une poudre qui assoupissait le deuil, calmait la colère et faisait oublier tous les maux. Celui qui en avait pris dans sa boisson n'aurait pas versé une seule larme dans toute la journée quand son père et sa mère seraient morts, qu'on aurait tué en sa présence son frère ou son fils unique et qu'il l'aurait vu de ses propres yeux. Telle était la vertu de cette drogue, que lui avait donnée Polydama, femme de Thonis, roi d'Égypte, dont le fertile terroir produit une infinité de plantes bonnes et mauvaises, et où tous les hommes sont excellents médecins, et c'est de la qu'est venue la race de Péon. » Sans parler des nombreuses irrégularités de la traduction, il est bien étrange de supposer que, sous un texte si précis, le naïf Homère ait voulu cacher une allégorie si alambiquée. Mais, pour la justification de M^{me} Dacier, il est nécessaire de rappeler que ce n'est pas elle qui a fait cette belle trouvaille; son interprétation, si bizarre qu'elle soit, remonte à une assez haute antiquité : on la trouve dans Plutarque, dans Athénée et dans Philostrat. La poudre est de l'invention de M^{me} Dacier; mais une chose qu'elle a très-bien vue, c'est que le mot *népenthés*, dont nous avons fait un substantif, n'est qu'une épithète exprimant les propriétés calmantes de la substance indéterminée à laquelle on l'applique; Homère n'a donc pas donné le nom de la drogue à laquelle nous avons appliqué celui de *népenthés*. Quant à disputer sur la nature de cette drogue, nous le croyons tout aussi inutile que de disserter sur la poudre de perlimpinpin ou sur toute autre drogue créée par l'imagination des conteurs; il est plus que probable que ce nom, qu'on cherche avec acharnement, Homère ne le savait pas; et la preuve, c'est qu'il ne l'a pas dit.

Linne n'en a pas moins donné ce nom de *népenthés* à un genre de plantes orientales fort curieuses. Avant lui, Plinie avait donné le même nom à une plante narcotique aujourd'hui inconnue. Les caractères généraux du *népenthés* de Linne sont : calice à quatre sépales étalés, persistants; étamines monadelphes; ovaires supérieurs, tronqués au sommet; stigmate quadrilobé, persistant; capsules à quatre loges polyspermes; graines ailées. La tige a besoin de support et s'appuie sur les arbres qui l'avoiennent. Les feuilles sont alternes, entières, ovales, lanecolées, et présentent, par la singularité de leur structure, une des formes les plus curieuses du règne végétal; l'extrémité de leur nervure médiane ou leur limbe se prolonge en vrille; cette vrille se dilate à son extrémité, de manière à former une urne, ou petite cruche, membraneuse et granuleuse à l'intérieur, munie de son couvercle, laquelle s'ouvre et se referme à différentes heures du jour et contient une liqueur visqueuse et sucrée, dans laquelle n'est point un amas de rosée, mais bien une excretion de la feuille elle-même. Le végétal en fait provision surtout pendant la nuit, et à la fin de la journée il en reste toujours au moins la moitié, en sorte qu'il n'en est jamais complètement dépourvu. Comme ces réservoirs ne sont jamais à sec, il s'y développe plusieurs espèces de petits versmeux qui y naissent, y vivent et y meurent.

On a signalé plusieurs espèces de *népenthés*, dont les plus remarquables sont : le *népenthés* de l'Inde, appelé aussi le *népenthé distillatoire*; le *népenthé* de Madagascar et le *népenthé* à feuilles en ampoule, de la Cochinchine et des Moloues.

Le *népenthé distillatoire* ou de l'Inde a une racine charnue, d'où naissent à une faible hauteur de 0m,30 à 0m,35 portant des feuilles dont la cavité cylindrique a environ 0m,08 de profondeur, sur 1 diamètre de 0m,02 à 0m,03. Cette cavité est colorée intérieurement en bleu; un couvercle orbiculaire est adapté à ses bords, qui sont lisses et bien dressés. Les fleurs sont petites et de peu d'effet; elles sont disposées en panicule ou en épi terminal. Dans les lieux où elle croît naturellement, cette espèce aime les endroits humides et ombragés, ce qui contredit quelque peu la théorie providentielle, d'après laquelle cette plante aurait été créée à l'usage des voyageurs altérés. Sous nos climats, on place les *népenthés* dans la terre aux orchidées, en se servant pour la terre de tourbe brute, tourbeuse et mêlée de mousse. Le *népenthés* de Madagascar, originaire de l'île dont porte le nom, a une tige haute de 0m,30 à 0m,40. Ses feuilles, très-grandes, portent des urnes rétrécies à la base, d'une couleur jaune tirant sur le rouge, garnies à l'orifice

d'un rebord saillant et strié. Le seul endroit de l'île où l'on ait trouvé jusqu'ici cette espèce de *népenthès* est une petite vallée, non loin de la rivière de Tamatave, d'une demi-lieue de long sur un quart de large, bordée de tous côtés par des collines boisées. Elle pousse là en abondance, dans un terrain arénacé, noirâtre. Au moment où le jour paraît, les urnes, entièrement remplies d'eau, sont fermées hermétiquement. Par les opercules qui les surmontent, leur poids a fait fléchir les feuilles, au point qu'elles reposent sur le sol. On ne saurait alors soulever l'opercule et ouvrir l'urne sans déchirer celle-ci. Vers huit heures, on peut saisir quelques mouvements contractiles à la périphérie des opercules; ceux-ci commencent à se disjoindre; en même temps les feuilles s'élèvent, peu à peu, au-dessus de la terre. Au bout d'une heure, les urnes sont entièrement ouvertes et l'évaporation les allège rapidement de leur contenu, ce qui permet aux feuilles de reprendre leur position normale sur la tige. Vers les trois heures de l'après-midi, les deux tiers de l'eau ont disparu; alors l'évaporation se ralentit et les urnes commencent à se refermer. A partir de cinq heures, tous les opercules sont abaissés et les urnes peuvent se remplir de nouveau. Chaque jour, invariablement, les mêmes phénomènes se reproduisent.

Le *népenthès* à feuilles en ampoules ne se distingue du précédent que par la forme de ses urnes, qui sont allongées, ventrues et munies d'un rebord saillant.

On ne sera pas surpris, sans doute, d'apprendre que des plantes aussi curieuses soient chez les Orientaux un objet de superstition. Lorsque sévit une sécheresse extraordinaire et que la terre, dévorée par les rayons d'un soleil brûlant, est menacée de stérilité, les Indiens coupent les urnes et répandent l'eau qu'elles contiennent, persuadés que c'est un moyen infaillible d'amener la pluie. Par contre, si la pluie menace de se prolonger au-delà du temps nécessaire, ils se gardent bien de toucher aux *népenthès*, car une seule goutte de l'eau que leurs feuilles contiennent, renversée à terre, amènerait infailliblement un nouveau déluge.

L'eau du *népenthès* a, pour les peuples de l'Orient, une foule de propriétés, et passe pour être efficace contre un grand nombre de maladies. On la verse sur la tête des enfants lorsqu'ils sont malades et on la fait boire aux adultes dans le même cas. La science médicale européenne n'a pas admis ces propriétés merveilleuses; cependant on a constaté que les remèdes aux végétaux sont astringents et leurs feuilles rafraîchissantes; on en retire une eau qui est quelquefois employée dans les fièvres ardentes et contre les inflammations de la peau.

NÉPENTHES (LE), recueil de nouvelles et d'articles de critique, par M. Lewe-Weimar (1833, 2 vol. in-8°). Le titre est ce qu'il y a de plus remarquable dans ce volume; il est assurément peu modeste, si l'auteur s'est souvent, en le choisissant, de ce qu'Homère dit des extraordinaires vertus du *népenthès*, mais surtout s'il connaissait l'interprétation de Mme Daclot, qui attribue toutes ces extraordinaires vertus aux contes que la belle Hélène faisait aux convives de son mari. Comme, des trois quarts ne sont que contes et nouvelles, il semble bien qu'il a voulu dire par là que son livre serait ce qu'il n'a été pour personne, un baume souverain contre l'ennui et tous les maux d'ici-bas. Aux lettres, ce titre a semblé dans le temps quelque peu présomptueux; aux illettrés, en plus grand nombre naturellement, il a semblé obscur ou tout à fait inintelligible; il était donc excessif ou mal choisi.

NEPER ou **NAPIER** (Joan), baron de Merchiston, célèbre mathématicien écossais, inventeur des logarithmes, né en 1550, mort en 1617. Il paraît avoir eu une existence très-tranquille, car on n'en connaît aucun détail. L'ouvrage où il expose son invention a été intitulé : *Logarithmorum canonis descriptio, seu arithmeticonum supputationum mirabilis abbreviatio, ejusque usus in utraque trigonometria, ut etiam in omni logistica mathematica amplissimi, facillimi et expeditissimi explicatio, auctore ac inventore Joanne Nepero barone Merchistonii, Scoti*. La première édition est de 1614.

Les connaissances mathématiques de Neper étaient bien loin d'être aussi étendues qu'on est naturellement porté à le supposer par les difficultés apparentes que présentait l'établissement des tables qu'on lui doit; la méthode qu'il a suivie pour les construire est extrêmement ingénieuse, mais elle le dispensait de toute théorie. Non-seulement Neper ne songeait en aucune façon à la quadrature de l'hyperbole ou calculant ses logarithmes, qu'on a nommés hyperboliques, mais il lui eût été même assez difficile d'en indiquer ce que nous nommons la base; quant à en imaginer le développement en série, il en était encore plus éloigné. Le progrès des sciences a été si rapide à partir de 1600, que la confusion s'établit naturellement quand on néglige de remonter aux sources. Voici le procédé qu'employa Neper pour former la progression géométrique dont les termes devaient occuper l'une des colonnes de sa table. La raison de cette progression, qu'il faisait décrois-

sante, étant supposée $1 - \frac{1}{n}$, chaque terme devait être égal au précédent, diminué de sa n partie; le calcul n'exigeait donc que de simples soustractions. Les progressions de Neper sont :

$$0, 1, 2, 3, \dots,$$

pour la progression par différence, et

$$10^0, 10^0(1 - \frac{1}{10^n}), 10^0(1 - \frac{1}{10^n})^2, \text{etc.},$$

pour la progression par quotient, de sorte que le logarithme croissait quand le nombre augmentait. On voit que le module du système était — 1.

Pour former la table des logarithmes sinus, Neper démontrait que $\log \sin A$ est compris entre $(1 - \sin A)$ et $(\cos A - 1)$. En conséquence, pour calculer $\log \sin A$, il prenait les moyennes arithmétique et géométrique entre $(1 - \sin A)$ et $(\cos A - 1)$, pour s'assurer qu'elles différaient peu l'une de l'autre, et gardait dans ce cas la moyenne géométrique pour la valeur de $\log \sin A$. Cette moyenne géométrique est

$$1 - \sin A \\ \sqrt{\sin A}$$

elle n'exigeait donc pas un calcul bien long. Neper paraît être le premier savant qui ait substitué le calcul décimal au calcul des fractions ordinaires.

On connaît les analogies (proportions) qui portent son nom et qui servent à calculer les extrêmes de cinq parties consécutives d'un triangle sphérique, connaissant les trois intermédiaires.

Neper eut le plaisir de voir son invention adoptée par Briggs, professeur de mathématiques à l'université d'Oxford, qui fit exprès le voyage d'Édimbourg pour venir en conférer avec lui et lui soumettre ses idées pour l'établissement des tables des logarithmes vulgaires. Les calculs projetés devaient exiger des extractions de racines cinquièmes; Neper indique le moyen de tout ramener à des racines carrées.

Il est remarquable que l'ouvrage de Neper contient déjà les idées de fluxions, de fluentes et d'incrément infinitésimaux; et que l'auteur, comme Newton devait le faire systématiquement plus tard, emploie souvent dans ses explications des images tirées de l'ordre des faits dynamiques.

NÉPÉRIEN, **IEENNE** adj. (né-pé-ri-ain, ri-ène — de Neper, n. pr.). Mathém. Qui a été inventé par Neper : *Logarithmes NÉPÉRIENS*. *La Baguette népérienne*. Sorte de règle à calcul.

NÉPES s. m. (né-pèss — du lat. *nepe*, scorpion). Entom. Espèce de scorpion aquatique.

NÉPÈTE s. f. (né-pète — de *Nepeta*, ville de Toscane, où croît l'espèce type). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, type de la tribu des népétées, comprenant une trentaine d'espèces qui habitent les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie : *Les NÉPÈTES croissent en abondance dans les terrains humides et sablonneux, sur les rives des torrents*. (C. d'Orbigny.)

— Encycl. Les *népètes* sont des plantes à tige tétragone et à feuilles opposées; les fleurs ont un calice cylindrique, à cinq dents; une corolle à deux lèvres; la supérieure échancrée, l'inférieure en trois lobes; le médian arrondi, concave et crénelé, les deux latéraux très-petits et réfléchis en dehors. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart croissent en Europe. La plus connue est celle qui est désignée sous le nom de catseïre. Nous citerons encore la *népète lancéolée*, fleurs blanches ou rougeâtres tachées de pourpre, à odeur très-forte, et qui croît dans les lieux arides et sablonneux des contrées méridionales de l'Europe; la *népète violacée*, à fleurs blanchâtres ou d'un bleu violet, qui habite l'Espagne et le Roussillon; la *népète tubéreuse*, à fleurs accompagnées de bractées violacées, qui croît en Espagne, en Portugal et à Népès.

NÉPETE ou **NÉPETUM**, aujourd'hui *Nepi*, ancienne ville d'Etrurie, au S., entre Veies et Faleries. Sous l'empereur Justinien Jr, Narsès s'en empara, après avoir vaincu Totila, roi des Ostrogoths.

NÉPÉTÉ, ÉE adj. (né-pé-té — rad. *népète*). Bot. Qui se ressemble ou qui se rapporte à la népète.

— s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre *népète*.

NÉPÉTÈLE s. f. (né-pé-tè-le — rad. *népète*). Bot. Nom spécifique d'un cataïre.

NÉPHALÈ s. m. (né-fa-le — du gr. *nephele*, nébuleux; *phuton*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

NÉPHÉLAPHYLLE s. m. (né-fa-lé-fi-le — du gr. *nephele*, nébuleux; *phylon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

NÉPHELE s. f. (né-fé-le). Bot. Espèce du genre euphorbe.

NÉPHELEGÈRETE adj. m. (né-fé-lé-jé-rète — gr. *nephelegere*, de *nephele*, nuage; *ageiro*, je rassemble). Mythol. gr. Epithète donnée à Jupiter.

NÉPHELIBATE adj. (né-fé-li-ba-te — du gr. *nephele*, nuage; *bates*, qui marche). Mot créé par Rabelais, et appliqué à un peuple imaginaire qui marche à travers les nues.

NÉPHELIE s. f. (né-fé-li — du gr. *nephele*, nuage). Bot. Genre de plantes herbacées qui croissent aux Moluques.

— Encycl. Les *népéliés* sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, imparipennées; les fleurs, unisexuées et monoïques, sont disposées en capitules dont la réunion forme des grappes également monoïques. Elles ont un calice monopétale, campanulé, et sont dépourvues de corolle. Les mâles ont un calice à cinq dents, et cinq étamines, à anthères bifides à la base. Les femelles ont un calice à quatre dents; un pistil formé de deux carpelles surmontés chacun de deux styles et de deux stigmates simples. Le fruit se compose de deux drupes secs, ovoides, muriqués et monospermes. Ce genre ne renferme qu'une espèce qui croît aux Moluques. Elle a, dans son port, beaucoup d'analogie avec les lampourdes; la pulpe de son fruit est acide et sert à apaiser la soif des malades atteints de fièvres malignes; on l'emploie aussi contre la dysenterie.

NÉPHELIM s. m. pl. (né-fé-limm). Nom donné, dans la Bible, aux enfants nés du commerce des anges avec les filles des hommes.

NÉPHELINE s. f. (né-fé-li-ne — du gr. *nephele*, nuage, brouillard). Minér. Silicate d'alumine naturel.

— Encycl. Ce silicate se trouve cristallisé en prismes hexagonaux dans plusieurs lieux, tels que le Vésuve, l'Odenwald, Löbau en Lantitz, Fredericksvørn en Norvège, Brévig en Norvège, Minsk dans l'Oural, Magnet-Cove, Arkansas. On a encore donné à ce minéral les noms de sommité, cavolinite, beaudinite,

éololite, fettstein et pierre grasse. La *népéline* est un silicate qui cristallise en prismes du système hexagonal offrant la combinaison «P, OP, P, la plus souvent cependant sans P; quelquefois, par hasard, avec les faces «P₂, «F 3/2 et d'autres. Pour P, la longueur de l'axe vertical est de 0,378. Angle P : P dans les arêtes terminales = 139° 19', dans les arêtes latérales = 89° 4'; clivage imparfait parallèle à OP et à «P. Quelquefois la *népéline* est en masse compacte ou en colonnes minces. Sa dureté = 5,5-6; sa densité varie de 2,5 à 2,64; son éclat est vitreux ou gras. Elle est incolore, blanche ou jaunâtre; les variétés massives sont vert foncé, verdâtres, gris bleutés, brunâtres et rouge brique. Elle est tantôt transparente, tantôt opaque. Elle est cassante; sa cassure est subconchoïdale.

Le nom de *népéline* comprend surtout les variétés incolores et cristallines, et le nom d'*éololite* les variétés grossièrement massives dont l'éclat est gras.

Au chalumeau, la *népéline* fond avec difficulté en un verre visqueux. L'*éololite* fond facilement. L'une et l'autre fondent facilement avec le borax, et fournissent avec la solution de cobalt une coloration bleu grisâtre, surtout apparente sur les arêtes fondues. L'une et l'autre se gélatinisent aisément au contact des acides minéraux énergiques, tels que l'acide azotique ou l'acide chlorhydrique.

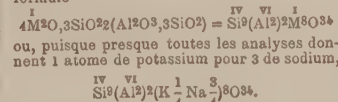
— ANALYSES. 10° De *népéline*, a du Vésuve (Scheerer); β de la dolérite de Katzenbuckel dans l'Odenwald (Scheerer); γ de Löbau en Lantitz (Heidepriem).

20° D'*éololite*, a de Fredericksvørn en Norvège (Scheerer); β de Brévig en Norvège (Scheerer); γ de Minsk dans l'Oural (Scheerer); δ de Magnet-Cove dans l'Arkansas (Smith et Brush).

	Népéline.			Éololite.				
	α	β	γ	α et β	β	γ	δ	
Silice	44,04	43,70	43,50	45,23	45,53	44,46	44,18	44,46
Alumine	34,06	32,31	32,33	32,66	32,06	31,84	33,18	39,97
Oxyde ferrique . .	0,44	1,07	1,42	0,56	1,41	1,11	0,69	2,09
Soude	15,91	15,83	14,13	15,71	15,97	15,71	15,86	15,61
Potasse	4,52	5,60	5,03	5,66	4,78	5,17	5,75	5,91
Chaux	2,01	0,84	3,55	0,33	0,40	0,28	0,29	0,66
Magnésie			0,11					
Eau	0,21	1,39	0,32	0,61	0,78	2,07	0,45	0,95
TOTAL	101,19	100,74	100,39	100,76	100,91	100,64	100,47	100,65

Scheerer a trouvé aussi des traces de sulfates dans la *népéline*. Broméïs y a trouvé des traces de chlorures.

Les précédentes analyses conduisent à la formule



La proportion de chaux est variable et insignifiante.

La *népéline* se rencontre en cristaux dans les anciennes laves du Vésuve, mélangée au mica et à l'idocrase, etc. On la trouve aussi à Capri di Bove, près de Rome, et dans les autres localités que nous avons déjà mentionnées. L'*éololite* se trouve empâtée dans la syénite à base de zircon à Brévig, Stavorn et Fredericksvørn, en Norvège. On la trouve aussi mêlée au feldspath, au mica, au zircon, au pyrochlore, etc., dans les montagnes limes en Sibérie. Elle est également disséminée à Lichtfeld, dans l'Etat du Maine, avec la concolorite, et dans les montagnes Ozark, Arkansas, avec la brookite et la schorlomite.

La *népéline* et l'*éololite* s'altèrent facilement en produisant des zéolites, comme la bergmanite ou la hamsonite. La forte proportion de soude que contiennent ces minéraux les rend très-propres à ce mode de transformation.

La greesckite, minéral gris verdâtre, cristallisé en prismes à six pans d'un éclat gras, a été reconnue par Blum être une pseudomorphe de la *népéline*, dont elle diffère spécialement par 4,35 pour 100 d'eau qu'elle renferme en plus. Blum considère également la liebenérite comme un produit pseudomorphe semblable.

NÉPHELINIQUE adj. (né-fé-li-ni-que — rad. *népéline*). Minér. Qui renferme de la *népéline*.

NÉPHELION s. m. (né-fé-li-on — mot gr. qui signif. petit nuage). Chir. Petite tache d'apparence nébuleuse, qui se développe entre la première lame de la cornée et la conjonctive, et qui succède d'ordinaire à une ophthalmie chronique.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des perlions.

— Bot. Genre d'arbres de la famille des sapindacées, tribu des sapindées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

— Encycl. Bot. Les *népéliés* sont des plantes qui ressemblent beaucoup aux lampourdes, par leur aspect extérieur et leurs caractères essentiels. Ils s'en distinguent surtout par leurs feuilles alternes et imparipennées; leurs fleurs déclinées; les mâles présentant un calice à cinq dents et étant dépourvus de corolle; les femelles également privées de corolle, mais ayant un calice à quatre dents, deux ovaires surmontés chacun d'un style bifide. Le fruit se compose de deux akènes osseux, secs, muriqués, monospermes. L'espèce type du genre croît aux îles Moluques; la pulpe de son fruit est acide et sert à apaiser la soif des malades atteints de fièvres malignes; on l'emploie aussi contre la dysenterie.

NÉPHELIS s. m. (né-fé-lis). Anél. Genre de la famille des hirudiniens, formé aux dépens des sangsues, et dont l'espèce type habite les eaux douces de l'Europe. Syn. d'*ARRODELLE* et de *HELLOU*.

— Encycl. Les *népélis* sont des annélides à corps allongé, assez déprimé, rétréci graduellement en avant, obtus en arrière, un peu mou, composé d'une centaine d'anneaux égaux et peu distincts; elles ont une ventouse orale, peu concave, la lèvre supérieure avancée et terminée par un segment grand et obtus; la bouche relativement très-grande; huit yeux très-distincts; la ventouse anale moyenne, obliquement terminale; l'anus assez grand, semi-lunaire et très-apparent. L'espèce type de ce genre est la *népélis commune*, appelée aussi *éropdelle* ou *sangsue à huit yeux*; on la trouve dans les eaux douces d'une grande partie de l'Europe. Elle se nourrit de planaires, de petites crustacées, tels que les monolécas, d'animaux inférieurs, et probablement aussi de lymnées, de planorbes et autres petits mollusques. Elle présente plusieurs variétés.

NÉPHELOCOCYGGIE, c'est-à-dire *Ville des coucous dans les nues*, ville imaginaire inventée par Aristophane dans sa comédie des *Oiseaux*. Il la fait bâter par les coucous, qui se proposent de l'ériger en capitale de leur empire. Néphelococcygie, ou Coucouville-les-Nues, coupe le chemin de l'Olympe; ne recevant plus la fumée des sacrifices, les pauvres immortels meurent de faim et sont obligés de capituler. Au XVII^e siècle, un auteur comique, Pierre Le Loyer, composa une pièce intitulée *Néphelococcygie*, imitation indirecte de la pièce d'Aristophane. Passerat, même époque, avait célébré les *Métamorphoses d'un homme en oiseau*, petit chef-d'œuvre de grâce et d'enjouement. L'homme métamorphosé est un bourgeois de Corinthe, vien-

lard riche et quintex, qui s'avise de prendre une jeune femme accorte et subtile. Un beau matin, elle l'abandonne. Le pauvre mari perd la tête et, après sept jours de courses et de jeûnes, le ciel, qui a pitié de lui, le change en coucou. Pierre Le Loyer tourne en ridicule ces hommes - oiseaux de Passerat. Il suppose dans sa pièce que ce peuple ailé, né d'un nid de guerre par Priape, se bûit en l'air une ville formidable. Le chemin du ciel en est intercepté, et l'Olympe, où les vivres ne peuvent plus parvenir, comme dans les *Oiseaux* d'Aristophane, capitule. On négocie et tout se termine par le mariage du dieu Coucou, patron de la cité, avec Zelotypie, fille de Jupiter.

NÉPHÉLOÏDE adj. (né-fé-lo-i-de — du gr. *nephelô*, nuage; *eidos*, aspect). Qui a l'apparence d'un nuage.

— Méd. Soit dit de l'urine quand elle est couverte d'un nuage blanchâtre.

NÉPHÉLOMANCIE s. f. (né-fé-lo-man-si — du gr. *nephêlô*, nuage; *manêia*, divination). Art de prédire l'avenir par l'inspection des nuages.

NÉPHESE s. f. (né-fé-ze — du gr. *nephos*, nuage). Entom. Syn. de RICANIE.

NÉPHODE s. m. (né-fô-de — du gr. *nephôdês*, sombre, nuageux). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type habite l'Europe méridionale et surtout les îles de la Méditerranée.

NÉPHOSCOPE s. m. (né-fô-sko-pe — du gr. *nephos*, nuage; *skopô*, j'examine). Physiq. Instrument dont on se sert pour étudier la marche des nuages.

NÉPHRALGIE s. f. (né-fral-jik — du gr. *nephros*, rein; *algos*, douleur). Méd. Douleur nerveuse des reins.

— Encycl. Cette maladie est rare et ne se manifeste guère que comme effort de l'hystérie et de l'hypochondrie. Elle consiste en une douleur plus ou moins vive de la région lombaire, accompagnée de tremblement, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et dans quelques cas de vomissements opiniâtres. On combat la *néphralgie* par tous les moyens antispasmodiques et calmants, que l'on oppose généralement aux irritations nerveuses, et notamment par les émulsions opiacées, les applications émollientes, les embrocations huileuses et narcotiques, les bains généraux, etc.

NÉPHRALGIQUE adj. (né-fral-jik — rad. *néphralgie*). Méd. Qui tient de la *néphralgie*: Douleur *NÉPHRALGIQUE*.

NÉPHRÉLITE s. f. (né-fré-li-te — du gr. *nephros*, rein; *lithos*, pierre). Minér. Espèce de serpentine.

NÉPHRELMINTHIC adj. (né-frél-mint-hik — du gr. *nephros*, rein; *helmins*, *helminthos*, ver). Pathol. Qui est causé par des vers contenus dans les reins.

NÉPHREMPHAXIE s. f. (né-fran-fra-ksé — du gr. *nephros*, rein; *emphraxia*, obstruction). Pathol. Engorgement, obstruction des reins.

NÉPHRÉTIE s. f. (né-fré-si). Pathol. Syn. de NÉPHRITIS.

NÉPHRÉTIQUE adj. (né-fré-ti-ke — gr. *nephritikos*; de *nephros*, rein). Méd. Qui appartient aux reins : Douleur *NÉPHRÉTIQUE*. Colique *NÉPHRÉTIQUE*.

— Pharm. Qui est employé contre la colique néphrétique : Remède *NÉPHRÉTIQUE*.

— Bot. Bois *néphrétique*. Nom vulgaire du bois de ben.

— Substantif. Malade atteint de la colique néphrétique : Un *NÉPHRÉTIQUE*. Une *NÉPHRÉTIQUE*.

— s. m. Remède employé contre la colique néphrétique : Employer les *NÉPHRÉTIQUES*.

— s. f. Minér. Jade oriental, considéré autrefois comme un amulette contre les coliques néphrétiques.

NÉPHRÉTITE s. f. (né-fré-ti-te). Minér. Stéatite verte translucide. || Nom donné à quelques variétés de serpentine.

NÉPHRIDIE s. f. (né-frî-di — du gr. *nephros*, rein; *idea*, forme). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des crabroniens.

NÉPHRINE s. f. (né-frî-ne — du gr. *nephros*, rein). Chim. Syn. d'URÉE.

NÉPHRITE s. f. (né-frî-te — du gr. *nephros*, rein). Méd. Inflammation des reins : L'habitude de coucher sur la plume, en augmentant la transpiration cutanée, dispose à la *NÉPHRITE*. (Chomel). Les *NÉPHRITES* aiguës ne sont mortelles que par la complication de l'inflammation des principaux viscères. (Broussais.)

— Encycl. Pathol. Il y a deux grandes espèces de *néphrite* : les *néphrites* interstitielles et les *néphrites* albumineuses.

1° *Néphrites interstitielles*. Elles comprennent trois variétés qui sont : a. la *néphrite* simple ou aiguë; b. la *néphrite* métastatique; c. la *néphrite* chronique.

— a. *Néphrite simple ou aiguë*. Elle survient à la suite des contusions, des traumatismes, à la suite des irritations des conduits excréteurs, causées par des calculs du bassi-

net ou des urètres, à la suite de la rétention de l'urine, dans le cours des maladies de la moelle épinière, etc. Le plus souvent sa cause sera évidente à l'autopsie; mais, dans certains cas très-rare, elle échappe à l'observation et on qualifie la *néphrite* du nom de spontanée.

— *Anatomie pathologique*. La lésion est plus ou moins étendue; elle peut affecter un point très-circoscrit de l'un des deux reins ou bien envahir plus ou moins les deux reins à la fois. Au début, les points altérés sont rouges et tuméfiés; sur une coupe du rein, le sang s'écoule en assez grande abondance; lorsqu'on a lavé, la rougeur générale diminue; mais on peut voir de véritables ecchymoses, soit rouges, soit ardoisées, dues à des apoplexies sanguines dans l'intérieur du tissu conjonctif du rein, dans la capsule du glomérule et dans les tubes urinaires. Dans les points correspondants, la capsule fibreuse du rein est fortement injectée et présente des arborisations vasculaires et même des ecchymoses rouges ou de couleur ardoisée. Lorsque dans une autopsie on observe une congestion aussi prononcée du rein, il est rare que dans un point quelconque on ne trouve pas du pus formé, soit qu'il existe un ou plusieurs abcès petits à leur début, soit que la capacité préexistante d'un kyste rénal soit remplie de pus. Lorsque plus tard le pus s'est formé, l'aspect du rein change; le pus peut être réuni en foyer ou infiltré et incorporé pour ainsi dire au tissu rénal. C'est bien certainement la lésion la plus caractéristique de cette espèce. Le rein, dont la forme générale est conservée, est augmenté de volume et peut être complètement infiltré de pus, aussi bien dans la substance corticale que dans les pyramides; il apparaît jaune et opaque à sa surface lorsqu'on a enlevé sa capsule. Sur une surface de section, sa couleur est jaune opaque; par une pression latérale, on fait écouler du pus en nappe; ce pus est épais et bien lié. Lorsqu'on a lavé la surface de section, on voit que le tissu rénal est infiltré par le pus et friable. Dans ce cas, lorsqu'on examine une mince section au microscope, on ne voit que des corpuscules de pus, aussi bien dans le tissu cellulaire que dans l'intérieur des tubes du rein. Le pus souvent l'infiltration puriforme occupe la substance corticale. Les points purifiés du rein peuvent s'ulcérer et donner lieu à des ulcères tomenteux qui suppurent dans le bassin. Les petits abcès terminés par la guérison donnent lieu à des kystes, à des cicatrices; les grands abcès peuvent s'ouvrir dans le bassin, dans les intestins, à l'extérieur, dans le péritoine, etc.

— *Symptômes*. Les symptômes varient suivant l'intensité de la *néphrite* aiguë et suivant que celle-ci est primitive ou secondaire et qu'elle présente la forme aiguë, la forme bénigne, la forme grave et la forme latente. La *néphrite* aiguë inflammatoire débute par un frisson plus ou moins prolongé, suivi de chaleur, de soif, d'agitation et de tous les phénomènes généraux des accès fébriles, parmi lesquels dominent les troubles gastriques, l'état saburral de la langue, les nausées et les vomissements. Bientôt apparaît dans la région rénale une douleur qui offre des rémissions dans son intensité. Par la palpation ou la percussion plessimétrique, on apprécie une augmentation du volume du rein. Les premiers symptômes sont suivis par des troubles de la sécrétion de l'urine et de sa composition. L'excrétion est rare ou bien le malade, tourmenté par des besoins continuels d'uriner, ne rend que quelques gouttes. L'urine contient une plus ou moins grande quantité de sang qui la rend rouge, brune ou noirâtre, et, avec le sang en nature, de l'albumine. L'urine peut contenir du pus ou du mucus. La *néphrite* simple aiguë, bénigne, survient dans les mêmes conditions que la précédente, se caractérise par une légère douleur rénale, une diminution peu marquée de la sécrétion urinaire, un mouvement fébrile peu intense, avec enduit muqueux épais de la langue et embarras gastrique. Les symptômes graves de la *néphrite* peuvent débiter d'emblée ou succéder à la forme aiguë inflammatoire, lorsque celle-ci se termine par suppuration. Les malades éprouvent peu ou point de douleur rénale, à moins qu'on ne les comprime fortement. Ils sont couchés sur le dos, immobiles, dans un état de stupeur, répondant difficilement et incomplètement aux questions qu'on leur adresse; l'excrétion de l'urine est rare, quelquefois involontaire; des accès de frisson se déclarent plusieurs fois par jour; les dents sont noires ou fuligineuses; la langue est noire et sèche; le pouls est fréquent; il y a peu de soif. C'est surtout dans la *néphrite* double que survient ce cortège d'accidents terribles. Enfin, les *néphrites* à forme latente surviennent le plus souvent chez des personnes dont les reins sont déjà plus ou moins modifiés, consécutivement à une maladie chronique des voies urinaires. Les malades ont des douleurs sourdes habituelles dans la région rénale; leur urine est le plus souvent neutre et alcaline; ils ont, en outre, tous les symptômes d'une affection chronique des voies urinaires, et un jour, à la suite d'un simple cathétérisme ou même seulement d'une injection d'eau froide, ils perdent leurs forces, l'urine est sécrétée en quantité moindre, et ces deux symptômes, diminution de la quantité d'urine, perte des forces, sont les

seuls qui accusent une *néphrite* avec suppuration.

— *Pronostic*. Il varie infiniment avec la cause productive de la *néphrite* et avec la forme qu'elle revêt. Dans les cas bénins, la guérison est complète au bout de quelques jours. Dans les cas de *néphrite* suppurative, la maladie dure longtemps et se termine quelquefois fatalement.

— *Traitement*. L'énergie des moyens employés en rapport avec le degré de la maladie. Si la *néphrite* est peu intense, une ou plusieurs saignées locales suffisent, avec le repos, la diète, quelques boissons émollientes, pour venir en quelques jours à bout de l'affection; mais si la douleur lombaire est très-vive, si la fréquence du pouls, la chaleur à la peau sont très-marquées, on fera une ou plusieurs saignées générales; on ordonnera des bains généraux tièdes, prolongés pendant des heures entières; on évitera les boissons excitantes et les tisanes diurétiques; on prescrira les boissons émollientes, des lavements ou de légers purgatifs, de l'eau de Seitz ou un peu de glace s'il y avait des vomissements; enfin le repos absolu et une diète sévère compléteront le traitement d'une *néphrite* de moyenne intensité. Mais si des accidents de suppuration se montrent, ainsi que les accidents cérébraux, les moyens indiqués plus haut ne conviennent plus. Il faut alors faire usage des révulsifs aux extrémités inférieures, des purgatifs énergiques, de petites doses d'ium. S'il y a des symptômes d'infection purulente, les toniques, le quinquina, le sulfate de quinine n'arrêteront pas le progrès de la maladie, qui sera fatalement mortelle.

— b. *Néphrite métastatique*. La *néphrite* métastatique reconnaît pour causes toutes celles qui produisent l'infection purulente; aussi en trouvons-nous des exemples dans les phlébitis, dans les accidents consécutifs aux grandes opérations, dans l'anthrax, dans la gangrène et en particulier dans la gangrène de la bouche, dans la fièvre puerpérale, la morve.

— *Anatomie pathologique*. Les fragments emboliques entraînés dans la circulation artérielle à la suite d'une endocardite valvulaire ou d'une artérite, quelle que soit la cause de celles-ci, déterminent dans le rein deux genres de lésions : 1° les *abcès*; 2° des *infarctus* du rein n'ayant généralement aucune tendance à s'abcéder. Le plus souvent, les abcès se rencontrent concurremment avec pareilles lésions du poulmon, du foie, de la rate; mais on peut aussi ne trouver d'abcès métastatiques que dans le rein. Ils consistent le plus souvent avec un fragment embolique arrêté soit dans une branche volumineuse de l'artère rénale, soit dans plusieurs petites branches. Les abcès emboliques possèdent des caractères anatomiques qui leur sont propres. On peut les étudier à divers états sur le même rein, surtout lorsqu'ils sont récents. Après avoir enlevé la capsule fibreuse, on découvre des foyers ou agglomérations circulaires de petites saillies miliaires, les unes d'un rouge foncé, les autres blanches ou jaunes à leur centre ou dans leur masse, ces dernières étant entourées d'une zone de congestion. Les foyers miliaires les plus petits et encore rouges présentent des globules de pus formé; sur les foyers plus avancés, on peut faire sortir avec une aiguille une gouttelette de pus. Autour d'eux, les tubes urinaires offrent les lésions de la *néphrite* catarrhale due à la congestion intense du tissu rénal qui les entoure. Les foyers purulents plus volumineux et les grands abcès, ordinairement uniques, ne diffèrent que par leur cause efficiente de ceux que nous venons d'étudier dans la *néphrite* simple. Plus ou moins volumineux, plus ou moins nombreux suivant les cas, les infarctus du rein s'observent à la surface de l'organe. D'un rouge foncé intense à leur début, ils font une légère saillie. Bientôt toute une partie rouge se décolore et devient jaune; elle est entourée à sa périphérie par une zone de congestion. Sur une section de la substance corticale, l'infarctus montre une zone plus ou moins épaisse, grisâtre, quelquefois à base dirigée du côté de la périphérie et il occupe tout le terrain vasculaire d'une artériole. L'examen microscopique de sections de la partie altérée fait constater que les vaisseaux capillaires du rein sont remplis par une substance opaque, riche en granules d'hématine et en graisse, éléments qui proviennent de la fibrine et des globules du sang; les cellules épithéliales sont granuleuses et opaques, infiltrées elles aussi de granules graisseux et en voie de destruction. Peu à peu, les matériaux résultant de la modification moléculaire de la partie atteinte sont repris par la circulation et résorbés; alors l'infarctus s'affaisse; de saillant il devient rétracté, et ne laisse plus à sa place qu'une cicatrice déprimée.

— *Symptômes*. Les *néphrites* métastatiques caractisées par des symptômes miliaires, présentent des symptômes propres marqués par l'état général des malades : la complication rénale est insignifiante au point de vue de la clinique, car elle n'ajoute rien au diagnostic et ne fournit aucune indication thérapeutique. D'après les observations qui ont été faites avec l'analyse des symptômes tirés de l'examen de l'appareil urinaire, on voit que les urines contiennent parfois un peu d'albumine

d'une façon très-passagère, et alors on y trouve quelques cylindres et des globules de sang. Les malades, incapables le plus souvent, du reste, de renseigner exactement sur ce qu'ils éprouvent, ne ressentent pas de douleurs rénales notables. Dans les *néphrites* métastatiques avec infarctus, les embolies, venus le plus ordinairement des valvules aortiques ou de l'aorte, déterminent des infarctus souvent considérables. De plus, le rein est avec la rate l'organe le plus fréquemment atteint; il est souvent le seul organe lésé. La santé générale n'est pas aussi profondément modifiée que dans la pyémie. D'où il résulte que l'infarctus pourra occuper le premier plan dans la scène pathologique et que dans certains cas on pourra le diagnostiquer sûrement et diriger contre ses conséquences une thérapeutique rationnelle.

— *Traitement*. Dans les cas où il existe une infection purulente, l'importance du traitement de la *néphrite* métastatique disparaît en face des symptômes généraux qui condamnent le malade à une mort inévitable. Quant au traitement des infarctus isolés du rein, il se borne, lorsqu'on a pu diagnostiquer la lésion, à la médecine des symptômes, et, dans le cas d'abcès métastatiques du rein, tout ce qui se rapporte à la *néphrite* simple leur est applicable.

— c. *Néphrite chronique*. La *néphrite* chronique reconnaît pour causes, d'abord, d'une façon générale, toutes celles que nous venons d'énumérer, car, lorsqu'une *néphrite* simple guérit, elle laisse souvent après elle un état particulier du rein qui aboutit à la *néphrite* interstitielle chronique. De plus, les causes, agissant lentement, déterminent toujours un degré plus ou moins avancé de *néphrite* chronique. Par exemple, toutes les maladies des voies d'excrétion de l'urine sont dans ce cas. Mais d'autres causes viennent agir d'une façon spéciale pour la produire : ce sont les maladies du cœur et des artères. L'âge avancé est aussi une cause essentielle de cette espèce de *néphrite*.

— *Anatomie pathologique*. Les *néphrites* chroniques présentent plusieurs types anatomiques en rapport avec leur cause productive. On les observe dans le cours des maladies chroniques du cœur; dans tous les processus inflammatoires chroniques du rein, où elles sont liées à l'atrophie et aux cicatrices de l'organe; chez les vieillards enfin, comme une lésion liée à la dégénérescence athéromateuse des artérioles et des capillaires du rein et à l'atrophie de la glande. Les reins des malades qui meurent avec des lésions de la valvule urétrale sont durs, globuleux, lisses à leur surface ou légèrement chagrinés; leur tissu est gorgé de pus, les reins sont les substances du rein sont fortement congestionnées, les glomérules apparaissent même à l'œil nu comme de petits points rouges. Le tissu du rein est ferme et dense; on éprouve une résistance insolite quand on essaye de l'entamer avec l'ongle. À l'examen microscopique, outre les lésions de l'épithélium qui coïncident avec l'albuminurie et qui ne sont pas rares en pareil cas, on trouve la caractéristique de la *néphrite* interstitielle, c'est-à-dire l'épaississement des cloisons intertubulaires et du tissu conjonctif qui entoure les glomérules. Ce tissu conjonctif épaissi est riche en cellules plasmatiques. Les maladies de l'appareil excréteur de l'urine, les calculs, les pyélites, les calculs du rein lui-même et les kystes sont des causes fréquentes d'atrophie et d'induration de l'organe et la *néphrite* interstitielle chronique joue là un rôle important. Rien n'est plus varié que la forme générale du rein dans ces processus divers. Nous ne les décrivons pas tous; nous dirons seulement que la capsule fibreuse de la glande est souvent épaissie et adhérente, en raison de sa participation à l'hyperplasie du tissu fibreux, avec lequel elle est en connexion vasculaire. Les parties qui sont le siège de l'épaississement du tissu conjonctif sont granuleuses à la surface du rein, tantôt très-finement comme une peau de chagrin, tantôt sous forme de mamelons plus apparents. Les reins des vieillards présentent presque toujours un état athéromateux avec sclérose des parois des artères et des capillaires, un certain degré d'atrophie des tubes urinaires, et de *néphrite* interstitielle. Ces reins sont souvent le siège de kystes de grosseur variable; leur tissu est dur et résiste à l'ongle.

— *Symptômes*. Les *néphrites* des affections cardiaques passent souvent inaperçues au milieu des symptômes plus importants qui fixent l'attention du médecin; cependant, en observant les organes urinaires, on reconnaît souvent des modifications de la sécrétion de l'urine et des douleurs lombaires qui ont pour cause la congestion presque constante dont le rein est le siège. Les urines contiennent très-souvent un peu d'albumine et de sang; elles sont foncées en couleur, peu abondantes, et leur densité est accrue, ainsi que la proportion d'urée qu'elles renferment. Lorsque la maladie succède à une *néphrite* aiguë, ou qu'elle est liée à d'autres affections des organes urinaires, on observe, comme symptôme local, une douleur sourde, profonde, gênante plutôt que pénible, dans les lombes. Mais cette douleur s'exagère avec toute cause déterminant une congestion rénale et en particulier avec la marche, l'application du froid, le côit, la stagnation de l'urine et sa réten-

tion, etc. Une simple injection, le cathétérisme peuvent, dans ces cas, être l'occasion d'une *néphrite* purulente rapidement terminée par la mort. Dans ces cas, l'urine est sécrétée en petite quantité; quelques malades se font illusion à ce sujet, parce qu'ils éprouvent souvent le besoin d'uriner, suivis seulement de l'émission de quelques gouttes d'urine. Celle-ci est neutre ou alcaline, généralement trouble par des sédiments de phosphate de chaux. Le pus ou le muco-pus qu'elle offre parfois sont dus à des complications du côté du bassin ou du col de la vessie. La marche de cette affection est des plus longues; la guérison absolue est impossible, en raison de la nature des lésions anatomiques du rein. La terminaison fatale est souvent due à l'une des causes de *néphrite* aiguë que nous avons signalées. La *néphrite* chronique avec atrophie, liée aux altérations athéromateuses de l'aorte, mérite à peine le nom de maladie, et elle rentre plutôt dans les dégénérescences organiques liées à la sénilité. Les vieillards qui en sont atteints rendent certainement une quantité moins considérable d'urine, mais la fonction urinaire est simplement diminuée proportionnellement à toutes les autres. Quelquefois cependant l'urine contient de faibles doses d'albumine venues sous l'influence de congestions rénales passagères.

— **Traitement.** Dans la *néphrite* chronique, il faut abandonner les émissions sanguines générales et locales, qu'on remplacera par des ventouses sèches, des sinapismes, des vésicatoires sans cantharides, et surtout par des caustères appliqués à la région lombaire et entretenus pendant des mois entiers. On écartera les diurétiques; si les urines sont troubles, épaisses, fétides, on conseillera les boissons aqueuses abondantes. Lorsque les phénomènes inflammatoires seront peu marqués, on fera prendre de l'eau de goudron, des préparations de copahu, de tébenthène, sous forme de capsules. L'usage des eaux minérales de Vichy et surtout de Contrexville sera d'un excellent effet. Lorsque l'état fébrile aura disparu, on aura recours de préférence aux eaux de Pouéas, de Rozat, de Barèges. On fortifiera l'organisme débilité, au moyen du fer, du quinquina et d'un régime général tonique et substantiel. Dans les cas de douleurs vives et rebelles, on emploiera l'opium, mais avec précaution, car il congestionne le rein et en diminue la sécrétion. Contre la fièvre à accès rémittents ou intermittents, le sulfate de quinine sera naturellement indiqué. Enfin, si les symptômes font supposer un abcès volveux, on pratiquera la néphrotomie. V. ce mot.

2° *Néphrites albumineuses.* Elles comprennent deux variétés, qui sont : a. la *néphrite albumineuse passagère ou catarrhale*; b. la *néphrite albumineuse subaiguë et chronique*.

— a. *Néphrite albumineuse passagère.* Les causes de cette variété de *néphrite* sont très-nombreuses et variées. Elle se montre en premier lieu dans plusieurs empoisonnements, toutes les fois que l'agent toxique est passager, qu'il est peu actif par lui-même, ou qu'il est donné à une dose insuffisante pour causer une dégénérescence complète du rein. Ainsi on l'observe après l'application d'un vésicatoire, dans certaines intoxications saturnines aiguës, à la suite de l'ingestion de tébenthène, de faibles quantités d'acide sulfurique, d'ammoniaque, d'acide nitrique, d'arsenic. En second lieu, on l'observe dans le cours des pyrexies, telles que la pneumonie et le rhumatisme. On la note aussi dans le tétanos, dans la périérite aiguë, dans la phthisie aiguë, dans les affections aiguës du cœur et du péricarde. Les maladies fébriles infectieuses sont celles où l'on rencontre le plus souvent cette complication. Dans la scarlatine, la rougeole, la variole, les fièvres intermittentes, on trouve un peu d'albumine dans l'urine. Dans le typhus et dans la fièvre typhoïde, l'albuminurie, légère au début de la maladie, due à une *néphrite* catarrhale, est très-commune. La première urine que rendent les cholériques, lorsque le cours de l'urine se rétablit, est à peu près constamment albumineuse. Dans la méningite cérébro-spinale, la fièvre jaune, la peste, et en général dans toutes les maladies infectieuses, on peut rencontrer un degré plus ou moins avancé de *néphrite* catarrhale. Ainsi, la pyémie, les accidents mortels chez les nouvelles accouchées s'accompagnent de *néphrite* catarrhale plus souvent que d'abcès du rein. L'érysipèle, les brûlures étendues et superficielles s'accompagnent aussi très-souvent de *néphrite* catarrhale. De toutes les maladies aiguës ou chroniques du cadre pathologique, il en est peu qui ne puissent, à un moment donné et accidentellement, s'accompagner d'une albuminurie passagère. Enfin, l'action du froid peut déterminer ce degré léger et passager de la *néphrite* catarrhale.

— **Anatomie pathologique.** Dans la *néphrite* albumineuse catarrhale, les reins ont leur volume normal ou légèrement accru; leur surface est lisse; ils sont plus ou moins congestionnés, parfois même ils sont pâles à leur surface; sur une section, la substance corticale, quelquefois plus large qu'à l'état normal, est gris blanchâtre et opaque. En regardant avec attention la coupe de la substance corticale, on voit de petites bandes parallèles entre elles, qui ne sont autre chose que les pyramides de Ferrein, et qui possèdent la co-

loration gris blanchâtre opaque dont nous venons de parler. Les glomérules de Malpighi sont le plus souvent infectés; les pyramides de Malpighi sont fortement congestionnées; le tissu intermédiaire entre elles et la substance corticale montre aussi une coloration blanchâtre, opaque, disposée en stries longitudinales dans le sens de la direction des tubes, et qui sont dues à la lésion des tubes à anse de Henle. Lorsqu'on presse latéralement sur les cônes, on en fait sortir un liquide blanchâtre opaque qui contient des cylindres hyalins. Les reins, examinés à l'œil nu dans le cas de *néphrite* catarrhale, ne diffèrent de ce qu'ils sont à l'état normal que par une coloration grise et une certaine opacité de leur substance corticale. Mais, à l'examen microscopique, on reconnaît que les tubes courbés de la substance corticale sont opaques et sombres à la lumière directe; ils sont remplis de cellules en état de tuméfaction trouble. C'est l'altération de ces cellules, infiltrées de granulations protéiques et de quelques granulations graisseuses, qui donne aux tubes urinaires leur opacité, et qui donne à l'œil nu l'apparence blanchâtre et l'opacité légère que présente la substance corticale du rein. Les tubes urinaires malades montrent dans la substance corticale, et surtout dans la substance des pyramides, une quantité notable de cylindres hyalins très-transparents, qu'il est facile de retrouver dans les urines pendant la vie.

— **Symptômes.** La *néphrite* albumineuse passagère présente, au point de vue des symptômes, tous les degrés en rapport avec la diffusion et l'intensité des lésions, depuis l'état presque normal de la sécrétion urinaire, jusqu'à la forme subaiguë et chronique de la *néphrite* albumineuse. Les cas les plus légers, comme ceux qui surviennent dans le typhus, la fièvre typhoïde, méritent à peine le nom de maladie. Ces albuminuries si légères débent habituellement au moment où la fièvre arrive à son apogée, par exemple, au quatrième ou sixième jour dans la fièvre typhoïde; dans la variole, à son début. Si on analyse les urines, on trouve qu'elles contiennent, dans les fièvres dont nous venons de parler, plus de matières extractives et colorantes et d'urée qu'à l'état normal. Il est rare qu'on y trouve du sang, mais il y a toujours, avec de l'albumine, des cylindres très-transparents, comme sereux ou muqueux, et des débris épithéliaux. Ces albuminuries cessent d'elles-mêmes au bout d'un à huit jours. On cite cependant quelques cas très-rare où l'albuminurie de la fièvre typhoïde a été le point de départ d'une *néphrite* albumineuse chronique.

Le type des cas de *néphrite* catarrhale de moyenne intensité nous est fourni, par exemple, par l'action d'un vésicatoire sur le rein. Là, de même que dans celle qui survient à la suite de l'impression du froid, ou d'un empoisonnement passager, par le plomb, ou de la diphtérie, l'albumine passe en plus grande abondance; on obtient d'habitude un nuage bien net, et les urines contiennent parfois des globules de sang venus du rein, ce qu'on constate en y découvrant des moulures fibreuses; quelquefois même il y a de la douleur rénale, en même temps que celle due à la pyélite et à la cystite développées sous l'influence de la cantharide. Lorsque la *néphrite* catarrhale est bien isolée d'un autre état fébrile, comme lorsqu'elle succède à une impression de froid ou à un empoisonnement qui n'agit que sur le rein, on peut constater ainsi qu'on donne lieu à un léger malaise fébrile et à de l'inappétence.

Son pronostic est aussi extrêmement bénin, si la cause efficiente ne continue pas son action, comme cela a lieu dans l'empoisonnement saturnin amenant une cachexie. Les seuls cas graves de *néphrite* passagère sont ceux qui surviennent dans la scarlatine et dans la grosseuse. Au début de la scarlatine, on peut noter une faible quantité d'albumine qui disparaît bientôt; mais vers le quatorzième ou le vingtième jour apparaît, dans un grand nombre de cas, de l'albumine en quantité plus ou moins considérable, avec hématurie, douleur rénale et réaction fébrile. Les malades se plaignent de fatigue, de malaise, d'insomnie, leur figure est pâle et bouffie, les paupières surtout sont tuméfiées. L'anasarque envahit bientôt les pieds, les mains, le scrotum, les parties dévives du dos et des lombes. Divers accidents du côté des muqueuses, tels que l'œdème de la glotte, des bronches, des voies respiratoires et de la diarrhée, du côté des séreuses, des pleurésies, des péricardites, peuvent survenir alors et précipiter la marche de l'affection. Des symptômes urémiques, à forme éclamptique et comateuse, éclatent souvent à un moment donné et ont une terminaison variable. Si la maladie rénale se termine par la guérison, l'urine redevient claire et incolore; elle contient encore pendant un certain temps de l'albumine et des cylindres; l'anasarque diminue un peu, disparaît quelquefois au bout de trois semaines, et dure le plus souvent un ou deux mois. Dans quelques cas, on a vu l'urine rester albumineuse, et la *néphrite*, passant à l'état chronique, amener la mort au bout d'une ou plusieurs années. L'albuminurie des femmes enceintes, qui apparaît rarement avant la seconde moitié de la grossesse, peut être sans gravité; elle disparaît le plus souvent après la délivrance, mais elle peut aussi s'accompagner d'accidents graves pour la mère et

pour le fœtus, qu'on doit toujours redouter en pareil cas; elle peut, avant l'accouchement ou immédiatement après la délivrance, donner lieu à la manifestation de l'éclampsie urémique. Elle peut aussi se terminer par une albuminurie chronique après l'accouchement. Il faudrait bien se garder de prendre toujours l'œdème des extrémités inférieures, en pareil cas, pour un symptôme d'albuminurie; l'œdème est souvent dû à des conditions mécaniques de gêne de la circulation veineuse dans les membres inférieurs. L'albuminurie de la grosseuse n'a le plus souvent qu'une influence minime sur sa marche, comme aussi elle peut avoir une influence néfaste sur le développement et la vie du fœtus.

— **Traitement.** Cette inflammation guérit sans médication dans l'immense majorité des cas, et la maladie peut être considérée comme non avenue au point de vue thérapeutique; le seul traitement consiste dans une bonne hygiène.

— b. *Néphrite albumineuse subaiguë et chronique.* Il est très-rare que les causes des *néphrites* catarrhales, énoncées plus haut, deviennent le point de départ d'une albuminurie persistante. Cependant cela s'est vu dans la diphtérie, la scarlatine, le choléra et même à la suite de l'application des vésicatoires. Parmi les fièvres, les fièvres intermittentes peuvent leur donner naissance d'emblée. La grosseuse agit, comme nous l'avons déjà dit, d'une façon complexe dans la production des albuminuries subaiguës et chroniques; mais il n'en est pas de même pour les maladies primitivement chroniques et pour les empoisonnements lents de longue durée. C'est là que nous trouvons toutes les causes des *néphrites* albumineuses chroniques. Les maladies organiques du cœur, la pneumonie chronique, le pemphigus, l'aliénation mentale, et avant tout les affections chroniques d'emblée et diathésiques ou constitutionnelles, la tuberculose, la scrofule, la syphilis, la goutte, telles sont les causes habituelles de la *néphrite* albumineuse chronique. Parmi les empoisonnements lents, ce sont ceux causés par l'alcool et le plomb qui tiennent le premier rang. Parmi ces causes, il en est dont l'action tend à entraîner une modification anatomique spéciale du rein. Ainsi la *néphrite* avec prédominance de la dégénérescence graisseuse du rein, bien qu'elle s'observe aussi dans la phthisie, est causée spécialement par les poisons, par l'alcool, le phosphore, le mercure, l'arsenic, etc. La *néphrite* avec dégénérescence amyloïde ne s'observe guère que dans la tuberculose, la scrofule, la syphilis. On l'a trouvée encore dans les suppurations chroniques, les pneumonies répétées, la cachexie palustre, etc. L'action du froid et de l'humidité, ces causes si puissantes, déterminent le plus souvent l'albuminurie grave primitive, caractérisée anatomiquement par les granulations de Bright. La *néphrite* albumineuse avec atrophie du rein peut être due à toutes les causes de *néphrite* chronique précédentes; elle en est alors le stade le plus avancé; mais elle s'observe particulièrement dans certaines conditions spéciales. Ainsi, les gouteux paraissent y être disposés d'une façon spéciale.

— **Anatomie pathologique.** Au début de la maladie, les reins sont congestionnés et augmentés de volume aux dépens de la substance corticale; la capsule, qui se détache aisément, étant enlevée, la surface rénale apparaît d'un rouge brun, congestionnée uniformément par places. Les parties qui ne sont pas rougies par la distension des vaisseaux sont grisâtres ou gris jaunâtre, et il en résulte un aspect marbré. Sur une coupe de l'organe la peau pour enlever le sang, on note les traces de la congestion, les petits points rouges indiquant la distension des vaisseaux des glomérules, et la couleur gris jaunâtre de toute la substance corticale qui est augmentée d'épaisseur. Lorsque l'altération est plus avancée, la congestion de la substance corticale diminue, et l'on voit prédominer la couleur gris jaunâtre que Rayer appelait très-justement anémie inflammatoire. Les globules de Malpighi, lorsque la pièce est débarrassée du sang par le lavage, se montrent à l'œil nu comme des points brillants et translucides, parce qu'ils restent normaux au milieu d'un tissu devenu opaque. A l'examen microscopique, on reconnaît, comme dans la forme précédente, qu'un assez grand nombre de tubes urinaires de la substance corticale sont opaques et distendus. Les glomérules sont quelquefois le siège de petits épanchements sanguins, qui se sont effectués entre les vaisseaux et la capsule. Avec un grossissement plus fort, on voit les tubes remplis de cellules troubles par des granulations protéiques et contenant à leur centre de nombreux cylindres hyalins. Comme il est rare qu'on observe une *néphrite* albumineuse de cette forme à son début, on trouve presque toujours, dans l'examen des reins, des tubes urinaires contenant des cellules en dégénérescence graisseuse. La *néphrite*, qui est alors dans un âge plus avancé, est facile à reconnaître, car, dans ce cas, la surface de section du rein présente d'une façon régulière, ou seulement par places, une opacité très-prononcée et une couleur jaunâtre, et l'examen microscopique montre les tubes urinaires opaques et les glomérules transparents; les vaisseaux et le tissu conjonctif sont parfaitement normaux.

La *néphrite* albumineuse avec prédominance de la dégénérescence graisseuse succède à la forme précédente, dont elle n'est qu'une exagération. Dans cette variété, les reins ont un volume très-voisin de l'état normal, leur capsule est lâche, facilement, leur surface est lisse et luisante, leur consistance est pâteuse et leur couleur est jaunâtre, surtout dans la substance corticale.

La *néphrite* albumineuse avec prédominance de la dégénérescence amyloïde se produit avec une infiltration protéique et graisseuse, plus ou moins considérable, des cellules épithéliales des tubuli. Les reins sont très-volumeux; leur capsule s'enlève facilement; en faisant une section, on voit miroiter de petits points brillants, qui ne sont autres que les corpuscules de Malpighi, plus volumeux et plus réfringents qu'à l'état normal, état qu'ils doivent à l'infiltration amyloïde.

La *néphrite* albumineuse avec granulations de Bright offre un rein très-variable comme grosseur. La capsule fibreuse se détache facilement; sa surface extérieure, d'un jaune pâle, est parsemée et parfois presque couverte de petites taches d'un blanc laiteux ou un peu jaunâtre, du volume de la tête d'une très-petite épingle, ressemblant à des grains de semoule, et existant à la surface du rein aussi bien que dans l'épaisseur de la substance corticale, mais souvent très-irrégulièrement dans ces deux points. Ces granulations sont composées de tubes dilatés ou d'un volume normal, tandis que les tubes urinaires et les glomérules de la partie voisine sont normaux ou atrophiques.

La *néphrite* albumineuse avec atrophie du rein peut succéder à la forme précédente comme une complication et présente des altérations très-variées. Les reins sont petits, irréguliers et granuleux ou même bosselés à leur surface. Leur capsule est ordinairement adhérente. On y rencontre des granulations, des kystes des incrustations calcaires, des glomérules, etc.

— **Symptômes.** Dans les *néphrites* albumineuses à forme chronique, l'urine est peu abondante, pâle, à peine odorante, d'une faible densité, et elle précipite une grande quantité d'albumine, quand la fraude par les réactifs et la chaleur. Le sang est profondément altéré. Le sérum est plus abondant, moins dense. Le nombre des globules est diminué. Le plus souvent, il n'y a pas de fièvre, et cependant le pouls est quelquefois d'une dureté insolite. Il survient des œdèmes de la face, des extrémités, des parties dévives, souvent aussi des diarrhées. Plus tard, l'œdème devient général, et des épanchements se font dans les plèvres, le péricarde, le péritoine, etc. Les malades maigrissent, pâlisent et perdent leurs forces.

Cette forme chronique a également une forme irrégulière. L'œdème disparaît et reparaît quelques jours après, mais l'urine est toujours albumineuse. La mort est la terminaison ordinaire de cette maladie. Une diarrhée colliquative avec entérite des plus intenses, les érysipèles gangréneux qui se développent aux extrémités inférieures ou sur le tronc, à la suite de la distension excessive de la peau, plongent le malade dans le marasme, et la mort survient. Celle-ci peut aussi être le résultat d'une pleurésie, d'une pneumonie, d'une péricardite et même d'une méningite.

— **Diagnostic.** On doit faire le diagnostic d'avec les hydropisies non albumineuses, d'avec le diabète sucré, la cystite aiguë, la *néphrite* aiguë et chronique.

— **Pronostic.** Il est très-grave.

— **Traitement.** Le traitement de la *néphrite* albumineuse subaiguë et chronique doit être local et général. Au début, on a préconisé les émissions sanguines, qui entraînent presque immédiatement la chute de la fièvre, la décroissance de la douleur lombaire, la cessation de l'hématurie et même de l'anasarque, la diète et un repos absolu, de légers purgatifs pour tenir le ventre libre. Si ces moyens échouent et que la *néphrite* aiguë passe à l'état chronique, on n'aura plus recours aux émissions sanguines. On n'emploiera pas non plus les diurétiques, tels que le nitre, la scille, la digitale, les tisanes de raifort, de pariétaire, qui n'ont jamais augmenté ni modifié l'urine. Les alcalins et surtout le mercure sont dans le même cas. Vainement aussi on a tenté de fructifier la constitution par les ferrugineux, les amers et une nourriture substantielle. On a encore essayé les bains de vapeur répétés et donnés concurremment avec l'emploi à l'intérieur de la poudre de Dover. Ces moyens ont, dans certains cas, amené une amélioration rapide, mais ils n'ont jamais guéri d'une manière complète. Les purgatifs ont aussi été sans effets bien satisfaisants, surtout dans les cas d'hydropisie. Enfin l'iode, le copahu, la tébenthène, employés par plusieurs médecins, n'ont pas amené les résultats auxquels on avait le droit de s'attendre. Grisolite dit avoir guéri plusieurs fois avec la teinture de cantharides, à la dose de 10 à 25 gouttes. Forget a aussi obtenu des cures définitives avec l'acide azotique. Quant aux complications, elles exigent des moyens spéciaux; mais si l'on en excepte la diarrhée, qu'on calme souvent avec les opiacés et le bismuth à haute dose, la plupart des complications, et notamment les phlegmasies viscé-

rales et les érépisèles, résistent à tous les moyens rationnels.

— Art vétér. Chez les animaux, la *néphrite* est une maladie très-grave, très-dangereuse et le plus souvent funeste. On la distingue en *néphrite aiguë* et *néphrite chronique*.

Les causes de cette maladie sont : les contusions sur la région des reins, les courses violentes, les sauts pour franchir des obstacles, les efforts violents exécutés pour traîner une voiture sur les mauvais chemins, l'usage trop longtemps continué des diurétiques, tels que la résine, les préparations cantharidées, l'huile volatile de térébenthine, etc., la présence de graviers ou de calculs dans les reins, l'usage intérieur de substances acres, telles que les pousses de genêt, les jeunes pousses de frêne et d'arbres résineux, etc. Enfin la *néphrite* peut succéder à la suppression de la transpiration cutanée, à une entérite, à une éruption érépisélateuse, à une rétention d'urine, à un état morbide de la vessie et à l'inflammation intense d'un organe voisin, etc.

Chez un animal atteint de *néphrite*, il survient, plus ou moins promptement, une diminution notable ou une suppression complète de la sécrétion et de l'excrétion urinaires. L'urine qu'il rend est toujours en petite quantité; elle est d'abord aqueuse, incolore, limpide; mais, à mesure qu'elle diminue, elle devient trouble, épaisse, huileuse, grisâtre, rougeâtre, sanguinolente. La région des reins, devenue plus chaude et plus sensible à la pression, est le siège d'une douleur considérable, qui se continue aux parties environnantes. Lorsque la maladie est arrivée au plus haut degré d'intensité, le poulx, ordinairement dur et fréquent, devient petit et serré; la peau est chaude, quelquefois couverte de sueurs partielles; le ventre est douloureux à la pression; on entend des borborygmes, quelquefois des éructations; la langue est sèche, la soif est intense, la constipation très-grande; il y a de l'anxiété; l'animal frappe des pieds de derrière et donne tous les signes de colique; il se couche, se relève continuellement et regarde son flanc. La marche de cette maladie est généralement continue et rapide; les symptômes augmentent pendant quelques jours, demeurent stationnaires pendant quelques autres, se ralentissent ensuite ou s'exaspèrent, et, en peu de jours, la *néphrite* se termine par la guérison ou par la mort.

La *néphrite* peut se terminer par la résolution, la gangrène, la suppuration et l'induration. La résolution, qui est le mode le plus heureux, a lieu lorsque l'inflammation des reins ne se développe pas avec trop d'intensité. La terminaison par la gangrène a lieu dans le cas où l'inflammation est excessive. Elle s'annonce par des urines brunes, noires, fétides; puis le malade tombe dans la prostration et l'abattement; les souffrances cessent tout à coup, et la mort survient inévitablement. La terminaison par suppuration est aussi un cas généralement mortel, mais heureusement assez rare. Elle s'annonce par la sortie de la matière purulente par l'uretère, ou bien par la formation de fistules soit intérieures, soit extérieures. Quant à la terminaison par induration, elle n'est guère moins fâcheuse que les précédentes; elle s'annonce par la suppression totale de l'urine et par de violentes douleurs que l'animal éprouve lorsqu'il fait le moindre effort pour expulser les matières stercorales.

Cette maladie doit être combattue, dès le début, par de fortes saignées, et par tous les antiphlogistiques possibles. L'état du poulx indique la mesure où il convient d'arrêter les saignées. On donne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des émoullients et des mucilagineux; on excite les fonctions de la peau par des bouillonnements fréquemment répétés et des couvertures chaudes; on prescrit des breuvages d'eau de graine de lin, de guai-mauve, de décoction d'orge mûelle, de lait souvent des fumigations et des fomentations émoullientes sous le ventre on applique sur les reins des topiques chauds; enfin l'on donne des lavements abondants, et l'on continue l'emploi de ces moyens jusqu'à la diminution des symptômes.

— *Néphrite chronique.* La *néphrite chronique* n'est pas plus rare chez les animaux que dans l'homme; les ouvertures de cadavres l'ont plus d'une fois révélée; mais elle est, de toutes les maladies des animaux, une des plus inaccessibles à nos moyens d'investigation. Elle est due, le plus souvent, à la présence de calculs ou de vers dans les reins. Les animaux qui en sont atteints éprouvent des coliques intermittentes, accompagnées de l'expulsion d'urine claire, blanchâtre, chargée de mucosités ou de cellules de pus, ou bien de matières rougeâtres et sanguinolentes. Pendant le cours de cette maladie, l'urine peut être chargée de décoloration de chaux ou de fragments de calculs. La *néphrite chronique* est toujours lente dans sa marche; elle peut durer cinq, six mois, et même des années; cela dépend de la cause qui entretient cette inflammation. On ne connaît pas de moyens de guérison de cette grave affection. Ce n'est qu'au début qu'on peut tenter la guérison par l'application des révulsifs sur la région des reins et par l'administration à l'intérieur de substances capables de modifier l'urine.

NÉPHRITE s. f. (né-fri-te — du gr. *nephros*, rein). Minér. Syn. de JADE et de SERPENTINE.

NÉPHRITOMME s. m. (né-fri-to-me — du gr. *nephros*, rein; *omma*, oeil). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des crabroniens.

NÉPHROCATHARTICON s. m. (né-fro-kar-tar-ti-kon — du gr. *nephros*, rein; *kathartikos*, purgatif). Pharm. Remède employé contre les maux de reins. Il On a dit aussi NÉPHROCATHOLICON.

NÉPHROCELE s. f. (né-fro-sè-le — du gr. *nephros*, rein; *kèle*, tumeur). Chir. Hernie des reins.

NÉPHRODIE s. f. (né-fro-di — du gr. *nephrodos*, semblable à un rein). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales. Il On dit aussi NÉPHRON s. m.

— Encycl. Les *néphrodies* sont des plantes vivaces, à rhizome traçant, à frondes ou feuilles pennées et très-découpées; la face inférieure de celles-ci porte des sporanges, qui sont disposés en groupes arrondis, solitaires, épars ou formant des séries régulières sur les nervures secondaires; l'indusium est membraneux, réniforme, presque arrondi et pelté en apparence, à bord libre dans tout son pourtour, et s'insère sur la nervure secondaire par un pédicelle étroit qui correspond à l'échancrure. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées et surtout tropicales des deux continents.

La plus connue et la plus intéressante est celle que l'on désigne sous le nom vulgaire, mais impropre, de *fougère mâle*. C'est une plante vivace, à rhizome épais, rameux, traçant, couvert d'écaillés scariennes brunes, émettant des racines grêles et fibreuses. Ses frondes ou feuilles, toutes radicales, longues de 0m,50 à 1 mètre, sont pétiolées, oblongues, lancéolées, très-également découpées. Cette plante est commune en Europe; elle croît dans les bois, les buissons, les chemins creux, les fossés, etc. On ne la cultive que dans les écoles de botanique et quelquefois dans les jardins paysagers, où on la propage simplement par la transplantation des pieds qui croissent à l'état sauvage. On emploie en médecine son rhizome et ses bourgeons. Le rhizome (vulgairement *racine*) se compose de tubercules oblongs, rangés tout autour et le long d'un axe commun, recouverts d'une enveloppe brune, coriace et foliacée, entre lesquels on trouve de nombreuses écaillés d'un fauve doré. En été, ce rhizome est plus tendre et plus frais, mais moins actif; aussi vaut-il mieux le cueillir en hiver. Quand il est sec, il a une odeur un peu nauséabonde, une saveur d'abord douceâtre, puis astringente, amère et même un peu âcre.

Le rhizome de la fougère mâle renferme une substance grasse, d'une odeur nauséabonde et d'une saveur très-désagréable, qui paraît être composée de chlorophylle altérée, d'une huile volatile odorante, d'oléine et de stéarine; on y trouve aussi de l'acide gallique, du tannin, du sucre cristallisable, de la gomme, de la fécule. On en a retiré un corps cristallisé, appelé *filicine* ou *acide filicique*, une huile verte saponifiable et un principe astringent analogue à celui du cachou ou du ratanhia. Les bourgeons frais de cette *néphrodie* renferment une huile volatile, une résine brune, une huile grasse, une graisse solide, une matière extractive et divers principes colorants. Les cendres sont très-riches en potasse.

La fougère mâle était connue des anciens, qui la vantaient comme vermifuge. Aujourd'hui encore, son rhizome est employé avec succès contre le ténia; on l'administre sous diverses formes, surtout sous celle d'extraire alcoolique. On l'a préconisée contre la goutte, le rachitisme, le scorbut, etc. D'après Avicenne, elle provoque l'avortement.

Dans certains pays, on mange les rhizomes de la fougère mâle, et même, dans les années de disette, on les a fait entrer dans la panification. En Sibérie, on les fait bouillir dans la bière, pour lui donner un parfum de framboise et une saveur agréable. Dans d'autres pays, on les donne aux porcs, qui en sont très-friands. Dans quelques contrées, notamment dans le Nord, on mange les jeunes pousses en guise d'asperges. Les feuilles fraîches sont peu recherchées par les bestiaux; mais, mélangées avec la paille, elles lui communiquent leur bonne odeur, et la rendent par cela même plus appétissante.

Dans les localités où cette *néphrodie* est abondante, on en tire un grand parti, en la brûlant à la fin de l'été dans des fosses creusées exprès; on en obtient ainsi du carbonate de potasse, et, quand l'opération est bien conduite, les cendres renferment près de moitié de leur poids de ce sel. On l'utilise aussi pour chauffer le four, couvrir le plâtre ou la chaux, faire de la litère, couvrir les plantes délicates pendant l'hiver, amender les terres, etc. Les classes pauvres du nord de l'Angleterre font des boules avec les cendres de cette fougère pétries dans l'eau; on les fait sécher au soleil, ou même rougir au feu, et on s'en sert en guise de savon et de soude pour nettoyer le linge. D'autres fois, on en extrait un sel dont on fait, en le mélangeant

avec du sable ou des cailloux siliceux, un verre vert très-répandu en Europe sous le nom vulgaire de *verre de fougère*.

L'emploi le plus fréquent de cette fougère aujourd'hui consiste à faire avec ses feuilles les lits sur lesquels on couche les enfants scrofuleux. On doit ne faire servir à cet usage que les feuilles bien sèches. On les préfère à d'autres feuilles, parce qu'elles n'ont pas d'odeur capable d'agir sur la tête des enfants; mais aussi on convient que leur action tonique est très-faible, et l'on y ajoute quelques feuilles ou fleurs aromatiques quand on veut qu'elles aient plus d'énergie.

Parmi les autres espèces, nous citerons la *néphrodie épineuse*, à grandes frondes divisées en lobes nombreux, aigus et comme épineux; la *néphrodie à crêtes*, à frondes ordinairement plus petites; la *néphrodie thélyptère*, qui se distingue par son rachis dépourvu d'écaillés; ces trois espèces croissent en France. La *néphrodie molle*, à grandes touffes, habite l'Amérique tropicale, et on la cultive dans nos serres.

NÉPHRO-GASTRIQUE adj. Méd. Qui a rapport aux reins et à l'estomac.

NÉPHROGRAPHE s. m. (né-fro-gra-fe — du gr. *nephros*, rein; *graphô*, j'écris). Celui qui fait des études sur les reins.

NÉPHROGRAPHIE s. f. (né-fro-gra-fi — rad. *néphrographie*). Description des reins.

NÉPHROGRAPHIQUE adj. (né-fro-gra-fi-ke — rad. *néphrographie*). Qui a rapport à la néphrographie : *Etude NÉPHROGRAPHIQUE*.

NÉPHROIA s. m. (né-fro-ia — du gr. *nephros*, rein). Bot. Syn. de COCCULUS, genre de ménispermées.

NÉPHROIDE adj. (né-fro-i-de — du gr. *nephros*, rein; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'un rein : *Semence NÉPHROIDE*. *Glande NÉPHROIDE*. Il On dit aussi RENIFORME.

NÉPHROJE s. m. (né-fro-je). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des ménispermées.

NÉPHROLEPIDE s. f. (né-fro-lé-pi-de — du gr. *nephros*, rein; *lepis*, écaille). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales.

NÉPHROLITHÈ s. m. (né-fro-li-te — du gr. *nephros*, rein; *lithos*, pierre). Chir. Calcul des reins.

NÉPHROLITHIASE s. f. (né-fro-li-ti-a-ze — rad. *néphrolithie*). Pathol. Maladie causée par des calculs dans les reins.

NÉPHROLITHIQUE adj. (né-fro-li-ti-ke — rad. *néphrolithie*). Pathol. Qui est dû à la présence de calculs dans les reins : *Ischurie NÉPHROLITHIQUE*.

NÉPHROLITHOTOMIE s. f. (né-fro-li-to-mi — du gr. *nephros*, rein; *lithos*, pierre; *tomé*, section). Chir. Opération qui consiste à ouvrir le rein pour en extraire des calculs.

NÉPHROLITHOTOMIQUE adj. (né-fro-li-to-mi-ke — rad. *néphrolithotomie*). Chir. Qui a rapport à la néphrolithotomie : *Procédé NÉPHROLITHOTOMIQUE*.

NÉPHROLOGIE s. f. (né-fro-lo-ji — du gr. *nephros*, rein; *logos*, discours). Traité sur les reins.

NÉPHROLOGIQUE adj. (né-fro-lo-ji-ke — rad. *néphrologie*). Qui a rapport à la néphrologie : *Etudes NÉPHROLOGIQUES*.

NÉPHROLOGISTE s. m. (né-fro-lo-ji-ste — rad. *néphrologie*). Médecin qui s'occupe spécialement des maladies des reins. Il On dit aussi NÉPHROLOGUE.

NÉPHROMA s. m. (né-fro-ma — du gr. *nephros*, rein; *omos*, semblable). Bot. Syn. de PELTIGÈRE, genre de lichens.

NÉPHROPLEGMASIE s. f. (né-fro-flé-gma-si — du gr. *nephros*, rein; *pneuma*, inflammation). Pathol. Inflammation du rein.

NÉPHROPLEGMATIQUE adj. (né-fro-flé-gma-ti-ke — rad. *néphroplegmatisie*). Pathol. Qui est dû à l'inflammation du rein : *Accidents NÉPHROPLEGMATIQUES*.

NÉPHROPLÉGIE s. f. (né-fro-plé-ji — du gr. *nephros*, rein; *plegô*, je frappe). Pathol. Atonie ou paralysie du rein.

NÉPHROPLÉGIQUE adj. (né-fro-plé-ji-ke — rad. *néphroplégie*). Pathol. Qui dépend de la paralysie du rein : *Etat NÉPHROPLÉGIQUE*.

NÉPHROPLÉTHORE s. f. (né-fro-plé-to-re — du gr. *nephros*, rein, et de *pléthore*). Pathol. Pléthore des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE adj. (né-fro-plé-to-ri-ke — rad. *néphropléthore*). Pathol. Qui est causé par la pléthore des reins, qui appartient à la pléthore des reins.

NÉPHROPS s. m. (né-fro-ps — du gr. *nephros*, rein; *ops*, oeil). Entom. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des astaciens, formé aux dépens des écrevisses : *Le NÉPHROS norvégien habite les mers du nord et de l'Adriatique.* (H. Lucas.)

— Encycl. Les *néphrops* sont caractérisés par des antennes à filet supérieur plus gros que l'inférieur, à pédoncule muni d'une écaille; des yeux très-gros, réniformes, portés sur des pédoncules beaucoup moins épais; l'abdomen à segments anguleux sur les côtés; les pieds de la première paire tres-

grands, inégaux, à angles épineux. Ce genre a beaucoup d'affinités avec les écrevisses. Le *néphrops* de Norvège, espèce type, appelé aussi *écrevisse de Norvège*, homard *littéré*, etc., est intermédiaire, comme taille, entre l'écrevisse et le homard; il a le rostre très-aigu, bidenté latéralement, avec trois épines à sa base et de chaque côté, et le milieu de la carapace presque caréné. Cette espèce habite les mers de Norvège.

NÉPHROPTIQUE adj. (né-fro-pi-ke — du gr. *nephros*, rein; *puon*, pus). Pathol. Qui a rapport à la suppuration des reins.

NÉPHROPTOSE s. f. (né-fro-pi-o-ze — du gr. *nephros*, rein; *puon*, pus). Pathol. Suppuration du rein.

NÉPHRORRHAGIE s. f. (né-fro-ra-ji — du gr. *nephros*, rein; *rhagê*, écoulement). Pathol. Écoulement de sang provenant des reins.

— Encycl. On ne donne plus ce nom à ces pissements de sang qui surviennent dans les cas de gravelle par suite de la dilacération du rein par un gravier anguleux, ou dans les cancers de cet organe par suite de l'érosion de quelques-uns de ses vaisseaux; car, dans ces cas, l'hémorragie n'est qu'un symptôme et qu'un accident d'une maladie qui est la gravelle, le cancer, etc. On n'appelle plus aujourd'hui *néphrorrhagie* que l'hémorragie rénale par exhalation. Cette maladie est très-rare en Europe; elle est plus commune dans les pays chauds et voisins des régions équatoriales. On ne sait trop quelles sont les causes particulières qui peuvent la faire naître en Europe; on pense cependant que l'ingestion de substances acres et irritantes, telles que les cantharides, et les excès de liqueurs spiritueuses contribuent plus spécialement à la provoquer. Dans les pays chauds, au contraire, son développement et sa grande fréquence s'expliquent tout naturellement par le fait seul de la chaleur excessive. On conçoit, en effet, que, sous cette influence et chez les hommes qui transpirent beaucoup, la sécrétion urinaire doit être plus rare; que les urines, par conséquent, contenant proportionnellement à leur masse une quantité plus considérable de sels, deviennent irritantes pour les reins et doivent, par leur action incessante sur ces organes, les prédisposer à l'inflammation ou à l'hémorragie. Elle est quelquefois supplémentaire d'une épistaxis, d'un flux hémorroïdal ou de l'écoulement menstruel supprimé. Enfin, on l'a vue survenir quelquefois à la suite d'un violent accès de colère. A l'île Maurice, elle est endémique et paraît due à l'usage des aliments très-épicés et à la masturbation plus encore qu'à la chaleur, qui n'est cependant pas étrangère à sa production; les trois quarts des enfants en sont, dit-on, affectés. A quels signes peut-on reconnaître l'hémorragie? En d'autres termes, à quels signes reconnaît-on que du sang rendu par l'uretère provient du rein, et non de la vessie ou de son canal excréteur? Lorsque le pissement de sang est accompagné de douleur et de pesanteur ou d'une sensation incommode ou pénible, de quelque nature qu'elle soit, dans la région des reins, et qu'en même temps il n'existe aucun symptôme soit de douleur, soit de trouble dans l'émission de l'urine, dans la région de la vessie ou dans l'uretère, on peut sans doute supposer avec quelque fondement que le sang part du rein; mais, hors ce cas, le diagnostic ne nous paraît pas possible.

Nous ne parlons toujours que de la *néphrorrhagie* simple, car il est évident que, si des symptômes de catarrhe, ou de gravelle, ou de cancer du rein, ont précédé l'hémorragie, il ne peut pas y avoir de doute sur le véritable point de départ du sang. Ce n'est que par un examen attentif et répété plusieurs fois, en variant les moyens d'exploration et en combinant leurs résultats, que l'on peut quelquefois assigner le siège de l'hémorragie. Par exemple, si, en introduisant une sonde dans les voies urinaires, on ne rencontre aucun obstacle ni ne provoque aucune douleur dans l'uretère, si en la promenant dans la vessie on n'y développe aucune sensibilité, si la prostate n'est pas accrue de volume, et si, au contraire, il existe une douleur ou de la chaleur dans la région des lombes, et si surtout cette sensation est bornée à un seul côté ou qu'elle s'accompagne de la réaction du testicule correspondant, il y a fortement lieu de croire que le sang vient d'un rein. On pourrait le supposer alors même qu'il n'existerait pas de douleur dans la région lombaire; et si, en même temps, il se trouve que le malade était sujet à des épistaxis, à des hémorroïdes et que ces hémorragies se soient supprimées, ou si c'est une femme dont la menstruation se fait mal ou se suspend tout à fait, on peut affirmer que l'hémorragie rénale se fait par exhalation, que la maladie, par conséquent, est une véritable *néphrorrhagie*. Il arrive quelquefois qu'après avoir pendant quelque temps pissé du sang les malades rendent des urines d'apparence laiteuse (*urine chyleuse*, *urine laiteuse*, *diabète laiteux*). Les urines, en effet, qui sont créées à la pression de l'albumine, d'une matière grasse et de la matière colorante du sang. Le traitement de la *néphrorrhagie* se ressent de l'incertitude de son diagnostic. On tente la saignée si le malade est sanguin et pléthorique; on cherche à rappeler les hémorragies supprimées; on prescrit d'abord des boissons délayantes et

acidulés et des bains fréquents et prolongés; puis on passe aux boissons astringentes de ratanhia, de bistorta, de tormentille, aux solutions de sulfate d'alumine; on conseille la térébenthine, les balsamiques, les ferrugineux, les eaux sulfureuses, les eaux alcalines et même la teinture de cantharides à doses croissantes, depuis dix jusqu'à vingt et trente gouttes par jour. Le repos est presque toujours indispensable; les malades doivent s'abstenir de liqueurs spiritueuses et vivre d'un régime sobre, mais plutôt analeptique que débilitant. Quand la douleur du rein est profonde et continue, on peut retirer quelques avantages des applications topiques, et, quand la maladie est ancienne, on a recours, avec succès quelquefois, aux suppurations longuement entretenues sur la région des reins, à l'aide de cautères ou de moxas.

NÉPHORRHAGIQUE adj. (né-for-ra-jiko — rad. *nephros*). Pathol. Qui a rapport à la néphrorrhagie.

NÉPHROSIDE s. f. (né-fro-si-de — du gr. *nephros*, rein; *idea*, forme). Bot. Syn. de *DRY-PANOCARPE*.

NÉPHROSPASTIQUE adj. (né-fro-spa-sti-ke — du gr. *nephros*, rein; *spas*, je resserre). Pathol. Qui est causé par le spasme des reins.

NÉPHROSTÉON s. m. (né-fro-sté-on — du gr. *nephros*, rein; *osteon*, os). Mamm. Genre de mammifères cétacés.

NÉPHROSYMAZE s. f. (né-fro-si-ma-ze — du gr. *nephros*, rein; *sumé*, ferment). Chim. Ferment albuminoïde, qui est contenu dans l'urine.

NÉPHROTROMBOÏDE adj. (né-fro-trom-bo-i-de — du gr. *nephros*, rein; *thrombos*, caillot de sang). Pathol. Qui est dû à des caillots de sang contenus dans les reins.

NÉPHROTOME s. f. (né-fro-to-me — du gr. *nephros*, rein; *tomé*, section). Entom. Genre d'insectes diptères némécères, de la famille des tipulaires, formé aux dépens des tipules, et dont l'espèce type vit en France et en Allemagne.

NÉPHROTOMIE s. f. (né-fro-to-mi — du gr. *nephros*, rein; *tomé*, section). Chir. Incision des reins, faite soit pour en extraire des calculs, soit pour donner issue au pus qui s'y trouve amassé.

— **Encycl.** Le rein étant profondément situé et les signes auxquels on peut reconnaître la présence des calculs dans cet organe étant toujours incertains, on ne pratique aujourd'hui la *néphrotomie* que lorsqu'une tumeur fluctuante précédée de phénomènes inflammatoires vient soulever la région correspondante de la paroi abdominale et révéler la nature et l'étendue de la maladie. Il importe toutefois de se rappeler alors la disposition du péritoine qui, venant de la région antérieure du ventre, glisse au devant du rein et le recouvre, sans lui fournir d'enveloppe, pour gagner la partie latérale de la colonne lombaire. L'abcès rénal doit donc être ouvert dans sa partie la plus postérieure, le long du bord externe du faisceau commun aux muscles sacro-lombaires et long dorsal, à l'endroit où les aponeuroses du muscle transverse se rejoignent après avoir séparé les muscles postérieurs du dos du carré des lombes. Le malade étant couché sur le côté opposé au rein malade, les extrémités pelviennes légèrement fléchies sur le ventre, le chirurgien pratique le long de la ligne indiquée, entre le bord inférieur de la dernière côte et la crête de l'os des îles, une incision de 0m,09 environ. Il incise successivement la peau, le tissu cellulaire, les muscles, et pénètre enfin jusque dans la cavité purulente. Les vaisseaux sont liés à mesure que l'instrument les divise. Si le doigt, porté dans le foyer du liquide qui s'échappe, y rencontre des graviers ou d'autres corps étrangers, des pincés à pansement servent à en opérer l'extraction. Un pansement simple suffit ensuite, et presque toujours la plaie demeure longtemps fistuleuse, donnant issue à du pus mélangé d'urine et parfois à des fragments de calculs urinaires. Chez beaucoup de sujets, ces fistules persistent pendant toute la vie sans déterminer d'inconvénients notables. La *néphrotomie* exige, de la part du chirurgien, beaucoup de circonspection, afin qu'il puisse éviter le péritoine, et il doit le soulever, s'il en est besoin, en arrivant dans l'abcès, pour ouvrir la cavité séreuse.

NÉPHROTOMIQUE adj. (né-fro-to-mi-ke — rad. *nephrotomie*). Chir. Qui a rapport à la *néphrotomie*. *Procédé NÉPHROTOMIQUE*.

NEPHTHALI, sixième fils de Jacob, qui donna son nom à une tribu d'Israël composée de ses descendants. Jacob avait eu cet enfant de Bala, servante de sa femme Rachel.

On lit dans la Genèse que Rachel, jalouse de la fécondité de sa sœur et belle-sœur Lia, mit cette esclave dans le lit de son mari, pour en avoir des enfants. Nephthali fut le fruit de cette union. On voit combien la polygamie était alors largement comprise; il ne paraît pas qu'aucune restriction ait été à cet égard la liberté des hommes.

NEPHTHALI (TRIBU DE). L'Écriture, à peu près muette sur le compte de Nephthali, nous apprend seulement qu'il eut quatre fils : Jaziel, Guni, Gesser et Sallam. Jacob, qui aimait beaucoup son fils Nephthali, lui donna, au mo-

ment de mourir, sa bénédiction accompagnée d'une prophétie sur la destinée de sa race : « Nephthali, dit-il, est comme un arbre qui pousse des branches nouvelles et dont les rejetons sont beaux. » Cette prédiction se réalisa, car, s'il faut en croire les récits bibliques, au moment de la sortie d'Égypte, sous la conduite de Moïse, la famille de Nephthali se composait de 53,400 hommes en état de porter les armes. Moïse avait pour la tribu de Nephthali le même amour que Jacob, et il prophétisa d'elle en mourant : « Nephthali jouira en abondance de toute chose; il sera comblé des bénédictions du Seigneur et possédera la mer et le Midi. » Lors du partage de la terre promise, la tribu de Nephthali reçut, en effet, des terres situées au nord de celles de la tribu de Zabulon. Elles s'étendaient à l'est jusqu'aux sources du Jourdain, et à l'ouest jusqu'à celles de la tribu d'Asser et au territoire des Phéniciens. Les villes principales de la tribu étaient Kédes, Hasor et Kninereth. Elle posséda la mer et le midi, conformément à la prédiction de Moïse, à condition d'entendre par la mer le lac de Génésareth placé au sud du district qui lui fut assigné. C'était un district relativement fertile, produisant de l'huile et du froment. Il faisait partie, sous la domination romaine, de la Galilée, bornée à l'orient par le Jourdain, au nord par le Liban, au sud par la tribu d'Issachar, et à l'ouest par celles d'Asser et de Zabulon.

Avant d'arriver dans la terre promise, c'est-à-dire pendant le séjour des Hébreux dans le désert, la tribu de Nephthali, commandée par Ahira, fils d'Énan, était à l'arrière-garde de l'armée, avec le quatrième corps. Mis en possession de leurs terres, les enfants de Nephthali, au lieu d'exterminer les indigènes, comme firent la plupart des tribus d'Israël, se contentèrent de les réduire en esclavage, ou plutôt de leur faire payer un tribut. Si l'on songe que les Chananéens dont il s'agit étaient des Phéniciens, dont le commerce s'étendait sur toute la Méditerranée, et dont l'industrie était très-avancée, on ne peut qu'admirer l'habileté de la tribu isralite, qui s'enrichissait ainsi par un acte d'humanité relative. Malheureusement, on avait établi les fils de Nephthali à la frontière, comme les plus vaillants, et ce furent eux qui eurent plus tard à subir le premier choc des Assyriens, lors de l'invasion de la côte. Ils furent emmenés captifs à Babylone (les patens n'exterminèrent pas les peuples vaincus) en 736 avant notre ère, en même temps que les tribus de Gad et de Ruben. Comme compensation, Isaïe leur prédit que les premiers ils verraient le Messie. Ce fut sur leur territoire que naquit Jésus, et ce fut parmi les descendants de Nephthali que le fondateur du christianisme recruta ses premiers disciples.

Nephthali ou les Ammonites, opéra, en trois actes, livret d'Aignan, musique de Bianchini (Opéra, 6 avril 1806). Le roi des Ammonites, Hurel, enlève deux jeunes Israélites, Nephthali et Rachel, et les destine à être sacrifiées au dieu Moloch. Au moment du supplice, Eliezer, frère de Nephthali, déguisé en Ammonite, vient révéler au roi une conspiration supposée, l'attire dans une embuscade où il est tué, et délivre ainsi son frère et Rachel, sa fiancée. Cet ouvrage renferme de fort belles mélodies, entre autres le grand air : *O mon cher Nephthali, notre vertueuse père accorde Rachel à tes vœux*. Il a eu son jour de succès. Les romances et surtout les nocturnes de Bianchini ont été longtemps célébrées, et ce gracieux compositeur méritait d'être moins rapidement oublié.

NEPHTHALITE s. (né-fta-li-te). Hist. juive. Israélite de la tribu de Nephthali.

— Adjectif : *Femme NEPHTHALITE*.

Nephthé, tragédie lyrique en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Lemoine (Opéra, 15 décembre 1789). Le sujet de cet ouvrage tire son origine de l'histoire de *Camma, reine de Galatie*, racontée par Plutarque et mise en tragédie par Thomas Corneille. Le rôle de Pharex fut joué par Lainez, et celui de Nephthé par Mlle Maillard. L'opéra eut treize représentations presque consécutives, et son succès ne fut interrompu par l'administration que dans le but de se soustraire à un article du règlement qui accordait une pension de 1,000 francs à l'auteur d'un ouvrage qui allait à quarante représentations. A la fin de la première représentation de *Nephthé*, le compositeur Lemoine fut demandé par le public. C'est le premier exemple de cet honneur rendu à un musicien sur un théâtre français.

NEPHTHÉE s. f. (né-fté). Zooph. Genre de polypiers, de la famille des alcyoniens, dont l'espèce type habite la mer Rouge. On dit aussi NEPTHÉE.

NEPHTHYS s. f. (né-ftiss). Annel. Genre de sépioles, du groupe des bécotides acérés, formé aux dépens des nérides, et dont l'espèce type a été trouvée au Havre.

NEPHTHYS ou NEFTÉ, déesse égyptienne, sœur et femme de Typhon. Elle personnifiait la terre stérile, par opposition à Isis, en qui l'on voyait le sol fécond et fertile.

NEPI, anciennement *Nepete*, *Neptum*, ville du royaume d'Italie, anciens États de l'Église, à 26 kilom. S.-E. de Viterbe, à 42 ki-

lom. N.-O. de Rome; 2,000 hab. Siège de l'évêché de Viterbe et Satri. Restes de murs étrusques.

NÉPIDÉ adj. (né-pi-de — de *nèpe*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nèpe*. On dit aussi NÉPIDÉ, *NE*, NÉPIEN, IENNE et NÉPIN, INE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des hydrocorides, ayant pour type le genre *nèpe*.

— **Encycl.** La tribu des *népides* présente comme caractères principaux : un corps de forme variable, mais généralement déprimé; des pieds antérieurs ravisseurs; les fémurs de la première paire épais et creusés en gouttière inférieurement pour recevoir le tibia; les tarses courts et se confondant presque avec le tibia à leur origine. Tous les insectes de ce groupe vivent dans l'eau; mais, sous leur dernier état, ils peuvent sortir et voler à de courtes distances. Le soir, ils gagnent les mares voisines, soit pour s'accoupler, soit pour chercher leur nourriture; ils sont carnassiers sous tous leurs états. Les femelles introduisent leurs œufs dans les tiges de diverses plantes aquatiques. Cette tribu comprend les genres *nèpe*, ranète, gaulgule, naurcore et bélostome.

NÉPOMUCÈNE (saint JEAN), chanoine de Prague, patron de la Bohême, né à Népomuc vers 1330, mort en 1383. Il était aumônier de l'empereur Wenceslas et confesseur de l'impératrice Jeanne. L'empereur, ayant conçu d'injustes soupçons sur la fidélité de son épouse, voulut contraindre Népomucène à lui révéler la confession de la princesse. Le saint prêtre eut le noble courage de préférer la mort au déshonneur. Wenceslas le fit torturer à plusieurs reprises et enfin noyer dans la Moldau. L'Église l'honore le 15 mai.

NÉPOMUCK, ville des États autrichiens (Bohême), cercle de Pilsen, district de Přezstitz, sur la Rakow, à 28 kilom. E.-N.-E. de Klattau; 1,500 hab. Patrie de saint Jean Népomucène, patron de la Bohême.

NÉPOS (Flavius Julius), avant-dernier empereur d'Occident. Né en Dalmatie, il régna de 474 à 480. L'empereur d'Orient Léon le fit proclamer auguste à Ravenne. Népos triompha, près de Rome, de son rival Glycerius, acheta la paix des Visigoths en leur cédant l'Auvergne, puis fut chassé d'Italie par le pape Oreste, révolté contre son autorité. Réfugié en Dalmatie, il s'y maintint pendant quatre ans et fut assassiné en 480. Son successeur, Augustule, fils d'Oreste, fut le dernier empereur d'Occident.

Sidoine Apollinaire, qui fait un grand éloge de Népos, prétend que ce prince éloigna de sa cour tous ceux qui avaient amassé de grandes richesses par des moyens honteux et les remplaça par des hommes éclairés et vertueux.

NÉPOS, évêque égyptien, qui vivait vers le milieu du sixième siècle. Il était à la tête d'une Église chrétienne du district d'Arsoino, dans l'Égypte centrale. Cet évêque publia un livre intitulé *« Exposé des Égyptiens »*, dans lequel il répondait aux attaques dirigées par Origène et son école contre le chiliasme, doctrine qui assignait au catholicisme un règne de mille ans. Ce livre eut, du vivant de son auteur, un certain retentissement et fournit aux partisans du chiliasme des arguments que Népos avait tirés de l'Apocalypse. La thèse soutenue par Népos fut abandonnée quelques temps après sa mort.

NÉPOS (Cornélius), historien latin. V. CORNELIUS NÉPOS.

NÉPOTIEN s. m. (né-po-si-ain). Hist. relig. Millénaire du sixième siècle, disciple de Népos, évêque égyptien.

NÉPOTIEN (Flavius Popilius Nepotianus), empereur d'Occident, l'un des tyrans éphémères qui usurpèrent quelques instants la pourpre impériale, mort en 360. Il était neveu de Constantin le Grand et fut revêtu du consulat en 336. Après la mort de Constantin, Népotien marcha sur Rome à la tête d'une troupe de gladiateurs et se fit proclamer auguste (350). Il fut détrôné et mis à mort par Marcellin, lieutenant de Magnence, après un règne de vingt-huit jours.

NÉPOTISME s. m. (né-po-ti-sme — du lat. *nepos*, neveu). Hist. ecclésiastique. Autorité que des neveux ou autres parents d'un pape avaient souvent dans l'administration des affaires : *A Rome, le sigisbisme est passé de mode avec le NÉPOTISME*. (E. About.)

— Par ext. Faveur accordée par un homme en place à ses parents : *La Révolution coupe l'herbe sous le pied au NÉPOTISME et à l'agiotage*. (Mme L. Colet.)

— **Encycl.** On appelle de ce nom la faveur témoignée par les papes aux personnes de leur famille, à leurs neveux spécialement, les neveux étant les seuls descendants avouables d'un pape qui le roi sacrédocteur condamne au célibat. Enrichir sa famille, c'est pour un pontife voler l'Église, qui seule doit profiter des acquisitions et des conquêtes de la papauté. Ce qui est donné à Dieu ne doit point revenir aux hommes. Voilà le principe dont la déduction rigoureuse est la condamnation du *népotisme*. Ce principe fut souvent scandalement violé au moyen âge et depuis. Des qu'il était monté sur le trône pontifical à force d'intrigues, les papes, pour

la plupart déjà avancés en âge, usaient de leur puissance viagère en parvenant et faisaient participer au gâteau leurs neveux et leurs créatures. Le xve siècle et le commencement du xvi furent principalement l'âge d'or du *népotisme*. Sixte IV surtout contribua puissamment à avilir la papauté en faisant légitime à ses neveux la succession de l'Église. Après avoir fait l'un d'eux, Julien de Le Rovere, cardinal, il maria les autres richement à des filles naturelles des Sforza ou des rois de Naples, puis il voulut fonder une principauté dans la Romagne pour le cinquième, Jérôme Riario. Pour arriver à ce but, il ne négligea rien; il entra dans la conspiration que les Pazzi tramaient à Florence contre les Médicis; il poursuivait avec fureur les Colonna, fit prisonnier leur jeune fils, promit de le rendre à sa mère si on lui cédait une ville, et le rendit décapité. Il s'était malheureusement trompé dans son choix. Celui qu'il avait fait cardinal était le véritable homme de guerre de la famille, le belliqueux Julien, le futur Jules II. Celui qu'il voulait faire prince était tout au plus propre à faire un cardinal. Mais, malgré cette erreur, il réussit à lancer la papauté dans sa voie nouvelle, « à montrer le premier, dit Machiavel, ce qu'un pape pouvait faire. » Il avait fondé le *népotisme*. Ce fut Innocent VIII et surtout Alexandre VI qui lui firent produire ses plus beaux fruits. Innocent VIII eut à pourvoir et à enrichir sept enfants naturels qu'il reconnut. Ce fut également ses enfants qu'Alexandre VI combla de biens et de puissance. Pour créer un vaste État à son fils César Borgia, les Colonna, les Orsini, les Malatesta, les Baglioni, les Bentivoglio furent tour à tour, par la ruse ou la force, chassés de Pérouse, de Bologne, de Rimini, de Faenza. Le duc d'Urbain dut céder à son tour. César ne souffrit auprès de lui rien qui l'inquiât; ses frères mêmes, dont il était jaloux comme amant et comme prince, disparaissaient. Il était le véritable maître de l'Église. Il se faisait l'allié du roi de France; il régna sur l'Italie centrale. Son cousin César était solide. Il avait tout prévu pour le maintenir à la mort de son père; mais il arriva, contre toute prévision que le père et le fils, ayant bu par mégarde du poison qu'ils destinaient à des cardinaux, furent malades en même temps. Le pape mourut, César fut pris et perdit tout. L'œuvre était à recommencer. Mais la papauté, entrée dans la voie des conquêtes, n'en devait pas sortir, et le belliqueux Jules II, devenu pape enfin, songea, non pas à enrichir ses neveux, mais à reprendre pour son propre compte et celui de l'Église l'empire des Borgia. Après lui les Médicis dominent à Rome avec Léon X, plus artiste que guerrier; puis avec Clément VII les préoccupations de famille reviennent, et ce pape, armé d'abord pour affranchir l'Italie de la domination espagnole, finit par se soumettre à Charles-Quint, à condition que Florence serait rendue à son cousin César, qui devint duc de Florence. Contre cette menace puissante de l'empereur, les papes suivants essayèrent encore de lutter en plaçant leurs neveux sur les trônes de l'Italie. A travers les mille vicissitudes d'une diplomatie machiavélique, Paul III Farnèse poursuivit l'établissement de ses parents. Il fit donner à son fils naturel, Pierre Luigi Novare, à sa mère, Vittoria, la main d'un prince du sang français, Vendôme; son neveu, Ottavio Farnèse, reçut une fille naturelle de l'empereur, l'investiture de Camerino, la promesse du Milanais, enfin la possession de Parme et de Plaisance. Le *népotisme* était si bien le vice inhérent à la papauté, que le sévère et fanatique Caraffa, qui ne rêvait que violentes réformes, songea, à peine monté sur le trône pontifical sous le nom de Paul V, à pourvoir ses neveux. Cardinal, il s'était vigoureusement élevé contre les abus du *népotisme*. Devenu pape, son premier acte fut de faire nommer cardinal son neveu, Charles Caraffa, « soldat adonné à tous les vices, dit Ranke, et dont il disoit lui-même qu'il avait les bras plongés jusqu'au coude dans le sang. » Quelques pratiques de dévotion, quelques soupçons hypocrites du neveu suffirent à calmer les scrupules de l'oncle, qui crut trouver en lui un utile auxiliaire. Ses autres neveux, il les fit, l'un duc de Palliano, l'autre marquis de Montebello. Pendant quelque temps, il l'espéra, appuyé sur eux et sur l'alliance française, rabaisser l'orgueil espagnol. Il fut vaincu et, dans la douleur de sa défaite, il se prit à jeter un regard sur ceux en qui il avait mis ses espérances. Ce fut avec horreur qu'il découvrit les désordres de ses neveux et notamment le cardinal Charles. Un jour qu'il alla le visiter, il le trouva dans son lit environné de gens mal famés. La lumière se fit en lui et, l'ancienne austérité reprenant le dessus, il brisa avec violence l'objet de ses faveurs. Désespéré et tourmenté par la fièvre, il prononça l'exil de tous ses neveux. Ce fut la sentence de mort du *népotisme*. Désormais Rome cessa de donner au monde le scandale d'un favoritisme aussi éhonté. Les parents des papes furent le plus souvent comblés d'honneurs, mais on ne songea plus à leur donner des États et des principautés.

Par extension, on a donné le nom de *népotisme* au favoritisme appliqué par un prince ou par un homme qui arrive au pouvoir spécialement à sa famille et à ses proches. Le favoritisme a existé dans tous les temps et

dans tous les pays où a fleuri l'institution monarchique. En France, particulièrement, les bâtardeaux du roi ont été longtemps comblés d'honneurs et les favoris et les courtisans se sont scandaleusement partagé la fortune publique. Avec le pouvoir absolu, le *népotisme* et le favoritisme corrompent l'administration à tous les degrés. Il fallut la Révolution de 1789 pour mettre momentanément un terme à un état de choses qui devait disparaître, bien qu'amodir, sous l'Empire, la Restauration, le gouvernement de Louis-Philippe et le second Empire.

NEPTÉE s. f. (nè-té). Zooph. Syn. de NEPTHÉE.

NEPTUNIALES s. f. pl. (nè-ptu-na-li — lat. *neptunalia*; de *Neptunus*, Neptune). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait le 23 juillet en l'honneur de Neptune. On dit aussi NEPTUNALES.

— Encycl. Les *neptuniales* revenaient chaque année le 23 juillet, 10 des calendes d'Auguste. Sur les anciens calendriers, ce jour porte l'indication suivante : *Neptuni iudi et ferio* ou simplement *Neptuni iudi*; d'où l'on peut conclure que cette fête était célébrée par des jeux. Il est probable que ces jeux consistaient surtout en courses de barques; car c'était spécialement la fête des marins du Tibre. En outre, le peuple avait coutume en ce jour de construire des huttes de branches et de feuillage, pour festiner, boire et s'amuser sous ces ombrages.

Horace, dans son ode à *Lydé* (liv. III, 28), invite cette courtisane à célébrer avec lui la fête des *neptuniales* :

*Pesto quid potius diti
Neptuni factum ? Promis recitandum,
Lydé strenua, Cæcubum...
Nos contubernis invicem
Neptunum et viride Nereidum comas;
Tu curia recula lyre
Latonam et celeris spicula Cynthis...*

« Le jour consacré à Neptune, que puis-je faire de mieux ? Va, Lydé, treuve brèvement le Cécube enfoncé. Nous chanterons tour à tour moi, Neptune et les Néréides à la verte chevelure; toi, sur la lyre recourbée, tu répondras par les louanges de Latone et des fêches de la rapide Diane. »

NEPTUNE s. m. (nè-ptu-ne — n. mythol.). Poétiq. Mer, Océan :
Et nos vaisseaux d'opment l'un et l'autre Neptune,
Nous allons chercher l'our malgré l'onde et le vent.

BOILEAU.

— Bibliogr. Recueil de cartes marines, par opposition à *atlas*, recueil de cartes terrestres.

— Astron. Planète située au delà d'Herschel ou Uranus : *La planète NEPTUNE est placée aux confins du monde solaire.* (L. Figuier.)

— Crust. Groupe de crustacés, formant une section du genre portune.

— Moll. *Char de Neptune*, Espèce du genre volute.

— Bot. *Petit Neptune*, Espèce de champignon.

— Encycl. Astron. *Neptune* est la planète connue la plus éloignée du soleil. Elle fut découverte le 23 septembre 1846 par M. Galle, sur les indications tirées des calculs de M. Le Verrier. On la représente par le signe ☐.

Quel est l'auteur de la découverte de *Neptune*? La réponse à cette question était si peu douteuse à la fin de 1846 et en 1847, que, d'un commun accord, la nouvelle planète fut baptisée du nom de *Le Verrier*. Il fallut toute l'énergie modeste de l'éminent astronome, suivant en cela l'exemple de W. Herschel, pour obtenir que son nom fut remplacé par celui du dieu des mers. M. Le Verrier refusa de porter le nom d'un astre, mais il accepta les titres honorifiques et les décorations dont le comblèrent les Académies savantes et les gouvernements, poussés par l'enthousiasme général.

Or, depuis cette époque, les événements ont marché. Porté par sa planète, M. Le Verrier a été promu à la direction de l'Observatoire de Paris, et on sait que, là, il a trouvé du premier coup le moyen de se faire cordialement détester de la plupart de ses confrères en astronomie et de ses subordonnés de l'Observatoire. Les conséquences d'un pareil état de choses sont faciles à deviner : par un effet qui résulte logiquement du jeu des passions humaines, il s'est produit une tendance à amoindrir le mérite de la découverte de M. Le Verrier. Quelques savants sont même allés jusqu'à la nier complètement et on fait monter l'honneur à Arago. Au nombre de ces derniers était M. Couvreur-Gravier, qui, dans ses *Lettres sur les étoiles filantes*, a écrit, page 105 : « Il (M. Le Verrier) commanda une lunette de 25,000 francs qu'il devait installer à l'Ecole normale, afin de battre en brèche le directeur de l'Observatoire, M. Arago, et le forcer peut-être ainsi à déposer la direction, dont il espérait sans doute s'emparer du vivant de celui qui lui avait mis entre les mains tous les matériaux inédits qui, bien à tort, paraît-il, devaient le faire regarder comme ayant découvert la planète *Neptune*. » Et plus loin, page 145 : « Cet homme, vos lecteurs le connaissent maintenant, c'est M. Le Verrier. Etrange destinée que la sienne ! Pénétre-t-il chez

M. Arago, je n'ai pas besoin de rappeler ici un dénouement bien connu de tous... » M. Couvreur-Gravier racontait d'ailleurs, qui voulait l'entendre une histoire fort édifiante, qu'il jurait être véridique, de la découverte de *Neptune*. Il la tenait, disait-il, de la bouche même d'Arago. Mais M. Couvreur-Gravier prétendait avoir à se plaindre tellement de M. Le Verrier, et, en raison de ses griefs fondés ou supposés, il lui gardait une rancune si ouverte, que nous ne pouvons accueillir ici un témoignage évidemment entaché de partialité.

Un autre témoignage, plus scientifique que celui de M. Couvreur-Gravier, mais encore peu favorable à la gloire de M. Le Verrier, a été déposé par M. Emm. Liass dans son intéressant livre, *L'Espace céleste et la nature tropicale*. Le huitième chapitre de ce livre est consacré à l'histoire de la découverte de *Neptune*. Nous ne pouvons mieux faire que d'en résumer ou d'en extraire les parties essentielles, que nous compléterons au moyen de quelques documents contemporains, après avoir toutefois, pour comble de scrupule, prévenu le lecteur que M. Emm. Liass n'est pas non plus du nombre des amis de M. Le Verrier. Et d'ailleurs à qui la faute, si M. Le Verrier est tout le contraire de Socrate? Le philosophe athénien trouvait sa demeure trop grande pour recevoir tous ses amis. L'astronome français pourrait trouver sa maison beaucoup trop étroite, si elle devait contenir tous ses ennemis !

En 1821, Bouvard entreprit de construire des *tables* de la planète Uranus. On sait que les *tables* d'un astre consistent dans une série d'indications au moyen desquelles on peut trouver le lieu que cet astre occupe dans le ciel, à un instant quelconque; en sorte que la formule mathématique et l'observation doivent être constamment d'accord. Mais Bouvard ne put parvenir, malgré tous les soins qu'il apporta à ses calculs, à constater ni à établir cet accord. S'imposait-il l'obligation de représenter les anciennes observations de Flamsteed, Mayer, Lemonnier, Bradley, l'orbite que le calcul assignait à Uranus ne s'accordait plus avec les positions récentes. Voulait-il, au contraire, s'astreindre à figurer les positions récentes, il était obligé de donner à l'orbite d'Uranus une forme et une inclinaison autres; mais les anciennes positions n'y étant plus renfermées. Bouvard attribua la cause de cette discordance à l'action d'une planète extérieure à Uranus. Il se croyait bien sûr de l'exactitude de ses calculs, mais il n'était pas aussi certain que les anciennes observations d'Uranus fussent dépourvues d'erreurs, lesquelles auraient été alors cause du désaccord constaté. Cette incertitude devait introduire une notable réserve dans l'hypothèse de Bouvard. Le calculateur dut donc se borner à dire : Si les anciennes positions d'Uranus ont été bien observées, les perturbations actuelles de cette planète ne sont explicables que par l'action d'une autre planète plus éloignée.

Au reste, l'idée d'attribuer les perturbations d'un astre à l'action d'un astre inconnu n'était pas nouvelle, même du temps de Bouvard. Déjà Clairault, en 1759, trouvant dans le retour de la comète de Halley une différence entre la théorie et l'observation, avait attribué cette différence à une perturbation de la comète par une planète très-éloignée.

Renonçant donc à tenir compte des anciennes observations d'Uranus, Bouvard publia en 1821 des *Tables* qui répondaient assez bien aux observations nouvelles. Mais, au bout de quelques années, le désaccord reparut et alla chaque jour croissant, au point que, en 1834, Bouvard chargea son neveu, Eugène Bouvard, de refaire les *Tables d'Uranus*. « Il avait l'espérance, dit Arago, que, retournant le problème ordinaire des perturbations, qui consiste à déterminer leurs grandeurs d'après la connaissance des mouvements des astres troublants, on pourrait conclure les éléments de l'orbite du principal de ces astres d'après les valeurs des différences existant entre les positions réelles d'Uranus et les positions assignées par le calcul, qui ne tenait compte que de l'action de Saturne et de Jupiter. » Comme on voit par cette citation, Bouvard comprenait parfaitement la position du problème. Dans le mois de septembre 1845, son neveu présentait à l'Institut de nouvelles tables, qui ne furent pas publiées. Ces tables signalaient entre la théorie et l'observation des différences qui, vers 1822, changeaient de signe et atteignaient un maximum. Cette dernière remarque indiquait que c'était vers cette époque qu'avait eu lieu la conjonction d'Uranus et de l'astre troublant.

Pendant que les Bouvard s'arrêtaient devant l'énormité des calculs qui auraient pu vérifier leur hypothèse, un astronome étudiant de Cambridge, M. Adams, allait entreprendre cette vérification. Il commença, en 1843, à rechercher les éléments de l'astre inconnu qui pouvait influer sur Uranus. Il supposa un astre X situé, d'après la loi de Bode, à une distance du Soleil double d'Uranus, et décrivant une courbe circulaire. Puis, ayant corrigé les éléments d'Uranus de la part des perturbations dues à l'action de X, il détermina une nouvelle distance de la planète perturbatrice, plus conforme aux observations, et il en supposa le mouvement elliptique. Il ob tint ainsi un nouvel astre X, sur lequel il raisonnait comme il avait fait sur

X. Continuant à plusieurs reprises ce système d'approximations successives, il put, dans un lettre écrite le 3 septembre 1846, fixer la distance de l'astre perturbateur à 33,6 (l'unité de ce nombre est la distance de la Terre au Soleil), et lui assigner une position qui n'était qu'à 20 du point où, vingt jours après, fut trouvé *Neptune*. Au reste, avant cette date, M. Adams s'était prononcé sur le lieu que l'astre devait occuper, et c'était d'après son indication qu'un astronome de Cambridge, M. Challis, s'était mis, le 29 juillet 1846, à la recherche de l'astre présumé. Mais M. Airy ne montra que de l'indifférence pour les calculs de son jeune élève, et M. Challis ne se pressa pas assez pour les vérifier. Il cherchait ensuite, lorsqu'il apprit que la planète tant poursuivie venait enfin d'être découverte (23 septembre 1846). Chose singulière, il l'avait vue le 4 et le 12 août précédents, mais, dans l'amas d'étoiles où elle était comme perdue, il n'avait pas reconnu son mouvement, d'ailleurs fort lent, et il l'avait prise pour une étoile ordinaire. D'où venait donc cette fatalité qui enlevait à MM. Adams et Challis la gloire de la priorité dans l'annonce de la découverte?

A l'insu des astronomes anglais, et aussi sans connaître leurs travaux, un jeune astronome français, simple répétiteur à l'Ecole polytechnique, mais déjà connu pour son habileté dans les hautes mathématiques, et qui s'était fait une spécialité des problèmes des perturbations planétaires, avait lancé hardiment ses calculs à la piste de l'astre inconnu qui dérangeait les mouvements d'Uranus. Cette recherche, M. Le Verrier avait reçu d'Arago, le conseil de la tenter; mais, d'après M. Liass, il n'en reçut pas autre chose. Nous avons vu que M. Couvreur-Gravier pousse l'insinuation plus loin.

Quoi qu'il en soit, M. Le Verrier commença par reprendre dans son entier le travail de Bouvard, afin de s'assurer si les mouvements d'Uranus ne pourraient pas être expliqués par les seules actions du Soleil et des planètes connues. Dans cette révision, il releva de nombreuses erreurs et des inexactitudes tellement graves, que les calculs du laborieux Bouvard en furent du coup frappés à mort. M. Le Verrier fit donc de nouvelles *Tables d'Uranus*. Mais Uranus persista à ne pas conformer sa marche au gré de ces tables, si parfaites qu'elles fussent. Cette fois, le désaccord entre l'orbite réelle et l'orbite théorique de la planète ne pouvant plus être attribué aux géométries, il fallait décidément le mettre sur le compte d'un astre inconnu, et il fallait trouver cet astre.

C'est ce que M. Le Verrier réussit à faire en suivant une marche que, depuis, on a trouvée fort compliquée et même absurde. M. Liass a bien voulu faire connaître, il y a quelques années, une méthode d'une étonnante simplicité que M. Le Verrier a ou la maladresse de n'avoir pas découverte en 1845. Si, dans le principe, on a trop exalté M. Le Verrier, il faut convenir que, dans la suite, on l'a trop déprécié. Il en est d'ailleurs ainsi à chaque découverte ou invention : avant d'être résolu, le problème était très-difficile; dès que la solution est trouvée, on découvre mille voies faciles qui auraient pu conduire tout étié de la trouver plus tôt.

Le 1er juin 1846, M. Le Verrier annonça à l'Académie des sciences les premiers résultats de son travail; il les compléta le 31 août suivant. Le résumé de ses conclusions peut se formuler ainsi : « Il existe une planète qui trouble Uranus. Sa distance au Soleil ne peut être inférieure à 35; sa longitude, au 1er janvier 1847, sera de 325° 30'; elle doit se trouver actuellement à environ 5° à l'est de δ du Capricorne. » Le 18 septembre, M. Le Verrier annonçait ses derniers résultats à l'Académie de Berlin. L'un des astronomes, M. Galle, reçut la lettre le 23. Par une coïncidence singulière, M. Galle avait en ce moment sous les yeux une carte tout à fait et très-précise de la région du ciel que parcourait la planète. Il dirigea aussitôt sa lunette vers le point indiqué et y reconnut une petite étoile, ayant l'apparence de la 8^e grandeur, qui n'était pas marquée sur sa carte. Il fixa aussitôt la position de cette étoile. Le lendemain, l'étoile avait changé de place, le surlendemain encore. Il ne pouvait plus y avoir de doute, cet astre était la planète. M. Galle s'empessa d'annoncer le fait à M. Le Verrier qui, le 5 octobre, en donna connaissance à l'Académie.

L'évaluation sur la distance était entachée d'une assez grave erreur, puisque, d'après des observations et des calculs faits depuis, cette distance doit être représentée par 30 et non par 35. Mais la longitude a été assez exactement indiquée, et les adversaires de M. Le Verrier ont vu dans cette exactitude un pur effet du hasard, résultant de ce que les recherches ont été faites à une époque voisine de celle de la dernière conjonction; de sorte que le chemin parcouru par la planète, depuis cet instant, était peu considérable. « Il semble, s'écriait l'astronome américain Gould, que les cieux ont voulu se montrer propices, tant la coïncidence est étonnante ! Car, si l'époque de la dernière conjonction eût été ancienne, l'erreur commise sur la distance aurait fait indiquer le lieu de la planète fort loin du point où elle se trouvait réellement. Depuis 1846, la planète *Neptune* a été rigoureusement observée et

ses éléments ont été déduits de l'observation directe. Or, les éléments de l'orbite réelle de *Neptune* ne concordent pas entièrement avec ceux de l'orbite calculée par M. Le Verrier. Dès 1846, M. Babinet, dans un mémoire adressé à l'Académie des sciences, s'exprimait ainsi : « L'identité de la planète *Neptune* avec la planète théorique, qui rend compte si admirablement des perturbations d'Uranus, d'après les travaux de MM. Le Verrier et Adams, mais surtout d'après ceux de l'astronome français, n'étant plus admise par personne, depuis les énormes différences constatées entre l'astre réel et l'astre théorique... » Et M. Liass, partant aussi de la considération des différences qui existent entre les éléments calculés et les éléments observés, n'hésite pas à conclure : « La planète théorique de M. Le Verrier, près de la position de laquelle a été trouvée *Neptune*, n'existe pas et est venue se ranger dans les fictions. »

Nous n'entrerons pas dans le détail des débats, parfois très-irritants, auxquels a donné lieu la reconnaissance ou la contestation des droits de M. Le Verrier. Attaqué par un grand nombre d'astronomes étrangers et par quelques savants français, M. Le Verrier a été défendu en Angleterre par sir John Herschel, et chez nous par Arago, Biot, Cauchy, Faye, etc... Pour nous, notre conclusion est que *Neptune* a réellement été découvert par M. Le Verrier, mais que, sans cet astronome, la planète n'aurait pas tardé à être révélée, soit par les calculs de M. Adams, soit par la lunette de M. Challis, qui l'avait déjà vue deux fois. Il ne nous reste plus qu'à faire connaître brièvement l'astre dont la découverte a causé tant de tabulation à l'histoire contemporaine. Voici l'énumération de ses principaux éléments :

Distance du Soleil, comparée à celle de la Terre.	30,04
Distance réelle en lieues.	1,147,528,000
Diamètre, comparé à celui de la Terre.	4,719
Diamètre réel en mètres.	60,086,150
Surface, comparée à celle de la Terre.	22,278
Surface réelle en myriamètres carrés.	113,465,035,570
Volume, comparé à celui de la Terre.	105,087
Volume réel en myriamètres cubes.	113,604,676,000
Durée de révolution, comparée à celle de la Terre.	164,02
Durée réelle.	164ans22jours
Durée des saisons.	41ans1mois2jours
Masse, comparée à celle de la Terre.	20,870
Densité, comparée à celle de la Terre.	0,22
Pesanteur à la surface, comparée à celle de la Terre.	1,02
Lumière et chaleur reçues, comparées à celles de la Terre.	0,001
Excentricité de l'orbite.	0,0087
Inclinaison de l'orbite.	19,47

De *Neptune*, le Soleil apparaît comme une étoile de 2^e grandeur, c'est-à-dire avec des dimensions 1,800 fois plus petites que celles que nous lui voyons. Il en résulte que les *Neptuniens*, s'il y en a, et si leurs yeux sont conformes comme les nôtres, doivent être plongés dans une éternelle nuit, qui n'est illuminée que par l'éclat des étoiles constamment visibles.

Neptune possède un satellite qui a été découvert en septembre 1846 par M. Lassell, de Liverpool. Ce satellite accomplit sa révolution autour de *Neptune* en 5 jours 21 heures 7 minutes, dans une orbite inclinée de 34° 7' sur l'orbite de la planète et à une distance d'environ 100,000 lieues. MM. Lassell et Challis ont cru remarquer autour de *Neptune* un anneau analogue à celui de Saturne. Mais l'existence de cet anneau semble, d'après les observations ultérieures, devoir être révoquée en doute.

NEPTUNE, en grec *Poseidon*, dieu des mers et l'un des douze grandes divinités de l'Olympe grec. Il était frère de Jupiter et de Pluton et, comme eux, fils de Saturne et de Rhée. A sa naissance, Saturne voulut aussi le dévorer; mais Rhée trompa encore son vorace époux en substituant un poulain au nouveau-né. Les mythologues, presque tous du moins, racontent cette aventure sans sourcilier et sans soupçonner la moindre contradiction, ce qui ne les empêche pas de dire un peu plus loin que Neptune fut le créateur du cheval. Comment donc un poulain, à sa naissance, aura-t-il pu ? Mais passons; en religion, une inconscience de plus ou de moins ne doit pas effrayer, d'autant plus qu'il en est qui prétendent que Neptune fut bel et bien dévoré et qu'il ne fut rendu à la vie que par la vertu d'un breuvage que Métis, fille de l'Océan et de Téthys, administra à Saturne. Dans le partage que les trois frères se firent de l'univers, la souveraineté des mers échut par le sort à Neptune, qui reçut de Jupiter le trident comme l'emblème de son empire. Quoiqu'il en soit, Neptune fut l'égal de Jupiter en dignité, il ne l'était pas en pouvoir, et il conspira plusieurs fois contre son frère, dont il rejetait souvent les ordres avec hauteur. Exilé de l'Olympe, il se réfugia dans la Troade, et c'est alors qu'il éleva, avec Apollon, les murs

de Troie pour Laomédon. « Ce prince, dit malicieusement Démétrius (*Lettres à Émilie sur la mythologie*), eut le malheur d'oublier le prix dont il était convenu avec eux et, comme ils prirent la liberté de le lui rappeler, le roi, qui ne permettait pas que, dans son royaume, personne eût plus de mémoire que lui, leur enjoignit d'un ton très-persuasif de quitter à l'instant ses États. » Neptune n'était pas dieu à pardonner ce procédé peu délicat : il suscita un monstre qui ravagea la Troade. C'est lui qui suscita également le monstre marin d'Andromède, celui qui fit périr Hippolyte, le taureau de Marathon et le taureau que Minos ne voulait pas sacrifier. Pendant la guerre de Troie, il prit parti pour les Grecs, et c'est à lui qu'ils durent la victoire qu'ils remportèrent sur les Troyens lorsque Junon eut endormi Jupiter sur l'Ida. Cependant, il détruisit le rempart que les Grecs avaient orgueilleusement élevé en face de la ville. Irrité du malheur de Polyphème, qui lui devait le jour, il brisa tous les vaisseaux d'Ulysse et poursuivit de sa haine, pendant dix ans, le roi d'Ithaque errant sur les mers. On le voit ensuite disputant Corinthe au Soleil, Naxos à Bacchos, Egée à Jupiter, l'Argolide à Junon ; il contesta également à Minerve l'honneur de donner un nom à Athènes. Jupiter déclara que la préminence appartenait à celui qui aurait fait le présent le plus utile aux hommes. Alors Neptune frappa la terre de son trident, et aussitôt jaillit le cheval, l'œil ardent, le crin hérissé, la bouche écumeante, hennissant et bondissant.

Plus modeste dans ses bienfaits, Minerve, préférant le bonheur à la gloire, Fit naître l'olivier, symbole de la paix, Et Minerve obtint la victoire. »

Neptune se consola de son échec en submergeant toute l'Attique. Hélas ! les dieux eux-mêmes donnent raison au poète :

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

Neptune eut pour femme Amphitrite, fille de l'Océan et de Doris ; il ne l'obtint pas sans difficulté, et ce n'est qu'après une éloquence persuasive d'un dauphin, dont il se servit comme négociateur, qu'il parvint à vaincre la répugnance qu'il lui avait inspirée au premier abord ; car Neptune, tout dieu qu'il était, n'avait rien de séduisant dans sa personne. On lui prête une foule de maîtresses, dont il eut une infinité de fils, parmi lesquels abondent les êtres maléfaisants, les brigands de taille énorme et de vigueur surhumaine. A cette progéniture il convient de joindre quelques êtres à forme animale, dont Neptune ne dédaigna point d'être le père. Parmi les animaux, il affectionnait surtout le cheval, dont les bonds, les hennissements et la crière rappelaient l'agitation de la mer, et il se montra fort souvent sous cette forme. Toutes les aventures, toutes les métamorphoses dont il fut le héros ont fait raisonnablement supposer que les poètes ont donné son nom à beaucoup de princes inconnus qui étaient parvenus à s'établir dans quelques pays nouveaux, ou qui régnaient sur des îles, ou qui encore s'étaient rendus célèbres par quelques victoires navales. Son nom a été également l'objet d'une multitude d'hypothèses, et Demostrius raille très-agréablement, à cette occasion, les faiseurs de commentaires. « Plusieurs doctes commentateurs, dit-il, ont fait de profondes recherches sur le nom de Neptune, qu'il, grâce à leur érudition, a maintenant autant de significations diverses qu'il y a de commentaires différents. Le procédé de ces docteurs est infailible. Vous prenez la moitié d'une racine grecque, vous y joignez deux syllabes latines, entremêlées, selon le besoin, de caractères hébreux, syriaques ou chaldéens, et, dès que votre mot commence à prendre figure, en modifiant une finale, changeant une voyelle et supprimant deux consonnes, vous renfermez dans le nom le plus bref des milliers, la figure, le caractère et même les exploits d'un héros, sauf quelques anachronismes qui, dans des calculs, ne comptent point. » Neptune a reçu également une foule de surnoms qui variaient suivant les lieux et les circonstances dans lesquelles on lui adressait des vœux ou des remerciements, de même que, de nos jours, nous avons Notre-Dame de Fourvrières, Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame de Bon Secours, etc.

Neptune était un des dieux du paganisme les plus honorés ; son culte était répandu dans toute la Grèce, dans toute l'Italie et surtout dans les contrées maritimes, où des fêtes, des jeux et des temples lui étaient consacrés. Les Romains lui consacraient le mois de février, pendant lequel ils s'efforçaient de se rendre ce dieu favorable pour la prochaine navigation. On lui faisait des libations avec de l'eau de la mer, des fleurs et des fontaines, et on lui immolait le plus souvent un taureau blanc, dont les prêtres lui présentaient toujours le fiel, par analogie avec l'amertume de la mer. Ces cérémonies attirèrent à Rome un concours prodigieux, de même qu'à l'isthme de Corinthe, où Neptune avait un temple célèbre et une colossale statue d'airain. On croyait que Neptune avait sa résidence habituelle dans les profondeurs de la mer Egée ; c'est là qu'il tenait sous le joug ses chevaux marins, courriers impétueux, à la corne d'airain, à la crière d'or. On le représente aussi quelquefois traîné par quatre dauphins, sur un char ayant la forme d'une vaste coquille. Le front

ceint du diadème, le souverain des mers, d'une main calmait les flots agités, de l'autre tenait le trident, emblème de sa triple puissance, qui s'étendait sur la mer, les fleuves et les fontaines. Neptune veut-il quitter son humide séjour, « alors, dit le poète, se couvrant d'une armure d'or, il prend un fouet industrieusement formé et montant sur son char, il rase la plaine liquide. Les monstres, sortis du fond des abîmes, reconnaissent leur roi et bondissent autour de lui. L'Océan ouvre çà et là devant lui ses ondes ; le char vole avec légèreté, sans que l'essieu d'airain soit mouillé par les flots. »

Virgile, dont le goût plus délicat ne lui permettait pas de montrer les divinités le fouet à la main, se contente de dire :

Neptune, d'un coup d'œil tranquillisant les ondes, Court, vole, et, sur son char roulant sous un ciel pur, De la plaine liquide il effleure l'azur.

Trad. de DELILLE.

Nous allons maintenant entrer, au sujet de Neptune, dans quelques développements empruntés à l'exégèse moderne, au risque de prendre place parmi les commentateurs dont parle Demostrius.

Cette figure mythologique se présente sous les aspects les plus divers ; après avoir donné quelques généralités sur son origine, son histoire et son culte, nous indiquerons séparément chacun de ses aspects.

— *Origine.* La situation particulière de la Grèce pourrait faire supposer que la conception de Poséidon (suivant le nom grec de cette divinité, Neptune étant une appellation latine et relativement moderne) fut purement autochtone, si l'on ne pouvait suivre les développements du mythe à travers les migrations primitives des Pélasges.

Quels sont les éléments étrangers qui ont pu être introduits, par la suite des âges historiques, dans la conception aryenne et pélasgique de Poséidon ?

Toute origine égyptienne peut être écartée *a priori*. Les prêtres égyptiens, qui tenaient la mer pour impure et en faisaient le séjour de Typhon, n'avaient pu placer dans leur panthéon de dieu correspondant aux divinités marines des Grecs ; c'est ce qui explique pourquoi Hérodote n'attribue d'origine égyptienne ni à Poséidon ni aux Néréides. Mais, sous l'influence des idées que lui avaient inculquées les Égyptiens, l'écrivain d'Halicarnasse ne put admettre que Poséidon fût d'origine pélasgique, et il alla chercher sa patrie en Libye, où son culte, apporté par les colonies grecques, si l'on ne pouvait suivre les développements du mythe à travers les migrations primitives des Pélasges, s'était de bonne heure naturalisé.

D'autres auteurs ont attribué une origine phénicienne à Poséidon, et cette hypothèse n'a, aux yeux de M. Maury, rien d'in vraisemblable, puisque les Phéniciens se mêlèrent de bonne heure aux Cariens dans les îles de l'Archipel. Thucydide nous apprend que les insulaires des Cyclades étaient Cariens et Phéniciens. La connaissance d'une divinité phénicienne a donc pu venir aux oreilles des Grecs, des Pélasges même, et fournir à l'histoire mythique de Poséidon des traits qui n'appartenaient pas à la conception primitive. Mais cette conception parait se rattacher à l'ensemble des traditions indo-européennes.

— *Étymologie.* Le nom de Poséidon a l'apparence d'un nom de source hellénique. « Poséidon, quoiqu'on ait voulu en faire un dieu lybique, a été indubitablement, dit M. Alfred Maury (*Histoire des religions de la Grèce antique*, I, 83), une divinité des populations primitives de la Grèce. Son nom tient, par sa racine, à la langue hellénique. Les plus anciennes formes étaient *Ποσειδών*, ou *Ποσειδών*, en dialecte dorien, et *Ποσειδών*, *Ποσειδών*, en dialecte ionien, nom qui appartient à la même famille que les mots *πότης*, *ποταμός*, et *πότος*. Ce nom signifiait donc *dieu des eaux* ; c'était le Zeus de l'élément liquide et des mers. » On pourrait proposer une autre étymologie de ce nom : *πῶς αἰὼν*, *αἰὼν* formes sans nombre, parce que l'élément liquide s'adapte à toutes les formes et n'en conserve aucune.

— *Histoire.* A l'origine, alors que les populations qui vinrent constituer en Europe les nationalités pélasgique, hellénique et autres, ignoraient l'existence de l'Océan et ne concevaient la réunion des eaux que dans le nuaque, Poséidon n'était que le dieu Soleil qui habite au milieu de l'Océan des nues, l'*Βράνγαρα*. Mais plus tard, après que ces populations eurent connu la mer, Poséidon prit une physionomie nouvelle. Il devint non seulement le dieu des eaux, de l'élément humide, des sources et des fleuves, mais celui de la mer, dont les Grecs firent ensuite exclusivement son empire.

Le culte de Poséidon se développa surtout chez les populations maritimes de la Grèce ; nous voyons par l'*Odyssée* qu'il jouait un grand rôle, notamment à Ithaque et à Pylos. Poséidon était la divinité nationale des Ioniens, peuples essentiellement maritimes. Ils paraissent avoir reçu ce culte d'Argos. C'était de cette ville, suivant M. Maury, que l'adoration de Poséidon avait été apportée à Sicyle, et ce culte avait passé de Sicyle dans l'Égée. M. L. Curtius admet, au contraire, que le culte de Poséidon avait été porté d'Asie dans le Péloponèse. Quel qu'il en soit de ces importations, ce dieu resta la divinité tutélaire des Ioniens d'Asie, qui tenaient leurs

assemblées générales dans son temple. Strabon nous apprend, en effet (VII, 284), que les Ioniens de l'Asie Mineure constituaient une ligue puissante placée sous la protection de Poséidon *Héliconien*. Smyrne et Chio faisaient partie de cette confédération.

Poséidon constituait aussi l'un des grands dieux des races éolique et dorienne, toutes les îles et l'autre de la souche pélasgique. Toutefois, le culte de Poséidon parait avoir été primitivement étranger aux Doriens et aux Achéens ; il ne s'établit que postérieurement dans les villes fondées par ces populations.

Porté à Egine et à Naxos, le culte de Poséidon y disputa le respect des habitants à celui des dieux de ces îles, Zeus et Dionysos.

Apollon céda pareillement la souveraineté de Calaurie à Poséidon.

— *Fêtes et jeux.* C'est en l'honneur de Poséidon que furent institués les jeux Isthmiques (v. ISTHMIQUE). Certaines traditions les faisaient dériver, ainsi que les jeux Néméens, de jeux funéraires, institués par Poséidon lui-même en l'honneur de Mélécrite ; les autres traditions leur donnaient pour fondateurs des personnages rattachés par leur origine au dieu des mers, ou directement à des divinités poséidoniques.

Les fêtes de Poséidon nous sont peu connues. Une des plus renommées avait lieu chez les Ioniens, au Panonion, près du mont Mycale. Dans une des Cyclades, à Ténos, tous les ans se célébrait en l'honneur de Poséidon et d'Amphitrite une fête à laquelle prenaient part les habitants des îles voisines, et qui était l'occasion de nombreux festins. A Egine, dans la fête des *Thiaïes*, un repas constituait de même la principale solennité en l'honneur du dieu ; mais ce repas avait un caractère tout privé, et les maîtres ne devaient pas même manger en présence de leurs esclaves. A Ephèse, on célébrait aussi de grands festins en l'honneur de Poséidon. A Athènes, dans certaines fêtes consacrées à la même divinité, le bain public constituait une sorte de rit sacré, destiné probablement à rappeler que le dieu présidait à l'élément humide. C'est dans une de ces fêtes que Phryné se montra nue, pour la première fois, en public. Ces bains pris dans la mer entraînaient, du reste, dans la catégorie des jeux qui accompagnaient aussi à Corinthe la fête de Poséidon.

— *Représentations.* Dans les représentations de l'art, le type de Poséidon rappelle beaucoup celui de Zeus, mais il est moins grandiose, il a quelque chose de moins idéal. « Euphranor, ayant à peindre les douze grands dieux, dit Valère-Maxime, réunit sous la physionomie de Neptune tous les traits de la majesté, en lui donnant, toutefois, un caractère un peu moins auguste que s'il eût peint Jupiter. » Les Latins aiment à exprimer la figure de Neptune dans son calme, *placidum Neptunum* ; mais ce caractère ne date que d'une époque comparative moderne. Dans les représentations les plus anciennes, le regard de Poséidon était farouche ; tous ses traits annonçaient la force, non cette force réglée et maîtresse d'elle-même qui appartient à Zeus, mais la force violente et irrégulière. Les plus anciens textes, d'accord avec les monuments de l'art, ceux d'Homère, des hymnes homériques et d'Hésiode, le présentent sous son aspect sauvage et terrible. C'est le dieu des fracas redoutables, *τῆρας*, *ἐκπῆρας*, le dieu dont la force s'étend au loin, *ἐκπῆρας*, *ἐκπῆρας* ; et Plaute, commentant ces anciennes épithètes pour des auditeurs qui ne redoutaient plus guère le courroux du dieu tout en continuant à craindre les dangers de l'élément perfide, s'exprime en ces termes irrévérencieux sur le compte de Neptune : « Personne n'ignore sa dureté, sa cruauté, son avidité, son effrayant appareil, ses agitations insensées, ses intolérables brigandages. » (*Trinummus*, IV, 1.)

La physionomie de Poséidon était complétée, pour les anciens, par des cheveux bleutés (*αὐανόχρους*, dans Homère), soulevés en désordre et se marquant aux redets glauques de ses yeux. Cette couleur étrange ne contribuait pas peu à imprimer à ses traits leur sauvage caractère.

Tel était le dieu, tel la crédulité populaire se le représentait sortant quelquefois du sein des flots.

Le principal attribut de Neptune est le trident (*τρίαινα*). Il se sert de son trident comme Dionysos de son thyrsos et le magicien de ses baguettes, pour jeter la source du rocher, en le frappant de son trident. Des frappelements subits de son trident, il agite la terre et les eaux. Cette arme était un des plus anciens instruments de pêche ; c'était le harpon dont on fait usage dans la Méditerranée pour attraper les dauphins et les thons. Curtius, dans ses *Ioniens*, propose une autre origine de cette arme symbolique. V. TRIDENT.

— *Le mois Poséidon.* Les Ioniens avaient consacré à Poséidon le mois de l'année où les vents sont le plus violents et les tempêtes le plus terribles, le mois qui correspond à peu près à notre mois de décembre. Le mois de Poséidon figure dans le calendrier attique ; les Romains lui avaient consacré le mois de février.

— *Poséidon, dieu des eaux en général.* Les plus anciennes légendes doriennes mettent Poséidon en rapport avec les Telchines, personnages mythiques, considérés comme les inventeurs des métaux ; on montrait en Arcadie

l'endroit où était né Poséidon et où il avait été élevé par ces personnages divins, fils de Zaps ou de la mer.

Poséidon n'est pas sans analogie avec Athénès (v. MINERVE) ; Persée aussi est associé, par la légende d'Andromède, à la fable de Poséidon.

Athénès était déesse des chevaux, *ἵππια*, comme Poséidon était *ἵππος*, *ἵπποις*, *ἵπποισιν*. On voit, sur les figures du fronton occidental du Parthénon, Athénès domptant le premier couple de coursiers créé par Poséidon et l'assujettissant au joug.

Le nom de Poséidon accompagnait celui d'Athénès dans le choix des noms donnés aux quatre tribus primitives d'Athènes : les deux autres noms étaient ceux d'Héphaëstos et de Zeus.

Poséidon soutient contre Héra (la nue), dans l'Argolide, un des centres de son culte, une lutte analogue à celle qu'on lui fait soutenir contre Athénès dans l'Attique.

Une tradition rapportée par Pausanias nous représente Poséidon et Hélios en lutte pour la possession de l'isthme de Corinthe.

On adorait, du reste, ailleurs qu'à Corinthe, notamment à Rhodes, à Ténare, un dieu Soleil qui présidait aussi aux sacrifices, sans doute parce que cet astre les chauffait et les vivifiait. Cet Apollon marin, dont les attributs étaient naturellement analogues à ceux de Poséidon, se confondit avec lui. C'était à ce dieu sol-marin qu'on sacrifiait un cheval à Ténare. Faut-il voir dans les chevaux du dieu Soleil un trait d'analogie entre Hélios et Poséidon ?

Ce fut surtout lorsque son culte déclina dans la Grèce devant les progrès de celui d'Apollon, que les jeux Isthmiques eurent à la fois le plus d'éclat et le caractère religieux le moins naturel et le moins vrai. On imagina d'associer, dans l'invention de ces jeux, le dieu Soleil au dieu des mers, et, afin d'environner leur célébration d'un caractère de sainteté que les temps ne comportaient plus, on voulut leur imprimer un cachet de haute antiquité, en réunissant autour de leur origine tous les noms des héros qui personnaient les différents exercices gymniques et en les donnant pour ceux des premiers vainqueurs aux jeux de l'isthme.

— *Poséidon, dieu de la mer.* Il a pour cortège d'autres personnifications plus circonscrites de la mer. Les accidents, les apparences qu'offre l'Océan, les animaux qui y vivent deviennent autant de divinités. C'est d'abord Amphitrite, épouse de Poséidon, qui représente la mer dans son immensité, la mer dans son lit, la mer qui nourrit des dauphins, des phoques, des baleines, des poissons par milliers de milliers. C'est ensuite Téthys, fille de l'Océan ou de Nérée ; les Néréides ; Nélée, fils de Poséidon, et qui est encore Nérée ; Protée ; Égéeon, dont le nom rappelle Egée, Egialée, Oxygènes, et qui est une personnification de l'Océan ; le couple antique de l'Océan et de Téthys, les Nymphes marines et les Fleuves, etc. Sur un thème aussi varié, les inventions des poètes se multipliaient à l'infini. Rien n'est fécond en aventures étranges et en aspects changeants comme la mer.

Les contes déités sur Poséidon devaient trouver surtout créance parmi les marins, et ils étaient colportés par eux de port en port, de contrée en contrée ; ils s'y amalgamaient avec des légendes locales, et ils revenaient ensuite en Grèce, grossis de la sorte par nombre d'additions étrangères. Le mythe de Poséidon fut donc un des premiers qui s'altérèrent au contact de la Phénicie et de la Libye et s'altérèrent avec des notions étrangères à la conception primitive.

L'une des plus anciennes légendes est celle à laquelle fait allusion un passage d'Homère, et d'après laquelle Hésione, fille de Laomédon, fut exposée à la fureur d'un monstre marin envoyé par Poséidon. Une légende toute semblable a été rapportée sur Andromède.

Les légendes d'Hésione et d'Andromède se rattachent à l'ancien usage de sacrifier des jeunes filles à Poséidon, en les précipitant dans les flots, afin de calmer la mer irritée.

Les animaux offerts à Poséidon étaient de même précipités dans les eaux de la mer.

— *Poséidon Hippios.* Les deux principaux rameaux de la race éolique, les Minyens et les Béotiens, honoraient le dieu de la mer, Poséidon *ἵπποις*, mais d'une manière plus spéciale Poséidon *Hippios* (dieu des chevaux).

On trouve ce surnom dans les hommages reçus par Poséidon, notamment à Méthydriion, à Phénée, à Athènes.

L'image du cheval revient fréquemment dans la légende de ce dieu.

Démétré est transformée en cavale dans son union avec Poséidon, et de ce commerce naît, avec Proserpine, le cheval Arion.

Alopé, fille de Carcyon, avait eu de Poséidon un fils, nommé Hippothoüs, qui fut allié par une cavale. Cette tradition athénienne remontait à une époque fort reculée, puisqu'on la trouve déjà mentionnée par Phérecyde, et qu'Hippothoüs donnait son nom à une tribu athénienne.

Mélanippe, séduite par Poséidon, se réfugia dans une grotte du Pélon pour échapper au courroux paternel, et fut métamorphosée par Artémis en cavale, d'où son nom qui signifie cavale noire.

La lutte de ce dieu et d'Athènes se disputant l'empire d'Athènes nouvellement bâtie a été racontée plus haut.

Ce mythe, en ce qui concerne Poséidon, se retrouve en Thessalie. On y montrait le rocher frappé par le trident de Poséidon. Des courses de chevaux étaient destinées à rappeler le souvenir de cette création, et de la Thessalie elles se répandirent d'abord en Béotie, où elles étaient célébrées à Oncheste, puis dans le reste de la Grèce.

Poséidon n'était pas seulement considéré comme le créateur du cheval. L'imagination populaire s'étant une fois emparée de cette fable, et sans remonter à son origine, se figura le dieu de la mer découvrant l'usage du cheval, le domptant, le soumettant au frein. Poséidon devint ainsi le dieu des courses de chevaux, des exercices équestres. En Laconie, on honora Poséidon protecteur des chevaux, *ἵπποβοσκός*, et quand les deux dieux des Romains se confondirent avec ceux des Grecs, c'est ce trait de ressemblance avec le *Neptunus* latin qui amena l'assimilation des deux divinités. Les mythes dans lesquels le cheval ne figurait que comme symbole, tels que la naissance d'Arion, ne s'offrirent plus que sous le côté matériel.

Dès les temps homériques, des chevaux étaient immolés à Poséidon Hippios.

— *Poséidon, dieu des sources.* Il n'est autre que Poséidon Hippios considéré sous un aspect particulier.

Les Thessaliens appelaient Pétéron (*Πετρών*), dieu du rocher, le créateur du premier cheval; ce premier cheval s'appelaient *Pégase* (de *πηγή*, source), ou *Scaphios* (personnification de la coupe qui reçoit la liqueur jaillissante).

On voit ainsi, dès le point de départ du mythe, un rapport direct établi entre la source jaillissante et l'image du cheval.

Le cheval était, en effet, le symbole de l'élément humide, l'image de l'eau des sources qui s'élève; Pégase, frappant la terre, en fait jaillir la fontaine Hippocrène (de *ἵππος*, cheval, et *πρηνή*, source).

Les anciens supposaient que la mer pénétrait dans le sol qui flottait à sa surface, et c'est ainsi qu'ils expliquaient la naissance des sources. Poséidon, comme dieu des sources, fut parfois identifié à quelques égards avec Hades et reçut les surnoms ploutoniques d'*Adonizos* et de *Chamz-Zélos*.

L'allégorie de la mer, qui, après avoir pénétré sous les rivages, vient jaillir en fontaines à la surface du sol, se trouve, dans la fable d'Amymoné, réunie au symbole du trident qui fait naître les sources. Amymoné, que des Danaïdes, s'étant endormie sur un chemin, avait été surprise par un satyre et sauvée par Poséidon, qui lança contre le satyre son trident; l'arme s'enfonça dans le rocher. Amymoné étant ensuite devenue l'épouse du dieu, celui-ci lui permit de retirer le trident du rocher, d'où jaillit alors une triple source, à laquelle on donna le nom d'Amymoné. Eschyle prit la fable d'Amymoné pour sujet d'un de ses drames.

En Arcadie, où il existait un temple de Poséidon, on racontait une légende singulière. Un jour, Épitus, fils d'Hippothoüs, ayant violé le sanctuaire, fut soudain, rapporte Pausanias, frappé de cécité par un flot d'eau salée qui jaillit dans le temple. Ce flot arrivait de la mer, dit Pausanias, bien que le temple fut situé à une grande distance du rivage.

Poséidon, considéré comme dieu des sources, est surnommé *Νηρηέτης* (comme Apollon), *Κρηνώτης*.

— *Poséidon Agéios.* Phérécide nous apprend que, déjà de son temps, l'épithète d'Agéios était appliquée à Poséidon.

Agéios, géant marin à cent bras, personnifiait les tempêtes, et la mythologie postérieure le rattache par ce motif à Poséidon, lequel l'avait, disait-on, vaincu et lancé dans les flots. Pausanias fait intervenir l'Hécatenchire (le géant aux cent bras) dans la lutte de Poséidon et d'Hélios.

Egée est à la fois le père du héros poséidonien Thésée et de la mer des Cyclades, c'est-à-dire une forme de Poséidon et la mer elle-même et agitée par excellence. La fable rapporte qu'Àthra (l'air), après avoir été l'amante de Poséidon, devint l'épouse d'Egée et eut Thésée.

Beaucoup de villes maritimes s'appelaient *Egées*, *Αἰγαί*.

Egée, Egalée et beaucoup d'autres paraissent se rattacher à la même origine.

Le nom d'Ogée (*Ὠγή*), qui trouve en sanction une étymologie naturelle (*ogha*, torrent, multitude, déluge), semble donner l'étymologie du nom de l'Océan, celle du nom d'Ogée, adoptée comme ancêtre par les Béotiens, peuple très-attaché au culte de Poséidon, et peut-être celle du nom du Phénicien Agéon, auquel certaines traditions donnaient Poséidon pour père. Mais, quel qu'il en soit de cette savante étymologie, il s'en présente une beaucoup plus simple et qui a pour elle l'analogie du surnom d'Hippios, que nous venons d'expliquer, et de celui de *Tauréos* que nous rencontrerons ci-après.

Les Ioniens invoquaient Poséidon comme le dieu des flots agités, des vagues onduoyantes, *Ἐλαιοῖς*; ce dieu, ils le surnommaient aussi *Αἰολῶς*.

Les flots qui bondissent sont comparés par les peuples pasteurs à l'animal du troupeau qui bondit par excellence, la chèvre, — *ait, aïos*.

Des chèvres étaient immolées à Poséidon Egéen.

Quelle autre explication demander?

— *Poséidon Tauréos.* Le taureau était l'emblème de Poséidon comme des fleuves, si par les mêmes analogies qui ont fait appeler les sources des chevaux et les flots des chèvres, soit comme symbole de la fécondité. Dans le *Bouclier d'Achille*, Poséidon reçoit le surnom de *ταυρῶς*. On célébrait en son honneur des fêtes nommées *ταυρία*, et des troupeaux de taureaux lui étaient consacrés. On précipitait parfois en son honneur des taureaux noirs dans les flots. A Ephèse, les jeunes gens qui sacrifiaient à Poséidon le jour de ses fêtes prenaient le nom de *ταυρῶν*. A On lui sacrifiait, dit Hésiode, des taureaux et des chèvres, comme des animaux qui sautent, impétueux, violents, qu'on ne peut retenir, qui deviennent doux seulement quand on les a châtrés.

— *Poséidon nourricier.* Poséidon se trouve identifié avec Erysichthon, représentant le germe que l'eau féconde, et à Erechthée, dont la conception mythologique correspond au même phénomène que celle de Poséidon, considéré au point de vue de l'action des eaux sur le sol terrestre; une inscription grecque, découverte sur le sol hellénique, porte *Ποσειδῶν Ἐρεχθίδῃ, ἢ Ἀπόδῃν Ἐρεχθίδῃ*; le temple d'Erechthée était élevé au lieu même que Poséidon avait frappé de son trident, et l'on y sacrifiait, en vertu d'un oracle, sur le même autel, au dieu des eaux et à Erechthée. V. ERECHTHÉE et ERYCHTHON.

Poséidon fécondant le sol de son humidité d'après un dieu générateur, uni en qualité d'amant ou d'époux à Déméter et à Gê. De son union avec Déméter naît Proserpine; avec Gê, le géant (fils de Gê) Antée.

Poséidon, sous cette forme, est adoré dans les terres de l'intérieur et reçoit en hommage les prémices des fruits.

Il reçoit alors les surnoms, à Hermione, de Nourricier des plantes, *Θαλάσσιος* (de *θάλασσα*, produire, ou de son dérivé *θαλάσσιος*, plante); surnom qui rappelle le nom de *Phylotos*; chez les Spartiates, de *Γεωκόμος* (de *γεωργία*, nature, ou de ses dérivés, *γεω*, *γεωρία*); à Lesbos, de *Ἐλμύριος*, du nom d'une céréale, *ἔλμος*.

— *Poséidon souterrain.* Homère donne à Poséidon les épithètes de *ταφύτης*, *Ἐνδοχέτης*, *Ἐνδοχέτης*, qui toutes signifient *environnant, enveloppant la terre*. Homère suit, ici comme partout, les idées physiques de son époque. A côté de cet aspect physique apparaît surtout, dans l'œuvre homérique, l'aspect anthropologique du dieu. Poséidon est, comme son frère Zeus, un dieu roi. C'est le monarque des mers, le souverain des divinités et des monstres qui y habitent; il tient les flots sous sa puissance, les élève et les calme à son gré.

Hésiode, ainsi qu'Homère, voit dans l'Océan la limite du monde; d'après la *Théogonie*, l'issue du Tartare, située aux extrémités du monde, est fermée par des portes d'airain, qu'y a placées Poséidon, et que défend un infranchissable rempart.

Dans les temps posthomériques, le caractère de Poséidon s'agrandit, se généralise, comme celui de Jupiter. D'un simple roi des mers (*κυβερνήτης ὕδατος*), d'une personnification circonscrite de l'élément humide, Poséidon arrive à embrasser tout l'univers physique. C'est une sorte de Jupiter marin (*Ζῆς ἱθαλέος*), comme il est appelé dans Pindare. Il représente plus encore : il devient la cause universelle, supposée placée dans l'élément humide par Thalès; il est le souffle qui dirige les eaux sur lesquelles flotte la terre, qui la pénètre et y donne naissance aux sources et à la végétation, qui veille sur ce vaste continent, l'agite ou le consolide à son gré.

En sa qualité de dieu des commotions du sol, Poséidon inspirait une crainte profonde. Une ville venait-elle à être renversée par un tremblement de terre, on s'imaginait que Poséidon, irrité, avait voulu tirer vengeance des habitants; on cherchait à découvrir la cause qui avait provoqué son courroux; on lui offrait des sacrifices, on lui élevait un temple, on fondait des fêtes en son honneur. Il est appelé à ce point de vue *σεισθεός*, *ἀσέλας*, *ἀσέλας*, celui qui ébranle le monde, celui qui assure, celui qui forme les continents.

Ouvrages à consulter, outre Kreuzer, Guignaut, Maury et les articles spéciaux des encyclopédies (particulièrement l'article *Neptunus* de M. Freller, dans l'*Encyclopédie allemande* de Pauly); E. Gerhard, *Deiter Ursprung, Wesen und Geltung des Poséidon* (Mém. de l'Académie de Berlin, part. hist., 1850, pp. 159 sq.); E. Curtius, *Die Jonier*; Bötlger, *Kunstmythologie*; K.-O. Müller, *Handbuch der Archäologie*, etc.

Le nom de Neptune revient souvent dans la plume des poètes classiques, qui le désignent généralement par une périphrase, car on sait qu'ils n'aiment pas à appeler les choses par leur nom. C'est ainsi qu'ils disent pour Neptune : *le fils de Saturne*, l'époux d'Amphitrite; *le dieu, le maître du trident*; *le dieu, le roi, le souverain des mers*; *le dieu, le souverain de l'onde, des ondes*; *le dieu qui règne*

sur les ondes, qui maîtrise les flots; *le dieu des eaux, de l'humide séjour*, etc. :

... *Le fils orangeur de l'antique Saturne.*

Il reconnaît le dieu des mers
A ces sons qui calment la guerre
Qu'Eolus excitait dans les airs.

LEBRUN.

Là, le trident en main, le puissant dieu des mers,
De terre à grands coups entr'ouvrant les entrailles,
A leur base profonde arrache nos murailles.

DEUILLE.

Le monarque des mers, dans ses vastes Etats,
Retient sous son trident de nouvelles peuplades;
De son palais d'azur les riches colonnades
S'entourent de forêts de varechs, de coraux.

CHÉNÉDOLLÉ.

... O toi qui règnes sur les mers,
Toi dont l'empire humide embrasse l'univers,
Qui vois incessamment les fleuves dans leur course
Rapporter à l'envi le tribut de leur source,

Tu sais, dieu du trident, Neptune, entends ma voix.
DESAINTANGE.

Souvent aussi, pour désigner la mer, les poètes emploient des périphrases telles que *les champs de Neptune*, *les plaines de Neptune*, *l'empire de Neptune* :

Un dauphin, traversant les plaines de Neptune,
Attiré par ses chants, prend soin de sa fortune.

CAMPISTRON.

Quand ma jeune valeur sur les champs de Neptune
Suit le grand Enée et sa noble fortune.

DEUILLE.

Quelquefois, ils prennent Neptune pour la mer elle-même :

Leur flotte impérieuse, asservissant Neptune,
Des bords de l'univers appelle la fortune.

VOLTAIRE.

Les flots émus de Neptune irrité.

PALISSOT.

L'été s'ouvrait à peine; à l'orageux Neptune,
Mon père me pressait de livrer ma fortune.

DEUILLE.

Boileau, dans son *Discours au roi*, a même poussé la hardiesse jusqu'à dire *l'un et l'autre Neptune* pour les deux mers :

Et nos vaisseaux domptant l'un et l'autre Neptune,
Nous allons chercher l'un malgré l'onde et le vent.

Comme maître souverain de la mer, Neptune soulevait et calmait à son gré les flots irrités; il ne souffrait pas qu'aucun autre dieu portât le trouble dans son empire. C'est ainsi qu'Eole, à la prière de Junon qui poursuivait de sa haine les Troiens, ayant déchaîné la tempête contre la flotte d'Enée, Neptune s'irrite de cette audace du dieu des vents. V. QUOS EGO.

Le trident de Neptune, emblème de sa puissance, est également devenu proverbial, grâce à un vers célèbre de Lemierre, dans son poème intitulé : *le Commerce* :

Quel tumulte ! à l'éclat de ces trésors nouveaux,
Les peuples attirés sont devenus rivaux;
Le liquide élément est le champ de la guerre;
On court se disputer les trésors de la terre.
Et le peuple vainqueur, seul arbitre des mers,
Saisit l'utile honneur d'enrichir l'univers.
Sa puissance dépend de l'empire de l'onde :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Ce vers, il faut le reconnaître, est admirablement frappé; aussi, Lemierre, dont la modestie était le moindre défaut, allait-il répéter partout, avec une naïve vanité, qu'il avait fait jaillir de son cerveau le plus beau vers du siècle. Malheureusement pour lui, les vers de ce caractère n'abondent pas dans ses œuvres, ou, si on le préfère, dans son œuvre, ce qui donna lieu à quelques mauvais plaisants, on sait qu'il n'en manque pas en France, d'affirmer que ce fameux vers était un vers solitaire. Lemierre n'était cependant pas un poète médiocre et sa *Veuve du Malabar* obtint un légitime succès. On raconte qu'en sortant du Théâtre-Français, après la première représentation, et en passant devant la statue de Voltaire, par Houdon, Lemierre se tourna vers l'illustre auteur de *Zaïre* et lui dit, en lui adressant du doigt un geste malin : « Ah ! coquin ! tu voudrais bien avoir fait ma *Veuve* ! » Généralement, les vers de Lemierre sont anguleux, rocailleux, durs même, pour ne pas dire durissimes, ce qui inspira à un critique l'épigramme suivante :

Passant, entre en cet entre, et pleure sur ce roc
Un grand et rare auteur qui franchit la noire onde,
Tout fier d'avoir avant tiré de son estoc
Son vers, le vers du siècle et qu'on claque à la ronde :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Sous une forme figurée, ce vers signifie que l'empire de la mer donne l'empire du monde, sens qui se reproduit toujours dans les applications que l'on en fait.

« Autrefois, l'Angleterre dominait le monde avec ses flottes; aujourd'hui tout a changé avec les bâtiments bardés de fer : ils ne peuvent embarquer du charbon que pour quelques jours. Les guerres maritimes à grandes distances deviennent presque impossibles; les luttes navales sont localisées, et ce n'est plus d'un dieu déchu, réduit au rôle d'un marchand de calicot et de ferraille, qu'on peut dire encore :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde. »

ALEX. BONNAUD.

« On ne parle partout que de vaisseaux cuirassés, de canonnières en fonte et de chaloupes bardées de fer. Jamais, depuis qu'elle existe, l'Europe n'avait montré cette émulation maritime :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde. »

ED. TEXIER.

« Dans la cérémonie burlesque du baptême de la ligne, le loustic du gaillard d'arrière ne manque jamais de montrer à quelques passagers crédules la ligne tropicale ou équinoxiale, à l'aide d'une longue-vue sur l'objectif de laquelle il a placé diamétralement un cheveu. Le lendemain, la discipline du bord reprend sa verge de fer, et le trident de Neptune cesse d'être le sceptre du monde. »

(Dict. de la conversation.)

Neptune. Iconogr. Il ne nous est parvenu qu'un nombre assez restreint de représentations antiques de Neptune (Poséidon). Une des statues les mieux conservées et les plus belles que l'on connaisse de ce dieu des mers se voit au musée de Dresde. Le dieu est debout, le pied gauche posé sur un dauphin, la main du même côté sur la cuisse, la main droite levée à la hauteur de la tête et tenant un trident. Pausanias fait une description absolument conforme d'une figure en bronze de Neptune qui existait, de son temps, dans le temple du dieu, à Anticyre. La statue du musée de Dresde, qui est en marbre, a, de plus, un grand pallium, dont une extrémité repose sur l'épaule gauche et qui, revenant par la hanche droite, enveloppe tout le bas de la figure, à l'exception de la jambe gauche. M. de Clarac pense que cette draperie n'existait pas dans la statue d'Anticyre; car il est probable, dit-il, que Pausanias ne l'eût pas oubliée. L'écrivain grec paraît aussi d'un Neptune en bronze, ayant le pied sur un dauphin, qui décorait une fontaine de Corinthe qui était très-estimée; il se pourrait qu'une autre statue de marbre antique du musée de Dresde fût une imitation de ce bronze : la tête du dauphin est ici très-volumineuse et la bouche paraît bien avoir servi d'orifice à un jet d'eau. Au musée de Madrid est un Neptune demi-colossal, en marbre, debout, près d'un dauphin, ayant pour tout vêtement une chlamyde ramassée sur l'épaule gauche, levant de ce côté sa main armée du trident et abaissant le bras droit qui, d'ailleurs, est moderne. Cette figure, dont la pose est majestueuse, se trouve reproduite en bas-relief sur un autel de Neptune, découvert à Ansurum, au bord de la mer; ici, toutefois, le bras droit est tendu horizontalement et, sur le plat de la main, est un dauphin dont la tête est tournée vers le dieu. Le Louvre possède deux bronzes antiques, dont l'un représente Neptune debout, le pied droit sur un rocher, le bras gauche enveloppé d'un péplum qui passe derrière le corps et se trouve arrêté sur le genou droit par la main droite qui tient, en même temps, un dauphin; l'autre figure, dont le bras gauche et les deux jambes sont brisées, est entièrement nue et a la main droite posée sur le genou. Au musée de Naples est une statuette de bronze, trouvée à Portici : le dieu est nu et debout, la main droite sur la hanche, la main gauche tenant une espèce de haste. Dans la même galerie se voit une statue de marbre provenant de la collection Farnèse : la chlamyde est posée sur l'épaule gauche, la main droite tient la queue d'un dauphin. Citons, enfin, une statue de marbre grec, au musée Pio-Clementin, une tête colossale, au musée de Florence, et un bas-relief conservé dans une chapelle de la cathédrale de Sienna et représentant Neptune et Amphitrite. Parmi les peintures découvertes à Pompéi, nous signalerons un Neptune armé de son trident et debout sur le bord d'un bassin, qui a donné son nom à la maison dont il orne l'atrium. Au musée de Naples est un magnifique camée antique, dont l'exécution est attribuée à Pyrgoteles et qui représente la *Dispute de Neptune et de Minerve*.

Des statues de Neptune ont été sculptées par plusieurs grands maîtres de l'époque de la Renaissance; une des plus remarquables est celle que Jean de Bologne a exécutée en bronze pour une fontaine qui décore une des places de la ville dont il a reçu son nom; aux angles du piédestal qu'elle surmonte sont quatre Sirènes pressant leurs mamelles pour en faire jaillir l'eau. Le Neptune de Jean de Bologne a été gravé par J.-B. Jackson. Une autre œuvre non moins célèbre est la fontaine de la place du Grand-Duc, à Florence, que l'Ammanati exécuta à la suite d'un concours auquel prirent part Jean de Bologne lui-même, Baccio Bandinelli, Benvenuto Cellini, Vincenzo Danti et un fils de Moschino de Pisa : au milieu d'un vaste bassin octogone, Neptune est debout sur un char tralisé par quatre chevaux marins; il est entièrement nu, la tête tournée vers l'épaule gauche, les regards abaissés vers les flots qui il semble regarder; ses deux bras sont abaissés; de la main droite, il tient une conque marine; trois tritons sont accroupis près de lui, sur la conque marine qui forme le char. Tout ce groupe est sculpté en marbre; deux des chevaux sont blancs, les deux autres sont tachetés. Le Neptune a 10 brasses de hauteur; quelques connaisseurs ont prétendu que les propor-

tions n'en sont pas très-correctes. Les bords du bassin sont ornés de diverses statues en bronze, représentant Thétys et Doris, deux dieux marins et des enfants avec des cornes d'abondance. Il existe plusieurs gravures de cette fontaine monumentale.

Une statue colossale de Neptune, par Jacopo Sansovino, décore l'escalier des Géants, au palais des doges de Venise. Un collectionneur belge, le baron Goethals, possède un superbe marteau de porte en bronze du ^{xvii}^e siècle, provenant du Venise, et qui représente Neptune entouré de dauphins.

A. Coyssevoix a sculpté, pour la décoration du bassin de la pièce des Vents, à Marly, un Neptune monté sur un cheval marin dont les crins se hérissent et qui semble jeter le feu par les yeux et les naseaux, comme épouvanté par la présence de quelque monstre; par derrière, un triton sonne de la conque marine. Le dieu a une expression de colère qui n'enlève rien au caractère majestueux de son visage. Une statue de Neptune, exécutée en pierre par Buisser, décore l'un des balcons du château de Versailles, du côté de la grande cour. Le bassin dit de Neptune, dans les jardins du même palais, est orné d'un groupe colossal en métal bronzé, exécuté sur les dessins d'Adam l'Alné, et qui représente Neptune et Amphitrite entourés de néréides, de tritons, de chevaux et de monstres marins. Un Neptune et une Amphitrite, statues de bronze, par Michel Anguier, ont figuré à la vente de Pontchartrain en 1747. Un Neptune menaçant les vents, sculpté en marbre par Pajou, se voyait, au ^{xviii}^e siècle, dans la galerie du duc de Choiseul. Au musée de Bruxelles est un groupe de marbre, par Gabriel de Gruppello, représentant Neptune et Thétys et un cheval ailé portant un génie. Un bas-relief de Vassé, Neptune sur son char, environné de dauphins et de divinités marines, décorait, à la même époque, la galerie de l'hôtel de Toulouse, à Paris, du sculpteur flamand W. Tello. On a exécuté un haut-relief représentant l'Empire de Neptune, qui a été gravé par Jacob de Gheyn le vieux. De Bay père a fait une statue colossale de Neptune pour le jardin botanique de la Havane. Sous ce titre : la *Métamorphose de Neptune en cheval*, un sculpteur contemporain, M. Fremiet, a exposé, au Salon de 1868, une statue équestre commandée par le ministère des beaux-arts.

Cherubino Alberti a gravé un Neptune sortant du sein des eaux, d'après Polidoro Caldara. Un dessin de Raphaël, qui appartient au musée de Dresde, représente Neptune sur son char, balançant de la main droite le trident redoutable et tenant de la main gauche les rênes à l'aide desquelles il maîtrise les chevaux qui l'entraînent à travers les flots; ces chevaux se cabrent et se jettent de côté, leurs yeux s'enflamment, leurs crins se hérissent. Devant le dieu, un homme brandit une torche allumée. Un Amour vient ensuite embrasser de ses deux bras un cygne qui s'acharne après les coursiers de Poséidon. Plus loin, Silène est assis sur une tortue, avec son cortège de satyres et de ménades; un triton étreint un griffon et menace un génie monté sur un léopard; un serpent gigantesque, excité par un petit Amour, enlance un malheureux qui lutte en vain. Puis, tout ce tumulte s'apaise comme par enchantement : un jeune homme, tranquillement assis sur une barque en forme de char, gouverne la voile qui la dirige; un Amour et un triton embouchent des trompes enflammées; une néréide est assise sur un dauphin et, à côté d'elle, un dernier triton souffle dans une conque marine, vivante image du mugissement des flots. Cette belle composition représente le *Triomphe de Neptune*, sujet qui a été souvent traité par les artistes, notamment par Poussin, Marco Antonio del Moro (estampe), Charles Le Brun (voileure du plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre), Ezquerua (musée de Madrid), Frans Franck (musée des Offices), Abraham van Diepenbeek (musée de Dresde), Rubens (gravé par Schmuizer, d'après une peinture faisant partie de la collection du comte de Schonborn, à Vienne), David Teniers (copie ou imitation de Rubens, appartenant à lord Spencer), G. Pechan (estampe datée de 1594), Cl. Duflors (gravure d'après un camilleau imitant le bas-relief, dans la salle de bains de l'hôtel Lambert, à Paris), etc. Dans la plupart de ces compositions, Amphitrite est associée au triomphe de son époux.

Le Titien a peint Neptune et Amphitrite échangeant des caresses, assis au pied d'un gros arbre contre lequel le dieu a déposé son trident; l'attitude des deux époux est des plus voluptueuses; un petit Amour, assis à terre et tenant une flèche, étreint un dauphin qui vomit des flots écumeux. Cette peinture aphrodisiaque se voit au château de Blenheim, en Angleterre, et a été gravée par Réveil. D'autres tableaux relatifs à Neptune et Amphitrite ont été peints par Corn. Schut (galerie de Dresde), Blanchard (autrefois dans la galerie de l'hôtel Bullion, à Paris), Gérard de Lairese (musée du Belvédère), etc. Neptune avait, comme son père Jupiter, l'humeur très-volage; aussi l'Albane n'a-t-il pas manqué de le placer au nombre des divinités qui figurent dans le *Triomphe de Vénus*, tableau capital de ce peintre, qui a atteint le prix de 8,011 livres à la vente du président de Tugny en 1751. Giorgio Ghisi,

de Mantoue, a gravé, d'après Pierino del Vaga, une suite de 4 planches représentant les Amours de Neptune et de Thétys. R. Boyvin a gravé les Amours de Neptune et de Cérès, et Neptune caressant Thétys, d'après Rosso de Bossi; Giulio Bonasone a gravé d'après le même, Neptune sous la forme d'un cheval, caressant la nymphe Philaire; Giulio Carpani a peint Neptune poursuivant Corone, qui est métamorphosée en corneille (musée des Offices). Un vase antique de Nola, ayant fait partie de la collection Pourtales, est orné d'une peinture où les iconographies ont cru reconnaître Neptune poursuivant Amymoné. Au Grand Trianon est un tableau de Boucher (1764), représentant Neptune qui délivre Amymoné des poursuites d'un satyre. Aldorfer a gravé l'Enlèvement d'une nymphe par Neptune. Granger a peint Mélanthe enlevée par Neptune transformé en dauphin. La Dispute de Neptune et de Minerve, pour savoir qui des deux donnerait son nom à la ville d'Athènes, a été peinte par Rosso de Bossi (gravée par R. Boyvin), C.-F. Poerson (tableau placé, avant la Révolution, à la Ménagerie de Versailles), J. Jordens (musée des Offices), etc. Le Garofalo a représenté André Doris sous les traits de Neptune ayant près de lui Pallas; ce tableau est au musée de Dresde. P. Mignard a peint pour Versailles un Neptune sur son char, entouré de tritons et de néréides, tenant d'une main son trident et de l'autre une couronne qu'il semble offrir à deux Victoires ailées; une de ces Victoires porte une bannière blanche sur laquelle on voit un soleil et la devise de Louis XIV; au-dessus voltige un Amour ayant à la main une tige de lis. Cette singulière allégorie, qui a été gravée par Maria Horthemels, est aujourd'hui au Louvre (n° 357).

Un sujet que les artistes ont fréquemment retracé est l'épisode du premier livre de l'*Énéide* de Virgile, Neptune menaçant les Vents, que l'on a continué de désigner par les mots fameux : *Quis ego...* Nous décrirons sous ce dernier titre les compositions les plus remarquables que ce sujet a inspirées. Il nous suffira de dire ici qu'il a été traité par Raphaël, Rubens, Salvator Rosa (musée de Toulouse, gravé par J.-C. Burde), l'Albane (gravé par P. Aveline), Cornelis Bos (estampe), N.-B. Lepicé (gravé par J.-Ch. Le Vasseur), Giulio Bonasone (estampe), etc.

Neptune (LE TRIOMPHE DE), chef-d'œuvre de N. Poussin, au musée de l'Ermitage. Le dieu des mers est debout sur son char attelé de quatre hippocampes; mais ce n'est pas vers lui que se porte tout d'abord l'attention; elle est attirée par Amphitrite, assise sur une conque traînée par des dauphins, tenant d'une main les rênes et de l'autre l'extrémité d'un voile qui flotte autour de son visage; la gracieuse fille du vieil Oceanus est assistée par deux nymphes. Autour des chars, des tritons, des néréides et des Amours prennent leurs ébats sur la plaine liquide. D'autres Amours voltigent en l'air et répandent des fleurs.

Cette peinture, d'un coloris clair et brillant, est admirablement conservée; elle a été exécutée pour le cardinal de Richelieu et gravée par Pesne. Le musée de l'Ermitage l'a payée 37,000 francs.

NEPTUNE s. m. (né-ptu-ni-de). Descendant de Neptune.

NEPTUNIE s. f. (né-ptu-ni — de Neptune, dieu des eaux). Bot. Syn. de DESMANTHE, genre de plantes aquatiques.

NEPTUNIEN, IENNE adj. (né-ptu-niain, ie-ne — de Neptune, dieu des eaux). Géol. Se dit des terrains qui doivent leur origine à l'eau : Terrains NEPTUNIENS. DÉRIVÉS NEPTUNIENS. Roche NEPTUNIENNE. « Se dit d'un système qui explique la formation de toutes les roches par des dépôts effectués dans les eaux, qui auraient occupé le globe entier.

— s. m. Partisan du neptunisme. « On dit plus ordinairement NEPTUNISTE.

NEPTUNISME s. m. (né-ptu-ni-smo — rad. neptunien). Géol. Hypothèse qui attribue à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe. « Se dit par opposition au VULCANISME, qui attribue cette formation à l'action du feu.

NEPTUNISTE s. m. (né-ptu-ni-ste — rad. neptunisme). Géol. Partisan du neptunisme : Les NEPTUNISTES et les PLUTONIENS.

NÉPUCE s. m. (né-pu-se). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Australie.

NÉPUS s. m. (né-puss — du gr. nepous, pied en nageoire). Mamm. Genre de mammifères cétales.

NEPVEU (François), écrivain ascétique et jésuite français, né à Saint-Malo en 1639, mort à Rennes en 1708. Il s'adonna à l'enseignement de la rhétorique, de la philosophie et devint recteur du collège de Rennes. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages écrits d'un style élégant, qui ont été souvent traduits et traduits en plusieurs langues. Nous citerons, entre autres : *De l'amour de Jésus-Christ* (Nantes, 1684); *Exercices intérieurs pour honorer les mystères de Jésus-Christ* (1791, 2 vol.); *Pensées et réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année* (1694, 4 vol. in-12); *L'esprit du christianisme* (1700), etc.

NÉQUINATE s. (né-kui-na-te). Géogr. anc. Habitant de Néquimur.

NÉQUITIS s. m. (né-kui-tiss). Nom donné à des sectaires du Congo qui tiennent des assemblées secrètes.

NER s. m. (nér — mot persan). Mamm. Nom donné au métis d'un chameau et d'une femelle de dromadaire.

NERA, anc. Nar, rivière d'Italie. Elle prend sa source au pied du mont Sibillo et se jette dans le Tibre, par sa rive gauche, à 2 kilom. au-dessous d'Orte, après un cours de 105 kilom. Cette rivière forme la cascade de Marmora.

NÉRAC, ville de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 26 kilom. d'Agen, sur la Baïse, par 44° 8' 12" de latit. et 20° 9' 1" de longit. O.; pop. aggl., 4,926 hab. — pop. tot., 7,919 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 62 comm. et 60,376 hab. Fabriques de grosses draperies, de biscuits de mer, de bouchons de liège; amidonneries, tanneries, minoteries, distilleries, brasseries, tuileries; commerce de chanvre, lin, toiles, grains, amidon, eau-de-vie d'Armagnac, terrines de foies de canard renommées, etc. Ruines du château de Henri IV (des débris de constructions romaines ont été découverts dans le parc); statue de Henri IV, par Baggi, sur la place principale; magnifique promenade de la Garenne, arrosée par quatre fontaines et garnissant le pavillon des bains du roi de Navarre et le palais de Marianne.

NÉRAÇAIS, AISE s. et adj. (né-ra-ké, é-ze). Géogr. Habitant de Nérac; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les NÉRAÇAIS. La population NÉRAÇAISE.

NERATIUS PRISCUS, jurisconsulte romain qui vivait vers la fin du ⁱ^{er} siècle et au commencement du ⁱⁱ^e. Il fut consul et jouit d'une haute considération auprès des empereurs Trajan et Adrien. De ses nombreux ouvrages, il ne nous reste que les soixante-quatre fragments qui ont été trouvés insérés dans le *Digeste*, et sur lesquels le juriste Paul a fait un commentaire.

NERBIS, village et comm. de France (Landes), cant. de Mugron, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Sever, sur le haut Adour; 401 hab. Belle église; restes remarquables d'un ancien monastère.

NERBUDDAH ou **NERBEDAH**, fleuve de l'Indoustan. Il naît à Adzomgorh (Gandouans), vers 22° 55' de latit. N. et 79° 55' de longit. E. Il coule de l'E. à l'O. par le centre de la péninsule, à travers les anciennes provinces de Gandouans, Kanchich, Malwa et Guzarate, reçoit le Toulara, la Bam et la Kounde, et se jette dans le golfe de Cambaye, à 32 kilom. au-dessous de Barotche. Cours de 1,300 kilom., souvent obstrué par des rocs, des fies, des bas-fonds et des rapides. On considère ce fleuve comme marquant la limite entre l'Indoustan propre et le Decan.

NERCIAT (André-Robert ANDREA DE), littérateur français, né à Dijon en 1739, mort à Naples vers 1800. Son père était trésorier au parlement de Bourgogne. Il entra, au sortir du collège, dans le corps des gendarmes de la garde, qu'il quitta avec le grade de lieutenant-colonel. Nerciat se mit alors à voyager en Europe pour compléter son instruction et fut employé par divers princes allemands. De 1780 à 1782, il fut conseiller et sous-bibliothécaire à Cassel, puis directeur des bâtiments au service du prince de Hesse-Rothembourg. Peu après son retour en France, il fut envoyé, avec d'autres officiers français, en Hollande pour soutenir les insurgés contre le stadtholder. À l'époque de la Révolution, Nerciat émigra à Naples, d'où sa famille était originaire, et gagna la sympathie de la reine Caroline qui le chargea d'une mission auprès du pape. Mais il arriva à Rome en même temps que les troupes républicaines, fut arrêté, emprisonné, et resta enfermé au fort Saint-Ange jusqu'à l'évacuation de Rome en 1800. Il retourna alors à Naples, où il mourut presque aussitôt des suites d'une maladie qu'il avait contractée pendant sa captivité.

Pour faire connaître sa manière comme poète, nous citerons la pièce suivante, intitulée les *Invalides de l'amour* :

Amis, il neige sur nos têtes;
A notre âge, plus de conquêtes;
Renonçons aux tendres desirs;
Abandonnés d'un dieu volage,
Quittons Cythère avec courage
Et cherchons ailleurs des plaisirs.
Choisissons un bonheur durable;
Jamais ingrat, toujours affable,
Bacchus nous invite à sa cour;
Enrolons-nous dans sa milice,
Ce dieu reçoit à son service
Les invalides de l'amour.

On doit à Nerciat les ouvrages suivants : *Contes nouveaux* (Liège, in-8°); *Felicia ou Mes fredaines* (1778, 2 vol. in-18), roman immoral; *Monrose* (2 vol. in-18), suite de *Felicia*; *Constance ou l'Heureuse sévérité* (1780, in-8°); *Dorimon ou le Marquis de Clavelle*, comédie en cinq actes en prose (Strasbourg, 1777, in-8°); *L'Urne de Zoroastre ou la Clef de la science des magies* (in-8°); les *Galanteries du jeune chevalier de Faublas* ou les *Fortilles parisiennes* (1783, 4 vol. in-12). On lui attribue *Mon noviciat*, le *Diable-au-Corps* (1803, 6 vol.) et les *Aphrodites*, ouvrages obscènes.

NÈRE s. m. (né-re). Chronol. anc. Période de six cents ans, qui était en usage chez les Chaldéens.

— Pharm. anc. Espèce de pastille.

NÉRÉ (Emmanuel), premier architecte de Stanislas, roi de Pologne, né à Sancy, ancienne province du Barrois, en 1705, mort à Lunéville en 1763. Louis XV le décora du cordon de Saint-Michel. Il a publié trois volumes contenant le *Recueil des bâtiments élevés par Stanislas*.

NÉRÉE s. m. (né-ré). Poétiq. Mer, Océan : Seul et loin de tout bord, intrépide et flottant, Aller sonder les flancs du plus lointain NÉRÉE.

A. CHÉNIER.

« Inusité.

NÉRÉE, dieu marin, antérieur à Neptune. Hésiode, dans sa *Théogonie*, le dit fils de l'Océan et de Thétys; d'autres le font naître de l'Océan et de la Terre. Il épousa sa sœur Doris et en eut cent cinquante filles, qui furent appelées les Néréides. Homère n'en compte que trente, et Apollodore quatre seulement. Flore les admit à sa cour, suivant Demoustier (*Lettres à Emilie*), et ce sont elles qui, sous le nom de Nalades, de Dryades et de Napées, furent chargées par la déesse d'entretenir et de soigner les trésors de son empire. La plupart de ces nymphes épousèrent les frères ou les enfants de Triton; les autres habiteront les grottes des fleuves, ou l'asile champêtre des Faunes et des Sylviens.

Quand Neptune fut devenu le souverain des mers, Nérée et Doris jouirent de sa faveur; Nérée en obtint la faculté de prendre toutes sortes de formes, et ce n'est que lorsqu'il les eut épuisées toutes, sous la main puissante d'Hercule, qu'il consentit à révéler au héros le lieu renfermant les pommes d'or qu'Eurysthée lui avait ordonné d'aller chercher. Très-habile devin, il prédit la ruine de Troie à Paris lorsque celui-ci traversait avec Hélène la mer Egée, séjour habituel du dieu suivant Apollodore. C'est ce qu'Horace nous apprend dans une de ses plus belles odes :

Quand la perfide nef du berger adultère
Sur les flots enlève Hélène à son époux,
Nérée aux vents mutins ordonna de se taire,
Et des dieux en ces mots annonça le courroux :
A cet hymen président les Furies...

Trad. de DOMERGUE.

Dans son humide demeure, Nérée était environné de ses filles, qui le divertissaient par leurs chants et leurs danses. On le représente sous les traits d'un vieillard doux et pacifique, plein de justice et de modération, avec des yeux verts et une barbe couleur d'azur.

D'après Noël, le fond de cette fable reposait sur l'existence réelle de quelque prince ancien dont l'histoire a été chargée d'idées poétiques, et qui, s'étant rendu célèbre par ses expéditions maritimes, voyait les navigateurs accourir de loin pour lui demander ses conseils.

Les poètes ont souvent pris Nérée pour la mer elle-même :

Se soufle de Borée
Repousse les vapeurs que l'humide Nérée
En nages épais déployait dans l'Éther.

BOUCHER.

Les Néréides avaient en plusieurs endroits de la Grèce des bois et des autels qui leur étaient consacrés, surtout aux bords de la mer. Suivant Pausanias, Doto, l'une d'entre elles, avait un temple célèbre à Gabala; on leur offrait en sacrifice du lait, du miel, de l'huile, et quelquefois on leur immolait des chèvres. « Les anciens monuments, de même que les médailles, s'accordent à représenter les Néréides comme de jeunes filles, les cheveux entrelacés de perles, portées sur des dauphins ou des chevaux marins, tenant ordinairement d'une main le trident de Neptune, de l'autre un dauphin et quelquefois une Victoire ou une couronne, ou des branches de corail. On les trouve, cependant, quelquefois moitié femmes et moitié poissons. » (Noël, *Dictionn. de la Fable*.)

NÉRÉE (R.-J.), littérateur français qui vivait dans la seconde moitié du ^{xvii}^e siècle et au commencement du ^{xviii}^e. On ne sait rien de la vie de cet écrivain et l'on croit que le nom de Nérée n'est qu'un pseudonyme. Il écrivit, pour servir la cause de Henri IV, une sorte de tragédie, intitulée le *Triomphe de la Ligue* (Leyde, 1607), dont certaines parties ont été de la vigueur, dont d'autres offrent de l'intérêt, et à laquelle Racine a fait quelques emprunts pour son *Athalie*, en les transformant de la façon la plus heureuse, grâce à son admirable style.

NÉRÉGHIL s. m. (né-ré-ghil). Bot. Nom malbare du cocotier.

NÉRÉICLAVE s. f. (né-ré-i-klave — de néréide, et du lat. clavus, clou, massue). Annel. Syn. de NEPTHYRUS.

NÉRÉIDE s. f. (né-ré-i-de — gr. néréis; de Nérée, Nérée). Mythol. gr. Nom donné aux filles de Nérée et de Doris, qui étaient les nymphes de l'Océan : *Palermie semble dormir dans une grotte ouverte, comme une NÉRÉIDE couchée aux bords des flots*. (M^{me} L. Colet.)

— Annel. Genre de sétigères, comprenant un grand nombre d'espèces, qui ont servi aux auteurs modernes à former plusieurs genres : Les NÉRÉIDES sont des annélides errantes. (P.

Gervais.) s. f. pl. Famille d'annélides sétigères, comprenant les nouveaux genres formés aux dépens de l'ancien genre *Néréide*.

— **Encycl.** *Annél.* Les *Néréides* sont des vers dont le corps est cylindrique, très-allongé et très-grêle, composé d'un nombre considérable d'anneaux très-mobiles les uns sur les autres, plus larges au milieu du corps qu'aux extrémités, vers lesquelles ils diminuent insensiblement pour s'élargir ensuite (à la partie antérieure seulement) en une sorte de renflement qui, à cause de sa position, a reçu le nom de *renflement céphalique*. On remarque sur ce renflement une ou deux paires de petites taches noires, considérées par certains auteurs comme des yeux et qui ne sont pas très-bien déterminées. Dans certaines espèces, les anneaux de la partie antérieure sont fendus inférieurement dans une direction oblique, et c'est à cette fente, qui précède l'œsophage, que l'on a donné le nom de bouche; dans d'autres espèces, les anneaux ne sont pas tronqués et servent à recouvrir une trompe extensible, composée d'un ou de deux anneaux. À l'extrémité postérieure, on ne remarque aucun renflement; cette partie est courte, va toujours en s'aplatissant et souvent se prolonge en une pointe mucroniforme. La peau des *Néréides* est lisse, son organisation et son épaisseur sont à peu près les mêmes sur toutes les parties du corps, si ce n'est sur les appendices où elle est généralement plus mince. C'est, en effet, dans ces organes seulement que paraît résider le sens du toucher. Les points considérés par les auteurs comme des yeux peuvent être réduits à l'existence de simples soies atrophiées. L'appareil locomoteur des *Néréides* est formé de deux couches, l'une externe, formée de fibres transverses, et moins épaisse que l'intérieure, qui est composée d'une ou de deux paires de bandes disposées longitudinalement, et d'où partent de petits muscles qui servent à mouvoir les appendices latéraux; les espèces qui sont pourvues de dents ont aussi des muscles destinés à les mouvoir, et il en est de même, en général, de toutes les pièces de l'appareil buccal dont la complication entraîne nécessairement celle de l'appareil musculaire. Chez les espèces pourvues de trompe, la communication a lieu directement entre la bouche et l'intestin; mais, dans celles qui ont des dents, la cavité buccale forme en arrière une sorte de cul-de-sac, qui ne communique que par une fente avec l'œsophage, qui est court, étroit et reçoit la sécrétion des glandes salivaires. L'estomac, dont le diamètre comparatif est assez considérable, puisqu'il égale celui de l'abdomen, n'offre quelquefois pas de renflements bien distincts; mais, dans d'autres cas, il présente, au contraire, des espèces de petites sautes, les organes respiratoires des *Néréides* sont extérieurs, mais ces branchies sont quelquefois confondues avec les cirres tentaculaires. Le système nerveux des *Néréides* se compose d'un simple filet abdominal s'étendant dans toute la longueur du corps et offrant, au niveau des anneaux, des renflements peu distincts, excepté au tiers antérieur, où leur dimension est considérable. Les *Néréides* se trouvent dans toutes les parties du monde; mais les plus volumineuses semblent appartenir aux régions équatoriales. Elles vivent ordinairement, soit dans les fentes que les rochers offrent sur les bords de la mer, soit dans les fissures des polypiers et des coquilles. Il y en a qui s'enfoncent dans la vase ou dans le sable, et qui, quelquefois, tapissent d'un enduit mucueux la loge qu'elles se sont creusée; elles se nourrissent de matières animales, de petits vers, de polypes et de planaires, qu'elles attendent et sur lesquelles elles s'échangent lorsqu'elles viennent à passer à peu de distance. Leur locomotion est très-active; elles serpentent et viennent à la surface du sol en palpan les objets à l'aide de leurs cirres tentaculaires. Ces vers sont recherchés par les pêcheurs pour servir d'appât.

NÉRÉIDES, nymphes de la mer, filles de Nérée et de Doris. Elles étaient au nombre de cinquante et accompagnaient Éthys. Dans ces nymphes, on personnifiait le mouvement des vagues, leur couleur et leur aspect. Elles sont appelées la bleue, Glauco; la verdoyante, Thalys; la boulesse, Cymodocée; la pressante, Dynamène; l'altière, Agavé; la lactée, Galatée; la mielieuse, Melité. Homère nomme encore Nizée, Spio, Thoe, Alia aux grands yeux, Cymochoe, Actée, Limnoria, Zaira, Amphidote, Doto, Proteo, Phérouse, Denamène, Amphimono, Callimiro, Doris, Panope, Némerte, Apseude, Callianasse, Clymène, Janire, Janasse, Maira, Orithye, Amathie la blonde. (*Iliade*, XVIII)

L'hymne orphique consacre les aromates aux Néréides et les invoque en ces termes : « Filles de Nérée, dieu marin, nymphes aux visages frais comme un bouton de rose, déités saintes (*ayai*), déités des vagues, déités des abîmes, vous qui vous jouez avec grâce sur la surface des flots, vous les cinquante jeunes filles qui prenez vos ébats sur la mer, vous qui suivez les chars des tritons, vous qui revêtez toutes les formes des monstres que nourrit l'Océan... je vous conjure d'envoyer aux mystes des jours heureux; car vous, les premières, avez enseigné les rites sacrés de l'auguste Érichon et de la sainte Perséphoné avec Calliopé mère et Apollon roi. »

Hérodote, dans sa tendance à rapporter aux Égyptiens les origines des divinités grecques, faisait exception d'une manière absolue pour les Néréides, qu'il considérait comme pélagiques. V. NYMPHES.

— **Iconogr.** Les Néréides, dit M. de Clarac, forment comme le sésail de Poséidon, qui y choisit celles qui doivent calmer ses ardeurs amoureuses. Les anciens ont donné à ces nymphes de la mer des formes jeunes, souples, élégantes et gracieuses, des allures festives, des physionomies provocantes et quelque peu libertines; ils les ont représentées le plus souvent montées sur des monstres marins, hippocampes, panthères, taureaux ou dauphins. Il existe, au musée de Naples, plusieurs peintures de ce genre trouvées à Pompéi, à Herculaneum et à Stabies. On y voit aussi une très-belle sculpture grecque, découverte dans des fouilles faites au Paestum et qui représente une Néréide, montée sur un monstre de la mer et soulevant avec grâce un voile qui se déploie derrière elle. Au musée de Florence est une Néréide montée sur un hippocampe, qui a été gravée par Masquelet. Un morceau des plus remarquables et des plus intéressants est le bas-relief d'un sarcophage au musée du Capitole; on y admire l'unité et la simplicité de la composition à travers la multiplicité et la variété des détails. Ce qu'on voit d'abord et presque exclusivement, ce sont quatre Néréides; leur beauté attire surtout et avant tout. Ce n'est qu'ensuite et par un effort d'attention qu'on aperçoit les tritons, les Amours et les monstres marins. « Tout cela, dit M. P.-A. Gruyer, va par gradation, s'efface de plus en plus, chaque motif mesurant sa valeur pittoresque à sa dignité mythologique. Au milieu de tant d'images accumulées règne la symétrie la plus parfaite, sans aucune monotonie. »

Parmi les représentations modernes, nous citerons un bas-relief en pierre de J. Goujon (*Triton et Néréide*) qui est au Louvre; un bas-relief de marbre, exécuté par David d'Angers en 1815 et qui appartient au musée d'Angers (*Néréide apportant le casque d'Achille*, lithogr. par L. Marc); une statue de marbre, exposée par M. Clésinger au Salon de 1847 (*Néréide portant des présents*); une statue de plâtre, par M. A. Croisy (*Néréide couchée sur les flots et accablée sur un dauphin*, Salon de 1869); une statue, par M. Mathurin Moreau (Salon de 1870), et divers tableaux, par l'Albane (gravé par Dom. Cunego). A. Gendron (Salon de 1850), Ch. Lefebvre (Salon de 1868), Maillart (Salon de 1870), Ch.-A. Sellier (Salon de 1872). La *Jeune Néréide* de M. Clésinger est à demi couchée sur une coque marine : « C'est un joli marbre de décoration, a dit T. Thoré, mais faible de style et dépourvu des qualités supérieures qu'on admire dans la *Femme piquée par un serpent*. » Cette statue a été jugée beaucoup plus sévèrement encore par G. Planche; selon lui, « il n'y a pas dans cette Néréide un seul morceau qui ne soit le cachet de la réalité; le torse et les membres seraient à peine acceptables après une année d'étude. » Les *Néréides* de M. Gendron ont été justement remarquées; la composition en est ingénieuse et poétique; M. Maillart a donné des formes un peu trop accentuées à sa *Néréide*, étendue sur l'eau, accablée sur le rivage et puisant de l'eau à une fontaine avec un coquillage. La *Néréide* de M. Sellier, couchée à plat ventre sur les flots, comme la précédente, et tenant un coquillage où un papillon vient boire, est modelée assez purement; mais le fond très-sombre, sur lequel elle se détache, ne s'explique guère que comme repoussoir. Il y a beaucoup de clarté, au contraire, dans le tableau où M. Lefebvre a représenté une blanche Néréide endormie dans une coquille, que berce la vague azurée. Théodore Chassériau a peint les *Néréides enchaînant Andromède* (Salon de 1841).

NÉRÉIDÉ, ÉE adj. (né-ré-i-dé — rad. *néréide*). Annél. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *Néréides*. « On dit aussi NÉRÉIDÉENNE. » s. f. pl. Famille d'annélides sétigères, ayant pour type l'ancien genre *Néréide*. « Quelques-uns font ce mot masculin. »

— s. f. Bot. Genre de plantes, établi aux dépens des varechs.

NÉRÉIDÉ s. f. (né-ré-i-dé — rad. *néréide*). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des *Néréides*, et connu aussi sous le nom de LYSIDÉE.

NÉRÉIDIFORME adj. (né-ré-i-di-for-me — de *néréide*, et de *forme*). Annél. Qui a la forme d'une *Néréide* : *Annélide NÉRÉIDIFORME*.

NÉRÉIDONTE s. f. (né-ré-i-don-te — de *néréide*, et du gr. *odontos*, dent). Annél. Genre d'annélides sétigères, formé aux dépens des *Néréides*, et comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs vivent sur nos côtes.

— **Encycl.** Les *Néréidontes*, confondus par plusieurs auteurs avec les *euinices*, sont caractérisés par un corps très-long, un peu déprimé, à segments très-nombreux; une tête distincte, formée de trois anneaux seulement; la bouche en forme de fente transversale; cinq tentacules grands, filiformes, quelquefois comme articulés; des pieds uniramés et composés d'un faisceau de soies simples, de deux cirres; le cirre branchial, d'abord

simple, et ensuite flabellé ou pectiné d'un seul côté. Ce genre, qui n'est pas admis par tous les naturalistes, renferme un assez grand nombre d'espèces, répandues dans les diverses mers. Plusieurs sont remarquables par leur grande taille; on trouve, dans les régions chaudes, des individus qui mesurent jusqu'à 2 mètres de longueur. Nos espèces indigènes, quoique moins grandes, dépassent toutes nos autres annélides sétigères.

NÉRÉILÈPE s. f. (né-ré-i-lè-pe — de *néréide*, et du gr. *lepis*, écaille). Annél. Groupe d'annélides *Néréides*, formé aux dépens de l'ancien genre *Néréide*.

NÉRÉIMYRE s. f. (né-ré-i-mi-re). Annél. Genre de *Néréides*, formé aux dépens de l'ancien genre *Néréide*.

NÉRÉIPHYLLE s. f. (né-ré-i-fi-le — de *néréide*, et du gr. *phylon*, feuille). Annél. Genre de *Néréides*, formé aux dépens de l'ancien genre *Néréide*.

NÉRÉISCOLES s. f. pl. (né-ré-i-sko-lé — de *néréide*, et du gr. *skolea*, ver). Annél. Famille d'annélides sétigères, comprenant les genres scolopie, scolopie, scolotome, cirratule, lombrine, anone, etc.

NÉRÉISYLLE s. f. (né-ré-i-sil-le — de *néréide*, et de *syllis*). Annél. Genre d'annélides, du groupe des *euinices*.

NÉRÉITUBE s. f. (né-ré-i-tu-be — de *néréide*, et de *tube*). Annél. Groupe d'annélides, formé aux dépens des *Néréidontes*, et dont l'espèce type est renfermée dans un tube.

NERESHEIM, ville du royaume de Wurtemberg, cercle de la Jaxt, ch.-l. du bailliage supérieur de son nom, par 48° 45' 16" de latit. N. et 79° 59' 45" de longit. E.; 1,000 hab. Près de cette ville se trouve un beau château.

NÉRÉT adj. m. (né-ré). Métrol. anc. Se disait d'une ancienne monnaie de billon : *Soixante sous NÉRÉTS valaient trente-six sous parisis*.

— **Agric.** Variété de raisin noir du Languedoc.

NERF s. m. (nerff au sing., sauf dans *nerf de bœuf*, et *ner* au plur., suivant l'Académie. Toutefois, cette dernière prononciation est générale, même au singulier. Peut-être conviendrait-il d'en excepter les cas où ce mot a un sens figuré, comme le *nerf de la guerre*; ce style a du *nerf*. En somme, il n'y a pas de règle bien fixe à cet égard. Lat. *nervus*, grec *neurôn*, proprement lien, corde, ligament, et très-tardivement *nerf*. Ces mots se rattachent sans doute au même radical que le germanique : gothique *snérjô*, corde, ancien haut allemand *snara*, ancien allemand *snôr*, *snour*, proprement fil, allemand *snur*, toutes formes qui représentent exactement le sanscrit *snara*, corde, que Pictet rattache à la racine sanscrite *snu*, couler, d'où aussi *snava*, tandon, muscle, presque exactement le grec *neurôn* et le latin *neurôn*; il explique cette dérivation par la notion du mouvement continu en ligne droite, qui convient parfaitement à la corde et qui se tire de celle de couler. Au même radical se rattachent le gothique *snivan*, snan, *snævum*, anglo-saxon *snœowan* et *snryran*, aller allègrement, et le russe *o-snova*, polonais *o-snowa*, chaîne de tissu, fil de la vie, etc., et figurément, en russe et en ancien slave, base, fondement, russe *snovati*, polonais *snowac*, *snuc*, ourdir la chaîne, tirer un fil, glisser sur l'eau, ramper, etc.). Anat. Non donné à ces sortes de cordelettes de matière molle et blanchâtre, qui sont des ramifications de la masse du cerveau, et qui transmettent les unes les mouvements du cerveau aux organes, les autres les sensations des organes au cerveau : **NERFS de la face**, **NERFS de la poitrine**, **NERF grand sympathique**, **NERF intercostal**. Les **NERFS**, qui sont les organes du sentiment, aboutissent tous à la cervelle. (Buff.) Les uns font un *nerf* un canal par lequel passe un fluide invisible, les autres en font un violon dont les cordes sont pincées par un archet qu'on ne voit pas davantage. (Volt.) Les **NERFS** sont les organes qui transmettent aux muscles le principe du mouvement. (De Jussieu.) Les **NERFS** naissent de la moelle épinière par deux ordres de racines. (Flourens.) Les **NERFS** sont les organes de la sensibilité. (Cabanis.) Nos **NERFS** sont la corde de l'arc d'où la pensée est décochée. (J. Joubert.)

Au moment du travail, chaque *nerf*, chaque fibre Tressaille comme un luth que l'on vient d'accorder. A. DE MUSSET.

Mais comment de ces *nerfs* le mobile faisceau De notre âme à nos sens, de nos sens à notre âme, Va-t-il du sentiment communiquer la flamme? DEUILLE.

— Par ext. Impressionnabilité attribuée à la constitution nerveuse : *La colère qui vient des NERFS est courtois et capricieuse*. (Mme Monmarçon.) — Anciennement, et aujourd'hui encore dans le langage vulgaire, Tendon ou ligament : *La contraction des NERFS. De la viande pleine de NERFS. Quand les esprits sont épuisés à force d'agir, les NERFS se détendent, tout se relâche, l'animal s'endort*. (Boss.) *Les chevaux d'Espagne ont les jambes belles, les NERFS bien détachés*. (Buff.) « S'est dit autrefois, et se dit encore poétiquement, pour Corde d'un instrument quelconque : *Le NERF d'une arbalète*.

Et bande de tes mains les *nerfs* de mon rebec.

RÉONNE.

... Les *nerfs* briaés de la lyre exhalante Sont foulés sous les pieds de la jeune bacchante.

LAMARTINE.

— **Fig.** Force, puissance, vigueur, énergie : *Un caractère sans NERFS. Un style plein de NERF. Supposez à un homme disert du NERF dans l'expression, de l'élevation dans la pensée, de la chaleur dans les mouvements, vous en ferez un homme éloquent*. (Beauzée.) *La dialectique est comme le NERF de l'éloquence*. (Marmontel.)

Entrez bien dans l'esprit de votre personnage, Beurre : du mordant, du *nerf*, de la chaleur! C. DELAVIGNE.

— *Nerf de bœuf*, Ligament cervical postérieur du bœuf ou du cheval, desséché et arrondi par des moyens artificiels. L'Académie, adoptant une singulière erreur populaire, a vu dans le *nerf* de bœuf un membre genital desséché :

..... Si dans la province Il se donnait en tout vingt coups de *nerf* de bœuf, Mon père, pour sa part, en embourrait dix-neuf. RACINE.

Tout nu, las! en chemise, Me faut ramener, Nuit et jour sans feintise Sur cette mer. Du *nerf* de bœuf sans cesse Battu je suis; Je n'ai plus de caresse De mes amis. (Vieille chanson des gabeliers.)

— **Fam.** Avoir ses *nerfs*, Etre dans un état d'agacement, d'extrême irritabilité : *Justine a ses papillons noirs, ses caprices, ses tristesses; enfin, elle ose avoir des NERFS*. (Bailly.) « Donner sur les *nerfs* à, Agacer, mettre dans un état d'impatience, de surexcitation désagréable : *La musique surtout me donne sur les nerfs*.

E. AUGIER.

— **Prov.** *L'argent est le nerf de la guerre*, On ne soutient la guerre qu'avec beaucoup d'argent : *Si l'ARGENT EST, comme on dit, LE NERF DE LA GUERRE, il est aussi la graisse de la paix*. (Cal de Richelieu.)

Si de quelque argent frais nous avions le secours! C'est le *nerf* de la guerre ainsi que des amours. REONARD.

— **Pathol.** *Attaque de nerfs*, Spasme nerveux : *Si votre fille lit des romans à quinze ans, elle aura des attaques de NERFS à vingt ans*. (Tissot.)

— **Architect.** *Nervure*, « *Nerfs d'ogives*, Corps saillants qui soutiennent les pendentifs.

— **Vénér.** Membre génital du cerf.

— **Pêche.** Corde attachée au bout de l'épervier, et servant à le fermer quand le poisson s'y trouve engagé.

— **Métallurg.** Non donné à des filaments allongés qui déterminent et constatent la ténacité et la malléabilité d'un métal : *Le bon fer, c'est-à-dire le fer qui est presque tout NERF, est au moins cinq fois aussi tenace que le fer sans NERF et à gros chatons*. (Buff.)

— **Techn.** Non donné aux ficelles sur lesquelles on fait passer le fil qui sert à coudre les feuilles d'un volume, ainsi dits parce qu'elles ont remplacé les cordes à boyau ou les bandes de parchemin dont on se servait autrefois :

Couez sur quatre *nerfs* ou sur six tout au plus; Les *nerfs* multipliés sont au moins superflus. LESSÉ.

« *Couture à nerfs fendus*, Méthode de couture des livres, dans laquelle on emploie deux *nerfs* qui se touchent, et dont chacun reçoit un cahier.

— **Géol.** Petit banc d'argile schisteuse intercalé dans les couches de houille. « On dit aussi *BARRE*.

— **Encycl.** *Physiol.* Dans l'ancienne anatomie, on confondait sous le nom de *nerfs* toutes les parties blanches et allongées de l'organisme, *nerfs*, tendons, aponeuroses, etc. Aujourd'hui, on réserve le nom de *nerfs* à des organes en forme de cordons, servant de conducteurs aux sensations et aux mouvements. Ils se présentent, les uns sous les apparences de cordons cylindriques fermes, blanchâtres, les autres sous un gris rougeâtre, de cordons aplatis, inous, d'un gris rougeâtre, anatomisés d'une manière complexe. Les premiers, qui se répandent surtout dans la région de la peau, sont les *nerfs* blancs ou cérébro-rachidiens; ils appartiennent à la vie animale. Ils ont peu de ganglions. Les autres sont les *nerfs* de la vie végétative ou du grand sympathique. Ils sont remarquables par leur richesse en ganglions.

Les *nerfs* sont entourés d'une gaine de tissu lamineux, à laquelle on a donné le nom de *névrière*. Ils sont constitués par la réunion d'un certain nombre de faisceaux primitifs, lesquels résultent de l'union d'un certain nombre d'éléments anatomiques appelés tubes nerveux. Ces faisceaux sont contenus et séparés par le péricône.

Les *nerfs* prennent naissance dans le cerveau, dans la moelle allongée et dans la moelle épinière. A leur origine, ils se composent d'un certain nombre de filaments rudimentaires qui ne se réunissent qu'en sortant des organes centraux pour constituer les fais-

ceux qu'on nomme racines des nerfs. Ce sont ces racines qui, en se réunissant, engendrent les troncs nerveux, lesquels, se subdivisant en de nombreuses branches, se répandent et semblent se perdre dans la substance de nos organes pour y répandre la sensibilité, le mouvement et la vie.

Rien de plus important, en effet, que les fonctions du système nerveux. C'est à la fois l'excitant et le régulateur de tous les mouvements, il est la volonté, il est la loi, il est la vie. Les mouvements, la respiration, les sécrétions, tout s'accomplit par lui ou sous sa direction. Coupez les nerfs qui se rendent à un membre, ce membre est paralysé; détruisez ceux qui se rendent à une glande, cette glande devient incapable de fonctionner; altérez les nerfs de l'œil, la vision est anéantie; coupez les nerfs pneumo-gastriques, qui sont nécessaires aux mouvements du poulmon, et la mort arrive.

Le tissu des nerfs renferme des éléments anatomiques qui en sont la partie fondamentale et, de plus, un certain nombre d'éléments accessoires. Les premiers de ces éléments sont les tubes nerveux, qu'on distingue en tubes minces (tubes de la vie organique) et en tubes larges (tubes de la vie animale ou tubes blancs). Tous ces tubes offrent une paroi homogène, transparente et très-mince. Au centre de chacun de ces tubes se trouve le *cylindre-axé* ou cylindre-axe, solide et flexible. Entre ce cylindre-axe et la paroi du tube existe une matière liquide, visqueuse, grasseuse, formant une couche de 0,001 à 0,003.

On distingue deux espèces de tubes larges : les sensitifs et les moteurs. Au niveau des ganglions nerveux, chaque tube sensitif large porte une cellule ganglionnaire, faisant partie du tube nerveux et mesurant de 0,005 à 0,01. Ces cellules ganglionnaires sont en continuité de substance avec les tubes nerveux, dont elles ne sont point un simple boursofflement, puisqu'elles possèdent une organisation propre. Les tubes larges moteurs se distinguent des tubes sensitifs en ce qu'ils sont continus dans toute leur longueur, c'est-à-dire dépourvus de cellules nerveuses.

Les tubes minces varient aussi selon qu'ils appartiennent au système sensitif ou au système moteur. Les premiers ressemblent aux tubes larges sensitifs, avec cette différence que leur forme est généralement plus ovale, leur volume un peu plus petit et la paroi moins épaisse. Les tubes minces moteurs ne diffèrent pas non plus beaucoup des tubes larges moteurs.

Dans les nerfs de la vie animale, les tubes minces et les tubes larges sont disposés en faisceaux de 0,001 à 0,005, dans lesquels ils sont très-serrés, et chaque faisceau est entouré d'un tube de périnèvre. Les capillaires du tissu nerveux périphérique suivent la direction longitudinale des faisceaux dont nous venons de parler, et forment des mailles allongées à la surface de ces faisceaux, mais sans pénétrer entre les tubes mêmes.

Il est nécessaire, pour compléter ces notions générales, que nous nous arrêtons quelques instants sur deux des éléments qui constituent les nerfs : les cellules et les fibres. Les cellules concourent à former la substance grise de l'axe cérébro-spinal et les ganglions nerveux. Au niveau de ceux-ci, on les nomme plutôt corpuscules ganglionnaires ou cellules nerveuses ganglionnaires. Ces cellules sont en rapport avec les tubes nerveux dont nous avons parlé, car ces tubes les traversent. Elles portent les noms de cellules bipolaires ou de cellules multipolaires, selon qu'elles présentent deux ou plusieurs points de leur surface en continuité avec les tubes nerveux. Sur le trajet des fibres nerveuses minces, la cellule est plus ovale que dans les autres; son volume est moindre, de même que l'épaisseur de sa paroi. Les cellules ganglionnaires des tubes larges sensitifs sont sphériques ou à peu près; elles ont 0,005 à 0,01. Elles ont une paroi de 0,008 à 0,012 d'épaisseur, homogène, finement granuleuse, fibroïde et non fibreuse, parsemée de petits noyaux dans son épaisseur. Cette paroi est en continuité de substance avec celle du tube nerveux sensitif qui y correspond. La cavité des cellules ganglionnaires est aussi en continuité avec la cavité du tube nerveux, qui se rétrécit un peu au moment où il arrive au contact de la cellule. Le contenu de la cellule est solide, granuleux; il l'enveloppe au centre un gros noyau clair, transparent, sphérique, de 0,0012 de largeur, avec un nucléole jaunâtre, brillant, de 0,0002 environ. Dans le système nerveux central, les cellules nerveuses sont dépourvues, comme les tubes nerveux, de paroi propre. Elles contiennent quelquefois, autour du noyau, un ou plusieurs anneaux de granulations grasseuses. On en trouve à deux pôles, à trois pôles, à quatre, cinq et même plus; chacun de leurs pôles donne naissance à un prolongement qui va se jeter dans une cellule voisine en constituant une anastomose. Ce prolongement est le *cylindre-axé*, que nous avons déjà vu au centre du tube nerveux. Tantôt il va directement d'une cellule à l'autre, au sein de la substance grise, sans se ramifier; tantôt il se ramifie et ses branches vont s'anastomoser avec plusieurs autres cellules; tantôt il entre dans la substance blanche en se recouvrant d'une gaine médullaire, ce qui lui donne sa

couleur blanche. A l'exemple de MM. Jacubowitsch et Owyanskiow, quelques auteurs divisent les cellules nerveuses en motrices, sensitives et sympathiques. Les cellules motrices sont multipolaires; on les appelle aussi cellules polycycliques; elles ont un volume considérable et fournissent un grand nombre de filaments. Les cellules sensitives sont plus petites et possèdent un plus petit nombre de prolongements. Les cellules sympathiques sont plus arrondies et présentent peu de prolongements. Lorsqu'on examine une cellule isolée, il est difficile de dire à quel groupe elle appartient; mais on remarque que les diverses formes que nous venons de décrire se groupent en masses plus ou moins considérables dans les divers points du système nerveux.

Les fibres nerveuses sont des éléments en forme de fibres aplatis, de 0,0003 de largeur, dont les bords sont nets, réguliers et parallèles, pâles et grisâtres. Ces fibres portent de distance en distance des noyaux elliptiques allongés, d'une longueur de 0,0012, de même largeur que la fibre elle-même, et des granulations nombreuses, fines et grisâtres; les noyaux contiennent aussi de fines granulations et sont dépourvus de nucléoles. Comme les tubes nerveux sensitifs, ces fibres présentent sur leur trajet des cellules nerveuses ganglionnaires. Quelques auteurs considèrent, à tort, les fibres de Remak comme des prolongements de l'enveloppe de la cellule nerveuse ganglionnaire; ce sont des tubes nerveux dont l'évolution est restée incomplète. En effet, on remarque, d'une part, que jusqu'au cinquième mois de la vie intra-utérine tous les tubes nerveux ont les caractères indiqués ci-dessus, et, d'autre part, que, dans la régénération des nerfs qui ont été coupés, les tubes nerveux passent nécessairement par cet état.

Les nerfs, on le voit, diffèrent peu par leur constitution; mais ils ont en revanche des fonctions différentes, les uns étant destinés aux manifestations de la vie animale, les autres aux fonctions de la vie végétative.

Les nerfs de la vie animale naissent de l'encéphale, de la moelle épinière et de la moelle allongée. Ceux qui naissent de l'encéphale sont au nombre de douze paires, lesquelles sortent de la boîte osseuse du crâne par divers trous situés à sa base; ce sont : les nerfs de la première paire ou nerfs olfactifs; les nerfs de la deuxième paire ou nerfs optiques; les nerfs de la troisième paire naissant derrière l'entrecroisement des nerfs optiques, au devant du pont de Varole et au-dessus des pédoncules du cerveau; les nerfs de la quatrième paire; les nerfs trifurcés ou de la cinquième paire; les nerfs de la sixième paire couchés sur le pont de Varole; les nerfs de la septième paire ou nerfs faciaux; les nerfs de la huitième paire ou nerfs acoustiques; les nerfs de la neuvième paire ou glossopharyngiens; les nerfs de la dixième paire ou pneumo-gastriques; les nerfs des onzième et douzième paires.

Trente et une autres paires de nerfs sortent de la moelle épinière, renfermée dans le canal vertébral, et sortent de cette gaine par des trous latéraux situés entre les vertèbres. Voici comment on peut les répartir en trois classes : les nerfs de la première paire de nerfs cervicaux, les nerfs cervicaux formant le plexus brachial, les nerfs de la partie dorsale de la moelle épinière, les nerfs de la partie lombaire, les nerfs de la partie sacrée. Le grand sciatique, qui se rend aux membres inférieurs, part de la région lombaire. Les nerfs émanés de l'encéphale et de la moelle épinière se rendent, ainsi que nous l'avons dit, dans les organes, pour y porter le mouvement et la vie. Ils y forment en de nombreux endroits ce qu'on appelle des plexus et des anastomoses. Ces nerfs étant la cause unique de la sensibilité, celle-ci est d'autant plus grande en un point que ces nerfs y sont plus multipliés, et plus délicate qu'ils y sont plus divisés.

Les nerfs qui sont doués de la sensibilité sont les mêmes qui servent aussi au mouvement; mais la faculté de mouvoir et celle de sentir résident dans des portions différentes du nerf. Les travaux de Bell et de Magendie ont, en effet, démontré que la racine antérieure est exclusivement dévouée à la motricité et la racine postérieure à la sensibilité. Il n'est pas possible de distinguer ces deux ordres de racines dans le trajet du nerf, mais à l'origine cela est facile, car elles sont séparées. On peut donc envisager les fonctions des nerfs comme étant de deux sortes : recueillir à la périphérie du corps les impressions venues de l'extérieur, et dans les centres nerveux les impressions nées à l'intérieur; conduire les premières de la périphérie au centre et les autres du centre à la périphérie. Nous n'étudierons pas ici la première partie du problème qui touche à l'étude spéciale des fonctions nerveuses, mais nous dirons quelque chose de la seconde; nous parlerons des nerfs considérés comme conducteurs.

On croyait autrefois que les fibres nerveuses tiraient continuellement de la moelle du cerveau un suc qu'elles transmettent, par des canaux distincts, à chacun des points de tout le corps, et que c'est par le moyen de ce suc qu'elles exécutent toutes leurs fonctions dans les sensations et dans le mouvement musculaire. Cette humeur, ajoutait-on, est

ce qu'on appelle proprement esprits animaux ou suc nerveux. A une époque plus récente, on a cru qu'un fluide particulier circule dans les nerfs, fluide impondérable, plus ou moins semblable et peut-être identique au fluide électrique. Plusieurs médecins acceptèrent cette théorie, à l'époque des brillantes découvertes de Galvani et de Volta, et s'imaginèrent ainsi avoir mis la main sur la clef des mystères de la physiologie nerveuse. On est porté à croire aujourd'hui qu'il n'y a pas plus de fluide nerveux que de fluide électrique. La propriété de transmettre les impressions extérieures au cerveau et de transmettre du cerveau vers les organes les ordres divers de mouvement serait inhérente aux éléments nerveux eux-mêmes, comme c'est une propriété inhérente aux fibres musculaires de se raccourcir et de s'allonger. L'intervention d'un fluide, en effet, n'ajoute rien à l'explication du mouvement et des sensations. Cette explication est impossible, avec ou sans un pareil agent.

Quant aux nerfs de la vie végétative, dont le système d'ensemble a reçu le nom bizarre de grand sympathique, ils consistent en une double chaîne de ganglions traversant les cavités splanchniques et étendus de chaque côté de la colonne vertébrale. Cette double chaîne a ses deux parties réunies sur la ligne médiane, en haut dans les profondeurs de la face et en bas dans l'intérieur du bassin, de sorte qu'elle constitue un système d'une forme ovulaire allongée. Elle envoie dans les viscères de son trajet des filets qui, en s'anastomosant, donnent naissance à des plexus.

Le grand sympathique communique avec le système cérébro-spinal au niveau des trous de conjugaison. Les filets résultant de cette union renferment des fibres sensitives et des fibres motrices. Les ganglions du grand sympathique contenus dans la face, tels que les ganglions ophthalmiques, sphéno-palatins, oïques, sous-maxillaires et sublinguaux, reliés au grand sympathique par des filets de communication émanés du ganglion cervical supérieur, constituent la portion céphalique du grand sympathique. Ces ganglions, placés sur le trajet des nerfs crâniens moteurs et sensitifs, communiquent avec ces nerfs et se trouvent ainsi réunis à l'axe cérébro-spinal, et par conséquent dans les mêmes conditions que les ganglions cervicaux, thoraciques et abdominaux du grand sympathique.

Le tissu du grand sympathique paraît être essentiellement le même que celui du système nerveux cérébro-spinal. Il se compose de tubes nerveux, de cellules nerveuses et de fibres. Ses propriétés sont encore peu connues. Il paraît certain que ce système sert à conduire la sensibilité et le mouvement, car on peut déterminer de la douleur chez un animal en excitant les rameaux ou les ganglions du grand sympathique; seulement, la douleur ne se produit ni avec autant d'intensité, ni avec autant de rapidité qu'au moyen du système rachidien.

Le grand sympathique détermine, lorsqu'on l'excite mécaniquement, galvaniquement ou chimiquement, la contraction des rameaux viscéraux dans lesquels il se distribue. Il conduit donc aussi le mouvement. Seulement, cette contraction est aussi lente à se produire qu'à s'éteindre. La moelle épinière a la propriété, lorsqu'elle est séparée de l'encéphale, de donner encore naissance à des mouvements par le moyen des nerfs qui émergent d'elle. Ces mouvements ont reçu le nom d'actions réflexes. Le grand sympathique peut également être le point de départ d'actions réflexes. Si l'on excite sur un animal décapité soit les filets, soit les ganglions du grand sympathique, l'impression transportée à la moelle se réfléchit sous forme de mouvement dans les parties qui correspondent à l'excitation, et même, par irradiation, dans des parties plus éloignées.

L'action du grand sympathique sur le cœur doit être notée ici. Quand on électrise sur un animal les branches cervicales du grand sympathique qui concourent à former le plexus cardiaque, on observe une accélération remarquable dans les battements du cœur. Les mouvements de la pupille sont aussi sous la dépendance du grand sympathique.

Le rôle du grand sympathique s'étend aussi d'un autre côté. C'est à lui que sont soumis tous les actes physiologiques qui ne se rapportent ni à la pensée ni à la motricité, c'est-à-dire tous les actes purement végétatifs ou de la vie organique. Tandis que le système nerveux cérébro-spinal est intermittent dans son action, le système nerveux grand sympathique agit d'une façon continue, et son action se réduit, en dernière analyse, à gouverner les mouvements des vaisseaux. Si on l'irrite, les vaisseaux se resserrent et la circulation se ralentit; si, au contraire, on anéantit son influence, les vaisseaux se relâchant et l'effet inverse est produit. Ajoutons tout de suite que le resserrement et la dilatation des vaisseaux sont dus à la contraction et au relâchement des fibres musculaires qui les enveloppent, contraction et relâchement déterminés par le grand sympathique. En coupant, par exemple, un filet cervical du grand sympathique, on observe dans le côté correspondant de la tête une augmentation notable de sensibilité, un afflux de sang bien plus considérable et une température plus élevée que dans l'autre moitié de la tête. Quand on pince une partie quelconque

du corps, elle devient rouge par suite de l'action paralysante exercée sur les muscles de vaisseaux, qui prennent ainsi un volume plus considérable et contiennent des lors beaucoup plus de sang. Ces effets tiennent à ce qu'on a entravé l'action des filets du grand sympathique. De même, quand une glande entre en fonction, de pâle qu'elle était elle devient turgescence et le sang y afflue de toutes parts, par suite d'un relâchement des vaisseaux, relâchement produit grâce à une paralysie momentanée du grand sympathique. Cette paralysie tient elle-même au travail de la sécrétion; quand la sécrétion a plus lieu, la tonicité du grand sympathique augmente et les vaisseaux diminuent de calibre.

L'expérience suivante met en pleine évidence l'action du grand sympathique sur le courant sanguin. Si l'on ouvre, sur un cheval, les veines correspondant aux deux branches de l'artère faciale, on voit le sang tomber goutte à goutte; mais si l'on coupe alors les filets du grand sympathique sur un côté seulement, la veine de ce côté laisse s'échapper aussitôt des flots de sang. De même, en coupant les filets du grand sympathique qui se rendent au foie, on détermine l'accélération de tous les phénomènes qui s'accomplissent dans cet organe, notamment de la production du sucre. Toutes les sécrétions sont d'ailleurs accrues si l'influence modératrice du grand sympathique sur les vaisseaux vient à être entravée.

D'après des travaux récents, il paraîtrait même que l'influence du grand sympathique s'exerce non-seulement quant à la quantité, mais encore quant à la qualité des produits sécrétés. Quand on coupe les filets du grand sympathique qui se rendent à l'estomac, le lait injecté dans cet estomac ne s'y coagule plus, et le liquide sécrété, au lieu d'avoir sa réaction acide normale, n'a plus qu'une réaction alcaline.

Malgré tout ce que nous venons de dire, il ne reste pas moins vrai que les fonctions du grand sympathique sont encore obscures et que la lumière n'est encore faite que sur un petit nombre de points. Les beaux travaux de MM. Waller, Brown-Sequard, Claude Bernard ont laissé encore bien des doutes à lever, bien des lacunes à combler, bien des contradictions à expliquer.

Ce que nous avons dit des nerfs jusqu'ici s'applique d'une manière générale à tous les animaux supérieurs; mais il convient de signaler des différences importantes dans les ordres inférieurs et même chez certains vertébrés.

Chez les reptiles, notamment, on observe que les nerfs sont plus gros proportionnellement aux parties centrales que chez les animaux supérieurs. Le système nerveux des poissons ressemble beaucoup à celui des reptiles, mais il est moins développé.

Quant au système nerveux des insectes, il se compose d'une double série de ganglions qui sont réunis entre eux par des cordons longitudinaux. Le nombre de ces ganglions correspond à celui des anneaux. Les ganglions céphaliques sont très-gros et donnent naissance aux nerfs des antennes, des yeux, etc. La première paire de ganglions thoraciques fournit les nerfs de la bouche; ceux qui viennent ensuite donnent naissance aux nerfs des pattes et des ailes, etc.

Chez les crustacés, il en est à peu près de même : le système nerveux se compose d'une double série de ganglions situés sur la face ventrale du corps, près de la ligne médiane. Le nombre de ces ganglions correspond généralement à celui des segments dont le corps se compose, et ceux de la première paire sont toujours logés au devant de l'oesophage et dans la tête, où ils constituent une espèce de cerveau. Quant à la disposition des ganglions du thorax et de l'abdomen, elle est très-variable chez ces animaux.

Chez les mollusques, le système nerveux se compose essentiellement de ganglions comme chez les animaux annelés. Ces ganglions sont réunis par des cordons médullaires, de façon à former un collier autour de l'oesophage. L'autre portion ganglionnaire située sur le côté ventral du tube digestif ne constitue pas une longue chaîne médiane, comme chez les annelés.

Quant aux zoophytes, leur système nerveux est rudimentaire. On n'aperçoit même point chez eux d'organes de sens, si ce n'est quelquefois de petites taches colorées qui semblent analogues aux yeux des mollusques. Tel est le système nerveux dans la série animale.

— Pathol. V. NÉVRALGIE, NÉVROME, NÉVROSE, etc.

— Mœurs. Avoir ses nerfs. La femme nerveuse est un être peu défini, d'autres diraient indéfinissable; au fond, une créature malheureuse, qui passe vingt-cinq ou trente belles années, les plus belles, dans les fatigues les plus lamentables. Est-ce une décadence de l'amour, une incompréhension, une inassouvissement? En elle et dans les autres, rien qui la contente. Sa vie s'écoule à poursuivre des désirs aussitôt dédaignés que formés. Peut-être avez-vous lu cette histoire d'un prince arabe qui avait épousé une esclave dont il avait fait sa princesse; la jeune épouse, élevée tout à coup à un rang si haut, habitait un apparte-

ment du palais des rois maures, dont les balcons donnaient sur le fleuve, elle vit une fois, de sa fenêtre, une pauvre femme occupée à pétrir une terre molle avec ses pieds nus pour en faire des briques; aussitôt la dame de se lamenter et de pleurer tout comme une Parisienne de vingt ans mariée à un sexagénaire couvert d'or et de rhumatismes. Naturellement, son mari voulut connaître la cause de ses larmes. « Je pleure, dit-elle, parce que je ne suis pas libre de faire ce que je veux, pas même de piétiner dans cette boue comme cette femme. » A cette réponse, l'honnête homme de prince, qui ne voulait pas désoliser sa femme pour si peu, fit ce que font en cette circonstance les maris affligés de femmes nerveuses et fantasques, c'est-à-dire qu'il lui dit simplement d'aller piétiner tout ce qu'elle aime dans l'argile du bon Dieu, côté à côté avec la faiseuse de briques, sauf à se laver ensuite les petons, il fit remplacer l'eau du plus grand bassin de Cordoue par de l'essence de roses mêlée à de l'essence de cannelle, et de toutes les épices les plus rares. Quand le bassin fut rempli de toutes ces choses précieuses et qu'on en eut composé un limon qui jamais n'avait encore eu son semblable, le roi dit à Romaquia (c'était le nom de l'esclave) de se déchausser et de faire autant de briques que bon lui semblerait. Hélas ! à peine eut-elle mis le pied dans cette pâte exquise, que la belle se plaignit de la trahison : « Ça de la boue ? Y pensez-vous ? C'est un mélange de parfumeur. » Alors, plus que jamais elle se mit à crier, qu'elle était malheureuse. Un saint médecin, tout aussitôt appelé, affirma, en branlant la tête que la princesse avait les nerfs malades, ce qui acheva de troubler la tête au prince arabe. Cette histoire a mille fois par jour son pendant parmi nous, et les pauvres maris, à qui des exigences inouïes, des caprices incompréhensibles mettent soudain la tête à l'envers, s'en vont, comme le prince arabe, échouer naïvement contre ce rien énorme qui consiste à avoir ses nerfs.

Avoir ses nerfs ! Etat étonnant, disposition insouvable, qui confond les plus habiles physiologistes et met en déroute les plus fins matos du mariage; maladie sans maladie, qui sert de couverture à toutes les passions, à tous les vices, à toutes les vertus des femmes comme il faut, et par laquelle l'être réputé le plus faible est toujours assuré de battre l'être réputé le plus fort. Une attaque de nerfs est l'arme par excellence des coquettes : cela s'appelle déployer le grand jeu; mais beaucoup de femmes, sans dans les cas extrêmes, se contentent d'avoir leurs nerfs, ce qui suffit à nous désarçonner, nous autres bons bêtes. **Avoir ses nerfs** est l'apanage ordinaire d'une jolie femme; c'est un moyen, croit-elle, d'inspirer de l'intérêt et, croyons-nous, d'ajouter un nouveau ridicule à ceux qu'elle a. C'est la ressource des belles oisives et la fortune de ceux qui les traitent. **Avoir ses nerfs** est une expression toute moderne, au siècle dernier, elle était inconnue. Les femmes d'alors, les petites-maîtresses, cela s'entend, se contentaient des vapeurs (encore un mot qui vaut son pesant d'or), ce qui, d'ailleurs, est absolument la même chose. A force de camphre, d'éther, de gouttes d'Hoffmann et de laudanum, les grandes dames de la Restauration se persuadèrent qu'elles avaient toutes mal aux nerfs; plus d'une jeune marquise, dont les roses (style d'alors) se voyaient unies, hélas ! à la neige respectable d'un chevalier de Saint-Louis quelconque, passait l'hiver dans les rhumes, l'été dans les vapeurs, le printemps dans les obstructions et l'automne dans les migraines; sa maladie supposée établissait entre elle et son vieil époux une sorte d'équilibre que celui-ci n'avait pas, on le pensa bien, intérêt à rompre. Tell, d'ailleurs, en d'innombrables d'apothicaires, deux fois autant qu'une autre femme de son rang et de son âge en bijou et en modes, se trouvait soudain guérie par la venue de quelque jeune cousin délégué, touché de sa jolie figure un peu pâle, où régnait une expression de souffrance vague. Et quel cousin, quel homme résisterait à cette mise en scène qui accompagnait d'ordinaire cet état particulier de la santé? N'avez-vous jamais pénétré, vous intime, chez une parente en puissance de vapeurs? Un calme profond règne dans les pièces qui précèdent la chambre à coucher de la belle veuve (veuve par l'âge, sinon par la mort du mari); des tapis et des portières étouffent le son et le bruit des pas. Une femme de chambre vous dit tout bas de la suivre et tourne le bouton d'une autre précaution qui vous indique celles que vous devez prendre. Vous entrez sur la pointe du pied dans une chambre où le jour s'éteint dans les plus des doubles rideaux de soie dont les fenêtres sont garnies. L'intéressante recluse est assise au coin de la cheminée, dans une vaste bergère; une cornette de dentelle, nouée sous le menton, donne à son visage pâli, à ses yeux pleins de langueur une expression douloureuse qui ne vous empêche pas de remarquer qu'il y a un peu de recherche dans la manière dont la belle malade est drapée dans son cachemire. Elle s'excuse sur ses nerfs de l'état où vous la trouvez, mais elle n'a pas fermé l'œil de la nuit; elle souffre d'un ébranlement de tout son être, qui vient encore d'augmenter un maudit orage de Barbarie qui vient de jouer sous ses fenêtres. Elle toussait deux ou trois fois pour avoir

occasion de prendre une demi-tasse de lierre terrestre édulcoré d'eau d'orge. Tout en parlant, elle sonne ses femmes à plusieurs reprises, demandant toujours si son médecin est venu. Elle s'impacite, retrouve sa voix pour gronder ses gens, et ne se calme qu'à l'arrivée du docteur, auquel vous cédez la place en remarquant qu'il est un peu jeune pour une maladie si grave. Voulez-vous assister à l'une des scènes qui se jouent en ces occasions entre le médecin et sa cliente? Rappelez-vous cette charmante veuve, cette amante si tendre, mais si peu fidèle, cette dame des Belles Cousines qui trouvait si adorable le petit Jehan de Saintré, et dont le comte de Tressan nous a dit l'histoire, une histoire qui remonte à Philippe le Bel, mais qui est éternelle de vérité. Nous citons, car le tableau est de main d'ouvrier :

« Cette veuve, trop sensible, s'était fait une si douce habitude des plaisirs que l'absence lui enlevait, qu'en croyant ne regretter qu'un amant elle éprouvait d'autres regrets moins nobles et plus impérieux peut-être. Inquiète, agitée, ne goûtant plus les douceurs du sommeil, elle se rappelait tristement un bonheur qui n'était plus. Une langue morte fut la suite de l'insomnie; les roses de son teint furent bientôt effacées par une pâleur effrayante... » La reine envoya promptement auprès d'elle le docteur Hue. Voici le portrait de ce médecin des dames, dont nous coudoyons chaque jour les descendants : « Ce docteur Hue n'était point semblable aux médecins de son temps, qui, presque tous, affectaient un maintien grave et un air sentencieux. Loin de porter des lunettes sur le nez, pour paraître avoir affaibli ses yeux par l'étude, les siens étaient riantes, spirituels et quelquefois logneurs. Quoique véritablement profond dans son art, messire Hue n'affectait point un triste savoir avec ses malades. Il était plus occupé de leur plaisir que de leur imposition... Il eût été mécontent de lui-même s'il n'eût pas mêlé quelques bons mots dans ses consultations et s'il eût écrit une ordonnance pour une jolie femme sans lui tenir quelques propos galants. On croira sans peine que toutes celles de la cour en étaient folles; plusieurs même le consultaient sans besoin. La robe de velours et le beau rabat de point de Venise étaient quelquefois froissés au sortir d'une de ces visites... Messire Hue alla voir la dame des Belles-Cousines et, du ton le plus respectueux, lui fit les questions ordinaires. Des réponses vagues ne lui apprirent rien sur l'état de sa santé... Il s'empara d'un des beaux bras de la princesse, et, mettant toute son attention à étudier son pouls, il fut surpris de son intermittençe; le jeu inégal et précipité des tendons lui prouva combien ses nerfs étaient agités. Un habile médecin a bien des privilèges. Messire Hue, craignant qu'ignorant de craindre que l'altération des nerfs ne vint d'un commencement d'obstruction, obtint de la belle veuve de s'instruire mieux ou de se rassurer. La main de messire Hue parcourut, pressa modestement une partie de ses charmes. Deux fois il fut surpris de la sentir tressaillir vivement. Ce signe, joint à quelques autres, lui fit juger à quel point le cœur de la malade était prompt à s'enflammer... »

« Ah ! madame, lui dit-il, que je vous plains... Vos maux me sont connus, et il n'est point dans mon art de les pouvoir guérir; ce n'est que dans votre courage, ce n'est qu'en vous-même que vous pouvez trouver des ressources pour les surmonter. Je respecte trop le secret de votre âme pour porter plus loin mes questions, mais réflexions et moi j'examen. » A ces mots, prononcés d'une voix douce et persuasive, la belle veuve ne put retenir ses larmes; ces larmes furent même suivies de quelques sanglots qui l'empêchèrent de s'exprimer. « Ah ! messire Hue, s'écria-t-elle enfin, je vois que rien ne peut rester inconnu pour vous. Qui vous voyez en moi la plus malheureuse de toutes les femmes... » On voit d'ici le tableau. La princesse veut fuir le monde et se retirer à la campagne, car le séjour de la cour lui est insupportable. Qu'on s'imagine une Parisienne de l'an 1874, et elle voudra aller aux eaux de Spa, déjà célèbres au temps de Pliny sous le nom de *Fons Tugurum*, et remède infailible de ces affections nerveuses et migraines vaporeuses dont les femmes comme il faut sont affectées d'un bout de l'Europe à l'autre.

Messire Hue courut avec empressement rendre compte à la reine de l'état dans lequel il avait trouvé la dame des Belles-Cousines, et chercha à définir par une seule expression la complication des maux dont elle était affectée, il inventa le mot de *vapeurs*, et d'abord ne fut entendu ni par la reine ni par ses dames, mais que, l'instant d'après, elles crurent toutes entendre, et dont, au bout de deux jours, plusieurs d'entre elles se plaignirent languissamment de ressentir les effets. Jamais expression ne devint plus promptement à la mode et n'eut une plus longue durée. C'est à messire Hue que nous devons ce mot, qui, parvenu jusqu'à nous, explique d'une façon si touchante les sentiments et les peines secrètes que nos dames ont à cacher. On sait comment guérit la dame des Belles-Cousines; un moine à solide membrure la consola de l'absence du délicat Jehan de Saintré et dissipa ses fluides en procédant à la façon d'Hercule.

Cette complication d'accidents divers, que

le médecin de la dame des Belles-Cousines avait définie si habilement par le mot de *vapeurs*, nous la retrouvons aujourd'hui chez les petites-maîtresses qui ont mal aux nerfs. « Maladie nerveuse, mot inutile dans le sens de son acception ordinaire, dit Raspail. Les nerfs étant les agents de la sensibilité et se trouvant distribués en un inextricable réseau dans les organes, indiquent une lésion qui ne soit pas une névralgie. Aussi dit-on d'une maladie : « C'est nerveux, » quand on ne sait plus qu'en dire. » On voit que sur ce point la médecine moderne est d'accord avec la science du docteur Hue. *Avoir ses nerfs* ou avoir des vapeurs, c'est donc tout un. « Vous seriez bien embarrassé, docteur, si je vous demandais ce que c'est que le mal de nerfs, » demandait l'ermite de la Chaussée-d'Antin à son médecin. A quel celui-ci répond : « Je vous expliquerais la chose comme le médecin de Molière l'expliquait à la duchesse de Longueville et il ne faudrait pas trop rire de ma définition; mais bien que le docteur Pangloss assure, avec raison, qu'il n'y a pas d'effet sans cause, il n'est pas donné aux médecins ni même aux philosophes de les connaître toutes. » Balzac, qui a touché à tout, a consacré un chapitre tout entier aux névroses, suite naturelle de celui consacré aux migraines. Traitent, dans sa *Physiologie du mariage*, des différentes armes qui composent l'arsenal du sentiment, et obéissent à la distinction établie par lui entre les trois natures de tempérament, qui sont en quelque sorte les types de toutes les constitutions féminines, il appelle les méditations des maris sur les névroses, composant, avec la migraine et la pudeur, une véritable série d'armes offensives et défensives.

« Il existe, dit Balzac, une puissance supérieure à celle de la migraine, et nous devons avouer, à la gloire de la France et de la modernité, que cette puissance est une des conquêtes les plus récentes de l'esprit féminin. Comme toutes les découvertes les plus utiles aux arts et aux sciences, on ne sait à quel génie elle est due. Seulement, il est certain que c'est vers le milieu du dernier siècle que les vapeurs commencèrent à se montrer en France. Ainsi, pendant que James Watt appliquait à des problèmes de mécanique la force de l'eau vaporisée, une Française, malheureusement inconnue, avait la gloire de doter son sexe du pouvoir de vaporiser ses fluides. Bientôt les effets prodigieux obtenus par les vapeurs mises sur la voie des nerfs, et c'est ainsi que, de fibre en fibre, naquit la névrologie. Cette science admirable a déjà conduit les Philips et d'autres physiologistes à la découverte du fluide nerveux et de sa circulation. Peut-être sont-ils à la veille d'en reconnaître les organes et les secrets de sa naissance, de son évaporation. Ainsi, grâce à quelques samiragènes, nous arriverons peut-être à pénétrer un jour les mystères de la puissance inconnue que nous avons déjà nommée plus d'une fois dans ce livre, la *volonté*. Mais n'empêtons pas sur le terrain de la philosophie médicale. Considérons les nerfs et les vapeurs seulement dans leurs rapports avec le mariage. » Les névroses (dénomination pathologique sous laquelle sont comprises toutes les affections du système nerveux) sont, de deux sortes, relativement à l'emploi qu'en font les femmes mariées, prétend Balzac : 1° les névroses classiques; 2° les névroses romantiques. Voici de quelle façon il décrit l'une et l'autre :

« Les affections classiques ont quelque chose de belle et d'animé. Elles sont violentes dans leurs ébats comme les pythoïsses, emportées comme les ménades, agitées comme les bacchantes; c'est l'antiquité toute pure. Les affections romantiques sont douces et plaintives comme les ballades chantées en Ecosse parmi les brouillards. Elles sont pâles comme des jeunes filles déportées au cercueil par la danse ou par l'amour. Elles sont éternellement étiolées; c'est toute la mélancolie du Nord. Cette femme aux cheveux noirs, à l'œil perçant, au teint vigoureux, aux lèvres sèches, à la main puissante sera bouillante et convulsive; elle représentera le génie des névroses classiques; tandis qu'une jeune blonde, à la peau blanche, sera celle des névroses romantiques. A l'une appartiendra l'empire des nerfs, à l'autre les vapeurs.

« Souvent un mari, rentrant au logis, y trouve sa femme en pleurs. « Qu'est-ce, mon cher ange ? — Moi, je n'ai rien. — Mais tu pleures. — Je pleure sans savoir pourquoi. » Je suis toute triste... J'ai vu des figures dans les nuages, et ces figures ne m'apparaissent jamais qu'à la veille de quelque malheur. Il me semble que je vais mourir. » Ah ! Alors, elle vous parle à voix basse de défunt son père, de défunt son oncle, de défunt son cousin. Elle invoque toutes ces ombres lamentables, elle ressent toutes leurs maladies, elle est atteinte de tous leurs maux, elle sent son cœur battre avec trop de violence ou sa rate se gonfler... Vous vous dites en vous-même : « Je sais bien d'où cela vient ! » Alors, vous essayez de la consoler; mais voilà une femme qui bâille comme un coiffeur, qui vous supplie de la laisser à sa mélancolie et à ses souvenirs. Elle vous entretient de ses dernières volontés, suit son convoi, s'enterne, étend sur sa tombe le panache vert d'un saule pleureur. Là où vous voulez

entreprendre de débiter un joyeux épithélisme, vous trouvez une épithète toute noire. Il existe des femmes de bonne foi, qui arrachent ainsi à leurs sensibiles maris des cachemires, des diamants, le paiement de leurs dettes ou le prix d'un logis aux Bouffes; mais presque toujours les vapeurs sont employées comme des armes dévives dans la guerre civile. Au nom de sa consommation dorsale et de sa poitrine attaquée, une femme va chercher des distractions. Vous la voyez s'habiller mollement et avec tous les symptômes du spleen. Elle ne sort que parce qu'une amie intime, sa mère ou sa sœur vient l'arracher à ce divan qui la dévore et sur lequel elle passe sa vie à improviser des élégies. Elle va passer quinze jours à la campagne parce que le docteur l'ordonne. Bref, elle va où elle veut et fait ce qu'elle veut. Se rencontrera-t-il jamais un mari assez brutal pour s'opposer à de tels desirs, pour empêcher une femme d'aller chercher la guérison de maux aussi cruels ? Car il a été établi par de longues discussions que les nerfs causent d'atroces souffrances.

« Mais c'est surtout au lit que les vapeurs jouent leur rôle. Là, quand une femme n'a pas la migraine, elle a ses vapeurs; quand elle n'a ni vapeurs ni migraine, elle est sous la protection de la ceinture de Vénus.

« Parmi les femmes qui vous livrent la bataille des vapeurs, il en existe quelques-unes plus blondes, plus délicates, plus sensibiles que les autres, qui ont le don des larmes. Elles savent admirablement pleurer. Elles pleurent quand elles veulent, comme elles veulent et autant qu'elles veulent. Elles organisent un système offensif qui consiste dans une résignation sublime, et remportent des victoires inépuisables sur les éclatantes, qu'elles restent en bonne santé.

« Un mari tout irrité arrive-t-il à promulguer des volontés ? Elles le regardent d'un air soumis, baissent la tête et se taisent. Cette pantomime contrarie presque toujours un mari. Dans ces sortes de luttes conjugales, un homme préfère entendre une femme parler et se défendre, car alors on s'exalte, on se fâche; mais ces femmes, point... Leur silence vous inquiète, et vous emportez une sorte de remords, comme le meurtrier qui, n'ayant pas trouvé de résistance chez sa victime, éprouve une double crainte. Il aurait voulu assassiner à son corps défendant.

« Vous revenez. A votre approche, votre femme essuie ses larmes et cache son mouchoir de manière à vous laisser voir qu'elle a pleuré. Vous êtes attendri. Vous la suppliez de parler. Votre sensibilité vivement émue vous fait tout oublier. Alors, elle sanglote en parlant et parle en sanglotant. C'est une éloquence de moulin; car elle vous étourdit de ses larmes et de ses idées confuses et succédées : c'est un cliquet, c'est un torrent.

« Les Françaises, et surtout les Parisiennes, possèdent à merveille le secret de ces superbes scènes, auxquelles la nature de leurs organes, leur sexe, leur toilette, leur débit donnent des charmes incroyables. Que de fois un sourire de malice a remplacé les larmes sur le visage capricieux de ces adorables comédiennes, quand elles voient leurs maris empressés à lui offrir le mouchoir qui leur a servi de larmes, ou de rattacher le peigne qui rassemblait les tresses de leurs cheveux, toujours prêts à dérouler des milliers de boucles dorées !

« Mais que toutes ces ruses de la modernité cèdent au génie antique, aux puissantes attaques de nerfs, à la pyrrhique conjugale ! »

« Oh ! que de promesses pour un amant dans la vivacité de ces mouvements convulsifs, dans le feu de ces regards, dans la force de ces membres gracieux jusque dans leurs excès ! Alors une femme se roule comme un vent impétueux, s'élance comme la flamme d'un incendie, s'assouplit comme une onde qui glisse sur de blancs cailloux; elle succombe à trop d'amour, elle voit l'avenir, elle prophétise, elle voit surtout le présent, et terrasse un mari, et lui imprime une sorte de terreur.

« Il suffit souvent à un homme d'avoir vu une seule fois sa femme remuer trois ou quatre hommes vigoureux comme si ce n'étaient que des plumes pour ne plus jamais tenter de la réduire. Il sera comme l'enfant qui, après avoir fait partir la détente d'une effrayante machine, a un incroyable respect pour le plus petit ressort. Puis arrive la faculté de médecine, armée de ses observations et de ses terreurs. J'ai connu un mari, homme doux et pacifique, dont les yeux étaient incessamment braqués sur ceux de sa femme, exactement comme s'il eût été mis dans la cage d'un lion et que le lion lui eût dit qu'en ne l'irritant pas il aurait la vie sauve.

« Les attaques de nerfs sont très-fatigantes et deviennent tous les jours plus rares; le romantisme a prévalu.

« Il s'est rencontré quelques maris flegmatiques, de ces hommes qui aiment longtemps parce qu'ils menagent leurs sentiments, et dont le génie a triomphé de la migraine et des névroses; mais ces hommes sublimes sont rares. Disciples fidèles du bienheureux saint Thomas, qui voulait mettre les doigts dans la plaie de Jésus-Christ, ils sont doués d'une incrédule d'achet. Imperturbables au milieu des pertes de la migraine et des pièges de toutes les névroses, ils concentrent leur at-

tention sur la scène qu'on leur jone, ils examinent l'actrice, ils cherchent un de ses ressorts qui la font mouvoir, et, quand ils ont découvert le mécanisme de cette décoration, ils s'amuse à imprimer un léger mouvement à quelque contre-poids, et s'assurent ainsi très-facilement de la réalité de ces maladies ou de l'artifice de ces comédies conjugales.

Ces comédies, on aura beau les dévoiler une à une par la plume de vingt Balzac, elles sont aussi vivantes que le monde et ne finiront qu'avec lui. Un paysan de l'Allemagne a prétendu que l'état de l'atmosphère agissait avec une telle puissance sur le moral des femmes, qu'elles ne s'abandonnent jamais sans se parler du temps. Pleut-il; elles sont tristes, frissonnantes. « Quel temps ! » s'écrient-elles en se serrant la main d'un air attendri. Au contraire, le soleil rayonne-t-il; leurs yeux brillent comme lui, une douce joie anime leurs cœurs, et elles se sentent émuës de tendresse et de pitié pour l'univers... Cette observation, qui peut être appliquée aux sentimens Allemands et aux pétuleuses Françaises, sera, sans doute, bien accueillie par plus d'un mari, qui s'empresera de s'écrier : « Voilà pourquoi ma femme est muette ! Si elle a des vapeurs, si elle a ses nerfs, la faute en est à l'atmosphère. » Quelques pages de Michelet aidant, notre homme sera tout à fait convaincu. Il respirera... Pendant ce temps, sa jolie petite Parisienne de femme, coquettement emmitouflée dans une robe à longs plis et s'abandonnant à l'atmosphère, soupire en attendant le docteur et redit avec Musset :

Car c'est si charmant et c'est si commode,
Ce matin à la mode,
Cet air de langueur !
Ah ! que la pâleur est d'un bel usage !
Jamais le visage
N'est trop loin du cœur.

Puissiez-vous, ami lecteur, amie lectrice, après avoir lu cet article d'un homme nerveux, ne pas vous écrier en le repoussant : « Dieu ! que j'ai mal aux nerfs ! »

NERFÈRE (SE) v. pr. (né-rê-rê — rad. nerf-fère. Change un é en é devant une syllabe muette : *Il se nerfêrera, qu'ils se nerfèrent*, excepté au futur de l'ind. et au prés. du conditionnel : *Il se nerfêrera, ils se nerfêreraient*. Art vétér. Se faire une nerf-fère : *Un cheval qui se nerfêrera*.

NERF-FÈREUSE s. f. (né-rê-fu-re — de nerf, et du vieux fr. *ferir*, frapper). Art vétér. Atteinte qu'un cheval a reçue sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant.

— **Encycl.** Cette contusion n'intéresse quelquefois que la peau; elle ne cause alors qu'une légère boiterie qui n'offre pas de danger bien sérieux. Si l'atteinte a pénétré plus avant, une enflure assez considérable se manifeste à la surface de la peau, qui devient très-douloureuse et l'animal boite beaucoup. Dans ce cas, il peut même arriver qu'une plaie plus ou moins profonde se produise et mette le tendon lésé à découvert. Les chevaux ensellés, dont les reins sont longs et trop flexibles, ceux dont les jarrets sont trop coulés, dont le derrière chasse trop et dont les membres ne sont pas assez libres, en un mot, les chevaux qui forgent sont particulièrement sujets à la nerf-fère. Les chevaux de chasse, de course et ceux qui galopent en deux temps en sont aussi fréquemment atteints. Comme nous l'avons vu plus haut, l'accident peut être plus ou moins grave. Il est des cas où quelques lotions à l'eau froide suffisent pour le guérir complètement. D'autres fois, au contraire, il constitue des lésions rebelles, à la suite desquelles un engorgement inflammatoire peut se développer dans les tissus tendineux. Ces sortes d'engorgements sont très-difficiles à faire résoudre, et il n'est pas rare de les voir passer à l'état chronique. Les animaux perdent alors la solidité des membres antérieurs et peuvent même rester boiteux. Il n'y a donc pas de temps à perdre; dès que la nerf-fère se manifeste, il faut appliquer sur la partie lésée des résolutifs spiritueux, tels que l'alcool camphré mélangé au saumon ou à l'ammoniaque, afin d'arrêter l'inflammation prête à se développer. Si le mal a fait des progrès, si l'inflammation a déjà envahi les tissus, on applique des émollients soit en fomentations, soit en bains et en cataplasmes. Il peut même être nécessaire, mais seulement dans les cas graves, de pratiquer une saignée à la veine superficielle du membre ou d'appliquer des sangsues. On doit bien se garder de comprimer la partie malade, car ce serait provoquer la suppuration et même la carie. Aussitôt que les symptômes de l'inflammation diminuent et que la douleur cesse, on fait des frictions aromatiques. Quand l'affection devient chronique, on remarque une petite tumeur globuleuse, dure, non douloureuse, qui peut à peu près prendre les caractères d'un kyste. On peut encore alors essayer les vésicatoires volants et l'application du feu. Ce dernier moyen est souvent le seul qui reste, et son emploi ne paraît pas avoir de résultats bien satisfaisants. Presque toujours, il réussit seulement à dissiper la douleur et à diminuer la claudication. Le cas le plus grave est celui où le tendon est coulé et dénudé. Les accidents les plus sérieux peuvent en résulter. Il ne faut plus songer alors à employer les corps gras. On doit se borner à suivre le traitement em-

ployé pour les plaies contuses en général. V. PLAIES.

NERGAL, nom d'une idole adorée par les habitants de Cutha (IV *Rois*, xvii, 30). Elle représentait très-probablement la planète Mars, que vénéraient aussi les Sabéens sous un nom tout à fait analogue à celui de *Nergal* et ayant en syriaque la signification de hache. Les légendes consignées dans le *Talmud* par les rabbins avides de merveilleux prétendent que le *Nergal* avait la forme d'un coq. V. Selden, *Des dieux syriens* (II, viii), et la dissertation de J.-C. Wichmannshausen, intitulée *De Nergal Cuthum idolo*.

NERI (saint PHILIPPE), fondateur de la congrégation de l'Oratoire, né à Florence en 1515, mort en 1595. En 1551, à Rome, après avoir reçu les ordres sacrés, il se consacra à l'éducation des enfants et s'associa, pour cette œuvre, de jeunes ecclésiastiques qu'il réunissait en communauté et qu'on nomma oratoriens, parce qu'ils se tenaient debout devant l'église pour appeler les fidèles à la prière. Saint Philippe fut aussi le fondateur de divers établissements de charité. Il a laissé des *Lettres* (Padoue, 1751) et quelques ouvrages de piété. L'Église l'honore le 26 mai.

NERI (Antoine), chimiste italien, né à Florence. Il vivait au xvi^e siècle, entra dans les ordres, mais s'adonna exclusivement à son goût pour les sciences, visita une partie de l'Europe et se lia avec les plus célèbres savants de son temps. Neri est un des premiers chimistes qui aient écrit sur la fabrication du verre. On a de lui l'*Arte vetraria distinta in libri VII* (Florence, 1592, in-4°), traduit en plusieurs langues, notamment en français par d'Holbach, sous le titre de *l'Art de la verrerie* (Paris, 1754).

NERI (Pietro-Martino), peintre italien. V. NERI.

NERI DI BICCI, peintre italien. V. BICCI.

NERIADE s. f. (né-ri-a-de). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nymphaliens, tribu des héliconites, formé aux dépens des héliconites, et dont l'espèce type habite le Brésil.

NÉRICAUT DESTOUCHES, auteur dramatique français. V. DESTOUCHES.

NERICIE, ancienne province de la Suède, au centre; ch.-l., Gærebro; aujourd'hui comprise dans le S. du gouvernement d'Gærebro.

NÉRIE s. m. (né-ri). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des mouches, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

NÉRIÈNES adj. m. (né-ri-né-nes — mot lat. formé du mot sabin *nerio*, force, puissance). Mythol. lat. Surnom de Mars, dieu des Sabins.

NÉRIETTE s. f. (né-ri-tê — dimin. de *nerion*). Bot. Nom vulgaire de quelques espèces d'épilobe, et plus particulièrement de l'épilobe à épi ou laurier de Saint-Antoine.

NÉRIGLISSOR, roi de Babylone de 560 à 556 av. J.-C. Il assassina son beau-frère Evilmerodac et périt dans une bataille livrée contre Cyrus.

NÉRIGON, nom primitif de la NORVÈGE.

NÉRIJA s. m. (né-ri-ja). Bot. Syn. d'ÉLÉODENDRON, genre de végétaux de l'Inde.

NÉRIKO, rivière de la Sénégambie, dérivée de la Falémé.

NÉRINDE s. f. (né-rain-de). Comm. Toile de coton blanche, fabriquée aux Indes.

NÉRINE s. f. (né-ri-ne). Annél. Genre d'annélides néridiiformes, voisin des spio.

— **Bot.** Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, formé aux dépens des amaryllis.

— **Encycl.** Les *nérides* forment, suivant les divers auteurs, ou un genre distinct ou une simple section des amaryllis. La *néride* de Guernesey, vulgairement nommée *lis de Guernesey*, est une belle plante à bulbe ovoidé, à feuilles planes assez longues, à hampe haute de 35 cm, terminée, à l'automne, par une ombelle de huit à dix fleurs rouge cerise, à lobes ligulés, écartés, renversés au sommet et qui, au soleil, semblent parsemés de points d'or. Originnaire du Japon, elle s'est naturalisée à l'île de Guernesey, par suite du naufrage d'un navire qui portait des bulbes de cette plante; mais, comme pendant longtemps on a tiré les oignons de cette île, elle y est devenue rare. On remarque aussi la *néride* à feuilles courbes, originnaire du Cap de Bonne-Espérance, et dont la hampe, haute d'un mètre, se couronne de fleurs d'un rouge éclatant.

NÉRINÉE s. f. (né-ri-né). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, voisin des cérites et comprenant plusieurs espèces, toutes fossiles : C'est dans le calcaire oolitique et dans des terrains secondaires plus anciens que se trouvent les *NÉRINÉES*. (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *nérides* ne se trouvent qu'à l'état fossile. Leur coquille est turriculée, à tours nombreux, quelquefois ombiliquée. La columelle, creuse ou non, a de gros plis transverses sur toute sa longueur. La bouche est étroite, carrée ou ovale; elle est toujours en avant d'un profond sinus et en arrière d'un canal qui laisse sur la suture une double ligne.

La forme des *nérides* est généralement

allongée. La columelle est le plus souvent pleine, non ombiliquée, mais quelquefois pourvue d'un ombilic qui s'évase jusqu'à donner à la coquille la forme d'un entonnoir. Les *nérides* sont caractéristiques des terrains jurassiques et crétacés; on les trouve surtout dans les couches qui contiennent des polyptères. Les espèces les plus anciennes appartiennent à l'éolite inférieure et à la grande colite. M. Duvernoy leur attribue la perforation singulière des calcaires du jurassique supérieur. Il croit que les coquilles ont été prises par la vase calcaire qui a formé ces roches avant sa solidification, et qu'ensuite elles ont été détruites et n'ont laissé que les trous comme traces de leur existence. Les *nérides* ont continué d'exister pendant l'époque crétacée. On n'en trouve plus aucun fragment certain dans les terrains tertiaires. Ces coquilles atteignent et dépassent souvent une longueur de 0m,15.

NÉRION s. m. (né-ri-on — du gr. *néron*, nom de l'espèce type). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, comprenant plusieurs espèces originaires de l'ancien continent : Le *NÉRION laurier-rose* croît le long des ruisseaux et des torrents. La culture des *NÉRIONS* n'exige pas de très-grands soins. (P. Duchartre.) On dit aussi *NÉRIUM*.

— **Encycl.** V. LAURIER-ROSE.

NÉRIS-LES-BAINS, ville de France (Allier), canton, arrond. et à 8 kilom. de Montluçon, à 80 kilom. de Moulins, sur un plateau, à 260 mètres d'alt.; pop. aggl., 970 hab. — pop. tot., 2,080 hab. Eaux thermales, bicarbonatées et sulfatées sodiques; température de 49° à 53° 9. Ces eaux sont employées avec efficacité contre les rhumatismes anciens, les darts, la paralysie; elles sont sédatives du système nerveux. En boisson, elles contiennent pendant les premiers jours, puis déterminent la diarrhée chez beaucoup de personnes, même à dose très-moderée. L'analyse la plus récente, celle de M. Lefort, a constaté dans ces eaux la présence du bicarbonate de soude, de la potasse, de la magnésie, de la chaux, du fer, du sulfate de soude, du chlorure de sodium, de l'iode de sodium, de la silice, etc. On remarque à Nérès une belle église de la fin du xii^e siècle, surmontée d'un clocher octogonal, percé de baies géminées; un camp romain, défendu de trois côtés par l'escarpement des collines, et de quatrième par un vallum; les restes d'un théâtre, construit au petit appareil. D'importants débris de l'époque romaine, tels que vieux murs, restes de colonnes, de chapiteaux et de frises, colonnes doriques, magnifiques tables de marbre sur lesquelles sont gravées des inscriptions, ont été découverts à Nérès. Quelques-unes de ces précieuses antiquités ont été recueillies dans une salle de l'établissement thermal, d'autres ont enrichi le musée de Moulins.

NÉRISSE s. m. (né-ri-se — du gr. *néros*, humide). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycloques, tribu des chrysomèles ou des colaspides, comprenant deux espèces, qui habitent l'Afrique australe.

NÉRITACÉ, ÉE adj. (né-ri-ta-sé — rad. *nérite*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nérite*.

— **s. f.** pl. Famille de mollusques gastéropodes pectinibranches, comprenant les genres *nérite*, *néritine* et *navicelle*.

NÉRITE s. f. (né-ri-té — du gr. *néros*, humide). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, type de la famille des néritacées, comprenant environ trente espèces marines et un certain nombre d'espèces fossiles, surtout des terrains tertiaires.

— **Encycl.** Les *nérides* ont une coquille semi-globuleuse, aplatie en dessus et non ombiliquée; l'ouverture semi-circulaire, à bord gauche rectiligne et plus ou moins aminci en demi-croissant; l'opercule est calcaire, presque spicole, avec le sommet marginal. L'animal a une tête large, peu saillante, munie d'un large voile labial et de deux tentacules pointus, à la base desquels les yeux sont portés en dehors sur un mamelon ou un pédoncule court; le pied est large, court, tronqué et plus épais en avant. Ce genre se divise en deux sections tellement naturelles, que plusieurs auteurs en ont fait deux types génériques distincts : les *nérides* et les *néritines*.

Les *nérides*, tant marines que fluviatiles, passent une partie de leur vie hors de l'eau, sans jamais trop s'en éloigner. Cependant, dit M. Quoy, celles qui cherchent les ruisseaux ou les marais peuvent bien se suspendre aux feuilles des arbres, mais non aller dans les terres; nous pouvons l'assurer. Ce sont alors des enveloppes molles et forment, portées par des pagures ou par quelque accident. Les *nérides* de mer se voient également à l'embouchure des rivières; ce sont de ces transitions que presque tous les mollusques éprouvent sans beaucoup en souffrir. Nous étions quelquefois étonnés de voir ceux qui nous occupent supporter sur des roches noires toute l'action du soleil de l'équateur sans paraître en souffrir; cette faculté tient à ce qu'en se collant ils font provision de quelques gouttes d'eau, qui rafraîchissent suffisamment leurs branches. On la leur voit rejeter lorsqu'on les enlève.

On trouve des *nérides* sur presque tous les

points du globe, mais surtout dans les pays chauds; elles aiment à vivre en famille, groupées en grand nombre sur le même rocher. On connaît, à l'état vivant, plus de trente espèces de *nérides* et une centaine de *néritines*. L'Europe n'en possède qu'un très-petit nombre. On connaît aussi beaucoup d'espèces fossiles, appartenant surtout aux terrains tertiaires. Ces coquilles, remarquables par leurs formes et leurs couleurs, sont très-recherchées dans les collections.

NÉRITIE s. m. (né-ri-tié — rad. *nérite*). Moll. Ancien nom des parties molles intérieures des *nérides*.

NÉRITINE s. f. (né-ri-ti-ne — dimin. de *nérite*). Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des *nérides*, et comprenant une centaine d'espèces qui habitent les eaux douces, presque toutes dans les régions tropicales.

— **Encycl.** Les *néritines* ont une coquille épaisse, semi-globuleuse, à spire peu marquée, sans ombilic, à ouverture semi-lunaire, à bord gauche denté, le bord droit étant dépourvu de dents, à opercule calcaire, ayant au bord postérieur une ou deux apophyses. La coquille est tantôt lisse, tantôt épineuse. L'animal est semblable à celui des *nérides*, auxquelles les *néritines* sont réunies par plusieurs auteurs. Ces mollusques habitent les eaux douces; mais ils passent une partie de leur vie hors de l'eau, sans jamais trop s'en éloigner; on en a même trouvé qui étaient attachées aux feuilles des arbres. La *néritine* fluviatile est répandue dans tous les cours d'eau de la France; ses coquilles foisonnent dans les gravières qu'on retire de la Seine et de la Marne.

NÉRITITE s. f. (né-ri-ti-té — rad. *nérite*). Moll. Ancien nom des *nérides* et des *néritines* fossiles.

NERJA, bourg et municipio d'Espagne, province, diocèse et à 85 kilom. de Malaga, juridiction de Torrox, capitainerie générale de Grenade, sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Nerja, dans la Méditerranée, où elle a un petit port très-fréquenté par les caboteurs; 5,000 hab. Draps ordinaires, papier blanc, raffineries de sucre. Les Anglais y élevèrent un château fort en 1812.

NERLI (Philippe), historien italien, né à Florence en 1485, mort en 1556. Cosme I^{er} de Médicis le nomma sénateur et l'envoya en mission auprès du pape Jules III en 1550. Il a laissé, sous le titre de *Commentarii de fatti civili occorsi della città di Firenze dall'anno 1215 al 1537*, une histoire fort estimée de sa ville natale, laquelle n'a été publiée que près de deux siècles après la mort de l'auteur (Florence, 1728, in-fol.). Nerli s'était surtout proposé de recueillir les faits dont il avait été témoin; mais il croit devoir remonter jusqu'à l'origine des factions guelfe et gibeline. On trouve dans cette histoire de l'exactitude et de la précision, bien que l'auteur se soit montré trop favorable à la cause des Médicis.

NERO (Andalone DEL), astronome italien, né à Gênes vers 1270. Il parcourut les diverses contrées de l'Europe pour y étudier l'état de la science, puis il revint enseigner l'astronomie à Rome et à Naples. Boccaccio, qui fut son disciple, parle de lui avec les plus grands éloges. On a de Nero : *Opus præclarissimum astrolabii* (Ferrare, 1475, in-4°).

NÉROCILE s. m. (né-ro-si-le — de noir, et de cil). Crust. Genre d'isopodes, formé aux dépens des cymothoës et comprenant six espèces qui vivent en parasites sur des poissons, dans la Méditerranée et les mers de l'Inde et de la Chine.

NÉROLI s. m. (né-ro-li — du nom d'une princesse italienne, *Neroli*, qui aurait inventé ce parfum). Huile volatile, extraite de la fleur d'orange.

— **Encycl.** Lorsqu'on distille les fleurs d'orange avec de l'eau, on obtient une essence presque incolore lorsqu'elle est fraîche et qui rougit par l'exposition à la lumière. D'après Soubeiran et Capitaine, l'essence de *néroli* est composée de deux huiles distinctes, dont l'une a une odeur très-forte et se dissout abondamment dans l'eau distillée de fleurs d'orange qui passe à la distillation, tandis que l'autre, presque insoluble dans l'eau, fait surtout partie de la portion huileuse du produit distillé. Les premières de ces huiles sont rougies par l'acide sulfurique et communiquent leur propriété à l'essence entière. D'après Böbereiner, l'huile de *néroli* donne un acide particulier lorsqu'on la met en contact avec le noir de platine. L'acide azotique la colore en brun.

— **Camphre ou stéaroptène de *néroli*.** D'après Boullay, lorsqu'on mêle de l'essence de *néroli* avec de l'alcool à 90°, il se dépose une substance solide, fusible à 50°, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool absolu bouillant, très-soluble dans l'éther. Boullay et Plisson ont trouvé dans ce corps : 83,76 pour 100 de carbone et 15,09 d'hydrogène, ce qui donne, par différence, 1,15 pour l'oxygène. Il est probable que c'est un hydrocarbure et que l'oxygène tient à des impuretés. Ce camphre de *néroli* a reçu le nom d'*aurade*.

Le *néroli* provenant des fleurs de l'orange douce a une densité de 0,858, et celui de Grasse une densité de 0,871; le *néroli* de Fu-

ris, une densité de 0,876; c'est le plus estimé. Quand le *néroli* est mélangé d'huile de petit grain, on le reconnaît en versant un peu sur du sucre et mettant le sucre dans l'eau. L'eau devient amère si le *néroli* est falsifié.

NÉRON s. m. (né-ron — nom d'un empereur romain célèbre par sa cruauté), Prince cruel : *Le matérialisme encourage les Nérons.* (Volt.) *L'ambition a fait des Nérons.* (Boiste.)

— Hist. *Le Néron du Nord*, Christian II, roi de Danemark et de Suède.

NÉRON, surnom d'une branche des Claudius, illustre famille romaine, qui a fourni un grand nombre de personnages célèbres par leur attachement aux privilèges de l'aristocratie (v. CLAUDIUS). Le mot *néro* signifiait, dit-on, dans le dialecte nabat, *fort et guerrier*.

NÉRON (Cafus Claudius), général romain qui vivait au III^e siècle avant J.-C. D'abord lieutenant du consul Marcellus (216 av. J.-C.), puis préteur en Espagne après la mort des deux Scipion, il devint consul avec Livius Salinator, son ennemi mortel, et oblia sa haine pour agir de concert avec son collègue contre Annibal, avec lequel il eut quelques engagements dans le Bruttium et la Lucanie. Par une marche hardie et rapide, il alla ensuite dans la Gaule Cisalpine gagner la bataille du Métau sur Asdrubal, qui y perdit la vie, et empêcha ainsi la jonction des deux généraux carthaginois; puis il revint en toute hâte et fit jeter dans le camp d'Annibal la tête de son frère, lui apprenant ainsi, par ce trophée funeste, les événements qui s'étaient accomplis. Néron fut récompensé, six ans après, par la censure.

NÉRON (Tiberius Claudius), premier époux de Livie et père de Tibère. Il vivait au I^{er} siècle avant notre ère et servit sous César en qualité de questeur (47 av. J.-C.); cependant, après la mort du dictateur, il se prononça pour Brutus et ses amis, et fut contraint de s'enfuir en Sicile. Après avoir combattu quelque temps Octave, il se réconcilia avec lui et consentit à répudier sa femme, dont le neveu de César était épris. En épousant Livie, Octave adopta son jeune fils, Tibère, ainsi que l'enfant dont elle était enceinte et qui fut Drusus. Néron mourut quelques années après.

NÉRON (Lucius Domitius Nero Claudius), cinquième empereur romain, dont le nom odieux est devenu le plus cruelle injure pour les mauvais princes, né à Antium le 15 décembre 37 de notre ère, mort près de Rome le 11 juin 68. Il était fils de Domitius Enobarbus et d'Agrippine, qui lui transmittait, avec la vie, le germe de tous les vices. Sa mère Agrippine, après avoir épousé l'empereur Claude, sut persuader d'adopter Néron, au mépris des droits légitimes du jeune Britannicus. Burrhus, que ses talents militaires rendaient cher aux soldats, et le philosophe Sénèque furent chargés de l'éducation du jeune Néron, qui parut d'abord avoir profité des leçons de ces maîtres illustres. Reconnu empereur après la mort de Claude (54), il commença son règne par des mesures équitables, abolissant les taxes onéreuses, diminuant la récompense accordée aux délateurs, montrant, enfin, des vertus qui faisaient présager au monde une ère de paix et de félicité. Il parut vouloir consoler les Romains du règne de Tibère; ses premiers actes, empreints d'une grande douceur, prouvent qu'à ses instincts de cruauté il sut parfaitement allier une profonde hypocrisie et que l'éducation est quelquefois complètement impuissante à étouffer, dans certains caractères du moins, le germe des passions affreuses qu'ils apportent en naissant. Dès le second jour de son règne, il alla au sénat, et, dans un discours que Sénèque lui avait composé, il annonça que son projet était de prendre Auguste pour modèle. En effet, les commencements de son règne ressemblèrent à la fin du règne de lui qu'il se proposait d'imiter. Il se montra juste, libéral, affable, poli, complaisant, accessible à la pitié. La modestie relevait encore ces qualités. Le sénat l'ayant loué sur la sagesse de son gouvernement, il répondit : « Attendez, pour me louer, que je l'aie mérité. » Burrhus lui ayant un jour présenté à signer une sentence qui condamnait deux criminels à mort : « Que je voudrais, s'écria-t-il, ne pas savoir écrire ! » Mais bientôt il laissa éclater sa perversité naturelle. Sa mère, l'impératrice Agrippine, dont il voulait secouer la tutelle, l'ayant menacé de faire rendre le trône à Britannicus, il fit empoisonner le jeune prince (55) et partagea ses dépouilles aux jeunes esbauches dont il commençait à s'entourer. C'est avec douleur qu'on apprend que Burrhus et Sénèque eurent part à cette sanglante distribution. Néron ne s'arrêta plus dans la voie du crime et de la tyrannie. Il se plongea dans les débauches les plus infâmes, fit assassiner sa mère (59), répudia son épouse Octavie, tua lui-même d'un coup de pied sa concubine, la courtisane Poppée, s'entoura de pantomimes et d'histrions et se livra avec passion aux jeux du cirque. Ayant entendu un jour un de ses familiers se servir de cette exclamation, proverbiale à Rome : « Que le monde brûle quand je serai mort ! » Néron répliqua : « Et moi, je dis qu'il brûle et que je le vois ! »

Après un festin extravagant, il fit mettre le feu aux quatre coins de Rome, pour jouir d'un spectacle qui rappela la sublime horreur de l'embrasement de Troie. On raconte que, monté sur une tour, à la lueur des flammes et au milieu des cris de désespoir des fugitifs, il chantait, en s'accompagnant de la lyre, un poème qu'il avait composé sur les désastres d'Ilium. L'embrasement dura neuf jours; les plus beaux monuments et dix quartiers de la ville furent réduits en cendres.

Il ne manquait plus à ce forfait que de le rejeter sur des innocents : Néron en accusa les chrétiens et, sous ce prétexte, excita contre eux une persécution, la première et l'une des plus violentes dont l'histoire fasse mention (64-68).

Alliant le ridicule à la cruauté, il se croyait, comme il le dit en mourant, un grand artiste, et il se donnait en spectacle sur les théâtres, où il fallait l'applaudir sous peine de mort. Le chant était sa passion favorite, et l'empereur histrion disputait avec ardeur contre les musiciens. Il se fit décerner ainsi jusqu'à 1,600 couronnes.

Au milieu des folies et des débordements de ce monstre, une conspiration fut formée par Pison, un de ses favoris, et par les premiers personnages de Rome; trahis par un esclave, les conjurés périrent dans les supplices, et Néron en prit occasion de verser des torrents de sang. Pétrone, Thraséas, Corboulon, Sénèque, Lucain et une foule d'autres citoyens illustres furent immolés. Enfin, le monde fit un effort suprême pour rejeter ce maître odieux, qu'il supportait depuis quatorze ans. Vindex, gouverneur de la Gaule Celtique, et Galba, gouverneur de l'Espagne, firent révolter leurs provinces; bientôt une partie de l'empire reconnut Galba pour empereur; le sénat de Rome, les prétoriens suivirent cet exemple, et Néron, abandonné de tous ses partisans et prosaïté par un décret public, se fit donner la mort par un de ses affranchis (68) en s'écriant : « Quel artiste le monde va perdre ! » (V. QUALIS ARTISTE PERIIT.) Suétone a écrit la Vie de Néron; Tacite, dans ses *Annales*, a point en traits de feu les événements de ce règne abominable.

« Jusque-là, dit M. Zeller, Rome avait eu pour empereurs des Romains et des hommes politiques. Auguste, Tibère, Caligula, Claude avaient gouverné avec des pensées ou des préjugés romains. Néron était un Grec et un Grec dégénéré, qui n'avait conservé de romain que la cruauté. Parmi les jeux, il préférait le cirque; parmi les arts, le chant, la danse. De la philosophie de Sénèque, il n'avait rien d'autre profit que le mépris de tous les préjugés romains. Ses prédecesseurs aussi étaient, en matière d'épicurisme, mais lui était un épicurien grec. C'était le règne d'Epicure qu'il venait réaliser, en vrai disciple de la Grèce, mais avec une cruauté toute romaine pour défendre ses plaisirs... Le règne de Néron, terrible, il faut le dire, pour sa famille, dans le palais, avait été jusque-là clément pour le reste de l'empire. Pourvu qu'il fût applaudi, Néron supportait même la critique. La première fois qu'on dirigea contre le satirique Antistius une accusation de lèse-majesté, Néron fut de l'avis de Thraséas, qui invoqua l'indulgence impériale. Ces crimes du palais étaient, d'ailleurs, plutôt soupçonnés que connus par la multitude. Le peuple de Rome, mélangé de toute race et sans esprit public, inquiet seulement de ces coups de foudre qui passaient au-dessus de sa tête, se trouvait heureux. L'empire, assez bien gouverné, florissait. Le sénat maintenait les lois. Les lettres elles-mêmes, muettes sous Tibère et sous Caligula, renaissaient sous le successeur de Claude... Mais le régime avait donné tout ce qu'il contenait; un soulèvement éclata partout à la fois dans les provinces. Forcé de renoncer à l'empire et à la vie, Néron ne sut point accepter la mort, qu'il avait prodiguée. »

Un de nos plus brillants critiques, M. Paul de Saint-Victor, a porté sur Néron le jugement suivant :

« Ce n'est point sur le type classique du tyran qu'il faut mesurer et juger Néron. La politique entre pour peu dans ses crimes; ils découleraient tous les raisonnements et tous les calculs. La chimie n'a rien à voir dans cet amalgame lugubre de fou et d'histrion, de scélérat et de dilettante. Il appartient à l'aliénisme historique, une science à créer, et dont relèveraient la plupart des mauvais Césars. Néron est un enfant gâté, auquel le hasard a donné le monde pour jouet; un enfant méchant et robuste, dont aucune résistance n'a jamais refroidi la cervelle ni calmé les nerfs. Il veut et il peut, et il veut à tout moment, et sa volonté, surexcitée par l'exécution immédiate, s'enfle, grandit, s'exagère, s'étend démesurément, s'agite avec convulsions se heurte contre l'impossible. La lune dans un seuil d'aul finit par demander l'enfant colérique, auquel on n'a jamais rien refusé. La tête du genre humain ce sera le dernier souhait du César... Il est curieux d'observer la démence croissante de cet halluciné du pouvoir. Son cerveau se ramollit à mesure que s'endurcit son cœur. Son masque d'histrion finit par dévorer les contours césariens qu'avait gardés sa figure. Dans les trois dernières années de son règne, ce n'est plus qu'un mime effréné qui contrefait les dieux. Il n'a plus même la politique du meurtre, la courtoisie, mais droite logique du

poignard; il tue à tort, à travers, par crises, par accès, sans motif, et comme pour satisfaire un besoin physique de tempérament. Ses lurs, ses vices, ses orgies, ses caprices tourment à l'hypérbole orientale. Étant un monstre, il vise au monstrueux. Ses désirs sont des Chimères qui cherchent leur proie. »

Le nom de Néron est devenu un terme injurieux qu'on emploie pour stigmatiser les tyrans sanguinaires :

« Il faut bien le dire, pendant la Terreur, le salut public, fanatisme des âmes sincères, fut le prétexte dont se couvrirent d'ignobles fureurs. Ce qui était le but des uns servit de masque aux autres. A côté de ceux qui se donnèrent un cœur implacable, parce qu'ils se crurent des soldats lancés dans une guerre à mort contre le mensonge et le mal, il y eut ceux qui étaient nés pour avoir des caprices et savourer des joies de tyran. Il y eut des Fouchés, des Collet d'Herbois, des Carrier, des Fouquier-Tinville : *Nérons* de la plèbe en démence, Caligulas du sans-culottisme. »

LOUIS BLANC.

— On fait aussi allusion à l'acte de folle cruauté par lequel Néron mit le feu aux quatre coins de Rome à la suite d'une orgie :

« Un incendie nocturne dans les montagnes est une des plus magnifiques choses que l'on puisse voir. Quand une lieue de terrain est en feu, quand chaque arbre qui brûle nuance la couleur de la flamme selon son essence, la varie selon sa forme; quand les pierres calcinées se détachent et roulent, brisant tout sur leur route; quand le vent mugit comme la tempête; oh ! alors, voilà qui est splendide ! *Néron s'entendait en plaisirs, quand il brûla Rome.* »

ALEX. DUMAS.

« Un incendie, avec ses vastes flammes variées, avec ses zones d'arcs-en-ciel, avec ses pyramides de feu et ses milliers d'étoiles qui se heurtent et pétillent dans les airs, est un spectacle plein de poésie et de magnificence ! Si j'étais roi, je ne ferais pas brûler une ville, comme Néron, mais j'aimerais à voir se consumer devant moi une forêt vierge, aux arbres gigantesques, reflétée par l'immense miroir de l'Océan. »

LOUISE COLET.

« Me fallait-il descendre de ma dignité de calomnié pour prendre le rôle d'absous ? Et quand les insurgés de Juin étaient traités de brigands et d'incendiaires, ne pouvais-je endurer qu'on me prit pour le Néron de la bande. »

P.-J. PROUDHON.

« Les secondes amours de Desportes sont, comme les premières, fort mal récompensées, et finissent par une absence. Cette Hippolyte, qui le voit d'un œil se brûler sans espoir, c'est Néron contemplant froidement l'incendie de Rome. Lui-même se qualifie d' « aigle des amoureux. » Pourquoi ? Parce que, comme l'aigle, qui regarde fixement le soleil, il a pu regarder fixement les yeux d'Hippolyte. »

NISARD.

Néron (vie de), son époque, par M. Latour de Saint-Ybars (1867). En sa qualité d'auteur dramatique, M. Latour de Saint-Ybars pénétre dans le domaine de l'histoire, porté sur les ailes de l'imagination et y découvre un Néron tout autre que celui que la tradition classique nous a fait connaître. Le Néron de M. Latour est un héros de bonté naturelle qui, grâce à une mauvaise éducation et à des exemples déplorables, devient monstre odieux. L'auteur ne réclame pas l'acquiescement de son client devant le tribunal de l'histoire, mais tout son livre n'est qu'un habile plaidoyer pour obtenir le bénéfice des circonstances atténuantes. Néron est, moralement, la première victime de son despotisme, ce fruit gâté des civilisations corrompues, qui gâte, à son tour, tout ce qu'il touche. Il est la plus éclatante consécration de cette vérité morale : la liberté enfante les Caton; le despotisme, les Néron.

« Il n'y a pas, dit M. Latour de Saint-Ybars, de souverain qui mérite comme Néron d'attirer l'attention du moraliste. Il a voulu ériger en loi la tyrannie et pratiqué avec ardeur tout ce que le vice et la vertu ont de plus extrême, et sa vie, qui se compose des actions les plus contraires, a dû exciter au plus haut degré la sympathie et l'horreur. Les cinq premières années de son règne présenteraient d'admiration l'empereur modèle, Trajan, qui ne voyait, dans la vie des plus grands princes, rien de comparable aux commencements de Néron. Bientôt après, les crimes atroces et multipliés, les excès monstrueux, les prodigieuses démences éclatèrent à la fois et frappèrent le monde d'une terreur qui dure encore. Ce qu'il y a de plus inouï dans cette existence étrange, dans ce règne d'où le peuple romain sortit comme d'un rêve, c'est que Néron, qui est resté dans la conscience du genre humain comme le type de la débauche et de la cruauté, fut en même temps le plus populaire,

le plus aimé, le plus regretté des empereurs. Nous ne pouvons pas oublier que l'amour de l'art pour l'art et la glorification du travail, abstraction faite des moyens et du but, furent la politique de Néron. Notre génération, qui a reproduit cette doctrine et placé le peintre, le sculpteur et le comédien au rang qui leur est dû, ne saurait refuser son attention impartiale au César qui fut un artiste passionné. Nous nous devons à nous-mêmes de chercher s'il n'y a pas, à côté de tant de crimes, comme un prétexte à l'indulgence pour l'homme qui estimait son talent plus que sa dignité, pour l'acteur qui aimait mieux charmer son public que l'asservir, pour le prince qui regrettait en mourant beaucoup plus son art que son empire. »

Tout en établissant que les historiens, par flatterie pour les Flaviens, ont noirci la mémoire de Néron, l'auteur ne soutient pas la thèse paradoxale de sa réhabilitation; il flétri, au contraire, énergiquement son despotisme. Mais il ne se faut, selon lui, n'accepter que sous bénéfice d'inventaire le Néron traditionnel. Juvénal, Martial, Trajan, Tacite, Josèphe, Plutarque, chez les anciens; Voltaire, Montesquieu, Diderot et Chateaubriand, parmi les modernes, avaient déjà exprimé la même opinion. Le peuple romain considérait Néron comme un pèr.

« C'est une grave erreur, et qui est énergiquement repoussée par l'histoire et par la morale, dit M. Latour de Saint-Ybars, que de voir dans Néron une nature perverse, fatalement vouée au crime. Prétendre que Néron fut un monstre dès le ventre de sa mère, c'est le justifier d'un seul mot. Le gros bon sens du peuple romain ne l'entendait pas ainsi. La grâce, la bonté, l'esprit, la multifacéité de son caractère, les qualités de tous les entretiens. Le lendemain de sa chute, il s'éleva dans la foule un grand cri de réprobation contre ceux qui l'avaient trahi. Tous les crimes du règne furent imputés à son ministre Tigellin.

« S'il est difficile de partager l'admiration et de comprendre le dévouement dont le peuple romain honora son dernier César, il est du moins impossible de méconnaître la vive intelligence et la bonté vraiment exceptionnelle de ce prince. Il faut y croire surtout et les exposer dans leur plus beau jour pour avoir le droit de condamner Néron et de maudire sa mémoire; car son esprit supérieur et son cœur excellent pouvaient échapper aux dangers de sa position. Cet empereur fut donc moins hideux, mais peut-être plus coupable qu'on ne le fait. Il resta dans la mémoire des hommes comme une preuve victorieuse de la puissance corruptrice des vices de la tyrannie des Césars, qui, de la nature la plus exquise, fit sortir une monstrueuse perversité. Les historiens ont calomnié Néron, il est vrai; mais on sent, néanmoins, une puissance irrésistible dans l'horreur qui s'attache à son nom, et la conscience du genre humain n'est qu'un pressentiment de la justice de Dieu. »

Cette étude sur Néron, en admettant le point de vue de l'auteur, est remarquable. Mais le style n'est pas irréprochable; il manque surtout de clarté.

Néron. Iconogr. Néron, dans sa jeunesse, avait une physionomie très-aimable et très-douce, comme on peut en juger d'après divers portraits de lui que le temps a épargnés, notamment d'après un buste d'un travail excellent, qui possède le musée des Offices, et d'après une statue du Louvre, qui représente ce prince vainqueur aux courses de chars, au concours de cithare et de flûte, entièrement nu et portant le diadème des athlètes victorieux. Devenu empereur, Néron conserva un visage souriant, mais son air de bienveillance à quelque chose d'affecté qui ne trompe qu'à demi. Des statues de cet empereur sont conservées dans les musées du Capitole, du Vatican, des Offices, des Études, du Louvre, etc. Au musée Pio-Clementin est une statue de Néron, assis et ayant les attributs d'Apollon Citharède.

Le Louvre possède un tableau de Domenico Feti, représentant l'empereur Néron debout, couronné de lauriers et tenant un bâton de commandement. G. Lethière a peint *Néron faisant enlever Junie* (musée de Montpelier). M. Mazorolles a exposé, au Salon de 1859, *Néron et Lucaste essayant des poisons sur un esclave*; la victime, qui se tord et agonise, est bien dessinée et d'un beau mouvement; la figure de Lucaste est trop effacée; Néron, assis le coude sur son genou, la tête dans sa main, étudie cet *experimentum in anima vili* avec l'intérêt d'un artiste et la sagacité d'un connaisseur; mais le peintre a exagéré sa corpulence et sa brutalité. « Néron n'avait pas cet air de belluaire, dit M. Paul de Saint-Victor; c'était un jeune homme blond, myope, nerveux, un peu gras, grêle de jambes et d'une allure indécise. Il tenait beaucoup du dandy moderne; il en avait les tics, l'insouciance, les goûts équestres, l'amour des couillottes, tout, jusqu'à l'orgueil; seulement, le sien était un monstrueux rubis, à travers lequel, en voyage, il lorgnait, du haut de son char, les paysages de la Campanie. »

Un tableau du peintre allemand Piloty, exposé à Londres en 1862, et représentant la *Marche de Néron à travers Rome qui vient d'incendier*, est des plus dramatiques; il re-

présente l'odieux César, couronné de roses, se promenant en grand cortège à travers des monceaux de ruines fumantes; au détour d'un palais écroulé, des chrétiens, les uns vivants, les autres morts, sont entassés au pied du poteau fatal où le tyran les avait fait enchaîner; les licteurs, les soldats de l'escorte romaine saisis d'effroi à la vue de ces importantes victimes, les esclaves, l'abominable Néron jette à peine un regard distrait. « Cette scène est pleine d'une sinistre grandeur, dit M. Ferdinand de Lasteyrie; le dessin des figures est presque irréprochable; les draperies sont bien étudiées, d'un style sévère; la peinture est fort bonne et l'effet très-puissant. Ce n'est cependant pas un tableau parfait; il manque, selon moi, de distinction; la couleur en est triste et, enfin, la composition elle-même aurait pu, je crois, être encore plus saisissante, si, moins préoccupé de l'effet dramatique, M. Piloy se fût plus rapproché de la vérité absolue de l'histoire. Sa ville est trop complètement en ruine et pas assez brûlée. L'artiste eût pu mettre plus habilement à profit les dernières lueurs de l'incendie. Je n'ai rien à dire contre le groupe des chrétiens, qui est fort bon. Cependant, M. Piloy leur fait jouer un rôle trop important dans cette tragédie dont l'ennui l'imagination dépravée de Néron foule la cause, bien plutôt que sa haine contre le nom chrétien. L'expression de la physiognomie de l'empereur n'est pas non plus ce que je l'aurais voulu. Ce n'est pas celle du monstre blasé de débauche, qui cherche à s'étourdir une heure par l'excentricité d'un grand crime; Néron a l'air boudeur, et voilà tout; la pose est belle, mais la tête manque de caractère. Les soldats de son escorte, placés au premier rang, ont aussi le défaut d'être beaucoup plus Allemands que Romains. Par contre, les licteurs, les enfants, les chrétiens surtout sont parfaitement traités, au point de vue des têtes. »

M. Auguste Bigand a peint la *Dernière nuit de Néron* (Salon de 1846); M. J. Navlet, la *Dernière heure de Néron*; MM. Bernard (envoi de Rome en 1858), Blanchard (envoi de Rome en 1872), Pierre Cabanel (Salon de 1873), la *Fuite de Néron*. Une gravure de Dietrich représente *Néron tourmenté par les Furies*.

NÉRON (Pierre), jurisconsulte français, qui vivait au xviii^e siècle. Il était avocat au parlement et il publia, en collaboration avec Etienne Girard son collègue, l'ouvrage qui porte pour titre : les *Édits et ordonnances des rois de France depuis François I^{er} jusqu'à Louis XIV* (Paris, 1647, in-4°).

NÉRONDE, bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. de Roanne, à 53 kilom. de Saint-Etienne; pop. aggl., 638 hab. — pop. tot., 1,313 hab.

NÉRONDES, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond; pop. aggl., 1,713 hab. — pop. tot., 2,718 hab.

NERONI (Barthélemy), peintre et architecte italien, plus connu sous le nom de Riccio. V. ce nom.

NÉRONIEN, **IEENNE** adj. (né-ro-niain, ié-ne). Qui appartient, qui est propre à Néron; qui est digne de Néron : *Folie, cruautés NÉRONIENNES*.

— Antiq. rom. *Jeux Néroniens*, Jeux publics institués par Néron et rétablis par Domitien, qui leur donna le nom de *JEUX CAPITOLINS*.

— Anc. méd. *Saignées néroniennes*, Saignées pratiquées plusieurs fois en un même jour.

NÉROPHIS s. m. (né-ro-phiss — du gr. *neros*, nager; *ophis*, serpent). Ichtyol. Genre de poissons, formé aux dépens des syngraphes, et dont l'espèce type vit dans la mer de Sicile.

NÉROS s. m. (né-ross). Astron. Période astronomique en usage chez les anciens.

NEROULOS (Yakovakis-Rizos), homme d'Etat et poète grec moderne, né en 1778 à Constantinople, où il mourut en 1850. Il entra, en 1798, dans le service actif des hospodars de Moldavie, puis de ceux de Valachie. En 1805, il fut nommé ministre et s'appliqua à l'amélioration de l'instruction publique. En 1810, il activa le soulèvement national des Grecs. A l'époque de la révolte des principautés danubiennes, il dut se réfugier en Besarabie. En 1823, il se rendit à Genève et, trois ans plus tard, fit en français, dans cette ville, des cours de littérature grecque. La Grèce ayant reconquis son indépendance, Nerooulos y entra, en 1828, avec Capo d'Istria qui le nomma commissaire extraordinaire des Cyclades et, l'année suivante, secrétaire de l'Assemblée nationale d'Argos. La ligne politique suivie par son ami ayant cessé de lui convenir, il donna sa démission, mais l'année suivante fut nommé ministre des colonies. En 1834, il prit le ministère de la maison du roi et des affaires étrangères, puis adjoint à ces deux portefeuilles celui de l'instruction publique. En 1837, il entra dans la vie privée et n'en sortit qu'en 1841 pour reprendre le poste de ministre des affaires étrangères qu'il quitta pour occuper celui d'ambassadeur à Constantinople. Nerooulos fonda l'école archéologique d'Athènes, une école polytechnique et une académie de peinture. Il a laissé quelques ouvrages assez remarquables, parmi

lesquels on remarque : *Acacia*, tragédie (Vienne, 1813, et Leipzig, 1823); *Βολύτιν*, tragédie (1813); *Κόλπας άπάρης* ou *Enlèvement de la dinde*, poème satirique sur les Phanariotes (Vienne, 1815); *Κορυθαία* (Constantinople, 1816). Nerooulos a publié en français : *Fragments historiques sur les événements relatifs à l'invasion d'ΰpsilantis en Moldavie* (Moscou, 1823); *Cours de littérature grecque moderne* (Genève, 1828).

NERPIO, bourg et munic. d'Espagne, province d'Albacete, jurisd. de Yesle, capit. génér. de Valence, dioc. de Carthage, sur la petite rivière de son nom; 3,500 hab.

NERPRUN s. m. (né-prun — de noir, et de prune, par allusion à la couleur des rameaux et du fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des rhamnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *On forme de très-bonnes haies avec le NERPRUN*. (Bosc.)

— Encycl. Bot. Les caractères du genre rhamnus ou nerprun sont les suivants : calice à quatre ou cinq divisions, dont la base persiste souvent après l'anthèse sous la base du fruit; quatre ou cinq étamines opposées aux pétales; ovaire surmonté d'un style à deux ou quatre divisions; fruit sec ou baccé, à deux, trois ou quatre loges monospermes; semence allongée, profondément marquée d'un sillon longitudinal; fleurs souvent unisexuées.

Les nerpruns sont des arbrustes qui portent, pour la plupart, des épines aux extrémités de leurs rameaux. Nous signalerons les principales espèces. Le nerprun purgatif, qui croît en France dans les lieux incultes, appelé aussi bourguépine, épine de cerf, est un arbrisseau assez élevé. Il a l'écorce lisse, les feuilles ovales, glabres et dentées sur les bords, les fleurs vertes, petites, dioïques ou polygames, les fruits bacciformes, d'abord verts, puis noirs à leur maturité. Les baies de ce nerprun sont recherchées pour une foule d'usages. On les récolte en septembre ou octobre. Elles sont de la grosseur d'un petit pois, de couleur noire, et renferment, au milieu d'une pulpe, ovale surmontée d'un style et foncé, quatre petites semences accolées. La couleur du suc de nerprun, que l'on attribue à un principe particulier, la rhamnine, fournit une matière colorante très-estimée, le vert de vessie. Ce vert se prépare avec les baies de nerprun récoltées avant la maturité : on en extrait le suc par expression, on ajoute 2 à 3 pour 100 d'alun préalablement dissous, on bient 25 à 30 pour 100 de chaux en bouillie claire; on évapore en consistance sirupeuse et l'on enferme dans des vessies qu'on laisse sécher à l'air en les tenant à l'abri de la lumière.

Ces baies de nerprun ont une saveur amère nauséuse et acre; elles renferment un principe purgatif encore inconnu, mais dont l'action énergique est souvent utilisée en médecine. Vingt ou trente fruits suffisent pour purger. Ces baies jouissent d'une grande réputation dans le traitement de la jaunisse. On prétend encore que deux ou trois baies prises chaque matin éloignent les accès de goutte. On fabrique avec leur suc un sirop purgatif très-usité, et qu'on administre à la dose de 30 à 50 grammes. Ce sirop est aussi fort employé comme purgatif dans la médecine vétérinaire, pour les chiens notamment. On fait également un extrait de nerprun. L'écorce est, dit-on, vomitive; mais cette propriété n'est pas utilisée, tandis qu'on tire un grand parti de l'écorce comme matière tinctoriale. On s'en est servi longtemps en France pour teindre en jaune, mais c'est surtout depuis la découverte de la fabrication du vert de Chine que cette écorce a acquis une réelle importance. Le bois du tronc du nerprun purgatif est formé d'un aubier mince et blanc et d'un cœur rouge, qui, travaillé et poli, prend des apparences satinées et transparentes très-remarquables; mais la petitesse de ses dimensions empêche qu'il soit utilisé dans l'ébénisterie.

Le nerprun des teinturiers est une espèce qui croît surtout dans les parties méridionales de l'Europe, notamment sur le littoral méditerranéen. Il produit des fruits fort employés dans la teinturerie et connus dans le commerce sous le nom de *graine d'Avoignon*. Ils fournissent une couleur magnifique, dont le seul défaut est de manquer de solidité. La graine d'Avoignon sert surtout à préparer une laque particulière appelée *stil-de-grain*; c'est une laque jaune, obtenue comme toutes les laques, c'est-à-dire en précipitant une décoction de graines par un mélange de craie et d'alun.

Certains nerpruns, le nerprun des rochers, le nerprun à feuilles d'olivier, le nerprun à feuilles d'amandier, qui croissent surtout dans le Levant, produisent des graines analogues à la graine d'Avoignon et nommées, suivant leur origine, graine de Perse, graine d'Andrinople, graine de Moree, etc. La graine de Perse est la plus estimée de toutes : elle est plus grosse que la graine d'Avoignon et moins noire, et est formée généralement de trois ou quatre coques réunies par le brou, tandis que la graine d'Avoignon n'en a ordinairement que deux, les autres ayant avorté. M. Kane a extrait de la graine de Perse une matière colorante particulière qu'il a nommée chrysorhamnine.

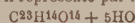
Le nerprun bourdaine ou bourguène ou aune noir, *rhamnus frangula*, de Linné, est un ar-

brisseau non épineux, très-commun dans nos bois. Comme celle de beaucoup d'autres nerpruns, son écorce peut servir à teindre en jaune. Les fruits sont purgatifs et peuvent servir également à la fabrication du vert de vessie. Buckner a trouvé à la face interne de son écorce la matière colorante cristallisée; il l'a isolée et la studie sous le nom de rhamnoxanthine. Le bois de ce nerprun, qui est tendre et poreux, donne un charbon très-léger, qui sert à la fabrication de la poudre à canon.

Le nerprun alatern est un arbrisseau toujours vert, que l'on cultive fréquemment comme plante d'ornement, à cause de ses feuilles luisantes et parfois panachées. On attribue à ces feuilles des propriétés astringentes peu marquées. Elles sont employées en médecine.

Le nerprun épine du Christ ou paluire est très-commun dans le Levant. C'est un arbrisseau épineux. Selon Reus, il possède des propriétés incisives très-marquées, qui pourraient trouver une application en médecine.

— Chim. La graine de Perse et ses pigments ont fait l'objet de nombreux travaux, dont quelques-uns ont jeté un peu de lumière sur la question, sans cependant fixer définitivement la composition du produit tinctorial; en dernier lieu, cette question a été complètement élucidée par M. Schützenberger. En laissant de côté les recherches plus anciennes de Kane, on peut citer le mémoire de Gellatly (Edimbourg, *New Philosophical Journal*, t. VII, p. 362). Ce chimiste a montré que la graine dite de Perse contient un principe colorant soluble dans l'eau et dans l'alcool, susceptible de se dédoubler, par l'ébullition avec l'eau chargée d'acide sulfurique, en sucre et en un second pigment soluble dans l'alcool, mais insoluble dans l'eau. La matière colorante soluble à laquelle il donne le nom de xanthorhamnine se dédouble, d'après cela, un glucoside qu'il représente par la formule



(anc. not.). Le pigment insoluble, produit du dédoublement, ou rhamnétine, aurait pour formule $C_{12}H_{16}O_5$ (touj. anc. not.).

M. Bolley avait cru pouvoir identifier ces corps avec le quercitrin et la quercétine, avec lesquels ils présentent, en effet, quelque analogie.

En vue de résoudre cette question, M. Schützenberger et M. Bertèche entreprennent, il y a plusieurs années, une série d'expériences intéressantes. Ils admettent avec Gellatly que la xanthorhamnine est un glucoside, mais ne fixent leur attention que sur la rhamnétine obtenue en faisant bouillir une décoction de graine de Perse avec de l'eau aiguisée d'acide sulfurique. Il se précipite, dans ces conditions, une quantité abondante d'une matière jaune insoluble dans l'eau. Ce précipité, lavé, séché et épuisé par l'alcool bouillant, fournit une solution qui laisse déposer, par le refroidissement, des aiguilles jaunes que l'on peut purifier par une série de cristallisations dans l'alcool et dans l'éther. Le produit ainsi obtenu, séché à 150° et soumis à l'analyse, donne des chiffres qui conduisent à la formule $C_{12}H_{16}O_5$ (nouvelle notation). Sa solubilité dans l'eau bouillante est notablement plus forte que celle de la quercétine. MM. Schützenberger et Bertèche, se fondant sur ce fait et sur l'analyse élémentaire qui donne environ 2 pour 100 de carbone en plus qu'à la quercétine, ont conclu, contrairement à l'opinion de M. Bolley, à la non-identité de ces deux corps. La question en était là, lorsque M. J. Lefort, dans un mémoire publié in extenso dans le *Monteur scientifique* (t. IX, p. 649), vint remettre en doute la plupart des faits qui semblaient acquis à la science. D'après ses conclusions :

Toutes les variétés de graines de nerprun ne contiennent qu'un seul principe colorant soluble (rhamnétine), et un seul principe insoluble (rhamnine). Ce dernier se forme par une simple transformation isomérique aux dépens de la rhamnétine; il a la même composition qu'elle. Cette transformation est provoquée dans une foule de circonstances, et n'est accompagnée d'aucune mise en liberté de glucose ou sucre quelconque. Tous deux repoussent à la formule



« On voit, donc, dit-il, que la rhamnétine et la rhamnine sont deux corps parfaitement définis et tout à fait isomères; la preuve qu'il en est bien ainsi, c'est la prompte et facile transformation de la rhamnétine en rhamnine sous les influences les plus diverses et sans qu'il s'opère un dédoublement quelconque de la substance initiale. » Ces résultats, contraires à ceux de M. Gellatly et à ceux de MM. Bertèche et Schützenberger, ont amené le dernier chimiste à reprendre la solution du problème, et à lever tous les doutes qui pouvaient encore subsister à la question. Dès les premiers pas, il a pu observer que les principaux faits annoncés par M. Gellatly sont exacts et que les observations contraires de M. Lefort reposent sur une illusion. Cette vérification lui a même été d'autant plus facile, que M. Lefort avait mis à sa disposition des échantillons de ses produits purs.

La rhamnétine donnée par M. Lefort, séchée à 150° et analysée, a fourni des nombres concordants avec ceux de ce chimiste. Quant

à la rhamnine, au lieu de 52,97 pour 100 de carbone et de 5,89 pour 100 d'hydrogène que M. Lefort avait trouvés, M. Schützenberger y a trouvé : carbone, 53,87 à 54,40; hydrogène, 5,72 à 5,91. En chauffant au bain-marie à 100° une solution aqueuse de cette rhamnétine additionnée de quelques centièmes d'acide sulfurique, on voit se précipiter d'abondants flocons blancs, la réaction étant terminée, le liquide filtré incolore, neutralisé par du carbonate de baryte, à fournir, avec le réactif cupro-potassique, une abondante réduction d'oxyde de cuivre et a laissé, après évaporation au bain-marie, un résidu sirupeux doué d'une saveur sucrée.

Au moyen de la rhamnétine pure et cristallisée obtenue par le procédé de M. Gellatly, qui est aussi celui de M. Lefort, M. Schützenberger a préparé une assez grande quantité de ce sucre (15 à 20 gr.) et il a pu étudier sa composition et ses principales propriétés. Plus de doute possible dès lors, la rhamnétine ou xanthorhamnine est un glucoside. Quant au produit insoluble qui prend naissance dans le dédoublement de la rhamnétine, sous l'influence de l'acide sulfurique, il renferme : carbone, 61,65 pour 100; hydrogène, 4,60, nombres qui confirment pleinement ceux que le même chimiste avait jadis publiés avec M. Bertèche et qui s'éloignent de ceux de M. Lefort. La rhamnine de M. Lefort n'a pas été préparée par la saponification de la rhamnétine au moyen de l'acide sulfurique; elle a été directement extraite de la graine par le procédé suivant décrit par lui :

« La graine est pulvérisée grossièrement; la poudre est délayée dans de l'eau qu'on chauffe. On jette le tout sur un tamis de crin et on lave le dépôt avec un fillet d'eau qui entraîne la rhamnine en petites paillettes nacrées d'un beau jaune d'or que l'on purifie par des cristallisations dans l'alcool et des lavages à l'éther. »

Il est donc établi, d'après les expériences de M. Schützenberger : 1° que la rhamnétine, soluble dans l'eau, renferme environ : carbone, 52,68; hydrogène, 5,61; 2° que le produit insoluble rose se dédoublement sulfurique contient environ : carbone, 61,6 hydrogène, 4,55; 3° que la rhamnine, insoluble dans l'eau, est traitée directement de la graine de Perse par M. Lefort et confondue par lui avec le produit du dédoublement sulfurique, renferme environ : 54,40 de carbone et 5,91 d'hydrogène pour 100. Cela posé, voici le détail des dernières expériences qui ont permis à M. Schützenberger de fixer avec assez de certitude la composition des matières colorantes de la graine de Perse.

On réduit la graine en poudre grossière et on l'épauille par l'alcool dans un appareil à déplacement continu. Le liquide, convenablement évaporé et abandonné à l'évaporation spontanée, se prend en une masse cristalline qu'on jette sur une toile et que l'on exprime fortement. Les eaux mères, en se concentrant, fournissent une nouvelle quantité de cristaux que l'on ajoute aux autres. Le liquide brun et sirupeux qu'on en sépare ne dépose plus de cristaux, même au bout de six mois; mais si, après ce laps de temps, on l'évapore à siccité, qu'on reprenne le résidu par l'alcool et qu'on abandonne à elle-même la liqueur alcoolique, elle reste sirupeuse pendant deux mois environ, puis se prend en une masse de grains arrondis, formés d'aiguilles groupées, comme des rayons, autour d'un centre. On exprime ces seconds cristaux et on les met à part.

La première cristallisation, délayée et lavée à l'alcool froid, puis dissoute dans l'alcool chaud, fournit, après refroidissement et addition d'un peu d'éther, un abondant dépôt de fines aiguilles d'un beau jaune citron pur. Ces aiguilles, lavées à l'éther et séchées, constituent la rhamnétine de M. Lefort, ou la xanthorhamnine de M. Gellatly, dans les principales propriétés sont décrites dans le mémoire de M. Lefort. Ces deux corps sont solubles dans l'eau, l'alcool, très-peu solubles dans l'éther, la benzine et le sulfure de carbone. Elle est inodore et insipide; elle ne fermente pas et ne réduit pas le réactif de Fehling; elle fond à une température assez élevée en un liquide transparent jaune foncé. Chauffée sur une lame de platine, elle se boursouffle et brûle avec flamme en laissant un résidu de charbon. Elle commence d'ailleurs à se décomposer lorsqu'on la chauffe à quelques degrés au-dessus de son point de fusion. La rhamnétine renferme, d'après M. Schützenberger :

carbone, 51,82—52,39—52,68—52,97—52,38; hydrogène, 6,17—5,61—6,11—6,18.

— Action de l'acide sulfurique étendu sur la rhamnétine. M. Schützenberger a employé, pour étudier le dédoublement, un produit cristallisé une première fois, lavé à l'éther, après expression et dessiccation, et cristallisé une seconde fois dans l'alcool. La solution aqueuse de la rhamnétine, additionnée de 1/2 pour 100 environ d'acide sulfurique et chauffée au bain-marie à 100°, se trouble et donne en très-peu de temps un abondant précipité jaune. Lorsque la réaction est terminée, on laisse refroidir le liquide et on le filtre.

Le dépôt, bien lavé à l'eau chaude, est séché et purifié par des lavages à l'alcool et à l'éther. Le liquide, neutralisé par le carbonate de baryum, filtré de nouveau et concentré dans le vide, fournit le sucre de rhamnétine

sous la forme d'un sirop épais, incolore, de saveur très-sucrée et incristallisable.

La rhamnétine, ainsi préparée avec les premières cristallisations de la rhamnégine, est insoluble dans l'eau et l'éther, à peine soluble dans l'alcool bouillant. De l'alcool à 92 pour 100, bouilli pendant un quart d'heure en présence de la rhamnétine en excès et filtré chaud, ne dépose pas de cristaux par le refroidissement.

Ces résultats sont en opposition avec ceux que M. Schützenberger avait observés quelques années auparavant, en collaboration avec M. Bertèche, en opérant sur le dépôt formé par l'ébullition d'une décoction aqueuse de graine de Perse avec l'acide sulfurique. Ce dernier dépôt cède, en effet, à l'alcool un principe soluble, cristallisable dans ce liquide et soluble dans l'éther. Il existe donc évidemment deux rhamnétines, l'une soluble dans l'alcool et l'éther, l'autre insoluble. La première a été désignée par la lettre β et la seconde par la lettre α . La rhamnétine α séchée à 150° contient : carbone, 61,40 et hydrogène, 4,58 pour 100 ; chauffée avec l'anhydride acétique, elle donne un acétate ou dérivé acétique, incolore, cristallisable dans l'alcool, qui se dissout aisément, en petits feuillets blancs, insolubles dans l'eau et saponifiables à 100° par les alcalis et les terres alcalines. Soumise à l'analyse, la rhamnétine acétique α a donné : carbone, 59,12 à 58,87 ; hydrogène, 4,62 à 4,37 ; acétyl, 28,45.

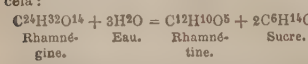
Pour étudier la relation qui relie la rhamnétine α à la rhamnégine ou xanthorhammine, M. Schützenberger a dû étudier le sucre produit par le doublement, et déterminer sa composition en même temps que les quantités relatives de sucre et de rhamnétine α formées dans la réaction.

— **Sucre de rhamnégine.** Le liquide, séparé par filtration de la rhamnétine, étant saturé avec du carbonate de baryum, filtré de nouveau et évaporé dans le vide, laisse un résidu sirupeux, épais, incristallisable, fort déliquescant et hygroscopique, de saveur très-sucrée, réduisant le tartrate cupro-potassique et ne fermentant pas au contact de la levure de bière. Ce sucre dévie à droite le plan de polarisation de la lumière. Pour une épaisseur de 0,08, une solution à 72,5 pour 100 a donné une déviation moyenne de 23°, ce qui permet de calculer, pour le sucre solide séché dans le vide, sous une longueur de 0,1, une déviation approximative de 390,5, d'où : $[\alpha] = \frac{260}{10,5} = 260$ environ.

Avec le rayon rouge, pour une longueur de 0,05, une solution à 17,1 pour 100 a donné une déviation de 29,3, ce qui conduit pour le sucre pur, avec une longueur de 0,1, à une déviation de 260,7 d'où l'on tire : $[\alpha] = 17,8$ environ (mesure faite avec l'appareil aux franges).

Il faut beaucoup de temps pour arriver à la dessiccation complète dans le vide du sucre de rhamnégine. La substance n'est même pas alors complètement solide. Elle se laisse pétrir comme de la cire et s'affaisse sur elle-même. Chauffée sur une lame de platine, elle fond, se boursouffle et brûle avec flamme, en développant une odeur particulière. Séché dans le vide, le sucre a donné à l'analyse 39,27 pour 100 de carbone et 7,43 d'hydrogène. A 100°, il perd de l'eau, brunit assez fortement en développant une odeur de caramel, et se transforme en une masse amorphe, complètement solide, qui contient : carbone, 74,73, et hydrogène, 7,31. Dans le doublement de la rhamnégine, 100 parties de ce corps ont fixé 1,97-6,67 d'eau et ont donné 60,17 — 63,88 de sucre et 41,8-42,79 de rhamnétine.

La rhamnégine ordinaire, chauffée à 140° avec l'anhydride acétique, donne un dérivé acétique insoluble dans l'eau, incolore, très-soluble dans l'alcool et difficilement cristallisable, qui renferme 54,99 pour 100 de carbone, 5,17 d'hydrogène et 31,9 d'acétyl. Ces divers résultats conduisent à représenter la rhamnégine par la formule $C_{12}H_{10}O_5$, la rhamnétine α par la formule $C_{12}H_{10}O_5$, le sucre séché dans le vide par la formule $C_{24}H_{20}O_{10}$ et le sucre séché à 100° par la formule $C_{24}H_{20}O_{10}$. Le sucre séché dans le vide est donc un isomère de la mannite et le sucre séché à 100° un isomère de la mannite. L'équation du doublement de la rhamnégine serait d'après cela :



Enfin, il existe une rhamnégine hexacétique $C_{24}H_{18}O_{14}$ et une rhamnétine diacétique $C_{12}H_8O_7$.

Nous avons vu plus haut que les eaux mères de la première cristallisation de la rhamnégine n'avaient fourni de nouveaux cristaux qu'après un temps de repos de plusieurs mois. Ces nouveaux cristaux sont plus fusibles que les premiers, et bien qu'ils donnent à l'analyse les mêmes nombres que les premiers, ils s'en distinguent encore d'une manière très-nette par la nature de la rhamnétine qu'ils fournissent en se dédoublant. Cette rhamnétine (β) est, en effet, beaucoup plus soluble dans l'alcool, au sein duquel elle se cristallise facilement par refroidissement ou par évaporation spontanée. Elle est aussi soluble dans l'éther ; en un mot, elle offre les caractères de la matière colorante que

MM. Schützenberger et Bertèche avaient décrite jadis sous le nom de xanthorhammine.

En résumé, il existe donc deux rhamnégines isomères, la rhamnégine α et la rhamnégine β . La rhamnégine β est plus soluble et plus difficilement cristallisable que l'autre. Elle donne, par l'ébullition avec l'acide sulfurique étendu, la rhamnétine β soluble dans l'alcool et cristallisable. La rhamnégine α , au contraire, est moins soluble dans l'eau, présente plus de tendance à cristalliser et présente, en se dédoublant, de la rhamnétine α insoluble et incristallisable.

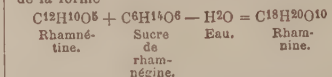
La première cristallisation de rhamnégine est surtout formée de rhamnégine α avec un peu de β . En effet, le produit du doublement ne cède guère à l'alcool qu'un dixième de matière cristallisable. Il est à remarquer aussi que le dérivé acétique de la rhamnégine β cristallise dans l'alcool en grains arrondis formés d'aiguilles groupées au centre, et fond à une température plus basse que l'acétate α . Quant à l'analyse, elle conduit soit à admettre que les deux rhamnégines et les deux rhamnétines sont isomères, soit à admettre des différences très-faibles, pouvant peut-être faire naître l'idée que la rhamnégine et la rhamnétine β sont les homologues supérieurs de la rhamnégine et de la rhamnétine α . Elles renferment, en effet, un peu plus de carbone et d'hydrogène.

Il nous reste à parler de la rhamnégine de M. Lefort, ou de la matière colorante, insoluble dans l'eau, contenue naturellement dans les graines. Ce produit renferme :

carbone, 54,40 à 53,87 ; hydrogène, 5,91 à 5,77, et son dérivé acétique contient :

carbone, 55,81 à 56,71 ; hydrogène, 5,23 à 5,47. Il faut remarquer ici que, pour la rhamnégine, le carbone du dérivé acétique est plus fort que celui du produit initial, tandis qu'il est plus faible pour la rhamnétine.

La rhamnégine de M. Lefort se comporte à cet égard comme la rhamnégine. Il y a donc lieu de supposer qu'elle représente un glucoside de la forme



la rhamnégine étant un glucoside de la forme

$$C_{12}H_{10}O_5 + 2C_6H_{14}O_6 - 3H_2O = C_{24}H_{32}O_{14}$$

Rhamnégine.	Sucre de rhamnégine.	Rhamnégine.
-------------	----------------------	-------------

Comme on le voit, le dernier travail de M. Schützenberger a fixé d'une manière assez exacte la composition immédiate de la graine de Perse. Mais il reste beaucoup à faire encore dans cette direction. Il paraît prouvé que les diverses rhamnégines sont des glucosides ou plus exactement des isomannitides, et que les rhamnétines sont des espèces d'alcools. Mais de quelle nature sont ces alcools, qui paraissent être pentatomiques par le chiffre de leur oxygène et qui sont si peu saturés puisqu'ils répondent à la formule $C_6H_8O_5$, que les places dans une série moins hydrogénée que celle de la naphthaline ? Sont-ce de vrais alcools, sont-ce des phénols ? Voilà toute une série de questions auxquelles il n'est point encore permis de répondre, mais que M. Schützenberger a proposé d'élucider par de nouvelles expériences.

NERRE s. m. (nè-re). Vitif. Variété de raisin.

NERSES 1^{er} ou **NIERSES** ou **NORSESES**, surnommé le Grand, patriarche d'Arménie, né à Vagharshabad vers 310, mort en 374. Elevé vers 340 au siège patriarcal, il se trouva mêlé à toutes les intrigues de la cour d'Arménie et implora, contre les Persans qui désolaient son pays, le secours de Flavius Valens. Cet empereur voulut forcer Nersès à embrasser l'arianisme et, sur son refus, l'exila dans une île de l'Archipel. Il venait d'être gracié, lorsque les eunuques, craignant qu'il ne fût pris en faveur par leur maître, le firent empoisonner.

NERSES II, patriarche d'Arménie, né à Aschdarag, mort en 538. Il assembla à Dovin ou Thevin, pour rétablir la discipline de l'Eglise d'Arménie et la séparer entièrement de l'Eglise grecque, un concile dans lequel il presenta trente-huit canons, qui furent adoptés et qui existent encore.

NERSES III, surnommé le Fondateur, patriarche arménien, né à Ischkanat-Avom, mort en 661. Il doit son surnom à la fondation de nombreux édifices religieux en Arménie. Ce pays s'était révolté contre la domination des empereurs d'Orient, Constant II envahit l'Arménie et Nersès se soumit immédiatement à son prince. Lorsque les Arabes envahirent son pays, le patriarche résigna ses fonctions sacerdotales et se retira dans sa ville natale.

NERSES IV, surnommé **Glaïetis** ou **Chorhah** (le Gracieux), patriarche et poète arménien, né à Hrhongia, en Cilicie, en 1098, mort dans cette même ville en 1172. Des qu'il fut appelé au siège patriarcal, il usa de tout son pouvoir pour concilier les Eglises grecque et arménienne, et il aurait sans doute obtenu cette fusion si la mort n'avait frappé. On connaît de lui, entre autres compositions, des *Cantiques*, des *Hymnes*, un *Poème sur la fin*

du monde et une *Histoire d'Arménie*. Les Œuvres complètes de cet auteur, que les Arméniens regardent comme leur Homère, ont été traduites et publiées en latin par Cappelletti (Venise, 1833, 2 vol. in-8°).

NERSES V (Chachisdarag), patriarche de l'Arménie, né à Aschdarag, au pied du mont Ararat, en 1766, mort à Etchmiadzin en 1853. Il fut, vers 1785, envoyé à Etchmiadzin auprès de son grand-père, Kalust, primat des évêques d'Asie. Là, il fit ses études, puis fut chargé de l'administration de quelques cures et évêchés. En 1811, il fut nommé archevêque de Tiflis et occupa ce poste dix-sept ans. En 1819, il construisit une école élémentaire, puis, en 1823, une école normale primaire ; enfin, quelques années plus tard, un lycée national, auquel fut donné le nom d'Ecole nersienne. Il contribua beaucoup au développement de l'industrie et du commerce en Arménie, fit bâtir un vaste caravansérail, établit des filatures et fonda une manufacture de glaces. Pendant la guerre de 1826 contre les Perses, Nersès marcha à la tête des Arméniens et contraignit les ennemis à lever le siège de Tiflis. En 1828, il fut nommé administrateur du patriarcat d'Etchmiadzin et, en 1829, archevêque de Kichenew, en Bessarabie. Nersès occupa ce poste durant quatorze ans et, en 1843, fut élu *catolikos* ou primat des évêques d'Arménie. Son élection fut ratifiée par l'empereur de Russie, Nicolas, qui l'appela, avant son installation, à Saint-Petersbourg. En 1856, le patriarche d'Arménie assista au couronnement d'Alexandre II et mourut quelques mois après son retour de Russie.

NERSES, dit **Lamproncel**, prélat arménien, l'un des Pères de l'Eglise d'Arménie, né à Lampron en 1143, mort en 1193. Il étudia avec une grande ardeur les lettres et les sciences, puis embrassa l'état ecclésiastique, et sa réputation de savoir et de piété acquit un tel éclat, qu'il fut appelé à l'archevêché de Tarse, en Cilicie. C'est lui qui fut chargé par Grégoire IV de prononcer le discours d'ouverture du concile tenu dans cette dernière ville, en 1178, pour tenter une dernière fois la réunion des Eglises grecque et arménienne. On connaît de lui, entre autres écrits : *Traité sur l'Eglise et sur l'eucharistie* ; *Vie de Nersès Glaïetis* ; *Explication des Psaumes* ; *Commentaires sur les livres saints*.

NERTCHINSK, ville de la Russie d'Asie, territoire transbaïkalien, à 720 kilom. E. d'Irkoutsk et à 180 kilom. de la frontière chinoise, ch.-l. du gouvernement de son nom, sur la rive gauche de la Chilka, au confluent de la Nerchka ; 4,000 hab. Commerce de pelleteries ; mines de plomb, or, argent, mercure, exploitées par le gouvernement, qui y fait travailler les condamnés à mort dont la peine a été commuée.

NERTE s. m. (nèr-te — du gr. *nerios*, sorte d'oiseau). Ornith. Genre de rapaces diurnes, du groupe des faucons.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre espèces qui vivent au Brésil.

— s. f. Bot. Nom vulgaire du myrte, dans la basse Provence.

NERTEBE s. f. (nèr-te-be — du gr. *nerteros*, las). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'hémisphère austral.

NERTHE, hameau de France (Bouches-du-Rhône), comm. des Pennes, cant. de Gardanne, arrond. et à 24 kilom. d'Aix. Seize hectares de vignes produisant un excellent vin, regardé de temps immémorial comme l'un des meilleurs de la côte du Rhône. Le tunnel de la Nerthe, percé pour le passage du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée à travers la chaîne rocheuse de l'Estaque, mesure 4,638 mètres ; il est aéré par vingt-quatre puits, dont le plus profond a 185 mètres. Ce souterrain, le plus long de tous ceux qui ont été construits en France, a coûté plus de 10 millions de francs.

NERTHOFS s. m. (nèr-tops — du gr. *nerthen*, en bas ; *ops*, oeil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent l'Afrique australe et le Brésil.

NERTHUIS, nom sous lequel la Terre était adorée chez les anciens Germains ; c'est du moins ce que nous apprend Tacite dans sa curieuse étude sur les *Mœurs des Germains*. Ce nom répond exactement au sanscrit *nartā*, nominatif *nartās*, qui est également un des noms de la terre. Pictet fait observer que *nartā* ne se trouve dans le Rigvéda qu'avec le sens de « danseuse ». Il y est dit, en effet, que l'aurore dissipe les ténèbres *nartā* *ia*, comme une danseuse. Ici, le mot est féminin, quoiqu'on le donne aussi pour masculin. L'adjectif védique *nartu*, épithète du dieu Indra, des Maruts et des Aśvins, semble signifier « agité, vif » ; la racine est *nart*, danser ; il est bien difficile d'appliquer ce sens à la terre, dont la stabilité est un attribut essentiel. Pictet croit que, dans cette acception de *nartā*, il faut voir un composé de *nar*, homme, et de la racine *tu*, croître, être puissant, prise au causatif, composée analogue à *narpat*, roi, littéralement « qui protège les hommes ». Ce nom de la terre serait ainsi

synonyme de *nāradhārā*, celle qui supporte les hommes. On peut comparer la Terre qui nourrit les hommes à Déméter *Korotrophos* des Grecs.

NÉRUSES, *Nerusti*, ancien peuple de la Gaule. Ils habitaient un territoire qui forme aujourd'hui le département des Alpes-Maritimes, et avaient pour chef-lieu *Vintia*, aujourd'hui VENCE.

NERVA (Marcus Cocceius), empereur romain, né en 22 de notre ère, mort en 98. Sa famille, d'origine crétoise, avait produit depuis l'empire plusieurs consuls et juristes distingués. Pourvu d'éducation, Nerva passa sa jeunesse dans l'étude de la philosophie, des lois et des belles-lettres. Il avait été consul en 71 et en 90, lorsqu'il fut proclamé par le sénat, après la mort de Domitien, et régna de 96 à 98. Il se distingua par la simplicité de sa vie, sa modération et son équité, rappela les bannis, fit cesser les persécutions contre les chrétiens, distribua des terres aux familles pauvres et prit soin des enfants abandonnés. Il eut cependant la faiblesse de livrer aux prétoriens soulevés les meurtriers de Domitien. Avant de mourir, il adopta Trajan, qui fut son successeur. Ce prince, un des meilleurs qui aient occupé le trône, avait un esprit très-cultivé et excellait dans la poésie élégiaque. D'après Tacite, il sut aller des choses opposées avant lui : l'autorité suprême et la liberté des citoyens. Le seul défaut qu'on lui ait reproché, avec raison, c'est son goût prononcé pour le vin. Sa modération était telle, qu'on l'a accusé de faiblesse, et le sénateur Frontin disait un jour, en parlant de lui : « C'est un grand malheur de vivre sous un prince où tout est défendu ; mais c'en est un non moins grand de vivre sous un prince où tout est permis. » Pour donner une idée de son indulgence, on cite l'anecdote suivante. Un jour, Nerva avait réuni plusieurs convives à sa table, entre autres Vento, qui s'était rendu fameux sous Domitien par ses délations, et le sénateur Mauricus, dont le frère avait été une des victimes de ce même Vento. La conversation étant tombée sur Messalinus, l'agent le plus odieux des crimes du dernier empereur, tous les convives s'accordèrent pour fêter sa mémoire. « Je pense-vous qu'il lui arrivait s'il vivait encore ? dit Nerva. — Je crois, répondit Mauricus, qu'il souperait avec nous. »

NERVA (Cocceius), jurisconsulte romain. V. COCCURIUS.

NERVAISON s. f. (nèr-vé-son — du lat. *nervus*, nerf). Physiol. Ensemble des nerfs. « Peu usité. »

NERVAL, **ALE** adj. (nèr-val, a-le — du lat. *nervus*, nerf). Anat. Qui a rapport, qui appartient aux nerfs : *Rameaux NERVAUX*. « Os *nerveux*. » Ancien nom des os pariétaux et des os temporaux.

— Pathol. Qui affecte les nerfs, qui provient des nerfs : *Maladie NERVALE*. « Peu usité. » Qui est bon pour les nerfs : *Baume NERVAL*.

— Bot. Qui est en rapport avec les nervures des plantes ou qui en provient : *Vitilles NERVALES*. « Se dit de quelques champignons qui croissent le long des nervures des feuilles. »

NERVAL (Gérard de), littérateur français. V. GÉRARD.

NERVAMPHÉPÉTALÉ, **ÉE** adj. (nèr-van-fé-pé-talé — du lat. *nervus*, nerf, nervure ; du gr. *amphi*, autour, et de *pétale*). Bot. Se dit des corolles qui ont une nervure principale le long de chaque bord du limbe, comme dans la famille des composées.

NERVATION s. f. (nèr-vā-si-on — du lat. *nervus*, nerf). Art. vétér. Syn. de *NEVROTOMIE*.

— Bot. Ensemble et disposition des nervures de la feuille.

— Encycl. Bot. La *nervation*, en d'autres termes la disposition des nervures dans le limbe de la feuille, est un caractère assez important dans la classification, surtout parce qu'il coïncide avec d'autres caractères du premier ordre. On sait que les dicotylédones ont en général des nervures ramifiées, tandis que chez les monocotylédones elles sont indépendantes et isolées entre elles ; mais cette règle comporte quelques exceptions. Dans le premier cas, la *nervation* peut être pennée, palmée, peltée ou pédale ; dans le second, elle est convergente ou divergente. Quelquefois la *nervation* est très-peu apparente ou même nulle, et la feuille ne présente plus qu'un tissu homogène cellulaire. La *nervation* caractérise des groupes très-divers, des familles, des classes ou des genres. V. les mots cités dans cet article, et surtout le mot *FEUILLE*.

NERVATO-VEINÉ, **ÉE** adj. (nèr-vā-to-vé-né — du lat. *nervus*, nerf, et de *veinē*). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se subdivisent plusieurs fois et se terminent par des veines.

NERVÉ, **ÉE** (nèr-vé) part. passé du v. *Nervere*. Garbi, couvert de nerfs : *La pointe de cet arçon n'est pas bien NERVÉE*. (Acad.)

— Blas. Se dit des feuilles des plantes dont les nervures sont d'un émail particulier. « Très-rare. »

— Bot. Se dit des organes végétaux qui sont munis de nervures : *Feuilles NERVÉES*.

NERVER v. s. ou tr. (nèr-vé — du lat.

nervus, nerf. Tech. Garnir, couvrir de nerfs battus et réduits en filasse : *NERVER un bateau, les arçons d'une selle.* || *Nerver un livre*, Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin. || *Nerver les panneaux*, Soutenir, consolider en dessous, par des barres ou de grands nerfs de bœuf, les panneaux très-larges des grandes portes.

NERVEUSEMENT adv. (nèr-veu-ze-man — rad. nerveux). Néol. D'une manière nerveuse, par les nerfs : *Cette demoiselle, comme toutes les personnes NERVEUSEMENT agitées par une pensée fixe, devenait difficile, tracassière.* (Balz.) || Par une contraction nerveuse : *Cependant la petite main de la fille s'accrochait NERVEUSEMENT au rebord du char.* (Th. Gaut.)

— Fig. Vigoureusement, avec nerf : *Un style NERVEUSEMENT concis.*

NERVEUX, EUSE adj. (nèr-veu, eu-ze — lat. nervosus; de nervus, nerf). Anat. et méd. Qui appartient aux nerfs, qui provient des nerfs : *Tissu NERVEUX. Substance NERVEUSE. Maladies NERVEUSES. Crise NERVEUSE. Tempérament NERVEUX.* Le bûillement est sympathique et provoque le même mouvement NERVEUX chez les autres. (Mme Monmarron.) *L'abus des parfums augmente les maladies NERVEUSES.* (Maquail.) *Le tempérament NERVEUX engendre chez l'homme de grandes qualités.* (Balz.) || *Système nerveux*, Masse encéphalique, ensemble des nerfs de la moelle épinière et du cerveau : *L'homme est représenté par le SYSTÈME NERVEUX, la femme par le système vasculaire.* (Ribes.) *Les viscères ont créé presque toute la physiologie du SYSTÈME NERVEUX.* (H. Taine.) *Le SYSTÈME NERVEUX est le siège de la vie, les organes en sont les moyens.* (Raspail.) || *Fluide nerveux*, Fluide que l'on supposait autrefois en circulation dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement : *Les Anglais usent le FLUIDE NERVEUX par les jambes et non par le cœur.* (H. Bayle.) *Le FLUIDE NERVEUX est exactement le fluide électrique, modifié seulement par l'organisme vivant.* (E. Pelletan.)

— Qui a les nerfs irritables : *Les femmes sont généralement NERVEUSES.*

Bonjour, j'ai passé l'âge où l'on nous morigène, Je me sens trop nerveux pour subir cette gêne.

PONSARD.

— Qui est plein de nerfs, de tendons : *Le pied est la partie du corps la plus NERVEUSE.* (Acad.)

— Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force musculaire : *Les chevaux sauvages sont plus NERVEUX que la plupart des chevaux domestiques.* (Buff.)

De tes taureaux nerveux aiguillonne les flancs.

DELLILLE.

— Par ext. Solide, résistant, tenace : *Bois NERVEUX. Fil NERVEUX. Le fer en bandes plates est toujours plus NERVEUX que le fer en barreaux.* (Buff.)

— Fig. Qui, d'un nerf, de la fermeté, de la vigueur : *Si on enchaîne étroitement ses pensées, si on les serre, le style devient ferme, NERVEUX et concis.* (Buff.) *Il y a des vers pleins de force, des vers NERVEUX dans Corneille.* (Vot.) *Le style de la discussion est plus habituellement NERVEUX que coloré.* (Nisard.)

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand elles sont marquées de nervures d'une autre couleur que celle du fond.

— Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures très-saillantes.

— Encycl. *Système nerveux. V. NERF.*

NERVEZ (Antoine DE), littérateur français, né vers 1570, mort vers 1625. Après avoir passé plusieurs années à Poitiers, où il se lia d'amitié avec Scévole de Sainte-Marthe, il devint secrétaire de la chambre de Henri IV. De Nervez a beaucoup écrit, mais ses ouvrages sont médiocres. Nous citerons de lui : *les Amours de Fléandre* et de *Maritide* (Lyon, 1603); *les Amours d'Olympe* et de *Byrene* (Lyon, 1605); *Essais poétiques* (Poitiers, 1605), contenant des sonnets, des chansons, des stances, des élégies, etc.; *les Aventures guerrières et amoureuses de Léandre* (1608); *les Aventures de Lidior* (1610), etc.

NERVIÉ, ÉE adj. (nèr-vi-é). Bot. Syn. de NERVE, ÉE.

NERVIEN, IENNE adj. (nèr-vi-ain, iè-ne — du pays des Nerviens, qui est le Hainaut actuel). Géol. Se dit de certains terrains géologiques : *Couches NERVIENNES. Etage NERVIEN.*

NERVIENS, *Nervii*, peuple de la Gaule (Belgique II^e), dont le territoire correspondait à la Flandre française, au Hainaut et au Cambresis. Les Nerviens étaient très-puissants, et ils avaient sous leur domination plusieurs petites peuplades. César, dans ses *Commentaires*, les représente comme les plus farouches des peuples belges. Ils arrêtèrent son armée sur les bords de la Sambre, et, quand ils eurent été soumis, ils se soulevèrent plusieurs fois. A l'époque de l'insurrection de Vercingétorix, ils purent encore fournir 5,000 hommes. Leurs villes principales étaient *Bagacum* (Bavay), *Camercum* (Cambrai) et *Turnacum* (Tournay).

NERVIFOLIÉ, ÉE adj. (nèr-vi-fol-i-é — du lat. nervus, nerf; folium, feuille). Bot. Qui a les feuilles garnies de nervures saillantes.

NERVILLE s. f. (nèr-vi-llé; Il mil. — dimin. du lat. nervus, nerf). Bot. Nom donné aux dernières ramifications des nervures de la feuille.

NERVIMOTEUR, TRICE adj. (nèr-vi-moteur, tri-se — du lat. nervus, nerf, et de moteur). Physiq. Se dit des agents capables de produire la nervimotion.

NERVIMOTILITÉ s. f. (nèr-vi-mo-ti-lité — rad. nervimoteur). Physiq. Propriété vitale, ou vertu de laquelle a lieu la nervimotion.

NERVIMOTION s. f. (nèr-vi-mo-si-on — rad. nervimoteur). Physiq. Phénomène du mouvement que les agents extérieurs produisent dans les sens, et que les nerfs transmettent aux muscles.

NERVIN adj. m. (nèr-vain — du lat. nervus, nerf). Pharm. Se dit des remèdes employés pour agir sur les nerfs : *Baume NERVIN.*

— Substantif. Remède nervin : *L'emploi des NERVINS.*

— Encycl. On nomme médicaments nervins certains médicaments stimulants qui portent plus spécialement leur action sur le système nerveux. Ils ont été appelés aussi antispasmodiques et antihystériques. Ils sont particulièrement usités dans les spasmes, la syncope, la chorée, l'hystérie, l'épilepsie. Suivant Vogt, les plus volatils sont ceux qui activent le plus les fonctions nerveuses, les plus fixes ceux qui augmentent le plus leur énergie.

Parmi les drogues simples qui font partie de cette classe de médicaments, nous citerons l'acide succinique, l'acide valerianique, l'acore, l'ambre, l'armoniaque, l'aristoloche, l'assa-fœtida, l'aya-pana, le nitrate de bismuth, le basilic, les baumes, les bitumes, le bucco, le cajuput, la camomille, le camphre, le castoreum, la cataire, la civette, la contrayerva, le dictame, l'élémi, le galbanum, les goudrons, l'hyssop, l'indigo, le labdanum, la lavande, le marrube, la mélisse, la menthe, le musc, la myrrhe, les nards, l'oliban, l'opopanax, l'oranger, l'origan, l'oxyde de zinc, le phosphore, le romarin, le safran, le sagapénem, la sauge, la serpentaire, le styrax, le succin, la térébenthine, le thé, le thym, le tilleul, la valériane, la vanille et un grand nombre de substances à odeur fétide.

NERVOI s. m. (nèr-voi). Bot. Espèce de fougère.

NERVOIR s. m. (nèr-voir — rad. nerver). Techn. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. || Instrument qui sert dans quelques métiers pour imiter des nervures de feuilles.

NERVOUSISME s. m. (nèr-vo-zî-sme — du lat. nervosus, nerveux). Méd. Système qui attribue toutes les maladies à des aberrations de la force nerveuse. || Maladie générale du système nerveux, dite aussi ÉTAT NERVEUX et NEVROPATHIE PROTÉIFORME.

— Encycl. *V. NÉVROSE.*

NERVOUSITÉ s. f. (nèr-vo-zî-té — du lat. nervus, nerf). Néol. Caractère, état de ce qui est nerveux.

NERVURE s. m. (nèr-vu-re — dimin. du lat. nervus, nerf). Entom. Petite nervure de l'aile des insectes, qui, de la nervure costale, se porte obliquement à la circonférence.

— Bot. Nom donné aux filets que produisent, en se séparant, les vaisseaux conducteurs des suc nourriciers, qui constituent la partie essentielle du placentaire des péricarpes.

NERVULEUX, EUSE adj. (nèr-vu-leu, eu-ze — du lat. nervus, nerf). Bot. Qui porte des nervures saillantes.

NERVURE s. f. (nèr-vu-re — du lat. nervus, nerf). Ligne saillante sur une surface, imitant plus ou moins un tendon ou nerf qui fait saillie sous la peau.

— Archit. Moulure ronde saillante : *Les NERVURES d'une voûte gothique.*

— Techn. Nom donné aux saillies que forment les nerfs sur le dos d'un volume, quand ils ne sont pas noyés dans les grecques. || Feuilleure triangulaire pratiquée, en menuiserie, dans un poteau de remplissage. On dit aussi ARRACHEMENT. || Passe-poil sur la couture d'un habit, d'une étoffe.

— Entom. Tube corné qui se ramifie dans l'aile d'un insecte.

— Bot. Nom donné aux faisceaux fibro-vasculaires qui parcourent le limbe de la feuille, et en général de tous les organes foliacés, et en forment en quelque sorte la charpente ou le squelette.

NERWINDE ou **NEERWINDE**, village de Belgique, province de Liège, arr. de Huy, cant. de Landen, à 36 kilom. N.-O. de Liège; 500 habitants. Victoire du maréchal de Luxembourg sur Guillaume III, roi d'Angleterre (1693), et du prince de Cobourg sur Dumouriez (18 mars 1793).

Nerwinde (BATAILLES DE). Deux batailles de ce nom ont été livrées par les Français, la première gagnée, sous Louis XIV, par le maréchal de Luxembourg sur Guillaume d'O-

range; la seconde perdue par Dumouriez contre les Autrichiens.

— I. Louis XIV avait semblé d'abord vouloir partager les périls et la gloire de la campagne de 1693; mais après avoir, par ses ordres ou par ses lenteurs, empêché plusieurs fois Luxembourg d'attaquer Guillaume d'Orange, dans les circonstances les plus avantageuses, il revint à Versailles, laissant enfin le maréchal libre de ses mouvements, mais en l'affaiblissant de 30,000 hommes qu'il envoyait en Allemagne avec le dauphin. Cependant Luxembourg, avec les 80,000 soldats que lui laissait le roi, restait encore un adversaire assez redoutable pour que Guillaume se tint sévèrement sur ses gardes, sachant par expérience à quel ennemi il avait affaire. Rentré dans son camp du Park, il pouvait braver toutes les attaques du général français; mais celui-ci trouva le moyen de l'en faire sortir. Après s'être emparé de Huy, il marcha avec toute son armée sur Liège, où étaient établis les magasins de l'ennemi. A cette nouvelle, Guillaume décampa pour marcher au secours de la ville menacée. Instruit de ce mouvement, Luxembourg se porta rapidement à la rencontre du roi d'Angleterre, dans l'espoir de le surprendre. Il le joignit le 28 juillet (1693), au soir, à Nerwinde, entre Saint-Tron et Tirlenmont. Guillaume, qui n'avait guère que 50,000 hommes sous la main, aurait pu profiter de la nuit pour se retirer derrière la petite rivière de Gheete et éviter ainsi une lutte inégale; il n'en voulut rien faire, et employa les quelques heures qui lui restaient à se retrancher le plus fortement possible. Il le fit, d'ailleurs, en général consommé. Il appuya sa droite au village de Nerwinde et à la Gheete, sur laquelle il avait jeté des ponts, sa gauche au village de Neerlanden et au ruisseau de Landen. Son centre était protégé par un long coteau qui s'étendait d'un village à l'autre et que ses troupes, avec une célérité incroyable, avaient coupé d'un retranchement fossé; y les mettait pour ainsi dire, à l'abri du canon. Quatre-vingts pièces d'artillerie bordaient ce terrible rempart; des haies, des fossés, des accidents de terrain défendaient les abords des deux villages, qu'herissaient encore des abatis d'arbres. Luxembourg, après avoir reconnu ce formidable système de défense, jugea que Neerlanden était inaccessible. En conséquence, il résolut de n'y engager qu'une faible attaque, et de concentrer tous ses efforts sur Nerwinde. Luxembourg rangea sa cavalerie au centre, entre les deux villages et en face du retranchement; derrière, il plaça une ligne d'infanterie, afin que ces différentes troupes pussent se soutenir réciproquement.

C'est là qu'eut lieu le plus terrible choc de toute cette guerre, un choc encore plus terrible qu'à Siefkerque. Deux fois le village de Nerwinde fut pris et repris, car il était la clef de la position : Guillaume et Luxembourg le savaient également. La résistance fut si opiniâtre, que le maréchal de Boufflers opina pour la retraite; mais l'indomptable énergie de Luxembourg devait triompher de tous les obstacles. Les deux infanteries continuèrent à lutter d'obstination et de fureur, tandis que la cavalerie française, immobile, essayait durant quatre heures le feu des quatre-vingts canons établis le long du retranchement. Guillaume, étonné de cette impassibilité, crut que les pièces étaient mal pointées et accourut à ses batteries. Quand il eut jugé par lui-même de l'effet que produisaient ses canons, et vu que les escadrons ne se remuaient que pour resserrer les rangs à mesure que les files étaient emportées, dit Saint-Simon, il laissa échapper ce cri d'admiration et de colère : « Oh ! l'insolente nation ! »

Cependant Nerwinde était toujours au pouvoir de l'ennemi; deux fois la cavalerie française, lancée contre le retranchement, avait été repoussée. Guillaume pouvait presque se flatter que la journée allait se déclarer pour lui. Comme on lui amenait Berwick, qui venait d'être fait prisonnier, il lui dit, avec cet air de satisfaction que donne la certitude de vaincre : « Je vois que M. de Luxembourg n'est pas à se repentir de m'être venu attaquer. — Encore quelques heures, lui répondit Berwick, et vous vous repentirez de l'avoir attendu. » Il connaissait bien son général; vainement les lieutenants de celui-ci lui conseillaient la retraite ; il ordonna une troisième attaque sur Nerwinde, et la conduisit lui-même, à la tête de la maison du roi et d'une partie de l'infanterie de la droite. Le succès balança encore pendant une heure et demie. Alors les gardes françaises, ayant épuisé leurs munitions, mirent la baïonnette au bout du fusil et se ruèrent à l'arme blanche sur l'ennemi. Le choc fut irrésistible, d'autant plus que c'était la première charge à la baïonnette qu'on eût exécutée dans une bataille; de ce jour, la baïonnette devint l'arme française par excellence, la plus terrible, la plus redoutée de nos ennemis. Nerwinde tomba une troisième fois en notre pouvoir; mais il fallait s'y maintenir, car Guillaume allait tenter des efforts désespérés pour y rentrer. Deux fois il dégainait sa gauche pour renforcer ses troupes sur ce point décisif; ayant répété la même manœuvre une troisième fois, le marquis de Feuguères, habile officier qui commandait notre droite, fit attaquer le renfort sur sa route, et força en même temps le retranchement à plusieurs endroits dégarnis. Dès lors la victoire nous était acquise. Les gardes-

françaises ayant en même temps fait ébouler l'extrémité des retranchements, à droite de Nerwinde, afin de frayer un passage à la cavalerie, la maison du roi se jeta par cette ouverture, tandis qu'un autre corps de cavalerie, passant à travers des haies et des fossés que Guillaume avait crus impraticables, prenait les ennemis à revers. Alors la cavalerie ennemie, chargée de front et de flanc, se débatta; toute la droite fut sabrée, dispersée ou précipitée dans la Gheete; ses débris se retirèrent à grand-peine sur Tirlenmont et Louvain. L'aile gauche évacua précipitamment Neerlanden et se jeta dans la direction de Leewee et de Diest, non sans avoir éprouvé des pertes cruelles. Cette bataille, une des plus sanglantes du siècle, coûta aux ennemis 12,000 morts restés sur le champ de bataille, sans compter ceux qui se noyèrent dans la Gheete. 2,000 prisonniers, 76 canons, 8 mortiers ou obusiers, et 85 drapeaux ou étendards furent les trophées de la victoire de Nerwinde. Les Français perdirent environ 8,000 hommes. Luxembourg apprît ce glorieux événement à Louis XIV, en quelques mots écrits sur un chiffon de papier : « Artagnan, lui dit-il, qui a bien vu l'action, en rendra bon compte à Votre Majesté. Vos ennemis y ont fait des merveilles; vos troupes encore mieux. Pour moi, Sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres. Vous m'avez dit de prendre une ville et de donner une bataille : je l'ai prise et je l'ai gagnée. » Lorsque Louis XIV fut instruit des particularités de cette terrible journée, il prononça ces paroles d'une remarquable justesse : Luxembourg a attaqué un prince de Condé, et le prince d'Orange fait sa retraite en maréchal de Turenne. » (29 juillet 1693.)

— II. La campagne de 1797 avait été heureuse pour les Français; la suivante ne fut marquée que par des revers. Dumouriez, revenu de Hollande, alla rejoindre son armée établie en arrière de Louvain, ayant devant elle le canal de Malines. Elle était forte de 35,000 à 40,000 hommes. L'avant-garde, postée à Cumpitch, avait un corps détaché en avant de Tirlenmont; les Autrichiens occupaient les villages entre ce dernier point et Tongres. Dumouriez étendit son front jusqu'à Hougaerde, qu'occupait le général Dampierre, et établit sa gauche à Diest, où furent pratiqués des retranchements. Le général Lamartière reçut ordre de se porter à Liège, pour éclairer la Campine, par où le prince Ferdinand de Brunswick pouvait venir prendre l'armée à revers. En même temps le colonel Festermann fut envoyé à Turnhout pour couvrir la retraite au besoin, en communiquant par Herentals avec Lamartière. Les Autrichiens ayant franchi la Meuse, à Maëstricht et à Liège, dans la matinée du 15 mars (1793), surprirent Tirlenmont, où le général Valence entra aussitôt à la tête des grenadiers. L'ennemi dut se retirer derrière la petite Gheete, après avoir inutilement tenté de s'emparer du village de Goidzenhoven. Ses premiers avantages ramenèrent la confiance des Français, et Dumouriez résolut de la mettre à profit pour livrer une action décisive, décision hardie, mais conforme à notre situation, car la guerre méthodique ne convenait pas à des troupes encore peu disciplinées. En conséquence, il se porta en avant et étendit son front, appuyant sa droite, commandée par le général Valence, à Goidzenhoven, son centre à la chaussée de Tirlenmont, sous les ordres du duc de Chartres; sa gauche, sous les ordres du général Miranda, s'étendait en potence d'Orsmael aux hauteurs d'Appelton. Le front des deux armées offrait un développement de près de deux lieues; celle des Autrichiens, dont l'archiduc Charles commandait l'avant-garde, s'étendait des hauteurs du village de Racourt jusqu'au delà de Halle, dans la plaine de Leau; son front était couvert par la petite Gheete, qui séparait les deux armées. Au point du jour (18 mars 1793), les colonnes françaises, prenant l'offensive, se mirent en marche, et à neuf heures la droite commença à franchir la Gheete. Sur la gauche, le général Miranda délogea d'abord du village d'Orsmael les troupes légères ennemies. Un terrible feu d'artillerie s'ouvrit alors, pendant lequel notre troisième colonne s'empara de la ville de Leau. Le général Valence, ayant en même temps passé le pont de Neer, Heilsum, attaqua les Autrichiens, qui se retirèrent à leur tour en chassant. Cet avantage assura le passage de l'avant-garde, dont le renfort permit au général Valence de presser les Autrichiens et de déborder leur aile gauche, tandis que les généraux Neully et Leveuvre traversaient la petite Gheete et s'emparaient du poste d'Owerwinden. En avant de ce village s'élevait un monticule, appelé la *Tombe de Mindelwinden*, qui commandait les trois villages voisins, et dont la possession devait assurer le triomphe de l'armée française. Notre infanterie réussit d'abord à s'en emparer; mais n'ayant pas reçu de renforts, elle dut plier sous les efforts des Autrichiens, qui l'occupèrent de nouveau. Dumouriez fit attaquer de nouveau cette position, qu'on se disputa pendant toute la bataille. La colonne du général Neully réussit à s'emparer du village de Nerwinde, où elle aurait dû rester et se maintenir; malheureusement le général Neully commit la faute de dépasser ce village et de s'étendre dans la plaine. Le général autrichien Clairfayt ayant reçu des renforts tirés de la droite ennemie, que ses avantages permettaient de dégarnir,

fit attaquer à la fois Nerwinde, la Tombe de Mindelwinde et Racourt, parvint à emporter ces trois positions capitales, et mit ainsi l'armée française dans la situation la plus critique. Les Autrichiens occupaient alors les hauteurs, présentant un front hérissé d'artillerie, tandis que leur centre et leur gauche étaient couverts par les villages de Nerwinde et de Racourt, appuyés de plus par de formidables colonnes d'infanterie et de cavalerie. L'armée française, au contraire, occupait la pente des hauteurs, ayant la petite Gheete à dos. Si l'on en croit Dumouriez, il réussit à reprendre les postes de Racourt et de Nerwinde, perdit encore une fois ce dernier village, y rentra de nouveau et l'abandonna enfin couvert de morts et de blessés. Suivant les princes de Cobourg, commandant de l'armée autrichienne, Dumouriez fut repoussé du village de Racourt, quoiqu'il eût tenté les derniers efforts pour s'y maintenir, et qu'il eût en même temps fait avancer une colonne vers le centre pour s'emparer de Nerwinde. Quoi qu'il en soit, il fut repoussé de ces deux points, qui restèrent au pouvoir des Autrichiens. La nuit mit fin à cette longue lutte, qui n'avait pas duré moins de onze heures. L'armée française ne pouvait plus espérer la victoire; ayant sa droite et son centre tournés, voyant les ennemis maîtres des hauteurs de Wommersen, d'où le feu plongeant de leur artillerie foudroyait les troupes établies sur la chaussée de Tirlemont, elle dut songer à la retraite. Si l'ennemi, moins intimidé par une action aussi opiniâtre, eût songé à poursuivre ses avantages, il pouvait couper notre ligne, anéantir notre droite à Nerwinde et mettre en fuite notre gauche déjà repliée. Dumouriez, sans rien perdre de son sang-froid, exécuta sagement sa retraite, restant au milieu de ses bataillons découragés, relevant leur moral abattu et leur promettant des jours plus glorieux pour nos armes. Toutes nos colonnes se retirèrent sans avoir pu être entamées, et rentrèrent dans les positions qu'elles occupaient la veille, en présence d'un ennemi saisi d'admiration pour cette belle retraite. Le 19 mars, l'armée se retrouvait entre Hackendown et Goldzenhoven, mais avec une perte de 4.000 morts, avec une défection de plus de 10.000 combattants et avec le découragement d'une bataille perdue.

NÉRY, village et comm. de France (Oise), cant. de Crépy, arrond. et à 16 kilom. de Senlis; 553 hab. Tombereau du moyen âge; curieux château de Lesigny avec tourelles en encorbellement; voûte romaine.

NES (Jan van), portraitiste hollandais, né à Delft en 1588, mort dans la même ville en 1650. Elève de Mirevelt, il débuta par quelques études dans le style de son maître, mais d'une couleur moins sobre et moins fine, et dont les teintes plus variées, mais criardes, révélaient des tendances marquées vers l'art italien qui en vahissait alors les écoles du Nord. On en voit un musée à La Haye deux spécimens : une sorte de *Bourgeois et une Gentilhomme en cuirasse avec écharpe en baudrier*. Ces deux toiles, d'une facture un peu rude, avec des arêtes brutalement découpées dans les grandes divisions de lumière et d'ombre, ne sont pas néanmoins sans un certain mérite d'observation et de réalisme. Ces portraits doivent être de 1610 ou 1612, du temps où Mirevelt jouissait de toute sa vogue. Van Nes, ne pouvant lutter contre la réputation de son maître, résolut d'aller, après ce début, chercher ailleurs une clientèle qu'il ne pouvait espérer dans son pays. C'est ainsi qu'il vint en France et séjourna à Paris, où il semble n'avoir pas laissé de travaux, puis se rendit en Italie. « Il était, dit Descamps, de l'école de l'imitation et maladroite, et un climat plus chaud était nécessaire à sa santé. Il alla donc s'établir à Rome, où brillaient alors quelques Flamands, quelques Hollandais complètement italianisés. Van Nes, à leur exemple, s'enthousiasma pour les maîtres de la Renaissance, et il essaya d'unir leurs qualités séduisantes de coloris à l'observation réaliste qui était dans sa nature et dans les traditions de son pays. Les résultats de cette assimilation se traduisirent en portraits dans le genre de ceux que nous avons cités, dont la couleur, l'effet, le costume sont italiens, mais dont la tête est hollandaise. Ils ont du mérite, parce que l'auteur dessinait avec science, avec goût; mais ils manquent d'unité et l'ensemble présente l'étrange mélange de charme et d'illusions, peu nombreux, cinq ou six au plus, car l'artiste, qui avait semblé revenir à la santé sous le ciel d'Italie, tomba malade à son retour en Hollande et mourut peu après.

NESARNAK s. m. (né-zar-nak). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin.

— **Encycl.** Le *nesarnak* est une espèce de dauphin à corps très-épais et à museau comprimé; ses dents, au nombre de vingt à vingt-trois de chaque côté et aux deux mâchoires, sont grosses, fortes, très-obtuses et obliquement placées. Ce cétacé habite les mers du Groenland. On donne aussi le nom de *nesarnak* au grand saumon ou coudat; cette espèce, qui est beaucoup plus grande que le dauphin ordinaire, se communique à mort de longueur; on assure même qu'elle atteint 5 m. et, au delà, son corps est noirâtre en dessus et blanchâtre en dessous; ses pec-

torales sont oblongues et pointues; la dorsale est placée à peu près au milieu du corps; son évent, en forme de croissant, est placé au-dessus des yeux; son museau est arrondi et obtus, et sa mâchoire inférieure proéminente. On pêche ce poisson dans l'Océan et la Méditerranée. Le plus souvent, on ne le prend qu'en pleine mer et même très-difficilement, parce qu'il est d'un naturel farouche et qu'il s'enfuit avec une vitesse extraordinaire. On rapporte que les habitants des contrées du Nord mangent son lard et ses entrailles. Risso dit que sa prise donne toujours lieu aux pêcheurs de Nice de faire des réjouissances; ils ornent l'animal de fleurs et le promènent dans la ville en faisant retentir l'air de leurs cris d'allégresse. Le cortège s'arrête devant les demeures des riches, qui gratifient les pêcheurs de quelques pièces de monnaie. Au reste, la synonymie de cette espèce est assez confuse; c'est le dauphin ondre de certains parages, le *nesarnak* de Lacépède, l'oréa ou l'ondre de Belon, le grand souffleur de nos côtes, le caudous ou le capidiogio des pêcheurs de Nice, etc.

NESAWY (Mohammed ben-Ahmed al-Monschy, dit El), historien arabe, né à Nesa (Khorasan) au commencement du xiii^e siècle, mort vers le milieu du même siècle. Il exerça d'abord les fonctions de gouverneur dans sa ville natale et devint ensuite secrétaire du sultan de Kharism, Djelal-Eddin Mankberny. Nesawy a écrit une histoire de ce prince et de la destruction de son empire par les Mongols, histoire dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale.

NESCIDIÉ s. f. (né-si-di). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribus des coffeacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Afrique.

NESCIO VOS (*Je ne vous connais pas*). Mots empruntés à une parabole de l'Evangile, où il est répondu aux conviés qui viennent trop tard : *Nescio vos*, je ne vous connais pas, c'est-à-dire on n'entre plus. Cette locution s'emploie familièrement par forme de refus : *Adressez-vous à d'autres, Nescio vos*.

« Edie Ochiltree, le vieux mendiant, avait ri bien des fois de la crédulité de l'antiquaire; il avait trouvé à la fois plaisir et profit à lui vendre des antiquités très-peu antiques; mais un jour vint où le savant, détrempé, lui répondit par un *nescio vos* énergique. »

(Revue de Paris.)

« Gens de tous états, de tout âge, Ou bien, ou mal, ou non letterés, De cour, de ville ou de village, Castoriés, casqués, mitrés, Messieurs les beaux esprits titrés, Au diable soit la pétarderie, Où l'on dit à Nivelle : Entrez; Et *nescio vos* à Molière. »

PIRON.

« Ah ! tu veux de la littérature difficile ! ah ! tu veux, ingrat, que nous regardions comme notre confrère, faire scission avec lui et nous renier, en disant : *Nescio vos* ! Eh bien ! va-t'en ! fuis nos rangs ! va-t'en faire du sanscrit au collège de France. »

J. JANIN.

NÉSÉE s. f. (né-zé — de *Nesaa*, nom mythol.). Arachn. Syn. d'ATAX.

— **Crust.** Genre d'isopodes, de la famille des sphéroniens, comprenant plusieurs espèces qui vivent sur les côtes de la France, de la Crimée et des Etats-Unis.

— **Bot.** Genre de plantes, de la famille des lythyrées, tribus des lythyrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Amérique. Le genre d'algues calcifères, de la famille des corallinées, rangé par quelques auteurs anciens parmi les polyptères.

— **Encycl.** Crust. Les *nésées* ressemblent beaucoup aux sphéroniens; mais elles s'en distinguent surtout en ce que leur corps est peu flexible et ne peut pas se rouler en boule, et qu'il se termine par deux lames peu mobiles, en forme de cornes, restant toujours saillantes et à découvert. Ce genre renferme plusieurs espèces qui vivent sur les côtes de France, de la Crimée et des Etats-Unis.

— **Bot.** Les *nésées*, rapportées suivant les divers auteurs aux polyptères ou aux algues, se rapprochent des corallinées; elles présentent une tige simple, encroûtée à l'extérieur, composée de nombreuses fibres corréées et terminée, au sommet, par un faisceau de rameaux simples formant une sorte de pinceau. On en connaît six espèces qui habitent la mer des Antilles.

NESEMANN (Jean-Pierre), pédagogue allemand, né en Saxe vers 1722, mort à Coire, en Suisse, en 1802. Il fonda en 1760, de concert avec un autre savant, une institution supérieure d'instruction publique au château de Haldenstein, dans les Grisons (Suisse). Cet établissement, auquel avait été adjoint, par les soins de Neseemann, son directeur, une école supérieure de philosophie, ne tarda pas à être très-renommée. En 1790, Jean-Baptiste Tscharner, bourgmestre de Coire, ayant fondé un nouveau séminaire et gymnase académique à Reichenau, la direction de cet établissement fut confiée à Neseemann. C'est dans ce collège que Louis-Philippe d'Orléans, plus tard roi de France, donna des leçons de ma-

thématiques. Neseemann était très-libéral et, bien qu'il s'occupât peu de politique, il fut pris par les Autrichiens en 1799 et emprisonné dans une forteresse du Tyrol. R. udu, au bout d'un an, à la liberté, il mourut à son retour à Coire.

NESKARI s. m. (né-ska-ri). Ichthyol. Poisson du genre salmone.

NESKHY ou **NESKI** s. m. (né-ski). Ecriture arabe, qui est la plus usuelle de toutes.

— **Adjectif.** *L'écriture NESKHY.*

NESLE ou **NELLE** s. m. (né-le — de l'hôtel de Nesle, où cette monnaie fut fabriquée dans l'origine). Métrol. Ancienne monnaie de billon.

NESLE, ville de France (Somme), ch.-l. de canton, arrond. et à 25 kilom. de Péronne, à 51 kilom. d'Amiens; pop. aggl., 1.942 hab., pop. tot., 2.053 hab. Nesle était autrefois une seigneurie, qui, après avoir appartenu aux anciens châtellains de Bruges, passa dans la maison de Clermont. Raoul II de Nesle et de Clermont ayant été tué, en 1302, à la bataille de Courtrai, la seigneurie passa par mariages dans différentes familles. En 1466, elle fut érigée en comté pour Charles de Sainte-Maure, et, en 1545, en marquisat pour un de ses héritiers. Mais ce marquisat, à défaut d'enfants mâles, passa après lui aux maisons de Laval, de Mouchy et de Mailly. Le dernier membre de la famille de Mailly-Nesle est cinq fils, dont quatre, la comtesse de Mailly, la comtesse de Vintimille, la duchesse de Lauraguais et la duchesse de Châteauroux furent successivement maîtresses de Louis XV. Nesle est surtout célèbre par le siège terrible qu'elle soutint contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (1472). Les Bourguignons étant parvenus à pénétrer dans la ville y firent un horrible massacre. On voit à Nesle une très-ancienne et curieuse église, qui est un des meilleurs spécimens du style lombard-roman. Un concile y fut assemblé, en 1200, dans l'église Saint-Léger par le légat Octavien. Ce concile obligea Philippe-Auguste, qui avait répudié Ingeburge de Danemark pour épouser Agnès de Meranie, à quitter sa nouvelle épouse pour reprendre la première. Cette ville est la patrie du trouvère Blondel, si connu par son dévouement à Richard Cœur de Lion, dévouement immortalisé par un opéra célèbre. A deux lieues de Nesle, près du village d'Orgnoles, se trouve une ferme connue sous le nom d'*Abbaye-aux-Bois*; cette ferme occupe l'emplacement d'une abbaye célèbre de ce nom fondée, en 1200, pour des religieuses de Saint-Bernard, par Jean de Nesle et Eustache de Saint-Pol, son épouse. Les religieuses y demeurèrent jusqu'en 1857, époque où Anne d'Autriche les appela à Paris et où elles s'installèrent, faubourg Saint-Germain, dans les bâtiments devenus célèbres sous le nom de la maison mère d'*Abbaye-aux-Bois*.

NESLE, nom d'une branche de la maison de Clermont. Les principaux personnages de cette famille sont les suivants : Simon de NESLE, homme d'Etat français, mort en 1288. Il fut, lorsque Louis IX entreprit son expédition en Afrique, choisi par le roi pour administrer, en qualité de régent, avec le concours de Mathieu, abbé de Saint-Denis, le royaume de France. — Raoul de NESLE, comte de France, mort en 1302, à la bataille de Courtrai, fut nommé comte en 1285. Il se distingua en Aragon en Langue-d'oc et en Aquitaine. Philippe IV lui confia la direction de l'expédition contre la Flandre et Nesle battit les Flamands à Comines. A Courtrai, Raoul de Nesle voulait différer l'engagement; mais Robert d'Artois ayant osé manifester des doutes sur son courage, le comte s'écria : « Si vous venez où j'irai, vous viendrez bien avant. » Il commanda alors la charge et se fit tuer dans la mêlée. — Gui III de NESLE, mort à Azincourt en 1415, figure parmi les douze seigneurs choisis, en 1410, pour gouverner le royaume de France pendant la folie de Charles VI. Il fut successivement chambellan du roi et grand maître d'hôtel de la reine.

NESLE (Pauline-Félicité, dame de VINTIMILLE, mais plus généralement connue sous le nom de demoiselle DV), une des nombreuses maîtresses de Louis XV, née en 1716, morte en 1741. Elle était fille de Louis III, marquis de Nesle, et de Félicité-Armande La Porte-Mazari. Mlle de Nesle était au couvent du Port-Royal et elle avait vingt-trois ans, lorsqu'elle conçut le projet de supplanter sa sœur aînée, Mme de Mailly, qui, depuis huit ans, était la maîtresse de Louis XV. Grande, courte, peu jolie, elle avait, en revanche, une imagination exaltée, un caractère hardi et aventureux et, dit-on, un esprit charmant. Pour arriver auprès du roi, faire sa conquête et « gouverner la France », car ses prétentions allaient jusque-là, elle écrivit lettre sur lettre à sa sœur et fit si bien que celle-ci consentit à la prendre avec elle. Quelques jours après, Mlle de Nesle était la maîtresse du roi, et Mme de Mailly, pour ne pas perdre tout à fait celui qu'elle aimait, consentit à partager avec sa sœur le lit et le cœur de son amant. Plus tard, elle devait tolérer le même partage avec sa troisième sœur, Mme de Lauraguais, et enfin avec la quatrième, Mme de Châteauroux.

Quelque temps après avoir réalisé son rêve,

Mlle de Nesle devint enceinte. On se décida alors à la marier. M. de Vintimille, neveu de l'archevêque de Paris, se trouva trop honoré d'épouser la maîtresse du roi. Après le mariage, qui fut célébré par l'archevêque, Louis XV voulut que les époux allassent passer leur nuit de nocces à son château de Madrid, puis, lorsque les invités se furent retirés, il trouva piquant d'envoyer le nouveau marié à la Muette et de passer la nuit avec la nouvelle mariée. Telle était la hideuse corruption des mœurs, que toute cette histoire scandaleuse parut des plus naturelles, même à la famille Vintimille, qui, à partir de ce moment, jouit de la plus grande faveur. Quelques mois après son mariage, le 8 septembre 1741, Mlle de Nesle accoucha d'un garçon, à qui on donna le nom de Louis et que l'on devait appeler spirituellement demi-Louis. Le lendemain de ses couches, la maîtresse du roi se sentit prise de douleurs d'enailles et, une demi-heure après, elle mourut entre les bras d'un prêtre, qui eut à peine le temps de recevoir sa confession.

Des bruits d'empoisonnement se répandirent. Y avait-il empoisonnement ? On ne pourrait l'affirmer, car le procès-verbal de l'autopsie ordonnée par Louis XV est resté secret. Mais ce qui est certain, c'est que le prêtre qui avait reçu les confidences de Mme de Vintimille mourait une heure après elle et de la même façon; ce que l'on sait encore, c'est que le corps de la maîtresse du roi, quatre heures après que la vie l'eût quittée, exhalait une odeur tellement fétide qu'on fut obligé de le faire transporter bien loin du château, dans une remise.

NESLE (Marie-Anne DE MAILLY DE), duchesse de CHATEAURoux. V. CHATEAURoux.

NESLE (Louise-Julie DE MAILLY DE), maîtresse de Louis XV. V. MAILLY.

Nesle (HOTEL DE). Cet hôtel, depuis longtemps disparu, fut un des plus considérables et en même temps des plus splendides de Paris. Construit par Amaury de Nesle (d'où le nom qui lui demeura), il occupait l'emplacement des rues de Nevers, d'Anjou-Dauphine et Guénégaud, de l'hôtel des Monnaies actuel, et s'étendait jusqu'à la porte et la tour Philippe-Hamelin, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par le pavillon gauche du palais de l'Institut. En 1808, l'hôtel de Nesle était, moyennant 5.000 livres, la propriété de Philippe le Bel. Charles V en fit don à son oncle, le duc de Berry, vers 1380. Plus tard, Charles VI, qui ratifia cette donation, y ajouta deux toitures, plus deux arpents et demi de terrain qui l'agrandirent encore. En 1466, son successeur, Charles VII, fit don à son neveu, le duc François de Bretagne, de l'hôtel de Nesle, qui devint, en 1461, la demeure du comte de Charolais, puis celle de ses héritiers. Enfin, en 1552, Henri II en ordonna la vente par lots, aux enchères. Le duc de Nivernais l'acquit en 1580 et l'éleva en fief, à charge de rendre hommage à l'abbé de Saint-Germain, auquel il s'engagea, en outre, à payer cinquante sols parisis de redevance (160). L'hôtel de Nesle se trouvait habité, vers 1646, par M. de Guénégaud, secrétaire d'Etat, qui y fit exécuter d'importantes réparations par Mansard, et finit par transiger avec l'abbaye pour l'extinction du titre du fief qu'il tenait de ses prédécesseurs. Plus tard (1670), l'hôtel de Nesle passa à la famille de Conti, qui le fit agrandir en 1679. Enfin, vers la fin du siècle dernier, l'hôtel de Nesle disparut, et sur son emplacement on a élevé l'hôtel des Monnaies et diverses constructions particulières.

L'hôtel de Nesle, si l'on s'en rapporte à de rares dessins qui nous en restent, était une construction dans le style du xvii^e siècle, avec pavillons et clocheton central, toits d'ardoise, architecture pierre et briques, rappelant vaguement le palais Royal et la façade de notre Hôtel de Ville agrandi, sauf la hauteur de ce dernier monument.

Quelques souvenirs galants ou mystérieux s'est toujours attachés à ce nom d'hôtel de Nesle. Ce fut à cet hôtel que, en 1574, Henriette de Clèves, femme de Louis de Gonzague, duc de Nevers, apporta la tête de Coconas, son amant, qu'on avait exposée sur un poteau dans la place de Grève; elle alla elle-même l'enlever de nuit, la fit embaumer et la garda longtemps dans l'armoire d'un cabinet, derrière son lit. Cette même chambre fut habitée plus tard par sa petite-fille, Marie-Louise de Gonzague de Clèves, dont l'amant, Cinq-Mars, en 1642, eut la même destinée que Coconas.

Le duc de Berry, oncle de Charles VI, avait fait bâtir, hors des murailles, au delà des fossés de la ville, un petit hôtel de plaisance, appelé *Séjour de Nesle*, qui communiquait au grand hôtel par un pont-levis, et dont les jardins s'étendaient, d'un côté vers la porte de Bucy, et de l'autre le long de la rivière, là où se trouve aujourd'hui le quai Malaquais. On a quelquefois confondu ce petit hôtel avec le grand. Mazarin fit construire le collège des Quatre Nations, les pavillons du palais de l'Institut et la chapelle à coupole ou se tiennent les séances des cinq Académies, sur quelques dépendances des deux hôtels et sur les fossés de la ville.

Quant à la porte et à la tour connues sous le nom de *porte et de tour de Nesle* et dont nous nous occupons dans l'article suivant, elles ne faisaient aucunement partie de l'hô-

tel. Elles portaient dans le principe le nom de porte et de tour de François-Hamelin; le voisinage seul de l'hôtel de Nesle causa cette confusion de noms et fit oublier l'ancien.

Nesle (TOUR DE). Cette tour, célèbre par sa légende sanglante, était un des quatre grandes tours destinées par Philippe-Auguste à défendre et à couvrir Paris en cas d'attaque. Elle était située sur la rive gauche de la Seine, à peu près sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le palais de l'Institut. C'est de la tour de Nesle que partait le grand mur d'enceinte de Philippe-Auguste. Plusieurs dessins nous ont laissé l'image exacte de cette tour, dont la construction remonte évidemment au XIII^e siècle. Haute de cent vingt pieds, ronde et aux murailles massives, la tour de Nesle s'avancait dans la Seine sur une langue de terre couverte de broussailles et de gazon. Ses fondations sur pilotis se trouvaient au-dessous du niveau des eaux du fleuve. Elle était accouplée à une autre tour beaucoup plus légère, mais aussi plus élevée, et dans laquelle était pratiqué un escalier à vis. Un pan de mur, muni d'un ordeneux, rejoignait une porte flanquée de deux tours rondes et garnie d'un pont-levis, qu'un court espace de murs séparait du célèbre hôtel de Nesle, qu'il ne faut nullement confondre avec la tour du même nom. En 1589, pendant le siège de Paris par Henri IV, une troupe de gentilshommes huguenots, sous les ordres de d'Aumont et de Sully, se glissa par la porte de Nesle, récemment pratiquée et nommée aussi porte Philippe-Hamelin, et pénétra jusqu'au pont Neuf. La tour de Nesle ne fut abattue qu'en 1660, lors de la vente des terres vagues de l'ancien fossé, et sur l'emplacement s'élève, en 1661, le collège Mazarin devenu depuis le palais de l'Institut.

Quant à la sombre légende qui illustre la tour de Nesle et qui a servi de base au drame dont on trouvera ci-après l'analyse, elle n'est guère fondée que sur une tradition populaire, muette sur le nom de la reine de France dont les débauches lui auraient attaché ce renom d'orgie et de meurtre. On a désigné Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel; puis encore les trois princesses de Bourgogne, Jeanne, Blanche et Marguerite, toutes trois sœurs. Quelques-uns hasardent le nom d'Isabeau de Bavière, mais sans preuve aucune. Au reste, l'épouse indigne du roi Charles VI n'a pas besoin à son passif, chargé d'infamies, de cette nouvelle accusation. Les princesses bourguignonnes sont celles sur lesquelles concordent le plus de témoignages.

Brantôme, dans un de ses livres, parle d'une reine qu'il ne nomme point et qui se tenait à la tour de Nesle. Là, « elle faisait le guet aux passants, et ceux qui lui plaisaient et agréaient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, les faisait appeler et venir à elle et, après en avoir tiré ce qu'elle en voulait, les faisait précipiter du haut de la tour en bas dans l'eau. Je ne puis que dire que cela soit vrai, ajoute-t-il, mais la plupart de Paris l'affirment, et il n'y a personne qui ne le dise en montrant la tour. »

Quelle était cette reine? La tradition était déjà ancienne au temps de Brantôme. Aussi, il ne parle que d'après une légende populaire; il n'affirme rien. Citons un dernier témoignage, bien peu précis d'ailleurs et peu digne de créance, celui du poète Villon, qui, dans sa meilleure pièce, après avoir mélancolement passé en revue toutes ces choses et toutes ces grandes figures du passé que le temps emporte, s'écrit à son tour :

Semblablement, où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fût jeté en un sac en Seine?...
Mais où sont les neiges d'antan!

Robert Gaguin dit que le célèbre docteur « Jean Buridan eut le bonheur d'échapper; c'est pourquoi il publia ce sophisme : « Ne craignez pas de tuer une reine, cela est quelquefois bon. »

Ce Buridan, dont Brantôme ne dit rien, est-il le même qui devint recteur de l'Université et auquel on doit le fameux dilemme si connu et qui est devenu proverbe sous la rubrique : *L'âne de Buridan*? Quel rapport l'Université pouvait-elle avoir avec les aventures de ce cavalier inconnu? Les auteurs du drame, fort remarquable d'ailleurs, dont l'analyse suit, n'ont guère pu se baser que sur des conjectures. Mais la légende leur appartenait, et ils n'ont fait qu'user du droit de l'imagination, si largement dévolu aux poètes.

Nesle (LA TOUR DE), drame en cinq actes et en prose, par Al. Dumas et Gaillardet, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 29 mai 1832. Cette pièce, modèle du drame historique à grand effet et de ce qu'on a appelé la littérature dramatique échevelée, est certainement un des plus grands succès de l'époque contemporaine. On cherchera vain dans ce drame la vérité historique, si l'on en ôte une certaine couleur locale, d'ailleurs assez grossière, la peinture des caractères du moyen âge est nulle. Le sujet est la mise au théâtre de la tradition dont nous avons parlé dans l'article précédent.

Le Buridan du drame n'est autre que Lyonnet de Bournonville, le successeur d'Enguerand de Marigny. Jadis, il a été l'amant de Marguerite de Bourgogne, qui lui a donné deux fils. Pour cacher son déshonneur, elle a fait

exposer ses enfants et assassiner son père par son amant, puis, tandis qu'il allait guerroyer, elle est devenue reine de France. Buridan revient à Paris après vingt ans d'absence et se rencontre à la tour de Nesle avec un jeune cavalier, Philippe d'Aulnay, qui est massacrée sous ses yeux, tandis que lui s'échappe miraculeusement. Le lendemain, Buridan se fait connaître de la reine pour l'homme qu'elle a voulu faire tuer et la menace, si elle ne seconde ses projets ambitieux, de révéler à son favori, Gaudier d'Aulnay, l'auteur de la mort de son frère. Toute la pièce roule sur la lutte sourde entre la reine qui veut se débarrasser de Buridan par Gaudier et Buridan qui veut se débarrasser de Gaudier par la reine. Marguerite l'emporte; Buridan va périr dans un cachot, et la reine vient pour l'insulter à ses derniers moments; alors seulement il lui révèle son véritable nom et la menace de tout faire savoir au roi s'il n'est nommé ministre. Vaincue, Marguerite accepte ses conditions et lui donne rendez-vous le lendemain à la tour de Nesle. Chacun y dresse un guet-apens, la reine pour le faire assassiner, Buridan pour envoyer Gaudier d'Aulnay à sa place et faire arrêter la reine. Dans l'intervalle, il découvre que les d'Aulnay sont le fruit de ses amours avec la reine; il court la prévenir; tous deux veulent sauver Gaudier; mais ils le voient tomber sanglant à leurs pieds et sont arrêtés comme ses meurtriers.

Tel est le fond de ce drame sanglant. Sous le rapport de l'agencement des scènes, la *Tour de Nesle* est bien réussie; il y a, dans l'action, un intérêt toujours croissant et cet imprévu qui plait tant au public des théâtres du boulevard. Au point de vue du style, la pièce ne se recommande que par la vivacité du dialogue; il n'y faut chercher ni poésie ni idées. Une grande puissance de création, une force en quelque sorte brutale, qui en veut aux nerfs du spectateur, « le corps parlant au corps, » comme dit Buffon, une grande science de l'effet, telles sont les qualités qui assurèrent le succès de la *Tour de Nesle*, jointes au fond si dramatique du sujet. Quelques lignes d'une tirade de Buridan, faisant des conjectures avec Philippe d'Aulnay avant d'aller à leur rendez-vous mortel, donneront une idée de la brutale énergie du style : « Avez-vous vu dans nos amours de garnison beaucoup de mains aussi blanches, beaucoup de sourires aussi froids? Avez-vous remarqué des richesses aussi vois si douces, ces regards si faux? Ce sont de grandes dames, voyez-vous; elles nous ont fait chercher dans la nuit par une femme vieille et voûtée qui avait des paroles milleuses! Oh! ce sont de grandes dames! A peine sommes-nous entrés dans cet endroit éblouissant, parfumé et chaud à enivrer, qu'elles nous ont accueillis avec mille caresses, qu'elles se sont livrées à nous sans retard, sans détour, à nous, tout de suite; à nous, inconnus et tout mouillés de cet orage. Vous voyez bien que ce sont de grandes dames. A table, elles se sont abandonnées à tout ce que l'amour et l'ivresse ont d'emportement et d'oubli; elles ont blasphémé, elles ont tenu d'odieuses et d'étranges paroles; elles ont oublié toute retenue, toute pudeur; oublié la terre, oublié le ciel. Ce sont de grandes dames, de très-grandes dames, je vous le répète. »

NESLIE S. f. (né-li — de *Nesle*, bot. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des isatidées, formé aux dépens des myagres, et dont l'espèce type croît dans nos champs.

NESMOND (Henri DE), prélat et académicien français, né à Bordeaux vers 1645, mort à Toulouse en 1727. Il devint successivement abbé de Chézay (1682), évêque de Montauban (1687), archevêque d'Albi (1703), puis de Toulouse (1719). Louis XIV, qu'il harangua à diverses reprises, l'appela le plus beau parleur de son royaume. Ce prélat était un prédicateur distingué, parlant avec grâce et finesse, et ayant l'éloquence d'un homme du monde bien plus que celle d'un évêque. Il cultivait aussi la poésie, et on cite de lui quelques pièces agréables. L'Académie française le reçut au nombre de ses membres en 1710, à la place de Fléchier. Ses *Discours* et ses *Sermons* ont été réunis et publiés à Paris (1734, in-12).

NESMOND (Mme la présidente DE). V. MIRAMION (Mme DE).

Nesmond (HÔTEL DE), ancienne résidence historique de la famille de ce nom, célèbre dans la noblesse de robe. L'hôtel de Nesmond, situé à Paris, 55, quai de la Tournelle, et très-mutilé aujourd'hui, a été bâti sous le règne de Henri IV.

NESNAKI S. m. (né-sna-ki). Ichtyol. Espèce de saumon des rivières de Sibérie.

NESODON S. m. (né-so-don — du gr. *néso*, île; *odon*, dent). Mamm. Genre d'animaux fossiles, caractérisés par six incisives à chaque mâchoire, et par des molaires ayant aux deux mâchoires des lacs d'émail.

NÉSOKIE S. f. (né-so-ki — du gr. *néso*, île; *oikia*, maison). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des rats.

NESOPHILE S. f. (né-so-fi-le — du gr. *néso*, île; *philos*, qui aime). Bot. Syn. de *WALLENBERGIA*, genre de campanulacées.

NÉSORRHINE S. m. (né-so-ri-ne — du gr. *nessa*, canard; *rhin*, nez). Genre d'inséctes

hémiptères, homoptères, de la famille des hémiphorides, dont l'espèce type vit à Saint-Domingue.

NESRO ou NESROCH, divinité assyrienne, que ses adorateurs représentaient sous la forme d'un vautour.

NESS, lac d'Ecosse, dans le comté d'Inverness; longueur, 34 kilomètres; largeur, 3 kilomètres. Il communique avec le golfe de Murray par un canal qui le traverse et fait partie de la ligne de navigation établie entre la mer du Nord et l'océan Atlantique.

NESSA S. m. (néss-sa). Chronol. Nom donné, par les anciens Arabes, à un mois qu'ils intercalaient tous les trois ans dans leur année. Il n'ont dit aussi *Nessi*.

NESSÉL (Martin), poète allemand, né en Moravie en 1607, mort à Vienne à la fin du XVII^e siècle. Il s'adonna à l'enseignement, devint correcteur à Scheinitz (1631), à Minden, recteur à Aurich (1646), puis se fixa à Vienne, où il se convertit au catholicisme. Il s'adonna avec succès à la poésie latine et publia, entre autres ouvrages : *Poemata* (Rinteln, 1649, in-8°); *Historia Susanna*, poème (Brême, 1646); *Sylvarum et sacrorum libri III* (Rinteln, 1642), etc.

NESSÉL (Daniel DE), bibliographe, né à Minden en 1644, mort à Vienne en 1699. Il fit ses études dans les principales universités d'Allemagne, fut reçu docteur à Rostock et se rendit à Vienne en 1667. Là, il se convertit au catholicisme et entra dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Il fut nommé conservateur de la bibliothèque impériale en 1679, et continua la description des manuscrits commencée par Lambecius. Il fut enfin nommé conseiller du roi, qui lui avait donné des lettres de noblesse. On a de lui : *Breviarum ac supplementum commentariorum Lambecianorum, sive catalogus aut recensio specialis codicum mss. graecorum necnon linguarum orientalium August. bibliothecae Caesareae Vindobonensis* (Vienne, 1690, 2 vol. in-fol.); *Prodromus historiarum pacificarum* (Vienne, 1690, in-fol.); *Scigraphia magni corporis historici*, etc. (Vienne, 1692, in-4°).

NESSÉL (Edmond), médecin belge, né à Liège en 1658, mort en 1731. Après avoir visité la France et l'Allemagne, il se fixa dans sa ville natale, où il devint premier médecin de l'évêque et conseiller à la cour allobroge. On lui doit : *Traité des eaux de Spa* (Spa, 1699), ouvrage estimé; *Analyse des eaux thermales de Chaud-Fontaine* (Liège, 1717).

NESSERLODE (Charles-Robert, comte DE), homme d'Etat russe, né à Lisbonne (Portugal), pendant le séjour qu'y fit son père, le 14 décembre 1780, mort le 22 mars 1862. Il descendait d'une noble famille saxonne. Entré fort jeune dans l'armée, il la quitta pour suivre la carrière diplomatique et débuta comme attaché d'ambassade à Berlin (1802), puis à Stuttgart. Pendant les années 1805 et 1806, il fut secrétaire d'ambassade à La Haye, remplissant les fonctions de chargé d'affaires. Envoyé pour la première fois à Paris, en qualité de conseiller d'ambassade, en 1807, il eut connaissance, par des moyens détournés, des armements secrets que faisait alors Napoléon en Hollande et entra dans sa reconnaissance de ce service. L'attaché à la grande chancellerie et au département des affaires étrangères. A partir de ce moment, le comte de Nesselrode fut de toutes les négociations importantes, et l'on peut dire qu'il fut un de ceux qui préparèrent de loin la ruine de Napoléon. Il signa, le 9 mai 1813, la convention de Breslau et, le 13 juin suivant, un traité avec l'Angleterre au sujet des subsides. Au congrès de Prague, où il n'était cependant pas plénipotentiaire, il donna une habile impulsion aux passions du moment et parvint à gagner M. de Metternich à la coalition. Au nom de l'empereur de Russie, le comte de Nesselrode signa, le 1^{er} mars 1814, le traité de Chaumont avec les ministres de toutes les puissances, et régla avec lord Castlereagh la forme du paiement de la solde des troupes et des autres dépenses. Après l'entrée des alliés à Paris, M. de Nesselrode, que l'on savait le favori d'Alexandre I^{er}, fut entouré de sollicitations par les partisans des Bourbons, et c'est à son influence ainsi qu'à celle de Pozzo di Borgo qu'il faut attribuer la résolution que le czar prit en leur faveur. Lors qu'il fut question de la reconstitution de l'Europe au congrès de Vienne, M. de Nesselrode débattit avec habileté les intérêts de son pays et, après le retour de l'île d'Elbe, il signa la déclaration du 13 mars 1815, par laquelle Napoléon était mis au ban de l'Europe. Après Waterloo, il fut question de morceler la France et de l'épouser par une indemnité disproportionnée; M. de Nesselrode s'y opposa et l'influence qu'il exerçait sur l'esprit d'Alexandre sauva notre pays. L'habile diplomate fut récompensé, l'année suivante, par la direction des affaires étrangères, qu'il partagea d'abord avec le comte Capo d'Istria, un des rares champions du libéralisme en Russie. Lorsque le comte Capo d'Istria quitta les affaires, M. de Nesselrode devint seul ministre et chef de la chancellerie. La mort d'Alexandre produisit en Europe et surtout en Russie une immense commotion, et cependant le comte de Nesselrode conserva son crédit. L'empereur Nicolas lui fit une riche donation, et bientôt les affaires d'Orient mirent encore une

fois à l'épreuve ses talents diplomatiques. Le traité d'Andrinople et celui d'Unkar-Skelessi, qui livrèrent pour ainsi dire la Turquie à sa rivale et consacraient, avec l'asservissement de la Pologne, l'influence de la Russie sur le nouveau royaume de Grèce, et le traité du 15 juillet 1840, qui brisait l'alliance anglo-française, furent l'œuvre de cet homme d'Etat. A la nouvelle de la révolution de Juillet, Nicolas avait eu la pensée de marcher sur Paris; ce fut M. de Nesselrode qui l'en dissuada.

La Russie se tint à l'écart lors de l'avènement de la république de 1848; elle eut, d'abord, peur d'introduire chez elle l'esprit démocratique; elle craignait, en outre, d'être distraite de ses projets sur l'Orient. Mais cependant la diplomatie russe porta un coup fatal à la révolution européenne par l'intervention de Hongrie. Vers 1853, le comte de Nesselrode parut vouloir suivre une politique pacifique et modérée, et il usa de toute son influence pour amener le congrès et la paix de Paris. Il a toujours représenté en Russie le parti allemand, par opposition au prince Menschikoff, qui représente le parti russe. Dans les dernières années de sa vie, il avait été, sur sa demande, remplacé dans la direction des affaires étrangères. M. de Nesselrode a laissé un fils, le comte Dimitri Nesselrode, qui est maître des cérémonies à la cour de Russie, et deux filles. Les principales qualités de M. de Nesselrode étaient la souplesse et la finesse; c'est avec ces précieuses facultés que, sous les dehors de l'obéissance passive, il a imposé sa politique à trois empereurs successifs.

NESSI (Joseph), médecin italien, né à Côme en 1741, mort en 1821. Il se fit recevoir docteur à Pavie, suivit comme chirurgien dans l'armée autrichienne, devint médecin en chef de l'hôpital de Côme (1768), puis professa la chirurgie à Pavie (1772-1808). C'était un homme plein d'érudition, dont les principaux ouvrages sont : *Éléments de chirurgie* (Pavie, 1780); *Art théorique-pratique des accouchements* (Pavie, 1790), qui a été traduit en plusieurs langues.

NESSIE S. f. (né-si — du gr. *nessa*, canard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques.

NESSIMI (Ennad-ed-Din), poète turc et chef de secte, né à Nessim au commencement du XV^e siècle, tué à Alep vers 1450. Ses opinions mystiques le firent considérer comme un athée et, fut exécuté à Alep. On lui doit : *Divan ou Recueil de poésies turques* (Boulak, 1844); *Divan de poésies persanes*; *Divan de poésies arabes*, tous deux manuscrits.

NESSIR-KAN, souverain et législateur du Beloutchistan, né vers 1705, mort en 1795. Il était fils d'Abdoul-Kan, dont les ancêtres régnaient depuis plusieurs générations sur cette contrée, située entre l'Indoustan et la Perse. Nassir fut dans sa jeunesse remis, ainsi que son frère aîné, Hadji-Mohammed, aux mains de Nadir-Schah, qui les avait demandés comme otages au moment où il partait pour faire la conquête de l'Inde (1738). Le père des captifs étant mort, Nadir schah Hadji-Mohammed sur le trône de son père. Mais le nouveau souverain l'ayant mécontenté, Nadir-Schah, à son retour de l'Inde, conseilla à Nessim de détrôner son frère et l'investit du pouvoir suprême. Nessim, après avoir tenté quelques négociations inutiles à l'effet de décider son frère à quitter le pouvoir, le tua de sa propre main et s'installa à sa place. Acclamé par les populations, que son frère s'était aliénées par ses abus de pouvoir, il entreprit de développer la richesse du pays et fit quelques travaux importants. A la mort de Nadir-Schah, en 1747, il reconnut pour suzerain Ahmed-Schah-Adhally, fondateur de la monarchie de Kaboul, puis se proclama indépendant onze ans après. Ahmed ayant envoyé des troupes contre lui, il les battit; mais il fut bientôt assiégé dans Kelat par son suzerain, venu lui-même à la tête de toutes ses troupes pour le combattre. Le siège de cette place traînant en longueur, un traité fut conclu entre les deux adversaires, traité aux termes duquel Nessim ne fut plus tenu qu'à fournir des troupes en cas de guerre. En 1769, Nessim seconda une expédition dirigée par Ahmed contre la Perse. Les services qu'il rendit à son ancien suzerain lui valurent un accroissement de territoire. Après avoir apaisé des troubles suscités dans son empire par un de ses parents, il mourut en 1795. Il avait consacré la dernière partie de sa vie à l'embellissement de sa capitale et au développement du bien-être de son peuple. Sa mémoire est restée chère aux habitants du Beloutchistan.

NESSON (Pierre DE), poète français, qui vivait dans la première moitié du XV^e siècle. Tout jeune, il fut attaché à la personne de Jean I^{er}, duc de Bourbon, dont il devint le secrétaire, et, lorsque ce prince eut été fait prisonnier à Azincourt par les Anglais (1415), il demeura auprès de la duchesse de Bourbon. Nesson composa des poésies qui furent recueillies de ses contemporains et dont quelques fragments seulement ont été publiés. Nous citerons de ce poète : le *Lay de guerre*, dont on trouve des fragments publiés avec les *Œuvres d'Alain Chartier* (1617); *Paraphrases ou Leçons de Job*, espèce de commen-

taire en vers français; *Oraison à Notre-Dame* (1484, in-80). — Sa nièce, Jeannette de Nesson, qui vivait au xve siècle, acquit également de la réputation comme poète. On ne connaît aucun de ses ouvrages, et les renseignements biographiques sur son existence font complètement défaut. Seulement, son nom et ses compositions sont cités avec éloge par Pierre de Nesson, Martin Franc et Jean Bouchet.

NESSUS (le), fleuve de Thessalie, mentionné par Hésiode, dans la *Théogonie*, comme l'un des fils de l'Océan et de Téthys.

NESSUS, l'un des Centaures, fils d'Ixion et de Néphélée, c'est-à-dire du soleil et de la nuée. Son nom paraît se rattacher, par la transformation si connue de *r* en *s*, à celui des Néréides et à plusieurs autres dérivés de *neo*, mouiller. Le centaure Nessus est donc une personification appartenant à l'élément liquide et rappelant à la fois l'action qu'exerce le soleil sur cet élément. C'est, d'ailleurs, là le caractère général des Centaures, ainsi que de leurs ancêtres, les *Gandharvas* védiques, et ce caractère, nous le retrouvons observé fidèlement dans la légende de ce fils d'Ixion. Nessus, nous raconte la Fable, assistait avec les autres Centaures aux noces d'Hippodamie et de Pirithoüs. Dans le combat terrible qui suivit l'insulte faite à la mariée par Euristis, combat longuement décrit par Ovide (*Métamorphoses*, liv. XII, trad. Desaintange), le divin Astylé cria à Nessus, qui prend la fuite avec les autres Centaures :

Arrête! ne crains rien de la guerre homicide; Nessus est réservé pour les flèches d'Achille.

Nessus put donc s'échapper, suivant cette parole fatidique, après avoir été vainqueur du Lapithe Cyclops.

Comment s'accomplit l'oracle qui réservait Nessus aux flèches d'Hercule? Ce fut Vénus qui, par haine contre le héros, lui suscita cet adversaire, dont la mort devait lui être si funeste. Adonis, par ses complaisances pour Hercule, avait excité la jalousie de la déesse et donné ainsi naissance à cette inimitié. Ardente à la vengeance, Vénus indiqua au Centaure comment il pourrait dresser des embûches à l'époux de Déjanire, et lui inspira pour Déjanire elle-même une violente passion.

Hercule sortait à peine vainqueur de sa lutte contre le fleuve Achélous, qui, voulant ramener à Thèbes sa jeune épouse, lui fut arrêté par les eaux rapides de l'Evénuus, qu'auraient grossies les pluies de l'hiver. Le centaure Nessus, qui gardait des troupeaux sur les bords du fleuve, offrit à Hercule ses services. Ovide raconte comment il abusa de la confiance du héros, auquel il tenta d'enlever Déjanire; mais Hercule le perça aussitôt d'une de ses terribles flèches.

Nessus avec effort la retire, et son sang, où se mêle déjà le fiel de l'hydre impure, A fots empoisonnés jaillit de sa blessure. « Je mourrai, dit Nessus, mais je serai vengé. » Et, décollant ses flancs où le fer s'est plongé, Il remet sa tunique à la nouvelle épouse, Comme un don précieux à sa flamme jalouse.

Ici, le traducteur Desaintange n'a pas reproduit l'énergie concise du texte :

... Et calido velamina tincta cruore Dat munus rapta, velut tritamen amoris.

« ... Et de sa tunique, que le sang chaud a teinte, il fait don à Déjanire, comme d'un ferment d'amour. »

Pausanias ajoute que, d'après certains auteurs, le Centaure, blessé par Hercule, ne mourut pas de sa blessure sur-le-champ, mais se traîna jusque dans un canton de la Locride appelé depuis du nom d'Ozoles (*de ozein*, avoir de l'odeur), et qu'après sa mort son corps, qui demeura sans sépulture, infecta tellement le pays, que de là vint le nom donné à cette contrée.

Cette suite du récit nous fait toucher du doigt la véritable explication de la fable de Nessus. Ce mythe, avons-nous dit tout d'abord, est un mythe de l'élément humide, sur lequel le soleil, par l'évaporation, joue un rôle si considérable. Hercule est un héros solaire déjà mis en rapport, dans cette légende même, avec le fleuve Adonis et le fleuve Achélous. Nessus (dont le nom est également celui d'un fleuve de Thessalie, qui a peut-être fourni l'origine de cette fable) fait le métier de pasteurier un fleuve, comme tous les Centaures, c'est-à-dire que, divinisé du nuage, appelé dans les mythes indiens, et demeuré dans les mythes grecs, *vache du Soleil*, il forme le nuage au moyen des vapeurs du fleuve, et réciproquement alimente le fleuve par les eaux du nuage. Lorsqu'il est frappé à mort par les rayons du héros solaire, dont il n'a pu dérober l'éclat sous l'épaisseur du nuage (V. DÉJANIRE), il laisse se dessécher le fleuve, dont les eaux ne forment bientôt plus qu'un marais sans issue et infectent au loin le pays.

M. Alfred Maury donne une autre explication du mythe de Nessus. Il y voit un vestige des habitudes sauvages et des secrets magiques de la Thessalie (*Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 550 et suiv.). Tout-à-la-fois, entre les Grecs, dont les conceptions mythologiques sont généralement syncretiques, confondant-ils les deux idées dans une seule fable.

La tunique de Nessus, cette robe empoi-

sonnée par la flèche d'Hercule, trempée dans le sang de l'hydre de Lerne, et qui causa la mort du héros, est restée l'emblème éloquent de tout souvenir, de toute habitude, de toute passion qui remplit l'âme et la déchire; c'est en ce sens que les écrivains y font de fréquentes allusions :

« Les hommes ont une étrange opinion de la vertu; ils croient qu'elle est à leur disposition et qu'on devient honnête homme du jour au lendemain. Ils gardent leur linge sale tant qu'ils ont des vilenies à faire, et ils en font toute leur vie, parce qu'on ne quitte pas une habitude vicieuse comme une chemise. C'est pis que la robe du centaure Nessus; on ne l'arrache pas sans douleur et sans cris; on a plus tôt fait de rester comme on est. »

DIDEROT.

« Marat était malade. Les obstacles apportés par les événements, les partis et les passions des hommes à la marche du bien public le jetaient dans des accès de fureur qui lui brûlaient le sang et qui menaçaient de couvrir ses membres d'une lèpre vive.

« La Révolution était sur cet homme la robe de Déjanire : elle le consumait. »

ALPH. ESQUIROS.

« Giordano Bruno est un Italien sorti pour la première fois de la domination de l'Eglise; il a besoin d'exhaler la volupté d'indépendance effrénée qu'il le possède. Vous diriez d'un homme longtemps enchaîné qui vient de briser ses fers. Tout vestige de croyance antique le révolte; il se dépouille du passé, qui le brûle comme la tunique de Déjanire. »

ED. QUINET.

« C'est ainsi que se termina à trente-cinq ans l'existence de cette Sophie que Mirabeau n'avait point enlevée, qu'il n'avait point délaissée non plus, mais qui s'était jetée vers lui par un mutuel transport, et que la force des choses avait pu seule lui arracher; cette Sophie qu'il avait embrasée, qu'il avait enivrée d'émotions fortes, et à laquelle il enlevait, en la quittant, la robe dévorante du Centaure, l'ardeur fatale qui ne s'éteint plus. »

SAINT-BEUVE.

« Tous ces hommes sont sortis du sanctuaire; tous ont été formés à l'école mystique, intelligente et immobile du clergé; tous, également dépourvus de génie inventif et organisateur, saturés de phrases orientales et de fatras théologique, se disent ou se croient révélateurs.

« Quand M. de Lamennais, guéri de sa fèvre catholique, apostolique et théocratique, voulut travailler à la cause de la liberté, déjà il n'était plus temps : le froc du prêtre tenait à sa chair comme la chemise empoisonnée du Centaure aux épaules d'Hercule.

« En changeant de culte, M. de Lamennais ne changea pas de méthode; et si quelque chose peut troubler ses dernières années, ce sera le regret d'avoir été chrétien trop longtemps. »

PROUDHON.

Nessus, ouvrage de Dion Chrysostome. V. DISSERTATIONS du même auteur.

NESTALIK s. m. (né-sta-lik). Philol. Nom d'un caractère d'écriture propre aux Persans.

— Adjectif. *Caractère NESTALIK*.

NESTE, torrent de France, dans le département des Hautes-Pyrénées. Il reçoit la neste d'Aragnonet, la neste de Moudang, prend le nom de neste d'Aure, alimente le canal de Lannemazan et tombe dans la Garonne, à laquelle il n'est guère inférieur en volume, au pied de la colline de Montrejean, après un cours de 75 kilom. Ce magnifique torrent, aux eaux constantes et abondantes, baigne une des plus riches vallées des Pyrénées et a pour affluents principaux le rion Majon, le gave de Mousquère, le Lavedan, la Laste, la neste de Louron et le Nistos. Le nom de neste est un mot celtique désignant, comme gawe, une rivière ou un torrent.

NESTÉE s. f. pl. (né-sté — gr. *nestéai*; de *nestéa*, jeune). Antiq. gr. Jour de jeûne, qu'on célébrait pendant les thesmophories. « Fête qu'on célébrait à Tarente par un jour de jeûne.

NESTEROFF (Pierre), général russe, né dans le gouvernement de Kalouga en 1807. Il entra au service à l'âge de seize ans, fut admis dans l'état-major en 1823 et prit part, dans un régiment de cavalerie, à la guerre contre la Turquie en 1829. Lors de l'insurrection polonoise en 1831, Nesteroff fit partie de l'armée russe qui s'empara de Varsovie; puis il fut envoyé dans le Caucase (1834), où il se signala à diverses reprises en combattant les Circassiens, notamment dans une rencontre avec Schamyl, près de Nazrann (1841). L'année suivante, il reçut le commandement de la forteresse de Wladikawkas, construisit le fort Nesteroff, rendit à peu près inexpugnable celui de Nazrann, organisa trois

corps de Cosaques pour contenir les Tche-tchines et fut nommé major général. A partir de cette époque, il s'occupa d'ouvrir des voies de communication dans le Caucase, où il fit faire de grands travaux de boisement, et devint, en 1846, chef militaire du territoire de Wladikawkas.

NESTIS s. m. (né-stiss — mot gr. signif. qui est à jeun). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des mugilidés, comprenant deux espèces qui vivent dans les eaux douces de l'île de France : *Les nestis diffèrent principalement des muges par leur tête plus comprimée*. (C. d'Orbigny.)

— Encycl. *Les nestis* sont très-voisins des muges; ils en diffèrent surtout par leur tête plus comprimée; leurs opercules plus plats et moins bombés; le sous-orbitaire non recouvert et ne recouvrant pas complètement le maxillaire; des dents, non-seulement aux mâchoires, mais en avant du vomer et aux os pharyngiens. Leur estomac n'est pas charnu, comme celui des muges, mais simplement membraneux. Quant à leur forme extérieure, elle rappelle celle des cyprins. Ce genre renferme deux espèces, qui toutes deux habitent les eaux douces de l'île de France. *Le nestis cyprinoides*, vulgairement *chite* ou *mulet de rivière*, long de 0m,20 ou un peu plus, est d'un vert foncé sur le dos, plus clair sur les flancs. *Le nestis dobluioide* atteint la longueur de 0m,4; toutes ses parties, même les flancs et le ventre, sont d'un vert sombre.

NESTLER (Jean-Charles), agronome et naturaliste allemand, né à Wurzbach, dans la Silésie autrichienne, en 1783, mort à Olmutz en 1842. Il étudia dans cette dernière ville la philosophie et le droit, et fonda en 1812 une institution secondaire à Klafterbrunn, en Autriche. En 1823, il devint professeur d'agronomie à Olmutz. Il a coopéré à la fondation du journal d'agriculture la *Moravia* et il a publié : *Communication sur le meilleur choix et sur les meilleurs moyens de préparation et d'emploi du fumier*, en allemand (Brunn, 1835); *Histoire naturelle générale*, avec Diehl, en allemand (Brunn, 1836); *Sur les comestibles les plus usités de la Moravia et de la Silésie*, qui, à côté de leur plus grande quantité nutritive, sont encore plus faciles à mettre en réserve pour le cas de disette (Brunn, 1837).

NESTLÈRE s. f. (né-stè-re — de *Nestler*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionides, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

NESTON (GREAT-), village et paroisse d'Angleterre, comté de Cheshire, district de Higher-Wirral, sur la Dee et le chemin de fer de Birkenhead; 3,000 hab. Près de là se trouvent les bains de mer de Park-Gate.

NESTOR s. m. (né-stor — nom d'un héros grec). Vieillard plein de sagesse et d'éloquence : *Il faut des NESTORS à ces jeunes Achilles*. (Régis.)

Ainsi plaît un Nestor, de qui Saturne argente La rare chevelure et la barbe ondoiyante.

BÉRANOE.

— Ornith. Nom scientifique du perroquet à tête grise, oiseau de la Nouvelle-Zélande, qui est devenu pour quelques auteurs le type d'un petit groupe distinct.

NESTOR, un des héros favoris d'Homère, et le dernier des douze fils de Néele et de Chloris. Il habitait Gérénie, lorsque les Néleïdes s'emparèrent des bœufs d'Hercule, qui massacra les ravisseurs. Nestor échappa seul à la destruction de sa famille. D'autres disent qu'il ne prit aucune part à la guerre que son père et ses frères firent à Hercule en faveur d'Augias, et que ce fut ainsi qu'il s'acquit l'amitié du héros, qui lui laissa Pylos et la Messénie. Nestor reconnaissant introduisit alors la coutume de jurer par Hercule. Il se signala ensuite dans la guerre des Pyléens contre les Eléens, et, quoiqu'il combattît à pied, il tua Stymonée, chef de ces derniers, auxquels il enleva de nombreux troupeaux. Il vainquit également les Arcadiens. Plus tard, il s'illustra dans la lutte des Lapithes contre les Centaures, et Ovide le compte parmi les chasseurs du sanglier de Calydon; il dut même chercher sur un arbre un refuge contre la fureur du monstre blessé. Valérius Flaccus le met au nombre des Argonautes. Mais c'est surtout dans la guerre de Troie que Nestor s'est immortalisé. Nous le voyons, uni à Ulysse, parcourir les cours de la Grèce afin d'exciter les princes à prendre les armes contre les Troyens; lui-même donna l'exemple en s'embarquant avec le contingent de Pylos et de Messénie, qui remplissait quarante-dix vaisseaux. Il était le plus âgé de tous les héros grecs, et on calcule, d'après ce qu'en disent les poètes, qu'il pouvait avoir près de quatre-vingt-dix ans. C'est à partir de cette époque que son caractère devient légendaire. D'une expérience consommée dans toutes les choses de la vie, il n'en a pas moins conservé toute la vigueur de la maturité de l'âge, et il est aussi vaillant sur le champ de bataille qu'habile dans les conseils. Il excellait surtout à concilier les différends qui s'élevaient sans cesse entre des chefs aussi turbulents qu'Achille, Ajax, Diomède, et une foule d'autres chefs. Dans les assemblées, tous l'écoutaient avec respect et aimaient son éloquence grave et insinuante, parfois

verbeuse, comme il arrive aux vieillards, mais douce comme le miel. On voit qu'Homère en fait l'idéal de la vieillesse, qui exerce majestueusement son autorité par la vénération qu'elle inspire. Sans cesse le poète revient au portrait de son héros de prédilection, qu'il peint à grands traits dans l'*Iliade*, et auquel il donne avec complaisance la dernière main dans l'*Odyssée*. Sagesse, équité, respect pour les dieux, douceur, amabilité, valeur, habileté, éloquence, il lui prodigue toutes les vertus guerrières, civiques et politiques. Lorsque, dans ce dernier poème, Homère le représente heureux et tranquille, menant une vie calme dans sa maison au sein de sa famille, environné d'une troupe d'enfants et de petits-enfants qui l'aiment et le respectent, exerçant généreusement l'hospitalité, remplissant tous les devoirs de la vie civile et de la religion, et donnant enfin d'utiles leçons à la jeunesse qui le consulte comme un oracle; en présence de ce tableau, qui respire une majesté et une sérénité incomparables, on se croirait transporté au milieu des patriarches et l'on s'imaginait lire un des plus beaux chapitres de la Bible. C'est ce caractère que les poètes et les écrivains lui ont conservé; Ovide (*Métamorphoses*, liv. XII, trad. Desaintange) nous le montre au milieu de tous les princes grecs rassemblés en Aulide sous la tente d'Achille, et obtenant d'eux tous les égards dus à son âge et à sa haute expérience.

Après la guerre de Troie, dans laquelle il avait perdu son fils Antiloque, Nestor revint à Pylos, où il mourut après une longue et tranquille vieillesse, au milieu de ses autres enfants. Suivant quelques auteurs, au lieu de retourner dans sa patrie, il se serait rendu en Italie, où il aurait bâti la ville de Métaponte. C'est cette version que Fénelon a suivie dans son *Télémaque*, où l'on voit Nestor au nombre des guerriers qui allèrent assiéger Tarente, et auxquels les fils d'Ulysse persuadèrent de conclure la paix avec Idoménée. Cependant Pylos montrait encore le palais de Nestor au xvi^e siècle, et héros, ainsi que ses deux fils Antiloque et Thrasymède, figuraient dans le lisché de Delphes, peints de la main de Polygnote.

Dans toutes les littératures, Nestor est resté l'emblème, la personification de la vieillesse sage, expérimentée, bienveillante et quelque peu discoureuse; aussi, parfois, les allusions qu'on fait à ce personnage laissent-elles percer une intention plus ou moins ironique, comme dans cette épigramme de Moncrif :

Des mœurs dignes de l'âge d'Or,
Ami sûr, auteur agréable,
Ci-gît qui, vieux comme Nestor,
Fut moins bavard et plus aimable.

« Les trois âges d'homme que Nestor avait vus, je les ai presque vus dans cette Académie, qui s'est renouvelée plus de deux fois sous mes yeux. Combien de talents, de génies, de mérites, tous singulièrement estimables en quelque point, tous différents entre eux, s'y sont succédés les uns aux autres ! »

FONTENELLE.

« Nous aussi, pleins du feu qu'un grand souvenir nous laisse,

Nous aurons comme vous une chaude vieillesse. Quand au banc des *Nestors*, à notre tour assis, A vos faits glorieux nous joindrons nos récits, Nos enfants, rassemblés en cercle de famille, Compareront souvent le Louvre et la Bastille, Et si ce double exemple embrase leur désir, Entre les deux Juillet ils auront à choisir. »

BARTHELEMY.

Nestor, ouvrage de Dion Chrysostome. V. DISSERTATIONS du même auteur.

NESTOR, moine du xie siècle, le plus ancien chroniqueur de la Russie, né à Kiev en 1056, mort probablement dans la même ville vers 1116. Il embrassa l'état monastique à l'âge de dix-sept ans, en 1073, dans le Petcherskii monastère (monastère des Cavernes), ainsi nommé à cause des grottes où se retirèrent les premiers anachorètes, ses fondateurs. On ne sait de sa vie que ce qu'il est possible d'en inférer de ses deux ouvrages, le *Patèricon* et la *Chronique*; et il est très-sobre de détails sur lui-même. On y voit seulement qu'en 1091 il fut chargé du soin de faire déposer dans l'enceinte du monastère les restes du saint abbé Théodose; on le retrouve en 1097 à Vladimir, chargé par le kniaz David Igorevitch d'une mission auprès de la malheureuse Vassilko. Sa vie ne fut que celle d'un moine, tout occupé des affaires de son couvent et qu'un heureux goût pour les recherches historiques porta à recueillir, de toutes parts, pour la première fois, les éléments des annales politiques et religieuses de sa nation. Quelques biographes le font mourir en 1111, mais cette date est inexacte, puisqu'il parle dans le *Patèricon* du sacre de Théodiste, fait évêque en 1112; sa mort doit être reculée de quelques années; un autre passage nous apprend qu'il fut, après son noviciat, tonsuré et sacré par Etienne, successeur de Théodose. Les moines révérent sa mémoire comme celle d'un saint.

Le premier de ses ouvrages, le *Patèricon*, corruption grecque de *Petcherskii* (Monastère), est un recueil d'hagiographies consacrées aux principaux personnages de son couvent. Leibnis en a fait mention dans une de ses

lettres et paraît avoir été curieux de le connaître ; il savait du reste que ce n'était pas le seul ouvrage de Nestor et qu'il était distinct de la *Chronique*. « Je verrai », écrit-il au savant Lacroze (26 décembre 1709), « si j'ai moyen d'obtenir l'ouvrage de Nestor de Kiow. J'ai trouvé un auteur qui a vu un livre de ce Nestor, et qui en a fait des extraits ; c'est Herbinus, dans son livre *De cryptis kioviensibus*. Autant que je puis le comprendre, le livre même de ce Nestor s'appelle *Πατριάρχης*, dans lequel ce chronographe des Russes a donné les vies des Pères dont le corps se trouvent dans la grande grotte de Kiow. Ce livre de Nestor, à ce que dit Herbinus, est imprimé à Kiow en 1661, en types slavoniques ou russes, comme sont ceux des Moscovites. Herbinus ne paraît point avoir su que Nestor ait fait un autre ouvrage, bien qu'il l'appelle le chronographe des Russes. Quoi qu'il en soit, je prierais le prince ou knez Koumakin de nous procurer la *Chronique* même de Nestor, et j'y tiens. » Le *Patriarche* ne nous est pas parvenu en entier ; nous n'avons que des extraits faits par l'évêque de Vladimir, Siméon, au *xiii*^e siècle.

La *Chronique*, ou *Letopiss Nestorova*, à laquelle son auteur avait donné ce titre : *Récits des ans passés, par le moine du cloître théodosien des Cavernes*, resta longtemps ignorée. Le baron d'Herbstein qui, au *xvii*^e siècle, commença à éclaircir les annales de la Russie dans ses *Rerum moscovitarum commentarii*, n'en fait aucune mention, bien qu'en un certain nombre de passages il semble en avoir connu des fragments. Ce n'est qu'en 1668 qu'un prince Radzivil enrichi d'un manuscrit de cette *Chronique* la bibliothèque de Königsberg ; Pierre le Grand en fit faire une copie (1716), et pendant la guerre de Sept ans le manuscrit original tomba, avec Königsberg, au pouvoir des Russes ; le texte slavon ne fut publié qu'en 1707 par l'académie de Pétersbourg, mais, dès 1732, une traduction allemande avait paru (Petersbourg, in-4°) ; par une étrange erreur causée sans doute par l'ambiguïté du titre, le traducteur avait pris les mots « moine théodosien » pour le nom propre de l'auteur, et avait attribué l'ouvrage à Théodosie. D'autres traductions allemandes (Leipzig, 1774, in-4°, et Göttingue, 1802, 5 vol. in-8°) le restituèrent à Nestor. La dernière traduction, due à Schœzer, est accompagnée d'un long et savant commentaire. Enfin une seconde édition du texte original a été faite par la Société d'histoire de Moscou, sur une copie du moine Laurentius, copie plus ancienne, croit-on, que le manuscrit de Königsberg, sous le titre de *Letopiss Nestorova* (Moscou, 1824, in-4°).

Tatichchev a voulu dépousséder Nestor du titre de premier historien de la Russie au profit de Joachim I^{er}, évêque de Novgorod, contemporain de saint Vladimir et auteur de trois cahiers de notes manuscrites, où l'on voyait, disait-il, beaucoup de particularités curieuses ignorées de Nestor. Ce conte a été réfuté par Karamsin, qui a démontré, dans les préliminaires de son *Histoire de Russie*, la non-existence de ces cahiers de notes. La *Chronique* de Nestor reste le premier monument historique des Russes. On a recherché quelles avaient pu être ses sources. Lui-même, pour les faits antérieurs, indiquait un auteur, Georges, cité aussi par le chroniqueur byzantin Cédrenus ; ce Georges restait néanmoins inconnu, lorsqu'en 1815 M. Stroflet découvrit une vieille traduction slavonne de la *Chronique* grecque du moine Georges, dit le Pêcheur (ἁγιοπύλος) ; en la comparant aux récits postérieurs, il y reconnut en effet les emprunts faits par le moine de Kief, par Nicéphore et par Cédrenus. Ceux de Nestor ont été l'objet d'un travail spécial de M. Krug, sous ce titre : *Passages de la chronique du moine Georges, sur les Amariotes, et leur traduction dans les Annales de Nestor*. Mais ces emprunts sont peu de chose, et le moine du Petcherski Monastère a surtout écrit ce qu'il savait par lui-même, ce qui se passait de son temps. C'est un simple chroniqueur, comme Frédégaire, Grégoire de Tours, Eginhard. Il en a la qualité la plus précieuse, la bonne foi. « C'est, d'après Karamsin, un esprit curieux qui prête une oreille attentive aux traditions orales des temps anciens, c'est-à-dire aux récits historiques du peuple ; il dirige les monuments, les tombeaux des princes, et, parmi les témoins vivants, les grands, les vieillards de Kief, les voyageurs et les habitants des autres principautés de Russie ; il compulse les registres des églises, lit aussi les historiens de Byzance et devient, par l'étendue de ses connaissances, le premier annaliste de son pays. »

Le comte Jean Polocki lui rend le même hommage : « J'ai fait, dit-il, tout exprès un voyage à Kief, et j'ai trouvé ce chroniqueur, dans tous les points, d'une telle vérité, que l'on peut reconnaître jusqu'à l'emplacement des maisons et le lieu de chaque action. Mais ce qu'il a sans doute de plus précieux est son naïf : je ne sais pas, si bien fait pour inspirer la confiance sur ce qu'il dit savoir. »

La forme de cette *Chronique* est en effet naïve ; le style du narrateur, par sa simplicité, rappelle un peu la Bible. Suivant l'usage du moyen âge, il remonte au déluge, aux trois enfants de Noé, mais en réalité plus de la moitié de son petit livre est consacré

aux événements qui se sont passés de son temps, et, dans l'histoire véritable, il ne reste que ceux qui ont duré quatre-vingts années qui ont précédé sa naissance. De ses treize chapitres, le premier n'est qu'une introduction, les douze autres sont les véritables sources historiques auxquelles sont venus puiser tous ceux qui, depuis la seconde moitié du dernier siècle, se sont occupés de l'histoire de la Russie. Ils embrassent une période de deux cent quarante-huit ans, de 858 à 1106, et correspondent aux règnes des douze premiers souverains russes : Rurik, Oleg, Igor, la régente Olga, Sviatoslav, Jaropolk, Vladimir, Sviatopolk, Iaroslav, Isiaslav, Vsevolod et Sviatopolk II. Nestor suit les événements jusqu'à la sixième année du *xiii*^e siècle, où il fait mention de la mort du bon vieillard d'Yan, célèbre voïvode, âgé de quatre-vingt-dix ans, dont il avait reçu, pour la confection de son ouvrage, les plus utiles renseignements. Sa *Chronique* eut, de son vivant même, un continué, dont le nom est ignoré, qui la poussa jusqu'en 1116 ; Sylvestre, abbé du monastère de Saint-Michel, de Kief, qui devint évêque de Periaslav et mourut en 1123, y ajouta aussi quelques chapitres ; deux autres religieux reprirent la suite des événements, l'un jusqu'en 1157, l'autre jusqu'en 1203 ; enfin, une main également inconnue a retracé les faits des trois années suivantes. L'usage a étendu le nom de *Chronique* de Nestor à toutes ces additions et continuations. Comme le corps entier de ces annales n'occupe, pour trois siècles, qu'environ 150 pages, on sent que les faits ne peuvent guère y être rapportés sans quelque aridité ; mais la partie qui appartient en propre à Nestor est de beaucoup la plus lumineuse et, dans sa simplicité, la plus pittoresque. Elle est surtout précieuse pour les questions d'origine. Le vieux chroniqueur établit clairement les invasions des aventuriers du Nord, qu'il nomme Rus, des *varags* (pirates), appelés par les populations slaves de Novgorod et de Kief, et qui, devenus maîtres du pays, ont fait du mot de pirates leur titre même de noblesse, *varègues*. « Ces *varags* », dit Nestor, s'appelaient Rus, comme d'autres s'appelaient *Swie*, d'autres *Normands*, *Angles*, et d'autres *Goths*. » L'origine gothique de ces aventuriers, les frères de ceux qui ont, du *x*^e siècle au *xiii*^e siècle, désolé la France, l'Angleterre et l'Italie, se retrouve même dans leurs noms ; le premier prince souverain d'entre eux, celui qui s'établit à Novgorod, se nommait Rurik (*Rodericus*, Rodrigue).

Une citation fera connaître la manière à la fois simple et pittoresque du vieux chroniqueur. Ce Rodrigue ou Rurik meurt laissant un fils en bas âge, le jeune kniaz ou prince Igor, sous la tutelle d'Oleg. Pendant son règne, deux aventuriers, deux boyards, Askold et Dir, avaient obtenu de lui la permission de descendre le Dnieper et de fonder ou de conquérir des villes. Ils s'étaient emparés de Kief et, leur principal adversaire puissant, Oleg jugea qu'il était temps de les tuer et de leur arracher leur conquête. « Dans les années 880, 881 et 882, dit Nestor, Oleg rassembla une nombreuse armée de Varègues, de Tchoudes, de Slaves, de Mériens, de Krywitches, et il vint à Smolensk, et il prit la ville avec les Krywitches et y mit ses propres hommes. Et de là il alla plus bas et prit Lubetch et y mit ses hommes, et il vint aux montagnes de Kief, et Oleg sut que Askold et Dir y régnaient, et il cacha sa troupe dans les barques, et il laissa le reste en arrière, et il alla lui-même seul et fit porter le jeune Igor, et il vint sur la montagne Ugorienne, et il envoya vers Askold et Dir avec les paroles suivantes : « Nous sommes des hôtes, nous allons en Grèce en » voyés par Oleg et le jeune kniaz Igor. Allez, venez vers nous, vers votre propre prince Askold et Dir vivent. Alors tous ceux qui étaient en arrière, aussi bien que ceux qui étaient dans les barques, se montrèrent, et Oleg dit à Askold et à Dir : « Vous n'êtes pas kniaz ni de race de kniaz, » et tenant Igor dans ses bras, il dit : « Et voilà le fils de Rurik, » et il tua Askold et Dir, et il porta Askold sur la montagne, dans l'endroit appelé Ugorskoïe (le camp des Ougres) ; c'est là qu'est la maison d'Olim. L'église saint-Nicolas a été bâtie sur la *mogila* (tertre funéraire) d'Askold, et celle de Dir est derrière Sainte-Hélène. » Telle est une des premières pages des annales russes, toutes pleines au reste, comme celle-là, de trahisons et de meurtres.

M. Louis Paris a donné une traduction française de la *Chronique* de Nestor (1834, 2 vol. in-8°) ; il n'a malheureusement pas su conserver les tours naïfs de l'original, mais il a fait une sorte de paraphrase académique, où se trouve noyée, dans l'élégance même du style, l'originalité du moine de Kief. Cette traduction est bonne sans doute, à défaut du texte lui-même et des versions allemandes plus fidèles, mais le récit a perdu sa vraie physionomie, son caractère propre ; en outre, elle est restée inachevée.

NESTOR DENIS (le Père), lexicographe italien de la fin du *xvi*^e siècle. Il appartenait à l'ordre des cordeliers, et il a composé un dictionnaire latin intitulé *Onomasticum* (Milan, 1483, in-fol.). Dans cet ouvrage, devenu rare, Nestor donne à chaque mot des cita-

tions d'auteurs anciens et modernes, ce qui le rend intéressant pour les amateurs d'histoire littéraire.

NESTORIANISME s. m. (né-sto-ri-a-ni-sme). Hist. relig. Doctrine de Nestorius : *La culture hellénique se répandit en Syrie avec le NESTORIANISME*. (Renan.)

— Encycl. Nestorius, disciple de Théodore de Mopsueste et prêtre d'Antioche, ayant été nommé en 428 patriarche de Constantinople, un de ses premiers actes fut de protester énergiquement contre l'épithète de Mère de Dieu, que plusieurs théologiens accordaient à Marie. Athanase, en particulier, avait consacré cette expression par le fréquent usage qu'il en avait fait dans sa controverse contre les ariens. Mais cette expression choquait et scandalisait Nestorius. « Marie, demandait-il, est-elle une déesse ? Dieu a-t-il une mère ? La créature pourrait-elle enfanter le créateur ? »

Ces querelles excitèrent de grandes rumeurs parmi les religieux et parmi le peuple de Constantinople, qui ne voulaient pas laisser ravir à Marie ce titre honorifique ; mais la dispute ne s'envenima que le jour où intervint Cyrille, patriarche d'Alexandrie. Entre les deux évêques, la dispute fut peut-être moins théologique que hiérarchique. Les patriarches d'Alexandrie ne pouvaient pardonner à ceux de Constantinople d'avoir pris dans les patriarchats la seconde place, qu'ils croyaient personnellement avoir le droit d'occuper. C'est ce qui explique peut-être la violence impetueuse avec laquelle Cyrille demanda à Nestorius de justifier le rejet qu'il faisait du nom de Mère de Dieu. Il avait d'ailleurs dans son parti le patriarche de Rome, Célestine. Nestorius, de son côté, était soutenu par tous les évêques de l'Orient. En 430, un synode, assemblé à Alexandrie, sous la présidence de Cyrille, formula douze propositions dans lesquelles était opposée à l'hérésie de Nestorius la doctrine de la divinité de Jésus et la qualité de Mère de Dieu reconnue à sa mère ; et Nestorius fut sommé d'y conformer sa doctrine par une rétractation. A ces douze propositions Nestorius répondit par douze contre-anathèmes, et Théodore, évêque de Cyrroch, en Syrie, aussi bien qu'André, évêque de Samosate, scandalisés des doctrines émises par les Alexandrins, en composèrent aussitôt des réfutations.

Nestorius et ses partisans n'avaient garde de nier l'union des deux natures en Jésus-Christ, mais ils niaient l'unité de personne ; aussi Cyrille ne manqua-t-il pas de reprocher à son adversaire de nier que Jésus fût vrai Dieu et vrai homme, et l'esprit d'opposition aidant, il s'attacha à mettre en relief l'unité du Christ dans la personne divine, et à établir entre les deux natures une union si complète que les attributs de l'une se seraient communiqués à l'autre. En conséquence, les évêques d'Orient et Nestorius l'accusèrent, par représailles, de confondre les deux natures en Jésus-Christ.

Le peuple, chose étrange, se passionnait pour ces arguties théologiques, et l'ordre public menaçait d'en être sérieusement troublé. Théodose le Jeune crut alors devoir convoquer un concile général à Ephèse (431). Jean, patriarche d'Antioche, et les autres évêques de Syrie, retenus par des circonstances impérieuses, ne purent arriver à Ephèse au jour fixé pour l'ouverture. En vain demandèrent-ils un sursis ; Cyrille, qui était arrivé avec beaucoup d'évêques et de religieux d'Egypte, s'opposa à leur demande et obtint que le concile fût immédiatement ouvert. Nestorius refusa de s'y rendre et, sans avoir été entendu, il fut déposé tout d'une voix et sa doctrine fut condamnée. Marie fut solennellement proclamée Mère de Dieu, au grand enthousiasme de la populace d'Ephèse.

Cependant, à l'expiration du délai qu'ils avaient indiqué, les évêques syriens arrivèrent. En apprenant ce qui s'était passé en leur absence, ils se réunirent en concile et, avec la même unanimité, anathématisèrent et déposèrent Cyrille. Théodose, trop faible pour oser se décider entre ces deux arrêts contradictoires, les sanctionna tous les deux. Cependant il rétablit Cyrille en 433 dans ses fonctions, mais seulement après qu'il eut signé une confession de foi rédigée par Théodore, et qui avait été remise à l'empereur au nom du parti oriental. Mais si le patriarche avait souscrit à des formules en contradiction avec ses affirmations précédentes, Jean d'Antioche avait fait lui-même de grandes concessions. Les Egyptiens ne furent pas moins mécontents de Cyrille que les Orientaux de Jean d'Antioche. Ce n'était point là un accord véritable ; c'était une transaction, un compromis. Aussi plusieurs évêques orientaux refusèrent de s'y soumettre. Quant à Nestorius, qui s'était montré jusqu'alors un des plus ardents promoteurs des mesures de rigueur contre les hérétiques, il apprit à son tour à connaître la persécution. Enfermé d'abord dans un couvent d'Antioche, il fut ensuite exilé dans la haute Egypte, où il mourut après quatre années de souffrances.

Le coup qui l'avait frappé ne tarda pas à retomber sur ses partisans. L'école d'Antioche fut détruite, ses disciples les plus renommés expièrent dans l'exil leur foi religieuse. Mais Cyrille n'était pas encore satis-

fait. Avec l'appui de la cour, il parvint à gagner à ses doctrines Rabulus, évêque de la ville d'Edesse, où se trouvait une école qui continuait les traditions de celle d'Antioche. En 489, par l'influence de Rabulus, l'école d'Edesse fut détruite. Mais celle de Nisibe, formée de ses débris, persista dans la même voie. Déjà en 435 les partisans de Nestorius, pour échapper à la persécution qui venait d'atteindre leur maître, avaient quitté l'empire d'Orient et s'étaient réfugiés en Perse, où ils furent favorablement accueillis. Là ils fondèrent une Eglise indépendante, qui ne reconnut pas l'autorité du concile d'Ephèse. Barsumas, évêque de Nisibe, en Mésopotamie, leur donna une constitution ecclésiastique. Les nestoriens portèrent l'Evangile jusqu'au fond de l'Asie, sous le nom de chrétiens chaldéens, et fondèrent des communautés dans les Indes, sous celui de chrétiens de Saint-Thomas. Aujourd'hui encore, le nestorianisme subsiste et compte en Syrie, en Mésie, en Cilicie et en Bithynie environ 400,000 adhérents ; ils n'ont point d'images ; ils admettent trois sacrements : le baptême, la sainte cène et l'ordination, et ils reconnaissent dans le Christ deux natures réunies et deux personnes. En 1681, une partie de ceux qui étaient restés dans le Kurdistan rentrèrent dans l'Eglise romaine et se soumettent au pape Innocent XI ; d'autres, depuis le commencement de ce siècle, ont passé au protestantisme, sous l'influence de missionnaires américains.

NESTORIE, IENNE adj. (né-sto-ri-ain, i-ène). Hist. relig. Qui est partisan de la doctrine de Nestorius : *Un peuple NESTORIE*. Il Qui appartient à Nestorius ou à sa doctrine. *L'hérésie NESTORIE*.

— Substantif. Sectateur de Nestorius : *Les NESTORIENS*.

— Encycl. V. NESTORIANISME.

NESTORIUS, célèbre hérésiarque, né à Germanicie (Syrie), mort en Libye vers 439. Nommé, en 428, patriarche de Constantinople, il se montra d'abord d'une grande rigueur contre les ariens, qu'il fit expulser de cette ville. L'Eglise était alors déchirée par une foule de sectes qui compromettaient son unité. A l'époque où Nestorius venait d'occuper le siège épiscopal à Constantinople, mourut à Antioche, un homme qui avait été converti au christianisme par saint Jean-Chrysostome. Cet homme s'appelait Théodore ; il était né à Antioche, d'une famille illustre, vers l'an 350 de notre ère. Comme Nestorius le fit appeler lui, il montra contre les ariens, et contre une autre secte contemporaine qui s'appelait les apollinaires, un zèle si ardent, qu'on lui donna en récompense le diocèse de Mopsueste, d'où lui vient son nom de Théodore de Mopsueste. Nestorius adopta les principes de Théodore. On voit, d'après l'accusation portée au concile oecuménique de 553, la conformité des doctrines de cette secte avec le pélagianisme. Nestorius enseignait qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, que ces deux personnes sont distinctes, que Jésus-Christ n'était ni homme-Dieu ni Dieu-homme, que, par conséquent, la Vierge Marie ne pouvait point être appelée mère de Dieu. L'hérésie de Nestorius, qui réduisait Jésus-Christ à n'être qu'un médiateur entre Dieu et l'homme, fut violemment attaquée et combattue par saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, prêtre fougueux et fanatique qui fut, comme on le sait, l'instigateur du meurtre d'Hypathie. Un concile fut réuni à Ephèse en 431, et les nestoriens y furent condamnés en même temps que le pélagianisme. Déposé comme patriarche, Nestorius dut quitter Constantinople, se rendit dans un monastère d'Antioche, où il avait été élevé, puis fut successivement relégué à Petra, en Arabie, et enfin dans un désert de Libye, où il finit ses jours. Ses ouvrages furent brûlés par ordre de l'empereur Théodose ; néanmoins, il reste de lui quelques homélies et quelques lettres. On lui attribue l'Evangile apocryphe dit de l'enfance. V. NESTORIANISME.

NESTROY (Jean-Népomucène), acteur et auteur dramatique allemand, né à Vienne en 1802, mort en 1862. Fils d'un juriconsulte, il était destiné au barreau, mais sa passion pour la musique et le théâtre le détourna de cette carrière. Possédant une voix magnifique, il débuta avec un tel succès à l'Opéra de la cour, à Vienne, en 1822, dans le rôle de Sarastro, de la *Flûte enchantée*, qu'il obtint aussitôt un engagement à long terme. En 1833, il passa à l'Opéra d'Amsterdam, puis se rendit l'année suivante à Brunn, où pour la première fois il joua les rôles comiques, qu'il remplit dès lors de préférence à tous les autres. Il était attaché au théâtre de Graz depuis 1826, lorsque Carl, directeur du théâtre de Vienne, qui avait su apprécier son talent, lui proposa un engagement. Nestroy accepta, et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne quitta plus le théâtre de Vienne, dont il fut même directeur pendant les six années qui suivirent la mort de Carl. Cet artiste a été à son époque, et comme acteur, et comme poète, l'interprète le plus remarquable de la comédie populaire viennoise. Il possédait au suprême degré toutes les qualités qui rendent un comique irrésistible, et l'on n'admire pas moins sa piquante originalité et son talent inimitable à débiter la chansonnette, que sa facilité à improviser des tirades burlesques

toutes les fois que la situation s'y prêtait. Comme poète, il s'est surtout fait connaître par des vaudevilles et des pochades qui obtinrent généralement un succès de fou rire. Parmi ses productions, dont le nombre dépasse cinquante, il en est quelques-unes, telles que : *A terre et au premier étage*, les *Mariages en chemin de fer*, etc., qui furent longtemps représentées sur les scènes secondaires de l'Allemagne. L'élément comique et satirique tient une grande place dans ces pièces, dont l'intrigue est généralement assez faible et qui sont, pour la plupart, empruntées aux auteurs étrangers, surtout aux auteurs français.

NESTUS, aujourd'hui NESTO ou KARASOU, rivière de l'ancienne Thrace. Elle séparait ce pays de la Macédoine et se jetait dans la mer Egée.

NESTVED, ville de Danemark, dans l'île de Seeland; 3.700 hab. Eglises et autres édifices remarquables; bon port à 12 kilom. de la ville, à laquelle il est relié par la rivière de la Suus; commerce de grains, navigation assez active. Nestved occupe une place importante dans l'histoire des temps catholiques en Danemark; on n'y comptait pas moins de quatre grands monastères dont, outre une magnifique église, on voit encore aujourd'hui quelques ruines.

NE SUTOR ULTRA CREPIDAM (Que le cordonnier ne juge pas au delà de sa chaussure). Mot du peintre Appelle devenu proverbial. Appelle venait de terminer un tableau. L'exposant aux regards du public, et se tint caché derrière une toile pour écouter les observations auxquelles son ouvrage donnerait lieu. Un cordonnier critique la sandale d'un des personnages; le peintre retouche cette partie de son œuvre; mais lorsque le cordonnier veut parler du reste de l'ouvrage, il l'arrête par ces mots : *Ne sutor ultra crepidam* ! Leçon à l'adresse de ceux qui veulent parler des choses qui leur sont étrangères.

Voltaire disait à maître André, son perruquier, qui avait composé une tragédie et la lui avait dédiée : *Maître André, faites des perruques*.

Louis XV fit un jour au peintre Lafour, qui travaillait à son portrait, une réponse noble et spirituelle dont le sens est parfaitement analogue à celui du proverbe latin. L'artiste, tout en travaillant, causait avec le roi; mais naturellement indiscret, il poussa la témérité jusqu'à s'écrier : « Au fait, sire, nous n'avons point de marine. » Et Vernet, donc ? » répliqua le monarque. C'était rappeler spirituellement l'artiste à sa profession.

« Eh bien, eh bien ! ma sœur, dit l'antiquaire, j'ai eu tort une fois en ma vie en payant trop cher ce poisson : *ne sutor ultra crepidam*, j'en conviens; mais ne songeons pas à la dépense. »

WALTER SCOTT.

« L'anatomiste qui s'aviserait de censurer au nom de sa science les représentations du corps humain dans les tableaux des maîtres s'exposerait inévitablement à se faire appliquer le *ne sutor ultra crepidam*. »

L. PEISSE.

NET, NETTE adj. (né ou nêtt, nê-te). Les uns prononcent toujours *né* et les autres toujours *nêtt*; mais l'usage général est de faire sentir le t lorsqu'on veut appuyer sur le mot; ainsi, l'on dira en faisant sonner le t : *Soyez bien clair, bien net. Il faut le lui dire tout net. Mais le t devra rester muet dans les exemples suivants : Du linge NET tout au plus. Le style ne saurait être NET sans être précis. — Du lat. nitidus, brillant, poli, net, de nitere, briller, qui se rapporte à la racine sanscritte nad, briller, prospérer, d'où aussi le gothique nasian et l'allemand nesen). Propre, sans saleté, sans saouiller : Des chemins bien NETS. Des assiettes, de la vaisselle, des couverts NETS. — Un net n'est pas brouillé, qui est uni, poli, sans tache : Un teint NET. Une glace NETTE. Une pierre précieuse bien NETTE.*

Point de bords escarpés, un sable pur et net.

LA FONTAINE.

— Clair, transparent; Ce vin est bien NET depuis qu'on l'a soutiré, depuis qu'on l'a laissé reposer. (Acad.)

Pur, sans mélange de matières étrangères : Du froment bien NET. Du riz très-NET. Ce café n'est pas NET.

— En parlant d'un bien, d'un revenu, Clair, liquide, exempt de charges : Son revenu est NET. Il jouit de six mille livres de rente bien NETTE.

— Qui n'est point confus, qui est distinct : L'impression de ce livre est fort NETTE. Les enfants ont rarement une écriture bien NETTE. Les ouvrages imprimés par l'abbé, quoique moins parfaits que ceux de quelques imprimeurs de nos jours, sont incontestablement plus NETS. (B. Barbu.)

— Qui est pur, bien marqué, point bavéux, point irrégulier ou ébréché : Une cassure NETTE. Une arête vive et NETTE.

— Vide : Faire place NETTE. Les huissiers étant allés pour saisir ses meubles, ils trouvèrent maison NETTE. (Acad.)

— Clair et pur, en parlant d'un son : Une voix NETTE. Un son NET. La prononciation de Corneille n'était pas tout à fait NETTE. (Rou-

ten.) Qui saisait bien, qui distinguait bien, en parlant de la vue : Avoir la vue NETTE.

— Fig. Qui conçoit clairement, en parlant de l'esprit : Avoir la conception NETTE, l'esprit NET. Un esprit grand et NET aime avec ardeur et il voit distinctement ce qu'il aime. (Pasc.) Qui est clairement conçu ou exprimé : Des idées NETTES. Un style NET. La science de la communication des idées doit apprendre à exprimer avec ordre chaque idée de la manière la plus NETTE qu'il est possible. (D'Alemb.) Les monades de Leibniz prouvent qu'il a mieux vu que personne qu'on ne peut se former une idée NETTE de la matière. (D'Alemb.) Selon que notre idée est plus ou moins obscure, l'expression la suit ou moins nette ou plus pure.

BOILEAU.

Qui est exempt d'embarras, d'ambiguïté : Ses opérations ne sont pas NETTES. Qu'on épargnerait de questions et de peines, si on déterminait enfin la signification des mots d'une manière NETTE et précise! (D'Alemb.) Les situations NETTES font les politiques fortes. (E. de Gir.) Je n'ai pas grande foi aux belles phrases, mais des actions, des faits bien NETS et bien clairs, et je me rends : je crois au bien-fait argent comptant. (Empis.) Il n'est pas de vérité à NETTE que les accents ne brunissent, à force de la polir. (Cormen.) Qui ne donne lieu à aucun doute injurieux, à aucun soupçon : Il n'est pas sorti bien NET de ce jugement. Il est difficile de démêler si un procédé NET, sincère et honnête est un effet de probité ou d'habileté. (La Rochef.) Pur, exempt de saouiller morale : Il a l'âme NETTE, la conscience NETTE.

Si ma conscience est nette,

Ma bourse l'est encore plus.

BÉRANGER.

— Poids net, Poids propre d'un objet, déduction de ce qui l'enveloppe ou le contient. — Prix net, Prix sur lequel on ne peut faire porter aucune réduction : Le prix NET des libraires est généralement de 25 pour 100 au-dessous du prix fort.

— Produit net, Produit calculé en déduisant tous les frais qui ont grevé l'opération : Le produit NET d'une vente.

— Bénéfice net, Celui qui résulte d'une opération, déduction faite de tous les frais : Le monopole du tabac produit plus de cent millions de BÉNÉFICE NET à l'Etat. (A. Karr.)

— Loc. fam. Être net comme une perle, comme un dentier, comme torchette, Être fort propre. Il Faire les plats nets, Les vider, ne laisser rien dedans : Devenant insensiblement plus hardi, il m'aidera de lui-même à rendre mon plat NET et à vider ma bouteille. (Le Sage.) Il Faire maison nette, Renvoyer tous ses domestiques, tous ses employés. Il Avoir les mains nettes, Se conduire avec probité, administrer fidèlement, ne faire aucun profit illicite : Ce n'est pas assez d'AVOIR LES MAINS NETTES, le cœur le doit être aussi. (Amyot.) Il Avoir les mains nettes de quelque chose, Ne s'en être pas mêlé, n'y avoir pris aucune part. Il En avoir le cœur net, Savoir exactement ce qui en est. Il Son cas n'est pas NET, il n'est pas sans reproche dans cette affaire.

— Jeux. Faire tapis net, Gagner tout l'argent qui est sur la table de jeu.

— Manège. Cheval sain et net, Celui qui n'a aucun défaut, aucun vice rédhibitoire. Il Faire net, Nettoyer la mangeoire du cheval.

— Mar. Patente nette, Attestation légale qui constate qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses.

— Techn. Pierre nette, Pierre égarée et atteinte jusqu'au vif.

— s. m. Copie qu'on exécute pour avoir un écrit ou un dessin plus propre, moins raté : Mettre un plan, un écrit au NET.

Il met, tous les matins, six imprimeurs au net.

BOILEAU.

— Comm. Profit net, produit net : Le peuple doit être à la populace ce qu'est, en industrie, le NET au brut. (E. de Gir.)

— Adv. Uniment et tout d'un coup : Cela s'est cassé NET comme un verre. (Acad.)

— Fig. Nettement, clairement, sans obscurité, sans ambages : Parler NET. Voir NET dans une affaire. Trancher NET tous les obstacles. Refuser NET une proposition. Il n'y a rien de tel que de trancher NET; et cela donne un air de savant qui éblouit un lecteur. (Boss.) Le monarchisme arrête NET la vie. (V. Hugo.) Je veux qu'on me distingue et, pour le trancher net, L'ami du genre humain n'est pas du tout mon fait.

MOLIÈRE.

Madame, voulez-vous que je vous parle net ?

De vos façons d'agir je suis mal satisfait.

MOLIÈRE.

— Toutes charges, tous frais déduits : Son commerce lui rapporte NET vingt mille francs par an.

— Loc. adv. Tout net, Sans déguisement, sans détour : Il lui répondit tout NET. Refusez tout NET.

Je vous défends tout net d'oser dire un seul mot.

MOLIÈRE.

— Syn. Net, blanc, propre. V. BLANC.

NÉTÉ s. f. (né-té — gr. nê-té; de nêtos, dernier). Mus. anc. Quatrième et la plus aiguë des cordes de chacun des trois tétracordes, dans le système grec : NÉTÉ symmènon. NÉTÉ dièzeugmènon. NÉTÉ hyperboléon.

— **Encycl.** On appelait *nété*, dans la musique grecque, la quatrième corde ou la corde la plus aiguë de chacun des trois tétracordes qui suivaient les deux premiers tétracordes du grave à l'aigu.

Quand le troisième tétracorde, dit Rousseau, était conjoint avec le second, c'était le tétracorde symmènon, et sa *nété* s'appelait *nété symmènon*. Ce troisième tétracorde portait le nom de dièzeugmènon quand il était disjoint ou séparé du second par l'intervalle d'un ton, et sa *nété* s'appelait *nété dièzeugmènon*. Enfin, le quatrième tétracorde portait toujours le nom d'hyperboléon, sa *nété* s'appelait aussi toujours *nété hyperboléon*. A l'égard des deux premiers tétracordes, comme ils étaient toujours conjoints, ils n'avaient point de *nété* ni l'un ni l'autre; la quatrième corde du premier étant toujours la première du second s'appelait hypatè-mèson, et la quatrième corde du second, formant le milieu du système, s'appelait mèse. *Nête*, dit Boèce, *quasi nate, id est inferior*; car les anciens, dans leurs diagrammes, mettaient en haut les sons graves et en bas les sons aigus.

NÊTHE, rivière de Belgique, affluent du Rupel à Rumpst. Elle est formée près de Lierre par la réunion de la Petite-Nêthe et de la Grande-Nêthe; cours, 15 kilom., navigable. La Petite-Nêthe prend sa source dans les Pays-Bas, dans les bruyères de Postel, et entre dans la province d'Anvers; cours 52 kilom. La Grande-Nêthe prend sa source près d'Echelle, province de Limbourg, canton de Peer, entre dans la province d'Anvers et se réunit à la Petite-Nêthe après un cours de 68 kilom. Sous le premier Empire français, il y eut un département des Deux-Nêthes, formé en 1801 d'une partie du Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines; ce département avait pour chef-lieu Anvers.

NÊTIEN (Etienne-Benoît), négociant et homme politique français, né au village de la Haye, près de Rouen, en 1820. Il avait été juge au tribunal de commerce et adjoint à Rouen, lorsque ses opinions libérales lui valurent d'être nommé maire de Rouen, après la révolution du 4 septembre 1870. Il remplit avec beaucoup de tact ces difficiles fonctions pendant l'occupation prussienne en 1870, et, lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut élu, comme républicain modéré, député de la Seine-Inférieure par 91,597 voix. Au mois d'octobre suivant, les électeurs du premier canton de Rouen le nommèrent membre du conseil général. A l'Assemblée nationale, M. Nétien a joué un rôle fort effacé. Il s'est joint au groupe qui forme le centre gauche, a soutenu la politique de M. Thiers, et a fréquemment voté contre le gouvernement du 23 mai 1873.

NETNETTY s. m. (né-tê-ti). Bot. Nom que les nègres donnent au parkia d'Afrique.

NÊTOÏDE adj. (né-toi-de — rad. *nété*). Mus. anc. Se dit des sons les plus aigus, dans le système musical des Grecs : *Mélopée NÊTOÏDE*. Les sons NÊTOÏDES étaient dédiés à Apollon.

— **Encycl.** La partie de la mélodie appelée *nêtoïde* était la dernière corde ou la plus haute. Le chant de cette partie de la mélodie ne s'étendait que sur les sons aigus et constituait le mode dithyrambique ou bachique. On sait que ces trois parties ou modes étaient elles-mêmes divisées en d'autres parties qui leur étaient subordonnées et variaient la mélodie. Le mode *nêtoïde* comprenait le mode encomiaque, destiné aux louanges et consacré, chez les Grecs, à Apollon, dieu des vers et des chansons. On tâchait de rendre ce chant, appelé aussi nousique ou aigu, très-brillant et digne de ce dieu, auquel il était consacré.

NETSCHATI (Issa ou Isa), plus exactement **NEJATI** ou **NEJATI**, célèbre poète turc, né vers le milieu du x^e siècle, mort en 1509. Amené comme esclave à Andrinople, il fut adopté par une dame turque qui lui fit donner de l'éducation. Ses dispositions pour la poésie se manifestèrent de bonne heure, et il était déjà connu des lettrés quand il eut l'idée d'attacher au turban d'un confident de Mahomet II une *ghasle*, sorte de sonnet en l'honneur de ce sultan, qui fut tellement charmé de cette composition, qu'il nomma Netschati secrétaire du divan. Le poète devint ensuite secrétaire du fils de Bajazet II, puis chancelier du prince Mahmoud. A la mort de Mahmoud II, Bajazet offrit au poète plusieurs emplois importants; mais celui-ci déclina ces dignités et se retira à Constantinople, où il se consacra exclusivement à la poésie. On lui doit un *Divan*, recueil de poésies, dont deux exemplaires manuscrits se trouvent à la bibliothèque de Vienne; des traductions de l'ouvrage de Ghassali le Persan, intitulé *l'Alchimie du bonheur*, du *Recueil de récits et contes d'El-Auni*, et de l'histoire persane connue sous le titre de *Djami-el-Hikayat wa leme alrevaïat*.

NETSCHER (Gaspard), célèbre peintre hollandais, d'origine allemande, né à Heidelberg en 1639, mort à La Haye en 1684. Il perdit de bonne heure son père, qui était sculpteur, et fut élevé avec soin par un médecin d'Arnhem, dont il devint en quelque sorte l'enfant adoptif. Comme il montrait de remarquables dispositions pour les arts, le docteur Tulle-

kens le fit entrer dans l'atelier du peintre Koster, où il fit de rapides progrès. Descamps prétend qu'après avoir quitté ce maître Netscher travailla pour son propre compte et vendit ses productions aux marchands de tableaux. Cependant, promptement fatigué de l'avidité de ces exploiters, et, d'autre part, attiré par le prestige de l'Italie, il se mit en route pour ce pays. Mais, arrivé à Bordeaux, le hasard lui fit rencontrer une charmante jeune fille, l'unique enfant d'un marchand nommé Godyn. Il l'épousa (1659) et ne songea plus à l'Italie. Il aurait même passé le reste de son existence à Bordeaux « si, dit Descamps, les protestants, de la religion desquels il était, n'y eussent pas été inquiétés. » Il se souvint alors de la libération et alla s'établir en 1661 à La Haye, où il débuta par les petits tableaux, scènes de genre ou d'intérieur que nous admirons encore. Toutefois, comme ces morceaux soignés, étudiés, lui prenaient un temps infini, qu'il ne pouvait les vendre plus cher que ceux de ses confrères dont la main était plus prompt, et qu'en outre il avait déjà, au bout de quatre ou cinq années, trois ou quatre enfants, il chercha dans le portrait les ressources qui lui faisaient défaut. Les résultats dépassèrent ses espérances. Bourgeois et grands seigneurs vinrent en foule poser devant lui; Charles II fit de vains efforts pour attirer le peintre à sa cour. Gaspard Netscher refusa, préférant garder son indépendance. Il mourut de la gravelle, âgé seulement de quarante-cinq ans.

Telle est la vie du maître éminent que l'histoire place avec raison parmi les plus illustres représentants de l'art flamand et de l'art hollandais. Descamps, qui exagère volontiers le mérite de ceux qu'il aime, n'est que juste à l'égard de Netscher. Il est absolument dans le vrai quand il dit que Gaspard Netscher peignait en petit avec un grand fini; qu'il dessinait correctement et composait avec goût; que sa touche est molle et fondue habilement, sa couleur harmonieuse et chaude. « Il a très-bien traité des sujets historiques, dit-il encore; il a excellé dans le portrait. Ses figures, groupées naturellement, sont distinguées, sans s'écarter du naturel, de la ressemblance. Elles ont un air qui appartient plutôt à l'artiste qu'au modèle. Ses poses sont gracieuses sans être maniérées. Comme il peignait les animaux, les fleurs, les fruits, les tissus, ses toiles sont toujours enrichies d'accessoires qui font valoir le sujet principal. Ses draperies sont jetées avec ampleur, et il a dépassé Micris lui-même dans l'imitation des tissus et surtout des satins, dont il a rendu les tons argentés et glacés, si bien que l'illusion est complète. »

Cet éloge renferme l'appréciation la plus exacte du talent de Netscher.

Bien que le maître soit mort avant l'heure, il laisse de nombreuses toiles. Nous allons citer les morceaux principaux, ceux que la gravure a rendus célèbres et qu'elle a presque toujours reproduits.

Au musée de La Haye : *Netscher et sa femme causant avec un personnage : Vertume et Pomone; Portrait d'une Italienne; Portrait de la princesse d'Orange (Marie II, reine d'Angleterre); Un seigneur montrant à deux dames un médaillon d'or, chef-d'œuvre de sentiment, de ton et de forme, draperies splendides; Une nymphe nue et endormie surprise par un satyre; Deux enfants faisant des bulles de savon; Une mère habillant deux enfants; Deux dames se promenant avec un chien dans un jardin; Une jeune couturière; Une jeune femme à sa toilette; La Femme du peintre donnant à têter à un de ses enfants; Portrait de Marie Stuart.*

A Rotterdam, on voit la fameuse *Dame donnant à manger à un perroquet*, tableau dont l'exécution est prodigieuse de fini, malgré son ampleur.

La galerie de Dusseldorf possède *Un berger et une bergère dans un paysage*, tableau moins réussi. On y voit aussi un joli *Quatuor; Une petite fille jouant avec un perroquet*. Citons encore un *Portrait d'homme*, au musée de Vienne. Le Louvre possède la *Famille du peintre*, sa femme, sa fille, qui chantent pendant qu'il les accompagne avec la guitare. C'est un chef-d'œuvre de forme, de modèle, de sentiment, de composition et d'effet. Il en faut dire autant de la *Leçon de musique vocale, de la Mauvaise nouvelle*, du *Portrait chéri*, qui complètent le trop petit nombre de tableaux que l'on possède de lui au Louvre.

De la *Mort de Cléopâtre*, faisant partie autrefois de la galerie du comte de Vence, nous ne connaissons que la gravure, qui en donne d'ailleurs une haute idée. On suit que ce tableau passe pour la création la plus élevée et la mieux sentie du peintre. Il faut encore citer, dans les collections particulières, soit de Paris, soit de la province, plusieurs morceaux excellents. Ce sont d'abord deux ou trois *Portraits de Netscher; Une mère faisant lire sa fille; Sarah présentant Agar à Abraham; les Grâces adorant Venus et l'Amour; Une tricolore de bas; Une petite dentellière.*

L'éminent artiste avait, on le voit, travaillé sans relâche dans les vingt années de sa carrière; et quel fut l'état de sa santé, jamais il ne cessa de travailler. Son intelligence resta toujours fraîche et vigoureuse. Si, dans ses nombreuses compositions, tel ou tel morceau semble transporter sur un autre qui paraît moins réussi, moins trouvé, moins heu-

peux, la nuance est si faible qu'elle est à peine sensible. Aussi pourrait-on presque affirmer que tout est également remarquable dans l'œuvre de Gaspard Netscher.

NETSCHER (Théodore), portraitiste français, d'origine allemande, fils du précédent, né à Bordeaux en 1667, mort à Hulst en 1732. Elève de son père, Gaspard, il avait acquis, dès l'âge de dix-huit ans, une facilité qui lui permettait de donner promptement un aspect séduisant à ses portraits, faibles d'ailleurs au point de vue du modèle. Cette prestesse de rendu enthousiasma quelques amateurs, entre autres le comte de Vaux, ministre plénipotentiaire, qui résidait alors en Hollande, où la famille de Théodore s'était établie depuis quelques années. M. de Vaux, pensant que le jeune artiste avait devant lui un brillant avenir, l'emmena à Paris. Présenté par un ambassadeur bien en cour, l'artiste devait être accueilli favorablement dans les sphères les plus hautes. Il était d'ailleurs de tempérament à savoir profiter de cette situation exceptionnellement favorable. Il était, en outre, physiquement bien doué et il se concilia immédiatement les bonnes grâces des femmes. A la ville, comme à la cour, on n'était occupé que des splendeurs réceptions du maître, dont les salons étaient encombrés par les plus hauts dignitaires de la couronne et les gentilshommes les plus titrés. Malheureusement, on ne peut guère allier aux préoccupations austères de l'art sérieux les frivolités fastueuses d'une existence quasi royale. Aussi Netscher vit-il son talent, ou plutôt son habileté diminuer graduellement, et ses portraits n'eurent plus, à un moment donné, que le mérite très-secondaire d'une brosse expérimentée. Comme il avait, à peu près dissipé les bénéfices de sa vogue passée, il dut se créer des ressources nouvelles. C'est alors que Van Oudyk, ambassadeur de Hollande à la cour de France, lui fit donner la recette de la ville d'Hulst, que le peintre fit administrer par un commis. Il revint bientôt à Paris, où il peignit encore quelques portraits. Peu après, en 1715, la France ayant envoyé six mille hommes en Angleterre, au secours du roi George I^{er}, Netscher se fit donner la trésorerie de cette expédition. A son arrivée à Londres, il y reçut un brillant accueil et fut présenté à la cour « qui devint, en 1720, dit Deschamps, un Pérou pour lui, chaque seigneur se faisant une fête de lui prodiguer des billets de banque », en échange des portraits nombreux qu'il exécutait. Mais il était déjà vieux, et l'existence n'avait plus autant de séductions; il se retira en Hollande, à Hulst, où il mourut. Son père, Gaspard, considérable, est à peu près perdu aujourd'hui, et dans ce qui reste on ne peut citer que le *Portrait de Frédéric I^{er}, roi de Prusse*, le *Portrait du roi Guillaume I^{er}* et celui de *Stingelandt, conseiller pensionnaire*.

NETSCHER (Constantin), portraitiste hollandais, frère du précédent, né à La Haye en 1670, mort dans la même ville en 1722. Il eut un talent plus réel que son frère, sans avoir une carrière aussi brillante. Son père, Gaspard, lui donna les premiers enseignements de son art. Mais il était jeune encore quand il perdit cet excellent maître. Il n'en voulut point d'autre néanmoins, et, bien qu'il n'eût guère plus de quatorze ans, il entreprit seul d'achever son éducation. Comme Théodore, il débuta par des portraits de femme; mais, plus savant que lui, il ne se contentait pas d'une indication légère et modelait ses têtes avec conscience et précision. En Hollande d'ailleurs, la désinvolture trop fantaisiste des portraits de Théodore n'eût enthousiasmé qu'un très-petit nombre d'amateurs. Constantin eut donc la chance heureuse d'offrir à son public la peinture qui lui devait être sympathique. Il avait eu, en outre, l'avantage de se lier avec Van der Does, le peintre de nature morte, qui devint son utile collaborateur pour les accessoires de ses portraits les plus importants. Ainsi, dans la *Famille Wassenaar*, qui est tout un tableau, les détails d'intérieur et de costume, exécutés par Van der Does, jouent un grand rôle et sont traités supérieurement. Il en faut dire autant de la *Famille Duvenvoorden*; du *Baron Suasso* et de ses sept enfants; du *Comte et de la comtesse de Land*, en habits de gala.

NETTANCOURT, nom d'une des plus anciennes familles de Champagne, originaire d'un bourg du département de Meuse. Elle remonte à Dreux de Nettancourt, croisé en 1150, et elle subsiste encore de nos jours. De cette maison sont sorties les branches des comtes de Vaubecourt, des seigneurs de Neuville et de Bettancourt. Cette famille n'a produit aucun personnage remarquable.

NETTARHINE s. m. (né-tà-ri-ne — du gr. *netta*, canard; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétrastères, de la famille des charançons, comprenant trois espèces qui vivent aux Antilles et au Brésil.

NETTASTOME s. m. (né-tà-sto-mé — du gr. *netta*, canard; *stoma*, bouche). Ichthyol. Genre de poissons des mers de Sicile.

NETTÉ, EE adj. (né-té — du gr. *netta*, canard). Ornith. Qui ressemble à un canard.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre canard.

NETTELBLADT (Chrétien DE), juriconsulte suédois, né à Stockholm en 1696, mort en 1775.

Il devint professeur de droit à Greifswalde (1724), puis conseiller à la chambre impériale de Wetzlar (1743). On lui doit, entre autres ouvrages: *Memoria virorum in Suecia eruditissimorum rediiva* (Rostock, 1728-1731, in-80); *Themis romano-suecica* (1729); *Thesaurus juris provincialis et statutarum Germaniarum* (Francfort, 1756).

NETTELBLADT (Daniel), juriconsulte allemand, né à Rostock en 1719, mort en 1791. Il enseigna le droit à l'université de Halle (1746), dont il devint directeur en 1776. Nettelbladt était regardé de son temps comme un des plus savants et des plus profonds juriconsultes de l'Allemagne. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Præcognita universæ eruditioris generalis* (Halle, 1748); *Systema elementarium universæ jurisprudentiæ naturalis* (Halle, 1749), souvent réédité; *Mélanges pour servir à l'histoire de la jurisprudence* (Halle, 1751-1762, 3 vol.); *Initia historiarum literarum juridicarum universalium* (Halle, 1764), ouvrage très-estimé.

NETTEMMENT adv. (né-te-man — rad. *net*). Avec netteté, avec propreté: *Cette femme tient NETTEMMENT ses enfants*.

— D'une manière claire, distincte: *Distinquier NETTEMMENT des objets très-éloignés*.

— D'une manière pure, nette, sans irrégularité: *Une barre de fer NETTEMMENT coupée*. Sa bouche grecque dessinait NETTEMMENT ses lèvres. (Lamart.)

— Fig. D'une manière claire, non obscure, non embarrassée: *Tout écrivain, pour écrire NETTEMMENT, doit se mettre à la place du lecteur*. (La Bruy.) Sans signes, il n'existe ni pensée, ni sensation NETTEMMENT aperçue et distinguée de toute autre. (Cabanis.) C'est par les sciences que l'esprit moderne est arrivé à se distinguer NETTEMMENT de l'antiquité. (Ste-Beuve.) « Franchement, sans détour, sans ambages: Il y a un certain sens droit qui fait qu'on prend son parti NETTEMMENT. (Boss.)

Se yeux, quoique muets, demandent clairement Ce que sa bouche n'ose expliquer nettement.

DESTOUCHES.

NETTEMMENT (Alfred - François), littérateur et publiciste, né à Paris en 1805, mort en 1869. Il fit ses études au collège Rollin, où il se fit remarquer par son intelligence précoce. Epris d'un véritable amour pour les lettres, le jeune homme commença, en 1829, à publier des articles de critique à l'*Universel*, journal fondé par Abel Rémusat et Saint-Martin, et fit, vers la même époque, un cours de littérature à la Société des bonnes œuvres. Catholique fervent et non moins fervent légitimiste, M. Nettement collabora successivement à la *Quotidienne*, à la *Gazette de France*, à la *Mode*, et ne tarda pas à acquérir dans son parti une assez grande influence. Après la révolution de 1848, il fonda un journal politique, l'*Opinion publique*, destiné à favoriser la restauration du petit-fils de Charles X. En défendant le trône et l'autel, M. Nettement ne se montra pas systématiquement hostile à plusieurs des grandes réformes accomplies par la Révolution, et il crut même, avec une parfaite bonne foi, que la monarchie de droit divin n'était pas absolument incompatible avec une certaine somme de libertés publiques.

Nommé, en 1849, représentant à l'Assemblée législative par les électeurs du Morbihan, M. Nettement prit part, à diverses reprises, aux débats de la Chambre, vota toujours avec la droite, fit partie des représentants qui se réunirent, lors du coup d'État du 2 décembre 1851, à la mairie du 10^e arrondissement; il eut alors l'honneur d'être incarcéré à Mazas dans un cachot dont l'humidité déterminait plus tard la perte de son œil droit. Lorsqu'il recouvra la liberté, son journal avait été supprimé. Il reprit néanmoins la plume, publia des articles de littérature et d'histoire dans la *Revue contemporaine* jusqu'en 1855, puis il devint, en 1858, directeur de la *Semaine des familles*. En même temps et presque jusqu'à l'heure de sa mort, M. Nettement composa des ouvrages estimables et qui attestent une érudition sérieuse et variée. Jusqu'à la fin, il resta fidèle à la défense de ses idées, et laissa une réputation d'honnêteté, de loyauté et de désintéressement que ses adversaires politiques n'ont jamais contestée. Outre des articles dans les journaux précités, dans le *Plutarque français*, le *Dictionnaire de la conversation*, etc., on lui doit: *Histoire de la révolution de Juillet* (1833, 2 vol. in-80); *les Ruines morales et intellectuelles* (1835); *Mémoires sur la duchesse de Berry* (1837, 3 vol. in-18); *Histoire du Journal des Débats* (1838, 2 vol. in-80); une traduction des *Conférences* du cardinal Wiseman, précédée d'un *Essai sur le progrès du catholicisme en Angleterre* (1839, 2 vol. in-80); *Exposition royale* (1842, in-80); *Vie de Suger* (1842, in-18); *Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI* (1843, in-80); *Henri de France ou Histoire de la branche cadette pendant quinze ans d'exil* (1845, 2 vol. in-80); apologie excessive d'une famille qui a perdu pour toujours les sympathies du peuple; *Etudes critiques sur les girondins* (1846, in-80); *Histoire de la littérature française sous la Restauration* (1852, 2 vol. in-80), livre dans lequel, en mettant de côté l'esprit de parti de l'auteur, on trouve des aperçus qui ne manquent ni de justesse ni d'originalité; *Histoire de la littérature française sous la royauté de Juillet*

(1854, 2 vol. in-80), ouvrage intéressant et qui est resté son meilleur titre littéraire; *Conquête d'Alger* (1856, in-80); *Vie de Mme de La Rochejaquelein* (1858, in-18); *Souvenirs de la Restauration* (1858, in-18); *Appel au bon sens, au droit et à l'histoire*, en réponse à la brochure intitulée: *le Pape et le congrès* (1860, in-18); *Histoire de la Restauration* (1860-1868, 6 vol. in-80), ouvrage trop entaché de l'esprit de parti pour avoir une grande autorité; *les Écrivains et les politiques* (1861, in-18); *le Général de Lamoricière* (1861, in-18); *Poètes et artistes contemporains* (1862, in-80); *le Roman contemporain, ses vicissitudes, etc.* (1864, in-80); la *Seconde éducation des fils* (1867, in-18), etc.

NETTÉTÉ s. f. (né-te-té — rad. *net*). Qualité de ce qui est net; *La NETTÉTÉ d'un appartement*. La NETTÉTÉ des cahiers et des livres d'un écolier. La qualité de ce qui est clair, distinct, point confus: *Des verres d'une grande NETTÉTÉ*. Cette lunette fait voir les objets avec une grande NETTÉTÉ. (Acad.)

— Fig. Clarté, caractère de ce qui est exprimé nettement, sans obscurité: *La NETTÉTÉ est une des plus grandes vertus du style*. (Vaugelas.) La NETTÉTÉ est la vermine des mères. (Vauven.) Dans le siècle où nous vivons, poser une question scientifique avec NETTÉTÉ, c'est la résoudre à moitié. (Arago.) Il y a une sorte de NETTÉTÉ et de franchise de style qui tient à l'humour et au tempérament comme la franchise du caractère. (J. Joubert.)

NETTOIEMENT s. m. (né-toi-man — rad. *nettoyer*). Action de nettoyer: *Le séjour des bâtiments dans le vieux port de Marseille produit sur les coques d'un certain nombre de navires une action de NETTOIEMENT très-énergique*. (L. Figuier.)

— Agric. Nettolement des grains. Action de purger les grains de toutes les matières étrangères qui s'y trouvent mêlées. *Le Nettolement des terres*, Enlèvement et destruction des mauvaises herbes, des plantes nuisibles.

— Sylvic. Opération consistant à débarrasser une coupe des ronces, épines, genêts, arbres rabougrés et, en général, de tout ce qui pourrait nuire au développement des pieds de bonne venue. L'enlèvement des bois provenant d'une coupe. En ce sens, on se sert souvent du mot *VIDANGE*.

— Syn. Nettolement, nettoyage. Le nettolement est simplement l'action de nettoyer, et il peut se dire, quelle que soit la chose nettoyée. Le nettoyage est l'action de nettoyer considérée comme exigeant une série d'opérations que les gens du métier seuls connaissent. Nettolement peut seul s'employer au figuré et dans le style soutenu.

NETTORHYNQUE s. m. (né-to-rain-ke — du gr. *netta*, canard; *rhynchos*, bec). Helminth. Genre douteux de vers intestinaux, dont la seule espèce connue serait parasite de l'homme: *Rien ne prouve que le NETTORHYNQUE soit réellement un animal*. (P. Gervais.)

— Encycl. Ce genre d'helminthes a été établi sur un seul individu, qui a été trouvé, dit-on, dans l'espèce humaine; cet individu avait 0m,8 de longueur sur 0m,04 de diamètre; il était formé de plusieurs grands anneaux semblables à ceux du lombric; les articulations étaient d'une couleur carnée livide, et leurs intervalles bruns. La tête, formée d'anneaux, mais beaucoup plus nettement que le corps, était aplatie et ressemblait assez au bec d'un canard; avec une bouche triangulaire comme celle d'une sangsue. Ce ver fut rendu par l'anus d'un malade de l'hôpital de Glasgow, avec une très-grande quantité de sang; il fut suivi d'un second plus gros, mais par morceaux. Ce ver est trop peu connu, et rien n'indique même que le nettorhynque soit réellement un animal; aussi ce genre problématique n'a-t-il pas été admis par la plupart des auteurs.

NETTOYABLE adj. (né-toi-ia-ble ou né-toi-ia-ble — rad. *nettoyer*). Qui peut être nettoyé.

NETTOYAGE s. m. (né-toi-ia-je ou né-toi-ia-je — rad. *nettoyer*). Action de nettoyer: *Le NETTOYAGE d'un appartement, d'une machine*.

— Agric. Action de purger le grain des matières étrangères qui s'y trouvent mêlées: *Le NETTOYAGE complet des grains qu'on emploie pour semences est un objet fort important*. (M. de Dombasle.)

— Sylvic. Action de débarrasser les bois des arbustes, des ronces qui leur nuisent. On dit aussi NETTOIEMENT.

— Syn. Nettoyage, nettolement. V. NETTOIEMENT.

NETTOYÉ, EE (né-toi-é ou né-toi-é) part. passé du v. Nettoyer. Rendu net: *Etable NETTOYÉE*.

— Fam. Dépouillé de tout son argent: *Il a été NETTOYÉ au baccarat*.

NETTOYER v. a. ou tr. (né-toi-é ou né-toi-é. On prononçait autrefois et on prononce encore dans quelques provinces né-té-é. — Change y en i devant un e muet: *Je nettoie, tu nettoies*. L'Académie dit que ce verbe se conjuguait comme envoyer, oubliant que le futur est *je nettoierai* et non *je nettoirai*). Rendre net, purger, débarrasser des saletés, des impuretés, des corps étrangers: *NETTOYER la cour*. NETTOYER des habits. NETTOYER des

grains. NETTOYER un mauvais tableau, l'éponger va découvrir cent défauts que la poussière dérobait à vos yeux. (Castil-Blaze.)

Je vous commets au nettoyeur partout.

MOLIÈRE.

— Purger, débarrasser de ce qui infestait: *NETTOYER la mer de corsaires, les chemins de voleurs*.

— Vider complètement: *NETTOYER une maison, une chambre*. Les huissiers ont NETTOYÉ mon logement. Les voleurs ont NETTOYÉ cette chambre. (Acad.)

— Débarrasser de ce qui obstruait ou occupait: *NETTOYER une rue des voitures qui l'encombraient*. NETTOYER la tranchée des troupes assiégées.

— Fam. Ruiner, dépouiller de tout son argent: *Il m'a NETTOYÉ au jeu*. Les procès l'ont NETTOYÉ.

— Fig. Rétablir, ranger, débarrasser de ce qui obérait: *NETTOYER les affaires, le bien d'une personne, d'une famille*. Ne serez-vous pas riche comme un puits quand vous AUREZ NETTOYÉ vos dettes? (Volt.) Débarger de tout embarras, de tout obstacle: *Pour que le bonheur puisse entrer dans notre âme, il faut commencer par NETTOYER la place*. (Fonten.) Il faut avoir l'esprit net pour faire une tragédie: laissez-moi NETTOYER ma tête. (Volt.) Purifier, purger de tout vice: *On dit que le baptême nous nettoie, parce qu'il efface le péché que nous apportons en naissant*. (Boss.)

— Nettoyer les plats, les brocs, les bouteilles, Manger, boire tout ce qu'il y a dedans.

— Nettoyer un homme sans vergelles, Le battre vigoureusement.

— Point. Nettoyer les contours, Les rendre plus purs, plus corrects.

— Jeux. Nettoyer le tapis, Gagner tout l'argent qui est sur le jeu.

— Alchim. Nettoyer le laiton, Le faire blanchir par l'action du feu.

Se nettoyer v. pr. Être nettoyé: *Les grains destinés à être semés doivent se NETTOYER avec soin*.

— Nettoyer son corps: *Prendre un bain pour se NETTOYER*.

— Nettoyer à soi: *SE NETTOYER la tête*. N'employez jamais la brosse rude pour vous NETTOYER les dents, sous peine de les déchausser. (Boutard.)

— Fig. Purifier son âme, sa conscience: Il reçoit en ses bras ceux qu'il a menacés.

Et qui s'est nettoyé de vices

Ne lui fait point de vœux qui ne soient exaucés.

MALHERBE.

— Hortic. Se dit d'une fleur panachée, pour exprimer que ses couleurs deviennent moins brouillées, mieux détachées les unes des autres.

NETTOYEUR, EUSE s. (né-toi-eur ou né-toi-eur, eu-ze — rad. *nettoyer*). Celui, celle qui nettoie: *Un NETTOYEUR de machines*.

NETTOYURE s. f. (né-toi-u-re ou né-toi-u-re — rad. *nettoyer*). Ordure, ce qu'on enlève en nettoyant.

NETTUNO, anciennement *Ceno*, port d'Antium, village d'Italie, à 40 kilom. S.-S.-E. de Rome; 1,000 hab. Petit port sur la Méditerranée. Prés de ce village, et sous les eaux de la mer, on voit les ruines d'un temple consacré à Neptune.

NETZIN s. m. (né-tz-in). Art culin. Mets prussien, que l'on apprête avec des sardines et du brochet.

NEUBAUER (François-Chrétien), compositeur allemand, né à Horzin (Bohême) en 1760, mort à Buckebourg en 1795. Fils d'un paysan, il apprit seul et d'instinct les éléments de la musique; puis il étudia le violon et devint en peu de temps un virtuose remarquable. Arrivé à Vienne, il se lia avec Mozart et Haydn, et l'amitié de ces grands artistes lui ouvrit les portes de l'Opéra, où il fit représenter sa partition de *Ferdinand et Yrco*. Il se mit ensuite à parcourir l'Allemagne, donnant des concerts dans les villes qu'il traversait, et enfin devint maître de chapelle du prince de Weilbourg, qu'il quitta pour passer avec le même titre au service du prince de Schaumbourg. Neubauer vivait en véritable bohème: c'est dans l'excitation de l'ivresse, au milieu du tapage des tavernes qu'il notait ses compositions. Indépendamment de la partition que nous avons désignée plus haut, on cite de lui: quatre symphonies à grand orchestre, des quatuors, des trios et des duos, des sonates, un concerto pour violoncelle et des chansons allemandes.

NEUBEK (Valère-Guillaume), poète et médecin allemand, né à Arnstadt en 1765, mort en 1850. Après avoir longtemps exercé la profession médicale, il vécût dans la retraite et s'adonna à la poésie. On lui doit: la *Destruction de la terre après le Jugement dernier* (1785), poème; les *Eaux thermales* (1794), poème didactique en quatre chants et en vers harmonieux, un des meilleurs ouvrages de ce genre qu'il y ait en Allemagne; *Poésies* (1792).

NEUBER (Frédérique-Caroline WEISSBORN, dame), célèbre actrice allemande, née à Reichenbach en 1692, morte à Lunburg en 1760. Elle était fille d'un avocat. Jeune encore elle s'enfuit de la maison paternelle

pour suivre son amant, Jean Neuber, et les deux vagabonds organisèrent une troupe de comédiens ambulants. Après de nombreuses pérégrinations plus ou moins heureuses dans les principales villes d'Allemagne, Mme Neuber obtint de l'électeur de Saxe le privilège du théâtre de Leipzig. Après treize années passées dans cette ville, l'actrice ne se trouvait pas plus riche qu'à ses débuts. La vogue l'avait abandonnée, l'âge était venu; elle fut réduite, après avoir congédié ses acteurs affamés, à parcourir les villages et les bourgs en déclamant et en chantant des romances. Elle mourut de misère dans le village de Lanbegast. Caroline Neuber a fait représenter, en collaboration avec Gottsched, en 1737, une pièce intitulée: *Expulsion et mort de Polichinelle ou le Triomphe de la raison*, comédie qui parvint à éliminer du théâtre allemand le polichinelle classique qui remplissait dans les intermèdes le rôle que joue le clown dans les pièces de Shakespeare.

NEUBETDI-BASCHI s. m. (neub-é-ti-bass-chi). Économie des pages du séraï.

NEUBLE s. f. (neub-ble — du lat. *nebulā*, nuage). Bot. Agric. Nom donné à la carie des grains, dans le Poitou.

NEUBOURG (LB), en lat. *Neuburgum*, ville de France (Rue), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Louviers; pop. aggl., 2,056 hab. — pop. tot., 2,443 hab. Commerce de bestiaux, grains, laines et toiles. Le premier seigneur connu du Neubourg, qui du temps des Romains paraît avoir été un lieu fortifié, fut Roger à la Barbe, descendant du Danois Chorf (1050). Un de ses petits-enfants, Robert, reçut en partage Le Neubourg, dont il prit le nom, et fut un des hommes de guerre les plus remarquables de son temps. Pendant les guerres qui désolèrent à cette époque la Normandie, Le Neubourg fut mis à feu et à sang, et relevé de ses ruines par Robert. En 1198, Philippe-Auguste s'empara de cette ville, qui, par la suite, appartint successivement aux familles de Vieux-Pont, de Maullevrier, de Couesmes, de Rieux. Elle fut érigée en marquisat en 1619, puis achetée par Joseph de Lorraine et enfin par François d'Harcourt (1765).

Le Neubourg était à la fois, avant la Révolution, l'un des trois archidiocèses du diocèse d'Evreux et l'un des deux doyennés de cet archidiocèse. Le château, dont il ne reste plus que des ruines, de gros murs d'enceinte et à l'intérieur une salle gothique, fut brûlé en 1118 par Henri Ier, en 1198 par Jean sans Terre, reconstruit peu après et pris par Philippe-Auguste en 1202. L'église du Neubourg date de la transition du style gothique au style de la Renaissance.

NEUBOURG, ancienne principauté immédiate de l'empire d'Allemagne, bornée à l'O. et au N. par le Palatinat, à l'E. par la Bavière, au S. par la Souabe; elle avait une superficie de 250,000 hectares et 90,000 hab. Après avoir fait partie de la Bavière, elle passa en 1503 à l'électeur palatin. En 1799, Neubourg revint à la Bavière. En 1802, une petite partie de cette principauté fut réunie à l'électorat de Salzbourg, puis fit retour en 1810 à la Bavière. Depuis 1837, la Souabe et Neubourg réunis forment un cercle administratif du royaume de Bavière.

NEUBOURG ou **NEUBOURG-SUR-LE-DANUBE**, ville du royaume de Bavière (Souabe), ch.-l. du district de son nom, dans une situation pittoresque, sur la rive droite du Danube, par 48° 44' 17" de latit. N. et 8° 50' 56" de longit. E.; 7,000 hab. Cour d'appel du cercle de Souabe-Neubourg. Château royal renfermant une collection remarquable d'armes. Gymnase, école normale. Fabriques de porcelaines, brasseries importantes, fabrique de sapin. A 5 kilom. de cette ville se trouve le monument du général La Tour-d'Auvergne, dont la légende est si connue. Neubourg fut, de 1596 à 1742, la résidence des ducs de Palatinat-Neubourg. Cette ville était fortifiée autrefois; elle fut prise par Tilly en 1623, et par les impériaux en 1744.

NEUCHÂTEL, en allemand *Neuchâten*, en latin *Neocomum*, au bord du lac de Neuchâtel, capitale du canton du même nom, par 46° 59' 33" de latit. N. et 4° 35' 39" de longit. E.; 11,600 hab. Siège du gouvernement cantonal; grand conseil et conseil d'Etat, cour d'appel, académie, facultés des sciences, des lettres et de droit, école normale d'instituteurs, faculté de théologie protestante, gymnases scientifique et littéraire, collège industriel; école supérieure de filles. Banque cantonale, crédit foncier, caisse d'épargne; bibliothèque publique, musée d'histoire naturelle fondé par Agassiz, et musée de peinture; observatoire; fabriques de papiers, dentelles, loggions, chapeaux de paille. Neuchâtel possède aussi une fabrique de télégraphes. Malgré l'importance de ces diverses branches d'industrie, la principale richesse de la ville consiste dans la culture de la vigne. Les vignobles qui entourent Neuchâtel et qui s'étendent sur une bande étroite entre le lac et la montagne exigent de très-grands soins, mais produisent un vin généreux et très-estimé. La ville de Neuchâtel renferme quelques édifices intéressants et plusieurs curiosités dont voici la description.

L'église collégiale de Notre-Dame, de forme rectangulaire, appartient à plusieurs époques. Ses parties les plus anciennes paraissent re-

monter à la première moitié du x^e siècle. La tour a été élevée en 1276. A l'intérieur, l'édifice se divise en trois nefs terminées par des absides circulaires. « La forme de la croix, dit M. Davignac, est accentuée dans le plan intérieur, par la différence de hauteur des voûtes, celles des bas-côtés, qui correspondent aux transepts, montant à la hauteur de la nef centrale. La croisée, place de la tête du Christ, s'élève en dôme formant à l'intérieur une coupole lumineuse, et, sur le lieu correspondant au côté percé du Sauveur, les arcades saillantes des voûtes se croisent de manière à embrasser à la fois deux travées; ces dispositions mystiques, peu communes, méritent d'être notées. » Cette église renferme le monument gothique des comtes de Neuchâtel. Près du cloître attenant à l'église s'étend une terrasse, sur laquelle a été enlevé le réformateur Farel et qu'ombragent de magnifiques tilleuls. La bibliothèque de Neuchâtel possède un grand nombre de manuscrits et de lettres de J.-J. Rousseau, qui y furent déposés par son ami du Peyrou et dont quelques-uns n'ont pas été publiés. Nous citerons: les *Réveries du promeneur solitaire*; la première et la seconde partie des *Confessions*; la *Traduction du 1^{er} livre de Tacite*; les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*; *Emile et Sophie*; le *Discours sur les richesses*; le *Dictionnaire de musique*; des *Lettres philosophiques adressées à une dame*; *Variantes des premiers livres des Confessions*, etc.

Signalons aussi: le vieux château, bâti au xiii^e siècle par l'un des Berthold, et occupé aujourd'hui par le conseil d'Etat; l'hôtel de ville, vaste édifice moderne avec un portique grec; le temple neuf; le gymnase, qui renferme une intéressante collection d'histoire naturelle; le musée de peinture, où l'on remarque: *Mont-Rodolphe* de Habshbourg, de Calaneo, les *Harmonies* de Karl Girardet; *Marino Faliero*, de Gros-Claude; deux tableaux de Léopold Robert, etc.; l'hôpital Pourtalès; l'hôpital de la Bourgeoisie, bâti aux frais de David Pury, négociant neuchâtelois; la maison des orphelins; l'asile des aliénés; des fontaines surmontées de figures colossales; l'école normale supérieure et le collège. Les environs de la ville offrent des promenades charmantes.

Neuchâtel doit son origine à une grosse tour (*Novum Castrum*), bâtie au v^e siècle sur l'emplacement d'une ville des Séquaniens, détruite à l'époque des invasions et connue sous le nom de *Noidenloch*. Au xii^e siècle, Neuchâtel eut des souverains particuliers sous la suzeraineté du duc de Bourgogne. Au xiii^e siècle, le comte de Neuchâtel, Rodolphe, céda ses droits à Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne, qui en fit don à Jean de Châlons (1238). En 1503, Neuchâtel devint, par suite d'un mariage, la possession de Louis d'Orléans-Longueville, qui entra en lutte avec les cantons de Fribourg, Lucerne, Berne et Soleure, et fut expulsé (1512). A sa mort, sa veuve recouvra le comté de Neuchâtel, à la condition de reconnaître les privilèges des habitants et les traités conclus avec divers cantons (1529). En 1707, à la mort de la duchesse de Nemours, le comté de Neuchâtel passa par succession au roi de Prusse, Frédéric Ier, et les successeurs de ce prince restèrent maîtres du pays jusqu'en 1806. A cette époque, Napoléon s'en empara et nomma Berthier prince de Neuchâtel. Après la chute de l'Empire, le comté de Neuchâtel, agrandi de quelques portions de territoire, fit retour à la Prusse; néanmoins, l'année suivante (13 septembre 1815), Neuchâtel put entrer dans la Confédération suisse, dont il forma le vingt et unième canton, tout en restant sous la suzeraineté de la Prusse. Cette double position amena une série de conflits et de troubles. La charte du canton fut révisée en 1831; en 1847, Neuchâtel refusa de prendre part à la guerre contre le Sonderbund et fut condamné à payer à la Confédération une amende de près d'un demi-million. A la suite d'une insurrection, qui éclata dans le canton le 29 février 1848, Neuchâtel se rendit indépendant de la Prusse et proclama une constitution démocratique; le roi de Prusse protesta, et au mois de septembre 1856, le parti royaliste tenta un coup de main pour rétablir la suzeraineté prussienne; mais cette tentative fut réprimée et un traité, signé entre les grandes puissances le 26 mars 1858, a définitivement reconnu l'indépendance de Neuchâtel.

Neuchâtel est une des villes de Suisse les plus remarquables par le mouvement des idées et la culture des lettres, des sciences et des arts. La Réforme, qui y fut établie par Farel, y a laissé des traces profondes et a pénétré de son influence toutes les institutions sociales. La théologie y a été de tout temps en très-grand honneur; Osterwald est la gloire du clergé neuchâtelois, qui jouit encore à l'étranger d'une réputation de science et d'orthodoxie. Après la théologie, ce sont les sciences naturelles qui ont été le plus cultivées. Depuis Louis Bourguet, correspondant de Leibniz, jusqu'à MM. Desor et Godet, on citerait une longue liste de naturalistes distingués. L'histoire locale a été l'objet d'études très-intéressantes d'érudits tels que de Chambrier, de Montmolin, Matile, etc. La ville reçut, au xvi^e et au xvii^e siècle, un assez grand nombre de réfugiés français qui contribuèrent à y développer le goût du tra-

vail intellectuel aussi bien que de l'industrie la plus active. Dans les lettres, Blaise Hory au xvi^e siècle et dans le xix^e siècle Mme de Charrière sont des noms célèbres. Dans les arts, on connaît surtout Girardet, Meuron, Bachelin et Berthoud, sans compter Léopold Robert et Gros-Claude, illustrations de La Chaux-de-Fonds et du Locle. L'instruction publique y a été, dès le xv^e siècle, tout particulièrement développée. Sous la domination des rois de Prusse, Neuchâtel eut une académie, dont Agassiz fut la principale, mais non la seule gloire; rétablie par le gouvernement républicain, cette académie contribua à maintenir assez haut le niveau des études littéraires et scientifiques. Plusieurs sociétés d'étudiants: Belles-Lettres, Zoologie, Helvétia, etc.; plusieurs cercles politiques et scientifiques, des sociétés d'histoire, de sciences naturelles, de théologie, etc.; plusieurs journaux consacrés à la littérature, la science et à l'industrie, entretiennent dans cette ville une vie intellectuelle fort active.

Après la capitulation de Paris (23 janv. 1871), à la nouvelle de l'armistice, l'armée française, dite armée de l'Est, que commandait Clinchant, s'arrêta dans ses positions. Mais le général prussien Manteuffel continua les hostilités, en déclarant que l'armistice ne regardait nullement cette armée, et le général Clinchant, menacé de voir sa retraite coupée, dut, pour sauver son armée et le matériel, signer le 1^{er} février 1871, avec le général suisse Herzog, une convention permettant à ses troupes de se réfugier sur le territoire suisse. Les Français, au nombre de 85,000 hommes, entrèrent alors dans le canton de Neuchâtel, où la population leur témoigna une sympathie touchante, jusqu'au moment où ils purent rentrer en France. Un monument funèbre, élevé au moyen de souscriptions, sur la tombe de 130 soldats français de l'armée de l'Est, a été inauguré dans le cimetière de Neuchâtel le 23 février 1873.

NEUCHÂTEL (lac de), situé entre les cantons de Neuchâtel, de Vaud, de Berne et de Fribourg; sa largeur moyenne est de 8,000 mètres, sur 40 kilomètres de longueur. La profondeur moyenne de ses eaux est de 59 mètres, son élévation de 440 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il communique avec le lac de Morat par la Broie et verse ses eaux dans le lac de Bienne par la Thielle. Il reçoit les eaux de quelques petites rivières, qui tumultueuses en hiver et au printemps, sont presque à sec en été; ce sont: le Seyon, la Serrière, la Reuss et l'Orbe. Les principales villes qu'on trouve sur ses bords sont: Neuchâtel, Granson, Yverdon et Estavayer.

On a des bords du lac de Neuchâtel un magnifique panorama des Alpes; la vue s'y étend du mont Pilate au mont Blanc. Les rives du lac ont environ 90 kilomètres de développement. La profondeur de l'eau varie considérablement d'un endroit à l'autre. Le lac est partagé en deux moitiés par une grande colline sous-lacustre, appelée la Montagne ou la Motte, dont l'arête est de 10 mètres environ sous l'eau et qui occupe plus d'un tiers de la longueur du lac. Le bassin du lac se compose donc de deux vallées distinctes qui se réunissent du côté d'Yverdon, vis-à-vis de la Lance, près de Concise, et du côté de Neuchâtel, vis-à-vis d'Auvornier. Ces deux vallées sont inégalement profondes; celle du côté de la rive neuchâteloise, où les eaux atteignent rapidement près des bords, généralement abrupts, des profondeurs considérables, a une profondeur moyenne de 100 mètres au-dessous du niveau de l'eau. Le point le plus profond du lac se trouve dans cette vallée, entre le milieu de la Motte et la pointe de Bevais, à une profondeur de 144 mètres. L'autre vallée n'a qu'une profondeur moyenne de 80 mètres.

L'eau du lac est limpide; lorsque les vents ne l'ont pas remué profondément, sa couleur est verte; mais cette couleur est très-souvent modifiée par diverses causes, par exemple par les vents, par l'aspect du ciel qu'il réfléchit avec une grande fidélité; il prend alors des teintes bleues, argentées, blanches, jaunes et rouges. Ce n'est qu'après un calme prolongé que ses eaux ont la belle teinte bleue du lac Léman. Sous l'influence des vents forts et prolongés, l'eau devient même, surtout vers les bords, tout à fait jaune; plus loin elle est verte, puis l'on voit une nouvelle bande jaune, et au delà le lac est de nouveau vert. La bande jaune qui traverse le lac part de Marin et s'étend jusqu'à Serrières. Les sables jaunes du haut-fond du golfe de Saint-Blaise sont remués et ils sont entraînés par les vagues dans la direction du nord-est, en formant une bande qui s'étend jusque vis-à-vis de la trouée du Seyon. Cette rivière, en produisant un contre-courant, force les particules terreuses du fond et de se disperser. La bande perd ainsi de sa largeur et la Serrière plus loin fait disparaître les dernières traces du phénomène.

En été, à l'approche d'un orage, dit M. Kopp, le lac présente souvent une physionomie toute particulière. L'air est calme, le temps est lourd, la surface de l'eau est unie; elle réfléchit le ciel et prend par l'influence des ombres nages, qui montent à l'horizon cette teinte grise, mais miroitante, que nous appelons la teinte argentée, quand tout d'un coup on voit le lac se couvrir d'une foule énorme de taches rubanées, appelées fontaines, et qui paraissent

comme des chemins et des sentiers traversant en tous sens la plaine liquide. Ces taches ont des bords nets et tranchés; si le vent vient à ridier le lac, les petites vagues sont tellement arrondies sur les taches, que les ondulations de l'eau paraissent à peine; elles persistent même par de fortes vagues et des pluies battantes. L'examen qu'on a fait de l'eau de ces taches y a constaté la présence d'une foule d'infusoires et de petits animaux. On remarque aussi quelquefois une teinte rouge, qui est probablement produite par des herbes fanées, des feuilles et des débris de végétaux. Le 25 janvier 1895, le lac gela entièrement et ne dégela que dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars. La glace était si épaisse, qu'on put le traverser avec des traîneaux chargés et attelés de chevaux. On remarqua alors dans la glace une bande rouge d'environ 4 kilomètres de longueur.

NEUCHÂTEL (CANTON DE), en allemand *Neuchâten*, canton de la Confédération suisse, borné au N.-O. et à l'O. par la France, au N. par celui de Berne, au S. par celui de Vaud, et à l'E. par celui de Fribourg. Il a 792 kilom. carrés de superficie, et compte 78,968 hab., dont 65,000 réformés. C'est le 13^e canton de la Confédération suisse par son étendue et le 15^e par sa population. Le chef-lieu du canton, qui est divisé en districts, est Neuchâtel; les villes principales sont: Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Motiers-Travers. Le sol du canton est traversé par quatre ramifications du Jura et s'élève graduellement depuis le lac de Neuchâtel jusqu'au mont Joux. Il est arrosé par le Doubs, qui s'étend dans la partie N.-O., par la Zihl, le Seyon, la Reuss, la Serrière, et possède plusieurs lacs: les lacs de Neuchâtel, de Loclat, de Bienne et d'Étiarles. Le climat, très-froid dans la partie montagneuse, est doux sur les bords du grand lac de Neuchâtel. Le pays est très-boisé. Le sapin, le chêne et le hêtre sont les essences dominantes dans les forêts. Quant au sol, il est peu fertile, et on y récolte peu de céréales; mais on y trouve d'excellentes pâturages. Parmi les productions minérales, nous citerons: du fer, de la houille, du bitume, de la tourbe et un puits. La principale industrie du canton est l'horlogerie; on y fabrique aussi des calicots, des cotonnades, des dentelles, de la coutellerie. Le canton de Neuchâtel, dont l'histoire se confond avec celle de la ville qui lui a donné son nom, envoya quatre députés au conseil national fédéral. Il est régi par la constitution démocratique et républicaine du 30 avril 1848, qui a proclamé l'égalité devant la loi, l'abolition des privilèges et des qualifications nobiliaires. Tout citoyen peut parvenir aux emplois publics. La liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, la liberté de la presse, le droit de pétition et d'association, la liberté des cultes, etc., ont été garantis par cette constitution. Le français est la langue dominante du canton de Neuchâtel.

NEUCHÂTEL, nom de divers personnages. V. NEUFCHÂTEL.

NEUDAMN, ville de Prusse, province de Brandebourg, cercle de Custrin, à 77 kilom. de Francfort-sur-l'Oder, sur le Mietzel; 3,000 hab. Papiers, lainages, bonneteries.

NEUDORFER (Jean), dessinateur et graveur allemand, né à Nuremberg en 1497, mort en 1563. Cet artiste, d'un goût si pur, et qui compte au nombre de ses amis intimes Albert Dürer, n'était pas un simple calligraphe, comme on l'entend de nos jours et comme semblent le croire les biographes modernes; Neudorfer compte parmi les plus célèbres et les plus remarquables artistes qui enrichirent d'enluminures et de ravissantes arabesques des manuscrits précieux. La bibliothèque de l'Arsenal possède une magnifique Bible, dont les vignettes et les peintures, d'une rare perfection, sont dues à Neudorfer, bien qu'elles ne portent pas sa signature. Ce qui nous permet d'en désigner ainsi l'auteur sans la moindre hésitation, c'est la ressemblance parfaite qu'il y a entre les compositions qu'elle renferme et celles que l'on voit dans l'ouvrage intitulé *Notices sur les plus grands artistes qui legeront un siècle*, ont été à Nuremberg, que Neudorfer publia en 1541, dans ce recueil intéressant, reproduit à l'aus-forte les œuvres les plus saillantes des maîtres dont il parle, et il le fait avec un talent hors ligne. Un simple rapprochement entre ces deux livres, l'un imprimé, l'autre manuscrit, prouve que le même artiste a illustré les deux ouvrages.

NEUDORF, en hongrois *Iglo*, ville de Hongrie, à 185 kilom. N.-N.-E. de Bude et à 8 kilom. S.-S.-E. de Leutschau; 6,000 hab. Siège de l'administration des villes privilégiées de la province de Zips. Fabriques de papiers, filatures; mines de fer et de cuivre; toiles. Bains d'eaux minérales.

NEUDORFFIE s. f. (neud-or-fi — de Neudorff, n. pr.). Bot. Syn. de NOLANA, genre type des nolanaques.

NEUENAR (Hermann, comte DE), en latin *Neuenarus*, écrivain allemand, né dans le duché de Juliers en 1491, mort à Augsbourg en 1530. Il fut successivement prévôt de la collégiale d'Aix-la-Chapelle, de la cathédrale de Cologne, et chancelier de l'université de cette ville. Passionné pour les lettres, il vécut au milieu de lettrés et de savants qu'il

accueillait chez lui et avec qui il partageait ses revenus. C'est ainsi qu'il fut l'ami et le protecteur de Camerarius, de Hutten, de Peutingier, etc., et il défendit Reuchlin contre ses accusateurs. Lors de la diète d'Augsbourg, à laquelle il assista (1530), il se sépara de la plupart de ses amis, qui adoptèrent la Réforme. Outre des discours, des éphémères, des éditions d'ouvrages, on lui doit divers écrits, notamment : *Brevis enarratio de origine et sedibus Francorum* (Cologne, 1521); *Carmina* (1529); *De Gallia Belgica commentariolus* (1584), etc.

NEUBURG, ville du royaume de Wurtemberg, cercle de la forêt Noire, chef-lieu du bailliage supérieur de son nom, sur l'Enz, par 48° 50' 47" de lat. N. et 6° 15' 7" de longit. E.; 1,500 hab. Mines de fer et de cuivre. Forges, filatures de coton.

NEUBURG, ville de Prusse, province de Prusse, régence de Marienwerder, cercle de Schwetz, au confluent de la Montau et de la Vistule; 2,500 hab.

NEUKIRCHEN, bourg des Etats autrichiens (basse Autriche), à 53 kilom. S.-S.-O. de Vienne, sur la Schwarza; 2,200 hab.

NEUSTEIN, ville du royaume de Wurtemberg, cercle de la Jax, à 7 kilom. E.-N.-E. d'Ebblingen; 1,600 hab. Château des princes de Hohenlohe.

NEUC-NUM s. m. (neu-knumm). Art culinaire. Sorte de sauce que les Tonkinois servent dans leurs ragouts. || On dit aussi NEUC-MEM.

NEUF adj. numér. (neuf quand ce mot est final; neu devant les consonnes et le h asp.; neu devant les voyelles et le h muet. — Le sanscrit *navan*, qui correspond au mot *neuf*, a été interprété par Benary comme identique à *nava*, latin *novus*, et signifiant le nombre nouveau. On obtiendrait peut-être un meilleur sens en donnant à *nava* l'acceptation propre de postérieur, dernier, relativement parlant, que Pott lui attribue, en le faisant provenir par aphérèse de la préposition *anu* après. Le neuf serait ainsi le dernier nombre avant le dix, qui forme un temps d'arrêt dans la numération). Huit plus un : NEUF heures. NEUF francs. NEUF fois. A NEUF reprises. Les NEUF Muses. Trente-NEUF. Cent NEUF. La vitesse de rotation de la terre est d'environ NEUF mille lieues pour vingt-quatre heures. (Buff.)

Le sexe en esprit nous surpasse, Et l'on compte sur le Parnasse NEUF Muses pour un Apollon.

— Poétiq. Les neuf sœurs, Les Muses : Les neuf trompeuses sœurs promettent du repos.

— Prov. chinois. Quand on a dix pas à faire, neuf font la moitié du chemin. Le dernier pas semble toujours le plus pénible.

— Mus. Mesure à neuf-deux ou à $\frac{9}{2}$. Mesure à trois temps, composée de neuf blanches ou $\frac{9}{2}$ rondes. || Mesure à neuf-quatre ou à $\frac{9}{4}$. Mesure à trois temps, composée de neuf noires ou $\frac{9}{4}$ de ronde. || Mesure à neuf-huit ou à $\frac{9}{8}$. Mesure à trois temps, composée de neuf croches ou $\frac{9}{8}$ de ronde. || Mesure à neuf-seize ou à $\frac{9}{16}$. Mesure à trois temps, composée de neuf doubles croches ou $\frac{9}{16}$ de ronde.

— Neuvième : Charles NEUF. Page NEUF. Chapitre NEUF. — s. m. Nombre neuf : Le produit de NEUF multiplié par quatre est trente-six. NEUF, carré de trois, le chiffre divin, était le nombre par excellence dans l'ancienne cabale. (Aug. Humbert.)

— Chiffre neuf : Votre NEUF est mal fait. Formez mieux la queue de vos NEUF. — Neuvième jour du mois : Il est parti le NEUF.

— Fam. Neuvième mois de la grossesse : Cette femme est entrée dans le NEUF, dans son NEUF. || Neuvième jour d'une maladie.

— Jeux. Carte qui est marquée de neuf points : Le NEUF de cœur. Il avait en main le roi et le NEUF d'atout. Brélan de NEUF. Avoir tous les NEUF dans la main.

— Arithm. Preuve par neuf, Preuve de la multiplication, qui consiste à faire la somme des chiffres de chacun des facteurs et de ceux du produit, à retrancher de ces sommes les plus hauts multiples de neuf qu'elles contiennent, à multiplier entre eux les restes des facteurs, à en retrancher le plus haut multiple de neuf, et à voir si le reste obtenu est égal à celui qu'a donné le produit. || Preuve de la division qui se fait comme la précédente, en considérant le diviseur et le quotient comme des facteurs dont le dividende est le produit.

— Techn. Neuf en huit, Nom donné par les dessinateurs de tissus au papier de mise en carte dont les grands carreaux ont la base divisée en neuf parties et la hauteur en huit. l'Adjectif : Papier NEUF en huit.

— Encycl. Arithm. Neuf est, dans la numération décimale, le dernier et le plus grand des nombres exprimés par un seul chiffre. Le rang qu'il occupe dans notre échelle de numération, où il précède immédiatement le chiffre 10, lui donne plusieurs propriétés, qui l'ont rendu célèbre chez les arithméticiens arabes, et qui excitent encore la curiosité des personnes peu habituées à la science des nombres. Voici les principales d'entre ces propriétés.

— I. Si un nombre est divisible par 9, la somme de ses chiffres est aussi divisible par 9. Par exemple, dans le nombre 25,416, qui est divisible par 9, car 25,416 = 2,824 × 9, la somme 2 + 5 + 4 + 4 + 1 + 6 de ses chiffres est égale à un multiple de 9. Pour démontrer ce théorème, remarquons que

$$\begin{aligned} 10 &= 9 + 1 \\ 10^2 \text{ ou } 100 &= 99 + 1 \\ 10^3 \text{ ou } 1,000 &= 999 + 1 \end{aligned}$$

et, en général, 10^n = multiple de 9 + 1... (a). Multiplions les deux membres de l'égalité (a) par un nombre quelconque, 7 par exemple; il vient

$$7 \times 10^n = \text{mult. de } 9 + 7 + 7,$$

égalité dont le second membre est un multiple de 9, augmenté de 7. Ainsi, tout multiple d'une puissance de 10 est un multiple de 9, augmenté du chiffre par lequel la puissance de 10 est multipliée. Or, le nombre 25,416, par exemple, peut se décomposer de la manière suivante :

$$\begin{array}{r} 20,000 = \text{multiple de } 9 + 2 \\ 5,000 = \text{—} + 5 \\ 400 = \text{—} + 4 \\ 10 = \text{—} + 1 \\ 6 = \text{—} + 6 \end{array}$$

25,416 = multiple de 9 + (2 + 5 + 4 + 1 + 6); d'où 25,416 — mult. de 9 = 2 + 5 + 4 + 1 + 6. Si donc le nombre 25,416 est un multiple de 9, la somme de ses chiffres doit être aussi un multiple de 9.

— II. La différence de deux nombres quelconques, composés des mêmes chiffres, est toujours un multiple de 9. Par exemple,

$$513 - 315 = 9 \times 22.$$

Cette propriété, qui a été jadis élevée à la hauteur d'un mystère, tient simplement à ce que deux nombres composés des mêmes chiffres sont des multiples de 9, augmentés d'un même nombre qui disparaît dans la soustraction.

— III. Preuve par 9. On appelle ainsi une méthode, fondée sur les propriétés du nombre 9, pour s'assurer de l'exactitude d'une multiplication ou d'une division.

Le résultat de ce qui précède que le reste de la division d'un nombre par 9 est le même que celui qu'on obtient en divisant par 9 la somme de ses chiffres.

Cela posé, pour faire la preuve par 9 d'une multiplication, on cherche les restes de la division par 9 du multiplicande et du multiplicateur; on multiplie ces deux restes l'un par l'autre et on en divise le produit par 9. Le reste de cette dernière division est égal, si l'opération est bonne, au reste qu'on obtient en divisant par 9 le produit des deux facteurs donnés.

Soient les deux nombres 7,394 et 427 à multiplier l'un par l'autre. Le produit est 3,157,238. La somme des chiffres du multiplicande est 23, dont la division par 9 donne le reste 5. On écrit ce reste dans le haut d'une croix de Saint-André.

$$\begin{array}{c} \times \\ 2 \\ \hline 4 \\ \hline 5 \end{array}$$

La somme des chiffres du multiplicateur est 13, dont la division par 9 donne le reste 4, qu'on écrit au-dessous du chiffre 5 déjà marqué. Multipliant les deux restes 5 et 4, on a 20, dont la division par 9 donne pour reste 2, qu'on écrit sur la gauche. Maintenant, la somme des chiffres du produit est 29, dont la division par 9 donne aussi le reste 2, qui est identique au dernier reste, vis-à-vis duquel on le place : donc l'opération est bonne.

Pour vérifier une division, il faut se rappeler que le produit du diviseur par le quotient est égal au dividende diminué du reste. Si donc, après avoir soustrait le reste du dividende, on considère le dividende ainsi diminué, le diviseur et le quotient, comme les trois termes d'une multiplication, on pourra leur appliquer la preuve par 9, comme s'il s'agissait d'une multiplication.

La raison de la preuve par 9 est facile à comprendre. Reprenons les nombres cités. On a

$$\begin{array}{r} 7,394 = \text{mult. de } 9 + 5 \\ 427 = \text{—} + 4 \end{array}$$

En multipliant membre à membre (v. MULTIPLICATION ALGÈBRE), on voit que le second membre sera formé de quatre produits dont les trois premiers seront des multiples de 9. Le quatrième produit sera celui des restes 5 et 4. En sorte que l'on a

$$3,157,238 = \text{mult. de } 9 + 5 \times 4.$$

Si donc on divise 3,157,238 par 9, le multiple de 9 donnant un quotient exact, le reste ne pourra provenir que de la division du produit 5 × 4.

La preuve par 9 n'est d'ailleurs pas une preuve, mais une probabilité. Si, par exemple, le produit était entaché d'une erreur qui fût égale à un multiple de 9, il est clair que le reste de la division par 9 n'en serait point altéré, et que, par suite, il n'accuserait pas l'erreur existante.

On pourrait encore, à l'égard du nombre 9, démontrer beaucoup d'autres propositions, qu'il faut chercher dans les traités spéciaux.

NEUF, NEUVE adj. (neuf devant les consonnes et devant a aspiré, neuf devant les voyelles et devant h muet, neu-ve — lat. *novus*, nouveau, le même que le grec *neos*, gothique *nivis*, allemand *neu*, lithuanien *navas*, persan *nau*, sanscrit *nava*, *navya*, tous mots qu'Eichhoff rattache à la racine sanscrite *nu*, énoncer, mais qui ont vraisemblablement pour racine la particule démonstrative sanscrite *nu*, grec *nu*, latin *nunc*, maintenant). Qui est fait depuis peu, qui n'a pas ou presque pas servi : Une maison NEUVE. Des meubles NEUFS. || Qui n'est pas usé : Un chapeau tout NEUF. Un habit encore NEUF. Rien ne produit un plus mauvais effet que de geuser avec un habit NEUF. (Le Sage.)

— Se dit de certains objets plus ou moins anciens, qui ont conservé la dénomination qui leur fut donnée à l'époque de leur construction : La ville NEUVE. Le port NEUF. La rue NEUVE.

— Fig. Qui n'a pas été dit, traité, exprimé : S'il ne reste plus de vérités NEUVES, il existe toujours une manière NEUVE de les présenter. (Mme C. Féa.) Il y eut un temps en France où l'on disait hautement que tout devait être NEUF, jusqu'à la pensée; en un mot, qu'il fallait donner une nouvelle édition de l'esprit humain. (Godeau.) Apporter une idée NEUVE de la définition, c'est apporter une idée NEUVE de la nature. (H. Taine.) Que ce que vous direz soit NEUF et que le tour en soit nouveau. (Ste-Beuve.) On ne fait pas de politique NEUVE avec de vieux moyens. (E. de Gir.)

Et par des vers tout neufs, avoués du Parnasse, Il faut de mes dégoûts justifier l'audace, BOILEAU.

|| Novice, sans expérience; qui n'a pas encore éprouvé certaines sensations : Un jeune homme tout NEUF. Imaginons un homme qui s'éveille tout NEUF pour les objets qui l'environnent. (Buff.) Il n'y a personne qui n'entre tout NEUF dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants. (Fonten.)

Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon, Est un outil dont se sert un fripon. VOLTAIRE.

|| Inconnu, dont on n'avait pas jusque-là l'idée ou la connaissance : Saint-Simon, se greffant sur Dangeau, produit des fruits qui ont une saveur tout à fait NEUVE. (Ste-Beuve.)

Tout est étrange et neuf à mon regard errant.

— De neuf, Avec des vêtements neufs ou des objets neufs : Etre tout à neuf, coiffé de NEUF. Apparement meublé de NEUF.

— A neuf, De façon que l'objet réparé soit neuf : Remettre une maison à NEUF. Réparer un habit à NEUF. Il ne faut pas trop remettre à NEUF les vieilles églises. (V. Hugo.)

— Loc. fam. Tout battant neuf, Tout à fait neuf : Un habit tout battant NEUF. || Etre neuf comme un ffre, Etre tout à fait sans expérience. || Faire balai neuf, Se dit des domestiques qui servent bien dans les premiers jours de leur entrée dans une maison. || Faire maison neuve, Renvoyer tous ses domestiques ou tous ses employés et en prendre d'autres. || Faire corps neuf, Rétablir sa santé après avoir eu une grave maladie. || Cela arrivera plutôt que robe neuve, Se dit d'une chose qu'on redoute, et qu'on regarde comme probable.

— Prov. Un vieux four est plus facile à chauffer qu'un neuf, Il est plus facile d'émouvoir une personne qui a déjà éprouvé beaucoup de sensations, qu'une autre dont la vie a toujours été calme.

— Administr. Homme neuf, Dans les administrations sanitaires, Homme qui n'a point encore voyagé dans les pays sujets à être infestés par les maladies contagieuses.

— Comm. Bois neuf, Celui qui est venu par voiture ou par bateau, par opposition à bois flotté.

— Agric. Terre neuve, Terre qui n'a point encore été défrichée, ou qui est mise en valeur pour la première fois.

— Econ. rur. Chevaux neufs, Ceux qui n'ont pas encore travaillé.

— s. m. Ce qui est neuf, fait depuis peu; ce qui n'a jamais servi : Coudre le NEUF avec le vieux.

— Loc. fam. Ce qui n'a pas encore été dit, exprimé : Faire du NEUF en littérature est aussi nécessaire que difficile. J'entreprends de mettre dans son jour une vérité toute commune, et ce sera sans doute un prétexte à bien des gens pour avancer que cet ouvrage n'a rien de NEUF. (Condill.) Ce qui ne s'était pas encore vu; ce qui est arrivé récemment : Il ne se passe rien de NEUF. Il n'y a rien de NEUF dans les journaux.

— Faire le neuf et le vieux, Se dit de certains ouvriers, particulièrement des cordonniers et des tailleurs, qui confectionnent des objets neufs et repèrent les vieux.

— Syn. Neuf, moderne, nouveau, etc. V. MODERNE.

NEUF-BRISACH, ancienne ville de France (Haut-Rhin), chef-lieu de cant., arrond. et à 15 kilom. de Colmar, à 3 kilom. du Rhin. Place de guerre de 1^{re} classe, cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort (mai 1871); pop. aggl., 1,738 hab. — pop. tot., 1,951 hab. Construite sur le plan presque uniforme des petites places fortes élevées à cette époque par Vauban, Neuf-Brisach affecte la forme d'un octogone régulier dont l'enceinte est percée de quatre portes. Au centre de la ville s'étend une vaste place carrée, à laquelle aboutissent la plupart des rues. On remarque à Neuf-Brisach un arsenal et de vastes casernes.

Neuf-Brisach (siège de). Après la capitulation de Strasbourg, 23 septembre 1870, les Allemands purent disposer de forces considérables pour l'investissement des autres places fortes de l'Alsace. 7,000 à 8,000 hommes s'étaient déjà portés sur Neuf-Brisach dans les premiers jours de septembre, et avaient commencé à l'investir, ainsi que le fort Mortier. Les renforts qui leur arrivèrent au commencement d'octobre leur permirent de pousser plus vivement les opérations, et, le 8, après avoir inutilement sommé de se rendre le lieutenant-colonel de Kerhor, commandant supérieur de la place, l'ennemi commença le bombardement.

Le colonel de Kerhor était un homme rempli d'énergie, profondément pénétré de son devoir; malheureusement, il ne rencontra pas dans sa garnison les mêmes sentiments patriotiques. Elle comprenait cependant 5,000 hommes, dont 1,000 soldats de ligne seulement; le reste se composait de bataillons de la garde nationale mobile du Haut-Rhin et du Rhône, et d'une compagnie de francs-tireurs. L'instruction, l'équipement, l'armement de ces troupes étaient fort incomplets; la discipline surtout était loin de répondre aux exigences du devoir et du patriotisme. Le bataillon du Rhône se signalait par ses sentiments d'indiscipline à tel point, que le commandant supérieur hésita à l'admettre dans la place et le fit bivouaquer sur les glacis.

Dans la matinée du 8 octobre, le bombardement dura de huit à onze heures; une pluie d'obus s'abattait sur la ville, où l'incendie éclata de trois côtés à la fois. Le lendemain, les projectiles de l'ennemi recommencèrent à inonder la place de fer et de feu. Plusieurs sorties furent exécutées les jours suivants; à la suite de celle qui eut lieu le 15, les Allemands, après avoir en 200 hommes tués ou blessés, durent abandonner deux de leurs positions. Mais en même temps ils établissaient de nouvelles batteries, et le 2 novembre, un nouveau bombardement écrasa Neuf-Brisach et le fort Mortier. Celui-ci, de son côté, avait criblé de ses projectiles le Vieux-Brisach, place badoise située de l'autre côté du Rhin. Le commandant de Kerhor dut songer à capituler, d'autant plus que sa garnison se montrait incapable de toute résistance; des actes d'insoumission s'y commirent, au point que les hommes refusèrent de monter la garde. Il eut beau instituer des conseils de guerre et une cour martiale; ces tribunaux acquiescèrent les prévenus s'associant pour ainsi dire à leur mauvais vouloir. De Kerhor fit alors désarmer la garde nationale sédentaire et les francs-tireurs; mais aussitôt les apparences de révolte ouverte prirent un tel caractère, que l'on put redouter un instant que les mécontents ne livrassent la place à l'ennemi.

Devant cette impossibilité matérielle et morale de continuer la résistance, le brave commandant remplit son devoir jusqu'au bout : il fit noyer la plus grande partie des poudres, détruire les pièces rayées, les fusils en magasin et plus d'un million de cartouches; puis il arbora le drapeau parlementaire le 7 novembre, après une séance du conseil de défense où les officiers s'étaient prononcés pour la capitulation. Encore, avant que l'ennemi entrât dans la ville, il fit distribuer à la garnison les vivres et les effets d'habillement qui se trouvaient en magasin, préférant même, dans son patriotisme, en faire profiter des soldats qui avaient méconnu leurs devoirs plutôt que de les laisser aux mains des ennemis.

Les officiers de la garde nationale mobile élevaient la prétention de rentrer tranquillement dans leurs foyers après la capitulation; mais le commandant supérieur eut la fermeté d'exiger qu'ils partageassent le sort réservé au reste de la garnison, et, comme leurs soldats, ils demeurèrent prisonniers de guerre.

De toutes les places fortes de l'Alsace, une seule résistait encore; mais celle-là devait braver jusqu'au bout la fureur des Prussiens; c'était Belfort, défendu par l'intépide colonel Denfert. Un intéressant récit du siège de Neuf-Brisach a été publié par MM. Ch. Risler et G. Laurent-Atthalin, sous le titre de *Neuf-Brisach, souvenirs de siège et de captivité* (1873).

NEUFCHÂTEAU, ville de France (Vosges), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 70 kilom. d'Épinal, sur la rive droite de la Meuse, son confluent avec le Mouzon, par 48° 21' 18" de latit. et 3° 21' 44" de longit. E.; 3,500 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 132 communes et 56,660 hab. Tribunal de 1^{re} in-

stance, collége, bibliothèque, Fabriques de clous et de pointes de Paris, de quincaillerie, de pompes à incendie; filature de laine, fonderie de cuivre, fabriques de pâtes alimentaires, d'outre et de bonneterie, Commerces de draperies, de quincailleries, de rouenneries, de bois, de cuirs tannés, d'ouvrages en osier, etc.

L'aspect général de la ville est riant et agréable; on y remarque deux belles églises dont nous donnons ici la description. L'église Saint-Christophe, classée parmi les monuments historiques et incendiée à la fin du x^e siècle, a été reconstruite et remaniée à différentes époques, notamment dans le x^e siècle. Au nord s'élève une tour à trois étages, indiqués par des corniches élégantes. Cette tour, à laquelle s'appuie une jolie tourelle octogonale, se termine par une flèche en ardoise. A la façade principale, on voit un porche jadis ouvert, aujourd'hui fermé par des murs. A l'intérieur, on remarque principalement l'élégante chapelle des fonts baptismaux, appartenant au style ogival.

L'église Saint-Nicolas, consacrée à la fin du x^e siècle et surmontée d'une tour avec flèche en ardoise, offre une belle entrée dans le style roman. Les belles fenêtres du chœur sont décorées de vitraux représentant des épisodes de la *Vie du Christ*. Sous l'église Saint-Nicolas s'étend une église souterraine qu'un mur de séparation divise en trois chapelles, où l'on remarque de fortes colonnes rondes portant les retombées des voûtes.

Signalons aussi le château où les états de Lorraine s'assemblèrent en 1545; la statue de Jeanne d'Arc, en bronze, élevée par souscription; l'hôtel de ville, un pont magnifique sur les deux bras de la Meuse; le palais de justice et la bibliothèque, qui possède 7,200 volumes et 44 manuscrits.

Neufchâteau était autrefois une seigneurie, possédée depuis le x^e siècle par les ducs de Lorraine, sous la suzeraineté des comtes de Champagne. Charles II, duc de Lorraine, traita les bourgeois de cette petite cité avec une cruauté inouïe. Ces malheureux ayant eu la hardiesse de se plaindre des ravages qu'il exerçait sur leurs propriétés, le duc Charles fit, pour se venger, pendre, tuer à coups d'épée, brûler et condamner à une prison perpétuelle une grande partie de la population; et obligea le reste à tremper publiquement la tête dans une cuve pleine de sang humain, placée au pied d'une grande croix plantée sur la place publique. Pendant la Révolution, on donna à Neufchâteau le nom de Mouzon-Meuse. Lors de l'invasion, au mois d'août 1870, cette ville tomba au pouvoir des Allemands et elle subit l'occupation étrangère jusqu'au 22 juillet 1873.

NEUFCHÂTEAU, ville de Belgique, prov. et à 61 kilom. de Luxembourg, chef-lieu du canton et de l'arrond. de son nom; 1,800 hab. Siège d'un tribunal de 1^{re} instance. Moulins à tan, scieries de bois, exportations d'ardoises tirées des environs de la ville. Neufchâteau était fortifié autrefois; en 1555, les Français rasèrent ses murailles.

NEUFCHÂTEAU (François de), littérateur français. V. FRANÇOIS.

NEUFCHÂTEL s. m. (neu-châ-têl). Fromage de Neufchâtel-en-Bray : *Des Neufchâtels frats*.

— Encycl. C'est aux environs de la jolie petite ville de Neufchâtel, dans le pays de Bray, que se fabriquent ces excellents fromages dont la réputation est universelle depuis trois ou quatre siècles. On distingue trois sortes de fromages de Neufchâtel : le fromage à la crème, pour lequel on ajoute de la crème au lait doux; le fromage à tout bieu, fait avec le lait naturel sans addition ni suppression de crème; le fromage maigre, fait avec le lait écrémé. Le premier est peu répandu, à cause de son prix élevé; le second est le seul que connaissent la plupart des consommateurs; il est célèbre sous le nom de *bondons*, car les véritables bondons, les bondons affinés, ou devraient être des fromages de Neufchâtel à tout bieu (v. bondon). Les fromages maigres n'ont et ne méritent aucune réputation.

Le mont-dore, fromage plus connu à Lyon qu'à Paris, est un vrai *neufchâtel* de beaucoup plus riche que le bondon, comme on peut s'en assurer en comparant les résultats suivants données par l'analyse :

BONDON. MONT-DORE.

Caséum et autres substances azotées.	17,5	32,3
Beurre.	15,1	26,7
Sel marin et autres.	0,7	3,9
Eau.	66,7	37,1

Il y a, du reste, trois espèces de mont-dore : l'un se fabrique dans le Doubs, l'autre dans le Puy-de-Dôme et le troisième près de Lyon. Tous ces fromages sont préparés avec du lait de chèvre; ils sont onctueux, peu sucrés et d'une saveur particulière. On les prépare en faisant bouillir dans un vase clos le lait avec de la presure, puis on verse le caillé dans des boîtes en sapin; le petit-lait s'écoule, et, quand les fromages ont acquis une dureté suffisante, on les dépose dans des papiers en osier suspendus au plafond. Ils y restent dix à douze jours et sont ensuite livrés à la consommation.

NEUFCHÂTEL, ville de Suisse. V. NEUCHÂTEL.

NEUFCHÂTEL-EN-BRAY, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de canton et d'arrond., à 50 kilom. de Rouen, par 49° 43' 57" de latit. et 0° 53' 41" de longit. O., sur la Bétune; pop. aggl., 3,435 hab. — pop. tot., 3,505 hab. L'arrond. comprend 8 cantons, 144 comm. et 78,386 hab. Fromages renommés; commerce de volailles, de beurre et de bétail. Eglise classée parmi les monuments historiques; ruines d'un château élevé par Henri I^{er} et démoli sous Louis XIII; bibliothèque riche d'environ 4,000 volumes et d'une collection de médailles antiques.

NEUFCHÂTEL-SUR-AISNE, bourg de France (Aisne), ch.-l. de canton, arrond. et à 40 kilom. de Laon; pop. aggl., 747 hab. — pop. tot., 806 hab. Commerce de houille.

NEUFCHÂTEL (Henri de), évêque de Bâle, mort en 1274. Cet homme est peut-être l'exemple le plus complet de ces prêtres du moyen âge qu'on rencontre dans les chroniques du moyen âge. On ne pourrait citer aucun autre de lui ayant trait à ses fonctions épiscopales. Absolument dépourvu de toute science, ignorant même ou méprisant ses devoirs religieux, il ne s'est acquis un renom que comme invaincible guerroyeur. A peine avait-il reçu l'investiture, qu'il engagea une lutte à main armée contre Rodolphe de Habsbourg pour la revendication de deux châteaux. La lutte dura onze ans avec des alternatives de revers et de succès, et Henri de Neufchâtel ne déposa les armes que lorsque son rival vint mettre le siège devant Bâle en 1273.

NEUFCHÂTEL (Charles de), prélat français, né en 1442, mort à Pont-Audemer en 1478. Nommé à vingt et un ans archevêque de Besançon, il s'attira l'affection de ses administrés par sa bienveillance et sa charité. Après avoir envahi la Franche-Comté, Louis XI se disposait à mener le siège devant Besançon; Charles de Neufchâtel lui supplia d'épargner cette ville et le roi se rendit à sa prière; mais Maximilien d'Autriche, apprétant que l'archevêque de Besançon avait fait alliance avec les Français, le déclara déchu de ses fonctions et le contraignit même de quitter le palais épiscopal. Charles se retira alors auprès de Louis XI, qui lui assigna une riche pension et le nomma, après la mort de l'évêque de Bayeux, administrateur de ce diocèse. C'est sous l'épiscopat de Charles de Neufchâtel que l'imprimerie s'établit en Franche-Comté, et on doit à ce prélat, avec l'impression du *Breviaire de Besançon* (Bâle, 1479), la publication du *Missel* de son diocèse (Salins, 1485).

NEUFCHÂTEL (le prince de), maréchal de France. V. BERTHIER.

NEUFCHÂTELOIS, OISE s. et adj. (neuf-châ-te-loi, oi-ze). Géogr. Habitant de la ville de Neufchâtel; qui appartient à Neufchâtel, ou à ses habitants : *Les Neufchâtelois. L'industrie Neufchâteloise*.

NEUFFER (Chrétien-Louis), pédagogue et poète allemand, né à Stuttgart en 1769, mort en 1839. Il se fit ordonner pasteur protestant, puis fonda, à Stuttgart, une maison d'éducation modèle pour les jeunes filles. Neuffer, qui depuis longtemps, à cette époque, s'adonnait à la poésie, collabora à la *Chronique* allemande du docteur Schubart et fit preuve d'un talent réel. Accusé, en 1813, de proférer des idées républicaines, il dut abandonner sa maison d'éducation et se vit relégué dans diverses cures de la campagne. En 1819, Neuffer devint premier pasteur de la cathédrale d'Ulm, fonda, dans cette ville, une nouvelle institution de jeunes filles, puis fut inspecteur des écoles et assesseur ecclésiastique (1821). Parmi ses nombreuses productions, nous citerons : *Mélanges poétiques* (Stuttgart, 1815); *Choix de poésies lyriques* (1816); *Urania chrétienne* (1820), recueil de chansons; *Chants de l'amour et du dévouement* (1827); *Dernier choix des écrits poétiques* (1832, 3 vol.), etc.

NEUFFORGE (Jean-François de), architecte français. Il naquit à Comblain, près de Liège, en 1714, et mourut en 1791. Il vint compléter ses études à Paris, où se fixa, et s'adonna à peu près exclusivement à la théorie de son art. On lui doit un grand ouvrage, intitulé *Recueil élémentaire d'architecture* (Paris, 1756-1776, 8 vol. in-fol.), avec figures gravées par l'auteur. Ce travail important et utile, lors de son apparition, a beaucoup perdu de son intérêt et de son utilité.

Neufossés (CANAL DE), canal de France. Il prend son origine à Aire-sur-la-Lys (Nord) et tombe dans l'Aa, à Saint-Omer. Son parcours total est de 17,950 mètres. Tirant d'eau normal, 1m,65; charge maximum, 200 tonnes.

NEUFGERMAIN (Louis de), poète français qui vivait dans la première moitié du x^e siècle. C'était un gentilhomme à l'esprit détraqué, qui devint le jouet de la cour et prit fort au sérieux le titre de « poète hétéroclite du duc d'Orléans », que ce prince lui donna un jour par plaisanterie. Ce « vieux badin », comme l'appelait Ménage, a laissé des sonnets, des stances, des ballades, etc., qui ont été publiés sous le titre de *Poésies extravagantes et irrégulières conceptions* (Paris, 1630-1637, 2 vol. in-4°). Sa méthode favorite, dit Bayle, était de faire des vers qui finissaient par les syllabes du nom de ceux

qu'il louait. C'était une gêne qui lui faisait débiter mille impertinences, et le galimatias le plus ridicule.

NEUFMARCHÉ, village et commune de France (Seine-Inférieure), canton de Gournay, arrond. et à 53 kilom. de Neufchâtel, sur la rive droite de l'Epte; 718 hab. Eglise romane avec portail décoré de curieuses sculptures. Ruines d'une forteresse du moyen âge.

NEUFME s. m. (neu-fme). Forme ancienne du mot NEUVIÈME.

— Anc. cout. *Droit de neufme*, Neuvième des meubles que le curé prenait, dans quelques provinces, et spécialement en Bretagne, dans la succession des personnes décédées, pour les frais de sépulture et d'inhumation.

NEUFMOUTIERS, village et commune de France (Seine-et-Marne), canton du Rozoy, arrond. et à 24 kilom. de Coulommiers, à 34 kilom. de Melun; 409 hab. Joli château. Aux environs, nombreux étangs.

NEUFVILLE (Jean-Florent-Joseph de), littérateur français, né à Sangatte, près de Calais, en 1707, mort vers 1770. Tout en suivant la carrière des armes, il cultiva les lettres et fit paraître divers ouvrages en vers et en prose, parmi lesquels nous citerons : la *Famille infortunée* (Paris, 1737); une *Muse militaire* (1738); *Astronomie nouvelle du Parnasse ou l'Apothéose des écrivains vivants* (Paris, 1740); *Lettres amusantes et critiques sur les romans en général* (Paris, 1743), etc.

NEUFVILLE (Jacques Le Quien de La), historien français. V. LA NEUFVILLE.

NEUFVILLE (de), nom d'hommes d'Etat et d'hommes de guerre français. V. VILLEROI.

NEUFVY, village et commune de France (Oise), canton de Ressons, arrond. et à 16 kilom. de Compiègne, à 60 kilom. de Beauvais; 213 hab. Restes d'un couvent de l'époque romane; ruines imposantes d'une forteresse féodale détruite au x^e siècle. Antiquités.

NEUGEBAUER (Salomon), historien allemand qui vivait au commencement du x^e siècle. On croit, d'après ses ouvrages, car les renseignements biographiques manquent absolument, qu'il habita la Russie et la Pologne. Ses principaux écrits sont : *Moscovia* (Dantzic, 1612, in-4°); *Historia rerum Polonicarum libri quinque* (Francfort, 1611, in-4°).

NEUGEDEIN ou **NEGEDIN**, ville de Bohême, Etats autrichiens, à 19 kilom. O. de Klittau. Manufacture très-importante d'étoffes de laine mérinos.

NEUHAUS, ville de Bohême, Etats autrichiens, à 41 kilom. S.-E. de Tabor, cercle de Budweis, chef-lieu du district de son nom; 8,000 hab. Fabrique de draps. Théâtre, belle église, château des comtes de Czernin.

NEUHAUSEL, en hongrois *Esek-Ujvar*, bourg des Etats autrichiens, Hongrie, comitat de Neutra, sur la rive droite de la Neutra, par 47° 59' 13" de latit. N. et 18° 35' 40" de longit. E.; 6,700 hab. Fabrique de draps. Deux écoles normales. Cette ville fut prise par les Turcs en 1663, reprise par les impériaux en 1685 et démantelée en 1724.

NEUHAUSS (Edon von), en latin *Neuhausius*, écrivain et humaniste hollandais, né en 1581, mort en 1638. Il devint recteur du collège de Leeuwarden et publia, entre autres ouvrages : *Theatrum ingenui humani, sive de cognoscendis hominis indole et secretis animi motibus* (Amsterdam, 1633-1664, 2 parties); *Fatidica sacra* (1635-1648, 3 parties); *Triga scolasticarum artium* (1636), etc. — Son fils, Regnier von NEUHAUSS, né en 1618, mort vers 1680, s'adonna avec succès à la poésie latine et fut recteur des collèges de Harlem et d'Alkmaar. Nous citerons de lui : *Poematum juvenium libri II* (Amsterdam, 1644-1669, 2 vol.); *Synopsis etymologica* (Amsterdam, 1642); *Thalia Alcmariana* (1678, 2 vol.), recueil de vers.

NEUHOF (Théodore-Antoine, baron de), roi de Corse. V. THÉODORIC.

NEUILLE-PONT-PIERRE, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. de Tours; pop. aggl., 701 hab. — pop. tot., 1,414 hab. Minéral de fer, fours à chaux; dolmen.

NEUILLY, village et commune de France (Eure), canton de Pacé, arrond. d'Evreux, sur l'Eure; 185 hab. En 1856, on découvrit en ce lieu un certain nombre de sépultures gauloises, des hachettes en silex et un instrument également en silex, imitant la lime demi-ronde des serruriers et d'un travail extrêmement curieux. On voit encore à Neuilly les restes d'un ancien château fortifié qu'environnaient les eaux de l'Eure.

NEUILLY-L'ÉVÊQUE, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de canton, arrond. et à 12 kilom. de Langres; pop. aggl., 1,174 hab. — pop. tot., 1,490 hab.

NEUILLY-SUR-MARNE, village et comm. de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 46 kilom. de Pontoise, canton de Gonesse, à 15 kilom. de Paris; pop. aggl., 2,209 hab. — pop. tot., 2,310 hab. Neuilly-sur-Marne est située dans une plaine, sur la rive droite de la Marne. L'église actuelle de ce village date du x^e et du x^e siècle; les piliers du chœur, soutenus au midi par une vieille tour, sont

du x^e siècle, mais le portail est du x^e. On voyait autrefois, dans cette église, des galeries qui, depuis, ont été murées pour assurer la solidité de cet édifice, aujourd'hui sur le point de tomber en ruine. En 1394, les habitants de Neuilly adressèrent des remontrances au roi Charles VI, qui leur octroya une chartre. Neuilly a compté parmi ses curés, de 1633 à 1663, un remarquable savant, l'abbé Jean-Baptiste du Hamel, membre de l'Académie des sciences.

Pendant le siège de Paris, ce village a été à deux reprises, le 30 novembre et le 21 décembre 1870, le théâtre de combats acharnés. Enlevé chaque fois avec une grande vigueur par nos troupes, il dut être abandonné à l'ennemi à la suite du mouvement de retraite qui suivit les tentatives de sortie. Neuilly-sur-Marne s'accroît chaque jour. A côté de l'ancien village s'élève un nouveau hameau, le Petit-Neuilly. Près de Neuilly se trouve Ville-Evrard, dont le château a été transformé en un asile d'aliénés. Ville-Evrard fut enlevé aux Saxons le 21 décembre 1870 par les troupes de Paris. Dans la nuit du 21 au 22 décembre, le général d'artillerie Blaise, entouré de ses officiers, se réfugiait à un grand feu, allumé à quelques pas de Ville-Evrard, lorsque les sons perçants d'une corne prussienne vinrent mettre en émoi la petite troupe. « On court aux armes, dit M. Claretie, quand une décharge, dirigée par des mains invisibles, vient jeter la mort dans nos rangs. Les officiers tombent et, parmi eux, le général Blaise, tué sur le coup et presque à bout portant. Les Saxons avaient été oubliés dans les caves de Ville-Evrard, et ils tiraient par les soupapes. Les caves furent aussitôt fermées et la plupart de ces hommes massacrés. »

NEUILLY-LE-RÉAL, bourg de France (Alier), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kilom. de Moulins; pop. aggl., 1,752 hab. — pop. tot., 1,966 hab.

NEUILLY-SAINT-FRONT, bourg de France (Aisne), ch.-l. de canton, arrond. et à 24 kilom. de Château-Thierry; pop. aggl., 1,358 hab. — pop. tot., 1,667 hab. Ruines d'un château fort du x^e siècle.

NEUILLY-SUR-SEINE, en lat. *Neuillium*, bourg et comm. de France (Seine), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. de Saint-Denis; pop. aggl., 15,466. — pop. tot., 18,277 hab. Justice de paix, maison de santé pour les maladies nerveuses et mentales au château de Saint-James; pompe à vapeur pour la distribution des eaux; fabrique de fécula, de sirop de fécula, de produits chimiques; magnanerie, manufacture de tissus imperméables et préparation de caoutchouc; fabriques de chocolats, de cuirs repoussés, de cuirs vernis, de sabots, de savons; teinturerie importante. Neuilly est situé à la porte de Paris, près du bois de Boulogne, dans une charmante position. La ville est belle et bien construite, surtout dans la partie qui borde la grande avenue de Neuilly, laquelle aboutit à un très-beau pont de pierre, construit sur la Seine par Perronet. A son origine, Neuilly n'était qu'un gué ou port sur la Seine, vis-à-vis des chemins qui conduisent à Nanterre et à Bezons. On le nommait *Portus Luliaci, Luniaci*, et enfin *Nuiliaci*, par la transposition assez fréquente des lettres *l* et *n*. En 1224, les moines de Saint-Denis autorisèrent l'établissement d'un bac au profit de l'abbaye dans cette partie de la rivière. Ce bac fut remplacé par un pont plusieurs siècles après, à la suite d'un accident qui faillit coûter la vie à Henri IV, et à la reine Margot et Marie de Médicis, revenant de Saint-Germain avec leur suite, entrèrent dans le bac sans sortir de leur carrosse; les deux derniers chevaux, qu'on avait oublié de faire boire, tirant trop de côté tombèrent dans l'eau et entraînaient la voiture. Les gentilshommes de l'escorte royale parvinrent à grand-peine à tirer de la Henri IV et la reine. Henri IV donna aussitôt des ordres pour qu'un pont de pierre remplaçât le bac malencontreux. La création de ce pont facilita tellement la circulation et le commerce, que beaucoup de marchands de Villiers et des lieux voisins s'en rapprochèrent et s'y établirent. Il fut réparé en 1638, puis sous Louis XIV, et reconstruit à neuf sous Louis XV en 1768. Commence sous les dessins de Perronet, le pont nouveau fut livré au public en 1772. C'est le premier pont sans courbure qui ait été construit en France; il a 250 mètres de longueur, et est supporté par cinq arches de 40 mètres d'ouverture. Louis XV voulut assister au démantèlement et passer le premier en voiture, en présence d'une foule de curieux. Depuis l'érection de ce pont, Neuilly ne fit que s'accroître au détriment de Villiers; une église y fut bâtie. Plusieurs rues nouvelles se formèrent. Le village se trouvait exclusivement bâti sur les bords de la Seine, entre le bois de Boulogne, Villiers et Longchamp. Au moment de la Révolution, Neuilly devint une commune indépendante et bientôt chef-lieu de canton. En 1824, une nouvelle église fut construite sur la grande avenue.

C'est à Neuilly que s'élevait naguère le château favori de la famille d'Orléans, où se rendait le duc d'Orléans lorsqu'un accident brisa sa carrière et sa vie (1840); la chapelle de Saint-Ferdinand, construite en 1843 en mémoire de cet événement, existe encore. Le château était environné d'un parc remarquable. Cette célèbre résidence, élevée sur plu-

siens terrasses qui descendaient en amphithéâtre jusque sur le rivage vers l'île qui est en face, avait été bâtie en 1668 et possédée successivement par la famille de Gontaut-Biron, de Sassenage, de Nointel et par le comte Voyer d'Argenson, qui acheta 100,000 livres cette propriété, comprenant 33 arpents. M. Radin de Sainte-Foix, surintendant du comté d'Artois, l'occupa ensuite. Après la Révolution, Murat y demeura, puis la céda pour 230,000 francs à la princesse Borghèse. Plus tard, Napoléon la réunit au domaine impérial, qui redevint bientôt royal. En 1818, Louis XVIII donna au duc d'Orléans la terre de Neuilly. Pendant la Restauration, Louis-Philippe ordonna d'immenses travaux pour réunir les diverses parties de cette vaste propriété, composée des châteaux de Neuilly et de Villiers, avec toutes leurs dépendances. Toutes les terres environnantes furent acquises au profit du parc, les rues et chemins supprimés : ainsi fut formé le magnifique domaine qui fut dévasté en 1848 et que le second Empire a fait morceler et mettre en vente.

Lors du siège de Paris par les armées allemandes (1870), Neuilly, qui protégeait les bastions des reuarts de la ville, n'eut point à souffrir et fut toutefois abandonné par ses habitants ; mais aux mois d'avril et mai 1871, à la suite de l'insurrection du 18 mars, l'artillerie versaillaise détruisit presque complètement les maisons qui bordaient l'avenue de Neuilly et fit éprouver de graves dommages à cette localité, en essayant de reconquérir Paris sur les troupes de la Commune. Le calme rétabli, Neuilly ne tarda pas à réparer ses pertes, et presque toutes les maisons démolies à cette époque sont aujourd'hui reconstruites.

NEUILLY-EN-THELLE, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Senlis; pop. aggl., 1,542 hab. — pop. tot., 1,812 hab. Dévidage de soie et de coton. Antiquités romaines; château du ^{xvii} siècle.

NEUKIRCH (Benjamin), littérateur allemand, né à Reiske (Silesie) en 1665, mort en 1729. D'abord avocat à Berlin, il devint, en 1703, professeur à l'Académie des nobles à Berlin. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres et poésies galantes* (Cobourg, 1695, in-8°); *Satires et épîtres poétiques* (Frankfort, 1757, in-8°); *Poésies choisies* (Ratisbonne, 1744, in-8°).

NEUKIRCHEN, ville du royaume de Saxe, cercle de Zwickau, à 16 kilom. d'Oelsnitz; 2,330 hab. Fabrication d'instruments de musique en bois.

NEUKIRCHEN, ville de l'électorat de Hesse-Cassel, Hesse supérieure, cercle de Ziegenhain; 2,057 hab. Belle église, dentelles, toiles.

NEUKIRCHITE s. f. (neu-kir-chi-te — de *Neukirchen*, nom de lieu). Miner. Substance aciculaire d'un gris de fer très-foncé, ainsi appelée par Thomson parce qu'on l'a trouvée à Neukirchen, en Alsace. On écrit aussi quelquefois NEUKIRKITE.

— **Encycl.** La *neukirchite* forme des houppes ou des enduits minces à la surface de l'hématite rouge. Suivant Thomson, elle renferme 56,30 de deutoxyde de manganèse; 40,35 de peroxyde de fer, et 6,70 d'eau. On la considère généralement comme une manganite mêlée de fer hydroxydé. D'après quelques minéralogistes, on devrait y voir une braunitte altérée ou une variété de grorolite.

NEUKOM (Sigismund), compositeur allemand, né à Salzbourg en 1778, mort à Paris en 1858. Michel Haydn, parent de sa mère, lui donna des leçons de contre-point et d'harmonie. A l'âge de dix-huit ans, Neukom devint corépétiteur à l'Opéra, puis il quitta Salzbourg (1798) et se rendit à Vienne, auprès de Joseph Haydn, dont il devint l'élève. Vers 1806, il quitta Vienne et alla prendre à Saint-Petersbourg la direction de l'Opéra allemand. Rappelé à Salzbourg par la mort de son père, Neukom se rendit ensuite à Vienne, puis à Paris (1809), où il succéda à Dussek comme directeur de la musique du prince de Talleyrand. En 1816, il accompagna à Rio-Janeiro le duc de Luxembourg, nommé ambassadeur extraordinaire près du roi de Brésil. Dom Pedro, qui appréciait les talents de Neukom, lui offrit le poste de maître de chapelle avec des appointements fabuleux. Pendant quatre ans, l'artiste mena une existence princière. Mais une révolution étant survenue au Brésil, il regagna Paris et retrouva sa place à l'hôtel de Talleyrand. Il visita ensuite l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, et se fixa à Londres auprès de M. de Talleyrand, ambassadeur de France. En 1832, on le vit à Berlin dirigeant l'exécution d'un de ses oratorios. Deux ans après, il fit une excursion en Algérie et dans les possessions françaises. En 1842, il fut chargé de la direction des fêtes données à Salzbourg pour l'érection de la statue de Mozart; et enfin il termina ses excursions par un voyage à Constantinople et dans l'Orient.

Neukom est beaucoup plus apprécié en Allemagne et en Angleterre qu'en France, où il n'est regardé que comme un compositeur du second ordre. On remarque, parmi ses productions, sept oratorios, quinze messes, un grand nombre de morceaux religieux détachés à plusieurs parties, des psaumes, dix opéras allemands, une foule de pièces de concert, et

enfin des ouvertures, symphonies, quintettes, quatuors, morceaux d'harmonie, marches militaires, sonates pour piano et pièces d'orgue. A notre avis, la qualité, dans ces productions, n'est pas égale à la quantité.

NEULE s. f. (neu-le). Ancienne sorte de pâtisserie légère, qui était analogue à nos oublies.

NEULISE, bourg de France (Loire), cant. de Saint-Symphorien, arrond. et à 20 kilom. de Roanne; pop. aggl., 1,255 hab. — pop. tot., 2,637 hab.

NEUMANN (Gaspard), orientaliste allemand, né à Breslau en 1648, mort dans la même ville en 1715. Il suivit la carrière ecclésiastique et, après avoir occupé plusieurs postes éminents dans sa ville natale, devint successivement professeur de théologie et d'hébreu, et membre de l'Académie des sciences de Berlin. On lui doit, entre autres ouvrages : *Genesis linguae sanctae Veteris Testamenti* (Nuremberg, 1696, in-4°); *Exodus linguae sanctae Veteris Testamenti* (Nuremberg, 1697, in-4°); *De scientia litterarum hieroglyphicarum; Trinita religionum* (Leipzig, 1716, in-8°).

NEUMANN (Gaspard), chimiste allemand, né à Berlin en 1683, mort dans la même ville en 1737. C'est dans une officine d'apothicaire, où il était simple garçon, que Gaspard Neumann conçut le désir d'approfondir la science chimique. Il se mit à étudier, puis quitta brusquement son pays, parcourut successivement l'Angleterre, la Hollande, la France, et entra en rapport avec les principaux savants de son temps. Lorsqu'il revint à Berlin, qu'il avait quitté obscur garçon apothicaire, il était regardé comme un des meilleurs chimistes de son temps. Neumann fut nommé par le roi de Prusse professeur de chimie et conseiller aulique. Dans des leçons qui eurent un grand succès, il exposa les théories de Stahl, dont il était le disciple, et sa méthode d'enseignement fut pendant longtemps généralement adoptée. Les recherches de Neumann ont surtout porté sur la chimie organique. Ainsi, il a étudié avec soin le camphre, qu'il était parvenu à extraire de l'huile essentielle du thym. Il fit des recherches sur le sel ammoniac, le soufre, le tartre, le vin, la bière, le café, les fourmis, etc.; il montra que, contrairement à l'opinion admise alors, l'alumine desséchée est essentiellement distincte du sucin, bien qu'elle lui ressemble par son aspect; il établit aussi que le suc de violettes est insuffisant pour décolor les caractères des liqueurs salines. Les résultats de ses travaux se trouvent consignés dans des mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions* d'Edimbourg, dans les *Miscellanées berlinoises*, dans les *Actes de l'Académie des Curieux de la nature*. Ses principaux écrits ont été réunis et publiés sous le titre de : *Chimie médicale complète* (Berlin, 1749-1755, 4 vol. in-4°).

NEUMANN (Balthazar), architecte allemand, né à Eger (Bohême) en 1687, mort en 1753. D'abord fondeur de cloches, puis soldat, il parvint jusqu'au grade de colonel d'artillerie, et s'adonna ensuite à l'étude de l'architecture. Après avoir visité les principaux monuments de l'Europe, Neumann retourna en Allemagne et construisit un grand nombre d'églises et de palais, notamment l'église de Merseheim, le château de Schonborn, près de Coblenz, ceux de Wurtzbourg, de Verneke, etc. Cet architecte s'attacha à rendre à l'art architectural la simplicité de bon goût et la sévère grandeur des types légués par l'antiquité.

NEUMANN (Charles-Georges), médecin et poète allemand, né à Géra en 1772, mort à Trèves en 1850. Successivement médecin à Misnie, chirurgien en chef de l'armée saxonne, il devint, en 1818, médecin en chef de l'hôpital de la Charité à Berlin, professeur de clinique à l'université et membre du comité supérieur des examens. Neumann consacra à la poésie les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession, et plusieurs de ses compositions sont devenues populaires. Parmi ses principaux écrits scientifiques, on cite : *De la nature de l'homme* (Berlin, 1815, 2 vol.); *Les Maladies de l'entendement* (Leipzig, 1822); *Les Maladies du cerveau* (Coblenz, 1833); *Histoire des Etats du sud-ouest de l'Allemagne; Introduction à l'étude de la médecine* (Trèves, 1850). Il a traduit l'*Illiade*, l'*Odyssée*, *Ossian*, *Horace*, *Ausone*, et parmi les chants nationaux de l'Allemagne figurent son *Ode à la joie*, l'*Hymne à l'immortalité* et sa *Chanson d'amour*.

NEUMANN (Frédéric-Guillaume), littérateur allemand, né à Berlin en 1781, mort en 1830. Successivement commis de nouveautés, précepteur, premier commis d'un libraire, commissaire de guerre (1814), conseiller d'intendance (1822), il consacra ses loisirs à cultiver les lettres et la poésie. Outre des pièces de vers et des articles insérés dans l'*Athenaeum des Muses*, les *Annales de Hiltz*, le *Annuaire de critique scientifique de Berlin*, etc., il a publié divers ouvrages écrits en collaboration : *Contes et jeux* (1806); *Les Essais et les contrariétés de Charles* (1807), *roman; Satire contre le critique Garlieb Merkel* (1808), etc. On lui doit, en outre, des traductions des *Histoires* de Machiavel (1809), des *Chansons* de Beranger (1825); des *Lambes* de Barbier (1826).

NEUMANN (François-Ernest), physicien al-

lemand, né à Mellin (Ucker-Mark) en 1798. Il faisait ses études à Berlin, lorsqu'en 1815 il s'engagea dans l'armée prussienne pour combattre contre Napoléon et fut blessé à la bataille de Ligny. De retour à Berlin, il y termina son instruction classique et s'adonna alors particulièrement à l'étude des sciences. En 1826, il se fit recevoir docteur en alla, cette même année, occupa une chaire de physique à l'université de Königsberg, où son enseignement a eu un très-grand succès. M. Neumann, qui a reçu du roi de Prusse, en 1859, le titre de conseiller intime, est membre d'un grand nombre d'Académies étrangères. Il s'est fait avantageusement connaître du monde savant en découvrant le premier la loi des zones, qui a puissamment contribué à jeter la lumière sur les systèmes des cristaux; en mettant au jour une méthode nouvelle propre à déterminer la résistance électrique; en découvrant une des lois fondamentales de la théorie des courants d'induction, loi par laquelle il a établi que les forces en jeu dans un courant fermé dérivent d'un potentiel; en soutenant que les molécules étherées oscillent dans le plan de polarisation même, etc. M. Neumann n'a point composé de grand ouvrage. On lui doit seulement sa thèse intitulée : *De lege zonarum principio evolutionis systematum cristallinorum* (Berlin, 1826, in-4°); *De emendanda formula per quam calores corporum specifici ex experimentis methodo mixtionis institutis computantur* (Königsberg, 1834, in-4°), et de nombreux mémoires sur des questions de physique et de hautes mathématiques dans les *Annales de Poggendorff*, le *Journal de Crelle*, les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, etc.

NEUMANN (Charles-Frédéric), orientaliste allemand, né à Reichmansdorf, près de Bamberg, en 1798. Entré d'abord dans une maison de commerce de Francfort, il la quitta pour se livrer à ses penchants littéraires, alla étudier l'histoire à Munich, à Heidelberg et à Göttingue, et fut nommé, en 1822, professeur d'histoire à Spire; mais bientôt la hardiesse de ses opinions libérales ayant amené sa destitution, il partit pour Venise et y apprit l'arménien au couvent des lazaristes. Après avoir visité Paris (1828), puis Londres, pour se perfectionner dans la connaissance des langues orientales, principalement du chinois, s'embarqua pour l'Inde et la Chine, chargé par le gouvernement bavarois de rapporter des livres et des manuscrits. Son voyage accompli avec succès, M. Neumann devint professeur à l'université de Munich où il enseigna le chinois, l'arménien, puis l'histoire politique et littéraire des principaux peuples d'Asie. En 1852, ce savant a été destitué pour sa participation active aux événements politiques de 1848 en Allemagne, et la Faculté de philosophie de Munich a vainement demandé son rappel.

On a de lui : *Rerum criticarum specimen* (Göttingue, 1820); *Sur l'ouvrage de Léonard Arétin, au sujet de la constitution de Florence* (Francfort, 1822); *Essais historiques* (Heidelberg, 1826); *Mémoires sur la vie et les ouvrages de David, philosophe arménien* (Paris, 1829); *Pèlerinages de prédicateurs bouddhistes, chinois et indous* (Leipzig, 1833); *Essai d'une histoire de la littérature arménienne* (Leipzig, 1835); *Histoire de l'émigration de quarante mille Arméniens* (Leipzig, 1834); *Etudes asiatiques* (Leipzig, 1837); *Histoire de la guerre anglo-chinoise* (Leipzig, 1846); *Les Peuples de la Russie méridionale* (Leipzig, 1847), ouvrage couronné par l'Institut de France; *Documents relatifs à la littérature arménienne* (Leipzig, 1849); *Histoire de l'empire des Anglais aux Indes* (Leipzig, 1857). En outre, M. Neumann a traduit de l'arménien en anglais : *Histoire de Yartan*, par Elisée (Londres, 1830); le *Catéchisme de Schames* (Londres, 1831), et du chinois en allemand : *Auditeur de l'Empire du Milieu* (Munich, 1836); *Histoire de l'empire chinois* (Stuttgart, 1847); *Suppléments au Marco-Polo de Burck* (Leipzig, 1846); *Les Peuples du midi de la Russie dans leurs développements historiques* (Leipzig, 1847); *Histoire des Etats-Unis de l'Amérique* (Berlin, 1863-1866, 3 vol.), etc.

NEUMANN (Jeanne), femme de lettres allemande, née au commencement de ce siècle. Elle a épousé un bourgeois, nommé Eibing Neumann, et s'est fait connaître par la publication d'un grand nombre de romans. Parmi les ouvrages dus à sa plume féconde, nous citerons : *Valérie* (1825); *Récits* (1826); *Le Crime dévot* (1827); *Ruse contre ruse* (1827); *Le Double serment* (1830); *la Croix de la forêt* (1830, 5 vol.); *Blanche de Castille* (1831); *Erik, roi de Suède* (1833, 2 vol.); *Diane de Cing-Mars* (1836); *Jean-Casimir de Pologne* (1839, 3 vol.); *Camille, princesse de Bissigano* (1844, 3 vol.), etc.

NEUMANN (Wilhelm), théologien et philosophe allemand, né à Custrin (Prusse) en 1822. Nommé, en 1849, professeur de théologie luthérienne à Berlin, il quitta ces fonctions en 1850 pour suivre, en qualité de chapelain, l'ambassade prussienne à Rome, où il se livra avec ardeur à des travaux philologiques. De retour en Allemagne, il enseigna l'hébreu et la théologie à Breslau, puis se mit à voyager, se rendit en Suisse, donna des leçons d'hébreu, de grec et d'allemand à Lausanne, et fut nommé professeur de langue et de littérature ancienne à Neuchâtel. La plupart des ouvrages de M. Neumann sont rela-

tifs à la symbolique de l'Ancien Testament. Nous citerons, entre autres : les *Eaux de la vie* (1848), essai exégétique sur Ezéchiel; *Sur les chérubins* (1853); *Sacra Veteris Testamenti salutaria* (1854); *Sur les offrandes dans l'Ancien Testament* (1852-1857); le texte massorétique de *Jérémie*, *prophéties et lamentations* (1856-1858, 2 vol.); le texte massorétique des prophètes de *Zacharie* (1860); *Histoire des prophéties messianiques de l'Ancien Testament* (1862), etc. Aucun de ces ouvrages, écrits en allemand, n'a été traduit en français; mais l'auteur a publié, dans cette dernière langue, une sorte de résumés de ses idées, dans un ouvrage intitulé : *Symbolique du culte de l'ancienne alliance* (Lausanne, 1860, in-8°).

NEUMANNIE s. f. (neu-mann-ni — de *Neumann*, horticulteur). Bot. Genre de plantes, de la famille des broméliacées, dont l'espèce type est annuelle et croît au Mexique.

NEUMARK, ville des Etats autrichiens, (Cracovie), cercle et à 60 kilom. O.-S.-O. de Neu-Sandée; 2,815 hab. Bestiaux, toiles et vins.

NEUMARK (Georges), poète allemand, né à Mulhausen (Thuringe), mort à Weimar en 1681. Voué à la plus profonde misère lors de ses débuts littéraires, il eut le bonheur d'inspirer un vif intérêt au comte de Rosenkranz, diplomate suédois, qui lui prit pour secrétaire. Plus tard, ayant amassé quelque argent, Neumark quitta son protecteur et se retira à Weimar, où il obtint une place de bibliothécaire archiviste. On connaît de lui : le *Palmier poétique* (Nuremberg, 1668); le *Bosquet poétique-musical* (Hambourg, 1652); la *Couronne de perles* (1672); *Airs spirituels*. Quelques-uns des chants de ce dernier recueil sont devenus populaires en Allemagne.

NEUMARKT, ville de Bavière, sur la Sulz et le canal du Danube au Mein, à 59 kilom. N.-O. de Ratisbonne; 3,000 hab. Ecole latine, marché à bestiaux. Récolte de soie et de tabac.

NEUMARKTL, bourg des Etats autrichiens, (Carniole), sur la Feistritz; 1,400 hab. Mines de fer.

NEUMATIQUE adj. (neu-ma-ti-ke — rad. *neume*). Anc. mus. Qui a rapport aux neumes : *Notation NEUMATIQUE*.

NEUMAYR DE FLESEN-SEILBITZ (Antoine), historien et critique allemand, né à Vienne en 1772, mort près de Venise en 1840. Après avoir suivi la carrière des armes, il prit le diplôme de docteur en médecine à Padoue, exerça son art en Italie et devint, en 1824, commissaire supérieur de police à Vicence. Neumayr fit partie de presque toutes les sociétés littéraires et savantes de l'Italie. Il a composé, dans la langue de ce pays, un grand nombre d'écrits et de mémoires, dans lesquels il a traité, avec beaucoup de talent, principalement des questions artistiques. Nous citerons de lui : *Pensées ou Hymne au soleil* (Padoue, 1802, in-8°), le seul ouvrage qu'il ait écrit en allemand; *Description pittoresque du pré de la vallée de Padoue* (1807, 2 vol.); *Mémoire historique et critique sur la peinture* (1811, in-8°), fort estimé; les *Artistes allemands* (1817-1823, 6 vol. in-8°), livre destiné à faire connaître à l'Italie les artistes célèbres de son pays; *Bouquet pittoresque* (1826, in-8°), etc.

NEUME s. f. (neu-me — du gr. *pneuma*, soufflé. De soufflé, le sens a passé à émission de voix, et s'est particulièrement en une sorte de chant). Mus. Dans l'ancien plain-chant, Sorte de modulation que l'on exécutait sur la même syllabe et le plus ordinairement sur la dernière syllabe du mot *Aleluia* : *A Sen*, on a des NEUMES, non-seulement pour les antennes, mais aussi pour les répons. (Poisson.)

— s. m. Nom donné aux signes qu'on employait autrefois et qui ont été remplacés par les notes actuelles : *Les signes de la notation ou NEUMES étaient très-nombreux et pouvaient varier en quelque sorte au gré de chaque copiste, suivant sa manière de grouper les sons et de lier les signes.* (Danjou.) N'a été aussi employé dans le sens de Pausse.

— **Encycl.** On a donné le nom de *notation neumatique* au système de notation musicale qui s'établit en Europe à l'époque de l'invasion des barbares et qui fut en usage jusque vers le ^x ou le ^{xii} siècle, époque à laquelle on suppose que commença à prendre naissance la notation moderne. Les signes qui composaient cette notation s'appelaient *neumes*. Les neumes remplacèrent donc la notation littérale, c'est-à-dire par lettres, de saint Grégoire, qui avait emprunté du système musical des Grecs l'emploi des lettres de l'alphabet pour caractériser les divers sons de l'échelle musicale. Le système de notation par neumes est d'une extrême importance au point de vue de l'histoire et de l'archéologie de l'art, à cause des nombreux manuscrits où il se trouve employé et que l'on rencontre dans les principales bibliothèques de l'Europe. Il est resté néanmoins le plus obscur et le plus difficile à connaître : d'une part, parce qu'il n'existe aucun traité qui y soit relatif; de l'autre, parce qu'il était déjà presque inintelligible pour les musiciens du ^x et du ^{xii} siècle, si bien que, depuis lors, on cessa complètement de pouvoir l'expliquer. De nos jours, cependant, quelques érudits,

démie des beaux-arts de cette ville. Parmi ses œuvres les plus admirées, nous citerons les illustrations de l'*Oberon*, de Wieland, dont les compositions furent d'abord exécutées en assez grandes proportions, dans une villa de la reine de Bavière; celle du *Cid*, de Herder; du *Chant du Rhin*, de Becker; des *Chansons de Kobell*; des *Nibelungen*; de la *Vierge de la forêt*, de Zedlitz, et dans un genre très-différent, beaucoup moins réussi d'ailleurs, six planches de la *Vie et passion de Jésus-Christ*; les *Etreintes de Noël*, recueil de sujets religieux d'après les chefs-d'œuvre italiens du *xvii* siècle. Citons encore: ses *Gravures des artistes de Munich*; *Pierre Corrélius et ses contemporains* (1867); esquisse d'un monument pour Maximilien II de Bavière, etc. La plupart des œuvres de M. Neureuther ont été publiées sous le titre d'illustrations.

NEURIE s. f. (neu-ri — du gr. *neurôn*, nerf). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des hadénides, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Europe.

NEURILITÉ s. f. (neu-ri-li-té — du gr. *neurôn*, nerf). Physiol. Propriété que possèdent les fibres nerveuses de transmettre les sensations et la volonté.

NEURINE s. f. (neu-ri-ne). Syn. de *NÉVRINE*.

NEURITE s. f. (neu-ri-te — du gr. *neurôn*, nerf, parce que cette pierre passait pour fortifier les nerfs). Minér. Un des noms du jade.

NEURITIQUE adj. (neu-ri-ti-ke). V. *NÉVRITIQUE*.

NEUROBALISTIQUE adj. (neu-ro-ba-li-sti-ke — du gr. *neurôn*, nerf; *ballô*, je lance). V. *NEUROBALISTIQUE*.

NEUROBATE s. m. (neu-ro-ba-te — du gr. *neurôn*, nerf; *baltô*, marche). Antiq. rom. Funambule qui marchait sur une corde très-déliée.

NEUROBATIQUE adj. (neu-ro-ba-ti-ke — rad. *neurobate*). Antiq. rom. Qui concerne les *neurobates*; *Exercices NEUROBATIQUES*.

— s. f. Art des *neurobates*.

NEUROCALYX s. m. (neu-ro-ka-li-ks — du gr. *neurôn*, nerf; *kalux*, calice). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Ceylan.

NEUROCARPE s. m. (neu-ro-kar-pe — du gr. *neurôn*, nerf; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. Il genre de plantes, de la famille des algues.

NEURODE, ville de Prusse (Silésie), régence de Breslau, cercle de Glatz, sur la Walditz, par 50° 32' 9" de latit. N. et 14° 10' 26" de longit. E.; 5,300 hab. Château; filatures, fabriques de drap.

NEUROGÈNE s. m. (neu-ro-jè-ne — du gr. *neurôn*, nerf; *gennâ*, j'engendre). Physiol. Matière qui entretient le tissu nerveux.

NEUROGRAPHIE s. f. (neu-ro-gra-fi). V. *NÉVROGRAPHIE*.

NEUROIDE s. f. (neu-ro-i-de — du gr. *neurôn*, nerf; *eidos*, aspect). Bot. Espèce de laitue sauvage.

NEUROLÈNE s. f. (neu-ro-lè-ne — du gr. *neurôn*, nerf; *laina* pour *chaîne*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent aux Antilles.

NEUROLITE s. f. (neu-ro-li-te — du gr. *neurôn*, nerf; *lithos*, pierre). Minér. Silicate aluminéux de chaux et de magnésie, opaque, vert jaunâtre, fibreux, d'une densité égale à 2,5, trouvé à Stamford, dans le bus Canada.

NEUROLOGIE s. f. (neu-ro-lo-ji). V. *NÉVROLOGIE*.

NEUROLOME s. m. (neu-ro-lo-me — du gr. *neurôn*, nerf; *lôma*, frange). Bot. Syn. de *PARRY*.

NEUROME s. m. (neu-ro-me). V. *NÉVROME*.

NEURONIE s. f. (neu-ro-ni — du gr. *neurôn*, nerf). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, formé aux dépens des phryganes.

NEUROPELTIS s. m. (neu-ro-pèl-tis — du gr. *neurôn*, nerf; *pèlê*, boucher). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde orientale.

NEUROPLATYÈRE s. m. (neu-ro-pla-ti-sè-re — du gr. *neurôn*, nerf; *platus*, large; *keras*, corne). Bot. Espèce de fougère.

NEUROPTÈRE adj. (neu-ro-ptè-re). Entom. V. *NÉVROPTÈRE*.

NEUROPTÉRIS s. m. (neu-ro-ptè-riss — du gr. *neurôn*, nerf; *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères, comprenant une vingtaine d'espèces fossiles, la plupart appartenant aux terrains houillers. Il Syn. ou section du genre *PTERIS*.

NEUROSPASTE s. m. (neu-ro-spa-sè — gr. *neurospaston*; de *neurôn*, nerf, et de *spad*, je tire). Antiq. gr. Nom donné à des espèces de marionnettes, dont les membres étaient mus

par des fils, comme ceux de nos pantins. Il Sorte de mannequin à phallus mobile, que l'on promenait dans les rues aux fêtes de Bacchus.

NEUROSPERME s. f. (neu-ro-spèr-me — du gr. *neurôn*, nerf; *sperma*, graine). Bot. Syn. de *MOMORDICÉ*, genre de cucurbitacées.

NEUROTRIQUE adj. (neu-ro-tri-ke — du gr. *neurôn*, nerf; *thrix*, poil). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont velues.

NEUROTROPIS s. m. (neu-ro-tro-piss — du gr. *neurôn*, nerf; *tropis*, carène). Bot. Syn. de *THLASPI*, genre de crucifères.

NEURUZ s. m. (neu-ruz). V. *NEVRUZ*.

NEUSALZ, ville de Prusse (Silésie), sur l'Oder, à 70 kilom. N.-N.-E. de Leignitz; 2,800 hab. Colonie de frères moraves. Fonderies de fer, lainages, toiles; entrepôt de sel; navigation très-active, construction de bateaux.

NEUSATZ, en hongrois *Uj-Videk*, en serbe *Neus-Sad*, ville des Etats autrichiens, voïvodie de Sarvie, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche du Danube, vis-à-vis de Peterwardein, à laquelle elle est reliée par un pont de bateaux; 20,000 hab., moitié grecs orthodoxes; l'autre moitié, catholiques romains, catholiques grecs, luthériens et juifs. Résidence de l'évêque grec de Bacs, gymnase illyrien, écoles catholique et israélite. Commerce très-important avec la Turquie d'Europe et l'Allemagne.

NEUSER (Adam), théologien allemand, né en Souabe au *xvii* siècle, mort à Constantinople en 1576. Après avoir terminé ses études théologiques, il se déclara pour la religion réformée et devint pasteur de l'église Saint-Pierre, à Heidelberg. Mais l'électeur du Palatinat ayant voulu introduire dans ses Etats la discipline ecclésiastique de l'Eglise de Genève, Neuser, après une violente opposition aux vues de l'électeur, se jeta dans le socialisme, et s'associa, pour propager cette doctrine, Sylvanus, pasteur à Ludmberg. Certains historiens rapportent qu'ils cherchèrent à s'assurer la protection du sultan Sélim, mais que leur correspondance fut livrée par l'ambassadeur du voïvode de Transylvanie, qui l'avait chargé de la négociation. Ils furent arrêtés et conduits à Amberg; Sylvanus fut décapité, et Neuser, ayant eu la chance de s'évader, se réfugia à Constantinople, où il se fit musulman. On ne cite de ce sectaire qu'un seul ouvrage: *Scopus septimi capituli ad Romanos* (Ingolstadt, 1538, in-8°).

NEUSS ou **NUYS**, ancienne *Novesium*, ville forte des Etats prussiens, prov. de la Prusse rhénane, régence et à 6 kilom. O.-S.-O. de Dusseldorf, ch.-l. de cercle, près de la rive gauche du Rhin, au confluent de la Kruse et de l'Erft; 9,000 hab. On y trouve des fabriques de rubans, de cotonnades, de lainages, de chapeaux, de cuirs, et des huileries qui passent pour les plus importantes de l'Allemagne. Il s'y tient un marché aux grains très-féquenté et abondamment approvisionné. Tacite parle plusieurs fois de *Novesium*; c'est, du reste, une des plus anciennes villes de l'Allemagne. Quelques restes d'édifices attestent cette antiquité, notamment la porte de Cologne, qui est romaine dans sa partie inférieure. L'église de Saint-Quirin, bâtie au commencement du *xiii* siècle et restaurée dans ces dernières années, est un élégant édifice du style de transition. On remarque surtout la coupole, que décorent de belles peintures exécutées par Cornélius. Le gymnase possède une curieuse collection d'antiquités romaines.

Neuss s'était vaillamment défendue contre les troupes de l'archevêque de Cologne en 1473, lorsque, l'année suivante, Charles le Téméraire vint l'assiéger à la tête d'une armée imposante. Les habitants, bien que leur situation parût désespérée, refusèrent de se rendre et se défendirent avec un héroïsme qui fut couronné du succès qu'il méritait; car, au bout de onze mois de siège, Charles le Téméraire s'éloigna des murs de leur ville. Plus heureux, Alexandre Farnèse s'empara de Neuss pendant la guerre de Trente ans et la livra au pillage.

NEUSTADT, ville des Etats prussiens (Saxe), regardée comme un faubourg de Magdebourg; 6,000 hab. Fabrique de chörécée-café.

NEUSTADT, ville des Etats prussiens (Prusse), sur la Biala, dans la régence et à 44 kilom. N.-N.-O. de Dantzig; 2,000 hab. Poteries, cordonneries; bois et graines. Cette ville fut fondée en 1643.

NEUSTADT, ville des Etats prussiens (Silésie), sur la Braune, dans la régence et à 60 kilom. S.-O. d'Oppeln, ch.-l. du cercle de son nom; 5,225 hab. Tribunaux. Fabriques de dentelles, toiles et lainage, commerce de vins de Hongrie. Cette ville fut deux fois assiégée par les Prussiens durant la guerre de Sept ans.

NEUSTADT, ville de Bavière, sur le Rehbach, au pied du Haardtgebirge; 6,850 hab. C'est une cité commerçante et agricole; mais, malgré sa prospérité, elle n'offre à l'intérieur rien d'agréable ni d'intéressant. L'église gothique, surmontée de tours élancées, dont on distingue de loin les sommets, renferme les tombeaux de quelques électeurs palatins, notamment ceux de Rodolphe II et de Ro-

bert I^{er}. Neustadt a été pillée et ravagée pendant la guerre de Trente ans, la guerre de la Succession et la Révolution française. Les environs offrent de nombreux et intéressants bûts d'excursion.

NEUSTADT, ville du grand-duché de Bade, sur la Wutach, à 20 kilom. O.-N.-O. de Constance; 1,700 hab. Fabrique d'horloges en bois, chapeaux de paille.

NEUSTADT, ville de la Saxe-Weimar, sur l'Orla, à 38 kilom. S.-E. de Weimar; 6,000 hab. Fabriques de draps et de papiers.

NEUSTADT, ville du duché de Holstein, située sur le golfe de ce nom, où elle possède un excellent port; 3,700 hab. Commerce de grains et de planches; agriculture et pêche. Au moyen âge, Neustadt était une ville forte; en 1817, elle fut presque entièrement détruite par un incendie. Le golfe de Neustadt s'étend de la Baltique, entre la côte orientale du Holstein et la côte septentrionale du Mecklembourg; à deux rades magnifiques, l'une à Neustadt, l'autre à Travemünde, toutes deux propres à recevoir les plus grands vaisseaux de guerre.

NEUSTADT (MAHRISCH-) ou UNEZOW, ville de la Moravie autrichienne, sur l'Oskawa, cercle et à 20 kilom. N.-N.-O. d'Olmutz; 3,000 hab. Ecole pour les fils de militaires. Lainages.

NEUSTADT (WIENERISCH-), ville des Etats autrichiens (Autriche au-dessous de l'Enns), chef-lieu du district de son nom, sur la Fischa et sur le canal de Neustadt, à 45 kilom. S. de Vienne, par 47° 48' 41" de latit. N. et 13° 54' 43" de longit. E.; 13,000 hab. Belle place fortifiée. Couvent avec bibliothèque et musée. Hôtel de ville, théâtres, casernes, vieux château impérial. Industrie assez importante: velours, soieries, rubans, cotonnades, faïence, cuirs, raffinerie de sucre. Neustadt fut fondée en 1192 par le duc Léopold le Pieux. Elle fut plusieurs fois assiégée, et notamment en 1241 par les Mongols, et, en 1529 et 1683, par les Turcs. Un incendie la détruisit en 1834. Elle est actuellement rebâtie.

NEUSTADT-AN-DER-DOSE, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence de Potsdam, cercle de Ruppin; 1,026 hab. Aux abords de la ville se trouve une grande manufacture de glaces fondée en 1699; haras provincial de Lindenau. Usine à cuivre, draps, lainages, fabrique de papiers.

NEUSTADT-AN-DER-METTAU, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle de Gilsch; 5,000 hab. Evêché. Fabrique de draps, exploitation de sel gemme.

NEUSTADT-EBERSWALDE, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence de Potsdam, cercle d'Ober-Barnim, sur la Finow et le canal de Finow; 7,000 hab. Ecole forestière. Fabriques de coutellerie, lainages, faïences et papiers. Eaux minérales.

NEUSTÄDTL, en illyrien *Novumest* et *Rudolphswerth* avant 1783, ville des Etats autrichiens (Carniole), sur la Gurk, à 63 kilom. E.-S.-E. de Laybach; 1,350 hab. Dans le voisinage de cette ville sont les trois sources thermales de Toplitz.

NEUSTÄDTL, en morave *Nové-Meslo*, ville de la Moravie autrichienne, cercle et à 35 kilom. E.-N.-E. d'Iglau; 1,800 hab. Mines de fer en pleine exploitation, forges.

NEUSTÄDTL-AN-DER-WAAG, en hongrois *Vag-Uhely*, ville de Hongrie, comitat et à 50 kilom. N.-N.-O. de Neitra; 6,300 hab., dont 3,000 juifs environ. Entrepôt de sel. Fabriques de draps communs, de bougies. Commerce de grains, peaux de mouton, cire. Vins rouges assez estimés.

NEUSTICURE s. m. (neu-sti-ku-re — du gr. *neustikos*, nageur; *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertins, dont l'espèce type vit à la Guyane.

NEUSTOSAURE s. m. (neu-sto-sô-re — du gr. *neustos*, nageur; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, connu seulement par les débris fossiles d'une espèce de très-grande taille.

NEUSTRIE, ancien royaume de la Gaule franque. Ses limites ont varié à diverses époques, suivant les hasards des partages et la réunion sous un seul maître de villes et de fiefs séparés sous d'autres souverains. L'ignorance des Francs en géographie créa d'ailleurs dans leurs royaumes de convention, Neustrie, Australe, Aquitaine, les enclaves les plus singulières, on même temps qu'elle les induisit à tracer des limites tout à fait en dehors des limites naturelles.

La Neustrie, du bas latin *Neustria* pour *Westria* (pays de l'Ouest), était ainsi appelée par opposition à l'Austrasie ou pays de l'Est. Mais le bas latin *Neustria* n'était lui-même qu'une forme plus euphonique du franc *Nioster-Rike* (littéralement le royaume qui n'est pas à l'est). Cette dénomination montre assez ce qu'il y avait de vague dans la géographie d'alors. Ses frontières les plus étendues furent, à l'E. et au N.-E., la forêt des Ardennes et la Meuse, qui la séparaient de l'Austrasie; au S., la Loire, qui la séparait de l'Aquitaine; à l'O. et au N.-O., l'Océan. Elle englobait ainsi les royaumes de Soissons, d'Orléans et de Paris, qui, dans divers partages, formèrent des souverainetés indépendantes; la Bourgogne lui fut aussi adjointe

pendant quelque temps. La capitale était Soissons. L'Armorique, quoique comprise nominativement dans cette délimitation, resta toujours en dehors des royaumes francs.

Le nom de Neustrie apparaît pour la première fois en 567, au partage qui suivit la mort de Caribert, comme nom général des trois royaumes de Paris, d'Orléans et de Soissons, qu'ils fussent ou non réunis sous la même main. Ainsi ce nom désignait plutôt une contrée, peuplée de gens de même race, qu'un royaume distinct. H. Martin remarque, en effet, que les dénominations de Neustriens et d'Austrasiens succédèrent chez les Francs, quand ils furent solidement établis dans les Gaules, aux anciennes dénominations de Saliens et de Ripuaires, sans y correspondre exactement, et qu'il y eut toujours un antagonisme marqué entre les deux branches de la race franque. La plus grande partie de la population de la Neustrie était salienne. Chez elle se conserva presque intacte la nationalité gallo-romaine, tandis que les Austrasiens, Ripuaires restaient Germains et que les Aquitains continuèrent à latiniser leurs mœurs, leurs lois et leur langue. La longue lutte de la Neustrie contre l'Austrasie, lutte qui remplit trois siècles de notre histoire, le vie, le vii^e et le viii^e, a tous les caractères d'une lutte de races. Quoiqu'on puisse conjecturer, sans l'affirmer positivement, que les Saliens et les Ripuaires avaient une souche commune et conservaient encore au *iii*^e siècle quelques affinités, il est certain qu'au *vii*^e siècle ils n'avaient plus rien de commun, ni institutions ni langue; que les Austrasiens étaient profondément féodaux, tandis que les Neustriens étaient monarchiques. De là des rivalités, des antipathies, des révoltes qui se manifestèrent toutes les fois que des rois neustriens soulevèrent violemment l'Austrasie, et réciproquement.

Ces rivalités, déjà en germe sous Clovis et ses descendants immédiats, s'accrochèrent surtout lorsqu'elles se personnifièrent dans la lutte de la Neustrieenne Frédégonde contre l'Austrasienne Brunehaut; l'Austrasie fut vaincue. Après la mort de Frédégonde (597), c'est au contraire la Neustrie qui est ruinée par la défaite de Dormelle (600), et elle est réduite à un tout petit territoire compris entre la Seine, l'Oise et la mer, patrimoine de Clotaire II. L'alliance des leudes austrasiens, contre leur reine Brunehaut, avec Clotaire II rend à celui-ci la prépondérance; il devient roi de presque toute la Gaule. Sous Dagobert (628), tandis que la Neustrie se soumet paisiblement au joug monarchique, l'Austrasie se révolte, et Dagobert est obligé de lui reconnaître un roi; il lui donne son fils, Sigebert II. En 650, nouvelle tentative des Austrasiens pour secouer le joug des rois de Neustrie, et, jusqu'en 679, l'Austrasie forme un royaume indépendant. Pendant cette période, la Neustrie, réunie à la Bourgogne, a successivement pour rois Clotaire II (635-650), Clotaire III (650-670) et Thierry III (670-691). Clotaire III avait été proclamé, par le maire du palais Erchinoald, seul roi de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie; de la révolte des Austrasiens et des Burgondes, et Thierry III ne lui succéda que dans ce pouvoir contesté. C'est cette lutte, continuée soudainement sous les derniers Mérovingiens, qui amena la ruine définitive de la Neustrie. L'Austrasie, gouvernée depuis 679 par des ducs, d'abord vaincus par Ebroin (680) à *Luco-Fago* (Latofoa), entre Laon et Soissons, prit sa revanche à Testry (687), et le duc d'Austrasie, Pépin d'Héristal, fut proclamé maire héréditaire de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne; il fut le souverain véritable des trois royaumes, tout en laissant roi en titre de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, Pépin d'Héristal. A la mort de Pépin (714), la Neustrie se révolte; elle conquiert son indépendance par la victoire de Compiegne; mais le duc d'Austrasie, Charles-Martel, la soumet de nouveau après les batailles de Vincy et de Soissons (717); sa grande victoire sur les Arabes (732) affermit son autorité en même temps que la cohésion des diverses nations de la Gaule, unies contre l'invasion, et prépare l'unité du royaume français. Des cette époque, il n'y a plus de Neustrie ni d'Austrasie.

NEUSTRIEN, IENNE, s. adj. (neu-stri-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Neustrie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *Les NEUSTRIENS. Le royaume NEUSTRIEN*. Il On dit aussi NEUSTRIEN, IENNE.

— Poétiq. Normand :

Du pommier neustrien ainsi le jus brillant
Prodigue aux moissonneurs son nectar pétillant.

DELLAIS.

— s. m. Ichtyol. Espèce du genre labre.

NEUTHA s. f. (neu-ta). Chir. Pellicule qui recouvre quelquefois le visage d'un nouveau-né.

NEUTRALEMENT adv. (neu-tra-le-man — rad. *neutre*). Gramm. Au neutre; comme verbe neutre: *Verbe actif employé NEUTRALEMENT*.

NEUTRALISANT, ANTE adj. (neu-tra-li-zant, ante — rad. *neutraliser*). Chim. Qui neutralise, qui est propre à neutraliser: *Substance NEUTRALISANTE. Action NEUTRALISANTE*.

s. m. Mat. méd. Nom donné aux agents qui annulent ou atténuent l'action des acides dans l'estomac.

NEUTRALISATION s. f. (neu-tra-li-zai-si-on — rad. *neutraliser*). Action de neutraliser,

de rendre nul ou impuissant : La pondération des pouvoirs ne doit pas être leur NEUTRALISATION. La NEUTRALISATION des forces opposées produit l'équilibre.

— Polit. Action de déclarer neutre un territoire, une ville, un vaisseau : La libre navigation des fleuves implique la NEUTRALISATION des détroits. (E. de Gir.)

— Chim. Action par laquelle les réactions propres aux bases et aux acides sont détruites, lorsque ces éléments viennent à se combiner de façon à former certains sels dits sels neutres.

NEUTRALISÉ, ÉE (neu-tra-li-zé) part. passé du v. Neutraliser. Détruit par une action contraire : Forces NEUTRALISÉES. Les idées ne peuvent être NEUTRALISÉES que par des idées. (Balz.)

— Polit. Déclaré neutre : Pays NEUTRALISÉ.

— Chim. Rendu neutre : Acide NEUTRALISÉ.

NEUTRALISER v. a. ou tr. (neu-tra-li-zé — rad. neutre). Détruire, anéantir, affaiblir par une action contraire : NEUTRALISER les efforts de quelqu'un. Le paratonnerre NEUTRALISE l'électricité des nuages.

— Polit. Déclarer neutre, en parlant d'un territoire, d'une ville, d'un vaisseau : Il faut, pour traiter, signer des suspensions d'armes, NEUTRALISER des territoires. (Thiers.)

— Chim. Rendu neutre : NEUTRALISER un sel, un acide. L'eau zingée NEUTRALISE les liquides mercuriels. (Kaspall.)

Se neutraliser v. pr. Se détruire réciproquement, s'annihiler l'un l'autre : Deux forces égales SE NEUTRALISENT par la rivalité. (E. de Gir.)

— Se rendre neutre en se combinant : Lorsqu'un acide et un oxyde se combinent, ils SE NEUTRALISENT en totalité ou en partie, suivant la quantité respective de l'un et de l'autre. (Thénard.)

NEUTRALITÉ s. f. (neu-tra-li-té — rad. neutre). Etat de celui qui reste neutre, qui ne se déclare pour aucun parti : Aux époques de dissensions politiques ou religieuses, il est difficile de garder, d'observer la NEUTRALITÉ, une entière NEUTRALITÉ. (Acad.) Il y a deux sortes de NEUTRALITÉ : l'une qui défend tout, l'autre qui permet tout. (Chateaub.) La NEUTRALITÉ, est-elle possible? et n'est-ce pas déjà y manquer que d'y prétendre? (Sto-Beuve.)

— Polit. Etat d'une puissance neutre qui ne prend point parti entre des nations belligérantes : Garder, observer, violer la NEUTRALITÉ. Respecter la NEUTRALITÉ d'une puissance, d'un Etat, d'une ville, d'un territoire. Déclarer sa NEUTRALITÉ. En présence de deux nations belligérantes, le parti de la NEUTRALITÉ est celui qu'embrasse le plus souvent un prince faible et irresolu. (Machiavel.) La NEUTRALITÉ des mers implique la réciprocité des échanges. (E. de Gir.) Une NEUTRALITÉ armée, Etat d'une puissance neutre qui tient sur pied assez de troupes pour faire respecter son territoire, son commerce, ses droits. Une NEUTRALITÉ accidentelle, Celle qui résulte de la seule volonté du neutre et qui se produit dans un cas déterminé. Une NEUTRALITÉ permanente, Celle que le droit public des nations a consacrée.

— Chim. Etat d'un corps qui ne réagit ni comme acide ni comme alcali.

— Encycl. Polit. Un Etat peut demeurer en paix lorsque ses voisins se font la guerre. Cette situation implique certains droits et certains devoirs vis-à-vis des belligérants, et soulève des questions, parfois difficiles à résoudre, qui constituent une partie importante du droit des gens.

La neutralité, a dit un publiciste, « c'est la paix constituée en face de la guerre et respectant sans danger le territoire neutre à l'égard duquel on doit s'abstenir de prendre part directement ou indirectement aux hostilités. *Neutrarium paritum esse : neutri parti, belli causa, favore*, a dit Wolf. Pas de difficulté sur le principe ; mais les conséquences offrent prise à la controverse, surtout en deux matières : sur la question de contrebande et sur la question du droit de blocus.

Les neutres doivent, par une déduction naturelle du principe posé, ne rien faire qui puisse influer en quoi que ce soit sur les opérations de la guerre ; par conséquent, il leur est interdit de fournir aux belligérants « toutes choses servant à la guerre » ; c'est ce qu'on désigne par le mot de *contrebande*. Mais si l'on poussait ce système trop loin, on arriverait à interdire tout commerce entre les belligérants et les neutres. La guerre, en effet, surtout la guerre maritime, se fait au moyen d'armes, d'engins de toute sorte, de munitions, d'hommes qu'il faut habiller, équiper, nourrir, etc. Fournir de la nourriture, des équipements, des matériaux, est-ce faire de la contrebande ? Il est nécessaire de distinguer les objets de libre commerce et les objets de contrebande. Cette distinction, difficile à établir, a été l'œuvre de traités internationaux qui ont classé avec soin les marchandises et les actes qui doivent être interdits. Le principe, la disposition de ces traités est la suivante : la fabrication ou la vente de tous objets, même servant à la guerre, ne peut, en général, être frappée d'interdit, lorsqu'elle a lieu sur le territoire neutre ; d'après ce principe, le seul acte de

commerce absolument interdit aux neutres est le transport des objets de contrebande vers le territoire ennemi. Ce principe souffre quelques exceptions, deux surtout très-importantes : l'une relative aux enrôlements de soldats ; l'autre à la construction et à l'armement des navires de guerre en pays neutre pour le service des belligérants. Il s'agit, dans ces deux cas, on le voit, de ce qui constitue, à proprement parler, le corps et la substance de la guerre elle-même ; aussi ce n'est pas seulement le transport, mais le marché même avec le belligérant qui devient acte hostile. Quant à la distinction entre les objets de commerce et de contrebande, les grands traités internationaux donnent une liste minutieuse et une contre-liste de chacune de ces deux catégories d'objets. On a pris pour règle que sont seuls considérés comme contrebande les objets qui, dans l'état où ils sont livrés à l'ennemi, peuvent immédiatement servir à la guerre, soit qu'ils constituent des armes ou des matériaux ayant une aptitude directe aux usages de la guerre. Les changements qui surviennent tous les jours dans l'art de la navigation et les engins de guerre font surgir sans cesse des questions nouvelles. Ainsi, l'on s'est demandé si la houille, cet aliment du feu des chaudières, devenue aujourd'hui, par l'emploi général de la vapeur, indispensable aux navires de guerre, ne devait pas tomber sous le coup des prohibitions dont les traités européens avaient frappé le soufre et le salpêtre. Ici, la négative l'a emporté.

De cette interdiction de la contrebande de guerre résulte, pour les navires neutres, l'obligation de se soumettre à la visite des belligérants, pratique vexatoire, humiliante, qui excite toujours des mécontentements et des haines. On a proposé de réduire la visite à la simple vérification des papiers de bord assujettis à des règles certaines et rigoureuses.

Le droit de blocus est plus contesté que le droit d'interdire les objets de contrebande. Pour la guerre en rase campagne, pas de difficulté. Le siège d'une place a pour conséquence nécessaire le blocus, c'est-à-dire l'interdiction de toute communication commerciale entre les assiégés et les neutres. Mais, par une extension du principe, est-il permis de bloquer de simples ports de mer et jusqu'à des rivières ouvertes ? La plupart des publicistes s'accordent pour nier ce droit, qui aboutit à des conséquences fâcheuses pour le commerce des neutres. « On ne saurait, dit de Felice, empêcher les nations non belligérantes d'aller dans les ports, d'y porter des denrées et d'y acheter celles du pays. Le peuple qui voudrait mettre obstacle à cette liberté violerait le droit des gens, qui ne lui permet pas de supprimer le commerce de ceux avec lesquels il n'est point en guerre ; il abuserait de ses forces maritimes.... Le droit des gens ne permet de troubler les vaisseaux des nations non belligérantes qui entrent dans les ports ennemis ou qui en sortent qu'autant que ces ports seraient bloqués (c'est-à-dire investis réellement de tous côtés), ou que l'on y porterait des munitions que la guerre prohibe, ou qu'ils seraient frétés pour le compte de la nation ennemie, ce qui peut se découvrir aisément. » Malgré cette opinion généralement admise, on a toujours vu un Etat dont les forces maritimes sont supérieures affirmer le droit de mettre en état de blocus tous les rivages de son ennemi ; c'est ce que firent tour à tour l'Angleterre et la France au commencement de ce siècle ; c'est ce qu'ont fait, lors de la guerre de la sécession, les Etats-Unis du Nord relativement aux ports du Sud, avec qui tout commerce fut interdit aux nations étrangères ; ce blocus infligea à nos industries cotonnières des souffrances inouïes.

Quelques nations prétendent et la France ne cache pas cette prétention commettre l'abus de la force, que le simple fait de mettre à la voile pour un port déclaré bloqué suffit pour violer la neutralité et encourir saisie et confiscation.

« Le navire neutre qui met à la voile pour un port belligérant, même alors que ce port aurait été déclaré en état de blocus par un acte notifié officiellement, dit M. Hautefeuille, peut, sans violer ses devoirs et, par conséquent, sans pouvoir être arrêté par les croiseurs du belligérant, se rendre sur les lieux et vérifier lui-même si le blocus continue d'exister. Mais lorsque, arrive devant le port, un des bâtiments de guerre de l'attaquant lui a notifié l'existence de l'investissement et lui a inscrit cette notification sur son livre de bord, il doit se retirer. S'il s'entend d'entrer dans le port, de traverser le territoire conquis, il devient coupable de violation de blocus, il peut être arrêté et confisqué avec toute sa cargaison. Il peut même être coulé ou autrement détruit par l'artillerie. »

Les navires marchands voyageant seuls peuvent être soumis à la visite instituée par la loi internationale. Un coup de canon à poudre, une *semence*, est tiré par le croiseur. Le navire marchand doit s'arrêter et recevoir à son bord l'officier qui y est envoyé et qui reconnaît la nationalité du navire ; il s'assure qu'il ne porte aucun objet de contrebande de guerre chez l'ennemi du croiseur. Les vaisseaux marchands naviguant sous escorte d'un bâtiment de guerre sont dispensés de la visite. La déclaration verbale du com-

mandant du convoi suffit pour affirmer la parfaite neutralité.

Nous venons d'énumérer les devoirs de la neutralité ; quant à ses droits, on peut dire d'une façon générale, avec Hübnér, que tout ce qui n'est pas défendu aux neutres par une restriction formelle, résultant des droits de la guerre, leur est permis. Et d'abord, ils ont un droit absolu au respect de leur personne et de leurs biens.

Les belligérants doivent respecter scrupuleusement leur territoire ; Grotius a cependant soutenu que le belligérant avait le droit d'y faire passer ses troupes, pourvu que ce fût d'une manière inoffensive, *transitus innoxius*. Vattel a même été jusqu'à prétendre qu'il pouvait, en cas de nécessité extrême, mettre provisoirement garnison dans une forteresse située en pays neutre. On reconnaît généralement aujourd'hui que se servir, pour les opérations de la guerre, d'un pays neutre constituerait une violation flagrante du droit de neutralité, et, par territoire neutre, on entend non-seulement les possessions continentales et insulaires de l'Etat neutre, mais encore la partie de mer voisine du rivage, que l'on rattache au territoire sous le nom de mer territoriale.

Le territoire neutre protège tout ce qui s'y trouve, non-seulement les biens et les personnes des neutres eux-mêmes, mais encore les biens et les personnes des belligérants. C'est le droit d'asile. Une troupe de belligérants poursuivie par l'ennemi peut se réfugier sur un territoire neutre ; elle y trouvera asile, mais à condition de déposer aussitôt les armes et de vivre en paix avec les adversaires qui peuvent s'y trouver dans les mêmes conditions. S'il s'agit d'un navire, on ne lui permettra de sortir du port neutre qu'un jour après le départ d'un navire ennemi qui l'aura précédé ; c'est ce qu'on appelle la règle des vingt-quatre heures.

Une nation cesserait d'être neutre si elle recevait dans ses ports les bâtiments de commerce ou les vaisseaux de guerre de l'un des peuples belligérants, tout en refusant l'entrée aux navires de l'autre peuple. Bien plus, la neutralité cesserait si elle accordait à l'un d'eux un asile complet et à l'autre un simple refuge contre la tempête.

En dehors du territoire neutre, les personnes et les biens des citoyens de ce pays doivent pareillement être respectés, à condition, bien entendu, qu'ils s'abstiennent de toute immixtion dans les hostilités. Cependant, au moment d'une déclaration de guerre, on a vu souvent les belligérants mettre la main sur les navires neutres amarrés dans leurs ports, les retenir arbitrairement ou même les employer de force à certains transports de troupes ou de munitions de guerre, en vertu d'un prétendu droit d'*angarie*. Ces mesures sont évidemment violentes du droit des neutres.

Examinons maintenant les graves questions qui se rattachent au commerce par mer entre les belligérants et les neutres. Les navires de guerre de l'Etat neutre doivent être respectés, cela n'a jamais été mis en doute. Mais, en ce qui concerne les navires marchands sous pavillon neutre, les règles du droit maritime ont été longtemps confuses. Il fut une époque où l'on déniait aux neutres le droit de transporter sur leurs navires des marchandises, même innocentes, appartenant à l'ennemi, et les belligérants confisquaient toutes les marchandises ennemies trouvées à bord d'un navire neutre, en tenant compte à l'armateur du fret qu'il aurait perçu sur les marchandises interceptées. Telle était la disposition du *Consulat de la mer*, accepté par presque toutes les nations au moyen âge. Dans quelques Etats, on poussait la chose plus loin, et l'on confisquait non-seulement les marchandises, mais le navire ; ce qu'on exprimait par cette maxime : « Robe ennemie confisque navire ami ; » l'ordonnance de Louis XIV de 1683 consacrait ce système. Certains traités posaient aussi en principe que « navire ennemi confisque robe amie. » Ce droit exorbitant de prise s'explique par la façon dont la guerre maritime était faite à cette époque ; la course était l'instrument principal de cette guerre, et il était urgent de donner, comme on disait, « du cœur aux corsaires. » Au XVIII^e siècle, on s'accorda généralement à décider que les deux cas de confiscation les plus vexatoires, celle du navire neutre pour transport de marchandises ennemies et celle de marchandises neutres dans un navire ennemi, devaient être abolis. Mais le principe du libre commerce par les navires neutres ne s'établit qu'avec de grandes difficultés. A l'époque où la Hollande avait le plus grand intérêt à faire reconnaître la franchise du pavillon neutre, le célèbre publiciste hollandais Bynkershoek déclarait la saisie des marchandises ennemies sous pavillon neutre parfaitement légitime au point de vue du droit des gens.

Une théorie plus élevée a prévalu de nos jours ; Hübnér a, le premier, exposé que le navire doit être considéré comme une parcelle du territoire neutre qui, sur l'élément neutre par excellence, conserve le privilège de couvrir de l'inviolabilité territoriale tout ce qu'elle porte avec elle. Cette théorie, conforme aux véritables intérêts de l'humanité, qui vit non de la guerre, mais de l'industrie et du commerce, a été longtemps combattue par l'Angleterre ; de 1778 à 1859,

à toutes les époques de guerre, les nations neutres avaient essayé de se concerter pour faire reconnaître les droits de la neutralité. La France, la Russie, les Etats-Unis s'étaient mis tour à tour à la tête de ce mouvement. Enfin, l'Angleterre consentit à reconnaître le principe que « le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie. » Voici le texte de cette déclaration, du 16 avril 1856, entre les principaux Etats maritimes de l'Europe :

« 1^o La course est et demeure abolie ;
« 2^o Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre ;

« 3^o La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi ;

« 4^o Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire l'accès du littoral de l'ennemi.

— On désigne dans l'histoire sous le nom de *neutralité armée* un traité passé, le 16 décembre 1800, entre la Russie et la Suède, et dirigé contre l'Angleterre, alors en guerre avec la France. La Prusse et le Danemark accédèrent peu après à ce traité.

— Chim. Lorsqu'on verse dans un acide de la teinture de tournesol ou du sirop de violettes, ces corps passent du blanc ou du violet à la nuance rouge. Si, après avoir ainsi rougi le tournesol par un acide, on y verse une base, celle-ci ramène aussitôt la couleur primitive. Avec le sirop de violettes, la coloration devient verte par la raison que la teinture violette primitive vire au vert sous l'influence directe des alcalis. Un autre réactif coloré, le curcuma, peut aussi servir à reconnaître les acides et à les distinguer des bases. Il brunit sous l'influence des alcalis et recouvre la teinte jaune par l'action des acides. Il existe encore bien d'autres réactifs colorés qui pourraient remplir le même but, mais les trois que nous venons de citer sont de beaucoup les plus employés dans les laboratoires.

Nous avons dit que, lorsque le tournesol a été rougi par un acide, les bases le ramènent à sa nuance bleue première ; mais, pour cela, il faut mettre une quantité de la base proportionnée à celle de l'acidité.

Supposons que l'on prenne deux solutions, l'une acide, l'autre basique, et qu'on les mêle avec le plus grand soin, goutte à goutte, en essayant à chaque instant l'action du mélange sur les réactifs colorés. Après de nombreux tâtonnements, on arrivera à une liqueur ne bleussant plus le tournesol rouge et ne rougissant plus le tournesol bleu. On dit, dans ce cas, que la liqueur est neutre, qu'il s'est produit un sel neutre, que l'acide a été neutralisé par la base, qu'il y a *neutralité*.

Telle était, du moins, la seule conception possible du mot *neutralité* à une époque où les proportions relatives des acides et des bases qui s'unissent pour former des sels étaient inconnues, où l'acidité ne se manifestait que par les réactions colorées. Aussi lavoisier ne poussa-t-il pas plus loin la notion de la *neutralité*. La *neutralité* était pour lui l'état d'un sel qui n'a plus aucune propriété acide ni aucune propriété basique, c'est-à-dire qui ne rougit plus le tournesol bleu et qui ne bleuit pas le tournesol rouge. Wenzel fit faire un pas de plus à cette importante question. Ce chimiste s'occupa de rechercher quelles sont les quantités respectives d'acides et de bases qui se neutralisent. Il rechercha, en un mot, combien il faut des diverses bases pour neutraliser une même quantité d'un acide donné, et combien il faut des divers acides pour saturer, c'est-à-dire pour amener à *neutralité*, une même quantité d'un acide donné. Il arriva à cette loi mémorable d'où sont sortis les équivalents : soient $p, p', p'', p''', \dots$, des quantités pondérables d'acides différents nécessaires pour neutraliser une certaine quantité d'une base q ; soient, d'autreurs, $q, q', q'', q''', \dots$, des quantités pondérables de diverses bases toutes capables de saturer la quantité du premier acide p , un quelconque des acides sera saturé exactement par l'une quelconque des bases. Prenons un exemple. Pour saturer 47 parties d'oxyde de potassium supposé anhydre, il faut 40 parties d'acide sulfurique anhydre, 54 parties d'acide azotique anhydre, 71 parties d'acide phosphorique anhydre, etc. D'autre part, pour saturer 40 parties d'acide sulfurique, il faut 47 parties de potasse, 31 parties de soude, 15 parties de lithine. Les 31 parties de soude et les 15 parties de lithine, qui saturent la même quantité d'acide sulfurique que les 47 parties de potasse, peuvent saturer aussi les quantités respectives d'acide azotique et d'acide sulfurique susceptibles d'être neutralisées par 47 parties de potasse, c'est-à-dire 54 parties d'acide azotique et 71 parties d'acide phosphorique ; donc une quelconque des trois quantités 40, 54, 71 de la série acide sera exactement neutralisée par une quelconque des quantités 47, 31, 15 de la série basique. Il résulte de cette loi que les quantités relatives d'acides et de bases qui se saturent respectivement varient d'un acide et d'une base à l'autre, mais affectent un rapport constant lorsqu'il s'agit d'un même acide ou de la même base. Ces rapports constants, suivant lesquels les acides et les bases se remplacent dans les combinaisons chimiques, constituent ce que l'on a appelé les équivalents des acides et des bases ; ainsi

40 est l'équivalent de l'acide sulfurique; 54, l'équivalent de l'acide azotique; 47, l'équivalent de la potasse; 15, l'équivalent de la lithine, etc. D'après la manière dont ces équivalents avaient été déterminés, il était donc permis de dire que la *neutralité* a lieu lorsqu'un équivalent d'acide est uni à un équivalent de base.

Wenzel avait surtout opéré avec des bases fortes et des acides forts; mais, lorsqu'on opéra avec des acides et des bases faibles, des phénomènes nouveaux se manifestèrent: une base faible peut bien neutraliser un acide faible, mais ne neutralise jamais un acide fort; quelle que soit la quantité que l'on en met, la liqueur réagira toujours acide. De même les acides faibles ne satureront jamais les bases fortes d'une manière complète; quelle que soit la quantité que l'on en ajoute, la liqueur réagira toujours alcaline. Ici donc il n'y avait plus aucun moyen d'établir un point de *neutralité* à l'aide des réactifs colorés. Cependant, comme, dans le cas des acides forts et des bases fortes, il y avait des rapports généraux de composition correspondant à la *neutralité*, il devait y avoir aussi des rapports semblables pour les acides et les bases faibles. En un mot, bien que l'acide carbonique, je suppose, ne soit pas capable de faire perdre sa réaction alcaline à la potasse, il devait exister une quantité d'acide carbonique équivalente à 40 parties d'acide sulfurique. Seulement, les réactifs colorés ne pouvaient plus servir à déterminer cette équivalence. Ce fut Richter qui fit la lumière sur ce point.

Richter analysa avec soin un grand nombre de sels formés par des bases et des acides forts, c'est-à-dire des sels neutres dont la *neutralité* était facile à constater. Non-seulement il les analysa au point de vue de l'acide et de la base qu'ils renfermaient, mais il alla plus loin; il détermina exactement les proportions d'oxygène contenues, soit dans l'acide, soit dans la base. Il arriva à cette importante loi: *Il existe un rapport constant entre l'acide et l'oxygène de la base*. Expliquons cette loi.

Supposons un métal M qui fasse avec l'oxygène trois oxydes solubles MO, M₂O₃, MO₂. Supposons, de plus, que pour neutraliser un poids du premier représenté par MO il faille un poids p d'acide sulfurique: pour saturer M₂O₃ il faudra 2/3 de p et pour saturer MO₂ il faudra 2p du même acide. Cette loi donnait un moyen de déterminer le point de *neutralité* pour des sels dont la *neutralité* aux réactifs colorés n'existe pas. Supposons, par exemple, un acide faible comme l'acide carbonique; ou le combiner à plusieurs bases faibles qu'il puisse neutraliser, et l'on analysera les sels neutres formés. On trouvera ainsi qu'il y a dans ces sels autant de fois 21 d'acide carbonique qu'il y a d'équivalents d'oxygène (= 8) dans la base. Si, ensuite, on veut rechercher parmi les divers carbonates de potasse et les divers carbonates de magnésie quels sont les sels neutres, on analysera d'abord ces divers sels. On trouvera de cette manière qu'il existe deux carbonates, l'un renfermant 21 d'acide carbonique et l'autre renfermant 42 du même acide pour une quantité de potasse contenant un équivalent d'oxygène (= 8). Le premier de ces carbonates était un carbonate neutre, le second un carbonate acide, puisqu'il contenait un excès d'acide carbonique, et cela malgré la réaction alcaline aux couleurs végétales. De même, parmi les trois carbonates de magnésie, il y en a un qui renferme 21 d'acide carbonique pour une quantité de magnésie renfermant 8 d'oxygène; pour une même quantité de magnésie le second carbonate ne renferme que

$$\frac{3 \times 21}{4} = 15,25$$

d'acide carbonique, et le troisième carbonate renferme 42 du même acide. Le premier de ces trois carbonates est neutre; le second, renfermant moins d'acide carbonique que ce qu'exige la magnésie pour se saturer, est basique; le troisième, en contenant plus, est acide.

Berzelius perfectionna encore la loi de Richter. Il s'exprima en ces termes: *Il existe, dans les sels neutres, un rapport constant entre l'oxygène de l'acide et l'oxygène de la base*. Ainsi, pour Berzelius, la quantité d'acide correspondant par sa formule à une quantité d'oxygène donné peut neutraliser une certaine quantité de base renfermant une certaine quantité d'oxygène. Si la base renferme plus d'oxygène, il faudra prendre plus d'acide pour que le rapport de l'oxygène de l'acide à l'oxygène de la base reste constant. Ainsi, dans les sulfates neutres, le rapport entre l'oxygène de l'acide et l'oxygène de la base est de 1:3. Par exemple, le sulfate neutre de potasse est KO₂SO₄. Mais si l'on prend une base à trois équivalents d'oxygène, Al₂O₃ par exemple, pour que le rapport de l'oxygène de la base à l'oxygène de l'acide soit conservé, il faudra prendre trois fois plus d'acide et le sulfate neutre d'alumine sera Al₂O₃3SO₄.

Comme on le voit, pour Berzelius, la *neutralité* s'exprimait par un rapport qui était 1/3 pour les sulfates, 1/5 pour les azotates, 1/2 pour les carbonates, etc.

Cette théorie avait plusieurs côtés imparfaits: d'abord, elle éloignait complètement les sels amphiprotiques des sels halogénés; ensuite, elle ne tenait pas compte de la polybasicité

de certains acides. Ce fut Graham qui la compléta sous ce rapport, en montrant que certains acides exigent 2,3 équivalents de base pour se saturer, tout comme les bases à trois équivalents d'oxygène exigent plusieurs équivalents d'acide.

Jusqu'à-là, la théorie dualistique régnait en souveraineté et avec elle la vieille notation. Les acides et les bases étaient des composés binaires électro-négatifs ou électro-positifs. La nouvelle notation atomique nous a conduits à rejeter cette théorie. Elle nous a montré que les acides amphiprotiques ne sont point des composés binaires, mais des composés ternaires, renfermant de l'hydrogène uni à un groupe électro-négatif puissant; que les sels amphiprotiques, en un mot, ont la même constitution que les sels halogénés, à cette différence près que l'élément négatif de ces derniers est représenté, dans les sels amphiprotiques, par un groupe composé.

Des lors, il fallait modifier la conception de la *neutralité*. Voici comment, aujourd'hui, nous concevons la *neutralité*, la basicité et l'acidité des sels: les acides sont des corps qui renferment de l'hydrogène uni à un groupe très-électro-négatif, et, par conséquent, électro-positif lui-même et remplaçable par les métaux.

Les bases sont des hydrates métalliques, c'est-à-dire des corps qui résultent de l'union de l'oxyhydryle aux métaux. Elles ont la propriété d'échanger leur métal contre l'hydrogène des acides, en formant des sels et en donnant naissance à de l'eau.

Les acides peuvent renfermer plusieurs hydrogènes remplaçables par les métaux; on les dit alors polybasiques, mono, bi, tri, etc. Les bases peuvent renfermer plusieurs oxyhydryles remplaçables par les éléments ou par les groupes négatifs des acides. On les dit alors polyacides, mono, di, tri, etc. acides.

Les sels résultent de la substitution du métal des bases à l'hydrogène basique des acides, ou de l'élément électro-négatif ou du groupe électro-négatif des acides à l'oxyhydryle des bases. Ainsi, AzO₃H est un acide et K.OH une base. Vient-on à remplacer H dans AzO₃H par K, on a un sel. Mais on peut dériver aussi ce sel de la base KOH en y remplaçant l'oxyhydryle (OH) par le groupe AzO₃.

Lorsqu'un acide est polybasique, on peut y remplacer l'hydrogène en totalité par un métal; on a alors un sel neutre. On peut aussi n'y remplacer que partiellement l'hydrogène par un métal; on a un sel acide.

Lorsqu'une base est polyacide, on peut y remplacer intégralement l'oxyhydryle par un groupe négatif d'acide; on a alors un sel neutre. Mais on peut aussi n'y remplacer que partiellement l'oxyhydryle par un groupe électro-négatif; on a alors un sel basique.

Enfin, on peut remplacer les divers atomes d'hydrogène des acides polybasiques et les divers oxyhydryles des bases polyacides par des métaux divers ou des groupes électro-négatifs différents. On a alors des sels doubles. Ainsi, le corps SO₄KNa est un sel double, tout comme le sel (AzO₃)ClBa'.

Ainsi, les sels neutres résultent de la substitution intégrale d'un métal à l'hydrogène des acides, ou d'un résidu halogénique d'acide à l'oxyhydryle des bases.

Les sels acides résultent de la substitution d'un métal à une partie de l'hydrogène des acides.

Les sels basiques résultent de la substitution d'un résidu halogénique d'acide à l'oxyhydryle des bases.

Les sels doubles résultent du remplacement de l'hydrogène des acides par plusieurs métaux différents ou de l'oxyhydryle des bases par plusieurs résidus halogéniques distincts. Au fond, la question de *neutralité* disparaît. Les réactions colorées constituent pour les sels d'hydrogène un caractère distinctif, comme l'acide sulfurique donne une réaction caractéristique pour les sels de plomb. Les acides sont des sels d'hydrogène, les bases sont des hydrates. Les sels neutres sont des sels qui sont entièrement formés par des métaux autres que l'hydrogène ou des résidus halogéniques autres que l'oxyhydryle; les sels acides et basiques sont des sels doubles dont l'hydrogène ou l'oxyhydryle fait partie. Au fond, le nom acide pourrait être supprimé. Au lieu de dire acide sulfurique, on dirait sulfate d'hydrogène; au lieu de dire sulfate acide de potassium, on dirait sulfate double d'hydrogène et de potassium.

NEUTRE adj. (neutro — lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre; de *ne*, non, *uter*, l'un ou l'autre). Qui ne se prononce point, qui reste indifférent entre deux personnes ou deux partis opposés; *Reste neutre. Entre deux partis, un prince doit toujours se déclarer franchement pour l'un ou l'autre, plutôt que de rester neutre.* (Machiavel.) *Heureux les hommes qui sont sincèrement neutres entre leur pensée et celle d'autrui!* (Fénel.) Un dictionnaire est un livre neutre, impartial. (E. de Gir.)

— **Politique**. Qui ne se déclare pas, qui ne prend point parti entre des puissances belligères: *Demeurer, rester neutre. Etat, prince neutre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres.* (Voit.) Si se dit d'une ville, d'un territoire qui appartient à un Etat neutre, ou dont les belligérants reconnaissent la neutralité: *L'entrée*

du territoire neutre est interdite aux troupes des deux puissances qui sont en guerre. (Acad.) Si se dit souvent, dans le langage ordinaire, pour indiquer soit un lieu d'où doivent être bannies toutes rivalités, toutes dissensions, toutes distinctions de partis, soit un point sur lequel tout le monde s'accorde ou devrait s'accorder: *Le bat est un terrain neutre où tous les partis se donnent la main.* (Scribe.) *La liberté est le terrain neutre sur lequel doivent s'unir tous les partis.* (E. de Gir.) *Pavillon neutre*, Pavillon, navire d'une puissance qui reste neutre: *Marchandises transportées sous pavillon neutre, par pavillon neutre.*

— **Gramm.** Se dit, dans certaines langues, d'un troisième genre qui n'est ni masculin ni féminin, des mots qui ont ce genre, ou, plus exactement, qui n'ont pas de genre: *Genre neutre. Nom, adjectif, pronom neutre. Ce est souvent substantif, c'est le hoc des Latins; alors, qui qu'en disent les grammairiens, ce est du genre neutre.* (Dumarsais.) Si se dit de certains verbes dont l'action ne sort pas du sujet, et qui par conséquent ne peuvent avoir de régime direct: *Vivre, aller, marcher sont des verbes neutres.* On dit aussi *renvoyer*: *Verbes neutres passifs.* Verbes pronominaux ayant un sens passif, comme *se vendre, pour être vendu*. Se dit aussi des verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, comme *aller, venir, tomber, etc.*, et plus exactement de certains verbes pronominaux dont l'action ne sort pas du sujet, et qui n'ont qu'un régime direct apparent, comme *se repentir, se souvenir, etc.* On donne enfin le même nom à des verbes latins neutres, de forme active aux temps simples et passive aux temps composés. Tel est le verbe *gaudeo*, qui fait au parfait *gavisus sum*.

— **Physiq.** Se dit des corps qui ne présentent aucun phénomène électrique: *Un corps est neutre lorsque les deux électricités s'y trouvent combinées.* *A ligne neutre*, Ligne qui, dans un corps dont les fluides électriques ou magnétiques occupent les pôles, ne présente aucun phénomène d'électricité ou de magnétisme.

— **Chim.** *Sel neutre*, Sel qui n'est ni acide ni alcalin.

— **Entom.** Se dit des individus qui, dans certaines espèces, ne sont pas organisés pour la reproduction: *Abeilles neutres. Fourmis neutres.*

— **Bot.** Se dit des fleurs privées des organes sexuels, et par conséquent réduites aux seules enveloppes florales.

— **s. m. Polit.** *Nation neutre: Il serait temps de proclamer les principes qui doivent protéger la navigation des neutres.* (Acad.) *Le droit des neutres*, Droit que les belligérants reconnaissent aux Etats qui ne prennent aucune part à la guerre: *Il est rare que, dans une longue guerre, on respecte toujours le droit des neutres.* (Acad.)

— **Gramm.** *Genre neutre: Adjectif au neutre.* Le neutre n'est utile que là où, comme dans l'anglais, il appartient exclusivement à ce qui n'est ni mâle ni femelle. (E. Littré.)

— **Entom.** *Insecte neutre: Chez les fourmis, les neutres sont dépourvus d'âles.* Les neutres sont essentiellement chargés de pourvoir à la nourriture des insectes avec lesquels ils vivent. (E. Desmarest.)

— **Gramm.** Les verbes neutres qui se conjuguent toujours avec l'auxiliaire *être* dans leurs temps composés sont: *aller, arriver, décider, devenir, éclore, intervenir, mourir, naître, parvenir, provenir, rester, revenir, survenir, venir.* Parmi les autres, ceux qui marquent toujours l'action ne prennent que l'auxiliaire *avoir*; ceux, au contraire, qui marquent tantôt l'action seule, tantôt l'action et l'état, prennent *avoir* dans le premier cas, *être* dans le second. On trouvera, pour chacun de ces verbes, l'explication spéciale qui le concerne. Voir, pour le genre neutre en français, la note sur pis.

— **Encycl.** **Gramm.** Le mot *neutre* concerne à la fois le genre et les conjugaisons. Pour ce qui regarde le genre, il qualifie les mots qui ne sont ni masculins ni féminins; en matière de conjugaisons, il a trait aux verbes qui ne sont ni actifs ni passifs. Le genre *neutre* n'existe pas dans la langue française, mais il existe dans les langues grecque et latine, et dans plusieurs langues modernes comme l'allemand et l'anglais. En latin, le nom et l'adjectif neutres, quelle que soit la terminaison du nominatif (v. au mot *DECLINAISON*), ont toujours trois cas semblables, tant au singulier qu'au pluriel: ce sont le nominatif, le vocatif et l'accusatif; au pluriel dans les langues classiques, le grec et le latin, les trois cas semblables se terminent uniformément en *a*. En anglais, tous les mots qui désignent des animaux ou des choses animées sont neutres.

En ce qui concerne les verbes, le *neutre* exprime un état absolu comme *jouir*, c'est-à-dire que le verbe neutre n'appelle pas de régime direct et ne peut avoir qu'un régime indirect. Il y a aussi des verbes neutres dans lesquels l'action tout entière reste dans le sujet, comme dans *courir, marcher, parler*, etc. Les verbes neutres qui ne demandent pas de complément ou régime indirect sont dits verbes neutres intrinsèques, et ceux qui ont besoin d'un complément sont dits verbes neutres transitifs.

Beaucoup de grammairiens français rejettent aujourd'hui la dénomination de verbe *neutre*, parce qu'ils rejettent aussi celle de verbe actif et de verbe passif. Selon eux, un verbe actif ne peut être qu'un verbe exprimant l'action, et à ce titre presque tous les verbes regardés autrefois comme neutres seraient actifs: n'y a-t-il pas action chez celui qui court, qui marche, qui danse, etc.? Selon eux aussi, nous n'avons point de verbes passifs, puisque, pour traduire *amari, audiri*, nous sommes forcés d'employer les périphrases *être aimé, être entendu*, où l'on ne trouve d'autre verbe que *être*. Ils pensent donc qu'il faut appeler transitifs et intrinsèques les verbes dont on appelle autrefois actifs et neutres, et ils entendent par intrinsèques des verbes dont l'action ne passe point à un régime direct.

Il y a, à l'usage des enfants et des écoliers en général, une manière mécanique de reconnaître un verbe neutre, sans être obligé d'avoir recours à la logique: on reconnaît qu'un verbe est neutre, quand on ne peut pas lui donner une forme passive ou le faire suivre d'un régime direct; en latin et en grec, on dit: quand on ne peut pas le faire suivre d'un accusatif. Il faut toutefois remarquer qu'on emploie quelquefois les verbes neutres sous une forme active, et réciproquement les verbes actifs sous une forme neutre. Comme exemples de verbes neutres qui s'emploient activement, on peut citer: *parler, passer, conter, valoir, pour employer, omettre, occasionner, procurer.* Comme verbes actifs employés sous une forme neutre, on cite: *changer, tourner, retourner*, etc.

Si l'on voulait absolument trouver quelque trace du genre neutre dans la langue française, ce serait dans les pronoms qu'il faudrait la chercher. *Ceci, cela*, traductions évidentes de *hoc, illud*, différent de *celui-ci, celui-là, celle-là*, comme *hoc et illud* diffèrent de *hic neutre, ille et illa*; *il*, devant un verbe impersonnel, le remplaçant un adjectif, même féminin, ou une proposition tout entière, et, enfin, la plupart des pronoms indéfinis, *on, quelqu'un*, etc., semblent encore conserver quelque chose du genre neutre. Mais comme les adjectifs et les participes avec lesquels ces mots peuvent se trouver en rapport n'ont point de forme particulière pour le neutre, il est complètement inutile, même au point de vue pratique, de faire cette distinction, et on ne la fait jamais dans les livres destinés à l'enseignement. Les langues qui admettent le genre neutre le font d'une manière tout à fait arbitraire, ou plutôt, pour découvrir l'origine des genres dans un idiome particulier, il faudrait remonter aux sources mêmes de cet idiome, ce qui, même quand on peut le faire, ne serait toujours que médiocrement utile.

On a dit que l'origine des genres était le sexe. Dans ce cas, le neutre ne serait pas logique, puisqu'il n'y a que deux sexes chez les animaux comme chez les végétaux. Restent pourtant les minéraux. Mais pourquoi n'auraient-ils pas une sorte de sexe? Il y a de l'électricité positive et de l'électricité négative. Rien ne démontre que tous les corps de la nature n'offrent pas la même particularité. Alors le neutre serait une désignation provisoire servant à désigner les objets chez lesquels la science n'aurait pas encore déterminé le sexe. Mais ce sont là des subtilités auxquelles la pratique est hostile. V. le mot *GENRE*.

— **Hist. nat.** On désigne, en histoire naturelle, sous le nom de *neutres*, des individus dépourvus d'organes sexuels, ou chez lesquels ces organes sont rudimentaires ou atrophiques, et qui sont par conséquent tout à fait impropres à la reproduction. Cet âge est dû au défaut de nourriture dans le premier état; car les larves bien nourries et placées dans des conditions favorables deviennent des femelles parfaites. On observe des neutres dans divers groupes d'insectes, notamment les guêpes, les fourmis, les abeilles, les termites, quelques névroptères. Ces neutres conservent tous les instincts de la maternité. Il semble aussi que certains neutres pourraient bien être des mâles avortés; tels sont ceux auxquels on donne, chez les termites, le nom de *soldats*.

Il y a aussi des fleurs neutres, dans lesquelles les organes sexuels ont avorté par suite du développement du périgone.

NEUTREMENT adv. (neutre-man — rad. neutre). Gramm. S'est dit quelquefois pour *neutralement*.

NEUTRIFLORE adj. (neu-tri-flore — du lat. *neuter*, neutre; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont neutres: *Calathide neutriflore*.

NEUVAINES s. f. (neu-vè-ne — rad. *neuf*). Espace de neuf jours, consacrés à certains actes de dévotion: *Faire une neuvaïne à Notre-Dame, à Sainte-Geneviève*. Si l'on arrive quelque maladie ou quelque affaire fâcheuse, c'est alors que nous commençons à faire des neuvaïnes à tous les autels, et à fatiguer véritablement le ciel par nos vœux. (Boss.)

— A signifié Réunion de neuf personnes; assemblée de neuf choses:

Des Muses conduisant la neuvaïne céleste.

RONSARD.

— **Métrol.** Ancienne mesure pour le blé, dont on se servait dans quelques endroits du Lyonnais.

— **Enceyl.** On donne ce nom, dans l'Eglise catholique, à des prières continuées durant neuf jours, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Vierge ou du saint à qui ces prières sont adressées, quelque grâce, quelque faveur spirituelle ou temporelle. C'est ainsi que les paysans de la Bretagne font dire des *neuvaines* avant d'aller au sort, pour avoir un bon numéro, etc.

On s'est souvent demandé pourquoi ces prières doivent durer neuf jours, et non pas huit ou dix, et quelle est l'origine de cette adoption superstitieuse du chiffre neuf.

Il y a tout lieu de penser que c'est là une idée empruntée, comme beaucoup d'autres, au judaïsme par les chrétiens. Les Juifs avaient des nombres sacrés; le nombre sept, par exemple, jouait un grand rôle dans leurs pratiques religieuses, probablement à cause de la création du monde en sept jours, d'après la Genèse. Le cinquième jour de la fête des Expiations, les Hébreux devaient sacrifier neuf veaux; la raison de ce nombre nous est absolument inconnue.

Le nombre trois était en vénération chez les Grecs et chez les Romains; le nombre trois fois trois, c'est-à-dire neuf, était encore plus respecté. A cette superstition juive et païenne, la dogmatique chrétienne vint donner une plus grande force, par suite de la théorie de la Trinité. Ce dogme fut violemment attaqué par les hérétiques, et l'Eglise affecta, par cela même, de l'affirmer le plus possible et d'en multiplier l'expression dans ses cérémonies. De là, par exemple, la triple immersion dans le baptême; le *Trisagion* ou *Trois fois saint*, chanté dans la liturgie, les signes de croix répétés trois fois par le prêtre pendant la messe. C'est ainsi que le nombre neuf devint également en honneur. On dit, des lors, neuf fois *Kyrie eleison*, c'est-à-dire trois fois pour chaque personne divine. Telle doit être également l'origine des *neuvaines*, cérémonies qui, plus que toutes autres, poussent à la superstition, et sont souvent recommandées non-seulement par les prêtres, mais encore par les sorciers du campagne.

NEUVE-ÉGLISE ou **NEUWERKE**, commune de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrondissement et à 13 kilom. S. d'Ypres, sur la Douve; 3,000 hab. Tonturerie, blanchisserie, toiles.

NEUVEMENT adv. (neu-ve-man — rad. *neuf*). D'une manière neuve. ■ Vieux mot qui il serait utile de reprendre.

NEUVERR, petite île située à l'embouchure de l'Elbe et appartenant à Hambourg. Sa population n'est que de 80 hab. On y trouve un phare.

NEUVETÉ s. f. (neu-vo-té — rad. *neuf*). Anc. Cout. Droit payé par un bateau la première fois qu'il entrait à Paris.

NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT (LA), village et comm. de France (Vosges), cant. de Vitel, arrond. et à 14 kilom. de Mirecourt, sur le ruisseau de la Nole, au pied de la colline de Montfort; 393 hab. Fontaine ferrugineuse. Des fouilles, pratiquées à diverses reprises sur le territoire de cette commune, ont mis à jour des débris d'armes, des fragments de casques et des poteries romaines. La colline de Montfort porte les restes d'une forteresse fréquemment mentionnée dans l'histoire de Lorraine.

NEUVIC (*Novus Vicus*), petite ville de France (Dordogne), chef-lieu de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-E. de Ribérac; pop. agglom. 421 hab. — pop. tot. 2,178 hab. Sur le territoire de Neuviç, qu'on appelle autrefois Neuviç et Neuviç, se trouvait jadis un château appelé *Puy-de-l'ont* (*Arx Pudi Pontis*), qui paraît avoir appartenu, au VI^e siècle, à la famille gallo-romaine appelée Astorius et de puis Astier. Ce château demoli fut reconstruit de 1520 à 1530. Il eut à soutenir plusieurs sièges. Henri IV s'en rendit maître après la bataille de Coutras. Du XI^e au XVI^e siècle, la terre de Neuviç appartenait aux Talleyrand-Perigord, puis elle passa à la famille du Fayolle et fut reprise, en 1658, par les Talleyrand, à qui elle fut conquise à l'époque de l'émigration.

NEUVIC, ville de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. d'Ussel, à 52 kilom. du Tulle; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 3,100 hab. Belle église, ancienne collégiale de l'abbaye de Saint-Projet; ruines de deux châteaux du moyen âge.

NEUVIÈME adj. (neu-vié-me — rad. *neuf*). Qui vient immédiatement après le huitième : NEUVIÈME MOIS. NEUVIÈME JOUR. NEUVIÈME SIÈCLE. NEUVIÈME PERSONNE. Au NEUVIÈME SIÈCLE, les empereurs de Byzance possédaient encore la Sicile, qui leur fut enlevée par les Sarrasins. (Villon.)

— Substantif. Personne qui occupe le neuvième rang, la neuvième place : ÊTRE LE NEUVIÈME, LA NEUVIÈME D'une classe.

— s. m. Neuvième jour : LE NEUVIÈME DE LA LUNE. LE NEUVIÈME D'AVRIL, le Neuvième mois du grossissement. Cette femme entre dans son NEUVIÈME. ■ Ces deux mots ont vieilli.

— Neuvième partie d'un tout : ÊTRE POUR UN NEUVIÈME, ÊTRE INTÉRESSÉ POUR UN NEUVIÈME, AVOIR UN NEUVIÈME DANS une affaire.

— s. f. Mus. Intervalle de neuf degrés.

— **Enceyl.** Mus. La neuvième est un intervalle qui donne la répétition de la seconde à

l'octave supérieure; elle est ainsi nommée parce qu'il faut franchir l'espace de neuf sons consécutifs pour arriver diatoniquement d'un de ses termes à l'autre. Comme la seconde, dont elle n'est que la répétition, la neuvième est majeure ou mineure; dans le premier cas, elle comprend six tons et deux demi-tons; dans le second, elle n'embrasse que cinq tons et trois demi-tons.

Au point de vue de l'harmonie, de l'enchaînement des parties entre elles et de la juxtaposition des notes d'un accord, la neuvième se distingue de la seconde en ce que celle-ci, préparée par la basse, peut se pratiquer soit à la distance réelle de seconde, soit à la distance de neuvième, qui on est le redoublement exact, tandis que la neuvième ne peut prendre place à l'intervalle d'une seconde de la basse, et doit être nécessairement portée à la distance d'une neuvième réelle ou double, c'est-à-dire d'une seizième. D'ailleurs, la neuvième, qui prend place parmi les dissonances, doit, pour produire tout son effet, être placée à la partie supérieure ou tout au moins à l'une des parties supérieures. En réalité, la neuvième ne constitue d'ordinaire qu'un retard de l'octave; mais, soit qu'on la considère comme retard, soit qu'on la regarde comme dissonance, elle doit toujours effectuer sa résolution en descendant d'un degré.

NEUVIÈMEMENT adv. (neu-vié-me-man — rad. *neuvième*). En neuvième lieu.

NEUVILLE, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Poitiers; pop. aggl., 1,633 hab. — pop. tot., 3,456 hab. Dolmen.

NEUVILLE-EN-HEZ, village et commune de France, cant., arrond. et à 7 kilom. de Clermont, à 20 kilom. de Beauvais; 723 hab. Antiquités celtiques et gallo-romaines; souterrains sur lesquels s'élevait autrefois un château où naquit saint Louis, le 25 avril 1215.

NEUVILLE-EN-TOURNAI-PUY, village et commune de France (Ardennes), cant. de Juniville, arrond. et à 10 kilom. de Rethel; 1,167 hab. Tissage de la laine, haut fourneau; ruines du village de Pormy, détruit pendant les guerres du XVI^e siècle.

NEUVILLE-LE-POLLET, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant., arrond. et à 1 kilom. de Dieppe, à 55 kilom. de Rouen, sur la Manche; 720 hab. Aux environs se trouve la Côte-de-Limes, camp retranché de 55 hectares d'étendue; c'était un oppidum ou lieu de refuge des Gaulois contre l'invasion romaine.

NEUVILLE-AU-POINTE (LA), village et commune de France (Morne), cant., arrond. et à 6 kilom. de Sainte-Monhoulle, à 48 kilom. de Châlons; 1,233 hab. Ce village, agréablement situé sur les bords de l'Aisne, au milieu d'une prairie fertile, entouré de vignes et de bois, doit son origine à un oratoire que sainte Monhoulle avait fait construire et autour duquel vinrent se grouper des habitations. Une chapelle, but de nombreux pèlerins, occupe l'emplacement de cet oratoire. On y arrive par un escalier en fonte de cont dix-sept marches; sur la face de chacune d'elles est inscrit un des versets des litanies de la Vierge.

NEUVILLE-ROI (LA), village et commune de France (Oise), cant. de Saint-Just, arrond. et à 18 kilom. de Clermont, à 43 kilom. de Beauvais; 733 hab. Belle église du XII^e siècle; restes importants d'une ancienne forteresse; antiquités.

NEUVILLE-SUR-SAÛNE, ville de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Lyon; pop. aggl., 2,159 hab. — pop. tot., 2,936 hab. Eaux minérales ferrugineuses, manufactures de ratines et de coton filé, moulin à sole, blanchisseries de toiles; commerce de bestiaux, grains, graines de chanvre. Neuville était jadis la capitale du Franc-Loynais, espèce de république dont les habitants, au nombre de 4,000 environ, jouissaient, dit M. Joanne, entre autres privilèges et immunités, de l'exemption des gabelles, des droits d'aides, de la milice, de la taille et de tous les autres impôts perçus dans le royaume. Un beau pont suspendu met Neuville en communication avec le hameau de Villevet.

NEUVILLE-SUR-SEINE, village et commune de France (Aube), cant. de Mussy-sur-Seine, arrond. et à 9 kilom. de Bar-sur-Seine, à 42 kilom. de Troyes, au pied d'une colline que couronne une statue de la Vierge; 950 hab. Antiquités.

NEUVILLER (Pierre-Claude FRY DE), théologien et prédicateur français, né à Grandvillier en 1693, mort à Rennes en 1775. Entré chez les jésuites, il occupa plusieurs postes importants, fut nommé deux fois provincial de l'ordre et se fit un certain renom comme prédicateur. On lui doit : *Sermons* (Rouen, 1778, 2 vol., in-12); *Observations sur l'Institut de la Société de Jésus* (Avignon, 1701, in-12); *Lettre d'un ami de la vérité* (in-12).

NEUVILLE (Anne-Joseph-Claude FRY DE), prédicateur français, frère du précédent, né près de Coutances en 1693, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1774. Entré au collège des jésuites établi à Rennes, il y professa la philosophie et les lettres, puis il aborda la chaire et acquit un grand renom comme prédicateur.

Après l'expulsion de son ordre, Neuville se vit, par faveur exceptionnelle, autorisé à rester en France et vécut de la pension que lui accorda le roi. On cite parmi ses ouvrages : *Oraison funèbre du cardinal de Fleury* (Paris, 1743, in-4°); *Oraison funèbre de Fouquet* (Paris, 1761, in-4°); *Sermons* (Paris, 1777, 6 vol. in-12).

NEUVILLE (Abdon-Chrès-Félix DUBOURG, dit), acteur et littérateur français, né à Moulins (Allier) en 1813. Son père, professeur de mathématiques, lui fit donner une bonne instruction. Au sortir du collège, il étudia le droit à Paris, obtint un emploi au ministère de la guerre, mais délaissa bientôt la jurisprudence et son bureau pour se livrer à son goût pour le théâtre. Après avoir joué en amateur sur le petit théâtre du Belvédère, il se décida à suivre complètement la carrière artistique et débuta en 1833 à l'Ambigu-Comique dans le *Fou raisonnable*, du Patrat. Dubourg, qui prit alors le nom de Neuville, passa, au bout de quelque temps, au Cirque-Olympique, puis aux Folies-Dramatiques, où il quitta en 1839 pour entrer au théâtre de la Gaîté. Après avoir créé des rôles comiques sur cette scène dans plusieurs pièces, notamment dans *Gobsek le philosophe*, *Roquelure*, *Ralph le bandit*, les *Gueux de Paris*, *Martin et Bambouche*, etc., Neuville fut engagé en 1840 aux Variétés. Dans son début, il obtint un très-honorable succès sur ce théâtre, où l'emploi des comiques était tenu alors par des artistes hors ligne. Comment lutter contre Odry, Bouffé, Lepage jeune, etc.? Neuville résolut le problème à son avantage en s'appropriant le genre des imitations, dans lequel il excellait. Non moins, las de briller au second rang, il quitta les Variétés, où il avait joué dans *Madame Gibou* et *Madame Pochet*, les *Deux brigadiers*. *Ma femme et moi* parut, les *Premières armes de Richelieu*, *l'Oncle Baptiste*, *Chamboran*, etc., parut successivement sur plusieurs grandes scènes en France et à l'étranger et accepta enfin un fructueux engagement pour le théâtre de Saint-Petersbourg.

Neuville ne s'est pas fait seulement connaître comme un bon acteur comique; il a composé des poésies, dont il a publié un recueil sous le titre de *Pensées d'un croyant* (1862), et a écrit diverses pièces de théâtre, notamment le *Jeune de Fruscati* et les *Intimes*, drames en trois actes, représentés aux Folies-Dramatiques; des comédies-vaudevilles en deux actes : le *Pasteur de Remberg*, au Palais-Royal; *Suzanne*, au Gymnase; *Dufauvel*, au cirque Franconi; des vaudevilles en un acte : *Une soirée chez madame Pochet*, aux Folies-Dramatiques; le *Portrait*, *Un service d'ami*, à l'Ambigu-Comique, etc.

NEUVILLE (Jean-Guillaume HYDE DE), homme politique français. V. HYDE DE NEUVILLE.

NEUVILLE (Anne-Joseph DE LA), théologien français. V. LA NEUVILLE.

NEUVILLE (Louis LEMERCIER DE), littérateur français. V. LEMERCIER DE NEUVILLE.

NEUVILLÉ (Didier - Pierre CHICANAD DE), littérateur français, né à Nancy en 1780, mort à Toulouse en 1780. Pendant sa jeunesse, qui fut dissipée et aventureuse, il servit dans les gardes du roi Stanislas, puis vint à Paris, exerça pendant quelque temps la profession d'avocat, donna des leçons particulières aux fils d'un seigneur polonais et fut ensuite inspecteur de bibliothèque à Nîmes. Étant entré plus tard dans les ordres, il obtint une chaire d'histoire à Toulouse. Neuviellé a publié, sans nom d'auteur, diverses compilations, entre autres : *Considérations sur les ouvrages d'esprit* (1748); *Dictionnaire des philosophes ou l'Instruction de la connaissance de l'homme* (1751, in-8°); *l'Abécédaire de Parnasse* (1757, 3 vol.); *l'Esprit de l'abbé de Saint-Réal* (1763).

NEUVY, village et commune de France (Allier), cant., arrond. et à 5 kilom. de Moulins; 817 hab. Belle église en grande partie de la fin du XI^e siècle; château de Thoury-sur-Allier, vaste corps de logis flanqué de hautes tours; châteaux de Molets, richement ornementé dans le style de la Renaissance.

NEUVY-EN-CHAMPAGNE, village et commune de France (Sarthe), cant. de Conlie, arrond. et à 21 kilom. du Mans; 792 hab. L'église, qui appartient à l'époque romane, est très-intéressante. Les colonnes engagées de la nef et des bas côtés sont surmontées de chapiteaux disparates extrêmement curieux. Antiquités; ruines de plusieurs châteaux.

NEUVY-LE-ROI, bourg de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. de Tours; pop. aggl., 720 hab. — pop. tot., 1,446 hab. Ruines d'un château féodal, ancienne résidence des seigneurs de Bueil.

NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, ville de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de La Châtre, à 27 kilom. de Châteauroux; pop. aggl., 1,312 hab. — pop. tot., 3,376 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques et bâtie au milieu du XI^e siècle sur le modèle de celle du Saint-Sépulchre, à Jérusalem, est circulaire et se compose de deux coupoles superposées.

NEUVY-SAUTOUR, village et commune de France (Yonne), cant. de Flogny, arrond. et à 28 kilom. de Toussus, à 35 kilom. d'Auxerre,

sur un coteau élevé; 1,462 hab. Eglise classée parmi les monuments historiques et devenue l'un des grands nombres de statues, de statues et de sculptures diverses. Les deux portails appartiennent au style le plus pur de la Renaissance.

NEUWIED, ville de Prusse, ancien chef-lieu de la principauté du même nom; 6,000 hab. Elle a été fondée en 1657, par le comte Frédéric, sur l'emplacement du village de Langendorf, détruit dans la guerre de Trente ans. La population de cette ville industrielle et commerçante se compose de catholiques, de protestants, de frères moraves, de juifs, de quakers, etc., qui vivent en parfaite intelligence. La colonie des frères moraves, dit M. Joanne, se compose d'environ quatre cents membres. On visitera avec intérêt ses maisons, ses ateliers, ses écoles, son église. Les sœurs sont faciles à reconnaître à leur costume tout particulier. Leur coiffe blanche attire de loin l'attention. Les petites filles portent des rubans d'un rouge foncé; les jeunes filles, des rubans d'un rouge clair; les femmes, des rubans bleus, et les veuves, des rubans blancs. Le palais du prince de Neuviç renferme une curieuse collection d'antiquités romaines trouvées aux environs, et surtout à l'endroit où s'élevait jadis la ville de Victoria. Cette ville, occupée par des vétérans, dut être détruite au IV^e siècle, car on n'y a pas découvert une seule pièce de monnaie postérieure au règne de Valentinien I^{er}. Les antiquités conservées dans cette collection sont très-variées. Elles consistent en armes, casques, charnières, couteaux de sacrifices, serrures, clefs, ustensiles de ménage, outils, tuiles, monnaies, etc.

Dans le parc ont été réunies d'intéressantes collections d'histoire naturelle.

NEUWIED (Alexandre-Philippe-Maximilien, prince DE), voyageur et naturaliste allemand, né à Neuviç en 1732. Après avoir servi pendant quelque temps dans l'armée prussienne, il s'adonna avec passion à l'étude des sciences naturelles, explora successivement le Brésil (1815-1817), l'Amérique du Nord (1833) en compagnie de dessinateurs, et en rapporta de riches collections d'insectes et de plantes. Il a publié : *Voyage au Brésil* (Francfort, 1819-1820, 2 vol. in-fol., avec atlas), ouvrage rempli de renseignements précieux; *Planches pour l'histoire naturelle du Brésil* (1823-1831, 15 livraisons); *Documents relatifs à l'histoire naturelle du Brésil* (1824-1833, 4 vol.); *Voyage à travers l'Amérique du Nord* (1838-1843, 2 vol. in-4°), ouvrage magnifique.

NEUWIED s. f. (neu-vié-di — du prince de Neuviç, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des apostasiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

NEUWILLER, ancien bourg de France (Bas-Rhin), cant. de la Petite-Pierre, arrond. et à 11 kilom. de Saverne, à 30 kilom. de Strasbourg, cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871); 1,587 hab. Ce bourg, situé au pied des Vosges, dans une région pittoresque, coupée de forêts, de prairies et de vignes, doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée au VIII^e siècle et supprimée en 1789. Neuwiller eut beaucoup à souffrir, pendant tout le moyen âge, des luttes incessantes entre les évêques de Metz et les seigneurs de Lichtenberg; et, plus tard, de la guerre de Trente ans. Au XIII^e siècle, le bourg était entouré d'un mur de défense garni de dix tours et percé de quatre portes. Cette enceinte fortifiée a complètement disparu. L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, classée parmi les monuments historiques, appartient au XII^e et au XIII^e siècle. Ses chapiteaux rappellent la forme et la sculpture de ceux de la cathédrale de Strasbourg. La porte latérale du nord offre des ornements d'une grande délicatesse. La tour, bâtie seulement à la fin du XVIII^e siècle, se termine par une plate-forme ornée à ses quatre angles de statues colossales de saints. La chapelle Saint-Sebastien, curieux monument de l'époque carolingienne, se compose, dit le *Dictionnaire de l'ant* et du *Bas-Rhin*, de deux étages. Le rez-de-chaussée est voûté et forme une crypte ou chapelle souterraine, qui était consacrée à sainte Catherine. Au milieu de cette crypte, on remarque une piscine où les catéchumènes recevaient, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, le baptême par immersion. La chapelle Saint-Sebastien, qui occupe le premier étage, est divisée, par les colonnes qui supportent les plans cintrés, en trois galeries qui se terminent à l'est, suivant l'usage, par des absides demi-circulaires, dépourvues d'ornements. Les chapiteaux et les bases des colonnes, tous historiés, représentent des animaux fantastiques, tenant dans leur gueule l'extrémité de longs rinceaux ou branches flexibles, dont les feuilles s'entrelacent de mille manières autour de leur corps. L'attention est en outre attirée, dans cette chapelle, par un vitrail du XII^e siècle, un retable orné de peintures très-remarquables, représentant le *Martyre de saint Sébastien* et la *Passion de Jésus-Christ*. Un grand bâtiment, qui s'élève au sud de l'église et qui devait renfermer le chapitre, le réfectoire et le dortoir de l'ancienne abbaye, offre une belle et vaste salle (monument historique) éclairée par des fenêtres en plein cintre et formant un rectangle divisé dans sa longueur par deux

rangs de colonnes à chapiteaux richement ornés.

L'église Saint-Adelphe, transformée en temple protestant, appartient à l'architecture de transition. La porte d'entrée est flanquée de deux élégantes tours. Des piliers d'un dessin sévère, séparant la nef des bas-côtés. On distingue dans le cimetière du bourg le mausolée en marbre blanc du maréchal Clarke, duc de Feltre, qui passa à Newwill les derrières années de sa vie. Au mois d'août 1870, Newwill tomba au pouvoir des Allemands, et il fait aujourd'hui partie de l'Alsace-Lorraine, sous la domination prussienne.

NÉVA, fleuve de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le lac Ladoga, reçoit, à gauche, la Mga, la Tossna, l'Hjora, la Slavanka, à droite, la Tschornala et l'Okhta, et, après un cours d'environ 65 kilom., pendant lequel il traverse Saint-Petersbourg, se divise en plusieurs bras et se jette dans le golfe de Finlande. C'est par la Néva qu'arrivent à Saint-Petersbourg les produits de l'intérieur de l'empire, de même que la plupart de ceux de l'Europe occidentale; elle communique, d'un côté, par une suite de canaux et de rivières, avec la mer Caspienne et le Volga, et, de l'autre, avec le golfe de Finlande et la Baltique. Un particularité de ce fleuve, c'est qu'il arrive à son embouchure il y a déposé un amas de sable et de limon que ses eaux ont apporté des lacs Ladoga et Onéga. Peu à peu, cet amas s'étend, se durcit et s'élève au-dessus des vagues. Telle est l'origine de la plupart des îles sur lesquelles Saint-Petersbourg a été bâti; elles ont été formées, comme le delta d'Égypte, par l'action lente et continue du fleuve. L'eau de la Néva est douce, limpide, agréable au goût et d'une admirable transparence. Le fleuve coule d'ordinaire à pleins bords. En face du palais impérial de Saint-Petersbourg, elle a 600 mètres de large; mais sa largeur commune est de 400 mètres. Chaque année, au mois de novembre, la Néva se couvre de glace, présentant ainsi une splendide chaussée, où glissent les patineurs et les traîneaux, et où des spéculateurs japonais organisent des courses de rennes. La débâcle arrive dans la première quinzaine d'avril et dure seulement deux ou trois jours; après quoi, la navigation est ouverte. Cette ouverture se fait à Saint-Petersbourg avec une certaine solennité. Le directeur du département des constructions maritimes de l'armement s'avance dans une chaloupe au milieu du fleuve; et là, se tournant vers la forteresse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, il la salue de sept coups de canon. On lui répond par le même salut. Alors le directeur se remet en route et va à la rencontre du commandant de la forteresse, qui, de son côté, est entré aussi dans le fleuve. Quand les deux fonctionnaires se sont rejoints, le directeur annonce officiellement et à haute voix au commandant que la communication entre les deux rives est rétablie, et que désormais les bateaux à vapeur peuvent chauffer et les navires mettre à la voile. Jusqu'à ce que cette formalité ait été remplie, il n'est permis à aucun des bateaux amarrés aux rives de la Néva de quitter sa place pour naviguer sur le fleuve. Il n'est pas tenu compte, bien entendu, des petites barques qui n'ont d'autre but que de transporter, d'une rive à l'autre, les personnes trop pressées pour attendre la fin de la débâcle.

Si la débâcle de la Néva cause un certain trouble dans la ville de Saint-Petersbourg, sa situation devient bien autrement grave lorsque les vents du sud ou du sud-ouest se mettent à souffler avec une certaine persistance. Alors le fleuve, arrêté dans son cours, redue vers sa source et déborde. En pareille circonstance le canon de la forteresse donne le signal d'alarme. On ne compte pas moins de trente inondations de Saint-Petersbourg depuis l'époque de sa fondation, c'est-à-dire depuis environ un siècle et demi. La plus terrible de toutes fut celle de 1824, qui eut lieu au mois de novembre. Près de 2,000 personnes y périrent; 500 maisons furent détruites de fond en comble, 4,000 gravement endommagées; et quant aux autres dégâts matériels, on les estima à plusieurs millions de roubles.

NEVACHE (le chevalier Louis DES AMBROIS DE), homme d'État italien. V. DES AMBROIS.

NEVADA (SIERRA -) [*Chaîne neigeuse*], chaîne de montagnes de l'Espagne au S., prolongement de la chaîne centrale des Alpes. Elle s'étend jusqu'à Baza, sur une longueur de 150 kilom. Le Mulhacen, son point culminant, a 3,555 mètres d'altitude. C'est le pic le plus élevé de la Péninsule. — Une autre chaîne de montagnes, située en Amérique, porte le même nom.

NEVADA, l'un des États unis de l'Amérique du Nord, ayant pour bornes au N. l'Oregon et l'Idaho, à l'E. l'Utah, au S. la Californie; étend 370-420 de latit. N. et 1130-1180 de longit. O. Superficie, 170,000 kilom. carrés environ; 105,000 hab. Capitale, Carson-City, petite ville de 3,000 hab. L'État de Nevada est une contrée accidentée et montagneuse. Sa surface consiste en une série de chaînes de montagnes séparées par des vallées et des plaines qui forment la plupart des bassins isolés et indépendants, et qui, entourés de tous côtés par les montagnes, ne communiquent avec la mer par aucun cours d'eau. L'altitude moyenne de ces vallées est de

1,400 mètres; les montagnes s'élèvent au-dessus de cette base à une hauteur qui varie, d'ordinaire, de 300 à 1,200 mètres, et qui, en quelques endroits, atteint 2,400 mètres. Le principal cours d'eau est le Humboldt, qui descend des montagnes de l'Utah, et qui, après un cours tortueux de 550 kilom., traverse le désert, va se perdre dans les sables au pied de la Sierra-Nevada. Ses eaux sont noires et tiennent en dissolution diverses substances minérales. Malgré son peu de profondeur, cette rivière est un véritable bienfait pour l'État de Nevada. Le gazon épais, dont ses rives sont couvertes, se développe comme un ruban verdoyant à travers le désert, et, en beaucoup d'endroits, on rencontre des bouquets de saules pleureurs. Ce sont les bords de cette rivière qui servent de route aux émigrants et aux négociants qui vont de l'Utah dans la Californie, et c'est, du reste, la seule voie praticable qu'il y ait dans toute l'étendue de cette vaste région. Au pied de la Sierra-Nevada, dont les vallées abondent en excellent bois de construction, on trouve un grand nombre de beaux et vastes lacs, dont les principaux sont les lacs Canon, Mud, Pyramid et Walker; ils sont formés par les eaux qui descendent des montagnes, et qui, dans leur marche, servent de moteurs à une foule de scieries; mais aucun de ces lacs n'a de débouché. Les sources d'eau chaude abondent, et quelques-unes s'élèvent en jets de 60, 60 à 1 mètre de haut au-dessus de la surface du sol. En beaucoup d'endroits, celle-ci est imprégnée de sel et recouverte de sauge sauvage. Quelques cèdres et quelques pins rabougrés végètent çà et là; mais dans les montagnes on trouve des arbres élevés, qui donnent d'excellent bois de construction. On a découvert récemment une vaste mine de sel gemme d'une grande pureté. Elle a une étendue de 13 kilom. carrés, est située à peu de distance du Carson-River et semble avoir formé autrefois le lit d'un lac. Une couche supérieure, épaisse de 0m,10, ne donne qu'un sel impur; mais au-dessous de celle-ci se trouve immédiatement une autre couche, épaisse de plus de 4 mètres, d'où l'on retire un sel clair comme de la glace, blanc comme de la neige, et qui n'est mélangé d'aucune matière étrangère. On le taille ou on le scie, comme l'on fait pour les blocs de glace, et c'est sous cette forme qu'il est exporté. Mais c'est surtout à ses mines de métaux que le Nevada doit le prodigieux accroissement de sa population, qui, en quatre ans, de 1860 à 1864, s'est élevée de 7,000 habitants, à peine, à plus de 100,000. C'est en 1858 que l'on constata l'existence de l'or sur le versant oriental de la Sierra-Nevada, et l'année suivante, on découvrit les riches dépôts argentifères de Washoe. Les mines sont aujourd'hui exploitées sur une large échelle et donnent des produits considérables. L'or est exporté à San-Francisco, et l'on ne sait pas au juste la quantité que l'on en recueille annuellement. Cependant, en 1865, la valeur totale de l'or et de l'argent, ce dernier extrait principalement des mines de Washoe, s'est élevée à 6,425,000 francs.

Le Nevada faisait autrefois partie de la Californie et fut cédé aux États-Unis par le Mexique en 1848. Organisé en territoire en 1861, il a été admis parmi les autres États en 1864. Il se divise en dix comtés et est gouverné par un sénat de 13 membres, élus pour deux ans, et par une assemblée de 26 représentants, élus annuellement.

NEVADA-DE-TOLUO (SIERRA-), chaîne de montagnes du Mexique. Point culminant: le Frayle, 4,750 mètres.

NEVADO-DE-FAMATINA, l'un des pics principaux de la chaîne des Andes, sur le territoire de la Bolivie. Son altitude atteint 6,200 mètres, et les sommets conservent des neiges éternelles.

NEVALI, savant turc, né à Constantinople. Il vivait vers la fin du xiv^e siècle. Il fut précepteur du sultan Amurath III et composa un ouvrage, *Ferah-Nami*, qui l'a fait considérer par ses compatriotes comme l'un des plus puissants moralistes et l'un des plus profonds politiques de leur nation.

NE VARIETUR, mots latins qui signifient: de peur qu'il ne soit changé quelque chose. On les emploie au palais, pour indiquer qu'on appose un parafre sur un acte pour empêcher une substitution de pièce.

NEVE adje. (né-ve). Forme ancienne du mot NEVEAU.

— *Phages néves*, Expression par laquelle on désignait la fête de Pâques, quand elle marquait le commencement de l'année, ce qui eut lieu jusqu'en 1565.

NÈVE (François VAN), paysagiste flamand, né à Anvers vers 1590, mort dans la même ville vers 1660. Élevé et collaborateur de Rubens, il a laissé plus d'une preuve de son talent original et puissant; mais comme il a peint la plupart des paysages que l'on admire dans les tableaux de son maître, le mérite en est resté tout entier à l'illustre chef de l'école d'Anvers. Très-souvent, néanmoins, ces fonds sont marqués d'un signe qui ne laisse pas le moindre doute sur leur auteur. On ne sait presque rien sur l'œuvre et la vie de Van Nève. Il semble certain qu'après avoir quitté l'atelier de Rubens il alla passer quelques années en Italie. C'est à son

retour qu'il peignit, sans doute, ces paysages vigoureusement colorés où l'on retrouve les hardiesses de Salvator Rosa et les gammes chaudes de Titien. Le fond de rochers où l'on voit blanchir une cascade, et qui sert de repoussoir à l'éclatante lumière des trois femmes nues de Rubens que le Louvre possède, a été peint par Van Nève. Il en est de même de la magnifique perspective qui encadre la *Kermesse* du grand coloriste d'Anvers. Le ciel et les coteaux bleus de ce paysage si chaud, si fin de ton, montrent l'influence qu'avait exercée sur Van Nève son séjour en Italie. Le musée d'Anvers contient un assez grand nombre de tableaux de Nève. « Ce peintre, dit Mariette, avait une manière excellente de dessiner le paysage. Sa touche est libre et artiste, et ses compositions ornées de tout ce qui peut leur donner de la richesse. Ce qu'il a gravé consiste en six planches de paysage. » Ces six eaux-fortes sont passées depuis longtemps dans le commerce. Elles représentent des sites d'Italie, avec des figures, dans la manière de Salvator Rosa. Le dessin en est bon, mais l'arrangement n'est pas exempt de maniérisme.

NÈVE (Félix-Jean-Baptiste-Joseph), orientaliste belge, né à Ath (Hainaut) en 1816. Il vint compléter son instruction à Paris, où il suivit les cours de langues orientales de Burouff et de Quatremère, se fit recevoir docteur en philosophie en 1838, puis fut attaché à l'université de Louvain, à titre de professeur agrégé (1841) et comme professeur en titre (1853). M. Nève est membre de l'Académie de Belgique. Indépendamment d'articles insérés dans le *Journal asiatique*, le *Correspondant*, la *Revue catholique*, la *Revue d'Orient*, etc., on lui doit des ouvrages estimés, dont les principaux sont: *Études sur les hymnes du Rigvéda* (1842, in-80); *Introduction à l'histoire générale des littératures orientales* (Louvain, 1845, in-80); *Essai sur le mythe des Ribharas* (1847, in-80); *De l'origine et de la tradition indienne du déluge* (1849, in-80); *Revue des sources nouvelles pour l'étude de l'antiquité chrétienne en Orient* (1852); *le Bouddhisme, son fondateur* (1854, in-80); *Coup d'œil sur les monuments du christianisme primitif* (1856, in-80); *les Pouranas* (1855, in-80); *Des portraits de femme dans la poésie épique de l'Inde* (1858, in-80); *L'Eglise d'Orient et son histoire* (1860, in-80); *Exposé des guerres de Tamerlan* (1860, in-80); *De l'invocation du Saint-Esprit dans la liturgie arménienne* (1862, in-80); *Frédéric Windschmann et la philologie en Allemagne* (1863, in-80); *Calicut* (1864, in-80); *le Sanscrit et les études indiennes* (1865, in-80); *Du beau littéraire dans les œuvres du génie indien* (1865, in-80); *Atmabodha* (1866, in-80), etc.

NÈVÉ s. m. (né-vé — du lat. *niz*, *nivis*, neige). Physiq. Amas de neige non encore transformé en glacier: *A côté des glaciers se forment des amas de neige perpétuelle connus sous le nom de névés*. (A. Maury.)

NEVEL s. m. (ne-vél). Métrol. Petite monnaie de bas aloi, dont on se sert sur la côte de Coromandel.

NEVELE, ville de Belgique, Flandre occidentale, arrond. et cant. de Gand; 4,000 hab. Teinturerie, tanneries.

NEVELET (Pierre), sieur de Dosches, écrivain français, né à Tournai, mort vers 1610. Il était revêtu de Pithou, et exerçait les fonctions d'avocat au parlement de Paris. Les persécutions dirigées contre la religion réformée, à laquelle il appartenait, le contraignirent à émigrer en Suisse. Toutefois, vers 1597, il revint en France et figura au seizième synode national, comme ancien de l'Eglise de Vitry. On lui doit, entre autres écrits: *Basileus Helvetorum ephrasis* (Francfort, 1597, in-40); *Lacrymæ Neveleti Doschii in funere, avunculi Pithæi* (Paris, 1603, in-40), poème écrit dans une élégante latinité.

NEVERS s. f. (ne-vér). Hortie. Variété de tulipe.

NEVERS, en latin *Noviodunum*, *Ambiorum* en *Edutis*, ville de France (Nièvre), ancienne capitale du Nivernais, chef-lieu de département et d'arrond., sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nievre, par 46° 59' 15" de latit. N. et 3° 49' 14" de longit. E.; à 236 kilom. S.-E. de Paris, et à 302 kilom. par le chemin de fer; pop. aggl. 19,314 hab. — pop. tot., 22,276 hab. L'arrondissement comprend 8 cantons, 93 communes, et 123,687 hab. Evêché suffragant de Sens; tribunaux de 1^{re} instance et de commerce; chambre consultative des arts et manufactures; collège; écoles de géométrie, de dessin linéaire, de mécanique; bibliothèque; musée archéologique et céramique; succursale de la Banque de France, société d'agriculture, etc.

Nevers est bâti en amphithéâtre sur le flanc d'une colline, à 200 mètres d'altitude. Avant la Révolution, on y trouvait un grand nombre d'églises et de monastères, ce qui lui avait valu le surnom de *Ville aux clochers*. Leur nombre a singulièrement diminué depuis lors. Quant aux anciennes fortifications, il n'en reste presque plus de traces, si l'on en excepte la porte de Crou, qui date du xiv^e siècle, et la tour de Saint-Eloi, qui date du xve. Les principaux monuments de la ville sont les suivants:

La cathédrale, primitivement construite au vi^e siècle, fut d'abord consacrée à saint

Gervais et à saint Protas, puis, au x^e siècle environ, à saint Cyr, dont elle a gardé le patronage. Elle s'écroula au x^e siècle et, au x^e siècle, fut reconstruite par les soins de l'évêque Atton. La tour carrée, couverte de sculptures et de statues gothiques, d'un aspect lourd et écrasé, a été commencée en 1500 et terminée en 1510. Le portail, le nord date de 1290, et celui du midi de 1491. L'église, qui manque de légèreté et d'élégance, contient deux chœurs: le plus ancien, situé à l'ouest et élevé sur une crypte souterraine, date du x^e siècle, ainsi que les piliers bas de la nef. La nef elle-même est du xiii^e siècle. Le grand autel et le chœur qui l'entoure sont du xiv^e siècle. La cathédrale de Nevers contenait jadis plusieurs tombeaux, qui ont été détruits à l'époque de la Révolution. Nous citerons ceux du comte Jean de Bourgogne et des ducs François de Clèves et Louis de Gonzague. Le chœur est entouré d'une ancienne tapisserie, don de la comtesse Marie d'Albret, qui la fit de ses mains, aidée des dames de sa cour.

L'église Saint-Etienne, construite vers la fin du x^e siècle, est un édifice religieux des plus curieux de France. Il comprend trois nefs de largeur inégale, un chœur surmonté d'une galerie et un transept. Citons encore l'église Saint-Sauveur, qui date du xiii^e siècle, dont le chœur s'élevait autrefois sur une crypte aujourd'hui détruite, et qui s'est écroulée en 1848; l'ancienne église des Minimes, comprise dans l'enclos de la cathédrale; l'ancienne église de la Visitation, qui dépendait d'un monastère dont Gresset a parlé dans son *Vert-Vert*; les ruines de l'ancienne abbaye des bénédictines, où l'on remarque une magnifique salle de réfectoire, élevée au xiv^e siècle, et des cloîtres de style byzantin; l'ancienne chapelle du collège des jésuites, ornée de peintures à fresque; le couvent de Saint-Gildard, maison mère des sœurs de la Charité de Nevers.

Le château ducal, qui sert aujourd'hui de palais de justice, occupe l'emplacement d'un ancien château construit au xiv^e siècle. Ce charmant monument d'architecture Renaissance fut bâti vers 1475 par le comte de Nevers, Jean de Clamecy, et modifié au xvi^e siècle par les ducs de Nivernais. Il est flanqué aux angles de deux hautes tours rondes et de deux tourelles octogonales. Dans une belle et élégante tourelle centrale, aux fenêtres décorées de sculptures, se trouve le grand escalier d'honneur. L'ornementation de l'édifice, du goût le plus pur, très-chargée de détails au centre, va en diminuant et disparaît tout à fait aux angles du bâtiment, suivant la règle observée dans les constructions parfaites de ce temps. Le château de Nevers a été restauré avec intelligence il y a quelques années par M. Paillard. En 1573, la cour du château actuel était fermée par une épaisse muraille surmontée de créneaux. A cette muraille avait été substituée une belle grille en fer, lorsque le duc Charles II de Gonzague fit construire la place Ducale sur le modèle de la place Royale de Paris (1608). Cette place, qui met aujourd'hui en pleine lumière la belle façade du château, fut ouverte sur un emplacement jadis couvert de maisons et sillonné de rues étroites et tortueuses, dont une entre autres était réservée au logement des femmes « qui courent l'aiguillette et font folie de leurs corps », suivant l'expression d'Alors. La place Ducale, qui occupe aujourd'hui 3,800 mètres de superficie, ne fut jusqu'en 1767 que le carré long planté d'ormes et de tilleuls que l'on peut voir encore aujourd'hui précédant la façade du château: toute la partie haute qu'on admire actuellement était alors en vignes. Parmi les autres monuments de la ville, nous citerons: l'ancien palais de justice, élevé par Philippe de Bourgogne en 1400 et surmonté d'une tour servant de beffroi; les halles se tiennent aujourd'hui dans le rez-de-chaussée; le théâtre; le collège, qui date du xiv^e siècle; l'hôtel de ville, qui a servi de bibliothèque, comprenant environ 15,000 volumes et les musées archéologique, céramique, minéralogique, lapidaire, etc.; la porte de Paris, sorte d'arc de triomphe élevé en 1740 pour célébrer la bataille de Fontenoy; la maison du poète Adam Billaut; le pont de pierre de quatorze arches jeté sur la Loire, le pont du chemin de fer, de six arches, également sur la Loire, etc.

Nevers possède une fonderie qui a longtemps fabriqué des canons pour l'artillerie navale. Elle a perdu beaucoup de son importance depuis le grand accroissement pris par la fonderie de Ruelle. Fermée en 1850, elle fut rouverte en 1855. Elle comprend des ateliers de moulage, de fonderie, de forgerie, de forge, d'ajustage, de menuiserie, et des magasins. Elle ne coule guère qu'en deuxième fusion et ne possède pas de hauts fourneaux. C'est dans cet établissement que, dans ces dernières années, on a fabriqué la plupart des affûts en fonte destinés à remplacer les affûts de bois pour les forts et les batteries des côtes. La fonderie de Nevers fabrique en outre des projectiles creux, des clous pour les navires de l'État, etc.

Nevers était jadis très-renommé par ses fabriques de faïence, dont les produits sont fort recherchés des amateurs. La fabrication de la faïence fut introduite dans le Nivernais, vers la fin du xiv^e siècle, par le duc de Nivernais, Louis de Gonzague, qui, à la suite de la découverte faite dans le pays de matri-

res propres à la majolique, y appela des artistes italiens. Peu après, des artistes indigènes remplaçant les Italiens. Après avoir imité le style italien, la fabrication neversaise acquit un caractère original, inspiré par l'école de la Renaissance, puis elle imita divers styles. Le caractère essentiel de la fabrication neversaise consiste dans une certaine couleur d'un vert bleuâtre qu'on ne trouve que dans ses produits. Un grand nombre des faïences de Nevers portent comme marque un N.

Nevers possédait aujourd'hui une fabrique de porcelaine, plusieurs fabriques de faïence, une fabrique d'émaux, d'importants établissements métallurgiques, des tanneries, une fabrique de limes, une fabrique d'étaux et de pièces de forge, des fabriques de draps, de cordages, d'instruments aratoires, etc. A peu de distance de la ville se trouvent de vastes établissements métallurgiques, notamment les forges de Fourchambault, les usines de la Pique, d'Imphy, etc.

Nevers, dont les armes sont d'azur semé de billetes d'or, au lion d'or brochant sur le tout, est la patrie d'Adam Billaut, le menuisier poète, du chimiste Adet et de Chaumette, procureur de la Commune de Paris.

— *Histoire.* La ville de Nevers est une des plus anciennes cités des Gaules; on ne saurait préciser l'époque de sa fondation, mais César en fait mention dans ses *Commentaires* et lui donne le nom de *Noviodunum*. Au moment de la conquête romaine, Nevers, qui faisait partie du territoire des Eduens, était déjà sans doute fortifiée et considérée comme ville de grande importance, car César nous apprend que, partant en campagne, il laissa à Nevers, comme en un lieu sûr, les otages des Gaulois, ses provisions et son trésor militaire. La ville, à cette époque ancienne, occupait l'espace représenté aujourd'hui par le château, la place Ducale, l'église et le cloître Saint-Cyr, par les anciennes couvents des Jacobins, récollets et oratoriens et par les vieilles rues des Rétifs et des Marmoustes. La situation topographique de ces divers lieux, dont quelques-uns n'existent plus, indique assez que l'ancien Nevers occupait le point culminant du Nevers actuel. Les anciennes murailles étaient, d'ailleurs, parfaitement visibles encore il y a deux cents ans, et l'espace compris dans leur enceinte porta longtemps le nom de la *Cité*, souvenir certain de la conquête romaine.

Ce fut Nevers que choisit Pépin le Bref pour en faire le centre de ses opérations de guerre contre Waïfre, duc d'Aquitaine. Ce fut dans cette ville que ce prince tint, en 765, l'assemblée des grands du royaume connue sous le nom de Champ de mars. Au IX^e siècle, vers 880, Nevers, qui avait un évêché dès le VI^e siècle, devint le chef-lieu d'un comté, dit comté de Nivernais, que Charles le Chauve joignit aux autres possessions de Robert le Fort, considéré généralement comme le chef de la branche des Capétiens. En 952, la ville fut assiégée et brûlée par Hugues, comte de Paris. En 1194, elle reçut de son comte, Pierre de Courtenay, une chartre de commune qui fut confirmée par saint Louis en 1231. Ce fut également en 1194 que Pierre de Courtenay, ayant résolu d'enclaver dans la ville le bourg de Saint-Étienne, les abbayes de Saint-Martin, Notre-Dame, Saint-Sauveur, Saint-Victor et quelques autres, ainsi que les faubourgs, songea à incendier Nevers, ainsi étendu, d'une fortification nouvelle et en harmonie avec la cité qu'elle devait défendre. Les travaux, pendant lesquels ne furent employés que des matériaux de choix, furent conduits avec rapidité. L'enceinte nouvelle, une fois terminée, se trouva bornée au sud par la Loire et, partout ailleurs, par un fossé profond et large. En plusieurs endroits les murs étaient même munis de remparts intérieurs en terre, et dans tout leur contour intérieur était ménagée une rue assez large pour laisser circuler les voitures. A ces fortifications, colossales pour l'époque, le XV^e siècle ajouta encore d'énormes tours casematées et couronnées de créneaux; plusieurs de ces tours, de forme ronde, servent aujourd'hui d'habitations. En même temps que l'enceinte nouvelle était construite, Nevers était divisé en cinq quartiers, ayant chacun une porte. Il est aisé de comprendre l'importance que devait avoir au moyen âge une pareille place de guerre. En 1329, le comte de Flandre, Louis II, institua à Nevers un tribunal des Grands jours. Ce fut en faveur de la veuve de Louis II, Marguerite de France, que, en 1347, le comté de Nevers fut érigé en duché-pairie avec le comté de Rethel et la baronnie de Donzy. Cette érection fut successivement renouvelée en 1459 pour Charles de Bourgogne, comte de Nevers; en 1464 pour Jean de Bourgogne; en 1515 pour Engilbert de Clèves. Le comté de Nevers seul fut érigé en duché-pairie, en 1539, en faveur de François de Clèves, fils de Charles de Clèves et de Marie d'Albret. La ville, qui avait eu beaucoup à souffrir pendant la guerre de Cent ans, ne fut pas épargnée pendant les guerres de religion au XVI^e siècle, et, lors de la guerre des princes, elle fut inutilement assiégée par l'armée royale. En 1659, le cardinal Mazarin acheta le duché de Nevers de Charles III de Gonzague et le légua par son testament à son neveu Jules Mancini.

NEVERS (comtes et ducs de). Les premiers comtes de Nevers remontent au IX^e siècle;

mais les historiens racontent diversement leur origine. En 1184, la première maison de Nevers n'ayant plus d'enfants mâles, Agnès de Nevers porta ce comté dans la maison de Courtenay, par son mariage avec Philippe de Courtenay. Il passa ensuite successivement dans les maisons de Donzy, de Châtillon, de Bourbon, de Bourgogne, de Flandre, de Clèves. En 1538, François I^{er} érigea, en duché-pairie, en faveur de François de Clèves, comte de Nevers, dont la petite-fille, Henriette de Clèves, épousa Louis de Gonzague, fils de Frédéric II, duc de Mantoue (1568). Un siècle plus tard, le cardinal de Mazarin acheta le duché de Nevers aux ducs de Mantoue, et ses descendants le possédèrent jusqu'à la Révolution.

Les principaux personnages de cette famille sont :

NEVERS (Guillaume II, comte de), capitaine français, mort en 1148. Il partit en 1101 pour la terre sainte, avec un corps de 15,000 hommes qui fut tellement décimé en traversant l'Asie Mineure, que le comte n'avait plus que quelques centaines de soldats en arrivant à Antioche. De retour en France, il aida Louis le Gros à combattre ses vassaux révoltés, fut tenu, à deux reprises, pendant plusieurs années, en captivité par Thibault, comte de Champagne, combattit avec le roi de France contre les impériaux (1124) et finit par se faire chartreux.

NEVERS (Charles I^{er}, comte de), capitaine français, né en 1414, mort en 1464. Il était fils de Bonne de Bourbon, qui épousa en secondes nocces Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Charles parvint à détacher son beau-père de l'alliance des Anglais (1435), refusa d'entrer dans la ligue dite la *Praguerie* (1440), aida Charles VII à combattre les Anglais, devint pair de France et mourut sans laisser d'enfants.

NEVERS (Jean II, comte de), capitaine français, frère du précédent, né à Clamecy en 1415, mort en 1491. Du vivant de son frère, il porta le titre de comte d'Étampes. En 1457, son beau-père, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le chargea de comprimer une révolte des Gantois, puis lui donna le collier de la Toison d'or. Quelques années après (1465), le comte Jean se vit emprisonner par Charles le Téméraire, qui, aussi superstitieux que violent, l'accusait d'avoir voulu l'enlever pour le faire périr; il recouvra la liberté en 1466, hérita du comté d'Eu et laissa en mourant deux filles, dont l'une, Elisabeth, épousa le duc de Clèves, à qui elle apporta en dot le comté de Nevers.

NEVERS (François I^{er} de Clèves, duc de), capitaine français, né à Cussy-sur-Loire en 1516, mort à Nevers en 1562. Il fit ses premières armes en Piémont, devint colonel général de l'infanterie allemande et prit le commandement des frontières de la Lorraine. Il se distingua contre les impériaux à Metz, à Toul, en Picardie, en Flandre, en Champagne, et sauva l'armée d'une destruction complète à la bataille de Saint-Quentin. Après cette savante retraite, il remporta de nouveaux avantages sur les Espagnols, et c'est lui qui découvrit à François II la conspiration d'Amboise.

NEVERS (Louis de Gonzague, duc de), l'un des capitaines les plus expérimentés du XVI^e siècle, né vers 1540, mort en 1595. Il était fils de Frédéric II, duc de Mantoue, fut élevé à la cour du roi de France Henri II, et devint duc de Nevers par son union avec Henriette de Clèves (1565). Il se signala dans la seconde guerre civile à la tête des bandes qu'il avait ramenées d'Italie, enleva plusieurs places aux protestants, assista au siège de La Rochelle (1573), embrassa la parti de la Ligue et prit, en 1588, plusieurs villes du Poitou aux calvinistes. Après la mort de Henri III, il se rallia cependant à Henri IV, combattit pour ce prince à Ivry et négocia sa réconciliation avec le saint-siège. Nommé gouverneur de la Champagne, il fut un des généraux que le roi opposa au duc de Parme, maître d'une partie de la Picardie. Il a laissé des *Mémoires* intéressants pour l'étude de l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV. Ils ont été publiés par Gomberville (Paris, 1665). — Son fils, Charles de Gonzague, devint duc de Mantoue en 1627. V. GONZAGUE.

NEVERS (Philippe-Julien Mancini-Mazarin, duc de), littérateur français, né à Rome, en 1639, mort à Paris en 1707. Il prit précocement et surtout la protection de son oncle, le cardinal Mazarin, le posèrent avantageusement à la cour de France, et il obtint une foule de dignités et de domaines qui augmentèrent encore sa fortune, déjà fort considérable. M. le duc de Nevers condescendit à cultiver les Muses; sa valeur littéraire est toutefois peu considérable, et la mince notoriété dont il jouit lui a été faite par les poètes qu'il osa attaquer. Partisan déclaré de la *Phédre* de Pradon contre le chef-d'œuvre de Racine, M. le duc de Nevers produisit à grand-peine un sonnet dont les rimées furent retournées contre lui par quelques amis de Racine. Le grand seigneur s'en prit à Racine et à Boileau, qu'il menaça d'abandonner, bien qu'ils eussent décliné avec empressement la paternité du sonnet. Le prince de Condé offrit aussitôt aux poètes menacés un asile dans son hôtel; mais la paix se rétablit entre le duc et ses deux illustres ému-

les, du moins pour ce qui concerne Racine, car Boileau continua de lui décocher de mordantes allusions. On croit généralement que l'Oronte du *Misanthrope* est une personification du duc de Nevers. Les principales œuvres de ce bel esprit blasonné sont : *Abregé de l'histoire de France depuis la troisième race, mis en chansons* (La Haye, 1694); *Épître à un de mes amis* (La Haye, 1715); *le Parfait cocher* (Paris, 1744, in-89).

NEVERS (Louis I^{er} et Louis II de), comtes de Flandre. V. Louis.

NEVEU s. m. (ne-veu — V. l'étym. à la partie encycl.). Fils du frère ou de la sœur : *Le pape Alexandre VIII disait que Dieu avait ôté les enfants aux prêtres, mais que le diable leur avait donné des neveux.*

— *Petit-neveu*, fils du neveu ou de la nièce. — *Neveu à la mode de Bretagne*, fils du cousin germain ou de la cousine germaine.

— *Fam. Neveu à la mode du Marais*, Bâtard. Cette locution, aujourd'hui inusitée, venait d'un fils naturel qu'une sœur de Scarron, logée au Marais, avait eu d'un grand seigneur de la cour.

— *Cardinal neveu*, Cardinal qui est le neveu du pape vivant.

— *Hist.* Titre donné par les empereurs d'Allemagne aux électeurs séculiers de l'empire.

— *Pl.* Descendants : *Si nos NEVEUX ont le sens commun, je doute qu'ils adoptent à des constitutions nos balances compliquées de pouvoirs intermédiaires.* (Helvét.) *A voir de quel train marche la destruction de la houille, on se prend à craindre que nos NEVEUX ne grolotent un jour près de leurs machines géantes.* (A. Karr.)

Nos neveux mentiront comme ont fait nos ancêtres.

VOLTAIRE.

Nos aïeux ont pensé presque tout ce qu'on pense, leurs écrits sont des voiles qu'ils nous ont faits d'a-

[vance];

Mais le remède est simple, il faut faire comme eux : Ils nous ont dérobés, dérobons nos neveux.

PIRON.

Il Arrière-neveu, Descendants très-éloignés : Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

LA FONTAINE.

— *Encycl.* Linguist. Le mot *neveu* vient du latin *nepos*, *nepotus*, qui se rattache au sanscrit védique *napat*, féminin *napit*, fils, fille, et *napat*, *naprit*, petit-fils, petite-fille, et aussi, mais secondairement, *neveu*. Notre langue a conservé des traces de cette double signification, car nous donnons quelquefois au pluriel *neveux* la signification de descendants, qui rappelle celle de petits-fils. Quant à l'étymologie du sanscrit *napat* et *napat*, elle a fort occupé les indianistes et donné lieu aux conjectures les plus divergentes. Pott présomme une contraction de *neva* *putra* c'est-à-dire nouveau-fils, altération bien violente et qui laisse la forme *napat* inexplicable. Ropp voit dans *napat* un composé de la négation *na*, avec *pat* pour *pit*, père, et primitivement maître, ce qui désignerait le petit-fils comme celui qui n'est pas le maître, expression bien peu naturelle si on la met dans la bouche d'un aïeul s'adressant à son petit-fils. Kuhn recourt également à la négation, en tenant compte de la forme *napit*. La racine *pd*, protéger, le conduit à chercher dans le fils et le petit-fils celui qui ne se protège pas par lui-même ou qui n'est pas maître de soi. Benfey divise les mots en question en *nap*, *napit*, et les rattache à une racine hypothétique *kna*, s'incliner, révéler, dont *knap* serait une forme secondaire, tout comme *nom*, s'incliner, qui aurait perdu le *k* initial. La signification qui en résulterait, celui qui vénère le père ou l'aïeul, serait assez acceptable, dit Pictet, si la racine indiquée n'était pas purement imaginaire. Enfin, Weber croit reconnaître dans *nap* une ancienne forme d'une racine hypothétique *nabh*, *nah*, nouer, lier, d'où dériveraient *napat* et *napit*, proprement celui qui lie ou qui est lié, le parent. Cela expliquerait pourquoi en zend *napat* et *napat* désignent aussi l'ombilic, en sanscrit *nabhi*, du même *nabh* hypothétique. Mais d'abord, ainsi que le fait justement observer Pictet, rien n'est plus incertain que l'existence de ces formes *nap* et *nabh*, pour *nah*, et ensuite le sens actif, seul admissible pour *napat*, s'oppose à l'acceptation de parent, laquelle d'ailleurs conviendrait peu pour désigner le rapport plus intime qui rattache le fils au père ou à l'aïeul. A ces cinq étymologies il faut ajouter encore, d'après Wilson, celle que donnent les grammairiens indiens pour *napat*, savoir la négation *na* et la racine *pat*, tomber : *na-pat*, d'où *napat*, c'est-à-dire celui qui ne laisse pas tomber la race, qui ne la laisse pas s'éteindre. Cette explication, sûrement erronée au point de vue de la langue, pourrait bien être la plus juste, quant au sens qui en résulte.

Une objection que Pictet adresse collectivement à toutes ces interprétations, celle de Weber exceptée, et qui a été faite déjà par Lassen contre Kuhn, c'est que le zend *napat* et *napit* signifie ombilic au même temps que petit-fils, et que la même étymologie doit rendre compte de l'un et de l'autre sens. Pictet propose une nouvelle solution qui lui paraît échapper aux objections ci-dessus. Il croit, avec Bopp et Kuhn, que les noms en question renferment bien la racine *pd*, protéger; mais,

au lieu d'y voir la négation *na*, il conjecture une légère altération de *gna*, *gana*, race, famille, comme le védique *gna*, pour *ganu*, *ganou*. Ainsi *napat*, pour *gnapat* et *gnapat*, désignerait le fils et le petit-fils comme les conservateurs de la race. Le synonyme *napit* pour *gnapat* ne serait qu'une formation un peu différente, où le nom d'agent est remplacé très-probablement par le participe présent *pāt*, de la racine *pd*, affaiblir en *pāt* pour le sanscrit et *pat* pour le zend. Enfin ce dernier a conservé une troisième forme aussi régulière, savoir *napa*, primitivement *gnapa*, où la racine *pd* serait restée seule, comme à l'ordinaire, à la fin du composé. En thèse générale, il n'y a rien à objecter à la suppression d'un *g* initial devant *n*, car les exemples en sont fréquents. En sanscrit même on trouve *nd*, science, connaissance, de *gnā*, connaître. Il est à peine besoin de rappeler le latin *natus* pour *gnatus*, *notus* pour *gnotus*, *nomen* pour *gnomen*, comme le sanscrit *ndāman* pour *gnāman*. Quant au sens obtenu, on peut s'appuyer de l'analogie parfaite du sanscrit *kuladhāraka*, fils, c'est-à-dire celui qui conserve la race; *kulavādhana*, celui qui accroît la race, etc. Mais il y a mieux encore que des analogies indirectes pour justifier cette conjecture. Le thème primitif *gnapti* se retrouve presque intact dans le *gnabit*, fils, qu'il s'agit de donner comme gaulois; tandis qu'à l'époque *napa* pour *gnapa* répond très-exactement l'anglo-saxon *enaf*, *chnaf*, scandinave *knap*, ancien allemand *chnabo*, garçon, jeune serviteur, etc. La prononciation de l'anglais *knaue*, qui est pour *nave*, comme *nou* pour *know*, *nee* pour *knee*, offre un nouvel exemple de la facilité avec laquelle disparaît la gutturale initiale. Celle-ci se montre encore également dans l'irlandais *gna*, *neveu*, où le *p* primitif a disparu. La suppression du *g* initial doit remonter d'ailleurs à la plus haute antiquité, car les autres langues aryennes l'offrent généralement en accord avec le sanscrit et le zend. Il a été observé plus haut que les noms zend *napat*, *napat*, *napa*, s'appliquent également à l'ombilic, et que toute étymologie proposée doit rendre compte de cette double acception. Sous ce rapport, celle de Pictet ne laisse rien à désirer, car le cordon ombilical peut à juste titre être désigné comme l'organe qui conserve ou nourrit la progéniture.

Neveu de Rameau (LE), par Diderot (1821, in-12). Composé vers 1760, ce livre étrange, qui tient du roman et du dialogue philosophique, fut d'abord révélé en 1805 par Goethe, qui en fit une excellente traduction allemande; le texte français resta inédit jusqu'en 1821. C'est le compte de dire que c'est un ouvrage piquant; c'est le chef-d'œuvre de Diderot. Dans un cadre très-simple, celui d'une conversation familière dans laquelle Diderot lui-même parle peu, mais fait causer son interlocuteur avec une verve étincelante, il a trouvé moyen d'esquisser une des plus vives peintures du XVIII^e siècle, d'aborder les plus hautes questions de philosophie et de morale, de traiter des plus intéressantes questions d'esthétique, de juger, comme en passant, presque tous les écrivains du siècle, de porter les plus rudes coups à ses propres ennemis et, par-dessus tout, de tracer du neveu de Rameau, son interlocuteur, un portrait d'une vérité et d'une énergie effrayantes.

Ce type singulier de bohème et de parasite était réel. Quelques pages de Mercier, dans son *Tableau de Paris*, nous montrent ce neveu du grand compositeur français absolument tel qu'il se représente lui-même dans le *livre* dialogue de Diderot, sorte d'homme de génie avorté, doué des plus rares aptitudes, d'un grand esprit d'observation, profond théoricien en musique, abruti par sa vie d'aventures et de misère, et se plaisant à étaler, avec une gaieté cynique, les sentiments les plus abjects. Il n'y a pas jusqu'à sa physiologie anglaise, sa mise débraillée, ses gestes pittoresques et incohérents que Mercier ne nous ait dépeints, et tels ils se trouvent dans Diderot, avec le relief propre à ce maître, ce qui montre la vraisemblance et même la parfaite exactitude de son récit.

Pour nous présenter cet admirable coquin, sympathique même dans son abjection, Diderot a choisi la forme qui convenait le mieux à son genre de talent. Diderot était, dans sa conversation, l'homme le plus étonnant de son siècle. Les discours étudiés, travaillés des plus éloquentes orateurs auraient pâli devant ses brillantes improvisations; s'énonçant avec une chaleur entraînante, traitant à fond et rapidement tous les sujets, et passant de l'un à l'autre par des transitions inattendues et pourtant naturelles, naïf sans trivialité, sublime sans effort, plein de grâce sans affecterie et d'énergie sans rudesse, il produisait toujours une vive impression sur ceux qui l'écoulaient; nul n'a plus que lui subjugué les âmes par la puissance de ses discours. Dans ce genre de triomphe, il n'avait point de rivaux et d'a point laissé de successeurs. On conçoit, d'après cela, qu'en adoptant pour le *Neveu de Rameau* la forme d'une conversation libre et animée, Diderot s'est placé sur le terrain le plus avantageux pour lui.

Diderot rencontre son homme au café de la Régence, où il était allé voir pousser le bois (jouer aux échecs) pour se distraire. Il esquisse en quelques traits ce personnage « composé de hauteur et de bassesse, de bon

sens et de déraison, dans la tête duquel les notions de l'honnêteté et de la déshonnêteté sont bien étrangement brouillées, car il montre ce que la nature lui a donné de bonnes qualités sans ostentation et ce qu'il en a reçu de mauvaises sans pudeur... Rien ne dissimule plus de lui que lui-même. Quelquefois, il est maigre et hâve comme un malade au dernier degré de la consommation; on compterait ses dents à travers ses joues, on dirait qu'il a passé plusieurs jours sans manger ou qu'il sort de la Trappe. Le mois suivant, il est gras et replet comme s'il n'avait pas quitté la table d'un financier ou qu'il eût été renfermé dans un couvent de bernardins. Aujourd'hui en linges sales, en culottes déchirées, couvert de lambeaux, presque sans souliers, il va la tête basse, il se dérobe; vous seriez tenté de l'appeler pour lui donner l'aumône. Demain poudré, chaussé, frisé, bien vêtu, il va la tête haute, il se montre et vous le prendriez à peu près pour un honnête homme... Ce jour-là, Rameau était de fort mauvaise humeur, venant d'être chassé d'une maison où il léchait les plats depuis longtemps. Diderot le fait causer, tout en ne chahutant guère le mépris, mêlé de pitié, qu'il a pour lui; au premier abord, les phrases sèches du philosophe déplaissent; on s'étonne qu'un homme soit assez vil pour s'entendre traiter de la sorte et continuer la conversation avec le même enjouement; mais c'est un trait de plus, et un trait de maître: le pauvre diable est habillé au mépris; on peut lui dire qu'il est un coquin, il sourit agréablement. La conversation se poursuit; c'est presque un monologue, car Rameau en fait tous les frais avec une verve sans égale. Mais c'est Diderot qui la dirige par quelques remarques ou par des interrogations brèves. Rameau développe toutes ses théories de parasite, commente l'art de plier l'échine pour attraper un bon dîner, raconte les plates bouffonneries qui lui servent à amadouer un maître grincheux; suit le récit de sa mésaventure, entremêlé de réflexions cyniques. Le voilà sans le sou, maintenant, et il regrette fort de n'avoir pas fait, pendant qu'il courait le cachet, le métier d'entremetteur: rien de facile comme de glisser un billet à quelqu'un de ses élèves, de préparer les voies à la séduction, et de palper du galant, en retour, quelques centaines d'écus. Diderot fait quelques timides objections: « Mais, répond son interlocuteur, puisque je puis faire mon bonheur par des vices qui me sont naturels, quel mal j'ai acquis sans travail, que je conserve sans effort et qui se font avec les mœurs de ma nation!... » Et il continue ses étonnantes divagations à travers tout. Si beau parleur que fût cet excentrique, il est bien certain que Diderot y met beaucoup du sien; on le voit rien qu'au nombre d'ennemis personnels de l'encyclopédiste que Rameau écorche en passant et sans avoir l'air d'y toucher: ils y passent tous, l'abbé Morellet, l'abbé Bateux, l'abbé d'Olivet, l'abbé Leblanc, Fréron, Palissot, enrôlés dans la tribu des parasites, des écornifleurs, des envieux; ces vives silhouettes peuplent le cadre et se détachent en lumière. On voit paraître en foule les protégés, les bouffons, les bas flatteurs, cortège du riche et du puissant qui les méprisent et les payent. L'hypocrite, l'écrivain vénal, tour à tour adulateur rampant et mordant satirique, ne lui échappent point; Diderot les ménage d'autant moins qu'il reconnaît en eux ses Zoïles et ceux de la philosophie. Ayant à peindre des détracteurs du genre de celui-ci, un homme de génie un effort surnaturel pour oublier les siens. Diderot ne les oublie point; il se souvient et se venge; il inflige à ses ennemis les plus terribles des châtiements: la vérité.

Des idées, très-neuves pour l'époque, sur la musique, à propos de la lutte engagée entre les partisans de Rameau, l'oncle, et ceux de la musique italienne, servent pour ainsi dire de trame à tout l'ouvrage. Etant donné le personnage que Diderot fait parler, il ne pouvait en être autrement; ce qui surprend, c'est l'art avec lequel Diderot passe vingt fois, dans cette conversation étincelante, de la musique à la morale, à des récits grotesques, à des réflexions ingénieuses et profondes, sans que ces divers courants se mêlent et qu'il se produise la moindre confusion. L'apparent défaut de suite d'une causerie animée, où l'on revient à un point de départ après des courts enroulements, est ainsi réglé avec une vérité surprenante. Mais qu'il s'agisse de musique ou de morale, toujours revient au premier plan la physionomie de ce drôle effronté, qui se met à nu avec une sorte de naïveté, comme s'il était fier de montrer ce que tout homme cache. Goethe, qui a fait une substantielle analyse de ce court chef-d'œuvre, a bien rendu l'impression que cause sa lecture: « Lorsqu'on lit cet ouvrage, on se compare involontairement à Rameau, on ne peut se défendre d'un sentiment de plaisir, on jouit de sa propre estime, et l'on goûte la satisfaction de se voir placé bien au-dessus de l'homme à ce point dégradé. Mais d'où vient notre supériorité et son avilissement? Diderot nous l'apprend: c'est que nous avons pris l'heureuse habitude de résister à nos penchants, que nous avons su mieux que Rameau nous combattre et nous vaincre, tandis qu'il a toujours été dominé, entraîné par ses inclinations vicieuses; c'est que nous avons été nos maîtres, tandis qu'il est toujours demeuré son propre esclave. Frappés d'une salutaire épouvante à l'aspect de cette dégrada-

tion de la nature humaine, nous sentons plus vivement le besoin de cette volonté ferme, de ce sens moral qui nous élève, nous guide et nous soutient. Diderot nous eût fait moins d'impression s'il eût prononcé moins fortement les traits hideux de son héros. Mais il savait qu'en fait de préceptes c'est peu d'éclairer, il faut émouvoir, et que l'éloquence doit être une force en même temps qu'une lumière. De cette peinture l'auteur tire ce double avantage, qu'il nous enseigne à la fois à être sévères avec nous-mêmes et indulgents pour les autres. En nous faisant connaître qu'une volonté forte nous soutient seule à une certaine hauteur morale, en nous dévoilant ainsi ce ressort qui est le mobile de l'honnêteté dans nos cœurs, il nous apprend à ne pas trop accabler de nos mépris ceux qui, moins à blâmer qu'à plaindre, ignorent ce secret... On ne saurait donner trop d'éloges au soin que prend l'auteur d'adoucir l'impression d'éloignement et de dégoût qu'un être avili risque toujours d'inspirer. Avec quelle habileté il nous respire Rameau plein de connaissances profondes dans son art, éloquent lorsqu'il en développe les principes, doué à cet égard du goût le plus exquis et de la plus rare pénétration! Par là, il nous distrait et nous soulage. Nous sentons qu'un être si éclairé sur le beau eût été capable du bien; nous aimons à voir que tout ne soit pas dégradation dans une âme humaine; que l'homme qui s'abaisse par sa conduite se relève par ses talents; que du moins le jour soit dans sa pensée, tandis que la nuit est dans son cœur. » Si, de ces remarques profondes sur le sens de l'ouvrage, nous passons à des observations de détail sur sa forme, que de beautés nous trouverons encore à admirer! Quel enchaînement dans le dialogue! Ceux qui croiraient y voir le dénouement, l'incohérence d'une conversation, seraient dans une profonde erreur; il n'en a que la vivacité et l'abandon; tout s'y tient, tout y est lié d'une chaîne invisible et pourtant réelle. Que le lecteur essaye d'en rompre un anneau, il verra qu'à l'instant la chaîne entière serait détruite et ne pourrait plus se rattacher. Sous ce tissu, si frêle en apparence, de bons mots et de réparties piquantes, l'auteur a caché une suite de raisonnements étroitement liés.

Neveu de Rameau (LA FIN D'UN MONDE ET DU), roman de Jules Janin (1860, in-89). La lecture du *Neveu de Rameau* laisse un regret: le type du musicien bohème est si intéressant, malgré son affrontement qu'on s'y intéresse comme à un héros de roman, et c'en est véritablement un. Le dialogue de Diderot ne donne qu'un segment de sa longue carrière; on voudrait savoir ce que le drôle est devenu. C'est cette curiosité que J. Janin a entrepris de satisfaire, et il y a réussi; le voisinage de Diderot et une noble émulation l'ont souvent très-bien inspiré. Il supplée, il est vrai, par l'imagination aux lacunes du récit; mais, du moins, il explique le héros, qui était resté presque énigmatique.

Les deux interlocuteurs se sont séparés à la porte du café de la Régence: l'un, pour aller demander à la Russie un asile protecteur contre la misère que n'avait pas su conjurer un immense labeur; l'autre, pour continuer à prendre part à la mascarade sociale qui le réjouissait si fort et lui donnait le vivre et le couvert. Fatigué, vieux avant l'âge, Diderot est revenu en France; il a repris sa vie accoutumée lorsqu'un jour, en flânant par la ville, il rencontre son ancien interlocuteur jouant du violon en plein vent pour se procurer un maigre souper. Le philosophe fend la foule et va droit au bohème, auquel il donne rendez-vous à ce cabaret de la *Grand-Pinte*, jadis si fameux. Là reprend l'entretien qui avait été brusquement interrompu quelques années auparavant. Après une piquante revue des petits grands hommes du jour: La Harpe, Cahusac, l'abbé Leblanc, Marmontel, Dorat, Cubières, Palissot, bref toute la clique du *Mercur*, les deux amis se séparent jusqu'à la prochaine rencontre. Elle ne se fait pas longtemps attendre; Diderot rencontre de nouveau Rameau au moment où celui-ci vient de recevoir en pleine figure un coup de cravache de son fils et digne élève, espèce de drôle aimant l'argent et les belles filles, plus fort dans la honte que son ignoble père, dont il est le ver rougeur en attendant qu'il en soit le châtiement. Cette fois, Rameau donne le secret de sa rage, qui est le crime d'un siècle. Il n'est pas gentilhomme et il avait toutes les aspirations de la grande vie de la noblesse. Apte au bien de par la nature, il a été plongé dans le mal par le privilège social; capable de pratiquer toutes les vertus, il a successivement acquis tous les vices: c'est un être déclassé. De là toutes les contradictions de son existence: sa vie crapuleuse et ses aspirations vers le beau idéal. Forcé de chercher une carrière, bon à rien et propre à tout, Rameau a fait partie de la gent écrivassière et, dans ce métier, il a, comme Figaro, déployé pour vivre plus de génie qu'il n'en faut pour gouverner un royaume. Nous citerons en passant le chapitre intitulé: la *Mallette*, un chef-d'œuvre de spirituelle érudition, dans lequel l'auteur passe en revue tous les petits livres qui avaient cours, autorisés ou clandestins, sur la place de Paris. Enfin, un jour, la fortune, lasse de poursuivre Rameau, fait tomber entre ses mains un billet de la loterie de l'hôtel de la fameuse Gui-

maré. Le bohème gagne ce fastueux palais et voit en un instant à ses pieds tous ceux qui le méprisaient la veille. Toute-puissance du venu d'or! Mais cette fortune s'enfuit aussi vite qu'elle est venue. Rameau, enivré des accents d'une jeune sirène, qui vient de lui chanter un air d'*Alecste*, lui jette son billet et s'enfuit pauvre comme devant. Il apprend bientôt que cette jeune fille, à qui la Guimard sert d'entremetteuse, n'est autre qu'une mystérieuse élève à laquelle il a donné des leçons de chant au couvent de l'*Ave-Maria*, sans avoir jamais vu sa figure, et que le misérable auquel est réservée cette fleur d'innocence, cette grande artiste qui lui-même a formée, c'est son indigne fils. Il s'élance aussitôt, arrive chez la Guimard, pénètre jusqu'à cette enfant qu'il veut sauver: il parle avec autorité, démasque son fils; Jeanne-Thérèse éprouve et prête à la misère loin de ce repaire, lorsque le misérable fils, furieux contre son père, lui arrache son violon des mains et le brise sur le front du vieillard, qui tombe le crâne entr'ouvert en s'écriant d'une voix mourante: Paricide! On emporte le malheureux; et Diderot, après avoir assisté à sa triste fin, lui rend les derniers devoirs et va commander un cercueil pour Rameau; le lendemain, il arrive trop tard; avant l'heure indiquée, la main rapace des croque-morts a puisé sans vergogne dans les trésors laissés par le pauvre diable, ses poèmes, ses chansons, ses pièces de clavecin, et se sont hâtés d'aller jeter le cadavre à la grande fosse, « où, comme le dit en terminant M. Jules Janin, sont ensevelis éternellement, à côté des vertus méprisées, les libertés impuissantes et les chefs-d'œuvre avortés. » L'auteur s'est attaché à reposer l'esprit du lecteur sur des tableaux plus consolants que celui tracé par Diderot dans des jours d'amertume. Dans le bandit parasite il a su découvrir un homme, et c'est pour cela qu'il intéresse. Le style de l'œuvre ne pâlit point à côté de celui de Diderot et, à part quelques longueurs érudites, c'est un des livres qui font le plus d'honneur à M. Jules Janin.

NEVEU (Matlys ou Matthieu), peintre hollandais, né à Leyde en 1647, mort à Amsterdam en 1721. Il appartenait à une famille d'origine française. Élève de A. Torenvliet, puis de Gérard Dow, il s'établit à Amsterdam où, tout en se livrant à la peinture, il remplit un poste dans l'administration des contributions. Complètement dépourvu d'originalité, Neveu s'attacha à imiter Gérard Dow et représenta, à son exemple, des scènes familiales. Une de ses meilleures, les *Œuvres de miséricorde*, se trouve au musée de La Haye. Après avoir fait, sur la demande de Gérard Dow, des copies de presque tous les tableaux de ce célèbre artiste, Neveu continua pour son propre compte ce métier lucratif, se contentant de modifier l'aspect d'ensemble des sujets qu'il empruntait à son maître. Bon nombre des toiles de Neveu ont passé depuis pour des Gérard Dow authentiques. La différence est grande pourtant, et Descamps a fait preuve d'une excessive bienveillance quand il a dit: « Les tableaux de Neveu, sans être tout à fait aussi fins que ceux de Gérard Dow, sont toujours bien peints, bien colorisés, d'un bon goût de dessin; les figures y sont agréables et pleines de finesse. »

NÉVEZ, village et commune de France (Finistère), cant. de Pont-Aven, arrond. et à 25 kilom. de Quimperlé, à 45 kilom. de Quimper; pop. aggl., 105 hab. — pop. tot., 2,174 hab. Très-beau dolmen dont la plate-forme a 15 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur; autres pierres druidiques.

NEVANSK (НИНІ-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm, cercle d'Irbit, sur la rive droite de la Neiva; 13,000 hab. Forges très-importantes, tôles.

NEVANSK (VERKHNEĭ-), bourg de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm, cercle d'Irbit, sur la rive gauche de la Neiva. Forges très-importantes et produisant par an plus de 2 millions de kilogr. de fer en barres.

NÉVANSKITE s. f. (né-vi-nn-ski-te — du nom de la petite ville de Neviansk, dans la Russie orientale). Miner. Substance métallique d'un blanc d'étain, ainsi appelée par Haidinger, du nom d'un des principaux endroits où on la trouve et qui, après avoir d'abord été considérée comme une espèce particulière, a été ensuite reconnue être une simple variété d'iridosmine ou d'osmium iridifère.

NÉVIELLE s. f. (né-viè-le — lat. *navius*, même sens). Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

NEVILLE ou **NEVILLE** (Henri), publiciste anglais, né en 1620, mort en 1694. De retour à Londres, après avoir visité le continent (1645), il s'attacha à propager les idées républicaines, devint conseiller d'Etat en 1651, fit une vive opposition à Cromwell, qu'il accusait de supprimer la liberté, et fut emprisonné pendant quelque temps après la restauration de Charles II. Ses principaux ouvrages sont: le *Parlement des femmes* (1647); *Battre, couper et servir les cartes dans une partie de piquet* (1659), satire contre le protecteur; *Plato redivivus* ou *Dialogue sur le gouvernement* (1681), son écrit le plus estimé.

NEVIS, en espagnol *Nieves*, île de l'archipel des Petites-Antilles, au S.-E. de Saint-

Christophe, dont elle n'est séparée que par un détroit de 3 kilom., fait partie du groupe des îles sous le Vent; par 17° 14' de latit. N. et 62° 22' de longit. O.; 62 kilom. carrés; 13 kilom. sur 9; 10,000 hab. Ch.-l., Charlestown. Elle s'élève du milieu de la mer comme une montagne; au sommet sont un cratère éteint et une source thermale sulfureuse; toute la surface et le soufre qu'on rencontre en plusieurs endroits prouvent qu'elle a été produite par un volcan. Elle est fertile, bien arrosée et produit beaucoup de sucre, du café, du coton, des fruits des tropiques. Christophe Colomb, qui la découvrit, lui donna le nom de Nevis ou Nieve (neige), parce que son sommet, qui sans doute était entouré de brouillards, lui parut couvert de neige. Les Anglais s'y établirent en 1628; pris par les Français en 1706, et restituée à la paix d'Utrecht, elle fut reprise par eux en 1782 et rendue l'année suivante.

NÉVIUS (Attius), augur toscan, qui vivait à Rome du temps de Tarquin l'Ancien, au vie siècle av. J.-C. Voulu convaincre les Romains de la puissance de son art, il coupa, dit-on, une pierre avec un rasoir. Tarquin lui fit élever une statue, qu'on voyait encore vers la fin de la république, et devant laquelle était un autel où les témoins, dans les causes civiles, venaient attester par serment la vérité de leurs dépositions.

NEVIZAN (Jean), jurisconsulte italien, né à Asti, mort en 1540. Il professa la jurisprudence à Turin et se fit surtout connaître par un ouvrage plein d'érudition, mais en même temps d'anecdotes facticieuses contre les femmes et le mariage. Non-seulement cet ouvrage, *Sylvar nuptialis libri sex* (Paris, 1521), fut mis à l'index, mais encore, si l'on en croit Fr. Billon, son auteur se vit contraint, par les dames de Turin, de faire à genoux amende honorable au beau sexe. Parmi ses autres ouvrages, on cite: *Index scriptorum in utroque jure* (Lyon, 1522), livre de bibliographie souvent réédité; *Constita* (Lyon, 1559); *Contraversiæ feudales* (1615), etc.

NÉVRADÉ s. f. (né-vra-de — du gr. *neuron*, nerf). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées.

NÉVRAGMIE s. f. (né-vra-gmi — du gr. *neuron*, nerf; *agmos*, cassure). Physiol. Opération qui consiste à couper ou à lier certains nerfs, pour faire des expériences sur leurs fonctions.

— Encycl. Quand on coupe la racine antérieure ou motrice, toute la portion restant attenante à la moelle demeure saine, tandis que les tubes placés au-dessous de la section deviennent granuleux. Si l'on coupe la racine postérieure ou sensitive, c'est l'inverse; tous les tubes du bout attenante à la moelle deviennent granuleux, c'est-à-dire s'altèrent, et tous les tubes du bout périphérique restent intacts. Ces faits importants ont été découverts par le physiologiste allemand Waller, grâce à l'emploi de la méthode névragmique. La racine tout entière conserve ses tubes intacts quand, au lieu de la couper plus ou moins près de la moelle, on l'arrache à son point d'adhérence ou d'origine.

Cette méthode a démontré aussi que les ganglions nerveux jouent un rôle important dans les phénomènes de la sensibilité. Les tubes gisant de la périphérie au centre (nerfs de sensibilité) s'altèrent, en effet, c'est-à-dire ne fonctionnent plus, quand ils ont été séparés des ganglions.

NÉVRAGMIQUE adj. (né-vra-gmi-ke — rad. *névragmie*). Physiol. Qui a rapport à la névragmie: *Méthode NÉVRAGMIQUE*.

NÉVRALGIE s. f. (né-vral-ji — du gr. *neuron*, nerf; *algos*, douleur). Pathol. Douleur qui se manifeste sur le trajet d'un nerf et de ses ramifications, sans changement apparent dans l'aspect de la partie: *Horace avait une NÉVRALGIE*. (Rigault.)

— Encycl. La névralgie est une douleur qui a pour siège un ou plusieurs nerfs du système cérébro-spinal ou trisplanchnique. Cette douleur se propage d'ordinaire du tronc vers les rameaux nerveux (*névralgie descendante*); quelquefois cependant elle suit une marche inverse (*névralgie ascendante*). Elle s'accroît par la pression, surtout quand le nerf malade peut être serré contre des parties résistantes. Elle s'exaspère quand le nerf fonctionne pour une cause ou pour une autre.

La sensation de douleur qui caractérise les névralgies est d'ailleurs très-variable dans sa forme. Tantôt sourde, tantôt continue, tantôt lancinante, comparable à des raies de feu, à des piqûres d'aiguilles, à des secousses électriques, elle arrache des soupirs, sinon des cris, aux malades les plus endurants. La douleur ne se manifeste point indifféremment sur tout le trajet des nerfs: elle est bien plus vive aux points d'émergence et aux points où les nerfs se rapprochent de la surface cutanée. Souvent aussi on observe que la douleur existe dans le point où la branche nerveuse sort d'un os, d'un muscle, ou d'une apophyse, et ne reparait qu'à un endroit éloigné, manquant tout à fait dans les branches intermédiaires.

La névralgie affecte une marche exacerbante ou intermittente. Les attaques ou accès peuvent durer des heures et même des jours. Dans les vingt-quatre heures, il peut s'en présenter de quatre à cinquante.

La *névralgie* détermine des troubles fonctionnels quelquefois assez graves. Dans la *névralgie* de la cinquième paire, par exemple, la vision est quelquefois troublée considérablement, la conjonctive se congestionne et il se produit du larmoiement ainsi que la convulsion des paupières.

Généralement, cette maladie se montre au début avec une intensité assez faible; puis, au bout de quelques attaques, elle est dans toute sa force. Elle fait aussi des progrès rapides dans certains cas, en s'étendant à des branches qu'elle n'atteignait point tout d'abord. En d'autres cas elle reste limitée. Lorsqu'elle est guérie, elle peut facilement récidiver. Quant à ses causes, elles sont peu connues: on la rattache à diverses maladies du sang, aux miasmes paludéens, etc.

Il existe d'ailleurs différentes espèces de *névralgie*; on en a compté jusqu'à neuf. 1^o La *névralgie frontale* ou tic douloureux est une douleur qui part des trous sourciliers, se répand au front, à la paupière supérieure, au sourcil, à l'angle nasal des paupières et quelquefois même à tout le côté de la face. 2^o La *névralgie sous-orbitaire* part du trou sous-orbitaire, se porte à la joue, à la lèvre supérieure, à l'aile du nez, à la paupière inférieure, etc. 3^o La *névralgie maxillaire* va du trou mentonnier aux lèvres, à la tempe, aux dents, à la langue. 4^o La *névralgie ilio-scrotale* commence à la crête de l'ilium, suit le cordon spermatique et va au scrotum et au testicule, dont elle provoque la rétraction. 5^o La *névralgie fémoro-poplitée* ou sciatique est une des plus communes et des plus douloureuses. Elle part de l'échancrure ischiatique, embrasse le scrotum et la face poplitée de la cuisse, puis se répand sur le bord péronier de la jambe jusqu'à la plante du pied. 6^o La *névralgie fémoro-prétiibiale* prend naissance à l'aîne, affecte le devant de la cuisse, puis s'étend sur le côté interne de la jambe, à la malléole interne et au dos du pied. 7^o La *névralgie plantaire* est bornée à l'espace occupé par les nerfs plantaires. 8^o La *névralgie cubito-digitale* part du coude, passe sous l'humérus et se porte au dos et au bord externe de la main. 9^o La *névralgie anormale* renferme une multitude d'affections, telles que l'odontalgie (mal de dents), la céphalalgie (mal de tête), la gastralgie (mal d'estomac), etc.

Nous avons dit plus haut que dans beaucoup de cas la cause des *névralgies* échappe à l'observation; il y en a pourtant où elle est palpable. L'inflammation du *névrilème*, la présence de certaines tumeurs peuvent, en effet, déterminer des douleurs nerveuses. En pareil cas, on ne triomphe du mal qu'au moyen des antiphlogistiques, ou en faisant disparaître la tumeur. Dans les circonstances où la *névralgie* est intermittente et où elle peut être incontestablement rattachée à une influence paludéenne, le sulfate de quinine la guérira bien. De même, si l'on croit y voir une manifestation de certain état chlorotique, un régime ferrugineux et analeptique sera indiqué. On aura de même recours aux mercuriaux dans le cas où elle semblera sous la dépendance d'accidents syphilitiques.

Mais les moyens généraux sont néanmoins les plus efficaces. Les douces, les frictions, les bains sulfureux, etc., joints à l'emploi des vésicatoires, donnent de très-bons résultats. On se sert de vésicatoires volants multiples, saupoudrés de 0,05 de sulfate de morphine. La cautérisation transcurante est usitée aussi. On promène légèrement un cautère en forme de couteau, rougi à blanc, sur le trajet douloureux. L'injection hypodermique du sulfate de morphine est encore un moyen des plus recommandables. On dilue de 0,05 à 0,07, 20 de ce sel dans quelques gouttes d'eau ou de créosote, pour en faire une bouillie; on inocule ensuite cette solution avec la pointe d'une lancette sous l'épiderme, où l'on retient le médicament en appuyant sur la lancette avec l'index de la main gauche. Ce moyen ne réussit que lorsque la *névralgie* est superficielle.

Il serait difficile de faire l'anatomie pathologique des *névralgies*. Il est certain néanmoins qu'il existe des *névralgies* où la lésion des éléments nerveux est visible et facile à constater, soit directement, soit par l'emploi du microscope. Dans d'autres cas, il est impossible d'apercevoir une altération quelconque. C'est sur ce fait que s'appuient certains médecins pour proclamer l'existence de maladies sans lésions. Il est plus probable qu'il existe une lésion; seulement, les modifications qui la constituent, au lieu de porter sur la forme ou la structure des éléments nerveux, portent sur la composition immédiate de ces éléments, et voilà pourquoi on n'y voit rien au microscope. Il faut, pour se rendre compte de ces modifications survenues dans la composition moléculaire de la matière nerveuse, des procédés très-déliés, que l'analyse immédiate fait connaître. Il y a, entre la matière nerveuse saine et cette matière dans les *névroses*, une différence analogue à celle qui existe entre le sang normal et celui des choriéques.

NÉVRALGIE adj. (né-vr-al-ji-ke — rad. *névralgie*). Pathol. Qui appartient à la *névralgie*; qui est de la nature de la *névralgie*: Douleur NÉVRALGIE.

NÉVRAMPHIPÉTALE adj. (né-vr-an-fi-pé-

ta-le — du gr. *neuron*; nervure; *amphi*, autour; *petalon*, pétale). Bot. Se dit des fleurs dont les pétales sont entourés d'une nervure.

— s. m. pl. Syn. peu usité de SYNANTHÈRES.

NÉVRARTÉRIEL, **ELLE** adj. (né-vr-arté-ri-el, é-le — du gr. *neuron*, nerf, et de *artéri-*). Anat. Qui tient aux nerfs et aux artères.

NÉVRAXE s. m. (né-vr-axe — du gr. *neuron*, nerf, et de *axe*). Anat. Axe nerveux, système comprenant l'encéphale et la moelle épinière.

NÉVRIDION s. m. (né-vri-di-on — dimin. du gr. *neuron*, nerf). Bot. Genre de cryptogames.

NÉVRILÉMATIQUE adj. (né-vr-ilé-ma-ti-ke — rad. *névrilème*). Anat. Qui a rapport au *névrilème*. Il en écrit aussi NÉVRILÉMATIQUE.

NÉVRILÈME s. m. (né-vr-ilé-me — du gr. *neuron*, nerf; *eiléma*, enveloppe). Anat. Sorte de gaine qui enveloppe les nerfs. Il en écrit aussi NÉVRILÈME.

— Encycl. Le *névrilème* est une gaine composée de tissu lamineux, et qui forme autour de chaque nerf une enveloppe dans laquelle sont logés les faisceaux primitifs des tubes nerveux. Le *névrilème* se prolonge autour de ceux-ci et y amène les capillaires nourriciers. Le *névrilème* du tronc nerveux se continue avec la pie-mère, qui lui ressemble beaucoup. A l'extrémité des nerfs, il disparaît dans le tissu où se rendent ces nerfs. Il ne faut pas le confondre avec le périmère.

NÉVRILÉMITÉ s. f. (né-vr-ilé-mi-te — rad. *névrilème*). Pathol. Inflammation du *névrilème*. Il en dit aussi NÉVRILÉMITTE ou NÉVRILITE.

— Encycl. La *névrilémite* peut être idiopathique ou symptomatique. La première espèce est rare; elle peut se développer spontanément ou être le résultat d'une violence extérieure; ce dernier cas est de beaucoup le plus fréquent. Quant à la *névrilémite* symptomatique, elle n'est autre chose que cette inflammation des nerfs qui résulte d'une lésion environnante chronique, comme le cancer, ou aigue, comme le phlegmon. Nous ne nous occuperons ici que de la *névrilémite* idiopathique.

La *névrilémite* est caractérisée par une douleur vive, dilacérante ou contusive, siégeant sur le trajet connu d'un nerf; elle est continue et augmente par la pression. Si le nerf est superficiellement placé, on sent à travers la peau un cordon dur, noueux, douloureux, formé par l'organe malade, dont les fonctions se trouvent plus ou moins perturbées. C'est ainsi que les parties qui recouvrent les ramifications du nerf sont le siège d'un engourdissement pénible, et quelquefois d'une paralysie qui porte sur le sentiment et sur le mouvement, ou sur l'une de ces facultés seulement, suivant la nature du nerf malade. Cette paralysie pourrait même devenir constante si l'inflammation, arrivant jusqu'à la suppuration ou à la gangrène, avait pour effet de détruire le nerf, ou bien encore si celui-ci était consécutivement frappé d'atrophie. L'ulcération n'est peut-être jamais une suite de la *névrilémite*. Cette lésion, dans les cas rares où on l'a observée, a toujours été consécutive à la destruction des tissus ambiants. Cependant, les faits de *névrilémite* que nous présentons sont assez rares pour qu'on ne puisse encore déterminer exactement la marche et les modes de terminaison les plus fréquents de la maladie.

La *névralgie* est la seule affection que pourrait simuler une *névrilémite*; mais on les distingue assez facilement, car dans la *névralgie*, qui est toujours apyrétique, la douleur est exacerbante et a des rémissions; elle se calme par la pression, ou du moins celle-ci ne réveille des souffrances que dans quelques points, là où le nerf ou bien une de ses divisions sont situés plus superficiellement. Enfin, la paralysie est une suite rare de la *névralgie*; dans la *névrilémite*, au contraire, il y a souvent de la fièvre; la douleur est continue, elle est constamment réveillée par la pression, de quelque manière qu'on l'exerce; la paralysie, enfin, est un accident fréquent et presque toujours très-opiniâtre. La *névrilémite* ne saurait non plus être confondue avec la phlébite, car il existe dans celle-ci un cordon dur, noueux, douloureux, sur le trajet connu d'une veine; il y a œdème des parties situées au-dessous et des accidents d'infection qui surviennent souvent à la seconde période de la maladie.

Le pronostic de la *névrilémite* n'est pas grave, en ce sens que la maladie ne compromet pas la vie; mais il est très-sérieux, parce qu'elle laisse souvent après elle une paralysie incurable.

On a trouvé, chez les individus qui ont succombé après avoir été longtemps tourmentés par la *névrilémite*, les nerfs rouges, tuméfiés, infiltrés d'un fluide gélatineux, ramollis, indurés. Van de Ker a observé sur le nerf sciatique une infection très-prononcée, formant des plaques rondes ou ovales, assez régulières, bornées au-dessus et au-dessous par une zone d'un gris sale et sans aucune élasticité. Dans un autre cas, ce médecin a observé sur le même nerf la substance nerveuse configurée en chapelet, dont les grains durs, renitents, fibro-celluleux, étaient séparés par une pulpe molle, déliquescente, d'un gris

tirant sur le rouge sale; le *névrilème* était épais, rouge à l'intérieur, blanc et opaque au dehors. Enfin, il a trouvé des nerfs gonflés, rouges, ramollis, des parties présentant des renflements mollasses et pulsatiles, qui laissent suinter une sérosité sanguinolente, et leur *névrilème* granulé, lamelleux, opaque, injecté. Martinet a vu les nerfs rouges, leur *névrilème* injecté, infiltré de sérosité limpide ou purulente, sanguinolente dans quelques cas, avec augmentation de volume du nerf induré ou ramolli.

La *névrilémite* se développe quelquefois d'une manière spontanée. On a, en pareil cas, attribué la production de la maladie à l'impression du froid, à l'action de l'humidité, à l'immersion du corps dans l'eau froide. Dans un cas, la cause de la maladie a été la suppression d'une hémorragie habituelle. Le plus souvent elle est le résultat d'une piqûre ou d'une blessure quelconque. Le docteur Frère a rapporté un cas de *névrilémite* causée par l'application d'un cautère. Valleix, enfin, cite dans son traité classique un cas de *névrilémite* due à la contusion du plexus sciatique par la tête du fœtus. Toutes ces causes sont des causes occasionnelles; quant aux causes prédisposantes, la science ne possède encore aucune donnée certaine.

Le traitement de la *névrilémite* doit être essentiellement antiphlogistique et consister dans les émissions sanguines locales et générales, plus ou moins répétées, suivant la force du sujet et l'intensité du mal, les fomentations, les cataplasmes émollients, les bains locaux et généraux, le repos et une diète sévère.

NÉVRIMOTILITÉ s. f. (né-vri-mo-ti-li-té — du gr. *neuron*, et de *motilité*). Physiol. Motilité due à l'action des nerfs chez les animaux, ou d'un appareil spécial chez quelques végétaux.

NÉVRITE s. f. (né-vri-te — du gr. *neuron*, nerf). Pathol. Inflammation des nerfs.

NÉVRITIQUE adj. (né-vri-ti-ke — rad. *névrite*). Pathol. Propre à guérir les maladies des nerfs: Médicament, potion NÉVRITIQUE. Il en écrit aussi, NÉVRITIQUE.

— s. m. Médicament contre les maladies des nerfs: Administrer un NÉVRITIQUE.

NÉVROBALISTIQUE adj. f. (né-vro-ba-li-sti-ke — du gr. *neuron*, nerf; *baltein*, lancer). Art milit. Se dit d'une machine de jet qui est mise en mouvement par la force de torsion de câbles faits de tendons d'animaux ou de fibres végétales: Les catapultes et les balistes des anciens étaient des machines NÉVROBALISTIQUES, et formaient ce que les auteurs modernes appellent l'artillerie NÉVROBALISTIQUE.

NÉVROGAMIE s. f. (né-vro-ga-mi — du gr. *neuron*, nerf; *ganos*, nœud). Nom proposé pour désigner le magnétisme animal, à cause des relations nerveuses que l'on prétend exister entre le magnétiseur et le magnétisé.

NÉVROGAMIQUE adj. (né-vro-ga-mi-ke — rad. *névrogamie*). Qui appartient à la *névrogamie*, au magnétisme animal.

NÉVROGÉNIE s. f. (né-vro-jé-ni — du gr. *neuron*, nerf; *gennao*, j'engendre). Anat. Partie de l'anatomie qui s'occupe de la génération des nerfs.

NÉVROGRAPHE s. m. (né-vro-gra-fe — du gr. *neuron*, nerf; *grapho*, je décris). Celui qui s'occupe de l'étude de la névrographie.

NÉVROGRAPHIE s. f. (né-vro-gra-fi — du gr. *neuron*, nerf; *grapho*, je décris). Anat. Description des nerfs.

NÉVROGRAPHIQUE adj. (né-vro-gra-fi-ke — rad. *névrographie*). Qui appartient à la *névrographie*: Essais NÉVROGRAPHIQUES.

NÉVROHYPOLOGIE s. f. (né-vro-i-pno-lo-ji — du gr. *neuron*, nerf; *hypnos*, sommeil; *logos*, discours). Physiol. Théorie de l'hypnotisme.

NÉVROLOGIE s. f. (né-vro-lo-ji — du gr. *neuron*, nerf; *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROLOGIQUE adj. (né-vro-lo-ji-ke — rad. *névrologie*). Qui appartient à la *névrologie*: Études NÉVROLOGIQUES.

NÉVROLOGUE s. m. (né-vro-lo-ghe — rad. *névrologie*). Celui qui a fait une étude spéciale de l'anatomie des nerfs.

NÉVROME s. m. (né-vro-me — du gr. *neuron*, nerf). Chir. Tumeur qui se développe dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des semblides, comprenant quatre espèces qui vivent à Batavia, à Java, aux États-Unis et à la Guyane.

— Encycl. Le *névrome* est un genre de tumeur sur lequel on trouve des notions vagues dans Hippocrate et Ambroise Paré. Il a été observé et décrit par Chaussier, Delpech, Bayle, J. Franck, etc. Les *névromes* ont un volume qui varie depuis celui d'un grain de millet jusqu'à 0m,12 et 0m,15 de diamètre. Ils sont composés d'un tissu dense, fibreux, blanchâtre. Lorsqu'ils sont très-volumineux, leur structure présente souvent tous les caractères du squinche. Ils ne sont pas toujours formés par un tissu fibreux cartilagineux; ils consistent quelquefois aussi en un kyste fibreux qui renferme une concrétion calculeuse, crétacée ou ossiforme. Quand le *névrome* est peu vo-

lumeux, il est situé soit immédiatement sous le *névrilème*, soit dans le tissu même des nerfs ou entre les filets qui les constituent. Les nerfs des membres, et spécialement les nerfs cutanés, sont le siège le plus fréquent de ces tumeurs. Elles ont été observées plus souvent dans les nerfs des membres supérieurs que dans ceux des membres inférieurs. Il est rare d'en trouver dans les nerfs du tronc. Au début, il existe une sensibilité un peu plus vive que de coutume dans la région affectée, et de temps en temps le malade ressent, soit de douleurs légères, soit un fourmillement ou un engourdissement dans les parties auxquelles se distribuent les dernières ramifications du nerf. La peau de la région douloureuse conserve sa couleur naturelle, et à mesure que le *névrome* s'accroît, qu'il soit ou non apparent et sensible au toucher, la plus légère pression rend la douleur de plus en plus aiguë et intolérable. La petite tumeur peut rester stationnaire pendant plusieurs années, mais quelquefois aussi elle augmente assez rapidement de volume, et dans ce cas elle devient l'origine de souffrances atroces, que le moindre contact exaspère, et qui se propagent, en suivant le trajet des branches de terminaison du nerf malade, avec la rapidité d'un courant électrique. Les douleurs aiguës que détermine un *névrome* se renouvellent tant que celui-ci existe, et leur intensité s'accroît avec l'augmentation de son volume. Ces douleurs ne sont pas continues; elles se manifestent par accès réguliers ou irréguliers, au début desquels la souffrance est généralement légère, puis devient progressivement de plus en plus violente, et se dissipe ensuite peu à peu, laissant pendant quelque temps les parties voisines de la tumeur plus sensibles au toucher. Quelquefois les malades cessent de souffrir pendant des jours et des semaines entières. Parfois aussi les accès se renouvellent à plusieurs reprises dans une même journée, et réveillent tout à coup le malade lorsqu'il est profondément endormi. Le plus souvent la manifestation de la douleur est toute spontanée, sans cause appréciable; quelquefois elle ne se développe que par une pression exercée accidentellement sur le tumeur; elle paraît déterminée par une transition brusque de température chez quelques malades. Ces symptômes suffisent pour établir une distinction facile entre les *névromes* et les autres tumeurs plus ou moins superficielles des membres et du tronc.

Dans quelques cas, très-rare, on a vu le *névrome* disparaître graduellement, et avec lui tous les accidents auxquels il donnait lieu. Bédard a rapporté une observation de ce genre dont lui-même avait été le sujet. Il est aussi arrivé qu'une inflammation phlegmoneuse a détruit la tumeur et amené une guérison définitive. Mais le plus souvent le *névrome* persiste, et ses conséquences varient suivant son siège et sa nature. En général, le pronostic est sans gravité quand la tumeur est située dans un des nerfs cutanés et qu'elle est consécutive à une piqûre à une contusion. Le pronostic est plus grave, plus fâcheux, que l'altération est plus ancienne et qu'elle réside dans un nerf plus volumineux. Enfin, elle peut entraîner la mort du malade quand la tumeur est de nature cancéreuse. Les *névromes* ont été observés plus fréquemment chez la femme que chez l'homme. Ce genre de tumeur est très-rare dans l'enfance. Une piqûre, une contusion, une compression peuvent déterminer la formation d'un *névrome*; aussi les observe-t-on plus souvent dans les régions les plus exposées aux violences extérieures. Dans beaucoup de cas, on ne peut préciser la cause de leur origine.

Le traitement des *névromes* varie suivant leur nature, leur situation, leur volume et les symptômes qu'ils déterminent. Lorsque le *névrome* est le résultat d'une violence extérieure, d'une inflammation traumatique, on a recours à des applications répétées de sangsues sur la région douloureuse. Ce moyen a été suivi de succès entre les mains de J. Franck; mais souvent le *névrome* se développe lentement et sans cause appréciable, de sorte que sa formation est déjà d'une date ancienne quand on reconnaît la véritable source des douleurs éprouvées par le malade. On conçoit alors qu'un traitement antiphlogistique, employé même avec persévérance, sera le plus souvent sans résultat avantageux. Il faut donc en venir au seul moyen qui ait toujours été suivi d'une guérison radicale, c'est l'extirpation de la tumeur. Les chirurgiens recommandent d'inciser profondément en travers, au-dessus de la tumeur, quand on l'a mise à découvert, afin de diviser d'abord le tronc du nerf auquel adhère le *névrome*, et d'éviter ainsi au malade des souffrances atroces pendant l'opération. Quand la tumeur a déterminé des altérations profondes dans les parties qui l'avoisinent, ou que le nerf dans lequel elle réside est le principal tronc nerveux du membre, l'extirpation devient impossible, et alors l'amputation est le seul moyen qu'on puisse employer pour sauver la vie du malade.

NÉVROMIMOSIE s. f. (né-vro-mi-mo-zi — du gr. *neuron*, nerf; *mimain*, imiter). Pathol. Névrose dans laquelle le malade se livre par intervalle à l'imitation de scènes variées.

NÉVROMYÉLITE s. f. (né-vro-mi-é-li-te — du gr. *neuron*, nerf; *myelos*, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

NÉVROPARALYSIE s. f. (né-vro-pa-ra-li-zé — du gr. *neuron*, et de *paralysie*). Pathol. Paralysie des nerfs.

NÉVROPATHIQUE adj. (né-vro-pa-ti-ke — rad. *névropathie*). Pathol. Qui a les caractères de la névropathie; qui appartient à la névropathie : *Accidents NÉVROPATHIQUES*.

NÉVROPATHIE s. f. (né-vro-pa-ti — du gr. *neuron*, nerf; *pathos*, douleur). Pathol. Maladie nerveuse.

NÉVROPATHIQUE adj. (né-vro-pa-ti-ke — rad. *névropathie*). Pathol. Qui a rapport à la névropathie : *Douleur NÉVROPATHIQUE*.

NÉVROPATHOLOGIE s. f. (né-vro-pa-to-lo-ji — du gr. *neuron*, nerf; *pathos*, douleur; *logos*, discours). Histoire des maladies des nerfs.

NÉVROPHLOGOSE s. f. (né-vro-flo-gô-se — du gr. *neuron*, nerf; *phlogôsis*, inflammation). Pathol. Inflammation des nerfs.

NÉVROPROSOPALGIE s. f. (né-vro-pro-sop-al-ji — du gr. *neuron*, nerf; *prosôpon*, visage; *algos*, douleur). Pathol. Tic douloureux du visage.

NÉVROPTÈRE adj. (né-vro-ptè-re — du gr. *neuron*, nervure; *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes marquées de nervures.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, caractérisé surtout par des ailes transparentes, marquées de nervures en réseau : Les *NÉVROPTÈRES* sont des insectes en général très-élégants pour leur port. (E. Desmarest.)

— Encycl. Les insectes de cet ordre sont caractérisés par quatre ailes membraneuses, réticulées, transparentes, divisées par un très-grand nombre de nervures à peu près de la même grandeur; par la présence de mandibules, de mâchoires et de lèvres propres à la mastication, et par l'absence d'aiguillons à l'anus. Chez ces insectes, la tête, plus ou moins grosse, supporte des antennes filiformes ou sétacées, tantôt terminées en massue allongée, comme dans les myrméloons, tantôt très-longues, grêles et finissant par un petit bouton, comme chez les ascalaphes. Les organes de la mastication sont très-épais et très-forts chez les libellules, qui se nourrissent d'insectes; ils sont très-petits, au contraire, et presque rudimentaires dans les éphémères, dont la vie est de très-courte durée, et qui, à l'état parfait, paraissent ne pas prendre de nourriture. Les palpes, très-courtes chez les libellules, sont très-longues chez les myrméloons. Les yeux latéraux et à réseaux sont habituellement séparés par trois petits ocelles ou yeux lisses. Les quatre ailes, presque toujours nues, réticulées, transparentes, présentent souvent des reflets très-vifs et des taches de différentes couleurs; elles servent toutes à l'action du vol, qui est rapide et saccadé. Les ailes sont quelquefois placées en toit sur l'abdomen; souvent elles s'éloignent du corps et restent étendues horizontalement; d'autres fois elles sont rapprochées verticalement l'une à côté de l'autre. Quelquefois elles diffèrent en étendue sur le même individu, ainsi que cela se voit chez les névoptères; quelquefois, comme chez les éphémères, les inférieures n'existent plus ou sont tellement oblitérées qu'on a de la peine à découvrir leurs traces. Le tarse varie aussi pour le nombre des articles dont il est composé; assez souvent il n'y en a que trois, d'autres fois quatre et même cinq.

Les larves et les nymphes se rapprochent assez généralement par leur forme de l'insecte à l'état parfait. Presque toutes les larves sont carnassières; les unes sont terrestres, les autres aquatiques, mais toutes sont pourvues de six pieds. Celles qui vivent sur la terre pénètrent sous l'écorce des arbres et se nourrissent de pucerons ou d'autres insectes. Quelques-unes creusent dans le sable un nid en forme d'entonnoir, où elles attendent les petits insectes que le hasard y conduit et dont elles font leur proie. Les larves aquatiques se tiennent au fond des fossés, des mares, des étangs et même des rivières. Elles respirent au moyen d'organes qui portent le nom de fausses branchies. Quelques-unes se construisent des fourreaux avec de petits grains de sable, des débris de coquilles et de bois qu'elles entrelacent de fils de soie. Dans plusieurs familles, les nymphes restent inertes comme celles des autres insectes; dans d'autres, au contraire, les nymphes sont très-actives et continuent de croître.

Les névoptères ont généralement un port très-élégant et très-léger; ils volent facilement et ont souvent des nuances de coloration très-agréables. On les trouve dans toutes les parties du monde et sous tous les climats; cependant ils sont plus nombreux dans les régions chaudes que sous les zones tempérées ou froides. Quelques espèces sont très-carnassières dans tous leurs états, par exemple les libellules; d'autres, au contraire, comme les éphémères, les phryganes et les perles, ne prennent pas ou presque pas de nourriture lorsqu'elles sont parvenues à l'état parfait, et la durée de leur existence depuis la dernière transformation n'est que de quelques heures ou au plus d'un jour entier. La plupart des névoptères vivent solitaires; quelques-uns, comme les termites, vivent en société de la même façon que les abeilles et les fourmis.

Les différences d'organisation que l'on remarque dans la section des *névoptères* en rendent très-difficile une classification bien régulière. Latreille les divisait en trois sections : subulcones, planipennis et plicipennis, division arbitraire, dans laquelle la première section se distingue par la forme de ses antennes et les deux autres par celle de leurs ailes. Un grand nombre d'autres entomologistes, renonçant à établir des sections, se contentent de diviser directement l'ordre en un certain nombre de familles. Mais le nombre de celles-ci est si grand, qu'il est indispensable de les classer en un certain nombre de sections. Au reste, cet ordre, créé par Linné et généralement adopté aujourd'hui, peut être considéré comme un des moins naturels. Il ne suffirait pas de substituer, comme avait fait Clairville, le nom de *dictyoptères* (ailes réticulées) à celui de *névoptères*, qui est absolument impropre, pour faire disparaître ce qu'il y a d'anormal dans un groupe dont les parties se tiennent si mal. Ceux qui ont recourus aux retranchements étaient entrés dans une meilleure voie, mais n'ont pas réussi à faire adopter leurs vues. C'est ainsi que Kirby a vainement proposé de composer avec les phryganiens, qui s'éloignent par trop des autres *névoptères*, un ordre à part, celui des trichoptères. Blanchard a eu, du moins, le bon esprit d'isoler les trichoptères dans une section distincte. Voici la classification de ce naturaliste, qui nous paraît la plus rationnelle :

Section I. *HYALOPTÈRES*. Ailes larges, membraneuses, à nervures transversales. — Tribu I. *Termiens*. Nervures transversales rudimentaires; tête grosse, à trois ocelles; tarse à quatre articles. Genre : *Termes*. — Tribu II. *Embiens*. Nervures transversales cornées, très-distinctes; tête grosse, sans ocelles; tarse de trois articles. Genre : *Embie*. — Tribu III. *Proctiens*. Ailes inégales, peu nervurées; tête fort grosse, à trois ocelles, antennes sétacées. Genres : *Coniopteryx*, *atropos* et *thyrsophore*. — Tribu IV. *Perliens*. Ailes inégales, postérieures larges et plissées à leur base; tarse de trois articles; antennes sétacées. Genres : *Perle*, *eusténie*, *neucore*. — Tribu V. *Ephémériens*. Ailes postérieures très-petites ou rudimentaires; parties de la bouche oblitérées; tarse de quatre ou cinq articles; abdomen terminé par deux ou trois filets; antennes courtes, styliformes. Genre : *Ephémère*. — Tribu VI. *Libellulien*. Ailes presque égales, très-réticulées; tête très-grosse; tarse de trois articles; antennes courtes, styliformes. Genres : *Libellule*, *gomph*, *pétalure*, *aschéne*, *calopteryx*, *agrion*. — Tribu VII. *Myrméloéniens*. Ailes planes, presque égales; tarse de cinq articles; antennes longues et filiformes. Genres : *Myrmélon*, *ascalaph*, *haplogénie*, *hémoptère*, *hémérobie*, *osmyle*, *drépanopteryx*, *nymph*, *panorp*, *bitaque*, *borée*. — Tribu VIII. *Phryganiens*. Ailes presque égales; prothorax très-long; antennes sétacées; bouche en forme de bec. Genres : *Raphidie*, *mantispe*, *semblis*.

Section II. *TRICHOPTÈRES*. Ailes membraneuses, antérieures poilues, sans réticulation transversale; mandibules rudimentaires. — Tribu IX. *Phryganiens*. Genres : *Phrygane*, *trichostome*, *tinode*, *mystacide*, *hydropyle*.

NÉVROPTÉRIS s. m. (né-vro-pté-riss). Bot. V. *NEUROPTERIS*.

NÉVROPTÉROLOGIE s. f. (né-vro-pté-ro-lo-ji — du *névoptère*, et du gr. *logos*, discours). Entom. Description des insectes névoptères.

NÉVROPTÉROLOGIQUE adj. (né-vro-pté-ro-lo-ji-ke — rad. *névoptérologie*). Qui a rapport à la névoptérologie : *Études NÉVROPTÉROLOGIQUES*.

NÉVROPTÉROLOGUE s. m. (né-vro-pté-ro-lo-ghe — rad. *névoptérologie*). Entomologiste qui a fait une étude spéciale des névoptères.

NÉVROPYRE s. f. (né-vro-pi-re — du gr. *neuron*, nerf; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre nerveuse.

NÉVROPYRIQUE adj. (né-vro-pi-ri-ke — rad. *névropyre*). Pathol. Qui appartient à la fièvre nerveuse.

NÉVROSCIE s. f. (né-vross-si — du gr. *neuron*, nerf; *skia*, ombre). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocoris, voisin des baylades et des pentatomes, dont l'espèce type vit à Saint-Domingue.

NÉVROSE s. f. (né-vrô-zé — du gr. *neuron*, nerf). Pathol. Nom scientifique des maladies des nerfs.

— Encycl. Les *névroses* sont des maladies du système nerveux caractérisées par des troubles partiels ou généraux portant sur la sensibilité, la motilité, l'intelligence, et sur les actes divers qui en dépendent. Elles sont rémittentes ou intermittentes, sans fièvre et sans désordres organiques bien apparents. La folie, l'hystérie, les attaques de nerfs, l'épilepsie, etc., sont des *névroses*. La cause directe de toutes ces maladies réside dans une altération des propriétés normales des éléments nerveux.

Il y a trois classes de *névroses* fondamentales et une classe de *névroses* mixtes : 1° les *névroses* de la sensibilité (névralgie, anesthé-

sie, hyperesthésie, analgésie, *névropathie* générale); 2° les *névroses* du mouvement (convulsions dans les différents muscles et dans les différents viscères); 3° les *névroses* de l'intelligence (folie, hallucination, nosomanie, nostalgie, somnambulisme); 4° les *névroses* mixtes (épilepsie, hystérie, cataplexie, etc.).

Les *névroses* s'annoncent par un ensemble de symptômes généraux suivis de symptômes locaux. On observe d'abord le trouble soit de la sensibilité, soit de la motilité, soit de l'intelligence. Ce trouble n'est pas étendu nécessairement à tous les actes de la sensibilité ou de la motilité ou de l'intelligence; il y a des troubles partiels et bien définis des sensibilités particulières de chaque sens, des modes particuliers du mouvement, enfin des altérations diverses de l'intelligence. Dans certains cas, la peau ne sent plus la chaleur, au chatouillement, à la piqure, à la pression. Les troubles de la contractilité musculaire peuvent être bornés à quelques fibres musculaires ou étendus à tout un appareil locomoteur. Enfin, les délirés partiels de la folie n'excluent aucunement l'intégrité des autres facultés intellectuelles.

Le système nerveux a une telle importance dans l'accomplissement des divers actes vitaux, que, aussitôt qu'il est lésé quelque part, des troubles se manifestent dans les sécrétions, dans la nutrition, dans la circulation, dans la température. Pourtant, le sang ne s'altère point sous l'influence des *névroses*. Les malades *névrosés* deviennent chloro-anémiques au bout de quelque temps; mais cela est dû aux troubles généraux de nutrition et de circulation capillaire consécutifs à la maladie nerveuse.

Les *névroses* affectent ordinairement une marche franchement intermittente. Tout d'un coup ou lentement, et après un ensemble de symptômes précurseurs, on voit éclater les troubles qui caractérisent l'acte morbide, soit douleur, soit convulsion, soit paralysie, soit délire. Ce paroxysme morbide survient quelquefois à l'improviste et acquiert rapidement une intensité telle, qu'il semble mettre la vie du malade en danger (accès d'épilepsie, d'hystérie, de folie furieuse); puis il cesse avec une égale promptitude, en ne laissant guère après lui qu'un peu de courbature et de *névropathie* générale. Disons tout de suite que l'intermittence des *névroses* n'est jamais parfaite et tend toujours à passer à la rémittence.

Un autre caractère important à noter dans les *névroses*, c'est l'extrême mobilité des accidents nerveux qui les constituent. Si l'on observe un hypocondriaque, une femme hystérique ou atteinte de névralgie, c'est à peine si l'on peut, si l'on a le temps de saisir l'ensemble des phénomènes morbides. Tantôt c'est la convulsion ou la douleur, tantôt c'est la faiblesse, la paralysie ou la céphalalgie ou l'anorexie qui prédominent; l'anesthésie succède à l'hyperesthésie, etc. Tout s'emmêle et s'enchevêtre dans les apparences.

Les *névroses* sont des maladies essentiellement chroniques. Elles mettent rarement en danger la vie des malades, mais elles sont un élément de perturbation constante et la source de longues douleurs. Dans un certain nombre de cas, elles guérissent spontanément; mais, dans beaucoup d'autres, elles sont absolument incurables. Il arrive souvent aussi que, après avoir disparu pendant quelque temps, elles récidivent.

M. Monneret assigne trois ordres de causes aux *névroses* : 1° Les conditions organico-dynamiques, c'est-à-dire les différences de structure et d'organisation propres à chaque individu ou déterminées par l'exercice exagéré ou perversi de certaines fonctions. L'hérédité intervient pour une bonne part dans ces conditions. Le sexe féminin est très-prédisposé aux *névroses*, à cause de la prédominance du système nerveux et à cause de l'excitation fonctionnelle de l'utérus. Les travaux de l'esprit, les affections morales, la frayeur, les excès vénériels, l'affaiblissement causé par l'insuffisance de nourriture, bref tout ce qui est capable de donner lieu à une surexcitation nerveuse répétée doit être rangé parmi les causes organico-dynamiques des *névroses*. 2° Les causes toxiques. Elles agissent comme causes déterminantes sur les sujets déjà prédisposés. La chaleur, l'insolation sont la cause de certaines *névroses*, telles que les convulsions, le tétanos, le délire nerveux, etc. L'entéragie vient d'un abaissement de température. L'humidité favorise la production des névralgies. 3° Les maladies antécédentes. Un grand nombre de maladies peuvent déterminer l'apparition de troubles nerveux, soit passagers ou aigus, soit chroniques. Les fièvres typhoïdes, la rougeole, la scarlatine, la dentition et un grand nombre de lésions traumatiques donnent lieu soit à des convulsions, soit à la paralysie, soit à du délire. Les affections aiguës et chroniques de l'estomac, des intestins, du foie, des reins et des organes génito-urinaires sont aussi le point de départ d'un certain nombre de *névroses*. Certains états diathésiques et cachectiques doivent aussi être mentionnés pour une part importante dans l'étiologie des *névroses*. L'état chloro-anémique, l'état des femmes en couche, l'état rhumatismal et, en général, toutes les perturbations générales où les humeurs sont modifiées, ou quelque chose d'a-

nomal dénature le fonctionnement régulier des phénomènes vitaux, doivent nécessairement influer sur la manifestation des propriétés inhérentes aux éléments nerveux.

Le traitement des *névroses* doit être dirigé d'après la connaissance de leurs causes. Il importe d'abord de savoir si la *névrose* est sympathique ou non. Dans le premier cas, le traitement devra s'attaquer à la maladie primitive et si celle-ci est incurable, on s'attachera à combattre les troubles nerveux par les moyens appropriés.

Si la *névrose* n'est pas sympathique, mais essentielle, voici quel est, en général, l'ensemble des indications. Dans le cas où la maladie a pour cause l'éréthisme causé par le trouble des fonctions génitales (puberté, menstruation, aménorrhée, état pueréral, âge critique), l'hygiène doit faire presque tous les frais de la médication. Quand il existe certains états morbides généraux, tels que la chloro-anémie, le rhumatisme, la syphilis, il conviendra d'avoir recours, pour la guérison, aux médicaments qui reconstituent le sang et raffermissent les systèmes. En même temps on s'occupera de combattre directement ces états de perturbation générale. Il arrive souvent que des causes morales, agissant directement sur les centres nerveux, peuvent amener certaines *névroses*, telles que la folie, l'épilepsie, la nymphomanie. Dans les circonstances où ces *névroses* s'annoncent et semblent sourde, il faut que le médecin agisse avec énergie en vue d'annihiler ces causes; c'est là une œuvre assez délicate que difficile et il y faut, outre une connaissance approfondie de la diététique morale, un grand discernement et de judicieuses précautions.

Certaines indications sont également fournies par des conditions particulières qui peuvent caractériser la forme du mal; l'intermittence, la douleur, le spasme sont du nombre.

L'intermittence indique, en effet, l'emploi du sulfate de quinine; la douleur suggère l'administration de l'opium et de la belladone, etc. Mais il ne faut pas oublier que beaucoup de *névroses* sont, à juste titre, réputées incurables. Telle est, entre autres, la *névrose* générale à laquelle on a donné le nom de *névrosisme*. Cette affection se présente généralement à l'état chronique. Dans les cas tout à fait exceptionnels où elle revêt la forme aiguë, on la voit quelquefois se terminer par la mort. Le *névrosisme* chronique est presque toujours incurable et peut conduire à l'aliénation mentale.

NÉVROSINE s. f. (né-vro-zine — rad. *névrose*). Médicament employé contre les *névroses*.

NÉVROSIQUE adj. (né-vro-zi-ke — rad. *névrose*). Pathol. Qui a le caractère d'une *névrose*.

NÉVROSO-LYMPHATHIQUE adj. (né-vro-zo-lain-fa-ti-ke — du *névrose*, et de *lymphatique*). Physiol. Se dit d'un tempérament dans lequel les nerfs et la lymphe prédominent.

NÉVROSPERME s. f. (né-vro-spér-me). Bot. V. *NEUROSPERME*.

NÉVROSTHÉNIE s. f. (né-vro-sté-ni — du gr. *neuron*, nerf; *sthenos*, force). Pathol. Excès d'irritabilité nerveuse.

NÉVROTÈLE adj. (né-vrô-tè-le — du gr. *neuron*, nerf; *thélè*, mamelon). Anat. Appareil *névrotèle*. Ensemble des papilles nerveuses de la peau, selon Breschet.

NÉVROTIQUE adj. (né-vrô-ti-ke — du gr. *neuron*, nerf). Méd. Qui est propre à agir sur les nerfs : *Médicaments NÉVROTiques*.

— s. m. Médicament propre à agir sur les nerfs.

NÉVROTOME s. m. (né-vrô-tô-me — du gr. *neuron*, nerf; *tomè*, section). Anat. Scalpel dont on se sert pour disséquer les nerfs.

NÉVROTOMIE s. f. (né-vrô-to-mi — rad. *névrotome*). Anat. Dissection des nerfs.

— Chir. Section d'un cordon nerveux.

— Art vétér. *Névrotomie plantaire*. Section d'une partie des nerfs du pied, ayant pour but de supprimer la douleur qui se produit dans certaines maladies chroniques du sabot.

— Encycl. Chir. La section de certains cordons nerveux se pratique dans les cas de névralgies rebelles, et, en particulier, dans le tic douloureux, dans les cas de névralgies traumatiques ou dues à une lésion qui a déterminé une irritation locale d'un nerf; dans les cas de névralgies hystériques, syphilitiques ou rhumatismales. La *névrotomie* peut porter sur le trajet du nerf ou sur ses terminaisons. La section des nerfs doit toujours être accompagnée d'une excision plus ou moins étendue, si l'on veut éviter leur réunion et le retour des douleurs. Voici, d'ailleurs, les règles générales posées par Maigne : 1° mettre à découvert le tronc du nerf affecté, au-dessus de l'origine de toutes les branches douloureuses; 2° faire fléchir le membre pour ne pas trop tirailler le nerf en le soulevant; 3° s'assurer, en soulevant et en irritant le nerf, que c'est bien celui-là qui est le siège de la névralgie; 4° couper le nerf d'un seul coup, du côté de son origine, et aussi haut que la plaie le permet; l'excision se fera après sans douleur sur le bout inférieur; 5° exciser le plus qu'on peut et, en général, au moins 0m,009 à 0m,012 de la longueur du nerf.

— Art vétér. *Névrotonie plantaire*. Cette opération se fait chez les chevaux dans le but de diminuer la douleur qu'éprouvent ceux qui sont atteints de boiteries dépendantes de lésions organiques, ou de maladies chroniques stationnaires qui ont résisté à tous les moyens de traitement. La première notion que l'on ait eue de cette opération est due à Sewell, ancien professeur au collège vétérinaire de Londres. Cette opération fut importée en France par Girard fils. Depuis, elle a été fréquemment exécutée par Berger, Villate, Renault, Delalande et autres. Aujourd'hui, elle est tout à fait entrée dans le domaine de la pratique usuelle.

C'est surtout dans l'affection désignée par les Anglais sous le nom de *maladie naviculaire* que cette opération est prescrite; on l'emploie aussi dans les divers cas d'exostoses de la légion phalangienne, d'ossification des cartilages latéraux de la troisième phalange, de kératophylaxie, de resserrement des talons, etc. Dans ces différents cas, la *névrotonie*, en faisant cesser la douleur, peut non seulement rendre l'animal à son service, mais encore faire disparaître certains accidents généraux, conséquence de l'affection locale. Toutefois, comme la section des nerfs diminue la force de nutrition du pied et nuit à la solidité de l'appui et à la sûreté de la marche, elle ne doit jamais être pratiquée que lorsque tous les autres moyens de traitement ont été employés sans succès. « La *névrotonie*, dit M. Gourdon, est contre-indiquée lorsque la boiterie est due à un état inflammatoire du pied; à une profonde désorganisation de cet organe; à un pied plat, mou et comble; à une fourbure chronique compliquée ou non de croissant; à une affection extérieure sur laquelle on peut appliquer des moyens directs de traitement. L'opération est encore contre-indiquée quand il y a une ankylase complète de l'articulation et, enfin, dans le cas même de maladie naviculaire très avancée, quand le sésamoïde est en grande partie détruit et le tendon réduit à quelques fibres. »

Le lieu d'élection de la *névrotonie plantaire* varie selon le siège de la douleur qui cause la boiterie. L'unique règle, c'est de n'atteindre, autant que possible, que les branches nerveuses qui transmettent la douleur. Il faut, en coupant le nerf, en détacher un lambeau d'environ 0,03, pour empêcher la réunion de la section. Après l'opération, le pansement se borne à rapprocher les lèvres de la plaie au moyen d'un emplâtre agglutinant sur lequel on applique un bandage modérément serré. Au bout de quinze jours, l'animal est guéri; mais on ne doit lui faire reprendre son service qu'au moins un mois après l'opération, pour éviter les accidents qui pourraient résulter des mouvements prématurés imprimés à la région du pied.

La *névrotonie*, en privant le pied de sa sensibilité, peut être la cause d'accidents redoutables, tels que la chute du sabot, le ramollissement du tendon; elle peut aussi provoquer l'éparvin sen. La *névrotonie* est donc une opération sérieuse par les conséquences qu'elle peut avoir, et l'on ne doit y recourir que dans les cas d'absolue nécessité.

NÉVROTOMIQUE adj. (né-vro-to-mi-ke — raül; *névrotome*). Anat. Qui appartient à la *névrotonie*. Procédé *NÉVROTOMIQUE*.

NÉVROTROPIQUE s. f. (né-vro-tro-pi-ke — du gr. *neuron*, nerf; *tropos*, forme). Bot. Division du genre *Thlaspi*.

NEVROUZ s. m. (né-vrouz — mot persan qui signifie printemps, et qui est formé de deux racines persanes: *nev*, nouveau et *vrouz*, jour. On remarquera l'analogie entre *nev* et *nous*, *neu*, *neu*, *neuve*, etc., et de *rous* avec *jour*). Chronol. Premier jour de l'année chez les anciens Perses. Il est écrit aussi *NEVROUZ* ou *NEVROUS*, *NEVROUS* ou *NEVROUS*.

— Encycl. Les Persans appelaient ainsi le premier jour de leur année, qui commençait effectivement au printemps et qui était solaire. Quoique les Persans soient actuellement mahométans et qu'ils aient adopté l'usage de l'année lunaire avec les autres coutumes de l'Islam, ils ont toujours conservé la mémoire de leur ancienne religion et continuent à célébrer la fête du *Nevrouz*, instituée, dit-on, par Djemschid, ancien roi persan. Quelquefois on distingue deux *nevrouz*, le *Nevrouz Hamal*, le *nevrouz* du Bélier, jour où le soleil entre dans le signe du bélier, et le *Nevrouz Mizan*, le *nevrouz* de la Balance, jour où le soleil entre dans la balance. Le *Nevrouz Hamal* correspond à l'équinoxe du printemps, et le *Nevrouz Mizan* à l'équinoxe d'automne. C'est l'équinoxe d'automne qui institua le premier le *nevrouz* d'automne et la fête de Mithradan, à laquelle il donne lieu.

Au *nevrouz*, on a coutume de se donner des réceptions portant le nom de *nevrouzish*. Un astronome musulman, Ulug-Bey, fait remarquer dans ses tables astronomiques qu'il y a deux *nevrouz* du printemps: l'un adopté par le vulgaire, et tombant le premier jour du mois de fardavard, et le *nevrouz* réel ou astronomique (*Nevrouz Sout-thani*), coïncidant avec le sixième jour de ce même mois. Cette différence augmente chaque année et est indéfinie, car les Persans ignorent le procédé de compensation et d'équilibre que nous possédons au moyen de nos années bissextiles.

NEWARK, ville d'Angleterre, comté et à 27 kilom. N.-E. de Nottingham, sur un bras de la rivière Trent; 11,515 hab. Fonderies de fonte et de cuivre; manufactures de draps, carrières de pierre, etc. Newark était autrefois défendue par un château fort qui avait été bâti par Alexandre, évêque de Lincoln sous le roi Etienne, et qui fut démantelé par l'armée du Long-Parlement. Il en reste deux tours et des pans de murs qui semblent suspendus au-dessus de la rivière. L'église Sainte-Marie-Madeleine, rebâtie du temps d'Henri IV dans le style gothique, sur l'emplacement d'un édifice romain, offre de curieuses sculptures, de beaux vitraux, un jubé très-délicatement fouillé, des monuments intéressants et le portrait du fondateur de l'église. Cet édifice, récemment restauré, est aujourd'hui une des églises les plus élégantes de l'Angleterre.

Nous signalerons aussi un beau pont en brique érigé, il y a un siècle environ, par la famille de Newcastle; l'école de grammaire, fondée sous le règne de Henri VIII; l'hôtel de ville, construit en 1805.

NEWARK, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Licking, à 53 kilom. E.-N.-E. de Columbus, sur la rive gauche du Licking, au confluent de cette rivière et du Racon-creek; 3,500 hab. Maison de justice. Aux environs, restes de fortifications indiennes.

NEWARK, ville et port des Etats-Unis, Etat de New-Jersey, ch.-l. du comté d'Essex, sur la rive droite du Passau, à 9 milles de New-York, par 40° 45' de latit. N. et 74° 10' de longit. O.; 50,000 hab. Cette ville est bien bâtie, ses rues sont larges et bien alignées. Au nombre des édifices qui valent qu'on les signale, on cite le palais de justice, une belle gare de chemin de fer, plusieurs bibliothèques et églises. L'industrie est très-active dans cette cité, qui contient des manufactures de constructions, des fonderies de fer, des ateliers de construction de machines et de wagons. Commerce de cabotage; le port est très-animé. Voies ferrées allant à New-York et Philadelphie, puis à Morris et Essex.

NEWBURN, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), au confluent de la Neuse et de la Trent; 5,000 hab. Ch.-l. du comté de Craven, à 136 kilom. S.-E. de Raleigh et à 320 kilom. N.-E. de Charleston. Agréablement située et bien bâtie. Cour de justice; temples pour les épiscopaliens, les baptistes et les méthodistes; bibliothèque publique. Petit port de commerce. Exportation de grains, porcs, meubles et munitions navales.

NEWBOROUGH (lady Maria-Stella-Petro-nilla), aventurière anglaise, née vers 1774, morte à Paris en 1844. Elle était fille putative de Lorenzo Chiappini et de la marquisse Modigliani, et elle épousa vers 1800 lord Newborough. Elle prétendait être la fille légitime de Philippe Egalité, et, par contre, seule héritière légitime du trône de France. Suivant elle, Louis-Philippe n'était que le fils d'un geôlier substitué à elle-même. Après la révolution de 1830, elle publia contre la famille d'Orléans plusieurs pamphlets qui passèrent à peu près inaperçus. On cite, entre autres, celui qui porte pour titre: *Maria Stella ou Un secret d'Etat*.

NEWBURG, ville d'Ecosse, port sur la Tay, à 14 kilom. S.-E. de Perth; 2,500 hab. Filature de lin, grains, toiles et charbons. Cette ville fut fondée au xiii^e siècle par les abbés de Luidvodes. On voit encore dans ses environs les ruines du monastère fondé en 1178.

NEWBURY, ville des Etats-Unis (New-York), sur l'Hudson, à 90 kilom. N. de New-York; 10,000 hab. Ch.-l. du comté d'Orange. Maisons neuves et bien bâties. Banque. Fabriques de toile, fonderie de canons. Papiers, lainage. Exporte du blé, de l'orge et de l'avoine, et importe du bois, du fer, du chanvre, du vin, etc.

NEWBURY, ville d'Angleterre, comté de Berks, à 27 kilom. S.-O. de Reading, sur le Kennet et sur un embranchement du chemin de fer de l'Ouest; 6,379 hab. Manufactures de rubans. La partie septentrionale de la ville, appelée *Speenhamland*, est située sur l'emplacement de l'ancienne *Spinæ*. On y remarque une église qui date du temps de Henri VII. C'est devant cette ville qu'eut lieu, en 1643, une bataille célèbre entre les armées de Charles I^{er} et du Parlement. V. l'article suivant.

Newbury (BATAILLE DE), gagnée par le comte d'Essex, général des troupes parlementaires, sur l'armée royale, le 20 septembre 1643. Charles I^{er} avait quitté Londres pour lever à Nottingham l'étendard royal et commencer la guerre civile. Ilalla métre le siège devant Gloucester, dont les habitants se défendirent avec opiniâtreté s'attendant bien à être secourus par l'armée parlementaire. Bientôt, en effet, le comte d'Essex, parut en vue de leurs murs, et l'armée du roi leva précipitamment le siège. Le comte reprit alors le chemin de Londres et repoussa à plusieurs reprises le choc si redouté des cavaliers du prince Robert, nobles qui s'étaient levés pour la défense du roi. Cependant, il ne s'attendait pas à une attaque sérieuse, lorsqu'en approchant de Newbury, le 19 septembre, il s'aperçut qu'il y avait été devancé par les ennemis, qui occupaient la ville et

les hauteurs environnantes. De cette manière, la route de Londres lui était fermée et il n'y avait qu'une bataille qui pût la lui ouvrir. Le roi en personne, à la tête de son armée, occupait une position avantageuse, à portée de recevoir des garnisons d'Oxford et de Wallingford les secours dont il aurait besoin, tandis que le pays était hostile aux parlementaires. Le comte d'Essex dut donc se résigner à livrer bataille, aussi bien pour passer que pour ne pas mourir de faim. Il hésita point et, dès le lendemain à la pointe du jour, se portant lui-même à l'avant-garde, il mit en fuite les régiments qui occupaient la principale hauteur. Bientôt la bataille devint générale. Les royalistes combattaient avec l'espoir de reprendre le cours de leurs premiers et passagers triomphes; les parlementaires, de leur côté, ne voulaient pas perdre les fruits de leur succès de Gloucester. Les milices de Londres, de l'armée d'Essex, se firent surtout remarquer par des prodiges de valeur. Deux fois elles rompirent la cavalerie ennemie et deux fois le prince Robert les chargea sans parvenir à jeter le moindre désordre dans leurs rangs hérissés de piques. Les généraux eux-mêmes, Essex, Skippon, Stapleton, Merick, couraient au devant des perils en simples soldats, donnant à tous l'exemple de l'indépendance. On vit même les domestiques, les ouvriers à la suite et les valets d'armée accourir sur le champ de bataille et y combattre comme les plus vaillants officiers. La bataille dura jusqu'au soir, si opiniâtrement disputée que, dans leurs relations, les deux partis ne purent s'empêcher de rendre réciproquement hommage à la valeur de leurs adversaires. Lorsque la nuit fut venue, chacun avait conservé ses positions, bien qu'Essex eût gagné du terrain. L'armée royale, cependant, lui fermait toujours le passage, et il s'attendait à livrer un nouveau combat le lendemain, lorsque, à son extrême surprise, les premiers rayons du soleil lui montrèrent l'ennemi en retraite sur toute la portée. Il se hâta de poursuivre sa marche, malgré quelques charges de la cavalerie du prince Robert et, le surlendemain de la bataille, il était avec son armée à l'abri de tout danger.

NEWBURY-PORT, ville des Etats-Unis (Massachusetts), comté d'Essex, port sur le Merrimack et à 5 kilom. de son embouchure dans l'Océan, à 51 kilom. N.-E. de Boston; 8,000 hab. Cour de justice, maison de charité, temples pour différents cultes, école dont l'édifice est très-beau. Commerce important; fabrique de rhum, de papiers peints, de chaussures, de chapeaux, de toiles, de cordages; filature de tissus de coton; brasseries, tanneries, chantiers de construction, forges, etc. La pêche s'y fait en grand.

NEWBURY (Guillaume DE), historien anglais. V. GUILLAUME DE NEWBURY.

NEWCASTLE-UNDER-LYME, ville d'Angleterre, comté et à 24 kilom. N.-N.-O. de Stafford, sur la Lyme, un des bras de la Trent; 9,800 hab. Houillères, fonderies, manufactures de chapeaux. Poteries de grès. Près de la ville, on voit quelques restes du château construit en 1180 par le comte de Chester et qui a donné son nom à la ville.

NEWCASTLE-UPON-TYNE, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Northumberland, à 525 kilom. N.-O. de Londres, sur la rive N. de la Tyne, et à 13 kilom. de son embouchure dans la mer du Nord; 176,752 hab. Siège des assises, gymnase, coursales, bibliothèque, sociétés littéraires, philosophiques, médicales; hôpital, chantiers de construction.

Grâce à sa richesse industrielle, Newcastle a pris un accroissement rapide et aujourd'hui, en y comprenant ses faubourgs, la ville s'étend sur 2 milles environ de longueur au bord de la rivière, et sur 1 mille environ à partir de la rivière vers le N. Ses maisons et ses édifices publics couvrent le sommet et les pentes de trois collines. La vieille ville, bâtie le long de la rivière, offre un excellent quai et des quartiers pauvres et malsains, notamment Old Newcastle, l'endroit où se chargent et se déchargent les bateaux de charbon de terre. Ce quartier fut affreusement ravagé en 1853 par le choléra. La nouvelle ville, qui occupe les parties hautes des collines, est élégante et bien bâtie. L'ensemble de la ville, dit M. Esquiros, offre un effet bizarre. Ce mélange du vieux et du moderne ne peut manquer de frapper à première vue le spectateur; mais, ce qui l'étonnera en même temps, c'est la couleur différente des édifices. Les plus anciens, noircis par une atmosphère fuligineuse et par la poussière du charbon de terre, ont l'air d'être peints avec de l'encre, tandis que, sur les hauteurs, s'élèvent des temples grecs d'une blancheur à peu près irréprochable.

Le monument religieux qui mérite le plus d'attirer l'attention est l'église Saint-Nicolas, bâtie en 1559 et surmontée d'une tour fort intéressante au point de vue archéologique. On remarque à l'intérieur: de belles statues, plusieurs monuments curieux, un vieux baptistère, des ornements en cuivre, plusieurs tombes, etc. Le mardi gras, dit M. Esquiros, la cloche de Saint-Nicolas sonne à midi précis, pour donner aux habitants le signal de mettre leurs crêpes dans la poêle à frire. Parmi les autres monuments ou curiosités de Newcastle, on distingue: la Bourse, sur-

montée d'un dôme de verre et précédée de trois portiques d'ordre corinthien; Saint-Andrews, en partie d'architecture normande; Saint-John's, qui possède un ancien baptistère; All Saints, qui a une crypte ancienne; les cours de justice, construites en 1810, sur l'emplacement d'un ancien château, dont il reste une porte, un donjon et une belle chapelle normande; l'hôtel de ville, surmonté d'un beau clocher; le fameux pont qui sert de passage au chemin de fer; le monument élevé à la mémoire de George Stephenson; le théâtre; l'hôtel des Corporations, etc.

Newcastle possède des fonderies de fer, du plomb, d'étain, des verreries, des fabriques de produits chimiques, de toile à voiles, de cordages, etc., et de riches houillères.

Depuis 1714, l'industrie charbonnière a pris un grand essor à Newcastle, car plus de 50 houillères importantes ont été ouvertes dans un rayon de 8 à 10 milles autour de la ville. Parmi ces houillères, nous citerons: Hetton, Hartley et Walsend, employant de 10,000 à 15,000 ouvriers. La ville occupe à peu près le centre du grand bassin houiller du Nord, qui couvre 500 milles carrés; il faudrait, au dire des géologues, des milliers d'années pour épuiser cet énorme dépôt de matière combustible.

Le *Nautical Magazine* publie dans son numéro de mars 1873, sous le titre: *Nos grands ports* (*Our great ports*), un article très-intéressant sur Newcastle et les ports de la Tyne. Les renseignements que nous donnons ci-dessous sont extraits de cet article.

« En 1791, le commerce du charbon à Newcastle était de 450,000 chaldrons (le chaldron pesant 2,000 livres); il était, en 1872, de 5,422,000 tonnes. Pour se faire une idée de la production de Newcastle, il faut savoir que le Royaume-Uni a fourni, pour 1869, 107,427,557 tonnes de charbon, se répartissant comme suit:

	Tonnes.
Exportation	18,233,135
Approvisionnement des ports de littoral . . .	3,333,300
Consommation des districts	83,546,850
Approvisionnement du littoral	10,294,176

et que Newcastle entre dans le chiffre de l'exportation pour 1/3 environ, et pour 1/5 dans celui du charbon fourni aux ports de littoral.

« L'exportation qui se fait dans ce port porte sur les objets les plus dissimilables, tels que: les cristaux, les poteries, le fer, les machines, l'acier, le plomb, les peintures, le goudron, l'annuaire, le noir de fumée, la couperose, les pierres à aiguiser, le canevas, le savon, les alcalis, etc., etc.

« Les importations comprennent: le blé, le lin, le chanvre, la laine, le vin, les spiritueux, les fruits, le sucre, le tabac, le beurre, le fromage, le café, le thé, les bois, etc., etc.

« Le commerce maritime employait en 1861, pour les importations, 7,177 navires, jaugeant 1,127,172 tonnes, et, pour les exportations, 10,383 navires, jaugeant 1,987,379 tonnes. En 1871, les importations employaient 7,753 navires de 2,042,845 tonnes de jauge, et les exportations 10,421 navires jaugeant 3,039,267 tonnes.

« Pour le cabotage, les mêmes époques fournissaient les chiffres suivants:

	Année 1861.	Tonnes.
Importations	2,440 navires . . .	253,833
Exportations	10,831 navires . . .	1,458,089

	Année 1871.	Tonnes.
Importations	3,400 navires . . .	417,441
Exportations	8,600 navires . . .	1,841,146

« Les navires construits en 1871 à Newcastle et à North et South-Shields ont au nombre de 119, jaugeant 55,139 tonnes.

« Les droits de douane perçus en 1871 pour Newcastle, North-Shields et South-Shields ont été de 307,684 liv. st. En 1848, ces mêmes droits s'élevaient à 456,956 liv. st.

« La population de Newcastle et de Gateshead, qui fait en quelque sorte partie de Newcastle, était, en 1772, de 30,000 âmes; en 1831, elle était de 68,799; en 1861, de 142,695, et en 1871, de 176,752. En soixante ans, la population a doublé. Dans les quarante dernières années, elle a presque triplé. North-Shields et South-Shields avaient, en 1861, 69,260 habitants en 1861 et 83,639 en 1871.

Newcastle doit son origine à une station romaine nommée *Pons Ælii*, établie près du mur d'Adrien. Avant la conquête normande, il s'y trouvait un grand nombre de couvents, ce qui lui avait fait donner le nom de *Monk-chester*, la ville des Moines. Plus tard, Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant, y bâtit un château neuf à la place de l'ancienne forteresse, et la ville prit dès lors le nom de Newcastle (*Novum Castrum*). Newcastle, dit M. A. Esquiros, a été le théâtre de plusieurs événements historiques. David I^{er}, roi d'Ecosse, se rendit maître de la ville sous le règne d'Henri II, et obligea les habitants de prêter serment d'obéissance à l'empereur Maud. En 1293, le fameux William Wallace, dans une de ses excursions à main armée sur le sol de l'Angleterre, attaqua Newcastle; mais il fut obligé de se retirer après d'inutiles efforts. En 1342, David Bruce, d'Ecosse, tenta aussi vainement de la réduire peu de temps avant la bataille de Neville's Cross; douze ans plus tard, des commissaires furent envoyés à Newcastle pour traiter de la rançon de ce roi. En 1644, Newcastle fut assiégée

par l'armée écossaise, ayant à sa tête le général Alexandre Leslie, comte de Leven. La même année, les Écossais l'emportèrent d'assaut. Sir John Marley, alors maire de Newcastle, se retira dans la haute mer avec 500 hommes environ, et tint bon dans cette place forte jusqu'à ce que les termes de la capitulation fussent fixés. En 1846, les Écossais amenèrent de Newrork à Newcastle Charles Ier, qui s'était rendu entre leurs mains. Cette ville a fait de grands progrès depuis le commencement de ce siècle.

NEWCASTLE (William CAVENDISH, baron Ogle, comte, puis duc de), général et écrivain anglais, né en 1592, mort en 1676. Sa naissance et sa brillante éducation lui valurent successivement la faveur de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}, la pairie, les titres de baron Ogle, de vicomte Mansfield, de comte de Newcastle et le poste de gouverneur du prince de Galles, qui devint plus tard Charles II. Lorsque éclata la guerre civile, Newcastle montra le plus grand dévouement pour Charles I^{er}, sacrifiant sa fortune pour soutenir la cause royale en Écosse et devint général en chef des troupes levées au nord de la Trent. Après avoir battu Fairfax (1643), ce qui lui valut le titre de marquis, et soutenu dans York l'effort de l'armée parlementaire, il comprit, à la suite de la défaite de Marston-Moor (1644), que la cause royale était perdue et passa sur le continent. Pendant dix-huit ans, il vécut tantôt en Hollande, tantôt à Paris, dans un état de gêne profonde, revint en Angleterre lors de la restauration de Charles II et fut nommé, peu après, chef de justice des comtés situés au nord de la Trent et duc de Newcastle (1664). On lui doit : *Méthode nouvelle pour dresser les chevaux* (Anvers, 1658, in-fol.), trad. en français; *Nouvelle méthode et invention extraordinaire pour dresser les chevaux* (Londres, 1667, in-fol.), traduit en français (1671), ouvrage classique et très-estimé. Le duc de Newcastle a laissé, en outre, cinq comédies : *The exile*; *The Country captain* (1649); *Variety* (1649); *The humorous Lovers* (1677); *The triumphant widow* (1677).

NEWCASTLE (Marguerite LUCAS, duchesse de), femme auteur anglaise, épouse du précédent, née à Saint-John, près de Colchester, vers 1624, morte à Londres en 1673. Attachée comme fille d'honneur à la reine d'Angleterre Henriette-Marie, elle suivit cette princesse en France, à l'époque de la guerre civile qui devait amener la chute et la mort de Charles I^{er}. A Paris, elle connut le marquis de Newcastle qui, frappé de sa beauté et de son esprit, l'épousa en 1649. Après avoir habité Paris et Rotterdam, le marquis et la marquise de Newcastle allèrent se fixer à Anvers. Mais, comme ils étaient à peu près sans ressources, Marguerite fit un voyage en Angleterre et obtint de la famille de son mari et de la sienne l'argent nécessaire pour vivre à l'étranger. Lors de la restauration de Charles II (1660), Marguerite de Newcastle revint en Angleterre avec son mari, qui rentra en possession de ses grands biens et reçut peu après le titre de duc. La duchesse de Newcastle, qui avait déjà publié quelques ouvrages, se livra alors avec un ardeur nouvelle à son goût pour la poésie, les lettres et la philosophie. Ses ouvrages, écrits avec une grande facilité et dans lesquels elle aborde les sujets les plus divers, lui firent de son temps une grande réputation, qui ne s'est point soutenue. « On dit qu'elle était fort généreuse, dit M. Dezos. Elle avait toujours un certain nombre de jeunes filles qui écrivaient ce qu'elle leur dictait. Quelques-unes d'entre elles couchaient dans une chambre voisine de la sienne, afin qu'elles pussent entendre sa sonnette et être prêtes, à quelque heure de la nuit que ce fût, pour mettre par écrit les idées qui lui venaient. Ce qui donne surtout l'idée de sa passion déordonnée pour écrire sans cesse, c'est sa manie de revoir rarement les copies de ses ouvrages, afin de ne pas être détournée des nouvelles conceptions qu'elle projetait. Ce qu'elle écrit sur elle-même est fort curieux : « Il a plu à Dieu d'ordonner à la nature de revêtir sa servante du génie poétique » et philosophique, même dès l'âge le plus tendre, puisqu'elle a écrit des ouvrages de ce genre avant d'avoir atteint l'âge de douze ans. » Nous citerons, parmi ses écrits : *Poems and planities* (Londres, 1653, in-fol.); *The Worlds Olio* (Londres, 1655, in-fol.); *Nature Picture, drawn by Frances Deviser the life* (Londres, 1656, in-fol.); *Orations of divers sorts* (Londres, 1662, in-fol.); *Plays* (1662); *Opinions philosophiques et physiques* (1665, in-fol.); *Observations sur la philosophie expérimentale*, avec la description d'un nouveau monde (1666, in-fol.); *Lettres philosophiques* (1664, in-fol.); *Deux cent onze lettres de société* (1664, in-fol.); *une Vie de son mari* (1667, in-fol.), trad. en latin (1668, in-fol.); des pièces de théâtre (1668), etc.

NEWCASTLE (Thomas PELHAM HOLLES, duc de), homme d'Etat anglais, né en 1693, mort en 1768. A la mort du duc de Newcastle, son oncle maternel, il recueillit une partie de son immense fortune, et à l'avènement de George I^{er}, il se signala par son zèle excessif pour la maison de Brunswick. Ambitieux et patient, il prélauda au rôle politique qu'il voulait jouer en acceptant des emplois inférieurs, mais il fut appelé au secrétariat d'Etat; et, à force d'intrigues, grâce aussi à son crédit et à ses richesses, il en vint à renverser Wal-

pole, et, par suite, à exercer sur le roi un empire presque absolu. Toutefois, cette domination n'eut pas d'heureux résultats pour l'Angleterre. La guerre de Sept ans éclata; Richelieu s'empara de Port-Mahon, et Newcastle, après avoir sacrifié vainement l'amiral Byng à l'exaspération des habitants de Londres, fut obligé de donner sa démission. A l'avènement de Pitt à la Chambre des communes, Newcastle, jadis hostile à son rival, sentit la nécessité d'une alliance et partagea le pouvoir avec lui; il prit le trésor et laissa à Pitt la direction de la guerre et des affaires étrangères. Sur ces entrefaites, George II mourut et George III monta sur le trône. L'ancien ministre ne voulut point prêter devant le favori du nouveau roi, lord Bute, et donna sa démission; il rentra, il est vrai, aux affaires en 1765 avec le titre de garde du sceau privé; mais il résigna, dès l'année suivante, ses fonctions en faveur de Pitt.

NEWCASTLE (Henry PELHAM CLINTON, duc de), homme politique anglais, né à Londres en 1811, mort en 1864. Successivement député du comté de Nottingham, à la Chambre basse, lord de la trésorerie, premier commissaire des bois et forêts, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, il remplaça son père à la Chambre haute en 1851, et devint, en 1852, secrétaire d'Etat des colonies; puis, deux ans plus tard, au commencement de la guerre de Crimée, il fut nommé secrétaire de la guerre. On le rendit responsable de la pénurie qui avait paralysé l'armée anglaise et il fut obligé de donner sa démission. En 1859, il reprit le portefeuille des colonies, qu'il conserva jusqu'en 1864. En 1863, il a été nommé conseiller du prince de Galles.

NEWCOMB (Thomas), littérateur anglais, né en 1675, mort vers 1766. Petit-fils par sa mère du poète Spenser, il cultiva, à son exemple, la poésie, devint l'ami de Young, l'auteur des *Nuits*, et remplit de modestes fonctions ecclésiastiques. Parmi ses compositions, nous citons : *Bibliotheca* (1718), petit poème estimé; le *Jugement dernier des hommes et des anges* (1727, in-fol.), épopée en douze chants; *Collection mêlée de poèmes, d'odes, etc.* (1756); *Novus epigrammatum delectus* (1760); la *Mort d'Abel* (1763), poème, etc.

NEWCOME (William), prêtre et théologien anglais, né à Barton-Leclay en 1729, mort à Dublin en 1800. Successivement chapelain du vice-roi d'Irlande, le comte d'Herford, évêque de Drogheda, d'Ossory et de Waterford, il devint, en 1795, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, et consacra la majeure partie de sa vie à l'interprétation des Ecritures. On lui doit, entre autres ouvrages : *Harmonie des Evangelies* (Londres, 1778, in-fol.); *Observations on our Lord's conduct as a divine instructor* (1782, in-12); *An historical view of the English Biblical translating* (Dublin, 1792, in-80).

Newcomes (Les), roman de W. Thackeray (1855, in-80). Les juges les plus compétents placent ce livre sur la même ligne que la *Foire aux vanités*; c'est, en tout cas, une étude profondément fouillée sur la famille anglaise, et les complications de son action rendent d'une façon expressive la physiognomie multiple de la vie sociale. La famille des Newcomes se compose de trois maisons à la tête desquelles sont trois frères de deux lits différents. Thomas Newcome est un colonel au service de la Compagnie des Indes, homme simple, généreux et naïf. Par sa sagesse et son économie, il met son fils en état d'épouser la nièce d'un nabab. On pourrait s'étonner que la paye d'un officier, si menager qu'il soit de ses habits, puisse former un capital digne d'émouvoir la nièce d'un nabab. Mais tout dégenère aujourd'hui, même les nababs; ils sont bien loin de ce qu'ils étaient au siècle dernier. On reconnaît, à son exactitude dans les peintures de la société indo-anglaise, que Thackeray était né à Calcutta. Le frère du colonel, Hobson Newcome, est un banquier. Il mine pitoyablement la campagne, l'agriculture, les belles récoltes, mais il ne sort jamais de Londres; il est ami du progrès et possède une femme supérieure; il protège les lettres et les arts, une fois par semaine, avec des glaces et des tasses de thé. Le chef de la troisième branche, sir Briant Newcome, associé du précédent, est membre du Parlement, possède un château, des domaines et descend d'un barbare du roi Edouard le Confesseur. On est étonné que sa généalogie ne lui soit pas connue avec ses frères, et on se demande comment il a un ancêtre que ses frères ne connaissent point. Mais en revanche ses frères ont des parents pauvres et inconnus qu'il ne reconnaît pas, et le baronnet pense peut-être que cela fait une compensation. L'histoire de ces trois Newcomes et de leurs enfants, tel est le sujet du livre; il embrasse, comme on le voit, la peinture de toutes les nuances dans cette classe de la société qui s'étend depuis la petite bourgeoisie jusqu'aux confins de l'aristocratie. Nous n'enfermons pas dans l'analyse d'un roman aussi compliqué; nous nous contenterons d'en dégager l'idée principale, qui est celle des mariages. Est-il vrai qu'en Angleterre cette institution, qui est la source même des familles, tende à se corrompre sous l'influence de la vanité, des besoins du luxe et de l'amour de l'or? Telle est la question posée dans ce livre. Il y a deux mariages dans le roman des New-

comes, tous deux malheureux, mais d'une manière différente. Barnes Newcome, fils du banquier, épouse une certaine lady Clara; c'est un mariage entre la finance et la noblesse. Mais les deux futurs apportent autre chose dont on ne parle pas : le prétendu, un coureur, une jeunesse déshonorée par un libertinage égoïste et cruel; la fiancée, un amour insensé pour un mauvais sujet qui ne pouvait être son époux. Après des scènes affreuses, un procès scandaleux, elle finit par s'enfuir sur le continent avec son amant, qui ne la rend pas moins malheureuse que son mari. Le second mariage est celui du fils du colonel, Clive Newcome, avec Rosey Mackenzie. Le père qui s'est fait un dieu de son fils, qui a servi trente ans dans les Indes pour lui procurer une vie facile et presque opulente, veut lui choisir lui-même une femme, et pour mieux assurer son bonheur, ne réussit qu'à le rendre malheureux parce que sa femme est une sottise. « Ménages tristes et ennuyés », dit M. L. Etienne, ménages déshonorés et criminels, voilà ce que produisent les mariages contre lesquels Thackeray écrit ce livre ingénieux. Et il ne s'agit point ici des mariages de convenance; l'auteur est trop spirituel pour débiter des lieux communs, et trop anglais pour choisir un texte qui ne l'est pas. Le mariage qu'il condamne est le mariage par l'intermédiaire de la famille, le mariage d'obéissance, non pas celui de convenance... Opposer le mariage spontané, indépendant, au mariage par entremise et soumis à une tutelle, voilà l'idée anglaise; c'est aussi celle de Thackeray. Elle n'est ni vaine ni commune; elle est pratique, elle accuse un trait du caractère national, comme tous les romans de ce pays, qui est séparé du nôtre par un bras de mer étroit sans doute, mais bien profond. »

NEWCOMEN (Thomas), mécanicien anglais, né à Darnmouth (Devonshire) vers la fin du xv^e siècle; on ignore la date de sa mort. Savery avait antérieurement imaginé une machine élévatrice où l'eau était refoulée par la pression de la vapeur, et comme il avait obtenu une patente, il décida facilement Newcomen à s'associer avec lui. C'est pourquoi les deux noms de Savery et Newcomen sont généralement accolés; mais c'est Newcomen qui est le principal inventeur. Le principe de sa machine n'est autre, du reste, que celui auquel Papin avait été conduit, de son côté, un peu auparavant : c'est le principe des machines qu'on a nommées atmosphériques. La tige du piston est reliée par une chaîne à l'extrémité d'un balancier mobile autour d'un axe horizontal et terminé par un arc de cercle dont la tangente verticale est dans le prolongement de cette tige; l'autre extrémité du balancier est reliée à la tige d'une pompe aspirante. Lorsque le piston est également pressé des deux côtés, la tige de la pompe descend par son propre poids et le piston remonte dans le cylindre. Mais si l'on vient à faire le vide au-dessous du piston, la pression atmosphérique détermine sa descente et en même temps la tige de la pompe est soulevée par le balancier. La vapeur, au-dessous du piston, établit l'équilibre, et la condensation de cette vapeur, par l'injection d'une petite quantité d'eau froide, produit ensuite le vide. Dans les machines décrites par Papin, la vapeur devait se former dans le cylindre lui-même, qu'il eût fallu alternativement exposer au feu et laisser refroidir; chaque coup de piston aurait exigé une manœuvre considérable et le mouvement n'eût pu être que très-lent. Dans les machines exécutées par Savery et Newcomen, la chaudière ne communiquait avec le cylindre que par un tuyau muni d'un robinet qu'on devait ouvrir ou fermer selon que le piston était au bas ou au haut de sa course. C'était déjà un perfectionnement extrêmement important. Les deux associés y ajoutèrent un autre, qui parut former la part de Savery; ils entourèrent le cylindre d'une enveloppe, laissant entre lui et cette enveloppe un annuaire ouvert aux deux bouts, et dirigeant dans cet espace un courant intermittent d'eau froide.

L'idée de condenser la vapeur par l'injection d'une petite quantité d'eau froide dans la partie inférieure du cylindre ne vint que plus tard et parut avoir été le fruit du hasard. Les pistons, tels qu'on les construisait alors, ne fermant pas assez hermétiquement, Newcomen les recouvrait d'une couche d'eau destinée à boucher toutes les fissures qui pourraient exister. Or, un jour il arriva qu'un piston plus mal construit encore que tous les autres laissait une ouverture suffisante pour que l'eau la traversât en quantité notable dès que la tension de la vapeur se trouvait un peu diminuée au-dessous du piston. Cette eau arrivant dans le bas du cylindre précipitait la condensation de la vapeur et la machine se trouva marcher beaucoup plus rapidement que les autres. C'est l'étude attentive de ce phénomène qui amena Newcomen à supprimer complètement le refroidissement extérieur et à employer la pompe d'arrosage destinée à porter la pluie d'eau froide dans toute la capacité du cylindre au moment marqué pour la descente du piston.

NEWEL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 100 kilom. N. de Witebsk; 4,500 hab.

NEWENT, bourg et province d'Angleterre, comté et à 140 kilom. N.-O. de Gloucester; 2,700 hab. Houillères.

NEWFIELD, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, située à 336 kilom. O. d'Albany; 4,000 hab.

NEWFOREST. On désigne sous ce nom une des forêts les plus considérables d'Angleterre, située près de Redbridge, à 83 milles environ de Londres. Newforest (mot à mot la forêt nouvelle) est intéressante non-seulement par son étendue, mais encore par les souvenirs légendaires qui s'y rattachent. Le premier soin de Guillaume le Conquérant, grand amateur du plaisir de la chasse, aurait été, après que la bataille de Hastings lui eût assuré le trône, de se créer un théâtre digne de ses exploits cynégétiques. Dans ce but, il aurait pas hésité à détruire de fond en comble une infinité de villages et d'églises et, sur leur emplacement, qui aurait bientôt atteint plus de 30 milles de circonférence, il aurait planté des arbres en grand nombre et créé ainsi une forêt artificielle, une forêt nouvelle, en un mot, Newforest. Cette tradition était généralement encore adoptée au xviii^e siècle lorsque Voltaire, dans son *Abregé d'histoire universelle*, et le savant docteur Warton, dans son *Essai sur les écrits et le génie de Pope*, se sont attachés à en montrer l'absurdité. Suivant la tradition, Dieu punit Guillaume de ses exactions et de sa cruauté égoïste en faisant périr deux de ses fils et son petit-fils précisément dans la forêt qu'il avait créée. Une colonne courte, blanche et triangulaire, marque, dans Newforest, la place où tomba Guillaume le Roux, tué par Tyrrel. Newforest contenait jadis, tout près du monument commémoratif original, une chapelle où, avant la Réforme, on disait fréquemment des messes pour le repos de l'âme de Guillaume. Mais cette chapelle a depuis longtemps disparu. Quant à l'arbre sur lequel ricocha la flèche qui tua Guillaume le Roux, il existait très-certainement encore il y a deux siècles, car Charles II le fit entourer d'une clôture de fer.

Newforest forme aujourd'hui un des districts les plus pittoresques et les plus accidentés de l'Angleterre. La forêt légendaire tend à perdre de jour en jour son aspect et son caractère agrestes. Le gibier de poil y abonde. Deux sortes d'animaux domestiques, le cheval et le porc, y ont en quelque sorte fondé des colonies sauvages. Les chevaux dont il est ici question passent pour descendre des genets d'Espagne qui, après le désastre de l'Invincible Armada, furent jetés sur les côtes d'Angleterre.

Une partie de Newforest, et notamment sa lisière, est encore habitée de nos jours par une population étrange, composée de charbonniers, de bûcherons et de braconniers. En vain la civilisation a-t-elle parfois essayé de les disperser; ces pauvres gens, dont les ancêtres ont vraisemblablement vécu comme eux dans Newforest, sont à peine chassés d'un point qu'ils repaissent sur un autre et y fondent un nouveau campement. Enfin, comme si Newforest était le rendez-vous des derniers déshérités, c'est également dans un de ses recoins les plus sauvages que les bandes de bohèmes si bien décrites par Victor Hugo dans *L'Homme qui rit* viennent cacher leur existence.

Newgate (prononcez *Niouguette*, de l'anglais *new*, neuf, *gate*, porte), prison centrale qui reçoit les criminels de Londres et de tout le comté. Elle tire son nom d'une des anciennes portes de la ville, construite à la fin du xi^e siècle et qui servit tout à la fois de prison et de forteresse; on y enferma longtemps les criminels d'Etat. Robert Baldock, chancelier d'Edouard III, y mourut misérablement. Elle fut réparée, en 1419, par ordre du lord maire Richard Whittington. C'était alors un lourd bâtiment carré, sous lequel s'ouvrait une voûte, et flanqué de donjons, et c'est dans ces donjons percés d'étroites fenêtres grillées que se trouvaient les cachots. Le grand incendie de Londres détruisit Newgate en 1666; rebâtie sur la même place quelques années plus tard, elle devint tout à coup un foyer de contagion terrible; non-seulement les prisonniers qu'on y renfermait étaient tous enlevés par une fièvre dite *fièvre de prison*, mais encore les habitants du voisinage étaient également décimés par le fléau. La persistance de l'épidémie fit décider la démolition de Newgate, qu'on entreprit de reconstruire en 1770; l'édifice était à peine terminé, qu'il devint encore une fois la proie des flammes lors de l'incendie populaire de 1780. Trois ans après, le désastre était réparé. La façade actuelle, M. Massé Roelus, présente une muraille noire et d'une hauteur de deux, percée de fenêtres grillées. Les condamnés à mort étaient confinés dans d'étroites et sombres cellules, séparées de Newgate-street par l'épaisseur de la muraille et ne recevant un peu de lumière que par une petite ouverture donnant sur la cour. Les exécutions ont lieu en public, sur un échafaud construit devant une des fenêtres de Newgate-street. Newgate peut contenir trois cents prisonniers, et il arrive même fréquemment qu'au moment des assises on porte ce chiffre à cinq cents. En temps ordinaire, le nombre ne dépasse pas cent prisonniers, sur lesquels une moyenne de dix femmes. La moyenne des dépenses par accusé est de 50 liv. st. (1,250 fr.). La récente réparation des cellules de Newgate a pu coûter moins d'un million de francs. Le quaker Penn, fondateur de la Pensylvanie en Amérique, Daniel de Foe, lord

George Gordon, fauteur des désordres de 1780, ont été tour à tour emprisonnés à Newgate.

NEW-HAMPSHIRE, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, au N.-E.; ch.-l., Concord; entre ceux de Vermont à l'O., de Massachusetts au S., du Maine et l'Océan Atlantique à l'E., et la Nouvelle-Bretagne anglaise au N.; superficie, 84,000 kilom. carrés; 356,075 hab.; traversé par les montagnes Blanches et arrosé par le Connecticut, le Merrimack et l'Androscoggin. Les hivers y sont durs. La neige couvre ordinairement le sol dès le mois de novembre et, sur les hauteurs, elle persiste jusqu'au commencement de mai. Le transport par traîneaux dure généralement quatre mois de l'année. Le printemps est pluvieux. Les meilleures terres sont celles qui bordent les eaux et en sont quelquefois inondées. Les hautes terres sont généralement propres au pâturage. Parmi les arbres, on distingue le chêne, l'érable, le hêtre, le hemlock et le pin, dans les montagnes; l'orme, le cerisier, le frêne, le peuplier et l'acacia, dans les plaines et les vallées. On trouve dans toutes les parties de l'Etat, du granit propre à bâtir; c'est pour cela que le New-Hampshire est quelquefois nommé l'Etat du granit. A l'exception d'une ligne de basses terres de 20 à 30 milles de largeur le long des côtes, le pays est coupé de hauteurs et de vallées. Le New-Hampshire est l'Etat le plus montagneux de l'Union; on l'a surnommé la Suisse de l'Amérique. Les villes principales sont : Concord, Portsmouth, Dover, Manchester, Great-Falls, Exeter, Hanover. Cet Etat est principalement agricole. Le maïs, le froment, le seigle, l'avoine, l'herbe, etc., y croissent en grandes quantités. On y élève beaucoup de bêtes à cornes, de porcs, de moutons, etc. On y récolte aussi abondamment des pommes, des poires, des prunes et des cerises. Le commerce du New-Hampshire est restreint au seul port de Portsmouth. Les exportations consistent en bois de construction, vivres, bêtes à cornes, graine de lin, etc. Il y a plusieurs établissements manufacturiers très-considérables à Great-Falls, près des chutes du Salmon; à Nashua et à Manchester, sur le Merrimack; à Dover et à Exeter, sur des branches du Piscataqua. Il y a aussi, en divers autres points, des manufactures de moindre importance. Cet Etat possède, à Hanover, un séminaire important appelé Collège de Darnmouth, plusieurs académies et beaucoup d'écoles communales.

Le New-Hampshire fut d'abord concédé à Ferdinand Gorton en 1622. Le premier établissement fut fondé à Dover pendant l'année qui suivit. Cet Etat se plaça volontairement sous la juridiction des Massachusetts en 1641; mais un acte de Charles II en fit une province séparée en 1679. Il fut plusieurs fois ensuite réuni au Massachusetts, jusqu'à l'année 1741, époque à laquelle il prit la position indépendante qu'il a conservée depuis sans interruption. L'histoire du New-Hampshire, à l'origine, est remplie par le récit des conflits avec les tribus indiennes. Proportionnellement à sa population, le New-Hampshire a souffert de ces conflits plus qu'aucun autre Etat de la Nouvelle-Angleterre. Il ne proclama son indépendance qu'en 1792.

L'Etat du New-Hampshire est divisé en 8 comtés; il a un gouverneur, un conseil exécutif de 6 membres, un sénat de 12 membres et une chambre de 338 représentants, élus pour un an; une cour supérieure, une cour de plaids communs et une cour des preuves. Il forme le ressort d'un grand nombre de circuits des Etats-Unis. Il envoie au congrès de l'Union 2 sénateurs et 3 députés.

NEWHAVEN, petit port d'Angleterre, comté de Sussex, à 10 kilom. S. de Lewes, à l'embouchure de l'Ouse; 1,000 hab. Chantiers de construction de bateaux. Paquebots pour Dieppe.

NEWHAVEN, ville des Etats-Unis, l'une des deux capitales du Connecticut et ch.-l. du comté de son nom, dans une plaine sablonneuse, bordée au N.-O. par la montagne West-Rock et au N.-E. par l'East-Rock; par 41° 17' 58" de lat. N. et 75° 18' 11" de long. O.; port sur une baie du détroit de Long-Island, à 95 kilom. N.-E. de New-York; 40,000 hab. Université; écoles de théologie, de droit et de médecine. Le collège, un des plus beaux et des plus florissants des Etats-Unis, possède une riche bibliothèque, des cabinets de physique, de chimie, de minéralogie, etc. Carrosserie, horlogerie, corbonnerie, quincaillerie; fonderie de cuivre. On y compte trois chemins de fer. Le canal de Farmington se termine dans cette ville. Grand commerce avec New-York et les Indes occidentales. Aux environs, carrière de marbre serpentin.

NEW-JERSEY, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sur la côte E.; ch.-l., Trenton; borné au N. par l'Etat de New-York, à l'O. par la Pensylvanie et la baie de Delaware, au S. et à l'E. par l'Océan Atlantique; 17,400 kilom. carr.; 740,000 hab. Deux des branches de la chaîne des Appalaches traversent le N. de l'Etat, sous le nom général de montagnes Bleues. Une éminence, nommée la montagne de Schooley, dans la partie O. de l'Etat, est très-souvent visitée en été, à cause de ses beaux points de vue. Il y a des sources minérales dans le voisinage. L'Hudson arrose la frontière E. et le Delaware la frontière O. de l'Etat. Le Raritan porte des navires de

50 tonnes sur une longueur de 17 milles. Le Passaic est navigable pour les petits navires sur une longueur de 10 milles; le Hackensack, sur une longueur de 15 milles, et la rivière de Great-Egg-Harbor est navigable pendant 20 milles pour les navires plus petits. Quoique cet Etat ait une longue étendue de côtes, il manque de havres. Newark-Bay est une espèce de lac qui communique par des passes avec la mer. Raritan-Bay offre un abri précieux aux vaisseaux. Delaware-Bay, entre le New-Jersey et le Delaware, a 35 milles de long sur 30 milles dans sa partie la plus large. Les arbres communs des forêts n'atteignent qu'une élévation médiocre. Le froment, le seigle, le maïs, le sarrasin, les pommes de terre, etc., prospèrent en quelques parties de l'Etat. Les champs de pommiers sont communs et l'on fait d'excellent cidre dans le voisinage de Newark. Quelques petits quadrupèdes abondent dans les régions montagneuses, tels que le racoon, le renard, le chat sauvage, l'opossum, le lièvre et l'écureuil. Le daim n'y est pas rare. Les grues et les caillies y abondent. Les minéraux sont : la marne, employée en agriculture; l'argile, le sable blanc pour faire du verre, les mines de fer (*limonite, bog-iron*) et la pierre de taille pour les constructions; quelques mines de zinc y ont été découvertes il y a quelques années. La plus grande partie du New-Jersey, étant placée sous l'influence de la mer, jouit d'un climat plus doux que le New-York et la Pensylvanie. Dans le nord, le sol est propre au labour et au pâturage. Dans le sud, le terrain est plat, sablonneux et, en quelques endroits, marécageux. Il est montagneux dans le nord, semé de collines au centre et plat au midi. Les manufactures ont une grande importance et embrassent les articles de cuivre, de fer, de coton, de bois, de verre, etc. C'est à Paterson que se trouvent les fabriques les plus considérables. Newark fait de grands travaux de cuir, de charbonnerie, de chapeaux, de meubles, de malles, de vêtements et une grande variété d'autres articles. La stérilité du sol, dans les comtés méridionaux, n'est guère de nature à encourager les fermiers; mais, dans le centre et le nord, la plus grande attention est apportée à la culture des légumes, des fruits, etc.; on y élève aussi beaucoup de bêtes bovines et l'on y récolte de grandes quantités de grains. Le commerce direct du New-Jersey avec l'extérieur n'est pas considérable, la plus grande partie des transactions de cette nature se concluant à New-York et à Philadelphie; mais les habitants de cet Etat sont propriétaires de navires et jouent un rôle notable dans la navigation de long cours; ils font un actif commerce de cabotage dans les nombreuses passes et dans les petites rivières. Le collège de Princeton (Nassau-Hall) est une institution digne d'estime et qui possède une belle bibliothèque. Il y a dans la même ville un séminaire théologique presbytérien. Rutgers college, dans le New-Bruns-ville, est un établissement prospère. Les villes principales sont : Trenton, Newark, Elizabethtown, Burlington, Morristown, New-Brunswick, Paterson, Princeton, Amboy et Long-Branch.

Le New-Jersey a été d'abord colonisé par les Hollandais en 1624. Des Suédois, en 1627, achetèrent aux Indiens le territoire sur le Delaware et, en 1640, des Anglais commencèrent un établissement dans les mêmes limites, à Elsinburg; mais ils furent bientôt chassés par les Suédois et les Hollandais. Les Suédois bâtirent à Elsinburg un fort, qu'ils gardèrent jusqu'en 1655; à cette époque, les Hollandais de New-York s'emparèrent de leurs établissements et renvoyèrent les Suédois en Europe. En 1664, les Anglais, après avoir réduit New-York, tournèrent leurs armes contre ces établissements, qu'ils ne tardèrent pas à soumettre. Le duc d'York fit don de ce pays à lord Berkely et à sir George Carteret, et le pays fut nommé New-Jersey, en l'honneur de ce dernier, qui avait été gouverneur de l'île de Jersey. Le siège du gouvernement fut fixé à Elizabethtown. Plus tard, les Hollandais reconquirent tout le pays, mais ils le perdirent presque aussitôt. En 1676, le territoire fut divisé en East-Jersey et en West-Jersey; mais, en 1702, les propriétaires rendirent ces deux pays à la couronne et il en fut formé un seul gouvernement par la reine Anne. Il n'y eut d'abord qu'un seul gouverneur, mais on continua à élire deux assemblées, l'une pour le roi et l'autre pour le gouverneur. En 1776, la constitution de l'Etat a réuni les deux gouvernements en un seul. Le New-Jersey fut le théâtre de quelques-uns des plus intéressants événements de la guerre de l'indépendance. A Trenton, à Princeton, à Monmouth, il se livra d'importantes batailles, où Washington commandait en personne; la dernière, qui fut une des plus célèbres de la guerre, fut livrée en un lieu nommé aujourd'hui Freehold, le 28 juin 1778.

L'Etat de New-Jersey envoie au congrès 2 sénateurs et 5 membres de la Chambre des représentants. Le gouvernement se compose d'un gouverneur élu pour cinq ans, d'un sénat de 21 membres élus pour le même temps, et d'une assemblée générale composée de 60 députés nommés pour un an. Tout citoyen âgé de vingt et un ans et résidant depuis un an dans l'Etat, depuis cinq mois dans le comté où il veut voter, est électeur.

NEWMAN (John-Henry), théologien anglais, né à Londres en 1801. D'abord agrégé au collège d'Oriel, à Oxford (1822), il se fit, deux ans plus tard, recevoir ministre protestant, devint rédacteur de l'*Encyclopædia metropolitana*, puis fut successivement, dans la même ville, examinateur public, prédicateur et ministre de la paroisse de Sainte-Marie (1828). M. Newman, qui est un prédicateur des plus distingués, acquit bientôt une grande influence sur les étudiants et se mit à exposer dans ses sermons le système religieux auquel son maître et son ami, le docteur Pusey, devait attacher son nom. Il se prononça alors contre la haute Eglise officielle, dont il avait été jusque-là partisan, se rapprocha de la foi romaine, publia, en collaboration avec plusieurs de ses amis, une série de dissertations religieuses, *Tracts for the times* (1833), et mit au jour, en 1834, les *Ariens du 19^e siècle*, ouvrage dans lequel il exposait nettement les idées de la nouvelle école. Frappé d'une censure publique par l'évêque d'Oxford, Newman quitta sa cure et Oxford en 1843, se rendit peu après à Rome, abjura le protestantisme en présence du pape et reçut les ordres catholiques (1845). De retour en Angleterre, il dirigea une association religieuse à Birmingham, se fit un propagateur actif du catholicisme et devint, en 1855, recteur de l'université catholique à Dublin. Ayant attaqué avec peu de mesure un prêtre italien, Achilli, qui s'était fait anglican, il se vit condamner comme calomniateur (1853), et put payer, grâce à une souscription, les frais énormes de ce procès. Outre l'ouvrage précité, on a de lui un certain nombre d'écrits qui ont été presque tous traduits en français et dont les principaux sont : *Développement de la doctrine chrétienne* (1847); *Histoire du développement de la doctrine chrétienne* (1848); *Lectures sur certains scrupules* (1850); *Discours aux congrégations mixtes* (1850); *Discours sur la théorie de la croyance religieuse* (1850); *Conférences prêchées à l'Oratoire* (1850); *Calista* (1859); *Sermons* (1860); *De l'anglicanisme au catholicisme* (1865); *Histoire de mes opinions religieuses* (1866), traduite en français, etc.

NEWMAN (Francis-William), théologien protestant anglais, frère du précédent, né à Londres en 1805. Après avoir visité l'Orient de 1830 à 1833, il s'adonna successivement à l'enseignement à Bristol (1834), à Manchester (1840) et à l'université de Londres (1846), où il professait la littérature latine depuis 1863. Pendant quelques temps, M. Newman suivit les idées religieuses de son frère, mais il les abandonna lorsque celui-ci se fit catholique et il est resté un ferme champion de la Réforme. Outre de nombreux articles insérés dans diverses revues, on lui doit : *L'âme, ses douleurs, ses aspirations* (1841), ouvrage qui a eu un très-grand succès; *L'Union catholique* (1844); *Histoire de la monarchie juive jusqu'à la captivité de Babel* (1847); *Appel aux classes moyennes sur l'urgence nécessaire de nombreuses réformes* (1848); *les Phases de la foi* (1853); *les Crimes de la maison de Habsbourg* (1851); *Leçons d'économie politique* (1851); *Rome royale* (1852); des traductions en vers blancs des *Odes* d'Horace (1853), de l'*Iliade* d'Homère (1856), etc.

NEWMARKET s. m. (niu-mar-kett — non d'une ville anglaise). Modes. Habit d'homme importé d'Angleterre : *Le sportsman est revêtu d'un newmarket vert foncé, lequel est d'une coupe irréprochable, et lequel est illustré par des boutons au timbre du Jockey-Club*. (D'Ornano.)

NEWMARKET, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 21 kilom. N.-E. de Cambridge, à 105 kilom. N.-E. de Londres; 2,145 hab. Haras, écuries, établissements de trainers ou entraîneurs, qui préparent les jeunes chevaux pour le grand jour du derby à Epsom. A l'ouest de la ville, qui est bâtie avec luxe, s'étend une immense bruyère, sur laquelle on exerce les chevaux et qui sert de théâtre aux courses. L'église contient un monument funéraire élevée à Frompton, le dressure de chevaux de la reine Anne, de George I^{er}, de George II. Les courses de Newmarket sont, avec celles de Linton, les plus anciennes de l'Angleterre; elles datent du règne de Charles II. Newmarket est la grande métropole du turf anglais. C'est le seul endroit dans le pays qui ait pu de deux réunions dans l'année. On en compte sept : la première, instituée en l'honneur du comte de Devon, commence le lundi de Pâques; la seconde, la troisième la suivent à quinze jours d'intervalle; la quatrième vient en juillet, et les trois autres en octobre. Les dernières courses d'automne durent une semaine; quand le temps est favorable, elles sont très-belles et très-nombreuses, car ce sont les adieux du sport en plein air; la fin l'année des exercices du turf, à l'exception, toutefois, de deux assemblées de chasse qui ont lieu plus tard, l'une à Cheshire, l'autre à Worcester, mais sans éclat.

Le champ de course de Newmarket, dit M. E. Chapus, n'a pas de rival : aucun autre lieu n'est comparable à ses bruyères; elles sont élastiques, résistantes sans être dures, et, chose étrange, ce qui abonde là, qu'on attribue les qualités si rares de ce terrain. Mais la supériorité de New-Market résulte surtout de la grande variété de ses pistes, qui sont au

nombre de dix-huit. Elles sont appropriées à l'âge, au poids, aux diverses qualifications des chevaux, et servent ainsi merveilleusement à égaliser les chances entre les adversaires.

La tribune des juges à Newmarket étant mobile, on la conduit d'un bout à l'autre, selon la limite qui a été assignée à la course. Il est interdit aux juges d'assister au pesage des jockeys et à leur est enjoint de ne donner aucune attention soit aux jockeys, soit aux chevaux qui courent. Ils nomment le vainqueur sous son couleuvre. On peut même dire qu'ils ne voient que le commencement et la fin de la joute, car les chevaux se rendent de l'écurie à l'enceinte du pesage par une route circulaire et détournée. Le champ de courses de Newmarket est, depuis 1753, la propriété du Jockey-Club.

NEW-MARKET, circonscription communale des Etats-Unis, Etat de New-Hampshire, comté de Rockingham; 1,937 hab.

New Monthly Magazine (LE), revue anglaise, fondée le 1^{er} janvier 1820 par un des plus puissants maisons de Londres, la maison Colburn. C'est un recueil presque exclusivement littéraire, dont la rédaction est aujourd'hui confiée à l'inepuisable romancier W. Harrison Ainsworth. Avant de devenir l'éditeur du *New Monthly Magazine*, Ainsworth a publié, pendant plusieurs années, un magazine qui portait son nom, dont il était presque l'unique rédacteur et qu'il remplissait surtout de romans de sa façon.

NEWOLIN (Constantin-Alexeievitch), juriconsulte russe, né en 1806, mort dans le Tyrol en 1855. Il étudia le droit à Berlin sous Savigny, puis devint, à son retour en Russie, professeur de jurisprudence à Kiev et à Saint-Petersbourg, conseiller rapporteur au ministère de la justice et conseiller d'Etat. On a de lui des ouvrages très-estimés dans son pays : *Encyclopédie des sciences juridiques* (1840, 2 vol.); *Histoire des lois civiles russes* (1851, 3 vol.), etc.

NEW-PALTZ, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, comté d'Ulster, à 24 kilom. de Kingston; 5,500 hab.

NEWPORT, ville d'Angleterre, capitale de l'île de Wight, dont elle occupe à peu près le milieu; elle est située dans une vallée délicieuse, parsemée de bosquets et de jardins qui forment çà et là des îlots de verdure. « Les collines environnantes, dit M. Esquiros, ajoutent encore beaucoup à la beauté du point de vue. C'est la ville la plus ancienne de l'île; mais elle n'en a pas moins des airs modernes. Elle conserve pourtant quelques édifices qui parlent du passé : l'église Saint-Thomas-Becket passe pour avoir été fondée en 1171; néanmoins, elle a plusieurs fois été réparée. Dans cette église fut découvert, en 1793, le cercueil de la princesse Elisabeth Stuart, sœur de Charles II, qui mourut prisonnière dans le château de Carisbrook, environ dix-neuf mois après l'exécution de son père à Whitehall. » Les autres curiosités de Newport sont : l'école de grammaire, bâtie en 1619 et remarquable au point de vue historique, comme ayant été le théâtre de la fameuse conférence entre Charles I^{er} et les commissaires du Parlement, connue sous le nom de traité de Newport; le marché et l'hôtel de ville, formant ensemble un édifice imposant; l'institution de l'île de Wight, monument d'une grande valeur architecturale (bibliothèque, musée, cabinet de lecture); le *Mechanic's Institution*; une école gratuite; une école nationale, etc.

NEWPORT, ville d'Angleterre, à 158 milles de Londres, sur l'Usk, sur laquelle a été jeté un beau pont de cinq arches; 32,249 hab. Newport, autrefois simple village, doit son accroissement rapide au fer et au charbon de terre qui abondent dans le voisinage. Les canaux, les chemins de fer, qui la mettent en communication avec Bristol et avec les principales villes du S. de la principauté de Galles, constituent pour cette ville un riche système de circulation, qui a puissamment contribué à sa prospérité présente. On y remarque de beaux quais, des jetées, des docks spacieux; une curieuse église qui présente différents styles d'architecture et le cimetière d'où la vue s'étend sur une campagne immense.

NEWPORT, ville d'Angleterre, comté et à 38 kilom. S.-S.-O. de Monmouth, bon port où peuvent entrer les grands navires, sur l'Usk, à 6 kilom. de son embouchure; 13,000 hab. Houillères et forges importantes. Ruines d'un château construit par Robert Pitrog, fils de Henri I^{er}.

NEWPORT, village d'Angleterre, dans le comté de Pembroke, à 23 kilom. N. de Havverford-West; petit port sur la Nesern et près de son embouchure; 1,700 hab. Commerce assez actif en beurre, grains et ardoises.

NEWPORT, ville des Etats-Unis, deuxième capitale de l'Etat de Rhode-Island, ch.-l. du comté de son nom, à 92 kilom. N.-E. de Boston et à l'embouchure de la rivière Providence; 13,500 hab. Bâtie en amphithéâtre sur la côte S.-O. de Rhode-Island, elle offre un aspect très-agréable. Le climat y est des plus salubres, et elle est très-fréquentée en été à cause de la fraîcheur dont on y jouit. Palais du gouvernement, église pour différents cultes, synagogue, bibliothèque, banques, mai-

sons d'assurances, etc. Le port est l'un des plus vastes et des plus sûrs du monde; l'entrée en est très-facile. Fabrica de machines à vapeur, de tissus de coton et de laine. Commerce étendu avec tous les Etats-Unis et les colonies européennes. Pêche des phoques au détroit de Magellan.

NEW-PORT, ville des Etats-Unis. Etat de Kentucky, comté de Campbell, sur l'Ohio, en face de Cincinnati, à l'extrémité de la rivière du Licking; 8,500 hab. Ville de plaisance, presque entièrement composée de belles villas. Forges, fonderies, manufactures de soieries. Arsenal de l'Union.

NEWPORT-PAGNELL, bourg d'Angleterre, sur l'Ouse, comté et à 21 kilom. N.-E. de Buckingham; 3,000 hab. Fabrica de dentelles.

NEWPORT-PRATT, village d'Irlande, comté de Mayo, bon port sur la baie de Clew, à 14 kilom. O. de Castlebar; 1,200 hab.

NEWPORT (George), naturaliste anglais des plus distingués, né dans le comté de Kent en 1803, mort en 1854. Appartenant à une famille dépourvue de fortune, il dut commencer, afin de satisfaire son goût pour les sciences naturelles, par suivre à Cantorbéry les cours d'une institution d'ouvriers. Il s'occupa surtout de l'étude des insectes, puis entra comme élève dans une pharmacie et suivit les cours de l'université de Londres. Il se révéla au monde savant par un mémoire intitulé : *Sur le système nerveux du sphinx ligustri et sur les changements qu'il éprouve durant une partie des métamorphoses de cet insecte*, mémoire qui fut inséré dans le recueil des *Philosophical Transactions*. Depuis lors, il se consacra à l'étude des phénomènes que présente l'organisation intérieure des insectes, sans négliger néanmoins ceux qui se manifestent extérieurement. Dans ce dernier ordre d'idées, nous devons mentionner son mémoire *Sur les habitudes et l'économie de l'athalia centifolia*, qui passe pour un chef-d'œuvre d'observation et qui fut couronné. C'est à Newport que l'on doit la classification de la collection des myriapodes que possède le Musée britannique. Il fut élu deux fois président de la Société entomologique.

NEW RED SANDSTONE s. m. (nou-réd-sand-stonn — mots angl. signif. littér. *nouveau rouge grès*). Géol. Expression employée quelquefois pour désigner les grès rouges du terrain pééen, par opposition au vieux grès rouge, qui appartient aux terrains dévoniens. V. OLD RED SANDSTONE.

NEVROUZ s. m. V. NEVROUZ.

NEWRY, ville d'Irlande, comté de Down, sur le canal de son nom et le lac de Carlingford, à 28 kilom. S.-E. d'Armagh; 25,000 hab. Le port de Newry est un des plus importants de l'Irlande, et peut recevoir des navires d'assez fort tonnage. La ville renferme quelques monuments remarquables, notamment un vieux château, plusieurs églises, un hôtel de ville et un palais de justice. Elle possède des tanneries, des ateliers de fonderie, des manufactures de voitures et de charrettes. Newry envoie un membre à la Chambre des communes.

NEWSKI (saint Alexandre), prince moscovite. V. ALEXANDRE NEWSKI.

Newstead-Abbey, abbaye d'Angleterre, comté et à 14 kilom. N.-O. de Nottingham, sur le territoire du bourg d'Ucknall-Torkard, près de la forêt de Sherwood. C'était autrefois un prieuré de chanoines noirs fondé, en 1170, par Henri II. « A la dissolution des ordres religieux, dit M. Esquiros, cette abbaye fut donnée à sir John Byron, qui appropria une partie de l'édifice religieux aux besoins d'une demeure seigneuriale. La façade est un magnifique spécimen de l'architecture anglaise primitive et se recommande surtout par la délicatesse de l'exécution. L'intérieur renferme une chambre dans laquelle coucha Edouard III. La grande salle de réception, les cloîtres et d'autres restes de l'édifice gothique ont gardé un grand caractère. En entrant le lac qui s'étend d'une manière si romantique devant les vieux murs de l'abbaye, on trouve un aigle de cuivre dont la poitrine creuse contenait les anciens papiers des chanoines noirs avec le sceau de l'ordre. « Le célèbre poète lord George Byron hérita, avec la pairie, de cette propriété en 1798. Il habita Newstead-Abbey, qu'il fit réparer et embellir et où il composa plusieurs de ses œuvres, notamment ses *Heures d'oisiveté*. On y conserve beaucoup de souvenirs du grand poète et on montre, dans le jardin, un arbre planté par lui.

NEWTON, bourg des Etats-Unis, Etat de Massachusetts, comté de Duke's, à 14 kilom. O. de Boston, sur la Charles-River; 3,350 hab.

NEWTON STEWART, autrefois *Lislan*, ville d'Irlande, comté de Londonderry, sur la Mourne, à 8 kilom. O. de Gorton; 1,400 hab. Restes d'un château construit au ^ve siècle.

NEWTON-STEWART, village d'Ecosse, comté de Wigton, sur la Cree; 2,300 hab. Manufactures de cuirs, de cotons et de tapis; bibliothèque.

NEWTON (Thomas), littérateur anglais, mort en 1807. Il dirigea le collège de Maclesfield, puis remplit des fonctions pastorales. On lui doit, entre autres écrits : *Discours des Sarrasins* (Londres, 1875); *Médecine ap-*

prouvée et préceptes pour les maladies du cœur (Londres, 1580); *Illustrum aliquot Anglorum enomia* (Londres, 1589), etc.

NEWTON (John), mathématicien anglais, né à Oundle en 1622, mort à Ross en 1687. Ses études terminées à l'université d'Oxford, il devint chapelain du roi Charles II, puis obtint la cure de Ross. On lui doit, entre autres ouvrages scientifiques : *Astronomia britannica* (Londres, 1656, in-4°); *Help to calculation with tables of declination, ascension, etc.* (Londres, 1657, in-4°); *Mathematical elements* (1660, in-4°).

NEWTON (Isaac), célèbre mathématicien, physicien et astronome anglais, né à Woolsthorpe, comté de Lincoln, le 25 décembre 1642, l'année même de la mort de Galilée, mort le 20 mars 1727. On ne le crut pas destiné à vivre, car il était né avant terme, comme Kepler. Sa mère devint veuve peu après lui avoir donné naissance et se remaria. L'enfant âgé alors de trois ans, fut confié à son grand-père, qui lui fit donner les premiers éléments de l'instruction dans les écoles des villages voisins. Il fut envoyé, à l'âge de douze ans, à l'école de Grantham, pour y apprendre le latin. Il raconte lui-même qu'il était d'abord très-inattentif et de ses derniers de sa classe. Il ne serait sorti de sa léthargie que pour enlever la place de premier à un de ses camarades qui l'avait battu. Sa petite taille et sa débilité l'éloignaient des jeux bruyants de ses condisciples. Il passait tout le temps de ses récréations à construire des machines de diverses sortes, de petits moulins où une souris faisait l'office de meunier, une horloge à eau, dont l'aiguille était mue par un petit morceau de bois qui s'enfonçait à mesure que l'eau s'écoulait, un cadran solaire, une voiture que le conducteur placé sur le siège mettait en mouvement avec le bras. Il exécuta aussi au dessin et à la peinture, pour laquelle il conserva toujours un goût marqué et qu'il cultivait avec un certain succès. Pendant son séjour à Grantham, Newton était logé chez le docteur Clark, pharmacien de cette ville, et il y conquit pour Mlle Stora, puis tard Mlle Vincent, une passion enfantine qui devint une amitié de toute la vie.

La mère de Newton devint veuve une seconde fois et revint à Woolsthorpe avec les enfants de son second mariage. Elle rappela près d'elle son fils aîné, pour qu'il l'aider à gérer son petit bien; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir que ses goûts pour l'étude et la méditation le rendaient d'un faible secours dans les questions d'achat et de vente de grains et de légumes. Les conseils d'un oncle de l'enfant, alors âgé de quinze ans, la décidèrent à l'envoyer au collège de la Trinité, à Cambridge. Newton y suivit les leçons de Barrow, un des plus grands mathématiciens du siècle, et s'y familiarisa avec la *Géométrie* de Descartes et l'*Arithmétique des infinis* de Wallis. C'est vers cette époque qu'il paraît avoir découvert la formule des coefficients du binôme, qui a gardé son nom, et les premiers éléments de la *Méthode des fluxions*, à laquelle conduisaient naturellement les beaux travaux de ses deux maîtres, Barrow et Wallis. Il paraît avoir commencé alors à s'occuper de recherches sur la lumière, et avoir reconnu qu'un rayon de soleil, tombant sur un prisme de verre par un petit trou pratiqué dans le volet d'une chambre obscure, se divise de manière à produire sur le mur une image formée des sept couleurs de l'arc-en-ciel. Le fait, toutefois, ne paraît pas complètement établi; en tout cas, Newton n'aurait fait alors confidence de ses découvertes à personne; autrement Barrow de l'eût pas mis au second rang, en 1665, dans un concours à une place d'agrégé de l'université, où son concurrent n'avait aucune valeur.

En 1666, une épidémie dispersa subitement les élèves de Cambridge, et Newton se retira momentanément dans sa famille. A son retour, il prit successivement, en 1667 et 1668, les divers grades universitaires. Les examens qu'il eut à subir firent probablement apprécier sa valeur, malgré une timidité qu'il n'a jamais pu vaincre, car il fut désigné en 1669 pour succéder comme professeur de mathématiques à Barrow, qui venait de donner sa démission. Une circonstance paraît infirmer l'opinion d'après laquelle Newton aurait été déjà à cette époque en possession de sa théorie de l'inégale réfrangibilité des couleurs : Barrow, qui était devenu son ami, a publié, en 1669, un *Traité d'optique*, pour la rédaction duquel il réclama les conseils et l'aide de son ancien élève; or, ce *Traité d'optique* contient une foule de choses ridicules, que Newton n'aurait pas laissé passer, s'il eût fait déjà les découvertes dont il s'agit; car on ne peut admettre qu'il se soit laissé guider, en cette circonstance, par des considérations bien mesquines d'intérêt personnel. Il est plus naturel d'admettre que c'est au contraire la part indirecte qu'il prit à la publication de l'œuvre de Barrow qui attira son attention sur les phénomènes lumineux. Quoi qu'il en soit, il est certain que Newton exposa sa théorie de la composition de la lumière blanche dans ses leçons à Cambridge, dès 1669, 1670 et 1671; c'est aussi dans les cours des mêmes années qu'il compléta l'explication des phénomènes de l'arc-en-ciel, qu'avait donnée Descartes.

Dans la même année 1671, il exécuta de ses propres mains son télescope à réflexion. Ce télescope ne diffère de celui que David Gregory avait décrit dans l'année 1663 qu'en ce que Newton renvoyait l'image au foyer de l'objectif, au moyen d'un miroir plan incliné à 45° sur l'axe du tube, tandis que Gregory plaçait la loupe derrière le miroir sphérique évidé en son milieu. Mersenne avait déjà, en 1639, proposé la substitution de ce genre d'instruments au télescope de Galilée.

L'ouvrage qui commença la réputation de Newton est probablement son *Arithmétique universelle*, qu'il écrivit sans doute pour ses élèves, dès les premières années où il professa les mathématiques à Cambridge. Cet ouvrage n'était pas destiné à l'impression; il n'a été publié qu'en 1707, par G. Whiston, qui avait remplacé Newton dans sa chaire en 1695. Une seconde et une troisième édition parurent en 1722 et en 1732. Le titre complet est : *Arithmetica universalis, sive de compositione arithmetica liber, auctore Is. Newton*. On y trouve la cause des fractions décimales, celui des racines, le calcul algébrique des radicaux, la résolution des équations des premiers degrés, la composition des coefficients des équations de degrés quelconques, la théorie de l'élimination et un grand nombre de problèmes de géométrie résolus par l'algèbre. Cet ouvrage révélait déjà un professeur éminent.

Nommé, le 11 janvier 1672, membre de la Société royale de Londres, sur la proposition de l'évêque de Salisbury, Newton fut obligé de demander à être dispensé de la contribution hebdomadaire de 1 schelling (1 fr. 25) imposée à chaque membre. C'est au commencement de 1675 qu'il communiqua à la Société royale son explication des couleurs différentes des corps exposés à la lumière blanche. A la fin de la même année, il donna sa théorie des couleurs produites par la superposition des lames minces. Ce dernier phénomène avait déjà été observé par Boyle et Hooke. Les observations sur l'inflexion de la lumière (diffraction), découverte par Grimaldi, n'ont été publiées qu'en 1704, dans la première édition du *Traité d'optique*. Nous allons dire un mot de ce traité, pour n'avoir plus à revenir sur les travaux optiques de l'illustre géomètre.

Newton y décrit les expériences qui établissent la composition de la lumière blanche et explique l'inégale réfrangibilité des couleurs; il en déduit la théorie de l'arc-en-ciel, et développe ensuite l'hypothèse de l'émission, d'après laquelle les rayons de lumière doivent être considérés comme dus au mouvement de fort petits corpuscules lancés ou poussés hors des corps lumineux. Il explique dans cette hypothèse, par des attractions et des répulsions à de très-petites distances, les divers phénomènes auxquels donne lieu la lumière. La théorie de l'émission est aujourd'hui remplacée par celle des ondulations; il serait donc superflu d'insister sur les vices des démonstrations de Newton. Il est juste toutefois d'observer que, ses idées préconçues l'ayant conduit à rejeter l'explication donnée par Huyghens du phénomène de la double réfraction, l'autorité de son nom a malheureusement concouru à écarter pendant près de cent ans les physiiciens de la bonne voie; de sorte que Newton aurait encouru rigoureusement le reproche de moderne aristotélisme, que lui et ses partisans adressèrent si amèrement à la mémoire de Descartes, tandis que les tourbillons, tant bafoués, auraient, au contraire, excité le génie d'Huyghens. L'*Optique* de Newton contient une prédiction qui a été regardée comme presque divine : on y lit que le diamant est probablement une substance onctueuse coagulée, parce que son pouvoir réfringent est beaucoup plus considérable que sa densité ne le comporterait si, du moins on le compare aux autres corps. Il est juste de faire observer que l'expérience dans laquelle Ayrault et Targui, membres de l'Académie des Ciments, brûlèrent du diamant sous les yeux du grand-duc de Toscane, est de 1694, antérieure par conséquent de dix ans à la publication du *Traité d'optique*. Newton a dû connaître cette expérience, qui eut un assez grand retentissement. En résumé, si Newton a montré d'une façon éclatante les ressources immenses de son génie, dans la partie théorique de son *Optique*, il n'a toutefois rendu de services durables à la théorie de la lumière que comme expérimentateur d'une habileté et d'une sagacité, il est vrai, incomparables.

En 1675, le roi Charles II accorda à Newton les dispenses nécessaires pour qu'il pût conserver sa place de professeur au collège de la Trinité, sans entrer dans les ordres. Peu après, Jacques II ayant voulu imposer à l'université de Cambridge la réception d'un moine bénédictin au grade de maître ès arts, Newton fut chargé par ses collègues de défendre les privilèges universitaires de vant la haute cour de justice. Le roi céda. Ce succès fut plus tard pour Newton le point de départ d'une carrière politique où, soit timidité, soit inaptitude aux affaires, il ne jeta aucun éclat. Ses collègues le chargèrent de les représenter au Parlement de 1688 à 1705. Il montra beaucoup d'assiduité à suivre les débats, mais ne parla, dit-on, qu'une seule fois, pour prier l'huissier de fermer une fenêtre.

C'est probablement vers l'année 1683 que Newton composa ses *Principes mathématiques*

de philosophie naturelle, où il dévoile pour la première fois la doctrine de l'attraction universelle. Il était sans doute depuis longtemps en possession de ces principes; car c'est à l'époque de sa retraite momentanée, en 1666, que l'on rapporte l'anecdote de cette chute d'une pomme qui aurait attiré son attention sur les lois de la pesanteur. Il aurait conçu dès lors l'idée d'appliquer le calcul au mouvement de la lune, pour comparer la force qui retient l'unité de masse dans son orbite au poids de cette même unité de masse à la surface de la terre, et déduire de cette comparaison la loi de la variation de la pesanteur avec la distance.

La valeur attribuée alors au rapport du rayon terrestre à la distance de la terre à la lune n'étant pas exacte, Newton trouva que le poids de l'unité de masse, à la distance de la lune, calculé d'après la loi de la variation en raison inverse du carré de la distance, surpassait d'un sixième la force qui, d'après la loi connue du mouvement de rotation de notre satellite, devait être réellement appliquée à cette unité de masse, pour la maintenir dans son orbite. D'après cela, Newton crut d'abord la loi fautive et abandonna son travail; mais, en 1682, les résultats obtenus en France par Picard ayant été communiqués à la Société royale, Newton revint à son idée première. Cette fois, l'accord fut parfait. La joie de ce beau triomphe, si longtemps et si patiemment attendu, mit, dit-on, l'immortel auteur des *Principes* dans un état d'excitation nerveuse, qu'il ne put pas vérifier lui-même son calcul et en confia le soin à un ami. Le manuscrit des *Principes mathématiques de philosophie naturelle* fut présenté à la Société royale le 28 avril 1686. Ce manuscrit, tout entier de la main de l'auteur, est le plus précieux trésor de la Société, qui possède, en outre, le cadran solaire fait par Newton enfant et son télescope effecteur. La publication n'eut lieu qu'en mai 1687. Nous résumerons en quelques mots la loi de la gravitation universelle découverte par Newton : 1° Toutes les particules de matière répandues dans l'univers s'attirent mutuellement en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de la distance; 2° cette force est indépendante du temps; elle agit à travers toutes les substances, quels que soient leur nature et leur état de repos et de mouvement; 3° quand deux corps sphériques s'attirent, l'attraction s'exerce précisément comme si la masse entière était réunie au centre de chaque sphère, et, par conséquent, comme si chacun d'eux n'était formé que d'une seule particule; 4° deux corps sphériques, obéissant à l'action de l'attraction, se meuvent de façon que chacun d'eux décrit autour de leur centre commun de gravité des courbes appartenant aux sections coniques. L'expérience a prouvé que ces lois gouvernent notre système solaire, et les découvertes récentes sur les étoiles doubles ont montré qu'elles régissent également la marche des astres les plus éloignés, de sorte qu'on peut dire que l'attraction universelle est la plus haute, la plus vaste généralisation à laquelle la science soit parvenue.

Le livre des *Principes* est le principal titre de gloire de Newton; il y rend compte, à l'aide de sa théorie, de la plupart des phénomènes astronomiques; il rattache les inégalités du mouvement de la lune à l'action perturbatrice du soleil; il montre que les marées naissent de l'inégalité de l'attraction que le soleil et la lune exercent sur la terre et l'Océan qui l'entoure; enfin il établit que la précession des équinoxes n'est qu'une conséquence nécessaire de leur action exercée sur le soleil et la lune sur le méridien terrestre que retrancherait la sphère décrite sur la ligne de ses pôles comme diamètre. La marche que suit Newton dans cet immortel ouvrage est aussi simple que possible : après avoir rappelé les théorèmes de mécanique déjà connus, auxquels cependant il ajoute sans démonstration le principe de la conservation du mouvement du centre de gravité, Newton démontre d'abord très-simplement le théorème des aires, quelle que soit la loi de variation de la force centrale, et prouve réciproquement que la force est dirigée vers le centre des aires, dans tout mouvement quelconque où le théorème s'applique; il calcule ensuite la force accélératrice dans les cas d'un mouvement elliptique où la loi des aires s'observe par rapport au foyer, et trouve que cette force varie en raison inverse du carré du rayon vecteur; enfin, pour résoudre le problème, il suppose un mobile attiré vers un centre fixe, en raison inverse du carré de la distance, et il trouve que la trajectoire sera une conique. Cette théorie si simple est admirable de tous points; mais il est juste, en rendant à Newton les honneurs qu'il mérite, de nommer Huyghens, dont la théorie des forces centripètes avait aplani en partie les difficultés. Le second livre des *Principes* traite du mouvement dans un milieu résistant. Il présente moins d'intérêt. Mais le troisième, où Newton applique au système du monde les principes posés dans le premier, ne saurait être loué autant qu'il le mérite; et l'on comprend l'enthousiasme de Voltaire, que les croyants pouvaient trouver hyperbolique, mais non pas sacrilège :

Confidents du Très-Haut, substances éternelles, Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes Le trône où votre main est assise, partez, partez! du grand Newton n'écoutez-vous jamais?

Lagrange, anéanti devant un paillet prodige de l'esprit humain, dissait tristement qu'il n'y avait plus de système du monde à découvrir ; il sentait qu'il était né trop tard. C'est dans ce troisième livre que Newton établit la loi de la gravitation universelle, montre que la troisième loi de Kepler en est une conséquence, explique la rétrogradation des points équinoxiaux, les inégalités de la lune, les marées, pèse les planètes qui ont des satellites et jette les bases de la théorie des comètes. Il est regrettable que Newton ait cru devoir terminer son ouvrage par une diatribe juste, mais inutile, contre les tourbillons de Descartes.

Le livre des *Principes* a donné lieu à des jugements contraires sur la marche qu'avait dû suivre l'auteur pour parvenir à ses découvertes. « On ne voit guère, dit Clairaut, pour retrouver le chemin suivi par Newton dans sa théorie des inégalités de la lune, que quelques corollaires de la proposition LXVI du livre Ier. Mais comment a-t-il employé les altérations de la force centrale et quels principes a-t-il suivis pour éviter ou vaincre la complication extrême et les difficultés de calcul que présente cette recherche ? C'est ce qu'on n'a pu encore découvrir d'une manière satisfaisante. » Puis il reprend : « Il paraît d'autant plus blâmable d'avoir caché sa méthode, qu'il s'exposait à faire croire que ses théorèmes étaient comme ceux des astronomes qui l'avaient précédé, le résultat de l'examen des observations, au lieu d'être une conséquence qu'il eût tirée de son principe général. » — C'est certainement, dit Arago, aux méthodes de calcul qu'il avait inventées que Newton dut d'avoir pu créer la théorie de la gravitation universelle. « Montucla ne doute aucunement que Newton ne fût en possession du calcul des fluxions avant d'avoir mis la première main à son livre des *Principes*, et il en donne pour raison le peu de chemin qu'il restait à faire après les travaux de Barrow et de Wallis. La preuve serait bonne si l'analyse infinitésimale se bornait au calcul des fluxions ou des différentielles des fonctions explicites ; mais ce calcul n'en continue que les premiers éléments ; la révolution ne date que du moment où l'on imagine de traiter les fonctions implicites comme les fonctions explicites, et rien ne prouve que Newton eût franchi ce pas immense. » Bossut dit à son tour : « Le chef des plus difficiles problèmes qui sont résolus dans le livre des *Principes* est la méthode des fluxions ou l'analyse infinitésimale, mais présentée sous une forme moins simple. On y trouve de l'obscurité, des démonstrations puisées dans des sources trop détournées, un usage trop affecté de la méthode synthétique des anciens... L'extrême concision de quelques endroits fait penser ou que Newton, doué d'une sagacité extraordinaire, avait un peu trop présumé de la sagacité de ses lecteurs, ou que, par une faiblesse dont les plus grands hommes ne sont pas toujours exempts, il avait cherché à surprendre une admiration que le vulgaire accorde facilement aux choses qui passent son intelligence. Quoiqu'il en soit, on vit, à n'en pas douter, que des théorèmes et des problèmes enveloppés dans une synthèse compliquée avaient été trouvés originairement par l'analyse. Mais en même temps on rendit à Newton la justice de reconnaître qu'à l'époque de la publication de son livre, il possédait la méthode des fluxions dans un haut degré. » Il est vrai que Bossut termine sa phrase en ajoutant, pour renverser ce qu'il vient de dire : « Du moins quant à la partie qui concerne les quadratures des courbes, » ce qui n'est pas en question et est par trop évident. M. Chasles nous paraît plus près de la vérité lorsqu'il dit dans son *Histoire de la géométrie* : « On n'a pas assez approfondi la nature et l'esprit des belles méthodes qui ont conduit Newton et Maclaurin à leurs grandes découvertes. On a préféré, après avoir traduit ces méthodes en analyse, faire honneur à celles-ci des grands travaux de Newton, que ce philosophe aurait revêtus ensuite de la forme géométrique. Supposition gratuite... Il suffit de rappeler que, pour attribuer à la méthode analytique les découvertes de Newton, on est obligé de convenir que ce géomètre aurait fait usage du calcul des variations, dont l'invention est due à l'illustre Lagrange. Est-il possible d'admettre que le grand Newton aurait méconnu assez le caractère et l'immense importance de la telle découverte pour la passer sous silence ? Autant valait qu'il ne produisit pas même son calcul des fluxions. Au reste, en attribuant à l'analyse les découvertes de Newton, on devrait, pour être conséquent, en dire autant des travaux de Maclaurin et de Stewart. »

Quant à la question que soulève Clairaut, si Newton, dans sa théorie de la lune, n'a pas présenté comme déductions logiques des théorèmes qu'il n'avait puisés que dans les observations, nous rapporterons simplement l'opinion de Delambre : « Voilà, dit-il, ce que plus d'une fois nous avons été tenté de croire, en lisant Newton, et ce que nous ne nous serions pas permis d'articuler, sans un garant tel que Clairaut. »

La publication du livre des *Principes* apporta aussitôt à Newton honneurs et richesses. Nous avons déjà dit qu'il fut élu, en 1689, pour représenter l'université au Parlement. Un de ses anciens élèves, Charles Montague, depuis lord Halifax, le fit nommer, en 1695,

inspecteur de la Monnaie ; il en devint directeur en 1699 et eut alors 30 000 francs de revenu. La même année, l'Académie des sciences de Paris le nomma associé correspondant. En 1703, la Société royale le choisit pour son président ; elle le réélut ensuite tous les ans jusqu'à sa mort. L'*Optique* (*Treatise on the Reflections, Refractions, Inflexions, and Colours of light*) avait paru en 1704, accompagnée de deux opuscules en latin, dont nous devons dire quelques mots. C'étaient : *Tractatus de quadratura curvarum* et *Enumeratio linearum tertiorum ordinis* ; Newton les avait probablement composés depuis longtemps. Dans son énumération des lignes du troisième ordre, Newton n'a aucune occasion d'appliquer l'analyse transcendante ; il n'emploie d'autre méthode que celle de l'ancienne géométrie, mais il y ajoute aussi celle de Descartes. L'ouvrage n'est pas moins admirable. On y trouve d'abord ces trois théorèmes généraux : 1° Le lieu des centres des moyennes distances des points de rencontre d'une courbe de degré quelconque avec une droite parallèle à une direction fixe est une ligne droite. C'est le théorème dont Cotes a donné la démonstration ; 2° le centre des moyennes distances des points de rencontre d'une courbe algébrique avec une droite quelconque coïncide toujours avec le centre des moyennes distances des points de rencontre du système des asymptotes de la courbe avec la même droite. Newton, bien entendu, suppose que la courbe a autant d'asymptotes réelles qu'en comporte son degré ; 3° le rapport des produits des segments interceptés par deux droites parallèles à des directions fixes, entre leur point de concours et ceux où elles coupent une même courbe algébrique, est indépendant de la position du point d'où on les a menées. Ces théorèmes généraux sont énoncés sans démonstrations. Newton trouva dans l'équation du troisième degré soixante-douze espèces différentes de courbes. Cette classification n'offrirait qu'un intérêt bien inférieur à celui de ses autres travaux ; mais il la résume dans cette prodigieuse assertion, donnée aussi sans preuves, mais vérifiée par Clairaut, Nicole, Murdoch et le père Jacquier : « Ainsi que le cercle, étant présenté à un point lumineux, donne par son ombre toutes les courbes du second degré, de même les cinq paraboles divergentes donnent par leur ombre toutes les autres courbes du troisième degré. » L'ouvrage se termine par la description organique des coniques, qui fut reprise par Maclaurin et Braikenridge.

Le *Traité de la quadrature des courbes* appartient bien à la nouvelle analyse par les applications qu'y donne Newton de sa formule du binôme, dans le cas d'un exposant quelconque, par l'intégration des différentielles rationnelles, préparée par Cotes et Moivre ; mais ces différentes recherches ne vont guère au delà de ce qu'avait fait Wallis.

Leibniz avait publié en 1684, dans le numéro d'octobre des *Acta eruditorum*, sa *Nova methodus pro maximis et minimis, itemque tangentibus, quæ nec fractis nec rationales quantitates moratur, et singulare pro illis calculi genus* ; de 1684 à 1696, ses déhancements, ses luttes courtoises avec les frères Bernoulli et le marquis de l'Hôpital avaient rempli les journaux de France et d'Allemagne, et Newton n'avait pas paru dans la lice. On ne l'y voit qu'à partir de 1696 ; alors il résout successivement le problème du *Solide de la moindre résistance*, celui de la *Brachystochrone*, et plusieurs autres. Ces faits et ces dates semblent bien indiquer que Newton, en possession depuis longtemps des éléments de la méthode des fluxions bornée aux deux questions spéciales des tangentes et des quadratures, chercha silencieusement, à partir de 1684, à se faire une méthode aussi complète que paraissait l'être celle de Leibniz et des Bernoulli. Il y parvint certainement sans secours étranger ; mais tout porte à croire qu'il ne fut excité que par les découvertes des géomètres du continent. Si l'on admet cette hypothèse, qui malheureusement n'est que trop probable, la conduite que tint ensuite Newton vis-à-vis de Leibniz laisserait sur sa vie une tache bien regrettable. Nous allons raconter les faits. La première édition des *Principes* contenait en note la mention suivante, qui a été retranchée des éditions suivantes : « Il y a dix ans qu'étant en commerce de lettres avec M. Leibniz, et lui ayant donné avis que j'étais en possession d'une méthode pour déterminer les tangentes et poser les questions de maximis et minimis, méthodes que n'embarassait point les irrationalités, et l'ayant caché sous des lettres transposées, il me répondit qu'il avait contre une méthode semblable et il me communiqua cette méthode qui ne différait de la mienne que dans les termes et dans les signes, comme aussi dans l'idée de la génération des graphes. » Cette note rétablit les droits de Leibniz, qui avait communiqué sa méthode, et ne prouve aucunement que Newton fut allé dans la science au delà de la recherche des fluxions et des fluentes des fonctions explicites. Cependant Fatio de Duillier, en 1699, publia à Londres un opuscule sur la brachystochrone, dans lequel il présentait Newton comme le premier inventeur des nouveaux calculs, ajoutant qu'il ignorait ce que Leibniz, second inventeur, avait emprunté des géomètres anglais. Leibniz se contenta de répondre

qu'il ne pensait pas que Newton approuvât son trop zélé ami, que le livre des *Principes* contenait la preuve de ses droits, que l'*Algèbre* de Wallis, publiée en 1693, était le premier ouvrage des Anglais où le calcul différentiel fût nettement exposé, et qu'au surplus il s'en rapportait à la bonne foi de Newton. Mais Newton garda le silence. En 1708, Keil, autre ami de Newton, reproduisit l'assertion de Fatio. Leibniz répondit comme il avait déjà fait qu'il s'en rapportait à la bonne foi de Newton lui-même ; Newton ne parut pas encore s'en apercevoir qu'on s'adressât à lui. En 1711, Keil, revenant à la charge, ne se borna plus à présenter Newton comme le premier inventeur, il déclara Leibniz comme plagiaire. Newton ne parut pas encore. Leibniz indigné porta plainte contre Keil à la Société royale présidée alors par Newton. C'était mettre celui-ci en demeure de se prononcer, mais Newton n'ouvrit pas encore la bouche ; il fit gravement nommer une commission chargée d'examiner la question et d'en faire un rapport à la société. Cependant, il publie en 1711 *Analysis per æquationes numero terminorum infinitas et Methodus differentialis*. Pendant ce temps, le procès s'instruit, dans le silence des partis, Leibniz attendant patiemment justice, Newton surveillant la commission qu'il avait fait nommer, rassemblant les pièces du procès, revoyant les épreuves et ajoutant de sa main les notes explicatives. Le jugement de la commission fut publié en 1712, sous le titre : *Commercium epistolicum de analysi promota*. Il y était dit que Keil n'avait pas calomnié Leibniz. L'ouvrage fut tiré à un grand nombre d'exemplaires et répandu dans toute l'Europe. Le *Commercium* contenait les pièces publiées depuis longtemps par Leibniz et ses découvertes jusque-là inédites de Newton, que l'on faisait remonter à 1669. Tels sont les faits. Il est pénible sans doute d'avoir à accuser un homme tel que Newton ; mais on est malheureusement réduit à choisir entre lui et Leibniz. Le vrai titre de Newton se trouve dans ses *Principes*, et la méthode des fluxions, mal conçue dès l'origine, péniblement étendue dans la suite, ne pouvait pas même accroître ses droits à l'admiration universelle, tandis qu'un simple mot dit à temps pouvait grandir son caractère à la hauteur de son génie. Au lieu de s'acquiescer cette nouvelle gloire, Newton s'est exposé à ce qu'on allait fouiller dans sa vie pour y trouver au moins l'explication de l'injustice faite à Leibniz. Or, voici ce qu'on a trouvé. Newton, ayant besoin, paraît-il, des observations recueillies par Flamsteed, se fit donner par le prince George l'autorisation de les enlever au vieux savant et les fit publier sans sa participation. Flamsteed fut très-blessé du procédé ; il s'en plaint dans ses *Mémoires* et il ajoute : « Newton m'a toujours paru insidieux, ambitieux, excessivement avide de louanges et supportant impatiemment la contradiction. L'accusation est cruelle ; malheureusement, le témoignage de Flamsteed n'est pas isolé ; car son successeur à Cambridge, son ancien ami, l'éditeur de son *Arithmétique universelle*, G. Whiston, dit expressément : « Newton était du caractère le plus craintif, le plus cauteleux et le plus soupçonneux que j'aie jamais connu, et s'il eût été vivant quand j'écrivis contre sa *Chronologie*, je n'eusse pas osé publier ma réfutation ; car, d'après la connaissance que j'avais de ses habitudes, j'aurais dû craindre qu'il ne me tuât ! » La justice nous oblige à déclarer que Newton n'a jamais été accusé d'avoir tué personne. Au reste, Newton était un dévot ; son fiel est peut-être en partie expliqué par cette circonstance.

Au milieu de ses travaux scientifiques, Newton s'était occupé de commenter l'*Apocalypse*. Nous n'avons rien à dire de ce commentaire, qui a été suffisamment ridiculisé ; mais nous saisissons l'occasion qu'il nous offre de dire, à la louange de Newton, qu'il alliait une grande tolérance religieuse à sa profonde piété. Lorsque Halley se laissait aller devant lui à des plaisanteries sur la religion, Newton se bornait à lui répondre : « J'ai étudié ces choses-là et vous ne l'avez point fait. » Et ils restaient bons amis. Nous ne croyons pas, au reste, que les études théologiques du grand géomètre eussent été bien profondes, car les arguments théologiques n'eussent pu faire illusion à un si grand esprit, habitué à des méthodes d'argumentation si rigoureuses. On a dit que Newton aurait eu un instant l'idée de rejoindre les camisards pour aller combattre les dragons de Villars ; le fait paraît peu d'accord avec son caractère si craintif.

Newton mourut de la pierre, le 20 mars 1727. Son corps fut inhumé à Westminster. A ses funérailles, le corps était conduit par le grand chancelier et les lords de Roxburg, de Montrose, de Pembroke, de Sussex et de Macclesfield. Une magnifique mausolée lui a été élevée en 1731, par sa famille ; l'épithaphe porte :

Hic situs est
Isaacus Newton, eques auratus,
Qui animi vi prope divina,
Planetarum motus, figuræ,
Cometarum semitas, oceanicæ aestus,
Sua mathesi faciem præferente,
Primus demonstravit.
Radiorum lucis dissimilitudines
Colorumque indenscentium proprietates,
Quis verno antea vel suspicatus erat, pervestigavit.
Naturæ, antiquitatis, S. Scripturæ,
Sedulus, sagax, fidus interpres.

*Dei opt. max. majestatem philosophia astruit.
Evangelicè simplicitatem moribus expressit.
Sibi gratulari morales, tale tantumque exitisse
Humani generis decus.*
Natus xxv decemb. mdcxlii, obiit xx mar.
mdccxlviii.

« Comme géomètre et comme expérimentateur, dit M. Biot, Newton est sans égal ; par la réunion de ces deux genres de génie à leur plus haut degré, il est sans exemple. » — De quel côté que nous tournions nos regards, dit J.-W. Herschel, nous sommes forcés de nous incliner devant le génie de Newton. Nous ne pouvons lui refuser une vénération que personne, dans les sciences, n'obtient jamais. Son époque est celle où la raison atteignit, sous ce rapport, une entière maturité. Tout ce qui avait été fait jusque-là peut être comparé aux tentatives imparfaites de l'enfance ou aux essais d'une adolescence pleine de sève, mais encore inhabile. Quant aux travaux qu'il ont suivis, quelque grands, quelque prodigieux qu'ils soient, ils ne sauraient être mis en balance avec ceux qui sont consignés dans les *Principes*. » Et cependant, Newton, estimant peu de chose ce qu'il était connu en raison de ce qui restait à connaître, disait de lui-même qu'il n'était qu'un enfant, occupé à ramasser des cailloux sur le rivage, tandis que l'immense océan de la vérité s'étendait inexploité devant lui.

Newton (ÉLÉMENTS DE LA PHILOSOPHIE DE), par Voltaire (Amsterdam et Londres, 1738, 1 vol. in-8). Cet écrit paraît à l'insu de l'auteur, qui ne l'avait pas encore terminé. Il le publia lui-même la suite en 1740 et en 1741. L'histoire de la première partie est assez originale. Voltaire, pendant un séjour forcé qu'il fit en Hollande en 1736, en avait remis le manuscrit au libraire Ledet et était parti sans lui en fournir le complément. Ledet fit achever l'ouvrage par un mathématicien du cru et ajouta au titre : *mis à la portée de tout le monde*. Les railleurs prétendaient qu'il fallait lire : *mis à la portée de tout le monde*. Voltaire essaya de relever son livre par des éclaircissements, à l'aide d'un chapitre nouveau et, enfin, par une première partie intitulée *Métaphysique de Newton*, qui souleva la bile d'un savant d'outre-Rhin. L'auteur répliqua dans sa *Courte réponse aux longs discours d'un docteur allemand*. En 1741 parut, en France, une édition entièrement refondue des *Éléments de la philosophie de Newton*. Elle était dirigée par d'Alembert, la métaphysique déjà mise au jour en 1740 ; 2° et 3° la physique, c'est-à-dire ce qui avait paru en 1738 en Hollande. Les chapitres dus au mathématicien hollandais y sont remplacés. Voltaire modifia plusieurs fois encore son œuvre, sans pouvoir en faire un bon livre, et finit par l'abandonner à son sort. Il écrivait en 1756 : « On ne poussera pas ici plus loin les recherches sur la gravitation ; cette doctrine était encore toute nouvelle quand l'auteur l'exposa en 1736 ; elle ne l'est plus ; il faut se conformer au temps ; plus les hommes sont devenus éclairés, moins il faut écrire. » La vérité est que Voltaire renonça définitivement à l'étude des sciences, qu'il n'avait abordées un moment que pour complaire à son amie la marquise du Châtelet.

NEWTON (Thomas), savant anglais, né à Lichfield en 1704, mort à Londres en 1782. Entre dans les ordres vers 1730, il vint prêcher à Londres, et le talent oratoire qu'il déploya lui valut les faveurs de la cour, qu'il lui conféra successivement les titres de chapelain du roi, de prebendier de Westminster, de précenteur de l'église d'York, de doyen de Saint-Paul, et, en 1766, de évêque de Bristol. On lui doit, indépendamment de deux éditions du *Milton*, fort recherchées, *Dissertations on the prophecies which have remarkably been fulfilled and are at this time fulfilling in this world* (Londres, 1754, 3 vol. in-8).

NEWTON (Jean), marin et théologien anglais, né à Londres en 1725, mort en 1807. Fils d'un capitaine de la marine marchande, il suivit, à peine âgé de onze ans, son père dans ses voyages et eut bientôt contracté les habitudes les plus vicieuses. Embarqué à bord d'un navire de l'État en 1744, il obtint le grade de midshipman, mais il ne tarda pas à désertir, s'embarqua sur un navire qui allait faire la traite en Afrique, déserta de nouveau et, après diverses vicissitudes, il revint en Angleterre en 1748. Changeant alors de conduite, il s'adonna à l'étude des sciences et devint capitaine d'un bâtiment qui faisait la traite des noirs. En 1754, il abandonna le métier de marin, obtint un emploi dans le port de Liverpool, étudia la théologie, le grec, l'hébreu, le syriaque et se fit remarquer comme orateur en prenant la parole dans des meetings religieux. En 1758, il voulut entrer dans les ordres, mais sa demande fut repoussée par l'archevêque d'York. Pour prouver qu'il pouvait remplir les fonctions évangéliques, Newton publia, sous les pseudonymes d'*Osborne* et de *Vigil*, un recueil de *Six discours* (1760) et des *Lettres sur la religion* (1763) qui firent beaucoup de bruit. Ces dernières ont été traduites en français (Paris, 1839, 2 vol. in-18). En 1764, il obtint la petite cure d'Olney, dans le comté de Buckingham, et contracta alors avec le poète Cowley une étroite liaison. Nommé recteur de deux paroisses de Londres en 1779, il passa dans cette ville ses derniers jours, jouissant de la réputation d'un des

prédicateurs les plus populaires et d'un des membres les plus influents de la secte évangélique de l'Eglise anglicane. Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés, on a encore de lui : *Récit authentique de quelques particularités remarquables et intéressantes de la vie et du caractère de Jean Newton (1754) ; Revue de l'histoire ecclésiastique (1770) ; Cardiphonia ou le Langage du cœur dans le cours d'une correspondance réelle, recueil qui ne devint pas moins populaire que les Lettres d'Oméron et qui a également été traduit en français (Paris, 1831-1833, 4 vol.) ; le Messie, série de discours sur les passages de l'Ecriture qui forment l'oratorio de Hændel (1786, 2 vol.) ; Lettres à une femme mariée (1793) ; enfin, différents traités qui se trouvent dans ses Œuvres complètes, dont la deuxième édition a paru en 1816 (6 vol. in-80).*

NEWTON (Gilbert-Stuart), peintre américain, né à Halifax (Nouvelle-Ecosse) en 1794, mort à Chelsea en 1835. Après avoir pris des leçons de peinture, il se rendit en Italie, puis à Londres, où il suivit les cours de l'Académie des beaux-arts, dont il devint membre en 1833. Peu après, il donna des signes d'aliénation mentale et ne recouvra la raison qu'au moment de mourir. Cet artiste, qui avait beaucoup de talent, a exécuté des tableaux de genre aussi remarquables par la grâce et l'expression que par la fin de l'exécution et le charme des détails. On cite, parmi ses meilleurs tableaux : *la Querelle des amants* (1826) ; *Shylock et Jessica* (1830) ; *Yorick et la grisette* (1830) ; *Portia* (1831) ; *Macbeth* ; *Abailard* (1833).

NEWTONIANISME s. m. (neu-to-ni-a-ni-sme — rad. newtonien). Système de Newton, relativement aux causes du mouvement des corps célestes. *L'attraction est la base du NEWTONIANISME. Voltaire est un des premiers qui aient fait connaître le NEWTONIANISME en France. (Acad.)* Le NEWTONIANISME est la vérité qui a écarté les fables du cartésianisme. (Volt.) Il en dit aussi NEWTONISME.

NEWTONIEN, IENNE adj. (neu-to-ni-nien, -ienne). Qui se rapporte au système de Newton : *Physique, astronomie, philosophie NEWTONIENNE. Principes NEWTONIENS.* Qui a adopté les principes de Newton : *Philosophe NEWTONIEN.*

— Substantif. Partisan du système de Newton : *La lutte des NEWTONIENS et des cartésiens dura longtemps. (Acad.)*

NEWTONISME s. m. (neu-to-ni-sme). V. NEWTONIANISME.

NEWTOWN, bourg d'Angleterre, principal de Galles, comté de Montgomery, chef-lieu du district de son nom, sur la Severn ; 3,200 hab. Belle église gothique. Manufactures de fanelles, poteries, tanneries, blanchisseries.

NEWTOWN, bourg des Etats-Unis. Etat et à 12 kilom. de New-York, comté de Queen's ; 4,000 hab. Bourg des Etats-Unis, Etat de Connecticut, à 40 kilom. O.-N.-O. de New-haven ; 3,200 hab.

NEWTOWN-ARDES ou **NEWTOWNARDS**, ville d'Irlande, comté de Down, baronnie de Lower-Castlereagh ; 7,900 hab. Manufactures de mousseline.

NEWTOWN-LIMAVADY, village d'Irlande, comté et à 24 kilom. N.-E. de Londonderry, sur la Roe ; 3,000 hab. Manufactures de toiles.

NEW-YORK, un des Etats unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par le lac Ontario, le fleuve Saint-Laurent et le Canada, à l'E. par les Etats du Connecticut, de Massachusetts et de Vermont, au S. par le New-Jersey et la Pensylvanie, à l'O. par le lac Erie, la Pensylvanie et la rivière de Niagara ; entre 40° 30' et 45° de latit. N. et 72° et 79° 55' de longit. O. ; 177,000 kilom. carrés environ ; 580,203 en 1890 ; 950,049 en 1910 ; 2,383,921 en 1940 ; 3,857,548 en 1960. D'après le dernier recensement des Etats-Unis (1878) l'Etat de New-York a une population de 4,339,000 hab. ; sur ce nombre, on compte 1,500,000 de salariés, comprenant 935,000 Américains proprement dits, 159,000 Allemands, 264,000 Irlandais et 55,000 Anglais. La terre est travaillée par 400,000 fermiers ou laboureurs et 1 million d'hommes sont engagés dans diverses autres professions. La capitale de cet Etat est New-York ; les villes principales sont Albany, Schenectady, Troy et Hudson. L'Etat de New-York, nommé quelquefois *Etat de l'Empire* à cause de ses ressources et de sa population, occupe une des plus belles régions de l'Amérique du Nord et l'emporte sur tous les autres Etats par sa population, sa richesse et son commerce. La grande chaîne orientale des montagnes Alleghany entre dans l'Etat de New-York, venant du New-Jersey et de la Pensylvanie. La branche du New-Jersey croise l'Hudson près de West-Point et forme ce que l'on appelle les *Highlands* ou hautes terres. La branche de Pensylvanie borde la vallée de l'Hudson à l'ouest, sous le nom de monts Catskill. L'Hudson prend sa source dans la partie nord de l'Etat et coule au sud jusqu'à la baie de New-York. Le Genesee sort du plateau, près de la frontière septentrionale de la Pensylvanie, et coule au nord à travers la partie ouest de New-York, pour se jeter dans le lac Ontario. Les autres cours d'eau, qui ne sortent pas du New-York,

sont : le Racket, le Black, le Saranac, l'Oswegatchie, l'Oswego et le Chenango. L'Alleghany, le Susquehanna et le Delaware prennent leur source dans cet Etat ; le Saint-Laurent et le lac Ontario en forment la frontière septentrionale. Le New-York est célèbre par le nombre de ses lacs, les lacs Erie et Ontario font partie de la frontière du nord, et le lac Champlain fait partie de la frontière de l'est. Le lac George est aussi compris dans la partie est. Vers le centre sont les lacs Canandaigua, Crooked, Seneca, Cayuga, Oswego, Skeneateles, Onondaga, Oneida. Les côtes maritimes de New-York sont presque toutes comprises dans le rivage de Long-Island. Elles renferment un petit nombre de havres, mais aucun d'eux n'est très-fréquenté par les navigateurs. La baie ou havre de New-York est sûre et vaste. Ses limites, du côté de la mer, sont l'île de Staten et Long-Island. La partie orientale de l'Etat est montagneuse et la partie de l'ouest est un peu inégale. Le sol est varié et généralement bon. Les vallées de l'ouest sont des plus productives. A New-York et dans les environs, l'air de la mer rend le climat humide et doux. Dans le nord, les hivers sont longs et rudes ; le sud et le centre de l'Hudson au lac Erie, jouissent d'un climat doux ; les vents du sud y sont les plus fréquents. Les montagnes élevées sont couvertes d'arbres toujours verts et la partie ouest présente des forêts de la plus belle végétation ; leurs essences principales sont le pin, le tamarin, le chêne, l'orme, le noyer, l'érable à sucre, le sycomore, le cèdre, le laurier, le peuplier, le sassafras, le sumac, etc.

Tous les grains y croissent en abondance, aussi bien que les différents fruits appartenant à cette latitude. On trouve le daim américain (moose) sur les rives du Saint-Laurent. Les ours, les loups, les panthères, les renards, les dinos sauvages et le daim commun se montrent dans divers points de cet Etat. Parmi les oiseaux, nous citerons : l'aigle, le faucon, la chouette, le pigeon, la caille, le cormoran, le pélican et les canards sauvages. L'agriculture est l'industrie principale du New-York et elle y est très-développée. Sa farine est renommée et s'exporte en grandes quantités. Les manufactures sont très-variées, très-considérables et s'accroissent chaque jour ; on distingue surtout celles de caennier, satinade, étoffes de laine, tapis, glaces, tissus de coton, fer travaillé de différentes espèces. Cet Etat est le premier de l'Union pour son commerce. Le nombre des écoles élémentaires dépasse 15,000 et elles sont tout à fait libres. Parmi les institutions pour les hautes classes, nous citerons, entre autres, le collège de Columbia et l'Université, dans la cité de New-York ; l'Union college, à Schenectady, et le Hamilton college, à Clinton. Cet Etat possède de nombreux moyens de communication, soit avec l'étranger par les ports de Buffalo et de New-York, soit avec l'intérieur par les lacs, les canaux et les voies ferrées. Parmi les canaux les plus remarquables, nous mentionnerons ceux de Champlain à Erie, d'Utica à Binghamton, de Syracuse à Oswego, de Geneva à Montezuma, de Rochester à Danville ; puis le canal de Delaware à l'Hudson, reliant la rivière de ce nom au bassin bouillier du nord-est de la Pensylvanie, les canaux de Black-River et de la vallée de Genesee, etc. On divise l'Etat de New-York en 59 comtés. Il est représenté au Congrès par 2 sénateurs et 31 membres de la Chambre des représentants. La constitution intérieure qui le régit aujourd'hui date de 1846. Le gouverneur, chargé du pouvoir exécutif, est élu par le peuple pour deux ans, ainsi que le lieutenant-gouverneur qui préside le sénat de l'Etat. Celui-ci, composé de 32 membres élus pour deux ans, forme, avec la Chambre des représentants, composée de 128 membres, nommés pour un an, la législature ou assemblée générale. Les citoyens, résidant depuis un an dans l'Etat ou depuis quatre mois dans le comté où il veut voter, est électeur.

Histoire. Le fleuve Hudson fut découvert par les Allemands en 1609, et l'île de Manhattan, sur laquelle New-York est bâtie, fut d'abord habitée par quelques Hollandais qui s'y établirent en 1612. De nombreux colons y arrivèrent ensuite de la Hollande, et la colonie se trouva bientôt dans une situation florissante. Les Anglais prétendirent que le terrain leur appartenait et que les Hollandais n'avaient pas le droit de s'y établir. Ils s'en emparèrent en 1664, les Hollandais la reprirent en 1673 ; mais elle fut rendue l'année suivante aux Anglais, qui la gardèrent comme une de leurs colonies jusqu'à la révolution. La partie ouest de l'Etat était le siège d'une florissante confédération d'Indiens, appelés les Six nations. Pendant les guerres avec la France, ils firent beaucoup de mal aux colons de New-York. Ainsi, une fois, ils réduisirent Schenectady en cendres et égorgèrent la plus grande partie des habitants. Pendant la révolution, ils prirent parti pour les Anglais et exercèrent de violents ravages ; mais ils eurent à supporter de terribles représailles. Le général Sullivan marcha contre eux en 1779 et fit de leurs riches villages et de leurs maisons un théâtre de ruine et de désolation. Les débris de ces tribus, réduits à un très-petit nombre, restent désormais dans la partie ouest de l'Etat. C'est dans cet Etat que s'accomplit l'un des plus mémorables

événements de l'histoire des Etats-Unis, la soumission du général Burgoyne et de son armée, le 18 octobre 1777. En 1788, le New-York adopta la constitution des Etats-Unis.

NEW-YORK, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Pensylvanie, la plus importante de l'Union par sa population et son commerce, située à l'extrémité S. de l'île de Manhattan, sur l'océan Atlantique et à l'embouchure de l'Hudson, à 350 kilom. N.-E. de Washington, à 210 kilom. S. d'Albany, par 40° 42' de lat. N. et 79° 28' de longit. O. ; 1,000 hab. en 1656 ; 2,500 en 1673 ; 4,300 en 1696 ; 8,628 en 1731 ; 10,381 en 1756 ; 21,876 en 1773 ; 25,614 en 1786 ; 33,131 en 1790 ; 60,489 en 1800 ; 96,373 en 1810 ; 123,706 en 1820 ; 166,039 en 1825 ; 202,589 en 1830 ; 270,068 en 1835 ; 312,852 en 1840 ; 371,233 en 1845 ; 515,394 en 1850 ; 629,810 en 1855 ; 814,254 en 1860 ; 1,000,100 en 1864. Archevêché catholique, évêché anglican, beaucoup de sectes dissidentes, tribunaux. Deux écoles supérieures : le Columbia college, fondé en 1754, et l'Université, fondée en 1831. Ecole de médecine, avec jardin botanique ; deux écoles de théologie protestante. American Museum, collection d'histoire naturelle, d'armes et d'instruments indiens ; galeries de tableaux. Sociétés littéraires et philosophiques, société Linnaéenne, d'agriculture, d'histoire, de médecine ; Académie des beaux-arts ; vingt bibliothèques publiques ou appartenant à des établissements d'instruction ou à des associations. Il y a un peu plus de deux siècles que l'emplacement de la ville de New-York fut acheté pour 24 dollars (124 fr. 32), par les premiers occupants de race blanche. Vers le commencement de ce siècle, la rue du Rempart ou du Boulevard (Wall street) était, comme l'indique son nom, la limite de New-York au nord. Aujourd'hui, dans cette même direction du nord, la ville atteint presque l'extrémité de sa banlieue insulaire. Des îlots de maisons plus ou moins compactes s'étendent sans interruption sensible depuis la partie basse jusqu'à Central-Park. Au delà du parc, Harlem-Lane, Manhattanville et Carmanville offrent de nouveaux quartiers à la population urbaine, et se prolongent avec leurs maisons de maîtres et leurs lignes de colonnes à gaz jusqu'au contre-fort de High-Bridge. Dans le cours de la vie des doyens d'âge du commerce, le flot de la civilisation, des constructions, du luxe, de la population urbaine, a franchi une distance plus grande que celle des palais de Westminster aux pontons de l'île des Chiens. Et comme les habitants de la métropole américaine vivent mieux, en général, que ceux d'aucune autre capitale du monde, comme les 99 centièmes de la classe indigente sont une écume de paupérisme que la Grande-Bretagne y déverse plus vite qu'on ne peut l'utiliser, il est permis de dire que New-York a plus fait en moins de cent ans, pour devenir la capitale du nouveau monde que Londres n'a gagné depuis le temps de Jules-César jusqu'au XIXe siècle. Beaucoup de New-Yorkais, encore dans la fleur de leur viguerie d'âge, se souviennent d'avoir entendu appeler l'Hudson street la rue du Nord (North street), parce que cette rue était en effet la limite septentrionale du terrain occupé et bâti. Les hommes d'un âge mûr se rappellent le marais de Lispenard's Meadow, qui est à présent une des sections les plus saines de Canal street. Plusieurs racontent comment ils traversaient sur des planches d'autres parties du marais, et comment le flux faisait une île distincte de ce qui est aujourd'hui la partie nord (la plus grande de beaucoup) de la ville. On se baignait dans une anse agreste au bas de la troisième rue de l'Est (East Thirteenth street), et puis, rafraîchi et restauré par le bain, on allait déchirer des oiseaux dans les bois sauvages de Stuyvesant Farm, aujourd'hui Stuyvesant Park, c'est-à-dire une des plus agréables et des plus élégantes promenades qui soient ouvertes au public de New-York, entourée d'un des plus riches et des plus beaux quartiers de la ville. Des hommes plus jeunes encore se souviennent que la quatorzième rue était l'extrême limite nord que la civilisation eût atteinte. Les enfants se souviennent du lieu où était autrefois l'hippodrome, ou, pour mieux dire, la tente de Fraconio, plantée dans un terrain vague des faubourgs, où s'élevait à présent l'hôtel de la cinquième avenue, d'où partent, pour s'étendre à 2 milles de distance vers le nord, le sud et l'ouest, des rangées de palais. Depuis qu'il y a une science de la statistique, aucune ville au monde n'a multiplié sa population, sa richesse, ses ressources locales de consommation avec une rapidité qui approche de ce qu'on a vu à New-York. L'année 1862 a vu débarquer dans le port de New-York 75,000 émigrants. Ils étaient 150,000 en 1863 ; 200,000 en 1864 (jusqu'en novembre). Sur ces 225,000 émigrants, 40 pour 100 sont restés à demeure dans la ville. Sur 170,000 colons immobilisés ou débarqués, 90 pour 100, soit 153,000, sont sujets anglais, dont les 5 huitièmes gagnent leur subsistance par les métiers ou les travaux manuels les plus grossiers. En comparant ces données avec le rôle des taxes, on voit que la matière impossible s'est accrue de 40 milliers de dollars. En même temps que New-York contribuait pour sa part aux frais de sa guerre la plus gigantesque qui soit connue dans l'histoire, cette vaste cité absorbait dans son sein de quoi peupler d'Anglais une ville grande

comme Bristol, et se les assimilaient en leur offrant pour vivre plus de ressources qu'ils n'en avaient chez eux.

Le port de New-York est un des plus vastes du monde. Bien abrité, bien disposé, accessible par la pleine mer, il n'a point de rival sur le continent de l'Amérique du Nord. Un des officiers distingués de la marine française, M. L. du Hailly, décrit ainsi le port de New-York dans ses *Campagnes et stations sur les côtes de l'Amérique du Nord* : « Certains ports du premier ordre, comme Londres et Liverpool, l'emportent peut-être en mouvement total ; mais ce mouvement sera disséminé sur la vaste étendue de la Tamise, ou bien, ne se traduisant qu'en entrées et en sorties de navires, son importance ne laissera pas que d'être empreinte d'un certain cachet de monotonie. Ici, il semble que toute la vie de la cité soit sur l'eau. Quel que soit le point de la rade sur lequel le regard s'arrête, et je ne cite le fait que pour l'avoir maintes fois expérimenté, rarement on y aperçoit moins de dix ou douze vapeurs en marche, grands et petits, beaux et laids, mais appropriés aux usages les plus divers. Les uns, vastes et rapides, sont des omnibus flottants, ou New-York, Brooklyn, New-Jersey, Hoboken, toutes les villes en un mot qui bordent la rade forment une sorte de Venise gigantesque, dont les canaux sont des bras de mer. Ces ferries (tel est leur nom), qui vous font franchir la rade pour deux sous, portent jusqu'à un millier de personnes, vingt-cinq voitures de toute espèce, davantage même, et bien que l'on en compte vingt-deux lignes distinctes, ils se suivent à moins d'intervalle que nos omnibus du boulevard. D'autres vapeurs sont transformés en citernes et vont approvisionner d'eau les navires de toutes nations mouillés dans East-River, dans l'Hudson ou dans le bras de mer de l'entrée jusqu'aux Marrows ; d'autres vont et viennent sans but défini, offrant à tout le monde leurs services en tout genre ; d'autres sont remorqueurs et s'attendent à un jour à remorquer, à 3,000 tonneaux, un paquebot qui conduit sur la grande route de Chine ou du Pacifique, pour ramener au retour quelque autre navire du dehors. A peine le soleil a-t-il réveillé la rade qu'arrive à toute vitesse les steamboats, ou mieux les cathédrales flottantes qui descendent de Troy, d'Albany, de Boston et des nombreux ports de Long-Island. En même temps les ferries se chargent de maraîchers et des mille provisions de la campagne. Les infatigables remorqueurs commencent leur journée en fouillant la rade en tous sens. Plus l'heure avance, plus le panorama devient varié. On entend à New-Jersey le sifflet d'un train de Philadelphie, et quelques minutes après, trois ou quatre vapeurs tout couverts de voyageurs traversent l'Hudson, se rendant à New-York. Là, un paquebot transatlantique aux couleurs anglaises, américaines, françaises ou hollandaises arrive et vient ujaes-toutefois prendre place le long d'un wharf, tandis qu'à côté de lui un autre port, le pont encombré de centaines d'émigrants californiens qu'il conduit à Aspinwall. Ici, un monstrueux train de quarante belindres descend lentement l'Hudson à la remorque de quatre ou cinq vapeurs et, malgré ses 300 mètres de long, chemine sans encombre au milieu du dédale des navires ; là sont les inépuisables farines qui alimentent l'Europe aux jours de disette, et les riches chargements de bois du Nord, dont les Etats-Unis approvisionnent le monde ; sur chaque belindre est la famille qui a associé son sort à cette paisible navigation depuis les grands lacs de l'intérieur jusqu'aux quais de New-York, le mari au gouvernail et la femme cousant à côté des enfants qui jouent. Vers le soir, une recrudescence d'animation s'empare de la rade ; les grands vapeurs arrivés le matin repartent dans toutes les directions ; les ferries sont plus chargés que jamais ; les remorqueurs semblent ne pouvoir se décider à regagner l'écurie. Seule la nuit vient rendre à ce monde nerveux un repos au moins comparatif. »

Grâce à sa position maritime, New-York est un entrepôt aussi commode pour les produits du Sud que pour ceux de l'étranger. En tout cas, sa part dans le commerce national du Nord lui assure le contrôle de tout le trafic qui se soide par une balance au profit du Nord. Sous le rapport du climat, New-York, par sa situation au milieu de vastes espaces d'eau, est à peu près à l'abri des changements brusques de température. Les brouillards, les vents humides ou glacés sont presque inconnus. La température est généralement fixe, et la population n'est exposée à aucune maladie locale et dominante. Si l'est vrai que l'hygiène publique dépende en partie de la balance et de la bonté de l'alimentation, à ce point de vue encore la ville est favorisée par la facilité des communications avec l'intérieur du pays. Sans attendre à une aisance qui n'est nulle part leur lot, les classes inférieures sont moins pauvres que dans les autres capitales du commerce, et il n'y a point de métropole au monde où la moyenne du confort et du luxe soit plus élevée à tous les degrés de l'échelle sociale. New-York l'emporte infiniment sur Londres par son assiette, car elle s'appuie sur une agriculture que Londres ne saurait pas même rêver d'égaliser, et possède toutes les ressources qu'il faut pour

surpasser un jour cette ville, comme entrepôt de manufactures indigènes. Londres n'ajoutera jamais une acre à la superficie de ses terres arables, tandis qu'il faudrait exterminer le peuple américain pour l'empêcher d'élever sur son sol dix usines, contre une de celles qui alimentent la place de Londres.

Quelques chiffres empruntés à des statistiques récentes donneront, du reste, mieux que tout ce que nous pourrions dire, la mesure de l'importance du commerce que fait New-York.

Pour les quatre premiers mois de l'année 1873, le total des importations, à New-York, s'est élevé à la somme de 157,284,255 dollars, contre 159,547,844 dollars en 1872, même période, et de 135,947,111 dollars en 1871. Il est sorti d'entrepôt, pendant ces quatre mois, pour une valeur de 44,063,091 dollars de marchandises, contre 46,268,490 dollars en 1872, et 44,416,476 dollars en 1871.

Le mouvement des importations, à New-York, pendant les dix mois expirant au 30 avril, se résume par le tableau suivant :

IMPORTATIONS.	1871	1872	1873
	doll.	doll.	doll.
1872 six derniers mois.	156,339,208	183,028,276	199,328,050
1873 janvier.	28,792,062	35,679,498	37,803,601
— février.	35,491,324	38,206,143	38,860,517
— mars.	38,696,064	39,213,268	43,440,691
— avril.	32,967,661	46,443,937	37,179,426
Ensemble, dix mois.	292,686,319	342,576,120	356,610,305
A déduire les espèces.	7,949,354	2,244,387	6,461,463
Reste en marchandises.	284,337,065	340,331,733	350,148,842

Les recettes de la douane de New-York, durant la même période, ont été :

RECETTES DE LA DOUANE.	1871	1872	1873
	doll.	doll.	doll.
1872 six derniers mois.	67,729,185	74,078,182	64,393,032
1873 janvier.	12,010,020	13,317,086	10,763,626
— février.	12,258,148	14,710,928	12,393,638
— mars.	15,305,799	14,095,994	12,101,275
— avril.	12,525,090	13,948,996	9,826,491
Total, dix mois.	119,838,242	130,151,189	109,978,123

Voici, pour compléter ces statistiques, le relevé de la valeur des exportations de New-

York (non compris les espèces), pendant les dix premiers mois de l'année fiscale :

EXPORTATIONS.	1871	1872	1873
	doll.	doll.	doll.
1872 six derniers mois.	107,654,919	119,604,290	130,400,814
1873 janvier.	18,837,876	18,951,004	20,050,550
— février.	18,739,742	17,915,169	21,139,002
— mars.	22,139,332	16,530,019	21,982,209
— avril.	18,930,074	17,089,784	15,919,768
Total en marchandises.	186,301,943	190,090,246	219,192,343
Plus, en espèces.	64,685,061	32,037,065	53,063,848
Exportation totale.	250,987,004	222,127,311	272,256,191

Le commerce de New-York représente à l'importation environ les deux tiers de celui de toute l'Union américaine. A l'exportation, espèces non comprises, la proportion est de 46 pour 100.

Sur les 350 millions de dollars importés à New-York pendant les dix premiers mois de l'année fiscale 1872-1873 (ainsi qu'il ressort du premier des tableaux ci-dessus), un peu moins de 115 millions se composaient de « dry-goods. »

Le vapeur des fleuves et rivières d'Amérique, vrai palais flottant qui éclipse le steamer anglais, si grossier et si terne, est encore une de ces créations par lesquelles l'art ajoute aux avantages que New-York doit à la nature. Ce chef-d'œuvre de sculpture et de mécanique a de 250 à 400 pieds de longueur, reçoit de 500 à 2,000 passagers, parcourt un mille en trois minutes, a plus de tentures et de dorures qu'une chambre à coucher de Versailles, a des séductions pour tous les sens, des arrangements pour tous les goûts. Chaque jour, un de ces vapeurs part pour toutes les villes principales du Sud ou de l'Hudson, pour Albany, Boston, Philadelphie. D'autres steamers, plus aventureux, sillonnent les eaux de la côte et sont toujours en route pour Baltimore, Wilmington, Charleston, Savannah, Key-West, Mobile, la Nouvelle-Orléans et Guaveston. L'immense commerce du canal Erie avec tous ses affluents et ses embranchements passe par les mains de New-York. Toutes les marchandises destinées à l'exportation, plus celles qui se consomment dans New-York même, arrivent de l'extrémité du canal Erie par flottes ou radeaux reliés aux câbles, de la contenance d'une cinquantaine de bateaux ou bargues du canal, et mis en mouvement par un vigoureux vapeur qu'on installe au centre. Passant aux communications par terre de New-York avec l'intérieur, nous trouvons les voies ferrées suivantes, qui partent comme autant de rayons du centre de la métropole : 1^o Chemin de fer de Philadelphie ; 2^o du bassin houiller de la Pensylvanie ; 3^o de Piermont, sur l'Hudson ; 4^o de Bloomfield, dans le New-Jersey ; 5^o de Morristown, dans le New-Jersey ; 6^o de Stackensack ; 7^o de Buffalo ; 8^o d'Albany, qui longe

l'Hudson ; 9^o d'Albany, par l'intérieur des terres ; 10^o de New-Haven ; 11^o du grand fort oriental de Long-Island ; 12^o de Philadelphie, par le Delaware et la baie de Raritan, en communication journalière avec New-York, par eau ; 13^o chemin de fer de Camden et Ambay, relié de même, et enfin celui d'Elizabeth-New-Jersey. Le grand rayon de l'Est envoie des ramifications aux principales villes de la Nouvelle-Angleterre, offrant ainsi le choix entre de nombreuses routes pour Boston, New-Bedford, Providence, Portland et un débouché dans le Hampshire et le Vermont. Le chemin de la rivière d'Hudson conduit aussi à toutes ces villes, à part les plus au sud, et de plus, il communique dans toutes les directions, par des voies ferrées, avec le nord et l'ouest de l'Etat de New-York, avec le Far-West, par des routes ordinaires. Le chemin de l'Atlantique et du Great-Western, avec sa large voie de 1,200 milles, n'en demeure pas moins la grande avenue du Far-West. Cette ligne, qui traverse le pays, et dont les ramifications sont complètes, est comme le réceptacle où doivent se verser de l'ouest à l'est toutes les richesses de l'intérieur. Les principales voies ferrées de New-Jersey ouvrent des avenues vers la plus abondante région minière des Etats de l'Atlantique, vers l'extrême sud (Far-South) et l'extrême ouest (Far-West). Deux ou trois seulement ne sont que des chemins vicinaux qui transportent les commerçants de la ville à leur résidence des faubourgs. La voie de Long-Island a point d'embranchement qui mérite d'être citée ; mais la majorité de celles qui aboutissent à New-York conduisent dans quelque grande région de l'intérieur. A New-York même, 20,000 voitures en moyenne parcourent chaque jour la magnifique avenue de Broadway, bordée sur une longueur de près de 5 milles par les maisons élégantes des princes du commerce, puis 200 milles de rues pavées dans toutes les directions. Le gaz distribué sa lumière par 800 milles de conduits ; l'eau à laver et à boire par 291 milles. Les égouts ont 176 milles de développement. On compte 2,000 patentes de voitures de louage et 128 entrepreneurs patentés d'omnibus et de wagons, 671 omnibus et à peu près autant de wagons

qui circulent sur 29 voies ordinaires et sur 10 chemins de fer américains pour relier tous les points de la ville, et font en moyenne dix allées et dix retours par jour. Vingt bacs vont et viennent sans cesse entre New-York, les villes voisines de la terre ferme, Staten-Island et Long-Island, en sorte qu'il y a un départ toutes les dix minutes pendant toutes les vingt-quatre heures de la journée. Les hôtes de passage retrouvent toutes les commodités de la vie dans une vingtaine d'hôtels au moins, montés sur un aussi grand pied que l'hôtel du Louvre et le Grand-Hôtel de Paris, sans compter plus de 5,000 garnis ou établissements de toutes sortes. Les divers cultes se célèbrent dans plus de 400 temples ou églises.

On va prendre l'air dans douze jardins publics, dont le plus grand égale presque en superficie le bois de Boulogne, qu'il surpasse en beauté. Ce parc central couvre 843 acres de terrain. Quatre tunnels, longs ensemble de 2 milles, livrent passage aux camions du commerce. Dans l'estimation des propriétés urbaines, Central-Park est coté à 6 millions de dollars. C'est une estimation purement nominale et sujette à changer. Une promenade pareille n'a pas de prix. New-York tue 2,000,000 d'animaux par an pour se nourrir. Nous serions fort embarrassés de donner un aperçu de ce que la population de New-York dépense pour se vêtir. Nous nous bornerons à constater que, passant qu'un des grands magasins de détail en ce genre vend par an pour 10 millions de dollars de confections et d'étoffes. Une autre maison en gros fait pour 30 à 40 millions de dollars d'affaires par an. Quant aux tailleurs, New-York est pour eux un pays de cocagne. Pour la grandeur, le luxe et l'élégance, leurs établissements surpassent nos plus belles boutiques. La méthode la plus générale par laquelle nous puissions donner une idée de l'immensité des affaires qui se traitent à New-York est d'établir une sorte de statistique des principales institutions de crédit qui servent à faire valoir et à garantir la richesse acquise. A la date du 24 septembre 1864, 63 banques publiaient des bilans trimestriels en vertu de la loi sur la matière. Ce sont les seules dont la situation soit aisée à déterminer, et l'ensemble de leurs capitaux monte à 69,819,763 dollars. Si on y ajoute les banques nationales, ces capitaux doivent approcher de 100 millions de dollars. La plus forte banque de l'Etat qui opère dans la cité (elle va être réorganisée sur le plan des banques nationales) est celle du commerce, qui a un capital de 10 millions de dollars ; et la moindre possède un capital de 200,000 dollars. Au 31 décembre 1863, il y avait 101 compagnies anonymes d'assurances contre l'incendie, ayant ensemble un capital de 23,632,860 dollars, un actif net de 29,269,423 dollars, des recettes nettes en espèces, reçues en primes pour 10,081,051 dollars, et 1 pour 100 moyen de l'actif aux risques égal à 2,995. Outre ces 101 entreprises anonymes, il existait, à la même date, 21 compagnies mutuelles d'assurances contre l'incendie, avec une balance totale en leur faveur de 674,042 dollars. Les compagnies mutuelles s'effacent d'ailleurs rapidement pour céder la place aux compagnies anonymes, plus compactes et plus puissantes ; 42 compagnies mutuelles ont disparu depuis dix ans. On compte dans la métropole 12 compagnies d'assurances maritimes possédant un actif de 24,947,559 dollars. Les compagnies d'assurances sur la vie sont au nombre de 13, ayant ensemble un capital de 1,885,000 dollars. Nous pouvons estimer, sans aucun danger d'erreur en trop, les fonds que New-York consacre aux compagnies d'assurances de toute sorte à 51,399,461 dollars. Ajoutons à cette somme les capitaux réunis des banques, comme ci-dessus, nous arrivons à un total de 180,350,823 dollars. Ces millions représentent simplement la mise de New-York dans l'exploitation des fonds nationaux ou étrangers. New-York voit paraître 15 journaux quotidiens, 133 journaux deux ou trois fois par semaine ; 74 revues sont mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires. Il y a 12 grands hôpitaux civils et un hôpital militaire, 30 sociétés de bienfaisance, 21 caisses d'épargne. New-York possède un théâtre français, un théâtre allemand, un opéra italien et onze théâtres anglais. Il est impossible de passer en revue, dans un article d'ensemble, les centaines d'ateliers où la peinture américaine est cultivée avec une ardeur sans pareille. Les écoles publiques du soir prennent à New-York une importance de plus en plus grande. Elle sont actuellement au nombre de 27, à savoir : une école pour l'enseignement secondaire (highschool) ; 14 écoles primaires pour les garçons, 12 pour les filles. Le nombre des personnes qui fréquentent ces établissements est de 20,500 depuis le 7 octobre 1867, date de leur ouverture. L'âge des élèves varie de douze à soixante ans ; 13,000 sont du sexe masculin, et 7,500 du sexe féminin. Les professeurs sont répartis dans la proportion de 1 pour 50 élèves.

New-York Herald (LE), grand journal américain, fondé et dirigé depuis 1836 par M. James Gordon Bennett. Le prix des grandes feuilles américaines était jusqu'en 1833 de 6 cents (31 centimes 1/2) par numéro ; le Herald et quelques autres journaux leur firent une concurrence victorieuse, en réduisant le

prix à 2 cents. Cette entreprise a été prospère et lucrative. Le Herald, outre l'édition du matin, publie une édition du soir et une édition hebdomadaire. C'est le journal américain le plus connu en Europe. Sans réclamer ni un abonnement ni le service de l'échange, M. Bennett a adressé gratuitement son édition hebdomadaire aux principaux journaux d'Europe, aux clubs et aux cercles en renom. Bien plus, il a fait pour l'Europe un tirage spécial de cette édition, afin d'y introduire un résumé des nouvelles américaines de la semaine, rédigé de manière à pouvoir passer d'ombrelle dans les feuilles de l'ancien continent. Les journaux d'Europe ont, en effet, pris l'habitude facile de découper ou de traduire tout simplement les bulletins du Herald, en citant le journal mis à contribution. Aux Etats-Unis, malgré la notoriété de son succès, l'opinion générale est peu favorable au New-York Herald. Ce discredit se trouve motivé par les excentricités, souvent inconvenantes, qui signalèrent les débuts du journal, jaloux d'attirer à tout prix l'attention du public, par le caractère agressif de son fondateur et par des habiletés bouffonnes. Ces fautes de goût et de conduite ne doivent pas empêcher de reconnaître les mérites du Herald, ni les services qu'il a rendus à la presse américaine. C'est lui qui, le réveillant de sa torpeur, lui a fait accomplir ses plus louables progrès. Journaliste habile, M. Bennett est un homme d'esprit et d'initiative ; il a tenté l'impossible, au prix de sacrifices incalculables, pour avoir la primeur des nouvelles importantes, pour donner en entier des documents dont les autres journaux n'avaient que des sommaires. Dans ce but, il a fait du télégraphe électrique le collaborateur principal de son journal ; il a organisé, sur une vaste échelle, un service de correspondance, qui enregistre tout ce qui se passe en Europe, en Asie, en Chine, dans les divers Etats de l'Amérique du Sud. Comme physionomie extérieure, le Herald, ne ressemble à aucune feuille d'Europe. Imprimé en caractères microscopiques, mais très-nets, il n'offre à l'œil qu'un vaste amas de lignes compactes. Tout y est uniforme ; point de classement ; aucun point de repère. Des annonces au commencement, au milieu, à la fin, partout. On distingue enfin, de distance en distance, au haut d'une colonne, une enfilade de sept à huit titres précédant une note d'autant de lignes ; puis, trois colonnes plus loin, une variante du même fait ou de la même dépêche. L'article éditorial (le Premier-Paris des journaux français) n'exécute guère une demi-colonne. Il est suivi d'une multitude de petits paragraphes, qui traitent des matières les plus diverses. Quelquefois, une même question fait l'objet de trois ou quatre notes successives, faute de temps sans doute pour les fondre en un seul article. Quant aux nouvelles locales et aux nouvelles commerciales, elles sont données avec une abondance et une minutie excessives. Comme la majeure partie de ses concurrents, le Herald est esclave au succès, de l'opinion dominante. Il a fait souvent la guerre aux révéries socialistes ou mystiques des deux continents, aux exagérations puritaines ; enfin il apporte dans sa polémique un grand fond de bon sens, une verve railleuse, un esprit vif et mordant.

NEW-YORKAIS, AISE s. et adj. (nou-iork, é-ze). Habitant de New-York ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les New-Yorkais. Les autorités new-yorkaises.

NEXI s. m. pl. (nè-ksi). V. NEXUS.

NEXOE, ville de Danemark, sur la côte orientale de l'île de Bornholm ; 1,500 hab. Chantier de constructions navales ; pêcheries importantes.

NEXON, bourg de France (Haute-Vienne), chef-lieu de canton, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Yrieix, à 23 kilom. de Limoges ; pop. angl. 755 hab. — pop. tot., 2,576 hab. L'église, en partie du XI^e siècle et en partie de 1445, est dominée par un clocher octogone en plein cintre, percé au sommet de huit baies cintrées ; la porte de l'ouest a conservé ses machicoulis. La sacristie possède un curieux coffret émaillé. Près de l'église se voit un bloc de granit percé au centre d'une grande ouverture circulaire ; c'est, dit-on, le tombeau de Wolfgang de Bavière, qui, conduisant en 1569 une armée allemande au secours des protestants de France, mourut le 16 juin à Nexon. Le château, hérissé de tourelles et de machicoulis, est entouré d'un vaste parc.

NEXUM s. m. (nè-kossm — mot lat. dérivé de nexus, lié). Antiq. rom. Emt d'esclavage du nexum.

NEXUS s. m. (nè-ksus — mot lat. qui signifie lié). Antiq. rom. Nom donné aux plébéiens de Rome qui, ne pouvant payer leurs dettes, devenaient esclaves de leurs créanciers. (P. L. NEXI.)

— Encycl. On sait que les dettes et l'usure jouent un grand rôle dans l'histoire des révolutions romaines ; la lutte des débiteurs et des créanciers a été une des formes des grands conflits qui ont agité Rome pendant les premiers siècles. En fait, ces termes de débiteurs et de créanciers étaient corrélatifs à ceux de plébéiens et de patriciens. On connaît l'avidité insatiable de l'aristocratie romaine ; on sait comment les plébéiens, ruinés par la guerre, qui se faisaient alors aux portes

de Rome, avaient recours à leurs patrons et voyaient peu à peu leur héritage, *l'ager privatus* des aïeux, dévoré par l'usage. Dans cette société farouche, la propriété était le partage des forts. Celui qui ne pouvait se maintenir dans la possession de son bien était frappé dans sa personne. Les patriciens avaient fait contre les insolubles une loi terrible, la loi des *nezi*. Aulu-Gelle nous a conservé ce précieux monument de l'antique législation, que Tullius avait, dit-on, tenté d'abolir, et qui reparut intact dans la loi des Douze-Tables. Aux termes de cette loi, le créancier, après les délais prescrits, pouvait se saisir de la personne du débiteur, le charger de chaînes, le garder prisonnier dans le sombre *ergastulum* (car, comme les seigneurs du moyen âge, les patriciens romains avaient leurs cachots domestiques), et, là, le déchirer de coups et lui imposer les plus pénibles labeurs, comme aux autres esclaves. Si la dette n'était pas acquittée au bout de soixante jours, et s'il ne se présentait pas de répondant, les créanciers, s'ils étaient plusieurs, avaient le droit de « couper et de se partager le corps de l'insolvable », à moins qu'ils ne préférassent le vendre comme esclave, au delà du Tibre, ce qui arrivait ordinairement, car on ne connaît point dans l'histoire d'exemple de l'exécution de cette loi sanglante. Tel était le droit romain des premiers âges. Les luttes continuelles auxquelles cet état de choses donna lieu amenèrent des restrictions à ce terrible droit de vie et de mort du riche sur le pauvre; mais l'esclavage pour dettes ne fut formellement aboli qu'en l'an 466 de Rome (287 av. J.-C.), après la retraite du peuple sur le mont Janicule, par la loi Hortensia. Cette loi même ne fut pas toujours exactement observée.

NEY (Jean), diplomate espagnol, né à Anvers vers 1560, mort en Espagne vers 1620. A vingt-cinq ans, il abjura le protestantisme, sa religion de famille, prit l'habit chez les cordeliers et devint, en 1607, commissaire général de son ordre en Espagne. Ses manières insinuantes, ses talents diplomatiques plurent au roi d'Espagne Philippe III, qui le chargea de négocier la paix avec la Hollande. Malgré ses finesses, ses roueries, son incomparable astuce, Ney ne put faire triompher les intérêts de l'Espagne, et fut contraint de signer, à la grande humiliation de son souverain, le traité du 9 avril 1609, qui consacrait l'existence politique de la Hollande.

NEY (Michel), duc d'ELCHINGEN, prince DE LA MOSKOWA, maréchal de France, né à Sarrelouis le 10 janvier 1769, fusillé à Paris le 7 décembre 1815. Son père, ancien soldat devenu tonnelier, l'envoya pendant quelque temps au collège des Augustins, puis le fit entrer, à l'âge de treize ans, comme petit clerc chez un notaire. Michel Ney fut ensuite employé aux écritures du parquet, puis dans les bureaux de la compagnie des mines d'Apenweiler. Cette existence monotone et sédentaire était profondément antipathique au caractère ardent du jeune homme. Fatigué de son inaction, il se rendit à Metz et s'enrôla, le 6 décembre 1788, dans un régiment de hussards. Ney avait trouvé sa voie. Il se fit aussitôt remarquer par sa rare aptitude au métier des armes et franchit assez rapidement les grades subalternes. Mais enfant du peuple, il était par cela même condamné à végéter, lorsque la Révolution, qui vint remplacer l'ordre social sur sa véritable base, lui fournit l'occasion de révéler ses grandes qualités comme homme de guerre et d'arriver par de rapides étapes au grade le plus élevé de l'armée. Brigadier-fourrier en 1791, maréchal des logis en 1792, Michel Ney prit part à la campagne de 1792 dans l'armée du Nord et fut nommé lieutenant le 5 novembre de la même année. Successivement aide de camp du général Lamarche et du général Collaud (1793), il assista aux combats de Nerwinde, de Louvain, de Valenciennes, de Grandpré, devint capitaine en 1794, et fut chargé par Kléber, frappé de son énergie et de sa froide intrépidité, de harceler les Autrichiens, à la tête d'un petit corps de 500 hommes. L'habileté et l'ardeur dont il fit preuve dans cette guerre de partisans lui valurent le surnom d'*Infatigable* et le grade de chef d'escadron (sept. 1794). Nommé chef de brigade le mois suivant pour sa conduite à la bataille d'Aldenhoven, il concourut, en novembre, au siège et à la prise de Maëstricht, puis il alla prendre part au siège de Mayence, où il fut grièvement blessé. En 1795, Ney rejoignit l'armée de Sambre-et-Meuse, donna de nouvelles preuves de sa valeur à la prise d'Altenkirchen, aux combats de Lahn, d'Obermel, de Friedberg, de Dierdorf, de Mont-Thabor, enleva la citadelle de Wurtzbourg (15 juillet 1796), où il fit 2,000 prisonniers, et, après avoir franchi, à la suite de plusieurs combats, le passage de la Rednitz, battit l'ennemi sous les murs de Forzhheim, dont il s'empara (8 août 1796). Ce jour même, Ney fut promu général de brigade. Pendant cette campagne, il s'était montré aussi humain après la victoire que redoutable pendant le combat. Il avait saisi la vie à un grand nombre d'émigrés, faits prisonniers en combattant les soldats de la France. Mis en 1797 à la tête d'un corps de hussards, Ney contribua par des charges brillantes à la défaite des Autrichiens à Neuwied (17 avril) et à Dierdorf. Le 22 avril, il poursuivait l'ennemi à Giessen lorsque, ayant eu

son cheval tué sous lui, il fut entouré par un gros de cavaliers, se défendit avec le tronc de son sabre et fut fait prisonnier. Mais presque aussitôt, à la suite d'un échange, il revint prendre son commandement sous les ordres de Hoche. La signature des préliminaires de paix de Léoben, suivie du traité de Campo-Formio (14 mars 1798), mit alors fin à la guerre, qui ne tarda pas à recommencer. Envoyé à l'armée que commandait Bernadotte, Ney se signala dès le début de la campagne par un trait d'une rare audace. Ayant reçu l'ordre de s'emparer de Manheim, il s'introduisit furtivement dans la place avec 150 hommes déterminés et s'en rendit maître. Cette action d'éclat lui valut le grade de général de division (23 mars 1799). Il passa alors à l'armée du Danube sous les ordres de Masséna, et se distingua à Fraenfeld, à Altkow et à Wintherthur, où il lutta avec 3,000 hommes contre 16,000 Autrichiens et reçut deux blessures. A peine guéri, il passa à l'armée du Rhin pour commander l'avant-garde, s'empara de Heilbronn de Laufen, battit l'ennemi à Wisloch, à Hochheim et, avançant jusqu'à Ludwigsburg, puis se replia devant des forces d'une supériorité écrasante et reçut deux nouvelles blessures devant Manheim.

Investi du commandement provisoire de l'armée du Rhin, Ney fit une attaque sur toute la ligne pour empêcher l'archiduc Charles d'opérer sa jonction avec Sadowarow, ce qui permit à Masséna de battre complètement les Austro-Russes à Zurich. Il se porta ensuite sur le Neckar, et, après divers succès, il remit le commandement en chef au général Lecourbe. Sous les ordres de ce général, il fit le plus grand mal à l'ennemi en se livrant à une incessante guerre d'avant-poste. Ce fut sur ces entrefaites que Bonaparte, revenant d'Egypte, mit à exécution ses projets ambitieux, enraya la marche pacifique de la Révolution et fit le coup d'État du 18 brumaire, qui établit un despotisme sans frein, devait influer d'une façon si désastreuse sur les destinées de la France. Ney, qui devait tout à la Révolution, était à cette époque républicain, comme la plupart des généraux. L'attentat du 18 brumaire lui causa un vif déplaisir. Il fit part, dit-on, de son mécontentement et de ses craintes à Bernadotte et à Lefebvre, qui le calmèrent. Du reste Ney, d'une étonnante audace, d'un rare sang-froid sur le champ de bataille, était incertain, irrésolu lorsqu'il se trouvait en face d'une politique complexe, et très-prompt à se laisser entraîner, comme il le prouva plus tard. Bien que mécontent, il fit acte d'adhésion au nouveau régime et continua à servir dans les armées du Rhin et du Danube, réunies sous les ordres supérieurs de Moreau. Comme toujours, il se montra un héros comme soldat à Engen, à Moskirch, à Hochstadt (18 juin 1800), à Ingolstadt, à Wasserburg et à Hohenlinden (3 décembre); il contribua puissamment au succès de cette mémorable bataille qui, avec la bataille de Marengo, força l'ennemi à signer la paix de Lunéville (9 février 1801). A Hohenlinden, Ney s'était emparé, par un mouvement rapide et par une attaque impétueuse, de dix pièces de canon et de 10,000 prisonniers.

Après la signature de la paix, Ney se rendit à Paris, où le premier conseil s'efforça de l'attacher à sa fortune et lui fit épouser une amie intime d'Hortense de Beauharnais, Mlle Louise Auguier de Lascans. A l'occasion de ce mariage, qui fut célébré au château de Grignon (juillet 1802), Bonaparte fit don au général d'un magnifique sabre égyptien, qui en 1815 devait trahir la présence de Ney dans le lieu où il s'était caché et amener son arrestation. Trois mois plus tard, Ney était envoyé comme ministre plénipotentiaire en Suisse pour proposer le départ de Berner de la république helvétique sous la protection de la France. Après avoir forcé le général Brackman à licencier ses troupes, il eut des conférences avec les députés des cantons et les détermina à se rendre à Paris pour y signer l'acte de médiation (19 février 1803). Rappelé au mois d'octobre suivant, après la rupture des relations diplomatiques avec l'Angleterre, il reçut, le 28 décembre, le commandement en chef du 6^e corps de l'armée que Bonaparte rassemblait sur la côte de la Manche pour opérer une descente en Angleterre. Après la proclamation de l'Empire, Ney se vit comblé d'honneurs. Nommé maréchal de France (19 mai 1804), il reçut peu après le grand cordon de la Légion d'honneur et le titre de chef de la 7^e cohorte.

La guerre avec l'Autriche, coalisée avec l'Angleterre et la Russie, ayant éclaté en 1805, le maréchal Ney franchit le Rhin, à la tête du 6^e corps, occupa, après une marche rapide, les défilés du Danube, battit l'archiduc Ferdinand à Guntzbourg (9 octobre), et, chargé d'enlever les formidables positions d'Elchingen, défendues par 15,000 hommes et quarante pièces de canon, culbuta l'ennemi, le précipita du plateau et le rejeta dans la place d'Ulm, qui dut capituler le 20 octobre. Pendant ce, après la prise de cette place, Napoléon marchait sur Vienne, Ney pénétrait dans le Tyrol avec 30,000 hommes, en chassait l'archiduc Jean, prenait Charnitz, Inspruck (7 novembre), Hall, où il s'empara des arsenaux et des magasins de l'ennemi, et entra dans la Carinthie au moment où la victoire d'Austerlitz forçait l'Autriche à signer la paix de Presbourg (26 décembre).

La campagne de 1806 et de 1807 contre la Prusse et la Russie devaient mettre le comble à la réputation militaire du maréchal Ney. Toujours à la tête du 6^e corps, il achève la défaite des Prussiens à Jéna (14 octobre 1806), s'empara, le 15, d'Erfurt, où il prend cent vingt pièces de canon et fait 14,000 prisonniers, puis fait le siège de Magdebourg, le boulevard de la Prusse, qui, en moins de vingt-quatre heures, capitula, lui livrant huit cents canons et 23,000 prisonniers (8 novembre). Après avoir chassé de Thorn les Prussiens mis en pleine déroute, il franchit la Vistule, bat l'ennemi à Miawa, puis près de Lauterbach, rejette Benningsen derrière la Pregel, dégage Bernadotte, attaqué par toute l'armée russe à Morhungen (25 janvier 1807), détruit tout un corps prussien à Deppen (5 février), et coupe la retraite des Russes à la sanglante bataille d'Eylau (8 février). Au combat de Guttstadt, Ney soutint, avec 4,000 combattants, les efforts de 70,000 Russes et de 100,000 Français (1^{er} mars). Après avoir battu l'ennemi à Sparau (6 juin), il dut, devant la supériorité du nombre, opérer sa retraite sur Allenbourg, ce qu'il fit avec un sang-froid et une habileté qu'on ne saurait trop louer. Quelques jours après, le 14, à Friedland, il jetait dans l'Alle l'aile gauche de l'ennemi, emportait la ville, défendue par la garde impériale russe, et décidait la victoire. Il venait de s'emparer d'Insterbourg, lorsque la paix de Tilsit vint mettre fin à la guerre. Son sang-froid, son audace devant le danger, les grands talents militaires dont il venait de donner tant de preuves lui firent décerner alors par l'armée le surnom de *Brave des braves*. Ses soldats, qui avaient en lui une confiance inaltérable, l'appelaient aussi, à cause de la couleur de ses cheveux, le *Lion rouge* et *Pierre le Rouge*.

Cette même année, Napoléon, dans son désir de reconstituer les institutions monarchiques, organisa une nouvelle noblesse. Ney reçut le titre de duc d'Elchingen (19 mars 1808). Ney commençait à peine à se reposer des longues fatigues de ses dernières campagnes, lorsqu'il fut envoyé avec son 6^e corps en Espagne. Après avoir pris Logroño (25 octobre 1808), Soria et empêché Wellington de faire sa jonction avec le général de La Romana, l'entreprit de soumettre la Galice et les Asturies (1809), se vit harceler par les guérillas, battit La Romana à Peñador, entra à Oviedo, le 19 mai, et fit éprouver à Wilson un grave échec à Baños (12 août). Envoyé en 1810 en Portugal, sous les ordres de Masséna, le duc d'Elchingen assiége et prend Ciudad-Rodrigo (10 juillet), livre le combat de Guarda (24 juillet), obtient la reddition d'Almeida, puis arrive avec le reste de l'armée sous les murs de Lisbonne, devant l'inepugnable position de Villa-Franca. Après six mois d'une occupation inutile, l'armée, prise à l'improvise, dut battre en retraite. Ney, dont le 6^e corps se trouvait réduit à 6,000 hommes, fut chargé de soutenir à l'arrière-garde les efforts de l'armée anglo-portugaise, forte de 40,000 hommes. En cette circonstance, Ney fit preuve d'une connaissance profonde de l'art des retraites et excita par sa conduite l'admiration de l'ennemi qui tint constamment en échec et qui ne put l'entamer. A la suite du désordre arrivé au pont de Potz de Aronce, un vif dissentiment éclata entre Ney et Masséna au sujet de la marche que devait suivre l'armée. Le duc d'Elchingen refusa d'obéir à son chef et se vit soutenu par son corps. Il poussa si loin son esprit de rébellion, qu'en plusieurs circonstances fut fusillé à nos armes, que Masséna dut lui retirer son commandement, et, après une tentative de résistance, il dut céder et revenir en France.

Lors de la déclaration de guerre à la Russie (22 juin 1812), Ney fut mis à la tête du 3^e corps. Il battit l'ennemi à Lyadi (13 août), prit une part brillante à la prise de Smolensk, où il fut atteint d'une balle au cou, et culbuta à Valenka trois corps d'armée russes. Lorsque Napoléon réunit un conseil de guerre pour décider s'il fallait passer l'hiver sur le Dniéper ou marcher immédiatement sur Moscou, Ney se prononça avec beaucoup de sagacité pour le premier avis, qui fut repoussé. Le 7 septembre, le duc d'Elchingen commanda le centre de l'armée à la bataille de la Moskova et s'y conduisit avec tant d'éclat, que Napoléon le nomma prince de la Moskova. Mais ce fut surtout pendant la désastreuse retraite qui suivit l'incendie de Moscou que Ney se surpassa lui-même. Chargé du commandement de l'arrière-garde (2 novembre), il maintint en échec les Cosaques, fut séparé du gros de l'armée à Krasnoé (18 novembre) où, ayant que 7,000 hommes, il fut attaqué par des forces énormes et gagna le Dniéper en laissant derrière lui des milliers d'hommes et de chevaux enlevés sous la neige, mais en relevant sans cesse par ses paroles et par son exemple le courage abattu de ses soldats. Arrivé sur la rive droite du Dniéper, Ney trouva le pont de Doubrowna détruit. Comme ce fleuve n'était pas entièrement gelé, il lui fallut pour le franchir abandonner son artillerie et ses bagages. Harcelé de nouveau par les Cosaques de Platoff, il n'avait plus que 3,000 hommes lorsqu'il arriva à Orcha, où se trouvaient les débris de la grande armée. Peu après, au passage de la Berezina, il rendit d'incompréhensibles services en sauvant des milliers d'hommes. Au milieu des scènes de douleur et de mort qui se renouvelaient à

chaque pas, il conservait une force d'âme, un sang-froid, une énergie inaltérables et, redevenu soldat, à pied, le fusil à la main, il faisait le coup de feu comme le dernier de ses soldats. Pendant que Napoléon, puis Murat abandonnèrent l'armée, Ney continua ses héroïques efforts pour empêcher son total anéantissement. « Il traversa Kowno et le Niemen, dit le comte de Siger, toujours combattant, reculant et ne fuyant pas, marchant toujours après les autres, et, pour la centième fois depuis quarante jours et quarante nuits, exposant sa vie et sa liberté pour ramener quelques Français de plus; il sort enfin le dernier de cette fatale Russie, montrant au monde l'impuissance de la fortune contre les grands courages et que, pour les héros, tout tourne en gloire, même les plus grands désastres. »

L'Empire venait de recevoir un coup qui allait rapidement précipiter sa chute. Condamné par sa monstrueuse politique, uniquement basée sur une ambition personnelle gigantesque, à entraîner la France dans une interminable série de guerres, Napoléon réorganisa, non sans peine, son armée en partie détruite, et entra en campagne. Le prince de la Moskova, à la tête du 3^e corps, franchit la Saale (avril 1813), culbuta l'ennemi au défilé de Poserna (1^{er} mai), décida la victoire de Lutzen en soutenant seul pendant six heures le choc de toute l'armée coalisée, assista à la bataille de Bautzen (21 mai), tourna la position de l'ennemi par sa marche au delà de la Sprée, enleva à la baïonnette le village de Preilitz et marcha sur Wurschen, pendant que les coalisés, qui avaient perdu 18,000 hommes, battaient en retraite. Chargé du commandement des 3^e, 5^e et 7^e corps, il s'avance en Silésie et entra à Breslau le 3 juin. Un armistice qui venait d'être signé lui permit de soigner la blessure qu'il avait reçue à Lutzen. Mais bientôt la guerre recommença, Napoléon, forcé de lutter contre les armées de la coalition qui s'étaient considérablement accrues, appela Ney de Silésie, où l'armée, privée de son chef, fut hâtée. Le prince de la Moskova contribua au succès de la bataille de Dresde; mais il fut battu à Dennewitz, le 5 septembre, par Bernadotte, qui lui fit 10,000 prisonniers et lui enleva vingt-cinq pièces de canon. Napoléon lui ayant reproché cet échec, Ney, depuis longtemps mécontent de la politique impériale, ne put se contenir et déclara au despote que son ambition insatiable était la seule cause de nos malheurs. La défaite de Leipzig fut suivie peu après de l'invasion de la France. Dans cette situation terrible, Ney montra autant d'activité que d'intérêt; mais tous ses efforts restèrent stériles. « Sans commandement fixe, dit Rabbe, sans but arrêté, pendant cette fatale campagne ou rien n'était prévu parce qu'il n'était pas possible de rien prévoir, le prince de la Moskova courut à l'ennemi, s'efforçait de le faire face partout, remportant presque partout des avantages dont il regretta de ne pouvoir tirer parti. A Brienne (29 janvier 1814), à Mézières, à Champaubert, à Montmirail, à Craonne (9 mars), à Châteauf-Thierry, il fut constamment au feu, animant les soldats et leur faisant retrouver, malgré leur petit nombre, cette confiance héroïque qui les avait inspirés aux jours de bonheur. A peine avait-il 53,000 hommes, disséminés sur un grand espace, à opposer à une masse de 300,000 ennemis rangés de front. Tant d'efforts devinrent inutiles et, tandis que Napoléon, après avoir traversé Nogent et Sens, arrive à Fontainebleau, les alliés entrent à Paris (31 mars), et le Sénat prononce sa déchéance (2 avril 1814). »

Le prince de la Moskova, le duc de Vichence et le duc de Tarente furent alors choisis par Bonaparte pour négocier la paix au nom de la régente Marie-Louise. Ils se rendirent à Essonne, où ils virent Marat qui négociait de son côté, revinrent avec lui à Paris et obtinrent une entrevue de l'empereur Alexandre, qui exigea une abdication absolue. Ney retourna aussitôt à Fontainebleau. « Avez-vous réussi, lui demanda Bonaparte. — En partie, sire, répondit le maréchal; votre liberté et votre vie sont garanties; mais la régence n'est pas admise; il était déjà trop tard; demain le Sénat renverra les Bourbons. — Ou me retirerez-je? — Ou vaudra Votre Majesté; à l'île d'Elbe, par exemple, avec 6 millions de revenu. » En présence de cet effondrement si mérité de son étonnante fortune, Bonaparte plia la tête, se soumit et signa le 11 avril son abdication. C'est alors qu'on put voir à quel degré d'abaissement le despotisme impérial avait amené les hommes alors à la tête de la France. Ces hommes, qui, en s'appuyant devant le despote, avaient perdu toute dignité, toute indépendance personnelle, se précipitèrent avec la plus lâche servilité aux pieds de cette famille des Bourbons, apportée sur notre sol dans les fourgons de l'étranger. Dans tout ce monde officiel, on cherchait vainement une âme indépendante et fière, ayant quelque souci de la liberté de la France et songeant à essayer de la prémunir contre les effets du despotisme dont elle était la sanglante victime. Ney n'échappa point à cette honteuse contagion. Lorsque, le 11 avril, le comte d'Artois entra à Paris, Michel Ney, au lieu d'entrer dignement dans la retraite, accourut au-devant du prince émigré et, se faisant l'interprète des anciens généraux de la Révolution, il lui

adressa ces paroles : « Monseigneur, nous avons servi avec zèle un gouvernement qui nous commandait au nom de la France. Votre Altesse Royale et Sa Majesté verront avec quelle fidélité et quel dévouement nous saurons servir notre roi légitime. » Louis XVIII, qui tenait à l'attacher à sa cause, publia, le 20 mai, une ordonnance ainsi conçue : « Notre cousin le maréchal Ney est nommé commandant en chef du corps royal des cuirassiers, des dragons, des chasseurs et des chevaux-légers lanciers de France ; puis il le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Louis (1^{er} juin), gouverneur de la 6^e division militaire (2 juin) et pair de France (4 juin). Le prince de la Moskowa se rendit aux réceptions de la cour avec sa femme, dont la mère avait été femme de chambre de Marie-Antoinette ; mais la maréchale s'y vit en butte aux mépris et aux sarcasmes de l'ancienne noblesse, et, cruellement atteinte, même dans son mari, en qui on affectait de ne voir que le fils d'un ancien tonnelier, il lui arriva fréquemment de verser des larmes en sortant des Tuileries. Profondément blessé de ces humiliations, Ney quitta Paris et se retira dans sa terre des Coudreaux, près de Châteaudun.

C'est là qu'il vivait, éloigné du monde, lorsqu'il reçut, le 6 mars 1815, du maréchal Soult, ministre de la guerre, l'ordre d'aller prendre le commandement de la 6^e division militaire à Besançon. Ney partit aussitôt pour Paris, afin de prendre les instructions du ministre. En arrivant dans la capitale, il apprit, de son notaire M. Bataillé, le débarquement de Bonaparte à Cannes. « Voilà un bien grand malheur, s'écria-t-il, que va-t-on faire ? Qui pourra-t-on envoyer contre cet homme ? En voyant Bonaparte tenter de nouvelles aventures et venir troubler la paix du monde, il éprouva une indignation sincère. S'il avait perdu toute sympathie pour les Bourbons, il n'en avait plus aucune pour l'homme qui avait fait couler tant de sang français, et qui, pour satisfaire sa folle ambition, allait en faire couler encore. Le maréchal Soult, après de qui il se rendit aussitôt, lui annonça qu'il était chargé d'arrêter Bonaparte et qu'on lui ferait savoir à Besançon la conduite à tenir. Ney voulut alors voir Louis XVIII. Ayant obtenu une audience, il montra une vive colère contre Bonaparte, parut fier d'être choisi pour arrêter le prisonnier en rupture de ban, et se laissa aller jusqu'à promettre au roi « de lui ramener Bonaparte dans une cage de fer. » Le *Journal de Paris* publiait, le 11 mars, l'entrefilet suivant : « Sa Majesté a assuré le maréchal Ney qu'elle comptait sur sa fidélité. M. le maréchal a baisé la main du roi avec un enthousiasme respectueux et lui a dit que le plus beau jour de sa vie serait celui où il pourrait lui donner des preuves de son dévouement. » En arrivant à Besançon le 10, Ney apprit que le comte d'Artois, frère du roi, s'était rendu à Lyon et y avait pris le commandement des troupes. Il lui écrivit aussitôt « que, le peu de troupes qu'il avait à Besançon ne lui paraissant pas nécessiter sa présence dans cette ville, il suppliait Son Altesse Royale de l'employer près d'elle et à l'avant-garde, s'il était possible ; désirant dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui pourraient intéresser le service du roi, lui donner des preuves de son zèle et de sa fidélité. » Le lendemain, M. de Maille, premier gentilhomme du comte d'Artois, vint lui apprendre le départ du prince de Lyon et l'arrivée de Bonaparte à Grenoble. Ney décida alors de transporter son quartier général à Lons-le-Saunier « bien résolu, écrivait-il au ministre de la guerre, à attaquer l'ennemi à la première occasion favorable. » En arrivant à Lons-le-Saunier (12 mars), il apprit l'entrée de Napoléon à Lyon, concentra aussitôt ses forces et donna ses instructions à ses généraux. Un officier d'ordonnance lui ayant dit que les soldats frémissaient de voir le point de se mutiner et criaient : Vive l'empereur ! « Il faudra bien qu'ils se battent, lui répondit-il ; je prendrai moi-même un fusil de la main d'un grenadier, j'engagerai l'action et je passerai mon sabre au travers du corps du premier qui refusera de me suivre. »

Le 13, Ney apprit que, en haine des Bourbons, Bonaparte était partout acclamé, que partout les troupes se joignaient à lui, que Bourg, Mâcon, Dijon venaient de proclamer le rétablissement de l'Empire et que l'artillerie qu'il attendait venait de grossir les troupes de Bonaparte. En présence de ce mouvement irrésistible, le maréchal tomba dans une profonde perplexité. Sur ces entrefaites, dans la nuit du 13 au 14, des émissaires de Bonaparte vinrent le trouver. Ils lui déclarèrent que le retour de Napoléon s'opérait de concert avec l'Angleterre et l'Autriche, lui annonçant que ses soldats allaient l'abandonner et lui montrèrent, en lui racontant la marche triomphale de son ancien maître, l'impossibilité de lutter contre le courant de l'opinion. Ces déclarations produisirent sur son esprit l'impression la plus vive. Incertain, irresolu, le prince de la Moskowa consulta les généraux Lecourbe et Bourmont, qui servaient sous ses ordres. Ceux-ci, après avoir constaté qu'on ne pouvait résister au courant, se rangèrent à l'avis qu'il fallait abandonner la cause royale. Oubliant alors toutes ses promesses, toutes ses bruyantes protestations de dévouement, Ney, par une volte-face soudaine, se décida à se prononcer pour le parti

trionphant. Aussitôt il donna l'ordre de réunir les troupes sur la place de Lons-le-Saunier, le 14 au matin. À l'heure fixée, au milieu d'une foule énorme, anxieuse de ce qui allait arriver, au milieu d'un silence profond, le maréchal, suivi de son état-major, arriva sur la place, tira son épée et, d'une voix forte, il lut la proclamation suivante, qui lui avait été remise par les envoyés de Bonaparte :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« La cause des Bourbons est à jamais perdue. La dynastie que la nation française a adoptée va remonter sur le trône. C'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importé ? La cause sacrée de notre liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire, mais ils se sont trompés ; cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats ! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant leurs droits ; la liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affirmer à jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français ; que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénétrant de cette grande vérité.

« Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire ; maintenant, je vais vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduisit à Paris, et qui y sera sous peu de jours ; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. Vive l'empereur !

« Lons-le-Saunier, le 13 mars 1815.

« Le maréchal d'Empire,

« PRINCE DE LA MOSKOWA. »

Dès les premiers mots de cette proclamation, le peuple et l'armée, qui haïssaient profondément les Bourbons, firent entendre des acclamations frénétiques. « Une joie furieuse, dit M. Thiers, éclata comme le tonnerre dans les rangs des soldats. Mettant leurs shakos au bout de leurs fusils, ils poussèrent les cris de : « Vive l'empereur ! vive le maréchal ! » Ney, avec une violence inouïe ; puis ils rompirent les rangs, se précipitèrent sur le maréchal, et, baisant, les uns ses mains, les autres les basques de son habit, ils le remerciaient à leur façon d'avoir cédé au vœu de leur cœur. Ceux qui ne pouvaient l'approcher entouraient ses aides de camp un peu embarrassés d'hommes qu'ils ne méritaient pas, car ils étaient étrangers au brusque revirement qui venait de s'accomplir, et leur servant la main : « Vous êtes de braves gens », disaient-ils, nous comptons sur vous et sur le maréchal, et nous étions bien certains que vous ne resteriez pas longtemps avec les émigrés. » Les habitants, non moins expressifs dans leurs témoignages, s'étaient joints aux soldats, et Ney rentra chez lui escorté d'une multitude bruyante et remplie d'allégresse.

« Pourtant, en revenant à sa résidence, il trouva la gêne et même l'improbation sur le visage de la plupart de ses aides de camp. L'un d'eux, ancien émigré, brisa son épée en lui disant : « Monsieur le maréchal, il faut nous avertir, et ne pas nous rendre témoins d'un pareil spectacle. — Et que voulez-vous que je fasse ? lui répondit le maréchal. Est-ce que je puis arrêter la mer avec mes mains ? »

« D'autres, en convenant qu'il était impossible de faire battre les soldats contre Napoléon, lui exprimèrent le regret de ce qu'il prenait sur lui de jouer, à si peu d'intervalle de temps, deux rôles si contraires. — « Vous êtes des enfants, répliqua le maréchal ; il faut vouloir une chose ou une autre. Puis-je aller me cacher comme un poltron, en fuyant la responsabilité des événements ? Le maréchal Ney ne peut pas se réfugier dans l'ombre, d'ailleurs, il n'y a qu'un moyen de diminuer le mal, c'est de se prononcer tout de suite pour prévenir la guerre civile, pour nous emparer de l'homme qui revient et de l'empêcher de commettre des folies ; car, ajouta-t-il, je n'entends pas me donner à un homme, mais à la France ; et si cet homme voulait nous ramener sur la Vistule, je ne le suivrais point ! »

« Après avoir ainsi rudoyé ses improbateurs, Ney reçut à dîner, outre les généraux, tous les chefs des régiments, un seul excepté qui refusa de s'y rendre. Sauf un peu de gêne, provenant de la violation du devoir militaire qu'on se reprochait intérieurement, ce ne fut qu'une longue recapitulation des fautes des Bourbons, qui, sans le vouloir ou le voulant, chacun en faisait à sa manière, s'étaient livrés à l'émigration, à l'étranger et avaient affichés des sentiments qui n'étaient pas ceux de la France. Ce ne fut aussi qu'une protestation unanime contre les anciennes fautes de l'empereur, contre sa folle belliqueuse, contre son despotisme, contre son refus d'écouter les représentations de ses généraux en 1812 et en 1813 ; ce ne fut enfin qu'une résolution énergique de lui dire la vérité et d'exiger de sa part des garanties de liberté et de bonne politique. « Je vais le voir, disait

« Ney, je vais lui parler, et je lui déclarerai que nous ne nous laisserons plus conduire à Moscou. Ce n'est pas à lui que je me donne, c'est à la France, et si nous nous rattachons à lui comme au représentant de notre gloire, ce n'est pas à une restauration, à un pouvoir impérial que nous entendons nous prêter. » Les généraux Lecourbe et de Bourmont assistèrent à ce dîner, prenant peu de part à ce qui s'y disait, mais admettant comme inévitable et comme trop motivée par les fautes des Bourbons la révolution qui venait de s'accomplir.

« Le maréchal quitta ses convives... Il adressa à sa femme une lettre dans laquelle il racontait ce qu'il avait fait et qu'il terminait par ces mots caractéristiques : « Mon amie, tu ne pleureras plus en sortant des Tuileries. »

Dans la nuit du 14, Ney quitta Lons-le-Saunier, après avoir reçu de Bonaparte l'ordre de se diriger sur Autun et Auxerre. Ce fut dans cette dernière ville qu'il rencontra Napoléon. Il y arriva très-décidé à faire ses conditions et se présenta devant lui tenant à la main une sorte de manifeste expliquant sa conduite et faisant des réserves. En le voyant, Bonaparte lui ouvrit ses bras, en lui disant : « Embrassons-nous, mon cher maréchal ; » et comme Ney voulait commencer sa lecture, « vous n'avez pas besoin d'excuses, lui dit-il ; votre excuse, comme la mienne, est dans les événements qui ont été plus forts que les hommes. Mais ne parlons plus du passé et ne nous en souvenons que pour nous mieux conduire. » Le maréchal interrompu dut remettre son manifeste dans sa poche. Mais le lendemain de son retour à Paris, il écrivit à Bonaparte : « Je ne suis pas venu vous joindre par considération ni par attachement pour votre personne ; vous avez été le tyran de ma patrie, vous avez porté le deuil dans des familles, et le désespoir dans plusieurs ; vous avez troublé la paix du monde entier ; jurez-moi, puisque le sort vous ramène, que vous ne vous occuperez plus à l'avenir qu'à réparer les maux que vous avez causés à la France ; jurez-moi que vous ferez le bonheur du peuple ! Je vous salue de ne plus prendre les armes que pour maintenir nos limites ; de ne plus les dépasser pour aller tenter au loin d'inutiles conquêtes ; à ces conditions je me rends pour préserver mon pays des déchirements dont il est menacé. » Un pareil langage était peu fait pour plaire au despote qui n'avait su profiter en rien de la terrible leçon du passé. Pour se débarrasser de ce frondeur mécontent de son maître et mécontent de lui-même, il le chargea d'aller inspecter les troupes sur toute la ligne des frontières du nord-est. Lorsque, le 1^{er} juin, il réunit solennellement le corps électoral au camp de Mai, apercevant Ney qui n'avait pas paru aux Tuileries depuis un mois, il l'apostropha en ces termes : « Je croyais que vous aviez émigré. — J'aurais dû le faire plus tôt, répliqua le maréchal ; maintenant il est trop tard. » Néanmoins, malgré sa défiance, Bonaparte nomma le lendemain le prince de la Moskowa membre de la Chambre des pairs et, le 15 du même mois, il l'appela au commandement du 1^{er} et du 2^e corps de l'armée. Quelques jours après, Ney se trouvait en face de l'ennemi et combattait héroïquement aux Quatre-Bras et à la terrible bataille de Waterloo, où il chercha vainement la mort à travers la mitraille.

« Ney, éperdu, grand de toute la hauteur de la mort, accepta, dit Victor Hugo, le sort de tous les coups dans cette tourmente. Il eut la son cinquième cheval tué sous lui. En sueur, la flamme aux yeux, l'écume aux lèvres, l'uniforme déboutonné, une de ses épauettes à demi coupée par le coup de sabre d'un horse-pard, sa plaque de grand-aigle bosselée par une balle, sanglant, fangeux, inimaginable, une épée cassée à la main, il disait : Venez voir comment meurt un maréchal de France sur un champ de bataille ! Mais en vain ; il ne mourut pas. Il était hagard et indigné. Il jeta à Drouet d'Erlon cette question : « Est-ce que tu ne te fais pas tuer, toi ? » Il criait au milieu de toute cette artillerie écrasant une poignée d'hommes : « Il n'y a donc rien pour moi ! Oh ! je voudrais que tous ces boulets d'anglais m'entrassent dans le ventre ! Tu es réservé à des balles françaises, infortuné ! »

De retour à Paris après la défaite, Ney, considérant le désastre comme irréparable, montra encore une fois combien en lui le caractère était loin d'être à la hauteur de la bravoure. Au lieu d'essayer de relever les courages abattus, d'en appeler au patriotisme de la nation, il se rendit au Sénat et y prononça ces mots qui lui attirèrent les reproches les plus mérités : « Il ne nous reste plus, messieurs, qu'à entamer des négociations... Il faut rappeler les Bourbons, et moi je vais prendre le chemin des États-Unis. » Vainement, pour atténuer l'effet que produisit ce langage, il adressa au chef du gouvernement provisoire une lettre qui fut publiée le 30 juin. On ne lui donna aucun commandement dans l'armée qui s'organisait sous les murs de Paris. Le 3 juillet suivant, le gouvernement signait une capitulation dont l'article 13 était ainsi conçu : « Seront respectées les personnes et les propriétés particulières ; les habitants et en général tous les individus qui se trouvent dans la capitale continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien relativement aux fonc-

tions qu'ils occupent ou auront occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. » Bien que cet acte le mit légalement à l'abri de toutes poursuites, Ney jugea prudent de quitter Paris le jour même où les alliés y entrèrent, et résolut de se réfugier en Suisse. Il arriva à Lyon avec une feuille de route portant le nom de Reiset, major de hussards (3 juillet). Là, ayant appris que les routes de la Suisse étaient gardées par les Autrichiens, il se rendit à Montbrison, puis il alla s'installer dans un petit village d'eaux thermales, nommé Saint-Alban. Ce fut dans ce lieu qu'il apprit, par une lettre de sa femme, qu'une partie de la France était ensanglantée par les abominables excès des royalistes, que Louis XVIII venait de faire dresser des listes de proscription et que, en vertu de l'ordonnance royale du 14 juillet, il allait être traduit devant un conseil de guerre avec dix-neuf généraux et officiers supérieurs, « pour avoir trahi le roi et s'être emparés du pouvoir par violence. » Ne se croyant pas en sûreté à Saint-Alban, Ney alla se réfugier chez un des parents de sa femme, au château de Bessonis, dans le Lot.

« Confiné dans une chambre haute, d'où il ne descendait même pas pour prendre ses repas, dit Vaulabelle, il dut se croire à l'abri de toute recherche. Une inconcevable imprudence le livra. L'empereur, lors du mariage du maréchal, en juillet 1802, lui avait fait présent d'un sabre turc de la plus grande richesse. Ce sabre, curieusement examiné sans doute par ses hôtes, était resté déposé sur un des sièges du salon. Un habitant d'Aurillac, en visite au château, vit l'arme et l'admira ; de retour à sa ville, il raconta ce qu'il avait vu ; à la description de l'arme, une des personnes présentes dit : « Je crois connaître le sabre dont vous parlez ; il n'existe en Europe que deux personnes qui peuvent le posséder : le maréchal Ney ou Murat. » La conversation rapportée au préfet du département, M. Locard, excita le zèle de ce fonctionnaire. Bien que Bessonis, situé dans un autre département que le sien, ne fût pas sous sa juridiction administrative, il y dirigea immédiatement un capitaine et un lieutenant de gendarmerie avec quatorze gendarmes. Le maréchal avait lu la veille, dans une feuille royaliste, qu'un moment de quitter le roi, quatre mois auparavant, pour marcher contre Napoléon, il avait sollicité et obtenu un don de 500,000 francs, largesse, ajoutait le journal, qui augmentait l'odieuse de la défection. Cette calomnie rendait le maréchal presque fou de douleur. Il était dans cette situation d'esprit lorsque, le 5 août au matin, on lui annonça la présence des gendarmes aux portes du château. Il pouvait fuir, on le lui proposa ; il s'y refusa avec obstination. Bien plus, ouvrant la fenêtre de sa chambre et apercevant les gendarmes dans la cour, il cria à celui d'entre eux qui semblait le chef : « Que voulez-vous ? — Nous cherchons le maréchal Ney, » répondit le gendarme sans même regarder qui l'interpellait. — Que lui voulez-vous ? — L'arrêter. — Eh bien ! montez, je vais vous le faire voir. » Les gendarmes monterent ; le maréchal ouvrit sa porte : « Je suis Michel Ney, » leur dit-il.

« La nombreuse escorte du prince de la Moskowa le conduisit à Aurillac, pendant que, de l'autre côté des montagnes qui séparent le Cantal du Languedoc, le Rhône roulait dans ses eaux et emportait vers la mer les débris d'un des plus grands chefs du maréchal Brune, assassiné trois jours auparavant à Avignon ; le corps à ce moment était encore le jouet du fleuve.

« Ney resta dix jours sous la garde du préfet Locard ; le 10 août, sur des ordres venus de Paris, le maréchal prit la route de la capitale, conduit par deux officiers de gendarmerie, auxquels le préfet du Cantal recommanda les précautions de surveillance les plus sévères. L'un de ces officiers, qui avait servi sous le maréchal, répugnait à ces mesures de rigueur, dit à Ney qu'il aurait dans son camarade et lui, non des gardiens, mais de simples compagnons de route, s'il promettait de ne point chercher à s'échapper. Le maréchal donna sa parole ; engagement regrettable, car une partie de l'armée de la Loire se trouvait sur son chemin, entre autres le corps des dragons d'Exelmans, cantonné à Riom, ville que Ney devait traverser. La nouvelle de son arrestation s'était promptement répandue parmi toutes ces troupes. Exelmans attendit le prisonnier au passage et lui fit proposer de l'enlever. « Non, répondit Ney, ma parole est engagée. » A quelques lieues de Paris, il rencontra la maréchale, qui l'attendait à une des maisons de poste de la route ; on le laissa seuls. Quand le maréchal fit ensuite appeler un des officiers de gendarmerie et lui dit qu'il était prêt, des larmes coulaient lentement de ses yeux ; l'officier ne put réprimer un mouvement de surprise : « Vous êtes étonné de me voir pleurer, lui dit le maréchal ; mais ce n'est pas sur moi que je pleure, c'est sur ma femme, sur mes quatre fils... » Le maréchal entra dans Paris et fut déposé à la prison de la préfecture de police, à la même heure, au même moment où Labédoyère sortait de la prison de l'Abbaye et tombait à la plaine de Grenelle.

Transféré, le 19 août, à la Conciergerie, il y fut soumis au secret le plus rigoureux. Le lendemain, M. Decazes, préfet de police, vint lui faire subir un interrogatoire. Bien

qu'il ne lui reconnût pas qualité pour l'interroger, Ney consentit néanmoins à répondre à ses questions et s'attacha surtout à écarter l'idée d'une préméditation lorsqu'il s'était rangé du côté de Bonaparte. On dut alors ramener toute l'accusation à un seul chef, la proclamation du 13 mars, et une ordonnance institua un conseil de guerre pour prononcer sur le sort du prince de la Moskowa. Le vieux maréchal Moncey, appelé à faire partie des juges, refusa cette odieuse mission. A l'ordre qui lui fut donné d'accepter il répondit par une lettre, adressée à Louis XVIII, et dont le mâle et fier langage, qui fit scandale au milieu d'une cour fanatisée et servile, lui valut une condamnation à trois mois d'emprisonnement. Les autres juges, tous compagnons d'armes de Ney, consentirent à siéger. Le maréchal déclina la compétence de ce tribunal, présidé par Jourdan (9 novembre), déclarant toutefois qu'il était prêt à répondre aux questions qu'il plairait au général comte Grandier, rapporteur, de lui adresser. Conformément aux conclusions de Berryer père, avocat de Ney, le conseil de guerre, se fondant sur la qualité de pair de France que possédait l'accusé, se déclara incompétent (10 novembre). Cet arrêt causa un vif déplaisir à Louis XVIII et à la cour; mais on se garda bien d'abandonner les poursuites. Dès le lendemain, une ordonnance royale déférait à la cour des pairs le jugement du maréchal Ney. Le 12, le duc de Richelieu, président du conseil des ministres, se rendait à la Chambre des pairs et y prononçait ces paroles : « Ce n'est pas seulement au nom du roi, c'est au nom de la France, depuis longtemps indignée et stupéfaite, c'est même au nom de l'Europe que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney... Nous accusons devant vous le maréchal Ney de haute trahison et d'attentat contre la sûreté de l'Etat... Il était difficile de montrer plus clairement que c'était un acte de vengeance que le gouvernement réclamait avec instance la Chambre. M. Séguier, chargé de l'instruction nouvelle, déploya une telle activité qu'on fixa le 31 novembre pour l'ouverture du procès.

Ney venait de faire une déclaration qui montre encore une fois l'incroyable faiblesse de son caractère : « Je mets aux pieds du roi, y disait-il, l'hommage de ma respectueuse et vive reconnaissance pour la bonté que Sa Majesté a eue d'accueillir mon déclinatoire, de me renvoyer devant mes juges naturels et d'ordonner que les formes constitutionnelles soient suivies dans mon procès. Ce nouvel acte de sa justice paternelle me fait regretter davantage que ma conduite, au 14 mars dernier, ait pu faire soupçonner que j'avais intention de la trahir... Je n'ai eu d'autre pensée que d'éviter à mon malheureux pays la guerre civile et tous les maux qui en découlent. » Ce fut après avoir fait cette déclaration, si complètement dépourvue de dignité, que le prince de la Moskowa se présenta devant ses juges, assisté de deux avocats, Berryer père et Dupin aîné. Ceux-ci présentèrent divers moyens préjudiciels, dont l'un fut admis. Il était fondé sur ce que, l'accusé n'ayant reçu communication des pièces que depuis deux jours, les défenseurs n'avaient pas eu le temps de les étudier. La Chambre consentit à s'ajourner, d'abord jusqu'au 23 novembre, puis jusqu'au 4 décembre. Ce jour-là, les débats commencèrent. Ney fit les mêmes déclarations que dans ses précédents interrogatoires; quelques témoins, notamment Bourmont et le marquis de Valchier, montrèrent contre l'accusé la plus grande animosité. L'accusation fut soutenue par le procureur général Bellart avec une apreté et une violence excessives. Quant au défenseur Berryer, il se montra tout à fait au-dessous de sa tâche. Lorsqu'il voulut montrer que Ney était absolument innocent, il présenta la capitulation de Paris, le chancelier s'opposa formellement à ce qu'il invoquât cet argument capital de la défense, en déclarant qu'il était l'organe de la majorité de la cour. Forcé d'abandonner ce moyen, il invoqua le traité du 20 novembre, en vertu duquel Sarrelouis, ville natale du maréchal, ayant cessé de faire partie de la France, Ney se trouvait par cela même étranger et soustrait aux lois françaises. Cet argument si peu digne produisit une fâcheuse impression. Ce fut alors que Ney, se levant, prononça les paroles suivantes : « Oui, messieurs, je suis Français, je saurai mourir Français. Jusqu'ici, ma défense avait paru libre; je m'aperçois qu'à l'entrave à l'instant. Je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils sont prêts à faire; mais je les prie de cesser plutôt de me défendre, tout à fait que de me défendre imparfaitement... Je suis accusé contre la foi des traités, on ne veut pas que je les invoque! Je fais comme Moreau, j'en appelle à l'Europe et à la postérité. » Ces paroles furent suivies de la clôture des débats. Après six heures de délibération, le 6 décembre, la Chambre des pairs condamna Michel Ney à la peine de mort et à la dégradation de la Légion d'honneur. Sur 161 membres présents, 128 votèrent la mort, 17 la déportation, 5 membres s'abstinrent, et 11 voix furent déduites pour avis semblables entre parents. Parmi les pairs qui avaient prononcé la peine capitale, nous citerons : Chateaubriand, Serurier, le duc de Valmy, le duc de Bellune, Lauriston, le général Monnier,

le comte Dupont, le comte de Beauharnais, le comte de Tascher, de Séze, Ségner, Lamignon, d'Aguesseau. Les cinq qui s'étaient abstenus étaient : le duc de Choiseul, le marquis d'Aligre et les comtes de Brigue, de Sainte-Suzanne et de Nicolai. Berthollet, Fontanes, Lanjais, Lemeroy, Guvion, les ducs de Broglie et de Montmorency firent partie des membres qui votèrent la déportation.

Lorsque le secrétaire archiviste de la Chambre, Cauchy, se présenta à la prison du Luxembourg pour lire au maréchal l'arrêt qui le condamnait, celui-ci dormait. On l'éveilla. A l'attitude de Cauchy, Ney comprit aussitôt qu'il était condamné. Se voyant en face de la mort, il l'envisagea avec ce sang-froid et cette intimité qu'il avait rendus si grand dans les batailles. Imperturbable, presque souriant, il écouta la lecture du jugement, qu'il interrompit quand on commença la longue nomenclature de ses titres. « Passez, dit-il; dites Michel Ney, et bientôt un peu de poussière. » Ayant appris qu'il serait exécuté le lendemain matin à neuf heures, et qu'il pourrait voir ses femmes, il vint de mourir, il demanda qu'on la fit venir à cinq heures et demie et qu'on ne lui dit rien de sa condamnation; puis il se jeta sur son lit, où il s'endormit profondément.

Le lendemain 7 décembre, à cinq heures et demie du matin, dit Vaulabelle, il fut éveillé par l'arrivée de la maréchale, qu'accompagnaient ses quatre fils et sa belle-sœur, Mme Gamot. La maréchale, en entrant dans la chambre de son mari, tomba sans connaissance; on la releva, et à un long évanouissement succédèrent les pleurs et les sanglots. Mme Gamot, à genoux devant son beau-frère, n'était pas dans un moins déplorable état. Les quatre fils du maréchal, dont l'aîné était à peine âgé de douze ans, sombres, silencieux, regardaient leur père. Ils le prit sur ses genoux, leur parla longtemps à voix basse, qu'il pourrait mettre un terme à cette scène déchirante, il dit à sa femme Mme Gamot, mais de manière à être entendu de la maréchale, que celle-ci aurait peut-être le temps « d'arriver jusqu'au roi ». La maréchale saisit avidement cette ouverture, qu'il n'avait pour but que de l'éloigner, et, se jetant dans les bras du condamné, qu'elle étreignit longtemps, elle se hâta de courir aux Tuileries.

Resté seul avec ses gardes, Ney écrivit quelques dispositions. Les hommes chargés de sa surveillance, bien que couverts de l'uniforme de gendarmes et de soldats de la nouvelle garde, appartenaient aux anciennes bandes de l'Ouest ou du Midi, ou aux différents corps de la maison du roi. L'un d'eux, dont les formes et le langage contrastaient avec l'habit dont il était vêtu, s'approcha de Ney : « Monsieur le maréchal, lui dit-il, à votre place, je penserais maintenant à Dieu; j'enverrais chercher le curé de Saint-Sulpice, qui vous rendrait la gorge et sourit : « Eh bien! lui répondit-il, envoyez-le chercher.

A huit heures, on vint l'avertir; il répondit qu'il était prêt. Il portait le deuil de son père; il avait pour vêtements une redingote de gros drap bleu, une culotte et des bas de soie noire, pour coiffure un chapeau rond. Il descendit entre une double haie de soldats qui se prolongeaient jusqu'à l'entrée du jardin, où l'attendaient le curé de Saint-Sulpice et une voiture de place. Au moment de monter, il dit au prêtre, en lui cédant le pas : « Montez le premier, monsieur le curé, j'arriverai encore avant vous là-haut ! » Le fiacre se mit en marche, traversa le jardin du Luxembourg, entra dans la grande avenue de l'Observatoire et s'arrêta à moitié chemin environ entre cet édifice et la grille du jardin. Un officier de gendarmerie, ouvrant alors la portière, annonça au maréchal qu'il était prêt à l'exécution. Ney mit pied à terre, non sans manifester une certaine émotion; il croyait devoir être conduit à la place de Grève. Mais le gouvernement, redoutant des rassemblements trop nombreux et quelque échauffourée populaire, avait pris le parti de l'exécuter pour ainsi dire en fraude.

Une foule considérable était effectivement réunie, depuis le matin, à la place de Grenelle; l'avenue de l'Observatoire, au contraire, même à cette heure de la matinée, ne laissait voir que quelques passants. Après avoir fait ses adieux au prêtre et lui avoir remis, pour la maréchale, la boîte en or dont il faisait habituellement usage et, pour les pauvres de sa paroisse, quelques pièces d'or qu'il avait sur lui, le maréchal alla se placer lui-même devant le peloton d'exécution. Ce peloton, composé d'hommes revêtus de l'uniforme de vétérans, était commandé par un officier qui fit offrir au prince de la Moskowa de lui bander les yeux. « Ignorez-vous », répondit le maréchal, que, depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles ? Puis il ajouta : « Je proteste, devant Dieu et la patrie, contre le jugement qui me condamne ! J'en appelle aux hommes, à la postérité, à Dieu ! Vive la France ! »

L'officier écoutait, immobile. Le général commandant la place de Paris, qui, depuis le matin cinq heures, se trouvait chargé de la garde du condamné et des détails de l'exécution, le comte de Rochechouart, s'adressant au chef de peloton, lui dit à haute voix : « Faites votre devoir ! » Le maréchal tira aussitôt son chapeau de la main gauche et, po-

sant la main droite sur la poitrine, il s'écria d'une voix forte : *Soldats, droit au cœur !* Il tomba immédiatement, frappé de six balles à la poitrine, de trois à la tête et au cou et d'une balle dans le bras. Conformément aux règlements militaires, le corps resta exposé durant un quart d'heure sur le lieu d'exécution. Transporté ensuite à l'hospice de la Maternité, il y demeura jusqu'au lendemain, gardé par des sœurs de la Charité que l'on relevait d'heure en heure et qui, agenouillées près de lui, récitait les prières des morts.

Cependant, la maréchale était accourue aux Tuileries. Elle s'était adressée, pour parvenir jusqu'à Louis XVIII, au duc de Duras, premier gentilhomme de service; elle dut attendre assez longtemps. « Le roi, disait M. de Duras, ne recevait encore personne. » La nouvelle de l'exécution ne tarda pas à arriver au château; le premier gentilhomme annonça alors à la veuve « que l'audience ne pouvait lui être accordée, parce qu'elle était maintenant sans objet. »

Après la révolution de 1830, Louis-Philippe accorda une pension de 25,000 fr. à la maréchale Ney, qui est morte à Paris en 1854, et fit mettre au musée de Versailles la statue du prince de la Moskowa. Le 18 mars 1848, le gouvernement provisoire décréta qu'un monument serait élevé au maréchal dans le lieu même où il avait été exécuté. Ce monument, ou plutôt cette statue exécutée par Rude, et dont nous parlerons ci-après, fut érigée le 7 décembre 1853. Le maréchal Ney avait eu quatre fils, dont nous donnons plus loin la biographie.

Ney (LE PROCÈS DU MARÉCHAL), drame historique en quatre tableaux, de Fontan et Dupeuty, non représenté (1831).

Cette pièce, annoncée sous le titre : *Le Procès d'un maréchal de France*, avait dû être jouée en décembre 1830, au théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'émotion causée alors par le procès des ministres faisait vivement redouter à la fois aux auteurs et au public, et le succès et le fiasco. D'ailleurs, parmi les hauts fonctionnaires du gouvernement nouveau, plusieurs avaient des antécédents qui n'étaient pas prudents de rappeler. Aussi M. de Montalivet fit-il prier les auteurs de se rendre chez lui. Au nom de la paix publique, il leur demanda instamment de renoncer, quant à présent, à donner la pièce. Les deux auteurs se retirèrent pour réfléchir, et ils écrivirent au ministre : « Nous aurions résisté à une intimidation; nous cédon à un désir manifesté par vous avec une franchise que vous nous avez jugés dignes de comprendre. Aucune indemnité ne nous paraissait convenable après l'explication que nous avons eue avec vous, et vous témoignerez au besoin que notre condescendance n'est pas le prix d'un marché. » Mais, dix mois plus tard, la circonstance qui avait motivé l'ajournement étant passée, le *Procès d'un maréchal de France*, transporté de la Porte-Saint-Martin au théâtre des Nouveautés, reparut sur l'affiche. Avant d'aller plus loin, voyons ce qu'était ce drame pour lequel s'engagea la lutte de l'arbitraire et de l'illégalité contre la liberté du théâtre, lutte qui devait se terminer par le rétablissement de la censure. Le premier tableau nous transporte dans une antichambre des Tuileries : la porte du cabinet du roi est à droite; les solliciteurs attendent l'huissier, qui ne tarde pas à leur apprendre que Sa Majesté ne recevra que les grandes entrées. Le duc de Richelieu et le procureur général Bellart paraissent. Ils apprennent que le conseil de guerre, composé de maréchaux et de généraux, s'est déclaré incompétent. Une ordonnance royale rendue aussitôt renvoie le maréchal Ney devant la Chambre des pairs. Au second tableau, nous sommes aux Luxembourg, où se passe le cœur de justice. Bellart ne peut contenir son impatience. L'accusé paraît, non défendeur accompagné. Après une courte plaidoirie et le réquisitoire du procureur général, vient l'appel des juges, qui se dirigent vers l'urne où ils déposent leur bulletin. Les noms suivants sont prononcés : duc d'Uzes, marquis de Brézé, marquis de La Guiche, marquis d'Aray, comte de Lanjuinais... Ce dernier, de sa place, proteste tant pour lui que pour MM. de Nicolai, d'Aligre et de Broglie, déclarant qu'il ne vote pas un assassinat. On reprend l'appel et le rideau tombe. La scène est ensuite dans la prison du Luxembourg. On signale au maréchal l'arrêt de la cour. Il reçoit la visite de sa femme, de ses deux enfants et de sa belle-sœur; il leur adresse ses derniers adieux, et s'éclaire d'un pas ferme au milieu des soldats royaux qui doivent le conduire devant le supplice. Le dernier tableau, qui se passe sur la place de l'Observatoire, ne renferme que le lugubre dénouement. Quant aux développements, aux éléments d'un ouvrage dramatique se compose d'ordinaire, et qui auraient pu être groupés autour du fait principal sans blesser la vérité historique, ils font absolument défaut. Les auteurs se sont bornés à une sorte d'extrait sommaire de l'événement, où l'on rencontre pourtant, et il n'y a pas lieu d'en être étonné, toute la passion d'une époque agitée. Il y est même question, en décembre 1815, du journal le *Drapeau blanc*, qui ne paraît qu'en 1819. Mais avons-nous besoin de dire que tout était dans ce titre : le *Procès d'un maréchal de France* (1815), et dans la mise en scène de certains hommes encore

existants ? Or, que le gouvernement déchu se trouvât attaqué, peu importait au trône de juillet; mais bon nombre de pairs, qui maintenant s'agenouillaient devant lui, avaient figuré dans le procès de 1815, et voté la mort du maréchal. Dans ce cas se trouvaient notamment le baron Séguier, qui fut le rapporteur de l'affaire, et le grand référendaire Sémonville. D'un autre côté, la condamnation des ex-ministres était taxée d'indulgence en comparaison de celle de Ney, toujours évoquée comme un appel aux représailles. Si bien que ces récriminations, ces rapprochements, ces funestes souvenirs atteignaient par ricochet le gouvernement nouveau, en signalant au mépris public un corps si lâchement servile, qui constituait un de ses éléments. Voilà ce qui effraya le pouvoir et ce qui l'amena à frapper un premier coup contre cette liberté des théâtres, à laquelle on n'avait mis aucune entrave depuis le nouvel ordre de choses.

Le jour de la première représentation était arrivé sans que l'autorité ait manifesté aucune intention hostile; mais voilà que, vers midi, le directeur des Nouveautés, Langlois, reçoit de M. Giquet, préfet de police, la défense de jouer. Il refuse d'obtempérer à une injonction qu'il considère comme illégale, puisque le décret en vertu duquel l'autorité prétend agir est tombé en désuétude depuis longues années, non-seulement par le fait de la charte de 1814, mais encore par le fait de la charte de 1830, qui abolit toute censure. L'interdiction ne s'appuyait en effet et ne pouvait s'appuyer sur aucun texte acceptable. Pour la question d'ordre public, elle était toute conjecturale, puisque le résultat de la représentation aurait pu seul appuyer ce motif. Le directeur refusa d'obéir et fit tout préparer pour la représentation annoncée. Il était cinq heures. Les bureaux allaient s'ouvrir, lorsqu'un commissaire de police parut, escorté de sergents de ville, et fit apposer sur les affiches du théâtre des bandes portant ces mots : *Par ordre de l'autorité, défenses ont été faites de jouer la pièce ayant pour titre le Procès d'un maréchal de France* (1815). Cependant le directeur ouvre ses bureaux et laisse pénétrer le public dans la salle. Au dehors, sur la place de la Bourse, la foule grossissait et se repandait en discours animés. Tout à coup, des officiers reparessent dans les groupes le bruit que l'interdit avait lieu par suite d'une démarche faite auprès du roi par la famille Ney, afin que des souvenirs cruels ne fussent pas étalés sur la scène. Cette version fut formellement démentie dans les journaux du lendemain; mais elle produisit l'effet souhaité, et elle contribua beaucoup à disperser le public que la police avait chassé de la salle. Le jour suivant, les affiches annonçaient de nouveau la pièce. De bonne heure, la place de la Bourse est envahie par une foule compacte. Alors se présente encore le commissaire de police qui avait déjà réitéré, mais inutilement, la défense de la veille. Cette fois le ministre lui avait donné pour escorte deux pelotons de garde municipale, l'un à pied, l'autre à cheval; ils furent placés devant l'entrée du théâtre que le sérieux, s'animant de plus en plus, menaçait sérieusement de forcer. Devant un tel déploiement de forces, et pour prévenir une émeute, le directeur, tout en renouvelant sa protestation basée sur la charte de 1830, céda. Il fit apposer des affiches annonçant un autre spectacle, dont faisait partie le *Voyage de la Liberté*, titre qui, vu la circonstance, avait quelque peu l'air d'une ironie. Mais le public refuse tout changement. Il persista, et se montrant de plus en plus menaçant, il réclama l'ouverture de la pièce. Si bien qu'on dut fermer les portes, éteindre les lumières et refouler les groupes, qui ne se dispersèrent pas facilement. Une vive agitation ne cessa de régner aux alentours de la Bourse pendant toute la soirée. Les auteurs, Fontan et Dupeuty, qui n'avaient cessé de joindre leurs protestations à celles du directeur, assignèrent le ministre et le préfet de police devant le tribunal de commerce. M. Garnier-Pagès plaida leur cause avec talent; mais le tribunal, pensant qu'il s'agissait d'une question purement administrative, se déclara incompétent. Le *Procès d'un maréchal de France* fut imprimé avec cette mention : non représenté au théâtre des Nouveautés le 22 octobre 1831. PAR DÉFENSE DE L'AUTORITÉ SUPÉRIEURE. Suivait le texte de l'article 7 de la charte de 1830 : « Les Français ont le droit de publier et faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois. LA CENSURE NE PEUT JAMAIS ÊTRE RÉTABLIE. » Ce drame a été depuis réédité sous cet autre titre : le *Procès du maréchal Ney* (1815). L'usage que, dans cette circonstance, le gouvernement avait fait des moyens d'action matériels fut le thème des récriminations les plus vives. On ne put s'empêcher de remarquer combien ce pouvoir prudent, qui assistait impassible à l'agonie de la Pologne, se montrait menaçant et batailleur contre un théâtre. On se demanda s'il ne savait déployer l'appareil guerrier que pour appuyer une atteinte flagrante à la loi. C'en était fait, la lutte était engagée : l'opposition s'étendit des journaux à la scène et le théâtre eut aussi ses Armand Carrel. Mais qui l'avait voulu ? sinon ces hommes impuissants à résister au penchant naturel qui entraîne les gouvernants vers l'arbitraire, l'arbitraire qui mine les trônes et fait tomber les rois.

Ney soutenant l'arrière-garde de la grande armée (LE MARECHAL), tableau d'Adolphe Yvon; musée de Versailles. L'artiste a pris pour texte le passage suivant de l'*Histoire de Napoléon* par de Ségur : « Ney, que tout abandonne, n'abandonne pas son poste ; il ramasse un fusil et redevient soldat ; il combat à la tête de 30 hommes, reculant, ne fuyant pas, soutenant jusqu'au dernier moment l'honneur de nos armes, et pour la centième fois, depuis quarante jours et quarante nuits, risquant sa vie et sa liberté pour sauver quelques Français de plus. Il sort enfin le dernier de cette fatale Russie, montrant au monde que la fortune est injuste contre les grands courages, et que, pour les héros, tout tourne en gloire, même les plus grands désastres. » L'armée en retraite poursuit péniblement sa marche sur une terre couverte de neige, sous un ciel de plomb qui éclaire les sinistres reflets d'une ville incendiée. Rien de sinistre comme cette nature implacable ; rien de lamentable comme ce troupeau de mourants qui fut une armée de 600.000 hommes. Th. Gautier en a fait, d'après le tableau de M. Yvon, cette description saisissante : « Sous un ciel noir de frimas s'étend la plaine blanchâtre, parsemée de chevaux morts, de cadavres, de débris de toutes sortes que la neige va bientôt recouvrir ; des sapins étirent leurs branches comme des bras de spectre, des masses incendiées dessinent leur silhouette sombre ; des vols de corbeaux tournent dans l'air au-dessus de leur proie ; la nature est sinistre, hostile et glacée. L'hiver a pris parti pour les Russes. Des chariots de blessés tâchent de gravir la pente d'une colline, au bas de laquelle s'est arrêtée, faisant face à l'ennemi qui approche, une petite troupe d'une trentaine d'hommes, ou plutôt de spectres, que la force morale tient seule debout ; des restes d'uniformes, des couvertures de chevaux, des haillons indécrits garantissent à peine leurs corps amaigris ; des chiffons retenus par des ficelles entourent leurs pieds gelés à demi ; des linges tachés de sang et de saignée bandent leurs visages mal fermés. Leurs visages livides, décomposés par le froid, la misère et la faim, ont pourtant encore une expression d'indomptable énergie ; un dédain héroïque crispe leurs lèvres blouies sous leurs moustaches de glapions. » Ces soldats en guenilles, à la fois grotesques et sublimes, échantillons des coups de fusil avec les Cosaques, pillards insatiables, qui galopent sur leurs petits chevaux et harcèlent l'armée. Au milieu de la petite troupe se tient le maréchal ; il a saisi un fusil, il fait le coup de feu, comme au début de sa gloire ; à ses pieds s'affaisse un jeune officier, fort faible pour ces rudes épreuves.

Au premier plan sont entassés, parmi des débris de voitures, des cadavres athlétiques déjà dépouillés, et des mourants immobiles et comme cristallisés. Au fond d'une charrette effondrée et renversée, on aperçoit une femme qui ouvre des bras grands par l'épouvante ; elle est là, accroupie sur un peu de paille, à côté de deux ou trois corps déjà couverts de neige, et restera tremblante et terrifiée jusqu'à ce que la mort la saisisse ou que les Cosaques l'emmènent pour la déshabiller et la chasser toute nue, en riant et en la frappant du bois de leurs lances. Plus loin, un soldat s'arrache aux étreintes d'un de ses camarades tombé ; un chariot plein de blessés roule sur la neige durcie, en secouant les malheureux qui hurlent de douleur. Un guide, qui a encore son uniforme et son manteau, et qui tire un coup de mousqueton, est dessiné de main de maître. En résumé, dit M. Maxime Du Camp, cette toile est bien comprise, sage, exécutée, sans fougue comme sans froideur ; c'est une œuvre honorable, qu'un peu plus de vigueur dans la facture aurait rendu tout à fait remarquable. Au reste, le tableau a cela de bon qu'il montre la guerre sous un de ses aspects les plus vrais, sous l'aspect de la famine, du désespoir, de l'égoïsme du plus faible par le plus fort. E. Delcuzet, après avoir rendu justice au mérite remarquable de la composition, exprime le regret « que l'effet général soit confus, et que la fermeté du dessin se perde sous la mollesse du pinceau et l'insignifiance du coloris. » Sans méconnaître dans ce tableau quelques faiblesses d'exécution, nous pensons qu'il doit être regardé comme une des œuvres capitales de M. Yvon.

NEY (L'EXÉCUTION DU MARECHAL), tableau de Gérôme. Cette composition, qui a été exposée au Salon de 1868 sous ce titre quelque peu énigmatique : *Le Sept décembre 1815, neuf heures du matin*, n'est pas, à proprement parler, un tableau d'histoire ; le sujet y est traité dans les dimensions et avec le style de la peinture de genre, et a un intérêt purement anecdotique. M. Gérôme a représenté les suites de l'exécution du maréchal, plutôt que l'exécution elle-même : Ney est tombé en avant, le visage un peu tourné de côté, la joue tachée de sang ; il est vêtu d'une grande houppelande bleue ; il a des bas de soie noire et des escarpins cirés ; à quelques pas de lui a roulé son chapeau à la Bolivar ; le brave des braves avait fait toilette pour aller à la mort. Son cadavre gît près d'un mur grisâtre, où l'on remarque des inscriptions politiques qui s'effacent et se contredisent, et des étoiles blanches qui indiquent la trace des balles. A terre fument quelques cartouches

déchiées. A l'angle du mur, un réverbère balance sa lueur jaunâtre qui agonise dans le froid brouillard de décembre, et l'on entrevoit dans le fond un piquet de soldats qui s'éloignent d'un pas précipité.

Quelques critiques ont beaucoup loué M. Gérôme d'avoir ainsi représenté le cadavre du maréchal, seul, abandonné, au premier plan du tableau, comme si l'horreur de l'exécution avait fait fuir les spectateurs. « Tout le monde, dans la stupeur et l'épouvante du meurtre, dit Th. Gautier, a fui le cadavre qui tout à l'heure vivait et qui avait épargné les boulets de tant de champs de bataille. A ce qu'on dit, le corps du maréchal testa seul dix ou quinze minutes ; il sembla qu'on n'osât y revenir. C'est ce moment qu'a merveilleusement exprimé M. Gérôme. On a froid devant son tableau, comme si l'on était devant la réalité. La peinture a disparu pour ne laisser voir que le spectacle. Sans doute, tout est rendu de cette touche fine et précise qui caractérise M. Gérôme ; mais on n'y fait pas attention, l'œil revient toujours à l'effrayante tache noire que forme le cadavre aplati contre le sol. »

NEY (STATUE DU MARECHAL), en bronze, par Rude ; place de l'Observatoire, à Paris. Cette statue, érigée à l'endroit même où le maréchal avait été fusillé, a été inaugurée le 7 décembre 1853, jour anniversaire de l'exécution. Avant de décrire cette œuvre, qui a soulevé tant de critiques, nous devons faire connaître quelle fut la première pensée de l'auteur. Avec son bon sens d'homme du peuple, avec son génie de grand artiste, Rude avait compris que rien ne serait plus éloquent que d'exprimer, en un pareil lieu, toute la vérité ; il représenta le maréchal à l'heure même du supplice, vêtu de la petite tenue militaire, debout, la tête nue, droite et ferme, l'œil fixant la mort avec dédain, la main gauche écartant rapidement sa longue houppelande, et l'index de cette même main s'étendant vers le cœur, comme pour recommander aux soldats de viser juste et de le tuer froid. Cette idée était simple, concise, pathétique, digne de l'auteur du tombeau de Godefroy Cavaignac. Elle déplut au gouvernement de Napoléon III, qui voulait bien qu'on réhabilitât la mémoire de l'homme de guerre tué par la Restauration, mais qui craignait, en évoquant son fantôme sanglant sur une place publique, de froisser trop vivement les susceptibilités d'un parti dont il recherchait l'appui. On fit entendre à Rude qu'il convenait de « rappeler la gloire plutôt que les malheurs du maréchal. » Rude eut la faiblesse d'accepter ce programme et remplaça sa première composition, d'une tranquillité et d'une clarté si saisissantes, par la figure boursoiffée et dégingandée qui gesticule aujourd'hui au carrefour de l'Observatoire.

La feuille que les crieurs publics vendaient le soir de l'inauguration a donné de cette statue la description suivante : « M. Rude a représenté le maréchal dans l'immortelle attitude du commandement, le sabre nu au poing, le feu de l'enthousiasme dans le regard, foulant un sol fait de débris et de mitraille, tel que nos pères le virent à Elchingen, à Smolensk, à la Moskowa, à la Berezina, à Montmirail, le bras levé comme la tête, avec ce geste qui lui était habituel, et que la grande armée appelait le *bras de Ney*. Obligé de représenter le héros des grandes guerres, le général de l'arrière-garde, celui qui soutint par son indomptable énergie notre armée épuisée et défaillante, Rude s'est surexcité au delà de tout mesure ; il fit le sabre frapper un grand coup, il a forcé ses effets. » C'est évidemment pour donner à son héros des proportions épiques, a dit M. Marc Trapadoux (*Revue européenne*), et pour guider sa gloire jusqu'aux astres, qu'il l'a fait s'enlever sur la pointe du pied gauche ; dès lors, la jambe est devenue lourde et traînante ; mais, inconvenient encore plus grave, elle paraît plus longue que nature, parce qu'elle se confond avec le pied. N'est-ce pas également pour pousser l'enthousiasme jusqu'au comble que l'on a conseillé à Rude cette bouche qui ressemble à la gueule d'un canon et qui doit cracher la mitraille... Quoique d'un jet trepidant, le bras du maréchal Ney ne possède ni cette unité, ni cette netteté, ni cette franchise d'effet des œuvres qui reflètent fidèlement une individualité. C'est bien un coré pour les connaisseurs du Rude ; mais, ici, l'effort se fait sentir. Ces réserves faites, M. Trapadoux croit qu'il serait injuste de ne pas reconnaître dans ce bronze de grandes qualités d'expression et d'exécution : « A force de courage, de talent, d'expérience, Rude a triomphé des plus grandes difficultés ; ces difficultés, il les avait accumulées comme à plaisir : il lui fallait soutenir l'anatomie de sa figure et en maintenir les équilibres, dans une des situations les plus violentes, dans une des poses les plus compliquées que la sculpture n'ait jamais abordées. L'élan extraordinaire qu'il a imprimé à toute la machine humaine n'a rien de gauche, d'inquiet, d'in vraisemblable. Le mouvement est si bien distribué, si logiquement réparti dans toutes les fonctions, que l'œil oublie la pesanteur et la rigidité de la matière. Cette statue, si vigoureusement lancée en avant, ne tombe pas ; il n'y a qu'un sculpteur qui puisse apprécier combien, dans une pareille action, ce résultat est merveilleux. »

Au Salon de 1868, M. Jacquemart a exposé le modèle en plâtre d'une statue du maréchal conçue à peu près dans le sentiment de la première esquisse de Rude : Ney, debout, la tête nue, tenant d'une main un chapeau bolivar et de l'autre se découvrant la poitrine, commande le feu aux soldats qui vont le fusiller.

Parmi les portraits de Ney, nous citerons un buste par Houdon, un médaillon de bronze par David d'Angers (lithographie par Marc), une gravure de Blanchard père, d'après K. Gérard ; une gravure de P.-F. Bertonnier, d'après Maurin ; un tableau de Langlois (copie par Bataille, au musée de Versailles), etc.

NEY (Napoléon-Joseph, prince de La Moskowa), général et compositeur, fils aîné du précédent, né à Paris en 1803, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1857. Il était fils de Bonaparte, alors premier consul, et d'Hortense de Beauharnais. En 1824, il prit du service en Suède, épousa quatre ans plus tard la fille du banquier Lafitte, fut nommé en 1831 capitaine de hussards et reçut, en 1834, un siège à la Chambre des pairs. Envoyé en Algérie, Joseph Ney se distingua pendant l'expédition de Constantine (1837) et fut promu chef d'escadron en 1838, lieutenant-colonel en 1844. Depuis trois ans seulement il siégeait alors à la Chambre des pairs, où il n'avait voulu entrer qu'après avoir obtenu la réhabilitation de la mémoire de son père. Le président Pasquier ayant cité, comme un simple précédent, la condamnation du maréchal Ney, Joseph Ney répondit le lendemain (19 juin 1846) au président de la Chambre des pairs par des paroles émus et indignées qui eurent un grand retentissement : « On a osé parler de dégradation ! s'écria-t-il. Ah ! les ennemis de mon père, monsieur le duc, ont pu le tuer, mais le dégrader... jamais ! » En 1847, il prit part à l'agitation des banquets réformistes, écrivit, après la révolution de 1848, des articles dans le journal la *République* et devint, peu après, un des plus chauds partisans de Louis-Napoléon Bonaparte, qui, devenu président de la république, le nomma colonel (1849). Cette même année, le prince de La Moskowa fut élu député à l'Assemblée législative, où il soutint de ses votes la politique présidentielle. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fit partie de la commission consultative, devint en 1852 membre du Sénat et fut promu, en 1853, général de brigade. Il était membre du Jockey-Club et mena longtemps une grande existence aristocratique, qui le conduisit à sa ruine. Passionné pour la musique, il s'attacha à remettre en honneur la musique classique et laissa plusieurs compositions lyriques. Sa fille unique, Eugénie-Napoléone-Albine, née à Paris en 1832, épousa en 1852 M. de Persigny. Outre des articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, on doit au prince de La Moskowa plusieurs ouvrages, notamment : *Des chevaux de cavalerie et de la régénération de nos races chevalines* (1833) ; *Des haras et des remontes de la guerre* (1841) ; *Des régences en France* (1842) ; *Souvenirs d'une campagne d'Afrique* (1845) ; *Histoire du siège de Valenciennes*, etc. Citons encore de lui un opéra, *Régine*, qui eut un certain succès.

NEY (Michel-Louis-Félix, duc d'ELCHINGEN), général, frère du précédent, né à Paris en 1804, mort à Gallipoli en 1854. Après avoir servi dans l'armée suédoise de 1824 à 1830, il revint en France à la nouvelle de la révolution de Juillet. Nommé alors capitaine de cavalerie, il fut officier d'ordonnance du maréchal Gérard, il fit la 1831 campagne de Belgique et devint aide de camp du prince de Neimours. Ayant accompagné ce prince en Afrique, il se distingua pendant les expéditions de Mascara (1835), des Portes de fer (1839), de Médah (1840), fut promu lieutenant-colonel en 1841, colonel en 1844, et alla siéger en 1846 à la Chambre, comme député de Montreuil (Pas-de-Calais). Complètement rallié à la dynastie de Louis-Philippe, aide de camp du jeune comte de Paris, le duc d'Elchingen vota constamment en faveur du ministère Guizot. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il reçut le grade de général de brigade et fut appelé à commander une brigade de cavalerie à l'armée d'Orient en 1854. Peu après son arrivée à Gallipoli, il fut atteint d'une attaque de choléra qui l'emporta. Michel Ney a publié des *Documents inédits sur la campagne de 1815* (Paris, 1840, in-8°), pour justifier la conduite de son père. — Son fils, Michel-Alois NEY, duc d'ELCHINGEN, né à Paris en 1835, a suivi la carrière des armes. Officier d'ordonnance de Napoléon III, il fut promu chef d'escadron de hussards en 1865 et épousa en 1866 une petite-fille de Henri Heine. Il a été nommé en 1871 colonel du 3^e dragons.

NEY (Eugène, comte), diplomate, frère des précédents, né à Paris en 1808, mort dans la même ville en 1845. Il entra, après la révolution de Juillet, dans la diplomatie et fut successivement attaché à la légation française en Grèce, secrétaire de légation à Rio-Janeiro, secrétaire d'ambassade à Turin (1841), chargé d'affaires au Brésil (1843). Deux ans plus tard, il revint en France dans l'espoir de s'y établir dans un métier ; mais il mourut peu de mois après son retour. Indépendamment de divers articles insérés de 1831 à 1833 dans la *Revue des Deux-Mondes*,

on a de lui : *Abrégé historique des ordres militaires et civils de la monarchie de Savoie* (Paris, 1843, in-8°).

NEY (Napoléon-Henri-Edgard, prince de La Moskowa), général, le plus jeune et le dernier survivant des quatre fils du maréchal Ney, né à Paris en 1812. Fils de l'Ecole Saint-Cyr, il devint en 1830 sous-lieutenant de hussards et n'était encore que chef d'escadron lorsque, en 1848, Louis-Napoléon, devenu président de la république, le prit pour officier d'ordonnance et le nomma peu après lieutenant-colonel. Lorsque la république romaine eut été renversée par une armée française au profit d'une restauration pontificale, le prince-président chargea M. Ney d'une mission auprès du gouvernement papal, puis lui adressa, le 18 août 1849, une lettre devenue fameuse dans laquelle il demandait une amnistie générale, la sécularisation de l'administration, l'établissement du code Napoléon et le gouvernement libéral, comme conditions du rétablissement du pouvoir temporel. De retour en France, M. Edgar Ney fut élu dans la Charente-inférieure représentant à la Législative. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il devint successivement colonel (1852), aide de camp de Napoléon III, premier veneur et général de brigade (1856). Son frère aîné étant mort sans postérité mâle, M. Edgar Ney fut autorisé à prendre le titre de prince de La Moskowa (1857). Deux ans plus tard, il prit part à la guerre d'Italie, reçut un siège au Sénat en 1859, le grade de général de division en 1863, et succéda en 1865 au maréchal Magnan comme grand veneur. La révolution du 4 septembre 1870 l'a fait rentrer dans la vie privée. L'année précédente, il avait épousé la comtesse de La Bedoyère.

NEYEN (Auguste), historien et médecin, né à Luxembourg en 1809. Il se fit recevoir docteur à Liège et, tout en exerçant la médecine, il a composé un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Manuel de zoologie* (Liège, 1831) ; la *Franc-muconie* (1834) ; *Biographie luxembourgeoise* (1861-1864, 2 vol. in-8°) ; *Histoire du comte de Wiltz* (1861, 2 vol.) ; *Essai sur la ville de Bastogne* (1861), etc.

NEYMANS (Richard, baron de), voyageur et géographe français, né près de Passau en 1830, mort au Caire en 1858. Après avoir pris le grade de docteur, il visita l'Egypte et l'Arabie, et découvrit plusieurs plantes inconnues alors des savants. Outre des *Mémoires* sur les sciences naturelles, nous citerons de lui : une *Statistique de l'Egypte* (1856) ; un *Dictionnaire de la langue darfourienne* et une *Description de son voyage en Arabie*.

NEYRA (Alvaro MENDANA DE), navigateur espagnol. V. MENDANA DE NEYRA.

NEYRAC, village et commune de France (Ardèche), arrond. de Largentière ; sources d'eau thermale, carbonatée, ferrugineuse, jaillissant au pied d'une roche granitique et dont la température est de 27°. Ces eaux passent au moyen d'un puits pour guérir la lèpre. On y voit encore des vestiges d'une piscine romaine, appelée plus tard piscine des lépreux. L'ancien volcan de Neyrac ou de Saint-Léger s'élève en amphithéâtre à 15 mètres à peine au-dessus du niveau de l'Ardèche. Près des sources se trouvent des crevasses d'où s'échappent des gaz méphitiques en assez grande quantité pour asphyxier, en deux ou trois minutes, les oiseaux et les chiens.

NEYRON (Pierre-Joseph), publiciste français, né à Alt-Brandeburg en 1740, mort à Berlin en 1806. Il occupait la chaire de droit public au gymnase Carolinum de Brunswick, et on lui doit les ouvrages suivants : *Sur la contrefaçon des livres* (Göttingue, 1774, in-8°) ; *Essai historique et politique sur les garanties* (Göttingue, 1777, in-8°) ; *Principes du droit des gens européen conventionnel et coutumier* (Brunswick, 1783, in-8°).

NEZ s. m. (né — lat. *nasus*). Ce mot se retrouve sous des formes différentes, avec des significations plus ou moins divergentes, dans la plupart des idiomes indo-européens : en sanscrit, *nasa* et *nasiga*, parum ; en latin, *nasus* ; en allemand, *nase* ; en anglais, *nose* ; en grec, *néso*, signifiant île, proprement ce qui émerge, ce qui fait saillie au-dessus de la surface de la mer, comme le nez sur le visage ; en suédois, *nos*, signifiant promontoire. Comparez, pour l'analogie, le mot turc *bournou*, qui signifie à la fois nez et cap. Partie saillante de la face, qui est placée au-dessus de la bouche, et qui est l'organe de l'odorat : *Grand nez*, petit *nez*. *Nez aquilin*, retroussé, épilé, pointu. *Nez camus*, camard. *Avoir mal au nez*. *Tomber sur le nez*. *Donner du nez en terre*. *Le nez d'un chien*, d'un chat, d'un cheval. Si le nez de Cléopâtre eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé. (PASC.) Le nez est la partie la plus avancée et le trait le plus apparent du visage. (Buff.) L'odorat et le goût ne forment qu'un seul sens, dont la bouche est le laboratoire et le nez la cheminée. (Brill.-Sav.) Le nez d'un faucon ressemble ordinairement à un bec. (Th. Thoré.) Cromwell avait le nez rouge. (A. Peyrat.)

— Par ext. Sens de l'odorat : *Avoir bon nez*. *Avoir le nez fin*. *Chien qui a du nez*, qui n'a point de nez.

— Fam. Visage : *Donner sur le nez* à quel-

qu'un. Mettre le nez à la fenêtre. Montrer son nez quelque part. On voyait autrefois des femmes qui avaient toujours un masque sur le nez. (Acad.) Personne considérée au point de vue de la forme ou des dimensions de son nez : La belle-fille de la duchesse de Lestiguières est un des plus vilains nez que je connaisse. (Coulanges.)

Hai, hai ! mon petit nez, pauvre petit bouchon.

MOLIÈRE.

— Nez fleuri, bourgeonné, Nez sur lequel l'abus de la boisson a fait pousser des boutons. Il Nez enluminé, Nez rougi par la même cause. Il Nez de betterave, Gros nez enluminé.

— Racine du nez, Partie du visage où commence le nez, au-dessous du front.

— Nez à nez, Face à face : Se trouver NEZ à NEZ avec quelqu'un.

— Au nez de quelqu'un, En sa présence, et comme pour le braver : Soutenir quelque chose AU NEZ DE QUELQU'UN. Dire à quelqu'un des injures à SON NEZ.

— Prendre, monter au nez, Se dit d'une odeur ou d'une exhalaison âcre, qui cause sur l'odorat ou dans le nez une impression désagréable : C'est une odeur qui vous PREND AU NEZ. La moutarde monte AU NEZ.

— Rire au nez de quelqu'un, Se moquer de lui en sa présence : Il dit des choses si hors de propos, qu'il ne saurait s'empêcher de LUI RIRE AU NEZ. (Acad.) A-t-on jamais vu une pendarde comme celle-là, qui me vient RIRE insensiblement AU NEZ ? (Mol.)

— Donner du nez en terre, Tomber sur son nez. Il Fig. Échouer dans une entreprise : Il espérait faire une grande fortune, mais il a donné DU NEZ EN TERRE. (Acad.)

— Se casser le nez, Se heurter violemment le nez : Prenez garde de VOUS CASSER LE NEZ dans l'escalier. Ceux qui vont trop vite sont sujets à se casser le nez. Il Ne pas rencontrer la personne qu'on allait voir, trouver sa porte fermée : Je me suis cassé LE NEZ à votre porte. Il Éprouver un échec complet : Il croyait gagner des monts d'or dans cette affaire, il s'y EST CASSÉ LE NEZ. (Acad.)

— Casser le nez à coups d'encensoir, Donner de l'encensoir par le nez, Donner des éloges maladroits ou exagérés.

— Parler, chanter du nez, Parler, chanter comme si l'on avait le nez bouché.

— Saigner du nez, Perdre du sang par le nez. Il Fig. Ne pas montrer la résolution, le courage nécessaire : Il n'a point répondu au défi, il a SAIGNÉ DU NEZ. (Acad.)

Combien saigner du nez dans le moindre besoin, Qui tous les jours vous font cent promesses nouvelles !

LENOBLE.

— Prendre son nez pour ses fesses, Se tromper grossièrement.

— Marcher le nez levé, Marcher la tête haute.

— Marcher le nez dans son manteau, dans son manchon, Marcher la tête basse.

— Avoir bon nez, Montrer de la sagacité, de la prévoyance : A quatre-vingt-deux ans, le maréchal de La Force se voulait remarier ; depuis cela, il n'a rien fait de raisonnable, et il AVAIT BON NEZ de souhaiter de fuir comme le comte de Fontaine. (T. des Réaux.) Comme le public a BON NEZ, il n'est pas longtemps la dupe. (Mme de Sév.)

— Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez, Avoir peu de prévoyance ou de sagacité :

Capitaine renard allait de compagnie Avec son ami bouc, des plus hauts encorés ; Celui-ci n'y voyait pas plus loin que son nez ; L'autre était passé maître en fait de tromperie.

LA FONTAINE.

— Tirer les vers du nez à quelqu'un, Le faire parler, lui arracher adroitement un secret : Il espérait ME TIRER LES VERS DU NEZ. Il On a cru longtemps que cette locution était formée par analogie avec cette autre bien connue : tuer le ver, et l'on a dit qu'elle était de l'invention des charlatans. Ceux-ci, dit-on, voyant quelqu'un atteint de folie, disaient qu'il avait un ver dans la tête et offraient de l'en tirer. Cette assertion n'a absolument aucune vraisemblance. Ce dicton signifie, en effet, non pas guérir quelqu'un de sa folie, mais lui arracher la vérité. Le mot ver, selon M. Quillard, est ici un terme qui n'est resté de la langue romane, où il s'employait dans l'acceptation de vrai, comme l'attestent les deux exemples suivants, dont le premier est pris du roman du Rou et le second d'une pièce du troubadour Armand de Marueil :

Mez veirs est ke li vilain dit.

« Mais ce que dit le vilain est vrai. »

Aliso saben tug que es vers.

« Nous savons tous que ceci est vrai. » On aura dit primitivement li vers et, dans la suite, on aura traduit li vers par les vers, en attribuant à l'article un sens pluriel qu'il n'avait point en ce cas. Quant aux mots tirer du nez, cette locution équivalait, selon M. Quillard, à émuquer, c'est-à-dire tirer par adresse, etc., d'une traduction du latin de quelques auteurs du moyen âge : emungere aliquem vero. Cependant M. Ch. Nisard refuse d'admettre cette dernière conjecture. D'après lui, l'origine de cette expression, tirer les vers du nez, repose sur un fait historique, et non pas sur une espèce de jeu de mots. Il remarque à

l'appui que se prendre le bout du nez, dans le droit normand, était une peine imposée à quelqu'un en expiation d'un mensonge ou d'une calomnie qu'il s'était permise à l'égard d'un autre : « S'aucun est ataint par sa confession ou autrement d'avoir dit injure criminale à ung autre, il y a double amende ; car, premièrement, il le doit amender à justice par le chatel, et a partie par soy desirée, en se prenant par le bout du nez, et dire : « De ce que je t'ay appelé larron ou omicide, je ay menti, » car ce crime n'est pas en toy, et de ma bouche donc je l'ai dit, je suis mensongier. » Et ce doit être fait en assise, en ples, ou en église, à jour solennel. » (Coutume de Normandie.) Ou je me trompe fort, ajoute M. Ch. Nisard, ou cet homme, en confessant la vérité par ce geste bizarre, se tirait bien les vers du nez, c'est-à-dire la vérité ou le vrai.

— Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez, Abuser de l'ascendant qu'on a sur lui pour lui faire faire tout ce qu'on veut :

Jaloux et sot, et conduits par le nez, Ah ! les maris seront toujours bernés.

VOLTAIRE.

« Cette locution, déjà en usage chez les Grecs, fait allusion à l'usage où l'on est de conduire les buffles au moyen d'un anneau passé dans les narines.

— Avoir toujours quelqu'un sur le nez, à cheval sur le nez, En être tiraituellement occupé d'un manière désagréable.

— Donner sur le nez à quelqu'un, Le frapper au visage, le châtier.

— Jeter à quelqu'un une chose au nez, La lui reprocher en face : Il me JETTE TOUJOURS MON ÂGE AU NEZ. (Acad.)

— Regarder quelqu'un sous le nez, Le regarder, le braver.

— Fermer la porte au nez à quelqu'un, Refuser de le recevoir chez soi ; lui refuser sa porte.

— Mettre, fourrer son nez, le nez quelque part, Se mêler ou s'immiscer indolument de quelque chose : Il y a des choses où un jeune homme ne doit pas FOURRER SON NEZ. (G. Sand.)

Tu viens ici mettre ton nez, Impudent faiseur de cuisine.

MOLIÈRE.

— Mettre le nez dans une affaire, En commencer l'examen : A peine EUT-IL MIS LE NEZ DANS CETTE AFFAIRE, qu'il vit le point de la difficulté. (Acad.)

— Ne mettre jamais le nez dans un livre, Ne jamais lire :

Je trouve que l'étude est le parfait moyen De gâter la jeunesse, et n'est utile à rien ; Aussi je n'ai jamais mis le nez dans un livre

REGNARD.

— Avoir toujours le nez sur quelque chose, Ne pas lever le nez de dessus quelque chose, Ne s'occuper que de cela, y être toujours appliqué : AVOIR TOUJOURS LE NEZ SUR son ouvrage, sur ses livres. Le gourmand qui a TOUJOURS LE NEZ SUR son assiette ne voit rien au delà. (Boiste.)

— Regarder qui a le plus beau nez, Se promener en homme oisif ; s'amuser à voir passer le monde dans une rue, dans une promenade publique.

— Avoir un beau nez à porter lunettes, Avoir un grand nez.

— Allonger le nez, Faire la moue, témoigner du dépit, du mécontentement.

— Avoir un pied de nez, Avoir la honte d'un insuccès : Monsieur Renaudot, vous pouvez vous consoler, car vous avez gagné en perdant. — Comment ? — C'est que vous étiez camus en entrant ici, et que vous en sortez avec UN PIED DE NEZ. (Gui Patin.)

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir Que de voir d'héritiers une troupe affligée, Le maintien interdit et la mine allongée, Lire un long testament où, pâles, consternés, On leur laisse un bonsoir avec un pied de nez.

REGNARD.

« Faire un pied de nez à quelqu'un, Le regarder, se moquer de lui, ce que les gens du peuple font en tenant leurs deux mains ouvertes et écartées devant leur nez. Il A l'autant de nez, Se dit en allongeant ses mains ouvertes devant son nez, pour exprimer la déconvenue de quelqu'un.

— Être heureux comme un chien qui se casse le nez, Tomber sur le dos et se casser le nez, Avoir une chance très-malheureuse, par comparaison avec un chien qui se casserait le nez, accident très-improbable, le nez du chien étant très-peu proéminent.

— Avoir le nez tourné vers un endroit, vers quelque chose, Avoir envie ou être sur le point d'aller dans un endroit ou de faire quelque chose : J'AI LE NEZ TOURNÉ VERS PARIS. (Mme de Sév.) Je n'ai point LE NEZ à la plaisanterie pour le moment. (Volt.) « Avoir le nez tourné à la friandise, Être très-enclin au plaisir. Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise. Se disait autrefois d'un gourmand, par allusion à une statue de saint Jacques tournée vers la rue de Paris appelée aujourd'hui rue aux Ours, autrefois rue aux Oues ou aux Oies, et qui était habitée par des rôtisseurs.

— Se couper, s'arracher le nez pour faire dépit à son visage, Faire par dépit, contre

quelqu'un, une chose dont on est le premier à souffrir.

— Être pris par le nez comme un buffle, Donner dans un piège. Pour dompter et conduire les buffles, on leur passe un anneau dans le nez.

— Se refaire le nez, Réaliser de grands bénéfices, après avoir essuyé des pertes.

— Votre nez branle, Vous ne dites pas la vérité.

— C'est un homme qui peut aller le nez levé, C'est un homme à qui on ne peut rien reprocher.

— Ce n'est pas pour son nez, pour ton nez, Cela n'est pas pour lui, pour toi :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière, J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas ; J'en ai du fin et du répé.

Ce n'est pas pour ton fichu nez.

LATTAIGNANT.

Il On dit aussi CE N'EST PAS POUR TON NEZ QUE LE FOUR CHAUFFE.

— Cela vous passera sous le nez, bien loin du nez, Cela ne sera pas pour vous.

— Le beau de son nez en est fait, C'est à cela qu'il doit sa fortune : Dis donc, Sylvie, mais je ne vois pas pourquoi Mme Tiphaine renie le commerce de la rue Saint-Denis ; LE PLUS BEAU DE SON NEZ EN EST FAIT. (Balz.)

— Prenez-vous par le bout du nez, Se dit à quelqu'un qui veut mettre sur le compte d'autrui des fautes dont il s'est rendu coupable. Une ancienne coutume obligeait les calomniateurs à se prendre le nez en public.

— Il oublierait son nez, s'il ne tenait à son visage, Se dit d'un homme extrêmement distrait, très-sujét à oublier les objets qu'il doit porter sur lui.

— Il est si jeune que, si on lui tordait le nez, il en sortirait encore du lait, Se dit d'une personne beaucoup trop jeune pour se mêler de certaines choses.

— Il lui en pend autant au nez, Il est menacé du même inconvénient. Il On dit aussi À L'ŒIL ou À L'OREILLE.

— Cela paraît comme le nez au milieu du visage, Cela est tellement apparent, qu'on s'efforceraient en vain de le cacher.

— Il me semble qu'on me pèle le nez, Se dit pour exprimer l'ennui que l'on éprouve à entendre un discours fastidieux.

— Prov. Qui coupe son nez dégarrit son visage, Il ne faut pas faire, par folie, des choses qui retombent sur nous et sont de nature à nous nuire. Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez, Il vaut mieux tolérer un petit abus que de s'exposer, pour y remédier, à causer un plus grand mal. Il Jamais grand nez ne gâta beau visage. La grandeur du nez ne nuit pas à la beauté.

— Argot. Nez de chien, Mélange de bière et d'eau-de-vie. Il Avoir le nez de chien, Être complètement ivre. Il Nez de pompette, Nez d'ivrogne. Il Nez qui a coûté cher à mettre en couleur, Nez rougi par la boisson, ainsi dit à cause de l'argent que l'ivrogne a dû dépenser pour amener son nez à cet état. Il Nez dans lequel il pleut, Nez trempé. Il Avoir le nez creux, Avoir quelque pressentiment, et aussi Arriver chez quelqu'un juste à l'heure du dîner.

— Gogor. Se disait autrefois pour Cap, et ce sens lui est resté dans quelques noms propres : Le cap GRIS-NEZ, le Nez d'Anifer.

— Liturg. Châumeau avec lequel le peuple aspirait autrefois le vin consacré dans le calice.

— B.-arts. Unité de longueur égale à la distance ordinaire de la racine du nez à l'ouverture des narines : La face humaine a trois NIZ de hauteur.

— Chasse. Chien de haut nez, Chien qui a le nez fin, qui rapproche et suit bien les voies de hautes terres. Il Avoir le nez dur, Avoir de la peine à entrer dans la voie.

— Mangez. Nez de renard, Marques de feu au nez et aux lèvres d'un cheval. Il Bout du nez, Partie de la lèvre du cheval située sous les narines, et qui lui sert comme d'organe du toucher. Il Porter le nez au vent, Se dit du cheval qui lève la tête très-haut et, par analogie, des personnes qui marchent la tête haute :

Laissez-moi donc sous ma bannière, Vous, messieurs, qui, le nez au vent, Nobles par votre boutonnière, Encensez tout soleil levant.

BÉRANGER.

— Mar. Syn. de PROUE. Il Vaisseau qui est trop sur le nez, Vaisseau qui plonge trop par l'avant.

— Agric. Charrue qui est trop sur le nez, Charrue dont le soc s'enfonce trop dans la terre, ce qui l'incline en avant.

— Techn. Partie d'un soufflet, particulièrement d'un soufflet d'orgue, qui se termine en pointe. Il Crochet d'une toile, chez les tisserands. Il Partie d'un tour sur laquelle on visse le mandrin qui doit porter la pièce à tourner. Il Scories que l'on accumule devant la tyrière qui amène l'air dans un fourneau. Il Dans la fonte des cloches, Morceau de planche en forme de couteau qui, en tournant le compas, dispose sur le collet du moule la figure des anses. Il Petite éminence qu'on ménage sur les tuiles plates, pour les accrocher

à la latte. Il Pointe que forment les cahiers d'un volume vers le commencement ou vers la fin, quand ils ont été mal cousus. Il Nez de buse, Partie du fusil de munition formant un ressalet près de la poignée. Il Nez de l'embouchoir, Ouverture de l'embouchoir d'un fusil dans laquelle passe la baguette.

— Erpét. Nez de potence, Espèce de serpent.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de squalie. Il On l'appelle aussi LONG-NEZ.

— Entom. Partie du corps des insectes appelée aussi ÉPISTOME ou CHAFERON.

— Bot. Nez coupé, Nom vulgaire du staphylier penné ou faux pistachier, à cause de la forme de ses graines.

— Encycl. Anat. et Physiol. Le nez a la forme d'une pyramide triangulaire, saillante, plus ou moins régulière et située au milieu de la face. Son sommet, appelé racine, se continue supérieurement avec la partie moyenne et inférieure du front. Les deux faces latérales du nez portent le nom d'ailes, et les deux ouvertures dont sa base est percée sont appelées narines. Le nez contient à sa partie supérieure deux os propres ; dans sa partie moyenne, un cartilage, et en bas plusieurs fibres-cartilages. Sa paroi interne est tapissée par la membrane pituitaire ou olfactive. Quatre muscles servent à ses mouvements : le pyramidal, le transversal, l'élevateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure et, enfin, l'abaisseur de l'aile du nez.

Cette succincte description ne donnerait qu'une idée incomplète du nez et de la place importante qu'il tient dans la physiologie humaine ; il est quelquefois, à lui seul, toute la physiologie, et les physiologistes ont tiré de sa forme, de son relief plus ou moins accentué, de ses plans plus ou moins réguliers, toutes sortes d'indications. Les rapports que l'on a cru pouvoir établir entre la forme du nez et le caractère de celui qui le porte n'ont sans doute pas une valeur absolue, mais ils sont séduisants et se vérifient quelquefois. En tout cas, ils s'imposent à l'esprit avec la force que donne d'ordinaire une première impression. Il y a des nez fins, aigus, qui donnent tout de suite l'idée de l'acuité de l'esprit ; ce sont des nez de chercheurs et d'indiscrets ; tel, en effet, était celui de Saint-Simon ; des nez solidement plantés, charnus, qui denotent indubitablement l'importance et l'esprit de domination ; des nez en bec d'aigle, tout à fait héroïques et qui appellent leurs propriétaires aux grandes aventures ; des nez largement ouverts, aux narines mobiles, qui denotent la sensualité ; ils semblent subordonner des parfums. Les nez tendus, comme ceux de quelques chiens de chasse, sont, à ce qu'il paraît, l'indice d'une grande bienveillance ; tels étaient les nez de saint Vincent de Paul et du diacre Paris. Certains physiologistes, dit Th. Gautier, prétendent que la longueur du nez est le diagnostic de l'esprit, de la valeur et de toutes les belles qualités et qu'on ne peut être un grand homme si l'on n'a un grand nez. Beaucoup de physiologistes féministes tirent aussi de la dimension de cette honnête partie du visage un augure on ne peut pas plus avantageux. Quoi qu'il en soit, Socrate était camus : aussi Socrate avouait-il qu'il était né avec les dispositions les plus vicieuses et qu'il ne tenait peut-être qu'à un peu de paresse qu'il ne fût un grand scélérat. César, Napoléon ont un bec d'aigle au milieu de la figure ; le vieux Cornille a le promontoire nasal très-développé. Voyez les médailles, voyez les portraits ; vous trouverez que les héros ont le nez proportionné à la grandeur de leur gloire et qu'il n'y a pas de punais. Ce qui fait que les nègres sont, en général, stupides, ce n'est pas qu'ils aient le crâne écrasé, le crâne n'y fait rien, c'est qu'ils sont aussi camards que la Mort elle-même. Les éléphants, qui ont de l'intelligence à faire rougir bien des poètes, ne doivent cet esprit qu'on leur voit qu'à la prodigieuse extension de leur nez, car leur trompe est un véritable nez de 5 ou 6 pieds de longueur. Excusez du peu ! Ajoutons que, chez les femmes, le nez offre des indices non moins sûrs que chez les hommes : le nez droit, qui accompagne si bien le pur profil grec, marque la dignité, la pudeur et aussi l'absence de passions vives ; le nez arqué, puissant, indique la domination et même la cruauté : c'est le nez de Catherine de Médicis et de la reine Elisabeth ; le nez retroussé est le nez vraiment féminin : c'est le nez de Roxelane, le nez de Cléopâtre, ce nez charmant qui, en captivant Antoine, blase sur les nez romains et grecs, a changé la face du monde.

Parmi les hommes qui ont possédé des nez remarquables, on cite Cyrano de Bergerac, à propos duquel Th. Gautier écrivait les lignes fantaisistes que nous citons tout à l'heure. Ce nez était si étonnant, qu'il valait à son possesseur nombre de duels. Le regardait-on, Cyrano prétendait qu'on se moquait de lui, et il fallait aller sur le pré ; ne le regardait-on pas, Cyrano voyait dans cette abstention un sarcasme déguisé et mettait la rapière au vent. Aussi, dans son Voyage à la lune, il pose en principe qu'il n'est pas permis de ne pas avoir un grand nez, qu'il faut empêcher, à toute force, les camards de se reproduire, de peur que la race humaine ne dégénère, car, sans un long nez, point de vertu, point de courage, point d'esprit, point de passion, rien de ce qui fait l'homme. C'est ce que l'on peut

appeler un plaidoyer *pro domo sua*. Le duc de Roquelaure eut aussi un de ces nez qui font sensation.

« Les grands nez, dit Vigneul-Marville, sont en honneur par tout le monde, excepté à la Chine et chez les Tartares, qui écrasent le nez de leurs enfants et croient que c'est une folie de porter un nez devant les yeux. Les nez camus déplaissent et sont de mauvais augure. Le comtessin Anne de Montmorency était camus, et on l'appelait, à la cour, le camus de Montmorency. Le duc de Guise, fils de celui qui fut tué à Blois, était aussi camus, et j'ai connu un gentilhomme qui, ayant une vénération singulière pour ces deux maisons de Guise et de Montmorency, ne se pouvait consoler de ce qu'il s'y était trouvé deux camus, comme si ce défaut en diminuait le lustre. »

La duchesse du Maine avait pour commensal ordinaire un certain abbé Charles Genest. Cherchant un jour l'anagramme du nom de l'abbé, elle trouva ces mots : « Bhl c'est large nez ! » Il avait, en effet, un nez qui attirait l'attention, et qui surtout avait extrêmement frappé le duc de Bourgogne. Quand ce prince apprenait à dessiner, il mêlait à tous ses dessins le nez de l'abbé Genest. Qu'il fût en carrosse, et que la glace vint à se ternir, aussitôt il traçait avec son doigt ce maître nez. Un jour, le comte de Maignon ayant paru au lever du duc de Bourgogne, avec un nez de levrier ou de chien, aussitôt le prince, avec la dent d'un peigne, représenta si parfaitement ce fameux nez, qu'il y avait en même temps de quoi rire et de quoi admirer, en comparant la copie avec l'original présent.

Chez les femmes, les nez démesurément longs sont assez rares; cependant celui de Mme de Villette, mère du marquis de Villette, l'ami de Voltaire, mérite une mention. Mme de Villette était la première à avouer qu'il dépassait la mesure ordinaire et faisait elle-même des plaisanteries sur ce trait trop marqué de son visage. Son amie, la belle Mme de Contades, remarquable, au contraire, par la pureté régulière de son nez grec, souffrait de voir un nez si long, au point de ne pas oser le regarder, et, pour la consoler de ce malheur, elle lui parlait sans cesse de la petitesse de ses pieds et de ses mains. Ennuyée de ces éloges répétés, Mme de Villette s'entendait avec le président de Périgny, connu par ses bons mots, et, devant dix ou douze personnes qui n'étaient pas dans le secret, Périgny coupa la parole à Mme de Contades qui se récriait sur la délicatesse et la blancheur des mains de Mme de Villette : « Pour moi, dit-il, ce n'est point du tout là ce qui me charme dans Mme de Villette; je ne puis souffrir ses mains et ses petits pieds si vantés; ce que j'aime le mieux en elle, c'est son nez. » Tout le monde s'étonna de l'incartade du président, et Mme de Contades frémit... « Oui, continua le président, son nez ! Il est de si bonne amitié, si prévenant ! Il me fait toujours des avances, qu'on y réfléchisse, qu'on en recherche les déductions et l'on verra que, presque toujours, l'homme peut et doit être à lui-même son meilleur médecin.

Pour conclure, voici quelques remarques utiles à méditer : Les meilleures équipes de canotage ne doivent leur supériorité qu'à la respiration nasale et à l'habitude qu'elles ont prise de faire concorder leurs mouvements de nage avec l'aspiration et l'expiration. — Un coureur qui respirerait par la bouche serait poussé avant d'avoir fourni une course de 1,000 mètres. — Les luteurs ont l'habitude de tenir un fétu de paille entre leurs dents pour forcer la respiration à suivre les conduits nasaux. — Le cigare et la cigarette ont aussi cet avantage : quand vous avez l'un ou l'autre entre les lèvres, vous respirez instinctivement par le nez. — Par une température élevée, on souffre beaucoup moins de la soif en ne respirant que par le nez. Ainsi fait l'Arabe qui traverse les déserts torrides; ainsi fait, instinctivement, le paysan qui travaille aux champs par un soleil brûlant. — La chaleur, en plein air, incommode moins celui qui ne respire que par le nez.

— Pathol. Le nez n'a pas été oublié par les séméiologistes. Selon eux, le nez qui, dans le cours d'une maladie, s'effile, maigrit, paraît plus pointu et pâlit, est un symptôme d'adynamie; cette altération de l'aspect du nez fait partie de l'état de la face appelée par eux hippocratique et est toujours d'un fâcheux augure. La pâleur et le refroidissement du nez sont, si l'on fait la croix, un signe de faiblesse et de danger imminent dans les maladies intermittentes et les névroses chroniques. Le fœtus commence à affecter quand le nez devient livide et violacé à son extrémité; d'autres veulent qu'il se signe on reconnaisse la leucémie chez plusieurs femmes. La rougeur jointe à la chaleur du nez et à un prurit ressenté dans les narines, annonce réellement l'épistaxis, quoique celle-ci n'ait pas toujours lieu. La rougeur du nez annonce, d'un jour à l'autre, des évacuations alvines ou l'affection soit du foie, soit du poulmon. Il devient bleu et livide dans les altérations de structure du cœur. Cette couleur du nez annonce la mort dans le typhus. Les ailes du nez sont jaunes ou verdâtres quand la langue est couverte d'un enduit de même couleur, livides ou plombées dans les maladies chroniques du poulmon. La dilatation laborieuse du nez suivant

et s'ils ne le font pas, c'est que l'instinct leur démontre que telle n'est pas la véritable destination de cet organe.

L'air qui, par l'acte de la respiration buccale, s'introduit dans nos poulmons n'a pas le temps, dans un parcours aussi peu étendu, de se débarrasser des milllisses de corpuscules de provenance végétale, animale et minérale qui y sont en continuelle suspension. De ces corpuscules, les uns se déposent dans les larynx, les autres arrivent jusqu'aux bronches et le reste va s'engouffrer dans les cellules des poulmons, s'y fixe en partie, s'y développe et y détermine la plupart des maladies des voies respiratoires. L'expectoration provoquée par la toux n'en élimine qu'une portion.

Nous pouvons faire entrer en ligne de compte de la respiration vicieuse par la bouche la plupart des maladies buccales, les douleurs, la carie et la perte des dents. Les animaux, respirant par le nez, conservent leurs dents jusqu'à la fin de leur existence. Quand la respiration s'effectue par le nez, l'air entre divisé d'abord par deux portes et, avant qu'il soit précipité dans le larynx, circulant dans ce conduit recourbé et tapissé de muqueuses, il dépose sur ses parois tous les corpuscules étrangers. L'homme qui a le sang riche a peut-être moins à redouter d'une respiration anormale, mais il est à craindre pour celui dont le sang appauvri n'a pas la force de brûler ou d'annihiler ces corps étrangers avant qu'ils se soient tout à fait implantés. De là les croupes, les angines, les tuberculoses et la plupart des fièvres, surtout celles dites de marais. Que des leur bas âge les enfants soient instruits des dangers auxquels les expose une respiration anormale et vicieuse, que les parents leur prêchent continuellement qu'on ne doit respirer que par le nez, et l'on verra bientôt diminuer sensiblement le nombre des maladies de la bouche, du larynx, des bronches et des poulmons.

La respiration nasale offre cet avantage que, pendant son trajet, l'air, s'il est trop froid, se réchauffe, s'il est trop sec, s'humidifie en empruntant aux parois du conduit la chaleur ou l'humidité nécessaires pour ne produire aucun désordre dans l'organisme. L'air respiré par le nez n'a plus aucune des propriétés réfrigérantes et irritantes qu'agissent si rapidement et si désagréablement sur le larynx et les organes voisins. Trop sec ou trop froid, l'air, dans le parcours de l'espace de siphon du tube nasal, ou se charge de la somme d'humidité normale qui le rend fructueusement respirable, ou acquiert la dose de chaleur propre à lui constituer la quantité requise pour ne point irriter au passage les cordes du larynx, ne point provoquer la toux et ne point refroidir à contre-temps des organes qui, dans certaines circonstances, doivent être maintenus à une température voisine.

Que chacun veuille bien prendre la peine de vérifier sur soi-même l'application de la méthode de respiration exclusive par le nez, qu'on y réfléchisse, qu'on en recherche les déductions et l'on verra que, presque toujours, l'homme peut et doit être à lui-même son meilleur médecin.

Pour conclure, voici quelques remarques utiles à méditer : Les meilleures équipes de canotage ne doivent leur supériorité qu'à la respiration nasale et à l'habitude qu'elles ont prise de faire concorder leurs mouvements de nage avec l'aspiration et l'expiration. — Un coureur qui respirerait par la bouche serait poussé avant d'avoir fourni une course de 1,000 mètres. — Les luteurs ont l'habitude de tenir un fétu de paille entre leurs dents pour forcer la respiration à suivre les conduits nasaux. — Le cigare et la cigarette ont aussi cet avantage : quand vous avez l'un ou l'autre entre les lèvres, vous respirez instinctivement par le nez. — Par une température élevée, on souffre beaucoup moins de la soif en ne respirant que par le nez. Ainsi fait l'Arabe qui traverse les déserts torrides; ainsi fait, instinctivement, le paysan qui travaille aux champs par un soleil brûlant. — La chaleur, en plein air, incommode moins celui qui ne respire que par le nez.

— Pathol. Le nez n'a pas été oublié par les séméiologistes. Selon eux, le nez qui, dans le cours d'une maladie, s'effile, maigrit, paraît plus pointu et pâlit, est un symptôme d'adynamie; cette altération de l'aspect du nez fait partie de l'état de la face appelée par eux hippocratique et est toujours d'un fâcheux augure. La pâleur et le refroidissement du nez sont, si l'on fait la croix, un signe de faiblesse et de danger imminent dans les maladies intermittentes et les névroses chroniques. Le fœtus commence à affecter quand le nez devient livide et violacé à son extrémité; d'autres veulent qu'il se signe on reconnaisse la leucémie chez plusieurs femmes. La rougeur jointe à la chaleur du nez et à un prurit ressenté dans les narines, annonce réellement l'épistaxis, quoique celle-ci n'ait pas toujours lieu. La rougeur du nez annonce, d'un jour à l'autre, des évacuations alvines ou l'affection soit du foie, soit du poulmon. Il devient bleu et livide dans les altérations de structure du cœur. Cette couleur du nez annonce la mort dans le typhus. Les ailes du nez sont jaunes ou verdâtres quand la langue est couverte d'un enduit de même couleur, livides ou plombées dans les maladies chroniques du poulmon. La dilatation laborieuse du nez suivant

les mouvements d'inspiration, on est fondé à penser qu'il y a de la dyspnée; ce phénomène a lieu dans les diverses inflammations des organes respiratoires et dans les derniers instants de l'agonie. Au contraire, le nez devient immobile quand le cerveau est le siège d'une lésion grave qui paralyse ses fonctions. Le prurit des narines a été indiqué comme signe de la présence des vers dans la voie de la digestion; il précède et accompagne l'inflammation de la membrane muqueuse nasale. Outre les divers changements de forme, de température et de couleur que le nez subit dans le cas où il n'est pas lui-même affecté de maladie, il est beaucoup d'autres cas dans lesquels il est lui-même le siège du mal.

Nous allons passer en revue les principales affections de cet organe : tuméfaction, gonflement, inflammation érysipélateuse, coryza, gergures, plaies, vices de conformation, ulcères, polypes, etc. La tuméfaction du nez est une des maladies les plus communes. Elle est presque toujours accompagnée d'une douleur souvent fort vive, ordinairement tensive, parfois lancinante au moindre contact et presque toujours partielle. Cette tuméfaction a lieu le plus fréquemment sur un seul côté de l'extrémité du nez, et le plus fréquemment aussi elle s'accompagne de la tension et de la rougeur de la peau, qui est luisante dans l'ensemble ou le gonflement a lieu. La tuméfaction ne consiste quelquefois que dans une petite tumeur de la grosseur d'un grain de chènevis que l'on sent sous la peau et dont la pression occasionne une douleur violente et subite qui se propage vers l'œil et cause un larmoiement passager. Cette affection, à laquelle on n'a pas donné de nom particulier, est très-commune chez les enfants; elle l'est moins chez les adultes ou du moins chez ceux-ci la tuméfaction est plus étendue, sans douleur et avec coloration plus foncée de la peau; elle est rare chez les vieillards, du moins celle qui est accompagnée de douleur, car rien n'est plus fréquent que de voir des personnes âgées ayant le nez plus volumineux et plus rouge que dans leur jeunesse et même dans leur âge mûr. Il y a une distinction à faire entre la tuméfaction avec douleur et celle qui a lieu sans ces fâcheux symptômes. La première est souvent aiguë, revient chaque année, tantôt en automne, tantôt au printemps, selon les sujets, et détermine une sécrétion de liquide qui se concrète en une matière jaunâtre et transparente à la surface interne du nez et jusque sur les bords des narines et même sur la lèvre et les ailes du nez. Elle se manifeste chez les enfants ou les adolescents dont le système lymphatique s'active en activité sur le système sanguin; elle est très-rebelle à tous les moyens de l'art et cesse pour l'ordinaire après le développement de la puberté. Le sujet conserve une prédisposition à la recidive sans strictement au lois de la sobriété. La deuxième tuméfaction indolente, s'observe plus souvent chez les adultes; elle est l'effet presque constant, sinon de l'abus, au moins de l'usage habituel des stimulants, notamment du vin et du café. Le seul moyen d'y remédier est un régime sévère. Ce moyen est infallible, mais il faut persévérer; autrement, la rechute tarde peu, ainsi qu'on a souvent l'occasion de le remarquer chez les femmes que la coquetterie porte à se soumettre aux abstinence qui seules peuvent les préserver ou les guérir de cette difformité désagréable. Cette tuméfaction sans douleur n'est ordinairement suivie d'aucun accident; seulement, il n'est pas rare de voir le nez rouge et le siège se couvrir de petites tumeurs rouges, bleues, désignées vulgairement sous le nom de rubis et de phirris et très-communes comme indiquant les zéls servants de Bacchus. Néanmoins, il ne faut pas croire que ce signe soit plus infallible que tous les autres. La mauvaise nourriture peut produire ces effets, qui dépendent plus communément de l'abus des liqueurs spiritueuses. Le gonflement douloureux du nez est souvent incommode; les femmes surtout demandent à en être débarrassées de quelque manière que ce soit. Lorsqu'il est assez désagréable pour qu'on s'en occupe sérieusement, il faut prescrire un régime sévère, mettre en usage tous les moyens susceptibles d'établir l'estomac dans son intégrité première; s'il est irrité, comme c'est le cas le plus ordinaire, il faut recommander de ne point veiller, conseiller les proménades du matin, les bains, et tenir le ventre libre. On en vient enfin aux rubéants de la peau appliqués à la nuque, derrière les oreilles, aux tempes et même aux bras, quand les moyens adoucissants ont échoué. C'est alors le cas de prescrire les eaux minérales laxatives ou sulfureuses, afin de produire une dérivation sur les intestins ou à la peau du reste du corps, selon la prédisposition. Les toniques sont toujours défavorables. Les succès qu'on dit avoir obtenus du quinquina dans des cas de gonflement périodique du nez sont aussi peu démonstratifs qu'il est prouvé que la surexcitation de l'estomac entretient le gonflement bien loin de le guérir. Le gonflement indolent du nez n'exige l'emploi d'aucun topique; le gonflement douloureux de cet organe réclame l'emploi des fumigations aqueuses, les lotions mucilagineuses, les onctions avec les corps gras souvent renouvelés et enlevés avec de l'eau chaude chaque fois qu'on renouvelle l'application, afin qu'ils se rancissent le moins

possible. L'application des collyres astringents est souvent efficace, mais souvent aussi on lui voit succéder des ophthalmies, des angines, des bronchites et même des inflammations plus graves. Ce gonflement finit quelquefois par s'étendre à tout le nez, qui devient dans son entier plus volumineux, rouge, luisant et douloureux, un véritable phlegmon. Dans ce cas, il n'y a pas un instant à perdre; les sangsues doivent être appliquées autour des ailes du nez et un cataplasme mucilagineux sur cet organe, en laissant l'orifice de la narine libre autant que possible. L'inflammation érysipélateuse du nez est plus connue que le phlegmon de cette partie du corps; nous appelons ainsi l'inflammation aiguë superficielle de la peau qui recouvre le nez, lorsqu'elle se termine en peu de jours et donne lieu à la desquamation de l'épiderme, après avoir fait éprouver de la chaleur plutôt que de la douleur. Il est encore plus commun de voir l'érésipèle de la face; dans les deux cas, il n'y a pas d'autre traitement que celui de l'érésipèle; seulement l'application des sangsues sur la partie enflammée elle-même nous semble ici moins indiquée que partout ailleurs, ainsi que l'application d'un vésicatoire, moyen toujours dangereux dans cette partie du corps, malgré le succès de la hardiesse avec laquelle Ambroise Paré fit usage de ce dernier dans un cas de dartre au visage chez une jeune fille. Nous avons parlé, à l'article coryza, de l'inflammation aiguë et chronique de la membrane pituitaire; il nous reste peu de chose à dire de cette phlegmasie; les gergures, les ulcères qui en sont parfois le résultat ne doivent pas être traités d'une autre manière que l'inflammation de laquelle ils dépendent. Il suffit d'appliquer sur les parties excoriées un corps gras parfaitement pur et exempt de rancidité, pour diminuer le sentiment incommode de tension et de cuisson que le sujet y ressent. L'application de la pommade de combre tout récemment préparée est le meilleur topique. Cependant on emploie avec avantage dans plusieurs cas le cérat safrané, le cérat de saturne et celui dans lequel on fait entrer une petite quantité de camolomés ou d'oxyde rouge de mercure; le même effet dessiccateur est produit au moyen de l'oxyde de plomb incorporé à un corps gras. Dans certains cas, cette membrane, épaissie par l'effet de coryzas répétées ou par suite d'une inflammation chronique partielle, obstrue en partie les cavités nasales, gêne le passage de l'air, altère la voix et nuit à la respiration. Cette incommode a lieu surtout chez les personnes dont le nez est fort étroit à sa racine, notamment dans l'enfance; ces personnes ont la bouche habituellement ouverte, même pendant le sommeil. Tout ce qui rend le coryza plus rare s'oppose au développement insolite de la membrane pituitaire; les dérivatifs cutanés et intestinaux doivent être employés, ainsi qu'un régime sévère et des injections émollientes dans les cavités nasales, quand l'épaississement persiste après la cessation du coryza.

Les plaies faites au nez par des instruments piquants ne réclament aucune médication spéciale. Quelle que soit l'étendue des autres solutions de continuité que cet organe éprouve, il faut les réunir immédiatement et maintenir leurs bords en contact au moyen d'emplâtres agglutinatifs, et quelquefois au moyen de la suture. Si le nez, par exemple, était abattu de manière qu'il ne tint plus que par quelques parties de sa base, il faudrait, en le relevant, assurer son exacte coaptation au moyen d'un point de suture entrecroisée, placé au sommet du lambeau. Chez les sujets, au contraire, où le coup de bas en haut, cet organe ne tient plus que par les ligaments de sa portion supérieure, il est indispensable de mettre ses ailes en rapport au moyen de deux points d'aiguille. La guérison s'effectue très-rapidement, bien que le nez ne tienne plus que par des languettes de peau extrêmement étroites. Relativement aux observations de nez entièrement détachés et réappliqués après un temps plus ou moins long, il est permis de douter de leur exactitude. Si cependant on cas semblable se présentait, on pourrait essayer la réapplication, la rendre aussi parfaite que possible et attendre le résultat du travail organique. Lorsque le lambeau reste froid, pâle, et devient livide, il faut l'ôter après trois ou quatre jours et panser la plaie comme toute autre solution de continuité avec perte de substance.

Les contusions du nez déterminent un épanchement de sang, une ecchymose qui peut s'étendre jusqu'aux paupières; elles présentent quelquefois des indications spéciales. Souvent elles sont accompagnées de fractures et de déplacements des os. Mais le point sur lequel nous devons appeler l'attention est la formation d'abcès sous-muqueux qui peuvent déterminer des symptômes inquiétants, céphalalgies, fièvre, etc. Ces abcès détruisent les adhérences des cartilages avec les os propres du nez et laissent après la guérison un léger enfoncement sur le milieu du nez; ils s'ouvrent le plus souvent à l'intérieur, quelquefois ils communiquent ou coïncident avec un abcès extérieur.

La déviation du nez à droite ou à gauche a été attribuée à l'habitude de se moucher toujours du même côté; on a conseillé, pour la faire disparaître, d'engager le malade à se moucher de l'autre main. Quand la déviation est trop prononcée, on a essayé de la com-

battre à l'aide d'un bandage désigné sous le nom de *nez tordu*. Ce bandage est fort incommode et rarement supporté.

La division du *nez* est parfois congénitale; elle résulte le plus souvent de lésions traumatiques. Dans l'un et l'autre cas, les bords des téguments doivent être avivés et rapprochés par des points de suture.

Les auteurs ont signalé sous le nom de *nez doubles* des appendices plus ou moins pédiculés de ces organes. Il est souvent facile de faire disparaître ces tumeurs par l'excision. Il existe, en outre, quelques vices de conformation qui sont presque toujours accidentels; tels sont :

Le rétrécissement ou l'oblitération de l'ouverture des narines, produits par une brûlure, par une plaie avec perte de substance, par une ulcération de nature scrofuleuse, syphilitique, cancéreuse, etc. Lorsque le rétrécissement est peu considérable, il ne détermine qu'une légère altération du timbre de la voix; mais lorsqu'il est plus prononcé ou lorsque l'oblitération est complète, la respiration est gênée par suite de l'obstacle apporté au passage de l'air; l'odorat est plus ou moins aboli. Les rétrécissements légers ne nécessitent aucun traitement; quant aux autres, on pourra y remédier à l'aide de la dilatation. Dans les cas d'oblitération complète ou lorsque les bords de la narine sont inextensibles, on est obligé de recourir aux incisions. Le chirurgien devra faire le pansement de manière à prévenir le retour de la difformité. Enfin Velpéau et Jobert ont employé l'autoplastie par inflexion ou renversement pour remédier à ce vice de conformation.

Les cicatrices vicieuses, dans les conséquences sont l'adhérence de l'ailé du *nez* à la joue, l'adhérence de la lèvre supérieure aux narines, seront détruites à l'aide de l'instrument tranchant, et les parties seront maintenues dans leur position normale à l'aide d'un pansement convenable.

Lorsque le *nez* a été détruit par un ulcère, la gangrène, la congélation, etc., on peut masquer la difformité par un *nez* artificiel. Quelquefois il est possible, en empruntant un lambeau aux parties voisines, de remédier à la destruction d'une partie du *nez* ou même de refaire cet organe en partie à l'aide de la rhinoplastie.

Les tumeurs du *nez* sont les tannes, les verrues, les tumeurs érectiles; elles ne diffèrent pas de celles qu'on rencontre sur les autres parties du corps.

Les ulcères syphilitiques, autrefois très-communs, ont disparu aujourd'hui en grande partie depuis qu'on s'en rend maître, dès le début, avec des préparations antisyphilitiques administrées d'une manière méthodique; nous ne nous y arrêterons pas, non plus que sur les cancers et les ulcères cancéreux de cette région, qui appartiennent généralement à la classe de cancer que nous avons décrite sous le nom de cancer épithélial. Nous n'insisterons pas non plus sur les ulcères scrofuleux, que le lecteur trouvera décrits au mot LUPUS.

Les polypes nasaux peuvent siéger dans différents points. Ils prennent alors les noms de polypes nasaux, naso-maxillaires, nasofrontaux, naso-pharyngiens.

— **Saignement de nez.** V. ÉPISTAXIS.

— **Techin.** On appelle *nez* une accumulation de scories que l'on forme au-dessus d'une tuyère saillante dans l'intérieur d'un four à cuve, pour la garantir de l'action trop vive de la chaleur. Dans les fourneaux pour cuire, pour plomb, etc., on en rencontre très-souvent. Pour former un *nez*, on commence par charger de vieilles scories, qui fondent et viennent se figer au-dessus de la tuyère. Dans le courant de l'opération, on diminue ou on augmente le *nez*, suivant le besoin, en chargeant du côté où se trouve celui du combustible, soit du minéral pendant quelque temps. De plus, le *nez* qu'on peut apercevoir par l'œil de la tuyère est l'indice d'une bonne marche. On dit, suivant les cas, que le *nez* doit être plus ou moins brillant ou plus ou moins sombre, et d'après son aspect on modifie ou l'on conserve le lit de fusion.

Nez (Le) d'un notaire, roman par M. Edmond About (Paris, 1869). Cette histoire ultra-fantaisiste fait partie de cette série de récits du même genre que l'auteur a écrits sous les titres de *l'Homme à l'oreille cassée*, *le Cas de M. Guérin*, etc. Maître Alfred l'Ambert, dit non Lambert, du moins à ce qu'il prétend, le plus brillant notaire de France, habitué des coulisses de l'Opéra, s'attire une mauvaise affaire. Pendant une absence, la danseuse qu'il courtise, Mlle Victorine Toupain, belle brune aux yeux bleus, s'en laisse conter par un gros Turc de vingt-cinq ans, secrétaire d'ambassade, Ayvas-Bey. Il le rencontre dans la galerie du Baromètre. Une querelle s'engage entre les deux rivaux; un coup de poing est donné; c'est le nez du Turc qui le reçoit, et ce dernier donne en échange à maître l'Ambert sa carte de visite.

En vertu de cet axiome d'un philosophe turc : « Il n'y a pas de coups de poing agréables; mais les coups de poing sur le nez sont les plus désagréables de tous », Ayvas-Bey a juré d'avoir le nez de l'Ambert, car le Coran le dit expressément : oil pour oil, dent pour dent, nez pour nez. Donc, on va sur le terrain; les adversaires prennent chacun en main un énorme sabre de cavalerie et, après

deux ou trois coups de tierce et de quarte, le nez du malheureux notaire va mordre la poussière. Adieu donc plaisirs mondains, amours frivoles, triomphes d'Adonis! Maître l'Ambert ne vous connaît plus, car un homme sans nez n'est guère appétissant. Un bon docteur se charge cependant, si l'on retrouve le nez, de le raccommoder par juxtaposition. Hélas! le nez a disparu; un chat l'a gloutonnement avalé. La science ne se laisse pas désarçonner; la rhinoplastie est l'art de refaire un nez aux imprudents qui l'ont perdu. Entre autres moyens d'application, on prélève sur le bras d'un étranger quelques centimètres carrés de peau; mais ce nez factice subira toutes les vicissitudes du porteur d'eau à qui on l'a emprunté et vivra de la vie de son ancien propriétaire. D'abord, tout va à souhait; Romagné, le porteur d'eau, est renvoyé avec 2,000 francs pour prix de son service, et notre aimable héros, redevenu jeune et beau comme devant, se hâte d'aller promener triomphalement son nouveau nez dans tous les salons de la capitale. Un beau jour, voilà le nez qui tourne au rose, puis au rouge, puis enfin au plus bel écarlate. Ce n'est plus un nez; c'est une engelure en plein visage. Compresses, émollients, pommade, rien n'y fait. Enfin, on songe que Romagné pourrait bien être pour quelque chose dans l'empoisonnement de cette pivoine au milieu de la figure de maître l'Ambert. On cherche l'Auvergnat et on le trouve, hélas! *quantum mutatus ab illo* sale, plant le vin et rouge des pieds à la tête comme un homard cuit. Le malheureux n'a pas cessé de se griser depuis le jour où il a reçu ses 2,000 fr. On le soigne, on lui fait de la morale et sa guérison amène celle du notaire. Mais bientôt après, c'est autre chose, puis autre chose encore, et enfin, un beau matin, maître l'Ambert se réveille et porte son mouchoir à son nez. Horreur! le mouchoir ne rencontre que le vide! Pendant la nuit, le nez postiche s'est peu à peu desséché, puis est tombé et toutes les recherches pour le retrouver restent vaines. Romagné était mort. Dès lors, maître l'Ambert se résigne et remplace par un nez d'argent celui dont le sabre d'Ayvas-Bey l'a privé et que la peau de l'Auvergnat n'a pu remplacer. Tout cela ne manque pas d'esprit; mais il n'y avait pas dans ce paradoxe la matière d'un roman; un article de petit journal qui dure un volume, c'est un peu long.

NEZ D'ARGENT (Jean ou Pierre CROAN, plus connu sous le surnom de), érudit français, pendu à Paris en 1561. Ayant eu, dans une échauffourée, le nez fortement endommagé par une estocade, il eut recours aux soins d'Ambrise Paré, qui lui confectionna un nez d'argent; de là son surnom grotesque. Pierre Croan ou Nez d'Argent embrassa chèrement la Réforme. Professeur d'humanités à l'université de Reims, il se fit noter, dès ses débuts en cette ville, par les catholiques rémois, comme un libre et hardi penseur. Il était en correspondance avec Théodore de Bèze et les principaux chefs de la Réforme; aussi fut-il dénoncé comme hérétique. Son procès fut instruit rapidement. « Étant recherché de près, dit Jehan Pussot, fut trouvé que, par instruction et doctrine mêlée de Luther et de Calvin, il gâstait grand nombre de jeunesse et d'autres gens; en sorte qu'il fut expulsé de cette ville, tant judiciairement que autrement: tellement qu'il fut conduit à Paris, où, bientôt après, fut brûlé en place publique. Et, sur l'exécution de tels personages, estoit une chanson courante, composée sur les chants de leur psaume *Domine, Dominus noster*, où estoient ces mots : « Qu'ils estoient jetés à la voirie avec le Nez d'Argent. » En marge du récit du chroniqueur rémois se trouvent ces mots, « Écrits par la plume plus régente s'appeloit Jean Croan, dit le Chanoine », surnommé Nez d'Argent. Il fut pendu aux Halles de Paris au mois de décembre 1561, puis brûlé avec d'autres hérétiques. » Ce savant distingué, victime du fanatisme et de l'ignorance, mérite assurément une place dans le martyrologe philosophique.

NÉZAHUALCOYOTL, surnommé le Grand et le Sage, roi d'Acolhuacan, au Mexique, né en 1403, mort en 1470. Il avait quinze ans lorsque son père, Itxiltlcochitl l'Ancien, fut tué et détrôné par Tezozomoc. Sous Maxtla, fils et successeur de l'usurpateur, il se vit traité comme un bête fauve; mais, à la suite d'un soulèvement populaire, il vainquit Maxtla, qui fut lapidé par la multitude. En prenant possession du trône, il fit une amnistie générale, puis promulgua un code civil et un code pénal, abrégea les procédures, puni de la peine de mort jusqu'aux simples vols; mais, pour éviter l'application de cette terrible peine, il permit aux voyageurs et aux pauvres de prendre dans les terres bordant les chemins ce qui était nécessaire à leur existence. Nézahualcoyotl agrandit considérablement son empire. Prince éclairé, il protégea les sciences et les arts et fit de sa capitale, Texcoco, l'Athènes du Mexique. Poète remarquable, il composa des odes et des hymnes, dont plusieurs ont été traduites en espagnol. On trouve, en outre, un bon architecte. Il dirigea la construction d'un grand nombre de palais, de monuments et des immenses digues destinées à retenir les eaux du lac Texcoco. Ce prince, dont le nom signifie en aztèque le *renard affamé*, fut un des plus grands

rois de l'ancien Mexique et a été surnommé par Clavigero le *Solo* de la Nouvelle-Espagne.

NÉZAHUALPILLI, roi d'Acolhuacan, né en 1462, mort en 1516. Il succéda, en 1470, à son père, Nézahualcoyotl, montra d'abord des goûts guerriers, puis s'occupa principalement de l'étude des sciences et de l'astronomie. Ayant surpris chez une de ses favorites une correspondance poétique et amoureuse que lui adressait le prince royal, il n'hésita point à faire mettre son fils à mort. Vers la fin de sa vie, il se laissa enlever par Montezuma plusieurs provinces importantes et tomba dans un profond chagrin. Son fils Camatzin lui succéda.

NÉZARNAK s. m. (né-zar-nak). Mamm. V. NÉSARNAK.

NEZ DE-CHAT s. m. Bot. Nom vulgaire de la grande coulemelle.

NEZIB, ancienne *Nisibis*, ville de la Turquie d'Asie, aujourd'hui Al-Djézireh, dans l'Éyale et à 160 kilom. S.-E. de Diarbekir; 1,000 hab.

NEZIB, village et plaine de Syrie, entre Alep et Marasch, non loin de l'Euphrate. Le 24 juin 1839, Ibrahim, fils de Mehemet-Ali, battit près de ce village les troupes de Mahmoud II.

NEZMY-ZADEH-EFFENDY, historien turc, né, suivant toute probabilité, à Bagdad, mort vers la fin du xix^e siècle. Sous le titre de *Golchen al khofa* (*Jardin des califes*), il écrivit une histoire de Bagdad, éditée à Constantinople (1730, in-fol.). C'est un ouvrage curieux, intéressant, écrit avec impartialité.

N'GAMI, nom donné à un lac de l'Afrique australe, situé au nord du désert Kalahari, entre 20° et 21° de latit. S. et 20° et 21° de longit. O. Ce lac a été découvert en 1849 par Livingstone, accompagné de MM. Oswell et Murray. Il a environ 20 lieues de longueur, 11 de largeur et 40 de circonférence; sa direction est N.-N.-E. et S.-S.-O. Il reçoit, au N.-O., la Tiongué, rivière qui vient du N. et qui est la plus considérable de ses affluents. Il s'écoule par une autre rivière, appelée Zougla. Le peu de profondeur de ce lac l'empêchera de servir jamais pour une navigation régulière. « J'ai vu, dit Livingstone, un indigène manœuvrer sa pirogue au moyen d'une perche, n'ayant pas assez d'eau pour employer ses rames, bien qu'il se trouvât à 7 ou 8 milles de la rive; et pendant plusieurs mois, qui précèdent l'arrivée des eaux du nord, le bétail a, pour se désaltérer, beaucoup de peine à franchir la vase et la ceinture de roseaux que la sécheresse a mises à découvert. » Les bords occidentaux du lac N'gami, qui présentent quelques hauteurs, sont dépourvus d'arbres; le rivage du nord, sans végétation aussi, est, au contraire, bas et sablonneux; des collines assez élevées bordent le rivage méridional, où se trouvent les roseaux dont parle plus haut Livingstone; c'est là une preuve du dessèchement que l'on constate partout dans l'Afrique australe. Le fond du lac, vers la rive, présente une grande quantité d'arbres morts enfoncés dans la vase. En mars et en avril, la Tiongué et les autres affluents grossissent et déversent leurs eaux dans le lac, qui, à cette époque, est généralement fort bas. Alors, de saumâtre qu'elle était, l'eau du lac devient très-douce. Les éléphants et les hippopotames fréquentent en grand nombre ses rivages. Les poissons de toute espèce que fournit en abondance le lac N'gami servent à la nourriture ordinaire des riverains. Un des plus curieux est une espèce d'anguille à large tête, sans écailles, que les indigènes appellent *mosala* et les zoologues *glanis sturis*; elle possède dans la tête un réservoir d'eau qui lui permet de rester quelque temps enseveli dans de la vase sèche sans périr. Elle atteint parfois une longueur égale à la hauteur d'un homme. Les habitants des rives du lac sont des Betjouanas. Avec les étrangers qui s'aventurent jusque chez eux, ils font un actif commerce d'ivoire, provenant des défenses d'éléphant et d'hippopotame. Ils ont institué sur leur territoire une sorte d'impôt douanier, désigné dans le pays sous le nom de *hongo*, et que doit payer tout voyageur qui en franchit les limites.

N'GANA s. m. (nga-na). Titre donné aux chefs, dans certaines contrées d'Afrique : *Tous sont sujets de Bamba, qui est le N'GANA ou principal de toutes ces contrées.* (Darnville.)

N'GAN-HOEI ou **AN-HOEI**, province de la Chine propre, au centre, formée de la partie occidentale de l'ancienne province de Kiannan; entre 29°-34° 10' de latit. N. et 112° 30'-117° 10' de longit. E. Elle est bornée par les provinces de Hon-an au N.-O., de Hon-pé à l'O., de Kiang-si au S.-O., de Tché-Kiang à l'E. et de Kiang-sou au N.-E.; sa superficie est de 670 kilom. sur 120 kilom.; 40,000,000 d'hab. Ch.-l., N'gan-King. La chaîne du Pe-ling entre par le S.-O. et ne présente que des montagnes d'une hauteur médiocre, parmi lesquelles se trouve le Ho, qui est le fameux Yu-do-Nidi; la plus grande partie de la contrée, au N. de cette chaîne, est généralement unie. Cette province est arrosée par deux grands fleuves, le Yan-tseu-Kiang au S. et le Hoang-ho au N.; le Hoai-Ho, affluent de ce dernier, arrose la partie cen-

trale. Belles plaines au N., et, dans les autres directions, belles vallées. Climat tempéré et sain. Les productions sont des grains, des légumes et des fruits; du tabac, du lin, du vernis, de la laque et du thé, qui ne se cultive que dans le midi; des plantations de mûriers sont répandues partout. L'éducation des bestiaux est encore une des grandes richesses de ce pays. Le règne minéral offre de l'or, de l'argent, du cuivre et du sel.

N'GATHIAOAS, N'GATHIAHOUTAS, N'GATIMANIAPOTOS, nom des trois tribus les plus puissantes des Maoris. V. ce mot.

N'GODI s. m. (ngo-di). Prêtre du Congo, qui s'attribue le pouvoir de rendre l'ouïe aux sourds.

N'GOLA s. m. (ngo-la). Langue du Congo.

N'GOMBO s. m. (ngon-bo). Deuxième chef des gangas, prêtres africains.

N'GOSEI s. m. (ngo-zé-i). Troisième chef des gangas, prêtres africains.

NGO-YOU-KIANG, rivière de Chine, province de Kouang-Si. Elle prend sa source à 24 kilom. N.-E. de Sé-tsching, coule au S., au S.-E. et au N.-E. et se jette dans le Ta-Kiang, après un cours de 700 kilom.

N'GUÉRÈRE, marigot du Sénégal et l'un des plus importants. Il sépare le Fouta-Damya du pays de Galam. Ce marigot est le lieu consacré à ce que l'on nomme parmi les indigènes un *bagnas*. C'est une sorte de fête burlesque, assez analogue aux baptêmes du tropique qui se font à bord de nos navires. Les Sénégalais en profitent pour se livrer à des accès de joie accompagnés d'un tapage infernal, de hurlements, de coups de fusil et de tam-tam. Comme dans le baptême de la ligne ou des tropiques, il y a éjection d'eau de sable plus ou moins respectueuse, suivant l'autorité du patient ou le cadeau qu'on en attend.

NGUYEN-ANH, empereur d'Annam, né en 1756, mort en 1820. Son père, souverain de la Cochinchine, ayant été détrôné et décapité, Nguyen s'enfuit dans les bois pour échapper à la mort. L'évêque d'Adran lui ayant donné l'hospitalité, le prince leva des troupes pour reconquérir son royaume sur les usurpateurs, nommés Tay-Sin. A trois reprises différentes, Nguyen fut complètement battu. Les hostilités durèrent vingt ans, et c'est seulement grâce au concours de quelques officiers français, qui disciplinèrent ses soldats, que le souverain légitime triompha des Tay-Sin. Dès ce moment, Nguyen se consacra tout entier à l'amélioration de son empire, et son nom est de nos jours vénéré dans ses Etats comme celui d'un prince équitable et d'un excellent législateur. On appelle quelquefois ce prince *Djin-Lang*.

NHAMDHUI s. m. (namm-dui — mot brésilien). Arachn. Espèce d'araignée du Brésil, qu'on dit être venimeuse.

— **Encycl.** Le *Nhamdhi* est une espèce d'araignée, dont le corps, long de 0m,04, porte sur le dos une sorte de bouclier triangulaire très-luisant, accompagné latéralement de six tubercules coniques, pointus, blancs et tachés de rouge; la partie antérieure de cet animal est jaune ou rouge brunâtre; la partie postérieure est luisante et argentée, et présente des traits dont l'ensemble rappelle un peu une figure humaine. Cette arachnide, qui file une toile, habite le Brésil; elle passe pour venimeuse; néanmoins, dans le pays, on l'emploie comme amulette; on la porte attachée au cou dans le temps de l'accès de la fièvre quarte. Mais son histoire, peu connue, demande à être mieux étudiée.

NHANDAPOA s. m. Ornith. V. NANDAPOA. **NHANDIROBE** s. m. V. NANDHIROBE.

NHANDU-APOA s. m. (nan-dou-a-po-a). Ornith. V. NANDAPOA.

NI conj. (ni — lat. nec, mot qu'Eichhoff rapproche du grec *né*, né, allemand *nicht*, anglais *not*, lituanien *ne*, galicien *neo*, sanscrit *na*, de la racine *neg*, pévir, détruire). Et non, pas non plus : *L'Evangile ne connaît ni pauvre, ni riche; ni noble, ni roturier; ni maître, ni esclave.* (Mass.) *Je ne peux ni estimer, ni aimer, ni haïr, ni craindre ceux qui n'ont que de l'esprit.* (Vauven.) *Ni l'homme, ni aucun animal n'a pu se faire soi-même.* (Vol.) *Une louange fade ne fait honneur ni à celui qui la donne, ni à celui à qui elle s'adresse.* (Grimm.) *Les femmes n'aiment ni la raison, ni les fruits mûrs.* (Balz.) *Quand on se crée une utopie, on ne tient compte ni du passé, ni de l'histoire, ni des faits, ni des mœurs, ni du caractère, ni des préjugés, ni des passions.* (Chateaub.) *Dieu n'a fait ni petits, ni grands, ni maîtres, ni esclaves, ni rois, ni sujets; il a fait tous les hommes égaux.* (Lamenn.) *Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour, qui mesurent l'élévation de l'âme, c'est la bonté.* (Lacordaire.) *Ne forcez la nature en rien, ni dans la fatigue du corps, ni dans celle de l'esprit, ni dans les plaisirs licites.* (Raspail.) *La liberté ne connaît ni loi, ni raison, ni autorité, ni fin, ni limite.* *ni principe, ni cause, hormis elle.* (Proudh.) *Les peuples ne sont ni si difficiles, ni si faciles à gouverner qu'on le pense.* (Guizot.) *Sans la liberté, il n'y a ni droits, ni devoirs, ni serments, ni justice, ni obligation, ni crime, ni vertu, ni pardon, ni récompense.* (J. Simon.)

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

LA FONTAINE.

Ni le sexe ni l'âge

Ne peut fléchir les dieux que l'infidèle outrage.

VOITAIRES.

Qui peut former des nœuds et les rompre en un jour
N'a jamais bien connu l'amitié ni l'amour.

FRÉVILLE.

— Pop. *Ni vu ni connu*, je t'embrouteille.
Sorte de défi fait à quelqu'un de découvrir
une chose qu'on a cachée ou qui a disparu.

— Rem. La forme ancienne de cette con-
jonction était ne :

Si n'en plus nule je avêr,

Ne de basier, ne d'acoler,

Ne d'autre bien fors de parler.

MARIE DE FRANCE.

Ne pour ni n'a disparu de la langue qu'au
xviii^e siècle, et Vaublanc pressait encore,
dans certains cas, l'emploi de *ne plus ni*
moins préférentiellement à *ni plus ni moins*,
bien que de son temps ne eût cessé d'être en
usage dans tout autre cas parmi les gens qui
se piquaient de parler purement. « Pour si-
gnifier comme ou tout ainsi que, il faut dire
ne plus ni moins, et non pas *ni plus ni moins*,
qui est bon pour exprimer exactement la quan-
tité d'une chose, comme : *il y a cent fois, ni
plus ni moins*; je ne vous dis que ce qu'il m'a
dit, *ni plus ni moins*. Mais, quand c'est un
terme de comparaison, il faut dire et écrire
ne plus ni moins, comme le cardinal du Per-
ron. M. Coeffeteau et M. de Malherbe l'ont
toujours écrit. Et bien que, partout ailleurs,
cette négative se nomme *ni* et non pas *ne*,
qui est un vieux mot qui n'est plus en usage
que le long de la rivière de Loire, où l'on
dit encore *ne vous ne moy pour ni vous ni moy*,
si est-ce que l'ancien *ne* s'est conservé
en entier en *ne plus ni moins*... J'ay dit
comme il falloit user de ce terme quand on
s'en sert, parce que plusieurs y manquent;
mais il est bon que l'on sache qu'il n'est pres-
que plus en usage parmi ceux qui parlent et
écrivent bien. »

Thomas Diafoirus se conforma au précepte
de Vaugelais lorsqu'il dit :

« Mademoiselle, *ne plus ni moins* que la
statue de Memnon rendait un son harmonieux
lorsqu'elle venait à être éclairée des rayons
du soleil... »

Dans les *Femmes savantes*, la servante Mar-
tine se permet l'emploi de *ne dans un cas* où le
bon usage ne l'autorise plus, mais elle en
parle en fille du peuple et s'inquiète peu de
parler Vaugelais, selon l'expression de son
maître Chrysale :

Et je veux, si jamais on engage ma foi,

Un mari qui n'ait point d'autre livre que moi,

Qui ne sache A ne B, n'en déplaît à madame.

(Les Femmes savantes.)

La Fontaine a dit :

Ni ne saura qui, quoi, n'en quelle part,

N'en quel logis... (La Mandragore.)

— Gramm. *Ni* s'emploie pour unir les par-
ties ou les dépendances semblables d'une pro-
position négative, et aussi pour unir deux
propositions négatives dont la dernière est
elliptique : *Il n'est ni vieux ni jeune. Je ne
crains pas ni l'ennemi ni qu'on m'empêche
d'aller jusqu'au bout. Je ne pleure ni ne
rions.*

La répétition de *ni* oblige à supprimer *pas*
ou *point*; ce serait une faute de dire : *Nous
n'avons pas ni la puissance de créer ni celle
de détruire*; il faut supprimer *pas* ou le pre-
mier *ni*.

Après plusieurs mots unis par *ni*, le verbe
ou les autres variables s'accordent le plus
souvent avec tous ces mots à la fois : *Ni la
mère ni l'enfant ni furent entendus en témoi-
gnage*. Cependant, si l'action marquée par le
verbe ne pouvait être faite que par l'un des
sujets, l'accord se ferait avec le dernier seu-
lement : *Ni M. le duc ni M. le cardinal ne
sera nommé ambassadeur*. Après *ni l'un ni
l'autre*, on peut toujours mettre le verbe au
singulier quand on veut présenter les deux
sujets comme agissant individuellement.

On peut employer *ni* après *sans*, mais alors
sans ne doit pas être répété : *sans crainte ni
faiblesse*. Si *sans* était répété, il faudrait em-
ployer et : *sans crainte et sans faiblesse*.

On a quelquefois employé *ni* après *empê-
cher, éviter, défendre, garder* et autres ver-
bes qui semblent avoir quelque chose de négatif
dans leur signification :

Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air ni l'esprit français à l'antique Italie.

BOHAIAN.

Cependant il serait plus régulier d'unir
par et les mots placés dans la dépendance de
ces verbes.

Ni jamais ni toujours, roman de Paul de
Kock (1835, 2 vol. in-8). La morale de ce
livre est qu'en amour *jamais* ne signifie rien,
toujours pas grand-chose, et enfin qu'en se
mariant l'homme et la femme promettent plus
qu'ils ne peuvent tenir. Arthur est un jeune
homme de vingt-huit ans, joli garçon, spiri-
tuel, aimant le plaisir, écrivant des romans
et des vaudevilles, et joignant à tous ces
avantages une fortune indépendante de
4,000 livres de rente. Le baron d'Harleville,
son père, furieux de voir qu'il ne voulait pas
aller risquer sa vie dans l'espoir de gagner
les épaulettes de colonel, l'a chassé de chez
lui en lui défendant de porter son nom. Il

s'en console en ne signant ses vaudevilles
que de son prénom. Toutes les femmes sont
épries de lui; les déclarations pleuvent dans
son cabinet, mais celle qu'il aime est une
femme mariée, Clémence de Moncarville.
Cela ne l'empêche pas de se laisser séduire
par la maîtresse de son ami Adolphe Désigny,
jeune homme d'une nalgivité digne de l'âge
d'or. Cette maîtresse, Mlle Juliette, se fait
passer pour veuve et, en outre, s'est baptisée
Mme Ulysse, du nom d'un mari imaginaire.
C'est le caractère le mieux tracé du roman,
un type assez vrai de la lorette intrigante et
habile. Mme Ulysse a eu la fantaisie d'écrire
et elle a composé des contes moraux pour les
enfants des autres, tandis que le sien, car
elle en a un, va à l'école à peu près dans la
tenue d'un Highlander. Le premier de ces con-
tes, intitulé *le Vieux polisson*, est l'histoire
d'un vieillard libertin, qui séduit plusieurs
filles, les abandonne et finit par mourir d'un
accès de goutte, juste punition de ses fautes.
Singulière méthode d'inculquer la morale à la
jeunesse! D'après les conseils d'Arthur, elle
renonce aux belles-lettres et se contente
de faire des romans en action. Désigny croit,
cependant, à sa vertu, bien qu'il l'ait surprise
en flagrant délit dans un piège adroit que
lui avait tendu Arthur. Elle persuade si bien
ce pauvre garçon de son innocence, qu'elle
parvient à s'en faire épouser; mais, aupa-
ravant, elle veut se venger d'Arthur. Elle y
réussit doublement, d'abord en le faisant
triompher d'une laide vieille fille, tandis qu'il
croit se ruer dans ses bras une jeune et jolie
femme, puis en avertissant par une lettre
anonyme M. de Moncarville de l'infidélité de
sa femme. L'époux offensé chasse Clémence,
et Arthur, désespéré, se met à sa recherche.
Dans ses explorations, il apprend que son
père, ruiné par une seconde femme, est en-
fermé, et il le délivre; il retrouve ensuite sa
maîtresse dans une profonde misère, et,
comme elle est devenue veuve, il pourrait
l'épouser; mais tous deux trouvent qu'il n'est
pas bon de dire « toujours » et se contentent
de vivre heureux ensemble. C'est un roman
de genre gai, comme toute l'œuvre de Paul
de Kock; les scènes comiques et les aven-
tures plaisantes abondent. La peinture des
mœurs est vraie et les caractères sont suf-
fisamment esquissés. La morale même y trouve
son compte, car les criminels sont punis au
dénouement, à l'exception de Mme Ulysse,
à laquelle l'auteur a sans doute pardonné par
confraternité littéraire. L'auteur du *Vieux
polisson* devait trouver grâce devant l'auteur
de *Gustave le mauvais sujet*.

NI, abréviation employée par les chimistes
pour désigner le nickel.

NIALE adj. (ni-a-ble — rad. *nier*). Que
l'on peut nier : *Proposition NIALE*.

— Prov. *Tout mauvais cas est niable*. On
doit attendre à ce qu'un accusé nie le fait
dont on l'accuse.

NIADI s. m. (ni-a-di). Membre d'une caste
indienne qui suit la religion de Brahma.

NIADRE s. f. (ni-a-dre). Pop. Mal qui vient
à la figure des enfants.

NIAGALA, ville située sur le territoire de
Bambouk, au Sénégal.

NIAGARA, rivière de l'Amérique du Nord,
entre New-York et le haut Canada. Elle sort
de l'extrémité N.-E. du lac Érié, entre Buffalo
et le fort Érié, coule au N. et se jette dans la
partie S.-O. du lac Ontario, entre les deux villes
de Niagara, après 60 kilom. de cours. Elle a
1,200 mètres de large à sa sortie du lac Érié
et environ 13 kilom. près de l'île Grande; un
peu au-dessous, vers l'île Navy, le courant
commence à être très-rapide; 4 kilom. plus
bas, on admire la cataracte, qui passe pour
la plus belle du globe. Au moment de se pré-
cipiter, le cours d'eau quitte brusquement la
direction N.-O. pour tourner au N.-E., et sa
largeur se réduit de 4 kilom. à 1 kilom.; la
hauteur perpendiculaire de la chute est de
50 mètres, et l'on croit que l'eau descend au
moins de 60 pieds dans l'abîme. La cataracte
est divisée en deux parties par l'île d'Iris ou
Goat-Island, couverte de beaux arbres : la
partie occidentale est la plus considérable et
se courbe en fer à cheval; l'autre est encore
partagée par un petit îlot. Le bruit de la
chute est entendu d'une distance de 70 à
80 kilom.; on sent la terre trembler dans les
environs. Le usage de vapeur qui s'élève au-
dessus du précipice peut se voir de 120 kilom.;
cette vapeur tombe, en hiver, sur les bran-
ches des arbres voisins et s'y congèle en pro-
duisant des décorations cristallines de la plus
grande beauté. S'arrive de grand matin à
Niagara, dit J.-J. Ampère dans sa *Promenade
en Amérique*, et aussitôt je m'achemine vers la
cataracte. Le premier effet a été sublime; en-
treuve aux pâles lueurs du matin, à travers la
brume, le fleuve semblait tomber des nuages.
J'étais en présence de quelque chose d'ex-
traordinaire, de miraculeux : ce n'était pas
un spectacle, c'était une vision... Chateau-
briand a rencontré la seule expression qui
puisse peindre ce que j'éprouvais quand il a
dit : « C'est une colonne d'eau du déluge. »
Après cette première impression confuse et
sublime, je me suis arrêté dans la scène qui
était devant moi. J'ai distingué les deux chutes
l'une au fond du fer à cheval, déversant
sa nappe d'émeraude et de neige comme dans
une vaste coupe; l'autre, moins large, tom-
bant des deux côtés d'un rocher qui partage

ses eaux en deux fleuves; l'une et l'autre
avec un fracas immense et continu venant
se perdre dans le gouffre, d'où remonte inces-
samment un nuage qui en cache le fond, pa-
reil à la blanche vapeur qui s'élèverait au-
dessus d'une chaudière gigantesque. Un dou-
ble arc-en-ciel semble un pont fantastique à
deux étages jeté sur le gouffre plein d'écume
et de bruit. Ce bruit, le plus grand que l'o-
reille de l'homme puisse entendre, est comme le
roulement de plusieurs tonnerres. Les In-
diens ont eu raison de donner à ce lieu le nom
de *Niagara*, qui veut dire tonnerre des eaux.
Une tour a été plantée sur le roc, entre les
deux chutes. Du sommet de cette tour, qui
frémit incessamment de la commotion du sol,
le regard tombe à la fois et sur la nappe qui
déborde dans le vide, sous vos pieds, et sur
celle qui s'étend un peu plus loin, le long de
la paroi semi-circulaire de rochers, et sur la
trombe de vapeurs qui sort de la profondeur
invisible et retentissante des eaux. Il est im-
possible de ne pas être fasciné par ce coup
d'œil incomparable, et, en même temps, il y
a dans ces masses qui tombent quelque chose
de simple et d'égal qui élève l'âme et la
tranquillise. En bas, c'est le désordre du chaos;
au-dessus, c'est le mouvement régulier et ma-
jestueux d'un monde. Quittez-vous cette
scène terrible pour faire le tour de l'île qui
divise les eaux du Niagara, bientôt le bruit
dérrière vous n'est plus qu'un grondement
sourd. Vous marchez sous de beaux arbres
au bord d'une eau rapide qui frôle l'herbe en
gazouillant, puis vous revenez, vous vous
arrêtez à un point de vue, à un autre; vous
passez un pont de planches jeté sur un petit
bras du fleuve, ruisseau coulant entre des
fleurs, et qui, si vous y mettiez le pied, vous
entraînerait irrésistiblement vers l'abîme.
Vous montez, vous descendez, vous vous as-
seyez sur un banc, vous vous appuyez contre
un arbre, et toujours le même tableau s'offre
à vous sous un jour différent. À l'extrémité
de l'île, les rapides bouillonnent. Quelle dif-
férence entre ce bouillonnement désordonné
et le roulement uniforme de la cataracte, en-
tre le tumulte à la surface du fleuve et la
tourmente au fond du gouffre! C'est comme
une agitation superficielle et une passion pro-
fonde. Cette expression : *enfer des eaux* (*hell
of waters*), que Lord Byron a appliquée à la
cascade de l'erni, conviendrait mieux à la ca-
taracte du Niagara. Les postes voisins de la
nature à travers leur âme. Pétrarque n'a trouvé
que des peintures riantes au milieu des cimes
nuées et tristes qui entourent la vallée de Vau-
cluse; lord Byron a vu un enfer dans la ma-
jestueuse cascade de Terni, qui vient mourir
sous des oranges. Ce soir, il y a eu un ma-
gnifique clair de lune. L'arc-en-ciel lunaire
dessinait sa courbe pâle dans le ciel; la co-
lonne de vapeur, balancée par le vent, s'a-
baisait et se redressait comme un fantôme.
On eût dit l'esprit de la cataracte. Le Ni-
agara a deux principaux affluents, qu'il reçoit
en face de l'île Grande : le Welland ou Chi-
peouay à gauche, et la Tonawanta à droite.

NIAGARA, ville du haut Canada, fondée en
1792 par les Anglais, à qui elle appartient,
à l'embouchure du Niagara dans l'Ontario;
1,500 hab. Bien bâtie, défendue par le fort
Missosaga. Bon port à l'embouchure de la
rivière. Elle a souffert de la guerre entre les
Anglais et les États-Unis en 1814.

Niabi (SAGA DE), saga islandaise du xiii^e siècle;
elle a été imprimée à Copenhague en
1772 et traduite en latin par Johnsen en
1809. C'est une des sagas les plus larges et les
plus complètes. Niabi est un sage qui a pour
ami Gumar, un hardi pirate; leurs femmes
finissent par les désunir. La femme de Gumar,
Halgerd, est jalouse de Berghthora, femme de
Niabi, et fait assassiner un de ses valets.
Gumar, qui sait comment un homme d'hon-
neur se comporte en pareil cas, va trouver
Niabi et lui dit : « Ma femme a fait tuer un
de tes gens; combien te dois-je? » Niabi de-
mande douze onces d'argent. Quelque temps
après, Berghthora prend sa revanche, et Niabi
rembourse les douze onces à Gumar. Telle
était la coutume féodale, longtemps conservée
en Islande. Halgerd ne se borne pas à ca-
cher de meurtres avec la femme de Niabi;
elle fait voler et assassiner par ses serviteurs
un riche paysan du voisinage, nommé Otkell;
à cette nouvelle, Gumar perd patience et
donne un soufflet à sa femme, qui jure de s'en
venger. Proscrit pour un méfait, quelques
jours plus tard, il refuse de quitter son pays,
malgré les bons conseils de Niabi, et s'enferme
dans sa forteresse, où il subit un siège en
règle. Ses munitions sont épuisées, la corde
de son arc se brise. Gumar se défend avec
sa hache et il crie à la femme : « Coupe une
tresse de tes cheveux et donne-la à ma mère
pour la tordre et en faire une corde. » Mais
la femme rancuneuse lui rappelle le soufflet
qu'elle a déjà reçu de lui. « J'avais promis
de me venger, dit-elle; voici le jour que
j'attendais. » Gumar, couvert de blessures,
assaili de tous côtés, tombe mort.

Niabi aussi succombe dans une lutte vio-
lente; ses fils commettent tant de meurtres
que toute sa fortune s'engloutit à payer des
rançons; ses ennemis mettent le feu à sa
maison et il meurt avec tous ses fils, sauf un
qui survit pour le venger. La lutte conti-
nue longtemps encore; Karl passe sa longue
vie à traquer l'un après l'autre tous ceux qui
ont pris part au massacre; enfin, dans sa

vieillesse, devenu chrétien ainsi que ses enne-
mis, il consent à pardonner à ceux qui res-
tent. Ce poème, dans une série de tubieux
fidèles, fait assister à la lente transformation
des mœurs scandinaves; c'est là son principal
intérêt.

NIAIS, AISE adj. (ni-è, è-se — d'une forme
latine *nidius* ou *nidius*, qui vient de *nidus*,
nid. Niais signifie proprement qui n'est pas
encore sorti du nid, et s'est appliqué d'abord
aux oiseaux de fauconnerie). Sot, sans usage
du monde, sans esprit : *Garçon NIAIS. Fille
NIAISE. Rien ne rend aussi NIAIS que les mau-
vaises excuses*. (A. de Vigny.) *Les hommes de
foi et d'enthousiasme paraissent NIAIS ou fous
à ceux qui n'ont que de l'esprit*. (Mme C. An-
gebert.) « Qui annonce la niaiserie, qui est
fait ou dit d'une manière sottise : *Rire NIAIS.*
Air NIAIS. Mine NIAISE. Contenance NIAIS.
*Ton NIAIS. Je n'ai jamais pu supporter le sot
et NIAIS remplissage des conversations ordi-
naires*. (J.-J. Rousseau.) *Il vaut mieux que le ri-
dicule consiste dans l'exagération un peu
NIAIS du bon que dans l'élégante exagération
du mal*. (Mme de Staël.)

— Substantif. Personne niaise, sottise, sim-
ple à l'excès : *Il y a des NIAIS qui emploient
habilement leur niaiserie*. (La Rochef.) *La
grimace des NIAIS fuit par creuser un pli in-
défectible dans leur visage*. (Th. Gaut.) *Dans
toute assemblée, il y a toujours un troupeau
de NIAIS qui suit en bêlant le dernier qui parle*.
(Laboulaye.)

— Pop. *C'est de la graine de niais*. C'est
une chose qui ne peut tromper que les gens
les plus simples, les plus ignorants, ou qui
n'est digne d'occuper que des niais.

— Loc. prov. *C'est un niais de Sologne, Il
est de ces niais de Sologne qui ne se trompent
qu'à leur profit*. *C'est un niais de Sologne, il
prend les sous marqués pour des liards*. C'est
un homme adroit, qui trouve son intérêt dans
sa feinte simplicité.

— Théâtre. Rôle d'un personnage comique
d'une extrême bêtise.

— Fam. *Il n'est pas niais, Il n'est pas trop
niais*. Se dit de quelqu'un qui fait une offre
médicore pour le prix d'un objet ayant une
grande valeur. *Il n'est pas si niais qu'il en
a l'air*. Il est beaucoup plus intelligent qu'il
ne paraît.

— Faucon. Se dit d'un oiseau de proie qui
est pris dans le nid ou qui n'est pas encore
sorti du nid : *Faucon NIAIS*.

— s. m. Caractère, nature de ce qui est niais,
niaiserie : *Ici la législation est plus qu'an-
ti-économique, elle tombe au NIAIS*. (Proudh.)

— Adv. d'une façon niaise, sottise : *Sa femme
était une grande créature maigre, jaune, qui
riaient NIAIS et montrait de longues et vilaines
dents*. (St-Sim.)

— Syn. Niais, badaud, bonêt, nigaud. V.
BADAUD.

— Encycl. Théâtre. Les rôles de *niais* ont
longtemps constitué un genre spécial qui est
maintenant un peu abandonné; ils remplace-
rent, au xviii^e siècle, le *gracioso* que nous
avons emprunté, le siècle précédent, au
théâtre espagnol. Selon le théâtre et le genre
des pièces dans lesquelles il se produisait, le
niais se modifiait et prenait plus ou moins
d'importance. À l'opéra-comique, il tenait
d'une façon secondarier le rôle principal, qu'il était
chargé de varier et d'alléger; au vaudeville,
qui tirait d'une façon toute particulière cet
emploi : Thomassin, Trial, Dozainville, Ju-
liet; en dernier lieu, ce fut Féréal, dont un
des meilleurs rôles de *niais* fut celui de Dick-
son dans *La dame blanche*.

Dans les théâtres de vaudeville, le *niais*
acquiesçait de l'importance et souvent il de-
venait le personnage principal de la pièce.
Les *niais* de vaudeville ont été célèbres pen-
dant plus de cinquante ans; ils ont donné
lieu à des types véritables : Nicodème, Jann-
not, Jocrisse sont restés fameux. L'emploi
était tenu par de grands artistes : Baptiste
cadet, Brunet, Potier, Tiercelin, puis Klein,
Alcide Truif et Priston au Gymnase. Dans
le drame, le *niais* était autrefois un des élé-
ments de ces pièces, et les dramaturges fameux
d'il y a soixante ans, Cuvet, Cuvet, Guille-
bert de Pixérécourt et autres, trouvaient le
moyen d'éclaircir de temps à autre, par une
note naïve et gaie, leurs sombres élucubrations.
Raffale obtint de grands succès à l'Ambi-
gu dans les *niais*, dont il était constamment
chargé, et l'un des derniers *niais* qui ont
brillé au boulevard est Francisque jeune
(théâtre de la Gaîté).

NIAISE (LA), comédie en cinq actes, en prose,
de Mazeret (Théâtre-Français, 1854). C'est
une de ces pièces, à la manière de Scirbe,
taillées sur d'anciens modèles et qui ont au-
jourd'hui une vague apparence de fossiles.
Un procureur général, le baron de Salbry, est
marié à une jeune femme qu'il croit niaise,
parce que l'air hautain de son mari l'irrite,
mais qui, bien loin de là, est une maî-
tresse femme, occupée aux plus profondes
intrigues et méditant, sous un air d'Agnès,
des combinaisons machiavéliques. Jugé-on.
Tandis que son mari la croit occupée à des
futilités, elle tient tous les fils d'une intrigue
qui ne tend à rien moins qu'à faire du bar-
on de Salbry... un ministre? le garde des
sceaux?... non, un conseiller municipal! La

vanité des uns, l'avidité des autres, la dépravation de celui-ci, les péchés de jeunesse d'autre, tout fut être mis en mouvement pour arriver à la confection du grand œuvre. Attention, voici le procureur général qui rentre chez lui, à cinq heures du matin, avec le marquis de Brecheteau, qu'il est chargé de poursuivre pour s'être battu en duel, mais qu'en qualité d'ami il cache dans sa maison. C'est ce moment que choisit Saint-Jean, son domestique, pour l'avertir que durant son absence le pavillon du jardin a reçu trois fois en six jours un hôte mystérieux. Le baron sceptique en matière de femme, va à la chasse pour calmer son sang qui bout et se contente d'effrayer la baronne en feignant de vouloir entrer dans le pavillon dont il réclame la clef. Or, le personnage du pavillon se rattacha, non à un affaire d'amour, mais au grand complot municipal. L'agitation va naître. M. de Malesbry des courants, C'est d'abord son fermier Goichot, enrichi à ses dépens, dont il a refusé de renouveler le bail, et, en second lieu, M. des Etelles, un intrigant qui espère, en échange de son désistement, se faire payer chèrement un malheureux bout de terre enclavé dans les propriétés du procureur général. Ce dernier ne veut entendre parler d'accommodement ni avec Goichot, ni avec M. des Etelles, et se prépare un échec éclatant; mais M^{me} de Salbry va mater ces redoutables adversaires. M. de Brecheteau, oublié là par le mari, pour passer le temps debite des gâteries à madame. La baronne ramène l'entretien aux termes de l'amitié; en effet, elle a d'autres vues sur son interlocuteur, des vues qui se rattachent au mystère du pavillon. Elle lui parle de son mariage, de son mariage, elle lui montre une jeune fille sortie le matin même du couvent, une enfant qui ne se connaît pas encore et qui ne connaît pas plus ses parents. Le marquis s'enflamme à sa vue et accepte avec reconnaissance le bonheur que lui offre la baronne. Service pour service, il la soutiendra dans ses puissantes manœuvres électorales. A eux deux ils achètent la mesure de M. des Etelles, qui rédige une circulaire en faveur de M. de Goichot, qui abandonne la partie. Tout s'arrange à merveille; mais Saint-Jean, le domestique, pour qui le mystère du pavillon n'est pas éclairci, fait part une seconde fois de ses soupçons à son maître. M. de Salbry se dirige vers l'asile mystérieux, ses pistolets à la main, décidé à tout tirer; il se trouve en face d'une jeune fille étonnée, le marquis de Brecheteau, dans laquelle, il surprend le remède au mariage. Mais l'homme du pavillon, le personnage mystérieux vu par Saint-Jean, qui était-ce? Eh bien, c'était le garde des sceaux en personne, car il ne faut rien négliger dans les grandes entreprises et il est bon d'avoir un ministre dans sa poche pour l'exhiber au moment voulu. Cette pièce est intitulée *la Niasse*; elle pourrait tout aussi bien s'appeler *la Niasiererie*, en cinq actes.

NIAISEMENT adv. (niè-ze-man — rad. *niais*). D'une manière niaise : *Parler NIAISEMENT. Il y a de l'esprit à débiter NIAISEMENT des choses plaisantes.* (St-Evrem.)

NIAISER v. n. ou intr. (ni-è-zé — rad. *niais*). S'occuper de futilités, de niaiseries : *Ne faire que NIAISER.*

NIAISERIE s. f. (ni-è-ze-ri -- rad. niais). Caractère d'une personne niaise : *Il est d'une NIAISERIE dont on ne soupçonnerait pas un homme de son âge.* (Acad.) *L'esprit du monde n'est qu'un esprit de NIAISERIE, qui nous fait voir les choses niaises comme importantes.* (Kléch.)

— Chose frivole, bonne pour des niais : S'amuser à des NIAISERIES. Débitier des NIAISERIES. Ne dire que des NIAISERIES. Il n'y a rien de plus ridicule que le sérieux dans les NIAISERIES. (BOSS.) On dit dans le monde que la vie est courte, et qu'elle se passe en malheurs et en NIAISERIES. (VOLT.) Tout est NIAISERIE et hypocrisie dans la politique officielle. (LUNDEN.) A quinze ans, les femmes admirent les beaux hommes par NIAISERIE ou par intérêt ; à quarante, par conviction. (M^{me} E. de GIR.) La bonne foi en politique est une NIAISERIE. (A. KARR.)

— Syn. *Niaiserie*, *babiole*, *bagatelle*, etc.
V. BABIOLE.

— *Encycl.* La *niaiserie* résulte plus souvent de l'ignorance et de l'ignorance que de la sottise; un sot reste toujours un sot, bien des niais aussi restent niais toute leur vie, mais il y en a qui se déniaisent, et cela seul suffit à marquer la différence. Un homme d'esprit peut, par hasard, dire ou commettre une *niaiserie*, mais il ne commettra pas de sottise. Ceci posé, nous n'en constaterons pas moins que, dans le langage usuel, *niaiserie* et *bêtise* sont à peu près synonymes. L'une et l'autre se caractérisent par la nullité de l'esprit.

— **Anecdotes.** Un Parisien, nouvellement sorti de Paris, admirait la largeur de la Loire, et disait : « Voilà une belle rivière, pour une rivière de province. »

On reprochait à une cuisinière de faire souffrir des anguilles en les écorchant : « El-

les y sont accoutumées, dit-elle; il y a trente ans que je le fais. »

Un bon bourgeois qui était tombé malade, et que le bruit d'une cloche incommodait fort, ordonna, pour en étouffer le son, qu'on étendît de la paille devant sa porte.

Un homme dit un matin à son valet de regarder par la fenêtre s'il faisait jour. Le valet lui ayant répondu qu'il ne voyait point de jour : « Imbécile, lui cria son maître, prends la chandelle et vois si le jour se lève ! »

Un employé du chemin de fer, rédigeant son rapport sur un grave accident qui venait d'avoir lieu, s'exprimait ainsi : « M. X... a reçu de graves blessures à la tête ; on espère, néanmoins, que l'amputation ne sera pas nécessaire. »

Un jeune provincial se présentait chez un photographe. « Monsieur, lui dit-il, j'ai le plus grand désir de faire faire le portrait de mon oncle. — Je suis à votre disposition, monsieur; quand comptez-vous amener monsieur votre oncle? — Il est mort, répond flegmatiquement le provincial. — Vous avez un portrait de lui? reprend le photographe. — Non, monsieur, mais j'ai un passe-port on ne peut plus régulier. »

Un officier rentre chez lui et cherche une lettre qu'il a laissée sur son bureau; il appelle son soldat : « Où as-tu mis la lettre qui était là ? — Mon capitaine, je l'ai portée à la poste. — Mais il n'y avait pas d'adresse. — Dame! j'ai cru que vous ne vouliez pas qu'on s'ave que vous écriviez. »

Il prit fantaisie à un jeune homme fort simple de se faire peindre. Il craignait que les parents de la jeune personne à qui il destinait son portrait ne lui défendissent leur maison s'ils trouvaient par hasard son portrait entre les mains de sa maîtresse. Que fit-il ? Il dit très-sérieusement à l'artiste : « Monsieur, faites mon portrait de manière qu'on ne puisse pas me reconnaître. »

On jouait la comédie en société dans une petite ville de Suisse. Une demoiselle devait remplir un rôle principal. Un peu avant qu'on levât la toile, la mère de la jeune personne s'avance, et, s'adressant à l'assemblée : « Mesdames, dit-elle, je voudrais bien que vous eussiez la complaisance de permettre que ma fille dit son rôle la première, parce que nous soupions en ville. »

Un homme, ayant reçu une cruche d'excellent vin d'Espagne, la cacheta avec soin. Son valet fit un trou par-dessous pour boire le vin. Le maître, ayant décacheté la cruche, fut fort surpris de voir son vin ainsi diminué, et ne pouvait en deviner la cause. Quelqu'un lui ayant dit alors qu'on l'avait sans doute tiré par-dessous : « Eh ! gros sot, répondit-il, ce n'est point par-dessous que la cruche est vide, c'est par-dessus. »

Parmi des personnes d'élite,
Comme on parlait de mort subite,
Et qu'on e rapportait vingt exemples nouveaux :
• Croiriez-vous bien, dit Amarante,
• Que moi, qui suis toujours infirme et languissant,
• Je n'ai point encore eu de ces sortes de maux !

NIALL *des Neiges* (O'), dit le *Grand* ou le *Héros des neufs états*, roi d'Irlande, né en 357, mort vers 402. Il devint roi de Mononie en 378. Profitant du déclin de la puissance romaine dans la Grande-Bretagne, il se mit à la tête d'une ligue comprenant les Pictes, les Scots, les Saxons, les Caledoniens, marcha contre les Romains qui se trouvaient en Angleterre et en Gaule. Il réussit à s'emparer de Douvres de Calais, détruisit les garnisons, démolit les forts et fit un immense butin. En 388, il envahit avec le même succès l'Armorique, qu'il livra à la dévastation et au pillage. De retour en Irlande, il fit la guerre à Eochu, roi de Leinster, qui refusait de payer son tribut, le vainquit, puis recommença ses invasions en Angleterre, et il était sur le point de s'emparer de Londres, quand les Romains, lorsque, par un hasard, ils furent avertis de son approche, vinrent habiller et tuer Niall. Stilicon vint relever momentanément dans la Grande-Bretagne la puissance des Romains (396). Niall mourut assassiné par Eochu.

NIAM, rivière de France. Elle naît au pied de la montagne de Méné (Côtes-du-Nord), entre dans le département du Morbihan et va tomber dans l'Oust canalisée, après un cours de 56 kilom.

NIAM-NIAM ou **NYAM-NYAM**, peuple de l'Afrique orientale, habitant une contrée mal connue, entre 3° et 5° de latit. N. et 20° et 25° de longit. E., sur une étendue d'environ 160.000 kilom. carrés. Les tribus qui composent cette nation paraissent posséder une organisation sociale supérieure à celle des peuplades noires qui les entourent, et sont groupées en un grand nombre d'États gouvernés par des chefs absolus. On leur a reproché des habitudes de cannibalisme. Quelques voya-

geurs essayent de les laver de cette accusation et attribuent ces honteuses pratiques à une seule de leurs tribus, celle des Bendjee; mais M. Schweinfurth, qui a visité les Niams-Niams en 1869, en fait des anthropophages déterminés.

Les Niams-Niams, qui se donnent eux-mêmes le nom de *Saïde*, ne sont pas des nègres proprement dits, car leur peau offre un reflet rouge très-marqué; on définirait très-bien les affinités de leur race en les appelant des Gallas négroïdes. Voici les caractères que leur a reconnus M. Schweinfurth : taille moyenne, buste long, grands yeux fendus en amande, longs cheveux tressés. Les Niams-Niams, d'ailleurs, ne sont pas foyagers, ont l'habitude d'émigrer les uns des autres, et se font une arme offensive. Ils s'habillent de peaux de bêtes, mais vont toujours tête nue; ils se livrent à la chasse et à la pêche, très-peu à l'agriculture, élèvent des chiens, des bœufs, de la volaille. Leurs armes ordinaires sont l'arc, plus souvent la lance, et surtout une sorte de couteau courbé en faucille, dont les habitants du Darfour racontent de merveilleux effets; mais ces récits sont évidemment inspirés par la peur.

A certain jour, les Niams-Niams vont adorer dans les bois une longue pierre rouge, dressée comme un menhir breton, et lui adressent les oburgations suivantes : « Dis-nous, homme rouge de pierre, que vois-tu ? que sais-tu ? » — Tu vois que je suis une pierre, toi qui n'es qu'un homme ! — « Dis-nous, femme rouge de pierre, que vois-tu ? que sais-tu ? » — Je connais tous les enfants, que vois-tu ? que sais-tu ? — Nous disparaissions comme l'herbe sèche dévorée par la flamme ; mais toi, tu es toujours été debout, debout tu seras toujours. — Dis-nous, homme rouge de pierre, que vois-tu ? que sais-tu ? — Tu sais si la pluie sera féconde, si les fleaux passeront sans nous toucher ; homme rouge de pierre, toi qui le sais, dis-le-nous. »

Une erreur très-singulière s'était accréditée au sujet des Niams-Niams et avait fort intrigué les savants qui s'occupent d'anthropologie. Un Hollandais du nom de Struys rapporta, en 1877, avoir vu un noir ayant une queue d'un pied de long. Après Struys, Hornemann raconta le même fait et attribua positivement ce bizarre appendice aux Niams-Niams. En 1844, un autre voyageur, nommé Ducovert, présenta à l'Académie des sciences un dessin représentant un nègre à queue, d'après un original qu'il prétendait avoir vu à La Mecque. Geoffroy Saint-Hilaire fit justice de cette fable, en montrant, au point de vue anatomique, l'impossibilité de la réalité de ce dessin. En 1870, Guillaume Lejean, se rendant à Kartoum, vit entre les mains d'un agrier un objet bizarre trouvé sur le cadavre d'un Niambar : c'était la fameuse queue, objet de tant de controverses, et qui n'est autre qu'un ornement de cuir analogue à la queue de cheval de certains Peaux-Rouges. Elle se compose de deux parties bien distinctes : une partie rigide, durcie artificiellement, et une partie flottante, ornée de quelques objets de fer battu. Elle s'attache à la ceinture de cuir que les Niams-Niams portent autour des reins, se passe entre les jambes, s'épanouit derrière le dos en éventail. On peut voir dans le *Tour du monde* de 1860 un dessin représentant cet appendice, qui figure actuellement dans la collection de Halim-Pacha, au Caire.

On a fait sur les Niams-Niams des travaux assez nombreux; il nous suffira d'en citer quelques-uns: *Sulla parola niam-niam*, par Antinori, dans le *Bulletin de la Société géographique italienne* (1868); les *Deux Nils*, par Lejean (1864); *Travels in central Africa*, par Petherick (1869).

NIANG, génie du mal, chez les Madécasses.

À NIOS (POULO), île de l'Océanie (Malaisie), de l'Inde du Sumatra, dont elle est séparée par un détroit de 88 kilom. de large. La latitude S. est par 0° 32' 00" de latit. N. et 94° 48' 45" de longit. E.; 200 000 hab. Généralement montagneuse et sillonnée par plusieurs rivières considérables, dont les embouchures sont assez profondes pour recevoir des navires; il y a, en outre, plusieurs bons ports, tant au N. qu'au S., et les navires peuvent mouiller en sûreté, à peu près sur toute la côte orientale. Cette île est très-imparfaitement connue : l'aspect en est très-beau, les vallées et les coteaux sont bien cultivés, et le sol est en général d'une grande fertilité; partout, sur les pentes roides des collines et dans les vallées, on trouve un sol profond et très-riche qui donne d'abondantes récoltes de riz, de patates, d'arbres à gomme, d'indigo, de plusieurs espèces de ginsengs, de farinacées, de plusieurs collines sont couvertes de cocotiers et d'autres arbres. Les indigènes sont de taille moyenne, bien faits, robustes, ayant le teint aussi clair que les habitants du continent de l'Asie, et les traits beaucoup plus beaux que ceux des Malais; ils ont quelque chose du caractère grec, et leur physionomie est gracieuse; les femmes passent pour les plus belles de l'archipel asiatique. Cette île appartient aux Hollandais.

NIB s. m. (nibb). Argot. Rien : NIB de braise (pas d'argent).

NIBAM s. m. (ni-bamm). Espèce d'anéantissement qui, pour les habitants du royaume de Pégou, est un état de bonheur suprême, le dernier degré de la félicité des âmes.

NIBBAS, dieu des Syriens, que l'on croit être le même qu'Anubis.

NIDBY (Antoine), antiquaire italien, né à Rome en 1792, mort en 1839. Dès l'âge de dix-sept ans, il s'occupa de fonder l'Académie hellénique, qui reçut plus tard le nom d'Académie du Tibre, puis devint successivement employé à la bibliothèque du Vatican (1812), secrétaire de Louis Bonaparte (1814) et enfin professeur d'archéologie au grand collège de Rome et à l'école de France. Ses principaux ouvrages sont : la *Grecia di Pausania* (Rome, 1817-1818); *Sul foro Romano, la via Sacra, etc.* (Rome, 1819); *Viaggio antiquario ne' contorni di Roma* (Rome, 1819); *Elementi di archeologia* (Rome, 1828); *Viaggio antiquario ad Ostia* (Rome, 1829); *Album di Roma* (Rome, 1834), etc.

NIBCHAS, idole adorée par les habitants de Heva. Elle est mentionnée comme un démon dans les livres ayant rapport au sabéisme. Son nom dérive, ainsi que le font remarquer plusieurs commentateurs juifs, de la racine *nabach*, qui signifie aboyer, ce qui permet de supposer que Nibchas était représenté sous la forme d'un chien. Il y a quelques années, on remarquait encore, à trois journées de marche de Beyrouth, la statue colossale d'un chien, au-dessous duquel se tenait un esclave. Le culte superstitieux et qu'ils considéraient comme l'esprit protecteur de la contrée; une rivière qui coulait non loin de là était appelée pour cela *Nelr el-kelb*, le fleuve du chien. Cette statue était peut-être une ancienne représentation du dieu syrien Nibchas.

NIBE, ville de Danemark, dans la province du Jutland, sur la côte méridionale du Liimfjord; 1,500 hab. environ. Pêche du hareng, navigation et commerce de grains et de laines assez importants.

Nibelungen ou **Nibelungenlied** (LES), épopée allemande d'une date incertaine. On place généralement la date de sa composition du ¹²^e au ¹³^e siècle; mais, comme pour les épopées ascaniques, le compilateur a puisé dans une foule de légendes et de chants nationaux d'une époque bien antérieure; quelques parties même paraissent avoir été composées originellement dans l'idio-me scandinave des eddas du ¹⁰^e et du ¹¹^e siècle. Les plus anciens manuscrits allemands, les seuls qui nous possèdent, sont du ¹³^e siècle. L'étude de cette épopée est intéressante en ce qu'elle fait surprendre, pour ainsi dire en flagrant délit, les lois de formation de ces vastes compositions primitives.

Le poème a pour sujet l'anéantissement, par Etzel (Attila), d'une tribu ou famille burgunde, appelée les Nibelungen, parce qu'elle possède les trésors de cette mythique famille scandinave, tombés entre ses mains comme fruit de précédentes conquêtes, et qu'elle garde avec un soin jaloux. Tous les événements qu'il raconte remontent ou sont antérieurs au *v*^e siècle. Quant au minnesinger qui en a rassemblé les éléments, on a cru longtemps que c'était H. d'Ofterdingen ou Wolfram d'Eschenbach; ces suppositions ne sont pas justifiées. M^{me} Moreau de La Motière l'a traduit en français (1839, in-80) — une traduction plus récente et plus complète est due à M. Emile de Laveleye (1861, in-12).

Les *Niblungen* se divisent en deux parties, et c'est dans la seconde seulement que paraît Etzel. La première est consacrée aux amours de Chriemhild avec Siegfried. Chriemhild est la plus belle vierge que l'on puisse voir, et beaucoup de guerriers doivent mourir à cause d'elle : elle a trois frères vaillants : Gunther, Gernot et Giselher ; son père, Duncrat, est mort, mais son frère, le seigneur de Worms, est encore vivant. Burgund, le roi des royaumes, dont le siège est à Worms, a passé au fils aîné, Gunther, Siegfried, fils de Siegmund, roi de la Néerlande, habitait Santenou ou Xanten, sur les bords du Rhin ; il entend parler de la beauté de Chriemhild et prend congé de son père, que de vagues pressentiments agitent et qui s'efforce de le retenir près de lui. Siegfried part ; ses aventures précédentes, qui font l'objet d'une des éddas scandinaves, sont sommairement rappelées par le poète, ce qui établit l'unité des traditions. Siegfried est reçu avec magnificence, se met au service de Gunther, l'aide à remporter des victoires, se distingue par une foule de hauts faits et peut enfin apercevoir Chriemhild dans une fête où elle paraît avec ses deux frères, et deux chambellans et deux nobles dames. De l'autre côté de la mer est une reine puissante et farouche, Brunhild, dont Gunther convoite la main. Il se rend avec Siegfried dans le royaume de Brunhild ; mais, pour posséder la reine, il faut la vaincre dans trois épreuves : Siegfried encourage Gunther à tenter l'aventure, quoique tous les prétendants eussent jusqu'alors succombé ; la victoire est assurée, car Siegfried possède un chapeau qui rend invisible et une lance magique. Grâce à ce subterfuge, Brunhild, qui croit n'avoir en face d'elle que Gunther, est vaincue, car Siegfried, invisible, lui porte des coups qu'elle ne peut parer. Gunther épouse la reine et, en reconnaissance, donne sa sœur à Siegfried. Les noces, célébrées à Worms, sont splendides. Mais, à la fin de la première partie, les larmes coulent le long des joues de la belle et fière Brunhild. Interrogée par Gunther sur la cause de ses pleurs, elle répond : « C'est sur ta sœur Chriemhild que je pleure, parce qu'au lieu d'en faire l'épouse d'un roi tu l'as donnée à l'un de tes vassaux : ce marière l'abaisse. — Soyez tranquille, elle

répond Gunther, je vous raconterai un jour pourquoi j'ai donné ma sœur à Siegfried; elle passera une vie heureuse avec ce héros. Brunhild, malgré sa défaite, a gardé son ardeur guerrière, et, le soir même de ses noces, elle lutte encore une fois avec son époux Gunther. Celui-ci, que la présence de Siegfried ne protége plus, est vaincu, garrotté avec la ceinture de sa fiancée et suspendu à un croc. Ce n'est qu'à force de prières que la terrible reine consent à l'en détacher. Il raconte, tout confus, sa mésaventure à Siegfried, qui se rend encore une fois invisible au moyen de son chapeau magique et dompte encore la princesse; mais, en même temps, il lui dérobe sa ceinture et son anneau, qu'il offre en présents à Chriemhild. Ce funeste cadeau devait causer bien des malheurs. Siegfried retourne avec sa chère épouse à la cour de son père, qui dépose la couronne en faveur de son fils. Là, Chriemhild met au monde un fils, qui reçoit le nom de son oncle, Gunther. A la même époque, Brunhild devient mère d'un garçon, qui est appelé Siegfried.

Dix années s'écoulent ainsi dans la paix et dans le bonheur. Siegfried règne à la fois sur les Pays-Bas et sur le royaume septentrional des Nibelungen. Par ses trésors, il est le plus riche et le plus puissant des rois; par sa femme, il est le plus heureux des hommes. Mais ces dix ans n'ont pu éteindre la jalousie dans le cœur de l'orgueilleuse Brunhild. « Eh quoi ! dit-elle souvent à son époux, serai-je permis à Chriemhild de se montrer si fière envers nous, que durant tant d'années elle ne sera pas venue, même une seule fois, à notre cour ? Siegfried ne nous doit-il donc pas quelque chose ? » Elle force Gunther à inviter son beau-frère et sa sœur à des fêtes splendides qui doivent se célébrer à Worms. Une fois en présence des deux reines, que l'ambition aveugle, se disputent pour vaincre; chacune d'elles voudrait voir son époux seul roi, et après les aigres propos, elles en viennent aux menaces. Brunhild confie à l'un de ses serviteurs, Hagen, ses projets de vengeance, et Siegfried est tué à la chasse. On le rapporte mort à Chriemhild et on essaye de lui faire croire qu'il a été assassiné par des voleurs; mais, en présence de Hagen, les plaies du cadavre s'ouvrent, le sang coule, et Chriemhild connaît ainsi le meurtrier. Elle se tait cependant et treize ans se passent, pour elle, dans un deuil profond. Elle n'a pas daigné adresser une parole à son frère Gunther, ni laisser tomber un regard sur le perfide Hagen. Dans l'espoir de se reconcilier avec leur sœur, les frères coupables envoient chercher l'immense trésor, consistant en or rouge ainsi qu'en pierres précieuses, trésor caché dans le pays des Nibelungen, sous la garde du nain Albrich, et dont Siegfried avait fait présent à Chriemhild le matin de son jour de noces. Douze chariots sont employés sans relâche, pendant quatre jours et quatre nuits, à transporter ces richesses, de la montagne creuse où elles étaient cachées, jusque dans le navire qui doit les amener à Worms. Le navire arrive; le trésor est livré à Chriemhild, et une réconciliation a lieu entre la reine et ses frères, mais non entre la reine et Hagen. A partir de ce moment, Chriemhild, pour qui le plaisir de faire des heureux est une consolation, distribue libéralement ses richesses. Mais Hagen fait remarquer aux trois frères que, par ses largesses, leur sœur pourrît bien se faire assez de partisans pour que leur couronne soit menacée. Il conseille donc d'engloutir le trésor dans le Rhin, afin que désormais il n'appartienne plus à personne. On échange le serment de ne révéler à qui que ce soit l'endroit où est caché le trésor, et Hagen le jette dans le Rhin. La tradition populaire raconte encore aujourd'hui qu'il repose sous les eaux du fleuve, entre Worms et Lorsch.

Là s'arrête la première partie du poème; dans la seconde, Etzel, roi des Huns, qui vient de perdre sa femme, Heide, entend parler des malheurs et de la beauté de Chriemhild; il dépêche son chambellan, le margrave Rudiger, à la cour de Worms, pour demander la main de la reine. Rudiger est fort bien accueilli; seul, Hagen regarde d'un mauvais œil cette redoutable alliance avec Etzel, et même Chriemhild refuse d'abord de prendre un nouvel époux; mais lorsque ses frères, pour la convaincre, lui ont fait le tableau de la puissance du roi des Huns, une pensée de vengeance lui vient au cœur et elle accepte. Ses frères la conduisent jusque sur le Danube, où Etzel vient au-devant d'elle, traînant à sa suite vingt-quatre rois. Au bout de quinze ans, Chriemhild, qui a donné au fils à Etzel, qui n'a cessé d'être comme abandonnée de ses proches, qui ne viennent jamais la voir et qui sans doute la méprisent; Etzel, piqué au jeu, insiste expressément pour que Brunhild et tous les rois et chefs burgundes aient à venir à Etzelburg assister à un tournoi. Hagen s'oppose au voyage; on ne l'écoute pas, on le traite de poltron et toute la cour, suivie d'innombrables vassaux, s'embarque, remonte le Mein jusqu'en Franconie, puis descend le Danube, malgré les avertissements que donnent à Hagen les génies des eaux, et arrive enfin en Hongrie. Hagen, qui se sent menacé, a amené avec lui son ami, le barde Folker, plus célèbre encore par ses coups d'épée que par ses vers; les deux amis se jurent de se défendre jusqu'à la mort.

Quand toute la cour des Burgundes ou plutôt des Nibelungen (car le poète les appelle toujours ainsi dans la seconde partie de l'épopée) est installée dans le palais d'Etzel : « Que celui qui veut m'être agréable pense maintenant à mon affliction », s'écrie Chriemhild, « et, à la tête de soixante Huns, elle va au-devant de Hagen et de Folker. Hagen reste assis et pose son épée sur ses genoux; le reine l'insulte et lui arrache l'épave du meurtre de Siegfried; cependant l'heure de la vengeance n'a pas encore sonné. Chriemhild prend ses mesures pour que tous les Nibelungen meurent dans un festin : une lutte horrible s'engage, pendant laquelle Hagen fait voler, d'un coup d'épée, la tête du jeune fils de Chriemhild; presque tous les vassaux des Nibelungen sont massacrés; seuls, Hagen, Folker et les trois frères de la reine, Gunther, Gernot et Gisheler, font reculer les Huns et restent en possession d'une des salles du palais. La nuit venue, Chriemhild, qui n'a été sauvée de la mort que par Dietrich de Berne, envoie promettre à ses frères la vie sauve s'ils veulent livrer Hagen : ils s'y refusent. Le feu est mis à la salle; Folker, Gernot et Gisheler succombent, après avoir tué leurs premiers assaillants; Hagen et Gunther, criblés de blessures, tombent entre les mains de Dietrich de Berne, qui les envoie à la reine, mais en lui recommandant de laisser la vie sauve aux deux braves. Chriemhild se fait amener Hagen et lui promet de l'épargner; si désigne l'endroit où fut enfoui le trésor des Nibelungen : « Jamais, répond Hagen, jamais, tant qu'un de mes maîtres vivra. » La reine alors fait couper la tête à Gunther et l'apporte elle-même à Hagen, le somme de tenir sa promesse : « C'est bien, répond Hagen; tout s'est passé comme je l'avais prévu. Moi seul connais maintenant le secret et jamais je ne le dirai, femme horrible. » Chriemhild, furieuse, tue Hagen avec l'épée de Siegfried qu'elle avait conservée, et elle allait se retirer, lorsqu'un des vassaux de Dietrich de Berne, voyant que la reine a enfreint la promesse de laisser aux prisonniers la vie sauve, se précipite sur elle l'épée haute. Un cri épouvantable se fait entendre, et Chriemhild tombe inanimée à côté de son mortel ennemi. Telle est la fin de ce terrible poème. Dans une troisième partie, intitulée la *Plainte*, postérieure et de beaucoup aux *Nibelungen*, quoique travaillée sur une tradition plus ancienne, le continuateur a raconté le désespoir d'Etzel, la douleur de Dietrich, le deuil de Brunhild et la mort de la vieille reine Ute. Cette partie, d'une valeur poétique médiocre, ne figure pas d'ordinaire dans les éditions des *Nibelungen*.

Le poème, d'une conception grandiose et que recommandent d'énergiques qualités, est encore l'objet, outre Rhin, d'une admiration sans bornes; il a suscité les commentaires les plus nombreux et les plus divergents. Quant aux traditions qui l'ont inspiré, la critique moderne s'accorde à peu près à y reconnaître le mélange des légendes propres aux sagas du Nord avec d'autres légendes germaniques, le tout confondu dans de vagues souvenirs de faits historiques du VI^e siècle. Toute la première partie, qui concerne spécialement Chriemhild et Siegfried, est conforme à l'*Edda* de Sigurd et la continue; Sigurd et Siegfried sont un seul et même personnage, mais Chriemhild s'appelle Gudrun dans l'épopée scandinave. La présence de Dietrich de Berne, qui figure dans la seconde partie comme roi des Ostgoths et allié d'Etzel, fait supposer, à côté de la saga burgunde, une saga ostrogothique. Ainsi, des légendes et des portées des plateaux de l'Asie par les tribus germaniques s'accroissent de légendes étrangères, se fixent autour d'un événement capital du VI^e siècle, l'invasion des Huns, et même, si l'on veut assimiler Brunhild et Chriemhild à Brunehaut et Frédégonde, on voit par quel singulier mélange de fables et de faits historiques absolument étrangers les uns aux autres se forme la matière épique; survient un poète inconnu qui, de ce mélange incohérent, fait un tout parfaitement homogène.

Comme œuvre littéraire, cette épopée est remarquable, malgré sa rudesse toute primitive. Elle contient un peu moins de dix mille vers, divisés en strophes de quatre vers; la versification, sans être d'une grande régularité, conserve pourtant une symétrie qui n'est pas dépourvue d'art. Le vers se scinde d'après la prosodie latine, c'est-à-dire qu'il est régulièrement composé de brèves et de longues et présente tantôt un hexamètre, tantôt un vers trochaïque, iambique ou dactylique, mais il est rime comme l'alexandrin français. « Longtemps il ne fut question d'autre chose chez nous, dit Henri Heine, que du livre des *Nibelungen*; et les philologues classiques ne furent pas peu scandalisés d'entendre comparer cette épopée à l'*Iliade*, et même de voir s'élever une discussion pour savoir laquelle de ces deux œuvres est la plus excellente. Le public ressemblait assez, dans cette circonstance, à ces enfants à qui, on demande sérieusement : « Aimes-tu mieux un cheval ou des confitures ? » Toutefois, ce chant des *Nibelungen* est d'une haute puissance; il est difficile qu'un Français puisse s'en faire une idée. Le langage dans lequel il est composé lui serait encore plus intelligible. C'est une langue de pierre, et les vers sont des blocs rimés. Ça et là,

entre les interstices, s'élèvent de belles fleurs, rouges comme des gouttes de sang. De ces passions de géants qui s'agitent dans cette épopée, vous pouvez encore moins vous faire une idée, bonnes gens civilisés et polis que vous êtes ! Figurez-vous une claire nuit d'été, les étoiles pâles comme l'argent, grandes comme le soleil, étincelant sur un ciel bleu; tous les dômes gothiques de l'Europe semblent s'être donnés rendez-vous dans une vaste plaine, et, parmi cette foule de colosses, viendraient paisiblement le moulier de Strasbourg, le dôme de Cologne, le clocher de Florence, la cathédrale de Rouen, la flèche d'Amiens et l'église de Milan, qui s'attrouperaient autour de la belle Notre-Dame de Paris et lui feraient galamment la cour. Il est vrai que leur démarche est un peu lourde, que quelques-uns s'y prennent gauchement et qu'on est quelquefois tenté de rire de leurs transports amoureux; mais ce ricanement cesse dès qu'on les voit entrer en fureur, se ruiner les uns sur les autres, quand Notre-Dame de Paris élève avec désespoir ses deux bras de pierre vers le ciel, saisit tout à coup un glaive et abat la tête du plus grand de tous ces dômes. Mais non, vous ne pourriez encore vous faire une idée des principaux personnages du chant des *Nibelungen*. Il n'est pas de tour aussi haute, pas de pierre aussi dure que le ferce Hagen et la vindicative Chriemhild. Mais qui a composé ce poème ? On sait aussi peu le nom de l'auteur des *Nibelungen* que le nom de l'auteur des chants populaires. Chose singulière ! on ignore presque toujours le créateur des livres les plus admirables, des poèmes, des édifices et des plus nobles monuments de l'art. Comment se nommait l'architecte qui imagina le dôme de Cologne ? Qui a peint, sous ce dôme, le tableau d'autel où la ravissante mère de Dieu et les trois rois sont si admirablement représentés ? Qui a composé ce livre de Job, qui a consolé tant de races d'hommes souffrantes ? Les hommes oublient que trop facilement les noms de leurs bienfaiteurs; les noms des nobles personnages qui ont travaillé pour le bonheur de leurs concitoyens se trouvent rarement dans la bouche des peuples; leur épaisse mémoire ne conserve que les noms de leurs oppresseurs et de leurs cruels héros de guerres. L'arbre oublie le silencieux jardinier qui l'a préservé du froid, arrosé dans la sécheresse, qui l'a protégé contre les bêtes malfaisantes; mais il conserve fidèlement les noms qu'on grave sur son écorce avec un acier tranchant, et il les transmet aux races futures en caractères toujours grandissants.

Le XVI^e et le XVII^e siècle paraissent avoir ignoré complètement ce legs glorieux de la vieille poésie allemande. C'est seulement vers le milieu du siècle dernier que Bolmer découvrit deux manuscrits dans le château du comte d'Embs; il publia l'un d'eux sous ce titre : *Vengeance de Chriemhild*. Plus tard, en 1781, Chrétien-Henri Muller publia une édition complète du poème, mais il n'y joignit aucune remarque; et pourtant le dialecte dans lequel l'ouvrage était écrit nécessitait des notes et des commentaires pour éclaircir le texte. Le grand Frédéric, auquel fut adressée l'œuvre, écrivit la lettre suivante à Muller : « Vous avez, sur de pareilles choses, une opinion beaucoup trop favorable; mon avis est qu'elles ne valent pas une charge de poudre, et je ne voudrais pas les conserver dans ma bibliothèque. » Muller ne se laissa pas décourager, et, soutenu par Lessing, plus tard par Schiller qui, dans ses strophes sur la poésie allemande, des vengements des *Nibelungen*, et du dévouement au devoir, courageusement son œuvre. M. Van der Hagen publia successivement plusieurs éditions des *Nibelungen*; la première date de 1807, les autres de 1810, de 1816, de 1820 et de 1824. Il publia le texte en vers, dont il rajouta légèrement le style pour en faciliter la lecture, et y joignit un glossaire. Après lui, MM. Zeune (Berlin, 1815), Büsching (Leipzig, 1816), Lachmann (Berlin, 1826) et Karl Simrock (Berlin, 1827) ont donné des éditions qui résument, avec de nouvelles appréciations critiques, les travaux de leurs prédécesseurs. En 1834, M. Schönbüttel publia une édition fort savante, d'après le manuscrit appartenant au baron Joseph de Lassberg, et qui est, selon toute apparence, le plus ancien manuscrit qui existe. M. de Lassberg, rempli de respect et d'admiration pour cet antique monument poétique de sa patrie, a fait imprimer le manuscrit sur les quatre murs de son immense *Heldensaal* (salle des chants), et en a fait ainsi, suivant son expression, une sorte de palais épique consacré aux vieux souvenirs de la Germanie. Ce manuscrit des *Nibelungen* n'est pas le seul : la bibliothèque de Munich en possède deux. Un autre est à Saint-Gall. La vogue de l'antique épopée s'est perpétuée en Allemagne; des chaires ont été créées dans les universités pour l'interprétation des *Nibelungen* et l'analyse de leurs beautés poétiques. Les principales scènes ont inspiré d'immenses fresques à P. de Cornelius; quelques-unes se déroulent la pinacothèque de Munich, d'autres dans les salons de réception de la résidence royale.

En France, Chateaubriand, le premier, attira l'attention sur cette épopée, dans ses *Études historiques*; Ampère en traita dans son cours à la Faculté des lettres en 1832; Ed. Quinet en a recherché les éléments et analysé la formation dans ses diverses études

sur les épopées germaniques; enfin, la traduction française de M. de Laveleye, que nous avons citée plus haut, permet aujourd'hui de l'apprécier dans toute sa sincérité.

Nibelungen (LE TRÉSOR DES), tragédie allemande en cinq actes, en vers, de Raupach (1834). Les Nibelungen ont non-seulement fourni aux critiques le moyen de remplir toute une bibliothèque de commentaires, mais ils ont donné lieu à une série d'œuvres littéraires et artistiques inspirées par eux. De ce nombre sont la *Brunhild*, tragédie de Geibel, les *Nibelungen*, tragédie de Hebbert, qui en 1864 remporta le grand prix fondé par Schiller, et la tragédie de Raupach.

La donnée de cette dernière pièce s'éloigne de l'épopée en maint endroit, et si les personnages sont les mêmes et, à une exception près, ont gardé leur caractère, les événements et le dénouement sont différents. Chriemhild n'est que la fiancée d'Attila; elle a promis de l'épouser, s'il voulait venger la mort de Siegfried; et le roi des Huns, un despote sanguinaire dans la tragédie, extermine les Nibelungen jusqu'au dernier. Chriemhild, quand elle voit tomber son frère Gunther, quand elle voit périr Hagen qui ne veut pas lui révéler l'endroit où est caché le trésor, quand Attila vient réclamer l'exécution de sa promesse, plonge un poignard dans le cœur du roi. Les Huns exaspérés la tuent à son tour; mais à ce spectacle Dietrich de Berne et Rudiger tombent sur les Huns et les dispersent. La pièce finit ainsi, et la toile tombe sur ces paroles de Dietrich : « Le malheur de la terre est vengé; le Seigneur a brisé le fœtu du monde. Sa miséricorde a délivré notre peuple de la honteuse domination de ces hordes barbares; elle a délivré la terre des ténèbres du paganisme. Agissons maintenant et, devenus meilleurs nous-mêmes, soyons les prémisses d'un meilleur avenir. » Raupach a su exprimer avec beaucoup d'énergie les sentiments d'une profonde passion, et le caractère de Chriemhild est tracé de main de maître; il a en outre une connaissance approfondie des ressources du théâtre, et sait l'art difficile d'amener logiquement des situations émouvantes.

Nibelungen, saga mérovingienne de la Néerlande, par M. Louis de Baeker (1853, 1 vol. in-8°). L'étude philologique et littéraire des *Nibelungen*, qui fait le sujet principal de ce livre, est précédée d'une ample introduction dans laquelle M. de Baeker expose l'histoire de la langue néerlandaise, comprenant le hollandais et le flamand, la compare avec les divers dialectes de l'ancienne langue teutonique et avec les idiomes modernes du nord de l'Europe, et signale les traces qu'elle a laissées en France, particulièrement en Flandre, dans l'Artois, la Picardie, la Normandie et la Bretagne. A la suite de ces recherches, l'auteur publie, d'après un manuscrit du XIII^e siècle, dont il donne un fac-simile, le texte d'un fragment des *Nibelungen*, écrit en langue néerlandaise. Il donne ensuite la traduction entière de ce poème célèbre, et il accompagne ce travail de considérations et de rapprochements dont le but est d'établir que la patrie primitive de cette antique saga est la Néerlande et spécialement la contrée habitée par les premiers rois mérovingiens avant Clovis. M. de Baeker est d'avis que les noms des personnages et des lieux cités par le poète appartiennent à ce pays. Il pense que le Siegfried des *Nibelungen* est Siegfart, fils de Clotaire, et que la Brunhild du poème habitait, non l'Islande, comme l'a cru M. Ampère, mais l'Island ou Isseland, c'est-à-dire la terre de l'Yssel, rivière près de laquelle habitaient les Francs Saliens. Ces assertions ont été contestées.

Nibelungen (LES), dessins de Pierre de Cornelius. C'est à Rome, au milieu des chefs-d'œuvre de l'art antique et des splendeurs de l'art italien moderne, que Cornelius entreprit, en 1811, d'illustrer les *Chants des Nibelungen*, ce monument de l'antique poésie allemande. Il composa d'abord le frontispice, où il résuma tout le poème. Cette grande composition représente six arcades gothiques superposées deux à deux, de telle sorte qu'elles n'en forment que trois principales. Dans chacune de ces arcades, l'artiste a placé l'une des principales scènes du poème. A droite, en haut, c'est Siegfried qui ramène prisonniers les deux rois Ludgard et Luigero, qu'il était allé combattre afin d'obtenir de Gunther, roi des Burgundes, la main de sa sœur Chriemhild. Dans l'arcade du milieu, on voit les vœux de Siegfried exaucés : un évêque bénit son union avec la belle et pudique princesse. A gauche, Siegfried, couvert de la cape enchantée qui le rend invisible, domine Brunhild, femme du roi Gunther. Il l'attache et va la livrer à son époux, qui n'avait pu la soumettre; mais, voulant garder un trophée de sa victoire sur la vierge magicienne, il lui dérobe sa bague et sa ceinture.

L'arcade inférieure, placée à droite, représente Siegfried partant pour la chasse, où il va être tué. Il prend congé de sa chère Chriemhild, qui retient tristement, comme si elle pressentait quelque malheur, tandis que les chiens qu'il mène en laisse, ardents, indomptables comme l'heure fatale, l'entraînent avec force. Dans le paysage du fond, on voit Siegfried tué par Hagen au moment où il se dégageait de la source. L'arcade du milieu, contient la première strophe du poème ainsi

conque : « Les contes antiques disent miracles de guerriers illégitimes et pleins de valeur, de femmes et de fêtes, de pleurs et de cris ; venez entendre les merveilles du combat des héros. » Dans l'arcade de gauche, on voit le combat des Bourguignons contre les Huns. Hagen et Volker, le musicien dont l'épée, comme dit le poème, *chanle de terribles chansons sur les casques et les crânes*, défendent seuls l'entrée de la salle où les Bourguignons se sont réfugiés. L'escalier, au sommet duquel ils se tiennent, est assiéé par les Huns, tandis que les flammes de l'incendie s'élèvent derrière eux.

Le poème des *Nibelungen* se termine à la mort de Chriemhild. Hildebrand, compagnon d'armes de Dietrich de Bern, indigné de voir Hagen tombé par la main même de Chriemhild, tue la reine, et Etzel, Dietrich, les femmes et les amis pleurent sur le trépas des leurs. Dans la composition de cette scène finale, Cornélius a atteint le plus haut degré de l'expression tragique. Sur le sol qui supporte les arcades que nous avons décrites, gisent confondus les cadavres des Huns et des Bourguignons. Chriemhild, belle, et enfin calme dans la mort, est étendue en avant, aux pieds de ses victimes. Au centre de la composition est assis le roi Etzel, la tête penchée sur la poitrine, les bras pendants, abîmé dans la douleur. D'un côté du trône sont Dietrich et Hildebrand : celui-ci rengaine son épée, et les deux guerriers arrêtent sur le carnage des regards pleins de douleur ; de l'autre côté, deux femmes et un enfant éplorés lèvent les bras au ciel et reculent avec effroi. « La violence de leur désespoir », dit M. Saint-Albin (*Revue de Paris*), l'immobilité des morts, la douleur forte, mais calme, des trois héros qui survivent, tout d'un effet qui atteint le sublime. On sent planer silencieusement au-dessus de ce groupe, dont la douleur est traduite par des expressions si diverses, la fatalité inexorable qui a brisé ou courbé la force, la puissance et les affections humaines. »

Sept autres compositions furent inspirées à Cornélius par les *Nibelungen* ; mais, quoique renfermant de grandes beautés, elles sont de beaucoup inférieures au frontispice. La rudesse sauvage du poème y est quelquefois rendue avec une vérité qui nuit à la beauté du style. Cependant la planche qui représente Chriemhild retrouvant le cadavre de Siegfried est un chef-d'œuvre d'expression douloureuse.

Une édition des *Nibelungen*, qui a été publiée à Leipzig en 1840, est illustrée de planches dessinées par Julius Hübner, C. Stille, etc.

Nibelungen (LES), fresques de Schnorr, au palais de la Nouvelle-Residence, à Munich. Ce fut sur la commande du roi Louis que Schnorr entreprit de peindre les principaux épisodes de l'épopée de la chevalerie allemande ; il a consacré une grande partie de sa vie à ce travail et en a fait son chef-d'œuvre. Ses fresques couvrent les murailles de cinq salles.

Dans la première salle, l'artiste a peint les principaux personnages du poème et le poète lui-même ; celui-ci est placé entre la *Mæhre* (la Narration) et la *Saga* (la Chanson), c'est-à-dire entre les deux sources de son inspiration ; à gauche sont groupés Gunther et Brunhild ; à droite, Siegfried et Chriemhild. Parmi les autres personnages, on remarque : le méchant Hagen von Troneg, Volker, le musicien, et Dunkwardt, le maréchal ; le nain Alberich, gardien du trésor des Nibelungen, et Eckerwardt, messager de Chriemhild ; Dietrich de Bern et maître Hildebrand ; le roi Etzel et son fidèle vassal Rüdiger ; les parents de Siegfried, Sigmund et Sigelinde, et enfin la reine Ute, mère de Gunther, avec ses deux jeunes fils, Gernot et Giselher. Diverses compositions nous montrent : Hagen entend les ondines (nixen) du Danube lui prédire sa défaite, la Querelle de Chriemhild et de Brunhild pour la préséance à l'église, la Mort de Siegfried, la Vengeance de Chriemhild et les Lamentations d'Etzel. Les peintures de cette salle ne forment, pour ainsi dire, que le prologue du poème, qui ne se déroule véritablement que dans les salles suivantes.

La seconde salle, appelée la salle des Noces, nous offre les principaux épisodes de la vie de Siegfried : Arrivée de Siegfried au château du roi Gunther, à Worms, Retour de Siegfried avec Chriemhild chez ses parents, Siegfried revenant des Indes, les Saxons, Arrivée de Brunhild à Worms, Mariage de Chriemhild et de Siegfried, Révélation des mystères de la ceinture de Brunhild. Des peintures, de moindres dimensions, placées au-dessus des portes, complètent ce premier acte du poème : un envoyé raconte à Chriemhild les exploits de Siegfried dans la guerre contre les Saxons ; Gunther, Siegfried, Hagen, Dunkwardt se rendent en Islande ; Siegfried et Chriemhild sont revêtus du pouvoir royal dans leur patrie.

Dans la troisième salle, dite salle de la Trahison, le plafond représente le *Rêve de Chriemhild* : son faucon dévoré par deux aigles. Les quatre tableaux principaux ont pour sujets : la Querelle des reines à la porte de la cathédrale ; l'Assassinat de Siegfried par Hagen ; Chriemhild, se rendant à l'église, trouve à sa porte le cadavre de Siegfried (c'est le tableau le plus pathétique de la série) ; Chriemhild découvrant que Hagen est l'assassin de son époux. Dans les lunettes de cette

salle sont représentés les *Exploits de Siegfried* : il va tout jeune courir les aventures ; il tue le dragon ; il se baigne dans son sang et devient invulnérable ; il tue Schilbung et Nibelung ; il gagne le talisman qui le rend invisible ; il défait les rois des Saxons et des Danois ; il l'emporte sur Brunhild au saut ; il enchaîne le portier géant des Nibelungen ; il dompte Brunhild, à la place de Gunther ; il reçoit la couronne des mains de Gunther ; il rapporte de la chasse un ours vivant ; il l'emporte sur Hagen à la course. D'autres compositions, placées au-dessus des fenêtres, représentent : Chriemhild montrant à Hagen la place où Siegfried est vulnérable, Départ de Siegfried pour la chasse, Siegmund apprenant la mort de son fils Siegfried, Hagen jetant dans le Rhin le trésor des Nibelungen.

Le plafond de la quatrième salle, dite salle de la Vengeance, représente les *Sirènes prophétisant la chute des Nibelungen*. Quatre autres compositions, entourées d'arabesques, nous montrent : Chriemhild excitant les guerriers par des présents, Chriemhild suppliant les guerriers, Chriemhild ayant recours au feu, Chriemhild prenant l'épée de Siegfried au côté de Hagen enchaîné. Dans les lunettes et au-dessus des portes sont peints les sujets suivants : Chriemhild prie Etzel d'inviter les Nibelungen ; les héros traversent le Danube ; Rüdiger, avant le dernier combat, donne son bouclier à Hagen ; Hagen tue dans un festin le fils d'Etzel et de Chriemhild ; Rüdiger et Gernot meurent ; Dietrich livre à Chriemhild Gunther et Hagen enchaînés. Les grands tableaux de cette salle sont : Chriemhild reprochant à Volker et à Hagen leur trahison envers Siegfried, Grande bataille sur l'escalier du palais en feu, Dietrich triomphant de Hagen, Chriemhild est tuée par Hildebrand, après s'être vengée de sa propre main sur Gunther et Hagen.

Voici quels sont les principaux sujets représentés dans la cinquième salle, appelée la salle des Lamentations : les morts, emportés hors de la salle du Carnage, sont pleurés par Etzel, Dietrich, Hildebrand et les femmes ; les envoyés se retirent avec les armes des morts ; l'évêque Pilgrim se fait raconter l'histoire des Nibelungen et chante la messe des Morts.

Les *Nibelungen* de Schnorr sont bien, à proprement parler, une œuvre nationale, car ils ont un caractère et un accent germaniques irrécusables. « Je me rappelle, dit M. Perrier (*Revue contemporaine*), avoir entendu un illustre peintre de l'école de Munich reprocher à Schnorr de s'en être tenu à la version des *Nibelungen*, qui est du XIII^e siècle, au lieu de remonter directement jusqu'à l'Édda, qui en est la source. J'avoue que je ne partage pas cet avis. Je ne crois pas qu'en donnant la main au rapsode du XIII^e siècle, Schnorr ait diminué d'un pouce la taille de ses héros. D'ailleurs, s'ils sont moins géants, ils sont plus hommes, et l'œuvre n'en est pas amoindrie. Le surhumain, qui est acceptable dans des vers héroïques, ne l'est pas dans une fresque. Si Schnorr n'a pas fait de Brunhild et de Chriemhild des lionnes en furie, il n'en a pas fait des femellettes, et son Siegfried ne ressemble pas à un damoiseau. Il a, au contraire, rendu avec une grande énergie le caractère barbare de la poésie scandinave et le caractère particulier des différents auteurs de ce drame sanglant. » Sous le rapport de l'exécution, l'œuvre de Schnorr est beaucoup moins satisfaisante : la composition est généralement bien ordonnée, le dessin ne manque ni d'élégance ni de pureté ; mais la couleur est froide et fautive, l'aspect général ne saisit pas et ne s'empare pas invinciblement de l'œil et de l'esprit.

NIBBLE s. m. (ni-bi-le). Espèce de musette des Abyssins.

NIBORE s. f. (ni-bo-re). Bot. Syn. de GRATIOLE, genre de plantes vénéneuses.

NIBOU s. m. (ni-bou). Métrol. Monnaie courante japonaise, d'or ou d'argent, de forme carrée, dont la valeur, variable avec le cours des métaux, est de 4 fr. 80 environ.

NIBOYET (Eugénie MOUCHON, dame), femme de lettres française, née vers 1804. Elle se fit connaître, à son début dans la carrière littéraire, par des traductions de romans anglais, notamment des ouvrages de mistress Edgeworth. Elle aborda ensuite les livres d'éducation, la philosophie pratique, le roman ; puis, en 1844, elle se lança avec ardeur dans les questions sociales, réclama la réforme du système pénitentiaire, institua une banque philanthropique et fonda, en 1844, un journal socialiste, la *Patrie des deux mondes*. Quand éclata la révolution de 1848, Mme Niboyet réclama énergiquement l'émancipation de la femme, son égalité quant aux droits civils et politiques, et présida au club féminin célèbre dans l'histoire de l'époque, club soutenu par le journal la *Voix des femmes*, dont elle était le principal rédacteur. Les caricaturistes, personnages peu galants de leur nature, s'attaquèrent maintes fois au club du beau sexe et à son honorable présidente. Les réunions furent dissoutes par ordre de l'autorité, et la *Voix des femmes* fit place à l'*Avenir*. En 1864, Mme Niboyet a fondé un recueil hebdomadaire, le *Journal pour toutes*, et, en 1868, elle s'est associée aux fondateurs de la société appelée le Commissionnaire coopérateur. Les principaux ouvrages de cet écrivain sont :

les *Deux frères* (1839, in-8) ; *Lucien, imité de l'anglais* (1841, in-12) ; *Quinze jours de vacances, imité de l'anglais* (1841, in-12) ; *Souvenirs d'enfance* (1841, in-12) ; *Dieu manifesté par les œuvres de la création* (1842, 4 vol. in-18) ; *Catherine II* (1847, in-8) ; le *Vrai livre des femmes* (1862, in-18), etc.

NIBOYET (Paulin-Fortunio), agent consulaire et écrivain français, fils de la précédente, né à Mâcon en 1825. Successivement vice-consul dans l'Océanie (1848) et à Sunderland (1862), consul à Santiago de Cuba (1869), il était consul à Chicago, en 1871, lors du terrible incendie qui en quelques heures détruisit cette ville. Outre des articles insérés dans le Nord et dans l'Opinion nationale, on lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, des romans, des comédies, des récits de voyages, etc. Nous citerons de lui : la *Chimère* (1851, in-12) ; *Élim, histoire d'un poète russe* (1852, in-12) ; le *Libre d'or, comédie en un acte* (1852, in-12) ; les *Rois de France* (1854, in-8) ; les *Veillées de Noël* (1854, in-8) ; les *Nouveaux mondes* (1854, in-12) ; les *Enfants d'Israël* (1855, 4 vol. in-12) ; la *Reine d'Andalousie* (1858, in-12) ; les *Amours d'un poète* (1859, in-8) ; *l'Amour, légende en sept parties, musique de M. Louis Lacombe* (1860, in-12) ; le *Roman d'une actrice* (1861, in-12) ; les *Amours de Geneviève* (1862, in-12) ; la *Lionne amoureuse* (1864, in-12). Citons encore de M. Niboyet, qui a publié plusieurs de ses ouvrages sous le nom de *Fortunio* : la *Nuit de Noël*, la *Dame de Spa*, le *Roi du jour*, *Chicago avant, pendant et après l'incendie* (1871, in-18) ; les *Femmes qui aiment*, pièce en cinq actes, représentée sur le théâtre du Havre au mois de décembre 1873, etc.

NICAISE s. m. (ni-kè-ze — du lat. *Nicasius*, nom propre formé du gr. *nîkè*, victoire. M. Littré fait remarquer que le langage populaire a souvent attribué à des noms propres un sens général, que le mot *niais* a peut-être déterminé ici). Homme d'une simplicité niaise : C'est un NICAISE, un vrai NICAISE.

Un apprenti marchand était, Qu'avait droit Nicaise on nommait, Garçon très-neuf hors sa boutique Et quelque peu d'arithmétique, Garçon novice dans les tours Qui se pratiquent en amours.

LA FONTAINE.

NICAISE (saint), martyr, mort vers 275 ou 286. Saint Denis l'avait chargé de catéchiser les peuplades du Vexin. Arrêté par les ordres du préfet Sisinus Fauscinus, Nicaise refusa de sacrifier aux faux dieux et fut décapité. L'Eglise l'honore le 10 octobre.

NICAISE (saint), évêque de Reims et martyr, mort à Reims en 407. Lorsque les Vandales prirent cette ville, Nicaise fut massacré par eux sur le seuil de l'église dont il venait d'achever la construction. On célèbre sa fête le 14 décembre.

NICAISE (Claude), antiquaire français, né à Dijon en 1613, mort en 1701. Il entra dans les ordres, puis se rendit en Italie, où il visita les monuments anciens, se lia avec un grand nombre d'hommes distingués, notamment avec le pape Clément XI, fit un second voyage en Italie en 1664, se démit d'un canonicat qu'il avait à Dijon et passa les dernières années de sa vie à accroître sa bibliothèque et à correspondre avec un grand nombre de savants et d'artistes. La Monnoye lui fit une épithaphe badine, dont voici les derniers vers :

L'habile et fidèle écrivain N'avait pas la goutte à la main. C'était le facteur du Parnasse. Or glit-il ; et cette disgrâce Fait perdre aux Huet, aux Noris, Aux Toinard, Cupers et Liebniz... Mainte curieuse riposte : Mais nul n'y perd tant que la poste.

Parmi les nombreux, mais courts écrits de ce savant, nous citerons : *De nummo pantheo Adriani imperatoris* (1689) ; *Sur les sirènes, leur figure et forme* (1691) ; un *Traité de peinture*, etc.

NICAISE (Charles-Louis-Auguste), littérateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1828. Il a publié divers travaux historiques et politiques et des romans, parmi lesquels on cite : *Études historiques* (1857, in-8) ; *l'Inde et l'Angleterre* (1858, in-18) ; les *Futuristes américains*, *Walker et l'Amérique centrale*, le *Œuvre de jaguars* (1862) ; *Une année au désert* (1864). M. Nicaise a, en outre, édité le *Journal des états tenus à Vitry-le-François en 1744*, par Bertin du Rocheret (1864, in-18).

NICANDER (Charles-Auguste), poète suédois, né à Strengnäs en 1799, mort en 1839. Il débuta, sous le pseudonyme d'*Auguste*, dans le *Calendrier des dames*, se fit connaître par de très-remarquables compositions poétiques, obtint, en 1823, un emploi à la chancellerie, puis reçut du prince royal des subsides qui lui permirent, en 1827, de visiter l'Italie. De retour dans son pays, il tomba dans la misère, fut pris d'un découragement profond, s'adonna à la boisson pour s'étourdir, puis se mit, pendant les dernières années de sa vie, aux gages d'un libraire. Nicander joignait à une puissante imagination la grâce la plus exquise. Son style est d'une grande pureté et d'une rare élégance. Nous citerons de lui : le *Glaive runique* ou le *Premier chevalier*

(1821, in-8), tragédie ; la *Vie et la mort de Rosal* (1823, in-8) ; *Runes*, collection de récits empruntés aux anciennes traditions du Nord ; la *Mort du Tasse*, poème (1826) ; le *Roi Enzo* (1829) ; *Chants d'amour du Sud* (1831, 2 vol. in-18) ; *Hesperides* (1835) ; *Poésies complètes* (1839-1841, 4 vol. in-8) ; *Poésies italiennes* (1841, in-8).

NICANDRE s. f. (ni-kan-dre — nom d'un médecin grec). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, originaire du Pérou. || Syn. de *POTALIS*, genre de loganiacées.

— Encycl. Les *Nicandres* sont des plantes annuelles, rameuses, à feuilles longuement pétioles, ovales, bordées de dents profondes et irrégulières ; les fleurs présentent un calice à cinq divisions aiguës, profondes, persistantes ; une corolle presque campanulée, à cinq lobes obtus, peu profonds ; le fruit est une capsule, ou mieux une baie sèche, globuleuse, déprimée, renfermée dans le calice, qui s'est accrue en forme de vessie, à peu près comme dans l'alkéogène. La *Nicandre* faux alkéogène ou physalode est une jolie plante à fleurs bleues, originaire du Mexique et presque naturalisée en Europe. On la cultive dans les jardins d'agrément ; sa culture est des plus faciles ; il suffit de la semer en place, au printemps ; elle se propage d'elle-même.

NICANDRO ou **NICANDER**, poète et médecin grec, né à Claros, en Ionie. Il vivait vers le milieu du II^e siècle av. J.-C. A la fois disciple d'Esculape et d'Apollon, à Claros, il passait pour un habile médecin en même temps que pour un bon poète ; mais ses poésies ne sont guère que des ordonnances versifiées. Il composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que deux. Ce sont des poèmes intitulés, l'un *Thérapiques*, l'autre *Alexipharmiques* ; dans le premier, il énumère les animaux vénéneux et donne des préceptes pour guérir leurs morsures ; dans le second, il dresse la liste des divers poisons qui peuvent malgré nous se mêler à nos aliments, et des contre-poisons par lesquels on peut combattre leurs effets. Ce n'est pas de la poésie, c'est de la médecine versifiée ; c'est une suite de descriptions monotones sans souffle, sans vie. Nicandre n'oublie pas un instant qu'il est médecin et il fait œuvre, sauf le mètre, la langue poétique et les épithètes, de disciple d'Hippocrate et non d'Homère. Quintilien nous apprend que Nicandre avait eu chez les Latins deux imitateurs, Macer et Virgile : « Et-ce sans raison que Macer et Virgile ont imité Nicandre ? » dit-il au livre X de son *Institution oratoire*. Il paraît, en effet, que Nicandre était aussi l'auteur d'un poème didactique sur l'agriculture, dont Virgile s'est servi pour composer ses *Georgiques*. Mais les deux poèmes de Nicandre qui nous sont parvenus ne nous donnent pas une haute idée de ceux que nous avons perdus. Ils ont été publiés pour la première fois à Venise (1499, in-fol.) et souvent réédités depuis. Schneider en a donné de bonnes éditions.

NICANDRO (SAN-), ville du royaume d'Italie, à 19 kilom. N.-E. de San-Severo, ch.-l. de cant., sur la pente occidentale du mont Cargano ; 7,000 hab.

NICANÉ s. m. (ni-ka-né). Comm. Toile de coton, qu'on exporte de France en Afrique.

NICANIE s. f. (ni-ka-ni). Moll. Genre peu connu d'acéphales à coquille bivalve, voisin des cythérées.

NICANOR, général syrien mentionné dans la Bible, mort en 161 av. J.-C. Le roi de Syrie Démétrius lui confia le commandement d'une armée destinée à combattre les Juifs révoltés à la voix de Judas Machabée. Défait une première fois à Caphrasalem, Nicanor subit un second échec à Bethoron et périt dans le combat.

NICANOR, grammairien grec qui vivait au commencement du II^e siècle av. J.-C. Il est connu particulièrement par ses travaux sur la ponctuation d'Homère, et il a composé un *Traité sur la ponctuation* en général, dont les scolastes d'Homère nous ont conservé de nombreux fragments.

NICANOR ou **NICATOR**, surnom de deux rois de Syrie. V. DÉMÉTRIUS II et SÉLEUCUS I^{er}.

NICARAGUA (ETAT DE), république de l'Amérique centrale, située entre celles de Honduras au N., de San-Salvador à l'O., du Costa-Rica au S., le grand Océan au S.-O. et la mer des Antilles à l'E. ; 148,000 kilom. carrés environ, 580 kilom. de longueur sur 190 de largeur ; 350,000 hab. ; ch.-l., Managua. Pays très-chaud, mais humide et fébrileux, surtout en septembre et en novembre. Le sol ne renferme aucune mine connue, mais il est fertile en toute sorte de fruits, et ses prairies abondent en gros et menu bétail, surtout en mules et en chevaux ; on en fait un grand commerce, ainsi que de coton, miel, cire, anis, sucre, cochenille, cacao, sel, poisson, ambre, térébenthine, huile de pétrole, différents baumes et drogues médicinales. Les palmiers atteignent en ce pays à des dimensions colossales. Au S., on trouve la plaine de Nicaragua, avec deux lacs réunis par le Panaloya ; le lac de Managua et le lac de Nicaragua, séparés de l'Océan Pacifique par une chaîne volcanique n'ayant pas, en certains endroits, plus de 16 kilom. de largeur ; le second est beaucoup plus étendu que le premier. Ils occupent en-

semble une superficie de 31 myriamètres carrés, traversent le territoire à une distance moyenne de 5 myriamètres de la côte occidentale et forment, avec le bassin du San-Juan, fleuve de 14 myriamètres de parcours, qui leur sert de décharge, une remarquable interruption du plateau de l'Amérique centrale, où l'on rencontre, au S. du plus grand des deux lacs, deux volcans. Outre la vaste baie de Conchagua, appelée aussi golfe de Fonseca ou d'Amalapa, le littoral forme ce qu'on nomme le golfe de Papagayo. Derrière ce littoral étroit qui, jusqu'à présent, a constitué à lui seul presque tout le territoire de l'Etat, s'étendent des régions montagneuses d'un accès difficile, encore fort mal connues, et se rattachant à la grande Cordillère, à savoir : les districts de Chontales, de Matagalpa et de Segovia. Le territoire de cet Etat est d'ailleurs parfaitement arrosé. Une foule de petites rivières portent leurs eaux à l'océan Pacifique, entre autres l'Estero-Real, qui vient au N. du volcan Telica, et navigable, jusqu'à 4 myriamètres de son embouchure, pour des bâtiments tirant de neuf à dix pieds d'eau. Les deux lacs intérieurs, avec le fleuve qui leur sert de décharge dans la mer des Antilles, sont d'une tout autre importance pour le pays.

Le Nicaragua, peu de temps après avoir été découvert et exploré par Gil Gonzalez Davila, fut érigé en intendance particulière de la capitainerie générale de Guatemala. Comme cette province, il se sépara de l'Espagne en 1821 et, en 1823, il entra dans la confédération des cinq Etats unis de l'Amérique centrale. De 1823 à 1839, le Nicaragua fit partie de cette confédération. D'après la loi électorale de 1839, la constitution du Nicaragua est démocratique. Le pouvoir exécutif est confié à un président, élu pour deux ans. Un sénat et une chambre de députés exercent la puissance législative. Au point de vue administratif, l'Etat est divisé en sept départements, lesquels se subdivisent eux-mêmes en districts. Ces départements sont ceux de Chinandega, León, Nouvelle-Ségovie, Matagalpa, Chontales, Rivas et Granada. Les principales villes sont : León, Masayo, Managua, Chinandega, Granada et Realajo, assez bon port sur le Pacifique. La question du transit à travers le Nicaragua a depuis longtemps appelé l'attention de l'Europe. En remontant en effet la rivière Saint-Jean et traversant le lac de Nicaragua, on n'est plus séparé du Pacifique que par une petite langue de terre, que l'on a proposé de couper par un canal qui, partant, soit de l'embouchure de la rivière Lagos, irait aboutir à Saint-Jean-du-Sud, soit de l'embouchure de la rivière Sapo, irait aboutir à la baie de Salinas. D'autres projets proposaient de remonter la rivière Cipitapa, qui unit le lac de Nicaragua à celui de Managua et qui serait canalisée, de traverser ce dernier lac et d'aller aboutir, soit au port de Realajo, soit à la baie de Fonseca. C'était la conclusion du projet de Louis-Napoléon Bonaparte. Le congrès nicaraguayen a ratifié, en 1865, le traité par lequel le gouvernement concède au capitaine Pym, de la marine anglaise, le privilège de la construction d'un chemin de fer qui devra traverser la république dans toute son étendue, de manière à relier les deux Océans.

En 1872, une expédition partit des Etats-Unis pour examiner le pays de Nicaragua, dans le but de déterminer un tracé praticable pour un canal navigable entre l'Atlantique et le Pacifique. Les travaux d'exploration durèrent six semaines, du 1^{er} mai au 11 juin 1872, et donnèrent des résultats satisfaisants; toutefois, le projet de percement est encore à l'étude.

Nicaragua (ORDRE NATIONAL DE), fondé à Granada en 1858, par le président de l'Etat de Nicaragua, pour récompenser ceux qui avaient contribué à repousser l'invasion de Walker. Les membres étaient divisés en trois classes : chevaliers, commandeurs et grands-croix.

NICARAGUA (SAN-JUAN-DE), ville de l'Etat de Nicaragua, port à l'embouchure du San-Juan dans la mer des Antilles. Elle appartient aux Anglais, qui la nomment Greytown; 1,200 hab.

NICARAGUA ou VILLA-DE-LA-PURISSIMA-CONCEPCION DE RIVAS, ville de l'Amérique centrale, Etat de Nicaragua, sur la rive S.-O. du lac de son nom, à 177 kilom. S.-E. de León, à l'embouchure du Nicaragua; 13,000 hab. Siège d'un évêché.

NICARAGUA (lac de), lac de l'Amérique centrale (Nicaragua), séparé de l'océan Pacifique par une étroite chaîne volcanique. Il a, dans ses plus grandes dimensions, 15 myriam. de long sur environ 8 de large, et couvre une superficie de près de 200 myriam. carrés. Il est à 40 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Sa profondeur est d'environ 25 mètres, et il renferme un grand nombre d'îles volcaniques : Gatapara, Momobacho, Pensacola, couvertes de la plus riche végétation. Il n'a d'autre décharge que le San-Juan, appelé aussi San-Juan-del-Norte ou San-Juan-de-Nicaragua, qui va se jeter dans la mer des Antilles, après un parcours de 15 myriam., entravé par de nombreux bas-fonds et rapides, à travers une contrée des plus sauvages, avec une largeur variant entre 100 et 300 mètres et une profondeur de 4 à 7 mètres. Ce lac est navigable pour des brigantins et des

goëlettes, et ses bords offrent un grand nombre de ports et d'anse.

NICARAGUAYEN, ENNE, s. (ni-ka-ra-gou-ai-n, -é-ne). Géogr. Habitant de la ville ou de l'Etat de Nicaragua; qui appartient à cette ville, à ce pays ou à leurs habitants : Les NICARAGUAYENS. L'armée NICARAGUAYENNE. 1 On dit quelquefois NICARAGUEN, LENNE.

NICARD, ARDE s. (ni-sar, ar-de). Géogr. Habitant de Nice. V. NICOIS, OISE.

NICARQUE, poète grec qui vivait au III^e siècle de notre ère. On trouve sous son nom, dans l'*Anthologie grecque*, trente-huit épigrammes généralement licencieuses; mais on croit que sept d'entre elles ne sont pas de lui.

NICASTRO, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ulérieure, à 24 kilom. O.-N.-O. de Catanzaro; 7,000 hab. Siège d'un évêché. Huiles d'olive. Sources thermales. Cette ville est entourée de murs et possède un château fort où fut enfermé le fils de Frédéric II, roi de Naples.

NICATISME s. m. (ni-ka-ti-sme — du gr. *nîkê*, victoire). Antiq. Sorte de danse en usage chez les Thraces, après une victoire.

NICATOR s. m. (ni-ka-to-r — mot grec formé de *nîkê*, victoire). Antiq. gr. Nom donné aux soldats de la cohorte royale, chez les Macédoniens.

NICCOLAI (Alphonse), littérateur et jésuite italien, né à Lucques en 1706, mort en 1784. Il enseigna l'Ecriture sainte à Rome, puis devint théologien impérial en Toscane. On a de lui, entre autres ouvrages estimés : *Dissertations et leçons sur l'Ecriture sainte* (Rome, 13 vol. in-4°); *Entretiens sur la religion* (1770, 8 vol. in-8°), etc.

NICCOLANE s. m. (ni-ko-la-ne). Minér. V. NICCOLANE.

NICCOLATE s. m. (ni-ko-la-te — rad. *nîc-kel*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'oxyde niccolique avec une base salifiable.

NICCOLEUX adj. m. (ni-ko-leu — rad. *nîc-kel*). Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel.

NICCOLI (Niccolò), célèbre humaniste italien, né à Florence en 1363, mort en 1437. Sa famille le contraignit d'abord à s'adonner au commerce; puis, la mort de son père lui ayant rendu la liberté, il se jeta à corps perdu dans l'étude du latin et du grec. Quand il se fut complètement approprié ces deux langues, il s'occupa à copier les principaux auteurs de l'antiquité pour se former une bibliothèque, qu'il lui fut bientôt permis d'enrichir par de nombreux achats. Cosme de Médicis avait eu l'extrême générosité de mettre sa bourse à la disposition de Niccolò. Grâce à la munificence du prince, le savant acquit de précieux manuscrits et activa les recherches bibliographiques, jusqu'alors négligées. Afin de se vouer entièrement à la renaissance des études littéraires, il n'accepta aucune fonction et ne voulut point se marier. Niccolò fut le type du bibliophile dans sa plus haute expression, et il a droit à la reconnaissance de la postérité en faveur des monuments littéraires qu'il a découverts ou popularisés. On ne connaît de lui, en fait de publications, qu'un *Traité sur l'orthographe latine*.

NICCOLICO-ALUMINIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique uni à un sel aluminique.

NICCOLICO-AMMONIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique combiné avec un sel ammonique.

NICCOLICO-BARYTIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique combiné avec un sel baryte.

NICCOLICO-CALCIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique uni à un sel calcaïque.

NICCOLICO-FERREUX adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique uni à un sel ferreux.

NICCOLICO-FERRIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique uni à un sel ferrique.

NICCOLICO-MERCURIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique uni à un sel mercurique.

NICCOLICO-PLOMBIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique uni à un sel plombique.

NICCOLICO-POTASSIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique combiné avec un sel potassique.

NICCOLICO-SODIQUE adj. Chim. Se dit d'un sel niccolique uni à un sel sodique.

NICCOLINI (Giuseppe), compositeur italien, né à Plesance en 1763, suivant certains biographes, en 1771 suivant d'autres, mort dans la même ville en 1843. Il était fils d'un maître de chapelle, qui lui enseigna les éléments de l'art musical et le fit ensuite entrer au conservatoire de San-Onofrio, à Naples. A sa sortie de cet établissement, en 1792, il fit représenter à Parme son premier opéra, *Le Famiglia stravagante*. De cette époque jusqu'en 1828, il écrivit quarante-six partitions, jouées à Rome, et parmi lesquelles on remarque *Alzira* (1797), qui le classa au nombre des compositeurs les plus marquants de son époque; *La Clemenza di Tito* (1797), interprétée par Crescentini, qui obtint un succès énorme; *I Bacchanali di Roma* (1801), où le principal rôle fut rempli par Mme Catalani, alors à l'aurore de son talent et de son immense réputation; et *Trojano in Dacia* (1807), qui con-

tribua le succès de *Gli Orsini e Curjazzi*, de Gimarzio. A ces opéras, il faut ajouter cinq oratorios, trente messes, deux *Requiem*, des psaumes, motets, litanies, cantates, sonates pour piano, quatuors et canzonettes. Niccolini ne fut pas un compositeur original, mais il avait la verve bouffe, la mélodie nette et riieuse, et son instrumentation était plus soignée que celle de ses contemporains. De 1819 jusqu'à sa mort, il fut maître de chapelle de la cathédrale de Plaisance.

NICCOLINI (Jean-Baptiste), poète italien, né à San-Giuliano (Toscane) en 1785, mort en 1861. Il se lia intimement avec Ugo Foscolo, qui lui dédia, en 1803, son *Commentaire de la chevelure de Bérénice*, poème grec de Callimaque. Le premier essai de Niccolini parut en 1804 : c'est le poème de la *Peste de Livourne*. Le jeune poète était pauvre; protégé par la princesse Elisa, reine d'Etrurie, il obtint une place de secrétaire à l'Académie des beaux-arts de Florence, où il professa, pour les jeunes artistes, des cours d'histoire et de mythologie (1807-1808) qui, depuis, ont été réunis en deux volumes. Son premier ouvrage dramatique, *Polissena* (1810), fut couronné par l'Académie de la Crusca. Cette œuvre, qui reflétait la beauté sévère et calme du théâtre grec, fut suivie d'autres imitations de l'antique : *Edipo*, *I sette a Tebe*, *Agamemnon*, *Méde*; puis il donna *Matilda* (1815), drame moderne; enfin, *Nabucco*, drame politique, dans lequel figurent, sous des noms assyriens, Napoléon, Marie-Louise, Pie VII, Carnot, Caulincourt, etc., et qui fut publié à Londres, sans nom d'auteur, en 1819.

En 1815, au retour du duc Ferdinand, Niccolini fut nommé bibliothécaire adjoint au palais Pitti; mais il ne tarda pas à se démettre de cette charge. Vouant rester indépendant, il quitta la cour et vécut dans un état précaire jusqu'au moment où un de ses oncles, en mourant, lui laissa une assez belle fortune. Il put alors se donner tout entier aux lettres, et écrivit des articles dans l'*Anthologie* et des discours en prose *Sur la ressemblance de la poésie et de la peinture*; *Sur l'indépendance de l'art*; *Sur la formation de la langue* (1818); *Sur le sublime* et *Michel-Ange* (1825), etc. Ce dernier travail est d'une grande beauté. Enfin, en 1827, il offrit au public, après dix ans de silence, une œuvre extrêmement remarquable : *Antonio Foscarini*, dont nous avons parlé au mot FOSCARINI.

Après *Foscarini*, le poète florentin se livra presque exclusivement au drame politique. En 1830, il donna son *Giovanni da Procida*. Pour ne pas soulever une révolution dans la salle, Niccolini, sur le conseil des comédiens, avait refait son cinquième acte. Le succès de cette tragédie fut immense : elle se donna huit jours de suite, fait inouï dans les fastes du théâtre italien. Niccolini fit paraître ensuite : *Lodovico Sforza* (1834), belle étude historique, où le poète a résumé, dans le personnage du More, « le caractère sombre et enloupé du xve siècle »; *Rosmonda d'Inghilterra* (1838), drame plein de mouvement et d'ampleur; *Beatrice Cenci*, *Agamemnon*. Le talent du poète, qui avait été sans cesse grandissant, parut s'élargir encore dans ses deux dernières œuvres dramatiques, inspirées par le patriotisme le plus élevé, l'amour le plus ardent de l'indépendance : *Arnaldo da Brescia* (1845), son chef-d'œuvre, et *Filippo Strozzi* (1847). Niccolini était convaincu avec juste raison que l'Eglise serait constamment hostile à l'émancipation et à la liberté de l'Italie. A l'avènement de Pie IX, des idées toutes contraires se répandirent parmi les Italiens qui, avec la plus folle illusion, s'attachèrent à transformer Pie IX en un pontife patriote et libéral et à attendre du pape sa délivrance. « Niccolini, dit un de ses biographes, voyait trop loin de l'op haut pour admettre la possibilité, dans l'espoir insensé qu'il put sauver l'Italie. Ce fut donc non seulement une déception, mais une défaite, une ruine de sa cause, qui le jeta dans le découragement et qui désespéra sa vieillesse. Ses amis firent de vains efforts pour le convertir à leurs illusions; on le voyait errer seul dans les rues de Florence; on l'entendait murmurer avec amertume : « Un pape libéral ! un pape libéral ! » Enfin, il se retira dans sa maison et ferma sa porte à double tour. « J'ai vécu pour le monde et je veux mourir seul », pensait-il avec Lamartine. En 1848, on disait qu'il était fou. « Helas ! dit M. Marc Monnier, en 1849, on a reconnu que, seul entre tous, il était sage ! »

Depuis 1847, l'honnête et vaillant Niccolini ne donna rien au public qu'un *Marius* inachevé, qui ne lui surviva pas (1858); l'œuvre du poète finit à *Filippo Strozzi*; la vie du citoyen à l'avènement de Pie IX. Avant de mourir, il a pu voir se lever sur sa patrie l'astre d'un jour nouveau.

Niccolini était plus historien que tragique et plus orateur que poète. Aussi, dans ses essais lyriques et dans chacun de ses drames, est-il resté fort au-dessus de Manzoni. Il détestait la poésie des efféminés; l'amour même qu'il a peint dans *Foscarini* n'a qu'une importance secondaire : ce n'est pas l'amour, mais l'honneur, qui pousse à la mort le héros. Plus tard, dans les autres pièces de Niccolini, ce sentiment sera de plus en plus sacrifié; dans *Lodovico Sforza*, il ne jouera plus

qu'un rôle effacé; dans *Arnaldo da Brescia*, la même n'interviendra que pour tout perdre par sa faiblesse; la peur du diable lui fera trahir la sainte cause et livrer son mari. De *Filippo Strozzi*, nous n'aurons plus que de l'amour maternel. « Révolutionnaire contre le trône et l'autel, dit Marc Monnier, Niccolini est le très-humble serviteur des convenances littéraires; le fantôme d'Aristotele l'effraye bien plus que ne font les gendarmes de son pays. Il s'aventure au besoin hors du triangle classique, mais à la condition de rester toujours pompeux et drapé dans son manteau d'orateur. Ce n'est pas lui qui dira jamais au fruit d'or : « Tu n'es qu'une poire ! » car les noms propres l'effrayent; il hésite devant ceux qui viennent sous sa plume, il cherche des périphrases et des faux-fuyants; il fait des notes, des renvois pour expliquer ses énigmes et ses rébus. Au lieu de château Saint-Ange, par exemple, il dira le château qui a le nom de l'ange. Etrange pusillanimité d'écrivain dans un esprit si généreux ! Il oserait attaquer l'Autriche et se faire jeter sous les Plombs de Venise, mais il n'écrirait jamais ce mot dans un vers. »

Terminons par le jugement suivant, que porte sur le poète M. Charles de Mazade :

« Les opinions de Niccolini, dans leur familière et bizarre impétuosité, ont des inspirations comme poète procédant de la même source et se confondent. Les unes et les autres sont l'expression d'une idée fondamentale, unique, l'idée de la patrie italienne à délivrer, à reconquérir; à délivrer de ses préjugés, de ses passions de discorde aussi bien que de l'étranger, et c'est ce qui fait la sérieuse originalité de la poésie de Niccolini, c'est ce qui lui donne un rôle dans le mouvement des choses contemporaines; c'est, à proprement parler, sous la forme d'un art savant et perfectionné, la poésie nationale et libérale de l'Italie. Niccolini continue Alfieri et Parini avec plus de philosophie, avec un sens plus direct, aiguise par les révolutions nouvelles. Dans les combats littéraires du temps, est-il classique, est-il romantique ? Ce n'est plus qu'une question puérile... Il avait commencé par le goût et l'étude de l'antiquité dans *Polissena*. A dater d'un certain moment, son esprit se fixe sur le passé italien, sur ces époques pleines de liberté et de servitude d'où jaillissent à la fois les fiers appels et les reproches sanglants. De là, cette suite d'œuvres, *Antonio Foscarini*, *Giovanni da Procida*, *Lodovico Sforza*, *Filippo Strozzi*, *Arnaldo da Brescia*, où la pensée va en s'agrandissant, en se fortifiant et en prenant plus de précision... Son rôle n'a point été d'agir, de dominer ou de conduire les événements; son originalité, c'est d'être resté debout, c'est d'avoir représenté pendant toute une existence la même idée, adieu l'esprit dans la vie la plus inoffensive, passionnée et à l'apogée de verve avec des mœurs douces, impétueuses avec circonspection, mordant, ingénieux, aimable et incorruptible. Avec lui s'achève la race des grands Italiens, de Dante, de Machiavel, qui ont poursuivi de siècle en siècle le même rêve; avec lui s'évanouit cette vie toscane dont il était une des personnalités par le goût, par les habitudes et qu'il dépassait par le génie. »

Trois recueils des œuvres de Niccolini ont été publiés : à Florence, en 1823 (in-8°) et en 1831 (3 vol.); à Capolago, en 1835 (2 vol. in-8°). Aucun de ces recueils n'est complet.

NICCOLIQUE adj. (ni-ko-li-ke — rad. *nîc-kel*). Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel et des sels dérivés de cet oxyde : Oxyde NICCOLIQUE. Sels NICCOLIQUES.

NICCOLO s. m. (ni-ko-lo — du nom des frères Niccolò, graveurs en pierres fines). Minér. Variété d'agate onyx à deux couches, dont l'une est blanche et l'autre noire.

NICCOLO DALL'ARCA, sculpteur d'origine dalmat, mort à Bologne en 1494. Il était venu très-jeune dans cette ville et avait étudié sous la direction de Jacopo della Quercia. Il fut chargé de terminer le tombeau de saint Dominique, commencé par Niccolò Pisano. La façon dont il exécuta ce travail lui valut le surnom sous lequel il est connu. Enfin on prétend qu'il exécuta une crèche en terre cuite, qui se trouve dans une des églises de Venise, l'île Santo-Spirito.

NICCOLO DEL CAVALLO, ou **NICCOLO BARONCELLI**, ou **NICCOLO DE FLORENCE**, sculpteur et fondeur italien, né à Florence. Il exerça son art vers la seconde moitié du xve siècle, à Ferrare, et fut élève de Brunellesco. En 1443, il fonda la statue équestre du marquis Nicolas d'Este, et ce travail remarquable lui valut le surnom sous lequel il est connu. Ce monument existait en 1797, époque à laquelle il fut renversé. Niccolò fonda plusieurs autres statues de bronze, dont trois sont encore aujourd'hui dans la cathédrale de Ferrare. Ce sont : le *Christ sur la croix*, la *Vierge et Saint Jean*. En 1492, il fonda un médaillon du duc Alphonse 1^{er}. Cette dernière œuvre est très-remarquable.

NICCOLO D'AREZZO (Niccolò Selli), plus connu sous le nom de), sculpteur et architecte italien, né à Arezzo vers 1350, mort à Bologne en 1417. C'est un des plus grands artistes de la Renaissance, le véritable précurseur de Michel-Ange, d'autant plus admirable qu'il n'eut point de maîtres et qu'il lui

fallut s'affranchir tout seul des ténèbres de son époque. Il n'est connu dans l'histoire de l'art italien que sous le nom de maître Niccolò d'Arezzo; mais Baldinucci a relevé sa signature Niccolò Selli sur le bas-relief qui couronne la porte du couvent de la Miséricorde, à Arezzo, et qui est regardé comme une de ses meilleures œuvres. Vasari cite comme morceaux de sa jeunesse des bas-reliefs décoratifs en pierre dure, qu'il exécuta à Pise, et qui sont perdus. Vers 1380, il fut appelé à Florence pour y restaurer la campanile de la cathédrale; ce travail existait encore, bien que très-dégradé par le temps.

Du gothique fleuri le plus élégant, le plus pur, la campanile, avec ses clochetons, s'élançait gracieux, léger, entre deux figures drapées d'un grand caractère. L'ensemble était harmonieux et donne une haute idée du talent, de la science et de la hardiesse de l'auteur. La peste de 1383 le força de quitter Florence et il revint dans sa ville natale, où il exécuta le fronton du couvent de la Miséricorde (gravé dans le *Recueil de Cicognara*, t. I, pl. 18) et les statues de *Saint Grégoire* et de *Saint Donat*, qui l'accompagnent. Ses œuvres datent de 1385. Revenu à Florence, il sculpta pour la cathédrale un *Evangeliste assis*, qu'on y voit encore. Ces figures ont une allure grandiose, une puissante et sôbre plasticité; on voit que la statuaire se dégradait du mysticisme rigide dont le moyen âge l'avait enveloppée; les draperies ont perdu leur roideur, les physiognomies se montrent vivantes. Il sculpta aussi, pour la confrérie des maîtres monnayeurs, deux petites figures de marbre blanc qui se voient sur l'un des pilastres d'angle de l'église d'Or-san-Michele; elles forment une sorte de couronnement de la niche occupée par le *Saint Matthieu* de Ghiberti. A peu près à la même époque, Niccolò concourut pour les fameuses portes du baptistère. Ses figures, malgré leur mérite, ne furent point acceptées; Vasari nous apprend que, sensible à cet insuccès, le statuaire alla s'établir à Milan, où il fut nommé directeur des travaux de la cathédrale. On ne sait quelle part il prit à cette œuvre considérable.

Comme il revenait dans son pays, il s'arrêta à Bologne, assez longtemps pour y exécuter la *Mausolée* et la *Statue du pape Alexandre V*, monument remarquable, plusieurs fois restauré et qui se trouve dans l'une des chapelles des Frères mineurs. C'est une œuvre incontestablement hors ligne, que Michel-Ange avait sans doute admirée, et dont il s'était souvent peut-être en exécutant le *Tombeau des Médicis*. Niccolò mourut à Bologne peu de temps après avoir achevé ce tombeau. Il avait été appelé à Rome par le pape Boniface IX; les travaux qu'il y exécuta, comme statuaire, sont restés inconnus; on sait seulement qu'il fut occupé, comme architecte, aux fortifications du château Saint-Ange.

NICCOLÒ PISANO, sculpteur et architecte italien. V. Pisano.

Niccolò dei Lappi ou les Paleschi et les Piagnoni, roman historique de Maxime d'Azzoglio (1841). Niccolò dei Lappi est le type du citoyen de ces féroces républiques du moyen âge dont la pensée, dépassant leur époque, plongeait dans l'avenir pour lui demander la liberté et l'indépendance. C'est un vicillard de quatre-vingt-neuf ans, jadis ami de Jérôme Savonarole, aujourd'hui inébranlable partisan et propagateur de ses idées. Dans cette âme fortement trempée, le patriotisme n'étouffe pas les autres sentiments, mais il les domine; et quoi de plus naturel au moment où la patrie court les plus grands dangers? Niccolò, presque toujours en scène, fait oublier un peu les autres personnages; il intéresse, il émeut toujours alors même que ses sentiments, comme ceux du vieux Horace, sont trop héroïques pour être humains. Il faut l'entendre reprocher à sa fille de s'être déshonorée, non pas tant par la perte de sa vertu que par le choix qu'elle a fait d'un ennemi public pour son amant. Il faut l'entendre encore répondant avec un calme stoïque au nom de chacun de ses fils, quand on lui en demande des nouvelles: « Mort pour la patrie! » Je ne sais s'il y a dans tout l'ouvrage une scène plus noble et plus majestueuse que celle où, entouré de toute sa famille, il reçoit cette fille qu'il avait d'abord chassée, et avec elle son séducteur, non qu'un mariage eût lavé la faute, mais parce que ce mariage a rendu un citoyen à Florence aux abois. Sentiments forcés, dira-t-on; mais n'oublions pas que ce vicillard aux mœurs antiques avait puisé, dans son intimité avec Savonarole, la conviction qu'il faut aimer sa patrie plus encore que sa propre famille et tout lui sacrifier; surtout lorsque, comme alors, la patrie est à la veille de succomber. Enfin la trahison ouvre à l'étranger les portes de cette malheureuse ville, et le vicillard octogénaire dit adieu avec fermeté à la maison qui l'a vu naître, où il avait vécu, où il comptait mourir; il prend avec sa famille entière le chemin de l'exil, pour ne pas rester un jour de plus dans ces murs déshonorés; et c'est la trahison de son gendre qui le plonge dans les cachots et fait tomber sa tête sous la hache du bourreau.

Niccolò dei Lappi, dont le caractère est bien conçu et développé avec talent, est la personification du patriotisme. Dans ce roman, M. d'Azzoglio s'est attaché à peindre les mœurs du peuple dans les dernières années

de la liberté florentine, et, à ce point de vue, son ouvrage pourrait servir de suite à l'histoire de Varchi. Ce roman, toutefois, n'est pas sans défaut. On voudrait notamment voir dans le développement des passions quelques choses de neuf. Or, des deux filles de Niccolò, l'une a trop d'abnégation pour être sérieusement éprise; l'amour de l'autre pour un traître nous répugne.

Ce roman a été traduit en français par Etienne Croix, sous le titre de *Les Derniers jours d'un peuple ou Niccolò de Lapi* (Paris, 1844, 2 vol. in-8°).

NICDOUILLE s. m. (ni-kdou-ille; Il ml.). Pop. Homme très-niais: *Tais-toi donc, NicDOUILLE*. (Bulz.) V. NIGUÉDOUILLE.

NICE adj. (ni-se — du lat. *nescius* ignorant). Simple, niais:

Tant ne fut nice, encor que nice fût,
Madame Alix, que le jeu ne lui plût.

LA FONTAINE.

— Anc. cout. *Promesse nice*, Promesse qui n'était accompagnée ni de gage ni de sûreté. *Action nice*, Action fondée sur une promesse nice.

NICE adj. (ni-se — anglo-saxon *nesc*, anglais *nice*, même sens). Joli, bien fait:

Elle en mourut la noble Babeche,
Du mal d'enfant, qui tant me sembla nice,
Car elle avoit visage de rebec,
Corps d'Espagnole et ventre de Soulesse.

RABELAIS.

|| Vieux mot.

NICE, ville de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de départ, d'arrond. et de deux cant., à 870 kilom. de Paris, sur la Méditerranée, par 43° 54' 58" de latit. N. et 4° 56' 32" de longit. E.; pop. aggl., 49,363 hab. — pop. tot., 52,377 hab. L'arrond. comprend 11 cant., 42 comm. et 105,360 hab. Evêché, grand et petit séminaire, tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, lycée, école normale d'instituteurs, bibliothèque publique, musée d'histoire naturelle, chef-lieu du 34^e arrond. forestier, consuls de presque tous les Etats européens, nombreux établissements médicaux.

Nice occupe une situation très-pittoresque à l'extrémité orientale d'une baie de médiocre étendue, qui porte le nom de baie des Anges. Elle est divisée en trois parties bien distinctes: la ville maritime, bâtie autour des deux bassins du port de Lîmpia, dans la partie orientale; la vieille ville, séparée de la ville maritime par le vieux château et renfermée presque en entier dans une sorte de presqu'île; la nouvelle ville, séparée du quartier précédent par le cours du Paillon. La vieille ville, qui occupe la partie centrale, est presque toute formée de rues sales, obscures, généralement trop étroites pour donner passage aux voitures. Du reste, un grand nombre d'entre ces vieilles rues sont si escarpées, qu'on les gravit au moyen de véritables escaliers. Dans cette ville, dont l'énorme affluence des étrangers a fait une sorte d'immense hôtel habité par une population cosmopolite, si l'on veut trouver des traces de plus en plus rares du type national et des mœurs locales, c'est dans la vieille ville qu'il faut aller les chercher. Et encore les derniers embellissements, en amenant l'air et la lumière dans ces quartiers jusque-là délaissés, ont-ils fait disparaître en grande partie les derniers vestiges de l'antique civilisation. Une vaste et belle place, construite sur l'antique champ de Mars (*Cammas*, dans le patois du pays), un grand boulevard, celui du Pont-Vieux, deux grandes rues, la rue Séguène et la rue Victor, ouvertes à travers ces vieilles masses, ont profondément modifié l'aspect et les habitudes de cette partie de la ville. La partie méridionale de ce quartier, beaucoup plus moderne, est aussi mieux bâtie. C'est là qu'on trouve, outre la place des Phocéens, embellie par une fontaine antique, et surtout par ses beaux palmiers, la rue Saint-François-de-Paule, la plus belle de la ville, et qui n'a pas moins de 300 mètres. Une des singularités de cette partie de Nice consiste dans deux terrasses bitumées de 250 mètres de longueur, établies sur des maisons basses qui bordent les deux côtés du cours, le long de la grève. Du haut de ces terrasses, qui servent de promenades publiques, on jouit d'une très-belle vue et surtout de spectacles d'une brise très-salubre pour les malades, qui forment la grande partie de la population nomade.

Le quartier maritime, moins connu des étrangers et, du reste, peu habité en dehors de sa population d'ouvriers, est incontestablement le plus pittoresque. Adossé à l'O. contre les rochers que couronne le vieux château, il n'est uni à la ville proprement dite que par la rue Séguène et par le chemin des Ponchettes, chemin pittoresque taillé dans le roc et d'où l'on jouit d'une vue ravissante. Le cap que coupe ce chemin a reçu le nom expressif de *Raouba-Capeou* (Dérobe-Chapeau), à cause des violents coups de vent qui mettent souvent en péril les couvre-chefs des promeneurs. De l'autre côté du port, on trouve le quartier presque inhabité du Lazaret, ainsi dit à cause de l'établissement sanitaire qui occupait autrefois son emplacement. La ville neuve, située sur la rive droite du Paillon, est occupée en très-grande partie par des terrains vagues, mais qui se couvrent très-rapidement d'élégantes construc-

tions. C'est là que se trouve la gare du chemin de fer qui conduit à Marseille et à Paris d'une part, et de l'autre communique avec l'Italie.

Mais Nice n'est pas circonscrite, à beaucoup près, dans l'enceinte que nous venons de lui tracer; lorsque, du haut du rocher que couronnent les ruines du vieux château, on promène autour de soi un regard émerveillé, tout l'espace compris entre la mer et les pentes abruptes du Montalban, du Monteboron, du Vinaigrier, du mont Gros, derniers contreforts des Alpes, apparaît comme une ville immense; la distance rapprochant les innombrables villas qui occupent toutes les crêtes, toutes les côtes, tous les vallons et se pressent sous les rayons de ce soleil bienfaisant, il semble qu'on ait sous les yeux une immense capitale coupée de bois de citronniers, d'orangers, de caroubiers et d'oliviers.

Nous avons nommé le soleil de Nice; c'est lui qui fait son premier ornement et qui est comme la raison de son existence. Nice n'est pas proprement une station de bains, car elle ne peut offrir aux baigneurs qu'une pauvre petite grève, celle du Lazaret, qui n'est même pas extrêmement commode; partout ailleurs ses plages sont occupées par des galets presque inabordable, et d'ailleurs, la mer a des fureurs soudaines et terribles pour les baigneurs. Mais Nice possède un ciel presque toujours serein, un air exceptionnellement pur, une température dont la constance est presque unique en France et rare même en Italie. La température moyenne de Nice est de 15° 5, pour l'ensemble de l'année, de 9° 6, en hiver, de 17° 5, au printemps et en automne, de 23° en été. La neige y est presque inconnue. La pluie même y est fort rare, au moins le temps pluvieux, car les rares orages qui éclatent dans cette belle contrée y sont d'une telle violence, que le Paillon, qui traîne habituellement une eau rare et bourbeuse, qui souvent même est complètement à sec, devient, dans ces occasions, une véritable rivière, qu'une demi-journée suffit à réduire presque à rien. Il tombe à Nice, malgré une sécheresse presque constante, 6m 70 d'eau par an, tandis qu'à Paris, dont le climat est réputé pluvieux, il n'en tombe que 5m 35. Si l'on ajoute la brise de mer, qui rafraîchit chaque jour la chaleur de l'été et amène sur la ville une bienfaisante atmosphère saline, si l'on songe aux senteurs des orangers qui embaument les airs, si l'on se figure les palmiers, les grenadiers, tous ces végétaux de l'Orient qui décorent les villas et les places publiques, on sera tenté de faire de Nice un véritable paradis terrestre. Mais Nice a son fléau, qui la dépare d'une manière irrémédiable, c'est le vent, ou plutôt la poussière atroce que le vent y soulève. Non pas que le mistral qui désolé la vallée du Rhône et le golfe du Lion se fasse sentir jusque-là, au moins habituellement; mais si la puissante chaîne de montagnes qui l'enserment du côté du nord la protège de ce côté, les vents de la mer y sont, au contraire, d'une extrême violence et d'autant plus incommodes qu'ils soulèvent une poussière d'une épaisseur, d'une opacité inconnue ailleurs. Grave inconvénient pour les malades, attirés surtout par l'intention de soigner leur poitrine, et obligés, dans ces occasions, de respirer des matières pulvérulentes, si funestes même pour les poudres saines. Malgré ce vice majeur, il est reconnu que le climat de Nice est éminemment utile à toutes les constitutions affaiblies, mais non pas aux constitutions nerveuses.

Les monuments de Nice, si monuments il y a, sont peu nombreux et peu remarquables. Nous avons déjà cité la fontaine grecque de la place des Phocéens, présent inestimable offert à un Lascaris par un empereur de Constantinople. Il faut mentionner encore le château, restes informes d'une redoutable forteresse, auxquels on arrive par un chemin pittoresquement bordé de palmiers et d'aloës.

Le château, démoli par les Génois en 1215, fut réédifié par le comte de Provence, Raymond Béranger V. Agrandi en 1440, puis en 1560, détruit en partie par une explosion, pendant que Guinart en faisait le siège, en 1691, il fut définitivement démantelé par le duc de Berwick en 1706. Des allées sinuuses ont remplacé les anciens remparts. De la plate-forme qui couronne le monticule, on découvre un panorama d'une indescriptible beauté. La tour Ballandà, située au sud de la plate-forme et construite, dit-on, au ^{ve} siècle, sert aujourd'hui de belvédère à un restaurant.

Aucune église ne mérite une mention spéciale, pas même Sainte-Réparate, malgré son titre de cathédrale. Dans les divers édifices religieux, notamment à Saint-Dominique, on montre, faite de mieux, des peintures de Carle Vanloo. Il y a, du reste, à Nice des temples pour tous les cultes, comme l'exige l'extrême diversité de ses visiteurs: temple vaudois, chapelles anglicanes, église luthérienne, synagogue, temple russe, etc., etc. Les édifices civils ne sont pas plus remarquables; nous nous contenterons de les énumérer: la préfecture, les deux hôtels de ville, dont l'un, plus ancien, n'est occupé que par quelques services municipaux; le palais des Lascaris, le théâtre italien, le théâtre français, le Casino, assez bel édifice; le lycée, l'hôpital civil, l'hôpital de la Croix, administré par une confrérie de pénitents; la biblio-

thèque (40,000 volumes, en grande partie théologiques), le musée d'histoire naturelle, possédant une collection de champignons peut-être unique au monde. Une statue, élevée en 1826, à Charles Félix, en mémoire de la franchise accordée au port de Nice, occupe l'extrémité du chemin des Ponchettes.

Nice possède un grand nombre de places, promenades et lieux publics. Nous avons déjà cité les plus belles rues. Quatre ponts, jetés sur le Paillon, mettent en communication la vieille et la nouvelle ville. L'un d'entre eux est plutôt un véritable labyrinthe suspendu, du plus gracieux effet, au milieu duquel s'élève la statue en bronze de Masséna. Parmi les promenades et les jardins, nous citerons: le jardin public, à l'embouchure du Paillon, dans la ville neuve; la promenade des Anglais, qui lui fait suite, le long de la mer; la pépinière, le jardin d'acclimatation, le boulevard du Pont-Vieux, sur la rive gauche du Paillon, etc.

Quant aux villas qui inondent les environs de Nice, il en est peu qui méritent une mention; celles qui jouissent de la plus grande réputation sont généralement plus somptueuses qu'élégantes; la végétation exotique dont la plupart s'entourent, les beaux sites que quelques-unes occupent en font le principal charme. Bornons-nous à citer les villas Frény, Haussmann, Vigier, Smith, Jardel, Alphonse Karr, que son possesseur a tant essayé de rendre célèbre, Clary, Pierlas, Cassoles, Châteauneuf, Bermond, Peillon, Gastaud, Stirbey, Avigdor, etc., etc.

En dehors des ressources intrinsèques que les étrangers fournissent à la ville de Nice, la culture des citronniers, des orangers, des mûriers, de la vigne, des oliviers surtout, forme sa principale richesse et celle des pays environnants. Les figuiers, les amandiers et les caroubiers livrent aussi au commerce des produits importants. Le vin de Bellet est fort estimé. L'industrie proprement dite comprend: les parfumeries, les distilleries d'essences, employant chaque année 30,000 kilogrammes de violettes et 200,000 kilogrammes de fleurs d'oranges; l'ebenisterie, la tabletterie, la savonnerie, les salaisons, les tanneries, une manufacture de tabacs. Le commerce se borne à l'exportation des denrées agricoles du pays et à l'importation des marchandises nécessaires à la consommation locale. Le port, bien abrité, peut recevoir des navires d'un tirant d'eau de 4 mètres. Deux mûls séparent le bassin méridional de la mer; celui du midi porte à son extrémité un phare élevé de 25 mètres, dont le feu fixe, à éclats rouges de trente en trente secondes, porte à 12 milles en mer.

Plusieurs historiens affirment que Nice fut fondée vers le ^{iv}e siècle avant l'ère chrétienne, par les Phocéens de Marseille, qui, y ayant remporté une victoire sur les Saliens et les Ligures, lui donnèrent le nom de Nicæ. Elle s'allia avec Rome vers l'an 160 av. J.-C., fit partie, sous Auguste, de la province romaine, et fut successivement occupée, pendant les invasions, par les Wisigoths, les Burgondes, les Lombards et les Francs. Au ^{xix}e siècle, la ville se rendit complètement indépendante, et elle défendit longtemps sa liberté contre les comtes d'Arles, de Provence et d'Anjou. En 1388, Nice se donna au comte de Savoie, Amédée VII, dit le Roux. Les Français, les Espagnols et les Turcs s'en emparèrent à diverses reprises. Incorporée à la France en 1792, cette ville fut rendue au roi de Piémont en 1814. Dans la guerre de 1859, l'arrondissement de Nice fut, avec la Savoie, le prix convenu de l'aide que la France accorda à l'Italie. Cette condition était demeurée secrète; mais, après la paix, en vertu d'un traité conclu entre les deux souverains, la cession fut consentie, et les populations intéressées furent appelées à exprimer leur sentiment sur ce changement de domination. Le nombre des votants inscrits dans l'arrondissement de Nice était de 30,706; 25,933 votes furent favorables à l'annexion.

Nice a vu naître le peintre Carle Vanloo, l'astronome Dominique Cassini, le maréchal Masséna, le naturaliste Risso, le général G. Garibaldi, etc.

NICE (INTENDANCE DE), ancienne division administrative des Etats sardes, entre celle de Coni au N., de Savone à l'E., la Méditerranée au S. et la France à l'O. Elle comprenait trois provinces: Nice, Oneglia et San-Remo, et comptait 250,000 hab. En 1860, Nice ayant été cédée à la France, les provinces d'Oneglia et de San-Remo ont formé, avec quelques portions de territoire emprunté aux divisions voisines, la province de Port-Maurice.

NICÉE s. f. (ni-sé). Hortie. Variété de tulipe.

NICÉE (*Nicæa*), aujourd'hui *Isnik*, ancienne ville d'Asie Mineure (Bithynie), au S. de Nicomédie, sur le lac Ascanius. Cette ville fut fondée par Antigone et porta d'abord le nom d'Antigonie. Elle prit plus tard celui de Nicée, femme de Lysimaque, qui avait contribué à l'embellir et à l'agrandir. Nicée fut prise, en 1076, par les Turcs Seljoucides, et devint la capitale de la sultanie d'Icône. Elle fut, l'époque des croisades, le théâtre de plusieurs événements militaires qui méritent d'être signalés. Lorsque Pierre l'Ermite, le promoteur de la première de ces grandes expéditions, eut rejoint Gau-

chier Sans-Avoir devant Constantinople, ils partirent pour l'Asie à la tête d'une multitude indisciplinée et avide de pillage, qui ravagèrent tous les pays qu'elle traversait, et se présentant devant Nicée, Soliman, qui y commandait, tomba sur l'armée chrétienne, l'enveloppa et la détruisit presque tout entière; puis il attaqua le camp des croisés, s'en rendit maître et l'inonda de sang. Il n'épargna que les enfants, dont il fit des esclaves. Pierre l'Ermite réussit néanmoins à échapper au fer des musulmans. Quelques mois après, la véritable armée des croisés, plus aguerrie, mieux disciplinée et conduite par des chefs habiles, pénétra à son tour dans les plaines de l'Asie. Godefroy de Bouillon commandait les Français du Nord, Raymond de Toulouse les Français du Midi, Bohémond et son cousin Tancredi les Normands d'Italie.

Parmi les autres principaux chefs, on comptait Robert, duc de Normandie, fils aîné du conquérant de l'Angleterre; Hugues le Grand, frère de Philippe le Bel, et Etienne, comte de Blois. Ils commencèrent par faire en règle le siège de Nicée, qui fut vaillamment défendue. Deux fois Soliman et son fils attaquèrent l'armée chrétienne, et deux fois ils furent vaincus. Les Turcs et les Arabes ne purent soutenir le choc impétueux des légions européennes, et ils s'enfuirent en laissant une foule de morts sur le champ de bataille. Nicée dut alors capituler et ouvrir ses portes, après un siège de trente-cinq jours (1097). Les croisés livrèrent cette ville aux Grecs. Lorsque les Latins eurent occupé Constantinople, Théodore Lascaris fonda un empire de Nicée vers 1200, qui comprenait la Bithynie, la Lydie et une partie de la Phrygie. Ses successeurs de Lascaris furent Jean Ducas Vatace (1222), Théodore Lascaris II (1255), Jean Lascaris (1259), Michel Paléologue (1260).

L'an 1331, Orkan, second empereur des Turcs, résolut de faire la conquête de Nicée et se présenta devant cette ville à la tête d'une forte armée. Mais les habitants se défendirent avec la plus énergique opiniâtreté. Le sultan multiplia vainement les assauts, vainement il intercepta tous les convois de vivres; pendant près de deux ans, les habitants résistèrent à toutes les attaques et à toutes les privations. Enfin, accablés, décimés par la famine, ils se décidèrent à capituler, en ne demandant au vainqueur que la vie sauve et la liberté de se retirer à Constantinople. Orkan, qui avait admiré leur intrépidité, leur permit, par un noble mouvement de générosité, d'emporter toutes leurs richesses; alors le peuple de Nicée, touché de cette clémence inespérée, demanda à ne pas quitter ses murs et consentit à se rendre tributaire de la Turquie (1333).

Nicée (CONCILLES DE). Deux conciles importants, tous deux classés au nombre des conciles généraux, se sont tenus à Nicée, le premier en 325, le second en 787. Il est nécessaire de les étudier l'un et l'autre, car ils tiennent une très-grande place dans l'histoire de l'Eglise. Nous indiquerons aussi un concile particulier, tenu dans la même ville en 325.

— **1^{er} concile de Nicée et 1^{er} concile œcuménique (325).** Les auteurs ecclésiastiques ne s'accordent pas sur le nombre des Pères qui assistèrent à ce célèbre concile. Eusèbe, historien de Constantin, qui en faisait partie, en compte seulement deux cent cinquante; mais il ajoute qu'il y avait un nombre infini de prêtres, de diacres et d'acolytes. Socrate fixe le nombre des Pères à trois cents et Sozomène va jusqu'à trois cent vingt. Quoi qu'il en soit, lors de l'ouverture des sessions, il se trouvait à Nicée environ deux mille quarante évêques, dont la plupart étaient résolus à combattre l'hérésie de l'arianisme. Constantin essaya de les rallier tout au principe de la consubstantialité du Verbe; mais ce fut peine perdue: il ne resta guère que trois cents évêques de son opinion pour constituer le concile. L'empereur leur adjoignit des sophistes ou avocats, chargés de poser la question et de la présenter sous une forme agréable et persuasive. Ceci avait d'autant plus d'importance, que, selon l'évêque Sabinus, «les Pères de Nicée étaient aussi simples et aussi ignorants que grossiers». La première session synodale eut lieu au palais, sous la présidence de Constantin. Il s'y produisit des scènes de désordre incroyables. Au jour fixé pour l'assemblée, l'empereur, Constantin, «beau comme l'ange du Seigneur», consent les auteurs du temps, traversa majestueusement la salle où l'attendaient les évêques chrétiens. Il refusa de s'asseoir avant les évêques et, quand ceux-ci eurent pris leur place, il s'installa par humilité sur une chaise basse. Malgré les conseils d'union et de modération donnés par l'empereur, la question des termes à employer pour exprimer la nouvelle croyance amena de violents débats. Constantin s'efforça de calmer les esprits, et, brûlant sous leurs yeux les libelles diffamatoires qu'ils écrivaient les uns contre les autres, il parvint, à force de douceur, à leur insinuer le sentiment qu'il avait lui-même embrassé.

Une formule tout arienne avait été présentée aux Pères du concile par les disciples d'Arius; mais ils l'avaient rejetée avec indignation et même déchirée publiquement. Athanasie, jeune diacre de l'Eglise d'Alexandrie, venu à Nicée avec l'évêque Alexandre,

combattit les ariens avec un ardeur infatigable. Pour mettre un terme aux disputes et prévenir désormais toute équivoque, il proposa d'exprimer la relation entre le Père et le Fils par le mot *consubstantiel*. On rédigea ensuite un symbole qui fut soumis à l'approbation des évêques assemblés; nous croyons devoir en donner ici le texte, à cause des additions ou altérations qu'il a subies depuis, notamment au concile de Constantinople, pour devenir ce qu'on chante aujourd'hui à la messe sous le nom impropre de Symbole du concile de Nicée: «Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père, c'est-à-dire de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non fait, consubstantiel à son Père, par qui tout a été fait, aussi bien ce qui est au ciel que ce qui est sur la terre; qui est descendu du ciel pour l'amour de nous et pour notre salut; qui s'est incarné; qui s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux et viendra pour juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit. Mais ceux qui disent qu'il y eut un temps où il (le Fils) n'était pas, ou qui disent qu'il est d'une autre substance, ou que le Fils de Dieu est créé ou soumis au changement, l'Eglise catholique les frappe d'anathème.»

L'opposition arienne ne comptait que vingt-deux évêques dans le concile. Eusèbe de Nicomédie, Eusèbe de Césarée, Mélece d'Alexandrie, Léonce de Phrygie, Basile d'Ancre, Théonas de Marmarica et Second de Ptolémaïs figuraient au nombre des opposants; les deux derniers seuls tirent bon et refusèrent obstinément de signer les actes du concile. Constantin avait poussé le zèle théologique jusqu'à menacer les dissidents de l'exil, s'ils persistaient à ne pas accepter le jugement émané de la majorité. Constance, sœur de l'empereur et arienne déclarée, proposa de substituer au mot grec *omoiousios* (consubstantiel) un autre mot, *omoiousios*. La nuance est délicate et tout à fait digne d'un subtil théologien: *omoiousios* veut dire de même substance et *omoiousios* de substance semblable. On voit le rôle décisif que joue cet iota. De graves docteurs soutenaient pourtant que les deux mots ont le même sens, et que la différence ne résulte que de l'intention manifestée par les Pères du concile d'établir entre eux une distinction. Cette question n'a jamais été vidée. On pouvait donc s'accorder en choisissant une sorte de moyen terme ambigu, que chacun aurait interprété à sa manière, et les orthodoxes étaient assez disposés à s'accommoder de cette solution équivoque; mais Arius, ni Second, ni Théonas n'acceptèrent cette transaction; ils rejetèrent fermement l'homéousie aussi bien que l'homéousie. Ils furent donc excommuniés par le concile, et les écrits d'Arius furent condamnés.

Les trois cent dix-huit Pères de Nicée rédigèrent ensuite d'un commun accord une lettre synodale, qu'ils adressèrent aux évêques d'Egypte, de Libye et de la Pentapole. L'empereur communiqua, de son côté, les décisions du concile de Nicée à l'Eglise d'Alexandrie et à tous les évêques du monde chrétien. Il condamna aux flammes tous les livres d'Arius, et à la peine capitale tous ceux qui en détenaient un exemplaire. Le concile de Nicée régla, en outre, un certain nombre de questions relatives à la discipline. Pour couper court aux querelles très-vives sur la célébration de la fête de Pâques, il décida que cette fête aurait lieu, non pas le quatorzième jour de la lune de mars, mais le dimanche qui suivrait ce quatorzième jour; cet usage a été conservé dans l'Eglise, il vidua également la question du schisme mélietien. Le huitième canon (on en connaît vingt) est fort embarrassant; il règle que, si un prêtre hérétique revient à l'orthodoxie, il devra recevoir l'imposition des mains, ce qui semble indiquer une nouvelle ordination et ne s'accorde guère avec la doctrine actuelle de l'Eglise sur le caractère ineffaçable imprimé par le sacrement de l'ordre. Le dix-neuvième parle de l'ordination des diaconesses, autre cas non moins difficile, car l'Eglise actuelle refuse aux femmes la capacité de recevoir l'ordination. Le concile s'occupa du célibat ecclésiastique; mais il le rejeta, après un plaidoyer très-éloquent de l'évêque Paphnucien en faveur du mariage des prêtres.

— **2^e concile de Nicée (326).** Peu de temps après le concile général, quelques évêques s'assemblèrent de nouveau à Nicée pour déposer Eusèbe de Nicomédie et Théogène de Nicée, tous deux suspects d'arianisme. Constantin exila ces deux évêques dans les Gaules; mais, au bout de deux ans, il les rétablit sur leurs sièges.

— **3^e concile de Nicée et 7^e concile œcuménique.** A la mort de Constantin Copronyme, qui mit fin à la persécution iconoclaste, le patriarche de Constantinople, l'impératrice Irène et son fils Constantin s'entendirent avec le pape pour la convocation d'un concile général. Trois cent soixante-dix-sept évêques de la Grèce, de la Thrace, de la Sicile et de l'Italie se rendirent à Nicée. C'est ainsi que se forma le septième concile œcuménique, qui tint, du 24 septembre au 23 octobre, dans l'église Sainte-Sophie de Constantinople, huit sessions, dont la dernière eut lieu en présence de tout le peuple, de l'empereur et de l'impératrice. Le pape Adrien y fut représenté par deux légats.

La foi du concile fut ainsi définie: «Nous adonnons que les saintes images, soit de couleur, soit de stuc, de rapport ou de quelque matière convenable, doivent être exposées soit dans les églises, sur les vases, les habits sacrés, les murailles, soit dans les maisons et dans les chemins; car plus l'on voit souvent, dans leurs images, Jésus-Christ, sa sainte mère et les saints, plus on se sent porté à se souvenir des originaux et à les aimer. On doit rendre à ces images le salut et l'adoration honorifique, mais non, selon notre foi, la véritable latrerie, qui ne convient qu'à la nature divine. On pourra, néanmoins, approcher de ces images l'encens et le luminaire, comme on en use à l'égard de la croix, des évangiles et des autres choses sacrées; le tout selon la pieuse coutume des anciens, car l'honneur de l'image est rapporté à l'original qu'il représente. Telle est la doctrine des saints Pères et la tradition de l'Eglise catholique; ceux qui osent penser autrement, nous ordonnons qu'ils soient déposés, s'ils sont évêques ou clercs, et excommuniés s'ils sont moines ou laïques.»

NICÉE, ville de l'Inde ancienne en deçà du Gange, sur la rive gauche de l'Hydaspes. Fondée par Alexandre en mémoire de sa victoire sur Pyrrhus.

NICÉE, ancienne ville de la Corse, fondée par les Etrusques. Marius y envoya une colonie romaine et lui donna le nom de *Mariana*.

NICÉEN adj. (ni-sé-ain, 6-8-ne — gr. *nikaios*; de *niké*, victoire). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

NICÉEN, ÉNNEE s. et adj. (ni-sé-ain, 6-8-ne). Geogr. Habitant de Nicée; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: Les *Nicéens*. La population *NICÉENNE*.

NICEMENT s. m. (ni-se-man — rad. *nice*). Anc. cout. Acte par lequel l'héritier demandait que celui qui avait formé une demande non libellée au président fût déclaré non recevable. *Il fitre nicement*, Présenter l'acte de nicement au tribunal. *Cesser nicement*, Retirer le nicement.

NICEMENT adv. (ni-se-man — rad. *nice*). Avec une simplicité naïve. *Il vint nicot*.

— **Anc. cout.** *Ecrire nicement*, Ecrire sans articuler des faits contraires à ceux de la partie adverse.

NICÉPHORE adj. (ni-cé-for- — gr. *niképhoros*; de *niké*, victoire). Ant. Se dit des statues qui portent sur leur main une statuette de la Victoire. Cette qualification s'applique plus particulièrement à Jupiter.

NICÉPHORE (saint), martyr syrien, né à Antioche, décapité dans cette ville pendant la persécution de Valérien, en 260. D'après la légende, voyant le prêtre Saprice déclarer, en présence du supplice, qu'il était prêt à sacrifier aux faux dieux et à obéir à l'empereur, il l'adjura de persévérer dans sa foi, et, sur la réponse négative de ce dernier, il s'écria: «Faites-moi mourir à sa place, car je crois en Jésus-Christ.» Arrêté aussitôt, il subit le martyre. L'Eglise l'honore le 9 février.

NICÉPHORE (saint), patriarche de Constantinople, historien grec, né à Constantinople en 750, mort en 828. D'abord secrétaire de l'empereur Constantin, il se retira ensuite dans un monastère, devint patriarche en 806 et fut déposé, puis banni par l'empereur Léon l'Arménien, contre lequel il avait pris la défense du culte des images. Il alla terminer ses jours dans un couvent de la Propontide. Parmi ses ouvrages, qui le plaçaient au rang des meilleurs écrivains de son temps, nous citerons: *Breviarius historicum*, précieux abrégé qui va de 602 à 770; édité pour la première fois par le P. Pétai, avec une traduction latine (1616, in-8°); il a été traduit en français par Montereau (1813, in-8°) et publié dans la *Byzantine* (1668); *Chronologia compendiaris seu tripartita*, bonne chronologie qui va jusqu'à la mort de l'auteur; publiée à la suite de celle de Synelle (Paris, 1652), et dans divers recueils, traduite en latin par Anastase le Bibliothécaire des 872; *Discours de réfutation contre Méammona*, publiés dans la plupart des bibliothèques des Pères; *Confession de foi au pape Léon III*, publiée avec les *Actes* du synode d'Ephèse (1551, in-fol.), traduite en latin dans les *Analyses* de Baronius; *Canones brevitati XVII*, dans le *Jus orientale* de Bonfinius (1553, in-8°); *Canones XXXVII*, dans les *Monumenta Ecclesiae graeca* de Cotelier, etc.

NICÉPHORE 1^{er}, empereur d'Orient, surnommé le *Logothète*, né en Séleucie. Il régna de 802 à 811. Il était chancelier de l'empire lorsqu'il renversa du trône Irène, sa bienfaitrice (802), et se fit proclamer empereur. Après avoir conclu un traité avec Charlemagne, relativement à la limite des deux empires, il essaya d'intimider le calife Haroun-al-Raschid, mais il fut vaincu par lui et contrainct d'acheter la paix. Son avarice et sa cruauté, la protection qu'il accorda aux iconoclastes et aux manichéens le rendirent odieux à la plus grande partie de ses sujets. En 811, dans une guerre contre les Bulg-

res, il fut surpris dans sa tente par les ennemis et massacré.

NICÉPHORE II, surnommé *Phocas*, empereur d'Orient, fils du patrice Bardas, né en 912, mort en 969. Lorsqu'il succéda à Romain II en 963, il était déjà célèbre par ses talents militaires. Après son élévation au trône, il combattit les Sarrasins et leur reprit la Cilicie, Chypre et la Syrie. Mais il se rendit odieux au peuple par l'énormité des impôts, et il fut assassiné par un de ses généraux, Zimisces, amant de l'impératrice Théophano, lequel lui succéda.

NICÉPHORE III le Botaniote, empereur d'Orient de 1078 à 1081. Il s'était fait connaître comme un général habile, lorsqu'il prit la pourpre lors de l'abdication forcée de Michel Ducas (1078), triompha de Nicéphore Bryenne, son compétiteur, et fut lui-même renversé par le meilleur de ses généraux, Alexius Comnène (1081), qu'il voulait faire périr. Il alla s'enfermer alors dans un cloître, où il termina obscurément sa vie.

NICÉPHORE ou *NIKIPHOR*, savant prélat russe, né à Corfou en 1731, mort à Moscou en 1800. Il était moine lorsque, par la protection de Peltz, il devint archevêque d'Astrakhan. Ses fonctions dont il se démit en 1792. Outre des sermons, on lui doit des ouvrages dont les principaux sont: la *Chaine ou Commentaire sur les premiers livres de l'Ancien Testament* (Leipzig, 1773, 2 vol. in-fol.); *Commentaire sur les évangiles des dimanches* (1796, 2 vol.); *Des principes des mathématiques* (1798-1800, 3 vol. in-8°).

NICÉPHORE BASILICA, rhéteur du temps d'Alexis Comnène (XII^e siècle). Il a laissé quelques écrits publiés dans les *Rhetores graeci* de Walz.

NICÉPHORE BLEMNIDAS ou *BLEMMYDAS*, théologien grec qui vivait au XIII^e siècle. Issu d'une famille riche, il entra dans les ordres et fit construire à ses frais une église à Nicée. On lui offre le patriarchat de Constantinople; mais il déclina cette dignité et vécut en ascète dans la retraite. On lui doit, entre autres ouvrages: *De la procession du Saint-Esprit*; *Epitome logica et physica* (Augsbourg, 1605, in-8°).

NICÉPHORE BRYENNE, usurpateur du trône d'Orient. V. BRYENNE.

NICÉPHORE BRYENNE, historien byzantin. V. BRYENNE.

NICÉPHORE CALLISTE, moine et historien byzantin, mort vers 1350. Il est auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, qui s'étend de la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'empereur Phocas (610). La suite a été perdue. Ce qui reste de cette histoire a été publié par Fontenay du Duc (Paris, 1630). Gillot a donné (1567, in-fol.) une traduction française de cette compilation, qui ne manque pas d'intérêt. Nicéphore Calliste a laissé, en outre, plusieurs opuscules.

NICÉPHORE GRÉGORAS, historien byzantin. V. GRÉGORAS.

NICÉPHORIUM, ancienne ville de Mésopotamie (Osrone), au confluent de l'Euphrate et du Belès, fondée par Alexandre le Grand. Cette ville porta successivement les noms de Callinicum, de Constantinople et de Léontopolis. Elle se nomme aujourd'hui *Racca*.

NICERON (Jean-François), mathématicien, né à Paris en 1613, mort à Aix en 1646. Il entra dans l'ordre des minimes, se trouva de bonne heure à l'étude des mathématiques, à des recherches sur l'optique, et professa la théologie. On lui doit, entre autres ouvrages: la *Perspective curieuse ou Magie artificielle des effets merveilleux de l'optique par la vision directe* (Paris, 1638, in-fol.), qu'il traduisit en latin sous ce titre: *Thaumaturgus opticus, sive admiranda optices*, etc. (Paris, 1646, in-fol.); *Interprétation des chiffres ou Règle pour bien entendre et expliquer facilement toutes sortes de chiffres simples, tirée de l'italien et augmentée particulièrement à l'usage des langues française et espagnole* (Paris, 1641, in-8°). L'ouvrage est traduit en partie d'Antonio Maria Cospi.

La *Perspective* du Père Nicéron roule presque entièrement sur la théorie des anamorphoses, c'est-à-dire de ces figures qui, vues directement, ne présentent à l'œil qu'un amas confus de lignes et de couleurs indéchiffrables, mais qui, vues par réflexion sur un miroir de forme déterminée, représentent un tableau bien défini. Le Père Nicéron avait, entre autres objets de curiosité, dressé un tableau qui, à l'œil nu, représentait le sultan Achmet alors régnant, et qui, vu à travers un verre polyèdre convenable, reproduisait les traits du roi Louis XIII.

NICERON (Jean-Pierre), bibliographe, parent du précédent, né à Paris en 1685, mort en 1738. Il prit l'habit chez les barnabites. Après avoir professé la rhétorique et les humanités dans plusieurs collèges, il revint à Paris (1716) et s'appliqua à réaliser le vaste projet qu'il avait conçu d'écrire les vies des savants depuis la renaissance des lettres. Ce grand ouvrage porte pour titre: *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres*, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages (Paris, 1727-1745, 43 vol. in-12). Il a laissé, en outre, quelques ouvrages manuscrits et plusieurs traductions de livres anglais.

NICET, ETTE adj. (ni-sé, é-te — dimn. de nice). Tout simple, sans malice :

Mais il faut en aimant s'aider de sa finesse,
Et savoir rechercher une simple maîtresse,
Qui, sans vous asservir, vous laisse en liberté
Et joigne le plaisir avec la sûreté ;
Qui ne sache que c'est que d'être courtisée ;
Qui n'ait de maint amour la poitrine embrasée ;
Qui soit douce et nicette et qui ne sache pas,
Apprentive au mestier, que valent ses appas.

RÉONIER.

■ Vieux mot.

NICET ou **NICETIUS** (saint), archevêque de Trèves, mort en 566. D'abord simple moine, puis abbé, il reçut de Théodoric l'évêché de Trèves. Nicetius se fit remarquer par la fermeté de son caractère. Il réprimanda fréquemment Théodoric, son bienfaiteur, et osa excommunier Clotaire, qui l'exputa de son siège, où Sigebert le rappela à la mort de Clotaire. Grégoire de Tours, Flavien et Fortunat ont proclamé Nicetius le plus illustre prélat de l'ancienne Gaule. Fortunat l'appelle dans ses vers : *Totius orbis armis pontificumque caput* ! Dans le *Spicilegium* de Luc d'Achery, on trouve deux écrits de cet archevêque : *De vigiliis servorum Dei* et *De psalmodia bono*. L'Eglise l'honore le 5 décembre.

NICÉTAS DE SYRACUSE, philosophe grec, disciple de Pythagore. Il avait adopté l'opinion du mouvement de la terre. Cicéron, dans son second livre du *Traité de la nature des dieux*, rapporte ainsi l'opinion de Nicétas, opinion généralement adoptée, du reste, par tous les pythagoriciens, Philolaüs, Euphantus, etc. : *Nicetas Syracusius, calum, solem, lunam, stellis, supera denique omnia stare censet, neque præter terram rem nullam in mundo moveri : quæ cum circum æzem de summa celeritate convertat et torqueat, eadem effici omnia, quasi stante terra calum moveretur.*

NICÉTAS ou **NICÈTE** (saint), prélat grec, né à Césarée, mort à Constantinople en 824. Il étudia avec soin les lettres ; puis, dégoûté du monde, il prit l'habit ecclésiastique et remplaça saint Niphore. Banni par Léon l'Arménien pour avoir combattu les doctrines des iconoclastes, jeté en prison, Nicétas, après s'être soumis, se retira presque aussitôt et fut déporté aux extrémités de la Propontide. Michel le Bègue, successeur de Léon l'Arménien, le rappela de l'exil, et le prélat s'enferma jusqu'à la fin de ses jours dans un ermitage près de Constantinople. Il est honoré le 3 avril. — L'Eglise compte dans son martyrologe deux autres saints du même nom. L'un, Goth de naissance, fut martyrisé et brûlé dans une église en 372, pendant une persécution ordonnée par le roi Athanaric. — L'autre est un prélat qui est regardé comme l'épître des Daces et qui mourut vers 415, laissant plusieurs ouvrages. La fête du premier est célébrée le 15 septembre, celle du second le 7 janvier.

NICÉTAS, médecin grec qui vivait au xii^e siècle. On suppose qu'il était médecin d'un roi de Bulgarie, et on lui attribue la collection de traités chirurgicaux dont une partie a été publiée sous ce titre : *Græcorum chirurgici libri* (Florence, 1754, in-fol.).

NICÉTAS (David), théologien grec. V. David NICÉTAS.

NICÉTAS ACOMINATUS ou **CHONATES**, historien grec, né en Phrygie dans le xii^e siècle, mort à Nicée vers 1216. Il fut revêtu de charges importantes à la cour de Constantinople et se retira à Nicée après la prise de la capitale par les Latins. Il a laissé des *Annales* qui s'étendent de 1118 à 1206. Elles ont été publiées dans la *Byzantine* et traduites en français par le président Cousin. On a encore de cet auteur un *Discours sur les monuments détruits ou mutilés par les croisés*. M. d'Hauterive a donné une traduction française de ce fragment précieux.

NICÉTAS EUGENIANUS, romancier grec qui vivait au xiii^e siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il est l'auteur du roman en vers intitulé *les Amours de Drusilla et de Chariclée*. Il était peu connu, ou du moins peu favorablement, lorsque Boissonnade l'a édité avec une traduction latine et un commentaire (1819, 2 vol. in-12). De Villon regardait cette œuvre comme détestable ; Coray était aussi sévère. Boissonnade a pensé que les défauts de l'ouvrage n'interdisaient pas absolument sa publication. Ce poème, écrit en vers lambiques politiques, au nombre de 3,538, est divisé en neuf chants. Le récit manque de vraisemblance et d'invention, et le style est incorrect. Le premier volume de l'édition Boissonnade contient le texte de Nicétas d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale et une copie de la bibliothèque de Saint-Marc ; il est accompagné de la traduction latine. Le second volume renferme un commentaire ingénieux.

NICÉTÉ s. f. (ni-sé-té — rad. nice). Extrême simplicité, misérerie. ■ Vieux mot.

NICÉTÉRIES s. f. (ni-sé-té-ri — gr. *niké-téria*, de *niké-téros*, victorieux, formé de *niké*, victoire). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Minerve victorieuse de Neptune. ■ Prix que l'on donnait aux vainqueurs dans les jeux qu'on célébrait à l'occasion de ces fêtes.

NICEY, village et commune de France,

départ. de la Côte-d'Or, arrond. et à 22 kilom. de Dijon, canton de Laigues ; 740 hab. Belle église ; élève d'abbés et de méroins. Non loin de là se trouve la fontaine de Saint-Genoux, fréquentée par des pèlerins catholiques.

NICHAN s. m. (ni-chan — mot turc qui signifie signe). Décoration turque : *Un Turc d'un âge mûr et décoré d'un petit NICHAN presque imperceptible était venu s'asseoir sur le banc*. (Gér. de Nerv.)

— **Encycl.** Sous ce nom de *nichan*, on connaît en Orient plusieurs ordres de chevalerie. A Tunis, on appelle ainsi une décoration que le bey accorde aux étrangers dont il veut récompenser les services. C'est un médaillon d'or ou d'argent, enrichi ou non de diamants, au centre duquel se voit le chiffre du souverain, et qui se porte avec un ruban vert pomme orné de deux raies cerise sur chaque bord. Depuis quelque temps, le *nichan* de Tunis forme un ordre de chevalerie dont les membres se divisent en cinq classes.

Avant 1852, il existait en Turquie une décoration semblable, appelée *nichan-iftihar* (signe de la gloire), qui avait été créée, le 19 août 1831, par le sultan Mahmoud II et qui se conférait à tous ceux, nationaux ou étrangers, qui avaient utilement servi l'empire. Elle fut supprimée à l'époque de l'institution du Medjidî.

Pendant sa longue lutte avec les Russes, le chef caucasien Schamyl avait aussi fondé, sous le nom de *nichan-el-madjouah* (signe de la bravoure), une décoration, divisée en trois classes, dont il se servait pour récompenser ses compagnons d'armes.

NICHANDJI s. m. (ni-chan-dji). Fonctionnaire chargé de tracer le chiffre du sultan en tête de tous les actes émanés de ce souverain.

NICHE s. f. (ni-che — de l'italien *nichia*, de *nichio*, coquille. On l'a dérivé du latin *nidus*, nid ; mais Diez, remarquant que la finale italienne ne permet aucune dérivation de *nidus*, tire *nichio* du latin *mytilus*, une moule. Selon lui, la finale *ytilus* a pu donner *icchio*, comme *velulus* donna *vecchio*, et *situla*, *secchio*. Quant au changement de *m* en *n*, il se rait justifié par les exemples que l'on peut tirer du français : *mappa*, nappe ; *messulum*, nefle ; *malta*, natte, etc., etc.). Archit. Enfoncement pratiqué dans une construction ou creusé dans un objet quelconque, pour y placer une statue ou un autre objet : *Niche ronde*, *Niche carrée*. *Niche de poêle*. *On plaçait les urnes cinéraires dans des niches*. ■ *Niche à cru*, Niche prenant naissance immédiatement au niveau du sol, du plancher. ■ *Niche à buste*, Petit renfoncement, circulaire ou ovale, où l'on peut placer un buste. ■ *Niche d'autel*, Niche où l'on place un tableau, dans un retable d'autel. ■ *Niche en tour ronde*, Niche creusée dans le parement extérieur d'un mur circulaire. ■ *Niche en tour creuse*, Niche creusée dans le parement intérieur d'un mur circulaire. ■ *Niche en tabernacle*, Niche décorée de montants, de chambranles ou de colonnes, avec un couronnement. ■ *Niche fétnie*, Renfoncement peu profond, ne contenant que des figures peintes ou en bas-relief. ■ *Niche rustique*, Niche dont les bandeaux sont ornés de reliefs et de bossages.

— Par ext. Réduit quelconque, ayant quelque ressemblance avec une niche : *Des abeilles dans leurs niches*.

— Réduit meublé pour placer un lit dans un appartement.

— Meuble en forme de petite maison, servant de réduit à un animal : *La niche d'un chien de garde*.

— Fam. Petite habitation : *Heureusement, je me suis fait une niche dans laquelle on peut vivre et mourir à sa fantaisie*. (Volt.)

Au lieu d'appartements, on nous construis des niches.

ANCILOT.

— Fig. Ce qui recèle, ce qui contient : *Toute singularité est une niche à orgeuil*. (St Vincent de Paul.)

— A la niche ! Se dit aux chiens, pour leur ordonner de se retirer dans leur niche.

— Liturg. Petit trône décoré, destiné à l'exposition du saint sacrement.

— Anat. Dépression du cerveau.

— **Encycl.** Archit. Une *niche*, dans la forme qu'on donne ordinairement à ce genre de construction, peut être considérée comme formée de la moitié d'un dôme coupé suivant un plan méridien vertical, qui forme le plan de tête de la *niche*, dont l'extrados est ordinairement noyé dans un massif de maçonnerie. L'équilibre peut s'établir, comme dans les dômes, de deux manières distinctes : en considérant la voûte comme divisée en onglets ou en la supposant partagée en zones. Dans le premier cas, chaque onglet exerce, tant à la base qu'au sommet, une poussée horizontale, dirigée suivant l'axe de l'onglet, que l'on peut décomposer en deux forces : l'une parallèle à la tête, toujours détruite par la composante d'une poussée symétrique, l'autre perpendiculaire à la tête et tendant à la renverser en avant. La somme des actions des onglets, prise pour toute l'étendue de la *niche*, donne la tension du tirant qui lui fait appliquer au sommet de la voûte perpendiculairement à la tête, pour faire équilibre à la poussée de la *niche*. Dans le second cas, l'équilibre s'établissant circulairement

dans chaque rang horizontal de voussoirs, chacun d'eux est animé d'une pression circulaire qui exerce sur le plan de tête une pression perpendiculaire. La somme de toutes ces actions donne les tensions des tirants qu'il faut répartir autour du demi-cercle de tête et perpendiculairement au plan de tête, pour assurer l'équilibre. De ces deux manières d'envisager la question, il résulte : que la poussée totale que peut éprouver la tête d'une niche dans une direction perpendiculaire à son plan reste comprise entre « Qr pour le second cas, et 2Qr pour le premier, r étant le rayon de la *niche*, Q la poussée horizontale. Cette poussée est toujours considérablement atténuée par les résistances accessoires, et cela d'autant plus que la tête de la *niche* supporte presque toujours la charge d'un mur qui concourt énergiquement à accroître la résistance au déplacement des voussoirs.

La destination la plus ordinaire d'une *niche* est de recevoir une statue. Autant les Romains abusaient de ce genre de voûte ou d'arcature, autant les sculpteurs du moyen âge en étaient sobres dans leurs monuments. Chez les premiers, la *niche* avait sa raison d'être ; en même temps qu'elle servait de décoration, elle allégeait les maçonneries et apportait une certaine économie dans la dépense en matériaux ; chez les seconds, les pleins n'ayant que la section nécessaire à leur fonction, la *niche* était impraticable sur le nu des murs, et ce n'est que vers le xiii^e siècle que l'on commença à la rencontrer dans les édifices ; encore n'est-ce que comme édifice placé au sommet des contre-forts, auxquels elle donne une apparence légère. Quelquefois, les niches sont placées sur des contre-forts, au droit des portails, pour relier les grandes images des ébrassements ; elles forment comme un encadrement saillant autour d'une statue. M. Viollet-le-Duc cite comme l'un des plus beaux exemples de ces sortes de *niches* celles qui existent sur la façade de la cathédrale de Paris, à la hauteur des naissances des voussoirs des trois portails. Ces quatre *niches*, qui participent à la décoration des portes, sont remplies par quatre figures représentant saint Etienne, l'Eglise, la Synagogue et saint Denis. Une autre niche en retour abrite la statue de saint Marcel. Jusqu'au xiv^e siècle, les *niches* sont toujours en saillie sur le nu des murs ; mais, à partir de cette époque, elles sont prises aux dépens du parement, elles forment un enfoncement, c'est ainsi que sont construites les *niches* ménagées à l'extérieur, entre les fenêtres des grandes chapelles, autour du chœur de Notre-Dame de Paris (1325). Ce n'est qu'au xvi^e siècle que l'on a fait des *niches* isolées, de véritables *niches*. Elles forment tout à fait saillie sur le parement, et le plus souvent elles sont placées aux angles des façades, supportées par des culs-de-lampe et surmontées de dais. A partir du xvi^e siècle, la *niche* romaine reprend faveur et on la voit appliquée à toute espèce de construction.

NICHE s. f. (ni-che — corrupt. de *niqne*). Espièglerie, petite malice que l'on fait à quelqu'un : *Aimer à faire des niches*.

NICHÉ, **ÉE** (ni-ché) part. passé du v. *Nicher*. Qui est dans son nid, qui a établi son nid : *Moineaux nichés sous les toits*.

— Par ext. Posé comme dans un nid : *Des enfants nichés dans leurs berceaux*. Quelquefois une cantharide, nichée dans la corolle de la rose, en relâche le carmin par son vert d'émeraude. (B. de St-P.) Logé, établi : *Etre niché dans une mansarde*.

Mon nom, niché dans cent couplets malins, Aux chansonniers va fournir des refrains.

VOITAIRES.

NICHÉE s. f. (ni-ché — rad. nid). Petits oiseaux d'une même couvée, élevés dans le même nid : *La mère et toute la nichée*. Une *nichée* de quatre petits. Le vent balançait au-dessus de ma tête des cordons de terre de vingt pieds de long ; une *nichée* de rouges-gorges se suspendait en babillant à ces festons déliés et se faisait bercer par les brises. (G. Sand.) Il n'est pas de spectacle plus émouvant, pour un enfant, que celui de l'éducation d'une *nichée* d'oiseaux. (Toussenet.)

— Par ext. Famille de petits animaux : *Une nichée de souris, de serpents*. La *nichée* de papillons nocturnes, grâce à la vigilance de leur protecteur, accomplit sa dernière métamorphose. (X. Marnier.)

— Fam. Famille, troupe, réunion de plusieurs personnes : *Je me suis trouvé être l'institutrice d'une nichée de rois et de reines, sans m'en douter*. (Mme Campan.) Qu'on regarde la famille d'Ostade au Louvre, cette *nichée* d'enfants qui ne sont pas jolis et qui sont si charmants. (Champfleury.) ■ Personnes de mauvaise conduite qui vivent réunies en un même lieu : *On a mis dehors toute la nichée*. (Acad.)

NICHER v. n. ou intr. (ni-ché — lat. *nidificare*, de *nidus*, nid, et *facere*, faire). Faire son nid : *Nicher dans les cheminées, aux fenêtres, dans les murailles, dans les arbres, dans les buissons*. La *bergeronnette* du printemps est la première à réparer dans les prairies et dans les champs, où elle niche au milieu des blés verts. (Bufl.) Le *bourgeois* niche dans les auberges. (Chateaub.) Les héros se réunissent de cinquante lieues à la ronde pour nicher en commun sur les grands chênes. (Toussenet.)

— Par anal. Déposer et élever ses petits : *Les serpents nichent dans des trous*.

— Par ext. Séjourner dans un lieu, comme les oiseaux dans leur nid : *Et puis, croyez-vous que l'homme soit fait pour nicher toute l'année*? (G. Sand.)

— Fig. S'établir, se trouver, résider : *La réverie s'accroche partout ; elle niche à l'angle des vieilles rues et dans le coin des maisons*. (C. Dollfus.)

En mille endroits nichait l'amour, Sous une guimpe, un voile ou sous un scapulaire.

LA FONTAINE.

Les baisers ne nichent point Au fond des rides moroses.

PONSARD.

— v. a. ou tr. Placer comme dans un nid : *Nicher tous ses enfants dans une chambre*. Où allez-vous me nicher ?

— Fig. Faire entrer, insérer : *Quand on veut rendre les gens ridicules et méprisables, il faut les nicher dans quelque ouvrage qui aille à la postérité*. (Volt.)

Se nicher, v. pr. Faire son nid : *Des oiseaux de nuit se nichaient dans les crevasses de ces murs démantelés*. (A. de Gondrecourt.)

— Par ext. Se caser, se placer comme dans un nid :

Notre maître Milis Pour la seconde fois les trompe et les affine, Blanchit sa robe et s'enfarine, Et, de la sorte déguisé, Se niche et se blottit dans une luque ouverte.

LA FONTAINE.

■ Se faire une position : *Se nicher dans une administration*.

— Fig. Se rencontrer, se trouver : *Où l'orgueil va-t-il se nicher ?* (Acad.) Je ne reviens pas de ma surprise : où diable l'esprit va-t-il se nicher ? (Scribe.)

— Allus. hist. Où la vertu va-t-elle se nicher ? Allusion à un mot de Molère ; se dit, dans l'application, d'une vertu, et en général de tout sentiment, de toute particularité en contradiction avec le caractère d'une chose et surtout d'un individu. Voici l'origine de ce proverbe :

Molère alliait au génie les plus aimables qualités du cœur, et chez lui l'âme était au niveau de l'esprit. Son caractère était doux, complaisant, généreux ; sa conduite avec ses camarades de théâtre était celle d'un protecteur, d'un ami, d'un père, et l'on peut dire que c'est ce dévouement qui a précipité, peut-être causé sa mort. Le jour de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, il souffrait de la poitrine plus qu'à l'ordinaire. Ses amis, qui s'aperçurent de son état, le conjuraient de ne pas jouer ; il résista à toutes les instances en disant : « Ehi que feront tant de pauvres gens qui n'ont que leur travail pour vivre ? Je me reprocherais d'avoir négligé un seul jour de leur donner du pain. » Il joua donc comme à l'ordinaire, fut pris d'un vomissement de sang en prononçant le mot *juré*, et, le soir même, il mourait entre les bras de deux sœurs de charité auxquelles il avait donné asile.

On lira toujours avec intérêt les deux traits suivants qui peignent la générosité de son cœur. Il avait conçu pour Baron, jeune acteur de sa troupe, une vive amitié ; il le traitait comme son propre fils, et voulait de bonne heure l'habituer à soulager les malheureux. Un jour, ce jeune homme vint annoncer à Molère qu'un comédien de province, appelé Mondorge, n'osait, à cause de son extrême misère, se présenter devant lui, et qu'il sollicitait quelque secours, afin de pouvoir rejoindre sa troupe. Molère, qui ne perdait pas une occasion d'exercer le cœur de son élève, demanda à Baron d'un air indifférent combien il fallait donner au pauvre diable : « Quatre pistoles, répondit au hasard le jeune homme. — Donne-lui, dit Molère, ces quatre pistoles pour moi, mais en voilà vingt que tu lui donneras pour toi, car je veux qu'il t'ait l'obligation de ce service. »

Cet esprit de charité ne l'abandonnait jamais. Une autre fois, un mendiant lui demanda l'aumône au moment où il partait pour Saint-Germain. Molère lui jette une pièce de monnaie et monte en voiture. Quelques instants après, il aperçoit le pauvre qui le suivait en courant ; il fait arrêter : « Monsieur, lui dit cet homme, vous n'avez probablement pas dessiné de me donner un louis d'or ; je viens vous le rendre. — Tiens, mon ami, lui dit Molère, en voilà un autre. » Et comme son génie était continuellement en sentinelle et qu'il étudiait partout la nature en homme qui la voulait peindre, il s'écria : *Où la vertu va-t-elle se nicher ?*

« Les curieux qui visitent le bain l'honorent, il est vrai, d'une attention toute particulière. Le drôle le sent bien et, les arrêtant d'un air superbe, leur dit :

« Là, là, ne courez pas si vite et regardez-moi un peu... J'en vaudrais bien la peine... Je suis très-connu, très-célèbre... j'ai occupé tout Paris. C'est moi qui ai volé les diamants de Mlle Mars ; vous savez bien, ces magnifiques diamants que vous avez tant admirés ?

« Où la vanité va-t-elle se nicher ? Mon voleur se croit un héros. »

ROGER DE BHAUVOIR.

« Toute femme, belle ou laide, qui porte un chapeau, un châle, un ruban, une robe, un voile (où vas-tu te nicher, ô modestie?) est nécessairement la proie et la dupe d'une marchande à la toilette, qui est la tentatrice universelle. Cette Pandore en jupon sale a pour elle deux irrésistibles moyens de séduction : elle flatte les femmes et elle leur fait crédit. »

JULES JANIN.

« Cet officier a vu Genève; elle lui plaît, et il s'est mis en tête de la protéger contre une passion aussi déterminée que celle du vicomte; le tout par honnêteté et sans intérêt. Un homme de trente-cinq ans ! Où diable la vertu va-t-elle se nicher ? »

AMÉDÉE ACHARD.

NICHET s. m. (ni-ché — rad. *nicher*). Econ. rur. Œuf que l'on place dans des nids préparés où l'on veut que les poules aillent pondre.

NICHEUR, **EUSE** adj. (ni-cheur, eu-se — rad. *nicher*). Ornith. Qui a l'habitude de se construire un nid : Oiseau **NICHEUR**.

NICHEUX s. m. (ni-cheu — rad. *nicher*). Econ. rur. Sorte de nid où l'on place le nichet.

NICHIL-AU-DOS ou **NICHILODOS** s. m. (ni-chi-lô-dos — du vieux fr. *nichil*, rien; du lat. *nihil*, même sens, et de *au dos*). Modes. Habit qui avait le devant de velours et des dos d'une étoffe commune, à Vieux mot.

— Par ext. Personne ou chose qui n'a que de l'apparence sans qualités réelles.

NICHILIANISTE s. m. (ni-chi-li-nis-te — du vieux fr. *nichil*, forme altérée du lat. *nihil*, rien). Hist. relig. Nom donné à certains disciples d'Abbadar, qui niaient l'existence réelle de Jésus-Christ.

NICHOIR s. m. (ni-choir — rad. *nicher*). Cage disposée pour faire couvrir des sœurs. Panier à claire-voie où l'on fait couvrir les oiseaux de basse-cour.

NICHOLITE s. m. (ni-cho-li-te). Hist. relig. Membre d'une secte de quakers qui croient qu'il est permis de prendre les armes pour défendre sa patrie, et qui fut fondée par Joseph Nichols, aux États-Unis.

NICHOLS (Richard), poète anglais, né à Londres en 1584. Ses études terminées à Oxford, il vint à Londres et y occupa un emploi qui lui permit de vivre honorablement. Nichols fut, au dire de ses biographes, un des principaux poètes de la brillante pléiade qui illustra le règne d'Elisabeth. On lui doit : *The cuckoo, a poem* (Londres, 1607); *The three sister's ears* (Londres, 1613, in-4°); *The furies, with virtue's encomium* (Londres, 1614, in-8°); *Londons artillery* (Londres, 1616, in-4°).

NICHOLS (William), théologien anglais, né à Donnington en 1664, mort à Londres en 1712. Sa vie fut simple, austère et entièrement absorbée par l'étude et l'exercice de ses fonctions pastorales. Après avoir terminé ses études à Oxford, il accepta une place de chapelain auprès du comte de Montague, puis obtint le rectorat de Selsey, dans le comté de Sussex. Nichols mourut dans une pauvreté qui fait l'éloge de sa charité. Ses principaux écrits sont : *Practical essay on the contempt of the world* (Londres, 1694, in-8°); *A conference with a theist in V parts* (Londres, 1703, in-8°); *The religion of a prince* (Londres, 1704, in-8°); *Defensio Ecclesie Anglicanæ* (Londres, 1707, in-8°); *A comment of the book of common prayer* (Londres, 1710, in-fol.).

NICHOLS (John), littérateur anglais, né près de Londres en 1745, mort en 1824. Entré comme apprenti chez le célèbre imprimeur Bowyer, il parvint, grâce à son intelligence, à devenir l'associé de son patron (1766), à qui il succéda en 1777, et fut nommé maître de la corporation des libraires de Londres. Nichols a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Islington*, poème (Londres, 1763); *les Bourgeois du Farnase* (Londres, 1763); *Origine de l'imprimerie* (1774); *Bibliotheca topographica britannica* (1780-1790, 4 vol. in-4°), en collaboration avec Gough; *Anecdotes biographiques et littéraires* (1782), recueil refondu et réédité sous le titre d'*Anecdotes littéraires du XVIII^e siècle* (1817-1822, 5 vol. in-8°); *Histoire et antiquités de Hinkley* (1788); *de Lambeth* (1786); *de Canterbury* (1788), etc. Il fut, en outre, un des rédacteurs, puis le propriétaire du *Gentleman's Magazine* et édita plusieurs ouvrages, entre autres le *Dictionnaire biographique général de Chalmers*.

NICHOLS (John-Gough), antiquaire anglais, petit-fils du précédent, né à Londres vers 1807. Il est devenu membre de la Société des antiquaires de Londres. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Collectanea topographica et genealogica* (1834, 8 vol. in-8°); *Specimen de tuitis d'encastrique* (1844, in-4°); *le Topographe et le géographe* (1846); *Chronique de Calais* (1846); *la Chronique de la reine Jane* (1850); *Chronique des Grey Friars de Londres* (1852), etc. Il a publié, en outre, plusieurs articles dans le *Gentleman's Magazine*, dont il a été pendant un certain temps l'éditeur.

NICHOLS (George), littérateur et philan-

thrope anglais, né en Cornouailles en 1781. Il entra fort jeune dans le service maritime de la Compagnie des Indes, puis dirigea une maison de banque. Les études sérieuses qu'il avait faites des besoins des classes pauvres et sa bienfaisance connue le désignèrent à l'attention publique, et, en 1834, lors du projet de révision de la loi sur les paupers, il figura parmi les membres principaux de la commission instituée à cet effet. En 1851, M. Nichols a été décoré de l'ordre de Bain. On possède de lui : *History of the English poor law* (Londres, 1854, 2 vol.); *History of the Scotch poor law* (Londres, 1856, in-8°); *History of the Irish poor law* (Londres, 1856, in-8°).

NICHOLS (John-Paulus), astronome écossais, né à Montrose vers 1804, mort à Glasgow en 1859. Il devint, en 1841, professeur d'astronomie à l'université de cette dernière ville et publia des ouvrages de vulgarisation scientifique très-estimés, notamment : *le Système solaire*; *le Système planétaire*; *l'Architecture des cieux*; *les Astéroïdes*, etc.

NICHOLSON (PORT.), colonie anglaise dans la Nouvelle-Zélande; par 41° 16' 55" de latit. et 172° 25' 52" de longit. E.

NICHOLSON (William), bibliographe anglais, né à Plumland (Cumberland) en 1655, mort en 1727. Il visita les bibliothèques de l'Allemagne, puis revint en Angleterre, où il collabora à l'*Atlas* anglais qui s'imprimait à Oxford (1680-1683). Il fut nommé évêque de Carlisle en 1714, archevêque de Londonderry en 1718, et mourut quelques mois après avoir été nommé archevêque de Cashel. Il a laissé : *Bibliographie historique de l'Angleterre* (Londres, 1696-1699, 3 vol. in-8°); *de l'Ecosse* (1702, in-8°); *de l'Irlande* (1724, in-8°); *Leges marchiarum* (Londres, 1705 et 1747, in-8°); *Dissertation de jure feudali veterum Saxoniæ* (Londres, 1721, in-fol.), etc.

NICHOLSON (William), chimiste et physicien anglais, né à Londres en 1753, mort en 1815. Il embrassa d'abord la carrière commerciale, mais il la quitta bientôt pour se livrer à l'étude des sciences, et ouvrit à Londres, en 1775, une école où il dirigea d'abord avec succès. On lui doit le plan des beaux travaux hydrauliques de Middlesex. L'invention de l'aéromètre qui porte son nom; c'est également lui qui reconnut le premier l'action chimique qui s'exerce dans la pile de Volta, et il vulgarisa dans sa patrie la chimie française en traduisant Fourcroy et Chaptal. Malheureusement, ses nombreuses inventions mécaniques et la publication de ses écrits le ruinèrent et il fut mis en prison pour dettes. Parmi les ouvrages de Nicholson, on remarque les suivants, traduits en français : *Description des machines à vapeur*, ou détail des principaux changements qu'elles ont éprouvés depuis l'époque de leur invention (1826, in-8°); *le Mécanisme anglais ou Description raisonnée de toutes les machines, mécaniques, découvertes nouvelles, inventions et perfectionnements appliqués jusqu'à ce jour aux manufactures et aux arts industriels* (1826, 4 vol. in-8°). Il avait donné auparavant : *Introduction à la philosophie naturelle et expérimentale* (1781); *Premiers principes de chimie* (1789); *Dictionnaire de chimie* (1795); *Journal de philosophie naturelle, de chimie et des arts*, de 1797 à 1800. Son aréomètre (v. ARÉOMÈTRE), surmonté d'une coupelle, comme celui de Fahrenheit, est muni, en outre, à sa partie inférieure, d'un petit panier en fils métalliques où l'on peut placer un fragment de corps solide pour le peser plongé dans l'eau; aussi peut-il servir également pour la détermination des densités des solides et des liquides.

NICHOLSON (Charles), musicien anglais, né à Londres en 1794, mort en 1835. Il acquit, comme flûtiste, une grande réputation dans son pays et fut attaché à divers orchestres de Londres. Outre quelques ouvrages théologiques, notamment : *Preceptive lessons for the flute*, on lui doit des compositions musicales estimées, des mélodies, des fantaisies, des duos, etc.

NICHOLSON (sir John), général anglais, né en Angleterre en 1822, mort en 1857. Envoyé de bonne heure dans l'Inde, il se distingua tout d'abord à Chiliauvalah et dans le Guzarate; puis il fut chargé, avec Henry et John Lawrence, de pacifier le Pendjab. Sa fermeté inflexible lui donna sur les Indous une influence telle, que dans le Huzare, un ordre de fakirs tout entier, renonçant à ses idées, le prit pour divinité sous le nom de *Nikkul-Seyn*. Au moment où la révolte desipayes éclata, Nicholson était colonel du 27^e régiment indigène et commissaire délégué à Peschaoer. A la tête d'un régiment anglais, il marcha droit contre le 55^e régiment de cipayes en pleine révolte, le mot en déroute, tue un grand nombre de rebelles et fait le reste prisonniers. Quelques jours après, quarante soldats du 55^e étaient attachés à la bouche des canons et mitraillés. Ce système de féroce répression eut un plein succès, car la révolte fut presque aussitôt étouffée et, au commencement d'août 1857, Nicholson, promu général, put amener sous les murs de Delhi une colonne de renfort composée de 150,000 hommes, qui contribua puissamment au succès des opérations et à la prise finale de cette ville. Le 26, il remportait un brillant succès à Nujiffur sur 6,000 cipayes et leur prenait 13 pièces de canon, tout leur équipage et leur trésor. Le 14 septembre, à l'assaut de

Delhi, Nicholson réclama le commandement de la première colonne d'attaque. Malgré une résistance acharnée, il s'avança dans la ville barricadée et garnie d'artillerie. Il fallut conquérir le terrain pied à pied. Déjà il arrivait au cœur de la place, lorsqu'une balle l'atteignit dans la poitrine. Peu après, Delhi tomba complètement au pouvoir des Anglais. Lorsqu'on annonça cette nouvelle à Nicholson, il ressentit une grande joie et dit : « Mon désir était que Delhi fût pris avant ma mort, et il l'a été. » Le 24 septembre suivant, il expira.

NICHON s. m. (ni-cho-n). Pop. Sein de femme.

NICIAS, général athénien du 5^e siècle av. J.-C., mort en 413 av. J.-C. Il appartenait au parti de l'aristocratie et tenta vainement de balancer l'influence de Cléon, chef du parti populaire. Commandant de la flotte athénienne, il envoya l'île de Cythère aux Spartiates et contribua ensuite (421 av. J.-C.) à la trêve de cinquante ans, dite *paix de Nicias*, qui suspendit la guerre du Péloponèse. En 415, il fut chargé, avec Alcibiade et Lamachus, d'une expédition contre la Sicile, assiégea d'abord Syracuse, fut fait prisonnier et se donna la mort pour échapper au supplice que les Syracéens lui préparaient, au mépris d'une capitulation (413).

NICIAS, peintre grec, né à Athènes. Il vivait au IV^e siècle av. J.-C., eut pour maître Anidote et devint un des artistes les plus célèbres de son temps. Nicias employa le premier l'ocre calcinée, inventa un procédé d'encastrique qui rendait les couleurs plus brillantes et plus durables, et fut chargé, à plusieurs reprises, par Périclès, de mettre des enduits sur ses statues. Parmi ses plus belles œuvres, on cite une *Pythonesse écopant le mal*, dans laquelle l'artiste réussit à céder à Ptolémée le roi d'Egypte, bien que ce prince lui en offrit près de 360,000 francs; une *Calypto assise*, *Andromède*, *Io*, *Alexandre*, *Hyacinthe*, qu'Auguste apporta d'Alexandrie à Rome.

NICIAS-GAILLARD (Louis), magistrat français. V. GAILLARD.

NICKEL, génie nain des mines, dans les superstitions suédoises.

NICKEL s. m. (ni-kèl — nom d'un génie des mines, donné par mépris à un métal, parce qu'il n'avait pas répondu à l'idée que s'en étaient faite ceux qui l'avaient découvert). Chim. Métal blanchâtre très-dur : *Le nickel a été trouvé pour la première fois combiné avec le soufre aux mines de Johann-Georgenstadt*. (A. Maury.)

— **Encycl.** Ce métal accompagne très-souvent le cobalt et souvent le fer, et il fait partie de quelques alliages usuels. La monnaie belge de billon est principalement composée de nickel. Le nickel a pour symbole Ni, pour équivalent 29,37 et pour poids atomique 58,74. Ce métal est étroitement allié au fer et au cobalt. Il accompagne ces deux métaux dans les météorites et même dans la plupart de leurs minerais terrestres. Le principal minéral de nickel est le protoarsénure Ni₃As₂, minéral de couleur cuivrée, auquel les ingénieurs allemands, après avoir vainement cherché à en extraire le cuivre par des moyens industriels, ont donné le nom de *kupfer-nickel* ou de *fauz cuivre*. Cronstedt découvrit le premier, en 1751, que ce minéral renfermait un corps métallique nouveau, auquel il donna le nom de *nickel*. Le nickel se rencontre encore sous la forme de bisarsénure (pyrites blanches de nickel ou clouahuite), d'arséniate (bleu de nickel ou annabergite), d'antimoniure (breithauptite), d'arsénosulfure (nickel gris, gersdorffite, nickel-glauque), d'antimonio-sulfure (ullmannite), d'oxyde de sulfure (pyrites capillaires ou millérite), de sulfure de nickel et de bisulfure (granulaire), de sulfure de nickel et de fer, de carbonate (nickel-émeraude), de sulfate (pyroméline) et de silicate (pimélite).

— **I. EXTRACTION.** On extrait surtout le nickel du *kupfer-nickel* et du *spieiss*. Le *spieiss* est un résidu qui se dépose dans les creusets où l'on fond l'arsénure grillé de cobalt et le *kupfer-nickel* avec du carbonate sodique, pour la préparation du soufre, dans les usines où l'on fabrique des couleurs. Ce dépôt s'accumule au-dessous du verre bleu sous la forme d'un alliage métallique, le *nickel* ne s'oxydant pas aussi facilement que le cobalt lorsqu'on le grille. Outre le *nickel*, le *spieiss* renferme surtout du fer, du cobalt, du manganèse, du bismuth, de l'antimoine, de l'arsenic et du soufre.

Le *cuivre-nickel* ou le *spieiss* est réduit en poudre et grillé, d'abord à une douce chaleur, pour éviter qu'il ne s'agglomère, jusqu'à ce que la majeure partie de l'arsenic soit éliminée et que le *nickel* soit oxydé, et l'on traite ensuite la masse par l'acide azotique. Puisque, toutefois, le grillage laisse une portion combinée avec le *nickel* sous la forme d'acide arsénique, on est obligé de mêler à plusieurs reprises un minéral avec du charbon en poudre et de calciner ce mélange en recommençant l'opération aussi longtemps qu'il se dégage de l'arsenic. Erdmann humecte le *spieiss* grillé avec de l'eau et le place pendant quelques temps dans une cave. Cette opération, pour effet de le rendre plus aisément soluble, la séparation de l'arsenic restant et des autres

métaux est ensuite effectuée par un des procédés suivants :

1° **Procédé de Laugier.** Le *kupfer-nickel* ou le *spieiss*, après avoir été grillé, est dissous dans l'acide azotique. On fait passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers la solution acide, convenablement étendue, jusqu'à ce que tout l'arsenic, le cuivre, le bismuth et l'antimoine soient précipités. On filtre alors et l'on précipite la totalité du fer, du *nickel* et du cobalt par le carbonate de sodium. On lave le précipité, puis on le traite par l'acide oxalique et l'ammoniaque, en répétant le lavage de l'oxalate de *nickel* par la solution ammoniacale jusqu'à ce que la liqueur qui surnage le précipité résultant de cette action ne soit plus colorée en rose, ce qui indique que ce dernier est tout à fait exempt de cobalt.

2° **Procédé de Berthier.** On dissout le *kupfer-nickel* ou le *spieiss* grillé dans l'eau régale, après l'avoir associé à une quantité de fer suffisante pour éliminer la totalité de l'arsenic, quantité de fer qui doit avoir été calculée d'après des expériences préalables. L'eau régale employée doit renfermer un excès d'acide azotique. La solution nitromuriatique est évaporée à siccité et le résidu est traité par l'eau. Ce liquide laisse à l'état insoluble une grande quantité d'arséniate de fer. On filtre et l'on ajoute du carbonate sodique à la liqueur filtrée, en agitant constamment jusqu'à ce que le précipité commence à présenter une teinte verte. La totalité de l'arsenic se trouve en ce moment précipitée en même temps qu'une portion de l'oxyde de cuivre. Si le précipité blanc au début, ne jaunait pas au bout de quelques temps, c'est une preuve que la quantité de fer qui se trouve dans la liqueur est insuffisante pour entraîner la totalité de l'acide arsénique. Dans ce cas, on ajoute une nouvelle quantité de chlorure ferrique à la liqueur et l'on précipite de nouveau avec soin par le carbonate de sodium. On filtre, on précipite la liqueur par l'acide sulfhydrique, qui élimine le restant du cuivre. Le liquide, séparé par filtration du sulfure de cuivre, est précipité à la température de l'ébullition par le carbonate de sodium. Le précipité consiste principalement en carbonate de *nickel* et de cobalt; on les lave à l'eau par décantation, puis on les met en suspension dans de l'eau au travers de laquelle on fait passer un courant de chlore jusqu'à ce que celui-ci cesse d'être absorbé. La solution est abandonnée à l'air jusqu'à ce que l'excès de chlore soit évaporé, puis filtrée. La liqueur renferme du chlorure de *nickel* exempt de chlorure de cobalt. On peut précipiter l'oxyde de ce métal par un hydrate alcalin.

3° On grille du *spieiss*, puis on le fait digérer dans l'acide chlorhydrique qui dissout tout, à l'exception de 3 ou 4 pour 100 de soufre et de quelques granules qui conservent leur éclat métallique. On étend d'eau le liquide et on filtre pour séparer l'oxychlorure de bismuth qui se précipite dans ces conditions. La liqueur, chauffée jusqu'à son point d'ébullition, est additionnée d'une certaine quantité de chlorure ferrique, puis traitée par un lait de chaux ajouté peu à peu par petites portions successives, l'ébullition étant continuée pendant tout le temps que dure cette réaction. Lorsqu'une portion de liquide, après avoir été filtrée, ne présente plus de couleur verte pâle, mais une couleur vert bleuâtre, et donne, par la potasse, un précipité qui produit une masse infusible et spongieuse de *nickel* lorsqu'on la chauffe sur du charbon à la flamme réductrice du chalumeau, on peut considérer l'élimination de l'arsenic comme complète. Tant que le métal réduit est, au contraire, fusible, l'arsenic est présent et il est, par cela même, nécessaire d'ajouter de nouvelles quantités de chaux. Il est bon d'ajouter un léger excès de cette base afin d'être bien certain que tout l'arsenic est éliminé. On filtre ensuite et l'on précipite le *nickel* à l'état d'oxyde au moyen d'un lait de chaux complètement exempt de fer. (Erdmann.)

4° On fond le *spieiss* non grillé avec du soufre et du carbonate sodique, et le sulfure de *nickel* qui en résulte est dissous dans l'acide azotique ou dans un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique (ce sulfure paraît être complètement débarrassé d'arsenic après une fusion et un lavage à l'eau). La liqueur qui résulte de ce nouveau traitement est soumise ensuite à une série d'opérations destinées à la débarrasser du bismuth, du cuivre et du cobalt, opérations sur lesquelles nous n'insisterons pas, les ayant décrites dans les méthodes précédentes. (Wohler.)

5° **Méthode de Thompson.** On fait digérer du *spieiss* en poudre dans de l'acide sulfurique étendu, en ajoutant de temps à autre de l'acide azotique jusqu'à ce qu'une dernière addition de ce corps ne produise plus aucune action. On décante alors la liqueur, qui est verte, du précipité d'acide arsénieux qui se sépare et, après séparation et refroidissement, l'on y ajoute du sulfate de potassium ou une quantité de carbonate égale à la moitié du poids du *spieiss* employé. Le liquide abandonné au repos, après concentration, laisse des cristaux que l'on peut purifier par une nouvelle cristallisation et dont on extrait facilement l'oxyde de *nickel* par le moyen de la potasse ou de la soude.

6° **Méthode de Claeys.** M. Claeys fait griller

du *kupfer-nickel* et, après l'avoir finement pulvérisé, il le traite par l'acide chlorhydrique concentré. La dissolution qui en provient est mêlée avec du bisulfite de sodium, et soumise à l'ébullition jusqu'à ce que la totalité de l'acide arsénieux se trouve ramenée à l'état d'anhydride arsénieux et que l'excès d'anhydride sulfureux soit dégagé. On fait alors passer de l'acide sulfurique à travers le liquide chaud afin de précipiter l'arsenic, l'antimoine, le cuivre, le plomb et le bismuth. On filtre le liquide après l'avoir laissé reposer pendant douze heures et avoir constaté qu'au bout de ce laps de temps il présente encore l'odeur de l'hydrogène sulfuré, on l'évapore, on reprend le résidu par l'eau, on précipite le fer et le cobalt de cette nouvelle dissolution au moyen du carbonate de baryum ou de calcium, après l'avoir toutefois traitée par le chlore, et on en élimine l'excès de baryte ou de chaux au moyen de l'acide sulfurique. Le liquide filtré donne alors, au moyen du carbonate de sodium, un précipité de carbonate de *nickel* pur que l'on peut calciner et réduire. On peut traiter de la même manière le produit de l'action de l'eau régale sur le spess, mais il faut d'abord en chasser tout l'acide azotique, en faisant bouillir la liqueur avec un excès d'acide chlorhydrique.

70 La méthode suivante est adoptée dans la manufacture de Birmingham pour séparer le *nickel* du cobalt. On opère sur le spess de Hongrie, qui contient 6 pour 100 de *nickel* et 3 pour 100 de cobalt. On commence par fondre le minerai avec de la chaux et du fluore de calcium. Il se précipite une scorie et le produit fondu est réduit en poudre après solidification. On le fait griller pendant douze heures dans un fourneau à réverbère jusqu'à ce qu'il ne répande plus aucune fumée d'acide arsénieux. La masse grillée se dissout alors presque complètement dans l'acide chlorhydrique. On étend d'eau la liqueur, on y ajoute du chlorure de chaux pour peroxyde du fer et, au moyen d'un lait de chaux, on en précipite tout le fer en combinaison avec l'arsenic. Le précipité, qui n'a plus aucun usage, est bien lavé. A travers le liquide limpide qui passe à la filtration, on dirige un courant d'hydrogène sulfuré tant qu'un échantillon du liquide donne un précipité noir par l'addition de l'ammoniaque. Les sulfures précipités par l'acide sulfhydrique n'ont plus aucun usage. On les lave bien à l'eau, puis on ajoute à la liqueur filtrée du chlorure de chaux, d'abord, pour précipiter le cobalt, puis un lait de chaux ensuite afin de précipiter l'oxyde de *nickel*. Le précipité qui renferme le cobalt est converti soit en sesquioxys de par une calcination modérée, soit en protoxyde par une très-forte calcination. C'est sous l'une ou l'autre de ces deux formes qu'on le livre au commerce. On le dit *tres-pur*. Le *nickel* est réduit par le charbon à l'état métallique et expédié dans les manufactures d'argent allemand (maillechör).

80 A Klefvä, en Suède, on emploie des pyrites magnétiques qui renferment du cuivre et du *nickel* pour l'extraction de ce dernier métal. Le minerai est d'abord grillé en tas, puis fondu dans un haut fourneau avec addition de quartz; la plus grande partie du fer passe dans les scories à l'état de silicate, comme dans le traitement des minerais de cuivre. On obtient ainsi une motte contenant 6 pour 100 de *nickel*, du cuivre, du fer et quelquefois un peu de soufre. Cette motte est réduite en une poudre grossière et grillée sur la tôle d'un four à réverbère; on la soumet ensuite à une nouvelle fusion dans un haut fourneau et l'on arrive, après un certain nombre de grillages et de fusions, à obtenir des mottes très-riches en *nickel*. Le dernier produit de ces opérations est un alliage qui contient de 70 à 80 pour 100 de *nickel*, 18 à 22 de cuivre, 1,5 à 2,5 de fer. Cet alliage est réduit en petits fragments et versé dans le commerce sous le nom de *nickel* cristallisé. On peut en retirer du *nickel* pur par les méthodes que nous avons décrites et qui servent à effectuer la séparation du *nickel*, du fer et du cuivre.

Dans toutes les méthodes destinées à donner un sel de *nickel* pur, la partie vraiment difficile de l'opération consiste, comme on a pu le voir par ce qui précède, dans la séparation du cobalt. La meilleure et la plus commune des méthodes proposées pour atteindre ce but est celle de A. Stromeyer, fondée sur la précipitation du cobalt au moyen de l'azotate de potassium. On obtient aussi de bons résultats par la méthode de Liebig, fondée sur l'emploi du cyanure de potassium et de l'oxyde mercurique, et par celle de Rose, qui consiste à faire agir le chlore et le carbonate de baryum. Le procédé décrit dans la sixième méthode ci-dessus fournit un sel de *nickel* absolument pur.

II. RÉDUCTION. Lorsque, par une des méthodes que nous venons de décrire, on a obtenu un sel de *nickel* pur, on précipite ce sel par un alcali caustique ou par un carbonate alcalin. On obtient ainsi un précipité volumineux d'hydrate ou de carbonate de *nickel*, qu'on recueille et qu'on lave avec soin. On le détache ensuite du filtre pour le dessécher, et on achève la dessiccation au moyen de la chaleur. On introduit alors le précipité sec, soit seul, soit réduit en une pâte épaisse au moyen de l'huile, dans un creuset brâqué, et l'on expose celui-ci à l'action d'un puis-

sant fourneau à vent. Dans ces conditions, le *nickel* se réduit et s'obtient sous la forme d'une masse fondue. Sur une large échelle, on effectue la réduction par le procédé de la cémentation. On place verticalement dans un fourneau un certain nombre de cylindres d'argile réfractaire, de manière que la flamme puisse les envelopper complètement. Ces cylindres sont ouverts à leur sommet et se terminent en bas par des cônes tronqués, dont les bases sont au-dessous des barres de fer qui constituent la grille du fourneau, et sont pourvus d'ouvertures qui permettent de renouveler la charge. L'oxyde de *nickel* bien sec, en morceaux ou en petits cubes mesurant à peu près 0,002 de côté, est mêlé intimement avec du charbon en poudre et précipité dans le cylindre par la partie supérieure; après quoi on augmente le feu. L'oxyde de *nickel* est alors décomposé par l'oxyde de carbone chaud qui s'échappe du fourneau, et de temps en temps on retire le métal réduit par les orifices qui se trouvent au bas des cylindres. En même temps, on introduit une charge nouvelle par l'extrémité supérieure de manière que l'opération soit continue. Pour avoir le métal en lingots, on reprend les fragments qui résultent de la réduction dans les cylindres et on les fond à la plus haute température que l'on puisse obtenir dans les feux de forge.

On peut encore obtenir du *nickel* métallique en réduisant l'oxyde de ce métal dans un courant d'hydrogène, ou en chauffant l'oxalate de *nickel* ou de *nickel*-ammonium sous une couche de verre pilé. Ce procédé donne du *nickel* à l'état pulvérulent.

Le *nickel* du commerce est rarement pur. Il renferme généralement du cobalt, du cuivre, du fer, de l'arsenic, de l'aluminium et de la silice. Thompson a même trouvé que plusieurs échantillons de *nickel* du commerce ne renfermaient que 76 à 86 pour 100 de métal pur. Il a obtenu un produit plus pur renfermant jusqu'à 88 pour 100 de *nickel*, en grillant le *nickel* gris (arsénio-sulfure de *nickel*) avec la moitié de son poids de chaux vive dans un fourneau à coupelle alimenté par un courant d'air.

III. PROPRIÉTÉS. Le *nickel*, lorsqu'il est pur et compacte, est d'un blanc d'argent. Il est ductile, malléable et n'est guère plus fusible que le fer. D'après Deville, il surpasserait même ce dernier métal en ténacité. Le *nickel* qui renferme de petites quantités de carbone est plus fusible que le *nickel* pur. En cela, le *nickel* se rapproche du fer. La densité du *nickel* égale 8,279; elle s'accroît lorsqu'on forge ce métal, au point d'atteindre 8,566. Le *nickel* est magnétique à la température ordinaire, mais il perd son pouvoir magnétique à 250° et le retrouve par le refroidissement. Le *nickel* préalablement chauffé brûle dans l'oxygène à la manière du fer et se convertit en oxyde. Le métal pulvérisé obtenu par la réduction de l'oxyde, dans un courant d'hydrogène à la température du rouge sombre, prend feu spontanément au contact de l'air, semblable en cela au fer réduit par l'hydrogène qui, lui aussi, est pyrophorique lorsqu'il n'a pas reçu un coup de feu qui l'ait aggloméré. Le *nickel* se dissout dans l'acide chlorhydrique et dans l'acide sulfurique étendu avec dégagement d'hydrogène. L'acide azotique, et l'eau régale le dissolvent avec facilité.

IV. ALLIAGES DE NICKEL. Le *nickel* s'unit aux autres métaux en formant le plus souvent des alliages blancs malléables (v. les autres métaux); le plus important est un alliage de *nickel*, de cuivre et de zinc, et qui est connu sous le nom de *packfong* ou *argent allemand* (v. *PACKFONG*). Un alliage de *nickel* et d'aluminium (ABN) s'obtient en grandes lames blanches d'une densité de 3,647 par la fusion de 8 parties d'aluminium avec 3 parties de chlorure de *nickel* et 20 parties de chlorure de potassium et de sodium. On traite le lingot qui résulte de cette fusion par l'acide chlorhydrique étendu. Les alliages du *nickel* avec le soufre et l'arsenic se rencontrent à l'état naturel, et nous avons vu que ce sont les minerais de ce métal.

V. COMPOSÉS DE NICKEL. Le *nickel*, quoique tétravalent, a la plus grande tendance à fonctionner comme bivalent; aussi, à l'exception du sesquioxys Ni_2O_3 , où ce métal possède son atomisme maxima, tous les composés de *nickel* répondent-ils à la formule NiR_2 . Ces composés correspondent donc aux composés de fer ou de manganèse au minimum.

Chlorure de *nickel* $\text{Ni}^{II}\text{Cl}_2$. On l'obtient en chauffant au rouge sombre des fils de *nickel* dans un courant de chlore sec ou en chauffant doucement le chlorure hydraté. Le chlorure de *nickel* est volatil et commence à se sublimer au rouge naissant; il forme des écailles d'un jaune d'or, qui ressemblent à l'or musif. L'hydrogène le décompose à la chaleur rouge, en donnant une masse cohérente et brillante de *nickel* métallique.

Le chlorure de *nickel* anhydre se dissout dans l'eau par une ébullition prolongée, en donnant une liqueur d'un vert clair. Cette liqueur se forme également lorsqu'on dissout de l'oxyde, de l'hydrate ou du carbonate de *nickel* dans l'acide chlorhydrique. Convenablement évaporée, cette solution laisse déposer le chlorure de *nickel* hydraté



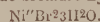
en cristaux verts deliquescents ou légèrement efflorescents, suivant le degré d'humidité de l'air au sein duquel on les expose. Le chlorure de *nickel* se dissout également un peu dans l'alcool.

Anhydre, le chlorure de *nickel* absorbe le gaz ammoniac et forme l'ammoniochlorure $\text{Ni}^{II}\text{Cl}_2 \cdot 4\text{AzH}_3$, que l'on peut considérer comme du chlorure de *nickel*-ammonium tétrammonique $(\text{AzH}_4)^+ \text{Az}_2\text{Cl}_2^-$. En faisant dissoudre

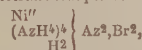
le chlorure de *nickel* dans l'ammoniaque légèrement chauffée et enfermée dans un vase bien bouché, on obtient le même corps cristallisé en octaèdres bleus.

Chlorure double de *nickel* et d'ammonium $\text{Ni}^{II}\text{Cl}_2 \cdot \text{AzH}_4\text{Cl} + 6\text{H}_2\text{O}$. Il se dépose lorsqu'on sature 1 partie d'acide chlorhydrique par de l'ammoniaque, 2 autres parties du même acide par du carbonate de *nickel*, et qu'on mélange les deux solutions, ou, en d'autres termes, lorsqu'on mélange des dissolutions de chlorure de *nickel* et de chlorure d'ammonium contenant respectivement une molécule de chacun de ces corps. Il forme des cristaux deliquescents, isomorphes avec les cristaux correspondants que donne le magnésium.

Bromure de *nickel* $\text{Ni}^{II}\text{Br}_2$. On obtient le bromure anhydre en faisant passer des vapeurs de brome sur des fils de *nickel* chauffés au rouge. Il forme des écailles jaunes, brillantes, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa solution aqueuse, en s'évaporant, donne des cristaux verts de bromure hydraté



Le bromure de *nickel* se combine à l'ammoniaque, soit par voie sèche, soit par voie humide, en donnant le composé $\text{Ni}^{II}\text{Br}_2 \cdot 4\text{AzH}_3$, tout à fait analogue au chlorure décrit plus haut. Ce corps, que l'on doit par conséquent considérer comme du bromure de *nickel*-ammonium tétrammonique et écrire

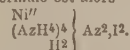


forme des cristaux bleus légers, qui se dissolvent dans une petite quantité d'eau, mais qui se décomposent lorsqu'on étend la solution.

Iodures de *nickel*. Lorsqu'on chauffe du *nickel* en poudre dans la vapeur d'iode, il se produit un mélange d'iodure de *nickel* Ni^{II}I_2 , de *nickel* métallique et d'oxyde de *nickel*, dont on peut extraire l'iodure par sublimation. On peut aussi obtenir le même iodure anhydre en chauffant l'iodure hydraté. Il forme des écailles brillantes, métalliques, noir de fer, qui deviennent humides au contact de l'air, forment une dissolution rouge lorsqu'on les traite par une faible quantité d'eau et une solution verte lorsqu'on augmente la proportion de liquide, parce qu'alors seulement, suivant toutes les probabilités, le chlorure anhydre se transforme en chlorure hydraté. On peut préparer la même dissolution verte en dissolvant l'hydrate de *nickel* dans l'acide iodhydrique ou en broyant du *nickel* métallique très-divisé avec de l'iodo soufre. L'iodo doit être en excès. Par évaporation, la liqueur abandonne l'iodure hydraté $\text{Ni}^{II}\text{I}_2 \cdot 6\text{H}_2\text{O}$ en cristaux deliquescents. Chauffés au contact de l'air, ces cristaux perdent un peu d'iodo, donnent un sublimé d'iodure anhydre et laissent un résidu d'oxyde de *nickel*. Les solutions aqueuses de chlorure *nickel* dissolvent de grandes quantités d'iodo, qui les colore en rouge brun.

On obtient un oxydure de *nickel* en faisant digérer la solution de l'iodure de *nickel* avec l'hydrate du même métal ou en évaporant la même solution presque à siccité, au contact de l'air, et en traitant le résidu par l'eau, qui dissout l'iodure indécomposé et laisse un dépôt d'oxydure insoluble.

L'iodure anhydre de *nickel*, chauffé dans un courant de gaz ammoniac sec, absorbe ce corps en formant un composé blanc jaunâtre $\text{Ni}^{II}(\text{AzH}_4)^+ \text{Az}_2\text{I}_2^-$, qui est un iodure de *nickel*-ammonium diammonique. Lorsqu'on dissout le même iodure dans une solution aqueuse chaude d'ammoniaque, on obtient des octaèdres bleus de chlorure de *nickel*-ammonium tétrammonique, correspondant au brome et au chlorure que nous avons déjà étudiés. Sa formule est alors



Ce corps est assez peu soluble dans l'eau et dans l'ammoniaque aqueuse. La solution ammoniacale traitée par l'alcool, donne un précipité vert qui contient de l'ammoniaque.

Fluorure de *nickel* Ni^{II}F_2 . On le prépare en dissolvant l'hydrate de *nickel* dans l'acide fluorhydrique. Il se sépare de sa solution acide en cristaux verts irréguliers. Il s'unit aux fluorures des métaux alcalins en formant de véritables fluorures doubles, qui se déposent en cristaux granulaires lorsqu'on évapore leur dissolution. Le fluorure de *nickel* et d'aluminium prend naissance lorsqu'on mélange des solutions des deux fluorures. Par l'évaporation, il se dépose sous la forme d'aiguilles vertes qui se dissolvent peu, mais complètement dans l'eau. Le silico-fluorure de *nickel* cristallise en prismes verts qui appartiennent au système hexagonal.

Oxydes de *nickel*. Le *nickel* forme deux oxydes, un protoxyde Ni^{II}O et un sesquioxys $(\text{Ni}^{II})_2\text{O}_3$. Le premier seul est une base salifiable.

Protoxyde Ni^{II}O . On obtient cet oxyde à l'état anhydre en calcinant l'hydrate, du carbonate ou de l'azotate de *nickel*, ou encore en chauffant du *nickel* métallique avec du nitre. Il est nécessaire de le chauffer ensuite à 100° dans un courant d'hydrogène, pour le débarrasser de traces de peroxyde qu'il contient quelquefois. Bunel, pour le préparer, calcine l'oxalate de *nickel*, dissout le résidu dans l'acide azotique, évapore et expose l'azotate ainsi produit à une chaleur continue et aussi forte qu'il est possible de la produire avec un fourneau à gaz. C'est une poudre dense, verte ou vert grisâtre, non magnétique, qui n'absorbe l'oxygène de l'air ni à la température ordinaire ni à des températures plus élevées. Le charbon le réduit à l'état métallique à la chaleur blanche. La même réduction peut être effectuée par l'hydrogène à la chaleur rouge.

On a trouvé des cristaux d'oxyde de *nickel* à la surface du cuivre noir réduit des minerais de cuivre *nickelifère*. Il est alors en petits octaèdres réguliers microscopiques, opaques, d'un éclat métallique, non magnétiques, d'une densité de 6,605. Il est insoluble dans les acides azotique et chlorhydrique et même dans l'eau régale. L'acide sulfurique le dissout à la température de l'ébullition, mais avec beaucoup de difficulté. Berzemann a trouvé de semblables cristaux d'oxyde anhydre de *nickel*, avec du bismuth natif, dans les cavités d'un minéral qui consiste surtout en arséniate de *nickel* et qui paraît venir de Johann-Georgenstadt. Debray a obtenu du protoxyde de *nickel* cristallisé en calcinant à une haute température un mélange de sulfate de *nickel* et de sulfate de potassium.

2° Sesquioxys ou peroxyde de *nickel*



On prépare cet oxyde en calcinant l'azotate de *nickel* à une chaleur modérée. C'est une poudre noire dont la densité égale 4,84. Lorsqu'on le calcine, cet oxyde se résout en protoxyde et en oxygène, et se comporte, vis-à-vis des acides, comme un peroxyde, c'est-à-dire s'y dissout en dégageant de l'oxygène ou du chlore et en donnant des sels au minimum.

Hydrates de *nickel*. Il en existe deux: l'hydrate au minimum $\text{Ni}^{II}(\text{OH})_2$, qui correspond au protoxyde, et l'hydrate au maximum $(\text{Ni}^{II})_2(\text{OH})_6$, qui correspond au peroxyde.

Hydrate au minimum $\text{Ni}^{II}(\text{OH})_2$. Ce corps est un précipité vert pomme qui prend naissance lorsqu'on verse une solution de potasse ou de soude caustique en excès dans une solution d'un sel *nickelique*. On l'obtient aussi en dissolvant le carbonate de *nickel* dans un excès d'ammoniaque et abandonnant le liquide à l'évaporation spontanée. Mais il se présente alors sous la forme d'une poussière cristalline. Lorsqu'on le chauffe, il perd une molécule d'eau et laisse un résidu de protoxyde. Les acides le dissolvent facilement en donnant des sels de *nickel*; l'ammoniaque le dissout aussi en donnant une solution d'un bleu violacé, de laquelle les alcalis et les terres alcalines le précipitent sous forme de composés d'oxyde de *nickel* et de l'oxyde précipitant. Ce caractère permet de séparer le *nickel* du cobalt, dont l'hydrate n'est point précipité dans ces conditions.

On connaît un hydrate de *nickel* cristallisé $\text{Ni}^{II}\text{H}_2\text{O}_2 + \text{H}_2\text{O}$, que l'on a trouvé sous la forme d'incrustation sur le fer chromé, au Texas et en Pensylvanie. Il est transparent, a une couleur vert émeraude et une densité de 3,05.

Le protoxyde de *nickel* hydraté s'unit avec d'autres oxydes métalliques, partageant l'acidité des bases énergiques telles que la potasse et des bases moins fortes telles que l'alumine, l'oxyde ferrique, etc. Lorsqu'on ajoute de l'ammoniaque à une liqueur qui renferme un sel de *nickel*, en même temps qu'un sel dont l'hydrate est insoluble dans l'ammoniaque, le précipité entraîne presque toujours avec lui une certaine quantité d'hydrate *nickelique*. Il en résulte que cette méthode ne pourrait pas donner de résultats exacts dans l'analyse quantitative. On peut même dire, d'une manière générale, que c'est là une observation qui s'applique à la séparation de tous les métaux par la solubilité respective de leurs hydrates dans les alcalis caustiques, comme, par exemple, à la séparation du fer et de l'aluminium au moyen de la potasse.

2° Hydrate de *nickel* au maximum,

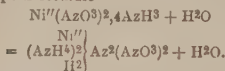


On obtient ce corps en trinitant l'hydrate précédent ou le carbonate par l'eau de chlore ou par une dissolution de chlorure de potasse ou de soude. On peut aussi précipiter un sel de *nickel* par un mélange d'eau de Javel et d'alcali caustique. C'est un corps brun foncé lorsqu'il est en suspension dans l'eau, qui, après avoir été desséché, constitue une masse noire et brillante. Lorsqu'on le chauffe, il perd facilement de l'eau et de l'oxygène et se convertit en protoxyde anhydre. Avec les acides, il se comporte comme le sesquioxys anhydre, mais se dissout plus facilement. L'acide oxalique le transforme en oxalate de *nickel*. Seulement, l'oxygène qui devrait se

dégager se porte sur une seconde portion d'acide oxalique qu'il brûle, et l'on obtient un dégagement de gaz anhydride carbonique. L'hydrate de nickel au maximum se dissout dans l'ammoniaque en produisant un dégagement d'azote et en donnant une solution d'hydrate au minimum. L'oxygène dégagé sert donc ici à brûler l'hydrogène de l'ammoniaque.

Un autre hydrate au maximum, d'un vert foncé, est connu; mais on ignore quelle est sa composition. On l'obtient en traitant l'hydrate au minimum par le peroxyde d'hydrogène.

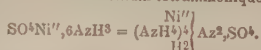
— **Azotate de nickel** $\text{Ni}^{II}(\text{AzO}_3)_2$. Ce sel est vert, très-soluble dans l'eau, décomposable par la chaleur, et donne, suivant la température, du sesquioxyde de nickel ou du protoxyde. On l'obtient en dissolvant le nickel dans l'acide azotique. L'azotate de nickel forme avec l'ammoniaque un composé soluble qui a pour formule



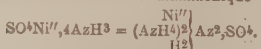
— **Sulfate de nickel** NiSO_4 . On prépare ce sel en attaquant le métal par l'acide sulfurique étendu ou en dissolvant, dans cet acide, l'hydrate ou le carbonate. Au-dessous de 150°, le sulfate de nickel cristallise en prismes rectangulaires à quatre pans d'un vert émeraude, contenant 7 molécules d'eau de cristallisation; entre 150° et 204°, il affecte la forme d'octaèdres à base carrée, avec 6 molécules d'eau seulement.

Le sulfate de nickel prismatique éprouve une modification remarquable lorsqu'on l'expose pendant quelque temps à l'action d'une douce chaleur; il perd sa transparence et se convertit en un amas d'octaèdres à base carrée.

Le sulfate de nickel est très-soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther. A l'air, il perd son eau de cristallisation et devient d'abord blanc, puis jaune. Il forme avec les sulfates alcalins des sels doubles qui renferment 1 molécule de chacun des deux sels et 10 molécules d'eau. Anhydre, il absorbe l'ammoniaque et se transforme en sulfate de nickel-ammonium-tétrammonique



L'ammoniaque liquide le transforme en sulfate de nickel-ammonium-diammonique



Il existe un sous-sulfate de nickel qu'on obtient en précipitant le sel neutre par une quantité insuffisante de potasse ou en le calcinant légèrement. C'est une poudre verte insoluble dans l'eau.

— **Carbonates de nickel**. On peut obtenir du carbonate neutre de nickel en décomposant à 150° le chlorure de nickel par le carbonate de calcium ou le bicarbonate de sodium. C'est une poudre cristalline d'un blanc verdâtre, composée de petits octaèdres transparents. Il est inattaquable, à froid, par les acides chlorhydrique et azotique.

Lorsqu'on verse de l'azotate de nickel dans un grand excès de bicarbonate sodique, on obtient aussi un précipité cristallin de carbonate neutre; mais ce sel renferme alors 6 molécules d'eau de cristallisation.

Le précipité vert comme qui se forme lorsqu'on précipite les sels de nickel par les carbonates neutres alcalins est un carbonate basique hydraté, analogue à celui qui se produit lorsqu'on opère de même sur les sels de zinc ou de cuivre. Le carbonate de nickel paraît, en effet, pouvoir fixer un certain nombre de molécules d'oxyde de nickel en se transformant en sous-carbonates (carbonates polynickéliques).

Le sous-carbonate de nickel se dissout dans un excès de carbonate alcalin. Chauffé en vase clos, il laisse un résidu de protoxyde de nickel; calciné au contact de l'air, il se change en sesquioxyde. Il se combine avec l'ammoniaque. Le carbonate de nickel se combine aussi, en plusieurs proportions, avec les carbonates alcalins.

— **Phosphate de nickel**. C'est un précipité vert clair, insoluble dans l'eau et soluble dans un excès d'acide phosphorique. Il forme avec le phosphate d'ammonium un sel double insoluble. On le prépare par double décomposition, ou en traitant le nickel par une dissolution bouillante d'acide phosphorique.

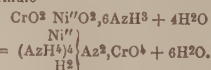
— **Arséniate de nickel**. C'est un précipité vert pâle, qui prend naissance lorsqu'on verse un arséniate alcalin dans un sel de nickel. C'est un sel binickélique $(\text{AsO}_4)_2\text{Ni}^{II}_2$. Il est insoluble dans l'eau et soluble dans les acides; soumis à l'action de la chaleur, il jaunit en perdant son eau de cristallisation. Le minéral connu sous le nom de *nickel-blüte* est un arséniate de nickel hydraté



— **Arsénite de nickel**. Ce sel ressemble beaucoup au précédent; il est soluble dans l'ammoniaque, d'où il se sépare inaltéré par l'évaporation. A la chaleur, il noircit, dégage des vapeurs arsenicales et laisse un résidu vert d'arséniate de nickel basique.

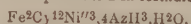
— **Borate de nickel**. C'est un précipité vert pâle, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides. Fondu, il donne un verre rouge hyacinthe.

— **Chromate de nickel**. Le chromate neutre, obtenu en saturant l'acide chromique par l'hydrate de nickel, est un sel rouge déliquescant, qui cristallise avec difficulté. Le chromate basique est un précipité jaune brun, qu'on produit en traitant le chromate neutre par les alcalis, ou en précipitant une dissolution bouillante de chromate de nickel par le chromate neutre de potassium. Il est représenté par la formule $\text{Ni}^{II}\text{O} \cdot \text{Cr}_2\text{O}_3 + 6\text{H}_2\text{O}$. Quand on traite l'un des sels précédents par l'ammoniaque caustique, on obtient une poudre cristalline dont la composition correspond à la formule



— **Cyanure de nickel**. Le cyanure hydraté est un précipité vert comme qu'on obtient en traitant l'acétate de nickel par l'acide cyanhydrique ou un sel quelconque de nickel par un cyanure alcalin. Ce précipité renferme 3 molécules d'eau qu'il perd à 200°. Le cyanure de nickel forme, avec les cyanures alcalins et alcalino-terreux, des cyanures doubles $\text{Ni}^{II}\text{Cy}_2\text{M}^{II}\text{Cy}$ qui cristallisent en prismes jaunes. Les dissolutions de ces cyanures doubles font naître, dans les solutions des sels métalliques, des précipités qui sont des cyanures doubles de nickel et d'un métal quelconque. On obtient le cyanure double de nickel et de potassium en dissolvant le cyanure de nickel récemment précipité dans le cyanure potassique, ou en chauffant au rouge un mélange de cyanoferrure de potassium et de nickel très-divisé. Ce cyanure double est décomposé par les acides qui en précipitent le cyanure de nickel. Ce caractère distingue le nickel du cobalt. Ce métal forme, en effet, un cyanure double dont les acides ne précipitent plus le cyanure de cobalt.

— **Cyanoferrure de nickel**. C'est un précipité blanc verdâtre, que l'on obtient par double décomposition, au moyen d'un sel soluble de nickel et du cyanoferrure de potassium. Récemment précipité, il se dissout dans l'ammoniaque et forme une dissolution qui laisse déposer, au bout de quelques instants, de petites aiguilles violettes, représentées par la formule $\text{Fe}_2\text{Cy}_6 \cdot \text{Ni}^{II}\text{AzH}_3 + 4\text{H}_2\text{O}$. Ces aiguilles se décomposent aisément en dégageant de l'ammoniaque. Lorsqu'on précipite par le cyanoferrure de potassium l'azotate de nickel ammoniacal, on obtient un précipité blanc verdâtre qui est une autre combinaison d'ammoniaque et de cyanure de nickel. Ce précipité se dissout dans l'ammoniaque en reproduisant le composé précédent. Le ferricyanure de nickel se combine aussi avec l'ammoniaque. On obtient ce composé en versant du ferricyanure de nickel dans de l'azotate de nickel ammoniacal. C'est un précipité d'un beau jaune, soluble dans un excès d'ammoniaque et rependant à la formule



— **Sulfures de nickel**. Le nickel et le soufre s'unissent par voie sèche avec dégagement de lumière. Ce sulfure se produit encore par l'action du soufre ou d'un mélange de soufre et de potasse sur les oxydes de nickel, au rouge. Il est alors identique avec le sulfure de nickel natif. On obtient le même sulfure hydraté en précipitant l'acétate de nickel par l'acide sulfhydrique ou un sel quelconque par le sulfure d'ammonium. Il est d'un jaune brun foncé presque noir. L'acide chlorhydrique l'attaque à chaud et le dissout en dégageant de l'acide sulfhydrique. Le sulfate de nickel, décomposé au rouge brun par un courant d'hydrogène, laisse un sous-sulfure Ni_3S_2 . Il existe aussi un bisulfure Ni_2S_3 , qu'on obtient en calcinant au rouge sombre un mélange de carbonate de nickel, de carbonate de potassium et de soufre. Après un lavage, la masse laisse le bisulfure de nickel sous la forme d'une poudre d'un gris d'acier.

Quand on décompose le chlorure de nickel par le persulfure de potassium à 160°, on obtient du sulfure de nickel d'un état métalloïde et d'une couleur jaunâtre, dont la composition correspond à Ni_3S_4 .

— **Phosphate de nickel** Ni_3P_2 . On le prépare en traitant au chaud le chlorure de nickel anhydre par l'hydrogène phosphoré. Le phosphore s'unit directement au nickel, en produisant une masse d'apparence métallique, cassante, d'un blanc d'argent.

— **Antimonisulfure de nickel** (nickel antimonial, breithauptite) NiSb . On a trouvé d'abord ce minéral dans les montagnes d'Andersberg, mais depuis longtemps les mines sont épuisées. Il se présentait en plaques hexagonales minces, quelquefois massives et dissimulées. Il avait l'éclat métallique, une couleur cuivrée quand la cassure était fraîche, une densité de 7,541 et une dureté de 5,5.

— **Arsénisulfure de nickel**. On connaît un arsénisulfure cassant, non magnétique, qui répond à la formule NiAs_2 ; un second arsénisulfure Ni_2As_3 ou spess cristallisé, et un troisième arsénisulfure NiAs . Cette dernière composition est celle de l'arsénisulfure de nickel qui se trouve dans le *Kupfer-nickel*. Enfin, il existe un ar-

sénisulfure $\text{Ni}^{II}\text{As}_2$, dont on connaît deux variétés: la cloanthite et la ronnicelsbergite.

— **Azotate de nickel**. Ce corps paraît se former, d'après Schrötter, lorsqu'on chauffe le protoxyde de nickel à 205° dans un courant de gaz ammoniac.

— **Sélénisulfure de nickel** Ni^{II}Se . On l'obtient en chauffant du nickel dans la vapeur de sélénium. C'est une masse d'un blanc d'argent, cristalline, cassante, non magnétique. Son éclat est faiblement métallique; sa densité égale 8,462. L'acide chlorhydrique ne l'attaque pas; l'acide azotique le dissout un peu, et l'eau régale le dissout complètement. Fondu avec du borax, il donne une masse métallique d'un jaune d'or, avec des stries sur sa surface.

— **Silicite de nickel**. V. PIMÉLITE.

— **Antimonisulfure de nickel**. V. NICKEL GRIS.

— **VI. RÉACTION DES SELS DE NICKEL**. Les sels de nickel cristallisés ont, en général, une couleur verte; mais ils jaunissent en perdant leur eau de cristallisation. Le potasse et la soude caustiques y produisent des précipités verts comme d'hydrate de nickel. L'ammoniaque produit le même précipité; mais un excès de réactif le redissout. Ce précipité ne se produit pas quand la liqueur est fortement acide ou renferme un sel ammoniacal. Il se forme alors un sel double, indécomposable par l'ammoniaque, mais décomposable par la potasse qui en précipite l'oxyde de nickel en combinaison avec l'alcali.

Les carbonates alcalins précipitent les dissolutions des sels de nickel en vert clair. Le précipité qui se forme est un carbonate hydraté. L'acide sulfhydrique ne précipite pas ces sels s'ils sont acides et les précipite presque instantanément s'ils sont neutres, mais le sulfure d'ammonium y fait naître un précipité noir, presque instantané, dans l'acide acétique et l'acide chlorhydrique étendu.

Les phosphates et les arsénates alcalins donnent des précipités d'un vert pâle.

Le cyanoferrure de potassium y produit un précipité d'un blanc verdâtre. Si l'on précipite un sel de nickel par un carbonate alcalin et qu'on calcine le précipité, celui-ci se transforme en oxyde anhydre de nickel. Sous l'influence d'un courant d'acide chlorhydrique sec, cet oxyde se transforme en chlorure de nickel qui est fixe.

Lorsqu'on précipite un sel de nickel par assez de cyanure de potassium pour redissoudre le précipité formé d'abord, qu'on chauffe, qu'on filtre et qu'on ajoute de l'acide chlorhydrique à la liqueur filtrée, le cyanure de nickel se précipite de nouveau en blanc. Comme, dans cette réaction, le cobalt ne se précipite pas, cette réaction permet de reconnaître le nickel dans un mélange de nickel et de cobalt.

— **VII. DOSAGE DU NICKEL; SA SÉPARATION D'AVEC LES AUTRES MÉTAUX**. V. DOXIMASIE.

— **VIII. EMPLOIS DU NICKEL**. Jusqu'à ces derniers temps, les emplois du nickel sont restés assez restreints. Il entrait dans quelques allages: maillechors, packfong, argentan, destinés à imiter l'argent, mais qui ont l'inconvénient de se verdir-griser très-rapidement. La Belgique en a frappé une très-belle monnaie de billon, dont l'usage paraît destiné à se généraliser; car, outre sa belle apparence, ce monnaie a l'avantage d'être inoxydable. Mais le véritable emploi du nickel, soupçonné depuis longtemps déjà, a été définitivement trouvé par M. Isaac Adam, de Boston. Dès 1841, Ruolz avait pris un brevet pour l'emploi galvanique de ce métal, mais n'avait tiré aucun parti de son privilège; M. Adam a créé une véritable industrie que M. Gaiffe a introduite en France. Employé en couches galvaniques, pour recouvrir les objets en cuivre, en laiton ou en fer, le nickel a de précieux avantages qui le rendent supérieur à l'argent lui-même. Il rend les objets qu'il recouvre complètement inoxydables et a d'ailleurs une dureté qui fait complètement défaut à l'argent. Son prix de revient est minime, car le nickelage d'un décimètre carré ne coûte que 0 fr. 10. On opère très-commodément à l'aide d'un sel soluble, le sulfate double de nickel et d'ammoniaque. Cet usage du nickel s'étend actuellement aux objets de sellerie, de chirurgie, d'arquebuserie, à tous les produits en cuivre, laiton ou fer, qu'on veut préserver de la rouille et du vert-de-gris, tout en leur donnant un brillant qui imite l'éclat de l'argent. On a essayé aussi avec succès de galvaniser au nickel les caractères d'imprimerie, pour accroître leur résistance et leur durée.

NICKÉLIFÈRE adj. (ni-ké-li-fère — de nickel, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du nickel. *Fer NICKÉLIFÈRE*. On dit aussi NICKÉLÉ, ÉE.

NICKÉLINE s. f. (ni-ké-li-ne — rad. nickel). Minér. Combinaison de nickel et d'arsenic.

— **Encycl.** La *nickeline*, appelée aussi *nickel arsenical*, est une substance métalloïde, rougeâtre, qui se ternit lentement à l'air. Elle est attaquée par l'acide azotique; la solution est verte et devient d'un bleu violacé par l'addition d'ammoniaque. Mise sur des charbons ardents, elle dégage des vapeurs arsenicales et laisse un globe métallique, blanc, cassant. Sa densité varie de 6,6 à 7,7. Elle se

compose de 1 équivalent d'arsenic et 1 de nickel, avec une petite quantité de fer, de plomb et de soufre. Elle se trouve ordinairement en masses compactes, et quelquefois cristallisée en cubes ou en prismes rhomboïdaux; elle accompagne presque toujours la smaltine.

NICKÉLISAGE s. m. (ni-ké-li-za-je — rad. *nickéliser*). Techn. Action de nickéliser: *Le NICKÉLISAGE du fer a pour but d'empêcher la production de la rouille*.

NICKÉLISÉ, ÉE (ni-ké-li-zé) part. passé du v. *nickéliser*. *Métaux NICKÉLISÉS*.

NICKÉLISER v. a. ou tr. (ni-ké-li-zé — rad. *nickel*). Techn. Couvrir d'une couche de nickel: *NICKÉLISER du fer*.

NICKÉLOCRE s. m. (ni-ké-lo-kre — rad. *nickel* et *ocreo*). Minér. Nickel oxydé et arséniate des anciens minéralogistes.

— **Encycl.** Le *nickelocroce* est une substance non métalloïde, verdatre, pulvérulente, très-tendre, en petits filaments groupés, donnant de l'eau par calcination. Il est attaqué par l'acide azotique; sa solution devient violacée par l'ammoniaque et précipite en vert par les alcalis fixes. Sur le charbon ardent, il dégage de la vapeur arsenicale et donne un globe métallique cassant. C'est un arséniate de nickel avec un peu de cobalt et de l'eau. On le trouve toujours avec la *nickeline*, soit à sa surface, soit dans les corps qui enveloppent celle-ci.

NICKEN, dieu des mers, adoré autrefois en Danemark.

NICKLÉS (François-Joseph-Jérôme), chimiste français, né dans le Bas-Rhin en 1821, mort à Nancy en 1869. Dixième enfant d'une modeste et honorable famille à laquelle la fortune n'avait pas prodigué ses faveurs, le jeune Nickels fut dans l'impossibilité de suivre en temps utile un cours régulier d'enseignement secondaire. Sous la direction d'un frère aîné, il étudia les sciences chimiques et pharmaceutiques, et commença, quoiqu'il fût tard, à se livrer aux études classiques imposées par l'épreuve du baccalauréat et lettres. Muni enfin du premier diplôme, qui était alors le point de départ de tous les autres, il se fit bientôt recevoir pharmacien de 1^{re} classe. Mais, voulant poursuivre des études vers lesquelles l'entraînait une véritable passion, il se rendit à Giessen pour y suivre l'enseignement du célèbre Liebig, puis à Paris, où il fut admis dans le laboratoire de M. Dumas. Les privations, les souffrances, les jeûnes, les insomnies qu'il eut à supporter dans ces deux villes, où il n'avait d'autres ressources que quelques leçons particulières, auxquelles il reprochait de lui prendre beaucoup de temps pour bien peu d'argent, Nickels les racontait plus tard volontiers et avec enjouement à ses amis et à ses élèves. Mais il s'en souvenait surtout, et généreusement, lorsqu'il venait à rencontrer quelque savant dans la misère ou quelque laborieux étudiant dans la gêne.

Après avoir obtenu, devant la Faculté des sciences de Paris, les grades de licencié et de docteur ès sciences, il fut nommé, à trente-quatre ans, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy. Il mit dès lors à répandre la science l'ardeur et l'activité qu'il avait mises à l'acquiescer: recherches de laboratoire, cours pour les ouvriers, publications diverses, revue des travaux chimiques de l'Allemagne pour le *Journal de pharmacie*, etc., etc. A tous ces travaux, qu'il menait de front, il ajoutait encore les fatigues de la plus active propagande en faveur de la Société de secours des amis des sciences. En se livrant à cette propagande, le jeune et généreux savant présentait-il qu'il travaillait pour le compte des siens? Toujours est-il qu'après la mort de son mari M^{me} Nickels s'est trouvée réduite à accepter pour elle et ses enfants un secours annuel de 1,000 fr. voté par la Société de secours des amis des sciences.

Reçu membre de l'Académie de Stanislas en 1855, décoré de la Légion d'honneur en 1862, Nickels fut nommé, en janvier 1869, à la 1^{re} classe de son emploi et chargé, à Nancy, de la direction d'un laboratoire de recherches ressortissant à l'Ecole des hautes études de Paris. Mais il ne put mener à fin tant de travaux commencés. On attribua sa mort à l'excès des fatigues et aussi à l'influence délétère des émanations du phosphore et du fluor qu'il étudiait depuis plusieurs années.

Les travaux de Nickels ont été l'objet de nombreux mémoires qu'on trouve disséminés dans les diverses publications scientifiques de notre pays. Nous allons rappeler quelques-uns des plus marquants: 1849, découverte de la solidification de l'huile par l'action du chlorure de soufre; 1859, découverte de la ligne, principe colorant d'un beau cramoisi extrait des baies du troène; 1860, publication du livre les *Electro-aimants et l'adhérence magnétique*, monographie complète des appareils électro-magnétiques. Nickels y fait connaître les électro-aimants circulaires, les électro-paracirculaires, les électro-trifurqués. Il y expose ses belles expériences faites en vue de tirer parti de l'adhérence magnétique pour la stabilité des chemins de fer; 1861, études sur la panification: on peut faire du bon pain avec du blé germé, en forçant la dose de sel dans la pâte; 1866, belles études sur les modifications que les lumières artifi-

cielles apportent aux couleurs : toutes les lumières artificielles, sauf celle qui provient de la flamme du magnésium, modifient les couleurs, c'est-à-dire les font voir autres qu'en plein jour. De là l'utilité de la flamme du magnésium pour certains travaux du soir (peinture, tapisserie, etc.). En 1867, découverte de la solubilité de l'or, à l'état naissant, dans l'iode, d'où la possibilité d'un nouveau procédé de dorure, basé sur l'évaporation de la solution, etc., etc.

NICKOLANE ou **NICCOLANE** s. f. (ni-kola-ne — rad. *nickel*). Minér. Substance minérale composée de nickel, de cobalt et d'un peu de fer et d'arsenic.

NICLAS (Jean-Nicolas), philologue allemand, né à Græfenwerth (Voigtland) en 1733, mort en 1818. Il s'adonna à l'enseignement et devint recteur du gymnase de Lunebourg. Niclas était très-versé dans la connaissance du grec. On lui doit, outre des éditions estimées : *Specimen theocritumne* (Lunebourg, 1762, in-40) ; *Lettres sur les idées de Jacobi concernant l'éducation du clergé et l'érudition* (Lubeck, 1768, in-80), etc.

NICOBAR s. m. (ni-ko-bar). Ornith. Genre ou sous-genre de pigeons qui habitent les Moluques et la Nouvelle-Zélande. || On dit aussi NICOMBAR et NINCOMBAR.

— **ENCYC.** Le pigeon *nicozar* est devenu le type d'un genre particulier, caractérisé par un bec assez épais, renflé à la pointe et comprimé sur les côtés; les plumes du cou longues, étroites et contournées; les ailes aussi longues que la queue, qui est très-courte et arrondie; les tarses courts, forts et garnis d'écaillés. L'espèce type a le plumage d'un beau vert à reflets pourpres et rouge cuivroux, avec les rectrices blanches; les plumes du cou retombent en forme de camail, comme celles du coq. Cet oiseau habite les Molouques et la Nouvelle-Zélande, où les nègres l'appellent *manico*. Il présente des variétés à pieds rouges ou brun jaunâtre; peut-être sont-ce de simples différences de sexe. Le pigeon *nicozar* se nourrit principalement de riz. D'après V. de Bomare, il serait sujet à la piz.

NICOBAR, groupe d'îles du golfe du Bengale (Asie), situés entre les 90° 45' et 90° 15' de latit. N. et entre les 9° 25' et 9° 10' 40" de longit. E.; au S.-S.-E. des îles Andaman, à 400 kilom. de la côte O. de la presqu'île Malacca, et à 200 kilom. N.-O. de Sumatra. Ce groupe se compose de sept grandes îles et de douze petites. Les principales sont : la grande et la petite Nicobar, Monoveery, Katchal, Camorta, Terressa et Car-Nicobar. Elles possèdent en grande abondance des forêts limitées par des champs, etc. Les forêts qui couvrent une grande partie de ces îles renferment des bois de sassafras, de tek, etc., etc. Le sol est montagneux, le climat insalubre. Quelques belles prairies permettent l'élevé du bétail. Les habitants de ces îles sont de teinte cuivrée, assez bien faits et de mœurs douces. Ils échangent avec les Européens les produits de leurs îles contre le fer, le drap que ceux-ci y importent. Les habitants de ces îles ont des maisons en chaume et assez bien construites. En 1756, les Danois fondèrent un établissement sur la côte de Monoveery, mais ils durent l'abandonner en raison de l'insalubrité du climat.

NICOBARIN, INE s. (ni-ko-ba-rain, ine). Géogr. Habitant des îles Nicobar; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les Nicobarins. Les îles NICOBARINES.*

NICOCHARÈS, poète athénien, fils de Philonide, poète comique. Il vivait vers la première moitié du iv^e siècle av. J.-C., était contemporain d'Aristophane et mourut vers 354. On cite de lui les pièces suivantes : Ἀμύνων, Amymone; Πέλοψ, Pelops; Γαλάτις, Galatée; Βραχάρις γαυόν, le mariage d'Hercule; Βραχάρις χορηγίς, Hercule Chorégé; Κρήτις, les Crétois; Λακωνίς, les Laconiens; Ἀχινιάτις, les Lemniens; Κένταυροι, les Centaures; Κυροκότορις, les ouvriers. Il ne reste de ces pièces que de très-petits fragments qui ne permettent pas de juger le talent de l'auteur et laissent à peine deviner le sujet de ses compositions.

NICOLÈS, roi de Cyprc. Il vivait au iv^e siècle avant notre ère et succéda, l'an 374 av. J.-C., à Evagoras, son père; il avait été disciple de l'orateur Isocrate, qui écrivit pour lui les deux discours connus sous le nom de *Nicoclès*, et qui traitent, l'un des devoirs des souverains, l'autre des devoirs des sujets. Son règne fut florissant et paisible; Nicoclès encouragea les lettres et les arts et mérita l'affection de ses sujets.

Nicooclès (DISCOURS 1) d'Isocrate. V. DISCOURS 1 NICOCLES.

NICOLÈS, roi de Paphos, mort en 310 av. J.-C. Il monta sur le trône, grâce au roi d'Égypte, Ptolémée I^{er}, dont il avait embrassé la cause lors des dissensions qui suivirent la mort d'Alexandre. Ayant trahi ce prince pour Antigone, il fut assailli dans son palais par des émissaires envoyés d'Égypte, qui lui intimèrent, au nom de Ptolémée, l'ordre de se donner la mort, et il se tua avec toute sa famille.

NICOCRÉON, roi de Salamine, dans l'île de Cypre, aujourd'hui Chypre. Il vivait dans la seconde moitié du IV^e siècle avant no-

tre ère, se soumit à Alexandre, roi de Macédoine, et, lorsque ce conquérant revint d'Égypte en 331 avant J.-C., il alla au-devant de lui jusqu'à Tyr. Après la mort d'Alexandre, le parti pour Ptolémée et son fils, lutta, de concert avec les généraux de ce prince, contre les villes de Cyrène qui refusaient de le reconnaître. Ptolémée le récompensa de son dévouement en lui cédant les territoires de Citium, Lapethus, Cerynnea et Marion. On n'a pas d'autres renseignements sur ce prince, qui dut être d'un caractère cruel, car il fit mettre à mort, de la façon la plus barbare, le philosophe Anaxagoras, coupable de lui avoir reproché sa conduite servile vis-à-vis d'Alexandre.

NICODÈME s. m. (ni-ko-dè-me — gr. *nikodemos*, nom propre formé de *nikad*, vaincre, et *demos*, peuple. La forme voisine du mot *nigad* paraît avoir déterminé le sens défavorable de *nicodème*). Homme d'une simplicité naïve : *C'est un NICODÈME, un grand NICODÈME.*

— Pharm. *Huile de nicodème*, ancien médicament externe, composé de vin blanc, d'huile d'olive, de vieille térébenthine, de litharge, d'aloès, de safran, d'oxyde de zinc.

NICODÈME (saint), l'un des principaux chefs de la secte pharisaïque chez les Juifs contemporains de J.-C., dont il se déclara le disciple. Dès lors en butte à la haine de sa secte, il fut déposé de sa dignité de prince des Juifs et banni de Jérusalem. On a sous son nom un évangile apocryphe de la Passion, publié à Leipzig (1516). Voltaire a commenté cet évangile et en a tiré des arguments contre le christianisme. Nicodème est honoré, comme saint, le 15 septembre.

NICODÈME (Adam-Burchard SELLY, en religion), écrivain et moine russe, né dans le Sievsky vers 1690, mort à Saint-Petersbourg le 1766. Il alla se fixer en Russie en 1722, s'adonnant à l'enseignement, devenant secrétaire du fameux Lestokski, puis entra dans l'ordre de Saint-Basile. Nicodème se livra alors à de longues recherches sur l'histoire de son pays d'adoption et réunit un grand nombre de matériaux importants. Ses principaux ouvrages sont : *Schediasma litterarium de scriptoribus qui historiam politico-ecclesiasticam Russiæ scriptis illustrarunt* (Revel, 1736), un manuel bibliographique qui a été traduit en russe (1815); *Miroir des souvenirs russes*, ouvrage historique et généalogique en vers; *De Russorum hierarchia* (5 vol.), son œuvre capitale.

NIÇOIS, OISE s. et adj. (ni-soi, oi-ze). Géogr. Habitant de Nice; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les NIÇOIS. La population NIÇOISE.* || On dit aussi NIÇARD, ARDE.

NICOLAÏ, ancienne famille française noble, originaire de Saint-Andéol (Vivarais). Les principaux personnages de ce nom sont :

NICOLAÏ (Jean II DE), conseiller au parlement de Toulouse, mort en 1524. Il accompagna Charles VIII en Italie (1498) et exerça les fonctions de chancelier du royaume de Naples pendant l'occupation française. Louis XII le nomma premier président de la chambre des comptes de Paris en 1506.

NICOLAI (Jean-Aimar de), premier président à la chambre des comptes de Paris, mort en 1737. Il fut d'abord la carrière militaire, et fit ses débuts au siège de Valenciennes (1677). L'anecdote suivante donna une idée du caractère de Nicolai. Les mousquetaires, parmi lesquels le futur président était incorporé, sollicitaient l'honneur d'emporter un ouvrage avancé dont les autres troupes n'avaient pu s'emparer. L'ordre de monter à l'assaut allait être donné, lorsque Louis XIV, qui assistait au siège, manda Nicolai vers lui, lui apprit que son frère venait de mourir, et l'engagea à partir immédiatement pour Paris, afin de consoler son père. Nicolai refusa de quitter le camp, « ne voulant pas se deshonorer, » marcha à l'assaut, et déploya dans cette attaque un courage indomptable. Nicolai quitta le service pour la magistrature et devint premier président (1686). Sous sa smarre du magistrat, il montra la même susceptibilité du point d'honneur, le même sang-froid et une franchise à toute épreuve. Il ne craignit point de faire des remontrances au régent sur sa vie licencieuse; et, lorsque fut publiée l'ordonnance qui défendait de conserver chez soi les monnaies d'or ou d'argent, Nicolai déclara d'abord « qu'il ferait un mauvais parti aux curieux qui oseraient entrer chez lui, » puis il dit froidement au régent : « Je garde chez moi les pièces que, sans doute, vous ont les autres, et j'ai besoin des offrandes de ses sujets, et ainsi lui offrir cette somme le jour de sa majorité. C'est lui qui fut chargé de la tutelle de Voltaire et de son frère aîné; le père de Voltaire avait même substitué au magistrat l'héritage de ses deux enfants, et le président rendit aux enfants la libre disposition de leur fortune. Voltaire conserva toujours pour cette famille une sorte de piété filiale.

NICOLAI (Antoine - Chrétien, comte DE),
maréchal de France, né en 1712, mort en
1777. Il embrassa la carrière militaire et fit
ses premières armes en Italie, puis il servit
dans l'armée du Bas - Rhin, successivement
sous les ordres du maréchal de Maillebois, du
prince de Conti et du maréchal de Coigny.

Créé **marchal** de camp en 1744, il combattit en Souabe, sur le Rhin, sur la Meuse, se distingua à Mons, à Charleroi, à Namur, et, après la reddition de Maëstricht, fut nommé lieutenant général. Rappelé, après un repos de dix ans, à la tête d'un corps d'armée, il fut blessé à Rosbach et se couvrit de gloire à la retraite d'Imbbeck. En 1775, Louis XVI lui conféra le titre de **marchal** de France. — Un neveu du précédent, **Almar-Charles-Marie de NICOLAI**, né en 1747, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1794, fut successivement conseiller au parlement, premier président à la chambre des comptes (1768) et membre de l'Académie française (1789). Le tribunal révolutionnaire le condamna à mort comme ennemi du peuple.

NICOLAÏ (Philippe), théologien allemand, né Hengghershausen en 1556, mort en 1608. fut nommé, vers 1601, pasteur à Hambourg, et se signala par son intolérance contre les catholiques et les calvinistes. On lui doit, entre autres écrits : *De duobus antechristis Mahumete et pontifice romano* (Marpurg, 1590, in-80) ; *De antechristo romano perditionis filio conflictus* (Rostock, 1609, in-80).

NICOLAI (Jean), théologien français, né en Saxe vers 1594, mort à Paris en 1673. Il prit l'habit chez les dominicains et professa la théologie dans une maison de son ordre, dont il fut nommé prieur. On lui doit, entre autres ouvrages : *Galliz dignitas adversus præpositum Catalanis assertorem vindicata* (Paris, 1644, in-4°); *Thèse sur la grâce* (Paris, 1656, in-4°); *De jejuniis christiani et christianæ abstinentiæ ritu* (Paris, 1667, in-12); *De baptismi antiquo usu* (Paris, 1667, in-12).

NICOLAI (Jean-Frédéric), orientaliste allemand, né à Querfurt vers 1639, mort en 1683. Il figura comme adjoint à la Faculté de philosophie d'Iéna, puis devint successivement pasteur à Lunebourg et surintendant à Lauenbourg. On cite de lui : *Dissertatio de litteris Hebræorum, Græcorum et Latinorum quibusdam mnemonicis* (Iéna, 1670, in-4°); *Hodegeticum orientale harmonicum* (Iéna, 1670, in-4°); *Fasciculus florum philosophicarum* (Iéna, 1671).

NICOLAI (Jean), antiquaire allemand, né à Ilm en 1665, mort en 1708. Il occupa une chaire d'antiquité à Tubingue et composa un grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *De Mercurio et Hermis, seu statutis mercurialibus* (Francfort, 1687); *Romanorum triumphus solemnissimus* (Francfort, 1696); *De juramentis Hebræorum, Græcorum, Romanorum* (1700); *Antiquitales Ecclesiæ in quibus mores christianorum veterum ostenduntur* (1705); *De sepulcris Hebræorum* (1706).

NICOLAI (Ernest-Antoine), médecin allemand, né à Sondershausen en 1722, mort en 1802. Il professa la médecine à Halle (1748) puis à Iéna (1758), où il obtint, en 1759, une chaire de chimie et de clinique, et fut doyen de la Faculté. C'était un très-remarquable médecin, qui reçut, entre autres distinctions, le titre de comte palatin. Il a laissé plus de cent ouvrages et dissertations, parmi lesquels nous citerons : les *Rapports de la musique avec la médecine* (Halle, 1745, in-8°); *Pensees sur les larmes et les pleurs* (Halle, 1748); *De la formation des monstres* (Halle, 1749); *De l'obscurcissement de l'intelligence, la folie furieuse et le délire* (1758); *Pathologie* (1769-1784, 9 vol. in-4°); *Recettes et traitements* (1780-1784, 5 vol. in-4°); *Traité théorique et pratique sur l'inflammation et la suppuration* (1786, 2 vol. in-4°), etc.

NICOLAI (Christophe - Frédéric), célèbre critique allemand, né à Berlin en 1733, mort en 1811. Il fut le précurseur d'une nouvelle école littéraire qui se plaça, entre le classicisme suranné des haras et du dictionnaire, dans la *Bibliothèque des belles-lettres*, dans les *Lettres concernant la littérature moderne* (1761-1766) et dans la *Bibliothèque universelle allemande* (1765-1792, 106 vol., in-8°), qui tint pendant plus de 25 ans le sceptre de la critique, flagellant avec une égale vigueur le clergé et les écrivains de son temps. Plusieurs des remarquables esprits dont il attaqua les ouvrages, Wieland, Herder, Kant, Schiller, Fichte, Lavater, etc., ripostèrent avec non moins de vivacité. La politique, la philosophie, la théologie, la poésie, l'histoire des arts, furent tour à tour les sujets de ses études et de ses écrits, dont le nombre est fort grand. C'était un homme de goût, d'esprit et de bon sens, adversaire déclaré des théories obscures, de la philosophie nuageuse, et qui traitait sans pesanteur, agréablement même, les questions les plus abstraites. Un des premiers, il fit revivre les fameux chants populaires connus sous le nom de *Niebelungen*. Les curieux recherchent les deux ouvrages suivants de cet auteur, qui ont été traduits en français : *Essai sur les accusations portées contre l'ordre des Templiers*, avec une dissertation sur l'origine de la franc-maçonnerie (1754, in-12) ; *Recherches historiques sur l'usage des cheveux postiches et des perruques, dans les temps anciens et modernes* (1789, in-8°, avec fig.). Nicolai dirigea pendant plusieurs années une maison de librairie à Berlin. Il était membre de l'Académie de cette ville et de celle de Munich. Citons encore parmi ses principaux ouvrages : *Lettres sur l'état actuel des belles-lettres* (Berlin, 1755) ; *Description de Berlin et de Potsdam*

(Berlin, 1769), livre curieux et intéressant ; la *Vie et les idées de Sebaldus Nothanger*, maître d'école (Berlin, 1773-1776, 3 vol.), roman philosophique ; *Relation d'un voyage fait en Allemagne et en Suisse* (Berlin, 1788-1796, 12 vol. in-8°) ; *Anecdotes sur le roi de Prusse Frédéric II* (Berlin, 1788) ; *Histoire d'un gros homme* (Berlin, 1794, 2 vol. in-8°) ; *Vie et opinions de Sempronius Gundibert*, philosophe allemand (Berlin, 1798), etc.

NICOLAI (Charles-Louis), littérateur et romancier allemand, né près de Berlin vers 1760, mort vers 1830. Il a composé un grand nombre de romans dans des genres très-divers. Nous citerons de lui : *le Château de Sommerau* (1801); *François de Verden* (1802); *Edouard de Kroneck* (1803, 3 vol.); *Contes dramatiques et fantastiques* (2 vol.), dans le genre de ceux d'Hoffmann; *le Friere de louage* (2 vol.), roman comique dans le genre de ceux de Paul de Kock; *le Château des Géants ou Dignité des femmes allemandes* (1816, 2 vol.); *Tableaux de la vie des femmes* (1817); *Robert von der Osten* (1817, 2 vol.); *la Caverne des bandits de Carastro* (1818), etc.

NICOLĂI (Gustave), littérateur et compositeur allemand, né à Berlin en 1796, mort en 1852. Il s'adonna d'abord à la poésie, écrivit des chansons, des livrets d'opéras, composa ensuite la musique de ballades et de divers morceaux et finit par publier des ouvrages contre la musique et les musiciens. Nous citerons de lui : les *Initiés* ou le *Chantre de Fichtenhagen* (Berlin, 1829); *Jérémie*, compositeur populaire, vision humoristique (1830, in-8°); *Arabesques pour les amateurs de musique* (1835, in-8°), etc.

NICOLAÏ (Otto), compositeur et pianiste allemand, né à Königsberg en 1809, mort à Berlin en 1849. Il doit figurer à la tête des rarissimes compositeurs allemands qui ont emprunté à l'opéra le genre mélodique et son succès est brillant. On peut expliquer cette anomalie par le long séjour qu'il fit dans la Péninsule et par la nécessité, pour lui, de se conformer, en sa qualité de compositeur, à la manière alors en vogue dans son pays adoptif. La vie de Nicolaï est peu accidentée. Sa première excursion en Italie dura cinq ans. Au bout de ce temps, il fut appelé à Vienne et occupa le poste de chef d'orchestre du théâtre de la cour pendant un an. Second voyage au delà des monts, puis retour à Vienne. En 1848, le compositeur quitta la capitale autrichienne et accepta le titre de chef d'orchestre au théâtre de Berlin. C'est pour cette ville qu'il écrivit son opéra le plus répandu, les *Joyeux commerçants de Windsor*, considéré en Allemagne comme son œuvre capitale. M. Pasdeloup a fait exécuter plusieurs fois, aux concertis populaires, l'ouverture de cette partition qui a produit un grand effet. Le style de Nicolaï affecte, en général, mais sans exagération, le caractère rossinien; elle est légère, facile et coulante; toutefois, on pourrait y désirer une individualité plus prononcée. En sus de ses productions dramatiques, *Enrico Secondo*, *Il tempiere*, *Oscardo et Gildippe*, *Il proscritto* et les *Joyeux commerçants de Windsor*, on a publié, de ce compositeur, des chants à plusieurs voix d'hommes, des lieder pour voix seule avec accompagnement de piano, plusieurs pièces pour le piano, une symphonie et une messe.

NICOLAEFF, ville de la Russie d'Europe, au S. gouvernément de 60 kilom. de Kher-sou, sur la rive gauche du Boug, à 46 kilom. environ de la mer Noire, 150 kilom. E.-N.-E. d'Odessa, 335 N.-O. de Simphéropol et 425 de Sébastopol; 50,000 hab. Vaste port; palais de l'amirauté, arsenal, observatoires, casernes; 7 églises grecques, 1 église catholique, 2 synagogues, 1 temple luthérien, 1 club de la noblesse, 3 bibliothèques publiques. Sous l'empereur Nicolas, Nicolaeff avait pris des développements énormes et était devenu un établissement maritime de premier ordre. L'emplacement où s'élève cette ville avait été choisi par Catherine II pour y créer le port de construction et d'entretien de la flotte militaire de la mer Noire, parce qu'il est à l'abri des attaques des vents du Nord. Les restes de la ville sont inaccessible à des vaisseaux de haut bord. En effet, ce n'est qu'à l'époque des grosses eaux, qui donnent au Boug un chenal de 7 mètres à 7m,50, que les navires de guerre peuvent descendre ce fleuve, encore faut-il employer des machines flottantes, appelées *chameaux*, pour les bâtiments un peu forts. Les événements de 1854 et 1856 avaient appelé l'attention toute particulière de l'Europe sur Nicolaeff, car c'est là que se construisaient les vaisseaux de la flotte de la mer Noire. Le traité de 1856, en limitant désormais les forces que la Russie aura le droit d'entretenir dans la mer Noire, a enlevé à Nicolaeff une partie de son importance; mais il ne faut pas oublier que Nicolaeff est toujours resté debout avec ses magnifiques chantiers de construction, avec ses immenses magasins d'armement et d'approvisionnement. Quinze ou seize milles au-dessus de Nicolaeff et sur la rive droite de la rivière, on trouve son embouchure dans le Dnieper, se trouvent les ruines d'Olvis ou Olviovipi, colonie milésienne, fondée environ 500 ans avant l'ère chrétienne. On y a trouvé des inscriptions et des médailles qui ne laissent aucun doute sur l'ancienne origine de ces ruines.

NICOLAÏSME s. m. (ni-ko-la-i-sme). Hist. relig. Doctrine des nicolites.

NICOLAÏSTADT, ville de la Russie d'Europe, Finlande, ch.-l. du gouvernement de Wasa, port sur le golfe de Botnie, à 300 kilom. N.-N.-O. d'Helsingfors; 2 000 hab. Commerce d'huiles de poisson, de bois, de goudron, de résine; tanneries. Cette ville fut fondée en 1605 par Charles IX, roi de Suède, et reçut le nom de Wasa. Incendiée en 1852, elle fut rebâtie et emprunta son nom (ville de Nicolas) au czar qui la fit reconstruire.

NICOLAÏTE s. m. (ni-ko-la-i-te). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Nicolas, un des sept diacres de Jérusalem, qui permettait de manger des viandes offertes aux idoles et d'avoir plusieurs femmes : Les nicolites étaient chrétiens et n'étaient pas catholiques. (Michon.) Plusieurs pensent aujourd'hui que cette secte n'a jamais existé.

— Encycl. Comment le diacre Nicolas devint-il hérétique ? Les récits qui nous ont été transmis à ce sujet diffèrent entre eux. Saint Clément d'Alexandrie raconte dans ses *Stromata* qu'étant accusé d'aimer passionnément une femme, pour se laver de cette accusation il la conduisit auprès des apôtres, offrant de la céder à celui qui voudrait l'épouser. On ne voit pas ce qu'une pareille abnégation peut avoir de commun avec l'hérésie. D'après une autre version, il avait, avant d'être diacre, épousé une très-belle femme ; forcé de la quitter pour entrer dans les ordres, il ne put vivre longtemps séparé d'elle ; il revint à elle et, pour justifier ce retour, il se mit à prêcher des maximes que les auteurs du temps qualifient de scandaleuses. Ce qui donne quelque autorité à ce second récit, c'est cette maxime de Nicolas qui nous est parvenue : Il faut exercer la chair.

Nicolas fut des partisans. Ses sectateurs, au rapport de saint Irénée, enseignaient les mêmes erreurs théologiques que les célestiens ; ils soutenaient que le créateur du monde n'est pas le Dieu suprême, mais un esprit d'une nature inférieure ; que le Christ n'est pas réellement le fils de Dieu, mais un être en Jésus-Christ, état descendant un esprit, vrai fils de Dieu, qui était remonté à sa source céleste lors de la passion de Jésus. Leur maxime, il faut exercer la chair, a été interprétée par quelques apologistes en ce sens : qu'il faut dompter la chair. Il est, en théologie, pas mal de textes qui reçoivent une interprétation plus forcée que celle-là.

On cite, comme preuve de l'antiquité de cette secte, un passage de saint Jean dans son *Apocalypse*. Plusieurs critiques protestants ont contesté l'autorité de ce témoignage ; ils prétendent que saint Jean s'est servi du mot *nicolite*, non pour désigner une secte particulière, qui, selon eux, n'existait pas encore, mais pour signifier tous les hommes livrés à la débauche et à la volupté. La date incertaine de l'*Apocalypse* rend toute dispute superflue.

Le nom de *nicolite* reparut au 1^{er} siècle, sous le règne de Louis le Débonnaire, et au 12^e siècle, sous le pontificat d'Urban II, pour désigner les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui soutenaient que leur entrée dans les ordres ne leur interdisait pas le mariage et qui, en l'absence de toute décision pontificale à ce sujet, se contentaient de la décision de leur propre conscience. Ils furent condamnés, en 1055, au concile de Plaisance.

NICOLAO (SAN-), bourg et commune de France (Corse), arrond. et à 50 kilom. de Bastia, ch.-l. du canton de son nom; 569 hab.

NICOLAO (SAO-), l'une des îles du Cap-Vert, dans l'océan Atlantique (Afrique), par 16° 38' de latit. N. et 26° 50' de longit. O., 6 kilom. de long sur 21 de large; 6 000 hab. Chef-lieu, Sao-Nicolao. Cette île appartient aux Portugais.

NICOLARDOT (Louis), littérateur français, né à Dijon en 1824. La langue française est bien pauvre, puisqu'elle nous force de donner à M. Nicolardot la même qualité qu'à tant d'aimables et de généreux écrivains qui ont honoré les lettres ; mais nous n'y pouvons rien, et ce séminalisme défectueux reste littérateur de par deux ou trois gros livres absolument ineptes qu'il a fabriqués. Il fit ses études au séminaire de Dijon et à celui de Plombières, puis, à la veille d'entrer dans les ordres, renonça à la soutane et vint à Paris mener sa plume au service du parti clérical. Plein d'un zèle irréfléchi, M. Nicolardot débuta par des *Études sur les grands hommes* (1850, in-8°), lourde et pédante compilation que personne ne lut et qui moisaient chez le libraire. Enfant gâté du clergé, prôné comme un des plus rares érudits par quelques dévots, il résolut alors d'attirer l'attention par quelque scandale et écrivit et publia un livre qui restera comme un des monuments les plus grotesques de notre littérature. *Ménages et finances de Voltaire* (1854, in-8°). Le parti clérical et ses corvées, MM. Barbey d'Aurevilly et Louis Veuillot, accueillirent avec des cris de joie ce gros volume plus gonflé de bêtise que de venin, mais qui leur semblait devoir tuer net Voltaire et, avec lui, toute la philosophie irréligieuse. En effet, si l'on démontre que le patriarcat des incrédules était un usurier, un fourbe et un voleur, les vérités de la religion demeurent désormais incontestables ; le raisonnement est-il assez

concluant ? Mais que ceux qui aiment et admirent Voltaire se rassurent, M. Nicolardot n'a rien démontré du tout. En réunissant à un certain nombre de faits avérés les calomnies des Nonotte et des Patouillet, les médisances des envieux, les propos d'une société oisive et cancanière comme celle du 18^e siècle, l'inepte compilateur est resté bien au-dessous de la tâche qu'il se proposait. Il arrive à prouver que Voltaire fut toujours un esprit avisé ; que, dans sa longue carrière, il gagna beaucoup d'argent et que, l'argent une fois gagné, il savait le faire fructifier dans des spéculations heureuses. Voyez-vous le malhonnête homme qui, s'il a un placement à faire, choisit un dépositaire fidèle et s'arrange de façon qu'on ne lui fasse pas banque-roule ! Il prouve aussi que Voltaire obligeait parfois de son crédit et de sa bourse ; mais que, quand on lui empruntait de l'argent, il faisait faire un billet et stipulait que l'intérêt serait de 5 pour 100 ; flagrant délit d'usure ! s'écrie M. Nicolardot. Il prouve encore que Voltaire plaça des sommes assez rondes en rente viagère et que, cela fait, au lieu de se dépêcher de mourir, comme c'était son devoir, il vécut encore de longues années. Ce n'est pas sa faute, direz-vous, s'il vécut si longtemps ; déterminez-vous, c'est bien sa faute, et c'est là que M. Nicolardot vous attend. De peur de mourir trop vite, Voltaire avait soin de sa santé, il était très-propre, prenait des bains fréquents, s'astreignait à un régime et ne mangeait que ce qu'il pouvait digérer. La ruse du malin vieillard est aujourd'hui éventée ; il ne prenait tant de précautions que pour frustrer ses porteurs de rente. C'était un grand scélérat.

Ce qui ne peut se rendre, c'est la lourdeur pédante et diffuse du biographe ; il se complait dans les détails répugnants ; d'un air béat, il visite les garde-ropes du philosophe, se rend compte du nombre de selles et flaire ses déjections pour en tirer de bons ou de fâcheux augures. Les polissonneries et les graveleuses alternent avec ces recherches naïvement sottes ; les anecdotes calomnieuses croissent dans le fumier comme dans leur terrain naturel. Encouragé par l'*Univers*, M. Nicolardot fit précéder son *Ménage et finances de Voltaire* par une *Introduction sur les mœurs des cours et des salons au 18^e siècle*, qui est d'une lecture désolante. Il y traite Louis XV de roi pieux et très-chrétien, tout en le gourmandant d'avoir pris pour maîtresse la Pompadour, « fille d'une catin et d'un banqueroutier » ; mais, fait-il observer judicieusement, la passion des femmes est chez les Bourbons « une seconde nature » ; il appelle les vers de Frédéric II des *chances* et des *pustules* ; il affirme que le cardinal Dubois était un saint, d'une vie exemplaire et n'ayant pour tout défaut que de faire un usage immodéré des b... des f... et des c... ; fâcheuse habitude, dit-il, qu'il avait prise « dans la grand mode ». Quant à Louis XVI, son jugement est étonnant : « Jeune, bien fait, bien gras, bien portant... rien ne s'opposait à ce qu'il jouât le plus beau rôle qui ait été réservé à un roi de France. » Et le malheureux croit ainsi servir la cause de la royauté !

Depuis ce maître livre, M. Nicolardot a publié tout aussi maladroitement des extraits et analyses du *Journal de Louis XVI* (1873, in-8°) ; il faut croire qu'il s'était donné pour tâche de mettre dans son jour l'insuffisance et la nullité du monarque. Ce journal ne parle d'aucun des grands événements qui amenèrent ou marquèrent la Révolution ; mais on y voit, en revanche, le compte des pièces de gibier abattues par ce chasseur émérite ; c'est la seule chose dont il prenne note. « Rien ; pas chassé », écrit-il souvent de l'air d'un Titus qui se perd dans la journée. Une fois, il marque qu'il a tué deux cents hirondelles ; un autre jour, il compte combien de personnes sont venues le saluer à propos de la mort de Marie-Thérèse. M. Nicolardot, en recueillant ces niaiseries, n'a pas tout à fait perdu son temps ; il a montré quelles étaient les graves occupations de celui qu'on regarde, dans son parti, comme le monarque qui tint le plus pour le bonheur de ses sujets. Cette étude n'est qu'un fragment des recherches de M. Nicolardot pour une *Histoire de Louis XVI* qu'il prépare depuis nombre d'années et qui promet d'être curieuse. Nous ne citons que pour mémoire son *Histoire de la table* (1868, in-8°), recueil de curiosités gastronomiques qui sort du cadre habituel de ce sévère historien. Nous préférons de beaucoup au Nicolardot gourmet le Nicolardot pamphlétaire ; c'est un homme redoutable pour son parti.

NICOLAS s. m. (ni-ko-la). Nom propre pris en mauvaise part, comme NICODÈME : C'était un bon NICOLAS, qui s'en allait devant lui hurluberlu. (Gyranne de Bergerac.)

Pop. *Nicolas*, je l'embraille. Sorte de défilé que se lancent les enfants.

NICOLAS (SAINT-), le portugaise de l'océan Atlantique, une des plus considérables du groupe du Cap-Vert, entre Sainte-Lucie et Saint-Jacques ; elle est de forme triangulaire et a 30 lieues de large. Le terrain est montagneux et stérile.

NICOLAS-DE-PORT-SAINT-PIERRE (SAINT-), village et commune de France (Eure), arrond. et à 17 kilom. N.-O. des Andelys, canton de Fleury-sur-Andelle ; 934 hab.

Saint-Nicolas fut, au moyen âge, un des domaines de Guillaume le Conquérant. Ses fortifications, dont on voit encore les vestiges, datent de 1119. Ces vestiges se composent de deux monticules de terre, communément nommés les *Vieux-Forts*. A peu de distance, en face de Douville, s'élève une tour en ruine, dernier débris de l'antique forteresse du 12^e siècle, qui joua un rôle important dans les guerres de Philippe-Auguste et de Jean sans Terro. Le château actuel, qui ne paraît pas remonter au delà du 16^e siècle, présente une façade principale flanquée de deux grosses tours et deux façades latérales également flanquées de tourelles. L'entrée principale offre encore des traces de pont-levis. A l'intérieur du château, on remarque un escalier monumental formé de larges dalles de granit. L'édifice, derrière lequel s'étend un vaste parc planté d'arbres magnifiques, est entouré de pièces d'eau qu'alimente l'Andelle. Le Pont-Saint-Pierre, qui dépend de Saint-Nicolas proprement dit, n'est qu'un hameau de 80 hab.

NICOLAS (SAINT-), rivière de France (Haut-Rhin), qui naît sur le versant de la montagne du Borenkopf, baigne Rougemont, La Chapelle-sous-Rougemont, La Rivière, Fontaine, Foussemagne, rencontre le canal du Rhône au Rhin et se perd dans la Halle ou Allaine, après un cours de 39 kilom. Ses principaux affluents sont : la Rapine, la Loutré, la Suraine et la Madeleine.

NICOLAS (SAINT-), ville et commune de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 14 kilom. N.-N.-E. de Termonde, chef-lieu du canton de son nom ; 20 000 hab. Belle ville, bien bâtie, rues larges et droites. Tribunal et chambre de commerce. Fabrique de draps, de couvertures de laine, d'étoffes de coton et de soie, papiers, maroquins, savons, vinaigrieres, corderies, tanneries ; filature et imprimerie de coton ; raffineries de sel.

NICOLAS-D'ALLIERMONT (SAINT-), village et commune de France, département de la Seine-inférieure (Normandie), arrondissement et à 15 kilom. de Dieppe. Fabrication considérable de mouvements de pendule et de pièces destinées à l'horlogerie de précision ; serrurerie en fer poli.

NICOLAS-AUX-BOIS (SAINT-), village et commune de France (Aisne), canton de La Fère, arrond. et à 20 kilom. de Laon, dans la forêt de Saint-Gobain ; 213 hab. Ruines d'une ancienne abbaye et croix expiatoire élevée au 13^e siècle, en souvenir de trois jeunes gens pendus pour braconnage par les gardes du sire de Coucy.

NICOLAS-DE-BOURGUEIL (SAINT-), village et commune de France (Indre-et-Loire), canton de Bourgueil, arrond. et à 25 kilom. de Chinon, à 36 kilom. de Tours ; 2 110 hab. Cette localité produit des vinaigres recherchés par le commerce. Au vignoble de Bourgueil, la culture diffère sous plus d'un rapport de celle en usage dans le reste de la Touraine. On plante les vignes en allées ; elles sont ensuite abandonnées à elles-mêmes pendant trois ans ; à la quatrième feuille, on les dresse sur deux bras que l'on échale. Le vin rouge de Bourgueil est recherché ; à dix ans, il est plein de bouquet et se rapproche du bordeaux bourgeois, dont il a la saveur, mais non le moelleux. Il se distingue par un goût de framboise bien prononcé et par la propriété qu'il a de se conserver très-long-temps.

NICOLAS-DES-EAUX (SAINT-), village de France (Morbihan), sur les bords du Biavet ; 200 hab. Saint-Nicolas-des-Eaux fait partie de la commune de Pluméliau, dont le chef-lieu est à 6 kilom. à l'E. La formation de ce bourg est due à un puits d'un ancien prieuré de Saint-Gildas-de-Ruis, dont la chapelle est encore debout. Cette chapelle, élevée en 1524, n'offre, au point de vue archéologique, qu'un intérêt secondaire. Non loin de là se trouve une chapelle, dite de Saint-Nicodème, construite au 15^e siècle et qui est l'objet de la vénération des habitants ignorants et superstitieux de cette contrée.

NICOLAS-LEZ-GRANVILLE (SAINT-), village et commune de France (Manche), arrond. et à 23 kilom. N.-O. d'Avranches. Eaux-de-vie.

NICOLAS-DE-LA-GRAVE (SAINT-), bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de canton, arrond. et à 7 kilom. de Castel-Sarrasin, à 32 kilom. de Montauban, sur la rive gauche de la Garonne ; pop. aggl., 1 218 hab. — pop. tot., 2 840 hab. Très-beau pont suspendu sur la Garonne.

NICOLAS-DE-NÉDA (SAINT-), petite ville d'Espagne, province et à 31 kilom. N.-E. de La Corogne ; 3 200 hab.

NICOLAS-DE-PELEM (SAINT-), bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 32 kilom. de Guingamp, à 43 kilom. de Saint-Brieuc, au bord du Blavet ; pop. aggl., 415 hab. — pop. tot., 2 747 hab.

NICOLAS-DE-PORT (SAINT-), bourg de France (Meurthe), ch.-l. de canton, arrond. et à 13 kilom. de Nancy, sur la Meurthe et le canal de la Meurthe au Rhin ; pop. aggl., 3 299 hab. — pop. tot., 3 893 hab. Moulins, blanchisseries, carrières de sable, fabriques de chandeliers et de noir animal. L'église paroissiale, monument historique, commencée en 1494 et terminée en 1544, appartient au

style ogival flamboyant. Le portail, qui a perdu presque toutes ses sculptures, est flanqué de deux belles tours carrées, dont la plus élevée mesure 85 mètres de hauteur. On remarque particulièrement à l'intérieur de l'église : quelques vitraux du 15^e siècle, l'épître du curé Moyest, fondateur de l'édifice ; la chapelle Saint-Nicolas, décorée d'un bel autel, de peintures murales et de vitraux ; un bel autel ogival dans la chapelle basse, où les anciens fonts baptismaux et une crypte à laquelle conduisent deux escaliers. L'église Saint-Nicolas, dit M. Joanne, offre deux particularités assez curieuses. Les piliers du côté sud de la nef principale sont moins élevés que ceux du côté nord, de sorte que la voûte se trouve un peu penchée au sud. En outre, l'inclinaison de l'axe vers le chevet est plus marquée que dans d'autres édifices du même genre. Cette disposition aurait eu pour but, selon quelques-uns, de simuler la forme courbe d'un vaisseau, par allusion à la navigation qui se faisait à Saint-Nicolas-du-Port ; selon d'autres, de symboliser l'inclinaison de la tête du Christ sur la croix. » Lors de l'invasion de 1870, Saint-Nicolas-du-Port fut occupé par les Prussiens au mois d'août et évacué par eux deux ans après au même mois de 1873.

NICOLAS-DE-REDON (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de canton, arrond. et à 38 kilom. de Savenay, à 67 kilom. de Nantes, sur le canal de Nantes à Brest ; pop. aggl., 723 hab. — pop. tot., 1 985 hab. Chantier pour la marine ; carrière de sable ; fabriques de chandeliers et de noir animal. Belle église moderne.

NICOLAS (saint), évêque de Myre, en Lycie. On croit qu'il vivait sous Constantin et qu'il fut martyrisé au temps de Dioclétien ; mais on ne sait rien de bien certain sur les circonstances de sa vie et de sa mort. Néanmoins, la tradition lui attribue des miracles, entre autres la résurrection de trois enfants, fait légendaire qui a été transformé en une balade naïve (V. BALLADE). Il est le patron des jeunes garçons et de la Russie. On l'honore le 6 décembre.

Nicolas (JEU DE SAINT-), mystère dramatique de Jean Bodel, d'Arras (joué vers 1260). L'auteur, un des fondateurs du théâtre français au moyen âge, a emprunté le sujet de sa pièce à des légendes concernant saint Nicolas, évêque de Myre, dont Méthodius, patriarche de Constantinople au 1^{er} siècle, et Guillaume Durand, évêque de Mende au 12^e siècle, se sont amusés à écrire les prodiges. Avant Jean Bodel, Hilaire, disciple d'Abailard, et un moine anonyme de Fleury avaient déjà composé des mystères sur cette légende miraculeuse. Le poète d'Arras étendit un peu le cadre de l'action. Il place la scène au milieu des initiés, dans toute la pièce, il fait une allusion évidente aux croisades. Le roi d'Arras a convoqué toutes les puissances barbares ; tous les peuples soumis à l'islamisme se sont soulevés, depuis la côte occidentale de l'Afrique jusqu'à Sec-Arère, regardé alors comme l'extrémité du monde du côté de l'Orient. Les chrétiens combattent, mais sans apparence de succès ; ils n'ambitionnent qu'une mort sainte et glorieuse ; ils succombent et obtiennent la palme du martyre. Cette partie de la pièce contient évidemment des allusions historiques ; peut-être le poète avait-il en vue le fatal combat de Mansourah, livré le 9 février 1249, où périt le comte d'Artois, frère de saint Louis. La pièce de Jean Bodel contient aussi beaucoup de détails de mœurs et de scènes populaires qui sont aujourd'hui d'une intelligence assez difficile, à cause d'un grand nombre de mots exotiques, nous dirons presque d'argot, qui se rencontrent dans le texte. On trouve le *Jeu de Saint-Nicolas* dans le manuscrit de La Vallière à la bibliothèque Nationale. Le Grand d'Aussy en a donné dans ses *Fabliaux ou Contes, fables et romans du 12^e et du 13^e siècle*, un extrait fort succinct. Enfin, la Société des bibliophiles français (Didot, 1834) en a tiré une édition à trente exemplaires seulement.

Nicolas (SAINT), Iconogr. De tous les saints protecteurs, saint Nicolas est peut-être celui qui a été le plus populaire au moyen âge. Si les chevaliers avaient pour patron saint Georges, les serfs invoquaient saint Nicolas ; c'était le saint du peuple, le saint de la bourgeoisie naissante, des travailleurs qui gagnaient leur pain à la sueur de leur front, du marchand qui allait offrir ses denrées de pays en pays, du marin ballotté sur les flots orageux ; il était le patron du prisonnier, de l'esclave, du voyageur, de l'écolier, de l'orphelin ; le protecteur du faible contre le fort, du pauvre contre le riche, de l'opprimé contre l'oppressur. Aujourd'hui encore, saint Nicolas jouit d'une grande vénération en Russie, en Grèce, en Angleterre, en France, en Italie. Dans ce dernier pays, on l'appelle *san Nicola di Bari*, parce que cette dernière ville passe pour posséder ses reliques, que des marchands italiens y auraient apportées de Syrie en 1084. Il est vrai que les Vénitiens prétendent posséder le véritable corps du saint évêque de Myre, transporté chez eux par des marchands de leur nation en l'année 1100. Toujours est-il que ce fut à dater du 12^e siècle que la dévotion à saint Nicolas se

propagées dans l'ouest de l'Europe et que ses images commencèrent à se multiplier.

Les peintures byzantines nous montrent saint Nicolas en costume d'évêque, sans mitre, avec une croix au lieu d'un rochet et une cape où sont brodées les trois personnes de la Trinité. Une figure en pied, présentant ces caractères, est gravée dans le premier volume du *Glossaire* de Du Cange (pl. IX), dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes (tome supplém. de mai, p. 61), dans la *Description du cabinet de Sainte-Genève* (in-fol., p. 11), de Dumolinet, etc. Au musée de Naples est un tableau de l'école grecque représentant le saint évêque de Myre. Les Latins donnent à saint Nicolas les insignes et les vêtements pontificaux de l'Eglise catholique : la mitre, une chasuble somptueusement ornée, la croix et des gants chargés de pierres. Une petite barbe grise cache son menton ; d'autres fois, au contraire, il est rasé, pour rappeler qu'il exercea les trois fonctions épiscopales. Son attribut caractéristique consiste en trois boules qui sont placées tantôt sur un livre qu'il porte à la main, tantôt à ses pieds, tantôt dans un pan de son vêtement, quelquefois même suspendues à sa croix. Cet attribut a été diversement interprété ; on pense généralement qu'il désigne les trois bourses d'or que, d'après la légende, le saint jeta secrètement dans l'habitation d'un noble ruiné pour l'aider à marier ses trois filles ; d'autres prétendent que ce sont trois pains, parce que l'évêque nourrit les habitants de Myre pendant une famine ; d'autres encore y voient une allusion au dogme de la Trinité, dont saint Nicolas aurait été un zélé défenseur. Comme patron des écoliers, saint Nicolas a prés de lui les trois enfants ressuscités par lui chez le cruel aubergiste qui les avait déçoupés et saufs, pour les faire manger à ses hôtes ; ils se tiennent debout dans un baquet, les mains jointes et remercient leur sauveur. Comme patron des marins, saint Nicolas est désigné par une ancre ou encore par un navire qui passe dans le lointain. Parmi les représentations du saint évêque, nous citerons : une peinture du xix^e siècle, gravée dans *l'Histoire de l'Art* de d'Agincourt (*Peinture*, pl. 83) ; une figure tirée d'un triptyque du xiv^e siècle et publiée dans le même recueil (pl. 28) ; une figure en pied tirée d'un triptyque et publiée par Pacciardi (*Antiquités chrétiennes*, in-4^o, p. 260) ; un tableau de l'école florentine du xiv^e siècle (n^o 42) et un tableau de l'école ombrienne du xiv^e siècle (n^o 131), provenant de la collection Campana, au Louvre ; une figure peinte par Fra Angelico, dans son célèbre *Couronnement de la Vierge* ; un tableau de Paul Veronese (musée du Belvédère, à Venise) ; une miniature du *Decameron*, de Dintin où le saint donne sa bénédiction du haut d'un trône ; un tableau de Carvajal, à l'Escurial ; un tableau de Giov. Dom. Campiglia (église San-Giovanni degli Scolopi, à Florence) ; une statue de l'église Saint-Nicolas, à Foligno, qui représente l'évêque portant trois bourses pleines d'or ; un tableau de Mat. Russell (église San-Dorofeo, à Florence) ; diverses estampes de Nic. de Bruyn, Jean Couvay (d'après Claude Vignon), J. Collin (d'après Harmant), N. Pecoul et Bazin, N.-G. Dupuis (d'après J.-M. Pierre), J. Blondeau (*Saint Nicolas de Bari à la Vierge donne un livre*), etc. Saint Nicolas figure dans une foule de compositions, soit isolément, soit auprès du trône de la Vierge et avec d'autres saints ; on le distingue facilement aux attributs que nous avons indiqués.

Une peinture de Bonvicino, conservée à Brescia, offre un mélange poétique d'idées pieuses et de données réelles : saint Nicolas présente à la Vierge deux orphelins de la famille des Roncaglia. Marie les considère avec bienveillance et les désigne à l'attention du petit Jésus assis sur ses genoux ; l'un des orphelins porte la mitre du bon évêque, l'autre les trois boules symboliques.

Dans la galerie du Vatican sont deux précieux tableaux de Fra Angelico, qui représentent chacun divers épisodes de l'histoire du saint évêque de Myre. On voit, dans l'un, la *Naissance de saint Nicolas* (il est debout dans son bain et croise les mains pour remercier Dieu de lui avoir donné la vie) ; la *Charité de saint Nicolas* (jeune et vêtu d'un habit séculier, il jette une bourse d'or dans la pièce où dorment les trois jeunes filles pauvres et où le père veille pour surprendre son bienfaiteur inconnu) ; la *Consécration de saint Nicolas comme évêque de Myre* ; l'autre tableau représente *Saint Nicolas délivrant son peuple de la famine et sauvant un navire de la tempête*. Ces diverses scènes sont traitées dans de petites dimensions avec beaucoup de délicatesse et un sentiment bien naïf.

Vingt-huit sujets de la *Vie de saint Nicolas*, brodés sur une chape (*casula*) d'un couvent d'Allemagne, ont été gravés dans l'ouvrage de Martin Gerbert, *Vetus liturgia allemanica* (in-4^o, pl. 6 et 8). John Carter et Britton ont publié, dans *The ancient architecture of England* (in-fol., t. I, pl. 32), plusieurs bas-reliefs du xix^e ou du xiv^e siècle relatifs à saint Nicolas de Myre. La légende du saint évêque est figurée, en treize sujets, sur une verrière de la cathédrale de Bourges, qu'ont publiée MM. Cahier et Martin dans leur *Monographie* de cette église (1843, in-fol., pl. 13). Le musée de Bruxelles possède deux tableaux de Jean van Coillie, dont l'un représente

la *Naissance de saint Nicolas* et l'autre la *Mort de saint Nicolas* ; ici, le prêtre est étendu sur un lit, au milieu de divers assistants dont l'un lui place un cerce entre les mains ; deux anges apparaissent, à la gauche du tableau, et viennent recueillir le dernier soupir du saint. A la pinacothèque de Munich est un *Saint Nicolas distribuant des aumônes*, peint par Hans Burgkmair. Le même sujet a été gravé par Jos. Fratel. Un tableau de Galloche, représentant *Saint Nicolas* que des matelots remercient de les avoir délivrés de la tempête, se voyait autrefois dans l'église Saint-Louis du Louvre, à Paris. Une estampe de Crist. Kartero retrace la *Charité de saint Nicolas* envers les trois jeunes filles pauvres ; c'est le sujet de la vie du saint qui a été le plus fréquemment reproduit.

NICOLAS (LA FÊTE DE SAINT-), tableau de Jan Steen, au musée d'Amsterdam. C'est la fête des enfants... qui ont été bien sages. La mère, en caraco vert, bordé d'hermine, et jupon lilas, est assise près d'une table chargée de pâtisseries et de jouets ; elle tend les bras à une petite fille chargée des cadeaux que lui a apportés saint Nicolas. Derrière celle-ci, un grand dais, l'insigne de la famille, pleurniche à la vue des verges dont est rempli son soulier, qu'une servante lui présente d'un air moqueur. D'autres enfants témoignent leur joie ou leur curiosité. La grand-mère, debout dans le fond, appelle un retardataire ; le grand-père sourit. Le père tient sur ses bras un bébé qui étroitement une poupée.

Ce tableau est peint avec esprit et respire une franche gaieté. Il a été gravé par Reveil. Jan Steen a traité plusieurs fois ce sujet.

NICOLAS I^{er}, dit le Grand, pape, né à Rome, mort en 867. A la mort de Benoît III, il fut élu pape en 858. Il montra une grande fermeté dans tous les actes de son pontificat, excommunia Photius, patriarche de Constantinople, convertit Bogoris, roi des Bulgares (865), qui fit embrasser le christianisme à une partie de son peuple, lança des censures contre les évêques de France, et obligea Lothaire II, roi de Lorraine, à reprendre son épouse qu'il avait répudiée. Nicolas fut un des hommes les plus remarquables de son temps. Il s'attacha à maintenir dans leur intégrité les principes du christianisme et se fit aimer à Rome par ses vertus, par son inépuisable charité. « Depuis saint Grégoire I^{er}, dit Réginald, il n'y eut pas sur le trône de saint Pierre de pontife comparable à Nicolas II. Il a dompté des rois et des tyrans ; il a gouverné le monde en maître. Il était doux et plein de mansuétude envers les évêques et les prêtres qui avaient de la piété ; mais envers ceux qui manquaient de vertu et de conscience il était terrible. » Son zèle et sa fermeté à défendre l'autorité du saint-siège lui ont valu une place dans le martyrologe romain. D'après ses propres expressions, « les canons ont voulu que de toutes les parties du monde on appellât à l'autorité du souverain pontife, dont il n'est point permis d'appeler. » On a de lui cent *Lettres* sur divers points de discipline et de morale, qui ont été publiées à Rome (1542, in-fol.) et dans la collection des conciles.

NICOLAS II (Girard de Bourgogne), pape, né en Savoie, mort à Florence en 1061. Il était évêque de Florence, lorsqu'il fut élu à la place d'Etienne IX en 1058. Les premiers moments de son pontificat furent troublés par les prétentions de l'antipape Benoît X (Jean de Velletri) ; mais celui-ci fut déposé en 1059, et Nicolas assembla un concile afin de régler toutes les formalités qui devaient être observées pour les élections papales, qui devinrent surtout l'œuvre des cardinaux. Toutefois, elles devaient être consenties par le peuple et approuvées par l'empereur. Il confirma ensuite les Normands Richard et Robert Guiscard, ses appuis en Italie, dans leurs possessions de Capoue, de la Pouille et de la Calabre, en leur imposant, toutefois, une redevance annuelle, à titre de vassaux. Telle fut l'origine de la suzeraineté des papes sur le royaume de Naples. Nicolas II avait conservé pendant son pontificat l'évêché de Florence. On a de lui quatre lettres publiées dans la *Collection des conciles* et son décret sur l'élection des papes.

NICOLAS III (Jean-Gaëtan Orsini), pape, né à Rome, mort en 1280. Elu pape, après Jean XXI, en 1277, il fit restituer au saint-siège Imola, Bologne, Faenza et plusieurs autres villes, dont l'empereur Rodolphe s'était emparé (1278) ; compta Charles d'Anjou dans le midi de l'Italie et essaya, mais en vain, de fusionner les Eglises grecque et romaine. Il ne fut pas plus heureux en voulant jouer le rôle de médiateur entre Philippe le Hardi, roi de France, et le roi de Castille.

NICOLAS IV (Jérôme d'Ascoli), pape, mort en 1292. Il était général des frères mineurs, cardinal, évêque de Palestrina, lorsque, Honorius IV étant mort, il fut élu pape en 1288. Ce pontife combla de faveurs l'ordre dont il avait fait partie, montra une grande prédilection pour le parti gibelin, bien qu'ennemi de la papauté, créa l'université de Montpellier et essaya, mais inutilement, de ranimer l'esprit des croisés. On a de lui plusieurs *Lettres*, qui ont été publiées par Bovius, et on a publié à part ses *Bulles aux moines de Cluny* (1616).

NICOLAS V (Thomas Parentucelli), appelé

aussi de SERZANI), pape, né à Pise en 1398, mort en 1455. Un schisme désolait l'Eglise depuis huit années lorsque, Eugène IV étant mort en 1447, Nicolas V fut élu pour lui succéder. C'était un homme fort instruit, passionné pour les lettres, qui avait voyagé en Allemagne et en France, était devenu conservateur de la bibliothèque de Florence, puis avait été nommé évêque de Bologne et cardinal. A peine monté sur le trône pontifical, il fit tous ses efforts pour mettre un terme au schisme et fut assez heureux pour obtenir la démission de l'antipape Félix V (1449), qu'il nomma doyen du sacré collège. Après la prise de Constantinople, il fit de vains efforts pour entraîner toute la chrétienté contre les Turcs. Rome lui dut la construction de beaux édifices, et il acquit pour la bibliothèque du Vatican les manuscrits les plus précieux. Nicolas V vivait au milieu des savants et des lettrés, dont il assurait l'existence et parmi lesquels on cite Valia, Pogge, Aurias, De Cambrio, Théodore de Gaza, Georges de Trébizonde. Le leur demandait de traduire les chefs-d'œuvre de la littérature grecque afin de les rendre accessibles à tous. Quant à lui, qu'on peut regarder comme le créateur de la science bibliographique, il se montra jusqu'à sa mort un collectionneur passionné de beaux livres et de manuscrits précieux. Rome devint sous son pontificat le centre intellectuel de l'Europe ; mais il négligea de consulter les habitants de cette ville sur les affaires publiques, ce qui excita un vif mécontentement. En 1453, un gentilhomme romain, Etienne Foscari, s'étant mis à la tête d'une conjuration pour rétablir la république, fut condamné à la peine capitale avec ses principaux complices. Malgré cet acte de rigueur sanglante, Nicolas V était bon, plein d'affabilité et de franchise. Il avait les hypocrisies en horreur.

NICOLAS V, antipape. V. CORBIÈRE (Pierre de).

NICOLAS ou NIELS, roi de Danemark, mort en 1134. Fils de Suénon II, il succéda, en 1104, à son frère Eric I^{er}, bien que celui-ci eût des fils, se fit d'abord aimer de ses sujets par sa douceur, repoussa les Slaves qui infestaient ses frontières, mais s'abandonna bientôt à son indolence naturelle, laissa ravager les côtes du Danemark par son neveu Harald et se rendit odieux à ses sujets en laissant assassiner par son fils un autre de ses neveux, Canut, qui était devenu roi des Slaves et dont il redoutait l'influence. Déposé peu après par une assemblée des états, il se vit contraint de lutter contre une partie de ses sujets, qui avaient reconnu pour roi Eric, frère de Canut, fut vaincu à Fodvig, en Scanie (1134), perdit son fils pendant la bataille et se retira alors dans les Slesvig, où il mourut assassiné.

NICOLAS CANABÉ, empereur d'Orient, proclamé en 1204 et mort après quelques jours de règne. Les Latins ayant rétabli sur le trône Isaac l'Ange et son fils Alexis, la population de Constantinople renversa presque aussitôt ces maîtres que lui avait imposés l'étranger, et élu Nicolas Canabé inconnu la veille. A peine avait-il mis le pied sur le trône, qu'Alexis Ducas Murzuphle s'empara du pouvoir et Nicolas Canabé dans un cachot, où il péri assassiné probablement par les ordres de l'usurpateur.

NICOLAS I^{er} PAVLOVITCH, empereur de Russie, né au château de Gatschin, près de Saint-Petersbourg, le 7 juillet (25 juin, vieux style) 1796, mort le 2 mars (18 février) 1855. Il était le troisième fils de l'empereur Paul I^{er} et avait pour mère la fille du duc de Wurtemberg, Sophie-Dorothee. Après l'assassinat de son père en 1801, l'éducation de Nicolas fut abandonnée aux soins de sa mère, qui lui donna le général Landsdorp pour gouverneur, le comte Lieven, le philologue Adelung et Dupuget, de Genève, pour professeurs de langues et de littérature, et le conseiller Storch pour l'instruire dans la politique et la science gouvernementale. Il apprit à parler le français et l'allemand avec autant de facilité que la langue russe et montra, de bonne heure, beaucoup de goût pour l'art et les exercices militaires ; mais, durant tout le règne de son frère Alexandre, il vécut dans un complet éloignement des affaires. Il l'accompagna, cependant, à Paris, en 1816, et visita ensuite l'Angleterre, une partie de l'Allemagne et les différentes provinces de l'empire russe. En 1817, il épousa la fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, Frédérique-Louise Charlotte-Wilhelmine, qui dut embrasser la religion grecque et prit le nom d'Alexandra Fédorovna. La mort d'Alexandre I^{er} (décembre 1825) et la renonciation de son frère, le grand-duc Constantin, à la couronne, qui lui revenait de droit, vinrent tout changer et le porter sur un trône qu'il devait occuper vingt-huit ans sans gloire, mais qu'il devait souiller aussi par des actes de despotisme et de froide cruauté, qui l'ont fait mettre par l'histoire sur la même ligne qu'un de ses prédécesseurs, Ivan IV, le Terrible. Soit scrupules, soit calcul, Nicolas ne voulut pas céder immédiatement la couronne impériale et attendit que Constantin eût envoyé de Varsovie la confirmation de son desistement, qui ne se fit pas attendre, car, tout plein encore du souvenir de la mort affreuse de son père, effrayé peut-être encore plus par le décès si subit de son frère Alexandre, ce prince était

peu porté à désirer une couronne environnée de tant de dangers. Sa réponse ayant confirmé sa première résolution, Nicolas, après avoir reçu, le 24 décembre, le serment de fidélité des grands corps de l'Etat, publia, le lendemain, un manifeste par lequel il annonçait son avènement. Les troupes devaient prêter serment le 26 ; mais, au moment même où elles se trouvaient réunies pour cette cérémonie, une conspiration, depuis longtemps préparée, éclata : un grand nombre d'officiers sortirent des rangs, entraînant après eux les soldats aux cris de : « A bas l'usurpateur Nicolas ; vive l'empereur Constantin ! » Vainement le général Miloradovitch, gouverneur de Saint-Petersbourg, et le métropolitain de cette ville essayèrent-ils de faire rentrer les mutins dans le devoir ; Miloradovitch tomba percé d'un coup de baïonnette et d'une balle tirée à bout portant. Alexis Nicolas s'avança lui-même au-devant des rebelles, et d'une voix tonnante leur ordonna de rentrer dans les rangs et de s'agenouiller. La hauteur stature du czar, son sang-froid et le respect que le cœur des Russes pour la personne de leurs souverains leur imposèrent un instant ; mais l'insurrection reprit bientôt des proportions plus menaçantes et ne put être comprimée que lorsque l'artillerie eut mitraillé les révoltés. La plupart des auteurs de la conspiration, qui avait eu, le même jour, son contre-coup en Ukraine, furent arrêtés, et la répression fut terrible. Les principaux accusés furent renvoyés devant une commission qui les jugea en dehors de toutes les règles établies par les lois. « On improvisa, dit M. Nicolas Tourgueneff, des règlements tout express. L'instruction du procès fut confiée à une commission d'enquête composée de six aides de camp généraux de l'empereur et du directeur général des postes. Le grand-duc Michel, frère de l'empereur, fit également partie du comité, auquel un conseiller d'Etat fut adjoint comme secrétaire. A côté de cette commission on improvisa un tribunal suprême composé de plusieurs membres du conseil d'Etat et du Sénat, d'aides de camp de l'empereur, d'archevêques, etc. Conformément aux règles établies, c'est le Sénat qui aurait dû juger l'affaire ; mais, quelque peu de garantie morale qu'offrit ce corps, le gouvernement trouva sans doute qu'il en offrait encore trop. Il voulut pousser l'arbitraire jusqu'au bout. L'instruction, le jugement, tout devait suivre une marche extra-légale, et l'on couronna dignement l'œuvre par l'application de la peine de mort... La commission d'enquête instruisit les procès. Le résultat de ses recherches fut consignés dans un rapport qui tint lieu d'acte d'accusation et fut la seule et unique pièce produite au procès. » Cinq des accusés, dont les noms sont inscrits dans le martyrologe de la liberté, Pestel, Ryleïeff, Mouravïeff, Bestoujoff et Kachovait, furent condamnés à être écartelés, mais cette peine fut commuée en celle de la pendaison. La Sibérie engloutit les autres, dont bien peu devaient obtenir leur grâce pendant le règne de Nicolas. Ce prince sembla vouloir éprouver tous les raffinements de la cruauté ; il essaya de s'en prendre même aux morts : une sentence fut rendue contre les patriotes russes qui avaient été tués dans une rencontre en Ukraine, et elle portait que l'on placerait sur leurs tombeaux des potences au lieu de croix. Une parodie impie manquait à ce drame sanglant ; Nicolas voulut la lui donner. Les cinq condamnés avaient été exécutés le 24 juillet 1826 ; le lendemain parut un manifeste, par lequel le czar remerciait son peuple de l'affection et de la confiance qu'il lui avait témoignées, et le convoquait à une cérémonie expiatoire. « A l'endroit où le combat avait eu lieu, sur la place Saint-Isaac, on éleva, vaste autel sur une estrade... L'empereur sortit de l'église de l'Amirauté, conduit par le métropolitain revêtu de ses habits pontificaux. Après des actions de grâces, les prêtres, descendant les marches de l'autel, s'avancèrent vers le peuple et la troupe ; ils répandirent sur eux l'eau lustrale en signe de purification et en arrosèrent la place. » (Schnitzler, *Histoire intime de la Russie* [Paris, 1847].) Tels furent les sinistres auspices sous lesquels commença le règne du nouveau czar, et jamais, dans la suite, il ne se départit de l'inhospitalité sévère dont il avait prouvé en cette circonstance ; l'exagéra, au contraire, et la clémence sembla toujours lui être inconnue.

Au moment de la mort de l'empereur Alexandre, la Russie était en paix avec toutes les puissances européennes ; du côté de l'Orient seul existaient des nuages qui ne tardèrent pas à crever. Une question de délimitation de frontières amena une guerre avec la Perse. Elle dura plus d'un an, jusqu'à la victoire du feld-marchal Paskewitch à Elisavetpol, victoire qui amena la conclusion du traité de Tourkmanchai, par lequel le schah céda à la Russie la province d'Erivan et toutes les contrées situées le long du cours inférieur de l'Araxe. En ce moment, les relations entre la Russie et la Turquie étaient excessivement tendues, et tout faisait prévoir une guerre prochaine. Deux mois à peine après la conclusion de la paix avec la Perse, elle éclata. Les armées russes franchirent le Danube et s'emparèrent des forteresses de Braila et de Varna ; l'empereur en personne assista au siège de cette dernière place, mais il repartit ensuite pour la Russie. Dans la

campagne de 1839, le général Diebitch emporta d'assaut la forteresse de Silistrie, battit les Turcs à Schoumla, franchit les Balkans et se rendit maître d'Andrinople. La Porte, effrayée de ces succès, bien que la position des Russes fût fort critique, menacés qu'ils étaient sur leurs derrières par une puissante armée turque, s'empessa de conclure, dans cette ville (14 septembre 1839), un traité par lequel elle payait à la Russie une forte indemnité, lui cédait la forteresse et le pachalik d'Anapa, sur la côte de la mer Noire, et ouvrait le passage des Dardanelles aux bâtiments de commerce de toutes les nations. Au mois de mai suivant, l'empereur était allé se faire couronner, à Varsovie, roi de Pologne; mais, quoiqu'il y eût été accueilli avec un certain enthousiasme et que rien n'eût troublé les pompes cérémoniales du sacre, il ne voulut point mettre fin au régime dictatorial qui privait cette contrée des bénéfices de la constitution octroyée par Alexandre, et indisposait ainsi les populations, au sein desquelles fermentaient déjà ces aspirations vers la liberté que l'année 1830 devait voir éclore.

Partisan fanatique du principe de la légitimité, Nicolas ne voulut pas reconnaître le roi issu des barricades de Juillet, qui n'était toujours pour lui que le fils du régime Philippe-Egalité. Il répondit à la lettre par laquelle Louis-Philippe lui notifiait son avènement, sans lui donner le nom de frère, en le traitant seulement de *notre majesté*. Il en fut toujours de même dans la suite, quelques moyens que prit le roi des Français pour le faire renoncer à cette formule, désagréable en pareil cas. Mais le czar n'avait pas l'intention de s'en tenir purement à cette attitude injurieuse vis-à-vis de Louis-Philippe. Alarmé par la révolution de Belgique et par l'agitation qui régnait en Allemagne, il s'appretait à faire marcher ses armées sur le Rhin, et l'armée polonaise, formée à Varsovie par son frère Constantin, devait lui servir d'avant-garde, lorsqu'il fut arrêté dans ce projet par l'insurrection qui éclata en Pologne le 29 novembre 1830. Ce n'est qu'après avoir raconté les péripéties de cette lutte acharnée, à laquelle mit fin l'entrée des Russes à Varsovie le 8 septembre 1831.

Un nouveau drame allait commencer, non plus un drame de quelques mois comme le premier, mais un drame que ne devait pas interrompre la mort de Nicolas et qui dure encore sous son successeur. Rien mieux que la répression de l'insurrection polonaise ne saurait donner une idée du caractère de cet homme, dont on a tant vanté les vertus domestiques et l'amour pour ses enfants, et qui se montra d'une cruauté si sauvage envers tout un peuple.

Le surlendemain de l'entrée des Russes à Varsovie (10 novembre), on proclama, dit Ch. Forsyth, un acte d'amnistie en vertu duquel on prononçait l'oubli du passé à tous ceux qui se soumettraient au pouvoir de l'empereur. Trois jours après, un nonce de la diète, Xavier Sabatyn, qui avait fait sa soumission, était arrêté et déporté pour sa coopération aux événements antérieurs. Ce premier abus de la victoire n'était que le prélude d'une longue série d'actes arbitraires et révoltants. Ces actes se trouvent résumés dans une dépêche adressée, quelques mois plus tard, au vicomte Palmerston par lord Durham. En voici la teneur : L'abolition des couleurs polonaises, l'introduction de la langue russe dans les actes publics, l'enlèvement et le transport en Russie de la bibliothèque nationale et des collections de ses partitions, contenant des objets légués par des particuliers à la condition expresse qu'ils ne sortiraient jamais du royaume de Pologne; la suppression des écoles et des autres établissements d'instruction publique; l'enlèvement d'une foule d'enfants emmenés en Russie sous le prétexte de les élever aux frais de l'Etat; la transportation de familles entières dans l'intérieur de l'empire; l'extension donnée au système de la conscription militaire et la rigueur avec laquelle on l'appliqua; l'introduction d'un grand nombre de Russes dans les emplois publics; l'immixtion du gouvernement impérial dans les affaires de l'Eglise nationale, il semble que ce soient là autant de symptômes de l'intention bien arrêtée d'ôter à la Pologne sa nationalité polonaise et d'en faire graduellement une province russe. Le czar octroya, en octobre 1831, une nouvelle amnistie aux sous-officiers et soldats qui rentraient dans leurs foyers. Saissant le prétexte de cette amnistie, les gouvernements de Prusse et d'Autriche violèrent le droit d'asile. La plupart des réfugiés polonais, dit Mickiewicz, furent reconduits à coups de crosse à la frontière, où ils étaient aussitôt entourés par les Cosaques. Bon nombre de prisonniers polonais eurent la tête rasée, et, revêtus de la livrée du bague (une casaque grise avec une croix noire sur le dos), furent employés à Cronstadt, par des froids de 29 Réaumur, aux travaux les plus dangereux; 23, pour refus de serment, furent condamnés à recevoir 8,000 coups de verges à quatre reprises, à raison de 2,000 coups par fois; 7 moururent bien avant les 3,000 coups; on appliqua le reste de la fustigation à leurs cadavres; 2 autres expirèrent avant d'arriver à l'hôpital. Si, en présence de ces barbaries, le maréchal Sébastiani osait prononcer au sein de la Chambre française la triste phrase que l'histoire a recueillie et décriée, elles furent, du moins

dénoncées dans le Parlement anglais : « Des prisonniers, que jamais on n'employa à un ouvrage servile et dégradant, Nicolas osa les employer sur les flottes et sur les galères de la Russie; 900 soldats ont été déportés sur la mer Noire; 3,500 sur la mer Baltique, et 7,000 fantassins ont été enrôlés dans les corps de l'Oural et de la Sibirie, tandis que l'artillerie polonaise a été jetée en garnison dans les forts du Caucase. » (Discours de sir Robert Inglis, 9 juillet 1833.) « Ce ne sont pas les actes d'un Néron ou d'un Caligula, trouvant des délices dans les cruautés capricieuses d'une nature perverse; ce ne sont pas les élans d'une passion furieuse, mais c'est quelque chose de pire; la cruauté finit par s'assourdir et la fureur s'exhale en un instant; mais ici nous voyons la détermination froide, réglée, fixe, d'exterminer la nation polonaise, quoi qu'il en puisse coûter, et rien n'est omis pour arriver à ce but. » (Discours de lord Dudley Stuart, 9 juillet 1833.)

Passons maintenant à la transplantation des familles; l'ordre adressé à ce sujet, le 9 (21) mars, par le ministre des finances au gouvernement de la Pologne était conçu en ces termes : « S. M. l'empereur a daigné donner un ordre suprême de faire les règlements nécessaires pour transplanter 5,000 familles du gouvernement de la Pologne dans les steppes de la Tartarie, et, de préférence, sur la frontière ou dans les districts du Caucase, afin de pouvoir les enrôler dans le service public. Pour effectuer cette transportation, on doit choisir d'abord ceux qui, ayant pris part à la dernière insurrection, sont retournés dans leur pays au temps fixé pour témoigner leur repentir; ceux qui ont été compris dans la troisième classe des coupables et qui, par conséquent, ont obtenu la grâce de Sa Majesté; ceux dont les mœurs et la manière de vivre peuvent, de l'avis des autorités locales, exciter les méfiances du gouvernement. »

Nous lisons dans un autre ordre du ministre du 14 (26) août 1832, que, « si les Polonais n'ont aucune envie d'être transplantés, le gouverneur est autorisé à les y contraindre par force. » Cette mesure devait être étendue aux autres gouvernements; mais une première transportation de 1,200 familles polonaises excita une telle indignation, même en Russie, que le gouvernement dut reculer, et les autres provinces furent préservées; mais elles n'échappèrent pas à la mesure de l'enlèvement des enfants, que l'on transporta par milliers au fond de la Russie pour les y élever dans la langue et dans la religion russe. L'exécution de cette mesure donna lieu aux scènes les plus déchirantes, à tel point qu'une mère tua son enfant plutôt que de l'abandonner à la Russie. « Depuis le règne d'Hérode, en 333, la Chambre des communes (9 juillet 1831), M. Cudde Russell, de pareilles scènes d'horreur ne sont plus venues soulever le monde. » Le même fait se renouvela six ans plus tard. « Nicolas, qui portait le nom du plus grand saint de la Russie, dit Mickiewicz, se donnait comme ayant une vocation divine... Il haïssait la Pologne de toutes les forces de son être et il s'acharna sur elle. Dans son orgueil, il décrétait que des millions d'hommes eussent à changer de langue et de religion; il alla même jusqu'à publier un catéchisme du culte dû à l'empereur. Eh bien! la papauté n'eut ni l'idée ni la force de jeter l'anathème à cet empereur schismatique, destructeur de la religion et de la nationalité. Elle avait abandonné la Pologne fidèle au moment de son plus grand péril; et, le lendemain de sa chute, ce furent les victimes qu'elle condamna. » Grégoire XVI, comme aux évêques de Pologne un bref où il invitait les Polonais clercs et laïques à se soumettre au « magnanime empereur Nicolas comme à leur souverain légitime (15 août 1832). » Fort de l'approbation qu'il avait arrachée au saint-siège et du silence qu'il avait imposé aux cabinets, à qui son ministre Nesselrode avait signifié que les affaires de Pologne étaient désormais pour la Russie une question purement intérieure (dépêche du 18 janvier 1832), Nicolas poursuivait le cours de ses vengeances. Et le *Moniteur* les enregistrait. Les Chambres françaises se contentaient de répéter chaque année avec le roi : « La nationalité polonaise ne périra pas. » Le Parlement anglais invoquait avec la reine le respect des traités, et les Polonais n'en étaient pas moins écrasés.

Pendant que la Pologne était en proie à ces horreurs, Nicolas poursuivait avec une infatigable activité l'exécution de ses plans en Orient et affermissait l'union de la Russie avec l'Autriche et la Prusse par ses entrevues avec les souverains de ces deux contrées à Munich (1833), à Toplitz (1835) et au camp de Kalisch (1835). L'empire ottoman, affaibli par la dernière guerre, était sérieusement menacé dans son existence par les armes victorieuses de Méhémet-Ali. Mais, comme la conquête de Constantinople par les Egyptiens n'était pas à souhaiter pour la politique russe, le czar offrit son aide au sultan. En dépit de la vive opposition des puissances de l'Europe occidentale, les troupes de terre et la flotte de la mer Noire se mirent en mouvement pour aller au secours de la Turquie, et, en avril 1833, un corps russe débarqua sur la côte d'Asie. Le 8 juillet 1833 fut conclu le traité d'Hunkiar-Skelessi, par lequel la Porte et la Russie se promettaient amitié et alliance

réciproque en cas de danger pour l'un ou pour l'autre des deux empires. Par un article secret, la Russie renonçait à demander des secours à la Turquie et celle-ci s'engageait, de son côté, à ne laisser pénétrer, sous aucun prétexte, de bâtiment étranger dans le détroit des Dardanelles.

Ce n'était pas là seulement que la Russie remportait une victoire décisive sur les intérêts des puissances occidentales; il en était de même sur un autre point, en Perse. Depuis le traité de Tourkmanchai, l'influence russe était devenue prépondérante à la cour de Téhéran et avait complètement annihilé celle de l'Angleterre. Ce fut à l'instigation de Nicolas que le nouveau schah, Mohammed-Mirza, porta ses armes contre Hérat et Kandahar. L'Angleterre, dont l'influence était sérieusement menacée dans ces contrées, fit échouer, en 1837, l'expédition contre Hérat faite avec de l'argent russe et dirigée par des officiers russes. Mais la véritable origine de l'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre en Asie fut l'expédition tentée, en 1839, par le général Perovski contre Khiva, expédition qui fut arrêtée par la rigueur soudaine du froid. Au Caucase aussi, la Russie rencontra l'Angleterre parmi ses adversaires secrets. Depuis l'insurrection polonaise, Nicolas avait fait des efforts réitérés pour soumettre ces montagnards jusqu'alors indépendants, entre autres surtout les Tcherkesses et les Tchetchènes, et, pour y réussir, il avait avant tout essayé de leur couper toutes communications avec la mer. Des agents anglais s'étaient, de leur côté, activement occupés d'organiser la résistance de ces tribus, de leur fournir des armes et des munitions. En novembre 1836 un bâtiment anglais qui en était chargé fut pris par les Russes; mais la valeur et l'énergie d'un chef des Tchetchènes, Schamy, empêchèrent longtemps le triomphe des Russes.

A l'intérieur, Nicolas s'appliqua à imposer partout l'empreinte de l'absolutisme exclusivement militaire. Il s'attacha surtout à donner à la Russie une armée nombreuse et redoutable, en prévision d'une guerre en Orient, provision qui devait se réaliser peu de temps avant sa mort. Craignant de voir la Russie envahie par les idées nouvelles qui se faisaient jour si énergiquement dans l'Europe occidentale, il entoura ses Etats en quelque sorte d'un cordon sanitaire, formé, principalement du côté du ouest, par un vaste système de police et d'espionnage; il réorganisa l'instruction publique et appela à ce ministère M. Oubarov, homme éclairé, mais dont les réformes furent continuellement contrecarrées par les restrictions qu'y apportait le czar, peu désireux de répandre une trop vive lumière parmi les masses. Ses efforts pour ruser les différentes nationalités de l'empire ne se traduisaient pas seulement par ses persécutions contre les Polonais, mais encore par celles qu'il exerça contre les habitants des provinces baltes et par la nouvelle organisation à laquelle furent soumis, en 1836, les Kalmouks et les Cosaques du Don. Les juifs furent violemment transférés en masse des provinces de la frontière dans l'intérieur de l'empire. Mais, quelque répugnance qu'il eût à voir ses peuples subir l'influence de la civilisation occidentale, il fut cependant forcé de faire sur ce point quelques concessions, en ce sens surtout qu'il favorisa le développement de l'agriculture et des diverses branches de l'industrie, la formation de sociétés commerciales, la construction de chemins de fer et l'établissement de services de bateaux à vapeur, etc., toutes choses pour lesquelles il dut avoir recours à l'intermédiaire d'étrangers, car la Russie était encore trop arriérée sous le rapport des sciences et des arts.

Une de ses principales tentatives pour établir sur des bases inébranlables l'unité intérieure de la Russie eut pour objet de ramener toutes les confessions religieuses de ses vastes Etats à une seule, la confession grecque, dont il s'était proclamé le chef suprême. Après avoir persécuté les catholiques en Pologne, il s'attacha à frapper les uniates ou chrétiens grecs reconnaissant la suprématie du pape. On supprima tout d'abord leur seul ordre monastique, les basiliens (17 juillet 1832); on ferma presque tous leurs séminaires, et leur collège ne forma plus qu'une section du synode orthodoxe. « Dans les localités où la population résistait au changement, on envoyait des escouades de soldats qui bâtonnaient les récalcitrants, et, finalement, on proclamait que toute la paroisse avait passé à l'orthodoxie. Par de tels procédés, de 1834 à 1837, sur 1,369 paroisses uniates qu'il y avait en Lithuanie et dans la Russie Blanche, 886, c'est-à-dire plus de la moitié, furent acquiesces au schisme. » Non-seulement des milliers de victimes étaient mortes sous le bâton, non-seulement des femmes, la sœur Makryna Mieczyslawska, par exemple, et ses compagnes, avaient été torturées par la soif, par des immersions dans des lacs glacés, par des travaux où la plupart périrent sous des éboulements, mais encore Nicolas rendit des ukases tels que celui du 2 janvier 1839, qui accordait son pardon à tout catholique qui, pour mériter son vol onté tout autre crime, a été condamné aux mines et aux galères, et au schisme. La cour de Rome s'étant de l'union forcée des chrétiens grecs à l'Eglise schismatique, union qui enlevait à sa suprématie plus de 4 millions de fidèles; mais vai-

nement le pape protesta-t-il dans une allocution prononcée, le 22 novembre, au sein du consistoire secret; vainement échangea-t-il avec le cabinet de Saint-Petersbourg des notes à ce sujet. Le czar fit répondre que « cette affaire était un fait accompli ne pouvait, selon lui, donner matière à aucune négociation. » Par un ukase postérieur (janvier 1842), le clergé catholique fut dépouillé de ses propriétés foncières et reçut de l'Etat une indemnité illusoire. Le clergé protestant, dans les provinces de la Baltique, fut soumis à la même mesure, et la propagande religieuse fut, dès lors, considérée comme l'un des principaux moyens de développement de la nationalité russe. On a vu plus haut de quelle façon se faisait cette propagande. Du reste, pour tout ce qui devait concourir à l'affermissement de cette nationalité, Nicolas montra toujours une volonté inflexible et despotique. C'est ainsi qu'en avril 1832 il avait créé une classe de bourgeois notables, qui, placés au-dessus des autres habitants de chaque ville, possédaient, soit personnellement, soit héréditairement, certains privilèges, tels que l'exemption de l'impôt personnel, du recrutement et des peines corporelles. Un ukase du 14 avril 1842 détermina ces privilèges et accorda, en outre, aux propriétaires le droit de traiter avec leurs serfs, au sujet de la liberté de ces derniers. Un ukase postérieur (mars 1848) permit même aux serfs d'acquérir des biens immobiliers. La guerre ayant éclaté de nouveau, en 1839, entre la Porte et le vice-roi d'Egypte, Nicolas s'entendit avec le cabinet britannique et eut une grande part à la conclusion du traité de juillet 1840, qui isolait complètement la France des quatre autres puissances et mit fin à cette phase de la question d'Orient dans le sens des intérêts de ces dernières. En 1844, il alla faire un voyage en Angleterre et resserra encore les nœuds de son alliance avec la reine Victoria. La guerre du Caucase se continuait dans l'intervalle avec des succès très-variables. Un nouveau soulèvement des Polonais, qui avait des ramifications dans les trois Polognes, fut découvert avant d'éclater et n'aboutit qu'à des explosions partielles (1846). Ceux qui y avaient pris part dans la Pologne russe furent exécutés ou envoyés dans les mines de la Sibirie, et le pays tout entier fut mis en état de siège. Cracovie, qui était encore, de nom tout au moins, une république indépendante, fut supprimée par la Russie, de concert avec l'Autriche et la Prusse, et fut incorporée à l'empire d'Autriche, malgré les protestations des puissances occidentales. Profitant ensuite de la rupture occasionnée par les mariages espagnols entre la France et l'Angleterre, Nicolas se rapprocha de la dynastie de Juillet et sut se faire le remorqueur de sa politique, notamment lors des événements de Suisse, qui aboutirent à la guerre du Sonderbund. L'explosion de la révolution française de février 1848 vint changer complètement la situation. Le czar sut tenir la Russie à l'écart de l'agitation universelle, bien qu'il n'ait pu la mettre complètement à l'abri du contre-coup, car on y découvrit à cette époque plusieurs sociétés politiques formées d'hommes appartenant aux classes supérieures. Il redoubla, en revanche, de vigilance vis-à-vis de la Pologne, d'autant plus que la tournure des choses en Autriche et en Prusse avait forcément détruit la sainte-alliance des trois puissances. Mais, bien qu'il se bornât à garder une attitude défensive, il fit avancer des troupes sur les frontières occidentales, dont l'accès fut surveillé plus que jamais, et limita autant que possible les relations de la Russie avec les autres contrées de l'Europe. Bientôt, cependant, il se rapprocha d'une façon évidente du gouvernement républicain français et prit, notamment dans la question du Slesvig-Holstein, une attitude qui eut des intérêts de l'Allemagne. Les troubles de la Valteline lui fournirent l'occasion de prendre, de concert avec la Turquie, possession des principautés et de conclure l'avantageux traité de Balta-Liman (17 mai 1849), qui donnait aux deux puissances, pour sept ans, le droit d'envahir les principautés au cas où quelque événement sérieux y rendrait leur présence nécessaire. A la même époque, la politique russe remportait un autre triomphe décisif. L'Autriche, n'étant pas capable de comprimer à elle seule le soulèvement de la Hongrie, implora l'aide de Nicolas, dont les intérêts particuliers étaient en jeu, car un grand nombre de Polonais combattaient dans les rangs des Madgyars. Nous avons raconté l'article HONGRIE les événements et l'issue de cette lutte. Lorsque les émigrés hongrois eurent cherché un asile en Turquie, il adressa à la Porte les plus vives réclamations pour obtenir leur expulsion, mais ne réussit qu'à décider la France et l'Angleterre à combattre de nouveau et plus activement que jamais l'influence russe sur le Bosphore.

Les démêlés de l'Autriche et de la Prusse fournirent à l'empereur Nicolas l'occasion de devenir l'arbitre de ces deux puissances à Varsovie (octobre 1850). Dans la question du Slesvig-Holstein, il soutint toujours avec énergie les droits du Danemark, et ce fut la diplomatie russe qui fit adopter le protocole de Londres du 8 mai 1852, par lequel l'héritage de la couronne de Danemark était assuré au prince Frédéric de Schlesbourg. Ces succès marquèrent le plus haut point de l'influence que la Russie s'était acquise dans les affaires

européennes depuis l'étouffement de la Révolution, et non-seulement sa solidarité avec l'Autriche et la Prusse semblait rétablie, mais encore l'Angleterre était humiliée et abaissée. Lorsqu'en France un empire fut substitué par un Bonaparte à la république, Nicolas essaya d'entraîner l'Autriche et la Prusse à une action commune contre le nouveau souverain, qui n'eût alors été reconnu que sous certaines réserves par ces trois puissances; mais elles ne purent tomber d'accord. Pas plus qu'avec Louis-Philippe, le czar ne voulut employer avec l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre la formule: *Monsieur mon frère*, usitée entre souverains. Il reçut, à la même époque, les avances de la Belgique, qui se sentait menacée par le nouvel Empire et qui acheta l'alliance russe par le renvoi des officiers polonais qui servaient dans son armée.

1852 marque l'époque la plus brillante, non-seulement du règne de Nicolas, mais encore de l'histoire de Russie. Cette année était alors placée à la tête de l'Europe; le calme et l'ordre le plus complets régnaient à l'intérieur, et tout semblait assurer une longue durée à cette prospérité, lorsque l'incommensurable ambition de Nicolas vint, sinon la mettre en péril, du moins détruire le prestige que le nom de la Russie avait acquis en Occident. Il crut le moment favorable pour réaliser ses projets contre la Turquie. Sur un prétexte futile, la question des lieux saints, il déclara la guerre à la Porte, envahit les provinces danubiennes, détruit la flotte turque à Sinope, passe le Pruth; mais l'Angleterre et la France se réunissent tout à coup contre lui, et il n'éprouve que des revers (v. CRIMÉE [campagne de]). Nicolas avait cru au prompt triomphe de ses armes; les défaites successives qu'elles essuyèrent, celle d'Inkermann surtout, lui portèrent un coup terrible et contrainquirent à arrêter ses jours. Il était souffrant depuis plusieurs mois, lorsqu'en janvier 1855 il commença à ressentir les premières atteintes de la grippe. Malgré la défense de ses médecins, il voulut un jour inspecter des troupes qui allaient partir pour la Crimée; le mal s'aggrava et il fit des progrès rapides, et bientôt il ne resta plus d'espoir. Pendant ses derniers moments, il fit preuve d'un courage et d'un sang-froid remarquable, régla d'avance ses obsèques, consola lui-même l'impératrice et ceux de ses enfants et de ses petits-enfants qui se trouvaient auprès de lui, et adressa ces paroles au grand-duc héritier: « Mon désir était de me réserver tout ce qu'il y a de pénible et de difficile dans les devoirs de souverain pour te laisser un empire tranquille, florissant, bien ordonné. La Providence en a ordonné autrement. Maintenant je vais prier pour la Russie et pour vous. Après la Russie, c'est vous que j'ai aimé le plus au monde.

La préoccupation constante de l'empereur Nicolas fut de fonder les différentes nationalités de son empire dans une seule, la nationalité russe, et, pour y parvenir, il ne recula devant rien. On s'est plu à le représenter comme un excellent père de famille, vivant au milieu des siens comme un simple bourgeois de Saint-Petersbourg; mais l'histoire ne s'enquiert guère de la vie privée des rois que pour y trouver, en quelque sorte, le corollaire de leur vie publique. Impartiale, mais implacable, elle jugera si l'amour qu'il avait pour ses enfants peut l'emporter dans sa balance sur la haine qu'il portait à des millions de sujets, s'il suffit pour effacer le sang de tant de victimes sacrifiées à son ambition, les souffrances de tant de martyrs de tout âge et de tout sexe, qui ont expié un crime imaginaire dans les mines et dans les déserts de la Sibirie. Nicolas se regardait comme le représentant infailible de l'autorité monarchique en Europe, l'émulation directe et incarnée du pouvoir divin. « De son empire, dit M. Bailetyer, il avait fait une vaste caverne; de steppes incultes, un camp; de son palais, un corps de garde; de son cabinet, une guérite; d'où, sentinelle vigilante, il restait immobile, l'arme au bras, devant la civilisation européenne qui passait devant lui. Prenant au sérieux son rôle de soldat, il l'a joué toute sa vie, jusqu'au jour où la mort, paraissant en scène, l'a relevé de faction. » Le marquis de Custine, qui, en l'année 1839, visita la cour de Russie, n'a eu besoin que de quelques mots pour peindre l'autocrate: « Habitué qu'il est, dit-il, à mesurer sa force à la peur qu'il inspire, il regarderait la pitié comme une infidélité à son code de morale politique. »

« Nul souverain peut-être, dit M. Guizot, n'a exercé, dans ses Etats et en Europe, autant d'empire, en ayant si peu fait pour l'acquiescer et en faisant un si médiocre emploi. L'empereur Nicolas n'était ni un grand militaire, ni même un grand ambassadeur; il n'a ni agrandi ses Etats, ni fait faire à ses peuples, en prospérité, en civilisation, en lumières, en puissance et renommée européenne, de grands progrès; et pourtant il a régné au dedans avec force, au dehors avec éclat. Il avait en lui-même les instincts, et, devant le monde, tous les prestiges du pouvoir, la beauté personnelle, l'éloignement et l'étendue de son empire, le nombre de ses sujets, leur discipline dévouée, leur soumission silencieuse. Dans deux ou trois occasions solennelles où il avait été personnellement mis en jeu, il avait montré de la présence d'esprit, du courage et exercé un ascendant efficace; depuis, il avait évité plutôt que cherché les

épreuves, et il craignait plus de se compromettre qu'il ne se plaisait à se déployer. C'était un despote dur et hautain, mais prudent, et un grand acteur qui avait plus de goût aux effets de théâtre qu'aux événements du drame. La fortune l'avait merveilleusement servi: en montant sur le trône, il avait trouvé la Russie grande et l'Europe à la fois en repos et encore fatiguée; il avait profité des brillants succès de l'empereur Alexandre son frère pour la gloire comme pour la sécurité de son empire, et ni ses peuples ni ses alliés n'exigeaient beaucoup de lui; au dedans, ses travaux de réforme se bornaient à des efforts sincères pour introduire dans l'administration de ses Etats plus de probité; au dehors, une immobilité superbe suffisait à son influence; en Occident, les événements ne lui donnaient rien à faire; en Orient, ses premiers coups contre la Turquie avaient réussi sans l'engager bien avant. Au milieu de cette situation prospère et facile, la révolution de Juillet vint choquer son orgueil de souverain, le gêner dans ses vues d'avenir et l'inquiéter sur son repos; il lui vint une haine passionnée, mais sans oser le dire hautement et sans se porter l'adversaire de l'événement qu'il détestait. Et pour satisfaire sa passion sans compromettre sa politique, il sépara avec affectation le roi Louis-Philippe de la France, caressant pour la nation française, après comme avant 1830, en même temps qu'hostile à son nouveau chef. »

Nicolas avait la réputation d'être un des plus beaux hommes de l'Europe. Sa taille dépassait six pieds, et son visage, aux traits sévères et réguliers, prenait à l'occasion un air d'incomparable majesté. Son aspect suffisait pour remplir d'admiration ou de terreur ceux qui l'approchaient. Il eut pour successeurs ses fils, l'empereur actuel Alexandre II. A sa mort, il laissait, outre ce dernier, trois fils: Constantin, Nicolas, né en 1831, marié en 1856 avec la princesse Alexandra d'Oldenbourg, et Michel, né en 1832, marié en 1857 avec Cécile-Augusta (aujourd'hui Olga Feodorovna), princesse de Bade; ainsi que deux filles: Maria, née en 1819, veuve du duc de Leuchtenberg, remariée morganatiquement au comte Stroganoff, et Olga, née en 1822, épouse du roi de Wurtemberg. Une troisième fille, Alexandra, née en 1825, mourut en 1844, quelques mois après son mariage avec le prince Frédéric de Hesse-Cassel. La veuve de Nicolas, l'impératrice douairière Alexandra Feodorovna, est morte à Saint-Petersbourg le 1^{er} novembre 1860.

NICOLAS 1^{er} (Nikizka-Petrovitch Niegoch), prince du Monténégro, né en 1841. Il venait de terminer ses études au lycée Louis-le-Grand, à Paris, lorsque son oncle Danilo le désigna avant de mourir pour son successeur. Le 13 août 1860, il fut proclamé vladika de Monténégro et reçut à cette occasion de Napoléon III un cadeau de 250,000 francs. Ce prince, d'un caractère pacifique et doux, entra aussitôt en relation avec le pacha de Scutari, dans le but de régler avec lui des questions de frontières qui étaient devenues un objet de contestations et de conflits fréquents entre le Monténégro et la Porte, mais, dès le commencement de l'année suivante, une insurrection ayant éclaté dans l'Herzégovine, Omer-Pacha fut chargé par le gouvernement turc d'intervenir avec un corps d'armée. Après une vaine tentative de la diplomatie pour empêcher un conflit d'éclater, les Turcs franchirent la frontière du Monténégro (4 septembre 1861). Au bout d'une année, à la suite d'une lutte acharnée entre les Turcs et les Monténégrins, Nicolas conclut avec le sultan un traité de paix qui laissait les choses à peu près dans l'état où elles étaient avant la guerre (22 septembre 1862). Cette même année, Nicolas l'aurait été victime d'une tentative d'assassinat (17 août). Il s'est attaché depuis lors à maintenir la paix et il a fait preuve d'un réel et très-rare désintéressement en refusant les dotations votées par la Chambre haute à ses enfants, puis en demandant, en 1865, qu'on réduisît de moitié sa liste civile jusqu'à ce que les finances du pays fussent redevenues prospères. Ce prince s'est fait remarquer, en outre, en essayant de mettre un terme à la prodigieuse ignorance des Monténégrins par la création d'écoles. Il avait fondé en 1873 trente écoles de paroisse, qui recevaient environ 3,000 enfants. Un conflit armé qui éclata entre les Turcs et des habitants des frontières du Monténégro, en septembre 1872, fut sur le point d'amener une nouvelle guerre avec la Porte. Mais Nicolas l'arrêta en arrêtant le conflit et trouva un appui dans le czar de Russie, qui s'est constitué en quelque sorte le protecteur de ce petit Etat. Au mois de septembre 1873, le prince de Monténégro a fait un voyage à Paris.

NICOLAS, prêtre grec qui vivait à la fin du XI^e siècle. On ne connaît point les particularités de son existence; on sait seulement qu'il était évêque de Modon; on sait ses écrits le font considérer comme un des savants les plus distingués de son époque. On cite de lui: *Liberellus de corpore et sanguine Christi* (t. II de la *Bibliotheca Patrum* de Du Lou [1624, in-fol.]); *Refutation de l'institution théologique de Proclus le Platonicien* (Francfort, 1825, in-8°). On a publié aussi, en 1825, *Nicolas methonensis anecdota*.

NICOLAS, religieux de l'ordre des bénédictins, né en Champagne, mort vers la fin du XII^e siècle. Il était secrétaire de saint Bernard, recteur de l'abbaye de Clairvaux; mais celui-ci fut obligé de le chasser et le dénonça au pape Eugène comme un voleur de livres et d'argent et un faussaire. La dénonciation de saint Bernard produisit sans doute peu d'effet ou les successeurs d'Eugène montrèrent plus d'indulgence que leur prédécesseur, car on voit Nicolas, honoré de l'amitié des papes Adrien IV et Alexandre III, devenir chancelier de Henri le Libéral, comte de Champagne. On a de lui 55 *Lettres*, publiées dans la *Bibliothèque des Pères*, et 19 *Sermons*, insérés dans la *Bibliothèque de Cîteaux*.

NICOLAS (Augustin), littérateur français, né à Besançon en 1622, mort dans la même ville en 1695. Il suivit d'abord la carrière des armes, fit la guerre en Italie, se trouva à Naples lorsque Masaniello y souleva le peuple, puis devint secrétaire du cardinal Trivulce. Etant passé en Espagne, il rendit de réels services à Charles IV, duc de Lorraine, alors prisonnier à Tolède, et devint, par la suite, son résident à Madrid. De retour en France, Nicolas fut nommé maître des requêtes au parlement de Dole (1669), puis conseiller d'Etat (1678), enfin maître des requêtes à Besançon. Il écrivait avec une égale facilité en français, en italien, en espagnol, faisait partie de l'Académie des Arcades, de celle de la Crusca, et était en relation avec les hommes les plus distingués de son temps. Nicolas tirait grande vanité de son talent de poète, qui, du reste, était réel, et cette vanité lui attira maintes épigrammes, notamment de La Monnoye. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Europa lugens* (Naples, 1647, in-4°); *Historia dell'ultima rivoluzione del regno di Napoli* (Amsterdam, 1660), ouvrage estimé; *Parthenope furens* (1668), poème sur la révolution de Naples; *Lyricorum libri tres* (1670); *Discours et relation véritable sur le succès des armes de la France dans le comté de Bourgogne* (1673), relation intéressante; *Dissertation morale et juridique sur la torture* (1681), écrit recherché; *Forêt de rondceaux* (1694), etc.

NICOLAS (le Père), prédicateur français, né à Dijon, mort à Lyon en 1649. Il appartenait à l'ordre des capucins et fut nommé définitif et provincial de cet ordre. On lui doit: *L'Esprit du chrétien ecclésiastique et religieux* (Lyon, 1638, 3 vol. in-8°); *Paenegyriques des saints* (Lyon, 1693, 2 vol. in-fol.); *Sermons* (Lyon, 1685, 14 vol. in-8°).

NICOLAS (Pierre), mathématicien et jésuite français, né à Toulouse en 1663, mort en 1708. Il fut successivement professeur de mathématiques, recteur du collège de Beziers et provincial du Languedoc. Le Père Nicolas avait acquis une connaissance approfondie de la science mathématique chez les anciens. Ses ouvrages, fort remarquables, sont: *De novis spiritalibus exercitiis* (Toulouse, 1693, in-4°); *De lineis logarithmicis spiritalibus hyperbolicis* (1696, in-4°); *De conchoidibus* (1696, in-4°).

NICOLAS (Jean), chirurgien français, né à Nîmes, où il vivait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il eut l'honneur d'importer l' inoculation dans sa ville natale. On lui doit: *Journal des inoculations* (Avignon, 1766, in-12); *Manuel du jeune chirurgien* (Paris, 1770, 2 vol. in-8°).

NICOLAS (Pierre-François), médecin et chimiste français, né à Saint-Mihiel en 1743, mort à Caen en 1816. Après avoir professé la philosophie à Grenoble, il enseigna la chimie à Nancy et à Caen. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons: *Cours de chimie théorique-pratique* (1777); *Histoire des maladies épidémiques qui ont régné dans le Dauphiné* (1781); *Manuel du distillateur d'eau-de-vie* (1787); *Méthode de préparer et de conserver les animaux pour les cabinets d'histoire naturelle* (1800); *Recherches et expériences sur le diabète sucré* (1803). Nicolas a été le principal rédacteur du *Nouveau dictionnaire universel et raisonné de médecine* (Paris, 1772, 6 vol. in-8°).

NICOLAS (sir Harris), archéologue et littérateur anglais, né en 1799, mort en 1848. Il entra d'abord dans la marine, devint lieutenant, puis se fit avocat et finit par se livrer entièrement à des travaux littéraires. Outre des éditions d'ouvrages dus à d'anciens poètes, à des chroniqueurs, on doit à Nicolas, qui s'est fait travailler intensivement, un grand nombre d'écrits relatifs à l'histoire de son pays, à la science héraldique, etc. Parmi ses livres, fort estimés pour l'exactitude, pour la clarté dans l'exposé des faits, nous citerons: *Notitia historica* (1826), ouvrage réédité sous le titre de *Chronologie de l'histoire* (1835); *Histoire des ordres de chevalerie de l'empire britannique et de l'ordre des Guelfes de Hanovre* (1842, 4 vol. in-4°), éditée avec luxe; *Histoire de la marine anglaise* (Londres, 1847, 2 vol. in-8°), laquelle s'arrête à 1422, etc. Ce fut lui qui édita le *Recueil des dépêches et lettres de l'amiral lord Nelson* (1844, 7 vol.).

NICOLAS (Jean-Jacques-Auguste), écrivain et magistrat français, né à Bordeaux en 1807. Il se fit recevoir avocat, devint en 1841 juge de paix à Bordeaux et acquit une grande notoriété dans le monde catholique par la publication de ses *Etudes philosophiques sur le christianisme*, dont le succès fut très-grand.

M. de Falloux, étant devenu ministre de l'instruction publique et des cultes au mois de décembre 1843, nomma peu après M. Nicolas chef de division à son ministère. L'auteur des *Etudes* conserva ce poste jusqu'en 1854, fut pendant quelque temps inspecteur général des bibliothèques, puis entra dans la magistrature. Juge au tribunal de la Seine en 1860, il a été depuis lors nommé conseiller à la cour d'appel. On lui doit les ouvrages suivants: *Observations sur le rétablissement de l'image du Christ dans les salles de justice* (Bordeaux, 1838, br.); *Du tour des enfants trouvés* (Bordeaux, 1847); *Etudes philosophiques sur le christianisme* (Bordeaux, 1848-1845, 4 vol. in-8°; 3^e édit., 1859), son ouvrage le plus important; *Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme* (1852, 2 vol. in-12); la *Vierge Marie et le plan divin* (1855, vol.); la *Vierge d'après l'Evangile* (1858, in-8°; in-18); *Etude sur Maine de Biran* (1858, in-12); la *Vierge Marie vivant dans l'Eglise* (1860, 2 vol. in-18); *Etude sur Eugénie de Guérin* (1863, in-18); la *Divinité de Jésus-Christ, démonstration nouvelle*, etc. (1864, in-8°); *Renan et sa Vie de Jésus*, etc. (1864, in-8°); *M. Aurélien de Sèze* (in-8°); *L'Art de croire ou Préparation philosophique à la foi chrétienne* (1866, 2 vol. in-8°); *Etat sans Dieu* (1872, in-8°), etc.

NICOLAS (Michel), écrivain protestant français, né à Nîmes en 1810. Il fit ses études au lycée de Nîmes, suivit ensuite, pendant dix ans, les cours de philosophie et de théologie de l'Académie de Genève, puis se rendit à Berlin et visita les premières universités de l'Allemagne. Revenu en France (1834), il fut choisi pour pasteur sufragant de l'église de Bordeaux, puis passa à Metz en qualité de pasteur titulaire. Enfin, en 1838, il fut nommé professeur de théologie protestante à Montauban.

On considère à juste titre M. Michel Nicolas comme un des professeurs les plus distingués que possède l'Eglise réformée de France. Ses principaux ouvrages sont: *De l'électisme* (1840, in-8°), écrit contre les doctrines de Pierre Leroux; *Introduction à l'histoire de l'étude de la philosophie* (1849-1850, 2 vol. in-8°); *Jean Bon-Saint-André*, sa vie et ses écrits (Paris et Montauban, 1848, in-12); *Histoire littéraire de Nîmes* (Nîmes, 1854, 3 vol. in-12); *Des doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne* (1860, in-8°); *Etudes critiques sur la Bible*; *Ancien Testament* (1861, in-8°); *Nouveau Testament* (1863, in-8°); *Essais de philosophie et d'histoire religieuses* (1863, in-8°); *Etudes sur les évangiles apocryphes* (1865, in-8°); le *Symbole des apôtres* (1867, in-8°), essai historique, etc. Il a publié des fragments de deux ouvrages importants: *L'Histoire des établissements d'instruction publique chez les protestants avant la révocation de l'édit de Nantes et l'Histoire des croyances juives depuis et avant l'avènement du christianisme*. M. Michel Nicolas a collaboré à la *Liberté de penser*, recueil dirigé par M. Jacques; à la *Revue de théologie de Strasbourg*, au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, à la *Nouvelle biographie générale* (Didot), etc. Il a traduit: *La Destination du savaant*, par Fichte (1838, in-8°), et l'ouvrage intitulé: *Sur l'idée et le développement historique de la philosophie chrétienne*, par H. Ritter.

NICOLAS D'AMIENS, philosophe scolastique, né vraisemblablement à Amiens vers le milieu du XII^e siècle, mort en 1210. On possède peu de particularités sur son existence; nous savons seulement qu'il jouissait d'une grande réputation parmi ses contemporains et qu'il était fort estimé du pape Alexandre III. De ses écrits fréquemment cités les seuls connus aujourd'hui sont: une *Chronique*, signalée par Montfaucon dans la bibliothèque du Vatican, et *l'Ars fidei catholica*, qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

NICOLAS DE CLAMENGES, théologien français. V. CLEMANGIS.

NICOLAS DE CUSA, cardinal, fils d'un pêcheur, né à Cusi-sur-la-Moselle, diocèse de Trèves, en 1401, mort en 1464. Il acquit une profonde connaissance des langues, de la philosophie, de la théologie, des mathématiques, etc., et fut employé par plusieurs papes dans des négociations importantes. Nommé cardinal en 1448 et évêque de Brixen (Tyrol), il voulut réformer un couvent de son diocèse et fut emprisonné par l'archiduc Sigismond III. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1875, à Bâle: *De docta ignorantia*, *De conjecturis*, *De sapientia*, etc. Dans ses ouvrages de mathématiques, de géométrie et d'astronomie, il établit la théorie du mouvement de la terre, à laquelle Copernic et Galilée devaient plus tard attacher leur nom.

NICOLAS DE DAMAS ou DAMASCÈNE, historien, poète et philosophe grec, né vers l'an 74 avant J.-C., mort dans les premiers temps de l'ère chrétienne. Il jouit d'un grand crédit auprès d'Hérode, roi de Judée, l'accompagna à Rome, où il sut gagner la bienveillance d'Auguste, et contribua plus tard au partage de la Judée entre Archélaüs et Hérode Antipas. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur la philosophie, l'histoire, les mathématiques, ainsi que des poésies, des tragédies, etc.; mais il ne nous reste que des fragments de son *Histoire universelle*.

elle, publiés par Coray (Paris, 1805), et de sa *Vie d'Auguste*, publiée par Fabricius (Hambourg, 1777). Une *Vie de César*, récemment découverte à l'Escurial, a été publiée par M. Piccolos et traduite en français par M. Alfred Didot (1850).

NICOLAS DE PISE, sculpteur italien. V. PRANCO.

NICOLAS DE TRALAGE (Jean), géographe français, né à Limoges, mort en 1699. Il était neveu de La Reynie, lieutenant de police à Paris. Nicolas entra dans les ordres, s'occupa principalement de géographie et publia, entre autres ouvrages : *Description géographique du royaume de France* (Paris, 1693); *Petit dictionnaire français-latin pour la géographie* (in-8°); la *France divisée par gouvernements de province* (Paris, 1693, in-fol.).

NICOLAS D'UZZANO, homme d'Etat florentin. V. UZZANO.

Nicolas-des-Champs (ÉGLISE SAINT-). Cette église, construite au XI^e siècle, au nord de Paris, près du monastère de Saint-Martin-des-Champs, fut érigée en paroisse vers 1176. Le nombre de ses paroissiens s'était considérablement augmenté, on le releva en 1490; le grand portail et les parties inférieures de la tour sont de cette époque. Au commencement du XVI^e siècle, l'édifice ne suffisait pas aux exigences d'une population toujours croissante, on l'élargit d'une nouvelle rangée de chapelles; les chapelles anciennes formèrent un second collatéral; enfin, en 1576, on éleva le chœur, le sanctuaire, les collatéraux et les chapelles qui existent encore aujourd'hui. L'église de Saint-Nicolas-des-Champs est construite en forme de parallélogramme; elle n'a pas de transept; le vaisseau principal est bordé d'un collatéral double et d'une ceinture de chapelles; cette église est une des plus longues de Paris. La façade occidentale, dont le style est gothique flamboyant, se détache en plusieurs niches sur la rue Saint-Martin; le portail qui la perce est décoré de feuillages et de niches; une grande fenêtre à meneaux, des clochetons et des fleurons en complètent la décoration; les statues placées dans les niches ont été remplacées, en 1842, des figures en pierre, détruites pendant la Révolution. Au sud du portail s'élève une tour quadrangulaire à trois étages de baies ogivales. Des contreforts et de nombreux arcs-boutants soutiennent les voûtes. L'ornementation extérieure de l'édifice est très-sobre. Il faut citer, toutefois, pour la richesse de sa décoration et pour l'harmonie de ses dispositions, le portail ouvert au midi; l'architecture et la sculpture de cette composition sont très-remarquables; on reconnaît l'élégance et la délicatesse du style de la Renaissance. L'immensité de la nef contribue à augmenter la sévérité et l'austérité de l'aspect intérieur de cette église. Le style gothique s'affirme dans les sept premières travées de la nef; les autres travées présentent tous les caractères de l'architecture de la fin du XVI^e siècle. On trouve dans une des chapelles de Saint-Nicolas-des-Champs une peinture sur bois du XVI^e siècle, remarquable par la fraîcheur de son coloris, représentant un *Crucifiement*. L'Assomption de la Vierge qui décore le maître-autel est de Simon Vouet; les quatre anges adorateurs ont été sculptés par Jacques Sarazin.

Pendant le moyen âge, les paroissiens de Saint-Nicolas-des-Champs avaient coutume, au jour de la fête pascuale de leur église, de représenter des *mystères*, où les bourgeois du quartier figuraient les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au XVI^e siècle, les enfants de chœur de Notre-Dame célébraient la fête de Saint-Nicolas en se rendant en mascarade à son église.

Parmi les personnages remarquables inhumés à Saint-Nicolas-des-Champs, nous citerons Guillaume Bude, le philosophe Pierre Gassendi, les historiens Henri et Adrien de Valois, la célèbre demoiselle de Scudéry, le poète Théophile Viaud. Sur des pierres tombales placées dans quelques-unes des chapelles de Saint-Nicolas, on lit les noms des Rochechouart, des Grillon, des Sabirre, des Potier de Novion, d'Ormes et ceux d'un certain nombre d'autres familles appartenant pour la plupart à la noblesse de robe.

Nicolas-du-Chardonnet (ÉGLISE SAINT-). Cette église, fondée à Paris au XIII^e siècle, prit son nom du territoire sur lequel elle fut érigée; on appelait clos du Chardonnet, *Cardinium*, un vaste terrain inculte où les chardons poussaient en toute liberté et qui s'étendait sur la rive gauche de la Seine, entre l'abbaye de Saint-Victor et le quartier de l'Université. En 1656, l'église tombant en ruine, on en éleva une nouvelle qui ne fut achevée qu'en 1709, au moyen de fonds provenant d'une loterie. L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet est d'une architecture très-médiocre; le portail qui donne sur la rue des Bernardins est d'un très-mauvais goût. À l'intérieur, les pilastres composites qui soutiennent les voûtes sont d'un assez bon style. On voit dans cette église le tombeau que le grand peintre Le Brun fit élever à sa mère, par Tully et Callignon, et le tombeau que sa veuve lui fit ériger à lui-même et qui fut sculpté par Coyssier. On y remarque encore le monument de Jérôme Bignon, avocat général au parlement, exécuté par Anguier et

Girardon, et le mausolée de Santeul, qui y a été transféré en 1818.

Nicolas-du-Roule (CHAPELLE SAINT-). Le célèbre financier Nicolas Beaujon fit construire cette chapelle à Paris vers 1780, pour en faire le lieu de sa sépulture et pour servir de succursale à l'église de Saint-Philippe-du-Roule; l'architecte Girardon donna les plans et dirigea les travaux, et la chapelle fut dédiée sous le vocable de saint Nicolas, patron du fondateur. Cet édifice présente une façade simple, terminée par un grand fronton. La porte est accompagnée de deux colonnes doriques supportant une corniche très-simple. La nef, qui reçoit le jour d'en haut par une lanterne carrée, forme un parallélogramme orné de deux rangs de colonnes doriques formant galeries latérales. Les murs du fond de ces galeries sont décorés d'un stylobate au-dessus duquel se trouvent des niches contenant des statues de saints. Les voûtes sont ornées de caissons simples et de bas-reliefs exécutés par Vallé. À l'extrémité de la nef est une rotonde formée par huit colonnes d'ordre corinthien et très-richement décorée. Au centre du sanctuaire est un autel à la romaine, élevé sur trois marches circulaires. La rotonde était autrefois réservée au propriétaire de la chapelle et aux personnes de sa famille et de sa maison.

Nicolas Nickleby, roman de Ch. Dickens (1839, 2 vol. in-18). Sans être un des chefs-d'œuvre de l'auteur, *Nicolas Nickleby* est un remarquable roman de mœurs; on y trouve surtout une de ces étonnantes études, très-familiales à Dickens, sur les malheurs de l'enfance. Dans presque tous ses livres, on voit un pauvre enfant, livré à toutes sortes de tortures morales et physiques, faisant le plus rude apprentissage de la vie, soit dans un pensionnat borgne, soit même dans une famille dénutrée. Le grand écrivain met toute son amertume dans ces pages qui ravivent peut-être en lui quelque impression de sa jeunesse; on le croirait du moins à voir l'insistance avec laquelle il y revient sans cesse. *Nicolas Nickleby* est un de ces pâles et souffreteux héros; son père s'est ruiné et, en mourant, l'a légué, ainsi que sa sœur, à sir Ralph Nickleby, leur oncle, un millionnaire d'une avarice sordide. Sir Ralph n'aspire qu'à se débarrasser d'eux. Son neveu surtout, d'un caractère sensible et fier, lui devient odieux à première vue; aussi l'éloigne-t-il en le plaçant comme maître d'étude dans une institution du Yorkshire, puis il fait entrer chez une marchande de modes, mistress Mantalini, sa jolte nièce, dont il espère que la naïve beauté pourra un jour ou l'autre lui servir d'hameçon. Ce sont les aventures de ces deux jeunes gens (Catherine et *Nicolas Nickleby*); les infâmes intrigues de leur oncle Ralph; l'espèce de duel qui s'engage entre lui et sir Mulberry Hawk, tous deux attachés à se disputer la fortune d'un jeune et opulent étourdi, lord Verisopht; les efforts de *Nicolas*, enfin averti, pour arracher sa sœur aux dangers qu'elle court, qui constituent le roman proprement dit; mais ce n'est point à ces traits généraux qu'on peut le juger. L'intrigue, dans les romans de Dickens, n'a généralement qu'une importance secondaire; toute la valeur de l'œuvre est dans les détails. L'intérieur du château délabré de Dotheboys, transformé en pensionnat, les horribles persécution et le régime abominable auquel M. Henri Squeers, aidé de sa femme et de sa fille, soumet les malheureux élèves confiés à ses soins; le caractère résigné de l'un d'eux, le pauvre Smith, enfant abandonné, dont l'avidité instituteur a fait un domestique sans gages et que *Nicolas Nickleby* s'efforce de protéger contre les odieux traitements de M. Squeers; plus loin, le magasin de modes de mistress Mantalini; plus loin encore, la vie des comédiens de province et les destins de la troupe ambulante dans laquelle *Nicolas* et son ami Smith s'engagent après s'être échappés de Dotheboys, voilà les éléments essentiels, les tableaux vraiment curieux de cette lanterne magique. *Nicolas Nickleby* fourmille de types nationaux. Newman Noggs, entre autres, ce gentleman ruiné par Ralph et resté patiemment au service de l'infâme usurier, est un personnage essentiellement britannique; obéissant comme une machine bien organisée, silencieux, exact, témoin impassible et complice muet de tous les vols de son patron; brave et digne homme cependant, qui, misérable lui-même, ne compatit qu'aux malheurs d'autrui, s'attachant par un dévouement instinctif au jeune *Nicolas Nickleby* et à sa famille, les aimant d'un amour muet, comme il abhorre d'une haine silencieuse cet horrible Ralph, leur tyran commun.

NICOLAY (Nicolas DE), voyageur français, né à La Grave-d'Oisans (Dauphiné) en 1517, mort à Paris en 1583. Après avoir pris part au siège de Perpignan (1542), il parcourut la plus grande partie de l'Europe, servant dans les armées de la plupart des pays qu'il visitait, étudiant les langues qu'il entendait parler et prenant des croquis, dont il forma une collection. De retour en France au bout de seize ans, il devint valet de chambre et géographe de Henri II. En 1551, il accompagna à Constantinople l'ambassadeur d'Aramon, puis visita l'archipel grec, les côtes septentrionales de l'Afrique et devint commissaire d'artillerie. On a de lui des ouvrages dont les

principaux sont : *Navigations et pégrinations orientales* (Lyon, 1568, in-fol., avec 60 fig.), relation intéressante, qui a été traduite en plusieurs langues; *Navigations du roi de Sicile Jacques V autour de son royaume et des îles Hébrides et Orcades* (Paris, 1583, in-4°), etc.

NICOLAY (Louis-Henri, baron DE), poète allemand, né à Strasbourg en 1737, mort à Saint-Petersbourg en 1820. Il professait la logique à Strasbourg lorsqu'il alla diriger en Russie l'instruction du grand-duc Paul (1769). Nicolay se fixa dans ce pays, devint secrétaire et bibliothécaire du grand-duc, conseiller d'Etat (1798), directeur de l'Académie des sciences (1798), membre du conseil privé (1801), et reçut le titre de baron. C'était un poète distingué, spirituel, au style élégant et facile, à qui l'on doit des fables, des épiques, des élégies, des contes romanesques, des pièces dramatiques, etc. Ses compositions ont été publiées sous ces titres : *Œuvres mêlées en vers et en prose* (Berlin, 1792-1810, 8 vol. in-8°) et *Œuvres théâtrales* (Koenigsberg, 1811, 2 vol. in-8°).

NICOLÉ (Pierre), poète français, né à Chartres en 1611, mort dans la même ville en 1686. Il fut conseiller du roi, puis président de l'élection de Chartres, et consacra ses loisirs à la poésie, particulièrement à la poésie érotique. *Nicolé* écrivait avec facilité, mais dans un style lâche, sans couleur. Le recueil de ses compositions, qui comprennent beaucoup de traductions d'Horace, d'Ovide, de Pétrone, a été publié en 1660, 2 vol. in-12.

NICOLE (Pierre), moraliste français, neveu du précédent, né à Chartres en 1625, mort à Paris en 1695. Son père était un homme instruit, qui poussa très-rapidement son éducation. À l'âge de quatorze ans, le jeune *Nicolas* avait achevé ses humanités, possédait parfaitement les langues anciennes et commençait en même temps, à Paris, l'étude de l'hébreu, de la philosophie et de la théologie. Malgré tant de travaux menés de front, *Nicolas* trouvait le temps de se livrer à d'immenses lectures; car ce qui distinguait surtout cet étudiant précoce, c'était une prodigieuse passion pour la lecture, passion complètement désordonnée, il est vrai, puisque le jeune théologien lisait avec la même ardeur les écrivains sacrés, les Pères, les théologiens, les écrivains profanes anciens et modernes, y compris la série des fables romanes que les hommes de goût du XVIII^e siècle trouvaient déjà si ridicules. Une application si déréglée pouvait avoir de funestes conséquences; un résultat imprévu vint y remédier : à force de lectures, *Nicolas* ruina presque complètement sa vue, et fut bien alors contraint de modérer son avidité curieuse. Mais elle avait eu déjà une conséquence irréversible : par sa complète absorption dans les livres, *Nicolas* acquit une timidité d'enfant, une simplicité presque naïve dont il ne put jamais se corriger. Exclutivement habitué à lire, il oublia d'apprendre à parler; et dans ce siècle d'ardentes discussions, d'incessante polémique, *Nicolas*, toujours à court d'arguments, ne répondait victorieusement à ses adversaires que lorsqu'il était seul dans son cabinet. Plus d'une fois, comme il l'avoua lui-même, il fut tenté de les rappeler lorsqu'ils étaient déjà au bas de l'escalier, pour les terrasser par un syllogisme décisif, qu'il n'avait pu trouver jusque-là. Ses excès de langage, qui dépassent plus d'un siècle de ses livres, sont eux-mêmes, très-probablement, une conséquence de cette timidité concentrée; rien n'est violent comme un poltron qui se bat les flancs pour dompter sa peur.

Ses études terminées à Paris, *Nicolas* alla passer plusieurs années auprès des solitaires de Port-Royal, dont il avait embrassé les opinions; il devint un des professeurs les plus distingués de ce célèbre établissement et parait avoir travaillé à la rédaction de la fameuse *Méthode*. Racine était au nombre de ses élèves. L'illustre poète ne se souvint pas toujours de ce qu'il devait à ce maître savant et zélé, et dans une occasion où *Nicolas* s'était élevé avec une rigueur toute janséniste contre les représentations théâtrales et contre les auteurs dramatiques, Racine osa répondre à ces attaques inoffensives par deux lettres plus spirituelles que respectueuses; mais revint bientôt à de meilleurs sentiments, il lui sollicita et obtint sans peine son pardon; car s'il y a quelque fiel dans les écrits de *Nicolas*, il n'y en avait aucun dans son âme.

Le nom de Racine nous a quelque peu écartés de l'ordre des temps; nous y revenons. En 1655, nous retrouvons *Nicolas* travaillant sous les ordres du grand Arnauld, dont il avait mérité l'amitié. *Nicolas*, par une prudence qui avait peut-être quelque chose d'exagéré, avait pris le pseudonyme de Rosny et en prit plusieurs autres depuis. Ses accès de peur étaient alors véritablement comiques. Il évitait de parcourir les rues, de crainte d'être tué par la chute d'une tuile; il ne se décidait qu'avec des tranches horribles à passer un bac, tant il craignait de se noyer. Qu'on juge s'il était rassuré vis-à-vis des persécution exercées contre ses coreligionnaires les jansénistes ! En 1658, il n'y tint plus et s'enfuit en Allemagne. Toutefois, les encouragements d'Arnauld le ramenèrent à Paris. C'est durant ce voyage qu'il traduisit en latin les *Provinciales*, ce qui était pour lui un véritable acte de courage. Il en fit un nouveau en demandant à son

évêque diocésain l'autorisation de recevoir les ordres, autorisation qui lui fut refusée. Certains biographes affirment que l'évêque de Chartres motiva son refus sur l'incapacité du postulant, ce qui serait fort bizarre; il est plus probable que *Nicolas* fut repoussé à cause de ses relations avec les jansénistes. Enfin, en veine de courage, *Nicolas* poussa une fois l'audace jusqu'à la rébellion; il publia, au nom des évêques d'Arras et de Saint-Pons, une lettre sur la morale relâchée (1677). Les jésuites se sentirent touchés et firent un vœu d'armes épouvantable. L'imprudent théologien crut devoir se tenir caché, et quand la mort de sa protectrice, la duchesse de Longueville, vint accroître le péril, il se décida de nouveau à s'exiler et s'enfuit dans les Pays-Bas, où il fut loin de se croire en sûreté et prit toutes sortes de précautions pour échapper à ses ennemis. L'intervention de l'archevêque de Paris, M. de Harlay, le fit autoriser à rentrer en France, pour s'établir à Chartres d'abord, puis à Paris, où il se remit à son travail favori, la rédaction de ses *Essais de morale*. Mais *Nicolas* ne pouvait rester indifférent à aucune querelle théologique : la discussion sur le quinquiesme le passionna fortement, et il se prononça nettement contre Fénelon. Mais Guyon n'acçéda pas à son désir, qu'étaient allées faire une visite à ce bon *Nicolas*, qu'elle savait opposé à ses idées, elle lui lut son livre, le paraphrasa devant lui et n'en recueillit que des éloges; mais il est probable que les objections se représentèrent en foule à l'esprit de *Nicolas* quand Mme Guyon fut au bas de l'escalier, car, peu de temps après, il écrivit contre le quinquiesme. Cet écrit du moins ne lui valut aucune persécution, car le quinquiesme fut condamné. *Nicolas*, du reste, s'était à peu près séparé du jansénisme; dans les derniers temps de sa vie, il écrivit sur la grâce des traités qui sont considérés comme orthodoxes et qui le brouillèrent avec ses amis de Port-Royal. A cette époque, *Nicolas* était perclus d'une partie de ses membres; le 14 novembre 1695, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Racine, averti, accourut en toute hâte, et, selon le témoignage de Mme de Sévigné, *ressuscita*, au moyen des gouttes d'Angleterre, son maître et son ami; mais le miracle ne fut pas de longue durée, car *Nicolas* succomba deux jours après.

Nous avons jugé *Nicolas* comme écrivain en analysant le seul de ses ouvrages qui ait mérité de lui survivre (v. MORALE); il nous suffira donc de donner ici la liste de ses principaux écrits : la *Perpétuité de la foi dans l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie* (Paris, 1664, in-12); *Traité de la foi humaine* (Paris, 1664, in-4°); les *Imaginaires et les visionnaires*, sous le pseudonyme de Damvillers (Liège, 1667, 2 vol. in-12); c'est dans ce livre que *Nicolas* dirigea contre le théâtre cette attaque qui indisposait fort Racine contre lui; la *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie* (Paris, 1669, 3 vol. in-4°), ouvrage célèbre, publié sous le nom d'Arnauld, continué par l'abbé Renaudot, et qu'il ne faut pas confondre avec le petit livre publié par *Nicolas* seul en 1664; *Essais de morale et instructions théologiques* (Paris, 1671 et suiv., 25 vol. in-12). Goujet, Besoigne, Savarien, Moreau de Mersan ont publié chacun une vie de *Nicolas*.

NICOLE (François), géomètre français, né à Paris en 1683, mort en 1758. Il débuta à dix-neuf ans par la rectification de la cissoïde; le mémoire où il résolvait la question fut inséré dans le *Journal des Savants* pour l'année 1703. Ses autres travaux se trouvent dans les différents tomes du *Recueil de l'Académie des sciences* publiés de 1717 à 1732; les premiers se rapportent au calcul des différences finies dont *Nicolas* a beaucoup contribué à éclaircir la théorie et auquel il a apporté de nouvelles richesses par la sommation d'un grand nombre de suites intéressantes; un autre contient des recherches utiles sur la théorie des épicycloïdes sphériques et leur rectification; enfin plusieurs sont consacrés à la démonstration des théorèmes que Newton s'était borné à énoncer dans son *Énumération des lignes du troisième ordre*. Le plus important consiste, comme on sait, dans ce fait remarquable, que toutes les courbes du troisième ordre peuvent être considérées comme les projections perspectives de trois d'entre elles. *Nicolas* paraît être le premier géomètre qui en ait donné la démonstration. Outre vingt-six mémoires, publiés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, dont il était membre, nous citerons : *Essai sur la théorie des roulettes* (1706); *Traité du calcul des différences finies* (1717).

NICOLÉ (Nicolas), architecte français, né à Besançon en 1701, mort dans la même ville en 1784. Fils d'un ouvrier, il entra comme apprenti chez un serrurier et excella bientôt dans l'art de travailler le fer. Etant allé à Paris, il y fit la connaissance de l'architecte Blondel, dont il suivit les cours et, sous la direction de ce maître, il fit de rapides progrès. Par malheur, ses études étaient incomplètes et il n'avait pu se former le goût par l'étude des grands modèles, lorsqu'il retourna dans sa ville natale. Presque aussitôt, on le chargea de construire l'église de Reffugy, dont la façade est charmante et que le goût de l'aplaté. Appelé à élever l'église Sainte-Anne de Solesne, *Nicolas* y prodigua des ornements de mauvais goût. Enfin, il commença à Besançon l'érection d'une église de la Madeleine, qui ne

fut point terminée. On raconte qu'il inventa, dans les dernières années de sa vie, un fusil se chargeant par la culasse et tirant huit coups par minute.

NICOLEAU (Pierre), littérateur français, né à Saint-Pé (Bigorre) en 1734, mort à Paris en 1810. D'abord professeur de rhétorique à Toulouse, où il remporta plusieurs prix aux jeux floraux, il dirigea ensuite l'institut académique et militaire des nobles à Angers. De là il passa à Paris, y fonda une institution du même genre et abandonna l'enseignement en 1784. Pendant la Révolution, il devint membre du conseil de la commune, président de l'administration centrale de la Seine et enfin bibliothécaire de la ville de Paris. Nous citerons de lui : *Eptire ou Instruction de la reine Christine aux souverains* (Angers, 1770, in-8°); *L'Orqueil de l'homme confondu* (1772, in-8°); *Traité d'algèbre* (1770, in-8°), etc.

NICOLEFF (Nicolas-Pétrarche), poète russe, né en 1758, mort à Saint-Petersbourg en 1816. Il fut d'abord attaché à la maison de la princesse Dackhoff, favorite de Catherine I^{re}; puis, ayant été frappé de cécité à l'âge de vingt-sept ans, il s'adonna à la poésie. Son meilleur ouvrage est une tragédie intitulée : *Suréna, général des Parthes* (1781).

NICOLET (Jean-Baptiste), célèbre directeur de théâtre, né à Paris vers 1710, mort en 1798. Après avoir été danseur de corde dans une troupe de saltimbanques, il devint le maître d'une baraque dans laquelle il faisait exécuter des danses de corde, des tours de force, jouait des marionnettes et exhibait des animaux savants. Comme il s'ingéniait sans cesse à rendre son petit théâtre attrayant par la variété et la nouveauté du spectacle, il attira la foule, principalement aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, et bientôt l'expression : *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet*, devint proverbiale. Un singe parfaitement dressé et qui exécutait à ravir des scènes bouffonnes accrût encore la vogue du théâtre de Nicolet. Le célèbre acteur Molé étant tombé malade, l'intelligent directeur forain apprit à son singe à singler le comédien, et tout Paris accourut pour assister à ce curieux spectacle. C'est alors que le chevalier de Bouffiers écrivit les couplets si connus :

Quel est ce gentil animal
Qui, dans ces jours de carnaval,
Tourne à Paris toutes les têtes,
Et pour l'un donne des fêtes?
Ce ne peut être que Nicolet
Ou le singe de Nicolet, etc.

Nicolet eut maille à partir avec le parlement, dont il avait fait un jour apostropher un membre par une de ses marionnettes, et il eut à subir, à plusieurs reprises, des tracasseries de la part des comédiens privilégiés, irrités de ses succès. En 1759, il loua à Paris une salle sur le boulevard, puis il obtint l'autorisation d'en faire construire une à quelque distance (1764). On ne saurait imaginer combien il eut à vaincre d'obstacles pour exploiter son privilège. La localité qui lui était abandonnée, aujourd'hui un des plus grands boulevards et des plus fréquentés, était alors une sorte de marécage. La première difficulté fut de ne pouvoir élever la salle plus haut que les remparts de la ville; il fallut ensuite combler autour des fossés, dessécher d'immenses flaques d'eau, faire disparaître l'inégalité des chemins et, en hiver, y amener chaque jour des cendres et du sable pour ménager un passage sur la glace et les neiges à ceux qui étaient assez hardis pour fréquenter le nouveau théâtre. Nicolet triompha et obtint, pendant près d'un demi-siècle, un succès dont Louis XV avait donné le signal. Les entrées étaient toujours occupées par des écrivains, par des joueurs de tambour de baskette et des tourneurs qui faisaient des exercices d'adresse adroitement gradués. Quant aux pièces, elles consistaient en arlequinades et en petites grivoises, composées pour la plupart par Tacconnet, et dont le succès fut très-vif. Ce théâtre, qui porta d'abord le nom de son fondateur, devint, en 1772, le *Théâtre des grands danseurs du roi*, puis le *théâtre de la Gaité* (1792), le *théâtre de l'émulation* (1795), et reprit, en 1797, le nom de théâtre de la Gaité, qu'il a conservé depuis lors.

NICOLET (Bernard-Antoine), graveur français, né à Saint-Ismier en 1740, mort à Paris en 1807. Elève de Cochin et de Boilly, il débuta, en 1765, par le *Portrait de Joseph Vernet* et par celui de *Noël Hallé*. Un burin léger, spirituel, une forme savante et hardie, une grande harmonie dans la disposition des effets d'ensemble, un modèle puissant et très-doux cependant, telles furent les qualités peu communes que l'on trouva dans ces deux planches excellentes, encore recherchées maintenant. Nicolet se mit ensuite à exécuter des gravures pour la *Galerie de Florence*, le *Musée français* et le *Voyage de l'abbé de Saint-Non*; il grava, pour ces divers recueils, plus de deux cents planches de tout format et de tout genre, qui se ressentent d'une précipitation trop grande dans son travail, et dans lesquelles il n'a pas donné toute la mesure de son talent. Outre ces travaux, on lui doit des œuvres très-supérieures, même à ses bonnes gravures du *Musée français* : ce sont, notamment : *Résistance de Vercinétorix*; *le Désastre en mer*, d'après J. Vernet; le *Portrait de Perronneau*, celui de *Déparcieux*, etc.,

que M. Charles Blanc regarde avec raison comme les meilleurs spécimens de la gravure de ce temps-là.

NICOLET (Jules), avocat français, né à Paris en 1819. Après avoir fait de brillantes études au collège Rollin et remporté au grand concours le premier prix de discours français, il fit son droit à Paris et étudia la procédure chez M^e Denormandie, avoué; il se fit inscrire au barreau en 1844, plaça quelques causes civiles importantes, défendit l'accusé Gomez dans l'affaire Orsini. Il fut élu membre du conseil de l'ordre, de 1862 à 1865, et réélu en 1869; il est décoré de la Légion d'honneur.

NICOLÉTIÉ S. f. (ni-ko-lé-ti) — de *Nicolet*, savant fr. Ent. Genre d'insectes thysanoures, comprenant deux espèces qui vivent dans les jardins ou dans les bois des environs de Paris.

— *Encycl.* Les *Nicolétiés* sont de petits insectes thysanoures, qui présentent comme caractères essentiels : des antennes longues, sétacées, moniformes; sept yeux de chaque côté, si peu apparents que plusieurs auteurs en ont nié l'existence; le corps un peu allongé, aplati, dépourvu d'écaillés; le thorax à peine plus large que l'abdomen; à trois segments presque égaux; deux filets terminaux de moyenne longueur; les fausses pattes branchiales de l'abdomen très-apparentes. Ce genre renferme deux espèces, qui se trouvent aux environs de Paris et sans doute en d'autres lieux; on les rencontre dans les bois, les jardins et les serres. La *Nicolétié* botaniste ou phytophile, qui peut être regardée comme le type de ce genre, est très-commune dans les serres du Jardin des plantes; on la trouve fréquemment dans les pots et dans la tannée.

NICOLI (Nicolas DE), érudit italien. V. NICOLLI.

NICOLIS DE ROBILANT (Esprit-Benoît et Jean-Baptiste), ingénieurs militaires piémontais. V. ROBILANT.

NICOLITE S. m. (ni-ko-li-te). Hist. relig. Membre d'une secte de quakers des Etats-Unis.

NICOLLE (sire), auteur de mystères, qui vivait à Metz dans le x^ve siècle et s'était acquis une grande réputation comme acteur. Nommé curé de l'église de Saint-Victor, il arrangea en patois lorrain et fit représenter devant son évêque, en 1437, durant la semaine sainte, les *Mystères de la passion*, sur un théâtre ad hoc qu'il avait fait construire. Ce fut lui qui joua le rôle de Jésus-Christ à l'édification générale; un autre ecclésiastique, Jean de Nicey, remplit celui de Judas. Nicolette arrangea de la même façon le *Mystère de la vengeance*. Nicolette avait l'habitude de célébrer la messe avant d'ouvrir la représentation. Quant aux compositions dues à sa plume, elles sont perdues ou enfoncées à l'état de manuscrit dans quelque bibliothèque lorraine.

NICOLLE (Charles-Dominique), pédagogue français, né à Pissy-Poville (Seine-Inférieure) en 1758, mort en 1835. Prêtre et professeur au collège Sainte-Barbe, à Paris, lorsque éclata la Révolution, il devint alors précepteur du fils du comte de Choiseul, ambassadeur à Constantinople, se rendit avec son élève en Italie, puis à Saint-Petersbourg, et fonda dans cette ville une maison d'éducation qui eut beaucoup de succès. A l'appel du duc de Richelieu, il se rendit quelques années plus tard à Odessa, reçut de l'empereur Alexandre le titre de visiteur des églises catholiques du sud de l'empire, puis retourna en France (1817), où il fut nommé aumônier honoraire de Louis XVIII. Étant retourné en Russie, il y fut en butte à diverses tracasseries et revint bientôt en France. Nommé, en 1820, membre du conseil de l'instruction publique, il devint, l'année suivante, recteur de l'Académie de Paris. Nicolet fut en outre grand vicaire de cette ville. On a de lui : *Plan d'éducation ou Projet d'un collège nouveau* (Paris, 1833, in-8°), livre dans lequel il a émis ses idées sur l'instruction.

NICOLLE (Gabriel-Henri), journaliste français, frère du précédent, né à Fresquiennes (Seine-Inférieure) en 1767, mort en 1823. Lorsque éclata la Révolution, il devint rédacteur de plusieurs journaux monarchistes et contre-révolutionnaires, notamment du *Journal français* (1792), du *Courrier universel* (1793), fonda *l'Éclair*, qui donnait la primeur des nouvelles quotidiennes, fut proscrié en 1795 et 1797, mais parvint à se soustraire aux arrêts qui le frappaient et se fit libraire-éditeur. En 1821, il fonda une institution qui prit d'abord le nom de Sainte-Barbe, puis celui de collège Rollin. Nicolette a publié l'immense collection des classiques connus sous la désignation d'éditions stéréotypées.

NICOLLE (Joseph), architecte et dessinateur français, né à Fontenay (Côte-d'Or) en 1810. Admis en 1826 à l'École des beaux-arts, il suivit les cours de Baltard et de Duban, concourut sans succès pour le grand prix de Rome et envoya au Salon de 1833 un *projet de fontaine publique*. Pendant un voyage qu'il fit ensuite en Italie, il se livra principalement à des études archéologiques et dessina de nombreux fragments de peinture architecturale. De retour à Paris, il fut employé dans l'administration du chemin de fer de Lyon et se

fit connaître par des envois aux Salons, notamment par des vues des églises Saint-Laurent et Saint-Clément, près de Rome (1838); par des peintures architecturales (1852), qui lui valurent une seconde médaille. Nommé dessinateur en chef de la manufacture de Sévres en 1852, M. Nicolle a été appelé depuis lors aux fonctions de directeur adjoint de cet établissement et a reçu, en 1864, la croix de la Légion d'honneur.

NICOLLE (Henri), littérateur, né à Paris en 1819, mort en 1877. A vingt-deux ans, il débuta dans la carrière des lettres en envoyant des articles au *Musée des familles* et à diverses feuilles littéraires. Après avoir collaboré à *l'Esprit public* sous le pseudonyme de *Lucien de Rubempré*, M. Nicolle alla rédiger à Perpignan le *Journal des Pyrénées-Orientales*, dans lequel il défendit, de 1846 à 1848, la politique de M. Guizot. De retour à Paris après la révolution du 24 février, il écrivit des articles politiques et littéraires dans divers journaux hostiles à la République, notamment à la *Liberté*, au *Pamphlet*, au *Di-December*, au *Pouvoir*, se rangea parmi les partisans de Louis Bonaparte et fut attaché comme lecteur à la commission de colportage. Nous citerons, parmi les ouvrages qu'il a publiés : *Jacques Callot* (1849, 3 vol.), roman; les *Eaux-Bonnes* (1851, in-12); *Contes invraisemblables* (1853, in-12); *Courses dans les Pyrénées* (1854, in-12); le *Château de Maisons* (1858, in-8°); *De Paris à Strasbourg en chemin de fer, itinéraire* (1858, in-12); les *Projets de ma tante* (1859, in-12), comédie en un acte et en prose, représentée au Théâtre-Français, etc.

NICOLLE DE LACROIX (Louis-Auguste), géographe français. V. LACROIX.

NICOLLET (Jean-Nicolas), astronome français, né à Cluses (Savoie) en 1780, mort en 1843. D'abord conducteur de vaches, il n'apprit à lire qu'à douze ans, mais fit des progrès rapides et devint, à dix-neuf ans, répétiteur de mathématiques à Chambéry. S'étant rendu à Paris, il fut nommé, en 1817, secrétaire-bibliothécaire à l'Observatoire, se fit naturaliser Français en 1819, puis fut membre du bureau des longitudes, professeur à Louis-le-Grand, examinateur pour les aspirants aux écoles de marine. Ruiné par de fausses spéculations de bourse en 1830, il se rendit aux Etats-Unis, fut chargé d'explorer les régions occidentales du Mississippi et mourut à Washington. Ses principaux écrits sont : *Lettre à M. Outrequin sur les assurances qui ont pour base les probabilités de la durée de la vie humaine* (Paris, 1818); *Mémoire sur la mesure d'un arc de parallèle moyen entre le pôle et l'équateur* (1826); *Cours de mathématiques à l'usage de la marine* (1830, 2 vol.), avec Reynaud.

NICOLLO S. m. (ni-ko-lo). Mus. Nom donné anciennement à une sorte de hautbois, qui était le contralto du hautbois ordinaire.

NICOLÒ (SAN-), ville de Grèce, ch.-l. de l'île et de l'éparchie de Tine, sur l'emplacement de l'ancienne *Tenos*, à 130 kilom. E.-S.-E. d'Athènes; 4,000 hab. Siège d'un évêché catholique.

NICOLÒ (Nicolas ISOUARD, connu sous le nom de), célèbre compositeur. V. ISOUARD.

NICOLPOULO (Constantin), philologue et poète grec, né à Smyrne en 1786, mort à Paris en 1841. Il se fit connaître, jeune encore, par des poésies en langue grecque moderne; puis il vint en France et vécut d'abord de quelques leçons. Il professa ensuite le grec à l'Athènes et fut en dernier lieu attaché à la bibliothèque de l'Institut. Ayant obtenu sa pension de retraite en 1840, il allait retourner dans son pays natal, quand il succomba aux suites d'une blessure qu'il s'était faite au bras. On cite principalement de cet écrivain une *Ode au printemps*, considérée comme un chef-d'œuvre et traduite en français (1817). Il collabora à plusieurs journaux littéraires, à la *Revue encyclopédique*, et fonda, en 1835, une revue intitulée : *Jupiter panhellénien*.

NICOLÒSI, bourg du royaume d'Italie (Sicile), départ. et à 14 kilom. N.-N.-O. de Catane, sur le flanc méridional de l'Etna, à 700 mètres d'altitude; 2,700 hab. Ce bourg est bâti en lave noire au milieu d'une plaine de cendres; il est au pied même du cône volcanique nommé *Monte Rossi*, et il est le plus élevé des villages construits sur les flancs de l'Etna. Il fut presque entièrement détruit par la lave en 1578.

Nicolosi est la patrie d'un homme pour lequel l'Etna a été un objet d'étude et d'amour, Gimmellaro, propriétaire de Nicolosi, qui a fait construire à ses frais, en 1806, la première maison de refuge qui ait encore été établie sur le volcan, au pied du cône même.

NICOLÒSI (Jean-Baptiste), géographe italien, né à Paterno (Sicile) en 1610, mort à Rome en 1670. Il entra dans les ordres, fut attaché à la cour de l'empereur Léopold I^{er}, puis à celle du margrave de Bade, Maximilien, et devint enfin chapelain de Sainte-Marie-Majeure, à Rome. Il possédait des connaissances très-étendues et connaissait plusieurs langues modernes. Outre des comédies, des poèmes, des traités scientifiques et théologiques, restés inédits, on lui doit : la *Theoria del globo terrestre* (Rome, 1642); *Guida allo studio geografico* (Rome, 1662); *Hercules si-*

culus stoe studium geographicum (Rome, 1670-1671, 2 vol. in-fol.).

NICOLSON ou NICHOLSON (William), bibliographe et prélat anglais, né en 1655, mort en 1737. Après avoir visité l'Allemagne et la France, il entra dans les ordres et devint successivement évêque de Carlisle (1702), de Derry (1718), grand aumônier du roi et enfin archevêque de Cashel (1727). C'était un homme fort instruit, dont les principaux ouvrages sont : *English historical library* (Londres, 1698-1699, 3 vol. in-8°); *Scottish historical library* (Londres, 1702); *Irish historical library* (Londres, 1724), livres souvent réédités et qui abondent en indications précieuses sur les antiquités et l'histoire de la Grande-Bretagne.

NICOLSON S. f. (ni-ko-sol) — de *Nicolson*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

NICOMACHE, poète tragique grec, né à Alexandreie, en Troade, dans le v^e siècle avant J.-C. Dans un concours dramatique, il remporta la victoire sur Euripide et sur Théognis. Suidas cite de lui deux pièces, dont dix seulement sont authentiques et dont il reste seulement quelques fragments.

NICOMACHE DE STAGIRE, père du philosophe Aristote, médecin de Philippe. Il vivait au iv^e siècle av. J.-C., et avait composé des traités de médecine et de physique. On a, sous le titre d'*Éthique à Nicomache*, un traité de morale écrit par Aristote et dédié, soit à son père, soit à son fils, qui portait le même nom.

NICOMACHE, célèbre peintre grec, né à Thèbes dans la première moitié du iv^e siècle av. J.-C. Fils et élève d'Aristodème, peintre carien, il fut contemporain d'Apelle et de Mélanthe. Pline le signale surtout comme n'ayant employé que les quatre couleurs fondamentales, blanc, jaune, rouge et noir. Cicéron n'hésite pas à le placer au rang d'Apelle et de Protogène; Plutarque trouve que ses peintures ressemblent aux vers d'Homère, tant elles ont de force et de grâce, tant elles semblent faciles, tant elles accusent peu d'efforts; et Vitruve affirme que, si Nicomache n'est pas le plus grand peintre connu, c'est moins à cause de ses facilités qu'à cause des circonstances qui l'ont empêché d'arriver à ce rang suprême. Un fait cité par Pline semble prouver, au contraire, que Nicomache aurait pu s'élever plus haut s'il eût apporté à ses travaux plus de conscience et de soin. Chargé par le tyran Aristarate de peindre le mausolée du poète Téléstès, il mit tant de négligence à entreprendre ce travail, qu'Aristarate lui assigna un délai suprême qu'il ne pourrait dépasser sans encourir un châtiment sévère. L'artiste se mit au travail quelques jours seulement avant l'époque fixée, et ses peintures achevées à l'heure dite furent jugées merveilleuses. Ses meilleurs morceaux, peints sur bois probablement, furent transportés à Rome. On voyait de lui, du temps de Pline, dans le temple de Minerve, au Capitole, au-dessus du sanctuaire de la Jeunesse, un *Enlèvement de Proserpine* et, dans ce même Capitole, une *Victoire sur un quadriga*; *Apollon et Diane*; *Cybèle*, la mère des dieux, assise sur un lion; des *Bacchantes surprises par des satyres*; la *Victoire* avait été offerte par Planus. Le temple de la Paix renfermait une *Scylla* non moins remarquable. En mourant l'artiste laissa inachevée l'un de ses plus beaux tableaux, les *Tyndarides*, que personne n'osa continuer. Son frère Aristide, son fils Aristocles, Philoxène d'Éretrie, Nicophane furent ses élèves.

L'histoire de l'art antique mentionne encore un second Nicomache, graveur en pierres fines, dont le musée de Naples possède un superbe camée représentant un *Faune assis sur une peau de tigre*.

NICOMACHE, mathématicien grec, né à Gerasi (Arabie). Il vivait au iv^e siècle de notre ère. Il appartenait à l'école de Pythagore, dont il écrivit la vie, et il acquit une telle réputation comme savant, que l'expression : « Vous comptez comme Nicomache », devint proverbiale. Plusieurs de ses ouvrages sur les mathématiques et la musique sont perdus; mais il nous reste de lui une *Introduction à l'étude de l'arithmétique*, publiée par Wechel (Paris, 1538, in-4°), et un *Manuel d'harmonie*, en 2 livres, inséré dans les *Actores veteris musicae* de Mursius (Leyde, 1616) et réédité avec une traduction latine par Meibomius.

NICOMBAR S. m. (ni-kon-bar). Ornith. V. NICOBAR.

NICOMÈDE I^{er}, roi de Bithynie, qui régna de 278 à 250 av. J.-C. Dès son avènement au trône, il fit mettre à mort deux de ses frères. Un troisième, nommé Zipotès, échappa au massacre, rallia un grand nombre de Bithyniens, une sorte de royaume indépendant. Pour assurer son trône, Nicomède contracta une alliance avec les Gaulois qui assiégaient alors Byzance. Les Gaulois entrèrent en Bithynie, défirent Zipotès, qui fut tué, et Nicomède régna en paix jusqu'à sa mort.

NICOMÈDE II, surnommé *Epiphane*, roi de Bithynie, né vers 176 av. J.-C., mort vers 91. Son père Prusias II, jaloux de l'intelligence et des talents qu'avait manifestés Nicomède encore jeune, l'envoya à Rome comme otage, et donna même ordre de l'assassiner.

Celui-ci, averti du projet paternel, se rendit en Bithynie, souleva les populations et fit égorger son père. Le règne du parricide fut heureux. Il tenta, lors de l'invasion des Cimbres, de secourir le protectorat romain ; mais le sénat lui ordonna d'évacuer les provinces qu'il avait illégalement envahies, et Nicomède se soumit prudemment. Aussi, en paix avec Rome, acheva-t-il paisiblement son existence, après un règne de cinquante-huit ans.

Nicomède, tragédie de Corneille (Comédie-Française, 1659). On la classe d'ordinaire, dans les éditions classiques, parmi les six tragédies regardées comme les chefs-d'œuvre de Corneille ; elle le mérite par son originalité. Corneille, en l'annonçant au lecteur, déclare que c'est la vingt-sixième qu'il a composée et qu'après avoir fait récrire plus de quarante mille vers il lui a fallu un peu s'écarter du grand chemin pour trouver quelque chose de nouveau. Il en a pris le sujet dans Justin, mais en l'arrangeant ; Prusias, dans la pièce, n'essaye pas d'attirer son fils dans un piège pour lui ôter la vie ; Nicomède ne fait pas non plus assassiner son père ; Corneille a rejeté ces horreurs comme trop tragiques, et, pour que le jeune prince courût les mêmes dangers que dans l'histoire, c'est sa belle-mère, Arsinoë, qui essaye de le faire périr. Tout l'intérêt de la pièce est dans le développement du caractère de Nicomède, un des plus beaux qu'ait idéalisés Corneille. Nicomède s'indigne de la tyrannie que les Romains exercent sur les rois leurs alliés, ou plutôt leurs sujets, et s'irrite de la lâcheté de son père, qui souffre que chez lui Flaminius, un ambassadeur romain, ose lui parler en maître et disposer de sa couronne. Il veut, malgré eux, épouser la reine d'Arménie, Laodice, pupille de Prusias, qui le paye de retour. Kleve d'Annibal, il a hérité de sa haine contre Rome et a augmenté de trois royaumes les Etats de son père. Le sénat romain ne veut pas laisser s'élever trop haut un si puissant ennemi et envoie un ambassadeur demander impérieusement à Prusias de marier Laodice à son second fils Attale, auquel il laissera le trône. Arsinoë, la belle-mère de Nicomède, appuie naturellement Flaminius, et, après avoir contribué à la mort d'Annibal, ne recule pas devant l'idée d'un second inceste. Elle a envoyé des assassins chargés de la débarrasser de Nicomède ; mais ce prince a découvert leur complot et vient demander justice à son père, caractère faible et vaniteux. Prusias se laisse circonvenir par sa femme et par l'ambassadeur romain et fait arrêter Nicomède. Le peuple, révolté de cette injustice, se mutine et le roi de Bithynie commence à trembler pour son trône, lorsque, au moment où il traitait une nouvelle perfidie contre Nicomède, ce jeune héros, délivré généreusement par Attale, apparaît, apaise la sédition et renvoie Flaminius avec ces belles paroles :

Seigneur, à découvert toute âme généreuse
D'avoir votre amitié doit se tenir heureuse ;
Mais nous n'en voulons plus avec ces dures lois
Quelle jette toujours sur le sort des rois :
Nous vous la demandons hors de la servitude,
Ou le nom d'ennemi nous semblera moins rude.

Flaminius ne peut s'empêcher de lui témoigner son estime ; Prusias et Arsinoë lui ouvrent leurs bras, et Attale retrouve en lui un frère aimant et dévoué, auquel il se résigne à ne plus disputer Laodice.

Ce qui donne à cette pièce une physiologie particulière, c'est qu'elle offre dans une action tragique le ton et le style de la comédie élevée. Nicomède conserve toujours, vis-à-vis de Flaminius, ce ton railleur qui sort tout à fait des habitudes de la tragédie. Elever l'ironie à la hauteur d'une passion tragique, tel a été l'art suprême du poète. Cette pièce, dit Voltaire, est peut-être une des plus fortes preuves du génie de Corneille, et je ne suis point étonné de l'affection qu'il avait pour elle. Ce genre est, non-seulement le moins théâtral de tous, mais le plus difficile à traiter. Ce genre de tragédie ne se soutenant point par un sujet pathétique, par de grands tableaux, par les fureurs des passions, l'auteur ne peut qu'exciter un sentiment d'admiration pour le héros de la pièce. L'admiration n'émeut guère l'âme, ne la trouble pas ; c'est de tous les sentiments celui qui se refroidit le plus tôt. Le caractère de Nicomède avec une intrigue terrible, telle que celle de *Rodogune*, eût été un chef-d'œuvre.

NICOMÈDE III Philopator, roi de Bithynie, fils et successeur du précédent. Il régna de 89 à 75 av. J.-C. Deux fois détrôné par Mithridate, il fut deux fois rétabli par les Romains, et leur légua, en mourant, la Bithynie, qui fut réduite en province romaine. Dans sa jeunesse, César passa quelque temps à la cour de ce prince, et l'on peut voir dans Suetone quels flétrissements soupçons il encourut à ce sujet. V. CÉSAR.

NICOMÈDE, géomètre grec, né, suivant l'opinion la plus accréditée, environ 100 ans av. J.-C. Il est l'inventeur de la conchoïde qui porte son nom. Cette courbe célèbre, qu'il apprit à décrire d'un mouvement continu, était employée par lui à résoudre le problème de la duplication du cube ou des deux moyennes proportionnelles et de la trisection de l'angle.

NICOMÉDIE, ancienne ville de l'Asie Mineure, aujourd'hui Ismid.

NICON, patriarche et historien russe. V. NIKON.

NICOPHANES, peintre grec qui vivait dans le III^e siècle av. J.-C. Peu d'artistes, parmi ses contemporains, pouvaient, au dire de Pline, lui être comparés pour l'élégance de la forme et la grâce des attitudes ; mais il n'appliqua son talent qu'à des sujets sans dignité et on le comptait même parmi les plus fameux peintres d'obscénités.

NICOPHON ou **NICOPHRON**, poète comique qui vivait 400 ans av. J.-C. Ses ouvrages l'ont fait classer parmi les auteurs de comédies moyennes. Nous n'avons que les titres de six de ses pièces, qui sont : *Adonis*, *l'Échappé des enfers*, *Naissance d'Aphrodite*, *Pandore*, les *Artisans*, les *Sirènes*.

NICOPHORE adj. (ni-ko-fo-ré). Mythol. gr. S'est dit pour **NICÉPHORE**.

NICOPOLIS, ville de la Victoire, en Bulgarie *Neboli*, ancienne *Nicopolis*, ville forte de la Turquie d'Europe, sur la rive droite du Danube, éyalat et à 160 kilom. S.-E. de Widdin ; 12,000 hab. Archevêché grec, évêché catholique, synagogues, mosquées ; commerce important sur le Danube. Cette ville, fondée par Trajan pour perpétuer le souvenir de sa victoire sur les Daces, est célèbre par les deux victoires qu'y remporta, en 1093 et 1296, le sultan Bajazet sur le roi de Hongrie d'abord, puis sur les barons français venus au secours de ce prince, et commandés par Jean sans Peur et Philippe d'Artois. Voir, ci-après, le récit de la bataille livrée en 1396 sous les murs de Nicopolis.

Nicopolis (BATAILLE DE), gagnée par Bajazet 1^{er} sur Sigismond, roi de Hongrie, en 1396. L'ambition des souverains turcs devenait de jour en jour plus menaçante ; Bajazet, fils d'Amurat 1^{er}, après avoir conquis la Bulgarie, la Serbie, la Macédoine, après avoir bloqué durant dix ans l'empereur grec dans Constantinople, après avoir ravagé la Bosnie, l'Albanie, la Moldavie, avait hautement ses projets de conquête sur l'Occident. Sigismond, roi de Hongrie, placé à l'avant-garde de la chrétienté, poussa le premier cri d'alarme et implora le secours des princes de l'Occident. Bien que l'ère des croisades fût fermée et qu'elles eussent singulièrement refroidi l'ardeur de nos chevaliers, cet appel désespéré fut entendu : 12,000 Français, l'élite de la noblesse, partirent pour la Hongrie, ayant à leur tête le comte de Nevers, Philippe d'Artois, comte d'Eu ; Jacques de Bourbon, comte de La Marche ; Henri et Philippe de Bar ; Jean de Vienne, amiral de France ; le maréchal de Boucicaut et Louis de Brézé, 100,000 Hongrois attendaient comme des libérateurs cette poignée de guerriers, qu'alait perdre l'héroïque mais folle bravoure qui a coûté de si sanglants désastres à la France. A peine sont-ils arrivés qu'ils franchissent le Danube, croyant marcher à un triomphe certain, et s'avancent sur les terres d'un ennemi qu'ils s'imaginaient sans courage et sans discipline. Au lieu de le attendre de pied ferme et d'opposer un inébranlable sang-froid à son impétuosité, ils vont le braver jusque sous les murs de Nicopolis, qu'ils se mettent en mesure d'investir. Bajazet s'avance alors à la tête de 200,000 combattants, et, quoique les chrétiens soient très-inférieurs en nombre à une armée si redoutable, commandée par un prince qui avait fait ses preuves sur les champs de bataille, ils ne craignent pas de l'affronter en plaine, au risque d'être enveloppés et écrasés.

Bajazet disposa son armée en forme de croissant, dont il occupa lui-même le centre ; 8,000 hommes d'élite, placés en avant de son ordre de bataille, avaient ordre de se replier lentement, en combattant, jusqu'à ce que ses deux ailes se fussent refermées sur l'armée hongroise. Sigismond, comprenant l'habileté de ce manœuvre, fit prévenir les chevaliers français, placés à l'avant-garde, de différer leur attaque ; mais ceux-ci dédaignèrent cet avis qu'ils considéraient comme un aveu de pusillanimité, et ils se ruèrent sur les Turcs, entraînés par l'exemple de Philippe d'Artois. Bientôt ils se virent cernés et pressés de toutes parts, sans possibilité d'échapper au cercle de fer qui les étreignait. Vainement ils accomplirent des prodiges de valeur et se signalèrent par des exploits fabuleux ; il ne leur resta qu'à vendre chèrement leur vie. Sigismond, au premier coup d'œil, jugea que la bataille était perdue et prit la fuite, suivi de près par toute son armée, abandonnant honteusement les Français à leur malheureux sort. Victimes de leur aveugle courage, les chevaliers n'en combattirent pas moins comme des lions, faisant autour d'eux des monceaux de cadavres. Enfin, accablés de fatigue, épuisés par la perte du sang coulant à flots de leurs blessures, ils périrent presque tous les armes à la main ; 300 à peine échappèrent au carnage, mais pour être dépouillés et chargés de chaînes. Parmi eux se trouvaient le comte de Nevers, Boucicaut, le comte de La Marche, La Tremouille, etc. Bajazet, en visitant le champ de bataille, put alors supputer le prix de sa victoire ; dix Turcs pour un chrétien étaient couchés sur la plaine sanglante, et si l'armée hongroise se fût sentie électrisée par ce dévouement, elle eût eu, sans doute, un triomphe à inscrire dans ses annales, au lieu d'une honteuse défaite.

NICOPOLIS, ancienne ville de Palestine, que Vespasien fit construire sur l'emplacement d'Emmusa, brûlée par ordre de Quintilius Varus, gouverneur de Syrie.

NICOPOLIS, ville de l'ancienne Grèce (Epire), fondée par Auguste, à l'entrée du golfe d'Ambracie, pour perpétuer le souvenir de sa victoire d'Actium.

NICOPOLITAINE, AINE s. et adj. (ni-ko-pol-i-taine, 8-ne). Géogr. anc. Habitant de l'une des villes qui portaient le nom de Nicopolis ; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants. Les **NICOPOLITAINE**. La population **NICOPOLITAINE**.

NICOSIE ou **LYCOSIE**, ville forte, capitale de l'île de Chypre, anc. *Tremitus*, à 13 kilom. de la côte septentrionale de l'île, par 35° 15' 14" de latit. N. et 31° 30' 30" de longit. E., 1,700 hab., dont les deux tiers Turcs. L'habitation de tapis, vin très renommé. La ville est entourée de remparts en pierre construits par les Vénitiens ; elle possède d'assez belles portes, notamment celle de Famagouste, mais ses rues sont étroites et sales. On y voit le palais du gouverneur turc, celui de l'évêché, huit mosquées, dont une est l'ancienne cathédrale de Sainte-Sophie, superbe édifice gothique ; six églises grecques, de nombreux couvents. Sous les princes de Lusignan, Nicosie était florissante ; elle déchu sous les Vénitiens ; elle passa, en 1571, aux mains des Turcs, qui l'ont gardée jusqu'à nos jours.

NICOSIE, ville d'Italie qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Herbita*, à 66 kilom. N.-O. de Catane ; 13,000 hab. Siège d'un évêché. Commerce de blé, vin, huile et bestiaux.

NICOT Jean, seigneur de VILLEMAIN, diplomate et érudit français, doublement célèbre comme introducteur du tabac en France et comme auteur d'un des plus anciens dictionnaires de notre langue, né à Nîmes en 1530, mort à Paris le 5 mai 1600. Il était fils d'un notaire estimé, mêlé à quelques grandes affaires et qui ne paraît avoir joui que d'une honnête aisance. Jean Nicot reçut à Nîmes sa première instruction et y fit ses humanités, puis il vint aussitôt à Paris, où il s'attira par son esprit et ses connaissances l'amitié des savants et l'estime de quelques grands seigneurs, amis des lettres, qui l'introduisirent à la cour. Il ne tarda pas à gagner les bonnes grâces du roi Henri II et jouit de la même faveur sous François II, qui le fit maître des requêtes de son hôtel en 1559, puis, à la fin de la même année, le nomma son ambassadeur en Portugal, auprès du roi don Sébastien. L'ambassade de Jean Nicot dura deux ans. De retour en 1561, il se maria richement, devint seigneur de Villemain par l'acquisition de la terre de ce nom, située près de Briec-Comte-Robert (départ. actuel de Seine-et-Marne), et, dans les loisirs que lui créait sa fortune et sa haute position, put se livrer à son amour pour les belles-lettres et l'érudition.

On doit à Jean Nicot la connaissance et le premier usage du tabac en France. Ce fut pendant son ambassade en Portugal que l'existence de la plante exotique lui fut révélée, mais, chose curieuse, quoique l'on prît à Lisbonne et que l'on fût à Madrid, Nicot ne soupçonna ni peut-être ne voulut reconnaître aucun de ces deux usages du *petum*, comme l'appelaient les Portugais, du *tabaco*, comme l'appelaient les Espagnols. Il regardait la nouvelle plante comme précieuse seulement au point de vue médical, thérapeutique, et c'est dans cette intention qu'il en envoya des graines en France, avec des instructions sur sa culture, sa récolte et les préparations à faire subir aux feuilles. De son propre nom, il appela le tabac nicotiane, nom qui s'est conservé en botanique ; mais ses contemporains l'appelèrent de préférence *herbe à la reine*, ou *médicée*, et *herbe du grand prieur*, du nom des deux premiers personnages à qui il en fit hommage, la reine mère, Catherine de Médicis, et le grand prieur de France. On pourrait bien mieux, disait-il, y a plus d'un siècle, Vigneul-Marville, l'appeler plus justement *planta regalis* ou l'herbe des partisans, d'autant qu'elle attire dans les coffres du roi plus d'or et plus d'argent qu'il n'en pourrait tirer des mines les plus riches. Et cependant elle ne rapportait pas encore au trésor 200 millions !

Il est curieux de voir sous quelle rubrique l'a insérée Jean Nicot lui-même, soit dans le *Dictionnaire* de Robert Estienne, auquel il a collaboré, soit dans son propre *Thésor de la langue française*. Voici les deux articles : « **NICOTIANE**, fém. C'est une herbe de merveilleuse vertu contre toutes playes, ulcères, noli me tangere, dartres et autres telles choses, que maître Jehan Nicot, étant ambassadeur pour le roi en Portugal, envoya en France, dont elle a prins son nom. Voyez la *Maison rustique*, liv. 1^{re}, chap. 1^{er}. Les numéros sont restés au blanc. (*Dictionnaire de Robert Estienne*). » « **NICOTIANE**, fém. C'est une herbe de vertu admirable pour guérir toutes navures, playes, ulcères, chancres, dartres et autres tels accidents au corps humain, que maître Jehan Nicot, de Nîmes, conseiller du roi et maître des requêtes de l'hôtel dudit seigneur, étant ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne en Portugal, lequel a recueilli ce présent *Thésor ou Dictionnaire de la langue française*, envoya en France en l'an mil cinq

cents soixante. Dont toutes provinces de ce royaume ont été engendrés et peuplés, à cause de quoi ladite herbe a obtenu et porté l'édit non de nicotiane, pour de laquelle aggraver l'histoire entière, voyez le chapitre 59 du livre II de la *Maison rustique*. » (*Thésor de la langue française*).

La collaboration de Jean Nicot au *Dictionnaire français-latin* de Robert Estienne est avérée et ce fut sans doute pour lui une excellente préparation aux travaux lexicographiques qu'il méditait. Le titre de l'édition de 1573 est ainsi conçu : « *Dictionnaire français-latin*, augmenté, outre les précédentes impressions, d'infinies dictionnaires françaises, spécialement des mots de marine, vénérie et fauconnerie, recueillis des observations de plusieurs hommes doctes, entre autres de M. Nicot, conseiller du roi et maître des requêtes de l'hôtel. Paris, Jacques du Puy, 1573. »

Depuis son retour de Portugal, renonçant à la carrière diplomatique, où il avait cependant brillé et où lui offrait un grand avenir, Jean Nicot vécut plus particulièrement dans la société des érudits et partagea leurs travaux. En 1568, il mit au jour une édition des chroniques latines d'Almoine, moine de Fleury, jusque-là très-défigurées dans les impressions, et à laquelle il travailla depuis dix ans. C'est un petit volume in-8, devenu très-rare, imprimé à Paris chez André Wechel, sous ce titre : *Aimoni monachi, qui antea Ammonii nomine circumferebatur, historiarum Francorum lib. IV, ex veteribus exemplaribus et nova accusata recensione, nunc demum multo emendatioris et meliores*. Mais son principal titre de gloire est le *Thésor de la langue française* (1606, in-fol.) [v. TRSOR], où les lexicographes postérieurs ont trouvé les meilleurs éléments de leurs travaux. Les succès de ce dictionnaire ne fut cependant ni aussi grand ni aussi prompt qu'on aurait pu le croire ; la langue française était encore dans l'enfance, la matière était à peine débrouillée par les travaux de Robert Estienne et, de plus, la contrefaçon s'efforçait de spéculer sur ce livre des son apparition. Mais la place que son auteur conquit dès lors parmi les érudits est considérable ; il reste, après Robert Estienne, le premier de nos lexicographes. Ménage, en particulier, faisait grand cas de lui, au point de surprendre le Père Bouhours qui, goûtant surtout les finesses, les délicatesses d'une langue plus formée, regardait l'œuvre de J. Nicot comme entièrement vieillie et inutile. Ménage lui répondit, dans ses *Observations sur la langue française*, par ces lignes judicieuses : « Puisque l'on m'oblige à m'expliquer à son égard, j'avoue que je l'estime davantage que je n'estime M. de Vaugelas, que j'estime pourtant beaucoup. Nicot étoit un des plus savants hommes de ce royaume, non-seulement dans les belles-lettres, mais dans la jurisprudence et dans la politique, et c'est par la connaissance qu'il avoit de la jurisprudence et de la politique qu'il eut part aux affaires, qu'il fut et maître des requêtes et ambassadeur en Portugal. Lambin, dans sa deuxième préface sur Horace, en a parlé avec beaucoup d'estime et de respect ; Muret lui a dédié ses *Lettres latines* comme à un homme de lettres et, parmi ces lettres de Muret, il y en a une de Nicot qui est très-latine. *Doctus ab Hesperitis rediens Nicotus eris*, dit Buchanan. Il étoit aussi très-versé dans l'histoire de France, ce qu'il a bien témoigné par l'édition que nous avons de lui d'Almoine Monachus et par l'index (index) qu'il a fait sur cet historien. Il a écrit les *Antiquités de Nîmes*, le lieu de sa naissance, en faveur de Belleforest, qui les a insérées dans sa *Cosmographie* avec cet éloge : « L'excellent et docte seigneur, M. Nicot, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de sa maison, homme de grandes recherches et de rare érudition, et soigneur du bien et du profit de la postérité. » A l'égard de son *Dictionnaire*, c'est un ouvrage où Rancanet, président des enquêtes du parlement de Paris, qui étoit encore plus savant que Nicot, a beaucoup de part et, puisque le Père Bouhours méprise cet ouvrage, il faut qu'il n'ait pas de goût pour les ouvrages d'érudition. » Cet éloge n'est pas exagéré. Jean Nicot a laissé, de plus, en manuscrit, un *Traité de la marine*.

NICOTERA, ville d'Italie (Deux-Siciles), près du golfe de Gioja, à 18 kilom. S.-S.-O. de Monteleone ; 6,300 hab. Evêché. En 1783, un tremblement de terre détruisit cette ville en grande partie.

NICOTEUX s. m. (ni-ko-teu). Constr. Syn. de **NICOTRAU**.

NICOTHOË s. m. (ni-ko-to-é). Crust. Genre de siphonostomes, de la famille des brachycéphales, tribu des ergasilides, dont l'espèce type vit sur les branchies du homard : Les **NICOTHOË** ressemblent aux *ergasilides*. (H. Lucas.)

— Encycl. Les *nicothoës* sont surtout caractérisés par l'énorme développement de la partie postérieure de leur thorax, qui se prolonge de chaque côté, en forme de lobes arrondis, dont la grosseur dépasse de beaucoup celle de tout le reste du corps et donne à celui-ci l'apparence d'un fer à cheval, entre les deux branches duquel se trouve un petit prolongement conique donnant attache à deux gros sacs ovifères. La tête est arrondie,

et la bouche, qui en occupe la face inférieure, a la forme d'un anneau court et obtus. On ne connaît que les femelles de ces singuliers crustacés. Les jeunes, en sortant de l'œuf, n'ont pas encore les lobes thoraciques et ressemblent à de jeunes cyclopes. L'espèce type est longue de 0,005 et de couleur rosée; elle vit en parasite sur les branches du homard, où elle est souvent fort commune.

NICOTIANE s. f. (ni-ko-si-a-ne — de Jean Nicot, introducteur du tabac). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, type de la tribu des nicotianées, comprenant une quarantaine d'espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie, surtout de l'Amérique, et dont quelques-unes sont connues sous le nom vulgaire de *tabac*; La *NICOTIANE* rustique donne un *tabac peu fort, mais parfumé*. (P. Duchartre.) Ce nom fut d'abord exclusivement appliqué au tabac.

NICOTIANE, EE adj. (ni-ko-si-a-né — rad. *nicotiane*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nicotiane.

— s. f. pl. Tribu de la famille des solanées, ayant pour type le genre *nicotiane*. || Syn. de *DATURACEES*.

NICOTIANINE s. f. (ni-ko-si-a-ni-ne — rad. *nicotiane*). Chim. Substance fournie par les feuilles fraîches de tabac. || On l'appelle aussi *HUILE DE TABAC*.

NICOTINE s. f. (ni-ko-ti-ne — rad. *nicotiane*). Chim. Alcali qui existe dans le tabac et qui est un poison violent : La *NICOTINE* est si vénéneuse, que trois ou quatre gouttes suffisent pour tuer un chien. (De Gasparin.)

— **Encycl.** La présence de cet alcaloïde dans le tabac a été soupçonnée par Vauquelin, qui la décrivait sous le nom de principe acide, puis mise en évidence par Ponet et Reimann en 1838. M. Melsens, MM. Schönsing, Barral et, plus tard, Kékulé et V. Planta ont définitivement établi la composition chimique de ce corps.

— I. Pendant longtemps, on a attribué à la *nicotine* la formule $C_{10}H_{17}Az$, en se fondant sur les analyses très-exactes de M. Melsens. Plus tard, M. Barral détermina la densité de vapeur de cette base et démontra que la formule précédente doit être doublée. Cependant, quelques chimistes admettent que lorsqu'elle entre en réaction, la molécule de *nicotine* se scinde en deux molécules plus simples répondant à la formule $C_5H_{11}Az$. Les expériences de Kékulé et de V. Planta sur les réactions des éthers iodhydriques sur la *nicotine* ont établi d'une manière indiscutable que dans cet alcaloïde le radical C_5H_7 est équivalent à H^3 comme atomistique. La *nicotine* dérive donc de 2 molécules d'ammoniaque, dont la totalité de l'hydrogène est remplacée par deux fois le radical triatomique C_5H_7 . Sa formule est donc $(C_5H_7)^{III}Az$. Ce fait explique pourquoi on n'obtient aucune substance analogue à la benzamide et à l'oxamide lorsqu'on soumet la *nicotine* à l'action du chlorure de benzéole ou de l'oxalate d'éthyle. Ces bases tertiaires, ne possédant plus d'hydrogène remplaçable par des radicaux acides, ne peuvent pas fournir de dérivés amidés. Quant à la décomposition ou dédoublement de la *nicotine* sous l'influence de l'iode d'éthyle et de ses homologues, on ne le considère pas aujourd'hui comme absolument démontrée et plusieurs chimistes le mettent en doute. Nous considérerons, en conséquence, dans cet article, les composés que Gerhardt écrivait avec H méthyle ou I éthyle comme ayant des formules doubles et comme renfermant, par conséquent, 2 méthyles, 2 éthyles, etc., et la molécule chimique de la *nicotine* comme correspondant exactement à sa densité de vapeur.

— II. PRÉPARATION. 10 On fait bouillir les feuilles de tabac avec de l'eau, on les exprime ensuite et l'on évapore la liqueur noire à consistance sirupeuse. On y ajoute alors de l'alcool, qui en précipite une résine noire (excepté avec certaines espèces de tabac), on décante et l'on évapore de nouveau jusqu'à consistance de sirop épais. On laisse alors refroidir le liquide et l'on agite avec une solution concentrée de potasse et de l'éther. La *nicotine* mise en liberté se dissout dans l'éther, qui vient nager à la surface du liquide. La couche étherée est séparée avec soin, puis additionnée d'acide oxalique en poudre, avec lequel on l'agit vivement. Il se forme dans ces conditions un précipité d'oxalate de *nicotine* insoluble dans l'éther, tandis que les impuretés demeurent dissoutes dans le liquide. On recueille ce précipité, on le dissout dans l'eau et l'on en extrait de nouveau la *nicotine* comme précédemment, en agitant vivement avec une solution concentrée de potasse et de l'éther. Cette fois, l'éther est décanté, puis évaporé. Finalement, on maintient la *nicotine* à une température de 80° à 100° pendant vingt-quatre heures, dans un courant de gaz inerte, pour lui enlever les dernières traces d'éther et d'eau qu'elle renferme. Enfin, on la distille dans un courant d'hydrogène. 20 Une autre méthode consiste à placer un mélange de chaux vive et de tabac en poudre dans un cylindre, entre deux tampons de coton. D'un côté, par en bas, le cylindre communique avec un ballon renfermant de l'eau bouillante; par en haut, il communique avec un condensateur de Liebig auquel est adapté un récipient. Le liquide

qui distille est un mélange d'ammoniaque, de *nicotine* et de quelques autres bases qui n'ont point encore été examinées. On le neutralise par l'acide sulfurique et on le concentre par évaporation. Lorsqu'il est suffisamment concentré, on y ajoute de l'ammoniaque, pour mettre la *nicotine* en liberté, et l'on agite avec de l'éther. En s'évaporant, la solution étherée donne de la *nicotine* presque pure. Une simple distillation suffit pour la purifier complètement. 30 On fait digérer de petits morceaux de tabac pendant deux ou trois jours dans de l'acide sulfurique étendu et l'on exprime le tout sous une bonne presse. On traite de nouveau le résidu de la même manière une seconde fois, et l'on recommence jusqu'à ce que la saveur acre ait complètement disparu. Le liquide est évaporé et réduit à la moitié de son volume, puis distillé avec de la chaux. On agite avec de l'éther le produit de la distillation qui renferme la *nicotine*, on décante l'éther, on l'évapore et l'on rectifie l'alcali qui reste comme résidu. Toutefois, avant de rectifier, il est bon de maintenir la *nicotine* à 140° pendant assez longtemps, parce qu'à cette température l'ammoniaque et un grand nombre d'impuretés s'éliminent. Quant à la rectification, on doit la faire à 190°, dans un courant d'hydrogène et en présence d'un excès de chaux. Une seconde rectification dans un courant d'hydrogène fournit de la *nicotine* pure et incolore. Avec la première de ces diverses méthodes d'extraction, qui est due à Schönsing, on peut extraire 50 à 60 grammes de *nicotine* de 1 kilogramme de bon tabac du Lot.

Voici un procédé simple et exact qui permet de déterminer la proportion de *nicotine* renfermée dans les feuilles de tabac manufacturé. On épuise 10 grammes de tabac avec de l'éther ammoniacal dans un appareil à distillation continue. On fait bouillir ensuite la solution de *nicotine* pour en expulser l'ammoniaque. On décante ensuite et, quand l'éther est évaporé, on neutralise le résidu par une dissolution titrée d'acide sulfurique.

— III. EXTRACTION DE LA NICOTINE MÉLANGÉE AUX SUBSTANCES CONTENUES DANS L'ESTOMAC OU ABSORBÉE PAR LES ORGANES DANS LES CAS D'EMPOISONNEMENT. 10 On arrive à ce résultat en ajoutant de la potasse en excès aux substances sur lesquelles porte la recherche et en agitant vivement avec de l'éther ou de la benzine. En évaporant ensuite dans une cornue à une douce chaleur, on obtient un résidu de *nicotine* impure. On convertit celui-ci en sulfate au moyen de quelques gouttes d'acide sulfurique étendu, on filtre la liqueur et l'on en retire de nouveau la *nicotine* au moyen de l'hydrate de potassium et de l'éther. 20 On peut aussi épuiser les organes ou le contenu de l'estomac avec des acides étendus, particulièrement avec l'acide tartrique, puis évaporer convenablement, filtrer et agiter le liquide avec de la potasse et de l'éther. On achève l'opération comme précédemment.

IV. PROPORTION DE LA NICOTINE DANS LE TABAC. Les chiffres suivants s'appliquent à 100 parties de tabac supposé parfaitement sec. Le tabac du Lot renferme 7,96 de *nicotine*, celui du Lot-et-Garonne 7,34, celui du Nord 6,58, celui de l'Ille-et-Vilaine 6,29, celui du Pas-de-Calais 4,94, celui d'Alsace 3,21, celui de Virginie 6,87, celui du Kentucky 6,09, celui du Maryland 2,29, celui de la Havane 2,00.

— V. PROPRIÉTÉS DE LA NICOTINE. La *nicotine* est une huile incolore, transparente, qui ne se congèle pas à —10°. Chauffée, elle émet des vapeurs très-irritantes et bout à 250°. (Barral.) Sa densité, déterminée à différentes températures, est la suivante : 1,033 à 49°, 1,027 à 159°, 1,018 à 300°, 1,006 à 500°, 0,942 à 1019,5. La *nicotine* a une saveur brûlante, même lorsqu'elle est fort étendue, et elle occasionne la suffocation. Lorsqu'on la place sur la langue d'un chien en quantité suffisante pour tuer l'animal, l'épithélium lingual se détache facilement après la mort. Près à l'intérieur, elle dilate la pupille; 0,07, 0,08 suffisent pour tuer en trois minutes un chien d'une taille moyenne; 0,07, 0,08 de *nicotine* placés dans l'œil d'un chat produisent d'abord une contraction de la pupille, suivie bientôt de symptômes narcotiques qui se dissipent complètement au bout d'une heure. La *nicotine* a une forte réaction alcaline. Elle dévie fortement à gauche le plan de polarisation de la lumière. A 100°, elle dissout 10,58 pour 100 de soufre; elle est très-soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les huiles grasses. Elle se dissout en toute proportion dans l'essence de térébenthine et dans les divers hydrocarbures qui ont un pouvoir dissolvant analogue. Sa densité de vapeur est 5,607; le calcul fournit 5,61.

— VI. DÉCOMPOSITIONS. 10 La *nicotine*, rectifiée avec soin dans un courant d'hydrogène, jaunit et brunit rapidement lorsqu'on l'expose à la lumière et à l'air. 20 Elle laisse toujours un résidu résineux lorsqu'on la distille (il a été tenu compte de ce résidu dans la détermination de la densité de vapeur). 30 Lorsqu'on la place dans une lampe avec une mèche, elle brûle à la manière de l'huile, avec une flamme brillante et fuligineuse. 40 Chauffée à la température où elle bout, elle dégage des vapeurs inflammables. Le *nicotine* sulfurique, bouillant la décompose complètement. 60 Chauffée avec de la teinture d'iode, elle

fournit de la triiodonitocine. 70 Lorsqu'on la fait tomber goutte à goutte dans un flacon rempli de chlore, il se produit une réaction violente, souvent accompagnée d'un dégagement de lumière; en même temps, il se développe une couleur rouge qui disparaît par une exposition à la lumière de plusieurs jours. La substance, ainsi décolorée, est liquide; traitée par l'eau, elle donne un corps blanc qui cristallise dans l'alcool. 80 Le chlorhydrate de *nicotine* donne, sous l'influence du chlore, une substance cristalline soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool. 90 L'acide azotique décompose la *nicotine* en donnant un liquide d'où les alcalis séparent une base qui est probablement de l'éthylamine. 100 La solution alcoolique de *nicotine*, traitée par un courant de cyanogène gazeux, donne une substance brune basique. 110 Le cyanate d'éthyle transforme la même base en une urée composée, qui cristallise en magnifiques lames.

— VII. RÉACTIONS DE LA NICOTINE. 10 La *nicotine* en solution alcoolique donne, avec la teinture d'iode, un trouble jaunâtre qui devient cramoisi. Cette réaction se produit même quand la liqueur ne renferme que

$\frac{1}{1000}$ de cette base. D'après Planta, le précipité aurait une couleur brune rappelant le kermès (il est probable que la nuance change avec la concentration des liqueurs). 20 Une solution aqueuse de *nicotine* précipite en blanc l'acétate de plomb, le chlorure mercurique, les chlorures stanneux et stanniques, les sels de zinc et l'acide gallotannique. Elle précipite en jaune le perchlore de platine, en jaune d'ocre les sels ferriques; ce dernier précipité n'est pas soluble dans un excès de base. Elle précipite en jaune rougeâtre le trichlorure d'or. Avec le chlorure de cobalt, elle donne un précipité bleu qui verdit peu à peu et qui est un peu soluble dans un excès de réactif. Lorsqu'on ajoute goutte à goutte du perchlore d'antimoine à de l'acide phosphorique étendu, on obtient un liquide qui trouble sensiblement une solution de *nicotine*

ne renfermant que $\frac{1}{250}$ de cet alcaloïde. Avec les sels de magnésium, la *nicotine* en solution aqueuse donne un précipité gélatineux. La *nicotine* en dissolution dans l'acide chlorhydrique fournit, avec le chlorure platinique, un précipité cristallin jaune quand les liqueurs sont concentrées; quand les liqueurs sont étendues, il se dépose des prismes à quatre pans au bout d'un temps plus ou moins long. Une semblable solution donne, avec l'acide picrique, des flocons d'un jaune de soufre; avec le chlorure d'or, des flocons jaunes un peu solubles dans l'acide chlorhydrique. 30 L'acide azotique décompose en partie la *nicotine* en dégageant des fumées rouges. La dissolution, quand on la fait bouillir, prend une teinte brune rougeâtre qui ressemble beaucoup à celle d'une dissolution concentrée de chlorure platinique. L'acide phosphomolibdique donne, avec la *nicotine* et ses sels, un précipité jaune volumineux qui possède un éclat considérable.

— VIII. SELS DE NICOTINE. Le sulfate de *nicotine* est incristallisable, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. 100 parties d'acide sulfurique neutralisent 329,7 de *nicotine* correspondant à la formule $2(C_{10}H_{17}Az)_2H_2SO_4$. L'azotate cristallise avec difficulté. Le chlorhydrate $(C_{10}H_{17}Az)_2HCl$ est un sel déliquescant, que l'on peut obtenir en longs cristaux fibrillaires en traitant la *nicotine* par l'acide chlorhydrique gazeux et en abandonnant le produit de cette réaction pendant quelque temps dans le vide. Sa solution alcoolique dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière. On obtient le phosphate en neutralisant les solutions aqueuses d'acide phosphorique avec la *nicotine*. C'est d'abord un liquide sirupeux, qui finit par se prendre en grandes lames cristallines très-sensibles à la cholestérine.

L'oxalate de *nicotine* forme des cristaux très-solubles dans l'eau et l'alcool bouillant, insolubles dans l'éther. L'acétate est un liquide sirupeux, soluble dans l'éther. Le tartrate forme des cristaux granuleux très-solubles dans l'eau.

Sels doubles de *nicotine*. *Sel platinique* $(C_{10}H_{17}Az)_2HClPtCl_6$. Lorsqu'on ajoute une dissolution de chlorure platinique à une dissolution concentrée de *nicotine* dans l'acide chlorhydrique, on obtient un précipité cristallin jaune. Si les solutions sont étendues, il se forme à la longue des prismes à six pans ou quelquefois de gros cristaux d'un rouge rubis. Ce sel est très-soluble dans un léger excès de *nicotine*; il se dissout avec difficulté à froid, mais très-facilement à l'ébullition dans l'eau. Il est insoluble dans l'alcool et dans l'éther.

— Composés de *nicotine* et de chlorure platinique. a. $(C_{10}H_{17}Az)_2HClPtCl_6$. Lorsqu'on ajoute peu à peu de la *nicotine* à une solution chlorhydrique de chlorure platinique et qu'on agite le mélange, on obtient un précipité jaune orangé qui a la composition indiquée par la formule ci-dessus. Ce précipité est insoluble dans l'eau froide, mais soluble dans l'eau bouillante, d'où il se dépose en cristaux par le refroidissement. Après la cristallisation des eaux mères de ce sel, on obtient des prismes rouges qui renferment seulement $(C_{10}H_{17}Az)_2HCl, PtCl_6$.

— *Sel urique*. Le chlorhydrate de *nicotine* ajouté à une solution de trichlorure d'or y fait naître un précipité floconneux d'un jaune pâle, presque insoluble dans l'acide chlorhydrique.

— Sels mercuriels de *nicotine*. 10 Avec le chlorure mercurique. a. $(C_{10}H_{17}Az)_2Hg^{II}Cl_2$. On l'obtient en précipitant une solution de sublimé corrosif par une solution de *nicotine*. C'est un précipité blanc cristallin, insoluble dans l'eau et l'éther et presque insoluble dans l'alcool. Son point de fusion est situé au-dessous de 100°. b. $(C_{10}H_{17}Az)_2Hg^{II}Cl_2$. On l'obtient en ajoutant une solution saturée de chlorure mercurique à une solution étendue de *nicotine* dans l'acide chlorhydrique, jusqu'à ce qu'il commence à se former un précipité permanent. Le liquide trouble, abandonné à lui-même pendant quelques jours, donne des cristaux prismatiques ou jaunâtres du sel, qui ont souvent plusieurs centimètres de long. Le sel est peu soluble dans l'alcool et dans l'eau froide; il se dissout, au contraire, promptement et sans subir la moindre décomposition, dans l'acide acétique par l'acide chlorhydrique. c. $(C_{10}H_{17}Az)_2Hg^{II}Cl_2$. C'est un précipité que l'on obtient en ajoutant une solution froide et neutre de chlorhydrate de *nicotine* à un grand excès de chlorure mercurique dissous dans l'eau. Ce sel double se dissout dans l'eau bouillante et se dépose, par le refroidissement, en groupes d'aiguilles disposées autour d'un centre.

— *Cyanochloromercurate de nicotine*. On prépare ce corps en ajoutant une solution étendue de chlorhydrate neutre de *nicotine* à un volume à peu près égal d'une dissolution saturée de cyanure de mercure. Il se dépose en touffes d'aiguilles soyeuses, se dissout facilement dans l'eau soit à chaud, soit à froid, se dissout aussi dans l'alcool. Sa solution n'est pas précipitée par l'hydrate de potassium, même à la température de l'ébullition. Traitée par l'acide chlorhydrique, elle dégage de l'acide cyanhydrique. Sa formule n'a point été déterminée avec exactitude.

— 20 Avec l'iode mercurique.

a. $(C_{10}H_{17}Az)_2Hg^{II}I_2$.

Ce composé se présente en cristaux incolores. On l'obtient en triturant la *nicotine* avec de l'iode mercurique et en traitant ensuite la masse par l'eau bouillante. La réaction est tellement énergique, qu'il se dégage assez de chaleur pour volatiliser une portion de la *nicotine*.

b. $(C_{10}H_{17}Az)_2Hg^{II}I_2$.

Pour préparer ce sel, on dissout la *nicotine* dans de l'acide iodhydrique étendu et l'on fait, d'autre part, une dissolution d'iode mercurique dans le même acide. On ajoute ensuite, goutte à goutte et en agitant, la seconde dissolution à la première jusqu'à ce que le précipité cesse de se dissoudre et que la liqueur demeure trouble. Le sel commence aussitôt à cristalliser. Les eaux mères ne peuvent pas être évaporées sans subir de décomposition. Les cristaux ont la forme de prismes. Ils sont jaunes, un peu solubles dans l'eau froide et dans l'alcool. L'eau bouillante les décompose avec séparation d'une matière résineuse jaune rougeâtre. Ils sont insolubles dans la solution d'hydrate de potassium.

— *Nicotine et azotate d'argent*.

a. $(C_{10}H_{17}Az)_2AgO_3Ag$.

Le corps qui présente cette composition se présente en prismes incolores. On l'obtient en mélangeant une solution alcoolique étendue et froide de *nicotine* avec un excès d'une solution alcoolique d'azotate d'argent.

b. $(C_{10}H_{17}Az)_2AgO_3$.

On prépare ce corps comme le précédent, mais en employant un excès de *nicotine*. Il se dépose en prismes fins par l'évaporation spontanée de ses solutions étendues.

— Composés de la *nicotine* avec l'iode (iodonitocine) $(C_{10}H_{17}Az)_2I_2$. Lorsqu'on mélange des dissolutions étherées d'iode et de *nicotine*, les deux corps se combinent en dégageant assez de chaleur pour faire bouillir l'éther. Au bout de très-peu de temps, le mélange se remplit de cristaux. Quand les dissolutions sont étendues, ces cristaux ont la forme d'aiguilles d'un rouge de rubis. Le composé dont sont formés ces aiguilles fond à 100° sans subir d'altération. Il se décompose à froid, sous l'influence de l'hydrate de potassium, en *nicotine* libre et en iode, qui se porte sur la molécule et forme ainsi un mélange d'iodate et d'iode de potassium. On obtient un chlorhydrate d'iodonitocine

$(C_{10}H_{17}Az)_2I_2, 2HCl$

en cristaux déliés d'un rouge rubis clair lorsqu'on sature soigneusement, au moyen de l'acide chlorhydrique, une solution alcoolique très-étendue du composé iodé et qu'on abandonne ensuite le liquide sous le récipient de la machine pneumatique.

— IX. DÉRIVÉS MÉTHYLIQUES, ÉTHYLIQUES ET AMYLIQUES DE LA NICOTINE. *Méthyl-nicotine* $(C_{11}H_{19}Az)_2$. On obtient ce corps en mêlant la *nicotine* avec de l'iode de méthyle. La réaction se fait lentement à froid et très-rapidement si l'on chauffe. On fait recristalliser dans l'eau le produit cristallin de la réaction. Ce produit est l'iodure de la base ci-dessus formulée. On le redissout dans l'eau une seconde fois et l'on ajoute à la liqueur de l'oxyde d'argent récemment précipité.

préité. Il se forme de l'iode d'argent et de la méthyl-nicotine. Cette base est soluble dans l'eau, à laquelle elle communique une saveur amère et une réaction alcaline. Sa solution donne au toucher une sensation analogue à celle que donne l'eau de savon. Elle sature les acides en donnant des sels dont le chlorhydrate, l'azotate, le sulfate et le cyanhydrate cristallisent, quoique avec un peu de difficulté. Le fluorhydrate, l'acétate, l'oxalate et le tartrate ne cristallisent pas. La solution alcaline de méthyl-nicotine précipite les sels de fer et de cuivre; elle redissout l'hydrate d'aluminium récemment précipité. Toutes ces propriétés font de la méthyl-nicotine un hydrate d'ammonium quaternaire.

— *Iodhydrate de méthyl-nicotine* ou mieux *iodure de méthyl-nicotyl-ammonium*
C₁₂H₁₁N₂As₂SHI.

Il est indubitable que la molécule de nicotine renferme 10 atomes de carbone (C = 12). Nous pouvons donc affirmer que la nicotine réagit sur 2 molécules d'iode de méthyle, de manière que le composé résultant ait la formule donnée ci-dessus. On le prépare, comme nous l'avons dit plus haut, par l'action de la nicotine sur l'iode de méthyle.

— *Sel platinique de méthyl-nicotine*
C₁₂H₁₁N₂As₂2HCIPtCl₄.

C'est une poudre cristalline peu soluble dans l'eau froide et insoluble dans l'alcool. Le sel d'or C₁₂H₁₁N₂As₂2HCIAuCl₃ est un précipité jaune pâle presque insoluble dans l'eau et l'alcool.

— *Ethyl-nicotine*. On prépare l'hydrate de cette base par le même procédé que celui de méthyl-nicotine, en remplaçant l'iode de méthyle par l'iode d'éthyle. Ses propriétés sont semblables à celles de la méthyl-nicotine.

L'iodhydrate d'éthyl-nicotine
C₁₄H₁₃N₂As₂2HI

s'obtient en chauffant à 100°, dans des tubes scellés à la lampe, un mélange d'iode d'éthyle et de nicotine. Il forme des prismes fins, incolores, très-solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool et dans l'éther. Le chloroplatinate de ce corps

C₁₄H₁₃N₂As₂2CIPtCl₄

est un précipité floconneux jaune qui, graduellement, prend une nuance orangée et une structure cristalline. Le chlorurate

C₁₄H₁₃N₂As₂2C₂As₂Cl₃

est un précipité d'un jaune de soufre qui prend naissance lorsqu'on ajoute du trichlorure d'or à une solution de chlorhydrate d'éthyl-nicotine. Ce corps est soluble dans l'eau bouillante, d'où il se dépose en belles aiguilles par le refroidissement.

— *Amyl-nicotine* C₁₉H₁₇(C₅H₁₁)₂As₂. On connaît seulement ce corps en solution à l'état de chloroplatinate. On le prépare de la même manière que les composés éthyle et méthyle correspondants, à cette différence près qu'il faut chauffer les tubes pendant plusieurs jours, parce que l'iode d'amyle agit avec beaucoup plus de lenteur que l'iode d'éthyle et l'iode de méthyle. Le chloroplatinate de cette base C₁₉H₁₇As₂2CIPtCl₄ est un précipité jaune que, jusqu'à ce jour, on n'a pas obtenu à l'état cristallin.

NICOTIQUE adj. (ni-ko-ti-ko — rad. *nicotiane*). Qui appartient, qui a rapport au tabac : Substances NICOTIQUES. Sels NICOTIQUES.

NICOTISÉ, ÉE (ni-ko-ti-zé) part. passé du v. Nicotiser : Atmosphère NICOTISÉE.

NICOTISER v. a. ou tr. (ni-ko-ti-zé — rad. *nicotiane*). Imprégner, charger de vapeurs de tabac : Les fumeurs NICOTISENT l'air et le rendent impropre à la respiration.

NICOU s. m. (ni-kou). Bot. Espèce de robinier de la Guyane, dont on emploie les feuilles pour enivrer le poisson.

NICOU-CHORON (Stéphano-Louis Nicou, connu sous le nom de), compositeur, né à Paris en 1809. Il montra, dès sa plus tendre enfance un goût décidé pour la musique et fut placé en 1819 à l'école de chant de Choron, et cette école ayant été transformée, en 1824, en institution royale de musique classique et religieuse, Nicou y fut attaché comme professeur, puis comme inspecteur général des études (1832). Admis dans l'intimité de Choron, il s'éprit de sa fille, qu'il épousa. Dès lors, M. Nicou joignit à son nom celui de Choron et se livra avec une nouvelle ardeur à d'incessantes études. En 1834, il succéda à son beau-père comme directeur de l'école de musique classique et religieuse. M. Nicou-Choron a obtenu trois médailles d'or et deux de bronze au concours, ouvert en 1847, pour la composition des chants religieux et historiques. Il est auteur d'une *Méthode* combinée de solfège et de chant très-appreciée des connaisseurs, d'un grand nombre de *Messes* à une ou plusieurs voix, avec orgue ou orchestre; il a aussi composé des *Oratorios*, des *Cantates*, notamment les *Prestiges de l'harmonie*, cantate à six voix; des *Chœurs*, des *Molets*, des *Cantiques*, une *Marche religieuse* à grand orchestre, douze grandes *Vocalises* pour soprano et ténor, etc. Ces remarquables compositions prouvent que M. Nicou-Choron est un maître rompu à tous les procédés de la musique religieuse.

NICQUET (Honorat), écrivain et jésuite français, né à Avignon en 1585, mort à Rouen en 1667. Après avoir enseigné en France la rhétorique et la philosophie, il devint censeur des livres et théologien du prévôt général à Rome, puis retourna dans son pays, où il dirigea divers collèges et s'adonna à la prédication. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : le *Combat de Genève* (La Flèche, 1621); *Histoire de l'ordre de Fontevault* (1642); *Physiognomia humana* (1648, in-4°); le *Serviteur de la Vierge* ou *Traité de la dévotion envers la mère de Dieu* (1659); *Iconologia mariana* (1664), etc.

NICTAGE s. f. (ni-kt-a-jé). Bot. V. NICTAGE et BELLE-DE-NUIT.

NICTALOPE s. m. (ni-kt-a-lo-pe). Entom. V. NICTALOPE.

NICTALOPHE s. f. (ni-kt-a-lo-pi — du gr. *nux*, nuit; *ops*, oeil). Pathol. V. NICTALOPE.

NICTATION s. f. (ni-kt-a-si-on — lat. *nictatio*, de *nictare*, cligner). Pathol. Clignotement. || On dit aussi NICTITATION.

NICTER v. a. ou intr. (ni-kté — lat. *nictare*, cligner). Art vétér. Cligner des yeux, en parlant des chevaux.

NICTITANT, ANTE adj. (ni-ktit-tan, ante — lat. *nictitans*, de *nictare*, cligner). Anat. Clignotant : Membrane NICTITANTE. || *Paupière nictitante*, Troisième paupière qui, chez les oiseaux de nuit, est destinée à tempérer l'éclat du jour.

— Bot. Se dit d'une espèce de casse.

NICUSA (Diego de), voyageur espagnol, né en 1464, mort vers 1510. Dans une première excursion, il suivit Amerigo Vespucci et Alonso de Ojeda, lors du voyage qu'ils firent en Amérique dans l'année 1501. Puis il se mit à la tête d'une bande d'aventuriers et parcourut une partie de l'Amérique du Sud. Trahi par ses officiers, poursuivi par les Indiens, mourant de faim, il fut jeté par Bulboa avec dix-sept compagnons d'infortune sur un mauvais navire, et on n'entendit plus parler de lui. Il avait découvert environ deux cent soixante milles de pays, à partir de Nombre-Dios jusqu'aux roches de Darien.

NID s. m. (ni — lat. *nidus*, mot qui correspond exactement au sanscrit *nidra*, qu'Eichhoff rapporte à la racine sanscrite *nad*, assaïsser, assoir, mais qui, selon Benfey, est pour *nisada*, couvaison, proprement acte de s'asseoir, du préfixe *ni*, et de *sada*, siège, de la racine *sad*, assaïsser). Logement que construisent les oiseaux pour pondre leurs œufs, les couvrir et élever leurs petits : Un *NID* de merles, de fauvettes. Les oiseaux qui ne font point de nid ne se marient point et se mêlent indifféremment. (Buff.) Les hirondelles sont plus fidèles à leur nid que l'homme à sa maison. (Chateaub.) Un bel arbre sans nid, c'est le jardin des Tuileries sans la femme parisienne. (Toussend.) Les oiseaux font leur nid sans déranger le nid des autres. (A. d'Houdetot.)

L'oiseau cache son nid, nous cachons nos amours.

V. HUCO.

Les oiseaux dans les bois, par couples réunis, Suspendent aux rameaux la mousse de leurs nids. LEMIERRE.

L'oiseau des champs trouve un asile

Dans le nid qui fut son bercail. C. DELAVIGNE.

Les alouettes font leur nid

Dans les blés quand ils sont en herbe. LA FONTAINE.

|| Construction faite dans un but analogue par certains quadrupèdes, par des reptiles, par des poissons, par des insectes; endroit où certains animaux vivent en société : Un *NID* de rats. Un *NID* de serpents. Un *NID* d'épinoches. Un *NID* de guêpes. Un *NID* de fourmis.

Une chauve-souris donna tête baissée Dans un nid de belette, et sitôt qu'elle y fut, L'autre, envers les souris des longtemps courroucée, Pour la dévorer accourut.

LA FONTAINE.

— Par ext. Nichée, petits qui habitent un nid : Si la mère s'attarde, tout le nid est en révolution.

— Par anal. Habitation, logement; retraite quelconque comparée à un nid d'oiseau : Il me tardait de rentrer dans mon nid. J'ai mon nid sous les toits, comme les moineaux. Cimes en un nid abrité par une double rangée de montagnes. (E. Texier.) Repaire. Un nid de brigands. Rague était aussi bien nid de pirates que cité de gentilshommes. (V. Hugo.)

— Fig. Milieu où naissent et se développent certains sentiments, certaines pensées : Il faut à tout régime nouveau, pour éclore, le nid de la dictature. (E. de Gir.) Le cœur d'une jeune fille est un nid où les petites hirondelles montrent la tête et quettent le moment de s'envoler. (P. Limayrac.) Les hommes ne portent leur cœur que dans le nid où ils en voient d'autres. (A. Karr.)

— Au nid, dans le nid, Dès l'origine : Il faut prendre une passion naissante dans le nid, ou elle nous échappe, comme un oiseau, d'un vol léger, échappe aux filets de l'oiseleur. (Noël.)

— *Nid à rats*, Méchant petit logement : A Madrid, on couche dans des NIDS à RATS. (J.-J. Rouss.) || *Bon nid*, Bon établissement, où l'on est à son aise : Il a épousé une veuve fort riche, il a trouvé là un BON NID. (Acad.)

Il est dans un BON NID, qu'il s'y tiennent. (Acad.)

— Ne pas sortir de son nid, Ne pas sortir de chez soi.

— Poudre au lit de quelqu'un, Avoir des relations coupables avec la femme d'un autre.

— S'en aller en nid de chien, Ne pas réussir, se dissiper sans résultat.

— Trouver, prendre la pie au nid, Faire une importante découverte : Je croyais AVOIR TROUVÉ LA PIE AU NID pendant mon voyage. (L'abbé de Chab.) || *Aller prendre la mère au nid*, Marcher à petits pas, pour tromper ou surprendre quelqu'un, comme on ferait pour surprendre une femme dans son nid.

— Il n'y a plus que le nid, on n'a plus trouvé que le nid, Se dit lorsqu'on ne trouve pas une personne ou une chose dans l'endroit où on la cherchait, et où elle était auparavant.

— Prov. Petit à petit l'oiseau fait son nid, Peu à peu on fait sa maison, sa fortune, un établissement. || *À chaque oiseau son nid est beau*, Chacun admire sa maison, sa propriété. || *À petit oiseau petit nid*, L'habitation doit répondre à notre état de fortune : J'aime les petits abris : À PETIT OISEAU PETIT NID. (Chateaub.)

— Art milit. *Nid de pie*, Logement que l'assiégé construit dans un ouvrage dont il s'est emparé, et d'où l'on peut tirer sans se découvrir. || *Nid d'hirondelle*, Sorte d'épaulette fixée à certains uniformes.

— Typogr. Trop grand espace de blanc entre les mots. On dit plus ordinairement COLOMBIER.

— Alchim. *Œuf philosophal*. || *Œuf où le mercure est enfermé*.

— Anat. *Nid de pigeon* ou *d'hirondelle*, Nom donné à des enfoncements hémisphériques situés de chaque côté de la face inférieure du cerveau.

— Bot. *Nid d'oiseau*, Nom vulgaire d'une orchidée du genre *néottie* et d'une fougère du genre *aspénie*. || *Nid de fourmis*, Arbrisseau grimpant de Cayenne.

— Géol. Petit amas de matières friables, de forme irrégulière, enveloppées dans l'épaisseur des couches solides.

— Minér. Amas peu considérable de substances métalliques que l'on rencontre isolées hors des filons.

— Encycl. Zool. Le nom de *nid* est plus particulièrement réservé à des sortes de bercails que construisent les oiseaux lors des amours et qui servent à la femelle à déposer ses œufs, à couvrir et à élever les petits; mais ce nom doit s'étendre à toute œuvre d'un animal quelconque qui est destinée aux mêmes usages. Toutefois, il est vrai de dire que l'acte de la nidification est, chez les oiseaux, un fait général, tandis que, chez les autres animaux, et surtout chez ceux des classes supérieures, on doit considérer ce fait comme peu commun.

Les mammifères, quoique très-soucieux de la conservation de leurs petits, ne se montrent pas tous industrieux à ce point de construire tout express pour eux un logement capable de protéger leur premier âge. Vivant pour la plupart dans des trous d'arbres, dans des creux de rochers, dans des tanières qu'ils se sont creusées ou dont ils se sont rendus possesseurs, ils mettent bas sur le sol nu et sans prendre la peine de préparer une couche. Cependant on connaît des insectivores et des rongeurs qui font de véritables nids. Parmi ces derniers, ceux qui terrent, et surtout les campagnols, réservent tous à leur progéniture à venir un coin de leurs galeries souterraines, assez spacieux et convenablement garni de matières molles empruntées au règne végétal. Le lapin creuse dans le sol, loin de ses terriers, et tout exprès pour y déposer ses petits, un boyau profond et ordinairement coulé. L'extrémité de ce boyau, évasée en forme d'ampoule, est tapissée de brins d'herbes sèches, au-dessus desquels se trouve une forte couche de paille, que la mère prévoyante a arrachée de son corps. Une particularité remarquable de ce nid, c'est que rien ne déceie sa présence, la femelle ayant soin d'en boucher l'entrée avec de la terre, qu'elle entasse en se roulant dessus. Parmi les rongeurs qui ne terrent pas, quelques-uns nichent dans les broussailles, sur les arbustes et même sur les arbres très-élevés. Ainsi, l'écureuil grimpe jusqu'au sommet des pins ou des chênes pour y poser son nid, qui consiste en bûchettes étroitement et solidement liées ensemble et dont la forme rappelle beaucoup celle d'un nid de pie; quelquefois même il s'empare de celui qu'avait construit cet oiseau. Mais les plus habiles parmi les mammifères sont sans contredit le muscardin et le rat. Ils l'entrelacent, avec un art dont on les croirait incapables, des brins d'herbes, des filaments déliés et simples provenant de l'écorce de quelques arbustes, et en composent un nid à une seule ouverture latérale, dont la forme en boule a la plus grande analogie avec celle qu'affecte le nid du pouillot vélocé.

Si l'industrie des mammifères a lieu de surprendre quand on considère combien sont peu propres les instruments que ces animaux emploient pour élever l'édifice qu'ils destinent à leur jeune famille, à plus forte raison doit-on être étonné lorsqu'on voit des êtres

d'un ordre inférieur, tel que celui des poissons, construire avec des instruments bien plus ingrats, des nids qui atteignent la perfection de ceux des oiseaux les plus habiles. Longtemps avant d'avoir osé croire que ces animaux fussent aptes à se livrer à l'acte de la nidification; on avait à peu près oublié qu'Aristote avait parlé d'un petit poisson qui nichait; on avait laissé passer presque inaperçue l'observation faite par Olivi, au sujet du mode de nidification de la gobie noire, espèce que quelques auteurs ont reconnue pour celle dont avait fait mention Aristote; enfin cet autre fait avancé par le major Hardwig, que le gourami de l'Inde se livrait à la même industrie, n'avait inspiré que de l'incrédulité. Il est certain cependant que quelques poissons construisent un nid destiné à recevoir les œufs. M. Coste, en faisant connaître le mode de nidification des épinoches, a enlevé tout doute à cet égard. Nous empruntons à ce récit les détails curieux qui appartiennent directement à notre sujet. ÉPIQUEME.

Mais de tous les animaux les oiseaux sont ceux chez lesquels on peut le mieux étudier la nidification. C'est après que les couples se sont formés, et quelques jours avant que l'acte de la génération soit consommé, que commence pour la femelle le rôle pénible de la maternité. C'est elle qui travaille à construire péniblement le berceau de sa progéniture. Dès ce moment, chez presque toutes les espèces, le mâle paraît se soumettre sans réserve à toutes les volontés de sa femelle; c'est un esclave qui suit partout un maître, qui chante pour le charmer; dans quelques cas, il devient le compagnon de ses fatigues, qu'il allège en apportant sa part de matériaux. Personne n'a plus vivement senti et plus fortement exprimé que Michelet les pénibles efforts que ce travail impose à la frêle créature. «... Rappelons-nous d'abord, dit-il, que cet objet charmant, plus délicat qu'on ne peut dire, doit tout à l'art, à l'adresse, au calcul. Les matériaux, le plus souvent, sont fort rustiques, pas toujours ceux qu'on préfère l'artiste. L'oiseau n'a pas la main de l'écureuil, ni la dent du castor. N'ayant que le bec et la patte (qui n'est point du tout une main), il semble que le nid doive lui être un problème insoluble. Ceux que j'ai sous les yeux sont la plupart formés d'un tissu ou enchevêtrement de mousses, petites branches flexibles ou longs filaments végétaux; mais c'est moins encore un tissage qu'une condensation, un feutrage de matériaux mêlés, poussés et fourrés l'un dans l'autre avec effort, avec persévérance; art très-laborieux et d'opération énergique, où le bec et la griffe seraient insuffisants. L'outil, réellement, c'est le corps de l'oiseau lui-même, sa poitrine, dont il presse et serre les matériaux jusqu'à les rendre absolument dociles, les mêler, les assujettir à l'œuvre générale. Et au dedans, l'instrument qui imprime au nid la forme circulaire n'est encore autre que le corps de l'oiseau. C'est en se tournant constamment et refoulant le mur de tous côtés, qu'il arrive à former ce cercle. Donc, la maison, c'est la personne même, sa forme et son effort le plus immédiat : je dirai sa souffrance. Le résultat n'est obtenu que par une pression constamment répétée de la poitrine. Pas un de ces brins d'herbe qui, pour prendre et garder la courbe, n'ait été mille et mille fois poussé du sein du cœur, certainement avec trouble de la respiration, avec palpitation peut-être. Aussi l'œuvre est empreinte d'une force de volonté extraordinaire, d'une passion singulièrement persévérante. Vous le sentirez surtout à ceci, qu'elle n'est pas, comme les nôtres, préparée par une charpente qui en fixe le plan, soutient et régularise le travail. Ici, le plan est si bien dans l'artiste, l'idée si arrêtée, que, sans charpente ni carcasse, sans appui préalable, le navire aérien se bâtit pièce à pièce, et pas une ne trouble l'ensemble. Tout vient s'y ajouter à propos, symétriquement, en parfaite harmonie; chose infiniment difficile dans un tel défaut d'instruments et dans ce rude effort de concentration et de feutrage par la pression de la poitrine.

La mère ne se fie point au mâle pour tout cela, mais elle l'emploie comme pourvoyeur. Il va chercher des matériaux, herbes, mousses, racines ou branchettes. Mais, quand le bâtiment est fait, quand il s'agit de l'intérieur, du lit, du mobilier, l'affaire devient plus difficile. Il faut songer que cette couche doit recevoir un œuf infiniment perméable au froid, dont tout point refroidi saurait pour le petit un membre mort. Ce petit naîtra nu. Le ventre, au ventre de la mère bien appliqué, ne craindra pas le froid; mais le dos, dépouillé encore, le lit seul doit le réchauffer; la mère est là-dessus d'une précaution, d'une inquiétude bien difficile à satisfaire. Le mari apporte du crin, mais c'est trop dur : il ne servirait que dessous, et comme sommier élastique, il apporte du chanvre, mais c'est trop froid : la soie ou le duvet coeyex de certaines plantes, le coton ou la laine sont admis seuls : ou mieux, ses propres plumes, son duvet, qu'elle arrache et qu'elle met sous le nourrisson.

Il est intéressant de voir le mâle en quête de matériaux, quête habile et furtive; il craint qu'en le suivant des yeux, on n'apprenne trop bien le chemin de son nid. Souvent, si vous le regardez, pour vous tromper, il prend un chemin différent. Cent petits vols ingénieux répondront aux desirs de la mère.

Il suivra les brebis pour recueillir un peu de laine. Il prendra à la basse-cour les plumes de la pondouse. Il épiera, dans son audace, si la fermière, sous l'auvent, laisse un moment sa pelote ou sa quenouille, et s'en ira riche d'un fil dérobé.

Mais tous les oiseaux, à beaucoup près, ne suivent pas les mêmes procédés de construction. Ici, dit M. Gerbe, c'est la rousserolle qui fixe son nid aux roseaux au moyen de quelques anneaux, et en matelasse fortement le fond, pour que l'évaporation continuelle de l'eau ne puisse porter atteinte à ses œufs et, plus tard, à ses petits; c'est la pie qui, avec des matériaux grossiers, bâtit à la plus haute cime d'un arbre un fort inaccessible et impénétrable; là, c'est le loriot, suspendant hors d'atteinte de tout petit quadrupède et sur une branche horizontale un nid en forme de panier; c'est le pic écorceur le sien dans le tronc des arbres; c'est enfin une foule innombrable d'oiseaux, qui, avec les mêmes moyens, rivalisent entre eux d'adresse. On dirait qu'ils cherchent à mettre plus d'intelligence les uns que les autres dans la manière de loger leurs petits. Qui ne s'est extasié devant le travail élégant et parfait du pinson et du chardonneret? Qui ne s'est arrêté pour contempler ces gracieux maçons ailés, suspendus sous l'auvent d'une fenêtre ou sous la toiture d'une maison, et y jetant les premiers fondements de leur solide demeure? Et parmi les espèces étrangères, que d'exemples d'une admirable sagacité ne trouve-t-on pas! Que d'ingénieuses ressources mises en œuvre! Nous admirons chez nous l'adresse avec laquelle la fauvette cisticole sait lier une touffe de blé ou de toute autre graminée pour cacher son nid; mais qui ne voit avec surprise celui de l'orthotome, de ce petit oiseau qui, choisissant une feuille à l'extrémité d'une branche et s'assurant de la solidité du pétiolo, en s'y suspendant, apporte une autre feuille qu'il coud à la première, avec des filaments déliés et flexibles tirés des plantes! Le carouge de la Martinique agit lui aussi à peu près de la même façon et confie à la feuille du bananier ce qu'il a de plus cher. Rien de plus varié, en effet, que ces diverses façons d'atteindre un même résultat. L'aigle bâtit dans le creux d'un rocher un vaste nid plat et découvert, le troglodyte et les pouillots donnent au leur une forme sphérique; celui du cassique yapou ressemble à une cucurbitule d'alambic surmontée de son tube; le fourrier construit le sien avec de la terre, lui donne la disposition d'un four à cuire le pain, et en partage l'intérieur en deux compartiments au moyen d'une cloison circulaire; en un mot, les nids offrent presque autant de variétés de formes qu'il y a d'espèces. On pourrait presque en faire autant de matériaux mis en œuvre. La plus grande partie de ces matériaux est empruntée au règne végétal. Beaucoup de nids sont exclusivement composés de brins d'herbes, de filaments provenant de l'écorce d'arbustes, de petites bûchettes. Quelquefois, à ces éléments se trouvent mêlés des matières animales, telles que des plumes, du crin ou de la bourre de laine; d'autres fois aussi la terre leur est associée.

On se tromperait si l'on pensait que tous les oiseaux vaquent isolément à l'œuvre de la nidification; le plus grand nombre, il est vrai, élève un nid à part, mais beaucoup nichent en commun. Les veuves à épaulettes rouges forment une sorte de république et font des nids remarquables par leurs complications; elles se réunissent en troupes très-nombruses pour construire une habitation commune, divisée en autant de cellules qu'il doit y avoir de jeunes. Sur le ôtre du Juliard, sur celle des Orcaules, une foule d'osées, des genres mouette et gôland nichent également en troupes, et, avec Malouines, les albatros agissent de même et établissent leurs nids pêle-mêle sur le sable. La variété des lieux choisis par les diverses espèces pour y construire leurs nids n'est pas moins grande que celle des formes qu'elles leur donnent. La perdrix cherche les halliers, les buissons, les grandes herbes; l'alouette, les champs nouvellement ensemencés et les prairies émaillées; le martin-pêcheur préfère le bord de l'eau; le ramier, l'arbre des forêts. On peut dire d'une manière générale que l'habitation ordinaire que la nature a assignée aux diverses espèces est aussi celle dont elles font choix pour y établir leur nid. Les oiseaux qui ont coutume de voler haut et de percher placent ordinairement le leur sur les arbres élevés; les très-grands oiseaux, sur le sommet des rochers; les petites espèces à différentes élévations, et quelques-unes près de terre. Ceux qui ne se perchent pas construisent leur nid au pied des arbres ou parmi les plantes touffues; les espèces aquatiques le placent au milieu des joncs et des roseaux; plusieurs d'entre elles le posent sur l'eau même; enfin, les oiseaux marins et riverains choisissent toujours ou presque toujours un lieu voisin du rivage.

Quelques rares oiseaux ne construisent pas de nid. Il y a parmi eux des espèces qui déposent leurs œufs sur la terre nue sans aucune précaution apparente; d'autres se contentent de pratiquer une petite excavation; le coucou laisse à une mère étrangère, dont il emprunte le nid, le soin de faire éclore ses œufs; beaucoup d'oiseaux de proie nocturnes font leurs pontes dans les anfractuosités d'un rocher ou sur la pierre; d'autres, comme les

guillemots et les pingouins, se creusent des terriers; il en est enfin qui déposent leurs œufs dans un creux d'arbre, sur la poussière provenant de la décomposition du bois, ou bien qui se contentent, ainsi que le font quelques mésanges, les grimpeaux, les sittelles, de garnir le fond de ces trous de fétus, d'un peu de foin et de quelques plumes.

NID s. m. (nidd). Mythol. Chant de malédiction à l'usage des magiciens scandinaves. || On dit aussi NIDDE.

NIDALIE s. f. (ni-da-li — du lat. *nidus*, nid). Zool. Genre de polyptères, de l'ordre des alcyoniens, voisin des alcyons et des necthéses.

NIDDA (Frédéric-Albert-François KRUDE), poète allemand, né à Gatterstædt en 1776, mort en 1841. Il devint directeur de la présidence d'Arnstædt, s'engagea dans l'armée saxonne pour combattre Napoléon, puis se retira en Silésie, où il s'adonna à la poésie et aux lettres. On a de lui des contes, des poèmes, des ballades, etc., dont plusieurs sont fort remarquables. Nous citerons de Nidda : *Heuri l'Oiseau*, drame (1818); *Poésies* (1820); *Romances* (1821); *Contes et romances* (1821-1822, 2 vol.); *Scanderberg*, poème (1823-1824, 2 vol.); *Esquisses de mes petites voyages* (1825-1826, 2 vol.); *Liège du souvenir* (1829); *le Forgeron de Juterbogk* (1834), etc.

NIDDI s. m. (ni-dni). Hist. relig. Excommunication mineure qui, chez les juifs, durait trente jours.

NIDER, NIEDER ou **NYDER** (Jean), célèbre dominicain et théologien allemand, né vers la fin du xiv^e siècle, mort en 1438. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, à Colmar (1400), assista au concile de Constance (1414), puis enseigna l'Écriture sainte à Vienne. Par la suite, il fut prieur de couvents de son ordre, s'adonna à la prédication en Franconie avec un grand succès, se rendit en qualité de député au concile de Bâle, où il joua un grand rôle, et passa ensuite en Bohême. Là, il essaya de convertir les Hussites; mais, n'ayant pu y parvenir, il devint un des chefs de la croisade qui remplaça les moyens de persuasion par les bâtons et les sanglantes exécutions. De retour à Bâle, il prit de nouveau part aux travaux du concile, d'où il se retira en 1437. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Præceptorium divina legis* (Cologne, 1472, in-fol.); *Manuale confessorum* (1473, in-fol.); *Tractatus de lepra morali* (1473, in-fol.); *Alphabetum divini amoris* (1487, in-8°); *Depositum moriendi* (in-4°); *De reformatione religiosorum* (1512); *Formicarius* (1517, in-4°), recueils curieux contenant toutes les opinions pueriles et ridicules rapportées par les anciens et les modernes sur les revenants, les fantômes, les sortilèges, etc.

NIDEUR s. f. (ni-deur — lat. *nidor*, même sens). Odeur forte. || Vieux mot.

NIDHOEGUR, le serpent qui, dans la mythologie Scandinave, ronge éternellement une des trois racines du frêne Yggdrasil, celle qui descend dans Nifheim. L'écureuil qui se promène dans les branches du frêne est occupé à rapporter au serpent ce que dit l'aigle perché sur la cime de l'arbre. Voir pour l'explication de ce symbole le mot **NORNE**, le mot **YGGDRASIL** et le mot **MYTHOLOGIE**.

NIDICOLE adj. (ni-di-ko-le — du lat. *nidus*, nid; *colo*, j'habite). Entom. Se dit d'une espèce d'araneide qui vit dans une sorte de nid.

NIDIFICATION s. f. (ni-di-fi-ka-si-on — du lat. *nidus*, nid; *facere*, faire). Zool. Action ou manière de construire les nids : *Le but de la nidification est de recueillir et de concentrer la chaleur*. (Buff.)

NIDIFIER v. n. ou intr. (ni-di-fi-é — du lat. *nidus*, nid; *facere*, faire). Construire son nid : *Tous les oiseaux ne nidifient pas d'après la même méthode*.

NIDIFORME adj. (ni-di-for-me — du lat. *nidus*, et de forme). Hist. nat. Se dit de certaines masses homogènes qui enveloppent et protègent les œufs, par exemple du frai des poissons.

NIDORELLE s. f. (ni-do-rè-le — dimin. de *nid*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant dix espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

NIDOREUX, EUSE adj. (ni-do-reu, eu-ze — du lat. *nidor*, odeur forte). Pathol. Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvés : *Les uratiés qui s'engendrent dans les premiers vins sont acides et nidoreux*. (Acad.)

NIDULAIRE s. m. (ni-du-lè-re — dimin. de *nid*). Bot. Genre de plantes, de la famille des broméliacées, voisin des guzmanies.

— s. f. Genre de petits champignons qui croissent sur les bois pourris.

— Encycl. Bot. Les *nidulaires*, confondus autrefois avec les guzmanies, doivent leur nom à la disposition des feuilles, qui figure un nid. Le *nidulaire Saint-Innocent* a des feuilles longues de 0m,25, gracieusement ondulées et d'un pourpre violacé en dessus; ses bractées sont d'un beau rouge vif. Cette belle plante, originaire de l'Amérique du Sud, se cultive dans nos serres.

On a donné aussi le nom de *nidulaires* à de petits champignons caractérisés par un péri-dium membraneux; une couverture irrégulière et sans opercules; des périodoles sessiles, fixés par leurs bords et remplis de spores. Elles croissent en automne, sur les bois pourris. La *nidulaire vernissée* est surtout remarquable par la forme ovoïde et la belle couleur rouge de ses périodoles.

NIDULANT, ANTE adj. (ni-du-lan, an-te — du lat. *nidulus*, petit nid). Zool. Qui construit un nid : *Animaux NIDULANTS*. || Se dit des membranes vésiculeuses dans lesquelles certains animaux renferment leurs œufs : *Les œufs de crapauds sont contenus dans des membranes NIDULANTES*.

— Entom. Se dit d'une espèce de guêpe, qui se construit un nid avec une sorte de carton, à l'extrémité des branches d'arbres.

— Bot. Qui ressemble à des œufs dans un nid. || Se dit des oignons sous la pellicule desquels on trouve d'autres plus petits.

NIDULÉ, ÉE adj. (ni-du-lé — du lat. *nidulus*, petit nid). Bot. Se dit des semences disposées dans une capsule unique comme des œufs dans un nid.

NIÉ, ÊE (ni-é) part. passé du v. *Nier*. Rejeté comme faux : *Fait NIÉ*. Vérité NIÉE. || Dont on désavoue l'existence : *Dépôt NIÉ*.

NIEBE s. f. (ni-é-be). Bot. Espèce de dolic du Sénégal.

NIEBESKA-DUHA, déesse qui, chez les anciens Slaves, présidait à l'arc-en-ciel; son nom signifie *âme céleste*. Les Serbes croyaient que quiconque passait en travers d'un arc-en-ciel était métamorphosé d'homme en femme, et réciproquement. On employait aussi ce mot pour désigner les Grâces, qui formaient le cortège de Dziedzilia, déesse de l'amour féminin.

NIEBLA, ville d'Espagne (Andalousie), diocèse et capitainerie générale de Séville, sur la rive droite du Tinto, 1,000 hab. Cette ville était, au temps de la domination mauresque, la capitale d'un petit Etat du même nom, qui fut conquis par Alphonse le Sage en 1257 et érigé en comté en 1369. Quelques historiens prétendent que c'est au siège soutenu par cette ville contre Alphonse qu'on se servit pour la première fois de la poudre à canon.

NIEBUHR (Carstens), voyageur allemand, né dans le Hanovre en 1733, mort en 1815. Il s'adonna d'abord à l'agriculture, puis entra dans le corps des ingénieurs honoraires et fut attaché, en 1761, comme mathématicien à l'expédition envoyée en Arabie par ordre du roi de Danemark, et pour laquelle toutes les Académies de l'Europe fournirent des instructions. Ayant vu successivement mourir tous les savants auxquels il s'était associé, il revint seul à Copenhague en 1766, chargé de précieux documents sur les contrées alors presque inconnues qu'il avait explorées en Asie. Nommé capitaine du génie en 1768, il devint ensuite conseiller de justice à Meldorf et conseiller d'Etat (1808). Les ouvrages qu'il a publiés sur ses voyages sont d'une remarquable exactitude. Ils ont pour titres : *Description de l'Arabie*, trad. par Mourut (Copenhague, 1773, in-8°, avec 25 fig.); *Voyage en Arabie*, trad. de l'allemand (1776-1780, 2 vol. in-4°, avec cartes et figures). On joint à ces trois volumes celui de Michaelis, intitulé : *Questions proposées à une société de savants qui font le voyage en Arabie* (1774, in-4°). Niebuhr était associé de l'Institut de France.

NIEBUHR (Berthold-Georges), célèbre historien et diplomate allemand, fils du précédent, né à Copenhague le 27 août 1776, mort à Bonn le 2 janvier 1831. Elevé d'abord dans la maison paternelle, à Meldorf, son instruction reçut dès l'origine une direction essentiellement pratique et positive. Cependant, sous l'influence de Boles, et surtout lorsqu'il suivit les leçons du collège de Meldorf, on vit percer ses aptitudes spéciales pour l'histoire de l'antiquité; il manifesta aussi de bonne heure un goût prononcé pour la poésie et l'éloquence; dès l'âge de douze ans, il s'enthousiasma également pour la Révolution française, dont il suivit les péripéties avec une attention soutenue. Après un séjour à Hambourg, il revint chez lui; il possédait déjà l'allemand, le danois, l'anglais, le français, l'italien, le grec et l'hébreu. Un naufrage ayant jeté sur la côte beaucoup de livres et quantité, s'assura promptement ces deux langues et apprit plus tard le hollandais, le suédois, le russe, l'esclavon, le bohémien et l'illyrien, si bien que son père pouvait écrire en 1809 que son fils connaissait vingt langues. En 1794, il fut envoyé à l'université de Kiel, où il étudia la philologie. En 1796, le ministre danois Schimmelmänn lui offrit la place de secrétaire particulier, qu'il accepta. Il fit ensuite un voyage en Angleterre, où il se créa des relations avec les hommes les plus éminents et où il prit un goût passionné pour les mathématiques et la chimie; ce goût passa cependant et il étudia la législation anglaise. Lorsqu'il revint, on lui confia deux emplois dans l'administration à Copenhague; c'est à cette époque qu'il épousa Amélie Behrens, dont il était épris depuis longtemps.

Niebuhr fut chargé en 1803 d'une mission financière en Allemagne et devint, l'année suivante, directeur de la banque de Copen-

hague et directeur du bureau des Indes orientales. Il ne négligeait point cependant ses études sur l'antiquité et rédigeait pendant ses loisirs une dissertation sur les lois agraires et les colonies de Rome. En même temps, il suivait avec attention les grands événements de son époque; les succès de Napoléon le frappaient vivement, et il méditait sur les moyens dont pouvait disposer l'Allemagne pour lui résister. Comme directeur de la banque de Copenhague, il avait rendu de grands services; dans sa première année d'exercice, il avait su améliorer les finances du pays. Sa réputation d'administrateur habile lui valut d'être appelé par le roi de Prusse à Berlin pour y occuper un poste analogue, avec des appointements plus forts. Il serait resté néanmoins au service du Danemark sans une injustice qui lui fut faite et sans les conseils désintéressés de son protecteur Schimmelmänn. Il eût à peine le temps de s'installer; la défaite des Prussiens mit le royaume à deux doigts de sa perte. Niebuhr suivit la cour dans sa retraite. Il échoua dans les négociations pour un emprunt en Hollande, eut maintes déboires avec le ministère de Berlin sur des questions financières et tomba enfin en disgrâce. Il en profita pour reprendre ses études favorites et devint professeur d'histoire à l'université. C'est alors, de 1810 à 1812, qu'il publia les deux premiers volumes de son *Histoire de Rome*, qu'il fonda une société philologique avec Butmann, Nicolovius, Spalding, Heindorf et Savigny, et travailla à une foule de dissertations remarquables sur les écrits grecs. Les nobles occupations de la science le consacrèrent d'abaissement de sa patrie d'adoption. En 1813, au moment où le roi de Prusse, le prit de nouveau une part active à la politique, négocia avec les agents anglais et s'engagea comme volontaire dans les rangs de la landwehr. Il suivit le roi à l'armée, avec sa personne, travailla même avec Schleiernacher, professeur de philosophie, aux fortifications et ne revint à Berlin que lorsque les Français eurent évacué l'Allemagne.

Les remaniements opérés par les puissances dans la carte d'Europe n'eurent point toujours son assentiment. En février 1814, il remplit une mission en Hollande et désapprouva hautement la réunion de la Belgique à ce pays pour lequel il rédigea un projet de constitution. En octobre de la même année, il vint paisiblement reprendre ses cours à l'université. Le roi le chargea de donner des leçons au prince royal. En 1815, il eut la douleur de perdre son père et sa femme qui, dans un de ses derniers entretiens, lui avait recommandé de finir son *Histoire romaine*. C'est peu après qu'il fut nommé ambassadeur à Rome; il passa cependant l'hiver à Berlin, partagé entre l'étude et la politique, et résistant de son mieux aux tentatives réactionnaires et féodales. Avant de partir pour son poste, il épousa sa seconde femme, qui était nièce de la première. Il se mit enfin en route, en juillet 1816. Arrivé à Vérone, il visita la bibliothèque, où il découvrit les *Institutes* de Gaius. Son séjour prolongé à Rome fut utile à son pays et bien plus profitable encore à la science. Au Vatican, il retrouva des fragments de Cicéron, de Tite-Live, de Sénèque et d'Hyginus. Pendant les sept années qu'il passa à Rome, sa maison fut le rendez-vous des artistes et des savants. Il trouva du temps pour tout, pour recevoir les ambassadeurs, les princes étrangers, pour discuter avec le pontificat les traités dont il était chargé. Il apporta dans les relations délicates qu'il devait avoir avec le saint-siège, en sa qualité de représentant d'une puissance protestante, un tact et une franchise remarquable. Quand il prit congé du pape Pie VII, celui-ci lui dit : « Vous ne m'avez jamais fait entendre que la vérité. » En 1823, après une excursion à Naples, il reprit le chemin de l'Allemagne et, passant par Saint-Gall, Tubingue et Heidelberg, vint se fixer à Bonn, où, tout en donnant des cours à l'université, il reprit la publication de son *Histoire romaine*. Appelé temporairement à Berlin en 1824, pour fonder une banque nationale et régler les droits de propriété des paysans westphaliens, il se débarrassa au plus tôt de ces occupations officielles. L'amour de la science l'emporta sur les adulations dont il était l'objet comme homme d'Etat, et, dès qu'il fut libre, il vint reprendre son poste à l'université de Bonn. Il fonda alors le *Musée du Rhin*, revue savante dont Brandis, Welcker et Ritschl ont été les continuateurs, déploya une activité scientifique incroyable, refondit les premiers volumes de son histoire, continua cette œuvre immense, donna l'idée d'une nouvelle édition de la *Byzantine*, fit des cours sur les antiquités romaines et même sur l'histoire contemporaine. Il mourut après une courte maladie. Niebuhr, comme son père, avait constamment refusé des titres de noblesse. Il avait été ambassadeur, conseiller d'Etat, membre de l'Académie de Berlin; il trouvait son non assez illustre et ne voulait pas rougir de ses ancêtres (son fils, Marc, eut moins de scrupules). S'il s'est distingué comme administrateur, ses idées politiques étaient loin d'être claires et pratiques. Il flotta toujours entre le libéralisme et le régime absolu, tantôt le milieu entre les deux, et conseillant la rigueur et l'énergie alors qu'on était sage de céder au courant libéral, prêchant la paix et la prudence au moment où il était nécessaire d'en-

flammer le patriotisme allemand pour résister aux armes de Napoléon. Vers les derniers temps de sa vie surprenant, il désespérait de l'avenir de l'Europe et, en 1830, il écrivait : « Nous sommes à la veille de voir anéantir tout bien-être, toute liberté, toute civilisation, toute science. » Et il ajoutait : « Dans cinquante ans, et probablement dans beaucoup moins, il n'y aura plus trace d'institutions libres ou de liberté de la presse, au moins sur le continent. La fin de tout cela sera le despotisme régnant au milieu de la ruine universelle. » Peut-être Niebuhr prédirait-il aujourd'hui le contraire de ce qu'il annonçait il y a quarante ans. D'un caractère assez vif et impressionnable, il eut parfois des dissentiments avec ses confrères et même avec ses supérieurs. Il fut en opposition presque continuelle avec le fameux ministre prussien Von Stein. Quant aux savants qui n'étaient pas de son avis, il les a traités trop souvent avec un dédain peu mérité. Mais aujourd'hui tous ses défauts sont oubliés, et l'on n'a plus à voir en lui que le génie qui a imprimé aux études historiques une direction nouvelle et fertile en résultats.

Niebuhr n'est pas un sceptique paradoxal, comme on se l'imagine généralement, dit M. Léo Joubert. Il n'a pas renversé l'ancienne histoire ancienne. L'œuvre de destruction était achevée lorsqu'il se mit au travail, et déjà se préparait l'œuvre de reconstruction... Mais, quel que soit le mérite de ses devanciers, Niebuhr les éclipsa tous par la richesse de son savoir et la hardiesse systématique de sa méthode. Jamais il ne conçut l'idée de se renfermer dans la négation, ou de se borner à de timides tentatives de reconstruction partielle. Détruire pour détruire répugnait à son génie souverainement affirmatif et conservateur. N'élever que de chétives masures en face de l'édifice de Tite-Live, si imposant même dans ses ruines, lui paraissait une tâche mesquine... Ce que Cuivier a réalisé dans la science, Niebuhr l'a accompli dans l'histoire. Il a considéré les annales des peuples, non comme une succession de faits rattachés entre eux par l'ordre chronologique, mais comme un ensemble organisé et vivant, où tout se tient, et dont toutes les parties sont subordonnées les unes aux autres et déterminées les unes par les autres; de sorte que, si l'on possède avec certitude quelques-unes de ces parties, on peut, par une induction légitime, retrouver les autres. De même que Cuivier, au nom de la correspondance mutuelle des organes et de leur concours nécessaire à la même action définitive par une action réciproque, reconstitue avec des fragments osseux le squelette d'un animal fossile, le recouvre de chair et de peau, l'arme de dents et de griffes, de même Niebuhr, avec des faits épars, mutilés, dégradés, ressuscite une époque. Il était donc au plus haut point de la faculté de se représenter le passé, de le sentir vivre en lui. A force de concevoir son attention sur l'ancienne histoire romaine, il s'en forma une idée neuve, d'abord vague, mais qui prit un corps et s'anima sous son ardent regard.

L'ouvrage capital de Niebuhr est sa célèbre *Histoire romaine*, dont la première édition a été publiée à Berlin (1811-1832, 3 vol.) et qui a été traduite en français par M. A. de Golberg (1830-1840, 7 vol. in-8°, avec 1 vol. d'index). Nous consacrerons à cette œuvre un article particulier (v. ROMAIN [histoire]). Parmi les autres publications qu'on lui doit, nous mentionnerons en première ligne ses éditions d'auteurs : *Frontinus reliquæ ab A. Maio primùm editæ, cum notis variorum editæ B. G. Niebuhr*, accedunt C. Aurelii Symmachi oratio orationum fragmenta (Berlin, 1816, in-8°); *Pro Fontio et Rabirio*, de Cicéron (Rome, 1820, in-8°); on sait que Niebuhr avait découvert de nouveaux fragments de ces discours; il y a joint des morceaux inédits de Tite-Live et de Sénèque; *Flavii Meloradii carmina* (Saint-Gall, 1823; Bonn, 1824); *Extraits de la première Philippique de Démosthène*, traduits et commentés (2^e éd., Hambourg, 1831). Dans la collection des historiens de Byzance, il a donné *Agathias Myrinas* (1828) et collaboré avec Bekker au *Dezypus* et à d'autres éditions (1829). Il a fourni aussi beaucoup de notes à l'édition princeps du traité de Cicéron *Sur la République*, publiée par le cardinal Mai. A propos d'un passage de ce livre, il écrivit une brochure *Sur les comices par centuries* (Bonn, 1823), qui donna lieu à une vive discussion entre lui et Steinacker, *Dupliciter contra Steinacker* (Bonn, 1824). On lui doit aussi la biographie de son père (1815) et bon nombre de dissertations critiques, insérées dans les *Mémoires de sociétés savantes* ou dans le *Musée du Rhin*, et qui, avec quelques opuscules, ont été réunies dans les *Opusculs d'histoire et de philologie* (Bonn, 1828, 1843, 2 vol. in-8°); un certain nombre de assertions et critiques qui se rattachaient plus directement à l'histoire de Rome ont été jointes à cet ouvrage. Après la mort de l'auteur, on a publié les cours qu'il avait professés à l'université de Bonn sous le titre de *Leçons d'histoire et de philologie*, recueil qui comprend : l'*Histoire romaine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*, publiée par M. Isler (Berlin, 1846-1848, 3 vol. in-8°); c'est probablement le même cours qu'avait écrit à Iéna, en 1844, comme 4^e volume de l'*Histoire romaine*, M. M. Schmitz et Zeiss, et traduite en anglais par Schmitz

(Londres, 1848-1852, 3 vol. in-8°); l'*Histoire romaine*, publiée par Marc Niebuhr (Berlin, 1847-1851, 3 vol. in-8°); *Géographie et ethnographie anciennes*, publiées par M. Isler (Berlin, 1851, in-8°). Il faut encore ranger parmi les œuvres posthumes : *Lettre de Niebuhr à un jeune philologue, suivie d'une notice sur les travaux philologiques de Niebuhr*, par Jacob (Leipzig, 1839); *Récits sur les héros de la Grèce* (1842, in-8°), racontés à son fils; ce livre, tout élémentaire, est remarquable néanmoins par la façon originale et saisissante avec laquelle est présentée la légende grecque.

On conçoit qu'un savant de l'importance de Niebuhr ait trouvé beaucoup de biographes. Parmi les meilleurs ouvrages sur sa vie, il faut citer : *Souvenir d'un séjour auprès de Niebuhr*, par Franz Lieber, en anglais (Londres, 1835, in-12); *Renseignements sur la vie de Niebuhr, puisés dans ses lettres et dans les souvenirs de ses amis*, par la belle-sœur de Niebuhr, Mme Henzler (Hambourg, 1838-1839, 3 vol. in-8°).

NIEBUHR (Marc-Carsten-Nicolas), homme d'Etat prussien, fils du précédent, né à Rome en 1817, mort en 1860. Après avoir étudié la jurisprudence et l'économie politique dans diverses universités d'Allemagne, il visita l'Angleterre, la Belgique, la France, puis se rendit à Berlin, où il fut attaché au ministère de l'instruction publique et des cultes. Niebuhr s'était fait connaître comme un chaud partisan des idées libérales lorsque, après les événements de mars 1848, il changea tout à coup d'opinion et devint un des chefs les plus décidés du parti de la noblesse. On le vit s'attacher alors à donner un grand essor à la presse conservatrice. Lui-même fut rédacteur en chef du *Correspondant de Magdebourg* en 1848 et 1849, et à la même époque, il collabora activement au *Journal de la Croix*. Après avoir été nommé successivement conseiller de régence et secrétaire de cabinet, il fut chargé d'une mission diplomatique à Londres (1852), devint conseiller d'Etat (1854), et reçut cette même année des lettres de noblesse. Le fameux vol de dépêches qui fit tant de bruit en 1856, et qui amena la perte de papiers secrets confiés spécialement à la garde de Niebuhr eut sur l'esprit de cet homme d'Etat une fâcheuse influence; il fut atteint, en 1857, d'une maladie mentale qui amena sa mort trois ans plus tard. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Sur les banques* (1846), et *Histoire d'Assur et de Babel* (Berlin, 1857), dans laquelle il cherche à concilier les découvertes de l'archéologie moderne avec les traditions de la Bible.

NIEBUHRIS s. f. (nié-buri — de Niebuhr, sav. allem.). Bot. Genre d'arbrustes, de la famille des caprariées, tribu des caprariées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicales. || Syn. de BALTIMORE, genre de corymbifères.

NIECE s. f. (nié-sé — lat. *neptis*, petite-fille, v. NEVEU). Fille du frère ou de la sœur : Isaac Newton avait une NIECE, assez aimable nommée madame Conduit; elle fut beaucoup au grand trésorier Halifax; le calcul infinitésimal et la gravitation ne lui auraient servi de rien sans une jolie NIECE. (Volc.)

... Vous verriez plutôt une moisson sans pré, Sans serrer une porte et sans nièce un curé, Que sans manie un homme ayant l'amour dans l'âme. A. DE MUSSET.

— Petite-nièce, Fille du neveu ou de la nièce.

— Nièce à la mode de Bretagne, Fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

Nièce supposée (LA), comédie en trois actes et en vers, par Planard (Théâtre-Français, 1813). Il s'agit de faire un mariage, comme dans toutes les comédies; mais, dans celle-ci, il y a un mariage fait qui empêche et rend impossible le mariage à faire. Un vieux lord de mer, Dermont, veut faire épouser sa nièce à son fils. Pendant qu'il arrange ce mariage dans sa tête, son fils se marie en Amérique. De retour en France avec sa femme, il est fort embarrassé. Il confie son secret à sa nourrice, et engage cette femme à faire passer Eugénie pour sa nièce. En attendant il disposera son père à recevoir la terrible nouvelle. Eugénie en villageoise plat à tout le monde; chacun en perd la tête plus ou moins. La cousine Laure n'aime point son cousin Dermont; elle aime le jeune Sainville, et tous deux brulent de se marier. Entre les deux prétendants obligés à se marier, il y a une explication; ils se font mutuellement la confidence de leurs affaires secrètes. De ce pas au contentement du père il y a loin encore. Comment se tirer d'embarras? L'indiscrétion du jardinier amène le dénouement. Cet imbécile, rôdant, espionnant partout, est témoin d'une caresse que le jeune Dermont fait à sa femme, la nièce supposée; comme il convoite pour lui la fausse paysanne, il ne vauc; mais pas de révéler au père ce qu'il a vu. Celui-ci veut renvoyer la paysanne avec une dot. Eugénie se trouble et avoue successivement qu'elle est la femme du jeune Dermont. Le père, étourdi de ce coup, s'empresse contre son fils. Que fera-t-il de sa nièce? Voilà ce qui lui tient au cœur. Sainville se présente, et tout s'arrange à la satisfaction commune. Cette pièce est un admirable imbroglio, où l'auteur a peint les traverseries, les inquiétudes, les

embarras de l'amour. C'est un petit roman bien dialogué, assaisonné de jolies scènes et de détails piquants.

NIEDER (Jean), théologien allemand. V. NIDBER.

NIEDERBRONN, ancienne ville de France (Bas-Rhin), chef-lieu de canton, arrond. et à 35 kilom. de Wissembourg, à 46 kilom. de Strasbourg, sur le ruisseau de Falkenstein; 3,203 hab. Cédée à l'Allemagne par le traité de 1871, cette petite ville est resserrée entre deux lignes de hautes collines boisées, dernière projection des Vosges sur la plaine de l'Alsace.

Les eaux minérales de Niederbronn étaient connues des Romains, comme le prouvent les vestiges de constructions, les médailles et les fragments de sculpture qui y ont été découverts. Les sources minérales, dont la température est 17,8°, sont recueillies, dit M. Joanne, dans deux bassins situés à peu de distance l'un de l'autre, en face des salles de réunion, vers le haut de la promenade, qui, élargie en cet endroit, forme une espèce d'esplanade garnie de chaque côté de constructions légères, comprenant des boutiques d'objets divers. Un pavillon léger abrite le plus grand des deux bassins, où sont amenées, à travers une pyramide, les eaux de la source principale, exclusivement employées en boisson. L'analyse la plus récente a constaté dans les eaux de Niederbronn la présence du chlorure de sodium, des chlorures de calcium, de magnésium, de potassium, de lithium et d'ammonium; des carbonates de chaux, de magnésie, de protoxyde de fer, de sulfate de chaux, de bromure de sodium, d'iodure de sodium, de silicate de fer, etc. Ces eaux sont efficaces contre les affections chroniques de l'appareil digestif, les maladies du foie, les cas de congestion et d'apoplexie cérébrales, certaines maladies cutanées, les maladies nerveuses, les affections rhumatismales et goutteuses, etc.

Des débris d'antiquités des époques celtique et gallo-romaine ont été fréquemment découverts à Niederbronn. Nous mentionnerons parmi les découvertes les plus intéressantes une enceinte en pierres de taille; un beau pavé antique; les vestiges d'une étuve; des bas-reliefs; des débris de statues, un cippe orné des figures de Mercure, d'Hercule et d'Apollon; une colonne consacrée à Jupiter; des vestiges de bain romain; une enceinte d'origine celtique; des fragments d'anciens murs, etc.

Les principales curiosités de Niederbronn sont : l'hôtel de ville, belle construction moderne en grès rouge; la jolie chapelle du couvent de Saint-Sauveur; le jardin anglais, en face de l'établissement des bains; la promenade du Herrenberg, ombragée et très-pittoresque; les promenades du Roi-de-Rome et des Trois-Chênes; et la magnifique habitation de la famille Dietrich, entourée d'un parc délicieux.

Niederbronn possède une forge très-importante, des brasseries, des tanneries, des moulins à bié et à huille, des tuileries, des carrières de grès et de pierres à chaux, des fabriques de dévidoirs, de métiers à broder, de guerdions, de porte-ligueurs et de divers autres articles habilement façonnés et vendus dans toute la France à un prix assez élevé.

NIEDERER (Jean), instituteur suisse, né à Appenzel en 1778, mort en 1848. Il était pasteur lorsque, séduit par le système d'éducation de Pestalozzi, il entra dans le pensionnat dirigé par le novateur pour y enseigner les sciences. On lui doit : *La Méthode de Pestalozzi dans ses rapports avec l'esprit du siècle* (Stuttgart, 1812, 2 vol. in-8°). — Sa femme, Rosette NIEDERER, née à Berne en 1779, fonda dans cette ville une institution de jeunes filles. On lui doit : *Coup d'œil sur l'éducation des femmes* (Berlin, 1838); *Théâtre de la jeunesse* (Aarau, 1838, 2 vol.).

NIEDERHASLACH, ancien village et commune de France (Bas-Rhin), canton de Moëlsheim, arrond. et à 36 kilom. de Strasbourg, sur le Hasel, cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871); 1,104 hab. Pierres de taille, moulins, tuilerie. Église (monument historique) achevée en 1594 par le fils Cywin de Steinbach; beaux vitraux, tombeau de l'évêque Rachen.

NIEDER-INGELHEIM, bourg de la Hesse-Darmstadt, à 2 milles de Mayence, à 2 kilom. environ du Rhin, sur le Selz; 1,340 hab. On prétend que Charlemagne y naquit; ce qui est hors de doute, c'est qu'il s'y fit construire un magnifique palais, orné de cent colonnes de marbre et de porphyre, qu'il avait prises dans les palais de Rome, et de superbes mosaïques, présent du pape Adrien. Il n'en reste aujourd'hui que des débris insignifiants. L'église du bourg renferme le monument de l'une des quatre femmes de Charlemagne. Ce fut à Nieder-Ingelheim que s'assemblèrent, en 1105, les évêques de Mayence, de Cologne et de Worms, pour déposer l'empereur Henri IV.

NIEDERMEYER (Louis), compositeur suisse, né à Nyon, canton de Vaud, en 1802, mort à Paris en 1861. Il apprit de son père, ancien professeur de musique, les éléments de son art, puis il fut envoyé à Vienne, où il prit de Moscheler des leçons de piano, en même temps qu'il étudia la composition sous la direction de Forster. A l'âge de dix-sept ans,

Niedermeyer quitta l'Autriche et se rendit à Rome, près de Fioravanti, puis à Naples, auprès de Zingarelli. Ces deux éminents musiciens l'accueillirent avec bonté et complétèrent son éducation artistique. Honoré de l'amitié de Rossini, le jeune compositeur fit représenter à Naples un opéra : *Il re per amore*, qui fut assez favorablement traité. En 1833, Niedermeyer vint tenter la fortune à Paris, et y retrouva Rossini, qui lui facilita l'accès du Théâtre-Italien. La muse dramatique, à ce moment, pas plus que dans la suite, ne favorisait Niedermeyer. *La Casa nel bosco*, représentée aux Bouffes, fut écoutée avec une blessante indifférence. Découragé par la froideur du public, l'artiste se réfugia à Bruxelles, et, pendant dix-huit mois, se résigna à professer le piano dans un pensionnat. Cependant, l'amour de la gloire triompha de la timidité de l'artiste. Il revint à Paris, et, grâce à des protections puissantes, obtint le livret de *Stradella*, qui fut, en 1836, représenté à l'Opéra et chanté successivement par Nourrit et par Duprez.

Pour une cause que nous ignorons, les petits journaux attaquèrent violemment l'œuvre et l'auteur. On fit des gorges chaudes d'une partition écrite avec soin et conscience, et *Stradella* disparut dans une trombe de quolibets. Sept ans plus tard, le compositeur aborda la même scène avec *Marie Stuart*, écrite pour Mlle Soltz. Il n'est resté de cette œuvre estimable qu'une admirable romance : *Adieu donc, beau pays!* qui est devenue populaire et mérite de tout point cette popularité. En 1846, Niedermeyer fut chargé d'adapter la musique de la *Donna del Lago* de Rossini à un poème français : *Robert Bruce*, destiné à l'Opéra. Le transfert de l'œuvre italienne sur la scène lyrique française ne fut pas heureux.

Robert Bruce n'eut qu'une courte existence sur l'affiche. Le compositeur voulut encore une fois prendre une revanche qui ne devait jamais venir, et reprut dans la lice avec une nouvelle œuvre : la *Fronde*, qui fut jouée à l'Opéra en 1853, et dont les principaux rôles étaient chantés par Roger et Mme Tedesco. L'ouvrage eut six représentations! Après cet échec décisif, Niedermeyer perdit courage et renonça à la carrière théâtrale. Toutefois, dévoré du besoin de propager, d'une manière quelconque, l'art auquel il avait voué sa vie, Niedermeyer reprit en sous-œuvre l'idée d'une institution de musique religieuse, jadis tentée par Choron sans succès; et, plus heureux que son devancier, il sut obtenir l'appui du gouvernement, qui lui accorda une subvention annuelle de 5,000 fr. La conscience, l'ardeur du maître obtinrent les plus heureux résultats. Aussi le gouvernement, satisfait de voir se former rapidement, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue musical, des organistes et des maîtres de musique destinés à remplacer, dans les villes et les campagnes, les météniers ignares qui déshonorent les maîtrises religieuses, s'empressa-t-il de créer des bourses pour les élèves annonçant d'heureuses dispositions. L'école ayant pris une extension inattendue, le directeur s'adjoignit M. d'Origny pour l'aider dans sa pénible tâche, et fonda avec son associé un journal de musique religieuse, la *Maîtrise*, spécialement destiné aux œuvres mesées aux maîtres de chapelle. Ce journal a publié de nombreux et remarquables des maîtres, tant anciens que modernes. En 1858, Niedermeyer abandonna la direction du journal et se borna à la surveillance de son institution. Il mourut trois ans après, à l'âge de cinquante-neuf ans, laissant un fils et deux filles sans fortune.

Une seule œuvre, de courte haleine, mais complète et parfaite, suffit pour faire vivre le nom de Niedermeyer. *Le Lac* est un chef-d'œuvre; récitation, mélodie ont un cachet de distinction, d'originalité, d'émotion chaste et contenue qui ferait vivre éternellement cette belle inspiration. Ce compositeur n'était pas apte à remplir un grand cadre. Sa muse pudique et timide se plait aux tableaux d'un pittoresque mélancolique. Les grandes conceptions, les mouvements passionnés, les grands morceaux d'ensemble excèdent ses forces; dans les grandes pages dramatiques, ou il est vide, ou il a recours au bruit; il n'y a ni dessin, ni chaleur, ni vie. *Le Lac* et la romance de *Marie Stuart* composent tout son bagage musical populaire. Si un sonnet parfait vaut un long poème, les deux cantilènes que nous venons de citer valent deux grands opéras.

Indépendamment de ses partitions et des mélodies qu'il a écrites sur des poèmes de Victor Hugo et de Lamartine, telles que : *l'Automne*, le *Soir*, *l'Automne*, la *Voix humaine*, la *Triste nuit du sabbat*, la *Mer*, Niedermeyer a publié plusieurs autres mesées divers morceaux de musique sacrée et des mélodies pour l'orgue, qui lui ont assuré une place honorable parmi les compositeurs religieux de notre époque.

Vers les dernières années de son existence, il s'occupa particulièrement d'écrire des chœurs pour les orphéons de France, à la prospérité desquels il s'était entièrement dévoué. Ses plus belles pages en ce genre sont : les *Soldats de l'avenir*, le *Jugement dernier*, *l'Eternel est son nom*. Son impartialité, son honorabilité, son zèle infatigable, son talent le désignaient à la présidence des concours musicaux, et jamais, au prix même de grands

sacrifices, il ne déclinait l'honneur qui lui était fait, tant il était heureux et fier des progrès artistiques de nos sociétés charnelles.

En résumé, abstraction faite de ses partitions dramatiques, Niedermeyer est un musicien des plus recommandables, auquel justice sera rendue quand les œuvres sérieusement pensées et consciencieusement écrites obtiendront chez nous l'attention qui leur est due.

NIEDERMUNSTER, ancien hameau de France (Bas-Rhin), comm. d'Ottrot, cant. de Rosheim, arrond. de Schlestadt, cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871). Ce hameau doit sa célébrité au couvent de Sainte-Odile, fondé vers la fin du VIII^e siècle par la sainte de ce nom. « Le duc Athie, dit M. de Rouvrois, qui attendait avec anxiété la naissance de son premier enfant, espérant que ce serait un fils, fut tellement irrité lorsque Bereswilde mit au jour sa fille Odile, qu'il la bannit de sa présence et vouloit même la faire périr. La pauvre enfant, qui était venue au monde aveugle, fut transportée au monastère de la Baume-Les-Dames par une nourrice qui l'arracha ainsi à la fureur de son père. » Odile recouvra la vue et son père la reçut chez lui. Ayant voulu plus tard la marier malgré elle, elle s'enfuit jusque près de Fribourg. Poursuivie, elle parvint à se cacher dans un rocher, qui, d'après la naïve légende, s'entr'ouvrit tout exprès pour la cacher. Athie, revenu à de meilleurs sentiments, rappela sa fille, changea son château en un vaste couvent, que dirigea Odile, et fit construire une église. Odile y ajouta deux chapelles, dont l'une, dédiée à la sainte croix, existe encore, puis fit construire la chapelle des Larmes, encore debout sur la montagne, celle des Anges et fonda enfin le couvent de Niedermunster. Ce monastère, qui jeta un vif éclat au moyen âge, compta un grand nombre d'abbesses illustres. Il fut détruit par un incendie en 1546 et reconstruit dans les premières années du XVIII^e siècle par les religieux promontoirs, qui y résidèrent jusqu'à la Révolution, époque de la suppression du couvent. Les bâtiments du monastère, après avoir passé successivement dans les mains de plusieurs acquéreurs, ont été rachetés en 1853 par l'évêque de Strasbourg, qui y a installé des sœurs du tiers ordre de Saint-François et quelques religieux de la même règle. Ce couvent est visité chaque année, le lundi de la Pentecôte surtout, par un concours énorme de pèlerins.

Les bâtiments de ce célèbre monastère s'élèvent sur un rocher couronnant un promontoire et coupé littéralement à pic, sauf d'un seul côté. Ils sont précédés d'une terrasse, d'où l'on découvre une vue splendide sur la vallée du Rhin. L'église, très-élégante à l'intérieur, renferme : un beau maître-autel, des boiseries délicatement sculptées et deux ligures curieuses, représentant le duc Athie et sainte Odile. A côté de l'église conventuelle se trouve la chapelle de la Croix, qui appartient à l'époque romane secondaire (XI^e siècle), et dont la voûte repose sur huit pilastres engagés et sur une colonne centrale, au chapiteau richement sculpté. La chapelle Sainte-Odile (XI^e siècle), revêtue, jusqu'à la naissance de la voûte, d'un beau lambris en bois de chêne, renferme une chasse contenant les restes de la sainte. La chapelle des Larmes est décorée de peintures représentant : la *Prise d'habit de sainte Odile*, *Saint Maerou préchant le christianisme*, le *Duc Athie dévot du purgatoire* et *plusieurs figures de saints*. La chapelle des Anges est bâtie sur un rocher d'une hauteur de 20 à 25 mètres. La fontaine de Sainte-Odile coule en dehors de l'enceinte conventuelle, sous une voûte cintrée creusée dans le rocher. Ses eaux sont regardées par les pèlerins comme particulièrement efficaces contre les maladies des yeux. Selon la légende, sainte Odile, ayant rencontré, à l'endroit où jaillit aujourd'hui la fontaine, un vieillard mourant de fatigue et de soif, frappa le rocher de son bâton en implorant la bonté divine, et, à sa prière, Dieu fit sortir du rocher une source abondante.

Les environs du couvent offrent de magnifiques forêts, des sites fort pittoresques et de nombreux restes de châteaux du moyen âge.

NIEDOLA, désée slave. V. DASZBA.

NIEGLIES, village et commune de France (Ardèche), cant. de Thueys, arrond. et à 22 kilom. de Lagrange, à 37 kilom. de Privas, sur une montagne, 1,332 hab. ; hameau du Pont-de-la-Baume, adossé à une chaussée de basaltites ; ruines du château de Ventadour.

NIEKE CORONDE s. f. (niè-ke-ko-ron-de). Bot. Nom vulgaire de la fausse cannelle de Ceylan.

NIEL s. m. (nièl). Techn. Sulfure d'argent, de cuivre et de plomb employé dans l'opération du niellage. V. NIELLE.

NIEL (Adolphe), maréchal de France, né à Muret (Haute-Garonne) le 4 octobre 1802, mort à Paris le 14 août 1869. Sorti de l'École polytechnique en 1823, il entra à l'École d'application du génie et fut nommé lieutenant en 1827. Capitaine en 1833, il fut envoyé peu après en Afrique, et sa brillante conduite à la prise de Constantine (1837) le fit nommer

chef de bataillon. Ses travaux spéciaux lui méritèrent, en 1840, le grade de lieutenant-colonel, et, en 1845, celui de colonel. En 1849, le général Vaillant le demanda comme chef d'état-major pour diriger les travaux du siège de Rome, et, après la prise de cette ville, lorsque la République romaine eut été étouffée dans le sang par les armes de la République française, ce fut lui qui reçut la mission d'aller à Gaète pour remettre à Pie IX les clefs de la grande cité remplacée sous le joug papal. Promu général de brigade (13 juillet 1849), il revint en France, prit ensuite la direction du génie au ministère de la guerre, entra en même temps au comité des fortifications, ainsi qu'au conseil d'Etat en service extraordinaire, et reçut le grade de général de division le 30 avril 1853. L'année suivante, il fut désigné pour commander le génie du corps envoyé dans la Baltique sous les ordres du général Baraguey-d'Hilliers. A ce titre, il dirigea l'attaque de Bomarsund. Le 13 août, à trois heures du matin, la première batterie de brèche ouvrit son feu, et le 18 le drapeau français flottait sur la forteresse. A son retour, il devint aide de camp du chef de l'Etat, qui lui donna la mission d'aller étudier les opérations du siège de Sébastopol. Le général Niel se prononça tout d'abord pour l'attaque du côté de Malakoff. Il succéda au général Bizot, comme commandant en chef du génie, et, le 8 septembre 1855, Sébastopol tombait devant nos soldats. En récompense de ses services, le général Niel reçut les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur et ceux de chevalier commandeur de l'ordre du Bain. En 1857, il soutint, en qualité de commissaire du gouvernement, la discussion à laquelle donna lieu la révision du code de justice militaire au Corps législatif et repoussa l'introduction des circonstances atténuantes dans ce code. Il fut créé sénateur le 9 juin de la même année. Chargé, à cette époque, de demander officiellement la main de la princesse Clotilde de Savoie pour le prince Napoléon, l'accompagna ce prince à Turin et fit un travail sur la topographie militaire du Piémont.

Lorsque éclata la guerre d'Italie, Niel reçut le commandement du 4^e corps de l'armée des Alpes (avril 1859), contribua au succès de la bataille de Magenta et se conduisit brillamment à celle de Solferino. Placé à la droite du front de bataille, lors de cette dernière affaire, il devait marcher sur Guidizzolo, se reliant par sa gauche au corps du maréchal Mac-Mahon, et par sa droite à celui du maréchal Canrobert. Après avoir rapidement enlevé Ceresara, Rebecco et déboulé la route de Goito, le général Niel, pivotant sur la Casa-Nova, résolut de s'emparer de Guidizzolo pour couper les troupes autrichiennes sur Goito, soit sur Volta. Mais, comme le nombre de ses troupes était insuffisant, il fit demander du renfort au maréchal Canrobert. Celui-ci, chargé de surveiller un corps autrichien qui devait arriver de Mantoue, ne crut pas pouvoir diminuer son effectif. Cependant les positions de Solferino et de Cavriana étaient enlevées par le 1^{er} et le 2^e corps. Les divisions du corps du général Niel, appuyées trop tard, ne parvinrent qu'après une lutte de douze heures à occuper définitivement leurs positions. A quatre heures, le maréchal Canrobert ayant fait avancer une division sur Rebecco et envoyé une brigade entre Casa-Nova et Baeta, le général Niel essaya de reprendre son mouvement offensif sur Volta et Goito, malgré l'heure avancée. Mais, en ce moment, un violent orage, accompagné d'une pluie torrentielle, éclata au-dessus de nos armées et les Autrichiens en profitèrent pour opérer leur retraite. Si le plan du général Niel avait pu être exécuté, la défaite des Autrichiens se fut changée en un véritable désastre. Dès le lendemain de la bataille, il fut élevé à la dignité de maréchal de France, par un décret daté de Cavriana (25 juin 1859). Le maréchal Niel ayant dit dans son rapport que le 3^e corps n'avait donné son appui au 4^e que sur la fin de la journée, ce qui l'avait empêché de couper la retraite à l'ennemi, le maréchal Canrobert crut devoir protester; des lettres furent échangées et publiées, et, pour mettre fin à cette polémique, le chef de l'Etat crut devoir faire insérer dans *Moniteur* une note dans laquelle il était dit « que le maréchal Canrobert avait déjà donné son appui très-utile au 4^e corps avant l'heure où la division Renault vint occuper le village de Rebecco, pour permettre au général Niel de retirer ses troupes de la division de Luz, en même temps que la 1^{re} brigade de la division Trochu venait combattre au milieu des troupes du 4^e corps. » Devant cette note, chacune des parties déclara son honneur satisfait ; le public, toutefois, s'obstina à prendre fait et cause pour le maréchal Niel.

Rentré en France, le vaillant chef du 4^e corps eut sa part d'ovation au défilé des troupes de l'armée d'Italie, à Paris, le 15 août. Le même mois, il reçut le commandement du 6^e commandement militaire à Toulouse.

Le 19 janvier 1867, le maréchal Niel fut appelé à remplacer au ministère de la guerre le maréchal Randon. Il trouva l'armée désorganisée et le matériel de guerre dans un état pitoyable. Cet état de choses, qui tenait en grande partie aux dépenses énormes occasionnées par la déplorable expédition du Mexique, dépenses dont le gouvernement n'osait pas avouer l'étendue, le maréchal

Niel s'efforça d'y porter remède, s'occupa du perfectionnement des armes, fit adopter le fusil Chassepot, dont il supervisa la fabrication, et résolut de reorganiser l'armée. C'est alors qu'il présenta au Corps législatif le projet de loi par lequel il demandait la création d'une garde mobile, comprenant tous les jeunes gens qui n'étaient pas appelés à servir dans l'armée active. Il soutint son projet avec un véritable talent devant le Corps législatif, qui l'adopta (1867) ; mais la mise à exécution de cette organisation nouvelle de nos forces militaires fut suspendue, et la garde mobile n'exista qu'à l'état purement nominal. Lors du message impérial de juillet 1869, Niel donna sa démission en même temps que ses collègues ; mais il conserva son portefeuille dans le ministère qui fut reconstitué sous la direction de M. de Forcade-Laroquette. Dès le mois suivant, il était emporté par une maladie dont il souffrait depuis longtemps.

Le maréchal Niel passait pour un des chefs les plus capables de l'armée française. Outre la garde mobile, il avait institué, pendant son ministère, des conférences dans lesquelles les officiers étaient appelés à traiter contradictoirement les questions qui intéressent l'armée. Une mesure beaucoup moins heureuse fut le décret par lequel il fit attribuer un certain nombre d'emplois civils aux anciens militaires. On a de lui : le *Siège de Sébastopol* (1858, in-40, avec atlas).

NIEL KLIM (VOYAGE SOUTERRAIN DE), ouvrage satirique du danois Holberg (Leipzig, 1741). Ce livre, imitation bizarre de *Gulliver*, fut primitivement écrit en latin ; l'auteur le traduisit lui-même en danois. Ce ne sont pas des mains ou des géants que Niel Klim rencontre dans sa pérégrination souterraine, ce sont des hommes-arbres qui marchent et qui parlent, qui ont des écoles, des tribunaux et qui vivent dans un état social organisé, si bien organisé même que Niel Klim le préfère aux civilisations terrestres, et que la comparaison est tout en faveur du peuple-arbre. La satire de Holberg est toute littéraire, scolaire même, car elle porte surtout sur les méthodes d'enseignement.

Niel Klim, en tombant tout à coup au sein de cette population d'arbres, commet toutes sortes de bêtises grossières qui accusent son peu de tact, mais dont les principaux habitants du pays, avec leur nature bonne et indulgente, détournent eux-mêmes les conséquences fâcheuses. Cependant, le bruit se répand à travers les diverses provinces qu'il est arrivé un animal extraordinaire qui paraît avoir l'usage de la raison. Le roi veut le voir et ordonne qu'on lui apprenne la langue du pays et qu'on le fasse élever dans un des principaux gymnases. Là, il n'est plus question de thèses philosophiques, de grec ni de latin : le but de l'éducation est de développer les facultés morales et physiques de l'élève. Les cours ordinaires des études étant achevés, les examinateurs font comparaître devant eux le philologue Niel Klim et le trouvent singulièrement arriéré. Il présente avec orgueil son diplôme de bachelier ; mais ses juges n'en tiennent aucun compte, et Niel Klim, grâce à son agilité, n'est plus agité qu'à faire les courses ; il porte les messages du roi et visite les provinces. Tous ces voyages sont pour lui une vaste source d'observations ; car la planète de Nazar, la contrée souterraine où il est descendu, est une contrée immense, et tous ses districts sont occupés par différentes races d'hommes. L'un est la terre de l'intolérance : là, il y a des hommes qui voient tous les objets sous la forme oblongue, d'autres sous la forme carrée, et le parti le plus fort condamne sans pitié celui qui ne voit pas comme lui. Dans un district voisin, ce sont les enfants qui gouvernent, et les vieillards sont conduits à la lisière. Ailleurs est la terre des philosophes. Là, il n'y a ni chemin ni culture ; les habitants sont tous absorbés dans l'abstraction de leurs thèses et cherchent à établir un chemin pour arriver tout droit au soleil. Un peu plus loin, il existe une province où les hommes sont condamnés à filer la laine, à coudre les vêtements, tandis que les femmes plaident, discutent, gouvernent l'Etat et signent des traités ou des déclarations de guerre. Enfin, après tant d'excursions et d'aventures, il retrouve miraculeusement l'entrée du souterrain et revient parmi les hommes raconter ce qu'il a vu.

Ce livre eut un certain succès. C'est une satire, et une satire fine, éclairée, mordante, qui, sous son voile allégorique, cache des traits acérés et des vérités amères. Holberg voulait livrer au ridicule les erreurs de son pays et de son temps, et avec son coup d'œil clairvoyant et sa verve caustique, il ne pouvait manquer d'atteindre son but. Les préjugés nobiliaires, les fausses méthodes d'enseignement, le pédantisme des philosophes, les subtiles discussions des théologiens, tout a été pour l'esprit humoristique de Holberg un sujet de raillerie plaisante, mais instructive.

NIELLAGE s. m. (nièl-la-je — rad. nieller). Action de nieller : Le **NIELLAGE** d'une pièce d'orfèvrerie.

NIELLE s. f. (nièl — du lat. *nigellus*, diminutif de *niger*, noir. On a rattaché *nielle*, maladie des blés, à *nielle*, plante qui croît dans les blés et dont la semence est noire, avec d'autant plus de raison, en apparence, que cette maladie convertit l'épi en une pous-

sière noirâtre ; mais, selon M. Littré, il y aurait seulement confusion par assimilation entre *nielle*, plante, et *nielle* ou *niolo*, brouillard qui cause la maladie des plantes, et en ce sens *nielle* viendrait du latin *nebula*, nuage, brouillard. M. Littré s'appuie sur ce texte des *Chroniques de Saint-Denis* :

Comme par brouillaz ou par *nielo*, qui prouverait, selon lui, que la *nielle* était une rosée. Bot. Nom vulgaire de quelques végétaux à graines noires, nuisibles aux moissons. « Nom donné par les anciens auteurs à la nigelle. » *Nielle des blés*, Nom vulgaire de l'agrostisme githago. *Nielle de Virginie*, Nom vulgaire du mélanthe de Virginie.

— Arboricole. *Nielle des arbres*, Nom impropre donné à des espèces de taches, les unes livides et de couleur de cannelle, les autres blanches, qui se montrent sur l'écorce des arbres.

— Agric. Maladie des grains, qui a pour résultat de réduire la substance farineuse en une poussière noire :

Le blé germe et péric de *nielle* infecté. DESAINTANGE.

« Nom donné quelquefois à la rouille, à l'ergot et au blanc, autres maladies des végétaux. »

— Métrol. Ancienne monnaie de cuivre, appelée d'abord **NIELLE**.

— s. m. Mar. Fermentation qui détériore les toiles à voiles.

Techn. Travail d'orfèvrerie qui consiste à graver en creux certains parties et à couler dans les traits une sorte d'émail noir. « Sulfure d'argent, de cuivre et de plomb employé dans cette opération : Il n'est possible ni de corriger ni de faire la moindre retouche à la gravure une fois que le **NIELLE** est fixé dans les tailles. (Vitet.) » Empreinte au souffre ou éprouve sur papier, tirée de la planche de métal.

— Encycl. Bot. La *nielle* des champs, appelée aussi couronne des blés, agrostisme githago, etc., est une plante annuelle, dont la tige, qui atteint la hauteur de 0m,80, dressée, rameuse au sommet, est couverte de longs poils soyeux, blanchâtres, ainsi que les feuilles, qui sont opposées et presque connées. Les fleurs, solitaires à l'extrémité de longs pédoncules axillaires et terminaux, sont grandes et d'un beau rose violacé. Le fruit est une capsule ovoïde, pointue au sommet, brun jaunâtre, à une seule loge renfermant un grand nombre de graines reniformes, tuberculeuses, d'un brun noirâtre. Observées à la loupe, ces graines ont été comparées à un petit hérisson roulé. Cette plante est commune en Europe. Elle ne se trouve guère que dans les moissons et s'est naturalisée dans presque tous les pays où l'on cultive le blé. Elle nuit beaucoup aux céréales. Aussi ne s'occupe-t-on pas de la propager, mais bien plutôt de la détruire. Malheureusement c'est difficile, car sa graine se conserve plusieurs années en terre lorsqu'elle est enfouie trop profondément, et germe dès que les labours la ramènent près de la surface. D'un autre côté, cette graine ayant à peu près le même diamètre que celle du blé, il n'est pas aisé d'en purger la céréale par le criblage. Le seul moyen de débarrasser les champs de la *nielle* consiste à y établir des cultures alternatives, dans la rotation desquelles entrent celles qui exigent des binages d'été, qui en font périr les pieds avant qu'elle monte en graine.

La semence proprement dite est féculente et peut même, jusqu'à un certain point, entrer dans la panification, mais elle ne peut servir au conseil de cultiver cette plante pour en extraire de l'amidon. Mais son enveloppe renferme un principe amer, acre et irritant, qui est la saponine. Quand cette graine non mondée est mêlée au blé en quantité notable, la meule les réduit ensemble en farine, et le pain qu'on en obtient est plus ou moins noir et a une saveur amère et désagréable ; on dit même qu'il acquiert alors des propriétés très-irritantes. C'est à l'abondance de la *nielle* qu'on a attribué les graves hémorrhagies intestinales observées dans le Poitou. Cette graine, donnée à manger aux animaux, notamment aux poules, produit les mêmes accidents, ainsi que la saponine isolée. Cependant, M. Cordier assure que ces semences et le pain qui les contiennent sont simplement acres et désagréables au goût, mais non nuisibles ; mais cette opinion mérite confirmation, et dans le doute on ne saurait être trop prudent.

La *nielle* a eu autrefois une certaine réputation en médecine. On l'a vantée surtout comme vulnéraire. Ses feuilles, appliquées sur les blessures, arrêtent, dit-on, l'hémorragie, préviennent l'inflammation et amènent une prompte guérison. Les poils doux dont elles sont couvertes en font une sorte de charpie naturelle. Ce remède, dit un auteur, est devenu à la mode dans plusieurs de nos provinces, et la chirurgie ne possède pas de topique plus salutaire. On a préconisé la décoction des graines de *nielle* contre les ulcères, les fistules, les hémorrhagies, la gale, la teigne et d'autres maladies de la peau. Sennert, médecin danois, a passé pour magicien, grâce à la manière dont il employait cette plante. Il faisait mettre sous la langue du malade un petit morceau de la racine de *nielle* fraîchement arrachée.

La farine de la semence de *nielle* est employée dans plusieurs pays, en guise d'amidon, pour empêcher le linge; on a proposé autrefois d'en faire de la poudre à poudrer. S'il n'y a pas lieu de cultiver cette plante pour les usages économiques, il y aurait tout avantage à utiliser les pieds qui croissent spontanément, souvent en grande abondance; par la même occasion, on en débarrasserait les céréales. Il faudrait alors la récolter quand les graines sont mûres, mais avant qu'elles se soient disséminées. La *nielle*, bien qu'inférieure à plusieurs plantes de la même famille ou du même genre, a un port élégant et des fleurs qui varient du rouge au blanc. Elle mérite d'entrer dans les jardins d'agrément. Elle est très-rusique, croît dans tous les sols et se propage facilement de graines semées en place au printemps.

— Agric. La *nielle* est une maladie qui attaque les végétaux, notamment les graminées et surtout le froment, et qui convertit en une poussière noire toute la substance farineuse du grain. Lorsque la *nielle* domine dans le blé, le pain devient malsain et peut causer des maux de tête, des convulsions et la diarrhée. On prétend y remédier en lavant toute la masse du grain dans plusieurs eaux; mais alors il ne faut pas manquer de la faire sécher immédiatement, pour éviter une seconde maladie encore plus dangereuse, l'ergot. Du reste, le mot *nielle* est un terme assez vague, sous lequel on a confondu la plupart des champignons microscopiques qui attaquent les graminées, tels que le charbon, la carie, la rouille, l'ergot, le blanc, etc. Il semble donc que ce terme devra être supprimé.

— Techn. On appelle *nielles* ces belles incrustations noires sur fond blanc, usitées dans l'orfèvrerie de luxe et qui servent aussi à damasquer les armes précieuses. L'argent est le seul métal que l'on puisse nieller. Ces incrustations s'obtiennent au moyen d'un émail noir coulé dans des entailles, des ciseures, et poli ensuite à la lime; les dessins ne se détachent du fond que par leur couleur foncée, puisqu'ils ne sont ni en relief ni en creux sur la pièce métallique.

L'émail noir, qui porte aussi le nom de *nielle*, s'obtient en fondant dans un matras 38 parties d'argent, 72 de cuivre, 50 de plomb, 36 de borax et 384 de soufre. On coule les sulfures dans l'eau; il se forme alors une graille noire qu'on pulvérise et qu'on lave avec une dissolution faible de sel ammoniac, puis avec de l'eau légèrement gommée. Les parties que l'on veut obtenir en noir sur la pièce métallique ayant été mises en creux par les moyens ordinaires, gravure, estampage ou laminage, on les remplit avec l'émail en bouillie assez compacte et l'on s'ingénie peu de charger les hauteurs; car, au feu, l'émail boursofle beaucoup, et cette précaution est inutile. On porte la pièce ainsi chargée à la moufle d'émailleur et on fait fondre la *nielle*; on reconnaît que la fusion est complète à la disparition des globules dans la pâte; on retire et on laisse refroidir. Puis on use à la lime jusqu'à ce qu'on ait remis au net les traits des reliefs; on polit, et la pièce est alors donnée au graveur qui, souvent, reprend des détails, puis au doreur, qui anime le tout par l'éclat d'une dorure spéciale.

En Russie, où les traditions du *nielle* se sont continuées depuis l'époque de l'art byzantin, la préparation de l'émail noir n'est pas tout à fait la même qu'en Italie et en France. On distingue les pièces obtenues par le procédé ci-dessus décrit des pièces russes au moyen d'expériences de chauffage. Soumis brutalement à la chaleur, les *nielles* italiens ou français éclatent, comme de l'émail ordinaire; les *nielles* russes résistent parfaitement. C'est là l'écueil contre lequel s'est heurtée notre orfèvrerie. La supériorité du procédé byzantin, cette dilatation plus grande de l'émail noir, permet de dorer entièrement les pièces, ce qui est impossible chez nous.

Les anciens paraissent avoir connu la *nielle*. Ils l'appelaient *nigellum*, à cause de la couleur noire que prenait le mélange. On en a retrouvé quelques traces sur des candélabres romains. L'orfèvrerie byzantine a souvent employé les *nielles*. Le magnifique ciborium qui s'étendait au-dessus de l'autel dans la basilique de Sainte-Sophie, à Constantinople, avait un dôme d'argent niellé. Cet art, ou plutôt la matière introduite dans les entailles du métal, aurait porté le nom d'*encaustis*. « Touchez et voyez la grande patène dans laquelle le royaume mystique du Christ et des douze apôtres est exprimé par un encaustis, » dit Jean Damascène dans ses *Commentaires de la cour de Byzance*. Dans le trésor de la cathédrale de Monza, on trouve une croix d'origine byzantine, décorée de *nielles*. Le tombeau de Jean Zimisès était enrichi d'or niellé. En Occident, principalement en Italie, pendant le IX^e siècle, les orfèvres employèrent souvent le *nielle*. Un calice de cuivre doré et d'argent niellé fut exécuté pour le duc Tassillon de Bavière, au VIII^e siècle, en Allemagne. Une patène d'argent niellé, d'orfèvrerie allemande, se conserve à Hanovre; elle est attribuée à saint Bernard, évêque d'Hildesheim (X^e siècle). Dans le *Diversarium artium schedula* du moine Theophilus, il est question, pour les travaux habituels de l'or-

fèvre, du *nigellum* dont il remplit les entailles de ses gravures sur métal. Ce livre paraît être du XII^e siècle. De ce siècle, on peut citer, parmi les monuments les plus curieux, la croix de Clairmarin, à l'église Notre-Dame de Saint-Omer, dont les nielles paraissent être d'un artiste allemand, et l'autel portatif de Compost, œuvre française.

Au XIII^e siècle, en Allemagne, le moine Hugo, de l'abbaye d'Oignies, près de Nuremberg, exécuta de remarquables nielles, où l'opposition de couleur entre celle d'or et celle d'argent est du meilleur effet. Pendant cette période, l'orfèvrerie témoignait d'une certaine prédilection pour la décoration en nielles. Au XIV^e siècle, l'art de la nielle prospéra encore; mais ce fut surtout au XV^e et au XVI^e siècle qu'il prit une réelle importance. Ce n'était, du reste, qu'une annexe de l'orfèvrerie. Le *nielle* servait surtout à dessiner sur l'argent, le noir du mélange formant les ombres et le métal faisant les clairs. On ornait de nielles les calices, les reliquaires, les poignées et montures d'épée, les bijoux, les meubles incrustés d'argent et d'or. Le *nielle* devenait, du reste, une opération assez délicate; car, une fois le mélange introduit dans les creux de la gravure et fixé par la fusion, il n'y avait plus à retoucher le dessin. Aussi les orfèvres, avant de couler le *nielle* dans la gravure, s'assuraient du parfait achèvement de celle-ci, en en prenant des empreintes avec du soufre coulé ou avec une terre très-fine. C'est à la suite d'une de ces opérations, dit-on, que Tommaso Finiguerra, célèbre orfèvre florentin du XV^e siècle, fut amené à essayer, pour ces empreintes, de diverses autres matières et finit par employer le papier, ce qui le conduisit à la découverte de l'impression des estampes gravées. Parmi les artistes italiens habiles dans l'art de nieller, on peut citer, avec Finiguerra, Pallastulo, Turin, Francia, Caradosso, Forzore, etc. Le musée des Offices, à Florence, conserve précieusement une paix niellée par le premier, et la Bibliothèque nationale de Paris, une épreuve tirée par lui sur papier avant la fusion du *nielle*. Quelques travaux de Francia se trouvent à Bologne.

L'art du nielleur est peu à peu tombé, en Italie, du haut point où l'avaient porté ces grands artistes. Benvenuto Cellini, qui s'y essaya, finit par l'abandonner, et, après lui, on ne cite plus un grand orfèvre qui en ait fait un usage constant. Cependant, l'art byzantin se continuait en Orient, couvrant de nielles des objets de peu de dimension, et surtout les armes de luxe. Les Russes firent aussi quelques pièces, sans grande valeur, et que l'on recherchait cependant en Europe comme curieuses, malgré leur grossièreté; ils avaient surtout le privilège de nieller des tabatières d'argent. Le *nielle* était donc à peu près abandonné lorsque, vers 1830, MM. Wagner et Mendon ouvrirent tout à coup à Paris un atelier d'où sortaient des *nielles* assez remarquables que ceux du XV^e siècle. Ces artistes ont mis à profit les grands perfectionnements de la mécanique moderne pour imprimer sur l'argent la gravure qu'ils veulent nieller et reproduire par ce moyen la même composition sur un certain nombre d'exemplaires, ce qui diminue sensiblement le prix de la main-d'œuvre. Ils ont commencé par produire en assez grande abondance les pièces que nous fournissent l'étranger, et la supériorité de leur travail a bientôt banni de France les tabatières russes, qu'on s'obstine très-improprement à nommer tabatières de platine.

Les pièces niellées se vendent, en moyenne, à raison de 0fr.50 le gramme, toutes façons comprises; aussi les fabricants se gardent-ils de faire établir des articles trop minces et ne font-ils que des objets de pure fantaisie: tabatières, médaillons, boutons de manchettes, cuillers à café, coquetiers, etc., tous objets qui peuvent atteindre un poids relativement assez considérable.

On imite assez bien le *nielle* en sulfurant fortement l'argent à l'aide des procédés dits d'oxydation. On peut aussi dessiner, sans faire d'entaille, sur une surface de métal poli, des arabesques avec l'émail noir; en portant au feu, on a un résultat superficiel moins coûteux et presque satisfaisant; ce procédé assure une ressemblance assez grande avec le *nielle* véritable. Enfin, en mêlant de l'oxyde de plomb, du soufre et en les broyant ensemble, on obtient un produit qui, mouillé de vinaigre et appliqué sur la surface métallique, imite encore assez bien le *nielle*.

NIELLE, ÉE (niè-lè) part. passé du V. NIELER. Agric. Gâté par la nielle : Le blé NIELLE paraît renflé ou plus rempli que le blé sain; cependant, si on le met dans l'eau, il surnagera. (Bonnet.) Il se dit des fruits dont la peau est tachée, et qui ont de la peine à prendre leur accroissement.

— Techn. Orné de nielles : *Tabatière NIELLÉE*.

NIELLER v. a. ou tr. (niè-lè — rad. nielle). Agric. Gâté par la nielle : On ne connaît pas les causes qui NIELLENT les blés.

— Techn. Orner de nielles : NIELLER la poignée d'un sabre.

Se nieller v. pr. Être gâté par la nielle : Ce blé commence à se NIELLER.

— Être orné de nielles Dans une pièce

d'orfèvrerie, toutes les parties ne se NIELLENT pas.

NIELLEUR s. m. (niè-lè — rad. nielle). Techn. Graveur de nielles : Les NIELLEURS florentins.

— Adjectif : Orfèvre NIELLEUR.

NIELLEUR s. f. (niè-lè — rad. nieller). Agric. Action de la nielle sur les céréales : Nous sommes à la merci du ciel inconstant, qui fait pleuvoir sur le tendre épi, non-seulement les eaux nourissantes de la pluie, mais encore la rouille inhérente et consumante de la NIELLEUR. (Boss.)

— Techn. Art de nieller : La NIELLEUR était employée pour exécuter des arabesques et autres ornements délicats. (Vitet.) Travail du nielleur :

Jamais Benvenuto, dieu de la ciselure,

N'a tracé sur l'argent plus fine nielleur.

TH. GAUTIER.

NIELLY (Joseph-Marie, baron), marin français, né à Brest en 1751, mort en 1833. Tout enfant, il entra dans la marine royale, passa dans la marine marchande en 1771, devint capitaine en 1774, fut capturé par les Anglais en 1778, s'échappa avec une rare audace et reçut le grade de lieutenant de frégate. Nielly fut alors chargé de convoier les bâtiments qui approvisionnaient les ports du littoral et s'acquitta de cette mission avec une grande habileté. Nommé capitaine de vaisseau en 1793, il soutint plusieurs combats contre les Anglais, leur prit des frégates, devint contre-amiral à la fin de cette même année et reçut la mission d'assurer l'arrivée d'un immense convoi envoyé des États-Unis. Grâce à son audace dans plusieurs rencontres avec les Anglais, grâce à l'habileté de ses manœuvres, il parvint, après avoir pris part au combat du 1^{er} juin 1794 contre l'amiral Howe, à amener le convoi américain dans un port français. Cette même année, Nielly captura aux Anglais quatre bâtiments de guerre et onze de commerce, puis reçut un commandement dans l'expédition envoyée en Irlande. Il devint ensuite commandant du port de Lorient, préfet maritime, fut mis brutalement à la retraite par décret (1804) et reçut de Louis XVIII le grade de vice-amiral avec le titre de baron.

NIELS, roi de Danemark. V. NICOLAS.

NIELSEN (Nicolas-Pierre), acteur et littérateur danois, né au château de Fredericksborg (Seeland), où son père était directeur du haras, le 28 juin 1795. Il entra en 1811 dans l'artillerie à cheval, avec le grade de lieutenant en second, et devint, huit ans plus tard, lieutenant en premier. Passionné pour le théâtre, il s'exerça en société à jouer la comédie. Ayant obtenu quelques succès sur une scène de garnison, il donna sa démission et débuta bientôt au théâtre royal de Copenhague dans les rôles d'amoureux et de jeunes premiers. Depuis lors, il a abordé tour à tour le drame, la comédie et l'opéra. En 1824, M. Nielsen a consacré déjà comme un des gloires du théâtre danois, visita l'Allemagne et la France aux frais du roi. Il parut plus tard avec un grand succès sur diverses scènes, notamment à Carlsruhe, à Vienne et à Munich (1827); en 1843, il a joué à Christiania et à Drammen. Depuis l'année 1829, il a conservé le titre d'inspecteur au théâtre royal, et il a, en cette qualité, formé un grand nombre d'élèves. On doit à M. Nielsen une histoire des chevaliers de l'Archevêque de Copenhague, sous le titre de *Société de la Sainte-Trinité* (Copenhague, 1836, in-8°). Il a, en outre, traduit de l'allemand et du français plusieurs ouvrages dramatiques qui ont été représentés sur les scènes danoises.

NIELSEN (Anne-Hélène-Dorothée BRENGE, dame), artiste dramatique danoise, femme du précédent, née à Copenhague le 4 septembre 1803. Fille d'un fabricant de voiles, elle reçut une bonne éducation et se destina de bonne heure au théâtre. A dix-huit ans, elle débuta au théâtre royal de Copenhague et épousa, en 1823, le maître de concert Wexschall. Devenue veuve, elle se remarqua avec l'acteur Nielsen, sous le nom duquel elle s'est plus particulièrement fait connaître. Les tragédies et les opéras d'Ohenschlagier ont trouvé en elle une brillante interprète. Appelée à enseigner, comme son mari, les principes de l'art dramatique, M^{me} Nielsen a fait des élèves dont plusieurs se sont distingués.

NIELSEN (Augusta), danseuse danoise, née à Copenhague le 26 février 1823. Admise, dès l'âge de sept ans, à l'école de danse du théâtre royal, elle débuta en 1838 et, l'année suivante, succéda à Mlle Grann dans ses rôles et dans ses succès. Un peu plus tard, elle se fit applaudir en Suède sur les théâtres de Stockholm, de Gothenbourg et de Malmoë. Elle vint ensuite à Paris, où elle fit un an d'études nouvelles sous la direction de MM. Prévost et Mazillier; mais ce ne fut qu'à grand-peine qu'elle obtint de débiter sur la scène de l'Opéra. Elle a sagement repris la route de son pays, et les nombreuses représentations qu'elle a données dans les principales villes d'Allemagne ont obtenu la plus complète réussite.

NIELSEN (Jean-Molse-Georges-Hollard), poète danois, né près de Niborg en 1804, mort à Copenhague en 1855. Il fit ses études de droit, obtint un emploi à la chancellerie royale, collabora à divers journaux et se fit

avantageusement connaître par des poésies, des romans et autres compositions littéraires. Nous citerons, parmi ses écrits : *Petites fleurs sauvages* (1823), poésies; *Feuilles de myrte* (1828); *Elgitha* (1831), roman; *Le Chevalier noir* (1833), roman historique; *Sophonisbe* (1835), poème; *Feuilles volantes poétiques* (1840); *Feuilles poétiques* (1841), etc.

NIEM (Thierry de), historien allemand, né à Niem, près de Paderborn, mort vers 1417. Il passa en Italie, devint successivement chanoine à Lucques (1394), protonotaire apostolique, évêque de Verden (1394), puis de Cambrai (1398). Thierry de Niem remplit avec distinction plusieurs missions diplomatiques et prit une part active aux délibérations du concile de Constance. Ses principaux ouvrages sont : *De schismate libri IIII* (Nuremberg, 1532, in-fol.), ouvrage important, plusieurs fois réédité; *Historia Johannis III pontificis* (1628).

NIEMANN (Auguste-Christien-Henri), publiciste allemand, né à Altona en 1761, mort à Kiel en 1832. Après avoir reçu le grade de docteur en philosophie, il enseigna dans sa ville natale la philosophie, la statistique et l'administration. Ses principaux ouvrages sont : *Principes d'économie politique* (Altona, 1790); *Compendium des sciences forestières* (1792); *Mélanges historiques* (1798); *Statistique forestière générale* (1808); *Corps des sciences forestières* (1814), etc.

NIEMANN (Jean-Frédéric), médecin allemand, né à Fadersleben en 1764, mort à Mersebourg en 1846. Établi d'abord à Halberstadt, il vint se fixer à Mersebourg et fut nommé conseiller de santé. Ses principaux ouvrages sont : *Guide des vétérinaires* (Halberstadt, 1804, 2 vol.); *Manuel de médecine légale* (Leipzig, 1816); *Guide de médecine légale* (Leipzig, 1817).

NIEMANN (Albert), chanteur allemand, né à Eriksen, où son père était aubergiste, en 1831. Il entra, à dix-sept ans, dans une grande fabrique de machines pour y apprendre la mécanique, puis apprit la musique vocale à Magdebourg et fut engagé au théâtre, à Dessau, pour tenir les petits rôles comiques et chanter dans les chœurs. Le maître de chapelle de cette ville, Frédéric Schneider, frappé de la beauté de sa voix de ténor et de ses aptitudes musicales, lui donna des leçons de chant. Après avoir travaillé quelque temps sous la direction de Schneider et du baryton Nusch, Niemann chanta pendant trois ans sur plusieurs scènes secondaires de l'Allemagne et obtint ensuite un engagement à Halle, où il ne tarda pas à se faire une brillante réputation. Appelé à Berlin par M. de Hulsén, il y consacra une année à de nouvelles études pour se perfectionner dans son art et parut ensuite sur les scènes de Königsberg et de Stuttgart, dans des rôles qui attirèrent sur lui l'attention du théâtre de la cour. Le comte Platen l'amena à Hanovre, où, des débuts, il obtint les plus brillants succès et sut se concilier l'intérêt de la famille royale. Grâce à une subvention que le roi lui accorda, il vint passer une année à Paris, où il suivit les cours de Duprez, et, à son retour, repartit pour le théâtre de Hanovre, où ses succès allèrent toujours croissant. En 1860, il fit un nouveau voyage à Paris et y établit sa réputation en créant le *Tannhauser* de Wagner. Il se livra, en même temps, à de nouvelles études sous la direction de Fontana et d'autres professeurs distingués et, aussitôt après son retour à Hanovre, il reçut du roi le titre de chanteur de la cour. Dans l'intervalle, il avait épousé en 1859 la chanteuse Marie Seebach. Depuis cette époque, il a paru avec sa femme sur les principales scènes de l'Europe et, à la suite des événements politiques de 1866, est allé s'établir à Berlin, où il a été engagé aussitôt à l'Opéra royal. A un extérieur agréable et à une voix puissante, cet artiste joint un grand talent dramatique; c'est dans les opéras allemands qu'il est le plus remarqué. Il a un répertoire très-étendu, mais il excelle surtout dans les rôles de Lohengrin, de Rienzi et de Cortez.

NIEMANN-SEEBACH (Marie), actrice allemande, femme du précédent, née à Riga en 1835. Son père, l'acteur comique, et, très-jeune fille, donna des leçons de chant, et, très-jeune encore, elle obtint un engagement au théâtre de Nuremberg. Deux ans plus tard, elle passa au théâtre de la cour à Cassel; mais, bien qu'elle eût obtenu sur cette scène les plus grands succès dans les rôles de soubrette de vaudeville, elle n'en continua pas moins les études qui devaient lui permettre d'aborder le drame et la tragédie. La façon dont elle remplit le rôle de Marguerite, de *Faust*, à Hambourg, excita un tel enthousiasme qu'elle fut engagée pour deux ans au théâtre de cette ville. De là, sa réputation se répandit dans toute l'Allemagne. Appelée à Vienne, elle fut engagée au théâtre du château avec des appointements très-élevés, fit, tout en restant attachée à cette scène, plusieurs excursions artistiques en Allemagne, et fut appelée, en 1856, au théâtre de la cour à Hanovre. Là, elle sut gagner les bonnes grâces de la famille royale et fut admise dans l'entourage immédiat de la reine, dont elle devint la lectrice. Elle prit aussi à Hanovre de fréquents congés, pendant lesquels elle parut sur les scènes de l'Allemagne. En 1866, elle suivit son mari à Berlin, mais ne cher-

cha pas à y obtenir de nouvel engagement. Les deux rôles où elle a été le plus remarquée sont ceux de Marguerite, de *Faust*, et de Claire, du *Comte d'Egmont*.

NIEMCEWICZ (Julien-Ursin), homme d'Etat, historien et poète polonais, né en Lithuanie en 1757, mort à Paris en 1841. Il suivit d'abord la carrière militaire, puis, élu député de la diète, il défendit, le premier, la cause de la bourgeoisie contre les privilèges de la noblesse dans la diète constituante (1788-1791). Dans la guerre de 1794, il figura comme aide de camp de Kosciuszko, avec lequel il fut fait prisonnier. Remis en liberté à l'avènement de Paul Ier, il remplit les fonctions de secrétaire du sénat de Varsovie (1807-1813), de membre du conseil de l'instruction publique (1813-1821), et devint sénateur castellan en 1831. Après le sanglant avortement de la révolution de 1830, Niemcewicz passa en Angleterre, pour solliciter des secours en faveur de sa patrie soulevée. Ses démarches, ses instances étant restées infructueuses, il se retira en France. Il a publié des ouvrages historiques, des pièces de théâtre, des fables, des contes, des chants ayant tous pour objet le réveil du sentiment national chez ses compatriotes. Nous citerons principalement : *Casimir le Grand*, drame ; *Odes à l'armée polonaise pendant la campagne de 1792* ; *Lettres lithuanaises* (1812) ; *Chants historiques de la Pologne* (Varsovie, 1816), traduits en français par Forster sous le titre de la *Vieille Pologne* ; *le Règne de Sigismond III* (1819) ; *Fables et contes* (1820) ; *Recueil de mémoires historiques sur l'ancienne Pologne* (Varsovie, 1822, 5 vol.) ; *Leyba et Siwra*, roman. Ses *Œuvres littéraires*, en 12 volumes, ont été publiées à Leipzig en 1840. Niemcewicz a laissé la réputation d'un des plus grands poètes de son pays. Ses fables et ses comédies, notamment, sont remplies de sel et d'esprit.

NIEMEN, fleuve de la Russie d'Europe. Il prend sa source près de Neswich, au S.-O. de Minsk, arrose Grodno, Kowno, et entre en Prusse près de Jombourg, où il a le nom de *la Meuse*, la partie septentrionale de la province de Prusse, s'écoule de Gumbinnen, en baignant les villes de Ragnit et de Tilsit. Un peu au-dessous de cette ville, il se divise en deux branches qui vont aboutir à Kurische-Haff, lac communiquant à la Baltique ; il est lié au Dnieper par le canal d'Oghinski. Le Niemen a un cours de 830 kilom., navigable sur 750 kilom. Affluents de droite : la Berezina, la Meretchanka, la Vilia, la Peveje, la Doubtza et l'Ourra ; affluents de gauche : la Titchara, la Zelva et la Szeschuppe. Le Niemen est large, profond et navigable à partir de Grodno ; toutefois, quelques chutes et bas-fonds rendent la navigation périlleuse en certains endroits. Il formait autrefois la limite des possessions russes. Le 25 juin 1807, une entrevue eut lieu sur ses rives entre Napoléon Ier et Alexandre Ier, près de Tilsit, et amena la paix du même nom. Les Français traversèrent ce fleuve le 23 juin 1812, pour entrer en Russie.

NIEMEYER (Auguste-Hermann), poète et théologien allemand, né à Halle en 1754, mort dans la même ville en 1828. D'abord professeur de théologie, puis inspecteur du séminaire de sa ville natale, il devint, en 1799, directeur des écoles de charité de Halle. Quand la Prusse fut envahie par les armées de Napoléon, il montra une telle ardeur pour la conservation des établissements confiés à ses soins, qu'il devint suspect aux vainqueurs et fut déporté à Pont-à-Mousson (1807). Rendu peu après à la liberté, Niemeyer fut nommé chancelier et recteur perpétuel à l'université de Halle. Parmi ses nombreux ouvrages, qui attestent la variété de ses connaissances, nous citerons : *Caractère de la Bible* (1775) ; *Poésies* (1778) ; *Guide des instituteurs* (1802) ; *Principes fondamentaux de l'éducation et de l'instruction*, son ouvrage capital, dont la 9^e édition a paru en 1836 (3 vol. in-8°), et dont un extrait a été traduit en français par Durivau sous le titre de *Essai sur l'éducation intellectuelle et morale de l'enfance* (1832) ; *Observations faites en voyage* (1822, 3 vol. in-8°).

NIEMEYER (Guillaume-Hermann), médecin allemand, fils du précédent, né à Halle en 1788, mort en 1840. Il fut successivement médecin en chef des établissements de charité fondés par Francke, professeur à la Faculté de Halle et directeur de la *Revue pour Polstetrique et la médecine pratique* ; il a publié un ouvrage intitulé : *De origine partu quinti nervorum cerebri* (Halle, 1810).

NIEMEYER (Louis-Henri-Chrétien), médecin allemand, né en 1775, mort à Biennau en 1800. Il commença ses études médicales à l'université de Göttingue, remporta un prix à l'Académie de cette ville et y fut reçu docteur en 1796. La mort vint le surprendre et l'enlever au moment où il commençait la publication d'un ouvrage important, qui eût certainement fait classer son nom parmi les plus célèbres de la science. Nous ne connaissons de lui que sa thèse inaugurale : *De menstruatione fœtus et usu* (Göttingue, 1796, in-8°) et son mémoire couronné par l'Académie de Göttingue : *Commentatio de commercio inter animi pathemata, hepatis, bilerem, de causis ejusdem, necnon de usu ex moderamine illius pro practica medicina expectando* (Göttingue, 1795).

NIEMIÉSK s. m. (nié-miék — mot polonais qui signifie *muet*). Dès les temps de Constantin Porphyrogénète, *niemiéski* était le nom utilisé pour désigner la race allemande des Bavares. Le russe *niemec*, le slovénien *nemec*, le bulgare *nemec*, le polonais *niemiec*, le lituanien *niemc* sont autant de termes qui, dans chacune de ces langues, désignent les Allemands, et le russe *niemio* signifie indistinct. *Muet* se dit en russe *niemi*, en slovénien *nem*, en bulgare *nem*, en polonais *niemy*, en lituanien *niemy*. Nom que les Polonais donnent aux Allemands, et que les Turcs donnaient autrefois aux Autrichiens.

NIEMOJOWSKI (Joseph), général polonais, né dans la Grande Pologne vers 1760, mort en 1813. Après avoir pris une part des plus énergiques à la lutte que ses compatriotes soutinrent contre les trois puissances polonaises, il prit du service dans l'armée française en 1806. Il commandait l'avant-garde au combat de Dirschau, et trouva peu de temps après une mort glorieuse à la bataille de Polotzk.

NIEMOJOWSKI (Vincent), homme d'Etat polonais, né près de Cracovie en 1784, mort en 1835. Entré en 1806 dans l'administration, il devint député de son district en 1808, noncé de Kalsch à la diète polonaise en 1818, se signala par son opposition à la Russie, par la chaleur avec laquelle il demanda le rétablissement des libertés et des institutions nationales, reçut en 1825, du gouvernement russe, l'ordre de s'installer à la diète, n'en tint pas compte et fut arrêté. Rendu à la liberté grâce à l'insurrection de 1830, il devint ministre de l'intérieur, un des cinq membres du gouvernement national, tomba entre les mains des Russes victorieux et, après une longue détention, fut transporté en Sibirie. Il mourut pendant son voyage pour l'exil. Niemojowski était un littérateur de talent. On a de lui des poésies, des fables, des épigrammes, des articles de journaux.

NIEMOJOWSKI (Bonaventure), homme d'Etat polonais, frère du précédent, né en 1787, mort à Paris en 1835. Il se signala comme un des plus chauds partisans des institutions nationales à la diète de 1820, d'où il fut expulsé par ordre du gouvernement russe, devint directeur du crédit territorial, et fut, lors de la révolution de 1830, membre de la diète, ministre de l'intérieur et de la justice, enfin vice-président de la république du 17 avril au 7 septembre 1831, époque de la capitulation de Varsovie. Il passa alors en Prusse, puis se fixa à Paris. On a de lui : *Des derniers événements de la révolution polonaise* (Paris, 1833).

NIENBURG, ville de Prusse, anc. royaume de Hanovre, à 44 kilom. N.-O. de Hanovre, sur le Weser ; 4,600 hab. Hôtel de ville, théâtre, hôtelier, navigation, commerce de grains. Ancienne ville forte, démantelée par les Français en 1807.

NIEPCE (Joseph-Nicéphore), inventeur de l'héliographie, né à Chalon-sur-Saône en 1765, mort dans la même ville en 1833. Son père, Claude Niepce, était conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage de Chalon-sur-Saône. Sa mère était fille d'un avocat d'Angers nommé Berault. Admis, en 1793, en qualité de sous-lieutenant, dans le 42^e régiment d'infanterie, il fit les campagnes de Sardaigne et d'Italie et venait d'être adjoint à l'adjudant général Frotier, lorsqu'une maladie et la faiblesse de sa vue l'obligèrent de renoncer à la carrière qu'il avait embrassée. Il fut nommé, en 1794, membre de l'administration du district de Nive. Cette place ne le satisfaisait pas complètement : il lui fallait, non un bureau, mais un laboratoire ; non des visiteurs et des circulaires, mais des amis et des livres. Il abandonna l'administration en 1801 et revint à Chalon avec sa femme, son fils et son frère aîné, pour se livrer tout entier à son goût pour les recherches scientifiques. Quelques inventions mécaniques lui valurent de la part de Carnot les plus flatteurs encouragements, et ses recherches sur la féculente colorante du pastel attirèrent l'attention de la commission chargée de l'examen des substances propres à la teinture. Mais tous ces travaux sont aujourd'hui oubliés, effacés qu'ils sont par sa grande découverte de l'héliographie, qui absorba les vingt dernières années de sa vie et lui coûta sa fortune.

La lithographie venait d'être imaginée en 1812 ; Niepce, qui s'occupait de tout, s'occupait de lithographie. Il y vit deux choses à perfectionner : la pierre et l'encre. Il remplaça d'abord la pierre par une plaque d'étain, « puis, dit M. E. Lacan, vers 1813, il lui prit fantaisie de remplacer le crayon lithographique, comme il avait remplacé la pierre, et alors une idée étrange, impossible, s'empara de lui : il voulut que ce fût la lumière qui fît elle-même le dessin. Dès ce moment, il n'eut plus d'autre pensée : le chercheur avait trouvé sa voie. » On sait ce que vaut une idée fixe, quand elle n'est pas absolument chimérique ; mais celle-ci semblait avoir ce caractère, et pour la réaliser il n'a pas moins fallu que la prodigieuse ténacité de Niepce. Car, cet exemple doit nous rendre circonspects à traiter de folies des idées nouvelles, si hardies qu'elles puissent paraître. Niepce, d'ailleurs, malgré l'étrangeté de ses conceptions, n'était pas de ces chercheurs de quadrature du cercle qui poursuivent des problèmes démontres impos-

sibles. Il se rendait compte de l'énorme difficulté de son entreprise, mais il avait des raisons très-positives de croire qu'elle n'était pas absurde.

On savait depuis longtemps que le chlorure d'argent, blanc dans l'obscurité, noircit rapidement à la lumière. On en avait conclu la possibilité de reproduire les dessins et les gravures, en rendant le papier translucide et appliquant les dessins ou gravures sur une surface recouverte d'une couche de chlorure d'argent. Les parties noires, ne laissant pas passer la lumière, devaient laisser blanches les parties correspondant au chlorure d'argent, et l'on aurait ainsi une épreuve dite négative, qui, par une seconde opération, reproduirait exactement l'original. L'idée était simple et vraie, mais on n'avait pu réussir à la réaliser. On obtenait en effet l'épreuve négative ; mais, aussitôt qu'on l'exposait à la lumière, les blancs réservés noircissaient à leur tour, et l'on n'avait plus qu'une surface complètement noire. Il s'agissait donc, après avoir contraint le soleil à dessiner, de l'empêcher de détruire lui-même son œuvre. Niepce découvrit, on ne sait comment, qu'une couche de bitume de Judée, naturellement noir, blanchissait dans les parties qui recevaient l'impression d'une source vive de lumière, et que ces parties n'étaient plus alors solubles dans l'essence de lavande. Le problème se trouvait par là résolu, au moins en principe. Niepce recouvrait de bitume une plaque métallique, exposait cette plaque au foyer de la chambre obscure, la lavait ensuite la surface influencée par la lumière dans un bain d'essence de lavande, puis répandait un acide sur le métal mis à nu ; l'acide creusait le métal dans les endroits dénudés, et on n'avait plus qu'à enlever le bitume restant pour avoir sur la plaque une image gravée en relief, toute prête à servir pour tirer des gravures. Francis Bauer, qu'il avait connu à Kiev, l'engagea à communiquer sa découverte à la Société royale de Londres ; mais comme, en communiquant ses planches et ses épreuves (1827), il refusa de faire connaître ses procédés, la société ne put donner aucune suite à cette communication. Niepce restait impuissant à tirer aucun parti de son admirable découverte.

Pendant que Niepce s'appliquait à perfectionner son invention, Daguerre, peintre de décors pour théâtres et inventeur du diorama, s'occupait précisément des mêmes recherches. Nous avons raconté ailleurs (v. *DAGUERRER* et *DAGUERRÉTYPE*) l'histoire de leur association ; nous avons dit comment ils arrivèrent à fixer sur des plaques d'argent l'image de la chambre obscure, et comment Daguerre parvint à profiter presque seul de cette admirable invention, faite en commun, et dont la première idée appartenait incontestablement à Niepce ; nous ne reviendrons pas sur cette douloureuse histoire, dans laquelle Niepce donna tant de peines d'une candeur inaltérable, dont Daguerre eut l'indécence de profiter. Tous ces faits sont d'autant plus pénibles à relater que Daguerre a un mérite très-réel, qu'il a apporté à l'invention de Niepce des perfectionnements dont l'importance est capitale, qu'il faut enfin, en lui reconnaissant un véritable génie inventif, faire des réserves sur l'honorabilité de son caractère. L'histoire de Niepce et de Daguerre est, dans un genre tout différent, celle de Leibniz et de Newton, avec cette aggravation que les vaines querelles de gloire se compliquent d'une question d'argent. Niepce mourut pauvre, et Daguerre sembla s'attacher des lors à faire oublier son associé ; mais la vérité s'est faite sur leur collaboration, et l'on sait à peu près aujourd'hui la part de chacun dans cette prodigieuse découverte, qui dut bientôt de nouveaux et admirables progrès à un membre de la famille de Niepce. Celui-ci avait créé l'héliographie ; son association avec Daguerre produisit la daguerreotype ; son cousin trouva la photographie. Un nouveau progrès, au delà duquel il ne paraît pas qu'on puisse rien désirer, la fixation des couleurs de la chambre noire, a été entrevu et en partie réalisé par ce même neveu, qui ne pouvait faire oublier la gloire de son oncle, mais qui était si digne de la continuer. Ce fut pendant que Daguerre, après avoir substitué au bitume de Judée l'iode d'argent, et à l'huile de pétrole les vapeurs d'iode, parvint à faire apparaître comme par enchantement et avec une netteté merveilleuse l'image invisible laissée par la lumière sur la lame d'argent iodurée, ce fut en ce moment, et avant d'avoir connu les résultats obtenus par l'inventeur du diorama, que Niepce mourut, frappé d'une congestion cérébrale.

NIEPCE DE SAINT-VICTOR (Claude-Félix-Abel), chimiste français, inventeur de la photographie sur verre, cousin et non, comme on l'a dit, neveu du précédent, né à Saint-Cyr, près de Chalon-sur-Saône, en 1805, mort à Paris en 1870. Élève de l'École de Saumur, il en sortit en 1827 avec le grade de maréchal des logis et devint lieutenant de dragons en 1841. Il était en garnison à Montauban (1842) lorsqu'une circonstance fortuite, une tache de jus de citron sur son pantalon rouge, lui donna l'idée de faire des recherches sur la teinture des draps et sur le moyen de raviver les couleurs. « En 1842, dit M. L. Figuière, le ministre de la guerre manifesta l'intention de changer en couleur aurore la couleur distinc-

tive rose des premiers régiments de dragons : on désirait ne pas être obligé de défaire les uniformes confectionnés. La question des moyens à employer pour remplir cet objet délicat ne laissait pas que d'embarrasser l'administration, lorsqu'on apprit qu'un lieutenant de dragons de la garnison de Montauban s'offrait à remplir cette condition difficile. Le lieutenant, qui était M. Niepce de Saint-Victor, fut mandé à Paris ; on soumit à une commission le moyen qu'il proposait et qui consistait à passer avec une brosse un certain liquide qui opérait la réforme désirée sans qu'il fût même nécessaire de decoudre les fracs. L'exécution de ce procédé expéditif épargna au Trésor un déboursé de plus de 100,000 fr. Après avoir reçu, avec les compliments de ses chefs, une gratification de 500 fr. du maréchal Soult, le lieutenant reprit le chemin de Montauban. » En 1845, grâce à l'entremise de M. Delessert, Niepce de Saint-Victor obtint d'être incorporé dans la garde municipale de Paris. Là, il reprit avec une ardeur croissante ses travaux sur la chimie et se mit en même temps à s'occuper d'héliographie. N'ayant pour tout budget que le solde de lieutenant, il installa son laboratoire dans la salle de police des sous-officiers à la caserne de la garde municipale du faubourg Saint-Martin. En 1847, il adressa à l'Académie des sciences une très-remarquable mémoire sur l'action des vapeurs d'iode, le 25 octobre de la même année, il annonça à ce corps savant qu'il avait obtenu, à l'aide d'une couche d'amidon, des essais de photographie sur verre. Sur ces entrefaites éclata la révolution du 24 février 1848. Son laboratoire fut incendié avec la caserne, la garde municipale fut licenciée, et Niepce de Saint-Victor fut mis en non-activité. Pendant ses loisirs forcés, il continua avec une ardeur croissante ses études héliographiques et, le 12 juin de la même année, il communiqua à l'Académie des sciences ses procédés de photographie sur verre, qui firent faire un pas immense à la photographie. Frappé des inconvénients de la photographie sur papier, inventée par Talbot et qui avait fait abandonner l'usage de la plaque de cuivre argenté, Niepce eut l'heureuse idée de recourir au verre, dont la surface est aussi plane que celle du métal. « Pour faire son négatif, dit M. Tissandier, Niepce de Saint-Victor étalait sur une plaque de verre une légère couche d'alumine qui y formait un enduit homogène, lisse et parfaitement apte à être soumis dans de bonnes conditions à l'action de la fixation des images. Pour sensibiliser cette couche d'alumine, l'inventeur l'imbibait d'iode d'argent ; à cet effet, il la plongeait d'abord dans un bain d'iode de potassium, puis dans une dissolution de nitrate d'argent ; une fois sèche, la plaque de verre sensibilisée servait à obtenir une image négative au foyer de la chambre noire. Le cliché fixé permettait de reproduire sur papier des épreuves positives. » L'invention du négatif sur verre a rendu à la photographie un service pratique d'une valeur incontestable. Malgré tous les progrès que la photographie a faits depuis lors, notamment pour l'emploi du collodion et de l'albumine, tous les opérateurs s'en tiennent encore aujourd'hui à l'usage des clichés de Niepce de Saint-Victor.

En juillet 1848, Niepce fut incorporé dans le 10^e régiment de dragons, puis nommé capitaine dans la garde républicaine (avril 1849). Cette même année, il fut décoré et reçut de la Société d'encouragement un prix de 2,000 fr. Promu chef d'escadron en 1854, il devint à la même époque commandant du Louvre, sorte de sinecure qui lui permit de continuer ses expériences. Ce fut dans ce palais qu'il mourut.

Tout en s'attachant à perfectionner la photographie, Niepce de Saint-Victor avait entrepris une série de longues recherches sur les moyens de reproduire les images avec leurs couleurs naturelles. Il parvint par la photographie à obtenir le bleu, le jaune, le vert et le noir, mais pour une courte durée ; il lui fut impossible de rendre permanentes ces images colorées d'un assez joli effet. Exposées à la lumière diffuse, elles s'altèrent rapidement. Néanmoins, le fait découvert par Niepce, de la reproduction spontanée de certaines couleurs, est fort intéressant, et malgré de grandes difficultés, rien ne prouve qu'il soit absolument impossible de résoudre cette grande question de la fixation des couleurs. Enfin, Niepce de Saint-Victor s'est beaucoup occupé de gravure photographique. En 1853, il a fait connaître une méthode propre à transporter sur acier un cliché photographique, méthode qu'il a perfectionnée depuis. Ses gravures ne manquent pas d'un certain mérite, mais elles ne sont pas complètement satisfaisantes. Les ombres notamment n'offrent aucun modèle, aucune délicatesse ; elles présentent des taches uniformes, qui font de la gravure une ébauche vulgaire. On doit à ce savant la découverte d'un excellent vernis qui a beaucoup contribué aux progrès de la gravure héliographique. Niepce de Saint-Victor, à qui l'Académie des sciences décerna le prix Tremont en 1861, 1862 et 1863, a publié des *Notes*, des *Mémoires* adressés à cette compagnie, notamment : *Note sur la photographie sur verre* (1848-1850) ; *Note sur les images du soleil et de la lune obtenues par la photographie sur verre* (1850) ; *trois Mémoires sur l'héliochromie* (1851-1853) ; quatre *Mémoi-*

res sur la gravure héliographique sur planche d'acier (1853-1854-1855-1856); Note sur un nouveau vernis héliographique (1834); Note sur un nouveau procédé de morsure pour la gravure héliographique (1855); quatre Mémoires sur une nouvelle action de la lumière (1857-1858); Mémoire sur la thermographie (1859); Note sur l'obtention d'épreuves photographiques rouges, vertes, violettes et bleues (1859); Note sur l'action de la lumière et de l'électricité (1860), etc. Un certain nombre de ses écrits ont été publiés sous le titre de *Recherches photographiques* (1851, in-8°).

NIEPPE, ville de France (Nord), cant. de Bailleul, arrond. et à 27 kilom. d'Hazebrout, à 25 kilom. de Lille; pop. aggl., 737 hab. — pop. tot., 4,525 hab. Brasseries, blanchisseries de toiles, tanneries, fours à chaux, moulins à farine. Eglise du XVII^e siècle.

NIER v. a. ou tr. (ni-é — lat. *negare*, mot que les étymologistes latins dérivent de *neg*, non, ne, et du radical du verbe *ajo*, aïo, dire, mais qui n'est en réalité que le dénominateur de la négation *ne*, seulement le *c* s'est affaibli en *g*; la régularité de la conjugaison exclut la composition avec *aio*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nitions, que nous nities*). Déclarer faux; ne pas reconnaître la vérité ou l'existence de : *Nier un fait, nier Dieu, nier avoir fait une chose*. Je ne nie pas qu'il en soit ainsi. Je ne puis concevoir comment tous ces habiles mathématiciens nient un mathématicien éternel. (Volt.) *Nier qu'on soit, c'est affirmer qu'on est*. (Lamenn.) *La communauté n'accepte point l'égalité et nie la justice*. (Proudh.) *Les incrédules sont ceux qui désespèrent de la vie, qui nient le mouvement, l'avenir*. (Quinet.) *Nier les difficultés ne sert à rien; ce qui faut, c'est ou les subir, ou les éluder, ou les vaincre*. (E. de Gir.) *Le doctrinarisme a pour seul principe de nier tous les principes*. (F. Huet.) *Dés qu'on nie toute sanction autre que la force, on nie le droit*. (Colins.) *Nous sommes naturellement portés à nier ce que nous ne comprenons pas*. (E. Scherer.)

— Déclarer qu'on n'a pas ou qu'on ne doit pas : *Nier un dépôt. Nier une dette*. Le propriétaire est un dépositaire infidèle qui nie le dépôt commis à sa garde. (Proudh.)

— A signifié Refuser : *Il demeure libre d'octroyer la demande ou de la nier*. (Pasc.)

— Absol. : *Le plus hardi à nier sera le maître*. (Boss.) *Le procédé par lequel l'esprit affirme n'est pas le même que celui par lequel il nie*. (Proudh.) *Reflexer, c'est distinguer, et distinguer, c'est nier*. (V. Cousin.)

En présence du ciel, il faut croire ou nier.

A. DE MUSSET.

Se nier v. pr. Etre nié : *Cela ne peut se nier*.

— Nier sa propre existence : *Nier le passé, c'est se nier soi-même*. (E. Legouvé.) *Le régicide est l'acte d'une société divisée, en révolte contre elle-même, et qui se nie en la personne de son représentant*. (Proudh.)

— Gramm. *Après nier que*, le verbe suivant se met au subjonctif toutes les fois que la négation existe réellement dans la pensée de celui qui parle : *Je nie que cela soit arrivé*. Mais, quand la négation n'est que supposée ou quand elle est attribuée à une autre personne que celle qui parle, l'indicatif répond quelquefois mieux à la pensée : *Nier cette vérité, c'est nier qu'il fait jour en plein midi*. (Acad.)

Après *pas* *nie* que, si le verbe suivant est au subjonctif, il peut être précédé de *ne*, bien qu'il n'y ait pas négation proprement dite dans la pensée qu'il exprime : *Je ne nie pas qu'il n'ait fait cela ou qu'il ait fait cela*. (Acad.) Si la proposition complétive exprimait une de ces vérités qui ne peuvent être douteuses, ne devrait toujours être omise : *Personne ne nie qu'il y ait un Dieu*. (Chateaub.)

Lorsque *nier* est employé interrogativement et suivi d'un subjonctif, on met ou on ne met pas, selon que la pensée incline plus vers l'affirmative ou vers la négative.

NIÈRE s. m. (ni-è-re). Argot. Individu. *Un Bon nière*, Bon vivant, bon enfant.

NIEREMBERG (Jean-Eusèbe de), théologien espagnol, né à Madrid en 1595, mort dans la même ville en 1658. Entré chez les jésuites, il alla, aussitôt son noviciat terminé, prêcher les montagnards de l'Algérie; puis il fut rappelé à Madrid pour professer au collège impérial l'histoire naturelle et l'écriture sainte. Une paralysie le contraignit à renoncer à l'enseignement. On cite, parmi ses nombreux ouvrages : *De virtutibus libri V* (Lyon, 1631, in-8°); *Historia naturæ maxime peregrinæ libri XVI* (Anvers, 1635, in-fol.); *Theopolitica* (Anvers, 1641, in-8°); *Sironia sacra Scripturæ* (Lyon, 1642, in-fol.); *Causæ et remedia de malis publicis* (Madrid, 1642, in-8°); *Epistolæ* (Madrid, 1649); *Diferencia de lo temporal y eterno* (Madrid, 1654, in-24).

NIEREMBERGIE s. f. (ni-è-rain-bèr-ji — de *Nieremberg*, nat. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, tribu des nicotianées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique australe.

NIERITZ (Charles-Gustave), littérateur allemand, né à Dresde en 1795. Pendant plusieurs années, il aida son père à diriger une

école gratuite, lui succéda en 1832 et fut mis, en 1841, à la tête de l'école d'Antonstadt. Tout en remplissant ces fonctions, il s'adonna à la littérature et composa, pour les enfants, un grand nombre de contes moraux qui ont obtenu un succès populaire. Nous citerons de lui : *la Bibliothèque des enfants* (Berlin, 1840-1860); *le Quatrième commandement* (1845); *les Gardes du corps* (1849); *le Modèle* (1850); *Gutenberg et son invention* (1852); *des Almanachs populaires*, etc.

NIERSTEIN, village du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur le Rhin, à 2 kilom. d'Oppenheim; 2,200 hab. Vins renommés. Près de ce village se trouvent les sources sulfureuses de Sirona et les bains de Sirona-Bad, construits sur l'emplacement occupé autrefois par les bains romains de Sirona.

NIESIECKI (Gaspard), généalogiste polonais, mort à Lemberg en 1744. Il entra chez les jésuites de Lemberg et consacra son existence à l'étude de la généalogie. Ayant écrit un important ouvrage généalogique dans lequel il écartait toutes les traditions faibles et légendaires pour ne s'attacher qu'aux faits exacts et prouvés, il se vit en butte, de la part de la noblesse, à une véritable persécution et mourut de chagrin. Son ouvrage, intitulé *l'Héraldique de Niesiecki, les armes des familles nobles de Pologne et du grand-duché de Lithuanie* (Lemberg, 1738-1840, in-fol.), est devenu classique.

NIESWIEZ ou **NESVIJ**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Minsk, cercle de Sloutsk, sur la Lipa; 4,000 hab.

NIETHAMMER (Frédéric-Emmanuel), philosophe allemand, né à Beilsheim (Wurtemberg) en 1769, mort en 1846. Professeur de philosophie et de théologie à Jéna, puis à Wurtzbourg, il devint membre du conseil supérieur d'instruction publique à Munich, en 1807, et premier conseiller du consistoire supérieur (1829). Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une déduction de la loi morale des principes de la raison pure* (Jéna, 1793); *la Religion considérée comme science* (1795); *Essai pour fonder, conformément à la raison, la croyance à la révélation* (1798); *la Lutte entre le philanthropisme et l'humanisme* (1808). Niethammer a rédigé avec Fichte, dont il partageait en partie les idées philosophiques, le *Journal de philosophie* (1795-1800). Il avait rédigé un plan d'études qui fut adopté dans les écoles de Bavière jusqu'en 1829.

NIETHEROY, **NICTHEROY** ou **NITHEROY**, autrefois appelée *Prata-Grande*, ville du Brésil (Rio-Janeiro), ch.-l. de la province; 2,500 hab.; bâtie dans une crique de la baie de son nom ou baie de Rio-Janeiro. Rues régulières, généralement larges. Résidence d'un directeur de l'instruction publique; institut pour les sciences, les lettres et les arts; collège de São-João-Baptista; collège Philomathico; chaires de latin, de français et d'anglais; écoles primaires; un asile créé sous le nom de Santa-Leopoldina. Commerce de sucre et de café. Publication de plusieurs journaux.

NIETO (David), rabbin italien, né à Venise en 1654, mort à Londres en 1728. Il débuta, comme médecin, à Livourne, et sa réputation, comme scientifique religieux, acquit un tel développement, que ses coreligionnaires le mandèrent à Londres pour y présider la synagogue et l'université juive. On lui doit, entre autres ouvrages : *Pascalogia* (Cologne, 1709, in-4°); *Della divina Providentia* (Londres, 1704, in-4°); *Mutta Dan* (Londres, 1714, in-4°); *Notizie reconditæ de processu inquisitionis in Hispania et Lusitania* (Londres, 1722, in-8°).

NIETZKI (Adam), médecin prussien, né à Rein en 1714, mort à Halle en 1780. Reçu docteur à Halle en 1753, il fut nommé, en 1768, second professeur de médecine à Altdorf, et devint, en 1769, professeur ordinaire à l'université de Halle. Nous citerons de Nietzki les écrits suivants : *Dissertatio de febribus complicatis in genere* (Halle, 1758); *De callorum circa ulcera ortu, effectu, præservatione et curatione* (Halle, 1762); *Elementa pathologiæ universæ* (Halle, 1766); *De methodo morbos inflammatorios a fulmine ortos curandi* (Halle, 1771).

NIUEHOF ou **NIUEWHOF** (Jean), voyageur allemand, né à Usen (Westphalie) en 1630, mort en 1672. Il entra au service de la compagnie hollandaise des Indes, fut d'abord employé comme subsecrétaire sur divers navires, puis devint agent de la compagnie à Batavia (1654). L'année suivante, il fut adjoint à une mission envoyée en Chine pour obtenir l'ouverture des ports du Céleste-Empire au commerce hollandais. Les membres de cette députation arrivèrent à Pékin l'année suivante, mais ne purent obtenir aucun traité sérieux, les jésuites tout-puissants à la cour de l'empereur s'étant opposés par tous les moyens à ce que leurs négociations eussent un résultat favorable. Niuehof fut alors chargé de se rendre à Amsterdam pour rendre compte à la compagnie du mauvais résultat de la mission (1658). Il visita ensuite les comptoirs néerlandais de l'Indo-Chine, devint gouverneur de l'île Ceylan (1662-1667), s'occupa ensuite d'organiser des comptoirs pour le traite, débarqua, en 1672, à l'île de Madagascar et fut vraisemblablement tué par les indigènes, car il ne reparut plus à son bord. On a de lui : *Ambassade de la compagnie hollandaise des Indes orientales près l'empereur de Chine* (Amsterdam, 1665, in-fol.), relation qui a eu beaucoup de succès et a été traduite en plusieurs langues, notamment en français (Leyde, 1666); *Voyage curieux au Brésil par terre et par mer* (Amsterdam, 1682, in-fol.); *Voyages par terre et par mer à différents lieux des Indes orientales* (Amsterdam, 1682, in-fol.).

NIUEL, village et commune de France, département de la Haute-Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Limoges, ch.-l. de cant., sur la rive gauche de la Giane; pop. aggl., 212 hab. — pop. tot., 722 hab. Justice de paix. Minoterie.

NIUEL-SUR-L'AUTISE, village et commune de France (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arrond. et à 12 kilom. de Fontenay, à 69 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1,140 hab. Gouffre où se perdent les eaux de l'Autise; métairie bâtie sur les ruines d'un ancien castrum des ducs d'Aquitaine; restes de l'antique abbaye, classés parmi les monuments historiques.

NIUELANDT (Guillaume), peintre belge, né à Anvers en 1584, mort à Amsterdam en 1635. Il était fils d'un peintre de marine qui l'initia à son art, reçut ensuite les leçons de Roland Savary, puis se rendit à Rome, où il passa trois ans et adopta la manière de Paul Bril. Après avoir séjourné pendant quelque temps dans sa ville natale, il alla se fixer à Amsterdam, où ses tableaux lui acquirent beaucoup de réputation. Niuelandt représentait le plus souvent des temples, des arcs de triomphe, des ruines de monuments anciens. C'était, en outre, un excellent graveur, à qui l'on doit une soixantaine de paysages gravés à l'eau-forte.

NIUELE s. f. (nieu-le). Art culin. Nom donné autrefois à une espèce d'oublie.

— A signifié Brouillard, nuée, obscurité.

NIUELIÉ ou **NIUELLIER** (nieu-lié — rad. *nieule*). Pâtissier qui fait des nieules. *Un Vieux mot*.

NIUEPOORT (Gustave-Henri), historien hollandais, né vers 1670, mort à Utrecht vers 1730. Les détails manquent complètement sur son existence, entièrement vouée au travail; on sait seulement qu'il était professeur à l'université d'Utrecht. Il a laissé : *Rituum quæ olim apud Romanos obtinebant susceperat explicatio* (Utrecht, 1712, in-8°), traduit en français par l'abbé Desfontaines, sous le titre de : *Explication des cérémonies et coutumes des Romains* (Paris, 1741, in-12); *Historia reipublicæ et imperii Romanorum contexta ex monumentis veterum* (Utrecht, 1723, 2 vol. in-8°).

NIUEPOORT (Charles-François-Ferdinand-Florent-Antoine de PRUD'HOMME d'HAILLY, vicomte de), mathématicien belge, né à Paris en 1746, mort à Bruxelles en 1827. Il prit du service en Autriche, comme lieutenant d'artillerie, puis se rendit à Malte, devint représentant des hospitaliers de l'île à Bruxelles (1786) et tomba, pendant la Révolution, dans un état voisin de la misère. En 1815, il fut élu représentant de la seconde Chambre des Pays-Bas et le roi Guillaume lui donna, avec une pension, le titre de chambellan. C'était un homme estimable, mais d'un caractère entier et tranchant. Il s'adonna particulièrement aux mathématiques et se lia avec d'Alembert et Condorcet. Outre de nombreux *Mémoires* publiés dans le *Recueil de l'Académie de Bruxelles*, dont il était membre, nous citerons de lui : *Mélanges mathématiques* (1794, 2 vol. in-4°); *Essai sur la théorie des raisonnements* (1805); *Un peu de tout ou Amusements d'un sexagénaire* (1818, in-8°).

NIUEWYNTY (Bernard), mathématicien et médecin hollandais, né à Westgrandyk en 1654, mort à Amsterdam en 1718. Il s'attacha d'abord, dit Nicolson, à bien former son jugement et à l'art de raisonner juste, suivant en cela les principes de Descartes, dont la philosophie lui plaisait beaucoup. Il étudia ensuite les mathématiques, la médecine et le droit; il réussit dans toutes ces sciences et devint bon philosophe, grand mathématicien, médecin distingué, magistrat habile et équitable. D'un caractère naturellement froid, il ne laissait pas d'être très-agréable en conversation; ses manières engageantes lui gagnaient l'affection de tout le monde et ramenaient souvent à son avis des personnes qui en paraissaient fort éloignées. Il fut conseiller et bougmestre de la ville de Purmerende, où il demeura. Niuewentyt a laissé plusieurs ouvrages de mathématiques : *Analysis infinitorum* (1695); *Considerationes secundæ circa calculi differentialis principia* (1698); *una Refutatione de Spinoza* (in-4°, en hollandais). Mais son principal travail est un traité en hollandais, et dont le médecin Nogues nous a donné une traduction sous ce titre : *l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature, en trois parties, où l'on traite de la structure du corps de l'homme, des éléments des astres et de leurs divers effets* (Paris, 1725, in-4°). Au livre V^e de la première partie de son *Génie du Christianisme* : *Existence de Dieu prouvée par les merveilles de la nature*, Chateaubriand suit Niuewentyt dans ses principales observations. « Seulement, dit Chateaubriand, pour tout ce que nous citons du traité de Niuewentyt, nous avons pris la liberté de refondre

et d'animer un peu son sujet. Le docteur est savant, sage, judicieux, mais sec. »

NIUEWERKERKE (Alfred-Emilien, comte de), statuaire et administrateur français, d'une famille originaire de Hollande, né à Paris en 1811. Quoique chez ce haut personnage le dignitaire ait été plus en relief que l'artiste, M. de Niuewerkerke mérite une place dans l'histoire de l'art français. Destinée à la carrière des armes et descendant d'une famille dont quelques membres s'étaient illustrés pendant la guerre de l'indépendance, il se sentit plus porté vers les études artistiques, visita, dans sa jeunesse, les plus belles collections de l'Europe et se forma, par une sorte d'éclectisme, ce goût exercé qui touche de près au talent. Sa première œuvre fut une esquisse en plâtre, *Guillaume le Taciturne*, statue équestre qui fut assez bien accueillie pour que son auteur se risquât à la faire couler en bronze (Salon de 1843); au même Salon, un *Buste du marquis de Mortemart* annonçait également des qualités réelles. La statue équestre de Guillaume, achetée par le roi de Hollande, orne encore une des places publiques de La Haye. *René Descartes*, statue en bronze, aujourd'hui dans la même ville (Salon de 1846), est une œuvre supérieure; l'exécution en est intelligente et la physionomie austère et pensive du philosophe est bien comprise et bien rendue. M. de Niuewerkerke en a fait un double, en marbre, pour la ville de Tours. Outre ces œuvres, un assez beau plâtre, la *Reine Elisabeth la Catholique entrant à Grenade*, divers bustes en marbre : *Bustes de la marquise de B.*, du docteur *Leroy d'Etioles*, une *Jeune fille*, la *Rosée*, statuette en marbre (Salons de 1846, 1847 et 1849), lui assurèrent une légitime notoriété, que priment encore, malheureusement pour l'artiste, ses succès comme homme du monde. Ses relations familières avec les princes d'Orléans, puis avec la famille Bonaparte, et sa fortune semblant écluser, sinon le talent, du moins le goût du travail, on disait tout bas que ce grand seigneur faisait faire ses statues et ses bustes. Les honneurs commencèrent à pleuvoir sur lui dès 1848, année où il fut fait chevalier de la Légion d'honneur; l'année suivante, le président de la République le nomma directeur général des musées. En 1853, l'Institut lui offrit le fauteuil de Dumont, et Napoléon III créa pour lui la place de surintendant des Beaux-Arts. M. de Niuewerkerke avait exposé, en 1852, une *Statue équestre de Napoléon I^{er}*, morceau qu'il aurait voulu voir placer dans la cour du Louvre, et l'on attribua à ces vaines ambitions l'échec du *François I^{er}* de Ciesinger, dont l'esquisse figura quelque temps juste à l'endroit convié par le surintendant; *son Napoléon* fut transporté à Lyon; une *Statue équestre de Napoléon III*, un *Buste de femme*, beaucoup plus intéressants (1855), les bustes en marbre du maréchal Bosquet (1857), de la princesse Murat et de Mme Fould (1859), ceux de la marquise de Cador, de Mme Conneau et du marquis de La Valette (Salon de 1861) complètent l'œuvre du statuaire qui, dans les dernières années, avait définitivement abandonné la grande sculpture pour se livrer au portrait, sauf un *Catinat*, en pierre, pour l'église de Saint-Gratien.

Comme surintendant des Beaux-Arts, M. de Niuewerkerke a recueilli quelques sympathies; il se montrait bienveillant et même affable avec ses confrères et, quoique un homme si bien renté ne pût les regarder que du haut de sa grandeur, les Beaux-Arts lui furent redevables de quelques marques d'intérêt, quoique le gouvernement impérial digna leur accorder. En 1863, il fit reviser les statuts de l'Ecole, à la suite d'une petite révolution des élèves, et, à ce propos, partagea avec Th. Gautier une sorte d'ovation. Depuis cette époque, son administration donna lieu à de vives réclamations; on s'aperçut qu'il était un peu trop libéral des richesses artistiques de nos musées et qu'il les prêtait volontiers à ses amis et connaissances pour en orner leurs salons. Une vingtaine de tableaux du Louvre, qu'il avait gracieusement octroyés au Cercle impérial, furent être réintégrés au musée, à la suite d'énergiques protestations, mais on ne saura jamais si c'étaient les seuls qui eussent été ainsi distraits. En 1870, lors de l'arrivée au pouvoir du ministère Ollivier, fut créé un ministère spécial des beaux-arts (6 janvier 1870) et M. de Niuewerkerke dut se démettre de ses fonctions de surintendant; il resta directeur général des musées (décret du 6 janvier), poste qu'il conserva jusqu'à la révolution du 4 septembre. Depuis cette époque, il est complètement rentré dans la vie privée. Il avait été fait officier de la Légion d'honneur en 1851, commandeur en 1855, grand officier en 1863 et sénateur en 1864; mais tous ces honneurs étaient accordés au fonctionnaire, familier des Tuileries et plus encore du salon de la princesse Mathilde; il ne fut accordé au statuaire qu'une 3^e médaille, en 1855.

NIUEWERKEREN, village et comm. de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. de Termonde, canton de Saint-Gilles; 2,200 hab. Fabrique de toiles et sabots.

NIUEWERK ou **NIYKERK**, ville du royaume de Hollande (Gueldre) à 39 kilom. N.-O. d'Arnhem, près du Zuiderzee; 5,900 hab. Bon port, mis en communication avec la mer par un canal; culture de tabac.

NIEUWLAND (Pierre), poète et mathématicien hollandais, né à Diemenen près d'Amsterdam, en 1764, mort en 1794. Il reçut des leçons d'arithmétique et de géométrie de son père, qui était charpentier, et, dès l'âge de sept ans, il commença à faire des vers. Ces productions étaient tellement au-dessus de ce qu'on pouvait attendre d'un enfant de son âge, que Nieuwland fut bientôt cité partout comme un petit prodige. Le savant Bernard de Bosch prit l'enfant dans sa maison et le confia aux soins de son frère, Jérôme de Bosch, qui lui apprit les langues anciennes. Nieuwland fit des progrès rapides et fut nommé de sa voye à l'Athenaeum d'Amsterdam, où il donna bientôt des preuves de son érudition précoce, en écrivant en latin deux dissertations remarquables, l'une sur Térence (1780) et l'autre sur le philosophe stoïcien Musonius Rufus (1783). Sa renommée s'accrut tellement, qu'on lui offrit la place de premier professeur à l'école d'Utrecht. Deux ans plus tard, il fut appelé à la chaire de navigation et de philosophie naturelle d'Amsterdam, et passa, en 1792, comme premier professeur de sciences mathématiques et physiques, à Leyde, où il joignit, l'année suivante, à cette chaire celle d'architecture, d'hydraulique et d'astronomie. Il mourut peu de temps après de la douleur que lui causa la mort de sa femme et de sa fille. Ses *Poésies hollandaises* (Amsterdam, 1788; Harlem, 1797, 2^e édit.) renferment plusieurs pièces remarquables, entre autres le poème d'*Orion* et l'épigramme sur la mort de sa femme; dans toutes ses pièces éclatent les preuves d'un véritable talent et d'une originalité réelle, que relevant encore la vigueur des pensées, l'élégance du style et la beauté des vers. Parmi les travaux scientifiques de Nieuwland, nous citerons, outre un grand nombre de mémoires insérés dans le recueil de la Société de La Haye et dans l'annuaire de Bode et autres recueils : *Almanach nautique*, en collaboration avec Van Swinden; *Dissertations sur la construction des océans de Hudley et sur la détermination des longitudes en mer par les distances de la lune au soleil et aux étoiles fixes* (Amsterdam, 1788); *Dissertations sur les moyens d'accélérer l'art nautique* (Amsterdam, 1789); *De ratione disciplinarum*, etc. (Leyde, 1793); *l'Art de la navigation*, ouvrage dont le premier volume seul a paru (Amsterdam, 1793), la mort ayant empêché l'auteur de terminer son œuvre.

NIEUWPORT ou **NIJEUWPORT**, en lat. *Neoportum*, ville forte de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Furnes, chef-lieu du canton de son nom, à 2 kilom. de la mer, sur l'Yperle, par 51° 54' de latit. N. et 0° 25' de longit. E.; 3,600 hab. Arsenal, dépôt de douane, et port de commerce et de pêche. Dentelles. Cette ville est bien fortifiée; elle peut, au moyen de ses écluses, inonder une grande partie du territoire qui l'environne. Elle fut construite sur l'emplacement de Sandhova, hameau qui fut détruit en 1116 par une tempête. Philippe d'Alsace la fit entourer de murs. Rasée par les Anglais en 1383, elle fut rebâtie, deux ans plus tard, par Philippe le Hardi, qui la fortifia. Elle fut assiégée et prise par les Français en 1745, 1748, 1792 et 1794. L'archiduc Albert fut battu en 1600 sous ses murs, par Maurice de Nassau, dans un combat qui porte le nom de bataille de Nieuwport.

NIEVRE, rivière de France (Chambre). Elle naît dans le parc du château de Champmy, passe à Dompierre, à Saint-Aubin, à Urzy, à Coulanges et se perd dans la Loire, à Nevers, après un cours de 53 kilom. Son affluent le plus important est la Nièvre d'Auzembourg. Entre autres usines, la Nièvre fait mouvoir les forges de La Chaussade, l'un des établissements métallurgiques les plus considérables de France.

NIEVRE, département de la région centrale de la France, entre 46° 41' et 47° 35' de latit. N. et 0° 31' et 1° 53' de longit. E., formé de presque tout l'ancien Nivernais, de quelques parties du Morvan, d'une partie de la Puisaye et de divers bourgs du Berry et du Bourbonnais, et ainsi appelé à cause de la petite rivière de la Nièvre, qui le parcourt sur une longueur de 53 kilom. Il est compris entre les départements du Loiret et de l'Yonne, au N.; ceux de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, à l'E.; celui de l'Allier, au S.; et ceux de l'Allier et de la Loire, à l'O. Plus grande longueur, du N.-E. au S.-E., 125 kilom.; plus grande largeur, du S.-O. au N.-E., 110 kilom.; superficie, 681,658 hect. Il comprend 4 arrondissements : Nevers, ch.-l., Château-Chinon, Clamecy, Cosne; 25 cantons, 313 communes; 339,917 hab. Evêché à Nevers. Le département fait partie de la 19^e division militaire. Ce département est sillonné du S. au N. par la Loire et l'Yonne, par l'Arroux dans sa partie haute et par la Nièvre dans sa partie inférieure. Du S.-E. au N.-O., il est traversé par la chaîne des monts granitiques du Morvan, ramification occidentale des monts de la Côte-d'Or, et se reliant, par le plateau d'Orléans, aux montagnes de la Normandie et de la Bretagne, pour former la grande ligne de falte entre la Loire et la Seine. Cette chaîne, qui traverse le département sur une longueur de 110 kilomètres, se divise en deux grands versants : le celui du N.-E. dont les eaux coulent vers la Manche; 2^e celui du S.-O., dont les eaux sont tributaires de l'Océan. Les montagnes sont généralement cou-

vertes de forêts; les plateaux produisent des céréales en abondance; les coteaux sont généralement plantés de vignes. Le sol, très-varié, est montagneux et granitique sur les points les plus élevés, particulièrement à l'E., dans l'ancien Morvan; argilo-siliceux ou argilo-calcaire, dans les vallées du centre; formé d'alluvions immenses et d'une haute fertilité, dans les vallées de la Loire et de l'Allier. Le sous-sol, vers l'O., se compose surtout de roches carbonatées, sur lesquelles la vigne donne de beaux produits.

Le territoire est coupé par des vallées étroites et profondes que baignent des rivières dont les eaux sont utiles pour l'agriculture ou pour des usines. Les points culminants de la Nièvre sont : la montagne de Presnay, 838 mètres; le mont Beuvray, 860 mètres; la montagne de La Gravelle, 792 mètres; le plateau de Montsauche, 657 mètres, etc. Parmi les cours d'eau les plus importants, nous signalerons : la Loire, la Cressonne, l'Aron, la Dragne, la Canne, le Colin, la Bron, la Clôtre, l'Yxeure, la Nièvre, l'Allier, le Nohain, la Vrille, l'Yonne, l'Anquison, le Beuvron et la Cure. Le département est en outre traversé par le canal du Nivernais, qui fait communiquer la Loire et la Seine, par le canal latéral à la Loire et le canal d'embranchement de Nevers. Le département de la Nièvre comptait autrefois un très-grand nombre d'étangs. La plupart sont maintenant transformés en prairies. Parmi ceux que l'on a laissés subsister, les plus importants sont les étangs des environs d'Entrains, de Ligny, de Crux-la-Ville, des Usages, de Vaux, de Dacuré, de Beaumont-la-Ferrière, de Varzy et de Belleperche. On y trouve également quelques sources minérales renommées, notamment celles de Saint-Honoré, de Saint-Patrice-le-Châtel et de l'ougeux. « Depuis 1785, dit M. H. Crouzet dans sa *Géographie de la Nièvre*, on avait eu l'idée de convertir en lac une série de marais appelés *settons*, et formant une plaine boursée traversée par la rivière de Cure. Ce projet n'a été mis à exécution qu'en 1855, et a été définitivement terminé en 1858. La surface de ce réservoir est de 400 hectares, et sa contenance de 22 millions de mètres cubes d'eau. Le barrage est de 20 mètres au-dessus du massif des fondations, et sa longueur de 271 mètres au couronnement. Le cube total de la maçonnerie est de 39,000 mètres. Ce réservoir, dont la construction a coûté 1,250,000 fr., a pour but de favoriser à la fois la propriété, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Projeté en vue de la navigation et du flottage, il peut venir encore en aide contre les inondations dans les bassins de l'Yonne et de la Seine. »

Sous le rapport du climat, le département paraît divisé par ses montagnes en deux régions bien distinctes : à l'O. règne le climat océanique ou océanique; à l'E., le climat vosgien ou continental. Ce dernier est soumis à de nombreuses et brusques variations, tandis que le premier est plus stable. Dans la partie orientale, soumise au climat vosgien, les hivers sont plus rigoureux et durent plus longtemps que dans la partie occidentale; l'humidité y est plus persistante; les brouillards y sont fréquents, à l'automne et au printemps surtout. C'est là un ensemble de circonstances qui est loin d'être favorable à la santé des êtres animés; aussi les tables de mortalité rangent-elles le département de la Nièvre parmi ceux où les chances les moins favorables à l'existence humaine. D'autre part, les animaux eux-mêmes n'échappent pas aux influences malades qui exercent une si funeste action sur l'espèce humaine. La maladie charbonneuse, aphteuse, la péripneumonie font chaque année de nombreuses victimes. Une circonstance particulière vient aggraver les causes de mortalité que nous avons signalées : c'est la grande étendue de la surface boisée, qui compte encore environ 204,000 hectares. Ces bois ne nuisent pas seulement en entretenant une humidité surabondante, ils ont aussi le désavantage de mettre obstacle à l'aération des vallées. Dans ce département, les plus grandes pluies surviennent d'avril en juin et d'août en octobre. Les vents dominants sont, au printemps, ceux de l'E. et du N.-E.; en janvier, juillet et août, ceux du N.; enfin ceux d'O. et du S.-O., pendant une partie de l'été et de l'automne. Le sol de la Nièvre variant dans sa composition, les produits minéralogiques sont assez nombreux. Les montagnes fournissent des granits, des gypses, des grès, des pierres calcaires et meulieres; les vallées, des argiles plastiques. On exploite sur divers points des marbres, des marbres de l'ocre jaune, de la pierre à chaux, de la pierre à plâtre, des mines de houille et de fer. Ces dernières, d'une grande richesse, alimentent une trentaine de hauts fourneaux et plus de cent forges. L'usine de Guerigny, créée pendant la guerre d'Amérique par M. de La Chaussade, est une des plus importantes d'Europe. On trouve aussi des établissements métallurgiques à Fourchambault, à Nevers et à Cosne, etc. Les divers hauts fourneaux en activité dans la Nièvre produisent annuellement 120,000 quintaux métriques de fonte. La valeur totale de la production métallurgique est évaluée à 8 millions. Les bouilleries de Decize produisent environ 98,836 quintaux métriques de bouille par an. Nous devons signaler aussi les mines de fer de Lucy-le-Bourg, de Saint-Malo, de Guichy, de Ravenay, d'Isenay, de Villapourçon et de La Roche-Milly, ainsi que

les carrières de plâtre de Saint-Léger-des-Vignes.

Le sol ingrat du département de la Nièvre, rendu fécond à force de travail, produit en abondance du froment, du chanvre, des légumes et de la navette, surtout dans le Morvan. Les céréales occupent annuellement 170,000 hectares; la jachère, environ 100,000; les prairies naturelles, 90,000; les prairies artificielles, 34,000 à 35,000; la vigne, 9,000 à 10,000; les racines et légumes, 12,000. Bien que d'une infériorité relative, la production des céréales donne encore lieu à un mouvement d'exportation de près de 2 millions. Les récoltes de froment et d'avoine sont les plus considérables; la première s'élève à près de 850,000 hectolitres; la seconde, à environ 660,000 hectolitres. On cultive peu de légumes. La pomme de terre est fréquemment atteinte par la maladie. Les carottes et les betteraves servent presque exclusivement à l'alimentation du bétail. Une seule usine, celle de Plagny, près de Nevers, est consacrée à la distillation de la betterave en vue d'en retirer du sucre et de l'alcool. Les assolements sont généralement defectueux et les engrais commerciaux sont peu usités; toutefois, la science des amendements est en progrès. Des bois s'étendent sur une vaste étendue du sol. De belles forêts de chênes, de hêtres, de charmes et d'ormes fournissent annuellement 442,000 stères de bois.

L'étendue des vignobles paraît diminuer depuis quelques années. Les produits, peu recherchés pour l'exportation, sont presque entièrement consommés dans le département. Quelques crus jouissent d'une réputation méritée, mais peu étendue. On cite, entre autres, les vins blancs de Pouilly-sur-Loire, qui ont été longtemps presque célèbres. Le département de la Nièvre compte environ 16,000 animaux de l'espèce chevaline, 4,000 ânes ou mules, 155,000 bêtes à cornes, 360,000 bêtes à laine, 55,000 porcs. L'élevage du cheval avait autrefois une assez grande importance.

L'élevage du bétail est une des principales richesses agricoles du département. La race bovine nivernaise-charollaise et les bœufs du Morvan jouissent d'une grande réputation. Les moutons sont renommés pour la finesse de leur laine et la délicatesse de leur chair. L'industrie est représentée dans la Nièvre par des fabriques de gros draps, d'étoffes de laine, de toiles, des manufactures de faïence et de porcelaine; des verreries, des poteries, des papeteries, des sucreries, des distilleries d'alcool, des fabriques de limes, d'essieux, de ressorts, d'outils, de chaînes, d'enclumes, d'étaux, d'ancres marines, de cuivre laminé, de grosse quincaillerie, de coutellerie, d'instruments aratoires, d'ouvrages en émail, et des tanneries. Cette dernière industrie a pris, depuis quelques années, de grands développements. Le commerce le plus important est celui des bois du Morvan, commerce facilité par le flottage de l'Yonne, qui parcourt le département sur une longueur de 165 kilomètres. Nous devons signaler aussi le commerce du bétail, du charbon, du fer et des cuirs.

NIEWIAROWSKI (Alexandre), publiciste et romancier polonais, né à Nieciec en 1825. Il se lança de bonne heure dans le journalisme, où il acquit en peu de temps une place des plus distinguées, et collabora activement à la *Revue scientifique*, à la *Cloche littéraire*, etc., créa et dirigea l'*Abeille*, l'*Etoile*, et devint rédacteur en chef du *Courrier du dimanche*, publication humoristique. Comme romancier, il a fait paraître, entre autres ouvrages : *Laocoon* (2 parties), les *Mémoires de mon cousin qui est fou* (1851, 2 vol.); le *Chef d'escadron sans escadron* (1852, 3 vol.); *Galerie de jeunes filles à marier*; la *Vie pour rire*; *Corona obsidionis* (1854), etc. On lui doit aussi un recueil de *Poésies*.

NIFANIS (Chrétien), théologien allemand, né à Lehingen en 1629, mort en 1689. Les détails biographiques sur ce savant font complètement défaut; on sait seulement qu'il fut successivement surintendant des églises de Corbach, d'Eisenberg et de Ravensberg. Ses principaux ouvrages sont : *De pneumaticis existentibus* (Rostock, 1655, in-4°); *Centuria thesauri paphniscorum* (Giessen, 1658, in-4°); *Metaphysica contracta* (Giessen, 1662, in-8°).

NIFAT s. m. (ni-fa). Moll. Coquille du genre fuseau.

NIFE s. f. (ni-fe). Techn. Surface supérieure d'un banc d'ardoise.

NIFFÉ ou **TAPPA**, royaume de la Nigritie centrale, sur la rive gauche du Kouarra. Villes principales : Tabra, Kouffa, Egga et Kabba.

NIFLUNGEN. V. le mot NIBELUNGEN. L'*Edda* donne le nom de Niflungen à la même famille royale que le poème épique allemand appelle Nibelungen. Dans l'*Edda*, les trois frères s'appellent Gunar, Hogni et Gurtorm; leur sœur Gudrun, et leur mère Chrinchild; dans les *Nibelungen*, ils s'appellent Gunther, leur sœur Chrinchild, et leur mère Hogni se transforme en Hagen.

NIFLHEIM, nom de l'enfer scandinave. Le Niflheim était un lieu obscur, où, sous le règne de la Mort, les femmes, les enfants, les hommes morts de maladie, les lâches qui avaient eu peur du combat étaient exilés pour de longs siècles, tandis que les braves et les héros, morts dans la mêlée, s'enivraient

d'hydromel dans le Walhalla. Le Niflheim est plutôt comparable au purgatoire qu'à l'enfer, car les âmes qui y sont détenues y attendent dans la nuit et dans la tristesse le jugement définitif qui doit suivre la ruine du monde prédite par les runes. Les poètes des *Eddas* ont exercé leur imagination dans la description de ce ténébreux séjour. Il est rélégué au fond du Nord, dans le neuvième monde, le plus éloigné de tous les mondes, appelé l'Ugdaal. Le grand chéne Yggdrasil, sur lequel est perché un grand aigle blanc, plonge une de ses trois racines dans le Niflheim. Au-dessous de cette racine est la fontaine Hœrgerhelmer ou Huelgelmer, toute remplie de serpents immenses. La fontaine Hœrgerhelmer, d'où naissent tous les fleuves, répand à travers l'obscurité du Niflheim une eau jaunâtre et boursée.

Dans cette mythologie, le Niflheim a aussi quelque similitude avec le chaos; ce fut le premier embryon du monde, et il succédait au néant.

Le chaos primitif prit fin par l'influence dissolvante d'un rayon de chaleur sur un morceau de glace, et les deux premiers êtres, le géant Ymer et la vache Audumbla, naquirent.

NIFO (Augustin), en latin *Niphus*, philosophe et commentateur italien, né à Jopoli (Calabre) vers 1453, mort à Sessa en 1538. Après avoir donné des leçons particulières à Sessa, il professa successivement, avec un grand succès, la philosophie scolastique à Naples, à Padoue, à Rome (1513), où il reçut le titre de comte palatin, à Pise, à Bologne et enfin à Salerne. « Nifo, dit Nicéron, avait l'air fort grossier et assez mauvais mine. Il parlait cependant de bonne grâce, surtout quand il se mettait à plaisanter. Le talent qu'il avait d'amuser par ses contes et ses bons mots lui avait procuré de l'acces auprès des grands seigneurs et des dames de considération, qui se faisaient un plaisir de l'entendre. » Bien qu'il ait eu de son temps la réputation la plus éclatante, ses nombreux ouvrages sont tombés dans un juste oubli. On peut citer pourtant : *De falsa diluiti prognosticatione* (Naples, 1519), ouvrage écrit afin de ramener les esprits effrayés par l'annonce d'un déluge universel pour 1524; *De immortalitate anime* (1518); *De auguriis libri duo* (Bologne, 1531), ouvrage d'archéologie romaine réimprimé plusieurs fois. Ses traités de philosophie, dans lesquels il combine les idées d'Aristote et d'Averroès, sont des modèles de cette vaine subtilité métaphysique chère aux écoles du moyen âge. Dans un de ses ouvrages, Nifo a raconté une singulière preuve d'affection que lui donna sa femme Angelella. Bayle rapporte ce trait dans les termes suivants : « Pendant la composition d'un ouvrage intitulé *Theodolimus astronomicum*, Nifo se tint si enfermé parmi les livres, qu'il ne voyait plus personne. Sa femme s'imagina qu'il était atteint de mélancolie et se servit vainement de diverses voies pour l'en guérir. Elle s'imagina enfin que les plaisirs de l'amour seraient un remède très-efficace; elle fit entrer seule, dans le cabinet de son mari, une belle fille dont elle était jalouse; elle la fit instamment de ne refuser qu'elle que ce fut à son mari. Nifo fit la sourde oreille : sa femme alors ne recourut qu'à des vœux et à des larmes; ce qui dura jusqu'à ce qu'il eût achevé son livre; après quoi, il reprit sa gaieté ordinaire et vit du monde comme auparavant. La bonne femme reprit aussitôt sa belle humeur. »

NIGARISTAN (LE), en français la *Galerie*, recueil de contes et d'apologues persans du mollah Kémal-Pacha, un des jurisconsultes les plus éminents de l'islamisme, contemporain du grand Soliman. La date de ce recueil peut être placée vers 1520. Deux autres ouvrages persans portent le même titre et sont cités par d'Herbelot; le premier est le *Nigariistan* d'Al-Cazvini, le second est celui d'Al-Esfarâini; ils datent du XIV^e siècle et sont tous deux des ouvrages historiques.

Le *Nigariistan* de Kémal-Pacha est composé, non pas à l'imitation de ces deux recueils, mais bien plutôt sur le plan du *Gulistan* de Saadi et du *Beharistan* de Djami; aussi l'auteur, dans sa modestie, a-t-il écrit en sous-titre : « La petite Ouse après la grande Ouse. » Kémal-Pacha se fait remarquer par un désir nif de rivaliser avec ces deux auteurs éclatants de la poésie et de l'éloquence persane, et quoiqu'il ne suive l'un et l'autre qu'à une grande distance, cependant il s'en rapproche quelquefois le plus possible par la vivacité de son esprit et l'élégance de son style, suivant l'opinion des meilleurs orientalistes.

Tout en étant plus près de la poésie que de l'histoire, l'auteur ne s'interdit pas les traits historiques; il parle souvent de personnages qui ont joué un rôle dans les annales religieuses et politiques de l'islamisme; il aime à citer leurs actes et leurs paroles. On peut dire que, fidèle à son titre, il nous promène comme à travers une longue galerie, décorée de et la des portraits de ces hommes illustres. L'ouvrage est divisé en plusieurs chapitres, chacun d'un titre particulier et renfermant une série de contes ou récits que l'auteur qualifie d'histoires, à l'exemple des deux autres qui lui ont servi de modèle. La plus grande partie de ces récits, d'ordinaire très-courts, sont écrits en prose et suivis presque

toujours d'une moralité en vers, réflexions que le poète, comme Saadi et Djami, tire du fond de son sujet, exposé très-brèvement, mais sans qu'un détail soit omis, et avec la singulière précision des métaphores orientales. Il reprend parfois en prose et conclut de nouveau par un quatrain ou par deux distiques rimés à l'hémistiche. Il y a des récits tout en prose, d'autres tout en vers, d'autres enfin où le vers est employé comme moyen descriptif d'une facture plus large et plus puissante.

Quelques extraits du *Nigarian* ont paru dans la collection des *Mines de l'Orient*, avec une traduction latine pour mot sous le titre : *Quidam ex libro Nigarian, a Cavallo, comite de Harrach* (t. I et II). Nous traduirons à notre tour, comme spécimen du latin de M. Harrach, deux des plus jolies apologues :

I. — LA HUPPE.

Un certain jour Salomon, sur qui soit le salut, demandait à l'heure de la prière où était la huppe, qui, dans ce moment, se trouvait occupée à chercher de l'eau. Ne la voyant point dans la suite des oiseaux présents, il voulut savoir la cause de son absence. « Que m'est-il donc arrivé, dit-il, que je ne vois pas la huppe ? » D'abord il l'interroge lui-même et dit : « Peut-être a-t-elle découvert en moi quelque chose qui a blessé son esprit. Un maître généreux a coutume, lorsqu'il n'aperçoit point son ami ou son serviteur, de le ramener à lui par la porte de la bienveillance, car il ne faut point que l'épine de l'offense atteigne le cœur de ceux qui évitent notre attention. »

L'usage des grands est de s'informer fréquemment.

Des pauvres submergés par l'infortune ; Vous savez maintenant pourquoi Salomon s'enquit.

De la huppe, qui est le plus petit des oiseaux.

Dans ce conte, la flatterie orientale considère comme accompli ce qui n'est qu'un vœu, un précepte ; il y a certainement de la délicatesse dans ce détour ingénieux. L'apologue suivant est plus direct et d'une rare énergie.

II. — LE CHIENNEUR ET LES OISEAUX.

Un amateur passionné de la chasse tendait ses nœuds matin et soir. Un jour, des oiseaux viennent s'y prendre, comme il le désirait, et les mailles du filet retombèrent sur eux, pressage funeste ! Notre chasseur, sûr qu'ils ne pourraient s'envoler d'aucun côté, se met incontinent à leur couper la gorge avec un rasoir. Cet homme au cœur barbare était alors affligé d'une grande inflammation des yeux, qui les faisait sortir de leur orbite, et la rigueur du froid en arrachait des gouttes d'eau brûlantes qui ruisselaient le long de ses joues. Ce que voyant, les oiseaux se mirent à dire : « Oh ! que ce chasseur a le cœur tendre et les yeux pleins d'une pitié honnête ! Il répand des larmes de compassion sur la cruauté de notre sort ! — O ignorants, repartit l'un d'eux mieux avisé, ne regardez point comment pleurent ses yeux, mais comment coupe sa main ! »

Ne remarquez point s'ils sont pleins de larmes, les yeux de l'hypocrite oppressé ! Faites attention au glaive étincelant dans sa main !

N'espérez rien de ses lèvres souriantes, car, si elles vous découvrent des dents blanches, il en grince contre vous.

NIGAUD, AUDE adj. (ni-gô, ô-de. — L'origine de ce mot est controversée. Diez, arguant de la finale *aud*, qui indique d'ordinaire une provenance germanique, forme un type *nigaud*, qu'il rapporte à l'ancien haut allemand *nigau*, *nigol*, neut, novice, du même radical que le grec *novos* et le latin *novus*. Peut-être faut-il rapprocher ce mot du normand *nichot*, *nijot*, *nigew*, vétéux, lambin, *nijoter*, faire le paresseux. Le mot populaire *niguedouille*, qui a à peu près le même sens, paraît avoir le même radical. M. Littré cite *nigoussement*, qui se trouve dans un texte du x^e siècle : « Icelui Petit au suppliant : vœux que une lettre bien nigoussement faite. Et lors le dit suppliant demanda pourquoi, et le dit Petit lui dit qu'il y avait beaucoup plus de terres déclarées deins qu'il n'en eût contenu au nombre d'icelles. » On trouve aussi dans le xiv^e siècle *niguenoquer* : « Quant je n'voudroie si sotement niguenoquer. » [Quintilien censeur dans Lucrèce.] Enfin, l'anglais a *niggard*, avare, lédre, et *to niggle*, se moquer. Scheler demande si l'on ne pourrait pas rapporter ce mot à *nique*, comme exprimant celui qui se laisse facilement faire la nique. Il croit que *nico*, qui n'est connu que comme nom de famille, mais qui sans doute est dans le fond un nom commun, procède du même primitif. Soit, pourvu de toute finesse : *Cette file est bien NIGAUD. Vous n'êtes pas trop NIGAUD pour un Picard, et vous entendez assez bien vos intérêts.* (Dancourt.)

— Substantif. Personne sotte, nigaud : *Un grand NIGAUD. Une vraie NIGAUD. Du Marsais est le NIGAUD le plus spirituel et l'homme d'esprit le plus nigaud que je connaisse.* (Romain.) *On voit quelques fois les femmes porter au ciel un NIGAUD.* (H. Bayle.)

— s. m. Jeux. Jeu de cartes, que l'on appelle aussi la patience russe.

— Minut. V. NIG-AUT.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de cormoran.

— Syn. Nigaud, badaud, benêt, maise. V. BADAUD.

— Encycl. Jeux. Le *nigaud* se joue avec un ou plusieurs jeux complets, suivant le nombre des joueurs, qui est indéterminé. Les cartes ont leur valeur ordinaire, le roi étant la plus haute et l'as la plus faible. La donne se tire au sort, et le donneur, qui se nomme le *chef de jeu*, commence par recueillir les mises, dont il fait trois lots, un grand, un moyen et un petit. Après avoir ensuite mêlé et fait couper, il distribue toutes les cartes, une à une, aux joueurs et à lui-même. A mesure que chacun reçoit ses cartes, il les place en tas devant lui et retourne les. La donne terminée, le premier en cartes regarde quelle est la carte qui se trouve sur son tas et celle qui est sur le tas de son voisin de droite. Supposons que sa carte à lui soit une dame et celle de son voisin un valet, il met alors sa dame sur le valet et, si la carte suivante de son tas est un roi, il met ce roi sur la dame, et il agit de la même manière tant que les cartes se suivent. Le second joueur, à son tour, regarde la carte découverte de son voisin de droite et répète ce qu'a fait le premier. Le jeu continue ainsi, chacun se déchargeant de ses cartes sur son voisin, autant du moins que la chose est possible, car, lorsque les cartes ne se suivent pas, on est obligé de passer. Le premier qui parvient à se débarrasser de toutes ses cartes gagne le gros lot et ne joue plus. Celui qui obtient le second le même résultat prend le lot moyen. Enfin, le petit lot appartient au joueur qui se débarrasse de son jeu le troisième. Il arrive assez souvent qu'un joueur, n'ayant pu trouver l'occasion de jouer, a une des énormes de cartes devant lui ; c'est ce qu'on appelle *faire le nigaud ou la patience* ; inala, comme ces cartes se suivent, il suffit qu'un hasard heureux lui permette de jeter la première pour qu'il puisse les passer toutes à son voisin ; ce coup porte le nom de *déclate*, ainsi que l'ensemble des cartes qui le produit.

— Ornith. Le *nigaud* diffère du cormoran commun par sa taille plus petite et par son plumage. Sa longueur totale est d'environ 0m,65 ; tout le dessus du corps est d'un vert noirâtre brillant ; la gorge et le dessous, jusqu'à un ventre, d'une couleur grisâtre ; le ventre d'un gris tirant sur le noir ; les penes noires ; la peau nue de la tête, rouge ; le bec noir en dessus, vert ou gris en dessous ; les pieds noirs. Cet oiseau est rare dans notre pays, où on ne le trouve que de passage ; il est beaucoup plus commun vers les régions polaires, où il niche. Il vit de saison et d'autres animaux marins. A terre, il est lourd et paresseux, au point de se laisser facilement tuer d'un coup de bâton. La stupidité de ces petits cormorans, dit V. de Bonare, qui ont été observés dans les pays froids, produite peut-être par la stupeur et l'engourdissement, ou qui peut aussi être l'effet de la sécurité et de la paix dans lesquelles ils vivent, est si grande qu'ils se laissent approcher et assommer sans prendre aucun soin de se soustraire au danger. C'est cette stupidité réelle ou apparente, ou cette confiance funeste pour eux dans le commerce redoutable de l'homme qu'ils ne connaissent pas, qui leur a fait donner le surnom de *nigaud*. Cet oiseau est très-ou nageur ; enfoncé dans l'eau jusqu'à la tête, il suit d'un coup de fusil, en plongeant tout à fait, de qu'il aperçoit le feu. Sa chair n'est pas très-bonne à manger.

NIGAUDEMENT adv. (ni-gô-de-man — rad. *nigaud*). Comme un nigaud, sottement : *Accepter NIGAUDEMENT.*

NIGAUDEUR v. n. ou intr. (ni-gô-dé — rad. *nigaud*). S'amuser à des plaiseries, faire le nigaud : *Ne faire que NIGAUDEUR. Passer son temps à NIGAUDEUR.*

NIGAUDERIE s. f. (ni-gô-de-rie — rad. *nigaud*). Action d'un nigaud : *Une NIGAUDERIE. Une grande NIGAUDERIE. Ne faire que des NIGAUDERIES.* || Caractère de nigaud, sottise : *Il est d'une incroyable NIGAUDERIE.*

NIGAUDINOS s. m. (ni-gô-di-noss — rad. *nigaud*). Pop. Grand nigaud, imbécille.

NIGELLASTRE s. m. (ni-gô-la-stre — rad. *nigelle*). Zooph. Genre de polyptères, de la famille des serratulines, formé aux dépens des serratulines.

— Bot. Nom d'une espèce de garidelle, genre voisin des nigelles. || Section du genre *nigelle*.

NIGELLE s. f. (ni-gô-le — dimin. du lat. *niger*, noir, par allus. à la couleur des graines). Bot. Genre de plantes, de la famille des renouées, tribu des helioïdées, comprenant environ quinze espèces qui croissent sur les bords du bassin méditerranéen : *La NIGELLE cultivée croît dans les environs de Montpellier.* (P. Duchartre.) *La NIGELLE de Damas est originaire de l'Orient.* (Bosc.)

— Encycl. Le genre *nigelle* offre les caractères suivants : feuilles pennatifides, à divisions multiples et capillaires ; fleurs solitaires et terminées ayant un calice à cinq sépales pétales, ouverts, presque toujours colorés en bleu, une corolle à cinq ou dix pétales corolles bilabées, cinq ou dix ovaires plus ou moins soudés et terminés chacun par un

long style persistant ; le fruit est formé de capsules polyspermes déhiscentes du côté intérieur, et renfermant des semences presque toujours noires, qui ont valu à ces plantes leur nom (*nigella*, de *niger*). Les *nigelles* sont des plantes annuelles assez élégantes ; plusieurs sont cultivées comme plantes d'ornement. Les espèces les plus connues sont les suivantes.

La nigelle cultivée ou nigelle romaine, ou encore *cumin noir* (*nigella sativa* L.), a une tige droite, pubescente, de 30 à 40 centimètres de hauteur. Ses fleurs sont sessiles, bipinnatifides, alignées. Les fleurs sont bleues ou blanches. Les semences sont noires, excepté dans la variété *citrina*, où elles sont jaunes. Elles sont triangulaires, à surface plane, rugueuses et douées d'une odeur forte qui rappelle un peu celle du citron. Celles de la variété *citrina* sentent le sassafras, mais possèdent en outre une odeur piquante. On a extrait des semences de la nielle cultivée une matière particulière, la *nigelline*.

La nigelle des champs (*nigella arvensis* L.) a une tige droite, moins élevée que la précédente, glabre. Ses feuilles ont des lobes linéaires. Ses fleurs, à cinq sépales d'un bleu clair, à huit pétales d'un bleu plus foncé, sont rayées de brun en travers. Ses semences sont gris noirâtre, triangulaires et charnues ; elles possèdent une odeur aromatique qui rappelle celle du carvi.

La nigelle de Damas (*nigella damascena* L.) ressemble un peu à la *nigelle cultivée*. On la distingue de celle-ci par un involucre polyphylle et capillaire qui est situé sur la fleur et l'entoure ; par ses cinq capsules soudées jusqu'au sommet, qui a deux loges dont une seule s'ouvre ; par ses semences plus grosses, à faces bombées et douées d'une odeur particulière.

La nigelle de l'Inde (*nigella indica* Roxb.) ne serait qu'une variété de *nigella sativa*, suivant certains auteurs, de *nigella arvensis*, suivant d'autres. Elle croît dans l'Inde, où elle porte le nom de *kuta-jira*. Ce nom, qui ressemble assez à celui des semences de calagris, ou *veronica anthelmintica*, a causé une confusion entre les semences de ces deux plantes, lesquelles sont douées de propriétés très-différentes ; or, les graines de *veronica* sont étroites, longues de 0m,005, amères et inodores, tandis que celles de *nigelle de l'Inde* sont beaucoup plus petites, uniformes et douées d'une odeur qui rappelle, surtout lorsqu'on les froisse, celle du daucus.

En Orient, on fait un assez grand commerce des semences de *nigelle* ; on s'en sert en effet comme épice, on l'ajoute comme condiment à une foule de mets. Les Égyptiens en parfument même leurs gâteaux et leur pain. Enfin, toujours dans les mêmes pays, les fumeurs leur attribuent la propriété d'augmenter l'embourgeoisement ; or, on sait que chez les Orientaux une femme est d'autant plus belle qu'elle est plus forte ; c'est dire que l'usage des semences de *nigelle* est très-répandu.

On confond souvent avec les *nigelles* une plante de la famille des caryophyllées, le *lychnis githago* Lamk., à laquelle on donne les noms de *nielle des blés*, *fausse nielle*, *nigellastrum*, et qui produit aussi des semences noires et rugueuses. Mais ces semences sont beaucoup plus grosses que celles des *nigelles* vraies : elles ont un aspect particulier qui les a fait comparer par Ray à un herisson roulé ; de plus, elles sont inodores.

NIGELLE s. f. (ni-jèl-li-ne — rad. *nigelle*). Chim. Matière mal déterminée, extraite par M. Reinsch des graines de *nigelle cultivée*, et qui constituerait le principe actif de ces semences.

NIGER, également appelé *Djibita* et *Kouara*, grand fleuve de l'Afrique centrale, qui prend sa source dans les monts Loma, entre le Soudan et le Sangar, par 9° 20' de lat. N. et par 12° 10' de longit. O., dans la Guinée supérieure. Il se dirige du S.-O. au N.-E., traverse successivement le Bambarra, le lac Diabi, dans le pays de Massina, le royaume de Tombouctou, puis, incliné au S.-E., arrose la partie occidentale de l'empire des Fellatins, le Borgou, le Yaourri, tourne ensuite par le S. en faisant de nombreux détours et traverse le Nyffe, le Yarbiba, le Fouda. Là, le Niger s'écoule sur le versant méridional des montagnes de Kong, puis entre dans le royaume de Benin. Arrivé à Kirri, grande ville commerciale, dit M. Lavallée, il forme un immense delta, se développe entre le Vieux-Calabar et la rivière de Benin, ses bras oriental et occidental, et qui embrasse le vaste royaume barbare de Benin. Cinq ou six autres branches coulent dans l'espace intermédiaire et vont se jeter dans l'océan Atlantique, au golfe de Benin. La plus centrale est la rivière de Nun. Le Niger, dont la longueur totale est d'environ 3,700 kilomètres, décrivant sur la surface centrale de l'Afrique un grand arc irrégulier, et dont la largeur moyenne est de 1,000 à 1,500 mètres, baigne les villes de Sego, Djaurri, Kabra, qui sert de port à Tombouctou, Kallaba, Kallanda, Kirri, etc. Pendant son parcours à travers les plus belles et les plus fertiles contrées de l'Afrique, le Niger reçoit plusieurs affluents, dont les principaux sont le Kima, le Benoué et la Tchudda.

A l'époque de ses débordements, le Niger

inonde de vastes contrées, où il porte à la fois le ravage de ses eaux et la fécondité. A cette époque des inondations, tous les territoires environnants se transforment en marécages, en étangs et même en lacs. On a reconnu que l'immense superficie du Delta ne s'élevait presque pas au-dessus du niveau de la mer. Non loin des rives du Niger, on trouve, à certaines distances, de grandes masses d'eau qui exhalent des miasmes léthifères.

Les indigènes donnent au fleuve le nom de *Djibita* dans son cours supérieur, et dans sa partie inférieure, avant d'arriver à Kirri, celui de *Kouara*.

Ce nom de *Niger* lui vient de l'antiquité et répond à la dénomination de *Nil-et-Kabir*, c'est-à-dire fleuve noir, que lui donnent les Arabes. Hérodote présumait que le Niger coulait à l'O. et n'était avec le Nil qu'un seul et même fleuve. Cette opinion, admise dans l'antiquité et le moyen âge, s'est maintenue jusque dans ces derniers temps parmi les Arabes. W.-G. Browne, dans ses *Travels in Africa* (1799), fut un des premiers à combattre cette idée sérieusement. Jusque'en 1796, aucun Européen n'avait encore vu le Niger. Mungo-Park fut le premier qui arriva, cette année-là, dans la ville de Segho, et qui, dans le fleuve de cette localité, reconnut le Niger des anciens. Clapperton, Caillié, les frères Lander et Barth, après Mungo-Park, les explorateurs qui ont répandu le plus de lumière sur le cours du Niger. Par le Niger, accessible aux navires de l'Europe jusqu'aux récifs de Boussa et, ce barrage une fois franchi ou tourné, jusque dans le voisinage de la Sénégambie, on embrasserait toute l'Afrique occidentale ; par la Tchadda, navigable toute l'année jusqu'aux frontières communes du Bornou et de l'Adamawa, et communiquant, dans la saison des pluies, avec les fleuves du Loggoun et du Baghirmi, on peut ouvrir des communications faciles avec toutes les populations groupées entre le Niger et le Tchad, entre ce grand lac et le Nil. L'influence de notre civilisation, les entreprises de notre commerce peuvent pénétrer par cette double voie jusque dans les parties les plus reculées du continent africain. Alors 100 millions d'hommes seront mis en contact direct avec notre civilisation, de nouveaux et immenses marchés s'ouvriront aux produits et aux besoins de nos manufactures et de notre industrie ; une terre vierge livrera aux investigations de nos arts et de nos sciences les trésors de sa mystérieuse et inépuisable fécondité ; cent nations, réveillées d'un léthargie immémoriale, viendront s'unir, comme autant de membres actifs et utiles, à la grande république du genre humain.

NIGER (Pescennius), empereur romain. V. PESCENNIUS.

NIGETTI (Matthieu), architecte et sculpteur florentin, né vers 1560, mort en 1646. Il suivit les leçons de Buontalenti, qui le chargea de diriger la construction du palais Strozzi. C'est à lui que l'on doit la célèbre chapelle sépulcrale des Médicis, élevée sur des dessins de Jean de Médici ; lui-même dessina les magnifiques ornements qui devaient être exécutés en pierre dure. À Pise, Nigetti décora la chapelle de la Vierge dans l'église Saint-Nicolas. Cet artiste sculptait aussi avec talent les pierres précieuses ; on cite de lui surtout, dans ce genre de travail, le tabernacle de l'église San-Lorenzo de Florence.

NIGHTINGALE (Florence), dame anglaise, qui s'est rendue célèbre par son dévouement pour les blessés lors de la guerre de Crimée, née à Florence en 1825. Elle reçut une brillante éducation, étudia les lettres, les sciences, l'antiquité, les langues vivantes, voyagea sur le continent, se rendit en Égypte, puis résolut de se vouer au service des hôpitaux (1851), passa quelque temps dans un hospice de Kaiserswerth, où se formaient les sœurs de charité protestantes, et y étudia la chirurgie et la médecine. De retour en Angleterre, elle dirigea et réorganisa à ses frais l'hospice de Harley-Street, à Londres. En 1854, l'armée anglaise qui prenait part à la guerre de Crimée eut beaucoup à souffrir de l'intempérie du climat et compta bientôt un grand nombre de blessés et de malades. Ce fut alors que miss Nightingale réunit une quarantaine de dames, dont quelques-unes appartenaient à la classe la plus élevée, s'embarqua avec elles pour l'Orient et se rendit à Scutari, où se trouvaient les hôpitaux anglais. Avec ses compagnes de dévouement, elle s'établit au chevet des blessés et des malades, leur prodigua les soins et les consolations, et acquit rapidement sur eux la plus heureuse influence. De Scutari, elle passa à Balaklava, où elle organisa le service de l'hospice (mai 1855), fut atteinte d'une violente attaque de choléra et continua, après sa guérison, de rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre. De retour en Angleterre, elle reçut de la reine une lettre de félicitation et une riche parure. Depuis lors, miss Nightingale a pris la direction d'une institution établie pour former des infirmières et des gardes-malades. On lui doit quelques écrits : *Notes sur des sujets qui concernent la santé et l'efficacité de l'administration hospitalière de l'armée anglaise ; Notes sur les hôpitaux ; Notes sur les soins à donner aux malades.*

NIGIDIE s. m. (ni-ji-di). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides.

NIGIDIUS FIGULUS (Publius), un des plus illustres savants de l'ancienne Rome. V. FIGULUS.

NIGLAROS s. m. (ni-gla-ross). Antiq. gr. Chant des matelots, qui servait à régler le mouvement des rames. || Petite flûte sur laquelle on jouait cet air.

NIGOTEAU ou **NIGATEAU** s. m. (ni-go-to). Techn. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une tuile.

NIGRA (Constantin), diplomate italien, né près d'Ivrea en 1827. Étudiant en droit à l'université de Turin lorsque éclata, en 1848, la guerre avec l'Autriche, il s'engagea comme volontaire dans les bersaglieri et reçut, peu de temps après, au combat de Rivo di (27 juillet), une blessure grave qui le força à quitter l'armée. L'année suivante, il se fit recevoir docteur en droit à Turin et suivit, en 1851, un second examen qui lui ouvrit la carrière diplomatique. Attaché presque aussitôt au cabinet du comte de Cavour, il l'accompagna, en 1855, le célèbre homme d'État dans ses voyages à Paris et à Londres et lui servit, en 1856, de secrétaire particulier pendant les conférences de Paris. Le chevalier Nigra sut, en cette qualité, gagner si bien la confiance de son protecteur, que celui-ci le mit à la tête de son cabinet particulier, le chargea de plusieurs missions délicates et l'envoya notamment à Paris, en 1859, pour y entamer les négociations qui aboutirent à la guerre austro-italienne et au mariage du prince Napoléon avec la princesse Clotilde. Peu après, M. Nigra accompagna d'Azeglio dans sa mission à Londres. Pendant la guerre de 1859, il ne quitta pas le quartier général de Napoléon III et ce fut par ses mains que passèrent toutes les correspondances entre ce prince et Cavour. Nommé, l'année suivante, ministre plénipotentiaire, il fut appelé à l'ambassade de Paris. Peu après, les relations diplomatiques entre la France et le Piémont ayant été interrompues à la suite de l'invasion des Marches et de l'Ombrie, M. Nigra devint secrétaire d'État général du prince de Carignan, lieutenant du roi pour les provinces napolitaines. Au printemps de 1861, il figura avec éclat dans les négociations qui amenèrent la reprise des relations diplomatiques avec la France et, au mois d'août suivant, fut accrédité par son gouvernement comme ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du cabinet des Tuileries. Dans ce poste important, le chevalier Nigra a su faire apprécier sa circonspection, son habileté, et a montré en toute occasion la souplesse, la présence d'esprit et l'urbanité d'un diplomate consommé. Il a pris une grande part à la conclusion de la convention franco-italienne du 15 septembre 1864 et a beaucoup contribué à maintenir l'harmonie entre le gouvernement italien et le cabinet des Tuileries, harmonie qui, à diverses reprises, fut sur le point de se rompre. Après la chute de l'Empire, M. Nigra fut maintenu dans son poste auprès du gouvernement de la Défense nationale, puis auprès du président de la république, M. Thiers (février 1871), et sous le gouvernement du 24 mai 1873. A un esprit vif et pénétrant ce diplomate joint, lui savoir étendu, et possède les qualités d'un écrivain distingué. Les importantes fonctions qu'il remplit ne l'ont pas empêché de se livrer à des travaux purement littéraires, ainsi que le prouvent notamment les remarquables articles qu'il a fournis à la *Rivista contemporanea* sur l'ancien dialecte piémontais, sur la poésie populaire romane, etc.

NIGRÉDO s. m. (ni-gré-do) — mot lat. qui signif. noirceur, couleur noire). Bot. Subdivision du genre *uredo*, renfermant les espèces qui forment une poussière noire ou brune.

NIGRESCENT, ENTE adj. (ni-gréss-san, an-te — lat. *nigrescens*; de *niger*, noir). Dont la teinte tire sur le noir.

NIGRETTE s. f. (ni-gré-té — du lat. *niger*, noir). Ornith. Un des noms vulgaires du merle.

NIGRICA s. m. (ni-gri-ka — du lat. *niger*, noir). Minér. Schiste noir dont on se sert pour dessiner.

NIGRICAULE adj. (ni-gri-kô-le — du lat. *niger*, noir; *caulis*, tige). Bot. Qui a une tige noire ou noirâtre.

NIGRICOLLE adj. (ni-gri-kô-le — du lat. *niger*, noir; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou noir.

NIGRICORNE adj. (ni-gri-kor-ne — du lat. *niger*, noir; de *cornu*). Entom. Dont les cornes ou les antennes sont noires.

NIGRICRURE adj. (ni-gri-kru-re — du lat. *niger*, noir; *crux*, cuisse). Zool. Dont les cuisses sont noires.

NIGRIFIANT, ANTE adj. (ni-gri-fi-an, an-te — du lat. *niger*, noir; *facere*, faire). Qui rend noir ou noirce : *C'était en Afrique, disait-on, que l'action nigriifiante du soleil devenait évidente*. (Broca.)

NIGRIFIÉ, ÉE (ni-gri-fi-é) part. passé du v. *nigrier*. Rendu ou devenu noir : *On a soutenu que la race noire avait été nigriifiée par le climat*.

NIGRIFIER v. a. ou tr. (ni-gri-fi-é — du

lat. *niger*, noir; *facere*, faire). Rendre noir : *On doute que le climat puisse nigrier l'Europe*.

NIGRIN, INE adj. (ni-grain, i-ne — du lat. *niger*, noir). Hist. nat. Qui est d'un noir luisant.

— s. m. Minér. Variété de titane.
— s. f. Autre variété de titane.

— Bot. Syn. de *CHLORANTHE* et de *MELASME*.

— Encycl. Bot. Les *nigrines* sont des plantes herbacées, à feuilles opposées; les fleurs, solitaires, axillaires, portées sur de longs pédoncules et accompagnées de deux bractées, ont un calice ventru, à cinq divisions; une corolle en entonnoir, à tube court, à limbe divisé en cinq lobes; cinq étamines à anthères bifides à la base; un ovaire surmonté d'un style et d'un stigmate simples. L'espèce type croît en Chine et au Japon; elle noircit par la dessiccation. On prétend que les Chinois mêlent ses feuilles, qui sont très-parfumées, à celles du thé pour les aromatiser; mais ce fait est loin d'être prouvé.

— Minér. La *nigrine* est un titanate de fer, renfermant aussi une petite quantité de manganèse. Elle est noire, à cassure brillante, et cristalline en octaèdres réguliers. L'aimant l'attire. Elle est infusible au chalumeau. Sa solution dans l'acide chlorhydrique donne, après la précipitation d'une partie de l'acide titanique, un dépôt verdâtre ou bleuâtre, par le cyanoferrure de potassium. Sa pesanteur spécifique varie de 3,3 à 4,9. On la trouve en roches dissimulées dans les roches granitiques de la Bavière, de la Franconie, de la Norvège et de l'Oural, et dans les roches talqueuses du Piémont et de la Bohême. Le plus souvent elle est en sables, détritiques de produits volcaniques, en Bretagne, en Auvergne, dans le Vivarais, sur les bords du Rhin, etc.

NIGRIPÈDE adj. (ni-gri-pé-de — du gr. *niger*, noir; *pes*, pied). Bot. Se dit de quelques végétaux dont le pied ou le stipe est noir.

— s. m. Mamm. Mammifère carnassier du genre chat.

NIGRIPENNE adj. (ni-gri-pé-ne — du lat. *niger*, noir; *penna*, aile). Entom. Dont les ailes ou les élytres sont noirs.

NIGRIROSTRE adj. (ni-gri-ro-stre — du lat. *niger*, noir; *rostrum*, bec). Zool. Dont le bec ou la trompe est de couleur noire.

NIGRISOLI (Jérôme), médecin italien, mort à Ferrare en 1689. Il professa son art dans cette ville et se fit surtout connaître par ses recherches sur les maladies des femmes et par l'application directe et immédiate des sangsues sur l'utérus. Nous lui devons le travail suivant : *Prognymnata, in quibus novum præsidium medicum, appositio videlicet hirudinum internæ parti uteri, in puerperis acinsum suppressione exponitur* (Guastalla, 1665, in-4°).

NIGRISOLI (Jean-Marie), médecin italien, fils du précédent, né à Ferrare en 1648, mort dans cette ville en 1727. Il fut reçu docteur à Ferrare et devint successivement préparateur d'anatomie, professeur de médecine théorique et professeur de médecine pratique. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque : *Dell'anatomia chirurgica delle glandule di Francesco Maria Gilio da Lasaro* (Ferrare, 1681); *Considerazioni intorno alla generazione de' vicianti e particolarmente de' mostri* (Ferrare, 1712); *De onercolato* (Ferrare, 1720); *Consigli medici* (Ferrare, 1726); *Pharmacopœa Ferrariensis prodromus* (Ferrare, 1723).

NIGRISPERME adj. (ni-gri-spér-me — du gr. *niger*, noir; *sperma*, graine). Bot. Dont les graines sont noires.

NIGRITARSE adj. (ni-gri-tar-se — du lat. *niger*, noir, et de *tarse*). Zool. Dont les tarses sont noirs.

NIGRITELLE s. f. (ni-gri-té-le — dimin. du lat. *nigra*, noire). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydes, comprenant des espèces qui croissent dans les régions montagneuses de l'Europe centrale.

NIGRITHORAX adj. (ni-gri-to-raks — du lat. *niger*, noir; *thorax*, poitrine). Zool. Qui a la poitrine noire ou noirâtre.

NIGRITIE, grande région de l'Afrique. V. SOUDAN.

NIGRITIE MARITIME. V. GUINÉE.

NIGRITIE MÉRIDIONALE. V. CONGO.

NIGRITIE OCCIDENTALE. V. SÉNÉGAMBIE.

NIGRIVENTRE adj. (ni-gri-van-tre — du lat. *niger*, noir; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

NIGROI s. m. (ni-groi; ll mil. — du lat. *niger*, noir). Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre sparte, appelé aussi OBLADE.

NIGROMANCIE s. f. (ni-gro-man-si). Altération du mot *NÉCROMANCIE*.

NIGROMANCIEN, IENNE adj. (ni-gro-man-sien, i-en). Altération du mot *NÉCROMANCIEN*.

NIGRONI (Jules), savant italien, né à Gênes en 1553, mort à Milan en 1625. Membre de l'ordre des jésuites, il enseigna la rhétorique, la philosophie, la théologie, puis devint pré-

fet au collège de Milan, recteur des collèges de Vérone, Crémone et Gênes, et enfin supérieur des maisons de son ordre établies à Gênes et à Milan. On lui doit, entre autres écrits : *Sur la manière de bien gouverner l'Etat* (Milan, 1610, in-4°); *Tractatus asceticus X* (Milan, 1621, in-8°); *Dissertatio de aulæ et aulicis fugæ* (Milan, 1626, in-8°).

NIGUA ou **NIGUAS** s. m. (ni-goua). Entom. V. NIGUEDOUILLE.

NIGUEDOUILLE s. (ni-ghe-dou-ille; ll mil.). Pop. Nigaud, sot, imbécile : *Un NIGUEDOUILLE*. Une NIGUEDOUILLE.

Fuyons le triste breuvage
Dont les poisons font usage;
Des deux ce fatal fléau
N'est que pour les niguedouilles.

PANARD.

NIHA, roi des enfers, chez les Scandinaves.

NIHIL-ALBUM s. m. (ni-i-lal-bomm — du lat. *nil*, rien, pour dire chose très-légère; *album*, blanc). Chim. Ancien nom de l'oxyde de zinc sublimé et de quelques autres poudres blanches très-légères. || Matière blanche qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans lesquels on traite les substances métalliques volatiles.

— Mat. méd. Excrément de rat, employé autrefois en pharmacie.

NIHILIANISME s. m. (ni-i-li-a-ni-sme — du lat. *nil*, rien). Hist. relig. Doctrine de certains hérétiques qui niaient la réalité de la nature humaine dans Jésus.

NIHILISME s. m. (ni-i-li-sme — du lat. *nil*, rien, nulle chose, qui est composé de la négation ne, pas même, et de *hilum*, proprement le point noir qui sert d'attache à la lèvre dans la cosse). Néant, anéantissement, réduction à rien ou à presque rien, effacement complet, suppression de tout. || Négation, absence de toute croyance : *Le scepticisme ou le nihilisme qui caractérise la philosophie de ces derniers temps est né de la satiété*. (Royer-Colard.) Après deux mille ans de mysticisme politique, nous avons eu deux mille ans de nihilisme. (Proudh.) La négation de l'infini même droit au nihilisme. (V. Hugo.) *L'esprit humain ne saurait s'arrêter dans le nihilisme; car ne rien croire, ce serait périr*. (Gérusez.) — Idéalisme absolu.

NIHILISTE s. m. (ni-i-li-ste — du lat. *nil*, rien). Philos. Partisan du nihilisme, philosophe qui ne croit à rien : *Le nihiliste logique doute que son interlocuteur existe, et n'est pas bien sûr d'exister lui-même*. (V. Hugo.)

— Adjectif. : *Philosophie nihiliste. Doctrine nihiliste. Malgré beaucoup de détails heureux, la philosophie, tantôt sceptique, tantôt nihiliste, de quelques modernes est du nombre des erreurs dangereuses*. (Royer-Colard.)

NIHILITÉ s. f. (ni-i-li-té — du lat. *nil*, rien). S'est dit pour néant : *La NIHILITÉ de l'humaine condition*. (Montaigne.)

NIHUS (Barthold), controversiste allemand, né à Wolpe, duc de Brunswick, en 1559, mort à Erfurt en 1657. Après avoir été précepteur du duc de Saxe-Weimar, il se rendit à Cologne, abjura le protestantisme pour se faire catholique, entra dans les ordres, puis devint abbé d'Ilfeld et évêque de Myre. Ses principaux ouvrages sont : *De rerum publicarum formis* (1616); *As nova* (1633); *Epigrammata* (1642); *Tractatus chorographicus* (1658).

NIJA, femme de Pekleno, le dieu des enfers, dans la mythologie slave. Elle avait pour principale vertu la miséricorde et intercéda auprès de son époux pour les mortels coupables. On peut l'assimiler à Proserpine, le mythe grec qui concernait cette déesse ayant presque intact chez les Slaves. Voici en effet ce que ceux-ci racontaient sur Nija : un jour qu'encre jeune fille elle jouait avec son favori, celui-ci lui échappa et se réfugia au milieu d'une rivière, dans laquelle elle s'aventura pour le reprendre; Pekleno sortit aussitôt du fond de la rivière sur son char à six chevaux, saisit Nija et l'emporta à son château de Sitna, où ils mangèrent ensemble la moitié d'un œuf vert. À partir de ce moment, Nija passa l'hiver aux enfers en compagnie de son époux et l'été dans le ciel avec sa mère Zwiynia, déesse des moissons. A chaque printemps, elle quittait le palais de Pekleno, qui la faisait accompagner par Smigursk, l'un des dieux subalternes de l'enfer. Sa fête se célébrait dans les premiers jours du printemps, et il y avait à cette époque table ouverte dans toutes les maisons.

NIKA s. m. (ni-ka). Crust. Genre de décapodes macroures, de la famille des salicoques, tribu des alpheens, dont l'espèce type habite la Manche et la Méditerranée.

— Encycl. Les *nikas*, par leur forme générale, ressemblent beaucoup aux palémons et surtout aux alphees. Mais ils se distinguent aisément des genres voisins par une anomalie remarquable des deux pattes antérieures; l'une d'elles se termine en une serre à deux doigts, tandis que l'autre finit simplement en pince. Celles de la paire suivante sont en pince, et l'article qui précède la pince est composé. La carapace est un peu allongée, lisse, et porte en avant un petit tube comprimé. L'abdomen se termine par des lames

foliacées. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, dont la plupart sont propres à l'Europe; elles sont répandues en grande abondance, et pendant toute l'année, dans nos mers, et d'abandonnent jamais les rivages, où les femelles déposent leurs œufs, plusieurs fois dans l'année, au milieu des plantes marines. Les *nikas* sont généralement de petite taille; leur chair offre, en toute saison, un mets savoureux et agréable, et l'on s'en sert comme d'un excellent appât pour prendre les poissons. Le *nika* comestible a le corps d'un rouge incarnat pointillé de jaunâtre, avec une ligne de petites taches au milieu; la carapace est lisse et terminée par trois pointes saillies; les yeux sont verts et transparents. Cette espèce vit dans la région des algues, sur les côtes de Nice; c'est elle surtout que l'on emploie comme aliment et qu'on vend toute l'année sur les marchés. La femelle pond des œufs d'un jaune verdâtre. Le *nika* varié est bigarré de gris, de vert et de jaune rougeâtre, avec une petite ligne brune le long du dos. Le *nika* sinuex est blanc et pointillé de rouge carmin. Ces deux espèces se trouvent aussi à Nice.

NIKA, nom donné à la grande révolte qui éclata à Constantinople sous Justinien Ier, et qui fut écrasée par Bélisaire, après une lutte de cinq jours, dans laquelle périrent 30,000 personnes (v. BÉLISAIRE). Cette sédition prit le nom de *Nika*, parce que ce mot, qui, au grec, signifie *sois vainqueur*, était le cri des combattants.

NIKITIN (Athanase), voyageur russe, mort à Smolensk en 1472. C'était un marchand de Tver qui entreprit, en 1466, de visiter l'Indoustan. Pendant un voyage de six années, il traversa la Tartarie, le Khorasan, visita l'Irak, l'Inde, la Perse, la Turquie et se vit extorquer dans ce pays une partie des marchandises qu'il avait apportées. On lui doit une curieuse *Relation de son voyage*, laquelle a été publiée dans divers recueils, en dernier lieu dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg* (1856).

NIKASBERG ou **NIKELSBURG** ou **NICLAS BOURG**, ville des États autrichiens (Bohême), à 23 kilom. N.-O. de Leitmeritz; 600 hab. En 1622, l'empereur Ferdinand II et Barthelm Gabor conclurent dans cette ville un traité par lequel ce dernier renonçait à ses prétentions sur la Hongrie.

NIKOLAÏ, ville de Prusse (Silésie), régence d'Oppeln, cercle de Pless; 3,000 hab.

NIKOLAÏ (Isaac), peintre hollandais, né à Leyde en 1536, mort dans la même ville en 1618. D'une famille de riches négociants, Isaac suivit la carrière de son père. Mais son amour pour la peinture lui fit consacrer ses loisirs à la reproduction des œuvres des maîtres ses contemporains. Il acquit bientôt par ce travail une certaine facilité. On connaît de lui les panneaux qui décorent la salle du tribunal de commerce de Leyde, panneaux qui furent exécutés vers 1576, alors qu'Isaac Nikolaï venait d'être nommé bourgeois de la ville natale. Ils représentent des *Ports de mer hollandais* au moment du chargement de la cargaison et du débarquement des navires; la scène est remplie de petites figurines assez bien mouvementées, mais sommairement rendues; Descamps dit que ces tableaux se recommandent par un dessin pur et une bonne composition. Le même biographe cite encore plusieurs peintures de Nikolaï à l'hôtel de ville de Leyde. Ce sont des scènes maritimes de même genre et d'une facture plus habile.

Nikolaï eut trois fils, tous trois artistes et mentionnés par Descamps. — Le premier, JACOB-ISAAC, séjourna longtemps en Italie sans s'y faire remarquer. Après s'être marié à Naples, il entra dans son pays vers 1617, puis il alla s'établir à Utrecht, où il mourut vers 1639. — Le second, KLAAS-ISAAC, passa toute sa vie à Amsterdam. On voit de lui une foule de *Marines* dans les galeries particulières et au musée de cette ville; elles sont assez médiocres. — Le troisième, WILLEM-ISAAC, qui avait embrassé la carrière militaire, mourut à Delft vers 1622, capitaine d'arquebusiers. Bien qu'il n'ait pas vécu longtemps, il a laissé néanmoins, d'après nature et d'après les vieux maîtres hollandais, quelques eaux-fortes qui ne sont pas sans mérite.

NIKOLAÏEF. V. NICOLAÏEF.

NIKOLS, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du district de son nom, sur la rive droite de l'Ioug; 1,000 hab. Cathédrale remarquable. Le district de Nikols renferme 83,000 hab.

NIKOLSBURG, ville des États autrichiens (Moravie), à 45 kilom. S. de Brünn; 10,000 hab., dont 7,000 juifs. Grand rabbin, collège philosophique, gymnase, séminaire. Château de Dietrichstein, contenant une riche bibliothèque.

NIKON ou **NICON**, historien et prélat russe, né à Velemanoff en 1605, mort à Iaroslavl en 1681. D'abord prêtre à Moscou, il embrassa ensuite l'état monastique, devint prieur d'un couvent près de la mer Blanche, attira l'attention du czar Alexis dans un voyage qu'il fit à Moscou et fut nommé par ce prince archimandrite d'un couvent près de cette ville, métropolite de Novgorod et enfin patriarche de l'Eglise russe (1653). Au moment où il venait d'être élevé à cette dignité, Nikon perdit la faveur du czar en voulant rendre à l'Eglise sa pureté et son indépendance et en entrant

à ce sujet en lutte avec le souverain. Alexis irrité convoqua un concile, qui déposa le patriarche (1667). Après avoir, pendant treize ans, erré de monastère en monastère, Nikon fut rappelé d'exil par l'empereur Théodore; mais il mourut en allant reprendre possession de son siège patriarcal. Ses principaux ouvrages sont une *Chronique* qui s'étend jusqu'en 1630 (1767-1792, 8 vol. in-80); *Table d'études dogmatiques* (1656); le *Paradis intellectuel* (in-40).

NIKSAU ou **NISSAR**, *Neo-Cesarea*, ancienne *Néo-Césarée*, ville de la Turquie d'Asie, sangiac et à 87 kilom. N. de Sivas, sur la rive droite du Keulu-Hissar; 6,600 hab. Résidence d'un évêque grec. Commerce de fruits et de grains. Soies. Cette ville est grande et belle et dominée par un fort construit par les Génois.

NIL, s. m. (lat. *Nilus*, grand fleuve d'Égypte). Antiq. Canal du cirque de Rome, qui avait un grand développement. Nom donné, chez les anciens, aux grands jets d'eau qui servaient à former, dans leurs jardins, des canaux, des ruissaux.

— Astron. Un des noms d'Orion.

— Métrol. Monnaie de compte, dont on se sert à Surate et dans presque toute l'Inde.

NIL, le *Nilus* des anciens, immense fleuve de l'Afrique orientale, qui se jette dans la mer Méditerranée par plusieurs embouchures, sur la côte d'Égypte. Il est alimenté par les lacs Albert et Victoria, situés sous l'équateur, traverse le Ganda, le Nyro, le Kidi, le pays des Bari, la Nubie, l'Égypte, et passe à Gondokoro, à Karthoum, à Damer, à Hou-Hammed, à Dongolah, à Syène, à Kenah, à Girgeh, à Siout, à Minieh et au Caire.

Le cours du Nil, qui va du sud au nord, peut se diviser en trois régions distinctes : le Nil supérieur ou Nil du Soudan et d'Abyssinie, coulant depuis sa source, encore aujourd'hui inconnue, jusqu'à Karthoum; le Nil moyen ou de Nubie, allant de Karthoum à Philæ (10 kilom. au sud de Syène); le Nil inférieur ou d'Égypte, qui va de Philæ à l'embouchure du fleuve.

Le Nil supérieur est formé de deux vastes cours d'eau, qui confondent leurs eaux à Karthoum : Nil Bleu (*Bahr-el-Azrek*), ancien *Asiatop*, qui doit son nom à la limpidité de ses eaux roulant sur un fond de granit, et qui a été longtemps regardé comme la tête du grand fleuve africain, et le Nil Blanc (*Bahr-el-Abiad*), ainsi appelé de la teinte laiteuse que lui donne le lit argileux dans lequel il coule, et qui est le Nil proprement dit. Le Nil Bleu, dont le cours est aujourd'hui connu, coule à l'est et prend sa source en Abyssinie, au sud-ouest du lac Dembeah, vers le 110 de latit. N. et le 34° de longit. E. Après avoir traversé le lac, il se précipite par la cataracte d'Alata, passe à l'extrémité occidentale du pays des Changualla, franchit des montagnes d'où il retombe par trois cataractes, puis se déroule dans la plaine de Sennaar, où il se grossit de plusieurs affluents. Le Nil Blanc (*Bahr-el-Abiad*), dont les sources, encore inconnues, ont été placées, avant le récent voyage de Livingstone, dans les montagnes de la Lune (*Djebel-al-Kamar*), est appelé *Kir* par les indigènes. Il coule à l'ouest du Nil Bleu, du sud au nord, entre le Kallak, qui vient de l'ouest du Soudan, et le Saubat, qui vient de l'est, et tire son origine de l'Abyssinie. En sortant du lac Victoria ou Nyduza par un canal appelé canal Napoléon, il aboutit au lac Albert, à Magungo. Dans ce trajet, il présente trois chutes, désignées par Speke et Baker sous les noms de chutes de Kipon, de Kérouma et de Murchison. Il sort du lac Albert par la pointe septentrionale, arrose le pays des Bari, passe à Gondokoro, dans le Takala, coule au milieu de pays marécageux, entre ensuite dans une contrée marécageuse, arrose le Kordofan et arrive à Karthoum. Il présente encore dans ce long parcours plusieurs cataractes, dont les plus connues, découvertes par Brun-Rollet en 1851 et qui portent son nom, sont situées entre le 4° et le 5° de latit. N. De son origine jusqu'à son confluent avec le Nil Bleu, il reçoit de nombreux affluents dont les principaux sont le Modj ou Louri, le Niebor, le Kallak, l'Asoua, l'Ich, le Bahr-el-Gazal, qui traverse le marécage d'Ambadja et le lac Nô, et qu'on croit aujourd'hui être le vrai Nil, enfin le Saubat. Dans cette partie de son cours, le Nil traverse une immense région silonée de cours d'eau, renfermant plusieurs lacs considérables, enveloppée de montagnes, couverte d'une végétation puissante et fertilisée par des pluies diluviennes.

Le Nil moyen, compris entre Karthoum et Philæ, coule en ligne droite, du sud au nord, jusqu'à Gherry; puis décrit un arc de cercle s'enfonçant du côté du Sahara et se grossit, sur sa rive droite, près de Damer, de l'Atbara, appelé *Asastabar* par les anciens et *Taccassé* par les indigènes. A partir de l'île de Mokarr, il se dirige vers le sud, puis remonte vers le nord et l'est, en décrivant, du côté de la mer Rouge, un autre arc de cercle jusqu'à Philæ. Dans cette partie moyenne, le Nil traverse la Nubie, arrosant successivement les pays de Chendy, de Damer, de Chaykide, de Dongolah et de Barabars. Entre le Bahr-el-Azrek, le Bahr-el-Abiad et l'Atbara, le dernier affluent que reçoit le Nil jusqu'à son embouchure, se trouve la région que les

anciens appelaient l'empire de Méroé. Pendant son parcours, de nombreux canaux, dont la plus remarquable est celle de Wady-Halfa, rendent toute navigation impossible.

Le Nil inférieur commence à l'île de Philæ, près d'Assouan, où il entre en Égypte, et, à partir de cet endroit, il entre dans une longue et étroite vallée, qui s'offre pendant l'hiver, dit Lavallée, un jardin délicieux; pendant l'été, une suite monotone de plaines sèches ou inondées, brûlées par le soleil ou agitées par les vents. Cette vallée, dont la largeur, d'Assouan jusqu'au Caire, n'a pas plus de 12 kilom. et parfois ne dépasse pas 1,200 mètres, est bordée par deux chaînes de montagnes, les monts Arabiques à l'est et les monts Libyques à l'ouest. Ce sont ces chaînes qui, en s'écartant vers le Caire, l'une vers Suez, l'autre vers Alexandrie, forment le vaste triangle de terrain connu sous le nom de Delta. Peu après son entrée en Égypte, le Nil atteint sa plus grande largeur (3 kilom.) et franchit sa dernière cataracte. C'est là que commencent les inondations du fleuve. Il s'avance pendant en droite ligne vers le nord jusqu'à Denderah, en arrosant Edfou, Esneh, Louxor, Carnak, Gournah, Médinet-Abou. A partir de Denderah, il forme un arc de cercle du côté de la mer Rouge, baigne Syout, Monfalout, Beenisouef, Sediman, près duquel un canal lui apporte les eaux du lac Moiris (Birket-el-Keroun), Atfyh, Myt-Rahneh (l'ancienne Memphis) et le Caire. Au Caire, il reprend sa route directe et, peu après Boulak et Gizeh, il se divise en plusieurs bras qui enlèvent et traversent le Delta, jusqu'à ce qu'ils versent les eaux du fleuve dans la Méditerranée.

Suivant un rapport présenté à l'Institut d'Égypte par le général Andréossy, le Nil déchargeait autrefois ses eaux dans la Méditerranée par sept branches. En allant d'orient en occident, ces branches étaient : 1° la branche Pélusique ou Bubastique (aujourd'hui branche de Tineh); 2° la branche Tanitique ou Saitique (branche de l'Om-Fareg); 3° la branche Mendésienne (branche de Dibeh); 4° la branche Phatitique ou Bucolique (branche de Damiette); 5° la branche Sebenytique (branche du lac Bourlos); 6° la branche Bolbitique (branche de Rosette); 7° la branche Canopique (branche du lac d'Edkou). La branche Pélusique était navigable jusqu'à Alexandrie pénétra en Égypte. C'est par là que remonta sa flottille; mais cette branche est aujourd'hui comblée. Depuis lors, les eaux du Nil ont abandonné cinq de ces branches et elles ne traversent plus que celles de Damiette à l'ouest et de Rosette à l'est, qui sont reliées entre elles par une infinité de canaux, destinés à répandre la fertilité dans le Delta. Dans la rive orientale de la branche de Rosette se détachent, en outre, deux grands canaux : l'un, appelé canal Mahmoudy, parce qu'il fut refait par ordre de Méhémet-Ali en 1821, porte à Alexandrie des eaux potables; l'autre, le canal Bahyreh, met le Nil en communication avec le lac Maréotique. Parallèlement au fleuve, depuis les environs de Denderah jusqu'à la branche de Rosette, court une ancienne branche du Nil, appelée par les anciens *Lycus*, et qui grand, à partir de Kusieh, à l'entrée de la moyenne Égypte, le nom de Bahr-Yousef (fleuve de Joseph). Cette branche, large de 100 à 140 mètres et qui reproduit tous les méandres du Nil, traverse le lac Moiris et passe à l'est des pyramides de Gizeh avant de se déverser dans la branche de Rosette.

Le Nil présente un phénomène extrêmement remarquable : c'est son débordement annuel. Ces inondations sont dues aux affluents de l'Abyssinie, à l'énorme quantité de pluie qui tombe dans cette région du mois d'avril au mois d'octobre, et le limon fécondant que le Nil dépose pendant l'inondation est formé d'une boue arrachée aux plateaux d'Abyssinie. La première crue des eaux s'observe dans la haute Égypte vers les premiers jours de juin et au Caire dans les premiers jours de juillet. Le gonflement se fait d'une manière insensible, et ce n'est que vers le 15 août que le fleuve atteint la moitié de sa hauteur. L'inondation est complète au 20 septembre. A cette époque, le Nil débite 10,000 mètres cubes d'eau par seconde. Les eaux couvrent entièrement la vallée et le Delta. Arrivées à leur plus grande hauteur, elles restent quatorze jours stationnaires; puis elles décroissent et, en novembre, le Nil rentre dans son lit, continuant de décroître jusqu'au 20 mai de l'année suivante. Pour faciliter l'inondation, au moment de la plus haute crue, on coupe les digues, et l'eau, se répandant dans tout le pays par des canaux, va fertiliser le sol.

Au mois de janvier ou de février, toute la vallée du Nil entre le Caire et Assouan ressemble à une bande de verdure qui se détache nettement et sans transition au milieu des sables d'un jaune orangé portés par les vents jusqu'au pied des chaînes Arabique et Libyque. A l'époque des basses eaux, le Nil a de 900 à 1,000 mètres dans sa plus grande largeur, 7 à 8 mètres de profondeur moyenne et une vitesse de 4 kilomètres à l'heure. Pour régler les inondations, Méhémet-Ali fit construire à la pointe amont du Delta, sur les deux branches du fleuve, un vaste barrage qui n'eut pas le temps d'être achevé. Près du Caire, l'élevation du Nil est marquée par un instrument appelé *mekias* ou *niomètre*, et

place dans l'île de Roudah. 10 mètres sont la mesure d'une bonne inondation. Lorsque les eaux n'arrivent pas à ce niveau, une partie du pays reste stérile et, si elles dépassent ce niveau, elles dévastent les campagnes, surtout dans la basse Égypte. Dans le Sennar, l'accroissement des eaux du Bahr-el-Azrek est sensible dès avant le mois de juin. Les canaux d'irrigation, dérivés des différents points du fleuve en Égypte, rendent susceptibles de culture des terrains que le débordement n'atteint pas. En Nubie, on se sert de roues hydrauliques pour répandre sur le sol les eaux nécessaires à sa fécondité. Le limon que dépose le Nil et qui forme le sol susceptible de culture se compose d'environ 1/2 d'alumine, 1/4 de carbonate de chaux, et le reste en eau, carbone, oxyde de fer, carbonate et magnésie.

Comme ce limon fertilisant et les inondations du Nil, l'Égypte serait un désert de sable complètement stérile. Aussi, dans l'antiquité, les Égyptiens avaient-ils pour le fleuve une profonde vénération. On avait élevé en son honneur, à Nicopolis, un temple superbe dans lequel il était représenté, en marbre noir, sous la forme d'un dieu gigantesque, s'appuyant sur un sphinx et portant sur la tête une couronne d'épis et de lauriers. En outre, au moment où commençait l'inondation, on célébrait une fête pendant laquelle on immolait des taureaux noirs au fleuve divinisé et l'on jetait sur ses eaux des fleurs de lotus. Encore aujourd'hui, les Arabes et les Égyptiens appellent le Nil « le fleuve saint » et lui attribuent une vertu purifiante.

Passons maintenant à l'histoire de la recherche des sources du Nil. Depuis la plus haute antiquité, ce fleuve a été l'objet de nombreuses investigations. Hérodote manifeste un grand désir de connaître la cause de ses débordements périodiques; il décrit la navigation d'Éléphantine à Meroë et de Meroë au pays des transfuges égyptiens qui émigrèrent au nombre de 240,000 au temps de Psammétique. De tous ceux que j'ai entretenus, dit-il, nul ne se flattait de connaître les sources du Nil. C'est de cet historien qu'est le mot rappelé si souvent : « L'Égypte est un présent du Nil. » Deux cents ans après Hérodote, Eratosthène, bibliothécaire d'Alexandrie, décrit la partie supérieure du Nil et cherche hardiment la cause des débordements de ce fleuve dans les pluies périodiques qui tombent sur les hauts plateaux d'où il descend. Il parle de trois branches dont les explorations modernes ont reconnu l'existence. Lucain, dans sa *Pharsale*, fait dire à César : « Que ne puis-je connaître l'origine de ce fleuve qui soustrait sa tête à nos regards depuis tant de siècles; il n'est rien que je mise à si haut prix. » Toutes les tentatives faites dans ce sens par les Pharaons, Alexandre, Sésostris et Cambysé furent infructueuses. Plaine le naturaliste a hasardé sur ce fleuve des hypothèses fantastiques. L'empereur Néron envoya à la recherche de ces sources mystérieuses deux jeunes et hardis centurions qui remontèrent le Nil Blanc à 600 milles au-dessus de l'antique Meroë, jusqu'aux immenses marais situés par 9° de latit. N. Au II^e siècle de notre ère, le célèbre géographe Ptolémée plaça les sources du Nil dans deux grands lacs situés au delà de l'équateur. Son assertion est tirée des écrits de Marin, un géographe de Tyr, lequel la tenait d'un nommé Diogène qui avait abordé sur la côte de Zanzibar. Ptolémée parle le premier de montagnes couronnées de neige qui alimentent les lacs en question. Jusqu'en 1839, aucun voyageur ou explorateur ne put atteindre l'endroit où étaient parvenus les deux centurions de Néron. Derrière ce seuil d'un monde complètement inconnu planaient les légendes les plus fantastiques. Il n'y a pas bien longtemps, tout au plus quelques années, qu'on croyait à l'existence, dans cette contrée, de tribus sauvages (tribus des Niam-Niam), munies d'un appendice caudal, comme les singes.

De l'époque où vivait Ptolémée jusqu'au XVI^e siècle, la science géographique se perdit. Au XVII^e siècle, les Portugais pénétrèrent dans l'Abyssinie par la mer Rouge et arrivèrent aux sources du Nil Bleu. En 1698, l'empereur d'Abyssinie, étant malade, manda auprès de lui le célèbre docteur Poncet, qui était alors au Caire. Ce dernier se rendit à Gondar, la capitale de l'Abyssinie, en remontant le Nil jusqu'à Dongolah. Il profita de ce déplacement pour explorer le pays et il donna des renseignements qui concordent avec ceux des Portugais sur les sources du Nil d'Abyssinie (Atbara). En 1770, l'Écossais Jacques Bruce atteignit la source du Nil Bleu (Bahr-el-Azrek) et crut avoir trouvé celles du vrai Nil, du Nil Blanc (Bahr-el-Abiad). L'expédition française d'Égypte, commandée par le général Bonaparte, n'eut pas le loisir de rechercher les sources mystérieuses. En 1819, Méhémet-Ali, qui voulait soumettre les provinces du haut Nil, envoya une expédition qui remonta le fleuve. Un de nos compatriotes, Caillaud, de Nantes, qui faisait des explorations minéralogiques et géologiques dans la Libye, y fut adjoint en qualité d'ingénieur. Il remonta le Nil jusqu'à l'endroit où s'élève maintenant la ville de Karthoum; c'est là que le Nil Bleu se jette dans le Nil Blanc. Caillaud n'hésita pas à reconnaître que le dernier, qui remonte vers le sud, est le vrai Nil et que le premier n'est qu'un affluent.

C'était aussi l'opinion de quelques géographes anciens. Caillaud assure que le vrai Nil prend son origine dans les montagnes de la Lune. Il constate que le cours du Nil Bleu est plus étroit et a moins de rapidité que celui du Nil Blanc. En remontant le Nil Bleu jusqu'aux confins de l'Abyssinie, Caillaud est frappé de la majesté et de l'exubérance de la nature dans ces contrées. En 1840, une expédition se réunît à Karthoum pour remonter le Nil Blanc. Elle atteignit le 4° de latit. N., après s'être éloignée de Karthoum de 1,000 kilom. environ. On reconnut qu'entre ces deux limites il existait deux cents fies submergées en partie pendant les inondations périodiques. On releva par 9° 11' de latit. N. l'embouchure d'un affluent, la Saubat; par 9° 17', le lac Nô ou Nû, dans lequel se déverse une rivière venant de l'ouest, le Bahr-el-Gazal. C'était la première fois que des voyageurs pénétraient aussi avant depuis les centurions de Néron. Ces marais immenses du 9° degré sont tapissés de végétations spongieuses; pendant la saison des pluies, ils sont transformés en un océan de boue. L'eau y est lourde, se traîne plutôt qu'elle ne coule et contient de nombreux crocodiles; sa surface est envahie par des nuées d'insectes avides de sang, et la fièvre et la peste déciment les voyageurs qui s'aventurent en cette contrée malsaine. Un Savoisien, Brun-Rollet, qui naviguait sur le haut Nil depuis 1844, arriva, en 1851, au pays des Bari, où les indigènes se teignent le corps d'ocre rouge. Au delà de Belenia, le Nil présente des cataractes qui empêchent Brun-Rollet de passer. Il dut remonter la rive. Au-dessus des cataractes, le voyageur arriva chez des peuplades où les indigènes parlaient de grands lacs d'où s'échappaient les rivières vers le nord. La nature est en ce lieu si magnifique. Brun-Rollet revint à Paris pour communiquer ses découvertes à la Société de géographie; il publia *le Nil et le Soudan* (1855), puis repartit pour s'élancer à de nouvelles conquêtes; mais, arrivé à Karthoum, il succomba à la fièvre. En 1856, Bolognesi, un Ferrarais, parti de Karthoum avec vingt-quatre serviteurs pour remonter le Nil Blanc. Arrivé au lac Nû ou Nô, où il vit de nombreux hippopotames, il remonta un canal d'une faible largeur, où d'épaisses forêts de roseaux entravaient la marche. Il arriva dans un lac qui lui sembla au premier abord être la haute mer et il remonta le Bahr-el-Gazal, qui se jette dans ce lac. Il visita le pays des Dinkas, des Dours, et revint à Karthoum avec une grande quantité de défenses d'ivoire qu'il avait troquées contre des varrotes et d'autres objets. En 1851, une mission autrichienne avait été fondée à Gondokoro, dans le pays des Bari, où elle fut démise par la fièvre. Guillaume Lejean remonta le Nil de Karthoum à Gondokoro. Cette ville était la limite extrême jusqu'où l'on eût remonté le Nil Blanc. On n'avait pu aller plus loin. On eut alors l'idée de prendre à revers les sources du Nil et d'y arriver en partant de Zanzibar, sur la côte d'Afrique. En 1843, une tentative fut faite par un Français, Maizan, qui mourut peu de temps après. En 1844, un missionnaire anglican, Krupf, s'installa sur la côte de Zanguebar avec le révérend Rebmann. En 1849, ces intrépides missionnaires s'enfoncèrent dans l'intérieur du continent et firent excursions les amenant à découvrir, presque sous la ligne, deux montagnes couronnées de neiges éternelles, les pics de Kénia et de Kilimandjaro, qui pourraient bien être les montagnes de la Lune des anciens. Le baron de Decken, qui s'est élevé, il y a peu d'années, sur la seconde de ces montagnes, l'a trouvée haute de plus de 6,000 mètres. En même temps, les voyageurs recueillirent des rapports nombreux sur l'existence d'un lac situé vers le sud. Ces bruits, qui confirmaient les assertions de Ptolémée et des Portugais, émuèrent les sociétés géographiques, et celle de Londres confia, en 1856, aux capitaines Burton et Speke, le soin de vérifier les dires des missionnaires et de relever la position du lac et des monts. Partis de Zanzibar en juin 1857, les deux explorateurs marchèrent à l'ouest et, après huit mois et demi de fatigues, ils atteignirent le grand lac qu'ils cherchaient, à 400 lieues de la côte. Ce lac porte parmi les indigènes le nom de Tanganyika. Burton, qui en explora une partie en bateau, estima sa longueur à 460 kilom., sa largeur moyenne à 55 ou 60 et son altitude à 5,600 m. au-dessus du niveau de l'Océan. Au retour, le capitaine Speke, laissant à Kazeh son compagnon pris par la fièvre, remonta vers le nord pour vérifier l'existence d'un second lac dont parlaient les marchands arabes qu'il avait rencontrés. Après vingt-cinq jours de voyage, Speke arriva au lac Oukérév ou Nyanza, qu'il appela lac Victoria et dont l'extrémité sud est à 2° 24' de latitude méridionale. L'altitude du niveau de ce lac surpassa de 400 mètres celle du lac Tanganyika. Le capitaine Speke pensa que c'était de cette masse d'eau que le Nil devait s'échapper. Dans le but de vérifier cette hypothèse, quelques années après, en compagnie du capitaine Grant, il partit de Zanzibar, le 2 octobre 1860, pour se rendre au lac Victoria et de là à Gondokoro, où passe le Nil Blanc, et les deux explorateurs arrivèrent à Karthoum, après avoir franchi le centre de l'Afrique et tourné le lac Victoria, qui, suivant eux, était la source du Nil. Examinons leur itinéraire. Ils quit-

tent la côte orientale d'Afrique en octobre 1860, débarquent à Bagamoye, s'engagent dans le pays de l'Ouzaramo, puis successivement dans l'Ouzagara, contrée riche, aux gras pâturages, dans l'Ougongo, dans l'Ounyamouzei (contrée de la Lune), territoire très-fertile où la population se montre peu réfractaire à la civilisation. Marchant alors vers le nord, ils traversent le Karagahou, coupé de torrents qui se déversent dans le lac Victoria, puis l'Ouganda dont la fertilité est merveilleuse. A ce paradis africain succède la morne contrée de l'Ounyoru, où la misère morale des habitants est la conséquence de la misère du sol. Ils arrivent enfin au lac déjà vu par Speke et en suivent la rive occidentale et septentrionale; ils voient un fleuve (le Nil, disent-ils) sortir de la partie nord, par les chutes Ripon. Mais ils ne peuvent descendre ce cours d'eau à cause de l'hostilité des indigènes du Nyoro, inclinant à l'ouest et retrouvant le prétendu Nil aux chutes de Kérouma. Là encore ils sont arrêtés et forcés de rentrer à Gondokoro, et ils retrouvent le Nil quelques lieues avant cette ville. A Gondokoro, ils rencontrent sir Samuel White Baker, envoyé à leur recherche par le gouvernement britannique. Sir Baker, parti du Caire le 15 avril 1861, avait remonté le Nil jusqu'à Gondokoro, où il était arrivé en 1863. Speke lui dit qu'il avait appris qu'à sa sortie du lac Victoria le Nil coulait à l'ouest et allait se jeter dans un lac désigné par les indigènes sous le nom de Louta-Nzigi; qu'il avait aperçu à l'occident de hautes montagnes dont le M'fumbiro est le pic le plus élevé. Il engagea Baker à suivre le Nil depuis les chutes de Kérouma jusqu'au Louta-Nzigi. Baker, accompagné de sa femme, tenta alors l'exploration malgré l'hostilité des trafiquants d'esclaves de Gondokoro et celle des indigènes, exaspérés par la traite qui les enlevait à leur patrie. Quant à Speke, il retourna en Angleterre et annonça au monde civilisé qu'il avait trouvé les sources du Nil.

Après avoir traversé le Latouka et l'Obbo, au milieu de dangers de toute sorte, Baker arriva aux chutes du Nil à Kérouma et, suivant les indications de Speke, il se prépara à descendre le Nil du côté de l'ouest. Mais le roi de cette région, nommé Camrasi, ne permit pas à Baker de descendre le Nil jusqu'au lac et lui ordonna de se rendre à Mrouli, la capitale de ses Etats, où il arriva au bout de douze jours. Le roi, après l'avoir retenu longtemps près de lui sous divers prétextes et lui avoir extorqué la plus grande partie de ses bagages, consentit enfin à le faire conduire au lac Nzigi. Après dix-huit jours de pénible marche, pendant lesquels lady Baker fut à deux doigts de la mort, on arriva au lac. Du haut d'une éminence de 1,500 pieds, car le lac est bordé de hautes collines, B. Baker admira ce lac qu'il était aisé à contempler, le premier parmi les Européens, et qu'il nomma lac Albert. Baker cotoya en canot le rivage occidental en remontant vers le nord. Après treize jours de navigation, on arriva à Magungo, par 20° 10' N., où le lac, qui n'a plus que 16 à 20 milles de largeur, s'élargit à l'ouest. De ce village, élevé de 250 pieds, Baker put jeter d'un coup d'œil rapide au pied, le Nil, qui passe à Kérouma, entre dans le lac à 80 milles environ au-dessous des chutes; à 15 ou 20 milles au nord de Magungo, un large fleuve, dont la vallée a 4 ou 5 milles de large, s'échappe du lac et coule vers le nord. Baker n'hésita pas à tirer cette conclusion que le Nil, après être sorti du lac Victoria, se jette dans le lac Albert à Magungo et en ressort non loin de là par la pointe septentrionale. Voulu vérifier si le cours d'eau qui aboutit dans le lac à Magungo était celui qu'il avait traversé à Kérouma, il remonta en canot les eaux dormantes du confluent. A 10 milles de Magungo, le courant était absolument insensible. Un peu plus haut, Baker vit une île flottante qui se dirigeait lentement à l'ouest; puis, plus haut encore, à 25 milles de Magungo, il découvrit une cataracte formée par le fleuve et qu'il appela chute de Murchison. Cette chute magnifique est formée par une brèche profonde, creusée dans le granit, de 40 mètres de large et de 120 pieds de profondeur. De nombreux crocodiles et hippopotames se montraient sur des bancs de sable. Arrivé aux chutes de Murchison, Baker cotoya le Nil en se dirigeant vers l'est afin de revoir le roi Camrasi. Il traversa un pays dépeuplé par la guerre, et pendant deux longs mois, en proie à la fièvre et à l'épuisement, il dut se nourrir, ainsi que lady Baker, d'épaves sauvages, de farine moisie. Ses porteurs l'avaient lâchement abandonné. Il put enfin arriver à être reçu par le roi, après lui avoir promis d'être son allié dans la guerre qu'il soutenait et, à sa grande stupefaction, il reconnut que le roi qui l'avait insulté à Kérouma n'était qu'un faux roi, un roi apocryphe, qui avait usurpé cette qualité pour mieux le dépouiller. Le vrai Camrasi résida près d'un an à Baker au sud et celui-ci revint à Gondokoro à travers le pays des Bary, non sans avoir échappé à de sérieux dangers, et après une absence de plusieurs années. Il passa de là en Egypte, puis revint en Angleterre.

Ainsi donc, Speke et Grant d'un côté, Baker de l'autre, ont découvert deux grands lacs équatoriaux, qu'ils ont pu malheureusement explorer entièrement, et qu'ils regardent comme les sources si longtemps cherchées du

Nil. Il est acquis véritablement qu'un large cours d'eau sort du lac Victoria et se jette dans le lac Albert; que de ce dernier sort le Nil, qui descend à Gondokoro, puis à Karthoum, et continue sa course jusqu'à la Méditerranée en fécondant l'Egypte.

Mais les lacs Albert et Victoria sont-ils bien les sources du Nil? Suivant un écrivain érudit, M. Louis Assolme, il serait aussi exact de dire que le lac de Genève est la source du Rhône. « Qui dit que le Nil, à sa sortie de l'Albert-Nyanza, est bien le prolongement de la rivière qui entre dans ce lac à Magungo? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Albert-Nyanza, situé à 1,500 pieds au-dessus du niveau général des pays environnants, est le grand réservoir du Nil. »

« Cette question des sources du Nil, dit M. Vivien de Saint-Martin, se complique de considérations dont on ne semble pas se préoccuper suffisamment. Que l'on veuille déterminer, sur la carte ou sur le terrain, la source d'un simple courant, d'une rivière peu étendue, cela ne souffre aucune difficulté; il n'y a là ni voile mystérieux ni complications physiques. Mais il en est autrement quand on veut reconnaître l'origine de ces vastes artères fluviales qui recueillent les eaux de la moitié d'un continent. Peut-on dire avec certitude, parmi les torrents qui descendent du flanc neigeux des Alpes des Grisons, lequel est la vraie source du Rhin? Est-ce le Mittel, est-ce le Hinter, est-ce le Vorder-Rhein? A vrai dire, c'est seulement à Coire que le Rhin commence réellement.

« Si le point initial d'un grand fleuve est un problème si compliqué et d'une solution si difficile, même au cœur de l'Europe, que sera-ce donc au fond des contrées barbares et à peine connues de l'Afrique intérieure?

« N'oublions pas ce qu'est le Nil dans la partie extrême de son bassin, où se trouvent ses origines. Ce n'est plus, comme en Nubie et en Egypte, un canal unique contenu dans une vallée sans affluents; c'est un vaste réseau de branches convergentes, venant de l'est, du sud et du sud-ouest, et toutes ensemble se déployant probablement en un immense éventail qui embrasse peut-être la moitié de la largeur de l'Afrique sous l'équateur. Quelle sera parmi ces branches supérieures celle que l'on devra considérer comme la branche mère? Là est la question. Il est de fait que l'opinion locale, et nous avons sur ce point des témoignages fort anciens, a toujours regardé notre fleuve Blanc, le Bahr-el-Abiad des Arabes, comme le corps principal du fleuve; mais en admettant cette notion comme physiquement exacte, et nous la croyons telle, il reste encore à reconnaître de quelles branches supérieures se forme le Bahr-el-Abiad. Alors seulement on pourra poser utilement la question du *caput Nil*.

« Dans mon humble opinion, il n'y a dans cette recherche qu'un critérium décisif, c'est la raison critique. Je m'explique: si incomplète que soit encore en ce moment notre connaissance des parties intérieures de l'Afrique australe, et en particulier de la zone qui s'étend presque d'une mer à l'autre, sur une longueur de plusieurs degrés, aux deux côtés de l'équateur, les explorations récentes du docteur Livingstone dans le sud, du docteur Barth au nord-ouest, de M. Burton et Speke dans la région des grands lacs, sans parler des reconnaissances mêmes du Bahr-el-Abiad et de quelques-uns de ses tributaires, suffisent déjà pour mettre en évidence ce fait très-important que l'origine de tous les grands fleuves de l'Afrique, le Zambezi, la Binoué, le Chari, aussi bien que le Nil, converge vers la zone équatoriale.

« Cette disposition est un trait caractéristique de la configuration africaine. Les détails nous sont encore inconnus; mais nous pouvons nous rendre compte de l'ensemble. La conséquence évidente, c'est que cette zone centrale, d'où rayonnent tous les grands cours d'eau qui vont aboutir aux trois mers environnantes, est la partie la plus élevée du continent. Il doit y avoir là un système d'alpes africaines, dont les pics neigeux du Kenya et du Kilimandjaro au-dessus des plages du Zanguebar et les groupes des montagnes élevées aperçues par le capitaine Speke à l'ouest du Nyanza nous donnent une première idée. Or, c'est une loi générale des pays d'alpes qu'il s'y trouve un nœud, un massif culminant, d'où sortent les plus grands cours d'eau dans toutes les directions. Une conséquence naturelle se tire de ces considérations: c'est que, s'il existe un massif culminant au cœur de la zone équatoriale, celle des branches dont se forme le fleuve Blanc qui sortirait de ce massif devrait être regardée, à l'exclusion de toutes les autres, comme la vraie tête du Nil... »

Un de nos compatriotes, Le Saint, parti à la recherche de ce massif montagneux, est mort au seuil de la zone que, suivant les instructions qui lui avaient été données par la Société de géographie de Paris, il devait explorer. Depuis lors, plusieurs courageux explorateurs ont poursuivi cette recherche, dont la solution est si difficile. Le dernier et le plus célèbre est le docteur Livingstone, mort pendant sa dernière exploration en 1873. Nous n'entreprendrions pas ici de décrire ses voyages dans le sud-est de l'Afrique; nous nous bornerons à en indiquer les résultats. Ses dernières découvertes (1872) démontrent que la véritable source du Nil n'est pas, comme

l'avaient cru Grant, Burton et Speke, aux environs du lac Victoria-Nyanza, mais infiniment plus au sud. « J'ai pu constater, dit-il dans les lettres publiées par M. Stanley, que les eaux du Nil descendent d'un vaste plateau situé entre le 10° et le 12° de latit. S. et qui s'élève de 4,000 à 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur divers points, on rencontre des montagnes de 6,000 à 7,000 pieds. Le plateau a plus de 700 milles (1,130 kilomètres environ) de longueur de l'est à l'ouest. Les cours d'eau qui y prennent naissance sont innombrables... Ces sources multiples se réunissent en quatre cours d'eau, appelés chacun Lualaba par les indigènes... Deux de ces grandes rivières tombent dans le Lualaba central, ou rivière du lac de Webb. » D'après Livingstone, il faudrait donc conclure que ce Lualaba serait la source du Nil, si longtemps et si vainement cherchée au nord et à l'ouest. « Des recherches nouvelles, dit M. Lavallée, démontreraient si ce Lualaba constitue réellement la partie supérieure du Bahr-el-Ghazal, ou fleuve des Gazelles, qui deviendrait ainsi le vrai Nil, ou si, plutôt, laissant au nord et à l'est le Bahr-el-Ghazal, il ne se dirigerait plus directement vers le Luta-Nzigi ou lac Albert. » Le problème reste donc encore aujourd'hui tout entier à résoudre.

Pendant que continuent les explorations ayant pour objet la découverte des sources du Nil, on prépare en Egypte une expédition qui a pour but de déterminer, de Khartoum jusqu'au Caire, la nature des terrains de la vallée du Nil et des vallées latérales, le niveau des fonds et d'une manière générale la constitution géologique et physique de tout le pays compris entre la mer Rouge et le Nil. Cette expédition, à la tête de laquelle se trouve Ali-Pacha, doit partir en novembre 1874 et se livrer à une étude générale. Parmi les résultats pratiques qu'on veut atteindre, un des plus importants est de constater la possibilité d'établir une dérivation du Nil dans la grande vallée appelée par les Arabes *la vallée du fleuve sans eau*, ce qui ferait gagner près de 500,000 feddans à l'agriculture et abrégerait de beaucoup le trajet du Soudan à l'Egypte.

— Bibliogr. On consultera avec fruit, sur le Nil, les publications suivantes: *Admiranda Nilii*, par Marc-Frédéric Wendelini (Francfort, 1623); le *Nil ou Lettres sur l'Egypte*, par Maximilien Du Camp (Paris, 1855, in-8°); *Voyage de Brun-Rollet*, en 1856, du lac Nô à la région des Marais (dans les *Mittheilungen* de Petermann, Vienne, 1861); *Voyage aux deux Nils*, par Guillaume Lejean (Paris, 1865, in-4°); le *Haut Nil et le Soudan (Revue des Deux-Mondes, 15 février 1862 et 1^{er} avril)*; *Voyage au fleuve Blanc*, par André de Bono (*Nouvelles annales des voyages*, juillet 1862); *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale*, par le capitaine Burton (Paris, 1862, in-8°); le *Bassin du fleuve Blanc et ses habitants*, par Kauffmann (Brixen, 1861, in-8°); *Voyage sur le fleuve Blanc*, de Jean Beltrame (Verone, 1861, in-8°); *Débit du fleuve Blanc et de ses affluents*, par de Malzac (*Bulletin de la Société de géographie*, juin 1861); *Journal de la découverte des sources du Nil*, par le capitaine Speke (Paris, 1864, in-8°); le *Docteur Alfred Peney et ses dernières explorations dans la région du haut fleuve Blanc (Bulletin de la Société de géographie, juillet 1863)*; *Notice géographique et ethnologique sur la région du fleuve Blanc et ses habitants*, par Jules Poncet (*Nouvelles Annales des voyages*, novembre 1863); *Des fleuves du bassin du Nil et de leur traitement*, par Hartmann (*Zeitschrift für allgemeine Erdkunde*, Berlin, janvier 1864, n° 129); les *Annaux domestiques du Nil*, par Hartmann (*Annalen der Landwirtsch.*, B. XLIII); *Excursions et chasse à l'éléphant au fleuve Blanc*, par J. Poncet (*Annales des voyages*, février 1864); le *Nord de l'Afrique*, par Vivien de Saint-Martin (Paris, 1863, in-8°); *Expédition Tinné dans les parties occidentales de la région des sources du Nil*, en allemand (Gotha, 1865, in-4°); *Découverte de l'Albert-Nyanza, nouvelles explorations des sources du Nil*, par Samuel-White Baker (Paris, 1868, in-8°); les *Voyages du marquis Antinoci et de Piaggia dans la haute région du Nil* (dans le *Globe*, journal de la Société géographique de Genève, t. VII, 1869); le *Nil, son bassin et ses sources; explorations et récits extraits des voyageurs anciens et modernes*, par Ferdinand de Lanoye (Paris, 1869, in-18); les *Explorateurs des sources du Nil*, par Léon Bourgeois (Paris, 1869, in-18); *Exploration dans le haut Nil*, par Heuglin, en allemand (Leipzig, 1869, in-8°); *Lettres de M. de Bixemont, associé au voyage de Samuel Baker sur le Nil (Bulletin de la Société de géographie, juin 1870)*; *Lettres sur le Nil Blanc*, par Alfred Peney (*Annales de l'Ain*, 1871); *Comment j'ai retrouvé Livingstone*, par Henri Stanley (1872); *Lettres de Livingstone*, publiées par Stanley (août 1872). Consultez enfin tous les *Voyages en Egypte*, les *Annales des voyages*, le *Bulletin de la Société de géographie*, le célèbre *Journal de Petermann*, le *Tour du monde*, et enfin l'*Histoire de la géographie et des découvertes géographiques*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Vivien de Saint-Martin (Paris, 1874, in-8°).

Nil (Le) ou Lettres sur l'Egypte et la Nubie, par M. Maxime Du Camp, avec une carte spéciale dressée par Sagansan (Paris, 1854, in-18). En 1849, le ministre de l'instruction

publique confia à M. Maxime Du Camp une mission spéciale qui avait pour but d'explorer, d'une manière plus complète qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, l'Egypte, la Nubie et la Palestine. Le voyageur profita de cette occasion pour rassembler une immense collection de clichés photographiques pris sur nature, qu'il rapporta avec lui et qu'il publia dans sa relation. Cette innovation eut un succès mérité. La relation officielle de son voyage parut sous ce titre: *Egypte, Nubie, Palestine, Syrie* (Paris, 1852, in-fol.); plus tard, il publia, dans la *Revue de Paris*, des lettres adressées à Théophile Gautier, sur l'Egypte et la Nubie. Ce sont ces lettres qui ont été réunies en volume sous ce titre, le *Nil*. On y trouve la relation de ce que vit l'auteur pendant les quelques mois qu'il passa à descendre et à remonter le Nil dans une barque. Maxime Du Camp, qui est à la fois un artiste et un poète, a su rendre admirablement la physionomie de cette partie du Nil qui s'étend d'Alexandrie à la seconde cataracte. Monuments antiques, légendes, scènes de mœurs viennent tour à tour varier le récit et donner à la lecture de ce volume un vif intérêt.

Nil (La VALLÉE DU), impressions et photographies, par Henri Cammas et André Lefèvre (Paris, 1863, in-12). Cet ouvrage mérite une mention spéciale dans la foule de ceux qui ont paru sur le même sujet depuis quelques années. Le principal auteur, M. Cammas, qui est photographe, avait descendu le Nil son objectif à la main; à son retour, il emprunta la plume habile de M. André Lefèvre, qui rédigea ses notes et ajouta un commentaire à ses photographies. Le principal mérite de ce livre, écrit simplement et traduisant avec une fidélité extrême les impressions personnelles du voyageur, est surtout dans les renseignements pratiques dont il abonde. Le voyageur qui veut remonter le Nil y trouvera un guide très-utile, sans y rencontrer la sécheresse habituelle à ce genre d'ouvrages.

Nil (LES SOURCES DU), *Journal de voyage*, par John Kanning Speke, traduit des anglais par E.-D. Fougère (Paris, 1864, in-8°), avec cartes et dessins. La Société de géographie de Londres, ayant élaboré le plan d'une exploration chargée de chercher les sources du Nil, en confia l'exécution au capitaine Burton, déjà fort connu par plusieurs voyages, et celui-ci s'adjoignit le capitaine Speke. Les deux voyageurs arrivèrent à la côte de Zanzibar vers la fin de 1856; mais ils ne purent s'enfoncer dans l'intérieur qu'en juin 1857. Partis de l'île de Zanzibar, Burton et Speke s'enfoncèrent dans la vallée du Kingani, traversèrent la chaîne côtière de l'Afrique orientale, arrivèrent à la région des monts de la Lune, puis, après s'être enfoncés dans l'Ounyamouzei, ils se trouvèrent sur les bords du lac Tanganyika, qu'ils explorèrent en partie. Après quoi, ils revinrent à leur point de départ. Le capitaine Burton, de retour en Angleterre, publia, sous le titre de *Voyages aux grands lacs de l'Afrique orientale* (1862, in-8°), un ouvrage qui contient des détails précieux sur les mœurs, les habitudes, les croyances des indigènes de cette partie de l'Afrique. Le résultat de cette première expédition avait été de faire connaître aux voyageurs la remarquable configuration de l'Afrique australe. Toute cette moitié de la péninsule, depuis l'équateur jusqu'aux approches du cap, est occupée par un plateau élevé qui s'abaisse en gradins vers les deux côtes de l'est et de l'ouest, et dont la surface accidentée présente de larges dépressions au fond desquelles s'étendent les grands lacs. Le voyage de Speke et Burton les avait conduits à la découverte du plus grand de ces lacs, le lac de Tanganyika, qu'ils explorèrent en partie. Pendant le retour, le capitaine Speke s'écarta de la route suivie par la mission, pour aller reconnaître la position du lac de Nyra, auquel il donna le nom de Victoria, et dont il ne put voir que la pointe méridionale, à 29° 30' au sud de l'équateur; il laissa sa découverte inachevée, se promettant de la reprendre et se flattant de l'espérer de découvrir les sources du Nil. Une autre mission lui ayant été confiée dans ce but, il partit avec le capitaine Grant, et, arrivé à Zanguebar au milieu de 1860, il se mit en route pour le plateau au mois d'octobre. C'est le récit de cette relation qu'il a consigné dans les *Sources du Nil*, volume qui abonde en épisodes et en détails intéressants. Ce qu'il dit sur l'Ouganda, sur la cour du roi africain Mitza, sur l'éthiopie qui y règne et sur la vie intérieure de ces populations est on ne peut plus curieux. Quant au résultat géographique, le voici. Les voyageurs n'atteignirent le Nyanza qu'un an après leur départ. Ils suivirent le lac à quelque distance à l'ouest, jusqu'à son extrémité septentrionale qui est un peu au nord de l'équateur. Mais ils ne virent pas le côté oriental et ne purent vérifier quels affluents lui arrivent de ce côté. Ayant vu au nord les eaux s'épancher en une rivière considérable, Speke la regarda comme la tête du fleuve Blanc, branche principale du Nil. Prématurément il proclama, et les organes de Londres avec lui, la découverte des sources du Nil, ce qui était loin d'être exact. Quoi qu'il en soit, ce dernier voyage de Speke compte parmi les plus importants et les plus remarquables du siècle. Speke, coupant le premier la zone équatoriale, a relié, par une

route continue sous le bassin du Nil, le sud et le nord de l'Afrique et ouvert ainsi l'accès de la région qui enferme les sources. La lecture de sa relation est également intéressante pour le savant et pour le curieux. Partis par le centre de l'Afrique, les explorateurs ne revinrent pas par le même chemin, mais, descendant le cours du Nil, ils vinrent aborder à Gondokoro et de là dans la basse Egypte.

NI (NOUVELLES EXPLORATIONS DES SOURCES DU) ou Découverte de l'Albert-Nyanza, par Sir Samuel-White Beke (1865), traduit de l'anglais par Gustave Masson (Paris, 1867, in-89, avec cartes). Samuel Beke, ingénieur anglais, que la passion des voyages avait poussé jusqu'à Ceylan et de Ceylan en Afrique, se trouvait à Khartoum au moment où Speke, en compagnie de Grant, se dirigeait pour la seconde fois vers le lac Victoria. Il conçut aussitôt la pensée de se porter, avec d'amples ravitaillements, à la rencontre des deux explorateurs qui devaient revenir en descendant le Nil. Mais déjà ceux-ci avaient franchi la zone des grands lacs, et c'est à Gondokoro que Speke et Baker se rencontrèrent. Speke indiqua à Baker un deuxième lac qui lui avait été indiqué et qu'il lui avait été impossible d'explorer. Baker partit aussitôt avec sa femme et, à la suite de diverses péripéties dont nous avons parlé à l'article Nil, il arriva, le 14 mars 1864, au bord du lac objet de sa recherche. Ce lac, appelé *Kouta-Nyzi* par les indigènes, reçut de lui le nom d'*Albert-Nyanza*; il est environné de sites singulièrement pittoresques et paraît être d'une grande étendue, mais Baker n'en put voir qu'une petite portion vers l'extrémité nord. Cette partie visible de l'Albert-Nyanza est à 29 environ au nord de l'équateur, et son exploration complète promet d'être d'un grand intérêt géographique. Depuis lors, Baker est retourné dans ces régions avec le titre de pacha et à la tête d'une flottille égyptienne destinée à combattre les traits des noirs, et par la même occasion il s'est proposé de compléter son exploration. La lecture de ce voyage périlleux et fatigant, accompli par une jeune femme qui fit preuve en mainte occasion d'autant de courage que d'énergie, est pleine d'intérêt et de détails pittoresques.

NI- (VOYAGE AUX DEUX), par Guillaume Lejean (Paris, 1866, in-4°). Dans cet ouvrage, l'auteur raconte le voyage d'exploration qu'il fit de 1860 à 1864 dans la haute Nubie, le long du fleuve jusqu'à la frontière du Darfour, la région du Nil Blanc jusqu'à Bélgéna, et depuis le Bah-el-Ghazal, un des principaux affluents du Nil Blanc, jusqu'au point extrême de sa navigabilité. L'itinéraire suivi par Lejean fut le suivant : de Saouakin il alla au Taka; du Taka à Khartoum, une des plus importantes cités dans la région du haut Nil; de Khartoum à Lobéï, puis à Gondokoro, le principal marché d'esclaves de l'Afrique occidentale. Il visita ensuite les Denka et les Bary, réunion de diverses tribus pastorales. De là, il alla explorer les rives du Bah-el-Ghazal et du Bah-el-Djour, puis termina par une excursion dans le territoire de Massoua. Ce voyage n'ouvrit point à la science des régions inconnues, mais il ajouta de précieux renseignements à ceux qu'avaient donnés Burkhardt, Caillaud et Speke, etc., sur tout ce qui regarde les mœurs, les coutumes, les lois, les conditions géologiques et agronomiques de ce pays. Entre autres préjugés dont il fit justice est celui des hommes à queue, dont l'existence avait été sérieusement affirmée devant l'Académie par des voyageurs modernes. C'est la science géographique qui profita le plus de cette expédition. Lejean découvrit trois routes entièrement nouvelles et parcourut celles qu'avaient suivies ses devanciers, et y ajoutant des observations et des rectifications. Ces documents font l'objet d'un atlas in-folio qui accompagne l'ouvrage. Cet atlas, composé de seize cartes, contient les itinéraires du voyageur, des cartes générales et des esquisses des pays visités par lui.

NI (SOUVENIR DES BORDS DU), chef-d'œuvre de Marilhat. La nuit commence à tomber et mille des tentes violettes à l'azur limpide du ciel, ou brille déjà le croissant de la lune. Les massifs sombres d'un désert de palmiers, planté au bord du fleuve, se détachent en noir sur les bandes d'or et de turquoise qui se déroulent au-dessus de l'horizon. Dans l'ombre de cette rive scintillent quelques points lumineux, indices de la présence de l'homme. Un troupeau de buffles s'avance dans le fleuve pour s'abreuver ou le traverser à la nage. On ne peut rien rêver de plus calme et de plus mystérieux que ce crépuscule oriental. « Le Souvenir des bords du Nil », écrit Th. Gautier, est peut-être le chef-d'œuvre du peintre, nous dirons presque de la peinture. Jamais l'art du paysagiste n'est allé plus haut ni plus loin. C'est si parfait, que le travail n'a laissé aucune trace.

Ce tableau a été exposé au Salon de 1844. D'autres vues des bords du Nil ont été peintes par Marilhat, et aussi par J. Coignat (Salon de 1846), Léon Belly (Salon de 1861 et Exposition universelle de 1867), Louis Mouchot (Salon de 1861), Edouard Bertin, Barry, etc.

NI (LE), groupe colossal de marbre antique, au musée du Vatican. Le fleuve sacré de l'Egypte est représenté sous la figure d'un

homme vigoureux, à demi couché, le bras gauche appuyé sur un sphinx, la main tenant une corne d'abondance. Seize enfants, faisant allusion aux seize coudées de l'inondation du Nil, entourent le colosse, les uns grimpaient sur son corps puissant, d'autres jouant avec un crocodile, l'un d'eux sortant de la corne d'abondance. Sur le socle sont sculptés des animaux et des produits des bords du Nil, un hippopotame et un crocodile qui luttent, l'ibis sacré, etc.

Ce groupe, dont l'exécution est fort belle, fut découvert à Rome, près de l'église de la Minerva, dans l'endroit où se levait autrefois le temple d'Isis et de Sérapis; il fut placé au Vatican, par ordre de Léon X. Il a été gravé par Beatrixet, Cher. Alberti, C. Bloemaert, etc.

Une statue du Nil, par le Bernin, décore la fontaine de la place Navone, à Rome.

NIL (saint), moine grec et écrivain ascétique, né à Ancyre, dans le iv^e siècle, mort vers 450. Il fut le disciple de saint Chrysostome. Après avoir été prêtre de Constantinople, il abandonna le monde et les honneurs, et se retira, avec son fils Théodote, dans les âpres solitudes du Sinait. On a de lui 10 *Opusculs ascétiques* et des *Lettres*. Ses œuvres complètes ont été publiées, sous le titre de *Nili Abbatis opera* (Paris, 1860, in-89), par l'abbé Migne. Photius et Nicéphore Calliste louent la noblesse de son style et la pureté de sa morale. L'Eglise l'honore le 12 novembre.

NILACANTHA, c'est-à-dire qui a la cou noir, nom du dieu Siva dans la mythologie indienne. La mer, barattée par les dieux, produisit un poison mortel qui brûlait comme le feu et qui se répandit dans les trois mondes. Siva, par ordre de Brahma, avala, pour sauver le genre humain, ce poison, qui lui resta dans la gorge. Il en a conservé une marque noire : de là son surnom de Nilacantha.

NIL ADMIRARI... (Ne s'étonner de rien). Dans deux vers célèbres, Horace (*Epîtres*, l. I, vi, 1) nous enseigne le secret du bonheur.

Nil admirari, prope res est una, Numici, Solique, quæ possit facere et servare beatum.

« Ne s'étonner de rien, voilà, Numicius, le seul moyen d'être et de rester heureux. » Ne s'étonner de rien, c'est-à-dire ne sortir à aucun prix de cette tranquillité d'âme que ne doivent troubler ni la bonne ni la mauvaise fortune. Ce précepte, trop philosophique, souffre beaucoup d'exceptions. C'est la sensibilité, c'est l'enthousiasme et le courage qui produisent presque toutes les vertus.

« L'époque où écrivait M. Daru ressemblait à celle d'Auguste; l'Europe sortait des rudes épreuves d'une révolution qu'elle ne comprenait pas encore; il fallait détourner les yeux d'un passé souillé de sang et de boue, ne s'étonner de rien, *nil admirari*, ni des changements de rôles, ni des murmures, ni des adulations, ni des servilités populaires. »

LAMARTINE.

« L'admiration continue des voyageurs enthousiastes a produit une réaction, et, pour se singulariser, beaucoup de touristes aujourd'hui prennent pour devise le *nil admirari* d'Horace. »

PROSPER MÉRIMÉE.

« Fontenelle aime la science, il conçoit l'ardeur qu'elle inspire, et le calme avec lequel il juge l'enthousiasme des autres ne semble en lui qu'une supériorité de raison et de lumières; il semble avoir pris pour devise : *Nil admirari*. »

VILLEMÉIN.

NILAS s. m. (ni-làs — anagr. du lat. *lanus*, pie-grèche). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des lanidées, formé aux dépens des pies-grèches.

NILÉ s. m. (ni-lé). Crust. Genre de crustacés, de la famille des isotéliens, formé aux dépens des asaphes, et dont l'espèce type se trouve à l'état fossile dans les calcaires de transition de l'Océanographie : *Le corps des NILÉS est court*. (H. Lucas.)

NIL-GAUT s. m. (nil-gô — persan *nil-guidu*; de *nil*, bleu, et *guidu*, beau). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de chamois. Il en écrit aussi NILGAU, NILGAU, NYLGAU, NYLGAU, NYLGAU, NYL-GHAUT, NYL-GHAU, NYLGAUL.

NILCHERRIES (monts), c'est-à-dire *montagnes Bleues*, une des principales branches orientales des Ghattes occidentales, dans l'Indoustan. Elle s'en détache vers la frontière du Malabar, entre les sources du Buvany du Coupouny, couvre le N.-O. de Culmbetour, court au N.-E. et se termine sur la rive droite du Moyer, qui la sépare des Ghattes orientales. Elle a environ 30 kilom. et atteint 2,682 mètres à son point culminant, qui est le *Mouchourti-Bet*. Sur plusieurs points sont des forêts touffues, repaires de tigres, d'ours, d'hyènes, d'éléphants et de chiens sauvages. Ces montagnes recèlent des mines de fer et d'or; l'air y est très-salubre, et les Anglais y ont établi des stations où l'on envoie les personnes dont la santé est altérée dans les plaines.

NILIAQUE adj. (ni-li-a-ke — rad. *Nil*). Antiq. Qui a rapport au Nil : *Vallée NILIAQUE*.

NILIGÈNE adj. (ni-li-jè-ne — de *Nil*, et du gr. *gennâ*, j'engendre). Qui est né sur les bords du Nil, dans les contrées arrosées par le Nil. On dit aussi NILIGÈNE.

— Mythol. *La génisse niligène*, Isis.

NILION s. m. (ni-li-on — de *nilios*, pierre précieuse). Entom. Genre d'insectes coleoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des cossyphènes, comprenant une dizaine d'espèces qui toutes habitent l'Amérique.

NILIOS s. m. (ni-li-oss). Minér. Variété d'agate. « Nom donné par les anciens à plusieurs pierres précieuses. »

NILLA s. f. (ni-il-la). Comm. Etoffe unie qui se fabrique dans l'Inde avec un mélange de soie et de filaments extraits de l'écorce d'un arbre.

NILLE s. f. (ni-llé; ll mil.). Blas. Syn. d'ANILLE.

— Techn. Bois entourant le manche d'une manivelle. « Sorte de bobine enfilée dans la poignée d'une manivelle et mobile autour d'elle, de sorte que le frottement a lieu non dans la main, mais dans la bobine. » Petite roue de bois allongée, servant aux boyaudiers pour retarder les boyaux. « Piton carré de fer, employé pour retenir les panneaux des vitraux d'église. »

— Agric. Filament vert qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur.

— Hort. Ornement de parterre, composé d'un simple filet ou trait de bois.

NILLE, ÈE adj. (ni-llé; ll mil. — rad. *nille*). Blas. Se dit du sautoir, de la croix et du chevron, quand ils n'ont pas la largeur ordinaire. « Se dit aussi d'une croix ancrée, à branches très-étroites, qui ressemblent à une anille de moulin : *De Barres d'argent, à la croix NILLE de sable*. »

NIL NOVI SUB SOLE (Rien de nouveau sous le soleil). Paroles de Salomon dans l'*Ecclésiaste* : « Qu'est-ce qui a été ? ce qui sera. Qu'est-ce qui sera ? ce qui a été. Rien de nouveau sous le soleil. »

« Pour la plupart des contes dont on a farci nos ana et toutes les réponses plaisantes qu'on attribue à Charles-Quint, à Henri IV, à cent princes modernes, vous les retrouvez dans Athénée et dans nos vieux auteurs. C'est dans ce sens seulement qu'on peut dire : *nil sub sole novi*. »

VOLTAIRE.

« J'ai aperçu dans votre *Exposé des variations* une sorte de protestation implicite contre toute idée de fixité, et certes vous ne pouvez mieux contredire la célèbre parole de l'*Ecclésiaste*, *nil novi sub sole*, qu'en affectant de montrer que tout était nouveau chaque jour sous le soleil. »

JEAN REYNAUD.

« Le chevalier d'Arvieux prétend que sainte Hélène fit bâtir des châteaux sur toutes les montagnes des côtes d'Asie, afin de porter rapidement une nouvelle de Jérusalem à Constantinople, au moyen de signaux particuliers. Si le fait est vrai, la mère de Constantin a devancé M. Chappe dans l'invention des télégraphes : *nil novi sub sole*. »

X. MARMIER.

NILÔENNES s. f. pl. (ni-lô-è-ne — rad. *Nil*). Antiq. Fêtes en l'honneur du Nil.

NILOMÈTRE s. m. (ni-lô-mè-tre — de *Nil*, et du gr. *metron*, mesure). Colonne divisée qui sert aux Égyptiens pour mesurer la hauteur des débordements périodiques du Nil : *En se tournant vers le sud, on aperçoit à droite le port du vieux Caire, à gauche les bâtiments du makkia ou NILOMÈTRE, entremêlés de minarets et de coupoles*. (Gér. de Nerval.) Les mêmes motifs qui, dans l'antiquité, avaient fait confier les NILOMÈTRES à la garde exclusive de certains membres de l'ordre sacerdotal, et qui en interdisaient l'accès au vulgaire, ferment encore l'entrée du magdys de Roudha au peuple actuel de l'Égypte. (Girard.)

NILOMÈTRE s. f. (ni-lô-mè-tre — de *Nil*, et du gr. *metron*, mesure). Détermination des crues du Nil au moyen du nilomètre.

NILOMÉTRIQUE adj. (ni-lô-mè-tri-ke — rad. *nilomètre*). Qui appartient à la nilométrie ou au nilomètre : *Concède NILOMÉTRIQUE*.

NILOSCOPE s. m. (ni-lô-sko-pe — de *Nil*, et du gr. *skopê*, j'examine). Syn. de NILOMÈTRE.

NILOTIDE adj. f. (ni-lô-ti-de — rad. *Nil*). Mythol. Surnom d'Isis.

NILOTIQUE adj. (ni-lô-ti-ke — gr. *nilotikos*; de *Naiios*, Nil). Qui appartient au Nil ou aux contrées riveraines du Nil : *La vallée, la campagne NILOTIQUE*. Le type le plus ancien des langues nilotiques est l'égyptien, langue éteinte depuis quinze siècles. (A. Maury.)

NILSON (Jean-Isaïe), miniaturiste et graveur allemand, né à Augsburg en 1751, mort dans la même ville en 1788. Fils d'André Nilson, à qui l'on doit la plupart des miniatures du xviii^e siècle que l'on voit au musée de Vienne, il suivit la voie tracée par son père, après avoir passé quelque temps dans l'atelier de Maid et dans celui de Sperling. La miniature était alors en haute faveur, et Nilson se

fit, comme son père, une brillante clientèle. Ses meilleurs portraits en ce genre sont : le portrait de *Jean-Georges III*, électeur de Saxe; celui de *Ferdinand*, marquis de Bude; celui de *Maurice*, prince d'Anhalt; celui du pape *Clement XIII*; celui du czar *Pierre le Grand*; celui de l'empereur *François I^{er}*, et le mieux réussi de tous est celui de l'impératrice *Marie-Thérèse*, un buste qui nous offre d'élégance; Nilson les a gravés lui-même. Pour se distraire de la miniature, il faisait à temps perdu des eaux-fortes qui sont estimées, entre autres : les *Mois*, les *Éléments*, les *Heures du jour*, *Damon et Phyllis*, la *Poésie* et la *Peinture*, l'*Invention de la lyre*, et tout un album de treize planches composées de *Vues de jardins*. Ces petites compositions sont irréprochables de forme, pleines de verve et d'humour; elles accusent un talent plus considérable que ses miniatures.

NILSON (Sven), naturaliste et archéologue suédois, né près de Landskrona en 1787. Il fut reçu, en 1811, docteur en philosophie à Lund, puis, l'année suivante, agrégé d'histoire naturelle, et y devint successivement professeur adjoint (1816) et directeur (1810) du musée zoologique, qui lui est redevable de son admirable classement et de la plupart de ses collections. Nommé professeur titulaire à l'université de Lund en 1821, il fut appelé, sept ans plus tard, à Stockholm, en qualité de directeur du musée zoologique de l'Académie des sciences, qu'il occupa sur le modèle de celui de Berlin. En 1831, il revint à Lund occuper la chaire de zoologie, reprit aussi la direction du musée de cette ville et remplit ces fonctions jusqu'en 1859, époque où il prit sa retraite. Il résida depuis lors à Stockholm, s'occupant toujours, malgré son grand âge, d'études et de travaux scientifiques. Ses deux principaux ouvrages sont : l'*Ornithologia suecica* (Copenhague, 1817-1821, 2 vol.), et la *Faune scandinave* (Lund, t. I : les *Mammifères*, 1820; 2^e édit., 1847; t. II : les *Oiseaux*, 1824; 3^e édit., 1858; t. III : les *Amphibiens*, 1842; 2^e édit., 1860; t. IV : les *Poissons*, 1852); à cette dernière se rattachent les *Planches illustrées pour la Faune scandinave* (Stockholm, 1833-1840, 80 livr., 800 pl.). Citons encore du même auteur : *Zoologica mollesorum Suecia* (1829); *Petrificta suecica formationis cretaceæ* (1827); *Prodromus ichthyologiae scandinavicae* (1832); et quelques mémoires (1826, 1828, 1830, 1832) sur les pêcheries de Suède, que le gouvernement l'avait chargé de visiter. M. Nilson s'est adonné, en outre, à la recherche des antiquités scandinaves. Son travail le plus remarquable sur ces matières a pour titre : les *Habitants primitifs du nord de la Scandinavie* (Christiansund et Lund, 1838-1843, 8 vol.; 2^e édit., t. I : l'Âge de pierre, 1866; t. II : l'Âge de bronze, 1862-1864). Dans cet ouvrage, l'auteur cherche à démontrer que les premiers peuples établis dans la Scandinavie ne possédaient que des armes et des ustensiles de pierre, et que les plus anciens de ces peuples appartenant, comme les Lapons de nos jours, aux races primitives, innées, et que ceux qui leur succédèrent et qui bâtirent les constructions cyclopiennes dont on trouve encore les vestiges étaient des dolichocéphales. Il veut, en outre, que ce soient les Phéniciens qui aient introduit la fabrication des armes et des ustensiles de bronze dans le nord et dans l'ouest de l'Europe.

NILSONIE s. f. (ni-lô-sô-ni — de *Nilson*, sav. angl.). Bot. Genre de végétaux, de la famille des érycades, comprenant deux espèces fossiles qui se trouvent dans les grès du lias.

NILSSON (Christine, dame ROUZAU), cantatrice suédoise, née au village de Lussaby, près de Småland, le 3 août 1843. Elle est la huitième enfant d'un paysan qui cultivait une ferme avec l'aide de sa famille. La jeune Christine apprit à lire et à écrire à l'école de son village, et son père, qui était chantre à l'église luthérienne, lui enseigna les notes de la gamme. En grandissant, on l'employa aux travaux des champs et au ménage; puis son frère Carl, devenu menuisier, ayant été frappé du charme de sa voix, l'emmena avec lui pour chanter des airs du pays et jouer du violon aux foires et aux noces. Les deux virtuoses villageois étaient un jour à la foire de Ljungsby lorsqu'un personnage influent de la contrée, M. Thornehjelm, aperçut Christine Nilsson chanter des mélodies scandinaves. Vivement frappé de la physionomie pleine d'intelligence et de candeur de la jeune fille, charmé par sa voix fraîche et pénétrante, il s'enquit de sa famille et proposa au père Nilsson de se charger de l'éducation et de l'avenir de Christine. Cette offre fut acceptée et la petite chanteuse fut admise dans la famille de M. Thornehjelm. Après avoir reçu des leçons de chant de Mlle Valerius et passé deux ans dans un pensionnat de Gottenbourg, elle suivit son protecteur à Stockholm, où elle reçut des leçons de piano et de chant du compositeur Franz Beilwald. Mlle Nilsson s'était fait entendre avec succès en public à Stockholm en 1860, lorsque la sœur de Mlle Valerius, peintre de portrait, lui proposa de l'emmenner avec elle à Paris. La jeune fille accepta et fut accueillie dans cette ville par une famille anglaise à qui elle avait été recommandée. Là, pendant trois ans, elle perfectionna son instruction musicale sous l'habile direction de MM. Wartel et Victor Masse. Ayant entendu un soir au Théâtre-Lyrique Mme Miolan-Carvalho dans la *Reine l'opéra*, elle en fut

vivement impressionnée et résolut de suivre la carrière du théâtre. M. Wartel lui fit obtenir une audition de M. Carvalho, qui l'engagea aussitôt au Théâtre-Lyrique pour trois ans. Mlle Nilsson débuta le 27 octobre 1864 dans le rôle de Violetta, de la *Traviata*. Bien qu'elle ne fût nullement faite pour remplir ce rôle de courtisane et qu'elle eût un accent du Nord très-prononcé, elle conquit sur-le-champ les suffrages du public. Le 23 février 1865, elle chanta le rôle de la reine de la nuit, dans la traduction française de retour à Paris, elle créa le rôle de Myrrha, dans le *Sardanapale* de M. de Charnacé, lorsque cette forme humaine, enveloppée dans son manteau noir constellé, le front scintillant sous un disque étoilé, l'œil fulgurant, la bouche au sourire démoniaque, prononça ces paroles : « Oui, devant toi, tu vois une rivale. » Nos esprits sceptiques crurent un instant avoir entrevu une créature surhumaine. La vision fut courte; mais avec ces notes inaccessibles aux voix ordinaires, avec ces *contre fa* répétés d'un accent strident, ces *staccato* d'une intonation sûre, d'une vibration singulière, je sentis mon âme pénétrer les sens mystérieux de cette création toute germanique. » Mlle Nilsson aborda ensuite le rôle de *Martha* et celui d'*Elvire*, de *Don Juan*. En 1867, pendant la fermeture annuelle du Théâtre-Lyrique, elle se rendit à Londres et parut avec un grand succès au théâtre de la Reine. De retour à Paris, elle créa le rôle de Myrrha, dans le *Sardanapale* de M. de Charnacé, et celui d'*Estelle*, dans les *Blancs* de M. Jules Cohen. Engagée à l'Opéra, le 15 novembre 1867, pour y jouer le rôle d'*Ophélie* dans *Hamlet*, de M. Ambroise Thomas, Mlle Nilsson mit par ce rôle le comble à sa réputation (9 mars 1868). La blonde et frêle cantatrice, à la voix de soprano un peu voilée dans le médium, mais d'une suavité étrange, interpréta ce rôle avec un charme révéral, un style savant et poétique qui ravirent les spectateurs. Cette même année, elle retourna à Londres, où elle se fit entendre dans *Judas Macchabée*, oratorio de Hændel, puis au théâtre de Drury-Lane, où elle joua le rôle de Chérubin, dans les *Noëces de Figaro*, et celui de Lucie, dans *Lucie de Lamermoor*, qui fut pour elle un nouveau triomphe. Vers cette époque, elle retourna dans son pays natal et acheta pour son père la ferme qu'il cultivait et la maison où elle était née. De retour à Paris, elle parut dans le rôle de Marguerite, de *Faust*, puis se fit entendre à diverses reprises à Londres. En 1870, elle quitta Paris, se rendit, l'année suivante, aux États-Unis, où elle recut des ovations frénétiques et gagna des sommes énormes. A son retour en Europe, elle reparut à Londres, toujours avec le même succès. Au mois d'août 1872, elle a épousé un riche commerçant de Paris, M. Auguste Rouzard, et elle est partie au mois d'octobre suivant pour la Russie, où elle était engagée pour quatre mois, moyennant 200,000 fr. A Saint-Petersbourg, Mlle Nilsson-Rouzard a excité un enthousiasme véritablement extraordinaire. Le soir où elle fit ses adieux au public de cette ville, dans le rôle de Marguerite, de *Faust* (février 1873), ses admirateurs lui offrirent une parure en émeraude, entourée de diamants, une couronne de laurier en or massif, une adresse de regrets entourée d'un anneau auquel pendait une grosse larme formée par un seul diamant, et la portèrent à bras dans sa voiture.

A un talent essentiellement vapoureux et poétique, Mlle Nilsson joint, chose singulière, « l'esprit de conduite, l'aptitude aux affaires, le discernement, l'absence de passions, le calme d'un esprit positif, tous ces bons gardiens de la tranquillité intérieure, dit M. Guy de Charnacé. Sa voix est belle, d'un timbre mordant et très-particulier, qui rappelle à mon oreille celui des enfants de chœur. Son médium laisse quelque peu à désirer. J'ajouterais encore, et ceci n'a rien qui puisse déplaire à l'artiste, qu'elle a besoin d'être vue pour produire tout son effet. Sans être parfaite, la vocalisation de Mlle Nilsson a certainement de l'éclat. Les battements du trille ne sont pas très-rapides ni toujours très-justes. J'en dirai presque autant de ses gammes chromatiques. En revanche, les *smorzati* sur les notes aiguës sont incomparables et tout à fait exceptionnels. »

NILTAVE s. f. (nil-ta-ve). Ornith. Syn. de PHÉNICURE ou SYLVIE.

NIM s. m. (nim). Comm. Drap fabriqué dans l'ancienne province de Languedoc.

NIMA s. m. (ni-ma). Bot. Genre d'arbustes, rapporté avec doute à la famille des simaroubaes, et comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népal.

NIMBE s. m. (nain-be — du lat. *nimbus*, nuage, le même que le grec *nephos*, *nephelê*, latin *nubes* et sanscrit *nubha*). B.-arts. Cercle lumineux que les peintres et les sculpteurs modernes mettent autour de la tête des saints, et que les artistes de l'antiquité plaçaient autour de la tête des dieux.

— Numism. Cercle qui, dans quelques médailles, entoure la tête des empereurs.

— Par anal. Cercle lumineux : *La clarté matinale enveloppe d'une sorte de NIMBE éblouissant*. (L. Souvestre.)

— Mythol. Nuée qui servait de char aux dieux.

— Encycl. Le mot latin *nimbus* signifie

nuage, et l'on peut dire que le nimbe primitif fut ce nuage lumineux dans lequel les poètes de l'antiquité montrèrent les dieux de l'Olympe portés comme dans un char, quand ils descendent du ciel sur la terre. C'est ainsi qu'au second livre de l'*Énéide* Vénus fait voir à Énée Minerve placée sur le sommet de la citadelle d'Ilion, au milieu d'un nuage d'une éclatante blancheur :

Jam summas arces Tritonia, respice, Pallas
Insedat, nimbo effulgens et Gorgone saeva.

Ainsi, au huitième livre du même poème, Vénus, apportant à son fils Énée les armes que Vulcain vient de forger pour lui, est environnée de nuages éthérés :

At Venus aethereos inter deas candida nimbo
Donna ferens aderat...

De même encore, au dixième livre, Junon, après avoir obtenu de Jupiter la permission de dérober Turnus à la mort, se précipite du ciel, revêtue d'un nuage :

Hec ubi dicta dedit, celo se profusa alto
Misti, angus hitemem, nimbo succincta per auras.

Ce nuage ou nimbe fut remplacé, dans les peintures antiques représentant des divinités, par une couronne lumineuse placée autour de leur tête, et à laquelle on donna le nom de *nimbe*. Apollon surtout et Diane furent représentés avec cette couronne ou auréole, et dans ce cas le *nimbe* fut orné de rayons, indiquant la lumière des deux astres qui personnaient Apollon et Diane, c'est-à-dire du soleil et de la lune. Le *nimbe* rayonnant se retrouve sur plusieurs médailles d'empereurs romains, sur celles de Trajan, de Caligula, de M. Aurelius, de Valerius Probus, etc. C'était comme une prise de possession, durant leur vie, de la divinité à laquelle ils aspiraient après leur mort.

Dans l'art chrétien, le *nimbe* est resté un attribut de la divinité et en même temps est devenu un attribut des anges et des saints. L'étude de l'iconographie chrétienne amène à distinguer plusieurs variétés de *nimbes*. Le premier de tous, hiérarchiquement, est le *nimbe triangulaire*. Il figure la Trinité et par conséquent n'appartient qu'à Dieu. Les trois personnes divines sont comprises dans ce signe, et lorsqu'il l'accompagne la tête du Père, ce qui se rencontre assez souvent, il unit à la pensée du Père celle des deux autres personnes. Quelquefois le *nimbe* triangulaire est inscrit dans un cercle; ce cercle indique l'éternité.

Le *nimbe* crucifère, c'est-à-dire marqué d'une croix, ne convient aussi qu'aux personnes divines. On rencontre de rares exemples de *nimbes* à la fois crucifères et triangulaires. Presque toujours les *nimbes* marqués d'une croix ont la forme circulaire.

Le *nimbe* circulaire, non marqué d'une croix, se trouve employé en même temps pour les personnes divines, pour les anges et pour les saints. Il est donc d'un emploi général. Quelques archéologues ont cru pouvoir établir qu'il portait des couleurs diverses, suivant les personnages qui sont *nimbes*; mais les exemples qu'ils donnent se trouvent en opposition avec trop d'exemples contradictoires pour qu'on puisse admettre leur classification. Nous la donnons toutefois ici, dans le but de ne pas négliger des indications pouvant être utiles en certains cas :

Nimbe doré : le Christ, les apôtres, les vierges, les martyrs, les confesseurs; *nimbe en argent* : les prophètes et les patriarches, qui n'ont connu la vérité qu'imparfaitement; *nimbe vert* : les personnes mariées; *nimbe rouge* : les personnes continentines; *nimbe jaune*, d'une nuance légère : les pénitents; *nimbe noir* : Judas Iscariote.

On distingue aussi les *nimbes* par des modifications de la forme ordinaire, et l'on a ainsi, outre le *nimbe* triangulaire et le crucifère, les *nimbes* suivants :

Nimbe rayonnant : orné de rayons; *nimbe polylobé* : orné de lobes; *nimbe orlé* : entouré d'un orle; *nimbe festonné* : orné de festons, etc.

Quelquefois se trouvent écrits dans les *nimbes* les noms des personnages *nimbes*.

NIMBÉ, ÊE adj. (nain-bé — rad. *nimbe*). Entouré d'un nimbe : *Une image NIMBÉE*.

NIMBO s. m. (nain-bo — mot ind.). Bot. Un des noms du *melia azadirachta*, espèce voisine de l'azédarach qui croît au Malabar. On l'appelle aussi MARGOUSIER à FEUILLES DE FRÊNE.

— Encycl. Le *nimbo*, appelé aussi *azadirachta*, *murgousier* à feuilles de frêne, *olivier de Malabar*, etc., est une espèce de *melia*, voisine de l'azédarach. C'est un arbre assez élevé, à feuilles imparipennées, persistantes, formant une cime étalée et diffuse; son écorce est noirâtre; les fleurs sont petites, d'un blanc jaunâtre, odorantes, groupées en panaches terminaux; le fruit est un drupe pourpre à la maturité et semblable à une olive. Cet arbre croît dans l'Inde et surtout au Malabar. Ses feuilles sont amères; trempées dans le suc de citron et exprimées, elles donnent une liqueur réputée comme un bon vulnérinaire; prises à l'intérieur, elles passent pour vermifuges. Les naturels retirent de son fruit, par expression, une huile bonne pour les piqûres et les névralgies. Le bois est blanc et employé dans les arts.

NIMBURG ou WICZEMILOW, ville des États autrichiens (Bohême), cercle de Giti-

schin, ch.-l. de district, sur l'Elbe, à 23 kilom. S.-E. de Jung-Bunzlau; 2,400 hab. Grands haras.

NIMBUS s. m. (nain-bus — mot lat. qui signifie, nuage). Météorol. Nuage pluvieux, de teinte grise et uniforme, occupant de grands espaces dans le ciel.

NIMEEGEN (Elie van), peintre hollandais, né à Nimegue en 1667, mort à Rotterdam en 1737. Son père et son frère aîné furent également des artistes recommandables. Elie van Nimeegen s'adonna surtout à la peinture décorative; le talent qu'il sut y mettre lui procura des commandes nombreuses et il s'associa bientôt son frère cadet, Tobie, qui avait fait tous lui d'excellentes études, puis son neveu, devenu son gendre. Les œuvres de ces trois artistes sont restées confondues; il est certain néanmoins qu'Elie eut toujours la supériorité absolue et que les travaux faits en commun s'exécutaient d'après ses cartons et ses esquisses. Ces travaux sont considérables, à Rotterdam surtout où Elie vint s'établir après son mariage; on y compte près de deux cents panneaux appartenant aux galeries Wachendonk, Nievelt, Schoonhoven, Van der Werf, Paets, Flink, ou décorant encore les principaux monuments de la ville et les hôtels de quelques riches négociants. Les thèmes les plus saillants de ces peintures décoratives sont généralement pleins de figures sur fond de marine ou de paysage. Dans les encadrements et les frises, l'architecture et les fleurs dominent. L'ensemble, au double point de vue de la forme et de la couleur, est d'une rare harmonie et d'un goût parfait. Les détails sont traités avec cette exactitude consciencieuse qui caractérise les maîtres hollandais. A La Haye, l'hôtel du bourgmestre Ransch et celui du bourgmestre de Bie ont encore des galeries peintes par Van Nimeegen et qui ne sont pas moins intéressantes. Descamps ajoute que ce maître peignait aussi des tableaux d'histoire; ils sont inconnus. Une de ses filles a laissé des tableaux de fleurs de quelque mérite.

NIMEGUE, en hol. *Nijmegen*, en lat. *Noviomagus*, ville forte de Hollande, près de la frontière de la Frusse, sur la rive gauche du Waal et sur la pente des collines d'Hoenderberg; 22,000 hab. Vers le IV^e siècle, Nimegue était déjà une cité importante. Charlemagne en rebâtit le château et s'y fit construire un palais. Prise par les Normands en 881, livrée aux flammes par Godefroy, duc de Lorraine, et Baudouin, comte de Flandre, Nimegue fut placée plus tard au nombre des villes hanséatiques et entra, en 1579, dans l'Union d'Utrecht. Elle tomba, en 1672, après vingt jours de trêve ouverte, au pouvoir des Français qui l'abandonnèrent deux ans après. Nimegue est surtout célèbre par le congrès qui s'y réunit en 1678 et par la paix qui y fut signée entre diverses puissances de l'Europe et qui porte son nom.

Les principaux édifices sont l'église Saint-Etienne et l'hôtel de ville. L'église Saint-Etienne, bâtie en 1272, est un bel édifice gothique qui a la forme d'une croix grecque. Elle renferme le tombeau de Catherine de Bourbon, femme d'Adolphe d'Égmont, duc de Gueldre, morte en 1499.

L'hôtel de ville (*Raadhuis*), élevé en 1554 dans le style de la Renaissance, offre une façade ornée des statues des empereurs qui ont été les bienfaiteurs de la cité. C'est à l'hôtel de ville que fut signée la fameuse paix dite de Nimegue. On y remarque, outre les portraits des ambassadeurs qui prirent part au congrès, quelques antiquités romaines et l'épée sur laquelle ont été décapités les comtes de Horn et d'Égmont.

Il ne reste que quelques débris du palais du Valkenhof qui fut habité par Charlemagne. Ces vénérables restes du moyen âge sont entourés d'une promenade plantée d'arbres qui a remplacé les anciens remparts. A l'E. de la ville, sur une colline, s'élève le Belvédère, tour construite par la ville de Nimegue. Du haut de cette tour, on jouit d'une vue délicieuse sur la ville et ses environs. En face de Nimegue, sur la rive du Waal, se dressait autrefois un fort nommé Knodsenburg, construit, en 1590, par le prince Maurice d'Orange.

Nimegue (TRAITÉS DE), traités célèbres qui rendirent Louis XIV l'arbitre de l'Europe et marquèrent l'apogée de sa puissance. Après les brillantes campagnes dirigées par Condé, Turenne, Luxembourg et le roi en personne, les Hollandais, les Espagnols, l'empereur et les princes allemands durent subir les conditions que leur imposa la France. En conséquence, un triple traité fut signé :

Entre la France et les états généraux, le 10 août 1678;

Entre la France et l'Espagne, le 17 septembre suivant;

Entre la France et l'empereur, le 5 février 1679, et le même jour entre la France et la Suède. Le Danemark ne fit sa paix avec ces deux dernières puissances que quelques mois plus tard.

Par le traité conclu entre la France et les états généraux, Louis XIV rendait aux Hollandais la ville de Maastricht avec le comté de Vroonhoven, les comtes et seigneuries de Fulkembourg, Dalheim et Rodouk-outrême; les terres dites de Réclamation et Argenteire Saint-Servais. Par un article séparé, le roi de France promettait de restituer

au prince de Nassau sa principauté d'Orange dont il s'était emparé. La France gardait ses conquêtes du Sénégal et de la Guyane; c'était tout ce que la Hollande perdait de territoire à la guerre terrible qui avait failli l'anéantir. Les états généraux s'engageaient, en outre, à observer la neutralité dans la guerre qui paraissait continuer entre la France et les autres puissances. Enfin, un traité de commerce conclu par vingt-cinq ans fut annexé au traité de paix.

Ces négociations célèbres furent conduites, du côté de la France, par le maréchal d'Estrelas, Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, et le comte d'Avaux, fils du négociateur de la paix de Westphalie; du côté de la Hollande, par MM. de Beverning, d'Oyck et de Haaren.

Le traité entre la France et l'Espagne portait en substance :

1^o La France rend aux Espagnols les villes de Charleroi, Binch, Ath, Oudenarde et Courtray, qui lui avaient été cédées par la paix d'Aix-la-Chapelle.

2^o Elle leur rend également la ville et le duché de Limbourg, le pays d'Outre-Meuse, la ville de Gand, le fort de Rodenhuis et le pays de Væes, les villes de Leuze et de Saint-Ghislain avec leurs appartenances et dépendances, ainsi que Puycedra, en Catalogne, dont elle s'était emparée.

3^o Le roi d'Espagne cède à la France toute la Franche-Comté, avec plusieurs villes des Pays-Bas espagnols, comme Valenciennes, Bouichon, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, la moitié de Warwick, Warneton, Poperinghe, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge, Charlemont.

Ce traité était sur le point d'être signé lorsqu'il s'éleva une contestation au sujet de la Suède, qui faillit tout remettre en question. Louis XIV, qui s'était engagé à rendre aux Espagnols plusieurs villes qu'il occupait en Flandre, refusait de les évacuer tant que la Suède ne serait pas rentrée en possession de ce qu'elle avait perdu pendant la guerre. La cour de Londres se hâta d'exploiter cet incident pour renouer une alliance offensive avec la Hollande, dont elle avait su réveiller les alarmes. Louis XIV employa un moyen expéditif : ce fut de supprimer au roi d'Angleterre le paiement de sa pension promise par le traité du 27 mai de cette même année. Les difficultés s'aplanirent comme par enchantement, et Louis XIV put s'occuper de traiter enfin avec l'empereur et avec l'empire. Cette négociation fut assez longue et difficile; mais enfin l'empereur, se voyant abandonné de la Hollande et de l'Espagne, conclut le traité suivant à la date que nous avons indiquée plus haut :

Le traité de Munster était renouvelé et adopté pour base du présent traité, en ces termes : « Et parce que la paix conclue à Munster, le 24 octobre 1648, doit faire le plus solide fondement de cette amitié réciproque et de la tranquillité publique, elle sera rétablie en sa première force et vigueur, en tous et chacun de ses points, et demeurera à l'avenir en son entier, comme si le traité de la même paix était inséré ici mot à mot, si ce n'est en tant qu'il y sera déroge par le présent traité. »

Par l'article 4, la France renonçait au droit de garnison dans Philipsbourg, qui lui avait été concédé par la paix de Munster. En vertu des articles 5 et 6, l'empereur cédait à la France la ville de Fribourg et lui permettait libre passage de Brisach à Fribourg; du 12^e au 22^e article, il était traité des restitutions au duc de Lorraine, que la France n'acceptait que sous ces conditions onéreuses : Nancy et sa banlieue demeureraient à la France; il serait établi quatre routes allant : de Saint-Dizier à Nancy, de Nancy en Alsace, de Nancy à Vesoul et de Nancy à Metz; la ville et la prévôté de Longwy resteraient en toute souveraineté au roi, qui donnerait un équivalent au duc de Lorraine dans les Trois-Évêchés. Le duc aurait la ville de Toul avec sa banlieue, en équivalent de la perte de Nancy.

Le duc de Lorraine trouva ces conditions si dures, qu'il refusa d'y souscrire et qu'il aimait mieux ne jamais rentrer dans l'héritage de ses pères que d'y rentrer autrement qu'en prince souverain. Il passa le reste de sa vie en simple général au service de l'empereur, et ce ne fut que son fils Léopold qui fut rétabli dans le duché par la paix de Ryswick.

Le même jour (5 février 1679), la Suède signa aussi son traité avec la France, d'une part, et de l'autre, avec l'empereur et l'empire. Il ne restait plus que les alliés du Nord : le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, les ducs de Brunswick et l'évêque de Munster, lesquels refusaient encore de conclure soit avec la France, soit avec la Suède; mais on sut bien les y contraindre. Les ducs de Brunswick donnerent l'exemple, qui fut suivi de près par l'évêque de Munster. L'électeur de Brandebourg ayant refusé d'évacuer les places qu'il avait enlevées à la Suède pendant la guerre, une armée française, commandée par le maréchal de Créqui, envahit le duché de Cleves et la principauté de Minden. L'électeur s'empressa d'accéder au double traité de paix qui fut signé à Saint-Germain-en-Laye le 29 juin 1679. Le roi de Danemark ceda le dernier, et seulement lorsqu'il eut vu les troupes françaises repandues dans les comtes d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Le traité fut signé à Fontainebleau le 2 sep-

la méchanceté; méfiez-vous des flatteries du serpent. Tout au rebours, la rudesse n'est souvent qu'une austère franchise, et l'on connaît des bourrus bienfaisants. Tels sont particulièrement les militaires, les marins, la plupart des hommes forts; ils sont bons et ne sont pas doux : *Nimium ne crede color.* »

J.-J. VIRKY.

NIMMOIA s. m. (nimm-mo-ia). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

NÎMOIS, OISE s. et adj. (ni-moi, oi-ze). Géogr. Habitant de Nîmes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les Nîmois. Les antiquités nîmoises. La jeunesse Nîmoise est vive et alerte; elle jette les saillies par larges ondées, et l'on sent en elle l'ardeur méridionale.* (J. Reboul.)

NIMROUD, village de l'Asie, sur la rive gauche du Tigre, à 48 kilom. environ au-dessous de Mossoul et des ruines de Ninive. Il est construit sur des monticules de briques agglomérées qui figurent autant de collines, et sous lesquels M. Layard, voyageur anglais que cette découverte a rendu célèbre, avait deviné d'importantes constructions assyriennes enfouies depuis deux mille ans. Les inscriptions découvertes dans les fouilles ont démontré que Nimroud occupait une partie de l'emplacement de l'antique Calah, fondée par Assur à la même époque que Ninive. « De cette terre sortit Assur, et il édifia Ninive et les rues de cette cité, et Chaleb. » (*Genèse*, x, 11.) Toutes les briques provenant des débris d'une vaste tour de Nimroud portent cette inscription : « Shalmaneser, fils d'Assur-Nasir-Pai, a été le constructeur du ziggurat (ou tour) de Calah. »

Les fouilles opérées par M. Layard en 1845 et, à sa suite, par quelques autres explorateurs, ont mis à découvert une partie de l'enceinte; elle forme, à peu de distance de la rive du Tigre, un parallélogramme dont la longueur est dans le sens du cours du fleuve. Les murs, construits comme ceux de Ninive, en briques crues et d'une énorme épaisseur, sont protégés par un large fossé. La partie occidentale des substructions a seule été fouillée; on y a trouvé les restes d'une grande pyramide que l'on croit être le tombeau de Ninus, d'un temple et de trois palais qui se faisaient suite, à peu de distance de l'enceinte. Le premier palais, au nord-ouest, était le plus ancien; tout porte à croire qu'il était déjà en ruine sous la domination assyrienne, et que ce fut pour le remplacer que furent construits les deux autres; ce qui en subsiste est informe; quelques-unes de ses décorations, tablettes, bas-reliefs, ont servi à la construction du palais situé au sud-ouest et bâti par Assar-Haddon ou Sargon. Le palais du centre fut construit par Salmansar III (ix^e siècle). Au milieu de l'enceinte s'élève une vaste colline, artificielle peut-être comme celles qui longent le mur ouest, et qui n'a pas encore été explorée. De petits édifices et des tombeaux ont été trouvés dans la partie sud.

D'après les explorations plus récentes opérées par M. G. Smith (1873), le palais d'Assar-Haddon aurait servi d'hypogée à une époque postérieure aux Assyriens. Les salles furent transformées en chambres funéraires, et M. Smith y a trouvé un certain nombre de cercueils en pierre ou en argile et des masses de débris humains. Quant aux remarquables morceaux de sculpture découverts dans les mines de Nimroud, v. ASSYRIEN (art).

NIMSE s. m. (nimm-se — mot ar.). Mamm. Nom donné au furet dans le nord de l'Afrique.

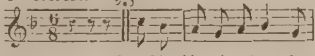
NIMULE s. f. (ni-mu-le). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, tribu des érycinides, formé aux dépens des érycines et dont l'espèce type vit au Brésil.

NINA, femme poète italienne, connue par son amour pour le poète Dante de Majano. V. DANTE.

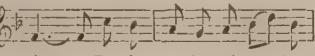
Nina ou la Felle par amour, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représentée aux Italiens le 15 mai 1786. Nina n'est pas une Ariane bourgeoise, comme on le croit généralement. Son amant s'étant battu en duel, on le crut mort, et elle devint folle. Elle ne reconnaît plus son père même et, en sa présence, se livre à des regrets et à des espérances qui donnent lieu à des scènes déchirantes. Enfin, Germeuil repaît et parvient à ramener Nina à la raison. Le sujet de la pièce a été fourni par une anecdote qu'on trouve racontée dans les livres du temps. Une jeune personne n'attendait que le retour de son prétendu pour lui donner sa main; s'étant mise en route pour aller à sa rencontre, elle apprit qu'il était mort. A cette fatale nouvelle, sa raison s'égarait. Depuis et pendant plus de cinquante ans, elle fit tous les jours deux lieues à pied pour aller au-devant de son amant. Arrivée à l'endroit où elle espérait le rencontrer, elle s'en retourna en disant : « Il n'est pas revenu; allons, je reviendrai demain. » Ce récit est plus émouvant dans sa simplicité que toutes les pièces de théâtre. Dalayrac a eu le mérite de rencontrer un sentiment dramatique réel et juste dans le cadre étroit des compositions musicales de son époque. Ainsi la romance de Nina : *Quand le bien-aimé reviendra*, que

nous donnons plus loin, est un petit chef-d'œuvre de sentiment; mais malheureusement tout n'est pas à cette hauteur dans le reste de l'ouvrage. La romance de Germeuil : *C'est donc ici que chaque jour*, est bien pauvre; l'air du père : *O ma Nina, fille chérie* quoique écrit à deux mouvements, avec un petit récitatif, est monotone. La mélodie de l'allégre ne repose que sur la cadence la plus banale. L'ouverture, que nous ne signalons pas comme une pièce remarquable, ne manque cependant pas d'intérêt. On y trouve un air de musette plein de fraîcheur. Le livret de Nina a été traduit en italien et mis en musique par Paisiello. Quand on songe que la mince partition du compositeur français a été exaltée aux dépens de celle du maître italien, on ne peut qu'être surpris du peu de jugement d'oreille des auditeurs de ce temps et de l'idée mesquine qu'ils se faisaient d'une œuvre lyrique. M^{me} Dugazon jouait le rôle de Nina d'une manière si déchirante, que plusieurs femmes, dit-on, eurent des attaques de nerfs. Ce qui fit dire que les paroles étaient de Marsollier, la musique de Dalayrac et la pièce de M^{me} Dugazon. Milon et Persuis arrangeront en trois actes de ballet l'opéra de Nina, qui reparut sous cette forme à l'Académie de musique le 23 novembre 1813. Mlle Bigottini mimait le rôle de Nina avec un talent dont se souvenaient encore un grand nombre d'amateurs. L'habile hautboïste Vogt obtenait chaque soir beaucoup de succès en jouant sur le cor anglais la musette de Nina.

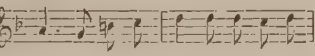
1^{er} COUPLET.



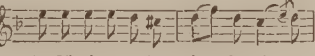
Quand le bien-aimé me re-vient



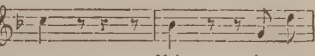
- dra, Près de sa lan-guis-san-te a-



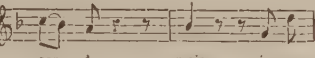
- mi - e, Le prin-temps a-lors re-nat-



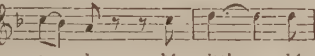
- tra, L'herbe se-ra tou-jours fleu-ri -



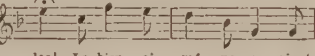
- e. Mais je re-



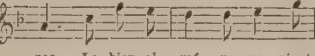
- gar - de, mais je re-



- gar - de, hé - las! hé -



- las! Le bien - ai - mé ne re - vient



pas, Le bien-ai - mé ne re - vient



pas! Hé - las! Hé - las!

DEUXIÈME COUPLET.

Oiseaux, vous chanterez bien mieux
Quand du bien-aimé la voix tendra
Vous peindra ses transports, ses feux;
Car c'est à lui de vous l'apprendre.
Mais, mais j'écoute! hélas! hélas!
Le bien-aimé ne revient pas!

TROISIÈME COUPLET.

Échos, que j'ai lassés cent fois
De mes regrets, de ma tristesse,
Il revient! peut-être à sa voix
Redemande aussi sa maîtresse.
Paix! Il appelle! hélas! hélas!
Le bien-aimé ne revient pas!
Hélas! Hélas!

Nina ou la Felle par amour (Nina o la passa per amore), opéra italien, livret d'après la pièce française de Marsollier, musique de Paisiello; représenté pour la première fois sur le théâtre de Caserta, près de Naples; puis à Naples même, dans le mois de mai 1787. C'est un chef-d'œuvre de sensibilité et de goût, en même temps qu'une partition des plus remarquables sous le rapport de la facture et de l'art d'écrire pour les voix. La pièce française fut longtemps préférée par le public, comme nous l'avons dit plus haut; mais il y a, entre la Nina de Paisiello et la Ninette de Dalayrac, la distance qui sépare le *Gaillarde Tell* de Rossini de celui de Grétry. En entendant le chœur, d'une suavité exquise : *Dormi o cara! le quator superbe : Come!*

partir! le duo de Nina et de Lindoro, on sent qu'on est en présence de beautés d'un ordre supérieur; mais c'est surtout dans la romance de Nina que Paisiello a fait passer toute la saveur du sujet et la force d'expression dont il était susceptible. Cette mélodie, tendre, mélancolique, est développée avec un style large et soutenu, et accompagnée d'un bout à l'autre en triplets, sans pour cela que la monotonie se fasse sentir.

Il mio ben quando verrà

A veder la mia amica,

Di bel for s'ammanterà

La spaggià amico

Ma nol vedo

Ma sospira

E il mio ben, ah! mè! non vien.

Cet ouvrage fut chanté par le ténor Lazzarini, Tascia, Traballa, par M^{mes} Celestina Cotelini, Annetta Cotelini, sa sœur, Bolini. Il fut représenté à Paris le 4 septembre 1791. Il aurait fallu une Dugazon italienne. M^{me} Dugazon était une actrice fort pathétique et d'une grande sensibilité.

Nina ou la Felle par amour (Nina o la passa per amore), opéra semi-sérieux en deux actes, musique de Coppola; représenté à Rome en 1835, et au Théâtre-Italien le 6 mai 1854. Coppola écrivit cet ouvrage, malgré les souvenirs de la Nina de Paisiello, pour une cantatrice nommée Adelina Spech, qui obtint le plus éclatant succès. La partition de Coppola, dont le succès a été exagéré en Italie, n'est cependant pas sans mérite. Elle renferme de beaux chœurs, des mélodies gracieuses. M^{me} Albani a chanté le rôle de Nina avec son talent habituel; mais l'épanouissement de sa parfaite santé exprimait assez peu les souffrances de la pauvre folle par amour. Les autres rôles ont été chantés par Gardoni, Rossi, Firenze et Mlle Judith Elena. On fit entendre cet ouvrage à l'Opéra-Comique en 1839, sous le titre d'*Eva*, avec des paroles de MM. de Leuven et Brunswick. Il fut moins bien accueilli. M^{me} Eugénie Garcia chanta le rôle de Nina.

NINCOMBAR s. m. (nain-kon-bar). Ornith. V. NICOBAR.

NINDSIN s. m. (nain-dsain). Bot. Syn. de GINSENG.

NINEANA, royaume du Soudan (Afrique centrale), à l'O. du Zanguebar et à l'E. de la Guinée inférieure. Le souverain de ce pays prend le titre de *mono-émugi*.

Ninette à la cour, comédie en deux actes, de Favart (Comédie-Italienne, 12 février 1755). Le conte oriental du *Dormeur éveillé* à quelque similitude avec le sujet de cette petite pièce, qui n'est d'ailleurs qu'une imitation d'un poème burlesque italien, *Bertholde à la cour*, composé en 1730 par quelques académiciens de la Crusca. Favart s'est servi de l'idée des autres avec cette habileté et ce charme qui lui tenaient lieu d'originalité. Ninette, jolie paysanne, obéissant à une curiosité bien excusable, suit le roi Astolphe à la cour de Lombardie. Mais les galants propos du monarque ne font nulle impression sur le cœur de la jeune fille; elle continue d'aimer Colas, son amoureux, qui la suivie à la cour. Elle fait plus encore par sa finesse. Le roi lui donne un rendez-vous nocturne; elle se fait remplacer par la comtesse Emilie. Sa Majesté renonce alors de bonne grâce à séduire la pastourelle et devient l'époux d'Emilie. Cette pièce, jouée d'abord en trois actes, fut bientôt réduite de deux actes, et son succès y gagna. Elle est versifiée avec art et naturel. On y applaudit beaucoup la réponse ingénue de Ninette à Colas, qui cherche à la mettre en garde contre les projets du roi :

Les messieurs de la cour sont trop bien élevés
Pour entreprendre rien contre la bienséance.

Les muguets de la cour de Louis XV n'étaient bien élevés que sur leurs talons rouges, et la pointe de Favart ne manquait pas d'audace.

« *Ninette à la cour* est, dit Laharpe, une très-jolie petite comédie, fort supérieure à toutes ces pièces d'un acte ou deux, ou même de trois, jouées depuis quarante ans à la Comédie-Française, et qu'a fait valoir ou supporter la supériorité réelle que ses acteurs ont toujours conservée dans le comique. Le caractère de Ninette est agréable, et quoique la conduite de celle-ci soit fort adroite et fort avisée, ce qu'elle montre d'esprit et même de malice tient aux intentions toujours pures d'un cœur droit et sensible qui veut se consacrer l'amant qu'il a choisi et rendre à ses devoirs un prince que l'amour a égaré. Son éducation rend toute cette marche assez probable, et l'exécution est charmante... Ninette est l'âme de la pièce, elle y est tout, elle en fait à elle seule le mouvement, l'action et le dénouement. Ce dénouement surtout est ce qu'il y a de mieux conçu; pendant toute la scène, le prince est trompé et doit l'être. »

Le sujet de *Ninette à la cour* a été mis en ballet par Gardel et représenté à l'Académie royale de musique le 18 août 1778.

NINGAMÉCHA s. m. (nain-ga-mé-cha). Grand officier du Monomotapa, dont les fonctions sont analogues à celles de grand vizir.

NINGAS s. m. (nain-ga — mot ind.). Entom. Espèce de mite très-incommode pour l'homme, qui habite l'Inde.

— Encycl. Les *ningas*, appelés aussi *ningas* ou *nigues*, sont des espèces de mites,

ou plutôt de chiques, dont les mœurs rappellent celles de ces derniers insectes. On les trouve dans l'Amérique centrale, et particulièrement au Mexique. Ils sont excessivement abondants dans les bois, où ils vivent sur les feuilles tombées et desséchées. Ils se cachent aussi dans la pousse et ils sautent à la manière des puces. Ils sont fort incommodes et causent des démangeaisons très-vives. Dès qu'un homme ou un animal se repose sur les feuilles qu'ils habitent, il est à l'instant couvert de *ningas*. Ils s'introduisent aussi entre cuir et chair dans les orteils des hommes qui marchent pieds nus et y pendent leurs œufs en telle abondance, qu'il devient presque impossible de les détruire. Les Indiens de ce pays ne connaissent pas le remède usité aux Antilles en pareil cas, qui consiste dans l'emploi des feuilles de tabac broyées ou en infusion. Ils ont recours à un moyen beaucoup plus énergique : ils établissent un cañero, où ils coupent la chair vive à l'endroit où les *ningas* se sont nichés; aussi leurs pieds sont-ils rendus difformes et presque monstrueux par l'usage exagéré des scarifications et des amputations. On assure que la pluie produite par les *ningas* devient mortelle si on y laisse couler de l'eau; aussi a-t-on soin, après avoir arraché ces insectes, de remplir avec du suif le trou qu'ils ont produit en s'enfonçant dans la chair. Quelques auteurs anciens ont confondu ces parasites avec les chiques des Antilles; mais les *ningas* sont faciles à distinguer en ce qu'ils sont de couleur noire et ont la forme et la taille des puces.

NING-HUI-OEI, ville de la Chine, province de Kan-Sou, sur la frontière de la Mongolie et près du Hong-Ho. Commerce de sel, tapis.

NINGI s. m. (nain-ji). Grosse racine servant, chez les nègres, à faire une espèce de bière.

NING-PO ou **NING-PHO**, ville de la Chine, province de Tche-Kiang, ch.-l. du gouvernement du même nom, à 120 kilom. E.-S.-E. de Hang-Tcheou, sur le fleuve Tahe ou Yang-Kiang, à 25 kilom. de la mer Orientale; 300,000 hab. Bon port, rues étroites garnies de belles boutiques. Soieries, pelletteries, porcelaines. Cette ville fut visitée pour la première fois par les Européens en 1274. En 1759, les étrangers, qui jusqu'à cette date avaient pu commercer avec Ning-Po, furent chassés du fleuve Tahe, par lequel ils remontaient de la mer à la ville. En 1841, l'amiral anglais Parker s'en était emparé, Ning-Po devint un des cinq ports ouverts aux Anglais en vertu du traité de Nankin.

NINGRE s. m. (nain-gre). Jeux. Nom que l'on donne, au jeu du romastre, à la réunion de deux as et de deux rois, ou de deux as et de deux dix.

NINGUÉ, lie située dans la rivière Como, au Gabon, et auprès de laquelle se trouve un ponton qui sert de poste flottant.

NINIADÉ s. (ni-ni-ade). Hist. Prince ou princesse descendant de Ninus, membre de la dynastie assyrienne que fonda Ninus.

NINIANS (SAINT-) ou **SAINT-RINGANS**, village et paroisse d'Ecosse, comté de Stirling, sur le Forth; 10,000 hab. pour la paroisse, 1,300 pour le village. Manufacture de tissus de coton, de châles tartans. En 1297, Wallace battit les Anglais à Saint-Ninians. En 1314 fut livrée près de là la bataille de Bannockburn.

NINIAS, roi d'Assyrie. V. NINUS II.

NI-NI, C'EST FINI. Phrase dont se sert le peuple pour indiquer qu'une chose est irrévocable, qu'il n'y a plus de remède, plus d'espoir : *Il n'y a plus de Malvina; NI-NI, C'EST FINI.* (L. Keybaud.)

NINIFO, déesse de la volupté, chez les Chinois.

NINIVE, capitale de l'ancien royaume d'Assyrie. Elle fut bâtie, d'après les légendes mythologiques, par Assur et reçut son nom de Ninus, le fondateur roi de Babylone. Dans ces temps reculés (plus de 2000 ans av. J.-C.), Babylone et Ninive furent les capitales de deux États distincts, mais non toujours séparés. Ainsi, Ninus, Sémiramis, Ninias furent souverains de Ninive et de Babylone, et l'on voit à Ninive des souverains indépendants vers le XIII^e ou le XIV^e siècle av. J.-C.

L'étendue de la capitale assyrienne était, dès cette époque, très-considérable; les livres juifs disent qu'elle avait « trois jours de chemin », c'est-à-dire qu'il fallait trois jours pour la traverser ou peut-être seulement pour en faire le tour, ce qui serait encore beaucoup. Les historiens grecs ne lui donnent, bien postérieurement, il est vrai, que 480 stades (environ 20 lieues) de circuit. Ce ne fut sans doute à l'origine, comme toutes les villes barbares, qu'une enceinte assez étroite destinée à mettre à l'abri les travaux et ce qui constituait les richesses des peuples primitifs. Elle s'agrandit progressivement sous la domination des princes babyloniens, dont la capitale, plus ancienne, n'était distante que de 60 milles. Des temples, des palais y furent construits sur les hauteurs par le prince babylonien que les inscriptions désignent sous le nom de Samsi-Vul (1800 ans avant J.-C.); un autre de ces princes, Assur-Uballid, les fit rebâtir quatre siècles après et Shalmaneser ou Salmansar I^{er}, qui régnait vers 1100, est

encore cité dans les inscriptions comme ayant relevé des édifices tombes en ruine.

Ce ne fut que sous une autre dynastie, celle qui inaugura l'usurpateur Belattar et que termina la catastrophe des Sardanapale IV, que Ninive atteignit un haut degré de splendeur. Située sur la rive gauche du Tigre, à l'un des endroits où ce grand fleuve peut être traversé par un pont, au confluent du Khosr et au centre d'une contrée extrêmement fertile, elle était appelée à être un des centres de la civilisation antique. Les limites de son enceinte, au temps de sa plus grande extension, sont encore inconnues, malgré les fouilles persévérantes qui ont été exécutées dans les ruines de la ville et dans toute la contrée environnante. Des vestiges de trois énormes murailles concentriques, protégées par des fossés, sont encore visibles dans la partie occidentale; les murs du nord, ceux de l'ouest, assez distants du Tigre, et ceux du sud sont simples; ils ont été également retrouvés et on en suit le profil sous les décombres, construits en briques crues séchées au soleil, ils offraient de résistance que par leur masse. Cette enceinte à l'apparence d'un parallélogramme dont l'angle nord-ouest s'appuie au cours du Tigre; elle renferme deux immenses monicules formés de débris de temples et de palais sur lesquels se sont construits les villages turcs de Kouyoumdjik et de Nebbi-Younous (tombeau de Jonas); le Khosr traverse ce parallélogramme et le divise en deux parties à peu près égales, contourant la colline de Kouyoumdjik. Mossoul, situé sur la rive droite du Tigre, en face de ces ruines, était sans doute relié à la grande cité et en formait une sorte de faubourg; enfin, l'expression de Ninive-en-l'île, employée par un chroniqueur musulman au moyen âge, montre qu'une autre île, voisine de la capitale, avait été construite dans une des îles que forme le Tigre un peu au-dessus de Ninive. Cette agglomération de villes, à enceintes séparées, mais reliées entre elles peut-être par quelques ouvrages de défense et qui se touchaient presque, explique l'étendue que les livres juifs donnaient à la capitale de l'Assyrie. En outre, suivant la coutume des souverains de l'Orient, les rois assyriens se faisaient construire leurs palais en dehors de la ville et souvent à une assez grande distance; autour du palais naissait une ville nouvelle. Telle fut l'origine de Kalah, aujourd'hui Nimroud, à douze lieues environ au sud de Ninive et dont la fondation serait contemporaine de celle de la capitale, si on admet le récit de la Genèse, qui dit qu'Assur bâtit Ninive et Calah; telle serait aussi l'origine de Sargoun, aujourd'hui Khorsabad, célèbre par ses ruines gigantesques qu'on y a découvertes et située à huit lieues nord-ouest de Ninive. Il aurait fallu que Ninive s'étendît sur une longueur de plus de vingt lieues pour que Nimroud et Khorsabad fussent enfermées dans son enceinte, ainsi que le croient d'abord les premiers explorateurs. C'est une opinion aujourd'hui abandonnée.

Malgré quelques incertitudes, on arrive à se faire une idée assez précise de la grande cité assyrienne; les vagues renseignements fournis par les livres juifs et les découvertes récentes faites dans les ruines permettent d'en suivre les progrès et la décadence, mais en franchissant de longs espaces de siècles restés obscurs. Un temple dédié à la déesse Istar fut bâti à une époque très-récente, peut-être le xxe siècle av. J.-C., sur l'emplacement où s'élevait aujourd'hui Kouyoumdjik; c'était le temple principal de Ninive, car les souverains qui se succédèrent jusqu'au xii^e siècle s'appliquèrent à le rebâti. Un prince, que les inscriptions désignent sous le nom de Samsi-Vul, antérieur au xiii^e siècle, éleva un temple à Méroch et se fit bâtir un immense palais au lieu appelé aujourd'hui Nebbi-Younous. Ces deux localités sont dans l'enceinte de la ville, sur de petites collines et séparées par le Khosr. La triple enceinte orientale, en briques crues et scellées avec du bitume, date de la même époque; les murs étaient si épais que plusieurs chariots pouvaient circuler de front; les fossés qui les baignaient étaient bordés par des dérivations du Tigre et du Khosr, et l'eau était ménagée par une savante série d'écluses dont on a retrouvé les traces. Les murailles, maintes fois renversées et réédifiées, se suivent encore au ondulations du sol et forment à l'Orient comme trois chaînes parallèles de petites collines; elles manquent par endroits, les matériaux ayant servi à la construction des villages voisins.

En dehors de l'enceinte, Kalah ou Nimroud fut la résidence favorite des rois assyriens de la seconde dynastie. Après le témoignage de la Genèse, qui rapporte la fondation de cette ville à Assur, le premier témoignage, fourni par une stèle, se rapporte à Téglat-Pileser III, antérieur de deux siècles au Téglat-Phalassar des livres juifs, qui régna au x^e siècle av. J.-C. Sardanapale II et Salmanassar III y firent bâtir des palais. À ce dernier prince se rattachent des souvenirs juifs; une stèle, trouvée dans un des palais de Nimroud, mentionne les relations de Salmanassar avec Jehu, roi d'Israël (ix^e siècle). Phaloukka (Belochus IV) et sa femme Samouramit (la Sémiramis d'Hérodote) firent de Nimroud leur résidence habituelle et dotèrent la ville de monuments qui sont restés légendaires (viii^e siècle). L'époque où les indica-

tions précises de l'historien grec placent cette reine fameuse cinq générations avant la mère du prince sous lequel Cyrus prit Babylone, concordent parfaitement avec une inscription lue sur la poitrine du dieu Nébo, trouvé à Nimroud. Sous le prince qui leur succéda, Sardanapale IV, Ninive, prise et assiégée par les rois de Médie, de Babylone et de Bactriane, fut entièrement détruite. Sardanapale, qui s'était enfermé dans la ville pourvue de moyens de défense considérables, soutint un siège de deux ans. Se voyant vaincu, il mit le feu à son palais et périt lui-même sur le bûcher où il avait fait placer ses femmes, ses chevaux, ses étoffes précieuses et toutes les richesses accumulées par une longue suite de souverains (747 av. J.-C.). Sous ce Sardanapale, sept ans avant la prise de la ville, Jonas vint à Ninive prêcher la pénitence; le souvenir, fabuleux ou non, du prophète hébreu s'est conservé même sous la domination musulmane, comme en témoigne le nom de tombeau de Jonas donné par les Turcs à l'un des plus considérables amas de débris.

Ninive sortit de ses ruines. Téglat-Pileser IV, le premier souverain de la première dynastie (745-726), en commença la reconstruction; Salmanassar V (726-721), celui qui emmena en captivité les tribus juives, en consolida la puissance, puisque déjà il se livrait à des conquêtes éloignées. Sargon, qui lui succéda (721-702), bâtit à Khorsabad le magnifique palais qui a fourni jusqu'ici les spécimens les plus complets de l'art assyrien; il rendit à Ninive sa suprématie en soumettant Babylone, une partie de la Syrie, la Bactriane et, dans la Médie, tous les territoires qui étaient autrefois sous sa dépendance. Sennachérub, son fils (702-647), dompta une rébellion de la Syrie et asservit la Judée. Ninive était redevenue capitale. « J'ai agrandi tous les édifices de Ninive, lit-on dans une inscription de Sennachérub; j'ai reconstruit des rues anciennes, j'ai élargi les plus étroites, j'ai fait de la ville entière une cité brillante comme le soleil. » Il bâtit à Kouyoumdjik un palais dont les ruines ont été explorées par M. Layard. Dans une des salles immenses de cet édifice a été trouvée une collection de briques minces, couvertes d'inscriptions cunéiformes et qui formaient sans doute les archives royales. Au moment où la puissance de Ninive semblait si bien assise, elle s'écroula pour la seconde fois. Le fils de Sennachérub, Sardanapale V, succomba sous une nouvelle coalition des rois de Médie et de Babylone. La ville entière périt par le feu; les traces du violent incendie qui a fait crouler les édifices sont encore visibles dans les fouilles et ne permettent pas de le nier, quoique la catastrophe ne soit racontée dans aucun document écrit. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la plupart des historiens ont confondu cette seconde destruction de Ninive, qui eut lieu en 608, avec la chute du premier empire en 747. La similitude de nom des deux Sardanapale, sous lesquels eurent lieu les deux catastrophes, a sans doute prêté à la confusion.

À partir de cette époque, Ninive disparut de l'histoire comme de la surface du sol. Sous la domination des rois de Babylone, une petite ville, Nimrouh, bâtie avec les débris de la grande cité, en perpétua le nom pendant quelque temps. Hérodote, en rappelant les traditions qui concernaient Ninive, la considère toujours comme existante quoique amoindrie et déchue. Diodore, Tacite, Pline, Ptolémée en font aussi mention; mais Xénophon, le seul des historiens grecs ou latins qui ait pénétré en Assyrie, n'en parle pas; et cependant, il place à peu près au même endroit que Ninive une petite ville qu'il nomme Mespila. Lucien, originaire de Samosate, sur l'Euphrate, et par conséquent en position d'être bien renseigné, fait dire à Mercure dans un de ses dialogues : « Ninive est détruite et il n'en reste pas vestige; tu ne dirais pas même où elle était jadis. » Sous la domination des Perses, puis sous celle des Arabes, une foule de villages et de hameaux se construisirent sur les ruines mêmes et avec les matériaux provenant des démolitions. Ce furent surtout les briques des enceintes qui furent employées à cet usage, et les énormes blocs des palais, les colosses de granit restèrent enfouis sous le sol. Au x^e siècle de notre ère, Benjamin de Tudèle, visitant l'emplacement de Ninive, vit « beaucoup de castels » dans l'enceinte et un pont de bois qui permettait de communiquer de la rive arabe à la rive persane du Tigre. En 1097, lorsque les croisés se furent rendus maîtres de Jérusalem, Baudouin pénétra jusqu'en Mésopotamie et s'empara d'Edesse, puis de Ninive, ou du moins de ces castels fortifiés qu'avait vus Benjamin de Tudèle. Les Français possédèrent cette station jusqu'en 1143, époque à laquelle son dernier gouverneur, Joscelin, se laissa prendre par le sultan d'Alep. Les Turcs, restés tranquilles possesseurs, y fondèrent des établissements assez importants, parmi lesquels Mossoul, construit en grande partie avec les débris de la cité assyrienne, tient le premier rang, et la tradition même de l'existence ancienne d'une grande ville en face de la cité naissante finit par se perdre.

M. James Rich, résident anglais de Bagdad, fut le premier qui entreprit de faire des recherches sur de vagues indices dans les substructions qu'on pouvait deviner sous les villages turcs de Kouyoumdjik et de Nebbi-Younous (1820). Vingt ans plus tard, M. Botta,

consul français à Mossoul, fut chargé par l'Académie des inscriptions d'explorer attentivement les ruines; les fouilles faites dans ce que James Rich avait reconnu comme l'enceinte de Ninive n'eurent pas de résultat, les tranchées n'ayant pas été tracées à une assez grande profondeur; mais M. Botta, averti par un paysan des environs, eut la gloire de découvrir le palais de Sargon, à Khorsabad; des salles entières furent déblayées, des bas-reliefs de dimensions énormes, des colosses couverts d'inscriptions cunéiformes purent être enlevés et envoyés au musée du Louvre. En 1845, M. Layard découvrit l'antique Kalah sous le village turc de Nimroud; d'immenses palais, encore noircis par le feu, étaient encore en partie debout sous d'épaisses couches d'alluvion, et les fouilles amenèrent au jour, comme à Khorsabad, de grands morceaux de sculpture sur granit, des taureaux ailés à face humaine et une foule d'inscriptions. Depuis cette époque, les recherches n'ont pas cessé, et toutes les grandes collections européennes, spécialement le Louvre et le British-Museum, se sont enrichies des plus intéressants spécimens de l'art assyrien. Les Arabes, qui avaient eu si longtemps sous les pieds toutes ces richesses sans s'en douter, ne revenaient pas de leur surprise et surtout de la précision avec laquelle s'opéraient les fouilles. A vrai dire, ils n'en comprenaient guère l'utilité. « Au nom du Très-Haut, disait un cadî à M. Layard, que faites-vous de toutes ces pierres? En voilà qui sont enterrées depuis le temps de Noé, la paix soit avec lui! peut-être étaient-elles sous terre avant le déluge! J'ai vécu dans le pays depuis des années, mon père et le père de mon père plantaient ici leurs tentes avant moi, et jamais, ni eux ni moi, nous n'avons ouï parler de ces figures. Depuis douze cents ans et plus, les vrais croyants sont établis dans ces contrées, et pas un d'eux n'a jamais entendu parler d'un palais souverain, ni ceux qui y étaient antérieurement. Et voici un Franc qui arrive ici de je ne sais combien de journées de marche; il vient droit à la place, et il prend un bâton, et il trace une ligne et là une autre ligne, et il nous dit : Ici est le palais, là est la porte. Et nous montrons des choses que nous avons eues sous les pieds sans en rien savoir. Ettonnant! Ettonnant! Le cadî avait bien raison. C'est un spectacle surprenant que la découverte de ces Herculanum et de ces Pompéi assyriennes enfouies depuis tant de siècles, sans compter ce que l'avenir réserve encore de rencontres imprévues sous ces monicules encore inexplorées. Les explorateurs pensent que presque tous les accidents du sol, dans cette partie de l'ancienne Assyrie, sont des collines artificielles sur lesquelles se dressent de colossales ruines. Nous avons exposé dans un article précédent (v. ASSYRIEN [art]) les principaux résultats des fouilles faites à Ninive, à Khorsabad et à Nimroud, en même temps que nous en avons apprécié le caractère historique. Quant au déchiffrement des inscriptions, v. CUNÉIFORMES (inscriptions). Pour l'histoire des fouilles et la topographie actuelle de Ninive, consulter : *Monument de Ninive*, découvert et décrit par M. Botta (1847-1849, in-fol.); *Voyages aux ruines de Ninive*, par M. Layard (1849-1853, 2 vol. in-8°); *Etudes sur Ninive et Persépolis*, par M. Eichhoff (1853, in-8°).

NINIVE (MONUMENT DE), découvert et décrit par M. Botta, mesuré et dessiné par Flandin (1846-1847, in-fol.). Le titre de l'ouvrage porte la trace de la préoccupation des premiers explorateurs des ruines assyriennes, car le monument dont il s'agit est le palais de Sargon, à Khorsabad; mais tout d'abord on croyait avoir trouvé les restes de Ninive elle-même. M. Botta en était d'autant plus persuadé que ses fouilles, à Kouyoumdjik, avaient été infructueuses. Il expose dans cet intéressant volume comment il a été amené à abandonner l'exploration de ce que Rich considérait, avec raison pourtant, comme l'enceinte de Ninive, pour entreprendre des fouilles à Khorsabad, qu'il affirme être la ville vainement cherchée ailleurs. Cette partie de l'ouvrage et les discussions à l'aide desquelles l'auteur soutient son opinion erronée, n'ont plus de valeur, mais tout le reste mérite l'attention. Voici en résumé les observations faites par M. Botta et les découvertes qui en furent la conséquence.

L'ensemble des constructions de Khorsabad se compose d'un monicule artificiel, supportant un vaste édifice, et d'une enceinte quadrilatérale fortifiée d'espaces en espace par des tours. Le monicule n'est pas placé dans l'intérieur de l'enceinte, mais il occupe une partie d'un des côtés du quadrilatère, sur la face occidentale, interrompant la continuité de la muraille et la dépassant, non-seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur, en sorte que, par sa face occidentale, il contribue à former la muraille dans une partie de son étendue. Après des observations préliminaires sur la forme, les dimensions et le mode de construction du monicule, M. Botta expose la description générale des édifices qu'il renfermait et procède ensuite à la description des monuments mêmes qui servaient à leur décoration intérieure. Malgré la dégradation et l'éboulement de plusieurs parties du monicule, il a cependant été possible à M. Botta de constater que l'ensemble des con-

structions se compose de quatre corps de bâtiments distincts, dont deux sont entièrement séparés et deux se touchent par un angle, sans avoir cependant de communication directe. M. Botta distingue chacun d'eux par un nom particulier; c'est ainsi qu'il appelle *palais* un édifice formé par des salles au nombre de onze, dont le revêtement sculpté existait encore et qu'on a recueillis la plupart des bas-reliefs découverts et des inscriptions; *édifice ruiné*, un monument contigu à celui-là et qui n'a point offert de sculptures; *temple*, un petit édifice isolé et bâti de pierres noires basaltiques, qui semble bien, en effet, avoir été une espèce d'oratoire ou de chapelle domestique; et *bâtiment accessoire*, un petit bâtiment dont il ne restait qu'une portion formée de deux salles. C'est dans cet ordre, et en se servant de ces dénominations qui ne préjugent rien au sujet de l'ancienne destination des édifices auxquels elles s'appliquent, que M. Botta décrit les divers monuments de Khorsabad. Mais d'abord il s'attache à donner une idée exacte de leur ensemble et de leur situation respective, de leur disposition générale et de leur disposition particulière, et de diverses particularités qui s'y rapportent, entre autres de la toiture.

Les quatre bâtiments indiqués sont, du reste, placés les uns par rapport aux autres, de telle sorte que les façades se couvrent ou s'unissent à angle droit. L'orientation générale des façades, ainsi que celle des salles, est la même que celle du monicule et de la grande enceinte; les diagonales correspondent aux quatre points cardinaux. Le même principe régit dans la disposition générale du plan : tout y est dirigé sur la ligne droite et tracé à angle droit. Les salles, les cours, les esplanades offrent constamment des espaces rectangulaires.

Tous les espaces libres ou esplanades, compris entre les bâtiments et le bord extérieur du monicule, sont pavés de briques cuites au four, portant des inscriptions cunéiformes. Ces briques sont plus ou moins dures et de diverses couleurs. La manière dont ce pavage est disposé mérite d'être indiquée. Une première couche de briques, cimentées entre elles par du bitume et enduites de cette même substance à la face supérieure, repose sur la masse dont le monicule est formé; elle est recouverte d'une couche de sable très-fine, apporté du Tigre. Un second rang de briques, également liées par du bitume, est superposé à cet étage qui peut avoir 0m,1 d'épaisseur. Cette disposition avait sans doute pour objet de prévenir, au moyen de cette couche intermédiaire de sable, l'infiltration de l'eau, qui, en pénétrant dans l'intérieur du monicule, aurait compromis la solidité des constructions. M. Botta signale ce fait, que les briques de la couche supérieure sont placées de manière que l'inscription se trouve à la face inférieure, et c'était bien la preuve que cette inscription, quelle qu'en fût le teneur, n'était pas faite pour être lue des contemporains. Si l'inscription avait été placée à la face supérieure, elle eût été promptement effacée par les pas des hommes et des animaux.

M. Botta s'occupe longuement des portes, tant de celles du palais que de celles des autres bâtiments du monument de Khorsabad, qui méritent bien une mention particulière, à cause de leur importance sculpturale. Les grandes portes, qui s'ouvrent sur les esplanades et qui donnent accès aux principales parties de l'édifice, sont décorées de deux statues colossales de taureaux ailés à tête humaine, et de petites figures qui accompagnent les grandes dans les mêmes façades, qui forment les communications intérieures, ont simplement pour montants des figures colossales, exécutées de bas-reliefs et représentant des personnages humains, vêtus et ailés. Le groupe des taureaux ailés à tête humaine est toujours disposé de la même manière, c'est-à-dire que la face des animaux symboliques est tournée vers l'extérieur et que leur corps est appliqué contre les parois de la porte. Leur base atteint antérieurement la ligne extérieure de la muraille; mais, de chaque côté, il y a dans celle-ci un enfoncement, toujours rectangulaire, pavé d'une pierre percée d'un trou qui recevait une tige, à l'aide de laquelle était scellé un lion de bronze. Un de ces lions, le seul qui ait échappé à l'ancienne disparition du monument, fut trouvé à sa place antique, dans l'enfoncement de droite de la porte du milieu, ouverte sur la façade sud-ouest du palais, et ce précieux monument de sculpture assyrienne fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de la galerie assyrienne du musée du Louvre. Généralement, l'espace entre les deux taureaux est pavé d'une dalle, portant une longue inscription cunéiforme, quelquefois distribuée en deux colonnes. La proportion des taureaux, qui est toujours colossale, varie, à raison de la largeur et de l'importance de la porte, entre 3m,80 ou 4 mètres et 5 mètres. Huit portes étaient ainsi ornées, sans compter deux autres portes, d'une décoration bien plus magnifique, qui formaient une entrée monumentale, l'une sur l'esplanade située devant le bâtiment ruiné, et l'autre sur l'esplanade située devant la façade nord-ouest du palais. Cette entrée était formée par deux espèces de massifs saillants d'environ 4 mètres sur la ligne générale de

la muraille. Sur la face ainsi avancée de ces massifs se trouvait, de chaque côté de la porte, un couple de taureaux allés à tête humaine, dont le corps était appliqué de profil sur le mur, tandis que leurs têtes se retournaient pour présenter la face à l'extérieur. Les deux montants de la porte consistaient également en figures d'animaux pareils, le corps appliqué de profil contre la paroi, la tête tournée de face. Les figures de taureaux employées à cette décoration vraiment imposante, et telle que la vue de ces animaux symboliques, maintenant exposés au musée du Louvre, peut seule en donner une idée, avaient en 20 de longueur à l'une des entrées et seulement 15,50 à la seconde, pour les figures des montants, et 42,60 pour les groupes extérieurs.

En avant de presque toutes les portes extérieures, il existait dans le sol une ou deux cavités remplies de figurines de terre cuite. D'autres figurines du même genre étaient placées de distance en distance et tout autour du monument.

Les murailles intérieures et extérieures sont formées de massifs de briques simplement sèches au soleil. Ces massifs sont partout revêtus, en dedans et en dehors, d'un parement plus solide, qui est du gypse marmoriforme au palais et au bâtiment accessoire, de la pierre noire basaltique au petit temple. L'épaisseur de ces murailles n'est pas partout la même, mais elle est toujours considérable; on la trouve en quelques endroits de 5m,40 et au moins de 2 mètres là où elle est la plus faible, et il faut ajouter à cette épaisseur du massif de brique celle des plaques de revêtement, qui est de 0m,20. Cette énorme dimension des murailles s'explique sans peine par la nature des matériaux qui n'auraient pu résister au poids de la toiture si elles n'avaient offert une paroi massive; elle tient sans doute aussi à la nécessité de se procurer des habitations fraîches, pour lutter contre l'extrême chaleur du climat. Quant à la hauteur de ces murailles, comme elles ont été trouvées partout ruinées à leur extrémité supérieure, on ne peut l'apprécier que par conjecture. Les plaques de gypse qui formaient le revêtement avaient environ 3 mètres de haut; mais, sur presque toute l'étendue du bâtiment, M. Botta a pu constater que les massifs de briques dépassaient le revêtement d'au moins 1 mètre. Cet excédant de la muraille de briques était recouvert de briques cuites au four, ornées sur une de leurs tranches de peintures en émail et séparées du gypse par une espèce de corniche ou de cordon de terre cuite vernissée de jaune. Cette décoration d'une frise peinte régnait à l'intérieur et à l'extérieur du monument; c'est ce que M. Botta a pu constater par la présence d'un grand nombre de briques peintes et de fragments de cordon recueillis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles.

M. Botta n'a trouvé dans ce monument aucune trace de pilastre ou de colonne, non plus que d'escalier conduisant à un étage supérieur, d'où il conclut que le palais tout entier consista dans l'étage unique bâti sur la plate-forme. Une autre particularité singulière de ce monument, c'est qu'il était presque complètement dépourvu de pavé. A l'exception du seuil des portes, qui presque constamment porte une inscription, et de quelques dalles encastrées dans le pavé de trois salles par un motif particulier, partout à l'intérieur, dans toute l'étendue de l'édifice, les briques crues, qui forment la masse du monticule, se montrent à découvert, tandis qu'à l'extérieur le sol environnant est pavé d'un double rang de briques cuites au four. M. Botta suppose que le sol de briques crues était recouvert de nattes ou de tapis, et cette supposition s'appuie sur la connaissance que nous avons, par l'histoire de l'art, du goût des Babyloniens pour les tapisseries brodées de figures et du degré de perfection auquel ils avaient porté cette branche d'industrie, célèbre par toute l'antiquité classique et dont la tradition s'est conservée jusqu'à nous dans l'Orient moderne.

L'édifice de Khorsabad était privé de fenêtres ou d'ouvertures latérales. Quant à la toiture, elle était probablement en bois, ainsi que le pense M. Botta qui a écarté résolument l'hypothèse d'une voûte de pierre ou de brique, adoptée par M. Flandin.

NINIVE (VOYAGES AUX RUINES DE), ouvrage publié par M. Layard (1849-1853, 2 vol. in-89). M. Layard explora les ruines assyriennes quelques temps après la découverte du monument de Khorsabad, et alors que M. Botta faisait pratiquer des fouilles dans Mossoul. En descendant à plusieurs reprises le Tigre, pour se rendre de Mossoul à Bagdad, il avait remarqué un monticule d'une forme caractéristique, au village turc de Nimroud, à 18 milles environ au-dessous de Mossoul, et, en 1845, il résolut d'y faire pratiquer une tranchée. Le monticule attaqué par la pioche et la pelle avait 1,800 pieds de longueur, 900 de largeur et 60 ou 70 de hauteur. M. Layard obtint aussitôt des résultats importants : des sphinx, des lions à tête humaine, des figures allées se dressaient à l'entrée des vestibules; des bas-reliefs, sculptés sur un marbre blanc ou albâtre, formaient à l'intérieur des chambres de vastes tableaux représentant des scènes de chasse, de guerre et de la vie privée. Une sculpture colossale fut découverte. En

douze mois, M. Layard avait remis au jour huit chambres; il finit par ouvrir vingt-huit salles ou galeries. Tous les fragments, toutes les pièces qu'il fut possible d'enlever allèrent enrichir les collections du British-Museum.

Revenu à Mossoul, il entreprit d'appliquer au monticule de Kouyoumdjik, dans l'enceinte de Ninive, les procédés d'excavation qui lui avaient si bien réussi à Nimroud, c'est-à-dire des tranchées poussées à fond, des bords du monticule jusqu'au milieu, et il réussit parfaitement. Ses observations établirent que les ruines formant le monticule de Kouyoumdjik provenaient d'un vaste palais, élevé par le même roi que le palais de Khorsabad; il a été reconnu depuis qu'il se trompait, que l'un appartenait à Sargon et l'autre à Sennachérub, son successeur. Des chambres entières ayant été mises au jour, on trouva dans l'une d'elles des bas-reliefs plus remarquables encore que ceux qu'on avait obtenus jusqu'alors. Ces sculptures, encore faciles à déchiffrer, quoiqu'elles eussent été endommagées par le feu, représentaient les procédés dont on s'était servi pour transporter les grands taureaux à tête humaine, depuis l'atelier où on les avait travaillés jusqu'au palais qu'ils étaient destinés à décorer, et ce furent les mêmes procédés que M. Layard employa à son tour pour les extraire et les transporter.

M. Layard a décrit et fait graver avec soin ses découvertes dans les ouvrages suivants : *Ninive et ses ruines* (1849); *Inscriptions cunéiformes d'après les monuments assyriens* (1851); *Découvertes dans les ruines de Ninive et de Babylone, et Voyage en Arménie, dans le Kurdistan et dans le désert* (1853); *Monuments de Ninive*, 2e série (1853). Ces ouvrages ont été réimprimés, l'étude des antiquités assyriennes ayant pris un rang honorable dans les préoccupations du monde savant.

NINIVE et Persépolis (ÉTUDES SUR), par Eichhoff (1853, in-80). Ce livre est un résumé des découvertes modernes dans ces contrées et de l'état des connaissances archéologiques relativement à l'histoire de l'Assyrie et de la Perse. Il donne une idée exacte de tout ce qui concerne ces questions si importantes et si peu connues encore du public en général; mais il est bon de faire observer que, depuis cette époque, bien des découvertes nouvelles ont été faites et que la science est aujourd'hui beaucoup plus avancée qu'elle ne l'était alors. De sorte que le travail de M. Eichhoff est maintenant fort incomplet. Ces études sont suivies d'un *Essai* du même auteur *Sur la mythologie du Nord*, lequel est riche d'érudition scandinave et de traductions inédites.

NINIVITE s. (ni-ni-vi-té). Géogr. anc. Habitant de Ninive; qui appartient à Ninive ou à ses habitants : *Les NINIVITES. L'histoire NINIVITE.* L'habitant de Ninove, en Flandre : *Le grammairien Jean Desputère était appelé absolument le NINIVITE.* (Complém. de l'Acad.)

NINIVITE (Jean LE), écrivain français. V. DESPUTÈRE.

NIÑO (Pedro-Alonso), surnommé *El Negro*, navigateur espagnol, né à Moguer en 1468, mort vers 1505. Compagnon de Colomb dans son troisième voyage, il demanda au grand conseil de Castille l'autorisation de découvrir de nouveaux pays, autorisation qui lui fut accordée à condition qu'il ne pénétrerait pas dans les pays déjà visités par Colomb et qu'il n'en approcherait même pas de 50 lieues. Niño découvrit successivement, sans être inquiété par les naturels, les côtes de Paria, le golfe de las Perlas, les côtes du Venezuela, la Punta de Araya et revint en Espagne. A son retour, il fut accusé d'avoir fraudé le quint du roi en dérobant des perles. Il fut incarcéré, vit sa fortune confiscée et mourut avant la solution de son procès.

NIÑO (Andrés), navigateur espagnol, né en 1475, mort en 1532. Il était fixé à Panama en 1514 et possédait la réputation d'un habile marin, quand Diego de Albaladez l'envoya solliciter, auprès du conseil royal d'Espagne, l'autorisation de fonder une ville dans la baie de Nombre-de-Dios. L'autorisation fut accordée et, en outre, Niño fut chargé de découvrir une nouvelle route pour aller aux Moluques. Il prit la mer, chercha inutilement le passage dont il avait rêvé l'existence, reconnut environ 550 lieues de côtes, les baies de Papagayos, le golfe de Fonseca, le fleuve de la Posession, le volcan de Masula; il revint à Panama avec d'immenses richesses, regagna ensuite l'Espagne; mais, arrivé dans son pays natal, il succomba presque immédiatement aux fatigues de ses périlleux voyages.

NIÑO DE GUEVARA (don Juan), peintre espagnol, né à Madrid en 1632, mort à Malaga en 1698. Son père était capitaine des gardes du vice-roi d'Aragon, l'évêque don Antonio Enriquez. Ce prêtre pourvut généralement à l'éducation du fils d'un gentilhomme qui lui aimait, et lorsque Niño manifesta quelque goût pour la peinture, il le plaça dans l'atelier de Manrique. Celui-ci avait étudié sous Rubens qui, vingt ans auparavant, avait fait un long séjour à Madrid et y avait laissé de nombreux chefs-d'œuvre. Le jeune artiste se mit à copier sans relâche le maître flamand; mais sa propre originalité le sauva de l'imitation. Placé ensuite à Madrid dans l'atelier d'Alonso Cano, il étudia la nature avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à co-

pier Rubens, et ses progrès furent si rapides que, de 1653 à 1655, son maître l'associa à ses vastes décorations des Augustins de Cordoue et de Grenade. Cette collaboration dura près de quinze ans et, durant cette phase de sa carrière, Niño exécuta les meilleures créations de son œuvre, celles où se retrouvent les enseignements sérieux et sévères d'Alonso Cano, qui plaçaient le modelé et la ligne au-dessus des meilleures qualités des plus grands coloristes. En 1676, Niño de Guevara étant retourné à Malaga, séjour habituel de l'évêque Enriquez, il revint à l'imitation de Rubens. Le tableau qu'il donna l'idée la plus complète de ce retour à sa première manière est la *Sainte Famille* de la cathédrale de Séville, que l'on voit au musée du Louvre et que l'on croirait volontiers l'œuvre du maître d'Anvers, si elle n'était signée Niño, comme la précédente. Il est juste d'ajouter qu'il ne tomba qu'accidentellement dans cette imitation trop littérale et qu'il peignit en même temps des pages originales d'une grande valeur. Citons le *Triomphe de la croix*, dans l'église de la Charité de Malaga; dans la cathédrale de la même ville, un *Saint Michel*, figure splendide à tous les points de vue et rendue populaire par les nombreuses gravures qui en ont été faites, que l'on en fait encore tous les jours. La même basilique possède aussi une *Charité*, au milieu de plusieurs personnes du temps, disposition qui rappelle la *Vierge* de Murillo, du Louvre. Niño de Guevara a surtout peint de remarquables portraits, que l'on voit au musée de Madrid, celui de *Don Antonio Enriquez*, celui du *Marquis de Montebello*, dans lesquels reparait l'influence de Rubens, et la belle tête d'*Alonso Cano*, étude d'après nature, d'une grande énergie, d'un sentiment exquis, d'un ton harmonieux et fin, comme dans les gammes de Van Dyck. D'autres tableaux de ce maître décorent les églises de Séville, de Malaga, de Cordoue et de Grenade.

NINON DE LENCLOS, courtisane célèbre. V. LENCLOS.

NINON chez M^{me} de Sévigné, opéra-comique en un acte, en vers, paroles de Dupaty, musique de Berton; représenté à Feydeau le 26 septembre 1808. Cette pièce roule sur une aventure assez scabreuse et se termine par la signature du fameux billet signé par la courtisane au marquis de La Châtre.

NINOS s. m. (ni-noss). Entom. Espèce d'abeille du Pérou.

NINOVE, ville et commune de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. d'Audenarde, ch.-l. du canton de son nom, sur la rive gauche de la Dender; 5,000 hab. Justice de paix, riche bibliothèque privée. Rafinerie de sel, tanneries, savonneries, blanchisseries de toiles, corderies, fils, fabriques de chandelles et cierges. Poteries d'étaim. Commerce de grains, toiles et huiles. Cette ville fut fondée, dit-on, par les Goths au ve siècle et ceinte de murs vers 1194. Elle fut vendue par Charles-Quint aux ducs de Brunswick en 1515 et revendue par ces derniers à la famille d'Egmont. Elle a été plusieurs fois assiégée et prise par les Français. Patrie de Desputère, fameux grammairien du xve siècle.

NINOX s. m. (ni-noxks). Ornith. Section du genre chouette.

NINOYE s. f. (ni-no-ïe). Chorégr. Danse particulière, usitée à Egnynères, petite ville du département des Bouches-du-Rhône.

NINSAM s. m. (nain-samm). Syn. de NIZAM.

NINSI s. m. (nain-si). Bot. Espèce de berle de la Chine et du Japon : *Comme la racine du NINSI se partage par le bas en deux branches, on l'a comparée aux cuisses d'un homme et on l'a réputée aphrodisiaque.*

NINUS, roi d'Assyrie, fils de Bélus. Il monta sur le trône de Ninive vers l'an 2000 av. J.-C. Rien de plus incertain que la chronologie et même que les faits de cette histoire. Suivant les anciens récits, Ninus fut un grand conquérant; ses expéditions militaires ressemblent à une marche triomphale à travers l'Asie. Il soumet Babylone, l'Arménie, la Bactriane, la Médie, fonde la ville de Ninive ou au moins l'agrandit et étend ses conquêtes depuis la Bactriane et l'Inde jusqu'aux frontières de la Libye. Il fit l'époux de la célèbre Sémiramis, qui le fit, dit-on, empoisonner vers l'an 1950 avant notre ère et lui succéda sur le trône.

NINUS II, NINIAS ou NINYAS, roi d'Assyrie, fils de Ninus et de Sémiramis. Il succéda à sa mère, après l'avoir fait assassiner vers 1900 av. J.-C. Son règne est absolument vide de faits; il commence la série des rois fainéants de l'Assyrie ou, du moins, des rois sur lesquels l'histoire ne fournit aucun renseignement; depuis l'époque de son règne jusqu'à Sardanapale, les annales de ce pays sont, pour ainsi dire, muettes; les chronologistes ont laissé quelques noms de rois et des dates incertaines, et le peu que nous savons des événements de cette longue période nous a été révélé par les histoires particulières des autres peuples de l'Orient. Voltaire a fait de Ninus le Jeune l'un des personnages de sa tragédie de *Sémiramis*.

NINUS II, tragédie en cinq actes et en vers,

de Ch. Brifaut (Comédie-Française, 19 avril 1813). On considère à juste titre cette pièce comme le dernier mot de l'art classique; l'auteur a fait ce tour de force de transporter en Assyrie, dans des temps fabuleux, un drame qui, originairement, se passait en Espagne et dans les temps modernes. Il lui a suffi de changer les noms. Voici ce qu'il a imaginé. Ninus a fait assassiner le roi son frère, pour lui prendre sa couronne, et il a accusé de ce crime la veuve du mort, qui a disparu; il a épargné le fils, Zorame, qu'on élève dans le palais. Quant à la reine Elzire, elle a été recueillie à son insu et cachée par le satrape Zorbas. Elzire, au bout de dix années de silence, demande à voir son fils. L'entrevue a lieu en présence de Zorbas qui exige de la reine qu'elle ne se fasse pas reconnaître. Elzire, cachée sous des habits d'étrangère, voit son fils, lui parle et son émotion est près de la trahir, lorsque Zorbas l'entraîne et la force à fuir du palais. Un officier vient bientôt apprendre à Ninus qu'on a arrêté une femme que certains indices rendent suspecte. Ninus la fait appeler devant lui; il reconnaît l'épouse de son frère. Jusqu'à ce jour, le crime de Ninus a pesé sur Elzire; mais elle peut parler. Déjà le peuple, instruit que le meurtrier du roi respire, demande vengeance. Le reine est citée devant les mages pour déclarer le nom du coupable; elle s'y refuse; elle va périr. Ninus lui propose alors de la sauver, si elle veut partager le trône avec lui. Cette offre est rejetée avec horreur. La situation d'Elzire devient à chaque instant plus terrible, lorsque, vaincu par ses remords, Ninus fait assembler le peuple et les mages. Il justifie la reine, déclare que, égaré par des conseils perfides, il s'est souillé du sang de son frère et il se poignarde.

Cette fable est assez intéressante; c'est le travestissement assyrien qui a couvert d'un ridicule resté légendaire. L'auteur a expliqué, de la meilleure foi du monde, qu'il avait cru bien faire, et les raisons qu'il en donne méritent d'être reproduites : « L'antiquité des temps, dit-il, l'obscurité des souvenirs permettaient, jusqu'à un certain point, à l'auteur de créer des caractères et de supposer des coutumes dans le silence de l'histoire. Ces époques reculées semblent être le patrimoine du poète tragique. Il a le droit avéré de disposer du génie de la nation éloignée et mal connue à laquelle il emprunte ou attache son action et ses personnages. Ainsi, dans cet essai dramatique, on a prêté au tribunal des mages l'autorité suprême dont l'assemblée des cortés fut toujours revêtue en Espagne, appuyé d'ailleurs sur le témoignage de Rollin, qui attribue cette autorité au conseil alors existant chez les Perses, et chacun sait que les Perses étaient régis par les mêmes lois et assujettis aux mêmes usages que les Assyriens; ainsi, l'on a donné à Ninus ce sentiment de l'honneur né de nos institutions chevaleresques et étranger à l'antique Orient; mais qui osera soutenir que ce caractère, tel qu'il est peint, n'ait pu exister en ces temps primitifs, surtout lorsque les anciens historiens se plaisent à nous représenter Cyrus avec les vertus des Bayard, des Gaston de Foix et des Du Guesclin ? »

Ces raisons n'ont pas paru convaincantes, et lorsqu'on fait allusion à *Ninus II*, c'est pour se moquer des prétentions des derniers classiques à transporter au hasard chez une nation les mœurs d'une autre.

NINYAS, roi d'Assyrie. V. NINUS II.

NIN-ZIN s. m. (nain-zain). Bot. Syn. de GINSENG.

NIO, ancienne *Ios*, ile de Grèce (Archipel), une des Cyclades centrales. Chef-lieu, Nio; 5,000 hab. Récolte de bleds, orges, vin, huile, coton. Élevé considérable de bêtes à cornes. Homère y mourut et, vers 1772, on crut y avoir retrouvé son tombeau.

NIOBÉ s. f. (ni-o-bé). Entom. Espèce de papillon.

— Bot. Syn. de FUNKIE.

NIOBÉ s. f. (ni-o-bé — nom mythol.) Astron. Planète télescopique, découverte en 1864 par M. Luther.

NIOBÉ, fille de Tantale et sœur de Pélopes, selon Diodore de Sicile, ou fille de Pélopes et de Taygète, ou encore de Phoronée et de Laodice, suivant d'autres traditions. Elle avait épousé Amphion. Troi frère de sa grande fécondité, elle eut l'insolence de se comparer à la déesse Latone et de se vanter de lui être supérieure, parce que celle-ci n'avait eu que deux enfants, Apollon et Diane. La déesse, irritée, chargée de sa vengeance ses enfants eux-mêmes, qui avaient été les objets de l'outrage dont elle s'indignait. Apollon et Diane tuèrent à coups de flèches tous les enfants de Niobé, sur le mont Sipyle. Ils étaient au nombre de douze, suivant Homère; de quatorze, suivant Euripide, et de vingt, suivant Mimnerme et Pindare (Aulu-Gelle, *II*, 7; Elien, *Hist. div.*, *III*, 36). Voici les noms des garçons, suivant Apollodore. C'étaient : Siylpe, Agénor, Phodime, Ismène, Minytus, l'antale, Damachichon. Les filles s'appelaient : Ethosée, Cléodora, Astyoche, Phélie, Élopie, Astyratie, Ogygie. La douleur de Niobé fut si grande, que Jupiter, exaucant ses vœux, la métamorphosa en pierre.

Les mythographes, pour expliquer la diver-

sité des traditions en ce qui concerne la filiation de Niobé, ont supposé qu'il y avait eu deux Niobés, l'une argienne et l'autre lydienne; mais, comme dans les deux légendes le lieu de la scène est toujours le mont Sipyle, cette hypothèse est mal fondée. Il ne faut voir, dans ces données différentes, que des variantes d'un même conte. Ce qui est plus obscur, c'est le point de départ de cette fable si dramatique. Probablement, l'histoire de Niobé fut provoquée par l'aspect singulier qu'offre une montagne de Lydie, le mont Sipyle. « On y voit, dit Pausanias, un rocher escarpé qui, de loin, ressemble effectivement à une femme ayant la tête penchée et en pleurs. » Comme on peut voir dans les nuages toutes sortes de choses et les peupler à son gré de formes bizarres, de temples, de portiques, de statues gigantesques, de même l'imagination vive des Grecs s'est plu à se représenter des profils humains ou des traces de géants dans les accidents pittoresques des montagnes. L'entassement des rochers de Pélion et d'Ossa leur fit inventer l'escalade du ciel tentée par Encelade, et les formes vagues du Sipyle leur donnèrent l'idée de la légende de Niobé. Cette montagne semble, de loin, dessiner une femme assise, dans l'attitude de la douleur; deux filets d'eau, dans lesquels on peut voir deux ruisseaux de larmes, s'échappent de ses yeux; autour d'elle, douze ou quatorze rochers groupés, avec beaucoup de bonne volonté, autant d'enfants morts, étendus aux pieds de leur mère. Là-dessus, les légendes populaires se sont formées; on a imaginé une mère orgueilleuse de sa fécondité, osant se préférer à Latone et lui opposer, comme un défi, ses sept fils et ses sept filles. La déesse, irritée, fait tuer les fils à coups de flèches par Apollon; les filles, à l'exception des deux plus jeunes, périssent de la main de Diane, et la mère inconsolable est changée en rocher, grâce à la pitié de Jupiter. Quelle belle chose que l'imagination! Pausanias, qui se rendit tout exprès au mont Sipyle pour voir la Niobé, affirme, dans ses *Attiques*, avoir parfaitement distingué dans ce rocher un pied de femme, la tête penchée et versant des pleurs.

Une hypothèse si simple ne pouvait satisfaire absolument les mythographes qui voient toujours, dans d'anciennes légendes populaires, de profondes conceptions. Rabaud Saint-Etienne, en admettant comme point de départ le fait du rocher de Sipyle, a voulu étendre la signification du mythe. « Au pied du mont Sipyle était, dit-il, une ville du même nom, et qui autrefois s'était appelée *Tantalos*, la fille de Tantalus. Peut-être était-ce une colonie de la ville de Tantalos, située à quelque distance de là, sur le Méandre, et dans un marais où, après de cruelles catastrophes, elle se vit engloutie d'eau sans qu'il lui fut possible de boire. Plinie raconte que la ville de Sipyle fut engloutie par un tremblement de terre, et qu'en sa place il se forma un étang d'eau salée. Strabon, en rapportant le même fait, dit que, sous le règne de Tantalos, il y eut de violents tremblements de terre en Phrygie. Il s'y forma de grands lacs, la ville de Sipyle fut engloutie, et Troie elle-même fut submergée. Et ce fait, dit ailleurs Strabon, n'est point une fable; car, dans les temps postérieurs, il y a eu de grands tremblements de terre dans ce canton. Le caractère volcanique de la montagne de Sipyle confirme cette interprétation physique. La forme même du roc décharné qui la couronnait est analogue aux effets bizarres que produisent les éruptions volcaniques. Du sommet du roc de la femme qui pleure découle une eau continuelle, et qu'en langage figuré on a appelé ses larmes. Avant que le tremblement de terre eût renversé la malheureuse ville de Sipyle et formé ce lac salé qui prit sa place, il coulait de la montagne une quantité de sources qu'on portait au nombre de douze. La ville profitait de ces belles eaux; sans doute elles contribuèrent à sa population et à sa richesse, et elles furent les causes de l'orgueil qu'on lui reprocha. Le tremblement de terre détruisit tout; la ville fut renversée, la montagne ébranlée; ses eaux se perdirent, et un étang d'eau salée prit la place de cette ville superbe. Voilà l'histoire physique prouvée par les témoignages des anciens, par l'analogie des noms et par la conformité des rapports. La fable grecque de Niobé n'est autre chose que cette même histoire racontée dans la langue figurée et mythologique. Niobé, la ville superbe, fille de Tantalos, est pétrifiée de douleur; elle pleure de voir autour d'elle le pays inondé et détruit; ses filles sont les sources qui arrosaient autrefois le pays et qui furent tarées, à l'exception de deux d'entre elles; ses fils sont les villes voisines, englouties par la colère des dieux. »

D'autres explications ont encore été proposées par la critique. On a vu dans Niobé une déesse de la pluie, et dans ses enfants les mois d'hiver, terrassés au printemps par le dieu solaire. M. Cox y voit les enfants du brouillard, et en d'autres termes les nuages, qui sont dissipés par les rayons du soleil, pendant que Niobé se fond en une pluie de larmes qui se change en glace au sommet des monts. M. Baudry rappelle, au sujet de la même fable, que les Grecs attribuaient les morts subites et les épidémies aux traits d'Apollon et d'Artemis; dans ce dernier ordre d'interprétation, il serait bon, semble-t-il, de tenir grand compte de la partie de la légende

où est clairement indiquée une épidémie thébaine.

Ajoutons que Parthénias, dans ses *Affections d'amour* (ch. xxxiii), d'après les *Lydiennes* de Xanthos et d'après Néanthes et Simimias de Rhodes, raconte tout autrement que les autres auteurs la fable de Niobé. Il la présente comme fille de Assaon et femme de Philotos. Latone, pour se venger d'elle, n'aurait pas employé les flèches de ses enfants; mais, après avoir fait déchirer son époux, à la chasse, par les bêtes féroces, aurait inspiré à son père un violent amour pour elle; Assaon, voyant ses desirs tenus à mépris, réunit dans un hamelet les fils de Niobé et les fit tous brûler. Niobé, à la suite de cette calamité, se précipita du haut d'un rocher, et Assaon, ne pouvant échapper au souvenir de son crime, se suicida également.

Il était naturel qu'un si dramatique sujet inspirât souvent les poètes et les artistes. Eschyle, Sophocle et Euripide transportèrent sur la scène les malheurs de Niobé et de ses enfants. Leurs tragédies ne nous sont pas parvenues. Presque tous les poètes latins, Sénèque, dans son *Hercule sur l'Éta* et dans son *Agamemnon*, Stace, dans sa *Thébaïde*, Némésien, dans ses *Cynégétiques*, ont rapporté et commenté la fable grecque. Ovide a ainsi décrit la métamorphose de Niobé :

Au milieu de leurs corps étendus et sanglants, Veuve de son époux, veuve de ses enfants, La mal endurelle, elle n'est plus sensible, Ses longs cheveux épars n'ont plus rien de flexible; On a vu se roidir et ses pieds et ses bras; Son œil sans mouvement regarde et ne voit pas. Son sang s'est refroidi, son coloris s'efface. Sa lèvre est pâle et morte, et sa langue se glace. Rien ne vit plus en elle. Au dedans, au dehors, Un froid mortel en marbre a durci tout son corps. On voit pleurer encor son image sans vie. Un tourbillon l'emporte aux champs de la Phrygie. Là, sur un mont placée, elle pleure toujours. Et le temps de ses pleurs ne tarit point le cours. D'un si grand châtiment la terreur exemplaire Fait révéler Latone et trembler le vulgaire. (*Métamorphoses*, liv. VI, trad. Desaintange.)

La statuaire s'est plu également à représenter le massacre des enfants de Niobé et le désespoir de cette mère infortunée. Le groupe le plus célèbre est dû au ciseau de Praxitèle, si l'on s'en rapporte à cette inscription placée par un poète grec sur le piédestal de la statue de Niobé :

« Les immortels, de mon vivant, me changèrent en marbre; le ciseau de Praxitèle m'a rendue à la vie. »

On possède encore trois beaux groupes de Niobé, dans la villa Borghèse, au Vatican et à la villa Albani. Mais le plus beau monument qui rappelle le massacre des Niobides se trouve au musée de Florence, dans la salle dite de Niobé. V. ci-après.

Dans les littératures modernes, Niobé est la Rachel païenne, qui ne veut pas être consolée parce que ses enfants ne sont plus. Il est facile de saisir dans quel sens les écrivains rappellent le souvenir de cette victime de l'orgueil maternel :

« O Rome! ô cité de l'âme! les orphelins du cœur doivent retourner vers toi, plus solitaire d'empire expiré. »

« La Niobé des nations, la voilà debout! Mère sans enfants, reine découronnée, muette dans ses douleurs, ses mains flétries tiennent une urne vide dont les siècles ont dispersé au loin les cendres sacrées. »

BYRON.

« Chaque partie de la Grèce a conservé son caractère propre dans ses ruines. Comme la divine Niobé au milieu de ses filles renversées sous les flèches invisibles, Athènes est demeurée radieuse dans sa misère. Toute mutilée, elle sourit dans les métopes du Parthénon au lieu que rien n'égale la nudité de Sparte. »

QUINET.

Français régénérés de la grande semaine, Suivons le deuil nouveau que la Liberté mène! Elle perd chaque jour ses derniers vétérans, Et, comme Niobé, meurt sur ses fils mourants.

HÉROÏSME MORZEAUX.

Dans d'autres applications, on ne fait allusion qu'à la métamorphose de Niobé en pierre : « Je jure par Thémis que je n'aurai jamais le moindre mouvement de pitié pour vous, et que je me changerai en pierre comme Niobé, afin d'être aussi dur pour vous que vous l'avez été pour moi. »

(Lettre de Racine à l'abbé Levasseur.)

— Bibliogr. Auteurs à consulter : Winckelmann, *Histoire de l'art chez les anciens* (1779); Ang. Fabroni, *Dissertatione sulle statue appartenenti alla favola* (Firenze, 1779, in-fol.); K.-B. Starke, *Niobé und die Niobiden in threu literarischen, künstlerischen und mythologischen Bedeutung* (Leipzig, 1863, in-80, 20 planches).

Niobé, opéra italien, musique de J. Pacini; représenté à Naples le 19 novembre 1826. Cet ouvrage, un des plus remarquables du fécond compositeur, renferme des mélodies gracieuses et, entre autres, une cavatine devenue célèbre. La Niobé et Saffo sont les deux filles de prédilection de ce célèbre musicien

et resteront les seuls sources de la réputation de leur auteur.

Niobé. Iconogr. Les malheurs de Niobé, qui expia si cruellement le tort d'être orgueilleuse de la beauté de ses enfants, n'ont laissé indifférents ni les poètes ni les artistes de l'antiquité. Nous décrivons, dans les chefs-d'œuvre de sculpture qu'ils ont inspirés et qui décoraient aujourd'hui une des salles du musée des Offices, à Florence. Les répétitions qui nous sont parvenues de quelques-unes des figures de ce groupe prouvent combien il dut être admiré des anciens. La glyptothèque de Munich possède la statue d'un Niobé renversé sur le dos et mourant, qui est de toute beauté; quelques archéologues la considèrent comme ayant fait partie du groupe original; ils se fondent sur ce que la partie postérieure de la tête n'est pas achevée, comme cela devait être dans un fronton. Au même musée est le torse d'un adolescent tombé à genoux et regardant le ciel, que l'on croit aussi être le torse d'un fils de Niobé.

La fable de Niobé a inspiré plusieurs artistes modernes. Elle a été représentée, dans une suite de cinq eaux-fortes, par Gio. B. Galle (XVIII^e siècle). Annibal Carrache a peint Niobé méprisant Latone, sujet qui a été gravé par Cesare Fantetti. Une estampe, éditée à Rome par Ant. Salamanca, en 1541, et qui est attribuée à Enea Vico, représente la Famille de Niobé percée de flèches. Le même sujet a été peint à fresque par Luca Cambiaso, dans le palais Spinola, à Gènes. Il a été également traité par Jules Romain (gravé par Michele Lucchesse et par Ph. Gralle), par Louis David (tableau présenté au concours pour le prix de Rome en 1773), par Wilson (tableau appartenant à la National-Gallery), par L. Tabar (Salon de 1842), etc.

Pradier a exposé, en 1832, la statue d'un Fils de Niobé percé d'une flèche, qui, depuis, a longtemps figuré au musée du Luxembourg.

Niobé et les Niobides; musée des Offices, à Florence). Le groupe de Niobé et de ses enfants forme une suite de dix-huit statues, les uns debout, les autres couchés, qui ont longtemps été exposées dans les jardins de la villa Médicis, à Rome, et qui maintenant font partie de la galerie de Florence. Du temps de Plinie, elles étaient placées à Rome, dans le temple d'Apollon; elles furent retrouvées au XVIII^e siècle, à demi enfouies sous des décombrés, à la porte de Saint-Jean de Latran; on en reconstruisit l'exquise beauté et la simplicité grandiose jusqu'au XVIII^e siècle, époque à laquelle Léopold, grand-duc de Toscane, les fit transporter à Florence, et Winckelmann les révéla véritablement au public artistique dans son *Histoire de l'art chez les anciens* (1776). Mais, parmi ces dix-huit statues, quatorze seulement doivent être comptées; deux sont en double, deux autres ont été jugées comme n'appartenant pas au groupe.

Niobé et deux de ses filles forment un groupe central; l'une d'elles, tout enfant, se réfugie entre les genoux de sa mère, qui se penche sur elle et ramène son vêtement de dessus son épaule pour la protéger; l'autre lève son manteau de la main droite et cherche à s'en couvrir, exprime avec beaucoup de naturel la suspension des sens, la stupeur que lui cause un spectacle si tragique, un danger si inattendu. Le visage de Niobé, centrée dans une douleur muette, est d'une expression si saisissante, qu'il vous émeut jusqu'au fond de l'âme. Ce groupe est le plus célèbre parmi la suite de statues des Niobides, et il ne peut être l'œuvre que d'un des grands maîtres de l'art antique; Plinie hésite entre Praxitèle et Scopas; les critiques modernes penchent pour Scopas, d'après cette indication des anciens qui le représentent comme s'attachant de préférence à rendre des expressions vives et passionnées, tandis que Praxitèle restait exclusivement fidèle au culte de la beauté saine. Une autre des filles cherche à s'échapper en courant précipitamment; elle retient les plis de sa robe qui flotte au vent et penche la tête avec un mouvement très-naturel dans la frayeur; la troisième fille est immobile, les yeux fixés sans doute sur un de ses frères morts; la quatrième, presque couchée en avant par la peur, pose le pied sur une pierre et cherche à fuir; c'est aussi l'attitude de deux des fils; l'un, un enfant, se sauve en portant la main droite en avant et en regardant derrière lui les flèches meurtrières auxquelles il croit échapper; l'autre, plus âgé et qui paraît l'aîné, retient son manteau tout en courant. Le vieillard, que l'on croit être le pédagogue, est une figure mâle, aux traits sèbres; il est debout. Les autres figures qui complètent cette suite de statues représentent les derniers fils de Niobé, percés des flèches d'Apollon et couchés dans toutes les attitudes de l'agonie et de la mort; l'un d'eux respire encore et lève son bras vers le ciel avec un mouvement d'une grande beauté, les autres ne sont plus que des cadavres; on sent que la vie s'est retirée et qu'elle ne soutient plus les muscles qui s'affaissent. On doute que ces figures, à l'exception de celle qui lève le bras vers le ciel, soient de la même main que le groupe principal; on y remarque, en effet, quelques négligences, quelques rudesses de ciseau qui feraient penser qu'elles ne sont que des copies, ou bien, si ce sont les originaux, qu'elles furent exécutées seulement sous les yeux du maître et par ses meilleurs

disciples. Quoi qu'il en soit, rarement l'art s'est élevé à une pareille hauteur, rarement il a su conserver aussi finement à l'expression sa vivacité, en évitant, selon les lois de la statuaire grecque, toute contraction qui dérançait la pureté des lignes.

« Si l'on s'en référait, dit M. L. Viardot, à un passage de Plinie qui peut leur être appliqué, et à une ancienne épigramme grecque rapportée par plusieurs érudits, le groupe de Niobé serait l'œuvre de Praxitèle, aidé de Phidias, qui en aurait fait une partie. Il est certain que la statue de Niobé, celle de la fille placée à sa gauche, celle du jeune garçon mourant et les deux qu'on a mises aux deux côtés du pédagogue sont des ouvrages que leur beauté sublime démontre assez avoir appartenu à la plus belle époque de l'art grec et rendent dignes, Winckelmann, d'habile juge réservé autant qu'clairvoyant, leur prodigue les plus grands éloges. Il fait remarquer avec raison que les filles de Niobé, sur lesquelles Diane dirige ses flèches meurtrières, sont représentées dans « cette morne, muette et sourde stupidité qui nous transite, » dit Montaigne; dans cet état d'anxiété indicible, dans cet engourdissement des sens où jeté l'approche inévitable de la mort, et lorsqu'elle ôte à l'âme jusqu'à la faculté de penser. Quant à la Niobé même, si connue par le moule et les dessins, elle exprime certainement la douleur mieux encore que le Laocoon. La douleur du Laocoon est une douleur physique qu'il partage avec ses fils, puisqu'il est enveloppé comme eux dans les replis des serpents; celle de la Niobé, plus noble, est une douleur morale; car, à l'abri des coups, elle ne souffre que par les souffrances de ses enfants. Les quatre à cinq meilleures statues de ce groupe seront toujours des modèles du vrai beau. »

On ignore quelle était la disposition du groupe dans l'œuvre originale dont il a été détaché. Il est probable, suivant l'ingénieuse hypothèse d'un Anglais, M. Cokerell, que toutes ces figures étaient placées au fronton d'un temple; Niobé occupait le milieu du triangle; ses enfants, les uns debout encore, les autres renversés, étaient disposés symétriquement de chaque côté, suivant les exigences du fronton. M. Cokerell a tracé un dessin à l'appui de son opinion, et il a reconstitué l'œuvre telle qu'elle avait dû exister avant que les Romains dépouillassent les temples de la Grèce. Cet ordre paraît logique et on l'a adopté à Florence pour le placement du groupe, qui produit ainsi un grand effet.

Si le musée des Offices possède incontestablement les originaux du groupe formé par Niobé et deux de ses filles, il est à peu près certain que les autres Niobides ne sont que de bonnes copies; la glyptothèque de Munich possède peut-être l'original du plus beau des Niobides mourants. Nous n'avons, à Paris, qu'une reproduction du groupe de Niobé et des Niobides; elle est placée dans l'une des salles de l'Ecole des beaux-arts.

NIOBIDE s. m. (ni-o-bide). Mythol. Fils ou fille de Niobé.

NIOBIQUE adj. (ni-o-bi-ke — rad. niobium). Chim. Qui contient du niobium parmi ses éléments : *Acide NIOBIQUE*.

NIOBIUM s. m. (ni-o-bi-omm). Chim. Métal découvert en 1801, par Hatchett, dans la colombe de l'Amérique du Nord et nommé aussi, par cette raison, COLOMBIUM.

— Encycl. Le niobium est un métal rare, découvert en 1801 dans la colombe de l'Amérique du Nord par Hatchett, qui, à cause de son origine, lui avait donné le nom de *colombium*. Wollaston revint sur cette étude en 1809 et considéra le niobium comme étant identique avec le tantalum que Ekeberg avait extrait de la tantalite de Suède. L'identité de ces deux métaux fut considérée comme certaine jusqu'en 1846. À cette époque, Rose, par une étude beaucoup plus soignée, fut amené à conclure que la colombe et la tantalite de Boddenois en Bavière renferment deux acides très-rapprochés par leurs propriétés de l'acide tantalique, mais différant cependant et de ce dernier acide et l'un de l'autre. Aux deux métaux dont Rose admit l'existence dans ces acides, il donna les noms de *niobium* et de *pelopium*. Plus tard, par de nouvelles investigations, il reconnut que ces deux acides ne sont, en définitive, que des produits d'oxydation de différents degrés d'un même métal. En conséquence, il abandonna le nom de *pelopium* et désigna le métal contenu dans la colombe d'Amérique et dans la tantalite de Bavière sous le nom de *niobium*. Ce métal est exactement le même que celui découvert soixante ans auparavant par Hatchett, qui doit, par conséquent, en bonne justice, être considéré comme ayant la priorité de cette découverte. Aussi serait-il naturel de conserver au nouveau métal le nom de *colombium* qu'il a eu dans l'origine. Toutefois, comme le caractère de certitude ne s'est attaché au *niobium* qu'après les travaux de Rose, lequel a complété l'étude chimique de ce corps et préparé et en analysant un grand nombre de ses composés, presque tous les chimistes sont d'accord pour conserver à cet élément le nom de *niobium* qu'il lui a assigné.

— I. NIOBIUM MÉTALLIQUE. Le niobium se rencontre dans la colombe, qui est un com-

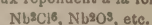
posé d'oxyde niobeux avec les protoxydes de fer et de manganèse. Il existe aussi de l'yttrium, l'uranium, le fer et de petites quantités d'autres métaux, dans la samarskite de Sibérie, dans l'uranio-tantalite ou yttrio-ilménite, dans le pyrochlore, dans une variété de pecténite de Satersdalen, en Norvège.

10 Préparation. Pour obtenir le niobium métallique, on chauffe du fluorure de niobium ou du fluorure double, soit de niobium et de potassium, soit de niobium et de sodium, avec du sodium dans un creuset de fer couvert. On enlève ensuite les sels solubles par un lavage à l'eau. On peut encore obtenir du niobium métallique, mais impur cette fois, en chauffant du niobite de sodium dans un courant de gaz hydrogène renfermant des vapeurs de phosphore.

— **2° Propriétés.** C'est une poudre noire dont la densité égale 6,27 à 6,67; lorsqu'on chauffe le niobium à l'air, il devient incandescent, s'oxyde et se transforme en oxyde niobeux Nb₂O₅. Lorsqu'on le chauffe fortement dans un courant de chlore, il se convertit, aussi avec incandescence, en un mélange de chlorure niobeux et de chlorure niobique. Le métal préparé par la première méthode, pendant qu'il est encore humide, se dissout dans l'acide chlorhydrique étendu et bouillant avec dégagement d'hydrogène, en formant un liquide incolore. L'acide azotique ne le dissout pas même à chaud; l'eau régale le dissout plus difficilement que l'acide sulfurique seul. L'acide fluorhydrique le dissout à chaud en dégagement de l'hydrogène, et un mélange d'acide fluorhydrique et d'acide azotique le dissout même à froid. L'acide sulfurique le dissout par une ébullition prolongée en formant un liquide brunâtre qui devient incolore lorsqu'on l'étend d'eau, et qui donne avec l'ammoniaque un précipité volumineux coloré en brun, tandis que le liquide devient incolore. Le niobium s'oxyde lorsqu'on le fond avec du bisulfate de potassium; la masse, mise en digestion dans l'eau, laisse un résidu d'oxyde niobeux. Lorsqu'on le fait bouillir pendant longtemps avec une dissolution de potasse dans l'eau, le même métal se convertit en niobite de potassium. La même transformation s'opère plus vite quand on fond le métal au rouge avec du carbonate potassique.

Le niobium forme deux séries de composés, les composés niobeux et les composés niobiques. Dans les composés niobeux, il est trivalent comme l'oxyde Nb₂O₃ et dans le chlorure NbCl₃, à moins qu'il ne soit hexavalent, ce chlorure répondant à la formule NbCl₆. Dans les composés niobiques, il est tétravalent comme dans le chlorure niobique NbCl₄ et dans l'oxyde niobeux Nb₂O₅. Ces deux oxydes jouent l'un et l'autre le rôle d'anhydrides acides. Ils s'unissent aux anhydrides basiques en formant des sels connus sous les noms de niobates ou d'hyponiobates et de niobates.

Un fait très-remarquable et même unique en chimie consiste en ceci que l'oxyde niobeux ne peut pas être formé par l'oxydation directe de l'acide niobeux. Par ce motif et à cause également de quelques différences observées dans les réactions au chalumeau, Rose considère les composés niobeux et niobiques comme n'ayant pas entre eux le genre de relations qui unissent les oxydes et les chlorures d'un même métal, le chlorure ferreux et le chlorure ferrique, par exemple, mais comme dérivant de deux modifications allotropiques du métal qui se conservaient dans les composés. Aussi M. Rose désignait-il les composés niobiques par le nom de composés de niobium, et les composés hyponiobiques par le nom de composés d'hyponiobium. Mais si l'on considère que les deux chlorures peuvent se convertir l'un dans l'autre, et qu'en passant par leur intermédiaire on peut transformer l'oxyde niobeux au moyen de l'oxyde niobeux, et réciproquement, sous l'influence de l'hydrogène et des autres agents réducteurs; on voit qu'il n'existe aucune raison suffisante pour admettre que les relations qui existent entre les composés niobiques et hyponiobiques diffèrent de celles qui existent entre les composés au maximum et au minimum de certains autres éléments, comme le fer, par exemple. C'est pour cela que nous désignons ces dérivés par des noms formés avec les désinences ou dinaïques eux-mêmes, les différences entre les réactions au chalumeau des deux oxydes sont très-légères, et sont dues probablement à la difficulté qu'éprouve ce métal pour passer d'un degré d'oxydation à une autre. Quant à cette difficulté, elle s'explique assez bien si l'on admet que les composés niobeux répondent à la formule



Dans ce cas, en effet, il existe entre eux et les composés niobiques les mêmes rapports qu'entre les composés éthyliques et les composés méthyliques. Si donc ces divers états sont aussi stables pour le niobium que pour le carbone, il n'y a pas lieu de s'étonner en voyant l'oxyde niobeux présenter, pour passer à l'état d'acide niobeux, une difficulté très-grande. En effet, cette difficulté est moins considérable que celle que l'on éprouve à transformer les composés éthyliques en composés méthyliques, l'hydrure d'éthyle C₂H₆, par exemple, en hydrure de méthyle CH₄.

— **II. Composés de niobium.** 10 *Chlorures de niobium.* Ces composés prennent naissance

lorsqu'on chauffe au rouge dans un courant de chlore les oxydes correspondants mélangés avec du charbon. L'oxyde niobeux, ou le mélange d'oxyde niobeux et d'oxyde niobique, que l'on sépare de la colombite par la méthode que nous décrivons plus loin, est mêlé intimement avec de l'amidon et du sucre. La pâte qui en résulte est calcinée au rouge dans un creuset couvert, de manière à carboniser la substance organique. On introduit alors la matière dans un tube de verre que l'on chauffe fortement, soit sur un fourneau à analyse au charbon, soit sur un fourneau à analyse au gaz, pendant qu'on y dirige un courant d'anhydride carbonique parfaitement sec. Dès que les dernières traces d'humidité sont expulsées, on laisse refroidir le tube, tout en maintenant le courant gazeux. Après le refroidissement, on remplace le courant de gaz carbonique par un courant de chlore, et, dès que la totalité de l'anhydride carbonique est chassée par le chlore, on chauffe de nouveau le tuyau au rouge. Deux chlorures s'obtiennent alors : le chlorure niobeux blanc, volatil, mais infusible, et le chlorure niobique jaune, volatil, facilement fusible et renfermant une plus forte proportion de chlore. C'est la formation de ces deux chlorures qui d'abord avait porté Rose à supposer que certaines variétés de niobite (ou plutôt de colombite) contiennent deux métaux distincts : le niobium et le pélopium; mais de nouvelles expériences le convainquirent que ce qu'il considérait comme de l'acide niobique était en fait pur, provenant de l'action de l'eau sur le chlorure blanc, peut, lorsqu'on le mêle avec du charbon et qu'on le calcine dans un courant de chlore en observant strictement les détails que nous avons exposés plus haut, engendrer le chlore jaune, considéré d'abord comme le chlorure de pélopium, tandis que, lorsqu'on emploie trop peu de charbon ou qu'on chauffe trop fortement pendant l'action du chlore, surtout au commencement de l'opération, il se forme, en même temps que le chlorure jaune, le chlorure blanc et moins volatil qui a porté, dès le début, le nom de chlorure de niobium.

— *Chlorure niobeux NbCl₃ ou Nb₂Cl₆.* Syn. *Chlorure d'hyponiobium.* Le chlorure blanc, préparé comme nous venons de le dire, renferme toujours une certaine quantité d'oxygène. En effet, lorsqu'on le chauffe dans un courant d'acide sulfurique, afin de le transformer en sulfate, il donne une petite quantité d'eau en même temps que de l'acide chlorhydrique. Mais, en le chauffant dans la vapeur de sulfure de carbone, l'oxyde avec lequel il est mélangé se transforme en sulfure, tandis que le chlorure lui-même est volatilisé par le courant de vapeur, ce qui permet de l'obtenir tout à fait exempt d'oxyde. Ce chlorure niobeux pur renferme 47,86 pour 100 de niobium et 52,14 de chlore. Sa formule exigerait 48,05 de niobium et 51,95 de chlore. Traité par l'eau, le chlorure se convertit en acide niobeux.

— *Chlorure niobique NbCl₄.* C'est le chlorure jaune mentionné plus haut. Il a donné, comme moyenne de plusieurs analyses, 40,77 pour 100 de niobium et 59,23 de chlore, sa formule exigeant 40,91 de niobium et 59,09 de chlore. La densité de vapeur déterminée par l'expérience est égale à 10,9. La densité théorique pour la formule SbCl₄ correspondrait aux nombres 8,4. Au contraire, la densité 10,9 s'accorderait assez bien avec la formule NbCl₄, formule qui donnerait pour le poids atomique du niobium 144,8 au lieu de 93,24. Il résulte de ce fait que le poids atomique du niobium et, par suite, les formules de ses chlorures et de ses composés en général sont extrêmement douteux. Dans le doute, nous avons conservé la formule qui fait le niobium tétravalent. M. Marignac, toutefois, incline à considérer ce corps comme se rangeant à côté de l'uranium et du vanadium, et il considère le chlorure niobique comme correspondant à la formule NbCl₅, formule analogue à celle du perchlorure de phosphore PCl₅.

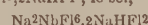
L'eau convertit le chlorure en acide niobique. On peut le sublimer dans les vapeurs de sulfure de carbone sans qu'il se produise les moindres traces de niobite, à moins qu'il ne renferme des traces d'oxyde. Sous l'influence de l'acide chlorhydrique concentré, il dégage de l'acide chlorhydrique et forme une solution qui se trouble par l'ébullition et se prend en une gelée par le refroidissement. L'acide chlorhydrique le dissout. La potasse caustique le dissout aussi avec l'aide de la chaleur. Avec l'alcool, il donne une solution claire. Celle-ci, débarrassée de l'excès d'alcool par la distillation, ainsi que de l'acide chlorhydrique et du chlorure d'éthyle formés, laisse un liquide sirupeux, qui n'est autre que du niobate d'éthyle. Le niobate, plongé dans une solution chlorhydrique de chlorure niobique étendue d'eau, donne une coloration bleu tendre. Une couleur plus tendre encore s'obtient lorsqu'on verse de l'acide sulfurique sur le chlorure niobique et qu'on ajoute ensuite de l'eau et du zinc métallique au mélange.

20 *Bromures de niobium.* Le niobium forme deux bromures analogues aux deux chlorures. On les obtient par des méthodes analogues. Le bromure niobeux est jaunâtre, le bromure niobique rouge pourpre. Tous les deux ont une grande tendance à retenir de petites quantités de brome libre.

30 *Fluorures de niobium.* a *Fluorure niobeux* ou *fluorure d'hyponiobium* NbF₃. L'acide

niobeux se dissout dans l'acide fluorhydrique concentré, même à la température ordinaire, en formant une solution où il ne se dépose aucun cristal, mais qui, évaporée, laisse une masse cristalline de donner, lorsqu'on la calcine, des fumées blanches de fluorure niobeux, tandis qu'il reste un résidu d'oxyde niobeux. Lorsqu'après avoir calciné de l'oxyde niobeux dans une cornue de platine et avoir laissé refroidir, on verse dans la cornue de l'acide fluorhydrique et de l'acide sulfurique, il se dégage à froid des fumées blanches de fluorure niobeux. Si l'on chauffe, au contraire, le fluorure niobeux est décomposé par l'acide sulfurique et il ne distille absolument que de l'acide fluorhydrique. Le fluorure niobeux s'unit aux fluorures alcalins en formant des fluorures doubles, qui répondent à la formule 2MF.FNbF₃. Généralement, ces sels doubles sont mélangés avec un excès de fluorure alcalin. Ces fluorures doubles se dissolvent dans l'eau et y donnent des solutions acides. Ces solutions, additionnées d'acide sulfurique et évaporées jusqu'à ce que ce dernier acide commence à répandre des vapeurs, donnent un résidu d'acide niobeux.

β. *Fluorure niobique* NbF₅. L'acide niobique hydraté se dissout dans l'acide fluorhydrique, et la solution donne des sels doubles avec les fluorures alcalins et avec l'acide fluorhydrique. Lorsqu'on ajoute du carbonate de potassium à la solution de l'acide niobique dans un excès d'acide fluorhydrique, il se produit un précipité blanc volumineux, qui se redissout quand le liquide est entièrement neutralisé. La liqueur, en se refroidissant, laisse déposer un sel 2KF.FNbF₅. Les eaux mères, par l'évaporation, fournissent un autre fluorure double, 8KF.FNbF₅ (peut-être un mélange du sel précédent et de fluorure de potassium), puis enfin du fluorure de potassium pur. Lorsqu'on ne neutralise qu'en partie par la potasse la solution d'acide niobique dans un excès d'acide fluorhydrique et qu'on évapore jusqu'au point de cristallisation, on obtient le sel K₂NbF₇.2KF.F₅. Avec la soude, on obtient de la même manière le sel Na₂NbF₇.2NaHF₂, le sel,



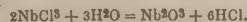
et le sel Na₂NbF₆ ou 2NaF.FNbF₅, lorsqu'on évapore les eaux mères d'où se sont déposés les deux sels précédents. Les solutions des fluorures niobiques ne sont point troublées par l'acide sulfurique, il faut même les chauffer avec un excès de cet acide pour les convertir en acide niobeux.

40 *Azotures de niobium.* a. On obtient un azoture de niobium en chauffant le chlorure niobeux dans du gaz ammoniac. Après qu'on l'a débarrassé, par des lavages à l'eau, du chlorure d'ammonium avec lequel il est mélangé, il constitue une poudre d'un noir foncé qui conduit bien l'électricité. L'acide azotique ne l'attaque pas, l'eau régale l'attaque à peine; une eau régale formée d'acide azotique et d'acide fluorhydrique l'attaque facilement. On obtient le même composé, mais à un état inférieur de pureté, en faisant passer un courant de gaz ammoniac sec sur de l'acide niobique chauffé au rouge. Chauffé dans un courant de gaz cyanogène, l'oxyde niobique fournit un composé noir semblable, qui renferme du carbone en même temps que de l'azote, mais dans lequel la proportion de carbone est tout à fait insuffisante pour constituer un cyanure. β. On obtient un autre azoture de niobium (azoture d'hyponiobium de Rose) au moyen de l'oxyde ou du chlorure niobeux. Ses propriétés sont semblables à celles du précédent. Les deux composés répondent de grandes quantités d'ammoniaque lorsqu'on les fait fondre avec de l'hydrate de potassium.

50 *Oxydes de niobium.* Le niobium forme deux oxydes analogues aux deux chlorures par leur composition. Ils se forment par l'action de l'eau sur les chlorures, ou plutôt par la calcination des hydrates qui prennent d'abord naissance dans ces conditions. Les deux hydrates niobeux et niobique sont de vrais acides qui forment des sels bien définis.

— *Oxyde ou anhydride niobeux Nb₂O₃ (oxyde d'hyponiobium de Rose)* à l'état d'hydrate : acide niobeux. Ce corps peut être obtenu par différents moyens :

10 En décomposant le chlorure niobeux par l'eau



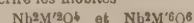
20 On chauffe la colombite ou les autres minéraux niobifères en poudre fine dans un creuset de platine, avec 6 ou 8 fois son poids de bisulfate de potassium. Après refroidissement, on pulvérise la masse et on la fait bouillir à plusieurs reprises avec de nouvelles quantités d'eau, jusqu'à ce que le liquide ne dissolve plus la moindre trace de sulfate de potassium, de fer ou de manganèse. Le résidu est un mélange d'acides niobeux, stannique et tungstique et d'oxyde ferrique. On le fait digérer dans du sulfure d'ammonium contenant un excès d'acide sulfurique, qui dissout les acides stannique et tungstique et fait passer le fer à l'état de sulfure. On filtre, on lave le dépôt d'acide niobeux qui reste sur le filtre avec l'eau, puis on le fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique pour enlever le fer, le manganèse, l'uranium, le cérium, le cuivre, etc. En dernier lieu, on lave de nouveau à l'eau. Le résidu est de l'acide niobeux pur

que l'on convertit en anhydride par calcination. Ce procédé donne de si bons rendements, qu'on peut l'employer comme un excellent moyen de dosage du niobium. Le minéral qui convient le mieux à la préparation de l'anhydride niobeux est la colombite de Bavière ou de l'Amérique du Nord. La samarskite, l'hexénite, la fergusonite, la tyrite, etc., sont moins avantageuses. Ces minéraux renferment, en effet, du titane et du zirconium, dont il est assez difficile de se débarrasser.

30 On peut obtenir l'oxyde niobeux par la réduction de l'oxyde niobique. Il est toutefois impossible d'effectuer cette réduction d'une manière complète. L'agent réducteur qui est préférable est le sulfate d'ammonium. Fondu avec l'oxyde niobique, ce sel en réduit les deux tiers environ à l'état d'oxyde niobeux. Les autres sels ammoniacaux agissent aussi, mais moins énergiquement. Le sulfure ammonique n'exerce aucune action réductrice. L'action du cyanure de potassium est incertaine.

L'oxyde niobeux est blanc. Il jaunit lorsqu'on le chauffe pour blanchir de nouveau par le refroidissement. Sa densité varie avec la température à laquelle on l'expose pendant sa préparation. L'oxyde préparé directement par la fusion de la colombite, par fusion avec du bisulfate de potassium, a la densité la plus forte : 5,208 à 6,12 et même 6,54. Le corps obtenu par l'action de l'eau sur le chlorure est un hydrate, l'acide niobeux. Cet acide est amorphe et présente une densité de 5,95. Lorsqu'on expose le chlorure niobeux à l'air, de manière qu'il puisse être lentement décomposé par l'humidité atmosphérique, on obtient un hydrate cristallin dont la densité varie de 4,6 à 4,7. Lorsqu'on expose l'acide amorphe à la chaleur rouge pendant longtemps, il perd de l'eau et se convertit en anhydride, qui présente alors la même densité que l'hydrate cristallin. Aux plus hautes températures des fours à porcelaine, l'oxyde se transforme en une poudre sablonneuse formée de cristaux microscopiques. Sa densité est alors égale à 4. Dans une expérience, l'oxyde a fondu et s'est pris, par le refroidissement, en une masse cristalline rayonnée. L'hydrate préparé par l'action de l'eau sur le chlorure niobeux et celui que l'on obtient en précipitant les niobates alcalins par l'acide chlorhydrique présentent un phénomène de vive incandescence lorsqu'on les soumet à la calcination. L'hydrate obtenu au moyen de la colombite par fusion avec du bisulfate de potassium, et qui renferme toujours un peu d'acide sulfurique, ne donne pas lieu, lorsqu'on le calcine, à ce phénomène d'incandescence. Chauffé dans un courant d'hydrogène, l'oxyde niobeux devient gris et est partiellement réduit; mais la perte de poids n'excède pas 1 pour 100 (l'acide tantalique ne se réduit pas du tout). L'oxyde niobeux se décompose lorsqu'on le calcine dans un courant d'acide sulfurique ou dans la vapeur du sulfure de carbone, et il se convertit alors en sulfure niobeux. Chauffé dans un courant de gaz ammoniac, il devient noir, dégage de grandes quantités d'eau et se transforme partiellement en azoture. Après calcination, l'oxyde niobeux est soluble dans tous les acides. L'acide hydraté se dissout, au contraire, quoique avec difficulté, dans l'acide chlorhydrique, ce qui fait que, lorsqu'on précipite un niobate alcalin par cet acide, la liqueur filtrée retient des traces d'acide niobeux en dissolution. Par une ébullition prolongée avec de l'acide chlorhydrique concentré, le même acide niobeux se dissout au contraire en quantité considérable, et la portion dissoute ne se précipite pas par l'eau. Si même on répète deux ou trois fois ce traitement à l'acide chlorhydrique bouillant et à l'eau, on peut finalement dissoudre la totalité de l'acide niobeux. Cet acide se dissout avec la plus grande facilité dans l'acide fluorhydrique, et il est presque insoluble dans l'acide azotique.

— *Niobites.* L'acide niobeux réagit sur les hydrates et sur les oxydes métalliques en formant des sels définis, dont quelques-uns se rencontrent dans des minéraux naturels. Les niobites des métaux alcalins sont mono ou trimétalliques et répondent, soit à la formule NbO₃.M', soit à la formule NbO₃.M₂. La première de ces formules s'applique à un genre de sels qui dérivent d'un premier anhydride NbHO₂ de l'acide niobeux NbH₂O₃. Peut-être faut-il écrire les niobites



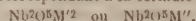
(v. ce que nous avons dit à propos des chlorures). On obtient les niobites alcalins en fondant l'acide niobeux avec les hydrates de ces métaux ou en faisant bouillir le même acide avec des dissolutions concentrées d'alcalis caustiques. Les niobites alcalins se dissolvent facilement dans les dissolutions de potasse ou de carbonate potassique; mais ils sont presque insolubles dans un excès de soude ou de carbonate de sodium. L'acide niobeux est précipité par les acides de ses solutions alcalines, surtout par l'acide sulfurique. La précipitation se fait même à la température ordinaire, tandis que l'acide tantalique ne se précipite qu'avec l'aide de la chaleur. L'acide oxalique est sans action sur les niobites alcalins. L'anhydride carbonique en précipite un sel acide soluble dans une grande quantité d'eau. L'acide acétique et le sel ammoniac y font naître aussi des

précipités; mais la précipitation produite par le dernier de ces réactifs est légère et imparfaite, surtout quand la solution renferme un carbonate alcalin. Une solution de niobite alcaline acidulée par de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique est précipitée en rouge par la formation de potassum, en jaune éclatant par le ferrocyanure et en rouge orangé par l'infusion de noix de galle. Un morceau de zinc plongé dans la liqueur acidulée y fait naître un beau précipité bleu qui devient brun au bout de quelque temps. Les tantalates donnent seulement, avec le zinc, une nuance bleu tendre et seulement en présence d'un grand excès d'acide chlorhydrique. On a étudié un grand nombre de niobites, tant naturels qu'artificiels, sur lesquels nous ne nous étendons pas ici.

— *Oxyde ou anhydride niobique* NbO_2 à l'état hydraté, *acide niobique*. Cet oxyde se rencontre, dans le pyrochlore et l'oxénite, en combinaison avec la chaux et quelques autres bases. On l'obtient artificiellement à l'état d'hydrate en décomposant le chlorure niobique par l'eau, et à l'état anhydre en grillant le sulfure ou le chlorure de niobium, ou même le niobium métallique. Jusqu'à ce jour, on n'a pu l'obtenir par l'oxydation directe de l'oxyde niobique.

L'oxyde niobique est blanc à la température ordinaire et il jaunit lorsqu'on le chauffe. Comme pour l'oxyde niobique, sa densité varie avec le mode de préparation que l'on a employé et la température à laquelle on l'a soumis. L'acide obtenu par la décomposition du chlorure est amorphe ou cristallin, selon qu'on l'a préparé en décomposant brusquement le chlorure par l'eau, ou qu'on l'a soumis le chlorure à l'action de l'air humide, amenant ainsi une décomposition lente. Dans ce dernier cas, sa densité est égale ordinairement 6,2; l'oxyde préparé par fusion avec du bisulfate de potassium a à peu près la même densité. Exposé pendant longtemps à la chaleur blanche, l'oxyde niobique subit un changement de sa densité, qui tombe à 5,7 environ. L'hydrate éprouve un phénomène d'incandescence lorsqu'on le chauffe et se convertit en oxyde anhydre vitreux ou cristallin, suivant que l'hydrate qui a servi à sa préparation était lui-même amorphe ou cristallin. L'acide niobique que l'on prépare en traitant le perchlorure de niobium par l'eau n'est pas entièrement insoluble dans l'acide chlorhydrique.

— *Niobates*. L'anhydride et l'acide niobique réagissent sur les bases en diverses proportions. Rose considère les niobates neutres comme correspondant à la formule



D'après cette formule, ces sels dériveraient du dixième anhydride d'un acide dinobique $\text{Nb}_2\text{H}_4\text{O}_7$; $\text{Nb}_2\text{H}_4\text{O}_7 - 2(\text{H}_2\text{O}) = \text{Nb}_2\text{H}_2\text{O}_5$.

Les niobates alcalins sont solubles dans l'eau, et leurs solutions donnent, avec l'acide chlorhydrique, un précipité d'acide niobique. Cette précipitation est complète si l'on opère à froid et si l'on n'ajoute pas un trop grand excès d'acide chlorhydrique. Si, au contraire, on fait bouillir un niobate avec un grand excès d'acide chlorhydrique, il se produit un liquide trouble qui s'éclaircit par l'addition de l'eau. L'acide sulfurique précipite l'acide niobique de la solution ainsi formée, pourvu que l'acide chlorhydrique ne s'y élève pas au-dessus d'une certaine limite. L'acide azotique réagit de la même manière que l'acide chlorhydrique sur la solution des niobates alcalins. Les acides phosphorique, arsénique, oxalique, tartrique racémique et citrique ne précipitent pas ses solutions; l'acide acétique, au contraire, les précipite. L'acide cyanhydrique les rend simplement opalines. L'acide gallique ou l'acide tannique, ou l'infusion de noix de galle, n'y produit aucun précipité, à moins que la liqueur ne soit acidulée par de l'acide chlorhydrique ou par de l'acide sulfurique; dans ce dernier cas, il se produit un précipité jaune orangé. Si l'on précipite la majeure partie de l'acide niobique d'un niobate au moyen de l'acide chlorhydrique, et qu'on introduise ensuite un morceau de zinc dans la liqueur, l'acide niobique devient d'abord bleu, puis brun, puis enfin blanc de nouveau. Lorsque, au lieu d'acide chlorhydrique, on emploie de l'acide sulfurique, la coloration bleue se forme plus lentement; mais elle est d'une nuance plus pure. Le meilleur moyen pour l'obtenir consiste à employer un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide sulfurique étendu. L'acide niobique bleu brunit sous l'influence de l'ammoniac et redevient promptement blanc lorsqu'on l'expose à l'air.

— *Sulfures de niobium*. Le composé NbS_3 prend naissance lorsqu'on fait passer de l'hydrogène sulfuré sur du chlorure niobique, soit à la température ordinaire, soit même encore à une température plus élevée. On peut aussi diriger un courant de gaz carboné chargé de vapeurs de sulfure de carbone sur de l'oxyde niobique fortement chauffé. C'est une poudre noire qui conduit bien l'électricité et qui acquiert l'éclat métallique lorsqu'on la triture. Le chlorure se décompose à une douce chaleur et le convertit en chlorure niobique et en chlorure de soufre. Le même composé prend naissance lorsqu'on chauffe du chlorure niobique dans l'hydrogène sulfuré. Sous l'influence du sulfure de carbone en vapeurs, l'oxyde niobique se convertit, à la chaleur rouge, en un com-

posé $\text{NbS}_3, 3\text{NbS}$, et, à la chaleur blanche, en un autre sulfure $\text{NbS}_3, 7\text{NbS}$. Ces corps, auxquels Rose avait donné le nom de *sulfures d'hyponiobium*, ressemblent au sulfure NbS_3 par leurs propriétés physiques, à cela près qu'ils acquièrent une couleur gris d'acier par la trituration, tandis que le composé $\text{NbS}_3, 7\text{NbS}$ reste noir dans ces conditions. La calcination dans un courant d'hydrogène les convertit en un sulfure NbS_3 . Brûlés à l'air, ils se transforment en oxyde niobique.

— *III. RECHERCHE ET DOSAGE DU NIOBIUM*. On ne peut guère confondre le niobium avec aucun autre métal, si ce n'est avec le tantalum. Ces deux métaux forment, par conséquent, un groupe à part et se distinguent de tous les autres par des caractères très-marqués, particulièrement par l'insolubilité complète de leurs oxydes dans les acides après calcination et par leurs réactions au chalumeau. Ils se distinguent encore par ce fait que, lorsqu'on les fond avec du bisulfate de potassium, ils se dissolvent en formant une masse fondue d'où l'on peut séparer facilement les oxydes de niobium et de tantalum à l'état insoluble en épuisant cette masse par l'eau, qui dissout les sels solubles des autres métaux. Le tantalum et le niobium se rapprochent du silicium en ce sens que la silice est également insoluble dans les acides, après calcination; mais on distingue les acides du niobium et du tantalum de la silice au moyen du chalumeau.

Chauffé au chalumeau, particulièrement dans la flamme intérieure, l'oxyde niobique prend une couleur jaune verdâtre à chaud et devient incolore par le refroidissement. Avec le borax et à la flamme extérieure, il forme une perle incolore qui devient opaque dès qu'on cesse de souffler, si l'acide est en quantité suffisante. Quand la perle renferme assez d'oxyde pour devenir opaque par le refroidissement, elle prend, dans la flamme intérieure, une couleur bleu grisâtre. L'oxyde niobique se dissout en très-grande quantité dans le sel microcosmique (sel de phosphore), en donnant une perle incolore dans la flamme extérieure et violette dans la flamme intérieure; si même la perle est saturée d'oxyde, au lieu de la couleur violette, il se forme une belle couleur bleue qui disparaît promptement dans la flamme extérieure. L'addition d'une petite quantité d'oxyde ferreux fait virer la nuance au rouge de sang.

Au chalumeau, les caractères de l'acide niobique sont semblables à ceux de l'acide niobique, mais non identiques. Lorsqu'on le chauffe seul, cet oxyde prend une teinte grise pour redevenir blanc par le refroidissement. La perle incolore formée par le borax dans la flamme extérieure ne se colore pas dans la flamme intérieure. La perle formée par le sel microcosmique a une couleur brune légère, qui se teinte en violet dans la flamme réductrice et qui redevient incolore dans la flamme oxydante. L'addition d'une petite quantité de sulfato ferreux fait virer la couleur au rouge de sang.

La plupart des composés de niobium découverts jusqu'à ce jour dans les minéraux sont des sels de l'acide niobique.

Les niobites ont les plus étroites ressemblances avec les tantalates. On peut toutefois les en distinguer : 1° par la grande différence qui existe entre les dosages des oxydes que l'on en retire, celle de l'oxyde de tantalum variant de 7, à 8,26, tandis que celle de l'oxyde niobique varie entre 5,5 et 6,7; 2° par la manière dont ces oxydes se comportent au chalumeau : l'acide tantalique présente, sous les mêmes caractères que l'acide niobique; 3° par la manière dont l'acide chlorhydrique agit sur les dissolutions des niobites et des tantalates alcalins : à la température ordinaire, il donne avec les niobites un précipité d'acide niobique à peu près insoluble dans un excès de précipitant, tandis que l'acide tantalique précipité de la même manière se redissout dans un excès d'acide en formant une liqueur légèrement opaline; 4° le résidu qui reste lorsqu'on évapore les solutions des niobites alcalins peut être chauffé (mais non calciné) sans qu'il se forme de sels acides insolubles dans la liqueur alcaline; au contraire, avec les tantalates, une très-grande partie du sel se sépare alors dans une condition de complète insolubilité; 5° les solutions des niobites alcalins peuvent aussi être distinguées par leurs réactions sur le chlorure d'ammonium, le ferrocyanure de potassium, l'infusion de noix de galle et le zinc métallique; 6° l'oxyde niobique se distingue encore de l'acide tantalique par la facilité avec laquelle il se décompose sous l'influence de l'ammoniac ou de l'acide sulfurique gazeux.

L'oxyde niobique est intermédiaire par ses propriétés entre les oxydes niobique et tantalique. Il ressemble moins toutefois à l'acide tantalique qu'à l'acide niobique. On le distingue de l'acide tantalique par sa densité plus faible, par ses réactions au chalumeau, spécialement avec le sel microcosmique. Ce sel produit, en effet, avec l'acide tantalique, une perle incolore dans la flamme intérieure aussi bien que dans la flamme extérieure. Enfin, l'action qu'exerce, à de hautes températures, l'hydrogène, l'acide sulfurique et l'ammoniac gazeux sur les oxydes niobique et tantalique peut aussi servir pour distinguer ces corps. Tous ces réactifs noircissent, en

effet, plus ou moins l'oxyde niobique et n'attaquent nullement l'oxyde tantalique. Les caractères des niobites alcalins en solution sont aussi intermédiaires entre ceux des niobites et ceux des tantalates; ils se rapprochent toutefois davantage de ces derniers. Les distinctions les plus caractéristiques qui existent entre ces trois classes de sels en solution sont fournies par les réactions qu'exercent sur eux l'acide chlorhydrique, le sel ammoniac, le ferrocyanure de potassium et l'infusion de noix de galle. Les trois derniers réactifs doivent être ajoutés à des solutions acides. L'acide chlorhydrique donne avec les niobites un précipité blanc insoluble dans un excès de réactif, avec les niobites un précipité blanc soluble dans un excès de réactif à l'ébullition, et avec les tantalates un précipité blanc soluble, même à froid, dans un excès de réactif.

Le chlorure d'ammonium donne : avec les niobites, une précipitation légère et incomplète; avec les niobites, une précipitation légère et incomplète; avec les tantalates, une précipitation complète à l'état de bitantalate ammoniac.

Le ferrocyanure de potassium donne : avec les niobites, un précipité rouge; avec les niobites, un précipité rouge brun, et avec les tantalates, un précipité jaune.

Le ferrocyanure de potassium donne : avec les niobites, un précipité jaune brillant; avec les niobites, un précipité blanc; avec les tantalates, un précipité blanc.

L'infusion de noix de galle donne : avec les niobites, un précipité rouge orangé; avec les niobites, un précipité jaune orangé, et avec les tantalates, un précipité jaune tendre.

2° *Dosage et séparation*. La plupart des composés naturels qui renferment du niobium renferment ce métal à l'état de niobite. On les décompose en partie en les chauffant avec de l'acide sulfurique concentré, et on les décompose complètement, soit en les fondant avec des alcalis caustiques, soit en les maintenant pendant longtemps en fusion avec des carbonates alcalins à une très-haute température. Une méthode qui est cependant de beaucoup préférable à celle qui consiste à fondre le minéral dans un creuset de platine avec du bisulfate de sodium, et que nous avons décrite tout au long à l'occasion de la préparation de l'oxyde niobique. L'anhydride niobique, obtenu par ce procédé, répond à la formule Nb_2O_5 et renferme 80,33 pour 100 de niobium.

Quelques colombites contiennent de l'acide titanique. Pour séparer ce dernier, on fond le minéral avec du soufre dans un creuset de platine avec du bisulfate de sodium et l'on traite la masse fondue par l'eau froide. Le sulfate d'acide de titane se dissout alors, tandis que le sulfate de niobium reste à l'état insoluble. On lave à l'eau le résidu. Mais si l'on veut obtenir une séparation absolue, il faut répéter le traitement complet à la fois sur ce résidu et sur l'acide titanique, que l'on précipite par l'ammoniac de la liqueur filtrée.

La séparation du niobium d'avec le tantalum présente la plus grande difficulté; mais heureusement, jusqu'à ce jour, on n'a point rencontré ces deux corps mélangés dans un seul et même minéral. Rose a cependant fait connaître une méthode de séparation. Cette méthode se fonde sur ce que le niobite de sodium se dissout avec moins de difficulté que le tantalate dans les dissolutions étendues d'hydrate ou de carbonate de sodium.

On peut séparer l'acide niobique des alcalis, s'il est en solution, en le précipitant par l'acide sulfurique; s'il est à l'état de composé insoluble (comme dans la tyrite), par une fusion avec du bisulfate de potassium.

— *Poids atomique du niobium*. D'après les moyennes des analyses de H. Rose, le chlorure niobique renferme 40,77 pour 100 de niobium et 59,23 de chlore. En supposant que ce chlorure réponde à la formule NbCl_3 , cela donne 98,24 pour le poids atomique du métal :

$$\text{Nb} = \frac{40,77 \times 142}{59,23} = 98,24.$$

Mais le poids atomique et la formule NbCl_4 conduisent, pour la densité de vapeur théorique du chlorure niobique, au chiffre 8,4. Nous avons vu, en nous occupant du chlorure niobique, que la densité trouvée (10,9) ne correspondait point avec la formule NbCl_4 , mais avec la formule NbCl_3 , qui conduirait, pour le niobium, au poids atomique 114,6; ce qui fait que, jusqu'à ce moment, on reste dans le doute sur la question de savoir si le niobium est un élément pentatomique, ayant pour poids atomique 114,6, ou un élément tétratomique dont le poids atomique serait 98,24. De nouvelles expériences pourront seules lever les doutes.

NIOCHE DE TOURNAY (Matthieu-Jean-Baptiste), vaudevilliste français, né au Mans en 1767, mort à Paris en 1844. Il devint chef de bureau à la Banque de France et écrivit, en collaboration avec Desaugiers, Gouffé, Duval, etc., un assez grand nombre de vaudevilles, entre autres : *l'Abbé Pelleguin* (1801); *le Congé* (1808); *Arlequin tyran domestique* (1808); *M. Vautour* (1807), etc.

NIOLE s. m. (nio-le). Argot. Chapeau d'occasion; chapeau, en général.

NIOLEUR s. m. (nio-lour — rad. niole). Argot. Chapeleur.

NIORD, un des dieux de la mythologie Scandinave. Lorsque les Vanes firent la paix avec les Aes, ils leur donnèrent, en signe de paix, Niord, et ceux-ci envoyèrent en otage liaener et plus tard Mimer. Depuis ce moment, Niord habitait la partie du ciel appelée Noutun, présidait aux vents, apaisait la mer en fureur et commandait au feu. Il épousa Skada, fille du géant Thise, une chasseresse intrépide, qui ne voulait pas quitter les montagnes pour suivre son époux; Niord, de son côté, ne pouvait se détacher des bords de la mer. Il fut alors convenu que, neuf nuits sur douze, Niord resterait avec Skada dans les montagnes et que, les trois autres nuits, elle le suivrait dans son domaine. Elle eut deux enfants : Freyr, le plus vénéré des Aes, et Freya, la Venus du Nord. Les Suédois et les Norvégiens portèrent Niord au rang des dieux. Historiquement, il doit avoir succédé à Odin.

NIORT (Aller à ou Prendre le chemin de). Argot. Nier. Se dit en jouant sur la ressemblance des mots *nier* et *Niort*.

— *Envoyer quelqu'un à Niort*, Nier ce qu'il dit, le démentir.

NIORT, ville de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de département et de deux cantons, à 411 kilom. de Paris, sur la Sèvre Niortaise, par 46° 19' 23" de latit. et 10° 48' 13" de longit. O.; pop. aggl., 17,470 hab. — pop. tot., 21,344 hab. L'arrondissement comprend 10 cantons, 93 communes et 108,457 hab. Église consistoriale réformée; tribunaux de 1^{re} instance et de commerce; chef-lieu de la 3^e subdivision de la 15^e division militaire, de la 9^e légion de gendarmerie et du 74^e arrondissement forestier; lycée, bibliothèque, musée de beaux-arts et d'histoire naturelle, école de droit appliquée au notariat; chambre consultative des arts et manufactures, chambre consultative d'agriculture; sociétés d'agriculture, d'horticulture, de statistique; société philharmonique; théâtre, etc.

Niort est situé sur le penchant de deux collines, au bas desquelles coule la Sèvre, et on y arrive par de belles routes plantées d'arbres. Mal construit autrefois, il a reçu des améliorations notables et est devenu une ville agréable. Le plus intéressant de ses édifices religieux est l'église Notre-Dame, classée parmi les monuments historiques. C'est un bel édifice ogival du x^e siècle, surmonté d'une tour du x^e, que couronne une charmante flèche de 60 mètres de hauteur. On remarque à l'intérieur une *Adoration des mages*, d'un des Boulonniers, et les tombeaux des Baudéan-Parabore. L'église Saint-André, fondée au 1^{er} siècle, rebâtie au x^e, dévastée par les protestants en 1582, a été plusieurs fois remaniée. Elle conserve quelques parties curieuses de l'époque romane.

Parmi les édifices civils, nous signalerons en premier lieu l'hôtel de ville, appelé palais d'Aliénor et construit au x^e siècle par l'architecte Berthomé. Les angles sont flanqués de deux tours circulaires; des mâchecoulis couronnent la façade. Au-dessus du premier étage règnent deux corniches en losange. L'ancien château fort, bâti par Henri II d'Angleterre et qui a servi de résidence à Éléonore d'Aquitaine, a été presque complètement détruit; il n'en reste que le donjon, classé parmi les monuments historiques. Ce donjon se compose de deux grosses tours carrées, flanquées aux angles de petites tours demi-sphériques. Les bâtiments de l'ancien couvent des oratoriens sont occupés par les musées. La collection d'antiquités comprend : deux magnifiques colonnes milliaires, deux pierres tombales de l'époque mérovingienne, des tombeaux du moyen âge, des statues, des bas-reliefs, des boiseries peintes, une collection de moulages, etc. Le musée de peinture se compose de près de 170 toiles, parmi lesquelles on remarque des œuvres de Simon Vouet, P. Mignard, L. Boulonnier, Parrocel, L. Carrache, Guide, Bon Boulonnier, Salvator Rosa, Largillière et Boucher. La bibliothèque est riche d'environ 20,000 volumes.

Les autres curiosités principales de Niort sont : la préfecture, le tribunal, le théâtre, les halles, les casernes, le garage du Commerce, l'hôtel de Candie, où naquit, le 23 novembre 1635, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon; la place de la Brèche; le jardin public, d'où l'on découvre de charmants paysages; les machines hydrauliques qui distribuent dans la ville les eaux de la source du Vivier, et dont l'établissement est dû à M. Paul-François Proust, maire de la ville en 1856; le parc de Chantenay, situé dans un délicieux vallon; le joli coteau de la Gagnelette, d'où l'on découvre de charmants points de vue; les rives du Lambon, qui offrent des sites ravissants; les ponts Main, construits en 1859 à l'aide d'un legs fait par M. Main.

La peausserie, la chamoiserie, les tanneries, les fabriques de gants de daim et caoutchouc, les crins fins, de colle forte, d'huile de colza et de lin, la distillerie de Betterave, la broderie, les minoteries, la fabrication de souliers, constituent les principales branches de l'industrie niortaise. Le commerce a pour objet les laines, les vins, les eaux-de-vie, les céréales, les graines et les bois pour la tonnellerie.

Les oignons pour plant, dits de Niort, doi-

vent leur renommée à la sauveur que leur donne le sol calcaire; on en sème chaque année plus de 100 hectares.

Le nom de Nior (pagus *Niortensis*) figure pour la première fois dans l'histoire à l'époque de Domitien. Au ^v^e siècle, la mer s'étant subitement retirée des marais du bas Poitou, la population, séduite par l'emplacement fertile qui s'offrait à elle, y afflua, et bientôt une cité véritable naquit dans la plaine située entre les deux collines où s'élevaient les premières constructions. Trois siècles plus tard, Nior (*Niortum*, comme on l'appelait) avait acquis une grande importance commerciale, lorsque les Normands fondèrent sur le vuire et lui causèrent de grands désastres. Nior se hâta de se fortifier, et la construction de nombreux châteaux à l'embouchure de la Sèvre eut pour objet d'empêcher le retour de semblables surprises. En effet, les Normands ayant reparu au ^x^e et même au ^{xii}^e siècle furent complètement repoussés et durent se rembarquer. Nior, placé dès cette époque sous l'administration des comtes de Poitou, devint le véritable centre commercial de la province et rivalisa même de prospérité avec Poitiers, sa capitale. Vers 1155, Henri II, roi d'Angleterre, devenu maître du Poitou par suite de son mariage avec Eléonore d'Aquitaine, fit reconstruire le château de Nior. Vis-à-vis, le monarque anglais édifia, dans une petite île, un fort dit fort Foucault, relié au château par un pont de bois. Ces travaux firent de Nior une seconde capitale du Poitou, et, après la mort de Richard Cœur de Lion, Eléonore y fixa sa résidence (1199). C'est du château de Nior qu'elle data la charte définitive de bourgeoisie de la ville, qui accordait aux habitants le droit d'élire eux-mêmes leurs magistrats. En 1224, Louis VIII assiégea la ville et la prit. Ses privilèges furent confirmés par saint Louis (1230) et l'édit de 1285 déclara libre le port de Nior. La bataille de Maupey rendit aux Anglais leur ancienne ville, dont la possession leur fut maintenue par le traité de Brétigny. Jean Chandos, qui était gouverneur de Nior pour Edouard III (1361), y reçut, six ans plus tard, du Guéclain, fait prisonnier à la bataille de Navarrete. En 1368, le prince Noir y convoqua les états généraux de tous les pays placés sous sa domination et leur demanda de voter l'impôt du fouage. Cette proposition rencontra une vive opposition, et le prince Noir convoqua une nouvelle réunion à Angoulême. Nior réunit alors de ses débarcadères du long des Anglais et ferma ses portes à Thomas Percy lorsqu'il voulut y entrer. Assiégé et pris, il fut cruellement châtié de son acte d'indépendance. Peu après, du Guéclain s'en empara en faisant entrer dans la ville des soldats vêtus de costumes anglais. En 1449, Nior embrassa le parti de la Praguerie; mais le comte de Richemond s'empara de la ville et Charles VII lui enleva tous ses privilèges. Louis XI accrut les anciens privilèges de la ville et y établit une châtellenie royale, qui avait dans son ressort une partie de l'Angoumois. Charles IX s'y arrêta en 1565 et y établit une cour consulaire. Nior eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. En 1568, Coligny s'empara de la place, dont il accrut les fortifications. En 1569, le comte de Lude, à la tête d'une armée catholique, tenta inutilement de la bombarder et de s'en emparer, et dut lever le siège. Coligny, forcé d'abandonner Nior, chargea son lieutenant de Mouy de le défendre, et le duc d'Anjou, qui vint alors l'assiéger, le força de capituler (1569). La Noue, en 1575, Saint-Gelais, en 1577, tentèrent de surprendre la place; mais leurs efforts échouèrent, grâce à la surveillance infatigable du comte de Lude et de son frère, l'abbé des Châtelliers. Enfin, Nior, accordé d'abord au duc d'Alençon comme place de sûreté, reçut dans ses murs le roi de Navarre, qui y abjura solennellement le catholicisme. A partir de ce moment, l'influence calviniste y diminua sensiblement. Pendant la Ligue, Catherine de Médicis se rendit à Nior (1587), y ouvrit des conférences avec le roi de Navarre et, irritée des lenteurs diplomatiques, fit égorger deux régiments calvinistes à Maillezais. Après la bataille de Coutras, le roi de Navarre s'empara de Nior (28 décembre 1588). En 1620, une assemblée de calvinistes s'y réunir pour envisager les droits du protestantisme. Louis XIII s'y rendit l'année suivante, et, après la prise de La Rochelle, la mère et la sœur du duc de Rohan y furent envoyées prisonnières. La révocation de l'édit de Nantes, en forçant les calvinistes à s'expatrier, vint porter un coup désastreux à l'industrie et au commerce de Nior, ce qui excita un vif mécontentement. Le Poitou étant pays d'élection, Nior était le chef-lieu d'une élection placée, en 1789, sous la direction de M. Poudret de Sepvret, qui a laissé un mémoire des plus intéressants sur la situation agricole du bas Poitou à la fin du dernier siècle. La Révolution fut accueillie avec ardeur par la grande majorité des Niorais. La ville ayant été érigée en chef-lieu de district, Dumouriez s'y rendit en 1791 pour y organiser les volontaires du département (v. les *Mémoires* de Dumouriez). Eiron, l'ancien duc de Lauzun, lui succéda comme commandant en chef du corps chargé d'opérer dans le bas Poitou contre les Vendéens. Nior fut des ce jour dévoué aux intérêts de la République; ce fut un de

ses enfants, nommé Baugier, qui, l'année suivante, sauva, à la tête des gardes nationales du pays, la ville de Bressuire, attaquée par les paysans révoltés. Jamais les Vendéens n'osèrent rien tenter contre Nior, et ce fut dans cette ville qu'opéra sa retraite, en 1793, le général Chablos, après la déroute de Fontenay. Lorsque les préfetures furent instituées, Bonaparte envoya à Nior un sieur Dupin, qui avait épousé la veuve de Danton et qui demeura dans les Deux-Sèvres jusqu'en 1814. Dupin a publié une statistique des Deux-Sèvres qui forme, avec le mémoire de Poudret de Sepvret, une suite de documents utiles aux chercheurs. Dès 1803, la ville ne comptait pas moins de 6,000 habitants appartenant à la religion réformée, tellement profondes étaient les racines qui unissaient l'ancien parti calviniste à cette localité. Des mesures importantes, entre autres l'ouverture du canal de La Rochelle à la Sèvre niortaise (1806), imprimèrent à la régénération du pays un nouvel essor. Lors des désastres de 1813, les Niorais envoyèrent aux frontières un contingent considérable, et ce fut à Nior que Bonaparte, après les Cent-Jours, se décida à faire écrire une dernière lettre au gouvernement provisoire pour l'engager de nouveau à accepter ses services dans le cas où la croisière anglaise l'empêcherait de s'éloigner. La Restauration soumit le département des Deux-Sèvres au dur régime des cours prévôtales. Aussi le département s'en souvint-il et fut-il un des premiers à arborer le drapeau tricolore, à la nouvelle des événements de 1830.

Nior est la patrie de François d'Abigné, marquis de Maintenon, d'Isaac de Beausobre, de Fontanes, etc. Consultez *l'Histoire de la ville de Nior*, par Briquet (1832, 2 vol. in-8v); *l'Histoire du Poitou*, par Thibaudaud et Sainte-Hermine (1840); *l'Histoire des Poitevins*, par Guérinière (1843); *l'Histoire du département des Deux-Sèvres*, par J. Richard, membre de l'Assemblée constituante de 1848 (1855); la *Commune de Nior* sous Henri IV, par Gougat, archiviste du département des Deux-Sèvres (1860); les *Archives de l'Ouest*, volumes I et V, par Antonin Proust. Ces volumes renferment l'histoire des états généraux du Poitou et les procès-verbaux des assemblées départementales (1865).

NIORT (LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE) A., par M. Antonin Proust (Nior, 1869, in-8; 2^e éd. 1874). Dans cet ouvrage, l'auteur s'est attaché, à l'aide de documents authentiques, à mettre dans son vrai jour l'action de la justice révolutionnaire à Nior de 1792 à 1795, et à réfuter, par le simple exposé des faits, la légende sangninaire telle que la forgea la réaction monarchique. Dans son introduction, M. Proust montre que la justice révolutionnaire ne fut point établie par les montagnards après le 31 mai 1792, mais bien au mois d'août 1792, sous l'influence des conservateurs de la Convention, du parti qu'on désignait sous le nom de Plaine. Il démontre, en outre, que la plupart des juges étaient des hommes considérables et considérés, et que, ainsi que le prouve le libellé des jugements, le tribunal de Nior s'acquitta de ses fonctions avec autant de sollicitude que d'impartialité, sans autre passion que celle du bien public. Après avoir esquissé l'organisation des tribunaux criminels de 1792 et de 1793, et fait l'histoire du tribunal de Nior, M. Proust publie successivement les procès-verbaux des arrêts rendus par ce tribunal, la liste des suspects détenus à Nior, celle des rebelles exécutés par des commissions militaires; enfin, il donne la nomenclature des noms des présidents, juges, greffiers, administrateurs, avocats, représentants en mission et officiers municipaux qui ont été à Nior de 1792 à 1795. Cet ouvrage, rempli de faits et très-méthodiquement classé, est intéressant, instructif et doit contribuer à réduire à sa juste valeur les exagérations intéressées des écrivains royalistes.

NIORT, village et commune de France (Mayenne), canton de Lassay, arrondissement de Mayenne, à 48 kilom. de Laval; 1,645 hab.; sources minérales (140 Réaumur), peu employées et pouvant être utilisées avec succès contre les fièvres intermittentes, les leucorrhées, etc. Les eaux contiennent du carbonate de fer, du sulfate et du carbonate de chaux, du carbonate de magnésie, du sulfate de soude, de l'hydrochlorate de magnésie, etc.

Niors à La Rochelle (CANAL DE), canal de France. Il commence à Marans sur la Sèvre niortaise et se termine à La Rochelle. Son développement total est de 23,959 mètres.

NIORTAIS, AISE s. et adj. (nior-té, é-se). Géogr. Habitant de Nior; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les NIORTAIS. La population NIORTAISE. La Sèvre NIORTAISE.

NIOTA s. m. (ni-o-ta). Bot. Syn. de SAMADÈRE.

NIOTÉE s. f. (ni-o-té). Bot. Genre de plantes, de la famille des hypoxidées, formé aux dépens des hypoxis.

NIOTOUTT s. m. (ni-o-toutt). Bot. Syn. de BALSAMODENDRON ou BAUMIER.

NIOU s. m. (niou). Métrol. Mesure linéaire des Siamois.

— Mamm. V. GNOU.

NIPA s. m. (ni-pa — mot malais). Bot. Genre d'arbres, de la famille des pandanées, ou type de celle des nipacées, comprenant plusieurs espèces qui ont le port des palmiers.

— **Encycl.** Les *nipas* sont de petits arbres ou des arbrisseaux, rapportés tout à tour aux palmiers et aux pandanées, et qui forment aujourd'hui le type de la petite famille des nipacées. L'espèce principale a un stipe qui dépasse rarement la hauteur de 2 mètres; il se termine par un bouquet de feuilles droites, pennées, longues de 2 mètres, à pétiole élargi à la base et embrassant, à limbe divisé en segments lancéolés, linéaires, souvent longs de près de 1 mètre sur 0,1 de largeur. Les fleurs sont moniques et groupées en un régime très-gros, rameux, long de près de 2 mètres et entouré d'une large spathe. Le fruit est un drupe anguleux, sillonné dans sa longueur, et renferme, sous une enveloppe fibreuse, une amande ovale, rarement deux, munie ordinairement de trois embryons, dont la radicle perce en germant les fibres de l'enveloppe.

Le *nipa* croît dans l'Asie méridionale et les îles voisines; on le trouve surtout près des eaux douces et saumâtres et dans les endroits marécageux. Durant les fortes inondations venues de l'intérieur des terres, il n'est pas rare, dit Rumphius, de trouver des *nipas* entiers détachés du sol et flottant par groupes nombreux; on dirait de loin des embarcations ou de petits îlots mobiles, qui finissent par s'arrêter sur les bancs de sable et y reprendre une nouvelle végétation. Les fruits, à maturité complète, sont très-durs; on en voit alors d'assez gros bouquets retenus à la surface des eaux et transportés le long des côtes à de grandes distances, propageant ainsi la plante loin de son pays natal.

Les feuilles seules servent à faire des chaumes, des nattes, des sacs, des ouvrages de sparterie et divers autres objets utiles dans l'économie domestique. Les jeunes fruits se mangent crus ou confits au sucre, comme ceux de beaucoup de palmiers. En coupant le régime, lorsque les fruits commencent à se développer, il s'en écoule une liqueur douce, qu'on soumet à la fermentation pour la rendre plus spiritueuse et lui donner du montant. Cette liqueur est d'autant plus estimée que l'arbre a crû plus loin des eaux. Chez les sujets qui ont poussé dans les eaux saumâtres, elle a perdu toutes ses qualités; aussi s'abstient-on alors de faire cette opération.

Les *nipas*, très-répandus dans leur pays natal, sont à peine connus et rarement cultivés en Europe; on ne les trouve guère que dans quelques jardins botaniques ou dans les grands établissements. Leur culture diffère peu de celle des palmiers; ils préfèrent la serre chaude, mais peuvent végéter en serre tempérée.

NIPACÉ, ÉE (ni-pa-sé — rad. *nipa*). Bot. Qui rassemble ou qui se rapporte au genre *nipa*.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *nipa*.

— **Encycl.** La famille des *nipacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles grandes, pennées, groupées au sommet du stipe. Les fleurs sont moniques et réunies en régime; les fleurs mâles occupent la circonférence et forment des chatons cylindriques, oblongs, entourés de spathe coriaces, oblongues, concaves et acuminées; elles présentent un périgone à six divisions alternant sur deux rangs et trois étamines à anthères conniventes. Les fleurs femelles sont groupées en capitules globuleux et dépourvues de périgone; elles présentent un ovaire, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate trifide. Le fruit est un drupe anguleux, dont le noyau renferme une amande ovale, à un ou trois embryons. Cette famille, qui a des affinités avec les palmiers, les pandanées et les phytoliphiées, se compose du seul genre *nipa*.

NIPHAL s. m. (ni-fal). Gramm. Forme des verbes hébreux, dont le sens est ordinairement passif, quelquefois réfléchi ou neutre.

— Adjectif : La forme NIPHAL.

NIPHAN, image de la destruction chez les bouddhistes siamois, comme est le Nirvana indien.

NIPHATES, haute montagne de la Grande Arménie, au midi de laquelle naît le Tigre, selon Strabon. Virgile (*Géorgiques*, III, 30) désigne l'Arménie entière par le nom de cette haute montagne :

Adam urbes Asia domitas, pulsumque Niphatem.

D'autres géographes prétendent que le Niphates est un fleuve, et non une montagne. Cette opinion semblerait, en effet, plus probable; car il serait difficile, en admettant la solution opposée, de rendre compte de certains passages d'Horace et de quelques autres poètes latins (v. HORACE, *Odes*, IX, 11). Lucain (*Pharsale*, III, 245) dit explicitement que les Arméniens habitent sur les rives du Niphates, qui roule des pierres :

Armenisque tenens volentem saxa Niphatem.

Enfin, Juvénal raconte avec détail le débordement du Niphates.

Mais on a eu de la peine à retrouver en Arménie le fleuve qui avait porté le nom de Niphates. Grand embarras parmi les savants; n'est-il pas possible que ce fleuve soit tout

simplement le Tigre qui, tirant ses eaux du mont Niphates, aura été appelé lui-même de ce nom vers sa source? Cette hypothèse nous permet d'admettre à la fois le Niphates comme montagne et comme fleuve et nous explique le passage de Virgile, en même temps que ceux des autres poètes ci-dessus mentionnés.

NIPHÉE s. f. (ni-fé — du gr. *niphæ*, neige). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des bruants, et dont l'espèce type est vulgairement nommée BRUANT DES NEIGES.

NIPHOBOLÉ s. m. (ni-fô-bô-lé — du gr. *niphæ*, neige; *bolos*, jet). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout les régions chaudes de l'ancien continent.

NIPHON s. m. (ni-fon — du gr. *niphæin*, neiger). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoides, formé aux dépens des varioles : Le NIPHON épineux.

NIPHON, la plus grande des îles du Japon, entre 33° 30' et 41° 30' de latit. N., et entre 128° 30' et 140° de longit. E.; au N.-E. des îles Kiou-Siou et Sikoff, dont elle n'est séparée que par des passages étroits, et au S.-O. de l'île Yeso, dont le détroit de Sangar la sépare. Baignée au N.-O., par la mer du Japon; à l'E. et au S., par le grand Océan boréal; le détroit de Corée se trouve entre son extrémité occidentale et l'extrémité S.-E. de la Corée. Elle forme, du N.-E. au S.-O., une courbe dont la convexité est vers le S.-E.; 1,300 kilom. sur 390; 16,000,000 d'hab. Ch.-l., Yedo. Les côtes sont escarpées, rocheuses et découpées par de nombreuses et profondes baies. On remarque, dans le N.-E., les monts Tasagura et Oraxi, et les monts Motogami qui se terminent vers le cap Gamelle. Vers la côte méridionale, près de la baie de Totomina, est le Fousigava, montagne volcanique, la plus élevée de l'île et couverte de neiges perpétuelles. Les tremblements de terre sont fréquents. Des sources thermales sulfureuses jaillissent partout. Les cours d'eau sont nombreux, mais peu considérables. Le climat est généralement sain, l'hiver est froid et les chaleurs sont très-fortes; les pluies tombent par torrents dès le milieu de l'été et continuent quelques mois. Niphon n'est pas naturellement fertile; mais l'industrie a tiré un admirable parti du sol; il est mieux cultivé dans les provinces de l'O. que dans celles de l'E., où le pays est plus montagneux et le climat moins favorable. Principales productions : riz, froment, orge, sarrasin, sorgho, patates, melons, concombres, citrons, oranges, pêches, amandes, figues, sésame, poivre, gingembre, thé vert et brun, tabac, coton, chanvre, mûriers, arbres à vernis, etc. On élève, dans le N.-E., une excellente race de chevaux. L'huitre à perles se trouve au S.-O., et l'ambre gris abonde sur la côte méridionale. L'or, l'argent et le cuivre sont les principaux métaux; il y a de la houille, du naphte, des agates et de la terre à porcelaine. L'île comprend les six premières régions du Japon et une partie de celle de Nankai. Un tremblement de terre l'a bouleversée en 1854.

NIPHUS, philosophe et commentateur italien. V. NIFO.

NIPPE s. f. (ni-pe) — Frisch rattache ce mot au hollandais *nip* *pen*, pincer, parce que les petits colifichets de parure s'attachent avec des agrafes; mais Scheler objecte avec raison que les *nippes* ne comprennent pas seulement les simples ornements d'ajustement; il y voit un synonyme de hardes, qui a, comme ce dernier mot, le sens de faisceau, de noud, et il le rattache avec Chevallet au scandinave *hneppa*, paquet de hardes, bagage, trousseau, *nippe*, d'où l'irlandais *kneppe*, même sens, suédois *knippe*, toutes formes que Chevallet rattache à un verbe *knippa*, qui signifie lier, et qui provient peut-être de la racine sanscrite *nah*, même sens. Objet d'ajustement, de parure, d'ajustement; se dit surtout au pluriel : Avoir de bonnes NIPPES. Ne laisser que de vieilles NIPPES à ses héritiers. Les vieilles NIPPES sentent les cadavres et devraient être ensevelies avec eux. (Mme L. Collet.)

Je me mettrai en gage en un besoln urgent. — Sur cette *nippe*-là vous auriez peu d'argent. REONARD.

Pap. Vieux vêtements, linge vieux et usé : Il n'a que des NIPPES; son logement ressemble à une boutique de friperie.

Fam. Profit, avantage : Il en a eu, il en a tiré de bonnes NIPPES.

Syn. Nippes, hardes. V. HARDES.

NIPPÉ, ÉE (ni-pé) part. passé du v. *Nipper*. Fourni, approvisionné de nippes, du linge, de vêtements, de meubles : Être bien NIPPÉ. Savary était à son aise, bien nippé, sans emploi, et vivait en épicurien. (St-Sim.)

NIPPER v. a. ou tr. (ni-pé — rad. *nippe*) Fournir de nippes, de linge, de vêtements, de meubles : NIPPER tous ses enfants.

Se nipper v. pr. Se fournir, s'approvisionner de nippes : Se bien NIPPER avant de se marier.

NIPPIS s. m. (ni-pis). Comm. Toile des Philippines et de Madagascar, que l'on fabrique avec du fil extrait du cœur des balistiers et des bananiers.

NIQUE s. f. (ni-ke) de l'allom. *niken*, cliquer de l'œil, hocher la tête). Signe de mépris, de moquerie. N'est usité que dans la locution : *Faire la nique à*. Se moquer de, témoigner son mépris pour : *Il m'a menacé, mais je lui fais la nique*. Un vrai philosophe fait la nique à la fortune et aux richesses. (Acad.) Une fois hors de France, nous faisons la nique à la police. (Alox. Dupa).

— Prov. *Les malades en nique font au médecin la nique*. Les médecins ne peuvent guérir les asthmatiques, les pulmoniques, les paralytiques, etc.

— Superst. *La mère Nique*. Sorte de démon, en Normandie.

— Argot. *Être nique de mèche*, N'être nullement complice.

— Anc. métal. Petite monnaie de billon de peu de valeur, qui avait cours en France sous Charles VI. On l'appelait aussi **NIQUET**.

NIQUEDOUILLE s. m. (ni-ke-dou-ille ; ll mll.). V. **NIQUEDOUILLE**.

NIQUÉE (gloire de), Pompe extraordinaire, par allusion à Niquée, héroïne de l'*Amadis des Gaules*, que la fée Zirphée plaça sur un trône magnifique, où elle l'enchantait pour la soustraire à l'amour incestueux de son frère Anastarax. V. **GLOIRE**.

NIQUER v. n. cu. intr. (ni-ké). Au jeu de krabs, Gagner du premier coup de dés en amenant le point qu'on a nommé.

NIQUET s. m. (ni-ké). Anc. métal. V. **NIQUE**.

— Par ext. Chose de peu de valeur. *Un vieux mot*.

NIQUET (Paul), cabaretier dont l'établissement était situé près des halles de Paris, et dont nous avons parlé au mot **CABARET**.

NIQUETAGE s. m. (ni-ke-ta-je — rad. *ni-quer*). Art vétér. Action de niquer un cheval.

NIQUETÉ, **ÉE** (ni-ke-té) part. passé du v. *Niquer* : *Un cheval niqué*.

NIQUETER v. a. ou tr. (ni-ke-té). — Double le f devant une syllabe muette : *Je niquette, tu niquettes*. Art vétér. Inciser les muscles abaisseurs de la queue du cheval, de façon qu'elle reste relevée : *Niquer un cheval*.

NIQUEVERT (Alphonse-Alexandre), peintre, né à Paris en 1776, mort dans la même ville en 1860. Il étudia sous la direction de David et de Regnault, puis, au sortir de l'atelier de ce dernier, il se lia avec un peintre nommé Lair (Jean-Louis-Éléon), et ces deux hommes signèrent ensemble leurs tableaux pendant trente ans. L'œuvre principale de Niquevert est le *Jesus devant Pilate*, gravé par Pioline, qui valut à l'artiste une médaille d'or en 1819.

NIRBISIE s. f. (ni-rbi-zi). Bot. Syn. de **CALTHA** ou **POPULAGE**, genre de renonculacées.

NIRÉE s. m. (ni-ré). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite la côte de Tenasserim.

NIRÉE (Nireus), un des guerriers qui figurent au siège de Troie, roi de l'île de Naxos et fils de Charops et d'Agiaë, selon Homère. Il était surtout remarquable par sa beauté. On sait combien les Grecs eurent de bonne heure le sentiment de l'esthétique. Dans ces âges primitifs, la beauté est comme la force, une espèce de droit divin devant lequel tous s'inclinent. Nirée est resté célèbre par la proportion et la grâce dont il était doué. C'était, dit Homère, le plus beau des Grecs après Achille, et Horace, qui n'oublie rien de ce que le poète grec a chanté, célèbre à son tour la beauté de Nirée, qu'il compare au dieu Amour et qu'il assimile à Ganyémède, le favori de Jupiter. V. Homère, *Iliade*, II, 178; Horace, *Odes*, II, 2.

NIREUPAN s. m. (ni-ru-pan). Myth. Paradis des Siamois, où les élus jouissent d'une sensibilité absolue.

NIRHAM s. m. (ni-ramm). Chronol. Douzième mois de l'année arménienne, correspondant à peu près à notre mois de septembre.

NIRME s. m. (ni-rme). Entom. Genre d'insectes épiptères, comprenant un grand nombre d'espèces, qui vivent en parasites sur les oiseaux.

NIRMIDE adj. (ni-rmi-de). Entom. Qui ressemble à un nirmé.

— s. m. pl. Famille d'insectes aptères parasites, ayant pour type le genre *nirmé*.

NIRNAIER s. m. (ni-rna-ier). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de loutre.

NIRUALA s. m. (ni-rou-la — mot indien). Bot. Arbre de l'Inde peu connu et dont le suc a, dit-on, des propriétés diurétiques.

NIRUDY, le roi des démons, dans la mythologie indoue. Il est né des parties genitales de Brahma et soutient la partie sud-ouest de l'univers.

NIRURI s. m. (ni-ru-ri). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de phyllanth, qui croît dans l'Inde et l'Amérique équatoriale : *L'infusion des feuilles du phyllanth NIRURI est un diurétique très-puissant*.

NIRVAHNY s. m. (ni-rva-ni). Pénitent indu parvenu à un état de complète indifférence et de stoïcisme absolu.

— **Encycl.** En embrassant la condition de nirvahny, l'homme cesse d'être homme ; il commence à devenir une portion de la divinité. Des qu'il a atteint au plus haut degré de cet état, il se sépare volontairement, sans peine et sans douleur, de son être et obtient le *moukty* ou *moksha* (la suprême félicité), en allant s'incorporer pour toujours à l'essence divine. Il n'existe point de vrai nirvahny dans ce monde ; cependant ceux qui aspirent à le devenir doivent passer par douze degrés de contemplation et de pénitence corporelle plus parfaits les uns que les autres, et qui en sont comme une espèce de noviciat. Chacun de ces degrés a une dénomination qui lui est propre. Devenu enfin nirvahny, le pénitent n'est plus de ce monde. Les objets terrestres ne font aucune impression sur ses sens. Ses inclinations, ses affections, ses pensées sont invariablement fixées sur la divinité, dont il se regarde comme faisant partie déjà. Par la pratique de la pénitence et de la contemplation, la partie matérielle du nirvahny se fonde peu à peu, semblable en cela au *karpoura* (camphre) lorsqu'on le jette au feu, à la fin, il ne reste, dans le pénitent, que l'apparence ou l'ombre d'un corps, un fantôme pour ainsi dire immatériel. Arrivé ainsi au faite de la perfection, le nirvahny abandonne ce bas monde et va s'unir inséparablement avec la divinité dans le *moksha*, pour y jouir d'un bonheur immatériel et éternel.

NISA s. m. (ni-za). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des homaliniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar.

NISABATH s. m. (ni-za-batt). Chronol. Sixième mois de l'année, chez les Juifs.

NISEA ou **PARTHAUNISA**, aujourd'hui *Nisa*, ville de la Parthie, près de l'Orchus. Sépulture des rois parthes.

NISAËTE s. m. (ni-za-è-te — du lat. *nisus*, épervier, et du gr. *saetes*, aigle). Ornith. Syn. de **MORPHE** ou **SPIZAËTE**.

NISAN s. m. (ni-zan). Chronol. Septième mois de l'année civile des Hébreux, le premier de leur année sacrée, répondant, en partie, au mois de mars et au mois d'avril. Il Septième mois des Syriens et des Kurdes nom mahométans.

NISANNE s. f. (ni-za-ne). Syn. de **GINSENG**.

NISARD (Jean-Marie-Nicolas-Auguste), humaniste français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en 1805. Agrégé des classes supérieures en 1832, il devint professeur suppléant de rhétorique au collège Bourbon en 1838 et, deux ans plus tard, professeur en titre. En 1847, il se fit recevoir docteur ès lettres. Depuis lors, M. Nisard a été professeur de l'Académie de Grenoble (1854) et inspecteur de l'Académie de Paris (1857). On lui doit : *Examen des poétiques d'Aristote*, d'Horace et de Boileau (Paris, 1847); des traductions des *Œuvres* de Virgile, de l'*Art poétique* d'Horace, publiées dans la collection des classiques latins de son frère, M. Désiré Nisard.

NISARD (Jenn - Marie-Napoléon-Désiré), critique français, frère du précédent, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en 1806. Élève de Victor Hugo, M. Nisard entra dans le journalisme dès qu'il eut achevé ses études et démontra ainsi que le journalisme n'est point, à condition qu'on en sorte, axiome qui était fort en faveur sous la monarchie de Juillet. Parti du *Journal des Débats* et du *National*, il arriva à être député, directeur de l'Ecole normale et académicien. Les *Débats*, où il écrivit ses premiers articles en 1828, étaient alors un des principaux organes de l'opposition. Aux journées de Juillet, il fit le coup de fusil sur les barricades en compagnie de ses deux frères et d'un de ses oncles, qui y fut tué. Il a écrit lui-même plus tard qu'il agit ainsi « moins par humeur belliqueuse que par devoir », et c'était, en effet, son devoir de combattre avec le peuple qu'il avait contribué à soulever. M. Nisard était alors républicain ; il soutint encore quelque temps aux *Débats* le gouvernement de Louis-Philippe, la meilleure des républiques, comme on l'appelait alors ; mais, bientôt déabusé, il refusa de continuer à combattre pour un système qu'il appelait celui des subtilités monarchiques et passa dans le camp des libéraux en collaborant au *National*. En littérature, il s'enrôlait avec la même franchise sous la bannière des fantaisistes et publiait un petit roman grivois, le *Convoi de la laitière* (1831, in-8°), qui causa, par la suite, plus d'une insomnie au critique gourmé et à l'académicien. Le *Convoi de la laitière* est intouchable : on prétend que M. Nisard a traversé une partie de sa vie à en rechercher les exemplaires pour les détruire. Les opinions qu'il soutenait d'un air très-craie au *National* font également un contraste si marqué avec celles qu'il professa plus tard au Collège de France et à l'Académie, qu'il est nécessaire d'y appuyer un peu. Il y avait, dans celui qui passe pour l'inventeur des deux morales et dans le professeur de littérature difficile, une exubérante sève de jeunesse dont on ne se souvenait plus ; M. L. Ulbach,

qui s'est amusé à feuilleter à son intention la collection du *National*, y a fait des découvertes heureuses, et nous lui en empruntons quelques-unes. Collaborateur assidu d'Armand Carrel, c'était lui le plus fougueux et le plus constant de violentes sorties contre le ministère Périé, contre l'état de siège (juin 1832), contre la police, qui avait le don de l'agacer particulièrement, contre la manifestation royaliste de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc. A propos d'un charivari donné aux députés (avril 1832), lui, qui devait être, sous l'Empire, la victime mélancolique d'une manifestation du même genre, il appelle cela « une bonne et gaie manière, tout à fait dans le caractère français, d'exprimer sa désapprobation et ses antipathies ». Il a dû perdre un peu de cette indulgence. A cette époque, il était loin de soupçonner qu'il y eût deux morales ; il écrivait, dans un compte rendu d'un livre de Bulwer, « que la moralité des actions humaines n'appartient ni à celui-ci ni à celui-là, mais à tout le monde ; qu'il faut être en paix avec la conscience individuelle et avec la conscience universelle, et qu'il ne dépend pas des mains qui le commentent ni des intentions qui y pousent qu'un crime soit ou ne soit plus un crime ». Qui s'attendait à voir la vraie et seule morale définie si heureusement par M. Nisard lui-même dans ces belles et fières paroles ? Il est fâcheux qu'il n'ait pas persévéré. Critique d'art dans ses moments perdus, il s'amusait agréablement aux dépens de Louis-Philippe et de son portrait peint par Horace Vernet. Il reprochait au peintre d'avoir donné à son modèle « l'allure d'un homme de trente ans qui tend des pièges aux dames sur toute sa personne, ce qui est peu convenable, ajoutait-il, et peu conforme aux habitudes domestiques de Sa Majesté ». Il demandait pourquoi le monarque était orné d'un sabre de cavalerie, pourquoi il était appelé latte, menaçant ce qu'on appelle les fonctions, c'est-à-dire les citoyens, et les meilleurs. Il reprochait à Horace Vernet de n'avoir pas pu peindre la physionomie du peuple dans un autre de ses tableaux, de l'avoir représenté aviné, ignoble, « d'être de ceux qui ne voient le peuple qu'à travers leurs peurs, de s'en être enquis auprès de ceux qui ne s'entendent à le gouverner qu'avec les gros impôts et les lattes de cavalerie comme celle du portrait ». Ce Nisard à idées libérales est tellement oublié qu'il fait l'effet d'un tout autre homme.

M. Nisard avait montré, dans ces premiers essais, un brillant talent de polémiste : sa plume alerte révélait toutes les qualités d'un bon prosateur, nourri des modèles. Il conçut alors le grand dessein de se faire le champion du passé et de ramener sous la férule du pédagogue ces coléoptères indisciplinés qui s'appelaient eux-mêmes les romantiques. En cela, comme en politique, il se trouva être en conformité d'opinions avec Armand Carrel, et la nouvelle école rencontra en lui un adversaire opiniâtre. Le feuilleton littéraire du *National* fut la chaire du haut de laquelle il lança l'anathème sur les drames de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, qu'il appelait les débauches d'imagination en délire et qu'il déclarait indignes d'occuper les esprits sérieux. Dans un manifeste resté célèbre, il disait la littérature en deux camps : la littérature facile, qui consiste à faire *Henri III*, *Antony*, *Marion Delorme*, et la littérature difficile, dont la tâche, bien supérieure, est d'imiter les *Épîtres* de Boileau ou, tout au moins, si l'imagination fait défaut, de traduire Horace et Virgile. Jules Janin répondit très-spirituellement (*Revue de Paris*, 1834) à cette pédante éducation. M. Nisard conquit du coup la renommée ; Sainte-Beuve, qui n'était alors que le poète romantique des *Consolations*, crut devoir l'amadouer par ces quatre vers :

Ainsi je vais toujours reprenant au bel art,
Au rebours, je le crains, de notre bon Nisard,
Du critique Nisard, honnête et qu'on estime,
Mais qui harcèle trop notre effort légitime.

Le bon Nisard ne s'en tint pas là ; pour porter des coups plus à son aise, il écrivit une série d'*Études sur les poètes latins de la décadence* (1834, 2 vol. in-8°), ouvrage qui témoignait d'une érudition, mais où des figures contemporaines perçurent d'une façon trop transparente sous les masques latins ; Stace, le verbeux et prolixe Stace, c'est La Fontaine ; V. Hugo s'appelle Lucain, et Nisard n'en met en relief que l'emphase espagnole, sans plus se soucier des indolents accents du républicain, afin de ne pas le grandir ; Barthelemy, le poète de la *Nemesis*, s'appelle Juvénal, et, pour compléter le portrait, le critique achève de le peindre dans Martial, qu'il excuse doucement en s'appuyant sur ses flagorneries fort mal payées. Ce qu'il y a de plus singulier dans ces études, pleines d'intérêt d'ailleurs, quoique la préoccupation de peindre deux modèles à la fois ait gêné l'historien, c'est qu'elles sont écrites d'un style exubérant, haut en couleur, digne d'un plume romantique. L'auteur s'appliquait à dénigrer les novateurs, tout en bénéficiant du nerf qu'ils avaient rendu à la langue, ce qui était assez bien joué. Peu de temps après, il fut nommé, sous le ministère Guizot, maître de conférences à l'Ecole normale (1835), puis chef du secrétariat au ministère de l'Instruction publique (1836), maître des requêtes

au conseil d'Etat (1837), chef de la division des sciences et des lettres (1838). Pour parvenir aux grands, il avait fait faire ses ardeentes convictions républicaines ; d'un autre côté, le ministère avait bien voulu oublier, pour s'adopter un homme de cette valeur, qu'il avait autrefois appelé Louis-Philippe à la roi des Français de Juin » et d'ailleurs, il ne lui manquait plus que d'être député ministériel ; il le fut. L'arroudissement de Châtillon-sur-Seine l'envoya à la Chambre, où il siégea de 1842 à 1848, mais sans y briller aucunement, ce qui ne l'empêcha pas de remplacer, en 1844, Burnouf au Collège de France comme professeur d'éloquence, montrant ainsi que la théorie et la pratique font deus.

Dans les intervalles de ces dates, il avait publié une *Histoire et description de la ville de Nîmes* (1835, in-8°), livre qui devait faire partie d'un recueil considérable sur les villes de France, et dont la publication fut abandonnée ; un volume de *Mélanges*, contenant des souvenirs de voyages, des fragments de critique et d'histoire littéraire (1838, in-8°) ; *Précis de l'histoire de la littérature française* (1840, in-12) ; une traduction de l'*Eloge de la folie*, d'Erasmus, précédée d'une étude historique et critique sur Erasmus (1842, in-18) ; et plus, il entreprit une édition, qui porte son nom, des classiques latins, accompagnée de leurs traductions : *Collection des auteurs latins, avec la traduction en français*, publiée sous la direction de M. D. Nisard (1838-1856, 27 vol. gr. in-8°). Il eut pour cette œuvre importante un grand nombre de collaborateurs, parmi lesquels MM. B. Haureau, Gêrard, Elias Regnault, Fouquier, Baudement, Génia, Burnouf, Littré, Guizard, Rondelot, etc. Pour quelques auteurs, ce ne sont que d'anciennes traductions révisées. En même temps, le critique poursuivait sa tâche de réformateur dans sa chaire du Collège de France, dans un certain nombre d'articles littéraires publiés par la *Revue des Deux-Mondes* et dans une *Histoire de la littérature française*, dont le premier volume parut en 1844 ; l'ouvrage n'a été complété que postérieurement (1855-1861, 4 vol. in-8°).

Dans toutes ces études d'histoire et de critique, écrites d'un style emphatique et vide, s'étale sans cesse la grande théorie dont M. Nisard a fait la base de son enseignement, à savoir que depuis, le XVII^e siècle, l'esprit français est en pleine décadence. Le siècle de Louis XIV est pour lui non-seulement l'idéal littéraire, mais l'idéal politique et social, la langue de Boileau est le modèle à imiter, depuis on n'a plus écrit qu'en patois ; c'est à elle, en même temps qu'à la politesse exquise des mœurs, que la France a dû sa suprématie en Europe. En deçà de Malherbe et au delà de Massillon, il n'y a plus rien qui mérite l'attention dans la littérature ; et les mœurs se sont perversées en même temps que la langue. Du reste, il ne montre nulle curiosité ni aucune des qualités de l'historien ; c'est un critique passionné, n'admirant que quelques figures et laissant le reste dans l'ombre. Comme détermine-t-il les grands noms qui absorbent tous les autres, pourquoi ceux-ci plutôt que ceux-là ? Il se garde bien de l'expliquer ; il se contente d'affirmer que la France se reconnaît dans Racine et qu'elle commence à ne plus se reconnaître dans Jean-Jacques Rousseau. Sous une pompeuse apparence de grandeur, ce sont là les théories les plus étroites que l'on puisse appliquer à l'étude de la littérature d'un pays, et M. Nisard a depuis constamment répété ces maximes dans tous ses discours académiques.

Par ces idées étroites et arriérées, par sa morgue pédantesque, il était naturellement désigné aux suffrages de l'Académie ; il y entra en 1850, l'emportant d'un grand nombre de voix sur Alfred de Musset. La révolution de 1848 avait brisé sa carrière de député ministériel et l'avait éloigné de l'enseignement public. Il reconquit, à la suite du coup d'Etat de décembre, toutes ses hautes positions ; il fut nommé inspecteur général de l'enseignement supérieur (mars 1852), puis secrétaire du conseil de l'Instruction publique ; enfin il succéda à Villemain dans la chaire d'éloquence française à la Faculté des lettres. Peu goûté des étudiants, et ses palinodies avaient indignés, et son respect à son droit de servilité vis-à-vis d'un gouvernement méprisé, il n'eut d'abord à lutter que contre de sourdes hostilités. L'orage éclata en 1855, lorsque, dans une de ses leçons, il eut l'audace de parler des deux morales, la grande et la petite, celle qui doit régir les actions des simples particuliers, et qui est étroite, et l'autre fort large, seule applicable aux princes qui violent leurs serments et prennent des millions à la Banque. Sans doute il ne s'expliqua pas avec cette netteté, et il protesta le lendemain contre l'extension abusive donnée à ses paroles ; mais c'était bien là sa pensée, visible sous les réticences d'une élocution embarrassée, et d'ailleurs la distinction des deux morales n'a pas été niée par lui. Cette déclaration, quoique fort accueillie par un tempête de sifflets, et M. Nisard se vit reconduit à domicile au milieu d'un de ces charivaris qui lui semblaient autrefois si gais et tout à fait français. Un procès qui prit les proportions d'un événement politique fut intenté en police correctionnelle aux auteurs du désordre, et quinze étudiants furent condam-

nés à quelques mois d'emprisonnement. Parmi eux était M. Rogeard, que les *Proches de Latiens* ont depuis mis plus particulièrement en vue. M. Nisard ne put continuer son cours que sous la protection de nombreuses escouades de sergents de ville; mais Napoléon III le récompensa d'avoir bravé pour lui le sentiment public en le nommant commandeur de la Légion d'honneur (1856), puis directeur de l'Ecole normale (1857). Dans cette haute position, après avoir montré quelques velléités de réformes administratives, il s'attira, comme à son cours de la Sorbonne, l'antipathie de la jeunesse studieuse. En 1867, une adresse ayant été envoyée par les élèves à Sainte-Beuve, qui venait de défendre la libre pensée devant le Sénat, il parvint à savoir le nom du promoteur de cet acte généreux et le fit chasser; il s'ensuivit une révolte, et l'on fut obligé de licencier momentanément l'Ecole.

Comme académicien, M. Nisard fut chargé de répondre aux discours de réception de quelques nouveaux élus, Ponsard, le duc de Broglie, M. Saint-René Taillandier, et jamais éloquence plus ferme et plus grise ne enveloppa un auditoire, jamais plus lourd ennui n'est tombé du haut de la coupole de l'Institut. Si l'on reçoit un homme de lettres, M. Nisard a toujours l'air de distribuer un prix ou de donner un pensum; il recommanda gravement à Ponsard de relire Boileau. Répondant à M. le duc de Broglie, qui avait fait un grand éloge de Louis-Philippe : « Je serais bien à plaindre, s'écria M. Nisard, si cet élève m'embarassait. J'ai aimé, j'ai servi la monarchie constitutionnelle de 1830. Quoique mon obscurité politique m'ait tenu loin des personnes souveraines, j'en ai été assez pressé pour m'associer de tout mon cœur à ce que vous dites de la sagesse du dernier roi. » Il n'était plus question de la latte de cavalerie ni des pièges tendus aux dames. Le silence glacial de ses collègues en face de cet orateur monotone, rappelant malicieusement qu'il avait fait son chemin dans la littérature, et obtenu de toutes mains les honneurs, fut pour M. Nisard une sévère leçon qu'il comprit. Son discours à la réception de M. Saint-René Taillandier a été tout littéraire; il y a repris, toujours avec la même emphase, ses pompeuses théories sur le XVII^e siècle, déclarant « que la plus belle époque de la littérature française est celle où la France n'a imité personne. » Singulière proposition appliquée à l'époque qui précisément a le plus imité les Grecs, les Romains et même les Espagnols. Mais M. Nisard n'en voudra jamais démentir.

Malgré la critique que nous avons dû faire de l'homme et du théoricien littéraire, nous reconnaitrons que M. D. Nisard n'est pas un écrivain sans valeur. Sainte-Beuve, dont le caractère malheureusement n'a pas été non plus à l'abri du reproche, a dit de lui : « M. Nisard parle au nom du sens et du goût, avec instruction, esprit et talent. Il prend intérêt à toutes sortes de choses et y porte une expression abondante, redoublée parfois, mais claire, sensée, une foule d'observations morales qui plaisent à beaucoup d'esprits modérés et distingués, qui enchantent beaucoup d'esprits solides. Un académicien lui a trouvé du nerf, les savants lui trouvent de la grâce. » Son *Histoire de la littérature française* et ses *Poètes latins de la décadence* sont, malgré le parti pris qui en amoindrit la valeur, de véritables œuvres littéraires. Les divers travaux de M. Nisard insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue contemporaine*, la *Revue européenne*, quelques fragments de ses cours au Collège de France et à la Sorbonne ont été réunis dans les recueils suivants : *Études sur la Renaissance* (1855, in-18); on y trouve des pages intéressantes sur Erasme, Thomas Morus et Mélancthon; *Souvenirs de voyages* (1856, in-18); *Études de critique littéraire* (1858, in-18), choix fait parmi les articles de M. Nisard de son *Debut* et au *National*, y compris le fameux manifeste *De la littérature facile et de la littérature difficile*; *Études d'histoire et de littérature* (1859, in-18), autre choix d'articles parus dans les revues, ainsi que les *Nouvelles études d'histoire et de littérature* (1864, in-18). M. D. Nisard a été suppléé bien avant la fin de l'Empire dans sa chaire de la Faculté des lettres et remplacé, depuis la révolution du 4 septembre, comme directeur de l'Ecole normale.

NISARD (Marie-Léonard-Charles), littérateur français, frère des précédents, né à Châtillon-sur-Seine en 1807. Après avoir essayé pendant quelques années de suivre la carrière commerciale, il s'adonna à la littérature et débuta par un morceau en vers : *Épître aux anti-romantiques* (1829), dans laquelle il attaqua vivement l'école classique. En 1831, M. Charles Nisard obtint, dans la maison du roi Louis-Philippe, un emploi qu'il conserva jusqu'en 1848, et, en 1852, il fut attaché à la commission du colportage. Outre des articles publiés dans la *Revue nouvelle*, le *Journal de l'instruction publique*, *l'athénisme français*, le *Dictionnaire de la conversation*, etc., et des traductions d'une partie des œuvres de Cicéron et de Tite-Live, des poésies érotiques d'Ovide et de Martial, insérées dans les *Classiques latins* de son frère, on lui doit plusieurs ouvrages d'érudition. Nous citerons de lui : *Camera lucida, portraits contemporains et tableaux de genre* (Paris, 1845); le *Trium-*

viral littéraire au XVII^e siècle (1852), sur Scalliger, Lipsce et Casaubon; les *Ennemis de Voltaire* (1853); *Histoire des livres populaires depuis le XVI^e siècle jusqu'en 1852* (1854, 2 vol. in-8), avec 180 planches, intéressant ouvrage bibliographique; les *Gladiateurs de la république des lettres au XVI^e, au XVII^e et au XVIII^e siècle* (1860, 2 vol. in-8); *Curiosités de l'étymologie française* (1863, in-18); la *Muse paritaire et la muse foraine* ou *Chansons des rues depuis quinze ans* (1863, in-8); *Des chansons populaires chez les anciens et chez les Français* (1866, in-8); *Étude sur le langage populaire de Paris et de la banlieue* (1872, in-8), curieux répertoire des locutions purement parisiennes depuis Villon jusqu'à nos jours; il débute par le jargon des enfants sans souci et finit par celui de la langue verte. M. Ch. Nisard est un érudit et un curieux; ses ouvrages abondent en recherches, citations et documents qui sont de véritables trouvailles; il aime surtout à porter la lumière dans les coins plus obscurs de l'histoire littéraire. Ses *Gladiateurs des lettres*, où il retrace les polémiques acerbes et cyniques des érudits de la Renaissance, sont un ouvrage intéressant, dont nous avons rendu compte (V. GLADIATEURS). Les recherches sur la muse populaire, les chansons des rues abondent également en renseignements tout à fait nouveaux. On lui doit encore une traduction française, les *Mémoires de Huet, évêque d'Auranches* (1853, in-8), et une édition annotée des *Mémoires du Père Garasse* (1861).

NISARD (Théodule-Elzéar-Xavier NORMAND, plus connu sous le pseudonyme de Théodore), musicien et écrivain français, né à Quaregnon, près de Mons (Hainaut), en 1812. Il fit de bonnes études littéraires et musicales, reçut, à Cambrai, des leçons de violoncelle, puis se fit ordonner prêtre (1835) et devint (1839) principal du collège d'Enghien. A la suite de sérieuses études harmoniques, il publia, dans la *Revue de Bruxelles*, des études musicales sous le pseudonyme de *Th. Huysman*, puis il fit paraître un *Manuel des organistes de la campagne* (Bruxelles, 1840, in-fol.), et le *Don ménestrel, choix de romances à l'usage des maisons religieuses d'éducation* (1840). Deux ans plus tard, M. l'abbé Normand, qui avait adopté le pseudonyme de Théodore Nisard, tenait à Paris, sous ce nom, l'emploi de second maître de chapelle et d'organiste accompagnant à l'église Saint-Gervais; il devint ensuite correcteur, pour les livres de plain-chant, à la librairie Périsse frères et y publia l'écrit intitulé : *De plain-chant paristien, examen critique des moyens les plus propres à améliorer le plain-chant, adressé à monseigneur l'archevêque de Paris* (1846). L'année suivante il donna, en collaboration avec M. Alexandre Le Clercq, une nouvelle édition du célèbre ouvrage du Père Jumièac sur le plain-chant, sous ce titre : la *Science et la pratique du plain-chant* (Paris, 1847, in-4°). Des nombreuses notes dont il avait enrichi cette édition, M. Nisard fit un extrait qu'il publia séparément, sous ce titre : *De la notation proportionnelle du moyen âge* (Paris, 1847, in-12). Devenu dans le même temps collaborateur du *Correspondant*, de la *Revue archéologique* et du *Monde catholique*, M. Nisard y donna, sur la musique, un certain nombre d'articles qui furent tirés à part et réunis sous ce titre général : *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe* (sans date et sans nom de lieu). Il prit une grande part à la rédaction du *Dictionnaire liturgique, historique et pratique de plain-chant et de musique ecclésiastique du moyen âge et dans les temps modernes*, publié par d'Ortigue sous son nom seul, dans l'*Encyclopédie* de l'abbé Migne; puis il fit paraître : *Lettre à M. Charles Le normand*; *l'Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle*, pour signaler le livre intitulé : *Études sur la restauration du chant grégorien au XI^e siècle* (Rennes, 1856, in-8), et un recueil excellent : la *Revue de musique ancienne et moderne* (1856), qui n'eut qu'un an d'existence. Attaché, en 1857, à la librairie Repas, il y publia, en gardant l'anonymat, un petit volume intitulé : *Méthode populaire de plain-chant romain et parti traité de psalmodie approuvés par l'autorité ecclésiastique* (Paris, 1857, in-16), et aussi un nouveau recueil du genre précédent : *Revue de musique sacrée*. M. Nisard reprit son pseudonyme ordinaire en publiant les deux ouvrages suivants : *l'Accompagnement du plain-chant sur l'orgue, enseigné en quelques lignes de musique et dans le secours d'aucune notion d'harmonie* (Paris, 1860, gr. in-8), et les *Vrais principes de l'accompagnement du plain-chant sur l'orgue, d'après les maîtres des XVI^e et XVII^e siècles* (Paris, 1860, gr. in-8). Nous citerons encore de M. Théodore Nisard : *Histoire de la reine Blanche* (1842, in-12); *Histoire abrégée de Charlemagne* (1843, in-12); *l'Archiconfrérie ou Guide des âmes pieuses* (1843, in-32); *De monnaie universelle au point de vue politique* (1844, in-8); le *Père Lambillotte et dom Anselme Schubiger* (1857, in-8), et, enfin, quelques études biographiques publiées dans *l'Illustration musicale* et dont il a été fait des tirages à part : *Giovanni Pierluigi da Palestrina, Jean Romain, Grosjean, Cherubini* (Paris, 1866, in-8, avec portraits); *l'Abbé Vogler* (1866, in-8, avec portrait); *Saint Odon de Cluny*; *Lulli*; *Monographie de Jean Gilles, célèbre compositeur provençal* (1867, in-8); *Mo-*

nographie de Jean-Philippe Rameau (1867, in-8); *Pergolèse* (Paris, 1867, in-8), etc.

NISAS (Marie-François-Henri-Elisabeth, baron DE CARRION-), militaire et poète français. V. CARRION-NISAS.

NISAS (André-Henri-François-Victor DE CARRION-), littérateur et homme politique. V. CARRION-NISAS.

NISCH ou NISSA, ancienne *Natsus*, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sangiac et à 134 kilom. N.-O. de Sophia, chef-lieu de juridiction, sur la Nisava; 4,500 hab. Résidence d'un évêque grec. Sources thermales et bains. Patrie de l'empereur Constantin I^{er}. Cette ville se révolta en 1841 contre le sultan.

NISCHANDJI s. m. (niss-chan-dji). Hist. ott. V. NICHANDJI.

NISCHAPOUR, ville de Perse, dans le Khorasan, à 73 kilom. S. O. de Mesched; 8,000 hab. Cette ville fut la capitale de la Perse sous les Turcs Seldjoukides. Les Tartares la détruisirent au XII^e siècle. Ses ruines occupent un emplacement considérable. Riches mines de turquoises aux environs.

NISCIF s. m. (ni-siff). Métrol. Monnaie d'or turque, valant 4 fr. 35. || On dit aussi NISFIE.

NISCO s. m. (ni-sko). Argot. Rien, zéro. || *Nisco braitisco*, Pas de braise, pas d'argent. || On dit aussi NIX.

NISE s. f. (ni-ze). Techn. Surface supérieure d'un banc d'ardoise. || On dit aussi NIFE.

Nise en pleurs (*Nise lastimoso*), tragédie espagnole en cinq actes, de Geronimo Bermudez. C'est une des plus anciennes compositions dramatiques de l'Espagne (1577). Bermudez l'écrivit à une époque où nulle voie n'entre la forme grecque et la forme latine, que nous avons adoptée en France, et la forme entièrement originale de Cervantes et de Lope de Vega. La querelle des romantiques et des classiques s'engagea en Espagne dès le XVI^e siècle et les classiques succombèrent. La tragédie de Bermudez reste un des plus purs modèles de ce genre avorté. C'est une tragédie grecque, n'offrant par chaque acte que deux ou trois scènes sans mouvement, correctement drapées et encadrées de chœurs. Si ce goût, qui nous a été si fatal, eût dominé, c'en était fait de l'originalité du théâtre espagnol.

Le sujet est la touchante histoire d'Inès de Castro; Nise est l'anagramme d'Inès. Bermudez est un des premiers qui aient traité ce dramatique sujet; il n'avait paru avant lui que l'œuvre du Portugais Ferreira, *Inès de Castro*, une belle et pure composition. Les poètes qui depuis ont mis à la scène cette histoire se sont ingéniés à la développer, à suspendre le dénouement, à créer des péripéties. Trop fidèle au procédé grec, Bermudez n'a ni inventé ni développé. Une scène où don Pedro reçoit les remontrances de son secrétaire, qui essaye de lui faire voir combien il a agi imprudemment en épousant une femme au-dessous de sa condition, forme tout le premier acte. Le second n'est pas plus étoffé : les ministres Pacheco et Coelho décident le roi Alphonse à ordonner la mort d'Inès. Le troisième acte est rempli par les plaintes touchantes de la jeune femme, quand elle apprend ce qui a été décidé contre elle, et, au quatrième, on la voit paraître devant le trône, tenant ses enfants par la main, implorant la pitié, tombant par terre évanouie; elle est entraînée au dehors et le chœur raconte le meurtre accompli. Le cinquième acte, un peu longue plaidoirie de don Pedro, un héros d'œuvre, son nom l'indique, est destiné à la mort d'Inès. Les chœurs qui encadrent cette tragédie sont gracieux et poétiques. Au premier acte, ce sont des jeunes filles de Coimbra qui chantent l'amour; au deuxième acte, assez inopportunistement, le chœur disserte sur le bonheur des hommes. La versification est fort remarquable pour l'époque.

Bermudez a donné une suite à cette tragédie, sous le nom de *Nise couronnée*; c'est la vengeance tirée par don Pedro des meurtriers d'Inès. Au cinquième acte, Coelho et Pacheco sont condamnés à avoir le cœur arraché. Cette seconde partie est moins touchante, moins dramatique que la première, quoique les ressorts employés soient plus violents.

NISEEN, ÉENNE s. (ni-zé-an, é-é-ne). Géogr. anc. Habitant d'une des villes appelées Nisée ou Nise; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants : Les NISEENS. La marine NISEENNE.

NISF-KADDAH s. m. (niss-fka-dà). Métrol. Mesure de capacité égyptienne, qui équivaut à un demi-kaddah, soit 611,9556.

NISHOU s. m. (ni-chou). Métrol. Monnaie courante du Japon, d'or ou d'argent, de forme carrée, dont la valeur est de 1 fr. 20 c. environ.

NISI s. m. (ni-zi) — mot lat. qui signif. *ce n'est, sinon*. Dr. canon. Lettres ou obligation de nisi, Espèce de dédit par lequel on s'engageait à subir des peines, stipulées d'avance, si l'on ne remplissait pas certaines conditions.

NISI s. m. (ni-zi). Bot. V. GINSENG.

NISIBIS ou ANTIOCHIA MYGLONIE, NISROCH, divinité adorée par les habitants de Ninive (II, Rois, 19, 37; Isate, 37, 38) et nommée, par la version grecque des Septante, *Mesarch* et *Aasarch*, et, par l'historien Josephé, *Arasch*. On n'a pu au juste établir l'identité de cette divinité. Les rabbins, suivant leurs tendances aux légendes puériles, ont prétendu, en s'appuyant sur la signification apparente du mot, que la statue de Nisroch avait été taillée dans une des planches de l'arche et qu'elle représentait la colombe que Noé avait lâchée hors de l'arche (*neschera Noah*, l'aigle, c'est-à-dire l'oiseau de Noé). Quelques auteurs modernes ont prétendu justifier cette tradition en faisant remarquer qu'elle coïncidait avec le culte rendu à la colombe par les Assyriens. Iken, dans sa dissertation *De Nisroch idolo assyrio*, veut y retrouver la racine chaldéenne *nesrach*,

aujourd'hui *Nesib*, ancienne ville de Mésopotamie, sur le Mygdonius. On attribue sa fondation à Nemrod. Elle joua un rôle important sous les Romains, qui la fortifièrent et en firent la place la plus importante de leurs possessions d'Orient. Patrie de saint Jacques.

NISIDA, ancienne *Nesie*, petite île du royaume d'Italie, dans le golfe de Naples, à 4 kilom. S.-E. de Pozzuolo, à environ 1 kilom. de la côte. Cette île, dans la circonférence est d'environ 2 kilom., a un petit port avec lazaret pour la quarantaine des vaisseaux qui vont à Naples. On y récolte des fruits et du vin. On croit que c'est un ancien cratère placé à la pointe du Pausilippe. Elle faisait partie des nombreux domaines de Lucullus. Quelques pilliers, qu'on voit encore sous les eaux, donnent lieu de penser qu'elle était autrefois unie au continent, non par un simple pont, mais par un aqueduc, dont on voit quelques vestiges sur le rivage, et qui lui apportait l'eau délicieuse des sources du Pausilippe. Cicéron y eut un entretien avec Brutus, qui se réfugia à Nisida après la mort de César. Elle fut appelée *Castrum Lucullanum* aux jours de la décadence de l'empire. L'empereur Constantin en fit don à l'église de Sainte-Resuscita de Naples. Dans le moyen âge, elle fut nommée île du Saint-Sauveur. Jeanne de Naples y habita, et le duc de Guise essaya sans succès de s'emparer de cette île.

NISLE (Jean), musicien allemand, né à Stuttgart en 1778, mort à Londres vers 1840. Corniste habile dès l'enfance, il parcourut l'Allemagne, la Hongrie, et, pendant ses pérégrinations, apprit à Rudolstadt, sous la direction de Koch, le piano, l'harmonie et la composition. Il passa ensuite en Italie, visita la Sicile, s'établit quelque temps à Catane, où il fonda une école de musique, parcourut une dernière fois l'Allemagne et se fixa ensuite définitivement à Londres, où il s'était fait, comme exécutant sur le cor, une réputation hors ligne. On lui doit, entre autres compositions : *Ouverture à grand orchestre en ré mineur*; *des quintettes, quatuors, trios, duos*; *des Divertissements et Fantaisies* pour le piano; *des Chansons allemandes* et *des Chansons italiennes*.

NISON s. m. (ni-zon) — du lat. *nisus*, épervier. Comme l'y est bref, ce mot ne doit pas dériver de *niti*, faire effort, malgré l'analogie de *nisus*, effort et vol. Pictet, remarquant que plusieurs noms d'oiseaux de proie, comme le sanscrit *maraka*, faucon, le latin *milvus*, l'irlandais *badh*, vautour, proviennent de racines qui signifient tuer, détruire, croit qu'on pourrait rapporter le latin *nisus* à la racine sanscrite *nag*, tuer, d'où dérive en effet *na*, *çka*, espèce de corbeau. Le changement de *ç* en *s* est des plus fréquents, et le fait que *nag* se trouve mieux conservé dans le latin *neco*, tuer, ne serait pas une objection; car on rencontre plus d'une fois des formes doubles dans la même langue, et le grec *nosos*, maladie, à côté de *nekus*, meurtre, en offre la contre-partie exacte. L'affaiblissement de *a* en *i* se présente déjà dans le sanscrit *nipa* pour *naça*, la nuit, en tant que funeste et maléfaisante, et le kymrique *nos* a changé de même le *ç* en *s*. Après cela, il faut reconnaître que le latin *nisus* offre un rapport assez frappant avec l'hebreu *nets*, syriaque *neç*, épervier, du radical *nâsâd*, il a volé; mais on ne voit pas trop comment le nom d'un oiseau européen serait venu en Italie de l'Orient sémitique. Ornth. Espèce d'aigle de mer.

NISORIE s. i. (ni-zo-ri) — du lat. *nisus*, épervier. Ornth. Nom spécifique de la fauvette épervière ou rayée, devenue pour quelques auteurs le type d'un genre nouveau.

NISOT s. m. (ni-zo). Moll. Coquille du genre buccin, qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

NISUMBHA, géant de la mythologie indienne, qui, avec Sombha, s'était livré à des dévotions dont les mérites faisaient trembler les dieux. Le dieu de l'amour les blessa; ils succombèrent à la beauté de deux nymphes célestes; mais ensuite, reconnaissant leur erreur, ils obtinrent, par de nouveaux actes de piété encore plus extraordinaires, que Siva leur accordât d'être plus riches et plus forts que les dieux. Ceux-ci implorèrent le secours de Dourga, qui, pour détruire ces deux géants, prit dix formes différentes.

NISPIE s. f. (ni-spi). Métrol. Monnaie d'or turque, valant 5 fr. 28.

NISROCH, divinité adorée par les habitants de Ninive (II, Rois, 19, 37; Isate, 37, 38) et nommée, par la version grecque des Septante, *Mesarch* et *Aasarch*, et, par l'historien Josephé, *Arasch*. On n'a pu au juste établir l'identité de cette divinité. Les rabbins, suivant leurs tendances aux légendes puériles, ont prétendu, en s'appuyant sur la signification apparente du mot, que la statue de Nisroch avait été taillée dans une des planches de l'arche et qu'elle représentait la colombe que Noé avait lâchée hors de l'arche (*neschera Noah*, l'aigle, c'est-à-dire l'oiseau de Noé). Quelques auteurs modernes ont prétendu justifier cette tradition en faisant remarquer qu'elle coïncidait avec le culte rendu à la colombe par les Assyriens. Iken, dans sa dissertation *De Nisroch idolo assyrio*, veut y retrouver la racine chaldéenne *nesrach*,

commander, et prétend que Nisroch n'était autre qu'Assur, révéral par les Assyriens comme leur plus grand dieu. Mais Winer suppose, avec bien plus de vraisemblance, que Nisroch, comme la plupart des divinités de la théologie assyrienne, devait représenter un astre, et il suppose même que cet astre doit être Saturne. Cependant il y avait une constellation formée par une double étoile et appelée par l'astrologie persane l'Aigle, dénomination qui concorde parfaitement avec le mot *nischer* (en arabe, *neser*). Ajoutons que l'aigle était considéré, par la religion persane, comme l'emblème symbolique d'Ormuzd. V. la *Symbolique* de Creuzer, I, 123.

NISSA, ville de la Turquie d'Asie (Roumélie). V. NISCH.

NISSEN (Georges-Nicolas de), administrateur danois, né à Hardsensleben en 1765, mort en 1826. Il devint conseiller d'Etat du roi de Danemark. Ayant épousé la veuve de Mozart, il réunissait, pendant vingt-cinq ans, un grand nombre de documents relatifs à la vie de l'illustre compositeur, particulièrement sa correspondance, et écrivit la *Biographie* de W.-D. Mozart d'après des lettres originales, qu'il n'eut pas le temps de faire imprimer. Après sa mort, sa veuve publia ce travail, précédé d'une préface du docteur Feuerstein (Leipzig, 1828, in-80), et suivi peu après d'un *Supplément* contenant des catalogues des *Œuvres* de Mozart, l'appréciation de ses compositions, de son caractère, etc. L'ouvrage de Nissen est mal digéré, sans élévation de vues, mais il est précieux pour les documents qu'il a mis au jour.

NISSEN (Niels-Lang), philologue danois, né à Ribe (Jutland) en 1771, mort à Copenhague en 1845. Il s'adonna de bonne heure à l'enseignement, professa le grec et le danois et devint directeur d'une institution de Copenhague (1805), en même temps que professeur de langues au séminaire philologique. Nissen fut, en outre, directeur des écoles supérieures de jeunes personnes à Copenhague, et conseiller d'Etat (1844). On lui doit un très-grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *Grammaire grecque* (1798); *Anthologie poétique grecque* (1799); *Anthologie prosaïque grecque* (1801); *Rudiments de grammaire danoise* (1808); *Sur les caractères du grec moderne* (1820); *Sur les livres symboliques de l'Église luthérienne danoise* (1838), etc.

NISSOLE (Guillaume), botaniste français, né à Montpellier en 1647, mort dans la même ville en 1734. Il étudia la médecine, s'attacha spécialement à la botanique et découvrit un grand nombre de plantes, dont il a donné des descriptions fort exactes. Ce savant, qui acquit une grande réputation, était membre de la Société royale des sciences de sa ville natale. Ses travaux et ses dissertations ont été consignés dans les *Mémoires* de cette société savante.

NISSOLIE s. f. (ni-sol-ï — de *Nissolle*, bot. franç.). Bot. Genre d'arbrisseaux volubiles, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent dans les forêts de l'Afrique tropicale. On dit aussi *NISOLÉ*.

— **Encycl.** Les *Nissolies* sont des arbres ou arbrisseaux à rameaux volubiles et grimpants, portant des feuilles alternes, imparipennées et munies de stipules. Les fleurs, jaunes ou blanc jaunâtre, sont réunies en grappes ou en verticilles à l'aisselle des feuilles et portées sur des pédoncules munis d'une bractée à la base et articulés à l'extrémité. Elles présentent un calice campanulacé ou urcéolé, à cinq dents; une corolle papilionacée, à standard presque arrondi; dix étamines monadelphes, persistantes; un ovaire presque sessile, surmonté d'un style ascendant, terminé par un stigmate en tête. Le fruit est une gousse articulée, renfermant deux ou trois graines ovoïdes-oblongues. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les forêts de l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

NISUS s. m. (ni-zuss). Physiol. Mot latin qui signifie effort et qui a été employé dans la locution *nissus formativus* (effort formatif). Force vitale, propriété dont jouissent les tissus de se produire et de se régénérer.

NISUS s. m. (ni-zuss — mot lat.). Ornith. Nom scientifique de l'épervier.

NISUS, roi de Mégare. Il avait, parmi ses cheveux blancs, un cheveu couleur de pourpre, auquel était attaché le salut de son royaume. Sa fille Scylla coupa secrètement ce cheveu et le porta à Minos, ennemi de son père, qui assiégeait Mégare et dont elle était épouse. Minos prit la ville; mais, loin de répondre à l'amour de Scylla, il la chassa de sa présence. Elle fut métamorphosée en alouette, et son père en épervier.

NISUS, un des héros troyens qui suivirent Enée en Italie. Virgile a immortalisé l'amitié qui l'unissait à Euryale, dans les livres V et VI de l'*Énéide*. Tous deux furent tués dans un combat contre les Rutules.

NISYRÉEN adj. m. (ni-zi-ré-ain). Mythol. gr. Surnom donné à Neptune, à cause de l'île de Nisyros, qu'il sépara de l'île de Cos d'un coup de son trident.

NISYROS, île de la mer Egée, une des Sporades, autrefois réunie à l'île de Cos.

NITÉE s. f. (ni-té — rad. *nid*). S'est dit pour *NICHÉE* :

Les blés d'alentour mûrs avant que la *nitée*

Se trouvât assez forte encore

Pour voler et prendre l'essor.

LA FONTAINE.

NITÉLE s. f. (ni-té-le — du lat. *nitere*, briller). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des fouisseurs, tribu des nyssoniens, dont l'espèce type habite le midi de la France. Ce mot est masculin chez quelques auteurs : Les *NITÉLES* sont caractérisés par leurs antennes filiformes. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *nitèles* sont caractérisées surtout par des antennes filiformes, presque droites, plus longues que la tête, à deuxième et troisième articles longs; des mandibules bidentées à l'extrémité; une seule cellule cubitale fermée; des jambes non épineuses et des tarses à pelotes très-petites. Ce genre est assez voisin des nyssons, des oxybelles et des pens. L'espèce type est la *nitèle* de Spinola; c'est un petit insecte, long d'environ 0m,005, entièrement noir, avec des ailes transparentes et présentant un léger reflet irisé. On la trouve dans le midi de la France. Les mœurs des *nitèles* sont peu connues; on suppose qu'elles ne doivent pas différer beaucoup de celles des nyssons et de la plupart des autres hyménoptères fouisseurs.

NITELLE s. f. (ni-té-le — du lat. *nitere*, briller). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues ou des characées, suivant les auteurs, formé aux dépens des charagées.

— **Encycl.** Les *nitelles* sont des plantes aquatiques, submergées, annuelles ou vivaces, à tiges plus ou moins diaphanes, souvent transparentes, formées d'articles composés chacun d'un seul tube. Elles sont munies de dioïques. Les sporanges et les anthéridies, portés sur le même pied ou sur des pieds différents, sont quelquefois entourés d'un involucre composé de plusieurs bractées, d'autres fois placés au niveau des angles de division des rameaux, qui sont simples ou divisés par dichotomie. Les anthéridies, placées au-dessus des sporanges, sont d'un beau rouge. Les sporanges ont des dents terminales peu ou point distinctes. Ce genre comprend d'assez nombreuses espèces, croissant dans les eaux courantes et surtout stagnantes, où elles se fixent dans la vase par des radicelles très-fines. Elles ont beaucoup de rapports avec les charagées.

NITESCENCE s. f. (ni-tess-san-se — du lat. *nitescere*, je brille). Néol. Lueur, clarté : Cette splendeur était-elle due à la nitescence que donnent au teint l'air pur des montagnes et le reflet des neiges? (Balz.)

NITÉTIS, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de Lasserre, musique de Myon, représentée à l'Académie royale de musique le 11 avril 1741. On déploya une grande magnificence pour cet opéra égyptien. Jélyotte se distingua dans le rôle de Cambyse, et Mlle Pellissier dans celui de Nitétis. La Tyrannie, Thémis, les prêtres d'Isis, les personnages surnaturels appelés esprits ou génies élémentaires, tels que sylphes, salamandres, ondines et gnomes, figurèrent dans *Nitétis*, mais ne purent la préserver d'une chute comble.

NITHARD, historien français du VIII^e siècle, fils du célèbre Angilbert et de Berthe, fille de Charlemagne; né avant 790, mort vers 858. Voué aux armes dès sa jeunesse, il servit dans les troupes de son glorieux aïeul et succéda à son père dans la dignité de duc ou de comte de la côte maritime. Après la mort de Louis le Débonnaire, il s'attacha à Charles le Chauve et fut employé par lui dans diverses négociations ayant pour but de conclure la paix avec ses frères Lothaire et Louis le Germanique. Vers 858, les Normands firent une irruption dans la Neustrie; Nithard prit les armes pour les repousser et reçut une blessure mortelle dans cette expédition. On a de lui une *Histoire des divisions entre les fils de Louis le Débonnaire* (en latin). Quoique cette histoire n'embrace qu'une période fort courte, c'est un des morceaux les plus curieux de nos annales. Mise au jour par Pithou en 1588, elle fut insérée par Dom Bouquet dans le *Recueil des historiens de France*, et traduite en français par le président Cousin, puis traduite de nouveau et insérée dans la collection Guizot. C'est dans Nithard que se trouve, en langue romane et en langue tudesque, la formule du serment juré à Strasbourg (842) par Charles le Chauve et Louis le Germanique. On sait que ce morceau précieux est le plus ancien monument connu de la langue romane.

NITIDATION s. f. (ni-ti-da-si-on — du lat. *nitidare*, nettoyer; de *nitidus*, net, brillant). Action de nettoyer, d'éclaircir. Nixant mot.

NITIDICOLLE adj. (ni-ti-di-ko-le — du lat. *nitidus*, luisant; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet luisant.

NITIDIFLORE adj. (ni-ti-di-flo-re — du lat. *nitidus*, brillant; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont brillantes.

NITIDIFOLIE, ÉE adj. (ni-ti-di-foli-é — du lat. *nitidus*, luisant; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont luisantes.

NITIDULAIRE adj. (ni-ti-du-le-à — rad. *nitidule*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nitidule. On dit aussi *NITIDULIN*, INE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, ayant pour type le genre *nitidule*. Les *NITIDULAIRES* ont des mœurs très-variées. (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les coléoptères qui composent cette tribu sont de petite taille. On les trouve dans l'intérieur des champignons, sous les écorces des arbres, dans le bois pourri, sur les fleurs et dans les matières animales en putréfaction. Leur coloration habituellement sombre varie suivant les habitudes des espèces. Celles qui se tiennent sur les fleurs sont vertes ou jaunâtres. Celles qui vivent dans les cadavres des animaux portent des taches claires diversement disposées. Enfin, celles qui vivent exclusivement de matières végétales sont noires ou brunes. On connaît peu les métamorphoses de ces insectes. On en a distingué plus de quatre cents espèces, qui forment une soixantaine de genres. On les trouve répandus sur toute la surface du globe. Jus qu'à présent, c'est l'Europe qui en a fourni le plus grand nombre, mais il est probable que les autres parties du monde en possèdent autant, sinon plus. Pour introduire quelque méthode dans la classification d'une famille si nombreuse, on l'a divisée en six tribus, sous les noms de *pelitides*, *ipsides*, *strongylides*, *nitidulides*, *carphophilides* et *cercides*.

NITIDULE s. f. (ni-ti-du-le — dimin. du lat. *nitidus*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, type de la tribu des nitidulaires, comprenant plus de soixante espèces, répandus sur tous les points du globe.

— s. f. pl. Groupe d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre nitidule.

— **Encycl.** Les *nitidules* sont des insectes de petite taille, corps rectangulaire, arrondi aux deux extrémités, un peu convexe en dessus; la tête est enfoncée à moitié dans le corselet, qui est carré et un peu rebordé sur les côtés; l'écusson est grand; les élytres parallèles ne recouvrent pas entièrement la plaque anale; les tibias sont méplats et vont en s'élargissant beaucoup vers l'extrémité; les tarses sont courts, à troisième article bilobé. Les larves sont aplaties, ovoïdes-allongées, avec les anneaux anguleux sur les côtés et l'abdomen terminé par deux appendices; elles s'enfoncent en terre pour subir leur métamorphose. L'insecte parfait se trouve dans les charognes, les substances animales desséchées, les bois pourris, sous les écorces des arbres et dans certains champignons. Quelques espèces se rencontrent, mais rarement, sur les fleurs.

NITIOBRIGES, peuple de la Gaule. Ils habitaient l'Aquitaine II^e, au S.-E. des Bituriges Vivisques. Leur ville principale se nommait *Agninum* ou *Nitiobriges*, aujourd'hui Agen.

NITOCRIS, reine d'Égypte qui régna à une époque préhistorique et légendaire. Elle succéda à son frère, tué par les Égyptiens, dit Hérodote, et elle vengea sa mort en faisant noyer ses meurtriers dans une salle souterraine. D'après Manethon, c'était une femme d'un grand génie et d'une merveilleuse beauté, qui fit construire la troisième pyramide. Nitocris est restée célèbre dans les légendes égyptiennes.

NITOCRIS, reine de Babylone, qui vivait vers le VII^e av. J.-C. Elle était épouse de Nabuchodonosor II, pendant la démente duquel elle gouverna l'Etat. Craignant les incursions des Mèdes, elle détourna le cours de l'Euphrate et fit construire sur ce fleuve un pont admirable par sa solidité et sa grandeur. L'inscription de son tombeau semblait dire : Prometteur des trésors à qui l'ouvrait. Darius I^{er}, poussé par la cupidité, fit faire cette ouverture, et ne trouva que des ossements avec cette sentence : Si tu n'étais insatiable, tu n'aurais pas violé ma sépulture.

NITOËS, démon ou génie, dont l'oracle est consulté par les habitants des Moluques dans les affaires importantes.

NITON, nom sous lequel on désigne, à Genève, une vieille pierre située auprès de cette ville, et que les habitants regardent, depuis un temps immémorial, comme un autel de Neptune.

NITOPHYLLE s. m. (ni-to-phi-le — du lat. *nitens*, brillant, et du gr. *phylon*, feuille). Bot. Syn. de *DELESSIERIA*.

NITOUCHE s. f. (ni-tou-che — du fr. *n'y touche*). Ne s'emploie que familièrement dans l'expression *Sainte nitouche*. Personne qui cache ses défauts sous une apparence de sagesse, de dévotion, d'innocence, de simplicité : *Faire la sainte nitouche*.

Cette vieille chouette, à pas lents et posés, La parole modeste et les yeux composés, Entra par révérence, et, resserrant la bouche, Timide en son aspect, semblait sainte nitouche. RÉGNIER.

— Adjectif : *Malgré ton petit air sainte nitouche, je te défie de ne pas rire*. (E. Sue.)

— Rem. On a dit autrefois, et le peuple dit encore : *sainte nitouche*, dont l'étymolo-

gie est d'ailleurs la même, puis que *mie* s'employait pour *pas* ou *point*.

NITRACOL s. m. (ni-tra-col — de *nitre* et de *alcool*). Chim. Liquide huileux, dont la formule chimique n'a pas encore été donnée, qui se trouve dans les produits de l'oxydation de l'acide chlorhydrique, et qui se forme aussi, en même temps que de l'acide oxalique et de l'acide caproïque, quand on traite l'annathol par l'acide azotique.

NITRAIRE s. m. (ni-tré-à — rad. *nitre*). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des nitracées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent surtout l'Asie centrale, ainsi que l'Afrique tropicale et méditerranéenne.

— **Encycl.** Les *nitraires* sont des arbrisseaux épineux ou inermes, à feuilles épaisses, alternes, souvent réunies en faisceaux, et à fleurs blanches, solitaires ou groupées en forme de cyme; le fruit est une baie ou un drupe ovoïde, acuminé, noir ou rougeâtre, renfermant un noyau monosperme. Ces végétaux croissent dans l'Asie centrale, ainsi que dans le centre et le nord de l'Afrique. On ne les cultive pas dans le pays, et en Europe on ne les trouve que dans les jardins botaniques. Leurs propriétés sont à peine connues; on sait toutefois que leur fruit a une saveur salée. Le *nitraire* de Scholer croît dans l'Asie centrale, et s'avance jusqu'en Sibérie, où on le trouve dans les salines. Le *nitraire* tridenté, à feuilles charnues, se rencontre sur les côtes d'Afrique.

NITRANGION s. m. (ni-tran-ji-on — de *nitre*, et du gr. *angeion*, vase). Bot. Syn. de *STYLIDION*, genre d'arbrisseaux.

NITRANILATE s. m. (ni-tra-ni-la-té — de *nitre*, et de *anilate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitranilique avec une base.

NITRANILINE s. f. (ni-tra-ni-li-ne — de *nitre*, et de *aniline*). Corps jaune, cristallin, plus soluble dans l'eau à chaud qu'à froid, et qui a pour formule $C_{12}H_9N(AzO_4)Az$.

NITRANILIQUE adj. (ni-tra-ni-li-ke — de *nitre*, et de *aniline*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

NITRANISIDE s. f. (ni-tra-ni-zi-de — de *nitre*, et de *anisode*). Chim. Substance particulière, résultant de l'action de l'acide azotique sur l'essence d'anis, et dont la formule chimique est $C_{20}H_{15}(AzO_4)_{2O_3}$.

NITRANISIQUE adj. (ni-tra-ni-zi-ke — de *nitre*, et de *anisque*). Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action de l'acide nitrique sur l'acide anisque : Avec l'acide azotique, l'oxyde anisque donne d'abord de l'acide NITRANISIQUE, puis de l'acide trinitranisique, si l'on fait agir sur lui un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique. (Orfila.)

NITRARIACÉ, ÉE adj. (ni-tra-ri-à-sé — rad. *nitraire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre nitraire.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, formée aux dépens des illiciées, et ayant pour type le genre nitraire.

— **Encycl.** La famille des *nitracées* renferme des arbrisseaux, souvent épineux, à feuilles alternes, souvent fasciculées, épaisses, oblongues, entières ou dentées au sommet. Les fleurs, blanches, solitaires ou réunies en cymes, ont un calice très-petit, charnu, persistant, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales oblongs, concaves, insérés au fond du calice, ainsi que les étamines, qui sont au nombre de quinze, à filets subulés; un ovaire libre, sessile, à trois ou six loges uniovulées, surmonté d'un style terminal très-court, épais, terminé par trois ou six stigmates. Le fruit est un drupe ou une baie ovoïde, acuminée, à noyau renfermant une seule graine, dont le test est membraneux et l'embryon dépourvu d'albumen. Cette famille, qui a des affinités avec les illiciées et les rhamnées, ne comprend que le genre nitraire.

NITRATION s. f. (ni-tra-ta-si-on — rad. *nitrate*). Chim. Conversion en nitrate.

NITRATE s. m. (ni-tra-té — rad. *nitre*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitrique avec une base : NITRATE d'argent, de chaux, de fer, de cuivre, de magnésie, de potasse, de soude. Le NITRATE d'argent fondu est appelé vulgairement pierre infernale. Ce mot est resté usuel, bien que les chimistes préfèrent le mot AZOTATE.

— **Encycl.** V. AZOTATE.

NITRATÉ, ÉE adj. (ni-tra-té — rad. *nitrate*). Chim. Réduit à l'état de nitrate.

NITRE s. m. (ni-tré — lat. *nitrum*, du gr. *nitron*, provenu lui-même de l'hébreu *noter*, nitre, natron, qui se rapporte au verbe *netar*, faire effervescence). Chim. Nom vulgaire du nitrate ou azotate de potasse : Le nitrate de potasse ou NITRE apparaît en efflorescences superficielles. (A. Maury.) On dit aussi sé, de NITRIS, salpêtre. *Nitire cubique*, *Nitire du Pérou*, Azotate de soude. *Nitire languir*, Ancien nom de l'azotate d'argent. *Nitire inflammable*, Ancien nom du protoxyde d'azote. *Nitire fixé par le charbon*, Ancien nom du carbonate de potasse.

— Techn. *Nitre de houssage*, Nitre formé par efflorescence à la surface du sol, et qu'on enlève avec des balais.

— Poétiq. Poudre à canon, ainsi dite à

cause du salpêtre ou nitre qui entre dans sa composition :

Et le nitre irascible, irrité par les feux, Ebranlé au loin les airs, et la terre, et le ciel.

DEILLE.

— Anc. pathol. Substance nuisible, comparée au nitre, qui se forme, croyait-on, dans les humeurs des personnes malades.

— Par ext. Phénomène qui se produit dans la nature et auquel on attribue une cause analogue :

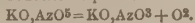
Si l'on croit cet auteur, certain bouillonnement, Par le nitre causé, fait ce débordement (du Nil).

LA FONTAINE.

— Encycl. On donne le nom de *nitre*, ainsi que celui de sel de *nitre* et de salpêtre, à l'azotate de potasse ou nitrate de potasse, sel résultant de la combinaison d'un équivalent d'acide nitrique avec un équivalent de potasse et qui, par conséquent, peut-être représenté par la formule KO, AzO_5 . Sur 100 parties, il renferme 46,60 de potasse et 53,40 d'acide azotique.

On connaît deux espèces de *nitres*, celui dont nous venons de parler et le *nitre* du Pérou, qui n'est autre chose que du nitrate de soude. Depuis une trentaine d'années, ce dernier sel a pris une importance industrielle énorme, des gisements considérables de *nitre* ayant été découverts dans l'Amérique du Sud. Aujourd'hui, il remplace le *nitre* ordinaire dans un grand nombre de cas. Nous parlerons d'abord du *nitre* de potasse.

Le nitrate de potasse est un sel incolore, inodore, doué d'une saveur fraîche, piquante et un peu amère. Il forme des cristaux très-friables, qui se brisent lorsqu'on les tient quelques temps par la simple action de la chaleur de la main. Ces cristaux ne contiennent jamais d'eau de cristallisation, mais renferment toujours un peu d'eau interposée entre les lamelles cristallines. Ils ont une densité égale à 1,933. Ils appartiennent au système du prisme droit à base rhomboïdale. La forme habituelle qu'ils présentent est celle d'un prisme hexagonal terminé par une pyramide à six pans. Mais le plus souvent cette forme est difficile à distinguer, les aiguilles cristallines s'accrochant les unes aux autres et formant des faisceaux irréguliers dans lesquels on observe de nombreuses cavités. Le prisme primitif présente à peu près les mêmes angles que l'arragonite ou carbonate de chaux prismatique; d'un autre côté, M. Frankenheim a observé, dans certaines conditions, le nitrate de potasse cristalliser en rhomboïdes, et, chose remarquable, ce rhomboïde se rapproche aussi beaucoup de celui que donne le spath d'Islande ou carbonate de chaux rhomboïdrique. Le *nitre* fond vers 300°; lorsqu'on le coule et qu'on le laisse refroidir, il donne le *nitre* fondu, nommé dans le commerce cristal minéral. Chauffé au rouge vif, il se décompose, dégage de l'oxygène et donne de l'azotate de potasse



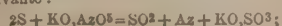
A une température plus élevée encore, ce second corps lui-même se détruit en dégageant de l'azote et de l'oxygène et en laissant un résidu de peroxyde de potassium et d'oxyde de potassium. Malheureusement, à la température où se produit cette réaction, les vases sont détruits par le *nitre* ou la potasse, de telle sorte qu'on ne peut l'utiliser pour préparer la potasse caustique.

Dans les conditions atmosphériques ordinaires, le *nitre* reste sec; mais si l'air est fort humide, il devient déliquescent. Il est, en effet, extrêmement soluble dans l'eau. Voici, d'après Gay-Lussac, quelle est sa solubilité dans ce liquide aux différentes températures :

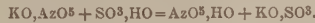
	gr.
à 0°, 100 gr. d'eau dissolvent	13,3
à 24°, —	38,4
à 50°, —	97,7
à 79°, —	169,7
à 97°, —	236,0

D'après M. Lepage, une solution aqueuse de *nitre*, saturée à l'ébullition, bout à 115,9° et renferme 335 grammes de sel pour 100 grammes d'eau. L'alcool hydraté dissout peu le *nitre*, l'alcool absolu ne le dissout pas du tout. Ce sel, en raison de l'acide nitrique qu'il contient, a des propriétés comburantes énergiques; si on le mélange à du charbon en poudre, il suffit de toucher un point de la masse avec un corps incandescent pour voir celle-ci brûler vivement; il se forme de l'acide carbonique, de l'azote et du carbonate de potasse

$5C + 2(KO, AzO_5) = 3CO_2 + 2Az + 2(KO, CO_2)$; si le charbon est en excès, il se forme de l'oxyde de carbone au lieu d'acide carbonique. Cette propriété du *nitre* le fait employer souvent pour doser certains corps simples, le phosphore par exemple, dans les matières organiques : on projette dans un creuset d'argent chauffé au rouge la matière à analyser mélangée de sel de *nitre*; le charbon est brûlé et l'acide phosphorique reste dans la masse saline, où on peut le doser par les méthodes ordinaires de l'analyse minérale. Le soufre, comme le charbon, est brûlé par le *nitre*; en même temps, il se produit un dégagement de chaleur très-considérable. La réaction est la suivante :

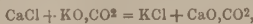


si la proportion de *nitre* est plus forte, il ne se produit pas d'acide sulfureux, mais seulement de l'acide sulfurique qui se combine à la potasse. Ces deux réactions, la combustion du soufre et celle du charbon par le *nitre*, sont importantes; elles expliquent les propriétés remarquables de la poudre à canon qui, comme chacun sait, est un mélange de charbon, de *nitre* et de soufre. Certains acides décomposent le *nitre*, surtout à chaud : l'acide sulfurique et l'acide phosphorique sont dans ce cas. C'est sur l'action de l'acide sulfurique sur le nitrate de potasse qu'est fondée la préparation de l'acide nitrique dans les arts. La réaction est la suivante :



On peut produire la même réaction, mais à une température plus élevée, avec l'acide silicique, c'est-à-dire avec du sable quartzueux.

Le nitrate de potasse se trouve en assez grande quantité dans la nature, mais il ne se rencontre presque jamais en grandes masses. Il se trouve disséminé dans le sol et vient par l'action de l'eau s'effleurir à la surface, où on peut le recueillir. On le récolte avec des balais nommés houssiers, d'où le nom de salpêtre de houssage que l'on donne au *nitre* naturel. Il se renouvelle plus ou moins lentement après qu'on l'a enlevé. Le *nitre* provenant des nitrures naturelles est loin de suffire à la consommation; aussi en tire-t-on d'une autre origine. Ce sel vient cristalliser, dans certaines conditions, à la surface des vieux murs, dans les bâtiments humides et particulièrement les étables. Les plâtres de démolition en renferment une notable proportion. On utilise ces diverses sources; mais, comme elles seraient encore insuffisantes, on a établi en France, et plus encore en Allemagne, des nitreries artificielles : ce sont des hangars humides sous lesquels on expose au contact de l'air, en tas séparés ou en massifs creusés de rigoles, des terres calcaires mélangées de substances animales ou végétales putrescibles, d'urine le plus souvent; de temps en temps, quand on juge que la matière renferme une quantité de *nitre* convenable, on la lessive à l'eau et on l'expose de nouveau sous les hangars (v. NITRIÈRE). C'est d'ailleurs aussi par une lixiviation qu'on enlève aux plâtres le *nitre* qu'ils renferment. Voici de quelle façon se pratique cette opération. Les matériaux sont concassés et passés à la claie, de manière qu'ils puissent être pénétrés plus facilement par les liquides. On les introduit dans des tonneaux défoncés par une extrémité et reposant par le fond sur leur reste au-dessus de rigoles destinées à recevoir les liquides qu'ils pourront laisser s'écouler à un moment donné et à les conduire dans un réservoir. On verse sur les matériaux salpêtres ainsi disposés environ la moitié de leur volume d'eau, et on prolonge le contact pendant une journée; ouvrant alors une ouverture pratiquée à la partie inférieure des tonneaux et garnie de paille pour arrêter les matières solides, on laisse s'écouler le liquide; il constitue ce que l'on nomme les eaux faibles. Si on évaporait ces eaux faibles, immédiatement on recueillerait du *nitre*, mais en très-petite quantité relativement à la masse d'eau qu'il faudrait lui enlever, ce qui rendrait l'opération trop coûteuse. On enrichit cette liqueur en la faisant passer sur une nouvelle dose de matériaux. On obtient ainsi les eaux fortes. Une troisième lixiviation de lixiviation achève la concentration du liquide et donne les eaux de cuite. Quant aux matériaux, on finit de leur enlever tout le *nitre* qu'ils renferment par des lixiviations à l'eau pure : ils donnent ainsi des liqueurs très-étendues que l'on concentre avec de nouveaux matériaux. On arrive par cette méthode à enlever le *nitre* le plus parfaitement possible avec une quantité d'eau relativement faible. Les eaux de cuite marquent de 109 à 129 au pèse-sel. En même temps que du *nitre*, elles renferment encore des nitrates et des chlorures de chaux, de magnésie et de soude. Autrement, on les évapore immédiatement; mais il y a plus d'avantage à leur faire subir une opération préalable, que l'on appelle improprement saturation. Elle consiste à ajouter à la masse une certaine quantité de carbonate de potasse, pour transformer les chlorures et les nitrates terreux en carbonate de chaux et sels alcalins :



$CaO, AzO_5 + KO, CO_2 = KO, AzO_5 + CaO, CO_2$. La liqueur, séparée du dépôt de carbonate de chaux, se trouve débarrassée de la plus grande partie des sels calcaires qu'elle renfermait; or, ces sels existaient en quantité considérable, puisque les parties solubles des matériaux salpêtres présentent généralement la composition suivante :

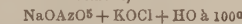
Nitre.	25
Azotate de chaux.	33
Azotate de magnésie.	5
Sel marin.	5
Sels divers.	32
	100

Souvent on remplace, par économie, le carbonate de potasse par des cendres ou même par du sulfate de potasse. Dans ce dernier cas, à cause de la solubilité du sulfate de magnésie, on commence par ajouter à la liqueur un lait de chaux qui précipite la magnésie :

le sulfate de potasse précipite ensuite la chaux à l'état de sulfate de chaux. On se sert aussi dans le même but d'autres sels de potasse, suivant les conditions commerciales auxquelles on est soumis. La découverte récente de gisements énormes de chlorure de potassium en Prusse donne au traitement suivant une certaine importance : on peut ajouter au liquide du sulfate de soude; il se forme du sulfate de chaux insoluble et du nitrate de soude; un traitement par le chlorure de potassium transforme ce dernier sel en chlorure de sodium et en nitrate de potasse, que l'on sépare facilement à cause de la faible solubilité du premier. Ces pratiques diverses ont l'avantage, en même temps qu'elles purifient le *nitre* renfermé dans les eaux de cuite, d'augmenter la quantité de sel qu'elles renferment, en mettant en liberté l'acide nitrique des nitrates de chaux et de magnésie qui se porte alors sur les carbonates, tartrates, etc. de potasse en dissolution ou suspension dans les eaux, et les transforme en azotate de potasse ou *nitre*.

À la suite de toutes ces réactions, il se forme des boues, que l'on sépare et que l'on lessive. Quant aux liqueurs claires, on les évapore. À un certain degré de concentration, elles laissent déposer des chlorures de sodium et de potassium, que l'on enlève. Après les avoir clarifiés à l'albume ou au sang de bœuf, on continue leur évaporation jusqu'à ce qu'elles marquent 45° à l'aréomètre : à ce moment, on les porte dans des vases métalliques nommés cristalliseurs, où elles se refroidissent. Le *nitre* qui cristallise alors est brut, c'est le salpêtre de première cuite : il est en petits cristaux aiguillés, la cristallisation ayant été troublée constamment par une agitation pratique avec des râteliers de bois.

Comme le nitrate de soude est fort abondant aujourd'hui, on a l'avantage, pour fabriquer le *nitre* de potasse, à transformer le sel de soude en sel de potasse. Il suffit pour cela de dissoudre le nitrate de soude dans l'eau bouillante et d'ajouter du chlorure de potassium : il se forme du chlorure de sodium, qui se dépose en grande partie à chaud, parce qu'il n'est pas plus soluble à chaud qu'à froid, et du nitrate de potasse qui reste en solution dans la liqueur bouillante et cristallise seul par le refroidissement,

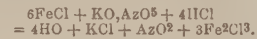


La fabrication du *nitre* est libre dans les départements; mais, à Paris et dans les grandes villes, elle ne peut être faite que par des salpêtriers patentés. Quant au raffinage de ce sel, dont nous allons parler maintenant, il n'est opéré que dans les ateliers de l'État.

Les procédés à l'aide desquels on raffine le salpêtre sont fondés sur les différences de solubilité qui existent entre ce corps et les sels qui l'accompagnent ordinairement. Autrement, on placait dans une chaudière parties égales de salpêtre de première cuite et d'eau, on chauffait, et après solution complète on clarifiait à l'albume. La masse était ensuite mise à cristalliser et fournissait le salpêtre de deuxième cuite. Aujourd'hui, on opère un peu différemment : on met dans une chaudière 1 partie d'eau avec 2 parties de salpêtre, et, après dissolution à chaud, on ajoute de nouvelles quantités de sel jusqu'à ce que les proportions soient environ 1 partie d'eau pour 5 de salpêtre; on écume soigneusement l'eau dans ces proportions, ne dissout que le *nitre*, et non les autres sels moins solubles que renfermait la matière brute et qui restent en un dépôt lourd au fond de la chaudière. Pour clarifier, on ajoute une certaine quantité d'eau, en ayant soin de ne pas soulever le dépôt salin, puis une solution d'albume; après ébullition, on écume et on porte au cristalliseur. Le traitement de 3 parties de salpêtre de deuxième cuite par 1 partie d'eau, pratiqué dans des conditions analogues, donne le salpêtre de troisième cuite, qui est très-sensiblement pur. Il est utile de troubler par l'agitation toutes les cristallisations; on arrive ainsi à un meilleur résultat, car il ne se forme que des cristaux très-petits, lesquels n'emprisonnent pas entre leurs lamelles, comme les gros cristaux, des masses plus ou moins grandes d'eaux mères. On termine le raffinage par des lavages : le *nitre* est disposé dans des caisses profondes, dont le premier est percé de trous; on verse à sa surface, avec un arrosoir, une solution saturée de *nitre* pur, et, après un contact de quelques heures, on laisse écouler le liquide, puis on recommence un second lavage avec de l'eau pure. Ces lavages ont pour but de séparer le sel des eaux mères impures qui le mouillent. Les eaux de lavage chargées de *nitre* rentrent dans la fabrication. Enfin le salpêtre est desséché dans des étuves chauffées avec la chaleur perdue des chaudières.

Le salpêtre est une substance commerciale tellement importante que les chimistes ont dû chercher des moyens sûrs et expéditifs de reconnaître la quantité de nitrate de potasse pur que renferme un salpêtre brut, cette quantité servant à fixer la valeur commerciale du produit. Le procédé suivant est usité dans les raffineries du gouvernement : il est dû à Rioult, qui l'a proposé au moment des guerres de la République. Il est fondé sur ce qu'une solution saturée de nitrate de potasse pur peut dissoudre les sels étrangers que renferme le salpêtre brut sans agir sensible-

ment sur le nitrate de potasse lui-même. On agite un poids donné de matière à essayer avec un certain volume de solution saturée, on égoutte le sel qui est resté, on le sèche et on le pèse; la poids de poids qu'il a éprouvés représente le poids de sels étrangers qui lui ont été enlevés. Ce procédé très-pratique, mais non tout à fait exact, a surtout l'inconvénient de faire compter comme *nitre* pur les matières insolubles que renferme l'échantillon analysé. Il présente de plus une autre cause d'erreur importante : la solution saturée, en dissolvant les sels étrangers, acquiert la propriété de dissoudre une nouvelle proportion de *nitre*, ce qui diminue le titre de l'échantillon. Gay-Lussac a proposé une autre méthode, qui consiste à calciner le *nitre* en présence du charbon pour le transformer en carbonate de potasse, que l'on dose par les procédés alcalimétriques ordinaires. Enfin une troisième méthode, susceptible d'une grande exactitude, est fondée sur ce qu'un poids déterminé de *nitre* transforme en perchlore un poids correspondant et constant de protochlorure de fer acide, d'après la réaction suivante :



On pèse un certain poids de fil de fer pur que l'on dissout en partie dans l'acide chlorhydrique, on ajoute un poids déterminé de *nitre* à essayer, et on fait bouillir quelques minutes jusqu'à ce que la réaction soit terminée. Comme le fer a été mis en excès, il reste dans la liqueur une certaine quantité de protochlorure : on dose cette quantité à l'aide d'une solution titrée de permanganate de potasse (v. FER) : une simple soustraction donne alors la quantité de protochlorure peroxydé, laquelle permet de calculer facilement le poids de *nitre* pur que renfermait l'échantillon mis en expérience. Cette méthode peut donner une approximation de 2 à 3 millièmes.

Les usages du *nitre* sont extrêmement nombreux. Le plus important est la fabrication de la poudre à canon. Les fabriques d'acide nitrique et d'acide sulfurique en consomment aussi des quantités énormes. En médecine, le *nitre* est usité à petite dose comme diurétique; à dose plus considérable, il est toxique et occasionne du côté des reins une irritation dangereuse. La médecine vétérinaire en fait fréquemment usage. Dans les arts industriels, on s'en sert comme fondant : le fondant de Baume est un mélange de 1 partie de soufre, 1 partie de sciure de bois et 3 parties de *nitre*; il facilite la fusion de différents métaux, notamment de l'argent; son action, en ce cas, peut être attribuée tant au dégagement de chaleur que produit la combustion du soufre et de la sciure par l'oxygène du *nitre*, qu'à la formation de sulfures métalliques fusibles.

Le salpêtre en petits cristaux sert pour la fabrication de la poudre; celui que l'État livre au commerce est en cristaux plus gros, longs et cannelés. La production française seule peut fournir annuellement et à l'exportation les temps de guerre jusqu'à 1,900,000 ou 2,000,000 de kilogrammes de ce sel. Sur ce chiffre, Paris fournit environ les 7 vingtièmes, la Touraine les 2 vingtièmes, le reste de la France 10 vingtièmes, et les nitreries artificielles seulement 1 vingtième.

Le *nitre*, comme production naturelle, est connu en Orient depuis l'antiquité la plus reculée. L'invention de la poudre a généralisé son usage. C'est Boyle qui a reconnu qu'il résulte de la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse; mais c'est Lavoisier qui a déterminé exactement les proportions des deux composants.

— *Nitre* du Pérou. Ce sel est incolore et cristallise en rhomboïdes obtus, que l'on a pris pour des cubes pendant longtemps, ce qui a valu au nitrate de soude l'un des noms qu'on lui donne. Ses angles dièdres sont de 106° 33'. Sa densité est 2,096. Sa composition peut être représentée par la formule NaO, AzO_5 , ses cristaux étant anhydres. Il renferme, par conséquent :

Soude.	36,81
Acide nitrique.	63,19
	100,00

Ce sel est peu soluble dans l'alcool hydraté, insoluble dans l'alcool absolu. D'après M. Marx, sa solubilité dans l'eau présenterait des particularités remarquables qui ressortent du tableau suivant, dans lequel 100 grammes d'eau à des températures diverses dissolvent des quantités variables de nitrate de soude. Ainsi 100 grammes d'eau

à —	gr.
à 0° —	80,1
à 10° —	83,0
à 109° —	22,7
à 169° —	55,0
à 119° —	218,5

Ce sel serait donc plus soluble à 0° et même au-dessous qu'à la température ordinaire. Le nitrate de soude est déliquescent, il absorbe l'humidité de l'air; cela le rend impropre à la fabrication de la poudre. Ses propriétés chimiques sont d'ailleurs très-sensibles à celles du nitrate de potasse : on peut le faire servir à peu près aux mêmes usages.

Pendant longtemps, le *nitre* cubique ou *nitre* quadrangulaire, comme on l'appelle encore quelquefois, n'a été qu'un produit arti-

ciel; on ne le rencontrait que dans les laboratoires de chimie. Depuis 1820, c'est au contraire un produit commercial fort important. A cette date, en effet, on en a découvert au Pérou un gisement presque inépuisable. Ce gisement est situé dans la province de Tarapaca, au nord et à l'ouest d'Atica, et s'étend jusqu'à la rivière de Loa (v. NITRIÈRES). Il prend naissance, à l'ouest, aux falaises qui bordent la mer, est limité, de deux côtés, à l'est et au nord, par des collines d'origine ignée, et va se terminer, au sud, à la vallée de la Loa. Au centre de ce bassin existe une forêt souterraine, composée d'arbres de grande taille dont le bois fossile a pris la couleur du vieux acajou. C'est au-dessus de ce se trouve le banc de nitrate de soude. Ce sel est en couches séparées par de la terre. Il forme des masses dures, épaisses de 2 à 3 mètres, et que l'on exploite à la mine. La matière brute, nommée par les Péruviens *caliche*, présente une composition variable; un échantillon, analysé par M. Hayes, a donné les chiffres suivants :

Nitrate de soude.	64,98
Sulfate de soude.	3,00
Chlorure de sodium.	28,69
Iodure de sodium.	0,63
Marne et coquilles.	2,70
	100,00

En d'autres endroits, le nitre est presque pur;

EXPÉRIENCES DE M. KUHLMANN.

MATIÈRE EMPLOYÉE comme engrais	QUANTITÉ par hectare	RÉCOLTE		RÉCOLTE SANS ENGRAIS		DIFFÉRENCE en faveur de l'engrais	
		froment	paille	froment	paille	froment	paille
	kilogr.	hectogr.	kilogr.	hectogr.	kilogr.	hectogr.	kilogr.
Nitrate de soude du Pérou.	125	31,25	2,900	27,50	2,465	4,65	4,35

EXPÉRIENCES DE D. BARCLAY.

INDICATION des expériences	MATIÈRE EMPLOYÉE comme engrais	QUANTITÉ par hectare	RÉCOLTE EN FOIN avec engrais	RÉCOLTE EN FOIN sans engrais	DIFFÉRENCE en faveur de l'engrais
		kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Exp. I.	Nitrate de soude du Pérou.	133	4,800	4,000	800
Exp. II.		266	5,273	4,000	1,273

M. Malaguti pense que, pour être favorable à la végétation, le nitrate de soude, comme les autres nitrates en général, n'a pas besoin de subir une décomposition préalable. Il suffit qu'il soit absorbé par les racines. D'ordinaire, on en répand de 125 à 150 kilogrammes par hectare de prairies ou de champs ensemencés : on le pulvérise préalablement. Cet engrais n'est malheureusement pas assez économique.

Le nitrate de soude sert encore à faire, avec 1 partie de soufre et 5 de charbon, une poudre qui brûle avec une flamme jaune très-belle et qui est utilisée par les artificiers.

De 1850 à 1855, le Pérou en a exporté plus de 3 millions de quintaux. Actuellement, le chiffre doit être beaucoup plus élevé encore.

NITRÉ, ÉE adj. (ni-tré — rad. nitre). Méd. Qui contient du nitre : *Tisane NITRÉE*. Injection NITRÉE.

NITREUX, EUSE adj. (ni-treu, eu-ze — rad. nitre). Qui contient du nitre : *Terres, eaux NITREUSES*.

— Chim. *Acide nitreux*, Nom de l'un des composés acides de l'oxygène et de l'azote. On préfère aujourd'hui *ACIDE AZOTÉ*. *Acide nitreux blanc*, Ancien nom de l'acide nitrique. *Acide nitreux fumant*, Ancien nom du gaz acide nitreux rutilant. *Gaz nitreux*, *Oxyde nitreux*, *Oxyde nitrique*, Anciens noms du bioxyde d'azote. *Gaz nitreux déphlogistiqué*, Ancien nom du protoxyde d'azote. *Esprits nitreux*, Ferment hypothétique au quel on attribuait autrefois certains bouillonnements naturels :

Plus d'un naturaliste a cru
Que les esprits nitreux d'un ferment prétendu
Faisaient croître le Nil.....

LA FONTAINE.

Vapeur nitreuse, Vapeur d'acide nitreux mêlée de l'air. *Fermentation nitreuse*, Fermentation qui développe du gaz nitreux pendant la fabrication du sucre de betterave.

NITRIA, marais de la basse Egypte, à l'O., d'où l'on tire une quantité importante de salpêtre.

NITRICO-COBALTATE s. m. (ni-tri-ko-kobal-ta-te — de *nitrique* et de *cobaltate*). Chim. Sel résultant d'une combinaison de l'acide cobaltique et de l'acide nitrique avec une base.

NITRIÈRE s. f. (ni-tri-ère — rad. nitre). Lieu où se forme le nitre : *Les NITRIÈRES naturelles, quoique fort nombreuses, ne produisent pas assez de nitre pour les usages multiples que l'on fait de ce sel.* (Brongniart). On dit aussi *SALPÊTRIÈRE*.

— *Nitrières artificielles*, Endroits où l'on provoque artificiellement la formation du nitre.

— *Encycl.* Les *nitrières* naturelles sont fort nombreuses; on les trouve dans l'Inde, en Egypte, en Amérique, en Espagne, à Ceylan, dans le midi de la France, à La Roche-Guyon,

mais, le plus souvent, sa richesse est moins grande que ne l'indique l'analyse que nous venons de citer.

L'exploitation du nitre du Pérou a pris depuis trente ans une extension qui croît chaque jour. On a établi dans le voisinage du gisement des raffineries, qui suivent un procédé de purification analogue à celui qu'on emploie pour le nitre ordinaire, et qui livrent au commerce un produit d'une grande pureté : il ne renferme guère que quelques millièmes de chlorure de sodium. Il peut être employé immédiatement à presque tous les usages industriels, sans subir de nouvelle purification.

Le nitre du Pérou sert à fabriquer du nitrate de potasse. Il remplace ce sel avec avantage dans la fabrication de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique : à poids égal, il donne plus d'acide nitrique que le nitre ordinaire, à cause de la faiblesse d'équivalent de la soude, et il est en même temps d'un prix moins élevé.

M. Kuhlmann et M. Boussingault ont proposé d'employer le nitre du Pérou dans l'agriculture, comme engrais. Cet usage commence, en effet, à se répandre, et les bons effets qu'on en a retirés, en Angleterre notamment, permettent de prévoir qu'avant peu, il sera plus général. Le tableau suivant, dans lequel se trouvent rapportées les expériences de M. Kuhlmann et celles de David Barclay, montre l'exactitude de cette proposition :

fin, sur la zone inférieure, il se trouve encore à l'état de banc ou bien en masses cristallines friables, recouvertes d'une légère couche de sable.

Ce sel semble provenir de l'eau de la mer, pour les parties basses; pour les parties plus élevées, il paraît avoir été amené par les eaux qui coulent entre les deux Cordillères.

« La présence du chlorure de sodium ne pourrait à elle seule expliquer la formation du salpêtre. Mais en examinant le terrain on remarque qu'au milieu du sable, de diverses grosseurs et natures, il se rencontre de nombreux nodules ou rognons contenant du carbonate et du borate de chaux, ainsi que très-probablement un peu de carbonate de soude. De plus, des fragments de silex ferrugineux et fortement carbonatés figurent aussi partout où se rencontre le nitre. Ces fragments de roches sont en blocs de 1 à 2 mètres de diamètre, ou bien en grains, dont les plus petits se confondent avec le sable.

« Enfin du guano se trouve sur les points culminants des petites ondulations des pampas où se rencontre le nitre, et si on croit sa présence indispensable à la nitrification, on peut admettre aussi que là où il n'existe plus il a été complètement transformé. La rencontre de phosphate de chaux fossile dans la croûte donnerait la preuve de la vérité de cette proposition. »

On a remarqué que la production du nitre est plus abondante lorsque l'atmosphère est pure, l'air sec et chargé d'ozone, dans les pays où les pluies sont rares ou remplacées par un brouillard nocturne qui produit le matin une abondante rosée.

Au Pérou, on désigne sous le nom de *caliche* le mélange que l'on exploite et qui renferme de 20 à 60 pour 100 de nitrate de soude mélangé au sel marin.

Les *nitrières* du Pérou sont aujourd'hui assez bien exploitées. Leur produit est recherché dans le commerce. Malheureusement on ne connaît aucune source naturelle de nitrate de potasse aussi abondante que celle dont nous venons de parler pour le nitrate de soude. Les matériaux salpêtrés fournissent à la vérité une quantité importante de ce nitrate, mais la consommation qu'on en fait est plus grande encore que ce que peuvent produire ces deux origines réunies.

On a donc été conduit à la création de *nitrières* artificielles, c'est-à-dire à disposer dans des conditions analogues à celles des *nitrières* naturelles et même meilleures, les matériaux propres à déterminer la nitrification. Ces *nitrières* artificielles n'ont pas encore donné en France, à cause du climat, des résultats bien satisfaisants; elles ne fournissent que le vingtième de la consommation. Il n'en est pas de même dans quelques autres contrées de l'Europe; en Prusse, en Suède, en Moravie, elles ont donné d'excellents résultats. D'ailleurs, l'exploitation des *nitrières* artificielles a une importance moindre qu'autrefois, d'une part parce que l'on transforme le nitrate de soude en nitrate de potasse (v. NITRÉ); d'autre part, et surtout, parce que l'exploitation des salpêtres a été libérée d'une partie des entraves et des droits excessifs qui en empêchaient l'exportation d'un pays dans un autre. Néanmoins, voici comment on dispose les *nitrières* artificielles.

Dans ces *nitrières* on cherche, comme nous l'avons dit, à réaliser toutes les circonstances que l'on a reconnues favorables à la production du nitre; on expose longtemps à l'air humide des sels alcalins et calcaires mélangés de matières putrescibles d'origine animale ou végétale, le plus souvent l'urine ou du purin de fumier. Suivant le climat du lieu où l'on opère, on place ces matières soit à l'air libre, soit à couvert. Dans le premier cas, on dispose en quinconce des tas coniques de matière à nitrifier, ou bien on fait avec cette même matière des massifs prismatiques, à la surface desquels on pratique des rigoles. Pour entretenir l'humidité de la masse, on introduit de temps en temps dans ces rigoles, soit de l'eau, soit de l'urine ou tout autre liquide putrescible. Quand l'exposition à l'air a duré un temps suffisant, deux ou trois ans, suivant les conditions climatiques, on lessive les matériaux salpêtrés à la surface desquels le nitre venait s'effleurir en abondance, puis on les expose de nouveau à l'air, où ils fournissent une nouvelle dose de nitre après un nouvel espace de temps. Comme exemple de *nitrières* couvertes, on peut citer les *nitrières* bergeries du canton d'Appenzel et les cabanes *nitrières* de Suède. On les construit de manière que leurs ouvertures soient dirigées vers le côté où souffle le vent régnant le plus chaud, qui est en même temps le plus favorable à la nitrification. Les matériaux à nitrifier sont disposés de manière à recevoir directement les urines des animaux ou le liquide de leur fumier; ils sont remués à la bêche de temps en temps pour faciliter l'accès de l'air dans leur masse. Après un temps suffisant, ils sont lessivés et remis en usage.

Le salpêtre des *nitrières* artificielles est purifié par les mêmes méthodes que celui des *nitrières* naturelles. V. NITRÉ.

NITRIFICATION s. f. (ni-tri-fi-ka-si-on — du lat. *nitrum*, nitre; *facio*, je fais). Chim. Opération naturelle par suite de laquelle il se

forme du nitrate de potasse ou d'autres nitrates.

— *Encycl.* La production du salpêtre est extrêmement abondante dans un grand nombre de localités; les causes auxquelles on doit l'attribuer ont été depuis longtemps l'objet des recherches des chimistes, mais la théorie de la nitrification n'est pas encore absolument fixée.

Nous allons rapidement indiquer les opinions professées par les divers chimistes qui se sont occupés de cette importante question à différentes époques; nous ferons connaître ensuite les manières de voir qui sont le plus généralement admises aujourd'hui.

Les premiers alchimistes pensaient que le nitre à l'air pour origine. Ils croyaient que l'atmosphère transportait continuellement les germes de cette substance, que ceux-ci tombent sur le sol, qu'ils s'y développent quand ils s'y trouvent dans des conditions convenables et qu'ils deviennent ainsi le nitre parfait, le sel que l'on récolte. On voit que dès l'origine l'air a joué un rôle important dans la théorie de la nitrification.

Plus tard, Mayow transforma un peu cette théorie; il admit que l'air renferme un esprit nitreux qui, absorbé par les matières du sol, se combine à quelques-unes d'entre elles pour former le nitre.

Enfin Bacon prétendit que ce sel se trouve tout formé dans l'atmosphère, à laquelle il se trouve enlevé par les pluies qui l'entraînent et le font pénétrer dans le sol.

Pendant un grand nombre d'années, ces trois opinions eurent cours simultanément. Elles avaient d'ailleurs été peu étudiées. C'est à un alchimiste très-célèbre du xvi^e siècle, à Glauber, que sont dues les premières recherches méthodiques relatives à la nitrification. Glauber croyait à la conversion de tous les sels en salpêtre; il suivait en cela la direction des idées à laquelle obéissait la science de son temps. Suivant lui, cette conversion est produite par un acte complexe, plus facile à réaliser pour les sels volatils que pour les sels fixes, mais qui n'est accompli que lentement par l'exposition à l'air, pendant un temps suffisant, des différents sels préalablement calcinés. Ces sels prennent à l'air, par un contact prolongé, « la vie et la flamme », et acquièrent ainsi les propriétés comburantes qui distinguent le nitre. Si on laisse de côté les rêveries obscures, les théories mystiques de Glauber, ses travaux ont un mérite réel; ses expériences établissent assez nettement les conditions dans lesquelles se produit le nitre, et elles permettent de créer, dans le siècle suivant, de nombreuses *nitrières* artificielles.

En 1693, Stahl publia un travail important sur ce sujet. Il y développait une opinion très-différente de celle de Glauber, fondée sur sa fameuse théorie du phlogistique, qui, jusqu'à Lavoisier, fut universellement adoptée. Pour Stahl, l'acide du nitre « s'engendre par la combinaison de la substance ignée de la lumière, ou phlogistique, avec l'acide primitif (*acidum primum*), atténué lui-même par la putréfaction. »

Pas plus que Glauber il ne croit au nitre aérien; il fait cependant à cet égard une remarque fort importante : il admet que, dans les endroits où le nitre se forme en abondance, l'air peut se trouver chargé de l'acide qui lui donne naissance. Bien plus, et c'est là ce qui montre toute sa sagacité, il ajoute : « Les altérations qu'éprouve l'alcali volatil exposé à l'air libre méritent bien d'être étudiées, relativement à la production du même acide. »

On verra plus loin la justesse de cette idée. D'ailleurs, l'invention de l'*acidum primum* et de ses transformations n'est pas de Stahl, mais de Berch. C'est par elle que la théorie de la nitrification de Stahl se rapproche le plus des errements des anciens alchimistes.

Lémery le fils, dans deux mémoires qu'il présente à l'Académie des sciences, s'efforça d'établir que le nitre n'a qu'une seule origine, la végétation. Il attribuait aux plantes la formation de tout le nitre que l'on rencontre dans la nature, des plantes ce sel passant dans les animaux et dans le sol. La fermentation que Stahl avait remarquée comme accompagnant la production du nitre n'était, d'après ses idées, que la cause qui le fait sortir du sol, où il existe tout formé. Ce que Lémery établit d'important, c'est que la terre exposée à l'air, sans matières animales ou végétales, ne produit pas trace de nitre, et que ces matières sont indispensables à la nitrification.

Vers le milieu du xviii^e siècle, les besoins de la guerre poussèrent plusieurs gouvernements de l'Europe à faire faire des recherches sur la nitrification, la production des *nitrières* naturelles ne suffisant plus à la fabrication de la poudre à canon. En Suède et en Prusse, notamment, de nombreux travaux furent exécutés dans cette direction, et l'Académie de Berlin proposa, en 1749, un prix d'encouragement pour la production du nitre artificiel du salpêtre. Le prix fut remporté par Pietsch. Ce chimiste partageait, ou peu s'en faut, les idées de Stahl; il croyait à la transmutation des acides. Mais au point de vue pratique, au point de vue des conditions dans lesquelles on doit se placer pour effectuer la production artificielle du salpêtre, son mémoire est extrêmement exact et précis,

D'après lui, en effet, on doit réunir : 10 une terre calcaire, pour fixer l'acide du nitre et lui fournir une base ; 20 une terre poreuse, pour laisser à l'air un accès plus facile ; 30 des matières végétales ou animales en putréfaction et dégageant de l'alcali volatil ; 40 une certaine proportion de chaleur et d'humidité.

Aujourd'hui encore, les principes indiqués par Pictet sont suivis dans l'établissement des nitreries artificielles.

Les salpêtriers privilégiés avaient alors en France le droit de pratiquer chez les particuliers des fouilles destinées à la récolte des matériaux salpêtrés. L'exercice de ce droit excita de telles plaintes que Turgot, en 1775, chargea l'Académie des sciences d'établir un concours et de décerner un prix à « celui qui aurait trouvé les moyens les plus prompts et les plus économiques de procurer en France une production et une récolte de salpêtre plus abondante que celle qu'on obtenait alors, et surtout qui pussent dispenser des recherches que les salpêtriers avaient le droit de faire dans les maisons particulières. » Pour faciliter les travaux, l'Académie publia un *Recueil de mémoires et d'observations sur la formation et la génération du salpêtre*. La question prenait vers cette époque un caractère plus exact ; Lavoisier venait de décomposer l'acide du nitre en air nitreux et en oxygène, et de montrer qu'inversement ces deux substances peuvent, par leur combinaison, reproduire cet acide. Le prix fut décerné en 1782 à MM. Thouvenel. Leur mémoire contribua plutôt à éclaircir la théorie de la nitrification qu'à augmenter la production du salpêtre. Ils établirent que la putréfaction des matières organiques favorise la nitrification, le gaz résultant de la putréfaction de l'air atmosphérique se combinant, dans certaines conditions, pour former de l'acide nitreux. La théorie de la transmutation des acides était définitivement renversée.

A la même occasion, Clouet et Lavoisier étudièrent les pierres calcaires qui forment le sol d'un certain nombre de nitreries naturelles. Vers le même temps enfin, Cavendish réalisait la production artificielle de l'acide nitrique en faisant agir une série d'étincelles électriques sur un mélange de mofette atmosphérique (azote) et d'air vital (oxygène).

L'expérience de Cavendish est aujourd'hui classique ; elle est d'une grande importance pour la théorie qui nous occupe. On la répète très-facilement. Il suffit de mélanger 3 volumes d'azote et 7 parties d'oxygène et de faire passer dans ce mélange, mis en contact avec une solution de potasse, une série de décharges électriques, pour voir le volume du gaz diminuer. Au bout d'un temps suffisant, le gaz tout entier a disparu et la solution alcaline se trouve chargée d'une certaine quantité de salpêtre.

La question n'était cependant pas résolue. A quoi attribuer, en effet, la production du nitre dans des conditions telles qu'on ne voit intervenir aucune matière organique ? Il n'était pas possible d'attribuer à des matières organiques la production continue et abondante du salpêtre dans des grottes calcaires, dans des carrières éloignées de toute habitation et dépourvues de végétation.

En 1823, Longchamp expliqua la nitrification d'une manière entièrement nouvelle. Il nia l'intervention des matières organiques. Il attribua exclusivement aux éléments atmosphériques la formation de l'acide nitrique ; d'après lui, les terres calcaires, la craie, les matières nitrifiables en un mot, agissent physiquement d'abord par leur porosité, en absorbant de l'eau, en même temps de l'air ; chimiquement ensuite, en faisant intervenir une matière alcaline, la chaux, qui sollicite la production de l'acide nitrique et sature cet acide dès qu'il est produit. Cette théorie était trop exclusive ; elle ne fut pas admise.

Les recherches de M. Kuhlmann sont peut-être celles qui ont porté la lumière la plus vive sur cette question difficile. En 1838, cet habile chimiste montra que l'ammoniaque peut très-facilement se transformer en acide nitrique. Il reprenait, on le voit, une idée émise bien longtemps auparavant par Stahl et surtout par Pictet. Il formula deux théories différentes.

D'une part, l'ammoniaque, agissant comme matière alcaline, provoque la combinaison des éléments de l'air tenus en dissolution dans l'eau, sature l'acide nitrique formé et amène celui-ci au contact des carbonates alcalins et calcaires ; un double échange se produit alors, il se forme des nitrates alcalins et calcaires et du carbonate d'ammoniaque qui peut saturer une nouvelle quantité d'acide nitrique et servir ainsi indéfiniment. Dans ce cas l'ammoniaque, comme l'eau, n'est qu'un véhicule ; ce corps n'éprouve lui-même aucune transformation.

D'autre part, l'ammoniaque, sous l'influence des corps poreux, tels que la mousse de platin ou certaines substances organiques, s'oxyde à l'air et se transforme peu à peu en acide nitrique. Cette seconde théorie diffère complètement de la précédente. Elle est très-vraisemblable, et une expérience très-éclatante, imaginée par M. Kuhlmann, réalise le fait capital sur lequel elle est fondée. Si, en effet, on fait passer sur de l'éponge de platine convenablement chauffée un courant d'oxygène chargé de vapeurs ammoniacales,

le gaz qui a subi le contact du corps poreux se trouve alors transformé ; d'alcalin qu'il était, il est devenu acide ; il renferme de l'acide nitrique.

Cette théorie a de nombreux partisans.

Cependant l'ammoniaque ne saurait être considérée comme la cause unique de la nitrification. La théorie de M. Kuhlmann explique très-bien la production du nitre en présence des matières organiques azotées ; elle est impuissante à faire concevoir cette production quand les matières en question font défaut. C'est cette lacune que M. Cloez, par des recherches récentes, a cherché à combler.

D'après ce chimiste, les nitrates, dans la nature, peuvent avoir quatre origines distinctes ; ils sont produits :

1° Par la combinaison directe de l'azote avec l'oxygène sous diverses influences ;

2° Par l'oxydation des composés nitreux oxygénés ;

3° Par l'oxydation des éléments de l'ammoniaque ;

4° Par l'oxydation de l'azote des matières organiques végétales et animales.

La première de ces quatre sources est la plus abondante. L'acide nitrique se forme en effet dans l'atmosphère. C'est là une justification partielle de l'ancienne théorie du nitre aérien. Cette formation est démontrée par l'expérience de Cavendish. La présence des alcalis n'est même pas indispensable. Il suffit de faire passer quelque temps des étincelles électriques dans un mélange d'azote et d'oxygène pour voir celui-ci se teindre en rouge par des vapeurs hyponitriques. Le même résultat s'obtient quand, au lieu de faire passer dans le mélange des étincelles électriques, on y introduit un fil de platine roulé en spirale et chauffé au rouge. Cette dernière expérience est de M. Davy. Il y a plus : la combustion de l'hydrogène dans l'air produit de l'eau chargée d'acide nitrique, la température de combustion de ce gaz déterminant l'oxydation d'une petite quantité d'azote. Ce fait avait été constaté par Lavoisier et Laplace lorsqu'ils firent la synthèse de l'eau. La combustion d'une lampe produit également de l'acide nitrique. D'ailleurs, les expériences de M. Cloez ont établi que le contact des matières poreuses humides ne suffit pas pour oxyder l'azote de l'air. La constatation de la présence des vapeurs nitreuses dans l'atmosphère a pour l'agriculture une importance plus grande encore ; elle explique les bons effets que l'on retire de certaines pratiques agricoles, telles que le chaulage, le marnage et l'écobuage, qui apportent au sol des matières alcalines susceptibles d'absorber l'acide nitrique et de l'amener ensuite aux racines des végétaux.

La seconde origine de l'acide nitrique se confond tellement avec la première que nous croyons ne pas devoir y insister.

La troisième, c'est-à-dire l'oxydation de l'ammoniaque, a été mise hors de doute par les belles expériences de M. Kuhlmann, que nous avons citées plus haut. On est autorisé à admettre que, dans les nitreries artificielles par exemple, les matières organiques jouent le même rôle que la mousse de platin dans l'expérience que nous avons rapportée. Théodore de Saussure a vu, en effet, que l'humus, le terreau, le ligneux, etc., combinent l'hydrogène à l'oxygène, exercent en un mot une action de condensation analogue à celle du platine poreux. C'est ainsi que le fumier est un agent de nitrification extrêmement actif ; il renferme, en même temps que des sels ammoniacaux, la matière poreuse susceptible de les oxyder à l'air. L'autre observation qui nous a permis d'affirmer cette opinion, c'est l'expérience, en contact avec l'air et la chaux en bouillie, se convertit en acide nitrique. De la tournure de cuivre arrosée d'ammoniaque s'oxyde et détermine par entraînement l'oxydation de l'ammoniaque, de telle sorte qu'il se produit du nitrate d'ammoniaque. Les sels ammoniacaux, le sulfate d'ammoniaque principalement, soumis à l'action de certains corps oxydants, comme un mélange d'acide sulfurique et de bichromate de potasse, de bioxyde de manganèse ou de tout autre composé du même genre, donnent de l'acide nitrique, etc. Dans le sol, l'oxyde de fer joue vis-à-vis des sels ammoniacaux un rôle tout à fait analogue ; il cède une partie de son oxygène aux corps oxydables, se reoxyde à l'air, et peut servir à une nouvelle oxydation. Il agit donc d'une manière continue. Ceci explique l'influence en agriculture de certains amendements ferrugineux. En un mot, l'oxydation des sels ammoniacaux entre pour une forte part dans la production des nitrates.

Enfin, la quatrième cause de nitrification, l'oxydation des matières organiques azotées, est également facile à établir. D'abord, ces matières en se détruisant fournissent une certaine quantité d'ammoniaque, dont nous avons vu le mode d'action. En deuxième lieu, l'oxydation des éléments combustibles de ces matières, carbone et hydrogène, peut, par entraînement, déterminer l'oxydation de l'ammoniaque. Enfin, l'azote qu'elles renferment peut être oxydé directement et rapidement, sans passer par l'état d'ammoniaque. L'ozone produit très-bien cette oxydation.

Telle est la théorie admise aujourd'hui pour expliquer les importants phénomènes de la nitrification. Elle présente sur celles qui ont

été données antérieurement l'avantage d'être plus générale, et de ne pas ranger dans un seul ordre de faits un ensemble de phénomènes assez divers et souvent très-complicés. Si elle laisse encore dans le doute quelques points d'une importance notable, elle rend du moins compte d'une manière exacte des faits essentiels et primordiaux. Nous avons tenu à la donner avec quelques détails, tant à cause de l'intérêt qu'elle présente par elle-même qu'à cause surtout des applications qu'elle peut trouver en agriculture, notamment pour expliquer le rôle des nitrates dans la végétation, ainsi que le mode d'assimilation de l'azote des plantes.

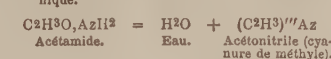
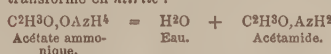
NITRIFIÉ (SE) v. pr. (ni-tri-fié — du lat. *nitrum*, nitre ; *facio*, je fais). Se couvrir de nitre : *Tous les matériaux ne sont pas également propres à la nitrification ; ceux qui SE NITRIFIENT le mieux sont les pierres calcaires, et surtout celles qui sont tendres et poreuses.* (Theodor.)

NITRIGÈNE s. m. (ni-tri-jè-ne — de *nitre*, et du gr. *γεννάω*, j'engendre). Chim. Ancien nom de l'azote.

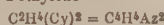
NITRILE s. m. (ni-tri-le — rad. *nitre*). Chim. Nom donné aux cyanures des radicaux alcooliques considérés comme des composés d'azote et d'un radical alcoolique triatomique.

— **Encycl.** Nous avons vu (v. **CYANURE**) qu'il existe deux classes d'éthers cyanhydriques, dont les uns ont la propriété d'absorber les éléments de 2 molécules d'eau pour se transformer en ammoniaque et en un acide organique, tandis que les autres, en fixant également 2H₂O, se transforment en acide formique et en une ammoniaque composée. Ces derniers ont reçu le nom d'éthers isocyanhydriques ; les premiers sont connus depuis longtemps sous les noms d'éthers cyanhydriques ou de *nitriles*. Ce dernier nom surtout les distingue nettement de l'autre classe de cyanures de radicaux alcooliques.

— **I. MODE DE FORMATION.** 1° Les *nitriles* prennent naissance dans la déshydratation des sels ammoniacaux des acides monoatomiques. Par l'action de la chaleur, il s'élimine d'abord une molécule d'eau, et le sel ammoniacal se transforme en amide. L'amide, à son tour, si on le distille avec un corps avide d'eau, comme l'anhydride phosphorique, perd une seconde molécule d'eau et se transforme en *nitrile* :

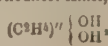


Au lieu de partir du sel ammoniacal, il est évident que l'on peut partir de l'amide obtenue elle-même par une méthode autre que la distillation du sel d'ammonium. Jusqu'ici ce mode de préparation des *nitriles* n'a été appliqué qu'à ceux qui dérivent des acides monoatomiques et des alcools monoatomiques ; mais comme les cyanhydriques des alcools diatomiques et triatomiques peuvent aussi fixer 2H₂O en se transformant en sels ammoniacaux, il y a lieu de supposer que l'on obtiendrait ces cyanures en distillant avec de l'anhydride phosphorique les amides des acides dont ils représentent les *nitriles*. Ainsi, le cyanure d'éthylène



fournissant de l'acide succinique et de l'ammoniaque lorsqu'on l'hydrate, il y a lieu d'admettre que ce corps est du succino-*nitrile*, et l'on peut supposer qu'il prendrait naissance, si l'on distillait le succino-diamide C₄H₄O₂(AzH₂)₂ avec de l'acide phosphorique anhydre, par l'élimination de deux molécules d'eau.

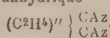
2° De même qu'on peut obtenir les *nitriles* au moyen des acides qui renferment le même nombre d'atomes de carbone qu'eux, on peut les obtenir en partant des alcools, qui sont placés plus bas dans la série homologue. Ainsi l'acétonitrile ou cyanure de méthyle C₂H₃Az peut être préparé soit au moyen de l'acide acétique C₂H₃O₂, qui renferme comme lui 2 atomes de carbone, soit au moyen de l'alcool méthylique CH₃OH, qui renferme 1 atome de carbone de moins que lui. De même, il est probable que l'on obtiendrait le succino-*nitrile* C₄H₄Az₂ au moyen de l'acide succinique C₄H₄O₄, qui contient aussi 4 atomes de carbone, et jusqu'ici on a obtenu ce corps au moyen du glycol C₂H₄(OH)₂, qui n'en renferme que 2 atomes. Pour préparer les *nitriles* ou cyanures des radicaux d'alcool par ce second moyen, on transforme d'abord les alcools en éthers bromhydriques et l'on chauffe ces éthers à 100° avec une dissolution alcoolique de cyanure de potassium. Il se forme du bromure potassique et l'éther cyanhydrique cherché. Avec les alcools monoatomiques, on a un seul éther bromhydrique, et, par conséquent, un seul éther cyanhydrique. Avec les alcools di et triatomiques, on peut avoir autant d'éthers cyanhydriques qu'il y a d'éthers bromhydriques, et, naturellement, chacun de ces éthers est le *nitrile* d'un acide particulier. Ainsi, avec le glycol



on peut obtenir deux éthers cyanhydriques : l'éther monocyanhydrique



et l'éther dicyanhydrique

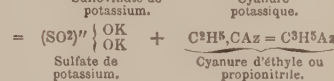


Le premier est le lacto-*nitrile* et le second le succino-*nitrile*.

Avec les alcools monoatomiques, on obtient encore les éthers cyanhydriques ou *nitriles* en distillant les sels de potasse de leurs éthers sulfuriques acides avec un mélange de cyanure de potassium.



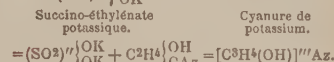
Sulfonate de potassium. Cyanure potassique.



Avec les glycols, on pourrait encore user de ce procédé pour obtenir les monocyanhydriques.



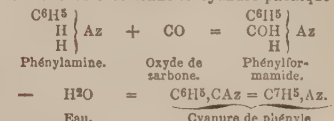
Succino-éthylénate potassique. Cyanure de potassium.



Sulfate de potassium. Monocyanhydrique ou lactonitrile.

3° Les méthodes que nous venons d'indiquer permettent d'obtenir les *nitriles* qui sont les cyanures de radicaux alcooliques ; mais elles n'ont pas permis d'obtenir les cyanures des radicaux phéniques attendu que les sels halogénés de ces radicaux ne réagissent ni sur le cyanure de potassium ni sur aucun autre cyanure métallique. On prépare les cyanures phéniques par les méthodes suivantes :

4° On distille une ammoniaque composée phénique, comme l'aniline, la toluénone ou la naphthylamine, avec un excès d'acide oxalique. L'acide oxalique se décompose et fournit de l'anhydride carbonique et de l'oxyde de carbone. L'oxyde de carbone se fixe sur l'ammoniaque composée, qu'il transforme en formamide composée. En effet, CO, en se fixant sur H, donne le radical formyle COH. Par la chaleur, la formamide composée perd à son tour H₂O et donne le cyanure phénique



Eau. Cyanure de phényle ou benzonitrile.

5° On peut enfin traiter les hydrocarbures fondamentaux, d'où dérivent les phénols, par l'acide sulfurique. Il se dégage de l'eau et il se forme un éther sulfureux acide du radical phénique. Celui-ci, transformé en sel potassique et distillé avec du cyanure de potassium, donne du sulfite de potassium et le *nitrile* désiré. Ce procédé réussit bien avec l'acide phényl-sulfureux (benzine sulfurique) et naphthyl-sulfureux (naphthalène sulfurique) ; avec l'acide tolyl-sulfureux (toluène sulfurique), il réussit encore mais ne fournit plus que des traces de produit. Enfin, avec les homologues de l'acide tolyl-sulfureux, on obtient des masses de carbonate ammonique et l'on n'obtient plus de cyanure phénique.

— **II. PROPRIÉTÉS.** 1° Les cyanures alcooliques ou phéniques sont tantôt liquides, tantôt solides à la température ordinaire ; dans tous les cas, ils sont peu solubles ou complètement insolubles dans l'eau. Ils se dissolvent dans l'alcool, l'éther et les huiles.

2° Leur propriété fondamentale consiste en ce que, lorsqu'on les traite par les acides étendus ou les solutions alcalines à la température de l'ébullition, ils fixent autant de fois H₂O qu'ils renferment de fois le groupe Cz et se transforment en un sel ammoniacal ou plutôt dans les produits de décomposition de ce sel ammoniacal par les réactifs employés. C'est ainsi que l'acéto-*nitrile* se transforme en acide acétique et en ammoniaque, le lacto-*nitrile* en acide lactique et en ammoniaque, le succino-*nitrile* en acide succinique et en ammoniaque, etc.

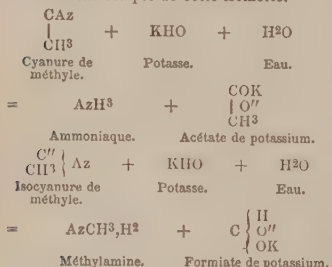
3° Tous les cyanures des radicaux d'alcools mono ou diatomiques ou de phénols ont la propriété de fixer directement autant de fois 4H qu'ils renferment de fois CzAz lorsqu'on les traite par l'hydrogène naissant. Le produit de cette action est une ammoniaque composée alcoolique. Ainsi, en fixant H₂ sur l'acétonitrile C₂H₃Az, on obtient l'éthylamine C₂H₇Az ; en fixant 2H₂ sur le cyanure d'éthylène C₂H₄Az₂, on obtient la dibutylène-diamine C₄H₁₂Az₂. Le cyanure de naphthyle, récemment découvert par M. Hofmann, fait cependant exception à cette règle ; il ne fixe pas l'hydrogène naissant directement, mais il se combine avec l'hydrogène sulfuré et donne une thiamide, laquelle échange son soufre contre de l'hydrogène lorsqu'on la soumet à l'action de l'hydrogène naissant. Le produit de cet échange est la même am-

monique composée qui devrait se produire par l'effet direct de l'hydrogène sur le nitrile.

40 Les nitriles fixent tous l'hydrogène sulfuré et donnent des amides sulfurées ou thiames qui représentent les amides ordinaires dont l'oxygène est remplacé par du soufre. Ainsi, le cyanure de phényle (benzonitrile) donne de la benzamide C_6H_5NO , AzH^2 en fixant H_2O , et de la thiobenzamide C_6H_5S, AzH^2 en fixant de l'hydrogène sulfuré.

50 Les nitriles se comportent comme de véritables ammoniacs composés, dans lesquelles l'ammoniaque serait remplacée par un radical trinitroïque. Ils fixent les acides chlorhydrique, bromhydrique et iodydrique en donnant de véritables sels bien cristallisés. L'acide cyanhydrique, qui est le formonitrile, et le cyanogène libre, qui est l'oxalonitrile, se comportent tel, comme dans les réactions qui précèdent, de la même manière que tous les autres nitriles.

— III. CONSTITUTION. Dans les nitriles, le radical CAz est lié au radical alcoolique par son carbone, ce qui fait que dans les diverses réactions auxquelles on soumet ces corps l'azote s'en va seul et tous les atomes de carbone restent. Dans les isocyanures alcooliques, au contraire, le radical alcoolique est uni à l'azote du radical CAz . Il en résulte que, dans les réactions, le radical d'alcool s'en va avec l'azote. Les équations ci-dessous rendent compte de cette isométrie.



NITRILOPHILE s. m. (ni-tri-lo-fi-le — de *nitre*, et de *lophile*). Chim. Substance particulière, cristalline, dont la formule chimique n'a pas encore été donnée, et qui se forme quand on traite la lophine par l'acide azotique bouillant.

NITRIDINE s. f. (ni-train-di-ne — de *nitre*, et de *indine*). Chim. Substance pulvérulente, résultant de l'action de l'acide azotique sur l'indine, et qui est de couleur rouge, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau.

NITRIQUE adj. (ni-tri-ni-ke — rad. *nitre*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la potasse ou de la soude sur l'éther oxalique.

NITRIQUE adj. m. (ni-tri-ke — rad. *nitre*). Chim. Se dit d'un acide d'azote, appelé aujourd'hui par les chimistes acide azotique.

NITRITE s. m. (ni-tri-te — rad. *nitre*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitreux avec une base.

NITRITE adj. (ni-tri-te). Géogr. anc. Se disait d'un nome d'Égypte où se trouvait le marais de Nitria.

NITRIUM s. m. (ni-tri-omm — rad. *nitre*). Chim. Radical hypothétique de l'azote, qui serait alors un oxyde de nitrium.

NITRO-AÉRIEN, IENNE adj. (ni-tro-a-é-rien, i-é-ne — de *nitre* et de *aérien*). Chim. Se disait autrefois d'une substance hypothétique qu'on admettait dans l'air atmosphérique.

NITROBENZINE s. f. (ni-tro-bain-zé-ne — de *nitre*, et de *benzine*). Chim. Combinaison d'acide nitrique et de benzène. Il On dit aussi **NITROBENZÈNE**.

— **Encycl.** On connaît trois dérivés nitrés de la benzine : la *nitrobenzine* $C_6H_5(AzO)_2$, la *nitrobenzène* $C_6H_4(AzO)_2$ et la *trinitrobenzine* $C_6H_3(AzO)_3$. La substitution nitrée ne paraît pas pouvoir dépasser ce terme. Ces produits se forment dans les conditions suivantes :

10 La *nitrobenzine* prend naissance lorsqu'on traite la benzine par l'acide azotique monohydraté. En ajoutant de l'eau au mélange, la *nitrobenzine* se précipite. En remplaçant l'acide azotique par un mélange de cet acide et d'acide sulfurique, on obtient, suivant la température et la durée de l'action, de la binitro ou de la trinitrobenzine. Outre ce mode de formation normal, la *nitrobenzine* se formait encore, d'après H. Schiff, en même temps que d'autres produits, lorsqu'on fait agir l'acide azotique fumant sur l'essence de térébenthine.

20 Distillée avec de l'acide sulfurique et du dichromate potassique, la *nitrobenzine* se convertit en acide nitro-phénolique $C_6H_4(AzO)_2$. Lorsqu'on fait passer un courant de vapeur de *nitrobenzine* mêlée d'hydrogène sur une éponge de platine chauffée au rouge, on obtient, entre autres corps, une huile neutre jaune. Les hypochlorites transforment ce corps en une substance bleue, que les acides rougissent, que les alcalis ramènent au bleu. Chauffée à 160° avec du sulfure de carbone, la *nitrobenzine* se convertit en aniline. Pour

les autres modes de fabrication de l'aniline, V. PHÉNYLAMINE.

La dinitrobenzine se convertit en phénylène diamine sous l'influence du fer et de l'acide acétique. V. BENZINE, ANILINE et PHÉNYLAMINE.

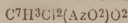
NITROBAIN-ZI-KE adj. m. (ni-tro-bain-zi-ke — de *nitre*, et de *benzine*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'acide nitrique avec la benzène.

NITROCHLOROBENZIQUE adj. m. (ni-tro-klo-ro-bain-zi-ke — de *nitre*, *chlore* et *benzique*). Chim. Se dit de certains acides qui prennent naissance lorsqu'on fait agir l'acide azotique sur les benzènes chlorés.

— **Encycl.** Les acides *nitrochlorobenziques* se forment par l'action de l'acide azotique fumant sur les acides benzoïques chlorés. L'acide nitromonochlorobenzique



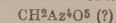
se dissout peu à froid et facilement à chaud dans l'eau ; il cristallise en aiguilles qui fondent à 205° (?). Son sel d'argent est un précipité blanc, qui se sépare de l'eau en cristaux plats. L'acide dinitrochlorobenzique



est une huile jaunâtre, qui ne se solidifie pas même au bout d'un temps fort long.

NITROCHOLIQUE adj. m. (ni-tro-ko-li-ke — de *nitre*, et de *cholique*). Chim. Se dit du produit de l'action de l'acide azotique sur l'acide choléidique.

— **Encycl.** L'acide *nitrocholique*



se forme, d'après Redtenbacher, lorsqu'on fait agir l'acide azotique sur l'acide choléidique. L'huile lourde qui se condense dans le récipient a une réaction acide, mais n'est point une substance uniforme. Lorsqu'on la lave à l'eau et qu'on la laisse ensuite en contact avec de la potasse caustique en solution dans l'eau, elle prend une couleur jaune. Si la liqueur alcaline est concentrée, il se dépose des cristaux jaunes citron de nitrocholate de potassium. Pour obtenir la totalité de ce sel, on décante la liqueur alcaline et on l'évapore dans le vide. On purifie les cristaux en les redissolvant dans l'eau tiède et faisant de nouveau évaporer leur solution dans le vide.

Le nitrocholate de potassium $C_9H_8AzO_5(?)$ a une couleur jaune citron et paraît avoir la même forme cristalline que le ferrocyanure de potassium. Il s'altère à l'air et répand une odeur légèrement vénéneuse. Desséchés dans le vide ou chauffés, les cristaux se réduisent en fragments, répandent une odeur forte et paraissent se décomposer. En dissolution, ce sel se décompose dans les mêmes circonstances. Soumis à une longue ébullition, il donne des cristaux de nitre. Décomposé par l'acide sulfurique, il donne de l'acide azoteux, de l'acide azotique, de l'acide cyanhydrique et une huile grasse. Ces produits peuvent aussi être obtenus au moyen des eaux mères du nitrocholate brut. Le nitrocholate de potassium ne précipite pas les sels métalliques.

NITROCHRYSENE s. m. (ni-tro-kri-zé-ne — de *nitre*, et de *chrysène*). Chim. Corps obtenu en faisant agir l'acide azotique bouillant sur le chrysène.

— **Encycl.** Laurent a obtenu ce corps par l'action de l'acide azotique concentré et bouillant sur le chrysène. C'est une poudre rouge, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool et l'éther. Sa formule serait $C_{18}H_8(AzO)_4 + 3H_2O$, la formule du chrysène étant $C_{18}H_{12}$.

Ce produit se dissout à froid dans l'acide sulfurique concentré, en se colorant en brun. La potasse en solution alcoolique le brunit et le dissout en partie. Lorsqu'on neutralise l'alcool par un acide, il se précipite en flocons bruns. Chauffé brusquement dans un tube bouché, le nitrogène fond et se décompose avec explosion.

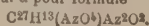
Laurent dit avoir obtenu un produit plus nitré en faisant bouillir pendant longtemps le nitrogène avec l'acide azotique. Mais ses analyses sont insuffisantes pour établir le fait ; il l'avoue lui-même.

Si, comme l'affirme M. Berthelot, le chrysène de Laurent est un mélange de chrysène et d'anthracène, les produits précédents sont évidemment eux-mêmes des mélanges.

NITROCODÉINE s. f. (ni-tro-ko-dé-ine — de *nitre*, et de *codéine*). Chim. Substance cristalline, soluble dans l'alcool, presque insoluble dans l'eau et l'éther, se combinant avec l'ammoniaque pour donner l'azocodéine, et avec les acides pour former des sels, et ayant pour formule $C_{18}H_{19}(AzO)_4$: La **NITROCODÉINE se prépare en traitant la codéine par l'acide azotique étendu.**

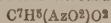
NITROCOUMARINE s. f. (ni-tro-kou-ma-ri-ne — de *nitre*, et de *coumarine*). Chim. Matière cristallisée, qui se produit lorsqu'on ajoute par petites portions de la coumarine à de l'acide nitrique fumant, et qui a pour formule $C_{10}H_7(AzO)_4$.

NITROCYANHARMALINE s. f. (ni-tro-si-a-nar-ma-li-ne). Chim. Substance cristalline, qu'on obtient en traitant à chaud la chrysanthamine par l'alcool saturé d'acide cyanhydrique, et qui a pour formule



NITRODRACYLIQUE adj. m. (ni-tro-dra-si-li-ke — de *nitre*, et de *dracylique*). Chim. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide nitrobenzoïque, qui résulte de l'action de l'acide nitrique fumant sur le toluène. Il On dit aussi **PARANTROBENOZIQUE**.

— **Encycl.** L'acide *nitrodracylique*



a la même composition que l'acide nitrobenzoïque, dont il diffère par ses propriétés. Il se produit dans l'action de l'acide azotique fumant sur le toluène. Il a été d'abord observé par Glénard et Boudault, qui lui assignèrent la formule $C_7H_5(AzO)_2O_2$. Fischer l'obtint plus tard comme produit secondaire en préparant de la nitrobenzine avec de la benzine qui renfermait du toluène. En agitant avec une lessive de soude étendue la nitrobenzine ainsi obtenue, et en saturant ensuite la liqueur alcaline par l'acide chlorhydrique, il obtint un précipité blanc, qu'il purifia par de nouvelles cristallisations et au moyen du noir animal. Wilbrand et Bielschstein saturèrent de toluène l'acide azotique fumant, étendirent d'eau la liqueur, distillèrent pour chasser la plus grande partie de l'acide azotique libre et du toluène inattaqué, agitent le résidu avec de l'ammoniaque étendue, saturant la liqueur alcaline décolorée par l'acide azotique, et purifient l'acide *nitrodracylique* qui se dépose par plusieurs dissolutions dans l'ammoniaque et précipitations successives. En dernier lieu, ils font cristalliser ce corps dans l'alcool. Les eaux mères renferment un acide plus soluble non encore étudié. L'acide *nitrodracylique* cristallise de ses solutions en lames jaunâtres et se sublime en aiguilles déliées. Il se dissout facilement dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante ; il fond à 240° (l'acide nitrobenzoïque fond à 127°). On a étudié les nitrodracylates d'ammonium, de baryum, de calcium, de magnésium, de plomb et d'argent.

Le nitrodracylate d'éthyle s'obtient par les méthodes générales de préparation des éthers. Il cristallise en grandes lamelles inodores fusibles à 57°. Le nitrodracylate de méthyle forme des lames nacrées fusibles à 36°.

NITROÉTHYLIQUE adj. m. (ni-tro-é-ti-li-ke — de *nitre*, et de *éthylrique*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action du zinc-éthyle sur le bioxyde d'azote.

— **Encycl.** Frankland a obtenu cet acide à l'état de sel de zinc et faisant agir le zinc-éthyle, soit pur, soit dissous dans l'éther sur du bioxyde d'azote ; sa formule est $C_2H_5ZnO_2$ ou mieux $C_4H_{12}AzO_4$. Cette formule représente l'union de quatre molécules de bioxyde d'azote (AzO_2) avec une de zinc-éthyle (C_2H_5Zn pour donner le sel de zinc). La dissolution du bioxyde d'azote dans le zinc-éthyle est facile et devient plus facile encore par l'agitation. Au bout d'un ou deux jours, il se dépose des cristaux du sel de zinc, et le liquide finit par se prendre entièrement en cristaux.

Le sel ainsi obtenu est un composé de zinc-éthyle et de dinitro-éthylate de zinc. Il cristallise très-facilement dans l'éther en cristaux qui se décomposent à l'air en s'oxydant. A 130° environ, il donne un mélange d'anhydride carbonique, d'azote, de bioxyde d'azote, d'hydrure d'éthyle et d'éthylène. Traité par l'eau, il se transforme en dinitro-éthylate basique $C_4H_{10}Zn^{+}Az_2O_4$. ZnO par suite de la décomposition de l'hydrure d'éthyle. Ce sel, traité par un courant d'anhydride carbonique, perd son excès d'oxyde de zinc et se transforme en sel neutre $C_4H_{10}Zn^{+}Az_2O_4$. C'est un sel qui cristallise avec une molécule d'eau, qu'il perd à 100°. A 300°, il brûle avec une belle flamme d'un vert bleuâtre.

On obtient l'acide libre en décomposant le sel de zinc par l'acide sulfurique et distillant dans le vide, ou en décomposant exactement par le même acide le sel de baryum. Il a une odeur piquante, est très-instable et réagit fortement avec l'air. Il se décompose lentement à la température ordinaire, et rapidement à chaud en dégageant des gaz. On a étudié plusieurs sels de cet acide.

NITROFORME s. m. (ni-tro-for-me — de *nitre*, et de *forme*). Chim. Corps incolore, cristallisable, soluble dans l'eau, et donnant à ce liquide une teinte jaune foncé.

— **Encycl.** Ce corps, $C(AzO)_3H$, qui a été découvert par Schischkoff, possède des propriétés acides. On obtient son sel ammoniacal, substance jaune cristallisable soluble dans l'eau et dans l'alcool, par l'action de l'eau ou de l'alcool sur le trinitro-acétonitrile. Lorsqu'on agite ce sel avec de l'acide sulfurique concentré, le *nitroforme* se sépare sous la forme d'une huile qui vient nager à la surface du liquide.

Au-dessus de 150, le *nitroforme* est une huile incolore. Au-dessous, il se prend en cristaux cubiques. Il est modérément soluble dans l'eau, avec laquelle il forme une solution jaune foncée. On ne peut pas le distiller parce qu'il fait violemment explosion lorsqu'on le chauffe. L'hydrogène du *nitroforme* peut être remplacé, soit par les métaux, soit par les radicaux négatifs, tels que le chlore, le brome ou l'azotyle (AzO). Les dérivés métalliques ou sels de *nitroforme* sont jaunes et cristallisent pour la plupart. Ils détonent lorsqu'on les chauffe.

— **Bromonitroforme.** On l'obtient en exposant pendant plusieurs jours le *nitroforme* à

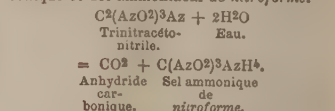
l'action du brome sous l'influence des rayons directs du soleil. Il est solide jusqu'à + 120, fond à cette température et se décompose à 140°.

— **Gas des marais tétranitré.** On l'obtient en chauffant le *nitroforme* avec l'acide azotique fumant ou avec un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique. En maintenant la température à 100° et dirigeant un courant d'air à travers le mélange, il distille un liquide d'où l'eau précipite le gaz des marais tétranitré. Liquide à la température ordinaire, ce corps se solidifie à + 130, bout à 120° sans décomposition et se décompose sans explosion lorsqu'on le chauffe rapidement. Il est insoluble dans l'eau et se dissout dans l'alcool et l'éther.

— **Nitracétonitrile.** Ce corps n'existe pas à l'état de liberté. Ses sels sont connus sous le nom de fulminates.

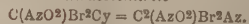
— **Dinitracétonitrile** $C(AzO)_2^2HCy$. C'est un acide dont on obtient le sel ammoniacal en réduisant le trinitro-acétonitrile par l'acide sulfurique. Deux O d'un des groupes AzO_2 sont simplement remplacés par l'hydrogène. En ajoutant de l'acide sulfurique à la solution de ce sel et en agitant avec de l'éther, on obtient une solution éthérée de dinitracétonitrile. Cette solution laisse, en s'évaporant, un sirop qui dépose peu à peu de gros cristaux de dinitro-acétonitrile, qui paraissent renfermer de l'eau de cristallisation. Avec l'ammoniaque, ce corps reproduit le sel ammoniacal primitif. Il donne aussi des sels cristallisables avec le potassium et avec l'argent.

— **Trinitracétonitrile** $C(AzO)_3^3Cy$. Lorsqu'on ajoute un fulminate par petites portions à un mélange refroidi d'acide azotique et d'acide sulfurique très-concentrés, il se dégage de l'anhydride carbonique et il se sépare du trinitracétonitrile sous la forme d'une huile qui cristallise par le refroidissement. C'est un corps blanc, cristallin, semblable au camphre. Il fond à 410,5 et fait explosion à 220. On peut le distiller à 60° dans un courant d'air. L'éther le dissout sans l'altérer. L'eau et l'alcool le décomposent, au contraire, même à froid, et plus facilement à chaud, en anhydride carbonique et sel ammoniacal de *nitroforme*.



L'acide sulfurique le convertit en sel ammoniacal du dinitracétonitrile.

— **Dibromonitracétonitrile**



Ce composé ne diffère des fulminates qu'en ce qu'il renferme Br^2 à la place de Hg^2 . On le prépare en versant du brome sur du fulminate de mercure maintenu sous l'eau, tant que la couleur du brome disparaît. Lorsqu'on distille ensuite le liquide, le dibromonitracétonitrile passe avec les vapeurs aqueuses sous la forme d'un liquide huileux qui se solidifie en partie.

Le dibromonitracétonitrile forme de gros cristaux bien définis. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il a une odeur de chloropicrine, fond à 50° et bout sans décomposition entre 130° et 135°. On le décompose par la vapeur d'eau. Lorsqu'on le chauffe légèrement avec de l'acide acétique et des fils de fer, il donne de l'acide cyanhydrique, de l'acide bromhydrique, de l'ammoniaque et probablement de l'anhydride carbonique.

NITROGÈNE s. m. (ni-tro-jé-ne — de *nitre*, et du gr. *gennad*, j'engendre). Chim. Nom donné à l'azote par quelques chimistes.

— **Adjectif.** : **Gas** **NITROGÈNE**.

NITROGÉNÉ, ÉE adj. (ni-tro-jé-né — rad. *nitrogène*). Chim. Se dit de certains composés produits par l'action de l'acide nitrique sur d'autres corps.

NITROGLUCOSE s. f. (ni-tro-glou-ko-se — de *nitre*, et de *glucose*). Chim. Dérivé nitrique de la glucose ou sucre de raisin découvert par M. Carey Lea.

— **Encycl.** La *nitroglucose* est un dérivé de la glucose, qui résulte de l'introduction du nitrile AzO_2 à la place de l'hydrogène typique de ce sucre. Il a été découvert par M. Carey Lea (*Silliman's American Journal*, mai 1868, n° 135, p. 381). Ce chimiste le prépare en mélangeant à parties égales de l'acide sulfurique de Nordhausen, de l'acide sulfurique ordinaire et de l'acide azotique le plus concentré possible de 1,5 de densité. Ce mélange une fois refroidi, il y introduit du sucre en poudre, en même temps qu'il agit de manière à obtenir une pâte mince. La *nitroglucose* se sépare en masses tenaces et ductiles, qu'on élève avec une spatule au fur et à mesure qu'elles se forment et qu'on jette dans l'eau froide. Une seconde addition de sucre fournit une nouvelle quantité de *nitroglucose*. La substitution du salpêtre à l'acide azotique n'a point fourni de bons résultats.

La *nitroglucose* doit être débarrassée le plus vite possible des acides qui l'imprègnent, pour éviter qu'elle se décompose. A cet effet, on la malaxe dans l'eau ; c'est une préparation des plus désagréables ; si on l'exécute avec

les mains, la peau jaunit et est même attaquée. M. Carey Lea recommande de dissoudre la nitroglycérine brute dans un mélange d'alcool et d'éther, et de verser la solution dans beaucoup d'eau froide en agitant très-fortement. Ce procédé n'est cependant pas complètement satisfaisant et entraînerait des pertes.

La nitroglycérine bien préparée est un corps blanc, brillant, tantôt pâteux et amorphe, tantôt cristallin et passant facilement de l'un de ces états à l'autre.

Préparée de sa solution dans l'alcool-éthéré, où elle est extrêmement soluble, elle est toujours pâteuse et même presque liquide. Elle reste longtemps dans cet état lorsqu'on opère sur des quantités un peu considérables.

La meilleure manière de la conserver consiste à la maintenir sous l'eau. Peu à peu, elle y durcit et se transforme, tantôt en une masse dure et amorphe, tantôt en un corps granuleux et cristallin. Elle paraît être tout à fait insoluble dans l'eau. Ses propriétés explosives sont faibles. Bien détrempée et touchée avec un charbon rouge, elle déflagre avec un petit bruit.

M. Monckoven avait annoncé qu'une solution alcoolique de nitroglycérine, conservée dans un endroit chaud, éprouve une décomposition qui se manifeste par la propriété qu'acquiert la solution de précipiter abondamment l'azotate d'argent.

M. Carey Lea n'a pas pu reproduire cette réaction. L'azotate d'argent en solution alcoolique n'ait précipité ni par la solution fraîche de nitroglycérine, ni par une solution conservée pendant un mois, dans une fiole bouchée, à une température d'environ 37°.

NITROGLYCÉRINE s. f. (ni-tro-gli-séri-ne — de *nitre*, et de *glycérine*). Chim. Substance liquide, dont la combustion produit une explosion extrêmement violente.

— **Encycl.** La nitroglycérine, à l'exemple de tous les composés qui proviennent de la réaction de l'acide azotique sur les matières organiques, est très-explosible; elle prend naissance lorsqu'on traite la glycérine $C_3H_8O_3$ par l'acide nitrique; dans cette réaction, 3 parties d'hydrogène sont remplacées par 3 parties d'acide hypozotique, de telle sorte qu'on pourra prendre comme formule de ce nouveau composé $C_3H_5(ON)^3$.

Le transport de la nitroglycérine est dangereux et peut déterminer de graves accidents, ainsi qu'on l'a vu à San-Francisco et à Aspinwall. On assure, cependant, que, en mêlant la nitroglycérine à l'esprit de bois, on arrive à la priver de ses propriétés explosives. Il est aisé, au reste, de séparer les deux liquides l'un de l'autre avec de l'eau, qui dissout l'esprit de bois et précipite la nitroglycérine. Quoi qu'il en soit, la fabrication de la nitroglycérine est tellement aisée, qu'elle peut toujours avoir lieu aux endroits mêmes où elle doit être employée; on doit tout simplement préparer un mélange d'acides nitrique et sulfurique concentrés, puis y verser de la glycérine sirupeuse, en ayant soin de refroidir extérieurement le vase dans lequel on pése. En jetant le produit dans l'eau, on separe facilement la nitroglycérine sous forme d'un liquide lourd et huileux. La nitroglycérine pure n'est pas très-explosible et peut être managée sans danger; mais, impure et acide, elle se décompose spontanément avec dégagement de gaz. Il est probable que c'est à pareille cause que sont dues les explosions spontanées de nitroglycérine dont les journaux ont fait connaître les effets désastreux. La nitroglycérine étant renfermée dans des bouteilles bien bouchées, les gaz produits par sa décomposition spontanée ne pouvaient se dégager; ils exerçaient donc une très-forte pression sur la nitroglycérine, et, dans ces conditions, le moindre choc et le plus léger ébranlement pouvaient déterminer l'explosion. La nitroglycérine est vénéneuse; en très-petites doses, elle produit des maux de tête. Sa vapeur produit des effets analogues, et cette circonstance pourrait bien être un obstacle à l'emploi de la nitroglycérine dans les mines.

Le grand avantage de la nitroglycérine consiste en ce qu'elle peut être substituée à la poudre de mine et donne pour un poids dix fois moindre une même force explosive.

Il en résulte une grande économie en main-d'œuvre, dont on saisit l'importance en considérant que le travail du mineur représente, suivant la dureté du roc, de cinq à vingt fois la valeur de la poudre employée; économie, par conséquent, dans les frais de sulfate, qui s'élèvent bien souvent à 50 pour 100.

L'emploi de cette substance est très-simple; voici comment on l'utilise aux mines de la Vieille-Montagne. Si le trou de mine est fissuré, on commence par l'enduire d'argile pour le rendre étanche. Ensuite, on y verse la nitroglycérine; on remplit d'eau la partie supérieure du trou de mine, on introduit dans la nitroglycérine une mèche de sûreté d'une longueur convenable, au bout de laquelle on serre une capsule à forte charge. L'opération est ainsi terminée, et on n'a plus qu'à mettre le feu à la mèche. On peut aussi se servir de sable pour boucher le trou de mine au-dessus de la charge, mais l'opération est un peu plus compliquée. Dans tous les cas, il est inutile de bourrer.

La nitroglycérine a été surtout employée

pour l'exploitation des carrières. Dans la vallée de la Zorn (Bas-Rhin), on opère de la manière suivante: à 2m,50 ou 3 mètres de distance du rebord extérieur, on perce un trou de mine d'environ 0m,5 à 0m,6 de diamètre et de 2 à 3 mètres de profondeur. Après avoir débarrassé ce trou de boue, d'eau et de sable, on y verse, au moyen d'un entonnoir, de 1,500 à 2,000 grammes de nitroglycérine; on y fait ensuite descendre un petit cylindre en bois, en carton ou en fer-blanc, d'environ 0m,4 de diamètre, de 0m,5 à 0m,6 de hauteur, rempli de poudre ordinaire. Ce cylindre est fixé à une fusée de mine ordinaire, qui y pénètre à une certaine profondeur pour assurer l'inflammation de la poudre. C'est au moyen de la mèche ou fusée qu'on fait descendre le cylindre, et le tact permet de saisir facilement le moment où le cylindre arrive à la surface de la nitroglycérine. On remplit le trou de sable, et, après avoir coupé la mèche à quelques centimètres de l'orifice du trou, on met le feu. Bientôt la poudre s'enflamme, il en résulte un choc violent qui fait détonner instantanément la nitroglycérine. L'explosion est si subite, que le sable n'a jamais le temps d'être projeté. On voit toute la masse du rocher se soulever, se déplacer, puis se rasseoir tranquillement sans aucune projection; on entend une détonation sourde. Ce n'est qu'en arrivant sur les lieux qu'on peut se rendre compte de la puissance de l'explosion. Des masses formidables de roc se trouvent légèrement déplacées et fissurées dans tous les sens, et prêtes à être débitées mécaniquement; la pierre n'est, au reste, que peu broyée, et il n'y a que peu de déchet.

NITROHARMINE s. f. (ni-tro-ar-mi-ne — de *nitre*, et de *harmine*). Chim. Substance cristalline, assez pure, soluble dans l'alcool et dans l'eau à froid, plus soluble à chaud, insoluble dans l'éther, ayant pour formule $C_2H_{13}(AzO^3)_2$, et obtenue en traitant à chaud l'harminine par l'acide azotique.

NITROHÉMATATE s. m. (ni-tro-é-ma-ta-te — de *nitre*, et du gr. *haima*, sang). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitrohématique avec une base.

NITROHÉMATIQUE adj. m. (ni-tro-é-ma-ti-que — de *nitre*, et du gr. *haima*, sang). Chim. Sa dit d'un acide dont les sels sont d'un rouge sanguin.

NITROHIPPURATE s. m. (ni-tro-i-pu-ra-te — de *nitre*, et de *hippurate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitrohippurique avec une base.

— **Encycl.** Les nitrohippurates ont été étudiés par M. Bertagnini. Leur formule générale est $MO, C_18H_7(AzO^3)_5 + Aq$. Ils sont presque tous cristallins, se dissolvent dans l'eau et dans l'alcool et répandent, lorsqu'on les chauffe, une odeur aromatique.

NITROHIPPURIQUE adj. (ni-tro-i-pu-ri-que — de *nitre*, et de *hippurique*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique fumant sur l'acide hippurique.

— **Encycl.** Cet acide, découvert par M. Bertagnini, n'est que l'acide hippurique dans lequel un équivalent d'hydrogène se trouve remplacé par le groupe AzO^3 . Sa formule est donc $C_{18}H_7(AzO^3)_5$. Il est cristallin, monobasique, fusible à 150° et décomposable à une température plus élevée. Les acides minéraux le décomposent en donnant de l'acide nitrobenzoïque. Il se combine à la plupart des oxydes métalliques en donnant des nitrohippurates.

NITRO-HYDROCHLORATE s. m. (ni-tro-i-dro-klo-ra-te — de *nitre*, et de *hydrochlorate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrochlorique avec une base.

NITRO-HYDROCHLORIQUE adj. m. (ni-tro-i-dro-klo-ri-que — de *nitre*, et de *hydrochlorique*). Chim. Se dit d'un acide forme d'acide nitrique et d'acide hydrochlorique, et qui est connu sous le nom vulgaire d'eau RÉGALÉ.

NITROLEUCATE s. m. (ni-tro-leu-ka-te — de *nitre*, et de *leucine*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitroleucique avec une base.

NITROLEUCIQUE adj. m. (ni-tro-leu-si-ke — de *nitre*, et de *leucine*). Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action de l'acide nitrique sur la leucine.

NITROMÉCONINE s. f. (ni-tro-mé-ko-ni-ne — de *nitre*, et de *méconine*). Chim. Substance obtenue en évaporant une solution de méconine dans l'acide nitrique concentré, cristallisant dans l'eau bouillante en prismes à base carrée, jaunâtres, fusibles à 150° et ayant pour formule $C_{20}H_{15}(AzO^3)_8$.

NITROMÉTHYLE s. m. (ni-tro-mé-ti-le — de *nitre*, et de *méthyle*). Chim. Radical des composés qui dérivent du gaz des marais ou des composés méthyliques, par la substitution de l'azotyle (AzO^3) à l'hydrogène.

— **Encycl.** On a donné le nom de dérivés nitrométhyliques à des corps qui dérivent du gaz des marais ou des composés méthyliques par la substitution du nitryle AzO^2 à l'hydrogène. Nous donnons ci-dessous les noms et

les formules des principaux de ces composés: AzO^2 y est représenté par la lettre X :

Type.	C	H	H	H	H
1° Nitrobroforme ou bromopirine.	C	Br	Br	Br	X
2° Nitrochloroforme ou chloropirine.	C	Cl	Cl	Cl	X
3° Nitroforme.	C	H	X	X	X
4° Bromonitroforme.	C	Br	X	X	X
5° Gaz des marais tétra-nitré.	C	X	X	X	X
6° Nitratéonitrile ou acide fulminique.	C	X	II	II	Cy
7° Dinitratéonitrile.	C	X	X	II	Cy
8° Trinitratéonitrile.	C	X	X	X	Cy
9° Dibromonitratéonitrile.	C	X	Br	Br	Cy

Les deux premiers de ces composés ont été décrits sous les noms de chloropirine et de bromopirine.

NITROMÉTHYLE adj. m. (ni-tro-mé-ti-li-que — rad. *nitrométhyle*). Chim. Se dit des composés appelés aussi dérivés de **NITROMÉTHYLE**. Il se dit également d'un acide analogue à l'acide nitroéthyle et résultant de l'action du zinc-méthyle sur le bioxyde d'azote.

— **Encycl.** L'acide dinitrométhyle $C_2H_4AzO^4$

est l'homologue inférieur de l'acide nitroéthyle $C_2H_4AzO^4$. Il se produit à l'état de sel de zinc lorsqu'on fait absorber du bioxyde d'azote par du zinc-méthyle : 1 molécule de ce composé organo-métallique absorbe 4 molécules de bioxyde d'azote. Le sel de zinc répond à la formule $C_2H_3Zn(AzO^3)_4$. Mais, tel qu'on l'obtient par l'action directe du bioxyde d'azote sur le méthyleure de zinc, il est combiné avec une molécule de ce dernier corps et répond alors à la formule $C_2H_3Zn^2(AzO^3)_4, Zn^2(C_2H_3)_2$.

L'eau décompose ce corps, ou plutôt le zinc-méthyle qu'il renferme, en donnant du zinc des marais et du dinitrométhyle basique de zinc $C_2H_3Zn^2(AzO^3)_4, Zn^2D$. Ce dernier, décomposé par un courant de gaz carbonique, donne un précipité de carbonate de zinc et fournit le dinitrométhyle normal, qui renferme une molécule d'eau de cristallisation. On obtient le sel de sodium $C_2H_3Na_2AzO^4$ ou $C_2H_3NaAzO^3$ en précipitant la solution aqueuse du sel neutre de zinc par le carbonate de sodium évaporant à siccité et épuisant le résidu avec de l'alcool concentré. C'est un corps très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il brûle très-vivement lorsqu'on le chauffe.

NITROMÈTRE s. m. (ni-tro-mè-tre — de *nitre*, et du gr. *mètre*, mesure). Physiq. Instrument dont on fait usage pour essayer les salpêtres du commerce.

NITROMURIATE s. m. (ni-tro-mu-ri-a-te — de *nitre*, et de *muriate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitromuriatique avec une base. Il on dit aujourd'hui **NITRO-HYDROCHLORATE**.

NITROMURIATIQUE adj. m. (ni-tro-mu-ri-a-ti-que — de *nitre*, et de *muriatique*). Chim. Se dit d'un acide forme d'acide nitrique uni à l'acide muriatique. Il on dit aujourd'hui **NITRO-HYDROCHLORIQUE**.

NITRONAPHTHALIDE s. f. (ni-tro-naf-ta-li-de — de *nitre*, et de *naphthalide*). Chim. Composé obtenu en traitant la naphthalide par l'acide nitrique.

NITROPHÉNAMIQUE adj. m. (ni-tro-fé-na-mi-que — de *nitre*, et de *phénamique*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la réduction du phénol binitré ou acide binitro-phénique. Il on dit aussi **DINITROPHÉNAMIQUE**.

— **Encycl.** Nous réunissons, sous ce titre général, toute une série de corps qui prennent naissance lorsqu'on réduit les dérivés nitrés du phénol par le sulfhydrate d'ammoniaque, le cyanure de potassium, le chlorure stanneux, le cyanure de potassium et l'acide azoteux. Ceux qui proviennent de l'action de ces derniers réactifs mériteraient un non séparé, mais ils ont trop d'analogie avec les précédents pour qu'on en puisse sevrer l'étude. C'est pourquoi nous avons préféré réunir tous les produits de réduction sous une rubrique commune.

I. COMPOSÉS PRODUITS PAR L'ACTION DU SULFHYDRATE D'AMMONIUM SUR LES ACIDES NITROPHÉNIQUES. **Acide nitrophénamique**, appelé aussi **acide dinitro-diphénamique** ou **acide amido-nitrophénamique**. Cet acide, découvert par Gerhardt et Laurent en 1849, répond à la formule $C_{13}H_9(AzO^3)_6 = C_{12}H_8(AzH_2)_2(AzO^3)_2O_3$. Il provient par conséquent d'une double molécule de phénol par la substitution de deux nitryles à deux hydrogènes et de deux amidogènes à deux autres hydrogènes. Il se produit dans l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur l'acide dinitrophénique. Dans cette action, la moitié du nitryle se convertit en amidogène et la molécule redouble. Pour le préparer, on chauffe avec précaution un mélange de sulfhydrate et de dinitrophénate d'ammoniaque. Au bout de quelques minutes, une violente réaction se produit, et la masse presque noire, qui en résulte, abandonne, par le

refroidissement, des aiguilles d'un brun foncé que l'on peut débarrasser de tout excès de sulfure d'ammonium en les faisant bouillir avec de l'acide acétique et en les purifiant par deux ou trois cristallisations dans l'eau bouillante.

L'acide nitrophénamique ainsi préparé se présente en aiguilles d'un brun foncé, dont la poussière est jaune. Ces cristaux sont des prismes hexagonaux qui ont quatre angles de 131° 30' et deux angles de 97°. Ils renferment 10 pour 100, ou soit quatre molécules, d'eau de cristallisation, qu'ils perdent complètement entre 100° et 110°. Ils sont peu solubles dans l'eau froide, modérément solubles dans l'alcool et l'éther. Quand on les chauffe, ils perdent d'abord leur eau de cristallisation, puis ils fondent, donnent quelques écailles incolores et une huile brune et laissent un abondant résidu de charbon, qui prend feu lorsqu'on le chauffe fortement. Le sel d'ammonium de cet acide ne paraît pas avoir été obtenu à l'état solide. Quand on dissout l'acide libre dans l'ammoniaque, il se forme en effet une dissolution rouge foncée qui abandonne la totalité de son ammoniaque à mesure qu'on la concentre. Le sel potassique forme de petits nodules cristallins, très-solubles dans l'eau et dans l'alcool, qui répondent à la formule $C_{12}H_{11}K(AzO^3)_6$.

Le sel de baryum forme des aiguilles brunes peu solubles, que l'on obtient en ajoutant de l'acide de baryum à une solution ammoniacale de l'acide. Le sel de calcium préparé de la même manière se sépare en petites aiguilles au bout de quelques heures. Le sel de cuivre est un précipité d'un vert tirant sur le jaune. Le sel de plomb est un précipité brun orange. Enfin le sel d'argent est un précipité jaune brun foncé qui se sépare en écailles de ses solutions chaudes et qui répond à la formule $C_{12}H_{11}Ag(AzO^3)_6$.

— **Ethyl-nitrophénidine** ou **nitrophénétidine** $C_8H_7(C_2H_5)(AzH_2)(AzO^3)_2$. C'est une base qui se produit lorsqu'on dirige simultanément un courant d'acide sulfhydrique et un courant d'ammoniaque gazeuse à travers une solution alcoolique de dinitrophénate d'éthyle. Elle cristallise en aiguilles brunes qui ressemblent à celles de la méthyl-nitrophénidine ou nitromisidine. Chauffée avec le chlorure de benzole, elle réagit sur lui et fournit un produit qui cristallise en petites aiguilles au sein de l'alcool; avec les acides chlorhydrique, sulfurique et azotique, elle forme des sels qui sont susceptibles de cristalliser.

— **Acide picramique**. Syn. **Acide dinitrophénamique**, **acide amido-dinitrophénamique**, $C_8H_7(AzH_2)(AzO^3)_2O$.

Ce corps prend naissance lorsqu'on réduit l'acide picrique par le sulfure d'ammonium ou par les sels ferreux. On l'obtient : 1° en faisant passer un courant d'acide sulfhydrique en excès à travers une solution alcoolique d'acide picrique, préalablement neutralisée par un courant de gaz ammoniac; le liquide prend une couleur rouge foncé et abandonne une masse de cristaux de picramate d'ammonium de la même couleur. On peut obtenir une nouvelle quantité de ces cristaux en distillant l'alcool. On peut ensuite précipiter l'acide libre d'une solution concentrée de ce sel au moyen de l'acide acétique. 2° L'acide *nitrobenzénamique*, que Wöhler a obtenu en réduisant l'acide picrique par le sulfate ferreux, est identique à l'acide picramique. L'acide picramique, séparé de son sel ammoniacal par l'acide acétique, forme de belles aiguilles rouges souvent groupées de manière à former des tables. Sa solution éthérée l'abandonne cristalline en cristaux prismatiques distincts, dont les faces terminales sont très-aiguës et paraissent d'un rouge grenat lorsqu'on les examine à la lumière réfléchie, tandis qu'ils sont d'un rouge jaunâtre lorsqu'on les regarde par réfraction. Girard lui attribue une saveur légèrement amère, qui est niée par Pugh. Il fond à 165° et se solidifie en une masse cristalline par le refroidissement. L'eau le dissout à peine, même à la température de l'ébullition; mais il se dissout avec facilité dans l'alcool et dans l'éther. Chauffé au-dessus de 165°, l'acide picramique se décompose en répandant des vapeurs goudroneuses, qui renferment de l'acide cyanhydrique et de l'ammoniaque, et en laissant un résidu de charbon. Il brûle vivement lorsqu'on le projette sur des charbons incandescents. L'acide sulfureux le dissout à la température ordinaire, en formant une liqueur rouge d'où l'acide picramique se sépare inaltéré lorsqu'on y ajoute de l'eau et de l'ammoniaque. A chaud, toutefois, l'acide sulfureux le décompose et le carbonise. L'acide chlorhydrique se comporte comme l'acide sulfureux froid. L'acide azotique concentré décompose l'acide picramique en dégageant d'abondantes vapeurs rutilantes; le liquide prend une couleur jaune paille et l'acide picramique se trouve converti en acide picrique. D'après M. Wöhler, l'acide nitrobenzénamique ne se convertirait pas en acide picrique sous l'influence de l'acide azotique et, d'après Carey Lea, tel serait aussi le cas avec l'acide picramique. Ces dernières assertions sont en désaccord avec celles qui précèdent, lesquelles sont dues à MM. Girard et Pugh.

L'acide picramique fait facilement la double décomposition avec les bases; ses sels,

pour la plupart cristallins, répondent à la formule générale $C_6H_4(AzH_2)AzO_3$, ou à une formule double lorsqu'ils renferment des métaux bibasiques. Les solutions des picramates alcalins précipitent les sels de cuivre, de mercure et d'argent et ne précipitent pas ceux de manganèse, de fer, de cobalt et de nickel.

Le sel d'ammonium $C_6H_4(AzH_2)AzO_3$, préparé, comme nous l'avons dit plus haut, par l'action simultanée de l'acide sulphydrique et de l'ammoniaque sur une solution alcoolique d'acide picrique, se sépare, par l'évaporation de sa solution alcoolique, en tables rhomboïdales d'un rouge orangé foncé. Ces cristaux ne subissent pas à 100°, à 150°, ils se défont en perdant de l'ammoniaque; à 165°, ils fondent et, à une température plus élevée, ils se décomposent complètement. Le sel se dissout facilement dans l'eau et dans l'alcool, dans lesquels il forme des solutions rouges foncées, mais il est insoluble dans l'éther. Lorsqu'on soumet les solutions aqueuses à une ébullition prolongée, elles se décomposent en laissant déposer une poudre brune.

Le picramate d'argent $C_6H_4(AzH_2)AzO_3Ag$ se prépare par double décomposition au moyen du sel ammoniacal et de l'azotate d'argent. C'est un précipité amorphe rouge brique, qui ne noircit pas lorsqu'on l'expose à la lumière, mais qui se décompose à 140°, en noircissant et en laissant un résidu qui fond à 165°. Sur des charbons allumés, il brûle sans détonation, et est insoluble dans l'eau froide et dans l'alcool. L'eau bouillante le décompose en laissant un résidu insoluble.

Le sel de potassium $C_6H_4(AzH_2)AzO_3K$ s'obtient par l'action de la potasse sur la solution bouillante du sel ammoniacal. Il se dépose, par le refroidissement de la liqueur, en tables rhomboïdales allongées, rouges, transparentes, qui renferment 19,9 pour 100 de potasse. Il se décompose en détonant légèrement lorsqu'on le chauffe d'une manière un peu forte, et laisse alors un résidu de charbon. L'eau le dissout assez bien; mais il est excessivement peu soluble dans l'alcool.

Le sel de baryum $C_6H_4(AzH_2)AzO_3Ba$ prend naissance lorsqu'on décompose une solution chaude de picramate d'ammonium par l'azotate de baryum. Il se sépare en petites touffes soyeuses, formées par des aiguilles de couleur rouge ou jaune d'or. On peut le porter à la température de 200° sans qu'il se décompose. Mais il détone à une température plus élevée, en laissant un résidu de charbon. L'eau et l'alcool le dissolvent peu. Il renferme, d'après Girard, 27,9 pour 100 de baryte.

Le picramate de cuivre $C_6H_4(AzH_2)AzO_3Cu$ est un précipité amorphe d'un vert jaunâtre, légèrement détonant. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool, mais il se dissout dans les acides.

Le sel de plomb est une poudre orangée qui fait explosion lorsqu'on la chauffe ou lorsqu'on la frappe, mais sans faire beaucoup de bruit. Il se dissout dans l'eau, dans l'ammoniaque et dans les acides, mais il est insoluble dans l'alcool.

— **Acide nitrochlorophénamique** ou **amidonitrochlorophénique**



Cet acide, découvert par Griess, se forme lorsqu'on fait digérer à une douce chaleur l'acide dinitrochlorophénamique avec du sulfure d'ammonium. Le liquide prend une couleur rouge de sang et laisse déposer du soufre. En ajoutant de l'acide acétique à la solution, après l'avoir au préalable filtrée et concentrée, on obtient l'acide libre, qui se précipite et que l'on peut purifier par une nouvelle cristallisation dans l'eau chaude. Les cristaux, desséchés à la température ordinaire, renferment une molécule d'eau de cristallisation, qu'ils perdent à 100° en devenant anhydres et en prenant en même temps une couleur écarlate. L'acide a une saveur doucâtre avec un arrière-goût amer. Chauffé, il rougit, fond à 160° environ, se solidifie de nouveau à 140° en une masse cristalline brune et se sublime en se décomposant en partie. Il ne se dissout que peu dans l'eau, même à chaud. La solution en se refroidissant s'abandonne cristalline en une masse d'aiguilles capillaires d'un jaune de cuivre. L'alcool et l'éther le dissolvent facilement. Il en est de même de l'acide sulfurique et de l'acide chlorhydrique froids. L'acide azotique concentré et légèrement chaud le décompose. L'acide azoteux le réduit et le fait passer à l'état de diazonitrochlorophénol.

Les nitrochlorophénates des métaux alcalins et alcalino-terreux sont solubles. Tous ces sels sont presque toujours rouges brun ou jaunes et détonent par la chaleur. Le sel ammonique $C_6H_4(AzH_2)AzClO_3$ cristallise en cristaux d'un rouge jaunâtre d'une solution de l'acide dans l'ammoniaque aqueuse. Les solutions sont d'un rouge de sang et abandonnent de l'ammoniaque lorsqu'on cherche à les évaporer. Il en est de même du sel solide lorsqu'on l'abandonne au-dessus de l'acide sulfurique dans un air raréfié. Le sel de baryum forme des cristaux de couleur rouge brun qui se dissolvent facilement dans l'eau. Le sel de plomb $(C_6H_4(AzH_2)AzClO_3)_2Pb$ est un précipité brun qui se dépose lorsqu'on ajoute de l'acétate neutre de plomb à la solution du

nitrochlorophénate d'ammonium. Ce dernier sel donne également un précipité vert avec le sulfate de cuivre, un précipité jaune avec le chlorure mercurique, et un précipité rouge brun avec l'azotate d'argent.

— **II. COMPOSÉS PRODUITS PAR L'ACTION DE L'ACIDE IODHYDRIQUE OU DU CHLORURE STANNÉUX SUR LES DÉRIVÉS NITRÉS DU PHÉNOL.** On n'a fait agir ces deux réactifs que sur l'acide picrique. Tous deux fournissent un seul et même produit, la picramine.

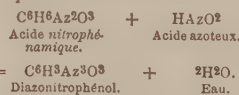
— **III. COMPOSÉS PRODUITS PAR L'ACTION RÉDUCTRICE DU CYANURE DE POTASSIUM SUR LES DÉRIVÉS NITRÉS DU PHÉNOL.** L'acide picrique se convertit, sous l'influence de ce réactif, en acide isopurpurique ou picrocyanique déjà décrit. V. PICRIQUE (acide).

— **Acide métapurpurique** $C_6H_4AzO_4$. Cet acide présente, vis-à-vis de l'acide nitrochlorophénique, la même relation que l'acide isopurpurique vis-à-vis de l'acide picrique. On l'obtient sous la forme de sel potassique, en ajoutant goutte à goutte une solution aqueuse ou alcoolique d'acide dinitrochlorophénique à une solution de cyanure potassique maintenue à 60°. Il se précipite une poudre cristalline de couleur foncée, que l'on purifie en lavant avec un peu d'eau froide, en la faisant cristalliser dans l'eau bouillante, en comprimant entre plusieurs doubles de papier Joseph et en les desséchant ensuite sous une cloche au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique. Le métapurpurate potassique ainsi obtenu est une substance d'un rouge foncé, qui possède l'éclat métallique et qui se dissout dans l'eau et dans l'alcool, liquides auxquels il communique une couleur cramoisie. Ses solutions répandent une légère odeur d'acide cyanique. L'analyse du sel conduit à la formule



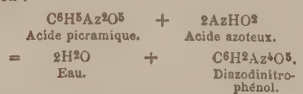
Il devient anhydre lorsqu'on le chauffe. Sa solution occasionne un précipité brun foncé dans les solutions de baryum, de strontium et de presque tous les métaux lourds. Le sel d'argent est rouge et possède un reflet métallique vert. L'acide libre n'a point été isolé jusqu'à ce jour.

— **IV. RÉDUCTION DES PRODUITS PRÉCÉDENTS PAR L'ACIDE AZOTEUX.** a. **Diazonitrochlorophénol** $C_6H_3(AzH_2)AzO_2Cl$. Ce corps prend naissance lorsqu'on fait passer de la vapeur nitreuse à travers une solution éthérée d'acide nitrochlorophénique.



Il se sépare sous la forme d'une masse granuleuse d'un jaune brunâtre; cristallisé dans l'alcool, il redevient la même forme. Sa poussière est d'un jaune léger et rougit sous l'influence simultanée de l'air et de la lumière. A 100°, il fait explosion avec une extrême violence. L'alcool le dissout facilement. L'eau chaude le dissout peu et en le décomposant en partie; il se sépare en effet une poudre jaune au sein de la solution, et la liqueur filtrée, en se refroidissant, laisse déposer le diazonitrochlorophénol en petits prismes jaunes. Le diazonitrochlorophénol se dissout facilement à froid dans l'acide chlorhydrique et dans l'acide sulfurique. A chaud, l'acide azotique fumant le transforme en un composé qui se sépare en flocons jaunes sous l'influence de l'eau. Lorsqu'on ajoute du carbonate de potassium à une solution alcoolique de diazonitrochlorophénol et qu'on chauffe le mélange à une douce chaleur, il se dégage de l'azote. L'alcool évaporé laisse un résidu qui donne un précipité amorphe d'un rouge brun avec les acides. On pourrait croire que ce précipité présente la composition de l'acide nitrochlorophénique (v. plus bas la décomposition correspondante du diazonitrochlorophénol). Mais en réalité il en diffère et diffère aussi de son isomère, l'acide isonitrochlorophénique.

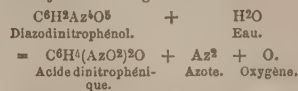
— **Diazonitrochlorophénol** $C_6H_3(AzH_2)AzO_2Cl$. On obtient ce composé en faisant passer un courant d'acide azoteux à travers une solution alcoolique d'acide picramique; la réaction, calquée sur celle qui donne naissance au diazonitrochlorophénol, est exprimée par l'équation :



Si l'on opère sur de l'acide picramique impur ou si l'on ajoute ce corps à de l'alcool préalablement saturé par de l'acide azoteux et légèrement chauffé, on n'obtient que de l'acide dinitrochlorophénique.

Le diazonitrochlorophénol cristallise en lames d'un jaune de cuivre ou d'un jaune d'or. Il est peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; il est neutre aux couleurs végétales, présente une saveur amère et détone violemment quand on le chauffe. Les acides minéraux le dissolvent sans le décomposer; mais l'acide sulfurique concentré le décompose à chaud. Le chlorure sec n'agit pas sur lui. Bouilli pendant quelque temps avec de l'eau, il se décompose avec formation d'un corps résineux et d'une substance pulvérulente d'un

rouge brun et soluble dans l'alcool, l'éther et les alcalis. Cette substance ne cristallise pas. Lorsqu'on ajoute du carbonate de potassium à la solution alcoolique de diazonitrochlorophénol, il se dégage de l'azote et il se forme du diazonitrochlorophénol. La couleur du liquide passe alors du jaune au rouge.



— **Diazonitrochlorophénol** $C_6H_3(AzH_2)AzO_2ClO_3$. Ce composé prend naissance lorsqu'on fait passer un courant rapide de gaz nitreux à travers une solution tiède d'acide nitrochlorophénique, ou lorsqu'on ajoute de l'acide nitrochlorophénique à de l'alcool préalablement saturé par de l'acide azoteux. Par une seconde cristallisation dans l'alcool, on obtient ce corps en gros cristaux prismatiques d'un rouge brun. Il est peu soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau même chaude. Sa solution aqueuse bouillante l'abandonne en se refroidissant sous la forme de lames d'un jaune d'or verdâtre; sa solution éthérée au contraire l'abandonne sous la forme d'aiguilles réunies en groupes bifurqués. L'acide sulfurique concentré le dissout en formant une liqueur d'où l'eau le précipite inaltéré en longs cristaux filiformes. Il se dissout du reste sans décomposition dans tous les acides en général. Il fournit une poudre jaune qui rougit lorsqu'on l'expose à la lumière, détone violemment au-dessus de 100°, et perd son azote en se transformant en acide nitrochlorophénique lorsqu'on ajoute un alcali à sa solution alcoolique.

NITROPHÉNIQUE adj. (ni-tro-fé-ni-ke). Chim. Syn. de PICRIQUE.

NITROPHÉNYL-PROPIONIQUE adj. Chim. Se dit de l'acide phényl-propionique conjugué avec l'acide azotique. V. HYDROPARACOUARATE.

NITROPTALINE s. m. (ni-tro-fta-li-ne). Chim. Substance qui résulte de l'action des alcalis sur la nitronaphtaline.

— **Encycl.** Pour préparer la nitroptaline, M. Ducart dissout 2 parties de potasse dans la plus petite quantité d'eau possible et y ajoute 1 partie de chaux éteinte. Il obtient ainsi une bouillie dans laquelle il fait tomber peu à peu de la mononitronaphtaline. La réaction commence presque aussitôt, la masse prend une teinte rougeâtre; le mélange est maintenu pendant six heures environ à une température qui ne doit pas dépasser 100°. Il faut avoir soin d'agiter de temps en temps et de projeter un peu d'eau pour remplacer celle qui s'évapore. Au bout de ce temps, la réaction est terminée; on dépose la matière dans une grande quantité d'eau, on laisse déposer, on siphonne la liqueur claire, laquelle tient un acide spécial en dissolution. On lave le dépôt par décantation jusqu'à ce que l'eau ne soit plus que faiblement colorée. Enfin on traite le dépôt qui reste par l'acide chlorhydrique étendu, qui dissout la chaux, on jette le tout sur un filtre et on lave bien pour enlever l'excès d'acide.

La substance ainsi obtenue est un mélange de nitroptaline et d'un corps brun particulier. Quoique ce corps soit presque aussi insoluble à froid qu'à chaud dans l'alcool, l'éther et les autres dissolvants, il a été impossible à M. Ducart de le séparer de la nitroptaline, car, au vu de sa dissolution, le chimiste a cru reconnaître la distillation dans un courant de vapeur d'eau. Ce procédé est très-laborieux et ne donne guère, en quatre ou cinq heures, que 15 à 20 gr. de matière. La nitroptaline vient se condenser en gouttelettes huileuses qui cristallisent par le refroidissement. On peut opérer la distillation à feu sec, mais le produit est moins pur; dans ce cas il faut arrêter l'opération dès que des vapeurs rouges apparaissent. A l'état de pureté, la nitroptaline répond à la formule



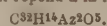
c'est une substance jaune paille, insipide, d'une odeur aromatique faible; sa tendance à cristalliser est très-grande. Elle fond à 48°, entre en ébullition vers 290° et passe à l'état de charbon, très-soluble dans l'éther et les hydrocarbures de la houille, peu soluble dans l'alcool froid; elle se dissout en grande quantité à chaud et cristallise en longues aiguilles par le refroidissement de la liqueur. L'eau froide ne paraît pas la dissoudre, mais l'eau dans laquelle on la volatilise en renferme une quantité notable qui lui communique une odeur aromatique; par le refroidissement, il se dépose des aiguilles soyeuses. La potasse caustique en dissolution aqueuse et concentrée l'attaque à chaud en donnant un acide jaune. Il en est de même de la chaux et de la baryte, dont l'action est plus faible. Si, au lieu d'employer la potasse aqueuse et desséchée doucement après avoir employé un excès de chaux, puis qu'on chauffe graduellement, il se forme une grande quantité d'ammoniaque, une huile odorante, et les parois de la cornue se recouvrent de longues aiguilles jaunes qui se dissolvent dans l'acide sulfurique avec une belle couleur bleu violacé. C'est sans doute le produit que Laurent avait

obtenu en distillant la naphthaline nitrée dans les mêmes circonstances. La matière huileuse se dissout un peu dans l'eau; si l'on ajoute quelques gouttes de perchlorure de fer à cette solution, il se fait, au bout de quelques minutes, un beau précipité bleu indigo que les alcalis font virer au rouge. L'acide sulfurique colore la nitroptaline en rouge en la dissolvant. Le sulfure d'ammonium la transforme en un nouvel alcaloïde, la phthalidine.

Après la distillation, il reste une matière noire qui ressemble au charbon de sucre. Ce produit se dissout dans l'acide sulfurique, d'où l'eau le précipite en flocons; l'alcool le dissout peu; chauffé, il donne une huile qui cristallise et beaucoup de charbon.

NITROPTALINIQUE adj. (ni-tro-fta-li-ni-ke — rad. nitronaphtaline). Chim. Se dit d'un acide jaune, résultant de l'action de la potasse sur la phthaline nitrée.

— **Encycl.** L'acide nitroptalinique a pour formule $C_8H_7(AzO_2)_2O$. On l'obtient lorsqu'on chauffe la nitronaphtaline avec de la chaux potassée dans le but d'obtenir de la nitroptaline. Il résulte d'une réaction secondaire de la potasse sur la phthaline nitrée. Mais, lorsqu'on le prépare ainsi, il est toujours souillé par un produit étranger, dont il est fort difficile de le débarrasser. Aussi vaut-il mieux le préparer en chauffant la partie de nitroptaline avec 2 parties de potasse et 1 de chaux. Il est essentiel de ne pas élever la température au-dessus de 100°, sans quoi il s'altère et les acides ne précipitent plus de sa solution alcaline qu'un corps brun rouge incristallisable. La formation de ce corps est très-lente et l'on ne transforme jamais toute la matière employée. Le sel de potasse est traité par l'eau, filtré et décomposé par l'acide chlorhydrique. L'acide se précipite sous forme de flocons jaunes, qu'on lave et qu'on dissout, après dessiccation, dans un mélange de 1 partie d'eau et de 2 parties d'alcool à 36°. Il cristallise, par le refroidissement d'une solution concentrée, sous forme de petites aiguilles d'un jaune d'or, groupées en étoiles. Il est indolore. Sa saveur, d'abord nulle, devient ensuite piquante. Chauffé dans un tube, il fuse en répandant une odeur de cyanure ammoniacal et en laissant un résidu considérable de charbon. Il est peu soluble dans l'eau, qu'il colore; il se dissout mieux dans l'alcool. Il répond à la formule



C'est un acide bibasique. On obtient son sel potassique en saturant une solution alcoolique de potasse; l'évaporation spontanée abandonne de petits cristaux mamelonnés d'un jaune rougeâtre. Il est très-soluble dans l'eau; sa dissolution jouit d'un pouvoir colorant très-intense. Le sel d'ammonium donne avec l'azotate d'argent un précipité d'un beau rouge; avec l'acétate neutre de plomb, des flocons orangés qui, après avoir été desséchés, font explosion par la chaleur ou lorsqu'on y projette quelques gouttes d'acide sulfurique concentré. Il précipite également la chaux et la baryte en jaune, et les sels de cuivre en jaune verdâtre.

NITROPICRATE s. m. (ni-tro-pi-kra-te — de nitre, et de picrate). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitropicrique avec une base.

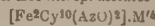
NITROPICRIQUE adj. (ni-tro-pi-ki-ke — de nitre, et du gr. *pikros*, amer). Chim. Se dit d'un acide amer, résultant de l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

NITROPOLULIQUE adj. (ni-tro-po-pu-li-ke — de nitre, et du lat. *populus*, peuplier). Chim. V. SALICILIQUE.

NITROPROPIONIQUE adj. (ni-tro-pro-pi-ni-ke — de nitre, et de propionique). Chim. V. PROPIONIQUE.

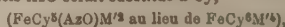
NITROPRUSSATE s. m. (ni-tro-pru-si-a-te — de nitre, et de prussiate). Chim. Nom donné à des sels découverts par Playfair, qui dérivent des ferri-cyanures ou prussiates rouges, par la substitution du radical de l'acide azotique au cyanogène.

— **Encycl.** Les nitroprussiates



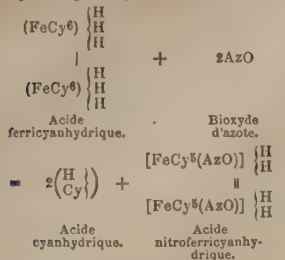
représentent des ferrocyanures non saturés, dont deux molécules M^4 seraient remplacées par deux fois le groupe nityle $(AzO)_2$.

Ils prennent naissance lorsqu'on fait agir l'acide azotique sur les ferro ou sur les ferri-cyanures, ou encore lorsqu'on traite l'acide ferrocyanhydrique ou l'acide ferri-cyanhydrique par le bioxyde d'azote. Il paraît toutefois que, par le fait, c'est toujours l'acide ferri-cyanhydrique qui se convertit en acide nitroferri-cyanhydrique sous l'influence du bioxyde d'azote, parce que, lorsqu'on soumet l'acide ferrocyanhydrique à l'action de ce réactif, il se convertit d'abord en acide ferri-cyanhydrique avant de passer à l'état d'acide nitroferri-cyanhydrique. D'après Gerhardt, la formule des nitroprussiates est $Fe^IV(Cy)_4(AzO)_2M^4$. Ces sels représenteraient donc des ferrocyanures non saturés dans lesquels AzO serait substitué à Cy ,



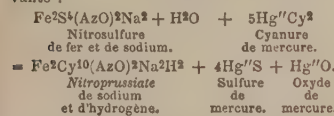
ou des ferri-cyanures dans lesquels deux radicaux nitroyle AzO tiendraient la place de $2M^4Cy$.

Quoi qu'il en soit, la formation de ces sels est exprimée par l'équation suivante :

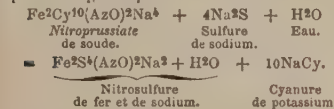


Cette équation est démontrée par les faits. On observe, en effet, un dégagement d'azote et d'acide cyanhydrique lorsqu'on traite le ferrocyanure de potassium par l'acide azotique. L'azote provient d'une réaction secondaire. Il en est de même de l'anhydride carbonique, du cyanogène et de l'acide cyanique qui se forment probablement aussi dans la réaction. Suivant Gerhardt, ces produits résulteraient de l'action de l'acide azotique sur l'acide cyanhydrique.

D'après M. Roussin, les nitroprussiates auraient une constitution analogue à celle des nitrosulfures et prendraient naissance par une double décomposition, très-nette lorsqu'on fait agir le cyanure de mercure sur le nitrosulfure de fer et de sodium. Le cyanogène se substituerait simplement au soufre, et *vice versa*. La transformation inverse serait d'ailleurs également facile. Les nitroprussiates se convertiraient en nitrosulfures sous l'influence des sulfures alcalins. S'il en était ainsi, le soufre S se substituant à Cy_2 , il faudrait admettre que les nitrosulfures répondent à la formule $\text{FeS}(\text{AzO})_2\text{M}^2 + \text{H}_2\text{O}$ et non à la formule $\text{FeS}(\text{AzO})_2\text{M}^2 + \text{H}_2\text{O}$ donnée par M. Roussin, à moins toutefois que l'eau qui figure dans cette formule n'intervient dans la réaction, conformément à l'équation suivante :



La transformation inverse serait alors représentée par l'équation



— PRÉPARATION. 10° Playfair prépare les nitroferrocyanures de potassium et de sodium par la méthode suivante : on ajoute d'un seul coup 850 parties d'acide azotique du commerce, étendu de son volume d'eau, sur 422 parties de ferrocyanure potassique ou sodique (8 molécules d'acide commercial pour 2 de ferrocyanure). Un cinquième de cette quantité d'acide pourrait suffire; mais lorsqu'on en emploie en grand excès, la réaction marche mieux.

L'acide azotique, par son contact avec le prussiate jaune, produit assez de froid pour qu'on n'ait pas à craindre une réaction trop vive. Le mélange devient laiteux, puis le sel se dissout en prenant une couleur de café; à ce moment, il commence à se dégager des produits gazeux dont nous avons indiqué la nature. Dès que la réaction paraît s'arrêter, on chauffe le liquide au bain-marie; le dégagement de gaz recommence alors et l'on continue à chauffer jusqu'à ce qu'il ait cessé de nouveau et que le liquide ne précipite plus les sels ferreux et bleus, mais bien en vert foncé. On retire alors le mélange du feu et on l'abandonne à lui-même. Par le refroidissement, il laisse déposer des cristaux d'azotate de potasse ou de soude et un peu d'oxamide. On décante la liqueur, on la neutralise avec du carbonate de potasse ou de soude, selon que c'est le nitroferrocyanure potassique ou sodique qu'on prépare, et on la porte à l'ébullition. Il se forme dans ces conditions un précipité vert que l'on sépare par le filtre. La solution filtrée et convenablement évaporée abandonne d'abord des cristaux de nitrate alcalin, puis, en second lieu, du nitroferrocyanure de potassium ou de sodium, que l'on purifie par une nouvelle cristallisation.

2° On fait une dissolution d'azotate de potasse et de perchlorure de fer, à laquelle on ajoute du cyanure de potassium, puis on fait bouillir le liquide et on le filtre. Il renferme alors des quantités considérables de nitroprussiate de potasse, que l'on peut en extraire par des cristallisations répétées. Si, au lieu de cyanure potassique, on opérait avec du sulfhydrate d'ammoniaque, on obtiendrait un nitrosulfure au lieu d'un nitroferrocyanure, ce qui est une preuve de plus en faveur de l'analyse qui existe entre ces deux classes de sels. (Roussin.)

3° On fait passer du bioxyde d'azote jusqu'à refus dans une solution de sulfate ferreux, on ajoute du cyanure de potassium et l'on filtre. La liqueur renferme beaucoup de

nitroferrocyanure potassique. Ici encore, si l'on remplace le cyanure par du sulfure de sodium, on obtient du nitrosulfure de fer et de sodium au lieu de nitroferrocyanure. (Roussin.)

4° On prépare d'abord du nitrosulfure de fer et de sodium (v. NITROSULFURE) et l'on ajoute du cyanure de mercure à la solution de ce sel; il se précipite du sulfure de mercure et le cyanure, prenant la place du soufre, transforme le nitrosulfure en nitroprussiate, qui reste dans la liqueur et qu'on peut faire cristalliser. Si l'interprétation que nous avons donnée est exacte, il doit se former, de cette réaction, de l'oxyde en même temps que du sulfure de mercure.

5° Les nitroferrocyanures insolubles, tels que ceux de zinc, de cuivre, de fer, d'argent, etc., doivent être préparés par double décomposition au moyen d'un nitroferrocyanure alcalin et d'un sel métallique. Quant aux sels d'ammonium, de baryum, de strontium ou de calcium qui sont solubles, on les obtient en traitant le nitroferrocyanure de fer par l'ammoniaque, la chaux, la baryte ou la strontiane.

— PROPRIÉTÉS. Les nitroferrocyanures sont en général très-fortement colorés. Ceux de sodium, de potassium, d'ammonium, de baryum, de calcium et de plomb sont d'un rouge foncé ou couleur rubis. Ils se dissolvent aisément dans l'eau, qu'ils colorent fortement en rouge et d'où l'alcool ne les précipite pas.

Les nitroferrocyanures solubles donnent à base des cristaux bien définis. Ceux à base de cuivre, d'argent, de zinc, de fer, de nickel et de cobalt sont complètement insolubles.

Voici les réactions les plus caractéristiques des nitroferrocyanures :

Avec les sulfures des métaux alcalins, une magnifique couleur pourpre, qui ne persiste pas.

Avec l'hydrogène sulfuré, formation de bleu de Prusse, d'un ferrocyanure et d'un composé particulier.

Avec les sels de plomb neutres, pas de changement.

Avec les sels de plomb basiques, précipité blanc au bout de quelque temps, si la réaction est concentrée.

Avec les sels mercuriels, pas de changement.

Avec les sels stanneux et stanniques, pas de changement.

Avec les sels de zinc, précipité couleur de saumon clair.

Avec les sels de nickel, précipité d'un blanc sale.

Avec les sels de cuivre (cuvrique), précipité vert clair.

Avec les sels de cobalt, précipité couleur de chair.

Avec les sels ferreux, précipité couleur de saumon.

Avec les sels ferriques, pas de changement.

Avec les alcalis caustiques, la coloration rouge de la solution vire à l'orange.

La réaction la plus caractéristique des nitroferrocyanures est la splendide coloration pourpre qu'ils prennent en présence des sulfures alcalins. Cette réaction peut être utilisée dans l'analyse pour déceler des quantités, même très-faibles, d'un sulfure alcalin ou d'un nitroferrocyanure. M. Oppenheim recommande aussi cette réaction pour la recherche des alcalis et des terres alcalines libres. Il fait passer quelques bulles d'acide sulfurique dans la solution et y ajoute ensuite le nitroferrocyanure alcalin. La coloration pourpre se manifeste. Cette coloration pourpre est loin d'être permanente. Le composé se résout en d'autres produits, tels que : acide cyanhydrique, ammoniac, azote, oxyde de fer, ferrocyanure, sulfocyanate et peut-être azotate.

Lorsqu'on chauffe la solution de sulfure et de nitroferrocyanure de sodium, elle perd sa couleur pourpre, prend une teinte vert rougeâtre et finalement se transforme en nitrosulfure de fer et de sodium, que l'on peut isoler en évaporant à siccité la dissolution et reprenant le résidu par l'alcool, qui dissout le produit formé. (Roussin.)

Une réaction analogue s'obtient par l'action de l'hydrogène sulfuré sur le nitroprussiate sodique. Si l'on prolonge l'action de ce gaz jusqu'à ce que la liqueur ne se colore plus en pourpre par les sulfures alcalins, on remarque un dépôt de soufre et un précipité bleuâtre. En portant alors le liquide à l'ébullition, filtrant et évaporant à siccité, on obtient un résidu qui cède du nitrosulfure de fer et de sodium. (Roussin.) Cette réaction est inverse de celle qui a permis à M. Roussin de transformer le nitrosulfure de fer et de sodium en nitroferrocyanure sodique.

Malgré son peu de stabilité, le composé pourpre qui résulte de l'action des sulfures alcalins sur les nitroferrocyanures solubles peut être isolé si l'on opère sur des solutions alcooliques; il est alors bleu et paraît résulter d'une simple combinaison des deux sels.

Les alcalis décomposent à l'ébullition les nitroferrocyanures. Il se produit de l'oxyde de fer, de l'azote, un ferrocyanure et un nitrite. Un excès d'ammoniacque décompose peu à peu les nitroferrocyanures, même à froid; il se dégage de l'azote, et il reste finalement une matière noire incristallisable.

L'acide sulfureux, les sulites et les hypo-

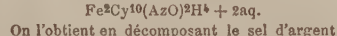
sulites n'agissent pas sensiblement sur les nitroferrocyanures. Mais ces sels sont décomposés avec de l'acide sulfurique concentré; pendant cette décomposition, on remarque la coloration pourpre particulière due aux sulfures.

Le chlore n'agit pas sur la solution des nitroferrocyanures.

Le bleu de Prusse se dissout dans quelques-uns de ces sels, en colorant en bleu la dissolution.

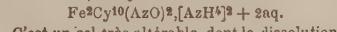
Les solutions de plusieurs nitroferrocyanures ne s'altèrent ni à l'air ni par la chaleur. Il en est d'autres, au contraire, notamment l'acide nitroferri-cyanhydrique et les nitroferrocyanures de calcium, de baryum et d'ammonium, qui se décomposent en partie à la longue lorsqu'on fait bouillir leurs solutions.

— Acide nitroferri-cyanhydrique

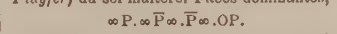


On l'obtient en décomposant le sel d'argent par une quantité équivalente d'acide chlorhydrique, ou le sel barytique par une quantité équivalente d'acide sulfurique. Sa solution est très-acide. Par l'évaporation dans le vide, on l'obtient sous forme de prismes obliques très-déliquescents, d'un rouge foncé. Une portion du corps se décompose toutefois en même temps en oxyde de fer et acide cyanhydrique. L'éther ne précipite pas la solution aqueuse de cet acide.

— Nitroferri-cyanure d'ammonium

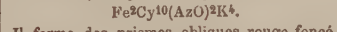


C'est un sel très-altérable, dont la dissolution se détruit par l'ébullition en donnant du bleu de Prusse d'abord, puis, lorsqu'on la concentre, des cristaux rhombiques (Miller, *Mém. de Playfair*) du sel inaltéré. Faces dominantes,

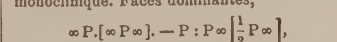


Inclinaison des faces $\infty P : \infty P = 91^\circ 56'$; $\infty P : P$ dans le plan de l'axe vertical et de la grande diagonale égale $69^\circ 45'$.

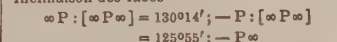
— Nitroferri-cyanure de potassium



Il forme des prismes obliques rouge foncé, plus solubles et moins facilement cristallisables. Ces cristaux appartiennent au système monoclinique. Faces dominantes,



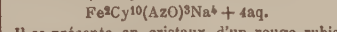
Inclinaison des faces



sur l'axe principal égale $57^\circ 56'$ (Miller.)

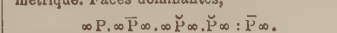
La solution de ce sel acquiert à la lumière une teinte verte et dépose du bleu de Prusse. Lorsqu'on ajoute à cette solution de la potasse caustique et le double de son volume d'alcool, il se forme un précipité cailléboté clair contenant $\text{Fe}_2\text{Cy}_{10}(\text{AzO})_2\text{K}^2$, LKHO.

— Nitroferri-cyanure de sodium

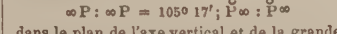


Il se présente en cristaux d'un rouge rubis qui ressemblent beaucoup à ceux du ferri-cyanure de potassium obtenus dans une liqueur alcaline. Il n'est pas déliquescent, se dissout dans 2 parties et demie d'eau à 15° et dans une plus petite quantité d'eau chaude. Il ne perd pas de son poids à 100°.

Les cristaux appartiennent au système trimétrique. Faces dominantes,



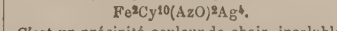
Inclinaison des faces,



dans le plan de l'axe vertical et de la grande diagonale égale $124^\circ 52'$ (Miller.)

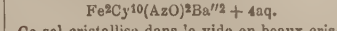
Une solution de ce sel se colore à la lumière du soleil, dépose du bleu de Prusse et dégage du bioxyde d'azote. (Overbeck.)

— Nitroferri-cyanure d'argent



C'est un précipité couleur de chair, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'acide azotique. On le prépare par double décomposition.

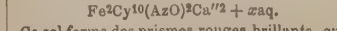
— Nitroferri-cyanure de baryum



Ce sel cristallise dans le vide en beaux cristaux octaédriques d'un rouge foncé. Les cristaux appartiennent au système dimétrique. Faces dominantes, $\infty P : \infty P \infty$. Inclinaison des faces $\infty P : P$ aux arêtes culminantes égale $120^\circ 30'$; $\infty P : \infty P = 135^\circ 25'$.

Quelquefois, dans les solutions concentrées, on l'obtient en prismes aplatis, qui paraissent renfermer une quantité différente d'eau de cristallisation, mais très-soluble dans l'eau. Sa solution donne un précipité brun lorsqu'on la fait bouillir.

— Nitroferri-cyanure de calcium



Ce sel forme des prismes rouges brillants, qui appartiennent au système monoclinique. Faces dominantes, $\infty P : \infty P \infty$. Inclinaison des faces $\infty P : \infty P = 82^\circ$; $\infty P : \infty P$ dans le plan de la diagonale oblique et de l'axe principal égale 140° .

— Nitroferri-cyanure de fer (ferreux).

C'est un précipité couleur saumon, presque

insoluble dans l'eau pure, très-soluble dans l'eau acidulée par l'acide azotique. Les alcalis caustiques le détruisent avec séparation d'oxyde de fer et formation d'un nitroferrocyanure soluble. Il se forme un sel de fer basique d'une couleur foncée comme produit intermédiaire. Sèche à 320, il renferme encore 20 pour 100 d'eau, qu'il perd à 100°.

— Nitroferri-cyanure de cuivre. C'est un précipité vert pâle, insoluble dans l'eau, et qui prend une couleur ardoise lorsqu'on l'expose humide à l'action de la lumière.

NITROACÉMIQUE adj. (ni-tro-ra-sé-mi-ke — de *nitre*, et de *racémique*). Chim. V. RACÉMIQUE.

NITROSACCHARATE s. m. (ni-tro-sa-kara-te — de *nitre*, et du gr. *sachchar*, sucre). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide nitrosaccharique avec une base.

NITROSACCHARIQUE adj. m. (ni-tro-sa-kari-ke — de *nitre*, et du gr. *sachchar*, sucre). Chim. Sel dit d'un acide résultant de l'action de l'acide nitrique sur le sucre de gélatine.

NITROSACCHAROSE s. f. (ni-tro-sa-kar-ose — de *nitre*, et de *saccharose*). Chim. Produit nitré, qui dérive du sucre de canne ou saccharose.

— Encycl. La nitrosaccharose est une substance qui se produit lorsqu'on fait agir l'acide azotique fumant ou un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique sur le sucre de canne. C'est une résine transparente, blanche, friable à froid, mais qui devient, à la température ordinaire, molle, glutineuse et même sirupeuse. Elle est neutre, inodore et amère; elle fond aux environs de 300°; elle est insoluble dans l'eau, mais dans l'eau bouillante elle fond en une huile. Les solutions donnent les réactions des azotites. La nitrosaccharose se dissout aisément dans l'alcool, l'éther et les huiles fixes. Elle fait explosion lorsqu'on la chauffe sur une feuille de platine et lorsqu'on la frappe; elle déflagre lorsqu'on l'approche d'un corps en ignition. Chauffée avec de la potasse caustique solide, elle se boursouffle, noircit et prend ensuite feu. Il serait intéressant de savoir si ce corps est un éther de la saccharose, capable de régénérer la saccharose par la saponification, ou si c'est un simple glucoside provenant de l'action de l'acide azotique sur la glucose et sur la levulose qui résulteraient de l'action de l'acide sur la saccharose.

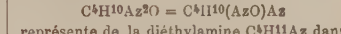
NITROSALICYLATE s. m. (ni-tro-sa-li-si-la-te — de *nitre*, et de *salicylate*). Chim. Sol produit par la combinaison de l'acide nitrosalicylique avec une base. V. SALICYLATE.

NITROSALICYLIQUE adj. (ni-tro-sa-li-si-li-ke — de *nitre*, et de *salicylique*). Chim. V. SALICYLIQUE.

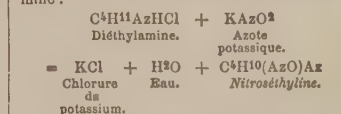
NITROSALICYLOL s. m. (ni-tro-sa-li-si-lol — de *nitre*, et de *salicylol*). Chim. V. SALICYLOL.

NITROSETHYLENE s. f. (ni-tro-sé-ti-li-ne — de *nitre*, et de *séthylene*). Chim. Corps qui résulte de l'action de l'acide azoteux sur la diéthylamine.

— Encycl. La nitrosethylene



représente de la diéthylamine $\text{C}^4\text{H}_{11}\text{Az}$ dans laquelle un radical nitrosyle s'est substitué à H. On l'obtient en faisant agir l'azotate de potassium sur le chlorhydrate de diéthylamine :



Après avoir ajouté l'azotate, on distille le tout à une douce chaleur, puis on sature le liquide par de l'acide sulfurique, pour débarrasser complètement le produit de la diéthylamine inaltérée, et l'on distille de nouveau. En répétant le traitement à l'azotate de potassium, on peut, d'ailleurs, achever de convertir en nitrosethylene la diéthylamine restée à l'état de sulfate. Après avoir déshydraté la nitrosethylene au moyen du chlorure de calcium, on la distille dans un courant d'anhydride carbonique et l'on recueille à part ce qui distille aux environs de 176°.

La nitrosethylene est un liquide huileux d'une couleur légèrement jaunâtre. Elle a une odeur aromatique particulière et une saveur brûlante. Sa densité égale 0,951 à 179,5°; elle bout à 176,9°; exposée à l'air, elle finit par brunir. L'acide chlorhydrique la dissout en formant un liquide de couleur foncée, que la chaleur décompose avec dégagement de bioxyde d'azote et production de chlorhydrate de diéthylamine. Cette équation est évidemment inverse de celle dans laquelle la nitrosethylene prend naissance; seulement l'acide azoteux mis en liberté se dédouble aussitôt en oxyde azotique et acide azotique. La nitrosethylene absorbe l'acide chlorhydrique gazeux en formant un liquide épais. Après avoir été débarrassé de l'excès d'acide chlorhydrique par un courant de gaz carbonique, ce liquide abandonne des cristaux solubles dans l'eau. L'action du chlore sur la nitrosethylene donne également lieu à la formation de produits cristallins.

NITROSITÉ s. f. (ni-tro-si-té — rad. *nitre*)

Qualité de ce qui est nitreux : *La nitrosité d'un terrain.*

NITROSO-MALONIQUE adj. m. (ni-tro-so-ma-lo-ni-ke — de nitreux, et de malonique). Chim. Se dit d'un acide malonique dont un atome d'hydrogène est remplacé par le nitro-syle AzO.

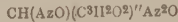
— **Encycl.** L'acide nitroso-malonique



n'a point été obtenu directement au moyen de l'acide malonique; il se forme lorsqu'on fait agir la potasse sur l'acide violurique



produit lui-même dans l'action de l'acide azoteux sur l'acide barbiturique (malonyl-carbamide $\text{CH}_2(\text{C}_3\text{H}_3\text{O}_3)''/\text{Az}^2\text{O}$) et qui possède la composition de la nitroso-malonyl-carbamide



(v. URIQUE [acide], dérivés de). La réaction est la suivante :



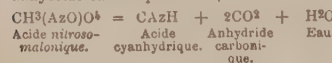
Nitroso-malonyl-carbamide (acide violurique). Eau. Carbamide (urée).



Acide nitroso-malonique.

L'acide malonique se produit exactement de la même manière au moyen de l'acide barbiturique, ce qui achève de démontrer que l'acide violurique n'est que le dérivé nitreux de ce dernier corps.

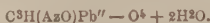
Pour préparer l'acide nitroso-malonique, on chauffe du violurate de potasse avec une lessive de potasse de 1,2 de densité; le liquide brunit; on le décolore en y ajoutant un léger excès d'acide acétique et quelques gouttes d'alcool, et en le filtrant. Le liquide filtré est ensuite mélangé avec environ deux fois son volume d'alcool; le nitrosomalonate de potassium se dépose d'abord en gouttes huileuses, puis cristalline. On le convertit en sel d'argent et on le décompose ensuite ce dernier par l'acide chlorhydrique. La solution ainsi obtenue fournit l'acide nitroso-malonique lorsqu'on l'évapore dans le vide. Cet acide cristallise en aiguilles prismatiques brillantes, très-solubles dans l'eau. Les aiguilles renferment de l'eau de cristallisation, qu'elles perdent sur l'acide sulfurique. Les solutions aqueuses commencent à se décomposer dès qu'on les chauffe et, à l'ébullition, elles se résolvent complètement en acide prussique, anhydride carbonique et eau,



Lorsqu'on chauffe l'acide sec sur une feuille de platine, il fond d'abord et se décompose ensuite en détonant légèrement.

L'acide nitroso-malonique est bibasique. On ne connaît encore que ses sels neutres. Les nitroso-malonates des métaux alcalins se dissolvent promptement dans l'eau, mais sont précipités par l'alcool; ceux des métaux terreux et des métaux lourds sont insolubles ou peu solubles et peuvent être obtenus par précipitation.

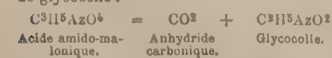
Le sel potassique $\text{C}_3\text{H}(\text{AzO})\text{KO}^4$ se précipite sous la forme de gouttes huileuses, qui se solidifient aussitôt lorsqu'on ajoute de l'alcool à sa solution aqueuse; il cristallise en grosses tables. Le sel de plomb est un précipité cristallin contenant



Le sel d'argent $\text{C}_3\text{H}(\text{AzO})\text{Ag}^2\text{O}^4$ s'obtient sous la forme d'un précipité amorphe qui devient aussitôt cristallin; il noircit à la lumière, se dissout dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque et ne perd pas son eau de cristallisation à 110°.

Les sels solubles de l'acide nitroso-malonique donnent, avec le chlorure ferrique, une substance colorante rouge, et, avec les sels cuivriques, un précipité vert olive foncé.

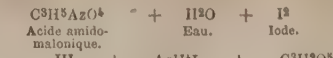
— **Acide amido-malonique** $\text{C}_3\text{H}_3(\text{AzH})\text{O}^4$. Ce produit prend naissance lorsqu'on réduit l'acide nitroso-malonique par l'amalgame de sodium. La réduction consiste dans l'échange de l'oxygène de l'azotyle contre H^2 . L'acide amido-malonique cristallise lorsqu'on fait évaporer sa solution aqueuse dans le vide; ses cristaux ont la forme de gros prismes mal définis ou d'aiguilles lorsqu'on le précipite par l'alcool; ils contiennent de l'eau, qu'ils perdent à la longue sur l'acide sulfurique. Chauffé, cet acide fond en dégageant de l'anhydride carbonique et en laissant un résidu de glycocolle :



La même décomposition se produit lorsqu'on applique la chaleur à sa solution.

Les agents oxydants décomposent promptement l'acide malonique. Lorsqu'on ajoute de l'iode à une solution aqueuse de ce corps renfermant de petites quantités d'iode de

potassium, de l'acide mésoxalique prend naissance :



Les amido-malonates alcalins sont facilement solubles dans l'eau, d'où l'alcool les précipite en cristaux. Les autres amido-malonates sont des précipités cristallins peu solubles. Les sels de calcium et de baryum se dissolvent assez facilement dans l'eau chaude, d'où ils se déposent en cristaux par le refroidissement. Le sel de cuivre est un précipité vert blanc. Lorsqu'on mêle le sel de potassium avec une solution d'acétate de cuivre, il se forme un sel double qui est bleu. La solution alcoolique de l'acide, bouillie avec des sels cuivriques, en précipite de l'hydrate cuivreux. Les sels de plomb et d'argent sont des précipités cristallins. L'acide paraît être monobasique; avec l'acétate de plomb neutre, il forme, en effet, un sel qui renferme $\text{C}_3\text{H}_3\text{Pb}''/\text{Az}^2\text{O}^3$.

NITROSONAPHTHYLINE s. f. (ni-tro-so-naphty-li-ne — de nitreux, et de naphthylène). Chim. Corps rouge, qui se produit en faisant agir l'hydrogène naissant sur la binitro-naphtaline, ou l'acide azoteux sur la naphthylamine, ou encore l'azotite de potassium sur le chlorhydrate ou le sulfate de la même base.

— **Encycl.** La nitrosonaphtylène



représente de la naphthylamine dont 1 atome d'hydrogène est remplacé par 1 molécule du radical AzO de l'acide azoteux. On prépare ce corps en faisant agir l'hydrogène naissant sur la dinitro-naphtaline; mais il prend encore naissance lorsqu'on traite la naphthylamine par l'acide azoteux, ou un sel de naphthylamine (le chlorhydrate ou le sulfate) par l'azotite de potassium.

— **Propriétés de la nitrosonaphtylène.** Lorsqu'on ajoute de l'azotite de potassium à du chlorhydrate de naphthylamine, la nitrosonaphtylène se précipite presque pure. On la lave à l'eau, on la dessèche et on l'épure par l'alcool bouillant. En faisant évaporer lentement cette solution au bain-marie, on voit la matière colorante se précipiter peu à peu en petits cristaux très-foncés en couleur et d'un reflet métallique vert, analogue à celui de la murexide et de la rosaniline. Ce corps communique à l'alcool une coloration rouge intense, que les acides transforment en une teinte violette magnétique et que les alcalis ramènent ensuite à sa nuance primitive. L'eau précipite la nitrosonaphtylène de sa solution alcoolique sous la forme d'un précipité écarlate. Le coton, le lin, le papier prennent une couleur orangée permanente lorsqu'on les plonge dans une solution alcoolique de ce corps. La nitrosonaphtylène est donc une de ces matières colorantes, comme la rosaniline, qui se fixent sans mordants. Lorsqu'on plonge dans les acides les étoffes teintées ainsi, elles virent en pourpre intense; mais si on les expose alors à l'action d'un courant de vapeur d'eau, la teinte orangée primitive se régénère rapidement. La nitrosonaphtylène est insoluble dans l'eau; elle fond sans se décomposer; lorsqu'on la chauffe fortement, une portion se sublime même sans subir de décomposition; il se dégage à la fin de l'opération des fumées blanches et il reste un résidu de charbon. La nitrosonaphtylène ne se dissout pas dans les acides étendus; l'acide azotique concentré la détruit; l'acide sulfurique fumant la dissout en prenant une coloration pourpre bleuâtre; les alcalis n'en altèrent pas la nuance; l'hydrogène naissant la détruit à la longue.

La nitrosonaphtylène dissoute dans l'alcool paraît subir lentement une décomposition partielle; dans la substance ainsi altérée, la proportion du carbone s'élève à 75 pour 100.

NITROSONITRIQUE adj. m. (ni-tro-so-ni-tri-ke — de nitreux, et de nitrrique). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'acide nitreux et de l'acide nitrrique.

NITROSO-PHÉNYLINE s. f. (ni-tro-so-fé-ni-li-ne — de nitreux, et de phénitine). Chim. Substance colorante qui résulte de l'action de l'hydrogène naissant sur la dinitro-benzène.

— **Encycl.** La nitroso-phényline



représente de l'aniline ou phénylamine



dont 1 atome d'hydrogène est remplacé par un radical AzO de l'acide azoteux. Ce corps est une matière colorante entièrement analogue à la nitroso-naphtylène par ses propriétés.

— **I. PRÉPARATION.** Lorsqu'on traite une solution alcoolique de binitro-benzène par le zinc et l'acide chlorhydrique, il se fait un dégagement, très-énergique d'abord, d'hydrogène, qui cesse ensuite presque entièrement. Le liquide, dans le voisinage du zinc, prend alors une riche couleur cramoisie. Dès que la réaction est complète, on sépare le liquide de l'excès de zinc, et, après l'avoir complètement neutralisé par un alcali, on le jette sur un filtre et on lave à l'eau, puis on épuise avec de l'alcool fort l'oxyde de zinc fortement coloré qui reste sur le filtre. La solution

alcoolique, évaporée à 100°, laisse un résidu que l'on peut purifier facilement en le lavant d'abord à l'eau et en l'épuisant ensuite par l'alcool absolu dans lequel la nitroso-phényline est fort soluble. Évaporée enfin au bain-marie, cette dernière solution dépose la totalité de la matière colorante à l'état de pureté parfaite. Voici quelques précautions relatives à la préparation de la nitroso-phényline, qu'il est bon de noter : si l'on évapore à sec la solution acide de la matière colorante en présence ne fût-ce que d'une trace de chlorure de zinc, la substance obtenue ne fournit plus avec les acides concentrés la magnifique teinte cramoisie qui caractérise la nitroso-phényline. De même l'action de l'hydrogène naissant ne doit pas être trop énergique, et la liqueur ne doit pas être trop chaude. Il est même bon de prendre une solution saturée froide de binitro-benzène, d'employer du zinc pur, et de se servir de longues bandes de ce métal que l'on puisse retirer rapidement de la liqueur, si cela devient nécessaire. L'acide chlorhydrique doit être concentré et ajouté avec soin goutte à goutte jusqu'à ce que la totalité de la binitro-benzène ait été convertie. On reconnaît que la réaction est complète à ce qu'un goutte de la liqueur colorée ne produit plus aucun trouble dans l'eau.

II. PROPRIÉTÉS. Par l'évaporation de sa solution alcoolique, la nitroso-phényline reste sous la forme d'une pellicule noire, brillante et fragile, qui se détache facilement du vase où l'évaporation s'est faite. Bien qu'à l'état de pureté elle puisse supporter une température supérieure à 100° sans s'altérer aucunement, elle ne peut cependant pas se volatiliser sans décomposition. Lorsqu'on la chauffe, elle commence par fondre, puis elle dégage des vapeurs blanches et laisse un résidu très-volumineux de charbon, que l'on peut brûler complètement dans un courant d'oxygène ou simplement à l'air. La nitroso-phényline est presque insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans les acides, dans l'alcool. Elle communique à peine une coloration à la benzène. Lorsqu'on la chauffe fortement avec de la chaux sodée, elle perd la totalité de son azote à l'état d'ammoniaque et d'aniline. La nitroso-phényline paraît n'avoir qu'un caractère basique très-faible, si tant est qu'elle en ait un.

La solution alcoolique de la nitroso-phényline présente quelques propriétés optiques remarquables. Parfaitement transparente lorsqu'on la regarde par transmission, cette solution paraît très-opaque lorsqu'on la regarde par réflexion. Ce phénomène est surtout sensible avec une liqueur renfermant 0,01 de nitroso-phényline dissoute dans 5 grammes d'alcool, c'est-à-dire à 0,2 pour 100 environ. Une lumière rouge orangée brillante éclaire la surface du liquide, mais ne le pénètre qu'à une très-petite profondeur, et le liquide à la même apparence que si l'on y avait suspendu du vermillon en poudre. La flamme de l'alcool saturé par un sel de baryum donne une lumière excellente pour l'examen de ce phénomène. Mais il vaut encore mieux l'étudier avec le spectre solaire. Le rouge ne produit aucun effet.

La matière colorante est attaquée par les acides et les alcalis. L'acide azotique très-concentré, l'acide azotique et l'acide sulfurique étendus le dissolvent en lui communiquant une magnifique teinte cramoisie; l'ébullition avec l'acide azotique produit une couleur jaune; la solution dans l'acide sulfurique de Nordhausen donne un liquide brun intense, qui disparaît par l'addition de l'eau. La potasse, la soude et l'ammoniaque précipitent en partie la nitroso-phényline de ses dissolutions dans les acides, sous la forme de flocons d'un jaune tirant sur le brun. Mais si l'action de l'alcali n'est pas trop prolongée, il suffit d'ajouter un acide à la liqueur pour lui rendre sa couleur cramoisie primitive. Les solutions de nitroso-phényline dans l'acide chlorhydrique laissent, au bout de quelque temps, cette substance se déposer sous la forme d'une pellicule qui a un éclat métallique cuivré considérable. Lorsqu'on dissout la nitroso-phényline dans de l'acide chlorhydrique très-concentré et qu'on expose à l'air la liqueur, il se forme à la longue une masse gommeuse et une portion de cette matière colorante se sépare. L'acide chlorhydrique n'existe pas en proportion définie dans ce composé.

Sous l'influence prolongée de l'hydrogène naissant, la nitroso-phényline perd sa couleur. Elle se transforme probablement alors en une substance non oxygénée d'un caractère basique. Ce dernier produit n'a pas été étudié, à cause de la difficulté que l'on éprouve à préparer des quantités un peu considérables de nitroso-phényline pure.

NITROSO-SULFATE s. m. (ni-tro-so-sul-fa-te — de nitreux, et de sulfate). Chim. Nom donné à des sels qui représentent des sulfates dont un atome d'oxygène serait remplacé par le nitrosyle. Il n'en fut aussi **NITROSULFATE**.

— **Encycl.** Les nitroso-sulfates prennent naissance lorsqu'on fait agir simultanément les liquides alcalins et l'anhydride sulfureux $\text{N}^2\text{O}_3(\text{AzO})^2$ et sont considérés comme des sulfates dans lesquels 1 atome d'oxygène est remplacé par AzO . Un mélange de 2 volumes d'anhydride sulfureux et de 4 volumes d'oxyde d'azote est absorbé peu à peu par

une solution concentrée de potasse ou de soude caustique, avec production d'un nitroso-sulfate alcalin. Pour préparer le nitroso-sulfate d'ammonium, on fait passer, pendant plusieurs heures du bioxyde d'azote à travers une solution refroidie de sulfate d'ammonium dans cinq ou six fois son poids d'ammoniaque aqueuse. Les sels se forment graduellement de cristaux blancs, qu'on lave avec de l'ammoniaque liquide refroidie par de la glace et qu'on dessèche ensuite dans le vide. Ces cristaux doivent être enfermés dans un flacon bien bouché. Les sels de potassium et de sodium peuvent être préparés de la même manière. Ils sont un peu moins stables que le sel ammoniac.

Les solutions des nitroso-sulfates ont une saveur amère très-forte; ils sont neutres aux couleurs végétales et ne précipitent pas le chlorure de baryum. Ils ne se conservent qu'à 0° ou en présence d'un excès d'alcali. Leur décomposition, dont les produits sont des protoxydes d'azote et un sulfate alcalin, varie suivant la température à laquelle on opère. L'éponge de platine, le charbon, l'oxyde d'argent et le peroxyde de manganèse rendent cette décomposition immédiate :



Le nitroso-sulfate d'ammonium sec se décompose presque avec explosion lorsqu'on le chauffe à une température un peu supérieure au point d'ébullition de l'eau.

NITROSULFURE s. m. (ni-tro-sul-fu-re — de nitre, et de sulfure). Chim. Nom donné des sels dans lesquels le fer uni au soufre et au bioxyde d'azote se trouve masqué.

— **Encycl.** Les nitrosulfures ont été découverts en 1858 par M. Roussin. Lorsqu'on mêle deux dissolutions, l'une de sulfhydrate alcalin, soit le sulfhydrate d'ammonium, l'autre d'azotite de potassium, et que dans cette liqueur mélangée on verse goutte à goutte, et en agitant sans cesse, une solution de perchlore ou de persulfate de fer, on remarque qu'en portant le mélange à l'ébullition presque tout le volumineux précipité noirâtre se dissout. Si l'on filtre au bout de quelques minutes, le liquide filtré est très-foncé et laisse déposer, par le refroidissement, une grande quantité de cristaux noirs; il reste sur le filtre un dépôt de soufre. Si l'on remplace le persulfate par le protosulfate de fer, les résultats sont les mêmes, à cela près qu'il ne se fait aucun dépôt de soufre. Nous indiquerons plus loin divers autres modes de génération qui seront mieux compris, étant placés d'une façon plus opportune.

Les cristaux qui se déposent de la sorte peuvent acquies jusqu'à 0,02 de longueur. Généralement, ils sont fort nets, admirablement isolés, se détachant du vase et se lavant avec facilité. Ils se dissolvent beaucoup plus à chaud qu'à froid dans l'eau et appartiennent au système du prisme oblique à base rhombe. Ils se dissolvent extrêmement dans l'alcool, l'esprit de bois, l'acide acétique cristallisable, l'alcool amylique, et sont peu solubles dans l'huile de naphte et l'essence de térébenthine. Ils sont solubles en toute proportion dans l'éther ordinaire, et cette dissolution est accompagnée de circonstances vraiment curieuses. Si l'on dispose deux verres de montre à quelque distance l'un de l'autre, que dans l'un on mette quelques cristaux, dans l'autre un peu d'éther et qu'on recouvre le tout d'une cloche, presque immédiatement les cristaux sont liquéfiés. Ces corps sont donc par rapport à l'éther ce que les corps déliquescents ou hygroscopiques sont à l'eau. M. Roussin les désigne par cette raison sous le nom de corps *étherométriques*.

Les cristaux dont nous parlons sont d'une teinte extrêmement foncée, avec un reflet métallique brillant; ils ressemblent à l'iode. Leur pouvoir colorant est tel que 0,05 suffisent pour communiquer à un litre d'eau une teinte d'eau-de-vie ordinaire. Leur saveur est légèrement styptique et astringente d'abord, puis d'une amertume persistante. 0,875 de cette substance administrés à un lapin l'ont rendu fort malade pendant plusieurs jours, mais ne l'ont pas tué.

Le corps est instable à l'air et se conserve parfaitement s'il est déposé au sein de liquours alcalins. Une bandelette de papier imprégné d'ammoniaque introduite dans le flacon saturé d'ailleurs à la préserver de toute altération. Si ce corps était acide, il se décomposerait à la longue. A + 100°, il ne s'altère pas; il se décompose entre 115° et 140°, température à laquelle il dégage des vapeurs qui se condensent en un sublimé blanc cristallin, presque exclusivement composé de soufre et de sulfate ammoniac. Si, au lieu de chauffer la matière au bain d'huile et progressivement, on la chauffe sans ménagements, il se produit une déflagration et la matière est quelquefois projetée hors du tube. Elle brûle avec incandescence et dégagement de fumées blanches qui rappellent l'odeur de la poudre. Le résidu est toujours composé de soufre et de fer.

Les acides sulfurique, chlorhydrique, azotique concentrés attaquent vivement cette substance, soit à la température ordinaire, soit par une légère élévation de température. Les acides tartrique, oxalique, acétique paraissent être sans action; l'ammoniaque précipite cette substance de sa solution d'une fa-

con à peu près complète. Par la volatilisation de l'ammoniaque, le corps reprend sa solubilité première; la potasse caustique produit le même effet à froid; la soude ne le produit pas ou ne le produit que bien plus lentement. Le chlorure et l'iode décomposent cette substance en donnant du bioxyde d'azote, du chlorure ou de l'iode de fer et un dépôt de soufre.

Le permanganate potassique, l'oxyde pur de plomb, l'oxyde mercurique décomposent immédiatement les solutions de ce corps. Avec le permanganate, il se précipite du sesquioxyle de manganèse; avec l'oxyde pur, il se forme de l'azotate de plomb ainsi que du sulfure de fer; avec l'oxyde de mercure, il se dégage du bioxyde d'azote. Les réactifs ordinaires du fer n'ont aucune action sur ce corps et ne peuvent pas y déceler ce métal. Lorsqu'on met ce composé avec une solution concentrée et froide de potasse caustique, on n'observe à froid aucune réaction. Vient-on à élever la température, il s'opère à 100° un violent dégagement d'ammoniaque et il se dépose de l'hydrate ferrique $\text{Fe}(\text{OH})_3$. La liqueur filtrée est fortement colorée en jaune.

Nous à évaporer au bain-marie, elle laisse déposer de gros cristaux noirs disposés en trémines. Ces cristaux seront étudiés plus loin. Si l'on purifie par plusieurs cristallisations les cristaux obtenus par l'action des sels de fer sur l'azotate potassique et le sulfure d'ammonium, on finit par les avoir assez purs pour pouvoir les analyser. Ces cristaux renferment du fer, du soufre, du bioxyde d'azote et de l'hydrogène. Un dosage exact que possible a conduit M. Roussin à les représenter par la formule $\text{Fe}^{\text{S}}\text{S}(\text{AzO})_2\text{H}_2$. Le même chimiste désigne ce corps sous le nom de *binotro-sulfure de fer*; c'est plutôt *tétranitrosulfure de fer* qu'il faudrait dire. Mais nous préférons ne pas modifier les noms, qui sont en somme indifférents, et adopter le nom qu'a choisi M. Roussin.

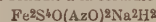
Nous avons dit plus haut que, par une ébullition de quelques minutes en présence de la soude caustique, le binotro-sulfure de fer dissout dans une précipité d'hydrate ferrique. Il se dégage en même temps de l'ammoniaque en abondance. Ce dernier produit provient sans doute de la réaction réciproque du bioxyde d'azote et de l'acide sulfhydrique. La liqueur filtrée donne au bout de quelque temps de gros cristaux noirs disposés en trémines, qui sont fort amers, très-solubles dans l'eau, très-solubles dans l'alcool et absolument insolubles dans l'éther. Ils se décomposent vers 120° en donnant à peu près les mêmes produits que le binotro-sulfure de fer, c'est-à-dire un résidu de sulfure de fer, de l'anhydride sulfureux et du bioxyde d'azote. La potasse et l'ammoniaque précipitent de la dissolution de ce corps des cristaux parfaitement définis. La soude caustique n'y opère aucun changement, et cela se comprend puisque le nouveau sel est à base de soude. Le chlorure, l'iode, le bioxyde de mercure le décomposent comme le binotro-sulfure de fer, avec dégagement de bioxyde d'azote. L'azotate de plomb y fait naître un précipité rougeâtre soluble dans la potasse. Ce corps manifeste beaucoup d'autres réactions; mais la plus curieuse, à coup sûr, est celle qui résulte de l'action des acides.

Tous les acides précipitent d'une solution de ce composé un corps rougeâtre floconneux, qui se dépose et se lave avec facilité. Si l'on a employé l'acide sulfurique, la liqueur surnageante ne renferme que du sulfate de sodium. Il est bon de laver le corps rouge avec une solution d'acide sulfhydrique; car il tend constamment à se décomposer et perd, pendant tous les lavages, une certaine quantité d'hydrogène sulfuré. M. Roussin a éprouvé de grandes difficultés pour en faire l'analyse; aussi est-ce sous toutes réserves qu'il a proposé la formule $\text{Fe}^{\text{S}}\text{S}(\text{AzO})_2\text{H}_2$, qui nous paraît assez peu probable.

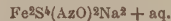
Les cristaux en trémines ont donné à l'analyse des chiffres qui s'accordent assez bien avec la formule $\text{Fe}^{\text{S}}\text{S}(\text{AzO})_2\text{Na}_2$. M. Roussin a donné au précipité rouge le nom de *nitrosulfure* sulfuré de fer, et au sel cristallisé en trémines qui lui donne naissance le nom de *nitrosulfure* sulfuré de fer et de sodium. Les propriétés du premier de ces corps sont assez curieuses. C'est, avons-nous dit, un précipité rouge sale, qui a une tendance à perdre de l'hydrogène sulfuré par les lavages. Sec, il se conserve difficilement sans altération; il dégage du bioxyde d'azote et de l'ammoniaque et finit par se transformer intégralement en sulfure de fer. Il est soluble dans l'alcool et l'éther et prend difficilement l'état cristallin. Il se dissout dans les alcalis, les carbonates et les sulfures alcalins. Avec la soude, il re-produit le *nitrosulfure* sulfuré de fer et de sodium. Les autres bases le dissolvent aussi en donnant des sels correspondants, mais un peu moins solubles que ceux de soude. Dans les précipitations de ces sels par les solutions métalliques, les molécules du fer, du soufre et du bioxyde d'azote restent toujours unies; le métal du sel nouveau ne fait que se substituer au potassium ou au sodium. Les propriétés salines du fer sont d'ailleurs parfaitement latentes dans ce corps. Si, au lieu de précipiter à froid le *nitrosulfure* sulfuré de fer et de sodium, on opère la même précipitation à la température de l'ébullition, il se dégage beaucoup d'acide sulfhydrique et il se précipite un corps noir très-lourd qui paraît correspondre à la formule $\text{Fe}^{\text{S}}\text{S}(\text{AzO})_2$. C'est le *nitrosulfure* de fer. C'est un composé insolu-

ble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sec, il se décompose lentement, en dégageant du bioxyde d'azote et en laissant un résidu de sulfure de fer. Sec et récent, il brûle à la manière de l'amadou, en répandant une odeur qui rappelle celle de la poudre. Il est soluble dans les alcalis caustiques en donnant des corps encore mal connus. Les sulfures alcalins le dissolvent également en donnant naissance à une nouvelle série de sels aussi curieuse au moins que celle que nous venons de passer en revue.

La combinaison du *nitrosulfure* de fer avec le sulfure sodique a reçu le nom de *nitrosulfure* de fer et de sodium. Elle s'obtient très-facilement. Il suffit de délayer le précipité noir de *nitrosulfure* de fer dans une solution de sulfure de sodium jusqu'à ce qu'il soit dissous. On évapore au siccité au bain-marie, et l'on reprend par l'alcool ou l'éther, qui dissolvent le composé et laissent pour résidu l'excès du sulfure alcalin. L'évaporation de ces liquides donne le *nitrosulfure* de fer et de sodium parfaitement cristallisé. Il est bon de le purifier par une nouvelle cristallisation dans l'eau au-dessus d'un vase plein d'acide sulfurique. Les cristaux acaillés de la sorte ont plusieurs centimètres de longueur. Ils grimpent souvent le long des vases et produisent les plus bizarres arborisations. La composition de ce corps conduit à la formule



ou



Les cristaux de *nitrosulfure* de fer et de sodium ont un reflet métallique velouté et sont si fortement colorés qu'ils paraissent noirs par réflexion. Ce sont de belles aiguilles prismatiques inaltérables à l'air. Ce corps a une grande tendance à cristalliser; une goutte d'une solution aqueuse, alcoolique ou étherée, ne tarde pas à se prendre en aiguilles radiales magnifiques. Leur solution est rouge, et son pouvoir colorant est au moins égal au pouvoir colorant des solutions des corps précédents. 0,67,50 centes 2 litres d'eau distillée d'une façon appréciable. Ce corps est soluble presque en toute proportion dans l'alcool et l'éther, insoluble dans le chloroforme et le sulfure de carbone. Il présente au plus haut degré avec l'éther le phénomène de liquéfaction dans la vapeur dont il a été question à propos du binotro-sulfure de fer.

Vis-à-vis du chlorure, de l'iode, de l'oxyde mercurique, du permanganate de potassium, il se comporte comme les corps précédents. Les acides étendus en précipitent du *nitrosulfure* de fer noir. Une solution de ce corps mêlée avec du sulfure de sodium et traitée par un acide donne lieu à une précipitation d'hydrogène sulfuré provenant du sulfure alcalin. Cet hydrogène sulfuré se combine au *nitrosulfure* de fer et reproduit les flocons rouges dont il a été question plus haut. Ce fait montre qu'il doit y avoir analogie de composition entre le corps rouge et les *nitrosulfures* de fer et des métaux alcalins et que, par conséquent, M. Roussin a été dans l'erreur lorsqu'il a admis dans le corps rouge $4\text{H}_2\text{S}$, tandis qu'il n'admet que $3\text{Na}_2\text{S}$ dans le *nitrosulfure* métallique.

Le *nitrosulfure* de fer et de sodium fait la double décomposition avec la plupart des solutions métalliques. Le sodium se substitue toujours au métal du sel décomposant et, comme dans les prussiates, le fer en combinaison intime avec le soufre et le bioxyde d'azote demeure uni au métal nouveau. Plusieurs de ces nouveaux sels ne peuvent résister à la température ordinaire. Le bioxyde d'azote se dégage alors au moment de la précipitation et le groupement est détruit. Quelquefois cette décomposition est instantanée; l'azotate d'argent mis en contact avec le *nitrosulfure* de fer et de sodium en est un exemple. D'autres fois, le précipité reste pendant quelques instants intact avant que le bioxyde d'azote se dégage. D'autres fois, au contraire, les nouveaux sels sont stables; tels sont le *nitrosulfure* de fer et de plomb, le *nitrosulfure* de fer et de zinc, le *nitrosulfure* de fer et de cobalt, etc., que l'ébullition ne décompose pas et que l'alcool et l'éther dissolvent presque en toutes proportions.

Les cyanures jaune et rouge, le sulfhydrate ammoniac et autres réactifs du fer sont sans action sur ce corps, où la molécule du fer est absolument latente.

Il existe une curieuse classe de sels découverte par Playfair, et qu'il a nommés *nitroprussiates*. Ces sels contiennent du cyanogène et du bioxyde d'azote en union intime avec le fer. Leur formule véritable n'est pas encore bien établie et leur mode de production est encore incertain. L'entrée du bioxyde d'azote était déjà un fait curieux à noter et conduisait à se demander si les corps de M. Playfair n'avaient pas quelque analogie avec les *nitrosulfures* découverts par M. Roussin. M. Roussin s'est, en effet, posé cette question, et il l'a résolue par l'affirmative. D'après lui, les *nitrosulfures* et les *nitroprussiates* (v. NITROFERRICYANURE) appartiennent au même type cristallin, le prisme oblique à base rhombe. Les *nitroprussiates* bouillis avec des alcalis donnent, comme les *nitrosulfures*, de l'hydrate ferrique. Les *nitrosulfures*, comme nous l'avons déjà dit, sont décomposés par le bioxyde de mercure, avec développement de bioxyde d'azote et précipitation de sulfure mercurique. Dans les mêmes condi-

tions, les *nitroferri-cyanures* donnent du cyanure mercurique et du bioxyde d'azote. Enfin il est possible, comme l'a démontré d'une manière irréfutable M. Roussin, de passer de la série des *nitrosulfures* à celle des *nitroprussiates*, et réciproquement.

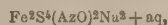
Si l'on prend une solution de *nitroprussiate* sodique, que l'on y fasse passer un courant d'hydrogène sulfuré jusqu'à ce que la liqueur ne se colore plus en pourpre par les sulfures alcalins, on y remarque un dépôt de soufre et un précipité bleuâtre. Si l'on porte alors le liquide à l'ébullition, qu'on filtre la liqueur et qu'on évapore au siccité, le résidu cède à l'alcool ou à l'éther une grande quantité de binotro-sulfure de fer, qui cristallise aussitôt.

Une dissolution de *nitroprussiate* de soude additionnée de sulfure alcalin en excès produit, comme on le sait, une magnifique coloration pourpre. Si l'on porte cette liqueur à l'ébullition, elle perd sa coloration pourpre, prend une teinte vert rougeâtre et finalement se convertit en *nitrosulfure* de fer et de sodium. Le parallélisme de ces deux classes de sels se poursuit jusque dans leur mode de génération. Voici l'expérience qui le prouve. On prend une solution composée d'azotate potassique et de perchlorure de fer, faite au moment même de l'expérience. On divise cette liqueur en deux parties égales; dans le n° 1 on verse du cyanure, et dans le n° 2 du sulfure d'ammonium. Les deux liquides étant portés à l'ébullition et filtrés, on trouve dans le n° 1 une quantité considérable de *nitroferri-cyanure*, tandis que le n° 2 est à peu près entièrement converti en *nitrosulfure*. On peut encore saturer de bioxyde d'azote une dissolution de protosulfate de fer, diviser en deux la liqueur, verser du cyanure de potassium dans le n° 1 et du sulfure de sodium dans le n° 2. Les deux liqueurs étant filtrées, on trouve alors dans le n° 1 une grande quantité de *nitroprussiate*. Quant au n° 2, il laisse sur le filtre un précipité noir de *nitrosulfure* de fer soluble dans les sulfures alcalins. Le parallélisme est manifeste.

Il ne restait qu'à opérer la substitution inverse. M. Roussin y est parvenu également. Pour repasser des *nitrosulfures* aux *nitroferri-cyanures*, il prend un composé *nitrosulfuré* quelconque, le *nitrosulfure* de fer et de sodium, par exemple, et il le met en contact avec un cyanure simple. Le cyanure de potassium et celui de plomb réussissent bien. Le cyanure de mercure surtout effectue cette substitution avec la plus extrême facilité. Il se précipite du sulfure de mercure et le cyanogène, prenant la place du soufre, transforme le *nitrosulfure* en *nitroprussiate*. Si l'on opère avec le cyanure de potassium, le soufre ne s'élimine plus en un composé insoluble; il s'unit avec le cyanure de potassium en excès, de telle sorte que tout le fer et tout le bioxyde d'azote du composé passent à l'état de *nitroprussiate*, tandis que le soufre se convertit en un sulfocyanure alcalin.

Les *nitrosulfures* ne forment donc point un groupe isolé dans la série des combinaisons salines. Ils se rattachent aux *nitroprussiates* et par là aux *ferrocyanures* et aux *ferri-cyanures* par une affinité évidente, des réactions parallèles et une composition analogue. Le cyanogène, dans les ferro et dans les ferri-cyanures, fait passer la molécule du fer à l'état latent. C'est là un fait singulier, inexpliqué jusqu'ici, mais qui caractérise ces sortes de composés. Le soufre, en se substituant au cyanogène, ne détruit point cette mystérieuse propriété; il prend la place occupée d'abord par le cyanogène, et le groupement n'en est pas affecté. Disons cependant que le bioxyde d'azote paraît jouer un grand rôle dans les *nitrosulfures* et que le soufre, à lui seul paraît incapable de produire ce résultat. Il est à remarquer, en effet, que dans les *nitroprussiates* les actions du cyanogène et du bioxyde d'azote semblent s'ajouter pour rendre le fer plus impossible encore à déceler que dans les *ferrocyanures* et dans les *ferri-cyanures*.

Mais quelle est exactement la formule de ces divers corps? Quelles formules représentent la double décomposition? Voilà ce qu'il est encore difficile de décider avec certitude. Gerhardt a donné pour les *nitroprussiates* de Playfair la formule $\text{Fe}^{\text{S}}\text{Cy}^{10}(\text{AzO})_2\text{M}^{1/4}$, c'est-à-dire qu'il considère ces corps comme dérivant des ferri-cyanures $\text{Fe}^{\text{S}}\text{Cy}^{12}\text{M}^{1/6}$ par perte de $\text{M}^{1/2}$ et par substitution de 2 molécules d'oxyde d'azote (AzO) au cyanogène. D'autre part, M. Roussin propose pour le *nitrosulfure* de fer et de sodium la formule

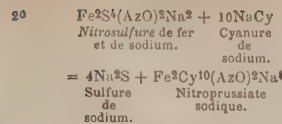
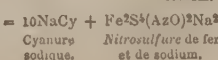
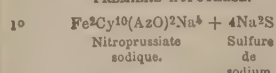


qui pourrait s'écrire aussi

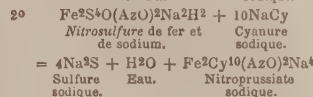
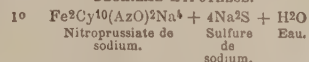


si l'on admettait que le mélange d'eau fait partie intégrante du composé. Dans ces deux hypothèses, les réactions seraient les suivantes :

PREMIÈRE HYPOTHÈSE.



DEUXIÈME HYPOTHÈSE.



Dans la seconde hypothèse, les 10 de cyanogène seraient remplacés par 4 de soufre et 1 d'oxygène. Disons cependant tout de suite que la première nous paraît de beaucoup la plus probable, tout en avouant cependant que la seconde est loin d'être impossible et que de nouvelles expériences sont nécessaires pour résoudre le problème.

NITROSULFURIQUE adj. m. (nitro-sul-fu-ri-ke — de *nitre*, et de *sulfurique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique.

NITROSYLE s. m. (ni-tro-si-le — de *nitreux*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Nom donné au radical de l'acide azoteux, qui n'est autre que le bioxyde d'azote en combinaison.

— **Encycl.** Le bioxyde d'azote, qui a été étudié à l'article *AZOTE*, porte dans ses combinaisons le nom de *nitrosyle*. Nous étudions ici celles de ses combinaisons qui n'ont aucun nom simple et qui par cela même ne peuvent avoir été étudiées nulle part ailleurs, c'est-à-dire les chlorures de *nitrosyle*.

— **Monochlorure de nitrosyle** AzOCl . Ce corps, encore appelé *gaz chloronitrox*, prend naissance par la combinaison directe de 1 volume de chlorure et de 2 volumes de bioxyde d'azote. Le produit formé occupe 2 volumes. Il forme également le produit principal de la décomposition de l'eau régale (mélange d'acides azotique et chlorhydrique). M. Naquet l'a également obtenu en faisant agir le perchlorure de phosphore sur l'azotate de potasse fondu; il s'est assuré que le produit se transformait par la potasse en azotite, et non en azotate. Ce qui prouve bien que c'est le produit AzOCl qui avait pris naissance, et non le produit Az_2OCl , comme on aurait pu s'y attendre.

Le monochlorure de *nitrosyle* est un gaz de couleur orange foncé. Il se condense, dans un mélange réfrigérant de glace et de sel marin, en un liquide fumant, rouge et qui rappelle l'eau régale par son odeur. L'eau le décompose en acide chlorhydrique et acide azoteux qui se décompose à son tour en acide azotique et en bioxyde d'azote; les bases alcalines le décomposent en formant un chlorure et un azotite alcalin; le mercure s'empare de son chlorure pour former du calomel et met le bioxyde d'azote en liberté. Il n'attaque ni l'or ni le platine.

— **Dichlorure de nitrosyle** AzOCl_2 . Ce corps a été découvert par Gay-Lussac, qui l'a appelé *gaz chloro-azotique*; il l'obtient en distillant à une douce chaleur un mélange de 1 partie d'acide azotique concentré et de 3 parties d'acide chlorhydrique. On fait passer d'abord le gaz à travers un flacon entouré de glace, puis à travers un tube en U entouré d'un mélange de glace et de sel marin. Le dichlorure de *nitrosyle* se condense dans ce dernier tube et le chlorure s'échappe à l'état gazeux.

Le dichlorure de *nitrosyle* est un liquide rouge, fumant, transparent, que l'on peut dessécher sur du chlorure de calcium. Il bout à -70° et se convertit alors en un gaz jaune citron foncé qui sent fortement l'eau régale. Lorsqu'on le décompose par les alcalis, il forme un mélange d'azotite et d'azotate alcalin en même temps qu'un chlorure. Il se comporte donc dans ce cas comme l'hypoazotite qu'il représente par sa composition, si l'on admet que 1 d'oxygène de ce corps ait été remplacé par 2 de chlorure. Il réagit sur l'eau comme sur les bases, c'est-à-dire qu'il donne de l'acide chlorhydrique, de l'acide azotique et de l'acide azoteux qui se dédouble à son tour en bioxyde d'azote et acide azotique. Avec le mercure, il forme du calomel et du bioxyde d'azote. Il n'attaque ni l'or ni le platine.

NITROTOLUIQUE adj. m. (ni-tro-to-lu-ke — de *nitre*, et de *toluïque*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'acide nitrique avec l'acide toluïque; *L'acide azotique*, suivant son degré de concentration, transforme le *cymène* en *acide toluïque* ou *NITROTOLUIQUE*. (Orfila.)

NITROXYAMYLENE s. m. (ni-tro-ksa-mi-lène). Chim. Radical d'une substance particulière, à laquelle on a donné le nom de *nitroxy-sulfure de nitroxyamylene*.

— **Encycl.** Le *nitroxy-sulfure de nitroxyamylene* $\text{C}_{10}\text{H}_{18}\text{S}(\text{AzO})_2$ a été obtenu par M. Guthrie. On le prépare en chauffant le disulfoclorure d'amylene avec de l'acide azotique

concentré; il se produit une réaction violente. Une partie du disulfure de carbone se convertit en acides chlorhydrique, sulfurique et oxalique et en un acide sulfocouplé non encore étudié. Une autre portion du même corps se transforme en nitroxy-sulfure d'amyle. Ce corps distille sous la forme d'une huile verte, lourde, insoluble dans l'eau. On peut l'obtenir pure en la lavant à l'eau et en la desséchant. Elle se dissout dans l'alcool et dans l'éther et paraît être complètement décomposée par le sulfure d'ammonium.

NITROXANTHÉIQUE adj. m. (ni-tro-ksan-ti-ke — de nitre, et du gr. *xanthos*, jaune). Chim. Se dit de l'acide nitropictique, à cause de sa couleur.

NITROXAPHALIQUE adj. m. (ni-tro-ksi-na-fa-il-ke — de nitre, et de *oxyphthalique*). Chim. Se dit d'un acide préparé par M. Ducart, au moyen de la nitronaphtaline.

— **Encycl.** Pour obtenir l'acide nitroxy-naphtalique, on chauffe à 140° dans une cornue tubulée un mélange de 1 partie de nitronaphtaline, de 1 partie de potasse caustique et de 2 parties de chaux éteinte, et pendant toute la durée de l'opération, on fait passer un courant très-faible d'oxygène sur la masse chauffée. Le gaz est absorbé lentement, le mélange jaunit et, au bout de dix ou douze heures, l'oxydation de la nitronaphtaline est presque complète.

La matière retirée de la cornue cède à l'eau du nitroxy-naphtalate de potassium, sel coloré en jaune rougeâtre et qui jouit d'un pouvoir colorant considérable. Les acides, ajoutés en léger excès à la dissolution, la font prendre en une épaisse bouillie formée d'un corps jaune très-beau, que l'on peut amener à un état de pureté presque complète par de simples lavages à l'eau.

La saveur de l'acide nitroxy-naphtalique est fraîche d'abord, puis amère. Il fond vers 100° et n'est pas volatil; il se dissout dans l'eau, l'alcool, l'esprit de bois et l'acide acétique; ce dernier acide le laisse cristalliser par le refroidissement en belles aiguilles d'un jaune d'or.

Il joue le rôle d'un acide faible et forme avec les alcalis des sels très-colorés, très-solubles, cristallisables, donnant avec les sels métalliques des précipités diversement colorés. Le bisulfite de sodium s'y combine pour former un sel incolore; l'acide azotique l'attaque violemment et donne de l'acide oxalique, ainsi qu'une résine qui, par une action prolongée, se transforme en acide phthalique. Il se décompose au contact de l'acide sulfurique en développant de l'anhydride sulfureux; sa formule et celle de ses sels seraient, d'après M. Ducart,



d'après quoi l'acide ne différerait de la naphthalène nitrée que par l'oxydation de l'OH. M. Wurtz fait remarquer que cette formule est peu probable. « En effet, dit-il, nous voyons souvent le groupe OH se substituer à du chlore, etc., mais non s'ajouter purement et simplement. H₂O pourrait se fixer sur la nitronaphtaline ou encore H₂OH pourrait s'ajouter à 2 molécules de nitronaphtaline et former le composé C₂₀H₁₄(AzO₂)₂, qui donnerait, par réduction, la base C₂₀H₁₂(AzO₂)₂, corps dont les formules rentreraient dans les lois générales de la composition des matières azotées, tandis que celles données par M. Ducart n'y sont pas dans ce cas. » Dans le Dictionnaire de chimie de Watts, on a admis la formule



qui résulterait de la fixation de H₂O sur la nitronaphtaline, mais en reconnaissant que cette formule est purement hypothétique.

Quoi qu'il en soit, l'acide nitroxy-naphtalique est facilement attaqué par les agents réducteurs qui le changent en une base nouvelle à laquelle M. Ducart donne le nom d'*oxy-naphtylamine*; c'est une base faible, qui se colore rapidement lorsqu'elle est libre; au contact des alcalis en excès, elle prend instantanément une couleur noir verdâtre. Elle se combine avec les acides énergiques en formant des sels, souvent cristallins et qui se colorent rapidement. Chauffée avec un excès de potasse, elle dégage de l'ammoniac et se dissout et donne une liqueur colorée en vert intense, comparable à la solution du manganate potassique. Les acides en précipitent un acide rouge violacé. L'auteur attribue à ce corps la formule C₁₀H₇(AzO₂)₂, et au chlorhydrate la formule C₁₀H₇(AzO₂)₂HCl. Ces formules sont peu probables.

NITROXY-SULFURE s. m. (ni-tro-ksi-sul-fu-ro — de nitre, et de *oxy-sulfure*). Chim. Oxy-sulfure d'azote. Il Nitroxy-sulfure de nitroxy-mylène, Produit obtenu par Guthrie dans l'action de l'acide azotique sur le disulfure de carbone.

NITRURE s. m. (ni-tru-re — rad. nitre). Chim. Combinaison d'azote avec un autre corps simple. Il Nitride d'hydrogène, Ammoniac. Il Nitride de carbone, Cyanogène. Il On préfère aujourd'hui le mot azoture.

NITSCH (Paul-Frédéric-Agathe), philologue et archéologue allemand, né à Glaucha en 1794, mort à Biberach en 1874. D'abord professeur de philologie et de théologie à Leipzig, il prit, déjà vieux, l'état ecclésiastique et exerça dans plusieurs villes les fonctions pastorales. Dans ses travaux sur l'antiquité,

il s'est appliqué surtout à faciliter les études des jeunes gens, en mettant à leur disposition des manuels rédigés méthodiquement et donnant une idée générale des diverses branches de la science. C'est dans ce sens que sont écrits l'*Introduction à la lecture des auteurs grecs et romains* (Leipzig, 1790-1791, 2 vol. in-8°); l'*Histoire des Romains pour l'intelligence de leurs écrivains classiques* (Leipzig, 1787-1790), et les traités des antiquités grecques et romaines publiés sous les titres: *Description de l'état domestique, religieux, moral, politique, militaire et scientifique des Grecs* (Erfurt, 1791, in-8°; 2^e édit., 1806, 2 vol. in-8°) et *Description, etc., de l'état des Romains* (Erfurt, 1794), 2^e édit. refondue par Kopke et Ernesti (Erfurt, 1807-1811, 4 vol. in-8°). On lui doit encore un *Nouveau dictionnaire de mythologie* (Leipzig, 1793; 2^e édit., 1820 et 1821, 2 vol. in-8°); *Leçons de géographie ancienne* (Leipzig, 1793; 2^e édit., 1820 et 1821, 2 vol. in-8°); *Esquisse de géographie ancienne* (11^e édit., 1837, Eichstadt à publié aussi et complété son *Cours sur les poètes classiques de Rome* (Leipzig, 1792 et 1793, 2 vol. in-8°), où l'étude sur Horace est seule de Nitsch.

Nitsch, opéra italien, livret de Métastase, musique de Jomelli, représenté à Stuttgart vers 1757. Voici les titres des morceaux principaux de cet ouvrage longtemps célèbre: *Sono in mar, non veggio sponde; Se il labbro nol dice; Tu sai, che amante, lo sono; Se d'amor, se di contento, Non ho il core all'arti avverso; lo cheur Si scordi i suoi tiranni; Già vindicato sei; Tutte finor del cielo, le duetto Si, ti credo, amato bene; Povero cor, tu palpiti; Puoi vantare le tue ritorie; Mi sento il cor trafiggere; Chi sa qual core; Se fra gelosi sdegni; le terzetto Guardami, padre amato; Se un tenero disprezza; La mia virtù si cura; Si, mio core, intendo; Brami di salvarli; Decisa è la mia forte; Son pietosa, e sono amante; et le chœur final: *Temerario è ben chi vuole.**

Nitsch, opéra italien, livret de Métastase, musique de Mysliweczek, compositeur de Bohême; représenté à Venise vers 1780. C'est un des meilleurs ouvrages de cet excellent musicien, dont Mozart estimait le mérite et qui eut son jour de célébrité.

NITZSCH (Charles-Louis), théologien protestant allemand, né à Wittenberg en 1751, mort en 1831. D'abord précepteur à Leipzig, il prêcha ensuite dans diverses localités et enfin dans sa ville natale, où il obtint aussi une chaire à l'université de Wittenberg en 1813, il fut nommé, en 1817, directeur du séminaire protestant. Il s'est efforcé d'introduire dans la science théologique des tendances plus libérales et de concilier les doctrines de la religion chrétienne avec la philosophie de Kant. Son système consistait à repousser l'interprétation littérale de la sainte Écriture, à distinguer la tradition ou la forme historique de l'enseignement chrétien. Il ne voit dans le christianisme qu'une forme de la vérité, forme qui peut se modifier selon les temps, sans que le fond même cesse d'être vrai et immuable. Ses principaux ouvrages sont: *De revelatione religionis externa eademque publica* (1818); *le Salut du monde, son origine et ses progrès* (1817); *le Salut de l'Église* (1823); *le Salut de la théologie* (1830), où il s'efforce d'établir la distinction entre la révélation, qui n'est qu'un moyen, et la religion, qui est le but; *De discriminatione revelationis imperatoris et didacticae* (1831).

NITZSCH (Charles-Emanuel), théologien allemand, fils du précédent, né à Borna en 1787, mort à Berlin en 1868. Il entra dans les ordres (1810), se fit recevoir docteur en théologie à Berlin (1817) et occupa au grand séminaire protestant de cette ville la discipline ecclésiastique. Pasteur à Komerberg en 1820, professeur et aumônier de l'université à Bonn en 1822, il devint, en 1843, conseiller supérieur du consistoire, défendit les idées libérales, en théologie, au synode général de Prusse (1846) et succéda en 1847 à Marheineke, comme professeur, aumônier de l'université et membre du conseil supérieur de l'Église à Berlin. Devenu membre de la seconde Chambre prussienne, il siégea dans les rangs du parti libéral et prit part aux discussions politiques. En 1855, il fut nommé pasteur à Berlin. Nitsch, après avoir été pasteur des idées de Schleiermacher, se prononça pour l'union religieuse en Prusse. Outre de nombreux écrits sur la dogmatique et l'histoire ecclésiastique, on lui doit: *Système de doctrine chrétienne* (Bonn, 1829); *Théologie pratique* (Bonn, 1847-1848, 2 vol.); *Sermons* (1848); *Recueil de documents* (1855); *Leçons académiques sur la doctrine de la foi chrétienne* (1858).

NITZSCH (Grégoire-Guillaume), philologue allemand, frère du précédent, né à Wittenberg en 1790, mort en 1861. Conseiller de lycée de sa ville natale (1814), professeur de littérature ancienne à Kiel (1827), il a consacré sa vie à l'étude d'Homère et a réagi contre les théories de Wolf. Ses idées sont aujourd'hui généralement acceptées. Ses principaux ouvrages sont: *Explications sur l'Odyssée d'Homère* (Hanovre, 1826-1840, 3 vol. in-8°), livre rempli d'observations nouvelles et judicieuses et qui fait autorité; *Meletemata de historia Homeri maximeque de scriptura*

carminum etate (Brunswick, 1852, 2 vol. in-8°), ouvrage très-intéressant.

NITZSCHIE s. f. (ni-tsch — de *Nitzsch*, natur. allem.). Entom. Genre d'insectes épi-zoïques, formé aux dépens des lithées, et dont l'espèce type vit en parasite sur le marin.

— **Annél.** Genre voisin des malacodermes et des axines, et dont l'espèce type, peu connue, vit sur les branchies de l'esturgeon.

— **Encycl.** Entom. Les *nitzschies*, confondues autrefois avec les lithées, ont la tête triangulaire, oblongue; les tempes sinuées; les palpes maxillaires larges et saillantes; les antennes boudonnées et presque cachées; le prothorax étroit; le mésothorax large et très-distinct; l'abdomen oblong; les tarses pourvus de larges pelotes rouillées. L'espèce type vit en parasite sur le marin.

— **Annél.** Les *nitzschies* ont le corps ovale, oblong, très-aplati, portant, vers l'extrémité antérieure, les orifices sexuels très-rapprochés; la bouche inférieure, non terminale, dépourvue de mâchoires; la ventouse anale sans pointes ni crochets. Ce genre, peu connu, est voisin des axines et des malacodermes. L'espèce type vit en parasite sur les branchies et les opercules de l'esturgeon.

NIULE s. f. (niu-le). Forme ancienne du mot NIEULE.

NIVARE s. f. (ni-ve-ré — du lat. *nix*, nivis, neige). Bot. Syn. de NIVOLE.

NIVAR s. m. (ni-var). Moll. Coquille du genre fuseau, trouvée dans les mers du Sénégal.

NIVARIA, fle de l'Océan Atlantique. V. TÉNÉRIF.

NIVARTI s. m. (ni-var-ti). Mythol. ind. Classe de vertus suréminentes, qui produisent, dans l'âme qui les possède, l'aneantissement des actions des sens, et la fait rentrer dans l'immensité de l'être universel.

NIVA-TOKA s. m. (ni-va-to-ka — mot japonais). Bot. Espèce de sureau, qui croît au Japon.

NIVE, rivière de France. Elle naît sur les frontières de la France et du pays basque espagnol, baigne Saint-Jean-Pied-de-Port, Biddar, la gorge pittoresque du Pas de Roland, Cambo, Bayonne, et se jette dans l'Adour à sa sortie de cette ville, après un cours de 75 kilom. Elle est navigable sur un parcours de 22 kilom. et flottable de Saint-Jean-Pied-de-Port à Cambo (37 kilom.). Ses principaux affluents sont l'Orion, l'Esteron-Guibet, le Laurribarra, la Petite Nive, la Nive des Aldudes et le Laxa.

NIVE-D'ARNÉGUY ou **PETITE NIVE**, rivière. Elle naît en Espagne, dans les montagnes qui vont du col de Lindux au col de Bentarté, entre d'abord en France par la rive gauche, puis pénètre définitivement dans le département des Basses-Pyrénées et tombe dans la Grande Nive, au-dessous de Saint-Jean-Pied-de-Port.

NIVÉAL, **ALE** adj. (ni-ve-al, a-le — du lat. *nix*, nivis, neige). Bot. Qui fleurit pendant l'hiver. Il Se dit aussi des végétaux que l'on trouve dans la neige, comme ceux qui la colorent en rouge.

— **a. f. Syn.** de GALANTHE ou PERCE-NEIGE.

NIVEAU s. m. (ni-vo — lat. *libella*, dimin. de *libra*, balance). Physiq. Instrument propre à mesurer des lignes horizontales, et à mesurer les hauteurs respectives de deux ou plusieurs points au-dessus d'un même plan horizontal. Il Niveau de maçon, de charpentier, niveau à perpendiculaire, Niveau servant à vérifier l'horizontalité d'une ligne ou d'une surface, et composé ordinairement d'un triangle, dont un sommet porte un fil à plomb, qui doit tomber sur une ligne tracée d'avance sur le côté opposé, lorsque la ligne qu'on vérifie est horizontale. Quelquefois, au lieu d'un triangle, on a un rectangle ou seulement deux règles assemblées à angle droit. Il Niveau de pente, Appareil semblable au précédent, mais où la règle inférieure est remplacée par un arc de cercle gradué dans les deux sens à partir de la verticale, de façon que l'on connaît la pente de la ligne vérifiée, en observant la division de l'arc sur laquelle tombe le fil à plomb. Il Niveau des canonnières, Niveau analogue au précédent, mais composé d'une plaque triangulaire, au bas de laquelle se trouve un arc de cercle divisé. Il Niveau d'eau ou hydraulique, Tube de fer-blanc ou de laiton, recourbé aux deux bouts, où l'on ajuste deux fioles de verre dans lesquelles l'eau, s'élevant à la même hauteur horizontale, permet de mener un rayon visuel horizontal. Il Niveau à bulle d'air, Instrument servant à vérifier si un plan est horizontal, et qui se compose d'un tube de verre très-légèrement courbé, plein d'un liquide, et contenant une bulle d'air qui gagne le milieu du tube lorsque la ligne vérifiée est horizontale. Il Niveau à lunette, Instrument composé d'une lunette et d'un niveau à bulle d'air qui sert à mettre l'axe de la lunette dans un plan horizontal. Il Niveau à équerre, Instrument servant en même temps de niveau, d'équerre et de règle à rainures.

— **Par ext.** Etat de ce qui est horizontal: La propriété foncière ressemble aux liquides qui cherchent constamment leur NIVEAU. (M. de Dombasle.)

— **Hauteur**, élévation au-dessus d'un même

plan horizontal: Trois points qui ont le même NIVEAU déterminent un plan horizontal. Les points sont généralement à un niveau plus bas que le désert. (A. Maury.) Il Fig. Degré, état comparatif, équilibre: Les intelligences ne sont pas toutes au même NIVEAU. La liberté est le seul préservatif possible contre la disette, le seul moyen d'établir et de conserver entre les prix des différents lieux et des différents temps le juste NIVEAU sans cesse troublé par l'inconstance des saisons et l'inégalité des récoltes. (Turgot.) L'effacement de la misère se fera par une simple élévation de NIVEAU. (V. Hugo.) La liberté tend à rapprocher les hommes d'un NIVEAU mobile qui s'élève toujours. (F. Bastiat.) La vraie simplicité prend doucement le NIVEAU de sa position sociale, sans vouloir le dépasser ni d'en haut ni d'en bas. (St-Marc Girard.) Le NIVEAU du bien-être général s'est prodigieusement élevé. (E. Scherer.) Il Usage qui équilibre les conditions: La mort est le NIVEAU des êtres. Sous le NIVEAU du despotisme, les partis oublient bien vite jusqu'à leurs noms. (Royer-Collard.) On ne peut, sans barbarie, appliquer aux peuples, ces lois de l'intelligence, le NIVEAU de la grammaire commune, sous lequel nous devons tous courber la tête, nous, simples mortels. (Maguin.)

— **Géod.** Niveau vrai, Ligne ou plan parallèle à la surface théorique de la terre, c'est-à-dire à une surface sphérique qui aurait pour rayon un rayon terrestre. Il Niveau apparent, Ligne ou plan horizontal que l'on détermine à l'aide des niveaux ordinaires, et qui est, non parallèle, mais tangent à la surface théorique de la terre.

— **Géol.** Nom sous lequel on désigne des nappes d'eau souterraines qui coulent entre deux couches de terrains imperméables.

— **Min.** Nom donné par les mineurs aux sources montantes de fond: Les NIVEAUX sont de véritables eaux artésiennes qui prennent dans le puits un NIVEAU élevé et quelquefois très-rapproché de la surface. (A. Burat.) Dans la plupart des puits, les NIVEAUX qui pressent contre le cœlage sont indépendants les uns des autres et sujets à de très-grandes variations, suivant les saisons. (A. Burat.)

— **Mécan.** Tube en verre qui est en communication avec la chaudière d'une machine à vapeur, et qui indique constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière.

— **Ichtyol.** Niveau de mer, Nom vulgaire du squalo marteau.

— **Entom.** Niveau d'eau douce, Nom vulgaire d'une espèce de libellule, et surtout de sa larve.

— **Loc. adv.** De niveau, Selon le niveau, dans un plan horizontal: Terrain DE NIVEAU. Terrasse DE NIVEAU avec le rez-de-chaussée. Il De pair, dans une situation uniforme: Il est DE NIVEAU avec les grands écrivains. (M. de Buff.) Il faut être DE NIVEAU pour se bien connaître. (Buff.) Le genre humain est, dans sa masse, une chose mobile qui cherche à se mettre DU NIVEAU. (J. Joubert.) M'arrange se met DE NIVEAU avec le trône. (Lamart.)

— **Loc. prépos.** Au niveau de, A la même hauteur que: La cour n'est pas AU NIVEAU DU JARDIN. (Acad.) Il Dans une position sociale équivalente, de pair avec, dans la même situation que: On est obligé de se mettre AU NIVEAU de son siècle, avant d'être supérieur à son siècle. (Volt.) Le pouvoir absolu met les tyrans AU NIVEAU et même au-dessous de la populace la plus ignorante. (B. Const.) Il n'y a plus de nobles que des individus et non des races, et ces individus nobles sont ceux qui s'élèvent AU NIVEAU du progrès social. (Ballanche.) C'est par le cœur qu'une femme s'élève AU NIVEAU de la force du compagnon de sa vie. (Mme de Staël.) Les grands écrivains, quand ils sont soutenus par le courage, élèvent les hommes AU NIVEAU de leurs destinées. (Lamart.) On accroit le nombre des consommateurs en abaissant les prix à LEUR NIVEAU. (E. de Gir.)

— **Encycl.** Physiq. Les niveaux sont des instruments qui servent soit à vérifier si un plan est horizontal, soit à mesurer l'inclinaison d'un plan donné par rapport à l'horizon, soit enfin à obtenir des rayons visuels horizontaux. Il existe plusieurs sortes de niveaux employés dans les opérations d'arpentage. Les plus usités sont: 1° le niveau d'eau; 2° le niveau à perpendiculaire; 3° le niveau à bulle d'air; 4° le niveau Charles; 5° le niveau Egalut, pour les opérations importantes.

1° **Niveau d'eau** (fig. 1). Cet instrument se compose d'un tube cylindrique de fer-blanc ou de laiton, mince et léger, long de 1 m. 30, et recourbé par ses deux extrémités A, B, de manière à recevoir deux fioles du verre le plus transparent possible; ces fioles sont ouvertes l'une et l'autre à leurs deux extrémités. Pour les garantir hors du service, on recouvre chacune d'elles d'un tube de fer-blanc B, fermé à l'une de ses extrémités et qui s'adapte au moyen d'un crochet. Le tube du niveau est monté, comme le graphomètre, sur un genou placé au milieu de sa longueur. Ce genou est terminé par une douille qui s'adapte à la tige d'un tripied au moyen duquel on peut disposer convenablement l'appareil sur le terrain. Par l'une des fioles, on verse de l'eau, ordinairement colorée en rouge, jusqu'à ce qu'elle monte à peu près à moitié de chacune d'elles, car ces fioles correspondent au moyen du tuyau AB.

Des que l'instrument est établi en repos,

l'eau, en vertu de la loi de l'équilibre des liquides dans les vases communicants, s'élève à la même hauteur dans les deux fioles, de

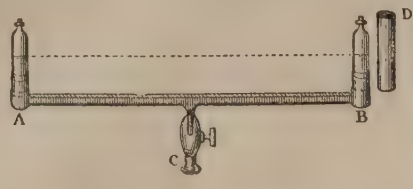


Fig. 1.

se démontent en plusieurs pièces, qui peuvent être placées dans un étui très-court.

20 Niveau à perpendiculaire. Le niveau à perpendiculaire est composé d'une équerre portant à l'extrémité de l'un de ses côtés un fil à

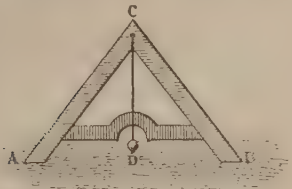


Fig. 2.

plomb et ayant, sur ce côté, un trait perpendiculaire sur le bord; ou bien il est formé par deux règles AC, CB, nommées hanches, de dimensions égales (fig. 2), adaptées entre elles par une mortaise et une traverse. Sur le milieu D de la traverse est un trait correspondant à la direction du fil à plomb; ce trait se nomme ligne de foi. On vérifie ce niveau en le plaçant sur une table que l'on dispose de manière que le fil à plomb recouvre la ligne de foi, et retournant l'instrument de telle sorte que chacune des extrémités, dans la

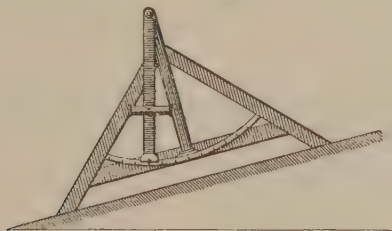


Fig. 3.

30 Niveau à bulle d'air. Son invention est attribuée à Thevenot, quoique, paraît-il, cet instrument fut connu des astronomes de l'Inde antique. Ce niveau se compose d'un tube de verre légèrement courbe contenant un liquide très-fluide, qui ne le remplit pas entièrement. Le reste de la capacité, occupée par de l'air ou par la vapeur du liquide, formée la

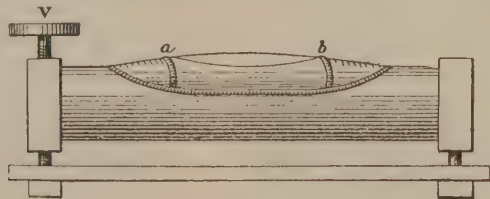


Fig. 4.

On employait autrefois et l'on emploie encore aujourd'hui, mais seulement dans les instruments de médiocre qualité, des tubes courbés par le ramollissement du verre, ou sous leur propre poids. La courbure ainsi obtenue ne pouvait évidemment pas être régulière. On se sert maintenant de tubes rodés, usés intérieurement sur une petite largeur et dans le sens longitudinal par le frottement du verre sur une tige métallique recouverte d'éméri.

Dès que l'artiste croit le tube bien rodé, il trace une graduation en parties égales, mais de grandeur arbitraire; il remplit le tube en partie de liquide, le bouché provisoirement aux deux extrémités et le soumet à l'épreuve pour connaître la valeur en secondes des divisions marquées sur le tube. Si le niveau a une sensibilité convenable et si la courbure est régulière, on ferme définitivement le tube, en étriant ses deux bouts à la lampe, et on procède à une dernière vérification pour constater que l'opération précédente n'a pas altéré la justesse de l'instrument.

Les niveaux sur lesquels une seconde est représentée par 0m,001 environ sont ceux

sorte que le rayon visuel qui rase les surfaces du liquide est horizontal. Les niveaux de cuivre sont plus solides et plus commodes; ils

nouvelle position, soit précisément à la place qu'occupait l'autre extrémité dans la première situation; si le fil à plomb recouvre encore la ligne de foi, le niveau est bien construit.

On se sert du niveau à perpendiculaire pour vérifier qu'une droite est horizontale. Pour cela, on place verticalement l'appareil de manière que ses pieds reposent sur cette droite et on inspecte la position du fil à plomb par rapport à la ligne de foi. On vérifie par le même moyen qu'un plan est horizontal, en s'assurant que deux droites de ce plan sont horizontales.

Le niveau à perpendiculaire peut même servir à apprécier approximativement les inclinaisons des droites non horizontales: il suffit pour cela que le côté horizontal du triangle porte à côté de la ligne de foi les traits indiquant les positions relevées d'avance dans lesquelles s'arrête le fil à plomb lorsque les pieds de l'instrument reposent sur des droites inclinées par rapport à l'horizon d'angles de 1, 2, 3, etc., degrés.

Delambre, dans la mesure de la base de la grande triangulation qui servit à fixer la longueur du mètre, a fait usage d'un niveau à perpendiculaire perfectionné pour apprécier les inclinaisons des règles placées bout à bout le long de cette base. Au côté horizontal de ce niveau était fixé un cercle gradué portant la ligne de foi, et une aiguille mobile autour du sommet, terminée en vernier, servait de fil à plomb.

bulle d'air. Le tube est encastré dans une monture de métal, fixée à une espèce de petite tablette au moyen d'une charnière, autour de laquelle elle peut se mouvoir, quand on agit sur la tête de la vis de réglage V. Les deux repères a et b indiquent la position que doit prendre la bulle dans le cas de l'horizontalité (fig. 4).

donc l'emploi est le plus avantageux: leur sensibilité est suffisante et la bulle atteint assez rapidement sa position d'équilibre.

Les tubes sont disposés dans leurs montures métalliques de telle sorte que les dilatations produites sur celles-ci par les changements de température puissent s'exercer librement et sans réagir sur la courbure.

On se sert de tubes d'un grand diamètre et on a soin de laisser à la bulle assez de longueur pour atténuer autant que possible les effets de la capillarité. Si la courbure du tube ne varie pas, les dilatations inégales du verre, du liquide et de la vapeur produisent des changements sensibles sur la longueur de la bulle, mais sans inconvénient, puisque l'on observe les deux extrémités de cette bulle.

— Théorie du niveau à bulle d'air. Supposons: 1° que la section longitudinale AB du tube soit un arc de cercle; 2° que, par la disposition même de l'appareil, le plan de cette section demeure toujours vertical; 3° que, dans cet arc, la bulle d'air soit réduite à la molécule du milieu de sa longueur. Cette molécule, qui tend vers le point le plus élevé de l'arc, détermine, par conséquent, sur cet

arc, la trace de la verticale passant par son centre. Cette molécule, c'est, en réalité, le fil à plomb du niveau à perpendiculaire, et l'on voit

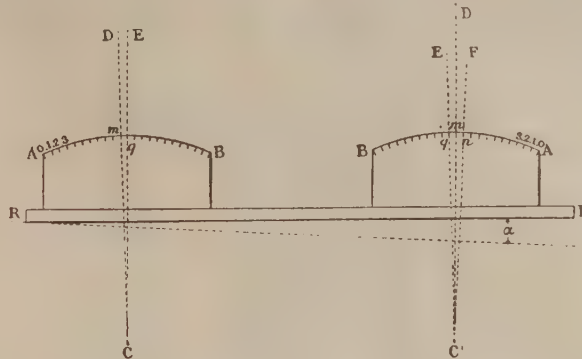


Fig. 5.

Supposons le niveau posé sur la règle RR' faisant l'angle α avec l'horizon. L'angle α est mesuré par l'angle DCE (fig. 5), dont les côtés DC et EC sont les rayons de l'arc AB, perpendiculaire au plan de la règle ou à la corde AB de l'arc et le rayon vertical passant par la molécule, milieu de la bulle. Le rayon DC et le point m, qui le détermine sur l'arc, sont invariables pour toutes les inclinaisons de RR'. Le rayon EC varie seul et tourne avec la molécule autour du centre C à mesure que l'angle α s'ouvre et se ferme, de manière à prendre, pour chaque valeur de l'angle α , une position CE, telle que l'angle DCE soit égal à cet angle α , ou, si l'on veut, telle que la division g puisse servir à apprécier cet angle.

Tout se réduit donc à trouver le point m. A cet effet, retournons le niveau sur la règle RR', de manière que l'arc AB prenne la position indiquée au côté droit de la figure. La bulle vient évidemment en n, symétrique de g par rapport à m. Le point m correspond donc à la division

$$\frac{n+g}{2}$$

et l'angle α est égal à

$$\frac{g-n}{2}$$

Revenons maintenant à la pratique, et voyons comment on applique cette théorie si simple. Remarquons tout d'abord que si l'on veut un niveau sensible, c'est-à-dire un niveau tel que le plus léger changement soit accusé par un déplacement notable de la bulle, il faut que la courbure du tube soit assez faible. D'ailleurs, pour déterminer, dans les différents cas, la position du milieu de la bulle auquel se rapporte la théorie, il est nécessaire que les deux extrémités de

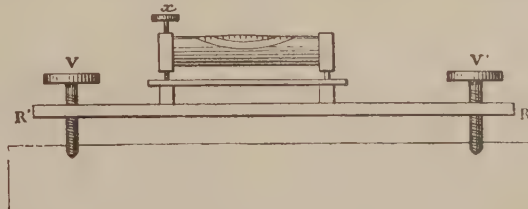


Fig. 6.

bulle de la moitié du nombre des divisions dont elle a marché dans un sens ou dans l'autre. De plus, pour régler le niveau, il faudra agir sur la vis de réglage V jusqu'à ce que la bulle revienne entre ses repères. On peut donc dire que, pour rectifier le niveau et le support sur lequel il est placé, on n'a qu'à observer la bulle avant et après le retournement, et ensuite on corrigera la moitié de l'écart entre les deux positions par les vis de l'instrument, et l'autre moitié par la vis du niveau.

40 Niveau Charles. Le niveau Charles est un instrument nouveau, infiniment commode dans la pratique du nivellement; il offre tous les avantages du niveau d'eau, sans en présenter les inconvénients.

Un de ses avantages particuliers, c'est de donner une ligne de visée horizontale deux ou trois fois plus étendue que celle qui est donnée par le niveau d'eau. Cet instrument se compose d'un corps de cylindre horizontal AB (fig. 7), de 0m,20 de longueur sur 0m,03 de diamètre. Ce tube est vissé à une genouillère D qui s'adapte au trépied qu'on emploie pour le niveau d'eau. Dans l'intérieur du cylindre AB se trouve un système à pinnules qui a la propriété de se maintenir dans une position horizontale et de déterminer, par conséquent, une direction visuelle parallèle à un plan horizontal. Ce niveau est d'un fréquent usage pour l'établissement des drains dans les opérations de drainage et pour une foule d'opé-

déjà que la théorie du niveau à bulle d'air sera la même que celle du niveau à perpendiculaire.

cette bulle, qui a toujours une certaine longueur, restent apparentes à la fois dans la partie du tube non recouverte par la monture métallique.

On conclut de ces considérations rapides: 1° que le niveau à bulle d'air ne peut servir à mesurer que de faibles inclinaisons; 2° que l'appareil doit être réglé de telle sorte que le repère du milieu de la bulle coïncide sensiblement avec le trait du milieu de la graduation du tube, ou plutôt, comme on n'observe pas le milieu de la bulle, mais ses extrémités, on prend pour repères deux traits situés à égale distance de part et d'autre du milieu de la graduation; le plus souvent même la graduation est supprimée dans la partie moyenne du tube, et alors les deux premiers traits de chaque côté sont les repères auxquels on rapporte les positions des extrémités de la bulle, en observant de combien de divisions les extrémités s'en éloignent. Lorsque le nombre des divisions est le même des deux côtés, on dit que la bulle est entre ses repères.

— Rectification du niveau à bulle d'air. Ce niveau est si sensible, que les moindres influences suffisent pour le déranger après qu'il a été vérifié et réglé. Pour le vérifier et le régler, on le place sur une règle RR', munie de deux vis calantes V et V'. En agissant sur l'une des vis calantes ou sur les deux, on amène la bulle entre ses repères. On retourne alors le niveau bout pour bout. La bulle vient-elle reprendre la même position, le niveau est réglé et la règle est horizontale. Si la bulle s'écarte de ses repères, son déplacement observé à l'une de ses extrémités est le double de l'inclinaison actuelle de la règle. On mesure ce déplacement sur la graduation du tube. Pour rendre la règle horizontale, il suffira alors, au moyen des vis V et V', de faire rétrograder l'extrémité observée de la

rations de terrassement. Plusieurs géomètres ont obtenu, par son emploi, des résultats tels

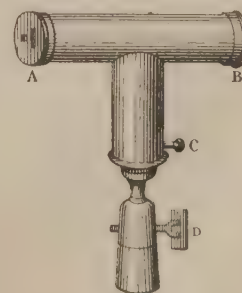


Fig. 7.

qu'ils ont abandonné complètement le niveau d'eau.

50 Niveau d'Egault. Lorsqu'il s'agit de nivellements importants, on fait usage de niveaux à lunettes; il en existe plusieurs genres, mais le plus employé est le niveau d'Egault, que l'on doit à l'ingénieur de ce nom.

Il se compose d'une lunette AB (fig. 8) engagée dans deux collets ou étriers m, n, portés par les extrémités de la règle CD d'un niveau à bulle d'air E. La lunette est maintenue dans les collets au moyen de deux fermoirs o, o'; elle peut, avec le niveau d'eau et la règle qui supporte ce dernier, se mouvoir

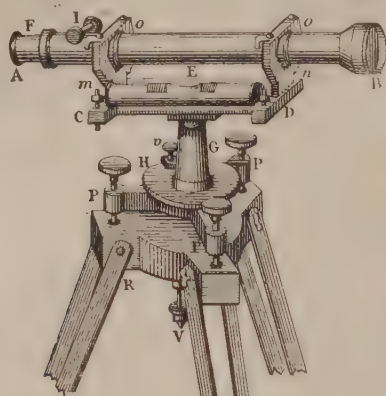


Fig. 8.

met de mettre l'instrument dans un plan horizontal sur le trépied de bois R. L'instrument est relié à ce pied de bois à l'aide d'une vis à pompe V, fixée au centre d'une pièce de bois à laquelle s'adaptent les six branches. Pour faire une observation, on place le niveau sur le pied à trois branches R, et l'on tourne la vis à pompe V dans le centre de la colonne G. On règle le niveau à bulle d'air E à l'aide des trois vis à caler; on commence par amener la bulle au milieu de la longueur, c'est-à-dire qu'on dispose le niveau parallèlement à une ligne droite qui joindrait deux d'entre ces vis; cette condition remplie, on fait tourner l'instrument de façon à amener le niveau dans une direction sensiblement perpendiculaire à la première; puis, à l'aide de la troisième vis, on ramène la bulle d'air entre les repères, si elle s'en est écartée. Cela fait, le niveau est réglé. Pour s'assurer que l'axe optique de la lunette coïn-

cide avec son axe de figure, on amène le fil horizontal du réticule à couvrir une droite horizontale, qui peut être l'arête d'un toit, la crête d'un mur. Il convient que le point visé soit aussi éloigné que possible; puis on fait faire à la lunette un demi-tour complet autour de son axe, après quoi le même fil doit recouvrir l'objet visé. Pour s'assurer que la lunette est horizontale, on la retourne bout à bout, de façon que l'objectif vienne prendre la place de l'oculaire, et vice versa. La lunette ayant ainsi exécuté un demi-tour complet autour de son axe vertical, si le point de croisement des fils du réticule coïncide encore avec la ligne visée, la lunette est horizontale. On opère avec ce niveau comme avec les autres.

— 60 Niveau Bourdaloue. Cet instrument ne diffère du niveau d'Egault que par quelques dispositions. Le niveau à bulle d'air, dans cet

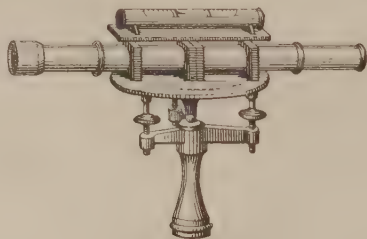


Fig. 9.

appareil, repose par sa platine sur les collets de la lunette, et celle-ci repose sur un plateau que l'on peut rendre horizontal au moyen de vis calantes qui forment ses pieds.

— 70 Niveau sphérique. On emploie quelquefois une sorte de niveau à bulle d'air appelé niveau sphérique, dans lequel le tube coulé est remplacé par une calotte sphérique, dont le centre de la bulle doit occuper le pôle en cas d'horizontalité du plan de sa base. Cet appareil est très-convenable pour vérifier ou établir l'horizontalité d'un plan.

— 80 Niveau de Burel. On se sert souvent, dans les reconnaissances militaires, d'un appareil composé d'une boîte cubique portant sur une de ses faces un miroir sur lequel est

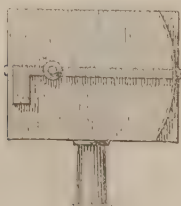


Fig. 10.

marqué un trait qui prend une position horizontale lorsque l'instrument est librement supporté à l'aide de l'anneau par lequel il se termine à la partie supérieure. L'observateur tient l'instrument par cet anneau, de manière que le miroir lui fasse face et que la ligne marquée sur ce miroir soit à la hauteur de son oeil, condition qui se trouve remplie lorsque l'image du centre de sa pupille tombe précisément sur cette ligne; en inclinant

autour d'un axe vertical G, de manière à faire le tour complet de l'horizon. On peut rendre fixe la partie supérieure de l'instrument sur le pied II à l'aide d'une vis v. Enfin, un pied à trois branches forme la partie inférieure du niveau; l'extrémité de chaque branche porte une vis calante F, ce qui per-

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel les diverses faces présentent des figures d'un même nombre de côtés.

— Fig. Mis au niveau : La dignité du juge souverain est belle, vénérable et utile, pourvu qu'elle soit NIVELÉE au pied de la justice et de la raison. (Et. Pass.)

NIVELER v. a. ou tr. (ni-ve-lé — rad. niveau. Double la lettre l devant une syllabe muette : Je nivelle, tu nivelleras). Mesurer avec le niveau : NIVELER un terrain dont on veut coter le plan.

— Mettre de niveau, rendre horizontal; rendre plan : NIVELER un terrain pour en faire une place. C'est l'Océan qui a NIVELÉ les couchés, qui les renverse et qui les rétablit. (B. de St-P.) La herse de fer aplantit la glèbe et NIVELLE les sillons. (Lamar.)

— Fig. Rendre égal, réduire au même niveau : Pourquoi le talent n'est-il qu'un être métaphysique? Avec quel doux plaisir ces vandales le NIVELLERAIENT si leur faux pouvoir l'atteindre! (Briest.) Sur les champs de bataille, l'honneur et le péril NIVELLER les rangs. (Chateaub.) Louis XIV AVAIT NIVELÉ la noblesse; il avait fait descendre les plus hautains seigneurs au service de sa personne. (Villem.)

— Absol. : Ceux qui prétendent NIVELER n'égalisent jamais. (Burke.) L'œuvre de la concurrence consiste à NIVELER. (F. Bastiat.) Le propre du despotisme, c'est de NIVELER. (V. Hugo.)

Se niveler v. pr. Etre mis de niveau : Ce terrain ne SE NIVELLERA pas aisément. Les inégalités de la terre tendent à SE NIVELER de plus en plus.

— Fig. Devenir égal, être réduit au même niveau : Dans notre temps tout SE NIVELLE. (Balz.) Les nations SE NIVELLERONT dans une égale liberté. (Chateaub.)

NIVELER v. n. ou intr. (ni-ve-lé — étym. incon. Double la lettre l devant une syllabe muette : Je nivelle, tu nivelleras). S'amusar à des bagatelles : Ne faire que NIVELER. || Vieux mot.

NIVELERIE s. f. (ni-ve-le-ri — rad. niveler). Action ou habitude de niveler, de s'occuper de vètilles. || Vieux mot.

NIVELLETTES s. f. (ni-ve-lè-te — rad. niveau). Petit voyant monté sur un pied, dont on fait usage pour régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés.

NIVELLEUR, EUSE s. (ni-ve-leur, eu-ze — rad. niveler). Personne qui nivelle, qui fait des nivellements.

— Fig. Personne qui veut arriver au nivellement, à l'égalité absolue des conditions : Les plus implacables NIVELLEURS de tous les temps n'ont jamais pensé au peuple que comme levier pour détruire. (E. Sue.) En France, les rois se sont montrés les plus actifs et les plus constants nivelleurs. (De Tocqueville.) Je suis un NIVELLEUR, disait Channing, mais je voudrais accomplir ma mission en élevant ceux qui sont au dernier rang. (E. Laboulaye.)

— A signifié autrefois Personne vètileuse. || On a dit aussi NIVELLIER.

— Fam. Nivelleur de périodes, Ecrivain qui s'occupe plus à arrondir des périodes qu'à exprimer de belles pensées neuves ou fortes.

— Hist. Nom donné, en Angleterre, aux membres les plus exaltés du parti des indépendants : Avec leur fanatisme, les NIVELLEURS étouffèrent la liberté. (Chateaub.) Nom donné aux révolutionnaires français qui voulaient arriver au nivellement des fortunes :

Charles avait dit : Que juillet, qui s'écoule, Venge mon trône en butte aux nivelleurs.

BÉRANGER.

— Adj. Qui produit le nivellement dans la société : Dans les légistes conseillers de Philippe le Bel, il y avait contre les nobles, les hommes d'armes, les chevaliers, un fonds commun de maboulisme, un levain de haine NIVELSE. (Michelot.) Notre siècle relèvera le règne de la force isolée, abondante en créations originales, au règne de la force uniforme, mais NIVELSE, égalisant les produits. (Balz.)

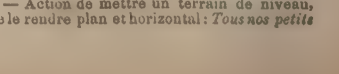
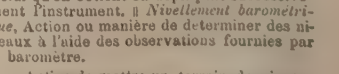
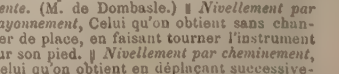
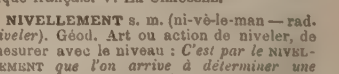
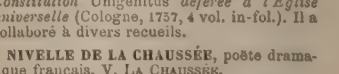
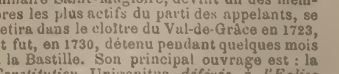
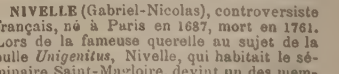
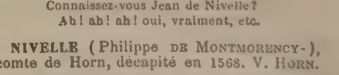
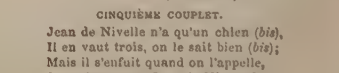
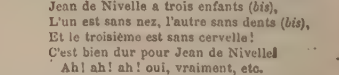
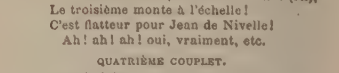
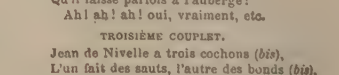
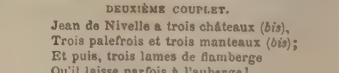
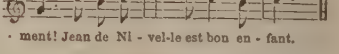
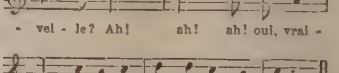
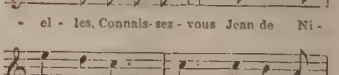
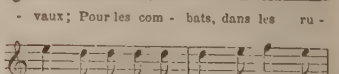
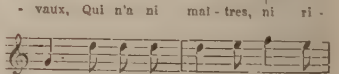
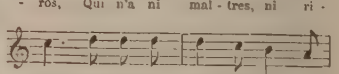
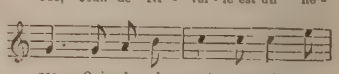
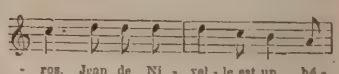
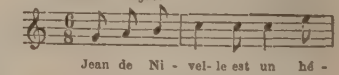
— Encycl. 1648, préhucant, non-seulement la destruction de la royauté et de la noblesse, mais encore l'égalité répartition des biens et du pouvoir entre tous les hommes, la constitution d'une république absolument égalitaire, à laquelle ils donnaient le nom de Société chrétienne. Ils devinrent assez puissants pour s'attirer les persécutions du gouvernement. Cromwell envoya au supplice les principaux d'entre leurs chefs et comprima ou dispersa les débris de la secte.

NIVELLE, petit fleuve de France (Basses-Pyrénées). Il se jette dans la mer à Saint-Jean-de-Luz, après un cours de 45 kilom.

NIVELLE (Jean de MONTMORENCY, sire de) fils aîné de Jean II de MONTMORENCY, né vers 1428, mort en 1477. Il quitta le parti de Louis XI pour s'attacher au duc de Bourgogne. Son père, après l'avoir vainement sommé de rentrer dans le devoir, le désherita et lui donna l'épithète injurieuse de chien. De là vint le proverbe si connu : « Il ressemble au chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle » (v. MONTMORENCY [Jean II]). Jean se fixa en Flandre et devint la tige de la maison des Montmorency-Nivelle, qui s'allia, dans la suite, aux comtes de Ilora.

Nivelle (CHANSON DE JEAN DE), chanson populaire, d'origine brabançonne et aïeule de notre Cadet Roussel, qui lui a emprunté quelques traits. Le chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle, est passé à l'état de proverbe. Les érudits croient que la chanson a été composée contre Jean de MONTMORENCY, seigneur de Nivelle, qui entra dans le parti du comte Charolais et porta les armes contre Louis XI, lors de la ligue du Bien public (1454). Sommé par son père de rentrer dans le devoir, il se serait enfié et aurait été traité de chien par son père. De là le proverbe; le Père Anselme, grand amateur de ces sortes d'explications, a accredité celle-ci; mais rien n'est plus douteux. La chanson de Jean de Nivelle doit sa vogue à la facture naïve des couplets et à la franchise de son rythme musical. V. CHIEN.

1^{er} COUPLET. Allegro.



NIVEAUX sont bientôt confondus sous le niveau général. (B. de St-P.)

— Arch. Opération au moyen de laquelle on établit ou l'on cherche à établir une ligne horizontale sur le terrain, afin d'y asséoir des constructions ou d'en faire dériver des plans inclinés.

— Balist. Ligne de mire naturelle, Droite située dans le plan de tir, qui s'appuie sur la plate-bande de culasse et sur le bourrelet, ou sur la plate-bande de la bouche.

— Ligne de mire artificielle, Droite située dans le plan de tir, qui s'appuie sur le bourrelet ou sur la plate-bande de la bouche et sur la hausse.

— Angle de mire naturel ou artificiel, Angle formé par l'axe de la bouche à feu avec la ligne de mire naturelle ou artificielle.

— Fig. Action de rendre égales les fortunes, les conditions : Les âges vont au NIVELLEMENT général, mais ils ne hâtent point leur marche à l'appel de nos desirs. (Chateaub.) Le suffrage universel n'est qu'un instrument de NIVELLEMENT. (E. Littré.) L'éducation nivelle les hommes, et Dieu nous commande de travailler à ce NIVELLEMENT. (G. Sand.) La faiblesse commune amène le NIVELLEMENT. (Gust.) Tous les procédés qui se décourvent, tous les besoins qui viennent à naître, tous les desirs qui demandent à se satisfaire sont des progrès vers le NIVELLEMENT universel. (De Tocqueville.)

— Encycl. Géod. Faire un nivellement, c'est chercher la différence des distances qui existent entre différents points du globe au centre de la terre supposée sphérique, ou à la surface des mers supposée prolongée sous les continents, ou à une surface concentrique. La distance d'un point à cette surface est sa cote. La surface de comparaison, quand ce n'est pas celle des eaux de l'Océan, se prend de manière qu'elle laisse tous les points à niveler d'un même côté, afin que toutes les cotes aient le même signe; tantôt on la prend au-dessous du point le plus bas, tantôt au-dessus du point le plus élevé. On rapporte les cotes au niveau de la mer, ou à un repère dont la distance à ce niveau ou à une autre surface concentrique est parfaitement connue. A défaut de repère parfaitement établi, on en marque un sur un seuil de porte, un appui de croisée, etc., et on le rattache à un contre-repère fait sur un rocher, un arbre, etc. Toutes les grandes villes de France, ou, pour mieux dire, toutes les préfectures et sous-préfectures, renferment des monuments publics qui sont repérés et dont la cote marque l'altitude au-dessus du niveau de la mer. Dans presque toutes les rues de Paris, la municipalité a fait fixer contre des murs des plaques en fonte aux armes de la ville, qui portent : 1° à gauche, la hauteur du repère au-dessus du niveau moyen de la mer; 2° à droite, la hauteur du repère au-dessus de l'étiage, au point de la Tournelle; 3° à la partie inférieure, la distance du repère au-dessus du plan général de comparaison adopté dans le nivellement de Paris, et pris à 50 mètres au-dessus de la surface de l'eau dans le bassin de la Villette, alimenté par le canal de l'Ourcq. La face latérale supérieure de la plaque qui porte ces inscriptions forme le repère proprement dit; on l'a élargie à l'aide d'une saillie venue de fonte avec elle, afin que l'on puisse y reposer facilement la semelle de la mire. Si le repère est à la cote a au-dessus du niveau moyen de la mer; à celle b au-dessus de l'étiage du pont de la Tournelle, et à celle c du nivellement de Paris, au-dessus du plan de comparaison, on a : 1° pour la cote du niveau moyen de la mer au-dessus du plan de comparaison du nivellement de Paris :

$$x = a + c;$$

2° Pour celle du niveau de l'étiage au point de la Tournelle :

$$x_1 = b + c;$$

3° Pour le niveau de l'eau dans le bassin de la Villette au-dessus du niveau moyen de la mer :

$$x_2 = (a + c) - 50;$$

4° Pour celui de l'étiage au point de la Tournelle, au même niveau :

$$x_3 = (a + c) - (b + c);$$

5° Le niveau de l'eau dans le bassin de la Villette, au-dessus de celui de l'étiage au point de la Tournelle :

$$x_4 = x_2 - x_3 = b + c - 50;$$

6° Le niveau de l'eau dans le bassin de la Villette au-dessus du repère :

$$x_5 = x_4 - b = c - 50.$$

Les instruments dont on se sert pour opérer un nivellement varient avec le degré d'exactitude que l'on veut apporter aux opérations; on emploie le niveau d'eau, le niveau de maçon, le niveau à bulle d'air, les niveaux à lunette, le niveau de pente, la mire à coulisse, la mire parlante, le tachéomètre, etc.

A l'article NIVEAU nous avons décrit les principaux instruments qui portent ce nom; contentons-nous ici de dire un mot des diverses mires.

On distingue la mire simple, la mire à coulisse, qui s'emploie lorsque l'on fait usage du niveau d'eau, et la mire parlante, dont on se sert avec les lunettes ou les niveaux d'Egault, de Lenoir, etc.

La mire simple se compose d'une règle en

bois de 2 mètres de hauteur, divisée sur l'une des arêtes de sa face postérieure en décimètres et centimètres. Elle est munie, à sa base, d'une pédale de fer faisant un angle droit avec la règle. Sur cette pédale, l'arpenteur appuie le pied pour maintenir l'instrument dans une direction verticale. Le long de cette règle glisse, à frottement doux, un collier rectangulaire portant une plaque peinte de deux couleurs et qu'on nomme le voyant. Cette plaque est divisée horizontalement par une ligne dite ligne de foi. Le collier qui porte le voyant, pouvant glisser le long de la règle et être arrêté en un point quelconque par une vis à ce destinée, lorsque le voyant est fixe, on lit sur la règle la hauteur à laquelle correspond la ligne de foi et l'on a le chiffre cherché.

La mire à coulisse se compose de deux règles, qui glissent à coulisse l'une dans l'autre et dont la longueur est ordinairement de 2 mètres. La règle mobile est armée, à l'une de ses extrémités, d'une plaque de tôle appelée voyant, divisée en quatre carrés égaux par des droites joignant les milieux de ses

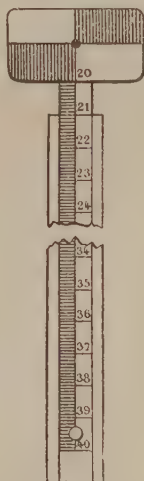


Fig. 1.

côtés opposés. Deux de ces carrés opposés par un sommet sont rouges et les deux autres blancs, afin de rendre plus apparente la ligne horizontale de séparation, qui prend le nom de ligne de foi. Le voyant est fixé au moyen d'une vis de pression, prise dans un collier en cuivre, qui peut glisser sur toute la longueur de la règle en entraînant le voyant. Le dos de la mire est divisé en centimètres, dont le zéro est au pied de l'instrument; les décimètres sont seuls écrits. La hauteur à laquelle s'arrête la ligne de foi du voyant est indiquée par une arête horizontale du collier; on lit les mètres et centimètres sur l'échelle, et une petite échancrure, faite dans la partie inférieure du collier ou manchon, a une de ses arêtes verticales divisée en millimètres, pour permettre d'apprécier la hauteur à moins de 0,001. La règle fixe est graduée comme la précédente; comme on ne la manœuvre que lorsque les cotes dépassent 2 mètres, on la fixe à l'autre au moyen d'un collier et d'une vis de pression en tout semblables aux précédents. Pour mesurer des cotes supérieures à 2 mètres, on fixe le voyant sur la coulisse mâle à la division 2 mètres de son échelle, pour le rendre indépendant de la coulisse femelle. On desserre la vis du collier de cette dernière et on fait glisser à volonté la première règle sur la seconde pour déterminer les cotes supplémentaires à 2 mètres que l'on lit sous le collier de cette dernière en partant du sol; on peut, avec cet instrument, mesurer des hauteurs de 4 mètres à 0,001 près.

La mire parlante a été inventée par M. Bourdalois, conducteur des ponts et chaussées, pour éviter les causes d'erreurs auxquelles est sujette la mire à coulisse, soit dans la lecture de la cote, soit dans la fixation du voyant, dont la manœuvre est toujours assez longue. Au moyen de cet instrument, l'opérateur vise directement sur les divisions sans le secours d'un voyant, et lit lui-même la cote. Cette mire consiste en une règle en bois de 0,012 de largeur, divisée en parties égales de 0,004 alternativement rouges et blanches, équivalent chacune à 2 décimètres et réunies par groupe de cinq. Chaque groupe n'occupe que la moitié de la largeur de la règle, dont l'autre moitié porte un gros chiffre indiquant le nombre entier des groupes. Ceux de rang pair occupent la gauche de la mire, et ceux de rang impair la droite. Dans cette mire, les chiffres sont renversés, afin qu'avec la lunette on les voie droits; pour distinguer les dizaines, on place un point, ou deux, ou trois au-dessus des chiffres de la seconde, de la troisième et de la quatrième dizaine qui, lors de la lecture, se trouvent en dessous, la figure apparaissant retournée; cette disposition facilite la lecture des mètres qui entrent dans la cote. Pour évaluer la cote de niveau, avec cet instrument, il n'est plus nécessaire

de prendre la moitié de la somme des cotes données par les deux coups de niveau; il



Fig. 2.

suffit de prendre ces cotes en considérant les chiffres de la mire comme exprimant des décimètres, et les subdivisions comme valant 0,02, et de faire la somme des deux cotes trouvées.

Les mires parlantes ont ordinairement 3 mètres et 6 mètres de longueur, elles se replient, en leur milieu, à l'aide d'une charnière, pour la facilité du transport. Afin de pouvoir placer verticalement des mires aussi longues, on les garnit d'un fil à plomb. Cet instrument a une supériorité incontestable sur la mire à coulisse, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui de la célérité des opérations, la lecture du coup de niveau étant très-rapide.

On distingue plusieurs sortes de nivellements : le nivellement simple, le nivellement composé, le nivellement de pente, le nivel-

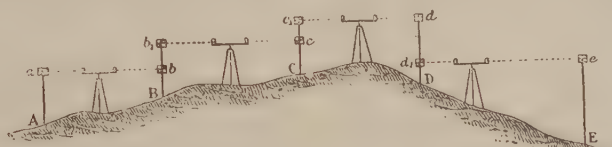


Fig. 3.

Soient A, B, C, D, E, les points à niveler : par un premier nivellement simple, de la cote du point A on passe à celle d'un point intermédiaire B; puis, par un second nivellement simple, on passe à celle d'un autre point intermédiaire C, et on continue ainsi de suite jusqu'en E. Comme dans le nivellement simple, les différences de niveau des points successifs sont :

$$Aa - Bb, Bb - Cc, Cc - Dd, Dd - Ee - Dd,$$

Dans un nivellement composé, on nomme cotes d'arrière ou coups-arrière les hauteurs que l'on obtient en visant au point de départ A; telles sont : Aa, Bb, Cc, Dd, Ee; et cotes d'avant ou coups-avant, celles qu'on obtient en visant au point d'arrivée B; telles sont Bb, Cc, Dd, Ee. On nomme différences positives celles qui résultent de la soustraction d'un coup d'avant d'un coup d'arrière, ce qui a lieu quand celui-ci donne une cote plus grande que l'autre; et différences négatives, celles qui résultent de la soustraction d'un coup d'arrière d'un coup d'avant, ce qui a lieu quand celui-ci est plus grand que l'autre; le terrain est alors en pente. Au fur et à mesure qu'on obtient les résultats, on les inscrit sur le carnet de nivellement, disposé de façon qu'il renferme tous les renseignements dont on peut avoir besoin une fois que l'on a quitté le terrain. Ce carnet est ordinairement composé de huit colonnes. Dans la première, on marque les points nivelés, soit par des lettres, soit par des numéros de piquets; dans la seconde, on indique les distances horizontales des points nivelés; dans la troisième, on inscrit les coups-arrière; dans la quatrième, les coups d'avant; la cinquième et la sixième servent à mettre les différences positives et négatives; la septième contient les cotes au-dessus ou au-dessous du plan de comparaison; et enfin la huitième, destinée aux observations, est employée pour relater la position des points, la nature du sol, le nom du propriétaire, etc. On y fait aussi la vérification, qui consiste à trouver la différence des deux points ex-

ment trigonométrique et le nivellement barométrique.

— Nivellement simple. Soit I l'un des instruments cités plus haut, placé à égales distances des points a et b dont on cherche la différence de niveau; il déterminera un plan horizontal AB. Si au point a on place la mire, dont on élève le voyant jusqu'à ce qu'il se trouve dans le plan de visée AB, la hauteur Aa de la ligne de visée au-dessus du sol sera

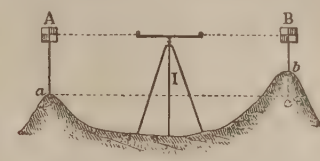


Fig. 3.

la cote du point a du terrain. On l'inscrira, et, sans déranger l'instrument du plan AB dans lequel il peut tourner librement, on portera la mire sur le point b, on en élèvera, ou abaissera le voyant jusqu'à ce qu'il se trouve dans le plan de la ligne de visée, et la hauteur Bb sera la cote du point b. Retranchant Bb et Aa, on a évidemment la différence de niveau

$$bc = Aa - Bb$$

des deux points b et c, et l'on remarque que la plus petite cote appartient toujours au point le plus élevé.

Si l'on a à niveler plusieurs points visibles et peu distants d'une station, on peut opérer en faisant porter successivement la mire aux différents points, et, sans changer le plan horizontal déterminé par l'instrument, amener le voyant dans ce plan de niveau. Les cotes que l'on aura inscrites, comme précédemment, forment connaître la distance de chaque point du terrain au plan de visée, et de combien ils sont élevés eux-mêmes les uns au-dessus des autres. Mesurant ensuite toutes les distances horizontales et les directions relatives des différents points, on a tous les éléments nécessaires pour former le plan du terrain et les profils qu'il présente.

Le nivellement simple suffit quand tous les points à niveler sont visibles de la station, et que leurs distances à cette station ne dépassent pas 200 mètres ou 300 mètres; enfin, lorsque leur différence de niveau est plus petite que la longueur totale de la mire, moins celle de l'instrument. Lorsqu'il en est autrement et que l'on doit niveler une série de points non visibles d'une même station, on a recours au nivellement composé, qui n'est autre chose qu'une série de nivellements simples.

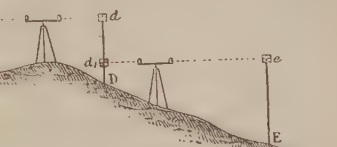


Fig. 4.

trèmes égale à la différence de la somme des coups-avant et celle des coups-arrière, ou encore à la différence entre les nombres de la sixième colonne et de la cinquième.

Un nivellement doit toujours être vérifié. On fait cette opération en allant en sens inverse, c'est-à-dire en revenant de E vers A, et, si l'on a bien opéré, on doit trouver la même différence de niveau entre les points extrêmes. Il convient, dans quelques cas, de revenir par une route différente de celle que l'on a parcourue d'abord. On prend alors la moyenne des deux résultats lorsqu'ils diffèrent très-peu l'un de l'autre. Si la différence est grande, tout est à recommencer. On considère, en général, comme bien faites, des opérations qui fournissent entre les points extrêmes des différences de niveau qui ne diffèrent entre elles que de 0,0010 à 0,0012 par kilomètre de la longueur nivelée.

Lorsque deux points à niveler sont très-distants l'un de l'autre, il faut, en général, faire subir avant tout, à la cote de chacun d'eux : 1° une correction pour la réfraction de la lumière, correction toujours additive; 2° une seconde correction toujours soustractive, due à la sphéricité de la terre. A étant la cote lue sur la mire; e, la réfraction de la lumière; h, la correction de la sphéricité de la terre; x, la cote réelle, on a

$$x = A + e - h = A - (h - e);$$

k étant la distance en mètres qui sépare le pied de l'instrument de celui de la mire, et R le rayon terrestre égal à 6,366,193 mètres, on a approximativement, dans les circonstances atmosphériques moyennes (v. REFRACTION),

$$e = k^2 \cdot 0,000007$$

$$h = \frac{k^2}{2R}.$$

En remplaçant e et h par leurs valeurs dans l'équation précédente, on a

$$x = A - \left[k^2 \left(\frac{1}{2R} - 0,000007 \right) \right].$$

Pour obtenir la différence de niveau de deux points très-distants, il faut donc, en général, prendre la différence de leurs cotes respectives ainsi corrigées; mais on remarque que tout se compense de part et d'autre, et que la correction à faire aux cotes devient inutile lorsque l'instrument est placé à distances égales ou à peu près égales des deux points à niveler. Dans un nivellement composé, les erreurs dues à ce que l'on néglige, dans chaque nivellement simple, les corrections précédentes se compensent, et l'on a un résultat définitif suffisamment exact.

— **Nivellement de pente.** Ce nivellement consiste à déterminer des points du terrain tels que, liés entre eux deux à deux par une droite, celle-ci fasse avec l'horizon un angle déterminé et généralement exprimé par le quotient de la hauteur par la base du triangle rectangle dont cette droite est l'hypoténuse. On emploie le niveau de pente pour trouver les points qui satisfont à de telles conditions; mais la boussole-niveau peut le remplacer.

— **Nivellement trigonométrique.** Il est quelquefois plus commode et plus court de déterminer la différence de niveau de deux points très-éloignés par la trigonométrie que par les méthodes exposées ci-dessus. Ce procédé est très-commode lorsque l'on a à faire la reconnaissance d'un pays de montagnes. En effet, si les distances des sommets visibles sont données par un plan, une carte, etc., on mesure l'angle de dépression ou l'angle de hauteur, et l'on a, avec une approximation suffisante,

$$x = A \tan \alpha,$$

et tant la différence de niveau cherchée, A la distance horizontale des deux sommets, et tant α l'angle de dépression ou de hauteur.

Lorsque la différence de niveau est très-considérable, on emploie quelquefois la méthode dite *zénithale*, qui consiste à chercher la distance zénithale au moyen de laquelle on obtient, avec assez d'approximation, la cote cherchée. Ce procédé peut servir à faire un nivellement approximatif des sommets qui ont la mer pour horizon.

— **Nivellement barométrique.** V. BAROMÈTRE.

— **Nivellement topographique.** Dans un nivellement de ce genre, on observe tous les points dont les cotes n'excèdent pas la hauteur de la mire, on les désigne clairement chacun sur le registre de nivellement, et l'on inscrit dans une colonne, à côté de la désignation du point, sa cote observée. On a soin, à chaque station, de prendre pour repère un point d'une des stations précédentes, en le désignant par son numéro d'ordre. Pour avoir les distances de tous les points, observés aux différentes stations, à un même plan général de comparaison, il suffit d'ajouter à la cote observée de chaque point la distance du plan de comparaison au point particulier de niveau de la station à laquelle le point a été relevé; ces distances sont données par les cotes des points de repère. Ayant ainsi toutes les cotes de tous les points remarquables d'un terrain, on les inscrit sur la carte. Si le nivellement topographique est d'une certaine étendue, on se donne une base de nivellement et des moyens de vérification. A cet effet, on entoure le terrain d'un polygone dont on nivelle tous les sommets, et qui, pour première vérification, doit se fermer exactement. Si le polygone est grand, on revient sur ses pas se fermer sur le point de départ, après avoir parcouru une longueur de 500 mètres, pour repartir ensuite sûrement. On nivelle ensuite des transversales aboutissant chacune à deux points du polygone, dont les cotes, pour seconde vérification, doivent concorder ensemble. On est ainsi assuré de l'exactitude des cotes de tous les repères, et on ne peut plus commettre ensuite que les erreurs directes de chaque observation.

Les nivellements ainsi opérés, suivant une ligne ou suivant une surface, servent à établir les profils en long, en travers, les plans cotés et à représenter le figuré du terrain au moyen de courbes horizontales appelées *coures de niveau*. Les profils en long seuls suffisent, quelquefois, pour l'objet que l'on se propose d'établir; c'est ce qui arrive pour l'établissement d'une conduite d'eau, des égouts, etc., dans une ville; mais, lorsqu'il s'agit d'un canal, d'un chemin de fer, d'une route, on est obligé de rattacher au profil en long des profils en travers s'étendant à une certaine distance à droite et à gauche du premier axe de nivellement et dirigés normalement à la direction de celui-ci. Quelquefois, au lieu de dessiner les profils, on se contente de tracer, sur le papier ou sur le plan des lieux, la projection horizontale de la trace du nivellement, et d'indiquer les points nives sur cette ligne, en inscrivant les cotes relevées; ces plans, ainsi établis, prennent le nom de *plans cotés*. Ils doivent être toujours assez complets pour que l'on puisse, à l'aide des cotes, dessiner un profil suivant une direction quelconque. Quand on a recours aux courbes de niveau, on les espace ordinairement de manière que la différence des cotes de deux courbes consécutives soit un nombre entier de mètres. Ce tracé peut se faire immédiatement sur le terrain, en prenant la mire, dont le voyant est amené à la hauteur de la courbe cherchée, pour chercher des points ayant la même cote que celle-ci; de

cette façon, les positions relatives sur le plan des courbes horizontales indiquent la forme du terrain; dans les parties où elles sont très-rapprochées, la surface est très-inclinée, et, dans les endroits où elles s'écartent beaucoup, la pente est très-faible. Les plans ainsi confectionnés permettent de tracer un profil suivant une direction quelconque et de déterminer la projection d'un chemin ou d'une rigole suivant une pente donnée. V. ARPENTAGE, LEVÉ.

— **Nivellements géodésiques.** Nous avons, dans ce qui précède, supposé que l'étendue du terrain à niveler n'était pas assez grande pour qu'il y eût lieu de tenir grand compte de la courbure du globe. Dans le cas contraire, voici comment on opère :

Soient A le poste d'observation dont on connaît l'altitude, R sa distance au centre C de la terre, P le point dont on veut connaître

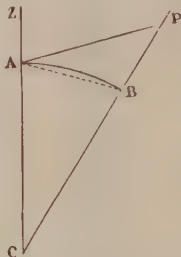


Fig. 5.

la cote, AB l'arc de cercle décrit du point C comme centre avec CA pour rayon, dans le plan CAP, x l'angle PAZ, que le théodolite fera connaître : la cote inconnue PB sera donnée par la formule

$$\begin{aligned} PB &= AB \frac{\sin PAB}{\sin (PAB + PBA)} \\ &= R \sin \frac{1}{2} C \frac{\sin \left(\frac{1}{2} C + 90^\circ - x \right)}{\sin \left(\frac{1}{2} C + 90^\circ - x + 90^\circ + \frac{1}{2} C \right)} \\ &= R \sin \frac{1}{2} C \frac{\cos \left(x - \frac{1}{2} C \right)}{\sin \left(x - C \right)}. \end{aligned}$$

Si A est au niveau de la mer, R désigne le rayon même de la terre; dans le cas contraire, c'est le rayon de la terre augmenté de la cote du point A. Dans tous les cas, la formule fait connaître la différence des cotes de A et de P.

— **Nivellements sous-marins.** Le nivellement du fond de la mer se fait par voie de sondages. La sonde se compose d'une corde mince divisée par des nœuds et d'une petite masse de plomb. Quand on a fait un sondage, pour pouvoir marquer sur la carte le point dont la cote vient d'être obtenue, il suffit de mesurer au sextant les angles sous lesquels on voit, du canot où l'on se trouve, les distances de trois points situés sur le rivage.

NIVELLES, ville du royaume de Belgique, à 14 kilom. de Mons; 8,269 hab. Cette ville doit son origine à un monastère fondé en 645 par la femme de Pépin de Landen; elle ne relevait que de l'abbaye; c'était l'abbé, prince du saint-empire, qui nommait ses magistrats. L'édifice le plus important est la collégiale de Sainte-Grétrude, qui fut reconstruite au XI^e siècle, après avoir été détruite par les Normands. Cette église a été souvent remaniée depuis. A gauche de la collégiale se trouvent les restes d'un cloître dont, les colonnettes supportent des arcades cintrées sur trois côtés.

NIVÉNIÉ s. f. (ni-vé-ni). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des protéacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. II Syn. de WITSENIA, genre d'iridées.

NIVÉOLE s. f. (ni-vé-o-le — du lat. *niveus*, de neige). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amarillidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Europe centrale et la région méditerranéenne : La *NIVÉOLE printanière* est souvent désignée sous le nom vulgaire de *perce-neige*. (P. Duchartre.) Quelques personnes confondent la *NIVÉOLE* avec la *galantine*. (Bosc.) Les bulbes des *NIVÉOLES* peuvent demeurer en terre plusieurs années de suite. (T. de Bernaud.)

— **Encycl.** Les *nivéoles*, souvent confondues à tort sous le nom de *perce-neige*, sont des plantes bulbeuses, à feuilles linéaires, toutes radicales; la hampe simple et nue sortant du milieu de ces feuilles se termine par une ou plusieurs fleurs blanches, rappelant par leur forme, mais sous de moindres dimensions, celles des narcisses. Le nom que les Grecs avaient donné à ces plantes (*leucocion*) signifie violette blanche. Il est probable que Theophraste a voulu les désigner quand il parle d'une fleur qui se montre la première, souvent même avant la fin de l'hiver. Pline les a aussi mentionnées. Ceci regarde surtout la *nivéole* printanière, qui croît dans les ré-

gions montagneuses du Midi; les *nivéoles* d'été et surtout d'automne se montrent plus tard. Ces plantes se cultivent comme les narcisses; on en fait de jolies bordures.

NIVEREAU s. m. (ni-ve-ro). Ornith. V. NIVEROLLE.

NIVERNAIS, AISE s. et adj. (ni-vè-nè, e-ze). Géogr. Habitant de Nevers ou du Nivernais; qui appartient à Nevers, au Nivernais ou à leurs habitants : Les *NIVERNAIS*. Les *vaches NIVERNAISES*.

— **Econ. rur.** *Race nivernaise*, Race de bœufs du Nivernais.

— **s. f.** Art culin. Sorte de ragoût de carottes, employé pour garniture.

NIVERNAIS (le), ancienne province de France, bornée au N.-E., à l'E. et au S.-E. par la Bourgogne, au S. et au S.-O. par le Bourbonnais, à l'O. par le Berry et au N.-O. par l'Orléanais. Sa capitale était Nevers, aujourd'hui ch.-l. du département de la Nièvre, presque entièrement formé de cette ancienne province. Elle comprenait huit petits pays : les Vaux-de-Nevers, ville principale : Nevers; les Amognes; le Bazois, ville principale : Saint-Saulges; les vallées de Montenoison, ville principale : Premery; les vallées de l'Yonne, ville principale : Clamecy; le Morvan, ville principale : Château-Chinon; le pays d'Entre-Loire-et-Allier, ville principale : Saint-Pierre-le-Moutier; le Donzinois, ville principale : Donzy. Ce dernier territoire ne fut réuni au duché de Nevers qu'en 1552. Avant l'occupation romaine, le Nivernais était habité par les Eduens et les Sénons. Sous Honorius, il fit partie de la Ire Lyonnaise et de la Senonaise. En 817, Louis le Débonnaire le donna au roi d'Aquitaine, son fils Pépin. A dater du IX^e siècle, le Nivernais eut ses comtes particuliers; il passa successivement entre les mains de Pierre de Courtenay (1184), de Hervé de Donzy (1199), puis appartint aux maisons de Bourbon, de Bourgogne et de Flandre (1280). Il revint en 1384 à la maison de Bourgogne par le mariage de Marguerite de Flandre, dont il fut la dot, avec Philippe le Hardi. Leur fils Jean sans Peur porta quelque temps le titre de duc de Nevers. En 1404, Jean le donna à son frère Philippe, dont la petite-fille fut mariée à Jean I^{er} de Clèves, aux mains duquel passa le comté. En 1533, le comté fut érigé en duché-pairie au profit du petit-fils de Jean I^{er} de Clèves. En 1659, Mazarin racheta à la maison de Gonzague ce duché, qui y était entré par mariage en 1562, et le donna à son neveu Jules-Philippe Mancini, dont le petit-fils était encore seigneur de cette terre en 1789, lors de la chute définitive de la féodalité.

Nivernais (CANAL DU), canal de France. Il commence sur l'Yonne, à Auxerre, franchit la ligne de falte entre Seine et Loire, suit le ruisseau de Baye, puis la rivière d'Aron et rejoint la Loire à Decize. Sa longueur totale est de 174,509 mètres. Charge des bateaux, 50 à 125 tonnes.

NIVERNOS (Louis-Jules-Barbon) MANCINI-MAZARINI, duc DE), diplomate et littérateur, né à Paris en 1716, mort dans la même ville en 1798. Il épousa à quinze ans Mlle de Pontchartrain, entra à dix-huit ans au service, se battit en Italie sous Villars, puis en Allemagne (1741) avec le grade de colonel et se vit forcé par la faiblesse de sa santé d'abandonner le métier des armes en 1743. Cette même année, il fut élu à la place de Massillon à l'Académie française et devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Deux ans après, se vouant à l'étude des lettres et à la diplomatie, Nivernos fut nommé à Rome (1748), il remplit ces fonctions jusqu'en 1753, empêcha la commission de l'index de censurer l'*Esprit des lois*, puis passa au même titre à Berlin (1755), où sa présence fut inutile; car, lorsqu'il y arriva, la Prusse venait de s'allier à l'Angleterre. A la fin de la guerre de Sept ans, le duc de Nivernos fut chargé de représenter la France près le cabinet de Saint-James, auquel il arracha, à force de finesse, de tact et de fermeté, la signature du traité de paix de 1763. A la mort de son père (1769), il renonça à la diplomatie pour s'occuper de l'administration de ses domaines. Bien qu'il eût pris le parti de rester étranger à la politique, il ne se prononça pas moins contre le parlement Maupeou et consentit à entrer en 1787, comme ministre d'Etat, dans le cabinet Neckar, dont il fit partie jusqu'en juillet 1789. La Révolution ayant éclaté, il ne voulut point émigrer, fut incarcéré en 1793, perdit la plus grande partie de sa fortune, mais ne garda pas néanmoins rancune à ses concitoyens et se présenta, il est vrai sans succès, comme candidat à la législature en 1795 sous le nom du citoyen Mancini. Le duc de Nivernos était le type du gentilhomme accompli et un lettré d'un talent réel. Il publia un recueil de ses *Œuvres* (1796, 8 vol. in-8), contenant 250 *Fables*, la traduction en vers de l'*Essai sur l'homme* de Pope, celle de trois livres des *Métamorphoses* de l'*Essai sur les jardins* de Walpole, des imitations de Virgile, d'Anacréon, de Propertius, des réflexions sur l'homme, de La Fontaine, etc. Ses *Œuvres posthumes*, publiées par François de Neufchâteau (1807, 2 vol. in-8), renferment sa correspondance, diplomatique, ses discours académiques, etc.

NIVEROLLE s. f. (ni-ve-ro-le — du lat. *niz*,

nixis, neige). Ornith. Nom vulgaire du bruant ou pinson des neiges. II On dit aussi NIVEREAU s. m.

— Bot. Syn. de NIVÉOLE ou PERCE-NEIGE.

NIVÈRES (Guillaume - Gabriel), musicien français, né aux environs de Melun en 1617, mort au commencement du XVIII^e siècle. Il était entré au séminaire de Saint-Sulpice pour y embrasser la carrière ecclésiastique; mais sa vocation musicale triompha, et il prit des leçons de Chambonnière le claveciniste. A vingt-trois ans, il était nommé organiste de Saint-Sulpice et entra, deux ans après, en qualité de ténor à la chapelle du roi. Un peu plus tard, il devint maître de la musique de la reine et organiste de la maison royale des demoiselles de Saint-Cyr. C'est lui qui tenait le clavecin aux fameuses représentations d'*Esther* et d'*Athalie* qui furent données dans cet établissement. On lui doit, entre autres ouvrages : la *Gamme du xi*, nouvelle manière de solfer sans nuances (Paris, 1646, in-8); *Méthode certaine pour apprendre le plain-chant de l'église* (Paris, 1667); *Traité de composition* (Paris, 1667, in-8); *Chants d'église à l'usage de la paroisse de Saint-Sulpice* (Paris, 1658, in-12); les *Passions avec les leçons de Ténèbres* (Paris, 1689, in-4); *Chants et motets à l'usage des dames de la maison de Saint-Cyr* (Paris, 1692, in-4); *Trois livres d'orgue* (Paris, 1665, 1671 et 1675, in-4).

NIVET s. m. (ni-vè). Pop. Remise faite en secret à un agent ou à un mandataire, dans les marchés qu'il fait pour autrui.

NIVETTE s. f. (ni-vè-te). Arboric. Variété de pêche.

NIVIFORME adj. (ni-vi-for-me — du lat. *niz*, *nixis*, neige, et de *forme*). Qui ressemble à la neige.

NIVILLAC, bourg de France (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arrond. de à 54 kilom. de Vannes, près de la Vilaine; pop. aggl., 241 hab. — pop. tot., 3,090 hab.

NIVILLIERS, bourg et comm. de France, ch.-l. de cant. (Oise), arrond. et à 8 kilom. de Beauvais; 193 hab. Justice de paix.

NIVÔSE s. m. (ni-vô-ze — du lat. *niz*, *nixis*, neige). Chronol. Quatrième mois de l'année républicaine, répondant à peu près à l'intervalle de temps compris entre le 21 décembre et le 21 janvier.

NIX, génie des eaux, chez les Germains.

NIXCOBT, personnage fantastique de la mythologie allemande. C'est le messager des morts noyés dans le Rhin; il vient de leur part rendre visite à ceux qu'ils ont laissés sur la terre; mais il s'applique surtout, dans ses rôles nocturnes, à jouer de mauvais tours aux vivants. On le représente comme une espèce de nain trapu, grotesque, dont la tête tourne sur le cou comme sur un pivot. Ses épaules, ses bras, ses coudes, ses genoux et la partie saillante de ses poignets sont couverts d'écaillés de poisson; de petites nageoires se soulèvent par intervalle sous la cheville de ses pieds; son œil rond et glauque est marqué au centre d'un point rouge lumineux; ses dents et sa chevelure sont vertes; sa bouche, horriblement fendue, est contractée par un sinistre sourire qui glace de terreur. Sa demeure habituelle est le Rhin, et il est le bouffon favori du grand Nidich, l'empereur des nixes et des ondines.

Les malices de Nixcobt servent d'aliment aux contes des fées, à la veillée. Voici deux de ces contes lugubres. Un vigneron a tué son ami dans une rixe et l'a jeté dans le Rhin, ainsi que le couteau, instrument du meurtre. Ce couteau, Nixcobt le lui présente et, tandis que le paysan reste pétrifié à la vue de cette lame sanglante, Nixcobt court chez le bourgmestre; une descente de justice a lieu; le coupable est trouvé tenant encore à la main l'arme qui a servi au crime; il est pendu et Nixcobt assiste en riant à la pendaison.

Une autre fois, il se rend chez un notaire qui a perdu sa femme : Jean Harnich, lui dit-il, le grand Nidich fait la cour à ta femme, devenue ondine; elle refuse de l'écouter. Dis-moi ce qu'il faut qu'il fasse pour lui plaire. Le notaire croit à un mauvais rêve et essaye de s'endormir; mais une main glacée se pose sur sa poitrine : Jean Harnich, parle, parle vite, dit la voix, ou tu ne dormiras plus. Et le pauvre diable aperçoit alors les yeux de flamme rouge et les dents vertes du terrible nix. Sous l'impression d'un terreur profonde, il donne le renseignement demandé et Nixcobt s'enfuit en éclatant de rire.

NIXDORF ou **GROSS-NIKOLSDORF**, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle de Leipsa, district de Schluckenau; 4,500 hab. Fabrique d'ouvrages en acier, instruments de chirurgie, quincaillerie; passementeries, toiles.

NIXE adj. m. (ni-kse — du lat. *nizus*, appuyé). Mythol. Se dit de divinités romaines qui présidaient aux accouchements et qu'on représentait appuyées sur leurs genoux.

NIXE s. (ni-kse). Mythol. Génie ou nymphe des eaux, chez les Germains : *Elle m'apparaît souvent dans mes rêves comme une nymphe des eaux, décourant, dans son rire enfantin, entre*

ses joues à fossettes, les dents de perles de la Nixu germanique. (Gér. de Nerval.)

— **Encycl.** Les *nizes*, dans la mythologie allemande, habitent les fleuves et les marais et ont pour roi le méchant et diabolique Nixchus, aide de son vain Nixobot. Les *nizes* mâles jouent toutes sortes de vilains tours aux vivants. On les voit rôder aux abords des fleuves, dans les endroits isolés, quelquefois sous les traits de petits enfants aux longs cheveux d'or, un chaperon rouge sur la tête; d'autres fois sous l'apparence de vieillards avec une longue barbe blanche. Musiciens de première force, ils viennent se mêler aux fêtes villageoises et, au son de leur violon, les danseurs enivres, pris de vertige, perdent la tête; ne pouvant interrompre leur danse, ils vont se noyer dans le fleuve. Pour se préserver des *nizes*, il faut porter un brin de marrube ou d'origan, deux plantes aquatiques.

Les *nizes* femelles ou ondines sont plus intéressantes. Ce sont les âmes des pauvres filles qui se noient par désespoir d'amour. Elles tombent sous le joug de Nixchus et vivent sous l'eau le même temps qu'elles auraient vécu sur terre si, volontairement, elles n'avaient pas abrégé leur existence. Il y a sur les *nizes*, comme sur les *willis*, une foule de légendes fantastiques. Voici l'une de ces légendes, qui sont toutes fort dramatiques.

Le comte Hermann délaissa, pour se marier avec une riche héritière, une pauvre fille qu'il a séduite. Le jour du mariage, et comme il se rend au château de sa fiancée, un orage éclate; un fleuve qu'il franchit semble se soulever et il croit voir une figure pâle se dresser à l'avant de la barque. Le comte est un esprit fort qui se moque des *nizes*; cependant l'idée de Gottlieb, la jeune fille qu'il a séduite, lui traverse l'esprit. Pendant le festin, l'est parvenu à chasser cette idée, lorsque, portant le verre à ses lèvres, il voit au plafond de la salle se dessiner, visible pour lui seul, un petit pied de femme, blanc menu, qu'il reconnaît aussitôt. Il se lève épouvanté. Dans un autre salon, comme il commençait à se rassurer, une draperie se souleva et une main blanche en sort, le doigt indicateur recourbé en signe d'appel. « Gottlieb est mort ! » s'écrie le malheureux. En vain l'évêque fait des exorcismes; le comte Hermann se débat comme s'il luttait contre un être surnaturel et meurt étrané par Gottlieb, changée en nize après s'être jetée à l'eau de désespoir.

NIZA (Marco DE), missionnaire italien, auquel on doit la découverte du Sonora. Il vécut entre 1510 et 1570 et venait d'entrer chez les franciscains de Nice, lorsqu'il fut envoyé en mission dans la Nouvelle-Espagne, alors gouvernée par Antonio de Mendoza, qui le chargea d'aller prêcher les indigènes de la Nouvelle-Galice (1539). Niza pénétra jusqu'à la vallée du Sonora. La relation de son voyage a été reproduite dans le tome III du recueil de Ramusio. On possède aussi une *Relation de frère Marco de Niza sur un voyage au Pérou*, traduite en français (Paris, 1838, in-8°).

NIZAM s. m. (ni-zamm — mot ar., qui signif. *réglement*). Titre porté, sous l'empire mogol, par le gouverneur du Decan et ensuite par le souverain de la partie du Decan placée sous le protectorat de l'Angleterre.

— Organisation des troupes turques selon la méthode européenne.

NIZAM (ROYAUME DU), Etat de l'Indoustan, dans le Decan, entre la présidence anglaise de Calcutta (district de Nagpou), au N.-E. et au N., la présidence de Bombay au N.-O. et à l'O. et celle de Madras au S. et au S.-E.; 247,000 kilom. carr. environ; 10,000,000 d'hab. Capitale, Haiderabad. Il comprend l'Haiderabad, le Bider, le Berar et les parties orientales de l'Aurengabad. Le pouvoir souverain est nominativement entre les mains d'un prince qui donne son nom à cet Etat; mais il est en réalité aux Anglais, qui l'ont compris dans les possessions médiates de l'empire anglo-indien. Sol montagneux au N. et à l'E., arrosé par le Tapti, le Godavery et leurs affluents. Villes principales : Aurengabad, Golconde, Daoulatabad. Cette souveraineté fut formée, dans la première moitié du XVIII^e siècle, d'une partie des débris de l'empire du Mogol, par le vice-roi du Decan, Tchyn-Khil-Khan, qui avait le titre de *nizam-ul-mogol* (suzerain du royaume). Un de ses successeurs, Nizam Ali, soutint pendant près de 20 ans de guerres contre Haider-Aly, les Anglais et les Mahrattes; en s'alliant aux Anglais en 1800, il attira sur son Etat le joug qui l'opprime aujourd'hui.

Nizam (LA GUERRE DU), roman, par Méry (1843). On retrouve dans ce roman comme principal personnage, le héros de la *Floride*, sir Edward Kierub. Cette fois, ce n'est plus contre les éléphants, c'est contre les thugs qu'il va déployer les prodigieuses qualités de sang-froid, d'esprit, de courage et de clairvoyance dont l'auteur s'est plu à le douer. Le roman est pour ainsi dire double; il a une partie diurne et une partie nocturne. Dans la jour, sir Edward et ses compagnons, le colonel Douglas, le comte polonais Elona, sont des hommes du monde, courtisant de belles et élégantes femmes, et ils ne laissent rien apercevoir des terribles anxiétés des nuits qu'ils passent au clair de lune, dans les jungles, à guetter leurs invisibles ennemis. C'est sur cette double action et sur la discrétion absolue

des personnages que Méry a fondé l'intrigue de cet amusant ouvrage; sans jamais avoir visité l'Inde, il s'est pénétré intimement des magnificences de cette contrée et il a fait des descriptions de paysages qui sont comme des rêves féériques. Pour la partie historique, ce qui concerne la guerre des thugs, il s'est inspiré de l'excellent ouvrage du capitaine anglais Taylor, et il a pu rendre ainsi certains détails de cette lutte mystérieuse avec une vérité frappante.

NIZAM-DJEDID s. m. (ni-zamm-djé-did — mots turcs qui signif. *nouvelle ordonnance*). Droit de douane que l'on percevait en Turquie sur les raisins, les vins, les liqueurs, etc. Il Troupe turque organisée à l'européenne.

NIZAM-AL-MOULK ou **NIZAM-EL-MOULOUK**, prince indien, également appelé **Tchyn-Qéitch-Khan** (prince tirant l'épée), né à Delhi vers 1648, mort en 1748. Son père, Ghazy-Eddy-Khan, d'abord chef d'aventuriers tatars, était devenu vice-roi du Guzarate. Ambitieux et rusé, Nizam gagna la faveur du cruel Aureng-Zeyb et de ses successeurs, devint vice-roi du Decan en 1717 et battit les Mahrattes, qui venaient fréquemment piller son gouvernement. Ayant été rappelé, il se joignit à des mécontents, renversa le Grand Mogol et reçut du successeur de ce prince la vice-royauté de Malwah (1720). Peu après, il s'empara du gouvernement du Decan, puis devint vizir du Grand Mogol, Mohammed-Schah (1731). Mécontent de ce dernier, il retourna dans le Decan, auquel il joignit de son autorité privée le Guzarate et le Malwah (1735), accrut prodigieusement sa fortune et appela dans l'Inde le roi de Perse, Nadir-Schah. Ce prince accourut, massacra 100,000 Indiens, saccagea Delhi, renversa, puis rétablit sur son trône le faible Mohammed-Schah et fit connaître le nom de celui qui l'avait appelé. Depuis lors, Nizam devint l'objet de l'exécration des Indiens. Après le départ de Nadir-Schah, il n'en gouverna pas moins plusieurs provinces de l'empire du Grand Mogol, soutint des guerres contre les Mahrattes, se livra à toutes sortes d'intrigues et mourut universellement méprisé.

NIZAM-EL-MOLOUK (Khodjah-Huqan), célèbre grand vizir persan, né en 1017 de notre ère, mort en 1092. Il avait rempli avec distinction plusieurs emplois sous le sultan Mastoud, lorsque Alp-Arslan, en montant sur le trône (1064), le nomma grand vizir. Nizam remplit pendant vingt-huit ans ces hautes fonctions et y fit preuve d'une rare sagesse. Il diminua les impôts, fonda des collèges, comprima la révolte du gouverneur du Kerman, se signala par son amour des sciences et des lettres et fit tout ce qu'il put pour rendre le peuple heureux. Malgré ses éminents services, il tomba en disgrâce pour avoir déplié à la sultane Terkhan-Khatoun, et fut assassiné par ordre de son successeur, Nizam, qui a laissé la réputation d'un des plus grands hommes de l'Orient, avait composé un remarquable testament politique connu sous le nom de *Wassazi*, et dans lequel il donne aux princes des préceptes pour bien gouverner.

NIZAMI ou **NIDHAMI** (Abou-Mohammed ben-Yousouf), célèbre poète persan, né à Ghendje (province d'Arran), d'où son surnom de *Ghendjévi*, vers 1100, mort dans la même ville en 1180 de notre ère. Il passa la plus grande partie de sa vie à la cour des princes Seljoucides et s'adonna avec un éclatant succès à la poésie. Créateur de l'épopée romantique persane, il composa cinq poèmes, qui ont été réunis sous ce titre : *Peutik-Ghandj* (les Cinq trésors) et qui comprennent 28,000 distiques. Ces ouvrages sont : *Mukhsen-ul-errar* ou *Magasin des secrets*, poème didactique qui a été publié à Londres en 1786; *Kosrou et Shirin*, poème romantique, traduit en allemand par Hammer Purgstall (Vienne, 1812, 2 vol.); *Léila et Medjnoun*, célèbre poème traduit en anglais par Atkinson (Londres, 1830); *Hift Peiger* ou *les Sept figures de beauté*, sorte d'Heptaméron d'où Gozzi a tiré le sujet de sa comédie : *Turandot, princesse de Chine*; enfin *Iskander Nameh*, histoire romantique d'Alexandre le Grand en deux parties, dont la première a été publiée à Calcutta en 1812 et la seconde en 1852. Nizami a laissé, en outre, un recueil de vers ou *Divan*, qui n'a pas été imprimé. On trouve des traductions anglaises de contes et d'anecdotes de ce poète dans l'*Asiatic Miscellany* (Calcutta, 1786).

NIZOLIIUS (Mario NIZZOLI, plus connu sous le nom de), littérateur italien, né à Brescello (Modénois) en 1493, mort en 1566. Successivement professeur à Brescia, à Parme et à Laboneta, Nizolius fut un des plus ardents faiseurs de la renaissance littéraire, et il est surtout connu pour son admiration presque exclusive pour Cicéron. Ses principaux ouvrages sont : *Observationes in M. Tullium Cicéronem* (1535); *De veris principis et vera ratione philosophandi contra pseudo-philosophos* (Parme, 1553), ouvrage dont Leibniz a donné une nouvelle édition qu'il enrichit d'une préface (Francfort, 1670) et dans lequel Nizolius s'élève avec force contre le jargon barbare et les doctrines ridicules des philosophes scolastiques.

NIZONNE, rivière de France. Elle naît près de Saint-Front-de-Champniers (Dordogne), baigne Saint-Front, Campeau, Combiens, La Roche-Beaucourt, Pas-de-Fontaines, forme la

limite entre les départements de la Charente et de la Dordogne et tombe dans la Dronne, après un cours de 62 kilom. Cette rivière arrose une magnifique vallée et fait mouvoir de nombreuses usines.

NIZZA-MONFERRATO ou **NIZZA-DELLA-PAGLIA**, ville des États sardes, division et à 22 kilom. S.-O. d'Alexandrie, prov. d'Acqui, ch.-l. de mandement, sur la gauche du Belbo est la Nizza; 5,000 hab. Bon vin, filature de soie.

NIZZOLI, littérateur italien. V. NIZOLIIUS.

N. L. Hist. Abréviation des mots *non liquet*, « cela n'est pas clair, » que les juges romains écrivaient sur leurs tablettes lorsque, ne se trouvant pas suffisamment éclairés, ils demandaient une nouvelle instruction.

— Abréviation des mots *nouvelle lune*, dans les calendriers.

NO. Abréviation du mot *numéro*.

NO s. m. (no — du lat. no, je nage). Nage, action de nager. Le Vieux mot.

— Auges de moulin.

NO adj. (no). Forme ancienne du mot *noirs*, dont il nous est resté le pluriel *nos*.

NOACHIDE s. (no-aki-de — de l'hébr. Noach, Noé). Descendant de Noé.

— s. m. Chacun des sept préceptes que quelques rabbins prétendent avoir été donnés par Noé à ses enfants.

Noachide (LA), poème biblique en douze chants, par Bodmer (Zurich, 1752). Cette composition, fort médiocre et très-ennuyeuse, a pour sujet les aventures du patriarche Noé. Désireux de marcher sur les traces de Klopstock, Bodmer s'écarta un moment des discussions littéraires, qui étaient son élément naturel, pour créer à son tour une œuvre épique, et l'entreprise ne lui réussit pas. L'enflure naturelle de son style est encore exagérée dans ce poème; dans les parties idylliques, pourtant, il fait preuve d'un certain talent. Le critique, chez Bodmer, était évidemment supérieur et de beaucoup au poète. Quand Bodmer écrivait la *Noachide*, il était déjà fort âgé; le poème remit sa renommée en question. On pouvait être d'autant plus exigeant pour lui qu'il n'avait ménagé personne, pourtant on eut des égards pour sa vieillesse, et Bodmer put mourir sans que la voix publique lui eût reproché sa *Noachide* était dépourvue d'inspiration et de nouveauté. Comme style et comme versification, il était inférieur à Goethe, dont il savait si bien à l'occasion relever le mauvais goût.

NOAILLAN, village et comm. de France, départ. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Bazas, cant. de Villandraut; 2,411 hab.

NOAILLES s. m. (no-a-ille; il mil.). Métrol. Louis d'or frappé en 1716, à l'époque où le duc de Noailles était président du conseil des finances.

NOAILLES, diminutif du vieux français *naue*, *noye*, *noie*, prairie, en espagnol *naeva*, même sens; *noailles* signifie donc proprement *petites prairies*; ce nom appartient à un grand nombre de villages et hameaux de France; les noms de lieux *Neauz* (Loire), *Nautilles* (Basses-Pyrénées), *Novailles* (Haute-Garonne), *Noyelles* (Nord), sont tirés du même primitif et sont formés exactement de la même façon.

NOAILLES, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Beauvais; pop. aggl., 1,311 hab. — pop. tot., 1,352 hab. Commence de chanvre et de bestiaux.

NOAILLES, famille noble, originaire du Limousin, remontant au XI^e siècle, et qui s'est distinguée dans les armes et dans la diplomatie. Les principaux personnages de cette famille sont :

NOAILLES (Antoine DE), amiral et diplomate français, né en 1504, mort en 1562. Il fut successivement gouverneur de Bordeaux, ambassadeur à Londres et chambellan d'un des enfants de France (1530). Il se distingua lors de la seconde guerre de François I^{er} contre Charles-Quint, notamment à la bataille de Cérisolles (1544). A l'avènement de Henri II, il fut nommé amiral de France et négocia la trêve de Vaucelles (1556). On lui reproche d'avoir fait, avec Blaise de Montluc, une guerre d'extermination aux huguenots de la Guyenne. Sa mort fut attribuée au poison.

NOAILLES (François DE), diplomate français, frère du précédent, né en 1519, mort à Bayonne en 1585. Henri III et Catherine de Médicis n'eurent point de courtisan plus dévoué. Evêque de Dax en 1555, il fut successivement ambassadeur en Angleterre (1556), à Rome, à Venise (1558) et à Constantinople. Telle était sa réputation d'habileté, que pendant sa dernière ambassade il fut choisi comme médiateur entre le sultan Selim et les Vénitiens et rétablit la paix entre eux. Ses *Négociations* ont été publiées avec celles de son frère, par Vertot (1763).

NOAILLES (Gilles DE), diplomate français, frère des précédents, né à Noailles (Limousin) en 1524, mort à Bordeaux en 1597. Il suivit, comme ses frères, la carrière diplomatique et fut chargé de missions en Angleterre, en Pologne, pour l'élection du duc d'Anjou, et à Constantinople. La cour de France récompensa ses services par le don de plusieurs bénéfices ecclésiastiques.

NOAILLES (Anne-Jules, duc DE), maréchal de France, né à Paris en 1650, mort à Versailles en 1708. Nommé en 1681 capitaine des gardes du roi, il prit part à la conquête de la Franche-Comté, et, au siège de Valentinien, sauva, suivi de certains mémoires, la vie de Louis XIV. Nommé commandant en chef du Languedoc, avec mission de détruire le calvinisme, il exerça d'abord ses terribles fonctions avec une certaine modération; mais, plus tard, il exécuta froidement et à la lettre les ordres impitoyables expédiés par Louvois. En récompense de ses services, il reçut le cordon bleu et le commandement en chef de l'armée destinée à combattre en Espagne (1689). L'empara de Roses et remporta de brillants avantages sur les Espagnols; mais, effrayé par la licence et l'insubordination de ses troupes, craignant surtout de perdre la faveur du roi, il demanda son rappel et résigna le commandement entre les mains du duc de Vendôme (1695). De retour à Paris, il termina son existence dans l'obscurité. Suivant Saint-Simon, ce courtisan achevé « mourut de gras-fondu. »

NOAILLES (Louis-Antoine DE), cardinal français, frère du précédent, né près d'Aurillac en 1651, mort à Paris en 1729. Docteur en Sorbonne en 1676, évêque de Cahors en 1679, de Châlons-sur-Marne en 1680, il assista à l'assemblée générale du clergé où furent adoptés les fameux quatre articles (1682), et se distingua tellement par sa science et par la régularité de ses mœurs, que Louis XIV l'appela à succéder à de Harlay sur le siège archiepiscopal de Paris en 1695. Bientôt il se trouva mêlé aux querelles ecclésiastiques qui troublaient le royaume. Dans la controverse sur le quétisme, il parut d'abord vouloir remplir le rôle de médiateur entre Fénelon et Bossuet; mais bientôt, entraîné par l'ascendant de l'évêque de Meaux, il publia quelques écrits contre Fénelon. En 1697, il fut nommé commandeur des ordres du roi, et, en 1700, il alla recevoir à Rome le chapeau de cardinal. Cette même année, il présida une assemblée du clergé et indisposa vivement contre lui les jésuites en faisant condamner 127 propositions, extraites de divers casuistes, dont plusieurs avaient été émises par des membres de cet ordre. D'un caractère doux et modéré, mais d'un esprit faible et incertain, ce prélat ne fit qu'accroître par sa conduite les troubles religieux et indisposa à la fois contre lui Louis XIV, les jésuites et les jansénistes. Après avoir assuré les religieux de Port-Royal de sa protection, il les laissa chasser de leur monastère et resta indifférent à la démolition de l'illustre maison où se trouvaient les cendres de Lemaître, d'Arnauld, de Racine (1710). Son caractère irrésolu et en même temps puérilement entêté se révéla plus encore lors de l'apparition de la bulle *Unigenitus*. Noailles rejeta la bulle (1713) et Louis XIV l'exila de sa cour. Ce coup de tête valut au prélat une popularité immense, bien que, par le même mandement où il défendait d'accepter la bulle, il condamnât le Père Quésnel. Après la mort de Louis XIV, le régent plaça le cardinal de Noailles à la tête du tribunal de conscience, et ce prélat finit par accepter la bulle et ses conséquences (1720). Cet esprit timide et tourmenté eut cependant dans sa vie un moment de dignité et de fermeté : il se refusa d'ordonner Dubois. Il était savant en théologie, et il employait ses immenses revenus à soulager les misères de son diocèse. Outre un grand nombre de *Mandements*, d'*Instructions pastorales*, d'écrits contre la bulle *Unigenitus*, on a de lui des *Heures* à l'usage du diocèse de Paris.

NOAILLES (Adrien-Maurice, duc DE), maréchal de France, fils du duc Anne-Jules et veuve du précédent, né à Paris en 1678, mort dans la même ville en 1766. Entré à quatorze ans dans la carrière militaire, il servit successivement en Catalogne et en Flandre, et, en 1698, épousa Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. En 1704, il fut nommé maréchal de camp. Les services qu'il rendit en Espagne lui valurent le commandement de l'armée du Roussillon, et la victoire d'Agde, sur les Anglais, acheva de lui conquérir la faveur royale. On l'adjoignit à Vendôme pour mener à prompt fin les affaires d'Espagne. Il comprima l'insurrection de l'Aragon (1710) et reçut les titres de grand d'Espagne, de duc et pair. Malheureusement, il tomba en disgrâce pour avoir tenté, au dire de Saint-Simon, de donner une maîtresse à Philippe V, et fut rappelé à Paris. Depuis ce moment jusqu'à la mort du roi, Noailles resta en disponibilité. Philippe d'Orléans le nomma membre du conseil de régence et lui confia la présidence du conseil des finances (1715). Ecarté des affaires par la jalousie de Dubois, il reparut sur la scène politique sous le ministère de Fleury, força les financiers à une restitution considérable, puis fut attaché à l'armée d'Allemagne sous les ordres du maréchal de Berwick, auquel il succéda après la prise de Philippsbourg, comme commandant en chef, avec le titre de maréchal de France (1738). Au moment où il allait engager les hostilités, il fut envoyé en Italie (1735) et, quand fut signée l'armistice, il mettait le siège devant Mantoue, dernier refuge des impériaux, qu'il avait battus dans toutes les rencontres. En 1742, lorsque éclata la guerre, après la mort de l'empereur Charles VI,

Noailles prit le commandement de l'armée française. Après la bataille de Dettingen, il demanda qu'on lui adjoint le maréchal de Saxe; puis tard, il engagea le roi à se montrer à la tête des armées et prit une part active à la bataille de Fontenoy. Successivement ambassadeur extraordinaire en Espagne, ministre d'Etat, il donna sa démission en 1756, et l'année suivante, à quatre-vingt-huit ans, le renom d'un des hommes les plus remarquables de son siècle. On a de lui des *Mémoires*, qui ont été publiés par l'abbé Milot (1777, 6 vol. in-12).

NOAILLES (Louis, duc de), maréchal de France, fils du précédent, né en 1713, mort en 1793. Ayant embrassé la carrière militaire, il servit avec distinction en Italie, en Bavière, et conquit à l'armée du Rhin le grade de maréchal de camp. Nommé ensuite aide de camp de Louis XV, il assista aux combats de Fontenoy, d'Oudenarde, de Lawfeld, puis se retira à Saint-Germain-en-Laye avec le titre de gouverneur de cette résidence. En 1757, il reprit du service et fit la campagne de Hanovre. En 1766, il fut fait gouverneur général du Roussillon et maréchal de France. Cette faveur, qui n'était pas justifiée par un mérite hors ligne, eut peut-être pour cause les missions intimes et fort délicates que lui confiait Louis XV, et dont il s'acquittait à la satisfaction du monarque. Noailles gardait avec le roi une certaine familiarité indépendante. On a souvent cité de lui la réponse suivante : Louis XV prétendait « que les fermiers généraux soutenaient l'Etat. — Oui, répliqua de Noailles, comme la corde soutient le pendu ! » On lui a attribué un pamphlet contre les jésuites intitulé : *Larmes de saint Ignace*, par M. L. D. D'A. (1763, in-12).

NOAILLES (Jean-François-Paul, duc de), général français, fils du précédent, né en 1739, mort en 1824. Il se distingua à la cour de Louis XV par ses saillies et ses vers faciles. Après avoir assisté aux quatre dernières campagnes de la guerre de Sept ans, il donna, pendant les loisirs que lui faisait la paix, à la chimie et à la physique, qui avaient charmé sa jeunesse, et devint membre de l'Académie des sciences. C'est lui qui dressa la première bonne carte d'Allemagne, connue sous le nom de *Chauchoard*. On lui doit également l'abolition de la fâcheuse habitude militaire de faire coucher trois soldats dans un même lit. Emigré à l'époque de la Révolution, il ne repartit qu'à la Restauration, qui l'appela à la pairie.

NOAILLES (Emmanuel-Marie-Louis, marquis de), diplomate français, frère du précédent, né à Paris en 1743, mort en 1832. Successivement gouverneur de Vannes (1762), ministre plénipotentiaire en Allemagne (1768), ambassadeur en Hollande, ambassadeur à Londres (1776), il notifia, à ce dernier titre, au cabinet de Saint-James le traité d'alliance conclue entre la France et les Etats-Unis (1778) et passa, en 1783, comme ambassadeur, à Vienne, où il occupa ce poste jusqu'en 1792. Le marquis de Noailles revint alors en France, fut emprisonné sous la Terreur et, rendu à la liberté, il entra dans la vie privée. Il avait été nommé maréchal de camp en 1784.

NOAILLES (Louis-Marie, vicomte de), homme politique et général français, cousin du précédent, né à Paris en 1756, mort le 9 janvier 1804, après s'être illustré par un glorieux fait d'armes. Il était le second fils du maréchal de Mouchy. Jeune, il avait été défendeur en Amérique la cause de l'indépendance. Ce ne fut pas le seul rapport qu'il eut avec La Fayette; unis et frères d'opinion, ils épousèrent les deux sœurs. En 1789, Alexis de Noailles fut député aux états généraux par la noblesse du bailliage de Nemours. Dans la nuit du 4 août, il proposa l'un des premiers l'abolition des titres, l'égalité répartition des impôts, le rachat des droits féodaux, la suppression des servitudes personnelles et, comme conséquence de sa proposition et de son vote, il renonça à la survivance de la lieutenance générale de Guyenne. Il demanda aussi que la livrée fût interdite et que tous les citoyens fussent admis à faire partie de la garde nationale. En 1790, il eut un duel au pistolet avec Barnave. Quelque temps après, il fut envoyé comme maréchal de camp à Sedan et, en mai 1792, aux avant-postes du camp de Valenciennes. Les événements qui suivirent le découragèrent et il retourna en Amérique, aux Etats-Unis; mais des que les dissensions qui déchiraient la France se furent apaisées, il revint offrir ses services au gouvernement. En 1803, il partit pour Saint-Domingue avec le grade de général de brigade. Ce fut à la fin de l'expédition que, commandant le *Courrier*, il s'empara par surprise, à l'abordage, de la goélette anglaise le *Hasard*. Voici le récit détaillé de cette capture, extrait des archives de la marine française :

« Le général Rochembeau, pressé dans le Cap par Dessalines, le successeur de Toussaint, repoussa courageusement, avec une garnison de 2,000 hommes, les attaques incessantes de 15,000 noirs, tant qu'il n'eut que ces troupes et la fièvre jaune pour ennemis; mais il ne put résister à la famine, qui vint en aide aux fléaux qui décimaient continuellement son armée. Ne pouvant prolonger plus longtemps sa résistance, il voulut, en se ren-

dant à la flotte anglaise, se soustraire à la dure capitulation que devaient lui dicter les insurgés vainqueurs; mais les conditions imposées par l'amiral britannique furent d'une rigueur si odieuse que le général en chef ne balança point à ouvrir des négociations avec l'impitoyable Dessalines. La reddition du Cap fut regardée comme manœuvre honorable pour l'armée française; elle dut se retirer avec ses armes, ses munitions et ses bagages, sur les bâtiments qu'elle avait dans le port. Dix jours furent accordés pour l'exécution de ces conventions. C'était ainsi que l'expédition ou la France avait enlevé trente mille des plus braves soldats de ses armées allées terminer par un dénouement déplorable pour la République, quand une action, conduite avec autant d'habileté que de courage, vint la colorer de l'un de ces brillants reflets qui éclairaient toutes nos catastrophes.

« Le général Noailles, qui commandait les débris de nos troupes occidentales retirés au môle Saint-Nicolas, s'y défendait avec une intrépidité dont ne pouvait triompher ni les assauts des noirs qui l'attaquaient par terre, ni le canon de la division anglaise. Le commandant de cette escadre, ayant été informé des événements du Cap, crut mettre fin à cette défense, désormais sans espoir, en faisant parvenir au général français les détails de la capitulation de Rochembeau. Un officier fut donc envoyé parlementairement au môle. Le général Noailles, ayant appris la reddition de la flotte et son arrivée le soir même dans ses parages, ne sembla point ébranlé dans sa résolution de ne point transiger. « Monsieur, dit-il à l'envoyé anglais, quel que soit l'état de ses fortifications, un général français ne peut se rendre sans honte » tant qu'il a des vivres, des munitions et des hommes dévoués; la France, comme l'Angleterre, a ses escadres; j'attendrai. » L'officier parlementaire se retira. La réponse du général Noailles cachait une détermination qui, par une tentative aussi habile que hardie, jouait lui éviter les malheurs d'une capitulation. L'annonce faite par l'émissaire anglais que le convoi du Cap devait passer dans la nuit même lui inspira l'intrépide projet d'échapper avec sa garnison à la vigilance des navires ennemis. Plusieurs bâtiments qui se trouvaient dans le port furent préparés, tandis que soldats et négociants faisaient dans la ville et sur les quais les dispositions d'un embarquement général; les malades furent placés les premiers sur les bâtiments, où les troupes et une grande partie des habitants de la ville se trouvèrent embarqués au tonner du jour. Le commandant n'attendit plus que le signal de ses vigies. La nuit commença, blait vouloir concourir au succès de son intrépide dessein. Le ciel était couvert de nuages.

« Cependant la première partie de la nuit s'écoula sans que le général Noailles reçût aucun renseignement; son anxiété était devenue aussi vive que les circonstances où un contre-torpille l'aurait placé eussent été critiques, lorsqu'il reçut avis de l'apparition d'un grand nombre de fanaux dans les eaux de la pointe Nord. Toutes ses espérances se ranimèrent; il ne donna cependant aucun ordre. Ce ne fut que lorsque ces lumières se furent unies à celles de l'escadre de blocus, mouillée dans l'ouverture de la baie, que le commandement de l'appareillage fut transmis à ses bâtiments. Tous alors, ouvrant leurs lanternes, leurs brigantines et un foc dont la couleur ne pouvait les trahir, glissèrent silencieusement dans la nuit, poussés par un vent frais sur une mer légèrement houleuse. Ayant aisément trompé la division de siège, que le rapport de son envoyé avait jeté dans une sécurité complète, les navires français se mêlèrent aux bâtiments du convoi, comme le commandant leur en avait donné l'ordre; puis, ayant cinglé quelque temps de conserve avec la flotte ennemie, ils s'en détachèrent prudemment et firent voile vers l'île de Cuba, qu'ils atteignirent tous sans accident.

« Le général Noailles, ayant appris que le général La Vallette se trouvait à la Havane, résolut de se réunir à lui; il reprit, en conséquence, la mer avec un brick où se trouvait presque toute la garnison du môle. Il suivait depuis quelque temps les hautes falaises de l'île espagnole, dont la prudence lui défendait de perdre les côtes de vue, lorsque la voix d'un gabier monté sur la barre du perroquet signala une voile que le capitaine ne tarda point à reconnaître pour une corvette anglaise. Il y eut alors un mouvement d'hésitation à bord du navire français : le capitaine soutenait qu'il n'y avait qu'un parti à prendre, celui de se jeter à la côte. Le général, après un moment de réflexion, rejeta cette proposition, en se reportant au bonheur qui avait favorisé son dernier projet; il fit ancher son équipage, frapper au pied de la brigantine le pavillon anglais, et puis continua sa route.

« Il ne tarda pas à se trouver dans les eaux de la corvette ennemie, qui, dès qu'elle l'eut aperçu, manœuvra pour le hâler. Le commandant Noailles, prévoyant son intention, avait pris le porte-voix. Il répondit avec un si grand bonheur d'accentuation aux demandes du croiseur, que le capitaine, ne pouvant soupçonner que ce pavillon et surtout ces expressions et cet accent britanniques fussent un masque, ne balança pas à lui faire connaître qu'il était à la recherche d'un bâtiment monté par le général Noailles. « Ma foi, re-

» prit celui-ci, j'ai précisément la même mission. »

« Le jour baissant, le général français conçut un dessein qui le détermina à faire route de concert avec la corvette. La nuit étant venue, il assembla les marins et les soldats pour leur faire part de son projet. « Gens de rades, leur dit-il, voulez-vous châtier les Anglais de toutes leurs bravades ? voilà l'instant; il suffit de les aborder. » La proposition fut accueillie avec enthousiasme. « Donc, à la grâce de Dieu, dit-il, et que chacun se prépare au combat. » Tandis que les officiers plaçaient les soldats aux points les plus favorables pour s'élever sur le tillac de l'ennemi, le capitaine gouverna pour l'aborder par le travers. L'Anglais, qui était loin de soupçonner aucun danger, n'eut connaissance de la manœuvre du navire français que lorsque l'abordage ne put plus être évité. « Vous allez le faire des avaries ! » cria un des matelots de quart sur la corvette, lorsqu'il aperçut le brick arrivant en grand sur elle.

« L'alarme ayant été jetée parmi les Anglais, les uns s'élançant sur le bord menacé, les autres, soupçonnant la ruse, coururent aux armes. L'acostement se fit avec une violence qui brisa l'avant du brick. Noailles s'élança, avec une trentaine de grenadiers et une escouade de matelots sur le pont ennemi, où s'engagea un combat acharné. Les Anglais, culbutés d'abord, se reformèrent sur l'arrière où presque toute la garnison de la corvette s'était réunie à l'état-major. Mais, attaqués à la balonnette par nos soldats, ils essayèrent vainement de résister à ce choc terrible; culbutés de nouveau, ils cessèrent une défense sans espoir et se rendirent au moment où nos matelots triomphaient de ceux qui s'étaient réfugiés sur l'avant.

« Le lendemain matin, le général français, monté sur la corvette, à la corne de laquelle le pavillon de saint Georges renversé était dominé par nos couleurs nationales, entra dans le port de la Havane, traînant à sa remorque le brick vainqueur, tout pantelant des avaries de son énergique abordage. Mais, quelques jours après, tous les Français présents à la Havane suivaient au champ du repos la dépouille mortelle du brave Noailles, que des blessures reçues dans ce combat avaient pour ainsi dire enseveli dans son triomphe. » Les grenadiers demandèrent son cœur, l'enfermèrent dans une boîte et l'attachèrent à leur drapeau.

Un de nos peintres de marine, Th. Guérin, dans un tableau exposé au Salon de 1842, a représenté la prise à l'abordage de la goélette anglaise le *Hasard* par le *Courrier*, commandé par le général de Noailles. Ce tableau, popularisé par la gravure et la lithographie, a remis en mémoire un des beaux faits d'armes de la république française, ainsi que le nom de celui qui en fut l'auteur.

NOAILLES (Louis-Joseph-Alexis, comte de), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1783, mort dans la même ville en 1836. Reçu avocat de toutes les tribunes de salon et de sacristie que les royalistes tramèrent contre Napoléon Ier, il fut emprisonné; rendu à la liberté après une détention de sept mois, il passa en Suisse, visita les cours de Vienne, de Saint-Petersbourg, de Stockholm, etc., vint ensuite en Angleterre offrir ses services à Louis XVIII. En 1813, M. de Noailles faisait la campagne de l'Elbe et figurait dans les rangs des ennemis de la France. A Leipzig, il mérita par le courage qu'il déploya contre ses compatriotes les décorations de tous les souverains étrangers coalisés. Le duc d'Artois le choisit pour son aide de camp. En 1815, il fut nommé député du Rhône et de l'Isère, deux départements s'étant disputés l'honneur de lui confier leur mandat; il vota constamment avec la majorité. En 1827, il prit chaudement la défense de l'insurrection grecque. Le pays entier applaudit à l'expression de ses nobles sentiments, et l'opposition constitutionnelle le réélut au mois de novembre suivant. Les actes du député donnèrent un démenti aux généreuses paroles qui lui avaient valu la sympathie des libéraux; il se rallia, en effet, au gouvernement. En 1830, il accepta le changement de dynastie et se présenta aux élections; mais il échoua et entra dans la vie privée.

NOAILLES (Paul, duc de), écrivain français, né à Paris en 1802. Petit-fils du marquis Emmanuel-Marie-Louis, il avait vingt et un ans et venait de compléter son éducation par des voyages, lorsqu'il succéda comme pair de France à son grand-oncle, le duc Jean-Paul-François de Noailles; toutefois il ne commença à siéger qu'en 1827. Lorsque Charles X fut renversé du trône, le duc de Noailles prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe, suivit alors avec assiduité les débats de la Chambre des pairs et prit souvent la parole dans des discussions importantes. Il se prononça notamment contre les lois de bannissement frappant les Bourbons de la branche aînée, en faveur de l'hérédité de la pairie, contre l'état de siège (1833), contre le jugement par la Chambre haute des insurgés de Paris et de Lyon (1835), enfin pour l'alliance russe de préférence à l'alliance anglaise. La révolution de 1848 rendit à la vie privée le duc de Noailles, qui s'est livré depuis lors à des travaux littéraires. Bien que son bagage d'écrivain fût des plus

insignifiants, il ne se vit pas moins élu, en 1849, membre de l'Académie française à la place de Chateaubriand, dont il avait été l'ami, et il forma dans cette assemblée, avec MM. de Broglie et Pasquier, le petit groupe appelé le *parti des ducs*. Tant que dura l'Empire, il se tint à l'écart des affaires publiques. Au mois de février 1871, après l'avènement de M. Thiers au pouvoir, le duc de Noailles accepta le poste d'ambassadeur à Saint-Petersbourg (3 mars); mais il se démit bientôt de ce poste et fut remplacé, le 1^{er} juin, par le général Leffo. Depuis lors, il a vécu dans la retraite. Il est chevalier de la Toison d'or. Outre des discours prononcés à l'Académie et à la Chambre des pairs, on lui doit : *Saint-Cyr, histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr* (Paris, 1843, in-80); *Histoire de Mme de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV* (Paris, 1848 et suiv., 4 vol. in-80), ouvrage dépourvu d'originalité et qui lui a attiré l'accusation de plagiat, notamment de la part de M. Levellec. Le secrétaire de M. de Noailles, trompant sa confiance, avait copié ça et là au lieu de rédiger le livre que son noble maître devait signer et qui devait le ranger au nombre des immortels du palais Mazarin. De son mariage avec Mlle Alice de Rochechouart-Mortemart, il a eu deux fils, Jules, duc d'Ayen, né en 1826, et Henri, marquis de Noailles, dont nous allons parler.

NOAILLES (le marquis Emmanuel-Henri-Victorien de), écrivain et diplomate français, fils du précédent, né au château de Maintenon (Eure-et-Loir) en 1830. Il commença à se faire connaître sous l'Empire en publiant des ouvrages sur la Pologne. Après la réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux en février 1871, le marquis de Noailles publia dans la *Gironde* un article dans lequel il s'attacha à démontrer que la France a cessé d'être monarchique; que, dans l'état du pays, la République est le seul gouvernement possible, et que l'établissement de toute monarchie conduirait fatalement à de nouvelles révolutions. Lors de l'élection complémentaire qui eut lieu le 7 janvier 1872 dans les Basses-Pyrénées, il se porta candidat. « S'il en est parmi vous, dit-il dans sa profession de foi, que le nom de la République effraye encore, qu'ils se rassurent en songeant que la République est la seule forme de gouvernement qui remette véritablement les destinées du pays entre les mains des électeurs. » Il échoua et M. Chesnelong fut élu; mais, le 15 mai suivant, M. Thiers, président de la République, le nomma ministre plénipotentiaire à Washington. Lors de l'avènement du maréchal Mac-Mahon, le bruit courut que le marquis de Noailles venait de donner sa démission. Il resta néanmoins à son poste et, le 4 décembre 1873, il fut nommé, à la place de M. Fournier, ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Italie. On lui doit : *la Pologne et ses frontières* (1863, in-80); *l'Etat de Valois et la Pologne en 1572* (1863, 7 vol. in-80), livre couronné par l'Académie, etc.

NOAILLES (Philippe de), maréchal de France. V. MOUCHY.

NOANAGOR, ville forte de l'Indoustan (Guikowar), dans l'ancien Guzarate, sur la gauche de la Nagni et près de son embouchure dans le golfe de Kotsh, à 120 kilom. N.-O. de Djonagor. Grande et bien bâtie. On y fabrique des draps très-estimés des Orientaux, et dont la teinture est de meilleure qualité que dans les autres lieux du Kotsh et du Kattayvar; la plus grande partie de ces draps est expédiée en Arabie et en Afrique.

NOAS s. m. (no-ass). Ancien nom du cuivre.

NOATUM, nom de la demeure du dieu scandinave Niord.

NOBACK (Jean-Christian), économiste allemand, né à Koellada (Thuringe) en 1777, mort en 1852. Il s'adonna au commerce, devint directeur d'une fabrique de soieries (1810-1821), et se mit en 1821 à la tête d'une école de commerce à Erfurt, laquelle eut un très-grand succès. Son principal ouvrage, *Manuel complet des monnaies, valeurs de banque et changes de tous les pays* (1833), a longtemps joui d'une réputation méritée.

NOBACK (Charles-Auguste), économiste allemand, fils du précédent, né à Koellada (Thuringe) en 1810. Professeur de l'école de commerce d'Erfurt, il fut nommé, à Berlin, un établissement semblable qui fut formé en 1848. Il est devenu en 1852 secrétaire de la chambre de commerce de Budweis. On lui doit : *Des associations commerciales* (Weimar, 1842); *l'Industrie uni-ère en Allemagne* (Hambourg, 1850). — Son frère, Frédéric-Edouard NOback, né à Crefeld (Prusse) en 1815, l'aïda à diriger l'école de commerce qu'il avait fondée à Berlin, puis se fixa en 1849 à Chemnitz, où il a pris la direction d'une école industrielle. Ses principaux ouvrages sont : *le Commerçant apprenti, commis et chef* (Leipzig, 1841-1844); *Manuel systématique du commerce* (1848-1849); *Manuel des systèmes monétaires, des poids et mesures, des rentes sur l'Etat, etc., dans tous les pays* (1851, 2 vol.), livre très-estimé.

NOBATES, peuple de l'Ethiopie, Nubie Inférieure. Diocletien leur céda un territoire au S.-E. d'Elephantine. Près de la grande oasis d'Egypte se trouvait également un peuple portant le nom de Nobates.

NOBEL (Constantin), navigateur hollandais. V. NOBLE.

NOBILI (Roberto de'), missionnaire italien. V. NOBILIBUS.

NOBILIAIRE adj. (no-bi-li-ère — du lat. *nobilis*, noble). Qui appartient, qui a rapport à la noblesse : *Ordre nobiliaire*. *Caste nobiliaire*. *L'institution nobiliaire était moins faite pour les Polonais que pour aucun autre peuple*. (Proudh.) *Lusurpation des titres nobiliaires, l'anoblissement arbitraire des noms roturiers se rencontrent et se remarquent à chaque pas dans notre société moderne*. (Prévost-Paradol.)

— *Particule nobiliaire*. Préposition qui précède souvent le nom des nobles, comme de en France, von en Allemagne, van en Hollande, af en Danemark, etc.

— s. m. Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays : *Nobiliaire d'une province, d'un royaume*. *Nobiliaire universel*.

— Par anal. Recueil de noms distingués : *La liste de l'Académie peut être regardée comme le Nobiliaire de la France éclairée*. (Arnault.)

— *Encycl.* Un certain nombre de recueils généalogiques ne portant pas le titre de *nobiliaires* et ne doivent pas moins être rangés parmi les ouvrages de ce genre : *L'Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, par le P. Anselme (1674, 2 vol. in-4°), continuée par Dufour et Simplicien (1726-1733, 3 vol. in-8°), est un *nobiliaire*; sa première partie est consacrée à la maison royale et aux grandes familles de France; la seconde traite des maisons de Savoie et de Lorraine; la troisième, des principales familles souveraines de l'Europe. Le titre d'*armorial* a été aussi souvent donné à des *nobiliaires*; tel est *l'Armorial général ou Registre de la noblesse de France*, par L.-P. d'Hozier (1736-1768, 10 vol. in-fol.); l'auteur a condensé dans cet ouvrage les remarquables travaux de son oncle et de son aïeul; son fils et son neveu, à leur tour, l'ont beaucoup augmenté. On a du d'Armer, Louis-Martin d'Hozier, un *Indice ou Nobiliaire ou Table alphabétique des noms de familles nobles susceptibles d'être enregistrés dans l'Armorial général* (1818, in-8°), et un *XI^e vol.* ajouté à cet *Armorial* (1847, in-8°).

Parmi les autres *nobiliaires* généraux, nous citerons encore : le *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique des maisons de France*, par La Chesnaye-Desbois (1757-1765, 5 vol. in-4°); le *Nobiliaire universel de France*, par Saint-Allais (1814-1841, 21 vol. in-8°); le *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, par le chevalier de Courcelles (1820-1821, in-8°); le *Nobiliaire de France*, par M. Borel d'Hauterive (1834, 3 vol. in-4°).

Les *nobiliaires* particuliers, renfermant les généalogies soit des familles nobles d'une province, soit d'une seule famille, soit d'un ordre de dignitaires, sont innombrables. P. d'Hozier a donné le *Nobiliaire* des anciennes maisons de Bretagne (1638, in-8°), celui des chevaliers du Saint-Esprit (1643); les généalogies de Gondi, La Rochefoucauld, Bourbonnais, Amanzé, Saint-Simon, et laissé en manuscrit celles des principales familles de France (150 vol. in-8°). Dans ces derniers temps, les archivistes des départements ont publié les *nobiliaires* de presque toutes les anciennes provinces, à l'aide des dépôts confiés à leurs soins ou d'anciens *nobiliaires* qu'ils ont complétés. M. Borel d'Hauterive a fait paraître *L'Histoire généalogique et héraldique des pairs de France et des grands dignitaires de la couronne* (1821-1830, 12 vol. in-4°).

NOBILIBUS (Robert de) ou **ROBERTO DE'** **NOBILI**, missionnaire et jésuite italien, le véritable fondateur de la célèbre mission de Madura (Indoustan), né à Montepulciano en 1577, mort à Meliapour (Coromandel) en 1656. Frappé de l'échec complet que saint François-Xavier avait éprouvé à Madras en voulant y établir le catholicisme dans toute sa pureté, il résolut d'employer des moyens tout différents, de ne pas heurter les idées religieuses des hommes de l'Inde, et même de paraître les partager en partie afin de faire plus facilement adopter le christianisme. En conséquence, Robert de Nobilibus se présenta aux yeux des populations comme un brahmane réformateur, chargé de la mission sacrée de rendre à la religion sa pureté primitive. Nul effort, nulle privation ne lui coûta pour soutenir cette imposture, que ses successeurs devaient maintenir jusqu'à la dernière extrémité. Couverts d'un vêtement orange et d'une peau de tigre, un bâton à sept nœuds à la main, s'abstenant scrupuleusement de nourriture animale et de boissons fermentées, les jésuites de Madura adoptèrent ouvertement toutes les pratiques de la religion des brahmes et conservèrent le secret de leur foi et de leur origine comme un secret de vie ou de mort d'où dépendait la fortune de la mission. Grâce à cette imposture habilement et impertinamment soutenue, Robert de Nobilibus obtint en peu d'années des résultats véritablement surprenants, bien qu'il faille se méfier de la véracité des gens qui pratiquent la fraude sur une si vaste échelle, et n'accepter que sous bénéfice d'inventaire tous les récits merveilleux qu'ils ont publiés. Après sa mort,

son œuvre fut continuée par ses successeurs; malgré l'opposition de la cour de Rome, à laquelle les concessions faites aux préjugés religieux des natifs par les jésuites de l'Inde avaient été dénoncées, la mission de Madura se maintint jusqu'à la fin de la lutte qui anéantit l'influence française dans l'Inde et qui emporta du même coup l'établissement fondé par Robert de Nobilibus. On a de lui plusieurs ouvrages en latin.

NOBILIOR (Marius Fulvius), censeur romain de la famille Fulvia. L'histoire ne donne de renseignements précis sur ce personnage qu'à dater de l'an de Rome 556, époque à laquelle Fulvius occupa la charge d'édile. Nommé préteur en 559, il fut envoyé dans l'Espagne Ulérieure, où il battit les Vectons et les Celtibériens, puis s'empara de Tolède. Admis à l'honneur du triomphe, il fut nommé consul en 563 et se rendit en Étolie, province qui lui était échue par le sort. Il passa la là en Épire et fit le siège d'Ambracie, dont il ne put s'emparer de vive force. Mais les Étoliens attaqués sur plusieurs points de leur territoire ne virent contraints de traiter avec Fulvius, qui, furieux de ne les avoir pu vaincre par les armes, leur dicta de dures conditions, qu'ils furent contraints d'accepter. Quelque temps après, les habitants d'Ambracie envoyèrent à Rome des ambassadeurs qui se plaignirent devant le sénat des cruautés commises par Fulvius et des rapines exercées par ses soldats dans un pays ami. Fulvius ne voulut point rester sous le poids de ces accusations et vint à Rome, où il rendit compte au sénat de sa conduite, qui fut, comme de juste, approuvée par les pères conscrits, qui se souciaient assez peu des Étoliens. L'honneur du triomphe fut une seconde fois décerné à Fulvius qui, en l'an de Rome 575, fut élu censeur avec Emilius Lepidus, son adversaire et un de ceux qui avaient appuyé les plaintes des Ambraciens. Cette double élection ayant inspiré de sérieuses craintes au sénat, qui connaissait les rivalités des deux chefs, Q. Cæcilius Metellus se rendit au camp de Mars et supplia Fulvius et Lepidus de se concilier au nom de la patrie. Les deux ennemis se donnèrent la main et jurèrent dans le temple de Mars que leur haine était apaisée. L'histoire, qui ne nous donne pas la date de la naissance de Fulvius, ne nous fournit aucun renseignement sur celle de sa mort et s'arrête sur le compte de Fulvius après sa réconciliation avec Lepidus.

NOBILISSIMAT s. m. (no-bi-li-si-ma — rad. nobilissime). Hist. Dignité de nobilissime.

NOBILISSIME adj. (no-bi-li-si-me — lat. *nobilissimus*, très-noble, superl. de *nobilis*, noble). Hist. Se disait par honneur, dans le Bas-Empire, des Césars et de leurs femmes. « S'est dit quelquefois des empereurs mêmes. » S'est dit des princes, dans le *vi^e siècle*.

— s. m. Dignitaire qui, sous Constantin, avait droit de porter la pourpre.

— Scolast. Dans les cours de théologie, à la Sorbonne, Celui qui était le premier de la licence ou du cours par sa naissance, et non par sa science.

NOBILITATION s. f. (no-bi-li-ta-si-on — du lat. *nobilis*, noble). Anoblissement. « Vieux mot.

NOBILITÉ s. f. (no-bi-li-té — lat. *nobilitas*; de *nobilis*, noble). Noblesse. « Corps des nobles. » Éclat, pompe, grandeur. « Vieux mot. — Anc. jurisp. Qualité d'un fonds noble.

NOBILITER v. a. ou tr. (no-bi-li-té — lat. *nobilitare*; de *nobilis*, noble). Anoblir. « Enoblir. » Vieux mot.

NOBILITY, haute noblesse d'Angleterre, formée des familles en possession de la pairie.

NOBIS (Robert), nom d'un riche bourgeois de Paris, dont on ne sait rien, sinon qu'il vivait au commencement du *xvii^e siècle* et qu'il fit bâtir une maison sur le portail de laquelle il fit graver l'inscription suivante :

SI DEVS PRO NOBIS,
QVIS CONTRA NOBIS?

Un professeur de sixième, ferré sur son Desputaire, et qui ne savait pas le nom du propriétaire, demanda à le voir pour lui présenter qu'il y avait là un solécisme, *contra* gouvernant l'accusatif, et qu'il fallait de toute nécessité, au lieu de ce malheureux *Qvis contra nobis*, mettre *Qvis contra nos*. « Mon ami, lui dit le propriétaire, j'ai lu Desputaire et je sais cela; mais je m'appelle Nobis, et je ne sais comment m'y prendre pour décliner mon nom. Apprenez-le-moi, je vous prie. » L'autre rit de sa méprise et convint que la leçon du bourgeois valait mieux que la sienne.

NOBILAILE s. f. (no-bi-laïle; ll. m. — rad. noble). Par dénigr. Petite noblesse. « Noblesse abâtardie. » Caste noble.

NOBILAILLON, ONNE s. (no-bi-laïllon, o-ne; ll. m. — rad. noble). Par dénigr. Petit noble. « Noble en général.

NOBLE adj. (no-ble — lat. *nobilis* pour *gnobilis*, comme le montre avec évidence le composé *ignobilis*, ignoble. *Gnobilis*, *nobilis* signifie proprement digne d'être connu, du radical qui est dans *agnosco*, *nosco*, *novi*, *gnarus*, *gnavus*, etc., de la racine sanscrite *gna*, connaître, racine fort répandue et fort

riche en dérivés). Se dit d'une personne qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, appartient à une classe jouissant de certains privilèges, ou possède seulement des titres qui la distinguent des autres citoyens : *Noble par sa naissance ou de naissance*. *Nobles d'extraction*. *Noble de race*. *Noble de père et de mère*. *Noble par lettres du prince*. *Noble en vertu de sa charge*. *Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être nobles*. (La Bruy.) *François I^{er}, voulant faire Duchetl évêque de Tulle, lui demanda s'il était noble : « Sire, répondit-il, Noé dans l'arche avait trois fils; je ne vous dirai pas précisément duquel je suis descendant. »* (Hautecœur.) *Qui appartient, qui est propre aux nobles, à la classe privilégiée : Croyez-vous que ce nous soit une gloire d'être sortis d'un sang noble, quand nous vivons en infâmes?* (Mol.) *Qui appartient à un noble, à une famille noble : Terre noble.* *Qui est habité par la noblesse :*

... La liberté n'est pas une comtesse
Du noble faubourg Saint-Germain.

A. BARRIER.

— Fig. Qui a de la grandeur, de l'élevation, de la distinction : *Une noble conduite. Une âme noble et généreuse. De nobles sentiments. Une noble simplicité. De nobles attitudes. Le style noble. Celui dont la nature le porte à tout ce qui est bien, c'est celui-là qui est noble.* (Ménandre.) *Il y a une noble émulation qui nous mène à la gloire par le devoir.* (Mass.) *Le plus noble prix de la science est le plaisir d'éclairer l'ignorance.* (L'abbé de St-Pierre.) *La recherche de la vérité est la plus noble des occupations.* (Mme de Staël.) *Quand l'âme est élevée, les paroles tombent d'en haut, et l'expression noble suit toujours la noble pensée.* (Chateaub.) *Ce n'est pas parce qu'on veut avoir l'air noble qu'on a l'air noble, c'est parce qu'on s'occupe de nobles pensées.* (Mme E. de Gir.) *Le plus noble emploi de la vie humaine est de pénétrer l'énigme de l'univers.* (Renan.) *Les plus nobles penchants veulent être bien gouvernés.* (Guizot.) *Toutes les fois que la France est infidèle à son noblesse, elle s'appauvrit et se dégrade.* (Gautier.) *Le noble est la plus noble des propriétés, ou plutôt il est le principe et l'origine même de la propriété.* (St-Marc Gir.) *La philosophie sera toujours la plus noble des études, moins par ce qu'elle trouve que par ce qu'elle cherche.* (S. de Sacy.)

Une noble berte n'admet point de contrainte.

CORNILLE.

La vertu d'un cœur noble est la marque certaine.

BOILEAU.

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse;

Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.

BOILEAU.

Dans les nobles desseins dont l'âme est occupée,

Les vers sont le clairon, mais la prose est l'épée.

L. VEUILLOT.

« Qui est plus élevé, plus grand, plus distingué que les autres choses de même nature : Un noble métier. De nobles amusements. L'homme est le plus noble des animaux. Le noble métier des armes est un mot du moyen âge et de la barbarie. (Vacherot.)

— *Parties nobles*, Viscères qui jouent un rôle important dans l'économie, comme le cerveau, le cœur, les poudrons. « Se dit quelquefois des parties génitales de l'homme et de la femme, parce qu'elles servent à perpétuer l'espèce.

— *Etre noble comme le roi*, Etre d'une noblesse ancienne et incontestable. « *Où le roi n'est pas noble*, Alternative que l'on pose comme absurde pour affirmer que la proposition opposée est d'une certitude absolue : *Vous êtes fou, ou le roi n'est pas noble.*

— Hist. Se disait des Romains de haute et illustre naissance. « Se disait plus particulièrement des Romains qui avaient le droit d'avoir chez eux les portraits de leurs ancêtres. *La plus noble des femmes*, Titre des épouses des Césars. *Un noble homme*, Titre honorifique qui, dans l'origine, ne fut accordé qu'aux rois et à quelques souverains, et, dans la suite, fut donné à tous les seigneurs. *Un noble villed*, Titre donné à la ville de Valladolid, en vertu d'une ordonnance de Jean II, en 1422. *Un noble abbaye*, Abbaye dans laquelle on ne recevait que des nobles.

— Anc. jurisp. Garde-noble. V. GARDE S. f.

— Féod. Biens nobles, Biens tenus en fief.

— Faucoun. Se dit des oiseaux de proie que l'on peut dresser pour la chasse.

— Manège. Se dit d'un cheval qui a de la distinction dans les formes.

— Gramm. *La personne la plus noble*, Celle qui est en relation la plus directe avec celui qui parle : *La première personne est considérée comme plus noble que la deuxième, et la deuxième comme plus noble que la troisième.* *Le Genre le plus noble*, Masculin par rapport au féminin, ou féminin par rapport au neutre : *L'adjectif s'accorde avec le nom du genre le plus noble.*

— Miner. Se dit de filons riches en minerai, et des métaux que le feu n'attaque pas en les oxydant.

— Bot. *Noble-épine*, Nom vulgaire de l'aubépine. « Nom quelquefois donné à l'épine viette.

— Substantif. Homme qui jouit des privi-

lèges de la noblesse, ou qui est autorisé à porter un titre qui le distingue des autres citoyens : *Nouveau noble*. *Faux noble*. *Ancien noble*. *Petit noble de campagne*. *Un noble sans mérite est un vase qui n'a plus que l'étiquette.* (***). *La plupart des nobles rappellent leurs ancêtres, à peu près comme un cicérone d'Italie rappelle Cicéron.* (Chamfort.) *Les nobles, sous Richelieu, passèrent de l'état de vassaux indépendants à celui de courtisans.* (Mme de Staël.) *Il n'y a dans le travail ni nobles ni vilains.* (Colins.)

Etre auteur de son nom est un honneur suprême; Le vrai noble est celui qui s'illustre soi-même.

FRÉVILLE.

« Se dit quelquefois par opposition à *gentilhomme*, ce dernier mot ne s'appliquant qu'aux nobles de race, et non aux nobilités : *Tout gentilhomme est noble, mais tout noble n'est pas gentilhomme.* (Acad.) *Le prince fait des nobles, mais le sang fait des gentilhommes.* (Acad.) « Aucun dictionnaire ne donne de féminin à ce mot; nous pensons cependant qu'on peut dire : *Épouser une noble.*

— Hist. Membre de la première des trois classes des sujets libres du Bas-Empire. « Sous les deux premières races de nos rois, Titre donné aux hommes libres. » *Nobles de Venise*, Ceux dont le nom était inscrit au livre d'or, et parmi lesquels on choisissait les sénateurs. « *Nobles de terre ferme*, Gentilshommes de tout le territoire de la république de Venise, qui ne participaient pas au gouvernement de la république de Venise.

— Par ext. Ce qui est noble, grand, élevé : *Le gracieux se compose de l'élegant et du noble.* (Marmontel.) *Dans tous les arts, la Grèce a donné la mesure du grand, du noble, du simple, de tout ce qui saisit profondément l'âme et l'élève sans effort.* (Renan.)

— Pop. Nom donné au coq par plaisanterie, dans quelques parties de la France.

— Métrol. Nom donné en Orient, et principalement en Perse, aux ducats de Hollande. « Nom de plusieurs anciennes monnaies : *Un noble d'or*, *Un noble-Henri*, Vieille monnaie d'or anglaise, qui eut cours en France sous les premiers Valois et qui valait environ 23 fr. 71. *Un noble à la rose*, Monnaie anglaise, ainsi appelée à cause de la rose d'York ou de celle de Lancastre qui y était représentée. « *Nobles de Raymond*, Nom donné quelquefois aux nobles à la rose, parce qu'on prétendait que Raymond Lulle avait fourni à Edouard III l'or nécessaire pour les fabriquer. « Anc. prov. *Un noble, s'il n'est à la rose, Vaut parfois bien peu de chose*. En fait de nobles, les nobles à la rose, c'est-à-dire des pièces d'or, sont les seuls qui soient toujours estimables.

NOBLE ou **NOBEL** (Constantin), navigateur hollandais, né vers 1616, mort vers 1694. Entré fort jeune dans la marine, il venait, après de nombreuses campagnes, d'être nommé contre-amiral, lorsque la Compagnie hollandaise des Indes orientales résolut de détruire les pirates qui infestaient les mers de Chine et du Japon et de conclure un traité définitif de commerce avec la Chine. Avant de s'engager dans une guerre de longue durée, Nobel voulut s'assurer, sinon le concours, au moins la neutralité du gouvernement chinois, qui ne consentit à accorder la permission de trafiquer que dans les ports désignés par la Compagnie. L'amiral hollandais n'en crut pas moins devoir détruire préalablement les pirates et, après la victoire, demanda l'exécution des conventions. Deux ambassades restèrent infructueuses, et la rouerie chinoise triompha de la diplomatie européenne. On doit à Nobel : *Expédition mémorable des Néerlandais dans l'empire de Chine*, suivie de la *Description de l'empire de Chine* (Amsterdam, 1670, 2 vol. in-fol.).

NOBLE (Mark), biographe anglais, mort en 1827. Il devint, en 1784, recteur de Barning, dans le comté de Kent, membre des sociétés des antiquaires de Londres et d'Edimbourg, et publia un assez grand nombre d'ouvrages intéressants pour l'histoire. Les principaux sont : *Mémoires sur la maison protectrice de Cromwell* (1784, 2 vol. in-8°); *Mémoires sur l'illustre maison des Médecins* (1797); *Vies des régicides anglais* (1798, 2 vol. in-8°), etc.

NOBLE (Eustache Le), littérateur français. V. LENOBLE.

NOBLE (Pierre-Madeleine), intendant militaire et écrivain français. V. LENOBLE.

NOBLE DE LA LAUZIERE (Jean-François), littérateur français, né à Marseille en 1718, mort dans cette ville en 1806. Il entra dans l'armée en 1740, fit les guerres de Flandre et quitta le service après avoir perdu un œil à Fontenoy (1746). Par la suite, il devint premier consul d'Arles (1783). Noble est l'auteur de : *Mémoire sur cette question : quels sont les moyens de détruire les obstacles qui s'opposent à la navigation de l'embouchure du Rhône?* (1810) et *Abregé chronologique de l'histoire d'Arles jusqu'à la mort de Louis XIV* (Marseille, 1807, in-4°).

NOBLEMENT adv. (no-ble-man — rad. noble). Avec noblesse : *Faire les choses noblement. S'exprimer, écrire, penser, se conduire noblement.* Il faut dire noblement les plus petites choses. (La Bruy.) Il est très-difficile de penser noblement, quand on ne pense que pour vivre. (J.-J. Rouss.) En abandonnant

NOBLEMENT ce qui nous quitte, on se fait voir au-dessus de ce qu'on l'avait. (Mme de Staël.)

..... Nous l'avons rencontré De morts et de mourants noblement entouré.

RACINE.

Un malheur pour l'Etat noblement supporté Est un titre de gloire et d'immortalité.

L. ARNAULT.

— Avec grâce, avec distinction : Ses bras NOBLEMENT arrondis, sa peau tendre et lustrée avaient un grain plus fin. (Balz.)

— Vivre noblement, Vivre sans exercer aucune profession, ou en n'exerçant d'autre profession que celle des armes : Un tel VIVANT NOBLEMENT, il mange son bien avec honneur. (Mass.)

— Féod. Tenir noblement une terre, La tenir en fief.

NOBLEUR s. m. (no-ble-ur — rad. noble). Petit noble; homme qui prétend sans droit au titre de noble. || Vieux mot.

NOBLESSE s. f. (no-ble-ss — rad. noble). Rang, qualité de noble : Faire preuve de noblesse. Déroger à la noblesse. Etre dégradé de noblesse. Obtenir des lettres de noblesse. C'est une terrible chose que la peste disait un homme infatué de sa noblesse; la vie d'un gentilhomme n'est plus en sûreté. (***) Ceux qui n'ont en soi rien de recommandable que cette noblesse de chair et de sang la font valoir, l'ont toujours en bouche, en enfant les joues et le cœur. (Charron.) Toutes les noblesses et gentillesses sont souvent acquises par aucuns par maquereillage ou pour avoir empoisonné quelqu'un ou exécuté quelque meurtre ou paricide. (A. d'Aubigné.) La noblesse de race, la faveur des grands, l'honneur populaire sont choses qui ne sont pas en nous, mais en nos prédécesseurs et en l'opinion d'autrui. (Saint François de Sales.) Qu'est-ce que la noblesse, si l'on peut s'avilir sans la perdre? (J.-J. Rousseau.) La noblesse, donnée aux pères parce qu'ils étaient vertueux, a été laissée aux enfants pour qu'ils le devinssent. (Trublet.) Ma noblesse n'était point une vieille robe féodale; d'un caporal je faisais un baron. (Napoli. I^{er}.) La noblesse est devenue une fiction et l'a toujours été peut-être. (De Custine.) On vint annoncer la mort d'un grand seigneur espagnol dans une assemblée où il y avait une comtesse, qui était peut-être la femme d'Espagne la plus entée de noblesse. « La belle âme devant Dieu ! s'écria une autre dame de la compagnie : un vieux pécheur qui depuis cinquante ans est plongé dans toutes sortes de plaisirs. Je crois qu'il en va bien faire pénitence dans l'autre monde. — Doucement, doucement, madame interrompit la comtesse; quand il s'agit de condamner un grand de première classe, je crois que Dieu y regarde à deux fois. »

On dit que la noblesse a la vertu pour mère; S'il est vrai, ses enfants ne lui ressemblent guère.

BOURSAULT.

|| Caste noble : La noblesse française. Les chevaliers de la noblesse. La chambre de la noblesse. Le corps de la noblesse. Assemblée de la noblesse. N'écoutez pas les vanteries ridicules dont il arrive assez ordinairement que la noblesse étourdit le monde. (Boss.) La noblesse est un intermédiaire entre le roi et le peuple, comme le chien de chasse est un intermédiaire entre le chasseur et le lièvre. (Chamfort.) Un gentilhomme des états du Dauphiné disait, pour soutenir la primauté de la noblesse : « Songez à tout le sang que la noblesse a versé dans les batailles. » Un homme du tiers état lui répondit : « Et le sang du peuple versé en même temps était-il de l'eau? » (Grimm.) Le peuple vaut mieux que la noblesse, parce que la noblesse l'écrase et qu'il le souffre. (G. Sand.) La noblesse anglaise s'est toujours opposée à l'usurpation des rois. (H. Heine.) La noblesse ne fait un corps distinct du peuple que quand elle a des privilèges. (L. Pinel.)

— Fig. Caractère de ce qui est noble, grand, digne, élevé : La noblesse des sentiments. La noblesse du style. Une attitude pleine de noblesse. Un air de noblesse. La noblesse a un air aisé, simple, précis, naturel. (Vauven.) La noblesse, c'est le goût présidant aux mouvements de l'âme. (De Custine.) Il y a autant de noblesse à obliger sans promesse, que de bassesse à promettre sans obliger. (Beauchêne.) Il y a la noblesse de la nature comme celle de la société, et celle-ci est la meilleure. (Lamart.) Le travail, c'est santé en tout temps; bientôt le travail sera noblesse. (Raspail.) L'indépendance est une noblesse. (Mme E. de Gir.) La magnanimité est la noblesse du peuple. (E. de Gir.) La noblesse est l'ouvrage de la terre, la distinction est celui de l'art : l'une est née avec nous, l'autre s'acquiert. (G. Sand.)

Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.

BOILEAU.

Il n'est point de noblesse où manque la vertu.

CRÉBILLON.

— Noblesse d'extraction, Celle dont l'origine remonte si haut, qu'on ne sait exactement à quelle époque elle a commencé : La noblesse d'extraction ne peut dormir sans se perdre; celle de caractère ne peut sommeiller sans périr. (Chateaub.) || Noblesse de nom et d'armes, La plus ancienne noblesse, || Ancienne noblesse, Celle qui est antérieure à la Révolution de 1789. || Nouvelle noblesse, Celle que l'on a créée depuis. || Noblesse d'ancienne

roche, Noblesse très-ancienne. || Noblesse de race ou de parage, Noblesse très-ancienne, dont l'origine est peu connue, et qui s'est transmise par la ligne paternelle. || Haute noblesse, Simple noblesse, Expressions par lesquelles on désigne les deux degrés de la noblesse allemande : Une file de HAUTE NOBLESSE devient princesse si elle épouse un prince; mais, si elle est de SIMPLE NOBLESSE, elle n'acquiert pas même le titre de baronne en épousant un baron. || Grande noblesse, Petite noblesse, Expressions servant à désigner les deux degrés de la noblesse en Pologne. || Noblesse tirée, Simple noblesse, Expressions désignant une distinction semblable en France. || Noblesse couronnée, Celle des princes de la famille régnante. || Noblesse excellente ou de quatre lignes, Celle qui peut faire preuve de quatre quartiers du côté paternel et d'autant du côté maternel. || Noblesse par lettres, Noblesse conférée par le roi. || Noblesse de la cloche, Celle que l'on obtenait après avoir rempli les fonctions de maire ou d'échevin. || Noblesse d'épée, Noblesse acquise originellement par des services militaires. || Noblesse militaire, Noblesse qui appartenait de droit aux roturiers qui parvenaient à certains grades supérieurs dans l'armée. || Noblesse de bannière, Première noblesse, dans quelques-uns des anciens royaumes d'Espagne. || Noblesse de chaudière, Petite noblesse, dans quelques-uns des anciens royaumes d'Espagne. || Noblesse de robe ou d'office, Noblesse que l'on acquiert par la possession de certains offices. || Noblesse de fiancée, Noblesse que l'on acquiert par l'achat de lettres de noblesse. || Noblesse transmissible, Noblesse héréditaire au premier degré, Noblesse qui se transmet de père en fils. || Noblesse par les mères, Noblesse qui, dans quelques coutumes, passait de la mère aux enfants, ce que l'on exprimait en disant : le ventre nobilit. || Noblesse personnelle, noblesse au second degré, Celle qui ne se transmettait point aux enfants. || Noblesse présentée, Noblesse ayant leurs entrées à la cour. || Fausse noblesse, Possession d'une terre noble par un roturier à qui cette terre ne donnait pas un titre de noblesse.

— Prov. Noblesse vient de vertu, Un homme n'est réellement supérieur aux autres que par sa vertu et son mérite. || Noblesse oblige, Quand on est noble, ou qu'on prétend l'être, on doit se conduire noblement; ou plus généralement, Quand on jouit d'un titre, d'un renom, on est tenu de ne pas y déroger : NOBLESSE OBLIGE, a dit le duc de Levis; et Le-montey : Noblesse dispense; ces deux mots sont également vrais, l'un pour le commencement, l'autre pour la fin de la noblesse. (Ch. Ro-mey.) Plusieurs ont recherché ce proverbe dans des textes plus ou moins anciens; il paraît aujourd'hui démontré qu'il appartient à l'auteur des *Maximes* et *réflexions*, le duc de Levis. C'est pitié de pauvre noblesse; on n'a guère de velours pour deux liards, se dit à la vue d'une personne de qualité mal vêtue ou avare. || Qui prend des lettres de noblesse déclare d'où vient sa richesse, On rappelle dans les lettres de noblesse la profession de l'annobli. || Il est comme la vieille noblesse, lorsqu'il a mangé sa soupe, il a plus d'à demi diné, Se dit quand on parle d'un homme faisant maigre chère.

— Hist. Votre Noblesse, Titre d'honneur, donné autrefois aux laïques de distinction, et qui était un titre des plus honorables au iv^e siècle.

— Anc. jurispr. Fief dépendant immédiatement du souverain, et qui conférait la noblesse à son possesseur.

— Anc. cout. Droits et prérogatives des souverains, dans la coutume de Bretagne. || s. f. pl. Dans les tournois et les cours pléniers, Livrées, insignes, décorations que l'on donnait comme marques d'honneur; joyaux de la couronne : Le roi promet aussi de conserver la souveraineté, les droits et noblesses de France, sans les aliéner ou transporter à personne. (Boss.)

— Encycl. I. HISTORIQUE. Toutes les nations de la terre ont eu dans leur sein une caste privilégiée, regardée par l'opinion comme plus pure que les autres classes, et possédant de droit le pouvoir et les richesses, parce que toutes ont commencé par la violence, la barbarie, la spoliation et l'inégalité. Parmi les fonctions sociales, trois ont surtout été monopolisées par cette caste : les armes, le sacerdoce, l'action judiciaire, c'est-à-dire l'asservissement des corps et des âmes, et le pouvoir de punir les infractions aux volontés souveraines des races supérieures. Cependant, en Chine, le système des castes est inconnu, et il n'y a pas de noblesse héréditaire, hormis pour les membres de la famille impériale, les descendants de Confucius et quelques familles privilégiées. L'aristocratie se compose des fonctionnaires, mandarins civils ou militaires, et les rangs sont rigoureusement marqués par les emplois. Cette aristocratie se recrute dans le corps des lettrés. Le peuple croupit dans la plus abjecte misère; il est soumis à toutes les corvées et à toutes les exactions qu'il plaît aux mandarins de lui imposer : la *ling-icht*, ou mort légal, suppose que le condamné est coupé en morceaux par le tranchant du sabre, la canque et le bambou servent à maintenir les classes inférieures dans leur sujétion héréditaire. Les siècles

s'écoulent et les révolutions se succèdent sans rien changer à cette organisation sociale. Chez les Indous, divisés encore aujourd'hui en castes, à peu près comme ils l'étaient il y a quatre mille ans, la noblesse fut, comme partout, le résultat de la conquête; de plus, la division des castes paraît s'être établie d'après la différence des races. Malgré les modifications que le temps et les mélanges ont fait subir à la constitution physique de ces peuples, on peut constater que le fonds indigène appartenait au type noir, les hommes des classes moyennes aux races jaunes, et les castes supérieures à la race caucasique modifiée par le climat. Les quatre castes primitives étaient les *brahmanes* ou prêtres, les *kshatryas* ou guerriers, les *vaishyas* ou propriétaires et commerçants, et les *soudras* ou artisans. Au-dessous, les castes impures, *parias* et autres. Toutes les castes inférieures, depuis les vaishyas jusqu'aux esclaves, avaient en partage la plus abjecte servitude. Les deux classes supérieures, les prêtres et les guerriers, issues toutes deux des parties nobles de Brahma, étaient maîtresses absolues de la vie, de la liberté et des biens de leurs inférieurs. Dans l'origine, elles paraissent s'être disputé la souveraineté; la tradition a conservé le souvenir d'une lutte violente qui s'est terminée à l'avantage des brahmanes : les deux épopées nationales, le *Ramayana* et le *Mahabharata*, font mention de cette lutte. Il semble que les rois ou *radjahs* étaient pris dans la classe des guerriers; mais ils étaient, à certains égards, subordonnés aux brahmanes. L'Inde n'a pas échappé à la fatalité qui pèse sur le monde oriental : elle est restée ce qu'elle était il y a quatre mille ans, et la domination anglaise n'a rien changé aux mœurs et aux institutions sociales. La Perse et l'Egypte ont également connu le régime des castes; mais, tandis qu'en Perse l'aristocratie militaire, la noble tribu des *Pasagades*, dominait les *mages*, au moins au temps de Cyrus, les prêtres égyptiens avaient une puissance presque absolue dans l'Etat. Ils possédaient, de plus, le tiers des terres du royaume; les guerriers étaient également propriétaires d'un tiers du sol; ces deux castes étaient exemptes d'impôts. Dans la Grèce ancienne, chaque Etat avait une aristocratie formée de nobles ou de noblesseux. A Athènes, les *Aleuades* et les *Eupérides* en Thessalie, les *Spartiates* à Lacédémone, et en Laconie, les puissantes familles d'Argos, de Thèbes, de Corinthe, etc., formaient autant de corps privilégiés en possession exclusive du pouvoir et de la richesse. Mais jamais le régime mortel des castes orientales ne put s'établir chez les Hellènes; aussi, quand les cités furent définitivement constituées et que les monarchies de l'âge héroïque eurent été successivement détruites, on vit commencer, dans la plupart des cités grecques, les luttes orageuses de la démocratie contre les nobles; d'abord auxiliaire de l'aristocratie pour l'entretien de la royauté, elle devint bientôt son ennemi, et ne sortit de son rôle de triomphe et, poursuivant sa marche inexorable, s'avança jusqu'à sur le premier plan de l'histoire, contribua à préserver l'Europe des institutions de l'Orient, et accomplit les progrès politiques que comportait l'époque.

A Rome, la première signification du mot noble fut pour indiquer une chose connue (*noscibilis, nobilis*). Le plus souvent, il servait à désigner les hommes de haute et illustre naissance. Le vieux patriciat était une noblesse de race, distincte de la plèbe, et qui avait le monopole exclusif des charges religieuses, militaires et civiles. Après la retraite du peuple sur le mont Sacré, une guerre acharnée commença entre les deux ordres; elle dura deux siècles, pendant lesquels les tribuns s'attachèrent à une à une les privilèges de l'aristocratie et obtinrent l'accession à toutes les magistratures et l'égalité politique. Une nouvelle aristocratie succéda à l'aristocratie patricienne et sacerdotale, mais plus étendue et pour ainsi dire accessible à tous les citoyens. La qualification de noble s'appliqua alors à tous ceux qui parvenaient aux magistratures curules, ce qui leur donnait entrée au sénat et leur conférait le droit d'*images*, c'est-à-dire le droit d'avoir chez eux les portraits de leurs ancêtres. Au temps des empereurs, on rencontre de nombreux exemples de noblesse acquise par une concession impériale, ce qui fait remonter bien haut l'abolissement par lettres.

Avant la conquête romaine, il existait en Gaule une noblesse indigène, les Romains y créèrent des ducs et des comtes pour gouverner les provinces; les Francs, après leur invasion, se partagèrent une partie du sol et distribuèrent des fiefs militaires qui obligeaient leurs possesseurs à prendre les armes au premier appel qui leur était fait. La noblesse se trouva donc composée de conquérants barbares et de quelques Gallo-Romains admis au rang de *convivés du roi*. Vers la fin de la seconde race, les ducs et les comtes, profitant de l'affaiblissement de l'autorité royale, se rendirent peu à peu indépendants et convertirent en seigneuries héréditaires les terres et fiefs des pays qu'ils gouvernaient; telle fut l'origine des *féodalités*. Une noblesse qui importait de l'étranger, c'est que la noblesse en France, comme, à vrai dire, presque partout en Europe, a commencé par l'ingénuité. Etre libre (*ingenuus*), ce fut être noble, bien avant qu'il existât une noblesse à

parchemins. Celle-ci même est postérieure à la noblesse d'offices, sortie tout armée de l'érection des fiefs, qui prépara l'établissement définitif du régime féodal, comme nous venons de le dire. Dans les dernières années du vi^e siècle, noble et libre étaient encore synonymes, comme le prouvent surabondamment cette expression de Grégoire de Tours : « Bene ingenui generatione, nés assurément de parents libres, » qu'il applique aux ambassadeurs de Childébert II, tués à Carthage, sous le règne de l'empereur Maurice (*Hist. Franc.* lib. X, cap. iv); et cette autre qualification du même auteur : « Valde ingenuus, de race très-libre, » par laquelle il achève de caractériser saint Vieux de Limoges, dont la famille, il a bien soin de le faire observer, ne tenait pas un rang médiocre dans le Limousin (*Hist. Fr.* cap. xxix). Le pape Grégoire le Grand, à cette époque, voulant indiquer la descendance illustre de saint Benoît, qui, originaire de la province de Nursie, avait étudié les belles-lettres à Rome, dit seulement qu'il sortait d'une maison où la liberté était ancienne : *Qui liberius genere ex provincia Nursica exortus, Romam liberalibus litterarum studiis traditus fuerat* (tome II des œuvres; aux *Dialogues*, liv. II, p. 208). Bien plus, lorsque la féodalité se constitue déjà au x^e siècle, on ne fait aucune autre distinction essentielle entre l'homme noble et l'homme libre, qu'un plus haut degré de considération attribué à celui des deux qui se livre principalement à l'exercice des armes.

Hi bellatores, tutores ecclesiarum, Defendunt vulgi majores atque minores,

dit l'évêque Adalbéron dans son poème adressé au roi Robert. Voilà tout. Nulle autre prééminence qu'une plus forte somme de puissance matérielle. Adalbéron compte, d'ailleurs, que les ordres dans le royaume : le clergé, les hommes libres et les serfs (t. X des *Historiens de France*, p. 87). Quant au titre de baron, donné dans les capitulaires de Charles le Chauve aux grands vassaux de la couronne, dont ils étaient les conseillers avec les comtes palatins et les comtes des provinces, on ne le trouve employé, au commencement du siècle suivant, que dans l'acceptation fort restreinte de *bonus homo, notus homo*, homme marquant, personnage notable du pays : *boni homines, id est barones*.

Nous voici en plein régime féodal, et cependant l'évêque Marbode, écrivant les *gestes* de Robert, chanoine de Brioude, lequel s'était retiré, l'an 1043, sur les frontières de l'Auvergne et du Velay, dans le désert où il fonda l'abbaye de la Chaise-Dieu, n'exprime la qualité de sa race que par ces mots : « *conditio liber*, de condition libre, » bien qu'il fasse descendre de la très-noble souche de saint Giraud, comte d'Aurillac (*Annales bénédictines*, t. IV, p. 455).

Enfin, quand l'invasion progressive des fiefs a tracé une ligne de démarcation plus tranchée entre le gentilhomme, qui, franc de toute redevance, n'est obligé qu'au service militaire, et le bourgeois qui, outre la chevauée, doit à son seigneur divers cens ou subsides; quand l'un s'intitule fièrement chevalier, miles, parce qu'il combat et prête serment sur un cheval bardé de fer, *in equo cataphracto*, dans la crainte qu'on ne le confonde avec la race libre qui ne sert qu'à pied, *peditus*, nous voyons que dans le Languedoc, par exemple, les mœurs, plus sociales que dans le Nord, ne mettent qu'une différence assez peu sensible entre les simples chevaliers et les bourgeois des premières villes. Ces bourgeois, en effet, possèdent des terres en alleu, comme les nobles; comme les nobles, ils ont un sceau ou anneau, *sigillum*, qu'ils apposent dans tous les actes publics; les plus honorables jouissent de certains privilèges concédés aux chevaliers; ils prennent avec eux séance aux plaids dans le bas Languedoc; dans le haut, ils composent le *commun conseil*, ou cour des comtes de Toulouse; et de temps immémorial, en Provence et dans la sénéchaussée de Beaucaire, ainsi que le prouve un monument authentique de l'année 1298, la coutume les autorise à recevoir de la main des barons, ou des archevêques et évêques, sans qu'il soit besoin d'en obtenir la licence du pape, la ceinture militaire, *cingulum militare*, avec le droit de porter désormais et de jouir de tous les privilèges y attachés; ce qui, en les élevant au rang de *milités*, les place parmi les hommes de l'ordre equestre et leur confère le titre de *dominus*, seigneur, syncope de *dominus*, que les plus grands feudataires et les rois eux-mêmes laissent par respect à Jésus-Christ, seigneur de toutes choses (*Mursa Hispanica*, col. 260-261; *Du Vaissette*, t. II, p. 515 et t. III, p. 529-531).

On peut objecter que, dès la fin du x^e siècle, il y a jusque dans le Languedoc, le pays libre par excellence, où le droit romain, le *municipium* romain se sont maintenus, malgré les empiétements des us et coutumes germaniques, il y a, disons-nous, une certaine différence entre le noble et le bourgeois, mot nouveau sorti d'un état de choses qui tend chaque jour à se régulariser. D'après un titre de 1107, cité par M. de Vaissette, il paraît que les chevaliers, afin qu'on les distinguât en général des bourgeois, commençaient alors à s'arroger la qualité de notables, tandis que ceux-ci étaient englobés dans la population des villes et des faubourgs : *Noi notii homines*

Carcazzon, milites et universus alius populus ejus et suburbanus. Mais de ce qu'il s'était successivement formé, au sein de cette vieille Narbonne, qu'on appelait encore dans les chartes *Gallia*, trois ordres de personnes revêtues de l'ingénuité, le clergé, la noblesse, les citoyens des villes ou faubourgs, et au-dessous d'eux une tourbe de serfs occupés à la culture des terres et aux travaux domestiques, que les maîtres se réservaient tous les jours d'affaiblir, que la conclusion peut-on en tirer raisonnablement, si ce n'est la noblesse même de ce troisième ordre d'ingénus, possesseurs d'alleux comme les centurions et les chevaliers ? Quelle plus irréfutable preuve de noblesse, que de remonter, comme corps à peu près constitué, à l'an 1080, comme le prouve une assemblée tenue à Narbonne dans la cathédrale, le 7 mai de la même année, et à laquelle assistèrent : « Pierre, élu archevêque de cette ville; deux évêques, celui d'Agde et celui de Béziers; une multitude d'abbés, de chanoines et de clercs, une autre multitude de laïques; Ermengaud, comte d'Urgel; une foule de nobles, dont quelques-uns prennent le nom de leurs terres; d'autres nobles, centurions et hommes illustres, qu'il serait trop long d'énumérer; tous les citoyens de Narbonne, et enfin les autres citoyens ou chevaliers, avec une foule innumérable d'habitants de la même province? »

Dès que le régime féodal fut organisé, la noblesse prit un caractère bien tranché de supériorité hiérarchique sur les autres classes de la société. Composée exclusivement alors de possesseurs de fiefs, elle devint une institution armée. Les seigneurs exercèrent sur leurs terres tous les droits de la souveraineté et se trouvèrent investis d'une autorité indépendante. L'autorité royale eut longtemps à lutter contre eux, et le récit de ces luttes forme une des parties les plus dramatiques de l'histoire de France. L'affranchissement des communes amena l'affaiblissement des grands fiefs, et dès ce moment l'histoire de la noblesse présente un mouvement continu du commencement et la fin ne sont pas sans relation entre eux, car elle avait commencé par envahir et elle finit par être dévouée. Au xiii^e siècle, elle perdit les droits féodaux, puis le roi s'attribua le droit de conférer la noblesse et permit aux roturiers d'acquérir des terres nobles; l'établissement des armées permanentes, l'invention de la poudre à canon lui portèrent des coups funestes. Lorsque la royauté parvint à réunir à la couronne les grands fiefs de la monarchie, la noblesse perdit toute importance militaire et il ne lui resta plus à la fin que la jouissance de droits utiles ou honorifiques, qui favorisaient ses intérêts ou flattaient sa vanité. Louis XI la dépouilla et la décima sans pitié. Puis, comme chez les Romains, les armes et l'exercice de certaines magistratures donnèrent droit aux privilèges de la noblesse; enfin Richelieu, en frappant les plus hautes personnalités de cette classe, la mit aux pieds de Louis XIV. Elle avait, néanmoins, conservé une importance et des privilèges considérables : exemple de tailles, d'impôts, non compris les droits féodaux, elle avait avec le clergé le premier rang dans l'Etat et retenait le monopole des grades militaires et des plus hauts emplois civils. La révolution vint achever l'œuvre des siècles; par décret du 17 juin 1790, elle supprima la noblesse héréditaire, les titres, et toutes les immunités qui y étaient attachées : la grande œuvre de l'égalité civile fut consommée. D'après une statistique publiée par Lavoisier, la noblesse, en y comprenant les femmes et les enfants, formait une population de 83,000 âmes.

Napoléon I^{er}, fidèle imitateur des coutumes de l'ancienne monarchie, créa, par un sénatus-consulte du 11 mars 1808, une noblesse nouvelle, rétablit les titres honorifiques héréditaires et autorisa les titulaires à former des majorats ou substitutions en faveur de leurs descendants directs. Dans ses faux calculs dynastiques, il rétablit tout bien que mal ce qu'il avait été supprimé au prix de tant d'efforts et de sacrifices, et détourna despotiquement la révolution de son cours naturel, arrêtant ainsi le progrès social dans la marche rapide que cette révolution lui avait imprimée.

Le titre de comte, après celui de duc, paraît avoir été surtout affecté par Napoléon I^{er}; toutefois, on ne sait pas assez que beaucoup de personnages distingués ont été faits comtes, sous l'Empire, en quelque sorte malgré eux, non par lettres patentes, spéciales, émanées de l'empereur, mais uniquement parce qu'ayant été nommés sénateurs ils étaient comtes, *ipso facto*, le titre se trouvant afférent à la dignité sénatoriale. Ce qu'on sait encore moins, c'est la raison pour laquelle il y fut attaché d'une manière générale et constitutionnelle. Cela tient à une espérance politique du grand homme, qui voulait à toute force rendre quelque splendeur à ce titre en le conférant à des hommes d'une haute renommée. Or, il avait remarqué que, si plusieurs personnages d'un mérite incontestable consentaient bien à devenir sénateurs, parce qu'ils pouvaient ainsi jouer un rôle politique, certains d'entre eux manifestaient ouvertement la répugnance que leur inspirait le titre de comte, dont il prétendait les affubler. Pour couper court à des protestations qui sentaient le républicanisme, il s'avisait de faire passer au sénat, au moyen d'un sénatus-consulte, une loi qui conférerait ce titre à tout sénateur, de

quelque bord qu'il vint. C'est pour l'infirmer à Volney, comme malgré lui, que Bonaparte imagina ce coup de maître, et voilà ce qui fit comtes Volney, Lanjuinais, Garat et tant d'autres.

La Restauration conserva cette noblesse de fraîche date, tout en rétablissant l'ancienne. Louis XVIII remit les vieux nobles en possession de leurs titres; il ne pouvait faire moins, et, bien qu'il laissât aux membres de la pairie, issus ou non du Sénat, une honnête variété de dénominations nobiliaires, il jugea plaisant de transformer certains comtes de l'Empire en marquis du nouvel ordre de choses; et c'est ainsi qu'il fit de Laplace et de Pastoret deux marquis, pour ne citer que ces deux noms-là.

Les titres nobiliaires, abolis par la République de 1848, ont été rétablis par Louis-Napoléon le 24 janvier 1852.

Il suivait trop servilement les traditions de son oncle pour oublier de lui emprunter cette manie d'un autre âge.

Et maintenant, veut-on avoir le total des titres nobiliaires qui ont été créés dans notre société démocratique de 1804 à 1868 ? On verra que la vanité humaine est loin d'avoir abdiqué ses prétentions enfantines : Napoléon I^{er} a fait 9 princes, 32 ducs, 388 comtes, 1,090 barons; la Restauration, 17 ducs, 70 marquis, 83 comtes, 62 vicomtes, 215 barons, et elle a donné 785 lettres de simple noblesse; le gouvernement de Juillet a créé 3 ducs, 19 comtes, 17 vicomtes et 59 barons; enfin Napoléon III a fait 12 ducs, 19 comtes et vicomtes, 21 barons, et autorisé 368 particules. Ainsi, en soixante-quatre ans, pendant les quatre gouvernements monarchiques qui se sont succédés, il a été fait plus de 3,000 anoblissements. En dehors de ces concessions de l'autorité souveraine, de nombreuses usurpations signalées par l'exposé des motifs de la loi de 1858, dont nous parlerons tout à l'heure, ont été, singulièrement les dictionnaires généraux; ceux qu'on publie aujourd'hui, soit d'après des preuves régulières, soit en admettant la prescription, inscrivent parmi la noblesse plus de 50,000 familles. Parmi ces familles, il en est tout au plus 2,000 qui remontent au delà de Louis XIV, et parmi elles il s'en trouve un grand nombre qui ne portent leur titre nobiliaire que par substitution. Quoi qu'il en soit, en dépit de l'apreté que l'orgueil humain met encore à acquiescer ou à conserver ces futiles distinctions honorifiques, on peut dire que la noblesse proprement dite est bien détruite, ainsi que l'odieuse inégalité qui en était la conséquence; elle se réduit maintenant à la possession de vains titres dont l'éclat pâlit de jour en jour au milieu de l'indifférence publique. V. ARISTOCRATIE.

— II. COMMENT S'ACQUÉRAIT ET SE PERDAIT LA NOBLESSE. A l'origine, ainsi que nous l'avons déjà dit, la noblesse ne s'établit point en vertu de titres. Elle se forma soit par le fait de possessions territoriales, placées entre les mains d'un certain nombre de grandes familles, soit par des fonctions de cour qui conféraient des prérogatives honorifiques et personnelles. Sous les deux premières races, la seule noblesse résidait à peu près exclusivement dans la qualité de franc ingenu. La noblesse féodale, comme l'a fait remarquer M. DeLoche, se recruta dans les diverses classes de la société, « même parmi les hommes de condition servile et principalement parmi les serfs de l'Eglise et du fisc. » Lorsque les grands propriétaires féodaux et les officiers de cour eurent fortifié leur position, « ils s'efforcèrent, dit M. Lalanne, de continuer leur caste par l'établissement de règles exclusives. La gentillesse, tel fut le nom donné alors à la noblesse, ne put s'acquiescer; elle constitua essentiellement un droit de naissance. Elle se transmettait héréditairement et en mariage légitime par le père, quelle que fût la condition de la mère, pourvu que celle-ci ne fût pas servile. » Toutefois, dans certaines contrées la noblesse se transmettait par les femmes; c'est ainsi qu'il avait lieu en Champagne, dans la Brie et dans le Barrois; mais cette noblesse était regardée comme inférieure à celle que donnaient les pères. La noblesse féminine ou utérine fut quelquefois accordée par les rois. Nous citerons notamment la concession de ce genre faite par Charles VII à la famille de Jeanne d'Arc. Sur la noblesse dont nous venons de parler, et dont l'origine est plus ou moins incertaine, se greffa par la suite une noblesse nouvelle. Aux nobles d'extraction ou de race, aux gentilshommes de nom et d'armes, comme on les appelait, vinrent se joindre les nobles par anoblissement. Pour combler les vides que les croisades et les guerres avaient faits dans les familles nobles, la possession des fiefs suffit, au xiii^e siècle, pour conférer aux roturiers ce qu'on appela la noblesse seigneuriale ou de franc fief. Il suffisait, pour se rendre possesseur d'un bien féodal, que le roturier payât une taxe au roi. Cette manière d'acquiescer la noblesse subsista jusqu'à Henri III, qui l'interdit (1579); à partir de cette époque, un roturier ne put plus devenir noble sans obtenir du roi des lettres de noblesse ou sans obtenir une charge qui anoblissait son titulaire.

Mais les lettres de noblesse, conférant l'anoblissement à un roturier et à toute sa famille, sont de beaucoup antérieures à cette époque. Ce fut, dit-on, Philippe le Hardi qui, en 1270,

conféra les premières lettres de noblesse à l'orlévère Raoul, son trésorier. Ces sortes de lettres étaient expédiées par un secrétaire d'Etat et scellées de cire verte. Depuis Philippe de Valois (1339), elles durent, pour être valables, être visées par la cour des comptes, et plus tard elles durent en outre être enregistrées au parlement et à la cour des aides. Ces prescriptions cachaient un but purement fiscal. Si les lettres d'anoblissement n'étaient accordées gratuitement, il n'en était pas de même du vu qu'on n'obtenait que moyennant finances. Pour rendre plus fructueuse cette source de revenu, le pouvoir royal multiplia l'octroi des lettres de noblesse et alla jusqu'à contraindre les gens riches à en acheter. Ce procédé d'extorsion ne suffisait pas, le pouvoir eut l'idée, au xvi^e siècle, de publier de temps à autre des édits révoquant les concessions antérieures de lettres de noblesse, afin de contraindre ceux qui voulaient être maintenus dans leur état à acheter des lettres de confirmation. Par un édit du mois de janvier 1634, ceux qui avaient obtenu des lettres d'anoblissement depuis 1614, moyennant finances ou autrement, furent imposés à la taille. Une déclaration de 1657 confirma cet édit en exigeant, pour le maintien des lettres octroyées, « 1,500 livres et 2 sous par livre ». Un édit du mois d'août 1664 supprima toutes les lettres de noblesse qui avaient été accordées par Sa Majesté ou les rois ses prédécesseurs depuis le 1^{er} janvier 1614, dans la province de Normandie, et depuis le 1^{er} janvier 1611 dans le reste du royaume.

Un autre édit de décembre 1692 révoqua toutes les lettres de réhabilitation de noblesse non enregistrées aux cours des aides depuis le 1^{er} janvier 1600, et confirma celles qui avaient été enregistrées depuis ce temps dans lesdites cours, pourvu que ceux qui les avaient obtenues payassent les sommes pour lesquelles ils seraient taxés par les rôles du conseil. Une déclaration du roi, du 17 janvier 1696, ordonna que tous ceux qui avaient obtenu des lettres de maintenance ou de rétablissement dans leur ancienne noblesse, depuis le 1^{er} janvier 1600, et ceux qui avaient obtenu des lettres d'anoblissement depuis les édits des mois d'août et de septembre 1664 jusqu'à ce jour, ou les établissements de lettres ou par arrêts du conseil de leur noblesse révoquée (1667), jouiraient, eux et leurs enfants nés et à naître en légitime mariage, du bénéfice desdites lettres et arrêts, en payant pour chacun d'eux les sommes contenues aux rôles.

L'édit du mois de mars 1696 créa 300 lettres de noblesse pour des personnes qui se seraient choisies parmi celles qui se seront le plus distinguées par leurs mérites, vertus et bonnes qualités. La somme à payer pour chaque lettre de noblesse fut fixée à 6,000 livres et 2 sous par livre, par arrêt du conseil du 7 août 1696; et ceux qui avaient obtenu des lettres de noblesse révoquées furent reçus à obtenir celles que créa ledit édit, en payant également 6,000 livres. Un arrêt du conseil d'Etat du roi, du 31 juillet 1698, ordonna à ceux qui avaient obtenu des lettres de maintenance, de réhabilitation ou de rétablissement de noblesse, depuis le 1^{er} janvier 1600, de les présenter devant les commissaires départis pour être confirmées, moyennant de nouvelles taxes, et, faute d'y satisfaire, les lettres de noblesse furent annulées. Un édit du mois de mars 1702 créa 200 anoblissements, moyennant finances.

En 1723, on imposa encore de nouvelles taxes aux acquéreurs de lettres de noblesse depuis l'an 1643, et, à défaut par eux de payer lesdites taxes, ils furent déchus. Il en fut de même de l'édit de 1730, qui exigea une nouvelle somme de tous les anoblis depuis l'an 1643 jusqu'en l'an 1715; c'est ce que l'on apela le droit de joyeux avènement. Un édit de décembre 1770 assujettit au droit de *marc d'or* toutes les lettres de noblesse, de reconnaissance ou de confirmation. Enfin, l'édit d'avril 1771 porte : « Art. 1^{er}. Tous ceux des sujets de Sa Majesté qui, depuis le 1^{er} janvier 1715, ont été maîtres, échevins, jurats, consuls, capitouls ou revêtus de quelques offices municipaux des différentes villes du royaume, ou autres auxquels sont attachés les privilèges de la noblesse transmissible, à l'exception de la ville de Paris; tous ceux qui ont été pareillement anoblis, comme ayant obtenu des lettres de vénération, après avoir été pourvus, soit au second degré, d'offices de présidents, trésoriers de France, avocats du roi, procureurs et greffiers en chef aux bureaux des finances, des généralités et provinces du royaume; soit, au premier degré, de pareils offices au bureau des finances et chambre des domaines de Paris, comme aussi d'offices de conseillers, secrétaires, auditeurs, gardes des sceaux et autres, dans les chancelleries, pres des cours et conseils supérieurs; tous ceux auxquels, depuis ladite époque, il a été accordé des lettres d'anoblissement, lettres ou arrêts du conseil de maintenance ou de réhabilitation avec anoblissement, en tant que de besoin, seront et demeureront confirmés à perpétuité dans tous les droits et privilèges de noblesse, eux et leurs enfants, et descendants en ligne directe et de légitime mariage, en payant par chacun d'eux la somme de 6,000 livres et les deux sous par livre. Art. 2. Les enfants et descendants mâles de ceux desdits anoblis, mentionnés au précédent article, dont les pères sont décédés depuis ledit jour, 1^{er} jan-

vier 1717, ou pourraient décéder dans l'intervalle de six mois, à compter du jour de la publication du présent édit, sans avoir payé la finance portée par icelui, seront également confirmés dans les droits et privilèges de noblesse, tout ainsi que s'ils étaient issus de noble et ancienne extraction, en payant par les enfants ou représentants en ligne directe du défunt, en quelle nombre qu'ils soient, la somme de 6,000 livres, s'ils veulent être maintenus dans les privilèges de la noblesse. Art. 3. Maintient les veuves, restées en viduité, des différents anoblis, même les filles demeurées dans le célibat, après l'âge de majorité, dans la jouissance des exemptions, droits et privilèges de noblesse, à condition par elles de payer, savoir : par les veuves sans postérité de leur mariage, et, par les filles, la somme de 1,500 livres, et par les veuves ayant de leur mariage des enfants ou autres descendants, la somme de 6,000 livres seulement. » Ces divers édits n'ont pas besoin de commentaires; il suffit de les citer pour montrer ce qu'était, au point de vue de l'honnêteté, cette monarchie tant vantée. L'octroi des lettres de noblesse devient un trafic tellement grossier et honteux, que ce qu'il y avait encore de bon sens et de dignité dans la nation se révolte et qu'on ne désigna plus ce hochet de vanités grotesques que sous le nom de « savonnette à vilain. »

Comme la noblesse de race et la noblesse anoblée par lettres enregistrées moyennant finances ne suffisaient point au bonheur de la France, la monarchie éprouva le besoin d'ajouter un appendice à la caste privilégiée, qui, avec une candeur parfaite, s'imaginait être directement sortie de la cuisse de Jupiter ou d'un Adam duc et pair, spécialement fabriqué à son intention. Cette troisième noblesse, dite de charges ou d'offices, tirait son nom des charges qui, à la cour ou dans la magistrature, anoblissaient les titulaires. Elle n'était toutefois transmissible qu'au bout de vingt ans d'exercice ou lorsque le titulaire mourait dans sa charge. « Elle fut donnée aux membres du parlement en juillet 1644, dit M. Lalanne, à ceux de la chambre des comptes en décembre de la même année; mais ces magistrats jouissaient depuis longtemps du privilège attaché à leur nouvelle condition. Ils formaient la noblesse le robe. L'ordonnance rendue en 1750, sous l'inspiration du comte d'Argenson, assura la noblesse à tous les officiers généraux et à leurs descendants, exempta de la taille tous les officiers en activité, et les officiers en retraite ayant fait vingt années de service. En 1789, on ne comptait pas moins de 4,000 offices conférant la noblesse. »

Nous venons de voir comment on pouvait acquiescer des titres de noblesse; disons maintenant en quelques mots comment on les perdait. La noblesse pouvait se perdre de quatre manières : par déchéance, par dégradation, par dérogeance et par omission des qualifications nobles. La déchéance, qui n'atteignait que les anoblis, avait lieu lorsqu'ils ne payaient pas au Trésor les sommes fixées pour l'obtention des lettres d'anoblissement, de confirmation, de maintenance, etc. La dégradation était le résultat d'une condamnation soit à la mort naturelle ou civile, soit à une peine afflictive ou infamante. La décapitation, toutefois, n'entraînait pas la dégradation, et les enfants du condamné n'étaient point privés de leur noblesse, à moins que leur auteur n'eût commis un crime de lèse-majesté. L'accomplissement d'un acte ou l'exercice d'une fonction regardée comme indigne de la noblesse entraînait la dérogeance; un noble dérogeait lorsqu'il exerçait un art manuel, faisait le commerce de détail, devenait fermier, ou bien encore lorsqu'il était procureur, huissier, notaire, greffier, sergent. Le commerce maritime ou le commerce en gros, la culture de ses terres ou de celles d'un prince du sang, les professions de verrier, de médecin, d'avocat au parlement, de procureur à la cour des comptes n'entraînaient point la dérogeance. Dans certaines provinces, en Bretagne et en Champagne par exemple, les nobles pouvaient même faire le petit commerce sans déroger. Mais en Bretagne, tant qu'un noble trafiquait sa noblesse dormant. Ses droits et ses privilèges étaient suspendus; il ne les recouvrait qu'en lorsqu'il revenait à l'état idéal de la perfection nobiliaire, à l'oïsoivité, en vertu de ce vieil adage : *Noblesse oblige...* à ne rien faire. La faimantaise, cette source féconde de dégradation et d'infirmité sociale, érigée à l'état d'idéal, tel est le trait saillant de cette noblesse de cour, qui devait donner au monde, particulièrement sous Louis XIV et sous Louis XV, l'exemple de la plus étonnante corruption. Quant à la quatrième manière de perdre la noblesse, c'était une dérogeance tacite, qui résultait de l'omission, pendant plusieurs générations, des qualifications réputées caractéristiques de la noblesse.

— III. DES TITRES NOBILIAIRES, DES PRIVILÈGES ET DES DEBUTS DE LA NOBLESSE. Il existait autrefois, comme il existe encore, deux sortes de noblesse : la noblesse titrée et la noblesse non titrée. Les titres furent conférés pour la plupart par le roi à certaines familles nobles, comme une distinction honorifique, pour récompenser des services réels, ou trop souvent des complaisances inavouables et honteuses. Sous l'ancienne monarchie, le titre de prince

était réservé à la famille royale. Les autres personnages qu'on qualifiait ainsi n'étaient pas des princes français ; leur titre était d'origine étrangère. Les autres titres en usage étaient ceux de duc, de marquis, de comte, de vicomte, de baron, de chevalier et d'écuier. Jusqu'au xiv^e siècle, il n'y avait aucune hiérarchie dans la noblesse. La seule distinction pratique était celle qu'on établissait entre la vassalité médiée et la vassalité immédiate, entre les grands fiefs et les arrière-fiefs. Les titres n'établissaient entre les nobles aucune distinction hiérarchique ; ils leur venaient soit des fonctions qu'ils remplissaient, soit de celles qu'ils avaient remplies leurs ancêtres. Ils avaient une signification précise et nettement définie dans les premiers siècles de la monarchie française. Ils répondaient alors à une fonction publique déterminée. Les comtes étaient les administrateurs, les chefs civils et militaires d'une province ou d'un comté ; les vicomtes étaient les lieutenants des comtes ; les marquis avaient dans leur juridiction les marches ou pays frontières ; les ducs étaient ceux qui avaient commandé des troupes, etc. Mais au déclin politique de la féodalité et quand, dans les derniers temps, il n'exista plus, au lieu de l'aristocratie territoriale, qu'une noblesse de cour et d'antichambre, et que cette noblesse, déchée de tout pouvoir politique, ne se distingua plus que par son immunité des charges et des subsides, la plus inextricable confusion se produisit dans les questions de titulature nobiliaire. Les anciens feudistes firent d'inutiles efforts pour établir un ordre de préséance hiérarchique entre les titres. Les marquis priaient-ils les comtes, et ceux-ci avaient-ils le pas sur les barons ? Ces graves questions ont fatigué sans résultat la subtilité des Loyseau, des Laroque et d'une foule d'autres légistes. Le caprice ou la vanité des familles nobles contribua d'ailleurs à rendre à peu près insoluble la question d'un ordre hiérarchique entre leurs titres. Ainsi le petit-fils de Mme de Sévigné, comte de Gignac, prenait et portait publiquement le titre de marquis de Grignan, sans qu'il fût le moins du monde intervenu en sa faveur aucun acte de collation de ce nouveau titre. Ainsi encore il était devenu de tradition dans la lignée des La Rochefoucauld que le fils aîné, du vivant de son père, portât le titre de prince de Marillac, bien que cette qualification de prince paraisse au-dessus du titre de duc, qui était celui des La Rochefoucauld. Au total, la noblesse était exempte des charges publiques, des corvées et des banalités roturières ; c'était la condition commune à tous les gentilshommes. Quant aux titres qui les distinguaient entre eux, ils n'étaient gradués sur aucune échelle hiérarchique, et se trouvaient en réalité à peu près abandonnés aux fantaisies individuelles. Il faut, toutefois, en excepter le titre de duc, qui emportait de droit la pairie, c'est-à-dire la faculté de siéger au parlement, lorsque le parlement se constituait en cour des pairs. Mais, ici encore, la faveur avait apporté des exceptions à la règle. Le duc de Saint-Simon, si compétent et si chatouilleux en ces matières, signale plusieurs maisons duciales sans pairie. Les ducs de Longueville étaient au nombre de ces ducs non pairs. Lorsque Napoléon I^{er}, sans relever de sa ruine la noblesse ancienne, en constitua une nouvelle par son décret du 1^{er} mars 1808, il réalisa ce qu'avaient vainement tenté les légistes de l'ancien régime : il établit une hiérarchie parfaitement définie dans la titulature nobiliaire, en créant des titres de prince, de duc, de comte, de baron, ayant préséance les uns sur les autres dans l'ordre de leur énumération. Le décret fixa, en outre, le mode de transmission héréditaire, transmission qui ne devait avoir lieu que dans la descendance légitime, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture.

Quant à la particule *de*, dite particule nobiliaire et regardée communément comme attestant une noble origine, elle n'a jamais eu de soi un caractère essentiellement aristocratique, et n'a jamais été un signe et un critère infallibles de noblesse. L'usage des noms patronymiques paraît ne s'être généralisé que vers le xiii^e siècle. Jusque-là, les noms propres et purement individuels, ou noms de baptême, avaient suffi pour distinguer les individus, vu le peu de densité de la population et le peu d'étendue des relations extérieures dans la société féodale. L'immense mouvement des croisades créa d'autres besoins, et, dans les armées des croisades, il fallut recourir à des appellations de famille ou patronymiques, pour ne pas confondre les nombreux individus porteurs des mêmes noms de baptême. Les barons prirent alors le nom de la terre dont ils avaient la baronnie, et les vassaux, serfs ou tenanciers de terres en roture obéirent à la même nécessité. La terre, au moyen âge, dit M. Lévesque dans son *Broit nobiliaire*, eut le privilège de nommer les hommes ; elle devint l'universelle nomenclature des personnes. Les roturiers prirent le nom de la glèbe ou terre natale, comme les seigneurs celui de leurs fiefs. Les auteurs du *Roman de la Rose*, Guillaume de Lorris et Jean de Meung, étaient des fils de mainmortables de Lorris et de Meung, et ils prenaient le nom de la terre en mainmortée pour se distinguer des autres Jean et des autres Guillaume, absolument comme Enguerrand de Coucy prenait, dans le

même but, le nom de sa baronnie. Les uns et les autres usaient également de la particule, trait d'union nécessaire entre leur nom de baptême et le nom de la terre. On comprend, en remontant le cours de ces traditions, que la particule ne prouve rien de soi ; elle n'anoblit pas le nom, mais c'est au contraire le nom qui l'anoblit, s'il est noble lui-même. Toutefois, comme à l'origine les fiefs étaient exclusivement possédés par des familles nobles, l'adjonction de la particule *de*, suivie d'un nom de terre, fit naturellement présumer que l'individu ainsi qualifié appartenait à la noblesse. La particule, du reste, ne se trouvait que dans les noms des nobles qui avaient abandonné leurs noms patronymiques pour adopter ceux de leur domaine. Les nobles voulurent suivre l'exemple des nobles de race, et ceux qui n'avaient pas de terre ne trouvèrent rien de mieux à faire que de placer la particule devant leur nom propre, ce qui, au point de vue de la science héraldique, est un non-sens absolument grotesque. Si la particule n'est point par elle-même un signe de noblesse, par contre l'absence de particule n'est point, à beaucoup près, un indice de roture. Tiraquieu et Laroque citent un certain nombre de gentilshommes du plus haut lignage qui ne portaient point la particule ; nous nous contenterons de nommer les Chabot, les Dama, les Tournemine, les Gouffier, tous de la plus vieille et de la plus authentique noblesse, qui portaient et signaient leur nom tout court.

Quant aux privilèges de la noblesse, ils étaient fort nombreux. Au temps de la féodalité, les principales prérogatives consistaient dans le droit de tenir fief, d'entreprendre des guerres privées, de percevoir des redevances, de battre monnaie et de rendre la justice. Les nobles investis de ces prérogatives étaient de véritables souverains, qui usaient et, le plus souvent, abusaient de leur pouvoir de la façon la plus odieuse et la plus tyrannique. Lorsque l'autorité royale eut réuni à la couronne les grands fiefs de la monarchie, la noblesse perdit en partie ces grandes prérogatives dont nous venons de parler ; mais elle jouit, en compensation, de droits utiles ou honorifiques très-nombreux. Non-seulement elle conserva les droits de chasse, de colombier, de garenne, et le droit de lever des redevances féodales sur le peuple, mais encore elle fut exemptée des impôts, des tailles, des subsides, des subventions, de toutes les servitudes personnelles, des corvées, du logement des gens de guerre, etc. Seuls ils pouvaient être admis à un grand nombre de fonctions publiques, à l'école militaire, à l'obtention des grades élevés de l'armée et de la marine, à certains bénéfices ecclésiastiques, etc., et à la veille même de la Révolution, Louis XVI avait décidé, par l'édit du 25 mai 1781, que nul ne pourrait être soulevé contre s'il ne justifiait de quatre générations de noblesse. Seuls ils avaient le droit de porter l'épée, et, aux privilèges inhérents à la noblesse, ils joignaient ceux qui étaient inhérents à la possession des fiefs. Complètement en dehors du droit commun, ils n'étaient justiciables que de certains tribunaux en matière civile ; en matière criminelle, dans la plupart des cas, ils pouvaient faire renvoyer leur cause devant les parlements. Condamnés à la peine capitale, ils étaient décapités, et non pendus comme les roturiers, à moins toutefois qu'ils ne fussent frappés pour crime de trahison ; enfin, en cas de délit, ils ne pouvaient être punis du fouet.

Quant aux privilèges honorifiques de la noblesse, dit M. A. Chéruel, ils consistaient particulièrement dans les droits de préséance aux cérémonies, dans les titres et armoiries auxquels les nobles seuls pouvaient prétendre. Ils avaient le droit d'être anoblis à l'église, ou ils occupaient une place d'honneur. Plusieurs de ces droits honorifiques rappelaient, par leur bizarrerie, les anciens privilèges féodaux. Ainsi, même au xiv^e siècle, le seigneur de Sassy, près d'Evreux, avait le droit de se faire dire la messe dans l'église cathédrale d'Evreux quand il lui plaisait ; il pouvait y assister le faucon sur le poing ou le faire placer au coin de l'autel, à volonté. Le curé d'un de ses villages, botté et éperonné, lui disait la messe tambour battant au lieu d'orgues. Un acte de 1642 confirma au seigneur de Sassy cet étrange droit honorifique, comme le prouve une lettre de l'abbé Lebeuf insérée dans le *Mercur* de février 1735.

Les armoiries qu'étaient les nobles étaient un des privilèges honorifiques dont ils étaient le plus fiers et qui choquaient le plus les roturiers, quand la noblesse était récente et sans illustration. Témoin ce passage de La Bruyère, dans le chapitre de ses *Caractères* intitulé *De la ville* : « On les voit (leurs armées) sur les vitres et sur les vitrages, sur la porte de leur château, sur le pilier de leur haute justice, où ils viennent de faire pendre un homme qui méritait la bannissement ; elles s'offrent aux yeux de toutes parts ; elles sont sur les meubles et sur les serrures ; elles sont semées sur les carrosses ; leurs livrées ne déshonorent point leurs armoiries. Je dirais volontiers aux Sannons : *Voilà fût-ce le vicomte, attendez du moins que le vicomte d'acheve votre robe ; ceux qui ont vu votre grand-père, qui lui ont parlé, sont vieux et ne sauront plus vivre longtemps. Qui pourra dire comme*

« eux : *La loi était et vendait très-cher ?* » Les privilèges de la noblesse exciteront, au xviii^e siècle surtout, de vives réclamations. On se plaignait de voir la classe la plus riche exempte des charges qui écrasaient les classes les plus pauvres et les plus laborieuses. L'inégalité la plus choquante existait partout entre le noble et l'ignoble (ce mot signifie littéralement *non noble*, et il était encore employé dans ce sens au xviii^e siècle, comme on peut le voir plus loin). Cette inégalité se retrouvait partout dans les assemblées d'états, dans les tribunaux, à l'armée et jusqu'au pied des autels. Les tribunaux variaient avec les classes. La cour des pairs jugeait les ducs et pairs ; le grand conseil, les procès des évêques, abbayes et bénéfices ecclésiastiques à la collation du pape et du roi. Aux requêtes de l'hôtel ressortissaient les officiers de la maison du roi ; aux requêtes du palais, les privilégiés munis de lettres de *committimus*. Les officiaux ou juges d'Eglise connaissaient en première instance des procès des ecclésiastiques.

L'exemption d'impôt accordée aux terres nobles était un privilège encore plus odieux. Le clergé, qui se confondait comme corps privilégié avec la noblesse, possédait d'immenses domaines exempts d'impôts. Au commencement du xvi^e siècle, Claude de Seyss (Louanges du bon roi Louis XII, édit. Godefroy, p. 136) évaluait ses revenus au produit du tiers de tous les biens du royaume. Aux états de 1561, on réclama la sécularisation des domaines ecclésiastiques pour payer les dettes de la France (Rathery, *Histoire des états généraux*, p. 205 et 206). Le clergé n'échappa à ce danger que par des sacrifices considérables. Dès la fin du xiv^e siècle, et surtout au xviii^e, l'abus de ces privilèges en matière d'impôt fut de nouveau signalé et flétri. Bois-Guilbert, Vauban et, plus tard, d'Argenson, Machault, Turgot demandèrent l'égale répartition des charges publiques. Mais la royauté, qui avait toujours maintenu ces privilèges féodaux, repoussa les justes réclamations du tiers état et contribua ainsi à provoquer la crise qui devait emporter le pouvoir absolu en même temps que les derniers vestiges du régime féodal.

L'inégalité et le privilège n'étaient pas moins marqués dans l'administration militaire. Les pécuniés, sauf de très-rares exceptions, étaient condamnés à végéter dans les rangs inférieurs de l'armée et à voir souvent des officiers imberbes et des généraux incapables compromettre l'honneur de la France. Le xviii^e siècle devait être fécond en leçons de cette nature. Dès 1701, l'opinion publique s'élevait contre ces jeunes colonels qui n'avaient jamais servi. Dans sa comédie *D'Espe à la cour*, Boursault introduit un de ces colonels, qui dit naïvement :

Je ne suis point soldat, et nul ne m'a vu l'être ;
Je suis bon colonel, et qui sers bien l'Etat.

Le public applaudit à la repartie d'Espe :

Monsieur le colonel, qui n'êtes point soldat.

L'abus n'en subsista pas moins, et cette jeune noblesse, brave et spirituelle, mais inexpérimentée, trouva son Crécus et son Poitiers dans les plaines de Rosbach.

La noblesse, non contente de dominer dans les armées, réclamait pour ses pucelles les hautes dignités de l'Eglise. Les princes les plus vertueux partageaient ce préjugé. On lit dans les extraits des *Ecrits du duc de Bourgogne* (t. I, p. 361) : « Quoique la religion soit indépendante des ministres qui l'annoncent, il est certain cependant qu'elle a quelque chose de plus respectable aux yeux du vulgaire quand il la voit annoncée et pratiquée par des hommes de naissance. » L'administration monarchique elle-même, dans ses écrits, consacrait l'inégalité des classes d'une manière inépuisable pour les roturiers. « D'autant, dit l'article 1^{er} de l'ordonnance de 1679 sur les duels, d'autant qu'il se trouve des gens de naissance ignobles et qui n'ont jamais porté les armes, qui sont assez insolents pour appeler (provocquer) les gentilshommes, lesquels refusant de leur faire raison à cause de la différence des conditions, ces mêmes personnes suscitent contre ceux qu'ils ont appelés d'autres gentilshommes, d'où il s'ensuit quelquefois des meurtres d'autant plus détestables qu'ils proviennent d'une cause abjecte, nous voulons et ordonnons qu'en tel cas d'appel et de combat, principalement s'ils sont suivis de quelque blessure ou de mort, lesdits ignobles ou roturiers, qui seront atteints et convaincus d'avoir causé et promu de semblables désordres, soient sans remission pendus et étranglés, tous leurs biens meubles et immeubles confisqués, et, quant aux gentilshommes qui se seraient ainsi battus pour des sujets et contre des personnes indignes, nous voulons qu'ils souffrent les mêmes peines que nous avons ordonnées contre les seconds. »

Ce fut surtout au xviii^e siècle que les privilèges abusifs de la noblesse furent vivement attaqués. Un prince en donna l'exemple : le duc de Bourgogne s'exprime ainsi dans ses ouvrages (t. II, p. 86-87) : « Un abus bien préjudiciable à l'Etat et qui semble prévaloir de jour en jour, c'est l'espèce de tyrannie qu'exercent sur leurs vassaux les seigneurs particuliers dans quelques provinces éloignées de la cour ; ils commandent en despotes des corvées pour l'embel-

lissement de leurs terres ; ils élargissent et plantent des chemins à leur profit contre les ordonnances ; ils établissent, sous des titres supposés, des péages, des fours et des moulins banaux, etc. » La noblesse, en continuant d'opprimer les campagnes, se livrait à tous les désordres de l'esprit nouveau ; elle donnait l'exemple du libertinage et se ruinait par de folles dépenses. « On se pique assez, dit un contemporain, d'avoir des équipages magnifiques. Le duc de Richelieu, ci-devant ambassadeur à Rome, qui n'est pas encore officier général, a, dit-on, soixante-douze mulets, trente chevaux pour lui, un grand nombre de valets, et il fait ses tentes sur le modèle de celles du roi. Les officiers généraux qui sont riches mènent des aides de cuisine et des aides d'office, comme si c'était pour célébrer quelque fête, et ceux qui ne sont pas également riches se ruinent et se mettent hors d'état de soutenir plusieurs campagnes. » (*Journal de Barbier*, II, 28-29, année 1733.) Le même auteur ajoute : « Le roi est parti le 30 septembre (1733) pour aller passer deux mois à Fontainebleau, et tout pour chasser tous les jours, à son ordinaire. On dit que, le maréchal de Villars l'ayant engagé à aller voir son armée, il répondit que c'était bien son dessein ; qu'il partirait un beau jour sans grande suite et se rendrait sur le Rhin à cheval, pour prendre aux jeunes gens que les chaises ne leur conviennent pas. Effectivement, un simple capitaine de dragons ou de cavaliers se croirait déshonoré s'il n'avait pas sa chaise de poste ; ce qui est ridicule pour des militaires. On dit qu'il y a à présent dans la ville de Strasbourg dix-huit cents chaises de poste que le maréchal de Berwick a emporté chères à aller plus loin. Ruinée par ce luxe, la noblesse se dégrada en épousant des filles de financiers. On en fit des chansons, que l'on trouve dans les recueils du xviii^e siècle :

Ô temps, ô mœurs, ô siècle déréglé !
Où l'on voit déroger les plus nobles familles,
Lamoignon, Mirepoix, Molé
De Bernard épousent les filles
Et sont les recuteurs du bien qu'il a volé.

Il s'agit du célèbre Samuel Bernard, dont les filles entrèrent, en effet, par des alliances dans les familles que cite l'avocat Barbier.

Trop souvent la noblesse se livra à de criminels attentats envers les hommes du peuple. Citons un exemple, entre les exemples innombrables dont fourmille l'histoire. Le comte de Lesdiguières, qui était trésorier de truites, avait chargé un serviteur de lui en pêcher dans la grande pièce d'eau naturelle qui décorait le parc du château de Lesdiguières, près de Vizille. Or, un jour il surprit le pauvre diable en train d'en dérober une pour sa propre consommation. Lesdiguières fit trancher la tête du coupable et, par son ordre, on sculpta, sur la pierre même qui avait servi de billot, un bas-relief d'une éloquent et terrible simplicité : une tête d'homme et un poisson. Cette pierre existe encore intacte, comme un monument de la façon dont on entendait la justice dans ces temps que quelques-uns osent encore regretter. Ce même Lesdiguières avait une formule, pour les corvées en retard de paiement, imposable dans son laconisme : « Viendrez ou brûlerez ! »

IV. USURPATION DE TITRES. Législ. Les droits attachés au titre de noble avaient donné lieu, sous l'ancienne monarchie, à un nombre d'usurpations si considérable, que, sur cent familles se prétendant nobles, dix à peine, au xviii^e siècle, pouvaient en fournir la preuve. Comme ces usurpations avaient pour résultat, par suite de l'exemption des charges publiques, de diminuer les revenus de l'Etat, les rois à diverses époques, ordonnèrent de faire de grandes enquêtes, appelées recherches, dans la but de forcer tout individu se targuant de sa noblesse à la justifier par des titres authentiques, et de punir les usurpateurs.

Parmi les différentes recherches, particulières à quelques provinces ou générales dans tout le royaume, qui furent ordonnées soit à l'égard des francs-fiefs, soit à l'égard des tailles, soit à l'égard des titres de noblesse durant les xiv^e, xv^e, xvi^e, xvii^e siècles, la plus fameuse par la rigueur des procédures, la durée des poursuites et la quantité des amendes versées dans le trésor public est celle qui fut commencée avec beaucoup de rigueur en 1666, à l'instigation de Colbert, suspendue en 1674 à cause des guerres, reprise en 1696 avec moins de sévérité, et qui, enfin, n'a entièrement cessé qu'en 1727.

Lorsque Louis XIV monta sur le trône, dit M. Joannis Guizard, la population agricole, pressurée par une noblesse insolente et rapace, se trouvait dans une misère inouïe ; la taille, les corvées, la gabelle, tous les impôts imaginables pesaient sur elle, et cela sans compensation aucune. « Ma plus grande passion, écrivait l'intendant Barentin à Colbert, est de maintenir tout le monde dans la soumission et le respect qui est dû à Sa Majesté, et de faire régner la justice dans les provinces où je suis en délinquant les peuples de l'oppression de la noblesse, qui les tyrannise et les accable. » C'était toujours la lutte entre le pouvoir royal et le pouvoir féodal qui se continuait.

Colbert, dans son esprit pratique, s'était bien vite aperçu que l'un des plus grands

maux dont le pays se trouvait la proie était cette masse prodigieuse de privilèges qui étaient parvenus à se soustraire aux charges de l'Etat, soit en achetant des offices, soit en usurpant des titres de noblesse. Il réduisit d'abord le nombre des offices de judicature pour les premiers; quant aux derniers, il donna l'ordre aux intendants de chaque province de faire une enquête sévère dans les généralités au sujet de ces prétendus nobles, et tous ceux qui ne purent légitimer leurs titres de noblesse furent rigoureusement soumis à la taille.

La plupart des recherches avaient été faites jusque-là par des traitants ou fermiers, qui, avides d'argent, avaient fréquemment refusé de faire justice à de pauvres gentilshommes, pour écouter favorablement de riches usurpateurs. La recherche de 1666 fut confiée à de meilleures mains, et les intendants des provinces en furent exclusivement chargés, avec pouvoir de juger définitivement, en laissant toutefois aux condamnés la faculté de se pourvoir au conseil d'Etat dans les six mois de la signification des jugements de condamnation. Les commissaires départis des intendants pendant le cours de ces recherches se trouvant arrêtés à l'égard des gentilshommes dont les anciens titres ou les titres primordiaux de noblesse étaient altérés ou n'existaient plus, il fut décidé, par arrêt du conseil du 19 mars 1667, que ceux qui avaient porté les titres de chevalier et d'écuier depuis 1560, avec possession de fiefs, emplois et services, et sans aucun trace de rotture avant l'année 1560, seraient réputés nobles de race et comme tels maintenus.

Quant à ceux dont les titres n'étaient accompagnés ni de fiefs ni de services, les commissaires exigèrent de leur part une preuve de deux cents ans de qualification; ce qui, par conséquent, faisait remonter la preuve à 1467, et toujours sans aucune trace de rotture antérieure à cette époque. Mais la déclaration du roi du 16 janvier 1714, enregistrée à la cour des aides le 30 du même mois, limita la preuve à cent années à compter du 30 janvier 1614.

Il y a d'anciennes ordonnances très-sévères sur les recherches des faux nobles ou usurpateurs de noblesse. Celle d'Orléans, article 110, porte que les usurpateurs d'armes timbrées seront punis par les juges ordinaires comme pour crime de faux. Celle de Blois, article 257, rendue sur la demande des états généraux du royaume, confirme celle d'Orléans.

Lors du rétablissement de la noblesse, en 1808, Napoléon Ier se préoccupa des moyens d'empêcher les usurpations de titres, et l'article 259 du code pénal, qui défendait l'emprisonnement, le fait, par tout individu d'avoir porté publiquement un titre qui ne lui appartenait point. Sous l'empire de cette législation, il n'est pas douteux, par exemple, que la peine de l'article 259 du code pénal aurait été encourue même par l'homme titré qui se serait arrogé un titre supérieur à celui auquel il avait droit. La charte de 1814 vint rompre l'unité du système. Elle portait : « L'ancienne noblesse reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens. » C'était faire revivre, parallèlement à la titlature rigoureusement hiérarchisée de l'Empire, le chaos et l'anarchie des titres nobiliaires de l'ancien régime.

La loi du 28 avril 1832 résolut ou plutôt trancha la difficulté que faisait naître, au moins dans l'application de la loi pénale, l'existence simultanée de ces différents régimes nobiliaires. Cette loi supprima purement et simplement toute pénalité à raison de l'usurpation des titres de noblesse et abrogea sur ce point l'article 259 du code pénal de 1810.

Sous le second Empire, le chef de l'Etat, dans le vain espoir de donner quelque prestige aux titres de noblesse et à la noblesse de sa fabrication, fit voter la loi du 28 mai 1858, laquelle restaura et même élargit l'article 259 du code pénal. Les questions nobiliaires, qui ne devaient plus avoir qu'un intérêt purement archéologique, ont été replacées depuis lors dans la sphère des actualités du droit. Cette loi fait revivre les pénalités abolies contre les usurpateurs de qualifications nobiliaires. Elle punit d'une peine pécuniaire, d'une amende de 500 à 10,000 francs, les individus qui se décorent, sans droit, de quelque un de ces titres ou qualifications, et, ce faisant, elle a remplacé les anciens puniens en présence de toutes les incohérences sociales de la multiplicité des législations qui ont régi la matière.

La première question, pour appliquer la loi de 1858, est de savoir si le titre est porté avec ou sans droit. Pour prouver le droit, il faut apporter d'abord un acte de collation ou fournir la preuve d'une longue possession du titre par la famille. Mais là n'est pas la sérieuse difficulté; où cette difficulté se produit, c'est dans la preuve de la transmission héréditaire. Il y avait à cet égard une règle fixe, quant aux titres créés par le premier Empire : l'hérédité en était limitée à la descendance légitime et masculine et par ordre de primogéniture. Le même ordre de dévolution devrait, sans contredit, être suivi pour la noblesse plus ancienne, toutes les fois que ce même mode de transmission aurait été fixé par le texte même des lettres patentes de collation du titre. Mais, en l'absence de dis-

positions à cet égard dans l'acte primitif de collation ou si cet acte n'est pas rapporté, la question de transmissibilité soulève les plus graves controverses.

Ennumérons maintenant les faits redevenus délictueux depuis la loi de 1858 et auxquels cette loi est applicable. C'est d'abord le fait de s'arroger sans droit un titre de comte, de marquis, etc., un titre nobiliaire quelconque, en un mot. C'est, en second lieu, le fait de s'arroger indûment même la simple particule. La particule, il est vrai, n'est point un titre; mais la loi de 1858 punit « le simple acte de modifier ou d'altérer son nom de famille en vue de se créer une distinction honorifique. » L'annexion de la particule au nom présente indubitablement ce caractère. Même solution pour l'addition indûment faite d'un nom de terre au nom patronymique. Ceci rentre encore évidemment dans la catégorie de ces petites entreprises de la vanité qu'a voulu réprimer la loi nouvelle. Remarquons, du reste, que le simple fait de n'avoir pas droit à la qualification qu'on s'arroge ne suffirait point pour rendre la peine applicable. Ici, comme dans tout autre délit, l'intention délictueuse est un élément nécessaire pour constituer la culpabilité. Tel document ou telle possession insuffisante pour constituer le droit au titre peut suffire pour faire présumer la bonne foi de celui qui se l'est attribué et pour l'exonérer de toute pénalité. Ajoutons en terminant que le fait de se donner des armoiries ne saurait tomber sous le coup de la loi de 1858. Des armes peintes sur les panneaux d'une voiture ou sculptées sur le fronton d'un hôtel n'ont de signification que pour le petit nombre des initiés aux hiéroglyphes de la science heraldique et n'ont point, à beaucoup près, le même degré de publicité qu'un titre indûment porté dans le monde et dans les actes judiciaires ou civils. D'ailleurs, et cette raison est décisive, la loi n'a prévu et ne réprime que les usurpations de titres ou les remaniements du nom de famille, dans le but de lui donner une physionomie aristocratique. En matière de droit pénal, il faut se renfermer strictement dans les termes de la loi, et il n'est pas permis d'argumenter par analogie.

Nous allons terminer cet article par la mention de quelques ordres de chevalerie dont l'institution se rattache à l'histoire de la noblesse, et que leur caractère tout spécial nous a fait renvoyer à cette place pour ne pas interrompre l'ordre logique de nos développements.

— *Ordre d'ancienne noblesse*, ordre de chevalerie que l'on prétend avoir été créé, en 1308, par Henri VII, empereur d'Allemagne, pour récompenser les services et les vertus des nobles de ses Etats. Il n'est resté aucun document sérieux sur cette institution, qui, dans tous les cas, disparut, au plus tard, au commencement du XVI^e siècle.

— *Ordre de la noble Passion*, fondé, en 1704, par Jean-Georges, duc de Saxe-Weissenfels, pour faire naître une émulation de noblesse et d'honneur parmi les seigneurs de sa cour. Il se déclara grand maître de l'ordre, qui disparut avec lui. On l'appela aussi *ORDRE DE QUERFURTH*.

— *Ordre de la noble Croix*. V. *CROIX ÉTOILÉE* (ordre de la).

— *Ordre de la noble Maison*. V. *ÉTOILE* (ordre de l').

— *Bibliogr.* Parmi les ouvrages spéciaux relatifs à la noblesse, nous citerons : *le Traité de la vraie noblesse* (sans date, in-8°); *Trois traités, savoir : de la noblesse de race, de la noblesse civile, des immunités des nobles*, par Florentin de Thierriat (Paris, 1606, in-8°); *le Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquer de Blancourt (Paris, 1693, in-4°); *Traité de la noblesse*, par And. de La Roque (Rouen, 1710, in-4°); *Essai sur la noblesse de France*, par le comte de Boulainvilliers (1732, in-12); *Essai sur la noblesse allemande*, par Salver (1775, in-fol.); *Abregé chronologique d'édits, déclarations, réglemens, etc., concernant le fait de noblesse* (Paris, 1788, in-12), par L.-N. Chérin; *La Noblesse considérée sous ses divers rapports*, par L.-N. Chérin; *Code de la noblesse*, par Maugard (1789, in-8°); *Histoire critique de la noblesse*, par Dulaure (1790, in-8°); *le Nobiliaire universel de France*, par Vitton de Saint-Alais (1816, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire universel de la noblesse de France* (1820, 5 vol. in-8°); *Histoire des classes nobles et des classes anoblies*, par Granier de Cassagnac (1840, in-8°); *La Noblesse en France avant et après 1789* (1858, in-12); *le Droit nobiliaire français au XIX^e siècle*, par M. Alfred Lévesque (Paris, 1866), etc.

— *Littér.* *Noblesse du style*. Du temps où il y avait en France deux races d'hommes, les nobles et les vils, il était tout naturel qu'il y eût aussi deux catégories de mots; la langue avait comme la nation son aristocratie et sa rotture. Certains vocables à fièvre tournaient étaient réputés ducs et pairs, barons ou, pour le moins, vicomtes; ils ne s'avancèrent qu'accompagnés, comme d'un laquais, d'une grande épithète galonnée; d'autres, pauvres diables de mots, sans feu ni lieu, étaient laissés à la plebe, qui en faisait ce qu'elle pouvait, ou relégués avec les valets d'écurie et les soubodins de cuisine. Les anciens ne s'étaient jamais avisés de cela; ils trouvaient qu'une langue n'est jamais trop

riche, et ils se servaient de tous les mots qui pouvaient rendre leur pensée avec exactitude, sans se douter qu'ils commettaient la plus monstrueuse incongruité. Homère appelle toujours les choses par leur nom. Si ses héros font cuire leur dîner, le vieux poète ne cache pas qu'ils se servent d'un chaudron et qu'ils mettent dedans, à pleines mains, de bonnes tripes grasses. Les grands tragiques grecs, malgré l'élevation constante de leur pensée, emploient les locutions les plus familières; ils entrent dans des détails domestiques avec une simplicité et un abandon pleins de charme. Fi donc! dit Marmontel; « des âmes sans cesse nourries de gloire et de vertu doivent naturellement avoir une façon de s'exprimer analogue à l'élevation de leurs pensées. Les objets vils et vulgaires ne leur sont pas assez familiers pour que les termes qui les représentent soient de la langue qu'ils ont apprise. On ces objets ne leur viennent pas à l'esprit, ou, si quelques circonstances leur en présentent l'idée et les obligent à les exprimer, le mot propre qui les désigne est censé leur être inconnu, et c'est par un mot de leur langue habituelle qu'ils y suppléent. Voilà le caractère primitif du langage et du style noble. On sent bien qu'il a dû varier dans ses degrés et dans ses nuances selon les temps, les lieux, les mœurs et les usages; qu'il a dû recevoir et rejeter tout à tour les mêmes idées et leurs signes propres, selon que la même chose a été avilie ou anoblée par l'opinion; mais c'est toujours le même rapport de convenance des mœurs avec le langage qui a décidé de la noblesse ou de la bassesse de l'expression. »

Ce sont ces idées fausses et ces préoccupations ridicules qui ont appauvri outre mesure la langue française; le xv^e et le xvi^e siècles, à force de l'embellir, la réduisirent à l'indigence. Sans compter que, par horreur du terme réputé bas, poètes et prosateurs de ces deux siècles se sont ingéniés à déguiser leur pensée sous les circonlocutions les plus bizarres. Racine, le grand prêteur de la noblesse du style, ne veut jamais indiquer directement l'action qu'il a en vue, et il se sert alors de métaphores boiteuses, dans lesquelles il introduit de gré ou de force le mot *main*, qui est noble on ne sait pourquoi. C'est la main qui gouverne les empires, c'est la main qui arrête les complots, etc. De même, la pensée ou la conception d'un projet sont symbolisées chez lui par le mot *front*, qui est noble également. Le langage devient ainsi en quelque sorte hiéroglyphique. Rien de plus intéressant, pour se rendre compte de ce que vaut la noblesse du style, que de comparer les vers de Racine à ceux de l'Empiride, quand il a l'intention de traduire le poète grec. Prenons quelques exemples dans l'*Iphigénie*.

« On n'entend ni le chant des oiseaux ni le bruit de la mer, et les vents se taisent sur l'Europe, » dit Euripide; on ne voit rien là de bas ni de trivial. Ce n'est pas assez noble pour Racine; il traduit :

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune. Agamemnon dit dans la pièce grecque : « Je te porte envie, ô vieillard! oui, je te porte envie à l'homme qui achève paisiblement ses jours, obscur et ignoré. Malheureux qui vit dans les grandeurs! » N'est-ce pas plus simple et plus vrai que la déclamation de l'Agamemnon de Racine :

Heureux qui, satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché, Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché?

La *joug superbe* est une expression ampoulée ajoutée mal à propos pour ennobler la phrase. Sous l'influence de la même préoccupation, il éloigne tous les détails familiers et touchants. Lorsque Agamemnon, dans Euripide, veut empêcher sa fille de venir jusqu'au camp : « Va, pars, dit-il à un esclave, franchis l'enceinte du camp, et si tu rencontres le char d'Iphigénie, saisis toi-même les chevaux par la bride et fais-les retourner vers Argos. » Va, ne t'écarte point, prends un guide fidèle,

se contente de dire noblement l'Agamemnon de Racine. On pourrait pousser à l'infini cette comparaison. Encore Racine est-il un grand poète; il semble même avoir quelquefois dédaigné les trop fortes puérilités commandées par la noblesse du style. Ainsi, il lui arrive de dire tout simplement « le roi vient », comme s'il parlait du premier venu. Ses imitateurs ne pas sont tombés dans cette faute; on ne doit pas dire « le roi vient », mais, au moins, « le roi porte ici ses pas. » L'abbé d'Antigny a renchéri sur cette noble locution en l'entourant de majestueux adjectifs : Ce grand roi porte ici ses pas impérieux!

Et voilà ce que c'est que la noblesse du style! Une phraséologie ambitieuse et vide remplace le style naturel; toute la mythologie est appelée au secours du rimour au abois; la rosée devient « les pleurs de l'Aurore », une métaphore absurde, puisque la rosée se produit le soir; mais c'est noble; le cheval devient « le noble coursier qu'enfanta le trident; » c'est Bellone qui assiege les villes :

Bellone va réduire en cendres
Les courtines de Philisbourg!

Voltaire.

C'est Flore qui émaille les prairies; c'est Arachné qui tisse les toiles d'araignée; c'est Procné ou Philomèle qui chante « dans les

bosquets. » En style noble, on ne dit pas « vivre », on dit « couler des jours; » on ne dit pas « réussir, avoir du succès; » on dit « remporter la palme, cueillir les lauriers; » neige, pluie, vent sont des expressions triviales; il faut dire « les frimas; » navire, vaisseau peuvent être employés, mais avec de grandes précautions, en les entourant avec soin d'épithètes choisies; il vaut mieux se servir d'une périphrase :

... La proue écumante

Qui fend d'un cours heureux la mer obéissante.

Voltaire.

« Fendre d'un cours » n'est pas heureux; mais, comme *noblesse*, il n'y a rien à dire, puisque « fendre » et « cours » sont des mots nobles. Voltaire appelle encore les vaisseaux des châteaux ailes, ce qui les fait ressembler à des moulins à vent; c'est encore du style noble. En relevant ainsi chaque mot par une ingénieuse fiction, les partisans de ce style pouvaient dire à peu près tout. Chez eux, l'eau qui bout dans une marmite devient « l'onde pure versée dans l'airain qui frémit; » le même airain est synonyme de cloche : « J'entends l'airain gémir! » et synonyme aussi de canon : « Voici l'airain qui gronde! » Une trentaine de mots bien choisis peuvent suffire à tout exprimer; plus l'expression est vague, plus elle est noble et poétique. Un cheval qui redresse sa crinière est

... Un coursier orgueilleux

Levant les crins mouvants de sa tête superbe.

Il ne galope pas; galoper est un terme vil; il « vole sur l'herbe. » Laharpe, qui s'extasiait durant toute une page sur ces « crins mouvants » et sur la « tête superbe, » ne peut supporter que Voltaire ait employé un peu plus loin le mot « mousquet; » il fallait dire « le fer; » tout au plus passerait-il l'expression générale de « tube; » mais elle lui semble avoir trop de précision pour être bien réellement noble. La vérité et l'exactitude ne sont rien, pourvu qu'il y ait noblesse; Voltaire dira, aux applaudissements du même critique :

Tel que dans nos jardins un palmier sourcilieux
A nos ormes touffus mêle sa tête altière...

Où a-t-il vu des palmiers dans nos jardins se dressant au-dessus des ormes, et surtout des palmiers « sourcilieux »? N'importe, « sourcilieux, touffus, tête altière, » voilà du style noble, voilà les modèles qu'il faut copier textuellement!

Vers la fin du XVIII^e siècle, on commença pourtant à se rebeller contre cette pédante tyrannie; les Laharpe et les Marmontel poussèrent des cris de paon. Lemierre ayant eu l'audace, dans son poème de la *Peinture*, de représenter tout naïvement

Une jeune laitière en jupon retroussé
Rapportant son pot vide, un bras passé dans l'anse,

Laharpe s'éleva fort et montra au doigt le pauvre rimeur : « *Laitière et jupon retroussé, et pot vide et le bras dans l'anse*, que cela est ignoble! » En style noble, il n'y a pas de laitières, il n'y a que des bergères ou des nymphes; il n'y a pas de pots vides ni pleins, il y a des amphores; jupon doit être remplacé par tunique et, quant à l'anse, c'est un détail si bas, qu'il n'en faut point parler.

Dieu merci, on s'est affranchi de cette contrainte; la langue s'est démocratisée en même temps que les mœurs, et l'on a trouvé que les mots, comme les hommes, étaient tous égaux, en raison de leur valeur intrinsèque et non plus d'après certaines conventions que rien ne justifiait. En quoi galoper, par exemple, serait-il moins noble que voler sur l'herbe, qui est une métaphore absurde, puisque voler signifie s'élever dans les airs et non pas raser le sol? Pourquoi ne pourrait-on pas parler en vers du chien et du porc tout aussi bien que du cheval et du loup? Hélas! ce ne sont pas seulement le porc et le chien qui se sont élevés dans la poésie sans être présentés officiellement par quelque grand maître des cérémonies, c'est la limace et le crapaud, la marmite et le chaudron, les souliers, les bottes et même les savates. Contrairement à tous les préceptes classiques, les plus grands poètes contemporains ont employé le mot propre, souvent le mot trivial et populaire, et ils ont ainsi rendu à la langue une énergie expressive; aujourd'hui, fatal retour des choses d'ici-bas! toutes ces merveilleuses locutions recommandées expressément par les anciens critiques, au nom du goût et de la noblesse du style, nous font l'effet de vieux oripeaux et de guenilles fanées.

Noblesse (SUR LA), traité philosophique de Plutarque. Il n'est aucun des grands problèmes sociaux agités de nos jours qui n'ait déjà été l'objet des études des anciens. Des la plus haute antiquité, la question de la noblesse donnait lieu à des discussions passionnées. Plutarque réfute d'abord ceux qui ne veulent point admettre l'illustration de race et se déclare le partisan de la noblesse; mais il ne peut guère avancer que des raisons puériles. « Quelques sophistes, dit-il, ont décrié la noblesse, refusant de convenir que les hommes, comme certains animaux, sont d'autant meilleurs qu'ils sont sortis d'une meilleure souche. Ils ne veulent pas croire que les parents communiquent à leurs enfants, avec la vie, des germes et des principes de vertu. Les poètes ont sur ce sujet fait preuve de plus

de bon sens que les philosophes, car le plus sensé d'entre eux, Tyrée, pour animer ses soldats, leur disait qu'ils étaient issus de l'invincible Achille. Aurait-il si souvent rappelé les ancêtres s'il n'avait pas pensé que l'origine et la noblesse des héros étaient dignes d'éloge? Cette conviction, d'ailleurs, est tellement enracinée dans l'esprit public, que jamais un soldat n'aurait osé valentier à un roturier qu'il n'est qu'un noble. Si le reste du traité n'avait pas plus de valeur, ce ne serait pas la peine d'en parler. La noblesse, continue Plutarque, se traduit toujours par quelque indice; ainsi Romulus, au milieu des bergers, révélait son illustre origine, le sang du dieu Mars, dont il descendait, et il semblait revendiquer le trône, pour lequel il était né. Sa filiation divine seule n'eût été que d'un faible poids dans la balance; mais, jointe à sa valeur, elle lui fut d'un grand secours. Or, comme Romulus n'a pas existé, voilà encore un argument qui ne conclut à rien.

Le bon sens philosophique de Plutarque ne tarde pas à réagir contre ses idées politiques, ou du moins à se mettre d'accord avec elles par une sorte de compromis honorable. Il fait remarquer qu'il ne tend pas par noblesse, non pas la noblesse toute nue, mais la noblesse ornée par la vertu. L'amour de la justice et de l'équité, voilà la véritable noblesse. La noblesse doit son origine à la vertu, et elle est éclairée de ses rayons. Telle est celle de Déjocès qui, d'après Hérodote, monta sur le trône quoique simple particulier, se montre digne de la noblesse et de la couronne, à la fois par son amour pour la justice et sa fermeté à réprimer l'injustice et la violence. Plutarque, nourri de la lecture des poètes, appelle Théogénis à son aide et lui emprunte quelques préceptes pour corroborer son argumentation. Il vaut mieux, dit Théogénis, être noble de cœur et de sentiment que de compter une longue suite d'aïeux qui l'ont été. Une vertu personnelle de fraîche date est préférable à celle qui n'existe que de souvenir. Néanmoins, il est toujours bon de compter parmi ses ancêtres des gens honorables et une longue suite de personnages recommandables par leur vertu.

Si l'on a quelque droit de s'enorgueillir de sa noblesse, le noble de race ne doit pas songer à abaisser ceux qui n'ont pour eux que leur courage et leur vertu et qui souvent valent mieux que lui. Cicéron, nous dit Plutarque, raconte à ce sujet un joli mot d'Iphicrate adressé à un homme qui se glorifiait devant lui de descendre d'Harmodius, tandis que lui, Iphicrate, parvenait par son mérite au grade de général, sortait d'une humble famille : « Ma race commence à moi, tandis que la vôtre finit à vous. » Voltaire connaissait donc bien ses auteurs lorsqu'il dit au chevalier de Rohan : « Je suis le premier qui l'aient nom, et vous le dernier du titre. » Ce trait est peut-être aussi l'original du mot prêté à l'un des généraux de la République française : « Nous n'avons pas d'aïeux, mais nous sommes des ancêtres. »

La conclusion du traité est que la noblesse est chose bonne en soi, à la condition que celui qui prétend représenter une longue suite d'aïeux soutienne dignement leur nom par son courage, ses talents et son mérite personnel; sinon, il s'expose à entendre dire ce que Voltaire disait d'un certain Lambert, personnage entièrement nul qui répétait sans cesse : Je descends de tel duc, je descends de tel marquis; « Voilà un homme terriblement descendant », dit Voltaire.

Noblesse et prééminence du sexe féminin (de La), par Corneille Agrippa (Anvers, 1529, in-8°). Le traité du philosophe alchimiste est écrit en latin; il a été traduit en français par L. Vivant (1578, in-16), et il fut composé pour plaire à Marguerite d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Ce livre est tout pénétré de mysticisme; en certains points, il devance les théories modernes sur l'émancipation de la femme; mais les raisons qu'il en donne n'auraient pas grand succès aujourd'hui. La base des argumentations de C. Agrippa est la Bible, commentée par un initié de la cabale. Ainsi, selon lui, la manière dont Dieu a créé la femme est déjà une preuve de la supériorité de celle-ci. En effet, tandis qu'Adam fut créé avec du limon en dehors du paradis terrestre, où il fut ensuite transporté, la femme, formée de la côte de l'homme, sortit d'une matière déjà épurée et visitée par l'esprit de Dieu. Pour peu que l'on remarque la méthode avec laquelle Dieu a procédé à la création des choses et des êtres, on s'apercevra que cette création, commencée par les êtres les plus vils, se continue progressivement par des êtres de plus en plus purs. Or, Eve fut la dernière créature de Dieu; il épuisa pour elle toute sa puissance; c'est l'être parfait pour qui il avait fait toutes choses. De plus, le nom d'Adam signifie *terre*, par allusion au limon dont il a été tiré, tandis que celui d'Eve est un abrégé du nom même de Dieu et signifie vie. La femme est si belle, qu'elle témoigne même de la Bible elle fut aimée des anges, union d'où proviennent les géants. C'est bien à tort qu'on accuse Eve d'avoir causé la perte de l'homme. Elle n'était pas encore créée lorsque Dieu défendit à Adam de toucher à l'arbre de la science; la seule faute d'Eve est d'avoir été l'occasion de la chute du premier homme en mangeant

de lui ce fruit qui avait été interdit à lui seul.

Le philosophe hermétique remarqua aussi que la femme est naturellement pure, naturellement chaste, si pudique même que, s'il lui arrive de se noyer, son cadavre flotte toujours sur le ventre, tandis que celui de l'homme flotte cyniquement sur le dos. Est-ce assez concluant? Toutes ses fautes doivent être mises sur le compte de l'homme, qui la perversité et la dégrade.

Après avoir ainsi posé sa thèse, Agrippa en cherche les preuves dans l'histoire et spécialement dans l'histoire sainte. Il montre que la femme peut être grand roi, grand prophète, grand poète, qu'elle égale en toutes choses l'homme et le surpasse en plusieurs. La meilleure preuve en faveur de l'excellence féminine, c'est que toutes les sciences et toutes les vertus ont des noms féminins. Ce singulier livre a du moins un mérite, celui de l'originalité; il est plein de raisonnements curieux et de preuves inattendues.

Noblesse oblige, par M. A. de Kéraniou, comédie en cinq actes et en prose; théâtre de l'Odéon, 1er septembre 1859. Cette comédie fut le début de l'auteur; il y aborde un vaste sujet : la victoire du mérite sur le préjugé, la supériorité de la noblesse des œuvres en face de la noblesse de nom. Une demoiselle de haute famille, Mlle Marie de Prémar, qui est très-fière de sa naissance malgré l'état de gêne où est tombé son père, se laisse toucher par la tournure distinguée, les gracieuses manières d'un élégant jeune homme qui la préserve d'une chute de cheval au bois de Chantilly et qui porte un nom aristocratique d'emprunt, celui de Henri de Monclar. Ce héros de ses rêves se trouve n'être qu'un commis. La jeune fille songe alors à accepter la main d'un vieux marquis amoureux d'elle et qui offre de relever la fortune de sa famille. Avant que le vieillard ait eu le temps de rien faire, la famille du jeune commis rachète les terres du duc de Prémar, et en un tour de main le jeune homme arrive à la célébrité et à la fortune; il écrit un ouvrage d'économie politique qui obtient le plus grand succès et est élu député. Le frère et la sœur font tant et si bien que la famille de Marie, au nom même de la maxime qui sert de titre à la pièce, lui donne pour époux, au lieu du marquis, le jeune député. « La pièce de M. de Kéraniou, dit M. Vapereau, par ses invraisemblances, par l'incertitude des caractères principaux, accuse l'expérience de l'auteur. »

NOBLEVILLE (Louis-Daniel ARNAULT DE), médecin français, né à Orléans en 1701, mort en 1778. Il pratiqua avec succès son art à Paris et publia, entre autres ouvrages : *Manuel des dames de charité* (1747); *Adologie ou Traité du rossignol* (1751); *Histoire naturelle des animaux* (1756); *Cours de médecine pratique* (1756), etc.

NOBLIAU s. m. (no-bliu — rad. noble). Par dénigr. Homme de petite noblesse, de noblesse douteuse : *J'espère que nous serons bientôt débarrassés de ces NOBLIAUX-là.* (Balz.)

NOBLIFIER v. a. ou tr. (no-bli-fié — du lat. nobilitas, noble; facere, faire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj.) : *Nous noblifions, Que vous noblifiez.* Donner pour noble : *NOBLIFIER sa famille.*

— Exagérer les qualités : *Conte-moi donc, sans rien NOBLIFIER, ce que c'est que Canaris, Maurocordato et autres turcophages de renom.* (V. Jacquemin.)

NOBLOIS ou **NOBLOYS** s. m. (no-bloi — rad. noble). Noblesse; qualité de noble, de gentilhomme. « Pompe, magnificence, appareil. » Il gage qu'un chevalier avait obtenu de sa dame, et qu'il portait ostensiblement sur son armure.

NOBLOT (Charles), géographe et littérateur français, né à Aisy (Bourgoigne) en 1668, mort vers 1743. Il passa la plus grande partie de sa vie à Paris et publia, entre autres ouvrages : *Géographie universelle* (Paris, 1725, 5 vol. in-12, avec cartes), livre estimé; *Traité du monde ancien et moderne* (1730); la *Bibliothèque des poètes latins et français* (1731, in-12), restée inachevée; *L'Origine et les progrès des arts et des sciences* (1740), ouvrage dans lequel il en attribue l'honneur aux Hébreux.

NOBRE (La), village et comm. de France (Cantal), canton de Champs, arrond. et à 35 kilom. de Mauriac; 1,658 hab. Eaux minérales; belle église romane; magnifique château du xiv^e siècle flanqué de six tours, bâti sur le plan de Plessis-lez-Tours.

NOBLE s. f. (no-bu-le). Bot. Syn. de PHILIS.

NOBUNUNGA, empereur du Japon, qui se divinisa lui-même.

NOC s. m. (nok. — V. l'étym. de NOUË). Petit tuyau placé sous une digue ou sous un chemin, pour conduire les eaux d'un côté à l'autre. Le Canal, ordinairement en bois, qui conduit les eaux d'un bon à l'autre d'un fossé. Le Gouttière qui reçoit l'eau d'un toit.

NOÇAGES s. m. (no-sa-je — rad. nocé). Anc. cout. Rétribution que, dans certaines provinces, les curés exigeaient pour célébrer les mariages.

— Féod. Droit de nocages, Celui que le sei-

gneur avait d'être invité aux noces de ses vassaux, et d'amener avec lui un lévrier et deux chiens courants.

Encycl. Féod. Le seigneur haut justicier ou, en son absence, le sergent ou huissier de sa justice devait être convié à la nocé huit jours avant la célébration du mariage pour accompagner la mariée à l'église; il prenait place à dîner avec le marié; il amenait deux chiens courants et un lévrier, qui étaient nourris pendant le repas des nocés; après le dîner, le seigneur ou son représentant avait le droit de chanter la première chanson. Un arrêt de Paris, rendu le 6 mars 1601, ordonna que ces coutumes fussent observées, attendu qu'elles étaient mentionnées dans les aveux rendus par les vassaux.

NOÇAILLE s. f. (no-sa-je; ll. mil. — rad. nocé). Fête des nocés. || Droit de nocage. || Vieux mot.

NOCCA s. m. (nok-ka). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, comprenant une seule espèce.

NOCÉE s. f. (nok-sé). Bot. Syn. de HUTCHINSII, genre de crucifères.

NOCÉ s. f. (no-sé — lat. nuptiæ, de nuptum, supin. de nubere, se marier, qui se rapporte sans doute à la racine hypothétique nabh, indiquée par Weber comme allée à la racine sanscrite nah, lier. On pourrait peut-être aussi le rapporter au védique nabh, éclater, crever, se fendre, s'ouvrir, d'où le substantif nabh, ouverture, fente; nubere exprimerait alors proprement l'acte de déflorer la mariée. Ceux qui sont familiarisés avec les langues anciennes et les langues orientales ne s'étonneront nullement de la crudité de cette désignation. Dans l'ancien langage, il arrive souvent que les noms du mari et de la femme, comme ceux qui se rattachent au mariage, sont tirés des rapports sexuels des époux, et l'on peut dire du sanscrit, avec plus de raison encore que Boileau ne le disait du latin :

Le sanscrit dans les mois brave l'honnêteté.

Mariage; s'emploie surtout au pluriel : *Le jour des NOCES. Célébrer la NOCE.*

De bonne heure allumez le pur flambeau des noces.

A. BARRIER.

Nocé, à vous dire ici ce que je pense,

Aux uns est joie, aux autres peine et croix.

BENSERADE.

« Chacun des mariages contractés par une même personne : Premières NOCES. Secondes, troisièmes NOCES. Se marier en secondes NOCES. »

— Par ext. Festin et autres réjouissances qui accompagnent généralement les mariages : *Les NOCES d'un prince. Une NOCE de village. Ne pas faire de NOCE. Ne vouloir point de NOCE. Être de NOCE. Être à la NOCE. Retour de la NOCE. Repas de NOCES. Habit de NOCES. Présent de NOCE. Garçon de la NOCE. Les NOCES sont la ruine du pauvre et le triomphe de la vanité chez le riche.* (Boissard.) *Le déjeuner du lendemain de nocés est une scène intéressante dans l'histoire du commerce.* (Do Custine.)

Aux nocés d'un tyran, tout le peuple en liesse
Noyait son souci dans les pots.

LA FONTAINE.

— Réunion des personnes qui se trouvent à une nocé : *Quand les parents putatifs demeurent au loin, on les accompagne avec la musique et toute la NOCE jusqu'aux limites de la paroisse.* (G. Sand.)

Pop. Farlieu de plaisir, débauche : *Voilà deux jours que je fais la NOCE.* (H. Monnier.)
|| Régat : *La mort de l'âne est la NOCE des chiens.* (Max. Orient.)

— Garçon de la nocé. V. GARÇON.

— Nocés d'argent, Fête que l'on célèbre à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mariage.

— Loc. fam. *N'être pas à la nocé*, Être dans une situation pénible, inquiétante, désagréable.

— *Faire nocé de chien, Jouir*, une fois en passant, d'une femme dont on n'est ni l'époux ni l'amant :

... Les Centaures
Voulurent, chauds de reins, faire nocé de chien.

RÉGNIER.

|| Arriver quelque part comme tambourin ou comme Tabourin à nocé, Arriver fort à propos. || *Cela va comme à des nocés, Cela ne rencontre pas d'obstacles.* || *N'avez jamais été à telles nocés, à pareilles nocés.* N'avoir jamais éprouvé un pareil traitement, couru un pareil danger. || *Le pain des nocés dure encore.* Se dit de ceux qui restent galants auprès de leurs femmes longtemps après le mariage. || *Il y va comme aux nocés, comme à des nocés, comme à la nocé.* Il se jette gaieusement dans une entreprise périlleuse. || *Faites cela, je vous servirai le jour de vos nocés.* Se dit à quelqu'un pour lui demander un petit service et lui faire entendre qu'on lui vaudra la pareille à l'occasion. || *Allez-vous-en, gens de la nocé, allez-vous-en chacun chez vous.* Revenir d'une vieille chanson, usité encore pour congédier ceux dont on n'a plus besoin, ceux dont on désire le départ.

— Prov. *Noces de mai, nocés mortelles.* Se disait dans plusieurs pays, sur les bords de la Seine, où le peuple croyait que les mariages contractés durant le mois de mai sont funestes.

tes. || *Tous jours ne sont pas nocés.* On ne peut pas s'amuser toujours. || *On ne va pas aux nocés sans manger.* On doit accepter les conséquences de la position où l'on se trouve. || *Qui va à nocé sans prier s'en revient sans diner.* On ne doit point espérer que l'on sera bien reçu dans une maison où l'on n'est point invité. || *On ne dine point quand on est de nocé le soir.* Il faut se préparer au plaisir par un peu d'abstinence. || *Voyages de maîtres, nocés de valets.* Les valets font bonne chère pendant les voyages de leurs maîtres.

— Mystic. *Noces de l'agneau, Béatitude éternelle.*

— Anc. légis. *Donation en faveur de nocés.* Nom du douaire dans les pays coutumiers.

— Alchim. Union du fixe et du volatil.

— Encycl. Mœurs et Cout. Les réjouissances qui accompagnent les cérémonies du mariage sont si naturelles, qu'elles paraissent non moins anciennes que le mariage lui-même; il nous semble donc inutile de faire une dissertation sur l'antiquité des repas de nocé; ils sont communs aux peuples de tous les temps, de tous les pays, et ne se distinguent que par les mœurs des habitants, qui les célèbrent partout avec le même plaisir.

Nous allons passer en revue tour à tour les repas de nocé chez les peuples de l'antiquité et chez ceux qui les ont remplacés.

— *Noces chez les Hébreux.* La Bible nous apprend qu'avant la ruine du temple de Jérusalem les nocés juives se célébraient avec une certaine pompe. Le repas était plutôt abondant que délicat; on y chantait des louanges et des cantiques en l'honneur de Dieu; un paranymphe ou ami de l'époux était en quelque sorte le garçon d'honneur; il se tenait debout derrière le nouveau marié et obéissait à ses commandements. De jeunes filles et de jeunes garçons accompagnaient les deux époux, égayant la fête par de joyeux propos et prenant plaisir à proposer des énigmes, pour l'explication desquelles le marié distribuait des prix.

Les réjouissances duraient sept jours pour une fille et trois seulement pour une veuve; elles avaient lieu chez le père de la mariée; après quoi, ses amis s'emparaient de la nouvelle épouse et la portaient de nuit, et en grande pompe, chez le mari; celui-ci, accompagné de ses amis les plus intimes, s'avancait au-devant d'elle avec grand renfort d'instruments de musique et de lumières.

Ces mœurs n'étaient pas seulement juives; elles étaient communes à tous les peuples orientaux et même aux Africains. Elles se sont conservées si exactement à travers les âges et les révolutions, que les nocés orientales modernes ressemblent, presque à s'y méprendre, à celles des mêmes peuples dans les temps anciens.

Eugène Delacroix a publié, dans le X^e volume du *Magasin pittoresque*, la description d'un mariage juif au Maroc, pays qu'il venait de visiter; presque toute la fête se passe en musique; on se ferait difficilement idée de l'abominable charivari produit par les virtuoses, raclant imitativement des violons qu'on prendrait bien plutôt pour des crécelles que pour des instruments de musique, frappant à tour de bras sur des tambours de basque, tout en psalmodiant des chants dont tout le mérite consiste dans le vacarme qu'ils produisent. Les femmes seules se livrent à la danse, danse lascive commune à tous les Orientaux. Il est probable que l'auteur ne fut pas invité au festin, car il n'en parle pas. D'ailleurs, les mœurs intimes des Orientaux seront toujours difficilement connues des Européens, qu'ils tiennent rigoureusement à l'écart de leur intérieur.

— *Noces chez les Grecs.* Lucien, dans son dialogue intitulé les *Lapithes*, nous a laissé le récit suivant d'un repas de nocé chez les Grecs :

« Dès qu'on fut assemblé, dit-il, et qu'il fallut se mettre à table, les femmes, qui étaient en assez grand nombre, et l'épouse au milieu, couverte d'un grand voile, se placèrent à main droite, les hommes en face d'elles; le banquier Eucrite au haut bout, puis quelques autres invités, moi après le marié, le précepteur de Zénon après moi, puis son disciple.

« On mangea assez paisiblement d'abord, car il y avait quantité de viandes, et fort bien apprêtées. Après avoir été quelque temps à table, Alcibiade le Cynique entra; le maître de la maison lui dit qu'il était le bienvenu et le pria de prendre un siège. « Vous m'estimez bien lâche, s'écria-t-il, de m'asseoir à table ou de me coucher sur des lits de pourpre, ainsi que vous fûtes, comme s'il s'agissait de dormir et non de manger; je le veux me tenir debout, et paltré par-ci, par-là, à la façon des Scythes. »

« Cependant les santes couraient à la ronde, et l'on s'égayait par des discours, en attendant le nouveau service, qui tardait à paraître. Tout à coup, Aristène, qui ne voulait pas qu'il se passât un seul instant sans quelque divertissement, fit entrer un bouffon pour égayar la société. Ce bouffon commença par prendre mille poses extravagantes, avec sa tête rasée et son corps disloqué. Puis il se mit à chanter des vers égyptiens et enfin à se moquer de chaque convive, ce dont chacun ne faisait que rire.

« On apporta le dernier service, qui se com-

posait, pour chaque convive, d'une pibée de gibier, d'un morceau de venaison, d'un poisson et de dessert; toutes choses que l'on peut, sans manquer à la civilité, emporter si l'on n'a pas appétit pour les manger. »

La chanson des *noces*, chez les Grecs, s'appelait *hyménée*; l'abbé Soucay a traité de cette poésie dans son *Discours sur l'origine et le caractère de l'épithalame*.

On louait des danseurs et des joueurs d'instruments, qui égayaient la fin des repas, et auxquels les convives se mêlaient souvent, lorsque les vapeurs du vin commençaient à produire leur effet.

« Après qu'on eut desservi, dit Xénophon, qu'on eut fait les libations et chanté l'hyménée, on vit entrer un Syracusain, accompagné d'une joueuse de flûte fort bien faite, d'une danseuse qui faisait des tours périlleux et d'un joli petit garçon, qui jouait admirablement de la lyre... Cela inspira l'envie de danser à une espèce de bouffon parasite qui était du repas et qui, s'étant levé de sa place, fit quelques tours à travers la salle, imitant la danse du petit garçon et celle de la jeune fille... Ariane, parée de tous les ornements qu'on d'ordinaire les nouvelles mariées, entra dans la salle et s'assit sur un siège. Un moment après, parut Bacchus et, en même temps, on joua sur la flûte un des airs consacrés aux fêtes de ce dieu. Ce fut alors qu'on admira l'habileté du Syracusain dans son art; car Ariane, à l'audition de cet air, fit aussitôt connaître par ses gestes combien elle en était charmée. Mais, loin de se précipiter au-devant de son époux, elle ne se leva même pas, tout en faisant paraître combien elle se contentait de lui.

Saint Jean Chrysostome s'élève avec force contre la manière dont on célébrait les *noces* au temps du grand Théodose; tout y consistait en danses, chansons impudiques, hymnes sur Vénus; on y célébrait les adultères; on y recevait, on y appelait même les femmes de mauvaise vie. Après les repas, desquels on sortait ivre, on promenait dans les carrefours la nouvelle mariée, fardée et richement vêtue, en chantant des hymnes impudiques qui faisaient monter la rougeur au front de tous les gens encore non corrompus, qu'ils fussent chrétiens ou païens.

— *Noces au moyen âge*. Au moyen âge, les repas de *noce*, somptueux chez les grands et les nobles, disparaissent, ou du moins deviennent fort rares chez les vilains. Dans certaines localités, les vassaux ne devaient hommage à leur seigneur que le jour des *noces* de ce dernier; ailleurs, les seigneurs, le jour d'une *noce*, avaient droit à une partie du repas. Galland, dans le *Glossaire du droit français*, dit, en parlant de la seigneurie de La Boulaye, en Normandie: « Le jour des *noces*, le marié, accompagné avec violons ou violes, doit apporter au seigneur le mets de mariage, composé de deux poulets, deux pots de vin, deux pains, une épaule de mouton, faire une danse, puis se retirer. » Lorsque apparut la bourgeoisie, elle voulut donner des repas aussi bien que la noblesse, et, dans les pays riches, où les campagnes s'émancipaient quelque peu, cette coutume très-naturelle se propagea.

Le 22 juin 1580, le roi d'Espagne, Philippe II, rendit l'édit suivant:

« Nous voulons qu'aux *noces* qui se feront dans les campagnes, avec réunion de gens, les officiers enjoignent, quelque argent ou autre personne bien qualifiée pour apaiser toute noise et débats qui pourraient échoir; laquelle personne se contentera de 6 patars par jour, sa dépense payée; et auront soin, lesdits officiers, d'empêcher les désordres qui, en plusieurs lieux, advennent pour les plats de viande que les jeunes gens sont accoutumés d'exiger du sire des *noces*, même sous peine d'amendes et autres peines contre ceux qui dorénavant s'assembleront pour ce fait.

« Aux danses, dont souvent l'on s'exerce aux villages, y survenant quelques débats, un chacun s'emploiera pour apaiser la dispute; s'abstenant celui qui aura commencé la noise, sans animer ni exciter de combat, sous peine de punitions plus ou moins graves, suivant les circonstances. »

— *Noces dans les temps contemporains*. Nos mœurs ont eu beau varier, certaines coutumes sont demeurées immuables; à peine en avons-nous modifiée quelques parties. Les repas de *noce* existent partout, dans toutes les classes de la société; mais ils changent de nature et d'aspect, suivant qu'ils se donnent à Paris, dans une ville de province ou dans une campagne.

Chez les campagnards riches, les repas de *noce* ressemblent le plus souvent à celui de Gamache; on y invite les parents les plus éloignés, les amis et les voisins; on se réunit, soit dans une vaste salle, soit dans une grange, soit même dans une cour, où l'on établit d'immenses tables dressées sur des barriques. La réunion est bruyante et se prolonge au moins deux ou trois jours, qui se passent à boire, manger, chanter et danser au son d'un violon primif.

Dans les petites villes de province, les repas de *noce* sont moins tumultueux; on n'y invite que les parents et les intimes. Le festin s'égare alors en délicatesse ce qu'il perd en abondance.

À Paris, où chacun vit chez soi, le cercle des amis et des parents est beaucoup plus restreint encore; beaucoup de mariés ne se

mettent même pas en peine des réjouissances et se retirent chez eux sans même avoir réuni leurs témoins à table.

Les repas de *noce* se donnent presque tous dans des salles qui sont spécialement affectées à cet usage. Certains restaurants ont jadis ou jouissent encore d'une véritable vogue à cet égard.

Le Cérémonial de la ville de Paris nous apprend « qu'à table, la mariée doit être placée entre le père du marié et le sien; le marié lui fait face, entre la mère de la mariée et la sienne; les témoins viennent ensuite des deux côtés, à droite et à gauche.

« Néanmoins, s'il est parmi les invités une personne à qui l'on veuille plus particulièrement faire honneur, on la place, quand même elle ne serait pas de la famille, soit auprès de la mariée, si c'est un homme, soit auprès du marié, si c'est une dame. »

— *Hist. Noces salées*. Les historiens désignent quelquefois sous ce nom les *noces* de Jeanne d'Albret, sous le règne de François Ier.

« Auxiles *noces*, dit Martin du Bellay, se firent de magnifiques tournois en la garonne de Chastelleraud, d'un bon nombre de chevaliers errants, gardant entièrement toutes les cérémonies qui sont écrites des chevaliers de la Table ronde. » Ces fêtes de *noce* ayant épuisé le trésor royal, on établit, pour le combler, un impôt sur le sel dans les provinces du Midi; de là leur vint le nom de *noces salées*.

— *Théol.* Tout le monde sait que Jésus-Christ, dans le repas des *noces* de Cana, fit, suivant la légende catholique, le premier de ses miracles et changea de l'eau en vin. Il n'est donc pas étonnant que les meilleurs prêtres aient cru pouvoir assister à des repas de ce genre. Cependant, dès le commencement du christianisme, des esprits trop austères ont cru devoir défendre aux prêtres de suivre leurs fidèles dans les festins qui suivent la bénédiction nuptiale, défenses vaines auxquelles personne n'a obéi.

On connaît l'histoire de ce bon curé qui tonnait fort contre ceux qui prenaient part aux festins de *noce*, représentant qu'ils ne pouvaient fournir au diable une plus belle occasion de les induire en tentation et en faute. Quelqu'un s'avisa un jour de lui répondre que Jésus-Christ avait donné l'exemple en se montrant aux *noces* de Cana. Cette objection abasourdit le brave homme, qui se contenta de grogner entre ses dents: « Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux! »

« Il ne convient point, dit le concile de Laodicée, aux chrétiens qui assistent aux *noces* de se livrer à des danses bruyantes et lascives, mais d'y prendre un repas modeste et convenable à leur profession. »

Saint Jean Chrysostome a déclaré souvent contre les désordres auxquels les chrétiens se livraient dans ces circonstances (*Orig. ecclési.*, t. XXII, ch. iv, § 8); mais, de là à considérer les réjouissances nuptiales comme antichrétiennes, il y a loin.

Plusieurs conciles ayant en vain défendu aux ecclésiastiques d'assister aux festins de *noce*, d'autres leur interdirent seulement de rester jusqu'à la fin du repas, lorsque la joie devient trop bruyante.

Noces de Gamache (LES), épisode populaire de *Don Quichotte*. V. GAMACHE.

Noces de Pétio et de Thétis (LES), célèbre ballet de Benserade, à dix entrées, exécuté pour la première fois le 26 janvier 1654. Ce ballet fut précédé d'une comédie-opéra portant le même titre, en trois actes, en vers, et d'un prologue, le tout traduit de l'italien. Il fut dansé par Louis XIV, les princesses et les dames de la cour.

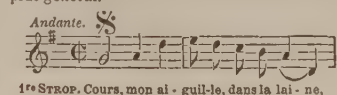
Noces de Lammermoor (LES) [*Nozze de Lammermoor*], opéra semi-séria en deux actes, livret arrangé par Balocchi, d'après le roman de la *Fiancée de Lammermoor* par Walter Scott, musique de Carafa; représenté au Théâtre-Italien le 12 décembre 1829. Quand bien même l'opéra de *Lucie*, de Donizetti, n'aurait pas fait oublier celui de Carafa, le style de ce compositeur n'aurait pas triomphé des préoccupations du public, absorbé par les formes rossiniennes. On remarque dans la partition des *Nozze* un duo très-bien traité: *Di spema un sol baleno*, et un beau quinqué: *D'un orribile tempesta*. M. Féti, qui s'est montré un peu trop sévère, selon nous, pour M. Carafa, est d'avis que la dernière scène du second acte est belle et dramatique.

Noces de Jeannette (LES), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Carré et Barbier, musique de M. Victor Massé; représenté à l'Opéra-Comique le 4 février 1855. Le livret met en scène une jeune fille sage et laborieuse, qui parvient, à force de tendresse et d'adresse, à ramener au devoir un paysan son fiancé, ivrogne, colére et brutal. Il y a dans cette jolie pièce une sensibilité vraie, de la grâce et quelquefois aussi, il faut le dire, un peu de trivialité. La scène dans laquelle Jeannette raccommode l'habit que Jean a déchiré dans un accès de mauvaise humeur est touchante, et le romance *Cours, mon aiguille dans la laine*, est devenue populaire. Nous la donnons ci-après. Les vocalises en duo avec la flûte, imitant le chant du rossignol, ont produit de l'effet, surtout lorsqu'elles

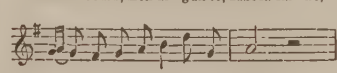
étaient chantées par Mme Miolan. La scène du raccommode des deux époux:

Allons, rapprochons-nous un peu...
Je sens mon cœur tressaillir d'aise,

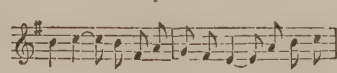
a été traitée avec infiniment de goût. Coudero a joué en comédien achevé le rôle de Jean. Parmi les ouvrages de M. Victor Massé, celui-ci a obtenu le succès le plus décidé et le plus général.



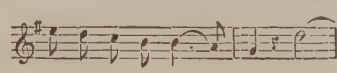
1^{re} STROP. Cours, mon ai - guil-le, dans la lai - ne,



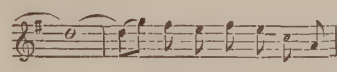
Ne te cas-se pas en che - min!



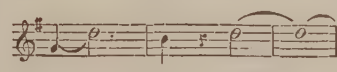
A - vec deux bons baisers, demain, On nous bai-



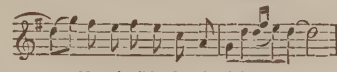
- ra de no - tre pei - ne. Cours,



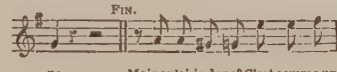
mon ai - guil-le, dans la



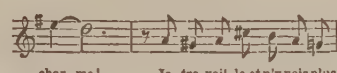
lai - ne! Cours!



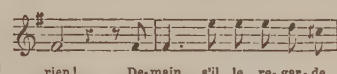
Mon aiguil-le, dans la lai -



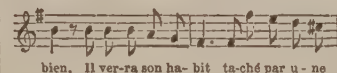
ne. Mais qu'ai-je donc? C'est comme un



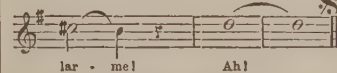
char-me! Je tra-vail-le et n'y vois plus



rien! De-main, s'il le re-gar-de



bien, Il ver-ra son ha-bit ta-ché par u - ne



lar - me! Ah!

DEUXIÈME STROPHE.

S'il s'aperçoit que sa Jeannette

En te recousant à pleuré,

Je veux, pauvre habit déchiré,

Qu'il te remette encor aux jours de grande fête!

Ah! cours, mon aiguille, etc.

Noces de Figaro (LES), opéra de Mozart.

V. MARIAGE DE FIGARO.

« *Noces*. Iconogr. Les artistes qui ont le goût des scènes pittoresques et mouvementées, des costumes brillants, des physionomies animées ne sauraient trouver un sujet prêtant mieux qu'une *noce* à des expressions vives et à des couleurs joyeuses. Aussi bien, les tableaux retraçant les gais préliminaires de la vie conjugale sont-ils nombreux. L'antiquité nous a laissé un chef-d'œuvre du genre, les célèbres *Noces Aldobrandines*, qui, après avoir longtemps orné la villa Aldobrandini, ont été transportées au Vatican. Nous avons consacré un article spécial (V. ALDOBRANDINES) à cette précieuse peinture, qui a été gravée plusieurs fois, notamment par Pietro Santi Bartoli, Giovanni, Alessandro Mochetti, Gius. Crafonara, Réveil, etc. Au musée de Florence est un sarcophage dont les bas-reliefs représentent les principaux épisodes de la vie d'un héros. La scène des *Noces* est figurée sur la face principale du monument. Elle se passe sous une sorte de tente; l'époux, accompagné de son père et tenant d'une main une sorte de sceptre ou de bâton de commandement, presse de l'autre main la main de son épouse; celle-ci, suivie d'une des amies ou parentes et enveloppée du *flammeum*, baisse modestement la tête. En arrière, une jeune femme, que l'on croit être Junon Pronuba, appuie ses bras sur les épaules des deux époux, qu'elle semble vouloir réunir. Devant eux, un enfant presque nu (le génie de l'Hyménée?) tient un flambeau

allumé. Ce bas-relief a été gravé par Dequevauviller et par Réveil.

Lucien nous a laissé, d'une peinture d'Aétion représentant les *Noces d'Alexandre et de Roxane*, cette description piquante: « Dans une chambre magnifique est un lit nuptial. Roxane y est assise; c'est une vierge d'une beauté parfaite; elle regarde à terre, toute confuse de la présence d'Alexandre. Une troupe d'Amours voltige en souriant. L'un, placé derrière la jeune épouse, soulève le voile qui lui couvre la tête et montre Roxane à son époux. Un autre, esclave empressé, délie la sandale, comme pour hâter le moment du bonheur. Un troisième saisit Alexandre par son manteau et l'entraîne de toutes ses forces vers Roxane. Le roi présente une couronne à la jeune mariée. Pres de lui, comme parasympne, se tient Héphéstion, une torche allumée dans la main et appuyé sur un beau jeune homme que je crois être l'Hyménée. Dans une autre partie du tableau sont des Amours qui jouent avec les armes d'Alexandre... » Lucien ajoute que cette toile éblouissante respire comme un air nuptial et qu'ayant été exposée publiquement à Olympie, elle y excita la plus vive admiration. Proxénide, nommé par les Grecs juge des jeux qui avaient lieu dans cette ville, témoigna de son enthousiasme en donnant à l'artiste sa propre fille pour épouse. Raphaël a reproduit la composition d'Aétion, d'après la description de Lucien. Cette reproduction, dont le dessin seul paraît être de la main du maître, a été exécutée à fresque par Pierino del Vaga. Après avoir longtemps décoré une villa des environs de Rome, qui fut détruite pendant le siège de cette ville en 1849, elle a pris place au palais Borghèse; elle a été gravée par Nic. Cochin (pour le *Cabinet Crozat*) et lithographiée par J. Filizotti.

Sous ce titre: les *Noces des dieux* (le *Nozze degli dei*), Stefano della Bella a gravé, en 1637, huit planches représentant une fête mythologique qui fut donnée à Florence à l'occasion du mariage de Ferdinand II et de la princesse Vittoria d'Urbino. Les *Noces de Bacchus* et d'Ariane ont été représentées par le Garofalo (musée de Dresde), H. van Balen (musée de Dresde), A. Coppel (gravé par Cl. Duflos), etc.; les *Noces de Pélée et de Thétis*, par Jan de Reyn (musée de Madrid), H. van Balen (musée de Dresde), F. Francken le jeune (musée de Bâle), Giov.-M. Cassini (estampe); les *Noces de Jason et de Créuse*, par Rembrandt (en-fort); les *Noces de Persée*, par Piero di Cosimo (musée des Offices); les *Noces de Psyché et de l'Amour*, par Raphaël (à la Farnésine), par Bernardo Castello (palais Imperiali, à Gènes), etc.

Parmi les *Noces* bibliques, nous citerons: les *Noces d'Isaac* et de *Rébecca*, peintes à fresque par Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise, et par Baldassar Peruzzi (gravées par Th. de Bry); les *Noces de Jacob et de Rachel*, peintes par le Caravage (gravé par Séb. Barras, pour le *Cabinet de Boyer d'Aguilles*). Les *Noces de Cana* ont été représentées par un grand nombre d'artistes. Nous avons décrit au mot CANA les chefs-d'œuvre que ce sujet a inspirés à Paul Véronèse, au Tintoret, au Padouan, à Jac. Bassan, etc. Mentionnons encore ici les tableaux dus à Alessandro Allori (musée des Offices), Fr. Bassan (musée de Madrid), Carlo Bonone (gravé par A. Bolini), J. van Coninxloo (musée de Bruxelles), Dierech (musée de Dresde), Giotto (fresque de Santa-Maria dell' Arena, à Padoue), J. Michel (musée de Toulouse), Murillo (vente du prince de Conti, en 1777), Parrocel (fresque de l'église San-Marco, à Florence), Peirin (église de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris), Rottenhamer (musée de Munich), Lor. Sabbatini (gravé par C. Cort), Claude Vignon (ancienne galerie Giustiniani), Taddeo Zuccaro (gravé par G.-B. Mazzia), Fed. Zuccaro (gravé par J. Matham), et les estampes de H.-S. Beham, Jos. Führich, Corn. Matsys (1550), etc.

La littérature a fourni, entre autres scènes, la *Noce de Gombault et de Macé*, gravée au xiv^e siècle par Fr. Bignon, et les *Noces de Gamache*, peintes par M. Henri Baron (Salon de 1849), et par M. Eugène Fichel (Salon de 1851).

Nous ne dirons rien des *Noces* historiques, dont les représentations sont excessivement nombreuses, et nous arrivons aux *Noces* ayant un caractère purement pittoresque. Un graveur allemand du xiv^e siècle, Hans-Sobald Beham, a publié deux suites d'estampes fort curieuses, l'une de 10 pièces et l'autre de 12, représentant des *Noces de village*. Sous le même titre, Abraham Bosse a gravé trois compositions. Les Breughel et David Teniers ont peint, avec une grande finesse d'observation, des *Noces flamandes*. Jan Steen ne leur cède point en humour dans ses *Noces hollandaises*; le musée du Belvédère, à Vienne a de lui un véritable chef-d'œuvre comique, qui a été gravé plusieurs fois, notamment par Réveil. La scène se passe dans la salle basse d'une auberge où a lieu le festin de *noce*; le marié, homme d'âge déjà mûr, mais d'humeur très-amoureuse, cherche à entraîner sa jeune épouse vers l'escaulier qui conduit à la chambre nuptiale; sur cet escaulier se tient, une chandelle à la main et le tablier retroussé, une vieille commère, toute joyeuse de servir de *pronuba* aux nouveaux époux; deux jeunes gars de bonne mine, les garçons d'honneur du marié peut-être, se montrent à l'entrée de la chambre; cependant, la nou-

velle mariée minaudait et opposa quelque résistance à l'empressement de son époux; un petit garçon, le nouveau-né, en riant, armé d'une bassinoire dont la présence ici est fort ironique; les gens de la noce rient et se font des signes d'intelligence; un jeune homme joue du violon, un autre d'une sorte de tambourin; à gauche sont attablés des convives qui ont passé le beau temps de l'amour et s'en consolent en fêtant Bacchus; une belle jeune femme, qui n'est autre que Margareta van Goyen, la femme de J. Steen, tourne le dos à la table et allait un poupon.

Au musée de Bruxelles est une *Noce flamande* de Van Tuiden. Un des maîtres de l'école belge contemporaine, Leys, a peint un tableau sur le même sujet qui a inspiré aussi un dessin très-original à un artiste français, Rodolphe Bresdin (Salon de 1857).

Fr. Jannet a gravé, d'après Wille fils, une *Noce de village* au XVIII^e siècle. Des *Noces villageoises aux parois de Paris* ont été peintes par Villaret (Salon de 1841) et Rohu (Salon de 1863); des *Noces bretonnes*, par Adolphe Leleux (Salon de 1861) et Lanfant de Metz; des *Noces alsaciennes*, par Gustave Brion (gravé par P. Girardet et par Ballin et lithogr. par E. Vernier) et Gust. Jundt (Salon de 1873); une *Noce vénitienne*, par J.-E. Londeux (Salon de 1857); une *Noce bretonne*, par F. Haullier (Salon de 1847); une *Noce en Sologne*, par Jean Pezous (Salon de 1850); une *Noce à Lisbonne*, par P. van Elven (Salon de 1869); une *Noce espagnole*, par Jules Rougeron (Salon de 1873); une *Noce juive dans le Maroc*, par Eugène Delacroix (Salon de 1841), etc. Nous décrivons ci-après ce dernier ouvrage, qui est un des chefs-d'œuvre du maître.

Noce juive dans le Maroc, tableau d'Eugène Delacroix (Salon de 1841). La lumière tombe presque d'aplomb dans la cour intérieure d'une maison mauresque et, frappant obliquement les murailles blanches, éclaire fortement le groupe central, tandis que tout le reste de l'assistance se trouve plongé dans la pénombre. Ce tableau, comme le remarque Th. Gautier, est un chef-d'œuvre de couleur locale et, sous ce rapport, l'emporte sur les plus beaux tableaux de Decamps. Les musiciens, assis près du mur dans des poses de quadrumanes, si familières aux musulmans; les danseuses, aux paupières avivées par le kohl, aux joues couvertes de fard, se cambrant avec des torsions impossibles à nos célébrités de l'Opéra; les assistants, accroupis à la mode des tailleurs et se penchant en dehors des galeries, confessent l'islam par le plus indifférent de leurs gestes et dénotent chez l'artiste un talent extraordinaire d'appréhension. Les juifs, mêlés aux Arabes, se reconnaissent à leur regard oblique, à leur caractère servile, à leur attitude humble et quasi repentante. La couleur générale du tableau est sobre, endormie, tranquille, malgré sa richesse, et, selon l'expression du critique, fait sentir qu'au dehors il pleut, sur les terrasses blanches comme de la craie, un soleil aveuglant, implacable et torride.

Noces Aldobrandines, célèbre fresque antique. V. ALDOBRANDINES (noce).

Noce de Cana (LES), tableaux de Paul Véronèse, du Tintoret et autres artistes. V. CANA.

NOCÉ, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Mortagne; pop. aggl., 897 hab. — pop. tot., 1,520 hab. Titulus d'un château fort.

NOCER v. n. ou intr. (no-sé — rad. nocce. Prend une cédille sous le c devant un a ou un o : *Nous nocions, je nocais*). Célébrer une noce.

— Pop. S'amuser, se réjouir : *Tant qu'il y avait de l'argent, on nocait*. (E. Sue.)

NOCERA, ancienne Nuceria Castellaria, ville du royaume d'Italie, à 32 kilom. E. de l'érosure; 2,000 hab. Siège d'un évêché. Sol peu fertile. Bains d'eaux minérales froides et sources thermiales.

NOCERA DE CASTIGLIONE, ville du royaume d'Italie, ancien royaume de Naples, Calabre Citérieure, à 28 kilom. S.-O. de Cosenza, non loin de la mer Tyrrhénienne; 3,000 hab.

NOCERA DE PAGANI, ancienne Nuceria Alfaterna, ville du royaume d'Italie, ancien royaume de Naples, à 14 kilom. S.-O. de Salerno, sur le Sarno; 7,500 hab. Siège d'un évêché. Nocera fut, sous les Romains, une colonie militaire. Toit en des Grotto, fut battu par Narès sous les murs de cette ville. Les Sarrasins l'occupèrent sous Frédéric II. Son surnom de *Pagani* lui a été donné à cause du séjour de ces derniers.

NOCETTI (Giovanni-Bernardino), littérateur italien, né à Messine en 1625. Il étudia le droit, prit ensuite les ordres et devint, en 1670, archidiacre de Messine. On lui doit : *Rime* (Naples, 1670, in-4°); *In honorem sancti Philippi Neris rhythmus* (Rome, 1703, in-fol. et in-4°); *Dugni di amore e di dolore* (Palermo, 1706, in-4°). — Un autre littérateur italien du même nom, Carlo Nocetti, né à Pontremoli vers 1695, mort en 1769, professa la théologie, puis devint examinateur des évêques à Rome. Nous citerons de lui : *Ecloga* (Rome, 1741); *De iride et aurora boreali carmina* (Rome, 1747); *Veritas vindicata*

(Rome, 1753, 2 vol.), critique de la théologie du dominicain Concina.

NOCERU, EUSE s. (no-seur, eu-se — rad. nocer). Pop. Personne qui aime à se divertir, à faire la noce.

NOCERU, EUSE s. (no-seu, eu-se — rad. nocce). Personne qui assiste à une noce : *On entendait au loin la musique des NOCERU*. (G. Sand.) || Mot poétique.

NOCER s. m. (no-ché — lat. *naulerus*, de *naus*, navire, et *kléros*, condition, profession). Poëte. Pilote, homme chargé de conduire un vaisseau, une barque :

On entend des nocers les tristes hurlements.

DEUILLE.

Le *nocher* du *Styz*, le *vieux nocher*, Caron.

Le *vieux nocher* des morts à sa voix accourut.

VOITURE.

J'entends le *vieux nocher* sur la rive infernale; impatient, il crie : On t'attend ici-bas.

RACINE.

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois au contre-maître d'un navire.

— Syn. *Nocher, matelotier, pilote*. V. NAUTONIER.

NOCÈRE s. f. (no-chère). Constr. Vitrage garni de plomb, sur le toit d'un bâtiment.

NOCITZLAN, ville du Mexique, Etat d'Oaxaca, dans la Cordillère; 15,000 hab. Mines d'argent, étoffes de coton.

NOCI, ville du royaume d'Italie, ancien royaume de Naples, province de la Terre de Bari, district d'Altamura, à 39 kilom. N. de Tarente; 8,000 hab.

NOCIER, ERE adj. (no-sié, è-re — rad. nocce). Qui préside aux noces, qui appartient aux noces :

On dit que Junon la *nocière*

Et dame Tellus, nourricière,

S'entre-donnèrent le signal.

SCARRON.

La *torche nocière*, ondoyante,

Lançait mille divins éclair.

Dessus la terre et dans les airs.

VOITURE.

|| Vieux mot.

NOCOTAT s. m. (no-cta). Métrol. Mesure de longueur turque, qui équivaut à 0m,00021.

NOCLE (LA), village de France (Nièvre), cant. de Fours, arrond. et à 65 kilom. S.-E. de Nevers; 750 hab. Commerce de chevaux, bœufs et porcs.

NOCRET (Jean), peintre français, né à Nancy en 1612, mort à Paris en 1672. L'abord élève de Jean Leclerc, il alla bientôt s'établir à Rome, où il ne fut occupé longtemps qu'à exécuter des copies d'après Poussin, pour M. de Chantelou. Sur d'avance, grâce à ses protecteurs, de trouver à Paris un avenir brillant, il y arriva en 1644, et, en 1646, il fut mis en possession d'un appartement au Louvre. En 1649, après quelques portraits habilement peints, mais de mérite secondaire, il devint peintre et valet de chambre du roi. Guillet de Saint-Georges, dans le *Mémoire historique sur les principaux ouvrages de M. Nocret le père*, nous apprend, en outre, qu'il reçut aussi le brevet de peintre et valet de chambre du duc d'Orléans, et celui de contrôleur de la maison de feu M^{me} Henriette d'Angleterre. En 1657 enfin, il accompagna M. de Camminges, ministre plénipotentiaire de France en Portugal, pour peindre les portraits du roi Alphonse IV, de l'infant don Pedro et de l'infante Catherine. C'est au retour de ce voyage qu'il entreprit les immenses travaux suivants : à Saint-Cloud (1660), *Iris* avec son arc-en-ciel; *Flora*; *Mars* revenant de ses conquêtes en compagnie de *Vénus*; *Thésis* faisant forger les armes d'Achille par Vulcain; *Persée* et *Andromède*; *Apollon* accompagné des neuf *Muses*; *Diane* sur un char. Dans le même palais, mais plus tard, en 1670, il peignit le *Mariage de Monsieur avec Madame* et une *Assemblée des dieux*, vaste allégorie de dix-huit figures grandes comme nature, représentant la famille royale. Cette toile fait partie maintenant du musée de Versailles. Mais, pendant qu'il travaillait à Saint-Cloud, Nocret s'occupait aussi de la décoration des Tuileries. Il y peignit avec une promptitude inouïe : *Minerve* mettant en fuite l'*Envie* et la *Discorde*; *Latone* présentant *Apollon* et *Diane* à *Minerve*; *Minerve* disputant avec *Neptune* à qui donnera le nom à la ville d'Athènes; *Sainte Thérèse* se prosternant devant l'*Enfant Jésus* accompagné de la sainte famille, et encore d'autres sujets de moindre importance qui complétaient la décoration des appartements particuliers et de la chapelle de Thérèse d'Autriche. Acclamé par les courtisans, ces peintures valurent à l'auteur une notoriété qui contre-balançait celle de Mignard. Reçu à l'Académie de peinture et de sculpture le 3 mars 1663, avec un *Saint Pierre* pour introduction, il fut nommé professeur le 23 juin 1664. L'illustre assemblée conserva de lui cinq discours : un sur le *Ravissement de saint Paul* de Poussin; le second, sur un *Christ* du Guide; le troisième, sur le *Pyrrhus* de Poussin; le quatrième, sur la *Vierge* et l'*Enfant Jésus* de Raphaël; le cinquième, sur le *Marquis del Vaito* de Titien.

Le côté le plus réel du talent de ce maître, c'est une grande facilité d'exécution. Chez

Nocret, l'habileté l'emporte sur l'imagination. Il ne faudrait pas croire, toutefois, qu'il fut incapable de créer, et il avait montré, dans le portrait surtout, des qualités remarquables; mais l'on ne dirait pas aujourd'hui, avec de Marolles :

Jean Nocret ne peut être avec Fautrice et Grandhomme Sans être distingué comme un peintre excellent : Il fait paraître en tout un certain air galant Qui veut que dans Paris partout on le renomme.

Quelques biographes l'ont désigné aussi comme graveur, sur une estampe trouvée par M. Robert Dumesnil, avec cette mention : *J. Nocret, invt et fecit*. Mais M. Charles Blanc pense avec raison qu'il y a là erreur d'attribution et que cette gravure doit appartenir au fils plutôt qu'au père. Nous sommes exactement du même avis. — Son fils, né à Paris en 1657, mort en 1719, fut reçu à l'Académie en 1674, sur la présentation d'un portrait de Jean Nocret. On manque de renseignements sur la vie de ce peintre, à qui les uns donnent pour prénoms Jacques, les autres Charles-Jean.

NOCOTAMBLE s. (no-ktan-bu-le — du lat. *noz*, *noctis*, nuit; *ambulo*, je marche). Pathol. Personne qui marche en dormant. || On dit mieux *SOMNAMBULE*.

— Fam. Personne qui marche la nuit, qui est sur pied pendant la nuit : *Le NOCOTAMBLE est un homme ami de la réverbère entre la terre et le ciel*. (J. Janin.) *Toute la bande de NOCOTAMBULES entre dans la chambre de l'artiste, stupéfait de l'invasion*. (J. Lecomte.)

— Adj. Qui est atteint de noctambulisme : *Homme NOCOTAMBLE*. *Femme NOCOTAMBLE*.

— Fam. Qui marche, qui vague, qui erre la nuit : *Une police bien avisée devrait donner aux citoyens NOCOTAMBULES, aux philophtes phallènes, aux péripatéticiens de la république française une large prime d'encouragement*. (Méry.)

NOCOTAMBULISME s. m. (no-ktan-bu-lisme — rad. *noctambule*). Etat de ceux qui sont noctambules. || On dit aussi *NOCOTAMBULATION* s. f., mais on dit mieux *SOMNAMBULISME*.

NOCERGIE s. f. (no-ktér-ji — du lat. *noz*, *noctis*, nuit, et du gr. *ergon*, travail). Pathol. Somnambulisme. || Peu usité.

NOCES s. m. (no-cto-re — du lat. *noz*, *noctis*, nuit; *hora*, heure). Mamm. Genre de singes, formé aux dépens des sapajous, et renfermant une seule espèce qui vit en Amérique.

— Encycl. Le genre *nocture* ou *nyctipithèque* est caractérisé par une tête arrondie et fort large; un museau court; les yeux très-gros; les oreilles très-développées; la queue longue, non prehensile, recouverte de poils courts; tous les pieds à cinq doigts et à ongles aplatis. Le type du genre *nocture* a été appelé *douroucouli* par Humboldt et *carayana* par les missionnaires espagnols de l'Orénoque. Il est un peu plus gros que l'écureuil d'Europe. Les *noctures* sont proprement des singes nocturnes rappelant les caractères des lorés de l'ancien continent. Leurs grands yeux jaunes ne peuvent soutenir la lumière du jour. Ils dorment le jour, dans des trous d'arbres, posés sur leur groupe, les jambes de derrière ramenées sous le ventre, les quatre mains réunies, le dos courbé, la tête baissée et presque cachée entre les mains de devant. Ces singes sont monogames. Ils aiment les fruits doux, ceux du bananier, des palmiers, et certaines amandes; mais ils se plaisent surtout à chasser et à attraper les insectes. Leur cri pendant la nuit ressemble, à s'y méprendre, à celui du jaguar. Leur voix est d'une force et d'un volume extraordinaire en égard à leur taille, qui est petite. Lorsqu'on les irrite, leur gorge s'enfle et fait entendre un roulement pareil à celui du chat attaqué par un chien. Le *nocture* douroucouli habite les bords du Cassiquiare et du haut Orénoque. Son pelage est cendré en dessus et jaunâtre en dessous. Sur le front, on remarque trois raies noires et divergentes. C'est un des singes les plus remarquables du nouveau monde. Le *nocture* à face de chat habite le Para. Son pelage est d'un gris brun uniforme, excepté sous le ventre, qui est roussâtre, et à la queue, qui est noire. Le *nocture* hurleur a été trouvé dans les forêts de Solimões, près de Tabatinga. Son pelage est brun. C'est une espèce est la plus petite du genre. C'est à tort que d'anciens auteurs ont appelé ce singe *atou* (sans oreilles).

NOCIFÈRE s. m. (no-kti-fère — du lat. *noz*, *noctis*, nuit; *fero*, je porte). Mythol. Un des noms de Vesper.

NOCIFÈRE adj. (no-kti-fère — du lat. *noz*, *noctis*, nuit; *fere*, je porte). Mythol. Qui amène la nuit; épithète de Vesper.

NOCIFLORE adj. (no-kti-flo-re — du lat. *noz*, *noctis*, nuit; *flos*, fleur). Bot. Qui ouvre ses fleurs pendant la nuit.

NOCILION s. m. (no-kti-li-on — du lat. *noctilis*, nocturne). Mamm. Genre de mammifères chiroptères, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud : Les *NOCILIONS* se trouvent dans les contrées chaudes et boisées. (E. Desmarest.) || *Noctilion dogue*. Nom vulgaire d'une espèce de molosse. || *Noctilion lecture*. Nom vulgaire du genre taphin.

— Encycl. Les *noctilions* sont caractérisés par un museau court et renflé, fendu et garni de tubercules charnus ou de verrues; les dents molaires tuberculeuses et les canines très-fortes; le nez simple, se confondant avec les lèvres, qui sont très-grosses; les oreilles petites et latérales; la tête courte et obtuse; deux phalanges à l'index; la membrane interdigitale très-développée; la queue recourbée et enveloppée à sa base. Ils ont la lèvre supérieure marquée par un sillon profond, ce qui leur a valu le nom de *béc-de-lièvre*. Les *noctilions* habitent les contrées chaudes et boisées de l'Amérique du Sud. Leurs mœurs sont à peine connues; toutefois, d'après la forme de leurs molaires, on peut présumer qu'ils sont insectivores plutôt que frugivores. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque le *noctilion unicolore*.

NOCILIONIN, INE adj. (no-kti-li-on-naï, in-e — rad. *noctilion*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *noctilions*. || On dit aussi *NOCILIONIDE*.

— s. m. pl. Groupe de chiroptères, ayant pour type le genre *noctilion*.

NOCILIQUE adj. (no-kti-li-ke — du lat. *noz*, *noctis*, nuit; *luco*, je suis). Mythol. rom. Surnom de la lune.

— Hist. nat. Qui répand une lueur phosphorique dans l'obscurité : *Animal NOCILIQUE*. *Substance NOCILIQUE*.

— Substantif. : *Les vers luisants sont des NOCILQUES*.

— s. f. Infus. Genre d'animalcules marins, rapportés tout à tour aux acalèphes, aux rhizopodes, aux infusoires, et dont l'espèce type vit dans l'eau des mers de nos côtes, qu'elle rend phosphorescente : Les *NOCILQUES* constituent un ordre très-voisin des rhizopodes. (Dujardin.)

— Encycl. Infus. Les *noctilques* sont de petits animaux transparents, globuleux, munis d'une sorte de pédoncule ou de trompe; l'intérieur est rempli d'une substance charnue, glutineuse, homogène, qui n'est ni du parenchyme, ni du tissu fibreux. Cette matière, appelée *sarcode*, creusée de cavités adventives ou vacuoles, est plus ou moins pénétrée de liquide; elle s'étire incessamment de diverses manières en produisant des sortes de cordons fixés à l'enveloppe. L'orifice buccal, par lequel l'animal introduit l'eau salée renfermant les petits corpuscules dont il se nourrit, est garni d'un cil vibratile à la base du pédoncule. Les *noctilques* vivent dans la mer, quelquefois en si grand nombre qu'elles rendent les eaux phosphorescentes, notamment près des côtes et dans le sillage des navires et des embarcations. Elles sont grosses comme une tête de petite épingle.

NOCIVAGUE adj. (no-kti-va-ghe — du lat. *noz*, *noctis*, nuit; *vagus*, errant). Mythol. rom. Surnom de la lune.

— Zool. Se dit d'un animal qui ne sort ou ne marche que la nuit.

NOCUTIA s. f. (no-ctu-a — lat. *noctua*; de *noz*, nuit). Ornith. Nom donné par les anciens aux chouettes, notamment à la chevêche, et par les auteurs modernes à un genre dont cette dernière espèce est devenue le type.

— Entom. Nom latin du genre noctuelle.

— Moll. Genre de mollusques, réuni aujourd'hui aux céphales.

NOCUTÉLIDE adj. (no-ctu-é-li-de — de *noctuelle*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble à une noctuelle.

— s. f. pl. Subdivision de la tribu des noctuelles, ayant pour type le genre *noctuelle*.

— Encycl. Les *noctélides* sont caractérisés par des antennes sétacées, plus ou moins longues, simples ou un peu pectinées; des palpes courtes, dépassant un peu le bord du chaperon; la trompe moyenne, cornée, très-distincte, roulée en spirale; la tête de moyenne grosseur; le corps robuste; les ailes assez étendues; les ailes inférieures plissées dans leur longueur au côté interne. Les chenilles sont cylindriques, lisses, non tuberculeuses, de couleur sombre; elles vivent sur les plantes basses, se cachant pendant le jour et se changent en nymphes dans des coques légères qu'elles filent sous les feuilles sèches, les écorces, etc. Ce groupe comprend les genres *noctuelle*, *triphane*, *maïa*, *leucophaea*, *eropa*, *hadena*, *trichophaea*, *eupithecia*, *misela*, *poria*, *liara*, *apamée*, *luperine*, *manestra*, *thyatre*, *gonopetere*, *calyptre*, *mythimae*, *orthosia*, *caradrine*, *leucania*, *nongria*, *xanthia*, *cosmie*, *cerastis*, *xylina*, *ecucula*, *plusia*, *abrostole*, *chrysopetere*, *anartia*, *heliosthia*, *acrotia*, *catacalpa*, *cathyphe*, *ophusa*, *cérocale*; *eucilidia*, *bréphos*, *timia*, *anthophila*, *erastria*; *cymatophora*, *astrosopora*, *epispeme*; *acronycta*, *diphtere*, *bryophora*, etc. Ces genres ont été à leur tour subdivisés par les auteurs modernes, qui en ont établi un grand nombre de nouveaux. Le groupe des *noctélides* renferme plus de mille espèces, répandues dans toutes les parties du monde, mais que leurs différences légères et peu tranchées rendent souvent fort difficiles à distinguer. Ce sont généralement des insectes de taille moyenne, vivant dans les bois, les prairies, les jardins, etc. Presque tous ne volent qu'au coucher du soleil et pendant la nuit. Dans le jour, ils se tiennent la plupart immobiles et fixés sur le tronc des arbres.

NOCTUELITE adj. (no-ktu-é-li-te — rad. noctuelle). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre noctuelle. Il on dit aussi **NOCTUELLEN**, **IERNE** et **NOCTUIDE**.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre noctuelle : Les **NOCTUELLES** se trouvent répandues dans toutes les parties du monde. (E. Desmarest.)

NOCTUELLE s. f. (no-ktu-é-le — dimin. du lat. *noctua*, chouette). Ornith. Variété de hulotte.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des noctuelles, comprenant trente espèces, toutes propres à l'Europe, et dont la plupart se trouvent en France : Les chenilles des **NOCTUELLES** sont phytophages. (E. Desmarest.)

— Encycl. Entom. A l'état de papillons, les noctuelles ont des antennes ciliées, un peu pectinées dans les mâles, et des palpes hérissées de longs poils ; à l'état de chenilles, elles sont cylindriques, presque rases, et se nourrissent de plantes basses ou de racines ; en général, elles se mélangent souvent dans la race. De toutes les espèces, la plus commune, la plus curieuse par ses habitudes, la plus importante à connaître pour les cultivateurs, est la **noctuelle** des moissons, que l'on nomme aussi la moissonneuse. Le papillon a les ailes antérieures brunes ou fauves, un peu plus claires chez les mâles que chez les femelles, marquées à la base d'une ligne ondulée, suivie d'une tache brune ; au centre, de deux autres taches, l'une ronde bordée de noir, l'autre réniforme ; au bord, d'une série de taches noires en forme de lunules, et les ailes postérieures d'un blanc opalin. Les papillons éclosent dans les derniers jours de mai ou dans les premiers jours de juin, un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant la température. Les femelles déposent ordinairement leurs œufs par petites plaques à la face interne des feuilles ou à l'origine des tiges des plantes à racines pivotantes, betteraves et chicorées. Les chenilles ne restent jamais sur les feuilles ; elles entrent en terre et s'y tiennent cachées en rampant pendant le jour ; la nuit seulement elles voyagent, mais sans attaquer le feuillage. Rongant les racines au collet, elles les creusent profondément et arrivent à les couper, si leur volume n'est pas considérable. Parvenues à leur plus grande dimension dans le mois de juillet, les chenilles de la **noctuelle** des moissons ont alors une longueur de 0m,045. Le corps lisse, luisant, d'un gris verdâtre assez sombre, porte, sur chaque anneau, deux rangées transversales de poils verroux d'un noir brillant. Leurs mandibules sont fortes et tranchantes et parfaitement constituées pour entamer les racines ; leur lèvre supérieure n'a pas d'échancrure, ce qui s'explique avec le genre de nourriture que prennent ces insectes ; leurs pattes membraneuses, très-courtes, présentent, à leur extrémité, une cavité fort petite circonscrite par un rebord dur, où les crochets font à peine saillie. La chenille, que les cultivateurs appellent le ver gris, trouve ainsi toute facilité pour marcher dans la terre, mais elle aurait une grande difficulté à grimper, ses pattes n'étant pas faites pour saisir. Les chenilles de la **noctuelle** des moissons, arrivées au terme de leur croissance, se façonnent une loge dans la terre à une très-faible profondeur. Ces loges sont tapissées de soie, ce qui les rend imperméables à l'eau. Quand les papillons éclosent, ils entraînent avec eux l'enveloppe de la chrysalide, qui les protège et leur permet de traverser une couche de terre d'une certaine épaisseur. Lorsque les **noctuelles** naissent au milieu de l'été, on voit de nouveau leurs chenilles pendant l'automne ; celles-ci se transforment en chrysalides aux approches de l'hiver, mais si elles ne sont pas au terme de leur développement quand les premiers froids se font sentir, elles hivernent et ne subissent leur métamorphose qu'au printemps.

La **noctuelle** des moissons, insecte réputé depuis longtemps des plus nuisibles, devient, en certaines circonstances, un fléau pour l'agriculture. En 1865, la multiplication de cette espèce a été telle dans plusieurs départements de la France, et surtout dans ceux du Nord et du Pas-de-Calais, que les ravages qu'elle exerça furent prodigieux. Au collet de chaque betterave, sans exception, il y avait une quantité considérable de chenilles ; en grattant un peu la terre entre les lignes de betteraves, on en mettait à découvert sur tous les points. Certes, quand on étudie les habitudes, les mœurs de l'insecte, il est facile de comprendre sa multiplication excessive, comme les causes qui peuvent à certains moments le faire disparaître. L'ameublissement extrême de la terre fournie à la chenille les conditions de séjour les plus agréables, comme l'abondance de la plante qui lui convient lui assure sa subsistance. Que l'on raffermisse la couche superficielle de la terre, ce qui n'est nuisible ou rien à la végétation, et les chenilles auront peine à vivre ; que l'on enlève les plaques d'œufs sur les feuilles des jeunes betteraves au commencement de juin, et l'on sera sûr de préserver les champs. Si l'espèce nuisible disparaît plus ou moins après s'être montrée en abondance, c'est à plusieurs causes qu'il faut attribuer : la multiplicité des ichneumons qui tuent les chenilles ; des pluies continuelles

au moment de la naissance des papillons, qui empêchent l'accouplement de ces insectes ; les circonstances qui amènent le tassement de la terre. Plusieurs auteurs ont dit que la **noctuelle** des moissons attaque les végétaux les plus différents, notamment les céréales. C'est là une erreur que l'observation met en évidence. La **noctuelle** double-tache est également nuisible aux plantes potagères. Sa chenille, un peu plus allongée, un peu plus claire que celle de la **noctuelle** des moissons, vit de la même manière, aux dépens des racines, sans presque jamais sortir de terre.

La **noctuelle** du blé attaque principalement les céréales. Le papillon a les ailes d'un gris cendré, avec des taches plus obscures et une raie presque blanche. Aux États-Unis, des espèces très-voisines des **noctuelles** d'Europe vivent dans les mêmes conditions et ne sont pas moins préjudiciables à la végétation. On donne le nom de triphènes à des **noctuelles** ayant des antennes simples dans les deux sexes, et les ailes postérieures, en partie au moins, d'un jaune laurier. Leurs chenilles vivent sur les plantes basses et se tiennent toujours cachées. La fiancée (*triphena prunella*) est un assez grand papillon que l'on voit communément dans les jardins et jusque dans les maisons. La chenille attaque surtout les oseille, les laitues et les choux.

NOCTUELLIEN, **IERNE** adj. (nok-tu-é-li-a-in, é-ne). Entom. Syn. de **NOCTUELITE**.

NOCTULE s. f. (no-ktu-le — du lat. *noctulus*, nocturne). Mamm. Genre de mammifères chiroptères, formé aux dépens des vespertiliens.

— Encycl. La **noctule**, généralement classée parmi les vespertiliens, est devenue le type d'un genre nouveau. Cette chauve-souris est à peu près de la taille de l'espèce commune ; elle a les oreilles ovales-triangulaires, avec des oreillons arqués ; la tête large et arrondie ; les poils courts et lisses, d'une couleur fauve uniforme ; les membranes d'une teinte sombre. Elle a aussi une petite verrou au-dessus de la mâchoire inférieure. La **noctule** est répandue dans toute l'Europe ; elle est très-commune en France. On la trouve sous les toits, sous les gouttières et les plombs des églises et des vieux châteaux, et aussi dans les arbres creux. Elle ne commence guère à voler que vers la chute du jour, et pousse des cris aigus et perçants qu'on a comparés au son d'un timbre de fer. Cette espèce, remarquable par son odeur musquée, se rencontre souvent au bord des eaux.

NOCTULUS, dieu qui présidait à la nuit et au sommeil. On ne le connaît que par une inscription découverte à Brescia.

NOCTUO-BOMBYCITE adj. (no-ktu-o-bon-bi-si-te — de *noctuelle*, et de *bombyx*). Entom. Qui tient à la fois des noctuelles et des bombyx. Il on dit aussi **NOCTUO-BOMBYCE**.

— s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant les genres cymatophore, cléclore et téthée.

NOCTUO-PHALÉNIDE adj. (no-ktu-o-fa-lé-ni-de — de *noctuelle*, de *phalène*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui tient à la fois des noctuelles et des phalènes.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant les genres phytomètre, oratocelle, hémérois et ératrice.

NOCTURLABE s. m. (no-ktur-la-be). Mar. Syn. de **NYCTOLABE**.

NOCTURNAL s. m. (no-ktur-nal — rad. nocturne). Anc. liturg. Office de nuit, matines.

NOCTURNA VERSATE MANU, **VERSATE DIURNA** (*Feuillettes des le jour, feuillettes de la nuit*). Vers d'Horace (*Art poétique*, v. 269). Le poète recommande aux jeunes auteurs de former leur style et leurs pensées sur les écrivains grecs, d'étudier jour et nuit leurs ouvrages. Boileau a dit de même :

Entre les deux sexes la route est difficile,
Suyez pour la trouver Théorie et Virgile,
Que leurs tendres écrits, par les Grâces dictés,
Ne quittent point vos mains, jour et nuit feuilletés.

« J'avais cru que cinquante années de classe vous ôteraient cette odieuse manie de latinité qui vous rend insupportable. Ne sauriez-vous laisser à ces sottises et parler français comme tout le monde ? — Vous direz fort d'Horace, ma chère, car c'est lui qui a dit :

Nocturna versate manu, versate diurna,
et si je vous fais grâce de la nuit, vous pouvez bien m'écouter le jour. »

TOFFER.

« Toi, quand tu as ciré mes bottes, pour peu que je marche une heure dans la poussière ou dans la boue, il n'y paraît plus, le cirage est terné ou taché. Eh bien, vois la toile de Charles ; ses soldats ont marché toute la nuit, ils se livrent un furieux combat, ils pénétrant dans la poussière, dans la boue, dans le sang. Eh bien, leurs souliers sont admirablement noirs et luisants. Voilà comme je voudrais que mes bottes fussent cirées. Je ne saurais trop te le répéter, Gargantua, étudie les mal-tres,

Nocturna versate manu, versate diurna. »

A. KARR.

NOCTURNE adj. (no-ktur-ne — lat. *nocturnus* ; de *nox*, nuit). Qui a lieu pendant la nuit : *Vision, apparition NOCTURNE. Rendez-vous, visite NOCTURNE. Promenade NOCTURNE. Les druidesses avaient des sacrifices NOCTURNES et sanguinaires.* (St-Marc Girard.)

Amants heureux ! dans la nature entière
Tout vous invite aux tendres voluptés ;
Les yeux sur vous, la nocturne courrière
D'un pas plus lent marche dans la carrière.

MALFILATRE.

Il Qui va, qui marche pendant la nuit :

Quelque nocturne voyageur,
En se signant, demande aux anges
Sur qui sévit ce dieu vengeur.

V. HUGO.

— Pathol. Douleurs nocturnes, Douleurs qui ne se font sentir que pendant la nuit.

— Astron. Arc nocturne, Arc de cercle que le cercle décrit pendant la nuit : A l'équateur, l'arc NOCTURNÉ est constamment égal à l'arc diurne. Il Arc semi-nocturne, Chacun des deux arcs que le soleil décrit, pendant la nuit, de l'horizon au méridien et du méridien à l'horizon.

— Zool. Se dit des animaux qui restent cachés pendant le jour et le sortent que la nuit : Animal NOCTURNE. Oiseau, reptile, insecte NOCTURNE.

— Bot. Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit, ou qui répandent une odeur agréable pendant la nuit et restent inodores durant le jour.

— s. m. Liturg. Partie de l'office de la nuit dans laquelle on récite un certain nombre de psaumes et de leçons : Le premier, le second, le troisième NOCTURNE.

— Mus. Morceau exécuté par une ou plusieurs voix, un ou plusieurs instruments, et qui est ordinairement d'un caractère tendre ou plaintif : Chanter, exécuter des NOCTURNES. NOCTURNES à deux voix, à trois voix. A Bade, on s'éveille au son des aubades, on s'endort au son des NOCTURNES. (P. de St-Victor.) Il Morceau d'opéra ayant le caractère du nocturne, et s'exécutant dans une scène de nuit. Il Petite pièce destinée originellement à être exécutée la nuit et à ciel ouvert.

— s. m. pl. Ornith. Division des rapaces ou oiseaux de proie, comprenant les espèces qui chassent et veillent pendant la nuit, telles que les chouettes, les hiboux, les chats-huants, etc.

Entom. Grande division des insectes lépidoptères, comprenant des espèces qui volent presque toutes pendant la nuit, telles que les bombyx, les noctuelles, les phalènes, les teignes, etc. : Le ver à soie est la chenille gristière d'un papillon blanc de la classe des NOCTURNES. (Raspail.)

— Encycl. Ornith. Les **nocturnes** forment, dans l'ordre des rapaces ou oiseaux de proie, un groupe très-naturel et bien reconnaissable à sa physiologie particulière, qui fait aisément distinguer ces oiseaux au premier coup d'œil. Ils ont la tête grosse et aplatie ; les yeux grands et dirigés en avant ; le bec court et dépourvu de cire à la base ; le cou également court ; les ailes médiocrement longues ; le plumage doux et soyeux. A l'exception d'un petit nombre, qui voient assez bien dans le jour, ces oiseaux ne sortent de leur retraite que pendant le crépuscule du soir et du matin, ou au clair de lune, pour se livrer à la chasse ; leur vol ne produit aucun bruit, ce qui leur permet de s'approcher plus facilement, et sans être entendus, des animaux dont ils se nourrissent ; leur proie consiste, suivant la taille des espèces, en petits mammifères, oiseaux ou insectes. Comme ils font une guerre acharnée aux souris et aux mulots, on leur a donné dans les campagnes les noms vulgaires de *chats-nuants* ou *chats-huants*. Ils habitent les rochers, les vieux arbres et surtout les décombres.

« Les oiseaux de proie nocturnes, dit M. A. Dupuis, ont dû être remarqués de très-bonne heure ; la singularité de leur aspect, leurs mœurs toutes particulières ont attiré l'attention des populations, qui les ont envisagés sous des points de vue fort différents. Ainsi, tandis que les Grecs faisaient de la chouette l'emblème de la sagesse et l'oiseau favori de Minerve, les peuples modernes ont attaché des idées sinistres à ces oiseaux, qu'ils regardent comme des animaux de mauvais augure et nuisibles à tous égards. Aussi, dans les campagnes, voit-on ces espèces vouées à la destruction et leurs corps exposés en trophées aux portes des maisons. Rien ne justifie, cependant, la réprobation universelle dont elles sont l'objet ; si quelques-unes commettent des dégâts insignifiants, le plus grand nombre nous rendent des services signalés, en détruisant des animaux nuisibles et surtout des insectes. Et si leurs cris, quelquefois lugubres, éveillent dans les classes ignorantes des craintes superstitieuses, la science a réhabilité ces êtres aussi utiles qu'innocents. »

Les rapaces nocturnes sont, en effet, au nombre des auxiliaires les plus précieux de l'agriculture. Ils ne se recommandent ni par l'élégance de la forme ni par la beauté du plumage. Linné avait réuni tous ces oiseaux en un seul genre. On s'accorde assez aujourd'hui à reconnaître quatre groupes bien naturels, savoir les *chouettes*, les *effraies*, les *ducs* et les *chevêches*.

— Entom. Les lépidoptères **nocturnes** sont surtout caractérisés par leurs ailes maintes dans le même plan et brisées, dans le repos, au moyen d'un crin corné ou d'un faisceau de soies, partant du bord externe des ailes inférieures et passant dans un anneau ou une coulisse du dessous des ailes supérieures ; ces ailes, pendant le repos, sont ordinairement horizontales, ou penchées, ou étalées en toit, quelquefois enroulées autour du corps. Les antennes sont sétacées, ou du moins vont en diminuant de grosseur de la base à l'extrémité. Plusieurs manquent de trompe, et quelques femelles sont aptères. En général, ces papillons ont des couleurs sombres et moins brillantes que celles des diurnes ; c'est parmi eux que l'on trouve les papillons les plus grands et aussi les plus petits, désignés sous le nom de *microlépidoptères*.

Les chenilles ont dix à seize pattes ; leurs chrysalides, de forme arrondie et non anguleuse, sont ordinairement renfermées dans une coque de soie.

Latreille divise cette famille en huit tribus, comprenant les genres suivants : I. *Bombyx* : bombyx, hépiale, cossus, zeuzère. — II. *Faux bombyx* : arctie, calimorphé. — III. *Argenteuses* : phalène. — IV. *Deltoïdes* : botys. — V. *Noctuelites* : noctuelle, herminie. — VI. *Tordeuses* : pyrale. — VII. *Tinities* : crambus, teigne, alucite, lithosie, yponomeute, acophore, gallérie, ypsolophe, phycide, euplocampe. — VIII. *Fissipennes* : ptérophore, ornéide. Le nombre de ces genres s'est fort augmenté depuis. Les **nocturnes**, comme leur nom l'indique, ne volent, la plupart du moins, que la nuit ; toutefois, un certain nombre d'entre eux volent en plein soleil.

Mus. Le **nocturne** est une composition musicale qui se rapproche beaucoup du genre de la romance, mais en diffère en ce sens que la romance est écrite pour une voix seule, tandis que le **nocturne** est toujours écrit pour deux voix au moins, pour trois ou quatre au plus, et de façon à pouvoir toujours être exécuté sans accompagnement. On lui a donné le nom de **nocturne**, parce qu'il était destiné à être exécuté la nuit, en guise de sérénade. Il y a un demi-siècle environ, le **nocturne** a joui d'une véritable célébrité, sa vogue était prodigieuse, et il n'est pas un musicien de ce temps, doué de quelque talent ou de quelque réputation, qui ne se soit plus ou moins exercé dans ce genre de composition. « Le **nocturne** étant fait, dit Castil-Blaze, pour ajouter aux charmes d'une belle nuit, et non pour en troubler la tranquillité, son caractère s'éloigne autant de la gaieté vive et brillante que de la tristesse et du mouvement impétueux des grandes passions. Une mélodie gracieuse et suave, tendre et mystérieuse, des phrases simples, une harmonie peu travaillée, mais pleine, onctueuse et sans trivialités, telles sont les qualités que l'on doit rencontrer dans le **nocturne**, et s'il est exécuté par de bons chanteurs, seuls ou soutenus par un guitariste exercé, son effet sera délicieux. Le **nocturne** à deux voix s'écrit pour dessus et ténor ou deux dessus ; on y ajoute un baryton s'il est à trois parties, et une basse s'il est à quatre parties. »

Nous avons dit qu'à une certaine époque la vogue du **nocturne** fut prodigieuse. En Italie, Asiole en a composé une grande quantité. En France, plusieurs compositeurs distingués se sont fait remarquer sous ce rapport, principalement Buxiold, Ferrati, Bianchini, Mme Sophie Gail, Mme Pauline Duchambge, Amédée de Beauplan, etc. Ce dernier a écrit un **nocturne** resté célèbre : *Dormez, mes chères amours*, qui, on peut le dire, a été chanté par la France entière. Quant à Bianchini, il n'a pas composé moins de cent soixante-dix pièces de ce genre, parmi lesquelles on a remarqué surtout celles qui ont pour titre : *Il est trop tard, les Souvenirs, Il faut partir*, etc.

Mais la vogue du **nocturne** s'en est allée avec celle de la romance, plus rapidement et plus complètement qu'elle encore ; car, si l'on fait encore quelques romances, il y a longtemps qu'on n'écrit plus un seul **nocturne**, et le musicien qui se rendrait aujourd'hui coupable d'un tel forfait courrait grand risque de tomber sous la risée publique. Tant il est vrai que les peuples sont changeants et que le triomphe est parfois bien près du ridicule !

On applique aussi parfois le nom de **nocturne** à certains morceaux d'opéra qui en avaient le caractère et qui se chantaient dans une scène de nuit ; c'est ainsi qu'on qualifie de **nocturne** le beau duo du *Matrimonio segreto*, de Cimarosa, *Deh ti conforta, o cara* ! ainsi que la scène du tombeau de l'opéra de Borghi, *Sémiramis*, qui est d'une beauté supérieure et d'un sentiment exquis.

Enfin, on appelle aussi **nocturne** une pièce instrumentale écrite à deux parties, soit pour harpe et cor, hautbois et piano, flûte et piano, etc. Ces morceaux n'étaient, à proprement parler, que ce qu'on peut appeler des fantaisies concertantes, dans lesquelles chaque interlocuteur, c'est-à-dire chaque instrument primait à son tour. Elles étaient généralement composées sur un air connu, qui servait de thème et que l'on variait à l'infini, en le faisant précéder d'une introduction et suivre d'une coda. « Ce genre, disait Castil-Blaze en 1820, que l'absence du talent et l'impuissance de créer un bon duo ont seules pu

mettre en crédit pendant un certain temps, est maintenant peu estimé et ne mérite pas de l'être.

On appelle encore *nocturne*, au point de vue de la musique religieuse, l'*office nocturne* proprement dit; mais on peut dire que cette qualification s'applique plus particulièrement à un certain nombre de psaumes qui se chantent dans cet office.

NOCTURNITÉ s. f. (no-kur-né-i-té — rad. *nocturne*). Néol. Faute de voir pendant la nuit : *L'albino venait de donner une preuve convaincante de sa nocturnité*. (H. Sainten.)

NOCTURNEMENT adv. (no-kur-ne-man — rad. *nocturne*). Pendant la nuit : *M. d'Albret allait voir amoureux et nocturnement Mme de Lameth à la campagne; on l'a pris pour un voleur et on l'a tué sur la place*. (Mme de Sév.)

NOCTURNUS ou **NOCTURNUS**, dieu qui, chez les Romains, présidait aux ténèbres.

NOCUITÉ s. f. (no-ku-i-té — lat. *nocuitas*; de *nocuus*, nuisible). Caractère de ce qui est nuisible : *La nocuité d'un aliment*.

NOD (TERRE DE), pays où, suivant la tradition biblique, se retira Caïn après son crime.

NODAL, **ALE** adj. (no-dal, a-le — du lat. *nodus*, nœud). Physiq. Qui se rapporte aux nœuds d'une surface vibrante : *Lignes NODALES*. *Figures NODALES*.

— s. f. Ligne qu'on observe sur une plaque recouverte de sable, que l'on fait vibrer.

NODAL (Gonzalo et Bartolomé-García), navigateurs espagnols, nés à Ponte-Vedra (Galice), Ils vivaient dans la première moitié du XVIII^e siècle. C'étaient deux frères qui furent mis par Philippe III, en 1618, à la tête d'une expédition chargée de se rendre au détroit de Magellan pour examiner s'il était possible d'en fermer l'accès, par des forteresses, aux navires hollandais. Ils découvrirent près du port Daseré, au commencement de 1619, une île qu'ils appelèrent *los Reyes*, puis au sud-est du cap Horn un groupe d'îles, auquel ils donnèrent le nom de *Diego Ramirez*, firent le tour de la Terre de Feu, achevèrent la découverte de l'Amérique du Sud et revinrent en Espagne en juillet 1619. Les frères Nodal ont publié une relation de leur expédition sous le titre de *Relacion de viaje* (Madrid, 1621). Elle contient des remarques sur les vents, les courants, les fonds, mais on y trouve beaucoup d'erreurs dans les estimés des lieux.

NODDI s. m. (no-di). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des sternes.

— Encycl. Les *noddis*, confondus autrefois avec les sternes ou hirondelles de mer, s'en distinguent surtout par leur mandibule inférieure légèrement renflée et par leur queue non fourchée et non dépassée par les ailes. L'espèce type est le *noddi* noir, vulgairement appelé *fo* par les marins. Cet oiseau a une taille un peu supérieure à celle de la grande hirondelle de mer; sa longueur totale est d'environ 0m,40 et son envergure de près du double; tout son plumage est d'un brun noirâtre, avec le dessus de la tête blanchâtre. Il vit dans les mers tropicales et se tient le plus souvent au large; toutefois, on ne peut pas dire qu'il soit essentiellement pélagien, bien que ce soit, de tous les oiseaux de mer, celui qui s'éloigne le plus des terres. En effet, il fréquente les îlots, les rochers isolés et, au défaut, les rivières qui lui conviennent. Souvent il se pose sur les vergues ou les agrès des navires ou même sur les bras tendus des matelots, en un mot sur tous les objets qu'il rencontre; il reste là immobile et comme étourdi. Est-ce par l'effet de la fatigue ou par suite d'un naturel stupide? Il serait difficile de le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se laisse prendre à la main, sans opposer presque aucune résistance. On voit souvent les *noddis* en troupes, occupés à chercher leur nourriture au milieu des flots, en poussant des cris rauques et forts. A l'époque de la ponte, ils s'approchent du rivage et déposent leurs œufs à nu sur le rocher; mais, dès que l'éducation de la famille est terminée, ils s'empressent de regagner la haute mer, et l'on assure qu'ils s'éloignent à plus de cent lieues des terres. C'est à peu près tout ce que l'on sait des mœurs de cet oiseau. La chair du *noddi*, comme celle de la plupart des oiseaux pélagiens, est noire, dure, coriace et de mauvais goût. Cependant elle ne déplaît pas trop aux matelots, après qu'elle a subi une certaine préparation, et la capture d'un de ces oiseaux est toujours pour eux une aubaine et un régale.

Le *noddi* à bec grêle est plus petit que le précédent; il ne dépasse pas 0m,30 de longueur totale, sa queue est longue, conique et un peu dépassée par les ailes; son plumage est d'un cendré brun, passant au noir enfumé sur le dos et sur le ventre, avec le dessus de la tête d'un gris blanchâtre. Il a été trouvé sur les côtes occidentales d'Afrique. On rapporte encore à ce genre le *noddi* brun, dont l'histoire est assez peu connue.

NODE s. f. (no-de — du lat. *nodus*, nœud). Métrol. Ancienne monnaie du Puy.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliches, tribu des chrysomèles, comprenant trente espèces, toutes d'Amérique.

NODYRHS s. m. (no-dif-rhs). Antiq. Pratique superstitieuse usitée dans l'ancienne Europe occidentale, et qui consistait à jeter des cendres sur les végétaux malades pour les guérir. Le Crime de celui qui mettait obstacle à cette opération.

— Encycl. Ce mot, qui paraît dérivé de la langue celte, a une signification assez complexe. D'après T. de Bernadot, il désigne au même temps et l'action de réduire en cendres les vieux gazon, les arbres tombés de vétusté et celle de répandre ces cendres sur les plantes, au pied des arbres malades; ces cendres étaient regardées comme protectrices des jardins, et quiconque s'opposait à leur préparation ou venait entraver le cultivateur pendant qu'il les répandait sur le sol était passible de peines graves. Le délit rural ainsi commis portait aussi le nom de *nodyrhs*. Zindemborg regarde cet usage comme le résultat d'une antique superstition; d'autres pensent que le culte s'en était emparé pour imposer la pratique comme un commandement sacré. Cet usage s'est conservé plus longtemps en Scandinavie que dans la Gaule.

NODICOLLE adj. (no-di-ko-le — du lat. *nodus*, nœud; *collum*, cou). Entom. Dont le cou ou le corselet a des tubercules semblables à des nœuds.

NODICORNE adj. (no-di-kor-ne — du lat. *nodus*, nœud; *cornu*, antenne). Entom. Qui a les antennes noueuses.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les deux tribus des coréides et des rhopalides.

NODIER (Charles), littérateur français, né à Besançon vers 1760, mort à Paris en 1814. Son père, ancien avocat et professeur à l'École, fut nommé, en 1790, maire de Besançon et appelé, l'année suivante, aux redoutables fonctions d'accusateur public, qu'il exerça durant toute la période de la Terreur. Partageant, tout enfant, les convictions républicaines de son père, Ch. Nodier fut reçu à douze ans membre de la Société des amis de la constitution de Besançon, une des innombrables ramifications des Jacobins de Paris, et prononça même à cette occasion un discours très-travaillé, dont on vota l'impression. Son père le plaça, comme secrétaire, près du fameux Euloge Schneider, alors commissaire de la Convention dans la Bas-Rhin, et, après l'arrestation du proconsul, jeta lui-même en prison, puis délivra par l'intervention de Saint-Just et de Lebas, il fut placé par ces deux conventionnels, toujours en qualité de secrétaire, auprès du général Pichegru. C'est Ch. Nodier qui raconte lui-même tout cela et quantité d'autres choses dans ses *Souvenirs, épisodes et portraits pour servir à l'histoire de la Révolution et de l'Empire* (1831, 2 vol. in-80) et dans ses *Souvenirs de jeunesse* (1832, in-80). Acteur ou témoin des faits qu'il présente, il aurait pu être bien renseigné, surtout sur ses propres faits et gestes; mais il est aujourd'hui certain qu'il a débité sur Schneider, sur Pichegru et sur lui-même les mensonges les plus énormes.

« Je ne sais, dit à ce propos F. Merimée, si toutes les *actions* de l'homme de lettres furent volontaires; si, en s'abandonnant à son imagination, il ne crut pas quelquefois consulter sa mémoire. Tel que ces preneurs d'opium de l'Asie, moins sensibles aux impressions extérieures qu'aux hallucinations du breuvage enivrant, il s'était accoutumé, dans sa solitude, à vivre parmi les créations de sa fantaisie comme au milieu des réalités. » Cette explication poétique est trop indulgente; il est impossible qu'un homme tel que Ch. Nodier se persuade avoir fait ou vu des choses qu'il n'ont jamais existé. Les monstruosités qu'il rapporte sur Schneider ont été démenties péremptoirement; les anecdotes, où il joue lui-même un rôle, ne concordent ni avec les dates ni avec les faits avérés, et, quant à Pichegru, l'ouvrage de Ch. Nodier a fait perdre sa place de bibliothécaire et était venu à Paris. La lecture de Goethe lui inspira le *Peintre de Salsbourg* (1803), pastiche de *Werther*, et celle de *Faust* un petit roman licencieux, le *Dernier chapitre de roman roman* (1803, in-80), compositions qui décèlent un esprit ingénieux, un prosateur lucide, mais qui manquent complètement d'originalité. Les ardeurs républicaines de sa jeunesse n'étaient pas éteintes, mais elles s'étaient transformées; Ch. Nodier s'affilia à une société de jeunes gens, parmi lesquels il y avait tout autant de royalistes que de républicains, réunis seulement par des velléités d'opposition à l'Empire naissant. C'est à cette époque, vers 1803 ou 1804, que Ch. Nodier composa la *Na-*

polone, petite ode d'une tournure énergique qui courut sous le manteau et qui valut à son auteur, s'il faut l'en croire, les plus terribles persécutions. Arrêté à son domicile, il fut enfermé au Temple, où il trouva un grand nombre de détenus politiques très-anxieux de leur sort; toutes les nuits, on en venait appeler un ou deux et, à peine le malheureux avait-il franchi le seuil de la salle commune, qu'un feu de peloton révélait son triste sort à ses compagnons d'infortune. Nodier passa ainsi quelques mois dans plus grandes angoisses. On le relâcha enfin, et comme, plus tard, il retrouva tous ses codétenus, même ceux qu'il croyait tombés sous les feux de peloton, il fut persuadé, dit-il, que Bonaparte avait fait jouer à ses géoliers une comédie lugubre pour épouvanter le jeune auteur de la *Napoleone*. Traqué par la police impériale, il se réfugia dans les Vosges et y vécut plusieurs années de l'existence la plus misérable. La vérité est qu'il ne fut ni emprisonné au Temple ni arrêté à Paris. L'ex-oratoire Fouché qui était un ami de son père, se contenta de le réprimander à propos de la fameuse ode; Nodier n'en fut pas moins persuadé qu'il courait de grands dangers et, un de ses amis ayant été arrêté, il prit la fuite. Tout ce qu'il a raconté de son incarcération est un roman. Revenu à Besançon, il ne s'y crut pas en sûreté et alla demander asile, à la campagne, chez des amis de son père; il se plaisait à changer fréquemment de domicile pour troubler la police, qu'il croyait être à ses trousses, tantôt donnant des leçons de langue et de botanique dans les châteaux, tantôt se cachant dans les montagnes et implorant l'hospitalité d'un bûcheron. Il fit si bien que le bruit se répandit, à la préfecture du Doubs, qu'un homme étrange, qui se disait proscrit, errait au hasard sans feu ni lieu, et qu'on l'arrêta. Ses papiers furent saisis, examinés; on y trouva des vers, des fragments de romans, des projets de dictionnaires, des recherches entomologiques, et le proscrit ne fut plus inquiété.

Rendu à la vie commune, Ch. Nodier fut employé comme secrétaire par un érudit anglais, le philosophe Croft, qui le fit collaborer à ses travaux sur les classiques français. Il publia à cette époque les *Tablettes d'un suicide* (1806, in-80); *Stella* ou les *Proscrits*, le *Solitaire des Vosges* (1808, in-80); ces écrits reflètent les préoccupations d'un homme qui a vu la mort de près et qui s'attend à être fusillé d'un moment à l'autre; Ch. Nodier les avait composés sans doute au milieu de cette vie errante dont ils retracent les souvenirs. Des travaux philologiques succédèrent à ces élucubrations bizarres : *Dictionnaire des onomatopées françaises* (1808, in-80), ouvrage dans lequel il recherche les origines du langage et les trouve dans la simple imitation des bruits naturels, explication tout à fait paradoxale, et *Questions de littérature légale* (1812, in-80), spirituel traité sur le plagiat et les supercheries littéraires. La protection de Fouché, devenu duc d'Orléans, lui valut alors d'être envoyé en Illyrie, comme bibliothécaire de la ville de Laybach; il y fut le directeur d'un journal, le *Télégraphe illyrien*, qui s'imprimait en quatre langues, français, italien, allemand et slave. De retour en France à la chute de l'Empire, il se trouva très-royaliste, fit valoir les horribles persécutions qu'il avait subies, son existence de proscrit durant de longues années et entra aux *Débats*, puis à la *Quotidienne*, où il se fit remarquer par les plus violentes exagérations. Il n'avait pas renoncé à la littérature; son *Histoire des sociétés secrètes de l'armée* (1815, in-80) est, sous une apparence historique, le plus étonnant de ses romans. Il y raconte sérieusement qu'une société, appelée les *Philadelphes*, dont il faisait partie, composée de jacobins et de royalistes, prépara souterrainement pendant tout le cours de l'Empire la rentrée des Bourbons; qu'elle obtint pour chef le colonel Oudet, personnage mystérieux que Bonaparte fit disparaître (s'il a existé), puis le général Malet; quant aux autres, Ch. Nodier ne vent pas les nommer, de peur de les compromettre, et il rattache à cette société des *Philadelphes* une multitude de conspirations avortées dont personne ne se doutait. Le récit est attachant; mais ce qu'il y a de merveilleux surtout, c'est que l'auteur entreprit de le faire croire aux contemporains mêmes des faits, à ceux qui savaient que ses contes n'avaient pas le moindre fondement. A ce même ordre de récits se rattachent les *Aventures de Mlle de Marzan* et *Maxime Odin*, publiés beaucoup plus tard (1831, 2 vol. in-80) et puisés à cette même source trouble que Ch. Nodier appelait ses *Souvenirs*. Une série de contes fantastiques et de romans d'une originalité trop recherchée : *Jean Shogor* (1818, in-80); *Lord Ruthven* ou les *Vampires* (1819, 2 vol. in-80); *Smarra* (1821, in-80), mais de rêves incohérents; *Trilby* ou le *Lutin d'Argail* (1822, in-12), joints à ses précédentes études sur Shakespeare et Goethe, contribuèrent à placer Nodier à la tête du romantisme qui commençait à naître. Les deux seules compositions romanesques où il montre quelque sensibilité et s'affranchit de ses paradoxes habituels sont *Addé* (1820, in-12) et *Thérèse Aubert* (1819, in-12). Toutes ces œuvres sont, du reste, d'un lettré; le style a la clarté des écrivains du XVIII^e siècle, dont Nodier était nourri, et le coloris que Chateaubriand avait

commencé, vingt ans auparavant, à mettre en faveur. Nodier, désigné à la fois par son royalisme et par sa valeur littéraire, fut nommé bibliothécaire de l'Arsenal (1823). C'est l'époque marquée de sa vie. Dès lors, le bibliomane put se livrer tout entier à sa passion et se reposer de sa jeunesse aventureuse, au milieu des loisirs d'une vie douce et calme, entouré des sympathies de tous ceux qui l'approchaient. Tout le monde a entendu parler du salon de Charles Nodier à l'Arsenal. « Là », dit M. J. Janin, vivait Nodier dans les somptueuses appartements qui avait abrité M. de Sully lui-même; là, il recevait tous ceux qui tenaient honorablement une plume, un burin, une palette, un ébauchoir. En cette capitale du bel esprit, de l'agréable causerie et des amusements littéraires venaient, chaque dimanche, les poètes tout brillants de leur fortune naissante. Il était l'ami de M. de Lamar-tine; il était le confident de M. Victor Hugo, le jeune homme, il encourageait le jeune Alexandre Dumas, le jeune Frédéric Soulié. « Classiques et romantiques, libéraux et royalistes, tout le monde était admis, sans distinction de parti, chez Nodier, qui, entre autres talents, eut jusqu'à sa mort celui d'être bien avec tout le monde, d'avoir un grand nombre d'amis et pas un ennemi.

Dans les loisirs que lui créèrent ses fonctions, il publia un grand nombre d'ouvrages, variés comme ses aptitudes de bibliomane, de philologue et de romancier : *Dictionnaire universel de la langue française* (1823, 2 vol. in-80); Quérard prétend que l'ouvrage est de Verger et que Ch. Nodier n'en a écrit que la préface; *Bibliothèque sacrée grecque* (1826, in-80), compilation faite avec soin; *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (1825, in-80), curieuses notices, qui ne sont pas toutes exactes, sur les livres rares qui forment sa propre collection; *Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux* (1830, in-80), roman où il a essayé de remplir le cadre indiqué par Sterne dans *Tristram Shandy*; la *Fée aux miettes*, *Inès de las Sierras*, la *Neuvaine de la Chandelier*, *Lydie*, *Franciscus Columba*, les *Fantaisies d'un dériseur sensé*, série de nouvelles intéressantes. C'est aussi l'époque où il eut l'idée de publier ses prétendus *Souvenirs historiques sur la Révolution*, qui ne sont qu'un tissu de contes bleus, et qu'il compléta par le *Dernier banquet des girondins* (1833, in-80), autre fragment d'histoire imaginaire. Cette même année, il entra à l'Académie. Depuis, il ne s'occupa guère que de bibliographie, donna, en supplément à ses *Mélanges*, *Extraits d'une petite bibliothèque*, rédigea l'*Expédition des Portes de fer*, sur les notes du duc d'Orléans (1844, in-80), et surtout écrivit ce nombre prodigieux de préfaces qui figurent en tête de presque tous les livres de son temps. Ch. Nodier était l'introduit obligé de tous les débutants littéraires; les éditeurs faisaient de sa préface la condition du succès.

La renommée de cet aimable et ingénieux écrivain a été surfaite, ce qui s'explique par les relations très-étendues et toutes bienveillantes de l'homme avec les écrivains d'une des grandes périodes littéraires. « Peu d'écrivains, dit M. J. Janin, ont été, de leur vivant, entourés d'amitiés, de sympathie et de faveur autant que Charles Nodier. Comme il n'était sur le chemin de personne, au contraire, comme il trouvait facile de se faire autour de lui, c'était à qui lui rendrait louange pour louange, amitié pour amitié. Nodier, à l'heure où M. Victor Hugo et la nouvelle école jetaient au loin leurs premières clartés, n'était déjà plus un écrivain, c'était un rêveur; il avait quitté le monde réel pour ce monde à part où l'on ne voit guère que des ombres, où l'on entend des voix confuses, tant il avait marché vite à travers les nouveaux sentiers, tant il les connaissait pour les avoir présentés le premier. Il était venu trop tôt pour appartenir au présent siècle; il était venu trop tard pour appartenir au XVIII^e siècle, et, de même qu'il n'avait pas été le contemporain de M. Victor Hugo, qui l'appelait son maître... Il n'y avait rien, non-seulement dans les lettres, mais dans le monde hors des lettres, de meilleur que Nodier. A toute tentative heureuse, il éprouvait le contentement d'un enfant; à toute gloire éclipse brève, il tendait une main bienveillante. Il encourageait, il écoutait, il guidait, mais d'une main si légère! Nodier a été tout à fait l'homme de lettres, tel qu'on peut le rêver dans une époque où les lettres sont devenues la brillante et terrible profession des malheureux qui n'en ont pas d'autre. Il n'a été que cela toute sa vie; écrivain pour vivre et vivant au jour le jour, riche aujourd'hui, pauvre demain, content toujours. Ainsi s'est passée son innocente vie, à oublier ceux qu'il écrivait, à encourager ceux des autres, à relire, à recopier les vieux livres d'autrefois, auxquels il avait voué un culte savant et sincère.

Comme romancier, il a fait preuve d'un goût très-pur, d'un esprit fin et délicat, d'une imagination originale; mais il s'est le plus souvent montré superficiel, paradoxal et, pardessus tout, dénué de cette puissance créatrice qui est le signe du génie, de cette hauteur de vues et de pensées, de ce souffle vigoureux qui enfante les chefs-d'œuvre et donne l'immortalité. M. de Lomenie nous paraît avoir apprécié d'un façon fort juste le talent de Ch. Nodier comme romancier dans

les quelques lignes qui suivent : « Tous ses romans, dit-il, sont courts, ce qui est une qualité; leur lecture est attachante. Et pourtant, dans leur brièveté, ils sont prolifiques. Beaucoup de pages pouraient en être retranchées sans nuire aucunement à l'effet général. Non-seulement ils offrent une absence à peu près complète d'habileté dans les combinaisons dramatiques, habileté qui n'est pas, je crois, rigoureusement indispensable à un écrivain de génie; mais ils pèchent tout par je ne sais quel laisser-aller de touche qui se traduit en portraits vagues ou discordants, en caractères faux ou effacés, par je ne sais quel abus d'une heureuse facilité d'exécution qui dégénère en longueurs et en minuties et ne s'arrête jamais à temps dans la description ou l'analyse. » Nodier a fait de la science comme il faisait du roman ou de l'histoire, avec beaucoup d'imagination et d'esprit, mais en réalité avec peu de profondeur. Ce n'est pas que l'érudition lui manquât; il savait beaucoup et discourtait de la façon la plus aimable et la plus attrayante; mais les vrais savants, les hommes sérieux ont tous gentiment s'accordé à ne voir en lui qu'un ingénieux amateur. Une des passions de ce charmant esprit, qui en a eu beaucoup, a été la philologie. Nodier a fait une grammaire, il a fait une critique raisonnée de tous les dictionnaires, il a composé deux dictionnaires, il a commenté, annoté, expliqué tous les classiques de notre langue; mais dans tous ces travaux, si intéressants et si spirituels qu'il soit, il n'est pas un guide bien sûr. Ses aperçus, ses observations et surtout l'attrait qu'il sait répandre sur des discussions de linguistique ou de bibliographie, sujets arides par excellence, en rendent seulement la lecture agréable. Son grand mérite a été de faire pénétrer le goût des livres rares, des belles éditions, parmi les gens du monde, qui jusqu'à lui ne s'en étaient guère préoccupés.

Pour terminer, nous donnerons ici, comme appréciation générale du talent de Ch. Nodier, ce jugement de Sainte-Beuve : « Ce qui caractérise son personnage littéraire, c'est de n'avoir eu aucun parti spécial, de s'être essayé à tout de façon à montrer qu'il aurait pu réussir à tout, de s'être porté sur maints points à certain moment avec une vivacité extrême, avec une surexcitation passionnée, et d'avoir été vu presque aussitôt ailleurs, philologue ici, romanesque là, bibliographe et werthérien, académicien cet autre jour avec effusion et solennité, le lendemain ou la veille, le plus excentrique ou le plus malicieux des novateurs : un mélange animé de Gabriel Naudé et de Cazotte, légèrement cadet de René et d'Übermann, représentant tout à fait en France un essai d'organisation dépaycée de Byron, d'Hoffmann, Français à travers tout, Comtois d'accent et de saveur de langage, comme La Monnoye était Bourguignon, mariant le *Menagiana* à *Lara*, curieux à étudier, surtout en ce que seul il semble lier au présent des arrière-fonds et des lointains fuyants de littérature, donnant la main de Bonneville à M. de Balzac et de Diderot à M. Hugo. Bref, son talent, ses œuvres, sa vie littéraire, c'est une riche, brillante et inépuisable armée, où l'on rencontre toutes les bandières, toutes les belles couleurs, toutes les hardiesses d'avant-garde et toutes les formes d'aventures... ; tout, hormis le quartier général... Le quartier général c'est-à-dire l'unité de vues, la concentration de tous ses efforts, de ses immenses ressources vers un point, un but défini, l'ordre et la méthode dans le travail, substitués au caprice et à la fantaisie : voilà ce qui a manqué à Nodier pour produire un monument durable.

NODIFÈRE adj. (no-di-fè-re — du lat. *nodus*, nœud; *fero*, je porte). Hist. nat. Dont la surface est pleine de nœuds.

NODIFLORE adj. (no-di-flo-re — du lat. *nodus*, nœud; *flos*, fleur). Bot. Sa dit de plantes qui ont les fleurs situées sur les nœuds des tiges et des rameaux.

NODINUS, NODOTIS, NODUTIS ou **NODUTUS**, noms divers d'un dieu romain qui protégeait les bœufs, à l'époque de la formation du nœud (*nodus*) de la tige.

NODIPÈDE adj. (no-di-pè-de — du lat. *nodus*, nœud; *pēs*, pied). Zool. Se dit des animaux dont les pieds sont garnis de nœuds.

NODIPENNE adj. (no-di-pè-ne — du lat. *nodus*, nœud; *penna*, aile). Entom. Se dit des coléoptères dont les élytres sont garnis de nœuds.

NODJABAB, ville de l'Indoustan anglais (Pendjab), à 145 kilom. N.-E. de Delhi. Entrepôt d'un commerce considérable entre le Pendjab et l'Afghanistan. On y voit le tombeau de Nadji-ed-Dauleh, par qui elle fut fondée.

NODJY, ville de l'Indoustan anglais, prov. de Calcutta, à 16 kilom. S.-E. de Nodjabab; 17,000 hab.

NODOPYGE s. m. (no-do-pi-je — du lat. *nodus*, nœud, et du gr. *pygē*, fesse). Myriap. Genre de la famille des chilodés.

NODOSAIRE s. f. (no-do-zè-re — du lat. *nodosus*, noueux). For. Genre de rhizopodes stichostiques, de la famille des équilatérales, comprenant plusieurs espèces, dont le type se trouve dans l'Adriatique. Les *Nodosaires* offrent quelques-unes des plus gran-

des coquilles parmi les rhizopodes. (Dujardin.)

NODOSITÉ s. f. (no-do-zi-té — du lat. *nodus*, nœud). Etat de ce qui a des nœuds : La nodosité d'une plante. Nœud : L'homme adulte a des cicatrices et des nodosités qui témoignent de sa lutte avec les éléments contraires. (E. Littré.)

— Pathol. Incrustation qui se forme autour des articulations atteintes de rhumatisme ou de goutte.

NODOT (François), littérateur français, né au commencement du XVIII^e siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut commissaire des vivres pendant les guerres du Piémont. Possédant quelques connaissances en philologie, il commença à se faire connaître en publiant des fragments inédits du *Satiricon* de Petrone (Paris, 1693), qu'il prétendit avoir été découverts à Belgrade, mais dont les savants ont contesté l'authenticité. Il publia ensuite, entre autres ouvrages : le *Manuel des armées de France* (Paris, 1697, in-8°); *Histoire de Mélinus* (Paris, 1698); *Relation de la cour de Rome* (Paris, 1701); *Nouveaux mémoires ou Observations faites sur les monuments de l'ancienne et de la nouvelle Rome* (1706, 2 vol.), etc.

NODULAIRE adj. (no-du-lè-re — du lat. *nodus*, nœud). Qui est chargé de nœuds.

— Qui appartient aux nœuds : On ignore l'origine de ses pierres détachées, de forme nodulaire, qu'on retrouve dans certains terrains antérieurs. (A. Maury.)

— s. f. Bot. Genre d'algues, de la famille des confervacées. Le Syn. de LÉMANÉE, autre genre d'algues d'eau douce. L'ancien genre d'algues calcifères, formé aux dépens des corallines et comprenant des espèces noueuses. 1° Nom donné à un genre peu naturel, comprenant à la fois des tubulaires et des algues calcifères.

NODULE s. m. (no-du-le — lat. *nodulus*, dimin. de *nodus*, nœud). Petit nœud, nouet. Le blutoir est très-nécessaire dans une boulangerie, parce que la farine arrive souvent coagulée dans les sacs et forme de petits nœuds qu'il est assez difficile de réduire sans se servir du blutoir. (V. Borie.)

— Minér. Petit noyau formé de substance minérale : On trouve parfois dans les nodules de minéral de fer argileux des feuilles, des branches et des fruits outre desquels la matière ferrugineuse s'est concrétionnée. (A. Maury.)

NODULEUX, EUSE adj. (no-du-leu, eu-ze — du lat. *nodus*, nœud). Qui a beaucoup de petits nœuds. 1° Qui est en forme de nœud : Concrétion noduleuse.

NODULIFÈRE adj. (no-du-li-fè-re — du lat. *nodulus*, petit nœud; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui a un grand nombre de petites nodosités à la surface.

NODULIPENNE adj. (no-du-li-pè-ne — du lat. *nodulus*, petit nœud; *penna*, aile). Entom. Qui a des tubercules sur les élytres.

NODUS s. m. (no-duss — mot lat. qui signif. nœud). Chir. Tumeur dure et indolente, qui se forme sur les os, les tendons et les ligaments. 1° Saillie considérable des extrémités articulaires des os, dans certaines maladies. 2° Nom donné à l'épaississement d'un point quelconque du système fibreux.

— Mamm. Genre de mammifères cétacés.

— Encycl. Chir. Il est difficile d'assigner à ce mot un sens précis; car on a appelé nœuds, tantôt les incrustations ou concrétions topographiques qui se forment autour des articulations affectées de goutte ou de rhumatisme, tantôt les tumeurs désignées par les chirurgiens sous le nom de *ganglions*. Les véritables *nodus* sont de petits renflements d'une portion d'un tendon ou d'un faisceau fibreux. Il n'y a pas production d'un corps nouveau, mais seulement une sorte d'hypertrophie ou d'engorgement d'un tissu normal. Ces *nodus* tendineux ou aponeurotiques ont ordinairement le volume et la forme d'un haricot; leur densité est plus considérable que celle du tissu dont ils font partie. Leur texture est le plus souvent fibreuse, et leur sensibilité est presque toujours tout à fait nulle, si ce n'est quelquefois au moment des variations atmosphériques et pendant les temps humides. L'état stationnaire des *nodus*, le peu de douleur et de gêne qu'ils occasionnent font qu'ils ne réclament habituellement aucun traitement; mais s'ils augmentaient de volume et par suite mettaient obstacle aux fonctions des organes sur lesquels ils sont situés, on pourrait avoir recours aux préparations résolutives, telles que les pommades iodurées, et, si le cas l'exigeait, à une opération chirurgicale, afin d'en débarrasser complètement le malade.

NOË s. f. (nô — V. l'étym. du mot NOUË). Sur les côtes de l'Océan, Plaque laissée par le mer, et assez profonde pour qu'on puisse y nager.

NOË s. m. (no-é — n. pr.). Bois de Noë, Bois fossile qu'on a découvert en Sibérie.

NOË (de l'hébreu *Noach*, qui se rattache, suivant Ewald, à une racine perdue *naç*, allée à *nd*, nouveau, récent, et signifie le renouvreur), patriarche hébreu, le dernier de la race de Seth, né l'an 2787 avant J.-C., mort en 2228. Il était fils de Lameth. En ce temps-là, d'a-

près la Bible, régnait une effroyable corruption, et Dieu, qui se repentait d'avoir créé l'homme, résolut de l'anéantir avec tous les êtres vivants de la création. Un homme, toutefois, trouva grâce devant lui; c'était Noë, qui, par sa vertu, mérita d'être sauvé du déluge universel. D'après les ordres de Dieu, il construisit un vaisseau immense et s'y enferma avec toute sa famille, sa femme, ses trois fils, Sem, Cham et Japhet, sa femme de ces derniers, sept couples de chaque animal pur et deux de chaque animal impur.

Lorsque les eaux qui avaient inondé l'univers entier et détruit la race humaine commencèrent à s'écouler, Noë débarqua sur le mont Ararat, en Arménie, se livra à l'agriculture et découvrit la vigne. La première fois qu'il but du vin, il s'enivra et s'endormit nu dans sa tente. Son fils Cham l'ayant surpris en cet état et raille de sa faiblesse, il le maudit et lui prédit que sa postérité serait esclave de celle de ses frères. Ce patriarche mourut à l'âge de 950 ans. Ses fils se dispersèrent : Japhet alla repeupler l'Europe, Sem l'Asie, et Cham l'Afrique. Les descendants de ce dernier accomplirent la prédiction de Noë : c'est ainsi que la lepre de l'esclavage se trouve légitimée par la Bible, de même que par les livres sacrés de tous les peuples.

Les Arabes appellent Noë *Nouh-en-nébi*, *Nouh* le prophète, et lui donnent souvent les surnoms de *En-nadji*, le sauveur, parce qu'il a sauvé les êtres vivants enfermés dans l'arche, et de *Cheikh-el-mourslein*, le seigneur des envoyés de Dieu ou prophètes. Les traditions musulmanes s'écartent sensiblement du récit de la Bible à propos de la vie de Noë et donnent certains détails qui, s'ils ne sont pas extrêmement vraisemblables, n'en restent pas moins fort curieux. Nous aurons regu l'ordre d'aller trouver le roi des Persans Zohak, dans lequel on s'accorde généralement à voir le Nemrod de l'Écriture sainte, pour lui enseigner la connaissance du vrai Dieu; mais, ayant échoué dans sa mission, il alla faire une propagande religieuse dans différents pays et parvint à réunir quatre-vingt prosélytes que le Coran considère comme des musulmans. On voit que Noë joue dans les traditions musulmanes un rôle plus actif que dans la Bible et qu'il méritait ainsi le nom de prophète que lui donnent les Arabes. Noë aurait laissé dix livres contenant l'histoire de ses relations avec le ciel et diverses autres choses curieuses; mais cette assertion est plus que contestable, et les livres de Noë doivent être rangés dans la catégorie des ouvrages soi-disant composés par Adam, Enoch, Seth, etc. La sourate du Coran intitulée *Sourate de Houd* contient l'histoire de la construction de l'arche fort au long. Le récit du Coran se rapproche considérablement du récit biblique. La légende veut que Dieu ait fait planter à Noë l'arbre dont le bois devait servir exclusivement à la construction de l'arche. Cet arbre, nommé *sagh*, employa vingt ans à atteindre sa croissance complète; alors Noë se mit à l'œuvre, malgré les moqueries et les railleries des autres hommes, qui lui disaient qu'il ne pourrait jamais faire flotter un pareil vaisseau, construit si loin de tout cours d'eau, qu'il vaudrait mieux faire venir l'eau jusqu'au vaisseau et autres choses semblables. Les versets du Coran semblent calqués sur ceux de la Bible quand ils disent : « Prends et transporte dans l'arche deux couples de tous les animaux, mâle et femelle, à l'exception des animaux impurs. » Quant aux hommes, le Coran dit : « Tu admettras les fidèles et même les infidèles; mais il en entrera fort peu. » L'arche, construite en deux ans, comprenait trois étages; celui d'en haut contenait les oiseaux, celui du milieu les hommes et celui d'en bas les animaux quadrupèdes.

Quant tout fut ainsi prêt, le déluge commença. Les rabbins prétendent que l'eau qui menaçait d'être bouillante; les Arabes expliquent ce fait en disant que l'eau sortit d'abord du Tannour ou four dans lequel Eve faisait cuire son pain et qui s'était transmis jusqu'à cette époque de patriarcat en patriarcat. La Bible dit que huit personnes seulement entrèrent dans l'arche; les Arabes prétendent qu'il y en avait quatre-vingts, et que Chanaan, fils de Cham, n'y fut pas reçu. On n'est pas d'accord sur l'endroit d'où partit l'arche; les uns veulent que ce soit de Koufah, les autres de l'endroit où fut bâtie plus tard Babylone, les autres des Indes. Noë voulait faire entrer Chanaan; mais celui-ci refusa et dit qu'il serait parfaitement à l'abri sur le sommet des montagnes; au moment même où il parlait avec son père, il fut emporté par le courant et noyé. Après six mois d'une navigation à l'aventure, l'arche s'arrêta sur le mont Djondj, qui fait partie de la chaîne des monts Gordiens ou Ararat. Les Arabes affirment que l'arche s'arrêta le dixième jour du mois de moharram et disent que le jeûne qu'ils observent aujourd'hui à pareille époque a été institué par Noë au sortir de l'arche.

Dès lors la terre commença à se repeupler; mais sans s'occuper des autres familles qui se trouvaient, suivant eux, dans l'arche, les Arabes disent que Sem, Cham et Japhet, seuls, firent souche de nations, et ils admettent à cet égard la filiation de la Bible. Cependant, contrairement aux traditions hébraïques, quelques auteurs musulmans accordent un quatrième fils à Noë et le nomment Madjectoun. Pour les Arabes, les descendants de Sem con-

stituent la race intelligente et bénie; Japhet, au contraire, aurait engendré des peuples pervers et malfaisants, tels que Gog et Magog, Tchîn et Matchin. Cham a donné naissance aux nègres. On voit que cette classification ethnographique est fort élémentaire. Quant à la prééminence de la race de Sem sur celle de ses deux autres frères, voici ce qu'on rapporte. Noë, s'étant levé de très-bonne heure pour faire la prière du matin, appela Sem pour venir prie avec lui. Sem accourut sur-le-champ, suivi de son fils Arphaxad. Pendant qu'il rendait grâce à Dieu, le Seigneur lui dit qu'il accorderait aux descendants de Sem et d'Arphaxad le don exclusif de la prophétie, de l'apostolat et de la souveraineté absolue sur les autres peuples. Cham ayant répondu moins rapidement à l'appel de son père, parce qu'il avait somnolé, reçut la malédiction de Noë, qui lui prédit que ses fils seraient les esclaves des fils de ses frères; mais, s'étant repenti de sa sévérité, il supplia Dieu d'inspirer à ceux qui seraient les maîtres des fils de Cham de la douceur et de la bienveillance pour eux.

Les musulmans sont persuadés que les débris de l'arche de Noë subsistent encore sur la montagne où elle s'est arrêtée, la montagne que les Turcs appellent actuellement *Parmak Thaghi*, la montagne ou le pic du doigt. Il existe même au pied de cette montagne un petit bourg appelé *Thamanin*, et l'on prétend que ce nom de *Thamanin*, qui signifie quatre-vingts en arabe, lui a été donné par allusion aux quatre-vingts personnes renfermées dans l'arche, qui s'établirent à cet endroit après le déluge.

Il existe en Mésopotamie un monastère appelé *Deir Abnna*, le monastère de notre père; on prétend qu'on y voit encore le sépulcre de Noë. Il y a aussi dans la province d'Arabie pélée *Bahrin* un endroit nommé *Arh Nouh*, terre de Noë, auquel se rattachent diverses légendes.

Auguste Kopisch a publié, en 1838, l'*Histoire de Noë*, poème allemand, qui doit sa popularité à une grande fraîcheur et à la simplicité tout à fait étonnante du style.

NOË. Éponyme. Noë est un des patriarches dont la figure et les actes ont été le plus fréquemment retracés par les artistes; en lui et par lui, l'allégorisme chrétien a symbolisé la première régénération du monde antique. Parmi les peintres qui ont peint les épisodes les plus remarquables de l'histoire du cycle de Noë, nous citerons Benozzo Gozzoli et Pietro da Orvieto, Michel-Ange, Raphaël, et, de notre temps, l'Allemand H. de Hess.

C'est au Campo-Santo de Pise que Gozzoli et Pietro da Orvieto ont peint à fresque l'*Histoire de Noë*. Pietro a représenté diverses circonstances du déluge : l'ange du Seigneur commandant à Noë de construire l'arche; la fin du déluge et la colombe rapportant à Noë un rameau d'olivier; le sacrifice offert à Dieu par Noë et sa famille après la sortie de l'arche. Les fresques de Gozzoli sont justement célèbres; nous décrirons ci-après celle qui représente l'*Ivresse de Noë*; celle où l'artiste nous montre le patriarche maudissant Cham à malheureusement beaucoup souffert des injures du temps.

Les sujets peints à fresque par Michel Ange à la chapelle Sixtine sont : le *Sacrifice de Noë* avant son entrée dans l'arche; le *Déluge* et l'*Ivresse de Noë*.

Raphaël a peint quatre scènes de l'histoire du patriarche, dans la troisième arcade des Loges du Vatican : 1° la *Construction de l'arche*; Noë donne des ordres; ses trois fils préparent les matériaux pour l'arche, dont on voit la charpente dans le lointain; 2° le *Déluge*; 3° la *Sortie de l'arche*; pendant que les animaux sortent par couple de l'arche, Noë et sa femme, ayant auprès d'eux un de leurs fils et deux de leurs deux filles, expriment leur douleur à l'aspect des ravages causés par le déluge; 4° le *Sacrifice de Noë*: Noë prie, debout devant un autel, pendant qu'un de ses fils imsole un bœuf; deux hommes, avec des taureaux, se voient dans le fond. Vasari attribue l'exécution de la première et de la quatrième de ces fresques à Jules Romain; mais d'autres ont cru y reconnaître la manière de Fr. Penni. Une des figures du tableau de la *Construction de l'arche* est devenue classique : c'est celle, entièrement nue, de l'un des fils de Noë occupé à scier une pièce de bois, travail qui fait ressortir sa puissante musculature. Les quatre compositions ont été gravées par S. Badalocchio, Orazio Borgianni, Fr. Villamena, Nic. Chaperon, A. Aveline, Cesare Fantetti, J.-C. de Meulemeester, J. Volpato, etc.

Les fresques de H. de Hess se composent de quatre grands tableaux, deux de quatre pieds et décorant l'une des coupes de l'église de Tons-les-Saints, à Munich.

Voici maintenant l'indication des œuvres d'art inspirées à divers auteurs par l'histoire de Noë :

Construction de l'arche, miniature d'un manuscrit grec du XIV^e siècle, publiée par d'Agincourt (*Peinture*, pl. LXII).

Noë faisant entrer sa famille et les animaux dans l'arche, pierre gravée dans le style antique, publiée dans le *Thesaurus pictorum* de Gori; tableaux d'un maître inconnu de l'école allemande du XVII^e siècle (musée de Bruxelles), de Jacques Bassan (musées du Louvre, des Offices, de Madrid, de Dresde),

de Léandre Bassan (musées de Dresde), de Benedetto Castiglione (musées de Vienne et de Dresde, palais Spinola, Cambiaso et Pallavicini à Gènes), de P. de Molyn (gravé par P. Monaco), d'Ad. van Nieuilant (tableau daté de 1650), de Tempesta (au palais Grillo Cataneo, à Gènes), de Snyder (au Louvre), etc. (v. ARCHE). Un tableau de Fr. Bassano, qui est au musée des Offices, représente *Noël fermant l'arche*. Dans le symbolisme chrétien, l'arche de Noé a toujours été regardée comme la figure de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut. C'est l'image de l'Eglise militante, au sein de laquelle les hommes trouvent un abri sûr et où ils ne sortiront, après la fin de cette vie, que pour jouir de la paix éternelle au sein de l'Eglise triomphante. M. l'abbé Martigny, de qui sont ces paroles, ajoute : « Les innombrables représentations de l'arche de Noé dans les monuments primitifs avaient donc pour but de rappeler aux fidèles l'amour que Dieu leur avait témoigné en les appelant à la foi. Saint Ambroise l'avait fait peindre dans sa basilique, avec ces vers au bas du tableau :

*Arca Noë nostri typus est, et spiritus alius,
Qui pacem populo ramis præstidit olivæ.*

Dans les cryptes et sur les tombeaux, cette figure signifiait que les fidèles dont les corps reposaient en ces lieux étaient morts dans la communion de l'Eglise; c'était l'équivalent de la formule IN PACIS. La même idée s'y trouvait encore exprimée par la présence de Noé lui-même, dont le nom signifie *repos*. Dans les représentations primitives, l'arche a ordinairement la forme d'un coffre carré, juste assez grand pour contenir Noé. Sur le sarcophage de Saint Ambroise, à Milan, elle est de forme hexagonale; sur une urne funéraire de Vérone, publiée par Maffei (*Mus. Veronense*, p. 278), elle ressemble à un dé marqué du nombre cinq; dans une peinture du cimetière de la voie Salaria (Bottari, pl. CLXXII), elle est ronde, ornée de têtes de lion dans toute sa circonférence, et repose sur six pieds. Cette dernière particularité se reproduit toutes les fois que l'arche est arrêtée sur une montagne; c'est le contraire quand elle est représentée voguant sur les flots. Quelquefois, une fenêtre est ouverte sur le devant de l'arche. Le couvercle est ordinairement relevé par derrière, comme celui d'un coffre, ou bien il est complètement supprimé. Noé étend les bras dans l'attitude de la prière, ou bien il dirige ses mains du côté de la colombe qui vole vers lui, apportant à son bec le rameau d'olivier. Ce dernier sujet est représenté dans une peinture des catacombes publiée par d'Agincourt (*Peinture*, pl. XII) et par Bianchini (*Demonstr. hist. eccl.*).

Noë sortant de l'arche avec les animaux. Outre la composition de Raphaël décrite plus haut, nous citerons un tableau du Bassan qui est au musée de Madrid; une estampe de M.-A. Hannas et une gravure de J. Frey d'après D. Parodi.

Sacrifice de Noé, fresque de Paolo Uccello, publiée par d'Agincourt (*Peinture*, pl. CLXVI); bas-relief d'une des portes du baptistère de Florence, par Ghiberti; estampes de Marco da Ravenna et de Lagrenée; tableaux d'Aug. Aubert (musée de Marseille), J. Bassan (musée de Madrid), Seb. Bourdon (au Louvre, gravé dans le recueil de Landon), Cortone (anciennement galerie de la Marisimas), Poussin (musées de Dresde et de Madrid, gravé par E. Gautrel), Andrea del Sarto (gravé par Mat. Liard), P. Veronese (gravé par Ed. Kirkall).

Une sculpture du XVI^e siècle, décorant le tympan du portique de la cour de l'église Saint-Pierre, à Avignon, et qui a été publiée par de Laborde (*Mon. de la France*, II, pl. CCXXIII), représente *Noé tenant un vase rempli de raisins*. Un artiste contemporain, M. Lanno, a exposé au Salon de 1864 une statue de Noé pressant un énorme raisin.

L'ivresse de Noé a été peinte par l'Empoli (musée des Offices), G.-B. Molinari (musée de Dresde), J. Montero de Roxas (ancienne galerie de la Marisimas), Andrea Sacchi (musée du Belvédère), P. Uccello (gravé par Lasinio), etc. M. Signal a exposé au Salon de 1834 un tableau de Noé maudissant son fils Cham.

Noé (L'IVRESSE DE), célèbre fresque de Benozzo Gozzoli; au Campo-Santo de Pise. Comme la plupart des peintures exécutées au X^e siècle, cette composition embrasse plusieurs scènes. La vérité historique et la couleur locale n'y sont guère observées; mais les anachronismes y sont rachetés par une grâce et une naïveté exquises. A gauche, le patriarche, reconnaissable à sa longue chevelure et à sa barbe blanche, appuie la main sur la tête d'un de ses petits-enfants et préside à la vendange; la scène se passe sous une treille à l'italienne; la vigne suspend aux poutrelles ses raisins que les derniers soleils de septembre ont mûris et que d'alertes jeunes gens, montés sur des échelles, ont commencé à cueillir. De belles vendangeuses lèvent les bras pour recevoir les corbeilles pleines et vont les verser dans une cuve voisine où un homme vigoureux, demeuré à la main sur les hanches, foule sous ses pieds les grappes vermeilles. Une de ces vendangeuses, portant un panier sur sa tête, se distingue entre toutes par la grâce et la noblesse de sa tournure; elle marche d'un pas rapide et léger, une main levée pour sou-

tenir son fardeau et l'autre appuyée sur la hanche; sa robe verte, obéissant au rythme cadencé de son allure, dessine sur son corps robuste les plus beaux plis du monde.

Non loin de la cuve, au milieu de la composition, Noé, debout et entouré de femmes, reçoit un calice d'or rempli du vin nouveau et s'apprête à le vider.

A droite, le patriarche, étendu sans vêtement, dort du lourd sommeil de l'ivresse; ses fils l'entourent; Cham se moque de lui; Japhet, au contraire, paraît attristé, et Sem, marchant à reculons, s'apprête à couvrir d'un manteau la nudité de son père. Une jeune femme, dont la malice est proverbiale à Pise et qui est connue sous le nom ironique de la *Vergognosa* (la pudeur), met la main sur ses yeux pour ne point voir, mais a bien soin d'écarter deux doigts pour laisser glisser un regard curieux. Ce détail, qu'un maître absolument austère aurait peut-être rejeté comme puéril, dit M. Paul Mantz, a été rajouté par un peintre plus délicat; il est dans le sentiment de Benozzo Gozzoli et dans celui de ce grand X^e siècle, qui, même dans une œuvre grave, aime à glisser une pointe d'enjouement et de malice. Considérée au point de vue de l'ensemble, l'ivresse de Noé, quoique fourmillante de détails, n'en garde pas moins une forte unité. Elle révèle dans l'art italien une situation désormais conquise; sous la main de Benozzo, cet art s'est élevé et agrandi; nous voyons enfin resplendir la beauté si longtemps cherchée.

L'ivresse de Noé a été gravée au trait par Leininger; la scène de la vendange a été reproduite en chromolithographie par Kellerhoven.

NOË (Marc-Antoine DE), prélat français, né en 1724, mort à Troyes en 1802. Ses études théologiques terminées, il devint successivement grand vicaire d'Albi et de Rouen aux états généraux, il se vit quelque temps après dépourvu de son siège, émigra en Espagne et fut ensuite forcé par la guerre de se réfugier en Angleterre. Ce prélat aimait les lettres et s'était surtout attaché aux langues hébraïque et grecque. On lui doit : *Discours sur l'état futur de l'Eglise* (1768, in-12) et quelques traductions d'orateurs grecs.

NOË (Louis-Pantaléon-Jude-Amédée, comte DE), homme politique français, né en 1777, mort à Paris en 1858. En 1791, il émigra dans l'Inde et prit du service dans les armées anglaises. A son retour en France, il fut appelé à la pairie et siégea à la Chambre jusqu'en 1848. On possède de lui : *Mémoires relatifs à l'expédition partie du Bengale en 1800 pour aller combattre en Egypte l'armée d'Orient* (Paris, 1826, in-8). Le spirituel caricaturiste Cham est son fils.

NOË (Amédée DE), dit Cham, caricaturiste français, fils du précédent. V. CHAM.

NOË S. f. (no-é — du lat. *novus*, nouveau). Anc. cout. Terre nouvellement mise en plaine.

— Forme ancienne du mot NEF.

NOË (ABBAYE DE LA), en latin *Noa* et quelquefois *Natatoria*, sur le territoire de Bonneville (Eure), arroyé, et à 11 kilom. d'Evreux, au bord de l'Yton et sur la route qui conduit d'Evreux à Conches. Fondée en 1144 par Mathilde, fille de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, cette abbaye fut enrichie par cette princesse de biens considérables en Normandie et en Angleterre. Les auteurs du *Galla christiana*, qui ont donné la liste des abbés de la Noë appartenant à l'ordre de Cîteaux, constatent au XVIII^e siècle que l'abbaye avait perdu presque tous ses biens et presque tous ses titres de propriété par suite d'incurie des abbés et des religieuses. Cette abbaye possédait au moyen âge une riche collection de manuscrits, dont une partie considérable passe dans la bibliothèque de Colbert, puis dans celle du roi; ses cartulaires sont perdus; mais la plupart des chartes ont été recueillies par un chanoine d'Evreux, nommé Lescaulier, qui les vendit en 1734 à la bibliothèque du roi.

NEGGERATHIE S. f. (neu-ge-ra-thi — de *Negerath*, sav. allem.). Bot. Genre de palmiers comprenant une seule espèce, qui est fossile et qu'on trouve dans les terrains houillers.

NOËHEN (George-Henri), érudit anglais, né à Göttingue en 1770, mort à Londres en 1826. Il fut attaché comme précepteur à une famille anglaise (1791), se rendit à Londres, puis voyagea en Prusse et en Allemagne (1793), devint bibliothécaire du British-Museum (1811), et enfin président de la Société asiatique de Londres (1823). On lui doit, entre autres ouvrages estimés : *Asiæ Herodotem deficietiora* (Göttingue, 1791); *German and English grammar* (Londres, 1800), extrêmement estimée; *Essay on the North-west coasts* (4 livres).

NOËL S. m. (no-èl — du lat. *natalis*, natal; de *nasci*, naître, proprement la fête de la naissance; ou abréviation d'*Emmanuel*, c'est-à-dire Dieu avec vous, qui est un des surnoms de Jésus). Fête de la naissance de Jésus-Christ; époque où l'on célèbre cette fête : *La fête de Noël. La messe de Noël. Je ne reviendrai qu'à Noël.*

— Cantique, composé généralement en patois, sur la naissance de Jésus : *Chanter des NOËLS. Recueil de NOËLS. NOËLS bourgeois de La Monnoye.* « Aïrs sur lesquels se

chantent ces cantiques : *Exécuteur des NOËLS sur l'orgue.* « Chanson satirique faite sur les mêmes airs : *Il courut un NOËL contre le ministère.* (Acad.)

— Cri que poussaient autrefois le peuple à l'occasion d'un heureux événement politique.

— *Bûche de Noël*, Grosse bûche qu'on met au feu le soir de la veille de Noël, pour qu'elle entretienne le feu toute la nuit.

— *Arbre de Noël*, Grosse branche d'arbre, éteintelle de lumières, et couverte de fruits et d'autres objets destinés à être donnés en cadeau aux enfants.

— Loc. fam. : *On a tant chanté, tant crié Noël, qu'à la fin il est venu.* Se dit quand on veut arriver une chose qu'on a longtemps désirée, ou dont on a souvent parlé.

— Prov. *Quand Noël a son pignon, Pâques a son tison.* Quand l'hiver est tard, quand la température est assez douce à Noël pour qu'on puisse se mettre à sa fenêtre, le printemps sera froid. Il On dit aussi *Quand on voit à Noël les moucheron, à Pâques on voit les glaçons.*

— Encycl. Mœurs et Cout. La fête de Noël est une des plus anciennes du christianisme. Il faut remonter presque au berceau de l'Eglise d'Occident pour arriver à l'époque de son institution. Ce fut, d'après certains auteurs, l'évêque Térophore qui l'établit en 138. Mais alors cette fête était essentiellement mobile; on la célébrait tantôt au mois de janvier, tantôt au mois de mai. Dans le cours du IV^e siècle, Cyrille, évêque de Jérusalem, s'adressa au pape Jules I^{er} et lui demanda d'ordonner une enquête parmi les docteurs d'Orient et d'Occident sur le véritable jour de la nativité de Jésus-Christ. Les théologiens consultés s'accordèrent pour désigner le 25 décembre, et c'est depuis lors qu'elle est restée fixée à cette époque. Cependant des Pères de l'Eglise ont contesté cette date, et il faut avouer qu'il n'y a pas un mot dans les Evangiles qui nous permette de deviner le motif de ce choix. L'usage des trois messes qui se célébraient pour la fête de Noël est venu de Rome. On les disait à cause des trois statues indiquées par les papes pour le service divin, la première à Sainte-Marie-Majeure, pour la nuit; la seconde à Saint-Athanase, pour le point du jour, et la troisième à Saint-Pierre, pour la messe du jour. L'Eglise a conservé cette coutume; mais les cérémonies de Noël ont subi, suivant les temps et les pays, de notables modifications. Elles ont toujours exprimé la joie, et cette gaieté s'est traduite d'une façon plus ou moins originale.

Au moyen âge, dans l'Eglise d'Occident, cette fête était représentée par des jeux scéniques; des personnages recréaient des compositions religieuses autour de la crèche ou reposait l'Enfant Jésus. Joseph et Marie, assis à ses côtés, jouissaient en silence de la gloire de l'enfant. Ce spectacle, innocent d'abord, ne tarda pas à dégénérer en des bouffonneries qui rappelaient d'assez près la fête des fous; c'est alors que l'autorité ecclésiastique le supprima. Toutefois, quelques Eglises en conservèrent les traces dans un office qui fut appelé l'office des pasteurs. Le peuple chantait les *noëls*, cantiques versifiés en patois ou en langue vulgaire, et qui sont remarquables à force de simplicité et de naïveté. M. Charles Nisard, dans son *Histoire des livres populaires*, en cite plusieurs qui se sont conservés jusqu'à nos jours. On ne peut pas dire qu'ils pèchent par excès de religiosité; l'art y est complètement étranger; ils sont aussi rustiques que les bergers qui sont censés chanter. Il n'y a pas un siècle qu'à Valladolid, dans la dévotion et catholique Espagne, on représentait, au milieu des églises, les mystères de la Nativité. Les personnages qui étaient en scène portaient des masques grotesques et des habits d'un goût douteux. Ils étaient accompagnés par les castagnettes, les tambours de basque, les guitares et les violons. Puis, tout à coup, les femmes et les jeunes filles entraient en danse, portant à la main des cierges allumés. En quelques endroits, on faisait collation pour être mieux en état de supporter les fatigues de la nuit. C'est là que sont venus les réveillons, dont l'habitude ne s'est pas perdue. Ils commencent au moyen âge. Dans ce repas, la gaieté, jusqu'alors contenue, se donnait un libre cours; si Noël tombait un vendredi, le pape autorisait l'usage de la viande, parce qu'on ce jour le Verbe s'est fait chair. Dans les familles, on bénissait aussi la bûche de Noël et on versait du vin dessus en disant : *Au nom du Père.* C'est là l'origine d'un usage généralement répandu dans les pays chrétiens, usage inventé pour les enfants, qui ont fait de Noël leur fête privilégiée. En Allemagne, il n'est pas de maison qui n'ait son *arbre de Noël*.

« Au XIII^e siècle, dit Sainte-Palaye, on donnait à ses amis, pour les fêtes de Noël, des gâteaux appelés *niueles* et un poulet rôti. On chantait des cantiques, appelés *noëls*, ou la naissance du Christ, l'adoration des mages et des bergers étaient célébrées dans un langage naïf. — En ma jeunesse, dit Pasquier (*Recherches de la France*, livre IV, chap. XVI), c'était une coutume que l'on avait tournée en cérémonie, de chanter tous les soirs, presque en chaque famille, des *noëls* qui étoient des chansons spirituelles faites en l'honneur de Notre-Seigneur, lesquelles on

chante encore en plusieurs églises, pendant que l'on célèbre la grande messe le jour de Noël, lorsque le prêtre reçoit les offrandes. » Chaque province avait ses *noëls*, et ceux de La Monnoye, en patois bourguignon, ont beaucoup de réputation. La bûche de Noël ou *tréfou* de Noël était une fête de famille; on appelait la bûche l'éducation du ciel sur la maison. La distribution du pain de calandre avait le même but. Cette fête marquait si bien l'allégresse universelle, que le mot de Noël devint synonyme de réjouissance. Aux entrées des rois et dans toutes les solennités, le cri de *Noël!* retentissait sur les places publiques. Pasquier en cite plusieurs exemples. « Aux registres de la chambre des comptes, le greffier, soucieux d'enregistrer ce qui se faisoit de solennel dans la ville de Paris, récitait le baptême de Charles VI dans l'église de Saint-Paul, dit que le 3 décembre 1368 naquit Charles sixième, qui fut tenu sur les fonts en l'église Saint-Paul-lez-Paris par Charles, seigneur de Montmorency, et que lors y avoit une grande multitude de peuple qui commença de crier Noël! » Jean, duc de Bourgogne, après avoir fait assassiner le duc d'Orléans, revint dans Paris, Monstrelet dit, au chapitre XXXV du I^{er} livre, que les Parisiens en furent si joyeux, qu'à son arrivée les petits enfants criaient par les rues Noël. En l'an 1459, Philippe, duc de Bourgogne, ramena sa sœur au duc de Bedford dans Paris, à la venue duquel fut faite moult grande joie des Parisiens, dit le même Monstrelet, si y crioit-on Noël par tous les carrefours par où ils passaient. » Quand Charles VII fit son entrée dans Paris en 1437, « il y avoit, dit le même auteur, si grande multitude de peuple par les rues, qu'à peine pouvoit-on passer, lequel en divers lieux crioit à haute voix, tant qu'il pouvoit, Noël, pour la joyeuse venue de leur roi et naturel seigneur et de son fils le dauphin. »

Au temps de Charlemagne, le commencement de l'année était fixé à Noël. Dans le midi de la France, la fête de Noël est l'objet de manifestations toutes spéciales qui rappellent singulièrement certains usages idolâtriques. La veille de la Noël, au lieu de jeûne et de mortification, on ouvre la fête par le grand souper. La table est dressée devant le foyer où petite, couronné de laurier, le *cariguié*, vieux tronc d'olivier séché et conservé avec amour, pendant toute l'année, pour la triple solennité de la Noël. Mais, avant de s'asseoir à la table, on procède à la bénédiction du feu, pratique qui sent terriblement l'idolâtrie. Le plus jeune enfant de la famille s'agenouille devant le feu et le supplie, sous la dictée paternelle, de bien le réchauffer pendant l'hiver les pieds frileux des petits orphelins et des vieillards infirmes, de répandre sa clarté et sa chaleur dans toutes les mansardes proleées, et de ne jamais dévorer l'éteule du pauvre menuisier ni le navire qui berce les navigateurs au sein des mers lointaines. Puis il benit le feu, c'est-à-dire qu'il l'arrose d'une libation de vin cuit, à laquelle le *cariguié* répond par des éruptions joyeuses. Puis on se met à table. Après le souper, on se réunit en cercle autour du *cariguié* et on chante des *noëls* jusqu'à minuit, heure à laquelle on se rend en masse à la première messe. La nuit du 24 au 25 est la véritable fête. Pendant toute cette nuit, les pauvres sont autorisés à mendier publiquement en chantant des cantiques. Les enfants leur jettent par les fenêtres leur aumône dans des bourses de papier qu'on allume par un bout, pour faire voir où elles tombent. Dans les campagnes, où l'esprit de superstition n'est pas déraciné encore, on ne manque pas de laisser cette nuit-là sur la table la part des morts, usage assez toulousain, en ce qu'il semble associer les morts au festin des vivants. La fête dure ainsi trois jours, avec les mêmes festins et les mêmes chants. Seulement le 25, au souper du soir, on mange la dinde de la Noël. Le 26, c'est le tour du pain de saint Etienne, surmonté du laurier qui couronne son parrain martyr. Ce pain affecte la forme d'une gourde et on lui attribue, surtout dans les campagnes, une foule de vertus à la fois merveilleuses et burlesques, comme celle, par exemple, de préserver les âmes de la colique et les chiens de l'hydrophobie. C'est aussi le soir du 26 qu'a lieu l'inauguration des crèches, ces petits théâtres d'automates où l'on représente la naissance de Jésus. C'est là que se chantent les *noëls*, comme l'a remarqué M. Ortolan, les anges qui, toujours en français et les bergers qui, toujours en langues populaires, fournissent de saillies naïves, de lazzi spirituels et d'éclairs de philosophie dont on reste longtemps frappé. Pour voir une représentation de crèche dans tous ses détails, il faut n'y aller que le 6 janvier, car là il n'y a point d'anachronismes. La circoncision n'a lieu que le premier de l'an, et les mages n'apparaissent sur la scène, avec leur manteau de soie brodée de paillettes d'or, leurs domestiques maures et leurs chameaux de carton, que le 6 janvier. On met régulièrement les plus beaux morceaux de chant dans la bouche des rois. Du reste, presque chaque année, les fêtes de Noël inspirent sur la naissance de Jésus et sur son adoration par les mages de l'Orient de nouveaux chants populaires que les enfants chantent dans les rues.

Les protestants ne fêtent pas moins la Noël que les catholiques. Calvin cependant, par réaction contre la multiplicité des fêtes, avait

voulu qu'à Genève toutes fussent remises au dimanche suivant. Mais pour celle-ci, elle a été partout réservée, et c'est peut-être en Angleterre qu'elle a le plus de solennité sous le nom de la fête du *Christmas*. V. ce mot.

— Hist. littér. Les *noëls* sont de très-anciens et très-curieux monuments de la poésie populaire et religieuse. C'était une coutume de la primitive Église de composer et de chanter des cantiques le jour de la Nativité, ainsi qu'en témoigne saint Jérôme, qui relate ceux que chantaient de son temps les solitaires de la Thébaïde; on possède, quelconques-uns de ces *noëls* latins qui purent être chantés dans les églises. Comme c'étaient surtout les populations des campagnes qui s'adonnaient avec le plus de ferveur à ces compositions mystiques, elles prirent en Italie le nom de *pastorelles*, poésies des bergers, et en Espagne celui de *villancicos*, qui a le même sens. Une chose curieuse, c'est qu'en France ces couplets en l'honneur du Christ se confondirent avec ceux que l'on chantait à la guillanée (au gui l'an neuf), et qu'il s'opéra ainsi une singulière fusion entre le culte des druides et la religion chrétienne. Le refrain d'un des plus vieux *noëls*, cité par Rabelais :

Le jour est néau,
Na unau, nau,

reproduit précisément la consonnance que, de corruption en corruption, le patois des provinces était arrivé à donner au cri druidique : *neu, nau et neu* en Poitou, *noel et noë* en Bourgogne. En Angleterre, ils furent appelés *Christmas carols*, rondes du Christ, c'est-à-dire de la Nativité.

Les plus anciens *noëls* français qui nous soient parvenus datent du *x^e* siècle; on en trouve un dans le manuscrit 1139, fo 48, de la Bibliothèque nationale. Les couplets sont écrits alternativement en latin et en un patois méridional mal défini jusqu'à présent. C'est du reste la forme que revêtent la plupart de ces vieilles compositions, où le dialogue a été adopté. M. Ferdinand Denis a cité, dans un bon travail qu'il a fait à ce sujet, des *noëls* où le français alterne avec le patois franc-comtois, d'autres où il alterne avec le latin. Il est remarquable que la langue la plus noble est toujours mise dans la bouche des anges ou de la Vierge, et que le patois est réservé aux bergers.

La plupart des auteurs de ces *noëls* sont inconnus. A peine sait-on le nom du lettré ou du curieux qui entreprit de les réunir en recueils; mais les premiers de ces recueils remontent eux-mêmes à une époque éloignée. Un des manuscrits de la bibliothèque La Vallière était un recueil de *noëls*; il remontait au *xiv^e* siècle, et une mention faite par un trouvère du siècle précédent, Guillaume de Villeneuve, montre qu'il n'était pas le premier. Des cette époque, les *noëls*, par la forme même du dialogue que les poètes lui donnaient souvent, commençaient à se transformer en mystères; il n'y avait, en effet, qu'à donner un peu plus d'ampleur à la composition pour en faire un petit drame. La *Pastorale sur la naissance du Christ*, d'un des manuscrits La Vallière, le *Mystère de la Nativité*, de Barthélemy Aneau, sont dans ce cas; dans le *Mystère de Troyes*, des *noëls* sont chantés en chœur.

Le *xv^e* siècle est celui qui nous a laissé les recueils de *noëls* les plus copieux; on en trouve la raison dans une coutume que relate Pasquier. « En ma jeunesse, c'était une coutume, dit-il, que l'on avait tournée en cérémonie, de chanter tous les soirs, presque en famille, des *noëls* qui étoient chansons spirituelles, faites en l'honneur de Notre-Seigneur. » A côté du nombre considérable d'auteurs anonymes qui fournissaient à cette consommation journalière, deux poètes rustiques passent pour avoir composé une grande partie de ces *noëls*, J. Bodoïn et Lucas Le Moigne. Les *noëls* du premier ont été recueillis par J. de Villefont, prieur de Saint-Sauveur; on les croit écrits sur des airs en vogue alors et composés par Josquin, maître de chapelle de Louis XII. Quant à ceux de Lucas Le Moigne, ils ont été réunis en 1520, et Rabelais y fait allusion. Il faut encore citer, parmi les recueils volumineux de cette époque : la *Grande Bible des noëls*, les *Noëls nouveaux* (1544), les *Noëls français, écossais et poitevins*. L'organiste Jean Daniel composa la musique d'un certain nombre de ces *noëls*; les maîtres de chapelle des rois de France, Pierre Certon, chef de maîtrise à la Sainte-Chapelle, Maillard, Arcadelt, Clément Jannequin, Mabile, Du Buisson, etc., composèrent également une grande quantité de ces vieux airs. Du Caurroy, qui dirigea les chapelles de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, en a aussi écrit un grand nombre.

La valeur poétique des *noëls* est presque nulle. La Monnoye, qui lui-même, plus tard, eut la singulière idée de composer tout un recueil de *noëls* populaires, à l'imitation de ceux du *xv^e* siècle, déclare, dans son *Glossaire des noëls bourguignons*, qu'il a vainement cherché, au milieu de cet immense amas de couplets plus ou moins réussis, une lueur d'intérêt et d'agrément. Sans doute il faut s'attendre à trouver une certaine monotonie dans des chansons villageoises composées sur le même sujet. Ce que l'on y rencontre d'anachronismes et de naïvetés suffirait à en écarter l'origine; mais, çà et là, un tour naïf, une pensée gracieuse rachètent bien la rus-

ticité et la profonde ignorance dont ces vieux couplets sont empreints. Il faut se souvenir que les *noëls* se chantaient non-seulement aux veillées des villages, mais aussi un peu au cabaret; la foi robuste de nos pères ne voyait point malice à cela; elle ne se scandalisait point d'entendre, au milieu du choc des verres, les louanges du Sauveur, de saint Joseph, de la Vierge et des humbles habitants de l'étable, le bœuf et l'âne, toujours associés dans les *noëls* aux récits de la Nativité. C'est par des qualités toutes différentes, par l'esprit, et même une pointe de malice, que se distinguent les *Noëls bourguignons* de La Monnoye; nous ne faisons que les mentionner ici : un article spécial leur est consacré plus loin.

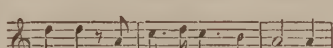
Presque toutes les anciennes provinces possèdent leurs recueils de *noëls* en patois, non pas dus, comme les *noëls bourguignons*, à un seul lettré, à un véritable poète, mais formés par les soins des érudits et des curieux, de tous les morceaux qu'ils ont pu entendre et colliger. Les *noëls* en patois d'Auvergne ont été recueillis par l'abbé Patuval (1733); ceux en patois du Pôré se trouvent dans les œuvres de Chapelon (1779); citons encore les *Noëls bressans* (1787) et les *Noëls poitevins* (1824). Des poètes provençaux et languedociens d'une certaine valeur, Saboly, Queech, Peyrol, Goudelin, ont fait, au *xviii^e* siècle, un assez grand nombre de *noëls*, que l'on trouve parmi leurs autres œuvres. On doit à M. de Monmerqué un recueil de *Noëls bretons*.

Parmi les anciens *noëls*, nous en citerons ici un qui est connu dès 1550, et qui est resté populaire. Ce chant, moins pompeux et d'un ferveur moins passionnée que les compositions modernes de ce genre, possède, en compensation, plus de naïveté et plus de foi. Nous l'avons choisi parmi un grand nombre de pièces et de chansons baptisées de ce nom, en raison de son caractère purement religieux. Il fait en cela contraste avec les autres *noëls*, rimés, la plupart du temps, sur des simples chansons à boire.

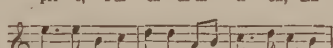
Andantino.



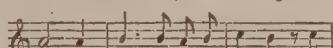
Chan - tons, je vous en



pri - e, Par ex - al - ti - on, En



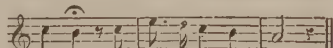
l'hon - neur de Ma - ri - e, Plei - ne de grand re-



- nom! Pour tout l'humain li - gna - ge Je -



- ter hors de pé - ril, Fut transmis un mes-



- sa - ge A la Vierge de prix.

DEUXIÈME STROPHE.

Marie fut nommée,
Par destination,
De royale lignée
Par génération.
Or, nous dites Marie,
Qui fut le messager
Qui porta la nouvelle
Pour le monde sauver.

Noëls bourguignons, par La Monnoye (1701). Ce recueil de poésies populaires, écrites en patois, comme par désespoir à ses sérieux travaux, par cet érudit du *xviii^e* siècle, forme aujourd'hui la meilleure partie de son bagage littéraire. Très-versé dans le dialecte de son pays natal, il a imprimé un cachet de rusticité et de bonhomie inimitable à ces poésies sans prétention, qui sont d'une valeur bien supérieure à ses vers français. Cependant, ce ne fut pas sous son nom qu'il les publia, mais sous le pseudonyme de *Gui Barozai*; l'érudit ne repartit que dans un excellent *Glossaire*, dont il a eu soin d'accompagner le recueil, et dont *Gui Barozai* eût été souverainement incapable. Leur succès a été si grand, qu'ils ont eu jusqu'à nos jours vingt-deux éditions.

Cette production, dit M. H. Fertiault, a été jugée à différents points de vue. Les uns, effrayés d'y voir tant d'esprit, ont voulu à toute force y entrevoir de l'impureté; tandis que les autres ont bien de la peine à ne pas en proclamer chaque ligne œuvre pieuse. Il y a, certes, exagération des deux côtés. Un peu plus de malice que l'un n'en voit, un peu moins de hardiesse que l'autre n'en veut voir, telle est, croyons-nous, la moyenne qu'il convient de prendre pour se faire une juste idée du recueil. Les *Noëls*, dont La Monnoye dut l'idée à Aimé Piron, apothicaire et père du fameux Alexis Piron, acquièrent promptement une célébrité populaire et leur auteur en res-

sentit en même temps deux contre-coups très-différents : pendant que ses refrains au langage rustique pénétraient jusqu'à la cour, où l'on s'amusa à essayer de parler le patois bourguignon, le vicairé Magnien tenait, du haut de la chaire de Saint-Etienne, à Dijon, contre ces mêmes refrains et les déferait à la censure de la Sorbonne, qui eut le bon esprit de ne pas les censurer, une minorité de neuf docteurs ayant seule prononcé l'arrêt. » Les airs, qui, dans les premières éditions, étaient notés à la suite des paroles, sont empruntés à Lulli ou aux airs de menuets du *xvii^e* siècle et même remontent encore plus haut. Une grande simplicité les distingue; on n'y rencontre presque point de modulations et ils ont beaucoup des caractères du plain-chant. Voici l'un de ces *noëls* à la fois malins et naïfs :

SUR L'AIR : Du poulailler de Pontoise.

Lor qu'an lai saison qu'ai jaulé (qu'il gèle),
Au monde Jéu-Chri vin,
L'âne et le beu l'échaufin
De le soffe dans l'étaule (étable).
Que d'âne et de beu je sai
Dans ce royaume de Gaule,
Que d'âne et de beu je sai
Qui n'an airein pa tan fai!

On di que cé pôvre bête
N'ure pas vu le pôpon,
Qu'elle se mire ai genon
Humbleman boissant lai tête.
Que d'âne et de beu je sai,
Qui po tó se fon de fête,
Que d'âne et de beu je sai
Qui n'an airein pa tan fai!

Me le pu bô de l'histoire

Ce fu que l'âne et le beu,

Ansi passire tó deu

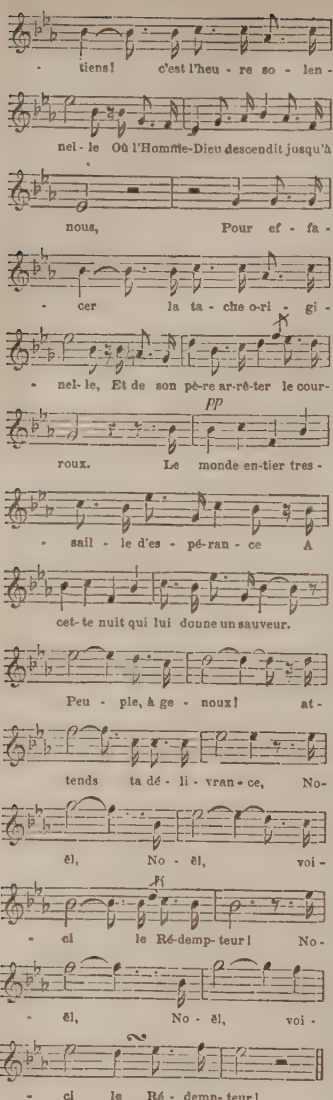
Lai neu san maingé ni boire.

Que d'âne et de beu je sai,

Couvar de pane et de moire,

Que d'âne et de beu je sai

Qui n'an airein pa tan fai!



DEUXIÈME STROPHE.

De notre foi que la lumière ardente
Nous guide tous au berceau de l'Enfant,
Comme autrefois une étoile brillante
Y conduisit les chefs de l'Orient.
Le roi des rois nait dans une humble crèche!
Puisse au jour, dars de votre grandeur,
A votre orgueil c'est de l'un Dieu pêche!
Courbez vos fronts devant le Rédempteur! (bis)

TROISIÈME STROPHE.

Le Rédempteur a brisé toute entrave,
La terre est libre et le ciel est ouvert.
Il nous un frère où n'était qu'un esclave;
L'amour unit ceux qu'enchaînait le fer.
Qui lui dira notre reconnaissance? [meurt]
C'est pour nous tous qu'il vit, qu'il souffre et
Peuple debout! chante ta délivrance!
Noël! Noël! chantons le Rédempteur! (bis)

NOËL (Ile de), nom sous lequel on désigne quelquefois l'île de Christmas, parce que, en anglais, Christmas veut dire Noël.

NOËL (François), jésuite belge, né en 1651, mort en 1729. Il passa la plus grande partie de sa vie en Chine et il a publié : *Observationes mathematicae et physicae in India et China factae ab anno 1684 usque ad annum 1708* (Prague, 1710, in-4°); *Sinensis imperii classici VI* (Prague, 1711, in-4°); *Philosophia sinica* (Prague, 1711, in-4°).

NOËL (Nicolas), médecin français, né à Reims en 1746, mort dans la même ville en 1832. Il partit pour les États-Unis, qui combattait alors pour leur indépendance, dirigea le service des hôpitaux militaires à Philadelphie, revint en France en 1784 et devint chirurgien de l'hôpital de Reims (1785). Pendant la Révolution, Noël fut successivement général des hôpitaux en Belgique, en Bretagne, en Vendée, puis retourna dans sa ville natale (1795), où il fonda une école gratuite de médecine et un jardin botanique. Il avait pris le grade de docteur en 1805. Ses principaux écrits sont : *Traité historique et pratique de l'inoculation* (Reims, 1789, in-8°); *Analyse de la médecine* (Reims, 1790, in-8°); *Observa-*

tions et réflexions sur la réunion de la médecine à la chirurgie (Reims, 1828).

NOËL (Jean-François-Michel), humaniste, diplomate et administrateur français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1755, mort en 1841. Son père était fripier. Après avoir fait de brillantes études au collège Louis-le-Grand, où il avait obtenu une bourse, il prit les ordres mineurs, professa à ce collège la sixième et la troisième et composa, pendant ses loisirs, les *Eloges de Gresset* (1786), de *Louis XII* (1788), de *Vauban* (1790), qui lui valurent des succès académiques. Chaud partisan de la Révolution, Noël jeta de côté la soutane, abandonna l'enseignement, collabora à la *Chronique*, où il défendit les idées nouvelles, et devint, en 1792, premier commis au ministère des affaires étrangères. Chargé, cette même année, d'une mission diplomatique à Londres, il devint ensuite ministre plénipotentiaire à La Haye (1792), à Venise (1794), près la République batave (1795-1797), chef de division au ministère de l'Intérieur (1798), membre du Tribunal après le 18 brumaire, commissaire général de police à Lyon (1800), préfet du Haut-Rhin (1800-1802), enfin inspecteur général de l'instruction publique (1802), place qu'il sut conserver jusqu'à sa mort, sous le titre d'inspecteur général des études. Compilateur infatigable, Noël a publié un grand nombre de livres élémentaires, auxquels sa position officielle, bien plus que leur mérite, a valu un grand succès. Sa *Grammaire française*, faite avec la collaboration de Chapsal, est, malgré les nombreux défauts qu'elle renferme, le meilleur des ouvrages qui portent son nom. Citons encore : *Principia veterum et recentiorum* (Paris, 1798, in-8°); *Dictionnaire de la Table* (1801, 2 vol. in-8°); *Ephémérides politiques, littéraires et religieuses* (1796-1797 et 1803-1812, 12 vol. in-8°); *Leçons françaises de littérature et de morale* (1804, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire latin-français* (1807, in-8°); *Dictionnaire français-latin* (1808, in-8°); *Grædus ad Parnassum* (1810, in-8°); *Leçons d'analyse grammaticale* (1827, in-12); *Leçons d'analyse logique* (1827, in-12); *Philologie française ou Dictionnaire étymologique, etc.* (1831, 2 vol. in-8°). Ces ouvrages ont été souvent réimprimés; nous ne mentionnons que les éditions originales. Noël a publié, pendant la Terreur, une *Lettre sur l'antiquité du bonnet rouge* (1793), opuscule tout empreint des idées de l'époque.

NOËL (François-Joseph-Jean-Baptiste), archéologue français, né à Nancy en 1783, mort dans la même ville en 1856. D'abord notaire, puis magistrat, il s'occupa constamment de l'histoire de sa province. On lui doit : *Des domaines et de l'état constitutionnel de la Lorraine* (Nancy, 1830, in-8°); *Mémoires pour servir à l'histoire de la Lorraine* (Nancy, 1838, 7 vol. in-8°).

NOËL (Alexis-Nicolas), peintre, dessinateur et lithographe français, né à Clichy-la-Garenne, près de Paris, en 1792. Élève de David, il se fit remarquer à son début par quelques essais pleins de promesses qui lui valurent de puissants encouragements. Mais la conscription vint interrompre une carrière si heureusement commencée. Les désastres de 1815 le rendirent à la peinture, qu'il n'avait pas, d'ailleurs, complètement négligée pendant ses deux années de service. Plus artiste que soldat, il trouvait l'occasion de dessiner, entre deux batailles ou dans les haltes des marches forcées, des coins de terre accidentés ou les côtes dentelées de l'Océan. A son retour, il réunit ces feuilles éparées, les reproduisit en lithographies et en forma le *Voyage pittoresque et militaire en France et en Allemagne* (1 vol. in-8°), dont le texte, également de lui, est plein de descriptions charmantes. Publié en 1818, cet ouvrage fut accueilli très-favorablement. Un travail d'un autre genre, *Souvenirs pittoresques de la Touraine* (grand in-8°), obtint, en 1824, un égal succès. Il fut suivi des *Souvenirs pittoresques du Poitou et de l'Anjou*, recueils non moins importants que les deux premiers au double point de vue de l'histoire naturelle et de l'archéologie (1823, 1 vol. in-4°). Les *Papillons de l'Europe et de l'étranger* terminent, avec les *Illustrations du voyage de Dumont d'Urville et le Panorama de Paris*, l'œuvre de M. Noël, dessinateur et lithographe. Et, dans ces divers ouvrages, l'auteur avait déployé un talent assez remarquable pour mériter une place distinguée parmi les dessinateurs modernes, s'il ne se fût fait encore remarquer comme peintre de genre et comme paysagiste. Ses toiles sont très-nombreuses, et il en est d'excellentes. Citons les meilleures : une *Vue du château d'Ussé* et une *Vue de la porte du château d'Amboise* (1824); la *Tombelle de Roland à Roncevaux*; *Vue de Bernay, en Poitou, les Bords de la Loire* (1827). Une ardoisière près d'Angers, *Baigneuses effrayées par une meute poursuivant un sanglier* (1831) valurent à l'auteur un des beaux succès de sa carrière; les *Baigneuses* surtout, d'une tonalité attrayante, d'un arrangement pittoresque, resteront parmi les bons petits tableaux de cette époque, si féconde en productions de ce genre. Le *Souvenir de Moscou* fut encore très-apprécié au Salon de 1844. Nous devons encore citer : *Vue de l'hospice du Grand Saint-Omer* (1836); *Ancien cirque de Poitiers, Forêt vierge, Passage de troupes dans une forêt*, *Vue de Jérusalem*, *Vue de la tour de César à Provins* (1839); *Vue du cratère de l'Etna*

(1842); *Objets d'antiquité* (1850). Les galeries particulières montrent encore une foule d'aquarelles, de sépias d'une certaine beauté, mais qui n'ont pas l'importance des morceaux que nous avons cités.

Après avoir obtenu une 3^e et une 2^e médaille, M. Noël a été nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

NOËL (Alphonse-Léon), lithographe, né à Paris en 1807. Élève de Gros, il s'adonna d'abord à la grande peinture, mais il y renonça bientôt pour étudier la lithographie. Dessinateur, d'ailleurs, correctement, avec beaucoup de goût, il venait de faire sur la pierre lithographique diverses expériences couronnées de succès, lorsque Girodet, qui avait vu quelques-unes de ces épreuves, vint à M. Noël la reproduction de ses compositions les plus remarquables, entre autres le célèbre tableau *Diane et Endymion*, qui se voit au Louvre, dont le lithographe fut merveilleusement réussi. On pensait que, mis en lumière par cet heureux début, M. Noël allait se consacrer entièrement à la reproduction des grandes œuvres de nos maîtres, spécialité qui lui promettait des succès infaillibles et une haute notoriété. Il n'en fut pas ainsi, et, après deux ou trois autres lithographies, entre autres, la *Lecture de la Bible*, de Greuze, il copia presque exclusivement les figures officielles embellies par M. Winterhalter, le peintre breveté des cours européennes. Les portraits en pied de la *Famille d'Orléans*, exposés de 1840 à 1847, dont une grande idée de la prestesse intelligente de son crayon, de l'expérience profonde qu'il possédait des moindres caprices de la pierre. En 1854, *L'Empereur et l'Impératrice* firent l'admiration des amateurs du genre. Jamais M. Winterhalter n'avait été mieux compris, mieux rendu; l'administration prit ces lithographies comme prototype. On en tira tous les ans des milliers d'exemplaires qu'on vit figurer, en province, dans les salons des fonctionnaires. L'ex-reine Isabelle d'Espagne, *Lady Williers*, *MM. Adolphe et Achille Fould* parurent au Salon de 1857, et *M. Magne* en 1866. Bien d'autres personnages font partie de cette galerie; car M. Noël a lithographié les hommes les plus éminents du monde officiel. Mais ces lithographies, presque toutes d'après le même maître, se ressemblent tellement qu'on les dirait, sauf quelques variantes d'accessoires, la reproduction d'un même modèle. D'ailleurs, celles que nous avons citées résument tout le talent de M. Noël, sa précision de forme, sa sobriété de modèle et son adresse infinie à varier les touches du crayon suivant les effets qu'il veut obtenir, selon la nature et la couleur des sujets et des objets.

M. Noël a obtenu une 3^e médaille en 1837, une 2^e en 1843, une 1^{re} en 1845 et la décoration en décembre 1855.

NOËL (Eugène), écrivain et publiciste français, né à Rouen en 1816. Il est fils d'un ouvrier tisserand, qui fonda un petit établissement de toile de coton, puis de teinture. Après avoir fait ses études au collège de sa ville natale, M. Noël commença l'étude du droit, que sa mauvaise santé le força d'abandonner. En 1842, il suivit à la campagne son père, qui venait de se mettre à la tête d'un moulin à triturer les bois de teinture, s'adonna à des études économiques et littéraires et entra en relation avec plusieurs illustrations du temps, notamment avec Béranger et Michelet qui, en 1848, engagèrent, l'un et l'autre, les électeurs de la Seine-inférieure à nommer M. Noël un de leurs représentants à l'Assemblée constituante. Mais celui-ci déclina cet honneur, ne voulant pas, dit-il, affaiblir la cause républicaine en augmentant la foule des candidatures éphémères. En 1861, l'industrie du trituration des bois de teinture ayant été remplacée par les extraits pâteux, M. Noël abandonna le moulin qu'il dirigeait depuis la mort de son père et retourna se fixer à Rouen. A cette époque, il était connu par plusieurs ouvrages, s'était beaucoup occupé de questions agricoles et scientifiques et avait accompagné, en 1856, à Huningue, en Suisse et dans la forêt Noire, le docteur Pouchet, dans le but d'étudier la pisciculture. Dans sa ville natale, M. Noël devint rédacteur du *Journal de Rouen*, auquel il est resté depuis lors attaché. Il a collaboré, en outre, au *Courrier de Paris*, à *l'Événement*, à *l'Opinion nationale*, où il a fait paraître notamment une série de *Lettres rustiques*, à la *Libre recherche*, à la *Libre conscience*, à la *Vie à la campagne*, à la *Revue de Rouen*, à la *Revue de Normandie*, à la *Revue horticole*, au *Journal de la ferme*, au *Journal de l'agriculture*, au *Pantheon de l'industrie*, à la *Revue philosophique*, à l'*Artiste*, à l'*Univers illustré*, au *Magasin pittoresque*, à l'*École du peuple*, au *Progress* par la science, aux *Chroniques agricoles et horticoles*, etc. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, nous citerons : *Rabelais* (1850, in-18); *Molière* (1852, in-8°); *Voltaire* (1855, in-12); *Pisciculture, pisciculteurs et poissons* (1856, in-12); *Souvenirs de Béranger* (1857, in-32); *La Vie des fleurs* (1859, in-32); le *Rabelais de poche* (1860, in-12); *Voltaire et Rousseau* (1863, in-12); les *Généralités spontanées* (1864, in-30). Citons encore : la *Campagne, paysages et paysans*; *Voltaire à Ferney*; *Almanach des Normands*, en collaboration avec MM. Georges Pouchet et G. Pennefret; *Con-*

férence sur Franklin; *Mémoire d'un pisciculteur*; *Rouen, promenades et causeries*, etc.

NOËL (Jules), peintre français, né à Quimper en 1819. Il étudia d'abord sous la direction de M. Charrans à Brest, puis vint se perfectionner à Paris. Après un début assez modeste (1840), il alla visiter l'Italie et l'Orient. Sa première production exposée après son retour en France fut le *Duc et la duchesse de Nemours dans la rade de Brest* (1845); cette peinture est froide. En 1846, une *Vue orientale* et les *Souvenirs de Rhodes* sont conçus dans la même gamme terne et maladroite. M. Noël peint avec prestesse et avec goût. Les *Sites d'Orient* et la *Noce en Bretagne* (1848) attestèrent cependant un progrès. On y sentait une sincérité d'impression que M. Noël n'avait pas encore révélée. La *Rade de Brest* (1849) était plus timide et d'un ton lourd. Citons encore : la *Valleté de Touques* (1850); la *Danse bretonne* (1852); les *Sites de Bretagne* (1853); le *Bateau dans les récifs* (1855); le *Retour de la pêche*; les *Environs de Calais* (1857); la *Reine d'Angleterre à Cherbourg* en 1858 (1858); *Souvenir de Constantinople* (1861); *Port de pêcheurs* (1863); *Port de Brest* (1864); *Environs d'Auray* (1865); la *Bouchère à Francfort* (1868); *Paysage à Huelgoat* (1869); *Une rue de Morlaix* en 1830 (1870); *Intérieur d'un abbaye* (1874). Tous ces tableaux sont d'un pinceau très-habile à manier le pinceau, mais la vie leur manque un peu. M. Jules Noël a obtenu en 1853 une troisième médaille.

NOËL DE LA MORINIÈRE (Simon-Barthélemy-Joseph), naturaliste, voyageur et ichthyographe français, né à Dieppe en 1765, mort en Norvège en 1822. Il étudia les lettres, la statistique et devint rédacteur du *Journal de Rouen*; mais bientôt il s'adonna presque exclusivement à des études sur la pêche, pour laquelle il avait une véritable passion, et publia sur ce sujet de remarquables ouvrages qui lui valurent le titre d'inspecteur général des pêches maritimes. Après avoir exploré les côtes de France, il obtint en 1819 l'autorisation d'aller visiter aux frais de l'Etat les grandes pêcheries du Nord, et d'étudier différents points d'histoire naturelle. Ce voyage lui fut fatal : à son arrivée à Drontheim, il fut emporté par une fièvre nerveuse. Noël était membre correspondant de l'Académie des sciences. Il a laissé des ouvrages fort exacts sur l'histoire et la théorie de la pêche et fournit à Lacépède de précieux renseignements pour son *Histoire naturelle des poissons*. On a de lui, entre autres : *Examen comparatif du pouvoir des Parques scandinaves et grecques sur Odin et Jupiter* (1799, in-8°); *Histoire générale des pêches anciennes et modernes dans les mers et les fleuves des deux continents* (1816, imp. royale, t. 1^{er}, le seul paru); *Tableau historique de la pêche de la baleine* (Paris, 1800, in-8°); *L'Amérique espagnole* (Paris, 1817), etc.

NOËL DES QUERSONNIÈRES (François-Marie-Joseph), poète et littérateur français, né à Valenciennes en 1753, mort en 1845. Il fut nommé, pendant la Révolution, commissaire aux approvisionnements militaires, puis il émigra à Londres. Sous la Restauration, il revint en France et vécut dans la retraite. On a de lui : la *Vision*, poème sur la mort de S. A. R. le duc d'Enghien (1809, in-8°); *Coup d'œil sur la philosophie étiologique* (in-8°).

NOËL DES VERGERS (Joseph-Marie-Adolphe), érudit et orientaliste français. V. VERGERS.

NOËLDEKE (Georges-Justin-Frédéric), médecin, pédagogue et littérateur allemand, né à Luchow (Lünebourg) en 1768, mort en 1843. Reçu docteur à Göttingue (1794), il alla exercer l'art de guérir à Lünebourg et y soigna gratuitement les pauvres. Histoire, politique, philosophie, jurisprudence, musique, arts et sciences furent tour à tour l'objet de ses études, et il laissa de nombreux écrits, dont les principaux sont : *De pathologia phthisica* (1794); *Libre de lectures anglaises* (1808); *Heliodora*, recueil de vers (1815); *Introduction à l'étude de la littérature anglaise* (1826); *Orthopédie* (1832), etc. et des traductions d'ouvrages anglais et français.

NOËLÉ, ÉE adj. (no-é-lé). Nouveaux. || Vieux mot.

NOELTING (Jean-Henri-Vincent), philosophe allemand, né à Schwarzenbeck en 1795, mort en 1806. Il était professeur de philosophie et d'éloquence au gymnase de Hambourg, et on lui doit : *Idees sur l'influence de la philosophie sur l'économie* (Hambourg, 1761, in-4°); *Chrestomathie cicéronienne complète* (Hambourg, 1780, in-8°).

NOËMATACHOMÈTRE s. m. (no-mâ-ta-ko-mètre — du gr. *noëma*, pensée; *tachos*, vitesse; *metron*, mesure). Instrument qu'on a proposé pour mesurer la durée d'une opération psychique élémentaire.

NOËME s. m. (no-é-me — gr. *noëma*; de *noëo*, je conçois). Philos. Idée en général.

— Anc. rétor. Figure consistant à faire entendre une chose quand on en dit une autre.

NOËMI, dont le nom veut dire beauté. Elle était femme d'Elimelech, de la tribu de Benjamin. Une famine désolant le pays, elle se réfugia dans le royaume des Moabites. Devenue veuve, elle maria ses deux fils, Chélion et

Mahalon, à deux filles qui adoraient les idées et qui se nommaient Orpha et Ruth. Les deux jeunes épouses ayant à peu de temps de là perdu leur mari, Noëmi, seule avec ses deux belles-filles, résolut de retourner dans la Judée. Orpha resta dans le pays qui l'avait vu naître, mais Ruth accompagna Noëmi à Bœthléem et parvint, en suivant les conseils de sa belle-mère, à épouser Booz, un riche pasteur de cette contrée. V. Ruth.

NOERGIE s. f. (no-èr-ji — du gr. *noos*, intelligence; *ergon*, ouvrage). Philos. Intelligence, activité intellectuelle.

NOESSELT (Jean-Auguste), théologien allemand, né à Halle en 1734, mort dans la même ville en 1807. Il professa la philosophie et la théologie à l'université de sa ville natale et devint conseiller privé du roi de Prusse, puis directeur du séminaire. On lui doit, entre autres écrits : *Defense de la vérité et de la divinité de la religion chrétienne* (Halle, 1766, in-8°); *Sur le mérite de la morale* (Halle, 1771, in-8°); *Instruction pour la connaissance des meilleurs livres de théologie* (Leipzig, 1779, in-8°).

NOESSELT (Frédéric-Auguste), pédagogue et historien allemand, fils du précédent, né à Halle en 1781, mort à Breslau en 1850. Il commença en 1804 à s'adonner à l'enseignement, fut attaché à divers collèges à Berlin et à Breslau, et fonda dans cette ville des maisons d'éducation pour les jeunes gens, les jeunes filles, les sous-maîtresses, et fut aidé dans ses travaux pédagogiques par sa femme Louise de Miltz. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, notamment : *Compendium d'histoire universelle* (Breslau, 1814); *Manuel de l'histoire universelle* (1823); *Manuel de mythologie grecque et romaine* (1828); *Manuel de l'histoire des Allemands* (1829, 2 vol.); *Manuel de littérature allemande* (1833, 3 vol.); *Histoires bibliques* (1835), etc.

NOËT, hérésiarque, né à Smyrne. Il vivait au III^e siècle et enseignait que Jésus-Christ n'était pas différent du Père et qu'il n'y avait qu'une seule personne en Dieu. En outre, il prétendait être Moïse et appelait un de ses frères Aaron. Noët fut chassé de l'Eglise comme hérésiarque. Ses sectateurs, au nombre desquels se trouvait Sabellius, prirent le nom de noëtiens, et ses doctrines furent condamnées au concile d'Alexandrie (261).

NOËTARQUE s. m. (no-è-tar-ko — gr. *noetarchos*, de *noëtis*, intellectuel; et du gr. *noet*, je pense; *archos*, chef). Philos. Premier principe, chez les philosophes alexandrins.

NOËTIEN s. m. (no-è-si-ain). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Noët, illuminé du III^e siècle : Les NOËTIENS et les SABELLIENS voulaient croire que Dieu agissait par son Verbe, comme un architecte agit par son art. (Boss.)

— Encycl. Hist. relig. Les noëtiens croyaient que Dieu le Père s'était uni à Jésus-Christ, homme, était né, avait souffert et était mort avec lui; ils prétendaient par conséquent que la même personne divine était appelée tantôt le Père et tantôt le Fils, selon les circonstances, c'est-à-dire qu'ils croyaient au nom de *patripassiens*, parce qu'ils croyaient au souffrance du Père. L'hérésie des noëtiens n'a jamais fait de grands progrès; elle fut combattue par saint Hippolyte de Porto, qui vivait dans ce temps-là. Une des accusations portées contre leur système, ce fut d'avoir cherché à détruire la distinction des personnes de la trinité chrétienne et d'avoir prétendu que l'on ne pouvait pas admettre trois personnes sans admettre trois dieux, comme si la raison avait quelque chose à voir en ces affaires de dogmes et de mystères.

Quelques historiens ecclésiastiques, Beausobre, entre autres, dans son *Histoire du manichéisme*, ont soutenu que le réfutateur de l'hérésie des noëtiens avait mal compris ou défiguré la doctrine de Noët, que celui-ci n'avait pas soutenu que Dieu le Père était identique à Dieu le Fils. Mosheim est d'une avis contraire; s'appuyant sur l'autorité des Pères, de saint Epiphane, de saint Hippolyte, il prouve, dans son *Histoire du christianisme*, que la doctrine de Noët détruisait la distinction que l'Eglise orthodoxe établit entre les trois personnes de la Trinité, puisque, selon le réformateur, on ne pouvait admettre trois personnes en Dieu sans admettre par là même l'existence de trois dieux, opinion qu'il rejetait comme entachée de paganisme.

Cette hérésie des noëtiens nous prouve clairement que, de bonne heure, la discorde s'introduisit dans le sein de l'Eglise au sujet de la Trinité. Ce désaccord se manifesta surtout lorsque la philosophie grecque et la philosophie néoplatonicienne s'infiltrèrent dans la dogmatique chrétienne. Plusieurs philosophes, convertis au christianisme, mais pervertis de la vérité de leurs systèmes, voulurent accommoder cette dogmatique aux vérités philosophiques. De là naquirent plusieurs manières d'interpréter le mystère de la Trinité. Apportant dans les questions religieuses le besoin d'explication qui est le principe même de l'esprit philosophique, ils furent assés naïfs pour tenter d'expliquer ce qui, pour les simples croyants, n'avait pas besoin d'explication. De la naquirent les premières hérésies, par les oppositions que firent aux explications mystiques des néoplatoniciens les croyants à tendances positives; c'est ainsi

que s'explique, avec tant d'autres, la singulière hérésie des noëtiens. Les protestants ont, dans ces derniers siècles, renouvelé ces discussions théologiques sur la Trinité.

NŒUD s. m. (neu — lat. *nodus*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *nadh*, nouer, d'où le participe passé *naddha*, noué, et *nadhî*, corde, d'où aussi le grec *nêth*, nouer, et le kymrique *noden*, armoirien *nôud*, irlandais *snadh*, fil). Enlacement d'un lien, d'un objet flexible, dont le bout ou les bouts sont diversement pliés et tirés, de façon que le lien se maintienne serré : *Faire un NŒUD. Délier, détacher un NŒUD. Soigner le NŒUD de sa cravate. NŒUD simple. Double NŒUD. Faire, défaire un NŒUD. NŒUD serré. NŒUD lâche. Corde à NŒUDS. Lorsqu'une chose a été serrée par un NŒUD bien ferme, les impressions du lien demeurent même après que le NŒUD a été brisé.* (Boss.) Les Péruviens transmettaient les principaux faits à la postérité par des NŒUDS qu'ils faisaient à des cordes. (Volt.) Parmi tous les êtres, il n'y a que l'homme qui sache dénouer un NŒUD. (D. Caron.)

— Article ou jointure des doigts : **NŒUD** du petit doigt, du doigt du milieu.

— Partie du larynx qui fait saillie à l'extérieur : **Le NŒUD de la gorge.**

— Anneau, repli du corps d'un serpent : Il siffle, il s'enfile, il roule, il déroule ses **neuds**.

DELLILE.

— Fig. Liaison, lien moral : **Le NŒUD sacré du mariage. NŒUD indissoluble. Former de nouveaux NŒUDS. Rompre les NŒUDS de l'amitié. La mort rompt les plus beaux NŒUDS, les NŒUDS les plus doux. La civilité commence et forme les premiers NŒUDS de la société. (La Rochef.) L'union dans la prière est certainement le NŒUD le plus saint qui puisse unir les hommes. (Mme Guizot.) Tout ce qui multiplie les NŒUDS qui attachent l'homme à l'homme le rend meilleur et plus heureux. (J. Joubert.) L'enfant est la fin et le NŒUD de la famille. (P. Janet.) Le mariage consacre les NŒUDS les plus doux. (V. Paristot.)**

L'argent seul aujourd'hui forme les plus beaux **neuds**.

LA FONTAINE.

C'est par un **neud** divin que se tiennent les choses.

A. BARRIÈRE.

Qui peut former des **neuds** et les rompre en un jour N'a jamais bien connu l'amitié ni l'amour.

FRÉVILLE.

L'honnête homme jamais ne peut trouver de charmes

A des **neuds** qu'une femme arrose de ses larmes.

FENOUILLOT.

Que de goquettes!

Que d'anecdottes!

Jamais de dettes;

Point de **neuds** constants.

BÉRANGER.

Difficulté, point essentiel : *Trouver le NŒUD. Trancher le NŒUD de la question, de la difficulté.*

— *Nœud simple*, Nœud qu'on fait avec un seul brin qu'on plie en boucle, dont on passe ensuite le bout dans cette boucle et qu'on serre.

— *Nœud ample gansé*, Sorte de nœud simple dans lequel on remplace la boucle par une gansé.

— *Nœud allemand*, Nœud qui ne diffère du nœud simple qu'en ce que les brins de la boucle sont croisés deux fois.

— *Nœud droit*, Nœud qu'on fait avec deux boucles, dont chacune embrasse les deux brins de l'autre, de sorte que ceux-ci passent du même côté de chaque boucle.

— *Nœud coulant*, Nœud qu'on fait à l'aide d'une bouclette ou d'un nœud simple, dans lesquels on passe l'extrémité opposée du lien.

— *Nœud coulant fixe, nœud double, nœud à chaînette, nœud fixe, nœud de capucin*, Noms de plusieurs espèces de nœuds dont se servent les oiseaux.

— *Nœud d'artificier*, Nœud formé de deux boucles qu'on exécute l'une près de l'autre, sur le même brin, que l'on place ensuite l'une sur l'autre et dans lesquelles on enfle l'objet que l'on veut attacher.

— *Nœud de chirurgien*, Nœud dans lequel le fil passe deux fois par le même endroit.

— *Nœud de charrieur*, Espèce de nœud coulant qui fait plusieurs circonvolutions, et que l'on fait autour d'une pièce de bois pour la tirer ou la soulever.

— *Nœud plat, nœud d'aiguille, de bois, d'écoute, de boutine, de jambe de chien, de hauban, de tire-veille, de vache, de queue de rate, de queue de loup, de cul de porc, de tête d'aronette, de tête de mort, de demi-clef*, Noms donnés à divers nœuds usités dans la marine.

— Fam. *Rire qui ne passe pas le nœud de la gorge*, Rire forcé, contraint.

— Antiq. *Courroie à nœuds*, Instrument employé par les anciens Perses dans leurs calculs. *Nœud d'Hercule*, Nœud qui attachait la ceinture de virginité dont on parait les nouvelles mariées romaines, et que l'époux seul devait délier.

— Hist. *Ordre du Nœud*, Ordre militaire, fondé à Naples en 1352, et qui ne dura pas plus longtemps que le règne de ses fondateurs, la reine Jeanne et le prince Louis, son époux.

— Mar. Chacune des 120 parties qui, sur la ligne du loch, forment un mille ou 1,852 mètres. *Il Filer un, deux, trois, quatre... nœuds.*

Proprement filer une, deux, trois, quatre... fois la 120^e partie du mille dans la 120^e partie de l'heure, c'est-à-dire en 30 secondes; mais, dans la pratique et abusivement, on ajoute ces mots : à l'heure, après cette expression, qui signifie alors Filer un, deux, trois, quatre... milles à l'heure : *Je gage un mois de ma paye que le Fion-Polly, allant au plus près, filera dix nœuds, tandis que cette frégate en filera neuf.* (D'efaucoupret.) *Quand je puis faire filer quinze nœuds à mon bâtiment, je suis satisfait, surtout si c'est au plus près, les voiles bien boutonnées et les huniers au bas ris.* (D'efaucoupret.) *Il Fam. Filer son nœud, Partir, s'en aller.*

— Littér. Complication sur laquelle repose l'intrigue de l'action : *Comédie qui n'a pas de NŒUD. Le NŒUD de cette comédie est mal formé.* (Acad.) *Il faut une exposition, un NŒUD, un dénouement dans une histoire comme dans une tragédie.* (Volt.) *L'amour de Sédre et de Pauline forme un NŒUD intéressant.* (Laharpe.)

Que son **neud** bien formé se dénoue aisément.

BOILEAU.

— Chir. Tumeur dure, plus connue sous le nom de nodosité. *Il Nom, donné à des renflements que l'on remarque quelquefois sur les nerfs, dans le trajet des vaisseaux lymphatiques ou sanguins, chez quelques malades.* *Il Nom donné à des concrétions formées autour des articulations des doigts des goutteux.* *Il Nœud d'emballer*, Bandage employé pour arrêter les hémorragies de l'artère temporale ou de ses branches.

— Anat. *Nœud vital*, Centre qui gouverne tous les mouvements respiratoires, et dont la simple division les anéantit tous. *Il Nœud de l'encéphale*, Nom donné quelquefois au pont de Varole.

— Art vétér. Chacune des vertèbres qui forment la queue d'un animal : *Couper deux nœuds de la queue d'un cheval.*

— Bot. Nom donné aux saillies qui se forment extérieurement sur le bois :

..... Repois cette houlette ;
De bois à nœuds égaux moi-même je l'ai faite.

TISSOT.

Partie de l'intérieur du bois qui est plus dure et plus serrée que le reste : *Bois qui ne se fend pas droit, à cause des NŒUDS. Poutre qui se rompt à l'endroit où se trouve un NŒUD. On sait qu'un NŒUD est une espèce de cheville adhérente à l'intérieur du bois ; on peut même connaître à peu près, par le nombre des cercles annuels qu'il contient, la profondeur à laquelle il pénètre.* (Buff.) *Il Partie dure à l'intérieur d'une matière quelconque : Un marbre qui a des NŒUDS. Il Partie de quelques plantes où la tige est renflée et comme articulée : Le second, le troisième NŒUD de la vigne. Cannes à NŒUDS, à petits NŒUDS. Nœuds de la paille, des roseaux, du bambou.* *Il Bot. Espèce de roseau jaunâtre, dont on fait des cannes. Il Nœud de l'antierne*, Nom donné au connectif par Michx. *Il Nœud ulnaire*, Ligne médiane, située au collet de la plante, entre la racine et la tige.

— Mus. Assemblage de quatre notes d'agrément, appelées plus ordinairement GROUPE ou GROUPELLO.

— Vénér. Nom donné à des muscles en saillie, que l'on remarque sur les flancs du cerf. *Il Nom donné aux cerclés qui se forment chaque année sur le bois du cerf : On peut juger de l'âge du cerf par les NŒUDS de ses cornes.* (Buff.)

— Jeux. *Nœuds ou Côté des nœuds*, Revers d'une raquette de jeu de paume.

— Modes. Objet de parure disposé en nœuds de ruban : *Nœuds de perles, de diamants. Gros Nœud de rubis. Il Nœud de cordelière*, Nom que l'on donne, dans le siècle dernier, à une des parties du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. *Il Nœud d'épaulé*, Ornement qui remplaçait autrefois l'ailiguet d'uniforme. *Il Nœud d'épée*, Espèce de dragonne que portaient les officiers lorsqu'ils allaient à la cour et qu'ils n'étaient pas en uniforme ou qu'ils portaient le deuil. On donne le même nom à un nœud de ruban servant à orner la poignée d'une épée.

— Géom. Point où une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle.

— Géol. Point où deux chaînes de montagnes se croisent, et qui présente souvent des élévations subites beaucoup plus considérables que partout ailleurs.

— Astron. Chacun des deux points opposés où l'orbite d'un corps céleste coupe l'écliptique : Les **NŒUDS de la lune**. Les **NŒUDS de Jupiter**. *Il Nœud ascendant*, Point où la lune coupe le plan de l'écliptique en s'avancant vers le nord. *Il Nœud descendant*, Celui où elle le coupe en passant vers le sud.

— Physiq. Point fixe où une corde vibrante se divise en parties produisant un son qui se trouve harmoniquement en rapport avec celui de la corde entière.

— Ichtyol. Espèce de silure.

— Techn. Nom donné aux parties saillantes dans lesquelles on fait passer l'axe ou la branche d'une charnière. *Il Gros bouton qui restait au milieu des plats de verre que l'on avait soufflés, dans l'ancienne verrerie, et qu'on appelait aussi NOMBRI, BOUBINE, GILDE-NŒUD.* *Il Nom de taches blanchâtres et plus ou moins opaques que présentent quelquefois*

les objets de verre, et qui sont dues, tantôt à des fragments de fil de verre, tantôt à des grains de sable non vitifiés. On les appelle aussi **NODULES**. *Il Ornement arrondi qui se trouve entre le corps et le pied d'une aiguille ou d'un autre ouvrage de cette nature. Il Nœud de soudure*, Renflement produit par la soudure dont on s'est servi pour réunir deux tubes métalliques. *Il Nœud de pontage*, Nœud spécialement employé par les sapeurs pour nombrer pour les sauvetages. *Il Nœud d'amarre, Nœud de chaise, Nœud allemand*, Nom de divers nœuds de sauvetage. *Il Faire des nœuds*, Former avec une navette, sur un cordon de fil ou de soie, des nœuds serrés les uns contre les autres, ce qui était autrefois un amusement favori des dames : *Faites des NŒUDS avec les autres femmes, mais parlez-moi raison.* (Volt.) *Faire des NŒUDS, ce n'est rien faire, et il faut tout autant de soin pour amuser une femme qui fait des NŒUDS que celle qui tient les bras croisés.* (J.-J. Rouss.)

— Art culin. Paquet de couenne que l'on attache de façon à figurer une sorte de nœud d'épée : Ces **NŒUDS d'épée** étaient un amas incohérent de choses sans nom d'aucun dialecte. C'était une pelote, un boulet de couennes, de peaux, de nerfs appartenant à je ne sais quel être organisé de la création. (L. Polet.)

— Encycl. Mar. Le **neud** est une mesure que l'on emploie à bord des navires pour exprimer la distance parcourue, ou la vitesse d'un bâtiment par rapport à la surface de la mer. C'est une des divisions du loch (v. Loch) ; celui-ci est fixé à une corde divisée par des nœuds espacés de 15 mètres et par d'autres espacés de 1 m. 50. Le loch jeté à la mer reste à peu près en place, et le nombre de nœuds dont la ligne se déroule en 30 secondes sur le bâtiment donne la vitesse. Ainsi, dire qu'un navire file 12 nœuds, cela signifie que sa vitesse est de $\frac{15 \times 12}{30} = 6$ mètres par seconde, soit 21,600 mètres à l'heure.

— Arts et métiers. Les **nauds**, dont la variété est considérable, sont de trois sortes principales : les uns servent à attacher deux cordes ensemble ; les autres à fixer une corde sur un objet ; d'autres, enfin, à nouer ou à compléter une corde sur elle-même, pour la raccourcir, pour y pratiquer une boucle ou un œillet, ou pour y former une tête ou un bouton. Les **nauds** varient de nom suivant le métier dans lequel on les emploie ; ils sont tous composés de ganses ou de boucles plus ou moins compliquées. Pour former une gansé, on ploie le cordage en rapprochant un brin de l'autre sans les croiser ; pour faire une boucle, on ploie le cordage en croisant un brin sur l'autre. On distingue : le **neud simple**, que l'on établit en faisant une boucle, tournant l'un des brins autour de l'autre, de manière à le faire passer dans la boucle, et serrant ; le **neud simple gansé**, pour lequel, après avoir fait une boucle, on forme une gansé avec l'un des brins, que l'on tourne autour de l'autre de manière à le passer dans la boucle ; le **neud droit, pour lequel on croise deux bouts de cordage, l'un sur l'autre, celui de droite, par exemple, sur celui de gauche ; on tourne le brin de gauche autour du brin de droite de dessus en dessous, et de dedans en dehors ; on ploie le brin de gauche de manière à en former une gansé ; on tourne le brin de droite autour du brin de gauche, de manière à le passer dans la gansé de dessous en dessus. Le **neud** de tisserand, appelé encore **neud plat** ou **neud marin**, se fait en passant l'un des bouts du cordage dans une gansé faite avec l'autre bout, embrassant d'un tour du premier bout les deux brins qui forment la gansé, en commençant par le long brin, et le passant entre la gansé et le brin déjà introduit dans cette gansé, puis serrant. Il se fait hors de propos d'énumérer ici la manière dont se font tous les **nauds** ; nous nous contenterons de les donner, en indiquant autant que possible leur emploi. Le **neud** de galère sert à attacher un cordage à un levier ; le **neud d'artificier** ou de batelier sert à amarrer un bateau après un piquet ; le **neud** de poupée ne diffère du précédent qu'en ce que le cordage embrasse le piquet de trois tours ; la demi-clef remplit le même office que les deux derniers ; la patte d'oie sert à fixer un cordage à un autre cordage déjà tendu ; le **neud d'ancre, composé de deux tours et de deux demi-clefs, est employé pour attacher invariablement un cordage après un anneau ; le **neud** de cabestan sert à embrasser les fardeaux que l'on élève à la chèvre, à la grue ou au cabestan. Dans la marine, les **nauds** ont les dénominations suivantes : **neud plat** ou **neud marin**, que l'on emploie pour les menus cordages ; un **neud plat** mal passé est dit **neud tort** ; le **neud** de vache sert à attacher ensemble deux cordes bout à bout ; on l'emploie surtout pour les plus grosses, celles que les grélines ; le **neud** à plein pied, sert à rejouer vite rapidement, dans un moment pressé, deux cordages que l'on veut faire agir ; le **neud d'écoute est employé pour lier les écoutes de focs et les voiles d'étai sur le point de la voile ; il sert aussi à lier les orins sur les bouées des ancres ; le **neud** de bouline attache les pattes des cargues-fonds et des cargues-boulines aux palanquins ou aux palans de ris ; le **neud d'anguille sert à saisir et embarquer les futilles légères et les objets d'un poids médiocre ; le **neud** de bois est em-********

ployé pour embrasser une pièce de bois que l'on veut trainer. Il y a encore le demi-neud ou boucle; le *neud* d'agui à élingue, dont on se sert pour embarquer ou élever des objets lourds, ou pour former une boucle dans laquelle s'assied un homme que l'on veut hisser en haut; le demi-clief, qui sert à fixer les enfichures sur les haubans; le tour mort avec deux demi-cliefs, à l'aide duquel on amarre les mâts que l'on veut hisser dans le vaisseau; la guele de raie, que l'on emploie pour saisir la ride d'un hauban que l'on veut rider; le *neud* de jambe de chien, qui sert à raccourcir promptement dans la manœuvre un cordage trop long, afin de faire agir la puissance sur un plus court espace; le cul de porc, qui sert à former un bouton sur le bout d'un cordage avec lui-même; il est simple, avec tête de more, avec tête d'alaouette, selon qu'il est sans couronne ou avec couronne; le cul de porc double sert à rejoindre promptement deux cordages. Les *neuds* avec lesquels on attache les câbles, câblots, grelins et haussières sur les ancrs, ou grappins prennent le nom d'étaglières; ainsi on a l'étaglière de câble, de grelin, de grappin, d'orin de grande ancre, de petite ancre et de bouée. Le *neud* qui se fait sur le câble qui tient l'ancre au fond pour aider à l'enlever s'appelle marguerite. Citons enfin, sans autres détails, les *neuds* d'épissure, d'étau, à queue de rat, à guele de lièvre; le *neud* tour-mort; l'agui; le *neud* de tire-veille; le mailleur; le *neud* allemand; le *neud* de bombardier.

— Littér. Le refus que fait Achille de quitter sa tente et d'aller, à la tête de ses soldats, sauver les Grecs, menacés de succomber sous les coups de l'armée troyenne, forme le *neud* de l'Iliade. Dans le *Cid*, l'action se noue fortement dès le premier acte, lorsque le père du héros le charge de venger son offense sur le père de Chimène. Don Rodrigue, placé entre son honneur et son amour, entre son père et sa maîtresse, exhale les tourments de son âme dans les célèbres stances qui sont une des belles pages de la poésie française :

Perce jusques au fond du cœur
D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle,
Misérable vengeur d'une juste querelle
Et malheureux objet d'une injuste rigueur,
Je demeure immobile et mon âme abattue
Cède au coup qui me tue.
Si près de voir mon feu récompensé,
O Dieu, l'étrange peine!
En cet affront mon père est l'offensé,
Et l'offenseur le père de Chimène... etc.

Le *neud* d'Athalie est la demande qu'au troisième acte Mathan, envoyé par la reine, vient faire de « cet enfant sans parents qu'elle dit qu'elle a vu. » La terreur de Josabeth est à son comble, et tandis que Joab médite le couronnement du jeune roi, elle lui propose de l'emmener loin de Jérusalem :

L'orage se déclare :
Athalie en fureur demande Eliacin.
Djéjà de sa naissance et de votre dessein
On commence, seigneur, à percer le mystère :
Peu s'en faut que Mathan ne m'ait nommé son père...
Réservons cet enfant pour un temps plus heureux.
Tandis que les méchants délibèrent entre eux,
Avant qu'on l'environne, avant qu'on nous l'arrache,
Une seconde fois souffrez que je le cache...

Le *neud* de Phèdre se trouve aussi au troisième acte; c'est la nouvelle que Thésée est vivant, qu'il va paraître. A cette nouvelle, la première pensée de Phèdre est de mourir :
Mon époux est vivant, Chèné, c'est assez.
J'ai fait l'indigne aveu d'un amour qui l'outrage;
Il vit; je ne veux pas en savoir davantage.
Mais bientôt elle se décide à suivre les conseils d'Énone et à se sauver, en laissant calomnier l'innocence :

Ah! je vois Hippolyte;
Dans ses yeux insolents je vois ma perte écrite.
Fais ce que tu voudras, je m'abandonne à toi.
Dans le trouble où je suis, je ne puis rien pour moi.

Le *neud* du Tartufe se trouve dans la scène de l'acte troisième, où Tartufe fait sa déclaration à Elmire. Celle-ci, en femme discrète et sûre d'elle-même, voudrait garder le silence sur la tentative de l'hypocrite; mais Damis sort du cabinet où il s'était caché, et avec l'empoiement naturel à son âge, il s'écrie :

... Non, madame, non; ceci doit se répandre.
J'étais dans cet endroit, d'où j'ai pu tout entendre;
Et la bonté du ciel m'y semble avoir conduit
Pour confondre l'orgueil d'un traître qui me nuit.
Pour m'ouvrir une voie à prendre la vengeance
De son hypocrisie et de son insolence,
À détromper mon père et lui mettre en plein jour
L'âme d'un scélérat qui vous parle d'amour.

— Astron. On nomme *neuds* de la lune ou d'une planète les points où son orbite perce le plan de l'écliptique. On les distingue en *neud ascendant* et *neud descendant*, selon qu'en y passant l'astre se rend de l'hémisphère austral à l'hémisphère boréal ou réciproquement. Les *neuds* des planètes sont à peu près fixes dans le ciel, parce que les plans des orbites sont fixes eux-mêmes; on s'en occupe peu d'ailleurs parce que, l'écliptique n'ayant de rapport qu'à la terre, la considération de son plan ne se présente comme obligatoire dans la théorie d'aucune planète. Mais c'est tout le contraire pour la lune, dont le mouvement est dû, pour la plus grande partie, à l'influence de notre globe terrestre.

L'orbite de la lune tourne d'un mouvement à peu près uniforme autour de l'axe de l'écliptique, et, par conséquent, les *neuds* de la lune se déplacent eux-mêmes dans le plan de l'écliptique. Le mouvement de chacun d'eux a lieu dans le sens rétrograde, c'est-à-dire en sens contraire de celui dans lequel le soleil et la lune parcourent leurs orbites respectives; la durée de la révolution complète est de 8,793 jours, 39/100 ou à peu près 18 ans 2/3. C'est précisément la durée de la période du phénomène connu sous le nom de nutation de l'axe de la terre; et, effectivement, c'est dans la rétrogradation de la ligne des *neuds* de la lune qu'on a trouvé l'explication de ce phénomène de la nutation de la ligne des pôles terrestres.

L'inclinaison de l'orbite lunaire sur le plan de l'écliptique est de 5° 8' 48" en moyenne; mais elle varie périodiquement, de part et d'autre de cette valeur moyenne, entre des limites qui diffèrent l'une de l'autre de 17° 34". La plus grande valeur de l'inclinaison est de 5° 17' 35", et la plus petite de 5° 0' 14"; elle varie de l'une à l'autre de ces valeurs à chaque passage du soleil par l'un des *neuds* et à 50^{me} de l'un des *neuds*.

Le mouvement de la ligne des *neuds* de la lune n'est d'ailleurs pas rigoureusement uniforme; ce mouvement est tantôt accéléré, tantôt retardé, et l'on peut regarder chaque *neud* comme animé de deux mouvements, l'un uniforme, l'autre d'oscillation autour de la position moyenne que le premier assignerait au *neud* considéré.

C'est à Tycho-Brahé qu'est due la découverte simultanée des variations de l'obliquité de l'orbite lunaire et du mouvement oscillatoire de chaque *neud* autour de sa position moyenne. Tycho-Brahé a donné l'explication géométrique de ces deux faits connexes en imaginant que l'axe de l'orbite lunaire éprouverait une sorte de nutation autour de la position moyenne que lui assignent les lois de son mouvement uniforme autour de l'axe de l'écliptique. Ce mouvement secondaire s'effectue en 173 jours, temps que le soleil met à aller de l'un à l'autre des *neuds* de la lune, et il consiste dans une révolution de l'axe de l'orbite lunaire sur un cône droit ayant pour axe la position moyenne de l'axe de l'orbite et pour demi-angle au sommet 8' 47".

— Physiq. Il est rare qu'un corps auquel on a communiqué un mouvement vibratoire ne se partage pas de lui-même en parties vibrantes isolément et séparées par des points, lignes ou surfaces sensiblement immobiles. Ces points, lignes ou surfaces fixes prennent le nom de *neuds* ou de lignes ou surfaces *nodales*. On peut artificiellement produire un *neud* au point que l'on veut d'un corps vibrant en y établissant le contact avec un corps qui ne puisse pas entrer en vibration.

— *Neuds des cordes vibrantes.* Les *neuds* qui se forment naturellement dans les cordes vibrantes les partagent toujours en parties égales, qui vibrent séparément, sans cependant entraver le mouvement d'ensemble. La corde entière rend un son principal, et ses parties des sons secondaires, qui se marient avec le premier et le renforce. Si les *neuds* partagent la corde en *n* parties égales, le son secondaire correspond à un nombre de vibrations *n* fois plus grand que le son principal. Pour produire artificiellement des *neuds* dans une corde vibrante, on peut la diviser, par la tranchée d'un chevalet, au même de sa longueur, et mettre la plus petite partie en vibration; la plus grande se partage spontanément en (*n* - 1) parties presqu'équivalentes à *n* *neuds* équidistants. L'immobilité presque absolue de ces *neuds* est mise en évidence au moyen de petits cavaliers en papier qui s'y tiennent en équilibre, tandis que, placés en tous autres points, ils seraient immédiatement renversés.

— *Neuds des verges rigides vibrantes.* Les verges présentent les mêmes phénomènes de partage que les cordes. Lorsqu'elles offrent une surface plane horizontale, on peut constater la présence de *neuds* en répandant sur cette surface du sable fin, qui demeure aux points nodaux, tandis qu'il est chassé de tous les autres. On détermine des *neuds* dans une tige vibrante en la divisant par la tranchée d'un chevalet en plomb, qui ne peut pas participer au mouvement vibratoire. Mais il faut bien remarquer que l'extrémité libre de la verge doit nécessairement former un ventre, de sorte que si l'on veut obtenir (*n* - 1) *neuds*, par exemple, il faut diviser la verge en 2*n* + 1 parties égales et placer le chevalet à l'extrémité de la seconde division, à partir du point d'encastrement. On peut, si l'on veut, éloigner un peu le chevalet du point fixe; il suffit en effet que la dernière partie de la tige soit moindre que l'une des 2*n* qui la précèdent.

— *Neuds des lames vibrantes.* Les lignes nodales des lames horizontales vibrantes sont marquées sur leurs surfaces par le sable qui s'y accumule. On conçoit que les études relatives à ces lignes nodales n'aient pu être régulièrement instituées que dans les cas où les lames présentent des formes symétriques. Dans les plaques circulaires frottées sur leurs tranches, les lignes nodales sont le plus souvent des diamètres dont la direction ne dépend que de la position du point où l'ébranlement s'est produit, lorsque la lame est homogène, mais qui tendent à des directions

déterminées lorsque la plaque offre des lignes de résistance maximum ou minimum. Les lignes nodales diamétrales ont souvent un mouvement oscillatoire qu'on peut transformer quelquefois en une rotation continue. On peut obtenir des divisions circulaires en évitant la plaque à son centre et faisant naître l'ébranlement en un point de la tranchée du vide. On peut aussi bien obtenir le même résultat en fixant au centre de la plaque une tige que l'on fait vibrer transversalement. Les plaques carrées se divisent habituellement en quatre concavités par des diamètres parallèles aux côtés, ou dirigés suivant les diagonales.

Dans les vases en forme de coupe, on met en évidence les lignes nodales en y versant un liquide. Dans les cloches et les timbres, une foule de sons harmoniques secondaires se mêlent au son principal. Les lignes nodales des différents systèmes de vibrations peuvent avoir des mouvements différents et, lorsqu'il en est ainsi, la rencontre des lignes nodales d'un système avec celles d'un autre amène périodiquement des renforcements et affaiblissements du son. C'est ce que l'on observe d'une façon bien tranchée dans le jeu des grosses cloches.

— Anat. *Neud vital.* Gallien et Horry avaient déjà observé qu'il existe dans le haut de la moelle épinière un point dont la lésion tue instantanément les animaux. Legallois l'avait placé vers l'origine de la huitième paire crânienne ou pneumogastrique. Pour M. Flourens, ce point commence avec l'origine de la huitième paire et s'étend un peu en-dessous. Il suffit de piquer ce point, nommé par M. Flourens *neud vital*, pour qu'à l'instant la vie soit anéantie. C'est que ce point est l'origine des nerfs pneumo-gastriques qui gouvernent la respiration et tous les mouvements pulmonaires. Il suffit que ce point demeure attaché à la moelle épinière pour que les mouvements du tronc subsistent; il suffit qu'il demeure attaché à l'encéphale pour que ceux de la tête subsistent. Divisé dans son étendue, il les arrête tous.

Le *neud vital* n'est point le lieu de localisation de la vie, le centre de tous les mouvements vitaux, le foyer et la source de toute énergie, comme semblait le croire M. Flourens. Sa lésion n'est mortelle qu'à cause des connexions qu'il présente avec la partie du grand sympathique qui gouverne les fonctions de la vie des appareils les plus importants de la vie, l'appareil de la respiration.

— Bot. Le *neud*, pris dans son acception la plus large, est le point de la tige ou du rameau où s'insèrent une ou plusieurs feuilles. Ce point présente souvent un renflement local, comme on l'observe dans le surs des premiers, le chaume des graminées, la tige des cyclophyllées, les rameaux ou ceps de la vigne, les rhizomes du muguet verticillé, etc. Le tissu du végétal est ordinairement plus ou moins modifié aux *neuds*. Quelquefois, cet endroit présente une articulation où l'axe se casse plus facilement, comme dans certaines espèces de souchet, de renouée, de muguet, de cactus, d'oxalide, etc. D'autres fois, le *neud* prend le nom de *genou*, quand il n'est saillant que d'un côté, tandis que l'autre côté présente une flexion, comme dans plusieurs ombellifères, le vulpin gémulé et quelques autres graminées. Les végétaux ou ceux de leurs organes qui se font remarquer par le nombre ou la dimension de leurs *neuds* sont désignés par l'épithète de *noeux*. L'espace compris entre deux *neuds* s'appelle *entre-neud* ou *mérisalle*.

On a appelé *neud vital* la région qui sépare la tige de la racine, ou, pour parler plus exactement, le système ascendant du système descendant. C'est au-dessus de ce point, appelé aussi *collet*, que naissent : 1^o les deux petits caules cotylédonaux, tantôt hypogées, tantôt épigées, des végétaux exogènes, ou l'unique cotylédon des endogènes; 2^o les feuilles primordiales; 3^o la tige elle-même qui donnera le prolongement supérieur du végétal. En général, les *neuds* ont un rôle physiologique très-important; c'est de là que naissent les nouveaux organes; leur rôle n'est pas moins marqué dans les opérations de la culture.

— Allus. hist. *Neud gordien*, Neud célèbre dans l'antiquité. Gordius, simple laboureur phrygien, devint roi pour avoir accompli un oracle qui promettait la couronne à celui qui entrerait le premier, à un jour marqué, dans la capitale. Midas, son fils, consacra dans le temple de Jupiter le char sur lequel son père était monté. Le *neud* qui attachait le joug au timon était fait si ardemment, qu'on ne pouvait en découvrir les deux extrémités. On l'appela le *neud gordien* ou de Gordius, et un ancien oracle promettait l'empire de l'Asie à celui qui parviendrait à le dénouer. Alexandre, s'étant emparé de la ville, résolut d'accomplir l'oracle et d'agir fortement sur l'imagination de ses soldats. Après plusieurs tentatives infructueuses, il tira son épée et trancha le *neud* mystérieux, érudant ainsi plutôt qu'il n'accomplissait l'oracle.

Napoléon a fait une allusion de plus arrogante à la circonstance que nous venons de rapporter. Le 14 mars 1814, au moment où, par sa faute, les armées étrangères couvraient la France, il écrivait de Reims au ministre de la police :

« Vous ne m'apprenez rien de ce qui se fait à Paris. Il y a question d'adresse, de régence et de mille intrigues aussi plates qu'absurdes, et qui peuvent tout au plus être conques par un imbécile comme Miot. Tous ces gens-là ne savent pas que je trancherai le *neud gordien* à la manière d'Alexandre. »

« La condition principale de ce traité du 30 mai 1814, c'était l'abdication de Napoléon et la déchéance de sa dynastie. Sa reprise de possession du pouvoir était donc la plus grande des infractions à ce traité; son offre de le maintenir en était une énorme violation. Rien de plus contradictoire, de plus inadmissible, que cette adhésion posthume de Napoléon, sous le titre d'empereur actuellement régnant, à ce traité, dont son exclusion du trône était la clause première et fondamentale. Tous les artifices du raisonnement ne pouvaient rien pour délier ce *neud gordien* que l'épée seule devait trancher. »

VILLEMARIN.

« La conversion des rentes a parfaitement réussi en Angleterre, où elle ne frappe pas la propriété privilégiée. L'impôt de la terre, l'impôt sur le vin et l'impôt sur le sel réussissent aussi admirablement en France, où ils ne frappent que les classes laborieuses; mais essayez un peu d'imposer les classes aisées! Je viens d'indiquer le *neud gordien* de la question des rentes; mais je cherche vainement, parmi les ministres actuels ou leurs successeurs présomptifs, un Alexandre qui ose le trancher. »

TOUSSENEL.

« La plupart des femmes se fatiguent dans cette lutte journalière des goûts luxueux contre une fortune médiocre; elles se plaignent et finissent par se plier à leur sort; mais, au lieu de déchoir, l'ambition de Célestine grandissait avec les difficultés; elle ne pouvait pas les vaincre, elle voulait les enlever; car, à ses yeux, cette complication dans les ressorts de la vie était comme le *neud gordien* qui ne se dénoue pas et que le génie tranche. »

BALZAC.

Neud gordien (LE), recueil de nouvelles, par Charles de Bernard (1833, in-12), comprenant : la Femme de quarante ans; le Persécuteur; Un acte de vertu; l'Anneau d'argent; la Peine du talion. Dans ces nouvelles, écrites d'un style correct et simple, mais sans éclat, on trouve une rare finesse d'aperçus, une richesse inépuisable d'observations, une faculté d'analyse très-brillante. L'action roule ordinairement sur la pointe d'une aiguille; mais les fils, tout légers qu'ils sont, se reliant très-bien entre eux et conduits avec une extrême habileté par celui qui les fait mouvoir. La plus remarquable de ces compositions est la Femme de quarante ans. L'observation y est parfaite dans sa finesse et sa subtilité. Mme de Flomareil, toujours belle et toujours sensible, bien que la jeunesse lui échappe, y est peinte avec infiniment de grâce et de charme, et les trois amoureux successifs, le commandant Garnier, Mornac et le jeune Boisgontier, sont des personnages saisis sur le vif.

Neud (ORDRE DU). V. SAINT-ESPRIT AU DROIT-DÉSIR (ordre du).

NOEX s. m. (no-èkss). Forme ancienne du mot NOÛL.

NOGAGUS s. m. (no-gaguss). Crust. Genre de crustacés siphonostomes, de la famille des pectocéphales, tribu des caligiens, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent les mers d'Afrique.

NOGAIS, peuple d'origine tartare, qui habite le S. de la Russie, en Europe, particulièrement dans la partie occidentale du Caucase, sur la rive gauche du Kouban, dans les steppes de Crimée et dans le gouvernement d'Iekaterinoslav. Il est divisé en plusieurs hordes ou tribus plus ou moins considérables, qui changent quelquefois de résidence et prennent souvent le nom des endroits qu'elles habitent. On peut évaluer la population des Nogais à 300,000 familles; dans ce nombre ne sont pas compris les Nogais qui ont colonisé plusieurs autres parties de l'empire de Russie; tels sont les Tartares d'Astrakan, les Nogais Koudorova, dont la horde considérable erre sur les bords d'un bras du Volga, nommé Akhtoubia, et d'autres Nogais dispersés parmi les divers groupes tartares de l'empire. Ces peuples s'illustrent rarement à d'autres, même à des Tartares de la Russie; les hommes sont de taille moyenne, cependant il y en a beaucoup de petite taille. La couleur de leur teint est cuivre foncé, quelquefois presque noir; ils ont le visage plat, les yeux petits et vifs, le nez court et aplati, la bouche bien faite, les oreilles grandes et généralement les cheveux noirs. Les Nogais sont affables, sincères, sérieux, hospitaliers, mais un peu sauvages, malpropres, ignorants et portés à la rapine; ils parlent la langue turcomane ou tartare, ou différents dialectes qui en dérivent et dans lesquels on

trouve des mots arabes et mongols; quelques-uns de ces dialectes se ressemblent si peu que plusieurs hordes ont de la peine à se comprendre. Les Nogais sont mahométans, de la secte sunnite; la plus grande partie erre en nomades dans les steppes, où leurs petits campements se nomment *auls*; les autres habitent des villages, dont plusieurs forment un *taboune*. Ils ont des nobles héréditaires, dont les principaux prennent le titre de prince; les autres se nomment *mourzes* et obéissent aux premiers; le peuple leur est soumis, leur paye la dime et les suit à la guerre. Ceux qui vivent dans les villages s'occupent d'agriculture et cultivent de l'orge, du millet, du froment, quelquefois du lin et du chanvre; dans le Konban, quelques-uns sèment du riz et du tabac; ils aiment tous passionnément la chasse, mais ne s'occupent aucunement de la pêche. Leur habillement, leurs mœurs et leurs coutumes sont à peu près les mêmes que ceux des autres Tartares. Tous les Nogais payent un tribut à la Russie. Ce peuple descend de Tartares envoyés par Boutoukhan, en 1277, sous la conduite de son fils Nogai, pour soumettre les régions situées au delà du Pont-Euxin. Nogai subjuguait les nations depuis le Don jusqu'à Danube, secourait entièrement le joug des kans de Kapthak et devint le fondateur d'un empire puissant, qui s'écroula peu après sous ses successeurs; malgré l'effacement de cet empire, le nom du fondateur continua d'être porté par la nation qu'il avait gouvernée. Il est probable que les Nogais se repandaient depuis le Volga jusqu'à l'Oural, et de là jusqu'à Irtych, et qu'ils furent chassés de ces régions par les Kalmouks. C'est en 1783 que la plus grande partie des peuples nogais sont devenus sujets et tributaires de la Russie.

NOGARET, ancienne ville de France, aujourd'hui NOGARO.

NOGARET (Guillaume DE), célèbre légiste français, chancelier de Philippe le Bel, né vers le milieu du XIII^e siècle, dans le Lauragais, d'une famille qui a été la tige des ducs d'Épernon, mort en 1314. Après avoir suivi le métier des armes, il devint professeur de droit à Montpellier, puis fut appelé à la cour et nommé chevalier de l'hôtel du roi (1300), en même temps que capitaine de 200 hommes d'armes. Nogaret joua un grand rôle dans les démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII, et fut chargé par le roi d'arrêter ce pape, qui venait de l'excommunier, et de l'amener au concile de Lyon. Nogaret se rendit en Italie avec Colonna et pénétra avec 300 hommes à Anagni, où le pape s'était réfugié. Dans une vive discussion que les deux envoyés eurent avec le pape, Colonna s'emporta au point de souffler Boniface, qu'il eût tué sans l'intervention de Nogaret; après quoi le souverain pontife fut jeté en prison. Mais au bout de trois jours la population se souleva en faveur de ce dernier, et Nogaret dut revenir en France sans avoir rempli sa mission (1304). Trois ans plus tard, il devint chancelier du royaume. L'année précédente, il avait fait arrêter les juifs du Languedoc, qui furent expulsés de France après avoir été dépeuplés. Le chancelier enfin montra un zèle aussi ardent qu'inique dans le procès des Templiers. Philippe le Bel le récompensa par des lettres d'abolissement et des terres.

NOGARET (François-Félix), littérateur et poète français, né à Versailles en 1740, mort à Paris en 1831. Il entra en 1761, comme employé, au ministère de la maison du roi, et devint en même temps, quelques années plus tard, bibliothécaire de la comtesse d'Artois. Lorsque éclata la Révolution, il en adopta les principes, fit partie de la société des Jacobins et obtint une pension de 1,500 livres. Pendant la Terreur, Nogaret dirigea une fabrique de salpêtre en province. Sous le Directoire, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur, fut nommé sous le Consulat censeur dramatique, remplit ses fonctions de façon à se mériter l'estime des auteurs, perdit sa place en 1807, et vit même réduire sa pension à 1,200 fr. Oublié sous l'Empire et sous la Restauration, Nogaret se consola d'être pauvre en cultivant les lettres et conserva jusqu'à la fin de sa vie sa gaieté et son esprit. Dans ses dernières années, il prenait le titre de patriarche doyen des gens de lettres. Nogaret possédait des connaissances aussi variées qu'étendues. Il écrivait avec facilité, dans un style ordinairement familier et piquant. Ses écrits se distinguent par une teinte philosophique assez accentuée et par une prétention à l'originalité, qui dégénère souvent en bizarrerie. Il s'occupait de faire une édition choisie de ses productions, en 15 volumes, lorsqu'il mourut.

On doit à Nogaret un très-grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Lettre d'un mendiant au public, contenant quelques-unes de ses aventures et des réflexions morales* (Paris, 1764, in-8°); *la Capucine, histoire sans vraisemblance, roman graveleux dont les capucins étaient les héros* (Paris, 1765, in-12); *l'Apologie de mon god, épître en vers sur l'histoire naturelle* (Paris, 1771, in-8°); *le Prologue récompensé, comédie* (Versailles, 1774, in-4°); *l'Aristotèle français* (1780, in-18), traduction supérieure à celle de Le Sage; *le Fond du sac* (1780, 2 vol. in-8°), recueil de morceaux en vers et en prose; *Lettre et monologue d'un jaloux sur les opuscules de Parny* (1782); *Dissertation sur l'hip-*

génie en Tauride (1787, in-8°); *Fictions, discours, poèmes lyriques et autres pièces adonaximiles* (Memphis [Paris], 1787, 2 parties, in-8°), où l'on trouve onze petites pièces en un acte et en vers libres; *le Miroir des événements ou la Belle au plus offrant, histoire à deux visages* (Paris, 1790, in-8°), roman politique; *la Fête du travail, scène lyrique* (Paris, 1795); *Ouverture de la campagne, poème lyrique* (Paris, 1795); *la Terre est un animal* (1795), écrit philosophique; *l'Âme de Timoléon ou Principes républicains, philosophiques et moraux* (Paris, 1798, in-8°); *Contes en vers* (Paris, 1798, 2 vol. in-18); *l'Antipode de Marmontel ou Nouvelles fictions, ruses d'amour et espiègleries de l'Aristotèle français* (Paris, 1800, 2 vol. in-18); *le Danger des extrêmes, essai critique sur quelques écrivains* (Paris, 1800); *Poétique et Dirphée* (Paris, 1801, 2 vol. in-12); *la Gorge de Mirza* (Paris, 1801); *le Réveil d'Adam, mélodrame* (Marseille, 1804); *Sur les spectacles* (Paris, 1804); *Aristotèle au Vaudeville* (Paris, 1806); *l'Enfant posthume, contenant les Comptes et les Bambins* (Paris, 1807); *Apologues et nouveaux contes en vers* (Paris, 1814, in-18); *Derniers soupirs d'un rimeur de quatre-vingts ans* (Paris, 1829, in-8°); *la Femme créée avant l'homme* (Paris, 1830, in-8°); *l'Œuf frais ou Erato gallina* (1830, in-4°), etc.

NOGARET (Jacques RAMEL DE), homme d'État français. V. RAMEL DE NOGARET.

NOGARET, ducs d'ÉPERNON, hommes d'État et capitaines français. V. ÉPERNON.

NOGARET, seigneur DE LA VALETTE, nom de divers hommes de guerre français. V. LA VALETTE.

NOGARET D'ÉPERNON, ducs de CANDALE, généraux français. V. CANDALE.

NOGARI (Paride), peintre italien, né à Rome vers 1540, mort dans la même ville en 1605. Élève de Raffachino da Reggio, il est resté l'un des peintres à fresque les plus distingués des premiers temps de la décadence, et bien qu'il ait suivi longtemps les traces de son maître en l'imitant de son mieux, bien qu'il ait été toujours aux traditions de l'école de Jules Romain, qu'il a continuées timidement, il a laissé quelques œuvres exceptionnelles en quelque sorte, et dans lesquelles il a montré un véritable talent, une solide érudition. On peut citer dans son œuvre considérable : *la Construction de Saint-Jean-de-Latran*, fresque immense qui surmonte le maître-autel de l'église du même nom; *le Saint Sylvestre au mont Socrate*, qui se trouve encore dans cette basilique; et à Sainte-Marie-Majeure, une *Sainte Lucie*, peinture à l'huile d'un grand caractère. *Le Saint Sylvestre et la Sainte Lucie* sont deux figures amples de jet, de grande allure, très-fines d'attaches, très-élégantes. Comme type, elles rappellent bien plus Léonard de Vinci que Jules Romain. De nombreuses gravures ont reproduit ces deux tableaux.

NOGARI (Giuseppe), peintre italien de l'école vénitienne, né à Venise en 1699, mort dans la même ville en 1763. Élève d'Antonio Balestra, un praticien habile, mais rien de plus, il faillit être entraîné par l'exemple de son maître dans un genre peu sympathique à ses instincts, l'histoire héroïque, les fresques bibliques. Il peignit même ainsi quelques toiles immenses, mais le marquis Castelli, son protecteur et son ami, l'arrêta sur cette pente fatale, le détourna, dit Mariette, de ce genre de peinture, et lui conseilla de se renfermer dans la représentation des têtes de caractère. Il suivit ce conseil, et, comme il avait un pinceau agréable, il plut et il se fit une réputation qui lui fit avoir nombre de partisans. Il fut extrêmement occupé; il n'y eut guère de curieux d'une certaine espèce qui ne voulût avoir de ses tableaux dans son cabinet. Avant cette transformation salutaire, Giuseppe avait peint quelques sujets religieux : un grand *Saint Pierre*, qui est encore dans la cathédrale de Bassano, et une *Madone* que l'on voit au musée de Dresde. C'est de cette époque que date aussi une excellente copie de la *Nuit du Corrège*, qui fut commandée à l'artiste, en prévision de l'imminente destruction de l'original. Tout cela, et Mariette a raison de le dire, n'accusait pas un talent hors ligne. Par bonheur, Nogari peignit presque en même temps *l'Homme à la coupe*, qui est aujourd'hui l'une des plus belles œuvres du musée de Modène. Cette étude prodigieuse de réalisme et d'observation était tout un monde nouveau, où dominaient le sentiment et la pensée. *L'Homme à la coupe*, ce n'est pas un buveur, c'est le type de la santé, de la vie, de la jeunesse qu'on trouve dans le vin. C'est l'idéal en quelque sorte, l'expression la plus haute de ce grand bienfait de la nature qui a nom la Vigne, qui a nom le Vin. Jordans, les Hollandais, les Espagnols n'ont jamais mis en leurs meilleures créations plus de vérité, plus de puissance, plus de grandeur. Cette œuvre magistrale eut un succès si grand, que l'auteur n'hésita plus à poursuivre cette voie. C'était la sienne. Tous les morceaux qui suivirent furent donc des figures à mi-corps, grandes comme nature, pour la plupart, et pour la plupart résumant aussi les faces diverses, non-seulement des mœurs italiennes d'alors, mais aussi des mœurs humaines de tous les temps, de tous les pays. C'est ainsi que l'on voit de lui des *Archers*, des *Moines*, des *Mendians*, des

Bandits. On dirait des études d'après nature, les portraits des personnalités les plus remarquables et de valeur à peu près égale. Mais, il faut le dire, tous se ressemblent, et tous ressemblent à *l'Homme à la coupe*; c'est l'unique reproche qu'on leur puisse adresser. C'est au musée de Dresde que se trouve cette collection de *Mendians* tant de fois gravée. Ce sont sept à huit têtes de vieillards grands comme nature, et dont chacune exprime une variété, une nuance du type mendiant, depuis celui qui pleure en priant, jusqu'à celui qui menace. Elles sont superbes de sentiment, de ton et de forme.

NOGAROL, ancien Nogaret, ville de France (Gers), chef-lieu de canton, arrond. et à 45 kilom. de Condom, sur la rive gauche du Midou; pop. aggl., 1,687 hab. — pop. tot., 2,388 hab. Fondée au XI^e siècle par Austide ou Oston, archevêque d'Auch, cette petite ville fut pendant quelque temps la résidence des comtes d'Armagnac. Ce fut là que fut tenu, en 1290, sous la présidence de l'archevêque d'Auch, Amalien, un concile dans lequel on dressa douze canons, dans lesquels notamment on renouvela et on augmenta les peines portées contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques, contre les injures faites aux évêques, aux abbés et aux clercs. Ces divers peines s'étendent même jusqu'aux enfants des coupables. Un autre concile, présidé par le même archevêque en 1303, publia dix-neuf canons ayant trait principalement à des matières de juridiction ecclésiastique, excommuniant ceux qui troublent les inquisiteurs dans leur ministère de compression, ceux qui retiennent les dîmes du clergé, etc. Un troisième concile, tenu dans la même ville en 1315, s'attacha ainsi que les précédents à assurer la prééminence ecclésiastique et à frapper toute atteinte à ses privilèges.

NOGAROLA (Isotta), Italienne célèbre par son savoir et son esprit, née à Vérone vers 1420, morte en 1466. Elle était fille de Léonard Nogarola et de Blanche Borromée. A une époque où la renaissance des lettres s'annonçait, un ardeur extraordinaire s'était emparée des classes les plus distinguées de la société. La belle Isotta, qui appartenait à une des premières familles de Vérone, se fit remarquer par une érudition qui excita l'admiration de ses contemporains. Les auteurs ne tarissent pas d'éloges à son sujet, et l'on raconte que le grand Bessarion, sur sa renommée et la perfection de ses écrits, voulut voir cette sage fille pour conférer avec elle. Admise aux réunions de doctes personnages qui se tenaient chez Louis Foscarini, patricien de Venise et podestat de Vérone, elle assista un jour à un débat engagé sur la question de savoir qui d'Adam ou d'Eve avait été le plus coupable. Isotta plaida pour Eve et déduisit ses raisons dans un dialogue qui parut près d'un siècle après sa mort. Il a pour titre : *Dialogus quo utrum Adam vel Eva magis peccaverit, questio satis nota, sed non adeo explicata continetur* (Venise [Aldé], 1563, in-4°). C'est la seule production d'Isotta Nogarola qui ait été imprimée; plusieurs bibliothèques d'Italie contiennent d'elle des harangues et des lettres inédites adressées à divers papes, entre autres Nicolas V et Pie II. Elle ne se maria pas et mourut dans un âge peu avancé, à trente-huit ans, selon Philippe de Bergame; mais cette date paraît inexacte.

On a quelquefois confondu Isotta Nogarola avec Isotta degli Atti, d'abord maîtresse puis femme de Sigismond-Pandolphe Malatesta, seigneur de Rimini. — Une sœur d'Isotta, nommée *Geneviève*, fut aussi un prodige de science et d'esprit. Une autre Nogarola, nommée *Laure*, fut également leur dignesœur. Les écrivains du temps les citent comme des merveilles, ainsi qu'une autre Véronaise du même nom, Angèle Nogarola, appartenant fort probablement à la même famille, et qui vivait du temps du pape Pie II. Belle de corps et d'un rare esprit, elle a écrit sur les mystères de la religion des vers et des centons qui ne paraissent pas avoir été publiés. V. Hilarion de Coste : *les Éloges et les vies des reynes, des princesses et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine, qui ont fleury de nostre temps et du temps de nos pères*, etc. (Paris, 1647, 2 vol. in-4°; t. II, p. 719-724).

NOGAROLA (Leonardo), théologien italien de la seconde moitié du XV^e siècle. Il embrassa d'abord la carrière militaire et se maria. Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et devint protonotaire du saint-siège. On lui doit : *De mundi eternitate* (Boigne, 1481, in-fol.); *Liber de beatitudine* (Vicence, 1485, in-fol.).

NOGAROLA (Taddeo), théologien italien, né à Vérone en 1729. Entré chez les jésuites, il professa la théologie à Bologne jusqu'à la suppression de son ordre. On lui doit : *l'Immortalité naturelle de l'âme démontrée* (Venise, 1780); *Dissertation théologique* (Vérone, 1800, in-8°); *Explication et défense des quatre articles du clergé de France* (Vérone, 1803, in-8°).

NOGENT-LE-BERNARD, bourg de France (Sarthe), canton de Bonnétable, arrond. et à 18 kilom. de Mamers, à 36 kilom. du Mans; pop. aggl., 391 hab. — pop. tot., 2,045 hab. Fabriques de toiles. Le portail de l'église,

qui appartient au style roman, offre de belles colonnes à chapiteaux décorés de figures bizarres. Poulsen.

NOGENT-SUR-MARNE, bourg de France (Seine), canton de Charenton-le-Pont, arrond. et à 21 kilom. de Sceaux, à 8 kilom. de Paris; pop. aggl., 3,139 hab. — pop. tot., 6,264 hab. Dans l'église, qui est fort ancienne, se voit un monument élevé à la mémoire du peintre Watteau, mort à Nogent en 1731. Au XIV^e siècle, Charles V fit bâtir à Nogent un beau château où il résida fréquemment, et que Charles VII donna à Agnès Sorel. Aux environs de Nogent se voient de nombreuses maisons de campagne, un des forts de défense de Paris, et un joli viaduc de 800 mètres de longueur, sur lequel le chemin de fer de l'Est franchit la vallée de la Marne. Le coteau qui domine la Marne, au S. de Nogent, portait autrefois le nom de *Beauté*, sans doute à cause du magnifique panorama que l'on y découvre.

Durant le siège de Paris (1870-1871), Nogent-sur-Marne eut beaucoup à souffrir. Les mobiles et la ligne l'occupèrent tour à tour. Le 30 novembre au matin, les troupes qui se rendaient à Champigny traversèrent Nogent.

NOGENT-LE-ROI, ville de France (Haute-Marne), chef-lieu de canton, arrond. et à 23 kilom. de Chaumont, sur une montagne escarpée dominant la Traize; pop. aggl., 3,370 hab. — pop. tot., 3,576 hab. Centre de la fabrication de coutellerie de la Haute-Marne, dite de Langres. Église récemment reconstruite; ruines d'un château fort et débris de constructions romaines.

NOGENT-LE-ROI, petite ville de France (Eure-et-Loir), chef-lieu de canton, arrond. et à 17 kilom. de Dreux, sur la rive gauche de l'Eure; pop. aggl., 1,389 hab. — pop. tot., 1,436 hab. Blés, farines. Cette petite ville était autrefois défendue par un château fort; elle fut érigée en comté par Richelieu en faveur de Bautru.

NOGENT-LE-ROTRU, ville de France (Eure-et-Loir), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 56 kilom. de Chartres, sur l'Huisne, par 48° 19' 29" de latit. et 10° 31' 27" de longit. O.; pop. aggl., 5,884 hab. — pop. tot., 7,056 hab. L'arrondissement comprend 4 cantons, 54 communes et 42,559 hab. Fabriques d'étamines, de burats, de serges, de breluches et de diverses étoffes de laine.

Nogent-le-Rotrou est situé au milieu d'un riant vallon, que domine au S. un coteau escarpé. Cette ville offre de belles rues bordées de maisons élégantes et quelques beaux édifices, dont nous allons donner la description.

L'église Saint-Hilaire, fondée au IX^e siècle ou aux premières années du XI^e siècle, est surmontée d'une belle tour en pierres de taille, terminée par une galerie entourant un dôme surmonté d'une lanterne à jour; ses fenêtres, ses gargouilles et ses corniches sont sculptées avec une grande délicatesse; elle fut achevée en 1560. On remarque à l'intérieur de l'édifice : le grand autel, richement sculpté; douze tableaux représentant les douze apôtres, et un petit nombre de vitraux colorés. L'église Notre-Dame, autrefois l'oratoire de Saint-Jacques, n'a de remarquable que son portail, d'une grande richesse de sculpture. L'église Saint-Laurent renferme un très-beau banc d'œuvre et un bon tableau : *Saint Laurent expirant sur le gril*.

Le château fut réédifié au commencement du XI^e siècle, sur les ruines d'une vieille forteresse romaine; les murs d'enceinte, les bastions, les remparts furent bâtis, réparés et modifiés à diverses époques des XI^e et XII^e siècles. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Marguerite, Catherine et Charlotte d'Armagnac élevèrent la porte d'entrée actuelle, avec ses deux grosses tours rondes à créneaux et à toits coniques. « Un pont de pierre, jeté sur le large et profond fossé, a remplacé, dit M. Moutier, l'ancien pont-levis. A l'intérieur de la cour, on retrouve les traces de la chapelle seigneuriale, des anciens logements, des courtines, des tours et des bastions. L'antiquaire peut à loisir y mesurer l'épaisseur, la hauteur et l'appareil des murailles, reconstruire par l'étude les anciennes divisions et la distribution du donjon; sur les murs délabrés, il reconnaîtra les constructions du XI^e et du XII^e siècle, les traces des poutres, des solives, des cheminées, et les étroites fenêtres par lesquelles les redoutables châtellains recevaient la lumière extérieure et promenaient leurs regards sur les campagnes environnantes.

L'hôtel-Dieu fut fondé en 1190 par Rotrou IV; sur le fronton de la porte principale se voient les armes du grand Sully, qui, après le comte de Rotrou, fut le principal bienfaiteur de cet établissement de charité. Près de la chapelle se trouve le petit édifice que Rachel de Cochefiut, veuve de Sully, fit construire en 1642, pour y déposer le corps de son époux. Les statues en marbre blanc du duc et de la duchesse de Sully sont agenconnées sur un élégant piédestal. Signalons aussi : l'hôtel de ville, le collège, quelques curieuses maisons du XVI^e siècle, et la statue du général Saint-Pol, tué à l'assaut de Malakoff; cette statue a été inaugurée en 1857 sur la principale place de la ville.

Avant l'invasion normande, Nogent-le-Rotrou portait le nom de *Nogent-le-Château*.

(Castrum Nogion), ce n'était alors qu'une simple bourgade, composée de divers éléments qui, en se développant et se réunissant plus tard, constituèrent une ville assez importante, qui devint la capitale du Perche. Donnée en appas à Charles le Valois, en 1335, elle fut érigée en duché-pairie en faveur de François de Béthune (1652). Sully l'avait achetée en 1624, et ses héritiers la possédèrent jusqu'en 1770. A la Révolution, le domaine de Nogent fut confisqué sur le comte d'Orsay; le château fut plusieurs fois vendu et il n'a échappé que par miracle au vandalisme de la bande noire. Quoique mutilé par les guerres et par le temps, c'est encore une des ruines féodales les plus intéressantes de France.

NOGENT-SUR-SEINE, ville de France (Aube), chef-lieu d'arrondissement, et de canton, à 51 kilom. de Troyes, par 48° 29' 35" de latit. et 10° 44' de longit. E.; pop. arr., 3,338 h. — pop. tot., 3,474 hab. L'arrondissement comprend 4 cantons, 60 communes et 35,936 h. Petit port servant aux transports pour l'approvisionnement de Paris et au garage des transports de bois; commerce de grains, de farines, de fourrages et de charbon; fabriques de cartes.

La ville de Nogent, environnée de charmantes promenades et agréablement située sur la rive gauche de la Seine, sur laquelle est jeté un beau pont en pierre coupé par une île, a une origine très-ancienne; car, dès le IX^e siècle, les religieux de Saint-Denis, redoutant les invasions des Normands, y envoyaient les reliques de leur abbaye. Elle fut prise par d'Andelot en 1567. En 1814, le général Bourmont, avec un peu plus de 1,000 soldats, opposa une résistance héroïque à l'armée autrichienne, qui avait attaqué la ville et qui, l'ayant occupée, après deux jours d'une lutte acharnée, brûla, pour se venger, l'hôtel de ville, le palais de justice et un grand nombre de maisons.

Le seul édifice remarquable de Nogent-sur-Seine est l'église Saint-Laurent, classée parmi les monuments historiques et construite de 1421 à 1554; au N.-O. s'élève une tour richement ornée et couronnée par une élégante plate-forme, composée de huit colonnettes fort délicates, supportant huit arcs-boutants réunis à un centre commun sur lequel repose une statue colossale de saint Laurent. Le portail latéral offre de charmants détails d'ornementation. On remarque à l'intérieur de l'église : de belles pierres tumulaires du XVI^e siècle; des vitraux et un buffet d'orgues de la même époque; un *Martyre de saint Laurent*, peinture attribuée à Lesueur; une *Fuite en Egypte*, d'Eugène Delacroix; et un beau tableau de Gleyre, la *Prédication du Christ*.

Signalons aussi la maison de l'Auditoire, qui présente de beaux détails du XVI^e siècle.

NOGENT-LES-VIERGES, village et commune de France (Oise), canton de Creil, arrond. de 12 kilom. de Senlis; 1,068 hab. Clovis campa, dit-on, à Nogent-les-Vierges, et les rois de la première race y avaient, suivant quelques auteurs, un château dans lequel Thierry III fut surpris en 678 par Ebroin, révolté contre lui. L'église, classée parmi les monuments historiques, est précédée d'un porche ogival et surmontée d'une tour romane à trois étages. « La nef, également romane, renferme, dit M. Pénel, des bas-reliefs du X^e et du XII^e siècle; le chœur, reconstruit par saint Louis dans le style ogival, est éclairé par sept fenêtres garnies de vitraux modernes. On remarque à l'intérieur du monument : les reliques des saintes Maure et Brigitte, filles jumelles d'Elia, roi d'Ecosse et de Northumberland; le tombeau en marbre noir de messire Jehan Bardeau, seigneur de Nogent, par le sculpteur Michel Bourdin; la chapelle funéraire du maréchal Gérard, et une crypte très-ancienne. Aux environs, magnifique maison de campagne bâtie avec les débris de l'ancien château de Sarcus, et grotte celtique.

NOGENT-SAINT-LAURENS (Edme-Jean-Joseph-Jules-Henri), avocat et homme politique français, né à Orange (Vaucluse) en 1814. Reçu avocat en 1836, il se rendit deux ans plus tard à Paris et se fit inscrire au barreau de cette ville, où il ne tarda à se faire remarquer, principalement dans des procès devant la cour d'assises. Parmi les causes qu'il défendit et qui eurent le plus de retentissement, nous citerons celle de Soufflard et celle du colonel Laborde, poursuivies en 1849 pour avoir pris part à la célèbre échauffourée de Boulogne avec Louis-Napoléon Bonaparte. M. Nogent-Saint-Laurens occupait un rang distingué parmi les avocats de Paris lorsqu'il se lança dans la politique active, pour aller plaider au Corps législatif la triste cause du régime issu du coup d'Etat du 2 décembre 1851. M. Lacaze, député du Loiret, étant mort en 1853, le gouvernement impérial désigna aux électeurs de la première circonscription de ce département M. Nogent-Saint-Laurens, pour le remplacer. Grâce à la pression administrative, il fut élu, puis réélu successivement en 1857, en 1863 et en 1869. Il devint un des membres les plus actifs et les plus marquants de la majorité, qui comptait un si petit nombre d'hommes d'un talent réel, prononça de nombreux discours, défendit constamment la politique gouvernementale, et prit particulièrement part aux discussions qui eurent lieu sur les

lois de la presse, sur les coalitions, sur l'abolition de la peine de mort, sur la contrainte par corps, etc. La révolution du 4 septembre 1870 a fait rentrer M. Nogent-Saint-Laurens dans la vie privée. On lui doit : *Traité de la législation et de la jurisprudence des chemins de fer* (1841); *De la législation des théâtres* (1842), etc.

NOGENTAIS, AISE s. et adj. (no-jan-té, é-ze). Géogr. Habitant des villes qui portent le nom de Nogent; qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Les Nogentais*. La population NOGENTAISE.

NOGHERA (Jean-Baptiste), littérateur italien, né à Barbeno (Valteline) en 1719, mort dans la même ville en 1784. Il entra chez les jésuites en 1735, puis professa la rhétorique et l'éloquence à Milan et à Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *De l'éloquence sacrée moderne* (Milan, 1752); *De l'infailibilité de l'Eglise chrétienne* (Bassano, 1776). Ses œuvres complètes ont été réunies et publiées à Bassano (1790, 47 vol. in-8°).

NOGROBE s. m. (no-gro-be). Moll. Genre de coquilles univalves.

NOGRUS s. m. (no-gruss). Entom. Syn. d'EUNECTA.

NOGUEIRA (serra), une des principales montagnes dans la province de Tras os Montes, en Portugal.

NOGUERA PALLAREZA, rivière d'Espagne, affluent de la Sègre, à 4 kilom. S.-O. d'Alos, cours 170 kilom.

NOGUERA RIBAGORZANA, rivière d'Espagne, affluent de la Sègre, à 13 kilom. S.-O. de Lerida; cours 130 kilom.

NOGUET s. m. (no-ghe). Techn. Grand panier d'osier très-plat, à une seule anse, qui se porte souvent sur la tête.

NOGUETTE s. f. (no-ghe-té). Revendeuse de toiles et de dentelles. Il se disait encore, à Paris, au siècle dernier, des filles de boutique de lingerie. Vieux mot.

NOGUEZ (Pierre), médecin français, né à Sauveterre (Béarn) vers 1685. Ses études médicales terminées, il alla s'installer à Saint-Domingue et y exerça sa profession pendant plusieurs années. A son retour à Paris, il fut nommé démonstrateur d'histoire naturelle au Jardin des plantes. Ses principaux ouvrages sont : *L'anatomie du corps de l'homme en abrégé* (Paris, 1723, in-12) et des traductions de divers ouvrages médicaux de Cheselden, Jurin, Smith et Nieuwenyut.

NOH, nom du premier homme, suivant les Hottentots.

NOHANNIAES, tribu indienne de l'Amérique du Nord. V. CHEPEWAN.

NOHARHARANCATE s. f. (no-a-ra-ran-ka-té). Sorte de fronde de guerre, en usage chez certaines peuplades de l'Amérique.

NOHÉMIEN s. m. (no-é-mian). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane, qui admettait que Dieu peut faire le mal.

NOHESTAN s. m. (no-é-stan) — mot héb. qui signif. *ouvrage d'airain*. Hist. sacr. Nom du serpent élevé par Moïse dans le désert, et détruit par Ezéchias, pour empêcher les Juifs de continuer à l'adorer.

NOIE-CHIEN s. m. Syn. de NÈGUS-CHIEN.

NOINTEL (Charles-François OLIER, marquis de), diplomate français, né dans la première moitié du XVIII^e siècle, mort en 1685. Successivement conseiller au parlement de Metz, à celui de Paris (1661), puis conseiller d'Etat, il fut nommé, en 1670, en remplacement de Delahaye, ambassadeur à Constantinople. Nointel avait particulièrement pour mission de renouveler les anciennes capitulations entre la France et la Turquie, en y faisant insérer une réduction sur les droits de douane, d'obtenir le rétablissement des Echelles du Levant, le libre commerce par la mer Rouge, enfin de protéger la religion catholique et les saints lieux. La tâche était difficile. Le nouvel ambassadeur se trouva d'abord en présence du mauvais vouloir du grand vizir Kuprili, venu à l'Aulique, n'obtient qu'au bout de six mois une audience du sultan et reçut quelques jours plus tard du vizir la proposition de renouveler simplement les anciennes capitulations. Kuprili ajoutait, il l'engageait à retourner dans son pays. Cette insolente réponse, transmise à Versailles, excita le plus violent courroux chez Louis XIV, qui donna l'ordre de faire à Toulon des préparatifs de guerre. En apprenant ce qui se passait en France, le grand vizir reprit les négociations interrompues, qui traînèrent en longueur pendant la guerre de la France contre la Hollande. Enfin, grâce à la fermeté de son attitude, Nointel put obtenir un plein succès dans ses négociations et la signature du traité du 6 juin 1673. Peu après, l'ambassadeur parcourut les Echelles du Levant, pour étudier les moyens d'augmenter le commerce et l'influence de la France, pour assurer de l'exécution des engagements pris par la Porte. En même temps, il emmenait avec lui deux peintres, à qui il fit dessiner tous les objets d'art et d'antiquité qui frappaient son attention, achetait des médailles, copiait des inscriptions, etc. Rappelé en 1679 sur les plaintes de divers négociants des Echelles, auxquels il avait em-

prunté des sommes considérables pour alimenter les énormes dépenses occasionnées par le luxe de sa maison, par ses constants achats, il vit ses dettes payées par le gouvernement français, mais, à son retour en France, il fut accueilli très-froidement par Louis XIV et même exilé pendant quelque temps.

NOINVILLE (DUREY DE), écrivain français. V. DUREY.

NOIR, NOIRE adj. (noir, noire — lat. niger, mot qui se rapporte probablement au même radical que noir, noir, proprement la mort du jour, de la racine sanscrite nap, péir, détruire, latin neca. L'affaiblissement de a en i se présente déjà dans le sanscrit nica, nuit, pour napa, et dans le latin nixus, qui se rattache à la même racine). Se dit de la couleur la plus obscure, de celle qui, selon les physiiciens, est produite par l'absence ou par l'absorption complète de tous les rayons lumineux; se dit aussi des objets qui ont cette couleur : *La couleur NOIRE. Du papier NOIR. Du drap NOIR. De l'encre NOIRE. Une barbe NOIRE. Des cheveux NOIRS. Du raisin NOIR. Un chat NOIR. Les étoffes NOIRS absorbent bien plus vite la chaleur que les étoffes blanches.* (A. Rion.)

J'adore les yeux noirs avec les cheveux blonds. A. DE MUSSET.

— Qui appartient à la race des nègres : *La reconnaissance est une vertu NOIRE, comme l'ingratitude est un vice blanc.* (Méry.)

— Qui est d'une couleur très-brune, très-foncée : *Du pain NOIR. Un bleu NOIR. Avoir la peau NOIRE, les dents NOIRES.*

— Sombre, obscur : *Cachots, antres NOIRS. Chambre NOIRE. Temps NOIR. Il fait nuit NOIRE.*

Le bord fut, devant nous s'étend la mer profonde; Partout les cieux, partout les noirs gouffres de l'onde. DELILLE.

« L'ivide, meurtri : *Etre tout NOIR de coups.* Il Sale, crasseux, surtout en parlant du linge et du corps : *Linge NOIR. Mains toutes NOIRES.*

— Fig. Triste, sombre, mélancolique : *Esprit NOIR et rêveur. Humeur NOIRE. Noir chagrin. NOIRS soucis. NOIRS pressentiments. Idées NOIRES. Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que gris brun, et la nuit elles deviennent tout à fait NOIRES.* (Mme de Sév.)

D'où vient ce noir chagrin que je lis dans tes yeux? BOILEAU.

... Les noirs soucis agitent quelquefois Les courlines de pourpre où sommeillent les rois. CHÉNÉVILLE.

« Atroce, pervers, odieux : *Une âme NOIRE. NOIRS traits. NOIRS ingratitude. NOIRS colomnie. NOIR attentat. La frivolité, qui nuit au développement des talents et des vertus du Français, le préserve en même temps des crimes NOIRS et réfléchis.* (Duclos.) *L'envie rend tiguiste; elle conduit à la haine, la plus odieuse et la plus NOIRE de toutes les passions.* (Mme de Genlis.)

J'ai voulu détourner les enfants de la terre Des noirs excès du temps présent. A. BARBIER.

« Malheureux, funeste : Sous un nom emprunté, sa noire destinée Et ses propres fureurs ici l'ont amenée. RACINE.

— *Habit noir*, Vêtement d'homme en drap noir, à basques, ouvert par devant, que l'on met d'ordinaire lorsqu'on est en grande toilette : *On va à l'enterrement, à la noce, au bal, en HABIT NOIR, il n'y a que pour naître qu'on ne soit pas forcé de mettre un HABIT NOIR.* (A. Karr.)

— *Bile noire*. V. BILE.

— *Vapeurs noires*, Accès de mélancolie, que l'on attribuit à des vapeurs produites par la bile noire.

— *Café noir*, Café à l'eau, sans lait : *Une tasse de CAFÉ NOIR.*

— *Froid noir*, Froid qui se fait sentir par un temps couvert.

— *Point noir*, Petit nuage noir, qui fait prévoir un orage. Il Fig. Signe qui fait prévoir des troubles, des malheurs : *L'horizon politique a toujours des POINTS NOIRS.*

— *Couleurs noires*, Sombres apparences : *Peindre un homme, un fait sous les COULEURS les plus NOIRES.*

— *Monnaie noire*, Nom donné autrefois à la monnaie de cuivre.

— *Magie noire*, Sorte de magie dans laquelle on évoquait le démon et les esprits infernaux. Il *Livres noirs*, Livres de magie.

— *Bandes noires*, Bande noire. V. BANDE.

— *Bête noire*, Sanglier : *Chasser la BÊTE NOIRE.* Il Fig. Personne qui inspire une peur ou une aversion particulière.

— *Onde noire*, Nom du Styx, fleuve des enfers, chez les poètes. Il *Passer l'onde noire*, Mourir :

Quand on a passé l'onde noire, Adieu le bon vin, nos amours; Dépêchons-nous de boire, On ne boit pas toujours. MOLIÈRE.

— *Noir ravage*, Demeure des morts, dans la langue poétique :

Ils iront assez tôt border le noir rivage. LA FONTAINE.

— *Faire noir*, Faire nuit ou sombre : *Nous sortirons dès qu'il y aura NOIR. Il fait NOIR aujourd'hui.* Il *Faire noir comme dans un jour*, Faire une nuit très-sombre.

— *Voir tout noir*, Voir toutes choses du côté fâcheux; ne prévoir que des événements funestes.

— *Rendre noir*, Noircir; faire passer quelqu'un pour criminel, pour méchant : *Il a essayé de me rendre NOIR.*

— Loc. fam. *Avoir les yeux pochés au beurre noir*, Les avoir tout à fait meurtris. Il *Revenir de piques noires*, Se disait autrefois d'une personne qui entrait dans la conversation par une impertinence ou par une parole dite hors de propos. Il *N'être pas si diable qu'on est noir*, N'être pas aussi méchant qu'on en a l'air. Il *Le temps est bien noir*, Il pleuvra des prêtres, Se dit lorsque le temps est très-sombre et paraît disposé à la pluie, par allusion au costume noir des prêtres.

— Hist. *Maille noire*, Tribut que payaient les habitants des basses terres de l'Ecosse aux montagnards, pour qu'ils n'envassent pas leurs troupeaux. Il *Mouton noir*, Dynastie turcomane, qui régna de 1407 à 1468, en Mésopotamie et en Arménie, et qui avait pour emblème un mouton noir. Il *Impartiaux noirs*, Nom que l'on donnait à des modérés de l'Assemblée constituante, siégeant au Manège, qui se rapprochaient des noirs ou membres du côté droit : *Les IMPARTIAUX NOIRS et les impartiaux blancs.*

— Hist. relig. *Moines noirs*, Bénédictins dont les vêtements étaient entièrement noirs. Il *Chapelle noire* ou *Chambre noire*, Nom donné, dans quelques couvents, à un endroit obscur, où les religieux se donnaient la discipline.

— Liturg. *Procession noire*, Procession que les prêtres d'une paroisse font quelquefois en vêtements noirs : *A Malte, il y avait tous les vendredis une PROCESSION NOIRE, dans laquelle les membres du clergé avaient un voile sur la figure.*

— Mythol. Surnom de Pluton, dieu des enfers, et de Cérès, adorée dans une grotte, près de Phigalie.

— Administr. *Billets noirs*, Billets de couleur noire qui désignaient autrefois comme devant être militaires les jeunes gens qui les tiraient, tandis que ceux qui amenaient des billets blancs étaient exemptés.

— Grav. *Manière noire*, Genre de gravure, dans laquelle on couvre entièrement le métal de points uniformes, puis on obtient les blancs en usant plus ou moins les aspérités de la planche : *Gravure, estampe à la MANIÈRE NOIRE. Graver à la MANIÈRE NOIRE.*

— Manège. *Robe noir mal teinte*, Robe noire tirant sur le roux. Il *Robe noir jais* ou *noir jayet*, Robe noire, avec des reflets brillants. Il *Robe noir franc*, Robe noire d'une teinte pure.

— Jeux. *Couleur noire*, Carte, numéro ou case de couleur noire : *Mettre vingt sur la COULEUR NOIRE, à la roulette.*

— Mar. *Cordage noir*, Cordage goudronné. — *Pêche. Morue noire*, Morue peu salée et séchée doucement, qui a subi, étant en pile, un commencement de fermentation.

— Art culin. *Viandes noires*, Viandes tirant sur le noir, comme celles du lièvre, de la bécasse, etc. : *LES VIANDES NOIRES passent pour être échauffantes.* Il *Beurre noir*, Beurre fondu, qu'on a laissé noircir dans la poêle, pour le faire servir à certaines préparations culinaires : *De la raie au BEURRE NOIR.*

— Pathol. *Maladie noire*, Nom de diverses maladies qui n'ont de commun que la coloration noire de la peau ou des vomissements.

— Physiq. *Chambre noire* ou *obscur*, Cabinet noir, ne recevant le jour que par une très-petite ouverture, souvent munie d'une lentille, et laissant passer, soit un faisceau de rayons solaires sur lequel on fait certaines expériences, soit des rayons lumineux qui, réfléchis par les objets extérieurs et recueillis sur un écran, y produisent une image renversée de ces objets. Il Boîte disposée de même, pour recevoir sur un verre dépoli les images renversées des objets extérieurs : *La CHAMBRE NOIRE d'un photographe.*

— Anthropol. *Race noire*, Race d'hommes dont la peau est de couleur noire. V. NÈGRE.

— Erpét. *Noir et fauve*, Espèce de serpent, sur lequel on remarque ces deux couleurs.

— Agric. *Bled noir*, Nom vulgaire du sarrasin.

— Substantif. Nègre, individu appartenant à la race noire : *Le plus redoutable de tous les maux qui menacent l'avenir des Etats-Unis naît de la présence des NOIRS sur leur sol.* (L'abbé Raynal.)

Dans un pauvre vieux noir, cependant, quelle audace, De prendre seul en main la cause de sa race ! LAMARTINE.

— Personne d'un teint extrêmement brun : *Il a épousé une brune, ou plutôt une NOIRE.* La pâle est aux jaspins en blancheur comparable; La noire à faire peur, une brune adorable. MOLIÈRE.

— Hist. Membre d'une faction opposée à celle des blancs, qui existait à Florence au temps de Dante. Il Nom donné aux Abbassides

par opposition aux Omniades, qu'on appelait les blancs. N'ont pas lequell on désigne des brigands qui ravagèrent l'Angleterre vers 1723. Membre du côté droit de l'Assemblée constituante, pendant qu'elle siégeait au Manège. *Amis des noirs*, Membres d'une société fondée en 1790, dans le but d'appliquer aux nègres des colonies les principes proclamés dans la déclaration des droits de l'homme.

— s. m. Couleur noire : *Beau noir*. *Noir de jais*. *Noir foncé*. *Noir teinte en noir*. *Il y a autant de différence de l'un à l'autre que du blanc au noir*. (Acad.) *Couleur très-foncée et ressemblant au noir* : *A trente-huit ans, elle est belle comme un ange, elle a des yeux d'un noir bleu, des cils comme des soies*. (Balz.)

— Effloie noire, vêtement noir; vêtement ou couleur de deuil : *Shabiller de noir*. *Porter du noir*. *Chambre tendue de noir*. *Etre en noir*. *Anne de Bretagne changea en noir le deuil, qui jusque-là avait été porté en blanc*. (De Ségur.)

C'est un charmant objet qu'un nouvel héritier, Et le noir est pour moi la couleur favorite.

REGNARD.

— Matière colorante de couleur noire : *Se barbouiller avec du noir*.

Fig. Objet triste, événement malheureux : *N'admirez-vous pas comme cette vie est mêlée de haut et de bas, de blanc et de noir ?* (Volt.) *Le faire du noir, broyer du noir*. Se livrer à des réflexions tristes, à des pensées mélancoliques :

... Pourquoi broyer du noir, Et s'affliger lorsque l'on peut mieux faire ?

ANDRIEU.

— *Voir en noir*, Voir sous un sombre aspect, juger d'une façon désavantageuse : *Vous voyez tout en noir*. *Les uns voient tout en noir, les autres tout en rose*.

— Meurtresse : *Je me trouve presque autant de noirs et de bleus sur le corps que mon seigneur*. (L. Viardot.)

Fig. Petit noir ou simplement Noir, Tasse de café noir.

— *Pot au noir*, Vieux pot plein de noir de fumée, que l'on suspend au plancher, et qu'un joueur, les yeux bandés, cherche à casser avec un bâton, les autres joueurs criant : « Gare le pot au noir. » *« Au colin-maillard, l'obstacle contre lequel le joueur qui a les yeux bandés menace de se heurter, et dont on cherche à le détourner en criant pareillement : « Gare le pot au noir. »* *« Fig. Incertitude, obscurité, danger caché : J'ai craint le pot au noir dans cette affaire. Il y a de la police là-dedans ; gare le pot au noir !*

— *Vendre du noir à quelqu'un*, Lui en faire accroire, le tromper.

— *Mettre du noir sur du blanc*, Ecrire; composer des ouvrages : *Depuis qu'il met du noir sur du blanc, il se croit un personnage*. (Acad.)

— *Passer, changer du blanc au noir*, Aller du blanc au noir, Passer d'une opinion à l'opinion contraire, d'une extrémité à l'autre : *« M. Fléchier, disait un jour Bavielle à l'occasion d'un démêlé qu'ils avaient eu, m'a fait changer du blanc au noir. — Dites, répondit Fléchier, du noir au blanc. »* (D'Alemb.)

Voilà l'homme, en effet, il va du blanc au noir; Il condamne au matin les sentiments du soir.

BOILEAU.

— *Ne connaître ni le blanc ni le noir*, Ne connaître absolument rien.

— *N'y voir que du blanc et du noir*, Se dit d'un homme qui tient un livre et qui ne sait pas lire, ou qui n'est pas assez clair pour lire, ou qui n'est pas assez instruit ou assez intelligent pour le comprendre.

— *Dire blanc, dire noir*, Soutenir, avancer, affirmer des choses tout à fait opposées : *Quand je veux dire blanc, la quinzaine dit noir*.

BOILEAU.

— B.-arts. Ombre d'un tableau, d'une estampe, d'un dessin : *Les noirs de ce tableau ont trop de vigueur*. *Ce tableau est trop peu travaillé dans les noirs*. *« Noir aigre et poché, Tuilles d'une gravure qui se confondent. »* *Tirer, pousser au noir*, Noircir par l'action du temps, en parlant des ombres et des demi-teintes d'un tableau : *Les peintures du Poussin tirent au noir*. *Certaines œuvres de Delacroix pousseient déjà au noir*.

— Art milit. Centre de la cible, marqué par un rond noir entouré d'un cercle blanc. *« Mettre dans le noir, Loger sa balle dans ce rond.*

— Techn. Ouvrage de serrurerie qui n'a été ni poli ni blanchi à la lime. *« Noir d'Allemagne, Mélange de lie de vin, d'ivoire et de noyaux brûlés et pulvérisés, dont on fait usage pour l'impression en taille-douce. »* *Noir animal*, Charbon obtenu en chauffant au rouge blanc des os dans des vases clos : *L'action du NOIR ANIMAL comme engrais est encore enveloppée d'une certaine obscurité*. (M. de Dombasle.) *« Noir animalisé, Noir produit par la calcination en vases clos de divers mélanges, dans lesquels entrent des matières organiques, et aussi Engrais humain desséché et réduit en poudre, d'ivoire de cadran. »* *Charbon d'écaillé brûlé avec de l'huile d'aspic. « Noir de corroyeur, Première teinte noire appliquée sur les cuirs tannés. »* *Noir d'Espagne, Liège brûlé, dont on fait usage dans les arts. « Noir fin, Poudre fine*

de noir animal qui, après avoir servi au raffinage du sucre, est employée comme engrais. *« Noir de fumée, noir à noircir, Matière noire que l'on obtient de la fumée de la poix-résine, de substances huileuses impures, etc. »* *Noir en grain, Poudre grossière de noir animal, que l'on peut revivifier avec avantage. »* *Noir d'impression, Noir tirant un peu sur le bleu, qu'on extrait du bleu de Prusse. »* *Noir d'ivoire, noir de veaux, Ivoire brûlé et pulvérisé, dont les peintres font usage. »* *Noir de lampe, Beau noir de fumée obtenu en brûlant des huiles dans des quinquets à bécasses simples, placés au-dessous d'une plaque métallique, et dont on se sert dans la fabrication de l'encre de Chine. »* *Noir de metteur en œuvre, Poudre noire provenant de l'ivoire brûlé. »* *Noir d'os, Noir obtenu particulièrement avec des os de pieds de mouton, et dont on fait usage dans la peinture, dans la fabrication des papiers peints et du cirage. »* *Noir de pêche, Noir obtenu par la combustion des noyaux de pêche. »* *Noir de soie, Seconde teinte noire appliquée sur les cuirs tannés. »* *Noir de terre, Espèce de charbon minéral, dont on fait usage dans la peinture à fresque. »* *Noir végétal, Charbon de bois broyé, dont on se sert pour épurer les sirops et les huiles et pour filtrer les eaux potables. »* *Noir de vigne, Noir provenant des sarments brûlés.*

— Alchim. Couleur de la pierre dans un certain temps de l'opération.

— Agric. Maladie des grains, causée par une espèce de champignon du genre *uredo*. *« Maladie des orangers, produite également par un champignon. »* *Maladie des oliviers, dans laquelle ces arbres se couvrent d'une poussière noire.*

— Minér. *Noir antique, Marbre très-noir, qui prend un beau poli. »* *Noir de nickel, Oxyde de nickel.*

— s. f. Jeux. Carte, jeton, boule ou case de couleur noire : *Jouer la NOIRE, Jouer sur la NOIRE.*

— Mus. Note dont la durée est le double de celle d'une croche et la moitié de celle d'une blanche : *Dans nos anciennes musiques, on se servait de plusieurs sortes de NOIRS : NOIR à queue, NOIR carré, NOIR en losange; ces deux dernières espèces sont demeurées dans le plain-chant; mais, dans la musique, on ne se sert plus que de la NOIR à queue.* (J.-J. Rouss.)

— Adv. En couleur noire : *Voir NOIR. Voir bien noir.*

— Fig. Sous un aspect sombre, triste, désolable : *« Ils me plaignaient beaucoup de voir si noir ce qui est si blanc, car ils ont tous la candeur des cygnes. »* (J.-J. Rouss.)

— Gramm. L'adjectif noir devient invariable quand il est suivi d'un autre adjectif ou d'un complément quelconque qui le modifie sous le rapport de la nuance, parce qu'alors noir est pris substantivement au masculin singulier : *Des chevaux NOIR mal teints. Des chevaux NOIR de jais. Mais on dirait : Des chevaux NOIRS comme du jais, parce qu'il la couleur noire n'est pas modifiée; elle n'est que comparée à celle du jais.*

— Syn. Noir, nègre. V. NÈGRE.

— Encycl. Hist. Sous le nom de noirs, on désignait souvent les députés qui siégeaient au côté droit dans la Constituante de 1789. Voici quelle fut l'origine, un peu oubliée aujourd'hui, de cette appellation.

Quand l'Assemblée vint s'établir à Paris, en même temps que le roi aux Tuileries, après les journées des 5 et 6 octobre 1789, elle prit séance dans la salle du Manège, près du château; il en résulta certaines plaisanteries en prose et en vers rapportant la destination primitive du local. Ainsi, les aristocrates donnèrent le nom d'*enragés* aux patriotes de la gauche, non-seulement à cause de l'idée de violence que ce mot éveillait, mais encore parce que c'était ainsi qu'on nommait, à Paris, de médiocres chevaux de louage dont on se servait communément pour les voyages de Versailles, afin d'éviter les frais de la poste royale. Ils les surnommèrent aussi les *bais*. On saisit moins bien le sens de ce sobriquet que celui du premier; mais on voit que c'est toujours l'idée de cheval qui est au fond. C'était la plaisanterie à la mode. De leur côté, les membres du côté gauche et tous les patriotes surnommèrent les chevaux..., parodiant, les députés de la droite, les *noirs*, parce qu'un grand nombre d'entre eux étaient *noirs de robe*, c'est-à-dire qu'ils étaient ecclésiastiques.

Les comparaisons hippiques étaient tellement familières et consacrées, qu'il parut un journal-pamphlet, intitulé les *Chevaux au Manège*, où l'on donnait aux députés « les noms des chevaux à dresser, avec leur caractère et leurs penchants. » Mirabeau, c'est « le Pétulant; » Clermont-Tonnerre « l'Ombrageux; » l'abbé Maury « la Cabreuse; » Target, « l'Indocile; » le duc d'Orléans, « le Peureux, » etc.

— Mus. La *noire* est une figure de note et constitue l'un des principaux signes ou caractères qui servent à écrire la musique. Sa forme est celle d'un gros point noir, auquel est attachée une queue ou barre verticale, que l'on dirige soit au-dessus, soit au-dessous de la note. Quand la queue est dirigée en haut, on la place à droite de cette dernière, et on la met à gauche dans le cas contraire;

cette observation, cependant, est toute pratique et n'influe en rien sur la valeur du signe.

La valeur fixe de la *noire* correspond au quart de celle de la ronde et à la moitié de celle de la blanche; mais sa durée varie selon la mesure dans laquelle elle est appelée à entrer. Dans une mesure à quatre temps, à deux temps, à trois-temps et à deux-temps, la *noire* représente toujours un temps; dans les mesures à douze-huit, à neuf-huit et à six-huit, elle n'est plus que de deux tiers de temps, tandis qu'elle est de deux temps pleins dans la mesure à trois-huit. Mais ce qui est invariable, c'est la valeur correspondante de la *noire* vis-à-vis des autres signes de durée. Nous avons dit quelle est cette valeur relativement à ceux de ces signes qui sont plus considérables, la ronde et la blanche; nous devons dire aussi ce qu'elle est relativement aux signes moindres : la *noire* vaut deux croches, ou quatre doubles croches, ou huit triples croches, ou seize quadruples croches. Sa valeur correspondante en silence est le soupir.

Jadis, dans les anciennes musiques, on se servait de plusieurs sortes de *noires* : il y avait la *noire* à queue, la *noire* carrée, la *noire* en losange. Depuis longtemps, ces deux dernières espèces ont complètement disparu de la musique ordinaire; mais il faut constater qu'on continue de les employer dans le plain-chant, qui a conservé la plupart des signes de notation de l'ancienne musique.

— Techn. Le *noir animal* ou *charbon animal* est un charbon d'os que l'on obtient en calcinant des os en vase clos. Les os fournissent de 55 à 60 pour 100 de charbon animal; le charbon azoté constitue environ le dixième du poids; le reste est composé de matières minérales, telles que phosphates de chaux, etc. C'est en 1813 que furent découvertes les propriétés particulières du charbon animal; jusqu'à cette date, on ne connaissait que le noir d'ivoire, employé seulement en peinture; c'est donc d'une soixantaine d'années au plus que date l'application industrielle des propriétés décorantes du *noir animal*. Lowitz découvrit le premier que le charbon d'os décolore les liquides organiques avec un bien plus grande énergie que le charbon de bois, jusqu'alors employé; il constata, en outre, qu'il absorbe certains oxydes et que l'oxyde de plomb est réduit par le *noir animal*. On comprend tout le parti que l'industrie pouvait tirer de ces deux importantes propriétés du *noir animal*, la décoloration des liquides organiques et la réduction de certains oxydes. La fabrication du sucre doit à ces deux découvertes les progrès accomplis par elle depuis cinquante ans.

Des expériences faites pour doser le pouvoir décolorant du charbon d'os et se rendre compte des causes qui pourraient modifier en un sens ou dans l'autre cette puissance décolorante, il résulte :

1° Que la propriété décolorante du charbon d'os est due au charbon, qui agit en se combinant avec la matière colorante;

2° Que le pouvoir décolorant est modifié par la présence de sels terreux; que privé de son phosphate de chaux au moyen de l'acide chlorhydrique, par exemple, le charbon d'os voit son pouvoir décolorant diminué dans une assez forte proportion;

3° Qu'il est d'autant plus énergique que le charbon est plus tendu;

4° Que la puissance effective du charbon peut être augmentée par un mélange convenable de diverses substances minérales, particulièrement de potasse et de soude, au moment de la calcination;

Enfin, que la décoloration s'opère mieux à chaud qu'à froid, et qu'elle s'opère mieux dans un liquide neutre ou très-peu acide que dans une liqueur alcaline.

Pour donner une idée de la quantité dont est augmenté le pouvoir décolorant du *noir animal* par sa calcination avec la potasse, après lavage avec l'acide chlorhydrique, il suffira de dire que 1 gramme de charbon d'os, avant cette préparation, décolore 32 grammes de dissolution d'indigo, et, après, en décolore 1,450 grammes. Cette propriété qu'a le charbon d'os de voir sa puissance décolorante augmenter par le lavage à l'acide chlorhydrique et la calcination avec la potasse ne lui est pas spéciale, et les charbons qui résultent de la calcination des féculs, de l'alumine et de la gélatine jouissent aussi de cette propriété. Il en est de même pour le *noir* de fumée.

— Fabrication du *noir animal*. Les matières premières employées pour la fabrication du *noir animal* sont les os. Ces os sont ou crus, c'est-à-dire frais et tels qu'ils sortent des abattoirs, ou cuits, lorsqu'ils ont passé par la cuisine. Les os frais, avant d'être calcinés, sont soumis au dégraissage; les autres sont immédiatement transformés en *noir animal*. L'opération du dégraissage s'exécute comme suit, sauf quelques modifications de peu d'importance et qui tiennent aux dispositions de détail adoptées par les fabricants. Les os frais étant séparés des os cuits, on les brise, soit à la main avec une hachette, soit au moyen de cylindres dentés, entre lesquels ils s'engagent. Cela fait, les os sont placés dans un vase en tôle de forme cylindrique et percé de trous sur toutes ses faces. Ce vase est descendu ensuite dans une chaudière pleine d'eau, où on l'immerge complètement. A mesure que l'eau de cette chaudière s'échauffe, la graisse des os fond et, en vertu de son

moindre poids spécifique, s'élève à la surface du liquide, où elle est recueillie avec une écumoire. Lorsque l'opération est terminée, ce que l'on constate facilement, puisque la couche de graisse qui surnage se reforme de plus en plus lentement, on retire les os et on les abandonne au contact de l'air; ils ne tardent pas alors à s'échauffer fortement, à la suite des réactions chimiques qui s'opèrent dans leur masse, sous l'influence du contact de l'air et de la putréfaction des matières organiques; ils séchent alors et sont prêts à être calcinés.

On compte deux procédés de calcination : l'un, ancien, qui n'est d'ailleurs presque plus employé; l'autre, plus nouveau, et dont on se sert partout aujourd'hui. Du premier, nous ne dirons que quelques mots.

Dans le procédé ancien, on emploie un appareil composé de cylindres horizontaux en fonte, munis à leurs extrémités de tubes conducteurs, qui aboutissent à des condensateurs où se rendent les produits de la distillation. L'autre extrémité du cylindre, celle par laquelle on introduit les os, est fermée par un disque. Ces cornues, horizontales dans quelques-unes des rares fabriques qui utilisent cet appareil, sont verticales dans d'autres maisons. Cette dernière disposition est plus avantageuse, car elle permet d'opérer le chargement et le déchargement des os avec plus de facilité. Les cornues qui contiennent la matière première sont encastrées dans la maçonnerie et chauffées chacune par un foyer particulier. La partie inférieure de la cornue dépasse la maçonnerie et est fermée par un obturateur, sous lequel se trouve un étouffoir. A la partie supérieure de la cornue, qui, elle aussi, sort de la maçonnerie, se trouve un couvercle fermant hermétiquement l'ouverture par laquelle on introduit les os. Un tube, qui prend à quelques centimètres au-dessous de ce couvercle, sert à conduire dans le condensateur les produits volatils.

Pour charger une cornue, on ferme l'obturateur situé à la partie inférieure, on enlève le couvercle et on introduit les os dans le cylindre; on ferme et on chauffe. Lorsque la calcination est complète, ce qui a lieu lorsque depuis un instant il n'y a plus de gaz dans les condensateurs, on enlève l'obturateur; la cornue se vide alors dans l'étouffoir placé au-dessous. Là, le *noir animal* se refroidit à l'abri du contact de l'air. Ce procédé avait sa raison d'être à une époque où il pouvait être avantageux de recueillir les produits de la décomposition des matières organiques que renferment les os; mais aujourd'hui, l'industrie du gaz et bien d'autres donnant en grande abondance les sels qu'on se procurait difficilement autrefois, on a renoncé à l'emploi du procédé que nous venons de décrire sommairement, et voici celui qui est presque partout en usage :

On met les os que l'on veut calciner dans des vases cylindriques en fonte. Ces vases sont construits de telle sorte que, superposés, ils puissent se servir de couvercles; celui qui est à la partie supérieure sera seul bouché avec de l'argile. On y introduit les os dans ces cylindres et on les met en pile dans des fours rectangulaires de 5 mètres de long, 3 mètres de large et 2 m, 50 de haut. Ces fours contiennent 700 pots. Dans leur partie inférieure sont disposés quatre foyers, de 0 m, 45 de long sur 0 m, 25 de large, qui doivent servir à chauffer le four. Sur l'une des parois du four se trouve une cloison de brique, que l'on enlève lorsqu'il s'agit de placer les pots dans le four et que l'on reconstruit avant de mettre le feu aux fourneaux. La sole supérieure du four est construite de la même façon et peut être enlevée à la suite de chaque opération, puis reconstruite comme la cloison en briques cimentées avec de la terre plastique.

Pour charger le four, on commence par démolir la cloison et la sole, puis les ouvriers pénètrent dans le four et placent les pots en piles de sept à hauteur. Ces piles sont espacées les unes des autres de 0 m, 10. Nous avons dit plus haut que les cylindres sont en fonte; or, il convient de remarquer que, dans le voisinage du foyer, on a substitué des vases en terre réfractaire aux vases de fonte, ces derniers ne pouvant résister à l'action des foyers. Lorsque la disposition des vases est terminée, on reconstruit la sole supérieure et la cloison, puis on chauffe. A mesure que la température s'élève dans l'enceinte de briques qui constitue le four, les vases en terre et fonte s'échauffent, les matières organiques se décomposent avec un dégagement de gaz inflammables assez considérable. Une cheminée d'appel, correspondant avec des carneux ménagés à la partie inférieure du four, enlève ces produits. L'opération est terminée lorsque cesse le dégagement de gaz. On défourne alors.

Pour obtenir un bon résultat, il faut chauffer le four régulièrement jusqu'à une température qui ne soit ni trop élevée ni trop basse. Trop élevée, les os donnent un *noir animal* moins poreux et, par suite, comme nous l'avons vu plus haut, d'un pouvoir décolorant moindre; de plus, les vases en fonte sont attaqués par le phosphate de chaux, qui commence à fondre. Chauffés au-dessous de la température voulue, les os ne se débarrassent qu'incomplètement des matières organiques qu'ils renferment, et le *noir* qu'ils donnent communique aux aïrois qu'il décolore, un mauvais goût.

La transformation des os en noir animal dure de sept à onze heures. Les industriels qui fabriquent ce produit possèdent ordinairement quatre fours, ce qui leur permet d'en avoir toujours un sur chauffe. Les opérations se succèdent chez eux comme suit : le premier jour, on charge le four; le second, on le chauffe; le troisième, on le laisse refroidir, et le quatrième, on défourne. La production est ainsi très-régulière et ne subit point de temps d'arrêt.

Lorsque le noir est retiré des vases où il vient de se produire, il conserve encore la forme des os; il faut alors le diviser; le noir en grains étant supérieur au noir en poudre, on moule les os dans des appareils analogues aux moulins à café.

Le noir animal étant un produit industriel dont la valeur varie avec son pouvoir décolorant, on a dû se préoccuper de trouver un moyen exact de déterminer ce pouvoir. M. Collardeau et M. Payen ont construit dans ce but des *décolorimètres* (r. ce mot) d'une grande précision. Ce n'est point ici le lieu de décrire cet appareil ni ceux qui ont été plus récemment construits; il nous suffira de dire que les méthodes employées généralement par les industriels reposent sur l'adoption d'un type de noir considéré comme possédant le maximum de pouvoir décolorant possible. Partant de ce point, si 1 gramme de ce noir décolore 100 parties d'une dissolution quelconque, et qu'un autre noir, celui qu'on essaye, pour produire le même résultat doive être employé à la dose de 2 grammes, par exemple, on en conclut que ce dernier possède 50 pour 100 de moins de pouvoir décolorant, et on fixe sa valeur d'après sa puissance décolorante.

Le noir, après avoir servi à la décoloration des sucres, et lorsqu'il est arrivé à la complète mise en œuvre de son pouvoir décolorant, n'est plus. Autrefois, on le rejetait; aujourd'hui, on le révivifie. Nous allons dire deux mots de cette opération.

— *Révivification.* Cette opération de la révivification du noir fut tentée de diverses manières; on pensa d'abord à faire une nouvelle calcination, par l'action des acides, par la fermentation, etc. MM. Payen père et Filivert firent les premiers l'application de la calcination au noir épuisé pour le révivifier; à cet effet, ils le soumettaient au contact de l'air sur des plaques chauffées par un foyer directement placé au-dessous d'elles. Cette manière d'opérer donnant une révivification assez irrégulière et des noirs de qualité médiocre, en même temps qu'elle occasionnait un grand déchet, on chercha à améliorer ce système, en employant les procédés mêmes de la fabrication du noir. On enfermait le noir usé dans des pots en fonte ou dans des cylindres que l'on rangeait dans un four à réverbère chauffé à la houille. Les pots n'étaient pas hermétiquement fermés, le bouchage était effectué simplement par un couvercle margé avec de l'argile. La révivification n'était pas continue, le chauffage était forcément intermittent; pour obvier à cet inconvénient, on plaça les cylindres fermés contenant le noir sur une espèce de chemin de fer, sur lequel ils roulaient en sens inverse de la flamme; cette disposition permit d'avoir un chauffage constant et régulier. Ce système, qui fut employé pendant longtemps dans l'industrie, présentait bien des défauts; d'abord, les cylindres ou pots ayant toujours un certain diamètre, pour que la chaleur pénétrât au centre de la masse, on était obligé de porter la circonférence à une température bien plus élevée que celle qui est nécessaire à la révivification; de là l'inefficacité dans la qualité du produit; ensuite, comme tous les appareils à feu nu, ce mode donnait lieu à beaucoup de frais de main-d'œuvre et d'entretien. On employa encore des appareils fixes à tubes verticaux en fonte ou en maçonnerie, dans lesquels on faisait descendre le noir d'une manière continue, et que la flamme et la fumée enveloppaient entièrement. Cette méthode était loin de diminuer la main-d'œuvre et le déchet et de faire gagner à la qualité du noir. Dans tous ces systèmes, l'air en contact avec le noir occasionne des parties brûlées qui sont une perte sèche. Pour obvier à ces inconvénients, on a essayé l'action des acides et des lavages, ainsi que celle de la fermentation; mais ces méthodes ont été complètement abandonnées, à cause du mauvais effet qui résulte, pour une bonne fabrication, de la présence de la plus petite quantité de ferment ou d'acide dans les vases, dans les filtres et dans les ustensiles. Pour parvenir à purger le noir révivifié de tout ferment, on était obligé de procéder à des lavages répétés, pour lesquels des masses d'eau étaient nécessaires. A ces méthodes primitives de révivification, on a substitué dans un grand nombre d'usines le procédé de MM. Thomas et Laurens, qui consiste à soumettre le noir à un courant de vapeur ou de gaz privé d'oxygène libre, chauffé préalablement à une température élevée. Les appareils employés sont fort simples : la vapeur est prise sur un des générateurs de la fabrique; à l'aide d'un robinet, on en modère la pression, car une pression peu supérieure à l'atmosphère suffit pour la révivification. La vapeur est introduite dans un serpentin en fonte ou en fer placé dans un four chauffé à la houille; on la porte, sans en augmenter la pression, à une température de

3500 environ, et c'est cette vapeur surchauffée qui pénètre dans la cornue où le noir à révivifier est contenu. Chacun des grains de la masse du noir est mis en contact avec la vapeur; de sorte que la chaleur, pour opérer son action, n'a point à se communiquer de proche en proche à travers cette matière qui, comme on le sait, est mauvaise conductrice. Avec ce procédé, le seul qui permette de faire la révivification en privant le noir de tout contact de l'air pendant l'opération, on n'a pas besoin de développer une aussi haute température que dans les systèmes où l'on chauffe à feu nu, et le déchet est presque annihilé. La dépense en charbon avec l'emploi de la vapeur est sensiblement moindre que dans les autres méthodes, parce que la vapeur à sa sortie de la cornue où le noir est calciné peut servir au chauffage des étuves et des grains; elle est environ de 7 à 8 kilogrammes de houille par 100 kilogr. de noir. Au moyen d'un appareil bien entendu, on peut révivifier 2,400 kilogr. de noir par jour en trois opérations qui prennent huit heures chacune. On peut, par le même système, calciner les os propres à la fabrication du noir.

— *Teinturerie.* Dans la teinture, on emploie quatre espèces de noir : le noir dit à la galle est le plus anciennement connu; il donne un noir intense qu'il n'est pas possible de varier d'une manière bien sensible, surtout dans les tons bleus et verts; il augmente le poids de la soie de 2 à 4 pour 100; le noir au campêche est le plus pur et le plus solide de tous les noirs, dans ses teintes foncées; on peut lui donner une teinte bleue, violette ou verte, à volonté; il fait perdre à la soie, après son emploi, 18 à 20 pour 100 de son poids; le noir au prussiate engallé est une double teinture, composée du bleu Raymond et du noir à la galle; cette teinture, qu'il n'est pas facile de varier, a été presque abandonnée depuis les perfectionnements du noir à la galle; le noir animal est venu remplacer presque tous les noirs; ses avantages du noir à la galle il réunit la variété de nuances du noir au campêche; il se compose du bleu Raymond, d'un engallage au cachou et d'une teinture au campêche.

— *Noir de fumée.* On donne ce nom à du carbone dans un très-grand état de division. provenant de la combustion incomplète des huiles ou des résines, ou en général de toutes les substances hydrocarbonées.

Le noir de fumée prend naissance toutes les fois que l'air n'arrive pas librement au contact du corps en combustion; il se dégage dans l'atmosphère sous forme de longues traînées fuligineuses. Par exemple, dans l'emploi de la lampe à l'huile, lorsque la quantité d'oxygène n'est pas suffisante pour transformer tout le carbone de l'huile en acide carbonique ou même en oxyde de carbone, la combustion est incomplète et une certaine quantité de noir de fumée se dégage.

Les matières les plus généralement employées dans la fabrication industrielle du noir de fumée sont les bois résineux, pins, sapins, etc., les substances grasses, les huiles et la houille, principalement celle dite houille grasse.

L'appareil employé à la fabrication du noir de fumée est des plus simples. Il se compose d'un foyer qui chauffe une chaudière contenant de la résine, de l'huile ou toute autre matière première employée. Les fumées qui s'élèvent de cette chaudière sont enflammées et dirigées avec les produits gazeux du foyer dans une grande chambre cylindrique dont le plafond s'élève en cône; la pointe en est ouverte et sert de cheminée. Le courant d'air qui permet la combustion des vapeurs qui s'élèvent au-dessus de la chaudière est assez faible et calculé de telle sorte que l'hydrogène, plus inflammable que le carbone, puisse brûler. Les fumées se condensent dans cette pièce et laissent déposer du charbon extrêmement divisé qui, en grande partie, va adhérer aux parois recouvertes de toiles grossières ou de peaux de mouton. Un cône mobile en tôle et à sommet percé est établi concentriquement au plafond, et comme sa base a presque le même diamètre que la chambre, on comprend qu'en le faisant monter et descendre à l'aide de cordes placées extérieurement il racle les parois et fasse tomber le noir de fumée qui y adhère.

Le noir de fumée du commerce n'est pas du carbone pur, loin de là. Il en renferme à peine les quatre cinquièmes de son poids; le reste est formé de matières résineuses, bitumineuses et salines. Pour l'employer sans inconvénients, il faut séparer le carbone de ces substances étrangères. On y arrive de la façon suivante : dans des cylindres de tôle empilés dans un four, on calcine le noir de fumée brut, puis on le lave avec de l'acide chlorhydrique étendu et enfin avec de l'eau pure.

Quand pour certaines expériences on a besoin d'un noir de fumée très-pur, on le purifie en le traitant par l'alcool d'abord pour enlever l'huile, puis successivement par l'acide chlorhydrique et l'eau. Le noir de fumée est principalement employé comme matière colorante. Il donne un très-beau noir, et entre dans la composition de l'encre de Chine, des crayons noirs, des encres d'imprimerie.

— *Allus. littér.* Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. Vers de La

Fontaine dans sa fable les Animaux malades de la peste. V. ANIMAL.

NOIR (le prince), fils d'Edouard III. V. EDUARD.

NOIR (Louis Salmon, dit Louis), romancier français, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) en 1837. Il fit quelques études au petit séminaire de Verdun, puis se rendit avec sa famille à Paris. Tour à tour apprenti horloger, garçon boulanger, homme de peine, commis de chemin de fer, il prit un engagement dans les zouaves en 1854 et fit successivement les campagnes de Crimée, d'Afrique et d'Italie (1859). Ayant envoyé au directeur de la *Patrie* des correspondances rédigées d'un style alerte et agréable, celui-ci lui fournit l'argent nécessaire pour se racheter du service, et Louis Salmon, de retour à Paris, se mit à écrire sous le pseudonyme de Louis Noir. En même temps qu'il écrivait dans les journaux et dans le *Sicéle* des récits des campagnes auxquelles il avait assisté, sous le titre de *Souvenirs d'un zouave*, Louis Noir composait, dans le genre de Ponson du Terrail, et en l'exagérant encore, des romans remplis d'aventures extraordinaires, qui purent pour la plupart dans des recueils illustrés. Le meurtre de son frère par Pierre Bonaparte, en janvier 1870, contribua beaucoup à mettre en relief le nom de M. Louis Noir. Il se porta partie civile dans le procès intenté au cousin de Napoléon III, puis fut rédacteur en chef du *Peuple*, feuille littéraire rédigée par une partie des rédacteurs de la *Marseillaise*. Après la chute de l'Empire (4 septembre 1870), M. Louis Noir devint colonel de la garde nationale de Paris et prit part, à ce titre, à la défense de la capitale, assiégée par les Allemands. Romancier bien plus qu'homme politique, il n'a joué aucun rôle actif dans les événements qui suivirent la reddition de Paris. M. Louis Noir s'attache beaucoup moins, dans ses productions, à la forme, au style, à l'enchaînement des faits, à la vraisemblance du récit, qu'au désir de piquer l'attention du lecteur, de surexciter sa curiosité, de placer ses héros dans des situations impossibles et de les en tirer par des tours de force d'imagination. Parmi ses nombreux romans qui ont paru dans la *Petite Presse*, l'*Opinion nationale*, le *Monteur*, la *Semaine*, le *Passé-Temps*, l'*Omnibus*, etc., nous nous bornerons à citer : les *Aventures de Tête de pioche* (1865, 3 vol.); *Jean le Dogue* (1865, 4 vol.); les *Souvenirs d'un zouave* (1866-1870); le *Couper de têtes* (1868); le *Roi des chemins* (1868); *Jean Chacal* (1869); *Histoire des guerres de mon temps*; *Jacques le Hache* (1870); *Jean qui tua* (1870); *la Fille de Quiberon* (1870); *le Brouillard sanglant* (1870); les *Martyrs de la Boulogne* (1870, in-4°); 1870-1871; *Acte d'accusation* (1871), etc.

NOIR (Yvan Salmon, dit Victor), journaliste français, frère du précédent, né à Attigny (Vosges) le 27 juillet 1848, tué à Auteuil, près de Paris, le 10 janvier 1870. Son instruction première fut très-négligée. Après avoir fait son apprentissage dans la profession d'horloger qu'exerça son père, il se fit un instant fleuriste, puis, sans trop savoir pourquoi, il devint journaliste. Il fournit d'abord des *faits divers* à l'*Epoque*, fut attaché au *Journal de Paris* par M. J.-J. Weiss, dont la bienveillance lui resta toujours acquise, et collabora successivement au *Corsaire*, au *Satan*, au *Figaro*, au *Rappel*, etc. Il venait d'entrer à la *Marseillaise*, où il rédigeait les *Echos*, et il allait se marier deux jours plus tard, lorsque, le 10 janvier 1870, envoyé par M. Paschal Grousset chez le prince Pierre Bonaparte, pour lui demander réparation d'une insulte adressée par celui-ci aux rédacteurs de la *Revanche*, il fut tué d'un coup de pistolet tiré à bout portant par celui chez lequel il venait remplir un de ces menus de l'honneur empereur de France. Ce fut la fin tragique d'un jeune homme intelligent et sympathique, jeune homme, que tout le monde littéraire s'était habitué à aimer, une célébrité à laquelle il était loin de s'attendre. L'affaire d'Auteuil est devenue une des causes les plus tristement célèbres de ce temps. A ce titre, nous allons l'analyser avec l'impartialité la plus complète. Historien fidèle, nous ferons taire nos sympathies, nous imposerons silence à notre indignation.

Noir (AFFAIRE VICTOR). Le 10 janvier 1870, vers quatre heures de l'après-midi, le bruit se répandait dans Paris que le prince Pierre Bonaparte, demeurant à Auteuil, avait, après une altercation des plus vives, tué d'un coup de revolver l'un des rédacteurs de la *Marseillaise*, M. Yvan Salmon, plus connu sous le nom de Victor Noir. Le lendemain, à la première heure, le journal la *Marseillaise*, encadré d'un large filet de deuil, était dans les mains de tous les passants. Sous ces deux titres superposés : *Assassinat commis par le prince Pierre Bonaparte sur le citoyen Victor Noir* — *Tentative d'assassinat commis par le prince Pierre Bonaparte sur le citoyen Ulric de Fonvielle*, elle contenait : 1° un appel au peuple, signé Rochefort; cet article donna lieu à des poursuites qui aboutirent à la condamnation du député journaliste à six mois de prison; 2° une déclaration importante de M. Ulric de Fonvielle, que nous retrouverons dans l'acte d'accusation.

Disons en quelques mots les motifs qui avaient amené à Auteuil Victor Noir et Ulric

de Fonvielle. A la suite d'une violente polémique qui s'était engagée entre M. Pierre Bonaparte, dans l'*Avenir de la Corse*, et le rédacteur de la *Revanche*, journal de Bastia, M. Paschal Grousset, représentant à Paris de cette dernière feuille, écrit à MM. Victor Noir et de Fonvielle une lettre conçue en ces termes : « Mes chers amis, voici un article récemment publié par l'*Avenir de la Corse*, avec la signature du prince Pierre Bonaparte, où se trouvent, à l'adresse des rédacteurs de la *Revanche*, journal démocratique de la Corse, les insultes les plus grossières. Je suis l'un des rédacteurs fondateurs de la *Revanche*, que j'ai mission de représenter à Paris. Je vous prie, mes chers amis, de vouloir bien vous présenter en mon nom chez M. Pierre Bonaparte, et lui demander la réparation qu'aucun homme d'honneur ne peut refuser dans ces circonstances. » A une heure de l'après-midi, le lundi, 10 janvier, Noir et Fonvielle se présentaient chez le prince et lui remettaient cette lettre. Quelques instants après, Victor Noir, frappé mortellement au cœur par une balle, venait tomber dans la rue, devant la porte de la maison qu'habitait à Auteuil le prince Pierre. Le corps du jeune homme fut transporté dans la modeste chambre qu'il habitait, rue du Marché, à Neuilly, auprès de sa famille.

Le 12 janvier, jour fixé pour les funérailles de la malheureuse victime, Paris semblait être une fournaise ardente. Le numéro de la *Marseillaise* publié le matin avait été saisi. Une demande de poursuites avait été formulée au Corps législatif contre M. Rochefort.

On avait annoncé l'enlèvement du corps pour midi. Bien qu'il tombât une pluie fine et glaciale, une foule énorme se porta à Neuilly et encombra bientôt la rue du Marché. Après une longue attente, un corbillard entra dans la rue. Les cris de Vive la République, Vive le noir, se firent entendre... A deux heures, le corps n'est pas encore descendu. La foule s'impatiente, des groupes se forment, et les cris : A Paris ! retentissent de toutes parts. Alors Henri Rochefort paraît à l'une des fenêtres de la maison habitée par la famille Noir et prononce ces paroles : « Citoyens, en présence d'un événement aussi grave, d'une situation aussi difficile, je comprends qu'il est impossible de conserver le calme et la modération que commandent les intérêts de notre belle cause. Des obstacles insurmontables nous attendent à Paris... Ce serait courir à une mort certaine, car le gouvernement n'attend que ce moment pour en finir à jamais avec la République... Quant à notre vengeance, nous l'aurons... A la force qui s'opposerait au passage de la liberté, nous opposerons l'armée la force du droit, de la justice, car il le faut ensuite, la force armée... Du gouvernement, nous n'attendons rien... Nous ne voulons rien de lui, nous ne voulons plus de lui... Sa chute est proche et fatale ! C'est pourquoi je vous demande patience et calme... La manifestation de la rue ne pourrait que compromettre la cause de la démocratie. » A ce discours, les uns applaudissent, les autres font de nouveau entendre les cris : A Paris ! Descluzes, rédacteur en chef du *Réveil*, prend alors la parole dans le même sens. Nouveaux applaudissements, nouvelles protestations. Enfin, le corbillard est enlevé à brève. La foule s'ébranle. Mais les cris : Au Père-Lachaise ! s'élèvent tout à coup. M. Louis Noir, frère de la victime, cherche à arrêter de la voix et du geste l'immense vague humaine, qui vient se heurter contre le cortège funèbre. C'est Florens qui entraîne après lui tous ces hommes exaltés. Ils prétendent enlever le cercueil : Le cadavre est à nous, disent-ils. Ils veulent s'en saisir, l'emporter à Paris, fut-ce par la violence. Florens, dont l'exaspération va toujours croissant, n'a plus de chapeau, ses habits sont en loques, mais ni lui ni les siens ne peuvent percer la foule qui marche au cimetière. Dans la ruelle qui conduit de l'avenue de Neuilly au champ du repos, à la fenêtre basse d'une maison, l'hôtel de Limoges, une jeune fille se tient debout et fond en larmes. C'est la fiancée de Victor Noir. La foule même retrouve un instant de calme pour saluer ces larmes pieuses. Enfin, on arrive à la porte du cimetière. Le char passe, et quelques milliers de personnes le suivent. La grille se referme. Au dehors, la foule est immense. Adieu ! la presse est si grande que tout mouvement des gens est impossible. M. Ulric de Fonvielle s'approche de la tombe et prononce ces mots : « Citoyens, en présence de cette tombe, en présence de vous tous, je jure que Victor Noir a été lâchement assassiné par un Bonaparte. Sans raison, sans motif, sans provocation de sa part, il a été tué froidement devant mes yeux. Mais attendons l'expiation ! Si nous n'obtenons rien de la justice impériale, nous aurons alors recours à la justice du peuple. Victor Noir, mon ami, mon frère, toi qui as arrosé de ton sang la demeure d'un prince, pour la sainte cause de la liberté, de la République, je te vengerai, je te vengerai ! »

Le retour à Paris fut lamentable. La foule se dirigea vers la barrière, suivant des chemins divers, qui tous aboutissaient aux Champs-Élysées, où l'on se rassembla vers cinq heures. La cavalerie était là, sabre au poing, prête à charger, massée derrière un peloton de sergents de ville. Les régiments avaient tourné le palais de l'Industrie, remontant l'a-

venue, tandis que le peuple la descendait. Rochefort était en tête de cette dernière colonne. Les deux masses se trouvaient face à face. Première sommation. Rochefort s'avance seul vers la ligne de bataille. Second roulement de tambour. M. Rochefort se retourne vers la foule et la supplie de se disperser. Lui-même se dirige vers l'avenue Montaigne; quelques amis le suivent. Pendant ce temps, une charge exécutée au trot divise dans l'avenue des Champs-Élysées la masse populaire, qui reflue vers le faubourg Saint-Honoré par toutes les rues adjacentes. A cinq heures et demie, Rochefort arrive au Corps législatif. Il est très-pâle, très-ému. Tous les yeux se fixent sur lui quand il entre dans la salle. On se demande s'il ne vient pas l'envahir. Non. Tout est fini. C'est maintenant le tour de la justice.

Aussitôt après le meurtre, le prince Pierre Bonaparte avait mandé le commissaire de police d'Auteuil et, devant ce magistrat, une relation avait été écrite des faits qui venaient de se passer. Quelques amis prévenus à la hâte étaient accourus, et on fut d'avis que le prince devait se constituer prisonnier. Des sergents de ville gardaient toutes les portes de l'habitation, moins pour s'opposer à la fuite du meurtrier que pour le protéger contre les attaques de la foule, dont les dispositions se manifestaient par des cris de vengeance. Vers six heures, une voiture, escortée d'une garde nombreuse, se dirigea vers Paris et arriva bientôt à la Conciergerie. Cependant l'émotion était grande aux Tuileries. L'empereur, qui avait appris l'événement en arrivant d'une chasse, fit appeler aussitôt le ministre de la justice, et il fut décidé que la haute cour serait immédiatement saisie de l'affaire. Le soir même et dans le but de calmer l'effervescence publique, une note fut adressée à tous les journaux, les informant du parti auquel le gouvernement s'était arrêté. Le lendemain, en effet, un décret convoquant la chambre des mises en accusation de la haute cour de justice paraissait au *Journal officiel*. Le 12 eut lieu le premier interrogatoire, et le 19 février, après l'avis de la chambre des mises en accusation renvoyant M. Pierre Bonaparte devant la haute cour de justice, sous la double prévention de meurtre et de tentative de meurtre, un nouveau décret convoquant la haute cour pour le 21 mars. La ville de Tours était le lieu désigné. L'activité apportée dans l'instruction aurait-elle pu être plus grande? En présence d'un fait aussi déplorable commis par un prince de la famille régnante, n'eût-il pas mieux valu donner à l'instruction les garanties de la publicité? Voilà des questions qu'il eût suffi de poser pour que chacun y répondît. Il est vrai que l'accusé, dans les habitudes duquel rien n'avait été changé, pouvait patiemment attendre. Le directeur de la Conciergerie avait dû lui céder son logement, remis à neuf pour la circonstance; Potel et Chabot avaient été chargés du service de la bouche; le salon-géologie ne désemplissait pas de visiteurs.

Le 21 mars 1870, la haute cour entre en séance. On procède au tirage au sort des jurés qui doivent siéger et qui sont pris sur une liste de 89 noms désignés, aussi par le sort, parmi les membres des conseils généraux des 89 départements. M. Glanville, conseiller à la cour de cassation, préside la haute cour. M. Grandperret, procureur général près la cour impériale de Paris, est assis au banc du ministère public. L'accusé est introduit. Aux questions que lui adresse le président il répond et déclare s'appeler Pierre Bonaparte. Après cet interrogatoire de forme, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation. C'est la pièce principale du procès; elle contient tous les éléments de la cause, et nous croyons, à ce titre, devoir la reproduire : « Le 10 janvier 1870, vers une heure et demie de l'après-midi, MM. Yvan Salmon, dit Victor Noir, et Ulric de Fonvielle, rédacteurs de la *Marseillaise*, se rendaient à Auteuil, au domicile du prince Pierre-Napoléon Bonaparte. Ils étaient chargés de lui remettre, au nom de M. Paschal Grousset, un cartel motivé par une lettre du prince insérée, le 30 décembre dernier, dans le journal *l'Avenir de la Corse*. M. Paschal Grousset se prétendait offensé par cette lettre, bien qu'il n'y fût pas nommé, et demandait une réparation par les armes. Il avait accompagné ses deux témoins jusqu'à Auteuil. De son côté, le prince Pierre avait, dès la veille, 9 janvier, adressé une provocation à M. Rochefort, directeur de la *Marseillaise*, au sujet d'un article portant la signature « Lavigne », et dans lequel des insultes lui avaient été adressées. Pendant que M. Paschal Grousset attendait dans la rue avec une autre personne qu'il avait, dit-il, rencontrée en route et éminente, MM. Noir et de Fonvielle furent introduits auprès du prince. Quelques instants après, M. Noir sortit en chancelant et venait s'affaïsser sur le trottoir; puis, bientôt, M. de Fonvielle se précipitait hors de la maison, la tête nue, brandissant dans sa main droite un revolver à six coups et criant : A l'assassin ! M. Noir était parti immédiatement dans une pharmacie voisine, où il rendait le dernier soupir sans avoir proféré une seule parole. Il avait reçu un coup de feu dans la région du cou, et la blessure avait déterminé une hémorragie presque foudroyante. Le paletot de M. de Fonvielle portait aussi la trace d'un coup de

feu. Que s'était-il passé dans la maison du prince? Quelles avaient été les circonstances de la scène qui venait de se terminer si douloureusement? Deux versions sont en présence : celle de M. de Fonvielle et celle du prince. Voici la première, telle que M. de Fonvielle l'a formulée dans l'instruction :

« J'ai été chargé, avec mon camarade Victor Noir, par Paschal Grousset, journaliste, notre ami commun, de faire connaître au prince Pierre Bonaparte que nous étions chargés de lui demander une réparation par les armes. Grousset se prétendait grossièrement insulté par lui. Nous nous sommes trouvés ce matin, Noir, Grousset et moi, au journal la *Marseillaise*. Noir avait une voiture de place dont je ne me rappelle pas le numéro. Nous sommes partis du journal vers une heure; nous sommes allés directement à Auteuil. Je ne me rappelle plus bien le chemin que nous avons pris; il me semble cependant que nous sommes passés le long de la Seine et devant le Trocadéro. Peu de temps après notre arrivée à Auteuil, à un endroit que je ne pourrais préciser, Noir a appelé Sauton, qui est monté en voiture avec nous. A notre arrivée devant la maison du prince, nous sommes descendus tous les quatre; nous avons gardé notre voiture; Grousset et Sauton sont restés à se promener devant la maison; Noir et moi sommes entrés. Nous avons parlé à deux domestiques, demandant si le prince était chez lui; on nous a répondu que oui, après s'être informé qu'ils nous étaient. Nous avons remis nos cartes. Quelques instants après, on nous a fait entrer dans une pièce au premier étage, qui est, je crois, un grand salon; nous sommes assis en attendant. Peu d'instants après, tout-à-coup, six minutes, le prince est sorti d'une chambre voisine; il était en pantalon ample et en tenue d'intérieur. « Monsieur, lui dis-je, non ami Victor Noir et moi, nous venons de la part de M. Paschal Grousset, et nous avons une mission que cette lettre vous expliquera. En même temps, je lui ai tendu la lettre que vous me représentez et que je consens à signer *non varié*. Le prince prit la lettre et me répondit : « Vous ne venez donc pas de la part de Rochefort? Vous n'êtes point de ses manœuvres? — Veuillez lire cette lettre et vous verrez qu'il ne s'agit pas de M. Rochefort. » Il prit la lettre, s'approcha d'une fenêtre et la lut; puis la pliant en deux, il la jeta sur une chaise et s'avança vers nous : « J'ai provoqué M. Rochefort, dit-il, parce que M. Rochefort est le porte-drapeau de la crapule; quant à M. Grousset, je n'ai rien à lui répondre. Est-ce que vous êtes solidaires de ces misérables? — Monsieur, lui répondis-je, nous venons loyalement, courtoisement vous demander une réponse. — Etes-vous solidaires de ces gens-là, interrompit-il? — Victor Noir répondit : « Nous sommes solidaires de ces gens-là. » Le prince donna un soufflet à Victor Noir, fit un pas en arrière, tira brusquement un revolver de sa poche, dans laquelle était plongée sa main, et fit feu sur Noir. Ce dernier porta ses mains à sa poitrine et sortit par la porte par laquelle nous étions entrés. Aussitôt le prince dirigea son pistolet contre moi et fit feu une seconde fois pendant que je cherchais à prendre mon pistolet, qui se trouvait dans un écu, dans la poche de mon paletot. Le prince se mit devant la porte en me visant, déchargea une troisième fois son arme et je sortis en criant : A l'assassin ! Je traversai plusieurs pièces, je descendis l'escalier par lequel nous étions montés et je trouvai sur le trottoir Noir, expirant. »

Le récit du prince Pierre diffère essentiellement de celui de M. de Fonvielle. Voici ses déclarations : « J'ai écrit à M. Rochefort une lettre qui doit être publiée dans les journaux de ce soir. Je lui proposais de me battre en duel avec lui. Aujourd'hui, vers deux heures et demie, je me trouvais dans ma chambre en pantalon à pied et en robe de chambre. Je venais de me lever après avoir reçu la visite de mon médecin, qui me soigne depuis quelques jours pour une forte grippe. Une femme à mon service est venue m'avertir que deux messieurs demandaient à me voir. Elle me remit leurs cartes; je crus que ces personnes venaient de la part de Rochefort et je dis de les faire entrer, sans lire les noms qui étaient sur les cartes. Je les fis attendre une minute à peine. Lorsque j'entraï dans le salon, je me trouvais en face de deux individus qui avaient les mains dans leurs poches et se présentaient d'une manière provocante. Il me semble qu'ils avaient déposé leurs chapeaux sur les meubles. Je ne les connaissais pas ces individus, je ne les avais jamais vus. Ils me dirent presque en même temps : « Nous sommes chargés de cette lettre, » et l'un d'eux, je crois que c'est le plus petit, me tendit la lettre que vous me représentez et qui est signée : Paschal Grousset. Je regardai superficiellement cette lettre. Je vis la signature et je dis : Avec Rochefort, volontiers; avec ses manœuvres, non. Le plus grand me dit alors très-impérieusement : « Lisez donc la lettre ! » Je répliquai : « Elle est toute lue, en êtes-vous sûr? » « L'idées? » A ces mots, le plus grand (Noir) me frappa vivement à la joue gauche d'un coup de poing et je vis le plus petit s'armer d'un pistolet qu'il avait tiré de sa poche; il a cherché à l'armer en s'appuyant sur la main gauche dans laquelle se trouvait l'étui du pistolet. Je me suis reculé de deux pas; j'ai tiré de ma poche droite un pistolet à cinq coups

que je porte habituellement sur moi; j'ai tiré un coup sur le plus grand; j'étais à 2 ou 3 mètres de lui. Il s'est retourné immédiatement et a quitté le salon par la porte de la salle d'armes par laquelle il était entré. Tout cela n'a duré qu'un instant. Le plus petit s'est jeté derrière un fauteuil, d'où il cherchait à tirer sur moi. J'ai alors tiré un coup de mon pistolet, qui ne l'a pas atteint. Il a alors quitté sa place et s'est dirigé, en se baissant à demi, vers l'autre porte du salon qui donne dans la salle de billard. Dans ce trajet, il a passé tout près de moi; mais son attitude n'étant plus menaçante, je n'ai pas tiré sur lui. Il eût été tué presque à bout portant. Je l'ai suivi à distance. Lorsqu'il a été dans la salle de billard, à la hauteur de la porte de la salle à manger, il s'est retourné et m'a visé avec son pistolet. Je lui ai tiré un nouveau coup de pistolet, qui ne l'a pas atteint, et le second individu a disparu à son tour. » Telle est la version présentée par l'accusé; elle est en opposition formelle avec celle de M. de Fonvielle sur la question de savoir par qui le premier acte de violence a été commis dans la scène du 10 janvier. Il n'en reste pas moins établi que, volontairement, le prince a donné la mort à Victor Noir; il est également certain que l'accusé a déchargé deux fois son pistolet sur M. de Fonvielle. En conséquence, etc., etc.

Les débats se prolongèrent jusqu'au 25 mars; le haut jury rendit un verdict négatif sur les questions de meurtre et de tentative de meurtre qui lui avaient été posées. Aussitôt que ce verdict fut connu, une profonde sensation envahit l'auditoire. Cette émotion devint plus vive encore quand M. le président Glanville prononça l'ordonnance suivante : « Vu la déclaration du jury, de laquelle il résulte que le prince Pierre-Napoléon Bonaparte n'est pas coupable des faits à lui imputés, le déclare acquitté de l'accusation portée contre lui : en conséquence, ordonnons qu'il soit mis en liberté immédiatement, s'il n'est détenu pour une autre cause. »

Telle fut l'issue de ce procès, dont les péripéties avaient si fort passionné les esprits et que l'histoire transmettra à la postérité comme un des événements les plus déplorables de notre époque, si fertile pourtant en affaires scandaleuses.

NOIR (Le), nom de divers personnages.
V. LENOIR.

NOIRA s. m. (noi-ra). Ornith. Espèce de perroquet.

NOIRÂTRE adj. (noi-râ-tre — rad. noir). Tirant sur le noir : Couleur NOIRÂTRE. Eau NOIRÂTRE. Teint NOIRÂTRE. C'est sous la lente NOIRÂTRE de l'Arabie Bédouin qu'il faut chercher le modèle et la patrie du véritable amour. (H. Beville.)

NOIRAUD, AUDE adj. (noi-rô, ô-de — rad. noir). Fam. Qui a les cheveux tout noirs et le teint brun : Homme NOIRAUD. Femme NOIRAUD.

— Substantif. Personne qui a les cheveux noirs et le teint brun : Gros NOIRAUD. Petite NOIRAUD.

NOIR s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre acanthure, qui vit dans la mer Rouge.

NOIR-AUORE s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches d'Amérique.

NOIR-BLEU s. m. Ornith. Espèce d'oiseau-mouche.

NOIR-BOULLARD s. m. (noir-boullar; ll mil.). Ornith. Un des noms vulgaires du chevalier blanc ou barge.

NOIR-BRUN s. m. Ichtyol. Espèce de poisson du genre gobie.

NOIRCEUR s. f. (noir-seur — rad. noir). Qualité de ce qui est noir, couleur noire : NOIRCEUR de l'ébène, de l'encre. NOIRCEUR des cheveux, des sourcils. S'ensuit-il qu'on soit un démon parce qu'on n'est pas un ange, ou que l'embrassement dure encore parce que l'on voit quelque fumée ou quelque NOIRCEUR ? (Boss.) Si la NOIRCEUR de la peau chez les nègres était l'effet d'une cause purement occasionnelle, extérieure, pourquoi serait-elle donc héréditaire en tous lieux et constante dans toutes les générations ? (Virey.)

— Tache noire : Avoir des NOIRCEURS au visage, à la jambe.

— Obscurité :

Une épaisse NOIRCEUR couvre l'onde immobile.
RACINE.

— Fig. Perfidie, affreuse méchanceté : NOIRCEUR d'un crime, d'un attentat. La NOIRCEUR de son âme. La NOIRCEUR d'une ingratitude, d'une trahison. La méchanceté suppose un goût à faire le mal; la malignité, une méchanceté cachée; la NOIRCEUR, une méchanceté criminelle. (Vauven.)

J'ai démelé son âme, et j'en vois la NOIRCEUR.
VOLTAIRE.

Viens, enfant que ton père à ton côté renaisse !
Toi seul du monde ignores les NOIRCEURS.
V. Hugo.

— Action ou parole méchante, perfide : Faire une NOIRCEUR. Dire des NOIRCEURS de quelqu'un. Il n'y a qu'un pas de la série des intrigues à celle des NOIRCEURS. (Beaumarchais.) La calomnie n'est pas absurde, elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses NOIRCEURS. (Mirab.) Humeur sombre, mélancolie : J'ai quelquefois dans ces bois des réveries d'une

telle NOIRCEUR, que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre. (Mme de Sév.) Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un lieu repos; incontinent il sortira du fond de son âme l'ennui, la NOIRCEUR, la tristesse, le chagrin, le dépit, le désespoir. (Pasc.)

NOIRCI, IE (noir-si) part. passé du v. Noircir. Rendu noir : Pour que les ruines soient belles, il faut qu'elles soient grandioses ou NOIRCHES par le temps. (H. Taine.)

— Fig. Diffamé : Réputation NOIRCI par la calomnie.

Des sénateurs NOIRCHES de cent forfaits divers.
ANDRIEU.

« Rendu triste, assombri : Il faut avoir l'esprit NOIRCI de mélancolie pour mener une vie sauvage et se tenir toujours dans l'obscurité. (St-Evrem.) »

— Substantif. Fête des noircis, Fête scandaleuse qu'on célébrait autrefois à Vienne, en Dauphiné, en l'honneur de saint Paul l'ermite.

— Encycl. Fête des noircis. On célébrait autrefois à Vienne, en Dauphiné, le 1^{er} mai de chaque année, dit Charvet, une fête appelée cérémonie des noircis. Quatre hommes, choisis par l'archevêque, le chapitre, l'abbé de Saint-Pierre et l'abbé de Saint-André-le-Bas, se noircissaient tout le corps pour courir les rues de la ville dans un état complet de nudité depuis le matin jusqu'au soir. Les garçons boulangers et meuniers assemblés à cheval et en arme, commandés par un roi choisi parmi eux par l'archevêque, allaient en grande pompe prendre saint Paul à l'hôpital et une reine à l'abbaye des dames de Saint-André-le-Haut; puis le cortège, toujours précédé des noircis, parcourait les rues de la ville, se livrant aux plus étranges excès. Cette cérémonie burlesque, qui subsista jusqu'au XVIII^e siècle, était la représentation de la vie de saint Paul l'ermite, instituteur de la vie érémitique. Les noircis représentaient les corbeaux qui, suivant la légende, nourrirent le saint cénobite pendant vingt ans, et les garçons meuniers et boulangers symbolisaient le pain que les corbeaux lui apportaient chaque jour.

NOIRCI v. a. ou tr. (noir-sir — rad. noir). Rendre noir : NOIRCIER une muraille. Le cachou NOIRCI les dents.

— Fig. Rendre sombre, mélancolique : Cette lecture m'a NOIRCI l'esprit. (Acad.) Il diffamait, flétrit : NOIRCIER la réputation de quelqu'un. Quand il s'agit de convertir toute la terre, il ne serait pas permis de NOIRCIER des personnes innocentes. (Lasc.) La haine fait tout blâmer dans les personnes qu'on hait et y NOIRCIER jusqu'aux vertus. (Duclos.) Il ne faut pas que la fumée de l'encens brûlé devant une toile femme NOIRCISSA sa réputation. (Mme de Motteville.)

— Fam. Noircir du papier, Ecrire : On a bien NOIRCI du papier dans cette affaire. (Acad.)

« ... Je ne puis pas admettre qu'un importun m'oblige à répondre à sa lettre. Et, parce qu'il lui plaît de noircir du papier, me condamne moi-même à ces fâcheux métiers. »

— Mar. Enduire de noir de fumée délayé dans le goudron ou l'huile : NOIRCIER les mâts, les vergues.

— Techn. Faire chauffer certaines pièces après qu'elles ont été forgées et limées convenablement, et les froter, quand elles sont très-chaudes, avec de la cendre de bœuf, afin de les garantir de la rouille : NOIRCIER le canon d'un fusil. NOIRCIER une épée, un couteau. En termes de pompier, arroser les boiserie qui ne sont que effleurées par les flammes, afin qu'elles se charbonnent et noircissent sans prendre feu.

— v. n. ou intr. Devenir noir : Teint qui NOIRCI au soleil. Bois qui NOIRCI au feu, au lieu de brûler.

Se NOIRCIER v. pr. Devenir noir : Objet qui SE NOIRCI à la fumée.

— Noircir, salir à soi : SE NOIRCIER les mains, le visage. SE NOIRCIER la barbe, les cheveux.

— Fig. Se rendre odieux par de mauvaises actions : SE NOIRCIER d'un crime. Il Se diffamer soi-même :

Je ne me NOIRCHIS point pour le justifier.
RACINE.

— Réciproq. Se diffamer mutuellement : Les méchants se NOIRCHISSENT les uns les autres, et font ressortir la blancheur de l'innocence. (Boiste.)

— Syn. Noircir, décrier, décrier, etc. V. DÉCRIER.

NOIRCISSMENT s. m. (noir-si-se-man — rad. noircir). Action de noircir.

— Techn. Action de graisser l'intérieur des moules de fonderie.

NOIRCISSURE s. m. (noir-si-seur — rad. noircir). Techn. Ouvrier teinturier qui achève les noirs. « Ouvrier qui achevait autrefois de peindre les carrosses en noir. »

— Fam. Noircisseur de papier, Ecrivassier, auteur plus fécond qu'estimable.

NOIRCISSURE s. f. (noir-si-su-re — rad. noircir). Tache de noir : Avoir des NOIRCISSURES au visage.

— Anc. techn. Enduit noir des carrosses.

— Eoon. rur. Altération des vins, qui leur fait prendre une teinte noire.

NOIRE (mer), **Pont-Euzin**, division de la mer Méditerranée, avec laquelle elle communique par le détroit de Constantinople, la mer de Marmara et le détroit des Dardanelles; entre l'Europe et l'Asie, entre les 40° 50' et 46° 40' de latit. N., et entre les 25° et 35° 50' de longit. E., bornée au N. par la Russie d'Europe, à l'E. par la Russie d'Asie, au S. par la Turquie d'Asie, province d'Anatolie, et à l'O. par la Turquie d'Europe. La mer Noire communique, vers le N.-N.-E., avec la mer d'Azov par le détroit de l'Énkalé. Sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., est de 1,080 kilom., sa plus grande largeur de 620 kilom., et sa plus petite, entre les caps Kerenspen et Karadja-Bouroun, de 235 kilom. Les eaux sont profondes et claires, moins salées que celles de l'Océan, sans marée comme la Méditerranée. Les côtes sont assez régulières, basses à l'O., et au N., plus élevées des autres côtes. De très-fortes tempêtes ont lieu dans ce grand lac intérieur, dont les eaux gèlent en hiver, au moins dans le voisinage des côtes.

Les principaux fleuves qui se déversent dans la mer Noire sont, en Europe : le Danube, le Dniester, le Boug, le Dniéper, le Don, le Kouban; en Asie : l'Éschyl, le Kizil et la Sakaria. Les îles sont peu nombreuses; on en compte deux qui méritent d'être citées, celle des Serpents à l'embouchure du Danube et l'île de Tendra à l'embouchure du Dniéper. Elles sont formées par les terres et sables qu'entraînent jusqu'à la mer les fleuves que nous venons de nommer. Les grands fleuves déterminent, surtout à l'époque où ils coulent avec une grande violence, lors de la fonte des neiges, des courants dans la masse des eaux. On a également constaté la présence d'un courant très-fort qui porte les eaux de la mer Noire dans celle de Marmara.

Les principaux ports sont : en Russie, Odessa, Sébastopol, Caffa, Anassa, Poti; en Turquie, Trébizonde, Sinope, Varna, Bourgas. De nombreuses pêcheries sont établies sur le littoral et donnent des soles, des esturgeons, etc., etc.

La mer Noire, où dominèrent successivement dans l'antiquité les Phéniciens, les Grecs et les Romains, passa vers le moyen âge au pouvoir des Vénitiens, puis des Génois, qui y établirent quelques comptoirs. Les Turcs les en chassèrent et y demeurèrent sans conteste jusqu'à Catherine II, czarine de Russie. Le traité d'Andrinople autorisa les Russes à faire franchir par leurs vaisseaux de guerre les détroits qui conduisaient à la Méditerranée. Le traité de Paris (mars 1856), conclu après la prise de Sébastopol par les Anglais, les Français et les Turcs alliés contre la Russie, stipula que la mer Noire resterait fermée à tout bâtiment de guerre et cessait d'être, pour la Russie comme pour la Turquie, une mer militaire. Ce traité fut d'abord scrupuleusement exécuté; mais, à la suite d'une conférence tenue à Londres à la fin de l'année 1870 et au commencement de 1871, le traité de Paris fut modifié le 13 mars 1871, et la libre navigation de la mer Noire fut rendue à la Russie.

— Bibliogr. Consulter les ouvrages suivants : *Histoire du commerce, de la navigation et des colonies des anciens dans la mer Noire*, traduit de l'italien de Formaleoni, par le chevalier d'Henin (Venise, 1789, 2 vol. pet. in-8°); *Traité sur le commerce de la mer Noire*, par de Peyssonnel (Paris, 1787, 2 vol. in-8°); *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire ou Voyage et entreprises pour établir des rapports commerciaux et maritimes entre les ports de la mer Noire et ceux de la Méditerranée*, par M. Antoine, baron de Saint-Joseph (Paris, 1820, in-8°, 20 edit.).

Noire (VOYAGE À L'EMBOUCHURE DE LA MER), par Androssy (1818, avec atlas). Cet ouvrage ne contient pas le récit d'un voyage; c'est un recueil de mémoires scientifiques. Ancien ambassadeur à Constantinople, le général Androssy était un homme de science autant qu'un diplomate. Écrivain exercé, il a fait un livre assez mal distribué. Son discours préliminaire traite de Byzance, de Constantinople et de l'état actuel de l'empire ottoman; on y lit une apologie des actes du sultan Mahmoud, de ceux du moins qui se justifient par eux-mêmes. Des considérations générales sur la géographie physique suivent ce préambule. L'ouvrage proprement dit est une étude géologique et hydrographique du Bosphore et de cette partie du détroit de Thrace comprenant le système des eaux qui alimentent Constantinople. L'auteur, réfutant les opinions des anciens et des modernes, s'applique à prouver que la formation du canal de la mer Noire ne dérive pas de circonstances particulières, mais qu'elle est aussi ancienne que les deux mers dont le Bosphore fait la communication. Les faits géologiques nouveaux qu'il constate paraissent reposer sur des considérations admissibles; et les morceaux de géographie qu'il a insérés dans son ouvrage, terminés par des notes sur divers sujets, sont également intéressants et neufs. Cependant l'auteur a commis quelques erreurs de détail et fait plusieurs oublis. Ce *Voyage* a été traduit en anglais en 1818.

NOIRE (montagne), chaîne de montagnes

de France, qui se rattache aux Cévennes vers les sources du Thoré, affluent de l'Agout, et du Jaur, affluent de l'Orbi; elle sépare le département du Tarn de celui de l'Aude, et va mourir près d'Avignonnet, au point de partage du canal du Midi. La vaste forêt de Nore recouvre les parties septentrionales de la chaîne, qui se fait remarquer de ce côté par l'arrondissement de ses sommets. Du côté du sud, la chaîne est plus abrupte, plus hardiment découpée, moins boisée. Le point culminant atteint 1,210 mètres. Les cours d'eau qui en descendent sont : l'Arnette, le Thoré, le Sor, la Cesse, l'Orbiel, le Clamoux et l'Argendouble.

Noire (forêt). V. FORÊT.

NOIRÉ s. m. (noi-ré). Métrol. Ancienne monnaie d'argent des comtes de Soissons.

NOIREAU, rivière de France. Elle prend sa source à Tinchebray (Orne), passe à Condé-sur-Noireau, forme la limite entre l'Orne et le Calvados, reçoit la Vère et se perd dans l'Orne, après un cours de 42 kilom.

NOIREMENT adv. (noi-re-man — rad. noir). D'une manière noire, perfide, méchante.

NOIRET s. m. (noi-ré). Bot. Nom vulgaire d'un agarie appelé aussi OREILLE DE NOIRET ou DE NOURET.

NOIRET (Charles-Jean-Jacques), peintre, né à Paris en 1657, mort dans la même ville en 1719. Collaborateur de son père, il dut à la réputation bien méritée de celui-ci d'être nommé valet de chambre de Monsieur, duc d'Orléans. Cette situation le mit en relief; plusieurs familles et la cour lui demandèrent leurs portraits, et Guillet de Saint-Georges parle avec éloge de celui qu'il fit de Monsieur, duc d'Orléans, et qui est resté longtemps dans la galerie du Palais-Royal. Ce n'était pourtant qu'une peinture médiocre, qui a disparu aujourd'hui comme le reste de l'œuvre de Charles Noiret.

NOIRET (Jean-Adolphe), mathématicien français, né en 1769, mort à Paris en 1832. Il remplit un emploi à la Banque de France et se fit connaître par divers ouvrages utiles aux banquiers et aux commerçants. Nous citerons de lui : *Tarif général de la réduction des anciennes monnaies en francs* (Paris, 1810, in-18); *Comptes faits de l'escompte à 4 pour 100 par an depuis 1 fr. jusqu'à 1 million* (Paris, 1810, in-12); *Tarif ou Comptes faits de multiplication et de division en francs* (Paris, 1811, in-8°); *Aperçu d'une méthode très-abrégée de faire l'escompte* (Paris, 1831, in-8°).

NOIRÉTABLE, bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. de Montbrison, à 79 kilom. de Saint-Etienne; pop. aggl., 630 hab. — pop. tot., 1,888 hab. Tanneries; scierie mécanique; aux environs, forêt de 110 hectares.

NOIRICIN s. m. (noi-ri-sain). Vitic. Variété de raisin de Bourgogne.

NOIRIEN s. m. (noi-ri-ain). Vitic. Variété de raisin noir. Il vin fait avec ce raisin.

— Encycl. Parmi les cépages de la Côte-d'Or, le noirien, surtout le noirien franc, se place en première ligne. On le trouve dans beaucoup d'autres vignobles, et partout il occupe une place des plus distinguées. Il porte différents noms, suivant les localités. Dans le département d'Indre-et-Loire, il s'appelle auvernat noir; en Champagne, plant doré noir; en Suisse, servanien; en Allemagne, blauer klavener; en Hongrie, cerna okrugla rauka; en Angleterre, black morillon. Le bois, mince, dur, est d'une couleur fauve tirant sur le violet. Il est jointé très-long et présente le plus souvent un bouton supplémentaire à côté de l'œil principal. Ses feuilles sont rondes, épaisses et d'un vert foncé assez vif. Les grappes, petites et peu allongées, portent des grains légèrement ovales, noirs, couverts d'un duvet bleuâtre, à pellicule épaisse et renfermant une grande quantité de matière colorante. Ce cépage est très-hâtif. On a vu ses fruits arriver à maturité dans les premiers jours de septembre. Les conditions les plus favorables pour une bonne récolte moyenne se produisent lorsque les fleurs apparaissent au commencement de juin et que les fruits sont noués vers le 25 du même mois. Trois mois plus tard, si aucun accident ne survient, on pourra faire la cueillette. Les terrains les plus favorables au noirien sont inclinés au levant et à sous-sol siliceux ou argilo-calcaire, ou les alluvions caillouteuses au bord des vallées. Planté dans ces conditions, le noirien peut durer plusieurs siècles. Pour les grands crus, ce cépage a l'avantage d'être peu sujet à la coulure et de ne pas souffrir des gelées tardives du mois de mai. Malheureusement, ses longues racines traçantes souffrent cruellement de l'action des gelées et des grands froissements hiverns rigoureux. La taille se fait en mars, à une seule branche, sur laquelle on laisse de deux à quatre yeux. Ce cépage produit en moyenne 15 hectolitres à l'hectare d'un vin dont la finesse et le bouquet sont les caractères distinctifs. C'est à lui qu'on attribue la grande et bien juste réputation dont jouissent depuis si longtemps les grands crus de la Bourgogne. Le vin atteint parfois à son apogée à l'âge de six ans, mais sa durée peut être double et même triple. On appelle noirien de la grande race et pinot crepet, aux environs de Dijon, un cépage rappelant, par son bois

vigoureux et de couleur fauve, le gramaï. Il est surtout caractérisé par sa feuille très-ample et d'un vert foncé, par sa grappe de forme très-allongée, volumineuse et ailée. Les fruits sont plus gros, plus ronds et moins couverts de duvet que ceux du noirien franc, et mûrissent aussi quelques jours plus tard. Ce cépage est quelque peu sujet à la coulure, mais il est très-productif, surtout dans les sols riches. Il craint beaucoup les gelées printanières. Il est peu répandu dans la Côte-d'Or où on lui reproche, avec raison, de mûrir trop tard et de nuire par l'acidité très-prononcée de ses fruits aux cuvées dans lesquelles il fermente. Aux environs de Meursault, on donne le nom de noirien blanc à un cépage appelé chardelet en Saône-et-Loire, plant doré franc en Champagne, auvernat blanc dans la Loire, *weiss klavener* en Allemagne. Il est très-commun dans la Côte-d'Or; il forme exclusivement les plantations du clos Montrachet et de tous les grands vignobles blancs de Meursault. Ce noirien réussit dans les terrains les plus maigres; il se contente d'un épaisseur de terre végétale d'environ 0m,20, pourvu que le sous-sol calcaire soit assez désagrégé pour qu'il y puisse faire pénétrer ses racines. Son bois dur, cassant, long jointé, est un peu plus dur que celui du noirien franc. Les feuilles, larges, sont d'un vert tirant sur le jaune, avec des nervures d'une nuance encore plus claire. Elles sont rudes à la face supérieure et légèrement cotonneuses en dessous. La grappe, petite, allongée, porte des grains petits, un peu oblongs, couverts, au temps de la maturité, d'un beau reflet doré sur le côté qui fait face au soleil. Il mûrit huit jours plus tard que le noirien franc, bien que son floraison soit plus hâtive. Il est aussi moins productif. Souvent les raisins à peine noués avortent et se transforment en vrilles sous l'action des pluies froides. Plus tard, il craint peu la coulure. Son vin, d'une grande finesse et d'un bouquet exquis, peut durer très-longtemps. Parfois on mélange les raisins du noirien blanc avec ceux du franc pinot; on obtient ainsi un vin qui a beaucoup de nerf et une vivacité particulière.

NOIRLIEU (Louis-François MARTIN DE), écrivain et prêtre français, né à Sainte-Menould (Marne) en 1792. D'abord professeur au séminaire de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, il alla se faire ordonner prêtre à Rome (1816) et, de retour en France, devint aumônier de l'École polytechnique, puis sous-précepteur du duc de Bordeaux (1829). Après avoir passé quelques années en Allemagne et en Italie, l'abbé Noirlieu revint à Paris, s'adonna à la prédication et fut nommé curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1840), puis de Saint-Louis-d'Antin (1843) et chanoine honoraire de Saint-Denis. On lui doit, entre autres ouvrages : *Soixante ans d'ascétisme* (Paris, 1833); *la Bible ou l'Évangile* (Paris, 1834); *le Cœur des affligés et des malades* (1836); *Histoire abrégée de la religion chrétienne* (1837, in-18); *Notifs de la conversion d'un protestant* (1837); *Exposition des dogmes principaux du christianisme* (1853); *Catéchisme philosophique* (1880).

NOIRLIS s. m. (noir-li). Hortic. Variété de tulipe.

NOIR-MANTEAU s. m. Ornith. Espèce de goéland, dit aussi MANTEAU-NOIR.

NOIRMONT, montagne qui sépare la France de la Suisse et dont les principaux sommets varient entre 1,200 et 1,299 mètres. Le Doubs y prend sa source.

NOIRMOUTIER ou **NOIRMOUTIERS**, île de France (Vendée), dans l'Océan Atlantique, arrond. et à 66 kilom. N.-O. des Sables-d'Olonne, au S.-O. de la baie de Bourgneuf, entre 47° de latit. et 40° 35' de longit. O. C'est un rocher granitique, couvert de sable et de terrains d'alluvion, qui est séparé du continent, au S., par le goulet de Fromantine, bras de mer de 5 kilom. de large, gueable à marée basse au moyen d'une chaussée appelée le passage du *Gois* ou *Goua*. L'île a 19 kilom. de long sur 7 kilom. de large, 44 kilom. de tour et une superficie de 4,500 hectares. Sa population est de 9,000 hab.

Le sol de Noirmoutier est très-bas et protégé contre les hautes marées par des digues puissantes; sa superficie actuelle présente, grâce aux terrains d'alluvion, près de deux fois la superficie du terrain primitif. Depuis le XVIII^e siècle, l'île s'est accrue de 700 hectares conquis sur la mer. Néanmoins, elle est menacée par la côte O. par l'envahissement des dunes, qui finissent par atteindre la ville de Noirmoutier si on ne les arrête au moyen de plantations; actuellement elles couvrent de 800 à 900 hectares. Au point de vue minéralogique, l'île de Noirmoutier contient des amas de pigmatite, des grès, du sable ferrugineux renfermant des fossiles silicieux, du quartzite compacte blanc, gris ou ferrugineux du terrain calcaire marin formé surtout de calcaire miocène et visible seulement à marée basse, enfin du terrain moderne formé d'alluvion. Noirmoutier possède une source minérale salino-ferrugineuse, qui contient en proportions assez considérables du chlorure de sodium et de magnésium, du carbonate de fer et du sulfate de chaux. Les sels de magnésie et de soude associés au protoxyde de fer doivent la rendre très-précieuse dans une foule de cas; mais jusqu'ici elle n'a pas été expérimentée avec beaucoup

de soin. Le climat de Noirmoutier est très-doux; rarement il y gèle. Les chênes verts, les myrtes, les lauriers, les grenadiers, les figuiers y croissent naturellement en pleine terre. Néanmoins, le raisin n'y mûrit qu'imparfaitement. Ses champs, ses prairies, ses bois, ses marais, ses dunes et ses rivages offrent une variété de plantes terrestres et marines, de minéraux, d'insectes, d'oiseaux, de poissons, de crustacés et de mollusques, qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs réunis dans un aussi petit espace. On y trouve des plantes très-rare, telles que le cynoglossa à feuilles de lin, le *brumus mollis*, qui ne s'élève qu'à 0m,03 ou 0m,04 au-dessus de terre, une vipérine très-curieuse, une variété de doradille qui, assure-t-on, ne se trouve nulle autre part, ainsi que diverses espèces de coléoptères et de crustacés.

Les terres, quoique généralement mal cultivées, sont fertiles. Les pâturages sont excellents. Les pommes de terre et les fèves qu'on y récolte jouissent d'une réputation méritée. On y trouve de nombreux marais salants et des bancs d'huîtres de bonne qualité. La plupart des huîtres dites de Marennes sont prises sur les bancs qui avoisinent Noirmoutier. La principale fabrication de l'île consiste dans la fabrication de la soude de varech et dans les engrais de coquilles pulvérisées. La population, bien que laborieuse, y est généralement pauvre, par suite du mode de fermage. L'île de Noirmoutier est dans les meilleures conditions pour faire une excellente station de bains de mer. On y rencontre des plages sablonneuses parfaitement abritées, un air pur et salubre, une mer limpide, d'une température très-douce, avec des vagues fortes ou faibles, suivant que l'on se baigne dans telle ou telle anse, mais où sont inconnues ces lames de fond si redoutées des nageurs. Ici, ce sont des bois de sapins et de chênes-yeux toujours verts; là, des sites sauvages et gracieux, des rochers pittoresques couronnés d'arbustes, des grottes, des failles, des tunnels naturels. La partie de l'île connue sous le nom de bois de la Chaise est particulièrement pittoresque.

Le chef-lieu de l'île est la ville de Noirmoutier, qui est un chef-lieu de canton, et dont la population est de 3,262 hab. C'est une place de guerre de 4^e classe, défendue par un fort.

La plupart des maisons ont encore les cloisons et les plafonds en bois du temps passé. On y remarque la crypte romane de l'église, le château, ancienne résidence de l'abbé, et la grande place. Le port, qui peut recevoir des bâtiments de deux cents tonneaux, occupe de 350 à 400 marins. On y fait le commerce de blé, de sel, de soude, de varech et de poisson. Rien n'est plus curieux que le passage à pied sec du continent à l'île de Noirmoutier. « En ces mêmes lieux, dit Pick dans ses intéressants *Mémoires*, où il n'y a qu'un instant, la mer en courroux élevait en montagnes ses flots écumeux, succède tout à coup une plage immense qui se couvre d'hommes et d'animaux, de voyageurs tant à pied qu'à cheval et en voiture. Le navire qui, tout à l'heure, violemment agité par les vagues, s'est vu forcé de jeter l'ancre repose immobile sur le sable, tandis qu'à ses côtés un lourd chariot, traîné par des bœufs, traverse cet espace que le vaisseau n'a pu franchir. » On passe ordinairement le Goua en caravane, dit M. de La Fontenelle; « les personnes prudentes arrivent un peu avant que la mer soit complètement retirée, et, lorsqu'elle est parvenue à cet état, on voit se mettre en route de cent à deux cents voyageurs. Ceux qui sont à pied ont à traverser de distance en distance des flaques d'eau de la profondeur du genou. » On a établi des balises pour servir au besoin de refuge aux voyageurs surpris par le flot, et elles ont plus d'une fois servi dans des moments de détresse.

Dans la période gallo-romaine, les trois îles de Bouin, Noirmoutier et Yeu s'appelaient *insulæ Nannetum* ou *Nannitum*. Plus anciennement, Noirmoutier était désigné sous les noms d'*Er*, *Her*, *Eru*, *Erio*, *Eri*, *Heria*; les étymologistes font dériver *er* ou *her* de *eremo*, désert, *eremo*, ténébres, *eremo*, figuier. Lorsque saint Philibert ou Fulbert y fonda une abbaye de bénédictins en 580, il l'appela *Monasterium insulæ Hero*, d'où, par corruption, *Hermoutier* et *Nermoutier*, comme disent encore aujourd'hui les habitants des campagnes. D'après Menage, Noirmoutier viendrait de *Nigrum Monasterium*, l'abbaye noire, parce que les religieux de l'abbaye, appartenant à l'ordre de Saint-Benoît, étaient vêtus de noir. À l'époque druidique, l'île paraît avoir été habitée par des prêtresses sacrées, qui présidaient l'avenir et que Strabon a transformées en bacchantes. En 830, les Normands s'emparèrent de l'île et brûlèrent l'abbaye de Saint-Philibert. Par la suite, elle devint une baronnie, qui fut érigée en marquisat en octobre 1584, en faveur de François de La Tremouille, fils du duc de Nemours (1650) en faveur de Louis de La Tremouille. En 1674, les Hollandais attaquèrent et pillèrent Noirmoutier, qui fut réuni à la couronne en 1720. Pendant la Révolution, l'île de Noirmoutier fut le théâtre d'importants épisodes militaires. Le 5 mars 1793, elle avait été livrée à Charette. La Convention ayant donné immédiatement au général Boulard l'ordre de la reprendre, le 27 du même mois, 200 hommes de l'escadre de Villaret-Joyeuse débar-

quaient dans l'île, à minuit, s'emparaient des forts, presque sans lutte, et trois jours après l'indemnité générale Baysson, avec 400 hommes, vint recevoir la soumission des habitants. Le 30 septembre, Charette tenta de s'en emparer de nouveau par un coup de main. Il échoua; mais plus tard, le 12 octobre, il y rentra victorieux. Pour empêcher les Anglais d'y mettre une garnison redoutable, le comité de Salut public ordonna aussitôt au représentant Prieur de reconquérir Noirmoutier. Le 2 janvier 1794, les républicains, sous les ordres de Jardy, pénétrèrent dans l'île, attaquèrent la ville, défendue par 1,800 hommes et 20 bouches à feu, et la forcèrent à se rendre à discrétion. Parmi les prisonniers se trouvait le généralissime vendéen d'Elbée qui, jugé inégalement par une commission militaire, fut fusillé.

Noirmoutier a donné le jour à Edouard Richer, auteur du *Précis de l'histoire de Bretagne, des Essais de philosophie morale* et de quelques autres ouvrages moins importants, en prose et en vers.

NOIR-MUSEAU s. m. Art vétér. Dartre qui ronge le nez des moutons.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom une affection particulière aux bêtes ovines, dont le siège particulier est le museau. Elle se montre sous la forme d'éruption vésiculeuse qui, desséchée, forme des croûtes noires adhérant fortement à la peau. Cette affection, qui porte différents autres noms, tels que ceux de bouquet, bouquin, bique, biquet, bar-bouquet, faux-museau, faux-nez, chabon, rogne, poëre, verveine, vivrogne, etc., est aussi facile à guérir qu'à prévenir. Sa cause productive paraît devoir être attribuée à la malpropreté des bergeries, à l'action irritante des fumiers ou même à de simples égratignures et à l'action de certaines plantes, lorsqu'elles forment, pendant un temps assez prolongé, la nourriture exclusive du troupeau. Le seinfin a été rangé dans la catégorie de ces plantes, parce qu'on a remarqué qu'il déterminait sur le chanfrein des chevaux des accidents passagers qui ne sont pas sans analogie avec le *noir-museau*. Le traitement est des plus simples. Il consiste à enduire les croûtes d'une composition soufrée, faite avec 1 partie de fleur de soufre et 2 parties de graisse. Avant de l'appliquer, il est nécessaire de faire tomber, en les frottant légèrement, les croûtes prêtes à se détacher. L'huile de cade produit le même effet que la composition soufrée. Il est nécessaire d'appliquer au même temps les règles d'hygiène et de propreté, afin de prévenir le retour de l'affection après qu'elle aura été guérie.

NOIRON s. m. (noi-ron). Hort. Variété de tulipe. 1 Variété d'anémone.

NOIROT s. m. (noi-ro — rad. noir). Entom. Espèce de blatte.

NOIROIT (Claude), écrivain français, né à Langres en 1570. Il fut juge et avocat à Langres. On lui doit, entre autres ouvrages : *Origine des masques, momeries, bernés et revanés des jours de carême-prenant*, livre curieux et très-recherché; *Jugement des anciens Pères et philosophes sur les mascarades*; *Mysteria universi* (in-8°), etc.

NOIROIT (Joseph-Mathias, abbé), philosophe français, né à Latrency (Haute-Marne) en 1793. Ses études terminées au grand séminaire de Dijon, il se fit ordonner prêtre, professa aux collèges du Puy et de Moulins, fut ensuite chargé du cours de philosophie au lycée de Lyon, et devint successivement inspecteur général de l'enseignement primaire (1852), inspecteur général de l'enseignement secondaire (1853) et, enfin, recteur de l'académie de Lyon (1852). Deux ans plus tard, il fut mis à la retraite. On lui doit : *Leçons de philosophie* (Paris et Lyon, 1852, in-8°). Tout en plaçant la religion révélée, le catholicisme, au-dessus des lumières de la raison, l'abbé Noiroit ne nie pas la valeur de la raison humaine; il admet qu'elle peut aider à la connaissance de la vérité et qu'on peut s'élever par elle à la notion des vérités métaphysiques et morales.

NOIROIT (Louis), médecin français, neveu du précédent, né à Dijon en 1814. Il fit ses études médicales à Paris, où il prit le grade de docteur en 1844, puis alla exercer son art dans sa ville natale. Le docteur Noiroit a publié plusieurs ouvrages estimés : *Traité de la culture des forêts* (1839); *Traité de l'estimation des biens-fonds* (1843); *Histoire de la scarlatine* (1847); *Annuaire de la littérature médicale étrangère* (1857-1861, 4 vol.), etc. On lui doit encore des traductions du *Manuel d'homœopathie* de Jahr (1835, 2 vol.) et du *Manuel d'agriculture pratique* de Burger (1836).

NOIROIT (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1795. Avocat dans sa ville natale, il devint, sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, un des chefs du parti démocratique dans son département, et fut élu, après la révolution de Février 1848, membre de l'Assemblée constituante. M. Noiroit siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, appuya la politique du général Cavaignac, puis combattit celle de Louis Bonaparte devenu président de la République. N'ayant pas été réélu à la Législative, M. Noiroit retourna dans sa

ville natale, où il reprit l'exercice de sa profession d'avocat.

NOIR-LOYANT s. m. Techn. Taches du fer, qui indiquent sa ductilité.

NOIR-POURPRE s. m. Ornith. Gobe-mouches d'Amérique.

NOIR-PRUN s. m. (noir-preun). Bot. Nom vulgaire du nerprun purgatif.

NOIR-SOUCI s. m. (noir-sou-si — corrupt. de noir souci). Ornith. Espèce de gros-bec.

NOIR-VEINE s. m. Bot. Espèce d'agarc.

NOISE s. f. (noi-ze — L'origine de ce mot est controversée. Dans l'ancienne langue, il a signifié d'abord bruit :

Granz est la noise, si l'ontrent Francels.
(Chanson de Roland.)

Li rossignols l'ores s'efforce
De chanter et de faire noise.
(Roman de la Rose.)

... Par petits tuisaux...
S'en aloir l'aue aval, fessant
Une noise douce et plesant.
(Roman de la Rose.)

La signification de querelle n'est venue qu'après, ce qui rend assez difficile la recherche de l'étymologie. Diez, ne considérant que le sens de fâcherie, querelle, tire *noise* du latin *nausea*, nausée. Mais cette étymologie n'explique pas du tout le sens de bruit. Raynouard a proposé le latin *nozia*, méfait, dit-il, qui se rapporte sans doute au même radical que *nocere*, nuire, savoir la racine sanscrite *naç*, détruire, péir; ce sens est assez voisin de celui de querelle. Quant à celui de bruit, il est si voisin de celui de querelle, que le premier de ces deux mots se prend communément pour le second). Querelle, dispute : Chercher noise. Exciter une noise. Commencer la noise. Avoir noise ensemble. Éviter noise. A passer la noise. Le loup n'a jamais cherché noise au renard, qui le respecte de ce côté et se garde bien de chasser sur ses terres. (Tous-senel.)

Oh! ne réveillons pas une noise assoupie.

LA FONTAINE.
Les si, les car, les contrats sont la porte
Par où la noise entre dans les univers.

LA FONTAINE.
Bon, je sais des maris qui, pour éviter noise,
N'ont jamais approché leur femme d'une toise.

REGNARD.
— Prov. De petite chose vient souvent grande noise. Des bagatelles peuvent souvent donner naissance à de grandes querelles.

NOISERAIE s. f. (noi-zè-ré — rad. noiz). Agric. Terrain planté de noyers.

NOISETIER s. m. (noi-ze-tié — rad. noissette). Bot. Genre d'arbrisseaux ou de petits arbres, de la famille des cupulifères, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord : On multiplie le NOISETIER de semis et de rejets. (P. Duchartre.) Le NOISETIER se multiplie de semence et de marcotte. (Raspail.)

Le noisetier fragile et la tremblante yeuse
Groupent leurs rameaux près du sapin sans nouëts.
THÉODORE DE BANVILLE.

Le Noisetier de Saint-Domingue, Nom vulgaire de l'omphalier.

— Syn. Noisetier, coudre, coudrier. V. COUDRIER.

— Encycl. V. AVELINIER et COUDRIER.

NOISSETTE s. f. (noi-zè-te — dimin. de noiz). Bot. Fruit du noisetier : NOISSETTES franches. Ce pain sent la NOISSETTE, a un goût de NOISSETTE. L'écureuil se nourrit de NOISSETTES. (Buff.) Les NOISSETTES mûrissent en août et septembre. (Raspail.) Le Générallement, Fruit à enveloppe dure, qui ne s'ouvre point à la maturité. Il Noissette d'Inde, Arec. Il Noissette noire, Petite espèce d'agarc. Il Noissette de terre, Arachide. Il Noissette purgative, Fruit du médicinier.

— Couleur de noissette ou Couleur noissette, Gris roussâtre, qui se rapproche de la couleur de la noissette. Il Adjectif. Qui a la couleur de la noissette : Teinte noissette. drap NOISSETTE.

— Loc. fam. Donner des noissettes à ceux qui n'ont point de dents. Donner à quelqu'un des choses dont il ne peut plus se servir.

— Vénér. Casser des noissettes. Se dit du sanglier qui fait claquer ses défenses avec fureur.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre buline.

— Encycl. Bot. Le fruit du noisetier, la noissette, est, au point de vue scientifique, une nucule embrassée, au moment de sa maturité, par un involucre très-accru et devenu foliacé, tubuleux à sa base, plus ou moins déchiré vers son bord. La graine est à test membraneux, mince. Les cotylédons sont plans d'un côté, convexes de l'autre et débordent la radicule. Le péricarpe ou coque, d'une assez grande dureté, renferme une amande d'un goût fin et recherché.

La noissette franche varie beaucoup de grosseur et de forme; elle est généralement ovoïde, quelquefois anguleuse. La noissette aveline est enveloppée par un involucre fortifié beaucoup plus long, qui dépasse fortement le fruit et se prolonge en tube resserré vers son orifice. Le fruit lui-même est de forme plus allongée. Il présente deux varié-

tés bien caractérisées : l'une à tégument séminal rouge, l'autre à tégument séminal blanchâtre.

Tout le monde connaît la noissette; elle est recherchée à la fois par les bergers, par les écoliers et par les amoureux. Dans le langage badin de nos pères, « Aller dans les bois cueillir la noissette » avait une signification toute particulière. C'est à quoi fait allusion ce délicat couplet d'une opérette qui a fait pâmer d'aise la génération actuelle, la *Timbale d'argent* :

Madam! n'aimait plus les noissettes
Et monsieur n'avait plus de dents...

Ça ne pouvait pas durer longtemps

La noissette fraîche, encore enveloppée de son involucre, est nutritive, d'un goût fin et agréable; sèche et mûlée à des amandes, des figues et des raisins secs, elle constitue ce qu'on appelle un mendiant, par allusion peut-être aux mélanges de toutes sortes de rogatons que contient le biscuit des mendiants.

On tire, par expression, des noissettes une huile douce qui passe pour un spécifique excellent contre la toue invétérée. Cette huile, agréable, anodine, légèrement odorante, peut remplacer l'huile d'amandes douces. Les Chinois la mêlent à leur thé en guise de beurre. On a aussi préconisé l'usage de l'huile de noissette pour faire croître les cheveux, et elle entre dans la composition de la fameuse huile de Macassar. Si elle jouit, sous ce rapport, de quelques propriétés, elle le doit, évidemment, à son extrême fluidité. L'amande de noissette, réduite en farine, porte le nom inexact de pâte d'amandes, poudre très-connue en parfumerie.

Rappelons aussi aux chasseurs que la gelinotte aime beaucoup les noissettes; la gelinotte des couardiers, qui en fait sa nourriture favorite, passe pour un gibier de choix à cause du goût délicat que lui donne la noissette.

NOISSETTE s. f. (noi-zè-te — dimin. de noise). Petite noise, petite querelle. Il Vieux mot.

NOISSETTE (Louis-Claude), agronome français, né à Châtillon, près de Paris, en 1772, mort à Paris en 1849. Il servit dans l'armée de 1792 à 1795, devint alors jardinier du Val-de-Grâce et s'adonna, en 1796, à la culture pour son propre compte. En 1806, Noissette créa dans le faubourg Saint-Jacques un établissement d'horticulture qui acquit une grande réputation. Après avoir voyagé en Autriche et en Angleterre, il établit, à Fontenay-aux-Roses, une pépinière, où il cultiva un grand nombre de plantes exotiques, et s'adonna, en 1823, à l'élevage du bétail dans une ferme de l'Yonne. On a de lui des ouvrages estimés : le *Jardin fruitier* (Paris, 1813-1821, in-4°); *Manuel complet du jardinier maraîcher, pépiniériste*, etc. (Paris, 1825-1827, 4 vol. in-8°); *Manuel du jardinier des primeurs* (Paris, 1832); *l'Agriculteur praticien ou Revue progressive d'agriculture* (Paris, 1839-1847, 8 vol. in-8°), etc.

NOISSETTERIE s. f. (noi-zè-te-ri — rad. noissette). Agric. Terrain planté de noisetiers : Les nouvelles pousses se développent avec rapidité et rétablissent la NOISSETTERIE. (P. Duchartre.)

NOISSETTE s. f. (noi-zè-té — de Noissette, agron.). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des violariées, tribu des violées, comprenant des espèces originaires de l'Amérique tropicale. Il Syn. d'ANCHETIER, autre genre de plantes.

NOISEUX, **EUSE** adj. (noi-zeu, eu-ze — rad. noise). Querelleux, tapageur. Il Vieux mot.

NOISIEL, village de France, département de Seine-et-Marne, arrond. et à 37 kilom. S.-O. de Meaux, sur la rive gauche de la Marne; 560 hab. Fabrique de chocolats. Pulvérisation de substances employées en pharmacie ou en teinture.

NOISIF, **IVE** adj. (noi-zif, i-ve — rad. noise). Qui aime les noises, les querelles : Celui qui attend à voir dépasser l'autre duquel il veut combattre les écrits, que dit-il, sinon qu'il est faible et NOISIF? (Montaigne.) Il Vieux mot.

NOISILLARDE s. f. (noi-zil-lar-de; Il mil.). Agric. Se dit de deux variétés de châtaigne, dont l'une est grosse et bonne, l'autre petite et médiocre.

NOISILLE s. f. (noi-zil-le; Il mil. — de noiz). Bot. Nom vulgaire de la noissette, dans certains cantons du midi de la France.

NOISILLIER s. m. (noi-zil-lié; Il mil. — rad. noissette). Bot. Nom vulgaire du noisetier, dans certains cantons du midi de la France.

NOISSEVILLE, ancien village et commune de France (Moselle), arrond. et à 8 kilom. de Metz, canton de Vigy, cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871); 300 hab. Le 31 août et le 1^{er} septembre 1870, il s'y livra, entre les Allemands et l'armée de Metz, un sanglant combat qui porte aussi le nom de Servigny.

NOISY-LE-SEC, village de France, département de la Seine, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Saint-Denis, à 9 kilom. de Paris; 2,948 hab. Fruits, légumes, blés. Prés de ce village se trouve un fort du même nom, qui fait partie du système de défense de Paris.

Durant le siège de 1870-1871, ce fort fut bombardé par les Prussiens et dut être évacué par les troupes de la garnison, qui se borna à empêcher l'ennemi d'en approcher.

NOIX s. f. (noi — lat. nuc, mot qui semble se trouver, sous une forme plus complète et plus primitive, dans les langues germaniques et celtiques, savoir l'anglo-saxon *hnutu*, *hnut*; le scandinave *hnót*, *hnyt*; l'ancien allemand *hnuz*, *nuz*; l'irlandais *cnadh*, *eno*, *enu*, *cnomh*; le kymrique *enau*, *cnauwen*; l'arménien *knauon*, *kraoun*. Le latin ne diffère que par le suffixe et la perte de la gutturale initiale, *nux* pour *cnux*, comme *natus*, pour *gnatus*, *noso* pour *gnoso*, etc.). Fruit à coque dure et ligneuse, qui est produit par le noyer : *Noix vertes*. Huile de noix. Abattre, écaler, casser des noix. Les noix fraîches et les noix sèches sont indigestes. (Grimod.) Il Cuisse de noix. Chacun des quatre quartiers de la pulpe d'une noix commune.

— Nom donné à un grand nombre de fruits qui ont une enveloppe ligneuse et à divers végétaux : La noix du cocotier offre une tasse naturelle. (M.-Br.) Il Noix d'acajou, Nom vulgaire de la graine de l'anacarde. Il Noix d'Amérique ou du Brésil, Graine comestible de la bertholète élevée. Il Noix d'arec, Graine de l'arec, sorte de palmier. Il Noix de bancelou ou des Moluques, Fruit du bancoulour. Il Noix de Banda, Fruit du muscadier. Il Noix des Barbades, Fruit du médicinier cathartique. Il Noix de Bérrinha, Fruit d'un arbre de l'Inde, préconisé pour les maladies cancéreuses. Il Noix de ben, Nom vulgaire des fruits du sésame. Il Noix de Bengale, Fruit du mirobolan citrin. Il Noix d'ibijou, Fruit du noyer de la Saint-Jean. Il Noix de castor, Fruit d'un arbre inconnu, qui croît au Sénégal. Il Noix de coco, Fruit du cocotier. Il Noix du Congo, Graine d'une espèce de bassie. Il Noix de cyprès, Fruit du cyprès. Il Noix à diamants, Espèce d'agarc. Il Noix d'Inde, Nom vulgaire des fruits de la mûre ou cornuelle. Il Noix du frêne, Bolet du frêne. Il Noix de galle, Croissance globuleuse produite sur un chêne par la piqure d'un insecte. Il Noix de girofle, de Madagascar, de Ravensara, Nom vulgaire des fruits du ravenala. Il Noix de Gourou, de Cola ou Kola, du Soudan, Graine de la sterculie acuminée. Il Noix igasur, Fève de Saint-Ignace. Il Noix de jauge, Grosse variété de la noix commune, dont les bijoutiers montent les valves, pour en faire des sortes d'écrins. Il Noix de Malabar, Nom vulgaire du fruit du sterculia balangas. Il Noix de marais, Nom vulgaire du fruit de l'anacarde. Il Noix de médecine, Nom vulgaire du pignon d'Inde. Il Noix médicinale, Nom vulgaire du fruit du randier. Il Noix de ménage, Variété de la noix ordinaire, à coque très-fragile. Il Noix de mûle, Nom des fruits de datura mel. Il Noix des Moluques, Graines du stroychos ou vomiquier. Il Noix muscade, Fruit du muscadier, employé comme médicament et comme condiment. Il Noix narcotique, Espèce de prune des Indes, qui produit des vertiges et du délire. On donne le même nom à la coque du Levant. Il Noix pacane, Fruit du pacanier, espèce de noyer. Il Noix de palmier, Fruit du phytoléphe macrocarpe. Il Noix de Para ou de sassafras, Fruit du laurier picurim, employé à aromatiser le chocolat d'Espagne. Il Noix de pistache, Fruit du pistachier. Il Noix de Saint-Gratien, Variété de noissette rouge et oblongue. Il Noix de serpent, Nom vulgaire des fruits du nandirobes. Il Noix de terre, Nom vulgaire du nubium bulbocastanum, espèce d'ombellifère à racines tubéreuses. Il Noix vomique, Graine du stroychos ou vomiquier.

— *Noix confite*, Noix verte, que l'on fait cuire avec du sucre et qui forme une confiture sèche. Il Fig. Plaisirs les plus doux :

Puis les baisers, et puis la noix confite.

LA FONTAINE.

— Loc. fam. Goût de la noix, Amorce au moyen de laquelle on trompe quelqu'un, comme on attire les souris dans le piège avec une noix. Il Marcher sur des noix, Marcher avec peine. Il Ce sont des noix, Ce sont de vaines promesses, des bagatelles. Expression usitée chez les Romains, dont les enfants s'amusaient souvent avec des noix.

— Antiq. Jeu des noix, Jeu auquel se livraient les enfants, chez les Romains, et dans lequel ils se servaient de noix, comme les nôtres se servent de billes.

— Mar. Tête d'un cubestan, partie de cet appareil qui reçoit les leviers à l'aide desquels on le manœuvre. Il Renfort laissé près de la tête des mâts de hune et de perroquet, pour servir d'appui au-dessous du capelage et maintenir les barres.

— Techn. Pièce de bois, ayant la forme d'une poulie, qui fait partie du rouet à filer, et sert à contenir et serrer le bobine sur la broche. Il Partie qui ressort d'une arbalète, où la corde est arrêtée quand elle est tendue. Il Nom des petites bosses que font les feuilles d'un volume quand elles n'ont pas été battues avec soin. Il Douille de bois qui, dans le métier à tisser, est placée à chaque tourillon des extrémités du porte-battant. Il Rainure ayant un fond arrondi en forme de demi-cercle; languette destinée à entrer dans cette rainure : Fermeture à noix. Il Axe de la roue du potier. Il Roue placée sur le haut d'un parapluie, et sur laquelle sont fixés les baleines. Il Petite poulie à travers laquelle on fait passer l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau. Il

Clef d'un robinet. « Roue dentelée d'un moulin à poivre, à café, ou de tout autre moulin employé à broyer les graines. » Sorte de rouet qui est placé dans l'intérieur de la platine des armes à feu portatives, et qui sert à communiquer au chien, avec lequel il s'engrène, l'action du grand ressort. On appelle *Bride de noix* la pièce de fer qui est placée par-dessus la noix, pour la maintenir parallèle au corps de platine.

— Art culin. Ganglion placé près de la jointure de deux os, dans une épaule de veau. *Noix de gigot*. Partie glanduleuse, située dans le milieu du gigot, près de l'articulation, chez le mouton et le bœuf. *Gîte à la noix*. Creux qui contient la noix chez le bœuf. *Noix de cerf*. Morceau de l'épaulé du cerf.

— Anat. Nom vulgaire de la rotule.

— Moll. *Noix muscade*, *Noix fasciée*, *Noix de mer*, *Noix de mer allongée*, *Noix papyracée*, Noms vulgaires de diverses coquilles du genre bulle.

— Hortic. Partie centrale d'un œillet d'artichaut.

— Minér. *Noix vomiques fossiles*, Nom impropre donné à des pierres lenticulaires ou tuméales.

— Encycl. Bot. et Econ. rur. La *noix*, fruit du noyer, est un drupe dont le mésocarpe est épais et charnu, d'une forte odeur aromatique, qui se déchire irrégulièrement à la maturité; après s'être desséché et chagriné, et lorsqu'il a pris une couleur noire, on lui donne le nom de *brou*.

L'endocarpe, mince, dur et à surface ridée offrant une pointe à l'une de ses extrémités, se compose de deux valves tout à fait égales, unies par une suture longitudinale, qui s'ouvre d'autant plus facilement que la noix est plus sèche; cet endocarpe ligneux varie de forme et de grosseur suivant les espèces, depuis la grosseur d'un œuf d'oiseau et d'un œuf de pigeon jusqu'à celle d'un petit œuf de poule, depuis la forme ovoïde bien tranchée, jusqu'à la forme à peu près globuleuse; le plus souvent elle tient le milieu entre ces deux formes. La *noix* renferme entre ses deux valves ou coquilles une seule graine en quatre lobes qui s'enfoncent dans quatre compartiments ou loges incomplètes, cloisonnées par une membrane plus ou moins mince et résistante; l'embryon d'un bonnement présente deux cotylédons charnus, bilobés, irrégulièrement bosselés, sinués; il renferme une courte racine supérieure et une plume à deux feuilles pennées. Le volume du fruit dépend de l'espèce et de la culture.

La graine ou amande qu'on mange comme fruit sec à la maturité, ou auparavant comme cerneau, est d'un goût d'autant plus délicat qu'elle est plus fraîche et qu'elle provient de certaines variétés; notre *noix* commune a une amande excellente; elle fournit une huile de bonne qualité, qui n'a d'autre inconvénient que de rancir comme le fruit, et d'autant plus vite qu'on ne la place pas dans les meilleures conditions de conservation.

Parmi les espèces dont la *noix* a un goût recommandable, nous citerons : la *noix* du grand noyer ou *Juglans maxima*, dont le fruit, appelé vulgairement *noix de jange*, est le plus délicat de tous; se conserve le mieux et fournit le plus d'huile; la *noix* du noyer hétérophylle, qui est de grosseur ordinaire, à coque tendre, à amande délicate; la *noix* du noyer noir, qui est douce et d'un goût agréable; la *noix* du noyer fertile, très-pleine et à coque tendre; la *noix* du pacanier, qu'on exporte aux Antilles et qu'on mange aux États-Unis, surtout dans la Louisiane; elle est d'un goût fort délicat.

A vingt ans, le produit d'un noyer est passable; à soixante, il est à son maximum; on moyenne, un arbre donne six décalitres; la maturité a lieu de la mi-septembre à la mi-octobre, selon la précocité des variétés; il en est une dont la récolte se fait en août; on la nomme précoce et dans le Midi aoustouque. Les *noix* sont mûres lorsque le brou se crevasse, se déchire, on les détache de l'arbre avec une perche longue, flexible, qu'on nomme *gaule*. On frappe successivement toutes les branches, en commençant par celles du bas; il faut éviter les grands coups, ils sont inutiles et nuisibles, ils meurtrissent le jeune bois et font tomber les feuilles, encore utiles pour la perfection du bouton ou œil placé à leur base, qui doit pousser l'année suivante, et dont elles sont les mères nourricières; un bourgeon un peu fortement meurtri ne donne pas de fruit l'année suivante. Voilà ce qui explique pourquoi les noyers n'ont presque jamais qu'une récolte notable tous les deux ans; il faut attribuer à l'abatage des bourgeons par le gaule, cette diminution de leur produit. Ils doivent renfermés dans une enceinte, si les propriétés étaient respectées, il serait inutile d'abattre les *noix*, et on épargnerait aux rameaux des meurtrissures fatales; le vent seul, la maturité complète du fruit et le dessèchement de son pédoncule suffiraient pour les détacher de l'arbre. Pour éviter cette perte réelle dans les récoltes du noyer, on peut attacher une longue corde à une perche fixée au sommet de l'arbre et la faire manœuvrer, à son extrémité opposée, par un homme qui la promène à sa guise entre les rameaux et autour des rameaux, dont il détache ainsi les bouquets de *noix*, par des secousses modérées.

Le mode d'abatage des *noix* dans nos campagnes a inspiré à un poète inconnu cette boutade satirique :

Nux, asinus, mulier similit sunt lege ligata;
Hec tria nil fructus faciunt si verbera cessant.

L'importance de la récolte des *noix* est très-grande; elle le serait davantage encore si le mode d'abatage n'était pas si préjudiciable; on a vu des noyers de 3 à 5 mètres de circonférence donner de 50,000 à 100,000 *noix*.

Quand les *noix* sont tombées, on les dépouille de leur brou et on les porte dans des greniers, vastes, sains, aérés, où on les étend en couches peu épaisses généralement, afin d'obtenir une dessiccation rapide; elle a lieu après un mois habituellement; si on n'a qu'une faible récolte, on l'étend sur des claies au soleil; on ne dépouille pas toujours les *noix* de leur brou avant de les mettre en sac pour les transporter du champ à la métairie; on sépare celles qui sont détachées de leur brou de celles qui le conservent, pour s'épargner de la peine en grenier; là, on les étend sur le plancher, sur 6 centimètres d'épaisseur; chaque jour on les remue avec des râteliers pour dissiper l'humidité; cette opération dure six semaines; les *noix* enveloppées de leur brou sont mises dans un mouceau séparé et à chaque râtelée on a soin de séparer le brou qui en est détaché; dans quelques contrées, on a la mauvaise habitude d'amonceler les *noix*, avec ou sans brou, à la hauteur d'un mètre environ; c'est, dit-on, pour les faire suer; on ne laisse ainsi pendant quinze jours de suite, plus ou moins, la fermentation s'établir dans ce mouceau; l'amande travaille intérieurement, l'*noix* s'y forme progressivement, sa chair s'altère et il en résulte que l'huile qu'on en retirera aura un goût fort.

Lorsque les *noix* ont été séchées, on doit les renfermer dans un endroit ni trop froid ni trop chaud, afin de les empêcher de rancir, ou dans des coffres en bois de noyer destinés à cet usage et qui les mettent à l'abri des variations de sécheresse et d'humidité. Les *noix* qu'on veut conserver pour la table doivent être réunies, après dessiccation, dans des caisses ou des tonneaux bien fermés, dans un lieu convenablement sec et aéré. De cette façon, l'amande se conserve blanche, sans rancir d'une année à l'autre; si, vers la fin de l'hiver, on veut leur redonner de la fraîcheur, il faut les tremper pendant cinq ou six jours dans l'eau pure.

Un peu avant leur maturité, les *noix* peuvent se manger en cerneaux; on fend leur coquille en deux, on retire la jeune amande en la cernant avec une pointe de couteau et on la sert, accommodée dans de l'eau assaisonnée de sel et de verjus; à Paris, de juillet à septembre, la consommation des cerneaux est énorme.

En septembre, la coquille a toute sa solidité; l'amande, encore fraîche, est facilement dépouillée de sa pellicule; elle est fort agréable au goût et se digère assez facilement.

L'hiver, les *noix* se mangent sèches, mais alors elles contractent une rancidité âcre; elles deviennent indigestes par la prédominance de l'élément huileux.

En les mettant quelques jours dans l'eau, l'amande se gonfle, se dépouille de sa peau et devient encore assez bonne; mais, d'une année à l'autre, la *noix* acquiert toujours une saveur âcre et rance.

Les *noix* sèches, pelées et cuites dans du caramel constituent une conserve qui fait partie de nos desserts; c'est le nougat. Cependant le plus délicat est celui qu'on fait avec les amandes douces.

Longtemps avant leur maturité, lorsque le bois de leur coquille est encore herbacé, en juin et en juillet, on fait avec les jeunes *noix* des espèces de confitures qui se préparent avec ou sans le brou; les premières sont, dit-on, plus stomachiques; les secondes sont plus agréables. On fait une liqueur de table en faisant infuser une douzaine de *noix* dans un litre d'eau-de-vie et en ajoutant une suffisante quantité de sucre. Les *noix* peuvent aussi se confire à l'eau-de-vie comme les autres fruits, prune, abricot, pêche, mûron, petite orange, etc. Avec le brou, qui est très-aromatique et qui contient de l'amidon, de la chlorophylle, une matière âcre, amère, de l'acide malique, on a fait une liqueur de table assez appréciée comme tonique stomacique. Selon Plak de Kiel, le brou contient du tannin comme la *noix* de galle, mais privé d'acide gallique.

L'extraction de l'huile de *noix* s'opère au début de l'hiver; plus tard elle serait peu avantageuse, car les *noix* rancissent. On commence par les soumettre au brisement par le maillet, on enlève les coquilles et leurs cloisons, on fait sécher les amandes dans un four faiblement chauffé, on les broie sous une meule verticale, et la pâte produite est renfermée dans des sacs de toile forte avant d'être portée sous la presse. L'huile qui coule de la première expression est l'huile vierge, préférable au beurre et à l'huile d'olive pour les fritures.

On retire ensuite la pâte des sacs, on la met dans de grandes chaudières, sur un feu lent, avec un peu d'eau bouillante, puis on la remplace, en sacs, sous la presse, pour en retirer une seconde huile à odeur désagréable, qui est bonne pour l'éclairage, la fabrication du savon et la peinture à l'huile.

Le marc qui reste après l'extraction de

l'huile de *noix* forme une sorte de pain qu'on donne à la volaille; lorsqu'on le brûle, il donne une flamme très-claire; c'est dans quelques campagnes un moyen d'éclairage. On a employé l'huile grasse dans le tannage des cuirs. L'huile extraite à froid a une saveur douce et est employée comme aliment dans plusieurs de nos provinces, où elle remplace le beurre et l'huile d'olive. Son goût est peu agréable; on s'y accoutume néanmoins plus facilement qu'au goût fort et âcre, si commun aux huiles d'olive de mauvaise fabrication.

— Hist. et Comm. Les *noix* furent, au moyen âge, l'objet d'un commerce important, non-seulement parce que ce fruit était recherché, mais aussi à cause de l'huile qu'il servait à fabriquer. Les noyers et les couedriers sont cités dans les *Capitulaires*, et ils étaient cultivés dans les jardins de Charlemagne, qui les recommandait spécialement à ses intendants. Jean de Garlande les cite parmi les arbres qu'il désirait voir chargés de fruits dans son verger (xii^e siècle). Les chartes et les comptes des abbayes établissent que beaucoup de terres étaient plantées en noyers; les divers seigneurs donnaient aux religieux d'importantes redevances en *noix*. On en plantait jusque dans les cimetières. Suivant l'indication des anciens coutumiers, il existait des villes où une place était spécialement réservée pour le marché aux *noix*. L'usage de l'huile faite avec ce fruit était très-répandu, et certaines localités la fabriquaient par grandes quantités. Les ports de Dieppe et de Rouen faisaient un commerce considérable d'exportation de l'huile et du fruit au xiv^e et au xve siècle; les Flamands, surtout les marchands de Bruges, venaient les chercher en Normandie et les expédiaient ensuite dans des contrées lointaines par les flottes de Venise et de la hanse. A défaut de noisettes, qui d'ordinaire étaient données en présent, le conseil de la ville de Rouen délibéra, en 1396, que, pour l'honneur de la ville, si l'on pouvait se procurer deux boisseaux de *noix*, on les offrirait à la ville, et le motif du Mr le chancelier d'autre à messire Guillaume de Sens, président en parlement.

— Chim. L'huile de *noix* récemment préparée est verdâtre; mais, après quelques temps, elle passe à l'ivonne pâle; sa densité égale 0,923 à 120°, 0,914 à 25° et 0,871 à 90°. Elle est inodore et présente une saveur agréable; elle s'épaissit à -15° et se prend en une masse blanche solide à -27°. Elle est plus siccatrice encore que l'huile de lin, ce qui cause qu'on l'emploie beaucoup dans la peinture. D'après Lefort elle contient 70,7 pour 100 de carbone, 11,5 d'hydrogène et 17,8 d'oxygène. Elle donne un savon avec la potasse. Les *noix* renferment au plus 50 pour 100 de cette huile. Le chlore convertit l'huile de *noix* en un beurre jaune léger, de la consistance du miel épais. La densité de ce beurre égale 1,111 à 120°, et il contient de 27,12 à 27,25 pour 100 de chlore. L'huile bromée a la même consistance; sa densité égale 1,409 à 17,50. Elle renferme de 46,75 à 46,84 pour 100 de brome.

— Antiq. *Joux de noix chez les Romains*. Les enfants, à Rome, jouaient aux *noix*, comme chez nous aux billes; le jeu de pair ou impair était le plus fréquent, mais il y en avait de plus compliqués.

Le poème attribué à Ovide et intitulé *Nux*, dans lequel un noyer se plaint des mauvais traitements qu'il reçoit, présente d'intéressants détails sur ce fruit. L'auteur des deux consistait à lancer des *noix* dans un vase; les joueurs, d'une distance convenue, lançaient successivement quelques *noix*, et si l'un d'eux était assez adroit pour faire entrer le projectile dans le vase, il gagnait l'enjeu :

Vas quoque æque cavum, spatia distante, locatur,
In quod missa levi nux cadat una manu.

Dans un deuxième jeu, on faisait des piles de *noix*, *castellatas nuce*, en plaçant trois *noix* à côté les unes des autres, et en superposant une quatrième au-dessus de celles-ci. Les joueurs lançaient chacun une *noix* contre la pile; le gagnant devait abattre la *noix* de dessus. Dans un autre jeu, chaque joueur plaçait des *noix* au bas d'une table inclinée; il en laissait ensuite tomber une autre du haut de la table; celle-ci roulait vers les *noix* placées dans la partie inférieure; si elle touchait une de celles que le joueur y avait mises lui-même, c'était partie gagnée :

Per tabula chivum lubi lubet alter, et optat
Tangat ut multis quilibet una nux.

Le dernier jeu était plus compliqué. On traçait à la craie, sur une table, un à divisé par des lignes transversales. Le joueur lançait une *noix*, qui devait s'arrêter dans le delta; si elle ne l'atteignait pas ou si elle le dépassait, le coup était perdu; si elle s'y arrêtait, on comptait le nombre de lignes transversales que la *noix* avait traversées, et le joueur recevait un nombre égal de *noix* :

Fit quidque de Creta, qualem caeleste Aguram
Sidus, et in græcis littera quæta gerit;
Hæc ubi distincta est gradibus, quæ constitit intus,
Quot titigit virgas, tot rapit ille nuce.

Après la cérémonie du mariage, les jeunes époux étaient des *noix* au peuple; sans doute pour indiquer qu'ils disaient adieu aux jeux de l'enfance.

Mope, novas incide faces; tibi ducitur uxor;
Sparæ, marite, nuce: tibi descrii Hesperus (Elat.
VIRGILE.

Catulle fait allusion à la même coutume dans l'*Épithalame de Manlius*.

— Indust. et Comm. On a donné le nom de *noix* aux fruits de certaines plantes appartenant à différentes familles; nous allons passer en revue les principales :

— *Noix d'acajou*. Le commerce désigne sous le nom de *noix d'acajou* ou d'anacarde occidentale le fruit d'un arbre très-différent de l'acajou, dont le bois est usité en ébénisterie; celui-ci est le *swietenia Mahogoni*, de la famille des mélacées, tandis que l'arbre qui produit le fruit ou *anacardium occidentale* de Linné, de la famille des ébénacées, tribu des anacardiées. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui croît dans presque toutes les contrées chaudes, et que l'on rencontre principalement aux Antilles, à la Guyane, au Brésil, aux Moluques, aux Indes orientales et en Afrique. Il a des feuilles simples, ovales, obtuses et échancrées au sommet; des fleurs disposées en panicules, entourées de bractées nombreuses, à calice fortement denté, à corolle à cinq pétales linéaires et très-longs, à étamines au nombre de dix, soudées par les filets à la partie inférieure, à ovaire simple et uniloculaire, à style latéral et allongé. Le fruit est formé par l'ovaire développé. Il est reniforme; son péricarpe, grisâtre et lisse, a une première enveloppe qui recouvre des cavités remplies d'un liquide huileux, visqueux, noirâtre et très-caustique. Sous ces cavités, assez semblables à des alvéoles d'abeilles, se trouve une membrane également coriace, qui renferme une amande reniforme, bilobée, blanche, huileuse, comestible et douée d'une saveur agréable. Cette amande est enveloppée immédiatement par une membrane rougeâtre. La production de ce fruit est assez curieuse; il se développe à l'extrémité du torus calicinal; mais, en même temps, ce torus lui-même prend un accroissement très-grand et devient aussi gros qu'une poire, dont il affecte à peu près la forme. Dans les pays où croît le *casavium*, cette production est appelée *gomme d'acajou*; elle a une saveur sucrée et acide, mais un peu âcre en même temps.

La *noix d'acajou* a été autrefois usitée en médecine. Le suc des alvéoles du péricarpe est extrêmement âcre et caustique; on l'a employé pour déterger les vieux ulcères, pour combattre certaines affections de la peau, pour détruire les cors aux pieds, etc. L'amande, au contraire, est, comme nous l'avons dit, comestible.

C'est le *casavium pomiferum* qui fournit aussi une matière gommeuse qu'on trouve aujourd'hui en grandes quantités dans le commerce et qu'on nomme *gomme d'acajou*.

— *Noix de bancoul* ou *noix des Moluques*, *caniri*. C'est le fruit du *croton moluccanum* ou *alchoron quinarius*, de la famille des euphorbiacées. Ce petit arbre est originaire des Moluques; il a été naturalisé à Ceylan et à la Réunion, qui, aujourd'hui, fournissent l'Europe de ces fruits. La *noix* de bancoul est un drupe volumineux, charnu, plus large que long; il est formé par l'accroissement de deux drupes plus petits, dont chacun contient une semence extrêmement dure, plus grosse qu'une noisette, arrondie à la base, pointue au sommet et présentant d'ailleurs une forme analogue à celle des semences de *croton tiglium*. Cette semence a un épisperme noir, épais, qu'une lame d'acier peut à peine entamer et qui est enduit d'une matière crétaée particulière; son amande est huileuse et douée d'une saveur agréable; elle fournit une huile estimée pour les usages de l'économie domestique et pour la fabrication des savons.

— *Noix d'arec* ou *semence d'arec*. C'est le fruit d'un palmier de grande taille, l'*Areca catechu*, qui croît dans l'Inde, aux Moluques et à Ceylan. La *noix d'arec*, de la grosseur d'un œuf de poule, est d'un jaune noir, recouverte d'un brou extrêmement fibreux, lequel renferme une amande de forme variable, plus ou moins ovoïde ou arrondie, marbrée et présentant alternativement des couches brunes et blanches; elle est très-dure et inodore. Aux Moluques, aux îles de la Sonde, dans l'Inde, la *noix d'arec* est employée en masticatoire; on la coupe en tranches que l'on sépare les unes des autres par une couche de chaux d'écaillés d'huile et on enveloppe le tout dans des feuilles de bétel. Dans les mêmes pays, on s'en sert aussi pour préparer un cachou d'excellente qualité, nommé *cavy*, et un autre inférieur, nommé *cassu* (v. cachou). M. Morin a extrait de la *noix d'arec*, entre autres produits, du tannin, de l'acide gallique, de la gomme et une huile grasse particulière.

— *Noix de coco*. C'est un drupe ovale, elliptique ou trigone, du volume d'une tête d'enfant. Il est constitué par un mésocarpe fibreux, recouvrant un endocarpe brun et osseux, percé de trois ouvertures à sa base et contenant lui-même une amande vide qui renferme l'embryon dans une cavité creusée à la partie inférieure. Avant sa maturité, alors que l'amande n'est pas encore formée, ce fruit est rempli d'un suc laiteux, sucré et aigrelet, qui constitue une boisson agréable et rafraîchissante. En Océanie, les populations font un usage journalier de la *noix de coco*. Ils mangent l'amande et confectionnent avec l'endocarpe des objets très-divers. L'a-

mande fournit, lorsqu'on l'exprime, une huile incolore et très-fluide vers 30°, mais qui se solidifie vers 18°. Cette huile, lorsqu'elle est récemment préparée, est excellente pour les usages culinaires; elle a l'inconvénient de s'oxyder rapidement et de rancir; on s'en sert alors pour l'éclairage, ainsi que pour la fabrication des savons. Dans ce dernier cas, elle ne peut être employée seule; on doit la mélanger préalablement avec d'autres corps gras; elle donne, avec la lessive des savonniers, ou, autrement dit, avec la soude, un savon sec et cassant qui mousse énormément, mais qui est d'un assez mauvais usage. L'huile de coco a été étudiée par M. Brômès, qui en a extrait un acide gras particulier, l'acide coccinif. On importe aujourd'hui en France une grande quantité de noix de coco; on en trouve chez la plupart des marchands de comestibles. Si ce fruit est estimé des Polynésiens, le palais blasé des Européens en fait beaucoup moins de cas.

— **Noix de cyprès.** Nom vulgaire des cônes de cyprès. Ces cônes sont presque globuleux et formés d'écaillures charnues, soudées avant leur maturité et se séparant ensuite en prenant l'apparence de clous à grosses têtes polyédriques. Ils renferment des graines petites, anguleuses et munies latéralement de deux ailes membranées. Lorsqu'on recèle des noix de cyprès encore vertes, elles sont charnues et renferment une grande quantité de tannin qui les fait employer en médecine comme astringentes. Lorsqu'au contraire on les cueille plus tard, ils ne renferment plus qu'une faible proportion de tannin et sont devenues ligneuses.

— **Noix de girofle ou noix de ravensara.** C'est le fruit d'un arbre de la famille des Lauracées, qui a été nommé *ravensara aromatica* par le voyageur Sonnerat, *evodia ravenara* par Gortner, *agathophyllum aromaticum* par Jussieu. Cet arbre croît à Madagascar; il est de grande taille, très-rameux. Ses feuilles sont alternes, fermes, épaisses, pétioles entières. Les fleurs sont hermaphrodites, mais un des deux organes sexuels avorte fréquemment. Il en résulte des fleurs mâles qui sont en panicules et ont douze étamines, et des fleurs femelles qui sont solitaires et ont un ovaire infère, uniloculaire et uniovulé. Le fruit est un drupe infère, qui surmontent les dents du calice persistant. Il se compose d'une pulpe peu épaisse recouvrant un noyau ligneux dans lequel l'endocarpe replié forme six compartiments, qui ne sont marqués que vers la partie inférieure, tandis que la partie supérieure forme une loge unique. Il en résulte que l'arôme, entière à la partie supérieure, se prolonge inférieurement en six lobes distincts. Toutes les parties du ravensara sont douées d'une odeur forte qui rappelle celle du girofle. Guibourt pense que l'écorce se rapproche beaucoup de la cannelle giroflée. A Madagascar, on se sert des feuilles comme aromate; mais elles sont peu usitées en Europe, bien qu'elles conservent très-longtemps leur odeur. Il n'en est pas de même du fruit, que l'on trouve dans le commerce, et qui est utilisé à cause de ses propriétés aromatiques. Les noix de ravensara nous arrivent grosses comme des noisettes, couvertes d'un brou noirâtre; leur intérieur est jaunâtre; toute la masse possède une odeur forte qui participe de celle de la cannelle giroflée et de celle du pinet. Le noyau est jaunâtre, dur et peu aromatique. L'arôme qu'il recouvre n'a pas non plus d'odeur très-prononcée, mais elle renferme une huile extrêmement âcre et tellement caustique qu'elle ne peut être utilisée.

— **Noix de palmier,** appelée encore *ivoire végétal*, *agua*, *morphil* et *cabeza de negro* ou *tête de nègre*. Cette noix n'est autre chose que le fruit d'un arbrisseau qui croît au Pérou, le *phytelepaphys macroparica* R. P. ou *elephantia macroparica* W. Cet arbrisseau, dont l'apparence est à peu près celle d'un palmier, se rapproche plutôt par ses caractères essentiels de la famille des pandanées. Son fruit est très-gros, épineux et formé de drupes aggrégées, à quatre loges monospermes. Il a la forme d'une tête d'homme. Chacune des loges est remplie d'une liqueur d'abord transparente, qui devient bientôt laiteuse et est alors comestible et douée d'un goût agréable. En mûrissant, le liquide se concrète et forme bientôt un persipisme très-dur. C'est alors qu'on recueille le fruit. Les semences arrivent en Europe de la grosseur d'une grosse noix, arrondies d'un côté, aplaties de l'autre et un peu anguleuses. Un épisperme dur, cassant et épais les recouvre. Leur endosperme, blanc opaque, dur, peut être travaillé et imité assez bien, par sa blancheur et sa dureté, l'ivoire animal. On en confectionne de menus objets de diverses sortes, notamment des articles de tabletterie.

— **Noix de bétel.** V. BÉTTEL.

— **Noix de galle.** On nomme *galle* ou *noix de galle* ces excroissances ou tumeurs qui se développent sur les rameaux et sur les feuilles des chênes, par suite de la piqûre de petits insectes du genre cynips. C'est surtout sur un chêne arbrisseau du Levant, le *quercus infectoria*, qu'elles croissent en plus grande quantité. La femelle du cynips perce le bourgeon des jeunes rameaux et y dépose un œuf; bientôt le bourgeon dénaturé se développe d'une manière anormale et représente une grosse cerise de couleur brune,

verte, rouge ou rosée, de nature celluleuse, et qui ne retient plus de sa forme primitive que les aspérités, qui sont l'extrémité des écaillures soudées. L'œuf, ainsi renfermé, éclot, et l'insecte passe par toutes les métamorphoses jusqu'à ce qu'il soit insecte parfait. Alors il perce sa prison, en dévorant une partie de la substance qui la compose, et s'échappe. On cueille les galles, autant que possible, avant la sortie de l'insecte, et on les dessèche.

On distingue dans le commerce, sous le nom de *noix de galle noire*, *noix de galle verte*, *noix de galle vraie*, celle qui, ayant été récoltée avant le développement de l'insecte, est compacte à l'intérieur et conséquemment pesante; et, sous le nom de *noix de galle blanche* ou *noix de galle fausse*, celle qui a été cueillie après la sortie de l'insecte. La première est bien plus estimée que la seconde; elle est bien plus riche en tannin. Les noix de galle paraissent être d'autant meilleures qu'elles ont été récoltées dans un pays plus chaud.

La bonne *noix de galle* doit être d'une couleur foncée, pesante et exempte de piqûres à l'extérieur. On trouve aussi quelquefois, mais rarement, des galles blanches qui ne sont pas percées. Les principales espèces de *noix de galle* qui paraissent dans le commerce sont les suivantes :

1° *Noix de galle d'Alep*, de 0m,01 à 0m,02 de diamètre. Galles noires : elles sont d'un noir grisâtre, avec efflorescence blanchâtre, plus petites, plus épineuses, plus pesantes et moins piquées que les autres. Galles vertes : vert jaunâtre avec efflorescence blanchâtre. Galles blanches : blanc verdâtre et quelquefois jaune rougeâtre.

2° *Noix de galle de Morée*, plus petites qu'une noisette, d'une nuance plus brune ou plus rougeâtre que celles d'Alep, très-irrégulières, peu résineuses, beaucoup plus creuses que les précédentes.

3° *Noix de galle de Smyrne*; elles se divisent, comme celles d'Alep, en noires, vertes et blanches; inférieures à celles-ci; moins pesantes, moins vives en couleur et moins épineuses.

4° *Noix de galle marmorées*, petites noix rondes et allongées du côté qui adhère à la plante; couleur de fer un peu grise; unies à la surface ou hérissées d'aspérités et de pointes peu saillantes; intérieur jaune ou couleur de rouille, avec une espèce de germe au centre.

5° *Noix de galle d'Istrie*, très-petites noix, légères, de couleur jaune pâle, jaune rouge et brun, sans aspérités, mais avec des rides profondes; intérieur de couleur semblable à la surface, avec une cavité au centre. Les jaunes sont les plus estimées; c'est en vieillissant qu'elles deviennent rouges ou brunes.

6° *Noix de galle de France*, boules très-légères, rondes, unies, sans aspérités, d'un jaune pâle ou couleur de bois, presque toutes percées, faciles à briser; intérieur compacte, d'un jaune fauve, avec cavité au centre.

Les noix de galle entrent de différentes manières dans la consommation. La noix du Levant est employée principalement en teinture; la blanche est en grande partie consommée par les maroquiniers, et la verte, qui est une qualité intermédiaire, entre dans la teinture et la fabrication de l'encre, concurremment avec les noires, mais avec moins de succès.

NOIZET (Pierre), littérateur français, né en Picardie vers 1550. Entré dans les ordres, il professa longtemps à Reims la philosophie et la jurisprudence, et devint recteur de l'université de cette ville. On lui doit : *Antipope* (Reims, 1539, in-8°); la *Christianopédie* (Reims, 1612, in-12).

NOIZET-SAINT-PAUL (Jean-François-Gaspard), écrivain militaire français, né à Hesdin (Picardie) en 1749, mort en 1837. Il entra dans le génie, fit les campagnes de la Révolution, devint chef de brigade (1796), gouverneur d'Arras, et mit en état de défense la ville de Boulogne en 1801. En 1809, Noizet entra au Corps législatif comme député du Pas-de-Calais. Louis XVIII le nomma maréchal de camp en 1815. On lui doit : *Traité complet de fortifications* (Paris, 1792); *Éléments de fortifications* (Paris, 1812).

NOJA, ville du royaume d'Italie, ancien royaume de Naples, à 15 kilom. S.-S.-E. de Bari, près de la mer Ionienne; 5,000 hab.

NOLA ou **NOLE**, ville du royaume d'Italie, province et à 22 kilom. de Naples, à peu près à égale distance de Caserte, une des plus anciennes cités de la Campanie; 10,000 hab. environ. Auguste y mourut. On y a découvert, à plusieurs reprises, de magnifiques vases de style grec archaïque, qui ont enrichi les principales galeries de l'Europe. On fabriquait, dans l'antique Nola, des vases peints, à figures rouges, qui se distinguent en général par la finesse de la terre, l'éclat de la couleur noire, l'élégance du dessin et la simplicité des sujets. Le musée du Louvre possède plusieurs beaux vases de Nola.

C'est devant Nola qu'Annibal vit pour la première fois s'évanouir le prestige de son génie; le vainqueur de Cannes y trouva l'œcil de sa gloire et de son invincibilité. Sachant que Marcellus, le meilleur général de la république, s'était enfoncé dans cette ville avec une nombreuse garnison, il résolut de

l'y attaquer et de renouer ainsi la chaîne de ses exploits passés (210 av. J.-C.). Mais les temps étaient bien changés : Rome savait qu'Annibal était depuis longtemps réduit à ses propres forces, que chaque jour affaiblissait, et sa confiance en elle-même avait repris tout son empire. Annibal commit, de plus, la faute de s'approcher des murs de Nola avec moins de précautions qu'il n'avait l'habitude d'en prendre devant un ennemi rigilant et sur ses gardes. Marcellus le surprit lui-même par une brusque et vigoureuse sortie; le choc des Romains fut si impétueux, qu'Annibal ne put rallier ses troupes à temps et dut opérer promptement sa retraite, après avoir perdu 2,000 hommes. Ce succès, le premier que les légions romaines eussent remporté sur les Carthaginois depuis la bataille de Cannes, leur rendit toute leur confiance et tout leur courage.

Annibal, cependant, avec l'intelligence opiniâtre qui faisait le fond de son caractère, ne se résigna pas à abandonner une conquête qui était pour lui de la plus haute importance. Des l'année suivante, il repartit devant Nola. Mais le temps de ses brillants succès était passé sans retour; son génie ne suffisait pas à rétablir l'équilibre entre une armée épuisée, découragée, et des soldats qui sentaient tous les jours renaitre leur ardeur. Il se disposait à assiéger la ville de toutes parts; mais des sorties vigoureuses et multipliées ne lui laissèrent pas le temps de prendre habilement ses dispositions. On en vint enfin à une bataille rangée, hors des portes de Nola, et le grand Annibal fut encore vaincu. Cette fois, 6,000 de ses soldats restèrent sur le champ de bataille, et il lui fallut lever le siège de nouveau. Néanmoins, s'acharnant encore après sa défaite, il repartit devant Nola pour la troisième fois, et, pour la troisième fois repoussé, il se vit réduit à battre définitivement en retraite. Ce triple échec n'abattit point son indomptable courage; mais il dut reconnaître, et se l'avouer amèrement, que la conquête de l'Italie était à jamais perdue pour lui.

NOLA (Giovanni MARLIANO, dit GIOVANNI DA), sculpteur italien, né à Nola, près de Naples, vers 1480, mort à Naples vers 1565. Après être resté quelques années dans l'atelier d'Agnolo Anelli Fiore, il débuta, vers 1505, par des boiseries élégamment sculptées, pour le retable de San-Severino. Vers 1507, il se rendit à Naples pour y travailler sous la direction de Michel-Ange. N'ayant pu obtenir des travaux de l'illustre artiste, il revint dans sa ville natale et ne tarda pas à acquérir une réputation qui lui valut d'être appelé à Naples pour coopérer aux décorations des fêtes données à l'occasion de l'arrivée de Charles-Quint dans cette ville. Giovanni fut chargé, en 1514, d'élever, dans l'église San-Severino, les mausolées des trois frères Ascanio, Sigismondo et Giacomo Sanseverino, qui venaient de mourir empoisonnés. Ces mausolées, bien que trop uniformes, sont fort remarquables. Chaque sarcophage est surmonté de la statue en marbre du mort, assis et la tête inclinée. Le modèle de ces statues est ferme et savant, et l'aspect austère. Quelque temps après, le roi de Naples désigna Giovanni de Nola pour élever dans l'église Saint-Jacques-des-Espagnols, également à Naples, le mausolée de Pierre de Tolède, regardé comme son chef-d'œuvre. L'artiste a représenté ce personnage agenouillé auprès de sa femme, dans une attitude pleine de simplicité et de noblesse. Aux quatre coins du sarcophage, se trouvent quatre statues représentant des vertus et qui, par l'élégance des formes et des draperies et l'expression des figures, comptent parmi les plus belles compositions allégoriques de l'époque. Le tombeau de la jeune Antonia Gandino, qu'il exécuta dans l'église Santa-Claire en 1530, est encore une œuvre extrêmement remarquable. La figure de la jeune fille est d'une expression douce, naïve et touchante, et d'une pénétrante mélancolie.

NOLAGE s. m. (nô-la-je — lat. *navium*, gr. *navion*, même sens, de *navis*, vaisseau). Mar. Sur la Méditerranée, Fret, louage d'un navire, d'une barque, pour le transport de personnes ou de marchandises; prix du passage sur un navire :

En vain tendons les mains vers le nautonier sourd; Nous n'avons un quattrin pour payer le nolage.

DU BELLAÏ.

Il On écrit aussi NAULAGE.

NOLANACÉ, ÉE adj. (nô-la-na-é — rad. *nolane*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nolane. Il On dit aussi **NOLANÉ**, ÉE.

s. f. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type, dans le genre nolane, et réunies aujourd'hui, comme simple tribu, soit aux convolvulacées, soit aux solanées, suivant les divers auteurs.

— Encycl. Les *nolanacées* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, pédoncules, entières. Les fleurs, portées sur des pédoncules axillaires, ont un calice campanulé, persistant, à cinq divisions; une corolle hypogyne, en entonnoir, à limbe plissé, à cinq ou dix lobes; cinq étamines saillantes, insérées sur le tube de la corolle; des ovaires nombreux, libres, à une ou plusieurs loges uniovulées, insérées sur un disque hypogyne charnu et surmontés d'un style basilare, simple, terminé par un stigmate en tête. Le fruit se compose de drupes distincts,

charnus, à une ou plusieurs loges, dont chacune renferme une graine réniforme, lenticulaire, à embryon entourant un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les solanées et les convolvulacées, ne renferme que les deux genres *nolane* et *alona*.

NOLANE s. f. (nô-la-ne — du lat. *nola*, clochette). Bot. Genre de plantes, type de la tribu des nolacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud : La *NOLANE étalée* est originaire du Pérou. (Jussieu.)

— Encycl. Les *nolanes* sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, dont le port rappelle celui des lisérés. Leurs tiges couchées portent des feuilles alternes, géminées, et des fleurs axillaires, en entonnoir, auxquelles succèdent des drupes charnues, à une ou plusieurs loges monospermes. Ces végétaux habitent l'Amérique du Sud, et plusieurs sont cultivés dans nos jardins d'agrément. On en fait des massifs ou des bordures; ils produisent aussi un bon effet dans les rocailles. Ils réussissent assez bien dans les sables des dunes ou des bords de la mer. Ils préfèrent toutefois un sol léger, substantiel et une exposition chaude. On les sème en place, autant que possible, et l'on arrose modérément, mais fréquemment. Les fleurs sont généralement d'un bleu plus ou moins vif, quelquefois variées de jaune ou de blanc.

NOLANT, sieur de FATOUVILLE, auteur dramatique français. V. FATOUVILLE.

NOLASQUE (saint Pierre). V. PIERRE.

NOLAU (Joseph-François), peintre décorateur et architecte, né à Paris vers 1808. Elève de Balthard, il étudia d'abord l'archéologie architectonique, puis, ayant épousé la fille du célèbre décorateur Cicéri, il s'adonna aux mêmes travaux que son beau-père. Les connaissances qu'il avait acquises sous la direction de Balthard le mirent à même de faire des progrès rapides. Il commença par travailler avec Cicéri à plusieurs décors de l'Opéra. Deux toiles de fond vraiment réussies, qu'il exécuta seul, le firent nommer, en 1850, décorateur en chef de l'Opéra-Comique. Parmi les décors qu'il a exécutés à ce théâtre avec M. Rubé, nous citerons particulièrement ceux de *Joseph*, de la *Fée aux roses* et de *Psyché*. En dehors de cette spécialité, M. Nola a donné des preuves de goût en prenant part à l'organisation des fêtes républicaines qui eurent lieu en 1848. Enfin on lui doit, sous le titre d'*Antiquités d'Athènes et autres monuments grecs* (1855, in-32), un bon résumé de l'ouvrage de Stuart et Revett, enrichi d'excellentes notes. M. Nola a reçu, en 1854, la croix de la Légion d'honneur.

NOLAY, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Beaune, à 58 kilom. de Dijon, sur la Cusane; pop. aggl., 2,385 hab. — pop. tot., 2,531 hab. On y remarque une belle et vaste église, surmontée d'un clocher à flèche très-élévée; une ancienne tour, reste d'un fort beau château; une belle fontaine et une promenade très-pittoresque. A peu de distance sont les restes d'un camp romain qui couronnait la montagne de Châtillon. Ce bourg portait autrefois le titre de marquisat. Patrie de Carnot. Chapellerie, tannerie, corroierie, vinaigrerie. Commerce de vins blancs, bleds, laines. Le canton comprend les territoires de Santenay, Chassigny et Puligny, qui fournissent des vins de Bourgogne de première qualité. La côte de Nola, assez étendue, produit des vins ordinaires fort bons dans les années chaudes; ils sont fermes et colorés.

NOLDE (Adolphe-Frédéric), médecin allemand, né à Neustreitz (Mecklembourg) en 1764, mort à Halle en 1813. Il fit ses études médicales à l'université de Göttingue, où il fut reçu docteur en 1786. Nommé professeur extraordinaire de médecine à Rostock en 1791, et professeur ordinaire en 1794, il exerça ces fonctions jusqu'en 1806. A cette époque, le duc de Brunswick-Lunebourg l'appela à Brunswick avec le titre de professeur ordinaire au collège medico-chirurgical; il le nomma en même temps conseiller privé, premier médecin directeur de l'établissement ducal d'accouchements et assesseur près du collège supérieur de santé. Un décret du roi de Westphalie l'appela, en 1810, à Halle pour y occuper la chaire de thérapeutique. Les principaux ouvrages de Nolde ont pour objet la systématisation des notions qui sont du domaine de l'obstétrique. Voici leurs titres : *Galerie des écrivains anciens et modernes sur l'hygiène du beau sexe* (Göttingue, 1788); *Mémoires sur les accouchements* (Erfurt, 1801); *Observations sur la vaccine* (Erfurt, 1802); *Remarques sur la médecine et l'anthropologie* (Erfurt, 1807-1812), etc.

NOLE s. f. (nô-le — du lat. *nola*, clochette). Entom. Genre d'insectes pyléoptères nocturnes, de la famille des pyraliens, tribu des botydes, comprenant huit espèces, dont le type habite la France.

— Encycl. Les *nolés* sont caractérisés par des antennes un peu pétiolées ou ciliées chez les mâles, filiformes chez les femelles; des palpes lancéolées, divergentes, plus écaillées que velues, dépassant de beaucoup le front; une trompe rudimentaire ou nulle; le corps épais et court; les ailes antérieures larges, coupées obliquement, rugueuses à certaines places. Les chenilles sont fusiformes, velues

et munies de quatorze pattes; elles vivent le plus habituellement sur les arbres ou les arbustes. Les chrysalides sont contenues dans une coque papyracée, en forme de nacelle. Ces papillons sont répandus dans presque toute l'Europe et se montrent généralement en juillet. La *nole pallion* a près de 0m,02 d'envergure; les ailes antérieures gris cendré, avec une tache brune à la base, et les ailes postérieures d'un gris blanchâtre, avec un point noir au centre.

NOLÉ s. m. (no-lé). Constr. Sorte de tuile creuse. || Syn. de NOULET.

NOLI, ancienne *Naula*, ville du royaume d'Italie, anciens Etats sardes, à 48 kilom. S.-O. de Gênes, province de Savone, sur la rive O. du golfe de Gênes; 2,875 hab. Ancien évêché un jour'hui à celui de Savone. Petit port, pêche très-active. Un château construit sur un roc escarpé protège la ville et défend l'entrée du port. Au x^e siècle, cette ville était en république sous le protectorat de Gênes. Elle perdit son indépendance en 1805.

NOLI (Antonio da), navigateur génois, également connu sous le nom d'*Antoniotto Uscio Mare*, né vers 1419, mort vers 1468. Issu d'une famille patricienne, il fut contraint, à la suite de dissensions politiques, de quitter son pays natal, et se rendit alors auprès du roi Henri, infant de Portugal (1449). Ce prince, passionné pour les découvertes maritimes, chargea Noli d'explorer les côtes de l'Afrique occidentale. Dans un de ses voyages, le navigateur génois rencontra le Vénitien Cada-Mosto et se joignit à lui pour chercher des terres nouvelles (1455). Ils découvrirent le golfe de Gorée, la Gambie (1455), les îles du Cap Vert (1456), la cap Roxo, le rio Catarina, l'archipel de Bissagos, etc.; en un mot, ils explorèrent la côte d'Afrique depuis le Cap-Vert jusqu'au rio Grande. De la relation de cet explorateur, il ne reste qu'un fragment recueilli par Groberg de Hemso dans les *Annali di geografia e di statistica* (Gênes, 1802, 2 vol. in-8).

NOLI ME TANGERE s. m. (no-li-mé-tan-jé-ré — nos) latins qui signifient *Ne me touches pas*. Bot. Nom donné à des plantes fétides par le moindre atouchement, ou armées de fortes épines, ou dont les semences causent de la surprise ou une légère douleur, en s'élançant avec une grande roideur, dès qu'on y touche : La *balsamine* NOLI ME TANGERE.

— Chir. Ulcère qu'on aggrave en y touchant.

— Encycl. Chir. Les *noli me tangere* sont, le plus ordinairement, des épithéliomas du visage et spécialement des lèvres, qui débent par un bouton rouge, communément appelé *bouton chancreux*, dur, à base large, à sommet élevé. Leur principal caractère consiste dans un prurit continu et brûlant, excitant sans cesse à y porter les doigts. Bientôt le sommet de ce bouton est arraché, ainsi que le croûte qui le remplace, et cela souvent à plusieurs reprises. On aperçoit alors à découvert une érosion à bords élevés, à fond grisâtre, sanguinolent ou fongueux, laquelle ne tarde pas à s'étendre et à faire quelquefois de très-grands progrès. Le traitement de ces ulcères consiste, aussitôt qu'on les voit prendre une marche envahissante, à les combattre par les caustiques arsenicaux, le cautère actuel, ou à les exciser avec l'instrument tranchant.

NOLI ME TANGERE (*Ne me touches pas*) [Évangile selon saint Marc, ch. xvi]. « Marie-Madeleine vit Jésus, mais elle ne le reconnaissait pas. Jésus lui dit : « Femme, qu'avez-vous à pleurer? qui cherchez-vous? Elle, croyant que c'était le jardinier, lui dit : « Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai. » Jésus lui dit : « Marie! » Aussitôt elle se retourna et lui dit : « Rabbouni, ce qui signifie : Mon maître. » Mais Jésus lui dit : *Ne me touches point*, car je ne suis pas encore mort vers mon père... »

Cette scène de l'apparition de Jésus à Marie-Madeleine a été souvent reproduite par la peinture; on y fait de fréquentes allusions en littérature.

« Mais pourquoi réveiller de pareils sujets? Tout homme a sa fibre sensible, son *noli me tangere*. Est-ce ma faute, à moi, si ces questions m'irritent et si je ne puis en entendre parler de sang-froid? »

HENRI BLAZE.

« Un homme a nié un jour le progrès. Je repousse au nom de ma génération cet interdit que Lamarque a jeté du haut de son génie à la marche incessante de l'humanité. Mais cet homme est placé si haut dans mon respect, que je lui ai dressé depuis longtemps un autel dans ma sympathie, et que je lis toujours sur son front : *Noli me tangere*. »

E. PELLETAN.

— Iconogr. Une des plus anciennes représentations que nous connaissions de ce sujet nous est offerte par une sculpture en relief d'une plaque d'ivoire du x^e ou du xii^e siècle, qui a dû servir primitivement de couverture à un livre de prière et qui appartient au musée de Cluny (n° 393). Ce musée possède encore un bas-relief d'ivoire du xiv^e siècle, faisant partie de la décoration d'un petit triptyque

venitien (n° 1080), et un bas-relief de marbre blanc (n° 109) du xv^e siècle, qui représentent l'un et l'autre l'*Apparition du Christ à la Madeleine*. Parmi les peintures de la collection Campana qui ont été acquises par le Louvre, il en est trois qui nous offrent le même sujet : l'une décore une predella de l'école de Giotto (n° 23); la seconde est traitée dans la manière de Botticelli (n° 167); la troisième est de la main de Lorenzo di Credi (n° 218) et présente à peu près la même composition qu'un tableau de ce maître qui est au musée des Offices, à Florence : le Christ debout, tenant une houe de la main droite, fait signe à Madeleine de ne pas approcher; la blonde pénitente, les cheveux flottants sur les épaules, s'agenouille et lève vers Jésus des regards d'adoration et d'amour. Une curieuse peinture de cette école, faisant partie de la décoration d'un retable daté de 1477, et provenant de l'église Saint-Jacques de Savone, figure au Louvre sous le n° 514, parmi les œuvres des maîtres inconnus. M. Villot pense que l'auteur pourrait être le Nicolo Lodovico Bres, qui travaillait à Gênes et dans les environs vers la fin du x^e siècle.

La scène du *Noli me tangere* a inspiré un grand nombre de tableaux, dont nous allons décrire sommairement les plus importants.

Tableau de l'Albane, au Louvre. Madeleine, les cheveux épars et un vase de parfums à la main, s'agenouille devant le Christ, qui est appuyé sur une bêche. Dans le fond, deux anges sont assis sur les bords du sépulcre. Cette peinture, d'une exécution délicate et charmante, a été gravée par Duflos et dans les recueils de Filhol et de Landon. Un autre tableau de l'Albane sur le même sujet se voit au palais Pallavicini, à Gênes.

Tableau de Mariotto Albertinelli, au Louvre. La Madeleine, à genoux, étend les bras vers Jésus, qui s'appuie sur un instrument de jardinage. Dans le fond, à gauche, on aperçoit le Christ sortant du sépulcre et les gardes renversés. Ce tableau, où l'influence de Fra Bartolomeo se fait sentir, a été gravé dans le recueil de Landon (V, pl. LV).

Tableau du Baroque, à la pinacothèque de Munich. La composition diffère peu de celles que nous venons de décrire. La Madeleine et le Christ lui-même ont une beauté un peu fade; mais la peinture, bien que les ombres aient un peu noirci, est d'un bel effet. Ce tableau est daté de 1590. Le musée des Offices possède une autre composition du Baroque sur le même sujet.

Tableau d'Angiolo Bronzino, au Louvre. Jésus-Christ, tenant une bêche à la main, apparaît à la Madeleine, qui se jette à ses pieds. Deux autres saintes femmes sont frappées d'étonnement. Dans le fond, à droite, près du sépulcre, un ange annonce à Madeleine et à ses compagnes que Jésus est ressuscité. Vasari nous apprend que ce tableau fut peint pour la chapelle que Gio.-B. Cavalcanti s'était fait construire à grands frais dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, et il ajoute que toutes les figures sont peintes avec un soin incroyable.

Tableau du Corrège, au musée de Madrid. Ce tableau, un des chefs-d'œuvre du maître, est appelé aussi le *Bon jardinier*. Sur un fond de paysage se détachent le Christ debout et la Madeleine prosternée à ses pieds; le Christ, presque nu, tient une bêche de la main droite et montre le ciel de la main gauche en disant à la pécheresse : *Noli me tangere*. Madeleine, agenouillée, la tête et le corps portés en arrière, traîne dans la poussière ses riches vêtements; ses traits expriment l'admiration et la surprise. Le Christ veut se détourner de la pécheresse; son geste exprime énergiquement l'aversion; mais, dit Viardot, dans ce doux regard de pitié qu'en tournant la tête il laisse tomber sur elle, on voit que bonté, touché d'un repentir si humble et si profond, il remettrait tous les déshés à celle qui a beaucoup aimé. L'attitude du Sauveur, auquel le peintre a mis une bêche à la main pour justifier sa nudité presque complète, est vraiment admirable, aussi bien que l'expression de son visage, et rien ne surpasse dans le travail du pinceau l'exécution de cette belle figure, dont la douce ténacité et les harmonieux contours se détachent sur l'azur foncé du ciel et le vert sombre d'un épais feuillage; ce tableau est un vrai, un complet Corrège, un chef-d'œuvre ravissant qui, sans avoir, par ses proportions et son sujet, la même importance que le *San Girolamo* de Parme ou la *Notte* de Dresde, ne le cède pour le charme et le prix à nul des rares œuvres de son immortel auteur. « Cette belle œuvre était autrefois à l'Escurial, cachée sous un ignoble badigeonnage dont les moines s'étaient servis pour en couvrir les nudités. Heureusement débarrassé et réparé par un des directeurs du *Museo del rey*, don José Madrazo, le tableau a repris sa pureté première et ce frais et brillant coloris sur lequel aujourd'hui trois siècles passent encore inaperçus. »

Tableau de Lesueur, au Louvre. Le Christ, debout, lève une main vers le ciel et, de l'autre, écarte Madeleine, à qui il semble dire : *Noli me tangere*, « Ne me touches pas ». La sainte amante de Jésus a ses beaux cheveux dénoués et à auprès d'elle le vase de parfums. On aperçoit, dans le fond, le sépulcre, le Calvaire et la ville de Jérusalem. Ce tableau, où une restauration maladroite a altéré, était autrefois placé dans l'église des Chartreux, à Paris; il a été gravé par L.

Petit et N. Courbè et dans les recueils de Filhol et de Landon.

Tapissierie (arazo), exécutée d'après un carton de Raphaël, au Vatican. Le Christ, en costume de jardinier, apparaît à Madeleine, qui tient un vase de parfums de la main gauche. Derrière un buisson de roses, on voit le sépulcre ouvert et une partie de la ville de Jérusalem. Cette composition, fort alourdie par les tissus, a été gravée par J.-B.-M. Corneille, Séb. Vouillemont, J. Folo, Mich. Sorello, L. Sommeran (1780), etc.

Tableau de Rembrandt, appartenant à la reine d'Angleterre. Cette peinture, signée et datée de 1638, est une œuvre de premier ordre. Dans un beau jardin s'élève, à droite, le sépulcre sur lequel est assis un ange, figure vaporeuse, véritable esprit sous une forme humaine; devant le sépulcre est agenouillée la Madeleine, qui se retourne, en nous cachant ainsi son visage, vers le centre du tableau où apparaît le Sauveur, sous la blanche tunique du jardinier, une bêche à la main, coiffé d'un vaste chapeau de paille. « Il est impossible, dit M. de Calonne, de rien voir de plus saisissant que cette apparition. Sans user des moyens surnaturels, sans avoir recours aux artifices dont se sont servis plusieurs peintres dans des sujets analogues, sans faire jaillir la lumière, comme le Corrège dans son *Adoration des bergers*, comme Murillo dans son *Saint Pierre délivré par les anges*, du corps de son divin personnage, Rembrandt a su appeler sur lui toute la clarté magique qui doit éblouir le spectateur et révéler la présence de Dieu. L'ombre portée du grand chapeau sur le visage lui donne une valeur singulière, au milieu de ce vêtement d'un blanc doré qui enveloppe la figure tout entière. « Un bouquet de grands arbres domine ce côté droit du tableau et protège de son ombre les personnages, hormis le Christ pour lequel est réservée toute la lumière. À gauche, l'horizon s'étend jusqu'à une montagne que domine un château fort. Au troisième plan passent, dans l'ombre, deux figures indécelées et voilées qui courent la ligne du paysage. »

À ces tableaux il faut ajouter ceux qu'ont peints Andrea del Sarto (église San-Jacopo tra' Fossi), à Florence, Fr. Bassan (musée de Dresde), Nic. Bertin (musée d'Angers), Aug. Braun (musée de Dresde), D. Calvaert (pinacothèque de Bologne), L. Cambiaso (église de la Sainte-Incarcarn, à Gênes), le Pesaresse (musée de Munich), J. Chautard (Salon de 1868), Giulio Clovio (gravé par Corn. Corti), Ciro Ferri (musée des Belvédères, à Vienne), Lavinia Fontana (musée des Offices), le Guide (gravé par Cl. Duflos), H. de Hess (fresque à l'église de Tous-les-Saints, à Munich), Alex. Ivanoff (musée de l'Ermitage), Melbye (volet de triptyque, au musée de Bruxelles), C. Maratti (palais Cambiaso, à Gênes), Orazio Mariani (église Santa Maria Maggiore, à Florence), Van Orley (Expos. de Manchester, 1857), P. Orrente (musée de Madrid), J.-B. Poncet (Salon de 1870), Nicolas Poussin (musée de Madrid), Rubens (palais Grillo Cataneo, à Gênes), Claude Thévenin (Salon de 1841), Andrea Vaccaro (musée de Dresde), Carle Vanloo (gravé par Salv. Carmona), Vanni (musée de Naples), Timoteo della Vita (église San-Angelo, à Cagliari), etc. Citons encore les estampes de Lucas de Leyde (1519), Martin Schön, L. Ciambriano (d'après le Buroche, 1609), Hainzelmann (d'après l'Albane), C. Gregori (d'après le maître, 1756), etc.

NOLIN (Jean-Baptiste), graveur, né à Paris en 1657, mort dans la même ville en 1725. Éleve de Poilly, il alla compléter ses études artistiques à Rome et devint un très-remarquable graveur. Après avoir reproduit avec beaucoup de talent la *Multiplication des pains*, d'après Raphaël, et l'*Adoration des bergers*, d'après Poussin, Nolin revint à Paris. Le *Renouveau d'Adam*, dans les *Juifs*, planche énorme d'après une esquisse de Le Brun, le *Frontispice du Glossaire* de Du Cange (1768), le *Portrait d'Isaac Lemaître de Saey* (1844) placèrent Nolin au rang des meilleurs graveurs de son temps. Ses *Vues du château de Versailles*, bien qu'un peu inférieures aux morceaux précédents, sont néanmoins fort remarquables. Ayant eu l'idée de vendre des gravures, Nolin ouvrit une boutique à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Place des Victoires*, puis il s'associa au géographe Coronelli, qui lui céda son privilège en 1687, et se mit à graver et à vendre des cartes géographiques. Ces cartes furent très-cherchées, tant pour leur netteté que pour les ornements que Nolin y joignait. Sa *Carte de France*, en 6 feuilles (1699), ornée comme encadrement des portraits-médallons de tous les rois de France jusqu'à Louis XIV, eut un très-grand succès, et Nolin en fit une seconde édition, avec des variantes, en 1694. Ayant publié sous son nom le globe terrestre, en 7 feuilles, de Guillaume Delisle, et pris indûment le titre de graveur du roi, il fut poursuivi en 1705 sur la plainte de Delisle et condamné comme plagiaire et pour usurpation de titre. Nolin fut un graveur original; il s'attachait, sans se préoccuper de la façon dont procédaient ses confrères, à rendre par n'importe quel moyen l'aspect et les effets de ce qu'il gravait, à la façon de Rembrandt dans ses eaux-fortes. De là des touches vigoureuses, de l'harmonie, de la variété, du pittoresque dans l'aspect de ses épreuves, qu'on ne saurait confondre avec d'autres du même genre.

Enfin, à cette crénelle d'exécution toute primésitaire il joignait une véritable science de la forme et du modèle. — Son fils, Jean-Baptiste NOLIN, né à Paris en 1686, mort en 1763, fit le commerce des gravures et des cartes et publia des cartes et des atlas.

NOLIN (abbé), agronome français, né en Lorraine. Il vivait au xviii^e siècle et devint chanoine de Saint-Marcel, à Paris. Passionné pour la botanique, il introduisit en France plusieurs plantes exotiques et obtint du gouvernement la fondation à Paris d'une pépinière pour la culture d'arbres et de végétaux étrangers. Cette pépinière fut placée sous sa direction. Delille parle de l'abbé Nolin dans le II^e chant des *Géorgiques françaises*. On lui doit un *Essai sur l'agriculture moderne* (Paris, 1755, in-12).

NOLINE s. f. (no-li-ne — dimin. du lat. *nola*, clochette). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélanthacées, tribu des vértébrées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique boréale. || On dit aussi NOLINÉE.

NOLIS s. m. (no-li — du gr. *naulon*, de *naus*, navire). Mar. Fret, louage d'un navire ou d'une barque; se dit surtout sur la Méditerranée.

— Encycl. V. FRET.

NOLISATEUR s. m. (no-li-sa-teur — rad. *noliser*). Mar. Affréteur. || Mot employé surtout sur la Méditerranée.

NOLISÉ, ÉE (no-li-zé) part. passé du v. *Noliser*. Affrété : *Navire, bâtiment* NOLISÉ. *Barque* NOLISÉE.

NOLISER v. a. ou tr. (no-li-zé — du bas lat. *nauliser*, provenu du latin *naulum*, fret, qui se rapporte lui-même au grec *naulon*, de *naus*, navire). Mar. Affréter, louer : *Noliser un bâtiment, une barque*. || Mot usité surtout sur la Méditerranée.

NOLISSEMENT s. m. (no-li-sé-man — rad. *noliser*). Mar. Affrètement, action de noliser : *Nolisement d'un navire*. || On a dit autrefois NOLISEMENT, qui était plus régulier.

NOLITE MITTERE MARGARITAS ANTE PORCOS (*Ne jetez pas des perles devant les pourceaux*), Parole tirée de l'Évangile et dont le sens est facile à saisir : ne parlez pas devant un ignorant des choses qu'il ne comprend pas, ne lui donnez pas des objets précieux dont il est incapable d'apprécier la valeur.

« Il y a ici des pédants qui, retranchés dans leur morgue scientifique, trouvent mauvais qu'on les amuse, et qu'on n'accepte la science que sous la forme ennuyeuse. Vous sentez que je n'ai pas de peine à faire justice de telles sottises et que je m'en tire facilement avec le *Margaritas...* »

L. PEISSE.

« Son Eminence monseigneur le cardinal de Bourbon, à la vue de Jacques Coppenole, le chaussetier de Gand, se pencha vers son voisin, l'abbé de Sainte-Geneviève, et lui dit à demi-voix : « Plaisants ambassadeurs que nous envoie la monsieur l'archiduc d'Autriche : que pour nous annoncer madams Marguerite de Bourgogne. — Votre Eminence, répondit l'abbé, perd ses politesses avec ces groins flamands : *Margaritas ante porcos*. — Dites plutôt, répondit le cardinal, avec un fin sourire, *porcos ante Margaritam* (des porcs devant Marguerite). » Toute la petite cour en s'outane s'extasia sur ce jeu de mots. »

VICTOR HUGO.

NOLITION s. f. (no-li-si-on — du lat. *nolo*, je ne veux pas). Philos. Action de ne vouloir pas.

NOLLE (Henri), physicien allemand, né dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Après avoir enseigné la philosophie à Steinfurt et à Giessen, il devint pasteur à Darmstadt. On lui doit plusieurs ouvrages, dans lesquels il a émis des théories singulières : *Verne physices compendium novum* (Steinfurt, 1816, in-8); *Theoria philosophia hermetica* (1817); *Sanctuarium naturæ* (1819), etc.

NOLLEKENS (Joseph-François), peintre flamand, né à Anvers en 1683, mort à Londres en 1748. Il reçut dans le salon de Gillesma, paysagiste de mérite, et se rendit fort jeune à Londres, où son talent, absolument dépourvu d'originalité, mais agréable, fut très-gouté par de riches seigneurs, notamment par le comte de Tilney et lord Cobham. S'étant complètement assimilé la manière de Watteau et celle de Panini, il exécuta dans le genre de ces artistes un grand nombre de *Fêtes pastorales*, de *Bergeries*, de *Paysages*, de *Jour d'enfants*, etc., qui eurent momentanément une grande vogue.

NOLLEKENS (Joseph), sculpteur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1737, mort dans la même ville en 1823. C'est à peine s'il consentit à apprendre à lire et à écrire; mais en revanche, il montra, tout enfant, de rares dispositions pour la sculpture. M. à treize ans dans l'atelier du sculpteur Schiessmakers, il remporta de nombreux prix aux concours de la Société des arts. En 1760, il partit pour Rome, où il commença par exécuter deux remarquables bustes, celui de *Sterne* et celui de *Garrick*, puis il produisit deux groupes

qui fondèrent sa réputation : *Timoclée en présence d'Alexandre et de Mercure et Vénus gourmandant l'Amour*. Vers cette époque, Nollekens ajouta à son art un métier intelligent, qui augmenta ses bénéfices d'une façon considérable. Il se mit à restaurer avec beaucoup de goût des statues trouvées mutilées dans des fouilles et poussa le soin qu'il mettait à ces travaux jusqu'à donner au marbre neuf la couleur, le grain, le poli du marbre mutilé. Ne reculant pas devant les procédés chimiques pour rendre la similitude plus complète, il avait ouvert une sorte de fabrique d'antiquités, où travaillaient un grand nombre de praticiens et de chimistes. Une seule Minerve restaurée par ses soins fut vendue par lui 25,000 francs. Nollekens continua durant dix années ce commerce, et il était déjà fort riche quand il revint à Londres vers 1772. A son retour, l'Académie des beaux-arts le reçut au nombre de ses membres. Il obtint alors une vogue extraordinaire, devint l'artiste à la mode, et un nombre considérable de personnages en renom lui firent faire leur buste. Travailler d'autant plus infatigable qu'il était à la fois au gain et d'une avarice excessive, il suffisait à toutes les commandes, et son atelier ne désemploait pas de gens qu'amusaient son esprit de saillies et ses sorties originales, bien que souvent grossières. Nollekens exécuta, non-seulement des bustes charmants, mais encore des mausolées conçus de façon à flatter l'orgueil de ceux qui en faisaient la commande. Citons dans ce dernier genre : le *Tombeau de Mme Howard*, à Corby-Castle; celui des capitaines *Manners, Bayne et Blot*, à l'abbaye de Westminster. Quant aux bustes, c'est par centaines qu'il les faudrait compter. Malgré ces travaux innombrables, Nollekens trouvait encore des loisirs pour exécuter des œuvres d'un ordre supérieur, nous voulons parler du groupe de *Cupidon et Psyche* et de la *Vénus de Rockingham*, qui, par sa beauté et sa finesse, est chef-d'œuvre. Il mourut laissant 300,000 livres sterling (environ 7 millions et demi) dont il fit trois legs, l'un au roi d'Angleterre, l'autre à M. Drouce, commentateur de Shakespeare, et le troisième au docteur Kerriock, bibliothécaire à Cambridge.

NOLLET (Dominique), peintre belge, né à Bruges en 1640, mort à Paris en 1736. Il était membre de la société des peintres de sa ville natale, surintendant de la galerie de tableaux du prince Maximilien de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, lorsqu'il suivit ce prince dans ses diverses péripéties en France et en Allemagne. Après la mort de son protecteur, il vint se fixer à Paris. Nallet a produit de nombreux paysages et des tableaux de bataille. Ces derniers surtout, qui rappellent la manière de Van der Meulen, et sont remarquables par l'énergie, la vérité, la correction du dessin, jouissent d'une réputation méritée. Il serait injuste toutefois de dédaigner ses paysages, spirituellement exécutés et dont les sujets sont traités avec goût. Nallet est peu connu en France, où il ne vint s'établir que sur la fin de sa carrière. Nous citerons particulièrement, parmi ses tableaux, *Saint Louis reçu par les carmes sur la terre sainte*, qu'on voit à l'église des Carmes de Bruges.

NOLLET (l'abbé Jean-Antoine), physicien français, né à Pimpré, près de Noyon, en 1700, mort à Paris en 1770. Il vint faire ses études à Paris, où il donna ensuite des leçons particulières et s'adonna à des expériences de physique. Associé par Dufay à ses recherches sur l'électricité, il entreprit en 1734, avec ce dernier, un voyage scientifique et visita l'Angleterre et la Hollande. De retour à Paris, Nallet ouvrit un cours de physique fort suivi, et devint par suite membre de l'Académie des sciences. Ayant donné des leçons publiques à Versailles, il obtint la protection du dauphin, qui le recommanda à un fonctionnaire. Celui-ci accueillit peu sympathiquement le physicien et lui dit : « Je ne lis guère ces sortes d'ouvrages. » A quoi Nallet répondit : « Eh bien, monsieur, je vais les laisser dans votre antichambre; il s'y trouvera peut-être des gens d'esprit qui les liront. » Louis XV lui ayant confié une mission scientifique en Italie, Nallet rapporta de précieuses documents qu'il communiqua au corps savant dont il était un des membres les plus distingués. Une chaire de physique expérimentale fut créée pour lui au collège de Navarre; puis il devint professeur de physique et d'histoire naturelle des princes; il fut enfin chargé d'enseigner ces sciences aux écoles de La Fère et de Mézières. Outre de nombreux mémoires et des opuscules philosophiques, Nallet a fait paraître les ouvrages suivants : *Leçons de physique expérimentale* (Paris, 1743 et années suiv., 6 vol. in-12), ouvrage plusieurs fois réimprimé; *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques* (Paris, 1749, in-12); *Essai sur l'électricité des corps* (Paris, 1750, in-12); *Recueil de lettres sur l'électricité* (Paris, 1753, 3 vol. in-12); *l'Art du chapelier, dans la Description des arts de l'Académie des sciences; l'Art des expériences* (Paris, 1770, 3 vol. in-12).

NOLLETIE s. f. (no-lé-tié — de Nallet, sav. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Afrique.

NOLLI (Giambattista), architecte, né à Côme vers le commencement du XVII^e siècle, mort en 1750. Il construisit l'église Sainte-Dorothée, à Rome, et dressa en 1748 un plan très-exact de cette ville. Ce travail, connu sous le nom de *Nuova pianta di Roma*, est considéré comme le meilleur de ceux qui avaient été exécutés jusque-là. C'est le plan de la ville moderne avec indication des ruines antiques. Quelques années plus tard, vers 1755, Nalli dressa un plan de la Rome antique, dans lequel ont puisé les auteurs des travaux publiés sur ce sujet jusqu'à nos jours.

NOLONTÉ s. f. (no-lon-té — bas lat. *no-luntas*, de *no*, je ne veux pas). Action de ne pas vouloir, résistance qu'oppose la volonté.

NOLFE (Pierre), graveur hollandais, né à La Haye en 1601. On ne possède aucun renseignement sur l'existence de cet artiste; tout ce que nous en savons, c'est qu'il eut d'abord la peinture et qu'il n'y réussit sans doute que fort médiocrement, car aucun de ses ouvrages dans ce genre n'a eu les honneurs d'une mention. Comme graveur, son mérite est incontestable; ses planches, encore fort estimées aujourd'hui, se composent d'une centaine de pièces d'après les principaux maîtres hollandais, et dont les plus connues sont : *l'Adoration des Mages*, de Rubens; *les Huit mois*, de Polter; *la Rupture de la digue*, de W. Schellinkx; *la Vie des paysans* et les *Gueux*, de Quast; des *Paysages*, de Nieuland.

NOLTÉE s. f. (no-lé-té — de Nolte, bot. danois). Bot. Genre d'arbrustes, de la famille des rhumales, tribu des frangulées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale. Il Syn. de *SILAGINE*, genre type des sélaginées.

NOLTEN (Jean-Arnold), en latin *Noltenius*, théologien allemand, né à Sparenberg (Westphalie) en 1683, mort à Berlin en 1740. Pasteur à Hanovre (1709), professeur de théologie à Francfort-sur-l'Oder (1718), chapelain du roi (1720), il fut chargé peu après de diriger l'éducation des fils de son souverain. Ses principaux ouvrages sont : *De iudicis sanctorum in mundum et angelos* (Brême, 1718); *Argumentum pro veritate religionis christianæ* (1718); *Sermons choisis* (1727).

NOLTEN (Jean-Frédéric), philologue allemand, né à Finbeck (Saxe) en 1694, mort en 1774. Il fut recteur de l'école de Schöningen et publia, entre autres écrits : *De barbarie imminente* (1715); *Lexicon latinæ linguæ antiquarum* (1730, in-8°), ouvrage très-estimé, réédité en 1744 et augmenté d'un second volume en 1768. — Son frère, Rodolphe-Auguste NOLTEN, né à Schöningen en 1703, mort en 1752, s'adonna à des travaux de jurisprudence et d'érudition. Nous citerons de lui : *Conspectus thesauri antiquitatum germanicarum* (Leipzig, 1738); *Commerium literarum clarorum virorum* (1737-1738, 2 vol.).

NOLZ (Paul), en latin *Nolatus*, théologien allemand, né à Offenbourg vers 1480, mort à Strasbourg en 1544. Il entra chez les bénédictins, d'où il sortit pour être nommé abbé à Hugsbolen. S'étant décidé à embrasser la Réforme, il partit pour Strasbourg vers 1520. En 1530, il fut nommé prédicateur et directeur du couvent de Saint-Nicolas. Il regretta que les réformateurs eussent aboli la confession auriculaire; mais, comme il était d'un caractère conciliant, il évita d'entrer en discussion sur ce point avec ses collègues et, afin de vivre dans une tranquillité absolue, il se tint à l'écart. Il vivait ainsi, paisible et retiré, lorsqu'en 1537 on voulut l'obliger à signer la formule de concorde de Wittenberg. Il refusa, alléguant avec raison que les confessions de foi sont contraires à la liberté d'examen, et il fut destitué. Cependant, l'année suivante, Calvin étant parvenu à modifier ses opinions, il lut une rétractation et fut réintégré dans ses fonctions.

NOM s. m. (non — V. l'étym. à la partie encycl.). Mot servant à désigner une personne ou une chose, soit comme individu, comme genre ou catégorie; Nom d'homme, d'animal, de plante. Donner des noms aux choses. Dire son nom. Ignorer le nom de quelqu'un. Se cacher sous un faux nom. Avoir le même nom. Ce n'est pas mal parler que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui a imposé. (Volt.) Le pouvoir absolu ne peut que l'anarchie sous un autre nom. (B. Const.) Sous le niveau du despotisme, les partis oublient bien vite jusqu'à leurs noms. (Royer-Collard.) Les noms les plus respectables ont, dans toutes les langues, une origine vulgaire; jamais le nom n'est proportionné à la chose; toujours la chose illustre le nom. (J. de Maistre.) La liberté ne doit point être accusée des forfaits que l'on commet sous son nom. (Chateaub.) Le vrai nom du dévouement, c'est le désintéressement. (V. Hugo.) On a beau faire, le nom est quelque chose dans l'homme. (Lamart.) Les noms valent quelquefois mieux que des services rendus ou des titres acquis. (E. de Gir.) Le beau est un nom donné à la vérité. (E. Alletz.) Tous les peuples ont désigné sous le nom d'acte de foi l'opération d'un homme qui ferme les yeux pour mieux voir. (E. About.) Il est des noms harmonieux au cœur, que personne ne prononce à notre guise, et que les voix qui nous déplaissent déchirent rien qu'en les prononçant. (F. Soulié.)

Jean! que dire sur Jean? C'est un terrible nom que j'aurais accompagné d'une épithète honnête.

Mme DESMOLLIÈRES.
D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre
Rend un poème entier ou burlesque ou barbare.

BOILEAU.
Quel abus de quitter le vrai nom de ses pères
Pour en vouloir prendre un bâti sur des chimères!
De la plupart des gens c'est la démangeaison.

MOLÈRE.
Le besoin, ce premier de tous les inventeurs,
Impose à chaque objet des noms imitateurs.
Les objets sont absents; la mémoire fidèle.
Par un mot au regard les peint et les appelle.

DE FONTANES.
— Réputation, renom, illustration; titre acquis ou héréditaire : *Se faire un grand nom. Avoir un grand nom. Remplir toute la terre de son nom. Porter son nom jusqu'aux extrémités du monde. Ne laisser aucun nom. Laisser un nom odieux, exécré. Les grands noms abaissent, au lieu d'élever, ceux qui ne savent pas les porter. (La Rochef.) Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom. (La Bruy.)*

Ne laisser aucun nom, c'est mourir tout entier.
RACINE.
Aux plus savants auteurs, comme aux plus grands guerriers,

Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.
BOILEAU.

Ah! qu'un grand nom est un bien dangereux!
Un sort caché fut toujours plus heureux.

GRESSET.
Il faut se signaler entre mille rivaux,
Et l'on n'acquiert un nom que par de longs travaux.

PONSARD.
— Race, famille : *Encore un nom qui s'éteint. Il est allié aux plus beaux noms de France.* Il Personne considérée au point de vue de sa race, de son titre, du nom qu'elle porte :

Les beaux noms du pays descendent dans l'arène,
Et, le gosier bardé des plus sales propos,
Des porteurs de la halle ils se font les échos.

A. BARRIER.
Il Naissance, noblesse : *Homme de nom. Homme qui n'a pour lui que son nom.*

— Race ou classe d'individus spécifiée par le qualificatif qui accompagne le mot nom : *Ce condan fut un redoutable ennemi du nom chrétien. (Acad.) Le nom romain s'était répandu par toute la terre. (Acad.) Le Rhin, depuis Boileau, n'est plus ennemi du nom français. (Proudh.)*

— Qualification donnée à quelqu'un : *Peu de princes ont mérité le nom de Grand. Etre indigne du nom d'ami, de bienfaiteur. Prodiges à quelqu'un des noms injurieux. Celui-là seul mérite le nom de bienfaisant, qui fait le bien avec persévérance. (Lemontey.) Titre, qualité : *Le nom de père, d'époux. Le doux nom de mère. On avilit le nom d'époux en se prêtant aux déréglés de sa femme. (Acad.) Ma sœur! oh! quel doux temps ce doux nom me rappelle!**

LAMARTINE.
— Désignation sans réalité; objet qu'on nomme, mais qui n'existe pas : *Le hasard n'est qu'un nom. Sans la charité, la vertu n'est qu'un vain nom. (Newton.)*

— De nom, Par là non seulement, et non dans la réalité : *N'être roi que de nom. Il y a beaucoup de catholiques en France qui le sont à peine de nom. (S. de Sacy.) L'impuissance de fait tue le pouvoir de nom. (E. de Gir.)*

— Du nom, Expression souvent employée autrefois par les historiens et les généalogistes après l'adjectif numeral qui accompagne le nom d'un prince ou d'un seigneur, et qui sert à le distinguer de ceux de sa race qui ont porté le même nom : *Louis I^{er} du nom. Louis XI^e Ve du nom.*

— Au nom, Sous le nom de, En s'appuyant sur l'autorité de, en agissant par le compte, par les ordres, comme délégué de : *Je vous l'ordonne au nom du roi. L'Eglise souffre presque autant de l'ignorance que de la mauvaise foi de ceux qui s'expriment en son nom. (Toussieu.) En considération de : AU NOM DE DIEU, ne faites pas cela. Je vous demande cela au nom de notre ancienne amitié, au nom de tout ce que vous avez de plus cher. (Acad.) Je vous en conjure au nom de Dieu. (Acad.) L'homme, titre de fanatisme, torture et brûle son frère au nom d'un Dieu de paix. (De Ségur.) C'est au nom du devoir qu'un despote commande la servitude. (Mme Guizot.) Il n'y a pas de lâcheté qui ne soit commise au nom du devoir. (M.-C. Bachi.) Nous voyons, à mesure que les hommes avancent en civilisation, la guerre condamnée au nom de la religion. (Frank.)*

— Sous le nom de, En prenant le nom de : *Se présenter sous le nom d'un autre.*

— Nom de Dieu, Sacré nom de Dieu, Grossiers jurons que l'on abrège en les écrivant : Nom de D... S. n. de D..., et que le peuple modifie fréquemment en substituant au mot Dieu un autre mot, quelquefois en le supprimant : Nom de BLEU. NOM DE NOM. NOM D'UN CHIEN. NOM D'UNE PIPE. NOM D'UN PETIT BONHOMME. NOM D'UNE BOMBE. NOM D'UN TONNERRE. Nous avons à parler d'affaires, et nous en parlerons le verre à la main, NOM D'UN PETIT BONHOMME! Voilà la vraie manière. (Balz.) Vous avez donc un bon état, vous? — Oui, ré-

pôndit Fargeau en souriant. — *Moi, je bricole, repart le vieil étudiant, je boulotte, je carotte, je rabote, NOM DE BLEU! (F. Féval.)* NOM DE BLEU! Ah! nom de nom! fit Guérineau avec admiration; dès là-bas, il donnait un peu cos sument le coup de bâton, ah! NOM D'UN CHIEN! NOM D'UN CHIEN! (F. Féval.)

— Nom de famille, Nom que portent tous les descendants d'un même homme : *Dans les actes, le nom de famille s'écrit généralement avant les prénoms.*

— Noms de baptême, Prénoms que les chrétiens reçoivent au moment de leur baptême.

— Petit nom, Expression par laquelle on désigne souvent, dans la conversation, le principal prénom d'une personne, celui dont on se sert familièrement pour l'appeler ou la désigner. Il Nom qu'on s'est habitué à donner familièrement à quelqu'un : *Elle s'appelle Sophie, et de son petit nom Fifi.*

— Nom individuel, Nom propre qui désigne une personne déterminée, et ne passe pas aux autres personnes de la famille.

— Nom patronymique, Nom qui, chez les anciens, était commun à tous les descendants d'un héros ou d'un fondateur de dynastie, comme les Héraclides, les Séleucides, les Romulides, etc. Il Se dit quelquefois pour NOM DE FAMILLE.

— Nom de terre, de seigneurie, de fief, Nom pris par un possesseur de terre, de seigneurie ou de fief, pour l'ajouter à son nom de famille.

— Nom de guerre, Nom pris autrefois par chaque soldat lors de son entrée au service. Il Nom emprunté, sobriquet sous lequel une personne est généralement connue : *La plupart des comédiens portent des noms de guerre. Les ouvriers aiment à se donner entre eux des noms de guerre.*

— Nom de religion, Nom que prennent certains religieux et certaines religieuses en entrant au couvent : *Les jésuites n'ont pas de noms de religion; ils conservent leurs noms de famille.*

— Homme sans nom, Homme sans crédit, sans autorité, sans réputation.

— Prêter son nom, Autoriser quelqu'un à s'en servir : *PRÊTER SON NOM pour une entreprise. On se servait d'un Latin ou d'un allié qui prêtait son nom et paraissait être le créancier. (Montesq.)*

— N'avoir pas de nom, Se dit d'une chose exorbitante, excessive, impossible à qualifier : *C'est une bêtise qui n'a pas de nom.*

Oh! quel complet infame!
Vraiment c'est une horreur qui n'eût jamais de nom.

ETIENNE.
— Avoir nom, Se nommer :

Comment vous nommez-vous? — J'ai nom Eliacin.
RACINE.
Démophon. — Justement, c'est ainsi qu'il a nom.

REGNARD.
— Décliner son nom, Dire qui l'on est, se faire connaître, se nommer : *Etre obligé de décliner son nom.*

J'aimerais encore mieux qu'il déclînât son nom,
Et dit : Je suis Achille ou bien Agamemnon.

BOILEAU.
— Mettre, placer les noms sur les visages, Savoir dire le nom des personnes que l'on voit : *Je n'ai pas le don de placer si vite les noms sur les visages; au contraire, je fais tous les jours mille sottises là-dessus. (Mme de Sév.)*

— Nommer, appeler les choses par leur nom, Qualifier sans ménagement, sans circonlocution, les personnes ou les choses : *La Réforme est, pour APPELER les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. (Guizot.)*

Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom;
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

BOILEAU.
— Je ne lui ai jamais dit pis que son nom, Je ne lui ai jamais rien dit de nature à l'offenser.

— On ne saurait lui dire pis que son nom, Son nom est tellement décrié, que le nommer c'est lui dire la plus grande injure possible.

— Il vaut mieux que son nom, Il n'est pas aussi méchant qu'il en a la réputation.

— Il ne faut pas lui dire plus haut que son nom, Il s'offense facilement.

— J'y réussirai ou j'y perdrai mon nom, J'aurai recours à tous les moyens possibles pour réussir dans cette affaire.

— Gram. Mot servant à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, des personnes ou des choses : *Le nom est susceptible de nombre et de genre. (Acad.) Le nom est une des principales parties du discours. (Acad.)* Il Ce sous-général est aujourd'hui inusité. Il Nom substantif, Mot qui désigne une personne ou une chose : *Le nom substantif est le mot qui désigne et qui nomme les personnes ou les choses. (Bonnaire.)* Il On dit aujourd'hui simplement NOM, ou, plus ordinairement SUBSTANTIF, Il Nom adjectif, Mot qui sert à qualifier une personne ou une chose. Il On dit aujourd'hui simplement ADJECTIF, Il Nom commun ou appellatif, Nom qui convient à tous les êtres, à tous les objets de la même espèce : *Dans l'histoire de la formation des langues, les noms communs ont été créés les premiers. (A. Jacques.)* Il Nom propre, Nom servant à distinguer un individu quelconque, homme, animal, ou même objet inanimé, des

autres êtres de la même espèce, comme *Pierre*. *Duonit*. *Bucéphale*, etc. : Les *Assyriens* ne distinguent pas les noms propres par le son, mais par le sens. (Renan.) La politique ne se fait pas avec des phrases, mais avec des noms propres. (E. de Gir.) *Nom collectif*. Mot désignant une collection d'êtres considérés comme formant un tout, comme *foule*, *troupe*, *classe*, etc. *Nom partitif*. Nom qui ne comprend qu'une partie des êtres formant une collection, tel que la *plupart*, etc. *Nom diminutif*. Mot indiquant par sa terminaison la petitesse de l'objet qu'il désigne, comme *maisonnette*, *tablette*, etc. *Nom métaphysique* ou *abstrait*. Nom qui exprime une manière d'être, une qualité, abstraction faite de l'être qui la possède, comme *beauté*, *santé*. *Nom physique*. Nom d'un être désigné comme ayant une existence physique substantielle, comme *homme*, *cheval*, *âne*. *Nom d'agent*. Sujet d'un verbe actif, et, dans la grammaire arabe. Adjectif dérivé de la voix subjective du verbe. *Nom de patient*. Dans la même grammaire. Adjectif dérivé de la voix objective du verbe. *Nom propre improvisé*. Nom propre arabe qui, dès l'origine, a été employé comme tel. *Nom propre transporté*. Nom arabe qui, après avoir été employé comme nom appellatif, comme adjectif, comme verbe, ou même avoir formé une phrase entière, est devenu nom propre. *Nom d'unité*. Nom verbal arabe, indiquant que l'action ne se fait qu'une seule fois. *Nom de nombre*. Adjectif ou substantif qui sert à désigner un nombre. Aujourd'hui, cette expression ne s'applique plus qu'aux substantifs, comme un *cent*, deux *douzaines*, etc.

— *Antiq.* *Nom diacritique*. Celui des noms d'une personne qui servait généralement à la désigner.

— *Prat.* *Céder ses droits, noms, raisons et actions*. Transporter à une autre personne les droits et les titres en vertu desquels on prétend à une chose. *Répondre d'une chose en son propre et privé nom*. En être personnellement responsable. *Être attaqué en son propre et privé nom*. Être attaqué et poursuivi personnellement.

— *Relig.* *Nom de Jésus*. Chiffre composé d'un I, d'un H et d'un S, avec une croix posée sur la traverse du H, et qui n'est autre chose que les trois premières lettres du nom grec de Jésus, *ΙΗΣΟΥΣ*. *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Paroles que l'on prononce habituellement en faisant le signe de la croix.

— *Art milit.* *Nom de nuit*. Mot qui, avant l'usage du mot d'ordre, se donnait comme signe de reconnaissance pendant la nuit.

— *Comm.* *Nom social*. Nom désignant tous les associés en nom collectif, avec l'addition et Cie, quand il y a des commanditaires : *Le nom social sert de signature pour tous les actes d'une maison de commerce*.

— *Comm.* *Nom de Jésus*. Sorte de papier fin.

— *Algèbre*. Se disait autrefois pour *TERME*. *Quantité d'un seul nom, de deux, de plusieurs noms*. Se disait pour *MONÔME*, *BINÔME*, *POLYNÔME*.

— *Encycl.* *Linguist.* Notre mot *nom* vient évidemment du sanscrit *nāman*, nom, et cette forme a passé dans presque toutes les langues, comme le prouve l'énumération suivante : zend *nāman*, persan *nām*, kourde *nave*, ossète *nām*, afghan *nām*, arménien *nam*, grec *onoma-tos*, latin *nomen*; *nam*, *nempe*, particules, peut-être aussi *enim*; ancien irlandais *atun*, gén. *atunin*; armorican *hanu*, *hanô*, avec h inorganique; gothique *nama*, pluriel *namna*; anglo-saxon *nama*, scandinave *namn*, *nafn*, ancien allemand *nomo*, etc.; ancien prussien *emnes*, *emmens*, ancien slave *imē*, russe *imā*, polonais *imie*, illyrien *ime*, etc.; albanais *nam*, réputation. Le thème primitif de ce mot paraît s'être altéré déjà à l'époque préhistorique; car il est admis très-généralement que *nāman* est pour *gnānan*, de *gnā-gnō*, connaître. La consonne initiale perdue reparait encore dans le latin *co-gnomen*. Les variations de ce mot offrent un parallélisme remarquable avec celles de *napāt*, etc., où la consonne supprimée est la même. Le nom était ainsi ce qui fait connaître, le signe. Un fait singulier, que Pictet note en passant, c'est que ce terme décidément aryan se retrouve au loin dans les langues de l'Asie du Nord, et cela sous des formes qui n'indiquent point une provenance du slave. Ainsi les nombreux dialectes finnois offrent *nimi*, *nam*, *nim*, *nema*, *nen*, etc., le samoyède a *nim*, *nimde*, le korien *nima*, le youkigir *namege*, et même le tchoukche *ninna*. Au double point de vue de la philologie et de l'histoire, l'étude des noms d'hommes a un grand intérêt; mais elle ne saurait nous reporter jusqu'aux origines de notre race, parce que les noms changent d'âge en âge, et que les plus anciens qui nous soient connus restent encore relativement modernes. Les coïncidences parfois très-frappantes que l'on remarque entre quelques noms indiens et grecs, par exemple *Satyagrahas* et *Eleotēs* ou *Devadatta* et *Theodotos*, *Deodatus*, etc., ne prouvent sans doute autre chose que la grande affinité des langues, qui ont exprimé les mêmes idées par les mêmes composés.

— *Gramm.* Les *noms* sont des mots qui servent à désigner des êtres réels ou imaginaires.

res. On distingue d'abord les *noms concrets* et les *noms abstraits*. *Jacques*, *mon père*, *l'homme* que vous voyez sont des *noms concrets*, parce qu'ils désignent des individus existant réellement dans la nature et pouvant se présenter distinctement à nos regards. Les *noms abstraits*, au contraire, désignent ce qui n'a pas d'existence individuelle, ce que l'esprit ne peut concevoir qu'en séparant des êtres distincts ce qu'il aperçoit en eux. Ainsi *blancheur*, *bonté*, *vieillesse*, sont des *noms abstraits*, parce que nous ne voyons jamais la blancheur, la bonté, la vieillesse en elles-mêmes; nous ne les voyons que dans les objets, et, pour donner à ces choses une sorte d'existence, il faut que notre esprit les détache des objets qui nous ont paru blancs, des êtres qui nous ont paru bons, vieux. Le mot *homme* lui-même, quand il est pris dans un sens général ou indéterminé, peut être considéré comme un *nom abstrait*; car notre esprit n'a pu en former l'idée qu'en détachant de tous les individus hommes que nous avons vus les qualités qui leur sont communes et en recomposant un être idéal avec la somme de ces qualités. Ces distinctions, du reste, sont abandonnées aujourd'hui par la plupart des grammairiens, et cela avec d'autant plus de raison qu'elles sont complètement inutiles pour enseigner et pour apprendre l'art de parler ou d'écrire correctement.

Une distinction beaucoup plus utile est celle des *noms communs* et des *noms propres*. Si un nom convient à tous les objets de la même espèce, on l'appelle *nom commun*, comme *chien*, *cheval*, *arbre*, etc. Si, au contraire, il ne sert qu'à désigner, indiquer individuellement des êtres déterminés, on l'appelle *nom propre*, comme *Moïse*, *Salomon*, *Alexandre*, *Paris*, *Lyon*, etc.

Bien que les *noms propres* ne servent à désigner que des êtres individuels, cependant il arrive que des circonstances semblables ont fait donner le même nom à plusieurs êtres différents; ainsi plusieurs hommes s'appellent *Louis*, plusieurs lieux s'appellent *Hesse*; mais, même en ce cas, ces *noms* sont toujours individuels, parce qu'ils ne servent pas à exprimer des qualités communes à tous ces êtres, comme cela arrive toujours pour les *noms* ou *substantifs communs*, tels que *le loup*, *le renard*, *la brebis*, etc.

Cependant, il faut considérer que cette manière d'envisager les choses est purement factice et n'a pour but que de soulager l'esprit de l'homme; car il n'y a réellement que des individus dans la nature; les classes, les espèces et les genres sont des moyens que l'homme a inventés pour se rendre compte de l'existence des divers êtres, ce qui lui aurait été impossible sans cela. Il aurait, en effet, fallu une si grande masse de *noms* pour les appliquer à chacun de ces êtres que l'esprit humain n'aurait pas été capable d'un tel effort.

L'homme a habilement tourné la difficulté, en réunissant ensemble les êtres qui présentent des propriétés communes; c'est ainsi qu'il s'est formé les idées d'*homme*, d'*animal*, d'*arbre*, etc.; mais ces diverses classifications comprennent un plus ou moins grand nombre d'êtres, suivant qu'elles sont le résultat d'un plus ou moins grand nombre de propriétés communes. Par exemple, le mot *arbre* renferme une plus grande variété d'êtres divers que le mot *chêne*, etc.

Si, dans cette grande diversité d'êtres, il s'est trouvé quelques individus qui aient plus spécialement attiré notre attention, nous leur avons donné un nom particulier, qui est le *nom propre*; dans ce langage, par exemple, chaque cheval a un *nom* spécial et par lequel le désignent tous les habitants du manège; mais, pour les étrangers, ce ne sont que des chevaux.

— *Règles sur l'emploi des noms dans les discours*. Les *noms* que nous venons de définir sont les plus importants; mais il y a encore des *noms* collectifs, ceux qui sont composés de plusieurs mots réunis par des traits d'union, et ceux qui, empruntés à quelque autre partie du discours, ne jouent qu'accidentellement le rôle de *noms*. On pourrait encore y joindre les *noms* de nombre; mais il est d'usage aujourd'hui de ranger ces derniers parmi les adjectifs numériques. Il est certain pourtant que ce sont de véritables *noms* quand ils désignent des nombres abstraits, c'est-à-dire dans les calculs; mais il est certain aussi que leur emploi le plus ordinaire consiste à déterminer d'autres *noms* sous le rapport du nombre et qu'alors ce sont de véritables adjectifs déterminatifs. Nous avons donné, au mot *COLLECTIF*, les principales règles relatives aux *noms* exprimant une idée collective. Nous ne nous occuperons ici que des *noms propres*, de ceux qui viennent des langues étrangères, de ceux qu'on appelle composés et des mots pris accu tellement comme *noms* ou comme substantifs. Bien que les difficultés auxquelles la plupart de ces *noms* peuvent donner lieu soient ordinairement résolues pour chacun d'une manière spéciale dans le cours de ce dictionnaire, il nous a paru utile de les traiter ici à un point de vue général, afin de faire mieux ressortir l'esprit même des règles que le génie de notre langue et l'usage ont fait adopter.

— *Noms propres*. Si les *noms propres* ne conviennent chacun qu'à une seule personne, comme l'enseignent les grammairiens faites

pour les enfants, ils ne pourraient jamais être qu'au singulier, et ils ne donneraient lieu à aucune difficulté, sauf ce qui a rapport à leur orthographe, et celle-ci ne peut être l'objet d'aucune règle, puisque l'usage seul en décide. Mais comme, en réalité, chaque *nom propre* peut convenir à un grand nombre de personnes, on les emploie souvent au pluriel, et alors il faut savoir s'ils doivent prendre la marque de la pluralité. Voici les règles que l'on doit suivre à cet égard.

Dans les cas ordinaires, quand il s'agit seulement de distinguer certains individus de tous les autres, les *noms propres* ne prennent point la marque du pluriel, parce que l'addition d'une lettre changerait la dénomination et pourrait induire en erreur sur les personnes mêmes. Ainsi, une famille peut avoir pour nom patronymique *Villars*, une autre peut s'appeler *Villars*; si, en parlant de plusieurs membres appartenant à la première, on écrit les *Villars*, on ne les distingue plus suffisamment des membres de la seconde famille, et il peut en résulter de graves inconvénients au point de vue même des intérêts et de la légalité. Il faut donc écrire dans notre langue la marque du pluriel : Les deux CORNELLES ont écrit pour le théâtre. La famille des FIRMIN était riche autrefois, mais elle est pauvre aujourd'hui.

Un *nom propre* reste encore invariable, quoiqu'il soit précédé d'un déterminatif pluriel, quand ce déterminatif pluriel n'est employé que par emphase et comme pour relever le mérite ou la célébrité de la personne unique dont on parle : Ce n'est pas au milieu des plaisirs et des douceurs de la vie que les JÉRÔME et les ANTOINE cherchaient à gagner le ciel. La nature avait donné à MAURICE, comte de Saxe, une force de corps égale à celle que les siècles héroïques admiraient dans leurs HÉRULUS et dans leurs THÉSIS. (Thom.)

Le *nom d'un écrivain*, d'un imprimeur, d'un auteur, employé pour désigner les ouvrages qu'il a produits, prend la marque du pluriel, si ce nom est célèbre depuis longtemps et bien connu comme recevant souvent cette acception : Les premiers PLINES qui possédaient la Bibliothèque du roi sont d'une conservation parfaite. J'ai plusieurs ELZÉVIRS qui m'ont coûté fort cher. Notre musée contient de beaux RAPHAËLS. Mais quand on désigne des livres par un *nom propre* qui est le titre même de l'ouvrage, ce nom reste invariable : J'ai acheté une douzaine de TÉLÉMAQUE. Je vous céderai volontiers une de mes deux CORINNE.

Un *nom propre* historique prend la marque du pluriel quand il désigne des personnages connus comme présentant une certaine solidarité ou une continuité d'actions, de talents, de défauts semblables : Les HORACES et les CURIACES; les GRACQUES; les BOURBONS; les GUISSIS.

Un *nom propre* géographique prend aussi la marque du pluriel quand les lieux qu'il désigne ne sont que des parties d'un même tout : Les deux AMÉRIQUES; les deux SICILES; les ALPES.

Le *nom propre* devient commun et variable lorsque, sans comprendre la personne même ou la chose dont il est la dénomination spéciale, il désigne des personnes ou des choses ayant les qualités ou les défauts que rappelle cette dénomination : Les ARISTIDES sont rares de nos jours. Un Auguste aisément peut faire des VIRGILES. (Boileau.)

— *Noms tirés des langues étrangères*. Ces *noms* sont nécessairement invariables dans les deux cas suivants : 1° Quand ils sont formés de plusieurs mots dont chacun appartient à la langue étrangère : des in-folio, des ex-voto, des Ecce homo, des Te Deum; 2° quand ils désignent des prières ou des formules par le premier mot même de la prière ou de la formule : des Ave, des Benedicite, des Credo.

Partout ailleurs, il est impossible de soumettre les *noms étrangers* à des règles précises. L'usage fréquent que l'on fait de plusieurs d'entre eux, de *bravos*, des *duos*, des *opéras*, des *pensums*, des *réceptés*, des *trios*, etc. D'autres sont invariables, comme des *alibi*, des *alinea*, des *aparté*, des *déficit*, des *quatuor*, des *quinque*, des *quiproquo*, des *septuor*, des *solo*, etc. D'autres, enfin, forment leur pluriel comme dans la langue à laquelle on les a empruntés; tels sont : *carbonaro*, *carbonari*; *cicerone*, *ciceroni*; *concerto*, *concerti*; *dilettante*, *dilettanti*; *lazzarone*, *lazzaroni*; *penny*, *pence*; *quintetto*, *quintetti*; *mazur*, *mazurka* (très-rarement employé), etc. Le bon sens voudrait que les mots étrangers ne fussent jamais altérés dans leur orthographe primitive, sans devenir, par cela même, français et par conséquent variables; mais l'usage n'a pas même toujours respecté cette loi, qui semble élémentaire.

— *Noms composés*. On appelle ainsi les *noms* qui sont formés de plusieurs mots réunis par un ou par plusieurs traits d'union. Ils présentent d'assez grandes difficultés au point de vue des signes de pluralité dont chacune de leurs parties peut quelquefois être affectée. La difficulté commence souvent même quand le *nom* total est encore au singulier; car il peut arriver, lorsqu'on cherche à se rendre compte de la valeur spéciale attachée à chaque partie dans l'idée totale, que l'une de ces parties se présente avec le caractère de la pluralité; ainsi, dans un porte-

clefs, un porte-mouchettes, clefs et mouchettes sont au pluriel, parce que le porte-clefs est l'homme qui porte les clefs, un porte-mouchettes est un plateau qui porte des mouchettes. Mais lorsque le *nom* total est au pluriel, la question se complique et devient quelquefois réellement embarrassante, parce que, dans ce cas comme dans une foule d'autres, l'usage est souvent en désaccord avec la raison.

Si la raison seule devait être écoutée, voici la règle générale qui devrait servir à résoudre toutes les difficultés : Pour former logiquement le pluriel des *noms composés*, on devrait, par l'analyse, se rendre un compte exact de la valeur de chaque mot partiel et du rôle qu'il joue dans la pensée, et il ne resterait plus ensuite qu'à conformer l'orthographe au résultat de l'analyse. Ainsi, pour mettre au pluriel *plate-bande*, la raison dit qu'on doit écrire *plates-bandes*, parce que cela signifie des bandes qui sont plates; et, au contraire, pour pluraliser *cog-a-l'âne*, le bon sens montre qu'il faut écrire, en laissant tout invariable, des *cog-a-l'âne*, parce qu'on entend par là des discours sans suite où l'on passe brusquement du *cog* à l'*âne*. Malheureusement, cette règle est souvent peu respectée par l'usage, et il est quelquefois difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver la raison qui a pu déterminer la variabilité ou l'invariabilité dans l'orthographe de beaucoup de *noms composés*. Voici pourtant les principes généraux qui paraissent souffrir le moins d'exception :

Les mots invariables de leur nature, comme les prépositions ou les adverbes, restent nécessairement invariables : des contre-amiraux, des arrière-pensées. Les verbes sont toujours à la troisième personne du singulier; on écrit des porte-drapeau, des briseglace, bien que le sens soit : des officiers qui portent, des constructions qui brisent. Si dans *sans-conduit* on considère *conduit* comme un verbe, ce mot fait exception, parce que l'Académie écrit *sans-conduits*. Les mots qui peuvent être appliqués comme attributs au *nom* composé total prennent la marque du pluriel; on écrit des choux-fleurs, parce que les légumes dont il s'agit sont des choux et sont aussi, en apparence du moins, des fleurs. On fait entrer dans cette catégorie les adjectifs qui ne sont usités que dans la composition des mots, comme *grièche*, *garou*, *cerrier* dans *pies-grièches*, *loup-garous*, *loup-cerviers*. Quand le *nom* composé total est au singulier, on met au singulier tout mot partiel qui peut rigoureusement être compris à ce nombre, lors même que sa pluralité offrirait un sens plus satisfaisant; ainsi, l'on écrit un *passé-port*, un *essui-main*, un *chasse-mouche*, parce qu'on peut, à la rigueur, se représenter les objets dont il s'agit comme servant quelquefois à passer un seul port, à essuyer une seule mouche, à chasser une seule mouche. Il est certain qu'en fait ils servent presque toujours à passer plusieurs ports, à essuyer les deux mains, à chasser plusieurs mouches, mais il suffit que la singularité soit possible pour qu'elle soit admise quand le mot total est au singulier. Il va sans dire qu'au pluriel on écrira des *passé-ports*, des *essui-mains*, etc. Remarquons encore, à l'appui de cette règle, que l'Académie, qui écrit au singulier *attrape-mouche*, *chasse-mouche*, met pourtant toujours au pluriel dans un *gobe-mouches*, et il ne faut pas croire trop légèrement que ce soit là une inconséquence : un *gobe-mouches* est un homme qui croit nécessairement dans ce qu'on lui dit; *mouches* est pris ici dans un sens figuré qui exige le pluriel, et non le pluriel, tandis qu'il s'agit de l'insecte appelé *mouche*, et rien n'empêche de fixer son attention sur une seule mouche. Enfin, quand un *nom* composé renferme une préposition placée entre deux autres mots, celui qui la suit est ordinairement invariable : des chefs-d'œuvre, des arcs-en-ciel, etc.

Pour tous les cas qui ne rentrent point dans ces règles, on ne peut être guidé que par l'analyse de la pensée ou par l'usage; et il n'est pas inutile de remarquer que l'usage actuel tend, autant que possible, à assimiler les *noms composés* aux *noms ordinaires*, c'est-à-dire à faire que leur pluriel diffère de leur singulier par la lettre ou les lettres s ou z, selon les exigences de la terminaison. Dans l'usage actuel, il y a déjà beaucoup de *noms composés* ramenés à ce principe général; il y en aura encore davantage un peu plus tard, et un jour viendra peut-être où les *noms composés* ne formeront plus que des *noms* de une seule pièce, ce qui fera tomber d'un seul coup toutes les difficultés que nous venons d'esquisser et qui pourraient faire la matière d'un gros volume.

— *Noms accidentels*. Tout mot qui n'est pas *nom* de sa nature le devient accidentellement quand il remplit dans la phrase le rôle d'un *nom*, c'est-à-dire quand il est précédé d'un déterminatif, ou quand il figure comme sujet ou comme complément direct ou indirect. Mais, parmi les mots ainsi employés, les adjectifs qualificatifs, les participes et quelques mots passés réellement à l'état de *noms* sont les seuls qui prennent la marque du pluriel. On écrit donc sans aucun signe de pluralité : Des huit (chiffre), les on-dit, les qu'en-dit-on, les car et les si, les hula. Les mots passés à l'état de *noms* sont les infinitifs *diner*, *déjeuner*, *souper*, et les prépositions *devant*, *derrière* : des diners, les devants.

— Hist. Les noms propres, malgré leur caractère individuel, ont tous été, dans l'origine, des noms communs; ils ne sont devenus propres que lorsqu'on les a astreints à ne désigner qu'un être ou qu'une chose particulière.

Prenons le mot *tailleur* pour exemple. Tant que ce mot désigne la qualité de tailler des habits comme pouvant convenir à toute la classe de personnes dont la profession est de fabriquer réellement des habits, c'est un nom commun; mais il peut se faire qu'employé d'abord pour désigner un individu par sa profession, il finisse par être employé comme une dénomination tout à fait personnelle, sans penser à la profession, et alors c'est presque un nom propre; c'en est un tout à fait s'il se transmet de génération en génération comme nom de famille.

Ainsi, dans toutes les langues du monde, anciennes ou modernes, tous les noms propres sont significatifs, c'est-à-dire qu'ils ont été des noms communs dans l'origine. Mais il arrive souvent que cette origine est fort difficile à trouver. Pour certains noms, comme *Bouvier, Renard, Charron*, etc., l'origine est claire. Mais ce qui rend souvent cette origine presque impossible à découvrir, c'est que le mot a été altéré par la suite des temps, qu'il a été emprunté à des langues étrangères ou à des patois aujourd'hui inconnus ou que, resté sans changement, il ne correspond plus au mot de la langue usuelle avec lequel il se confondait d'abord, parce que cette langue usuelle a subi elle-même de nombreuses altérations.

Une difficulté arrête beaucoup de personnes dans l'interprétation de ces noms : c'est que très-souvent on ne voit aucun rapport entre le nom et la personne nommée; cela vient de ce que les noms de famille sont aujourd'hui héréditaires et qu'ils ne l'étaient pas autrefois. Un homme nommé Meunier a dû ce nom à sa profession; un autre a été appelé le Rouge ou Rouge à cause de la couleur de ses cheveux ou de ses habits, etc. Tant que ces noms restent individuels, comme le sont généralement les sobriquets, nulle difficulté, le rapport apparaît immédiatement. Mais dès que, par une cause quelconque, ces noms ont cessé de désigner des individus pour désigner chacun des membres d'une famille, le rapport entre le nom et l'individu, qui le porte cesse d'exister.

Les sources où les noms propres ont été puisés sont très-variées : on les a tirés de la profession, *Mercier, Drapier*, de la couleur, *Le Noir, Le Blanc, Le Rouge*, de la position sociale, *Maitre, Valet*; d'une fonction quelconque, *Roi, Prince, Notaire, Maire*; d'une qualité ou d'un défaut du corps ou de l'esprit, *Beau, Bossu, Vilain*; du lieu de naissance, *Mont, Vallée, Desormaux, Mesnil, Bourguignon, Picard, Breton, Normand*, etc., ou enfin de circonstances accidentelles très-variables.

Après ces généralités, voyons quelle était ou quelle est encore la physionomie des noms propres chez les divers peuples.

Chez les peuples anciens, amoureux du symbolisme et ennemis des choses sans signification directe, les noms d'homme devaient toujours avoir leur sens positif, leur signification physique ou morale. C'était moins un nom qu'une épithète, résumant d'un mot ce qu'il fallait penser de celui qui le portait. Chez les Indous, tous les noms propres ont ce caractère. *Jonathan* et *Nathan* signifient : « le nom d'une femme, dit la loi de Manou »; soit facile à prononcer, doux, clair, agréable; qu'il se termine par des voyelles longues et ressemble à des paroles de bénédiction. Que celui d'un brahmane exprime la force propice; celui d'un kacharya, la puissance; celui d'un vaisya, la richesse; celui d'un paria, l'abjection; celui d'un guerrier, la protection; celui d'un marchand, la libéralité; celui d'un soudre, la dépendance. Chez les Hébreux, c'était mieux encore : tous les noms avaient un sens tellement marqué que l'influence s'en est fait sentir jusque dans la littérature de ce peuple. Les noms des patriarches avaient généralement une signification mystique : *Elie* et *Joel* sont composés de deux noms de Dieu joints diversement; *Josaphat* et *Sophtias* marquent le jugement de Dieu; *Josedec* et *Sédécias*, sa justice; *Johanan* ou *Jean* de Hanani, sa miséricorde; *Nathaniel*, *Elnathan*, *Jonathan* et *Nathan* signifient tous les quatre *don de Dieu*. Quelquefois le nom de Dieu demeurait sous-entendu, comme dans *Nathan, David, Abel, Aza, Egra* ou *Esdra*. On le retrouve dans *Eliezer, Oziel, Abdias*, où il est exprimé. Quelques-uns de ces noms étaient mystérieux et prophétiques, comme celui de *Josué* ou *Jésus*, et ceux qu'*Osée* et *Isaïe* donnèrent à leurs enfants par ordre de Dieu. D'autres noms rappelaient la piété des pères, comme on peut en avoir des exemples dans les noms des frères de *David* et de ses enfants. Puis il y avait les noms donnés aux personnes d'après leur caractère et leurs qualités symboliques, comme *Sarah*, princesse; *Thamar*, palmier; *Hadassa*, myrte. Une femme d'humeur douce était appelée *Rachel*, brebis; celle qui aimait le travail, *Déborah*, abeille. Quelquefois au nom de l'enfant on ajoutait celui du père, soit pour établir une distinction, soit par honneur, et pour répondre à ce précepte de *Salomon* : « Les pères font la gloire de leurs enfants. » Quand le père avait plusieurs femmes, ou

lorsque la noblesse venait de la mère, c'était, au contraire, le nom de celle-ci que l'on ajoutait à celui des enfants. Dans l'Écriture, *Joab* et ses frères sont toujours appelés fils de *Sarvia*, du nom de leur mère, qui était sœur de *David*. Si, pour établir la distinction, le nom du père ne suffisait pas, on y joignait celui de l'aïeul, parfois même du bis-aïeul et même des autres ancêtres. Le surnom se prenait souvent du chef d'une des branches particulières de la race, ou bien encore de la ville, du pays, de la nation, surtout si l'on était étranger, comme *Ornam Jébusen*, *Urie Hethéen*.

Pour les noms de lieu, on procédait comme pour les noms d'homme; même appel à des symboles. Les pays sont si bien désignés par des appellations d'un sens précis et significatif que souvent, ainsi que l'a fort judicieusement remarqué l'auteur du traité des *Hébraïsmes*, au lieu d'exprimer ce nom, on se contente de faire allusion à la chose qu'il rappelle. Ainsi, au lieu de dire : *factus est in pace locus ejus* (son séjour fut fixé dans la paix), parce que *Salem* signifie ville de paix. Le changement de nom chez les Hébreux n'était pas chose rare, mais il était toujours motivé par une vicissitude quelconque dans la vie de celui qui le subissait : *Nécho*, mettant *Eliaçim* sur le trône, lui fit prendre le nom de *Joachim*; *Nabuchodonosor* agit de même pour *Matathias*, qui fit appeler *Sédécie* en le proclamant roi. Quand Dieu prit *Abram* sous sa protection, il voulut qu'on l'appelât *Abraham*; et Jésus, s'attachant le chef des apôtres, lui ordonna de quitter le nom de *Simon* pour prendre celui de *Céphas*. Les noms des villes changeaient plus souvent encore. La nouvelle ville construite sur les ruines d'une ancienne prenait un autre nom; un souverain changeait le nom d'une province conquise ou effaçait, par un changement de nom, le souvenir d'une rébellion domptée. Il en était ainsi dans toute l'antiquité orientale, et cette bizarrerie s'est conservée avec exagération chez les Chinois. En Chine, les provinces et les cités prennent souvent un nom nouveau à chaque dynastie nouvelle. De là vient que les lieux visités et décrits par *Marco Polo* ayant, depuis lui, changé plusieurs fois de dénomination, il devient presque impossible de les retrouver. Il en est de même dans quelques contrées de l'Afrique centrale. Les Orientaux, chez qui la vie primitive des anciens Hébreux a laissé tant de traces, procèdent encore comme eux dans le choix et dans la formation des noms à donner aux personnes. Chez les musulmans, point de nom patronymique; l'homme mort, le nom s'éteint. Quand un enfant est né depuis sept jours, la famille s'assemble, le père ou l'aïeul prie sur le nouveau-né, lui murmure à l'oreille le nom qu'il doit porter, puis le répète tout haut aux assistants. Il est pris dans l'une des trois ou quatre grandes catégories des noms dont tout bon musulman ne se départ jamais. Ceux des patriarches et des prophètes d'abord, suivant cette sentence de *Mahomet* : « Donnez à vos enfants des noms de prophètes »; de là les noms si nombreux d'*Ibrahim* (*Abraham*), *Soliman* (*Salomon*), *Moussa* (*Moïse*), *Daoud* (*David*), *Aïssa* (*Jésus*), *Mohammed*, *Ahmed* et *Mahmoud*, les trois noms du Prophète sur la terre, au ciel et aux enfers. Ensuite viennent les noms des héros de l'Islamisme, comme *Osman*, *Omair*, *Ali*, etc., puis, pour troisième catégorie, ceux qui commencent par *Abd* (serviteur); ainsi : *Abd-Allah* (serviteur de Dieu), *Abd-el-Kader* (serviteur du puissant), *Abd-el-Kerim* (serviteur du généreux), *Abd-el-Rhaddan*, *Abd-el-Aziz*, et ainsi de suite pour la plupart des quatre-vingt-dix-neuf attributs de Dieu. Dans la quatrième série sont les noms terminés en *Din* (religion) : *Salah-el-Din* dont nous avons fait *Saladin* (le restaurateur de la religion), *Mahed-Din* (dirigé par la religion), *Kraï-el-Din*, *Gelal-el-Din*, etc. A ces quatre nomenclatures, il faut ajouter quelques noms composés, comme *Hamid-el-Abd*, *Hamid-el-Habil*; quelques-noms purement adjectifs, comme *Hassan* (beau), *Hussein*, *Hakem* (puissant), *Saïd* (heureux), *Rechid* (justicier), *Mustapha* (élu de Dieu). Le cercle où roulent ces noms est, on le voit, assez restreint, et, comme la grande classification par famille n'existe pas chez les musulmans, on est obligé, pour désigner les individus, de recourir aux surnoms, qui sont presque tous une qualification : *El-Kobir* (le grand), *El-Requiek* (le maigre); ou bien ils commencent par le mot *Bou* (père); on a donc *Bou-Nehas* (le père de la masse), *Bou-Cabou* (le père du pistolet). Le père quitte quelquefois son nom pour prendre celui de son fils ou de sa fille, mais en le faisant précéder des syllabes *Abu* (père). On a ainsi *Abou-Taleb* (le père de *Taleb*), *Abou-Hanifa* et aussi *Abou-Bekr* (le père de la Vierge), nom que prit le beau-père de *Mahomet* lorsqu'il lui donna sa fille en mariage. Les mères font de même pour les enfants. De là les noms de femme ainsi composés : *Om-Kaltoum*, *Om-Habiba*, la mère de *Kaltoum*, la mère d'*Om-Habiba*.

Les noms des musulmans sont généralement empreints d'une grande douceur : *Zahra* (fleur), *Zethira* (féconde), *Saïda* (heureuse), *Louba* (bénigne comme du lait), *Loulou* (perle), *Deha* (grâce), *Djenia* (belles). Les Grecs n'avaient d'ordinaire qu'un seul nom; il ne se transmettait pas aux enfants, à

moins d'exception; mais, pour éviter la confusion, le fils faisait souvent suivre son nom du nom de son père. C'est ainsi que, dans l'*Iliade*, *Homère* a toujours soin de dire *Ajax, fils d'Oïlée*, ou *Ajax, fils de Télamon*. Même sans qu'il y eût de confusion possible, le nom du père était rappelé, comme souvenir honorifique pour le fils : *Achille, fils de Pelée*, ou *Achille Pélidae*. Lorsque la société grecque fut constituée, l'usage ancien subsista. L'enfant recevait son nom quelques jours après sa naissance, et c'était le père qui d'ordinaire avait seul le droit de le lui donner. La coutume générale était de choisir, pour les premiers temps, des surnoms personnels, tirés de la physiognomie de l'enfant, de ses habitudes, de ses défauts ou, plus tard, de ses aptitudes. Souvent le nom subsistait, malgré le surnom, et finissait par lui survivre; *Démotène* fut surnommé le Bègue, *Batalos*, et désigné ainsi pendant toute son adolescence, mais le nom a prévalu; souvent aussi le surnom faisait oublier le nom; ainsi *Platon* avait été appelé *Aristocles*, il fut surnommé *Platon*, de *πλατὴν*, large, à cause de la largeur de ses épaules, et c'est le surnom qui est resté. A Athènes, il y avait une certaine tendance aux appellations patronymiques; il n'était pas rare que le père donnât à son fils un nom tiré du sien : *Aristocles*, le nom de *Platon*, est dérivé d'*Ariston*, nom du père du philosophe; *Phocion* est dérivé de *Phocus*, nom du père de l'homme d'État.

Chez les Romains, on ne trouve d'abord que les individus désignés que par un seul nom : *Romulus, Rému*, *Faustulus*; mais ces appellations se rapportent à un passé historique vague et contesté aujourd'hui. Des que l'histoire romaine repose sur des bases plus solides, le nom paraît accompagné soit d'un surnom, soit d'un nom patronymique : *Tullus Hostilius*, *Metius Sufetius*. Les Étrusques aussi n'avaient qu'un nom : *Mastrana*, *Por-senna*, *Spinurina*, etc. Quand la société romaine fut constituée, tout Romain né libre eut trois noms : le prénom (*prænomen*), le nom (*nomen*) et le surnom (*cognomen*); un ou deux autres surnoms d'un genre particulier (*agnomina*), s'ajoutèrent quelquefois aux trois noms fondamentaux.

Le prénom était personnel à l'individu qui le portait; il répondait à ce que nous appelons aujourd'hui nom de baptême; avec cette différence que, tandis que nos noms individuels varient à l'infini, il n'en existait chez les Romains qu'environ trente, qui se répétaient dans toutes les familles, de manière cependant que quelques familles affectaient de se servir exclusivement de certains prénoms. Le jeune Romain recevait son prénom le neuvième jour de sa naissance. V. PRÉNOM.

Le *nomen* indique la maison dont on était issu, la gens, la famille, expression par laquelle les Romains ne désignaient qu'une branche de la maison. Tous les noms de maison se terminaient en *tus*, parce que primitivement ils exprimaient l'origine de la maison, le lieu dont elle était sortie, la souche dont elle descendait. Quelques noms dérivèrent aussi d'anciens prénoms, comme les *Mareti* de *Marcus*. Quelques autres venaient de certains quadrupèdes, comme les *Porci*, *Asini*, etc., ou de fonctions qu'on avait remplies, ou de quelque circonstance accidentelle.

Comme chaque maison se partageait en plusieurs branches, *familia* ou *stirps*, on donna à chacune un nom particulier; c'est là ce qui forme le *cognomen*. Ce sont surtout ces noms qui furent imposés aux branches de familles, d'après les circonstances particulières dans lesquelles s'étaient trouvés leurs fondateurs; d'après leurs bonnes ou mauvaises qualités; d'après un défaut physique qui les avait distingués; d'après quelque exploit par lequel ils s'étaient illustrés. Ces noms ne se terminent pas en *tus*; ils ont le plus ordinairement la terminaison en *us*, quelquefois en *o*, *or*, etc.

Ces trois noms que portait dans la règle chaque Romain, au moins celui dont la maison était assez nombreuse pour former plus d'une branche, se suivaient dans l'ordre annoncé : d'abord le prénom, ensuite le nom et enfin le *cognomen*. A ces trois noms, quelques Romains, comme nous l'avons dit, en ajoutaient un autre, l'*agnomen*, soit pour indiquer un subside d'une autre branche, soit encore pour perpétuer le souvenir d'une action éclatante, soit enfin pour indiquer qu'ils étaient entrés dans une autre famille par

adoption. Par cet acte, un fils de famille renonçait absolument aux droits de sa naissance et devenait membre de la famille dans laquelle il était reçu; il ne conservait que son prénom et prenait les noms de maison et de famille de son nouveau père; il conservait cependant quelque chose de son ancien nom de maison, dont il changeait la terminaison *tus* en *ianus*, pour placer ce nom, comme *agnomen*, à la suite de son nouveau *nomen* et *cognomen*. C'est ainsi que *Publius*, fils du célèbre *Paul-Émile*, le vainqueur de la Mucédoinie, ayant été adopté par *F. Cornelius Scipio Africanus*, s'appela *F. Cornelius Scipio Africanus Emilianus*; à tous ces noms, il ajouta ensuite celui de *Numanianus*, et aurait ajouté celui d'*Africanus*, s'il ne l'avait pas hérité de son père adoptif. Quelques Romains portaient, en place d'*agnomen*, le nom de la tribu ou curie à laquelle ils appartenaient, mais en mettant toutefois ce nom à l'ablatif. C'est ainsi que les ablatifs *Curio, Capito*, etc., sont devenus des noms de famille. Les femmes n'avaient ordinairement qu'un nom, qui était celui de la famille, et qu'elles conservaient même étant mariées; seulement il prenait une désinence féminine. Si dans la famille d'un *Cornelius*, par exemple, il n'y avait qu'une fille, on l'appelait simplement *Cornelia*; s'il y avait deux filles, l'une s'appelait *Cornelia major*, *Cornélie l'aînée*, l'autre *Cornelia minor*, *Cornélie cadette*. S'il y en avait un plus grand nombre, on les distinguait par l'ordre de leur naissance, *Cornelia prisca*, *Cornelia secunda*, *Cornelia tertia*, etc.

Les esclaves romains n'eurent d'abord d'autre nom que le prénom de leur maître un peu changé, ou des noms grecs ou latins, ou un nom tiré de leur pays, surtout si c'était une nation vaincue. Lorsqu'on les affranchissait, ils ajoutaient le nom et le prénom de leurs anciens maîtres, mais jamais leur surnom. Les affranchis des villes municipales prenaient le nom des villes où ils avaient reçu la liberté.

Les étrangers, honorés du droit de cité, prenaient le prénom et le nom du patron auquel ils se voyaient redevables de cette faveur.

Chez les Romains comme chez les Grecs, il n'était pas permis de donner aux esclaves des noms d'hommes illustres, ni des noms d'esclaves aux enfants nés de condition libre. Les nations modernes, même celles qui sont issues des souches latines, n'ont pas conservé cette nomenclature compliquée, comme d'ailleurs en ce qu'elle permettait de désigner l'individu, d'une façon générale, par le nom de famille, et particulièrement par ses prénoms et surnoms. Les Italiens seuls en ont gardé quelque chose. Leurs familles nobles, au lieu de tirer leurs dénominations du nom de leurs anciens fiefs, comme chez nous, les tiennent du nom de leur famille : *Lorenzo* de *Medici*, *Paolo degli Orsini*, c'est-à-dire *Laurent* de la famille des *Medici*, *Paolo* de la famille des *Orsini*; la plupart des noms en *i*, quoique non précédés de la particule, ont la même signification : *Buonarroti*, *Pepoli*, *Niccolini* sont pour *de Buonarroti*, *de Pepoli*, et se retrouvent, en effet, sous cette forme dans les anciens titres.

Les Gaulois, les Kymris, les Celtes et toutes les populations primitives de l'aryenne ne connaissaient que les noms individuels; ces noms, correspondant à des prénoms ou à des surnoms, étaient tous significatifs, suivant l'ancienne coutume indoue. Quand un chef était revêtu d'une dignité, le nom de cette dignité même devenait son nom personnel et de là vient que nous ne connaissons que sous cette appellation vague la plupart des héros gaulois : *Brennus*, *Brenn* (le roi); *Vercingetorix*, *Ver-kenn-kedo-righ* (chef de cent chefs); *Orgetorix*, *Or-kedo-righ* (chef de cent vallées); *Boiorix*, *Boio-righ* (chef des Boies); quelques-uns nous sont connus par leurs noms, qui sont de véritables surnoms : *Budinnat* (fils de la Victoire); *Eporidrix*, *Ebol-redia-righ* (chef dompteur de poulains); *Bathnat*, *Baet-aneth* (fils du sanglier). Les noms des villes gauloises sont également significatifs; ils désignent la situation soit en plaine, soit en forêt, soit sur la rive d'un fleuve, soit au débouché ou sur la cime d'une montagne : *Genabæ* (Orléans) signifie tête de l'eau, et la même racine se retrouve dans le nom de *Genève*; *Lutèce*, *Loukh-teith* (lieu de marais), justifiait encore son nom lors de l'invasion de César; la terminaison *dun*, qui se retrouve dans le nom de beaucoup de localités actuelles, est gauloise et indique que la ville est située sur une colline : *Châteaudun*, *Noiroudun* (Nevers), *Melodun* (Melun). Les noms des tribus sont aussi des surnoms tirés soit de la position, soit du caractère de la peuplade : *Boies* (hommes terribles); *Allobroges*, *de alis-bro* (haut pays), etc. Il en était de même chez les Germains et les Francs. Chez ces derniers, les noms personnels disparaissaient le plus souvent sous le titre de la dignité et de la magistrature dont l'homme était revêtu; les noms des quatre rédacteurs de la loi salique, *Wisegast*, *Bolegast*, *Salogast* et *Windagast* ne sont pas proprement des noms; il faut lire le *gast* ou magistrat de *Wise*, le *gast* de *Salé*, etc.; *Wise*, *Salé*, *Bode* et *Winda* étaient autant de cantons saliens.

Lors de la fusion de toutes ces races, l'influence romaine, sous laquelle un grand nombre de familles gauloises avaient adopté la

sollicitait. On cite dans ce sens des lettres patentes de Charles IX, délivrées en novembre 1572, qui ont autorisé, avec exclusion de toute réclamation de la part des tiers, Antoine de Blancheport à changer le nom, le cri et les armes de Blancheport contre ceux de Créqui. Les noms de famille se fixèrent ainsi, et les usurpations en cette matière devinrent plus rares.

La désorganisation produite par les décrets transitoires de la Révolution, dans la tenue des registres de l'état civil, et les engagements de l'époque, amenèrent de grands désordres dans la matière des noms patronymiques et des prénoms. On les emprunta, non plus au calendrier grégorien, mais à la mythologie, aux végétaux, aux êtres abstraits; on prit même, comme prénoms, la dénomination des célébrités à peine défuntes du temps. Les hommes s'appelaient Chaliar, Scévola, etc. Les demoiselles se faisaient appeler Pomoue, Liberté, Figue ou Grande, etc. Un décret de la Convention, en fructidor, et l'arrêté de cette excessive licence et porta interdiction de se donner d'autres noms que ceux qui avaient été consignés aux actes de naissance, à peine de six mois d'emprisonnement et d'une amende égale au quart du revenu du contrevenant.

La loi du 11 germinal an XI, encore aujourd'hui en pleine vigueur, et dont on analysera tout à l'heure les dispositions, déterminait les formalités à remplir pour obtenir des changements de nom, qui durent être autorisés par le chef de l'Etat. Pour terminer l'énumération des actes législatifs intervenus sur la matière, citons encore le décret du 20 juillet 1803 sur les juifs étrangers résidant en France. Ces juifs, conformément à la tradition de leur race, n'avaient que des noms individuels, pris dans l'Ancien Testament, et pas de noms de famille. Le décret de 1808 les obligea à se donner, dans un délai de trois mois, des noms patronymiques pris en dehors des livres de la Bible, et, pour plus de facilité, à cette fin, de choisir des noms de villes en France ou à l'étranger. Ce décret expulsa sans doute les nombreux noms de cités, tels que Lisbonne, Ratisbonne, Carcassonne, Crémieux, etc., portés aujourd'hui par des familles israélites. La sanction de la loi était rigoureuse; elle consistait dans la peine de l'expulsion du territoire pour les chefs de familles juives qui n'obtempérèrent point aux injonctions du décret. Cette sévérité fut, dit-on, justifiée par de graves abus. Les juifs étrangers résidant en France étaient accusés de changer fréquemment de nom pour se dérober aux charges et même pour éluder l'exécution de leurs engagements particuliers.

Après cet exposé historique des monuments de la législation, il nous reste à dire quelques mots de la nature du droit que chacun a au nom qu'il porte et que porte sa famille; à se faire connaître dans quelles formes et à quelles conditions les changements de nom peuvent être autorisés.

Le droit de chacun à ses prénoms individuels et à son nom patronymique ou de famille est un droit de propriété, comportant à ce titre la faculté d'en repousser et d'en faire interdire par les tribunaux toute usurpation de la part des tiers. Néanmoins, cette propriété, à raison de la nature particulière de son objet, est une propriété *suu generis*, échappant sur quelques points aux principes qui régissent la propriété ordinaire. Ainsi, il est de jurisprudence que le droit qu'à chacun d'interdire à un tiers de prendre son nom, tout en étant constant en cette générale, n'est néanmoins des tempéraments et ne peut être exercé qu'en vue d'un intérêt sérieux. En l'absence de cet intérêt sérieux, le gouvernement, saisi d'une demande en changement de nom, s'arrête rarement à l'opposition d'un membre isolé de la famille portant le nom que le demandeur veut substituer au sien, si le plus grand nombre des membres de la famille intéressée acquiesce ou ne forme, pour sa part, aucune opposition. La propriété du nom a encore ce caractère particulier que, de même que l'état civil des personnes dont elle est un signe, sinon un élément absolument constitutif, elle est de soi absolument inaliénable et imprescriptible. Ainsi, d'abord, il n'y a pas de prescription acquiescive des noms. La possession immémoriale qu'en a une famille en fait sans doute présumer la légitime propriété en l'absence de la production d'une preuve ou d'un titre contraire; mais cette possession, si prolongée qu'on la suppose, est par elle-même impuissante à créer le droit au nom, au détriment de ses légitimes possesseurs. Par application du même principe, il n'existe pas et il ne peut exister de prescription amissive relativement aux noms. Si donc un nom patronymique a subi, durant un laps de temps quelconque, des altérations dans sa forme ou dans son orthographe, il est toujours facultatif aux intéressés de restituer à leur nom sa pureté primitive, en se pourvoyant simplement devant les tribunaux pour la rectification des actes de l'état civil dans lesquels le nom patronymique originaire a été altéré. Il n'est nul besoin, en pareil cas, de s'adresser au gouvernement, comme pour les changements de nom; il s'agit, en effet, ici d'un droit acquis et imprescriptible à maintenir, et nullement d'une faveur à obtenir du chef de l'Etat.

Avant de passer aux changements de nom,

c'est-à-dire à l'analyse des dispositions de la loi du 11 germinal an XI, notons d'abord la règle, toujours en vigueur, établie par cette loi en matière de prénoms. L'article 1^{er} dispose que les prénoms donnés aux enfants dans leurs actes de naissance doivent être pris exclusivement dans les calendriers en usage ou parmi des personnages connus de l'histoire ancienne. La loi a exclu les illustrations de l'histoire moderne, par la raison plausible que leurs noms peuvent être portés par des descendants encore existants. Une application de fraîche date de cette disposition de la loi de germinal a fait un certain bruit dans la presse parisienne. M. Alexandre Dumas fils ayant donné à une petite fille dont il est père le nom de Jennine, emprunté à l'héroïne d'une de ses récentes comédies, l'officier de l'état civil refusa d'abord d'inscrire l'enfant sous ce nom, qui ne figure pas au calendrier grégorien. Il parla, toutefois, que le magistrat municipal a fini par se départir de sa résistance. M. Dumas était deux fois père de Jennine, par le sang et littérairement; la loi de l'an XI pouvait bien fléchir un peu, pour cette fois seulement.

Quant aux demandes en changement de nom, elles doivent être motivées sur des raisons d'un intérêt grave, par exemple sur le besoin d'éviter des confusions préjudiciables entre personnes portant le même nom patronymique et exerçant, dans la même localité, des professions identiques. Souvent encore il s'agit de répudier un nom ridicule ou prêtant à des allusions désagréables. Les arrêts citent une ordonnance du conseil d'Etat qui autorisa un M. Cocu à troquer sa malencontreuse appellation contre le nom plus portable de Chambré. D'autres fois, c'est un nom flétri par une condamnation judiciaire dont on veut se délivrer. Des Couil de La Pommeraye, parents collatéraux du trop célèbre docteur, ont demandé et obtenu récemment de quitter ce nom pour un autre. La demande à fin de changement de nom est formée par requête adressée au garde des sceaux, lequel la soumet, s'il y a lieu, au chef de l'Etat. L'autorisation est accordée par un décret rendu dans la forme des arrêtés administratifs. Il est inséré au *Bulletin des lois*, et c'est dans l'année de cette insertion que doivent se produire, à peine de déchéance, les oppositions des tiers intéressés. Ces intéressés sont naturellement les personnes portant le nom que l'impétrant veut se faire attribuer. L'opposition se produit également par voie de requête, et le débat qu'elle fait surgir est porté au conseil d'Etat, devant la section du contentieux. Remarquons que les femmes mariées, quoique portant le nom de leur mari et non celui de leur famille d'origine, ne sont pas moins recevables à s'opposer à la dévolution à un tiers du nom de la maison dont elles sortent. Elles n'ont pas, en effet, un moindre intérêt moral que les mâles à ce que ce nom ne soit point compromis et ne tombe point dans la banalité. Au reste, les motifs de l'opposition, comme ceux de la demande elle-même, doivent être sérieux et ne pas s'inspirer de frivoles susceptibilités de vanité. S'il s'agit d'un nom illustre historiquement, littérairement ou de toute autre manière, l'autorisation n'est accordée qu'avec réserve. L'autorité se montre plus facile pour les noms vulgaires. Un Leroux ou un Leblanc de plus importe peu, pourvu qu'aucune confusion dommageable ne doive s'ensuivre. Ainsi que nous le remarquons à l'instant, on passe aussi avec une certaine facilité sur l'opposition d'un seul intéressé, quand elle n'est pas d'ailleurs justifiée par quelque raison solide et que la majorité des membres de la famille acquiescent. Si l'opposition paraît fondée, l'arrêt du gouvernement qui avait provisoirement autorisé le changement de nom est révoqué. Cet arrêté, au contraire, devient définitif si l'opposition est rejetée ou s'il ne s'est pas produit d'opposition dans le délai d'une année.

Les noms commerciaux sous lesquels est connu dans le public un établissement de négoce ou d'industrie sont également la matière d'une propriété, et l'usurpation par des concurrents exerçant une industrie similaire en est journellement réprimée par les tribunaux. En cette matière, la justice condamne, non pas seulement l'usurpation intégrale du titre d'une maison ou établissement de commerce, mais l'imitation plus ou moins atténuée par les variantes sous lesquelles se déguisent les mille formes de la concurrence déloyale.

— Géogr. Occupons-nous maintenant des noms à un autre point de vue. Il n'y a personne qui ne soit arrêté à chaque instant par une difficulté afférente à certains noms, la plupart fréquemment employés comme adjectifs et dérivés de noms propres géographiques. Supposons que l'on veuille désigner les habitants de Besançon et qu'on n'ait que l'analogie pour se guider, on ne manquera pas de dire les *Besançonnais*, et l'on excitera parmi ces citoyens vertueux, mais suffisamment marquois, un éclat de rire capable de faire couler leur citadelle, qu'ils sont cependant si fiers de contempler.

Mais il y a une foule de cas où un nom de ville présente un aspect si rébarbatif, qu'il n'est même pas possible d'en tirer un dérivé de mine quelque peu honnête. Comment appellera-t-on la charmante population dont s'enorgueil-

lit Saint-Omer?... Le cas échéant, on se grattera une oreille, puis l'autre, peut-être même toutes les deux à la fois, et, tout bien examiné, on s'estimera heureux de pouvoir s'esquiver par un détour, ce qui est humiliant.

Une autre considération encore, c'est que, de par la moquerie gauloise, il y a certaines villes dont les journaux plus ou moins charivariques et tintamarresques se sont plu à prendre le nom pour cible, nous ne savons pas pourquoi, ni eux non plus; mais, enfin, c'est un fait élevé presque à la hauteur d'un événement historique. Or, si vous avez à écrire à quelque habitant d'une de ces bonnes villes et que vous débütiez : « Mon cher citoyen de Carpentras ou de Montélimar, » le sedit citoyen ne manquera pas de croire, à tort ou à raison, que vous voulez parler de corde dans la maison d'un pendu, et si vous lui demandez un service, vous pouvez vous fouiller. Mais si vous vous exprimez ainsi : « Mon cher Carpentratien, mon cher Montélien, » oh ! alors, vous voyez la figure de ce digne homme s'épanouir; votre requête est octroyée d'avance, sans compter que vous passez dans son esprit pour un homme du meilleur ton et pour un puits de science pardessus le marché, ce qui n'est pas une mince satisfaction.

Nous allons donc donner ici une liste aussi complète que possible des noms géographiques, de villes, contrées, îles, provinces, etc., qui ont donné naissance à des adjectifs servant à désigner soit leurs habitants, soit leurs productions, liste qui comprendra les dénominations anciennes aussi bien que les modernes. Chaque nom de ville ou de pays sera suivi en regard de son dérivé. Lorsque ce dérivé n'aura aucun rapport avec le nom même de la ville, l'étymologie, que nous aurons soin de donner alors, expliquera cette anomalie. Ainsi, on s'étonnerait à juste titre de voir les habitants de Saint-Omer appelés *Audomarois*, si l'on ne savait pas que saint Audomar avait d'abord donné son nom à cette ville; depuis, il est devenu lui-même saint Omer. D'un autre côté, nous croyons tout à fait inutile de faire figurer ici des appellations tellement connues, qu'il est absolument impossible de se tromper. Est-il bien nécessaire de rappeler, en effet, que les habitants de Paris sont les Parisiens; de Lyon, les Lyonnais; de la Gascogne, les Gascons; de Rome, les Romains, etc., etc.? Nous ne le pensons pas, et chacun sera de notre avis.

Cette liste sera, sans doute, bien incomplète; car, si nous en exceptons le savant *Dictionnaire analogique* de M. Boissière, nous n'avons pu trouver aucun ouvrage qui fût de nature à nous aider dans ce travail; nous n'avons eu que nos propres souvenirs et les indications qu'ont bien voulu nous adresser quelques-uns de nos souscripteurs répondant à notre appel. Nous serons donc forcés, pour ne pas multiplier les lacunes, de faire entrer en ligne de compte un certain nombre de villes dont nous croirions pouvoir détacher le dérivé par voie d'analogie; mais, dans ce cas, nous aurons grand soin de flaquez ce dérivé d'un (?), qui signifiera : Attention ! celui-ci se présente S. G. D. G. S'il y a erreur, ce ne sera ni la faute à Rousseau, ni la faute à Voltaire, ni la faute à nous-mêmes; il faudra n'en accuser que la sclérotie indifférence des souscripteurs nés ou domiciliés dans ces bonnes villes; peut-être même leur effroyable orgueil, qui n'admet pas qu'un honnête chrétien puisse ignorer leur nom. S'ils se plaignent que nous les écorchons, nous les prévenons charitablement que, quand même ils crieraient plus fort que les anguilles de Melun, nous resterons parfaitement sourds à toutes leurs lamentations. Cependant, s'ils viennent à résipiscence, s'ils nous assurent de leur contrition parfaite, nous serons encore assez faibles pour les absoudre. Nous tirerons alors le meilleur parti possible de leurs renseignements tardifs; nous nous engageons même à leur rembourser le montant du timbre-poste... dans la vallée de Josaphat; mais il faudra qu'ils aient l'obligeance de nous le remémorer.

Nous mettons tous les dérivés au pluriel :

Abbeville . . . Abbevilleois.
Abdère . . . Abdérains ou Abdérités.
Abydos . . . Abydiens ou Abydiens.
Abyssinie . . . Abyssins, Abyssiniens ou Abyssiniques.
Achaïe . . . Achéens.
Actium . . . Actiaques.
Afghanistan. Afghans.
Agde . . . Agathois ou Agathais.
Agen . . . Agenois ou Agenais.
Agrigente . . . Agrigentins.
Aigle . . . Aiglons, Aiglones.
Aix . . . Aixois ou Aquis-Sextains (d'Aquæ-Sextia [Bains de Sextius], ancien nom de la ville).
Ajaccio . . . Ajaccéens.
Albanie . . . Albanais.
Albi . . . Albigeois.
Alençon . . . Alençonnais.
Alep . . . Alepins.
Alexandrie . . . Alexandrins.
Algérie . . . Algériens.
Allemagne . . . Allemands.
Alpes . . . Alpestres ou Alpains.
Alsace . . . Alsaciens.
Amali . . . Amulitains.
Amathonte . . . Amathusiens.
Amboise . . . Ambaciens (du latin *Ambacia*).
Amérique . . . Américains.
Amiens . . . Amiénois.
Amsterdam . . . Amstellodamiens.
Ancône . . . Anconitains.
Andalousie . . . Andalous.
Andorre . . . Andorrans.
Angers, Angoulême . . . Angevins.
Angleterre . . . Anglais.
Angoulême . . . Angoumois.
Angoumois . . . Angoumoisins.
Annam . . . Annamites.
Anvers . . . Anversois.
Appenzell . . . Appenzellois.
Apt . . . Aptésiens.
Arabie . . . Arabes.
Aragon . . . Aragons.
Arbois . . . Arboisiens (?).
Aracoon . . . Aracoonnais.
Arcis . . . Arcisiens.
Ardeche . . . Ardéchois.
Ardennes . . . Ardennais.
Argentan . . . Argenteais.
Argenteuil . . . Argentois (du latin *Argentulum*).
Argos . . . Argiens.
Argovie . . . Argoviens.
Ariège . . . Ariégeois.
Arles . . . Arlésiens.
Arras . . . Arrageois.
Artois . . . Artoisins.
Asnières . . . Asniérois.
Assyrie . . . Assyriens.
Asturie . . . Asturiens.
Athènes . . . Athéniens.
Auch . . . Auscitains.
Auge (val de) . . . Augerons.
Aumale . . . Aumalais.
Aurey . . . Alricois, Alréens.
Aurillac . . . Aurillacois.
Australie . . . Australiens.
Autun . . . Autunois.
Auvergne . . . Auvergnats.
Auxerre . . . Auxerrois.
Avallon . . . Avallonnais.
Avesnes . . . Avesniens.
Aveyron . . . Aveyronnais.
Avranches . . . Avranchins.
Ay . . . Ayaciens.
Bactriane . . . Bactriens.
Bade . . . Badois.
Bagneres . . . Bagnériens.
Bagnols . . . Bagnolais.
Bahia . . . Bahianais.
Bâle . . . Bâlois.
Bapaume . . . Bapaumois.
Bar . . . Barrois.
Barbarie . . . Barbaresques.
Barbizon . . . Barbizonnais.
Barcelone . . . Barcelonnais.
Batavia . . . Bataves.
Bédouins . . . Bédouinels.
Bavière . . . Bavarois.
Bayeux . . . Bayeusains, autref. Bajocasses.
Bayonne . . . Bayonnais.
Bazas . . . Bazadois ou Bazadois.
Béarn . . . Béarnais.
Beauce . . . Beaucerons.
Beaune . . . Beaunois.
Beauvais . . . Beauvaisiens, autref. Bellovaques.
Belfort . . . Belfortains.
Belleville . . . Bellevillois.
Beloutchis-chistan . . . Beloutches.
Bénévent . . . Bénéventins.
Bengale . . . Bengalis.
Bergame . . . Bergamasques.
Bergerac . . . Bergeraquis.
Berlin . . . Berlinois.
Bermudes . . . Bermudiens.
Berne . . . Bernois.
Berry . . . Berriens.
Besançon . . . Besançonnais (de *Bizantium*).
Bethune . . . Bethunais.
Béthune . . . Bethunois.
Béziers . . . Biterrois ou Biterrois (de *Bitterra*).
Biarritz . . . Biarritziens, pop. Biarrots.
Bigorre . . . Bigourdais.
Biscaye . . . Biscayens, Basques.
Blois . . . Bloisais.
Bolbec . . . Bolbecais.
Bologne . . . Bolonais, pop. Bolognots.
Bordeaux . . . Bordelais.
Borné . . . Bornéens.
Bosnie . . . Bosniens ou Bosniaques.
Boston . . . Bostoniens.
Bothnie . . . Bothniaques.
Bouges . . . Bougeois.
Boujval . . . Boujvalais.
Boukharie . . . Boukhares ou Boukariens.
Bouligne . . . Boulonnais.
Bouillon . . . Bouillonais.
Brabant . . . Brablonnais.
Brandebourg . . . Brandebourgeois.
Bray . . . Brayois.
Brême . . . Brémuns.
Brescia . . . Bresciens.
Brésil . . . Brésiliens.
Brest . . . Bressans.
Bresse . . . Bressois.
Bretagne . . . Bretons.
Briançon . . . Briançonnais.
Brie . . . Briards ou Briois.
Brionne . . . Brionnais.
Brioude . . . Brivadois (de *Brivas*).
Brive-la-Gaillarde . . . Brivistes.
Bruges . . . Brugeois.

Brutium... Brutins.
 Bruxelles... Bruxellois.
 Buenos-Ayres... Buenos-Ayriens.
 Byzance... Byzantins.
 Cadix... Cadissiens ou Gaditains (de *Gades*).
 Caen... Caennais.
 Calet... Caletans.
 Cahors... Cadurciens (du latin *Cadurci*).
 Calabre... Calabrais.
 Calais... Calaisiens.
 Calédonie... Calédoniens.
 Californie... Californiens.
 Calvados... Calvadosiens.
 Cambodge... Cambodgiens.
 Cambrai... Cambresiens.
 Campanie... Campaniens.
 Cana... Canariens.
 Canada... Canadiens.
 Canaries... Canariens.
 Candie... Candiotiens.
 Cantal... Cantaliens.
 Capoue... Capouans.
 Capri... Capriotes.
 Carcassonne... Carcassonnais.
 Carie... Cariens.
 Caroline... Caroliniens.
 Carpentras... Carpentassiens.
 Carthage... Carthaginois.
 Castille... Castillans.
 Castres... Castrais.
 Catalogne... Catalans.
 Caucase... Caucasiens.
 Caux... Cauchois.
 Cayenne... Cayennais.
 Célèbes... Célébéens.
 Cardagne... Cardans.
 Césène... Céséniens.
 Cetto... Cettois.
 Cevennes... Cevenols.
 Ceylan... Cingalais ou Chingalais (du mot indigène *Singhala*).
 Chalcédoine... Chalcédoniens.
 Chaldée... Chaldéens.
 Châlons... Châlonnais.
 Chamounix... Chamouniers.
 Champagne... Champenois.
 Chanaan... Chananéens.
 Charité (la)... Charitois.
 Charente... Charentais (?).
 Charleroi... Caroloregiens (du nom latin *Carolorégium*).
 Charleville... Carolopolitains (du latin).
 Charolles... Charolais.
 Chars... Charsois.
 Chartres... Chartreins.
 Châteauneuf... Castrothéodoriens (du latin).
 Chaumes... Chaumoises.
 Chaumont... Chaumontais.
 Chauny... Chaunois.
 Cherbourg... Cherbourgeois.
 Chéronée... Chéronéens.
 Chili... Chiliens ou Araucans, nom des aborigènes.
 Chine... Chinois.
 Chinon... Chinonnais.
 Chio... Chiotis.
 Cholet... Choletais.
 Chypre... Cypriotes.
 Circassie... Circassiens ou Tchérkesses.
 Cîteaux... Cisterciens (du lat. *Cistercium*).
 Clarks... Clarks.
 Clazomène... Clazoméniens.
 Clermont... Clermontois.
 Clèves... Clévois.
 Clisson... Clissonnais.
 Cluny... Clunisiens.
 Cologne... Colonnais.
 Colmar... Colmarais.
 Colombie... Colombiens.
 Colophon... Colophonniens.
 Colosses... Colossiens.
 Comagène... Comagénien.
 Côme... Comasques.
 Comminge... Commingeois.
 Compiègne... Compiègnais.
 Comtat-Venaissin... Comtadins.
 Condé... Condéens.
 Condom... Condomois.
 Constantinople... Constantinopolitains ou Byzantins.
 Cordoue... Cordouans.
 Corée... Coréens.
 Corfou... Corfiotes ou Corfoutes ou Corcyriens.
 Corinthes... Corinthiens.
 Corse... Corse.
 Corioles... Coriolans.
 Cos... Coques.
 Cosenza... Cosenzins.
 Cosne... Cosnois.
 Corcyre... Corcyriens.
 Corbeil... Corbeillois.
 Cotentin... Cotentins.
 Coulommiers... Coulommiers (du nom latin de la ville *Colombaria*, Colombers).
 Courbevoie... Courbevoisins.
 Courtrai... Courtrais.
 Coutances... Coutentins (par corruption du nom latin *Constantia*).
 Cracovie... Cracoviens.
 Crémone... Crémonais.
 Crète... Crétois.
 Croatie... Croates.
 Creuse... Creusois.
 Crimée... Criméens.
 Crotone... Crotônais.
 Cuba... Cubains.
 Cumès... Cuméens.

Cyrène... Cyréniens.
 Cyzique... Cyzicéniens.
 Dacie... Daces.
 Dalécarlie... Dalécarliens.
 Dalmatie... Dalmates.
 Damas... Damasquins, autrefois Damas-cènes.
 Danemark... Danois (du latin *Dani*).
 Dantzick... Dantzickois.
 Danube... Danubiens.
 Dauphiné... Dauphinois.
 Dax... Dacquois.
 Delos... Déliens.
 Delphes... Delphiens.
 Die... Diois.
 Dieppe... Dieppois.
 Dijon... Dijonnais.
 Dinan... Dinanais ou Dinandois.
 Dinant... Dinantais.
 Dodone... Dodoniens.
 Dôle... Dôlois.
 Doride... Doriens ou Doriques.
 Douai... Douaisiens.
 Dreux... Dreuxois ou Durocasses (du nom latin de la ville, *Durocasses*).
 Dunkerque... Dunkerquois.
 Edimbourg... Edimbourgeois.
 Edom... Edomites.
 Egée... Egéens.
 Egipte... Egiptiens.
 Elbe... Elbois.
 Elbeuf... Elbeuviens.
 Elée... Eléates ou Eléens.
 Elide... Eliens (?).
 Embrun... Embrunois.
 Engadine... Engadinois.
 Epervier... Eperviers (du nom latin de la ville, *Epervier*).
 Ephèse... Ephésiens.
 Epinal... Spinaliens (de l'ancien nom de la ville, *Spinal*).
 Epire... Epirotes.
 Esclavonie... Esclavons.
 Esthonie... Esthoniens.
 Etampes... Etampoises.
 Etina... Etnéens.
 Etretat... Etrétois.
 Etrurie... Etrusques.
 Eu... Eusoies.
 Eubée... Eubéens ou Euboïques.
 Evreux... Ebroiciens (de l'ancien nom de la ville, *Ebroicum*).
 Falaïse... Falaïsiens.
 Falérie... Falisques.
 Farnoultiers... Farnoultiens.
 Faugny... Faucherans.
 Fécamp... Fécampois.
 Ferrare... Ferrarois.
 Ferté (la)... Fertois.
 Ferté-sous-Jour... Jourraisiens.
 Fez... Fezzans.
 Fidènes... Fidenates.
 Figeac... Figeacois ou Figeageais.
 Finlande... Finlandais ou Finnois (idiome).
 Flandre... Flamands.
 Flèche (la)... Fléchois.
 Floride... Floridiens.
 Foix... Foixiens.
 Fontainebleau... Fontainebleu (pop.).
 Forez... Foréziens.
 Forges... Forgerais.
 Francfort... Francfortois.
 France... Franco-Comtois, fém. Franco-Comtoise.
 France... Franciens.
 Fribourg... Fribourgeois.
 Frioul... Forlans.
 Frise... Frisons.
 Gabon... Gabonais.
 Gaète... Gaétans.
 Galatie... Galates.
 Galice... Galiciens.
 Galles... Gallois ou gaélique (langue).
 Gallicie... Galiciens.
 Gand... Gantois.
 Gange... Gangétiques (régions).
 Gap... Gapençais ou Gapençois.
 Gaza... Gazéens.
 Genève... Genevois.
 Germanie... Germains.
 Gévaudan... Gabalains (du nom latin *Gabalitanus*).
 Gex... Gexois.
 Gien... Giennois.
 Giroud... Girondins.
 Givet... Givetois.
 Gisors... Givordins.
 Glaris... Glaronais.
 Gomorrie... Gomorriens.
 Gothie... Goths, gothique (adj.).
 Granville... Granvillois.
 Gray... Graylois.
 Grenade... Grenadins.
 Grenoble... Grenoblois ou Grenoblais.
 Groenland... Groenlandais ou Esquimaux.
 Gruyère... Gruériens.
 Guadeloupe... Guadeloupains.
 Gueldre... Gueldrois.
 Guérande... Guérandais.
 Guernesey... Guernesais.
 Guise... Guisards.
 Hainaut... Hainuyers ou Hannuyers ou Hainuyers.
 Haïti ou St-Domingue... Haïtiens ou Domingois ou Domingues.
 Hambourg... Hambourgeois.
 Hanovre... Hanovriens.
 Havane... Havannais.
 Havre (le)... Havrais.
 Havel... Haveliens.

Héliopolis... Héliopolitains.
 Hélos... Héloques ou Héloques.
 Helvétie... Helvétien, helvétique (adj.).
 Héracle... Héracleens.
 Herculanum... Herculanais.
 Hesse... Hessois.
 Holstein... Holsteinois.
 Honfleur... Honfleurais.
 Iéna... Iénois.
 Ilion... Iliques (adj.).
 Inde... Indiens.
 Indoustan... Indous.
 Inspruck... Inspruckois.
 Ionie... Ioniens ou Ioniques.
 Ipsare... Ipsariotes.
 Issoudun... Issoudunois ou Issoldunois (du nom latin de cette ville, *Issoldunum*).
 Istrie... Istriens.
 Ithaque... Ithaciens.
 Jamaïque... Jamaïquais.
 Java... Javanais.
 Jersey... Jersiais ou Jersyais.
 Jérusalem... Hiérosolymitains (du nom grec et latin de cette ville, *Hiérosolyma*).
 Joigny... Jovinien (du latin *Joviniacum*).
 Juifs... Juifs.
 Juilly... Juliaciens (du latin *Juliacum*).
 Jura... Jurassiens ou Jurassiques.
 Jutland... Jutlandais.
 Kalmoukie... Kalmouks.
 Kamtchatka... Kamtchadales.
 Kurdistan... Kurdes.
 La Chaux-de-Fonds... Chaudfontainois ou Chauliers.
 La Fère... Laferois.
 Lamia... Lamiaques.
 Lancaster... Lancastriens.
 Landeau... Landerniens ou Landernistes.
 Landes... Landais.
 Langres... Langrois, anciennement, Lingons.
 Laon... Laonnais.
 Lapoué... Lapons.
 Latium... Latins.
 Lausanne... Lausannais.
 Laval... Lavallois.
 Lectoure... Lectorais.
 Leipzig... Leipzigois.
 Lesbos... Lesbien.
 Levant... Levantins.
 Liban... Libanais.
 Liège... Liégeois.
 Lille... Lillois.
 Lima... Liméniens.
 Limoges... Limousins et mieux Limougeais.
 Lipari... Lipariens.
 Lisbonne... Lisbois.
 Lisle... Lexoviens (du n. latin *Lexovii*).
 Liverpool... Liverpoolsiens.
 Livourne... Livournais ou Livournins ou Livournais.
 Loches... Lochois.
 Locle... Loclois.
 Lombardie... Lombards.
 Londres... Londiniens (du nom latin *Londinium*) ou Londonniens (du nom anglais *London*).
 Lons-le-Saulnier... Lédoniens (du n. lat. de la ville, *Ledo* (*Saltinarius*), dérivé du celt. *led*, flux de la mer).
 Lorient... Lorientais.
 Loudun... Loudunais.
 Louisiane... Louisianais.
 Louvain... Louvanais ou Lovanistes ou Lovanistes (du lat. *Lovanium*).
 Louviers... Lovériens ou Louveteaux (?). Ce n'est pas notre faute; aussi mettons-nous un point interrogant qui nous servira de porte de derrière en cas de réclamation.
 Lozère... Lozériens.
 Lubeck... Lubeckois ou Lubéquois.
 Lucerne... Lucernois.
 Luçon... Luçonnois.
 Lucques... Lucquois.
 Lure... Lurons.
 Lutèce... Lutécien.
 Luxembourg... Luxembourgeois.
 Luxeuil... Luxoviens (du n. lat. *Luxovium*).
 Madagascar... Madéscasses ou Malgaches.
 Madère... Madérisiens ou Maderois.
 Madian... Madnitens.
 Madrid... Madrilènes ou Madrilègues (du nom espagnol de la ville, *Madrid*).
 Maastricht... Maastrichtois.
 Maine... Manceaux.
 Majorque... Majorquins ou Majorquais.
 Malabar... Malabares.
 Malacca... Malais.
 Malaisie... Malais ou Malaisiens.
 Malte... Maltais.
 Mandchourie... Mandchoux.
 Mans... Manceaux ou Mansois.
 Mantas... Mantais.
 Mantoue... Mantouans.
 Mariannes... Mariannais.
 Marne... Marnais.
 Maroc... Marocains.
 Martinique... Martiniquais.
 Maubeuge... Maubeugeois.
 Maurice (le)... Mauriciens.
 Mauritanie... Maures.
 Mayence... Mayençais.
 Mayenne... Mayennais.
 Meaux... Meléens ou Meldois (du nom latin *Meldi*).
 Mecklenbourg... Mecklenbourgeois.

Méditerranée... Méditerranéens.
 Médos... Médociens ou Médoquins.
 Mégare... Mégariens ou Mégariens.
 Melfi... Melfitains.
 Melun... Melunois.
 Memphis... Memphites ou Memphitiques.
 Mende... Mendois.
 Menton... Mentonnais.
 Messénie... Messéniens.
 Messine... Messinois.
 Metz... Messins.
 Meudon... Meudonnais.
 Mézières... Méziérois.
 Milet... Milésiens.
 Millau... Millavois.
 Minorque... Minorquins ou Minorquais.
 Mississippi... Mississipiens.
 Missouri... Missouriens.
 Mitylène... Mityléniens.
 Modène... Modéens.
 Moldavie... Moldaves.
 Moluques... Moluquois.
 Monaco... Monégasques.
 Monbard... Monbardois.
 Mongolie... Mongols.
 Mons... Montois.
 Montargis... Montargiois.
 Montauban... Montalbanais (du latin *Mons Albanus*).
 Montbrison... Montbrisonnais.
 Montélimar... Montélimar.
 Monténégro... Monténégriens.
 Montevideo... Montevideois.
 Montferrier... Montferriens.
 Montpellier... Montpellierains ou Mompessulains (du latin *Mons Pessulanus*).
 Montreuil... Montreuillois.
 Moravie... Moraves.
 Morbihan... Morbihanais.
 Morée... Moréotes ou Moriotés.
 Morlaix... Morlaisiens.
 Mortagne... Mortanais.
 Mortain... Mortainais.
 Morveau... Morveusiens.
 Morvan... Morvandéens, f. Morvandelles.
 Mulhouse... Mulhousiens ou Mulhousois.
 Munich... Munichois.
 Mycènes... Mycéniens.
 Namur... Namurois.
 Nancy... Nancéens ou Nancéiens.
 Nanterre... Nanterrois.
 Nantes... Nantais ou Nantois.
 Naples... Napolitains.
 Narbonne... Narbonnais.
 Nassau... Nassauviens.
 Navarre... Navarrais ou Navarrois.
 Naxos... Naxiens ou Naxiotes.
 Nazareth... Nazaréens.
 Néapolis... Néapolitains.
 Némée... Néméens.
 Nemours... Nemoursiens.
 Népaul... Népalais.
 Nérac... Néracais.
 Neuchâtel... Neuchâtelois.
 Nevers... Nivernais.
 New-York... New-Yorkais ou New-Yorkiens.
 Nice... Nîçois.
 Nîmes... Nîmois.
 Ninive... Ninivites.
 Niort... Niortais.
 Nivelle... Nivelais.
 Nogent... Nogentais.
 Noirmoutier... Noirmoutins.
 Northumberland... Northumbriens ou Northumbriens.
 Novare... Novarois.
 Novgorod... Novgorodiens.
 Noyon... Noyonnais.
 Nubie... Nubiens.
 Nuits... Nuitsiens.
 Numance... Numanins (du nom latin de la ville, *Numantia*).
 Numidie... Numides.
 Nuremberg... Nurembergeois.
 Nyons... Nyonsais.
 Nysa... Nyséens.
 Oberland... Oberlandais.
 Océanie... Océaniens.
 Oldenbourg... Oldenbourgeois.
 Ombrie... Ombres, et mieux Ombriens.
 Oran... Oranais.
 Orange... Orangeois.
 Orbec... Orbecquois.
 Orléans... Orléanais.
 Orviété... Orvietans.
 Ostende... Ostendois ou Ostendais.
 Otati... Otatiens.
 Oural... Ouraliens.
 Oxford... Oxoniens (du nom latin de la ville, *Osonia*).
 Padoue... Padouans, autrefois, Patavins (du n. lat. de la ville, *Patavium*).
 Palatinat... Palatins.
 Palerme... Palermitains.
 Palestine... Philistins ou Palestins.
 Palmyre... Palmyriens ou Palmyrènes.
 Pamplune... Pamplunais.
 Panorme... Panormitains.
 Paphos... Paphiens.
 Papouasie... Papouais.
 Paraguay... Paraguenois ou Paraguayens.
 Parga... Parguiniens.
 Parme... Parmesans.
 Parthenay... Parthenais.
 Patagonie... Patagons.
 Patras... Patrasiens.
 Pau... Pauniens.
 Pavie... Pavésans.

Pégu. . . . Péguans.
Péra. . . . Perotes.
Perche. . . . Percherons.
Pergame. . . . Pergaméniens.
Pérgord. . . . Pérgordins.
Périgueux. . . . Pétrocoriens (de *Petrocorii*, nom latin de Périgueux).
Pérou. . . . Péruviens.
Pérouse. . . . Pérugins (du nom italien de la ville, *Perugia*).
Perpignan. . . . Perpignans.
Persépolis. . . . Persépolitains.
Pézenas. . . . Pescenois ou Piscénois (du nom latin de la ville, *Piscennæ*); le *Charivari* dit Pézenaquois.
Philadelphie. . . . Philadelphiens.
Phocée. . . . Phocéiens et mieux Phocéens.
Pise. . . . Pisans ou Pisantins.
Plaisance. . . . Plaisantins ou Placentins (du n. lat. de la ville, *Placentia*).
Ploërmel. . . . Ploërmelais.
Poitiers. . . . Poitevins, anciennement Pic-taves et Pictons.
Pompey. . . . Pompéiens.
Pondichéry. . . . Pondichériens.
Pont-à-Mouss. . . . Mussipontins.
Pontarlier. . . . Pontissaliens (du nom latin de la ville, *Pons, Pontis Ælii*).
Pontivy. . . . Pontiviens.
Pontoise. . . . Pontoisiens.
Posen. . . . Posnaniens (du nom polonais *Poznan*).
Pouille. . . . Apuliens (de l'anc. nom *Apulie*).
Prague. . . . Pragois.
Préneste. . . . Prenestins.
Priene. . . . Priénéens.
Privas. . . . Privadois (du nom latin de la ville, *Privatum*).
Provins. . . . Provençaux ou Provençiens.
Psara. . . . Psariotes.
Pylos. . . . Pyliens.
Pyrrhènes. . . . Pyrrhéniens.
Quercy. . . . Quercinois.
Quiberon. . . . Quiberonnais.
Quillebeuf. . . . Quillebeufs.
Quimper. . . . Quimpérois.
Quimperlé. . . . Quimperléens.
Raguse. . . . Ragusains et Ragusans.
Ravenne. . . . Ravennates.
Reggio. . . . Reggiens.
Reims. . . . Rémois.
Remiremont. . . . Remiremontois.
Rennes. . . . Rennois.
Rêole (La). . . . Réolais.
Rethel. . . . Rethelois.
Rhin. . . . Rhénans (du nom latin *Rhenus*).
Rhône. . . . Rhodaniens (du nom latin du fleuve, *Rhodanus*).
Ricamarie. . . . Ricamarois.
Rive-de-Gier. . . . Ripagériens (du nom latin *Ripagertum*).
Roanne. . . . Ronaïs.
Rochefort. . . . Rochefortins.
Rochelle (La). . . . Rochelais.
Rodez. . . . Ruthénois (de leur nom latin, *Rutheni*).
Romagne. . . . Romagnols.
Romélie. . . . Roméliotes.
Roubaix. . . . Roubaisiens.
Rouen. . . . Rouennais.
Rouergue. . . . Rouergois.
Roumèlie. . . . Roumains.
Roussillon. . . . Roussillonnais.
Saba. . . . Sabéens.
Sablé. . . . Sablésiens.
Sables-d'O. . . . Sablais.
Sagonte. . . . Sagontins.
St-Brieuc. . . . Briochains ou Briochins (de saint Brieuc, en latin *Briochus*, qui donna son nom à la ville).
St-Chamond. . . . St-Chamondais.
St-Cyr. . . . St-Cyriens.
St-Domingue. . . . St-Dominguais ou Dominicains.
St-Etienne. . . . Stéphanois ou Stéphanois.
St-Florentin. . . . Florentinois.
St-Four. . . . Fournois.
St-Gall. . . . St-Gullois.
St-Germain. . . . Germinois.
St-Lô. . . . Laudiniens (du lat. *sanctus Laudus*) ou St-Lautais, St-Lois, St-Lois ou St-Louins; ce dernier est préférable.
St-Malo. . . . Malouins.
St-Omer. . . . Audomarois (du n. lat. *Audomarmum*).
Saintonge. . . . Saintongeais ou Saintongeais.
St-Pétersbourg. . . . Pétersbourgeois.
St-Pol-de-Léon. . . . Léonnais.
St-Quentin. . . . St-Quentinois.
St-Yrieix. . . . Arédiens (de saint Arédius, qui a donné son nom à la ville).
Saintes. . . . Saintongeais.
Salame. . . . Salaminien.
Sala. . . . Salétiens.
Salente. . . . Salentins.
Salerno. . . . Salernitains.
Salina. . . . Salinois.
Samos. . . . Samiens ou Samiates.
Samosate. . . . Samosatiens.
Samothrace. . . . Samothraciens.
Sandwich. . . . Sandwichiens.
Saône. . . . Saonnais (du nom latin du fleuve, *Saona*).
Saragossa. . . . Saragossains.
Sardes. . . . Sardéens ou Sardiens.
Sarat. . . . Sarladais.
Sarrebuck. . . . Sarrebuckois.
Sarthe. . . . Sarthois.

Saumur. . . . Saumurois.
Savoie. . . . Savoyards ou mieux Savoyens.
Schaffouse. . . . Schaffousois.
Schwiz. . . . Schwitzois.
Scio. . . . Sciotes.
Sedan. . . . Sedanais.
Séze. . . . Sagiens (du nom latin de la ville, *Sagium*).
Ségeste. . . . Ségestains.
Ségovie. . . . Ségoviens ou Ségoviens.
Seine-et-Marne. . . . Seine-et-Marnais.
Sénigal. . . . Sénagalliens ou Sénagais.
Senlis. . . . Senlisiens.
Sens. . . . Sennonais (de leur nom latin *Senones*).
Séville. . . . Sévillans.
Sidon. . . . Sidoniens.
Sienna. . . . Siennois.
Sinaï. . . . Sinaites.
Sinope. . . . Sinopiens.
Sion. . . . Sionois et mieux Sédunois (du nom lat. de la ville, *Sedunum*).
Slavonie. . . . Slaves.
Smyrne. . . . Smyrnéens ou Smyrniotes.
Sodome. . . . Sodomites.
Soissons. . . . Soissonnais.
Soleure. . . . Soleurois.
Sologne. . . . Sologneux ou Solognots.
Souabe. . . . Souabes.
Soudan. . . . Soudaniens.
Souli. . . . Souliotes.
Spa. . . . Spadois.
Spolète. . . . Spolétins.
Stagyre. . . . Stagyrates.
Strasbourg. . . . Strasbourgeois.
Styrie. . . . Styriens.
Sumatra. . . . Sumatriens.
Surate. . . . Suratiens.
Suresnes. . . . Suresnois.
Sybaris. . . . Sybarites.
Taïti. . . . Taïtiens.
Tanger. . . . Tingitans (du nom latin de la ville, *Tingis*).
Tarascon. . . . Tarasconais.
Tarbes. . . . Tarbais.
Tarente. . . . Tarentins.
Tarragone. . . . Tarragonais.
Tégée. . . . Tégéates.
Ténédos. . . . Ténédiens.
Tessin. . . . Tessinois.
Thébaïde. . . . Thébaïques.
Thèbes. . . . Thébains.
Thespies. . . . Thespiens.
Thessalon. . . . Thessaliciens.
Thibet. . . . Thibétains.
Thuringe. . . . Thuringiens.
Thurgovie. . . . Thurgoviens.
Tibet. . . . Tibétains.
Tibur. . . . Tiburtins.
Tolède. . . . Tolédans ou Tolétans.
Tonnerre. . . . Tonnerrois.
Toscane. . . . Toscans.
Toul. . . . Toulois.
Toulon. . . . Toulonnais.
Toulouse. . . . Toulousains, Tolosans.
Tours et Touraine. . . . Tourangeaux.
Tourcoing. . . . Tourcoingois ou Turquennois.
Tournai. . . . Tournaisiens.
Tournon. . . . Tournonnais.
Transylvanie. . . . Transylvaniens ou Transylvains.
Trente. . . . Trentins ou Tridontins.
Tréport. . . . Tréportais.
Trèves. . . . Trévires ou Trévères.
Trévise. . . . Trévians.
Trieste. . . . Triestains ou Tergestins (du n. primitif de la ville, *Tergeste*).
Tripoli. . . . Tripolitains.
Troie. . . . Troyens.
Troyville. . . . Troyvillois.
Troyes. . . . Troyens, autref. Tricassens.
Tulle. . . . Tullistes.
Tunis. . . . Tuniens.
Turin. . . . Turinois.
Tusculum. . . . Tusculans.
Tyr. . . . Tyriens.
Tyrol. . . . Tyroliens.
Ukraine. . . . Ukranien.
Underwald. . . . Underwaldiens.
Uri. . . . Uriens.
Utique. . . . Uticiens.
Uzès. . . . Uzèques.
Valachie. . . . Valaques.
Valais. . . . Valaisans ou Valaisiens.
Valence. . . . Valencians ou Valenciens.
Valenciennes. . . . Valenciennais.
Valognes. . . . Valognais.
Vallée. . . . Valtellins.
Vannes. . . . Vannetais ou Vannois.
Vaucluse. . . . Vauclusiens.
Vaud. . . . Vaudois.
Véas. . . . Véatins.
Velay. . . . Vélains.
Vendôme. . . . Vendômois.
Vendôme. . . . Vendômois.
Vénédzuela. . . . Vénézuéliens.
Verdun. . . . Verdunois, Véroduois.
Vérone. . . . Véronais.
Versailles. . . . Versillais.
Verviers. . . . Vervietois.
Vervins. . . . Vervinois.
Vesoul. . . . Vésuliens (du nom latin de la ville, *Vesulium*).
Vésuve. . . . Vésuviens.
Vevey. . . . Veveysains.
Vicence. . . . Vicentins.
Vichy. . . . Vichinois ou Vichynois.
Vienne. . . . Viennois.

Vimoutiers. . . . Vimonastériens.
Vire. . . . Virais ou Virois.
Virginie. . . . Virginiens.
Viterbe. . . . Viterbiens.
Vitry. . . . Vitryens ou Vitréens.
Viviers. . . . Vivarais.
Vouvray. . . . Vouvrillais.
Westphalie. . . . Westphaliens.
Wilna. . . . Wilnaviens.
Ypres. . . . Yprois.
Yvetot. . . . Yvetotais.
Zélande. . . . Zélandais.
Zug. . . . Zugois.
Zurich. . . . Zurichois.

Nous le répétons, il y a ici bien des lacunes; mais nous les croyons de peu d'importance. De plus, plusieurs dérivés ne trouvent pas leur justification complète dans l'analogie; plutôt que de nous lancer dans des rapprochements dont nous n'avions pas la preuve écrite, nous avons préféré rester dans le vague sous le rapport de l'étymologie, tout en fournissant des indications exactes. Telle dernière dont le marchand ne connaît pas la provenance précise n'en est pas moins bonne pour cela: ce n'est pas toujours l'acte de naissance qui établit la légitimité. Nous sommes des pionniers, nous portons les premiers la pioche dans un champ que personne avant nous si nous en exceptons le savant M. Boissier, n'avait songé à défricher, et si quelqueun trouve que nous y avons laissé trop de pierres, nous le prions humblement de ne nous les jeter que lorsqu'une assemblée solennelle l'aura reconnu sans pèche.

— Théâtre. Les noms employés en littérature, sur la scène ou dans le roman ont par eux-mêmes une physionomie, au point que la date d'une œuvre littéraire est souvent visible dans les noms seuls des personnages. Les comiques grecs et latins inventaient des noms significatifs pour les personnages excentriques; pour les autres, ils puisaient dans un fonds commun: il y avait six, huit noms d'amoureux, autant de noms de vieillards, de noms d'esclaves, de noms de courtisanes qui reviennent sans cesse, qu'on lise Ménandre, Plaute ou Térence. Aristophane avait plus d'originalité; il formait des noms composés très-expressifs et destinés à donner de prime abord une idée du personnage. C'est à son imitation que Plaute a créé les noms effrayants de ses soldats fanfarons, Pyrgopolynice et Bumbomachydès.

Les appellations vagues, à la manière de Ménandre et de Térence, ont eu longtemps cours sur notre scène; elles entraient assez dans le cadre de l'art dramatique qui se proposait de présenter des types généraux et non des physionomies individuelles. Dans Molière, l'amoureux s'appelle Cléante, Valère, Léandre, Dorante; le coquet, Dorimène ou Célimène; l'ingénu, Lucile, Henriette, Angélique; il n'y a que les valets comme Scapin et Mascarille qui ont de l'individualité; les pères et les vieillards, Argan, Gèreonte, Orgon, ont des noms communs plutôt que des noms propres, et ce n'est qu'à force de génie que Molière est parvenu à donner une physionomie spéciale à des personnages qui ne portent pas la marque distinctive entre toutes, celle d'un état civil à soi. Il le sentait, du reste, car il a eu soin de donner des noms spéciaux à ses personnages typiques, comme Sganarelle, Georges Dandin, Tartuffe, Harpagon, etc. Tous les auteurs comiques du XVII^e et du XVIII^e siècle ont suivi son exemple, quant aux noms vagues donnés aux personnages; mais ils n'ont pu, comme lui, en marquer quelques-uns d'une manière ineffaçable. Ce que le Théâtre-Français a consommé de Dams, de Valères, de Dorantes, d'Angéliques et de Luciles atteintrait des chiffres fabuleux; mais il faut une dose de bon sens pour vouloir distinguer un Dams de Gressat d'un Dorante de Destouches.

Au XVIII^e siècle, lorsque ce que l'on appelle la comédie larmoyante, c'est-à-dire le drame, fit son apparition, les auteurs durent écarter ces noms qui rappelaient trop de souvenirs; mais il semble qu'ils aient toujours craint, jusqu'à l'époque actuelle, de donner à un héros fictif un nom qui eût un maître et pût être réclamé par un des spectateurs; de là ces d'Erment, ces Dorville, ces Wodmar, ces Dorival qui ont vécu même après M. Scribe. Ils faisaient l'office de mannequins affublés tantôt en pères nobles, tantôt en amoureux et tantôt en colonels. Encore étaient-ils moins ridicules que les personnages secondaires des tragédies affublés par Racine, Voltaire, Crébillon, Arnault et M. de Jouy des noms les plus bizarres: ces Arbates, ces Arcas, ces Idamores et ces Idamas dont le son était pourtant la force de la coutume qu'on n'eût pas alors; bien mieux, une tragédie n'était supportable qu'avec eux. Lorsque Ducis osa produire sur la scène française quelques tragédies arrangées d'après Shakespeare, il put en faire passer certaines hardies, mais non pas les noms; il ne se sentit pas le courage de produire en public Desdémone sans la métamorphoser en Hélénone, et Iago, l'honest Iago, devint un Arbate quelconque; le succès était à ce prix.

Les auteurs contemporains, des plus grands aux moindres, se sont, au contraire, appliqués à donner à leurs personnages de ces noms qui constituent déjà par eux-mêmes

une sorte d'individualité. Dans le drame, ils ont fait apparaître des noms allemands, espagnols, anglais ou italiens, suivant que l'action était italienne, anglaise, espagnole ou allemande; cela fait partie de la couleur locale obligée. Dans la comédie, ils ont donné des noms de grands seigneurs aux grands seigneurs, des noms de bourgeois aux bourgeois et des noms de paysans aux paysans. Ils ont ainsi rendu à l'œuvre la physionomie qu'elle doit avoir et qui empêche de la confondre avec l'œuvre du voisin. Est-il sorti de ces combinaisons nouvelles plus de chefs-d'œuvre? c'est ce que nous ne déciderons pas; toujours est-il que les types principaux des meilleurs drames ou comédies de nos temps, Antony, don César de Bazan, Ruy Blas, Didier, Tragaldabas, Desgenais, Robert Macaire, M. Prudhomme, se présentent à l'esprit avec plus de relief que s'ils s'appelaient Valère, Dams et Cléante, comme dans le vieux jeu.

Dans le roman, V. Hugo et Balzac se sont montrés particulièrement difficiles dans le choix de leurs noms. Pour Balzac, c'était l'objet d'une étude très-attentive et il ne s'arrêtait à un nom qu'après en avoir soigneusement pesé la valeur; il flânait dans Paris, lisait toutes les enseignes, les prospectus, les réclames et classait dans sa mémoire les noms qui pouvaient lui servir. Il lui semblait qu'une partie de la destinée de l'homme était écrite dans son nom et il bûissait quelquefois un roman ou une nouvelle d'après un nom qui l'avait frappé, ainsi qu'il le raconte lui-même dans le préambule de *Z. Mamez*. Tous ses personnages, ces Gobseck, ses Gignonn, son Birotteau, son père Grandet, son père Goriot, ses Rastignac, ses Maxime de Trailles, ses Lucien de Rubempré, son Vautrin, sa Mme Nourissin, sa Mme Marneffe, ses Josephine, ses Jenny Cadine, ses Rochefide, ses Maufriigneuse, ont tous le nom de la physionomie qu'il a voulu leur donner. Victor Hugo est aussi un maître en ce genre. Pour ne prendre d'exemple que dans un seul roman, ses *Misérables*, voyez quelle physionomie ont, rien que dans leurs noms, son Jean Valjean, son Gavroche, son Thénardier et ses filles Azelma et Epouline, son Javert, son Gillenormand; les comparses même, l'Aigle (de Meaux), Courfeyrac, Tholomyès, M. Bataillon, ont des noms qui semblent réels, et quels hideux chenapans on devine sous ceux de Cocheville, Gueulemer, Claquesous, etc. ! Ce sont là des détails infimes, sans doute, mais ils attestent la conscience de l'écrivain.

— Admin. Noms des rues. V. RUE.

Terminons par quelques anecdotes qui reposeront l'esprit du lecteur de tous ces détails grammaticaux, philologiques, historiques, etc.

Un certain comte de Saint-Cyr se présente un jour, à l'époque de notre grande Révolution, à la municipalité de son quartier, à l'effet d'y formuler nous ne savons plus quelle demande. « Votre nom ? fait l'employé d'un ton passablement rogue. — Monsieur le comte de Saint-Cyr. — Il n'y a plus de monsieur. — Eh bien, le comte de Saint-Cyr. — Il n'y a plus de comte. — Alors, de Saint-Cyr. — Il n'y a plus de de. — Mamez donc Saint-Cyr tout court. — Il n'y a plus de saint. — Oh ! Eh bien, Cyr. — Il n'y a plus de sire. — Tiens, tiens, fit alors le pauvre débaptisé d'un ton de gravité comique, tiens, il n'y a plus de saint; eh bien, vrai, voilà qui est guéri ! »

On sait que les Espagnols ont la manie de la multiplicité des noms; le moindre hidalgo n'en a pas moins de huit ou neuf à son service, reliés ensemble par un y correspondant à notre de nobiliaire. Un soir, par une nuit sombre, un gentilhomme castillan, voyageant en France, frappe à la porte de l'unique hôtel que possédât le pays où il se trouvait. « Qui va là ? » cria de son lit l'hôtelier. Alors l'Espagnol, grossissant sa voix, débita une vraie kyrielle de noms plus roulants les uns que les autres. « Tu, ta, ta, fait le digne cabaretier, passez votre chemin; vous êtes trop de monde, je ne puis pas vous loger. »

Simplex, dans le roman de Grimmelshausen, est un pauvre ignorant auquel ses parents ont oublié de donner même un nom de baptême. Pendant la guerre de Trente ans, la cabane de son père est détruite par des cavaliers. Le malheureux jeune homme se sauve dans la forêt. Il rencontre un ermite : « Comment te nomme-t-on ? lui demanda l'ermite. — On me nomme garçon, répondit-il. — Mais ta mère, comment t'appelaient-elle ? — Garçon aussi, et elle me donnait encore d'autres noms quand il se trouvait. — Et ton père, comment le nomma-t-on ? — On lui disait père, dans la maison. — Mais ta mère, comment lui disait-elle ? — Père aussi, ou autrement, lorsqu'elle le grondait. — Je vois bien que tu es un pauvre enfant, reprend l'ermite, et je t'appellerai Simplex : c'est le nom qui te convient le mieux. »

On sait qu'au XVIII^e siècle la manie des noms galants et mythologiques avait tellement envahi précieux et précieuses, que la plupart des jolies femmes avaient changé les leurs pour en prendre d'autres, plus ou moins ré-

guièrement formés d'après l'étymologie latine ou grecque. Moïse n'a eu garde de négliger la peinture de ces travers. Ecoutez Cathos et Madelon expliquer pourquoi elles se sont aussi débaptisées :

MADOLON. A-t-on jamais parlé, dans le beau style, de *Cathos* ni de *Madelon* ? et ne m'avouerez-vous pas que ce serait assez d'un de ces noms pour décrier le plus bas roman du monde ?

CATHOS. Il est vrai, mon oncle, qu'une oreille un peu délicate pâtit furieusement à entendre prononcer ces *noms-là* ; et le nom de Polixène, que ma cousine a choisi, et celui d'Aminte, que je me suis donné, ont une grâce dont il faut que vous demeuriez d'accord.

GORGIBUS. Ecoutez ; il n'y a qu'un mot qui serve. Je l'entends point que vous ayez d'autres noms que ceux qui vous ont été donnés par vos parrains et vos marraines.

M. Pierre d'Alvet, dans la *Revue des Eaux*, de Vichy, nous informe qu'il a, pendant toute une soirée, subi des travestissements de noms tels que celui-ci :

« Ma rousse était une Française d'origine allemande, qui arrivait d'Angleterre. »

« Une de ses premières questions fut de me demander si je connaissais la *Pété* ! Elle m'en fit longuement l'éloge, m'assurant qu'elle possédait la voix la plus pure, la plus fraîche qu'il soit possible d'entendre, que c'était l'ariète la plus chère, la plus gracieuse, la plus jolie ; qu'il était impossible de voir pareille merveille ! »

« C'est curieux qu'elle ne soit pas encore venue à Paris ! — Comment, pas venue à Paris, reprit la petite rousse, mais *Pété* a chanté tout l'hiver aux Italiens. »

« Si c'est Dieu permis de travestir ainsi un nom ! De la diva Patti faire Mlle *Pété*. »

« Il faut vraiment en avoir bien l'habitude pour parler sans rougir une langue aussi dévergondée. »

— Bibliogr. Consulter : A. de La Roque, *Traité de l'origine des noms et des surnoms* (1681, in-12) ; *Noms et surnoms des Romains*, dans le recueil des *Auteurs latins lingua in unum corpus redacti* (1685-1695, in-4°) ; G. Sigonius, *De Romanorum nominibus*, et Ouph. Panvinus, *De antiquo Romanorum nominibus liber*, dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Gravii (1694-1699, in-8°) ; E. Salverte, *Essai historique et philosophique sur les noms propres* (1824, 2 vol. in-8°) ; Hipp. Cocheris, *Origine et formation des noms de lieu* (1873, in-18).

Noms propres grecs (DICTIONNAIRE DES), avec un coup d'œil sur leur formation, par le docteur W. Pape (1842). Cet érudit s'est proposé de donner la nomenclature aussi complète que possible des grandes familles de l'antiquité, et, grâce à un relevé exact des noms contenus dans l'index de tous les écrivains grecs, dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, dans les tables de Mionnet, sur les pierres gravées et les vases anciens, il est parvenu à réunir environ 27,000 noms. Le docteur Pape ne s'est pas borné à cette énumération fort utile pour l'intelligence des monuments anciens, des médailles, des inscriptions de tout genre, il a expliqué la formation des noms propres, qu'il divise en trois grandes classes : les *appellatifs*, les *dérivés* et les *composés*. Les *appellatifs* sont les noms qui ont un sens dans la langue, et qui sont à la fois noms propres et noms communs, ou encore participes et adjectifs, par exemple : *Dracon* (dragon), *Hippus* (cheval), *Corax* (corbeau), *Angelos* (messager), *Boucolos* (bouvier), *Elypis* (espérance), *Arcté* (vertu), *Delphos* (de Delphes), *Ethnos* (d'Ethi), *Sodon* (sauveur). Les *dérivés* sont formés des noms communs de la langue ou des noms appellatifs avec changement de désinence. Les *composés* sont formés de plusieurs radicaux juxtaposés, comme *Philippus* (qui aime les chevaux), *Theodore* (présent de Dieu), *Hermogène* (fils d'Hermès), *Diogène* (fils de Jupiter), etc. On pourra consulter, pour plus de détails sur la formation des noms propres grecs, un excellent article de M. Letronne dans le *Journal des savants* (1845, p. 672 et 728, et 1846, p. 109 et 161).

Noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées et de métaux chez les Basques, et les origines de la civilisation européenne (RECHERCHES SUR LES), par M. de Charencey (Paris, 1869, in-8°). L'auteur nous offre, dans cet important mémoire, le résultat de ses recherches philologiques sur les origines de la civilisation dans l'Europe occidentale. Le basque étant le seul langage représentant des idiomes parlés dans l'ouest de l'Europe antérieurement à l'arrivée des Aryens, il s'agissait d'examiner, dans le vocabulaire de cette langue, les mots relatifs aux éléments les plus essentiels de toute vie civilisée, tels que les noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées, de métaux, et d'en déterminer l'origine. Le résultat de cette étude que tous ces noms ont en basque une étymologie étrangère ; on en peut tirer cette intéressante conclusion que les Euskariens primitifs faisaient partie de ces populations de l'époque de la pierre taillée, pendant laquelle nos espèces d'animaux domestiques étaient inconnues en Europe. M. de Charencey regarde les Basques actuels comme provenant du mélange de ces popula-

tions primitives avec les immigrants de race indo-celtique. Les noms de plusieurs instruments aratoires dérivés du mot *pierre* sont chez eux des traces de l'époque de la pierre polie ou commencent les premiers essais d'agriculture. Les noms de métaux sont tous empruntés. Le chien paraît leur avoir été apporté par des populations mongoles ou plutôt portées vers la fin de la période de la pierre taillée. Le plus grand nombre des animaux domestiques et les plus anciennement acclimatés sont évidemment aryens et se rapportent spécialement au groupe celto-pélasgique, surtout aux langues celtiques. Divers indices feraient penser que les Basques ont connu ces animaux avant la fin de l'âge de pierre, et l'on sait, cependant, que les Aryens connaissent plusieurs métaux avant leur dispersion. L'explication que M. de Charencey donne de ce fait est peut-être insuffisante. Il semble plus naturel d'admettre qu'un premier flot de populations aryennes ait quitté l'Asie antérieurement à l'âge de bronze, bien avant la grande dispersion. On pourrait voir alors, dans ces *Palæ-aryens*, les constructeurs des monuments mégalithiques dont on ne peut plus attribuer le plus grand nombre aux Celtes proprement dits, et dont il serait plus difficile encore de faire honneur aux tribus finnoises ou ligures. Toute cette étude de M. de Charencey est pleine d'intérêt au double point de vue linguistique et anthropologique, et les points les plus importants, ceux sur lesquels reposent véritablement ses conclusions, semblent parfaitement établis.

— Allus. hist. *Vertu, tu n'es qu'un nom !* Cri désespéré de Brutus vaincu avant de se précipiter sur son épée. V. VERTU.

— Allus. littér. *Palais-tu faut l'appeler par son nom*, Vers de la fable de La Fontaine : Les Animaux malades de la peste. V. ANIMAL.

NOMA s. m. (no-ma — gr. *nomé*, action de pâlir ; de *nemesthai*, pâlir). Chir. Ulcère qui ronge la peau. On dit aussi **NOMS** s. f.

NOMADE adj. (no-ma-de — gr. *nomas* ; de *nomé*, je fais pâlir). Qui n'a point d'habitation fixe : *Nation NOMADE*. Tribu **NOMADE**. **Peuple NOMADE**. *De grandes conquêtes, de grands renversements, voilà les œuvres des hommes NOMADES ; de grands établissements, des travaux consacrés à l'immortalité, voilà les œuvres des hommes sédentaires*. (Lévesque.) Il qui appartient, qui a rapport aux peuples errants : *Habitudes NOMADES*. *Nomade jadis comme berger, le Juif revient plus tard à sa vie NOMADE comme colporteur, comme banquier ou brocanteur*. (Michelet.) Les *habitudes NOMADES* suggèrent de bonne heure à l'homme l'invention des véhicules destinés à le transporter. (A. Maury.) Il ne suffit pas d'avoir renoncé à la vie *NOMADE*, élevée des huttes et cultivée la terre, pour ne plus mériter le nom de *sauvage*. (Prévost-Paradol.)

— Par anal. Se dit des animaux qui n'ont pas d'habitation fixe et changent de climats avec les saisons.

— Par ext. Qui n'a pas une résidence fixe : *Les régiments sont des couvents d'hommes, mais des couvents NOMADES*. (A. de Vigny.)

— Fig. Changeant, qui va d'un objet à l'autre : *Sous l'Empire, les cœurs furent NOMADES comme les régiments*. (Balz.) *Béranget fut toujours d'une humeur aussi NOMADE qu'il se montrait méfiant et désintéressé de caractère*. (J. Lecomte.)

— Linguist. Longues nomades, Langues touraniennes ou agglutinantes.

— Chir. Se dit de quelques ulcères qui se déplacent constamment.

— Substantif. Personne nomade, qui n'a pas d'habitation fixe : *L'espèce humaine se partage en deux catégories : ceux qui aiment à rester chez eux et ceux qui aiment à voyager, les sédentaires et les NOMADES*. (Rigault.) *Toute société a eu ses NOMADES : c'est le premier degré de la société*. (St-Marc Girard.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des mellifères, comprenant un assez grand nombre d'espèces répandues dans toutes les parties du monde et surtout en Europe.

— Encycl. Linguist. Quelques philologues donnent le nom de langues *nomades* aux langues touraniennes ou agglutinantes pour indiquer le caractère que les distingue si profondément des langues aryennes et sémitiques. « Dans les langues de ces deux dernières familles, dit Max Müller, la plupart des mots et des formes grammaticales ont été produits une fois pour toutes par la force créatrice d'une seule génération, et on ne les abandonna pas légèrement, même quand leur clarté originelle avait été obscurcie par l'altération phonétique. Transmettre une langue de cette manière n'est possible que chez les peuples dont l'histoire est comme un grand fleuve, et chez qui la religion, les lois et la poésie servent de digues au courant du langage. Mais chez les *nomades* touraniens il ne s'est jamais formé de noyau d'institutions politiques, sociales ou littéraires. Les empires n'étaient pas plus fondés qu'ils étaient dispersés de nouveau comme les nuages de sable du désert ; nuls lois, nuls chants, nuls récits ne survivaient à la génération qui les avait vu naître. » « L'idiome des tribus *nomades*, dit Grimm, est bien riche en expressions diverses pour désigner les différentes espèces d'épées et d'ar-

mes dont elles se servent, et pour indiquer les différentes périodes de la vie de leur bétail. Dans une langue plus cultivée, ces expressions deviennent fatigantes et superflues ; mais le paysan conserve des termes particuliers pour désigner la gestation, l'accouchement et l'ébattage, suivant qu'il s'agit de tel ou tel animal, de même que le chasseur aime à donner des noms différents aux allures et aux membres de différentes espèces de gibier. Les yeux des bergers, qui vivent en plein air, sont plus perçants, leur oreille est plus fine que les nôtres ; comment leur langage n'aurait-il pas pris ce caractère de vivante exactitude et cette variété pittoresque ? »

— Ethnogr. Le mot *nomade*, avant de désigner des peuples à demi sauvages, courant à l'aventure dans des pays déserts, avait, dans l'antiquité, une signification plus restreinte. On appelait *nomades* les peuples arabes qui vivaient à l'orient des déserts de la Palmyrène et qui s'étendaient, du côté du midi, jusqu'au delà du lac Asphaltite ; plus tard, on étendit cette désignation aux Atlantes, peuple accoutumé à faire des courses sur les terres des Chaldéens, voisins de l'Euphrate ; puis aux Scénites, qui habitaient près de l'Euphrate, et, enfin, lorsque les Grecs eurent fondé des colonies sur les côtes d'Afrique, ils donnèrent ce même nom aux populations barbares qui avoisinaient leurs colonies. On distinguait alors, selon Pline et Strabon, deux sortes de *nomades* : les *nomades* numides et les *nomades* scythes. De nos jours, le mot *nomade* est générique et désigne tous les peuples qui n'ont point de demeure fixe et qui en changent perpétuellement pour chercher de nouveaux pâturages. On ne donne le nom de *nomade* à aucun peuple particulier. Les peuples *nomades* existent encore dans la Sibérie, dans le Groenland, dans la Tartarie, dans l'Arabie, dans plusieurs autres pays de l'Asie, dans le Canada et dans presque toute l'Amérique, dans le centre de l'Afrique et dans la Nouvelle-Hollande.

Si l'on considère les peuples *nomades* selon qu'ils habitent les pays chauds et les pays froids, on s'aperçoit que les premiers ont, par suite d'une indolence naturelle, préféré cette manière d'exister, parce que les climats qu'ils habitent leur procurent tous les agréments et toute l'aisance de la vie. Lorsqu'ils ont consommé les fruits, le gibier et les pâturages d'un canton, ils se transportent dans un autre qui leur fournit en abondance de nouvelles ressources. Mais lorsque la civilisation y apportera de nouveaux besoins, de nouveaux soucis dans ces pays encore barbares, les habitants commenceront à connaître et à aimer une vie plus sédentaire, excepté ceux des déserts de l'Arabie et de l'Afrique qui sont condamnés à vivre à peu près éternellement à l'état *nomade*, parce que les pays sur lesquels ils subsistent ne présentent aucune ressource à une population sédentaire.

Presque tous les peuples de l'Arabie ont mené ou mènent encore une vie errante ; rois de leurs déserts, au milieu de leurs troupeaux innombrables, ils n'ont rien à envier aux populations les plus civilisées ; ils ne demandent au ciel qu'un peu d'ombrage, du gazon et une fontaine.

Dans les pays du Nord, une nature pauvre et un sol improductif interdisent une existence fixe à l'homme. A peine des espaces immenses peuvent-ils fournir à la subsistance de quelques familles, et les familles se voient condamnées à ne former que de misérables hordes *nomades*. Le climat sous lequel ces peuples vivent les condamne à cette existence. La vie que mènent les populations *nomades* est toute patriarcale, favorable à la longévité, à la simplicité des mœurs, à l'essor de l'imagination et au développement des idées religieuses, mais elle n'a pas progressé intellectuellement parce qu'elle isole les hommes ; aussi les *nomades* n'ont-ils guère cultivé les sciences, à l'exception de l'astronomie. Mais, le plus généralement, l'illustre est une chose qu'on reprocherait toujours aux peuples qui mènent ce genre d'existence ; c'est le brigandage et l'esprit de rapine. En Amérique, aussi bien qu'en Afrique, ces hommes sans toit et sans patrie se montrent toujours disposés à attaquer plus faible qu'eux pour s'emparer de ses biens. Les Touaregs du Sahara, comme les Indiens des Etats-Unis, jouissent, sous ce rapport, d'une triste célébrité, et il existe, dans les solitudes du Brésil, des bandes de barbares d'origine européenne, qui, pour être moins sauvages, n'en sont pas moins à craindre.

— Entom. Les *nomades* ont la tête méplatée et presque aussi large que le thorax ; les antennes filiformes assez longues et partout de grosseur égale ; le thorax globuleux ; l'abdomen ovoïde, de même longueur que le thorax et presque pédiculaire ; les pattes courtes, simples, presque sans épines et dépourvues de brosses propres à récolter le pollen. Elles sont sur tout caractérisées par un labre petit, demi-circulaire, des mandibules pointues, arquées, non dentelées au côté interne ; des palpes maxillaires composées de six articles ; la langue tordue, à divisions latérales en forme de soies plus courtes que les palpes labiales ; les ailes supérieures offrant trois cellules cubitales. Ces insectes, généralement de taille moyenne, sont ornés de couleurs jaunes ou

orangées, élégamment disposées. Ils vivent solitaires sur les fleurs et ne forment pas de sociétés comme les abeilles. Ils n'ont, d'ailleurs, que des mâles et des femelles et pas de neutres. Leurs mœurs sont peu connues, mais soupçonnées par analogie. Leur conformation indique qu'ils ne peuvent récolter eux-mêmes l'aliment qui convient à leur progéniture. D'un autre côté, on les voit voltiger souvent dans les lieux secs et sablonneux où les andrènes et autres apiaristes solitaires déposent leurs œufs. On en conclut que les *nomades* vivent en parasites, qu'elles s'introduisent dans les nids de ces apiaristes et détruisent leurs larves ou tout au moins les fait mourir de faim, en s'emparant de leurs provisions. Elles se montrent, en général, dès les premiers jours du printemps. Parmi les nombreuses espèces européennes de ce genre, nous citerons la *nomade* ruficornie, très-commune aux environs de Paris.

NOMADITE adj. (no-ma-di-te — rad. *nomade*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nomade*.

— s. f. pl. Famille d'insectes hyménoptères mellifères, ayant pour type le genre *nomade*.

NOMADITE adj. (no-ma-di-te — rad. *nomade*). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre *nomade*. Il s. f. pl. Section de la famille des *nomadites*, ayant pour type le genre *nomade*.

— s. m. Ornith. Syn. de MARTIN.

NOMALE s. m. (no-ma-le — du gr. *nomas*, pâturer). Entom. Syn. de COPOSE.

NOMANCIE s. f. (no-man-si). Corruption du mot ONOMATOMANCIE, qui s'est introduite dans un certain nombre de dictionnaires.

NOMAPHILE s. f. (no-ma-fi-le — du gr. *nomé*, pâturer ; *philos*, qui aime). Bot. Genre de plantes, de la famille des *acanthacées*, comprenant des espèces qui croissent à Java et à Timor.

NOMARCHIE s. f. (no-mar-chi — gr. *nomarchia* ; de *nomos*, nom ; *archos*, chef). Gouvernement d'un nom ; dignité de *nomarque*. On dit aussi NOMARCHAT s. m.

NOMARQUE s. m. (no-mar-ke — gr. *nomarches* ; de *nomos*, nom ; *archos*, chef). Antiq. Gouverneur d'un nome, dans l'ancienne Egypte.

NOMBELES s. m. pl. (bas lat. *numbile* ; de *numbulus*, *nebulus*, altération de *lumbulus*, n pour l, comme dans beaucoup d'autres mots. *Lumbulus* est un diminutif de *lumbi*, lombes). Nom donné aux deux muscles de l'intérieur de la cuisse, chez le cerf et le bœuf.

— Art. culin. Nom donné autrefois à la longe du veau et à l'échiné du porc.

NOMBRABLE adj. (non-bra-ble — rad. *numbre*). Que l'on peut nombrer, compter : *Quantité NOMBRABLE*. *La quantité abstraite, objet des mathématiques pures, est ou NOMBRABLE ou étendue*. (D'Alemb.)

NOMBRAGE s. m. (non-brà-jé — rad. *numbre*). Féod. Droit dû à l'agent chargé de compter les gerbes de la dime et du champart.

NOMBRANT adj. m. (nom-bran — rad. *numbre*). Arithm. *NOMBRE NOMBRANT*. Syn. peu usité de *NOMBRE ABSTRACT*.

NOMBRE s. m. (non-bre — lat. *numerus*, mot qui se rattache au même radical que le grec *nomé*, partager, accorder, auquel correspond d'un autre côté le gothique et anglo-saxon *niman*, prendre, ancien allemand *neman*, scandinave *nema*, ainsi que l'ancien slave *nimati* dans *animati*, assembler, russe *snimati*, ôter, enlever, *prynimati*, prendre, *prynimati*, recevoir, *podnimati*, ramasser, *vyimati*, enlever, saisir, etc. Il semble assez difficile au premier abord de concilier toutes ces significations. Si nous recourons au sanscrit, nous trouvons la racine *nam*, avec le sens encore différent d'incliner, courber, s'incliner par respect, d'où *namas*, salut, inclination, vénération, *zend nemanu*, culte, persan *namâz*, même sens, et *namidan*, incliner vers, désirer, etc. Cela ne concilie guère les acceptions précédentes. Kuhn observe cependant que l'on s'incline pour prendre, et que le bétail baisse la tête pour pâlir, ce qui expliquerait la double signification du grec *nomé*, qui veut dire à la fois pâlir et partager, accorder, proprement faire prendre. Il est à peine utile de faire remarquer combien sont arbitraires de pareilles interprétations. Mâthém. Rapport entre une quantité et une autre quantité prise comme terme de comparaison, et que l'on appelle unité : *NOMBRE PAIR*, *NOMBRE IMPAIR*. Le *NOMBRE UN*. Le *NOMBRE CENT*. Des *NOMBRES ÉGAUX*. Un grand *NOMBRE* d'hommes. Qu'y a-t-il de plus évident que cette vérité qu'un *NOMBRE*, tel qu'il soit, peut être augmenté ? (PASC.) Les *NOMBRES* ne sont que la suite des collections formées par la multiplication de l'unité. (Condill.) Le *NOMBRE* est la quantité divisée ou différenciée à l'infini. (Proudhon.)

De vos ans passagers le nombre est incertain.

RACINE.

On voit courir après l'ombre
Tant de fous, qu'on n'en sait pas
La plupart du temps le nombre.

LA FONTAINE.

... Divine mort, où tout rentre et s'efface,
Affranchis-nous du temps, du nombre et de l'espace,
Et rends-nous le repos que la vie a troublé.

LECONTE DE LAISLÉ.

■ **Nombre abstrait**, Nombre considéré en lui-même, sans application à un objet déterminé. On a dit quelquefois **NOMBRE** **NOMBRAINT**. ■ **Nombre concret**, Nombre que l'on applique à un objet quelconque, comme *trois chevaux, quatre hommes*. On a dit quelquefois **NOMBRE** **NOMBRE**. ■ **Nombre entier**, Nombre qui contient une ou plusieurs fois l'unité, sans reste, comme un, deux, trois, etc. ■ **Nombres naturels**, Suite des nombres entiers. ■ **Nombre fractionnaire**, Nombre qui contient des fractions de l'unité, comme un demi, deux tiers, trois quarts, douze septièmes, etc. Se dit plus particulièrement de ceux de ces nombres qui sont plus grands que l'unité; les autres sont ordinairement appelés **FRACTIONS**. ■ **Nombre décimal**, Nombre fractionnaire dont le dénominateur est dix ou une puissance de dix. ■ **Nombre complexe**, Nombre composé d'un nombre entier et d'une ou de plusieurs de ses subdivisions, tel que 3 livres 10 sous 4 deniers; 2 heures 20 minutes 15 secondes. ■ **Nombre premier**, Nombre entier qui n'est divisible que par lui-même et par l'unité. ■ **Nombres premiers entre eux**, Nombres qui n'ont point d'autre diviseur commun que l'unité, tels que 18 et 35. ■ **Nombre pair**, Nombre exactement divisible par 2, comme 2, 4, 6, etc. On disait autrefois **NOMBRE ÉGAL**. ■ **Nombre pairment** ou **également**, Nombre susceptible d'être divisé en deux parties égales, qui restent encore paires, ou, en d'autres termes, Nombre divisible par 4. Peu usité. ■ **Nombre pairment impair**, Nombre pouvant être divisé en deux parties égales impaires, comme le nombre 10. Peu usité. ■ **Nombre impair**, Nombre qui n'est pas exactement divisible par 2. ■ **Nombre rationnel** ou **commensurable**, Nombre qui a une mesure commune avec l'unité. ■ **Nombre irrational** ou **incommensurable**, Nombre qui n'a pas de mesure commune avec l'unité. ■ **Nombres homogènes**, Nombres composés des mêmes facteurs premiers, comme 270 et 90, qui ont pour facteurs premiers 2, 3 et 5. ■ **Nombres hétérogènes**, Nombres composés de facteurs premiers différents. ■ **Nombre carré**, Nombre résultant de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme 4 ou 2 multiplié par 2; 9 ou 3 multiplié par 3. ■ **Nombre cube** ou **cubique**, Nombre résultant du produit d'un nombre multiplié deux fois par lui-même, comme 8 ou 2 multiplié par 2, multiplié par 2; 27 ou 3 multiplié par 3, multiplié par 3. ■ **Nombre planique**, Nombre formé d'un carré et de sa racine, comme 6 est égal à la somme de 2 et du carré de 2. ■ **Nombre plan**, Nombre obtenu par la multiplication de deux nombres entre eux, et représentant une surface rectangulaire. ■ **Nombre triangulaire**, Nombre obtenu par la multiplication d'un nombre par un troisième facteur, et représentant un parallélogramme rectangle. ■ **Nombres figurés**, Série de nombres formés des sommes successives des deux premiers nombres naturels, des trois premiers nombres, des quatre premiers, et ainsi de suite indéfiniment. ■ **Nombres figurés du second ordre** ou **Nombres triangulaires**, Série formée en additionnant les nombres de la série précédente, comme on avait additionné ceux de la série naturelle. ■ **Nombres figurés du troisième ordre** ou **Nombres pyramidaux**, Série formée avec les nombres figurés de la série précédente. ■ **Nombre parfait**, Nombre égal à la somme de tous ses diviseurs; ainsi 28, qui est égal à la somme de ses diviseurs 1, 2, 4, 7 et 14, est un nombre parfait. ■ **Nombre imparfait** ou **défectif**, par opposition au précédent, Nombre trop fort ou trop faible pour être parfait; ainsi 15 est un nombre imparfait par défaut, parce que ses diviseurs 1, 4, 2 et 1 ne forment que 15 en les additionnant; 12, au contraire, est un nombre imparfait par excès, parce que ses diviseurs 1, 4, 3, 2 et 1, donnent 16. ■ **Nombres amiables**, Nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre. ■ **Nombre, dizaine, centaine**, Se disait autrefois, dans la numération, comme on dit aujourd'hui unité, dizaine, centaine.

— Collection de personnes ou de choses; majorité : **Le nombre est le père de l'impudence; l'unité en est l'ennemi**. (J. Joubert.) **L'intérêt du petit nombre doit être sacrifié à celui du plus grand**. (Vergara.) **Parmi ceux qui défendent le fait accompli de 1789, un grand nombre ont crié sur les continuateurs**. (Proudhon.) **La démocratie n'est qu'un grand fait, le pouvoir du nombre, la force des masses**. (E. Scherer.)

— **Le grand nombre, le plus grand nombre**, La multitude; la majorité des hommes : **Le petit nombre qui pense conduit le grand nombre avec le temps**. (Voltaire.) **Dans la société, c'est toujours le grand nombre qui souffre**. (Chateaub.) **C'est toujours le plus grand nombre qui veut la liberté**. (Bouche.) **C'est en simplifiant les choses qu'on les rend accessibles au plus grand nombre**. (Maquiel.) **Les temps anciens prenaient trop aisément leur part des souffrances du grand nombre**. (Guizot.) **La condition du grand nombre ici-bas n'est point facile, ni riante, ni sûre**. (Guizot.) **Toujours au plus grand nombre il faut s'accommoder**. LA FONTAINE.

— **Nombre rond**, Nombre simple, nombre dont on exclut sous les fractions de l'unité simple pour ne conserver que les entiers, sous les fractions d'une unité principale, pour ne conserver qu'un multiple exact de celle-ci : **C'est quatre francs quinze centimes**. — **Mettez quatre francs en nombre rond**. Soixante-deux

francs; nous mettrons soixante pour faire un nombre rond. La distance de la terre au soleil est, en nombre rond, de quarante millions de lieues.

— **Nombre, bon nombre de**, Beaucoup, plusieurs, collection considérable de : **Nombre de courtisans ont l'œil faux, par la même raison que nombre de tailleurs sont cagneux**. (Chamfort.) **Couper la parole à nombre d'orateurs, c'est couper une sottise en deux**. (Petit-Senn.)

Rien ne pèse tant qu'un secret :
Le porter loin est difficile aux dames;
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

LA FONTAINE.

— **Au nombre de**, Parmi, au rang de : **Mette un religieux au nombre des saints. Etre au nombre des hommes illustres. Mettre quelqu'un au nombre de ses amis. Tibère proposa au Sénat de mettre Jésus-Christ au nombre des dieux**. (Chateaub.)

— **Du nombre de**, De la catégorie : **Etre du nombre des élus. Rayer quelqu'un du nombre des vivants. Celui qui a prétendu le premier qu'on devait des orateurs à l'art, ou n'était pas du nombre, ou était bien ingrat envers la nature**. (D'Alemb.)

— **Dans le nombre**, Sur la totalité : **J'ai vu ces tableaux; dans le nombre, il y en a beaucoup de médiocres, il n'y en a qu'un d'excellent**. (Acad.)

— **Sans nombre**, Innombrable, très-nombreux : **Témoins sans nombre. Réclamations sans nombre**.

De figures sans nombre égayer votre ouvrage.

BOILEAU.

— **En nombre, en grand nombre**, Nombreux, très-nombreux : **Se présenter en nombre. La gelinotte ne se trouve en nombre que dans les climats froids**. (Buff.) **Au nombre voulu : Les députés n'étant pas en nombre, le président leva la séance**.

— **Faire nombre**, Compter, figurer sans utilité réelle, sans emploi effectif : **Il n'est là que pour faire nombre**. ■ Compter, figurer, avoir son importance, sa valeur comme les autres : **Chaque jour, quelque mauvais qu'il soit, fait nombre dans la vie : mettez-le à profit**. (Boiste.)

Tout fait nombre, dit l'homme en voyant son butin.

LA FONTAINE.

— **Chronol. Nombre d'or**, Nombre servant à désigner chacune des années du cycle lunaire. ■ **Fam. Il entend le nombre d'or**, Il a trouvé le secret d'amasser beaucoup de bien.

— **Antiq. Nombres babyloniens**, Calculs astrologiques.

— **Blas. Sans nombre**, Se dit des étoiles, des fleurs de lis dont l'écu est semé en nombre indéterminé.

— **Philos. Harmonie des nombres**, Partie du système philosophique de Pythagore fondée sur la propriété des nombres, et qui servait à initier ses disciples à toutes les sciences.

— **Gramm. Propriété qu'ont certains mots d'exprimer l'unité et la pluralité; forme spéciale que prennent ces mots pour exprimer l'unité ou la pluralité : Nous n'avons que deux nombres en français, le singulier et le pluriel; le grec et quelques autres langues ont de plus le duel. C'est le nom qui détermine le genre et le nombre de l'article, et l'article est un véritable adjectif. (Boissonnade.) En australien, le duel des pronoms se forme par l'addition du mot *deux* à la racine pronominale. (A. Maury.) **Le nombre de duel**, qui se rencontre à peine dans le syriaque, a déjà en hébreu une certaine importance. (Renan.) **Le Nom de nombre**, Noms qui servent à exprimer les nombres. Cette dénomination s'étendait autrefois à ce qu'on appelle aujourd'hui adjectifs de nombre. ■ **Nombre cardinal**, Celui qui exprime directement et uniquement le rapport de l'unité à la quantité, comme un, deux, trois, etc. ■ **Nombre ordinal**, Celui qui exprime le rang au moyen du nombre, comme premier et premier, deuxième et second, troisième, quatrième, etc. ■ **Nombre collectif**, Celui qui exprime une réunion d'individus considérée comme un tout, tel que dizaine, douzaine, centaine, etc. ■ **Nombre proportionnel**, Nombre exprimant un multiple d'un autre nombre, comme double, triple, quadruple, etc. ■ **Nombre distributif**, Nombre exprimant la manière dont une quantité est partagée, distribuée, comme les mots latins *singuli*, *bini*, *terni*, que nous traduisons par les expressions un à un, deux à deux, trois à trois.**

— **Littér. Harmonie produite par la disposition de mots propre à flatter l'oreille : Les mêmes nombres et les mêmes chutes méritent de l'ennui dans un long poème**. (Montesq.) **Balzac, aujourd'hui trop méprisé, donna à notre prose de la noblesse et du nombre**. (D'Alemb.) **Le style familier est ennemi du nombre**, et il faut rompre celui-ci pour que celui-là paraisse naturel. (J. Joubert.)

La rime, au bout des mots assemblés sans mesure, Tenait lieu d'ornement, de nombre et de mesure.

BOILEAU.

— **Techn. Quantité de dents données à chaque roue d'une horloge. ■ Nombre rentrant**, Nombre des dents du pignon calculé de façon que le nombre des dents de la roue en soit un multiple et que le pignon fasse un nombre entier de tours à chaque tour de roue.

— **Chim. Nombres affinitaires**, Nom donné

à des nombres qui représentaient pour chaque corps le degré relatif de ses tendances électro-positives et électro-négatives. ■ **Nombres proportionnels**, Nombres exprimant la manière dont les corps se combinent entre eux, deux à deux, trois à trois, en proportions définies.

— **Arcc. agric. Réunion de douze gerbes**.

— **Pl. Vénér. S'est dit pour NOMBLES**.

— **Encycl. Gramm. générale. Le nombre**, ainsi que le dit Beauzée, ajoute à l'idée principale du mot l'idée accessoire de la quantité. Les français, comme la plupart des autres langues modernes, ne connaissent que deux nombres : le singulier et le pluriel.

Un certain nombre de langues ont un troisième nombre, le duel, qui s'emploie lorsqu'il s'agit de deux personnes ou de deux choses.

Le nombre n'est pas exprimé en sanscrit et dans les autres langues indo-européennes par des affixes spéciaux, indiquant le singulier, le duel ou le pluriel, mais par une modification de la flexion casuelle, de sorte que le même suffixe qui indique le cas désigne en même temps le nombre; ainsi *byam*, *byām* et *byas* sont des syllabes de même famille qui servent à marquer, entre autres rapports, le datif : la première de ces flexions est employée au singulier dans la déclinaison du pronom de la deuxième personne seulement, la deuxième au duel, la troisième au pluriel. Le duel, comme le neutre, finit par se perdre à la longue, ou bien l'emploi en devient de plus en plus rare : il est remplacé par le pluriel, qui s'applique, d'une façon générale, à tout ce qui est multiple. Le duel s'emploie de la façon la plus complète en sanscrit, pour le nom comme pour le verbe, et on le rencontre partout où l'idée l'exige. Dans le zend, qui, sur tant d'autres points, se rapproche extrêmement du sanscrit, on trouve rarement le duel dans le verbe, beaucoup plus souvent dans le nom; le pâli n'en a conservé que ce qu'en a gardé le latin, c'est-à-dire deux formes dans les mots qui veulent dire *deux* et *tous les deux*; en pratique, il manque tout à fait. Des langues germaniques, il n'y a que la plus ancienne, le gothique, qui possède le duel, et encore dans le verbe seulement. Parmi les langues sémitiques, l'hébreu a, au contraire, gardé le duel dans le nom et l'a perdu dans le verbe; l'arabe a le duel dans la déclinaison et dans la conjugaison; le syriaque, enfin, n'a gardé du duel, même dans le nom, que des traces à peine sensibles. Parmi les idiomes finnois, le lapon se distingue par la présence du duel.

Le duel est, du reste, dans les langues où il existe, d'un usage fort limité, et il est bien moins riche en flexions que les deux autres nombres. Ainsi, en sanscrit, où la déclinaison a huit flexions pour le singulier et six pour le pluriel, elle n'en a que trois pour le duel. En grec, où le singulier et le pluriel en ont chacun cinq, le duel n'en a que deux. Dans la conjugaison gothique, le duel affecte la première et la deuxième personne, au lieu d'affecter, comme en grec, la seconde et la troisième. Le duel est resté aussi dans l'ancien slave et le lithuanien; dans l'ancien slave, il a un cas de plus qu'en grec.

Le suffixe du nominatif pluriel masculin et féminin en sanscrit est *as*, que Bopp regarde comme un élargissement du signe du nominatif singulier *s*; il voit dans cet élargissement du suffixe casuel une indication symbolique de la pluralité. Cet *as* resté, sous une forme ou sous une autre, au nominatif pluriel de presque toutes les langues indo-européennes.

Les langues de la Polynésie présentent, pour ce qui touche le nombre grammatical, un phénomène remarquable. Il existe, dans ces langues, une classe particulière de flexions affectant les pronoms et constituant une sorte de *triel*, puisqu'elles s'emploient lorsque les personnes ou les choses qui font le sujet du discours sont au nombre de trois. C'est même de ce triel que le pluriel polynésien semblerait s'être formé, par l'effet de la pauvreté de la numération.

Dans certaines langues, il n'existe pas plus de pluriel que de duel ou de triel, ces formes, destinées à exprimer la pluralité, étant suppléées par l'emploi de particules détachées ayant la signification de quelques-uns, beaucoup, tout, ou par la répétition du nom.

En malais, pour exprimer avec plus d'énergie la pluralité, on répète quelquefois le nom; mais une singularité qui mérite d'être remarquée, dit Sylvestre de Sacy dans ses *Principes de grammaire générale*, c'est qu'il semble que, dans cette langue, les noms, de leur nature, expriment le pluriel, et qu'ils aient besoin de quelque signe accessoire pour être restreints à la signification du singulier.

Les français, comme le latin et le grec éolien, n'ont que deux nombres : le singulier et le pluriel, celui-ci distingué le plus souvent du premier par l'adjonction d'un *s*. Pourquoi cet *s*? Quand on considère, dit M. Littré, le français moderne en soi et sans se reporter à ses origines, il est impossible de comprendre pourquoi il a choisi cette lettre à l'effet de marquer la pluralité dans les noms. C'est, ce semble, quelque chose d'arbitraire : tout autre lettre aurait aussi bien convenu à un pareil office, et l'on serait tenté de voir dans ce choix une convention des grammairiens qui s'entendirent pour établir ainsi une distinction entre le singulier et le pluriel, dis-

tingtion dessinée aux yeux et nulle pour l'oreille, puisque, dans la plupart des cas, ce *s* ne sonne pas. Pourtant, il n'en est rien, et le choix du *s* a sa raison d'être. ■ Pour le justifier, il faut sortir du français moderne et entrer dans le français ancien.

Là, nous trouvons, avant le xiv^e siècle, une déclinaison à deux cas :

Singulier : *murs* (murus), *mur* (murum).
Pluriel : *mur* (muri), *murs* (muros).

Cette distinction des cas était une cause de désordre dans notre ancienne langue. Ce désordre, auquel on avait vainement tâché de remédier, se trouvait à son comble dans la première moitié du xiv^e siècle. Au xiv^e siècle donc on supprime, dans chaque nombre, le cas sujet pour ne garder que le cas régime, celui des deux qui revenait le plus fréquemment dans la phrase, car il était employé pour marquer le complément de tous les verbes, de tous les substantifs, de tous les adjectifs et de toutes les prépositions, tandis que l'autre n'indiquait que le sujet de la phrase. Dans l'exemple cité plus haut, il ne restait donc que les cas régimes : *mur* (murum), *murs* (muros), et le type du singulier étant *mur* (murum), celui du pluriel *murs* (muros), il s'en devint le signe caractéristique et la marque du pluriel. Si l'on avait, au contraire, pris pour type le cas sujet et abandonné le cas régime, on aurait eu alors au singulier *murs* (murus), au pluriel *mur* (muri), et le *s*, qui est aujourd'hui la marque du pluriel, fût devenu la marque du singulier.

Quant aux substantifs féminins, leurs deux cas singuliers avaient l'un et l'autre la forme non sifflante, tandis que leurs deux cas pluriels avaient la forme sifflante. Ces substantifs se trouvaient donc déjà soumis à la loi générale qui devait, désormais, faire de la présence ou de l'absence du *s* à la fin des mots le caractère distinctif des deux nombres. Cette circonstance dut même seconder puissamment les motifs qui portaient à établir cette loi et contribua sans doute beaucoup à la faire adopter généralement et définitivement.

Les mots terminés par *al*, *ail*, *el*, *eul*, *oil*, *ouil*, etc., formèrent d'abord leur pluriel par la simple addition d'un *s* final : *cheval*, *travail*, *conseil*, *ciel*, *fileul*, *genouil*, faisaient régulièrement *chevals*, *travails*, *conseils*, *ciels*, *fileuls*, *genouils*; ensuite, on supprima le *t* devant la sifflante. Quant à la voyelle de la désinence, parfois conservée sans aucun changement dans l'écriture, elle fut généralement remplacée par un son sourd dans la prononciation, comme il arrive ordinairement dans le cas de suppression du *l*. Ainsi, on eut *chevaux*, *chevaux*; *travaux*, *travaux*. Le *s* remplaçant souvent le *t* final, surtout dans les finales où certaines autres consonnes, comme *l* et *r*, se trouvaient supprimées devant la sifflante; c'est ce qui explique les pluriels en *x* et les pluriels en *aux* et *eux*.

Quelques-uns de nos substantifs terminés par un *e* ont gardé au pluriel les deux formes : la plus ancienne, celle en *is*, et la plus récente, celle en *aux*, *eux*. Ces substantifs sont *travail*, *ail*, *ciel*, *ciel* et *ail*, qui font, au pluriel, tantôt *travails*, *ails*, *ciels*, *ciels*, tantôt *travaux*, *aiex*, *ciex*, *yeux*. La différence qui existe entre les deux formes primitives de ces mots a donné occasion de distinguer certaines nuances de signification qui leur sont propres.

La forme du cas régime ou complément fut généralement celle qui prévalut dans la transformation que nous avons signalée plus haut. Cependant, certaines formes du cas sujet ou subjectif nous sont restées : *filis*, *ours*, *cours*, etc. Beaucoup de noms propres d'hommes ont également retenu la forme du subjectif singulier : *Charles*, *Jacques*, *Denis*, etc. Les noms de cette catégorie ont le pluriel semblable au singulier.

Certains substantifs, tels que *vitrum*, *glacies*, qui n'avaient point de pluriel en latin, l'ont en français : *verres*, *glaces*. D'autres, qui n'avaient point de singulier en latin, ont en français les deux nombres : *menace* (menacia), *noce* (nuptias), etc.; d'autres, enfin qui possédaient en latin les deux nombres, n'ont plus que le pluriel en français : *mœurs* (mos), *ancêtres* (antecessores), *gens* (gens). Jusqu'au xiv^e siècle, *gens* et *ancêtres* eurent un singulier. *Ancêtre* a été employé au singulier pendant tout le moyen âge et, plus tard, par Voltaire, Montesquieu et Chateaubriand. Il en est de même du mot *peurs*.

M. Vaisse remarque avec raison que les diverses caractéristiques du pluriel n'existent, le plus souvent, dans notre langue que pour les yeux, et que l'oreille ne les perçoit que dans des cas exceptionnels, dans lesquels elles agissent même plutôt comme signes euphoniques qu'autrement. Pour le plus grand nombre des cas, dans le français parlé, le nombre grammatical est réellement indiqué, non par les flexions de noms, mais par les articles ou les autres déterminatifs qui accompagnent le substantif.

L'espagnol, le portugais et l'anglais ont, comme notre langue, pour caractéristique du pluriel la consonne *s*, mais avec la différence que cette finale n'est jamais chez eux muette comme elle l'est presque toujours chez nous.

L'anglais a un certain nombre de pluriels irréguliers qui se forment, non par l'addition d'une finale caractéristique, mais par un

changement dans la voyelle du thème. C'est ainsi que *man*, homme, a pour pluriel *men*, et que *foot*, pied, se change au pluriel en *feet*.

L'allemand forme, selon les déclinaisons, le pluriel de ses noms en *e*, *er* ou *en*, avec altération de la voyelle du singulier. Ce changement de la voyelle du singulier, que nous venons déjà de signaler en anglais, est une particularité propre aux langues germaniques. Quelquefois, le substantif allemand reste invariable au nominatif et à l'accusatif de ses deux nombres. *Die Engel*, les anges, ne diffère que par l'article de *der Engel*, l'ange.

En italien, les terminaisons les plus ordinaires du pluriel sont *i* pour les noms masculins et *e* pour les féminins; ainsi *libro*, livre, a pour pluriel *libri*; *casa*, maison, a pour pluriel *case*; *l'i* représente probablement l'i du nominatif pluriel latin de la seconde déclinaison, et l'e l'a du nominatif pluriel de la première déclinaison.

Les flexions propres au nombre, dans les langues à flexions, ne s'appliquent d'une manière nécessaire qu'aux noms et aux pronoms qui, seuls, ont l'idée principale du mot, ont besoin d'exprimer la notion de quantité; cependant la plupart des langues ont étendu l'application de ces formes à des mots qui n'expriment pas les objets susceptibles d'être comptés, mais ne font que se rapporter à ces objets. C'est ainsi que la distinction grammaticale des nombres se fait sentir dans les adjectifs et dans les verbes; dans les adjectifs, elle s'exprime généralement de la même façon que dans les substantifs, mais, dans les verbes, elle est marquée d'une façon différente.

Le nombre est exprimé ici, non plus par affixes spéciaux indiquant le singulier, le duel ou le pluriel, mais par une modification de la flexion personnelle, de sorte que le même suffixe qui indique la personne désigne en même temps le nombre. Ces suffixes personnels qui indiquent à la fois la personne et le nombre ont été, dans l'origine, des pronoms; les pronoms singuliers des diverses personnes se sont joints au thème pour exprimer les diverses personnes du singulier, et les pronoms pluriels pour exprimer les diverses personnes du pluriel, etc.

La règle de l'accord en nombre subit des exceptions. En français, n'ayant égard qu'au sens et laissant de côté le caractère grammatical du mot, on dira fort bien : *Une foule de soldats ont péri*. *Turba ruunt*, les foules se précipitent, disaient aussi les Latins. Par une exception toute contraire, les Grecs pouvaient mettre le verbe au singulier quand le sujet pluriel était du genre neutre. *Tauta estin agatha*, disaient-ils; littéralement : Ces choses sont bonnes.

— Gramm. franç. Le substantif *nombre* devient un collectif quand il est suivi de la préposition de et d'un mot pluriel; alors il suit la règle des collectifs. On peut seulement remarquer ici que si *nombre* est employé comme collectif indéterminé, sans article ni adjectif déterminatif, les variables en rapport avec lui s'accordent toujours avec le mot pluriel : NOMBRES de voyageurs ONT PÉRI dans ce dangereux passage.

— Philos. Kant, faisant l'analyse des concepts de notre raison, donne à l'idée de nombre une place importante : il en fait l'intermédiaire par lequel s'applique aux phénomènes de l'expérience la catégorie pure de la quantité. Le nombre est, du moins, la détermination de la quantité, et la quantité est un caractère essentiel du fini. Si la quantité déterminée est le nombre, les lois du nombre doivent être les lois mêmes du monde. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que d'anciens philosophes, frappés de l'importance du nombre, en aient exagéré le rôle au point de prétendre expliquer par lui toutes choses, d'accorder à cette abstraction, mal à propos réalisée, je ne sais quel empire mystérieux et divin et d'en faire le principe de l'univers. Les superstitions de presque tous les peuples s'accroissent à voir dans le nombre trois, dans le nombre sept, des nombres sacrés. La philosophie n'a pas laissé que d'être atteinte elle-même par des chimères de ce genre. Des écoles considérables accueillirent, sur les influences des nombres, les plus étranges rêveries. D'autres, sans tomber dans ces écarts d'imagination, ont vu dans le nombre un des principaux éléments de leur métaphysique; deux surtout, deux écoles grecques, imprimèrent à leurs idées une direction tout à fait mathématique; ce furent l'école des mathématiciens de la Grande-Grèce ou de Pythagore et l'école de Platon.

Pythagore, grand mathématicien, auteur de découvertes célèbres en arithmétique et en géométrie, fit des nombres des êtres substantiels, principes de tous les êtres. Voici en quels termes Aristote expose la doctrine pythagoricienne : « Ceux qu'on nomme pythagoriciens s'appliquèrent d'abord aux mathématiques et firent avancer cette science. Nourris dans cette étude, ils pensèrent que les principes mathématiques étaient les principes de tous les êtres. Les nombres sont, de leur nature, antérieurs aux choses, et les pythagoriciens croyaient apercevoir dans les nombres, plutôt que dans le feu, la terre et l'eau, une foule d'analogies avec ce qui est et ce qui se produit. Telle combinaison de nombres, par exemple, leur semblait être la justice; telle autre, l'âme et l'intelligence; telle autre, l'a-

propos, et ainsi à peu près de tout le reste. Enfin, ils voyaient dans les nombres les combinaisons de la musique et ses accords. Toutes choses leur ayant donc paru formées à la ressemblance des nombres, et les nombres étant, d'ailleurs, antérieurs à toutes choses, ils pensèrent que les éléments des nombres sont les éléments de tous les êtres et que le ciel, dans son ensemble, est une harmonie et un nombre. Toutes les concordances qu'ils pouvaient découvrir dans les nombres et dans la musique avec les phénomènes du ciel et ses parties et avec l'ordonnance de l'univers, ils les réunissaient, ils en composaient un système. Et si quelque chose manquait, ils employaient tous les moyens pour que le système présentât un ensemble complet. »

Est-ce à la lettre, est-ce en un sens métaphorique et symbolique qu'il convient d'entendre cette doctrine de Pythagore ? Il est difficile de penser que toute une école sérieuse ait pu confondre ainsi l'être avec un rapport.

On sait que la théorie des idées, qui est comme la pierre angulaire du platonisme, en est une sorte de généralisation puissante. Les nombres, qui sont des rapports, sont donc des idées; et Platon fait des idées ce que Pythagore fait des nombres, les principes des êtres. Mais il eut aussi une théorie des nombres, sorte de traduction en langage pythagoricien de sa propre théorie des idées. Celle-ci consiste essentiellement en ce point que les choses réelles, imparfaites, passagères, relatives, sont des participations des idées parfaites, immuables, absolues, types divers ou plutôt formes diverses d'un type unique et suprême, le bien. Deux éléments donc ou deux principes dans les choses : un principe inférieur, l'indéterminé (que Platon nomme l'infini ou mieux l'illimité, *τὸ ἄπειρον*), susceptible de plus et de moins, variable, relatif; et un principe supérieur, le principe de la détermination, que Platon nomme le fini, la limite. Les choses sensibles existent par la participation de l'un de ces principes ou de ces éléments à l'autre, savoir : de l'infini, c'est-à-dire de l'indéfini, de l'indéterminé, de la matière, au fini, c'est-à-dire au défini, au déterminé, à l'idée. Le résultat de cette participation est le nombre sensible. Au-dessus des nombres sensibles sont les nombres mathématiques, qui, sans nous mettre en présence du véritable être, nous préparent à le contempler par la régularité, l'accord, l'harmonie dont ils nous montrent l'admirable spectacle. Au-dessus encore, les nombres idéaux, pures essences, essences propres et dont chacune est le principe irréductible d'une certaine classe d'êtres, en sorte que, étant d'une nature hétérogène, ils ne peuvent se combiner, s'ajouter, se soustraire : ils correspondent aux idées, qui toutes ont leur source et leur commune racine dans l'idée du bien.

Nous ne connaissons que par la réfutation qu'en a faite Aristote, qui consacre les deux derniers livres de sa *Métaphysique* à la combattre, cette philosophie platonicienne des nombres. Elle ne paraît être qu'une traduction symbolique de la théorie des idées; mais, prise à la lettre, elle diffère du pythagorisme par la distinction des trois espèces de nombres. Les platoniciens, l'ayant prise à la lettre, effacèrent cette différence, et il y eut comme un retour du pythagorisme sous le nom du platonisme en écroule.

Telles sont les deux plus importantes formes sous lesquelles ont été présentées, dans l'histoire, la philosophie du nombre. Le mot d'âge n'a pas proprement sur ce point de philosophie ni de théorie, mais des superstitions. Les alchimistes crurent à la puissance du nombre aussi bien que les partisans de la cabale. La Renaissance, ressuscitant tous les systèmes de l'antiquité, fit revivre, avec le platonisme, le pythagorisme. Nicolas de Cusa, un des plus grands esprits de cette époque, ne voit que dans les rapports et les proportions l'intelligibilité des choses et érige ainsi le nombre en principe de la raison. Dans la doctrine de son illustre et malheureux disciple, Giordano Bruno, l'univers est un système de nombres. Les dix premiers ont chacun un sens particulier qui les rend vénérables. Il y a 10 nombres parfaits : 1, 3, 5, 7, 11, 13, 17, 19, 23, 29, 37, 41, 43, 47, 53, 59, 67, 71, 73, 79, 83, 89, 97, 101, 103, 107, 109, 113, 127, 131, 137, 139, 149, 151, 157, 163, 167, 173, 179, 181, 191, 193, 197, 199, 211, 223, 227, 229, 233, 239, 241, 251, 257, 263, 269, 271, 277, 281, 283, 293, 307, 311, 313, 317, 331, 337, 347, 349, 353, 359, 367, 373, 379, 383, 389, 397, 401, 409, 419, 421, 431, 433, 437, 439, 443, 449, 457, 461, 463, 467, 473, 479, 481, 487, 491, 493, 497, 503, 509, 511, 517, 521, 523, 527, 531, 533, 537, 541, 547, 551, 557, 563, 569, 571, 577, 581, 583, 587, 593, 599, 601, 607, 611, 613, 617, 619, 623, 627, 631, 637, 641, 643, 647, 653, 659, 661, 667, 671, 673, 677, 681, 683, 687, 691, 693, 697, 701, 703, 707, 709, 713, 719, 727, 731, 733, 737, 739, 743, 749, 751, 757, 761, 763, 767, 769, 773, 779, 781, 783, 787, 791, 793, 797, 803, 809, 811, 813, 817, 821, 823, 827, 829, 833, 837, 839, 843, 847, 851, 853, 857, 859, 863, 867, 869, 871, 873, 877, 881, 883, 887, 891, 893, 897, 901, 903, 907, 909, 911, 913, 917, 919, 923, 927, 931, 933, 937, 939, 943, 947, 949, 953, 959, 961, 967, 971, 973, 977, 981, 983, 987, 991, 993, 997, 1003, 1009, 1013, 1017, 1019, 1021, 1023, 1027, 1031, 1033, 1037, 1039, 1043, 1047, 1049, 1053, 1057, 1059, 1063, 1067, 1069, 1073, 1077, 1081, 1083, 1087, 1091, 1093, 1097, 1103, 1109, 1113, 1117, 1121, 1123, 1127, 1131, 1133, 1137, 1139, 1143, 1147, 1149, 1153, 1157, 1159, 1163, 1167, 1169, 1173, 1177, 1181, 1183, 1187, 1191, 1193, 1197, 1201, 1203, 1207, 1211, 1213, 1217, 1219, 1223, 1227, 1231, 1233, 1237, 1239, 1243, 1247, 1249, 1253, 1257, 1259, 1263, 1267, 1269, 1273, 1277, 1281, 1283, 1287, 1291, 1293, 1297, 1301, 1303, 1307, 1309, 1311, 1313, 1317, 1319, 1323, 1327, 1331, 1333, 1337, 1339, 1343, 1347, 1349, 1353, 1357, 1359, 1363, 1367, 1369, 1373, 1377, 1381, 1383, 1387, 1391, 1393, 1397, 1401, 1403, 1407, 1409, 1411, 1413, 1417, 1419, 1423, 1427, 1431, 1433, 1437, 1439, 1443, 1447, 1449, 1453, 1457, 1459, 1463, 1467, 1469, 1473, 1477, 1481, 1483, 1487, 1491, 1493, 1497, 1501, 1503, 1507, 1509, 1511, 1513, 1517, 1519, 1523, 1527, 1531, 1533, 1537, 1539, 1543, 1547, 1549, 1553, 1557, 1559, 1563, 1567, 1569, 1573, 1577, 1581, 1583, 1587, 1591, 1593, 1597, 1601, 1603, 1607, 1609, 1611, 1613, 1617, 1619, 1623, 1627, 1631, 1633, 1637, 1639, 1643, 1647, 1649, 1653, 1657, 1659, 1663, 1667, 1669, 1673, 1677, 1681, 1683, 1687, 1691, 1693, 1697, 1701, 1703, 1707, 1709, 1711, 1713, 1717, 1719, 1723, 1727, 1731, 1733, 1737, 1739, 1743, 1747, 1749, 1753, 1757, 1759, 1763, 1767, 1769, 1773, 1777, 1781, 1783, 1787, 1791, 1793, 1797, 1801, 1803, 1807, 1809, 1811, 1813, 1817, 1819, 1823, 1827, 1831, 1833, 1837, 1839, 1843, 1847, 1849, 1853, 1857, 1859, 1863, 1867, 1869, 1873, 1877, 1881, 1883, 1887, 1891, 1893, 1897, 1901, 1903, 1907, 1909, 1911, 1913, 1917, 1919, 1923, 1927, 1931, 1933, 1937, 1939, 1943, 1947, 1949, 1953, 1957, 1959, 1963, 1967, 1969, 1973, 1977, 1981, 1983, 1987, 1991, 1993, 1997, 2003, 2009, 2013, 2017, 2019, 2021, 2023, 2027, 2031, 2033, 2037, 2039, 2043, 2047, 2049, 2053, 2057, 2059, 2063, 2067, 2069, 2073, 2077, 2081, 2083, 2087, 2091, 2093, 2097, 2101, 2103, 2107, 2109, 2111, 2113, 2117, 2119, 2123, 2127, 2131, 2133, 2137, 2139, 2143, 2147, 2149, 2153, 2157, 2159, 2163, 2167, 2169, 2173, 2177, 2181, 2183, 2187, 2191, 2193, 2197, 2201, 2203, 2207, 2211, 2213, 2217, 2219, 2223, 2227, 2231, 2233, 2237, 2239, 2243, 2247, 2249, 2253, 2257, 2259, 2263, 2267, 2269, 2273, 2277, 2281, 2283, 2287, 2291, 2293, 2297, 2301, 2303, 2307, 2309, 2311, 2313, 2317, 2319, 2323, 2327, 2331, 2333, 2337, 2339, 2343, 2347, 2349, 2353, 2357, 2359, 2363, 2367, 2369, 2373, 2377, 2381, 2383, 2387, 2391, 2393, 2397, 2401, 2403, 2407, 2409, 2411, 2413, 2417, 2419, 2423, 2427, 2431, 2433, 2437, 2439, 2443, 2447, 2449, 2453, 2457, 2459, 2463, 2467, 2469, 2473, 2477, 2481, 2483, 2487, 2491, 2493, 2497, 2501, 2503, 2507, 2509, 2511, 2513, 2517, 2519, 2523, 2527, 2531, 2533, 2537, 2539, 2543, 2547, 2549, 2553, 2557, 2559, 2563, 2567, 2569, 2573, 2577, 2581, 2583, 2587, 2591, 2593, 2597, 2601, 2603, 2607, 2609, 2611, 2613, 2617, 2619, 2623, 2627, 2631, 2633, 2637, 2639, 2643, 2647, 2649, 2653, 2657, 2659, 2663, 2667, 2669, 2673, 2677, 2681, 2683, 2687, 2691, 2693, 2697, 2701, 2703, 2707, 2709, 2711, 2713, 2717, 2719, 2723, 2727, 2731, 2733, 2737, 2739, 2743, 2747, 2749, 2753, 2757, 2759, 2763, 2767, 2769, 2773, 2777, 2781, 2783, 2787, 2791, 2793, 2797, 2801, 2803, 2807, 2809, 2811, 2813, 2817, 2819, 2823, 2827, 2831, 2833, 2837, 2839, 2843, 2847, 2849, 2853, 2857, 2859, 2863, 2867, 2869, 2873, 2877, 2881, 2883, 2887, 2891, 2893, 2897, 2901, 2903, 2907, 2909, 2911, 2913, 2917, 2919, 2923, 2927, 2931, 2933, 2937, 2939, 2943, 2947, 2949, 2953, 2957, 2959, 2963, 2967, 2969, 2973, 2977, 2981, 2983, 2987, 2991, 2993, 2997, 3001, 3003, 3007, 3009, 3011, 3013, 3017, 3019, 3023, 3027, 3031, 3033, 3037, 3039, 3043, 3047, 3049, 3053, 3057, 3059, 3063, 3067, 3069, 3073, 3077, 3081, 3083, 3087, 3091, 3093, 3097, 3101, 3103, 3107, 3109, 3111, 3113, 3117, 3119, 3123, 3127, 3131, 3133, 3137, 3139, 3143, 3147, 3149, 3153, 3157, 3159, 3163, 3167, 3169, 3173, 3177, 3181, 3183, 3187, 3191, 3193, 3197, 3201, 3203, 3207, 3209, 3211, 3213, 3217, 3219, 3223, 3227, 3231, 3233, 3237, 3239, 3243, 3247, 3249, 3253, 3257, 3259, 3263, 3267, 3269, 3273, 3277, 3281, 3283, 3287, 3291, 3293, 3297, 3301, 3303, 3307, 3309, 3311, 3313, 3317, 3319, 3323, 3327, 3331, 3333, 3337, 3339, 3343, 3347, 3349, 3353, 3357, 3359, 3363, 3367, 3369, 3373, 3377, 3381, 3383, 3387, 3391, 3393, 3397, 3401, 3403, 3407, 3409, 3411, 3413, 3417, 3419, 3423, 3427, 3431, 3433, 3437, 3439, 3443, 3447, 3449, 3453, 3457, 3459, 3463, 3467, 3469, 3473, 3477, 3481, 3483, 3487, 3491, 3493, 3497, 3501, 3503, 3507, 3509, 3511, 3513, 3517, 3519, 3523, 3527, 3531, 3533, 3537, 3539, 3543, 3547, 3549, 3553, 3557, 3559, 3563, 3567, 3569, 3573, 3577, 3581, 3583, 3587, 3591, 3593, 3597, 3601, 3603, 3607, 3609, 3611, 3613, 3617, 3619, 3623, 3627, 3631, 3633, 3637, 3639, 3643, 3647, 3649, 3653, 3657, 3659, 3663, 3667, 3669, 3673, 3677, 3681, 3683, 3687, 3691, 3693, 3697, 3701, 3703, 3707, 3709, 3711, 3713, 3717, 3719, 3723, 3727, 3731, 3733, 3737, 3739, 3743, 3747, 3749, 3753, 3757, 3759, 3763, 3767, 3769, 3773, 3777, 3781, 3783, 3787, 3791, 3793, 3797, 3801, 3803, 3807, 3809, 3811, 3813, 3817, 3819, 3823, 3827, 3831, 3833, 3837, 3839, 3843, 3847, 3849, 3853, 3857, 3859, 3863, 3867, 3869, 3873, 3877, 3881, 3883, 3887, 3891, 3893, 3897, 3901, 3903, 3907, 3909, 3911, 3913, 3917, 3919, 3923, 3927, 3931, 3933, 3937, 3939, 3943, 3947, 3949, 3953, 3957, 3959, 3963, 3967, 3969, 3973, 3977, 3981, 3983, 3987, 3991, 3993, 3997, 4001, 4003, 4007, 4009, 4011, 4013, 4017, 4019, 4023, 4027, 4031, 4033, 4037, 4039, 4043, 4047, 4049, 4053, 4057, 4059, 4063, 4067, 4069, 4073, 4077, 4081, 4083, 4087, 4091, 4093, 4097, 4101, 4103, 4107, 4109, 4111, 4113, 4117, 4119, 4123, 4127, 4131, 4133, 4137, 4139, 4143, 4147, 4149, 4153, 4157, 4159, 4163, 4167, 4169, 4173, 4177, 4181, 4183, 4187, 4191, 4193, 4197, 4201, 4203, 4207, 4209, 4211, 4213, 4217, 4219, 4223, 4227, 4231, 4233, 4237, 4239, 4243, 4247, 4249, 4253, 4257, 4259, 4263, 4267, 4269, 4273, 4277, 4281, 4283, 4287, 4291, 4293, 4297, 4301, 4303, 4307, 4309, 4311, 4313, 4317, 4319, 4323, 4327, 4331, 4333, 4337, 4339, 4343, 4347, 4349, 4353, 4357, 4359, 4363, 4367, 4369, 4373, 4377, 4381, 4383, 4387, 4391, 4393, 4397, 4401, 4403, 4407, 4409, 4411, 4413, 4417, 4419, 4423, 4427, 4431, 4433, 4437, 4439, 4443, 4447, 4449, 4453, 4457, 4459, 4463, 4467, 4469, 4473, 4477, 4481, 4483, 4487, 4491, 4493, 4497, 4501, 4503, 4507, 4509, 4511, 4513, 4517, 4519, 4523, 4527, 4531, 4533, 4537, 4539, 4543, 4547, 4549, 4553, 4557, 4559, 4563, 4567, 4569, 4573, 4577, 4581, 4583, 4587, 4591, 4593, 4597, 4601, 4603, 4607, 4609, 4611, 4613, 4617, 4619, 4623, 4627, 4631, 4633, 4637, 4639, 4643, 4647, 4649, 4653, 4657, 4659, 4663, 4667, 4669, 4673, 4677, 4681, 4683, 4687, 4691, 4693, 4697, 4701, 4703, 4707, 4709, 4711, 4713, 4717, 4719, 4723, 4727, 4731, 4733, 4737, 4739, 4743, 4747, 4749, 4753, 4757, 4759, 4763, 4767, 4769, 4773, 4777, 4781, 4783, 4787, 4791, 4793, 4797, 4801, 4803, 4807, 4809, 4811, 4813, 4817, 4819, 4823, 4827, 4831, 4833, 4837, 4839, 4843, 4847, 4849, 4853, 4857, 4859, 4863, 4867, 4869, 4873, 4877, 4881, 4883, 4887, 4891, 4893, 4897, 4901, 4903, 4907, 4909, 4911, 4913, 4917, 4919, 4923, 4927, 4931, 4933, 4937, 4939, 4943, 4947, 4949, 4953, 4957, 4959, 4963, 4967, 4969, 4973, 4977, 4981, 4983, 4987, 4991, 4993, 4997, 5001, 5003, 5007, 5009, 5011, 5013, 5017, 5019, 5023, 5027, 5031, 5033, 5037, 5039, 5043, 5047, 5049, 5053, 5057, 5059, 5063, 5067, 5069, 5073, 5077, 5081, 5083, 5087, 5091, 5093, 5097, 5101, 5103, 5107, 5109, 5111, 5113, 5117, 5119, 5123, 5127, 5131, 5133, 5137, 5139, 5143, 5147, 5149, 5153, 5157, 5159, 5163, 5167, 5169, 5173, 5177, 5181, 5183, 5187, 5191, 5193, 5197, 5201, 5203, 5207, 5209, 5211, 5213, 5217, 5219, 5223, 5227, 5231, 5233, 5237, 5239, 5243, 5247, 5249, 5253, 5257, 5259, 5263, 5267, 5269, 5273, 5277, 5281, 5283, 5287, 5291, 5293, 5297, 5301, 5303, 5307, 5309, 5311, 5313, 5317, 5319, 5323, 5327, 5331, 5333, 5337, 5339, 5343, 5347, 5349, 5353, 5357, 5359, 5363, 5367, 5369, 5373, 5377, 5381, 5383, 5387, 5391, 5393, 5397, 5401, 5403, 5407, 5409, 5411, 5413, 5417, 5419, 5423, 5427, 5431, 5433, 5437, 5439, 5443, 5447, 5449, 5453, 5457, 5459, 5463, 5467, 5469, 5473, 5477, 5481, 5483, 54

finités chimiques, les pouvoirs neutralisants acides ou basiques de leurs composants élémentaires. Il parvint ainsi, pour quelques-uns, à des valeurs qu'il croyait incapables de subir de grandes modifications par des observations du même genre. En les admettant, tout se serait réduit, pour la détermination des *nombre*s affinitaires mêmes des substances auxquelles ces pouvoirs appartiennent, c'est-à-dire pour l'assignation de leur place dans une série unique, à fixer le *nombre* répondant, dans cette série, au point de la neutralité, et l'on pourrait ensuite faire des *nombre*s ainsi obtenus, comparés avec la densité des corps à l'état solide ou le volume de leurs molécules, des applications semblables à celles qu'avait faites Avogadro lui-même en 1834 sur les *nombre*s affinitaires déduits des chaleurs spécifiques des corps gazeux.

Malheureusement, Avogadro s'aperçut bientôt que les pouvoirs neutralisants ne nous apprennent rien sur la position du point de la neutralité dans la série des *nombre*s affinitaires; mais puisque, selon les remarques qui précèdent, la densité des corps à l'état solide ou le volume moléculaire qui s'en déduit, et leur *nombre* affinitaire, doivent être regardés comme liés entre eux et présentant le même ordre de grandeur, il pensait qu'on pourrait toujours tirer de l'observation les densités, comparées avec la masse de leur molécule à l'état solide, des *nombre*s gardant entre eux l'ordre même des *nombre*s affinitaires. Par la comparaison de ces *nombre*s déduits des densités avec les pouvoirs neutralisants, on aurait ensuite cherché la relation à admettre entre ces *nombre*s et les *nombre*s affinitaires mêmes, de manière à faire concorder ceux-ci avec les pouvoirs neutralisants observés. Il espérait qu'on parviendrait ainsi, par la considération des déduites, à la détermination du *nombre* affinitaire répondant au point de la neutralité et à celle de toute la série des *nombre*s affinitaires des substances soumises à ces comparaisons, ce qui aurait permis d'établir la liaison réciproque entre ces quatre différentes données: la masse de la molécule à l'état solide ou liquide, le *nombre* affinitaire et le pouvoir neutralisant.

M. Avogadro s'est efforcé de réaliser ces résultats. Il a déterminé, en effet, les volumes moléculaires d'un grand nombre de corps, et il a exprimé ce *nombre*, soit d'une manière absolue, c'est-à-dire par le quotient obtenu en divisant le poids moléculaire par la densité, soit d'une manière relative, en le rapportant au volume moléculaire (ou plutôt atomique) de l'or pris pour unité. Ces derniers *nombre*s sont ce qu'il appelle coefficient électro-chimique.

Cela fait, Avogadro détermine le pouvoir neutralisant de ces mêmes substances et arriva par le calcul à démontrer que le point de neutralité était représenté par le *nombre* affinitaire 0,650. Enfin, il calcula les *nombre*s affinitaires des divers corps en prenant pour unité tantôt le *nombre* affinitaire de l'or, tantôt celui de l'oxygène. Pour les pouvoirs neutralisants, il prit l'oxygène comme unité.

Aujourd'hui, on ne parle plus de ces travaux d'Avogadro. Sans doute, bien des expériences plus précises ont été faites depuis relativement à la détermination des volumes atomiques et des volumes moléculaires. Sans doute, le calcul de ses *nombre*s affinitaires était fondé sur une hypothèse. N'importe, il y avait là une idée qui, reprise par un chimiste moderne, pourrait être féconde en résultats. Seulement, pour représenter les *nombre*s affinitaires, il ne suffirait plus aujourd'hui de les déduire hypothétiquement des volumes atomiques; il faudrait reprendre les expériences de MM. Fabre et Silbermann; il faudrait mesurer avec soin les chaleurs dégagées pendant la combinaison des divers corps entre eux. La chaleur dégagée dans les combinaisons est la vraie mesure de l'affinité. Par elle, on parviendra à réaliser les expériences d'Avogadro et à créer une table de *nombre*s affinitaires. On parviendra à ce que la classification des corps simples en éléments électro-positifs et électro-négatifs cesse d'être une sériation qualitative et puisse, à son tour, être exprimée quantitativement par des *nombre*s.

— Littér. Le *nombre* dans les vers résulte, chez les anciens, de la succession régulière des mesures; chez les modernes, en général, du *nombre* des syllabes et de la rime; chez tous, des césures, des repos et de la chute du vers ou de la phrase. Le *nombre* dans la prose, ou *nombre* oratoire, consiste aussi dans le retour plus ou moins fréquent, plus ou moins marqué des brèves ou des longues; mais surtout dans les repos, les chutes et la longueur des espaces d'un repos à un autre. Les anciens, chez qui le *nombre* oratoire était bien plus marqué, en ont étudié avec soin les causes et les effets, comme on le voit dans l'*Orateur* de Cicéron et dans l'*Institution oratoire* de Quintilien. On s'en est beaucoup occupé chez les modernes. Cependant les rhéteurs français du XVIII^e siècle ont porté sur cette question, de même que sur beaucoup d'autres points de la rhétorique, les recherches de leur analyse minutieuse jusqu'à l'abus. Bien que nous n'accordions plus aujourd'hui à ces choses un égal intérêt, nous croyons devoir reproduire en partie les idées qu'ils ont exprimées à ce sujet. Elles sont

justes, et, malgré quelque obscurité résultant d'habitudes d'esprit voisines de la subtilité, plus intéressantes qu'on ne le croirait d'abord. Le lecteur va en juger par ce qui suit.

L'espace, disent-ils, demande la symétrie et la proportion entre les phrases. La loi qui règle les espaces dans le discours nous vient surtout du besoin de respirer; mais la nature, qui sait toujours réunir l'agrément à l'utilité, nous fait trouver un charme flatteur dans les choses mêmes qui semblent n'être que l'effet d'un besoin. Il y a trois sortes de repos qui peuvent terminer ces espaces: celui des objets, celui de l'esprit, celui de l'oreille. Le repos des objets se trouve fixé dans la circonscription qui sépare les objets les uns des autres et les renferme. Ce repos est plus grand pour les uns, moins étendu pour les autres, selon leur nature et leur importance, à peu près comme dans un tableau les figures qui le composent tiennent plus ou moins d'espace, selon l'intérêt qu'elles apportent à l'ensemble de l'œuvre. Le repos de l'esprit s'accorde toujours avec celui des objets quand l'esprit est un bon peintre et qu'il sait bien dessiner les proportions. L'esprit a trois opérations: l'idée, le jugement, le raisonnement. Quand il se borne à l'idée, il y a un repos après l'idée; quand il veut juger, il y a un repos après avoir jugé; et dans le jugement composé ou complexe, comme l'est le raisonnement, il y a des repos, des demi-repos, des quarts de repos, qui se marquent dans l'écriture par la ponctuation. Les objets n'ont qu'une façon d'être, mais l'esprit a cent façons de les voir.

Un exemple va éclaircir cette théorie. Prenons la phrase suivante de Fléchier: « Cette jeune plante, ainsi arrosée des eaux du ciel, ne fut pas longtemps sans porter du fruit. » Voici le commentaire des rhéteurs dont nous reproduisons les idées. Il y a dans cette période un repos de l'objet après phrase: l'objet est nettement déterminé; l'imagination se représente sans effort une plante jeune encore et d'ailleurs désignée par ce qui précède dans le discours. Il y a un autre repos de même espèce après *ciel*: « ainsi arrosée des eaux du ciel. » C'est une nouvelle forme ajoutée et qui fait comme un objet nouveau: c'est une seconde image. Ces deux repos sont aussi des repos de l'esprit, parce que ce sont deux coups de pinceau différents l'un de l'autre, et cependant liés ensemble. Il y a de plus, après *cet*, un repos offert à la respiration, parce qu'il n'y a pas d'endroit plus commode pour respirer que celui où l'esprit s'arrête un instant et où l'objet présente une idée complète. Enfin, le repos final, après *fruit*, réunit toutes les autres sortes de repos: repos de l'objet, qui est complètement rendu; repos de l'esprit, qui a achevé son opération; repos de l'oreille, qui est arrivée au terme de la progression musicale de la phrase.

Les repos, comme on le sait, sont indispensables dans la musique: une suite de sons qui n'aurait pas des repos marqués serait insoutenable. On sait aussi qu'il n'y peut varier que dans certaines limites, autrement ils seraient contraires aux lois de la nature. Il en est de même dans les œuvres littéraires. Ces repos, d'une nécessité absolue, viennent après les phrases, les mesures, la symétrie des intervalles, et aussi dans les vers modernes après les rimes. Si nous prenons à part ces deux vers de J.-B. Rousseau:

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouïs,

nous constaterons que le repos de l'oreille est seulement marqué ici par la symétrie des intervalles. Ajoutons-y les deux vers suivants:

De faux éclat qui t'environne
Serons nous toujours éblouis?

Nous verrons maintenant que les repos de l'oreille, indépendamment de ceux des objets et de ceux de l'esprit, sont marqués et par la symétrie des intervalles et par la symétrie des rimes entrelacées.

Les combinaisons d'espaces et de repos, d'où résulte en grande partie le *nombre* oratoire, sont très-variées. La combinaison ascendante, dans laquelle les espaces croissent en longueur, est la plus propre à marquer la dignité. La combinaison descendante, dans laquelle la longueur des espaces va en diminuant, est la plus propre à marquer la force et la vivacité réunies. Donnons pour exemple de combinaison ascendante le début de l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre* par Bossuet:

« Celui qui règne dans les cieus
Et de qui relèvent tous les empires,
A qui seul appartient la gloire, la majesté
et l'indépendance,
Est aussi le seul qui se glorifie de faire la
leçon aux rois,
Et de leur donner quand il lui plaît de
grandes et de terribles leçons. »

Voici un exemple de la combinaison descendante pris dans l'*Oraison funèbre de Turenne* par Fléchier:

« Souvenez-vous du commencement et des suites de la guerre,
Qui, n'étant d'abord qu'une étincelle,
Embrase aujourd'hui toute l'Europe:
Tout se déclare contre la France;
On débauche les étrangers,
On débauche les alliés,
On intimide les amis,

On encourage les vaincus,
On arme les envieux. »

La progression descendante affecte ici une régularité qui témoigne des soins que Fléchier donnait à l'élocution et à toute la partie extérieure de l'éloquence, de l'étude spéciale qu'il en avait faite, et dont les préceptes, observés avec trop de recherche, lui ont valu d'être comparé aux rhéteurs de la Grèce et de Rome. Le même orateur nous fournira un exemple des combinaisons mêlées:

« Y eut-il jamais homme plus sage et plus prévoyant,
Qui conduisit une guerre avec plus d'ordre et de jugement,
Qui eût plus de précautions et plus de ressources,
Qui fût plus agissant et plus retenu,
Qui disposât mieux toutes choses à leur fin,
Et qui laissât mûrir ses entreprises avec tant de patience? »

La principale règle à observer dans le *nombre* oratoire, c'est de proportionner la longueur des espaces, et par conséquent la fréquence des repos, à l'objet que l'on peint, à la pensée, au sentiment que l'on exprime, et en même temps aux conditions d'harmonie que pose la nature. Si les repos sont trop espacés, les objets paraîtraient dans un entassement confus, et, en même temps, l'oreille aura de la peine à mesurer et à comparer les distances. Si, au contraire, les repos sont trop rapprochés, les objets seront en quelque sorte hachés et brisés plutôt que séparés, et en même temps l'oreille sera fatiguée par les retours de chute trop fréquents plutôt qu'elle n'en sera charmée. Dans tous les cas, le principal défaut à éviter est l'affectation.

A la symétrie, à la combinaison des repos, se joint, pour former le *nombre* oratoire, l'harmonie de la chute, c'est-à-dire du repos final, de telle sorte que la période tombe d'une manière agréable pour l'oreille et pour l'esprit. « Une phrase, des premiers membres, dit un écrivain, annonce son caractère et son ton, comme la musique annonce son mouvement des premières mesures. Quand les sons se trouvent liés ensemble par une juste mélodie, et de plus attachés à une finale vive et frappante, toutes les phrases sont des traits qui portent au loin et qui pénètrent; les chutes sont comme des pointes acérées au bout d'une flèche; elles donnent du poids, de la portée aux pensées et en assurent la décision. » Dans les vers, les chutes sont rendues symétriques par les rimes. Dans la prose, elles sont nombreuses, sans symétrie, selon la qualité des mots employés. Les péculièrises longues suivies d'un *e* muet, comme dans *funèbre, éclat, charmante*, ont un son plus moelleux, plus développé. Les finales masculines ont plus de force et d'éclat. C'est au goût de choisir, suivant la matière, la pensée et la variété à introduire dans le style. Donnons encore pour exemple un passage de Fléchier où les chutes et les demi-chutes sont d'une harmonie frappante:

« Le juste regarde sa vie
Tantôt comme la fumée qui s'élève,
Qui s'affaiblit en s'élevant,
Qui s'exhale et s'évanouit dans les airs;
Tantôt comme l'ombre qui s'étend,
Se rétrécit, se dissipe:
Sombre, vide et disparaissante figure. »

Il ne faut pas confondre la chute au point de vue du *nombre*, avec la chute au point de vue de la pensée ou du trait d'esprit, comme on l'entend de la chute d'un sonnet. C'est de la dernière qu'il s'agit dans le *Misanthrope*, lorsque Philinte dit, à propos du sonnet d'Oronte:

La chute en est jolie, amoureuse, admirable;
et qu'Alceste lui répond:

La peste de ta chute, empoisonneur, au diable!
En casses-tu fait une à te casser le nez!

Outre l'espace, le repos et la chute, le *nombre* oratoire a encore pour élément la quantité des syllabes. Le redoublement des longues ou des brèves fait la lenteur ou la vitesse du discours; il en constitue le mouvement extérieur, qui est tantôt calme et majestueux comme le cours d'un fleuve, tantôt prompt et subit comme une eau jaillissante, tantôt rapide et tourmenté comme l'eau d'un torrent. En français, nous n'avons point de mesures proprement dites, où les longues et les brèves sont peu marquées, cet élément du *nombre* oratoire tient beaucoup moins de place que dans les langues anciennes; il n'est pourtant pas sans influence sur le mouvement du style, et quelques écrivains en ont tiré parfois des effets marqués.

Dans toutes les littératures, ce sont les orateurs ou les écrivains d'un ordre secondaire qui ont le plus recherché les ressources du *nombre* oratoire. Chez les anciens, personne n'a été aussi loin dans ce genre qu'Isocrate et, après lui, les rhéteurs. Chez nous, au XVIII^e siècle, Fléchier a surpassé, par la richesse et la variété dans le *nombre*, les grands orateurs ses contemporains, qui pourtant lui furent, dans la réalité, de beaucoup supérieurs. Mais le vrai *nombre* oratoire, à la fois naturel et expressif, toujours en rapport avec la pensée et le sentiment, varié pour ainsi dire de lui-même, selon les diverses nuances qu'il offre à l'esprit ou à l'imagination de l'orateur, ce *nombre*, qui s'aille si bien, sans

recherche et sans effort, à la grande élocution, n'est point le partage de ceux qui mettent au premier rang les affectations de la forme et l'enfancement laborieux des périodes cadencées. Il appartient, chez les Grecs, surtout à Démosthène; chez les Latins, à Cicéron, quand il ne se préoccupe pas trop d'imiter Isocrate; chez nous, à Bossuet, en première ligne. La question du *nombre* oratoire tient de fort près aux questions du temps, de la mesure, du rythme et de la cadence.

— Superst. *Nombre*s sacrés. On sait que de tout temps les hommes furent superstitieux, et que leur ignorance des lois de la nature les poussa à tirer les pronostics les plus fantaisistes des phénomènes qui s'accomplissent sous leurs yeux. Les grands prêtres de tous les cultes et de toutes les religions lisaient l'avenir, ici dans les astres, là dans les entrailles des victimes; chaque fait, même le plus insignifiant, pouvait, d'après ces représentants des divinités, fournir des indications sur les temps et les choses futures. Tel événement était favorable, tel autre néfaste. Il était donc naturel que les chiffres fussent, eux aussi, affublés de certaines propriétés bienfaisantes ou malignes: c'est ce qui arriva.

Dans la plus haute antiquité, comme de nos jours encore dans les classes ignorantes, certains chiffres ont un pouvoir cabalistique. Chez les Égyptiens, les Chaldéens et les Juifs, plus anciennement encore dans l'Inde, le *nombre* trois était fort respecté. Plus récemment, les Grecs et les Romains pensaient que ce *nombre* était agréable aux dieux.

Chacun a dans sa mémoire le *Numero Deus* impare gaudet.

Les pythagoriciens avaient construit, à propos des propriétés mystérieuses du *nombre*, toute une théorie qui donne la mesure de ce que peuvent enfanter des philosophes perdus dans les nuages. Suivant ces doctes personnages, l'unité représentait la divinité, deux le mauvais principe, et tous les *nombre*s qui commencent par ce chiffre étaient regardés comme néfastes. Les *nombre*s trois et quatre étaient vénérés: le premier, parce qu'il contenait, disaient-ils, une harmonie parfaite; le second, parce qu'il rappelait les quatre éléments. Ces *nombre*s étaient propices, ou, en langue vulgaire, portaient bonheur. On nous saura gré de ne pas pousser plus loin cette nomenclature, qui ne présente qu'un intérêt médiocre. Nous dirons cependant quelques mots du *nombre* sept, qui joue un rôle très-important, non-seulement dans les religions anciennes, mais aussi dans la religion catholique, qui, comme on sait, a tant emprunté à ses devancières. Les Juifs avaient leur chandelier aux sept branches, les catholiques leurs sept dons du Saint-Esprit, leurs sept péchés capitaux, leur Notre-Dame des Sept-Douleurs, etc., etc. La religion catholique, qui n'avait réussi à s'emparer d'une partie du monde connu, il y a un peu plus de dix-huit siècles, qu'en substituant ses mythes aux anciens et surtout en transformant et en s'appropriant les mythes de toutes les religions qui l'avaient précédée, la religion catholique, disons-nous, devait respecter les propriétés mystérieuses qu'on attachait à certains *nombre*s. D'ailleurs, elle ne pouvait combattre cette tendance; car, fondée elle-même, comme toutes les religions d'ailleurs, sur la croyance au surnaturel, elle se fût suicidée en portant la main sur les *nombre*s cabalistiques. Elle les respecta, et le *nombre* trois fut particulièrement honoré par elle dans son dogme de la Trinité.

Au moyen âge et jusqu'à la fin du XVII^e siècle au moins, l'astrologie multiplia les *nombre*s cabalistiques. Le mouvement philosophico-scientifique du XVIII^e et du XVIII^e siècle chassa des intelligences dégrossies ces croyances, qui n'étaient d'ailleurs ni plus ni moins ridicules que tant d'autres fort en honneur aujourd'hui encore. De nos jours, du moins dans les pays civilisés, on ne croit plus guère aux *nombre*s maléfaisants. Les joueurs seuls et quelques niais qui pour rien au monde ne voudraient se trouver treize à table attribuent aux chiffres une influence néfaste ou bienfaisante.

C'est donc, ou à peu près, une superstition de moins. Il en reste malheureusement quantité d'autres aussi ridicules que celle-là et qui, pour ne point remonter si haut que celle dont nous venons de parler, n'en sont pas moins, sous la forme de contes de grand-mère ou de croyances religieuses, vivement enracinées dans la masse ignorante, d'où l'instruction aura grand peine à les chasser.

Nombres (LE LIVRE DES). On désigne ainsi le quatrième livre du *Pentateuque*, parce que les trois premiers chapitres comprennent les dénombremens des tribus des Hébreux. Les trente-trois autres chapitres du livre sont consacrés au récit de ce qui se passa pendant trente-neuf ans, à l'époque où les Israélites erraient dans le désert. C'est une sorte de journal indiquant les marches, les campemens, les guerres faites aux rois Jéhon et Og, ainsi qu'aux Madianites, relatant un grand nombre de lois édictées par Moïse, notamment celle qui règle les mariages, et rapportant les actes de désobéissance du peuple hébreu aux ordres du prophète qui le dirigeait, la révolte de Coré et de ses partisans, l'histoire de Balaam, l'épisode du serpent

d'airain, l'envoi des espions dans la terre promise, etc. C'est dans le *Deutéronome* que se trouve la suite des événements qui se passent jusqu'à l'entrée des Hébreux en Palestine. Quelques écrivains ont contesté l'authenticité du livre des *Nombres* et soutenu qu'il a été écrit, non pas Moïse, mais à une époque de beaucoup postérieure.

Nombres d'or (LES), par un croyant, recueil de vers par M. Belmontet (Paris, 1845, in-18). À l'exemple de Pythagore, M. Belmontet résolut un jour de marquer la sagesse des nations à son empreinte et écrivit les *Nombres d'or*. La sagesse étant une perle fine, il a essayé de l'incorporer dans ce qu'il appelle « un style lapidaire », et la présentée sous forme de distiques et de quatrains pour la plus grande commodité des nations. En voici quelques exemples :

Garde ton cœur avec constance :
C'est là qu'est toute l'existence.

Le conseil vaut heureusement mieux que la forme, surtout rapproché du suivant, qui le complète :

Trop de bonheur, trop de malheur,
Nous ôtent de notre valeur.

C'est encore une pensée pleine de sagesse que celle-ci :

Calme et n'avoir besoin de rien,
N'est-ce pas le suprême bien ?

Hors de là, tout n'est que malheur.

Petit ambitieux
Sera grand vicieux.

En écrivant cette dernière maxime, l'auteur nous semble s'être légèrement départi de son fétichisme pour Napoléon I^{er}, dont elle serait la condamnation formelle.

Tel est le ton général des apophthegmes de M. Belmontet. Les quelques citations que nous venons de faire donnent une idée parfaite de cette poésie de mirilton et de confesseur, dont la platitude touche souvent au grotesque.

NOMBRE, ÊE (non-bré) part. passé du v. *Nommer*. Compté : *C'est ma vie, vie pesée, mesurée, balancée, NOMBRE, avec toute la sévérité de la Justice.* (Proudh.)

— Arithm. *Nombre nombre*, s'est dit pour *NOMBRE* CONCRET.

— s. f. Anc. cout. Compt. dénombrement : *En Picardie, après la procession de Saint-Marc, ou l'on bénissait jusqu'aux animaux, on faisait la NOMBRE des veaux et des cochons de lait.* (Beaumanoir.)

NOMBREUR V. a. ou tr. (non-bré — rad. *nombre*). Compter, déterminer le nombre de : *On ne saurait NOMBREUR les grains de sable de la mer.* (Acad.) *Qui pourrait NOMBREUR les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles ?* (Acad.) *Il serait plus facile de NOMBREUR les jeunes filles qui n'ont pas de talents d'agrément, que celles qui en sont pourvues.* (Topffer.)

Dieu a nommé les poils de votre teste.

CL. MAROT.

Se nombrer v. pr. être nommé, pouvoir être nommé : *Des richesses qui ne sauraient SE NOMBREUR.*

NOMBRET (Saint-Laurent), auteur dramatique français, mort à Boulogne, près de Paris, en 1833. Tout en remplissant des fonctions dans les ponts et chaussées, il écrivit pour le théâtre et composa avec Désaugiers, Dartois, Théaulon, etc., un assez grand nombre de vaudevilles. Nombret excellait surtout à tourner spirituellement un couplet et des chansons. Nous citerons, parmi les pièces auxquelles il a collaboré sous le pseudonyme de Saint-Laurent : les *Couturières* ; le *Coffreur* et le *peruquier* ; le *Bandit* ; le *Mardi gras* ; le *Mari par interim* ; les *Cartes de visite*, etc.

NOMBREUSEMENT adv. (non-breuzeman — rad. *nombreux*). En nombre, en grand nombre : *L'espèce humaine, au lieu d'avoir souffert une diminution considérable depuis le temps des Romains, comme bien des gens le prétendent, s'est au contraire augmentée et plus NOMBREUSEMENT répandue.* (Buff.)

NOMBREUX, EUSE adj. (non-breuzeman — rad. *nombre*). Qui est en grand nombre : *Peuple NOMBREUX. Armée NOMBREUSE. Assemblée, compagnie NOMBREUSE.* Comme l'ignorance est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, et elle a un NOMBREUX parti qui l'emporte sur celui des sages. (La Bruy.) *Les fous mènent les sages ; ils sont les plus NOMBREUX.* (Boiste.) *Les sots, en tous temps, ont été et seront probablement toujours les plus NOMBREUX.* (Boissard.) *Les journées sont bien NOMBREUSES et bien longues pour qui n'a rien à faire.* (Guizot.)

— Littér. Qui flatte l'oreille par le choix et l'arrangement des mots : *Période NOMBREUSE. Style NOMBREUX.* Les vers de Malherbe sont NOMBREUX comme s'il n'avait songé qu'à la seule harmonie. (Fén.) *La versification de Racine est élégante et NOMBREUSE.* (La Bruy.)

— Par anal. Cadencé, mesuré : *Il n'est pas jusqu'aux rameaux dont le pénible travail ne trouve une sorte de soulagement dans cette espèce de concert que forme leur mouvement NOMBREUX et uniforme.* (Rollin.)

NOMBRIL S. m. (non-bri. — On a dit que *nombril* était fait de *ombri*, qui avait dans l'ancienne langue la même signification et qui provient du latin *umbilicus*. D'après Che-

vallet, *ombri*, comme quelques autres primitifs commençant par une voyelle, aurait reçu une consonne initiale, afin que la voix eût ainsi plus de consistance, plus de soutien, et qu'elle put attaquer ces mots avec plus de vigueur. Selon quelques autres, *nombril* serait pour *lombri*, dit par agglutination de l'article, pour *l'ombri*, comme *loriot* pour *l'oriot*, *luile* pour *le uile*, etc. Peut-être aussi, comme le remarque M. Littré, y a-t-il lieu de supposer que l'allemand *nabel*, *nombril*, est devenu *nombril* sous l'influence de *ombri*, qui était dans les origines de la langue et dans les dialectes. Au reste, le latin *umbilicus*, grec *omphalos*, a la même origine que l'allemand *nabel*, anglo-saxon *nafel*, ancien allemand *nappalo*, car toutes ces formes correspondent également au sanscrit *nabhi*, *nabhi*, moyeu et ombilic, *nabhila*, le creux de l'ombilic, d'où aussi le persan *naf*, kourde *nafe*, irlandais moyen *immlind*, *uimleac*, *imleog*, erse *iomlag*, etc. Souvent ce nom de l'ombilic s'emploie pour désigner le centre d'un objet, comme celui de la terre, d'un bouclier, etc.

L'application spéciale au moyeu de la roue se retrouve dans les langues germaniques : anglo-saxon *nafa*, *nafe*, anglais *nave*, ancien allemand *naba*, moderne *nabe*. Il est à remarquer que ces noms du moyeu sont féminins, tandis que ceux de l'ombilic, distincts aussi par le suffixe, sont masculins, ce qui indique une séparation très-anciennement de deux significations. Quant au sanscrit *nabhi*, ombilic et creux semblable à un ombilic, Weber le rapporte à une racine hypothétique *nabh*, lier, équivalent à *nah*, même sens, et le dictionnaire de Pétersbourg le ramène directement à cette dernière racine ; mais Pictet croit qu'il vaut mieux le rapporter au védique *nabh*, éclater, crever, s'effondrer, se fendre, s'ouvrir, d'où le substantif *nabh*, ouverture, fente, dans le *Rigvéda*. Ombilic, partie du ventre de l'homme et des mammifères, où se trouve la cicatrice du cordon ombilical par lequel le fœtus recevait sa nourriture dans le sein de la mère : *Une nation civilisée devrait avoir honte de se regarder perpétuellement le NOMBRI comme ces fakirs de l'Inde abîmés dans la contemplation de leur moi.* (Th. Gaut.)

— Argot. Heure du midi, milieu du jour.

— Blas. Point placé au milieu du dessous de la fasce, qu'il sépare de la pointe.

— Techn. Centre d'un plateau de verre. || On l'appelle aussi NAUD.

— Moll. Enfoncement que l'on remarque au milieu de la base d'une coquille. || Nom donné à quelques espèces de nautiques. || *Nombril marin*, Nom marchand des opercules de certaines coquilles univalves.

— Bot. Cavité, appelée aussi *œil*, qui se trouve dans la partie des fruits opposée à la queue. || Nom vulgaire du cynoglosses à feuilles de lin. || *Nombril blanc*, Espèce d'agario. || *Nombril en touffe*, Autre espèce d'agario. || *Nombril de Vénus*, Nom vulgaire du cotylet ombilicé.

— Encycl. Anat. V. OMBILIC.

NOME S. m. (no-me — du gr. *nomos*, proprement loi ou modèle, de *nemein*, partager. *Nomos* veut donc dire partage légal, d'où les autres acceptions de distribution, ordre, loi, coutume. Le grec *nemein*, partager, accorder et posséder, a, d'après la signification de *nomos* comme demeure, habitation, et *nomos*, *nomé*, pâturage. Antiq. gr. Poème que l'on croit émaner de l'honneur d'Apollon : *La plupart de ces cantiques appelés *nomos*, c'est-à-dire lois ou modèles, étaient divisés en plusieurs parties et renfermaient une action.* (Barthel.) || Chant ou air quelconque assujéti à une cadence : Le *NOME* éolien. Le *NOME* béotien. Le *NOME* orphien. Le *NOME* trochaïque. Le *NOME* hiéracien. Le *NOME* polymnestan. Le *NOME* pythique. Le *NOME* grave.

— Encycl. On donnait ce nom, dans la musique grecque, à des chants auxquels des règles fixes étaient imposées et qui étaient destinés, croit-on, à unir les modes musicaux des diverses nations, éolienne, phrygienne, lydienne, etc. Ce dernier rôle fut surtout celui des *nomes* que l'on nommait, à cause de cela, bipartites et tripartites.

Les *nomes* empruntaient leurs noms, soit du peuple chez lequel ils étaient en honneur : *nom* phrygien, *nom* éolien ; soit de la nature de leur rythme : *nom* orphien, *nom* dactylien, *nom* trochaïque ; soit de leur inventeur : *nom* hiéracien, *nom* polymnestan ; soit de leur sujet même : *nom* pythien, *nom* comique ; soit enfin de leur mode : *nom* hypaétide ou grave, *nom* néotide ou aigu. Dans cette acception, il ne diffère pas sensiblement de mélodie.

On possédait des morceaux de musique de Terpandre du genre de ceux qu'on appelait *nomes* ; tandis que les *nomes* des chanteurs antérieurs, d'Olène, de Philammon, etc., ne s'étaient conservés que par transmission orale et s'étaient par conséquent sujet bien des altérations dans le cours du temps. Les *nomes* de Terpandre étaient caractérisés, c'est-à-dire destinés à être accompagnés sur la cithare. Sans doute il employa aussi la flûte, instrument très-généralement connu alors chez les Grecs. Olympos, un autre chanteur grec, passa pour avoir introduit plus de variété dans la composition des *nomes* ; mais si l'on cherche les paroles qu'il a pu mettre dans ces compositions, l'antiquité est muette ; on n'en

connaît pas un seul vers. Olympos n'est qu'un musicien. Bien plus, dans l'origine, ses *nomes* étaient exécutés sans chant aucun, par la seule flûte, et lui-même, dans la tradition grecque, passait pour un flûtiste. D'ailleurs, ces origines de la musique grecque sont des plus obscures et n'ont pas encore été éclaircies par la curiosité patiente des érudits.

NOME S. m. (no-me — du grec *nomos*, préfecture, mot qui diffère par l'accent de *nomos*, loi, et signifie proprement pâturage, habitation, du même primitif *nomé*, accorder, partager, paître et, au moyen, posséder). Antiq. Sorte de préfecture formant une des divisions administratives de l'ancienne Égypte : *Sésostri divisa tout le pays en trente-six gouvernements ; on les appelait des NOMES, et il les donna à des personnes du mérite et de la fidélité desquelles il était assuré.* (Rollin.)

NOME S. f. (no-me). Chir. V. NOME.

NÔME S. m. (nô-me — du lat. *nomem*, nom, ou peut-être du gr. *nôma*, notion). Algèbre. Terme joint à un autre par le signe + ou le signe —. || Vieux mot qui est resté dans les composés *monôme*, *binôme*, *polynôme*, etc.

NOMÉE S. m. (no-mé — du gr. *nomews*, berger). Ichtyol. Syn. de PASTEUR.

NOMENCLATEUR, TRICE adj. (no-man-kla-teur, tri-se — lat. *nomenclator* ; de *nomen*, nom, et *calare*, appeler, le même que le grec *kalo*, ancien allemand *hâlon*, *hellan*, irlandais *cal*, *cail*, armoricain *kel*, voix, bruit, lithuanien *kaloti*, gronder, de la racine sanscrite *kal*, produire un son, résonner). Qui fait une nomenclature ; qui sert à établir une nomenclature. || Qui donne un nom : *Après l'édit de Blois, la terre se trouva dépourvue de sa vertu anoblissante, mais elle ne perdit pas sa vertu NOMENCLATRICE.* (D'Herbelot.)

— Substantif. Personne qui établit des nomenclatures dans les sciences ou dans les arts : *Les NOMENCLATEURS ont partagé la nature en différents départements, qu'ils ont disposés suivant leurs vues.* (Fén.) *Il faut nous défer du témoignage des descripteurs de cabinet et des NOMENCLATEURS.* (Buff.)

— s. m. Antiq. rom. Esclave qui, chez les Romains, accompagnait son maître, afin de lui indiquer le nom des citoyens qu'il rencontrait, et qu'il était de son intérêt de saluer : *Un contemporain de Caton, Cicéron, annonce expressément que cet homme si austère avait un NOMENCLATEUR.* (Pastoret.) || Esclave chargé de nommer à haute voix chaque convive, et de lui indiquer sa place, de désigner chacun des clients qui se présentaient au lever du patron.

— Hist. ecclés. Officier de l'Eglise romaine, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des auditeurs d'aujourd'hui, et qui était chargé, en outre, d'appeler ceux que le pape juvait à sa table.

— Bibliogr. Recueil de mots disposés pour l'enseignement de l'orthographe : *NOMENCLATEUR orthographique.* || Recueil des noms propres employés dans l'œuvre d'un auteur : *Le NOMENCLATEUR cicéronien.*

— Encycl. Antiq. rom. A Rome, on regardait comme une grande politesse d'appeler chacun par son nom. Le patron qui recevait, le matin, la visite de ses clients avait besoin du *nomenclateur*, qui lui soufflait à l'oreille le nom de chacun d'eux, à mesure qu'ils se présentaient. Dans les comices, celui qui briguait les suffrages avait près de lui au moins un *nomenclateur*, quelquefois deux ; il pouvait, grâce à leur aide, saluer par son nom chacun des citoyens qu'il abordait et dont il fallait lui faire l'impression. L'importance du personnage rencontré, donnait tout bas à son maître quelque renseignement utile pour ébaucher une conversation. Horace rappelle cet usage dans les vers suivants de son épître à Numicius (liv. I, v. 1, v. 50 et suiv.) :

Mercurius servum, qui dicet nomina, levum
Qui fodiet latius, et cogat trans pendera zextram
Porrigere : hic multum in Fabia valet, ille Velina ;
Cui libet is facies dabit eripiente curule,
Cui volat importunus elur. Frater, Pater, addé ;
Ut cuique est mas, ita quæque facies adopta.

— Achetons un esclave qui nous soufflera les noms, qui nous pousse le flanc gauche et nous avertisse de tendre la main à tel petit marchand, à travers les poids de ses balances. — Celui-ci peut beaucoup dans la tribu Fabia ; — celui-là dans la tribu Velina ; cet autre donnera les faveurs à qui lui plaira ; dans un moment de mauvaise humeur, il enlèvera à qui il voudra la chaise curule. Ajoute à leur nom celui de Frère, de Père ; suivant l'âge de chacun, accueille chacun avec politesse.

NOMENCLATURE S. f. (no-man-kla-ture — lat. *nomenclatura*. V. NOMENCLATEUR). Collection méthodique des mots en usage dans une science, dans un art : *NOMENCLATURE chimique. NOMENCLATURE de la géométrie, de la botanique, de la grammaire.* Les NOMENCLATURES sont indispensables, malgré leurs imperfections. (Fén.) *Une NOMENCLATURE, quand elle n'a pas pour effet d'éveiller des idées, de prouver une proposition, n'a besoin que d'être exacte et vraie.* (L. Ulbach.) || Ensemble des mots qui sont le sujet de chacun des articles d'un dictionnaire : *La NOMENCLATURE de ce dictionnaire n'est pas complète.* (Acad.)

— Art de classer les objets d'une science

ou d'un art et de leur attribuer des noms : *La NOMENCLATURE est une science aussi utile que fastidieuse.*

— Longue et ennuyeuse liste de mots : *Si la nature a donné au cerveau des enfants cette sagesse qui les rend propres à recevoir toutes sortes d'impressions, ce n'est pas pour qu'on y grave cette longue NOMENCLATURE de lois, de dates, de termes de blason, de sphère, de géographie, et tous ces mots sans aucun sens pour leur âge et sans aucune utilité pour quelque âge que ce soit, dont on accable leur triste et stérile enfance.* (J.-J. Rousseau.)

— Par ext. Liste, catalogue : *Plus les sociétés sont arriérées, plus est longue la NOMENCLATURE des crimes et des délits.* (E. de Gir.)

— Encycl. Chim. La nomenclature chimique est le langage parlé de la chimie, comme la notation symbolique est le langage écrit de cette science. Elle est à la fois le produit et l'instrument de la pensée dans l'ordre des phénomènes chimiques. Elle a dû, par conséquent, à toutes les périodes de la science, réfléchir l'esprit du temps et se modifier à mesure que la chimie s'est développée. Ainsi, la croyance, anciennement si fort enracinée, que les corps célestes exerçaient une influence directe sur les affaires de notre planète porta les premiers hommes qui cultivèrent les sciences physiques à admettre une influence des astres sur les caractères et les propriétés des différents métaux. Cette idée se retrouve dans le langage de la chimie. C'est ainsi qu'on donne à l'or le nom de soleil, à l'argent celui de lune ou de Diane, au vif-argent celui de Mercure, à l'étain celui de Jupiter, au fer celui de Mars, au cuivre celui de Vénus, au plomb celui de Saturne, etc. Il reste encore des traces de cette nomenclature primitive dans les expressions que nous employons chaque jour. Ainsi l'on appelle quelquefois l'azotate d'argent caustique lunaire ; on donne au dépôt cristallin d'argent, qui se forme lorsqu'on met du mercure dans la solution d'un sel argentique, le nom d'arbre de Diane. Certaines pyrites sont nommées pyrites martiales ; en pharmacie, on a la teinture de Mars, l'extrait de Saturne, etc. Enfin, le mercure a conservé le nom que lui avaient donné les alchimistes. Le langage des alchimistes était composé en grande partie de mots qui renfermaient des comparaisons lointaines, qui exprimaient les habitudes mystiques de ceux qui les créaient. Aussi est-il presque impossible aujourd'hui de se rendre un compte exact des principes sur lesquels ce langage était fondé, si tant est qu'il fut fondé sur quelque principe général, et des idées qu'il était destiné à exprimer. Voici ce que dit Lavoisier de la nomenclature des alchimistes : « Il leur aurait été difficile de transmettre à leurs lecteurs ce qu'ils n'avaient pas eux-mêmes, des idées justes et vraies. De plus, leur objet n'était pas toujours de se faire entendre. Ils se servaient d'un langage énigmatique qui leur était particulier, qui, le plus souvent, présentait un sens pour les adeptes, un autre sens pour le vulgaire, et qui n'avait rien d'exact ni de clair ni pour les uns ni pour les autres. C'est ainsi que l'huile, le mercure, l'eau elle-même, les philosophes n'étaient ni l'huile, ni le mercure, ni l'eau dans le sens que nous y attachons. L'homme galeatus, l'homme coiffé d'un casque, désignait une cucurbitte garnie de son chapiteau ; la tête de mort, un chapiteau d'alambic ; le pélican exprimait un vaisseau distillatoire ; le caput mortuum, la tête morte, signifiait le résidu d'une distillation. » A une période plus avancée, des idées d'un ordre plus matériel inspirèrent le langage de notre science et l'on fonda les noms sur certaines ressemblances observées entre les produits qu'il s'agissait de nommer et certains articles d'un emploi fréquent dans les ménages. C'est ainsi qu'on avait l'huile de vitriol, l'huile de tartre par déliquescence, l'huile de tartre, le lait de chaux, le sucre de potasse, le sucre de plomb, le foie de soufre, noms dont Dumas dit dans sa *Philosophie chimique*, et cela fort justement : « Les chimistes semblaient avoir emprunté le langage des cuisiniers. »

Les noms impropres donnés aux diverses substances n'étaient cependant pas le seul défaut de la nomenclature chimique des anciens temps. Un autre défaut plus important encore était la multiplicité des noms attribués à une seule et même substance et la confusion qui en résultait. Ainsi, pour citer quelques exemples, le sulfate de potassium était désigné par les noms de vitriol de potasse, tartre vitriolisé, nitre vitriolisé, sel de duobus, arcanum duplicatum, sal duplicatum, pascua duplicata, sal polychromum Glauberi. Quant au carbonate de potassium, on l'appelait : sel de tartre fixe, alcali végétal fixe, alcali végétal fixe aéré, tartre crayon, tartre méphitique, nitrum fixum per se, alkabest de Vanhelmont, alcali extemporaneum, etc.

D'après Lavoisier, Macquer et Baumé sont les premiers qui se soient efforcés d'introduire une nomenclature basée sur de vrais principes chimiques : C'est à eux qu'on doit principalement d'avoir désigné les sels métalliques par le nom de l'acide et du métal qui entrent dans leur composition ; d'avoir classé sous le nom de vitriols tous les sels résultant de la dissolution d'une substance métallique dans l'acide vitriolique ; sous le nom de nitrates, tous les sels dans lesquels entre l'acide nitreux (acide azotique) ; Bergmann, dans sa *Scythographia regni mineralis* et dans ses *Es-*

ens sur un système naturel de fossiles, fit un pas de plus vers une nomenclature systématique. Dans le premier travail, il donna aux sels des noms composés formés d'un substantif destiné à indiquer la base et d'un adjectif destiné à indiquer l'acide. Voici un spécimen de cette nomenclature :

Noms modernes.	Noms de Bergmann.
Sulfate de potassium.	<i>Alkali vegetabile vitriolatum.</i>
Azotate de potassium.	<i>Alkali vegetabile nitratum.</i>
Chlorure de potassium.	<i>Alkali vegetabile salitum.</i>
Carbonate de potassium.	<i>Alkali vegetabile aeratum.</i>
Sulfate de sodium.	<i>Alkali minerale vitriolatum.</i>
Azotate de sodium.	<i>Alkali minerale nitratum.</i>
Chlorure de sodium.	<i>Alkali minerale salitum.</i>
Carbonate de sodium.	<i>Alkali minerale aeratum.</i>

Les terres étaient distinguées sous les noms de *terra ponderosa, calx, magnesia, argilla* et *terra silicea*. Les noms de leurs sels se formaient de la même manière que ceux des sels alcalins. Ainsi l'on avait : *terra ponderosa vitriolata, calx fluorata, magnesia aerata*, pour le sulfate de baryte, le fluorure de calcium et le carbonate de magnésie. Les sels métalliques étaient également formés de la même manière. Ainsi, le sulfate de fer était du *ferrum vitriolatum*, le carbonate de fer du *ferrum aeratum*, l'azotate de fer du *ferrum salitum*, le chlorure de fer du *ferrum salitum*, le sulfate de zinc du *zincum vitriolatum*, etc. Dans le second des ouvrages que nous avons cités, Bergmann essaya d'une nomenclature plus systématique encore. Il proposa d'abord de donner à tous les métaux des noms terminés en *um*. Ainsi, du mot *platina*, il faisait *platinum*. Il forma, d'autre part, le nom des acides en faisant suivre le mot acide d'un adjectif. C'est ainsi qu'il eut l'acide *vitriolique*, (sulfurique), *sulfureum* (sulfureux), *nitrosium* (azotique), *nitreum* (azoteux), *muraticum* (chlorhydrique), *regatinum* (eau régale), *fluoratum* (fluorhydrique), *arsenicum* (arsénieux), *boratum* (borique), *saccharinum*, *ozatinum*, *tartarum*, *phosphoreum*, *formicacum*, etc. Souvent il sous-entendait le mot acide et l'adjectif se trouvait alors pris substantivement. En ajoutant à ces noms d'acides des adjectifs destinés à désigner les diverses bases, on formait le nom des sels neutres. Ainsi, le sulfate de potasse se nommait *vitriolicum potassiatum*, le sulfate de soude *vitriolicum natratum*, le chlorhydrate d'ammoniaque *muraticum ammoniacatum*, l'azotate de baryte *nitrosium barylatum*, le chlorure de baryum *muraticum barylatum*, l'azotate d'argent *nitrosium argenticum*, l'arsénite de cobalt avec *arsenicum cobaltatum*, etc. Il poussa même sa nomenclature jusqu'à ce point qu'elle permettait de distinguer les sels provenant de la combinaison d'un même acide et d'une même base sous en diverses proportions. Nous citons : « On peut dénommer le tartre avec excès d'acide en combinant son nom générique avec le génitif du nom de sa base et le nommer *tartaricum potassiatum*; mais, lorsque le tartre est tout à fait neutre, on peut l'appeler *tartaricum potassiatum*. De la même manière, nous avons *ozatinum potassiatum*; *vitriolicum natri* et *vitriolicum natratum*; *natrium boracini* (*boracium natri*) et *boracium natratum* (pour les sulfates, oxalates et borates de potasse et de soude, acides et neutres respectivement) et de même pour les autres. » Nous avons dans ce passage le premier exemple de l'emploi de cette méthode générale qui a été employée depuis sur une si grande échelle et avec de si grands avantages, dans la nomenclature moderne, et surtout c'est là qu'apparaît pour la première fois l'idée de se servir de désinences différentes terminant les mêmes mots pour indiquer des différences définies de composition.

En même temps, à peu près, que Bergmann proposait ces réformes, Guyton de Morveau s'efforçait en France d'atteindre le même but. Les idées du chimiste français furent d'abord publiées dans le *Journal de physique* du mai 1782. Elles étaient connues de Bergmann lorsqu'il proposa son dernier système; car il dit expressément qu'il remplace, d'après M. de Morveau, le terme *terra ponderosa* par celui de baryte. Mais, en même temps qu'il fait cet aveu, il affirme le caractère indépendant de sa nomenclature, en exprimant la satisfaction qu'il éprouve de voir combien sont concordantes sa nomenclature et celle proposée par M. de Morveau. Les termes dans lesquels ces deux auteurs parlent l'un de l'autre laisseraient supposer que l'un ou l'autre était plus ou moins coupable de plagiat; mais le morceau suivant, extrait de la nomenclature première de Guyton de Morveau (Dumas, *Philosophie chimique*, 1837, p. 328); montre bien que la nomenclature de cet auteur ressemblait beaucoup à celle adoptée par Bergmann, et cela non-seulement par les principes qui présidaient à la formation des noms composés, mais encore dans beaucoup des noms individuels. Du reste, Bergmann, à la fin de sa vie, acceptait largement la réforme complète qu'avait entreprise les chimistes français. « Ne faites grâce à aucune dénomination impropre, écrivait-il à M. de Mor-

veau. Ceux qui savent déjà entendent tous; ceux qui ne savent pas encore entendent tous tout. »

Voici les noms primitifs proposés par Guyton de Morveau :

Acides.	Sels.	Bases.
Vitriolique.	Vitriols.	Phlogistique.
Nitreux.	Nitres.	Calce.
Arsenic.	Arsénates.	Borate.
Borac.	Borates.	Argent.
Fluorique.	Fluor.	Argent.
Citronien.	Citrates.	Platine.
Oxalique.	Oxaltes.	Mercur.
Sébacé.	Sébatés.	Cuivre.
		Esprit-de-vin.

Cette nomenclature était évidemment bien imparfaite. Dans les noms des acides, on trouve des terminaisons très-défectives : vitriolique, nitreux, citronien, sébacé, boracien; et dans l'acide vitriolique fait des vitriols, l'acide nitreux fait des nitres, l'acide boracien fait des borax, etc. A proprement parler, Guyton cherche plutôt à généraliser les noms déjà reçus qu'à créer des mots nouveaux. Ajoutons que, parmi les bases, Guyton rangeait le phlogistique, qui n'existe pas, et qu'il plaçait les métaux à côté de la chaux et de la baryte, tandis que c'étaient les oxydes métalliques qui auraient dû être comparés à ces bases. Toutefois, une idée heureuse se trouvait dans le mémoire de Guyton de Morveau, comme dans le travail de Bergmann; il proposait de donner aux sels un nom générique tiré de l'acide et un nom spécifique tiré de la base. Quelque imparfaite qu'elle fût, la réforme proposée par Guyton de Morveau attirait l'attention des chimistes, et un nouveau système de nomenclature, œuvre commune de Lavoisier, de Morveau, de Berthollet et de Fourcroy, parut en 1787, sous ce titre : *Méthode de nomenclature chimique proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Berthollet et de Fourcroy*. C'est dans cet ouvrage qu'a été fondé le langage que parlent encore les chimistes de nos jours, à quelques modifications près d'une importance secondaire.

Ce système était basé sur ces propositions fondamentales, que toutes les substances actuellement indécomposables devaient être provisoirement considérées comme simples, et que les noms des corps composés devaient indiquer la nature de leurs éléments constituants, et, dans la mesure du possible, leurs proportions respectives. On divisa les composés d'oxygène en oxydes et acides, et ces derniers furent à leur tour désignés par des noms terminés en *eux* ou en *ique*, suivant qu'ils renfermaient plus ou moins d'oxygène. Par exemple : oxyde d'arsenic, acide arsénique, oxyde nitreux, acide nitreux, acide fluorique, acide sulfurique, acide sulfurique, etc. Toutefois, quand on combinait plus de deux composés renfermant les mêmes éléments en proportion différente, il était impossible d'entendre la seconde règle et de pouvoir les désigner. Dans certains cas, par exemple, comme dans celui des acides organiques, on avait été obligé d'adopter des noms arbitraires rappelant l'origine des substances auxquelles ils étaient appliqués. Ces noms ressemblaient d'ailleurs, par leurs désinences, à ceux qui étaient complètement formés d'après la règle générale. Tels étaient les noms d'acide succinique, d'acide malique, d'acide tartareux, etc. La nomenclature des sels consistait à leur donner un nom générique tiré de l'acide et terminé en *ite* pour les acides en *eux*, et en *ate* pour les acides en *ique*, et un nom spécifique qui n'était autre que le nom de la base, comme dans sulfate d'alumine ou sulfate alumineux, nitrite d'ammoniaque ou nitrite ammoniacal, nitrate d'ammoniaque ou nitrate ammoniacal, carbonate de baryte ou carbonate barytique, phosphate de potasse, arséniate de soude, etc.

Les acides minéraux, les oxydes et les sels neutres étaient les seules substances bien étudiées à l'époque dont nous parlons. On ne peut donc pas reprocher à la nomenclature de Lavoisier, de Guyton, etc., de n'avoir pas été applicable dès le début aux autres composés. Ce seul fait, qu'il nous reste encore beaucoup de leur œuvre et que notre nomenclature procède simplement de la leur par voie de développement, et non par voie de révolution, ce fait prouve qu'ils ont parfaitement réussi à atteindre le but qu'ils se proposaient et qui consistait à créer plutôt une méthode de nommer qu'une nomenclature.

Il est à remarquer que la nomenclature de Lavoisier était fondée sur les doctrines antiphiolistiques, et que son adoption générale marque désormais le progrès que faisaient ces doctrines. Naturellement, c'est en France qu'elle fut la plus vite adoptée. S'il faut en croire Kopp, néanmoins, Block et quelques autres chimistes anglais l'acceptèrent dès le début. Pearson la traduisit en anglais, et dès 1799 sa traduction était rééditée. En 1802, Chavénia publia un travail où il poussait vivement à l'adoption de la nomenclature française. En 1804, Thomas Thompson introduisit dans la nomenclature un perfectionnement considérable. C'est à lui que sont dus les termes protoxyde, deutoxyde, peroxyde, destinés à distinguer les différents degrés d'oxydation d'un métal. La nouvelle nomenclature fut traduite en allemand par Girtanner, en 1791, sous le titre de *Neue chemische Nomenclatur für die deutsche Sprache*. Mais son adoption en Allemagne a été due surtout aux efforts de

Gren et de Gilbert, les éditeurs des *Annalen der Physik*, journal qui a formé, de 1799 à 1824, la première série de la publication connue aujourd'hui sous le titre de *Poggendorff's Annalen der Physik und Chemie*. En 1795, Ekeberg fit paraître une traduction suédoise, et enfin Berzelius employa la nomenclature dont il s'agit dans ses premiers mémoires.

En 1814, (Ersted, de Copenhague, proposa une nomenclature fondée sur les mêmes principes, mais que son auteur jugeait mieux appropriée aux besoins des langues du Nord. Nous nous bornerons à donner quelques exemples de cette nomenclature. L'oxygène était appelé *eld*, du danois *ild*, feu; le gaz oxygène *eldluft*; oxyder se disait *elden*; l'hydrogène était désigné par le mot *brint*, de l'allemand *brennen*, brûler; les alcalis recevaient le nom de *asch*; *aschigt* signifiait alcalin; la potasse était *tansek*, le soude *natasek*, le sulfhydrate de potassium *svafvelbrintadt svafeltansek*.

La nouvelle nomenclature ne resta cependant pas sans soulever d'opposition dans le corps des chimistes mêmes qui adoptaient les doctrines les plus importantes de la théorie antiphiolistique. Sir Humphry Davy lui objecta d'abord qu'elle était fondée sur des vues hypothétiques sur la composition des corps. Tout en reconnaissant qu'il fallait considérer comme simples les corps indécomposables, ce qu'il considérait comme un système logique et vraiment philosophique (*logical and truly philosophical*), il n'admettait pas qu'on fût en droit de faire servir ce principe de fondement à une nomenclature jusqu'au jour où tous les éléments seraient réellement connus, et il préférait des noms tels que métaux, terres, alcalis, qui classaient simplement à côté les uns des autres les corps qui se ressemblent, aux noms oxydes, sulfures, muriates, qui expliquent la ressemblance des corps compris sous ces dénominations communes. En appliquant aux diverses substances ces vues sur la nomenclature, Davy essaya d'exprimer les analogies qui existent entre plusieurs corps par quelque signe commun appliqué soit au commencement, soit à la fin du mot : *To signify the analogies of substances by some common sign affixed to the beginning or termination of the word*. Ainsi, de même que les métaux avaient été désignés par la désinence *und*, comme *aarund*, ne pouvait-on pas appliquer la désinence *a*, comme *aura*, aux métaux dans leur état calciforme ou oxydé, en suivant la règle adoptée pour la nomenclature latine des terres et des alcalis, avant que Davy eût démontré que ces corps sont de vrais oxydes? Davy proposait également de désigner par la désinence *ae* les chlorures renfermant une seule proportion de chlore, et par les particules *ae* et *and* ceux qui en contiennent deux ou trois proportions respectivement; d'appliquer de même aux iodures les désinences *ame* et *ama*, aux fluorures les désinences *ale* et *ala*. D'après ce système, l'oxyde, le fluorure, l'iodure et le chlorure de plomb recevaient un nom unique qui était *plumbae*, *plumbata*, *plumbama* et *plumbana*, et les composés semblables dérivés des autres éléments recevaient des noms semblables. En proposant sa nomenclature, Davy semble avoir laissé passer inaperçu ce fait, qu'en disant de deux corps qu'ils sont analogues on exprime une opinion sur eux, ce qui revient au même que de dire qu'ils renferment un élément commun. Le seul terme qui reste de cette nomenclature, aujourd'hui oubliée, est le terme *azotan* que l'on trouve dans le *Handwörterbuch der Chemie* (2^e édit.) comme étant quelquefois encore employé pour désigner le chlorure d'azote.

Quelques autres essais ont été tentés, qui n'ont pas eu plus de succès que celui de Davy, pour substituer une nomenclature entièrement différente à celle proposée par Lavoisier et ses collègues. Mais il est inutile de passer en revue chacun de ces systèmes abandonnés. Pour montrer, toutefois, jusqu'où peut aller l'esprit humain, nous citerons le passage suivant de la *Philosophie chimique* de M. Dumas, où il est question d'une nomenclature proposée vers 1837 par Grifflins :

« Croirait-on, par exemple (*Philosophie chimique*, p. 354), qu'il se soit trouvé un botaniste, Bergeret, qui, s'efforçant d'exprimer tous les caractères des plantes dans leur nom, n'a pas eu l'oreille blessée des mots barbares qu'enfantait son système? Et pourtant, au nom ordinaire de la mélisse, simple et commode à prononcer, il substitue celui de *safeneitazara*, la lavande devient *safineacera*, l'ortie rouge *nigstgafonjaz*, le serpolet *giggygafaz* et la menthe *giggygafonjaz*.! Vous admirez la mélodie de ces noms et la facilité de leur prononciation; eh bien! ce qui vous semble si sauvage pour la science des fleurs, M. Grifflins vient de le renouveler pour la chimie. Ses noms expriment le nombre des atomes, et non pas l'ordre de leur combinaison. Nous savons déjà ce qu'on y gagne philosophiquement; voyons maintenant ce qu'on y gagne sous le rapport de l'harmonie et du beau langage. Attendez : il faut que je lise, autrement je ne pourrais m'en tirer. Je tombe sur le feldspath; voilà un minéral d'un nom bien connu et bien commode, au moins pour sa brièveté. M. Grifflins n'en veut pas, il aime mieux dire : *kaltaitistitzi-monatriadokadecacta*; et l'alun ordinaire, il faut l'appeler *kaltaitistitzi-monatriadokadecacta*. Vous allez dire peut-être que ces corps sont

d'une composition très-compiquée, qui méritent nécessairement à leur donner des dénominations longues et embarrassées. Eh bien! prenons du fluoroborate de baryte; dans le système de M. Grifflins, il se nomme *baliborintraflurintratra* aqu.

» Enfin la craie, pour laquelle les noms communs manquent si peu, que vous pouvez appeler scientifiquement carbonate de chaux, en langage de minéralogie chaux carbonatée, ou bien encore, si vous voulez, blanc de Meudon, blanc d'Espagne, pierre calcaire, tout comme il vous plaira, car tous ces noms me semblent préférables à celui que je vois là, que je vais prononcer, la craie prend ici le nom de *calcaicaprozintria*.

» Ces choses n'ont pas besoin d'être combattues, il suffit de les lire.

» Laissons à la nomenclature écrite sa précision et ses indications rigoureuses. Mais songeons qu'à la nomenclature parlée il faut de l'élégance, il faut un peu de ce qu'on appelle sans lequel les noms deviennent d'une longueur ridicule et fatigante.

Il est inutile que nous signalions ici en particulier toutes les modifications qui se sont introduites peu à peu dans la nomenclature de Lavoisier, à mesure qu'elle s'est rapprochée du langage actuel. Les plus importantes de ces modifications sont celles qui ont consisté dans le remplacement de certains noms, qui correspondaient à des idées erronées sur la constitution des corps, par des noms qui correspondent aux idées modernes; par exemple, l'acide muriatique se nomme aujourd'hui acide chlorhydrique, et le mot *chlore* a été substitué à celui d'acide muriatique oxygéné, qui faisait du chlore un corps composé. D'autres modifications portent sur les connaissances plus exactes que nous possédons aujourd'hui relativement à la composition quantitative des corps, comme, par exemple, l'emploi des préfixes *hypo*, *hyper* ou *per* devant les mots terminés par les désinences *eux*, *ique*, *ate* et *ite*, préfixes qui ont pour but de distinguer les diverses classes de sels oxygénés formés par un même élément; et les préfixes *di*, *tri*, *sesqui* employés dans les mêmes usages. Citons encore l'uniformité introduite dans la nomenclature des composés analogues, par exemple l'emploi de la terminaison *ure* pour former les noms des composés binaires de tous les éléments, et la substitution des mots comme sulfure, hydrure, etc., aux mots sulfuré, hydruré, etc.; l'extension des terminaisons *eux* et *ique* à la nomenclature des oxydes métalliques et des différents sels d'un même métal, comme sel mercurieux et mercurique; enfin, la substitution des noms des métaux alcalins et alcalino-terreux à ceux de leurs oxydes dans la nomenclature des sels oxygénés correspondants. C'est ainsi que l'on dit sulfate de potassium, carbonate de sodium, azotate de baryum au lieu de sulfate de potasse, carbonate de soude, azotate de baryte, afin que ces noms soient semblables à ceux des sels des métaux lourds, du sulfate de cuivre par exemple.

Il nous reste à exposer en détail les règles de la nomenclature d'après les idées modernes. Il est bon pour cela de traiter à part la nomenclature des composés minéraux et celle des composés organiques.

— **Nomenclature des composés minéraux.** Nous empruntons les détails qui vont suivre à l'ouvrage de M. Naquet : *Principes de chimie fondée sur les théories modernes* (Paris, Savy, libraire-éditeur, 1867).

— **NOMS DES ÉLÉMENTS.** Le nom des corps simples est absolument arbitraire. On choisit généralement pour désigner ces corps des noms qui rappellent quelques-unes de leurs propriétés. Ainsi brome vient du grec *βρῶμα*, qui signifie mauvais odeur; iode vient de *ιώδης*, violet, à cause de la belle couleur violette de la vapeur de ce métalloïde. A l'aide des noms des corps simples, on forme ensuite ceux des divers composés.

— **NOMS DES COMPOSÉS BINAIRES.** Règle générale, on termine par la désinence *ure* le nom du corps électro-négatif de la combinaison, et on le fait suivre du nom du corps électro-positif. Ainsi, un composé de chlore et de fer se nomme chlorure de fer; un composé de soufre et de cuivre, sulfure de cuivre, etc. A cette première règle, qui permet de déduire la composition qualitative d'un corps de la seule inspection de son nom, s'en joint une autre qui a pour but d'en faire connaître la composition quantitative. Si l'élément électro-négatif est monatomique, on fait précéder le nom générique du composé des préfixes *mono*, *bi*, *tri*, *tétra*, *penta*, *hexa*, *sesqui*, etc.; *mono*, si, pour un atome électro-positif, le composé contient un seul atome électro-négatif; *bi*, s'il en contient deux; *tri*, s'il en contient trois; *tétra*, s'il en contient quatre; *penta*, s'il en contient cinq; *hexa*, s'il en contient six; *sesqui*, s'il en contient trois pour deux du corps électro-positif (ajoutons que, depuis l'adoption des nouveaux poids atomiques, il n'existe plus aucune formule de ce dernier genre, les corps que l'on croyait répondre à de telles formules ayant été reconnus posséder une autre constitution). Ainsi, le composé KCl se nomme monochlorure ou simplement chlorure de potassium; le composé $\text{Hg}^{+}\text{Cl}^{-}$, bichlorure de mercure; le composé $\text{Au}^{+}\text{Cl}^{-}$, trichlorure d'or;

le composé CCl_4 , tétrachlorure de carbone, etc.

Si le corps électro-négatif est diatomique, on met encore avant le nom générique du composé les préfixes *mono*, *bi*, *tri*, *tétra*, *sesqui*, etc. Le préfixe *mono* s'emploie alors quand le composé contient un seul atome du corps électro-négatif, soit pour un du corps électro-positif si celui-ci a une atomocité paire, soit pour deux s'il a une atomocité impaire; le préfixe *bi*, quand le composé renferme deux atomes du corps électro-négatif pour un du corps électro-positif si celui-ci a une atomocité paire, ou pour deux s'il a une atomocité impaire, etc.; le préfixe *sesqui* s'applique à des corps dans lesquels, pour deux atomes positifs d'une atomocité paire ou pour un nombre double d'atomes positifs d'une atomocité impaire, il y a trois atomes négatifs. Enfin, si, par un seul atome négatif, il y a plus d'un de deux atomes positifs, suivant l'atmosphère, on doit faire précéder le nom du composé de la préposition *sous*. Citons quelques exemples :

K_2S se nomme monosulfure de potassium;
 Na_2S_2 — bisulfure de sodium;
 Na_2S_3 — trisulfure de sodium.
 De même
 Ba^{II}S est du monosulfure de baryum;
 Ca^{II}S — bisulfure de calcium;
 Fe^{II}S_3 — sesquisulfure de fer;
 Hg^{II}S — sous-sulfure de mercure.

Quelle que soit l'atomocité des éléments qui entrent dans un composé binaire, on en fait précéder le nom générique du préfixe *per* ou *hyper*, pour indiquer que, de toutes les combinaisons que peuvent former ses deux constituants, il est celle qui contient la plus forte proportion de l'élément négatif. Ainsi, le composé FeCl_3 se nomme perchlorure de fer; le composé K_2S_2 , persulfure de potassium, etc.

Lorsque le corps électro-négatif a une atomocité supérieure à 2, on n'en indique plus les quantités.

1^{re} exception. Elle porte sur les composés hydrogénés. Trois cas peuvent se présenter : ils sont fortement acides, neutres ou d'une acidité faible.

1^o Lorsqu'ils sont fortement acides, on les appelle acides, et l'on fait suivre ce mot du nom du corps simple négatif de la combinaison, terminé lui-même par la désinence *hydrique*. Ainsi, le composé HCl est l'acide chlorhydrique.

2^o Lorsqu'ils sont neutres, on fait ordinairement leur nom d'après la règle générale; on peut cependant encore les dénommer en ajoutant au mot hydrogène le nom du corps négatif terminé en *é* et devenu adjectif; par exemple, le corps CH_4 est nommé tantôt carbure d'hydrogène, tantôt hydrogène carboné.

3^o Lorsqu'ils sont fortement acides, on peut leur appliquer soit un nom obtenu par la règle qui précède, soit un nom obtenu à l'aide de la règle destinée à ceux qui sont fortement acides : H_2SO_4 se nomme acide sélénhydrique ou hydrogène séléné.

2^e exception. La deuxième exception s'applique aux combinaisons des métaux entre eux. Ces combinaisons se nomment alliages. On dit : alliage de fer et de cuivre, alliage de zinc et de plomb. Les alliages dans lesquels entre le mercure se nomment amalgames. Un amalgame d'argent est formé de mercure et d'argent.

3^e exception. La troisième exception, de beaucoup la plus importante, s'applique aux composés oxygénés. Lorsqu'un composé binaire oxygéné est susceptible de donner un acide en réagissant sur les éléments de l'eau, on le nomme anhydride, et l'on fait suivre ce mot du nom de l'acide auquel il peut donner naissance, nom dont nous verrons plus loin le mode de formation. Ainsi, le composé de phosphore et d'oxygène P_2O_5 se nomme anhydride phosphorique, parce que, en réagissant sur l'eau, il produit de l'acide phosphorique. Si le composé oxygéné ne réagit pas sur l'eau, mais réagit sur les bases pour former des sels, on fait encore son nom comme dans le cas précédent. A cet effet, on fait suivre le mot anhydride du nom de l'acide hypothétique qu'on obtiendrait en remplaçant par de l'hydrogène les métaux des sels auxquels ce composé binaire donne naissance. Le carbone et l'oxygène, par exemple, forment un composé CO_2 , lequel, en réagissant sur les bases, donne des sels dont la formule est $\text{CO}_3\text{M}'_2$, M' étant un métal monovalent. L'acide qu'on obtiendrait en substituant H^+ à M'_2 dans cette formule serait CO_3H_2 . S'il pouvait exister, son nom déduit des règles qui sont exposées plus loin serait acide carbonique. En conséquence, le composé CO_2 prend le nom d'anhydride carbonique.

Souvent, au lieu de désigner les corps qui précèdent comme nous venons de le dire, on les nomme acides anhydres. Au lieu d'anhydride phosphorique et d'anhydride carbonique, on dit, par exemple, acide phosphorique anhydre, acide carbonique anhydre. Les premiers de ces noms doivent toujours être préférés, parce qu'ils sont mieux en harmonie avec les idées modernes. Les composés binaires, en effet, ne peuvent être des acides, à moins qu'ils ne contiennent de l'hydrogène remplaçable par les métaux.

Lorsque les composés binaires ne peuvent ni réagir sur l'eau pour former des acides, ni

réagir sur les bases pour former des sels, on les appelle oxydes et l'on met à la suite de ce mot la particule *de*, suivie elle-même du nom du corps simple combiné à l'oxygène. Le composé de potassium et d'oxygène se nomme oxyde de potassium.

Comme un même corps simple peut former plusieurs composés binaires avec l'oxygène, on est convenu, pour les distinguer entre eux, de faire précéder le mot *oxyde* des préfixes *mono*, *bi*, *tri*, *sesqui*, *sous*. Ces préfixes marquent entre l'oxygène et l'élément auquel il est uni les mêmes rapports qu'entre les corps électro-négatifs diatomiques et les corps électro-positifs en général, rapport que nous avons indiqué plus haut. Ainsi, les composés K_2O , Cu_2O , Hg_2O se nomment protoxydes de potassium, de cuivre, de mercure.

Les composés Mn^{IV}O_2 , Ba^{II}O_3 se nomment bioxydes de manganèse, de baryum.

Le composé Au_2O_3 sera du trioxyde d'or.

Le composé $(\text{Fe}^{II})_2\text{O}_3$ sera du sesquioxyde de fer.

Le composé Hg^{II}_2O sera du sous-oxyde de mercure.

Quelquefois, pour désigner l'oxyde le plus oxygéné que puisse produire un élément, sans acquiescer les propriétés d'un anhydride acide, on se sert du mot *peroxyde*. Dans le second des exemples précédents, on pourra dire à volonté bioxyde ou peroxyde de manganèse, bioxyde ou peroxyde de baryum; l'expérience montre, en effet, que BaO_2 est la limite d'oxygénation du baryum, et que MnO_3 est le composé de manganèse qui renferme la plus forte proportion d'oxygène sans être un anhydride acide.

4^e exception. Parmi les corps dont la nomenclature obéit aux règles ordinaires se trouvent les composés binaires formés par le soufre, le sélénium et le tellure. Quelques-uns de ces derniers présentent vis-à-vis de certains acides sulfurés, sélénés ou tellurés les mêmes rapports que les anhydrides oxygénés vis-à-vis des acides qui en dérivent. On peut alors, à volonté, dénommer ces corps, soit d'après la règle générale, c'est-à-dire en faisant suivre les mots sulfure, sélénure, tellurure du nom spécifique, soit en faisant suivre le mot anhydrosulfure du nom des acides auxquels ils correspondent. Le corps CS_2 étant à l'acide sulfocarbonique CS_3H_3 ce que l'anhydride carbonique CO_2 est à l'acide carbonique CO_3H_2 , c'est-à-dire différant de l'acide sulfocarbonique par HS , comme l'anhydride carbonique diffère de l'acide carbonique par H_2O , le corps CS_2 , disons-nous, pourra, à volonté, être désigné sous les noms de sulfure de carbone ou d'anhydrosulfure sulfocarbonique.

— **COMPOSÉS TERNAIRES.** Tous les composés ternaires dont la nomenclature obéit à des lois sont des sels qui sont quelquefois oxygénés et qui quelquefois ne le sont pas. Les règles sont différentes dans les deux cas.

1^o Les sels sont oxygénés. On leur donne un nom générique commun à tous ceux qui renferment le même résidu halogénique (groupe électro-négatif du sel) et un nom spécifique pour distinguer entre elles les diverses espèces d'un même genre.

— **Formation du nom de genre.** On remplace la dernière syllabe du nom du corps simple qui, dans le résidu halogénique, est uni à l'oxygène par la désinence *ate* ou *ite*. Lorsque deux sels ne diffèrent entre eux que par la quantité d'oxygène, on réserve la désinence *ate* au genre le plus oxygéné et la désinence *ite* au genre le moins oxygéné.

Souvent les genres de sels qui ne diffèrent que par la quantité d'oxygène dépassent le nombre de deux. On forme alors le nom générique de ceux dont le résidu halogénique contient plus d'oxygène que celui des genres en *ite* et moins que celui des genres en *ate*, en mettant le préfixe *hyper* devant le nom en *ate*. On met de même le préfixe *hypo* devant le nom en *ite* pour indiquer un genre de sels moins oxygéné que celui auquel correspond ce nom. Enfin, pour indiquer un genre de sels plus oxygéné que celui qui reçoit le nom en *ate*, on fait précéder ce dernier nom du préfixe *per* ou *hyper*. Ainsi il y a toute une classe de sels dont le résidu halogénique est constitué par du chlore et de l'oxygène. Dans cette classe se trouvent cinq genres; ce sont :

Le genre hypochlorite. $\text{ClO}^- \text{R}'$,
 Le genre chlorite. $\text{ClO}_2^- \text{R}'$,
 Le genre hypochlorate. $\text{ClO}_3^- \text{R}'$ (ce genre ne peut pas exister; mais nous le supposons pour l'intelligence des règles de la nomenclature).
 Le genre chlorate. $\text{ClO}_3^- \text{R}'$,
 Le genre perchlorate. $\text{ClO}_4^- \text{R}'$.

Comme on le voit, le genre hypochlorite est le moins oxygéné de tous, et la quantité d'oxygène augmente successivement dans les genres suivants, auxquels correspondent les noms *chlorite*, *hypochlorate*, *chlorate* et *perchlorate*.

— **Formation du nom spécifique.** Le nom spécifique n'est autre chose que celui du corps simple ou du radical électro-positif. Ainsi, en reprenant un des exemples précédents, si, dans le genre *chlorate*, au lieu du radical indéterminé R' , on met un radical déterminé comme le *potassium*, le *sodium*, l'*argent*, on aura :

Le chlorate de potassium. . . . ClO_3K ,
 Le chlorate de sodium. . . . ClO_3Na ,
 Le chlorate d'argent. . . . ClO_3Ag .

Il peut arriver qu'un même radical électro-positif fasse deux espèces différentes de sel, avec un seul et même groupe négatif. Dans ce cas, pour distinguer entre elles les deux espèces, on ajoute au nom spécifique les mots *au maximum* ou *au minimum*. Les sels *au maximum* sont ceux dans lesquels le groupe négatif entre pour la plus forte proportion, et les sels *au minimum* ceux dans lesquels il entre pour la plus faible proportion. Ainsi, l'on connaît deux sulfates de fer : le sulfate de fer au maximum $\text{Fe}^{II}(\text{SO}_4)_2$ et le sulfate de fer au minimum $\text{Fe}(\text{SO}_4)_3$. On peut encore remplacer le mot *au maximum* par une désinence en *ique* et le mot *au minimum* par une désinence en *eux*. Au lieu de dire sulfate de fer au maximum, par exemple, on peut dire sulfate ferrique, et, au lieu de dire sulfate de fer au minimum, on peut dire sulfate ferreux. Cela a même l'avantage que, si le nombre des sels dépassait deux, on pourrait encore les dénommer en se servant des préfixes *per* et *hypo*. Le sel $\text{Fe}^{II}(\text{SO}_4)_3$ serait du sulfate *hypoferrique*.

2^o Les sels ne sont pas oxygénés. Si les sels contiennent, dans le groupe négatif, du soufre, du sélénium, du tellure, leur nom se fait comme s'ils étaient oxygénés; seulement on fait précéder le nom générique des préfixes *sulfo*, *sélénio*, *tellurio*, pour indiquer la nature de l'élément qui remplace l'oxygène. Le genre salin $\text{CO}_3\text{R}'_2$ se nommant carbonate, le genre $\text{CS}_3\text{R}'_2$ se nommera sulfocarbonate.

Si les deux sels ne contiennent ni oxygène, ni soufre, ni sélénium, ni tellure, deux cas peuvent se présenter : dans le premier, il y a deux éléments positifs pour un seul négatif; dans le second, c'est l'inverse.

Lorsque l'élément négatif est unique, on termine son nom en *ure* et on le fait suivre du mot *double*, à la suite duquel on place les noms des deux corps positifs. Ainsi, le corps Ag_2Na se nomme *chlorure double d'argent et de sodium*. Si, au contraire, le corps contient un seul élément positif pour deux négatifs, on termine le nom de l'un de ces derniers en *o*, on y joint le nom de l'autre terminé en *ure*, et l'on achève par le nom de l'élément positif; le corps Hg^{II}Cl se nomme *chlorure de mercure*.

Lorsque les sels sont sulfurés, sélénés ou tellurés, on peut encore adopter des noms tirés des règles précédentes. Le sel K_3SK_3 , par exemple, pourra être appelé sulfure double de potassium et de carbone, tout aussi bien que sulfocarbonate de potassium. La dernière de ces dénominations est cependant préférable et finira par être seule usitée.

3^o Acides bases. Les sels qui ne contiennent que de l'hydrogène pour élément électro-positif sont appelés *acides*. On les dénomme en faisant suivre ce dernier mot du nom générique des sels qui leur correspondent, après avoir changé la terminaison *ate* en *ique*, et la terminaison *ite* en *eux*. L'acide qui correspond aux chlorates est l'acide *chlorique*; l'acide qui correspond aux chlorites est l'acide *chloréux*; l'acide qui correspond aux sulfocarbonates est l'acide *sulfocarbonique*.

Lorsque l'oxyhydrate d'un sel, ce sel est une base; on lui donne alors le nom générique d'*hydrate*, et on fait le nom spécifique comme dans les autres cas. Le composé KOH reçoit le nom d'hydrate de potassium (ou, comme on dit encore par ancienne et mauvaise habitude, hydrate de potasse).

— **COMPOSÉS QUATERNAIRES.** Les composés quaternaires sont des sels qui contiennent tantôt un seul groupe négatif pour deux radicaux positifs, tantôt un seul radical positif pour deux radicaux négatifs, tantôt un seul radical négatif ternaire et un seul radical positif.

1^o Il y a un seul radical négatif et deux radicaux positifs. Si, parmi les radicaux positifs, ne se trouve pas l'hydrogène, le nom du sel se forme comme à l'ordinaire; seulement, on fait suivre le nom générique de l'épithète *double*, suivie elle-même des deux noms spécifiques. Le corps $(\text{SO}_4)^{II}\text{K}_2\text{Na}$, par exemple, se nomme sulfate double de potassium et de sodium (ou de potasse et de soude). L'hydrogène existe-t-il encore au nombre des radicaux positifs, on dit le *sel acide*; on fait alors suivre le nom générique du *sel acide* ou le fait précéder du préfixe *bi*. Ainsi l'on connaît deux sulfates de potassium, l'un neutre $(\text{SO}_4)^{II}\text{K}_2$, l'autre acide $(\text{SO}_4)^{II}\text{KH}$. Ce dernier se nomme sulfate acide ou bisulfate de potassium. Quand le sel acide contient plusieurs atomes d'hydrogène, on en indique le nombre par les préfixes *mono*, *bi*, *tri*, *tétra*, qu'on met avant le mot *acide*.

2^o Il y a un seul radical positif et deux radicaux négatifs. Si, parmi les radicaux négatifs, ne figure pas l'oxyhydrate (OH), on termine le nom de l'un d'eux par la lettre *o* et l'on y joint le nom du second terminé en *ate* ou en *ite*, puis on achève comme à l'ordinaire. Le composé $\text{AzO}_2\text{ClO}_3\text{Pb}$ se nommera *azoto-chlorate ou chloro-azotate de plomb*. Quand le groupe (OH) figure au nombre des radicaux négatifs, on dénomme le sel comme s'il ne renfermait que l'autre radical négatif, et l'on fait suivre le nom générique du mot *basique*. On peut aussi le faire précéder du préfixe *sous*. Ainsi, l'on connaît deux

azotates de bismuth, l'un neutre $(\text{AzO}_3)^{III}\text{Bi}^{III}$, et l'autre basique $(\text{AzO}_3)^{III}\text{Bi}^{III}\text{OH}$. Ce dernier se nomme *azotate basique ou sous-azotate de bismuth*. Le sel contient-il plusieurs molécules du groupe (OH), on fait précéder le mot basique des préfixes *mono*, *bi*, *tri*, *tétra*, pour en indiquer la quantité. Ainsi, le sel de bismuth, que nous venons de citer comme exemple, est du sous-azotate de bismuth *libasique*.

3^o Il y a un seul radical positif et un seul radical négatif ternaire. Le nom générique se fait comme d'habitude; toutefois, on le fait précéder de certains préfixes. Ces préfixes indiquent la nature des corps faisant partie du groupe négatif, et autres que l'élément au nom duquel est donnée la terminaison *ate*. Ainsi, un sel dont la formule serait $\text{CO}_3\text{S}_3\text{K}$ se nommerait *bisulfocarbonate de potassium*.

— **Corps qui renferment plus de quatre éléments.** La nomenclature de ces composés suit les mêmes règles que celle des composés quaternaires. Il est inutile d'y revenir. Nous citerons seulement quelques exemples :

Le phosphate $(\text{PO}^{III})_4\text{Na}_3\text{Li}$ prendrait le nom de phosphate de potassium, de sodium et de lithium (ou improprement de potasse, de soude et de lithine). Le composé

$(\text{PO}^{III})_4(\text{SO}^{IV})_4(\text{AzO}_3)^{III}(\text{Fe}_2)^{VI}$ serait du phospho-sulfo-azotate de fer au maximum. Le sel $(\text{CSOSe})^{II}\text{K}$ serait enfin du sulfo-sélénio-carbonate de potassium, etc.

— **Nomenclature des composés organiques.** Les réactions salines s'observent dans la chimie organique comme dans la chimie minérale, et elles sont désignées dans la nomenclature par des noms analogues. Les acides organiques, par exemple, ayant tous des noms en *ique*, leurs sels ont tous des noms en *ate*; on dit acide acétique et acétates, acide benzoïque et benzoates, etc. Mais les noms des acides eux-mêmes sont jusqu'ici arbitraires. A proprement parler, il y a en chimie organique une nomenclature pour les diverses fonctions, mais il n'y en a pas pour les composés spéciaux. Dans chaque corps organique, en effet, on peut admettre un radical composé qui fonctionne à la manière des corps simples, et ces radicaux composés ont des noms arbitraires comme en ont les éléments en chimie minérale. Ces noms ne sont pas donnés, ceux de leurs dérivés s'en déduisent par les règles ordinaires. Ainsi, étant donné que le radical qui fonctionne dans l'acide acétique est l'acétyle, comme l'arsénic est l'élément fondamental de l'acide arsénieux, le mot acide acétique devient conforme à la nomenclature minérale.

Ainsi donc, pas de nomenclature organique s'il s'agit de dénommer les divers composés; mais, par contre, il existe ce que j'appellerai une nomenclature de fonctions. En chimie minérale, les seules fonctions importantes sont celles d'acides, de bases, d'anhydrides et de sels, auxquels on peut joindre quelques oxydes singuliers et quelques polysulfures. Ces fonctions existent aussi en chimie organique; mais ici nous avons, en outre, des alcools, des éthers, des aldéhydes, des acétones, des ammoniacs composés, des amides, des cyanures, des phénols, des camphres, des hydrocarbures. Toutes ces fonctions, comme on le voit, ont un nom général. A ce nom se joint un nom spécifique pour désigner le corps spécial qu'on veut indiquer. Ainsi l'on dira alcool amylique, éthylamine (ammoniaque éthylique), phénol crésylique, aldéhyde butyrique, propione (acétone propionique), valérianide (acide butyrique), etc. Nous aurions donc, pour établir tout ce qu'il peut y avoir de général dans la nomenclature des composés organiques, à exposer ici la définition des diverses fonctions et à donner une liste des noms classés sous chacune de ces rubriques. Mais nous ne le pourrions qu'en nous répétant inutilement. La classification des composés organiques en fonction sera donnée avec des développements à l'article *SÉRIATION*. En outre, les mots qui indiquent chaque fonction sont traités, et à ce mot se trouvent indiqués les noms des principaux constituants du groupe. Ainsi, au mot *ALCOOL* se trouvent les noms des divers alcools.

L'idée est venue à plusieurs chimistes de créer une nomenclature systématique des composés organiques. Cette nomenclature serait fondée sur ces deux faits, que tous les corps peuvent être considérés comme dérivés des carbures d'hydrogène, et que ces carbures peuvent être classés en séries homologues, parallèles entre elles et formant ensemble une série isologue (v. *SÉRIATION*). Pour chaque hydrocarbure, on indiquerait la place dans la série isologue par une racine grecque, et la place dans la série homologue par une racine latine. Supposons, par exemple, qu'il s'agit de nommer la benzine C_6H_6 , qui appartient à la 5^e série homologue (la première contenant des hydrocarbures qui répondent à la formule $\text{C}_2\text{H}_{2n+2}$, tandis que la benzine répond à la formule $\text{C}_2\text{H}_{2n-6}$ qui contient 6H ou 4H² de moins que la première) et qui renferme 6 atomes de carbone, ce qui en fait le sixième terme de sa série. La benzine aura donc 6 pour numéro de série isologue et 6 pour numéro de série homologue. On ferait son nom en accumulant le mot *hexa* avec le mot *sex* qu'on fera suivre de la désinence *ène*. La benzine serait du *pentasène*, ou

Il suffirait ensuite de changer la terminaison de ce mot pour avoir les noms des diverses fonctions dérivées de la benzène. Le phénol serait du pentasexol, l'aniline de la penta-xylylamine, etc. Cette nomenclature, au point de vue de l'enseignement, serait évidemment supérieure à la masse de noms, véritable chaos, que nous avons aujourd'hui. On lui a objecté qu'elle ne rend pas compte de l'isomérisie, ce reproche n'est peut-être pas très-juste. Quand l'isomérisie tient à une différence de fonctions, rien ne serait plus facile que de l'exprimer par une désignation particulière. Le toluène C₇H₈ devenant du pentapentène, il est évident qu'on pourrait employer des désignations différentes pour indiquer le phénol et l'alcool, l'ammoniaque primaire phénique et l'ammoniaque primaire alcoolique, qui en dérivent. On désignerait, par exemple, le phénol crésylique C₇H₈O par le nom de pentapenténol, et l'alcool benzylque C₇H₈O par le nom de pentapenténol; de même la toluidine C₇H₇ AzH₂ deviendrait du pentapenténoline et la benzylamine serait de la pentapenténoline. etc. Resterait les isoméries qui ne se traduisent pas par des différences de fonctions, comme celles des divers cumènes. Mais, déjà aujourd'hui, on ne désigne pas les corps par des noms différents, mais par des lettres grecques que l'on met après ou par des explications. Ainsi, pour exprimer les deux cumènes, on ne dit généralement pas triméthylbenzène et propylbenzène, à moins qu'on ne veuille montrer en quoi consiste leur isomérisie; on dit cumène de l'essence de cumin, ou cumène du goudron. On dirait de même pentaxorène de l'essence de cumin ou pentaxorène du goudron. On dit encore cumène α et cumène β; on dirait pentaxorène α et pentaxorène β. Enfin, si l'on voulait exprimer la composition de ces deux corps par des noms analogues à propylbenzène et triméthylbenzène, la benzène étant du pentasexène, le méthyle étant du monoprotyle et le propyle du monotétyle, on dirait monotétyl-pentasexène et trimonoprotétyl-pentasexène.

Une telle nomenclature pourrait être adoptée sans inconvénient. Les mots qu'elle donnerait ne seraient certainement pas beaucoup plus barbares que la plupart des mots adoptés, comme hydrate de méthyl-éthyl-di-butylammonium, d'autant plus qu'on pourrait convenir de certaines abréviations.

— Hist. nat. La nomenclature, en histoire naturelle, est cette partie de la science qui a pour objet l'attribution à chaque être ou à chaque organe, ainsi qu'à chacun des groupes établis pour la classification, le nom qui lui est propre, d'après les principes usités dans les méthodes. « En remontant à son étymologie latine, de *nomen*, ce mot signifie l'annonce des mots en usage dans une langue, et, scientifiquement pris, c'est le catalogue des expressions convenues pour noter les faits, les rendre palpables à l'esprit et les transmettre à la postérité, pour caractériser nettement les productions de la nature et leur assigner une place positive, invariable, dans une méthode, dans un système adopté. » Dire que la nomenclature n'est qu'un jeu de mémoire, ou croire qu'elle constitue toute la science, c'est tomber de part et d'autre dans un excès et une confusion regrettables. La nomenclature n'est qu'une clef qui donne accès dans la science; c'est un des moyens de connaître ce qu'on fait nos prédécesseurs et d'aller plus loin qu'eux.

Tous ceux qui se sont occupés, à un point de vue quelconque, des êtres animés ont senti le besoin de donner un nom à chaque espèce, soit pour fixer et favoriser leur mémoire, soit pour pouvoir communiquer avec les autres hommes. Mais, comme le même être vit ou croît dans des pays habités par des peuples divers, il en est résulté que chacun de ces êtres a eu différents noms dans l'usage vulgaire. L'incohérence de ces noms, dit de Candolle, a été sentie dès les premières époques de la science, et tous les naturalistes se sont accordés sur la nécessité d'une nomenclature unique et universelle; mais, s'ils ont reconnu unanimement le principe général, ils n'ont pas été si facilement d'accord sur ce qui devait déterminer cette nomenclature universelle. « Aussi, la distinction positive des espèces dont parlent les anciens, des faits qu'ils ont recueillis et étudiés, n'est ni facile ni certaine, parce qu'ils n'écrivaient que pour eux ou pour leurs compatriotes, et cet état de choses, qui s'est prolongé pendant de longs siècles, n'a pas peu contribué à exercer la patience et la sagacité des érudits et des commentateurs.

Dans l'origine, les naturalistes se contentèrent de décrire les hommes et les animaux connus du peuple, et de leur donner les noms vulgaires qu'ils portaient en Grèce et en Italie; les savants de la Renaissance suivirent cet exemple. Mais donner un nom particulier à chaque être, c'eût été rebouter la plus vaste mémoire. D'un autre côté, sans donner aucun rapport entre eux, ne donnant aucune idée des ressemblances frappantes qui existent entre certains animaux ou certains végétaux.

Lors donc qu'il s'agit de nommer un être très-analogue à un autre déjà connu, on eût l'idée de lui donner le nom de ce dernier, en y ajoutant un mot pour le distinguer. Ce fut la première idée du genre, et c'est ce que font encore instinctivement les personnes étran-

gères au langage exact des sciences naturelles. « Mais, ajoute de Candolle, à mesure que le nombre des espèces connues augmenta, on fut obligé d'allonger ces noms comparatifs et on les changea peu à peu en véritables phrases. La longueur de ces phrases augmenta encore dans la suite, quand on voulut y faire entrer l'indication des caractères précis; alors un nom se trouva occuper jusqu'à deux et trois lignes. De pareils noms ne pouvaient plus être usuels; leur longueur était telle que la mémoire la plus habile ne pouvait les retenir qu'à peu près; leur texture ne les rendait accessibles qu'à ceux qui possédaient le latin; enfin, surtout, le moindre livre, le moindre catalogue devenait tellement vaste, que la science courait risque de s'ensevelir sous des tas de volumes. »

En 1753, Linné créa la nomenclature binaire, qui consiste à désigner chaque être par deux noms, l'un générique, commun à toutes les espèces d'un genre, l'autre spécifique, particulier à chaque espèce; exemple : MÉSANGE charbonnière, MÉSANGE à moustaches, CHÈVRE rouvre, CHÈVRE jaune, etc. On peut comparer ce genre de dénomination à ce qui existe dans les nations civilisées pour les noms des individus, le nom générique étant en quelque sorte le nom de famille, et le nom spécifique se rapportant au prénom. Les avantages de cette méthode, qui permet de désigner tous les êtres avec un nombre de termes relativement restreint, ont été facilement appréciés, et aujourd'hui la nomenclature binaire ou linnéenne est généralement admise. Sans doute, elle a quelques inconvénients; comme elle prend pour base le genre, plus arbitraire et moins bien défini que l'espèce, il arrive souvent qu'un être doit changer de nom lorsqu'une étude plus approfondie fait reconnaître qu'il appartient à un autre genre déjà connu, ou qu'il doit former le type d'un genre nouveau. D'un autre côté, quelques auteurs ont cherché à perfectionner dans quelques-uns de ses détails la nomenclature linnéenne; mais en général ils ont peu réussi; on s'en tient et on s'en tiendra probablement toujours aux principes formulés par le naturaliste suédois.

« Le but de la nomenclature de l'histoire naturelle, dit encore de Candolle, est d'être universelle, commune aux savants de toutes les nations et, un jour peut-être, aux nations elles-mêmes; il faut d'abord, pour parvenir à ce but, que cette nomenclature soit établie dans une langue commune à tous les peuples civilisés, et cette langue est le latin. Tous les noms des êtres naturels et tous les termes de la science sont donc en latin; tous les noms et les termes admis dans les diverses langues doivent être considérés comme des traductions du véritable nom. » Cette règle, admise par tous les naturalistes sans exception, a épargné à la zoologie et à la botanique l'embarras qui se retrouve dans la géographie, la minéralogie et les autres sciences, où les noms sont établis par chaque peuple dans sa langue.

Mais ces noms latins doivent être formés d'après les règles de la grammaire générale; ceux qui sont empruntés au grec ou aux langues modernes reçoivent, autant que possible, une forme latine et il n'est pas permis de faire des noms hybrides, c'est-à-dire moitié grecs, moitié latins. « Pour qu'une nomenclature puisse devenir universelle, ajoute de Candolle, il faut qu'elle soit fixe, et la fixité de celle de l'histoire naturelle est fondée sur ce troisième principe, qui, pour avoir été souvent méconnu, n'en est pas moins certain : c'est que le premier qui découvre un être ou qui l'enregistre dans le catalogue de la nature a le droit de lui donner un nom et que ce nom doit être nécessairement admis, à moins qu'il n'appartienne déjà à un autre être ou qu'il ne pèche contre les règles essentielles de la nomenclature. »

Les noms génériques des êtres et, en particulier, des végétaux ont des origines diverses, que l'immortel auteur du *Pantagruéon*, François Rabelais, a parfaitement exposées dans son vieux langage : « Je trouve, dit-il, que les plantes sont nommées en diverses manières; les unes ont pris le nom de celui qui premier les inventa, congeut, monstra, cultiva, apivoisa et appropra, comme *Mercurialis* de Mercure, *panacea* de Panace, fille d'Esculape, etc. Les autres ont retenu le nom des régions desquelles furent ailleurs transportées, comme *pommes médiques*, ce sont *poncietres*, de Médie, en laquelle furent premièrement trouvées; *pommes puniques*, ce sont *grenades* apportées de Punicie, c'est Carthage, etc. Les autres ont leur nom par antiphrase et contrariété, comme *absinthe*, au contraire de *pinthe*, car il est fâcheux à boire; *holosteon*, c'est tout de os; au contraire, car herbe n'est en nature plus fragile et plus tendre qu'il est... Autres sont nommées par leurs vertus et opérations, comme *aristolochia*, qui aide les femmes en mal d'enfant; *tichen*, qui guérit les maladies de son nom, etc. Les autres par les admirables qualités qu'on a vues en elles, comme *hélio trope*, c'est *solsy*, qui suit le soleil, car le soleil levant, il s'épanouit; montant, il monte; déclinant, il decline; se cachant, il se cache; *adimantus*, car jamais ne retient humidité, ni froid, ni chaleur, etc. Les autres par métaphores d'hommes et femmes de nom semblable, comme *daphné*, c'est l'arbre de Daphné; *myrte*, de Myrsine, etc.

Autres par similitude, comme *hippuris* (c'est *preste*), car elle ressemble à queue de cheval; *eleoporus*, qui ressemble à la queue de renard, etc. Les autres, de leurs formes, comme *treuillu*, qui a trois feuilles; *pentaphyllon*, qui a cinq feuilles, etc. »

Les noms de genres doivent toujours être des substantifs et ne pas exprimer une idée contradictoire avec le caractère générique; ils doivent aussi, autant que possible, exprimer le caractère essentiel; mais cette règle n'est pas toujours facile à observer. Quelquefois, ces noms sont allégoriques; ainsi, on appelle *naïade* une plante d'eau douce; *danaïde*, un genre où les organes femelles étouffent les mâles. Adanson avait une singulière manière de former les noms génériques; il traitait les lettres au sort; ainsi ont été faits *halanchoe*, *tolpis*, *talinum*, etc. Beaucoup de noms de genres ont été formés en latinisant les noms propres des naturalistes ou des hommes qui, à des titres divers, ont rendu service aux sciences naturelles; tels sont les noms d'*euphorbia*, *magnolia*, *cuscuta*, *perona*, *linnéa*, *virgilia*, *strelitzia*, etc. Très-souvent aussi on a conservé, avec plus ou moins de bonheur, les noms donnés par les anciens : *bos* (bœuf), *equus* (cheval), *prunus* (prunier), *quercus* (chêne), etc.; mais, d'autres fois, on les a appliqués à des genres différents. Enfin, on a emprunté un certain nombre de noms aux idiomes étrangers ou même aux dialectes et aux patois, comme *gingko*, *aucuba*, *yucca*, *limbarda*, etc.

Les noms d'espèces sont plus faciles à établir et on a plus de latitude à cet égard; on peut prendre à volonté des substantifs ou des adjectifs, quelquefois même des verbes, comme *noti tangere* (ne touchez pas). L'essentiel est que ces noms n'impliquent aucune contradiction avec les caractères de l'être. Ces noms peuvent rappeler un caractère, une propriété, un trait de mœurs ou d'organisation, le port, la patrie, la station ou l'habitation, la forme, la couleur, les usages, le nom de l'inventeur ou du descripteur, etc. On donne aussi quelquefois des noms latins aux simples variétés, mais seulement quand elles présentent un caractère assez fixe et assez important. Quant aux innombrables races produites par l'homme chez quelques animaux domestiques comme parmi les fleurs, les fruits ou les légumes, la plus grande latitude est généralement laissée à cet égard aux obtenteurs.

Les groupes supérieurs aux genres, tels que les tribus ou les familles, se désignent quelquefois par un caractère général; tels sont les noms de *plantigrades*, *longicornes*, *ombellifères*, *légumineuses*, etc.; mais plus souvent par le nom latin du genre type ou principal, auquel on ajoute des désinences diverses, comme *féliens*, *anatiés*, *cancériens*, *malvacées*, etc. Enfin, les groupes de l'ordre le plus élevé, comme les classes ou les embranchements, sont désignés quelquefois par des noms pris dans le langage vulgaire et introduits avec un sens plus précis dans la langue scientifique, comme *oiseaux*, *poissons*, *vers*, etc.; le plus souvent par des noms empruntés au grec et au latin et exprimant le caractère le plus général et le plus important; tels sont *manifères*, *reptiles*, *insectes*, *mollusques*, *cryptogames*, etc.

Nous n'avons parlé que de la nomenclature latine ou scientifique, la seule exacte et rigoureuse. Ce n'est pas à dire qu'on ne doive pas employer les noms vulgaires, lorsqu'ils ont une signification nettement déterminée; mais souvent il n'en est pas ainsi : un même nom sert à désigner des êtres fort différents. Enfin, il est beaucoup de plantes ou d'animaux qui, observés seulement par les savants, n'ont pas de nom populaire; on y supplée en traduisant dans la langue usuelle les termes scientifiques.

NOMENCLATURER v. a. ou tr. (no-man-kla-tu-ré — rad. *nomenclatura*). Néol. Ranger, classer, nommer méthodiquement : NOMENCLATURER des plantes. NOMENCLATURER des mots.

NOMENCLATURIER s. m. (no-man-kla-tu-ré — rad. *nomenclatura*). *Far* dénigr. Fauteur de nomenclatures.

NOMENOÉ ou **NOMINOÉ**, comte ou duc de Bretagne, mort à Vendôme en 851. Il tenta de se rendre indépendant des Francs vers 824, prit le titre de roi, chassa les pirates normands et soutint une guerre heureuse contre Charles le Chauve. Il laissa en mourant le pouvoir à son fils Erispé, qui continua la guerre avec succès et parvint à conserver l'intégrité du duché de Bretagne.

NOMENTAN, *anc. s. et adj.* (no-main-tan, a-ne). Géogr. anc. Habitant de Nomentum; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les NOMENTANS. La population NOMENTANE.

NOMENTUM, aujourd'hui *Lamentum*, ville de l'Italie ancienne, dans la Sabine, à 16 kilom. N.-E. de Rome. Elle donnait son nom à la voie *Nomentana*, qui conduisait de Rome à Nomentum et qui passait au mont Sacré.

NOMENY, bourg de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Nancy, sur la rive droite de la Seille; pop. aggl., 1,424 hab. — pop. tot., 1,321 hab. Industries : tanneries, draps communs, brasseries, huileries, four à chaux. Vestiges d'anciennes fortifications; beau pont de sept ar-

ches; église en partie du xiii^e siècle, renfermant de curieuses statues et des pierres tumulaires. Jadis, titre d'un marquisat. Lors de la guerre de 1870-1871, Nomeny a été occupé par les Prussiens jusqu'au 2 août 1873.

NOMIE s. m. (no-mi — du gr. *nomios*, pastoral). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des brachinites, dont l'espèce type habite l'Orient. Le Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des aphidiphages, dont l'espèce type vit aux environs de Berlin.

— a. f. pl. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des mellifères, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent les régions chaudes de l'Europe et de l'Asie.

— Encycl. Les *nomies* sont très-voisines des halictes et des sphyxodes; elles en diffèrent surtout par leur languette en forme de soie, velue et beaucoup plus longue, et par leurs pattes postérieures, qui ont, chez les mâles, les cuisses et les jambes très-renflées. Elles se trouvent sur les fleurs; mais, en général, elles sont très-rare. On ne connaît ni leurs métamorphoses ni leurs mœurs; on ne sait même pas si elles vivent solitaires ou en société. Toutefois, leur ressemblance avec les andrènes et les halictes et l'absence chez elles d'individus neutres ont fait supposer que leurs habitudes étaient celles des genres que nous venons de citer. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre habitent les contrées chaudes de l'Europe et de l'Asie. On peut citer comme type la *nomie* difforme, qui se trouve dans le midi de la France et en Italie.

NOMIEN, **IIENNE** adj. (no-mi-ain, iè-ne — gr. *nomios*, pastoral; de *nomos*, pâturage). Mythol. gr. Surnom de Mercure, de Phébus, de Jupiter et des nymphes.

NOMINAL, **ALE** adj. (no-mi-nal, a-le — lat. *nominalis*; de *nomen*, nom). Qui sert à nommer; qui a rapport au nom : Il arrive souvent, et surtout en histoire naturelle, qu'une erreur NOMINALE devient une erreur réelle. (Buff.)

— Qui n'est, qui n'existe que de nom : Le pigeon biset, le pigeon de roche et le pigeon sauvage sont trois espèces NOMINALES qu'on doit réduire à une seule. (Buff.) Si le Corps législatif n'a qu'une autorité NOMINALE, le pouvoir manque de contrôle. (E. Laboulaye.) La royauté constitutionnelle, la royauté NOMINALE n'est qu'une forme de la souveraineté du peuple. (E. de Gir.)

— Appel nominal, Appel des noms de tous les membres d'une assemblée ou d'une troupe, par lequel on s'assure de leur présence : Procéder à l'appel NOMINAL. Demander l'appel NOMINAL. L'appel NOMINAL, dans les assemblées délibérantes, a pour but d'empêcher tout vote émis au nom d'un absent.

— Philos. Syn. de NOMINALISTE. 1^o Définition nominale, Explication étymologique d'un mot.

— Gramm. Adjectifs nominaux, Adjectifs qualificatifs : Les ADJECTIFS NOMINAUX sont ceux qui qualifient par un attribut d'espèce, c'est-à-dire par une qualité inhérente et permanente. (Dumarsais.) 2^o Proposition nominale, Dans la grammaire arabe, Proposition ne renfermant aucun verbe exprimé.

— Liturg. Prière nominale, Prière du prône, dans laquelle le patron d'une église ou un haut justicier avait le droit d'être nommé.

— Comm. Valeur nominale, Valeur inscrite sur une monnaie ou sur un effet de commerce, souvent différente de celle qui leur est attribuée dans la circulation.

— s. m. pl. V. NOMINAUX à son ordre alphabétique.

NOMINALEMENT adv. (no-mi-na-le-man — rad. *nominal*). De nom; avec une valeur nominale : Charles-Martel laissa quatre rois mérovingiens régner NOMINALEMENT. (Beugnot.)

NOMINALIES s. f. pl. (no-mi-na-lié — lat. *nominalia*; de *nomen*, nom). Antiq. rom. Fête domestique, que l'on célébrait le jour où l'on donnait un nom à un enfant.

NOMINALISME s. m. (no-mi-na-li-sme — rad. *nominal*). Philos. scolast. Système de ceux qui niaient l'existence réelle des êtres abstraits, des espèces et des genres : Le réalisme était opposé au NOMINALISME.

— Encycl. V. RÉALISME et SCOLASTIQUE.

NOMINALISTE s. m. (no-mi-na-li-sté — rad. *nominal*). Scolast. Parisien du nominalisme. On dit aussi NOMINAUX au pluriel.

— Adjectif. Qui appartient au nominalisme ou aux nominalistes : La philosophie NOMINALISTE.

NOMINATAIRE s. m. (no-mi-na-té-re — du lat. *nominare*, nommer). Dr. canon. Personne que le roi nommait à un bénéfice.

— Adjectif : Abbé NOMINATAIRE. Abbessé NOMINATAIRE.

NOMINATEUR s. m. (no-mi-na-teur — du lat. *nominare*, nommer). Celui qui nomme, qui fait certaines nominations : En France, le chef de l'Etat est le NOMINATEUR des évêques. Le nombre des citoyens éligibles ne sera plus borné aux seuls NOMINATEURS. (Mirab.)

NOMINATIF, **IVE** adj. (no-mi-na-tif, i-ve — lat. *nominativus*; de *nominare*, nommer).

Qui dénomme, qui énonce ou contient le nom ou les noms : *Etat, tableau nominatif. Liste nominative des jurés, des électeurs, des membres d'une assemblée.*

— Comm. Se dit d'un titre qui doit porter le nom du propriétaire, par opposition aux titres au porteur, qui ne contiennent aucune mention de ce genre : *Titre nominatif. Action nominative.*

— s. m. Gramm. Premier cas des noms, adjectifs et pronoms, forme propre du sujet et de l'attribut, dans les langues qui ont des noms à désinences variables : *Dans un grand nombre de noms latins, le NOMINATIF est le radical même du nom.* // Dans le sanscrit, Premier cas d'un nom, qu'il ne faut pas confondre avec le thème ou forme non déclinaison. // Sujet de la proposition : *Le NOMINATIF, le verbe et l'attribut. Quand un verbe a deux NOMINATIFS, doit-il toujours être mis au pluriel ?* (D'Olivet.)

La grammair du verbe et du nominatif
Nous enseigne les lois...

MOLIÈRE.

Il Cet emploi du mot a vieilli.

— Encycl. Gramm. Le *nominatif* est le cas propre du sujet ; or, le rôle du sujet est le rôle propre du nom. C'est à cause de cette destination que l'on a appelé ce cas *nominatif*, mot tiré de *nomen*, nom, pour indiquer que, sous cette forme, le nom est employé pour la fin qui lui a fait instituer. C'est encore dans le même sens que ce cas a été appelé *rectus*, direct, pour dire qu'il ne détourne pas le nom des vues de son institution ; les autres sont appelés *obliqui*, obliques, pour une raison contraire.

Quelques grammairiens modernes ont encore voulu donner à ce cas le nom de *subjectif*, pour mieux caractériser l'usage qu'on en fait ; mais, l'ancienne dénomination étant sans équivoque, une nouvelle deviendrait superflue, quelque expressive qu'elle pût être.

Certains grammairiens se sont demandé si le *nominatif* est un cas proprement dit, et plusieurs ont résolu la question par la négative. C'était l'opinion de Lancelot ; ce fut celle aussi de Dunstons. « Il est appelé cas par extension, dit ce dernier grammairien, et parce qu'il doit se trouver dans la liste des autres terminaisons du nom. » — Il n'est pas proprement un cas, dit Lancelot, mais la matière d'où se font les cas par les divers changements qu'on donne à cette première terminaison du nom. « Ces grammairiens se fondent sur le sens étymologique du mot *cas* (*casus*, chute, modification), qui leur a fait réserver le nom de cas aux formes obliques ou dérivées. Mais ce sont là des querelles de mots tout aussi inutiles que lorsqu'on disserte pour savoir si l'unité est ou n'est pas un nombre.

De la destination essentielle du *nominatif* il suit deux conséquences également nécessaires. La première, c'est que tout verbe employé à un mode personnel suppose avant lui un nom au *nominatif*, qui est le sujet. La seconde est l'inverse de celle-ci et sort plus directement de la nature du cas dont il s'agit : c'est que tout nom au *nominatif* suppose un verbe dont il est le sujet, et, si ce verbe n'est point exprimé, la plénitude de la construction analytique exige qu'il soit suppléé.

Il nous reste maintenant à étudier la formation du *nominatif* dans les principales d'entre les langues à flexion.

Les thèmes masculins et féminins terminés par une voyelle ont, sauf certaines restrictions, *s* pour suffixe du *nominatif* dans les langues indo-européennes. En zend, ce *s*, précédé d'un *a*, se change en *u*, lequel, en se contractant avec l'*a*, donne *u* ; la même chose a lieu en sanscrit, mais seulement devant les lettres sonores. Ce signe casuel tire son origine, selon Bopp, du thème ordinaire, ce pronom ne sort pas du *nominatif* masculin et féminin ; au *nominatif* neutre et aux cas obliques du masculin et du féminin, il est remplacé par *ta*, féminin *td*.

Les thèmes gothiques en *ra* et *ri* suppriment, au cas où le *r* est précédé d'une voyelle, le signe casuel *s* ; mais ils le conservent quand *r* est précédé d'une consonne. Exemples : *vair*, homme ; *stür*, veau, jeune taureau ; *anhar*, l'autre ; *hwaithar*, qui des deux ? des thèmes *vaira*, *stüira*, etc. ; *frumabaur*, premier-né, et *akr-s*, champ ; *finger-s*, doigt ; *baitr-s*, amour ; *fagar-s*, beau, de *akra*, etc. Aux formes qui suppriment le signe casuel, ainsi que la voyelle finale du thème casuel, nous voyons, en effet, que, dans la langue ordinaire, ce pronom ne sort pas du *nominatif* masculin et féminin ; au *nominatif* neutre et aux cas obliques du masculin et du féminin, il est remplacé par *ta*, féminin *td*.

Les thèmes gothiques en *ra* et *ri* suppriment, au cas où le *r* est précédé d'une voyelle, le signe casuel *s* ; mais ils le conservent quand *r* est précédé d'une consonne. Exemples : *vair*, homme ; *stür*, veau, jeune taureau ; *anhar*, l'autre ; *hwaithar*, qui des deux ? des thèmes *vaira*, *stüira*, etc. ; *frumabaur*, premier-né, et *akr-s*, champ ; *finger-s*, doigt ; *baitr-s*, amour ; *fagar-s*, beau, de *akra*, etc. Aux formes qui suppriment le signe casuel, ainsi que la voyelle finale du thème casuel, nous voyons, en effet, que, dans la langue ordinaire, ce pronom ne sort pas du *nominatif* masculin et féminin ; au *nominatif* neutre et aux cas obliques du masculin et du féminin, il est remplacé par *ta*, féminin *td*.

Les thèmes masculins et féminins terminés par une voyelle ont, sauf certaines restrictions, *s* pour suffixe du *nominatif* dans les langues indo-européennes. En zend, ce *s*, précédé d'un *a*, se change en *u*, lequel, en se contractant avec l'*a*, donne *u* ; la même chose a lieu en sanscrit, mais seulement devant les lettres sonores. Ce signe casuel tire son origine, selon Bopp, du thème ordinaire, ce pronom ne sort pas du *nominatif* masculin et féminin ; au *nominatif* neutre et aux cas obliques du masculin et du féminin, il est remplacé par *ta*, féminin *td*.

féminins paraissent sous la forme nue du thème ; dans les autres langues, ils affaiblissent, en outre, la voyelle finale.

En ce qui concerne le *s* de la cinquième déclinaison latine, laquelle est au fond identique avec la première, Bopp, après avoir cru d'abord que ce *s* pourrait appartenir à la plus ancienne période des langues indo-européennes, refuse aujourd'hui de reconnaître dans cette lettre un reste des premiers thèmes qui aurait survécu en latin, tandis qu'il aurait disparu du sanscrit, du zend, de l'ancien perse, du grec, du lithuanien et du germanique. Il regarde la lettre en question comme ayant été restituée après coup à cette classe de mots, qui avait très-probablement perdu son signe casuel avant la séparation des idiomes. Ce qui a pu amener le latin à restituer le *s* de la cinquième déclinaison, c'est l'analogie des *nominatifs* de la troisième déclinaison terminés en *-es*. Pour ces derniers mots, il se présente une difficulté : si l'on regarde comme étant le thème primitif la forme *cædi*, on aurait dû avoir au *nominatif* *cædi-s* ; en effet, en sanscrit, en zend, en grec et en lithuanien, tous les thèmes terminés par *i* font au *nominatif* *is*, à moins qu'ils ne soient du neutre.

De ce qu'il y a dans la troisième déclinaison latine des noms qui ont leur *nominatif* terminé à la fois en *-es* et en *-is*, par exemple *canes* et *canis*, on n'est pas autorisé à conclure que les deux terminaisons dérivent d'une source unique ; car l'analogie de mots tels que *cædes*, *nubes*, *sedes* et, pour citer un masculin, *verres*, qui, aux cas obliques, ne se distinguant pas des thèmes en *-i*, a pu faire que quelques thèmes en *-i* aient pris *es* au *nominatif* au lieu de *is*. Il faut donc examiner dans chaque cas particulier si c'est la forme en *-is* ou la forme en *-es* qui est la forme organique. Le mot *canis* n'aurait pas dû adopter, outre la forme en *-is*, le *nominatif* en *-es* ; car l'*is*, dans ce mot comme dans *juvenis*, ajouté à un thème primitif en *-n*.

Il a pu se faire quelquefois que la désinence *es* de la cinquième déclinaison ait réagi à son tour sur la troisième et y ait introduit des *nominatifs* en *-es*, qui tiennent la place de formes en *-en* venant d'un *-i*. Ainsi, le suffixe de *fames* ne paraît pas différent, quant à son origine, du suffixe *ma* dans *flamma*, *fama*, etc., et du suffixe *ma* dans le grec *gnômê*. *Famelus* se rapporte clairement à un thème primitif *fame*.

Les thèmes masculins et féminins terminés par une consonne perdent, en sanscrit, le signe du *nominatif* *s*. Le zend, le grec et le latin ont conservé le signe du *nominatif* après une consonne, plus conformes en cela à la langue primitive que le sanscrit. Quand la consonne finale du thème ne s'unit pas facilement au signe du *nominatif*, le latin et le grec renoncent plutôt à une partie du thème qu'au signe casuel ; exemples : grec *charis* pour *charis*, latin *virtus* pour *virtutis*. Il y a un accord remarquable entre le zend d'une part et le latin, l'éolien et le lithuanien de l'autre, en ce que *ut*, combiné avec *s*, donne *us* ; ainsi *amans*, grec *tithens*, lithuanien *degens*, répondent au zend *faysans*.

Les thèmes masculins sanscrits en *-n* rejettent la nasale finale au *nominatif* et allongent la voyelle brève qui précède. Les thèmes neutres en *-n* suppriment la nasale au *nominatif*, à l'accusatif, et facultativement au vocatif.

En latin, le *n* du thème et le signe casuel *s* sont supprimés tous deux après un *o*, en sanscrit *ô*, mais non après une autre voyelle. Mais, dans les thèmes qui ne se terminent ni ne se terminaient primitivement en *ô*, il n'y a jamais suppression simultanée de *n* et du signe casuel, ou bien c'est le signe casuel qui est conservé, comme dans *sanguis*, *sanguinem* (rappelez le sanscrit *panitâs*, *panitânam*), ou bien c'est *n*, comme dans *pecten*, *flamen*, *tibicen*, tienne, forme à côté de laquelle nous trouvons aussi *tienis*. Ce dernier mot pourrait nous servir à expliquer les trois autres et nous autoriser à supposer que les *nominatifs* masculins en *-n* sont des restes de formes en *nis*. Les *nominatifs* en *nis* des mots que nous avons cités plus haut auraient perdu plus tard cet *i*, qui n'était qu'un complément inorganique, tandis qu'il serait resté dans *juvenis* et *canis*.

Le neutre latin s'éloigne, au contraire, du neutre sanscrit, du zend et du germanique en ce qu'il ne rejette nulle part le *n* du thème ; nous avons, par exemple, *nomen* en opposition avec le *nominatif*-accusatif sanscrit *nâma*, zend *nâma* et gothique *namô*. Si la suppression de *n* au neutre se bornait aux deux langues de l'Asie, on pourrait admettre sans hésitation qu'elle n'a eu lieu qu'après la séparation des idiomes ; mais comme les langues germaniques ont part à cette suppression, il est plus vraisemblable que le latin, après avoir d'abord rejeté, au *nominatif* et à l'accusatif, la nasale des thèmes neutres en *-n*, l'a plus tard réintégré.

Les langues germaniques s'accordent avec le grec et le latin en ce que, contrairement à ce qui se passe en sanscrit et en zend, elles conservent au *nominatif* le *r* final des thèmes ; au grec *patêr*, *mêter*, *thugâtêr*, latin *frater*, *soror*, répondent en gothique *fadar*, *brôthar*, *sistar*, *dahtar*, en vieux haut allemand *fatar*, *broodar*, *suestar*, *tohtar*. La question est de savoir si ce *r* est au *nominatif* un reste de la langue primitive ou si, après

avoir été anciennement supprimé, il a été restitué au *nominatif* d'après l'analogie des cas obliques. Bopp pense que la première hypothèse est la vraie, et il explique l'accord particulier du lithuanien et de l'ancien slave avec le sanscrit et le zend, par cette circonstance, que les branches celtiques et slaves se sont séparées de la grande famille aryenne bien plus tard que les peuplades germaniques, celtiques et gréco-latines.

NOMINATION s. f. (no-mi-na-si-on — lat. *nominatio* ; de *nominare*, nommer). Acte de nommer, de désigner pour remplir une charge ou pour d'un honneur : LA NOMINATION d'un préfet, d'un ministre, d'un évêque. Le monde, tel qu'il est fait aujourd'hui, ne donne pas deux sous de la NOMINATION d'un pape, des rivalités des couronnes et des intrigues de l'intérieur d'un conclave. (Chateaub.) // Droit de nommer à une charge, à une dignité : Autrefois, la NOMINATION des évêques appartenait au peuple. Dans la guerre, encore plus que dans la paix, l'homme revêtu d'un commandement doit être à la NOMINATION des citoyens. (Proudh.)

— Anc. rhétor. Figure qui consistait à indiquer pourquoi un nom significatif avait été imposé à la chose dont on parlait.

NOMINATIVEMENT adv. (no-mi-na-ti-ve-man — rad. *nominatif*). Par son nom : Être interpellé NOMINATIVEMENT.

NOMINAUX s. m. pl. (no-mi-nô — du lat. *nomen*, nom). Scolast. Philosophes qui soutenaient, contre les réalistes, que les universaux, c'est-à-dire les êtres abstraits, ne sont que des noms sans réalité en dehors de l'esprit qui les conçoit, au lieu que les réalistes croyaient à la réalité substantielle de ces êtres : Louis XI, fatigué des disputes des NOMINAUX et des réalistes, fit enchaîner et enclouer dans les bibliothèques les gros ouvrages des premiers, afin qu'on ne les pût lire. (Chateaub.)

NOMION s. m. (no-mi-on — gr. *nomion* ; de *nomios*, pastoral). Antiq. gr. Sorte de chanson pastorale.

NOMION adj. (no-mi-on — gr. *nomion* ; de *nomos*, loi). Mythol. gr. Epithète qui signifie Législateur, et que l'on donnait à Apollon.

NOMIOPE s. m. (no-mi-o-pe — du gr. *nomios*, régulier ; *peis*, pied). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des proctotrupiens.

NOMIQUE adj. (no-mi-ke — du gr. *nomos*, loi, norme). Mus. anc. Se disait d'un des modes de la musique grecque, usité dans les chants consacrés à Apollon.

— s. m. Hist. ecclésiast. Officier de l'Eglise grecque, chargé de faire observer les rubriques dans les cérémonies.

NOMISMA s. m. (no-mi-sma — mot gr. qui signifie. Pièce de monnaie). Bot. Syn. de *THLASPI*, genre de crucifères.

NOMISMIE s. f. (no-mi-smi — du gr. *nomisma*, pièce de monnaie). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales.

NOMMÉ, EE (no-mé) part. passé du v. Nommer. Qui a reçu un nom : Tous les animaux, dit la Bible, furent NOMMÉS par Adam. // Qui porte un nom particulier, qui est désigné par un nom spécial : Nous pensons que l'oiseau NOMMÉ fourmeiron n'est qu'un rossignol de muraille. (Buff.) Le septième jour, qu'on appelle jour de repos, pourrait être également NOMMÉ jour d'intelligence. (J. Droz.)

— Désigné nominativement : Être NOMMÉ dans l'acte.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être NOMMÉ.

CORNEILLE.

Quelques auteurs en ont sembler NOMMÉS que pour être hués, conspués, diffamés.

ANDRIEU.

— Elu, désigné, mais n'exerçant pas encore ses fonctions ; se dit particulièrement d'un évêque désigné pour un siège par l'autorité à qui appartient cette nomination, mais qui n'a pas encore reçu du pape les bulles qui lui sont nécessaires : Un évêque NOMMÉ.

— Bien nommé, Mal nommé. Qui porte le nom qui lui convient, qui ne lui convient point : Il s'appelle Gaillard, et il est BIEN NOMMÉ. Sont MAL NOMMÉS presque tous les objets vulgaires auxquels les savants s'avisent de donner des noms. // Signifiait autrefois Bien ou Mal fame : En toute une province, à peine y avait-il une femme de qualité qui feust MAL NOMMÉE. (Montaigne.)

— Substantif. Le nommé, la nommée, La personne qui porte le nom de : LE NOMMÉ Jean. C'est une NOMMÉE Marguerite. S'emploie dans le langage familier et dans le style judiciaire. // Le bien nommé, le mal nommé, Personne qui porte un nom qui lui convient, qui ne lui convient pas : Voici Bienvenu LE MAL NOMMÉ.

— Loc. adv. A point nommé, Juste au moment opportun, ou juste à un certain moment : Il arrive à POINT NOMMÉ pour nous mettre d'accord. // Vint à POINT NOMMÉ nous troubler dans notre joie. Les inventions heureuses arrivent à POINT NOMMÉ quand les lois de l'humanité les réclament. (Cuvier.) Ce fut l'époque des Gentils, de ces femmes galantes ou légères qui de-

viennent, à POINT NOMMÉ, des Mentors et des Minerve. (Ste-Beuve.)

Un misérable coq à point nommé chantait.

LA FONTAINE.

... Pour que mon malheur fût plus tôt consommé, Il faut qu'on ait trouvé cet homme à point nommé.

LA CHAUSSÉE.

À jour ou Au jour nommé, Au jour marqué, au jour convenu : Se présenter à JOUR NOMMÉ. Au jour nommé viennent, d'un vol rapide, Tous nos Français que la nouveauté guide.

VOLTAIRE.

NOMMÉE s. f. (no-mé — rad. *nommer*). Féod. État nominatif des objets dont se composait un fief servant.

NOMMÉMENT adv. (no-mé-man — rad. *nommer*). En désignant par le nom : Il vous a cité NOMMÉMENT.

Mais vous devez savoir qu'à ces solennités On n'admet que les gens nominativement invités.

F. DE NEUFCHATEAU.

Il Particulièrement, spécialement, entre autres, par exemple : Plusieurs m'en ont parlé, et NOMMEMENT votre cousin.

NOMMER v. a. ou tr. (no-mé — rad. *nom*). Donner un nom à ; choisir, déterminer, décider le nom de : NOMMER un enfant au baptême. Comment NOMMERONS-nous l'enfant qui va naître ? Adam NOMMA tous les animaux. Beaucoup de botanistes NOMMENT de leur propre nom les plantes qu'ils découvrent. Christophe Colomb n'a pas NOMMÉ l'Amérique. Une vérité n'appartient pas à celui qui la trouve, mais à celui qui la nomme. (Fonten.) // Donner un certain nom, une certaine attribution à : Ce que nous appelons un don, le sage le NOMMERA une dette. (Fleisch.) Une belle action est celle qu'on peut NOMMER une bonne action. (Bonin.) Beaucoup de gens NOMMENT la délicatesse fausse honte, la dignité ridicule orgueil. (Mme E. de Gir.) // Reconnaître comme, en qualité de : Il vous NOMME partout son ami et son bienfaiteur.

— Désigner par son propre nom : Il est des choses qu'il ne faut pas NOMMER. Les Hébreux, comme les peuples primitifs, NOMMAIENT crânement ce que nous enveloppons de circonlocutions éloignées. (Fraysinous.)

Le mal est qu'on rimant, ma muse, un peu légère, Nomme tout par son nom et ne saurait rien taire.

BOILEAU.

Vous me parlez d'un air, s'il faut que je le nomme, Qui sent le fanfaron plus que le gentilhomme.

BOURSAULT.

Il Dire, citer, énoncer le nom de : Je puis vous nommer cent personnes qui étaient là. Je ne l'ai jamais entendu NOMMER. Une femme ose à peine NOMMER celui qu'elle aime. (La Rochef-Doud.) // Prononcer le nom de : Qui NOMME la liberté NOMME la responsabilité. (E. de Gir.)

... C'est bien à vous d'oser ainsi nommer Un Dieu que votre bouche apprend à blasphémer !

RACINE.

Il Dénommer, donner pour nom à : Comment NOMMER-VOUS cette plante ? J'ignore comment on NOMME cette femme. // Déclarer, dénoncer, faire connaître le nom de : NOMMER ses complices. Le libraire Palm a été fusillé, en Allemagne, pour n'avoir pas voulu NOMMER l'auteur d'une brochure qu'il avait imprimée. (Mme de Staël.)

— Elire, choisir, désigner pour remplir certaines fonctions ou pour d'un certain titre : NOMMER un député, un ministre, un préfet. NOMMER des syndics, des experts, des jurés. Le peuple, assemblé par centuries, NOMMA pour consul L. Junius Brutus et Tarquinus Collatinus. (Rollin.) On n'admettait pas, à Rome, qu'un prince protestant pût NOMMER des évêques. (Thiers.) // Instituer, admettre en qualité de : NOMMER quelqu'un son héritier, son exécuteur testamentaire.

— Absol. : L'homme n'a pas reçu le pouvoir de NOMMER. NOMMER, c'est constater l'existence. (Ballanche.)

Il a tort, dira l'un ; pourquoi faut-il qu'il nomme ?

BOILEAU.

— Pratiq. Nommer d'office, Désigner d'une manière officielle, à défaut des parties intéressées à faire elles-mêmes cette désignation : Lorsqu'un accusé ne prend pas d'avocat, le tribunal lui en NOMME un d'office.

— Jeux. Nommer la couleur, Dire dans quelle couleur on joue.

— Techn. anc. Nommer un dessin, Le lire, indiquer en détail à l'ouvrier la manière dont il doit l'exécuter.

Se nommer v. pr. Être nommé, s'appeler ; recevoir une dénomination particulière : Comment VOUS NOMMEZ-VOUS ? Cette plante se NOMME d'un nom latin. Le plaisir durable au NOMME bonheur, félicité. (Giraud.) La faculté de s'arrêter aux idées imprimées par nos sens se NOMME réflexion. (Giraud.)

La candeur se nomma grossièreté, rudesse.

BOILEAU.

Comment vous nommez-vous ? — J'ai nom Eliacin.

RACINE.

— Déclarer son nom, se faire connaître par son nom : Quand il se NOMMA, tout le monde se leva pour le saluer.

— S'instituer soi-même, se donner un titre ou une charge : Si l'on avait le droit de as-

NUMERER soi-même, on ne nommerait jamais les autres.

— Syn. **Nommer, appeler.** V. APPELER.

— **Allus. litt.** C'est toi qui l'as nommé. Hémistiche de Racine (*Phédre*, acte I^{er}, scène III). Phédre, qui a conçu un amour criminel pour Hippolyte, fils de son époux, en éprouve pour elle-même une sorte d'horreur et laisse voir son trouble à sa confidente :

Allez-vous ?
PHÈDRE.
De l'amour j'ai toutes les fureurs.

Pour qui ?
PHÈDRE.
Tu vas voir le comble des horreurs.

J'aime... A ce non fatal je tremble, je frissonne. J'aime...

Qui ?
PHÈDRE.
Tu connais ce fils de l'Amazone.
Ce prince si longtemps par moi-même opprimé ?

Hippolyte ? Grands dieux !
PHÈDRE.
C'est toi qui l'as nommé.

Dans l'application, ces mots s'emploient d'une manière plaisante :

« Ne me trompé-je point, s'écria la marquise ? M'allez-vous dire : « Notre soleil est la centre d'un tourbillon qui tourne autour de lui ; pourquoi chaque étoile fixe ne sera-t-elle pas aussi le centre d'un tourbillon qui aura un mouvement autour d'elle ? Notre soleil a des planètes qu'il éclaire ; pourquoi chaque étoile fixe n'en aurait-elle pas aussi qu'elle éclairera ? Lumineuses par elles-mêmes, les étoiles fixes ne sont-elles pas autant de soleils appelés à jouir des privilèges de cet astre ? — Je n'ai à vous répondre, lui dis-je, que ce que répondit Phédre à Énone : *C'est toi qui l'as nommé.* »

FONTENELLE.

« Regardez cette figure ouverte, cette physionomie sympathique, cet œil confiant et cette belle prestance, tout cet épanouissement de vie, enfin, qui trahit le goût des plaisirs faciles et je ne sais quelle sensualité inoffensive. Qui le croirait ? C'est l'ogre des salons, le croque-mitaine des provinces, le Danton des badauds, Ledru-Rollin, enfin, c'est moi qui l'ai nommé. Passons vite ; car, pour plaire aux poltrons, il faudrait l'insulter. Depuis qu'il n'est plus peur, c'est à qui lui jettera la pierre. »

DANIEL STERN.

« Tu parlais des Champs-Élysées tout à l'heure, mon digne père nourricier ?

— Eh bien ?

— Eh bien ! aux Champs-Élysées demeure un monsieur bien riche, bien riche.

— Chez qui tu as volé et assassiné, n'est-ce pas ?

— Je crois que oui.

— M. le comte de Monte-Cristo.

— C'est toi qui l'as nommé !

A. DUMAS.

— Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer. Variante de ce vers de Boileau :

« Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer. »

V. TROIS.

NOMOCANON s. m. (no-mo-ka-non — du gr. *nomos*, loi ; *kanon*, règle). Hist. ecclésiast. Recueil de canons et de décisions canoniques des empereurs, à l'usage de l'Eglise grecque. « Recueil de décisions sur des cas de conscience, à l'usage des moines du mont Athos. » « Recueil des livres pénitentiels de l'Eglise grecque. »

— **Encycl.** Les plus anciens recueils de ce genre qui nous soient connus sont ceux de Cresconius, évêque dans l'Eglise d'Afrique au VI^e siècle, et de Fulgentius Ferrandus, diacre de la même Eglise à la même époque. Le *nomocanon* de Cresconius, intitulé *Concordia canonum*, est un ouvrage important, arrangé non pas chronologiquement, selon la date des conciles, mais systématiquement, selon la nature des sujets, et distribué sous trois cents titres. Le recueil de Ferrandus est intitulé *Breviatio canonum*. Le fameux Photius, patriarche de Constantinople au IX^e siècle, a composé un recueil du même genre auquel il a donné le titre même de *Nomocanon*. Cet ouvrage unit aux règles ecclésiastiques les lois civiles qui regardent la discipline de l'Eglise ; il a été d'un usage général dans l'Eglise grecque. Théodore Balsamon, patriarche d'Antioche au XI^e siècle, en a écrit un *Commentaire* que l'on trouve en même temps que l'ouvrage dans le recueil des *Canons ecclésiastiques* (Paris, 1551, in-fol.). Michel Psellus le jeune fit du *Nomocanon* de Photius une traduction en vers, qu'il dédia à l'empereur Michel Ducas. Le canoniste protestant Henri Justel a inséré, dans sa *Bibliotheca juris canonici* (1661, 2 vol. in-fol.), les recueils de Cresconius, de Ferrandus et de Photius.

NOMOCLOË s. f. (no-mo-klo-ë — du gr. *nomos*, pâturage ; *chlôë*, herbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypéracées, tribu des rhyngopores, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions les plus chaudes des deux Amériques.

NOMODICE s. m. (no-mo-di-se — du gr. *nomos*, loi ; *dikê*, justice). Antiq. gr. Chacun des juges qui désignaient les vainqueurs dans les jeux sacrés.

NOMOGAPHE s. m. (no-mo-gra-fe — du gr. *nomos*, loi ; *graphô*, j'écris). Auteur qui a fait un recueil de lois ou un traité sur les lois.

NOMOGRAPHIE s. f. (no-mo-gra-fi — du gr. *nomos*, loi ; *graphô*, j'écris). Traité des lois ; science des lois.

NOMOGRAPHIQUE adj. (no-mo-gra-fi-ke — rad. *nomographie*). Qui a rapport à la nomographie.

NOMOLOGIE s. f. (no-mo-lo-ji — du gr. *nomos*, loi ; *logos*, discours). Science des lois et de ce qui se rapporte aux lois.

NOMOLOGIQUE adj. (no-mo-lo-ji-ke — rad. *nomologie*). Qui a rapport à la nomologie.

NOMOLOGISTE s. m. (no-mo-lo-ji-ste — rad. *nomologie*). Celui qui a écrit sur la nomologie ou sur les lois. « On dit aussi NOMOLOGUE. »

NOMOPHYLAQUE s. m. (no-mo-fi-la-ke — du gr. *nomos*, loi ; *phylax*, gardien). Antiq. gr. Chacun des magistrats athéniens chargés de veiller sur le dépôt des lois, et d'assurer leur observation. « Officier de l'empire grec. » « On dit aussi NOMOPHYLACE. »

— **Encycl.** V. DROIT, tome VI, page 1226, colonne 2.

NOMOTHÈTE s. m. (no-mo-tê-te — du gr. *nomos*, loi ; *tithêmî*, je place). Antiq. gr. Chacun des magistrats chargés, à Athènes, d'indiquer au sénat les anciennes lois susceptibles d'être abrogées ou modifiées, les nouvelles lois à introduire.

— **Encycl.** Le mot *nomothète* était, dans la Grèce antique, le synonyme de notre mot *legislateur*. On appliquait ce nom à tous ceux qui s'occupaient activement de faire établir des lois nouvelles. Ainsi, Périclès et Thémistocle furent appelés *nomothètes*. Cependant, on réservait plus spécialement ce titre aux hommes dont la réputation consistait surtout à avoir donné une législation qui avait exercé sur leur pays une grande et durable influence. Tels furent Minos en Crète, Dracon à Athènes, Zaleucus à Locres. Plusieurs autres hommes reçurent le même titre pour avoir amélioré les lois de leurs concitoyens, ou pour avoir, par leurs écrits, leurs conseils, leurs exemples, agi efficacement sur le développement moral de ceux au milieu de qui ils vivaient. Nous citerons Pittacus de Lesbos, Philon d'Argos, Thalès de Milet, Bias de Priène, Chilon et Pythagore. Mais c'est surtout à Solon et à Lycurgue que l'on décerna le titre de *nomothète* : c'est qu'en effet non seulement ils établirent des codes de lois, ils fondèrent aussi des constitutions qui, bien que de temps en temps modifiées et altérées, quelquefois même suspendues, subsistèrent cependant avec plus ou moins de force aussi longtemps que vécutent les républiques d'Athènes et de Sparte. Solon, en particulier, malgré les réformes importantes qui furent introduites, à diverses époques, dans sa constitution, fut toujours regardé par les Athéniens comme le *nomothète* par excellence.

Le mot *nomothète* eut un autre sens, analogue à celui qui vient d'être indiqué, mais en réalité différent. On sait que Solon, contrairement aux autres législateurs grecs, ne s'appliqua pas à donner ses institutions comme définitives, ni à repousser d'avance les changements qui pourraient y être apportés par la suite des temps. Lycurgue, suivant la tradition historique, partit pour un voyage dont il ne revint pas, et, avant son départ, fit jurer à ses concitoyens d'observer ses lois jusqu'à son retour. Solon demanda un serment semblable aux Athéniens, mais seulement pour dix ans. De plus, il fixa les règles suivant lesquelles il était permis de faire une révision périodique de sa constitution et d'y proposer des amendements. Chaque année, dans la première assemblée générale, tout citoyen avait le droit d'indiquer les défauts de la législation existante et de présenter des propositions destinées à les corriger. Si la motion paraissait digne d'être prise en considération, on la renvoyait à un comité dont les membres portaient le nom de *nomothètes*. Ce comité était pris dans le corps des héliastes, le premier des tribunaux d'Athènes après l'Aréopage. Le but de Solon, en renvoyant des questions si importantes à ce comité, était de limiter les pouvoirs de l'assemblée populaire et d'empêcher qu'elle ne se laissât aller à des empièvements regrettables ; c'est pour cela qu'il soumettait ses décisions à un comité émanant du peuple lui-même, composé de citoyens d'un âge mûr, habitués aux principes de législation par l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Le nombre des membres du comité des *nomothètes* variait suivant les circonstances et suivant l'importance des questions. Si la mesure proposée recevait l'approbation du comité, elle acquiescait force de loi.

NOMPATELIZE, village de France (Vosges), arrond. et à 10 kilom. de Saint-Dié ; 600 hab. Le 16 octobre 1870, un combat très-vif s'engagea autour de cette localité et de celle d'Éival entre les Badois et les corps francs des Vosges, combat qui retarda l'entrée de l'ennemi à Saint-Dié.

NOMPRIX s. m. (non-pri—de non et de prix). Caractère ou état de ce qui est vil, sans prix.

NOMSZ (Jean), poète hollandais, né à Amsterdam en 1738, mort dans la même ville en 1803. On ne possède que peu de détails sur son existence, et ces détails ne sont point à l'honneur de ce littérateur. A la suite de revers de fortune, il tomba dans l'ivrognerie et la débauche. La versatilité de ses opinions politiques, non moins que le désordre de sa conduite, éloignèrent de lui ses contemporains, et il mourut isolé et méprisé à l'hôpital. Il a composé plusieurs tragédies : *Coras, Zoanastre, Ferdinand Cortez, Antoine Hambrook, Marie de Laing* ; des comédies : *L'Homme de confiance, le Vieux habit* ; des poésies : *Mélanges* (Amsterdam, 1782, in-40) ; *Héroïdes patriotiques* (Amsterdam, 1787, in-80).

NON adv. (non — lat. *non*, anciennement *neni*, *nenum*, que les étymologistes tirent de *ni*, *ne*, *non*, et *enem*, ancienne forme de *unus*, un, proprement pas un seul). Particule négative, véritable adverbe qui se joint à un adjectif, à un participe, à un adverbe ou à un complément.

— Joint à un adjectif ou à un participe, non exprime que cet adjectif ou ce participe ne doit pas, ne peut pas être attribué au mot auquel il se rapporte : *Un témoin non recevable. Un compte non soldé. Un ballot non expédié.*

... Ah ! douleur non encore éprouvée !

RACINE.

— Joint à un adverbe, non exprime qu'il faut attribuer au verbe ou à l'adjectif l'adverbe de sens opposé à celui qui est exprimé : *Demeurer non loin (près) de la ville. Tomber non verticalement (obliquement). Répondre non durement (doucement).* Toutefois, l'adverbe n'a ici réellement ce sens que par une sorte d'euphémisme ; par sa valeur propre, il indiquera seulement que le verbe ou l'adjectif ne sont pas modifiés dans le sens de l'adverbe exprimé. « On joint souvent à non des adjectifs tels que *certain, certainement, assurément, sans doute, etc.*, qui ne servent qu'à confirmer, à appuyer la négation : *Non certainement. Non, sans doute.* »

— **Non**, joint à un complément indirect, joue le même rôle que lorsqu'il est joint à un adverbe : *Il s'est fâché, non sans raison. Il est venu, non pour vos beaux yeux. Je lui ai acheté non pour moi, mais pour vous.* « Avec un complément direct, il a toujours un sens elliptique que nous aurons l'occasion d'examiner plus loin.

— Dans un très-grand nombre de cas, *non* est une véritable proposition qui contient un verbe facile à suppléer : *Dire non, répondre non. Répondre Je ne veux pas. En voulez-vous ? — Non. En voulez-vous ? Je n'en veux pas. C'est nous et non lui que j'interroge.* C'est vous que j'interroge, ce n'est pas lui que j'interroge. Si, parmi les hommes, les uns mouraient les autres non, ce serait une désolante affliction. (La Bruy.) Un honnête homme qui dit oui et non mérite d'être cru, son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles et lui attire toute sorte de confiance. (La Bruy.) C'est à la libéralité de l'âme qu'il faut regarder, et non à celle des mains. (J.-J. Rouss.) La justice doit voir sous son bandeau ; ce bandeau doit la rendre impartiale, non aveugle. (Chateaub.) La morale doit avoir le devoir et non l'intérêt pour base. (Mme de Staël.) La philosophie est dans la conduite, non dans les discours. (Bouillon.) Le sentiment, par lui-même, est une source d'émotion, non de connaissance. (V. Cousin.) Il vaut mieux, jusqu'au pied des outels, dire non, que de consumer une union funeste. (Dupin.)

Les uns disent que ai, et les autres que non.

SCARRON.

Gage qu'il se dédit ! — Et moi gage que non !

MOLIERE.

Quoi ! vous la soutenez ? — En aucune façon. [non. — Prenez-vous son parti contre moi ? — Mon Dieu !

MOLIERE.

Pour moi j'aime les gens dont l'âme se peut lire, Qui disent bonnement oui pour oui, non pour non.

GRESSER.

On ne peut pas traîner les filles à l'autel, Et leur faire épouser de force tel ou tel ; Elles ont bien assez d'intelligence, en somme, Pour savoir dire non, ne voulant pas d'un homme.

PONSARD.

« Souvent non, ainsi employé, se trouve au commencement de la phrase ; il peut même y être redoublé : *NON, il ne sera pas dit que j'aurai cédé. NON, NON, non ; retirez-vous. NON, non, je sais bien que c'est grand de travailler à rendre les hommes bons et heureux.* (J.-J. Rouss.)

Non, le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en vain.

VOLTAIRE.

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située Qui veuille d'une estime ainsi prostituée.

MOLIERE.

Non, l'homme ne vit pas uniquement de pain ;

Il vit de sentiment et son cœur en a faim.

A. BARBIER.

« Quelquefois, *non* est suivi de *que* et d'un verbe au subjonctif ; alors *non* que est pour ce n'est pas que : *Je l'ai renvoyé ; non que j'en fusse mécontent, mais.* »

— **Non pas.** Pas ajouté à non donne seulement de l'énergie à la négation : *Acceptez-vous ? — NON PAS. Chez les Germaines, il y avait des vassaux, NON PAS des serfs.* (Montesquieu.) « Si *non* est joint à un adjectif ou à un adverbe, et qu'il soit suivi d'une phrase qui contient une explication restrictive, l'emploi de *pas* est obligatoire : *Je suis NON PAS satisfait, mais moins mécontent. Il écrit NON PAS fortement, mais avec grâce.* »

— **Non plus.** Pas plus, pas davantage : *Il n'en fut NON PLUS parlé que s'il n'avait pas existé. Vous n'êtes pas heureux, NON PLUS que moi. Pour peu que j'aime, je ne vois dans les défauts des personnes NON PLUS qu'une tache.* (La Font.)

La nation des belettes,
Non plus que celle des chats,
Ne veut aucun bien aux rats.

LA FONTAINE.

« Pareillement, de même, après une phrase négative : *Vous n'en voulez pas, ni lui NON PLUS, ni moi NON PLUS. Dieu ne compte pas les siècles, et l'homme qui croit en lui ne le compte pas NON PLUS.* (Lacordaire.)

Ni moi non plus, disait un chat.

FLORIAN.

— **Non moins.** Pas moins, tout autant : *Je le regrette NON MOINS que vous. Les révolutions se font par les intelligences NON MOINS que par les intérêts.* (Pontharlin.) *Le génie de la guerre se repaît d'or NON MOINS que de sang.* (Mich. Chev.)

— **Non-seulement.** V. ce mot à son ordre alphabétique.

— **Ne pas dire non.** Ne pas disconvenir d'une chose ; ne pas refuser une chose : *Je lui ai dit qu'il avait eu tort, et il n'a PAS DIT NON. Si on me l'offre, je NE DIRAI PAS NON.*

— **Substantif.** Action de dire non. *Il répondit par deux non bien accentués. Il suffi d'un oui ou d'un non. Les oui et les non sont longs quand il les prononce, et les monosyllabes deviennent des périodes dans sa bouche.* (Boileau.) « Considéré comme mot, non peut être pris substantivement sans l'emploi de l'article : *Les deux mots les plus courts à prononcer, oui et non, sont ceux qui demandent le plus d'effort ; je préfère peut-être.* (Pythagore.) « Le mot non a été personnifié dans ce sens : *Non tout court est un malhonnête. Dans la bouche d'une femme, non n'est que le frère aîné de oui.* (V. Hugo.)

— **Prov. littér.** Hippocrate dit oui, mais Galien dit non. V. OUI.

— **Encycl.** Gramm. *Non* diffère de *ne*, en ce qu'il ne se joint pas à un verbe et que souvent il forme une proposition implicite. On emploie cet adverbe : 1^o En opposition avec les adverbes affirmatifs *oui, si*, pour confirmer soit une négation, soit une affirmation ; il est l'opposé de *oui* quand il sert de réponse négative à une question affirmative, et l'opposé de *si* quand la question a été négative : *Votre travail est-il fini ? Oui, non. N'avez-vous pas terminé encore votre travail ? Si, non. 2^o Avec pas ou sans cet adverbe, devant un complément ou un adjectif, quand on veut opposer un sens négatif à un sens affirmatif ou mettre en parallèle deux idées contraires : *Il aime le jeu, mais non l'étude, et non pas l'étude. Elle était plus calme, mais non consolée.* 3^o Comme substantif invariable, de même que le mot *oui* : *Refuser avec un non si formel et si sec.* (Boss.) 4^o Devant la préposition négative ou privative *sans*, soit pour équivaloir à la préposition *avec*, soit pour donner un sens positif contraire à celui du mot sans employé seul ; c'est ici le cas de deux négations valant une affirmation : *On prétend, NON SANS raison, que l'égoïsme est le vice dominant de tous les siècles.* 5^o Dans une quantité de substantifs ou d'adjectifs composés, où on le joint au mot suivant par un trait d'union et quelque fois sans trait d'union : *Non-conformiste, non-jouissance, non-pair, non-paiement, non-résidence, non-sens, non-aveu, non-usage, non-valeur, etc.* Mais on remarquera qu'au commencement des mots auxquel on veut donner un sens négatif, le mot *non* se remplace le plus souvent par l'initiale *ni, im, in*, ayant le même sens que *non* : *Incapacité, inaptitude, impossible, impudent, immobile, illégal, illégitime, irrégulier.**

Non que je sois ennuyé d'entreprendre
D'avoir le fruit dont le désir me pousse ;
Mais je voudrais qu'en me le laissant pendre,
Vous me disiez : non, vous ne l'aurez point.

G. MAKOT.

NONA, l'une des Parques chez les Romains. Elle présidait spécialement au neuvième mois de la grossesse des femmes, comme son nom l'indique.

NONACRIEN, IENNE s. et adj. (no-na-krien, ie-né). Géogr. anc. Habitant de Nonacris ; qui appartient à Nonacris ou à ses habitants : *Les NONACRIENS. La population NONACRIENNE.*

— Mythol. Surnom donné à Mercure.

— Poétiq. Le héros nonacrien, Evandre,

qui était de Nonacris. *La vierge nonacrienne*, Atalante, également de Nonacris.

NON-ACTIVITÉ s. f. Administ. milit. Etat d'un officier qui n'exerce momentanément aucune fonction : *Les officiers en NON-ACTIVITÉ sont généralement à la demi-solde.*

NON-ÂGE s. m. Minorité, état de celui qui n'a pas l'âge requis pour certains actes. *Etat d'une personne impubère.* *Vieux mot.*

NON-ÂGÉ, ÉE adj. Pratiq. anc. Qui n'a pas l'âge requis pour certains actes légaux.

NONAGÉNAIRE adj. (no-na-jé-nè-re — lat. *nonagenarius*, de *nonaginta*, quatre-vingt-dix). Qui a quatre-vingt-dix ans : *Une femme NONAGÉNAIRE.*

— Substantif. Personne âgée de quatre-vingt-dix ans : *Un NONAGÉNAIRE. Une NONAGÉNAIRE.*

NONAGÉSIME adj. m. (no-na-jé-zi-me — lat. *nonagesimus*, quatre-vingt-dixième). Astron. Se dit du 90^{me} degré de l'écliptique, à partir de chacun des points où ce cercle coupe l'horizon : *Le NONAGÉSIME dégradé.* *On dit aussi NONAGÉSIMAL.*

— s. m. Nonagésime dégradé : *Le NONAGÉSIME d'été, d'hiver.*

NONAGESIMO adv. (no-na-jé-zi-mo — mot lat.). Quatre-vingt-dix-neuvième. Les adverbes de nombre suivants, jusqu'à cent, sont formés en ajoutant à *nonagesimo* les adverbes latins *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. : *Nonagesimo-primo. Nonagesimo-secundo*, etc.

NONAGONE s. m. (no-na-go-ne — du lat. *nonus*, neuvième, et du gr. *gonia*, angle). Géom. anc. Figure qui a neuf angles. *On dit mieux ENNEAGONE.*

NONAGRIE s. f. (no-na-grî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des noctuelles, tribu des leucanides, formés aux dépens des noctuelles et comprenant environ quinze espèces, toutes européennes.

— Encycl. Les *nonagries* ont pour caractères : un corps allongé ; des antennes assez épaisses, crenelées chez les mâles, filiformes chez les femelles ; les palpes dépassant le front ; la trompe presque droite ; le corselet arrondi, lisse ; l'abdomen cylindrique, très-arrondi ; les ailes, surtout les ailes supérieures, étroites et assez longues. Les chenilles sont allongées, vermiformes, à tête petite et globuleuse. Elles habitent les endroits marécageux, vivent, se nourrissent et subissent toutes leurs transformations dans l'intérieur des tiges des plantes aquatiques, où elles savent se ménager une ouverture latérale pour en sortir à l'état parfait. On peut citer comme type de ce genre la *nonagrie de la massette* ; ses ailes antérieures, de couleur assez variable, ont une envergure de 0m.05. La chenille vit à l'intérieur des tiges de la massette.

NONAIN s. m. (no-nain). Bot. Nom vulgaire de l'asphodèle rameux, en Touraine.

NONAIRE s. f. (no-nè-re). Bot. Nom ancien de l'astragale.

NONALIES s. f. (no-na-li — du lat. *nonae*, nones). Antiq. rom. Cérémonie qui avait lieu le jour des nones, dans la citadelle.

NONANCOURT, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. de 35 kilom. d'Évreux, sur l'Avre ; pop. aggl., 1,356 hab. — pop. tot., 1,817 hab. Filatures de laine et de coton, fabriques de cartes, tanneries. Débris de fortifications ; église du xvi^e siècle, ornée de beaux vitraux. Henri II, roi d'Angleterre, fortifia cette ville en 1112. Louis VII l'assiégea en 1152, puis elle fut prise par Richard Cœur de Lion (1196) et reprise par Philippe-Auguste, qui lui donna le droit de commune en 1202. La ville et le château furent entièrement brûlés et ruinés par les Anglais sous Charles VI. Tous les habitants avaient quitté la ville qui fut abandonnée pendant près de vingt ans (1424-1440). Les fortifications furent relevées en 1500 et, le 10 février 1509, la ville, fut emportée d'assaut par Henri IV. Le 9 novembre de la même année, le maréchal de Biron fit démolir une partie des murailles et des tours de la ville et en fit abattre les portes. En 1594, les habitants obtinrent la permission de les relever.

NONANDRE adj. (no-nan-dre — du lat. *nonus*, neuvième, et du gr. *andros*, mâle). Bot. Qui a neuf étamines. *On dit mieux ENNEANDRE.*

NONANE adj. f. (no-na-nè — lat. *nonanus*, de *nonus*, neuvième). Pathol. Se dit d'un fièvre intermittente dont les accès se montrent tous les neuf jours.

NONANTE adj. num. (no-nan-te — du lat. *nonus*, neuvième). Adjectif qui exprime un nombre contenant neuf fois dix unités. Cette expression vraiment utile a fait place à la locution absurde *quatre-vingt-dix*, et des lors, au lieu d'exprimer de cette façon simple un nombre de neuf dizaines, il nous faut multiplier 20 par 4 et ajouter 10 au produit !

— Prov. *Lever à cinq, dîner à neuf, souper à cinq, coucher à neuf, fait vivre d'ans nonante et neuf*. En réglant comme l'indique le proverbe sa manière de vivre, on prolonge ses jours.

— Astron. *Quart de nonante*, Quart de cercle divisé en 90 degrés, que l'on emploie à diverses déterminations.

NONANTER v. n. ou intr. (no-nan-tè — rad. *nonante*). Jeux. Marquer nonante ou quatre-vingt-dix points au piquet, quand on a en main trente points.

— A signifié autrefois Atteindre sa quatre-vingt-dixième année.

NONANTIÈME adj. (no-nan-tiè-me — rad. *nonante*). Dont le rang, l'ordre est marqué par le nombre nonante ou quatre-vingt-dix. *Mot très-utile, qui a été remplacé par QUATRE-VENT-DIXIÈME.*

NONANTIÈMENT adv. (no-nan-tiè-men — rad. *nonantième*). En nonantième, en quatre-vingt-dixième lieu.

NONANTUPLE adj. (no-nan-tu-ple — rad. *nonante*). Qui est nonante ou quatre-vingt-dix fois aussi grand : *Un nombre NONANTUPLE d'un autre nombre.*

— s. m. Nombre qui est nonante fois aussi grand qu'un autre : *L'accroissement de bénéfices est porté du trentuple au NONANTUPLE.* (Poussier.)

NONAT (Auguste), médecin français, né à Fontaine-Fourche (Seine-et-Marne) en 1804. Il est le neveu du savant Thénard. Reçu docteur à Paris en 1832, puis agrégé, il est devenu médecin des hôpitaux, quelques années plus tard, et a été attaché à la Charité. Le docteur Nonat s'occupe surtout des maladies des femmes. On lui doit : *Recherches sur le choléra épidémique et spécialement sur l'éruption granuleuse des intestins* ; *Mémoire sur la métrite-péritonite puerpérale simple ou compliquée de tympanite utérine, développement de sa these inaugurale* ; *Recherches sur la grippe de 1837 et principalement sur les pneumonies qui ont régné à Paris à cette époque* ; divers mémoires sur les *Fonctions du système nerveux* et sur le *Mécanisme de la voix humaine* ; *Traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes* (1860, in-8°) ; *Traité des dyspepsies* (1862, in-8°) ; *Traité théorique et pratique de la chlorose avec une étude spéciale sur la chlorose des enfants* (Paris, 1864, in-8°), etc.

NONATÉLIE s. f. (no-na-tè-li). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

NON AVENU, UE adj. Qui est considéré comme n'existant pas, qui est complètement nul : *Tout acte signé par un mineur est nul et NON AVENU.*

NON-BATTU s. m. Comm. Sorte de toile grossière.

NON BIS IN IDEM, axiome de droit, célèbre dans l'ancienne comme dans la nouvelle jurisprudence, et en vertu duquel un accusé qui a été jugé, condamné ou absous par un arrêt ou autre jugement rendu en dernier ressort ou passé en force de chose jugée ne peut plus être une seconde fois (*non bis*) poursuivi pour raison du même fait (*in idem*) ; car la société est alors censée avoir obtenu toute la réparation à laquelle elle avait droit. D'après l'article 360 du code d'instruction criminelle, un seul fait ne peut donner lieu qu'à une seule poursuite. Par conséquent, on ne pourrait poursuivre une seconde fois un accusé, par exemple sur le motif qu'on lui a infligé une peine trop légère.

Par application du même principe, la cour de cassation a jugé (arrêt du 22 février 1834) que, lorsque le conseil de préfecture a statué sur une contravention résultant de l'exces de chargement d'un véhicule, il suffit que son arrêt n'ait point été infirmé pour que le ministère public soit non recevable à poursuivre la même contravention devant les tribunaux.

Mais avant tout, pour que la maxime *non bis in idem* soit applicable, il faut que la décision sur laquelle on la fonde soit légale et irrévocable (art. 360, C. d'instr. crim.). Le mot *légale*, inséré dans l'article 360 du code d'instruction criminelle, ne doit point avoir une signification trop restreinte. Mangin, dans ses *Actions publiques*, pense avec raison qu'il a été employé dans l'unique but d'exprimer qu'une ordonnance illégale d'accusation du président de la cour d'assises est susceptible d'être cassée au préjudice de la partie acquittée, si elle a été attaquée régulièrement. Cette opinion est corroborée par la jurisprudence de la cour de cassation, qui a décidé que l'accusé n'est réellement acquitté que lorsqu'il a été déclaré non coupable par le jury.

Nous avons dit qu'il fallait encore, pour donner lieu à l'application de la maxime *non bis in idem*, que la décision fût irrévocable. Or, elle est irrévocable quand elle n'est plus susceptible d'aucun recours, qu'il n'existe plus aucun moyen de l'annuler ou de la faire reformer, enfin lorsque les voies de l'appel, du pourvoi en cassation ou de la requête civile sont épuisées ou fermées définitivement. C'est ainsi que l'arrêt de condamnation rendu contre un contumace n'est point irrévocable ; il ne peut donc acquiescer l'autorité de la chose jugée, puisqu'il tombe de plein droit dès que le condamné se présente ou qu'il est arrêté. Quand plusieurs individus poursuivis pour le même crime ont été jugés les uns contradictoirement, les autres par contumace, les

arrêts rendus contre les premiers n'ont point contre les seconds l'autorité de la chose jugée.

Sous l'ancienne législation française, de même que dans le droit romain, la maxime *non bis in idem* n'était point applicable dans les trois cas suivants : 1° quand il y avait fraude ou collusion dans le premier jugement, de la part de l'accusé ou de la partie publique ou du juge ; 2° lorsque le premier juge qui avait connu de l'affaire était radicalement incompetent ; 3° si le jugement déclarant la non-culpabilité était dû à la fraude de l'accusé. Sous l'empire de la législation actuelle, les décisions contre lesquelles les parties ne se sont pas pourvues et qui sont passées en force de chose jugée ne peuvent être portées devant la cour de cassation que lorsqu'elles sont contraires à la loi.

Mais, dans ce cas, quel effet doit produire la cassation de ces décisions ? Doit-on, dans tous les cas, restreindre la décision à l'intérêt de la loi et n'en faire profiter ni souffrir les parties, ou bien faut-il distinguer et en faire profiter les parties quand la cassation est provoquée par l'ordre du gouvernement, tandis que la chose jugée conserverait toute sa puissance si le pourvoi n'était formé que conformément à l'article 442 ? A ce sujet, les opinions sont divergentes. Suivant Carnot (*Instruction criminelle*), on doit distinguer le cas où l'annulation porte sur des actes ou jugements intervenus pendant un procès qui a été jugé en dernier ressort et celui où l'annulation porte sur des actes ou sur des jugements intervenus dans un litige encore pendant. L'annulation ne peut profiter aux parties que dans le premier cas et quand il n'y a pas eu de recours par les intéressés contre le jugement définitif ; mais elle doit, dans le second cas, leur profiter si le jugement définitif n'est pas rendu.

Aux termes de l'article 360 du code d'instruction criminelle, toute personne acquittée légalement ne peut plus être reprise ni accusée à raison du même fait. Que doit-on entendre par le même fait ?

Le mot *fait* signifie-t-il l'acte matériel ou l'acte qualifié ? D'accord avec la jurisprudence, la plupart des auteurs estiment qu'il exprime le fait qualifié, car autrement, disent-ils, on ferait porter l'autorité de la chose jugée sur un objet qui n'aurait même pas été mis en question. Cette solution doit évidemment être admise ; car un fait peut constituer un crime ou seulement un délit, suivant les circonstances qui en augmentent ou en atténuent la gravité, suivant le point de vue sous lequel on le considère ; ainsi, un meurtre peut devenir un simple homicide par imprudence ; une tentative d'empoisonnement peut dégénérer en un avortement ; or, d'après le sens qu'on donne généralement au mot *fait*, la poursuite suivie d'acquiescement du chef du meurtre ou de la tentative d'empoisonnement ne saurait être un obstacle à une nouvelle poursuite pour homicide involontaire ou pour avortement. L'ancienne jurisprudence admettait, de même doctrine. « Ainsi, dit M. Muzart de Fourques, un individu pourrât être poursuivi une seconde fois pour crime criminellement, soit devant les tribunaux correctionnels : 1° sous la prévention d'homicide par imprudence, après avoir été mis en accusation et acquitté pour meurtre ; 2° sous la prévention d'homicide involontaire, après avoir été acquitté de l'accusation d'infanticide ; 3° pour attentats aux mœurs, après acquiescement du crime de viol ; 4° sous la prévention de vol, après mise en accusation et acquiescement pour meurtre suivi de vol ; 5° sous la prévention de banqueroute simple, après acquiescement sur une accusation de banqueroute frauduleuse. On ne peut considérer comme le même fait celui qui, bien que se rapportant au crime, objet de l'accusation première, a néanmoins une existence indépendante et constitue par lui-même un acte distinct et entièrement détaché. Les premières poursuites n'auraient alors aucune influence sur les nouvelles. Quand la seconde poursuite est autorisée, c'est-à-dire quand il n'y a point lieu à l'application de la règle *non bis in idem*, cette poursuite peut être exercée par le ministère public, bien que des réserves n'aient point été faites par lui lors de la première instance ou même lorsqu'elles ne lui auraient point été accordées ; en effet, le ministère public ne pourrait pas plus renoncer à l'action publique que le juge ne peut entraver cette action et lui créer des causes d'extinction. Aux termes de l'article 361 du code d'instruction criminelle, « lorsque, dans le cours des débats, l'accusé aura été inculpé sur un autre fait, soit par des pièces, soit par les dépositions des témoins, le président, après avoir prononcé qu'il soit poursuivi à raison du nouveau fait ; en conséquence, il le renverra, en état de mandat de comparution ou d'amener, suivant les distinctions établies par l'article 91, et même en état de mandat d'arrêt, s'il y échet, devant le juge d'instruction de l'arrondissement où siège la cour, pour être procédé à une nouvelle instruction. Cette disposition ne sera toutefois exécutée que dans le cas où, avant la clôture des débats, le ministère public aurait fait des réserves à fin de poursuites. »

Suivant le code pénal du 3 brumaire an IV, l'ordonnance de mise en liberté d'un prévenu n'empêcherait pas que ce prévenu fût poursuivi de nouveau pour ce même fait. Néanmoins,

il ne pouvait l'être s'il ne survenait de nouvelles charges après les déclarations du jury d'accusation portant qu'il n'y avait pas lieu à accusation. Enfin, l'accusé acquitté par suite d'une déclaration du jury de jugement ne pouvait plus, sous aucun prétexte, être recherché. Cette doctrine est la même sous notre législation actuelle.

Le jury statue sur l'existence des faits qui ont motivé l'accusation ; ses déclarations sont définitives, indépendantes des décisions qui combinent ces faits avec la loi pénale, et constituent, par suite, des jugements parfaitement indépendants et auxquels on doit reconnaître l'autorité de la chose jugée. L'accusé acquitté par déclaration du jury ne peut plus, par conséquent, être repris à raison du même fait, et ce, à peine de nullité de toute la procédure qui pourrait être dirigée de nouveau contre lui.

D'après un arrêt de la cour de cassation du 17 janvier 1812, le jugement qui prononce l'acquiescement d'un prévenu à en sa faveur l'autorité de la chose jugée, quoiqu'il ait été cassé dans l'intérêt de la loi, si le ministère public ne l'a pas attaqué dans le délai prescrit. Le prévenu acquitté ne peut donc plus être poursuivi ni condamné à raison du même fait.

Quand, en infirmant le jugement de condamnation rendu par un tribunal correctionnel, un tribunal d'appel a renvoyé le prévenu devant le juge d'instruction pour être procédé par la voie criminelle, la chambre des mises en accusation ne peut, sans violer elle-même l'autorité de la chose jugée, déclarer qu'il n'y a lieu à suivre sous le prétexte que le jugement de première instance ayant été exécuté, l'appel n'était pas recevable, et que la poursuite criminelle serait une violation de la maxime *non bis in idem*.

Aux termes d'un avis du conseil d'Etat, converti en décret le 12 novembre 1808, le juge d'appel doit respecter le chef du jugement relatif au délit ; ce jugement ayant passé en force de chose jugée, il a tous les droits d'une vérité incontestable. *Res judicata pro veritate habetur*. S'il y a absolition d'un prévenu qui aurait dû être condamné, c'est son bonheur, il est jugé ; il est jugé sans appel ni réclamation, puisque le ministère public ne se plaint pas. A plus forte raison, s'il y a une peine trop légère, la cour criminelle ne devra pas s'office l'aggraver. C'est par ces motifs que la cour de cassation a toujours reconnu au jugement d'acquiescement l'autorité de la chose jugée, relativement à l'action publique, même devant le tribunal de second degré saisi par l'appel seul de la partie civile, et sauf au juge à examiner de nouveau le fait, mais uniquement pour justifier sa compétence. Et alors même que le prévenu aurait également appelé, sa position ne peut être empirée soit par l'application d'une peine supérieure, soit par une déclaration d'incompétence, et cela en matière de simple police comme en matière correctionnelle. Il y a toujours chose jugée relativement aux chefs qui ont été résolus en sa faveur (Cass., 27 août 1812). Le tribunal d'appel peut toutefois, sur les conclusions seules du condamné, se déclarer incompétent (Cass., 21 avril 1832). Aux termes de l'article 246 du code d'instruction criminelle, « le prévenu à l'égard duquel la cour d'appel aura décidé qu'il n'y a pas lieu au renvoi à la cour d'assises ne pourra plus y être traduit à raison du même fait, à moins qu'il ne survienne de nouvelles charges. » Mangin dit avec raison que le silence de cet article sur les décisions des cours d'appel en matière de simple police ou de police correctionnelle n'empêche point qu'il ne leur soit applicable, comme à celles de la compétence des cours d'assises.

Dans le langage ordinaire, on emploie souvent l'expression *Non bis in idem* pour signifier qu'on ne peut pas tomber deux fois dans le même malheur, qu'on ne doit pas compter deux fois sur le même moyen.

« Je me suis bien gardé de faire entendre un cri. Quel effet auraient ensuite produit les cris que pousse Philoctète dans l'accès de douleur qui le saisit ? *Non bis in idem* : il ne faut pas employer deux fois le même moyen. Si l'on veut montrer Philoctète souffrant à la fin de la scène, il ne faut pas le montrer tel en arrivant ; car alors il n'y aurait plus de progression. »

LAMARQUE.

« Quand un vol a été commis et que le voleur est pris et convaincu, ce qui est vite fait, on lui coupe immédiatement une oreille. On comprend combien un pareil procédé simplifie l'action de la police ; car si un voleur déjà repris de justice commet un second vol, il n'y a pas de dénégation possible, à moins que l'oreille n'ait repoussé, ce qui est rare. Alors on coupe l'autre, en vertu de cet axiome de droit, *non bis in idem*. »

ALEX. DUMAS.

« Quand vous avez écrit ces mots *crescendo*, *diminuendo*, pourquoi les accompagnez-vous de l'obélisque renversé, du soufflet pointu qui représente à l'œil l'effet commandé par ces mots ? L'un ou l'autre suffit ; *non bis in idem*. »

CASTIL-BLAZE.

NONCE s. m. (non-se — du lat. *nuntius* ou *nuntius*, messenger. Corserre voit dans *nuntius*, archaïque *nuntius*, une contraction de *notitius*, semblable à celle qui a fait *nundinus* de *notendinus*. *Noventius* signifierait proprement qui apporte une nouvelle, de *novus*, nouveau, d'où un verbe *novere*, dominer *noventius*, comme *florere* donne *florantius*. Il est possible aussi que *nuntius* se rapporte directement à la racine *nunc* scribere, n, énoncer, répandre). Administr. ecclésiastique. Prieur chargé de représenter le pape auprès d'une cour étrangère : *Le nonce du pape à Madrid*. Un *nonce apostolique*. *Nonce ordinaire*, *Nonce résident*, comme ambassadeur, à titre permanent. *Nonce extraordinaire*, *Nonce chargé d'une négociation spéciale* et de fonctions temporaires.

— Hist. Député de l'ordre équestre des villes de Hongrie. *Le nonce* de la noblesse à la grande diète de Pologne. *Nonces terrestres*, députés des palatinats aux diètes de Pologne, qui furent établis sous Casimir IV et prirent une grande autorité.

— Encycl. Administr. ecclésiastique. Le personnage diplomatique qu'on appelle un *nonce* était autrefois un légat ordinaire, c'est-à-dire un légat du second ordre, pour le distinguer du légat à latere, pris dans le sein du sacré collège et envoyé seulement dans les circonstances solennelles. La transformation moderne des anciens légats en simples *nonces* accuse un changement radical dans leurs fonctions. Les légats étaient des lieutenants du pape, dans les pays où il était accrédité. Ils y exerçaient des pouvoirs immenses, dirigeant le personnel régulier et séculier de l'Eglise, conféraient les bénéfices ecclésiastiques, administraient la justice, avaient la haute main sur tout ce qui concernait l'exercice du culte. A l'occasion, ils tenaient le pouvoir civil en échec. En France, l'autorité royale avait pris des précautions minutieuses contre leurs empiétements. Malgré ces précautions, on se fera une idée de la puissance qu'ils avaient su conserver à la fin du xvi^e siècle, par cet extrait de Pithou (art. 11 des *Libertés de l'Eglise gallicane* ou plutôt des *Maximes de Pithou*) : « Le pape n'envoie point en France légats avec faculté de réformer, juger, conférer, dispenser et telles autres qui ont accoutumé d'être spécifiées par les bulles de leur pouvoir, sinon à la postulation du Roy Très-Chrétien ou de son consentement, et le légat n'use de ses facultés qu'après avoir baillé promesse au roy par écrit sous seing et juré par les saints ordres de n'user desdites facultés en royaumes, pays, terres et seigneuries de la sujétion, sinon tant et si longtemps qu'il plaira au roy ; et sitôt que ledit légat sera adverti de sa volonté, au contraire, il s'en désistera et cessera. Aussi qu'il n'usera desdites facultés, sera pour le regard de celles dont il aura le consentement du roy et conformément à icelles, sans entreprendre ni faire chose préjudiciable aux saints décrets, conciles généraux, franchises, libertés et privilèges de l'Eglise gallicane et des universités et études publiques de ce royaume. Et à cette fin se présentent les facultés de tels légats à la cour de parlement, où elles sont veues, examinées, vérifiées, publiées et enregistrées sous telles modifications que la cour voit estre à faire pour le bien du royaume, suivant lesquelles modifications se jugent tous les procès et différends qui surviennent pour raison de ce et non autrement. »

Par « études publiques, » objet mentionné parmi ceux que le légat n'a pas le droit de réglementer, Pithou entend l'enseignement public. Ainsi, le légat n'avait pas le droit de s'en occuper en France. En d'autres termes, il lui était défendu d'établir chez nous l'inquisition romaine.

Les *nonces* ont conservé le nom de légats jusqu'au commencement du xix^e siècle, mais en perdant chaque jour de leurs vieilles attributions, à mesure que le monde moderne s'affranchissait de l'autorité catholique.

Le décret organique du concordat de 1801 détermine les limites de l'autorité des *nonces*. Ces limites sont très-étroites. « Sans doute, dit Portalis dans son rapport sur les articles organiques, c'est le pape qui donne la mission quand il s'agit d'un objet de sa compétence, et c'est en son nom qu'elle s'exerce ; mais c'est par la permission et sous l'autorité du souverain qu'elle s'exerce, car rien ne peut avoir exécution parée dans un Etat sans le consentement de la puissance publique qui régit cet Etat. »

Sous l'ancien régime, quand un *nonce* ou légat du saint-siège commettait un excès de pouvoir, il pouvait être poursuivi. En 1591, Henri IV, par lettres patentes du 14 juillet, donna l'ordre au parlement de procéder contre un *nonce* du pape Grégoire XIV, entré dans le royaume sans sa permission ; car il était député aux chefs de la Ligue, et le 5 du mois d'août suivant, le *nonce* fut décrété de prise de corps par le parlement. Il s'agit du parlement royal siégeant à Tours, comme on pense bien, et non du parlement de Paris, inféodé à la Ligue.

Actuellement, les *nonces* exercent une mission presque toute politique. Ils jugent pourtant, quand ils en reçoivent l'ordre exprès, des appels dûment portés du métropolitain en cour de Rome et font des informations sur les bonnes vie et mœurs des ecclésiasti-

ques que l'Etat propose à Rome pour devenir évêques.

Portalis, dans le rapport déjà cité, conteste au *nonce* le droit de juger sur les appels en cour de Rome : « S'il s'agit d'affaires contentieuses, dit-il, ou le pape est en droit d'en connaître en première instance ou il n'en peut connaître qu'en cause d'appel. Dans ces deux cas, il est tenu, selon les articles 45 et 46 des libertés de l'Eglise gallicane, de déléguer en France et à des ecclésiastiques français le pouvoir de vider les causes qui sont en jugement. »

Portalis ne voulait pas non plus que le *nonce* eût le droit d'informer, à propos des promotions à l'épiscopat ; mais l'usage laisse au *nonce* ce privilège. Du reste, l'Etat ne considère pas ces informations comme des actes de juridiction, mais comme des moyens de se procurer des renseignements.

D'après une circulaire ministérielle du 9 octobre 1833, le *nonce*, en France, n'a pas le droit de communiquer avec les évêques. Quand il reçoit de Rome quelques choses qui le concernent, il doit se servir de l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, lui communiquer les instructions reçues, et le gouvernement se charge de les faire parvenir à l'épiscopat. Cette mesure n'est guère mise en pratique. Rome communique directement avec les évêques ; elle a pour cela toutes sortes de moyens. Et puis, le *nonce* agit à sa guise. On ne l'inquiéterait que dans une circonstance critique. De part et d'autre, il existe sur ce point un accord tacite entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique. De fait, les *nonces* du saint-siège n'ont conservé nulle part en Europe les prérogatives des anciens légats. On a même changé leur nom dans le but de le leur faire entendre. Loin d'avoir conservé une suprématie quelconque sur le clergé de France, il y a même l'article 10 du décret organique du concordat qui les soumet à l'autorité de l'ordinaire, dans le lieu qu'ils habitent. Mais comme l'ordinaire, c'est-à-dire l'évêque, n'a jamais essayé de se prévaloir de cette prescription, elle est tombée en désuétude.

Les *nonces* d'aujourd'hui n'étant plus que les représentants du saint-siège en matière diplomatique, on emploie, pour désigner leurs pouvoirs et leur rang, les mêmes qualifications que pour les diplomates. Il y a des *nonces* ordinaires et des *nonces* extraordinaires ; on appelle internonces les envoyés temporaires que la diplomatie nomme ministres plénipotentiaires par intérim. Quoiqu'ils aient été dépouillés de toute juridiction dans les pays où ils sont accrédités, pourtant il y a quelques Etats dans lesquels le *nonce* du pape continue d'être autorisé à conférer des bénéfices ; en d'autres termes, à distribuer des abbayes, des canonicats, etc., à des ecclésiastiques ou moines de leur choix.

— Bibliogr. Dupin, *Manuel du droit public ecclésiastique français* (Paris, 1844, 1 vol. in-12) ; Migne, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence civile ecclésiastique* (Paris, 1849, 2 II, in-40).

— Hist. Dans chaque district de l'ancienne Pologne, la noblesse, réunie en diétine ou petite diète, choisissait des députés chargés de la représenter dans la seconde Chambre de ce qu'on pourrait appeler le parlement. L'organisation du pouvoir politique en Pologne a subi des transformations qu'il serait long et difficile de suivre. La dernière constitution polonaise fut promulguée en 1791.

Le 3 mai, elle commença de fonctionner. Cette constitution réglait qu'il y aurait deux Chambres : l'une, appelée sénat, était présidée par le roi ; l'autre, appelée Chambre basse ou des députés (*nonces*), devait être présidée par un maréchal. Les deux Chambres se réunissaient de droit tous les deux ans. Le roi pouvait dissoudre le sénat, mais non la Chambre des *nonces*. On voit que, en Pologne, il n'y avait ni peuple ni bourgeoisie qui fussent représentés. Il y avait deux noblesses : la grande, dont les députés formaient le sénat, et la petite, dont les députés, qualifiés de *nonces*, formaient la Chambre basse. Cet état de choses finit en 1796, avec l'indépendance du royaume, et fut rétabli en 1807 par Napoléon, lors de la fondation du grand-duché de Varsovie. La charte octroyée par l'empereur de Russie en 1815 maintint l'ancien gouvernement composé de deux Chambres prises exclusivement dans la noblesse. Le peuple et la bourgeoisie restèrent exclus du pouvoir. Ce fut la seconde Chambre, ou Chambre des *nonces*, qui dirigea le mouvement révolutionnaire de 1830. Une décision de la diète, prise après la chute de Varsovie (1831), stipula que ses membres pourraient prendre des décisions légales, même à l'étranger, pourvu qu'ils fussent au moins au nombre de trente-trois.

Il est bon de remarquer ici que l'organisation purement féodale de la résistance aux Russes est une des principales causes de la ruine de la Pologne. Les classes inférieures et moyennes de la société polonaise, n'ayant jamais eu de part au gouvernement, n'ont rien à perdre sous le joug de la Russie et le tolèrent sans scrupule. La politique russe, profitant de la situation afin de déraciner les souvenirs nationaux, n'a eu qu'à protéger le peuple et la bourgeoisie, qui lui ont su gré de ses bienfaits. Aussi, l'insurrection polonaise de 1862 n'a-t-elle pu recruter que de

rare adeptes en dehors des classes nobiliaires, les seules pour qui la patrie existait auparavant.

NONCHAIN s. m. (non-chain). Arboric. Variété de poire d'autonne.

NONCHALAMMENT adv. (non-cha-la-man — rad. *nonchalant*). Avec nonchalance : *Travailler nonchalamment*. Avec mollesse et abandon : *Etre couché nonchalamment*. *Marcher nonchalamment*. *Etre nonchalamment accoudé*.

Sur un lit de repos la belle était couchée, La tête sur sa main nonchalamment penchée. LA SABLÈRE.

NONCHALANCE s. f. (non-cha-lan-se — rad. *nonchalant*). Défaut d'activité, d'ardeur et de soin : *Travailler avec nonchalance*. *Mettre de la nonchalance dans la conduite d'une affaire*. *Faire tout avec nonchalance*. Quand l'âme se dissipe en vagues desirs, elle ne sait ce qu'elle veut, et elle tombe dans la nonchalance. (Boss.) Les devoirs s'observent avec une excessive nonchalance. (Mass.) Mollesse, abandon, affaissement : *La nonchalance embellit une petite chose et en gâte toujours une grande*. (Dider.)

Soyez grave sans faste, aisé sans nonchalance. SALLÉQUE.

Il Pose, action, parole nonchalante : Les nonchalances sont ses plus grands artifices. RÉGNIER.

— Syn. Nonchalance, indolence, mollesse. V. INDOLENCE.

NONCHALANT, **ANTE** adj. (non-cha-lan — rad. *nonchalant*). Insouciant, qui agit ou parle sans ardeur et l'activité nécessaires : *Etre nonchalant*. *Avoir un caractère nonchalant*. Il Qui agit, se meut ou parle avec mollesse ou abandon : *Les blondes sont aussi nonchalantes que les brunes sont vives*.

La Mollesse à Cîteaux a choisi son séjour ; Les plaisirs nonchalants folâtraient à l'entour. BOILEAU.

Il Qui aime la mollesse, qui s'abandonne volontiers à une sorte de paresse : La nonchalante oisiveté Se blesse sur un lit de roses. DE BERNIS

... J'ai l'esprit paisible et nonchalant, Et de contrarier je n'ai pas le talent. PONSARD.

— Par ext. Qui est fait avec nonchalance ou par nonchalance : *Un travail nonchalant*. Il Qui appartient aux personnes nonchalantes : *Autrefois, la laine du Thibet ne figurait que sur les nonchalantes épaules de la femme opulente*. (Thiers.)

— Poét. Qui inspire la nonchalance, qui la favorise :

Ces voila ces sapins à la sombre verdure, Cette gorge profonde aux nonchalants détours, Ces sauvages ains dont l'antique murmure A bercé mes beaux jours. A. DE MUSSET.

— *Nonchalant de*, Qui ne s'inquiète pas, qui ne s'occupe pas de ; qui ne s'intéresse pas à : *Etre nonchalant des dires du monde*. Je veux que la mort me trouve plantant mes choux, mais nonchalant d'elle et encore plus de mon jardin imparfait. (Montaigne.) Il Cet emploi a vieilli ; il faut le regretter.

— Substantif. Personne nonchalante : *C'est une grande nonchalante*.

NONCHALOIR v. a. ou tr. (non-cha-loir — de non, et de *chaloir*). Ce dernier mot répond à l'italien *calere*, à l'espagnol *caler*, qui se trouve également dans la langue d'oc, notamment dans la *Chronique des Albiges*. Ces verbes dérivent du latin *calere*, qui, de sa signification propre, être chaud, être enflammé, être brûlant, est passé à la signification figurée être cuisant, en parlant d'un soleil, être inquiet, inquiéter, soucier. *Nonchaloir* était assez souvent pris substantivement. M. Littré signale le normand *caleux*, paresseux, et demande si ce ne serait pas une aphérèse de *nonchalez*, qui se dit encore en Berry pour *nonchalant*, et s'il ne faut pas y rattacher le populaire *caler*, qui s'emploie avec la signification de reculer, avoir peur. Négliger, ne pas mettre de soin ou d'intérêt à : *Nonchaloir l'avenir de ses enfants*. Il Vieux mot.

— v. n. ou intr. Se livrer à la nonchalance ; manquer de zèle, d'activité. Il Vieux mot.

— s. m. Nonchalance, mélange d'indifférence et d'apathie : *La chatte était couchée fort solennellement sur son habit que j'avais ôté et regardait les pigeons avec un air de nonchaloir*. (Baudelaire.)

Depuis deux jours, hélas ! je l'ai perdu, Du nonchaloir le héros adorable. CHAULIEU.

Elle aime aussi la paix, les champs, l'air frais du soir, Un penser calme et fort, mêlé de nonchaloir. SAINT-BEUVE.

Il Sans façon, léger et indifférent : *M. Thiers a une façon pleine de nonchaloir d'excuser le crime*. (H. Castille.)

NONCIATION s. f. (non-si-a-si-on — lat. *nuntiatio*, de *nuntiare*, annoncer). Action d'annoncer ; annunciation.

— Anc. jurispr. Somme d'interrompre des travaux jusqu'à ce que la justice ait statué.

NONCIATURE s. f. (non-si-a-ture — du lat. *nunciatus*, messenger). Fonctions, charge, qualité d'envoyé, de délégué, de député. Il Vieux en ce sens.

— Administr. Accrédité. Fonction d'un *nonce* du pape : *La nonciature de Paris*. *Etre élevé à la nonciature*. Il Exorces de la même charge : *Il est mort pendant sa nonciature*. Il Palais du *nonce* : *Faire viser son passeport à la nonciature*. Philippe V fit défendre au *nonce* de se présenter devant lui, fit fermer la nonciature et rompit tout commerce avec Rome. (St-Simon.) Il Pays appartenant au pape et administré par un *nonce* apostolique : *La nonciature d'Avignon*.

— Hist. Charge de *nonce*, à la diète polonaise.

NON-COACTION s. f. Absence de coaction : *La non-coaction de la volonté*.

NON-COMBATTANT s. m. Art mil. Homme attaché à l'armée, mais à un titre qui le dispense de prendre part au combat, comme chirurgien, musicien, aumônier, etc.

NON-COMPARANT, **ANTE** adj. Pratiq. anc. Qui ne comparait pas en justice.

— Substantif. Celui qui fait défaut, qui ne comparait pas en justice.

NON-COMPARANCE s. f. Pratiq. anc. Défaut de comparution d'une personne assignée.

NON-COMPLET s. m. Administr. mil. Etat d'une troupe dans laquelle tous les hommes inscrits au rôle ne sont pas présents : *On est trop facile sur le non-complet*. (Beausobre.)

NON-CONCILIATION s. f. Jurispr. Défaut de conciliation.

NON-CONDUCTEUR, **TRICE** adj. Physiq. Qui n'est pas conducteur ou qui est très-mauvais conducteur de la chaleur ou de l'électricité : *Corps non-conducteurs*. *Substances non-conductrices*.

NON-CONFORMISTE s. m. Hist. relig. Celui qui s'écarte de la religion officielle, en Angleterre : *L'Eglise anglicane met les calvinistes puritains au nombre des non-conformistes*. (Boss.) Il S'est dit d'abord de ceux seulement qui refusèrent d'obtempérer au décret par lequel Charles I^{er} tenta d'établir en Angleterre et en Ecosse l'unité de discipline et de liturgie.

— Fam. Personne qui se livre à des plaisirs contre nature.

— Adjectif. : *Les Eglises non-conformistes*.

NON-CONFORMITÉ s. f. Défaut de conformité.

NONDINATEUR adj. m. (non-di-na-teur — du lat. *nundina*, foire). On écrit mieux *NUNDINATEUR*. V. ce mot.

NONE s. f. (no-ne — du lat. *nona* hora, la neuvième heure ; de *nonus*, adjectif ordinal de *novem*, neuf. Dans plusieurs patois, ce mot s'est conservé avec le sens de midi et de repas de midi, dîner. En anglais, *noon* signifie également midi. Le vieux français *noner* signifiait goûter, faire un repas vers le soir. La neuvième heure après minuit correspond à neuf heures du matin ; la neuvième heure, comptée à la manière romaine, correspond à trois heures du soir. Ces deux manières de compter ne cadrent pas avec la signification de midi ; mais, comme le remarque M. Grandgagnage, encore sous François I^{er}, on *nonait*, on dînait à neuf heures. Ce philologue cite, pour le démontrer, le vieux dicton :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf
Fait vivre d'ans nonante et neuf.

« On a donc d'abord, dit-il, nommé le dîner d'après l'heure à laquelle il se prenait ; ensuite, cette heure ayant été successivement reculée jusqu'à midi, on a néanmoins désigné ce repas par le nom de dîner, quoique ce nom fût devenu inexact par son sens étymologique. » Les Allemands continuent de même à appeler leur dîner *mittag-essen*, manger de midi, quelle que soit l'heure à laquelle ils prennent ce repas. Jadis, *none* s'employait aussi comme désignation d'une région, le sud-ouest). Antiq. rom. Quatrième partie du jour, commençant après la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures de l'après-midi.

— Liturg. Heure canonique qui se récite après sexte, et dont la place propre est à l'heure de none, c'est-à-dire à trois heures après midi.

— Anc. jurispr. Neuvième denier qu'il fallait payer à titre de redevance, pour jouir de certains biens.

— Mus. S'est dit quelquefois pour *NEUVIÈME* : *Intervalle de none*.

— Techn. Nom de l'une des pièces du moule à couppelles.

— s. f. pl. Chronol. Septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, cinquième jour des autres mois, formant un point fixe dont la distance servait à distinguer les jours qui suivent celui des calendes, chez les Romains : *Le jour des nones d'avril*. Le cinquième jour avant les nones de mai. La veille des nones de juin. Les premiers jours du mois se comptaient en indiquant leur rang avant le jour des nones ; ainsi, le 1^{er} mai s'appelait le 7^e jour avant les

NONES; le 2, le 6^e jour avant les NONES, etc.; le 6^e, la veille des NONES.

NONÉE s. f. (no-né). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées.

NON ERAT HIS LOCUS (Ce n'en était pas le lieu). Mots d'Horace (*Art poétique*, v. 19). Le poète condamne ainsi les digressions déplacées : « Vous me faites la description d'un bois sacré ou d'un autel de Diane; vous me représentez les détours d'un ruisseau dans les riantes campagnes; vous me peignez le Rhin ou l'arc-en-ciel : tout cela n'est pas ici sa place. » Très-souvent, en citant ce texte, on y fait un léger changement : *Non erat hic locus*.

« Aubanquet que la Société d'agriculture de Hantingdon a donné le 5 octobre, à l'occasion de l'exposition des bestiaux, on ne s'est presque occupé que de guerre... On a parlé de l'enthousiasme des volontaires, des frégates blindées en fer, qui ne coûteront pas moins de cinq cent mille livres sterling chacune : *Non erat hic locus*. »

EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE.

« J'aurais bien voulu parler un peu dans *Adélade* de ce fou de Charles VI, de cette mégère Isabeau, de ce grand homme Henri V; mais quand j'en ai voulu dire un mot, j'ai vu que je n'en avais pas le temps, et *non erat hic locus*. »

VOLTAIRE.

« Si votre sujet est un intérêt d'Etat, un droit au trône disputé, une conjuration découverte, n'allez pas y mêler les dieux, les autels, les oracles, les sacrifices, les prophéties : *Non erat hic locus*. »

VOLTAIRE.

« Apprends, l'ami, que la théorie démontrée de la gravitation n'est point un système; que tous les corps gravitent les uns vers les autres en raison directe de la masse et en raison inverse du carré des distances; que c'est là loi invariable de la nature, mathématiquement calculée; et souviens-toi qu'on ne doit pas en parler dans une homélie : *Non erat hic locus*. »

VOLTAIRE.

NONES, peuplade qui fait partie de cette population africaine connue au Sénégal sous le nom générique de *Sérères*. Les *Sérères* se distinguent en *Sérères Sines* et en *Sérères Nones*. Le royaume de Sine, dit M. Pinel-Laprade dans l'*Annuaire du Sénégal* pour 1861, ne s'est pas laissé entamer par les Oulofs. Comme chez les Oulofs, les droits au trône se transmettent par les femmes dans la dynastie des Guelouar. Le gouvernement est assez méthodiquement organisé. Peu belliqueux, les Nones sont assez bons cultivateurs, et s'occupent spécialement de l'élevage des bestiaux et de la récolte du coton.

La langue oulof est assez en usage chez les Nones; cependant ils ont un dialecte particulier qui diffère assez du kéguem, ou langue des *Sérères Sines*, pour constituer un idiome à part. Suivant M. Pinel-Laprade, le nous comprend trois dialectes; le nous proprement dit, parlé par les *Sérères* du Nianian, Fanden, Nioch et Lekhar; le *paror*, parlé par les habitants du Ndout et des villages de Niakhil, Sene, Sognoff, Pont, Ounandikhat, Lelo, Sonne, Santiaosoff, Ludon, Boulekhilol et Sandok; enfin le *saff*, parlé par tous les autres villages *sérères* nones, situés à l'ouest de la Tamna et par ceux du Diobas, à l'exception des villages que nous avons désignés plus haut comme faisant partie des *Sérères Sines* (v. *SÉRÈRES*). M. Faidherbe, ayant eu occasion d'interroger un jeune *Sérère* None, a recueilli les renseignements suivants. Les racines du none et du kéguem sont presque toutes différentes, mais les règles ont entre elles et avec celles du oulof la plus grande analogie. Ainsi l'on y retrouve l'article placé après le nom, modifiant sa consonne initiale d'après celle du nom. Nous ajouterons même, d'après les exemples cités par l'auteur, que l'origine euphonique de ces modifications nous semble bien plus évidente, et, par conséquent, bien plus facile à saisir que dans le oulof. La comparaison des pronoms personnels du none et du kéguem n'offre pas de résultats concluants. Nous remarquerons seulement la ressemblance signalée par M. Faidherbe et consistant dans la terminaison *n*, comme signe distinctif et caractéristique des deux premières personnes du pluriel. Les adjectifs possessifs, les pronoms affixes accolés aux verbes présentent également quelques analogies. Les formes verbales, dont nous avons donné le tableau au mot *KÉGUEM*, sont également en usage dans le none, et sont créées par des procédés organiques similaires.

NON-ÊTRE s. m. Philos. Défaut d'existence réelle; négation, absence de l'être : *L'être et le non-être*. *Être immuable, c'est être, et changer c'est n'être pas; or l'être est, et il est connu devant la privation, qui est NON-ÊTRE.* (Boss.)

— Par ext. Etat de ce qui a cessé d'être : Eh! monsieur, le non-être est ce qu'on craint le moins.

Boursault.

— Encycl. Platon distingue fort subtilement le non-être du néant : Lorsque nous

parlons du non-être, dit-il dans le *Sophiste*, nous ne parlons pas du contraire de l'être, mais d'un être différent d'un autre. Ainsi, quand nous parlons du non-grand, nous voulons dire le petit ou le moyen. Il y a une partie du différent qui s'oppose au beau, c'est le non-beau. Le non-beau n'est-il pas un genre d'être en opposition avec un autre genre d'être? C'est donc l'opposition d'un être à un autre, et le beau ne paraît pas plus être que le non-beau. C'est ainsi que le grand et le non-grand existent autant l'un que l'autre; et il en est de même du juste et du non-juste. Ainsi le non-être existe; il est un genre, et il est mêlé à tous les êtres. Il faut examiner s'il se mêle à la croyance et au discours; s'il ne s'y mêle pas, il faudra que tout soit vrai; s'il s'y mêle, la croyance et le discours peuvent devenir faux; car dire ou croire des choses qui ne sont pas, c'est là l'erreur et le mensonge dans la pensée et le discours.

Ce passage nous paraît très-propre à montrer tout ce qu'il y avait du sophiste dans le grand philosophe. Toute cette distinction du non-être et du néant repose sur la confusion du non-être, in specie, comme est, par exemple, le non-grand ou le non-beau, avec le non-être, in genere, non-être absolu, que rien ne distingue du néant. Quant à la question de savoir si le néant ou non-être absolu existe, v. NÉANT.

NONETTE, rivière de France. Elle naît près de Nanteuil-le-Haudouin, dans le département de l'Oise, passe à Versigny, à Baron, à Montglogon, à Fontaine-Corps-Nus, à Borsot, à Mont-Évêque, à Senlis et à Chantilly, croise le chemin de fer du Nord et se perd dans l'Oise, après un cours de 34 kilom. Ses affluents sont peu importants; le principal est l'Aunette.

NONETTE, village de France (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arrond. et à 11 kilom. d'Issoire; 710 hab. Masses de travertin, exploitées sous le nom de marbre de Nonette. Une des montagnes qui dominent ce village porte les traces d'un château fort qui passait pour l'un des plus formidables de la province. Cette citadelle, démolie en 1813, par ordre de Philippe-Auguste, fut reconstruite par Jean, duc de Berry et d'Auvergne, et rasée de nouveau sous le règne de Louis XIII.

NON-EXÉCUTION s. f. Défaut d'exécution : La non-exécution des clauses d'un traité. Lucien avait la douleur de voir son idée mourir tranquillement de non-exécution, par suite de l'inertie populaire. (H. Castille.)

NON-EXISTENCE s. f. Philos. Défaut d'existence, néant : Le Hongrois croit aux vampires longtemps après qu'on lui en a démontré la non-existence. (Ph. Chasles.)

NON-FEUILLÉE s. f. Bot. Genre de liliacées. Syn. d'APHYLANTHUS.

NONENTESIMO adv. (non-jainté-zi-mo — mot lat.). Neuf-centième; ne se dit que lorsqu'on a compté jusqu'au neuf-centième rang, par les adverbes latins *primo, secundo*, etc.

NONIDI s. m. (no-ni-di) — du lat. *nonus*, neuvième; dies, jour). Chronol. Neuvième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

NON IGNARA MALI, MISERIS SUCCURRERE DISCO. (Connaissant le malheur, j'ai appris à secourir les malheureux). Vers de Virgile (*Énéide*, liv. 4, v. 630). C'est Didon qui prononce ces paroles touchantes, au moment où elle offre une hospitalité empressée à Énée et à ses compagnons d'exil. Ce vers a été plusieurs fois imité par les poètes français. Voltaire dit dans *Zaïre* :

Qui ne sait compatir aux maux qu'il a soufferts ! De Belloy, dans le *Siège de Calais* :

Vous êtes malheureux, et vous êtes cruel !

Lemierre, dans la *Veuve du Malabar* :

Tu n'es donc, malheureux, jamais versé de larmes !

Gilbert a traduit ainsi le vers de Virgile : Malheureux, j'apprends à plaindre le malheur.

Et Delille lui a emprunté, sans le savoir, cette traduction, dont il s'est expressément attribué l'honneur.

« Pour être sympathique au malheur, il faut avoir l'expérience de la souffrance : *Non ignara mali*; car comment voulez-vous que je sois sensible à des maux dont je ne me fais aucune idée? »

V. Cousin.

« Pauvres âmes, qui sont dégoûtées sans avoir rien goûté, usées sans avoir usé, désabusées sans avoir abusé, veuves sans avoir connu l'époux, et qui demandent aux quatre vents quelque chose à croire, à espérer et à aimer. Ce sont ceux-là que je plains : *Non ignara mali*. »

GATHEM ARNOULD.

« Je ne manque pas d'hospitalité, repartit Triptolème : *Non ignara mali, miseris succurrere disco*. L'oie qui devait rester pendue dans la cheminée jusqu'à la Saint-Michel est actuellement à bouillir dans le pot pour vous. »

WALTER SCOTT.

« Si j'insiste sur ces tristes observations, je

le fais aussi par compassion pour les instituteurs de la jeunesse, afin de leur épargner ce qu'il y a de plus ingrat dans leur tâche. Toutes ces observations sont des expériences et des souvenirs : *Non ignara mali, miseris succurrere disco*. »

DUFANLOUP.

NONILLION s. m. (no-ni-lion — du lat. *novus*, neuvième). Arithm. Neuvième ordre d'unités, égal à l'octillion multiplié par mille : *Un nonillion vaut un milliard d'octillions.* (De La Roche.) Il naît, à cause de l'énormité du nombre.

NON-INTERVENTION s. f. Polit. Abstention d'un Etat qui n'intervient pas dans les affaires des autres Etats, lorsqu'il n'est pas directement intéressé à intervenir : *Système, politique de non-intervention. Le principe de la non-intervention est une erreur de la faiblesse.* (Baulz.)

— Encycl. Principe de non-intervention.

V. INTERVENTION.

NON-INTERVENTIONNISTE adj. Polit. Qui a rapport à la non-intervention : *Politique non-interventionniste.* Il Qui est partisan de la non-intervention : *Ministre non-interventionniste.*

— s. m. Partisan de la non-intervention : *Un non-interventionniste.*

NONIONNE s. f. (no-ni-o-ni-ne). For. Genre d'hélicostegues, de la famille des nautilloïdes, dont l'espèce type vit dans la Méditerranée. Il On dit aussi NONIONE.

NONIUS s. m. (no-ni-us — du nom de Nuius, mathématicien et astronome portugais). Mathém. Echelle qui donne des divisions très-petites, au moyen de lignes menées obliquement d'un bord de l'échelle à l'autre, entre des divisions successives, et d'autres lignes menées à des distances égales, parallèlement aux bords de l'échelle. Il On confond souvent cette échelle avec le vernier, qui a la même usage, mais qui en diffère essentiellement.

— Encycl. V. VERNIER.

NONIUS, un des chevaux de Pluton.

NONIUS (Marcellus), grammairien latin, né à Tursurcum (Numidie). Il vivait dans le III^e siècle de notre ère. Les anciens commentateurs, lisant mal l'épithète de *Tursurcumensis* qu'il se donne à lui-même dans le titre du seul ouvrage qu'il ait laissé : *Nonii Marcelli peripatetici Tubericensis de compendiosa doctrina ad Altim*, le faisaient originaire de Tibur et supposaient qu'il avait vécu au VI^e siècle; M. L. Quicherat a rectifié judicieusement ces assertions dans la belle édition qu'il a donnée de Nonius (Hachette, 1872, in-8).

La vie du grammairien est restée ignorée; on présume qu'il dut venir de bonne heure en Italie et qu'il y séjourna la plus grande partie de sa vie; ce n'est que là, en effet, qu'il put contracter le goût de la plus exquise latinité, au point de ne jamais citer, comme des autorités, les écrivains postérieurs à Cicéron et à Virgile. On ne sait s'il professait publiquement la grammaire, son livre n'ayant été écrit par lui que pour l'instruction de son fils, comme il le dit expressément; mais Priscien le cite parmi les grammairiens qui font autorité, et le grand nombre des manuscrits qui nous sont parvenus montre de quelle faveur il jouit dès que l'Europe fut délivrée des invasions barbares. On fit des expressions recueillies par lui des glossaires particuliers dont les manuscrits se trouvent encore dans un grand nombre de bibliothèques.

Le traité de Nonius, connu généralement sous le titre de *De proprietate sermonum*, qui n'est que le titre du livre I^{er}, était divisé en vingt livres, dont voici les titres : *De proprietate sermonum*; l'auteur y donne une suite de vieilles définitions et d'archaïsmes dont il regrette qu'on ait perdu l'usage; *De honestis et nove veterum dictis*, collection de mots dont les sens avaient changé de son temps; *De indiscretis generibus*, glossaire des mots dont le genre varie chez les meilleurs écrivains; *De varia significatione sermonum*, glossaire des mots qui sont pris dans diverses acceptions; *De differentia similium significationum*, recueil de synonymes, avec des remarques sur les nuances qui les distinguent; ces cinq premiers livres sont les plus étendus, ou du moins nous sont parvenus plus complets et forment plus de la moitié de l'ouvrage; les autres n'offrent que des fragments; *De impropriis*, glossaire des mots employés métaphoriquement; *De contrariis verborum generibus*; *De mutata declinatione*, recueil de noms à déclinaison irrégulière; *De numeris et casibus*, recueil d'exemples montrant la substitution d'un cas à un autre, l'accusatif pour le datif, le génitif pour l'accusatif, et parallèlement substitution d'un nombre à un autre; *De mutatis conjugationibus*, exemples de verbes qui se conjuguent de diverses manières; *De indiscretis adverbis*, exemples d'adverbes qui revêtent parfois des formes différentes; *De doctorum indagine*, recueil d'observations sur certains mots employés avec recherche par les meilleurs écrivains; *De genere navigiorum*, *De genere vestimentorum*, *De genere vasorum vel poculorum*, *De genere calcamentorum* (ce chapitre manque), *De colore vestimentorum*, *De genere ciborum et potuum*, *De genere armorum*, glossaires de mots techniques concernant l'art naval, les vêtements,

les vases et ustensiles à boire, les mets et les boissons, les armes de guerre; *De propriis dictis*, glossaire des termes de parenté; c'est un fragment de quelques lignes.

Ce traité offrait, comme on le voit, toute une encyclopédie grammaticale; compilé à une époque de décadence, par un administrateur tenace des anciennes formes du langage, il avait le mérite de ramener à leur véritable acception les mots déjà corrompus par un long usage et le besoin du changement. Il fut d'un grand secours aux auteurs de glossaires du moyen âge, quand les études latines reprirent faveur; il était consulté par tous les lettrés, placé dans les écoles, et c'est précisément leur trop fréquent usage qui a causé la détérioration des manuscrits. Au XVI^e siècle, on déplorait déjà leurs lacunes nombreuses et quand le livre de Nonius fut imprimé pour la première fois (Rome, 1470), par Pomponius Lettus, il n'existait plus qu'en fragments. En comparant à celles-ci les éditions postérieures (Venise, 1476; Parme, 1480; Milan, 1500; Bâle, 1539), les éditions avec commentaires érudits d'Hadrianus Julius (Anvers, 1565), de J. Mercier (Paris, 1589), de Denis Godefroy (Paris, 1586) et en les confrontant avec les meilleurs manuscrits, celui du IX^e siècle, appartenant au British-Museum, celui de Montpellier (X^e siècle), ceux de la Bibliothèque nationale, qui en possède trois fort remarquables, du X^e siècle également, M. L. Quicherat est parvenu à réunir dans une édition définitive tout ce qui était éparé çà et là des fragments du grammairien; il a de plus effacé un grand nombre d'altérations, d'erreurs, de faux sens qui s'étaient glissés dans les éditions précédentes et qui importent surtout dans un ouvrage de cette nature, puisqu'une faute ou une mauvaise interprétation peut faire prendre un barbarisme pour une locution recommandée.

L'intérêt philologique de ce traité de Nonius est considérable, mais ce livre est plus précieux encore par l'immense quantité de citations qu'il renferme, la plupart puisées dans des ouvrages qui ne nous sont pas parvenus et remontant aux premières sources de la latinité. Ces milliers d'exemples ont, pour les lettrés, l'intérêt que présenterait un ouvrage du même genre composé au XVIII^e siècle avec des fragments de Villon, de Rabelais, de Marot, de Ronsard, de Malherbe, si ces écrivains avaient péri tout entiers. Nonius a ainsi conservé trente fragments des lettres de Cicéron à Octave, les seuls que l'on possède de cette correspondance, qui devait être curieuse.

NONIUS (Pedro Nuñez, plus connu sous le nom latin de), mathématicien et astronome portugais, né en 1492, mort en 1577. Il fut chargé de l'éducation du fils du roi Emmanuel et, plus tard, nommé cosmographe du roi et professeur de mathématiques à l'université de Coïmbre. On a de lui : *Rerum astronomicarum problemata communia*; *De arte navigandi* (1546); *In theoricis planetarum Georgii Purbachi annotationes aliquot*; *De erratis Gronchi finis delphinatis*; *De crepusculis liber unus* (1542); un *Traité des climats et des éclipses* (1566); enfin un livre *Sur les comètes*. Ses œuvres ont été éditées à Bâle en 1592, sous le titre de : *Petri Nonii opera*, on y trouve des idées justes, quelques bonnes études théoriques et d'ingénieuses inventions. Les premiers ouvrages de Nonius sont destinés aux navigateurs de sa nation; on y remarque une discussion sur la distance et la différence en longitude de deux lieux indiqués sur une carte marine où les méridiens sont représentés par des droites parallèles, et les parallèles par des perpendiculaires aux méridiens. Cette discussion est le point de départ des études auxquelles a donné lieu la ligne *isodromique*, ligne qui coupe tous les méridiens sous un même angle. Le livre *Des crepuscules*, autre solution exacte et neuve du problème très-difficile du crépuscule minimum et du jour où il a lieu, contient l'indication d'un procédé remarquable pour la graduation des instruments destinés à la mesure des angles. Du centre du cadran, supposé plein, Nonius propose de décrire, avec des rayons arbitraires, 44 arcs de 90° et de partager le plus grand en 90 parties égales, les arcs suivants en 89, 88, etc., jusqu'à 46; l'altitude dirigée vers un astre passera, dit-il, nécessairement tout près d'une division de l'un des 44 cadrans. Soient a le numéro de cette division et n le nombre des divisions du cadran sur lequel on l'aura prise; l'angle cherché sera évidemment 90° x $\frac{a}{n}$. On a vu dans

cette invention la première idée du vernier, et, en effet, il y a quelque analogie.

NONIUS ou **NONNIUS** (Louis Nuñez, en latin), médecin et archéologue flamand, né à Anvers vers 1560, mort vers 1645. Il se fit recevoir docteur à Louvain et, tout en pratiquant son art, il étudia les lettres, l'histoire et la numismatique. Juste Lipse était un de ses amis. Ses principaux ouvrages sont : *Hispania* (Anvers, 1607); *Disiectio, seu de re cibaria* (1626), contenant d'anciennes recherches sur l'hygiène des anciens; *Lechtophagia, seu de usu piscium* (1616), etc.

NON-JOISSANCE s. f. Privation de jouissance : C'est une grande maladie que la non-jouissance d'une vie qui est si courte en elle-même. (Galliani.)

— Pratiq. Privation de jouissance : *Demande d'une indemnité pour cause de NON-JOUIS-SANCE.*

— Allus. hist. *Non licet omnibus adire Corinthum* (il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe). V. CORINTHE.

— NON-LIEU s. m. Pratiq. Acte par lequel un tribunal déclare qu'il n'y a pas lieu de poursuivre : *Il ne se passe pas d'année qu'il n'y ait des jugements de NON-LIEU sur les demandes en interdiction.* (Balz.)

— NON LIQUET (non-li-kuét) — mots lat. qui signif. *ce n'est pas clair*. S'emploie souvent pour indiquer qu'une chose est obscure, peu intelligible.

— NON-MOI s. m. Philos. Ensemble des objets distincts du sujet : *Le moi et le non-moi. Ce n'est jamais avec le moi que le moi est en rapport, c'est toujours avec un non-moi.* (P. Le-rour.) *Le moi ne peut se connaître sans connaître le non-moi.* (V. Cousin.) *Le rapport du moi au non-moi est un rapport d'opposition réciproque.* (V. Cousin.) *La vie est une lutte du moi contre le non-moi.* (Messard.) *L'univers est un non-moi objectif par un moi.* (Proudh.)

— Encycl. V. OBJETIF.

— NONNAIN s. f. (no-nain — dimin. de nonne). Par plaisant. Petite nonne; nonne en général : *De jeunes NONNAINES.*

C'était un couvent de nonnains.

Voltaire.

Tel fut l'adieu d'une nonne poutine.

GRESSET.

Le prince anglais, toujours plein de fureur,

Fait violer des couvents de nonnains.

Voltaire.

— Techn. *Œuvre de nonnain*, Ancienne espèce de broderie.

— s. m. Ornith. Variété de pigeon. || Nom vulgaire de la piette.

— Encycl. Ornith. Ce qui caractérise surtout cette race de pigeons, c'est une fraise de plumes relevées qui, partant de la partie postérieure de la tête, descend le long du cou et s'étend sur la poitrine comme le capuchon d'un moine, d'où est venu son nom de *nonnain*. Cette race est recommandable sous tous les rapports. Le *nonnain* est un des plus jolis pigeons de volière; il est familier, doux, très-fécond et ne s'éloigne pas. Le plumage est d'un blanc éclatant, ou d'un jaune chamois pur et uniforme, ou d'un rouge sombre (chamois panaché), ou d'un rouge sombre (rouge panaché), ou d'un rouge sanguin (souple au vin). On l'appelle aussi *pigeon jacobin*.

— NONNAT s. m. (no-na — du lat. *nonna*, non; *natus*, né). Hist. Surnom donné, dans le moyen âge, à divers personnages tirés du sein de leurs mères par l'opération césarienne.

— Ichthyol. Nom donné aux jeunes poissons du genre athérine. || *Nonnat* nègre, Espèce de téléphore.

— NONNE s. f. (no-né — du lat. *nonna*, qui désignait, au moyen âge, une vierge âgée menant une vie chrétienne, une veuve pieuse et, enfin, une religieuse. On trouve dans saint Jérôme : *Ille, quia maritum expertus dominatum, viduitatis praeferunt libertatem, castæ vocatur et nonna.* » On appelait aussi *nonna* un religieux âgé : « *Juniores autem priores suos nonnos vocant, quod intelligitur paterna reverentia.* » *Nonna* et *nonna* sont des mots empruntés au grec, comme tant d'autres relatifs à la religion, transportés en Occident par le christianisme. Le premier vient de *nonnos*, oncle, et le second de *nonné*, *nema*, tante. L'application du nom de l'oncle et de la tante au religieux et à la religieuse n'a rien qui doive étonner : dans certains pensionnats de demoiselles dirigés par des religieuses, les jeunes pensionnaires appellent encore aujourd'hui leurs maîtresses *tante*, *tatan*. De même que du féminin *nonna* on fit *nonne*, de même du masculin *nonnos* on fit, dans l'ancienne langue, *nun*, *nun*, religieux, moine. Charlemagne fait transporter au monastère de Saint-Romain le corps de son neveu Roland et ceux de ses compagnons morts à Roncevaux :

En blancs sarcous fait mettre les seigneurs

A Saint-Romain; la gisent li baron.

Franc les cumendant à Dieu et à ses nuns.

(Chanson de Roland.)

Religieuse :

Ma fille est nonne, ergo, c'est une sainte.

Mal raisonné...

LA FONTAINE.

Dans un couvent de nonnes fréquentait

Un jeune homme friand, comme on peut croire.

LA FONTAINE.

Désir de fille est un feu qui dévore,

Désir de nonne est cent fois plus encore.

GRESSET.

|| Ne se dit plus que par plaisanterie.

— Argot. Compère du tireur. || *Faire la nonne*, Aider le tireur, en entourant et pressant la personne qu'il veut voler.

— Art culin. *Pet de nonne*, Sorte de pâtisserie légère et vide à l'intérieur.

— Econ. rur. Dans certaines localités, Truie châtée.

— *Nonne sanglante* (LA), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et de Germain Delavigne, musique de M. Charles Gounod; représenté à l'Opéra le 18 octobre 1854. Le sujet du livret

a été tiré du roman de Lewis, intitulé *le Moine*. L'action se passe en Bohême, au XI^e siècle. Deux seigneurs, le baron de Luddorf et le comte de Moldaw, mettent fin à leurs querelles à la voix de Pierre l'Ermite. Un mariage entre Agnès, fille de Moldaw, et Théobald, fils aîné de Luddorf, doit cimenter cette réconciliation; mais c'est Rodolphe, frère de Théobald, qui aime Agnès et qui est aimé. Il déclare son amour et s'attire ainsi la malédiction de son père. Agnès consent à fuir avec son amant. Il est convenu entre eux qu'elle revêtira le costume de la *Nonne sanglante*, fantôme qu'on voit errer la nuit comme une âme en peine et qui inspire la plus grande terreur dans tout le pays, et qu'à la faveur de ce travestissement elle franchira l'enceinte du manoir paternel. Cette résolution paraît bien extraordinaire de la part d'une jeune fille, surtout en plein moyen âge. Rodolphe, voltairien de l'avant-veille, ne croit pas d'ailleurs aux apparitions; mais voici que nous entrons dans le vrai domaine de la fantasmagorie. En effet, à minuit, la *Nonne sanglante* se présente; Rodolphe la prend pour Agnès déguisée, jure un amour éternel, lui donne son anneau et se laisse entraîner par elle; mais ce fantôme, souillé de sang, un poignard à la main, est celui d'Agnès, la nonne, qui vient chercher sur la terre celui qui fut son séducteur et son meurtrier. Elle conduit Rodolphe, plus mort que vif, dans les ruines du vieux château de Luddorf, et là, au milieu de rites funèbres qui n'ont que des spectres pour témoins, leurs fiançailles sont célébrées. Rodolphe apprend que, son frère Théobald étant mort, rien ne s'oppose plus à son union avec Agnès de Moldaw. La *Nonne sanglante* consent à lui rendre la liberté, à la condition qu'il frappera celui qui fut son meurtrier. Il s'y engage; mais qui se sent effroi lorsque, au milieu d'une fête, elle lui désigne du doigt son père, le baron de Luddorf! Il ne restait guère qu'un moyen de terminer cet opéra, déjà excessivement long, c'était d'amener la mort de ses parents. Il est en proie aux remords et finit par s'offrir aux coups de poignard que les amis de Moldaw destinaient à son fils. La *Nonne sanglante*, apaisée par ce sang, pardonne à Luddorf et l'emporte au ciel dans un tableau final. Ce pardon in extremis et cette apothéose de la haine posthume et assouvie terminent d'une manière aussi absurde que ridicule cette pièce légendaire. En assumant la responsabilité d'un tel livret, M. Gounod a fait preuve d'un courage que certaines personnes ont traité de témérité. En effet, la pièce, sous une apparence fantastique et bizarre, offrait au compositeur des situations très-connées au théâtre et empruntées à des chefs-d'œuvre comme la *Juive*, *Othello*, les *Huguenots*, *Robert*. M. Gounod a abordé résolument ces difficultés, et si le succès n'est pas venu couronner sa tentative, on ne saurait s'en prendre entièrement à lui, car jamais musique n'a été mieux appropriée à la couleur générale du poème. L'introduction a un caractère sinistre, obtenu principalement par la sonorité des cors, les gammes chromatiques des violons et le chant des trombones. Un air en la majeur de Pierre l'Ermite, avec chœurs, la romance de Rodolphe, le duo : *Mon père, d'un ton inflexible*, l'ensemble à douze-huit du finale sont les morceaux saillants du premier acte. Le second acte est le plus intéressant. Les couplets d'Urbain, l'air de Rodolphe : *Du Seigneur pâle fiancée*, sont suivis d'une sorte de symphonie descriptive pendant laquelle l'œil du spectateur ne voit sur la scène que ruines et désolation. Derrière la coulisse, des choristes, à bouche fermée, joignent à l'orchestre des accords bizarres. On comprend la fuite de Rodolphe avec son étrange compagne et on songe à la ballade de l'épave : *Hurrah! les morts vont vite*. Les ruines font place à un palais enchantez resplendissant de clarté. Ici M. Gounod s'est visiblement souvenu du lever du soleil dans le *Désert* de Félicien David : *cuique sum*. A la *Murche des trépassés* succède un finale d'une grande puissance. Le troisième acte offre des situations plus douces. Nous rappellerons la valse en ré majeur; l'air : *Un jour plus pur, un ciel d'azur brille à ma vue*, que nous donnons plus loin, est instrumenté avec un goût extrême, et la mélodie en est des plus gracieuses. C'est le joyau de l'ouvrage. Le quatrième acte renferme de jolis airs de ballet; quant au cinquième, l'auteur, fatigué, ne remarque guère que le duo d'Agnès et de Rodolphe et l'air de Luddorf. Cet ouvrage a été distribué comme il suit : Rodolphe, Gueynard; Luddorf, Merly; Pierre l'Ermite, Depassio; la *Nonne sanglante*, Mlle Wertheimer; Agnès de Moldaw, Mlle Poinso; le page Urbain, Mlle Dussey.

— NONNE, NONNA ou NONNITA (sainte M-LARIE, plus connue sous le nom de), princesse bretonne, fille de Brocan, roi de Cambrie. Elle vivait au VI^e siècle de notre ère et entra toute jeune dans un monastère de filles, ce qui lui a valu le nom de *Nonne*. Xantus, prince de la Cérétique, la rencontra dans un pieux pèlerinage, fut frappé de sa grande beauté, en devint éperdument épris et lui fit violence. Neuf mois plus tard, *Nonne* donna le jour à un fils qui devait être célèbre par sa piété sous le nom de saint David. Après l'outrage brutal dont elle avait été victime, la fille de Brocan redoubla d'austérité, passa dans la basse Bretagne et mourut à Dirinon, près de Landerneau. Les Gallois célèbrent encore sa fête le 1^{er} mars. La vie de sainte *Nonne* a été écrite par plusieurs légendaires. L'abbé Sionnet a publié à Paris, en 1837, un mystère en trois parties, intitulé : *Buhez santes Nonn*, dont le manuscrit a été découvert dans la paroisse de Dirinon.

— NONNÉE s. f. (no-né — de *Nonne*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Europe et en Asie.

— NONNERIE s. f. (no-ne-ri — rad. *nonne*). Couvent de nonnes, en mauvais part.

— Par anal. Réunion de femmes bavardes.

— NONNETTE s. f. (no-né — dimin. de nonne). Jeune nonnain, petite nonnain : *Une gentille NONNETTE.*

... Les nonnettes, sans voix,

Font, en fuyant, mille signes de croix.

GRESSET.

Qu'on lui parle d'amour, elle fait la sœur Collette,

La mignonne et la doucette,

Comme une simple nonnette.

PERRIN.

— Art culin. Sorte de petit pain d'épice de

— NONNE, NONNA ou NONNITA (sainte M-LARIE, plus connue sous le nom de), princesse bretonne, fille de Brocan, roi de Cambrie. Elle vivait au VI^e siècle de notre ère et entra toute jeune dans un monastère de filles, ce qui lui a valu le nom de *Nonne*. Xantus, prince de la Cérétique, la rencontra dans un pieux pèlerinage, fut frappé de sa grande beauté, en devint éperdument épris et lui fit violence. Neuf mois plus tard, *Nonne* donna le jour à un fils qui devait être célèbre par sa piété sous le nom de saint David. Après l'outrage brutal dont elle avait été victime, la fille de Brocan redoubla d'austérité, passa dans la basse Bretagne et mourut à Dirinon, près de Landerneau. Les Gallois célèbrent encore sa fête le 1^{er} mars. La vie de sainte *Nonne* a été écrite par plusieurs légendaires. L'abbé Sionnet a publié à Paris, en 1837, un mystère en trois parties, intitulé : *Buhez santes Nonn*, dont le manuscrit a été découvert dans la paroisse de Dirinon.

— NONNÉE s. f. (no-né — de *Nonne*, bot. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Europe et en Asie.

— NONNERIE s. f. (no-ne-ri — rad. *nonne*). Couvent de nonnes, en mauvais part.

— Par anal. Réunion de femmes bavardes.

— NONNETTE s. f. (no-né — dimin. de nonne). Jeune nonnain, petite nonnain : *Une gentille NONNETTE.*

... Les nonnettes, sans voix,

Font, en fuyant, mille signes de croix.

GRESSET.

Qu'on lui parle d'amour, elle fait la sœur Collette,

La mignonne et la doucette,

Comme une simple nonnette.

PERRIN.

— Art culin. Sorte de petit pain d'épice de

forme ronde, qui a d'abord été fabriqué dans des couvents de religieuses : *Des NONNETTES de Dijon.*

— Ornith. Nom vulgaire de la bernache. || Nom vulgaire du balbuzard. || Nom vulgaire d'un gros-bec. || Nom vulgaire de l'aigle de Nigritie. || Nom donné à plusieurs espèces de mesanges.

— Agric. Variété de froment.

— Encycl. Ornith. Parmi les espèces qui portent le nom de *nonnettes*, nous citerons d'abord notre mésange de marais, qui creuse elle-même les arbres pour y placer son nid. La femelle y pond de treize à quinze œufs. Cette *nonnette* a le dessus de la tête, le derrière du cou et un petit espace à la gorge noirs; toutes les parties supérieures du corps et la plus grande partie des flancs et de la poitrine d'un centré roussâtre. On la trouve en France et dans toute l'Europe jusqu'en Sibérie. On remarque encore la *nonnette* boïale, la *nonnette* de Sibirie, propres aux parties septentrionales de l'Europe; la *nonnette* lugubre, qui habite la Dalmatie, la Hongrie, la Russie; la *nonnette* des frimas, qui se trouve en Islande, et la *nonnette* des Alpes. Cette dernière se tient habituellement dans les vieilles forêts de pins et de sapins, sur les hauts sommets alpestres. Elle ne quitte cette retraite que lorsqu'elle y est forcée par la neige. Elle apparaît quelquefois, mais passagèrement, dans les parties montagneuses du Dauphiné. Sa nourriture consiste en graines et en insectes dont elle détruit les œufs aussi bien que les larves.

— NONNEUR s. m. (no-neur). Argot. Compère du tireur. || On dit aussi NONNE s. f. || *Manger sur ses nonneurs*, Dénoncer ses complices.

— NONNIUS PINCIANUS, érudit espagnol. V. PINCIANUS.

— NON-NOBLE s. m. Celui qui n'est pas noble, roturier : *Dans les cas où il s'agit de peines pécuniaires, les NON-NOBLES sont moins punis que les nobles; c'est tout le contraire dans les crimes.* (Montesq.)

— NONNOS ou NONNUS, poète grec, né à Panoopolis, sur le bord du Nil. Il vivait au commencement du VI^e siècle de notre ère. On ne sait rien de certain sur sa vie, mais on croit qu'il s'instruisit à Alexandrie, à Bértye, qu'il visita Tyr et passa plusieurs années à Athènes. On a de lui deux ouvrages : 1^o les *Dionysiaques*, sorte de poème en quarante-huit chants, sur les aventures, les institutions et les triomphes de Bacchus. Une grande érudition, de l'imagination, un style élégant et harmonieux, riche et coloré, telles sont les qualités qu'on trouve dans cet ouvrage, découvert à Tarente par Sambucus, au XVI^e siècle, et publié pour la première fois à Anvers (1569, in-40). Souvent rééditées, les *Dionysiaques* ont été traduites en français par le comte de M. (Paris, 1856); 2^o *Paraphrase de l'Évangile selon saint Jean*, intéressant ouvrage, publié pour la première fois à Venise (1511) et très-souvent réédité; le comte de M. en a donné une traduction française (Paris, 1861).

— NONNOTTE (Donat), peintre français, né à Besançon en 1707, mort à Lyon en 1785. Après avoir fait ses classes, il vint à Paris et entra dans l'atelier de Lemoine, dont il devint l'élève favori. Son maître l'employa à peindre les fonds et les accessoires de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice, et se fit aider par lui dans les peintures du salon d'Hercule, à Versailles. Bientôt Nonnotte se sentit assez fort pour marcher seul et composa un tableau, la *Surprise de Besançon par les protestants* en 1575, remarquable par la disposition de l'ensemble et du coloris, mais où les personnages allégoriques sont trop multipliés. Nonnotte comptait sur une place de pensionnaire à Rome, que lui avait promise le duc d'Antin, lorsque la mort de ce personnage, suivie peu après de celle de Lemoine, détruisit ses espérances. Il s'adonna alors au genre du portrait, acquit une vogue méritée et fut admis à l'Académie de peinture en 1741. En 1754, il alla s'établir à Lyon et y fonda une école gratuite de dessin, qui est devenue le modèle de toutes les institutions de ce genre. Parmi ses principaux portraits, nous citerons celui du sculpteur Lamoignon, gravé par J.-N. Tardieu, et celui de Gentil-Bernard, gravé par Daullé. Au milieu de ses nombreuses occupations, Nonnotte trouva le temps de consacrer quelques instants aux lettres. On a de lui : un *Traité complet de peinture*, où il déploya beaucoup d'érudition et d'intelligence; une *Vie de Lemoine* et un *Discours sur l'avantage des sciences et des arts*. Le musée de Besançon possède un portrait de Nonnotte et de sa femme.

— NONNOTTE (Claude-François), littérateur et jésuite français, frère du précédent, né à Besançon en 1711, mort dans la même ville en 1793. Il fit ses études dans sa ville natale, puis il entra chez les jésuites et s'adonna à l'enseignement et à la prédication. Ayant publié contre Voltaire l'*Examen critique ou réfutation du livre des mœurs* (Paris, 1757, in-12), puis les *Erreurs de Voltaire* (Avignon, 1762, 2 vol. in-12), ouvrage dont le succès fut assez grand, il s'attira la colère du célèbre philosophe qui, depuis lors, ne cessa de l'accabler de sarcasmes, le couvrit de ridicule et lui fit ainsi la notoriété encore aujourd'hui.

d'hui attachée à son nom. Dans l'écrit intitulé *Eclaircissements historiques*, Voltaire prit à partie son adversaire avec une fougue et un accent de mépris, dont les lignes suivantes donneront une idée : « Un ex-jésuite, savant comme un prêtre, et poli comme un homme de collège, s'avisa d'imprimer un gros livre : cette entreprise était d'autant plus admirable que Nonnotte n'avait jamais étudié l'histoire. Pour mieux vendre son livre, il le fardait de sottises, les unes dévotées, les autres calomnieuses, car il avait osé dire que ces deux choses réussissent... Si tu n'avais été qu'un ignorant, nous aurions eu de la charité pour toi ; mais tu as été un satirique insolent, nous t'avons puni. » Nonnotte répliqua par une *Réponse aux Eclaircissements historiques* et par une *Lettre d'un ami à un ami sur les honnêtetés littéraires* (1767, in-80) ; mais il ne parvint point à mettre les rieurs de son côté. Après la suppression de son ordre, Nonnotte retourna dans sa ville natale, où il devint membre de l'Académie (1763), et composa divers ouvrages. Nonnotte était d'un caractère enjoué et se plaisait dans la société mondaine, il ne manquait pas d'érudition. C'était un travailleur consciencieux, très-versé dans la matière théologique, mais un très-faible écrivain. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Dictionnaire philosophique de la religion, où l'on établit tous les points de la doctrine attaqués par les incrédules et où l'on répond à toutes les objections* (Avignon, 1772, 4 vol. in-12) ; *L'Emploi de l'argent* (1787, in-12), trad. de Maffei ; les *Philosophes des trois premiers siècles de l'Eglise* (Paris, 1789, in-12) ; *L'Esprit de Voltaire dans ses écrits* (1799, in-12) ; le *Gouvernement des paroisses* (1802, in-80). Enfin, on lui attribue : *Principes de critique sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans la Gaule* (Avignon, 1789, in-12). Ses principaux ouvrages ont été réunis sous le titre d'*Œuvres de Nonnotte* (Besançon, 1819, 3 vol. in-80).

NONNUS, poste grec. V. NONNOS.

NONNUS THÉOPHANE, médecin grec qui vivait dans le 2^e siècle après J.-C. A l'instigation de Constantin Porphyrogénète, il composa un ouvrage scientifique, *Abregé de tout l'art médical*, qui a été abrégé et traduit en latin par Jérôme Martius (Strasbourg, 1568, in-80). Il est fait mention pour la première fois dans cet ouvrage de l'eau de roses distillée.

NONO adv. (no-no — mot lat.). Neuvènement. Se dit lorsque l'on compte les rangs jusqu'au neuvième, en se servant des adverbes latins *primo, secundo*, etc.

NONOBSTANCE s. f. (no-nob-stan-se — rad. *nonobstant*). Dr. canon. Troisième partie des provisions de la cour de Rome, commençant par les mots *non obstantibus*, et comprenant les absolutions de censures, les réhabilitations et les dispenses nécessaires pour jouir d'un bénéfice.

NONOBSTANT prépos. (no-nob-stan — du lat. *non*, sans ; *obstante*, mettre obstacle). Malgré, sans égard à : *NONOBSTANT ses remontrances*. *NONOBSTANT* ce, *NONOBSTANT* il, *permettait*. *NONOBSTANT* appel. *NONOBSTANT* sa toute-puissance, Dieu ne peut rien produire qui ne soit imparfait à son égard. (Fén.)

— *Syn.* *Nonobstant*, malgré. V. MALGRÉ.

NONOBSTANT, ANTE adj. (no-nob-stan, ante — du lat. *non*, sans ; *obstante*, mettre obstacle). N'opposant pas un obstacle efficace ; n'étant pas pris en considération : *Ces raisons NONOBSTANTES, il est parti*. (Vieux mot.)

— Hist. ecclés. *Clause nonobstante*, Clause introduite dans le droit canon par Innocent III.

NON OMNIA POSSUMUS OMNES (Tous nous ne pouvons pas tout), Partie d'un vers de Virgile (*Eglogues*, viii, v. 63) qui signifie que l'homme n'est pas universel. Tel écrivain est admirable en prose, qui est au-dessous du médiocre en poésie. Virgile avait raison de le dire : *Non omnia possumus omnes*.

« Massillon n'a jamais saisi le caractère de l'oraison funèbre, et en général le genre de son éloquence le portait moins à l'élevation des idées et à la magnificence du style qu'aux effets du pathétique et aux développements du cœur humain. C'est le Racine de la chaire : comme on l'a dit, *Non omnia possumus omnes*. »

LACHARPE.

« Chut ! silence ! mistress Saddletree, répondit son mari d'un air important. J'avais affaire ailleurs : *Non omnia possumus omnes*, comme disait l'avocat Crossmyloof quand il fut appelé par deux massiers à la fois. Il n'est au pouvoir de personne, pas même du lord président, d'être à la fois dans deux endroits différents. »

WALTER SCOTT.

« Je parle de l'Inde en profane et le sanscrit n'a pas en moi un amant forcé : *Non omnia possumus omnes*. Cependant je suis loin de méconnaître l'intérêt de ces études. »

JULIEN GIRARD.

NON OMNIBUS DORMIO (Je ne dors pas pour tout le monde). Gippius, citoyen romain

seignait de dormir lorsque sa femme recevait la visite de ses amis. Un jour, voyant un esclave dérober du vin dans le buffet, il lui cria : « Mon ami ! je ne dors pas pour tout le monde, *Non omnibus dormio*. » Ces paroles passèrent en proverbe à Rome.

NON OMNIBUS MORIAR (Je ne mourrai pas tout entier), Jugement d'Horace (ode xxiv, liv. III, v. 6) sur lui-même, la postérité le ratifie. Corneille s'est souvenu de la belle expression d'Horace quand il a mis les vers suivants dans la bouche d'Emilie (*Cinna*, a. I, sc. III) : Regarde le malheur de Brute et de Cassius ! La splendeur de leur nom en est-elle obscurcie ? *Sont-ils morts tout entiers avec leurs grands des-*

seins ?

Ne les compte-t-on plus pour les derniers Romains ?

Racine emprunte avec le même bonheur la pensée du poète latin quand il fait dire à Achille :

Voudrais-je, de la terre inutile fardeau,
Trop avoir du sang reçu d'une déesse,
Attendre chez mon père une obscure vieillesse ;
Et toujours de la gloire évitant le sentier,
Ne laisser aucun nom et mourir tout entier ?

« Sans l'aide de la révélation, on ne peut espérer que la raison purement humaine soit en état de former des conjectures précises et raisonnables sur la destination de l'âme quand elle est séparée du corps ; mais la croyance qu'il existe une telle essence indestructible, la croyance exprimée par le poète dans un sens différent, *Non omnis moriar*, doit faire présumer l'existence de plusieurs millions d'esprits qui n'ont pas été anéantis, quoiqu'ils soient devenus invisibles pour les mortels. »

WALTER SCOTT.

NON-OUVRÉ, ÉE adj. Techn. Qui n'est pas ouvré, qui est brut : *Fers non-ouvrés*. (Un), en parlant d'un tissu : *Linge non-ouvré*.

NON-PAIR, AIRE adj. Impair. (Peu usité). — Jeux. *Pair ou non-pair*, Sorte de jeu d'enfant, dans lequel il faut deviner si le nombre des objets que l'autre joueur tient dans sa main est pair ou impair : *Jouer à PAIR ou NON-PAIR*.

NONPAREIL, EILLE adj. (non-pa-rèll, èlle ; li mil. — de *non*, et de *pareil*). Sans pareil, qui n'a pas son égal, qui surpasse toutes choses ou tout le monde : *Un homme NONPAREIL. Un mérite NONPAREIL. Une patience NONPAREILLE*.

Si je voulais vanter un objet *nonpareil*, Je mettrai à l'instant : Plus beau que le soleil.

BOILEAU.

Bien est-il vrai qu'auprès d'une beauté Paroles ont des vertus *nonpareilles*.

LA FONTAINE.

— s. m. Ornith. Verdier de la Louisiane, appelé aussi NONPAREILLE, GROS-BEC NONPAREIL, PASSERINE NONPAREILLE.

— Hortie. *Nonpareil royal*, Variété d'oïsette.

— Confis. Globule de sucre ; sorte de dragée fort menue : *NONPAREILS de Verdun*.

— Comm. Sorte de ruban fort étroit :

Ton beau galant de neige aveo ta *nonpareille*.

MOLIÈRE.

Il Sortit de camelot léger, tantôt de laine pure, tantôt de laine radée de fils de lin en chaîne, qui se fabriquait anciennement dans la Flandre, surtout à Lille et aux environs, et qui était ainsi nommée parce que la longueur des pièces variait à l'infini, selon le caprice des ouvriers : *NONPAREILLES unies, NONPAREILLES rayées, NONPAREILLES à petites fleurs*.

— Typogr. Caractère dont la force de corps est d'environ six points typographiques. (Le *Grosse nonpareille*, Autre caractère dont la force de corps est de quatre-vingt-seize points.

— Moll. Non vulgaire de plusieurs petites coquilles terrestres du genre mailloir.

— Hortie. Grosse pomme d'automne vert jaunâtre. (Le *Nonpareille de Compiègne*, Variété d'oïsette. (Le *Nonpareille de Rhodes*, Autre variété d'oïsette.

— Encycl. Confis. Les *nonpareilles* sont de petits globules de sucre, très-souvent employés par les médecins homéopathes et les confiseurs. Voici la méthode à suivre pour leur confection. On place sur un baril défoncé par les deux bouts une terrine de faïence ou de porcelaine à surface très-lisse. On met sur le sol un réchaud médiocrement garni de feu, et on le recouvre du baril muni de sa terrine, de telle sorte que le feu soit assez près pour pouvoir chauffer la terrine sans la rendre brûlante. On a eu soin de pratiquer vers le bas du baril cinq à six ouvertures de 4 à 5 centimètres carrés, afin de donner passage à l'air destiné à alimenter le feu du réchaud. On prépare un sirop cuit à la nappe, on pile du sucre assez grossièrement et, à l'aide d'un tamis et d'un crible, on sépare les fragments d'une grosseur à peu près égale au sixième du volume à donner aux globules que l'on veut obtenir. On dispose ces fragments en tas au milieu de la terrine déjà chaude, en ayant soin de pratiquer au milieu une légère dépression pouvant contenir une ou deux cuillerées à bouche de sirop. Ce sirop étant versé à l'aide des doigts et du plat de

la main, on mêle le tout rapidement, en frottant en tout sens contre le fond de la terrine, jusqu'à ce que la masse soit devenue sèche et pulvérulente. On répète cette opération autant de fois qu'il est nécessaire pour arriver à la grosseur qu'on désire obtenir. Les principales précautions à prendre pendant l'opération sont de modérer la chaleur, de n'ajouter le sirop que par petites doses, enfin d'opérer avec une grande célérité quand on mélange le liquide ; sans cela, le sucre se mettrait en masse et il faudrait tout recommencer.

Nous avons indiqué ailleurs comment les homéopathes achèvent de préparer les *nonpareilles*, pour en faire des médicaments auxquels ils attribuent une étonnante efficacité. V. GLOBULE.

NONPARILLAS s. m. (non-pa-ri-llas ; li mil.). Comm. Nom que les Espagnols donnaient au camelot connu sous le nom de *nonpareille*. (Ils disaient aussi *LAMPARILLAS*.

NON PASSIBUS ÆQUIS (D'un pas inégal), Fin d'un vers de Virgile (*Énéide*, liv. II, v. 724) : « Le jeune Iule prend ma main et me suit d'un pas inégal. » *Ænèa* touche à la fin de son récit ; il est arrivé au moment où, fuyant Troie en flammes, il emmène avec lui son père, sa femme et son fils Iule. Cette peinture du petit Ascagne, suivant d'un pas inégal la marche de son père, est remarquable par le naturel et la naïveté.

« Pour la masse du public d'outre-Rhin, le médecin Haller n'est toujours qu'un poète. A sa suite, une foule de médecins allemands se lancèrent, *non passibus æquis*, dans la carrière poétique. »

L. PEISSE.

« Les jours et les nuits du duc se passaient à la table de jeu, dont il corrigeait habilement les chances, s'il faut en croire Schweinichen. Trois ou quatre cents ducats par séance étaient le résultat et le trophée de ses travaux. Hans lui-même marchait sur les pas de son général, *non passibus æquis*, mais enfin avec gloire. »

PHILARÈTE CHARLES.

« Nous commençons un chemin sur lequel je pouvais marcher avec vous d'un pas égal, *passibus æquis*, la retraite, la campagne, les arbres, ces grands précepteurs de l'âme, les ondes mourantes, ces douces endormantes de douleurs. »

ALPHONSE KARR.

NON-PAYEMENT s. m. Défaut de paiement : *En cas de NON-PAYEMENT, le contrat sera nul*.

NON-PENSANT, ANTE s. Personne qui ne pense pas, qui est dépourvue d'intelligence et de réflexion. (Peu usité.)

NON-PERMANENCE s. f. Défaut de permanence : *La NON-PERMANENCE est le changement*. (Fén.)

NONPLEVINE s. f. (non-ple-vi-ne). Anc. Jurispr. Défaut.

NON PLUS ULTRA. V. NEC PLUS ULTRA.

NON POSSUMUS (Nous ne pouvons). Réponse de saint Pierre et de saint Jean aux princes des prêtres qui voulaient leur interdire de prêcher l'Evangile : « Jugez vous-mêmes si j'ai juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu ; car, pour nous, nous ne pouvons ne point parler des choses que nous avons vues et entendues. » (*Actes des apôtres*, ch. iv, versets 19 et 20.) Cette expression, dans la bouche du représentant d'une autorité quelconque, mais surtout de l'autorité ecclésiastique, exprime une impossibilité, un refus sur lequel on ne peut revenir. Le *non possumus* est devenu une sorte de formule par laquelle le pape a l'habitude de déclarer qu'il lui est impossible d'obtempérer à certaines propositions, en faisant certaines concessions qui lui paraissent être une violation de ses devoirs. C'est en ces termes que le pape a constamment refusé de reconnaître les annexions survenues en Italie, et surtout celle de ses Etats. Le *non possumus* est une manière de dire en latin : Je ne veux pas.

« Il y a au fond des âmes, depuis que Jésus-Christ en a pris l'empire, cette parole plus forte que la puissance de tous les rois : *Non possumus*. Vous nous demandez de placer notre conscience sous le sceptre d'un homme : *Non possumus*. Vous demandez de sacrifier à la volonté d'un homme une seule pensée de Jésus-Christ : *Non possumus*. Vous demandez à partager avec lui cet empire qui n'appartient qu'à lui : ô rois ! prenez-en votre part : *Non possumus*. Nous pouvons abdiquer ce qui est de nous ; mais abdiquer ce qui est de Jésus-Christ, jamais ! *Non possumus*. »

LE PÈRE FÉLIX.

« Si quelque autorité aveugle, héritière d'un aveuglement ancien, osait encore demander au clergé un serment à la fois ridicule et coupable, qu'il réponde par les paroles que lui dictait Bossuet vivant : *Non possumus ! non possumus !* et le clergé peut être

sûr qu'à l'aspect de son attitude intrépide personne n'osera le pousser à bout.

JOSEPH DE MAISTRE.

« Garibaldi n'a point levé l'étendard contre la foi, contre le dogme : ce qu'il attaque, ce n'est ni la consubstantialité du Verbe, ni l'Immaculée Conception : c'est l'allié de l'Atrichie, le souverain qui depuis onze ans refuse à la France, sa protectrice, toute concession, toute réforme politique, et s'enferme dans un *non possumus* absolu. »

GUÉROLST.

« Des princes d'aujourd'hui, lequel s'oppose aux réformes, au progrès en vertu du droit divin, et oppose aux instances de son peuple un *non possumus* infranchissable ?... »

LEON PIÈRE.

NON-PRIX s. m. Prix inférieur au prix coûtant, vil prix : *Vendre à NON-PRIX*. (Vieux mot.)

NON-RECEVOIR s. m. V. FIN DE NON-RECEVOIR, au mot FIN s. f.

NON-RÉSIDENCE s. f. Action de ne pas résider, de rester absent du lieu où l'on devrait résider.

NON-REUSSITE s. f. Insuccès, défaut de réussite. (Etat de ce qui n'est pas réussi.)

NON-SENS s. m. (non-sen). Défaut de sens, manque de signification : *Faire des NON-SENS dans une version*. Le *contre-sens* est une erreur, le *non-sens* est une bêtise. *NON-SENS* est un anglicisme fort usité, et que les dictionnaires ont bien fait d'admettre, ne fut-ce que pour caractériser la mollesse de leurs définitions. (Ch. Nod.) (L'phrase ou parole dépourvue de sens : *Origène fut le premier qui donna de la vogue au NON-SENS, au galimatias*. (Volt.)

— Par ext. Chose absurde, dépourvue de raison : *Le NON-SENS dans la vie, c'est de ne point se proposer la perfection pour but*. (Vinet.) *La liberté sans une autorité qui lui fasse contre-poids est un NON-SENS*. (Proudh.) *La société sans la justice est un NON-SENS*. (Proudh.) *Une assemblée législative est un NON-SENS dans le système de la souveraineté populaire*. (E. de Gir.) *Le matérialisme est un NON-SENS plutôt qu'une erreur*. (E. Renan.)

NON-SEULEMENT adv. Pas seulement, pas uniquement ; est toujours suivi de la conjonction *mais* : *On a aujourd'hui NON-SEULEMENT la cupidité, mais l'ambition du gain*. (J. Joubert.) *Depuis un demi-siècle, nous nous laissons balloter sans relâche par le vent des idées : le temps serait venu d'asseoir nos convictions sur une base NON-SEULEMENT logique, mais encore historique*. (A. Thierry.) *La vengeance NON-SEULEMENT défigure, mais altère, au fond, la justice*. (Guizot.) *Les lois sont faites pour nous protéger, NON-SEULEMENT contre les autres, mais aussi contre nous-mêmes*. (H. Heine.)

— Gramm. *Non-seulement et mais ou mais encore* doivent toujours être placés devant des mots ou des membres de phrase de même nature ; c'est donc une faute contre le bon goût de dire : *Non-seulement il aime la bonne chère, mais encore le jeu et la danse*. Pour rétablir la symétrie, il faut placer *non-seulement* devant le complément direct *bonne chère*, et dire : *Il aime non-seulement la bonne chère, mais encore le jeu*. V. la note sur *MAIS*.

NON-SUCCÈS s. m. Manque de succès. Insuccès.

NON-TOLÉRANT s. m. Hist. relig. Nom donné, au 15^e siècle, aux protestants qui ne toléraient pas les sectes dissidentes.

NONTRON, ville de France (Dordogne), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 48 kilom. de Périgueux, par 45° 31' 45" de latit. et 10° 40' 19" de longit. ; pop. aggl., 2,222 hab. — pop. tot., 3,292 hab. L'arrond. comprend 8 cantons, 80 communes et 73,434 hab. Fabriques de coutellerie et de quincaillerie ; tanneries, scieries mécaniques. Restes d'un manoir féodal.

NONTRONITE s. f. (non-tro-ni-te). Minér. Silicate ferrique hydraté, allié au chloropale, qui lui ressemble beaucoup par ses propriétés physiques et chimiques, mais en diffère en ce que la nontronite se gélatinise avec les acides.

— Encycl. La *nontronite* se compose surtout de silicates de fer, d'alumine et de magnésie, avec 3 équivalents d'eau. C'est une substance d'un jaune pâle ou un peu verdâtre, onctueuse au toucher, à cassure inégale et mate, et qui se laisse facilement rayer par l'ongle. Par la calcination, elle donne de l'eau et prend une couleur rouge. Elle se dissout dans l'acide chlorhydrique, et sa solution précipite en bleu par le cyanoferrure de potassium. La *nontronite* se trouve à Saint-Pardoux, arrondissement de Nontron (Dordogne). Elle forme de petits rognons composés de rognons plus petits encore, au milieu des amas de peroxyde de manganèse. Elle est sans usage et offre peu d'intérêt.

NON TROFFO loc. adv. (non-tro-po — mots ital. signif. *pas trop*). Mots que l'on ajoute à un adjectif indiquant le genre du mouvement, pour indiquer que ce mouvement ne doit pas être exagéré : *Allegro non TROFFO. Largo non TROFFO*.

NONUPLÉ adj. (no-nu-ple — du lat. *nonus*,

neuvième, avec une terminaison latine qui indique multiplication). Pris neuf fois. || Peu usité.

— s. f. Mus. Mesure à neuf temps. || Vieux mot.

NONUPLE, ÉE (no-nu-plé) part. passé du v. Nonupler : Nombre nonuplé.

NONUPLER v. a. ou tr. (no-nu-plé — rad. nonuple). Rendre nonuple, multiplier par neuf. || Peu usité.

NON-USAGE s. m. Défaut d'usage, d'emploi : *Servitude éteinte par non-usage. Les pensées vieillissent par l'usage, et les mots par le non-usage.* (De Bonald.)

Pratiqué. Cessation ou défaut d'usage, de jouissance : *Certaines propriétés s'éteignent par le non-usage.*

NON-VALEUR s. m. Etat d'une propriété qui ne produit rien : *Depuis longtemps elle n'a pu se décider à louer cet appartement; mais elle ne peut plus supporter de non-valeurs.* (Balz.) || Propriétés qui ne produisent rien : *Cette terre est non-valetur.*

— Par anal. Objet quelconque qui ne produit rien : *Un talent inexploité est un non-valetur, aussi bien qu'une terre laissée en friche.*

Fin. et comm. Recette prévue et qui ne s'est pas réalisée : *Les non-valeurs doivent entrer dans les prévisions qui servent à fixer l'impôt. Un débiteur, dans ses calculs, doit toujours tenir compte des non-valeurs probables.* || Fonds de non-valetur. Centimes additionnels imposés en prévision de recettes portées au budget et qui ne se réaliseraient pas.

Art milit. Nom donné aux soldats qui, comme les musiciens, sont exempts du service militaire proprement dit.

NON-VALEUR s. m. Etat de ce qu'on ne fait pas valoir : *Laisser ses biens en non-valetur.* || Vieux mot.

NON-VENTE s. f. comm. Circonstance dans laquelle on vend peu ou pas du tout : *Les jours de non-vente.*

NON-VIABILITÉ s. f. Etat d'un enfant qui n'est pas né viable.

NON VISIBLE adj. Qui n'est pas viable, qui n'est pas constitué ou organisé de façon à pouvoir vivre : *Un enfant non visible.*

NON-VUE s. f. Mar. Etat où se trouve un équipage que l'épaisseur de la brume empêche de reconnaître les parages où il se trouve : *Nous fumes en risque de périr par non-vue.* (Acad.) || Vieux mot.

NONYLE s. m. (no-ni-lye). Chim. Radical qui fonctionne dans l'alcool nonylique.

— Encycl. Le radical nonyle C_9H_{19} n'est pas connu à l'état de liberté et ne peut l'être, puisque, en chimie organique, les radicaux d'atômisme impair n'existent qu'autant qu'en combinaison. On donne quelquefois à ce radical le nom pélagonyle, mais c'est à tort. Ce dernier non appartient au radical acide $C_9H_{17}O_2$, et si on le donnait à deux corps différents, il y aurait ambigüité. On a étudié l'hydrure, le chlorure, l'acétate et l'hydrate de nonyle.

— Hydrure de nonyle $C_9H_{19}H = C_9H_{20}$. Ce corps se rencontre, d'après les expériences de M. Wurtz, en même temps que le nonyène C_9H_{18} et plusieurs autres hydrocarbures appartenant aux séries C_nH_{2n+2} et C_nH_{2n} , parmi les produits qui se forment lorsqu'on distille de l'alcool amylique avec du chlorure de zinc. L'hydrure de nonyle et le nonyène se trouvent dans la portion de ces hydrocarbures qui distille entre 135° et 150° . On les sépare au moyen du brome, qui forme, avec le nonyène, un dibromure très-peu volatil et qui n'attaque pas l'hydrure de nonyle à froid. D'après les travaux de MM. Pelouze et Cahours, l'hydrure de nonyle est, en outre, contenu dans les pétroles d'Amérique, d'où on peut l'extraire au moyen de la distillation fractionnée. C'est un hydrocarbure qui bout entre 134° et 137° ; sa densité de vapeur a été trouvée égale à 4,50; le calcul exigerait 4,432. Son odeur rappelle un peu les citrons.

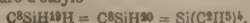
— Chlorure de nonyle $C_9H_{19}Cl$. On obtient ce corps en faisant agir le chlorure sur l'hydrure de nonyle; il distille sous la forme d'un liquide aromatique, dont la densité est 0,899 à 160° ; il bout à 160° .

— Acétate de nonyle $C_9H_{19}C_2H_3O_2$. Ce corps se produit par double décomposition lorsqu'on chauffe du chlorure de nonyle avec de l'acétate de potassium à 150° . Il se produit en même temps du chlorure de potassium. L'acétate de nonyle est un liquide d'une agréable odeur de fruit; il bout entre 208° et 212° . Les bases le saponifient.

— Hydrate de nonyle, alcool nonylique $C_9H_{19}OH$.

On obtient ce corps en saponifiant l'acétate de nonyle par la potasse. C'est un alcool qui bout aux environs de 200° .

— APPENDICE. Silico-nonyle C_9SiH_{19} . Ce radical, qui représente du nonyle dont 1 de carbone est remplacé par 1 de silicium, n'existe pas plus à l'état de liberté que le nonyle lui-même. On connaît son hydrure ou siliciure d'éthyle



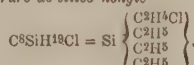
son chlorure encore connu sous le nom de siliciure d'éthyle monochloré $C_9SiH_{19}Cl$, son acétate $C_9SiH_{19}C_2H_3O_2$ et son hydrate ou alcool silico-nonylique $C_9SiH_{19}OH$.

— Hydrure de silico-nonyle $Si(C_2H_5)_4$. Syn. Siliciure d'éthyle, silicium éthyle. Le chlorure de silicium ne réagit pas sur le zinc-éthyle à la température ordinaire; mais lorsqu'on chauffe entre 140° et 160° , dans des tubes scellés à la lampe, des quantités de ces deux substances renfermant des équivalents égaux de chlorure et de zinc, la réaction est complète au bout de trois heures.

A l'ouverture des tubes, il se dégage une quantité considérable de gaz, qui brûle avec une flamme très-éclatante, et il reste un liquide qui renferme un hydrocarbure très-volatil, un excès de chlorure de silicium et du silicium-éthyle. Au-dessous de ce liquide, on trouve un résidu solide formé par du chlorure de zinc et du zinc métallique. La présence du zinc métallique explique la présence des hydrocarbures.

Le silicium-éthyle bout vers 1530° . Il faut le débarrasser des dernières traces de chlorure de silicium par des lavages à l'eau, puis le rectifier de nouveau. C'est un liquide limpide, insoluble dans l'eau et plus léger qu'elle, inattaquable par une solution concentrée de potasse et par l'acide azotique ordinaire. Il brûle avec une flamme éclatante en répandant des fumées blanches de silice. La densité de sa vapeur égale 3,13 (74,05 par rapport à l'hydrogène); la théorie exigerait 4,59 (72,03 par rapport à l'hydrogène). Soumis à l'action du chlorure, le silicium-éthyle ne se comporte nullement comme le stannéthyle, qui échange de l'éthyle contre le métalloïde halogène lorsqu'on le traite par l'iodure ou l'acide chlorhydrique. Il se comporte comme les hydrocarbures saturés, c'est-à-dire donne des produits de substitution provenant de la substitution du chlorure à l'hydrogène. C'est pour cette raison que nous préférons le désigner par le nom d'hydrure de silico-nonyle plutôt que par celui de siliciure d'éthyle, bien que ce dernier indique mieux sa constitution.

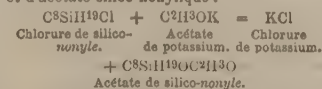
— Chlorure de silico-nonyle



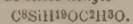
Syn. Siliciure d'éthyle monochloré. On l'obtient en faisant agir le chlorure sur le corps précédent. Il représente l'hydrure de nonyle monochloré $C_9H_{19}Cl$, où 1 atome de carbone est remplacé par 1 atome de silicium. Pour le préparer, on dirige un courant de chlorure dans un matras refroidi par de l'eau froide et renfermant de l'hydrure de silico-nonyle. Le liquide se colore d'abord en jaune, puis se décolore subitement en dégageant des masses d'acide chlorhydrique. Si, après un laps de temps assez court, on interrompt l'action du chlorure pour soumettre les produits à la distillation fractionnée, que l'on traite de nouveau par le chlorure les portions de liquide passant au-dessous de 160° et qu'on répète à plusieurs reprises ce traitement, on finit par obtenir une quantité notable de produits chlorés bouillant entre 180° et 220° .

La séparation du chlorure de silico-nonyle est fort difficile. C'est avec peine que ses auteurs, MM. Friedel et Crofts, ont pu obtenir quelques gouttes d'un liquide bouillant vers 185° et présentant la composition de ce corps. La partie la plus considérable du produit bouillait entre 190° et 195° et donnait à l'analyse des nombres se rapportant exactement à un mélange d'équivalents égaux de chlorure de silico-nonyle et de chlorure de silico-nonyle monochloré, mélange qui jouit d'un point d'ébullition à peu près constant.

Lorsqu'on chauffe le mélange entre 130° et 140° avec une solution alcoolique d'acétate de potassium, le composé bichloré est seul attaqué. A l'ouverture des tubes, on précipite le liquide par l'eau, on agite l'huile avec de l'acide sulfurique, qui dissout les produits de l'action de l'acétate potassique sur le silicium-éthyle bichloré et ne dissout pas le silicium-éthyle monochloré. Enfin, on lave ce dernier à l'eau, on le dessèche et on le rectifie. Entre 180° et 200° , le silicium-éthyle est attaqué à son tour par l'acétate de potassium, avec formation de chlorure potassique et d'acétate silico-nonylique :



— Acétate de silico-nonyle



Pour obtenir ce corps, on enfume une solution alcoolique de potasse et du chlorure de silico-nonyle dans des tubes scellés à la lampe et l'on chauffe ces tubes pendant quelques heures à 180° . Après ce laps de temps, on ouvre les tubes; il se dégage une petite quantité de gaz. On ajoute de l'eau au contenu du tube pour précipiter l'acétate de silico-nonyle et l'on dissout ce dernier dans l'acide sulfurique concentré, afin de séparer une petite quantité de silicium-éthyle monochloré inattaqué, qui est insoluble dans cet acide. On verse ensuite l'acide sulfurique dans une fiole contenant assez d'eau pour que le mélange

ne s'échauffe pas trop. Il se dépose alors un liquide qu'on décante, qu'on lave et qu'on dessèche. Ce liquide bout presque complètement entre 208° et 214° . C'est lui qui représente l'acétate de silico-nonyle. Il représente l'éther acétique de l'alcool nonylique où C est remplacé par Si. L'acétate de silico-nonyle possède une légère odeur éthérée et brûle avec une flamme éclatante, en répandant des fumées blanches de silice. Le potasse en solution aqueuse est sans action sur lui, mais la potasse alcoolique le saponifie vers 120° ou 150° en donnant naissance à de l'acétate de potassium et à de l'alcool silico-nonylique.

— Alcool silico-nonylique $C_9SiH_{19}OH$. On le prépare en chauffant quelques heures à 130° une solution alcoolique de potasse avec de l'acétate de silico-nonyle. Le produit précipité par l'eau fournit un liquide d'une odeur camphrée, qui bout vers 190° et qui présente la composition de l'alcool silico-nonylique.

Cet alcool dissout le sodium avec dégagement d'hydrogène, à la manière des alcools, en général. Il se forme, dans ces conditions, une substance d'apparence gélatineuse, que l'eau décompose en devenant alcaline et en régénérant l'hydrate de silico-nonyle.

NONYÈNE s. m. (no-ni-lène). Chim. Neuvième hydrocarbure de la série de l'éthylène.

— Encycl. Le nonyène C_9H_{18} est le neuvième terme de la série C_nH_{2n+2} . On le rencontre en même temps que l'hexyène dans le produit de la distillation sèche des acides oléiques et métalloïdiques. Le produit brut est distillé de nouveau à 130° pour le débarrasser d'une petite quantité de matière empyreumatique; on agite le liquide avec une lessive étendue de potasse, pour lui enlever les acides volatils qu'il renferme, puis on le dessèche sur du chlorure de calcium et, en dernier lieu, on le soumet à la distillation fractionnée pour séparer le nonyène de l'hexyène. On rencontre le même corps mélangé à l'hydrure de nonyle parmi les produits qui prennent naissance lorsqu'on distille un mélange de chlorure de zinc et d'alcool amylique (Wurtz). C'est un liquide incolore, plus léger que l'eau, dans laquelle il est insoluble, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il possède une odeur pénétrante, brûle avec une flamme blanche brillante, bout à 110° environ, suivant Frémy, et à 140° environ suivant Wurtz. Sa densité de vapeur égale 4,071 (Frémy), 4,54 (Wurtz). La théorie exigerait 4,359.

Le bromure de nonyène $C_9H_{18}Br$, obtenu par voie de combinaison directe, est un liquide non volatil. Comme ses homologues inférieurs, il est attaqué par la potasse caustique, qui en sépare probablement de l'acide bromhydrique et le transforme en un liquide volatil entre 140° et 200° (Wurtz).

Le chlorure de nonyène $C_9H_{18}Cl$ se forme aussi à la température ordinaire par la combinaison du nonyène et du chlorure. C'est un liquide huileux, plus lourd que l'eau, d'une odeur d'ail agréable; il brûle avec une flamme verte fuligineuse.

NONZA, ch.-l. de canton du département de la Corse, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Bastia, au sommet d'un roc escarpé 493 hab.

NOOCRATIE s. f. (no-o-kra-ti — du gr. *noos*, esprit; *kratos*, force). Philos. Domination exercée par la raison pure sur les autres facultés de l'âme.

NOOCRATIQUE adj. (no-o-kra-ti-que — rad. *noocratie*). Philos. Se dit de ceux qui voient dans la raison pure la faculté qui dirige toutes les autres : *Philosophe noocratique. École noocratique.*

NOODT (Gérard), jurisconsulte hollandais, né à Nimegue en 1647, mort en 1725. Il étudia la philosophie, les mathématiques, la jurisprudence, se fit recevoir docteur en 1669, puis enseigna le droit à Nimegue (1671), à Franeker (1679), à Utrecht (1684) et à Leyde, où il fut recteur. C'était un homme fort instruit, dont les principaux ouvrages sont : *Probabilium juris libri III* (1674-1679, 3 vol.); *Des droits de la puissance souveraine et Dis-cours sur la liberté de conscience* (1707, in-8), trad. en français par Barbeyrac; *Commentarius in D. Justiniani Digesta* (Leyde, 1716).

NOOGENE adj. (no-o-jé-ne — du gr. *noos*, esprit; *gennao*, j'engendre). Pathol. Produit par l'influence du moral sur le physique : *Maladie noogène.*

NOOGENOSE s. f. (no-o-jé-nô-ze — rad. *noogène*). Pathol. Maladie produite par l'influence du moral sur le physique.

NOOLOGIE s. f. (no-o-lo-jî — du gr. *noos*, esprit; *logos*, discours). Philos. Science de l'esprit humain : *Comme science des faits de la pensée pure ou NOOLOGIE expérimentale, la métaphysique est la première et la dernière lettre de la science, condition introductive et conclusion de toute connaissance.* (Proudh.)

NOOLOGIQUE adj. (no-o-lo-jî-que — rad. *noologie*). Philos. Qui a rapport à la noologie ou à la pensée : *Études NOOLOGUES. Les Sciences NOOLOGUES.* Second des deux règnes du premier degré, dans la classification d'Amper.

NOOMS (Remi), dit *Zeeman* (le Marin), peintre et graveur hollandais, né à Amster-

dam en 1612, mort dans la même ville en 1672. Fils de pêcheurs, il commença par être mousse et se mit de bonne heure à dessiner sans maître. Habitué à contempler la mer, il la prit pour objet de ses études, puis se mit à colorier ses croquis, qui furent remarqués et lui gagnèrent des protecteurs. Grâce à eux, il put se rendre en 1645 à Paris, où il compléta son éducation artistique et devint un habile peintre de marines. En 1650, il exécuta une *Vue de l'ancien Louvre*, qui a disparu, mais dont il reste une fort belle eau-forte. Appelé à Berlin vers 1652, il fut chargé de décorer de peintures le palais royal, où l'on trouve encore quelques morceaux de lui, notamment un *Combat en pleine mer* et des *Pêcheurs*. De retour dans sa ville natale, il exécuta, tout en continuant à peindre, des eaux-fortes extrêmement remarquables. Le musée de La Haye et celui d'Amsterdam les possèdent presque toutes. On cite parmi les plus belles : *L'Émeute des matelots, le Lazaret des pestiférés hors d'Amsterdam, l'Incendie de l'hôtel de ville d'Amsterdam et la Vue de la rivière de l'Amstel*. Cette dernière épreuve est l'un des plus beaux spécimens de la gravure à l'eau-forte, et le *Manuel de l'amateur d'estampes* dit avec raison que, lorsque cette planche de plus en plus rare apparaît dans une vente, elle atteint des prix fabuleux.

Mariette ne connaît Nooms que comme graveur, et il l'appelle *Reyer*. « Nooms Reyer », dit-il, a gravé quelques vues de Paris et d'Amsterdam, des vaisseaux, des batailles navales et autres sujets de marine auxquels il réussissait. Il paraît par tout ce qu'il a gravé qu'il avait beaucoup d'intelligence; il étoit à Amsterdam en 1656. Il fut surnommé *Zeeman*, qui signifie en hollandais le marin, à cause de son talent. « Nooms est encore aujourd'hui l'un des plus grands aquafortistes connus, sans en excepter Rembrandt lui-même. Personne n'a dépassé la finesse légère de son modèle vigoureux et savant dans la figure, la transparence des eaux, des ciels, l'ampleur magistrale de ses premiers plans, où les cailloux, les plantes, les moindres choses de la nature sont d'une étonnante vérité. Malheureusement, son œuvre, trop dispersée, ne peut être admirée d'ensemble, et, à part les quarante-huit eaux-fortes d'Amsterdam et de La Haye, le reste est à peu près introuvable.

NOOR s. m. (no-or). Arboric. Variété d'abricot.

NOORT (Olivier VAN), navigateur hollandais, né à Utrecht en 1658, mort vers 1611. C'est le premier marin de sa nation qui ait fait le tour du monde. Une compagnie le chargea de faire ce voyage et d'attaquer les colonies espagnoles et portugaises du nouveau monde. Après avoir vainement tenté de surprendre Rio-Janeiro, Noort franchit le détroit de Magellan, détruisit quelques établissements espagnols et revint à Rotterdam, après un voyage assez improductif de trois années. La relation de son excursion a été traduite en français sous ce titre : *Description du pénible voyage fait autour de l'univers par Olivier van Noort* (Amsterdam, 1602, in-fol.).

NOOT (Henri-Nicolas VAN DER), avocat et homme politique belge, né à Bruxelles en 1735, mort en 1827. Son père étoit chef de la police à Bruxelles. Nicolas devint avocat au grand conseil de Brabant, se signala d'abord par des écrits dans lesquels il faisait une vive opposition aux réformes administratives introduites par Joseph II (1787) et, pour ne pas être arrêté, s'enfuit en Angleterre, où il passa en Hollande (1789). Là, il réunit autour de lui une foule de mécontents, dont les chefs formèrent le *Comité de Bréda*, et qui dirigèrent tous leurs efforts vers un seul but, le renversement de la domination autrichienne dans les Pays-Bas. Grâce à son exaltation, beaucoup plus qu'à ses talents, Noot se vit placé à la tête des mécontents, dont le nombre grandit considérablement. Bientôt un corps d'insurgés, commandés par le colonel Van der Mersch, pénétra en Belgique, battit les Autrichiens près de Turnhout et détermina par ce succès un mouvement insurrectionnel dans toutes les provinces. Les troupes impériales ayant été forcées d'abandonner la Belgique, un congrès national fut convoqué à Bruxelles, et Van der Noot, aux acclamations du peuple, des nobles et des prêtres, devint président du pouvoir exécutif. Malheureusement, Van der Noot fut loin d'être à la hauteur de son rôle. Bien loin de s'attacher à fonder un régime populaire, il n'eut d'autre souci que de défendre les intérêts du haut clergé et de la noblesse et de faire promulguer une constitution purement aristocratique. Vainement les hommes éclairés de la bourgeoisie tentèrent de s'opposer à cet état de choses. Les libéraux, appelés *vonckistes*, du nom de l'avocat Vonck, ne réussirent qu'à s'attirer la haine implacable de la noblesse et du clergé, qui ameutèrent contre leurs adversaires la populace. Un grand nombre d'entre eux furent massacrés, d'autres parvinrent à échapper à la mort par la fuite. Van der Noot, entièrement perdu par Van Eupen, secrétaire du pouvoir, dominé par Van comette, tous ces excès sans rien faire pour y mettre un terme. Sur ces entrefaites, une armée autrichienne pénétra en Belgique et rétablit, presque sans rencontrer d'obstacle, la domination impériale (1790). Van der Noot

parvint à gagner la Hollande, se prononça en faveur des Français en 1792, fut néanmoins arrêté par ordre du Directoire de Paris en 1796, subit une détention d'un an dans la citadelle de Bois-le-Duc et termina ses jours dans une profonde obscurité.

NOPAGE s. m. (no-pa-je — rad. *noper*). Techn. Action de noper : Le **NOPAGE** des draps.

NOPAL s. m. (no-pal — probablement du même radical que l'ancien français *nopa*, qui désignait le nœud qu'on enlève du drap lorsqu'il vient d'être fabriqué. Or, *nopa* se rapporte au germanique : vieux flamand *noppe*, nœud ; hollandais *nop*, qui est une variété de l'allemand *knopf*, nœud, bouton. Ce dernier mot se rattache au même primitif que l'anglo-saxon *cotta*, ancien allemand *chnoda*, scandinave *knútr*, *knútr*, nœud, de l'ancien allemand *ndan*, *ndān*, *ndwan*, *nahan*, proprement lier, qui correspond à la racine sanscrite *nah*, lier. Le *nopal* serait ainsi désigné comme végétal noueux). Bot. Nom donné à tous les cactiers d'Amérique, et plus particulièrement à ceux sur lesquels la cochenille se développe : Les *cochenilles naissent au Mexique sur la feuille épaisse et épineuse du NOPAL*. (B. de St-F.). Des *NOPALS* épineux couvrent une petite partie de l'arène sans bornes. (Chateaub.)

NOPALÉ, ÉE adj. (no-pa-lé — rad. *nopal*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux nopals, aux cactus.

— s. f. pl. Famille de plantes grasses, ayant pour type le genre *nopal*, et syn. de *CACTEES* et d'*OPUNTIAES*.

NOPALIERIE s. f. (no-pa-ler-ri — rad. *nopal*). Econ. agr. Plantation de nopals destinée à l'élevage de la cochenille : Il ne faut laisser aucun arbre à l'est de la **NOPALIERIE**, afin qu'elle reçoive sans obstacle les premiers rayons du soleil levant, les petites cochenilles aiment à sortir du nid à cette heure pour aller se fixer sur la plante. (Thiery de Ménonville.) On distingue deux sortes de cochenille : la cochenille sauvage ou sylvestre, que l'on recueille dans les forêts, et la cochenille mestèque, élevée dans les **NOPALIERIES** ou plantations artificielles de cactiers. (E. Laboulaye.) On dit aussi **NOPALIERIE**.

NOPE s. f. (no-pe, — V. l'étym. de *NOPAL*). Techn. Nœud que l'on enlève du drap lorsqu'il vient d'être fabriqué.

NOPIÉ, ÉE (no-pé) part. passé du v. *Noper* : *Draps nopés*.

NOPER v. a. ou tr. (no-pé — rad. *nope*). Techn. En parlant des draps, En séparer les fils qui sont doubles, en rapprocher les fils dans les endroits clairs, en extraire les nœuds ou nopas.

NOPEUSE s. f. (no-peu-ze — rad. *noper*). Techn. Ouvrière chargée du nopage des draps.

NOPS s. m. (nops). Arachn. Genre d'araignées, de la tribu des araignées, dont l'espèce type habite Cuba : Les *NOPS* se tiennent sous les pierres. (H. Lucas.)

— Encycl. Ces araignées présentent comme caractères essentiels : deux yeux égaux entre eux, placés sur une ligne transverse et recuils sur le derrière du céphalothorax ; la lèvre plus longue que large, arrondie à son extrémité ; les mâchoires à côtes parallèles, coupées obliquement au côté interne et entourant la lèvre ; les pattes allongées, la quatrième paire la plus longue, la première ensuite, la troisième la plus courte. Les *nops* ont beaucoup d'analogie avec les déris, les cyrènes et les scytodes ; ils présentent des mœurs analogues et se trouvent dans les mêmes endroits, c'est-à-dire sous les pierres et dans les interstices resserrés, cachés et obscurs. L'espèce type est le *nops guanabacoa*, qui habite surtout la localité appelée Guanabacoa, dans l'île de Cuba.

NOQUET s. m. (no-ké). Constr. Nom donné aux bandes de plomb que l'on place sur les couvertures d'ardoise, aux divers joints et angles que l'on veut particulièrement préserver des infiltrations d'eaux pluviales.

NOQUETER v. n. (no-ke-té). Errer pendant la nuit, il Trembler de froid.

NOQUETIS s. m. (no-ke-ti — rad. *noqueter*). Claquement des dents, produit par une cause quelconque.

NOR, géant, père de la Nuit, dans la mythologie celtique.

NOR ou **NORUS**, fils d'un roi de Gothie et de Finlande. Il vivait dans des temps légendaires. En parcourant le Nord pour retrouver sa sœur Gœ, il vint aborder au pays qu'on nomme de son nom *Norvège*, et en fit la conquête. Les légendes scandinaves le représentent comme le fondateur du royaume de Norvège.

NORA, ville de Suède, dans le gouvernement d'Örebro et la province de Westmanland ; 900 hab. environ. Ce qui est remarquable dans cette petite ville, c'est l'organisation de l'instruction publique. On y trouve, outre l'école dite de la ville, installée dans un vaste bâtiment construit, il y a quelques années, à l'aide de donations particulières, une école populaire, une école du dimanche, une école de métiers pour les filles et une école de petits enfants.

NORADIN, sultan de Syrie. V. *NOUR-EDDIN*.

NORAGHE s. m. (no-ra-ghé). Antiq. V. *NRAGHE*.

NORANTÉ, ÉE adj. (no-ran-té — rad. *norantée*). Bot. Qui ressemble à une norantée.

— s. f. pl. Tribu de margraviacées, ayant pour type le genre *norantée*.

NORANTÉE s. f. (no-ran-té). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des margraviacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane et au Brésil.

— Encycl. Les *norantées* sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, persistantes. Les fleurs, disposées en épis lâches terminaux, ont un calice de cinq à sept divisions coriaces, étalées ; une corolle à cinq pétales courts, hypogynes ; des étamines nombreuses, à filets courts, à anthères oblongues ; un ovaire surmonté d'un stigmate presque sessile. Le fruit est une capsule à une seule loge monosperme. La *norantée* de la Guyane est un arbrisseau sarmentueux, dont les tiges grimpantes atteignent la cime des arbres les plus élevés, coriaces, glabres, et des fleurs dont les pédoncules sont munis de bractées en forme de capuchon ; cette espèce, comme l'indique son nom spécifique, croît dans les forêts de la Guyane. On trouve au Brésil une autre espèce, qui se distingue par ses pédoncules plus longs et ses bractées plus courtes.

NORBA, aujourd'hui *Norma*, ancienne ville d'Italie (Latium), colonie romaine depuis l'an 262.

NORBAN s. m. (nor-ban). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique.

NORBANUS (Cneius), un des chefs du parti démocratique pendant la lutte de Marius et de Sylla, mort en 81 av. J.-C. S'étant déclaré pour Marius, il alla occuper l'Italie méridionale et Sylla essaya de négocier avec lui ; mais ses ambassadeurs ayant été renvoyés avec mépris, le rival de Marius attaqua Norbanus et le battit ; ce dernier se réfugia dans la Gaule Cisalpine. Vaincu une seconde fois par le lieutenant de Sylla, il s'enfuit à Rodé, d'où le vainqueur demanda son extradition. Pour échapper à la captivité et au supplice, Norbanus se tua.

NORBANUS FLACCUS, général romain. V. *FLACCUS*.

NORBERG ou **NORDBERG** (George-André), historien suédois, né à Stockholm en 1677, mort dans la même ville en 1744. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il fut nommé aumônier de l'armée suédoise, prit part à toutes les campagnes de Charles XII et devint aumônier du roi, après la mort duquel il obtint une place de pasteur à Stockholm. On lui doit une *Histoire de Charles XII* (Stockholm, 1740, 2 vol. in-fol.). Norberg, ayant relevé avec pédantisme quelques erreurs commises par Voltaire dans son histoire du même prince, fut malmené par le philosophe français, qui le ridiculisa aux yeux de ses compatriotes.

NORBERG (Mathias), orientaliste suédois, né en Angermanie en 1747, mort à Upsal en 1826. Docteur en philosophie et professeur à l'université d'Upsal, il résolut de perfectionner ses connaissances en linguistique (1777), visita successivement l'Allemagne, la France, l'Italie, la Turquie, se familiarisa avec les idiomes de l'Orient et devint, à son retour, professeur de langues orientales à l'université de Lund (1781). Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De religione et lingua Sabæorum* (1780) ; *Lexicon codicis Nazarii* (1816) ; *Rudimenta etymologiae sacre* (1816) ; *Annales de l'empire turc, puisées dans les actes du pays* (1820-1822, 4 vol.), etc. Les travaux de Norberg sont très-estimés.

NORBERT (saint), fondateur de l'ordre des prémontrés, né à Santen, duché de Clèves, vers 1092, mort en 1134. Il entra de bonne heure dans les ordres et devint chapelain de l'empereur Henri V. S'étant converti après une vie fastueuse et dissipée, il abandonna la cour, se livra à de grandes austérités et s'adonna avec succès à la prédication. En 1120, il fonda près de Laon le monastère de Prémontré et fut nommé archevêque de Magdebourg (1126). Norbert s'attacha alors à réprimer les abus du clergé, à rétablir la discipline et rendit de grands services à l'Eglise pendant le schisme qui eut lieu à la mort d'Anselme II. En récompense de son dévouement, il fut nommé par Innocent II primat des deux Saxons. Honorius II l'avait confirmé l'ordre de Prémontré par une bulle datée de 1126. Norbert, que l'Eglise honore le 6 juin, fut canonisé par Grégoire XIII en 1582. Il ne resta de lui qu'un *Discours* et une *Exhortation*, insérés dans la *Bibliothèque des Pères*.

NORBERT, écrivain religieux français. V. *PARISOT*.

NORBERTES s. f. (nor-bèrte). Arboric. Petite prunée noire, dite aussi *FRUXE* de NORBERTES.

NORBLIN de la **GOUDRAINE** (Jean-Pierre), peintre et graveur français, né à Misy-Faut-Yonne (Seine-et-Marne) en 1745, mort à Paris en 1830. Après avoir étudié sous la direction de Casanova, dont il imita le style, il suivit à Varsovie le prince Czartoryski (1774), y fonda une école de peinture et acquit une brillante fortune. Il était depuis trente

ans en Pologne, lorsqu'il revint en France en 1804. Norblin renonça alors presque entièrement à la peinture, pour s'adonner à la gravure. Parmi les œuvres les plus remarquables de cet artiste, dont la modestie égalait le mérite, nous citerons : la *Bataille de Zborow* ; le *Char de l'Aurore*, pour le prince Radziwill. On lui doit quatre-vingt-trois eaux-fortes, dans la manière de Rembrandt, des gouaches et des dessins charmants.

NORBLIN (Sébastien-Louis-Wilhem), peintre français, fils du précédent, né à Varsovie en 1796. Elève de Vincent, de Blondel et de l'Académie des beaux-arts, il remporta le second grand prix de peinture en 1823 et le premier en 1825. Les concours qui lui valurent cette dernière récompense, *Antigone ensevelissant Polyxène*, est resté l'un des meilleurs du temps.

Le premier envoi du nouveau pensionnaire de la villa Médicis parut à l'Exposition de 1827 ; c'était *Cyparisse mourant sur son cerf*, toile excellente et de grand style. En 1830, il exécuta une superbe copie de la *Vierge de Polignio* de Raphaël et une grande esquisse, la *Mort de Phalaris*. M. Norblin a fait depuis des tableaux excellents et qui lui ont valu des succès mérités. Mais jamais il n'a été plus heureux qu'à ses débuts. A son retour de Rome (1832), l'artiste tomba en plein romantisme ; il avait trente-six ans, un talent fait, un commencement de notoriété, un bel avenir, et il compromit tous ces avantages en voulant fusionner les idées de la nouvelle école avec les formules antiques de l'Académie. M. Norblin essaya donc de concilier ces deux éléments si opposés dans la *Mort d'Ugolin* ; *Erigone* ; *Souvenirs de l'Ariccia* ; *l'Italienne à la fontaine*, etc., qui inaugurèrent sa seconde manière. Puis il exposa successivement : une *Bacchante endormie* (1833) ; une *Baigneuse* (1834) ; la *Vision de saint Luc* (1836) ; une *Sainte Famille* ; *Jésus guérissant le paralytique* (1839) ; *Jésus-Christ aux Oliviers* (1841) ; *Saint Paul à Athènes* (1844), qui lui valut une première médaille ; les *Trois Parques* (1846) ; mais, dans ces tableaux, on ne retrouve plus la sincérité d'impression, la vigueur prime-sautière de ses débuts. La même observation s'applique aux tableaux qu'il a exposés depuis et dans lesquels néanmoins on trouve de sérieuses qualités. Nous citerons, entre autres : *l'Etoile du matin* (1847) ; le *Martyre de saint Laurent* (1848) ; *Rachel pleurant sur ses enfants* (1849) ; la *Décollation de saint Jean* (1850) ; *Jésus et les petits enfants* (1857) ; *Sainte Suzanne* (1859) ; la *Nuit* ; *Saint Paul convertissant Lydie* (1861) ; *l'Age d'or* ; *Xénocrate résistant aux séductions de Phryné* (1863), le dernier tableau qu'il a exposé. En dehors de ces tableaux, M. Norblin, qui a reçu en 1859 la croix de la Légion d'honneur, a exécuté des peintures à l'église Saint-Louis-en-l'île et fait, pour le musée de Versailles, une copie de *François Ier et Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis*, de Gros.

NORBY (Séverin), amiral danois, mort en 1530. Il appartenait à une ancienne famille norvégienne. Marin aussi courageux qu'habile, Norby causa les plus grands dommages aux flottes des villes hanséatiques sous le règne du roi Jean, les battit complètement près de la côte de Finlande en 1511, puis fut mis, en 1517, par Christian II à la tête d'une flotte danoise, qui débarqua près de Stockholm un corps de troupes et ravagea les côtes de la Finlande et de la Gothie. En récompense de ses services, Norby reçut en fief l'île de Gottland. Lorsque Christian II eut perdu le Danemark et la Suède, il fit de longs, mais inutiles efforts pour le rétablir sur son trône, puis se retira dans l'île de Gottland, dont il ouvrit les ports à des corsaires qui grossirent ses forces navales, et captura de nombreux navires aux Hollandais ; mais, en 1524, son fle fut lui-même par une flotte hollandaise. Il tenta alors d'opérer en Scanie un soulèvement en faveur de Christian II, mais fut battu et dut reconnaître le roi Frédéric, qui consentit à lui donner le gouvernement de Solvitsborg. Bientôt après, Norby recommença ses courses sur mer et engagea Frédéric à déclarer la guerre à la Suède ; mais, loin de suivre ce conseil, le roi instruisit le gouvernement suédois des projets de Norby. Bien plus, il envoya une flotte chargée, de concert avec une escadre suédoise, de combattre le turbulent amiral et de s'emparer de sa personne. Attaqué par des forces supérieures aux siennes, Norby fut vaincu, mais parvint à s'échapper et s'enfuit à Moscou, où il fut retenu prisonnier jusqu'en 1529. Il passa alors au service de Charles-Quint et fut tué d'un coup de canon au siège de Florence.

NORCIA, ancienne *Nursia*, ville du royaume d'Italie, dans la province et à 31 kilom. N.-E. de Spolète, près la rive droite de la Nera ; 4,000 hab. Evêché. Lainages et draps communs.

NORCIA (Benott DE), médecin italien. V. *NURSIA*.

NORD s. m. (nor — du germanique ; ancien allemand *nord*, nord, anglo-saxon *north*, scandinave *nordur*, allemand *nord*, danois *nord*, suédois *nord*, norv. *nordland*, anglais *north*, tous mots qui désignent le septentrion dans les langues germaniques. La signification primitive de ce nom nous est inconnue. Tacite nous apprend que les anciens Germains adoraient la terre sous le nom de *Northus*, et il est possible que le nom du sep-

tentrion en soit provenu, sans qu'on puisse voir au juste par quelle liaison d'idées. Dans tous les cas, *northus* répond exactement au sanscrit *nartu*, nominatif *nartus*, un des noms de la terre. La racine est *nart*, danser ; mais il est bien difficile d'appliquer ce sens à la terre et la stabilité devait parer une attribution essentielle). Direction de celui des pôles de la terre qui est situé dans le même hémisphère que l'Europe et la plus grande partie de l'Asie : *Marcher vers le NORD. Se tourner vers le NORD. Aller du NORD au sud. Le vent a tourné au NORD. Dans notre hémisphère, l'aiguille aimantée se tourne vers le NORD.*

Ici, sur son pivot, vers le Nord entraîné, L'aimant cherche à mes yeux un point déterminé. COLARDEAU.

— Par ext. Pôle situé dans le même hémisphère que l'Europe : *L'étoile polaire n'est pas exactement au NORD. Le NORD est couvert de glaces éternelles.* Pays situés aux environs de ce pôle : *Les hommes du NORD. Le lion n'a jamais habité les régions du NORD.* (Buff.) Pour les cœurs attristés par l'infortune, la nature du Nord a un charme particulier. (X. Marmier). Les moissons, pâles dans le Nord, ondulent dans le Midi avec un reflet d'or rougêtré. (H. Taine).

Le Nord décoloré languit dans un long deuil. DELILLE.

Du bout de l'horizon accourt avec furie Le plus terrible des enfants Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs. LA FONTAINE.

La victoire, en chantant, nous ouvre la barrière, La liberté guide nos pas, Et, du Nord au Midi, la trompette guerrière A sonné l'heure des combats. M.-J. CHÉNIER.

Il Partie d'une contrée, d'un lieu ou d'un objet située plus près du pôle nord que les autres parties : *Le Nord de l'Europe. Le Nord d'une ville. Le Nord d'un palais. Dans le Nord de l'Europe, le jour est une aurore sans terme et qui ne tient jamais ce qu'elle promet.* (De Custine). Le calcaire carbonifère forme, dans le Nord de l'Angleterre, de hautes montagnes. (L. Figuier).

Hommes qui habitent les régions du Nord : *La nature a donné la force au Nord et l'esprit au Midi.* (H. Bayle).

Enfin la tyrannie Fait signe au Nord de débordre sur nous. BÉRANGER.

— Abusif. Côté d'un lieu ou d'un objet exposé, tourné du côté du nord : *Un appel Nord le côté d'une rue exposé au Nord, c'est-à-dire situé au midi. Le Nord est une mauvaise exposition pour la plupart des végétaux.*

— Vent qui souffle du côté du nord : *Le Nord souffle depuis huit jours.*

Couché dans un autre rustique, Du nord il brava la rigueur. J.-B. ROUSSEAU.

— Astron. *Etoile du nord*, Nom que l'on donne quelquefois à l'étoile polaire.

— Mar. Coup de vent soufflant du nord : *Un Nord violent emporta notre voile. Il Faire le nord, Faire route vers le nord, Il Perdre le nord, Ségayer, n'être plus orienté.*

— Comm. Action du chemin de fer du Nord : *Les Nord se maintiennent. On emploie aussi le singulier pour désigner l'ensemble de ces valeurs : Le Nord se maintient.*

— Adjectif. Qui est situé au nord ou dans la direction du nord : *Les contrées Nord de l'Europe.*

— Se dit d'un vent qui souffle du côté du Nord : *Le vent était sud, il est Nord maintenant. Si se dit du pôle situé dans le même hémisphère que l'Europe : L'hémisphère Nord.*

— Géogr. *Latitude Nord*, Distance en degrés mesurée sur les méridiens et comptée du côté du nord, en partant de l'équateur : *Cette ville est située au 44° degré de LATITUDE Nord.*

— Allus. littér. C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière. Vers de Voltaire. V. *LUMIÈRE*, au Supplément.

Nord (INTRODUCTION À L'HISTOIRE DU), par Louis de Schlotzer (1771, in-4°). Dans ce remarquable ouvrage, Schlotzer a été le véritable créateur de l'histoire ancienne du Nord, qui jusqu'à lui n'était qu'un tissu de fables et de légendes enregistrées sans aucune espèce d'esprit critique. L'éminent érudit s'attacha d'abord à soumettre à une savante critique tout ce qui avait été écrit à ce sujet, puis, dit M. Schœll, il établit l'histoire de cette partie du monde en trois sections : 1° *Histoire scandinave* (du Danemark, de la Norvège, de l'Islande, de la Suède, des Normands) ; 2° *Histoire slavonne* (des Russes, des Polonais et Silésiens, des Bohémiens et Moraves, des Wendes ou Slaves de l'Allemagne, des Slaves de la Hongrie, des Slaves de la Turquie) ; 3° *Histoire lettone* (des Lithuaniens, Prussiens, Livoniens et Courlandais). C'était porter la lumière dans le chaos et d'établir cette division. Après cela, Schlotzer remonte à l'origine des tribus ou nations qui ont peuplé le Nord. En examinant leurs langues, il en trouve huit : 1° celle de quatre branches de Samoyèdes ; 2° celle de douze peuples finnois, parmi lesquels il fut le premier qui assigna une place aux Magyars ou Hongrois ; 3° celle de trois peuples lettons ; 4° celle des Slaves, en neuf dialectes ; 5° celle

des Germains, en trois dialectes; 60, 70 et 80 celles des Kymris, des Gallois et des Basques, qui ont peuplés les Gaules, l'Espagne, la Bretagne. Il donne ensuite l'histoire des Slaves ou Slavons jusqu'en 1222, le tableau général de l'Asie septentrionale, celui du Nord scandinave; le tableau particulier du Nord russe, l'histoire des migrations des Scandinaves, et traite enfin de l'écriture de ces peuples ou des Russes. C'est ouvrage, dont le style laisse beaucoup à désirer, est néanmoins fort remarquable. Chez son auteur autant de savoir que de sagacité.

Nord et Sud, roman par Mme Gaskell. V. MARGUERITE HALE.

NORD (mer du) ou d'**ALLEMAGNE**, ancien *Oceanus Germanicus*, en anglais *German Ocean*, en allemand *Nordsee* ou *Deutsches Meer*, en hollandais *Noord-zee*, en danois *Nord-seen* ou *Vesterhavet*, mer d'Europe, formée par l'Océan Atlantique septentrional, et qui est comprise entre la Grande-Bretagne à l'O., le Danemark et la Norvège à l'E., les pays allemands de Hanovre et d'Oldenbourg, la Hollande, la Belgique et la France au S.-E.; elle s'étend de 51° à 61° de latit. N. et de 6° 30' de longit. O. à 7° de longit. E. Sa longueur est de 1,800 kilom. du N. au S., et sa plus grande largeur de 700 kilom. de l'E. à l'O., vers le 57° parallèle. Elle communique avec les mers voisines de trois côtés; au N., elle est jointe à l'Atlantique proprement dit par l'ouverture qui se trouve entre les îles Shetland et la Norvège, par celle qui sépare ces mêmes îles des Orcades et par le détroit de Pentland, entre celles-ci et l'Ecosse; au S.-O., le Pas de Calais, entre l'Angleterre et la France, l'unit à la Manche; à l'E., elle communique à la Baltique par le Skager-Rack, le Cattégat et le Sund, resserrés entre le Danemark et la péninsule scandinave. La côte occidentale est généralement basse et, sur plusieurs points, marécageuse, surtout en Angleterre; elle dessine d'abord, entre les caps Duncansby et Kinnairds, le golfe de Murray; un peu plus au S. se présentent les golfes ou estuaires du Tay et du Forth, où l'on remarque plusieurs rochers; les estuaires plus méridionaux de l'Umler, du Wash et de la Tamise sont parsemés de bancs de sable au N. du Pas de Calais est la vaste rade des Dunes. La côte du S. se montre également basse et sablonneuse et découpée par un grand nombre de golfes et d'estuaires, tels que ceux de l'Escaut oriental et de l'Escaut occidental; de la Meuse, grossie des principaux bras du Rhin; le Zuiderzee, golfe considérable, formé seulement depuis 1225; le Lauwerzee; le Dollart, qui n'existe que depuis 1227, vers l'embouchure de l'Embs; les estuaires de l'abde, du Weser et de l'Elbe. Des bancs de sable avoisinent presque partout cette côte, et l'on y trouve de nombreuses îles, dont les plus remarquables sont celles de la Zélande, de Texel, de Vlieland, de Ter-Scherling, d'Ameland, de Borkum et de Noorderney. La côte orientale est d'abord plate, tantôt marécageuse, tantôt sablonneuse, dans les provinces de Holstein, de Sleswig et de Jutland, où l'on distingue l'embouchure de l'Eyder, les golfes de Ringkøbing et de Nissim, et d'étroits passages qui unissent depuis peu la mer du Nord au Linn-fjord, golfe du Cattégat; on y voit aussi beaucoup d'îles, telles que Nordstrand, Pelworm, Amrom, Fohr, Sylt et Romøe. En Norvège, cette côte est élevée, bordée d'innombrables promontoires, échancrée par des golfes profonds, comme le Bukke-fjord et le Hardanger-fjord, et parsemée d'une infinité de petites îles, dont aucune ne mérite d'être citée. A quelque distance des côtes, on ne trouve dans cette mer d'autre île que celle d'Helgoland, dépendante de l'Angleterre. Entre 54° 10' et 57° 23' de latit. et entre 10° 21' de longit. O. et 17° de longit. E. est le vaste banc de sable de Dogger-bank. En général, la mer du Nord offre une navigation dangereuse; elle est orageuse, exposée à des vents très-variables et à des marées très-fortes dont la direction est du N. au S., et dont l'élévation est d'autant plus grande que les vents soufflent du N.-O. Plus d'une fois elle a rompu ses bords en Hollande, en Allemagne et en Danemark. Les eaux de cette partie de l'Océan sont un peu moins salées que celles de l'Atlantique proprement dit; une branche du courant du Gulfstream passe vers l'extrémité septentrionale et y apporte fréquemment des feuilles et d'autres débris de végétaux du nouveau monde. Moins froides que celles de la Baltique, ses eaux ne gèlent pas, mais elles charrient fréquemment d'énormes glaçons le long des côtes. On y trouve beaucoup de bas-fonds, et elle est très-houleuse, surtout près des côtes où elle est peu profonde. Entre la Norvège et l'Ecosse, la mer du Nord a une profondeur de 40 à 60 brasses, à l'exception de dépressions sur les côtes de Norvège, dépressions ayant de 200 à 400 brasses de profondeur. Outre le varech qui, dans les eaux calmes, vient parfaitement sur un fond solide, on rencontre des algues et surtout de la zostère brune en grande quantité. On ne trouve pas de plantes vivantes à plus de 30 brasses de profondeur; mais on trouve à toutes les profondeurs des fragments de plantes mortes. La faune de cette mer est assez pauvre en espèces d'animaux, parce que la température y est très-sujette à des variations, mais les

animaux qui peuvent supporter les conditions de vie défavorables de la mer du Nord dans sa partie méridionale s'y multiplient d'une façon étonnante. C'est ainsi que, d'après un mémoire du docteur Mobius, à qui nous empruntons les faits qui précèdent, au nord de l'île de Texel, il a été pris, à 23 brasses, 1,426 individus provenant de trois espèces d'animaux seulement, et cette prise a été faite en un seul coup de filet, lequel avait balayé environ 1,200 pieds carrés du sol sous-marin. Le pêche qu'on fait dans la mer du Nord est une des plus productives de l'Atlantique, surtout en harengs, pilchards, homards, huîtres, molles et morues. Quelquefois des baleines sont jetées sur les rivages des Orcades, des îles Shetland et de la Norvège. Les ports les plus importants situés sur la mer du Nord et sur les fleuves qui s'y jettent sont: Londres, Yarmouth, Kingston-upon-Hull, en Angleterre; Leith, port d'Edimbourg, et Dundee, en Ecosse; Dunkerque, en France; Ostende, Flessingue, Anvers, en Belgique; Berg-op-Zoom, Rotterdam, Amsterdam, Harlingen, en Hollande; Embden, Brême, Hambourg, en Allemagne; Christiansand et Bergen, dans la Norvège.

NORD (canal du), détroit formé par l'Océan Atlantique, entre l'Irlande et l'Ecosse, et unissant la mer d'Irlande à l'Atlantique.

NORD (cap), promontoire de Norvège, à l'extrémité N. de l'île de Magerø, par 71° 11' 40" de latit. N. et 23° 40' de longit. E. C'est le point le plus septentrional de l'Europe. On compte d'autres caps Nord: à l'extrémité N.-O. de l'île du Prince-Edouard, dans le golfe Saint-Laurent; à la pointe N. de la Nouvelle-Zélande.

NORD (EXPÉDITIONS AU PÔLE). V. ARCTIQUES (régions).

NORD, département de la partie la plus septentrionale de la France, entre 49° 58' et 51° 5' de latit. et entre 0° 13' à l'O. et 2° 3' à l'E. du méridien de Paris. Il est formé de l'ancienne Flandre française, du Cambrésis, de presque tout le Hainaut français et de quelques parties de l'Artois et du Vermandois; il est compris entre la Manche au N.-O., la Belgique au N.-E., le département de l'Aisne au S.-E., ceux de la Somme et du Pas-de-Calais au S.-O. Plus grande longueur, de Dunkerque à Baisvies, 200 kilom.; plus grande largeur, 45 kilom. Il comprend 7 arrondissements: Lille, ch.-l.; Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes; 61 cantons, 661 communes et 1,447,764 hab. Archevêché à Cambrai; académie et cour d'appel à Douai; 3^e division militaire à Lille.

Le territoire de ce département est plat, sillonné de coteaux peu élevés et de vallées dont les plus importantes sont celles de la Scarpe, de la Sennée, de l'Escaut, de la Sambre et de l'Hogneau. La surface des dunes, qui s'étendent à l'E. et à l'O. du port de Dunkerque, est de 1,272 hectares. Le point le plus élevé du département, le mont Cassel, n'atteint que 175 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le sol des coteaux est un composé de sable, de gravier et de terres argileuses; celui des plaines ou des vallées est argileux et argilo-sableux au S. de la Colme; argilo-marneux dans l'arrondissement d'Hazebrouck, argilo-sableux marneux ou gypseux dans l'arrondissement de Lille; argileux ou marneux dans les arrondissements de Douai, de Cambrai et d'Avesnes. Les rivières principales sont l'Aa, la Colme, l'Yser, la Peene, la Lys, la Lawe, la Bourre, la Marq, la basse Deule, la Scarpe, la Gache, l'Escaut, la Hayne, la Trouille, l'Hogneau, la Selle, la Rhonelle, l'Ecaillon, la Sambre, le Bassuyon, l'Esdain, le Bayart, l'Herclain, la Solre, l'Helpe majeure, la petite Helpe, le Jard et la Traitoire. Le département est, en outre, traversé par les canaux de Mons à Condé, de Saint-Quentin, de jonction de la Sambre à l'Oise, de la basse Colme, dérivation de l'Aa; de la Scarpe inférieure, de Dunkerque à Fumes, de Roubaix, d'Hazebrouck, de Bourbourg, de Bergues à Fumes, des Moères, de Plassehenduele, de Seclin, de la Cuneite, de Marquoy, de Saint-Omer, de la Nieppe, de Prévaux, de la haute Deule, de la basse Deule, de la Sennée et de l'Aire à la Bassée, de Saint-Amand, de la Bourre, de la haute Lys, etc. D'autres canaux sont en projet ou en voie de construction. On trouve aussi dans le département deux lacs: la Grande et la Petite Moère, dans l'arrondissement de Dunkerque; beaucoup de marais, notamment ceux des Moères, ceux qui sont situés sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Fumes et de la Colme, et ceux des bords de la Lys, de la Nieppe, de la Deule, de la Scarpe, de la Sambre et de l'Escaut, et plusieurs étangs, surtout dans les arrondissements d'Avesnes, de Lille et de Cambrai. Prés de Saint-Amand se trouvent des sources de boues minérales d'une température de 25 à 30 degrés centigrades, qui jouissent d'une grande réputation pour le traitement de certaines maladies. Le sol des vallées est formé par des alluvions d'une très-grande fertilité; quelquefois il recouvre des mines de charbon considérables. Dans les flancs des coteaux, il n'est pas rare de trouver, au milieu de couches siliceuses, des ossements énormes d'animaux antédiluviens. L'argile est propre à faire des poteries, des tuiles, des briques, des pannes. En plusieurs endroits, on extrait de la marne pour amender les terres. La pierre à chaux

n'est pas rare. Une autre espèce de pierre calcaire, blanche et très-dure, est employée aux constructions. Le sol renferme en outre de la craie, du grès, du marbre, des terres argileuses plastiques, du lignite, du minéral de fer, des tourbières, etc. Peu de départements possèdent des richesses minérales plus variées.

Le voisinage de la mer et le peu d'élévation du sol rendent le climat généralement froid et humide. L'humidité est encore accrue par les brouillards qui s'élèvent des marais et des cours d'eau. Seule, la partie méridionale du Cambrésis jouit d'un climat tempéré, d'un air vif et sain. Les plus grands froids ont lieu de décembre en janvier; les plus grandes chaleurs du 15 juillet au 15 août. La moyenne du froid en hiver est de 8° au-dessous de zéro. Cette saison dure cinq à six mois. Les mois de novembre, décembre et janvier sont marqués par des brouillards. La neige est peu abondante. Les plus grandes pluies viennent en été, de mai en août. La grêle et les orages sont assez rares. Les vents les plus fréquents sont ceux du nord et du nord-ouest; viennent ensuite celui du nord-est, qui est sec et froid, celui du ouest, qui amène parfois des tempêtes, enfin ceux du sud-ouest et du sud. Lorsque le vent du midi souffle vers le milieu de l'automne, il se maintient d'ordinaire assez longtemps et forme cette belle arrière-saison qui est connue dans le Nord sous le nom d'*été de la Saint-Martin*. Dans ces conditions, le climat et le sol de ce département doivent être des plus favorables au développement spontané des plantes aquatiques et à la culture de la betterave.

Le département du Nord est un département essentiellement agricole; c'est un de ceux où l'économie rurale est portée au plus haut degré. Sur une superficie totale de 568,087 hectares, 475,557 sont livrés à la culture. Les marais occupent 34,000 hectares et les landes ou bruyères 7,000 à 8,000 hectares. Sur plusieurs points, le sol ne se conserve en état de culture qu'au prix de grands travaux de dessèchement renouvelés chaque année. Les arrondissements de Lille et de Cambrai produisent le plus de froment; celui d'Avesnes le plus de méteil; ceux de Valenciennes et de Cambrai le plus de seigle; ceux de Cambrai, d'Avesnes et de Dunkerque le plus d'avoine. Les autres principaux produits agricoles sont: l'épeautre (arrond. d'Avesnes), le sarrasin (arrond. de Valenciennes), les légumes secs (arrond. de Dunkerque), les pommes de terre, la betterave à sucre (surtout dans l'arrond. de Douai), le colza, l'aillette, la cameline, la navette, le chanvre, le lin, le houblon, le tabac, les pommes, etc.

D'après les dernières statistiques, le froment occupe 138,000 hectares, et produit 3,286,000 hectolitres de grains. Le méteil, le seigle, l'épeautre, l'orge, le sarrasin, occupent ensemble une étendue d'environ 37,000 à 38,000 hectares, et produisent 1,163,000 hectolitres. L'avoine occupe 45,000 à 46,000 hectares, dont le produit est de 2,568,000 hectolitres de grains. Les légumes secs et quelques autres grains produisent annuellement 461,000 hectolitres, sur une étendue de 25,000 hectares. Les pommes de terre produisent près de 3,000,000 d'hectolitres, répartis sur 17,000 à 18,000 hectares. Les betteraves occupent 27 à 28,000 hectares et produisent plus de 800,000,000 de kilogrammes de racines. Le lin et le chanvre, cultivés sur plus de 26,000 hectares, produisent 8,300,000 k. de matières textiles et 75,000 hectolitres de graines. Le colza, la navette, la cameline, l'aillette, occupent chaque année environ 17,000 hectares, et produisent 235,000 hectolitres d'huile. La récolte du houblon atteint près de 1 million de kilogrammes. Enfin le tabac, cultivé sur un millier d'hectares, livre tous les ans à la règle environ 2,800,000 k. de feuilles. On ne cultive la vigne qu'en espalier; le climat n'est pas assez chaud pour faire du vin.

On exporte beaucoup de betteraves en Belgique. En outre, les sucreries du département, au nombre de plus de 130, produisent 64 millions de kilogrammes de sucre provenant de cette racine. Une centaine de distilleries livrent à la consommation 240,000 hectolitres d'alcool. Les brasseries, au nombre d'environ 800, fabriquent annuellement 2 millions d'hectolitres de bière. L'arrondissement d'Avesnes utilise ses abondantes récoltes de pommes pour faire du cidre et du vinaigre. On cite quelques légumes très-estimés, entre autres les asperges de Marchiennes, les haricots de Pecquencourt, les choux-fleurs de Douai, les carottes et les oignons de Cambrai. Le département du Nord renferme de belles prairies et des pâturages très-estimés. La plupart des prairies naturelles ou artificielles ne reçoivent d'autre arrosage que celui des pluies. Les meilleurs pâturages sont ceux des arrondissements d'Avesnes, de Dunkerque, d'Hazebrouck.

Les cultures, malgré des variations nécessaires, sont cependant disposées de telle sorte que le plus souvent les céréales alternent avec les plantes oléagineuses, les racines, etc. Mais on plante deux récoltes de céréales pour une de plantes oléagineuses ou de racines. Du reste, les assolements sont très-variés. On fume avec du fumier de ferme, des tourteaux, de la suie, etc. Tous les douze ou quinze ans, on marne les terres fortes et argileuses, à raison de 600 à 800 hectolitres

par hectare. Les animaux de l'espèce bovine appartiennent aux races flamande, hollandaise et comtoise. Les races chevalines sont celles de la Belgique, des Ardennes, du Boulonnais et de la Normandie. Les races ovines mérinos et métis mérinos sont les plus répandues. Un certain nombre de ces animaux est engraisé, mais le plus grand produit a consisté jusqu'à présent en laines. Aux environs d'Avesnes, on fabrique des fromages qui jouissent d'une bonne réputation et se vendent sous le nom de *dauphins de Maroilles*. A Avesnes et à Bergues, il se fait aussi un commerce de beurre très-important. Les instruments aratoires les plus employés sont la charrue brabant, le binot à roues et à avant-train, les herse, les rouleaux en bois ou en pierre bleue, les scarificateurs, les extirpateurs, les charnues fouilleuses, etc. Les machines à battre, à manège ou à vapeur, sont en usage dans toutes les exploitations un peu importantes.

Le nombre des divisions parcellaires du département est, d'après le cadastre, de 2,037,244, réparties entre 288,629 propriétaires fonciers. Les ouvriers sont nombreux dans le département du Nord. La moitié, soit environ 220,000, sont employés constamment à la culture; les autres, habituellement livrés aux travaux industriels, ne travaillent dans les formes qu'à l'époque de la moisson, des grands sarclages, de la récolte du lin, du chanvre et des betteraves. Toute cette population est active, intelligente, laborieuse; malheureusement, au lieu d'aller à l'école, les enfants travaillent; à vingt ans, la plupart ne savent même pas signer! La nourriture est bonne et le prix du travail suffisamment rémunérateur. Le département du Nord est, après celui de la Seine, le plus peuplé de tous les départements français.

Sous le rapport de l'industrie minérale et métallurgique, le département du Nord occupe en France un des premiers rangs. On y exploite 21 mines de houille, occupant plus de 14,000 ouvriers, et se développant sur une longueur de 60 kilom. « Les couches de houille exploitées dans le département, dit M. Joanne, sont peu épaisses et comprises entre 0m 40 et 1m 10. On peut porter leur nombre de 78 à 80; mais la formation houillère n'apparaît au jour en aucun point, étant cachée par des bancs horizontaux du terrain crétacé, dont l'épaisseur va croissant de l'E. à l'O. » Pendant longtemps l'extraction journalière des mines du Nord n'atteignait qu'un chiffre peu élevé et inférieur à 1,000 hectolitres. Aujourd'hui, par suite de l'emploi des chevaux et de machines plus puissantes et mieux appropriées à leur destination, la production s'est notablement accrue; elle est annuellement d'environ 15,950,447 quintaux métriques. « Les mines de fer, au nombre de 275, sont réparties sur 35 communes. L'aciérie d'Aumont, établie à la fois sur la Sambre canalisée et sur la ligne de fer de Paris à Cologne, occupe 500 ouvriers et produit annuellement plus de 700 tonnes d'acier, d'une valeur de 2,250,000 fr. On trouve en outre dans le département une usine à plomb et à argent produisant 8,600 quintaux métriques de plomb et 2 quintaux d'argent. En outre, on exploite environ 60 carrières de craie dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck. Des carrières de grès existent dans les arrondissements de Douai, de Valenciennes et de Cambrai. L'arrondissement d'Avesnes renferme plus de 200 carrières de marbre ou de pierres bleues propres à bâtir, ainsi que des gisements très-importants de lignite et de terres argileuses plastiques. Le département compte environ 275 mines de fer, près de 30 tourbières dans l'arrondissement de Dunkerque, 4 dans celui de Lille et 2 dans celui de Douai.

Dans le domaine industriel, la situation du département est également prospère. On compte plus de 400 filatures pour le lin, la laine ou le coton, qui constituent environ 3,000 usines du premier ordre. Les fabriques de fil de lin de Lille et des environs envoient leurs produits dans toutes les parties du monde.

Les principales marchandises exportées sont: l'alcool pur, les ardoises pour toiture, le beurre, le bois de fusil, les chevaux et mulets, les eaux-de-vie, les huiles, les huiles de grain, les légumes secs, le chanvre et le lin, les machines mécaniques, la marne, les papiers peints, le poisson de mer, la morue, les pommes de terre, la porcelaine, les peaux tannées, le sel marin, les tissus de coton et de lin, les bières, le houblon, les verres, les cristaux, etc.

L'acier en barres, les alcools, l'argent brut, les bouffis et les vaches, le beurre salé, le bois de teinture et d'acajou, le cacao, le café, le charbon de bois, le coke, le chanvre teillé, les chevaux, le coton en laine, le cuir, l'étain brut, le fer en barres, la fonte, la houille, le houblon, les huiles d'olive et de palme de coco, l'indigo, les laines, le manganèse, le marbre, les peaux brutes, la nacre de perle, le plomb brut, le riz en grain, le sel brut et raffiné, la soie écru et en bourre, les sucrés coloniaux et étrangers, les toiles, les viandes salées et les vins, tels sont les principaux aliments du commerce d'importation.

Nord (RÉSEAU DES CHEMINS DE FER DE). Cette voie ferrée a sa tête de ligne à Paris, place Roubaix. Elle va de Paris à la frontière belge et de Paris à Boulogne et Calais.

Elle se subdivise en une grande quantité de lignes, dont voici la nomenclature :

ANCIEN RÉSEAU.

Paris à la frontière belge, par Mouscron, Blandin et Quévrain, 402 kilom.;
Creil à la frontière belge, par Feignies et Jeumont, 197 kilom.;
Creil à Beauvais, 374 kilom.;
Tergnier à Laon, 28 kilom.;
Busigny à Somain, 50 kilom.;
Amiens à Boulogne et Noyelles à Saint-Valéry, 128 kilom.;
Boulogne à Calais, 40 kilom.;
Arras à Hazebrouck et Carvin à Lens, 88 kilom.;
Lille à Calais et à Dunkerque par Hazebrouck, 145 kilom.;
Valenciennes à Aulnoye 34 kilom.
Soit, pour l'ancien réseau, 1,149 kilom.

NOUVEAU RÉSEAU.

Paris à Soissons et Villers-Cotterets à Port-aux-Perches, 111 kilom.;
Chantilly à Crépy-en-Valois, 34 kilom.;
Amiens à Tergnier, 70 kilom.;
Soissons à Aulnoye, par Laon et Hirson, 137 kilom.;
Beauvais à Gournay, 28 kilom.
Soit, pour le nouveau réseau, 380 kilom.

CHEMIN DE FER D'AMIENS À ROUEN.

Ligne d'Amiens à Rouen et de Buchy à Etampes, 131 kilom.
Cette ligne appartient pour 2/3 à la compagnie du Nord et pour 1/3 à celle de l'Ouest; elle est exploitée par la compagnie du Nord. Soit, en tout, 1,660 kilom. exploités.
Dans ce chiffre n'est point compris le réseau belge exploité par la compagnie du Nord. Ce réseau comprend trois lignes : celle d'Erquelines à Charleroi; celle de Namur à Liège et Givet, et celle de Mons à Hautmont. Ensemble, 169 kilom.
A ces lignes il faut en ajouter d'autres, dites d'intérêt local et dans le détail desquelles le cadre de cet article ne permet point d'entrer.

La longueur des lignes exploitées, y compris le réseau nord-belge, était en 1872 de 1,829 kilom.

EN CONSTRUCTION.

Epinay à Luzarches, 26 kilom. 200; Arras à Etaples, avec embranchements sur Béthune et Abbeville, 191 kilom.; Montsoult à Amiens, 105 kilom. 500; Cambrai à la frontière de Belgique, vers Dour, 50 kilom. 500.
Les dépenses de premier établissement, à la fin de l'année 1873, étaient, d'après le rapport lu le 28 avril 1873 à l'assemblée générale des actionnaires :

	fr. c.
Pour l'ancien réseau, de . . .	558,438,593 86
Pour le nouveau réseau, de . . .	167,305,240 30
Pour le troisième réseau, de . . .	187,043 30
Pour les chemins départementaux	83,859 11
Pour le réseau nord-belge	78,361,606 16
Pour l'ensemble, de	804,376,342 76

Les recettes ont été, pour l'ancien réseau et pour la grande vitesse :

	fr. c.
Voyageurs	35,919,548 92
Bagages	1,114,398 38
Transport de chiens	50,036 35
Articles de messagerie	7,465,022 86
Transport de voitures	42,386 55
Transport de la poste	321,787 62
Transport de chevaux	321,222 05
Ensemble	45,234,402 93

Le rendement des transports par petite vitesse a été de :

	fr. c.
Transports de marchandises	60,334,423 30
Transports de bestiaux	1,298,394 20
Magasinage et produits divers	2,037,436 94
Ensemble	63,680,254 14

Soit, pour les transports de grande et de petite vitesse, une somme de 108,914,657 fr. 07 c., à laquelle il faut ajouter pour recette du chemin de fer de ceinture 754,825 fr. 40 c. En tout 109,669,482 fr. 47 c.

Si l'on déduit de ce chiffre 10 pour 100 du prix des places des voyageurs et des transports grande vitesse, soit 7,999,059 fr. 69 c., plus pour subventions aux messageries, omnibus, etc., 305,028 fr. 50 c., soit en tout 3,304,988 fr. 28 c., il reste 101,364,494 fr. 19 c. comme rendement net de l'exploitation de l'ancien réseau. Or, les frais d'exploitation s'élevaient à 47,780,463 fr. 40 c., l'ancien réseau paye à lui seul les excédents de dépenses sur les recettes que donnent le nouveau réseau et la ligne d'Amiens à Rouen, puis fait face aux nombreuses charges, intérêts et amortissement des emprunts, intérêts et amortissement des actions, et enfin permet au conseil d'administration de proposer pour des actions qui reçoivent 16 fr. d'intérêt un dividende de 61 fr., lequel dividende constitue le bénéfice net par action.

Le nouveau réseau est loin d'être dans une situation aussi prospère; toutefois, il y a amélioration sur les années précédentes; il présente pour 1872 :

Un excédant des dépenses sur les recettes s'élevait à 3,707,030 fr. 06 c.;
La ligne d'Amiens à Rouen un excédant des dépenses sur les recettes de 1,384,319 fr. 33 c.

Les chemins de fer nord-belges donnent, au contraire, un bénéfice net de 2,164,036 fr. 70 c.

L'établissement du premier réseau de ce qui devait être plus tard le chemin de fer du Nord fut décidé le 15 juillet 1840, par la Chambre, qui vota la construction d'une ligne ferrée de Lille à la frontière et de Valenciennes à la frontière.

Le 23 juillet 1844, une loi ordonna l'exécution d'une voie ferrée de Paris sur l'Angleterre, avec divers embranchements, et la mise en adjudication d'une ligne d'Amiens à Boulogne. Le 10 sept. 1845, une ligne de Paris en Belgique fut mise en adjudication, et, le 20 du même mois, la société anonyme du chemin de fer du Nord était constituée et reconnue. Le 29 décembre 1845, on adjudicait la ligne de Creil à Saint-Quentin, ligne qui devait fusionner deux ans plus tard avec celle du Nord. Le 10 décembre 1851, la ligne du Nord obtint la concession d'une partie du chemin de ceinture, et fit le raccordement entre La Chapelle et La Villette, alors près Paris, aujourd'hui compris dans cette ville. Dans le cours de l'année 1852, la fusion de la ligne d'Amiens à Boulogne avec la ligne du Nord fut approuvée et diverses concessions furent faites. En juillet 1853, le Nord obtint les concessions de Paris à Creil et de Creil à Beauvais. En 1854, il se vit autoriser à importer des rails avec exemption de certains droits, et obtint des subventions du département du Nord et de la ville de Cambrai. En 1857, la ville de Laon obtint l'autorisation de faire un emprunt destiné à subventionner la ligne du Nord. La même année, un échange eut lieu entre cette compagnie et celle des Ardennes, qui prit l'embranchement de Creil à Beauvais et céda celui de Laon à Reims. En 1858, fut tracé le chemin de Paris à Soissons. En 1859, la ligne fut divisée en ancien et nouveau réseau. C'est également à cette date que fut construite la gare du Nord à Paris. En 1861, concessions d'un chemin de fer de Beauvais à la ligne de Dieppe, de Senlis à la ligne de Paris-Soissons; tracé de la ligne de Boulogne à Calais; concession d'un chemin de fer de Soissons à la frontière belge; tracé du chemin de fer d'Amiens à Ham.

En 1862, établissement d'une gare de marchandises à Lille. Sont déclarés d'utilité publique les chemins de fer de Valenciennes à Achette, de Lille à Tournay, de Saint-Quentin à Soissons. Concession du chemin de fer du Grand-Parc à Rouen, par la vallée de Darnetal. Tracé du chemin de Rouen à Amiens, entre le Grand-Parc et Amiens. Tracé du chemin de fer de Rouen à Amiens, entre le Grand-Parc et Rouen. Agrandissement de la gare de Tourcoing. Construction d'une gare de marchandises à Lille.

En 1863, promulgation d'une convention conclue avec la Belgique pour le chemin de fer de Lille à Tournay. Prorogation des délais fixés pour l'exécution des lignes de Rouen à Amiens, d'Amiens à la ligne de Creil à Saint-Quentin et de la ligne de Boulogne à Calais. En 1866, convention avec le gouvernement belge pour l'exécution du chemin de Soissons à Anor. En 1869, décret approuvant une convention passée pour la concession des lignes d'Arras à Etaples, de Béthune à Frévent et à Abbeville et de Luzarches à Epinay. Prorogation de délai pour l'exécution des lignes de Senlis à Crépy et de Beauvais à Gournay. Durant les années 1870 et 1871, années exceptionnelles et durant lesquelles la terrible guerre si follement entreprise par Napoléon III paralysa tous les travaux, la ligne du Nord obtint quelques délais de prorogation et n'exécuta point de grands travaux. L'année 1872 a vu l'achèvement de la ligne de Valenciennes à Aulnoye. De nouvelles lignes, celle de Montsoult à Amiens, de Cambrai à Dour, sont étudiées. Des chemins de fer départementaux ou d'intérêt local, tels que ceux de Saint-Omer-Enchaussée à Abancourt, de Saint-Just à Rochy-Condé vers Beauvais, etc., sont également à l'étude, et dans son rapport, lu à l'assemblée générale du 28 avril 1873, le conseil d'administration demande un crédit de 24,585,700 fr. pour la ligne de Montsoult à Amiens; un autre de 15,559,500 fr. pour celle de Cambrai à Dour, et enfin 24,446,500 fr. pour la construction de cinq lignes d'intérêt local, le tout à répartir par tiers sur les années 1873, 1874 et 1875.

Les lignes les plus importantes sont :

1^o Celle de Paris à la frontière belge, en passant par Creil, Clermont, Saint-Just, La Faloise, Amiens, Corbie, Albert, Achiet, Boileux, Arras, Lens, Carvin, Seclin, Lille, Roubaix, Tourcoing, Mouscron (territoire belge); elle a 402 kilom.

2^o Celle de Creil à la frontière belge, en passant par Font-Saint-Maxence, Compiègne, Ribecourt, Noyon, Chauny, Montescourt, Saint-Quentin, Bohain, Landrecies, Maubeuge et Feignies ou Jeumont; elle a 197 kil.

3^o Celle d'Amiens à Boulogne, qui passe par Piquignoy, Longpré, Pont-Remy, Abbeville, Noyelles, Rue, Verton, Etampes et Boulogne; elle possède un embranchement de Noyelles à Saint-Valéry. Sa longueur est de 128 kilom.

4^o Enfin la ligne de Lille à Calais et à Dunkerque par Hazebrouck. Ce réseau part de Lille et passe au Quésnoy, à Baillu, à Hazebrouck, bifurque à quelques kilomètres au-dessus de cette ville et dirige une première

ligne vers Calais par Saint-Omer et Guines, et une seconde vers Dunkerque par Cassel, Arnèke et Bergues. Cette ligne a 145 kilom.

Avant de passer sous les yeux du lecteur quelques résultats statistiques des dépenses et des recettes de l'ancien réseau pendant les années 1869, 1870, 1871 et 1872, nous allons donner quelques détails sur le matériel.

La compagnie du Nord possédait, au 1^{er} janvier 1873, 848 locomotives, dont 316 à voyageurs, 285 fortes pour marchandises, 172 ordinaires pour marchandises et 75 pour service des gares.

PRODUIT DES VOYAGEURS PAR CLASSE EN 1872.

	NOMBRE.	RECETTES.	PROPORTION des classes.			
			PRODUIT moyen d'un voyageur.	Pour 1,000 voyageurs.	Pour une recette de 1,000 fr.	
Voyageurs . . .	1 ^{re} classe . . .	1,475,817	11,086,250 25	7 51	06	333
	2 ^e classe . . .	2,320,405	6,964,478 06	2 37	192	209
	3 ^e classe . . .	10,887,555	15,231,097 69	1 40	712	458
ENSEMBLE		15,292,777	33,282,426 »	2 17	1,000	1,000

PRODUIT D'UNE TONNE ET TARIF MOYEN PERÇU EN 1872.

	POIDS.	PRODUITS.	PRODUIT moyen d'une tonne.	TONNES à 1 kilomètre.	TARIF MOYEN perçu.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.
Marchandises	5,609,323 8	45,031,633 39	8 »	624,705 092	» 07,30
Houille et coke	5,233,246 »	22,278,620 99	4 25	620,242 624	» 03,59
ENSEMBLE	10,932,569 8	67,910,254 38	6 21	1,244,947 716	» 05,45

RÉSULTATS STATISTIQUES.

Dans un nombre de 1,000 voyageurs, Les voyageurs de 1^{re} classe entrent pour 96 Les voyageurs de 2^e classe entrent pour 192 Les voyageurs de 3^e classe entrent pour 712

Dans une recette de 1,000 fr., Les voyageurs entrent pour 294 Les bagages et marchandises à grande vitesse pour 70 Total à la vitesse des voyageurs 364 Petite vitesse 636

ENSEMBLE 1,000 fr.

Les documents qui précèdent permettent de saisir l'importance des transports (voyageurs et marchandises) qui ont lieu sur les lignes du Nord. Le tableau ci-dessous fait connaître les recettes, qui se chiffrent par centaine de millions

DÉPENSES ET RECETTES DE L'ANCIEN RÉSEAU PENDANT LES ANNÉES 1869, 1870, 1871 ET 1872.

	1869	1870	1871	1872
Longueur moyenne exploitée	1,066 kil.	1,115 kil.	1,115 kil.	1,115 kil.
Recettes.				
Recettes de la grande vitesse	35,138,000 fr.	31,339,000 fr.	37,160,000 fr.	36,930,000 fr.
Recettes de la petite vitesse	51,535,000	40,850,000	46,515,000	64,435,000
TOTAL	86,673,000 fr.	72,189,000 fr.	83,675,000 fr.	101,365,000 fr.
Recette moyenne par kilomètre exploité.				
Grande vitesse	32,902 fr.	28,107 fr.	33,345 fr.	33,121 fr.
Petite vitesse	48,344	36,637	41,717	57,789
ENSEMBLE	81,306 fr.	64,744 fr.	75,062 fr.	90,910 fr.
Dépense moyenne par kilomètre exploité.				
Administration centrale	1,700 fr.	1,879 fr.	2,363 fr.	3,204 fr.
Exploitation	11,439	11,019	12,279	14,809
Traction et entretien du matériel	12,811	11,538	12,364	16,225
Voie et bâtiments	7,701	6,669	6,236	8,614
ENSEMBLE	33,750 fr.	31,105 fr.	33,242 fr.	42,852 fr.
Rapport de la dépense à la recette.				
	0,415	0,480	0,443	0,471

De l'examen des recettes notées au tableau qui précède, le lecteur tirera nécessairement cette conclusion que le chemin du Nord est en pleine prospérité, et a vu en 1872 ses recettes dépasser de 15 millions celles de 1869, qui peut être considérée comme année normale. La guerre de 1870-1871, si fatale à toutes nos grandes entreprises industrielles, a fait subir de fortes pertes à la compagnie du Nord; toutefois, elle a été une des moins éprouvées, et, grâce à l'activité qui règne sur son ancien réseau et sur son réseau belge, elle a pu rapidement réparer ses pertes et reprendre les travaux de premier établissement des lignes qui lui ont été récemment concédées.

Nord (ARMÉE DU), organisée dans le nord de la France pendant la guerre de 1870-1871. Elle comprend deux périodes bien distinctes : la période de formation avec le général Bourbaki et le général Farre, et la période d'action avec le général Faidherbe, qui se révéla,

dans cette guerre néfaste, comme un des hommes les plus intelligents de notre armée.

Dès que la capitulation de Metz eut rendu libres les forces dont disposait le prince Frédéric-Charles, celui-ci s'achemina sur la Loire, tandis que Manteuffel, ayant sous ses ordres la 1^{re} armée allemande, se dirigeait vers le Nord, afin de disperser les forces que nous commençons à grouper sur ce point, et qui ne comprennent guère alors que 20,000 hommes. Ce n'était même qu'au prix des plus grands efforts que M. Testelin, légat dans les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, était parvenu à concentrer ce modeste effectif, aidé dans sa tâche par le colonel Farre, directeur des fortifications à Lille, qu'il fit élever au grade de général de brigade.

C'est le 22 octobre 1870 que Bourbaki prit en main le commandement de cette armée, encore à l'état d'embryon; il lança aussitôt une proclamation dans laquelle il disait :

« Tous mes efforts tendront à créer, aussi rapidement que possible, un corps d'armée actif qui, pourvu de matériel de guerre, puisse entrer en campagne et marcher au secours des fortresses, que je mets en toute hâte en état de défense. Quant à moi, qui ai loyalement offert mon épée au gouvernement de la Défense nationale, mes efforts et ma vie appartiennent à l'œuvre commune qu'il poursuit avec vous, et, au moment du danger, vous me verrez à la tête des troupes qui bientôt seront organisées. »

Malheureusement Bourbaki, malgré des sentiments patriotiques auxquels nous voulons bien croire, passait à juste titre pour un homme complètement dévoué au gouvernement impérial, au gouvernement qui venait de précipiter la France dans cette effroyable aventure ; son récent voyage auprès de l'impératrice avait eu le plus fâcheux retentissement, et, comme s'il avait eu à cœur de provoquer la défection, le général eut le tort de s'entourer d'un état-major bonapartiste. Tous ses efforts allaient être frappés d'impuissance. Au reste, dès le début, il se montra hésitant, troublé, tel qu'il devait achever de se faire connaître dans cette fatale campagne de l'Est, où il ne sut que conduire son armée à un désastre. Il semblait écrit que pas un des généraux qui avaient été les enfants gâtés de l'Empire ne parviendrait à couvrir d'un peu de gloire ses complaisances passées : c'est là leur expiation.

Bourbaki comprenait, néanmoins, qu'il lui fallait à tout prix relever sa réputation, non pas au point de vue de son incontestable bravoure, mais de son habileté et de son patriotisme. Aussi le vit-on déployer les plus louables efforts pour activer l'organisation de son armée, tâche dans laquelle il fut puissamment secondé par le général Farre, qu'il avait choisi pour chef d'état-major général. Tous les soldats d'infanterie qui se trouvaient encore dans les dépôts furent appelés, des bataillons de gardes mobiles furent créés, et les places de guerre de cette région durent envoyer des pièces de campagne et de siège, tandis que les ports de mer expédiaient 50 pièces à longue portée pour l'armement des villes fortes. Dès le 6 novembre, une division entière était prête à entrer en campagne, et l'on préparait les éléments d'une seconde. Malheureusement, Bourbaki ne se sentait pas soutenu par la sympathie publique ; on l'observait, on le suspectait presque ; il reçut même publiquement des insultes que son caractère bien connu ne lui permettait d'endurer, et le 19 novembre, il quitta le commandement de cette armée, destinée à former le 22^e corps. Il fut remplacé provisoirement par le général Farre, qui reboula d'ardeur pour augmenter son effectif. Il était temps, car Manteuffel marchait rapidement sur Amiens, à la tête de forces bien supérieures à la petite armée française. Le 23 novembre, un premier engagement eut lieu près du Quesnel entre les mobiles et l'avant-garde de la division de cavalerie du général Gœben ; mais la première affaire sérieuse se passa le 27 à Villers-Bretonneux, non loin d'Amiens, entre la Selle et la Somme. Gœben, disposant de 35,000 à 40,000 hommes, nous attaqua avec acharnement sur toute la ligne : on se battit à Bowes, à Gentelles, à Cachy, à Villers-Bretonneux, à Dury, à Saint-Fuscien, à Cagny, et, bien que l'ennemi eût mis en ligne un artillerie formidable, nos jeunes soldats soutinrent vaillamment la lutte jusqu'à la nuit. Mais, enfin, le général Farre dut battre en retraite, ce qu'il fit très-habilement, dirigeant ses troupes en quatre colonnes vers Doullens, Arras, Albert et Bapaume. Il ne fut même pas inquiété par l'ennemi, trop éprouvé dans cette journée pour songer à une poursuite. Cet événement amena l'évacuation d'Amiens par nos troupes et la prise de cette ville par les Prussiens.

Quelques jours après, Rouen voyait à son tour les Allemands entrer dans ses murs ; Manteuffel paraissait même avoir l'intention de pousser jusqu'au Havre et à Cherbourg ; mais il allait enfin rencontrer un adversaire capable de l'arrêter. Un décret du 18 novembre avait investi le général Faidherbe du commandement de l'armée du Nord, et il accourait du fond de l'Afrique opposer son énergie et son intelligence à l'habileté d'organisation et à la supériorité numérique de nos ennemis. Par un singulier caprice du hasard, il allait se trouver en face de Gœben, avec lequel il avait eu autrefois des relations assez intimes, et qui professait pour ses talents la plus profonde estime. Faidherbe arriva le 3 décembre à Lille.

L'armée du Nord comprenait alors trois divisions : la 1^{re}, commandée par le général Lecointe, ayant sous ses ordres le général Derroja et le lieutenant-colonel Pittié, commandant les deux brigades ; 2^e division, général Paulze d'Ivoy ; 1^{re} brigade, colonel du Bessol ; 2^e brigade, lieutenant-colonel de Gislain ; 3^e division, amiral Moulay ; 1^{re} brigade, capitaine de vaisseau Payen ; 2^e brigade, capitaine de frégate de Lagrange.

En quelques jours, le général Faidherbe éleva considérablement le chiffre de l'armée du Nord, et il put proposer au gouvernement la constitution des 22^e et 23^e corps, qui formaient sous son commandement un total de 50,000 hommes. Ces forces, toutefois, ne présentaient pas assez de solidité pour qu'il pût les faire toutes figurer en ligne ; elles se res-

sentiaient naturellement de leur organisation hâtive, mais ce vice ne fait que mieux ressortir l'habileté avec laquelle Faidherbe sut en tirer le meilleur parti possible, et l'on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'ait pas eu à sa disposition une véritable armée ; il eût certainement obtenu des résultats considérables. L'effet de sa présence se fit bientôt sentir : dans la nuit du 10 décembre, le général Lecointe chassait les Prussiens de Ham, et, dès le 14, Faidherbe pouvait annoncer à la délégation de Tours qu'il serait dans quelques jours en mesure de se porter sur Amiens. L'ennemi, de son côté, s'inquiétait de retrouver si vivace une armée qu'il croyait avoir anéantie à Villers-Bretonneux ; le 20 décembre, il dirigea sur Querrieux, au centre des lignes de Faidherbe, une forte reconnaissance, qui fut vivement repoussée. Le 23, eut lieu la bataille de Pont-Neuf, que nous avons décrite ailleurs (V. PONT-NEUF). A la suite de cette bataille, le général français alla canonner ses troupes, pendant quelques jours, autour d'Arras ; mais, dès le 1^{er} janvier, et malgré un froid excessif, il reprit l'offensive. Le 2 et le 3 janvier, eut lieu la bataille de Bapaume, où l'armée française se couvrit de gloire. Dans la première journée, la 3^e division du 22^e corps, sous les ordres du général du Bessol, enleva les villages d'Achiet-le-Grand et de Beaucourt, poursuivant l'ennemi jusqu'au delà de Bienvillers ; en même temps, une division du 23^e corps essayait de s'emparer de Béthun, mais sans succès, malgré la valeur de nos soldats. Néanmoins, cette attaque ne fut pas inutile, car l'ennemi évacua le village pendant la nuit suivante, craignant de se voir tourné par Achiet-le-Grand. Le lendemain, à la pointe du jour, la lutte recommença avec un nouvel acharnement sur toute la ligne. Vers onze heures, l'ennemi était déjà repoussé à 6 kilomètres ; à onze heures et demie, l'armée prussienne semblait en pleine retraite, lorsque tout à coup elle tenta un retour offensif. Le village de Bienvillers, qui formait le chef de la position au centre, fut vigoureusement attaqué par les Prussiens et intrépidement défendu par le 1^{er} bataillon du 43^e de ligne et trois compagnies du 20^e chasseurs. La 1^{re} division du 22^e corps, appuyée à sa gauche par la division des mobilisés du Nord, s'empara des villages de Sapiègnies et de Favreuil ; en même temps, la division du 22^e corps enlevait les positions prussiennes en arrière de Bienvillers, ainsi que le village d'Avesnes-le-Bapaume. « A six heures du soir, dit le général Faidherbe, nous avions chassé les Prussiens de tout le champ de bataille, couvert de leurs morts ; de très-nombreux blessés prussiens restaient entre nos mains dans les villages où l'on avait combattu, ainsi qu'un nombre de prisonniers. Quelques pelotons, emportés par leur ardeur, s'engagèrent sans ordre dans les faubourgs de la ville de Bapaume, où les Prussiens s'étaient retranchés dans quelques maisons. Comme il n'entrerait pas dans nos vues de prendre cette ville, au risque de la détruire, ces pelotons furent rappelés à la nuit. Les restes des Prussiens, pendant ces deux jours, sont très-considérables ; les nôtres sont sérieux. »

Nos pertes s'élevaient à 183 tués, dont 3 officiers, et à 1,136 blessés, parmi lesquels 41 officiers ; quant à celles de l'ennemi, elles durent être, comme le dit le général Faidherbe, bien plus considérables. Cela n'empêcha pas les Prussiens de s'attribuer la victoire, comme ils l'avaient déjà fait à Pont-Neuf ; mais cette fois la prétention était difficile à admettre, et Faidherbe la réduisit à néant dans une protestation adressée à M. Testelin :

« Les dépêches prussiennes disent que l'armée du Nord a battu en retraite, pendant la nuit même, sur Arras et Douai. L'armée du Nord a couché dans les villages de Greveliers, Bienvillers, Favreuil, Sapiègnies, Achiet-le-Grand, etc., qu'elle avait conquis sur les Prussiens, et n'est allée prendre ses cantonnements, où nous sommes encore, qu'à huit heures du matin sans que l'ennemi donnât signe de vie. En fait de poursuite de cavalerie, voici le seul incident qui a eu lieu :

« Le 4, vers neuf heures du matin, deux escadrons de cuirassiers blancs ayant chargé sur l'arrière-garde de chasseurs à pied d'une de nos colonnes, les chasseurs se formèrent en cercle, firent feu à cinquante pas et anéantirent presque complètement un des escadrons, dont hommes et chevaux restèrent sur le sol, tandis que l'autre s'enfuyait à toute bride. Les chasseurs n'eurent que 3 hommes légèrement blessés. »

C'est sur ces entrefaites que la ville de Péronne se rendit aux Prussiens, capitulation que rien ne faisait prévoir et qui porta un coup terrible à l'armée du Nord, car cette place gênait considérablement les mouvements de l'ennemi. Aussi cet événement inattendu provoqua-t-il l'irritation de Faidherbe. V. PÉRONNE.

Après avoir fait reposer son armée pendant quelques jours, le général français reprit le cours de ses opérations le 12 janvier, en revenant sur Bapaume et en se portant de là sur Albert, où il voulait l'armée prussienne devant lui. Il se dirigeait sur Saint-Quentin. Le 17 janvier, une de ses brigades chassa des bois de Buire, près Templeux, quelques bataillons de la garnison allemande de Péronne qui essayaient de lui barrer le passage ; le même

jour, un corps prussien abandonna le village de Vermand et l'approche des troupes françaises. Mais les généraux Gœben et Kummer se portaient à marche forcée au secours du prince Albert, qui commandait alors l'armée prussienne, et, le lendemain 18, notre avant-garde fut vivement attaquée par une partie du corps d'armée du général Gœben. Nous réussîmes cependant à garder notre position en avant de Vermand. Mais le 19 eut lieu la bataille de Saint-Quentin (V. QUENTIN (SAINT)), dans laquelle l'armée du Nord eut à lutter contre toute la 1^{re} armée prussienne, sans cesse renforcée dans l'après-midi par des troupes fraîches arrivant de Paris en chemin de fer, et qui, à mesure qu'elles descendaient des wagons, allaient immédiatement se mettre en ligne. Après la résistance la plus énergique, Faidherbe, écrasé par le nombre, dut ordonner la retraite, qui s'exécuta, d'ailleurs, avec une habileté remarquable des hommes spéciaux. Ces jeunes troupes, encore peu solides, comme nous l'avons dit, et, de plus, ébranlées par tous ces chocs successifs et surtout par la rigueur inouïe de la saison, laissèrent un grand nombre de trainards sur les routes. Ils ne tombaient pas entre les mains de l'ennemi, mais ils se débattaient et se réfugiaient dans les fermes voisines.

La bataille de Saint-Quentin mit fin aux opérations de l'armée du Nord, après six semaines d'une des plus rudes campagnes qui se soient jamais, dit M. de Freycinet, car le froid descendit plus d'une fois jusqu'au-dessous de 20°. L'armée se retira vers les places du Nord et se cantonna autour des villes de Cambrai, Douai, Valenciennes, Arras et Lille, c'est-à-dire dans une position inexpugnable. La réorganisation fut si rapide, que, dès le 10 février, Faidherbe eut pu se représenter devant l'ennemi. Celui-ci essaya bien d'emporter les places de Cambrai et de Landreux, mais il fut accueilli de manière à perdre l'envie de revenir à la charge. Il se rabattit alors sur Saint-Quentin, et c'est dans cette situation respective que l'armistice, proclamé le 29 janvier, trouva les deux armées.

Il est fort regrettable, avons-nous dit, que Faidherbe n'ait en qu'un si médiocre effectif à sa disposition : il tint constamment en échec une armée de 30,000 à 40,000 hommes, et c'était autant de moins que Paris avait à combattre. S'il eût été à la tête de 100,000 soldats aguerris, il eût certainement changé la face des événements en province et, par contre-coup, à Paris. Mais, dans l'esprit de Gambetta et du gouvernement, l'armée de Faidherbe ne devait être chargée que d'une diversion, l'action appartenant tout entière à l'armée de la Loire. Fut-ce une faute ou un calcul exact ? C'est ce que nous laissons à de plus compétents que nous le soin de décider.

NORDALBINGIE, nom sous lequel était désigné, au moyen âge, la partie de l'Allemagne la plus voisine du Danemark, au nord de l'Elbe, aujourd'hui duché de Holstein.

NORDALTAÏQUE adj. (nor-dal-tai-ke — de nord et de altaïque). Ethnogr. Se dit d'une race humaine comprenant les populations sorties de l'Altai.

NORDBERG (George-André), historien suédois. V. NORDBERG.

NORDBORG, petite ville du duché de Slesvig, située sur la côte septentrionale de l'île d'Alsén, dans une région des plus pittoresques ; environ 1,300 hab. Elle doit son origine à la proximité d'un vieux château fort, bâti au x^e siècle par Svend Grathe et appelé d'abord château d'Alsén, puis château du Nord (Nordborg). Après avoir successivement servi de prison d'Etat et de résidence princière, ce château, pris, brûlé par les Suédois, a été presque entièrement détruit ; les quelques débris qui en restent encore aujourd'hui appartiennent à des particuliers.

NORDCAPER s. m. (nor-dka-pèr). Mamm. Espèce de baleine.

— Encycl. Le *Nordcaper* est une espèce de baleine, caractérisée surtout par sa mâchoire inférieure très-arroondie, très-haute et très-large ; il a le corps et la queue allongés, et le dos parfaitement lisse. Sa couleur générale est grise, avec une large tache blanche sous la tête, où sont éparses çà et là quelques taches brunes. Ce céphalopode habite les mers du Nord ; il passe pour être le plus agile de tous. Sa queue est presque toujours relevée au-dessus de l'eau. Plus petit que la baleine franche, il est par cela même plus agile et plus dangereux. On ne l'approche qu'en tremblant pour le harponner, parce que d'un seul coup de queue, lorsqu'il est irrité, il met les barques des pêcheurs en morceaux. Il vit surtout de harengs. Les Islandais mangent sa chair ; il ne rend que très-peu d'huile. Ses fanons sont moins forts que ceux de la baleine franche.

NORDEN, ville et port de mer du royaume de Prusse, ancien royaume de Hanovre, sur un étang communiquant avec la mer du Nord, golfe de Leisand, par 53° 35' 47" de latit. N. et 4° 52' 11" de longit. E. ; 5,600 hab. Port assez fréquenté, fonderies de fer, chantiers de construction de navires, toiles, bières.

NORDEN (John), graveur anglais, né dans le Wiltshire vers 1548, mort vers 1626. Cet artiste avait acquis comme graveur une certaine notoriété dans son pays et s'était concilié la sympathie du ministre Cecil. Toute-

fois, ce patronage ne fut pour lui d'aucune utilité au point de vue pécuniaire ; les biographies de Norden rapportent qu'il vécut dans une gêne continuelle et qu'il fut très-heureux d'obtenir, sur la fin de son existence, la place d'arpenteur du prince de Galles. On lui doit : *England, an intended guide for english travellers* (Londres, 1625, in-4°) ; *Speculum Britannicæ* (1628, in-4°) ; *The surveyor's dialogue* (Londres, 1607, in-4°).

NORDEN (Frédéric-Louis), voyageur danois, né à Glückstadt (Holstein) en 1708, mort à Paris en 1749. Elève de l'école des cadets de Copenhague et lieutenant de marine en 1732, il alla compléter son instruction à l'étranger aux frais du gouvernement, visita les ports de France et de Hollande, parcourut l'Italie, puis reçut l'ordre de se rendre en Egypte pour y dessiner les anciens monuments (1737). Dans ce but, Norden explora la basse et la haute Egypte, remonta le Nil jusqu'à Dér, en Nubie, et revint ensuite à Copenhague, où il fut nommé capitaine et membre de la commission des constructions navales. En 1740, il servit comme volontaire dans la marine de l'Angleterre, alors en guerre avec l'Espagne, devint membre de la Société royale de Londres (1741) et retourna, l'année suivante, en France, où il mourut. On lui doit des ouvrages estimés : *les Ruines et les statues colossales de Thèbes* (Londres, 1741) ; *Voyage d'Egypte et de Nubie* (Copenhague, 1752-1755, 2 vol. in-fol.), livre fort intéressant, qui a été traduit en plusieurs langues et publié en français par Langles (Paris, 1795-1798, 3 vol. in-4°).

NORDENFELD, une des trois grandes régions géographiques de la Norvège, entre le Nordland au N., la mer du Nord à l'O., le Søndenfjeld au S. et à l'E. Sa surface est de 500 kilom. carrés ; 450,000 hab. Le sol est peu fertile et ne produit guère que des pommes de terre, du chanvre et du houblon. Quelques mines de cuivre sont en exploitation. On y exploite également quelques carrières de marbre.

NORDENFLYCHT (Hedwige-Charlotte, baronne DE), femme auteur suédoise, née en 1718, morte en 1763. Elle vint s'établir à Stockholm, où sa maison devint le rendez-vous des hommes les plus distingués de la capitale, puis se retira à la campagne, où elle passa le reste de sa vie. C'était une femme très-distinguée, dont les œuvres sont remarquables par la pureté du goût, l'élégance du style, la grâce et l'élevation des sentiments. Parmi ses productions, nous citerons : *les Plaintes de la tourterelle* (Stockholm, 1743) ; *Idees sur l'emploi de la poésie* (Stockholm, 1744) ; *Jeux d'imagination d'une femme* (Stockholm, 1745-1750) ; *Poésies religieuses* (Stockholm, 1758) ; *Défense des femmes contre J.-J. Rousseau* (Stockholm, 1763), etc. Un *Choix* de ses poésies, contenant des idylles, des éloges, des poèmes, a été publié en 1774 (in-8°).

NORDERNEY, île de la mer du Nord, royaume de Prusse, ancien royaume de Hanovre ; superficie, 18 kilom. carrés ; 800 hab. Bains de mer très-fréquentés.

NORD-EST s. m. (nor-dèst ; les marins disent nor-é — de nord, et de est). Point de l'horizon situé entre le nord et l'est : *Marcher vers le nord-est.* Il Pays où lieu situé dans cette direction : *Le nord-est de l'Europe.* *Le nord-est de Paris.* Il Vent qui souffle de cette direction : *Le nord-est souffle depuis trois jours.*

— Loc. fam. *Etre sec comme le nord-est*, Etre très-sec, au propre ou au figuré.

— Adjectif. Qui est situé au nord-est ou qui en vient : *La partie nord-est d'une contrée, d'une ville.* *De nord-ouest le vent est devenu nord-est.*

NORD-EST (île du), terre située dans l'Océan Glacial arctique (Spitzberg), entre 79° 5' et 80° de latit. N. Elle est séparée par le détroit de Henlopen de l'île de Spitzberg proprement dite ; superficie, 400 kilom. sur 250.

NORDESTER v. n. ou intr. (nor-dè-slé — rad. nord-est). Anc. mor. Incliner vers le nord-est : *La boussole NORDESTER. Le vent a NORDESTER.*

NORD-EST-QUART-EST s. m. (nor-dèst-ka-rèst). Point de l'horizon situé entre le nord-est et l'est-nord-est. Il Vent qui souffle de cette direction.

— Adjectif. : *Le vent est nord-est-QUART-EST.*

NORD-EST-QUART-NORD s. m. (nor-dèst-ka-r-nord). Point de l'horizon également éloigné du nord-est et du nord-nord-est. Il Vent qui souffle de cette direction.

— Adjectif. : *Le vent est nord-est-QUART-NORD.*

NORDFJORD-ET-SØNDFJORD, bailliage de Norvège, borné à l'E. par la grande chaîne des monts Langfjeldens et à l'O. par la mer, s'étend, en cet endroit, d'une foule d'îles et d'îlots où l'on trouve plusieurs stations de pêche du premier ordre. Le centre du bailliage est baigné par les grands golfes de Nordfjord, Lønsfjord, Dalsfjord et d'un grand nombre de petites baies. L'humidité constante du climat y engendre la lèpre et d'autres maladies analogues sur une assez grande échelle ; environ 45,000 hab.

NORDGAU, c'est-à-dire *Canton du Nord*; ancien pays d'Allemagne, dont les limites ont varié et qui est aujourd'hui compris dans le nord de la Bavière.

NORDHAUSEN, ville très-commerçante des Etats prussiens, province de Saxe, régence et à 66 kilom. N. d'Erfurt; 15,000 hab.; autrefois ville libre impériale. Grand commerce de grains, tabac, drap, huile; distilleries; bière renommée.

NORDHEIM, ville de Prusse, ancien royaume de Hanovre, à 19 kilom. N.-E. de Goettingue; 4,200 hab. Entrepôt de fers. Bains sulfureux. Ancien abbaye de bénédictins de Saint-Blaise. Les titulaires de l'ancien comté de Nordheim héritèrent du duché de Brunswick en 1090. En 1106, le duc de Saxe, Lothaire de Supplinbourg, épousa l'héritière du comté et devint empereur d'Allemagne.

NORDIR v. n. ou intr. (nor-dir — rad. nord). Mar. Passer au nord : *Le vent à NORDIR*.

NORDISTE s. (nor-di-est — rad. nord). Hist. Partisan des Etats du nord d'Amérique, du gouvernement fédéral, dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les Etats du Sud : *Les NORDISTES et les sudistes*.

— Adjectif : *L'armée NORDISTE. Le parti NORDISTE*.

NORDLAND, bailliage du royaume de Suède et Norvège (Norvège), borné à l'O. et au N. par l'océan Glacial arctique, au N.-E. par le bailliage de Finmarken, à l'E. par la Suède, au S. par le bailliage de Nordre-Drontheim; superficie, 36,695 kilom. carrés; 65,215 hab. en partie Lapons. Cette contrée est habitée par des pêcheurs. On y élève des troupeaux de rennes. Elle renferme quelques mines de cuivre, de fer, de zinc et d'antimoine. Elle se divise en 4 prévôtés et 25 paroisses et a pour chef-lieu Bodø.

NORD-LIBRE, nom que portait, pendant la Révolution, la ville de CONDÉ-SUR-ESCAUT.

NORDLINGEN ou **NORDLINGUE**, ville du royaume de Bavière, sur l'Eger et le chemin de fer de Nuremberg à Augsbourg; 6,500 hab. Cette ancienne ville impériale, entourée de murs et de tours, fabrique des toiles renommées. En 1634, les Autrichiens et les Bavaois y remportèrent une victoire éclatante sur les Suédois, qui laissèrent 8,000 des leurs sur le champ de bataille. En 1645, Condé et Turenne y battirent les impériaux; deux ans après, la ville fut bombardée par les Bavaois. Les Français y défirent les Autrichiens en 1796 et en 1800. Depuis 1802, elle appartient à la Bavière.

Nordlingen possède une belle église, la Hauptkirche, bâtie de 1428 à 1505 et surmontée d'une haute tour, au sommet de laquelle conduit un escalier de 320 marches. On remarque à l'intérieur : de vieilles peintures murales; un autel composé de sculptures dorées et peintes en partie, œuvre de Frédéric Herlen; le monument du duc Albert de Brunswick; un excellent tableau de Schœuffelin, un tableau d'autel avec des volets, par Herlen; un tabernacle en pierre; une chaire du x^e siècle, et les peintures des murs du chœur représentant l'Annonciation, la Visitation, la Présentation au temple et l'Adoration des mages. La Salvatorkirche, rebâtie en 1401, renferme dix statues du x^e siècle et quelques vieilles peintures par Herlen et Taig. L'hôtel de ville est décoré d'une grande fresque de Schœuffelin (*Histoire de Judith et d'Holoferne*).

Nordlingue (BATAILLE DE), gagnée par Turenne et Condé, alors duc d'Enghien, sur les troupes impériales commandées par le comte de Mercy (août 1645). Après la défaite de Turenne à Mariendal, à la suite de la seule faute que ce grand homme de guerre eût peut-être jamais commise, la cour, alarmée, s'empressa de lui adjoindre comme supérieur le vainqueur de Rocroy et de Fribourg. Le duc d'Enghien avait une trop haute opinion de Turenne pour partager l'injustice de la cour à son égard, et il ne put qu'adopter son plan d'opérations. Il reprit alors l'offensive contre Mercy et l'obligea d'accepter malgré lui une action décisive dans les plaines de Nordlingue, où le célèbre général bavaois sut, d'ailleurs, s'établir dans une position formidable. Sa droite, commandée par le général Gleen et composée des régiments impériaux, était établie sur le Vineberg, colline assez haute et assez escarpée; sa gauche était retranchée sur une autre colline, l'Allerheim, située à une demi-lieue de la première et défendue par un château fort; elle avait pour commandant Jean de Werth, un des plus intrépides et des plus habiles généraux de cette époque. Le centre, aux ordres de Mercy lui-même, remplissait le vallon de l'une à l'autre colline. A la vue de ces redoutables dispositions et de la fière contenance de Mercy, Turenne soutint qu'il y aurait de la témérité à l'attaquer; mais le duc d'Enghien et le maréchal de Grammont, plus impétueux, moins accessibles aux inspirations de la prudence, firent prévaloir la résolution de combattre. Le 3 août, vers cinq heures du soir, l'armée française commença son mouvement offensif. Dix escadrons composés en alle droite, commandée par le maréchal de Grammont, qui soutenaient 6 bataillons et 6 escadrons, des troupes de réserve, aux ordres du comte de Chantot, Turenne commandait la gauche, composée de 13 escadrons weimariens qui passaient

pour la meilleure cavalerie d'Europe, et soutenue par une seconde ligne qui formaient les Hessois, présentant 6 escadrons et 6 bataillons. L'infanterie française était au centre; elle comprenait 10 bataillons, commandés par les généraux Marsin, Ellenave et Casselmann-Mauvissière. Plus loin, dans la plaine, étaient massés 5 escadrons de gendarmes et de carabiniers prêts à soutenir cette infanterie. Quant au duc d'Enghien, qui se proposait de se porter partout où il s'agissait d'animer les troupes, il ne prit point de poste particulier.

En voyant les dispositions d'attaque de l'armée française, Mercy, comptant à bon droit sur son génie, la confiance et l'ardeur de ses troupes, la position formidable qu'il occupait, ne put contenir les éclats de sa joie. Embrassant avec transport sa femme, qui le suivait partout : « Voilà, lui dit-il, le baiser le plus doux que je vous donnerai de ma vie. Voyez-vous cette armée de ténérailles qui approche? Dieu lui-même la livre entre mes mains : réjouissez-vous. Le succès de cette journée va rendre à l'empire la paix et son ancien éclat ».

Aussitôt Mercy donna lui-même le signal de l'attaque. Les Français, malgré un feu terrible, marchèrent sur le village d'Allerheim. Marsin à leur tête, ils se précipitèrent sur les retranchements, les emportèrent et s'emparèrent du village. Mercy, qui savait que de la possession de ce poste dépend la victoire, envoya sans cesse de nouvelles troupes pour le reconquérir et le défendre. La mêlée devint terrible; Marsin, blessé, est obligé de quitter le champ de bataille et les Français plient visiblement. Plusieurs généraux sont également frappés, et le retranchement, forcé au prix de tant de sang, va retomber au pouvoir de l'ennemi. Le duc d'Enghien conduisit lui-même à la charge toute sa réserve d'infanterie. A la vue de ce mouvement décisif, mais trop hardi peut-être devant un général tel que Mercy, habile à profiter des moindres circonstances, celui-ci s'écrie : « Courage soldats; la victoire est à nous! Dieu aveugle les Français. » Et entraînant lui-même toutes les troupes du centre, il se jette dans la mêlée, qui devient épouvantable. Le duc d'Enghien fait héroïquement face à l'orage, il voit tous ses aides de camp tomber à ses pieds; son cheval est tué, deux autres sont successivement blessés; lui-même reçoit une foule de coups dans ses armes et dans ses habits. C'est à ce moment que Mercy, qui donne à ses soldats et à ses officiers le même exemple d'intrepidité, tombe mortellement atteint. Ivres de colère et de douleur, les Bavaois veulent, du moins, venger leur général; mais il n'est plus là pour les diriger, et bientôt ils reculent à leur tour. Le duc d'Enghien, voyant le combat rétabli et la victoire presque assurée au centre, vole à l'aile gauche, où Turenne avait bien de la peine à se soutenir contre le général Gleen. D'Enghien, réunissant les troupes étrangères, les entraîne au sommet du Vineberg, où il taille en pièces l'infanterie qui s'y était retranchée, s'empare des canons et les tourne contre les Bavaois du centre, qui prennent enfin la fuite.

Mais, d'un autre côté, Jean de Werth avait complètement enfoncé les troupes du maréchal de Grammont; celui-ci, enveloppé avec deux de ses régiments, avait dû même rendre son épée, ainsi qu'une foule de ses officiers. Tout le reste de son corps d'armée était en fuite. Jean de Werth, en revenant de les poursuivre, apprit la mort de Mercy. Désespérant alors de rétablir la face du combat, il se résigna enfin à nous abandonner une victoire si chèrement achetée et opéra sa retraite en bon ordre. L'ennemi avait perdu 15 canons, 40 drapeaux, 2,000 prisonniers et 4,000 morts. Les Français avaient eu près de 4,000 hommes tués ou blessés. Mercy fut enterré sur le champ de bataille avec cette inscription mise sur son tombeau :

STA. VIATOR, HEROEM CALCAS!

« Arrête, voyageur, tu foules un héros. »

NORD-NORD-EST s. m. (nor-nor-dé-est; les marins disent nor-nor-é). Point de l'horizon situé à égale distance entre le nord et le nord-est. Il vent qui souffle de cette direction.

— Adjectif : *Le vent est maintenant NORD-NORD-EST*.

NORD-NORD-OUEST s. m. (nor-nor-dou-est). Point de l'horizon situé à égale distance du nord et du nord-ouest. Il vent qui souffle de cette direction.

— Adjectif : *Le vent est NORD-NORD-OUEST*.

NORD-OUEST s. m. (nor-dou-est; les marins disent nor-ou-é). Point de l'horizon également distant du nord et de l'ouest : *Faire voile vers le NORD-OUEST. La brise souffle du NORD-OUEST. La brise du NORD-OUEST se leva, et nous mîmes le cap sur Céphalonie*. (Chateaub.) Le Pays où lieu situé dans cette direction : *Le NORD-OUEST de l'Espagne. Le NORD-OUEST d'une ville, d'un jardin*. Il vent qui souffle de cette direction : *Un NORD-OUEST violent*.

— Mar. Grosse capote de drap : *S'envelopper dans son NORD-OUEST*.

— Adjectif. Qui est situé au nord-ouest ou qui en vient : *La partie NORD-OUEST d'une contrée. Le vent est NORD-OUEST*.

NORD-OUEST (TERRITOIRE DU). V. WISCONSIN.

NORD-OUEST v. n. ou intr. (nor-dou-est — rad. nord-ouest). Mar. anc. Décliner au nord-ouest : *Le vent à NORD-OUEST. La boussole NORD-OUEST*.

NORD-OUEST-QUART-OUEST s. m. (nor-dou-est-ka-rou-est). Point de l'horizon à égale distance du nord-ouest et du nord-nord-ouest. Il vent qui souffle de cette direction.

— Adjectif : *Brise NORD-OUEST-QUART-OUEST*.

NORD-QUART-NORD-EST s. m. (nor-kar-nor-dé-est). Point de l'horizon également distant du nord et du nord-nord-est. Il vent qui souffle de cette direction.

— Adjectif : *Vent NORD-QUART-NORD-EST*.

NORD-QUART-NORD-OUEST s. m. (nor-kar-nor-dou-est). Point de l'horizon également distant du nord et du nord-nord-ouest. Il vent qui souffle de cette direction.

— Adjectif : *Vent NORD-QUART-NORD-OUEST*.

NORDRE-BERGENHUUS, bailliage de Norvège, dans le stift de Bergen, entre ceux de Romsdal au N. et Christian à l'E. de Sandre-Bergenhus au S., et la mer du Nord à l'O.; ch.-l., Leganger; superf. 19,573 kilom. carr.; 82,000 hab.

NORDSTERN (Arthur DE), pseudonyme du poète allemand Ernst DE NOSLITZ.

NORDSTRAND, grande île de la Baltique, à 8 kilom. de la côte S.-O. du Slesvig, en face de la ville de Itsum. Elle était autrefois peuplée et florissante, mais, en 1634, une violente inondation dans laquelle périrent 6,400 personnes l'ayant effroyablement ravagée, elle n'offrit plus, pendant quelques temps, qu'une plage déserte et stérile. Une colonie de Hollandais, protégée par le duc Frédéric III, vint s'y établir en 1652 et l'entoura de digues. On y compte aujourd'hui environ 2,500 habitants, dont près de 300 catholiques, pour lesquels ont été érigés un oratoire et une chapelle janséniste où la prédication se fait en hollandais. Ainsi que dans toutes les marches du Nord, les propriétés et les maisons y sont fort dispersées.

NOREG s. m. (no-règh). Machine à battre les grains, dont on se sert en Egypte, et qui se compose de trois rouleaux armés de rondelles de fer saillantes, portés par un traineau attelé de deux bœufs.

NORES (Giasone DE), littérateur italien, né à Nicosie (Chypre), mort à Padoue en 1590. Il appartenait à une famille originaire de la Normandie. Nores fit ses études à Padoue, où il prit le grade de docteur, puis retourna dans son île natale, qu'il dut quitter lorsque elle tomba au pouvoir des Turcs (1570). S'étant rendu alors à Venise, il y donna des leçons et obtint à Padoue une chaire de philosophie qu'il garda jusqu'à sa mort. On lui doit quatorze ouvrages, remarquables par l'érudition, par la méthode et par un style élégant, bien qu'un peu emphatique. Les principaux sont : *Breve trattato del mundo* (Venise, 1571); *Breve istituzione dell' ottima repubblica* (Venise, 1578); *Trattato dell' oratore* (1579); *Della rettorica* (1584); *Poetica* (1588), etc.

NORFOLK, comté d'Angleterre, à l'E., baigné par la mer du Nord et le golfe de Wash; le comté est arrosé par les rivières de Grande et Petite Ouse, Neuc, Yare et Bure; chef-lieu, Norwich; villes principales, Yarmouth, Linn, Thetford. Sol fertile et bien cultivé; 412,664 hab. Il forme, avec une partie du territoire des Icen et, sous les Saxons, était compris dans le royaume d'Est-Anglie. Il donne le titre de duc et pair d'Angleterre aux Howard, descendants des Mowbray.

NORFOLK, ville des Etats-Unis (Virginie), chef-lieu du comté de son nom, à 144 kilom. S.-E. de Richmond, sur la droite de l'Elizabeth, qui y forme un excellent port en se jetant dans le James-river; 15,000 hab. Elle est dans un terrain uni, bas et un peu marécageux. Les principaux édifices sont le palais de justice, la banque et l'hospice des orphelins. Temples pour différents cultes; bibliothèque, théâtre; une grande école lancastérienne, dont le bâtiment est remarquable. Le port est un beau bassin sûr et commode, défendu par trois forts. Le commerce y est actif. A 2 kilom. de là est un bel hôtel maritime.

NORFOLK, baie de la côte occidentale de l'archipel du roi George III, dans le grand Océan boréal; par 56° 48' de latit. N. et 135° 10' de long. O. Elle a environ 25 kilom. de profondeur.

NORFOLK, petite île de l'Océanie (Mélansie), entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie; latit. S., 29° 1' 45"; longit. E., 165° 49' 45". Cette île a 20 kilom. de circonférence; elle est très-fertile et fut possédée par les Anglais, qui l'abandonnèrent en 1805, puis y repurèrent et en firent une colonie de déportés.

NORFOLK (NEW-), contrée de l'Amérique du Nord, entre les 57° et 61° de latit. N. et les 154° et 141° de longit. O. Pays très-froid. Commerce de fourrures.

NORFOLK, une des plus anciennes familles d'Angleterre, issue de la famille royale des Plantagenets. Ses membres occupent en Angleterre le même rang que les Montmorency en France, et son chef actuel marche immédiatement après les princes du sang; il porte

les titres de premier duc, premier marquis, premier comte et premier baron d'Angleterre.

NORFOLK (Roger BIGOD, comte DE), maréchal d'Angleterre, mort en 1270. Ambassadeur du roi et des barons au concile général de Lyon (1245), il s'éleva avec énergie contre les prétentions du pape, qui, s'appuyant sur un acte de Jean sans Terre, s'arrogeait le titre de seigneur suzerain de l'Angleterre. Il fut aussi un des barons anglais qui contraignirent Henri III à confirmer la *Grande charte* et la *Charte des forêts*, et à se conformer aux *Provisions d'Oxford*. V. MONTFORT.

NORFOLK (John HOWARD, duc DE), maréchal d'Angleterre, tué à la bataille de Bosworth en 1485. Il suivit Henri VI en France et fut fait prisonnier au combat de Castillon. Remis en liberté après une longue captivité, il devint, sous Edouard IV, trésorier du roi, capitaine général des forces de terre et de mer, gouverneur de Calais; il fut ensuite nommé chevalier de la Jarretière et gouverneur de la Tour de Londres. Richard III venait de conférer à Howard le duché de Norfolk avec les titres de comte maréchal d'Angleterre et de lord grand amiral, lorsque celui-ci périt à l'affaire de Bosworth, qui coûta la vie à Richard III et donna la couronne à Henri VII.

NORFOLK (Thomas HOWARD, duc DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, mort en 1524. Fait prisonnier après la bataille de Bosworth (1485), où il combattait aux côtés de son père, il fut remis en liberté par Henri VII et chargé de repousser les Ecosais qui avaient envahi les provinces du Nord. Après plusieurs victoires remportées sur Jacques IV, Norfolk devint lord trésorier et, malgré l'hostilité de Wolsey, il sut conserver les bonnes grâces du roi. Une dernière action d'éclat devait le placer encore plus haut dans l'estime du monarque. Profitant des embarras que suscitait à Henri VII la guerre déclarée à Louis XII, Jacques IV envahit le Northumberland et fut complètement défait à Flodden par Norfolk, qui obtint du roi d'Angleterre, à titre de récompense, l'autorisation d'ajouter à ses armes le lion rouge d'Ecosse. Forcé, en sa qualité de grand sénéchal, de présider le tribunal qui condamnait injustement le duc de Buckingham, beau-père de son fils aîné, il se démit de sa charge de grand trésorier et se retira dans un de ses châteaux, cessant, dès ce moment, de prendre part aux affaires publiques.

NORFOLK (Thomas HOWARD, duc DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né vers 1474, mort en 1554. Il fit ses premières armes dans les guerres contre la France et devint successivement lord amiral d'Angleterre, lord député d'Irlande, lord trésorier et enfin général en chef de l'armée envoyée en Ecosse en 1524. Il figura parmi les signataires de l'accusation portée contre le cardinal Wolsey, dont il avait sollicité la faveur lorsque ce ministre était au faite de la puissance; et après avoir assisté comme témoin sa nièce Anne Boulton lors de l'unión qu'elle contracta avec Henri VIII, il n'hésita pas à se déclarer contre cette princesse quand le roi la fit arrêter; il eut même la triste courage de présider son jugement et de prononcer la sentence qui envoyait la reine à l'échafaud. En 1539, il contribua à faire adopter à la Chambre des pairs le *Bill* de sang, ainsi nommé par les protestants à cause des dispositions rigoureuses qu'il contenait contre eux. Une autre de ses nièces, Catherine Howard, devenue femme d'Henri VIII, passa, presque aussitôt, après son avènement, du trône au trépas; mais Norfolk, adroit courtisan, ne fut pas enveloppé dans sa disgrâce et conserva la faveur du roi. Cependant vers les derniers moments de son existence, Henri VIII, à l'instigation de la maison de Seymour, donna ordre d'arrêter Norfolk et le fit condamner à mort; on l'accusait de prendre le parti de Marie, fille de Catherine d'Aragon, première femme du roi, contre Edouard, fils de Jeanne Seymour. La mort du monarque empêcha seule l'exécution de la sentence; mais Norfolk n'en resta pas moins prisonnier à la Tour de Londres pendant tout le règne d'Edouard IV. A l'avènement de Marie, il fut remis en liberté et recouvra ses dignités et ses biens.

NORFOLK (Thomas HOWARD, duc DE), homme politique anglais, petit-fils du précédent, né vers 1536, décapité en 1572. Après s'être prononcé avec ardeur pour la reine Elisabeth, il conçut l'idée d'épouser Marie Stuart, pensant que le mariage de cette princesse avec un seigneur anglais mettrait fin aux luttes qui désolaient l'Angleterre. Elisabeth s'opposa à cette alliance et fit arrêter Norfolk. Remis en liberté, celui-ci se compromit par de nouvelles démarches et fut emprisonné de nouveau sous prévention de crime de haute trahison. Il fut condamné à mort. Deux fils Elisabeth, hésitant à verser le sang d'une des plus nobles familles d'Angleterre, retira l'ordre d'exécution qu'elle avait signé; enfin, sur les instances de la Chambre des communes, qui dénonçaient l'existence de Norfolk comme un danger perpétuel, elle ordonna sa mort.

NORFOLK (Charles HOWARD, duc DE), pair d'Angleterre, né en 1746, mort en 1815. Il prit le titre de comte de Surrey en 1777, abjura le catholicisme en 1780, pour pouvoir jouir de ses droits politiques, et devint cette

même année député de Carlisle. Norfolk alla siéger dans les rangs de l'opposition, contribua à renverser le cabinet Tory présidé par lord North, devint lord lieutenant du Yorkshire sous le ministère Rockingham, commissaire de la Trésorerie (1783), puis entra dans l'opposition lorsque Pitt arriva au pouvoir. En 1786, il succéda à son père comme duc de Norfolk et membre de la Chambre des pairs et continua à manifester à l'égard du pouvoir le plus grand esprit d'indépendance. Président d'un club whig, il porta un toast « à la majesté du peuple », s'opposa longtemps aux projets de Pitt contre la France; mais lorsqu'il vit la majorité de la Chambre se prononcer pour la guerre, il se joignit au ministère pour que cette guerre fût faite avec succès. Le duc de Norfolk mourut sans laisser d'enfants, de sorte que ses titres et sa fortune passèrent à un parent éloigné.

NORFOLK (Henri-Granville-Fitz-Allan HOWARD, duc de), pair d'Angleterre, né à Londres en 1815, mort en 1860. Il entra dans la compagnie des gardes à cheval et y acquit le grade de capitaine; puis, en 1837, il fut député au Parlement par le bourg d'Arundel et se posa en catholique zélé, surtout lors de la discussion de la loi dite des titres ecclésiastiques. Dès que la loi fut votée, il donna sa démission. Les électeurs catholiques du comté de Limerick le réélurent; mais il résigna le mandat électoral et ne reparut au Parlement que pour aller siéger à la Chambre des lords, à la mort de son père. Norfolk refusa l'ordre si envié de la Jarretière, que lui avait conféré la reine Victoria sur la proposition de lord Palmerston.

NORGES, rivière de France. Elle naît à Norges-la-Ville (Côte-d'Or), passe à Norges-le-Pont, à Brétigny, à Chevigny et à Magny et se perd dans la Tille et dans l'Ouche, après un cours de 38 kilom.

NORIA s. f. (no-ri-a — de l'ar. *nô'ar*, *nô'arat*, qui provient du verbe *nâ'ar*, lancer, faire jaillir). Méc. Appareil destiné à élever l'eau, et formé de godets attachés sur une chaîne sans fin, qui plongent renversés et remontent pleins. Il Appareil analogue, employé dans les moulins pour monter le son et la farine.

— Encycl. La *noria* est une machine hydraulique élévatrice, qui consiste dans une corde ou une chaîne sans fin, tournant sur deux poulies ou tambours placés l'un au-dessous de l'autre, et à laquelle sont attachés des godets qui montent pleins et descendent à vide. On distingue deux sortes de *noria* : 1^{re} celle où le seau, incliné par un arrêt, verse avant d'avoir passé sur la roue supérieure; 2^e celle où le seau verse en passant sur cette roue. Dans ce dernier cas, on peut recevoir l'eau en dehors ou dans l'intérieur de la roue. La poulie inférieure est quelquefois fixe; d'autres fois elle est seulement supportée par la corde tendue, d'autres fois enfin on la supplée. L'avantage que ces machines peuvent offrir dépend principalement de la construction des roues, des seaux et de la chaîne, ainsi que de la manière dont le déversement s'opère. En voici les défauts : 1^{er} les godets en montant laissent retomber une partie de l'eau qu'ils avaient d'abord puisée; 2^o la machine élève toujours les godets plus haut que le fond du réservoir ou de la rigole d'écoulement; 3^o les godets, étant très-légers, se déforment et se déchirent facilement dans les chocs fréquents qu'ils reçoivent pendant le mouvement oscillatoire que prend la chaîne lorsqu'on monte l'eau à une hauteur un peu grande. Les *norias* doivent marcher lentement, la vitesse qu'on leur imprime est de 0m,15 à 0m,30 par seconde. Les godets ont généralement une capacité de 7 à 8 litres, mais on en fait qui contiennent 15 litres et même 40 à 50 litres.

Le travail utile des *norias*, abstraction faite des différentes résistances passives, peut être représenté par la relation

$$T = P(h + h_1)$$

dans laquelle P est le poids d'eau élevée, h la hauteur à laquelle on veut élever l'eau, h_1 l'exces de hauteur auquel on est obligé d'élever l'eau pour que les seaux versent à un niveau convenable. h_1 est ordinairement égal à 0m,75; h étant une constante, le rapport du travail utile au travail dépensé augmente à mesure que la hauteur h devient plus grande, ainsi que le fait voir le tableau ci-dessous. Les résultats suivants, obtenus avec une *noria* dans laquelle $h_1 = 0m,75$, et dont le mouvement était produit par des ouvriers agissant sur des manivelles avec une force de 9 kilogrammes, et une vitesse de 0m,75 par seconde, confirment cette conclusion :

Valeurs de h	Effet utile.
1m,00 à 2m,00	0,48
2m,50 à 3m,00	0,57
3m,50 à 4m,00	0,63
4m,50 à 5m,00	0,66

D'après Navier, une *noria* manœuvrée par deux chevaux aurait élevé 70m,120 d'eau à 3m,60 de hauteur; l'effet utile serait donc les 0,88 du travail dépensé. Il convient de ne compter que sur un effet utile égal à 0,70 ou 0,80 du travail dépensé. Pour des valeurs de h supérieures à 4 mètres, cet ingénieur a proposé de calculer le rendement des *norias* par la formule

$$0,80 \frac{h}{h + 0,75}$$

La perte d'eau produite par le balancement des seaux est estimée à environ 0,1 de la capacité de ces derniers. Il faut ajouter que, dans la plupart des *norias*, pour détruire la résistance que le godet vide rencontre en pénétrant dans le liquide, on perce d'un trou d'un faible diamètre le fond du godet, ce qui permet à l'air de s'échapper sans résistance, mais donne lieu, d'autre part, à une fuite d'eau dont il faut tenir compte dans les calculs.

Les observations faites sur la *noria* construite par M. Gateau indiquent que, quand l'eau est élevée de 2 à 4 mètres de hauteur, l'effet utile est $\frac{1}{2}$ ou $\frac{2}{3}$ de la quantité d'action

fournie par le moteur. On peut considérer $\frac{2}{3}$ comme le rapport qui a lieu moyennement dans la plupart des machines de ce genre.

Les *norias* ont l'avantage de pouvoir servir à élever les eaux bourbeuses, ce que l'on ne peut faire avec les chapelets et beaucoup d'autres machines d'épuisement.

On s'en sert également dans les moulins pour élever le mélange de son et de farine qui sort des meules. D'autres industries l'emploient pour élever diverses matières pulvérisées. Les *norias* sont aussi utilisées dans les dragues qui servent à curer le lit des fleuves et les ports. Affectées à cet usage, elles subissent quelques modifications dans la construction des godets qui, ne devant enlever que les parties boueuses et les pierres, sont percés à leur base et sur les côtés de trous destinés à laisser passer l'eau.

NORIAM (Claude-Antoine-Jules CAIRON, dit), littérateur et journaliste français, né à Limoges en 1827. Il se rendit à Paris, où il collabora à divers journaux littéraires, notamment au *Figaro*. Ses articles de fantaisie, écrits d'une plume fine et légère, avaient commencé à le faire connaître, lorsqu'il publia le 101^e *régiment*, *physiologie militaire* (1860, in-18), livre humoristique, spirituel, rempli de traits et de saillies, qui obtint un très-grand succès. M. Noriam publia ensuite plusieurs romans, dans lesquels on trouve des mœurs bien observées, un satire agréable et du bon sens, joints à une forme piquante. En même temps, il fournissait de nombreux articles aux journaux, à la *Revue fantaisiste*, à la *Revue des beaux-arts*, au *Figaro-Programme* et au *Soleil*, dont il devint le directeur. En 1865, à l'exemple d'un autre journaliste alors fort populaire sous le pseudonyme de Timothée Trimm, il s'imposa la tâche de publier chaque jour, dans les *Nouvelles*, une causerie, une fantaisie ou un article de littérature. L'année précédente, il était devenu l'associé du directeur des Variétés. Trois ans plus tard, il abandonna sa part de direction pour se mettre à la tête des Bouffes-Parisiens. Parmi les œuvres de ce spirituel et original écrivain, nous rappellerons, outre le 101^e *régiment*, cité précédemment; la *Bêtise humaine*, roman philosophique (1860, in-18), qui a eu de nombreuses éditions; le *Grain de sable* (1861, in-18); la *Dame à la plume noire* (1861, in-18), publiée d'abord dans le *Figaro*, sous le titre de la *Mort de la mort*; *Sur le rail* (1862, in-18); les *Mémoires d'un baiser* (1863, in-18); *Mlle Poucet* (1867, in-18); le *Journal d'un flâneur* (1865, in-18), recueil de fantaisies et de boutades, rempli de bon sens et de spirituelle malice; le *Capitaine Sauvage* (1866, in-18); les *Gens de Paris* (1867, in-18); le *Dictionnaire des amoureux* (1872, in-18), dont plusieurs définitions sont de véritables trouvailles, de petits chefs-d'œuvre d'observation, etc.

En dehors de ces ouvrages, où une pointe de sentimentalisme se marie à un fond accusé de scepticisme philosophique, M. Noriam a écrit en collaboration quelques pièces de théâtre, entre autres la *Boîte au lait*, vaudeville (1863); les *Baisers d'alentour* (1871); la *Timbale d'argent*, opérette (1872); la *Branch cassée*, opéra-comique (1874).

NORIMON s. m. (no-ri-mon). Sorte de palanquin, dont on se sert au Japon.

NORINE s. f. (no-ri-ne). Chim. Oxyde de norium.

NORIQUE adj. (no-ri-ke). Géogr. Qui habite la Norique; qui a rapport à la Norique ou à ses habitants.

— s. m. Linguist. Ancien idiomme que l'on parlait aux Orcades et aux Shetland. Il On dit aussi NORSE.

NORIQUE (*Noricum*), ancienne province de l'empire romain, comprise entre le Danube au N., la Panonie à l'E., la Save et les Alpes Carniques au S. et l'Rhète à l'O., et formant aujourd'hui une partie de l'archiduché d'Autriche, de la Styrie, de l'Illyrie et de la Bavière. Elle fut soumise aux Romains par Drusus et Tibère, sous le règne d'Auguste. Les principaux peuples étaient les Boiens au N. et les Taurisques au S., qui étaient d'origine celtique. Sous Constantin et ses successeurs, la Norique fut partagée en Norique Riveraine au N., comprenant le pays plat qui avoisine le Danube, et Norique Intérieure, au S., comprenant la partie montagneuse. *Lauriacum* était la capitale de la première; *Virunum*, de la seconde.

NORIKES (ALPES). V. ALPES.

NORIS (Henri), théologien et antiquaire italien, né à Vérone en 1631, mort à Rome en

1704. Entré chez les augustins, il professa successivement à Pesaro, Pérouse et Padoue, et s'acquit une grande réputation par son savoir et la rectitude de son jugement. Les jésuites l'attaquèrent comme janséniste, et, en réponse à ces attaques, le duc de Toscane le choisit pour théologien, puis le nomma professeur de théologie à Pise. Plus tard, Innocent XII lui donna la place de conservateur de la bibliothèque du Vatican et le créa cardinal. Les principaux ouvrages de Noris sont: *Historia Pelagiana* (Padoue, 1673, in-fol.); *Dissertatio duplex de duobus nummis Diocletiani et Licinii* (Padoue, 1675, in-40); *Epistola consularis* (Bologne, 1683, in-40). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Vérone (1729, 5 vol. in-80).

NORIS (Matteo), poète italien, né à Venise vers 1640, mort dans la même ville en 1708. Sa fécondité dramatique, proverbiale chez ses contemporains, ne peut être comparée qu'à celle de Hardy et de Lope de Vega. Aucun des innombrables ouvrages qu'il écrivit pendant cinquante ans pour le théâtre de la cour du grand-duc de Toscane n'a été recueilli, et c'est seulement par le témoignage des écrivains de son époque que l'on connaît son habileté incomparable à inventer des actions dramatiques et sa prodigieuse facilité de rime.

NORITE s. m. (no-ri-te — rad. *norium*). Miner. Variété de granit, appartenant aux serpentes ou ophiolithes.

NORIUM s. m. (no-ri-omm). Métal qu'on trouve en divers endroits du nord de l'Europe.

Norma, opéra en deux actes, poème de Soumet, Belmontet et Romani, musique de Bellini; représenté à Milan en 1832, et chanté par Donzelli, *Mme* Pasta et Grisi. Ce chef-

1^{re} STROPHE.

DEUXIÈME STROPHE.

Calme, ô déesse, calme, apaise leur colère,
Et leur zèle audacieux!
Que par toi, la paix sur la terre,
Règne, ainsi que dans les cioux.

NORMA, ville du royaume d'Italie, anciens États de l'Église, à 10 kilom. N.-N.-O. de Sezze; 1,000 hab. Cette ville possède encore de belles ruines romaines.

NORMAL, ALE adj. (nor-mal, a-le — lat. *normalis*, de *norma*, équerre, et figurément règle, modèle. Benfey regarde *norma* comme une contraction du mot fictif *gnorima*, règle, chose faisant connaître, du verbe grec *gnorizo*, connaître, dérivé de *gnosko*, connaître). Régulier, qui est ce qu'il doit être d'après sa loi propre, d'après sa nature, d'après la règle : Les conditions NORMALES. Les phénomènes NORMAUX. L'air inspiré ne contient à l'état NORMAL que 4 parties d'acide carbonique sur 10,000, et l'air expiré en contient 4 pour 100. (L. Cruvillier.) Le progrès est l'état NORMAL de l'homme. (F. Bastiat.) Dans un état de choses NORMAL, le montant des contributions parait devoir être le vingtième du produit total du pays. (Proudh.) A l'origine, l'état de guerre était l'état NORMAL, et tous les maux que la guerre entraîne faisaient partie de la condition habituelle de l'homme. (A. Maury.) L'état NORMAL, pour un roi conquérant, c'est l'absolutisme. (Mme E. de Girardin.) Qui peut servir de modèle, dont l'exemple ou la manière d'être peuvent se prendre pour règle : La farine de céréales est la nourriture fondamentale de l'homme NORMAL. (Raspail.)

— Etablissement normal, Etablissement

d'œuvre fut représenté sur le Théâtre-Italien de Paris le 8 décembre 1835. Le sujet de *Norma* appartient à MM. Soumet et Belmontet, auteurs d'une tragédie de ce nom jouée à l'Odéon. La passion mystérieuse de Norma, fille du chef des druides, pour le proconsul Pollione, qui lui préfère Adalgisa, est le nœud de la pièce et fournit des situations très-favorables à la musique. Bellini, tout en restant italien, a su donner à sa partition un caractère original, étrange, pittoresque, suave et passionné, qui satisfait l'esprit et se substitue à la couleur locale qui, dans un tel sujet, après tout, ne pouvait être qu'une convention. Après une belle introduction, la cavatine et le chœur, on admire l'invocation de la druidesse : *Casta diva*, une des plus suaves cantilènes qui aient été mises en musique. Le ravissant duo des deux femmes, l'hymne guerrier des Gaulois dominent tout le second acte. L'inspiration règne dans cet ouvrage d'un bout à l'autre. L'harmonie y est peu variée, mais toujours caractérisée. La mélodie est abondante, comme dans toutes les œuvres du maître sicilien. *Norma* a plu aux gens de toutes les écoles, parce qu'on ne peut nier qu'il y règne une originalité sans recherche et une poésie qui touche le cœur comme naturellement et sans effort. L'air de *Casta diva* et le duo auraient suffi à la réputation de Bellini. Le rôle de Norma est un des plus complets du répertoire; il n'est pas surprenant que des cantatrices hors ligne, comme la Pasta, Giulia Grisi et Malibran s'y soient dévouées et surpassées à des points de vue différents. Le rôle de Norma réclame à la fois des principes purs de vocalisation, les qualités de la tragédie et l'accent passionné de l'artiste. Rubini a laissé des souvenirs dans le rôle de Pollione, et Lablache dans celui d'Orovèse.

proposé pour servir de modèle à d'autres, ou qui est fondé dans ce but.

— Enseign. *Ecole normale*, Etablissement de haute instruction, dans lequel on forme des maîtres pour les maisons d'instruction secondaire et des professeurs pour les Facultés. Il Ecole fondée dans chaque académie pour former des instituteurs primaires.

— Géom. Perpendiculaire : Une ligne NORMALE à une droite, à une courbe, à un plan. — Ornith. Se dit des oiseaux dont le sternum n'a pas de carène : Oiseaux NORMAUX.

— Ichthyol. Se dit des poissons dont le squelette est osseux, les mâchoires complètes, les branchies disposées en forme de peigne.

— Bot. *Passiflore normale*, Espèce de passiflore qui porte des feuilles ayant à leur base des lobes qui s'écartent à angle droit.

— s. m. pl. Crust. Groupe de crustacés isopodes, comprenant les familles des cymothoës et des spheromies.

— s. f. Géom. Ligne droite perpendiculaire. Se dit surtout des perpendiculaires aux tangentes des lignes et des surfaces courbes.

— Rem. Le pluriel masculin *normaux* est désormais fixé; cependant quelques grammairiens disent *normals*, et l'Académie ne donne pas de pluriel masculin.

— Encycl. Géom. On nomme *normale* à une courbe en un point une perpendiculaire à la tangente en ce point. Lorsque la courbe est plane, la *normale* est, sans qu'il soit nécessaire de le dire, supposée menée dans le plan de la courbe; une courbe plane n'a donc qu'une *normale* en chacun de ses points,

Quand la courbe est gauche, on lui attribue une infinité de normales en un même point; mais on distingue entre toutes celle qui est contenue dans le plan osculateur de la courbe, et on lui donne le nom de *normale principale*.

La tangente à une courbe plane

$$f(x, y) = 0,$$

rapportée à des coordonnées rectilignes, a pour équation

$$Y - y = -\frac{\frac{df}{dy}}{\frac{df}{dx}}(X - x),$$

où X et Y désignent les coordonnées courantes, et x, y celles du point de contact. Si les axes sont rectangulaires, les coefficients angulaires de la tangente et de la normale doivent être réciproques et de signes contraires. L'équation de la normale, dans ce cas, est donc

$$Y - y = \frac{\frac{df}{dy}}{\frac{df}{dx}}(X - x).$$

Si l'on voulait mener d'un point α , extérieur à une courbe, une normale à cette courbe, on aurait à résoudre les deux équations

$$f(x, y) = 0 \quad \text{et} \quad \beta - y = \frac{\frac{df}{dy}}{\frac{df}{dx}}(\alpha - x),$$

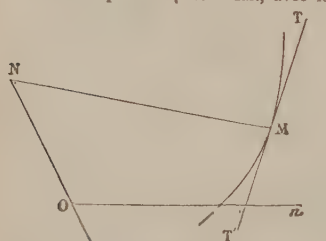
qui fourniraient les coordonnées x et y du pied de la normale. Si l'on voulait mener à une courbe une normale parallèle à une droite donnée $y = mx$, les équations à résoudre pour obtenir le pied de cette normale seraient

$$f(x, y) = 0 \quad \text{et} \quad \frac{df}{dy} = m \frac{df}{dx}.$$

On nomme *sous-normale* la portion de l'axe des x comprise entre le pied de la normale sur cet axe et le pied de l'ordonnée du point de contact. La sous-normale est

$$-y \frac{\frac{df}{dx}}{\frac{df}{dy}}.$$

La tangente à une courbe rapportée à des coordonnées polaires ρ et θ fait, avec le



rayon vecteur mené du pôle au point de contact, un angle dont la tangente est

$$\frac{\rho}{\left(\frac{d\rho}{d\theta}\right)};$$

la normale fait, avec le même rayon, l'angle complémentaire dont la tangente est, par conséquent,

$$\left(\frac{d\rho}{d\theta}\right).$$

Dans ce système de coordonnées, on appelle *sous-normale* de la courbe en un point la distance du pôle à la normale menée en ce point. Sur la figure, la sous-normale est ON; or,

$$ON = OM \tan \angle OMN = \rho \frac{d\rho}{d\theta} = \frac{d\rho}{d\theta}.$$

La sous-normale est donc exprimée par la dérivée du rayon vecteur, par rapport à l'angle.

La normale principale à une courbe à double courbure, en un de ses points, doit être perpendiculaire à la tangente à la courbe en ce point et dirigée dans le plan osculateur; or, les équations de la tangente sont

$$\frac{X-x}{dx} = \frac{Y-y}{dy} = \frac{Z-z}{dz},$$

celle du plan osculateur est

$$(X-x)(dy dz - dz dy) + (Y-y)(dz dx - dx dz) + (Z-z)(dx dy - dy dx) = 0.$$

En désignant donc par a, b, c des quantités proportionnelles aux cosinus des angles de la normale principale avec les axes, de telle sorte que les équations de cette normale soient

$$\frac{X-x}{a} = \frac{Y-y}{b} = \frac{Z-z}{c},$$

a, b , et c , devront remplir les conditions

$$adx + bdy + cdz = 0$$

et

$$a(dy dz - dz dy) + b(dz dx - dx dz) + c(dx dy - dy dx) = 0.$$

En faisant le calcul, on trouve que les équations de la normale peuvent se mettre sous la forme

$$\frac{X-x}{\frac{dx}{ds}} = \frac{Y-y}{\frac{dy}{ds}} = \frac{Z-z}{\frac{dz}{ds}}.$$

— *Normale à une surface.* La normale à une surface en un de ses points est la perpendiculaire au plan tangent en ce point. L'équation du plan tangent en un point (x, y, z) à une surface $f(x, y, z) = 0$ est

$$\frac{df}{dx}(X-x) + \frac{df}{dy}(Y-y) + \frac{df}{dz}(Z-z) = 0;$$

en désignant par a, b, c , les cosinus des angles de la normale avec les axes, de telle sorte que les équations de cette normale soient

$$\frac{X-x}{a} = \frac{Y-y}{b} = \frac{Z-z}{c},$$

on doit avoir

$$\frac{a}{c} = \frac{\frac{df}{dx}}{\frac{df}{dz}} \quad \text{et} \quad \frac{b}{c} = \frac{\frac{df}{dy}}{\frac{df}{dz}}.$$

Il en résulte que les équations de la normale sont

$$\frac{X-x}{\frac{df}{dx}} = \frac{Y-y}{\frac{df}{dy}} = \frac{Z-z}{\frac{df}{dz}}.$$

On peut leur donner une autre forme en y introduisant les dérivées partielles p et q de z , par rapport à x et à y :

$$p = -\frac{\frac{df}{dx}}{\frac{df}{dz}} \quad \text{et} \quad q = -\frac{\frac{df}{dy}}{\frac{df}{dz}}.$$

Il en résulte

$$\left(\frac{df}{dx}\right) = \left(\frac{df}{dy}\right) = \left(\frac{df}{dz}\right);$$

par conséquent, les équations de la normale sont aussi bien

$$\frac{X-x}{p} = \frac{Y-y}{q} = \frac{Z-z}{-1}.$$

— *Plan normal à une courbe.* Le plan normal à une courbe en un de ses points est le plan perpendiculaire à la tangente à la courbe en ce point. Les équations de la tangente sont

$$\frac{X-x}{\frac{dx}{ds}} = \frac{Y-y}{\frac{dy}{ds}} = \frac{Z-z}{\frac{dz}{ds}};$$

par conséquent, l'équation du plan normal est

$$(X-x) \frac{dx}{ds} + (Y-y) \frac{dy}{ds} + (Z-z) \frac{dz}{ds} = 0.$$

— *Plan normal à une surface.* Un plan normal à une surface en un de ses points est un plan, quelconque d'ailleurs, mené par la normale à la surface en ce point. L'équation générale des plans normaux à une surface en un point est

$$\frac{X-x}{p} + Z-z + A \left(\frac{Y-y}{q} + Z-z \right) = 0,$$

A désignant une constante arbitraire, et p, q les dérivées partielles de z , par rapport à x et à y , au point considéré x, y, z .

NORMALEMENT adv. (nor-ma-le-man — rad. normal). D'une façon normale, régulière: La peau ne fonctionne NORMALEMENT qu'à la condition d'être entretenue dans un grand état de propreté. (Mme Monmarçon.) Dans les conditions normales: La valeur se compose NORMALEMENT de salaires. (Proudh.)

— *Géom.* Perpendiculairement: L'adhésion relative dans le même bois, quand le clou est enfoncé NORMALEMENT aux fibres ou dans leur sens.... (Laboulaye.)

NORMALIEN s. m. (nor-ma-li-ain — rad. normal). Fam. Elève de l'école normale: Ce dernier tendait à changer l'Ecole normale en couvent; il ne voulait pas qu'un NORMALIEN allât au spectacle. (J. Cauvain.)

— *Encycl.* Le Grand Dictionnaire a déjà traité longuement de l'Ecole normale; mais le normalien mérite bien un petit article physiologique.

Quand il entre à l'école, le normalien nouvel écolier est fort en grec, en latin, en histoire, en philosophie; c'est le plus souvent un lauréat du concours général; quelquefois un élève hors ligne d'un collège de province. Entré à l'école, il continue ses études, mais en y mêlant volontiers des aspirations libérales et même républicaines.

Tout en travaillant beaucoup, le normalien est fâneur et volontiers gamain. Ne lui en veuille pas; plaignez-le plutôt: rester jusqu'à vingt-trois, jusqu'à vingt-cinq ans quelquefois sous la férule d'un surveillant! Quel sort digne d'envie! Placez des barons de cinquante ans en son lieu, et comme lui ils re-

deviendront écoliers. Caractère indépendant, tête chaude, cœur ardent, esprit sérieux, voilà ce qu'il est à l'Ecole. Si le directeur viole les droits de ses administrés, le normalien se plaint, réclame avec fermeté; ne fait-on pas droit à ses plaintes, il quitte l'Ecole, sacrifiant dix années de labeurs et l'espoir de sa vie. Cela n'est pas de la fiction. En juillet 1867, tous les normaliens quittèrent l'Asile qui abritait leur jeunesse, comme dirent les journaux officieux, parce que l'un d'entre eux était mis à la porte injustement.

Au bout de trois ans, le normalien est envoyé en province, professeur de philosophie, de mathématiques, de rhétorique ou de physique; s'il est agrégé, il gagne 3,500 fr. ou 4,000 fr.; s'il ne l'est pas, il lui faudra faire bouillir la marmite avec 2,000 fr. Mais bah! ce n'est pas là ce qui afflige l'insouciant normalien. La vie de province est pour lui une impasse; il lui faut l'asphalte du boulevard, le café de Paris, le café du boulevard, le café Tabourey, les journaux de l'Odéon, les langues et délicieuses flâneries dans le jardin du Luxembourg, l'atmosphère intellectuelle de la ville la plus intelligente qui fut jamais, la fièvre du travail. Et on l'envoie dans une ville comme Mont-de-Marsan, petite, pauvre, sans ressources, sans livres, sans société. Alors, loin de tout ce qu'il aime, de tout ce qui faisait sa vie, il s'unit à ses compagnons d'infortune, normaliens exilés comme lui; à cinq ou six, ils forment une petite république, ils sont les maîtres de leur lycée, car leur provision ne les vaut pas souvent; ils étonnent et scandalisent les bons provinciaux par la franchise de leurs allures. Ils ont souvent des dédémés avec le clergé, surtout quand ils s'avisent de faire, l'hiver, des conférences publiques. Toutes les dames de la ville s'y rendent; en province, on a si peu l'occasion de paraître en public! Mais malheur à l'orateur, il est écharpé; s'il a de l'esprit, on ne le comprend pas ou bien on le trouve de mauvais ton; pendant huit jours, les langues féminines s'en donnent sur son compte, et lui, il consacre à une bonne œuvre le produit de sa conférence. Le plus souvent, il s'habitue à cette vie monotone de province; les vieilles douairières ont l'œil sur lui; elles le caressent, le consolent, l'adulent; résultat: un mariage avec une bonne fille qui sait faire les confitures, mais qui se signe en entendant le nom de Voltaire. C'est un homme à la mer. Aucune puissance humaine ne saurait l'en tirer. Il se range, va à la messe, et chaque année augmente sa jeune famille. Alors il se met à donner des leçons pour gagner davantage; il faudra une dot à ses filles! En fin de compte, le normalien d'autrefois, qui n'en a plus que le nom, devient grand-père, marguillier et parfois conseiller municipal.

Beaucoup pourtant échappent à cette triste fin: ils reviennent à Paris, professeurs délayés, souvent même professeurs dans cette Ecole qu'ils aiment tant, ou au Collège de France, ou à la Sorbonne. Beaucoup aussi quittent l'Université et se font journalistes. Les normaliens, comme les barbiges, s'aident volontiers entre eux et se font la courte échelle; en gens d'esprit qu'ils sont, ils connaissent la force des associations amicales et ils en usent. Tous ont d'ailleurs un air de famille. On les reconnaît facilement dans la presse à leur style vif, acéré, mordant, à leur littérature. Normalien, maintenant, signifie journaliste, et journaliste de bon ton. Hippolyte Rigault, Prévost-Paradol, J.-J. Weiss, Hervé, Francisque Sarcey, Alfred Assolant, Raymond About, sont des normaliens. Un normalien de beaucoup d'esprit, Grenier, a été un collaborateur de Granier de Cassagnac au *Pays* et a fondé la *Situation* et le nouveau *Dix-décembre*: il est depuis tombé au *Figaro*. Un autre, Frary, a été le collaborateur de M. Clément Duvernois au *Peuple français*: tous deux étaient à l'Ecole de chauds républicains. Journaliste, le normalien est souvent pédant. Que voulez-vous? Il sait tant de choses! Il a le style correct, précis, parfois un peu roide; il excelle dans la polémique, dans les allusions, dans l'ironie dissimulée; car il connaît mieux que personne la valeur des mots. L'auteur des *Propos de Labienus*, Roger, est un normalien. Disons à leur honneur que beaucoup d'entre eux refusèrent de prêter serment après le 2 décembre, et entre autres Deschanel et Despois, dont Victor Hugo a accueilli les noms dans un vers de ses *Citizens*, Frédéric Morin, Eugène Véron, Sommer, Vacherot et beaucoup d'autres encore, obscurs soldats d'une noble cause, et dont les noms ne sont pas connus du public.

Il est deux types de normalien, l'un sérieux, travailleur, érudit; l'autre spirituel, léger, gaulois; Gandar et About, si vous voulez. Ils vont tous deux en Grèce: mais About en rapporte la *Grèce contemporaine* et le *Roi des montagnes*; il n'a vu dans la patrie de Thémistocle et de Sophocle que le capitaine Habibi-Starras; il n'a visité que les bals ridicules de la cour d'Athènes. Gandar en rapporte de sérieuses études sur le génie grec; il est allé là pour étudier Homère sur place; consciencieux, travailleur acharné, il eût fait un excellent professeur si le mort ne l'eût enlevé prématurément; c'était un bédouin. About sait comme un autre ou mieux qu'un autre Virgile et Homère; il faisait de délicieux vers latins, mais il avait trop d'esprit. C'était été un professeur amusant, mais détestable; il a

mieux fait d'être un romancier et un journaliste.

NORMALITÉ s. f. (nor-ma-li-té — rad. normal). Caractère de ce qui est normal.

NORMANBY (Constantin-Henri PHILIPPS, marquis de), homme d'Etat et écrivain anglais, né en 1797, mort en 1863. Nommé en 1818 membre de la Chambre des communes, il siégea dans les rangs du parti libéral et se prononça pour l'émancipation des catholiques, pour la réforme parlementaire. L'opposition de ses opinions avec celles de sa famille l'amena à renoncer pour quelque temps à la vie politique. Il se rendit alors en Italie, où il resta quelques années, puis revint dans son pays, entra de nouveau à la Chambre des communes et succéda à son père comme membre de la Chambre des lords en 1831, avec le titre de comte Mulgrave. Nommé gouverneur de la Jamaïque en 1832, il favorisa de tout son pouvoir l'émancipation des esclaves, fut rappelé en 1834 et devint peu après garde du sceau privé, puis lord lieutenant en Irlande (1835). Grâce à son administration populaire et conciliante, pour la première fois depuis des siècles, l'Irlande put respirer à peu près librement. A son avènement au trône (1838), Victoria donna à Normanby le titre de marquis et le nomma, en 1839, au ministère des colonies, qu'il échangea peu après contre celui de l'intérieur. En 1841, il se retira avec les autres membres du cabinet whig et reentra dans les rangs de l'opposition à la Chambre des pairs. Son parti était revenu au pouvoir en 1846, lors où il assista à la révolution de février 1848 et au coup d'Etat du 2 décembre 1851, auquel les instructions de lord Palmerston le forcèrent d'adhérer. Remplacé peu après par lord Cowley, il passa, en 1854, à l'ambassade de Florence et se montra tellement favorable à la politique autrichienne, qu'il devint tout à fait impopulaire en Angleterre. Il fut rappelé en 1858 et ne se fit plus remarquer que par son hostilité au nouveau royaume d'Italie. On doit à lord Normanby plusieurs romans qui ont eu du succès: *Malchide* (1825); *Qui et non* (1828, 2 vol.); *le Contraste* (1832, 2 vol.), dans lequel il a peint les mœurs de la haute société en Angleterre; *Une année de révolution* (1857, 2 vol.), récit des événements qui ont eu lieu en France en 1848 et 1849, et que Louis Blanc s'est attaché à réfuter; *le Cabinet anglais, la France et le congrès* (1860); *le Duc de Modène nengé des accusations de M. Gladstone* (1862, in-8°), etc.

NORMAND, ANDE adj. (nor-man, an-de — du germanique: anglo-saxon *norht*, ancien allemand *norht*, et gothique *man*, *manna*, homme, d'où l'anglo-saxon *man*, *mann*, ancien allemand *mannico*, allemand *mann*, *manich*, sont des formes dérivées. *Normand* signifie donc proprement homme du nord). Géogr. Qui est de la Normandie: *Peuple NORMAND. Paysan NORMAND. Vaches NORMANDES.* Les principales races laitières sont les races NORMANDE, flamande, comtoise et bretonne. (F. Pillon.) Les paysannes NORMANDES ont un grand amour pour le bonnet de coton. (A. Jal.) Certain renard gascon, d'autres disent *normand*, Mourant pressé de faim, vit au haut d'une treille Des raisins mûrs apparemment.

LA FONTAINE.

« Qui appartient à la Normandie ou à ses habitants: *La côte NORMANDE. Les mœurs NORMANDES. L'industrie NORMANDE.*

— *Fig.* Roué, retors:

Le plus *normand* de tous les hommes...
Jure qu'il ne veut plus voir.

FONTENELLE.

— *Loc. fam.* Réconciliation *normande*, Fausse réconciliation, « Réponse *normande*, Réponse ambiguë: Il t'a dit adroit comme un prêtre *normand*. Etre fort maladroit. C'est un jeu de mots sur le nom de saint Gaucher, prêtre normand.

— *Littér.* Rime *normande*, Fausse rime d'un mot en *er* (*er*) avec un autre mot en *er* (*é*), comme de *Lucifer* avec *chauffer*. Les Normands prononcent *chauffer*, *aimer*, *chanter*, etc.

— *Substantif.* Habitant de la Normandie: *Les NORMANDES sont entités.* (A. Dumas.) Soutenons bien nos droits, soit est celui qui donne; C'est ainsi devers Caen que tout Normand raisonne.

BOILEAU.

— *Loc. Fam.* Répondre en *Normand*, Faire une réponse équivoque, ne dire ni oui ni non: Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire, Ni fide adulateur ni parleur trop sincère, Et tachez quelquefois de répondre en *Normand*.

LA FONTAINE.

« C'est un fin *Normand*, C'est un homme adroit et fort enclin à tromper. *Normand et demi*, Manceau, habitant du Mans; chapon du Mans; ainsi dits parce que la monnaie appelée *manais* ou *manceau* valait un *normand* et demi.

Le *Normand* et demi laissait crier les gens.

LA FONTAINE.

— *Prov.* Un *Manceau* vaut un *Normand* et demi, Les Manceaux ont plus de mauvais foi encore que les Normands. « Un *Normand* a son dit et son dédit, Les Normands sont sujets à manquer de parole. C'est peut-être une allusion à l'ancienne coutume normande, qui accordait vingt-quatre heures pour se dédire.

d'un marché. *Qui fit Normand fit truand.* La plupart des Normands sont des mendiants. *Quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand font cent voleurs.* Tous les Normands sont voleurs.

— s. m. Métrol. Ancienne monnaie normande.

— Linguist. Dialecte propre à la Normandie : *La langue d'oïl compte trois dialectes principaux : le français proprement dit, le picard et le normand.* (E. Littré.)

— s. f. Agric. Charrue en usage en Flandre.

— Encycl. Linguist. Au *xiii^e* siècle, le normand était un des trois dialectes principaux de la langue d'oïl. Il avait son siège principal dans la Normandie, puis s'étendait sur la plus grande partie du Maine et sur la Bretagne jusqu'à une ligne qu'on pourrait tracer de Saint-Quay à Saint-Nazaire, laissant à l'ouest Lanvollon, Quintin, Uzel, et passant près de Loudéac, Rohan, Questembert, la Roche-Bernard. Au nord, il suivait le littoral de la mer; mais, de ce côté, il avait subi l'influence du dialecte picard, auquel il se mêlait entièrement dans les environs d'Abbeville. A l'est, ses limites étaient à peu près celles qui séparent la Normandie de l'Île-de-France; cependant, au commencement du *xiii^e* siècle, son influence a été ressentie jusqu'au cœur de cette dernière province, et les formes qui sont propres se sont introduites jusqu'à la rive droite de l'Oise et même jusqu'à Paris. Le dialecte normand rejetait à la plupart des syllabes françaises en *te, ter, at, air* et écrivait ces syllabes par un *e* pur, soit en perdant tout à fait cet *e*, comme dans *derrière, lessier, plier*, soit en le renvoyant dans une syllabe précédente, comme dans *primer*. En d'autres termes, le normand substituait des formes sèches, c'est-à-dire sans *i*, à la plupart des formes mouillées du picard et du bourguignon. Il écrivait donc par un *e* simple beaucoup de syllabes en *te, tel, ten, ter, tes, teu*. Généralement, dans ce dialecte, les diphthongues se simplifient et les nasalisations s'affaiblissent et souvent même disparaissent. Tel est en résumé l'opinion de Gustave Fallot dans ses *Recherches sur l'origine de la langue française*.

M. Edouard Le Héricher a publié, il y a quelques années, un ouvrage intitulé : *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, dans lequel il considère le normand comme un intermédiaire entre le vieux français et l'anglais. L'invasion des hommes du Nord aurait, selon cet auteur, fait du normand un dialecte à part des autres dialectes de la France; et comme la conquête de Guillaume le mélangea fortement avec la langue des populations saxonnes qui avaient pris la place des populations celtiques dans la Grande-Bretagne, on peut jusqu'à un certain point lui accorder le rôle d'intermédiaire entre le vieux français et l'anglais. Mais, à toutes les époques, le dialecte normand a été peu différent du français. L'invasion des Scandinaves en Normandie date du commencement du *x^e* siècle; dès le *x^e* siècle, Guillaume le Conquérant rédigea ses lois en cette langue, et dans le *xiii^e* siècle, Wace Benoit, l'auteur du poème de *Saint Thomas martyr*, se servit du dialecte normand pour des compositions étendues. « Ces textes, dit M. Littré, sont écrits dans une langue purement française, sauf quelques termes de navigation. » Cette langue ne contient pas plus de mots d'origine germanique que les autres dialectes de la langue d'oïl, et sa grammaire ne diffère en rien de leur grammaire.

Voici ce que Benoit de Sainte-Maure, trouvère normand du *xiii^e* siècle, dans son histoire en vers des ducs de Normandie, met dans la bouche de Guillaume Longue-Epée, parlant à Boton, comte du Bessin, de l'éducation qu'il veut donner à Richard, son fils :

Se à Roem le faz garder,
E norir gaires longement,
Il ne sara parliant
Dandis, kar nul ne li parole.
Si veul kil seit à tele escole,
Ke sa dancis s'aoz parler.
Ne se servent neient forz romanz,
Mez à Bajues en a tanz,
Qui ne servent parler se dancis non,
E pur co, sire quoz Boton,
Voil ke vos l'aiez ensemlé od vos,
E de li enseigner curios.

C'est-à-dire :

« Si je le fais élever à Rouen, il ne saura pas parler danois, car personne n'y parle cette langue. Je veux qu'il soit élevé de manière qu'il puisse parler aux Danois. Ici on ne parle que romain; mais à Bayeux, la plupart des habitants ne savent parler que danois. C'est pourquoi, sire Boton, je veux qu'il demeure avec vous et que vous preniez soin de l'instruire. »

Ce curieux passage laisse supposer que l'idiome primitif des hommes du Nord s'est conservé à Bayeux plus longtemps que dans tout autre endroit de la Normandie.

Les Scandinaves établis sur les côtes de Normandie parlèrent le dialecte français qu'on parlait en Neustrie. Au *xiv^e* siècle, les dialectes, cessant d'être langues littéraires, descendirent au rang des patois. Entre tous, le patois normand a conservé un signe caractéristique, qui est l'emploi de *ei* pour *oi*. Par exemple : *tei, rei, lei, reine*, etc., pour *toi, roi*,

loi, roïne, etc. Il a conservé aussi un bon nombre de mots qui, perdus dans le français moderne, existent dans le français ancien. On note : *achaïson*, dégoût; *cranche*, faible, malade; *éguerpir* (une poule *éguerpit* la terre, elle la jette derrière elle avec ses pattes; le français a *déguerpir*, le vieux français avait le simple *guerpir*, de l'allemand *wenfen*, jeter); *namps*, gages (la rue aux Namps, à Caen, qui est le quartier des fripiers). Mais il faut dire aussi qu'on trouve dans le patois bien des mots qui n'ont point d'analogues dans l'ancienne langue.

On possède plusieurs recueils de poésies en patois normand. Un des principaux est l'*Inventaire général de la Muse normande*, par David Ferraud, publié à Rouen en 1855 et plusieurs fois réimprimé depuis. *Le Coup d'aïl purin* (Rouen, 1773) est une satire contre plusieurs membres de l'ancien conseil supérieur de Rouen. Frédéric Pluquet a recueilli les contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux de l'arrondissement de Bayeux. Nous empruntons à ce recueil la traduction de la parabole de l'*Enfant prodigue* en patois des campagnes du Bessin, que l'on ne trouve pas dans la *Collection des antiquaires de France* et que nous croyons devoir donner ici.

« Un home aveit deux efans, dont le piot dit à son père : « Men père, bayez mei » la part du bien qui m'rvient; » et le père leur en fit le partage.

« Dans trois jours aprens, le pu jeune des deux efans ayant ramassé sen cas s'allit fer un viage dans les poudes étrangères, où y mougit tout sen cas en liqueries et en bombances. « Quand tout fut coulé, il arrivait une grande famine dans la pouée et y c'menchit à éte dans la misère jusqu'au co.

« Alors y s'allit et se mit au service d'un gros du pouée qui l'enveyit à sa mouésion des camps por y garder les messieurs de seyo.

« Là y n'avoit pas sa vie et la foim le pousait si fort qu'il eût bien voulu mougier de la mougeaille des avers, mais n n'li permettait pas d'en prendre.

« Y faut tout de sieute que j'men aille trouver men bon home de père, et que j'i dise : « Men père, j'ai péchi cont' le ciel et cont' vo; » et je ne sieus pu dégne d'ête apelé vol fils; » traitez mei com un de vos pius valets. « Y parit tout de sieute, et s'en vint trouver sen père qui l'apercheut de loin; in n'eut pitié, courout à li et l'embranchit. « Et s'n éfiel li dit : « Men père, j'ai péchi cont' le ciel et cont' vo; je ne sieus pu dégne d'ête apelé vol fils. »

« Alors le père dit à ses domestiques : « Aveignez mei vite la pu belle robe qui seit » dans m' armoire et metez-y sa l' dos; metez-y un aney au doi et des souils es pies. « Amenez un viau gras et le tuez; faisons bombance; allons, garçons, réjouissons-nous. Pasce que men fils que v'la lendrait » était mort et il est resuscité; il était égaire » et il est retrouvé. « Y c'menchit donc à se régaler et à s'esjouir.

« Pendant cha, le fils atné qui était avaux les camps revint, et quant y fut opeux de la mouésion, il entendit le brit des menestriers et d'eux qui danchez.

« Il apela un piot valet, et li demandit qu'est que c'étoit ç'cha ?

« Ah not moître ! chest que votre frère est » revenu et que vo' père a tué un viau gras » pasce q'y la rtroveit bien portant. »

« Cha la facht et y n'voulut pe' entrer dans la mouésion malgré que sen bon home de père sortit por l'en prier.

« Y li dit : « V'la d'jà une fiée d'années que » j'vo sers et je n'vos ai jamoués desobéi; » portez-moi mesz jamoués bailli tant » seulement un agne co me divertir avou » m'amsi. Mais des que l'aut qui a mougi » tout sen cas avec des fumelles est revenu, » vo zavez tué tout de sieute por li un viau » gras. »

« Le père li dit : « Men fils, vo zête toujours » avec mei et tout men cas est à to. Mais y » falait ben nò régaler et no zesjouir, pasce » que vo' frère que vechi était mort et il est » resuscité; il était égaire et le vechin » retrouvé. »

— Bibliogr. *Dictionary of the norman or old french language*, by R. Betham (Londres, 1779, in-8°); *Glossaire du patois normand*, par L. Dubois, augmenté des deux tiers et publié par J. Travers (Caen, Hardel, 1857, in-8°); *Dictionnaire du patois normand*, par Edelesland et Alfred Dumortier (Caen, Mancel, 1849, in-8°); *Normandie Scandinave ou Glossaire des éléments Scandinaves en patois normand*, par E. Le Héricher (Avranches, 1861, in-12); *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, par E. Le Héricher (Avranches, 1862).

— Anecdotes. Un Normand disait : « J'ai gagné trois procès; je n'en ai plus qu'un dont le succès dépend de mon serment; jugez si je le gagnerai. »

« Un Normand était assigné en conciliation. « Evitez un procès, lui dit le juge de paix; conciliez-vous. — Pas si bête, monsieur; on se moquerait de moi dans le pays. »

« Un Normand racontait à un autre un fait absurde et réellement incroyable : « A d'au-

tres ! fit son interlocuteur, tu veux rire. — Non, parbleu ! — Le parierais-tu ? — Oh ! non, mais j'en jurerais. »

« Un curé de Normandie, baptisant l'enfant d'un de ses paroissiens, se fit payer avec le baptême le mariage et l'enterrement. Comme on lui en demandait la raison : « C'est, dit-il, que, quand ils sont grands, ils vont tous se faire pendre à Rouen. »

« Deux marchands qui avaient été volés par des soldats qui étaient Normands, s'en plaignirent à leur capitaine, qui était du même pays. Cet officier voyant ces deux marchands bien couverts : « Ce ne sont point mes gens, leur dit-il, car ils ne vous eussent laissé ni culottes ni chausses. »

« Un Normand disait pour prière tous les soirs en se couchant : « O mon Dieu ! ne me donnez pas de bien, mais dites-moi où il y en a, je saurai bien en prendre. »

« Un Normand et un Gascon furent condamnés à être pendus pour vol. Comme il s'agissait de leur prononcer leur sentence, le greffier lut d'abord celle du Normand, qui marquait qu'il serait pendu pour avoir volé un sac de clous. Le Gascon, en l'entendant, dit : « Peste soit du mardau ! se faire pendre pour des clous ! » Et quand on lut la sienne, qui portait qu'il serait pendu pour avoir volé 10,000 écus, il se tourna vers le Normand et lui dit : « Sont-ce là des clous ? »

« Complimentant le plus grand des Henri, Un magistrat natif des Andelys, Dans le chaos d'une longue hyperbole Avait perdu le fil de son discours. A sa mémoire en vain il a recours, Elle le quitte au milieu de son rôle. Les courtisans riaient de l'embarras Du personnage; alors le roi tout bas Leur dit : « Messieurs, ne vous étonnez pas, Les Normands sont sujets à manquer de parole. » BERT DE PASCI.

NORMANDES ou NORTHMANS. On donna le nom de Normands aux pirates du Nord qui vinrent, depuis le *viii^e* jusqu'au *x^e* siècle, ravager les côtes de la Frise, des îles Britanniques et surtout de la France, et qui, après des incursions multipliées, finirent par s'établir définitivement dans l'ouest des contrées neustriennes. Leur établissement dans ce dernier pays le fit désigner sous le nom de Normand. Il ne faut pas croire, avec un certain nombre de chroniqueurs chrétiens, que les Normands fussent des tribus sauvages, étrangères à toute organisation régulière. Les habitants de la Suède, de la Norvège et du Danemark se livraient presque tous à la vie de marin et faisaient le métier d'homme de guerre, c'est-à-dire de conquérant sur mer. Cette profession, pleine de hasards et de dangers, passait chez eux pour très-honorable, et Haquin, roi de Norvège, divisa même son royaume en *skipreidors* ou districts d'armement pour la piraterie, comme nous l'apprend l'*Heimskringla* (tome I^{er}, *Saga af kakonar Gode*). Les officiers de mer que nous appelons aujourd'hui amiraux et capitaines s'appelaient *pirates* et *archipirates*, et cette désignation subsista longtemps après que les Normands se furent fixés en Angleterre et en Normandie. Ce furent ces hommes aventureux, avides et braves, aimant à s'appeler les *rois de la mer*, qui portèrent, du *viii^e* au *x^e* siècle, la terreur du nom Scandinave depuis la Russie jusque dans l'Amérique septentrionale. En général, ils sortaient de leurs havres au printemps et, manœuvrant avec habileté leurs petits bâtiments, construits par eux-mêmes et qu'ils pouvaient démonter pour les transporter à bras au besoin, ils ne craignaient pas d'aller croiser sur mer pendant toute la belle saison et de braver les périls de l'Océan. Si les manœuvres de vivres et de provisions, s'ôtaient pour eux chose facile et habituelle de descendre sur la première côte qu'ils rencontraient et de se procurer par la force, si c'était nécessaire, tout ce dont ils avaient besoin. L'hiver revenant, ils rentraient chez eux avec le butin qu'ils avaient fait dans leurs croisières et quelquefois après s'être livré entre eux des combats, où les moins heureux essayaient de ravir à ceux qui avaient eu plus de succès le produit de leurs courses sur mer. Dans le commencement, leurs excursions se faisaient toujours dans le Nord, mais ensuite ils se portèrent davantage vers les plages éloignées. Il n'y avait aucune parité entre leur manière d'attaquer et de combattre et celle des autres nations. « Leurs irruptions, dit M. H. Martin, n'éurent de commun avec les anciennes invasions barbares que les maux qu'elles causèrent. Ce n'étaient plus là des peuples quittant leurs foyers en masse pour se ruiner pesamment sur des pays plus favorisés de la nature, mais bien des associations peu nombreuses de guerriers d'élite, sans femmes, sans enfants, sans esclaves, matelots et soldats tout ensemble, parcourant les mers, aussi rapides que les oiseaux de tempête, et opérant leurs descentes avec une soudaineté et une impétuosité qui paralysaient la défense et qui glaçaient de terreur l'ennemi, vaincu avant d'avoir rendu le combat. Dans les nuits ora-

geuses des équinoxes, quand les marins des autres peuples se hâtaient de chercher un abri et de rentrer au port, ils mettaient toutes voiles au vent, ils firent bondir leurs frères esquifs sur les flots furieux; ils entrèrent dans l'embouchure des fleuves avec la marée écumante et ne s'arrêtèrent qu'avec elle; ils se saisirent d'un flot, d'un fort, d'un poste de difficile accès, propre à servir de cantonnement, de dépôt et de retraite; puis remontaient le fleuve et ses affluents jusqu'au cœur du continent, sur leurs longues et sveltes embarcations aux deux voiles blanches, à la proue aiguë, à la carène aplatie, sur leurs « dragons » de mer » à la tête menaçante, comme ils disent. Le jour, ils restent immobiles dans les anes les plus solitaires ou sous l'ombre des forêts du rivage; la nuit venue, ils abordent, ils escaladent les murs des couvents, les tours des châteaux, les remparts des cités; ils pénètrent partout le fer et la flamme; ils improvisent une cavalerie avec les chevaux des vaincus et courent le pays en tous sens jusqu'à trente ou quarante lieues de leur flottille. Quel immense avantage un tel système d'attaque ne doit-il pas avoir sur un Etat désorganisé, où les milices ne se rassemblent que lentement et péniblement et où les petits despotes locaux sont bien moins disposés à se porter secours qu'à s'entre-détruire !

En longeant les côtes de la Frise, les Normands s'étaient trouvés en contact avec les Francs, et, dès le *vi^e* siècle, ils firent des apparitions sur les côtes du nord de la France, apparitions qui devinrent plus fréquentes au siècle suivant, où ils infestèrent les rivages de l'Océan Germanique et s'avancèrent même jusqu'au pas de Calais. Une grande victoire que Théodébert remporta sur eux, en 530, suivant le récit de Grégoire de Tours, paraît avoir éloigné pour quelques années de ces côtes, où ils revinrent plus rarement jusqu'au *viii^e* siècle. Cependant, un fait important à signaler à cette époque est l'établissement d'un pirate nommé Adroald à Saint-Omer. La tendance des hommes du Nord à se détacher d'une vie aventureuse, où ils ne trouvaient pour avantage qu'un butin acquis par le pillage, et à se fixer sur des terres lointaines se manifesta de plus en plus à partir de cette période. En 795, des Norvégiens s'établirent aux îles Féroé et aux Orcades; vers le milieu du *ix^e* siècle, ils fondèrent, sous le nom de Wæregues, qu'on leur donnait plus particulièrement en Russie, les principautés de la Grande-Novogorod et de Kiev; enfin, après 861, date de la découverte de l'Islande par le pirate Naddod, de puissantes familles de la Norvège vinrent s'y fixer et y trouver un refuge contre les persécutions de Harold, roi de Danemark. L'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse reçurent aussi les fréquentes visites des Scandinaves, qui, après maints pillages, s'établirent définitivement en Irlande à Dublin, à Limerick et à Waterford. On pense que ce fut dans cette île qu'ils entendirent parler pour la première fois d'une terre située à l'ouest, appelée la Grande-Islande, et qu'on suppose être Terre-Neuve. Le caractère aventureux et hardi des Scandinaves les poussa même plus loin; car, en l'an 1000, Leif, fils d'Eric le Rouge, partit du Groenland, où il était établi, et s'avança jusque sur les côtes d'Amérique, auxquelles il donna le nom de Vinland, parce que, suivant la *Saga* ou récit Scandinave, un Allemand, du nom de Tyrker, y trouva du raisin. Il fallait que ces hommes de mer eussent acquis une grande expérience dans l'art nautique pour pouvoir se hasarder dans des parages aussi éloignés et préparer des armements aussi considérables que ceux qu'ils crurent nécessaires pour ravager les côtes de la Frise, sous Charlemagne. Malgré les précautions prises par ce prince et les stations navales établies aux embouchures des fleuves de la Gaule et de la Frise, une flotte de deux cents navires normands osa piller les côtes de Frise. L'empereur entra dans une grande colère, dit Eginhard, et, sans attendre son armée, il courut vers le Nord, comme si sa seule présence eût dû chasser les pirates. Ils avaient fui, en effet; le roi Gotfrid venait d'être assassiné et son successeur, Heming, demandait la paix. Mais la mort de Charlemagne, qui n'avait pu garantir complètement les côtes d'Aquitaine et empêcher les excursions des pirates dans la Méditerranée, fut le signal de nouveaux pillages. Ils parurent à l'embouchure de la Seine et se portèrent vers l'île de Noirmoutier, où ils descendirent et établirent une station, qui devint le magasin général du produit de leurs pillages. D'autres bandes s'emparèrent de Dorestad, sur le Rhin, que Louis le Débonnaire avait donné à un chef danois converti au christianisme, et prirent l'île de Walcheren. Les querelles des fils de Louis le Débonnaire se reportèrent encore au succès des Normands : pendant qu'on se battait à Fontenay, ils entraient dans la Seine, conduits par Gûthar, pillant et brûlaient Rouen, et, redescendant le fleuve chargés d'un butin considérable, ils pillèrent Jumièges et rançonnaient Saint-Vandril. A partir de cette époque, les ravages devinrent périodiques, et, tous les ans, des flottes nombreuses partaient des côtes du Danemark et de la Norvège et pénétraient dans les fleuves. En 843, l'année du traité de Verdun, les villes de Saintes, de Bordeaux, de Tours et de Nantes furent pillées. Une autre bande de Normands, conduite par Régnier, remonta la Seine en 845,

dévala de nouveau Rouen et alla jusqu'à Paris. Les Normands entrèrent le 23 mars dans cette ville, dont les habitants avaient fui emportant les reliques des saints, et ne se retirèrent qu'avec un grand butin et 7,000 marcs d'argent, que Charles le Chauve, en enfermé dans l'abbaye de Saint-Denis, leur avait données pour acheter leur retraite : c'était les engager à revenir. Les années suivantes, Nantes, Bordeaux, Saintes, Angers, Rennes, Le Mans, Beauvais et l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, furent de nouveau pillés et brûlés. Les États de Louis le Germanique et ceux de Lothaire n'étaient pas mieux traités. Trèves, Cologne et Aix-la-Chapelle furent incendiés par les pirates. Toute énergie et toute ardeur nationale avaient disparu. En vain résolut-on à la diète de Meerssen, en 847, de signifier au Danemark la défense de troubler les États de l'empire de Charlemagne; les Normands, qui n'appartenaient pas plus au Danemark qu'à la Suède, où ces pirates étaient désignés par le nom de Vikings, et à la Norvège, où on les appelait Norrennemen, ne tinrent aucun compte de cette défense; ils pénétrèrent en Bretagne, remontèrent la Loire et dévastèrent Tours et Blois.

Puis, après avoir pris position dans une île, auprès de Saint-Florent, ils se joignirent à une autre troupe établie en Bretagne, pour piller Nantes. Charles le Chauve fut obligé d'acheter de nouveau le départ des bandes qui ravageaient les environs de Paris et rendit pour quelque temps la tranquillité à la capitale; mais les ravages continuèrent vers la Loire, malgré la guerre que leur faisait Robert le Fort, qui fut tué près de Brissart. En 881, les Normands, sous la conduite d'un chef nommé Germon, débarquèrent près de Bourgogne et tuèrent 8,000 hommes aux Français, commandés par Hennekin, près du village de Wimille; puis ils brûlèrent Abbeville, Boulogne, Corbie, Aire, Amiens, Saint-Riquier, Cambrai et détruisirent Renty, Hesdin, Blangy et Auchy. Mais le jeune Louis III marcha à leur rencontre et les tua en pièces à Saucourt-en-Vimeux; Germon, leur chef, périt dans la bataille. En 885, les Normands, conduits par Sigisfred, repartirent à Rouen et pénétrèrent jusqu'à Paris. Les Parisiens se défendirent héroïquement, ayant à leur tête leur comte, Eudes, fils de Robert le Fort, et Golin, leur évêque. Après un siège qui dura un an, ils appelèrent à leur secours Charles le Gros, qui, à l'exemple des autres princes carlovingiens, avait déjà acheté des pirates leur départ de Mayence et des bords du Rhin. Cet empereur, au lieu de les combattre, traita avec eux et consentit à leur payer 700 livres d'argent, à la condition qu'ils lèveraient le siège de Paris, leur laissant d'ailleurs la liberté de remonter la Seine et l'Yonne et de ravager la Bourgogne. Ils ne se retirèrent sur la basse Seine qu'en 890. Hastings, un de leurs chefs, avait adopté le christianisme et reçu un fief en France, sans doute à la suite des défaites des Normands, battus successivement à Saint-Florent par Richard, duc de Bourgogne; à Questembert, par Alain, duc de Vannes, et à Montfaucon, près de Verdun, par Eudes, comte de Paris. Dans cette dernière rencontre, Eudes avait remporté une victoire signalée sur le même Sigisfred qui l'avait assiégé pendant un an dans Paris, et les Français l'éurent roi. Il ne cessa, jusqu'en 893, de harceler les Normands et de donner l'exemple d'une résistance énergique.

En 912, Charles le Simple abandonna une partie de la Neustrie à Rad-Holf ou Rollon, à la charge de fermer la Seine aux invasions nouvelles et de se convertir au christianisme. Le chef barbare s'établit à Rouen et fonda ainsi le duché de Normandie. Il dépouilla les habitants de leurs propriétés, en distribua une part au clergé, pour s'en faire un appui, et donna le reste aux pirates et ses compagnons, qui devinrent les nobles du pays. Telle fut partout l'origine de la noblesse féodale. Dès lors, les Normands devinrent sédentaires et prirent rang dans la république féodale qui se forma après la dissolution de l'empire de Charlemagne; néanmoins, ils se signalèrent encore par de grandes expéditions, dont les plus célèbres sont celles d'Italie et de Sicile, au ^x^e siècle (V. ROBERT GUISCARD), et la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard (1066). Albert d'Aix rapporte qu'en 1097, lorsque les croisés venaient de s'emparer de Tarsus, en Arménie, une flotte montée par des marins hollandais, flamands et normands vint mouiller devant la ville. Ces derniers suivaient les routes bien connues de leurs ancêtres, les pirates scandinaves, qui, dès le ^{ix}^e siècle, avaient parcouru les côtes de l'Espagne, du Portugal, de la Provence et de l'Italie et pénétré dans l'Orient, dont les denrées, apportées à Whisby, dans l'île de Gothland, en avaient fait un marché considérable au ^x^e siècle. On a retrouvé en 1845, dans l'île de Gothland et, en Russie, dans le district d'Oranichbaum, à peu de distance de Cronstadt, des monnaies ou dirhems frappés à Bagdad, à Schiraz, à Asradjan, à Mohammedia et à Mausour, au milieu du ^{ix}^e siècle. Ces monnaies koulouch étaient mêlées à un grand nombre de pièces anglo-saxonnes et allemandes, dont les plus anciennes remontent à l'an 838 de notre ère, et les plus nouvelles à l'an 1036. Ces curiosités découvertes établissent les rapports commerciaux des Scandinaves avec les pays orientaux. Il faut remarquer que le génie commercial de ces peu-

ples du Nord, déjà très-apparent au milieu de leurs pirateries, se dégagait sensiblement à cette époque. Les Norvégiens avaient favorisé par des lois le commerce maritime, atténué la coutume du droit de confiscation sur les naufragés, empêché le pillage des simples marchands et réprimé sévèrement le ravage des côtes. C'était pour un fait de cette dernière espèce que Rollon avait encouru la peine de l'exil, que lui avait infligé le roi Harald. Ils avaient aussi, vers cette époque et à raison de leurs expéditions maritimes, perfectionné la construction de leurs vaisseaux, qui étaient divisés en grands navires pour les voyages lointains et en petits pour remonter les fleuves. M. Jal, dans son ouvrage *l'Archéologie navale*, s'aidant du navire normand du ^x^e siècle représenté sur la tapisserie de Bayeux et les indications techniques puisées dans le *Roman de Rou* et le *Roman de Brut*, poèmes de Robert Wace, donne deux figures de navires normands : la première est empruntée à la tapisserie de Bayeux; la seconde représente un navire garni d'une ceinture de fer ou d'airain, se terminant à la proue en un avant-beau qui formait un moyen d'attaque et de défense.

Après l'établissement des Normands en France, la race nouvelle qui s'y forma, tout en prenant peu à peu les mœurs des habitants des provinces voisines, conserva encore longtemps la marque de son origine scandinave et cette ardeur guerrière qui avait rendu les Normands si redoutables aux populations qu'ils allaient attaquer. Longtemps après la conquête, les chants d'église contenaient toujours les prières adressées au ciel contre la fureur des Normands : *A furore Normannorum libera nos, Domine!* Robert Wace, dans son *Roman de Rou*, écrit au ^{xiii}^e siècle, cite quelques traits particuliers du caractère des Normands de son temps :

Orguilles sunt Normant, e fier,
E vantage, et bombancier;
Tos tens les devreit l'un plaiser
Kar mult sunt fort a justier.

On voit, par cette citation, que, si les Normands étaient orgueilleux, fiers, vantards et amis de la bombe, ils aimaient fort aussi à aller en justice et à plaider. Ce trait de mœurs s'est maintenu chez eux jusque dans les temps modernes; mais il faut dire que cette tendance aux procès est aujourd'hui bien amoindrie. Autrefois, c'était coutume de dire que les Normands étaient

... Connus, dans notre France,
Par la chicane et la potence...

et cela, parce qu'ils « naissaient les doigts crochus ». Il est vraisemblable que le souvenir des brigandages si longtemps exercés par les hommes du Nord ne contribua pas peu à la transmission aux générations nouvelles de ces dictons populaires, qu'une connaissance sérieuse et approfondie des mœurs et des coutumes des Normands, des faits constatés dans les chartes et des innombrables documents que la science moderne a mis au jour, doit faire écarter des appréciations historiques. Le paysan normand, plus que tout autre, apporte dans ses actes un caractère rusé et soupçonneux et un esprit d'investigation remarquable lorsqu'il s'agit de ses intérêts; mais, sous les autres rapports, on peut dire que son caractère s'est complètement assimilé à celui des populations voisines.

Les ouvrages les plus intéressants sur le sujet qui nous occupe sont ceux de Snorro, Helmskringla, Dudon; les *Annales de Saint-Bertin*, de Saint-Vaast, de Fulde et les *Chroniques de Reginald*, de Siebert et autres, insérées dans le *Recueil des historiens de France*; Robert Wace, Benoit, *Chronique des ducs de Normandie*; Gapeigne, *Essai sur les invasions des Normands dans les Gaules* (1823, in-8°); Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands* (1826, 2 vol. in-8°).

NORMANDS (HISTOIRE DE LA CONQUÊTE D'ANGLETERRE PAR LES). V. CONQUÊTE.

NORMAND (Claude-Joseph), médecin français, né en Franche-Comté en 1704, mort à Dôle en 1761. Il devint médecin en chef de l'hôpital de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *De pestis Massiliensis contagione et remediis* (1722); *Observations sur les maladies épidémiques en Franche-Comté* (1749).

NORMAND (Charles-Pierre-Joseph), graveur français, né à Goyencourt (Somme) en 1765, mort à Paris en 1840. Après quelques essais remarqués, il publia, en 1800, un grand in-folio de planches représentant des ornements, des arabesques et des meubles anciens. Des dessins pleins de goût, des gravures excellentes donnèrent une certaine vogue à cette publication; puis il fit paraître successivement : *Nouveau recueil de divers genres d'ornements et autres objets propres à la décoration* (1803, in-fol.); *Parallèle des diverses méthodes de la perspective* (1819, in-fol.); *Nouveau parallèle des ordres d'architecture des Grecs et des Romains et des auteurs modernes* (1819-1825, in-fol.); *Fragment d'ornements dans le style antique* (1820, 2 vol. in-fol.); avec Beauvalet; *Souvenir du musée des monuments français* (1821, in-fol.), avec texte de Brès, ouvrage très-estimé; *Recueil varié des plans et des façades* (1823, in-fol.); *Guide des ornements pour la décoration des bâtiments et le Vignole des architectes* (1826, in-fol.), très-estimé des spécialistes; le *Vignole*

des ouvriers (1820-1831, in-4°); *Modèles d'orfèvrerie* (in-fol.); les *Principaux monuments, palais et maisons de Paris* (100 pl. avec texte). Cet aperçu peut donner une idée de la fécondité de Normand. Ce qui distingue surtout ses travaux, c'est l'originalité des points de vue et une érudition vaste dans tout ce qui touche aux choses de l'architecture. A la fin de sa vie, il eut pour collaborateur son fils Louis-Marie.

NORMAND (Louis-Marie), graveur, fils du précédent, né à Paris en 1789. Il fut tout à tour l'élève et le collaborateur de son père et de Lafitte, et donna pour son début une gravure des *Noces de Cana*, d'après Veronese, laquelle eut surtout un succès remarquable par l'habileté avec laquelle elle fut exécutée la partie architecturale. Normand produisit ensuite, avec le plus grand soin, d'après les dessins de Lafitte, les *Bas-reliefs, plan et coupe de l'arc de triomphe de l'Étoile*, avec un texte descriptif par Isidore Guyot (Paris, 1810-1811, in-4°). Ce travail eut un succès véritable, et ceux qui le suivirent offrent peut-être encore un plus grand charme. Citons, entre autres, l'*Entrée triomphale du duc d'Angoulême à Paris*, d'après les dessins de Lafitte (1825, in-fol.); *Galerie métallique des grands hommes français* (1825, in-4°), ouvrage excellent, mais malheureusement inachevé; les *Monuments français choisis dans les collections de Paris et dans les principales villes de France*, dessinés et gravés par Normand fils (1829, 72 pl. in-fol.); son ouvrage principal; *Cours de dessin industriel* (1833, in-8°, avec atlas in-fol.); *Paris moderne ou Choix de monuments (3 parties, 1834-1850); Manuel de géométrie, de dessin linéaire, etc.* (1841, in-8°); *Études d'ombres et de lavis ou Vignole ombré* (1845, in-fol.), en collaboration avec M. Rebout, ainsi que le précédent ouvrage. En outre, ce laborieux artiste a collaboré à la collection des *Fêtes données à l'occasion du mariage de Marie-Louise; aux Fontaines de Paris*, par Moisy; aux *Études sur le palais Massimi de Rome*, par Haudebourg et Suys; au *Musée de sculpture du comte de Clarac*, où il a dessiné et gravé tous les hauts-reliefs, tous les groupes, toutes les rondes bosses avec autant de bon goût que de savoir; aux *Principaux monuments de Paris*, de son père; aux *Modèles d'orfèvrerie*, du même; au *Baptême du duc de Bordeaux* et à la *Sicile moderne*, de Hittorf; à la *Revue moderne*, de Letourneux; à la *Restauration des thermes d'Antonin*, de Racallia, de Blouet; à l'*École anglaise*, de Audot; à l'*Univers pittoresque*, etc. Indépendamment des travaux que nous venons d'indiquer, M. Normand a gravé seul tous les dessins de la *Galerie chronologique et pittoresque de l'histoire ancienne*, de Perrin.

NORMAND (Alfred-Nicolas), architecte, fils du précédent, né à Paris en 1822. Élève de son père, puis de Jay, il fut admis, en 1839, à l'École des beaux-arts, où il remporta, en 1846, le grand prix de Rome, avec un projet de *Musée d'histoire naturelle*. Le talent qu'il fit entrevoir dans ce brillant début se développa largement durant son séjour à la villa Médicis. Il en donna une première preuve dans son *Étude du Forum romain, avec restauration*, qui parut une première fois dans les galeries des beaux-arts en 1850 et fut exposée plus tard en 1855. Ce beau dessin lui valut alors une 1^{re} médaille. De retour à Paris, M. Normand avait été nommé sous-inspecteur des bâtiments civils. Des dessins d'un ardent caractère, qu'il exécuta à cette époque, attirèrent l'attention du prince Napoléon, et il fut chargé par lui, en 1855, de reprendre en sous-œuvre et de terminer la maison pompéienne de l'allée des Veaux. Ce curieux spécimen d'architecture antique a fait la réputation de M. Normand et lui a valu, en 1860, la croix de la Légion d'honneur. Cet artiste a exposé, depuis cette époque, l'*Intérieur de la cour du palais du podestat à Pistola* (1866).

NORMAND (Mlle Le), célèbre nécromancienne française. V. LE NORMAND.

NORMAND (Théodoule-Elzéar-Xavier), musicien et écrivain français, plus connu sous le pseudonyme de *Théodore Nisard*. V. NISARD.

NORMANDÉ, ÉE (nor-man-dé) part. passé du v. Normander : *ble NORMANDÉ*.

NORMANDER v. a. ou tr. (nor-man-dé). Agric. Nettoyer, en parlant du grain battu.

NORMANDIE. Ce nom de province entre dans quelques locutions familières.

— *Cadet de Normandie*. Homme sans bien ou de peu de ressource, ainsi dit parce que la coutume de Caux, en Normandie, donnait tous les biens à l'aîné de la famille : *Aï mon pauvre Thomas, les vers, comparés à ceux de ton frère aîné, font voir que tu n'es qu'un cadet de NORMANDIE*. (Boileau.)

— *Chapon de Normandie*, Croûte de pain dans la bouillie.

— *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie*. En très-grande quantité, à cause de la grande quantité de pommes que produit la Normandie.

— *Prov. La Normandie est la nourrice de Paris*, Paris tire de la Normandie la plus grande partie de ses approvisionnements de bœufs.

NORMANDIE, ancienne province de France,

l'une des plus belles et des plus importantes; bornée par la Manche, la Bretagne, le pays Chartrain et l'île-de-France. La limite du côté de la Bretagne était la rivière de Couesnon, et, du côté de la Picardie, celle de la Bresle. Les collines et les plaines qui s'étendent entre Verneuil et La Ferté-Vidame marquaient la division territoriale avec le pays Chartrain. Quant à la séparation du duché avec l'île-de-France, elle a sensiblement varié, quoiqu'elle ait été tracée entre Vernon et Mantua. En effet, les guerres fréquentes entre les rois de France et leurs grands vassaux de Normandie amenèrent des modifications; c'est ainsi que, par le traité de 1196, entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, rapporté par Guillaume du Neubourg et les *Chroniques de Saint-Denis*, les limites de France et de Normandie furent fixées entre la forteresse de Gaillon et celle du Vaudreuil, au village de Muids, en tirant une ligne de cette borne à la Seine d'une part et à l'Eure de l'autre.

Le sol de la Normandie, entrecoupé de chaînes de collines peu élevées, est arrosé par la Seine, qui la traverse au milieu de nombreuses sinuosités pour se jeter dans la mer, près du Havre, et par des rivières, dont les principales sont l'Orne, qui a beaucoup de petits affluents; l'Eure, qui prend naissance à quelque distance de Verneuil, dans le pays Chartrain, et reçoit les eaux de l'Ilon avant de se jeter dans la Seine près de Pont-de-l'Arche; la Risle, la Touque et l'Andelle. Une épaisse couche de terre végétale, sillonnée par de nombreux cours d'eau, favorise en beaucoup d'endroits le développement d'excellents pâturages et de prairies, déjà très-appréciés au moyen âge, et que le poète historien Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, qualifiait de célestes, en parlant de la vallée de l'Eure :

Qua pasqua lambit
Sideris Andura vadis...

Les bois de haute futaie y sont également en abondance, et les forêts d'Eu, d'Alhiermont, de Lyons, de Long-Bos, de Vatte, de Préaux et de Caillay, de Roumare, de Maulévrier, de Lillebonne, de Halates, de l'Écamp, de Brotonne, de la Londe et de Beaulieu, de Rouvrai, de Bort, du Neubourg, d'Évreux, de Conches, de Breteuil, de Bourne, de Gouffier, de Bur, de Lande-Pourrie et de Brix, dont quelques-unes aujourd'hui sont en partie ou complètement défrichées, produisaient, il y a plusieurs siècles, des essences de bois très-variées.

Les principaux genres de culture comprennent les blés, partagés en blés d'hiver ou hivernage, semés au commencement de l'hiver, et en blés d'avril, autrefois appelés blés de mars ou trémois, semés au printemps, le froment, le seigle, le méteil, le tercel, l'orge et l'avoine. Après les graminées, dont la culture est à peu près générale en Normandie, nous citerons le lin et le chanvre, diverses plantes oléagineuses et légumineuses et des plantes tinctoriales, telles que la gaude et la guède. Les principes colorants de la gaude sont utilisés par les fabricants de draps de Louviers et d'Elbeuf, qui emploient une plante non moins précieuse à un autre point de vue, le chardon, dont la culture est très-répandue dans les campagnes qui environnent ces deux villes manufacturières.

Parmi les arbres fruitiers, il faut mettre en première ligne le pommier, dont le fruit sert à la fabrication du cidre, la boisson la plus répandue en Normandie, le poirier, le prunier, le cerisier, le pêcher, le framboisier, le groseillier, le noyer et la vigne. Les premiers ducs de Normandie faisaient beaucoup cultiver la vigne dans leurs domaines et en tiraient un vin qu'ils estimaient; mais cette boisson, si elle était cultivée, se rencontre plus guère que sur les confins de la haute Normandie, entre Gaillon et Vernon, n'exclut pas l'usage du cidre, de la cervoise (bière) et du poiré. La loi salique parle de plants de pommiers, et dans les domaines de Charlemagne, les brasseurs préparaient les trois boissons dont nous venons de parler. Cependant on doit supposer qu'à cette époque l'usage du cidre était très-restrict. Raoul Tortaire, moine de Fleury-sur-Loire, raconte que lors de son passage à Bayeux, entre les années 1106 et 1135, on lui en présenta à boire, mais qu'il se crut empoisonné quand il approcha la coupe de ses lèvres :

Et succus pomis datus est exortius acerbis;
Ori proposui, dum reor esse merum.

Reddo scythum pueru, qui pronus in ore succurro.
Cui propinasti, vero, venena mihi?

A partir du ^{xiii}^e siècle, les mentions du cidre deviennent assez nombreuses dans les chartes et les documents contemporains; la culture du pommier et la fabrication du cidre passèrent même en Angleterre, et l'usage s'en généralisa bientôt dans toute la Normandie.

Les beurres et les fromages de Normandie étaient fort estimés et constituaient l'une des branches les plus productives de l'industrie locale; cependant ces fromages eurent à soutenir la concurrence de ceux d'Angleterre, dont la réputation se maintint longtemps dans cette province. Les rôles de l'Échiquier parlent de fromages anglais que le roi Henri II fit conduire, en 1184, pour l'approvisionnement de Gisors : « *Pro XXV casis anglicis*

ducendis a Rothomago ad Gisoricum ad munitionem castrorum.

L'industrie de la Normandie s'exerçait encore dans diverses fabrications qui prirent peu à peu une grande extension. Rouen et Louviers se firent connaître de bonne heure par leurs draperies et furent suivies par Elbeuf, qui depuis a surpassé Louviers par la multiplicité et aussi par la supériorité d'un certain nombre de ses produits. Rouen et ses environs livraient, en outre, au commerce des tissus de couleur, connus sous le nom de rouenneries. Des dentelles étaient fabriquées à Caen et à Alençon, dont le point jouissait d'une juste réputation. Enfin Rouen, Le Havre, Dieppe et Cherbourg faisaient un commerce important avec les pays étrangers. Les côtes de Normandie étaient très-poissonneuses, et Dieppe employait un millier de matelots qui se livraient à la pêche.

Quelques mines de fer, de cuivre et de charbon de terre ont été reconnues en Normandie, et il y avait des eaux minérales en plusieurs endroits.

La Normandie se divisait en haute et basse : la haute Normandie, avec Rouen, capitale du duché, comprenait les grands bailliages de Rouen, Caudebec et Evreux, et renfermait les pays de Caux et de Brail, le Roumois et la campagne d'Evreux ; la basse Normandie, avec ses quatre bailliages de Caen, du Cotentin, de Gisors et d'Alençon, se composait du Lieuvin, du pays d'Auge, du Vexin normand de la campagne de Caen, du pays d'Ouche, des Marches, de l'Exmois, du Bessin, du Cotentin, de l'Avranchin, du Passais, du Bocage et du Houleux.

Dans le bailliage et siège présidial de Rouen se trouvaient la haute justice de Saint-Gervais et Fontaine-le-Bourg, celles de Darnétal et de Ry, le bailliage de Pont-de-l'Arche, la haute justice d'Elbeuf, le bailliage de Pont-Audemer, les hautes justices de Mauny, Brioune et Cormeille, le bailliage de Pont-l'Évêque et celui d'Houffleur.

Le bailliage et siège présidial de Gisors, seant à Andelys, et tous les sièges royaux qui en dépendaient, furent supprimés par édit de juin 1772, qui créa les quatre hautes justices d'Andelys, Vernon, Gisors et Lyons-la-Forêt. Le siège royal de Charleval fut seul conservé et tout le Vexin normand, avec la haute justice d'Étrépagny, ressortissant autrefois au siège d'Andelys, ressortit alors à celui de Rouen et au bailliage de la même ville pour les cas royaux.

Le grand bailliage et siège présidial d'Alençon comprenait les vicomtes de Sées, de Moulins-la-Marche, de Verneuil, de Laigle, les bailliages de Domfront, d'Argentan et d'Exmes et la vicomté de Trun.

Sous le rapport de l'administration, la Normandie était divisée, au siècle dernier, en trois généralités. La généralité de Rouen avait quatorze élections : Rouen, avec un bureau des finances, Andelys, Arques, Caudebec, Chaumont et Magny, Eu, Evreux, Gisors, Lyons, Montivilliers, Neufchâtel, Pont-de-l'Arche, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque. La généralité de Caen avait neuf élections : Caen, avec un bureau des finances, Avranches, Bayeux, Carentan, Coutances, Mortain, Saint-Lô, Valognes, Vire. La généralité d'Alençon avait également neuf élections : Alençon, bureau des finances, Argentan, Bernay, Conches, Domfront, Falaise, Lisieux, Mortagne et Verneuil. Mais il faut remarquer que, dans ces trente-deux élections, celle de Chaumont et Magny était du Vexin français, et celle de Mortain du Perche.

Au point de vue militaire, il y avait un gouvernement de Rouen et de la province, un gouvernement du Havre, dont dépendaient les villes d'Harfleur, Montivilliers et Fécamp, et des gouvernements particuliers à Caen, Cherbourg, Dieppe et Arques, Louviers, Bernay, Honfleur, Barfleur, Pont-de-l'Arche, Granville, Saint-Lô, Coutances, Caudebec, Gisors, Lyons, Lisieux, Pont-Audemer, Verneuil, Laigle, Falaise, Domfront, Vire, Valognes, Carentan, Avranches, Sées, La Hougue, l'île de Chausey, le Mont-Saint-Michel, Neufchâtel, Bayeux, Orbec, Saint-Valéry-en-Caux, Bolbec et Fécamp.

L'Échiquier de Normandie fut la plus ancienne cour de justice de la province ; le clergé et la noblesse y étaient représentés par un certain nombre de personnes déterminées, après lesquelles étaient appelés les sept baillis de Normandie, leurs lieutenants généraux et leurs lieutenants criminels, puis les avocats et procureurs du roi de ces mêmes bailliages, les vicomtes, le grand maître des eaux et forêts, le lieutenant de l'amirauté, les vicomtes, les baillis et les sénéchaux des hautes justices. Les évêques et les autres ecclésiastiques avaient seulement séance en l'Échiquier, et non voix délibérative, comme il est dit en l'Échiquier de 1426. Les réunions de l'Échiquier n'ayant pas de siège fixe et étant discontinuées, il en résulta pour l'administration de la justice de sérieux inconvénients. Les états généraux de Normandie tenus en 1498 demandèrent qu'il fût établi, et le roi Louis XII, en avril 1499, établit à Rouen « un corps de justice souverain, sédentaire et perpétuel ». Telle fut l'origine du parlement de Rouen, successivement augmenté et composé en dernier lieu de cinq chambres : la grand'chambre, la tournelle, deux chambres des enquêtes et la chambre des requêtes. Il eut dans son res-

sort les sept grands bailliages dont il a été précédemment question. Par le même édit, Louis XII créa également à Rouen une chancellerie, et cette ville eut encore une cour des comptes et une cour des aides, qui subsistèrent jusqu'à la Révolution.

La Normandie était aussi divisée en trois intendances, Rouen, Caen et Alençon, dont les intendants avaient des délégués pour un grand nombre de localités.

Caen possédait une université créée en 1432 par le duc de Bedford, et Rouen un collège royal et diverses écoles. Sous le rapport ecclésiastique, il y avait en Normandie sept diocèses, un archevêché et six évêchés, ses suffragants. Ces diocèses comprenaient non seulement la province tout entière, mais même le Vexin français, qui faisait partie du diocèse de Rouen, lequel s'étendait jusqu'à Pontoise. Les suffragants de l'archevêché de Rouen, dont les revenus s'élevaient en 1788 à 100,000 livres, étaient : l'évêché d'Evreux (rev. 28,000 liv.), contenant 550 paroisses ; l'évêché de Coutances (rev. 44,000 liv.), contenant 210 paroisses ; l'évêché d'Avranches (rev. 20,000 liv.), contenant 177 paroisses ; l'évêché de Bayeux (rev. 90,000 liv.), contenant 617 paroisses ; l'évêché de Sées (rev. 16,000 liv.), contenant 497 paroisses, et l'évêché de Lisieux (rev. 50,000 liv.), contenant 485 paroisses. L'archevêché de Rouen portait le titre de primat de Normandie. Le nombre des abbayes, couvents et prieurés était considérable, et le chiffre de leurs revenus s'élevait souvent à des sommes très-importantes ; ainsi, l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen avait un revenu de 55,000 livres ; l'abbaye de Fécamp, de 70,000 livres ; Saint-Wandrille, 50,000 livres ; le Bec, 60,000 livres ; Jumièges, 45,000 livres ; Saint-Étienne, au diocèse de Bayeux, 50,000 livres ; Troarn, 40,000 livres. Les propriétés possédées par le clergé étaient immenses.

La population de la Normandie s'élevait, vers 1780, à un peu plus de 1,900,000 habitants, qui payaient 57,000,000 de livres en impôts.

— *Histoire.* A l'époque de la conquête romaine, les pays qui composèrent plus tard la Normandie faisaient partie de l'Armorique ou Gaule Armoricaire. Les principales peuplades étaient les Caletes, dans le pays de Caux ; les Lexoviens, à Lisieux ; les Viducasses, à Caen ; les Bajocasses, à Bayeux ; les Unelles, à Coutances ; les Essuins, à Sées ; les Véllocasses, dans le Vexin normand ; les Aulerques Eburoviques, dans le pays d'Evreux, et les Abrincates, dans l'Avranchin. César, dans ses *Commentaires*, raconte la part que prirent ces peuplades bellouaises à tous les soulèvements de la Gaule. En 56 av. J.-C., Viridovix, à la tête des Unelles, des Lexoviens et des Eburoviques, fut battu par Quintus Titurius Sabinus, lieutenant de César. La même année, César, revenant de faire la guerre aux Morins et aux Ménapiens, prit ses quartiers d'hiver chez les Aulerques, les Lexoviens et dans les autres cités qui s'étaient soulevées les dernières. Enfin, en 52, les Eburoviques fournirent un contingent de 3,000 hommes à l'armée de Vercingétorix. En dehors des villes et cités qui figurent sur l'*Itinéraire d'Antonin*, les Romains établirent de nombreuses stations reliées entre elles par des camps et des villas, qui furent l'origine de plusieurs bourgs et villages de Normandie. Les fouilles et les découvertes archéologiques, suivies et étudiées depuis longtemps déjà avec grand soin, sont venues ajouter des éléments nouveaux et précis aux sources un peu vagues et très-restreintes que fournissent les rares documents historiques de cette époque. Les savants travaux publiés par M. l'abbé Cochet, dans ses ouvrages, la *Normandie souveraine*, le *Tombeau de Childéric Ier, roi des Francs*, et l'*Histoire gallo-romaine et mérovingienne de la Normandie*, ainsi que les études dues aux recherches de nombreux amis de la science et de l'histoire, permettent aujourd'hui de connaître et d'apprécier les mœurs, les coutumes et les usages des anciens habitants de ces contrées. On peut dire qu'il n'est guère de localité où l'on ne rencontre des vestiges de l'occupation romaine. Les Romains, en effet, se répandirent peu à peu dans ces pays, compris sous l'empire dans la II^e Lyonnaise, et y établirent partout des voies de communication reliées aux voies romaines des autres parties des Gaules. Parmi les monuments qu'ils laissèrent, il faut citer les arènes de Lillebonne, dont on voit encore des débris importants et où des fouilles ont permis de retrouver des milliers d'objets intéressants qui ont peuplé le musée de Rouen.

Lorsque les Francs eurent envahi une partie de la Gaule, les territoires normands furent compris dans la Neustrie, qui s'étendait du la Seine à la Loire. A cette époque, la prééminence sociale qui s'attachait à la race des conquérants passa des villes aux campagnes, et le choix que firent les Germains de vastes domaines donna une vie plus active aux bourgades où se trouvaient leurs demeures. Les rois francs eurent des métairies royales au Vaudreuil, *Rothoalensis villa*, que in Rothomagensis terminis sita est (Gregorius Turonensis), à Neaufle (*Nelfa*), à Pitres (*Pistene*) et à Étrépagny (*Stripiniacum*). Bruneau resta quelque temps prisonnière à Rouen, après le meurtre de Sigebert et la

dispersion de l'armée austrasienne. Elle y connut Mérovée, fils de Chilpéric et d'Audovère, et l'épouse, Prétextat, évêque de Rouen, bénit leur union. Frédégonde le fit exiler et mit à sa place une de ses créatures, Melanin. Plus tard, à la mort de Chilpéric, les habitants de Rouen chassèrent Melanin et replacèrent Prétextat sur son siège épiscopal ; mais peu de temps après, Frédégonde, d'accord avec Melanin et un archidiacre, se rendit du Vaudreuil, où elle était reléguée par Gontran, à Rouen et fit assassiner Prétextat à l'autel, le jour de Pâques de l'an 558. Les luttes violentes entre le haut clergé et les chefs des Francs étaient fréquentes, parce que les évêques refusaient de plier devant leurs volontés absolues. Depuis la propagation du christianisme dans ces contrées, c'est-à-dire depuis près de deux siècles, le clergé avait pris une grande importance ; mais il avait à lutter énergiquement pour maintenir les restes de la civilisation romaine, que la barbarie menaçait d'anéantir.

Sous les Carolingiens, Pitres, village aujourd'hui sans importance, situé au confluent de la Seine et de l'Andelle, paraît avoir été un établissement considérable, souvent habité par les souverains. Pépin et Charlemagne y donnèrent plusieurs capitulaires, et Charles le Chauve y publia des édit : *Edictum Pistense, de pace in regno stabilienda ; De monasteriis ; Apud Pistas kapitula constituta ; De honore et immunitatibus ecclesiarum et sacerdotum ; De redditibus excommunicatorum servandis*. L'édit le plus important rendu à Pitres fut celui de 864, qui ordonna une refonte des monnaies, régla les diverses questions relatives aux villes qui auraient droit d'en frapper, à l'empreinte et au titre, aux peines contre les faux-monnaieurs. Il est prouvé, dans cet édit, à la police des marchés, aux mesures que demande le recensement des hommes libres astreints au service militaire, etc. Le champ de mai convoqué à Pitres, cette année-là, après s'être occupé des mesures dont nous venons de parler, condamna à mort un arrière-petit-fils de Charlemagne, Pépin II, qui avait osé se mettre à la tête des Normands, assiéger Poitiers et brûler la cathédrale. Vers la même époque, quatre assemblées ou conciles furent tenus à Pitres en 862 ou 863, 864, 868 et 869.

Le commerce de la Neustrie, au milieu de ces époques de violence et de barbarie, n'avait pas laissé que de prendre quelques développements à partir du VII^e siècle. L'acte le plus ancien que nous ayons à cet égard ne remonte qu'à l'année 829 ; c'est le diplôme par lequel Dagobert I^{er} établit une foire en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Les marchands du Nord, qui venaient par mer acheter aux ports de Rouen et de Quentowich des vins, du miel et de la garance, devaient payer à l'abbaye 2 sous par charrette de miel ou de garance, tandis que les Rouennais et ceux de Quentowich ne payaient que 12 deniers par charrette. Ce diplôme est le premier monument qui mentionne le port de Rouen et spécifie son commerce. Saint Guibaud parle aussi, dans son *Itinéraire*, en 722, de la ville de Rouen et de son marché : « *Ibi etiam fuit mercimonium* ». Enfin, les chroniques de Fontenelle et de Jumièges, au VIII^e siècle, disent que la Seine tire sa célébrité des nombreux vaisseaux qui la parcourent. Sous Charlemagne, les ports de Rouen et de Quentowich figurent en première ligne pour le commerce de la Neustrie. Quentowich, situé à l'embouchure de la Canche, dans les hamaux de l'on-Condé et de Wis-ès-Narctes, était un port alors très-fréquenté et l'une des principales sources des revenus du fisc ; Charlemagne y avait établi un atelier monétaire et sous Charles le Chauve ce port était la résidence d'un préfet du commerce. Cette prospérité naissante fut arrêtée longtemps par les invasions des Normands. En 841, le Danois Oscher, trouvant la Seine libre, s'avance jusqu'à Rouen, qu'il prit le 12 mai, et qu'il brûla et ruina deux jours après ; puis, chargé de butin, emmenant une foule de captifs, il redescendit le fleuve, pilla Jumièges et rançonna Saint-Wandrille. Rouen fut encore dévastée par Régner en 845, et, à partir de cette époque, les incursions des Normands furent très-fréquentes. En 858, ils s'établirent dans l'île d'Oselle, aujourd'hui l'île de Bedane, où ils restèrent cinq ans. La dernière invasion normande, qui amena leur établissement définitif dans le pays, fut conduite par Rou ou Rollo. Rou et ses compagnons, après la prise de Rouen, résolurent le rui de Paris, et détachant leurs navires, remontèrent la Seine et s'arrêtèrent auprès de « Hasdang, que l'on appelle aussi Arches ». Là, ils battirent Renaud, duc de France, qui était venu pour essayer de les arrêter avec une nombreuse armée, dans laquelle se trouvaient Hastings et quelques Normands de Chartres. Les vainqueurs résolurent de marcher en avant et de prendre tout ce qu'ils pourraient conquérir.

« Donec, dist Rou à ses gens, la guerre est emue ;
Franchement l'ont comencé, or soit bien rendue ;
La première bataille avoient sor els veineux ;
Si feron nos li autres, se chescun s'esvertue. »
(Roman de Rou.)

Cependant Rollo, après avoir longtemps parcouru en vainqueur les contrées de la Neustrie, fut battu en 911 par Richard I^{er}, duc de Bourgogne, et Robert, duc de France,

Il consentit dès lors à négocier, et le roi de France, Charles le Simple, lui céda, comme d'habitude, tout le pays qui s'est appelé depuis Normandie, avec les droits de vassallage que la France pouvait prétendre sur la Bretagne. On assigna, comme limite au duché, l'Epte, petite rivière qui se jette dans la Seine, au-dessous de la Roche-Guyon. Rollo s'engageait, avec tous les siens, à embrasser le christianisme et à épouser Gisèle, fille de Charles le Simple. Ce traité fut fait à Saint-Clair-sur-Epte et il en a conservé le nom. Dès qu'il fut maître de la Normandie, Rollo la divisa en comtés, qu'il distribua aux chefs qui l'avaient suivi, et chacun d'eux parvint à ses soldats les terres de ces comtés. Une prospérité et une sécurité jusqu'alors inconnues ne tardèrent pas à naître sous l'administration sage et ferme de Rollo. Des lois sévères réprimèrent le brigandage, et l'on raconte que, ce duc ayant fait suspendre ses bracelets d'or dans la forêt de Maromme, ils y restèrent trois ans sans que personne osât y toucher. Il mourut en 927, laissant la Normandie florissante à son fils Guillaume Longue-Epée. Le règne de Guillaume et la minorité de son fils, Richard I^{er}, furent signalés par les guerres civiles et les guerres étrangères, et l'on regretta plus d'une fois la terrible justice de Rollo, qui avait été la sauvegarde du pays. Guillaume voulut contribuer à assurer le trône de France à Louis d'Outre-mer et il y réussit ; mais il eut des démêlés avec Arnould, comte de Flandre, à propos d'un vassal, comte de Montreuil-sur-Mer, pour lequel il prit fait et cause. Arnould, pour se venger, attira Guillaume à une conférence, dans une petite île de la Somme, près de Picquigny, le 17 décembre 942, et le fit assassiner. La Normandie se souleva à cette nouvelle et proclama duc le jeune Richard, âgé de dix ans, fils de Guillaume. Louis d'Outre-mer se rendit à Rouen, en apparence pour tirer vengeance de ce meurtre, et, en réalité, pour s'assurer du fief normand. Il obtint même, à la faveur des querelles entre les partis scandinaves et neutristes, la garde du jeune duc, qu'il emmena à Laon, où il le retint prisonnier. Mais en 943, Osmond, son gouverneur, le délivra en l'emportant du château sur ses épaules, caché dans une botte de paille. En 944, Louis alla mettre le siège devant Rouen et fut battu par Harald, roi de Danemark. Les Normands usèrent, à leur tour, de ruse contre lui ; ils l'attirèrent, sous prétexte de se procurer sans réserve, il donna dans le piège et fut retenu captif par Bernard, comte de Rouen, en 945. Othon le Grand, qui vint à son secours en 946, perdit son armée sous les murs de la ville ; il y eut tant de sang répandu que la place prit depuis le nom de Rouge-Mare. Richard épousa Agnès, fille de Hugues le Grand et sœur de Hugues Capet, dont il favorisa plus tard l'élévation au trône. Des attaques que Lothaire, successeur de Louis d'Outre-mer, voulut diriger contre la Normandie n'eurent pas plus d'effet que celles de Louis ; Richard y gagna un accroissement de territoire. Le calme avait reparu en Normandie à partir de 950 et, vers le même temps, les incursions scandinaves commencèrent à perdre leur caractère purement guerrier, au grand avantage du commerce maritime. Guillaume Longue-Epée avait encore concédé à une colonie scandinave tout le diocèse de Coutances ; mais ces grandes concessions, qui avaient été aussi dans le système d'organisation de Rollo, ne se représentèrent plus dans la suite. Richard, surnommé sans Paur, qui avait aidé Hugues Capet à monter sur le trône, en battant le comte de Flandre Arnould II, en lui prenant Arras et en le forçant à reconnaître le nouveau roi, mourut à Fécamp, la même année que Hugues Capet, en 996. Ce prince, célèbre par sa piété, et qui enrichit de donations nombreuses les abbayes et les églises de Normandie, comme le montrent leurs cartulaires, avait fait construire lui-même son tombeau dans l'abbaye de Fécamp. Il voulait qu'on le plaçât sous une gouttière, afin que les eaux du ciel laissent son corps. Ce fut lui qui bâtit l'église du Mont-Saint-Michel et y fonda un couvent en 966. Avant de mourir, il avait fait reconnaître pour duc son fils Richard II. Ce prince eut à réprimer les désordres occasionnés par les révoltes de ses barons, qui s'insurgèrent contre son autorité et opprimèrent le peuple, et à lutter contre ses deux beaux-frères, Eshelred, roi d'Angleterre, et le duc de Chartres. En 1017, il battit devant Thileries, où il avait fait bâtir un château, Eudes II et Hugues, comte du Maine, son allié. Dans cette dernière guerre, une expédition des hommes du Nord vint encore à son secours. Il favorisa, comme ses deux prédécesseurs, les pèlerinages de ses sujets vers Jérusalem et il était si bien connu en Syrie, que les moines du Mont-Sinaï venaient tous les ans à Rouen recueillir ses aumônes. Les pèlerinages en Italie étaient encore plus fréquents, et les quarante Normands qui s'enrôlèrent, en 1016, au service des Lombards de Benovent et de Salerne venaient d'accomplir dans la Capitane le pèlerinage du Mont-Gargan. Ces voyages en Italie et en terre sainte, d'où l'on revenait par le midi de l'Italie, inspirèrent aux Normands le désir d'aller s'établir dans le pays de Naples, pour y défendre les chrétiens contre les incursions des Sarrasins. Les premiers Normands à s'y rendre commencèrent par combattre les Grecs, qui étaient en possession de ces con-

trés, et les douze fils de Tancred de Hauteville, avec d'autres Normands, firent la conquête de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile. Richard II était mort au milieu de ces événements, en 1092, laissant le duché à son fils Richard III. Ce dernier mourut à Falaise en 1093 et fut remplacé par son frère Robert, contre lequel il avait été en guerre, alors qu'il n'était que comte d'Exmes. On l'accusa même de l'avoir empoisonné dans un festin. Robert, surnommé le Diable et le Magnifique, gouverna la Normandie avec gloire. Il aida le comte de Flandre à réprimer la révolte de son fils Baudouin de Lille et à rentrer dans son pouvoir, et soutint Henri I^{er} contre son jeune frère Robert, que sa mère Constance voulait faire couronner à sa place. Aussi Henri lui céda-t-il le Vexin français, Gisors et quelques autres places. Puis il força le duc de Bretagne, Alain III, à lui rendre l'hommage auquel les ducs de Normandie prétendaient avoir droit depuis le traité de Saint-Gilles-sur-Epte. En 1092, il prit le boudin et partit pour la terre sainte, après avoir fait jurer aux seigneurs normands de reconnaître son fils Guillaume, âgé de huit ans, qu'il avait eu d'Arlette, fille d'un pelletier de Falaise. Il fit ses dévotions aux saints lieux et revint mourir à Nicée, en Bithynie, le 1^{er} juillet 1035. Guillaume, surnommé le Bâtard, qui devait acquiescer le titre de Conquérant, ne pouvait encore gouverner; aussi profita-t-on de sa minorité pour attaquer son héritage; le roi de France, Henri, voulut l'envahir et le comte d'Arques, son oncle, se déclara contre lui. Les comtes de Mortain et d'Eu, deux autres de ses parents, et le comte d'Anjou ajoutèrent, par leur révolte et leurs attaques, aux troubles de la province. Le duc Guillaume triompha de ces luttes intérieures. Aidé par Alain, duc de Bretagne, il soumit ses vassaux rebelles, battit à vingt ans un compétiteur, Gui de Bourgogne, et triompha du roi de France à Mortemer, en 1054. Son mariage avec Mathilde, fille du comte de Flandre et nièce du roi de France, lui procura des alliances assez puissantes pour que, libre et tranquille désormais à l'égard de son duché, il pût suivre des projets depuis longtemps préparés et songer sérieusement à la couronne d'Angleterre. Edouard le Confesseur avait fait, suivant Guillaume, un testament en sa faveur, et lorsque Harold, chef saxon, fut fait prisonnier par Gui, comte de Ponthieu, le duc de Normandie se l'était fait livrer, le traitant avec de grandes distinctions, et lui avait fait part des promesses d'Edouard. Il lui fit même jurer sur des reliques qu'il le secondait de tout son pouvoir lors de son retour chez les Anglo-Saxons. Edouard mourut le 5 janvier 1066, et Harold, qui avait reconquis sa liberté au prix de son serment envers Guillaume, sans tenir sa parole et sans consulter les états de la nation, prit immédiatement la couronne d'Angleterre. Le lendemain même de la mort d'Edouard, il fut sacré par l'archevêque d'York. Guillaume savait bien que Harold n'exécuterait pas ses engagements; mais le serment qu'il lui avait fait prêter lui permettait de l'accuser publiquement de parjure et, après l'avoir fait sommer inutilement par un héraut de tenir sa parole, il invoqua le testament d'Edouard et en appela à tous les chevaliers et à la décision du souverain pontife. Des chevaliers et des soldats avides d'aventures accoururent de France, de Bretagne, d'Allemagne et de tous pays se ranger sous ses bannières. Guillaume convoqua ses barons à Lillebonne en 1066, et une armée de 60,000 hommes, montée sur 1,400 navires, dont 781 avaient été construits aux frais des principaux seigneurs laïques et ecclésiastiques du duché, partit de l'embouchure de la Dive pour la conquête de l'Angleterre, le 29 septembre 1066, jour de saint Michel, patron de la Normandie. Le pape Alexandre II avait envoyé au duc de Normandie une bannière bénite. Guillaume rencontra les Anglo-Saxons à Hastings et, après une bataille sanglante qui dura depuis le lever jusqu'au coucher du soleil et où périrent Harold et ses deux frères, il demeura vainqueur et marcha sur Londres, où il se fit couronner par le chevreuil de York, après avoir reçu le titre de roi de l'assemblée des seigneurs saxons. Guillaume, fidèle à la promesse qu'il avait faite à ses compagnons, leur distribua les terres conquises, et tel qui était pauvre en Normandie devint riche seigneur en Angleterre. Le *Dooms-day Book*, ou livre du jugement, contient le dénombrement, l'étendue, la population, la valeur des terres et les noms des possesseurs entre lesquels Guillaume avait fait le partage. Les droits et les privilèges du peuple vaincu passèrent au vainqueur; le système de la féodalité normande s'organisa sous le joug de la royauté nouvelle et, avec lui, les lois, les coutumes et le langage normands furent transplantés en Angleterre. Dès lors, la Normandie, qui déjà avant la conquête était en rapports fréquents avec l'Angleterre, dont les derniers rois, Ethelred II et Edouard le Confesseur, avaient accordé à ses marchands d'importantes privilèges, vit ses relations avec ce pays devenir continuelles, au point de vue politique et au point de vue commercial. Ordéric Vital raconte que, dès l'année 1070, les marchés d'Angleterre étaient encombrés de trafiquants et de denrées françaises. Guillaume, après avoir donné des lois en Angleterre et affermi son autorité dans ce pays, revint en Normandie en 1080; il convoqua les états de la pro-

vince à Lillebonne. Les mesures prises dans cette assemblée au se concile, comme on disait alors, furent principalement dirigées contre l'autorité des seigneurs normands. Les riches bourgeois y comparurent comme corps politique, et Guillaume écouta favorablement leurs griefs et y fit droit. L'assemblée confirma la défense faite aux barons, six ans auparavant, dans une autre réunion, d'ordonner la guerre de château à château, leur ordonna d'observer la trêve de Dieu et leur défendit de construire de nouveaux châteaux forts, de dresser des embûches aux marchands et de les troubler dans leur commerce. Cette injonction fut si bien observée, dit la chronique saxonne, qu'on put alors voyager en Normandie avec sa ceinture pleine d'or, sans crainte d'aucune vexation. Une autre décision contenue dans l'ordonnance de Lillebonne était relative au fougou ou monnaie, espèce de rente perpétuelle moyennant laquelle les ducs normands, qui, par une exception fort rare à cette époque, pouvaient seuls battre monnaie dans l'étendue de leur duché, s'engageaient à ne pas altérer le titre des monnaies. Plusieurs seigneurs normands avaient usurpé ce droit de battre monnaie, et Guillaume leur défendit de renouveler cet abus.

Le roi de France, Philippe, quoique jaloux des succès de Guillaume, l'avait laissé affermir sa suzeraineté sur la Bretagne, par la soumission du duc Alain Fergent, et conquérir la province du Maine. La seule tentative qu'il fit contre lui puissant vassal fut de soutenir contre lui la révolte de son fils aîné, Robert, prince bavard et prodigue, dit Ordéric Vital, mais audacieux et très-vailant. On l'appela *Courte-Heuse*, parce que son corps était gros et court. Robert, exilé par son père, finit par l'attaquer ouvertement; mais il fut battu et obligé d'attendre, dans l'exil, la mort de Guillaume. Ce prince, irrité de la conduite du roi de France, prit prétexte de quelques rapines exercées sur les bords de l'Eure par les habitants de Mantas et quelques seigneurs voisins, et demanda à Philippe de lui livrer les coupables. Le roi de France comptait sur la maladie et l'embarras de Guillaume et répondit par une plaisanterie : « Quand donc ce gros homme accouchera-t-il ? » Guillaume, à qui on rapporta ces paroles, dit en colère : « Je ferai mes relevailles à Notre-Dame de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges. » Au mois de juillet, il envoya Asselin Goet avec des troupes détruire les moissons des Mantais et, le lendemain, pendant que les bourgeois allaient voir le dommage causé, il arriva à l'improviste avec ses gens d'armes, entra pêle-mêle avec les Mantais dans une ville et brûla tout impitoyablement. En conduisant son cheval à travers les décombres, il se heurta au nouveau de la selle et ce choc lui fut fatal. Il se fit porter, gravement malade, à Rouen, puis, pour ne pas être incommodé par le bruit, au prieuré de Saint-Gervais, sur une colline au nord de la ville. Il y reçut les soins de Gislebert Mamerot, ancien médecin, devenu évêque de Lisieux, et, après six semaines de maladie, il mourut, laissant la Normandie à son fils Robert, l'Angleterre à Guillaume le Roux, son second fils, et au troisième, Henri, une somme de 5,000 livres en argent. Guillaume partit immédiatement pour l'Angleterre, avec des lettres scellées du sceau de son père et adressées à Lanfranc pour qu'il le fit sacrer roi, et Henri s'empressa de se faire verser par le trésorier les 5,000 livres données. Ce fut le 10 septembre 1087 que le roi Guillaume rendit le dernier soupir. Que telle soit sa mort fut connue à Rouen, la frayeur fut telle que, dans l'incertitude de ce qui allait arriver et dans la crainte de l'anarchie, chacun courut mettre en sûreté ce qu'il possédait, et cet effroi se communiqua à toute la Normandie. Ces pressentiments étaient justifiés; Robert Courte-Heuse était peu capable de gouverner, et son père Guillaume avait dit avec raison de lui, avant de mourir : « Je plains le pays qui sera soumis à sa domination; car c'est un homme orgueilleux, dissipé et insensé. » Les barons normands, délivrés de la crainte que leur imposait le Conquérant, recommencèrent leurs vexations oppressives. Robert de Bellême, fils de Roger de Montgomery, élevé en Angleterre au rang de comte de Shrewsbury, donna le signal et longtemps désola la Normandie par ses guerres et tourmenta l'Eglise, la noblesse et le peuple. « En tout temps, dit Wace, ceux de Bellême furent méchants et orgueilleux. » Le comte d'Evreux et les seigneurs de Breteuil et de Conches suivirent cet exemple, et Robert ne fit rien pour arrêter ces désordres. L'indolence qu'il montrait inspira à plusieurs barons, tels que Robert de Bellême, Eustache de Boulogne et autres seigneurs bien dotés en Angleterre, l'idée de faire passer la couronne d'Angleterre sur sa tête. Eudes, évêque de Bayeux, était l'âme et l'instigateur de ce projet. Ils passèrent en Angleterre pour tenter de le mettre à exécution; mais Guillaume le Roux, secondé par les Anglo-Saxons, les assiéga dans les places fortes où ils s'étaient retirés et les obligea à se rendre et à s'embarquer pour le continent. Les désordres continuèrent dans la Normandie fut le théâtre, les luttes avec Henri, auquel Robert Courte-Heuse, son frère, avait cédé le Cotentin pour 3,000 livres, la révolte du Maine, engager beaucoup de barons et prêtres à solliciter, à leur tour, le roi Guillaume le

Roux de venir en Normandie pour y rétablir l'ordre et la justice. Les Rouennais formèrent une conjuration pour lui livrer leur ville; mais ils furent défaits, et Conan, leur chef, pris les armes à la main, fut conduit sur la plate-forme de la tour de Rouen, d'où il fut précipité par le frère de Courte-Heuse, Henri Beau-Clerc, puis les deux frères, Guillaume et Robert, se réconcilièrent à Rouen en 1091. Robert conçut, en 1096, l'idée de partir pour la croisade qui s'organisait; on fut trop heureux de son départ pour chercher à l'en dissuader; il remit le gouvernement du duché à son frère et partit au mois de septembre avec un certain nombre de ses barons. Le roi Guillaume prit aussitôt le gouvernement, rétablit la paix et la tranquillité en Normandie, et entreprit de ramener le Maine sous sa domination. Après sa mort, arrivée accidentellement à la chaise, suivant le récit d'Ordéric Vital, son frère Henri prit la couronne d'Angleterre; mais les graves occupations que nécessita le besoin d'affirmer cette couronne sur sa tête l'empêchèrent de s'occuper de la Normandie, qui fut abandonnée à elle-même. Aussi, quand Robert revint dans son duché en septembre 1100, il ne trouva aucun obstacle pour y rentrer et reprendre l'autorité ducal. Excité par ses barons, il aspira à la couronne d'Angleterre, partit à leur tête pour ce pays et en revint, sans coup férir, après s'être contenté de la promesse d'une pension annuelle de 3,000 marcs d'argent, à laquelle on l'obligea de renoncer d'un nouveau voyage qu'il fit en Angleterre pour réclamer auprès de son frère les biens confisqués par lui sur les barons normands. Les guerres des barons et leurs ravages continuels ne cessèrent de désoler la province sous l'inepte Robert, jusqu'à ce que Henri l'eût battu à Tinchebray, près de Rouen, eût réduit la Normandie sous son obéissance et emmené le duc prisonnier au château de Cardiff, en Angleterre. Robert mourut en 1134, après vingt-huit ans de captivité. Avant de repasser en Angleterre, Henri, après avoir pacifié la Normandie, prit plusieurs dispositions d'ordre intérieur, réorganisa la justice et ordonna de réprimer le brigandage selon toute la rigueur des lois. Il prit aussi en faveur des villes diverses dispositions, parmi lesquelles il faut citer la franchise accordée aux serfs qui auraient été établis dans les villes et les bourgs pendant un an et un jour sans être réclamés. Le but et la conséquence de cette mesure furent d'affaiblir le pouvoir des seigneurs et de favoriser le développement de la classe bourgeoise. Robert de Bellême, ce turbulent seigneur qui n'avait cessé de faire la guerre et de tout ravager, ne tarda pas à être fait prisonnier et envoyé en Angleterre. Mais, ces désordres intérieurs apaisés, la Normandie eut à se défendre contre les entreprises de Louis le Gros, roi de France. Ce prince, qui soutenait Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse, connu sous le titre de prétendant, avait pris Andelys, grâce aux intelligences qu'il s'était ménagées dans la place, et assiégé Dangou. Ses progrès déterminèrent Henri à fortifier Noyon-sur-Andelle. Le roi de France vint alors engager un combat dans la plaine de Breteuil; fut battu et put à grand-peine gagner Andelys. Après quelques ravages et des tentatives inutiles contre Breteuil et Ivry, Louis se décida à quitter la Normandie avec le reste de ses troupes. La province était à peine en repos, que la mort de l'héritier de la couronne, dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, révéla les espérances des mécontents, qui conclurent une ligue à la Croix-Saint-Leufroy en 1123. La fin du règne de Henri se passa en luttes continuelles; après avoir réduit plusieurs places, battu les cléricaux à Bourgheroude, il mourut à Saint-Denis-le-Thiboust, le 1^{er} décembre 1135, laissant ses Etats à sa fille Mathilde.

La mort de Henri et la désignation qu'il avait faite, pour le succéder, de Mathilde, sa fille, mariée à Geoffroy Plantagenet, duc d'Anjou, fut la cause de nouvelles luttes en Normandie. Etienne de Blois, petit-fils de Robert Courte-Heuse, prétendit faire valoir leurs droits à la couronne. Etienne de Blois se fit tout d'abord couronner roi d'Angleterre; mais des troubles qui éclatèrent en Normandie, l'invasion de ce duché par Geoffroy Plantagenet obligèrent Etienne à passer sur le continent. Il prit plusieurs châteaux forts; mais, après diverses alternatives de succès et de revers, il perdit la bataille de Lincoln, en Angleterre, où il était retourné, et fut fait prisonnier. Mathilde, que ses partisans avaient proclamée reine avant cette bataille, fit son entrée à Londres, d'où elle fut obligée, peu après, de s'enfuir devant une émeute de bourgeois. La lutte dura longtemps encore entre elle et Etienne pour la couronne d'Angleterre. Quant à la Normandie, Geoffroy Plantagenet y avait définitivement assis son autorité. Il était réservé à Henri, son fils, de terminer ces divisions. Reconnu roi d'Angleterre (v. HENRI II), Henri, comme duc de Normandie, confirma, en 1150, les privilèges dont jouissait la ville de Rouen, qui était depuis Geoffroy Plantagenet une ville libre; aussi trouva-t-il, dans la commune et les milices rouennaises, un appui constant dans ses guerres contre ses propres fils, contre Louis VII et contre le comte de Flandre. A la fin du mois de juillet 1174, les troupes françaises et flamandes se portèrent rapide-

ment sur Rouen, parurent sur la rive droite de la Seine et bloquèrent la ville de ce côté. Les habitants repoussèrent l'assaut qui fut donné, forcèrent l'ennemi à la retraite, et Henri, qui, à la nouvelle du siège de Rouen, s'était hâté de s'embarquer avec ses bandes brabançonnes et galloises, arriva le lendemain. Le roi de France n'eut d'autre ressource que de fuir la nuit suivante, à marches forcées, tandis que deux négociateurs qu'il avait adressés à Henri promettaient à ce prince, par serment, que Louis se trouverait le lendemain à une conférence, pour traiter de la paix. Les habitants de Rouen, à raison de leur conduite courageuse, reçurent de leur duc de nouveaux privilèges. Les bourgeois avaient le monopole du commerce des vins de France et de toutes les denrées qui s'exportaient par la Seine et la mer à l'étranger ou qui en étaient amenées par la même voie. Les coutumes maritimes de Rouen étaient devenues identiques à celles de Dieppe, dont le port avait pris un développement considérable. Le commerce de la Normandie avec l'Irlande était concentré à Rouen. Dans cette ville seule on pouvait équiper des navires pour cette île, et ceux qui en revenaient, dès qu'ils avaient dépassé la pointe de Guernsey, devaient venir débarquer à Rouen. Une exception avait été admise pour Cherbourg, qui eut le droit d'envoyer un navire en Irlande une fois par an. Les bourgeois associés de la guilde, ou confrérie des marchands de l'eau, jouissaient à Londres d'une franchise absolue pour toutes les importations, excepté pour les vins et le craspois. Henri, à l'occasion de la belle défense de Rouen, les affranchit de tous impôts en deçà et au delà de la mer et leur ouvrit ainsi complètement l'Angleterre, l'Aquitaine et l'Auvergne; les exceptions relatives au commerce des vins et du craspois, à Londres, furent supprimées. La grande affluence que causaient dans le port de Rouen ces privilèges et ces franchises et le développement de son commerce faisaient l'admiration des historiens contemporains, Ordéric Vital et Guillaume de Newbridge ou Neubourg.

Henri II mourut au château de Chinon en juillet 1189, désespéré de l'ingratitude de ses enfants et les accablant de sa malédiction. La Normandie avait joui, sous son règne, d'un long calme. Les guerres, fréquemment renouvelées contre la France, ne firent guère sentir leurs effets que sur les districts limitrophes des frontières. Si les impôts furent lourds, on dut à ce prince d'avoir fait régner la justice telle qu'on la pouvait alors espérer. Un de ses principaux ministres, Ranulph de Glanville, rédigea un code de lois pour les décisions de l'Échiquier. Les lettres prirent un essor inconnu auparavant. Wace, chroniqueur de Bayeux, et Benoît de Sainte-Maure, écrivain du *Roman de Rou* et les chroniqueurs des ducs de Normandie; Robert du Mont, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel; Benoît, abbé de Peterborough, et bien d'autres consignèrent les événements de leur temps dans des annales, où nous puissions aujourd'hui les éléments de l'histoire de cette époque.

Le règne de Richard, surnommé Cœur de Lion, qui succéda à son père comme roi d'Angleterre et de Normandie, ne fut pas heureux pour le duché. Richard partit pour la croisade, et, après avoir pris, à Tours, le boudin de belain et confié le gouvernement de la Normandie au Sénéchal Guillaume, fils de Raoul, homme d'un caractère ferme et courageux, qui sut en plusieurs circonstances empêcher des troubles, sauvegarder l'autorité royale et déjouer les manœuvres de Philippe-Auguste, revenu de la Palestine, pendant la captivité de Richard, retenu déloyalement prisonnier par le duc d'Autriche, et alors que ses amis travaillaient à sa délivrance, le roi de France n'était pas resté oisif. En 1194, il avait pénétré dans le duché par le Vexin et menacé même la capitale. Il ouvrit une nouvelle campagne en 1195 et porta la guerre sur les bords de l'Eure, prit Ivry, Facy-sur-Eure, le Neubourg et Evreux; mais l'arrivée de Richard, délivré de sa captivité, fit prendre la fuite aux Français qui assiégeaient Verneuil; ceux-ci ne reparurent plus et se tinrent sur la frontière. Des négociations eurent lieu successivement et sans succès à Pont-de-l'Arche, à Rouen et au Vaudreuil; les deux rois se rencontrèrent près de Vendôme; on s'attendait à une bataille, mais Philippe préféra se retirer en toute hâte, abandonnant à ses ennemis son trésor, sa chapelle portative et ses archives. La perte des terriers et des rôles de cens fut sensible à la cour de Philippe, qui fit des démarches auprès de Richard, lequel refusa obstinément de les rendre. Un pacte fut enfin conclu le 23 juillet 1194, à l'avantage du roi de France. La paix fut de courte durée; les incursions de Normandie ne tardèrent pas à recommencer en Normandie; elles amenèrent le combat de Vaudreuil où Philippe fut défait, l'édification du Château-Gaillard, pour défendre le cours de la Seine, et continuèrent jusqu'en 1196, où la paix, qui en réalité n'était qu'une trêve, fut de nouveau signée le 14 janvier. Au bout d'une année, la guerre fut reprise et signalée par le combat de Gisors, en 1198. Un événement inattendu débarrassa Philippe de son redoutable adversaire. La destinée de Richard conduisit cet aventureux chevalier à Chalus, à la recherche d'un trésor nouvellement découvert. Il fut frappé d'une flèche au

bras droit; la gangrène se mit à la blessure et il expira le 6 avril 1193. Jean sans Terre, son frère, lui succéda, et le roi de France reprit aussitôt l'avantage. Dans une longue conférence près de Gaillon, Philippe fit valoir les droits d'Arthur de Bretagne aux provinces continentales et demanda pour lui la restitution du Vexin. Jean n'ayant pas accédé à ces demandes, Philippe entra en campagne, prit rapidement plusieurs châteaux et consentit à une trêve qui devait expirer à la Saint-Hilaire 1200. Puis, au mois de mai suivant, dans une réunion entre Andelys et Gaillon, on convint d'un paix qui n'eût dû d'ailleurs être plus durable, et le traité de 1196 fut confirmé. Le meurtre d'Arthur de Bretagne, en 1201, servit de prétexte à Philippe pour engager de nouveau la lutte. Il appela Jean devant la cour des pairs du royaume, et ce prince, ayant refusé de comparaître, fut condamné à mort et ses biens furent confisqués. De part et d'autre on s'était préparé depuis deux ans à la guerre. Jean avait fait de nombreuses donations pour affermir son autorité en Normandie et y créer d'utiles défenseurs de ses droits, et muni ses châteaux forts de garnisons et de provisions de guerre. Philippe, de son côté, avait fait ses préparatifs et il entra en campagne immédiatement. En 1202 et 1203, il franchit les frontières normandes et plusieurs barons, entre autres le comte d'Alençon, s'empresèrent de lui faire hommage de leurs fiefs. Conches, Vaudreuil, Radepon furent pris par les Français, qui mirent le siège devant Châteauneuf. Le siège de cette citadelle formidable dura près de six mois et elle fut réduite le 6 mars 1204. Caen, Bayeux, Falaise, le Mont-Saint-Michel se soulevèrent ou furent pris, et la soumission de Rouen, d'Arques et de Verneuil acheva la conquête de la Normandie. On fit le relevé des fiefs assujettis au service militaire et on trouva 581 chevaliers qui devaient le service au duc et environ 1,500 qui le devaient aux barons. Tous ces vassaux durent prêter serment au roi de France. Le clergé réclama la jouissance de ses droits et immunités, qui lui furent confirmés par Philippe; les droits, les privilèges et les franchises des communes furent reconnus et les coutumes normandes respectées. La ville de Rouen obtint, en 1207, une charte qui étendait ses franchises municipales et judiciaires; la bourgeoisie fut libérée de ne pas payer le fouage et la taille et de ne pas garder les prisons, l'hôtel des monnaies et l'édifice du vicomte. Le vin destiné à l'usage des Rouennais ne payait point d'octroi au souverain, et si le roi en faisait acheter à Rouen, il devait le payer au prix du marché. Les marchands pouvaient aller librement, et sans payer de droits, dans toutes les terres prises au roi d'Angleterre, excepté dans le Vexin normand, le comté d'Evreux, à Pacé, dans la terre d'Hugues de Gourruay; depuis Pont-de-l'Arche jusqu'à la France, ils conservaient leur monopole sur la Seine et pour le commerce maritime. Mais une grave conséquence de la conquête fut la suspension des relations de Rouen avec l'Angleterre et l'Irlande. Ses marchandises furent confisquées par Jean sans Terre, qui leur ferma les ports anglais et les exclut de la hanse de Londres. Du côté de la France, Rouen eut à lutter contre les marchands de Paris et à défendre son privilège de navigation exclusive de la basse Seine. L'activité normande se rejeta en partie sur la manufacture des draps, industrie qui prit à cette époque une extension considérable à Rouen. Mais le conflit qui se renouvelait fréquemment entre les marchands de Paris et de Rouen, entre la compagnie française et la compagnie normande, tourna peu à peu au désavantage de cette dernière. Divers arrêts contradictoires furent rendus en parlement, sous saint Louis et Philippe le Hardi; Philippe le Bel, pour y couper court, profita d'une insurrection de la populace de Rouen en 1292, au sujet d'un nouvel impôt ou mâtote, et supprima la commune et les privilèges de la compagnie normande. Philippe le Bel fut obligé de revenir sur ces sévérités, qui avaient réduit Rouen au plus triste état. Il lui vendit même le droit de péage du pont de Rouen, qui fut supprimé sous Louis X, en 1315. A un autre point de vue, le règne de Louis X fut plus favorable aux Normands : il leur donna la fameuse Charte aux Normands, qui reconnaissait quelques-uns de leurs anciens droits. En 1339, le roi Philippe de Valois et son fils leur accordèrent le droit important de ne pouvoir être soumis à un impôt, s'il n'avait été préalablement voté par les états provinciaux. Les Normands, reconnaissants de cette concession, aidèrent le roi de France dans ses guerres contre Édouard III. La marine militaire avait pris, en Normandie, une véritable prépondérance au commencement du xiv^e siècle. Pour la bataille de l'Écluse, il était sorti de l'Eure seulement 34 nefes, dont 2 galères; d'Harfleur, 9 nefes; de Honfleur, 6 nefes; de Caudebec, 2 nefes; de Fiquerville, 1 nef; du port de Caux, 3 nefes; d'Étretat, 6 nefes; de Fécamp, 2 nefes; de Saint-Valéry-en-Caux, 4 nefes; de Dieppe, 21 nefes et 7 barges, portant de 28 à 200 hommes chacune; Touques fournit 5 nefes; Cuen, 14 nefes; la baie de Vire, 8 nefes; Saint-Waast de la Hogue, 10 nefes; Barfleur, 9 nefes; Cherbourg, 4 nefes. La perte de la bataille de l'Écluse ne permit pas à la marine normande de se relever avant 1372. Le débarquement d'Édouard III dans le Co-

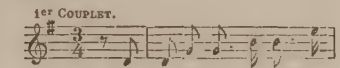
tentin, en 1346, les pillages auxquels se livrèrent les Anglais, qui s'emparèrent de Barfleur, Valognes, Cherbourg, Carentan, Saint-Lô, dont ils envoyèrent les plus riches habitants sur leur flotte pour les rançonner, de Caen, où ils prirent 40,000 pièces de riches étoffes; la peste noire en 1348; de nouvelles invasions d'Édouard III; la défaite des troupes françaises à Crécy et à Poitiers; les troubles continuels qui désolèrent la France à cette époque, furent une source de malheurs pour la Normandie. A ces causes de désordres et de ruines, il faut ajouter les pillages de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui occupait Evreux et Pont-Audemer. Le roi Jean, craignant une alliance de Charles le Mauvais avec Édouard III, conclut avec lui le traité de Valognes, le 10 septembre 1355. Ce traité confirmait celui de Mantes du 22 février précédent et accordait à Charles le Comte, le comté de Beaumont-le-Roger, la vicomté de Pont-Audemer et les châtellenies de Breteuil et de Conches. Charles vint, le 16 septembre, trouver le dauphin au château du Vaudreuil, où il entretenait ainsi qu'aux environs 3,000 hommes d'armes, que les gens du pays lui avaient fournis pour trois mois, et le 24 septembre, ils se rendirent ensemble à Paris. L'amitié des deux rois ne dura pas longtemps et les résistances qu'on rencontra pour lever les subsides votés à Paris par les états généraux nécessitèrent la convocation des états de Normandie, qui se tinrent au château de Vaudreuil. Déjà, aux états de 1351, on s'était plaint des maux qu'un mauvais gouvernement avait attirés sur la province; à cette nouvelle réunion, où se trouvèrent, avec bien d'autres nobles et barons, le roi de Navarre Jean V, le comte d'Harcourt, le sire de Graville, le chevalier Maubé de Mainaut ou Mainemare, l'écuyer Colinet Doublet, le baron de Claire, les récriminations furent très-vives et les seigneurs présents déclarèrent qu'ils s'opposeraient à la gabelle. Jean garda un vif ressentiment de la conduite des seigneurs en cette occasion et, le 16 avril 1366, il les fit arrêter à Rouen, où ils avaient accepté un banquet chez le dauphin, fit décapiter le comte d'Harcourt, le sire de Graville, Maubé de Mainemare et l'écuyer Colinet Doublet, et retint prisonnier le roi de Navarre. A cette nouvelle, le comte de Longueville et Louis de Navarre, frères de Charles, prirent les armes avec Godefroy d'Harcourt et appelèrent les Anglais en Normandie. Jean voulut s'emparer des places fortes; plusieurs lui résistèrent, et Evreux soutint un long siège, que Jean fut obligé d'abandonner pour aller combattre le prince de Galles, qui ramena sur lui une victoire complète à Poitiers. Les dix bonnes années du règne de Charles le Sage, dont la première victoire fut remportée par Du Guesclin à Cocherel, sur les bords de l'Eure, le 16 mai 1364, ne suffirent pas pour ramener une prospérité durable en Normandie. La révolte de la Harelle, en 1382, et l'amende énorme que les conseillers de Charles VI imposèrent à Rouen commencèrent la ruine de son commerce et de son industrie. Les pirateries, qui prirent un développement inimaginable, les expéditions malheureuses des flottes de Normandie contre l'Angleterre, en 1403, achevèrent la ruine des principales cités. Ainsi, en 1411, la désertion était telle à Rouen qu'il fallut autoriser les habitants à tendre des chaînes en travers des rues « parce qu'ils ne la pourraient autrement garder, qu'elle est de grand crime, très-petitement peuplée et en la plus grande partie comme vuide, et sans habitants. » En juin 1418, Henri V d'Angleterre vint assiéger Rouen, qui se défendit avec une constance héroïque et, privée de secours, fut obligée de se rendre le 19 janvier 1419, après un siège dont les détails font frémir. Henri V la rançonna impitoyablement et fit franchir la tête au brave Alain Blanchard, qui avait dirigé la résistance. La Normandie fut soumise à la domination anglaise, et, malgré quelques soulèvements à Dieppe, Fécamp et Harfleur, en 1434, ce ne fut qu'en 1450 que la province fut de nouveau conquise par les capitaines de Charles VII. Il ne faut pas oublier, toutefois, le courage du brave d'Estouteville et des 120 chevaliers qui, pendant vingt ans, défendirent le Mont-Saint-Michel contre toutes les attaques de l'Angleterre. La pacification de la Normandie y releva la marine et ramena dans les villes l'activité commerciale. Charles VII abolit la compagnie française, dont le monopole était funeste aux Rouennais, et rétablit la Normandie dans ses anciens privilèges. Les anciennes relations de Rouen avec l'Espagne se rétablirent rapidement. Rouen se occupa aussi de relever les manufactures de draps et, le 2 juillet 1451, Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, revisa le règlement sur la draperie. En 1457, une expédition navale, partie de Harfleur et de Dieppe, alla piller, dans le comté de Kent, le port de Sandwich, alors florissant. Sous Louis XI, le commerce normand eut des relations de plus en plus multipliées et étendues avec la Hollande, l'Italie, Venise, Anvers et autres villes. Des établissements normands avaient été créés depuis longtemps par les Dieppois, jusque sur les côtes de Guinée, et ils eurent à lutter contre les Portugais qui cherchaient à empêcher leur commerce. Un célèbre armateur dieppois, Jean Ango, se fit expédier, à la date du 22 mars 1530, des lettres de marque par François I^{er}, lettres qui l'autorisaient

à user de représailles contre les Portugais, comme indemnité des pertes qui lui avaient été occasionnées, jusqu'à concurrence de 25,000 ducats. Ango envoya même des vaisseaux défendre Lisbonne, pour inquiéter la ville. Henri III délivra pareillement des Lettres de reprises à Jean Le Seigneur, écuyer, sieur de Maromme, Le Pèvre, Lubin et Le Blanc, commerçants rouennais, après le premier désastre du comptoir d'Akara. En 1556 et 1563, fut composé, en Normandie, le *Guidon de la mer*, traité des assurances maritimes et de la juridiction des juges consuls, s'appliquant aux ports de Rouen, du Havre, créé par François I^{er}, de Honfleur, de Dieppe, de Fécamp et de la côte de Caux. Malheureusement, les guerres de religion et les guerres étrangères devaient encore anéantir le commerce. En 1562, Rouen fut pris par les réformés et repris par Charles IX, et le Havre occupé par les Anglais, qui y restèrent jusqu'en 1563. Sous Henri III, Rouen devint une ville ligueuse, qui entraîna dans son parti Argentan, Lisieux, Falaise et diverses villes sur la haute Seine, excepté le Pont-de-l'Arche, qui resta fidèle au roi et fut la première ville de Normandie qui ouvrit ses portes à Henri IV. Rouen eut à soutenir, contre ce prince, un siège ruineux, du 11 novembre 1591 au 20 avril 1592 et lui fit sa soumission en 1594, et, en 1595, ce roi y présida une assemblée des notables. La Normandie, où Henri avait remporté ses victoires d'Arques et d'Ivry, avait été tellement maltraitée par les armées et les bandes de partisans, et le commerce tellement amoindri que, longtemps après, en 1664, lorsque Colbert envoya le chevalier de Clerville visiter les ports et côtes de Normandie, ce dernier, dans son rapport, dit qu'il avait trouvé le commerce entièrement ruiné partout. Les villes normandes reprirent peu à peu leur importance, et, après des alternatives nouvelles de succès et de pertes, elles arrivèrent à développer de plus en plus les éléments de leur prospérité. Dès le xv^e siècle, les états de la province avaient été supprimés, l'assimilation avec la France était devenue complète lorsque, à la fin du siècle dernier, la Normandie, cessant d'être une province, fut divisée en cinq départements : la Seine-Inférieure, chef-lieu Rouen; l'Eure, chef-lieu Evreux; la Manche, chef-lieu Caen; la Mayenne, chef-lieu Laval; l'Orne, chef-lieu Alençon.

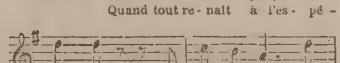
A consulter : Nagel, *Description du pays et duché de Normandie* (1578, in-8°); Taylor et Ch. Nodien, *la Normandie* (1820, 2 vol. in-8°); Jules Janin, *la Normandie historique et monumentale* (1843, gr. in-8°); Guillaume le Tailleur, *les Chroniques de Normandie* (Rouen, 1487, in-fol. goth.); André Duchesne, *Historia Normannorum scriptores antiqui* (1619, in-fol.); G. Dumoulin, *Histoire générale de la Normandie* (1831, in-fol.); Depping, *Histoire de la Normandie sous le règne de Guillaume le Conquérant et de ses successeurs* (1835, in-8°); Oreste Vital, *Histoire de Normandie* (la bibliop. M. Guizot, 1825-1827, 4 vol. in-8°); Francisque Michel, *la Chronique de la Normandie, et Chroniques anglo-normandes du x^e et du xii^e siècle* (1836-1840, 4 vol. in-8°); Th. Le Breton, *Biographie normande* (Rouen, 1857-1861, 3 vol. in-8°).

Normandie (MA), paroles et musique de Frédéric Bérat. Cette romance compte parmi les productions les plus populaires de Bérat. Elle n'offre rien de bien relevé comme mélodie; les paroles n'ont point grande envergure poétique; mais le tout est net, franc et senti. Que fallait-il de plus pour en assurer le succès?

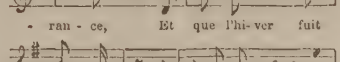
1^{er} COUPLET.



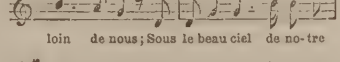
Quand tout re-nait à l'es-pé-



-ran-ce, Et que l'hi-ver fuit



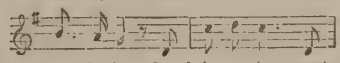
loin de nous; Sous le beau ciel de no-tre



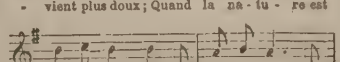
Fran-ce, Quand le so-leil re-



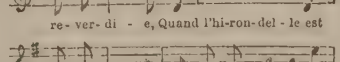
-vient plus doux; Quand la na-tu-re est



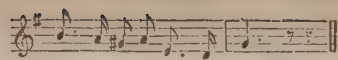
re-ver-di-e, Quand l'hi-ron-del le est



de re-tour, J'ai-me à re-voir ma Norman-



-di-e! C'est le pa-



-ys qui m'a donné le jour!

DEUXIÈME COUPLET.

J'ai vu les champs de l'Helvétie,
Et ses chalets, et ses glaciers;
J'ai vu le ciel de l'Italie,
Et Venise, et ses gondoliers!
En saluant chaque patrie
Je me disais: Aucun séjour
N'est plus beau que ma Normandie!
C'est le pays qui m'a donné le jour.

TROISIÈME COUPLET.

Il est un âge, dans la vie,
Où chaque rêve doit finir,
Un âge où l'âme recueille
A besoin de se souvenir.
Lorsque ma muse refroidie
Aura fini ses chants d'amour,
J'irai revoir ma Normandie;
C'est le pays qui m'a donné le jour!

NORMANDISER v. n. ou intr. (norm.-man.-di-zé — rad. *Normand*). Fam. Parler à la manière des Normands : *Il ne grasseyait pas, ne gasconait pas, ne normandisait pas, il parlait purement, correctement.* (Balz.) *Il Inus.*

NORMANDISME s. m. (nor-man-di-sme — rad. *Normand*). Gramm. Faute de langage empruntée à la manière de parler des Normands. *Il On dit aussi NORMANISME.*

NORMANN (Helmut-Théodore-Guillaume, baron DE), poète et diplomate allemand, né à Neustrelitz (Mecklenbourg) en 1802, mort en 1832. Il voyagea dans une partie de l'Europe et fut successivement membre du tribunal de Berlin, de la présidence supérieure d'Aix-la-Chapelle et secrétaire de légation à Hambourg. Doué d'une imagination ardente, il a publié des ouvrages en vers et en prose, dont quelques-uns sont très-remarquables. Outre des contes, de petits poèmes, on a de lui des tragédies : *Richard Cœur de Lion* (1825); *la Guerre des paysans* (1827); *Olhon*; un *Voyage au Saint-Gothard* (1829); *Mosaique ou Premier amour de Henri IV de France* (1828), charmante production; la *Sicile*, poème en trois chants, etc.

NORMANN-EHRENFELS (Philippe-Chrétien, comte DE), homme d'Etat allemand, né à Stresow (Poméranie) en 1756, mort à Tubingue en 1816. Après avoir été page du duc Charles de Wurtemberg, il entra dans l'administration wurtembergeoise, devint conseiller, président du tribunal aulique (1791), premier juge aulique (1794), organisa la levée en masse destinée, en 1799, à repousser l'invasion française, puis fut successivement nommé conseiller intime (1800), vice-président de régence, ambassadeur à Paris (1801) et ministre d'Etat (1802). Grâce à son habileté diplomatique, il obtint, en 1803, au congrès de Ratisbonne, la dignité électoral avec une augmentation de territoire pour le duc Frédéric de Wurtemberg et reçut, en récompense de ce service, le surnom honorifique d'Ehrenfels et le titre de comte (1806). Jusqu'en 1812, époque où il prit sa retraite, le comte Normann dirigea les affaires étrangères de son pays d'adoption. Cet habile homme d'Etat cultivait la poésie avec un certain succès. On trouve quelques poèmes de lui dans divers recueils littéraires.

NORMANN-EHRENFELS (Charles-Frédéric-Lebrecht, comte DE), général allemand, fils du précédent, né à Stuttgart en 1784, mort à Missoloungi en 1822. Ses études achevées, il entra au service de l'Autriche, se signala par sa valeur à l'affaire de Wieselack, entra en 1803, comme lieutenant, dans les gardes du corps du duc de Wurtemberg, passa de nouveau dans l'armée autrichienne en 1805, assista à la bataille d'Austerlitz, revint dans sa patrie en 1807, servit dans un corps wurtembergeois sous les ordres de Napoléon et commanda, comme colonel, un régiment de chevaux-légers pendant la campagne de 1812 en Russie. Devenu major général en 1813, le comte de Normann seconda mollement le général français Fournier, qui l'avait chargé de poursuivre Lutzow, et se montra des plus tièdes à soutenir la cause de Napoléon lors de la bataille de Leipzig. Après la défection de presque toutes les troupes de la confédération du Rhin, il prit la route du Wurtemberg avec son corps d'armée; mais ayant pris qu'ordre avait été donné de l'arrêter, il passa en Saxe, puis en Autriche, où il fut chargé de l'instruction militaire du comte de Hesse-Philippthal. Par la suite, il alla habiter Zurich, en Suisse, et y épousa la fille du colonel anglais O'Reilly. Lorsque, en 1822, éclata l'insurrection de la Grèce contre les Turcs, le comte Normann résolut de servir de sa retraite et d'aider contribuer à la délivrance de ce peuple. Peu après, il débarqua à Navarin avec une troupe d'Allemands, prenait part au combat de Comoliti et recevait une grave blessure à la poitrine au combat de Peta. S'étant rendu à Missoloungi avec Marrocordato, il mourut peu après dans cette ville d'une fièvre nerveuse. Ses cendres reposent près de celles de Byron et de Marc Botzaris.

NORMANNIQUE adj. (nor-man-ni-ke — rad. *Normand*). Hist. Qui appartient aux Normands.

— Linguist. *Dialecte normannique*, Rameau de la famille des langues germaniques.

NORMANT (Alexis), avocat français, né à Paris en 1897, mort dans la même ville en 1945. Fils d'un procureur au parlement de Paris, il embrassa la carrière du barreau et y acquit une prodigieuse réputation; de tous ces contemporains, Cochin est le seul qui puisse lui être comparé. A une profonde modestie Normant joignait un si grand amour du juste et du vrai, qu'avant de se charger d'une cause il demandait à l'étudier et refusait de la soutenir quand elle lui semblait injuste. Son honnêteté est devenue proverbiale; on cite de lui, entre autres, ce fait qu'il n'a pas besoin de commentaires : il avait conseillé à l'une de ses clientes de placer entre les mains d'une personne une somme de 20,000 francs. Le débiteur étant devenu insolvable, Normant se jugea responsable du mauvais placement qu'il avait conseillé, et légua à sa cliente par testament une somme de 20,000 francs.

NORMATIF, IVE adj. (nor-ma-tif, i-ve — du lat. *norma*, règle). Qui a la valeur, la force, l'autorité d'une règle. Il Peu usité.

NORME s. f. (nor-me — lat. *norma*, règle, loi). Règle. || Equerre. || Plan. || Vieux mot.

— Fig. Principe servant de règle : *Un instinct nous avertit que ce que nous sommes n'est pas la norme de ce que nous devons être.* (Vinet.) || Loi; état légal, régulier : *Une vieille Sapho, délaissée par ses amants, rentre dans la norme conjugale.* (Proudh.)

— Econ. soc. Etat normal produit par la balance des forces.

— Encycl. Econ. soc. Ce mot est nouveau dans la langue, et il exige de la part de celui qui l'entend prononcer pour la première fois un certain effort d'attention. Le point de départ du droit est dans l'idée de la norme, qui résulte elle-même de l'idée de la force collective. La norme est l'état régulier, normal, produit par la balance des forces. La norme des forces inorganiques, a dit un économiste moderne, est purement statique. C'est le point d'équilibre en deçà et au delà duquel elles réagissent comme des atomes dans leur existence individuelle. L'expérience démontre sans doute que ce point d'équilibre varie dans les corps suivant leur degré de température; mais elle démontre en même temps qu'il ne varie que sous l'influence des actions de milieu. Les forces inorganiques n'agissent jamais pour faire varier leur norme statique actuelle; elles se bornent à réagir pour la conserver. Tendre à la conservation de cette norme est leur unique loi; et c'est parce qu'elles tendent à l'inaction en réagissant contre les forces qui les attaquent, qu'on leur refuse le nom de forces vivantes. Les forces organiques ne se bornent pas, comme les autres, à réagir pour maintenir leur norme statique actuelle; elles agissent encore sur leurs milieux pour entretenir dans leurs éléments le double mouvement de composition et de décomposition, qui leur donne tout à la fois l'existence et la vie. Et comme ce double mouvement est tel que les éléments qu'elles absorbent ne sont pas exactement égaux à ceux qu'elles résorbent, il est clair que, comme forces vivantes, elles tendent à réaliser entre elles une série de normes successives. La série normale des normes statiques qu'elles tendent successivement à réaliser, c'est ce qu'on appelle leur norme dynamique. On donne aussi le nom de norme dynamique au dernier terme de cette série, parce que sa réalisation, impliquant la réalisation préalable de tous les termes qui la précèdent, est identique à celle de la série. Les réactions spontanées par lesquelles l'être vivant tend vers sa norme statique actuelle sont nécessairement conservatrices de son existence individuelle. Dans la matière organique, par exemple dans le végétal, la norme statique et la norme dynamique déterminent les actes de fécondation, de mouvement chez la sensitive; dans l'animal, elles impliquent la recherche de la nourriture, le choix des aliments. C'est pour conserver sa norme, pour rétablir l'équilibre de ses forces, pour reconquérir son état normal, que le végétal ou l'animal est mu soit par la force même de la nature, soit par l'instinct. Chez l'homme, en tant qu'être non pensant, la conservation de la norme statique et de la norme dynamique implique tous les actes de réconfortation, de procréation. Mais chez l'homme, la norme prend encore une autre qualification.

La dignité est le droit de l'esprit, droit qu'en vertu de sa conscience l'homme ne peut être dépossédé. Ce droit, c'est-à-dire ce droit d'abord que comme devoir, c'est-à-dire ce droit d'abord subordonné à sa norme physique. Et, en tant qu'il ne le conçoit pas autrement, l'homme a beau se dire qu'il est à la fois corps et esprit et qu'en faisant de celui-ci le serviteur de celui-là, il n'obéit réellement qu'à lui-même, son amour-propre repugne à cette subordination.

C'est seulement lorsqu'il conçoit son droit spirituel en faisant abstraction de sa norme physique, ou, ce qui revient au même, comme indépendant de cette norme, que l'homme s'impose une loi ou obligation morale, et cela pour satisfaire à la loi d'équilibre de sa norme spirituelle. S'il se préoccupe de sa norme physique, soit statique, soit dynamique, l'homme se contenterait de jouir, cherchant avant tout la satisfaction de ses be-

soins, per fas et nefas, pourvu que sa norme physique possédât toute la plénitude de son équilibre. Mais la norme spirituelle qui lui impose l'équilibre des facultés conscientes lui apprend qu'il ne doit pas tout sacrifier à la satisfaction de sa norme physique. C'est en raison de cette norme spirituelle, qu'il ne faut pas confondre avec la conscience, puisqu'elle est à la fois le régulateur et le résultat des forces de la conscience, que l'homme peut s'élever jusqu'au sacrifice, à la pénitence, au repentir, à la loi de charité, de dévouement.

Si nous avons été compris, la norme est donc, dans les forces inorganiques, la réalisation de l'équilibre des molécules non vivantes; dans les forces organiques, mais non conscientes, la réalisation de l'équilibre de l'organisme, la plénitude de la vie; dans l'homme ou être pensant, l'équilibre des forces de la conscience, en tant que devoir envers soi-même et envers les autres. On comprendra maintenant que de la norme spirituelle de chacun se compose la norme de la collectivité ou norme sociale, c'est-à-dire l'équilibre des forces actives et conscientes de tout un groupe d'individus, tendant à réaliser autant que possible la satisfaction personnelle et générale des besoins du corps et de la conscience chez tous ses membres. La société a donc, elle aussi, sa norme, et c'est à la réaliser, à produire cet équilibre que tendent dans l'ordre matériel les économistes, dans l'ordre moral, les philosophes et les prédicants. Lorsque le flux d'une balance est en mouvement, il cherche sa norme statique, lorsqu'une société oscille elle cherche sa norme sociale. Tout individu a le droit et le devoir de réaliser sa norme et d'aider à la réalisation de cette norme chez autrui. Comme on le voit, le mot nouveau répond à un ordre d'idées ancien et cent fois discuté.

NORMELLE s. f. (nor-mè-le). Ornith. Nom vulgaire du merle.

NORNE s. f. (nor-ne). Mythol. german. Chacune des trois vierges du passé, du présent et de l'avenir, qui règlent la vie des hommes et l'ordre de l'univers.

— Entom. Espèce de papillon.

— Bot. Syn. de CALYPSO.

— Encycl. Mythol. Ces divinités remplissent dans la mythologie scandinave les mêmes fonctions que les Parques des Grecs. Elles disposent à leur gré de la vie d'un être, et elles connaissent si bien l'avenir que les deux mêmes viennent les consulter. C'est par elles que tout existe, se modifie et meurt; leur arrêt est irrévocable. Elles sont au nombre de trois : *Urda* (Ourda), le passé; *Verandi* (Wandra), le présent, et *Skuld* ou *Skaldia* (l'avenir). Cette dernière a donné son nom aux scaldes, poètes scandinaves qui correspondent aux bardes germaniques. Elles sont assises toutes les trois près du frêne Ydrasil, qui joue un si grand rôle dans la mythologie scandinave, tout près aussi du puits qu'on appelle *Urdarborn*. C'est là également que se réunissent tous les jours les deux pères causeurs de leurs affaires; ils y arrivent à cheval après avoir passé le pont Bifrost. Ce frêne est le symbole de l'éther, de l'atmosphère. Les *Nornes* arrosent journellement ses racines pour qu'il ne puisse mourir, et quand la fin du monde arrivera, l'arbre sera vivement ébranlé, mais il ne périra pas. Les *Nornes* étaient vierges; on ne parle même pas de leur origine, car ce ne sont pas des personnages mythologiques, mais des idées symbolisées. Aucune image ne les retrace ou ne les dépeint, et nous ne pouvons savoir sous quels traits on se les figurait. A côté d'elles, on donne encore le nom de *Nornes* à des divinités protectrices, comme *Fylgia*, *Haymingia* et *Sprida*, qui veillent, soit à la naissance des enfants, soit à la prospérité de certaines familles privilégiées. Enfin, on applique le même nom à toutes les prophétesses dont cette qualification devait augmenter l'influence sur le peuple. Quelquefois aussi on a appelé les Valkyries des *Nornes* guerrières.

NOROIS, OISE adj. (no-roi, oïze — rad. nord). Qui est du Nord. || Qui est de la Normandie. || Vieux mot.

— Par ext. Dur, fier, orgueilleux.

— Substantif. Habitant du Nord. || Normand.

— s. m. Ancienne langue des Scandinaves. || On écrit aussi NORROIS.

NOROLE s. f. (no-ro-le). Nom que l'on donne à une espèce de brioche, dans certaines provinces.

— Ornith. Nom de la linotte, dans quelques provinces.

NORONA (don Gaspar-Maria de NAVA ALVAREZ, comte du), poète espagnol, né à Castellon-de-la-Plana en 1760, mort en 1816. Il entra de bonne heure dans l'armée et, pendant la guerre contre la République française, il parvint au grade de lieutenant général. Au milieu des camps, il composa des vers et il commença à se faire connaître comme poète par une ode dans laquelle il célébrait la conclusion de la paix avec les Français (1795). Entré plus tard dans la diplomatie, il fut successivement ambassadeur à Berne et à Saint-Petersbourg. De retour en Espagne, il devint gouverneur de Cadix et, pendant la guerre de l'indépendance espagnole, commanda en Ga-

lice une division de l'armée nationale. On a de lui : *Poesias* (Madrid, 1799-1800, 2 vol.), recueil qui, outre ses œuvres lyriques, renferme un poème philosophique, la *Morte*, et un poème héroïque-comique, la *Quicaida*; la *Ommiada*, poème épique (Madrid, 1816, 2 vol.), et *Poesias asiáticas* (Paris, 1833), recueil de poèmes orientaux traduits en espagnol.

NORONHA (SAN-FERNANDO-DE), île du Brésil. V. FERNANDO-DE-NORONHA (SAN-).

NORONHIE s. m. (no-ro-ni). Bot. Genre d'arbuscules, de la famille des oléacées, tribu des oléas, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar et à l'île Maurice.

NOROPS s. m. (no-rôps — mot gr. qui signifie brillant). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanes, formé aux dépens des anolis, et dont l'espèce type habite la Guyane.

— Infus. Genre d'infusoires rotateurs ou systolides, de la famille des hydratines.

NOROUNGATI s. m. (no-roung-a-ti). Membre d'une caste indienne.

— Encycl. Ceux qui composent la caste des *noroungatis* s'adonnent presque exclusivement à la confection des ustensiles de ménage. Ils font aussi le commerce des anneaux de verre que les femmes de l'Inde portent à leurs bras. Dans le temps des travaux de la campagne, les hommes et les femmes vont aider les habitants qui ont besoin de leur travail pour la moisson, pour sarcler les plantes des champs, pour piler le riz, etc. Les *noroungatis* vivent presque dans l'état de nature. On n'aperçoit parmi eux aucun principe de civilisation, aucun sentiment d'honneur. Leurs traits rudes, leur laideur et leur contenance sauvage dénotent assez leur caractère brutal et leurs mœurs. Ce sont les femmes des *noroungatis* qui, avec les femmes des kouravais, impriment sur les bras et autres parties du corps des femmes indiennes les fleurs et autres signes qu'on y voit traces. Pour cela, elles commencent par décrire ces figures sur l'épiderme de la peau, en la piquant légèrement avec une aiguille; elles y frottent ensuite rudement le jus de certaines plantes, qui s'impriment dans les piqures et ne s'efface plus. Lorsque les *noroungatis* voyagent, ils portent avec eux tout leur mobilier et quelques provisions pour subsister; ils en chargent une partie sur leurs ânes, et les hommes et les femmes portent le reste sur leur tête.

NOROY-LE-BOURG, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Vesoul, sur un plateau; pop. aggl., 941 hab. — pop. tot., 1,078 hab. Filature de coton, fabriques de toiles, teintureries.

NORPAC s. m. (nor-pak). Mécan. Machine hydraulique, dont la force motrice consiste principalement dans l'emploi d'un cric à double effet, agissant sur un grand corps de pompe.

NORRENT-FONTES, bourg de France (Passe-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Béthune; pop. aggl., 1,387 hab. — pop. tot., 1,416 hab.

NORRIS (Syvestre), théologien et controversiste anglais, né dans le comté de Somerset, mort en 1630. Banni de son pays pour une cause inconnue, il vint se réfugier à Douai, chez les jésuites, puis obtint l'autorisation de retourner en Angleterre. On lui doit : *Antidote* (1616, 1618, 1622, in-8), livre qui se compose de polémiques contre Whitaker, Fulk, Bilson et Reynolds; *Appendix à l'Antidote sur la succession de l'Eglise* (1621, in-4°); *Guide de la foi contre les sectaires* (1621, in-4°), etc.

NORRIS (Jean), théologien anglais, né à Collingborn-Kingstone (Wiltshire) en 1657, mort dans sa cure de Bemerton, près de Sarum, en 1711. Il remplit diverses fonctions pastorales, s'enthousiasma pour Platon et combattit vivement les doctrines de Locke. Erudit distingué et écrivain de talent, il a publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Hierocles sur les vers dorés de Pythagore* (1682, in-8°); *Idée du bonheur* (1683); *Poésies et discours écrits en différentes occasions* (1684, in-8°), souvent réimprimés; la *Théorie et les lois de l'amour*, essai moral (1688, in-8°); la *Raison et la religion ou les fondements et la mesure de la dévotion*, etc. (1693, in-8°); *Reflexions sur la conduite de la vie humaine* (1697, 1691, in-8°); la *Beatitude chrétienne*, suivie de réflexions détachées sur l'Essai sur l'entendement humain de Locke; *Discours pratiques sur divers sujets* (1691, 1692, 1693 et 1698, 4 vol.); *Essai de théorie du monde idéal ou intellectuel* (1701 et 1704, in-8°), son principal ouvrage; *Traité concernant l'humilité*, 2 parties (1707); *Discours philosophique concernant l'immortalité naturelle de l'âme* (1708, in-8°), etc.

NORRIS (Robert), voyageur anglais, né à Liverpool dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, mort en 1792. Directeur du comptoir de Juda, dans une province du Dahomey, il visita à diverses reprises la cour et les Etats du roi de ce pays et publia, à son retour en Angleterre : *Memoirs of the reign of Bossa Ahade, king of Dahomey an inland country of Guiney, to which are added the author's journey to Abomey the capital, etc.*

(London, 1789, in-8°, avec carte), ouvrage qui a été traduit en français sous le titre de : *Voyage au pays de Dahomey, Etat situé dans l'intérieur de l'Afrique, avec des observations sur la traite des nègres, etc.*, par C.-B. Waldstrom (Paris, 1790, in-8°, cartes).

NORRIS (Edwin), philologue anglais, né à Taunton en 1795. Il fut d'abord précepteur, puis devint employé de la compagnie des Indes (1826-1836); il dut à la connaissance approfondie qu'il avait de plusieurs langues, d'être nommé secrétaire adjoint de la Société asiatique, secrétaire principal et traducteur du Foreign-Office (1847). On lui doit : *Grammaire de la langue fulah* (Londres, in-8°); *Grammaire de la langue bornu ou kapuri* (1853); des articles dans divers journaux, dans la *Penny Cyclopædia*, et de remarquables mémoires publiés dans les *Transactions*, notamment *Sur les poids des Assyriens et des Babyloniens*, *Sur l'inscription syriaque de Behistun*, *Sur l'inscription du rocher de Kapur di Giri*, dans lequel il indique la méthode pour déchiffrer un alphabet inconnu jusqu'alors. Enfin, il a collaboré activement à la *Bibliothèque ethnographique*.

NORMANN (Laurent), philologue suédois, né à Strengnäs en 1651, mort en 1703. Professeur de langues orientales à Upsal en 1681, il occupa successivement les chaires de métaphysique, de langue grecque et de théologie, reçut le titre de conservateur de la bibliothèque et d'inspecteur des églises d'Upsal et enfin fut promu au siège épiscopal de Gothembourg. Ses principaux écrits sont : *De hellenismo judaico* (Stockholm, 1689); *De origine collegii electorum imperii Germanici* (Stockholm, 1686); *De origine Gothorum* (Stockholm, 1687); *De cruce veterum* (Stockholm, 1692).

NORMANN (Gérard-Philippe-Henri), historien et économiste allemand, né à Hambourg en 1753, mort en 1837. D'abord professeur et sous-directeur à l'école de commerce de Hambourg (1778), il enseigna ensuite l'histoire et l'économie politique à Rostock (1789) et donna des leçons aux princes de Mecklenbourg. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Histoire succincte de la plus ancienne constitution nationale allemande* (1782); *Description historique et géographique des pays, des peuples et des Etats* (1785-1788, 3 vol.); *Description géographique et statistique des possessions hollandaises aux Indes* (1796); *Résumé de l'ethnographie et de la géographie politique de l'Europe* (1802); *Dictionnaire complet des produits et marchandises* (1805-1807, 8 vol.), etc.

NORMANN-KHRENFELS, général allemand. V. NORMANN-KHRENFELS.

NORROIS s. m. (no-rô). V. NOROIS.

NORRETELGE, ville de Suède, dans le gouvernement et à 75 kilom. N.-E. de Stockholm; 1,000 hab. Fabrique d'armes fondée par Gustave II Adolphe. Commerce actif; 10 manufactures ou fabriques, dont une de drap assez importante.

NORRY (Charles), architecte français, né à Bercy, près de Paris, en 1756, mort à Paris en 1832. Il eut Roussel pour maître, et son habileté comme dessinateur, son érudition peu commune le firent attacher à la commission scientifique qui accompagnait en Egypte le corps d'armée du général Bonaparte. Ses études qu'il fit dans la patrie des pharaons sont très-précieuses au double point de vue de l'histoire et de l'esthétique. Le général en chef, qui voyait déjà dans l'Egypte une province française, créa, à l'instigation de Norry, un institut au Caire. De retour en France, avec de superbes dessins dans ses cartons, Norry en exposa quelques-uns qui lui valurent la décoration et une place de chef de bureau au ministère de l'intérieur. C'est grâce aux loisirs nombreux que lui laissaient ses fonctions qu'il put mener à bonne fin son excellent travail, la *Description de l'expédition d'Egypte*, avec la *Description de plusieurs monuments de cette contrée* (1799). La *Décade égyptienne*, qui parut vers 1800 (3 vol. gr. in-4°), renferme aussi plusieurs morceaux très-importants qui font honneur au savant architecte. Enfin la *Grande description de l'Egypte* lui doit de très-remarquables dessins. Il est fâcheux que ces travaux soient aujourd'hui un peu oubliés, car ils attestent vraiment un mérite hors ligne. Sa mort laissa, dit-on, inachevées plusieurs *Restaurations* d'un grand intérêt archéologique. Ces dessins, que l'on dit fort beaux, ne sont, malheureusement pour les artistes, jamais sortis de la main.

NORSE s. m. (nor-se). Syn. de NOROQUE.

NORT, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. de Châteaubriant, sur l'Erdre; pop. aggl., 1,908 hab. — pop. tot., 5,586 hab. Mine de houille; entrepôt du commerce entre Nantes et les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et une partie du Maine-et-Loire.

NORT (Odet ds), pasteur de l'Eglise réformée, né à Agen en 1540, mort à La Rochelle en 1591. Reçu ministre à Genève, il desservit tour à tour plusieurs Eglises, puis entra dans le ministère à La Rochelle en 1563. Tous les historiens qui parlent de lui le représentent comme un homme doué des plus précieuses qualités, de celles surtout qui rendent populaire. A cet égard qu'il avait reçu de la nature une grande facilité de s'énoncer nobles-

ment et l'heureux talent de persuader. » La Popélinière nous apprend qu'il était le premier de la ville tant en savoir qu'en éloquence, et un autre le qualifie de « grand serviteur de Dieu et grand prescheur autel que nul autre de son temps. » De Nort, avec son influence, contribua à livrer La Rochelle aux protestants en 1568. Il poussa les Rochelais à soutenir le siège de 1573 et ouvrit les portes de la ville à Condé en 1576. En reconnaissance de ses éminentes services, on l'appela à présider le onzième synode national tenu en 1581.

NORTE s. f. (nor-te). Bot. Syn. de **SISTYRE**, genre de crucifères.

NORTÉNIE s. f. (nor-té-ni). Bot. Syn. de **TORÉNIE**.

NORTH (sir Thomas), écrivain anglais qui vivait vers la fin du xvi^e siècle. Aucun document n'existe sur la vie de North; on sait seulement, d'après ses ouvrages, qu'il sollicita une pension de la reine Elisabeth. On lui doit : *The dial of princes* (Londres, 1557, in-fol.); *The moral philosophy of Domi* (Londres, 1570, in-4°).

NORTH (Dudley, baron), littérateur anglais, né en 1581, mort en 1666. Il eut une jeunesse dissipée et, à la fin de ses jours, il se rallia au parti parlementaire et devint un des commissaires de l'amirauté. On lui doit : *A forest of varieties* (1645), mélange de prose et de vers. — Son fils Dudley, baron NORTH, né en 1604, mort en 1677, devint membre du Parlement, donna sa démission à la mort de Charles I^{er} et se consacra exclusivement aux recherches historiques. On lui doit : *Observations and advices æconomical* (Londres, 1669, in-12); *Light in the way to paradise, with other occasional* (Londres, 1682, in-8°).

NORTH (Francis), baron de GUILDFORD, homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1637, mort en 1685. Admis, grâce à la protection du duc d'York, au nombre des avocats du roi, il devint successivement solicitor général, député à la Chambre des communes, attorney général, président de la cour des plaids communs (1674), titre à l'abri duquel il poursuivait avec acharnement les catholiques, membre du conseil privé et chancelier d'Angleterre (1683). Il dut cette rapide élévation, rapporte naïvement l'un de ses frères qui lui a consacré une biographie, à ses manœuvres tortueuses, à son égoïsme, à sa politique indécente, à sa platitude devant les détenteurs du pouvoir. On lui doit : *An alphabetical index of verbs neuter; A philosophical essay on music* (Londres, 1677, in-4°), etc.

NORTH (Roger), historien anglais, frère du précédent, né vers 1650, mort en 1738. Il était chef de la chancellerie de l'archevêque Seldon et a laissé les ouvrages suivants : *Examen or an enquiry into the credit and veracity of a pretended complete history tending to vindicate the honour of the late king Charles II* (Londres, 1740, in-4°); *The life of Francis North* (Londres, 1740, in-4°).

NORTH (Frédéric), comte de GUILDFORD, homme d'Etat anglais, de la famille des précédents, né en 1732, mort en 1792. Après avoir voyagé sur le continent, il entra à la Chambre des communes et fit preuve d'un talent si remarquable, qu'il était nommé à vingt-sept ans commissaire de la trésorerie. Payeur général de l'armée en 1766, membre du conseil privé peu après, il succéda au célèbre Townshend comme chancelier de l'Echiquier (1767), puis devint premier lord de la trésorerie (1770-1782) à la place de lord Grafton. C'est sous son dernier ministère qu'eut lieu l'émancipation des colonies anglaises d'Amérique. Vainement l'opposition, à la tête de laquelle se trouvaient Fox et Burke, soutint que le Parlement n'avait pas le droit de taxer des colonies et que, s'il lui le droit, il ne devait pas le faire triompher par la force. North, interprète de la volonté du roi George III, parvint à entraîner la majorité à déclarer une guerre qui ne fut qu'une suite d'humiliations et de revers pour son pays. Bien que, grâce à ses grands talents de discussion, à son habileté à manier les hommes, North eût conservé son ascendant sur la majorité, il vit, après la défaite de lord Cornwallis (1781), les forces de l'opposition s'accroître considérablement et, peu après une discussion publique dans laquelle il défendit avec une rare habileté sa funeste politique, il donna sa démission. La paix avec les Etats-Unis fut signée, en 1783, par le ministère à la tête duquel se trouvait Shelburne. Quelques mois plus tard, lord North eut un moment le département de l'intérieur, en 1783, dans le ministère de la coalition, où figura Fox comme ministre des affaires étrangères, et qui fut remplacé, le 16 décembre 1783, par le ministère Pitt. Une fois hors du pouvoir, lord North siégea rarement au Parlement. Cependant, en 1789, malgré la cécité dont il était affligé, il repartit à la tribune et combattit avec vigueur le projet de loi sur la régence. A partir de ce moment, il renonça entièrement à la politique.

NORTH (George), antiquaire anglais, né en 1710, mort en 1772. Entré à l'âge de dix-neuf ans dans les ordres, il obtint le rectorat de Codrington et vécut paisiblement dans sa cure, consacrant la plus grande partie de son temps à l'étude des antiquités. On lui doit : *An answer to a scandalous libel* (Londres, 1741,

in-4°); *Remarks on some conjectures relative to a very ancient piece of money* (Londres, 1752, in-4°).

NORTHALLERTON, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 50 kilom. N.-O. d'York, sur la Wiske; 4,900 hab. Tanneries et toiles. C'est près de cette ville qu'eut lieu la bataille dite de l'Etendard, dans laquelle les Ecossais furent battus par les Anglais (1138).

NORTHAMPTON, ancienne *Camulodunum*, ville d'Angleterre, capitale du comté du même nom, sur la rive gauche de la Nen, à 105 kilom. N.-O. de Londres; 21,242 hab. Cette ville, pittoresquement bâtie en pente douce, offre un aspect agréable qu'elle doit en partie à la couleur rouge des briques dont sont bâties la plupart de ses constructions. La ville possède quelques édifices remarquables; nous citerons en première ligne : l'église Saint-Pierre, intéressant spécimen de l'architecture normande primitive; l'église du Saint-Sépulchre, que l'on croit avoir été bâtie par les templiers au commencement du xiii^e siècle; l'église Saint-Gilles, monument de différents styles, anciens et modernes, et contenant plusieurs tombes et mausolées; enfin l'église de Tous-les-Saints, moderne, mais possédant une grosse tour du xii^e siècle qui sert de clocher. Au-dessus du portique grec s'élève la statue de Charles II, revêtu d'une toge et coiffé d'une perle. A l'intérieur, on remarque un bon tableau de Thorntill, la statue de Spencer Perceval, par Chantrey; un buffet d'orgue de 3,000 tuyaux, par Hill, et une partie de l'ancienne crypte qui s'étendait sous l'édifice primitif. Parmi les monuments civils de Northampton, il faut mentionner : l'hôtel de ville; l'école de grammaire, fondée en 1556; l'hôpital, établi en 1747; les casernes, construites en 1796; l'asile du comté, très-belle édifice moderne, aux grandes proportions, érigé en 1836; la prison, bâtie en 1848 pour 80 prisonniers, d'après le système cellulaire, et la bourse des grains, ouverte en 1851. Northampton possède, en outre, quelques vieilles maisons particulières des plus pittoresques, une, entre autres, située place du Marché et ornée de curieuses sculptures et d'une inscription en langue galloise. Un hippodrome situé aux portes de la ville est chaque année, au mois de mars, le théâtre de courses de chevaux très-suivies. Cette ville possède des fabriques de fil, de dentelles, de soieries, et on y fabrique en grand les bottes et les souliers.

Northampton a une origine fort ancienne; on y retrouve des vestiges de la conquête romaine. Elle jouit au moyen âge d'une grande importance et on y vit se réunir, de 1138 à 1380, vingt parlements. C'est aux abords de Northampton que fut livrée, le 10 juin 1460, pendant la guerre des Deux-Roses, la bataille qui donna au comte de Warwick la victoire définitive sur les lancastriens. Henri VI y fut fait prisonnier. En 1642, la ville fut fortifiée par lord Brooke et un incendie la détruisit en partie en 1675. Des conciles ont été tenus dans cette ville en 1136, en 1164, en 1176, en 1177 et en 1267. Le plus célèbre est celui de 1164, dans lequel le roi d'Angleterre fit condamner saint Thomas de Cantorbéry. Le comté de Northampton est borné au N. par les comtés de Rutland et de Leicesters, à l'O. par celui d'Oxford et de Warwick, au S. par celui de Bucks et à l'E. par ceux de Hunting, de Bedford et de Cambridge; longueur, 120 kilom.; largeur, 40; superficie, 259,096 hectares; 201,317 hab. Le sol, légèrement accidenté par des collines, est arrosé par la Nen, la Welland et l'Ouse, et très-fertile. On y trouve de beaux pâturages et une agriculture avancée; le climat est doux et très-sain. L'élevage des bestiaux, des chevaux et des moutons y est très-importante. Quant à l'industrie, elle est fort active. Les principales villes, après Northampton, sont : Peterborough, Higham-Ferrers, Brackley, Wellingborough, Kettering, Towaster. Le comté de Northampton formait, du temps de la conquête romaine, le pays des *Coritani*. Plus tard, à l'époque de l'heptarchie, il fit partie de la Mercie.

NORTHAMPTON, ville des Etats-Unis (Massachusetts), chef-lieu du comté de Hampshire; sur la droite du Connecticut, à 145 kilom. O. de Boston; 5,000 hab. Manufactures de lainages, papeteries, tanneries. Ville commerciale.

NORTHAMPTON (Henri HOWARD, comte DE), homme d'Etat anglais, né dans le comté de Norfolk en 1539, mort en 1614. Son père était mort sur l'échafaud et ses biens avaient été confisqués. Comme il appartenait à la religion catholique et qu'on le soupçonnait d'avoir été partisan de Marie Stuart, Henri Howard fut tenu éloigné de la cour tant que vécut Elisabeth et mena une existence précaire. Mais Jacques I^{er}, en arrivant au trône, s'attacha à réparer envers lui les torts du dernier règne et le nomma successivement membre du conseil privé, lord gardien des sept ports, lord du sceau privé. Le comte de Northampton joignait à une vaste instruction une connaissance approfondie des affaires. On lui doit un ouvrage rempli d'érudition et de recherches curieuses sur l'astrologie judiciaire, les prophéties, etc., lequel est intitulé : *A defensive against the poison of supposed prophecies* (Londres, 1583, in-4°).

NORTHAMPTON (Josué Spencer Alwyne

COMPTON, baron DE WILMINGTON, comte DE WARWICK et deuxième marquis DE), homme d'Etat et littérateur anglais, né à Castle-Asby, dans le Northamptonshire, en 1790, mort en 1851. Fils unique du marquis Charles, il succéda, en 1822, à Spencer Perceval, comme représentant de son comté à la Chambre des communes, et suivit la politique des whigs avec lord Ponsby et l'économiste Mackintosh, qui furent ses amis. A la mort de son père en 1828, il entra à la Chambre des lords et publia, en juin 1832, une lettre sur la réforme du Parlement. Cette lettre eut un grand retentissement dans le monde politique anglais et décida, dit-on, le ministre Grey à proposer les mesures conseillées par Northampton. Il fut un des partisans de l'impôt direct. Après la chute du ministère Grey, il abandonna la politique et se voua aux études archéologiques et poétiques. Il créa dans son château une grande bibliothèque, un cabinet minéralogique et fonda plusieurs sociétés savantes, entre autres, la Société archéologique (1844). Il contribua pour beaucoup à la publication de l'*Histoire du Northamptonshire*, par Baker; du *Vitruvius Britannicus ou Description des monuments d'architecture d'Angleterre*, par Robinson (1841); de l'*Histoire des familles nobles d'Angleterre*, par Drummond (1842). Enfin il publia, en 1846, un volume de poésie, le *Triumf*, où se trouvent à côté de ses poésies quelques morceaux de Wordsworth, Moore et Tennyson. En 1815, il avait épousé Marguerite Douglas de Torloise, une amie de Walter Scott, qui a laissé un beau poème épique, intitulé *Irène*. — Il eut quatre fils, dont l'aîné CHARLES lui succéda en 1851 dans son titre de marquis.

NORTHCOTE (James), peintre et littérateur anglais, né à Plymouth (Devonshire) en 1746, mort à Londres en 1831. En dépit de ses prétentions à la noblesse, il était fils d'un horloger et travailla d'abord dans les montres. Ayant fait voir de réelles dispositions pour la peinture, il fut envoyé à Londres et admist l'atelier de Reynolds (1771), où il montra peu de facilité et d'imagination, mais se fit remarquer par son ardeur au travail. Au bout de cinq ans, il était parvenu à exécuter des portraits d'une ressemblance extrême. Northcote quitta alors Reynolds (1776), retourna dans le Devonshire et put réaliser, en faisant de nombreux portraits, des économies qui lui permirent d'aller faire un voyage en Italie. Il allait voir Rome pour « voler, selon ses propres expressions, tout ce qu'il pourrait aux maîtres italiens. » Après avoir mis à contribution les vieux maîtres, il revint à Londres en 1780. Quatre ans plus tard, Northcote exposa le *Naufrage du vaisseau le Centaure*, dont le succès fut très-grand, bien que ce tableau fût loin d'être un chef-d'œuvre.

En 1785, dit M. Burger, Northcote avait huit tableaux à l'exhibition, cinq portraits et trois compositions de fantaisie : la *Charité*, la *Jeune fille sur fruits* et la *Visite à la grand-mère*; ce n'était pas encore là de la peinture historique; et y fit l'année suivante, avec le *Mort du prince Léopold de Brunswick*, le *Roi Edouard V et son frère tués dans la Tour par ordre de Richard III*, *Ces Enfants d'Edouard*, qui firent sensation, furent habilement gravés, comme l'avait été déjà le *Naufrage du capitaine Englefield*, et décidèrent l'admission de l'auteur à l'Académie, en qualité d'associé. Boydel aussi s'empressa de lui demander son concours pour la *Galerie de Shakespeare*, et particulièrement un grand tableau de la *Mort de Walt Tyler*. Cette dernière toile, aux dimensions énormes, eut un très-grand succès et valut à l'artiste d'être nommé membre titulaire de l'Académie. A cette époque, en pleine possession de la renommée, Northcote fit de nombreux portraits, mais d'une valeur médiocre. En 1796, il entreprit une série de peintures murales, d'une extrême faiblesse. Cet échec ne l'empêcha pas de revenir à la grande peinture et, de 1798 à 1829, il exposa un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Jacob béniissant ses fils de Joseph*; un *Saint Francis*; la *Prise de la mère*; le *Débarquement du prince d'Orange à Torbay*; les *Léopards*; le *Duc d'Argyle endormi dans sa prison*; les *Amies apparaissant aux bergers*; *Joseph et ses frères*; *Romulus et Rémus*; la *Mort du comte d'Argyle*; *Mortimer et Richard Plantagenet*; une *Bacchante*; *Prospero*; *Miranda et Caliban*; une *Lady passant les Alpes*; une *Chasse au tigre*; une *Chasse au chevreuil*; l'*Ensevelissement du Christ*; la *Pêche miraculeuse*; le *Jugement de Salomon*; le *Mariage de Richard*, etc. Travailler infatigable, Northcote peignit presque sans relâche jusqu'à la fin de sa vie et amassa une grande fortune. Sa réputation, très-suffite de son vivant, s'est en partie évanouie. Il avait toujours fait de la peinture difficile, dit M. Burger. Jeune, il n'avait eu ni imagination, ni poésie, ni ardeur, ni adresse; vieillard, il maculait pesamment des toiles dont, à défaut d'amateurs, il faisait hommage à des églises. Ses amis ne continuaient pas moins d'admirer un artiste qui avait su gagner par son talent quelque chose comme un million.

Northcote ne se borna pas à être un peintre, il fut aussi un écrivain. Il écrivit de nombreux articles de critique artistique, des études sur divers artistes et quelques ouvrages : *Mémoires sur Reynolds* (Londres, 1813, in-4°), qui renferment des renseignements pré-

cieux; *Variétés sur la peinture* (1813, in-4°); *Un cent de fables originales et choisies* (1828, in-8°), avec de charmantes gravures; la *Vie du Titien* (1830, in-8°).

NORTHFIELD, ville des Etats-Unis, Etat de Vermont, comté de Washington, sur le chemin de fer central de Vermont, à 14 kilom. S.-S.-O. de Montpelier; 9,000 hab. Commerce de laines.

NORTHFIELD, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, à 18 kilom. O. de Southfield; 2,750 hab. Commerce actif.

NORTH-FLEET, village d'Angleterre, comté de Kent, sur la rive droite de la Tamise, à 2 kilom. O. de Gravesend; 2,200 hab. Chantiers de construction pour la marine.

NORTHMAN. Ancienne orthographe du mot **NORMAND**.

NORTHUMBERLAND, comté d'Angleterre, borné au N. par les comtés de Durham et de Berwick, à l'E. par la mer du Nord, au S. par le comté de Durham; au S.-O. par ceux de Westmoreland et de Cumberland. Longueur, 95 kilom.; largeur, 75 kilom.; 253,000 hab. Ce comté est arrosé par l'Umbur, la Tweed, la Tyne, l'Aine, etc. Il est sillonné par les voies ferrées de Watling, Newcastle, Carlisle, York et Berwick. Le sol est peu accidenté, si ce n'est dans le voisinage de l'Ecosse. Le climat est froid; le pays est fertile et possède d'excellents pâturages; on y cultive avec succès l'avoine, l'orge, le blé, les pois et les pommes de terre. On y élève de nombreux troupeaux. La pêche et la chasse y sont abondantes. L'industrie du comté est également très-florissante. Il renferme les plus riches mines de houille de l'Angleterre et possède aussi des mines de plomb, de fer et de zinc. On y voit de nombreuses manufactures de toiles, de draps et de soieries, quelques fabriques de produits chimiques, des verreries, des ateliers de construction de locomotives.

Les principales villes manufacturières du comté sont : Newcastle, Lemington, Houghton et Ilexham. Il se divise en 6 districts et 90 paroisses. Il envoie 10 membres à la Chambre des communes. Les électeurs sont au nombre de 8,264. Le Northumberland est l'ancien pays des *Brigantes*; il fit partie du royaume de Northumbrie pendant l'heptarchie. Guillaume le Conquérant le donna, en 1066, à la famille Percy.

NORTHUMBERLAND, comté des Etats-Unis, dans la partie E. de la Pensylvanie; arrosé par le Susquehanna, les rivières de Shamokin, Mahanoy et Mohanlan; superficie, 500 milles carrés; 45,000 hab. Chef-lieu, Sunbury. La partie sud de ce comté est traversée par les montagnes de Chamokin et de Mahanoy. Le sol, fertile dans les vallées, produit du blé, du maïs, du foin et de l'avoine. Le commerce y est très-actif et l'industrie y compte une quantité de fonderies, forges et hauts fourneaux. On y voit quelques mines de fer. Le comté possède une voie ferrée allant de Sunbury aux mines de Samokin et de Sunbury, à Erie et à Philadelphie.

NORTHUMBERLAND, comté de l'Océanie, Mélanésie (Nouvelle-Hollande), dans la Nouvelle-Galles méridionale, entre 32° 26' et 33° 38' de latit. S. et entre 148° 4' et 149° 25' de longit. E. Ce comté a une longueur de 120 kilom. et une largeur de 108; il est arrosé par le Paterson, la Grorse et l'Hawkesbury. Ses villes principales sont Newcastle, Wilberforce et Port-Huntley.

NORTHUMBERLAND (iles de), sur la côte N.-E. de l'Australie, par 21° et 22° de latit. S. et 147° et 148° de longit. E.

NORTHUMBERLAND (étroit de), entre l'île Saint-Jean et les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse (Amérique anglaise).

NORTHUMBERLAND (duc DE), nom de plusieurs hommes d'Etat anglais. V. DUDLEY et PERCY.

NORTHUMBRIE, un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, il fut fondé en 547 par Idda et ses douze fils, entre l'Umbur et le Forth. Sa capitale était York. Ce royaume comprenait un territoire occupé aujourd'hui par les comtés anglais de Nottingham, d'York, de Durham, de Northumberland et de Lancastre, et par les comtés écossais d'Edimbourg, d'Haddington, de Berwick, de Peebles, de Selkirk et de Roxburgh. Après la mort du fondateur Idda, la Northumbrie fut divisée en deux royaumes, quelquefois gouvernés par le même prince. Elle fut réunie à la monarchie anglaise en 827, par Egbert le Grand.

NORTHWICH, ville d'Angleterre, comté et à 23 kilom. E.-N.-E. de Chester, sur le Weaver; 1,800 hab. Eglise singulièrement décorée; sources salées et mines de sel importantes.

NORTIA, divinité qui, chez les Etrusques, portait les attributs de la Fortune et était déesse du Temps. Elle possédait à Vulsinies un temple où l'on enfouissait un clou chaque année. On comptait les années écoulées par le nombre de clous fichés dans le temple de la deesse.

NORTIER s. m. (nor-tié — rad. *norrir*, pour *noirir*). Econ. rur. Eleveur de bestiaux, dans les provinces du Nord. On dit aussi **NORTIER**, **NORSTIER** et **NORREQUIER**.

NORTON (Thomas), alchimiste anglais, qui vivait au xve siècle; son existence nous est inconnue, mais on se des ouvrages est parvenu jusqu'à nous. Cet ouvrage, intitulé : *Ordinale seu crede mihi*, fut écrit en anglais, puis traduit en latin, et il a été inséré dans le *Theatrum chymicum* d'Aschmoel, dans la *Bibliotheca chymica* de Manget, dans le *Tripus aureus* de Michel Mayer. Dans ce traité, chose singulière pour un alchimiste, Norton attaque les alchimistes. D'après lui, l'alchimie est une science d'inspiration divine, « dont la connaissance a été refusée au méchant, car elle l'enferme d'orgueil et inspire l'esprit de révolte. » De plus, il conseille de fuir, autant que la peste, les faux alchimistes qui promettent de multiplier l'or et l'argent, et donne un démenti à ceux qui professent l'opinion de la génération des métaux. Norton était en réalité moins un alchimiste qu'un mystique. Il attribuait à la teinture des philosophes « la vertu d'envoyer à l'homme le ferment de toutes les mauvaises passions et de lui assigner dans le ciel une place auprès des saints. » Au milieu de beaucoup de phrases vagues et incompréhensibles, on rencontre pourtant une bonne indication, c'est celle de la construction d'un fourneau qui permettrait, à l'aide de registres, d'élever ou d'abaisser la température à volonté.

NORTON (André), littérateur et théologien américain, né dans le Massachusetts en 1786, mort en 1852. Il fut successivement directeur du collège Bowdoin, à Cambridge, professeur de mathématiques et d'exégèse à l'université de cette ville, enfin bibliothécaire. C'était un partisan déclaré de l'unitarisme, dont il propagea les doctrines dans une revue périodique. Outre des *Poésies*, on lui doit : *Ensemble des raisons qui défendent de croire les doctrines des trinitaires* (1833); *L'authenticité des Évangiles d'après leur évidence historique* (1837-1844, 3 vol.), etc.

NORTON (Caroline-Elisabeth SHERIDAN, dame), femme auteur anglaise, née en 1808. Elle perdit de bonne heure son père, qui était fils du fameux orateur et poète Sheridan, mais sa mère prit le plus grand soin de son éducation et de celle de ses deux sœurs, dont l'une est devenue lady Dufferin et l'autre la duchesse de Somerset. Caroline montra dès l'enfance de remarquables dispositions pour la poésie et composa des pièces de vers, des poèmes qui révélèrent un précoce talent. A dix-neuf ans, en 1827, elle épousa un frère de lord Granley, sir George Norton, qui était alors membre du Parlement; mais cette union ne fut point heureuse : les deux époux se séparèrent en 1836, à la suite d'un scandaleux procès intenté à mistress Norton par son mari, qui l'accusait d'une liaison adultère avec lord Melbourne.

Mistress Norton doit être mise au premier rang parmi les femmes poètes de l'Angleterre contemporaine. On lui a même donné le surnom de *Byronnisme*, tant l'ardeur passionnée et la hardiesse de ses pensées qui régnent dans ses poésies rappellent le génie de l'auteur de *Child Harold*, ce qui n'empêche pas qu'on y rencontre souvent des passages d'une délicatesse inimitable. « Elle a beaucoup de cette vive passion personnelle qui distingue la poésie de Byron, dit un critique anglais. Elle a aussi de ce poète les beaux passages de tendresse, la pensée forte et pratique, l'expression pleine d'énergie. Ce n'est pas une imitation artificielle, mais une ressemblance naturelle. » Parmi ses productions les plus remarquables, nous citerons : les *Chagrins de Rosalie* (1829), poème qu'elle avait composé à dix-sept ans, et dont la versification est d'une élégance exquise; *L'Homme timoré* (1831), poème sur la légende du Juif errant; le *Rêve et autres poèmes* (1840); *L'Enfant des îles* (1845), poème dédié au prince de Galles, dans lequel elle fait une peinture aussi vraie qu'émouvante des classes pauvres dans la société anglaise; *Ballade de la tante Cary* (1847); *Esquisses et contes en vers* (1850). Parmi ses romans, nous mentionnerons : la *Femme et la récompense de la femme* (1835); *Stuart de Duilath* (1851, 3 vol.), qui renferme de grandes beautés, mais qui laisse une impression douloureuse et pénible; *Perdu et sauvé* (1853), roman du même genre; *Madame de La Garaye* (1862). Mme Norton s'est aussi occupée des questions sociales qui intéressent plus particulièrement la femme, et elle a fait preuve d'une véritable éloquence dans les deux ouvrages suivants : *Les Lois anglaises pour les femmes au xix^e siècle* (1854); *Lettre à la reine sur le bill de mariage et le divorce du lord chancelier Cranworth* (1855).

NORVÈGE ou **NORVÈGE**, ancienne *Nérogon*, en suédois *Norrige* (royaume du nord), contrée du nord de l'Europe, formant la partie occidentale de la presqu'île scandinave, entre 57° 45' 45" et 71° 11' 40" de latit. N. et 20° et 29° de longit. E. Cette contrée est bornée à l'E. par la Suède, dont elle est séparée presque entièrement par les Alpes scandinaves, au N. par l'Océan Glacial, à l'O. par l'Océan Atlantique et la mer du Nord et au S. par le Skager-Rack. Sa plus grande longueur, depuis le cap Nord jusqu'au cap Lindenaes, est de 1,540 kilom.; sa largeur, assez variable, n'est en moyenne que de 400 kilom., et ses côtes ont un développement de 2,600 kilom.; enfin, sa superficie totale est de 306,405 kilom. carrés.

— *Description physique.* Les côtes de la Norvège présentent de nombreux golfes (*fjords*), dont les principaux, en allant du nord au sud, sont : le Varanger-Fjord, le Försanger-Fjord, l'Oføden-Fjord, le Salten-Fjord, le Drontheim-Fjord, le Hardanger-Fjord, le Buks-Fjord et le golfe de Christiania, le plus vaste de tous. Ces côtes sont élevées et l'on ne trouve guère de terres basses qu'autour du golfe de Drontheim. Elles sont bordées d'un nombre infini de petites îles, appelées *holmar* dans la langue du pays, et de rochers qui rendent leur accès difficile. Parmi ces îles, nous citerons en premier lieu l'archipel de Lofoden. Au nord de cet archipel, nous mentionnerons les îles de Magerø, de Sorø, de Ringvalseb, d'Hvalø, de Senjen, et, au sud, celle de Hettezen.

La plus grande partie de la Norvège est sillonnée de montagnes, constituant un immense bloc de rochers appelé dans sa partie méridionale *Norrka Fiellen* et dans sa partie septentrionale *Kjelen* ou *Kjolen*. Les monts Kjelen, connus aussi sous le nom de monts Dofrines, s'élèvent comme un rempart naturel entre la Suède et la Norvège; ils sont très-élevés et surtout remarquables par la variété de leurs formes. Le point culminant de cette chaîne de montagnes est le Sulitelma, la plus haute montagne de l'arc arctique. Cette chaîne de montagnes est surmontée de plusieurs pics, dont le plus élevé, au nord, est à 2,070 mètres et, au sud, 1,839 mètres au-dessus du niveau de la mer. Une autre chaîne de montagnes, appelée *Dovre*, divise la Norvège en deux parties, méridionale et septentrionale. Le Sneehaetten, qui s'élève environ à 2,623 mètres au-dessus du niveau de la mer, est le point le plus élevé du Dovre.

Dans leur division méridionale, les montagnes ne forment point de chaînes proprement dites; elles sont composées de terres stériles, séparées quelquefois par de petites vallées, et portent le nom de *fjelds*. Les principales sont le Hardanger-Fjeld, le Fille-Fjeld, le Sogne-Fjeld, le Høringerne, le Ymes-Fjeld, le Lange-Fjeld et le Dovre-Fjeld. Le Sneehaetten, point culminant du Dovre, était autrefois regardé comme le point le plus élevé de la Norvège; mais il est surpassé par le Skagtolund (2,670 mètres), par d'autres monts de l'Høringerne et par le Ymes-Fjeld qui, situé plus loin à l'est, s'élève à 2,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. La hauteur moyenne de ces montagnes est de 1,333 mètres. Beaucoup de ces montagnes ont des formes étranges, ce qui a donné lieu à de nombreuses légendes populaires, qui les représentent comme des cadavres de géants pétrifiés. Leur aspect est sombre et sauvage et les immenses forêts de sapins qui hérissent les flancs et les pieds de ces monts ajoutent encore à leur apparence lugubre. Une grande partie des montagnes est couverte de neiges éternelles, d'une blancheur éblouissante, et de glaciers. Le Suphelle, glacier situé au-dessus du Fjærlands-Fjord, est seulement élevé de 35 mètres au-dessus du niveau de la mer; dans Finnmarken se trouvent les glaciers du Jökuls-Fjord, qui sont moins importants que le précédent. Citons encore le Følgefonden, à Hardanger, qui s'élève à 1,550 mètres au-dessus du niveau de la mer et forme une vaste plaine, dont la neige ne se fond jamais. De ces montagnes coulent une foule de petits ruisseaux qui, en se réunissant à travers des vallées étroites, profondes et fertiles, forment des rivières. Les principaux cours d'eau du versant oriental, qui se jettent dans le Skager-Rack, sont le Glommen, le Kemund, le Wønen, le Drammen, le Leaven, le Nit et le Torris. Parmi ceux du versant occidental, qui reçoivent l'Océan, nous mentionnerons la Tana, qui sépare la Norvège de la Russie, le Namsen et le Romsdal. Comme toutes les rivières de cette contrée viennent d'une grande élévation au-dessus du niveau de la mer, leur cours est assez rapide et les empêche d'être d'un accès facile à la navigation; quelques-unes, dans certaines parties de leur cours, sont très-propres au flottage des bois coupés.

Le Glommen-Elf, la plus large de ces rivières, prend sa source sur le versant du Rute-Fjeld, traverse le lac Oresund, situé à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, passe près de Røros, et se jette dans le sud-sud-ouest, longe le bas du fameux pic de Trou-Fiell, élevé de 1,200 mètres, puis, décrivant une courbe, s'engage dans la région cultivée, où il coule jusqu'au Kongsvinger; à cet endroit, il tourne brusquement à l'ouest et coule pendant quelque temps dans cette direction, tourne de nouveau vers le sud-sud-ouest, traverse le Oern et se jette dans le Skager-Rack, tout près de Frederikstad. Cette rivière possède plusieurs caractères, dont la plus importante, celle de Garpn, à 30 mètres de hauteur et est située à peu de distance de son embouchure. Au-dessus de cette cataracte, le Glommen devient navigable pour de grands bateaux. Au printemps, pendant les inondations qui ont lieu après la fonte des neiges, il décharge une partie de ses eaux dans le lac Wønen, en Suède. Au-dessous du Kongsvinger, il s'unit au Wormen, issu du lac Misen, formé lui-même par les petits ruisseaux qui découlent des montagnes. Le Romsdals-Elf, qui coule au nord-ouest, et le Lougen, au sud-est, prennent leur naissance d'une série de petits lacs, appelés *Lessovariks-Naud*, à l'ouest-sud-ouest

du Sneehaetten. Le Lougen coule dans le lac Misen, situé à plus de 140 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une des plus belles et fertiles contrées de la Norvège; il a environ 60 kilom. de long, mais sa largeur est tout au plus de 5 kilom.

Le Drammen-Elf, originaire du versant oriental du Norrka Fiellen, se divise en deux branches, le Beina-Elf et le Saurum-Elf. Après un cours rapide de plus d'un centaine de kilomètres de longueur, les deux branches se réunissent à 46 kilom. environ de l'embouchure de la rivière dans le golfe de Christiania. Cette rivière charrie une très-grande quantité de bois flottant. Le Tana-Elf, qui, pendant la plus grande partie de son cours, forme la limite de la Norvège et de la Russie, coule vers le nord-est l'espace de 200 kilom. jusqu'au cap du Varanger-Fjord; là, il tourne brusquement au nord et va se jeter dans le Tana-Fjord, après un cours d'une longueur de 300 kilom. environ. Le Tana-Elf est la moins rapide de toutes les rivières de la Norvège. Ce pays possède de nombreuses cataractes, dont un certain nombre sont extrêmement remarquables, soit par leur élévation, soit par les énormes masses d'eau qu'elles lancent. Outre celle de Garpn, nous citerons celles de Fiskumfoss, large de 50 mètres, la cataracte de Riiklan, près du mont Caustfeld, laquelle tombe du sommet d'un rocher haut de 175 mètres, enfin celle de Voeringfoss, située à Hardanger, dans la Norvège occidentale, et dont l'élévation est de 300 mètres.

La Norvège possède un grand nombre de lacs : le plus considérable par son étendue, son importance et sa beauté est le lac Misen, dont nous avons parlé plus haut. Autrement, sur ses bords, se trouvait la ville d'Hammer, dont il est souvent fait mention dans les annales du pays, et qui fut détruite et incendiée par les Suédois dans une de leurs fréquentes incursions dans ce pays. Le lac Oresund est beaucoup moins grand; sa longueur est de 15 kilom. environ et sa largeur de 3; il est situé à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le lac Oern a une longueur et une largeur égales à celles du lac Oresund. Le long de la côte occidentale de la Norvège se trouvent un grand nombre de détroits, qui, joints à ses lacs, à ses montagnes couvertes pour la plupart de neiges éternelles, en font un pays très-recherché par les voyageurs, à cause de ses points de vue magnifiques et de ses perspectives intéressantes. Sur le versant oriental du Norrka Fiellen se trouvent plusieurs lacs, dont un grand nombre sont situés à environ 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le lac Fåmund, près des limites de la Suède, a une longueur de 70 kilom. et une largeur de 3; à son extrémité méridionale, il forme une rivière qui, sous le nom de Klar-Elf, coule dans le lac Wønen, en Suède. Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 760 mètres.

— *Climat, productions du sol, faune.* Le climat de la Norvège est sain et moins froid, grâce au voisinage des côtes, qu'on ne pourrait le croire, eu égard à la situation de ce pays. Du reste, il varie beaucoup du nord au sud et devient très-rigoureux dans les parties élevées à plus de 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. La mer gèle rarement sur les côtes. Seul le Skager-Rack, qui est peu profond, est gelé l'hiver. Le havre de Bergen n'est pas plus souvent gelé que la Seine à Paris. Le climat de la côte occidentale est moins froid que celui de la côte méridionale, mais très-humide. Dans la partie nord-est, le climat est très-rigoureux. Vers le centre de la contrée, la neige tombe en grande quantité. À l'approche du printemps, cette neige fond en partie et engendre des ruisseaux qui forment les rivières et les lacs dont nous avons parlé. A Christiania, la température moyenne est de 69,25 centigr.; à Drontheim, elle est de 49,40; au cap Nord, la température moyenne est de 09,5; mais, l'hiver, elle n'est pas plus rigoureuse qu'à Drontheim. La violence des vents rend certains lieux inhabitables; plus des deux tiers de l'année sont orageux; pendant l'automne et l'hiver les orages sont incessants; ils sont d'une violence incroyable. Aux approches de l'hiver, la neige tombe pendant plusieurs jours, quelquefois même pendant plusieurs semaines, en quantité considérable; c'est principalement lorsque soufflent les vents de l'ouest qu'on voit les ces orages; le temps est beau et clair lorsque les vents soufflent de l'est. Pendant l'été, la température s'élève parfois jusqu'à 42° centigr. Pendant les mois de janvier et de février, elle descend jusqu'à — 25° et même — 35°. L'automne est froid et finit en octobre.

Le plus long jour dure du 15 mai au 29 juillet; il est de deux mois et demi; la plus longue nuit commence le 19 novembre et finit le 26 janvier; elle est longue environ de deux mois et dix jours. Pendant les longues nuits ont lieu des aurores boréales qui éclairent la contrée d'une manière vraiment extraordinaire, de sorte que les pêcheurs peuvent vaquer à leurs occupations ordinaires aussi bien que pendant le jour. Tout le long de la côte occidentale, les brises sont très-fréquentes. On ne connaît aucune trace volcanique, si ce n'est quelques laves trouvées dans une des îles voisines de Bergen.

Le sol de la Norvège renferme, dans sa partie montagneuse, des mines d'argent, de cuivre, de fer et de cobalt et du marbre. Les forêts constituent une des principales riches-

ses du pays. Outre d'immenses forêts de sapins et de pins, on trouve, parmi les espèces d'arbres, le bouleau, le chêne, l'orme, le hêtre, le tilleul, le genévrier. On recueille des pommes, des poires et des cerises jusqu'au nord de Drontheim. Le groseiller et le noisetier croissent à une latitude assez élevée, ainsi que l'orge, le seigle, l'avoine, les petits pois, les haricots, la pomme de terre et le lin. Les bœufs, les vaches, les chèvres sont en assez grande quantité dans la Norvège; mais on y voit peu de moutons. Dans les contrées méridionales, les chevaux en général sont de petite taille, mais au nord de Drontheim ils sont de haute taille. Les rennes constituent la principale richesse des Lapons. L'ours, le loup, le renard y abondent; on y voit aussi l'hermine et le glouton (*gulo borealis*), dont la fourrure est très-recherchée. Le lemming, qui habite les bords de la mer Glaciale, existe en grand nombre; aux approches des hivers rigoureux, cet animal émigre par bandes, se dirigeant en ligne droite vers le sud jusqu'à des distances très-grandes; s'il rencontre un obstacle qu'il ne peut franchir, il le tourne et reprend ensuite sa course rectiligne; pendant le jour, il est plongé dans une grande torpeur; mais, vers le soir, il se réveille, détruit toutes les plantes qu'il trouve sur son passage et commet des dégâts considérables. Différentes espèces d'oiseaux de mer abondent le long de la côte septentrionale, et leurs œufs constituent la principale nourriture des habitants de ces contrées pendant une partie de l'année. La mer fournit la principale subsistance aux habitants de la côte occidentale, où de nombreuses familles sont uniquement occupées de la pêche. La morue et le hareng y sont en très-grande quantité; le saumon y abonde et sa chair est beaucoup plus délicate que celle des saumons des autres parties du monde. Sur les deux côtes du cap Lindenaes, le homard est en abondance. A certains endroits, le long du Skager-Rack, se dépose du sel, mais non en quantité suffisante pour la consommation des habitants.

— *Populations, mœurs, industrie, commerce.* La population de la Norvège, qui comptait 733,141 habitants en 1835, est plus que doublée depuis cette époque. Elle s'élevait à 1,194,477 habitants en 1835, à 1,433,488 en 1855, et elle dépassait à la fin de 1873 1,600,000 hab. La population ne s'est guère agglomérée que dans les villes, au nombre de 44. La plus importante est Christiania, capitale du royaume et siège du gouvernement; elle possède un excellent port sur le golfe du même nom. Les autres villes un peu importantes sont Bergen, Drontheim, Christianund et Drammen, qui ont également des ports. Trois races distinctes habitent le pays : les Norvégiens proprement dits, qui forment l'immense majorité de la population; les Lapons ou Finnois, et les Quæners. Les Norvégiens parlent une langue qui a de très-grands rapports avec celle des Suédois et des Danois, dont ils ont les mœurs. De taille moyenne, ils ont en général les cheveux blonds et les yeux bleus; ceux qui habitent les montagnes sont vigoureux, agiles et très-adroits à la chasse; l'habitant des plaines est plus doux et plus laborieux. En général, le Norvégien est courageux, hospitalier, d'un caractère indépendant; il a conservé ses mœurs antiques, et, comme ses pères, il aime les festins et le vin; ce sont les Norvégiens qui ont découverts l'Islande. Les Lapons et les Quæners habitent la partie septentrionale du pays et ont conservé leurs idiomes particuliers. Les premiers, de très-petite taille et d'une laideur extrême, sont pasteurs et nomades; les seconds, plus grands et moins laids, ont des demeures fixes et vivent du produit de leur pêche.

Les Norvégiens qui habitent les plaines et les vallées s'adonnent à l'agriculture, qui tend à se développer beaucoup depuis un certain nombre d'années. La plus grande partie des terres labourables se trouve sur le versant oriental. Dans les hautes vallées, les habitants élèvent des bestiaux. Dans les contrées montagneuses, ils s'adonnent à l'exploitation des forêts et des mines, à la fabrication du charbon de bois et à la chasse. Aussi habiles qu'audacieux, les Norvégiens chassent et attaquent l'ours, le lynx, le loup et autres animaux féroces, pour s'en procurer les fourrures. Pour marcher sur la neige, ils portent aux pieds de longues planchettes de bois (*stierks*), et vont ainsi avec une étonnante agilité. Les habitants des côtes se livrent à la pêche de la morue, du homard, du saumon, du hareng, qui constitue une des principales richesses du pays. On évalue à environ 16,000 le nombre des individus qui se livrent à la pêche et à 25 millions le produit de cette industrie. L'exploitation des mines est également une branche importante de la fortune publique. On exploite l'argent principalement à Kongsberg et dans les environs, le cuivre à Røros, au depuis deux siècles on en a trouvé des quantités considérables, le cobalt à Modum. Les mines de fer, situées dans les environs d'Arendal et autour du golfe de Christiania, sont d'une grande richesse. Enfin, on exploite le marbre, le chrome, etc. La difficulté des transports et le mauvais état des voies de communication sont un obstacle à la fondation de grands établissements industriels. En 1854, un chemin de fer a été établi entre Christiania et le lac Misen; mais le pays, faute de capitaux, ne pourra être doté que très-difficilement de voies

ferrières. Parmi les établissements industriels, presque tous établis sur les côtes, nous citerons des fonderies de métaux, des distilleries d'eau-de-vie, des scieries de planches, des fabriques de drap, de toiles, d'étoffes, des raffineries de sucre, des clouteries, des tanneries, des manufactures de tabac, etc. Le commerce d'exportation est fait par des marchands et négociants établis dans les villes où se trouvent des ports de mer et surtout dans celles que nous avons citées plus haut. Il est assez important et dépasse 100 millions. La plus grande partie des produits des forêts, de la pêche et des mines est exportée dans la Grande-Bretagne, en Espagne et dans les ports de la Méditerranée et de la Baltique. Le fer suffit à peine à l'usage du pays, mais le cuivre et le cobalt sont exportés dans le Hambourg et la Hollande.

Les principaux produits de l'exportation sont les madiers, le sapin, les mâts de vaisseaux, les barils, le goudron, le bois de chauffage, les harengs salés, la morue, les homards, les écrevisses de mer, l'argent, le cuivre, le fer, les cornes, les pierres à aiguiser, les lichens, les peaux de bœuf, de renne, d'élan, les fourrures et les duvets. Le transport des produits se fait entièrement sur des vaisseaux norvégiens; les habitants sont excellents marins, et un grand nombre sont occupés à la pêche pendant les deux tiers de l'année et durant l'hiver à la hauteur des îles Lofoden. Les Suédois se servent dans leur commerce d'un grand nombre de vaisseaux norvégiens.

Les relations commerciales entre la France et la Norvège ont pris depuis quelques années une importance sérieuse. Ce débouché nouveau pour nos produits de Paris, de Lyon, du Havre de Bordeaux prendrait bientôt une extension plus considérable si des relations directes et rapides s'établissaient entre les deux pays. Dans ce but, et pour faciliter les échanges, le directeur de la Compagnie des paquebots à vapeur du sud de la Norvège, M. Petersen, a organisé vers 1873 un service biennuel entre le Havre et Christiania. C'est le *Kong-Magnus*, navire de 360 tonneaux, acheté neuf en Angleterre, qui fait ce service. Du 23 avril au 23 novembre 1873, il a effectué quinze voyages du Havre à Christiania, et, du 19 avril au 14 novembre, quatorze voyages de retour. Les bois, les peaux, les pâtes de bois pour la fabrication du papier, les goudrons, les poissons fumés, les huiles forment les chargements principaux à destination de France; nous exportons, à notre tour, les sucres, les orges, les articles de Paris, nos vins, etc.

— *Langue et littérature.* On suppose communément que, jusqu'au x^e siècle, l'idiome parlé en Suède, en Norvège et en Danemark était identiquement le même, et que cette langue nous a été conservée presque intacte en Islande, tandis qu'elle s'est modifiée en Suède et à fini par y former deux nouveaux dialectes nationaux. Effectivement, il est hors de doute que le scald islandais récitait ses poèmes en Islande, en Norvège, en Suède, en Danemark, et même devant ses compatriotes établis en Angleterre et dans la Petite et la Grande-Russie, sans avoir à craindre de ne pas être compris, jusqu'à ce que, nous dit-on, Guillaume eût introduit le gallois, c'est-à-dire le français, en Angleterre, et que les langues slaves eussent envahi l'est de l'Europe. Néanmoins, quoiqu'une même langue appelée alors *danots* ou *norroin* pût être intelligible dans ces diverses contrées, Max Müller doute fort que tous les Northmans aient jamais parlé un seul et même idiome, et il lui paraît très-probable que les premiers germes du suédois et du danois existaient déjà, bien avant le x^e siècle, dans les dialectes des nombreuses tribus de la race scandinave. Cette race se divise en deux branches bien distinctes : celle des Scandinaves de l'est et celle des Scandinaves de l'ouest, ainsi que les appellent les savants suédois; l'idiome des premiers serait représenté par l'ancienne langue de la Norvège et de l'Islande, et celui des derniers par le suédois et le danois. Cette séparation des peuples scandinaves avait précédé leur établissement en Suède et en Norvège. Les Scandinaves occidentaux, s'étant embarqués sur la côte de Russie, naviguèrent vers l'ouest, traversèrent la mer Baltique en passant par les îles d'Åland et s'établirent ensuite sur la côte méridionale de la Suède, tandis que leurs frères longèrent le golfe de Botnie et arrivèrent par le pays des Finnois et des Lapons jusqu'aux montagnes du nord de la péninsule, d'où ils se répandirent au sud et à l'ouest.

Les plus anciens fragments du langage scandinave nous sont conservés dans les deux *Eddas*, l'*Edda* poétique, composé de vieux poèmes mythiques, et l'*Edda* de Snorri, qui est de date plus récente et qui résume en prose les récits de l'ancienne mythologie. Les deux *Eddas* furent composées non en Norvège, mais en Islande. L'Islande avait été révélée à l'Europe par quelques moines irlandais qui s'y établirent au vi^e siècle. Au ix^e siècle, Naddod, Gardar et Fokki firent en Islande des voyages de découverte, et bientôt cette île lointaine servit d'asile aux républicains de la péninsule scandinave, comme plus tard l'Amérique aux puritains d'Angleterre. Après avoir vaincu la plupart des rois norvégiens, Harald Haarfagre conçut le projet d'asservir les populations

libres du nord de la Norvège. Ceux qui étaient trop faibles pour lutter contre lui ou trop fiers pour accepter sa domination quittèrent leur patrie et émigrèrent en France, en Angleterre et en Islande (874). C'était, en grande partie, des nobles et des hommes de condition libre, et ils ne tardèrent pas à établir en Islande une république aristocratique; c'était la forme de gouvernement sous laquelle ils avaient vécu dans leur pays avant le temps de Harald.

La vieille poésie qui florissait en Norvège au vi^e siècle et qui fut cultivée par les scalds au ix^e eût disparu à tout jamais sans les soins jaloux des écrivains danois. La branche la plus importante de leur poésie traditionnelle se compose de courts chants qu'ils appelaient *liod* ou *Quida* et qui célébraient les actes de leurs dieux ou de leurs héros. Quelle est la date précise de ces vieux poèmes? c'est ce qu'il nous est impossible de déterminer; mais nous savons, du moins, qu'ils existaient déjà avant l'émigration des Norvégiens en Islande, et il paraît même probable qu'on peut les faire remonter jusqu'au vi^e siècle, date de nos plus anciens fragments d'anglo-saxon et de haut et de bas allemand. Ces chants furent réunis vers le milieu du x^e siècle par Saemund Sigfusson, qui mourut en 1133. En 1643, un recueil du même genre fut découvert dans des manuscrits du x^e siècle et fut publié sous le titre d'*Edda* ou l'*Aleide*. Ce recueil est appelé l'*Ancien Edda* ou l'*Edda en vers*, pour le distinguer d'un ouvrage plus récent attribué à Snorri Sturluson (mort en 1241) et appelé l'*Edda en prose*. L'*Edda* de Snorri se compose de trois parties : la fascination de Gylfi, le discours de Bragi et le *Skalda* ou art poétique. Le titre d'Hérodote de l'Islande a été donné à Snorri Sturluson, dont l'ouvrage principal, le *Heimskringla* ou *Cercle du monde*, contient l'histoire des peuples scandinaves depuis les âges mythiques jusqu'au temps du roi Magnus Erlingsson, qui mourut en 1177. Ce fut probablement pendant qu'il était occupé à réunir les matériaux de cette histoire que Snorri Sturluson recueillit les vieux chants de son peuple, car son *Edda* et en particulier le *Skalda* sont pleins de fragments des anciens poèmes.

Le *Skalda* et les règles qui y sont données sont une image fidèle des poèmes du x^e siècle, et on ne peut rien imaginer de plus artificiel, ni qui rappelle moins la poésie naturelle et vraie de l'ancien *Edda* que cet *Art poétique* de Snorri Sturluson.

La langue norvégienne actuelle est issue de ce vieil idiome *korsk* qui fut commun jusqu'au vi^e siècle aux différentes branches de la race scandinave, et elle se rattache à la source germanique. Elle n'a de valeur que comme langue populaire, car la langue littéraire de la Norvège est le danois. Le norvégien compte environ 18,000 mots qui ne se retrouvent pas dans le vocabulaire danois, mais qu'on retrouve en partie dans le dialecte islandais. Suivant Holmboe (*Des rapports de la vieille langue du Nord avec le sanscrit*; Christiania, 1848, in-4°), les étymologies sanscrites seraient très-nombreuses et presque sans altération dans le norvégien populaire.

La littérature moderne de la Norvège se confond avec la littérature danoise, par suite de la longue domination du Danemark sur le pays et surtout par suite de la fusion des deux langues écrites. Au xv^e siècle, un évêque de Drontheim, André Arreboe, composa un remarquable poème épique sur la création : l'*Heptaméron* ou *Œuvre de la première semaine*; au siècle suivant, Tullin et Wesel publièrent de belles poésies; Holberg, des comédies qui trahissent l'imitation de Molière : le *Fanlant homme d'Etat*, la *Capricieuse*, le *Playman métamorphosé en grand seigneur*, une traduction libre du *Lutrin*, etc.; Strom, des morceaux d'histoire estimés; Gunnerus, une *Histoire naturelle*. Tous ces auteurs sont classés parmi les littérateurs danois, à cause de la langue dont ils se sont servis, et leur qualité de Norvégiens ne ressort que du lieu de leur naissance.

Une université a été fondée à Christiania en 1811; il y a, de plus, une sorte d'académie divisée en sept classes ayant chacune pour attribution : la philologie, les sciences physiques et mathématiques, l'agriculture, la pêche, la chasse, les mines, les forêts, l'industrie et le commerce. Depuis que la Norvège a été séparée du Danemark et réunie à la Suède (1814), la poésie populaire en dialecte norvégien a repris son essor; elle compte quelques célébrités, Schwach, Biergaard, Hansen, auteurs de chants patriotiques et de ballades.

— *Organisation politique et administrative.* La Norvège est régie par la constitution du 4 novembre 1814, promulguée après la réunion du pays à la Suède. Cette réunion ne l'empêcha pas de conserver son organisation particulière et de ne subir que les lois qu'elle fait elle-même. Elle n'a de commun avec la Suède que la personne du roi, la direction de la politique extérieure et le personnel diplomatique. Le roi est investi du pouvoir exécutif et doit, en montant sur le trône, prêter serment à la constitution. Il a le commandement des armées de terre et de mer et le droit de faire la guerre et la paix, mais il ne peut, sans le consentement des états (*storting*), employer les armées norvégiennes à une guerre offensive. Il est assisté d'un conseil d'Etat composé d'un ministre d'Etat et

de conseillers qui doivent être au moins au nombre de cinq. La responsabilité de tous les actes du gouvernement incombe à ce conseil, le roi étant irresponsable. Quand le roi quitte la Norvège, le ministre et deux des conseillers, renouvelés tous les ans, le suivent; les autres conseillers administrent le pays de concert avec un lieutenant général nommé par le roi. Ce dernier ne peut être Norvégien; quelquefois, c'est le prince royal, et, dans ce dernier cas, il porte le titre de vice-roi. Le vice-roi ou lieutenant général de Norvège réside à Christiania et soumet toutes les affaires au roi, qui manifeste sa décision en présence du ministre d'Etat et des deux conseillers placés auprès de sa personne. Les conseillers qui résident à Christiania se partagent les affaires gouvernementales, divisées en cinq départements : la justice et la police, l'instruction publique et les cultes, les finances, le commerce et les douanes, la guerre, enfin la marine. Un secrétaire d'Etat est chargé de la chancellerie. Le roi ou son représentant nommé à tous les emplois civils et militaires, qui, à très-peu d'exceptions près, doivent être donnés à des Norvégiens. Quant aux affaires communes à la Suède et à la Norvège, elles sont décidées dans le conseil d'Etat de Suède, où les membres du conseil norvégien ont voix délibérative.

Le pouvoir législatif appartient au *Storting* ou Chambre des états élue pour trois ans par le suffrage à deux degrés. Les électeurs du premier degré doivent être âgés de vingt-cinq ans et payer un cens de 165 fr. Pour être élu député, il faut avoir trente ans. Les représentants touchent une indemnité et ne peuvent être plus de 100 et moins de 75. Les deux tiers doivent être choisis par les électeurs de la campagne, et le tiers qui reste par les électeurs des villes. Le roi ou son lieutenant ouvre le *Storting*, qui, immédiatement après, se divise en deux corps, le *lagthing* (corps législatif) et le *odelthing* (assemblée de propriétaires fonciers). Le *lagthing* est composé d'un quart des membres du *storting* élus par toute l'assemblée. Chacune de ces chambres nomme son président et délibère séparément. Le *Storting* a le pouvoir d'abroger ou de promulguer les lois, d'imposer ou d'abolir des taxes, de déterminer la liste civile du roi et les salaires des employés du gouvernement, enfin de concourir avec la Chambre suédoise à l'élection d'un roi en cas de vacance du trône. Chaque projet de loi doit émaner du *odelthing* et, lorsqu'il a passé, il doit être soumis au *lagthing*, qui l'adopte ou le rejette. Quand le projet de loi a passé au Corps législatif, il est envoyé au roi, qui l'approuve de sa signature s'il l'accepte. Il peut le repousser, mais son *veto* n'est que suspensif, car, si trois *Storthings* consécutifs votent une proposition, elle prend force de loi malgré la volonté du roi. Le *storting* s'assemble une fois tous les trois ans, et la session dure environ trois mois. La disposition en vertu de laquelle les paysans nomment les deux tiers des députés leur assure la prépondérance dans les états. Ils en ont profité pour se décharger de la plupart de leurs impôts en en rejetant le fardeau sur les villes, et, chose singulière, tandis que dans les villes on nomme des députés conservateurs, les campagnes envoient au *storting* des députés très-avancés. C'est ainsi que les paysans ont pu faire adopter les réformes réclamées par eux, et, grâce à ces réformes, leur situation actuelle ne ressemble en rien à l'ancienne, qui donnait tant de sujets de plaintes et de récriminations. Cet état de choses fait très-bien comprendre pourquoi les représentants des campagnes se sont constamment opposés jusqu'ici à toute réforme de la constitution, malgré l'élévation du cens électoral.

Le trésor du royaume de Norvège doit rester dans le pays et n'être employé qu'aux besoins du pays. Aucun corps de troupes suédois ne peut être envoyé en Norvège en temps de paix, et réciproquement. La religion dominante et d'Etat est le protestantisme luthérien. Les autres cultes y sont tolérés; toutefois, les juifs et les ordres religieux, notamment les jésuites, sont formellement exclus du territoire. Quant à la noblesse, elle a été abolie par une loi du *Storting* en 1821.

Au point de vue administratif, la Norvège est divisée en 19 préfetures (*amter*), subdivisées en 46 sous-préfetures (*fogderier*). Au point de vue judiciaire, elle comprend 71 districts (*sorokriever*), subdivisés en 355 thinglages; enfin, au point de vue religieux, elle a cinq évêchés luthériens, ceux de Christiania, de Drontheim, de Bergen, de Christiansand et de Tromsø, formant 791 paroisses.

Comme dans tous les pays protestants, l'instruction est très-répandue dans le peuple. Christiania possède une université depuis 1811; l'enseignement secondaire est donné dans 13 collèges et dans des institutions libres. On y trouve peu d'écoles spéciales.

— *Histoire.* L'origine des anciens habitants de la Norvège est peu connue. On croit cependant, et cette opinion est celle d'un savant professeur norvégien fort au courant des traditions de son pays, que les premiers habitants de la Norvège vinrent de l'Asie longtemps avant l'ère vulgaire et s'établirent dans ce pays après en avoir chassé les habitants ou les avoir exterminés. Il paraît résulter, d'ailleurs, des quelques documents

fournis sur cette question par plusieurs de ceux qui l'ont beaucoup étudiée, et notamment par Torfœus, compilateur des annales islandaises, que les peuplades dont descendent les Norvégiens vinrent d'Asie sous la conduite d'un chef nommé Odin et occupèrent une partie du nord de l'Allemagne; de là, elles se répandirent en Danemark et en Suède, puis en Norvège.

Cette version est généralement adoptée, et les Norvégiens, qui, à l'époque où ils commencent à se répandre dans cette partie du nord de l'Europe, portaient le nom de *Normend*, sont encore aujourd'hui désignés sous ce nom par les Danois et les Suédois.

Du ix^e au x^e siècle avant J.-C., époque à laquelle ils s'établirent en Norvège, jusqu'au ix^e siècle après J.-C., les Normend, gouvernés par une multitude de chefs plus ou moins indépendants les uns des autres et fort souvent en guerre, n'ont pas à proprement parler d'histoire. C'est vers 885 que Harald parvint à vaincre bon nombre de petits chefs qui se partageaient le pays et à se faire reconnaître roi de Norvège. A cette date nous entrons l'histoire de ce peuple.

Nous n'entrons point dans le récit des événements, peu importants d'ailleurs, qui ont signalé les premières périodes de l'histoire de la Norvège. Elles n'offrent que luttes intestines entre les divers prétendants au trône, révoltes des seigneurs puissants contre le roi. Seules, quelques expéditions tentées contre les peuples voisins offrirent quelque intérêt, si les récits qui nous ont été transmis de ces expéditions permettent de déterminer nettement et les peuples avec lesquels les Norvégiens des dix premiers siècles furent en lutte et les résultats de ces luttes.

En l'absence de ces données, nous nous bornerons à donner quelques dates et à mentionner les faits principaux. L'histoire de Norvège peut être divisée en cinq périodes : la première, qui va de 885 à 1036, est entièrement occupée par les guerres intestines et la lutte avec le Danemark, dans laquelle le roi Canut le Grand fut vainqueur. Ce fut pendant cette première période que la religion catholique fit de nombreux adeptes en Norvège. Elle s'était implantée dans le pays vers le vi^e siècle environ.

La deuxième période va de 1036 à 1263. Au début de cette période, la Norvège entre en lutte avec l'Angleterre et s'empare de la ville d'York, qu'elle pillé, puis abandonne. Vers 1161, la Norvège, qui, bien que catholique, n'avait en encore que peu de relations avec la papauté, reçut la visite d'un cardinal légat qui fit adopter l'abolition du mariage des prêtres et quelques autres réformes.

La troisième période, qui va de 1263 à 1387, fut signalée par les luttes des rois de Norvège contre le clergé, qui là, comme sur tous les points de l'Europe où il s'était implanté, tentait de subjuguier la puissance civile. Elle vit également une guerre avec les Suédois. Cette guerre amena l'intervention des villes hanséatiques et fut heureusement terminée par les Norvégiens. Elle avait duré vingt-huit ans. Ce fut en 1319 que, pour la première fois, la Suède et la Norvège, tout en conservant leurs lois particulières et leurs conseils d'Etat respectifs, eurent le même souverain. A la fin de cette période, la Norvège perdit une grande partie de son importance, cessa d'être une réalité indépendante et subit l'autorité des rois de Danemark.

La quatrième période, qui va de 1387 à 1536, est signalée dès le début par un événement important. Marguerite fit couronner Erik de Poméranie, son fils, roi de Norvège, Suède et Danemark (1397) et consacra par la diète de Calmar, formée des représentants des trois royaumes, l'union des trois pays. Toutefois, les agissements de Marguerite, qui favorisait exclusivement les Danois, ne tardèrent point à exciter de vifs mécontentements en Suède et en Norvège. De là des troubles continus et la difficulté, pour les rois de Danemark, de se faire reconnaître par la Suède et la Norvège, qui avaient formé une alliance, se refusant à être administrées par des étrangers et s'opposaient énergiquement à ce qu'il fût touché à leurs lois particulières. Les dix années du règne de Frédéric, duc de Holstein (1533-1539), virent reculer les luttes intestines. A la mort de ce monarque, les états de Danemark ne purent s'accorder sur le choix du prince à élire; les nobles se prononcèrent pour le fils du roi, tandis que les prêtres se déclarèrent contre Christian III, qui avait adopté la religion luthérienne.

La lutte commença entre les partisans de l'ancien roi Christian II et ceux de Jean, fils de Frédéric. Les partisans de Christian II furent battus, et la Norvège réduite à l'état de simple province, en dépit d'un traité qui lui assurait la maintien de son indépendance. C'est à cette époque qu'elle subit la religion luthérienne, qui était celle du vainqueur, Christian III. Durant la cinquième période, qui va de 1537 à 1814, l'histoire de la Norvège se confond avec celle du Danemark.

En 1814, le Danemark ayant, par le traité de Kiel, cédé, malgré lui du reste, la Norvège à la Suède, les Norvégiens se refusèrent à reconnaître le traité et choisirent pour roi Christian-Frédéric, qui gouverna le pays depuis une dizaine d'années. A cette nouvelle, le roi de Suède Christian XIII fit en-

voir le pays et obligea les Norvégiens à traiter avec lui. Une suspension d'armes eut lieu le 14 août 1814, et un traité, conclu le 20 octobre suivant, portait que la Norvège serait unie à la Suède comme royaume indépendant, et que l'ancienne constitution serait maintenue, après avoir subi, toutefois, quelques changements reconnus nécessaires d'un commun accord. Charles XIII, roi de Suède, devait être élu roi constitutionnel de Norvège. Les négociations furent rapidement terminées, et, le 4 novembre 1814, Charles XIII et le prince royal acceptèrent solennellement la constitution. Depuis cette date jusqu'à nos jours, l'histoire de la Norvège se confond avec celle de la Suède; aussi croyons-nous devoir nous contenter de renvoyer à ce mot.

V. SUÈDE.

Rois de Norvège.

FAMILLE D'INGLUND.

Harald Ier Haarfagre	863-932
Eric Ier Blodex	930-934
Haakon ou Haquin Ier, le Bon	934-960
Harald II Graafeld	960-975
Haakon Jarl	988-995
Olaf Ier Trygvesson	995-1000
Eric et Svend Jarls	1000-1015
Olaf II Haraldsson, le Saint	1015-1030
Svend Knutsson	1030-1036
Magnus Ier Olafsson, le Bon	1036-1047
Harald III Sigurdsson, Haardraade	1046-1066
Magnus Haraldsson	1067-1069
Olaf III Haraldsson, Kyrra	1067-1093
Haakon Magnusson, Thoresfostre	1093-1095
Magnus II Olafsson, Barfod	1095-1103
Olaf Magnusson	1103-1115
Eysteinn Ier Magnusson	1103-1121
Sigurd Ier Magnusson Jorsalfarer	1103-1130
Magnus Sigurdsson, l'Aveugle	1130-1135
Harald IV Magnusson, Gille	1130-1136
Sigurd II Haraldsson, Mund	1136-1155
Inge Ier Haraldsson, Krok-bak	1155-1161
Eysteinn II Haraldsson	1161-1167
Haakon Sigurdsson, Herde-bred	1167-1169
Magnus III Erlingsson	1169-1172
Sverre Sigurdsson	1172-1202
Haakon III Sverresson	1202-1204
Guttorm Sigurdsson, janvier-aout 1204	1204-1217
Inge II Baardsson	1217-1263
Philippe Simonsson	1263-1280
Haakon IV Haakonsson, La-gaboter	1280-1299
Erik II Magnusson	1299-1319
Haakon V Magnusson	1319-1357

FAMILLE DES FOLKUNGS.

Magnus V Eriksson, Smek	1357-1374
Haakon VI Magnusson	1374-1380
Marguerite	1380-1381
Olaf VI Haakonsson	1381-1387

PRINCES DE DIVERSES FAMILLES.

Marguerite	1388-1412
Eric III de Poméranie	1389-1442
Christophe de Bavière	1442-1448
Charles Ier Knutsson	1448-1450

Depuis lors, la Norvège a eu les mêmes rois que le Danemark jusqu'en 1814 et, après cette dernière date, les mêmes que la Suède.

Norvège (VOYAGE EN) et en Laponie, par L. de Buch (Berlin, 1810, 2 vol. in-8°). Ce célèbre géologue, qui a parcouru l'ouest et le nord de la péninsule scandinave en savant et en observateur, visita d'abord Christiania, puis se rendit à Dronheim, où l'on constate depuis un siècle environ une diminution de la chaleur dans l'atmosphère, un refroidissement dans le climat. Le voyageur allemand n'explique pas ce phénomène physique. Il réduit à sa juste valeur un prétendu prodige, le *Maeltrom*, le Charybde gigantesque de certaines traditions. Il reconnaît les limites successives de la végétation, la décroissance progressive des arbres et des plantes. A mesure qu'il s'avance vers le nord, le voyageur fait des découvertes sur la constitution géologique, sur la géographie des plantes et sur la climatologie du pays. D'Alten, le géologue s'avance jusqu'à l'île Quoloe, un degré plus au nord; là, il se trouve en présence d'une nature désolée, stérile, couverte de brumes épaisses. Pénétrant jusqu'au cap Nord, il établit un centre d'observation dans l'île déserte de Maygort. Dans ces déserts effreux, où la nature semble expirer, le mois d'août ramène 15° de chaleur, et les fleurs couvrent les rochers pendant quelques jours. L. de Buch opère son retour par l'intérieur des terres, à travers la Laponie norvégienne et la Laponie suédoise (1808). Constatant la diminution des eaux dans le golfe de Bothnie, le voyageur signale, le premier, l'élévation lente et graduelle de la Suède au-dessus du niveau de la mer, depuis Frédérikshals jusqu'à Abo. Il est à regretter que de Buch n'ait pas disposé d'un mieux plus méthodique les matériaux de son ouvrage, très-riche en observations judicieuses et en réflexions profondes ou agréables. Sa relation, précédée d'une introduction de Humboldt, pleine d'intérêt, a été assez mal traduite par Eyriès (1816, 2 vol. in-8°).

NORVÉGIEN, IENNE adj. (nor-vé-jai-n, -ne). Geogr. Qui habite la Norvège; qui ap-

partient à la Norvège ou à ses habitants : *La population norvégienne*.

— Substantif. : *Habitant de la Norvège : Les Norvégiens*. Une NORVÉGIENNE.

— s. m. Dialecte voisin du norse ou norsk et de l'islandais.

— Ichthyol. Espèce d'holocentre.

— s. f. Embarcation de plaisance et de service, très-usitée dans la basse Seine.

Norvègien et Celtique, par Holmboe (Christiania, 1854, in-4°). Dans ce mémoire comparatif, M. Holmboe recherche les ressemblances de la langue norvégienne ancienne ou islandaise avec le celtique, et le rapport de ces deux idiomes avec les langues aryennes ou indo-européennes, et spécialement avec le sanscrit. A l'aide de mots celtiques, norse et sanscrits, et de certaines formes grammaticales, il établit de curieux rapprochements entre ces trois langues. Il trouve beaucoup de mots sanscrits communs aux langues celtiques et norse, inconnus ou altérés dans les langues germaniques; quelques formes grammaticales identiques en norse et en celtique ont disparu le même dans les langues germaniques. M. Holmboe arrive à cette conclusion, qu'un commerce suivi eût lieu, dans les temps anciens, entre les Celtes et les Norvégiens.

NORVINS (Jacques MARQUET, baron DE MONTRETON DE), historien, né à Paris en 1769, mort en 1854. Conseiller au Châtelet en 1789, il émigra peu après et servit dans un corps d'émigrés pendant la Révolution. Revenu en France peu avant les journées de Fructidor, il fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre. Grâce à Mme de Staël, il obtint un sursis et le coup d'État du 18 brumaire le rendit à la liberté. A partir de ce moment, Norvins se dévoua entièrement à la cause de Napoléon Bonaparte. Après avoir accompagné le général Leclerc à Saint-Domingue en qualité de secrétaire, Norvins fit la campagne de Prusse dans les gendarmes d'ordonnance, devint secrétaire général du ministère de la guerre du royaume de Westphalie, chambellan de la reine et chargé d'affaires à Bade. Il obtint ensuite un emploi dans l'administration des Etats romains. Sous la Restauration, il fut écrit des affaires publiques et travailla à la publication de livres propres à révéler les souvenirs de l'ère impériale. Après la révolution de juillet 1830, il fut préfet de la Dordogne et de la Loire et reentra, en 1832, dans la vie privée. Son *Histoire de Napoléon* (1827-1828, 4 vol. in-8°) eut un grand succès à une époque où, par haine des Bourbons, on se plaisait à faire de Bonaparte le représentant de la Révolution. Parmi ses autres ouvrages, on remarque : *Tableau de la Révolution française jusqu'en 1814* (Paris, 1819); *Portefeuille de 1813*, renfermant un choix de la correspondance inédite de l'empereur Napoléon (1825, 2 vol. in-8°); *Extrait des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis 1757 jusqu'à la Révolution* (1826, 2 vol. in-8°); *Histoire de la campagne de 1813* (1830, 2 vol. in-8°); *Essai sur la Révolution française depuis 1757 jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe* (1832, 2 vol. in-8°); *Histoire de France pendant la République, le Consulat, l'Empire et la Restauration* (1839, in-8°), faisant suite à *l'Histoire d'Anquetil*; *Poèmes* (1839), etc. Norvins a collaboré au *Nain jaune*, à la *Biographie nouvelle des contemporains*, au *Dictionnaire de la conversation*, etc.

NORWALK, bourg des Etats-Unis, Etat de Connecticut, comté de Fairfield, sur les rives du Norwalk, à 50 kilom. O.-S.-O. de New-Haven. Industrie très-active; 4,000 hab.

NORWÈGE, NORWÉGIEN. V. NORVÈGE, NORVÉGIEN.

NORWICH, ville d'Angleterre, capitale du comté de Norfolk, sur les bords de la rivière Wensum; 74,891 hab. La fabrication des tissus de laine et de soie, introduite à Norwich dans le cours du xii^e siècle, est encore aujourd'hui une des principales branches d'industrie de la ville.

Norwich, qui occupe le sommet et le versant d'une colline, était déjà une cité florissante sous le règne d'Edouard le Confesseur. Vue de loin, elle offre un aspect pittoresque et imposant avec les murailles de son ancien château, le clocher élancé de sa cathédrale, les tours et les flèches hardies de ses autres églises.

Le plus beau de tous les édifices de Norwich, qui en compte plusieurs, est la cathédrale, commencée à la fin du x^e siècle et terminée seulement dans les premières années du xvi^e; aussi présente-t-elle une succession de styles différents, inévitable conséquence des nombreux changements qui eurent lieu dans l'art de bâtir pendant un aussi long espace de temps. Le sommet de la tour atteint 105 mètres. Le style normand brille dans tout son éclat sur une partie de la façade occidentale. L'attention est surtout attirée à l'intérieur de l'édifice par ses piliers cannelés et massifs sur lesquels s'appuie la voûte en pierre de la nef; une belle fenêtre à vitraux peints, construite en souvenir du dernier évêque Stanley, un curieux baptistère; des chapelles et des monuments commémoratifs, parmi lesquels celui de Roger de Bigod, grand-père d'Anne Boulton, et la statue de l'évêque Bathurst, par Chantrey.

Norwich possède, en outre, trente-six églises, parmi lesquelles nous signalerons : Saint-Peter-Manicroft, renfermant la tombe et le portrait de sir Thomas Browne, médecin et auteur de la *Religio medici*; Saint-Julien, antérieure à la conquête normande; Saint-Gilles, surmontée d'une tour de 37 mètres, etc. Le palais épiscopal, qui s'élevait au N. de la cathédrale, fut fondé au commencement du xiv^e siècle. Divers prélats ont contribué à son achèvement. Les puritains le détruisirent en partie et livrèrent au pillage ses richesses artistiques.

Le château, bâti lors de la conquête normande sur une colline qui commande la ville au S., couvrait, dans l'origine, une surface de 23 arpents. Les anciens fossés ont été comblés et plantés d'arbres. Le vieux pont du château, dit M. Esquiros, a 50 mètres de longueur. Une de ses arches, de 7 mètres environ d'ouverture, est regardée comme le spécimen le plus parfait qui existe d'une arche normande. A l'une des extrémités de ce pont sont les restes de deux tours rondes, qui faisaient autrefois partie de la porte d'entrée. Le donjon, quadrangulaire et haut de 23 mètres, est orné de sculptures à son sommet. Une partie de ce château a été restaurée, et dans ses magnifiques débris plus ou moins retouchés est comprise aujourd'hui la prison du comté, érigée en 1818.

Nous mentionnerons aussi : le palais de sir John Falstaff de Caistor, en face de l'église Saint-James; la porte d'Erpingham, près de la cathédrale; l'école de grammaire, fondée en 1325, par l'évêque Salmon, et qui a compté Nelson parmi ses élèves; l'hospice des garçons, l'hospice des filles et l'hospice des vieillards; l'hôpital pour les aliénés pauvres; le marché aux bestiaux, un des plus grands qui existent en Angleterre; enfin les ponts qui traversent dans la ville les petites rivières Yare et Wensum, et dont le plus ancien est le *Bishop's Bridge*, construit en 1295. La *Norwich Gazette*, qui paraît à Norwich, est un des plus anciens journaux de province publiés en Angleterre.

NORWICH, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur la Thames, à 61 kilom. S.-E. d'Hartford, 22 kilom. N. de New-London; 5,000 hab. Plusieurs manufactures; commerce d'exportation de boulets. Les cours de justice du comté se tiennent alternativement dans cette ville et à New-London.

NORWICH, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, sur la Chenango, à 160 kilom. O. d'Albany et à 275 kilom. N.-O. de New-York; 4,200 hab.

NORWICH, ville des Etats-Unis, Etat de Vermont, comté de Windsor, à l'E. du fleuve Connecticut, vis-à-vis du Hanover; 2,300 hab. Commerce actif. Université fondée en 1834.

NORWID (Cyprien-Camille), poète et artiste polonais, né en 1824. Après avoir parcouru la Pologne et l'Allemagne et collaboré, dès 1843, à plusieurs journaux politiques polonais, il se rendit en Italie en 1844, entra, comme élève, à l'Académie de Florence et, comme élève, à la peinture et la gravure. De retour en Allemagne à l'époque du soulèvement de 1846, il fut arrêté près de la frontière de Pologne et emprisonné à Berlin. Le gouvernement prussien ne le livra pas à la Russie; mais en lui rendant la liberté, il enjoignit à Norwid de se rendre en France. Il se rendit alors à Paris, partit, en 1849, pour l'Amérique du Nord, où il occupa un emploi à l'Exposition universelle de New-York, puis revint à Paris, où il a vécu depuis cette époque. Les poésies et les autres écrits de Norwid ont été publiés séparément à Varsovie, à Saint-Petersbourg, à Cracovie et à Posen; un choix des premières a paru dans la *Bibliothèque des écrivains polonais*, dont il forme le 21^e volume (Leipzig, 1863). Norwid s'est également fait connaître comme artiste, et c'est d'abord par ses dessins qu'il a été exécutés depuis quelques années les timbres des Polonais à Paris. Il a aussi dessiné et gravé une belle médaille du poète Krasinski, et beaucoup de ses dessins ont été reproduits par la gravure.

NORWOOD (Richard), astronome anglais, contemporain de Snellius, qui vivait au xvi^e siècle. Il se proposa de déterminer la grandeur de la terre et y réussit mieux que le géomètre hollandais, quoiqu'il eût employé une méthode moins savante. Il eut le courage de mesurer, la chaîne à la main, la distance de Londres à York, c'est-à-dire plus de 60 lieues. Il mesurait la longueur des chemins en conservant le plus possible la même direction, et d'ailleurs déterminait avec soin, au moyen d'une boussole, l'angle de la route qu'il était obligé de suivre vers le méridien, ainsi que la pente de cette route, et réduisait ensuite les longueurs trouvées au plan horizontal et au méridien. Ayant trouvé, d'un autre côté, que la différence en latitude entre Londres et York est de 29° 28', il en conclut pour la longueur du degré 367,176 pieds anglais ou 57,300 de nos toises, ce qui approche sensiblement de la vérité. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Trigonométrie* (Londres, 1731); *Fortification* (Londres, 1739); *la Pratique du marin* (Londres, 1737), etc.

NORZI (Salomon), rabbin italien, mort à Mantoue vers 1626. Il consacra son existence entière à l'étude et à la correction du texte de la Bible et consigna le résultat de ses re-

cherches dans l'ouvrage intitulé : *Minchad Seai*, « Oblation généreuse » (Mantoue, 1742, 2 vol. in-4°). On lui doit aussi *Consultations légales* (Londres, 1588).

NOS adj. (nô). Pluriel du mot NOTRE.

NOSAIÏRIEN s. m. (no-zai-ri-ain). Relig. mahom. Membre d'une secte asiatique fondée par Hakem. On dit aussi NOSAIÏTE et NOSAIÏRI.

— Encycl. La secte mahométane des *nosaiïriens*, comme celle des druses, tirait son origine des ismaélites et des karmates. C'est ce que nous apprenons par un écrit de Hamza contre les *nosaiïriens*. Cette pièce extrêmement curieuse est intitulée : *La Lettre ou le Traité qui extermine le scélérat, réfutation du nosaiïrien, que le Seigneur maudisse dans tous les âges et toutes les périodes*. L'auteur, après les formules d'usage dans les livres des druses, commence ainsi : « Il m'est tombé entre les mains un livre composé par un des *nosaiïriens*, de ces gens qui renient Notre-Seigneur, qui lui associent d'autres que lui, qui profèrent des mensonges contre lui; par un homme qui séduit les croyants de l'un et de l'autre sexe, qui court après les voluptés brutales et les plus honteux appétits de la nature, qui fait profession de la croyance des vils *nosaiïriens*. Que la malédiction du Seigneur soit sur lui et sur eux, la malédiction due aux pourceaux, adorateurs d'Iblis, et ses parasites ! Il a intitulé cet écrit : *Le Livre des vérités et la découverte de ce qui est caché derrière des voiles*. Quiconque reçoit ce livre est adorateur d'Iblis, croit à la métempsycose, permet toutes sortes de commerces charnels, approuve le mensonge et l'erreur. L'auteur attribue ce traité aux unitaires véritables; mais loin de la religion de Notre-Seigneur les choses défendues ! loin des unitaires les actions abominables ! Notre-Seigneur connaît jusqu'au plus léger coup d'œil et ce que renferme le secret des cœurs; il récompensera chacun selon son mérite, et il ne sera fait aucun tort à personne. »

Les erreurs que Hamza reproche à l'unitaire *nosaiïrien* sont de deux sortes : les unes concernent le dogme; les autres ont pour objet la morale. Mais laissons parler Hamza lui-même : « La première chose que dit ce scélérat *nosaiïrien*, c'est que toutes les choses qui ont été défendues aux hommes, le meurtre, le vol, le mensonge, la calomnie, la fornication et la pédérastie sont permises à celui ou à celle qui connaît Notre-Seigneur. Il dit que c'est un devoir pour une femme fidèle de ne point refuser ses faveurs à son frère et de s'abandonner à lui toutes les fois qu'il le désire, et que l'union spirituelle ne s'accomplit parfaitement que par la cohabitation charnelle. »

Hamza s'écrit dans un autre passage : « Lorsque cet impie *nosaiïrien* dit que les âmes des ennemis d'Iblis reviendront au monde dans des chiens, des singes et des pourceaux, jusqu'à ce qu'elles entrent dans le feu où elles seront brûlées et frappées sous le marteau, que d'autres habiteront le corps de crapauds ou d'oiseaux, et d'autres, enfin, le corps d'une femme qui perd tous ses enfants, il ment contre Notre-Seigneur et il dit une ineptie fautive. Quiconque croit à la métempsycose comme les *nosaiïriens*, qui placent le *Manâ* ou la divinité réelle et substantielle dans lui, fils d'Abouteah, lui rend un culte, n'éprouvera que dommage en ce monde et en l'autre : c'est là la perte manifeste. »

Hamza reproche aux *nosaiïriens* une foule d'autres hérésies dont il serait fastidieux de faire ici l'énumération.

Nos bons villageois, comédie de M. V. Sardou, représentée en 1866, où l'on remarque de grandes qualités et de grands défauts. V. BONS VILLAGEOIS (nos).

NOSCE TE IPSUM, en grec GNÔTHI SEAUTON (*Connais-toi toi-même*). Ces mots fameux étaient gravés sur le fronton du temple de Delphes. C'était la maxime favorite de Socrate; il l'adopta, l'expliqua et la rendit à jamais célèbre. Toute la loi morale réside dans ces deux mots, comme toute la loi religieuse est renfermée dans ces admirables paroles de Jésus-Christ : « Aime ton prochain comme toi-même. » Socrate le tragique a développé cette belle maxime en deux vers sentencieux que Nicole a traduits ainsi :

Qu'un homme est malheureux à l'heure du trépas, Lorsqu'ayant oublié le seul point nécessaire, Il meurt connu de tous et ne se connaît pas !

« De tout temps sans doute, dit M. Batain dans sa *Philosophie morale*, l'homme a été porté à s'observer pour se connaître, et, chez les anciens comme chez les modernes, le principe : *Connais-toi toi-même*, a été la première condition de la science philosophique. Cependant, c'est seulement dans les derniers siècles, et depuis Bacon et Descartes, que la connaissance de soi-même, au moyen d'une observation méthodique, a été réduite peu à peu en une doctrine positive sous le nom de psychologie expérimentale. »

Voici un autre commentaire de M. Tousse-

nel : « Le peuple grec, qui n'a dû sa supériorité artistique et intellectuelle sur les autres qu'à sa force en analogie, avait pressenti le rapport des passions de l'homme avec l'ordre des choses créées, quand il avait inscrit au fronton du temple de Delphes la formule : *Con-*

mais-toi toi-même; c'est-à-dire analyse (ton corps et ton âme, et tu tiendras la clef de tous les mystères de la nature. Le secret de l'univers est tout entier, en effet, dans la formule de la sagesse antique.

Les trois formes : croque, latine et française, sont également employées :

« Il y a bien peu d'hommes qui arrivent à une conscience complète d'eux-mêmes ou qui se connaissent à fond. La connaissance de soi a été dans tous les temps l'objet principal des vrais philosophes : *Gnôthi seauton*. »

BAUTAIN.

« C'est une bien vieille vérité que celle qui fonde toute la morale sur le *gnôthi seauton*. »

DAMIRON.

« Boileau avait plus que personne le droit de recommander aux hommes la connaissance de soi-même : nul ne s'est mieux connu et apprécié qu'il ne fit. Il savait ce que valait son âme et ce que pouvait son génie, il avait obéi de bonne heure à l'ordre de l'oracle : *Nosce te ipsum*. »

GÉRUEZ.

« Connaitre ses intérêts, voilà le mot de la sagesse moderne. Toute la morale est contenue dans l'économie politique, et la meilleure école est la Bourse. C'est au frontispice de ce temple qu'il faut inscrire la fameuse maxime du *connais-toi toi-même*, avec le sens tout économique que lui donnent ces moralistes d'une nouvelle espèce. »

VACHEROT.

« Qui suis-je ? je n'en sais rien. *Connais-toi toi-même*, dit la sagesse des nations ; ce qui est un mot profond. Car, en effet, on connaît son cheval et sa maîtresse, son chien et son ami. Il y a des maris qui vont jusqu'à connaître leurs femmes ; mais quel est celui d'entre nous qui a jamais pris la peine de descendre en lui-même avec le fil d'Ariane pour s'y retrouver ? »

ARSÈNE HOUSSAYE.

NOSE (cap), en arabe *Ras-el-Enif*, cap de la haute Égypte, sur la mer Rouge, vis-à-vis de l'île des Émeraude, par 23° 56' de latit. N. et 33° 27' de longit. E.

NOSE (Charles-Guillaume), médecin et géologue allemand, né à Brunswick en 1753, mort à Cologne en 1835. Médecin en chef de l'hôpital d'Augsbourg en 1780, il alla pratiquer ensuite son art à Elberfeld et devint conseiller de légation. Nose avait fait une étude toute particulière de la minéralogie et de la géologie. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Sur le traitement des maladies syphilitiques* (Augsbourg, 1780) ; *Lettres orographiques sur les Sept-Monts* (1790, 2 vol.) ; *Sur les monts du Sauerland* (1791) ; *Tableau de la formation et métamorphose du basalte et des laves* (1794) ; *Éléments de philosophie pratique* (1801) ; *Conclusion critique sur les théories géologiques qui ont eu cours jusqu'à présent* (1834), etc.

NOSÉANE s. f. (no-zé-a-ne). Minér. V. NOSIANE.

NOSENCEPHALE s. m. (no-zan-sé-fa-le) — du gr. *nosos*, maladie, et de *cephale*. Térat. Nom donné à des monstres chez lesquels l'encéphale est remplacé par une tumeur vasculaire.

— Encycl. Ce nom a été donné par Geoffroy Saint-Hilaire à un des trois genres qui composent la famille des monstres pseudencéphaliens. Les caractères distinctifs de ce genre se trouvent spécialement dans la conformation de la partie postérieure de la tête. Les *nosencephales* sont, en effet, les seuls monstres pseudencéphaliens chez lesquels la tumeur vasculaire, occupant seulement la partie supérieure de la tête, n'a pas envahi la région occipitale. Lors même que la tumeur est très-volumineuse, il existe toujours entre son bord inférieur et le haut du col un intervalle étendu, correspondant par sa situation aux occipitaux supérieurs. Si l'on examine le crâne, on le trouve très-déprimé et sans pari supérieure, mais fermé en arrière. Le trou occipital, en particulier, est resté circonscrit par les pièces osseuses qui l'entourent ordinairement, c'est-à-dire par le basilare ou sous-occipital, les deux occipitaux latéraux et les deux occipitaux supérieurs, tantôt soudés en une large pièce étendue d'un rocher à l'autre, tantôt non soudés, mais contigus et articulés entre eux sur la ligne médiane. Cette indication succincte des conditions du crâne suffit pour caractériser avec précision la *nosencephalie*.

NOSIANE s. f. (no-zi-a-ne) — de *Nose*, sav. allem. Minér. Syn. de SPINELLANE. || On dit aussi NOSINE.

NOSKE. Ce mot, qui vient du zend *naška*, division, de la racine sanscrite *naç*, périr, détruire, couper, diviser, désigne la vingt-et-unième division du Zend-Avesta, la seule qui nous soit parvenue.

NOSO (no-zo — du gr. *nosos*, maladie, mort, qui se rapporte à la racine sanscrite *naç*, périr, détruire, d'où aussi le latin *nos*, mort violente. *noza*, crime et *noz*, la nuit en tant que

funeste et malfaisante). Préfixe qui signifie maladie.

NOSOCOME s. m. (no-zo-ko-me) — du préf. *noso*, et du gr. *koméô*, je soigne). Directeur d'hôpital. || Infirmer. || Vieux mot.

NOSOCOMIAL, ALE adj. (no-zo-ko-mi-al, a-le — rad. *nosocomium*). Pathol. Qui se rapporte aux maladies endémiques des hôpitaux : *Miasmes NOSOCOMIAUX*. Fièvres NOSOCOMIALES.

NOSOCOMIUM s. m. (no-zo-ko-mi-omm) — du gr. *nosos*, maladie ; *koméô*, je soigne). Hôpital. || Vieux mot.

NOSOCRATIQUE adj. (no-zo-kra-ti-ke) — du préf. *noso*, et du gr. *kratos*, force). Méd. Se dit quelquefois pour SPÉCIFIQUE.

NOSODENDRON s. m. (no-zo-dain-dron) — du gr. *nosos*, maladie ; *dendron*, arbre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des byrrhiens, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent dans les plaies des arbres, en France et dans l'Amérique du Nord. || On dit aussi NOSODENDRE.

— Encycl. Ces insectes sont caractérisés par des antennes de onze articles, brusquement terminées en massue courte et large formée par les trois derniers articles et se logeant sous le corselet ; la bouche non enclavée dans la partie antérieure du sternum ; le menton entièrement découvert, très-grand, en forme de bouchier ; les jambes larges, comprimées ; les pieds appuyés contre la poitrine pendant la contraction. Les *nosodendrons*, sous leurs différents états, vivent dans les plaies des arbres d'où il découle de la sève ; ils attaquent plus particulièrement les ormes et les marronniers d'Inde. Le *nosodendron* fasciculé, espèce type, est noir, finement ponctué, avec les antennes et les pattes brunes, et de petits faisceaux de poils brun obscur sur les élytres. Sa larve est molle, blanchâtre, à anneaux raboteux, à tête écaillée et armée de mâchoires très-fortes. Cette espèce habite la France.

NOSODERME s. m. (no-zo-dér-me) — du préf. *noso*, et du gr. *derma*, peau). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blaspides, comprenant sept ou huit espèces qui habitent surtout l'Amérique centrale.

NOSOGÉNIE s. f. (no-zo-jé-ni) — du préf. *noso*, et du gr. *gennâi*, j'engendre). Méd. Production des maladies. || Science des causes et du développement des maladies.

NOSOGÉNIQUE adj. (no-zo-jé-ni-ke) — rad. *nosogénie*. Méd. Qui se rapporte à la nosogénie : *Système NOSOGÉNIQUE*.

NOSOGRAPE s. m. (no-zo-gra-fe) — du préf. *noso*, et du gr. *graphô*, j'écris). Celui qui a écrit sur les maladies ou qui s'occupe de leur étude : *Un NOSOGRAPE distingué*.

NOSOGRAPHIE s. f. (no-zo-gra-fi) — du préf. *noso*, et du gr. *graphô*, j'écris). Description des maladies : *A Paris, les médecins se connaissent admirablement en NOSOGRAPHIE conjugale*. (Balz.) || Traité qui donne la description d'une ou de plusieurs maladies.

Nosographie philosophique, par Pinel (Paris, 1798, 2 vol. in-8). Cet ouvrage célèbre marque la fin de la médecine du XVIII^e siècle, c'est-à-dire de l'ancienne médecine, que Bichat et Broussais ont détrônée. Une deuxième édition, en trois volumes in-8, fut publiée en 1816. Ce livre fut traduit dans plusieurs langues et valut à son auteur une renommée presque universelle.

« Un des premiers objets indiqués par le titre même de cet ouvrage, dit l'auteur dans son introduction, ne doit-il pas être d'éclaircir, par une sorte d'abstraction, ces connaissances vagues et superficielles, ou plutôt ce jargon scientifique de médecine humorale et populaire, qui circule dans le commerce de la vie civile et qui a déjà donné lieu à des milliers de volumes toujours avidement accueillis par une crédulité confiante ? La vraie médecine, celle qui est fondée sur des principes, qui consiste bien moins dans l'administration des médicaments que dans la connaissance approfondie des maladies, qui a été exercée par les médecins observateurs de tous les âges, cette médecine est marquée par d'autres caractères. » On voit que Pinel relegate résolument au second plan l'art de guérir et place au premier la science médicale. Il y a, sans doute, quelque chose de brutal dans cette façon de désintéresser les malades de la médecine et de les réduire au rôle de simples sujets d'études physiologiques ; mais, cette réserve faite, on ne peut s'empêcher de reconnaître une grande largeur de vues dans les aperçus de Pinel. Au reste, chacun est libre, même dans un art essentiellement humanitaire, de limiter à son gré le sujet de ses études. On était à l'époque des grandes tentatives de classifications naturelles ; Pinel, fidèle à l'esprit de son temps, annonce qu'il ne se propose d'autre dessein que celui-ci : « Une maladie étant donnée, déterminer son vrai caractère et le rang qu'elle doit occuper dans le tableau nosologique. » Pour résoudre ce problème, il imagine un cadre offrant, au-dessous du nom de chaque affection, ses caractères essentiels et la succession de ses phénomènes depuis le commencement jusqu'à la fin. S'il se fût borné à imaginer une nouvelle distribution nosolo-

gique, Pinel n'eût mérité que la réputation d'un écrivain ingénieux ; mais il se montre de beaucoup supérieur à ses devanciers lorsqu'il proclame la nécessité de tenir compte en nosologie de la structure et des fonctions organiques des parties lésées, lorsqu'il cherche dans la distinction des tissus une base à la localisation des maladies, autant du moins que le permettait l'état des connaissances acquises de son temps.

L'ouvrage de Pinel figurera toujours avec honneur parmi les plus grandes productions de la médecine française, encore qu'on y rencontre des imperfections nombreuses, que Broussais s'est appliqué à critiquer avec sa verve et sa passion habituelles. Nourri d'études exactes, Pinel se flattait d'avoir introduit une méthode rigoureuse et une analyse sévère dans l'étude des maladies ; c'est, peut-être même à cette prétention à la rigueur géométrique qu'il faut attribuer la forme sèche de son style, concis, coupé, aphoristique.

NOSOGRAFIE adj. (no-zo-gra-fi-ke) — rad. *nosographie*. Qui a rapport à la nosographie : *Essais NOSOGRAPHIQUES*.

NOSOHÉMIE s. f. (no-zo-hé-mi) — du préf. *noso*, et du gr. *haima*, sang). Méd. Branche de la pathologie qui s'occupe des maladies du sang.

NOSOLOGIE s. f. (no-zo-lo-jî) — du préf. *noso*, et du gr. *logos*, discours). Partie de la médecine qui concerne la description et la connaissance des maladies. || Traité qui décrit et classe les maladies : *Il y a, dans les NOSOLOGIES, une imperfection qu'il est plus facile d'apercevoir que de réformer*. (Cuvillart.)

— Encycl. Les anciens n'eurent point, à vrai dire, de classification nosologique. Ils ne coordonnaient les maladies que d'une manière vague et dépourvue de logique. Félix Plater paraît être le premier qui ait tracé un plan de classification fondé sur les altérations de la forme et sur les altérations des fonctions. En 1734, Boissier de Sauvages publia un système régulier de *nosologie*, analogue aux systèmes de classification qui s'introduisirent alors en botanique, grâce au génie des Tournefort et des Linné. Il divisa les maladies en classes, genres, espèces, etc. Ces dernières sont pour lui au nombre de deux mille quatre cents.

Les divisions de Sauvages furent successivement modifiées par Vogel, Cullen, Sagar, Plouquet, etc. Pinel proposa, dans sa *Nosographie philosophique*, une nouvelle classification des maladies plus rationnelle que les précédentes. Sa distribution, fondée sur les analogies anatomiques et symptomatiques, est aussi simple que méthodique. Fièvres, phlegmasies, hémorragies, névroses, lésions organiques, telles sont les grandes divisions qu'il établit. Quant à Brown et à Broussais, auxquels la médecine doit de si grands progrès, ils ne tentèrent point de classer les maladies, les ne considérant point comme des espèces distinctes, mais comme des perturbations plus ou moins complexes de l'état normal, perturbations sans individualité marquée. Nous pensons que Brown et Broussais avaient raison. Rien n'est plus téméraire, selon nous, que de classer les maladies d'après des symptômes ou des analogies presque toujours vagues, obscures, incertaines. Pour mémoire donc, et dans la seule intention de donner une idée approximative de l'ensemble des maladies, nous reproduisons ici les deux classifications aujourd'hui le plus généralement adoptées. C'est d'abord celle qu'a proposée M. Raige-Delorme. Elle résume les travaux de ses prédécesseurs, y compris MM. Bouillaud, Alibert, etc.

I^{re} classe. *Maladies générales*. 1^{er} ordre. Pyrexies : maladies caractérisées par une fièvre intermittente ou continue et de graves symptômes généraux. 2^e ordre. Cachexies : maladies caractérisées par l'altération d'une des conditions générales de la vitalité et désignées aussi en partie sous le nom de diathèses (affections calculeuses, chlorotiques, etc.).

II^e classe. *Maladies mixtes*, participant des maladies générales et des maladies locales (rhumatisme, goutte, etc.).

III^e classe. *Maladies locales*. 1^{er} ordre. Phlegmasies ou inflammations. 2^e ordre. Hémorragies. 3^e ordre. Maladies de dégénérescence (tubercule, cancer). 4^e ordre. Hydrophobes. 5^e ordre. Flux. 6^e ordre. Pneumatoses.

IV^e classe. *Névroses* : maladies caractérisées par un trouble des fonctions du système nerveux.

V^e classe. *Maladies virulentes*.

VI^e classe. *Empoisonnements*.

VII^e classe. *Asphyxies*.

VIII^e classe. *Maladies mécaniques ou chirurgicales*.

Voici maintenant la classification exposée par M. Monneret dans son *Traité de pathologie générale* (1857) :

I. *Maladies consistant dans un trouble des propriétés vitales* : 1^o névroses ; 2^o troubles de l'irritabilité ; 3^o troubles de la sensibilité ; 4^o troubles de la motilité ; 5^o troubles de l'intelligence.

II. *Maladies qui consistent dans une altération du sang* : 1^o maladies du sang en général ; 2^o maladies du sang en particulier.

III. *Maladies consistant dans un trouble de la calorification*.

IV. *Maladies virulentes*.

V. *Maladies venimeuses*.

VI. *Empoisonnements*.

VII. *Maladies qui consistent dans une altération mixte des liquides et des solides* : 1^o état puéral ; 2^o état pyémique ; 3^o état bilieux ; 4^o état rhumatismal ; 5^o état goutteux ; 6^o état scorbutique.

VIII. *Maladies consistant dans des altérations spéciales de solides* : 1^o lésions de circulation (phlegmasies, hémorragies) ; 2^o lésions de sécrétions (hétérocrinies) ; 3^o lésions de nutrition (hétérotrophie) ; 4^o formation d'un produit homologue (homogénie) ; 5^o formation d'un produit hétérologue (hétérogénie), etc.

NOSOLOGIQUE adj. (no-zo-lo-jî-ke) — rad. *nosologie*. Qui a rapport à la nosologie ou qui s'en occupe.

NOSOLOGISTE s. m. (no-zo-lo-jî-ste) — rad. *nosologie*. Celui qui a écrit sur la nosologie ou qui s'en occupe.

— Adjectif. Qui s'occupe de nosologie : *Médecin NOSOLOGISTE*.

NOSOPHÉE s. m. (no-zo-fé) — du préf. *noso*, et du gr. *phôtos*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite le sud du Brésil.

NOSOPHORE s. m. (no-zo-fô-re) — du préf. *noso*, et du gr. *phoros*, qui porte). Méd. Sorte de lit en fer très-solide, disposé de façon à recevoir les appareils dont on se sert ordinairement pour changer ou maintenir la position des malades et des blessés.

NOSSA, hameau de France (Pyrénées-Orientales), comm. de Viça, arrond. et à 10 kilom. de Prades, sur la rive gauche de la Têt. Sources thermales, carbonatées, sodiques, utilisées depuis longtemps sous forme de bains.

NOSSAIRE s. m. (no-sa-i-ri-te). Syn. de NOSSAIRE.

NOSSARIS s. m. (no-sa-ri). Comm. Toile blanche de coton, qui vient de l'Inde.

NOSSEIGNEURS s. m. pl. (no-sè-gneur ; gn mll. — de *nos*, et de *seigneur*). Pluriel de monseigneur : *NOSSEIGNEURS les évêques*.

Hist. Titre que prenaient les membres des états généraux des cours souveraines : *NOSSEIGNEURS du conseil du roi*.

NOSSIBÉ, NOSBE ou VARION-BÉ (mot qui veut dire *île grande*), île française, sur la côte de Madagascar, par 13° 23' 16" de latit. S. et 45° 59' 47" de longit. E. Elle a une forme irrégulièrement quadrilatère, prolongée au nord par la presqu'île de Naveteh et au sud par le morne Loucoubé. La plus grande longueur, de la pointe d'Ampourah à la pointe sud de Loucoubé, est de 22 kilom. la plus grande largeur, d'Angouroukarani à Diamakaba, est de 15 kilom. La superficie de l'île entière comprend à peu près 19,500 hectares. Le système des montagnes forme trois groupes distincts : 1^o celui du centre, dont le sommet s'appelle Tané-Latsak est élevé de 500 mètres ; 2^o celui du nord, composé des montagnes de Naveteh et d'Ampourah ; 3^o celui du sud, auquel appartient le morne de Loucoubé, point culminant de l'île, haut de 600 mètres, découpé de ravines profondes et dominant une belle forêt qui couvre toute la côte sud. Le sol se divise également, sous le rapport de la composition géologique, en trois séries, qui correspondent parfaitement à celles des montagnes. La série du centre, essentiellement volcanique et comprenant les trois quarts de l'île, est formée d'épaisses coulées de laves basaltiques trappées, recouvertes dans divers endroits par des couches de matières arénacées et de rapilli volcaniques. La seconde, celle du nord, est formée de grès rouges ou jaunes, traversés par des filons ou massifs de gneiss et de quartz. La troisième, celle de Loucoubé, se compose de roches granitiques, de gneiss, de micasciste, de schiste, d'ardoise et d'argile plastique. Nossibé est arrosée par trois cours d'eau principaux et par une foule de ruisseaux et de torrents qui parcourent les innombrables ravines dont le sol de cette île est déchiré. Ces trois cours d'eau sont : le Djabala à l'O., l'Andrian et l'Ankarankui à l'E. Quelques-unes des montagnes de Nossibé sont creusées à leur sommet par des cratères d'effondrement, qui ont donné lieu à la formation de lacs de petites dimensions, assez régulièrement circulaires. La population totale de l'île est répartie sur plus de cinquante villages. Elle est principalement formée de Sakalaves, venus de la Grande-Terre de Madagascar. Au 1^{er} janvier 1861, la population indigène de Nossibé s'élevait à 14,005 individus, dont 8,247 hommes et 5,758 femmes. Dans ce chiffre n'étaient pas compris les fonctionnaires et employés européens avec leurs familles. Le principal centre et le lieu qu'habitent la plupart des Européens est Hellville, siège du gouvernement. L'île de Nossibé est environnée de plusieurs petites îles, dont les principales sont celles de Nossi-Cumba et de Sakatia. Le commandant de Nossibé est placé sous l'autorité du commandant supérieur de Mayotte et dépendances ; il est assisté d'un conseil d'administration. Le sol de l'île se prête à toute espèce de culture ; la terre y est très-riche, d'un travail facile, et la végétation luxuriante et vigoureuse. Le café, le

sième, la canne à sucre, l'indigo, le riz, la patate, le manioc y viennent très-bien et sans réclamer trop de soins. La canne à sucre, cultivée d'abord pour le compte des Européens, a trouvé dans la nature du sol tant de conditions favorables, que les indigènes l'ont plantée eux-mêmes et ont apporté leur contingent aux sucreries qui sont installées dans la colonie. Le régime commercial de Nossibé est le même que celui de Mayotte, c'est-à-dire celui de la liberté.

L'île de Nossibé et les petites îles environnantes étaient jadis placées sous l'autorité des rois sakalaves de la côte N.-O. de Madagascar. Ces rois, dont la famille était la plus ancienne de la grande île, ont régné sur la moitié de Madagascar. Le 29 septembre 1839, le brick de guerre français le *Colibri* moula dans les eaux de Nossibé. Ce navire avait à bord M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, qui était chargé par le gouvernement français d'explorer cette île. Le roi Tsoumeik et les chefs sakalaves, craignant les agressions des Hovas, prièrent M. Passot de faire connaître au gouverneur de Bourbon leur désir de se mettre sous la protection de la France et de le supplier de leur envoyer promptement les renforts nécessaires. Ces propositions furent accueillies par M. le gouverneur de Hell; M. le capitaine Passot revint à Nossibé au mois d'avril 1840, sur la gabare la *Prévoyante*, et signa, le 14 juillet suivant, avec la reine Tsoumeik une convention par laquelle celle-ci céda à la France tous ses droits de souveraineté sur le Bouéni (province de la côte N.-O. de Madagascar) et les îles dépendantes. Cette convention ayant reçu l'autorisation du gouverneur de Bourbon, M. F. Gouhot, capitaine d'artillerie de marine, fut nommé commandant particulier de Nossibé, par arrêté du gouverneur de Bourbon, et y arriva le 5 mai 1841, sur la corvette la *Dordogne*, avec un détachement destiné à former la garnison de l'île. Le traité de cession comprenait, outre l'île de Nossibé, les petites îles voisines : Nossi-Cumba, Nossi-Faly et Nossi-Mitsiou. De ces îlots, Nossi-Cumba est le seul que nous ayons occupé.

NOSSIDE ou **NOSSIS**, femme poète grecque, née à Locres (Grande-Grèce) vers 324 av. J.-C. De ses poésies rien n'est parvenu jusqu'à nous, car on ne peut lui attribuer les épigrammes qu'Oléarius a réunies et publiées sous son nom dans sa *Dissertatio de poetis graecis* (Leipzig, 1708). Ces épigrammes, sans originalité et sans grâce, ne justifieraient point son rang entre les neuf Muses, que lui a assigné Antipater, ni les éloges de Méléagre dans son recueil intitulé la *Couronne*. Les douze épigrammes attribuées à Nosside ont été publiées, en outre, dans les *Poetarum fragmenta* de Wolf (Hambourg, 1734) et dans divers autres recueils.

NOSSIRABAD ou **NOSSER-ABAD**, ville et forteresse de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, province de Caudeish, à 60 kilom. S.-O. de Boorampore, sur la rive gauche du Vagour; 10,000 hab.

NOSTALGIE s. f. (no-stal-ji — du gr. *nostos*, retour; *algos*, douleur, maladie, proprement la maladie du retour, le mal du pays. *Nostos* vient du verbe *neesthai*, revenir, moyen de *neô*, venir, pour *neô*, qui est la forme originelle, car ce verbe provient de la racine sanscrite *nas*, venir. La loi euphonique du grec exige l'élision du *e* entre deux voyelles, ce qui réduit la forme originelle *neô* à *neô*; mais, la cause étant enlevée, l'effet doit disparaître aussi, et le *s* reparait quand une voyelle le suit, ainsi que nous le voyons dans *nostos*). Pathol. Maladie, sorte de marasme produit par le désir de retourner au pays : *Les Suisses au service du roi de France étaient sujets à mourir de NOSTALGIE*. La *NOSTALGIE* est une maladie de la mémoire physique. (Bals.) Le vrai paysan se meurt de *NOSTALGIE* sous le harnais du soldat, loin du champ qui l'a vu naître. (G. Sand.)

— Fig. Aspiration vers quelque état, vers la possession de quelque chose : *L'amour est la NOSTALGIE de la patrie céleste*. (Toussenel.)

— Encycl. Cette maladie, sans caractères bien définis, se borne souvent à des troubles de nutrition et à des symptômes nerveux peu redoutables. Elle acquiert cependant, dans certaines circonstances, une gravité singulière, digne à tous égards de l'attention du médecin.

Chez beaucoup d'individus, l'amour du pays natal est un sentiment aussi énergique que persistant, et lorsqu'ils se voient obligés de renoncer à ce pays où résident leurs affections, où leur souvenir les reporte constamment, où leur esprit vit sans cesse rappelé par des images touchantes, on conçoit, en effet, que chez eux la santé puisse être plus ou moins atteinte. Ulysse s'expose pendant dix ans aux plus grands dangers pour retrouver les rochers d'Ithaque, sa patrie, et les préfère à Calypso.

Les personnes douées d'une grande sensibilité, d'un tempérament mélancolique et bilieux, celles qui n'ont point encore éprouvé les déceptions de la vie, sont plus particulièrement disposées à la *nostalgie*, lorsqu'elles s'éloignent pour la première fois de leur pays. En général, les habitants du Nord et ceux des montagnes y sont plus sujets que ceux du Midi et de la plaine. Les Bas-Bretons, les

Ecoisais, les Savoyards, les Suisses et tous ces hommes encore simples, rivaux d'anciennes traditions, amoureux de leurs vieilles mœurs, sont enclins plus que les autres, lorsqu'on les transporte loin de leurs foyers, à regretter amèrement le pays natal.

La *nostalgie* attaque les personnes de tout rang, de tout âge, de tout sexe, les hommes plutôt que les femmes. Quelquefois elle revêt un caractère épidémique, et alors ses effets sont terribles. Ramazzini rapporte qu'elle régna épidémiquement dans un camp, où elle fit tant de victimes, que, sur cent soldats qui en étaient atteints, c'est à peine si l'on put en arracher un à la mort. D'après Desgenettes, elle fit aussi beaucoup de ravages en l'an II sur la plupart des Bas-Bretons appelés à l'armée de la Moselle et sur l'armée des Alpes en l'an VIII, principalement sur les jeunes conscrits récemment appelés au service.

Ovide, exilé de son pays, éprouva tout ce que détermine l'amour de celui-ci dans un cœur sensible. *Dulcis amor patriae, dulce videre suos, dit-il quelque part; et ailleurs :*

O quater, o quoties non est numerare beatum

Non interdicta cui licet vire frui!

Virgile tient un langage identique en plusieurs passages de ses œuvres, les plus touchants et les plus suaves.

Les symptômes de la *nostalgie* suivent une marche dans laquelle on distingue trois périodes. Dans la première, le nostalgique éprouve du malaise, de l'inquiétude, de la mélancolie et cherche la solitude pour s'y livrer à ses souvenirs. Dans la seconde, les facultés intellectuelles commencent à s'altérer. Le caractère du malade s'aggrave, il devient irascible, la face se ride, les muscles se relâchent, la bouche reste entrouverte, la respiration devient difficile, les yeux sont rouges, humides, gonflés et laissent échapper des torrents de larmes. Le malade n'écoute et ne répond que lorsqu'on lui parle de son pays. A prope aux pensées les plus lugubres, il fuit la société; son appétit diminue, ses digestions sont pénibles. On observe chez lui de la céphalalgie, sa maigreur augmente, le poulx devient fréquent, inégal. Le sommeil est agité, interrompu par des rêves qui transportent le malade au sein de sa famille, au milieu de ses amis, etc.

La troisième période est caractérisée par le progrès rapide de tous les symptômes. L'excitation cérébrale réagit avec plus de force sur les principaux viscères, trouble leurs fonctions; la fièvre s'allume, une fièvre qui consume le malade, amène un marasme effrayant et souvent le conduit au tombeau.

Pour ce qui est du traitement, il n'y a guère d'espoir dans l'emploi des moyens pharmaceutiques. Toutes les fois que la chose est possible et à quelque degré que la maladie soit arrivée, il faut renvoyer le malade au sein de sa famille, dans son pays. Lorsqu'il existe un obstacle insurmontable à ce retour, le médecin tâchera de se gagner la confiance du malade et, tout en feignant de s'attendrir avec lui, fera son possible pour le distraire en lui montrant un meilleur avenir, des consolations auxquelles il ne songeait pas. Il lui recommandera la chasse, l'équitation, l'exercice et, en un mot, tout ce qui est propre à suspendre le cours des idées mélancoliques. Il soumettra le malade à une alimentation légère et de facile digestion. Dans certains cas, l'ensemble de ces moyens a été efficace pour combattre les progrès de cette triste maladie.

NOSTALGIQUE adj. (no-stal-ji-ke — rad. *nostalgie*). Pathol. Qui a rapport à la *nostalgie*. « Qui inspire la *nostalgie* : *Quelle grâce tendre et NOSTALGIQUE à Milo l'avait dans ce romanesque costume de page espagnol!* (Th. Gaut.) « Qui est atteint de *nostalgie* : *Un malade NOSTALGIQUE*.

— Substantif. Malade nostalgique : *Le NOSTALGIQUE voit le pays qui l'a vu naître, entend les accents chéris de ses parents et converse paisiblement avec les amis de son enfance*. (Maccario.)

NOSTANCY, village et comm. de France (Morbihan), canton de Port-Louis, arrond. et à 24 kilom. de Lorient; 1,163 hab. Chapelles Lévein et de Locmaria, buts de pèlerinage; nombreux crochets; monuments celtiques; retronchement tomain.

NOSTITZ ou **NOSTIZ** (Gottlob-Adolphe-Ernest DE), poète et littérateur allemand, né dans la haute Lusace en 1765, mort en 1836. Il s'occupa d'abord de l'exploitation de ses terres, puis remplit diverses fonctions administratives. Membre, puis président du conseil supérieur de la Saxe, directeur des établissements pénitentiaires de ce royaume, président du conseil d'Etat, il remplit avec distinction ces diverses fonctions, fut un des rédacteurs du code militaire de 1821 et prit l'initiative de plusieurs mesures excellentes. Nostitz était grand maître des francs-maçons de Dresde. Il s'adonna avec succès à la poésie, et l'on estime particulièrement ses compositions religieuses. Parmi ses ouvrages, publiés pour la plupart sous le pseudonyme d'Arthur de Nordsee, nous citerons : *Valeria*, poème (1803); *Chants pour les francs-maçons* (1810-1828, 2 vol.); *Irène*, poème (1818); *Épigrammes chrétiennes* (1818); les *Aleuts de la maison de Saxe*, poème (1819); *Souvenirs d'un voyageur* (1824); *Poésies religieuses* (1840). —

SA fille, Clotilde-Septimie DE NOSTITZ, née en 1801, morte en 1852, a composé des poésies qui ont été publiées sous le titre d'*Œuvres posthumes* (1853).

NOSTIZ-JAENKENDORF (Charles, comte DE), général et écrivain russe d'origine allemande, né à Mersebourg en 1780, mort à Saint-Petersbourg en 1838. Il prit successivement du service en Prusse, en Autriche, en Russie, devint lieutenant général, aide de camp d'Alexandre 1^{er} et reçut, en 1824, le titre de comte. On lui doit des ouvrages remarquables : *Sur les batailles d'Iéna, Saalfeld et Prenzlau; Lettres écrites de Saint-Petersbourg et de Varsovie; Vie et correspondance de Charles de Nostiz; Scènes des guerres de délivrance* (1848, in-8°), ouvrage posthume.

NOSTOC ou **NOSTOCH** s. m. (nos-tok). Bot. Genre d'algues, de la famille des alvéolées, type de la tribu des nostocinées : *Le nostoc n'apparaît que dans les jours pluvieux; on le trouve en toute saison, dans les prairies, le long des chemins et dans les allées des jardins*. (Bonnet.) « Syn. de TRÉMELLE, genre de champignons, et d'ONDINE ou UNIDINE, genre d'algues.

— Encycl. *Le nostoc* ou *nostoch* est une expansion gélatineuse, étalée, plissée ou globuleuse, formée de filaments minces, moniliformes, ordinairement courbés en S, composée en entier de corpuscules ovoïdes, accolés par leur plus grand diamètre; ces filaments sont séparés par une espèce de gelée sans organisation apparente, et le tout est renfermé dans une enveloppe très-mince, membraneuse et verdâtre. Son volume varie beaucoup. *Les nostocs* forment ces masses gélatineuses, tremblantes, qu'on voit si souvent par les temps humides au bord des routes ou dans les allées des jardins. Au soleil, elles se dessèchent et se réduisent à une mince membrane, ce qui fait qu'on ne les aperçoit pas. L'humidité, en les gonflant, les fait apparaître pour ainsi dire subitement. Elles sont assez tenaces et, si on veut les déchirer, il faut un certain effort.

Les propriétés du *nostoc*, et en particulier son apparition presque instantanée, ont de bonne heure appelé l'attention du vulgaire et des savants sur cette production singulière. On l'a regardé comme une émanation des astres, ou bien encore comme un muclage vomé par les héros quand ils ont mangé des grenouilles. On lui a donné les noms les plus ridiculement pompeux, les plus bizarres, surtout se sont distingués par cet égard. On aurait peine à croire que cet humble cryptogame a été successivement appelé *archée du ciel*, *crachat de lune*, *perce-terre*, *beurre magique*, *virtuel végétal*, *nostoc de Paracelse*, *salive de coucou*, *crachat de mai*, *écume printanière*, *archée céleste*, *trône de la terre*, *fleur du ciel* ou *du soleil*, *purgatoire des étoiles*, *régalier de l'air*, *beurre de terre*, *graisse de rose*, *fleur de terre*, *usnée plante*, etc.

On a attribué au *nostoc* des propriétés médicinales ou alchimiques merveilleuses, comme de guérir toutes les maladies ou de changer en or tous les métaux soumis à son action; aussi servait-il à la préparation de la pierre philosophale et de la panacée universelle. L'alchimie l'a même regardé comme le principe radical de toute la nature végétale. Dans des temps plus modernes, le *nostoc* a donné lieu à des observations plus sérieuses, et on l'a à déduit des conclusions très-diverses. Adanson y a remarqué un mouvement d'irritabilité très-sensible. Réaumur a observé la germination des spores et la séparation des filaments. Bivona rapporte avoir vu un très-grand nombre d'animalcules globuleux, très-fines, nager dans l'eau où on avait fait infuser du *nostoc* pendant huit jours, et il en a conclu à l'animalité de cette algue; mais, dit Bory de Saint-Vincent, si ce micrographe eût mis du foie ou des œillettes rouir dans de l'eau, il eût vu le même phénomène se produire en beaucoup moins de temps. D'après Giroud-Chantrons, les globules du *nostoc* sont immobiles tant qu'ils restent renfermés dans l'enveloppe; mais, à leur sortie, ils se séparent, acquièrent un mouvement rapide et se réunissent de nouveau pour former des filaments articulés, ce qui porte cet auteur à croire que les *nostocs* sont des polyptères. Vaucher paraît pencher aussi vers la même conclusion; reprenant les expériences de Réaumur, il regarde chaque filament comme un animalcule qui se multiplie par division et dont il croit avoir vu les mouvements. Ces observations délicates et difficiles à vérifier semblent, dit M. Hoyer, jeter quelque doute sur la nature végétale du *nostoc*.

Desséché et placé dans l'eau, le *nostoc* ne tarde pas à reprendre son premier volume, sa première forme et son aspect gélatineux. Son odeur et sa saveur sont fades. Traité par l'eau, il se transforme bientôt en un liquide muclagineux ou sirupeux; mais il ne s'y putréfie pas aussi promptement qu'on l'a cru. Soumis à l'analyse, il donne de l'eau, du cru. En le distillant dans une cornue, on en retire une huile brune et un liquide alcalin formé d'acétate et de carbonate d'ammoniaque; le résidu incinéré donne du phosphate et du carbonate de chaux. On a regardé le *nostoc* comme un remède souverain contre le cancer, les plaies, les fistules invétérées, les toux opiniâtres et même la phthi-

sie pulmonaire. On le regarda encore comme émoullent, vulnérinaire et résolutif. D'après Geoffroy, l'eau distillée du *nostoc*, à la seule chaleur du soleil, prise intérieurement, suffisait pour calmer les douleurs. Il semble, toutefois, que le *nostoc* ait une action réelle, bien que faible, contre les inflammations superficielles de la peau et surtout des yeux. Les paysans du nord de l'Europe s'en servent encore pour faire croître les cheveux. On l'emploie aussi en poudre.

Ce que nous venons de dire s'applique aux *nostocs* en général, mais surtout au *nostoc* commun. Parmi les autres espèces, nous citerons le *nostoc coriace*, brun jaunâtre, qui croît dans les marais; le *nostoc vésiculeux* et sphérique, qu'on rencontre sur les terrains humides; le *nostoc verrucosus*, aux filaments aux pierres dans les eaux douces; enfin, le *nostoc comestible*, qui se trouve en Chine, où il sert à faire des potages qui sont, dit-on, assez nourrissants.

NOSTOCINÉ, ÉE adj. (no-sto-si-né — rad. *nostoc*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *nostoc*. « On dit aussi NOSTOCINÉ, ÉE. — s. f. pl. Tribu d'algues, du groupe des chadonées, ayant pour type le genre *nostoc*.

NOSTOI (LES) ou **RETOURS**, poème cycloquo du Trézénien Agias (v^{re} ou vi^e siècle av. J.-C.). A l'imitation de l'*Odyssée*, Agias raconte les aventures et les malheurs de tous les héros grecs, sauf Ulysse, à leur retour du siège de Troie. C'était une matière vaste et une succession de récits tragiques, car la plupart des chefs trouvèrent leurs terribles défunts, leurs trônes usurpés, leurs femmes adultères et quelques-uns même reçurent la mort dans leurs foyers. Les monuments nous retracent plusieurs de ces scènes, comme la mort d'Agamemnon, celle de Cassandre, celle d'Égisthe; Idoménée fut chassé de Crète, Philoctète de Mèlièbe; Teucer fut banni par son père Télamon, etc. Toutes ces aventures ont fourni des matériaux à de nombreuses tragédies.

Les *Nostoi* se divisaient en cinq parties et formaient un recueil volumineux; il n'en reste rien, sauf trois vers cités par Proclus dans sa *Chrestomathie*, et cette perte est regrettable. « L'*Odyssée*, dit Otfried Muller, provoquait très-naturellement un poème de ce genre, car Homère y suppose, dès le début, que tous les héros, à l'exception d'Ulysse, sont chefs trouvés dans leurs foyers. Sans doute, il existait déjà du temps d'Homère des poèmes sur le retour des héros, mais ils tombèrent dans l'oubli lorsque parut le poème d'Agias, dont le plan était tracé avec un art presque homérique et où toutes les indications qui se trouvent chez le grand poète étaient habilement utilisées. Agias commença par raconter comment la déesse Athénè réalisa son plan de vengeance en soulevant une discussion entre les Atrides, ce qui empêcha ces princes de retourner ensemble dans leur patrie. Or, ce sont leurs aventures qui fournirent le sujet principal du poème, où l'on raconte d'abord toutes les pérégrinations de Ménélas, qui le premier avait quitté Troie, jusqu'à son retour définitif. Puis le poète accompagna Agamemnon, qui ne part que plus tard, jusqu'à Mycènes, où il fait assister le lecteur à l'assassinat du héros et à toutes les destinées de cette malheureuse famille jusqu'à l'arrivée de Ménélas. Là était la conclusion primitive du poème, cité souvent sous le nom de *Retour des Atrides*. Les pérégrinations et voyages des autres héros, Diomède, Nestor, Calchas, Léontée, Polyète et Néoptolème, ainsi que la mort d'Ajax le Locrien sur les rochers Caphésiens, étaient habilement fondus dans le récit des aventures des Atrides, si bien que le poème entier formait un tableau total qui représentait les héros achéens gagnant leur patrie par des chemins divers.

NOSTOMANIE s. f. (no-mo-ma-ni — du gr. *nostos*, retour, et de *manie*). Pathol. Sorte de marasme causé par le désir de revoir son pays, et poussé jusqu'à la folie.

NOSTRADAMUS (Michel DE NOSTREDAME, dit), célèbre médecin et astrologue français, né à Saint-Remy (Provence) en 1503, mort à Salon en 1566. Il appartenait à une famille d'origine juive qui s'était convertie au catholicisme et dont plusieurs membres avaient pratiqué l'art de guérir. Michel de Nostredame alla étudier la médecine à Montpellier, se signala par son dévouement pendant une épidémie qui ravagea le midi de la France, puis se fit recevoir docteur et devint professeur à la Faculté de Montpellier. Sur les instances de son ami César Scaliger, Nostredame alla s'établir ensuite à Agen, où il se maria; mais ayant perdu, au bout de quelques années, sa femme et deux enfants qu'il avait eus d'elle, il quitta Agen, parcourut le Languedoc, l'Italie, la Provence, où il se remaria, et s'établit à Salon, près d'Aix, vers 1544. Pendant une nouvelle peste qui décima la Provence et les bords du Rhône, Nostredame fut appelé à Aix et à Lyon, où il acquit une grande réputation par la science et le dévouement dont il fit preuve. Mais il se vit alors en butte à toutes sortes de tracasseries de la part de ses confrères, jaloux de ses succès, et se décida à retourner à Salon, où il vécut dans la retraite. C'est à cette époque que ce médecin, qui était aussi remarquable par son érudition que par son intel-

lignage, écrivit l'ouvrage qui lui a valu une si grande célébrité. Très-vraisemblablement dans l'intention d'appeler sur lui l'attention publique, Nostradamus se prétendit doué du don de prophétie; il composa des prédictions renfermées dans des quatrains, dont il publia sept *Centuries* à Lyon en 1555. Cet ouvrage extravagant, écrit dans un style énigmatique et obscur, et dans lequel on peut, avec un peu d'imagination, voir tout ce qu'on veut y trouver, eut un succès immense. Catherine de Médicis attira l'auteur à la cour, lui fit tirer l'horoscope des jeunes princes et le combla de faveurs. Le duc de Savoie fit exprès le voyage de Salon pour le connaître, et la mort de Henri II mit le comble à sa réputation, car on ne douta point qu'il n'eût prédit la fin tragique du roi lorsqu'on lut dans le 35^e quatrain de la 1^{re} centurie ces mauvais vers :

Le lion jeune le vieux surmontera
Et champ bellique par singulier duelle,
Dans caigne d'or les yeux lui creuera :
Deux classes une ; puis mourir, mort cruelle.

En 1564, Charles IX, visitant la Provence, alla voir l'auteur des *Centuries*, le nomma son médecin ordinaire et lui donna deux cents écus d'or. Nostradamus justifia le proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays. » En effet, pendant qu'il jouissait au loin d'une réputation immense, il était regardé comme un imposteur et un charlatan à Salon, où il mourut et où l'on trouve son tombeau dans l'église des Cordeliers. L'édition de ses *Centuries* la plus recherchée des curieux est celle de Lyon ou Troyes (1568). Il avait publié, de 1550 à 1567, un *Amanach* contenant des prédictions sur les saisons et les temps les plus favorables à l'agriculture; cet amanach a donné naissance à une foule d'inepties du même genre, qui n'ont pas peu contribué à infester les campagnes de superstitions jusqu'ici indestructibles. Outre les ouvrages précités, on attribue à Nostradamus : *Traité des fardements* (1552); le *Remède très-utile contre la peste* (1561); *Opuscule de plusieurs esquisses recettes* (1572). On a beaucoup écrit sur Nostradamus, et tout le monde connaît le distique suivant qu'on a attribué à Bèze et à Jodelle :

*Nostra damus cum falsa damus, nam fallere nostrum
Sed cum falsa damus, niti nisi nostra damus.*

Parmi les ouvrages écrits sur le médecin de Salon, nous citerons : la *Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire*, par Guynaud (1693); la *Clef de Nostradamus*, par J. Leroux (1710); *Commentaires du sieur de Chavigny* (1596); *Nouvelles considérations sur les sibylles et les prophètes*, par Bouys (1806); *Nostradamus*, par Eugène Bareste, etc. Le goût de l'astrologie devint héréditaire dans la famille de Nostradamus.

Nostradamus, chanson de Béranger, une de ses plus agressives contre la royauté (1833). Le chansonnier commente ou imagine un quatrain de Nostradamus :

Nostradamus, qui vit naître Henri quatre,
Grand astrologue, a prédit dans ses vers
Qu'en l'an deux mil, date qu'on peut débattre,
De la médaille on verrait le revers;
• Alors, dit-il, Paris dans l'allégresse,
Au pied du Louvre ouïra cette voix :
Heureux Français, soulagez ma détresse,
Faites l'aumône au dernier de vos rois !

Nostradamus a-t-il dit cela ? c'est bien possible ; on trouve tant de choses dans les célèbres *Centuries*, que nous en croyons Béranger sur parole. Développant ce thème avec une énergie singulière, il nous montre ce descendant des rois « pauvre, à scrofula, en haillons, sans souliers, » rôdant, besace au dos, dans les environs du Louvre, sollicitant la charité et recueilli, enfin, par un sénateur de la nouvelle république, descendant lui-même d'un des régicides de 1793. On ne saurait être plus mordant. Pour ne pas rester sur ce tableau lugubre, le poète imagine, dans le dernier couplet, que la France n'a plus de haine contre ses anciens rois et qu'elle installe leur dernier rejeton maire de Saint-Cloud avec cent louis de rente. La bonne humeur de la chanson reparait sous la violence austère de la satire.

NOSTRADAMUS (Jean de), poète français, frère du précédent, mort en 1560. Il était procureur au parlement d'Arles et fut un chansonnier fort renommé de son temps. Il a laissé un ouvrage intitulé les *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence* (Lyon, 1575, in-8°).

NOSTRADAMUS (César de), littérateur français, fils de Michel, né à Salon en 1555, mort à Saint-Rémy, près d'Arles, en 1629. Après avoir achevé son droit à Avignon, il s'adonna entièrement à la culture des lettres et des arts, de la poésie, de la peinture, de l'histoire, et se fit une réputation assez brillante pour que Louis XIII lui conférât le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre. On lui doit : *Pièces héroïques* (Toulouse, 1608, in-12); les *Perles ou les Larmes de la sainte Magdalaine* (1606, in-12); *Dymas ou le Bon larron* (1606, in-12); le *Tableau de Narcisse*; le *Songe de Scipion*; l'*Histoire et chroniques de Provence* (Lyon, 1614, in-fol.), son principal ouvrage. C'est à lui que son père dédia ses premières centuries.

NOSTRADAMUS (Michel), dit le *Jeune*, astrologue français, frère du précédent, mort en 1574. Il essaya, sans succès, d'annoncer,

comme son père, l'avenir. Toutefois, poussé par un irrésistible penchant, il s'avisa de prédire que Le Pouzin, petite ville du Vivarais, assiégée par les troupes royales, périrait par les flammes, et, pour justifier sa prédiction, il mit lui-même le feu à plusieurs maisons lors de la prise de la ville. Il fut surpris et tué sur-le-champ. Il avait composé un *Traité d'astrologie* (Paris, 1563, in-12).

NOSTRAS adj. (no-strass — mot lat. signifiant qui est de notre pays). Pathol. Se dit du choléra acclimaté, sporadique : *Choléra nostras*.

NOSTRASIE s. f. (no-stras-zi — du lat. *nostras*, qui est de notre pays). Pathol. Syn. peu usité de NOSTALGIE.

NOSTRATE adj. (no-strate — du lat. *nostras*, même sens). Hist. nat. Qui est de notre pays : *Végétaux, animaux nostrates*. Il Peu usité.

NOTA (no-ta — mot lat. signifiant *notez, remarquez*). Expression latine par laquelle on invite quelqu'un à faire une remarque qu'on va lui signaler : *Nota qu'il m'assurait le contraire avant-hier*. Il Indication ayant à peu près le sens du mot *remarque* et qui se met, en effet, en tête d'une remarque écrite : *Nota. L'auteur a corrigé ici sa première édition, dans laquelle il disait...* On dit aussi *NOTA BENE* (remarquez bien) dans le même sens, et souvent on indique ces deux mots par leurs initiales : N. B.

— s. m. Remarque, note, observation : *Ajouter un nota. Deux ou trois nota bien placés éclaircissent le texte un peu obscur.*

— Comm. Observation consignée dans un compte et indiquée en marge par le mot *nota* : *Cet article est alloué, mais avec un nota.* (Acad.)

NOTA (baron Albert), poète dramatique italien, né à Turin en 1775, mort dans la même ville en 1847. Dès le collège, il composait de petites pièces qui faisaient jouer par ses camarades. A dix-huit ans, il était docteur en droit civil et canonique et fut contraint par la perte de la plus grande partie de sa fortune d'oublier, pour un temps, sa vocation littéraire et d'entrer dans la magistrature. Successivement employé près la cour de Turin, substitué à Verceil (1811), substitué avocat des pauvres au sénat de Turin, il devint ensuite secrétaire du prince de Carignan; mais ses idées libérales lui firent perdre sa place. Néanmoins, en 1820, il entra dans l'administration et administra divers districts jusqu'à sa mort. Pendant ses loisirs, Nota composa plusieurs pièces de théâtre qui lui assignent un rang distingué parmi les restaurateurs de l'art dramatique en Italie. On peut lui reprocher une certaine mollesse dans ses peintures, de la froideur, de la monotonie et un certain excès de logique dans le développement de l'action, ce qui fait que le dénouement ne surprend plus le spectateur; mais aussi il est fort distingué, délicat, simple, naturel et gai sans licence. Ses principaux ouvrages sont : la *Duchesse de La Valière* (1804); les *Premiers pas dans l'inconduite* (1808); dont le succès fut très-grand; les *Dilettanti comiques* (1808); le *Nouveau riche* (1809); les *Plaidiers* (1811); le *Philosophe célibataire* (1811), son chef-d'œuvre, dans lequel les caractères sont tracés de main de maître; la *Coquette* (1812); le *Malade imaginaire* (1813); la *Femme ambitieuse* (1817); la *Foire* (1820), pièce amusante et gaie; *Education et nature* (1847); la *Paix domestique*; l'*Amour terrible*, etc. Les Œuvres de Nota ont été réunies et ont eu de nombreuses éditions (Turin, 1823, 4 vol. in-8°; Paris, 1829, 5 vol.), etc. Bettinger a donné la traduction française de ses principales pièces sous le titre de *Théâtre d'Alberto Nota* (Paris, 1839, 3 vol. in-8°).

NOTABILITÉ s. f. (no-ta-bi-li-té — rad. *notable*). Caractère de ce qui est notable.

— Par ext. Personne notable : *C'est une notabilité du Mans. Paris est le rendez-vous des notabilités intellectuelles du monde civilisé.* (H. Heine.)

— Cout. anc. Droit qu'avaient les notables d'élire les officiers municipaux.

NOTABLE adj. (no-table — rad. *noter*). Digne de remarque, important : *Dits notables. Fais notables. Arrêts notables. Avantage notable. Différence notable.*

André m'a fait un notable service.

LA FONTAINE.

— Qui occupe un rang important, en parlant d'une personne : *Les personnes les plus notables de l'endroit.*

— Hist. *Notables bourgeois*, Bourgeois exerçant des professions libérales, comme les avocats, les médecins, etc.

— Législ. *Notables commerçants*, Electeurs commerçants à qui la loi donne le privilège de nommer les membres des tribunaux et chambres de commerce. Il *Arrêts notables*, Arrêts qui fixent un point de la jurisprudence.

— s. m. Personne considérable par ses fonctions, sa position, son éducation ou la considération dont elle jouit : *Ouvrir ses salons aux notables de la ville. Convoyer une assemblée de notables. L'élection des membres du tribunal de commerce est confiée aux notables.*

— Hist. *Assemblée des notables*, Réunion de citoyens que le roi convoquait pour leur poser certaines questions sur lesquelles il voulait avoir leur avis : *Louis XVI ouvrit par un discours sans portée et sans grandeur l'assemblée des notables.* (L. Blanc.)

— Encycl. Cette classification fut conservée lors de la première organisation des municipalités révolutionnaires. On donna alors le nom de *notables* à une portion des membres du conseil général de la commune. Ils étaient élus pour deux ans, par les citoyens, et renouvelés par moitié chaque année. Aux termes du décret des 21 mai-27 juin 1790, les *notables*, pour la municipalité parisienne, devaient être au nombre de quatre-vingt-seize, juste le double des officiers municipaux, lesquels formaient comme le pouvoir exécutif et étaient chargés de pourvoir aux nécessités quotidiennes, par les bureaux qu'ils formaient et les administrateurs qu'ils désignaient parmi eux pour vaquer aux divers services. Les *notables* siégeaient uniquement comme pouvoir délibérant.

Ces distinctions nominales tombèrent en désuétude après la révolution du 10 août 1792. En 1789, avant l'institution du jury, l'Assemblée avait aussi décidé l'élection par les municipalités d'un certain nombre de *notables* adjoints pour assister à l'instruction des procès criminels. C'étaient comme des espèces de surveillants de la régularité des procédures, et les formalités importantes ne pouvaient s'accomplir sans leur présence et leur adhésion.

— *Assemblée des notables*. V. ASSEMBLÉE.

— Législ. *Notables commerçants*. On désigne sous le nom de *notables* commerçants les électeurs appelés à désigner les membres des tribunaux et des chambres de commerce et à siéger éventuellement à ces tribunaux. V. CHAMBRE DE COMMERCE ET TRIBUNAL DE COMMERCE.

Malgré son nombre d'opinions contraires, le conseil d'Etat a décidé que la qualité de Français était indispensable pour pouvoir figurer sur le tableau des *notables* commerçants; et par Français nous entendons autant ceux qui sont nés en France que ceux qui s'y sont fait naturaliser. Une des conditions principales de la notabilité consiste pour les commerçants dans l'importance et l'ancienneté de leurs maisons et dans une réputation bien établie de probité, d'esprit d'ordre et d'économie. Les faillits, jusqu'à réhabilitation, sont exclus. Enfin, il faut être inscrit au rôle des patentes, cet impôt étant non-seulement le signe de l'exercice de la profession, mais pouvant encore faire apprécier quelle en est l'importance.

D'après l'article 619 du code de commerce, le nombre de *notables* ne peut être moindre de vingt-cinq dans les villes où la population n'excède pas quinze mille âmes; dans les autres villes, il doit être augmenté à raison d'un électeur par 1,000 habitants.

Le même article 619 confie le soin de dresser les listes des *notables* au pouvoir discrétionnaire du préfet, sauf l'approbation du ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics.

NOTABLEMENT adv. (no-ta-ble-man — rad. *notable*). D'une façon marquée, notable, assez considérable : *L'âge influe notablement sur la manière d'être et d'agir.* (L'abbé Baintain.) La langue que nous parlons aujourd'hui est notablement différente de celle du XI^e siècle. (Littré.)

NOTACANTHES s. m. (no-ta-kant-e — du gr. *notos*, dos; *akantha*, épine). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombriformes, comprenant une seule espèce, dont la patrie est inconnue : Les *NOTACANTHES* ont des épines libres au lieu de nageoire dorsale. (C. d'Orbigny.)

— s. m. Pl. Entom. Tribu d'insectes diptères brachocères, caractérisés surtout par un écusson le plus souvent muni de pointes : *Les habitudes des NOTACANTHES sont aussi variées que leur organisation.* (Lucas.)

— Encycl. Les *notacanthés* ont pour caractères : une tête globuleuse, presque entièrement occupée par les yeux; des antennes cylindriques, plus rarement terminées en massue; la trompe membraneuse, ordinairement retirée dans la bouche; les lèvres terminales, épaisses; les palpes terminées en massue; l'écusson le plus souvent épineux; l'abdomen grand, méplat, arrondi, formé de cinq segments distincts; les ailes croisées sur le corps dans le repos; les pieds non épineux; les tarses terminés par deux crochets et trois poils membraneux. Ces insectes ont des habitudes très-variées. Les uns vivent dans les bois, posés sur le tronc des arbres; les autres sur le feuillage ou les fleurs des prairies et dans les endroits aquatiques. Les femelles déposent leurs œufs, tantôt dans le terreau ou dans les alvéoles des arbres, tantôt dans les boues, quelquefois dans les eaux. Les larves, dont l'organisation présente de notables différences, trouvent, dans ces diverses situations, les aliments nécessaires à leur développement. La plupart de celles qu'on a étudiées sont aquatiques; elles ont le corps allongé, divisé en anneaux très-distincts, dont les premiers et les derniers plus étroits; l'anus terminé par un bouquet de poils qui sert à tenir cette partie au niveau de la surface du liquide où la nymphe est

plongée, et à permettre à l'air de pénétrer dans les trachées. Quand le moment de la métamorphose arrive, la peau de la larve se durcit, mais sans changer de forme, et sert de coque; la nymphe n'occupe qu'une partie du vide qui se forme au dedans de la peau. La famille des *notacanthés* se divise en quatre tribus, qui sont : les acanthomères, les nyplophagides, les sicaires et les stratiomyides.

NOTACANTHINE s. f. (no-ta-kant-tine — dimin. de *notacanthé*). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des mouches, tribu des ortaliées, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

NOTEAUM s. m. (no-té-omm — du gr. *notos*, dos). Zool. Partie supérieure d'un animal vertébré, prise le long de l'épine dorsale, depuis la nuque jusqu'à l'extrémité opposée.

NOTAGE s. m. (no-ta-je — rad. *noter*). Techn. Opération par laquelle on note des airs sur les cylindres des organes mécaniques; manière dont on exécute ce travail : *Un bon notage. Un notage defectueux.*

NOTAIRE s. m. (no-té-re — lat. *notarius*, forme de *nota*, note). Officier public chargé de recevoir et de rédiger les actes par lesquels les particuliers déclarent leurs intentions ou assument volontairement certaines obligations : *Etude, charge de notaire. Clerc de notaire. Acte passé par-devant notaire. Appeler deux notaires pour faire son testament. Il Feu mon père s'appelait François Patin, homme de bien, si jamais il en fut; si tout le monde lui ressemblait, il ne faudrait point de notaire.* (Gui Patin.) *Que maudisse soit le bec cornu de notaire qui me fit signer ma ruine!* (Mol.) Les *NOTAIRES* ont la manie de faire des actes. (Balz.) Je défie qu'on me produise un notaire de cinquante ans ayant une idée. (Fr. Soulié.)

Ces notaires sont gens d'approche difficile.

REGNARD.

Un oncle est imposant, assisté d'un notaire.

A. DUVAL.

Il A signifié Clerc de tabellion. Il Greffier chargé, au moyen âge, de rédiger les actes d'une ville, d'un tribunal, d'une communauté.

— *Notaire en second*, Celui des deux notaires requis pour un même acte qui ne retient pas la minute de cet acte.

— *Notaire certificateur*, Notaire qui délivre des certificats de vie aux pensionnaires de l'Etat.

— Loc. prov. *Dieu nous préserve d'un et cetera de notaire*, Il faut que tout soit expressément et nettement énoncé dans un acte, pour ne rien laisser à la chicane. *C'est comme si le notaire y avait passé*, C'est une chose aussi assurée que si on en avait pris l'engagement par-devant notaire : *Quand j'ai promis, je tiens*; c'est comme si le notaire y avait passé.

— Argot. Comptoir de marchand de vin.

— Antiq. rom. Esclave qui prenait pour son maître des notes en abréviation. Il Esclave, et, plus anciennement, Homme libre qui prenait en note tout ce qui se passait dans le cours d'une procédure.

— Hist. Secrétaire d'un prince : *Le notaire de l'empereur d'Orient. L'atelier de Jordanès avait été notaire ou secrétaire du roi Alain Caudan.* (Am. Thierry.) Il *Tribun des notaires*, Référendaire de l'empereur d'Orient. Il *Notaire honoraire*, Simple dignité sans fonctions créée par les empereurs d'Orient.

— Hist. ecclési. Officier qui, dans la primitive Eglise, recueillait en abrégé les actes des martyrs. Il Secrétaire particulier d'un abbé, d'un clerc, d'un évêque ou même d'un comte. Il *Notaire apostolique*, Officier chargé des expéditions en cour de Rome et des actes relatifs aux affaires ecclésiastiques.

— s. f. Femme d'un notaire : *Madame la notaire est la plus grande dépensière qu'il y ait au monde.* (Danc.) Il Inusité.

— Encycl. Hist. et législ. A l'origine des sociétés, les conventions entre les particuliers furent purement verbales et abandonnées à la foi des contractants; plus tard ces conventions furent fixées par écrit, mais livrées en quelque sorte au hasard. Ce ne fut que par suite du progrès de la civilisation qu'on vit instituer des officiers publics chargés de consigner les conventions faites entre particuliers et de leur donner un caractère d'authenticité, dans le but de garantir leur exécution. Au temps de Jérémie, les Egyptiens possédaient des scribes aussi bien que les Hébreux. Ils se divisaient en trois classes, les scribes de la loi, ceux du peuple et les scribes communs, qui étaient des espèces de *notaires*. La Grèce avait aussi des fonctionnaires de la même espèce. A Athènes, on les employait surtout dans les transactions financières, et leurs actes pour être exécutés avaient besoin d'être revêtus de la sanction du juge. Il en était de même en Macédoine. Aristote, dans le chap. V du liv. VII de ses *Politiques*, considère l'existence de scribes chargés de constater les conventions privées comme une des conditions de la bonne administration de la cité. Si nous passons aux Romains, nous constatons aussi de bonne heure l'existence de fonctions analogues à celles qui existaient à Athènes et en Macédoine. Les premiers scribes furent d'abord des esclaves, puis des hommes libres qu'on nommait *tabularii*. Ils n'avaient point de caractère public

et constataient seulement les conventions prises sur des tablettes, ce qui les a fait appeler *tabularii*. Le contrat ainsi rédigé prenait le nom de *scheda* et n'avait rien d'authentique; en cas de contestation on devait le présenter au préteur. Il subsistait alors, en présence de deux témoins qui y apposaient leur cachet, une rédaction définitive nommée *completio contractus*. Des scribes chargés spécialement de constater les conventions financières existaient à Rome sous le nom d'*argentiarii*. Plus tard, le nombre et l'espèce des scribes se diversifia à l'infini; on eut les *notaires*, *notarii*, qui prenaient, par de simples notes, les conventions des parties; les *cancellarii*, qui donnaient à ces notes une forme authentique; puis les *tabelliones*, qui pouvaient aspirer à la curie; enfin, une foule d'agents aux fonctions mal définies, véritables sangsues qui multipliaient les actes en tenant secrètes les formules du droit, si embrouillées à une certaine époque de l'histoire romaine. Pendant les dernières années de l'intégrité de l'empire, on tenta de remédier à ce désordre. Arcadius et Honorius érigèrent le tabellionage en charge publique; ceux qui en étaient revêtus faisaient partie de droit de la magistrature de la cité. Le code théodosien augmenta encore les prérogatives des tabellions; mais, si l'on veut voir le notariat organisé avec cette assidue calme qui est le propre de la loi romaine, il faut se reporter à l'empereur Justinien. En cette matière, comme dans presque toutes les autres, ce législateur emprunte au passé les éléments principaux de son institution. Dans son système, tout citoyen offre ses bons offices aux parties et dresse acte de leurs conventions en présence de deux témoins, puis cet acte est porté au magistrat qui lui donne un caractère authentique. Mais au moment où elle consacrait en Orient cette forme simple et fortement conçue du notariat, la législation romaine succombait en Occident sous les coups des barbares.

Le notaire était inconnu chez les peuplades d'origine germanique. Suivant le titre 49 de la loi salique, la tradition des biens se faisait au moyen d'un fût de paille jeté dans le sein du nouveau propriétaire par l'ancien, dans une assemblée réunie en présence du roi. Les autres conventions avaient souvent lieu par lettres, *epistolæ*. Les Gallo-Romains, de leur côté, paraissent avoir conservé les règles indiquées par le code théodosien, si nous en croyons le moine Marculfe qui, dans son précieux livre des *Formules* écrit en 660, dit : « *Testamentum nostrum condidimus quod illi notarius scribendum commissimus.* » Charlemagne, dans ses tentatives de restauration impériale, ne pouvait manquer de s'occuper du notariat. En 803, il ordonne à ses *missi domini* d'en établir dans toutes les provinces. En 805, chaque comte évêque et abbé doit avoir le sien qui prend le titre de *judez cartularii*; les actes qu'il dresse ont force authentique; cette institution nouvelle dura autant que la fortune des Carolingiens; le chaos lui succéda bientôt; chacun s'arrogea le droit de dresser des actes authentiques, même quand il s'agissait de ses propres intérêts. Le clergé s'empara de la rédaction des testaments, qu'il devait garder longtemps et dont il usait et abusait scandaleusement à son profit. Odon, abbé de Cluny, dressait même acte des donations entre-vifs consenties au profit de son ordre. Quand les assises féodales remplacèrent les tribunaux de la première période monarchique, les juges de chaque lieu faisaient rédiger les contrats par des clercs ou secrétaires et y apposaient leurs sceaux. Ces derniers étaient des substituts du chancelier et signaient *ad vicem cancellarii* (à la place du chancelier). Après l'établissement des justices seigneuriales, chaque seigneur, non content d'avoir auprès de lui son notaire, divisait l'office et faisait argent de trois charges à la fois : celle du notaire qui écrivait les conventions, celle du garde-notes qui faisait les fonctions d'archiviste, celle du tabellion, garde des sceaux du hoberaue, sans la signature duquel on ne pouvait poursuivre l'exécution du contrat. Cette subdivision va dominer désormais tous les changements dont nous allons parler. Les croisades, par leur grande moisson d'hommes, ayant amené de nombreuses mutations dans la propriété, saint Louis essaya de régulariser une situation désordonnée et, par sa création des notaires au Châtelet de Paris, ouvrit réellement l'ère moderne de l'histoire du notariat.

Les notaires au Châtelet de Paris, qui prirent en 1270, sous Philippe le Hardi, le titre de *notaires royaux*, furent, dans l'origine, créés au nombre de soixante. Ils étaient tous clercs, c'est-à-dire engagés dans les ordres ou tout au moins tonsurés. Ils furent organisés en confrérie en octobre 1300; suivant un de leurs règlements, ils devaient assister ensemble aux offices, sous peine d'une amende prononcée contre celui qui arrivait à la messe après le *Agnus Dei*, aux vêpres après la *Gloria* du premier psaume. Les notaires au Châtelet ne pouvaient exercer que dans l'enceinte de cette confrérie; leurs actes, dressés en brevet ou bref, c'est-à-dire sur feuille volante, recevaient le sceau de la juridiction sous la surveillance du prévôt de Paris. Plus tard, ils purent instrumenter dans toute l'étendue du domaine royal, c'est-à-dire qu'avec le temps, grâce à l'absorption par la couronne de tous les fiefs, ils purent recevoir des actes dans tout le royaume. Ils jouissaient de nombreux privilèges et

étaient exemptés du guet et des logements des gens de guerre.

Les rois de France furent d'abord les protecteurs constants de l'institution de saint Louis. Ses privilèges furent confirmés par douze lettres patentes de Philippe le Bel qui, par celles de 1302, se réserva formellement le droit de nommer des notaires publics et défendit aux juges royaux de se servir de leurs clercs pour les actes de juridiction volontaire. Charles V confirma encore les privilèges des notaires royaux établis dans les juridictions royales et dont les actes étaient exécutoires dans toute la France, pourvu qu'ils fussent revêtus du sceau royal de la juridiction dans laquelle étaient immatriculés les notaires. Charles VI, pour les faire respecter pendant les désordres de son règne, les autorisa, par lettres de sauvegarde et de garde-gardienne, à mettre au-dessus de leurs portes ses couleurs et ses armes; de là l'usage qu'on encore les notaires de placer à l'entrée de leurs études des panonceaux aux armes de l'Etat. Une ordonnance de 1317 défendit aux notaires du Châtelet de faire rédiger leurs actes par des clercs; une autre de 1370 prescrivit que les registres et protocoles des notaires royaux fussent, après leur mort, remis au roi; celle de 1413 ordonna que les offices de notaire ne fussent tenus que par une seule personne. En 1437, les notaires du Châtelet furent tenus de garder les registres de leurs actes et de les transmettre à leurs successeurs, et, en 1510, Louis XII exigea que les notaires insérassent sur des registres leurs minutes d'actes, qui jusqu'alors consistaient en feuilles volantes et risquaient de se perdre.

Charles VII avait permis aux laïques d'entrer dans la corporation du Châtelet. Louis XI déclara les notaires nommés à vie et destituables seulement dans le cas de forfaiture; Charles VIII ne voulut point parmi eux d'ecclésiastiques et défendit au clergé de recevoir d'autres actes que les testaments.

Dans les provinces, les réformes étaient plus lentes. En 1493, un tabellionnat fut institué dans chaque châtellenie; à cette époque, le garde-notes, le tabellion existaient presque partout ensemble. Ces fonctions, au fond des campagnes, étaient le plus souvent exercées par de simples artisans, et beaucoup d'hommes de la génération actuelle ont pu connaître des vigneron, des sabotiers qui, avant 1789, unissaient les fonctions de notaire à leur état manuel. Le pouvoir royal avait cherché pourtant à remédier à cet état de choses. Il avait augmenté les privilèges des notaires royaux des provinces. Ceux d'Orléans et de Montpellier pouvaient instrumenter dans toute l'étendue du domaine, excepté pourtant à Paris. Philippe le Bel avait interdit, mais en vain, aux notaires, l'exercice d'une profession manuelle; il avait aussi recommandé de pourvoir le fils de l'office du père, de préférence à tout autre. Philippe le Long, en 1319, essaya quelque chose de grave et qui n'est rien moins qu'un de ces actes profondément politiques au moyen desquels la royauté absorbait lentement toutes les institutions féodales. Il déclara que les fonctions du tabellion, qui donnaient force exécutoire aux actes, étaient une émanation du pouvoir royal et que, par suite, les tabellionnages devaient dépendre désormais du roi. Cette mesure hardie, qui aurait étendu jusqu'au cœur des seigneuries l'action du pouvoir central, ne put être exécutée. Le roi fut même contraint d'y renoncer d'une façon spéciale en ce qui concernait la province d'Auvergne. Néanmoins, le pouvoir royal parvint à imposer aux notaires du reste de la France l'obligation d'inscrire les actes, comme au Châtelet de Paris, sur un cartulaire unique, dont la conservation était sévèrement ordonnée. L'habitude des notaires du domaine, d'arborer les couleurs du roi, passa aux garde-notes et tabellions des seigneurs, qui placèrent sur leur maison les armes de leurs maîtres. Les notaires seigneuriaux instrumentaient dans les justices seigneuriales; les contrats qu'ils dressaient n'étaient exécutoires que dans le ressort de la seigneurie, et ils ne pouvaient dresser un acte que pour des personnes qui y avaient domicile. Par contre, au lieu d'un notaire royal n'avait le droit d'instrumenter dans leur ressort.

Telle était la situation du notariat en France, quand les longues guerres d'Italie, en épuisant le trésor royal, forcèrent les Valois d'Orléans à battre monnaie sur les offices. Ici commence l'ère d'exploitation.

Louis XII et François Ier prirent certainement de sages mesures, et l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue par ce dernier prince, est un code complet sur la matière. La lecture des actes aux parties, la signature des parties elles-mêmes devinrent obligatoires. Ce dernier point était entièrement nouveau. Le latin fut banni de la rédaction des actes et fit place à la langue française. Les parties eurent le droit de se faire représenter les minutes en tout temps. Les notaires au Châtelet purent faire rédiger les actes par leurs clercs; l'intervention du notaire en second fut autorisée. Un tarif fixa le taux des honoraires. Le droit de recevoir les testaments fut enlevé définitivement au clergé.

Mais, en échange de ces sages dispositions, la corporation des notaires dut subir les excès d'une vénalité sans frein. On réduisit parfois le nombre des charges existantes, afin de pouvoir les rétablir plus tard. Quand les

triples fonctions de notaire, de garde-notes et de tabellion étaient réunies, on en faisait trois offices, sauf, plus tard, à réunir les trois en un seul comme auparavant. On établissait des tabellions où il n'en existait pas. On augmentait sans motif le nombre des offices qui existaient déjà. Tous ces changements occasionnaient des nominations chèrement payées, grâce à la vente des nouveaux titulaires. Louis XII diminua d'abord le nombre des charges à accrues dans une proportion effrénée, puis il en vendit le plus possible, afin de solder ses folies chevaleresques. François Ier suivit la voie qu'on venait d'ouvrir. En 1523, il ajouta, d'un seul coup, quarante notaires aux soixante qui formaient, depuis longtemps, la corporation du Châtelet. Il plaça, en 1542, des tabellions partout où il n'en existait pas. Il créa de nouveaux offices avec une telle profusion, qu'une ordonnance rendue à Orléans, en 1560, en réduisit le nombre et défendit d'en pourvoir toute personne n'ayant pas atteint l'âge de vingt-cinq ans. Seize études de Paris furent supprimées, en 1561, par Charles IX, qui en rétablit un par le nombre en 1567. Par lettre patente du 5 septembre 1570, il en définit encore six qui étaient rétablies des 1575. Henri III créa des garde-notes partout où ces fonctions étaient exercées par les greffiers, institua quatre notaires par bailliage, augmenta de huit le nombre des notaires au Châtelet, qui se trouveraient ainsi cent douze au total.

Chacune de ces modifications emplissait les caisses du roi; aussi Henri IV se garda bien de changer des habitudes aussi productives. Il tenta de réunir définitivement en un seul office les trois fonctions de notaire, de tabellion et de garde-notes. Les garde-notes étaient les individus à qui les minutes étaient remises après le décès des notaires. Jusqu'au XVI^e siècle, dit M. Chéruel, les notaires écrivaient la minute des actes et des contrats; les tabellions les gardaient et en délivraient des grosses. Une ordonnance de Charles VII (juillet 1443) décida qu'à l'avenir il n'y aurait qu'un seul tabellion par chaque châtellenie royale. Ce tabellion pouvait commettre, là où il était nécessaire, des notaires dont il répondait. Ceux-ci devaient porter, tous les trois mois, chez le tabellion les registres contenant les extraits des actes passés devant eux, afin qu'ils fussent gardés en lieu sûr par le tabellion. Les charges de tabellion ne furent réunies à celles des notaires qu'en 1560. Henri IV, par un édit de mai 1597, supprima les offices de tabellion et de garde-notes et créa pour y suppléer de nouveaux offices, sous la dénomination de *notaires garde-notes et garde-scel*. Ce prince décida en même temps que les dépossédés recevaient une indemnité de la part du titulaire unique. Les indemnités furent mal payées et cette mesure ne fut exécutée que fort incomplètement. Nous consignons ici un fait singulier. Pendant les troubles de la Ligue et lorsque Henri IV assiégeait Paris, un notaire au Châtelet vint à mourir ou à résigner, et le duc de Mayenne pourvut immédiatement de son office Antoine de Joigné. Henri IV ne voulut pas en avoir le démenti et, exerçant sa prérogative royale *extra muros*, nomma Michel Dupuy au même office. Les deux nominations subsistèrent, et ce fut ainsi que les notaires au Châtelet se trouvèrent cent treize, nombre qui fut conservé jusqu'à la veille de la Révolution. Louis XIV, en 1673, créa des notaires-greffiers des conventions, dits *notaires du grenier à sel*. Il en consentit presque aussitôt la suppression, moyennant une somme de 452,000 livres que lui compta la corporation du Châtelet de Paris. Cette façon de battre monnaie était trop ingénieuse pour qu'on n'y revînt pas. En 1697, la création, puis la suppression des notaires garde-scel valut encore à la couronne une indemnité de 330,000 livres. Enfin, Louis XIV, par édit de mars 1704, créa des notaires royaux héréditaires. Louis XV, moins ingénieux que son bisaïeul, se contenta de créer le plus de charges possible et de joindre aux études de notaires la plupart des tabellionages qui subsistaient encore (1761). Cette opération fut la dernière. La Révolution, par un décret du 29 septembre 1789, supprima toutes les charges, moyennant indemnité, et déclara qu'elles seraient désormais données au concours.

Le notariat dut traverser alors une époque pleine de confusion. En l'an II de la République, vingt-deux études de Paris étaient sans titulaire; huit notaires, émigrés ou en fuite, n'ayant pas fourni le certificat de civisme exigé par les lois, avaient été destitués; trois s'étaient suicidés, trois étaient décédés; huit, enfin, avaient péri sur l'échafaud. Afin de remplir les offices vacants, on mit, pour la première fois, le concours en œuvre, et vingt-deux notaires nouveaux furent installés par le directoire du département dans les études désertes. Un mois s'était à peine écoulé qu'une loi, promulguée le 19 vendémiaire an III, réintérait les notaires destitués. Leurs successeurs éphémères ne cessèrent pas tous leurs fonctions; plusieurs donnèrent leur démission; d'autres, continuant d'instrumenter, se placèrent dans les anciennes études au fur et mesure du décès des titulaires, de sorte que, huit ans après, les notaires de Paris étaient revenus au chiffre de cent douze, nombre fixé depuis l'annexion du faubourg du Roule à la ville de Paris.

Ainsi, le notariat resta debout malgré tous ces événements et sa vitalité est si grande, que Favard disait au conseil des Cinq-Cents le 23 germinal an VI : « Le notaire est encore ce qu'il était jadis, à la vérité près de son office; il a conservé son activité, ses prérogatives et ses abus. Le notariat est debout au milieu des débris de la Révolution. »

Bientôt la loi du 25 ventôse an XI réorganisa le notariat sur les bases actuelles. L'Empire confirma, en 1805, le droit des notaires de suspendre à l'entrée de leur domicile un écusson aux armes de l'Etat; il les chargea d'établir, par des certificats, les preuves de la propriété des rentes sur l'Etat; enfin, il autorisa certains d'entre eux à constater authentiquement l'existence des rentes viagères; privilèges que la Restauration étendit à la corporation tout entière.

C'est le gouvernement de la Restauration qui fit renaitre, d'une façon légale, la vérité des offices, qui a donné lieu à tant de justes protestations. La chute de l'Empire coûta autant d'or que de sang; il devint nécessaire de remplir les caisses vides; on tripla le cautionnement des officiers ministériels et, pour éviter leur récrimination, on introduisit, dans la loi du 25 avril 1816, cette disposition abusive, qu'on ne saurait effacer aujourd'hui qu'au prix de sacrifices énormes pour le Trésor : « ... Les notaires... pourront présenter à l'agrément de Sa Majesté des successeurs, pourvu qu'ils réunissent les qualités exigées par les lois. » Ce privilège constitua une propriété réelle entre les mains des détenteurs des offices.

Le gouvernement de Juillet, aussi favorable que ceux qui l'avaient précédé, fortifia l'institution des chambres de notaires et, par une loi en date du 21 juin 1843, trancha une question fort douteuse, soulevée par la cour de cassation sur la forme des actes notariés.

Tel est le passé du notariat; il nous reste à expliquer son organisation actuelle et son fonctionnement. Les notaires, institués à vie, doivent, avant d'entrer en fonction, prêter serment requis; mais ils doivent le refuser pour les actes contraires aux lois et à la morale, pour ceux qui sont contractés par des mineurs ou interdits non assistés de tuteur, pour ceux que voudraient passer des communes ou des établissements publics non autorisés, enfin lorsqu'il se présente devant eux des personnes inconnues qui ne peuvent justifier de leur identité par témoins.

Le notaire dresse acte des conventions et en soumet la rédaction à la signature des parties; il passe outre quand elles ne savent signer. Il est seul présent à la réception des actes, excepté en matière de donation et de testament, la présence d'un certain nombre de témoins étant alors exigée à peine de nullité. Les actes ordinaires sont revêtus, il est vrai, de la signature d'un notaire en second ou de deux témoins; mais cette formalité, exigée par la loi, est remplie hors de la présence des contractants. L'acte, ainsi complété, est présenté au receveur de l'enregistrement et des domaines, qui en transcrit la substance sur ses registres, le frappe, au profit de l'Etat, d'un droit souvent élevé et le revêt de sa quittance. Chaque acte est inscrit en outre, à sa date, sur un registre tenu jour par jour, conservé indéfiniment dans l'étude et qu'on nomme répertoire. Ces formalités remplies, le notaire remet à ses clients une copie de leurs conventions revêtue de sa signature et d'un cachet spécial. Lorsque cette copie contient la formule exécutoire, elle prend le nom de grosse et sert à exercer des poursuites qui peuvent aller jusqu'à l'exécution *manu militaris*. Quant à l'original de l'acte, qu'on nomme minute parce qu'il est écrit en petites lettres (*minuta*), c'est la copie est écrite en plus grosses lettres, il reste, à l'exception des actes en brevet, au mains du notaire, qui le classe à sa date, et dont il ne peut se dessaisir que dans des cas très-rare et en vertu d'un jugement. La conservation des minutes est d'une grande importance; les minutes sont les archives des familles et de la propriété. Les actes qu'ils renferment demeurent secrets et ne peuvent être communiqués qu'à ceux qui ont été partie intéressée ou à leur représentant. Ils sont transmis par chaque notaire à son successeur. En dehors des actes, contrats et transactions de la vie civile qui est appelé à faire, le notaire remplit, dans certains cas, des fonctions particulières. Il est chargé, par exemple, de notifier les actes judiciaires, de faire les inventaires, rédiger des comptes, partages et liquidations, représenter dans les partages les héritiers absents, délivrer des certificats attestant la propriété d'inscriptions au grand-livre et des certificats de vie, nécessaires aux pensionnés de l'Etat pour se faire payer; il peut procéder à des enchères publiques, etc. Tel est, sauf quelques détails, le rôle des notaires.

L'organisation de leur ordre a été l'objet de soins minutieux de la part du législateur. Le nombre et la résidence des notaires sont fixés dans chaque département. Les notaires forment trois classes : la première se compose de ceux qui résident dans une ville où siège une cour d'appel; ils ont le droit de passer des actes dans toute l'étendue du ressort de cette cour, c'est-à-dire dans tous les départements; la deuxième classe comprend ceux qui résident près d'un tribunal de première instance et peuvent instrumenter dans tout l'arrondissement; la troisième ceux qui,

placés dans une simple commune, instrumentent dans l'étendue de la juridiction du juge de paix. Cette division est sévèrement respectée; mais, en fait, les notaires de la seconde classe, et surtout ceux de la première, ont rarement l'occasion d'user du bénéfice de l'étendue de leurs ressorts. Les notaires de chaque localité, plus près des familles et des propriétés, président presque exclusivement aux transactions.

Dans chaque arrondissement, les notaires se forment en corporation et nomment une chambre, qui siège au chef-lieu. Cette chambre a un président, un syndic, un rapporteur, un secrétaire et un trésorier. Elle veille sur la conduite de chacun, apaise les différends entre notaires ou entre les notaires et des tiers, donne son avis sur les honoraires réclamés par les notaires, honoraire qui sont fixés par un tarif approuvé par le président du tribunal, prononce ou provoque, selon le cas, l'application des mesures de discipline contre ses membres. La chambre, en outre, donne ou refuse des certificats de capacité et de bonnes mœurs aux aspirants au notariat, et peut désigner la garde des sceaux pour le titre de notaire honoraire, celui qui se retire après vingt ans d'exercice. A Paris, les notaires ont établi le siège de leur chambre sur l'emplacement de l'ancien Châtelet de Paris. Ils sont au nombre de cent vingt-deux, chiffre supérieur, on le voit, à celui de soixante fixé par saint Louis, à celui de cent quatorze existant lors de la Révolution. La loi du 16 juin 1859, en portant les limites de Paris jusqu'à l'enceinte fortifiée, a réuni à la ville une zone de territoire où résidaient plusieurs notaires des cantons ruraux du département de la Seine. Chacune des communes de Passy, Batignolles-Monceaux, La Chapelle, La Villette, Belleville ayant été supprimées, les notaires qui y résidaient et qui jusqu'alors avaient appartenu à la troisième des classes déterminées par la loi organique du 25 ventôse an XI se trouverent, au nombre de six, élevés de plein droit à la première classe. Ils devinrent notaires de Paris, les autres fractions, relativement minimes, des communes de Gentilly et de Neuilly furent aussi comprises dans l'annexion. Deux notaires y avaient leur résidence. Ils donnèrent leur démission, et tous deux, aux termes d'un décret du 14 décembre 1859, furent nommés notaires à Paris, en conservant leurs minutes et celles de leurs prédécesseurs. « C'est ainsi que le nombre des notaires à la résidence de Paris s'est trouvé porté à cent vingt-deux. »

Il nous reste à dire comment on devient notaire. Pour être admis à cette fonction, il faut jouir de l'exercice des droits de citoyen, avoir satisfait aux lois sur la conscription militaire, être âgé de vingt-cinq ans accomplis, justifier d'un stage de six années entières et non interrompues, dont une des deux dernières au moins chez un notaire d'une classe égale à celle où se trouve la place à remplir. Ce temps de travail peut être moindre lorsqu'il a été passé dans une étude d'une classe supérieure à celle dont l'aspirant doit faire partie. Le gouvernement peut dispenser de la justification du temps d'étude ceux qui ont exercé des fonctions administratives ou judiciaires. Le notaire déjà reçu et exerçant depuis un an dans une classe inférieure est dispensé de toute justification de stage pour être admis à une place de notaire dans une classe immédiatement supérieure; l'aspirant demande à la chambre de discipline du ressort dans lequel il doit exercer ses fonctions, et devant laquelle il passe un examen, un certificat de moralité et de capacité. Les pièces et certificats de l'aspirant sont remis au procureur de la République, avec la démission du notaire qui se retire en désignant l'aspirant pour son successeur. En outre, on communique au procureur de la République l'acte de cession de l'office, et ce magistrat adresse le dossier au garde des sceaux, en y ajoutant ses observations. Le garde des sceaux examine si le prix de la cession n'est pas trop élevé, si le postulant ne prend pas des engagements au-dessus de ses forces. Cet examen amène souvent des réductions dans les prix de vente, et il est expressément interdit de payer en cachette la portion du prix de la charge qui a été jugée exorbitante. Enfin, les notaires sont nommés par le chef de l'Etat, sur la désignation du garde des sceaux, et les commissions sont adressées au tribunal dans le ressort duquel ils doivent instrumenter. Chaque nouveau titulaire doit déposer un cautionnement, qui varie selon le ressort et la résidence et est affecté à la garantie des condamnations qui pourraient être prononcées contre lui pour fautes dans l'exercice de ses fonctions. Il doit, en outre, dans les deux mois de sa nomination, à peine de déchéance, prêter serment de remplir ses fonctions avec exactitude et probité, à l'audience du tribunal auquel sa commission a été adressée. Il dépose ensuite au greffe sa signature et son parafe, et peut alors entrer en fonction.

Il est interdit aux notaires, soit par eux-mêmes, soit indirectement, de se livrer à aucune spéculation de Bourse ou opération de commerce, banque, escompte et courtage; de s'immiscer dans l'administration d'aucune société, entreprise ou compagnie de finance, de commerce ou d'industrie; de faire des spéculations relatives à l'acquisition et à la revente des immeubles, à la cession de créances,

droits successifs, actions industrielles et autres droits incorporels; de s'intéresser dans aucune affaire pour laquelle ils prêtent leur ministère; de placer en leur nom personnel des fonds qu'ils auraient reçus, même à la condition d'en servir l'intérêt; de se constituer garants ou cautions, à quelque titre que soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé; enfin, de servir de prête-nom dans les actes en aucune circonstance. Les fautes contre la discipline sont poursuivies, selon les cas, devant la chambre de discipline ou devant les tribunaux civils. Les notaires ne peuvent être suspendus ou destitués que par un jugement du tribunal de leur résidence. Certains cas de suspension et de destitution ont été prévus par la loi.

Qu'on nous permette, en finissant, quelques réflexions sur la constitution actuelle du notariat.

Le notariat est un monopole qui a tous les inconvénients des monopoles. La vénalité des charges ne rend la profession de notaire possible qu'à ceux qui peuvent les acheter à des prix généralement fort élevés, et cet achat d'une charge pèse naturellement d'un poids très-lourd sur le notaire. Il en résulte que les tarifs qui règlent le prix des actes, tenant compte de cet état de choses, fixent les honoraires à un taux bien plus élevé que cela n'aurait lieu dans le cas où la vénalité des charges n'existerait pas. Le prix des actes baisserait forcément si l'exercice du notariat n'avait pas à compter avec les lourdes charges qui pèsent sur lui. Par suite, les transactions seraient plus faciles et plus fréquentes.

Mais comment revenir, sans blesser l'équité, sans atteindre les droits acquis, sur un état de choses que la Restauration a créé avec un sans-façon qu'on ne saurait trop blâmer? Comment indemniser les titulaires actuels et réorganiser la corporation des notaires? Deux projets ont été proposés à Paris en 1861 sous ce titre : *Liberté des transactions*. M. Dréo proposait le rachat des offices d'agents de change et de courtiers de commerce au moyen d'une contribution annuelle payée par ceux qui exerceraient ces fonctions devenues libres. C'est sur cette combinaison que repose la loi de 1866, qui rend libre la profession de courtier. Ce système, toutefois, ne nous paraît pas à l'abri de la critique et ne résout pas d'une façon satisfaisante un problème fort difficile lorsqu'on écarte le remboursement ou l'amortissement de la valeur des charges par l'Etat.

La lecture des actes des notaires était naguère encore assez choquante, tant le style en était suranné; mais les expressions baroques commencent à disparaître. Tout en employant un langage juridique exact et quelques termes de pratique indispensables, il n'est pas absolument nécessaire, pour être un parfait notaire, de parler la langue hétéroclite et grotesque des praticiens de l'ancien régime.

On a beaucoup écrit sur le notariat. Parmi les ouvrages spéciaux, nous citerons : *Formulaire ou Protocole pour les notaires* (1470); *Ars notarius* (1515); *Instrument du premier notaire*, par Jehan Papon (1563, 3 vol.); *Théorique de l'art des notaires*, par Pardoux du Prat (1589); *La Théorie et pratique des notaires*, par Philippe Cothureau (1625, in-8°); *le Nouveau et parfait notaire*, par Jean Casan, praticien (1672; nouv. édit., 1728-1749); *la Science parfaite des notaires*, par Claude Ferrière (1682, 1 vol. in-4°, 5 édit.); *Traité des connaissances nécessaires à un notaire*, par Blondela (1788, 6 vol. in-12); *Code des notaires publics*, par Guichard (1799, 3 vol. in-12; 2^e édit., 1803, 4 vol.); *Nouveau style des notaires de Paris*, par Commaillles (1803, 6 vol. in-8°); *Traité élémentaire du notariat*, par Garnier-Deschesnes (1808, in-4° et in-8°); *Éléments de la science notariale*, par Loret (1807, 3 vol. in-4°); *Manuel du notaire*, par Choux (1814, 1 vol. in-8°, 4 édit.); *Histoire du notariat*, par Borge (1815, in-12); *Statuts et règlements pour les notaires*, de Gray (1823, 1 vol. in-8°); *Jurisprudence et style du notaire*, par Massé et Lherbette (1823, 8 vol. in-8°); *Cours de notariat*, par Angau (1825, in-8°); *le Parfait notaire*, par Massé (1828, 3 vol. in-4°, 6 édit.); *Répertoire de la législation du notariat*, par Favard de Langlade (1837, 2 vol. in-4°); *Ecole théorique et pratique du notaire*, par Feuilleret (1840, 4 vol. in-8°); *Manuel des notaires*, par Sellier (1842, 4 vol. in-12); *Répertoire de la jurisprudence du notariat*, par Roland de Villargues (1845, 9 vol. in-8°); *Dictionnaire du notariat* (1856-1861, 13 vol. in-8°); *Traité théorique et pratique du notariat*, par Ed. Clerc (1858-1861, 3 vol. in-8°); *Traité général du notariat et de l'enregistrement*, par Clerc (1863 et suiv., 8 vol. in-8°); *Traité pratique et formulaire général*, par Déréou et Navassour (1863, 14 vol. in-8°); *le Châtelet de Paris*, par Demaze (1863, in-8°); *Cours élémentaire du notariat*, par Harel-Delanoe (1863, 2 vol. in-8°); *le Notariat simplifié*, par Maillaud (1868, 1 vol. in-18); *Formulaire pour inventaires et contrats de mariage*, par de Madre (1868, 2 vol. in-4°); *Législation et jurisprudence du notariat*, par Bruno (1869, 2^e édit., 1 vol. in-4°).

Parmi les publications périodiques, nous citerons : *Journal des notaires et des avocats* (1808 et suiv.), recueil mensuel; *Journal du*

notariat (1839), bi-hebdomadaire; *Revue du notariat* (1861 et suiv.), mensuel; *Archives du notariat* (1844 et suiv.), recueil mensuel; *Science notariale* (1867), hebdomadaire, etc.

— *Notaires apostoliques ou Notaires de l'officialité*. On désignait sous ce nom certains secrétaires des évêques, chargés de dresser les actes de chancellerie ecclésiastique, tels que les nominations aux bénéfices, les prises de possession et résignations de ces bénéfices. Ces notaires apostoliques, chargés des affaires ecclésiastiques, ne tardèrent point à intervenir, sous divers prétextes, dans les affaires civiles et à empiéter sur les attributions des notaires royaux. Commissionnés par le pape et ne relevant que des autorités religieuses, ils envahirent le domaine civil au point de provoquer des réclamations de la part des notaires civils, qui, dès l'époque de leur établissement, obtinrent un arrêt du parlement enjoignant à ces fonctionnaires ecclésiastiques de s'en tenir aux affaires de leur compétence. Cet arrêt n'ayant point empêché les empiètements des notaires apostoliques, Charles VIII les supprima en 1490. Mais ils reparurent en 1547 et 1550. Henri II les mit sous la surveillance des baillis et sénéchaux. En 1691, Louis XIV limita les attributions de ces fonctionnaires et érigea leurs fonctions en offices héréditaires. Cette réforme, fort avantageuse aux notaires apostoliques, décida les notaires civils à offrir au roi de l'argent pour qu'il leur fût permis de joindre les nouveaux offices à leurs charges. Cette autorisation fut accordée par un monarque que ses prodigalités et ses maîtresses avaient réduit à la plus extrême pénurie. Les offices ecclésiastiques furent presque partout rachetés par les compagnies de notaires civils. Le notariat de Paris dépensa dans ce but, à lui seul, près de 110,000 livres. Les notaires apostoliques qui, dans la province, s'étaient maintenus dans leur situation, disparurent à l'époque de la première Révolution.

Consultez le *Parfait notaire apostolique*, par Brunet (1730, 2 vol. in-4°).

Notaire de Chantilly (Lé), roman de Léon Gozlan (1836, 2 vol. in-8°). C'est, avec le *Médecin du Péguy*, un des romans que l'auteur avait imaginés comme démonstration des « influences sociales. » D'après lui, quatre classes d'hommes ont hérité, dans la société moderne, de l'influence que le prêtre avait seul au moyen âge : le notaire qui dirige la famille, le médecin qui mène l'individu, l'avocat qui gouverne le monde, le journaliste qui dirige l'opinion publique. Le notaire est la sommité visée dans cet ouvrage; des hommes, plus de héros, telle est la devise adoptée par Léon Gozlan.

La scène se passe dans les premières années du règne de Louis-Philippe, et l'auteur a mis en œuvre les anciennes haines de parti, ravivées par le soulèvement de la Vendée. Son notaire, Maurice, est un homme probe et droit, mais il a une femme légère et curieuse; tandis qu'il enfouit consciencieusement dans ses cartons les secrets d'une foule de familles, sa femme dépouille les dossiers, écoute aux portes. Elle apprend de cette manière que son mari a reçu le dépôt d'un plan de soulèvement de la Vendée et le testament d'un vieux conventionnel nommé Clavier. Celui-ci, qui a vu périr sa femme et sa fille sous les coups des nobles, a vengé sa famille par le massacre des meurtriers; il n'a épargné qu'une jeune fille, Caroline de Milhan, qu'il élève et hérite en père et à laquelle il légue une fortune considérable, à condition qu'elle n'épousera pas un noble.

L'amour n'a pas d'opinion, et déjà l'orpheline a donné son cœur et plus encore à Edouard de Calvincourt, condamné à mort comme rebelle et qui vit caché chez Maurice, son ami. Dans un bal masqué, où Edouard, son amant, lui sert de cavalier, Maurice abuse des secrets qu'elle connaît pour inquiéter tout le monde par des indiscrétions si graves qu'on veut la démasquer. Pour lui éviter cette honte, Edouard ôte son masque et, reconnu par le procureur du roi, ne parvient à s'échapper que par miracle. Caroline assistait à ce bal; elle pousse un cri et se trouve mal en voyant le danger que court son amant. Sa grossesse est découverte et Clavier va provoquer le séducteur. La gendarmerie empêche leur duel et Edouard va se faire tuer au cloître Saint-Merry. Clavier meurt de chagrin; Caroline, désormais seule et sans affection, s'aspixie.

Pendant que l'indiscrétion de Mme Maurice causait tous ces maux, le notaire soupçonnait, sans pouvoir en acquiescer la certitude, les relations coupables d'Edouard avec sa femme et se voyait ruiné pour s'être laissé entraîner par son beau-frère à des spéculations hasardeuses. La découverte du dossier relatif à la conspiration vendéenne lui fournit la preuve de son déshonneur, et il est sur le point de se brûler la cervelle en présence des paysans dont la confiance a été trahie, malgré lui, il est vrai, lorsque son beau-frère, enrichi par un coup de Bourse, lui rend sa fortune. Si sa femme a été coupable, lui-même doit se reprocher son manque de surveillance; Maurice pardonne et se résigne au notariat à perpétuité, disant sagement adieu à l'agiotage.

« L'écrivain, dit Gustave Planché, a mis beaucoup d'art dans ce travail consciencieux, où l'on remarque une chaleur peinture de

la Révolution française, de poétiques élégies en faveur de l'ancienne société, les luttes dramatiques de l'esprit-républicain et de l'ancien paternalisme dans Clavier, de la soumission filiale et de la rébellion d'amour dans Caroline, un tableau saisissant du brigandage policé de certains agents d'affaires du genre du beau-frère de Maurice. »

Notaire obligé (Lé) ou les *Fonds perdus*, comédie en trois actes et en prose, par Dancourt; représentée en 1685. Le sujet de cette comédie est le même que celui de la *Mère coquette*, de Quinault. M. Oronte est amoureux d'Angélique, fille de Mme Gérante, et celle-ci ressent une passion aussi vive pour Valère, fils de M. Oronte. Angélique et Valère s'aiment, et, par le moyen de Merlin et de Lisette, ils trouvent le moyen de duper les deux vieillards. Merlin raconte à Mme Gérante un rêve de Valère, où l'amant supposé a laissé échapper les mots les plus tendres; puis il imagine une promesse de mariage, jadis accordée par Valère à une maîtresse qui vient de le faire mettre au Châtelet, d'où le prisonnier ne peut sortir, à moins de payer deux mille écus; ensuite, il remet confidentiellement à la vieille coquette un billet adressé à son maître par une marquise, se plaignant d'être délaissée, bien qu'elle soit plus jeune et plus belle que Mme Gérante, qui lit à haute voix ces aménités. Merlin avoue que l'Arçane en question offre à Valère un titre de marquis et une dot de deux cent mille francs, et il ne cache pas à Mme Gérante qu'il est prêt à trahir ses intérêts par dévouement à son maître. La vieille folle le dissuade, en s'engageant à faire plus encore que sa rivale, sans préjudice de ce qu'elle a promis à Merlin en récompense de ses bons offices. En conséquence, Merlin s'empresse d'aller quérir un notaire de facile composition. Lisette, en fille déléguée, s'acquiesce aussi bien de sa mission. Elle flatte Oronte et déclare au bonhomme, qui croit arracher de sa bouche un pénible secret, qu'Angélique est une personne capricieuse et qu'elle refuse de se marier s'il ne lui fait donation de ses biens. Le vieillard, plus enflammé que jamais, consent à tout et fait venir son notaire. Par malheur, l'honorable tabellion est bête, il n'écrit pas le contrat par le domestique qui l'a conduit; il se défend, berné et se retire après avoir donné des coups de canne au maraud qu'il accuse de le contrefaire. Survient l'autre notaire appelé par Merlin. Tout le monde signe de confiance les actes préparés sur la demande de l'insidieux valet; ce sont deux bons contrats de mariage, l'un de M. Oronte avec Mme Gérante et l'autre d'Angélique avec Valère, portant une donation du bien du père et de la mère. Les signatures apposées, le notaire donne lecture des actes. Oronte proteste, Mme Gérante ne veut pas entendre parler d'une telle méprise; mais les jeunes époux se résignent à leur nouveau sort; Merlin et Lisette passent ouvertement dans le parti victorieux et l'honorable tabellion refuse avec fermeté de défaire ce qui a été fait en bonne et due forme.

Les auteurs qui ont formé l'ancien répertoire étaient certes les plus heureux des hommes : les mœurs, les usages, l'arbitraire du pouvoir leur fournissaient les moyens les plus commodes de nouer et de dénouer l'intrigue de leurs pièces. Lettres de cachet, promesses et dédits de mariage, contrats obligatoires, mariage secret par un notaire ou un prêtre, ils avaient tout à discrétion.

NOTAIRESSE s. f. (no-tai-rè-sse — fém. de notaire). Fam. Femme d'un notaire : *Si quelque chose est plus original que la plate-bande des notaires, peut-être est-ce celle des NOTAIRESSES; aussi les NOTAIRESSES se jugent-elles sévèrement.* (Balz.)

NOTALGIE s. f. (no-tal-jî — du gr. *nôtos*, dos; *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans le dos, sans inflammation apparente.

NOTALGIQUE adj. (no-tal-jî-ke — rad. notalgie). Pathol. Qui a rapport à la notalgie : *Douleur NOTALGIQUE.*

NOTAMIE s. f. (no-ta-mî — du gr. *nôtos*, dos; *amê*, faulx). Zooph. Genre de polyptères, formé aux dépens des celaires. V. GYMICELLARIE.

NOTAMENT adv. (no-ta-man — rad. noter). Particulièrement, spécialement, entre autres, par exemple : *Tout le monde s'admire, et NOTAMENT ceux que personne n'admire.*

NOTAPHE s. m. (no-ta-fe — du gr. *nôtos*, dos; *aphêmi*, je dards). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des subulipalpes, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues à peu près dans toutes les parties du monde et surtout en Europe.

NOTARAS (Chrysanthè), patriarche de Jérusalem, né en Morée vers le milieu du xiv^e siècle, mort à Constantinople en 1732. Ses études terminées, il parcourut l'Italie et la France et, pendant son séjour à Paris, suivit les cours de Cassini. De retour à Constantinople, il fut nommé archevêque de Césarée, puis patriarche de Jérusalem. On lui doit la reconstruction de l'église du Saint-Sépulchre. Ses principaux ouvrages sont : les *Rites et dogmes de l'Eglise orientale* (Tergovisk, 1715); *Introduction à la géographie et à la sphère* (Paris, 1716, in-fol.).

NOTARCHE s. m. (no-tar-che — du gr. *nô-*

for, dos; archos, chef). Moll. Genre de mollusques gastéropodes testaculaires, très-voisins des aplysies et des turritelles.

NOTARESQUE adj. (no-ta-rè-sko — du lat. *notarius*, notaire). Diplôm. Qui appartient aux notaires. *l'écriture notaresque*, *écriture en abréviations*.

NOTARIAL, **ALE** adj. (no-ta-ri-al, a-le — du lat. *notarius*, notaire). Fratic. Qui appartient, qui se rapporte aux notaires ou à un notaire : *Fonctions notariales*. *Actes notariaux*. Dans le style notarial, le mot abandonnement désigne les choses qui sont abandonnées aux copartageants pour leurs lots. (Dict. du comm.) Jamais, durant sa vie notariale, un de ses clients n'eût à se plaindre d'un placement perdu, d'une hypothèque mal prise ou mal assise. (Hale.)

NOTARIAT s. m. (no-ta-ri-a — rad. *notaire*). Charge, fonctions d'un notaire : *Acheter un notariat*. Le *notariat* est un métier insalubre, contre lequel nos savants sont invités à trouver un préservatif. (R. Soulié.)

— **Féod.** Droit de notariat, Droit qu'avait les seigneurs ecclésiastiques d'ordonner des notaires dans l'étendue de leur juridiction.

— **Encycl. V. NOTARI.**

NOTARICON s. m. (no-ta-ri-con). Procédé de la cabale des rabbins, qui consiste à former des mots avec les initiales d'une phrase, ou à former des phrases avec des mots auxquels on donne pour initiales chacune des lettres d'un certain mot.

NOTARIÉ, **ÉE** (no-ta-ri-é) part. passé du v. *Notarier* : *Acte NOTARIÉ*.

NOTARIER v. a. ou tr. (no-ta-ri-é — du lat. *notarius*, notaire. Prend deux f. du auto aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Vous notariez, vous notariez*; *Que vous notariez, que vous notariez*). Peut. Dresser à la façon des notaires : *Notarier un acte*.

Se notarier v. pr. Être notarié : *Toute acquisition d'immeuble doit se notarier*.

NOTARIS s. m. (no-ta-ris — du gr. *notos*, dos; *areios*, boileux). Entom. Syn. d'*NOTORHINUS*.

NOTARIUS s. f. (no-ta-ri-us — du *Notaris*, notaire). Bot. Syn. de *PLAGIOCHILIS*, genre de cryptogames.

NOTASIE, partie de l'Océanie, la même que la MALAISIE.

NOTASIEN, **IE** s. et adj. (no-ta-si-en, i-é-ne). Géogr. Habitant de la Notisie; qui appartient à la Notisie ou à ses habitants : *Les NOTASIENS*. *Les sauvages NOTASIENS*.

— Entom. *Mygale notasiensis*, Aranéide du port Jackson, dans la Notisie.

NOTASPIDÉ s. f. (no-ta-spi-dé — du gr. *notos*, dos; *aspis*, bouclier). Arachn. Syn. d'*ORHATRE*.

NOTATRE, **TRICE** s. (no-ta-tour, tri-se — du lat. *notare*, noter). Personne qui prend des notes, qui aime à en prendre : *Je suis grand notateur et notatrice*, et les remarques que j'ai faites sur mes lectures composent déjà plusieurs gros volumes. (D'Argenson.)

— s. m. Mus. Appareil qui note automatiquement les airs joués sur le clavecin auquel on l'a adapté.

— **Encycl.** Dans le n° 483 des *Transactions de la Société royale de Londres* de l'année 1747 (vol. XLIV, p. 485), on trouve un mémoire dans lequel un ecclésiastique anglais, nommé Crood, donne l'idée d'une machine au moyen de laquelle on peut noter un morceau de musique au moment et à mesure qu'on le joue. En 1749, un membre étranger de l'Académie royale des sciences de Berlin devint à cette compagnie que, depuis quelque temps, il travaillait à un clavecin au moyen duquel on serait en état de noter les fantaisies et improvisations, mais qu'il se voyait forcé de renoncer à son entreprise faute d'un ouvrier habile. En même temps, il envoya à l'Académie ses dessins et ses projets. C'est ce qui donna à l'habile mécanicien Holfeld l'occasion d'imaginer son instrument propre à noter un morceau de musique quelconque.

Le même jour que l'Académie de Berlin reçut la communication dont il vient d'être parlé, M. Sulzer en entretenait cet ingénieux artiste, mais sans lui rien dire des dessins que l'Académie avait reçus, et ces dessins ne lui furent communiqués que lorsque son nouvel instrument fut absolument terminé.

Peu de temps après, Holfeld apporta à M. Sulzer sa machine excessivement intéressante et ingénieuse. Elle est disposée de manière à pouvoir être adaptée facilement et sans beaucoup d'embarras à tout clavecin; cette machine note alors, avec la plus grande exactitude, le jeu dans tous ses détails. Différents amateurs s'étaient adressés à l'auteur pour se procurer cet instrument; mais comme aucun ne se montrait disposé à récompenser cette innovation d'une manière convenable, cette machine resta entre les mains de son auteur jusqu'à sa mort. L'Académie des sciences de Berlin en a fait l'acquisition.

NOTATION s. f. (no-ta-si-on — lat. *notatio*, notation, note). Action ou manière de noter, de faire des notes ou signes de convention : *La chimie a une notation assez simple*. *La notation algébrique est facile et courante*.

La notation musicale est détournée, de l'avis de tout le monde.

— **Gramm.** *Notation orthographique*, Manière d'écrire, avec les caractères de sa propre langue, les mots d'une langue qui a des caractères différents : *La notation du sanscrit*. *La notation prosodique*, Manière de figurer les longues et les brèves.

— **Comm.** Manière adoptée par les marchands pour indiquer sur leurs marchandises des prix de vente dont ils veulent dérober la connaissance à leurs clients. Cette manière consiste généralement à choisir un mot de dix lettres dont chacune, selon son ordre, représentera un chiffre différent. Ex. : Un marchand a choisi le mot portugais, dont les lettres figureront pour lui les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0; s'il veut indiquer qu'il veut vendre une pièce de drap à 14 fr. 85 le mètre, il marquera sur cette pièce les lettres *ptiu*, car, dans son système, *p* = 1, *t* = 4, *i* = 8, *u* = 5.

— **Encycl. Chim.** Le système de notation chimique actuellement en usage appartient aux temps modernes; il est l'expression de la loi des combinaisons définies et des proportions multiples. Mais, à toutes les époques dans lesquelles on a cultivé la chimie, il semblait que des signes spéciaux aient servi à désigner les divers espèces de matière. Et quoique la valeur quantitative de la théorie atomique constitue une différence essentielle entre la notation actuelle et celle des âges qui l'ont précédée, on peut cependant retrouver facilement dans la notation des premières périodes de la science la trace de presque tous les éléments les plus importants de la notation actuelle.

La croyance ancienne (qui paraît remonter aux Persans) à une connexion entre les divers membres du système solaire et les métaux avait conduit, non-seulement à désigner les uns et les autres par les mêmes noms, mais encore à les représenter par les mêmes signes. La relation suivante, donnée par Hassensfrat et Adet, de l'appropriation de ces signes aux différents métaux par les anciens chimistes, montre qu'ils n'étaient point appliqués arbitrairement ou au hasard, mais qu'ils s'accordaient avec un système général d'idées. « Les métaux étaient divisés en métaux colorés ou solaires et en métaux blancs ou lunaires. Les métaux de chacune de ces classes étaient ensuite subdivisés en métaux parfaits, semi-parfaits et imparfaits. La perfection était représentée par un cercle (a, fig. 1); la semi-perfection, si tant est que l'on puisse employer une expression pareille, par un demi-cercle (b, fig. 1) et l'imperfection par une croix et un dard (c, fig. 1). Ainsi l'or, qui était considéré comme le premier d'entre les métaux solaires, était représenté par un simple cercle (d, fig. 1). La même figure s'appliquait aussi aux autres métaux de la même classe. C'est ainsi que les symboles (e, f, g, fig. 1) représentaient le cuivre, le fer et l'antimoine. Mais, pour ces derniers, on combinait le cercle avec le symbole de l'imperfection. L'argent, qui était considéré comme un métal lunaire semi-parfait, était désigné par le demi-cercle (h, fig. 1). L'étain et le plomb étaient également représentés par des demi-cercles comme appartenant à la même classe, mais ils étaient distingués de l'argent par une croix ou par un dard. Enfin le mercure, que l'on considérait comme un métal imparfait, à la fois solaire et lunaire, recevait les deux marques distinctives de ces deux classes de corps et était désigné par un cercle surmonté d'un demi-cercle avec l'addition d'une croix (j, fig. 1). » (*Mémoire sur de nouveaux caractères d'employer en chimie*, 1787.)

○) + ♀ ♂ ♂ ♂ ♂
a. b. c. d. e. f. g. h. i. j.

Fig. 1.

D'autres symboles, imaginés par divers chimistes après leurs opinions particulières, étaient employés pour désigner d'autres substances; mais ceux que nous venons de donner étaient d'un usage universel. Nous trouvons encore parmi les signes adoptés par Bergmann, dont le système peut être considéré comme le dernier représentant important des idées qui régnaient en chimie avant Lavoisier, les quatre anciens éléments représentés comme il suit :

Peu. Eau. Air. Terre.

Fig. 2.

Les principales classes dans lesquelles les substances chimiques étaient groupées étaient représentées par les symboles généraux suivants :

+ ♂ ♀ ○ ⊕ ⊖
Acide. Matière Météal. Sel. Alcali. Chaux.
infusible. (régulière). muble.

Les signes employés par Bergmann et tous ceux qui avaient été employés jusqu'à ce moment, non-seulement n'exprimaient pas la composition des corps qu'ils servaient à indiquer, mais encore n'avaient aucun rapport avec leur composition. Du reste, on concevait fort bien qu'à une époque où l'air, l'eau, la terre et le feu étaient considérés comme les éléments de toutes les espèces de ma-

tière, les chimistes n'ont pas pu avoir une idée précise de ce que nous entendons aujourd'hui par composition chimique. Aussi ne trouvons-nous, pour la première fois, les symboles employés dans le sens moderne, c'est-à-dire comme dénotant la composition, que dans les œuvres du savant qui, le premier, a bien établi ce qu'on devait entendre par ce mot « composition chimique. » Dans le mémoire de Lavoisier, intitulé *Considérations générales sur la dissolution des métaux dans les acides*, publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (année 1782, p. 492, et aussi *Œuvres de Lavoisier*, II, 509, Paris, 1802), on trouve le premier exemple de l'emploi des symboles pour marquer les différentes phases d'une opération chimique. L'idée que Lavoisier attachait aux signes qu'il employait ressort clairement du passage suivant de ses ouvrages :

« ... J'ai construit des espèces de formules qu'on pourrait prendre d'abord pour des formules algébriques, mais qui n'ont point le même objet et qui ne dérivent point des mêmes principes; nous sommes encore bien loin de pouvoir porter dans la chimie la précision mathématique, et j'en prie, en conséquence, de ne considérer les formules que je vais donner comme de simples annotations, dont l'objet est de souligner les opérations de l'esprit.

Soit une substance quelconque. . . S. M.

Un acide quelconque. ~

L'eau. ∇

Le principe oxygène (oxygène). ⊕

L'air nitreux. ⊕

« On aura l'expression générale de toute dissolution métallique.

(SM) (∇ ~).

« Cette formule générale variera suivant la nature de l'acide et suivant celle du métal; ainsi, par exemple, si c'est la dissolution du fer dans l'acide nitreux qu'on veut exprimer, on aura

(S) (∇ ⊕).

« Mais, si l'acide nitreux est lui-même un composé, il faut, dans cette formule, y substituer sa valeur, et alors la formule prendra la forme qui suit

(S) (∇ ⊕ ⊕).

« Soit supposée la quantité de fer égale à a, il est clair qu'il faudra, pour une quantité a de fer, une quantité déterminée d'acide; qu'il y a, par conséquent, une relation entre la quantité d'acide et celle du fer; et qu'en nommant b cette relation, j'aurai ad pour l'expression de la quantité d'acide nécessaire à la dissolution.

« Il est clair encore qu'une quantité ad d'acide nitreux est composée d'une certaine portion d'eau que je pourrai nommer $\frac{ab}{q}$, d'une certaine portion de principe oxygène que je pourrai nommer $\frac{ab}{s}$, d'une certaine portion d'air nitreux que je pourrai nommer $\frac{ab}{t}$.

« Enfin, je ferai observer que, pour ces sortes de dissolutions ne se fassent pas d'une manière trop tumultueuse, il est nécessaire de couper l'acide de 2 parties d'eau, d'après quoi la formule ci-dessus deviendra

$(a S) + (2ab \nabla + \frac{ab}{q} \nabla) + (\frac{ab}{s} \oplus + \frac{ab}{t} \oplus \oplus).$

« Telle est la formule qui représente l'expression du dissolvant et de la substance à dissoudre avant le mélange; mais, suit que l'action dissolvante a lieu, le métal analysé à l'acide nitreux la quantité du principe oxygène nécessaire pour se saturer. Cette quantité est encore, pour chaque métal, dans un rapport constant avec la quantité de ce même métal, et, puisque j'ai nommé a la quantité du métal, je pourrai nommer $\frac{a}{p}$ la quantité du principe oxygène nécessaire pour le saturer.

Il est clair que, quand la dissolution est faite, cette quantité doit être ajoutée au fer dans la formule, et retranchée de l'expression de l'acide nitreux; ainsi la formule deviendra

$(a S + \frac{a}{p} \oplus) + (2ab \nabla + \frac{ab}{q} \nabla) + (\frac{ab}{s} \oplus - \frac{a}{p} \oplus + \frac{ab}{t} \oplus \oplus).$

« Et, à cause qu'il se dégage de la combinaison une quantité d'air nitreux, qui est presque égal en poids à celle du principe oxygène absorbée par le métal, il faut retrancher $\frac{a}{t}$ de cette formule pour avoir l'expression réelle de ce qui restera après la dissolution; on aura

$(a S + \frac{a}{p} \oplus) + (2ab \nabla + \frac{ab}{q} \nabla) + (\frac{ab}{s} \oplus - \frac{a}{p} \oplus + \frac{ab}{t} \oplus \oplus - \frac{a}{t} \oplus \oplus).$

« Les parenthèses expriment la manière

dont sont groupées les molécules de différente nature dans la dissolution.

« Pour plus de simplification, je supposerais que, dans toutes les dissolutions, la quantité de l'acide employé est toujours d'une livre; d'après quoi ad deviendra égal à l'unité, et la formule se réduira à ce qui suit :

$(a S + \frac{a}{p} \oplus) + (2 \nabla + \frac{1}{q} \nabla) + (\frac{1}{s} \oplus - \frac{a}{p} \oplus + \frac{1}{t} \oplus \oplus - \frac{a}{t} \oplus \oplus).$

« Il ne s'agit plus que de donner une valeur numérique à toutes ces quantités, et je vais rendre compte des principales expériences dont je suis parti.

Dans le reste de cette communication, Lavoisier expose les résultats numériques calculés au moyen de sa formule, comparés à ceux que donne l'expérience, et démontre que de semblables formules peuvent être appliquées dans beaucoup d'autres cas.

Quoique la notation imaginée par Lavoisier, dans la mémoire dont nous parlons, eût pour principe de formuler les corps composés au moyen de leurs constituants élémentaires, ce principe était cependant appliqué d'une manière fort imparfaite. L'eau, par exemple, y était encore représentée par le symbole de Bergmann, au lieu de l'être par les symboles de ses éléments, et bien que Lavoisier eût publié, dans l'année précédente, deux mémoires pour démontrer la nature chimique de ce liquide. Mais les progrès rapides qui se produisirent dans les quelques années suivantes permirent d'appliquer ce principe d'une manière plus complète. Hassensfrat et Adet publièrent, en 1787, deux mémoires où ils proposèrent un nouveau système de notation chimique bien supérieur comme systématisation à tout ce qui avait été publié jusque-là. Ils commencent à assigner des symboles aux corps élémentaires ou indécomposés, employant des symboles semblables pour tous les corps de la même classe, et donnant les plus simples d'entre eux aux corps les plus communs. Ainsi, le calcaire, l'oxygène et l'azote étaient classés ensemble comme pouvant exister à l'état aéroforme à la température ordinaire de l'atmosphère, comme entrant dans un nombre infini de combinaisons et comme ayant la plus grande simplicité dans leurs caractères représentatifs. Par suite, ils réservèrent ces corps pour diverses positions d'un lig. à droite; ainsi, le calcaire était désigné par $\frac{a}{s}$, l'oxygène par $\frac{a}{s}$, l'azote par $\frac{a}{s}$. Les quatre positions $\frac{a}{s}$ étaient réservées à un quatrième élément de la même classe, si, par cas, on venait à le découvrir. En remplaçant la ligne droite par un zigzag, on obtenait quatre autres symboles pour des corps de la même classe. L'un d'eux $\frac{a}{s}$ était employé pour la lumière et les trois positions restantes étaient réservées « pour désigner de nouvelles substances simples et aéroformes lorsqu'on en découvrirait. » De même, un demi-cercle servait de symbole aux éléments combustibles, chacun d'eux étant distingué par une position spéciale du symbole commun. Ainsi l'hydrogène était représenté par $\frac{a}{s}$, le carbone par $\frac{a}{s}$, le soufre par $\frac{a}{s}$ et le phosphore par $\frac{a}{s}$. Les autres symboles généraux étaient :

△ alcalis, ∇ terres, ○ métaux, ⊕ radical composé acidifiable, ⊖ substances composées non acidifiables (comme l'éther, l'alcool, l'huile, etc.). Comme les changements de position de ces symboles ne donnaient pas un nombre de signes suffisant pour représenter toutes les substances, on plaçait souvent, pour avoir le symbole d'un corps, la première lettre de son nom à côté du signe général de la classe à laquelle ce corps était réputé appartenir. Ainsi, parmi les métaux, l'or était seul représenté par le signe ○, afin, disent les auteurs, de conserver l'ancien symbole. Les autres métaux étaient représentés par un cercle dans lequel étaient inscrites une ou, dans le cas où plusieurs métaux auraient la même initiale, deux lettres de leur nom latin. Par exemple, P signifiait le plomb, Ag (le p en capitale) le platine, A l'argent, V l'arsenic, S l'antimoine, etc. Pour représenter les corps composés, on assemblait les symboles de leurs éléments en plaçant ceux-ci sur une même ligne horizontale, quand on considérait les éléments comme se saturant mutuellement. Mais, lorsqu'un élément était supposé en excès, on plaçait son symbole au-dessous de la ligne, et, s'il était supposé en défaut, on le plaçait au-dessus. Ainsi, J représentait de la glace. Le même corps, combiné avec une petite quantité de calcaire, donnait l'eau J, et, avec un excès de calcaire, il donnait la vapeur J. Il est à remarquer, quoique nous sachions aujourd'hui que le calcaire n'est point une substance particulière, que la faculté d'exprimer la quantité de mouvement calorifique contenu dans une substance regardait les formules de Hassensfrat et Adet plus complètes que les nôtres à ce point de vue. La seule méthode moderne qui ait permis d'obtenir le même résultat est celle qu'a proposée M. Bowmann, et qui consiste à marquer l'état d'aggrégation d'un corps en variant le type des caractères employés comme symboles. (*Practical chemistry*, Londres, 1848, pages 18-23.)

Une modification beaucoup plus importante dans l'idée représentée par la notation chimique résulte de l'introduction de la théorie atomique. Depuis lors, les formules n'ont plus eu une simple signification qualitative, mais aussi une signification quantitative. En effet, le symbole d'une substance a cessé de représenter un poids indéfini de cette substance et a représenté, au contraire, un poids défini proportionnel au poids supposé de l'atome. Les symboles atomiques représentés par Dalton ont tous la même forme, celle d'un cercle, qu'il adopta surtout parce qu'il considérait les atomes comme étant tous sphériques. Par exemple, pour exprimer un composé hydrogéné du carbone, il supposait un atome de carbone $\bullet$ uni avec un ou plusieurs atomes d'hydrogène $\circ$; il avait ainsi les formules $\bullet\circ$ et $\bullet\circ\circ$. De même, pour représenter l'oxyde de carbone et l'anhydride carbonique, il écrivait $\bullet\circ$ et $\bullet\circ\circ$, $\circ$ étant le symbole de l'oxygène. Le gaz nitreux était écrit $\circ\circ$, $\circ$ étant le symbole de l'azote, etc. Pour indiquer les différents métaux, il employait l'expédient de Hassenfratz et d'Adet; il plaçait les initiales du corps dans le centre du cercle.

En 1815, Berzélius proposa un système de notation dans lequel l'usage des lettres initiales était étendu à tous les éléments et remplaçait partout les cercles dont on les avait entourées jusque-là. En même temps, il introduisit la méthode qui consiste à indiquer plusieurs atomes d'un même élément, ou plusieurs molécules d'un même composé, au moyen de coefficients ou d'exposants. La notation devint alors, à des modifications près, ce qu'elle est aujourd'hui, au moins dans le principe. Mais, à son nouveau système de formules chimiques, système que nous allons décrire plus bas avec soin, Berzélius ajouta un système de formules minéralogiques, qui, bien que généralement abandonnées dans les ouvrages actuels, demande pourtant un historique sommaire. Ces formules étaient employées seulement pour les silicates alcalins, pour les silicates terreux et pour quelques si-

$\overset{\cdot}{K}, \overset{\cdot}{Mo}$ représente du molybdate de potassium. KO, MoO_3 ,
 $\overset{\cdot}{K}, \overset{\cdot}{Mo}$ représente du sulfomolybdate de potassium. KS, MoS_2 ,
 $\overset{\cdot}{K}, \overset{\cdot}{Mo}$ représente du sélénomolybdate de potassium. $KS_2, MoSe_3$,
 $\overset{\cdot}{K}, \overset{\cdot}{Mo}$ représente du telluromolybdate de potassium. $KTe, MoTe_2$.

Au point de vue chimique, on pouvait faire à ces formules une objection sérieuse. Elles semblaient impliquer que la manière dont se combinent l'oxygène et ses congénères est différente de celle dont se combinent tous les autres éléments. Aussi Liebig et Poggenrod, dans leur *Grand Dictionnaire de chimie*, conseillèrent-ils de les abandonner entièrement, aussi bien que les lignes horizontales placées par Berzélius au milieu des symboles pour représenter des atomes doubles, comme dans cette formule de l'eau HO pour H_2O et H_2O pour H_2O . En même temps, les chimistes proposèrent une autre modification de la notation de Berzélius qui, bien qu'ayant été adoptée en bien des lieux, ne peut guère être considérée comme un progrès important. Elle consistait à placer les exposants au bas des symboles au lieu de les placer en haut. Ainsi au lieu d'écrire, par exemple, CO_2 et C_2H_6 , ils proposaient d'écrire CO_2 et C_2H_6 . Cette modification, acceptée par la plupart des chimistes allemands et par beaucoup de chimistes anglais, ne l'a point été en France. Son but était d'empêcher qu'on ne confondît le sens des exposants chimiques avec celui des exposants mathématiques que l'on trouve dans les formules d'algèbre. Dans le même but, Mitscherlich supprimait les exposants et les remplaçait par des coefficients. C'est ainsi qu'il écrivait le chlorure de benzoyle $14C_{10}H_{10}O_2Cl$ (en employant les poids atomiques usités alors) au lieu de $C_{10}H_{10}O_2Cl$. Le danger à éviter n'était certainement pas assez sérieux pour nécessiter tous ces expédients.

Au début, même après avoir pris complètement leur forme moderne, les formules furent beaucoup moins employées pour exprimer les réactions que pour exprimer la composition de chaque substance particulière. Lorsqu'on les employait pour exprimer une réaction, on groupait généralement les symboles d'une manière différente de celle adoptée aujourd'hui. En général, au lieu des équations chimiques que nous employons actuellement, on plaçait les formules l'une sous l'autre et l'on additionnait les atomes de même espèce. On faisait de même entre les produits de la réaction et l'on plaçait le signe = entre les deux sommes. Ainsi la transformation du mélange d'acide cyanhydrique et d'eau en acide formique et en ammoniacque est représentée comme il suit dans le *Traité de chimie organique* de Liebig :

1 équiv. d'acide cyanhydrique. $N^2C^2H^2$
 3 équiv. d'eau. H^3O^3
 $N^2C^2H^2H^3O^3$
 = { 1 équiv. d'ammoniacque. . . N^3 H^3
 1 équiv. d'acide formique. . . CH^2 H^3O^3
 $N^2C^2H^2H^3O^3$

Toutefois, la forme plus moderne d'équation

liques métalliques. On représentait la silice et les oxydes divers qui faisaient partie de ces minéraux par leur lettre initiale, qui devait être une capitale pour les degrés supérieurs d'oxydation, et une petite lettre pour les degrés inférieurs. Capitales ou petites lettres devaient être *en italique*, afin que les formules minéralogiques ne pussent point être confondues avec des formules chimiques, par exemple, K = potasse, N = soufre, B = baryte, Sr = strontiane, C = chaux, Al = aluminium, S = silice, Mn = oxyde manganique, nm = oxyde manganéux, F = oxyde ferrique, f = oxyde ferreux. Lorsque deux de ces symboles étaient unis sans coefficient, ils représentaient un composé de deux oxydes en proportion telle que chacun d'eux contint exactement la même proportion d'oxygène. Ainsi, en prenant



AS avait la même signification que



mais, lorsqu'on employait un coefficient ou un exposant, celui-ci indiquait une combinaison faite en proportion telle, que l'un des deux oxydes renfermât une proportion d'oxygène multiple de celle renfermée dans l'autre oxyde. Ainsi



et



Un autre système d'abréviation adopté par Berzélius est quelquefois encore usité de nos jours par les minéralogistes et doit, par conséquent, être mentionné ici à côté de celui qui va suivre. Nous voulons parler des points que l'on plaçait sur le symbole d'un élément pour représenter le nombre d'atomes d'oxygène avec lequel il était combiné. Dans ce système, par exemple, $SO^2 = \dot{S}$ et $SO^3 = \ddot{S}$. Lorsque les sulfures furent découverts, ce mode de notation reçut une extension, et, pour représenter le soufre, on remplaça les points par des virgules. Enfin, on employa de petits traits horizontaux pour indiquer le sélénium et des croix pour le tellure. Ainsi :

chimique avec le signe + était quelquefois employée, quoique peu fréquemment. L'idée de représenter les réactions de cette manière date en fait de Lavoisier qui, dans son *Traité de chimie élémentaire* (1^{re} partie, ch. XIII), donne la véritable équation suivante :

Mout de raisin = acide carbonique + alcool.

Turner, Johnston et Graham furent les premiers en Angleterre à adopter la notation de Berzélius, et la troisième édition des *Éléments de chimie* de Turner fut le premier livre élémentaire où elle fut introduite. Pendant quelque temps cependant, l'usage de la notation symbolique rencontra dans ce pays une opposition considérable. Un certain nombre de chimistes, dont le plus éminent était Richard Phillips, rejetaient le système dans son ensemble. D'autres objectaient surtout qu'on ne pouvait prendre des signes mathématiques dans un sens tout à fait différent de celui qu'ils ont dans cette science. Le docteur Whewell, qui était un des plus ardents adversaires de la notation de Berzélius à ce point de vue, essaya de la remplacer par une autre notation dans laquelle le sens mathématique des symboles était beaucoup plus exactement conservé; mais, quels qu'aient été les mérites de la notation Whewell, cette notation ne fut jamais acceptée par personne, et il suffit de la mentionner ici.

Les modifications importantes qui ont été introduites dans la notation chimique depuis Berzélius ne sont pas nombreuses. Parmi les plus sérieuses, nous citerons l'introduction par Gerhardt de formules générales dans lesquelles, au lieu de coefficients ou d'exposants numériques, on emploie des lettres à valeur variable, et la méthode introduite par Odling de marquer l'atomicité des éléments et des radicaux polyatomiques par des apostrophes placées au-dessus ou à côté des symboles. Pour les cas où les apostrophes devraient dépasser le nombre de trois, M. Würtz a mis en usage leur remplacement par des chiffres romains. Ainsi, pour exprimer l'antimoine triatomique, on écrit Sb^{III} , et, pour exprimer le ferrium hexatomique, on écrit $(Fe^2)^{VI}$.

Les considérations relatives aux valeurs quantitatives des symboles des éléments n'entrent pas dans le cadre de cet article. Elles sont exposées dans les articles POIDS ATOMIQUES, ÉQUIVALENTS, ATOMES, MÉTAUX et ÉRIATION. Les opinions diverses émises dans ces dernières années sur ce sujet ont cependant introduit une grande confusion dans la notation chimique et ont occasionné l'adoption d'expédients variés, destinés à faire cesser cette ambiguïté. Plusieurs de ceux qui sont encore employés dans les ouvrages modernes sont expliqués plus bas.

Il nous reste à exposer les règles suivies par les principaux chimistes de notre époque, par rapport à la notation, et spécialement

celles qui sont adoptées dans les ouvrages. Les symboles employés pour représenter une proportion atomique des divers éléments forment la base de cette notation. À côté de chaque corps simple, on trouvera dans ce Dictionnaire le symbole par lequel on le représente, ainsi que la valeur numérique de ce symbole. Nous pouvons donc ici considérer ces symboles comme connus. Les corps composés sont représentés par la juxtaposition des symboles d'atomes élémentaires qui entrent dans la composition d'une molécule. Un seul atome est représenté dans une formule par le symbole correspondant sans aucune addition; deux ou plusieurs atomes sont représentés par le même symbole répété plusieurs fois ou mieux additionné d'un petit exposant placé soit en haut, soit en bas. Par exemple, la formule CH_2O représente l'acide cyanique, dont 1 molécule contient 1 atome de carbone, 1 atome d'hydrogène, 1 atome d'azote et 1 atome d'oxygène; H_2O ou H_2O ou H_2O représente le composé formé de 2 atomes d'hydrogène et de 1 atome d'oxygène, c'est-à-dire l'eau; $C^2H^2Az^2O$ représente l'oxamide formée de 2 atomes de carbone, de 4 atomes d'hydrogène, de 2 atomes d'azote et de 2 atomes d'oxygène. Quelquefois, on a besoin d'exprimer le fait que, dans certaines réactions particulières ou dans certains groupes de réactions, il y a des atomes qui se comportent différemment des autres. Dans ce cas, on place les atomes ou les groupes d'atomes en question entre deux parenthèses, en ajoutant, quand c'est nécessaire, un exposant au-dessous ou au-dessus de la dernière parenthèse. Ainsi, pour exprimer que, dans le succinate monothylrique, le groupe d'atomes C^2H^2 se comporte différemment du reste dans un grand nombre de réactions, on peut écrire la formule du composé $C^2H^2(C^2H^2)O_4$, au lieu de $C^6H^4O_4$. Lorsqu'on veut subdiviser à leur tour les groupes d'atomes contenus entre des parenthèses et appeler l'attention sur un sous-groupe, on peut réunir les atomes de ce sous-groupe par une ligne horizontale placée au-dessus ou en les comprenant entre deux crochets carrés. Ainsi, supposons que nous voulions, en écrivant la formule de l'acétone, exprimer ce premier fait que l'acétone peut être considérée comme formée des deux groupes indépendants, le méthyle CH_3 et l'acétyle CH_3CO , et ce second fait que l'acétyle lui-même peut être considéré comme composé de méthyle et de carbonyl, nous pourrions écrire l'acétone des deux manières suivantes : ou bien



ou bien



ou plus simplement



Pour marquer les relations qui existent entre les dérivés de substitution et le composé correspondant normal, on place les atomes substitués à la même place qu'occupaient, dans le composé normal, ceux auxquels ils se substituent en l'étendant alors, si cela est nécessaire à la clarté, au-dessus ou au-dessous de la ligne. Ainsi l'acide nitrobenzoïque peut être écrit



pour exprimer ce fait que le groupe AzO_2 remplace un des six atomes d'hydrogène de l'acide benzoïque $C^7H^6O_2$. De même, le dibromo-trichloro-naphtaline peut être écrite



Ce mode d'arrangement des symboles dans une formule s'applique surtout pour représenter la constitution des corps que l'on peut concevoir comme dérivés, par le remplacement de l'hydrogène, au moyen d'autres atomes ou d'autres radicaux, des composés typiques HCl , H_2O , H_2Az , etc.; ainsi, quand on compare l'acétate d'éthyle au type eau, on l'écrit souvent



ou



de même, la diéthylamine, lorsqu'on la compare au type AzH_3 , est souvent écrite



ou



ou



ou enfin



Afin de rendre la comparaison plus facile, on écrit souvent l'acide chlorhydrique, l'eau et l'ammoniacque de la même manière, c'est-à-dire



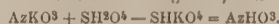
Les accolades ont l'avantage d'indiquer plus clairement la position relative des symboles,

et, par suite, l'ordre supposé de combinaison des atomes qu'ils représentent.

Pour représenter les réactions chimiques au moyen de symboles, on écrit une équation dont un des membres renferme les formules des corps mis en réaction et dont l'autre membre renferme les formules des produits de la réaction. Les divers membres d'une même réaction sont séparés entre eux par le signe + ou - et les deux membres de l'équation sont réunis par le signe =. Ainsi l'on a

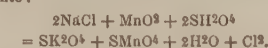


Si l'on désire attirer plus particulièrement l'attention sur un produit, on constitue le second membre de l'équation par la formule seule, et l'on ajoute les autres formules au premier membre avec le signe -; ainsi



Relativement au sens des signes +, -, =, dans les équations chimiques, il faut remarquer que le signe = implique seulement une égalité de poids; le signe +, que deux substances entre les formules desquelles il est employé sont mélangées ensemble; et le signe -, la séparation des deux substances l'une de l'autre. Quelquefois cependant les chimistes se servent du signe + pour indiquer une combinaison; mais c'est là un abus qu'on doit éviter, parce qu'il entraîne la plus grande confusion.

Si deux ou plusieurs molécules prennent part à une réaction ou en résultent, on exprime le nombre de molécules par un gros chiffre placé à gauche de la formule. Par exemple, lorsqu'on chauffe du chlorure de sodium, on chauffe un mélange de chlorure de sodium, de peroxyde de manganèse et d'acide sulfurique, la réaction se fait entre 2 molécules de chlorure, 1 molécule d'oxyde et 2 molécules d'acide. On la représente par l'équation suivante :



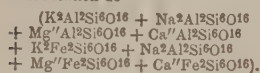
On comprendra facilement la manière dont on emploie les gros et les petits chiffres dans les formules chimiques, en se rappelant que le rôle des premiers est de multiplier la formule entière d'un corps composé, tandis que les seconds ne multiplient que les symboles des éléments ou les formules des radicaux composés fonctionnant à la manière des éléments. Quelquefois on remplace les gros chiffres par de petits chiffres, mais c'est un système tout à fait incorrect, car ils ont des significations tout à fait différentes. Ainsi la formule C^2H^2 ne représente pas le même corps que l'expression $2C^2H^2$. De même, pour représenter 2 molécules d'eau, il faut toujours écrire $2H_2O$ et jamais H_2O_2 . Cette dernière formule représenterait, en effet, un polymère de l'eau, c'est-à-dire un composé renfermant deux fois plus d'hydrogène et d'oxygène que l'eau dans sa molécule. La même remarque s'applique aux petits chiffres destinés à multiplier un groupe de symboles inclus entre des parenthèses. Ainsi $(CH_3O)^2$ ne peut être écrit $C^2H^6O^2$, et vice versa. Lorsque la formule que l'on veut multiplier dans son ensemble est divisée par des crochets ou des parenthèses, il est bon, pour éviter toute erreur, de l'enfermer elle-même dans des parenthèses générales et de placer les gros chiffres en dehors de ces dernières. Si l'on écrivait la formule de 2 molécules d'alcool $2(C^2H^5OH)$, on pourrait supposer que le 2 ne multiplie que les symboles entre parenthèses, et, pour éviter l'ambiguïté, il vaut mieux écrire $2[(C^2H^5OH)]$.

Quelquefois on sépare une formule en deux parties par un point. Ainsi, l'on écrit le sulfate de sodium cristallisé $Na_2SO_4 \cdot 10H_2O$. Ce point a pour but d'indiquer que si, par un moyen quelconque, on parvient à séparer le composé dont le symbole est d'un côté ou de l'autre du point, l'autre composé reste intact. Ainsi, dans l'exemple cité, le sulfate sodique hydraté forme un tout défini; mais, si l'on enlève l'eau, il reste du sulfate de sodium, et de même si l'on sépare le sulfate de sodium, il reste de l'eau. La séparation de l'eau n'entraîne nullement la décomposition du sel, et réciproquement. Lorsqu'on place un coefficient devant une formule séparée ainsi en deux parties par un point, comme dans $2KCl \cdot SbCl_3$, ce coefficient ne multiplie que le groupe de symboles placés en avant du point. Pour multiplier toute la formule, il faudrait écrire $2(KCl \cdot SbCl_3)$. Toutefois, au lieu de la formule $2KCl \cdot SbCl_3$, il est mieux d'écrire $(KCl)_2SbCl_3$. On évite ainsi l'ambiguïté.

Dans l'application des formules chimiques à la minéralogie, il est souvent nécessaire de représenter la composition générale d'un minéral, la composition d'un spécimen du même minéral pouvant varier beaucoup de celle représentée par sa formule, par suite de la substitution plus ou moins complète d'un élément constituant par un ou plusieurs autres éléments isomorphes avec lui. C'est ainsi que la formule de l'orthoclase ou feldspath de potassium étant $KAlSi_3O_8$, la composition du minéral diffère souvent beaucoup de celle que cette formule représente. En effet, le potassium peut être remplacé en partie par une quantité équivalente de calcium, de magnésium ou de sodium, et l'aluminium peut être en partie remplacé par du ferrium. Pour

exprimer cette variabilité dans la composition du corps, on écrit la formule

(K²; Na²; Mg²; Ca²); (A⁴; Fe²)SiO₁₆, qui signifie que chaque molécule renferme une quantité de potassium, de sodium, de magnésium et de calcium équivalant ensemble à 2 atomes de potassium, et de même pour l'aluminium et le fer. Toutefois, comme en réalité les atomes sont indivisibles, on voit qu'il faudrait multiplier considérablement une telle formule pour avoir l'expression exacte de la molécule générale. Mais, dans la théorie des associations polygéniques, on suppose plusieurs substances isomorphes cristallisées ensemble. La formule ci-dessus devient alors une abréviation de



Il nous reste, pour avoir donné un exposé complet de la notation chimique, à montrer comment, étant donnée une formule, on peut en déduire le poids moléculaire et la composition centésimale d'un corps composé, et comment, inversement, lorsqu'on a déterminé la composition centésimale et le poids moléculaire d'une substance, on peut construire sa formule.

Le poids moléculaire est facile à déduire de la formule. Une molécule ne pouvant avoir d'autres poids que la somme des poids des atomes qu'elle renferme, il suffit, par conséquent, pour savoir combien elle pèse, de multiplier le poids atomique de chaque élément par son exposant et d'additionner tous les produits. La glycérine, par exemple, répond à la formule C₃H₈O₃; son poids moléculaire sera égal :

10 au poids de 3 atomes de carbone;
20 au poids de 8 atomes d'hydrogène;
30 au poids de 3 atomes d'oxygène :
 $3 \times 12 = 36$ (l'atome de carbone pèse 12),
 $8 \times 1 = 8$ (l'atome d'hydrogène pèse 1),
 $3 \times 16 = 48$ (l'atome d'oxygène pèse 16).
Total : 92

La composition centésimale des corps n'est guère plus difficile à déduire d'une formule. Connaissant la quantité des divers éléments contenus dans un certain poids du composé qui est celui de sa molécule, on arrive, par une simple proportion, à connaître sa composition centésimale.

Soit, par exemple, l'acide acétique C₂H₄O₂. Nous déduirons d'abord de cette formule que l'acide acétique pèse 60 et renferme 2 atomes égaux 4 parties d'hydrogène, 4 atomes égaux 32 parties d'oxygène et 2 atomes égaux 24 parties d'oxygène. Nous poserons ensuite les trois proportions :

$$\begin{aligned} 10 & \quad 60 : 24 :: 100 : x, \\ \text{d'où} & \quad x = \frac{24 \times 100}{60} = \frac{24 \times 10}{6} = 40; \\ 20 & \quad 60 : 4 :: 100 : x, \\ \text{d'où} & \quad x = \frac{4 \times 100}{60} = \frac{4 \times 10}{6} = 6,666; \\ 30 & \quad 60 : 32 :: 100 : x, \\ \text{d'où} & \quad x = \frac{32 \times 100}{60} = \frac{32 \times 10}{6} = 53,333. \end{aligned}$$

Nous savons maintenant comment, à l'aide d'une formule, on peut connaître la composition quantitative d'un corps, le poids moléculaire d'un composé. Voyons ensuite comment, étant donné un corps, on peut établir sa formule.

Pour établir la formule d'un corps composé, on recherche d'abord, par l'analyse, quelle est sa composition en centèmes; puis l'on détermine son poids moléculaire. Par une série de proportions, on cherche ensuite quelle est la composition d'un poids de cette substance qu'on a reconnu représenter le poids de sa molécule. Enfin, on divise la proportion de ses éléments par leur poids atomique. En dernier lieu, on écrit à côté les uns des autres les symboles qui expriment les divers atomes et l'on surmonte les symboles d'un exposant qui n'est autre que le quotient obtenu dans la division précédente et qui, par conséquent, représente le nombre d'atomes.

Appliquons cette règle à un exemple particulier : soit à établir la formule de l'acide propionique. Nous ferons l'analyse de cet acide et nous verrons qu'il contient en centèmes : 48,648 de carbone, 43,243 d'oxygène et 8,108 d'hydrogène (ces chiffres additionnés donnant 99,999 ou 100 à 1 dix-millième près).

Nous rechercherons ensuite le poids moléculaire de l'acide propionique et nous le trouverons égal à 74. Cela fait, nous poserons les trois proportions :

$$\begin{aligned} 10 & \quad 100 : 48,648 :: 74 : x, \\ \text{d'où} & \quad x = 35,999, \text{ sensiblement } 36; \\ 20 & \quad 100 : 43,243 :: 74 : x, \\ \text{d'où} & \quad x = 31,999, \text{ sensiblement } 32; \\ 30 & \quad 100 : 8,108 :: 74 : x, \\ \text{d'où} & \quad x = 5,999, \text{ sensiblement } 6. \end{aligned}$$

Ainsi, une molécule d'acide propionique pèse 74 et renferme 36 de carbone, 6 d'hydrogène et 32 d'oxygène.

L'atome de carbone pesant 12, nous aurons le nombre d'atomes de ce corps contenu dans la molécule d'acide propionique en divisant par 12 le poids qu'elle en renferme, c'est-à-dire 36, et, comme $\frac{36}{12} = 3$, nous en concluons qu'elle contient 3 atomes de carbone.

De même, l'atome d'oxygène pesant 16, nous diviserons par 16 le poids d'oxygène que la molécule renferme : $\frac{32}{16} = 2$. L'acide propionique renferme donc 2 atomes d'oxygène.

Enfin, l'atome d'hydrogène pèse 1, et comme il y a 6 d'hydrogène, la molécule d'acide propionique renferme 6 atomes de cet élément, puisque $\frac{6}{1} = 6$.

La formule de l'acide propionique sera donc C₃H₆O₂.

Dans ces dernières années, plusieurs tables de poids atomiques ont été substituées les unes aux autres, et comme aucune d'elles n'a été universellement adoptée, il a fallu recourir à des expédients pour éviter la confusion. Ordinairement, pour indiquer qu'un poids atomique a été doublé, on coupe son symbole par une ligne verticale, ou bien on redouble la première consonne, ou bien encore on se borne à marquer l'atomité par des chiffres romains ou des apostrophes. Ainsi, le symbole ancien du plomb étant Pb et se rapportant au poids atomique 103,5, si l'on veut indiquer qu'on attribue au plomb le poids atomique 207, on écrit Ppb ou Pb'. Du reste, les nouveaux poids atomiques se généralisant chaque jour, ces expédients tendent de plus en plus à devenir inutiles et l'on commence déjà à les moins employer.

— Mus. Notation musicale. V. MUSIQUE.

NOTCHE s. f. (no-tche). Danse usitée chez les Indous.

— Encycl. La *notche* consiste en une assez monotone série de poses plus ou moins précieuses et de pas lents. Elle semble se ressentir des habitudes efféminées des Indous. C'est une pantomime molle, languissante qui raconte un roman d'amour. Les danseuses chantent en même temps et, parfois, d'une façon assez agréable, en marquant la mesure par le mouvement cadencé des bras. En terminant, elles se dandinent un sabre à la main, s'efforçant de prendre des airs guerriers et parviennent à exciter l'admiration de tous les spectateurs indous. Un des côtés les moins dénués d'intérêt de la *notche*, ce sont les musiciens, qui ne manquent jamais d'y jouer un rôle actif. Ils sont ordinairement au nombre de quatre : l'un porte, attachés à la ceinture, deux tambourins qu'il frappe avec les doigts; celui-là choque l'une contre l'autre deux petites cymbales; enfin, les deux autres musiciens ont des violons aux cordes métalliques, dont la forme rappelle la pochette du maître à danser. Ces deux derniers chantent souvent ou seuls, ou en chœur avec les danseuses. Cet ensemble produit une harmonie bizarre, quelquefois gracieuse, mais, en général, discordante. Les chanteurs s'étudient à crier le plus fort possible; c'est leur manière d'arriver au comble de l'art. Quoi qu'il en soit, la *notche* est passionnément appréciée dans l'Inde entière.

NOTCHE-GIRL s. f. (notch-ghêrl — de *notche*, sorte de danse indienne, et de l'angl. girl, fille). Nom donné par les Anglais à des sortes de bayadères, à la fois danseuses et courtisanes. Il On dit aussi NATCHE, NATSCH.

— Encycl. Les *notch-girls* sont des danseuses indigènes de l'Inde, qui cumulent à la fois les professions de danseuses, de chanteuses et de courtisanes. Leur costume est aussi riche que gracieux. Elles portent sur la tête une couronne de sequins d'or, au nez une perle, aux oreilles de magnifiques anneaux. Leur cou est orné par de longues chaînes en or qui se jouent sur la gorge soutenue par une bande de satin. Leur large pantalon en soie rouge, verte ou bleue, descend jusqu'à la cheville. Leurs bras et leurs poignets sont couverts de bracelets et leurs pieds ornés de nombreux anneaux en argent. Tout cet ensemble si riche s'harmonise parfaitement avec la teinte bistrée de leur peau. Les *notch-girls* ont, en général, les cheveux tordus et tressés avec beaucoup d'art, une assez jolie et douce figure, la bouche petite, les cils épais et longs, enfin les paupières ombrées avec du *sourmah* (préparation d'antimoine), ce qui donne à leurs yeux fendus en amande une expression de langueur rêveuse du plus charmant effet. Quelques-unes, les plus coquettes, machent des feuilles de bétel pour ajouter à l'incarnat de leur bouche, prolongent leurs sourcils en une longue ligne peinte en noir, au milieu des nuages de fumée de leur *houka*, elles vont apparaissant comme des divinités indiennes. Mais il faut n'être pas Européen pour se laisser séduire par toute cette miniature orientale. Presque toutes ces danseuses sont musulmanes : elles refusent de danser pendant la célébration du *mouhoun*. Quant à leur danse ou *notche*, c'est une pantomime d'une mollesse monotone qui ne peut guère rivaliser, aux yeux des Européens, avec les voluptueux balancements des *almées* égyptiennes. V. NOTCHE.

NOTE s. f. (no-té — lat. *nota*, même sens). Marque que l'on fait sur un papier, sur un livre, pour se rappeler quelque chose : Faire une *note* à la plume, au crayon. Faire une *oreille*, une *croix* pour servir de *note*. « Observation écrite : J'ai mis à votre compte des *notes* à consulter. » Explication sommaire écrite pour servir à l'intelligence du texte : On a multiplié les *notes* inutiles dans nos éditions classiques. Les *notes* marginales, qui ne sont plus guère usitées, étaient cependant les plus commodes. Les vers de Voltaire sur les *tragédies de Corneille* sont les oracles du bon goût et les plus précieuses leçons de l'art pour les poètes dramatiques. (Marmontel.) Luc sans *notes* et sans explication, l'écriture sainte est un poison. (J. de Maistre.)

— Exposé succinct destiné à rappeler ou à faire connaître quelque chose : Prendre des *notes* à un cours public. Mettre en *note*, prendre en *note* ce qu'on doit faire dans la journée. « Détail d'une chose à faire, à se procurer : Envoyez-moi la *note* des meubles que vous désirez acheter. Series-nous homme à procurer à ma très-petite bibliothèque quelques livres dont je vous enverrai la *note*? » (Volt.) « Mémoire, détail d'un compte à acquitter : Payer la *note* de sa blanchisseuse, de son tailleur. Acquitter une *note*. »

— Observation concise par laquelle on apprécie la conduite ou le caractère de quelqu'un, particulièrement d'un élève de collège : Avoir de bonnes *notes*. N'avoir que des *notes* détestables. Ce militaire a d'excellentes *notes*. C'est pour réjouir sa mère que l'on désire apporter une bonne *note* du collège. (X. Marmier.)

— Mus. Caractère qui figure un son et la durée de ce son : Les *incrédules* n'aiment pas la musique, *cette* langue développée par le catholicisme, qui a pris le nom des sept *notes* dans une de ses hymnes : chaque *note* est la première syllabe des sept premiers vers de l'hymne à saint Jean. (Balz.) « Son figuré par chacun de ces caractères : Faire une *note* fausse. Donner une *note* vigoureuse. Le chant du bruant est composé de sept *notes*. (Buff.) Dans ses opéras, Rameau a écorché tous ses prédecesseurs à force d'harmonie et de *notes*. (Grimm.) Deux *notes* noires doivent, dans notre musique, durer autant qu'une blanche. (Castil-Blaze.) Beethoven a bâti ses palais d'harmonie avec des milliers de *notes*. (Balz.) *Note tonique*, *Note fondamentale* d'un ton ou d'un mode. S'est dit, figurément, pour désigner un objet principal sur lequel les autres sont réglés : La *note tonique* du système de notre création ayant baissé, toutes les autres ont baissé proportionnellement. (J. de Maistre.) *Note sensible*, *Note* qui est d'un demi-ton plus basse que la tonique. « *Notes de goût* ou d'agrément, *Notes* rapides qui n'entrent pas dans l'accord et dont la durée est prise sur celle de la note qui suit ou de la note qui précède. » *Notes surabondantes*, Nom donné par quelques musiciens aux triolètes et aux sextolètes. « Chanter la *note*, Solfier, chanter les noms des notes. Signifier aussi chanter juste, mais sans goût et sans expression. « Chanter sur la *note*, Chanter à livre ouvert, à première vue. « Attaquer la *note*, Faire une intonation : Attaquer la *note* vivement, faiblement, avec hésitation.

— Fam. Connaissance toute pratique, façon d'agir à laquelle on s'habitue :

A sour Agnès, quelques jours ensuivant,
Il fit apprendre une semblable *note*.

LA FONTAINE.

— Par anal. Partie considérée comme concourant à l'harmonie de l'ensemble : Les animaux sont les *notes* dont l'homme est l'harmonie. (T. Thoré.)

— Fig. Cri de l'âme, expression vive d'un sentiment : On sent ici une plainte vraie, un soupir, quelque chose d'humain; honneur à Bussy pour cette *note* du cœur ! (Ste-Beuve.)

La nature a deux chants, de bonheur, de tristesse. Quelle rend tout à tour, ainsi que notre cœur; De l'une à l'autre elle passe sans cesse : Homme, l'une est ta joie, et l'autre ta douleur.

LAMARTINE.

— Le mot *note*, emprunté à la musique, entre dans plusieurs locutions proverbiales. On disait autrefois : N'en savoir note, N'en avoir retenu note, pour dire : Ne rien savoir, Avoir tout oublié sur un sujet particulier. « *Changer de note*, Chanter sur une autre note, Entonner une autre note, Prendre une conduite ou tenir des discours d'un tout autre genre :

Notre ennemi changea de note.

LA FONTAINE.

Monsieur Mondor changea de note

Et finit par manger le foin

Qu'il avait mis dedans ses bottes.

DÉSAUVIERS.

« *Changer la note*, Faire une différence considérable : Ceci change bien la *note*. « Chanter toujours même note, Répéter toujours même note, Ne pas changer de *note*, Répéter ou Faire toujours la même chose :

C'est toujours même note et pareil entortiller.

LA FONTAINE.

Ne vous étonnez pas si je rebats toujours
Même note.

LA FONTAINE.

« *Faire quelque chose à basse note*, Le faire sans bruit, sans éclat et à huis clos : Mille Clai-

ron va jouer à BASSE NOTE Aménaldé et Electre sur mon petit théâtre. (Volt.)

— Point. Ton qui domine dans un tableau; valeur d'un ton relativement aux autres tons du tableau : Lorsqu'on regarde cette couleur si inquiétante d'abord, on finit par y trouver des nuances incroyables, une harmonie extrême, la *note* une fois admise. (Th. Gaut.) Ce sont des associations de couleurs impossibles, des gammes de *notes* fausses. (Th. Gaut.)

— Antiq. rom. *Notes* *tironiennes*, Sorte de sténographie, abréviations dont Tiron, affranchi de Cicéron, était l'inventeur.

— Politic. Communication officielle faite à un journal, pour relever ou rectifier quelque assertion contre laquelle l'autorité croit devoir protester, ou pour porter à la connaissance du public quelque chose qu'on veut faire connaître : Le *Siccle* publie ce matin une *note* du ministère. Le gouvernement a communiqué à tous les journaux une *note* fort importante. Il On dit aussi COMMUNIQUÉ.

— Diplom. Communication faite par un gouvernement à son représentant près d'un cour, soit pour l'usage exclusif de ce fonctionnaire, soit pour être transmise au gouvernement du lieu : *Note secrète*, *Note habile*, *Note vigoureuse*. « *Note confidentielle*, Celle qui doit être communiquée de vive voix et comme un simple renseignement qui n'est pas destiné à devenir public. « *Note officielle*, Celle dont on doit laisser copie et qui revêt la forme d'un acte authentique dont le gouvernement à qui elle est communiquée a droit de faire usage.

— Jurispr. Déclaration légale et juridique qui frappe une personne et l'attaque dans son caractère ou dans sa conduite : *Note infamante* ou *infamie*. Vieux en ce sens. « Dans le langage ordinaire, Déshonneur qui s'attache à une personne à cause de quelqu'un de ses actes ou de la profession qu'elle exerce : Depuis longtemps le nom de comédien n'est plus une *note* d'infamie. Le parjure est une *note* d'infamie dont les hommes politiques sont les seuls à ne pas rougir.

— Anc. prat. Abréviation usitée dans certaines professions, comme celles des juristes, des médecins, etc. « Si se dit particulièrement des abréviations usitées chez les notaires pour rédiger leurs minutes, et des minutes elles-mêmes. « *Garde-note*, Ancien nom des notaires, qui gardent les minutes ou notes.

— Antiq. rom. Nom donné aux formules secrètes inventées par les patriciens, pour remplacer les actions de la loi.

— Philol. Nom donné, par quelques écrivains, à des ouvrages explicatifs d'une petite étendue.

— Syn. *Notes*, *considérations*, *observations*, etc. V. CONSIDÉRATIONS.

— Encycl. Antiq. rom. *Notes* *tironiennes*. Depuis l'invention de l'écriture, les hommes ont cherché le moyen d'en rendre l'usage de plus en plus facile et l'exécution rapide. Les Égyptiens transformèrent leurs hiéroglyphes en caractères hiéroglyphiques et démotiques, comme les Chinois substituaient leur écriture *tsao* à la pure représentation des objets. Chez les peuples civilisés, où l'éloquence est une des qualités appréciées dans l'homme public, on essaya d'écrire aussi vite que l'on parle afin de pouvoir conserver les discours des orateurs. A cet effet, les Grecs se servaient des sigles et les Romains des *notes* *tironiennes*, *notæ* *Tironis*, du nom de Tiron, qui perfectionna les signes abrégatifs usités avant lui. Le poète Ennius est le premier parmi les Romains qui adopta le système d'une écriture courte par laquelle une personne pouvait suivre un orateur. On lui doit l'invention d'environ onze cents caractères ou *notes* abrégées, que Cicéron connut et employa. Celui auquel Plutarque en attribue la découverte, les signa de son nom, son affranchi. Ce fut dans l'aire de Catilina qu'il mit en usage cette invention utile. Comme Caton d'Utique ne donnait aucune de ses belles harangues, Cicéron voulut s'en procurer quelques-unes. Pour y réussir, il plaça dans différents endroits du sénat plusieurs scribes qu'il avait stylés lui-même dans l'art d'écrire en abréviation, et, par ce moyen, il eut et nous a conservé le fameux discours que Caton prononça contre César, et que Salluste a inséré dans son *Histoire de Catilina*; c'est le seul morceau d'éloquence qui nous reste de ce grand homme.

Dès que le secret des *notæ* eut été découvert, il fut bientôt perfectionné; il devint une espèce d'écriture courante à laquelle on exerçait les jeunes gens. Auguste, charmé de cette invention, destina plusieurs de ses affranchis à cet exercice; leur unique emploi était de retrouver des *notes*. Il fallait même qu'elles fussent fort arbitraires, puisqu'elles excédaient le nombre de cinq mille. Enfin, Sénèque y mit la dernière main, en les rédigeant par ordre alphabétique en forme de dictionnaire, et, pour cette raison, elles furent appelées dans la suite *Notæ* *Tironis* *ac* *Senecæ*, les *notes* de Tiron et de Sénèque. L'empereur Titus, au rapport de Suétone, s'y était rendu si habile, qu'il se faisait un plaisir d'y déferer ses secrétaires mêmes. Ceux qui en faisaient une profession particulière s'appelaient en grec *tachygraphoi*, et en latin *notarii*. Il y avait à Rome peu de particuliers qui n'eussent quelque esclave ou affranchi

et la portion supérieure du dos, qu'elle couvre sans y adhérer. Cette tumeur est d'autant plus volumineuse qu'elle renferme, outre l'encéphale, une quantité quelquefois considérable de sérosité. Elle est comprise dans une expansion, en forme de bourse, des téguments communs qui conservent, surtout dans le voisinage de l'occiput, la plupart de leurs caractères normaux, mais qui s'amincissent en raison de leur extension et peuvent même devenir transparents. La composition et la forme du crâne sont nécessairement modifiées avec le cerveau dans la notocéphalie. La boîte cérébrale, n'ayant plus à contenir qu'une faible partie de l'encéphale, offre une capacité beaucoup moindre, et le crâne, au lieu d'être globuleux, est considérablement déprimé. Les frontaux et les pariétaux, bien loin d'être bombés comme dans l'état normal, sont aplatis; le front ne fait pas plus de saillie que chez les mammifères inférieurs, et le sommet de la tête ne s'élève que de très-peu au-dessus des bords supérieurs des orbites. Les occipitaux latéraux sont un peu moins étendus qu'à l'ordinaire et s'écartent davantage l'un de l'autre, surtout dans leur portion postérieure. Les occipitaux supérieurs, déjà très-écartés et très-peu larges inférieurement, ne sont plus supérieurement que de petites et minces languettes qui s'articulent avec le bord postérieur des pariétaux. Par suite, la paroi postérieure du crâne manque presque entièrement et se trouve remplacée par une large ouverture qui, limitée par les divers os élémentaires dont la réunion constitue chez l'adulte l'occipital unique, est comparable au trou occipital, considérablement agrandi. Cette déformation, cette atrophie partielle du crâne influe sur la face, qui est sensiblement plus oblique que dans l'état normal. La naissance de ces monstres est ordinairement prématurée, et leur mort très-précoce.

NOTOCÉPHALIE s. f. (no-tan-sé-fa-li — rad. *notocéphale*). Tératol. Conformation des notocéphales.

NOTOCÉPHALIEN, **LIENNE** adj. (no-tan-sé-fa-li-ien — rad. *notocéphale*). Tératol. Qui appartient aux notocéphales ou à la notocéphalie.

NOTOCÉPHALIQUE adj. (no-tan-sé-fa-li-ko — rad. *notocéphale*). Tératol. Qui offre les caractères propres aux notocéphales.

NOTENSTEIN s. m. (no-tain-stain). Minér. Grès marqué de lignes et de taches qui figurent grossièrement les lignes et les notes d'un papier de musique.

NOTER v. a. ou tr. (no-té — lat. *notare*; de *notum*, supin de *noscere*, connaître). Marquer, faire une note, faire une marque, mettre un signe à : *Noter un passage d'un trait de plume*. || Consigner, prendre note de : *Nous sommes bien plus appliqués à noter les fautes et les contradictions d'un auteur qu'à profiter de ses vues*. (Vauven.) Le siècle de Louis XIV eut le usage de confier, de consigner, de raconter, d'écrire, de noter, un papier ce qui ne se disait pas même à l'oreille. (P. de Saint-Victor.)

— Par anal. Remarque, prendre garde à : *Noter bien ce que je vous dis*. *Noter qu'il s'est dédit le jour même*. *Vous noterez que par le monde il y a beaucoup plus d'ennuies que d'hommes, et de ce vous souvenez*. (G. Sand.)

Certaine fille un peu trop fière
Prétendait trouver un mari
Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière,
Point froid et point jaloux; notes ces deux points-ci.
LA FONTAINE.

— Fig. Donner une certaine opinion de : *Cette action vous a bien noté dans son esprit*. *Voilà qui le notera mal*. || Donner une opinion déplorable de : *Cette conduite l'a noté aux yeux de tous*.

— Anc. jurispr. *Note d'infamie*, Indiger un blâme juridique. || Dans le langage commun, Couvrir de honte, déshonorer : *Se a conduit en cette circonstance l'a noté d'infamie*.

— Mus. Mettre un air sur : *Noter une chanson, une cantate*. *Noter des paroles*. || Figurer avec des notes : *Noter un air*. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour noter leur musique. (Castil-Blaze.)

Se noter v. pr. Être noté : *Cet air se note facilement*. *Quoique notre déclaration ne puisse se noter, il me semble qu'on pourrait en quelque sorte la fixer*. (Condill.)

— Encycl. Mus. « *Noter*, dit J.-J. Rousseau, c'est écrire de la musique avec des caractères destinés à cet usage et appelés notes. » Ceci n'est pas absolument exact, car Rousseau semble confondre ici deux opérations très-distinctes : celle de noter et celle de copier.

Copier, c'est reproduire aussi exactement que possible un morceau de musique qu'on a sous les yeux; ici, l'élégance de la copie peut être d'un certain prix, mais, à part cela, le travail du copiste n'exige aucune opération de l'esprit.

Noter, il faut le dire, n'est point la même chose. Le compositeur ne copie pas, mais note ce qu'il compose, et lorsqu'il jette sur le papier un chant qu'il vient d'imaginer, il fait acte de noter. D'autre part, un musicien qui écrit de mémoire un air qu'il a entendu et qu'il ne veut pas oublier, mais qui n'a point de modèle sous les yeux et qui est obligé à la fois, pour cette opération, d'établir une tonalité, de fixer la mesure, de rythmer la musique et d'indiquer exactement, toujours à l'aide

de sa seule mémoire, les intervalles des différents sons, les dessins des divers motifs groupés dans l'air auquel il veut donner une forme matérielle, celui-là aussi fait acte de noter. On voit donc, ainsi que nous l'avons dit, que noter et copier constituent deux opérations très-distinctes et qui ne doivent pas être confondues.

NOTÈRE s. m. (no-tè-re — du gr. *noteros*, humide). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytichides, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent la France.

NOTÉROPHILE s. f. (no-tè-ro-fî-le — du gr. *noteros*, humide; *philos*, qui aime). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions marécageuses du Brésil.

NOTEUR s. m. (no-teur — rad. *noter*). Copiste de musique : *Le Noteur de l'Opéra*. J.-J. Rousseau s'était fait noteur pour se rendre indépendant. || Peu usité.

NOTHA s. f. (no-ta — du gr. *nothos*, bâtard). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des akistides, dont l'espèce type habite la Californie.

NOTHÉRODIE s. m. (no-tè-ro-dî — du gr. *nothos*, bâtard; *erodios*, héron). Ornith. Syn. d'ARAME.

NOTHIE s. m. (no-tî — du gr. *nothos*, bâtard). Bot. Syn. de MAXILLAIRE, genre d'orchidées.

NOTHITE s. m. (no-tî-te — du gr. *nothos*, bâtard). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

NOTHNAGEL (Jean-André-Benjamin), peintre et graveur allemand, né à Buch (Saxe-Cobourg) en 1799. Il a peint, dans le genre de Teniers, de petits tableaux de genre pleins d'esprit et de vérité, et il passe en Allemagne pour celui des graveurs à l'eau-forte qui se rapproche le plus de Rembrandt. Pendant plusieurs années, il dirigea, à Francfort-sur-le-Mein, une fabrique de papiers peints. Parmi ses œuvres, on cite surtout deux paysages ornés de ruines et de tombeaux, les portraits d'Al-Bey, du juif Baer, du prince Radzivil.

NOTHOCHLÈNE s. f. (no-to-khè-ne — du gr. *nothos*, bâtard; *chlaina*, tunique). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales. || On dit aussi NOTHOLÈNE.

NOTHOMB (Jean-Baptiste), homme d'Etat belge, né à Messancy (Luxembourg) en 1805. Reçu docteur en droit avec un grand écart en 1826, il exerça la profession d'avocat à Luxembourg, puis à Bruxelles, publia, dans le *Courrier des Pays-Bas*, en 1828, des articles contre l'administration hollandaise, en faveur de l'indépendance de la Belgique, et contribua à amener la révolution du 25 août 1830. Nommé par le gouvernement provisoire membre du comité de constitution, il fit abaisser à vingt-cinq ans la condition d'éligibilité des représentants et fut élu, par trois collèges électoraux du Luxembourg, député au congrès national en 1830. Comme orateur et comme homme politique, M. Nothomb prit aussitôt une place des plus distinguées dans la Chambre. Il se prononça pour la monarchie constitutionnelle, pour l'autonomie de la Belgique, pour la séparation du pouvoir civil et du pouvoir religieux, et vota pour le duc de Nemours. Sous la régence de Surlat de Chokier, M. Nothomb devint secrétaire général du ministère des affaires étrangères (février 1831). Il se rendit à Londres après l'élection du roi Léopold, fut un des négociateurs du traité des dix-huit articles et, de retour à Bruxelles, présenta, comme secrétaire du congrès, la formule du serment constitutionnel au roi Léopold. Peu après les Belges ayant été battus à Louvain par les Hollandais, il s'ensuivit un nouveau traité dit des vingt-quatre articles (15 novembre 1831), qui enlevait à la Belgique la plus grande partie du Luxembourg; M. Nothomb s'abstint de voter au congrès sur ce traité qui démembrait son pays natal, et continua à remplir ses fonctions de secrétaire général jusqu'en 1836. Nommé ministre des travaux publics dans le cabinet de Theux (1837), il s'occupa activement de doter la Belgique d'un réseau de chemins de fer. En 1839, il alla assister, à Londres, à la conclusion du traité définitif avec la Hollande, se prononça pour son adoption, qui fut mal accueillie en Belgique, perdit une partie de sa popularité et dut quitter le ministère en 1840. Peu après, il alla remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique. De retour à Bruxelles en 1841, il accepta le portefeuille de l'intérieur et du commerce dans le cabinet présidé par M. Muelenaere (avril 1841), rompit alors avec M. Lebeau, qui l'accusa de faire défection aux idées libérales, forma, en 1843, un nouveau cabinet dont il eut la présidence, avec le ministère des affaires étrangères, et fut renversé en 1845 par l'opposition libérale, à la tête de laquelle se trouvait M. Rogier. M. Nothomb s'était efforcé de faire prévaloir une sorte de politique mixte en tenant la balance égale entre les prétentions des catho-

liques et les demandes des libéraux; mais cette politique de bascule ne fit que lui créer des adversaires dans les deux partis. Depuis lors, M. Nothomb est resté à l'écart du pouvoir, se bornant à remplir des fonctions diplomatiques à Berlin et dans divers Etats de l'Allemagne. Il est membre de l'Académie de Belgique et a reçu, en 1853, le titre de baron. On a de lui : *Essai historique et politique sur la révolution belge* (1833). — Son frère, Alphonse NOTHOMB, né en 1815, entra dans la magistrature, devint procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, ministre de la justice (1855-1857), et il fut partie de la Chambre depuis 1859 comme député de Turnhout. Il est l'auteur de la fameuse loi relative aux couvents.

NOTHOSAURE s. m. (no-to-sô-re — du gr. *nothos*, bâtard; *saurus*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, comprenant trois espèces trouvées à l'état fossile dans le calcaire coquillier de la Lorraine et du Wurtemberg : *Les NOTHOSAURES paraissent pas avoir atteint une taille aussi grande que les énolesauriens*. (Laurillard.)

— Encycl. Les reptiles de ce genre présentent des analogies, d'une part avec les tortues, par la forme et la structure de leur tête, de l'autre avec les plésiosaures, par leur long cou, ainsi que par la forme de leurs vertèbres et de leurs membres; leurs dents sont généralement petites, coniques, striées, légèrement infléchies en dedans et en arrière, et implantées dans des alvéoles séparées. Pour les dimensions, elles présentent trois types différents, et quelques-unes, plus grosses et plus longues, font l'office de canines. Les débris fossiles des *nothosaures* ont été trouvés dans le muschelkalk ou calcaire coquillier de la Lorraine et du Wurtemberg. Il ne paraît pas que ces sauriens aient atteint des dimensions aussi grandes que celles des énolesauriens, malgré l'épithète de gigantesque que porte l'espèce type, et qui est prise seulement comme terme de comparaison.

NOTHRIE s. f. (no-trî). Bot. Syn. de FRANKÉNIE.

NOTHRODE s. m. (no-tro-de — du gr. *nothrodès*, lent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Australie.

NOTHRUS s. m. (no-truss — du gr. *nôthros*, lent). Arachn. Syn. d'ORIBATE.

NOTHURE s. m. (no-tu-re — du gr. *nothos*, bâtard; *oura*, queue). Ornith. Syn. de CRYPTURE ou DINAMON.

NOTHUS s. m. (no-tuss — du gr. *nothos*, bâtard). Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des odémérites, comprenant trois espèces, qui habitent l'Europe.

NOTI s. m. (no-tî). Comm. Indigo de première pousse.

NOTICASTRE s. m. (no-tî-ka-stre). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Chili.

NOTICE s. f. (no-tî-se — lat. *notitia*; de *notus*, connu). Traité spécial, destiné à procurer au lecteur des connaissances particulières sur des faits déterminés : *Notice sur les cours d'eau de la France*. *Notice sur les chemins de fer belges*. *Notice sur les manufactures anglaises*. *Notice sur les musées de Rome*. Les anciens nous ont laissé quelques *notices* des rois ou des empereurs dont les noms nous étaient connus. (Buff.)

— Par ext. Analyse succincte d'un ouvrage de nature quelconque : *Ce journal contient de bons extraits et des notices exactes*. (Acad.) || Sorte de préface qu'on met en tête d'un manuscrit, pour faire connaître l'auteur et analyser son travail : *On travaille depuis longtemps à faire les notices des manuscrits de la Bibliothèque du roi*. (Acad.) || Petit catalogue imprimé des livres d'une bibliothèque ou d'une collection particulière.

— *Notice biographique ou historique*. Précis abrégé des faits qui se rapportent à la vie d'un personnage. || *Notice nécrologique*, Notice biographique sur un personnage, faite à l'occasion de sa mort.

— Diplom. Charte par laquelle on transmet à son héritier ou à son successeur la connaissance d'un fait historique dont on veut perpétuer le souvenir : *La notice publique se rédigeait en présence d'un magistrat*.

— Encycl. La notice peut se présenter sous deux formes, soit comme introduction à un livre, soit comme ouvrage séparé. Dans le premier cas, elle contient d'ordinaire la vie de l'auteur du livre, des éclaircissements sur son époque et sur les personnages avec lesquels il a été en relation, des jugements sur le fond et la forme de son ouvrage. Quand la notice forme un écrit séparé, elle n'en est pas moins de courte étendue. En ce cas, elle peut avoir pour objet soit la vie d'un homme, c'est la notice biographique; soit l'étude d'un ouvrage, soit la discussion d'un point d'histoire, soit l'exposé rapide des progrès de telle ou telle des connaissances humaines; c'est la notice littéraire, la notice scientifique ou la notice historique.

Il y a des notices fort intéressantes et fort instructives, composées par des écrivains compétents et qui enseignent plus et mieux dans leur petit cadre que des traités longs et diffus. Telles sont les *Notices biographiques*

de François Arago, insérées avec ses *Eloges académiques* (1854, 3 vol. in-8), et qui présentent les aperçus les plus complets sur toutes les sommités de la science, en géographie, en chimie, en physique, en mathématiques, depuis Hipparque et Ptolémée jusqu'à Laplace et Gay-Lussac (V. *ELOGES ET NOTICES*); telles sont aussi les *Notices scientifiques* du même auteur (1854-1857, 5 vol. in-8), écrites pour les gens du monde, en vue de la vulgarisation de la science, et renfermant des études d'une grande précision sur l'optique, l'astronomie, la météorologie, la foudre, l'électromagnétisme, l'électricité animale, le magnétisme terrestre, les machines à vapeur, les télégraphes, les phares, les puits artésiens, etc. Toutes ces notices ont la portée pratique qu'elles pouvaient recevoir d'un grand esprit qui a tant contribué pour sa part à l'avancement de la science au XIX^e siècle. Les *notices biographiques* de Blot, insérées dans ses *Mélanges scientifiques et littéraires* (1858, 3 vol. in-8), sont également d'un grand intérêt; on y trouve d'excellentes études sur la vie de Newton, celle de Napier, l'inventeur des logarithmes, les biographies de La Condamine, Franklin, Cavendish, Coulomb, Lagrange, Cauchy, une longue étude sur Galilée et sur son procès. V. MÉLANGES.

Parmi les notices historiques se placent au premier rang celles que Mignet a recueillies dans l'ouvrage intitulé : *Notices et portraits historiques et littéraires* (1854, 2 vol. in-16); on y remarque de larges études sur Broussais, Sieyès, Destutt de Tracy, etc. Sous d'autres titres, les *Portraits littéraires* et les *Causeries du lundi* de Sainte-Beuve, les *Causeries du samedi* de M. de Pontmartin sont des recueils de notices. Un des ouvrages les plus considérables portant le titre de *notices* est le volumineux recueil connu sous le titre de : *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi* (1767-1873, 23 vol. in-8), qui comprend un choix fait parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, la publication de leur texte et de leur traduction, de simples extraits pour ceux qui ont le moins d'importance, et des études littéraires sur leurs auteurs. Le choix des publications et extraits est très-varie; il a porté principalement sur les manuscrits arabes, grecs et provençaux.

NOTI CORNU. V. BAXAS (cap).

NOTIDOBIE s. f. (no-tî-do-bî — du gr. *notis*, notidos, humidité; *bios*, je vis). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens.

NOTIFICATIF, **IVE** adj. (no-tî-fi-ka-tîf, i-ve — rad. *notifier*). Qui sert à notifier : *Lettre NOTIFICATIVE*.

NOTIFICATION adj. (no-tî-fi-ka-si-on — rad. *notifier*). Action de notifier, acte par lequel on notifie : *NOTIFICATION a été faite de la décision prise par le gouvernement*.

— Fratic. Greffe des notifications. Greffe qu'on avait établi pour enregistrer les contrats et leur donner de la publicité.

Scolast. Déclaration obligatoire que les grades faisaient chaque année, pendant le grade, de leur nom et surnom, au greffe dans lequel étaient situés les bénéficiaires auxquels leurs lettres étaient adressées.

NOTIFIÉ, **ÉE** (no-tî-fi-é) part. passé du v. Notifier : Arrêt notifié.

NOTIFIER v. a. ou tr. (no-tî-fi-é — du lat. *notus*, connu; *facere*, faire. Prend deux t de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous notifions, que vous notifiez*). Faire savoir dans les formes légales, usitées, officielles : *NOTIFIER un arrêt*. *NOTIFIER un ordre*. *NOTIFIER un blocus*. || Enjoindre : *NOTIFIER à quelqu'un qu'il ait à vider les lieux*.

— Syn. *Notifier*, *signifier*. *Notifier*, c'est déclarer nettement, annoncer, faire connaître d'une manière officielle. *Signifier* ajoute à l'idée de faire connaître celle d'un ordre positif auquel il faut obéir. Un ambassadeur *notifie* son arrivée; il *signifie* les volontés de son souverain.

NOTIOBE s. f. (no-tî-o-bî — du gr. *notios*, humidité; *bios*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des simplipèdes, dont l'espèce type habite le Brésil.

NOTIOBE adj. (no-tî-o-de — du gr. *notîdès*, humidité; de *notis*, humidité, qui se rapporte peut-être à la laine suscrite nu, nu, répandre, couler). Pathol. Se disait autrefois d'une fièvre maligne accompagnée de déjections alvines et de sueurs.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre espèces, qui vivent aux Etats-Unis.

NOTIOMÈTRE s. m. (no-si-o-mè-tre — du gr. *notis*, humidité; *metron*, mesure). Physiq. Sorte d'hygromètre.

NOTION s. f. (no-si-on — lat. *notio*, de *noscere*, je sais, je connais, pour *gnoisco*, qui se rattache à un radical contenu dans *gnarus*, *gnarus*, *notis*, et qui n'est autre que la racine suscrite *gnô*, connaître, remarquer, savoir, d'où *gnarus*, connaissance, *gnarus*, connaissance). Connaissance, idée considérée dans son objet ou dans le sujet qui la perçoit : *Il y a des notions communes qui composent la raison universelle*. (Acad.) *Qu'est-ce que le sens*

commun? N'est-ce pas les mêmes NOTIONS que tous les hommes ont précisément des mêmes choses? (Fén.) On ne peut avoir de NOTION juste de ce qu'on n'a pas éprouvé. (Volt.) Il y a peu de sciences dont les propositions ou les règles ne puissent être réduites à des NOTIONS simples et disposées entre elles dans un ordre immédiat. (D'Alemb.) Les définitions sont par elles-mêmes une NOTION exacte de ce qu'on a pu composer. (Condill.) Instrument de l'esprit, la parole ne rend bien que les NOTIONS de l'esprit. (B. Const.) La notion d'une durée limitée nous suggère la notion d'une durée sans bornes, qui n'a pas pu commencer, qui ne pourrait pas finir. (Royer-Collard.) L'idée est une NOTION perçue par l'esprit. (Laurentie.) L'être et le néant, la liberté et l'innocence sont des NOTIONS irréductibles. (E. Laboulaye.) L'exercice le plus humble de l'intelligence implique les NOTIONS les plus élevées. (Renan.) Peu de notions dans l'esprit implique peu de règles dans le cœur. (E. Littré.) L'astronomie est supérieure à la géométrie, parce qu'elle la NOTION de l'espace elle unit la NOTION du temps. (E. Pelletan.)

O sainte vérité! c'est dans ton temple auguste Que l'homme doit puiser les notions du juste. HELVETIUS.

— Se dit particulièrement des connaissances élémentaires et peu étendues que l'on possède sur quelque objet : *N'avoir que des NOTIONS, que de simples NOTIONS de physique.*

— Philos. Dans le système des leibniziens, l'idée d'un objet particulier considéré dans ce qu'il a de commun avec les objets de son espèce; idée particulière considérée dans ses rapports avec l'idée générale. || Dans le système de Kant, Concept donné à priori.

— Syn. *Notion, connaissance, V. CONNAISSANCE.*

NOTIONOME s. m. (no-ti-o-no-me — du gr. *notis*, humidité; *nomos*, demeure). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Australie.

NOTIOPHILE s. m. (no-ti-o-phi-le — du gr. *notis*, humidité; *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des simplipèdes, comprenant une douzaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe. || Syn. de *NOTIODE*, genre de coléoptères tétramères.

NOTIOPHAGE s. f. (no-ti-o-fa-je — du gr. *notis*, humidité; *phagos*, sauge). Bot. Syn. du genre SAUGE, ou, selon d'autres, simple section du même genre.

NOTIPHILE s. f. (no-ti-phi-le — du gr. *notis*, humidité; *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des mouches, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent les lieux humides de la France et de l'Allemagne.

NOTITE s. f. (no-ti-te). Minér. Variété de granit.

NOTKER, surnommé *Balhuas* (le Bègue), savant et bénédictin allemand, né à Elgau vers 830, mort en 912. Son savoir et sa modestie lui concilièrent la sympathie de Charles le Gros, qui lui offrit plusieurs évêchés que Notker refusa par humilité chrétienne et pour consacrer tout son temps à ses devoirs monastiques et à l'étude. On lui dit : *Liber de interpretibus divinarum Scripturarum* (Hambourg, 1736, in-8°), et un petit *Traité sur la valeur des lettres en musique*, inséré dans les *Scriptores de Gerbert*.

NOTKER, surnommé *Labao*, moine allemand, né vers le milieu du XI^e siècle, mort en 1022. Il entra au monastère de Saint-Gall. Profondement versé dans les sciences et dans la connaissance des langues anciennes, il résolut de vulgariser les œuvres de l'antiquité parmi ses contemporains et traduisit en allemand : la *Consolation* de Boèce, *De nuptiis Mercurii et philologiae* de Maritimus Capella, les *Catégories* et l'*Herméneutique* d'Aristote, les *Bucoliques* de Virgile, l'*Andrienne* de Térence, les *Distiques* de Caton. Ses ouvrages sont très-importants pour l'histoire des idiomes germaniques.

NOTO, province du Japon, dans l'île de Niphon; sol froid et peu fertile. Bois épais à mines de fer. Cette province est divisée en quatre districts : Bagin, Fukeusund, Noto et Seus, et elle a pour chef-lieu la ville de Noto.

NOTO (VAL DI), une des trois anciennes divisions de la Sicile, au S.-E. Son chef-lieu était Catane.

NOTO-NUOVO, ville du royaume d'Italie (Sicile), à 33 kilom. S.-O. de Syracuse, à l'embouchure du Noto, sur la mer Ionienne; 12,000 hab. Commerce de blés, vins et huiles. Musée d'antiquités renfermant de riches collections de médailles grecques et romaines. A 6 kilom. de cette ville se trouvent les ruines de l'ancienne Neathum et celles de Noto-Vechio, détruite en 1693 par un tremblement de terre.

NOTOBASE s. f. (no-to-ba-ze — du gr. *notos*, humide, et de *base*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions méditerranéennes.

NOTOBRANCHE adj. (no-to-bran-che — du gr. *notos*, dos, et de *branchie*). Ichthyol. Qui a les branchies sur le dos.

— s. m. pl. Moll. Ordre de gastéropodes, dont les branchies sont situées sur le dos.

— Entom. Ordre d'annélides, qui ont des branchies disposées le long du dos.

NOTOCÈRE s. f. (no-to-sère — du gr. *notos*, dos; *kera*, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des membracés, dont l'espèce type vit à Cayenne.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des arabidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Sibérie.

NOTOCHÈTE s. f. (no-to-kè-te — du gr. *notos*, dos; *chaité*, crin). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Népal.

NOTOCLÉE s. f. (no-to-klé — du gr. *notos*, dos; *kleis*, clef). Entom. Syn. de PAROSIDE.

NOTOCORAX s. m. (no-to-ko-raks — du gr. *notos*, dos; *korax*, corbeau). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des opatrides, dont l'espèce type habite Java.

NOTOCORDE adj. (no-to-ko-rde — du gr. *notos*, dos, et de *corde*). Anat. Sorte de corde molle contenue dans la cavité rachidienne d'un certain nombre de poissons, et aussi de certains mammifères, mais dans les premiers temps de la vie seulement.

NOTOCOTYLE s. m. (no-to-ko-ti-le — du gr. *notos*, dos; *kotulé*, cavité). Helminth. Genre de vers ou entozoaires, de l'ordre des trématodes.

NOTOCYRTE s. m. (no-to-sir-te — du gr. *notos*, dos; *kurtos*, courbé). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réductivins, comprenant quelques espèces, toutes exotiques.

NOTODONTE s. f. (no-to-don-te — du gr. *notos*, dos; *odontos*, dent). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des notodontes, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Europe centrale.

— Encycl. Les *Notodontes* sont caractérisés par des antennes pectinées ou dentées chez les mâles, filiformes chez les femelles; des palpes grêles velues; une trompe rudimentaire ou nulle; le corselet uni; les ailes presque transparentes, en toit dans le repos. Les chenilles sont glabres, avec les anneaux intermédiaires gibbeux et l'avant-dernier relevé en pyramide; elles ont seize pattes, mais ne s'appuient, pendant le repos, que sur celles du milieu, parce qu'elles relèvent les deux extrémités du corps. Elles vivent sur les saules, les peupliers et les bouleaux, et se transforment dans des coques molles, sous les feuilles des arbres, ou à terre sous la mousse ou les feuilles sèches. Ce genre, autrefois très-nombreux, ne renferme plus, par suite des démembrements qui a subi, que quatre espèces européennes, habitant la France et l'Allemagne et quelques autres pays.

NOTODONTIDE adj. (no-to-don-ti-de — de *notodonte*, et du gr. *eidōs*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre notodonte. || On dit aussi NOTODONTIN, INE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre notodonte.

NOTOGASTROPE s. m. (no-to-ga-stro-pe — du gr. *notos*, dos; *gaster*, ventre; *ops*, oeil). Crust. Espèce du genre doripe.

NOTOGRAPIE adj. (no-to-gra-fe — du gr. *notos*, dos; *graphō*, j'écris). Zool. Qui a des taches sur le dos.

NOTOGYME s. m. (no-to-ji-me — du gr. *notos*, dos; *gymnos*, nu). Helminth. Genre d'helminthes, de la famille des borselles ou nématodes.

NOTOIRE adj. (no-toi-re — lat. *notorius*, de *notum*, supin de *noscere*, connaître). Universellement, publiquement connu : C'est un fait NOTOIRE. || Est NOTOIRE que...

— Art notoire, Art prétendu de communiquer, à l'aide de quelques cérémonies, la connaissance complète et soudaine de toutes choses : Posséder l'ART NOTOIRE. || Vieille locution.

— Pratiq. Soit notoire à tous que..., Ancienne formule par laquelle on notifiât un arrêt.

— Syn. *Notoire, clair, évident*, etc. V. CLAIR.

NOTOIREMENT adv. (no-toi-re-man — rad. notoire). D'une façon notoire : Il a NOTOIREMENT du bien pour porter cette dépense. (Patri.)

NOTOMÈLE s. m. (no-to-mè-le — du gr. *notos*, dos; *melos*, membre). Tératol. Monstre qui a un ou deux membres accessoires sur le dos.

NOTOMÉLIE s. f. (no-to-mé-li — rad. notomèle). Tératol. Conformation des notomèles.

NOTOMÉLIEN, IENNE adj. (no-to-mé-li-en, iè-ne — rad. notomèle). Tératol. Qui se rapporte à la notomélie ou aux notomèles.

NOTOMÉLIQUE adj. (no-to-mé-li-ke — rad. notomèle). Tératol. Qui a les caractères propres aux notomèles ou à la notomélie.

NOTOMMATE s. f. (no-tomm-ma-te — du gr. *notos*, dos; *omma*, oeil). Infus. Genre de systolides ou rotateurs, de l'ordre des poly-

troques et de la famille des hydatinées, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui habitent les eaux douces : Les NOTOMMATES diffèrent surtout des hydatinées par la forme du corps. (Dujardin.)

— Encycl. Les *notommates* ont le corps en forme de fuseau ou de navet, plus ou moins rétréci en avant; des mâchoires digitées ou élargies et obtuses, non entièrement protractiles; un point rouge au-dessus des mâchoires; un oeil sur la nuque; la queue bifurquée. Ils sont voisins des hydatinées, qui s'en distinguent surtout par leur corps bien plus évasé en entonnoir. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, qui vivent dans les eaux douces. Plusieurs d'entre elles sont assez grandes pour être bien visibles à l'œil nu; telle est surtout la *notommate* coupée, dont la taille atteint presque 0,001; elle a des oreillettes ciliées fort longues de chaque côté de l'appareil cilié, un prolongement en pointe au-dessus de la queue et un stylet partant du milieu de chacun des deux flancs. La *notommate* auriculée a son point rouge placé sur une masse blanche globuleuse.

NOTOMYÈLITE s. f. (no-to-mi-é-li-te — du gr. *notos*, dos; *myelos*, moelle). Méd. Inflammation de la moelle épinière.

NOTOMYS s. m. (no-to-miss — du gr. *notis*, humidité; *mys*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des dipodidés, formé aux dépens des gerboises, et dont l'espèce type habite l'Australie.

NOTONECTE s. m. (no-to-nè-cte — du gr. *notos*, dos; *nektes*, qui nage). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des hydrocorides, comprenant un grand nombre d'espèces répandues sur presque tout le globe, et dont quinze environ habitent l'Europe : Les NOTONECTES nagent toujours sur le dos. (E. Desmarest.)

— Encycl. Les *notonectes* ont le corps oblong, très-convexe; la tête très-grosse; les yeux allongés et peu saillants; le bec en cône allongé et articulé; l'écusson distinct; les élytres à partie postérieure membraneuse, disposés en toit dans le repos; les pieds postérieurs courts, coulés, à tarses cylindriques, simples, terminés par deux crochets; les pieds antérieurs simplement courbés en dessous, à tarses pointus, ciliés et sans crochets. Ces insectes vivent dans les eaux stagnantes; ils se tiennent ordinairement à la surface de l'eau, nagent toujours sur le dos et souvent dans une position inclinée. S'ils sont inquiétés ou que l'eau vienne à être troublée, ils se laissent couler au fond, la tête la première. Quand ils croient que le danger est passé, ils remontent à la surface, en tenant alors la tête en haut. La femelle pond, sur les tiges ou les feuilles des plantes aquatiques, des œufs blancs et allongés. L'éclosion a lieu au printemps et les petites larves se mettent aussitôt à nager. Ces larves ressemblent beaucoup à l'insecte parfait, dont elles ne diffèrent guère que par l'absence des ailes. La nymphe a, de plus que les larves, des tuyaux placés sur les côtés du corps et contenant les rudiments des ailes. Sous tous les états, les *notonectes* sont carnassiers et voraces; ils se nourrissent surtout d'insectes ou de larves de petite taille, qu'ils saisissent avec les crochets de leurs pattes et dont ils sucent le sang à l'aide de leur trompe. Ils attaquent aussi des insectes plus gros qu'eux et n'épargnent même pas les individus de leur propre espèce. Dans l'accouplement, le mâle est monté sur le dos de la femelle, et, néanmoins, les deux sexes nagent ensemble avec beaucoup d'agilité. Le *notonecte* glaueque est commun aux environs de Paris.

NOTONECTIDE adj. (no-to-nè-kti-de — de *notonecte*, et du gr. *eidōs*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux notonectes. || On dit aussi NOTONECTIN, IENNE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des hydrocorides, ayant pour type le genre notonecte.

NOTONECTITE adj. (no-to-nè-kti-te — rad. notonecte). Entom. Qui ressemble à un notonecte.

— s. f. pl. Section de la tribu des notonectides, ayant pour type le genre notonecte.

NOTONIE s. f. (no-to-ni — du gr. *notos*, humide). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde. || Syn. de JOHNE, autre genre de plantes.

NOTOPE s. m. (no-to-pe — du gr. *notos*, dos; *pous*, pied). Crust. Genre formé aux dépens des alburnes et dont l'espèce type vit dans les mers du Japon.

NOTOPEDE s. m. (no-to-pè-de — du gr. *notos*, dos; *pous*, pied). Entom. Espèce de coléoptères du genre taupin.

NOTOPHOLIDE s. f. (no-to-fo-li-de — du gr. *notos*, dos; *pholis*, écaille). Erpét. Syn. de PSAMMODROME.

NOTOPHORE s. m. (no-to-fo-re — du gr. *notos*, dos; *phoros*, qui porte). Tératol. Monstre qui a une poche dorsale. || Adjectiv. : Monstre NOTOPHORE.

— Mamm. Syn. de DICOTYLE ou PÉCARI.

NOTOPHYSE s. m. (no-to-fi-ze — du gr.

notos, dos; *phusa*, vessie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type habite l'île des Kangaros.

NOTOPODE adj. (no-to-po-de — du gr. *notos*, dos; *pous*, pied). Zool. Qui a les pieds implantés sur le dos.

— s. m. pl. Crust. Tribu de crustacés, syn. de DROMIENS.

— Encycl. Les *notopodes* sont surtout caractérisés par la dernière ou les dernières paires de pattes insérées sur le dos et au-dessus du plan des autres; ce caractère les rend très-remarquables et très-faciles à distinguer. La tribu des *notopodes* renferme des crustacés de taille généralement médiocre, mais dont quelques-uns cependant atteignent une dimension assez considérable. Ces animaux sont pour la plupart assez rares et se tiennent à l'aise dans les profondeurs. Quelques-uns, tels que les dromiens, se servent de leurs pattes postérieures, armées de petites pincées en crochet, pour se couvrir le corps de débris de corallins et de végétaux marins. Cette tribu renferme les genres dromie, dymonore, cymopalie, caphyre, dorippe, éthuse, etc. Les mœurs des *notopodes* ne sont guère connues que par le peu qu'on sait sur celles des genres dorippe et dromie. V. ces mots.

NOTOPS adj. (no-topss — du gr. *notos*, dos; *ops*, oeil). Zool. Qui a les yeux sur le dos, ou qui a sur le dos des taches en forme d'yeux.

NOTOPTÈRE s. m. (no-to-ptè-re — du gr. *notos*, dos; *pteron*, aile). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des clupeoïdes, formé aux dépens des gymnotes, mais ressemblant plutôt aux harengs et dont l'espèce type vit dans les étangs d'eau douce de l'Inde.

— Encycl. Les *notoptères* sont caractérisés surtout par leur dos garni d'une seule nageoire à rayons mous. Ils ont, en outre, les joues et les opercules munis d'écaillés; les maxillaires et les palatins armés de dents fines; les arêtes de la mâchoire inférieure et la carène du ventre dentelées; deux nageoires ventrales presque imperceptibles, suivies d'une très-longue anale qui occupe les trois quarts de la longueur totale du poisson et s'unit à la nageoire de la queue, circonstance qui les avait fait ranger par quelques auteurs parmi les gymnotes. Le *notoptère* kapirat, espèce type du genre, a environ 0,35 de longueur, le corps très-comprimé latéralement et le ventre tranchant; à l'état frais, il est d'une belle couleur argentée. Cette espèce, mal déterminée, vit dans les étangs d'eau douce de l'Inde. On en cite une seconde, le *notoptère* écaillureux.

NOTOPTÉRGIE, ÉE adj. (no-to-pté-ri-je — du gr. *notos*, dos; *ptérua*, aile). Bot. Qui a une aile sur le dos du fruit.

— s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, comprenant les genres dont le fruit est muni d'une aile sur le dos.

NOTOPTÉRGYEN, IENNE adj. (no-to-pté-ri-jain, iè-ne — du gr. *notos*, dos; *ptérua*, aile). Zool. Qui a les nageoires sur le dos.

— s. m. pl. Tribu de crustacés, syn. de RANINIENS.

NOTORIÉTÉ s. f. (no-to-ri-é-té — rad. notoire). Etat de ce qui est généralement connu, de ce qui est notoire : Dans certains cas, la NOTORIÉTÉ du fait dispense en justice de l'enquête. Il est de NOTORIÉTÉ, de NOTORIÉTÉ publique que....

— Par anal. Etat d'une personne qui est généralement connue : On confond souvent ensemble la célébrité et la NOTORIÉTÉ. (Casse de Blessington.)

— Par ext. Connaissance : La liberté est en nous comme la vie, une chose de NOTORIÉTÉ interne, une chose de sentiment. (Azaïs.)

— Pratiq. Acte de notoriété, Acte par lequel les officiers d'un tribunal déclarent un usage établi et ayant force de loi dans ce tribunal. || Acte passé par-devant notaire et pour lequel les témoins suppléent à des preuves par écrit.

— Jurispr. *Notoriété de droit*, Preuve certaine fournie par un acte authentique. || *Notoriété de fait*, Preuve certaine résultant de la déclaration des témoins.

— Encycl. Jurispr. La *notoriété* est loin d'être sans importance en jurisprudence. En effet, lorsque, dans les actes qui attestent certains faits, la *notoriété* est déclarée exister sur ces faits, elle donne à ces actes une autorité, un caractère qu'ils n'auraient pas toujours sans elle. Sans cette attestation de *notoriété*, ils seraient considérés comme de simples certificats.

Suivant le droit canonique et ses interprètes, les faits notoriés n'ont pas besoin d'être prouvés. « De là, dit Roullier, une foule de distinctions entre la *notoriété* de fait et la *notoriété* de droit, la *notoriété* permanente et la *notoriété* passagère. On avait appliqué cette doctrine à l'obligation de fuir les excommuniés, dans le cas de l'excommunication encourue de plein droit, lorsque le fait était notoire, d'une *notoriété* de fait. Mais cette *notoriété* de fait, aussi embarrassante et aussi difficile à prouver que le fait lui-même, n'était point admise en France dans la jurispru-

dénée antérieure au code : on n'y admettait et nous n'admettons encore aujourd'hui que la *notoriété* de droit, résultant d'un jugement, ou d'un acte authentique que doit produire celui qui allègue une pareille *notoriété*.

L'acte de *notoriété* est l'attestation, faite devant le juge de paix ou un notaire par deux ou plusieurs témoins, d'un fait constant, notoire. C'est un acte revêtu du caractère d'authenticité.

Dans les attestations données dans la forme ordinaire, il arrive quelquefois qu'une signature a été donnée par complaisance, qu'une surprise a été faite dans l'obtention d'un certificat. L'intervention de plusieurs personnes avec le concours d'un officier public dans les actes de *notoriété* rend de tels abus beaucoup plus difficiles, sinon impossibles. Néanmoins, un acte de *notoriété* présente encore moins de garanties qu'une enquête judiciaire, parce que, dans ces sortes d'informations, les déclarations des témoins sont faites sous la foi du serment, que la partie intéressée peut les discuter et leur opposer des déclarations contraires. En outre, dans les enquêtes judiciaires, les témoins ne racontent ou du moins ne doivent raconter ordinairement que des faits dont ils ont une connaissance directe, tandis que souvent ceux qui figurent dans un acte de *notoriété* ne sont que les organes d'une opinion, généralement accréditée il est vrai, mais qui peut n'être que le résultat d'une commune erreur.

On distingue autrefois deux espèces d'actes de *notoriété*. « Les uns étaient délivrés par les juges, pour attester leur jurisprudence sur un point de droit ou de procédure; les autres, dit M. Coffiniers (et c'est la seule acception que cette expression ait conservée dans notre langage judiciaire), n'étaient en réalité que des déclarations faites par un certain nombre de témoins, en présence d'un officier public, sur un fait dont la constatation était utile pour l'exercice d'un droit. »

Sous l'ancienne jurisprudence, un grand nombre d'actes de *notoriété* étaient délivrés par le Châtelet de Paris. Ces actes pouvaient être invoqués avec avantage, surtout, dans le ressort du parlement. De nos jours, l'article 5 du code civil défend aux juges de prononcer par voie de dispositions générales et réglementaires; l'usage des actes de *notoriété* émanant de l'autorité judiciaire est aboli, et ce n'est que dans certains cas déterminés par la loi que les actes de *notoriété* ont la force d'une preuve légale. C'est ce qui arrive dans les cas suivants :

1° Lorsqu'il s'agit d'établir la naissance d'un individu pour suppléer à l'acte de naissance, qu'on doit produire au moment du mariage. « Celui des époux, dit l'article 470 du code civil, qui serait dans l'impossibilité de se le procurer pourra le suppléer en rapportant un acte de *notoriété* délivré par le juge de paix du lieu de sa naissance, ou par celui de son domicile. » L'article 71 ajoute :

« L'acte de *notoriété* contiendra la déclaration faite par sept témoins, de l'un ou de l'autre sexe, parents ou non parents, des prénoms, nom, profession et domicile du futur époux et de ceux de ses père et mère, s'ils sont connus; le lieu et, autant que possible, l'époque de sa naissance et les causes qui empêchent d'en rapporter l'acte. Les témoins signeront l'acte de *notoriété* avec le juge de paix; et, s'il en est qui ne puissent ou ne sachent signer, il en sera fait mention. » Cet acte est présenté au tribunal de première instance du lieu où doit se célébrer le mariage. Sur les conclusions du procureur de la République, le tribunal ou son refus ou homologation, selon qu'il trouve suffisantes ou insuffisantes les déclarations des témoins et les causes qui empêchent de rapporter l'acte de naissance (art. 73).

2° Pour constater l'absence de l'ascendant dont le consentement est requis par la loi ou auquel eût dû être fait un acte respectueux. Dans ce cas, il est passé outre à la célébration du mariage, lorsqu'on représente le jugement qui a été rendu pour déclarer l'absence, ou, à défaut de ce jugement, celui qui a ordonné l'enquête, ou, s'il n'y a point encore eu de jugement, un acte de *notoriété* délivré par le juge de paix du lieu où l'ascendant a eu son dernier domicile connu. Cet acte doit contenir la déclaration de quatre témoins appelés d'office par le juge de paix (code civil, art. 155).

3° Avant l'entrée en possession par l'Etat d'une succession en déshérence.

4° A l'appui des demandes en rectification d'actes de l'état civil.

5° Pour rectifier les erreurs commises au grand-livre de la dette publique, dans l'indication des nom et prénoms d'un créancier de l'Etat. Dans ce cas, le créancier doit joindre l'acte de *notoriété* à la pétition qu'il présente à cet effet. L'acte de *notoriété* est délivré sur la déclaration de deux témoins, par un notaire qui en garde minute (loi du 8 fructidor an V).

6° Pour l'inscription, au nom d'un héritier, de rentes qu'une personne décédée possédait sur l'Etat, quand il n'y a eu ni inventaire, ni partage, ni transmission gratuite, par acte entre vifs ou par testament. L'acte de *notoriété* est nécessaire pour établir la qualité d'héritier de celui qui demande l'inscription en son nom d'une rente sur l'Etat. Il est délivré, sur l'attestation de deux témoins, par le juge de paix du domicile du défunt.

7° Pour la liquidation des pensions à accorder aux veuves des militaires.

8° En cas d'adoption, comme moyen de constater les soins qui ont été donnés à l'adopté.

9° Lorsqu'il n'a pas été fait inventaire, pour fixer les qualités et les droits des héritiers et autres appelés à recueillir une succession. Cet acte de *notoriété*, qu'admettait l'ancienne jurisprudence, supplée à l'intitulé de l'inventaire dans lequel se trouvent désignés les ayants droit et il en produit tous les effets. Cet acte doit contenir, par conséquent, dans leur intégrité, toutes les indications qui se seraient trouvées dans l'intitulé au sujet de la personne des héritiers; ainsi que les dispositions universelles ou à titre universel que le défunt a faites (Rolland de Villargues).

10° Pour rectifier les erreurs commises dans l'intitulé de l'inventaire, lorsqu'il en a été dressé un. L'acte de *notoriété* doit être fait à la suite de l'inventaire, lorsqu'il est reçu par le même notaire, ou bien être représenté au notaire détenteur de la minute de l'inventaire. Dans le cas où il a été reçu par un autre notaire, il en est fait mention en marge de l'intitulé, afin qu'aucun extrait de cet intitulé ne puisse être délivré sans l'expédition de l'acte qui le rectifie. On doit rectifier les intitulés d'un inventaire : 1° Quand l'un des héritiers a été omis complètement, soit qu'on l'ait cru mort, soit que son existence n'ait pas été reconnue parce qu'il n'était pas sur les lieux où se faisait l'inventaire; 2° quand les noms, prénoms, professions et demeures de quelques héritiers ou ayants droit, ou leur degré de parenté avec le *de cyjus* ont été exprimés d'une manière inexacte; 3° quand on a commis des erreurs dans la quotité des biens de la succession revenant à un ou à plusieurs des héritiers.

NOTORRHIZÉ, ÉE adj. (no-to-ri-zé — du gr. *rhizos*, dos; *rhiza*, racine). Bot. Qui a la racine sur le dos des cotylédons. « On dit aussi NOTORRHIZÉ. »

— s. f. pl. Division de la famille des crucifères, comprenant les genres dont l'embryon a sa racine couchée sur le dos des cotylédons.

NOTOSACANTHE s. f. (no-to-sa-kan-té — du gr. *rhizos*, dos; *akanthia*, épine). Entom. Syn. de NOTIONOTE.

NOTOSOMALE s. m. (no-to-so-ma-le — du gr. *rhizos*, dos; *omalos*, aplati). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent le Brésil et la Nouvelle-Grenade.

NOTOSPERME s. m. (no-to-spér-me — du gr. *rhizos*, dos; *sperma*, semence). Helminth. Syn. de NOTOGYRNE.

NOTOSTÈNE s. m. (no-to-sté-ne — du gr. *rhizos*, dos; *sténos*, étroit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant deux espèces, qui habitent l'Afrique australe.

NOTOSTOMATE adj. (no-to-sto-ma-té — du gr. *rhizos*, dos; *stoma*, bouche). Zool. Dont la bouche est placée sur le dos.

NOTOSTOME adj. (no-to-sto-me — du gr. *rhizos*, dos; *stoma*, bouche). Arachn. Qui a la bouche sur le dos.

— s. m. pl. Section d'arachnides qui ont la bouche située sur le dos.

NOTOTHÉRIUM s. m. (no-to-té-ri-on — du gr. *rhizos*, dos; *therion*, animal). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux fossiles. Il On écrit aussi NOTOTHÉRIUM.

NOTOZE s. m. (no-to-kse — du gr. *rhizos*, dos; *ozus*, aigu). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, tribu des anthicides, dont l'espèce type habite l'Europe. Il Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Europe et l'Afrique. Il On l'appelle aussi OPILE.

— Encycl. Les *notozes* sont des insectes de très-petite taille; ils ont la tête triangulaire, arrondie en arrière, dégagée, inclinée; les palpes maxillaires terminées par un article presque sécuriforme; les antennes formées d'articles en cône renversé; le corps cylindrique, allongé; le corselet noduleux; les élytres larges et recouvrant complètement l'abdomen; les ailes manquant souvent. Ces insectes se trouvent sur les fleurs des champs et des prés, où ils se meuvent avec beaucoup d'agilité. On ne connaît ni leurs larves ni leurs métamorphoses. Le *notoze monocreros*, type du genre, est long de 0m,005; il a la tête noire et le reste du corps fauve, avec une corne noireâtre s'avancant sur la tête; les élytres sont rougeâtres et tachés de noir. Cette espèce est commune aux environs de Paris. On peut citer encore les *notozes anthérin* et *bicolor*.

NOTOZÉPHYR s. m. (no-to-zé-fir — de *notus*, et de *séphyra*). Vent du sud-ouest, chez les anciens.

NOTOZONE s. f. (no-to-zo-ne — du gr. *rhizos*, dos; *zoné*, ceinture). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycloques, tribu des allicites ou chryso-

mèles, comprenant quatre espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

NOTRE, pl. NOS adj. poss. (no-tre, nô-lat, *noter*, même sens). De nous, qui est à nous, qui nous appartient ou nous concerne : Nos *chagrins*, Nos *soucis*, Nos *peines* nous viennent de nous. (J.-J. Rouss.) NOTRE *haine* pour nos victimes n'est que le tourment de nos remords. (Chateaub.) NOTRE *vie* est et va être qu'elle n'est qu'un reflet de NOTRE *mémoire*. (Chateaub.) Avec nos *mœurs*, Nos *passions*, Nos *mistères*, l'homme ne meurt pas, il se tue. (Flourens.) NOTRE *caractère* n'est autre chose que le caractère de NOTRE *sensibilité*. (Azais.)

Nous nous aimons dans nous, dans nos biens, dans Nos concitoyens, surtout dans nos amis.

VOLTAIRE.

Il Qui appartient à notre pays ou qui le concerne : NOTRE *armée*, NOTRE *marine*. L'adulteré est chose presque inconnue dans nos campagnes. (Mme Romieu.) La *généalogie* de la famille Paléologue est un des excellents travaux de NOTRE *Du Cange*. (B. de Xivray.)

— Par ext. Qui est intime avec nous, qui nous appartient par ses sentiments : NOTRE *du Haqueville* est ravi que vous ayez fait cette jolie course. (Mme de Sév.) NOTRE *ministre de la justice*, NOTRE *premier président*, NOTRE *procureur général*, enfin nos amis. (Balz.) Il Dont il s'agit, dont nous avons parlé, dont nous nous sommes occupés : Voilà NOTRE *homme* qui part sans rien dire. Cependant NOTRE *jeune homme* ne semblait frapper ni de ce spectacle de destruction ni de la beauté du ciel qui se teignait des plus fraîches nuances. (A. de Musset.)

..... Notre maître Mitis Pour la seconde fois les trompe et les affine.

LA FONTAINE.

— Mon, ma. S'emploie en ce sens dans le style officiel du souverain, du pape, des évêques : NOTRE *conseil* entendus... A nos amis et *feux*... A nos bien-aimés fils les archevêques et évêques... A nos bien-aimés coopérateurs, les prêtres de ce diocèse... S'emploie de même dans le style du peuple et surtout des paysans : Venez à NOTRE *femme*. Allez portez cela à NOTRE *ménager*. NOTRE *homme* l'a défendu. Dans nos campagnes, les femmes âgées suivent encore l'ancienne coutume de dire en parlant de leur mari : NOTRE *maître*. Celles de notre génération disent : NOTRE *homme*. (G. Sand.)

— Gramm. Pour distinguer les cas où l'on met *notre* avec un singulier de ceux où l'on met *nos* avec un pluriel, voir la note sur LEUR.

Notre fille est princesse, comédie de Léon Gozlan (Théâtre-Français, mars 1847). « C'est l'inverse de *Georges Dandin*, fait justement remarquer Théophile Gautier; il ne s'agit ici non plus d'un imbécile épousant une fille noble, mais de bourgeois parvenus qui veulent donner un prince pour mari à leur fille. » Un Auvergnat, arrivé de son pays en veste rapiécée et en sabots fourrés de paille, est parvenu par son travail à acquies une très-belle fortune. Pouissant donner des millions à sa fille, il veut aussi lui donner un nom des plus aristocratiques et la marier au prince de Charlemont, qui n'a plus que son titre et des dettes. Le mariage se fait bon gré, mal gré. Redevenu riche, le prince se remet à mener joyeuse vie avec une charmante chanteuse, Mlle Aline. Il commence à effrayer son beau-père par ses dépenses exagérées; mais il le séduit en lui faisant espérer qu'il sera bientôt le grand-père d'un petit prince et lui fait signer quantité de billets. Isabelle trouve son mari chez Aline; celui-ci lève la cravache sur sa femme. Il est provoqué en duel par Octave, cousin d'Isabelle. Le père Roger est furieux contre son gendre. Enfin, le prince se noie dans un étang; la seule bonne action qu'il fasse, et Isabelle peut épouser son cousin qu'elle aime. Cette pièce, fort amusante, est pleine d'esprit et de verve.

NÔTRE (LE, LA) pron. poss. (nô-tre — lat. *noter*, même sens). Celui, celle qui est nôtre, qui nous appartient, qui est à nous : L'armée ennemie s'avancant au petit pas, et LA *NÔTRE* ne bougeait. (D'Ablanc.) Ce qui rend la vérité des autres insupportable, c'est qu'elle blesse LA *NÔTRE*. (La Rochef.) La politesse flatte les vices des autres et la civilité nous empêche de mettre LES *NÔTRES* au jour. (Montesq.) Nous envions souvent dans autrui un bonheur qui ne serait pas LE *NÔTRE*. (Sénial-Dubay.) Tous, plus ou moins, nous diminuons les droits d'autrui pour augmenter LES *NÔTRES*. (Lacordaire.) Le bonheur du prochain tient au *NÔTRE*, et les bienveillants sont volontiers heureux. (St-Marc Gir.) Respectons les cheveux blancs, mais surtout LES *NÔTRES*. (Petit-Senn.)

Faiblesse pour faiblesse, ayons chacun LA *NÔTRE*. Passe-moi celle-ci, je te passerai l'autre.

DUFRENY.

Ce sont des instants courts et douteux que les *NÔTRES*; L'âge vient pour les ours, la tombe pour les autres.

V. Hugo.

— S'emploie, sans être précédé de l'article, comme adjectif qualificatif et peut jouer le rôle d'attribut dans la proposition : Quand il quittera LA *France*, en juillet 1785, Franklin sera tout à fait devenu *NÔTRE*. (Ste-Beuve.) On souffre involontairement de voir un homme qui parle le beau français exprimer des sentiments qui ne sont pas *NÔTRES*. (Ste-Beuve.)

L'air, la campagne, l'eau, le soleil, tout est nôtre.

LAMOTTE.

Tu ne peux pas avoir d'ennui qui ne soit nôtre.

E. AUGIER.

— s. m. Ce qui est nôtre, ce qui nous appartient, ce qui est à nous : Nous défendons LE *NÔTRE*. Il Ce qui vient de nous; ce qui a été imaginé, inventé par nous : Nous n'avons rien mis du *NÔTRE* dans tout ce récit.

— s. m. pl. Nos parents : LES *NÔTRES* avant tout. Nous ne pouvons négliger LES *NÔTRES* pour nous occuper des étrangers.

Toutefois, c'est trop peu de soulager les *NÔTRES*, l'étranger a ses drols sur un cœur généreux.

DELLILLE.

Il Nos amis, ceux de notre parti ou de notre société : On voit que vous n'êtes pas des *NÔTRES*. Serrez-vous des *NÔTRES* pour ce petit voyage? Il Nos compatriotes, ceux de notre pays : LES *NÔTRES* y furent battus. Un parti des *NÔTRES* a été attiré dans une embuscade. (La Bruy.)

— s. f. pl. Nos farces, nos folies; ne s'emploie qu'avec le verbe *faire* : Nous avons bien fait des *NÔTRES*.

NÔTRE (LE), célèbre architecte français. V. LE *NÔTRE*.

NOTRE-DAME, f. Relig. Titre que les catholiques donnent à la Vierge, mère de Jésus : Invoquer NOTRE-DAME. Se recommander à NOTRE-DAME. Il Nom sous lequel on invoque la Vierge, en lui donnant le titre de quelque sanctuaire vénéré : NOTRE-DAME de Lorette, NOTRE-DAME des Victoires. Il Eglise consacrée à la Vierge : NOTRE-DAME de Paris, NOTRE-DAME de Chartres. Il Madone, image vénérée de la Vierge : Des NOTRE-DAME peintes. Sa tribu la tient en vénération singulière, comme une NOTRE-DAME. (V. Hugo.) Il Fête en l'honneur de la Vierge, ordinairement désignée par le mois dans lequel on la célèbre : NOTRE-DAME d'août. NOTRE-DAME de septembre.

— Interjectif. Sorte d'exclamation pieuse, de jurement religieux : NOTRE-DAME, que c'est beau ! Il A été abrégé par corruption, et a donné le mot TREMABLE ! Il On dit aussi PAR NOTRE-DAME, dans le même sens : C'est notre volonté, PAR NOTRE-DAME ! (V. Hugo.)

— Hist. Tapisserie de Notre-Dame, Sobriquet honorable donné au maréchal de Luxembourg, dont les victoires faisaient décorer d'un très-grand nombre de drapeaux l'église de Notre-Dame de Paris.

— Chandelie Notre-Dame, Bougie roulée, ayant la longueur de l'enceinte de la ville, que les magistrats de Paris étaient dans l'usage d'offrir à l'église de Notre-Dame, en mémoire de la délivrance du roi Jean : La CHANDELLE NOTRE-DAME fut remplacée, en 1605, par une lampe d'argent en forme de navire.

— Hist. relig. Titre donné à un grand nombre d'ordres religieux fondés sous l'invocation de la Vierge : NOTRE-DAME du Mont-Carmel, NOTRE-DAME de Charité, NOTRE-DAME du Refuge, Notre-Dame-Martheau. Nom donné, dans quelques provinces, à la fête de l'Annonciation, et qui vient, dit-on, de l'ancien usage de frapper sur une planche avec un maillet, à la porte de l'église, pour appeler les fideles à l'office.

Notre-Dame (MIRACLES DE), noms donnés à plusieurs ouvrages dramatiques, qui furent représentés généralement à l'origine de la scène française par les frères de la Passion. Ces ouvrages appartiennent à la troisième phase qu'a parcourue en France le drame hiératique. C'est à ce moment que le drame ecclésiastique est obligé de renoncer à la langue latine, presque exclusivement employée jusqu'alors, et de la remplacer par des idiomes vulgaires. Devenu peu à peu trop étendu pour conserver sa place dans les offices, le drame liturgique fut représenté les jours de fête après le sermon. La Bibliothèque nationale possède un précieux manuscrit des premières années du xiv^e siècle qui ne contient pas moins de quarante drames ou miracles, tous en l'honneur de la Vierge, la plupart précédés ou suivis du sermon en prose qui leur servait de prologue ou d'épilogue. Déjà, dans le recueil dont la composition remonte au xiv^e siècle, plusieurs légendes laïques ou chevaleresques se mêlent aux miracles. Parmi les plus remarquables et les plus célèbres de ceux-ci, nous citerons, en les accompagnant d'une courte notice :

Le *Miracle de Notre-Dame d'Amis* et d'Amille. « Amille tua ses enfants pour gairir Amis son compagnon, qui estoit mesel (lépreux), et depuis les resuscita Notre-Dame. » La légende qui a donné lieu à ce drame et au roman français plus ancien de *Miles et d'Amie* a été d'abord mise en vers latins, puis elle a été traduite en allemand, en anglais, en breton, en italien et même en islandais; elle a fourni le sujet d'un drame italien du xve siècle, enfin elle a été rimée, nouveau en français dans le xiv^e siècle, c'est-à-dire par un poète contemporain de l'auteur du miracle. Dans le xve siècle, le roman de *Miles et d'Amie* partagea le sort de la plupart des autres ouvrages de ce genre : il fut mis en prose française et eut un grand nombre d'éditions. Enfin, après tant de vicissitudes et de transformations diverses, l'histoire de *Miles et d'Amie* descendit dans la rue sous la forme de ballade et fit les délices du peu-

ple après avoir charmé la noblesse et le clerge. On ne connaît pas l'auteur du *Miracle d'Amis et d'Amille*; il nous semble appartenir au xiv^e siècle. Le *Miracle de Notre-Dame*, « qui garda une femme d'être arse (brûlée) », est à peu près de la même époque. Il se termine par deux *serventis* en l'honneur de la Vierge. Ce drame, dont l'auteur est inconnu, nous paraît intéressant par les détails qu'il contient sur les mœurs populaires en France au xiv^e siècle. Au même groupe d'ouvrages dramatiques appartient le *Miracle de Notre-Dame* « touchant l'empereur (l'impératrice) de Rome, que le frère de l'empereur accusa pour l'avoir fait périr parce qu'elle n'avait pas voulu faire sa volonté. Depuis il devint mesel (déproué), et la dame le guérit après qu'il eut confessé son méfait. » L'auteur inconnu de cette pièce paraît en avoir emprunté le sujet à un conte dévot de Gautier de Coinci, intitulé : *De l'empereur qui garda sa chasteté par moult temptacions*; mais il a, pour les besoins du théâtre, élagué plusieurs circonstances et en a ajouté un grand nombre d'autres qui ne se trouvent pas dans le récit du rimeur laonnais. Nous citerons encore le *Miracle de Notre-Dame*, « comment Otes (Othon), roy d'Espagne, perdit sa terre par gugier (en gageant) contre Bérengrer, qui le trahit et li fist faux entendre de sa femme, en la bonté de laquelle Otes se fioit, et depuis le destruit Otes en champ de bataille. » L'intrigue de cette pièce est la même que celle qui régit dans le *Cymbeline* de Shakespeare, dans le *Roman de la Violette* et dans celui de *Don roi Flore et de la Belle Jehanne*. Ce dernier ouvrage, qui est de peu d'étendue, fourmille de détails vraiment délicieux et peut servir de préface au miracle dont nous venons de parler. De la même époque est un *Miracle de Notre-Dame* dans lequel on voit « comment la fille du roi de Hongrie se copia la main pour ce que son père la voulait épouser et un esturgeon la garda vi jours en sa mulette. » Cette pièce est extraite du même manuscrit que les précédentes; l'auteur en a puisé le sujet dans le *Roman de la Manekine*, de Philippe de Reims, trouvère du xiii^e siècle, dont les œuvres sont conservées dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et en partie inédites. Du même volume manuscrit est le *Miracle de Notre-Dame, du roy Thierry*, « à qui sa mère fit entendre qu'Osamie, sa femme, avoit eu trois chens pendant qu'elle avoit eu trois fils, par suite de quoi il la condamna à mort; et ceux qui durent la punir la mirent en mer, et depuis le roy trouva ses enfants et sa femme. » Citons aussi le *Miracle de Notre-Dame de Saint-Jehan de Paulx*, « qui par temptation d'ennemy occit la fille d'un roy et la jeta dans un pui, et depuis, par sa penance (puissance), la ressuscita Notre-Dame; » un autre de Berthe, « femme du roy Pépin, qui ly fut changée et puis la retrouva. » A la suite d'un très-grand nombre de miracles et pour terminer cette trop longue énumération, nous citerons le *Miracle de Notre-Dame*, « comment le roy Clovis se fit baptiser à la requête de Clotilde, sa femme, à la suite d'une bataille qu'il avoit contre les Allemands et les Saxons, sur lesquels il remporta la victoire; et à son baptême, Dieu envoya la sainte ampoule. » Ces différents ouvrages dramatiques, fort remarquables et fort importants au point de vue des origines de la langue et du théâtre français, ont été pour la plupart publiés, avec des traductions, dans le *Pantheon littéraire*, par MM. Monmerqué et Francisque Michel (Paris, 1839).

NOTRE-DAME (IMAGES DR). Les populations catholiques de France, de Belgique, d'Autriche, de Suisse, d'Espagne, ont coutume de désigner la Vierge sous le nom de *Notre-Dame*, qui correspond à l'appellation italienne *Madonna* (madame), et font presque toujours suivre ce nom d'un titre emprunté à quelque sanctuaire célèbre ou à quelque vertu particulière attribuée à Marie. C'est ainsi que nous avons en France *Notre-Dame de Fourvières*, *Notre-Dame de la Garde*, *Notre-Dame du Puy*, et, depuis peu, *Notre-Dame de la Sallette*, *Notre-Dame de Lourdes*. Nous n'exagérons pas en disant que, aux yeux de la foule, ces diverses *Notre-Dame*, loin de se confondre en une seule et même personne, ont au contraire des mérites fort divers : l'une protège les marins, l'autre protège les enfants; celle-ci guérit les boiteux, celle-là les épileptiques. Les plus anciennes ne sont pas toujours celles qu'on vénère et qu'on implore le plus; telle *Notre-Dame*, qui ne s'est révélée que d'hier, accapare les pèlerinages et les offrandes. Quelques Vierges ultranotramaines, celle de Lorette par exemple, ont eu jadis le privilège de voir leur culte pénétrer en France et d'y être naturalisées sous le titre de *Notre-Dame*; mais ces immigrations ne sont plus guère de mode, tout pays tenant à la suprématie de ses propres Vierges.

Chaque *Notre-Dame* a naturellement une image particulière, statue ou peinture, exposée aux hommages des fidèles dans la chapelle qui lui est consacrée. Il s'en faut de beaucoup, malheureusement, que tous ces simulacres aient une valeur artistique; ce n'est quelquefois qu'un morceau de bois grossièrement façonné qu'on habille d'oripeaux plus ou moins brillants et qu'on surcharge de dorures. Mais il est arrivé souvent que l'art a su reproduire les images de certaines Vier-

ges en renom, et, lorsqu'il l'a fallu, il n'a pas reculé devant une transfiguration. Nous n'avons pas la prétention de dresser ici la liste de toutes les *Notre-Dame* dont les peintres, les sculpteurs et les graveurs nous ont gratifiés; il nous suffira d'en citer quelques-unes, en commençant par celles qui doivent leur titre à la localité ou au pays d'où elles sont originaires.

Notre-Dame de Bethléem, gravure de Bo-court, d'après Choquet.

Notre-Dame de Bourgogne, tableau de Ziegler (Salon de 1857). Sous une vigne, à l'entrée de la crèche, sur la porte de laquelle s'est arrêtée et comme incrustée l'étoile miraculeuse qui suivirent les mages, la Vierge est assise, portant le bambino, qui, semblable à un jeune Bacchus spirituel, presse dans ses mains des grappes rouges; deux saints patrons de la ville de Dijon se tiennent à ses côtés : l'un est saint Michel, revêtu de sa cuirasse et portant l'oriflamme aux armes de Bourgogne; l'autre, saint Bénigne, qui présente des raisins à l'Enfant Jésus. Les églises de Dijon s'aperçoivent dans le lointain et dessinent sur l'azur du ciel la haute silhouette de leurs clochers gothiques. « Une tinte violette glisse ce tableau, qui semble avoir été trempé, dit M. Maxime Ducaup, dans cette pirée septentrionale que Rubens aimait à célébrer; peut-être est-ce intentionnellement que Ziegler a donné à cette toile ce ton lie de vin, car c'était un esprit éminemment chercheur et philosophique qui se plaisait aux rapprochements étranges et qui tentait d'établir une sorte de symbolisme général dans les détails et dans l'exécution de ses œuvres. » La *Notre-Dame de Bourgogne* appartient au musée de Langres.

Notre-Dame de Bunzlau, eau-forte de Fr. Constantin (Prague, 1679).

Notre-Dame de Dori, vitrail des frères Crabeth, dans la Grande-Eglise de Gouda.

Notre-Dame de France ou Notre-Dame du Puy, statue colossale en bronze, par Bonassieux, fondue avec des canons pris à Sébastopol et érigée, en 1858, sur le rocher de Corneille, qui domine la ville du Puy-en-Velay. La Vierge, couronnée d'épines, est debout sur une sphère où s'enroule le serpent maudit, dont elle écrase la tête sous ses pieds. Elle tient sur son bras droit l'Enfant Jésus, vêtu d'une petite tunique, qui appuie la main gauche sur l'épaula maternelle et, de l'autre main, bénit la ville du Puy, vers laquelle il s'incline. Cette statue, d'un caractère assez simple et grandiose, est surtout remarquable par l'énormité de ses proportions. Elle pèse environ 100,000 kilogrammes et mesure 16 mètres de hauteur. Le serpent a 17 mètres de longueur; les pieds de la Vierge ont chacun 1 m. 92, et ses cheveux, rejetés en arrière sur son manteau, ont 7 mètres de chute. L'avant-bras n'a pas moins de 3 m. 75, et la main, de la naissance du poignet à l'extrémité des doigts, a 1 m. 56. On monte dans l'intérieur de la statue par un escalier conduisant à trois étages, éclairés chacun de quatre petites fenêtres ouvrant sur les quatre points cardinaux, et d'où la vue s'étend sur un immense et magnifique panorama.

Notre-Dame de la Garde, statue colossale en cuivre doré, modelée par Lequesne et érigée sur le clocher du sanctuaire de la Vierge de ce nom, à Marseille. Comme la Madone du Puy, la Vierge de la Garde est debout et tient son divin fils, qui, la tête inclinée, les mains étendues, bénit la ville de Marseille. A l'intérieur de cette statue est également gravé un escalier qui conduit jusqu'à la tête. C'est dans les ateliers de M. Christophe qu'a été moulée, par la galvanoplastie, cette figure gigantesque. — Une autre statue de *Notre-Dame de la Garde*, exécutée en argent repoussé au marteau par un artiste marseillais nommé Chanuel, orne l'intérieur du sanctuaire; c'est un morceau digne d'intérêt.

Notre-Dame de Grunpa (en Bohême), gravure de Marcus Muller.

Notre-Dame de Halle, statue de bois conservée dans l'église de Halle, en Belgique. Cette image passe pour avoir appartenu à sainte Elisabeth de Hongrie, et la tradition populaire lui attribue de nombreux actes miraculeux, celui, entre autres, d'avoir recueilli dans un pan de sa robe les boulets qui, pendant un siège, tombaient sur la ville de Halle. Le saint Juste Lipse a consacré à ce simulacre tout un village qui lui a valu les railleries des protestants.

Notre-Dame dell'Impruneta, gravure de Stefano della Bella (1633) et tableau de Jacopo da Empoli (église de Santa-Maria sopra Arno, à Florence). V. POIRE DE L'IMPRUNETA (VIII, p. 534).

Notre-Dame de Kulm (en Bohême), gravure de Ger. Mansfeld.

Notre-Dame de Lorette, tableau de l'école ombrienne, au Louvre (ancienne collection Campana, n° 232); gravures de Giacomo Franco, N. Beatrizet, Fr. Brizio (d'après Louis Carrache), Cornelis Bloemaert, etc.

Notre-Dame du Mont-Carmel, tableau de Bliverti (église Sainte-Marie-Majeure, à Florence); gravures de Séb. Le Clero, Nicolas Bazin, Abraham Bosse, etc.

Notre-Dame de Montenero, gravure de P. Bonato (d'après St. Tofanelli).

Notre-Dame de Oca, tableau d'auteur inconnu, dans la cathédrale de Burgos.

Notre-Dame de Passau, gravure de J. Bou-langer, d'après Andrea Solario.

Notre-Dame de la Pitié, tableau de Guido Reni. « Cette composition immense et singulière, dit Viardot, est divisée en deux parties distinctes, et qu'on pourrait aisément séparer. Dans le compartiment supérieur, on voit le corps du Christ étendu mort sur le sépulcre, entre deux anges qui pleurent aux deux côtés, et sa mère, en face, qui domine toute la composition. Dans le compartiment inférieur, cinq bienheureux se tiennent agenouillés dans une sorte de recueillement et d'extase; ce sont saint Pétron, patron de Bologne, saint Dominique, saint Charles Borromeo, saint François d'Assise, et saint Pro-cule. Toutes ces figures sont de grandeur colossale, et la variété de leurs costumes, jointe à celle de leurs poses, détruit la monotonie que pourrait produire un groupe ainsi disposé. Au bas du tableau, et comme dans un troisième compartiment, on aperçoit, entre quatre petits anges, une vue de Bologne, flanquée de bastions et de murailles qu'elle n'a plus, au milieu desquelles se trouvent sa tour des Asinelli et sa tour penchée, qu'elle possède encore. Ce grand ouvrage réunit au plus haut degré les qualités ordinaires de Guido, noblesse et élégance de composition, vérité et délicatesse de coloris, distribution large et harmonieuse des lumières, enfin tous les mérites d'un style éminemment gracieux, qui était l'opposé et comme la critique de celui qu'avait adopté le sombre et bouillant Caravage. Guido y montre de plus une vigueur peu commune, et qui, le rapprochant de son rival, peut faire éclater ici plus complètement sa supériorité. »

Notre-Dame de Saaz (en Bohême), gravure de Marcus Muller (1731).

Notre-Dame de Savoie, statue colossale en bronze, par Louis Rochet, érigée à Myaus, près de Chambéry. Le modèle a été exposé au Salon de 1857.

Notre-Dame de Schittenhofen (en Bohême), gravure de J. Hiller.

Notre-Dame de Trapani (en Sicile), gravure de Corn. Bloemaert, d'après J. Miele. Parmi les autres *Notre-Dame* qui doivent leur titre à une vertu spéciale, à quelque circonstance où s'est manifestée la protection de la Vierge, ou bien à quelque autre particularité, nous citerons :

Notre-Dame des Anges, tableaux de Cimabue (au Louvre), du Titien (gravé par P. Anderloni), de Lagrenée (Salon de 1769); estampes de La Hyre, etc.

Notre-Dame des Ardens, figure en bois du xiv^e siècle, appartenant au musée de Cluny (n° 1967) et provenant de l'église Notre-Dame de Poissy, dans laquelle elle était jadis vénérée sous ce nom.

Notre-Dame des Arts et des Sciences, dessin de M. Ciappori (Salon de 1872).

Notre-Dame de Bénédiction, statue de pierre, par Th.-G. Gruyère (Salon de 1861).

Notre-Dame des Bois, tableau d'E. Hébert, lithographié par E. Pironon.

Notre-Dame de Bon-Secours, tableau de Bern. Luini (gravé par Adamo Fiorini en 1822, sous ce titre : la *Madonna del Adjuto*); tableau de Léopold de Moulignon (Salon de 1850); gravures de Mat. Herz (d'après Baumgartner), F. Cayé, etc.; groupe de marbre sculpté, par E. Cabuchet, pour l'église Sainte-Croix, à Nantes, et exposé au Salon de 1865.

Notre-Dame de Consolation, gravure de Bouchet.

Notre-Dame des Douleurs, tableau d'Eugène Delacroix. V. MATER DOLOROSA.

Notre-Dame des Trois-Épis, gravure de J. Callot. La Vierge est vénérée sous ce nom à Marville, en Alsace, où la tradition dit qu'elle apparut à un laboureur avec trois épis à la main.

Notre-Dame des Flots. Une chapelle de ce nom a été bâtie, il y a quelques années, à Sainte-Adresse.

Notre-Dame de Gloire, tableau de J.-C.-N. Perrin (au Louvre).

Notre-Dame de Grâce ou des Grâces, peinture byzantine, attribuée par la tradition à saint Luc et appartenant à la cathédrale de Cumbrai; tableau de frère Athanase Grellet (Salon de 1868); gravure de P.-L. Bonbelli (d'après Cavallucci).

Notre-Dame de Mai, tableau de Mlle Eugénie Gautier (Salon de 1852).

Notre-Dame de la Mer, tableau de L. Giordano (musée de Madrid).

Notre-Dame de la Mercy, gravure de Claude Audran.

Notre-Dame de Miséricorde, tableaux de Filippo Lippi (musée de Berlin), Niccolò Alunno (au Louvre, ancien musée Napoléon III, n° 111), Gasp. Spinelli (pinacothèque d'Arezzo), M. De Brun (gravé par J.-L. Benoist). V. MISERICORDIE.

Notre-Dame des Neiges, tableau de Ziegler (Salon de 1844). La Vierge, les yeux modestement baissés, caresse le bambino avec une tendresse charmante. Ses cheveux sont recouverts d'un voile flottant. Cette peinture est une des meilleures de l'auteur.

Notre-Dame des Petits-Enfants, tableau de Mme Zoé Meynier (Salon de 1841).

Notre-Dame de Pitié, tableau de S. Vouet; gravure de Schelte a Bolswert; statue de marbre par Boinardel. V. PIÉTÉ.

Notre-Dame de Résignation, tableau d'H. Lazerges (Salon de 1845).

Notre-Dame des Rois, tableau de Séb. Mu-

noz (ancienne galerie de Las Marismas). Beaucoup d'images sont réversées en Espagne sous ce titre, qui vient sans doute de ce que la Vierge y est représentée avec les insignes de la royauté.

Notre-Dame du Rosaire, tableaux de L. Cigoli (cathédrale de Cortone), Murillo (musée de Madrid), Nicol. Ferucci (hôpital de Saint-Boniface, à Florence); estampes de Nic. Beatrizet, Giulio Carponi, Jér. David (d'après le Guide), Ch. Alberti, Accaciati (d'après Ciro Ferri), D. Bertelli, Mario Kartaro, etc.

Notre-Dame de Vladimir, tableau attribué à saint Luc (Kremlin de Moscou). Cette image, qui passe aux yeux de beaucoup de Russes pour l'œuvre originale de l'évangéliste saint Luc, est, prétend-on, le vrai portrait de la Vierge. On l'apporta comme un palladium, de Vladimir à Moscou, lorsque Tamerlan marcha contre cette capitale des princes de Moscovie, et, quatre siècles plus tard, en 1812, elle fut portée dans les rangs de l'armée russe la veille de la bataille formidable qui livra Moscou à Napoléon. On ne saurait assigner une date certaine à cette naïve peinture, qui remonte certainement aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

NOTRE-DAME DE THERMIDOR, surnom donné à Mme Tallien. V. THERMIDOR.

NOTRE-DAME-DU-LAUS, hameau de France (Hautes-Alpes). V. LAUS (NOTRE-DAME-DU-).

NOTRE-DAME-DE-LIESSE. V. LIÈSSE.

NOTRE-DAME-DE-L'ISLE, village et commune de France (Eure), cant., arrond., et à 15 kilom. des Andelys, sur la Seine et le ruisseau de Catenai; 800 hab. C'est dans l'Isle-aux-Boeufs, située sur le territoire de cette commune, que Richard Cœur de Lion fit, en 1198, construire la forteresse appelée Boite-Avant ou Bout-Avant, parce qu'elle était sur l'extrême frontière des domaines du roi de France. Philippe-Auguste la rasa en 1202, après un siège de trois semaines.

NOTRE-DAME-DE-VAUDREUIL, bourg et commune de France (Eure), arrond., et à 7 kilom. de Louviers, sur l'Eure; 951 hab. Ce bourg existait déjà à l'époque de la conquête romaine; on y découvrit un cimetière dans lequel on a trouvé de nombreux objets, tels que casques en fer et épées. Frédégonde s'y retira en 584. En 1039, un château fort existait près de ce village. Ce manoir joua un rôle assez important au moyen âge et fut tour à tour assiégé et pris par Richard d'Angleterre et le roi de France, Philippe-Auguste. On remarque au Vaudreuil l'église romane où les visiteurs admirent le grand retable doré, à colonnes évidées, dont les dispositions et le dessin rappellent les meilleurs travaux d'Androuet du Cerceau. M. Paul Goujon a publié sur le Vaudreuil une *Histoire de la châtellenie et haute justice du Vaudreuil* (Evreux, 2 vol. in-89).

NOTRE-DAME-DES-VERTUS. V. AUBERVILLIERS.

Notre-Dame de Paris (GOLISE CATHÉDRALE). L'obscurité la plus profonde enveloppe les premières origines de l'église cathédrale de Paris; on sait qu'au temps de l'occupation romaine, et des de régné de Tibère, des autels dédiés aux divinités palennes de la Gaule et de Rome s'élevaient à la pointe orientale de l'île de la Cité; mais, malgré les recherches les plus minutieuses, on n'a pu déterminer le moment précis où une église chrétienne s'éleva sur les débris du temple de Jupiter et de Cernunnos, les dieux des Parisiens. Quelques auteurs ont avancé que la première église de Paris fut fondée vers 250, par saint Denis. Pour réduire cette opinion à sa juste valeur, il suffit de rappeler que, pendant que saint Denis évangélisait les Parisiens, les édits contre les chrétiens subsistaient encore dans toute leur rigueur, et que les officiers de l'empereur n'eussent pas laissé édifier, sous leurs yeux, une église par les sectateurs du culte prosrit.

Des documents certains établissent que, sous l'épiscopat de saint Marcel, vers 375, une église s'élevait dans la Cité de Paris, sur le bord de la Seine, à la pointe orientale de l'île. Telle fut la première cathédrale de Paris, qui était placée sous le vocable de saint Etienne, martyr. Il parait hors de doute que, dès la fin du vi^e siècle, cette cathédrale se composait de deux édifices, très-divers l'un de l'autre, mais parfaitement distincts; l'un, du titre de saint Etienne et le plus important, situé vers la partie méridionale de l'île; l'autre, du titre de sainte Marie, placé un peu plus à l'orient et vers le nord. Childbert I^{er}, l'un des fils de Clovis, fit reconstruire sur de plus grandes proportions l'église dédiée à la Vierge, l'ancienne église épiscopale étant trop petite pour contenir un clergé nombreux et le peuple. Childbert déploya dans la construction de la nouvelle église la lourde magnificence de l'architecture de son temps. L'église de Sainte-Marie faisait l'admiration des contemporains; ses voûtes étaient soutenues par des colonnes de marbre; le poète Fortunat, évêque de Poitiers, nous apprend que ce fut la première église qui reçut les rayons du soleil à travers des fenêtres de verre. Des découvertes faites en 1847, lors des fouilles entreprises sur la place du Parvis, ont fait retrouver une partie de la mosaïque en petits cubes de marbre

de diverses colognes qui servait de pavé à l'église, des fragments de colonnes de marbre précieux, nommé *grand antique*, un chapiteau de marbre blanc, d'un travail très-remarquable, et divers autres vestiges de l'église; plusieurs de ces débris se trouvent au musée de Cluny.

Childebert donna à l'église mère de Paris, qui est dédiée en l'honneur de sainte Marie, la terre de Chelles en Brie, un petit lieu nommé La Celle, situé près de Montreuil, et des terres en Provence; tel fut le point de départ de la fortune de l'église de Paris.

L'église de Saint-Etienne continua à subsister auprès de l'église de la Vierge; le huitième concile de Paris s'y tint en 829. C'est dans les actes de ce concile qu'il est fait, pour la première fois, mention du chapitre de l'église de Paris. Si l'on en croit l'annaliste de Saint-Bertin, la basilique de Childebert fut brûlée par les Normands en 857, l'évêque Enée n'ayant pu racheter du pillage que l'église de Saint-Etienne. En supposant que l'église de la Vierge ait été incendiée par les Normands, ce qui est très-débatteable, il est probable que sa ruine ne fut pas complète, car aucun auteur ne parle de sa reconstruction. On trouve seulement dans Félibien la trace de réparations entreprises, en 907, par Anshéric, cinquième évêque de Paris; le célèbre abbé de Saint-Denis, Suger, donna vers 1140, à l'église de la Vierge, un vitrail d'une grande beauté. Les premiers rois capétiens venaient assister aux cérémonies du culte dans cette église, qu'on appelait alors l'église Neuve, pour la distinguer de Saint-Etienne, qu'on avait surnommé le Vieux.

Au milieu du XII^e siècle, malgré toutes les réparations qui y avaient été faites successivement, les deux basiliques qui formaient la cathédrale de Paris tombaient en ruine. L'évêque Maurice de Sully résolut de les remplacer par une seule église, digne, par sa splendeur et par son étendue, de la capitale du royaume. Secondé par les libéralités des fidèles, ce prélat fit d'abord abattre l'église de Sainte-Marie, et, en 1163, il jeta les fondations de la nouvelle cathédrale. La première pierre de l'édifice fut posée par le pape Alexandre III, alors réfugié en France. Les travaux marchèrent très-rapidement. Au bout de dix-neuf années, en 1182, le mercredi de la Pentecôte, le maître-autel fut consacré par Henri de Château-Marcay, légat du pape. En 1185, la construction du chœur de l'église était assez avancée pour qu'Héracius, patriarche de Jérusalem, venu à Paris pour prêcher une croisade, pût y officier, en présence de Maurice de Sully et de son clergé. Geoffroy, duc de Bretagne, fils de Henri II, roi d'Angleterre, mourut à Paris le 19 août 1186, fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, devant le maître-autel, ainsi que la reine Elisabeth de Hainaut, épouse de Philippe-Auguste, morte en 1189.

Après la mort de Maurice de Sully (1196), les travaux furent continués par son successeur, Eudes de Sully. Sous l'épiscopat de Pierre de Nemours, qui siégea de 1203 à 1219, on commença la grande façade occidentale. En 1218, on abattit la vieille église de Saint-Etienne, qui gênait le développement de la partie méridionale de la façade de la nouvelle église. On a tout lieu de penser qu'à l'époque de la mort de Philippe-Auguste la grande façade était terminée jusqu'à la galerie qui réunit les deux tours. Une inscription sculptée sur le sous-sol du portail méridional du transept atteste qu'en 1257, le second jour des ides de février, maître Jean de Chelles, qualifié du titre modeste de maçon, commença cette œuvre en l'honneur de la mère du Christ; saint Louis régnait alors, et Renaud de Corbeil occupait le siège épiscopal de Paris. Un savant écrivain, dont je ne fais pas l'archéologie, M. de Guilhermy, affirme que le portail septentrional, la porte Rouge, et les premières chapelles qui, de chaque côté du chœur, suivent immédiatement le transept ont été construits à la même époque que le portail méridional de la croisée et, peut-être, par le même architecte. L'opinion généralement admise jusqu'aujourd'hui était que le portail septentrional du transept n'avait été bâti que cinquante ans après celui du midi, c'est-à-dire vers 1312 ou 1313, et que Philippe le Bel avait employé à sa construction une partie du produit de la confiscation des biens des templiers, dont il venait de supprimer l'ordre. On croyait aussi que la porte Rouge, située du côté du cloître, d'une construction si élégante, avait été élevée, vers 1415, soit par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, soit par Jean, duc de Berry, fils de Charles VI. Nous nous contentons, sans prendre parti, de mettre les deux opinions sous les yeux du lecteur.

Le plan primitif de la cathédrale ne comportait pas la ceinture de chapelles qui est venue l'entourer, depuis le bas de la nef jusqu'au transept. Jean de Paris, architecte de Soissons, mort vers 1270, laissa 100 livres pour la construction des chapelles latérales de Notre-Dame, qui furent bâties, entre les contre-forts de la nef, à la fin du XII^e siècle. Les deux étages supérieurs des tours s'élevèrent à la même époque, ainsi que la plupart des chapelles absidales. On bâtit sur le socle d'une statue de l'évêque Simon Matifas de Bucy, placée à l'entrée de la chapelle Saint-Nicolas, ce que prélat avait fondé cette chapelle et les deux suivantes en 1296, et qu'on avait construit successivement en

suite toutes les autres chapelles du pourtour du chœur. Telles furent les phases principales de la construction de la cathédrale de Paris.

Avant même que cette église fût complètement achevée, elle reçut des modifications qui vinrent altérer le caractère primitif de son architecture. Un incendie ayant détruit les charpentes supérieures et les combles de la cathédrale, on les reconstruisit en modifiant complètement l'ornementation des galeries, la forme des fenêtres hautes et des grands arcs-boutants de la nef et du chœur.

Du XIV^e au XVIII^e siècle, on ne signale pas de grandes modifications dans l'ordonnance générale ou dans les détails de l'église.

L'exécution du vœu de Louis XIII ouvrit pour la cathédrale une ère de mutilations qui, sous prétexte d'embellissements et d'aménagements commodes, se sont succédé pendant une trop longue suite d'années. En 1699, afin d'installer un nouvel autel sur le goût du temps, toutes les dispositions du chœur furent changées; on supprima l'antique maître-autel avec ses colonnes de cuivre et ses chasses, les anciennes stalles du XIV^e siècle, le jubé, toute la clôture à jour du rond-point, les vitraux du chœur, de la nef et des chapelles, tous les tombeaux du chœur. En 1771, le célèbre architecte Soufflot, pour laisser le passage libre aux processions, supprima le trumeau qui divisait la grande porte occidentale en deux parties, avec la statue du Christ et les bas-reliefs qui le décoraient, et entama la partie inférieure du tympan, sans respect pour la splendide sculpture du Jugement dernier. Vers la même époque, on remplaça les dalles funéraires qui couvraient le sol de l'église par un dallage uniforme en marbre. En 1773 et 1787, une restauration inintelligente dégradait le mur méridional des chapelles de la nef, les arcs-boutants du chœur et les parties supérieures de la façade septentrionale. Dans le cours de ces travaux, on reconnut la fausseté de la tradition qui voulait que les fondations de l'église fussent établies sur pilotis. On reconnut qu'elles reposaient sur un gravier solide, qu'elles étaient formées de quatre assises de pierre dure faisant retraite les unes sur les autres, et, au-dessous, de gros moellons, de mortier de chaux et de sable, formant un agrégat plus dur que la pierre; la profondeur totale de ces fondations est de 8 mètres.

Pendant la Révolution, les sculptures de l'extérieur de l'église furent menacées. Chaudet fit valoir, pour les sauver, des considérations astronomiques et mythologiques qui furent couronnées de succès; il affirma au conseil de la Commune que l'astronome Dupuis avait trouvé son système planétaire dans les figures d'une des portes latérales de l'église. Sur cette assurance, on se contenta de faire enlever les statues des rois qui garnissaient la galerie de la grande façade. La cathédrale devint alors le temple de la Raison.

Après de nouvelles restaurations partielles, accomplies par des architectes ignorants des principes de l'art architectural du moyen âge, et dont chacune entraînait la mutilation d'une partie du monument, la loi de 1845 consacra enfin des fonds considérables à la restauration générale de Notre-Dame. Ce travail, d'une immense difficulté, fut heureusement confié à deux hommes d'une rare compétence. Grâce à la science profonde, aux labeurs obstinés, au goût pur de MM. Lassus et Viollet-Leduc, la cathédrale a recouvré son antique splendeur.

Avant de donner la description de cet admirable monument, nous allons indiquer rapidement quelques faits curieux de ses annales. En 1229, le comte de Toulouse, Raymond VII, accusé d'avoir soutenu les albigeois de ses armes et d'avoir partagé leurs erreurs, fut accusé du crime d'hérésie dans Notre-Dame et conduit nu, en chemise, bras et pieds découverts, jusqu'à l'autel. La richesse des ornements qui décoraient l'église, les jours de fêtes solennelles, tentait quelquefois la cupidité des voleurs; l'abbé Lebeuf cite à ce sujet le fait suivant: « Un voleur, dans le dessein d'enlever le bassin d'argent et les chandeliers où brûlaient les cierges devant le grand autel, s'introduisit, la nuit de l'Assomption, dans le grand comble, puis, aidé de quelques-uns de sa bande, il entreprit de les tirer du haut des voûtes où il s'était caché; les cierges mirent le feu aux tentures de soie et de drap, et l'incendie se communiqua à la nef, et il en brûla, avant qu'il pût l'éteindre, pour la valeur de 900 marcs d'argent.

Aux grandes fêtes, et principalement à celle de l'Assomption de la Vierge, on jonchait le pavé de l'église de fleurs et d'herbes odoriférantes que les prieurs de l'archidiocèse de Josas étaient tenus de fournir; dans la suite, on n'exigea plus cette redevance, et l'on se contenta de répandre dans l'église de l'herbe tirée des prés de Gentilly. Jusqu'au XV^e siècle, on conserva à Notre-Dame l'usage de jeter, le jour de la Pentecôte, par des ouvertures pratiquées dans les voûtes, des pigeons, des oiseaux, des fleurs, des oublies, des étoupes enflammées, figurant les lames de feu qui étaient descendues sur les apôtres. Aux processions des Rogations, on portait un grand dragon d'osier, rappelant le serpent monstrueux dont saint Marcel, d'après la légende, délivra Paris. Les passants s'amusaient à jeter dans la gueule ouverte de ce mannequin des gâteaux et des fruits. Cette

coutume subsista jusqu'au commencement du XVIII^e siècle.

Au XIII^e siècle, il était permis aux malades, principalement à ceux qui étaient atteints du mal des ardents, de rester dans l'église de Notre-Dame, vers la seconde porte, même pendant la nuit, et cette entrée de l'église devait être éclairée de dix lampes. On assure que, pendant longtemps, les *physiciens* (médecins), qui, pour la plupart, étaient ecclésiastiques, recurent leurs malades autour des bûchers de Notre-Dame; ils furent chassés de l'église par ordonnance du chapitre, à cause du bruit et du scandale que causaient de pareilles réunions.

Lors des troubles qui eurent lieu pendant la captivité du roi Jean, les bourgeois de Paris firent le vœu d'offrir tous les ans à Notre-Dame une bougie de la longueur de l'enceinte de la ville. Chaque année le corps municipal portait cette bougie, en grande cérémonie, à l'église Notre-Dame; elle était reçue par l'évêque et par les chanoines assemblés. Ce vœu, fidèlement rempli pendant cent cinquante ans, fut interrompu à l'époque des guerres de religion et des troubles de la Ligue. En 1603, Paris s'étant considérablement agrandi, le vœu devint fort difficile à remplir. François Miron, prévôt des marchands, remplaça la bougie, dite *chandelle Notre-Dame*, qui *toujours arde* (brûle), par une lampe en argent pesant 20 marcs, faite en forme de navire, que la ville se chargea de tenir allumée nuit et jour devant l'autel de la Vierge.

C'est dans le chœur de Notre-Dame que le roi d'Angleterre, Henri VI, âgé de dix ans, fut sacré et couronné roi de France. Comme contraste à ce triste épisode de notre histoire nationale, nous rappellerons que tous les ans, le premier vendredi après Pâques, on célébrait à Notre-Dame, par un Te Deum chanté en présence du prévôt des marchands et des échevins, le souvenir de la reprise de Paris par Charles VII.

Nous n'entreprendrions pas d'énumérer les solennités de toute espèce dont l'église de Notre-Dame fut le théâtre; les baptêmes des princes, les mariages, les funérailles des rois qui ont été célébrés dans son enceinte. Les standards pris par les ennemis de la France étaient suspendus aux trophées aux galeries du chœur et, comme le fait remarquer M. de Guilhermy, ces drapeaux ne restaient exposés que pendant la guerre; par un sentiment de délicatesse toute française, on les retirait pendant la paix. Les grands corps de l'Etat se rencontraient à Notre-Dame lors des Te Deum célébrés pour le triomphe de nos armées, ou lors de solennités extraordinaires; souvent le calme de l'église fut troublé par leurs querelles de préséance. Les conseillers des cours souveraines en venaient quelquefois jusqu'aux voies de fait, ce qui eut lieu notamment le 15 août 1638.

Pigniol de La Force rapporte, dans sa *Description historique de Paris*, un fait qui mérite de trouver place dans une notice sur Notre-Dame. « Le jour de Pâques de cette année (1728), une troupe de voleurs, que l'on présuma depuis être de la bande de Cartouche, profita de la solennité qui rassemblait dans la métropole un grand nombre de fidèles, pour mettre à exécution un complot ourdi avec une hardiesse inouïe. Quelques-uns d'entre eux s'étaient introduits dès le matin dans la charpente de l'église, par le moyen des échafauds élevés pour le rétablissement de la voûte de la croisée, les autres se distribuèrent en deux divisions, dont l'une s'éparpilla dans l'église, et l'autre se posta aux alentours des différentes portes. Au premier verset du second psaume des vêpres, moment convenu pour le coup de main, les voleurs ayant fait tomber du haut de l'édifice des moellons, des outils et des échelles, d'autres de leurs complices, confondus dans la foule, se mirent à crier une voix effrayante que le maître tombait, et entraînaient dans leur fuite combinate la foule épouvantée. A l'instant, les diverses issues de l'église se trouvèrent tellement embarrassées qu'il y eut plusieurs personnes étouffées dans la presse, d'autres grièvement blessées; enfin, pendant ce tumulte, les voleurs pillèrent montres, tabatières, boucles d'oreilles, bagues, etc., et disparurent sans que jamais on ait pu rien découvrir, malgré les recherches que fit faire la police. Il y eut dans cette catastrophe plus de quatre cents personnes qui restèrent pendant plusieurs heures sur des poutres placées dans le parvis; les uns étaient grièvement blessés, d'autres tellement incommodés qu'il fallut leur donner, dans ce lieu même, tous les soins nécessaires pour les faire revenir. »

Le 10 novembre 1793, la fête de la Raison fut célébrée dans l'église de Notre-Dame; la déesse de la Raison, représentée par une actrice de l'Opéra, Mlle Maillard, fit son entrée dans le temple, précédée de la municipalité de Paris et accompagnée de jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de chêne. Ainsi que le fait remarquer Momoro, on avait choisi pour représenter la Liberté ou la Raison une femme vivante, et non point une statue, afin « de déshabiller les esprits de toute espèce d'idolâtrie... cette femme vivante, malgré tous les charmes qui l'embellissaient, ne pouvait pas être déifiée par les ignorants comme l'eût été une statue de pierre. » Mlle Maillard était drapée à l'antique, d'étoffes bleues et

blanches; elle était coiffée du bonnet phrygien et tenait à la main une pique d'ébène. Des musiciens et les sections armées fermaient la marche. Une montagne de verdure avait été élevée sur les débris du maître-autel; la Raison s'y plaça et on chanta des hymnes en son honneur; puis le cortège se rendit à la Convention. Le culte de la Raison ne subsista pas longtemps. Transformée, en 1794, en magasin, l'église Notre-Dame fut rendue au culte le 15 août 1795, et, jusqu'au concordat, elle fut desservie par le clergé constitutionnel. En 1808, le premier consul y rétablit le culte catholique en réorganisant le chapitre.

Au moment d'aborder la description de la cathédrale de Paris, nous devons constater que la construction de cette église fut l'œuvre de ces associations d'architectes et de sculpteurs qui, sous le titre modeste de maçons et de tailleurs de pierre, au moment de la naissance de l'architecture ogivale, couvrirent la France des sublimes productions de l'art nouveau. Un seul nom, parmi cette pléiade de vaillants artistes, est venu jusqu'à nous, celui de Jean de Chelles qui, en 1257, construisit le portail méridional.

La place qui précède le portail occidental de Notre-Dame porte le nom de *Parvis*. Ce mot parvis est dérivé de *paradisus*, paradis, dont on a fait *paravissus* et, par contraction, *parvissus*. Au centre du Parvis s'élevait une fontaine accompagnée d'une statue très-ancienne, qui exerça pendant longtemps la sagacité des archéologues; les uns la prenant pour l'effigie d'Esculap, qui protégeait les malades de l'Hôtel-Dieu; les autres voulaient y voir le portrait d'Erchinoald ou Archambaud, maire du palais sous Clovis II et prétendu bienfaiteur de l'église de Paris. L'abbé Lebeuf a reconnu, dans cette statue, le Christ tenant le livre de la loi nouvelle. L'échelle patibulaire, marque de la haute justice de l'évêque de Paris, se dressait au parvis Notre-Dame. Le 11 mars 1314, on fit monter le grand maître des templiers, Jacques Molay, et trois dignitaires de son ordre, sur un échafaud construit devant le grand portail de Notre-Dame, pour y faire l'aveu devant le public des crimes qu'on leur imputait; mais, en ce moment solennel, le grand maître rétracta ses aveux et déclara que les tortures lui avaient été imposées; Guy, commandeur de Normandie, imita son exemple; le jour même, tous deux furent brûlés vifs dans l'île aux Vaches, située à l'extrémité occidentale de la Cité. D'après Pierre Bonfons, en 1381, le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, accusé et convaincu d'hérésie et d'autres crimes, fut, à la poursuite de l'université, prêché et mitré publiquement au parvis Notre-Dame et, après ce, condamné à être en l'oubliette, au pain et à l'eau.

Dans les premiers temps des persécutions contre les réformés, sous le règne de François I^{er}, c'est sur la place du Parvis que s'élevait le bûcher des huguenots; le bourdon de Notre-Dame conviait les catholiques fervents à venir se repaître du spectacle des souffrances de ces victimes de l'intolérance religieuse.

Certains auteurs affirment que de la place du Parvis on arrivait aux portails de Notre-Dame par un perron de treize marches. Les fouilles faites à diverses époques, notamment en 1847, ont démontré la fausseté de cette assertion.

L'église de Notre-Dame est bâtie en forme de croix latine. Deux tours carrées couronnent la façade occidentale. Une flèche gigantesque s'élève au point d'intersection des quatre branches de la croix. On pénètre dans l'édifice par six portes; trois à la façade occidentale, deux aux deux extrémités du transept et une sur le côté septentrional de l'abside. La longueur de l'église dans œuvre est de 130 mètres; sa largeur dans la croisée est de 48 mètres; la hauteur de la maîtresse voûte est de 35 mètres, le développement de la façade de 40 mètres. Du temps du règne de Du Breul, un tableau pendu près de la statue de saint Christophe, à l'entrée de l'église, exprimait ainsi les dimensions de ce monument:

Si tu veux savoir comme est ample
De Notre-Dame le grand temple :
Il a dans œuvre, pour le tour,
Dix et sept toises de hauteur.
Sur la largeur de vingt et quatre,
Et soixante-cinq, sans rabatre,
A de long. Aux tours hault montées,
Trente-quatre sont bien comptées.
Le tout fond sur pilotis.
Aussi tray que je te le dis.

L'église n'est pas aussi chargée de statues et d'ornements que les cathédrales de Chartres et de Reims; mais les sculptures qui décorent Notre-Dame de Paris sont peut-être les plus parfaites, au point de vue de l'art, que le moyen âge ait produites. L'extérieur de Notre-Dame est orné de plus de 1,200 statues. On compte, dans cette église, 5 nefs, 29 chapelles, 3 grandes roses, 111 fenêtres, 130 colonnes, 31 livres, soit engagées, 108 colonnettes à la galerie qui, au-dessus des collatéraux, fait le tour de la grande nef et du chœur.

La façade de Notre-Dame possède un caractère de grandeur et de majesté qui commande l'admiration. Les vastes proportions de l'ensemble, le fini et la délicatesse des détails étonnent et charment, tout à la fois

l'observateur. Trois portails percent la façade de Notre-Dame. Le portail du milieu se nomme le grand portail ou portail du Jugement; au nord se trouve le portail de la Vierge; au midi, le portail de Sainte-Anne. Ces trois portes en ogive s'ouvrent sous des voussures profondes, ornées avec un grand art; elles sont surmontées de tympan sculptés.

Sur chacun des quatre grands contre-forts qui divisent la façade en trois parties et séparent les trois portails, à la hauteur où les voussures des portes commencent à s'arquer, se trouve une statue. La figure placée du côté du midi représente saint Étienne; au nord c'est saint Denis; les deux femmes couronnées du milieu sont les personifications du Nouveau et de l'Ancien Testament ou de l'Église et de la Synagogue.

L'étage inférieur est séparé de la galerie dite des Rois par une double rangée de feuillages. La galerie des Rois se compose de vingt-huit arcades trilobées dont chacun abrite une statue. Ces statues, rétablies depuis quelques années, remplacent les figures qui ont été détruites à la Révolution, dans lesquelles le peuple voyait la représentation de vingt-huit rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Philippe-Auguste. Cette opinion, soutenue par des savants distingués, a été combattue par plusieurs archéologues modernes, qui ont pensé que les statues de cette galerie représentaient peut-être des patriarches ou des rois de Juda, formant le cortège généalogique du Christ.

Au-dessus de la galerie des Rois s'étend la galerie de la Vierge, qui supporte cinq grandes statues en pierre : Adam, à la tour du nord; Ève, à celle du midi, et, dans le milieu en avant de la rose, la Vierge portant le Christ, entre deux anges qui tiennent des chandeliers. Au centre du troisième étage de la façade s'épanouit une rose de six mètres de diamètre, dont les meneaux sont d'un travail exquis. Aux deux côtés de la rose, deux larges baies comprises dans une même ogive éclairaient l'intérieur des tours. La galerie des colonnes, qui s'élève au-dessus de la grande rose, est une merveille d'élégance et de hardiesse; elle est surmontée de la galerie des tours, véritable port jeté sur le vide; cette galerie relie les deux tours et se prolonge sur leurs quatre parois.

Enfin, dominant la façade de leur masse imposante, se dressent isolément les deux tours, qui atteignent à une hauteur de 68 mètres. Sur chacune des quatre faces des deux tours s'ouvrent deux baies ogivales d'une dimension extraordinaire, dont les ébrasures sont tapissées de colonnettes. Les terrasses, revêtues de plomb, sont entourées d'une balustrade. À l'un des angles de la balustrade de chaque tour, une tourelle recouvre la cage de l'escalier. Les deux tours sont égales en hauteur, mais la tour méridionale est un peu moins volumineuse que celle du nord. On compte trois cent soixante degrés depuis le bas des tours jusqu'aux plates-formes. Dans les étages supérieurs se trouvent de vastes salles voûtées.

La sonnerie de la cathédrale avait autrefois une grande réputation; la tour du nord renfermait sept cloches, et il en avait six autres dans le clocher du transept. La tour du midi contenait les deux plus grosses cloches, qu'on appelait les bourdons de Notre-Dame. Toutes ces cloches ont été détruites en 1792, à l'exception du plus gros et du plus harmonieux des deux bourdons. Cette cloche, qui est considérée comme le chef-d'œuvre de l'art campanaire, pèse trente-deux milliers; le poids du battant est de neuf cent soixante-seize livres. Elle a été donnée, en 1400, à la cathédrale, par Jean de Montaigu, qui la nomma Jacqueline, du nom de sa femme Jacqueline de Lagrange. En 1686, on la refondit et elle reçut le nom d'Emmanuel-Louise-Thérèse, en l'honneur du roi Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Les baies supérieures des tours sont garnies d'abat-son de métal, qui protègent les beffrois. Entre les deux tours se trouve une plate-forme que l'on appelle l'aire de plomb ou la cour des réservoirs; on y voit deux bassins qui contiennent chacun 80 muids d'eau, destinés à servir aux premiers secours en cas d'incendie. À la pointe du grand pignon triangulaire qui clôt le comble de la nef se dresse un ange sonnant de la trompette.

Passons maintenant à l'ornementation des portails, qui est peut-être la partie la plus intéressante de l'édifice, en ce que le monde de figures qui les peuplent révèle une foule de renseignements curieux sur les habitudes et les croyances de nos ancêtres.

La porte du milieu est nommée porte du Jugement, parce que toute la sculpture qui la décore a trait aux fins dernières de l'homme; les vices et les vertus, la résurrection des morts, le jugement dernier, la gloire des élus et la réprobation des damnés, tels sont les sujets qui y sont traités avec une verve intarissable et un art merveilleux.

Cette porte, indignement mutilée par Soufflot, a été réparée par les habiles restaurateurs de Notre-Dame. Le trumeau a été rétabli avec la statue du Christ qui lui est adossée. A quatre pieds de hauteur, sur le stylobate, sont sculptés vingt-quatre médaillons représentant les vertus et les vices; au-dessus de chacune des vertus, représentées par des femmes assises, vient se classer le vice contraire, indiqué par une petite scène

qui le met en action. La première vertu qui se présente à la droite du Christ est la Foi, qui porte de la main droite un écusson chargé d'une croix; au-dessous, l'Idolâtrie, sous la figure d'un homme prosterné devant un médaillon représentant une tête de femme. L'Espérance, les yeux levés vers le ciel, tient un écusson sur lequel flotte un étendard; au-dessous, le Désespoir est personifié par un homme qui se perce de son épée. La Charité a pour emblème une jeune femme qui se dépouille de ses vêtements pour en couvrir un enfant tout nu; elle tient un écusson représentant une brebis; l'avarice, vieille femme déchaussée, s'appuie sur un coffre-fort. La Justice porte un écu représentant une salamandre; l'Injustice est représentée par un personnage tenant une balance dont un plateau l'emporte sur l'autre. La Sagesse ou la Prudence porte un écusson sur lequel on voit un serpent s'enroulant autour d'un bâton; l'Impudence ou la Folie est représentée par un homme qui erre dans la campagne, les cheveux en désordre, les vêtements déchirés, tenant de la main droite une torche et de la gauche une trompette. L'Humilité ou la Modestie est caractérisée par un aigle au vol abaissé; au-dessous, l'Orgueil ou la Témérité se montre sous la figure d'un homme tombant d'un cheval lancé au galop.

À la gauche du Christ, on voit : la Force ou le Courage, représenté par une femme assise, portant par-dessus sa robe une longue ceinture de mailles, la tête coiffée d'un casque en pointe, avec un voile de mailles qui encadre toute la figure; elle tient une épée nue à la main droite, à la gauche un écusson chargé d'un lion passant; la Lâcheté est symbolisée par un homme qui se sauve à toute vitesse, regardant avec effroi en arrière; c'est un lièvre qui le poursuit; une chouette peinte sur un arbre ajoute à son terreur; il a laissé tomber son épée pour courir plus vite. Un bœuf occupe l'écusson de la Patience. La Colère menace un religieux d'une arme qu'elle tient à deux mains. La Douceur porte un agneau sur son écusson; la Durété, femme couronnée, renverse d'un coup de pied un suppliant qui s'agenouille devant elle. La Chasteté tient un écusson sur lequel figure un lis; sa main droite déroule une banderole que ses yeux semblent lire; l'Incontinence est figurée par un homme qui bat sa femme; à leurs pieds gisent une bouteille, une cruche, une quenouille brisée. L'Obéissance montre sur son écu un chameau accroupi; la Désobéissance est personifiée dans un homme qui refuse d'entendre les exhortations d'un évêque. La Persévérance est représentée par une femme dont l'écusson porte une couronne; l'Inconstance, par un moine qui s'enfuit de son monastère, en abandonnant dans sa cellule ses vêtements de religieux.

À la hauteur de ces sujets allégoriques, en dehors du stylobate, deux bas-reliefs sont sculptés, à droite et à gauche, sur les faces latérales des contre-forts. Ces quatre bas-reliefs représentent : la patience de Job, le sacrifice d'Abraham et deux autres sujets dont le sens échappé à l'observateur par suite du mauvais état de la sculpture; toutefois, ils méritent d'être mentionnés, car, dans le courant du moyen âge, ils ont exercé l'imagination des adeptes de la science hermétique, qui prétendaient y trouver des indications relatives à la formation des métaux et à la pierre philosophale.

Le stylobate des vices et des vertus, couronné d'une vigoureuse moulure, sert de base aux statues des douze apôtres, six à droite du Christ, six à gauche. Ces figures ont été rétablies il y a quelques années. Les vierges sages et les vierges folles figurent sur les pieds droits de la porte.

Le tympan se divise en trois zones. Dans la première est sculptée la résurrection des morts. Dans la seconde division, l'archange saint Michel pèse les âmes; un démon hideux cherche à faire pencher traîtreusement un des plateaux de la balance; à droite, la troupe des élus se dirige vers la demeure céleste; à gauche, une longue et forte chaîne, tirée par un démon, entraîne les réprouvés, parmi lesquels figurent des personnes de toute condition, femmes mondaines, évêques, rois, prêtres, laïques; un démon pousse les derniers par les épaules. Dans la zone supérieure, le Christ est assis sur son tribunal, avec la terre pour escabeau sous ses pieds; deux anges, debout à ses côtés, tiennent les instruments de la passion. Un peu en arrière des anges, la Vierge, à droite, saint Jean l'évangéliste, à gauche, intercèdent pour les hommes.

La voussure a six rangées de figures. Aux cordons de droite, les premières figures représentent des élus, des anges, des patriarches, Abraham recevant les âmes dans son sein, suivant les paroles de l'Évangile, Isaac et Jacob, la Jérusalem céleste, etc. Les groupes inférieurs des six cordons du côté gauche représentent les supplices des damnés. Ils sont traités avec une énergie et une fécondité d'imagination extraordinaires. Voici la description colorée et saisissante qu'en donnent MM. Viollet-le-Duc et de Guilhermy, dans leur excellente monographie de Notre-Dame : « 1^o Au milieu des flammes infernales, une chaudière, sur les parois de laquelle rampent des crapauds, et dont l'intérieur est habité par d'affreux démons tout hérissés. L'un enfonce avec un croc dans la chaudière un

damné qui vient d'y tomber. Un autre, armé d'un instrument semblable, attend un malheureux dont le corps, enveloppé de flammes, traverse en ce moment même, la tête en bas, une gueule pareille à celle d'un hippopotame; les dents du monstre le broient au passage. »

« 2^o Groupe d'une énergie sombre et sauvage. Sur ce cheval pâle de l'Apocalypse, qui est lui-même une espèce de squelette et qui se cabre, la Mort, femme d'une maigreur affreuse et de formes repoussantes, les cheveux épars, les yeux bandés, un fer de lance en la main droite. Elle portait en croupe l'Enfer, qui tombe à la renverse; c'est un homme nu, horrible à voir, dont les cheveux traînent dans la poussière. »

« 3^o Un entassement effroyable de démons, de serpents et de damnés. »

« 4^o Un personnage à cheval, imberbe, l'air insolent. L'attribut qu'il tenait sa main gauche a été cassé. C'est un de ces cavaliers qui, dans la vision de saint Jean, sont envoyés pour dépeupler le monde, et qui se nomment la Guerre ou la Famine. »

« 5^o Un gros démon, tirant la langue, assis sur un monceau de damnés qu'il accable de son poids; bouche horriblement fendue, oreilles dressées, anneaux de fer au cou et aux pieds. Un démon plus petit, mais peut-être encore plus laid, enfonce une barre de fer dans le corps d'un réprouvé. Un malheureux, en proie à mille tortures, debout, le visage tourné vers la muraille, lève avec désespoir la tête vers le ciel, comme pour le maudire. »

« 6^o Groupe encore plus effrayant que ceux qui le précèdent. Démons armés de crochets de fer; damnés jetés à la renverse, qui s'arrachent les cheveux et s'entre-déchirent de leurs mains crispées, se servant ainsi à eux-mêmes de bourreaux, tandis que des crapauds s'acharnent à ronger leur chair. Un démon, debout au sommet du groupe, élève et montre avec un rire féroce un tableau sur lequel était sans doute écrite la damnation des réprouvés. De la gueule de ce prince de l'enfer sortent deux épées, comme le glaive à double tranchant que saint Jean vit sortir de la bouche du Fils de l'homme. »

Au-dessus de ces groupes inférieurs, les cordons de la voussure, des deux côtés du Christ, ne sont plus peuplés que des anges et des saints qui forment la cour céleste. Dans le premier et le deuxième cordon, les anges; au troisième cordon, les prophètes; au quatrième, les docteurs; au cinquième, les martyrs; au sixième, les vierges. Toutes ces figures sont d'une expression admirable. Il reste encore au grand portail de nombreuses traces de coloration et de dorure, surtout dans la partie supérieure du tympan.

Le portail de la Vierge s'ouvre au pied de la tour du nord; un fronton triangulaire enveloppe la baie, qui est un peu moins haute que celle de la porte Sainte-Anne, placée au bas de la tour méridionale. Au trumeau est adossée une statue de la Vierge, soutenant son fils du bras gauche et tenant un bouquet de la main droite; cette statue, qui provient de l'église de Saint-Aignan, a remplacé, en 1813, une figure de la Vierge foulant aux pieds le dragon, enlevée lors de la Révolution. Le tympan offre trois divisions : dans la première, trois prophètes et trois rois assis méditent sur des banderoles qu'ils tiennent sur leurs genoux. Dans la seconde zone, le Christ et les apôtres assistent à l'ensevelissement de la Vierge, couchée dans un suaire que deux anges tiennent par les extrémités. Au sommet du tympan, Marie, assise à la droite du Christ, reçoit sa couronne des mains d'un ange. Les anges, les patriarches, les rois et les prophètes, figurés sur les quatre cordons des voussures, assistent au triomphe de la Vierge. Sur le stylobate se trouvent, à huit statues, quatre dans chaque chausse, elles représentent : saint Denis, saint Jean-Baptiste, saint Étienne, sainte Geneviève, saint Germain d'Auxerre et trois autres personnages. Des bas-reliefs emblématiques correspondent à l'emplacement de chacune de ces statues.

Les bas-reliefs les plus intéressants de ce portail sont ceux qui représentent les douze signes du zodiaque et les travaux agricoles des douze mois de l'année, les âges de l'homme et les saisons, sculptés sur les deux faces de chacune des pieds-droits de la porte, sur les côtés du pilier trumeau et jusque sur les dernières travées de l'arcature du stylobate. Ces bas-reliefs sont disposés dans l'ordre suivant : à droite, les signes des six premiers mois de l'année : le Verseau, les Poissons, le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Lion, substitué par erreur à l'Ecrevisse, signe du mois de juin. Sur le retour du pied-droit, les occupations du premier semestre, correspondant aux signes du zodiaque : janvier, un homme à table; février, un homme assis, vêtu d'un manteau, se chauffant les pieds à un brasier; mars, un paysan taillant la vigne; avril, un personnage ayant près de lui une petite gerbe; mai, un jeune homme tenant une fleur de la main droite et un oiseau sur la main gauche; juin, un paysan chargé d'une botte de foin. Six bas-reliefs étages sur le côté du pilier trumeau complètent les indications des premières sculptures : janvier, un homme couvert d'un manteau, le capuchon relevé sur la tête, se chauffe à un grand feu; février, un homme du peuple plie sous le poids d'une lourde charge de bûches; mars, un jeune

homme se promène, les mains sous son manteau; avril, un personnage à deux têtes est couché, toute une moitié du corps chaudement vêtue, l'autre dépouillée de vêtements inutiles; cette sculpture exprime le passage du froid au chaud; le personnage du mois de mai s'est dépouillé de ses habits et ne garde qu'un caleçon; juin, un homme complètement déshabillé.

Les signes des derniers mois de l'année sont représentés sur le côté externe du pied-droit, à gauche de la Vierge : l'Ecrevisse remplace le Lion, indiqué par erreur de l'autre côté; la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire et le Capricorne. Les travaux de ces six mois correspondent aux signes : juillet, un faucheur ardeur sa faux; août, un moissonneur; septembre, un vendangeur entré jusqu'à mi-corps dans une grande cuve; octobre, un sommelier; novembre, un porche faisant sa récolte de glands; décembre, un homme assomme un porc destiné à sa nourriture pendant l'hiver. Les bas-reliefs du trumeau correspondant au dernier semestre de l'année sont mutilés; il est difficile d'en expliquer le sens.

Par sa forme générale et par son ornementation, la porte Sainte-Anne, située au pied de la tour méridionale, appartient à l'époque de transition du style roman au style ogival. Au-dessus du stylobate sont placées, de chaque côté, quatre statues, accompagnées de colonnettes et de dais, en forme de châteaux; l'abbé Lebeuf croyait reconnaître dans ces figures saint Pierre et saint Paul, la reine de Saba et Bethsabée, David et Salomon et deux personnages de la généalogie biblique de la Vierge. Ces figures passaient pour les plus anciennes de toute l'église; elles avaient un caractère roman très-prononcé. La statue adossée au trumeau est celle de saint Marcel, évêque de Paris, mort en 496. Le pied droit du saint foule la tête d'un dragon sorti du lincol d'une femme couchée dans son cerceuil. Le trumeau représente une tour carrée couronnée de tourelles.

Le tympan de la porte Sainte-Anne se partage dans sa hauteur en trois zones, comme ceux des deux autres portes. À la fin du XIII^e siècle, on y a ajouté des personnages, ce qui a produit un certain désordre. Dans la partie inférieure, qui appartient au XIII^e siècle, l'histoire de la Vierge et celle de sainte Anne sont en quelque sorte confondues, tandis que dans la partie supérieure on retrouve la sculpture romane dans toute sa pureté.

Dans la première zone du tympan, saint Joseph tient à la main une baguette qui vient de fleurir; sainte Anne s'approche de lui; un peu plus loin, le grand prêtre célèbre le mariage, en présence de Joachim et de sainte Anne; ou voit ensuite sainte Anne, à qui un ange annonce qu'elle deviendra mère; Joseph emmène la Vierge; un ange révèle à Joseph le secret de la conception du Christ; la Vierge pardonne à Joseph, qui avait douté de sa pureté. On trouve encore dans cette zone divers épisodes de la vie de sainte Anne.

La seconde zone représente : la Vierge priant dans le temple; la Vierge déclarant à l'ange Gabriel qu'elle est soumise à la volonté de Dieu; l'entrevue de la Vierge et de sa cousine Elisabeth; la Vierge couchée; saint Joseph assis et endormi au pied du lit; Jésus dans sa crèche; le bœuf et l'âne réchauffant le nouveau-né de leur haleine; les bergers; Hérode donnant audience aux rois mages.

Dans ces deux divisions du tympan, on distingue la sculpture du XII^e siècle de celle du XIII^e, à la gravité et à la roideur des poses, à la richesse des costumes, à la sécheresse des plis, à l'anatomie toute de convention. Les personnages de la partie supérieure du tympan sont beaucoup plus gracieux que les figures des deux autres divisions. Soit un arc entré ayant pour couronnement une coupole byzantine, la Vierge, triomphante, est assise, tenant son fils sur ses genoux; deux anges portant des encensoirs sont debout à ses côtés. À la gauche de la Vierge, un roi à genoux, peut-être Louis VII, déroule des deux mains une longue banderole figurant une chartre de donation ou de concession de privilèges; à droite de la Vierge, un évêque debout, probablement Maurice de Sully, le fondateur de la nouvelle église, tient, comme le roi, une banderole dépliée. Derrière l'évêque est un homme assis, écrivant l'acte de consécration de l'église à la Vierge. La sculpture de cette zone du tympan date certainement du règne de Louis VII.

La voussure se développe sur quatre rangs; on y voit les anges, les rois de la généalogie de la Vierge et les prophètes.

Signalons, avant de passer aux autres parties de l'église, les magnifiques peintures de fer forgé qui recouvrent les vantaux de bois des portes de Notre-Dame. Les peintures des portes Sainte-Anne et de la Vierge datent du XII^e et du XIII^e siècle; celles de la porte du Jugement sont modernes. La tradition attribue la fabrication de ces peintures au diable en personne, venu en aide à l'ouvrier qu'on avait chargé de cette œuvre. On croyait dans le peuple que cet ouvrier, nommé Bis-cornette, malgré le secours de l'esprit malin, n'était jamais parvenu à ferrer la porte centrale par laquelle sortait le saint sacrement dans les processions hors de l'église.

Après les tours commence sur les deux côtés de la nef une suite de chapelles qui se continue jusqu'au transept; ces chapelles sont

venues remplir les vides laissés entre les contre-forts ; chaque obole est éclairée par une large fenêtre ogivale, accompagnée de colonnettes et divisée par des meneaux formant des dispositions très-élégantes ; une balustrade composée de trèfles borde la terrasse qui recouvre les voûtes des chapelles. Les grandes fenêtres de la nef sont en ogive. Les voûtes de Notre-Dame sont contre-butées à l'extérieur par vingt-huit garçons-boutants de 13m,33 chacun et dix-huit petits de 6 mètres, supportant la poussée des voûtes des galeries intérieures. Les contre-forts du chœur, reconstruits au xiv^e siècle, sont surmontés de clochetons, d'aiguilles, ornés de pinacles et de pignons à jour. Des gargouilles très-curieuses déversent les eaux de toutes les parties hautes de l'édifice. La galerie des chapelles, la galerie de la nef et la galerie du grand comble forment autour de l'édifice trois ceintures de fleurons qui contribuent à sa décoration et à sa solidité.

La façade du croisillon méridional est admirablement ornée. Elle présente, en partant du bas, une baie centrale accompagnée de chaque côté d'une arcature à double ogive et de trois niches, les ébrasures de la porte renferment six autres niches. Ces différentes divisions sont surmontées de cinq pignons ornés de roses, de trèfles et de mascarons ; au-dessous de la rose, il y a une arcature en application et une galerie à jour ; la grande rose est d'un diamètre d'environ 40 pieds ; plus haut, on trouve une balustrade, accostée de deux clochetons, et un pignon avec une petite rose au centre et des coeurs-de-bœuf dans les angles. Entre les archivoltes des niches qui existent au-dessus de la porte, il y a des touffes de feuillages, des oiseaux, des animaux de toute espèce, courant, grimpaient entre les moulures, une sirène. De chaque côté de la galerie à jour, une niche renferme une grande statue ; à droite, Moïse ; à gauche, Aaron. Une statue de saint Marcel s'élève sur la pointe de la façade. Au pied de cette façade, au-dessus d'un premier soubassement, est taillée dans la pierre, en caractères magnifiques, une inscription qui nous apprend la date de la construction et le nom de l'architecte ; elle est ainsi conçue :

ANNO. DNI. M. CC. LVII. MENSE. FEBRUARIO.
IDUS. SECONDO. ROC. FUIT. INCEPTUM.
CRISTI. GENITIS. HONORE. KALENS. LATHOMO.
VIVENTE. JOHANN. MAGISTRO.

Vers les angles du mur de face, sous l'arcature à double ogive, se trouvent de chaque côté quatre bas-reliefs d'une exécution très-soignée, mais dont le sens a échappé jusqu'ici aux recherches des archéologues. Dans les tympans des ogives qui encadrent deux groupes de niches, aux côtés de la baie centrale, les sculpteurs ont représenté : à gauche, saint Martin partageant son manteau avec un pauvre ; à droite, Jésus-Christ montrant à deux anges le manteau sanctifié par l'aumône. Au centre de la façade s'ouvre la porte Saint-Marcel, qui donnait sur une des cours du logis épiscopal et qui était autrefois réservée à l'évêque. On l'appelle aussi porte des Martyrs. Les niches des ébrasures contiennent les statues de saint Denis et de ses deux compagnons, le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère. Le bas-relief du tympan retrace les traits principaux de la vie de saint Étienne. Le saint discute avec les docteurs de la loi ; il annonce le Christ au peuple ; il est entraîné par des gardes devant un juge qui l'insulte ; quatre juifs lancent des pierres sur le martyr à demi renversé ; Paul est assis sur les vêtements des bourreaux ; deux hommes ensevelissent le saint en présence d'une femme qui pleure, d'un prêtre et d'un clerc. Au sommet du tympan, le Christ, adoré par deux anges, bénit le premier martyr. Les trois rangées de la voussure sont peuplées d'anges, de martyrs, de docteurs et de confesseurs ; parmi les martyrs, on reconnaît aux emblèmes qui les caractérisent saint Laurent, saint Vincent, saint Maurice, saint Georges, saint Denis, saint Clément et saint Eustache.

La façade du croisillon septentrional est presque complètement semblable à la façade du midi ; elle n'en diffère que par quelques détails d'ornementation et par les sujets traités au tympan dans les voussures et dans les niches du portail. Ce portail se nommait porte du Cloître, parce qu'il ouvrait sur l'enceinte où se trouvaient les maisons des chanoines. Toute la sculpture de cette porte célèbre la gloire de la Vierge. La Vierge, chef-d'œuvre de grâce et d'expression, est élevée sur fils des deux mains, et sous son pied droit rampe le dragon. Dans les niches des ébrasures se trouvent, à droite de la Vierge, les trois rois mages ; à gauche, les trois vertus théologales. Sous le linteau, quatre anges balancent des encensoirs. Le tympan présente trois divisions superposées : au premier rang, la naissance du Christ ; Jésus est dans sa crèche ; l'âne et le bœuf le réchauffent de leur haleine ; Joseph assis ; la Vierge présentant son fils au vieillard Siméon ; l'érôme donnant à un garde un ordre qui lui inspire un petit démon placé sur de son oreille gauche ; le massacre des Innocents, traité avec une grande énergie d'attitude et beaucoup de sentiment ; la fuite en Égypte.

Dans la seconde zone, c'est la légende du diacre Théophile, si populaire au xiii^e siècle. Théophile, économe du vidame d'un évêque,

tombe dans la disgrâce de son maître ; l'ingénuité trahie par le chagrin, il vend son âme au démon ; assisté d'un juif qui lui sert d'entremetteur, il est aspiré à la genève, les mains jointes et placées entre les griffes d'un diable. Rétabli dans sa dignité, Théophile est assis auprès de son évêque ; un petit démon lui rappelle le pacte qu'il a conclu. Le remords est entré dans l'âme du diacre ; il invoque la Vierge avec ferveur et il est exaucé. La Vierge, armée d'une croix, retire le pacte des griffes du démon, qui frémit de rage. Dans la troisième partie du tympan, Théophile est assis auprès de son évêque, qui montre au peuple l'acte fatal reconnu par la Vierge. Les trois cordons de la voussure contiennent des anges, plusieurs saintes femmes et des docteurs. On monte à la porte du Cloître par quatre degrés.

La porte Rouge, ouverte sous la fenêtre de la troisième chapelle au nord et réservée à l'usage des chanoines, devait son nom à la couleur qui en couvrait les vantaux. Cette porte, à laquelle on accède par cinq degrés, présente une baie ogivale accostée de deux pieds-droits coiffés d'élégantes aiguilles et surmontée d'un pignon évidé en trèfle et orné de crossettes et de fleurons ; des niches et des colonnettes garnissent les ébrasures. Le stylobate fourmille d'une quantité de petites figures représentant des animaux dans toute espèce d'attitude et des centaures qui tendent leurs arcs. Au bas-relief du tympan, un ange vient poser une couronne sur la tête de la Vierge, qui siège à côté du Christ ; à droite, un jeune roi à genoux, les mains jointes ; à gauche, un reine dans la même attitude. Suivant les iconographes, ces deux dernières figures représentent saint Louis et sa femme, Marguerite de Provence. Les groupes sculptés dans la voussure retracent des événements de la vie de saint Marcel. La porte Rouge fut percée vers 1257.

Sept bas-reliefs sont incrustés dans le soubassement des cinquième, sixième et septième chapelles de l'abside ; ils célèbrent le triomphe de la Vierge ; le septième reproduit les épisodes principaux de la légende de Théophile.

Pendant longtemps on a cru que la charpente du grand comble de Notre-Dame était en bois de châtaignier ; on attribuait à ce bois la propriété de chasser les insectes ; il est démontré aujourd'hui que la charpente de Notre-Dame est en bois de chêne ; cette charpente gigantesque, qu'on appelle la forêt, est longue de 118m,66 ; elle soutient la couverture en plomb de toute la partie haute de l'église, composée de 1,336 tables de plomb, dont chacune a 3m,34 de longueur sur 1 mètre de largeur et dont le poids total est évalué à 210,120 kilogrammes. En 1858, on a réédifié la flèche en charpente revêtue de plomb, qui, élevée au commencement du xiii^e siècle au point d'intersection des quatre branches de la croisée, avait été démolie en 1808, parce qu'elle menaçait ruine. Cette flèche, ornée de crochets, de chapiteaux et de gargouilles, a 45 mètres de hauteur depuis le fatras du comble jusqu'à la croix qui la surmonte ; elle est étayée dans les nœuds des combles par quatre grandes contre-fiches décorées d'arcatures rampantes, des statues des quatre apôtres et des symboles des quatre évangélistes.

Passons maintenant à l'intérieur de l'église de Notre-Dame. L'intérieur de la cathédrale, où le style roman avec ses formes massives s'allie à l'élégance du style ogival, offre un aspect dont la majesté et la grandeur frappent profondément le visiteur. L'ogive est venue s'appuyer sur les colonnes trapues qui devaient supporter les arcs en plein cintre, et cette disposition, marquant la transition qui s'accomplit dans l'architecture lors de la construction de Notre-Dame, produit un ensemble des plus saisissants.

Le nombre total des travées de la grande nef depuis le seuil jusqu'au transept est de dix ; mais les deux premières, comprises entre les tours, forment une espèce de porche intérieur, dont l'élévation est d'ailleurs égale à celle du reste de la nef. À la première travée, au-dessus de l'entrée de l'église, se trouve la tribune de l'orgue. Deux piliers d'une élévation et d'une légèreté admirables et formés de la réunion de plusieurs colonnes soutiennent chacun le poids d'un des angles des tours et s'élèvent d'un seul jet jusqu'à la maîtresse voûte. Deux files de sept colonnettes monostyles d'un très-fort diamètre servent d'appui aux arcs latéraux des voûtes. Ces colonnettes ont des socles carrés et des chapiteaux robustes sculptés d'une riche végétation ; la hauteur du fût et du chapiteau n'est que de 8 mètres ; elles reçoivent les nervures de la voûte des bas côtés et de la voussure ouverte sur la nef ; au-dessus de chaque colonne s'élève un triple faisceau qui va recevoir les retombées de la maîtresse voûte. Une grande tribune voûtée en pierre se prolonge dans toute l'étendue de la nef jusqu'à la croisée, au-dessus des premiers collatéraux. Des chapiteaux des travées, ces tribunes ouvrent sur la nef par une triple ogive supportée par deux gracieuses et légères colonnettes taillées dans un seul bloc et par deux pilastres engagés. On accède à ces tribunes, qui forment pour ainsi dire une seconde cathédrale suspendue aux flancs de la première, par trois escaliers, dont deux sont placés à l'entrée de la nef et l'autre à la droite du chœur, du côté de la chapelle de la Vierge.

Les collatéraux de la nef sont doubles ; chaque bas côté est divisé en deux galeries par une file de sept colonnettes, alternativement monostyles et entourées de douze colonnettes entières détachées du fût principal ; les nervures des voûtes tombent sur ces colonnettes et sur d'autres colonnettes engagées dans les intervalles des chapelles.

Les chapelles sont au nombre de quatorze, sept au nord et sept au midi. Leurs voûtes à nervures sont ornées d'une clef historiée ou feuillagée. On leur a rendu récemment une décoration polychrome en harmonie avec le caractère de l'architecture. Trois rangs d'ouvertures éclairaient cette partie de l'église : les fenêtres ogivales des chapelles, les baies des tribunes et les fenêtres hautes de la grande nef.

Les angles de la partie centrale du transept sont soutenus par quatre immenses piliers formés de faisceaux de colonnettes et de pilastres et montant sans interruption jusqu'aux voûtes. Chacun des croisillons a trois travées en longueur. La porte du nord et la porte du sud s'encadrent dans une riche arcature. À l'intérieur, une arcature avec passage circulaire entre deux rangées de colonnettes correspond avec la galerie extérieure, placée de chaque côté sous la grande rose.

Du transept, il faut monter trois marches pour entrer dans le chœur ou dans ses collatéraux. Le chœur a quatre travées de longueur ; on en compte sept en partant de l'abside. Deux piliers et quatorze colonnettes libres portent les arcs de cette partie de l'église. La tribune règne sans interruption dans toute la circonférence du chœur ; sur chacune des travées du grand vaisseau elle présente deux ogives comprises sous un même arc, soutenues par une colonne libre et deux colonnettes engagées. Le style roman s'affirme là par des chapiteaux richement ornés. Les colonnettes du chœur et de l'abside portent, comme celles de la nef, des faisceaux triples qui vont rejoindre les voûtes. Les nervures du rond-point se réunissent, au nombre de sept, autour d'une même clef. Un double collatéral, partagé en deux galeries par quatre piliers et dix-sept colonnettes, environne tout le chœur, autour duquel rayonnent quinze chapelles.

Les cinq premières chapelles de chaque côté n'occupent qu'une travée ; les nervures croisées de leurs voûtes reposent sur des colonnettes engagées dans leurs angles ; les cinq autres chapelles, qui occupent deux ou trois travées, ont des faisceaux de colonnettes pour soutenir leurs voûtes et leurs arcs-doubleaux. Toute l'ornementation des clefs de voûte et des chapiteaux est traitée avec une grande délicatesse. On a restitué aux chapelles de l'abside, de même qu'aux chapelles de la nef, la décoration polychrome qu'elles avaient perdue depuis longtemps ; de plus, on les a décorées de fresques représentant des scènes de la vie des saints auxquels elles sont dédiées. Trois rangées de fenêtres éclairaient le chœur et l'abside.

Le nombre total des fenêtres de l'église est de cent treize, sans compter les trois grandes roses. Toutes ces fenêtres étaient garnies de vitraux de couleur qui illuminaient l'édifice des teintes les plus brillantes et les plus variées. Au xvi^e siècle, on a cru devoir remplacer ces verrières par des verres incolores, qui laissent arriver le jour avec trop d'abondance et de crudité. La cathédrale de Paris a heureusement conservé les magnifiques roses des trois portails, dont l'éclat est incomparable.

Les sujets représentés par les vitraux de ces trois roses complètent le sens des sculptures de chacun des trois portails de l'église. Le compartiment central de la rose du midi est occupé par la Vierge ; autour d'elle sont rangés les douze prophètes ; dans les deux autres cercles, les signes du zodiaque et les travaux des mois, le combat des vertus et des vices. Au-dessus de la porte du Cloître, on voit la Vierge avec son fils, entourée des patriarches, des juges, des prêtres, des prophètes et des rois. La rose du midi, qui correspond à la porte des Martyrs, présente, en quatre cercles, le chœur des douze apôtres ; une armée de martyrs, parmi lesquels on distingue saint Denis portant sa tête à la main ; des anges, qui leur apportent des couronnes. Le centre de cette rose est occupé par les armes du cardinal de Lorraine pour sa réparation et pour celle de la voûte du croisillon méridional. Les vitraux des trois grandes roses de Notre-Dame sont évidemment contemporains des façades qu'elles décorent.

La décoration intérieure de Notre-Dame est d'une austère simplicité. Un grand nombre de statues et de monuments funéraires ont été détruits, soit du temps de la Révolution, soit par les transformations accomplies dans l'église à diverses époques. Au bas de la grande nef, au premier pilier de droite, on voyait une statue colossale qui représentait saint Christophe traversant les eaux en portant Jésus-Christ sur ses épaules, et érigée par Antoine des Essarts en 1413. Avant 1789, on voyait aussi au dernier pilier de la nef, à droite de l'entrée du chœur, sur une plate-forme portée par deux colonnettes, une grande statue de pierre représentant un roi armé de toutes pièces et monté sur son cheval de bataille. Cette statue, qui, selon les uns, représentait Philippe le Bel, selon d'autres, Philippe de Valois, fut détruite à coups de sabre par les Marseillais en 1792. L'ancien maître-

autel était placé entre quatre colonnettes de cuivre, soutenant des courtines d'étoffe que l'on changeait suivant les fêtes. Au fond du sanctuaire, on voyait un second autel, nommé l'autel des Ardents ou de la Trinité ; au-dessus de cet autel étaient placées, rangées en trois étages, les chasses de divers saints. Derrière le maître-autel, sur une plate-forme soutenue par quatre colonnettes de cuivre, s'élevait, à 15 pieds de hauteur, la chaise en vermeil de saint Marcel, évêque de Paris. Ce reliquaire, façonné en forme d'église et enrichi de pierres précieuses, pesait 436 marcs ; il fut porté à l'hôtel des Monnaies, pour être fondu, le 3 octobre 1792. La tradition populaire en attribue la fabrication à saint Eloi ; mais, en réalité, il avait été exécuté vers 1270. Toutes les dispositions du chœur furent modifiées pour l'exécution du vœu de Louis XIII.

Dans ses lettres patentes du 10 février 1638, Louis XIII, après avoir consacré son royaume à la Vierge, s'exprimait ainsi : « Afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés à ce sujet, pour monument et marque incontestable de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tiende entre ses bras celle de son précieux fils descendu de la croix, et où nous serons représentés aux pieds du fils et de la mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. » La mort ne laissa pas à Louis XIII le temps de réaliser son projet, qui ne fut exécuté que vers la fin du règne de Louis XIV. La nouvelle décoration ou, plutôt, la mutilation du chœur, commencée en 1699, fut terminée seulement une année avant la mort de Louis XIV. C'est, alors que le sanctuaire fut élevé de quatre marches au-dessus du chœur. Une partie de la clôture du chœur fut renversée avec les précieuses sculptures qui la décoraient, et à sa place s'ouvrirent les lourdes grilles et les arcades qui subsistent encore en partie. On ne peut nier que le groupe en marbre, connu sous le nom de *Vœu de Louis XIII*, ne soit une œuvre d'une grande valeur artistique. Il est placé sous la baie de l'arcade du milieu, au fond du sanctuaire. La Vierge part sur ses genoux le Christ descendu de la croix ; un ange soutient la main du Christ, pendant qu'un autre ange tient la couronne d'épines. Ce groupe, fort remarquable par l'expression des figures et par la vérité des attitudes, est dû au ciseau de Nicolas Coustou. Il est accompagné des effigies agenouillées de Louis XIII et de Louis XIV, en grand costume royal, par Guillaume Coustou et Coysevox. Des deux côtés du maître-autel, six anges de bronze portent les insignes de la passion. Le maître-autel qui existait aujourd'hui a remplacé un autel édifié, en 1806, des débris de celui qui avait été détruit en 1793. Les chandeliers et la croix proviennent de la cathédrale d'Arras ; ils furent donnés à Notre-Dame, en 1808, par le gouvernement consulaire. Le pavé du sanctuaire est formé par une mosaïque très-remarquable. La transformation générale du chœur, exécutée au xvi^e siècle, avait le tort de dénaturer le caractère de cette partie du monument ; toutefois, prise isolément, elle faisait grand honneur à l'architecte, Robert de Cotte, qui en avait donné les dessins et qui avait succédé à Mansard, dont les plans avaient été vivement et justement critiqués.

En 1860, M. Viollet-le-Duc s'occupa de la restauration du chœur ; il ne laissa subsister de la décoration de Louis XIV que les perrons qui n'altéraient pas le caractère de l'architecture du xiii^e siècle ; on dut reprendre le sous-sol, avec de grands ménagements, les piliers qui supportent l'abside, profondément altérés par suite des incrustations en marbre qu'ils avaient reçues.

La boiserie des stalles, la clôture du chœur s'est toujours composée d'une muraille pleine ; après avoir laissé un passage pour les deux entrées latérales, elle se prolongeait en clair-voie dans tout le pourtour du sanctuaire. À l'extérieur, cette clôture était revêtue de bas-reliefs dont la suite continuait sur les jubés du chœur et qui représentaient la vie du Christ. Une grande partie de ces bas-reliefs sculptés ont été supprimés par la destruction des jubés et par l'établissement des grilles latérales et des arcades qui entourent le sanctuaire. La scène se passe de l'est à l'ouest ; la légende complète du Christ commençant à l'entrée latérale du chœur au nord, traversant l'église avec le jube, se poursuivait dans le bas côté méridional, enveloppait l'abside et venait finir à peu près au point d'où elle était partie. Au point final, la figure en relief d'un homme à genoux, les mains jointes, représentait maître François Ruys, maçon de Notre-Dame, qui avait commencé ces sculptures ; une inscription, qui donnait son nom, ajoutait que l'œuvre avait été achevée en 1361, par son neveu Jean Le Boulleiller. Ceux de ces bas-reliefs qui garnissaient les parois de l'enceinte, derrière les stalles, au nord et au midi, subsistent encore. La partie

septentrionale, bien supérieure à l'autre, date du XIII^e siècle et se compose de treize sujets du Nouveau Testament. Celle du sud n'a été sculptée que dans le XVI^e siècle. Par suite de l'établissement du massif latéral du chœur, c'est par la *Visitation de la Vierge* que commence aujourd'hui la légende évangélique. Viennent ensuite : l'Annonce aux bergers de la naissance du Christ, la Nativité du Christ, l'Adoration des mages, *Hérode conseillé par le démon et présidant au massacre des innocents*, la Fuite en Égypte, la Présentation, Marie retrouvant dans le temple l'Enfant discutant avec deux docteurs, Jésus debout dans l'eau du Jourdain et recevant le baptême des mains de saint Jean, les Noces de Cana, avec le miracle de l'eau changée en vin; l'Entrée dans Jérusalem, la Cène et le Christ lavant les pieds à saint Pierre, Jésus au jardin des Oliviers. Sur le jubé, on voyait les mystères de la passion et de la résurrection. Sur la clôture du chœur, du côté du midi, les bas-reliefs représentent les diverses apparitions du Christ avant sa résurrection : le Christ se montrant à Madeleine, son Apparition aux saintes femmes, le Christ et les apôtres, les Disciples d'Emmaüs à table avec le Christ, Jésus apparaissant aux apôtres assemblés, l'Incroyable et la conversion de saint Thomas, la Pêche miraculeuse, la Mission des apôtres, Jésus-Christ à table avec ses apôtres leur donne sa bénédiction avant de monter au ciel. Ces bas-reliefs sont colorisés; la plupart des sujets sont traités avec un sentiment et un art admirables.

Au milieu du chœur se trouve un lutrin en bronze très soigneusement ciselé. Huit tableaux de maîtres contribuent à la décoration du chœur; ce sont : la *Nativité de la Vierge*, par Philippe de Champaigne; la *Visitation de la Vierge*, par Jouvenet; l'Adoration des mages, par Lafosse; l'Annonciation de la Vierge, par Hallé; l'Assomption de la Vierge, par Laurent de La Hire; la Présentation de la Vierge, par Philippe de Champaigne; la Fuite en Égypte et la Présentation au temple, par Louis de Boullogne.

L'église de Notre-Dame possède une collection nombreuse de grands tableaux de l'école française, dont la plupart lui ont été donnés par la communauté des orfèvres, qui jadis en offrait un chaque année, le 1^{er} mai. Cette offrande remplaçant le mai de charpente que les maîtres orfèvres de Paris étaient dans l'usage de présenter annuellement, depuis 1449, devant le grand portail de Notre-Dame, le premier jour du mois de mai, à l'heure de minuit. Parmi ces tableaux, qui, depuis plusieurs années, ne figurent plus dans l'église, mais qui y seront probablement replacés, nous citerons : *Saint Jean prêchant dans le désert*, par Parrocel le père; la *Descente du Saint-Esprit*, par J. Blanchard; le *Martyre de saint André*, par Le Brun; les *Vendeurs chassés du temple*, par Hallé; le *Martyre de saint Simon*, par Boullogne; le *Martyre de sainte Catherine*, par Vien; *Saint Charles Borromée donnant la communion aux pestiférés*, par C. Vanloo, etc.

Autrefois, des dalles funéraires, qui présentaient les effigies et les épitaphes d'une foule de personnages illustres de l'Eglise et de l'Etat, couvraient en quantité innombrable le sol de la cathédrale. Des monuments portant des statues de pierre ou de bronze s'élevaient au-dessus du sol, surtout dans les chapelles et dans le chœur. Lors des travaux exécutés sous Louis XIV, pour l'accomplissement du vœu de Louis XIV, les sépultures du chœur furent remplacées par un mosaïque. A cette époque, on détruisit les effigies et les épitaphes, et on déplaça les restes d'un grand nombre de personnages dont les noms nous ont été conservés par des procès-verbaux dressés au moment même de la démolition des tombeaux. Voici ces noms qui, pour la plupart, appartiennent à l'histoire : Philippe de France, archevêque de Paris, fils de Louis VI, dit le Gros (1101); Geoffroy, duc de Bretagne, fils de Henri II, roi d'Angleterre (1186); Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe-Auguste (1189); Philippe de France, comte de Boulogne, fils de Louis VIII (1225); Louis de France, dauphin de Viennois, fils de Charles VI (1415); Louise de Savoie, mère de François I^{er} (1531) [son cœur]; le roi Louis XIII (1643) [ses entrailles]. Les évêques et les archevêques de Paris inhumés dans le chœur étaient : Eudes de Sully (1208); Etienne II, dit Taupin (1219); le cardinal Ayméric de Sagnac (1384); Pierre d'Orgemont (1400); Denis Dumoulin, patriarche d'Antioche (1447); Pierre de Marca (1662); Hardouin de Péréfixe (1671); François de Harlay (1695). Les restes de ces personnages furent recueillis dans un cercueil de pierre, que l'on plaça sous le pavé du sanctuaire, près du grand autel, du côté de l'épître.

De 1771 à 1775, les pierres tombales qui composaient l'ancien dallage de la nef, de ses bas côtés, du transept et des collatéraux du chœur furent remplacées par un dallage symétrique en grands carreaux blancs et bleus.

Diverses familles illustres avaient leurs sépultures dans des chapelles qui portaient leur nom. Dans la chapelle des Ursins, on voyait les effigies, en pierre peinte, de Jean Jouvenet ou Juvénal des Ursins, conseiller du roi, et de sa femme, Michelle de Vitry; au-dessus de ces statues était un grand tableau représentant, agenouillés dans une galerie gothique, Juvénal des Ursins, sa femme

Michelle de Vitry, leurs quatre filles et leurs sept fils, parmi lesquels un évêque de Laon, un chancelier de France et un archevêque de Reims. Ce tableau a pris place au Louvre, parmi les plus vieux modèles de la peinture française. Dans une autre chapelle étaient les mausolées, avec effigie en marbre, d'Albert de Gondî, duc de Retz, maréchal de France, mort en 1602, et de son frère Pierre, cardinal de Gondî évêque de Paris, mort en 1616. Les statues de la famille des Ursins et celles des deux Gondî sont au musée historique de Versailles. Dans la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Etienne se trouvait la sépulture de la famille d'Harcourt-Beuvron; on y voit encore un mausolée en marbre blanc, érigé au comte d'Harcourt, mort en 1763; ce monument fut exécuté par Pigalle. Il se compose de quatre figures plus grandes que nature; à la voix de son épouse qui l'appelle, le comte soulève la pierre de son tombeau, mais la Mort, représentée par un squelette drapé d'un linceul, le retient dans le sépulcre. Dans une des chapelles absidiales, dite de Vintimille, parce qu'elle servait de sépulture à la famille de ce nom, se trouve un mausolée érigé en 1815, à la mémoire du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, mort en 1808. Ce monument a été exécuté par Desaine. Dans une autre chapelle absidiale se trouve un monument consacré à l'archevêque Leclerc de Juigné, mort en 1811. Dans une des chapelles du chœur, entre les deux entrées de la sacristie neuve, M. Auguste Debay a sculpté le mausolée que l'Assemblée nationale vota en 1848, pour honorer le dévouement de l'archevêque Denis-Anguste Affre, tué au milieu des barricades du faubourg Saint-Antoine. Le prélat est représenté sur le sarcophage, au moment où il s'affaisse, mortellement frappé.

Sous la tour du nord, à l'entrée du collatéral de la nef, on voit, incrustée dans le mur, une grande pierre tombale sculptée en bas-relief, autrefois placée dans une des chapelles du chœur, sur la sépulture d'un chanoine nommé Etienne Yver. Au bas de la dalle, le chanoine, rongé des vers, est étendu sur un sépulcre; un peu plus haut, il sort à moitié du tombeau, les mains jointes, entre saint Etienne et saint Jean l'Evangéliste. La partie supérieure du bas-relief représente le Christ venant juger les hommes.

L'orgue de Notre-Dame, devenu, par la magnifique restauration que lui a fait subir M. Aristide Cavaillé-Coll, l'un des plus splendides instruments de ce genre qui existent en Europe, a été construit sous le règne de Louis XV, vers le milieu du XVIII^e siècle, par Thierry Lescolle. Réparé dans les dernières années de ce même siècle par le célèbre facteur Clicquot, qui y apporta des améliorations et y fit des additions considérables, retouché, de 1832 à 1838, mais d'une façon secondaire, par M. Deley, il doit sa dernière restauration à M. Cavaillé-Coll qui n'a, pour ainsi dire, rien conservé de l'ancien instrument, en a à peu près tout refait et peut, par conséquent, se vanter à bon droit d'en être l'unique auteur. Cet orgue, terminé en 1868, contient 86 jeux, manœuvrés par 110 registres qui sont distribués sur cinq claviers à mains et un clavier de pédales. Il a 22 pédales de combinaison et environ 6,000 tuyaux. Son étendue n'est pas moindre de dix octaves. Quant à la soufflerie, elle contient 25,000 litres d'air comprimé et est alimentée par six paires de pompes fournissant 600 litres d'air par seconde. Soigné avec l'attention la plus scrupuleuse jusque dans ses détails, cet orgue est des moins importants sa composition harmonique et des éléments tout nouveaux de sonorité; ses jeux de fond sont tout à la fois d'une douceur et d'une ampleur incomparables; les jeux de combinaisons, les jeux d'anches, unis ou séparés, se distinguent avec une précision et d'une façon étonnantes; enfin, les tutti sont d'une puissance magistrale, formidable, pourrait-on dire, et font un grand effet dans le vaste vaisseau de Notre-Dame de Paris. Ce magnifique instrument, regardé comme un chef-d'œuvre hors ligne, possède une base de 16 degrés pris dans la série harmonique de 1 à 32, tandis que l'orgue de Saint-Sulpice par exemple, quoique ayant un plus grand nombre de jeux, ne possède que 11 degrés de cette même série.

En 1711, une crypte fut creusée au milieu du chœur, pour servir de sépulture commune aux archevêques; dans le courant des travaux, on découvrit dans les fondations d'une tour du chœur, au-dessous de la chapelle du nord au sud et qui était probablement le mur latéral d'une des anciennes églises, on découvrit, disons-nous, neuf pierres cubiques offrant, pour la plupart, sur leurs surfaces des bas-reliefs et des inscriptions, et dont plusieurs se rapportaient pour former des autels. Une inscription déchiffrée sur l'une de ces pierres fixe au règne de Tibère l'érection de ces autels.

Les sculptures de ces pierres présentent un singulier mélange de la mythologie romaine et de la religion gauloise. On y reconnaît Jupiter, Vulcain, Castor et Pollux, en compagnie d'Esus, du taureau sacré et d'un dieu nommé Cernunnos. Ce dieu, peut-être particulier aux Parisiens, est représenté la tête chauve, le menton barbu, revêtu d'une draperie, le front accosté de deux grandes cornes de cerf, dont les extrémités portent deux anneaux. Le taureau sacré est couvert d'une draperie en forme d'étoile; il porte sur la tête, sur le dos et sur

la croupe trois grues; l'inscription lui donne le titre de *Taurus Trigaranus*, taureau aux trois grues. Cinq de ces pierres sont conservées au musée de Cluny.

Cette découverte confirma la tradition qui rapportait que la première cathédrale de Paris avait été construite sur les débris d'un temple païen.

La sacristie lourde et disgracieuse que Soufflot avait adossée aux chapelles du chœur a fait place à une construction gothique d'une grande élégance, et dont le style pur et délicat est complètement en harmonie avec le caractère général de l'édifice. Les fenêtres en ogive qui éclairaient cette sacristie et qui sont garnies de vitraux modernes représentant des évêques et des archevêques de Paris, et d'autres sujets ayant trait à l'histoire de l'Eglise. C'est dans cette sacristie que sont conservés les objets qui composent le trésor de Notre-Dame. Ce trésor était autrefois célèbre par sa magnificence. La piété des princes, des évêques et des particuliers l'avait enrichi successivement d'une quantité d'objets du plus grand prix. La plupart de ces richesses ont été dispersées par la Révolution. Après le concordat, le gouvernement fit restituer à l'archevêque quelques objets qui avaient été conservés dans les dépôts publics, et le trésor se reconstitua peu à peu. Il avait acquis une nouvelle splendeur, lorsqu'il fut pillé dans le mouvement populaire du 13 février 1831.

Depuis cette époque, il s'est reformé de nouveau, et il constitue encore une collection des plus intéressantes pour l'archéologue et pour le curieux. Parmi les objets précieux que renferme aujourd'hui le trésor de Notre-Dame, nous signalerons : un reliquaire dans lequel on expose le clou de la passion, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Denis, et la relique de la vraie croix, envoyée en 1109 à Galon, évêque de Paris, par Anseau, chantre de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem; un autre reliquaire où l'on place, à certaines fêtes, la couronne d'épines de la passion, en l'honneur de laquelle saint Louis construisit la Sainte-Chapelle; la croix d'or de l'empereur Manuel Comnène (XII^e siècle), que la princesse Anne de Gonzague légua, en 1683, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; plusieurs reliquaires du XIII^e siècle, d'un admirable travail; d'autres reliquaires des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles; deux calices en vermeil de la même époque; la croix en bois et cuivre trouvée dans la tombe de l'évêque Eudes de Sully, successeur du fondateur de la cathédrale; des chapelles légées à l'église par dix-sept archevêques; des ostensoirs et des vases sacrés d'une richesse éblouissante, donnés à la cathédrale par les rois qui se sont succédés en France depuis le concordat; un calice allemand du XVI^e siècle; des ornements sacerdotaux de la plus grande beauté, présents de l'empereur Napoléon I^{er}, de Louis XVIII, de Louis-Philippe, de Napoléon III; les vêtements pontificaux que portait le pape Pie VII au sacre de Napoléon I^{er}; deux bannières russes prises à Sébastopol; un crucifix d'ivoire donné, suivant la tradition, par Louis XIV à Mlle de La Vallière; une partie des vêtements que l'archevêque Affre portait lorsqu'il tomba sur la barricade du faubourg Saint-Antoine; les vêtements ensanglantés de l'archevêque Sibour, tombé à Saint-Etienne-du-Mont, sous le couteau de l'abbé Verger, etc. Citons encore la discipline de saint Louis, un sac de soie tissé d'or, une ceinture de lin rehaussée d'ornements de couleur, des fragments de vêtements et de linges provenant de ce prince, et une grande quantité d'autres reliques.

Il ne reste maintenant à dire quelques mots du chapitre, du cloître de Notre-Dame et de l'ancien palais épiscopal.

Bien que tout porte à croire que la cathédrale ait été desservie par un collège de chanoines dès les derniers temps de la dynastie mérovingienne, il est fait mention des chanoines de l'église de Paris, pour la première fois, dans les statuts du concile tenu à Paris le 6 juin 829, dans l'église de Saint-Etienne. L'évêque de cette ville, Inchaud, cède aux chanoines, en toute propriété, plusieurs terres et villages qui appartenaient à l'église de Paris, avec leurs dépendances. Ces chanoines étaient tenus, à des époques déterminées, à laver les pieds des pauvres de l'hôpital Saint-Christophe, qui fut plus tard l'Hôtel-Dieu. Dans l'origine, les chanoines de Notre-Dame étaient souvent appelés les *frères de Saint-Marie*; Charles le Chauve leur fit don du grand pont de Neuilly, au-dessous duquel se trouvait la chapelle d'Aix-la-Chapelle, on nommait le chapitre : *Conventio vel conventus fratrum aut canonicorum beatae Mariae*; on ne le désigna sous le nom de *capitulum* qu'à partir de 1703. Les chanoines et les bénéficiers résidaient dans le cloître, sur le côté septentrional de la cathédrale; les murs de ce cloître avaient été élevés vers 915 par Théodulph, évêque de Paris. On sait quelle immense célébrité acquit, au XII^e siècle, les écoles du cloître de Notre-Dame; c'est sur les bancs de ces écoles qu'Abailard s'arma pour la controverse; on dit que Louis VII suivit les cours du cloître. Le règlement sévère du concile d'Aix-la-Chapelle était rigoureusement suivi par le chapitre et par tout le clergé de Notre-Dame. Quiconque manquait sans excuse valable à un office de jour ou de nuit perdait la rétribution et la distribution manuelles. L'église de Paris conserva jusqu'en 1790 l'usage de chanter matines à minuit; il s'était

formé en 1205, à Paris, une confrérie composée de personnes pieuses qui, à l'exemple des chanoines, venaient, à minuit, assister aux matines; on la désignait sous le nom de *Confraternitas beatae Mariae Parisiensium surgentium ad matutinas*. Pendant les troubles de la captivité du roi Jean, on avait interdit à toutes les églises collégiales de Paris de sonner leurs cloches pendant la nuit, de peur de donner l'alarme mal à propos. La cloche du couvre-feu de Notre-Dame, qui appelait les chanoines de la cathédrale à matines, était seule exceptée de cette défense. Vers le milieu du XIII^e siècle, les chanoines agrandirent considérablement le cloître; il paraît que ce cloître n'eut jamais le caractère régulier des constructions auxquelles on donne ce nom; ce fut toujours une réunion d'habitations que rien de particulier ne distinguait des autres maisons de la ville, mais qui était séparée des habitations mondiales par une enceinte de murailles percée de plusieurs portes. On montrait encore, il n'y a pas longtemps, dans l'ancienne enceinte du cloître, la maison du chanoine Fulbert, l'oncle d'Héloïse. Le cloître renfermait deux églises, Saint-Aignan et Saint-Jean-le-Rond. Les chanoines avaient pour promenade un jardin situé à l'extrémité orientale de l'île et nommé le *terrain*, dont l'emplacement, conquis sur le lit de la rivière et exhaussé par les débris des démolitions et des reconstructions successives de la cathédrale, était appelé par le peuple la *Motte aux papeteriers*.

Le chapitre de Notre-Dame se composait de huit dignités et de cinquante-deux canonicats; les dignités étaient : le doyen, le chantre, l'archidiacre de Paris, l'archidiacre de Jossas et l'archidiacre de Brie, le sous-chantre qui était en même temps intendant des censives, le chancelier et le pénitencier. Il y avait en outre six vicaires perpétuels, deux vicaires de Saint-Aignan, et un chapelain; huit bénéficiers, chanoines de Saint-Jean-le-Rond, et dix bénéficiers, chanoines de Saint-Denis-du-Pas. Cent cinquante chapelles fondées dans Notre-Dame étaient desservies par autant de chapelains. Le revenu du chapitre s'élevait à 180,000 livres. Le chapitre de Notre-Dame était indépendant de la juridiction de l'archevêché; lui-même avait juridiction sur tous ses membres, sur les bénéficiers, chapelains et officiers de l'église, sur l'Hôtel-Dieu et sur les églises qu'on appelait les filles de Notre-Dame. Ces filles de Notre-Dame étaient les quatre collégiales de Saint-Merry, de Saint-Sépulcre, de Saint-Benoît et de Saint-Etienne-des-Grès. Le chapitre avait aussi une juridiction séculière, qui s'appelait la barre du chapitre.

L'ancien chapitre de Notre-Dame fut supprimé le 22 novembre 1790; peu de corps ont fourni un aussi grand nombre d'illustrés et savants personnages. Il a donné à l'Eglise : six papes, Grégoire IX, Adrien V, Boniface VIII, Innocent VI, Grégoire XI et Clément VII; trente-deux cardinaux, trente-quatre archevêques et près de cent soixante évêques. Parmi les chanoines de Notre-Dame qui se sont distingués dans les lettres ou dans les sciences, nous nommerons : Pierre Comestor ou le Mangeur, Pierre d'Ailly, Jean Gerson, Alain Chartier, Pierre Lescol, Joachim du Bellay et Claude Sarrasin.

De nos jours, le chapitre de Notre-Dame se compose de trois archidiacres, vicaires généraux de Paris, de seize chanoines titulaires, de six chanoines prébendiers et de cent chanoines honoraires, de quatre vicaires de chœur et de trois directeurs de la maîtrise.

Au midi de la cathédrale, entre l'église et le bras méridional de la Seine, se trouvait un vaste édifice qui servait de résidence aux évêques et, plus tard, aux archevêques de Paris. De temps immémorial, la maison de l'évêque fut située vers cet emplacement. En 1161, l'évêque Maurice de Sully, fondateur de Notre-Dame, fit construire un palais épiscopal en rapport avec l'importance de l'Eglise de Paris. Ce logis, augmenté de plusieurs corps de bâtiments au XVI^e siècle, présentait une masse imposante. De hautes tours et des murs crénelés lui donnaient un aspect féodal; on y voyait une double chapelle, dont l'étage inférieur servait pour les prisonniers de l'évêché; la chapelle supérieure servait au sacre des évêques, aux ordinations des prêtres et à quelques assemblées solennelles. Pierre le Chantre, chanoine de Notre-Dame, qui écrivait vers l'an 1180, nous apprend que certains duels judiciaires se faisaient dans la première cour de l'évêché. En 1097, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, fit abattre la plus grande partie des bâtiments élevés par ses prédécesseurs, ne conservant guère que la chapelle, et fit construire un nouveau palais archiepiscopal. Pendant la Révolution, ce palais servit quelque temps aux séances de l'Assemblée constituante, puis il fut annexé à l'Hôtel-Dieu, et la chapelle de Maurice de Sully fut convertie en un amphithéâtre de dissection. Il fut rendu au diocèse de Paris après le concordat et subit diverses modifications en 1809 et en 1818.

En février 1831, le peuple, accusant M. de Quélen, archevêque de Paris, d'avoir prélevé les mains aux manifestations légitimistes du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, envahit l'archevêché et le sacagea complètement. La destruction s'accomplit avec une rapidité sans exemple; au bout de quelques instants, l'édifice ne fut plus qu'une ruine. Les meubles, les ornements pontificaux, une foule d'objets

précieux et tous les livres de la bibliothèque furent jetés à la Seine. Il ne reste aucun vestige du vieux palais des évêques de Paris.

On peut consulter sur Notre-Dame de Paris : *Description de l'église métropolitaine de Paris*, par Charpentier (Paris, 1767, in-fol.) ; *Curiolité de l'église de Paris*, avec l'explication des tableaux qui ont été donnés par le corps des évêques (Paris, 1753) ; *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris*, par M. Gilbert (Paris, 1821, in-18, fig.) ; *Notre-Dame de Paris*, par Collebère (Paris, 1863, in-fol.), recueil contenant 80 pl. et une notice archéologique ; *Description de Notre-Dame, cathédrale de Paris*, par M. de Guichenot et de Villot-le-Duc (Paris, 1858, in-8, fig.) ; *Tombeaux disparus dans la cathédrale de Paris*, dessinés par C. Boucher de Villers et gravés par Denis (1746, in-fol.) ; *Historia ecclesiastica parisiensis*, auteur G. Dubois (Paris, 1600 et 1710, 2 vol. in-fol.) ; *Les Églises et monastères de Paris*, par H.-L. Bordier (Paris, 1850, pet. in-8°), pièces en prose et en vers des IX^e, XIII^e et XIV^e siècles, publ. d'après les manuscrits, avec notes et préliminaires.

Notre-Dame de Paris, célèbre roman de Victor Hugo (1831, 2 vol. in-8°). Ce livre, réimpression vivante du moyen âge, est une œuvre puissante et l'un des plus beaux titres littéraires de son auteur. Tout en fouillant avec une patience d'archéologue les recoins du vieux Paris, en étudiant les mœurs, les lois, les monuments, les superstitions populaires, en paraissant s'égayer dans des digressions sans fin sur les truands, les écoliers, les alchimistes, les poètes, les marchands, les magistrats, la cour des Miracles et le palais de justice, sur tout ce qui donne à cette époque sa physionomie, Victor Hugo a concentré toutes ces peintures, avec un art extrême, dans le cadre le plus dramatique ; le poète a su dominer l'auteur et emprendre chaque page d'un intérêt poignant, comme s'il n'avait eu en vue que de heurter des passions furieuses.

Le livre est bien intitulé *Notre-Dame de Paris*, car c'est la sombre et magnifique cathédrale qui en est la principale héroïne ; elle tient la place la plus considérable dans les descriptions, comme symbole suprême de l'art et de la pensée du moyen âge, et c'est autour d'elle que toute l'action gravite. L'auteur a pris pour épigraphe le mot grec *ἀνὰ γὰρ κ'ὀψιδιφύ*, dit-il, sur les murs d'une cellule des tours ; ce mot, « fatalité », dans lequel il lui a vu l'entière de quelque prêtre ignoré, d'une « âme en peine » étouffée sous l'ascétisme du cloître, nul autre ne l'a jamais lu et ce point de départ est probablement imaginaire, mais importe ; l'épigraphie est bien choisie, c'est la fatalité, l'horrible destinée antique, qui conduit tout dans ce livre, qui livre le prêtre à l'amour, la bohémienne au prêtre et force une mère à livrer sa fille au gibet.

L'action est touffue et fouillée comme ses architectures de cathédrales à l'ombre desquelles V. Hugo transporte son lecteur. De grandes fresques historiques, où le grotesque se mêle audacieusement au sublime, déroulent une à une toutes les physionomies du vieux Paris. C'est d'abord la cohue populaire qui encombre la grande salle du palais de justice où l'on va jouer un mystère de P. Gringoire, silhouette de poète familier un peu outré par V. Hugo, mais dans laquelle il a incarné la misère littéraire de l'époque. Dans cette cohue, on fait connaissance avec quelques personnages du drame : Jehan Frollo l'écolier, Trouillefou, roi de Thunes, chef des truands, vient de mourir, à Notre-Dame, l'élection du pape des fous, se ne bruyante et grotesque, d'une réalité saisissante. L'été du pulvériser en fosse, c'est le sonneur de cloches de Notre-Dame, l'horrible bossu Quasimodo, la plus abominable personification de la laideur physique ; l'auteur a épuisé toute sa verve et toute son imagination à torturer l'épine dorsale du pauvre diable, à faire grinacer sa bouche horrible, à noircir ses longues dents, à charger son visage de pustules et de verrues ; de plus, il l'a fait sourd et borgne. Quasimodo, c'est la difformité idéale, comme la Esmeralda est l'idéal de la grâce, de la jeunesse et de la beauté. Une nouvelle de Cervantes, la *Gitanilla*, où il n'est question que de bohémien et d'enfants volés, a pu donner à Victor Hugo l'idée de cette poétique et presque surréaliste création, mais il a dépassé son modèle.

Voici la Esmeralda qui danse, avec sa jupe baroloise, son corsage d'or, arrondissant ses deux bras, faisant rouler le tambour de basque, au milieu d'un cercle de badauds, sur le parvis de Notre-Dame. « Si cette jeune fille était un être humain, on ne fêlerait, on n'aurait ni le dire. On était fasciné par l'effrayante vision. Elle n'était pas grande, mais elle le semblait, tant sa fine taille s'élevait hardiment. Elle était brune, mais sa peau avait le reflet doré des Andalouses et des Romains. Son petit pied était aussi andalou, car il était tout ensemble à l'étré et à l'aise dans sa gracieuse chaussure. Elle dansait, elle tournait, elle tourbillonnait sur un vieux tapis de l'ère jetée négligemment sous ses pieds. Et chaque fois qu'en tournoyant sa rayonnante figure passait devant vous, ses grands yeux noirs vous jetaient un éclair. »

La danseuse, pauvre mouche tourbillonnante dans un rayon de soleil, est déjà guettée par

l'immonde araignée, l'archidiacre Claude Frollo, dont les deux yeux de flamme sont fixés sur elle ; il contemple cet éblouissement du haut de sa loge, au bas des tours de la cathédrale, et il sent de plus en plus s'enfoncer dans son cœur un désir fou, qu'il voudrait chasser. Claude Frollo est le prêtre du moyen âge, alchimiste, presque magicien, perdu dans la science, ne sachant ce que c'est que la femme et l'amour, et cette bohémienne qu'il n'a fait qu'entrevoir réveille en lui des passions féroces. Il la lui faut ; il l'essaie de la faire enlever, le soir même, par son sonneur, Quasimodo ; la belle se débat et elle est sauvée des mains du monstre par une escouade d'archers que commande un superbe gentilhomme, Phœbus de Châteaupers ; le prêtre n'a réussi qu'à se susciter, dans ce beau gendarme, un rival redoutable.

Pendant que ceci se passait autour de Notre-Dame, le familier Pierre Gringoire chassé de son logis, la tête pleine de vent et l'estomac vide, réduit à ne souper que de l'odeur des rôtisseries et à coucher dans le ruisseau, s'égare à travers les quartiers perdus de la rive droite et tombe en pleine cour des Miracles. Il était depuis longtemps escorté d'aveugles, de manchots, de béquillards, de cul-de-jatte qui lui demandaient la charité dans toutes les langues, et, quand il veut retourner en arrière, le cul-de-jatte a retrouvé ses jambes, le manchot lui barre le chemin de ses deux bras et l'aveugle le regarda avec des yeux flamboyants. Il est amené par devant le roi de Thunes, qui procède à l'interrogatoire, et le perplexé philosophe essaye de se tirer de ce mauvais pas à l'aide de beaux discours ; peines perdues ; il va mourir, à moins qu'une femme n'en veuille comme mari ; les plus horribles sorcières viennent le regarder sous le nez et tâter sa peau ; personne n'en veut et déjà il a la corde passée autour du cou lorsque la Esmeralda, dont l'absence prolongée inquiétait déjà la bande, survient, se fait rendre compte de l'affaire et, pour lui sauver la vie, demande qu'on lui adjoigne le pauvre diable ; le roi de Thunes laisse tomber un vieux pot qui se brise en quatre tessons et benoit les époux en disant : « Allé ; vous en avez pour quatre ans. » C'est le mariage à la cruche cassée. C'est une vive peinture que celle de cette cour des Miracles, pleine de tapage, fourmillant de mœurs étranges et de dialectes inconnus.

Inutile de dire que Gringoire n'est que le mari platonique de la bohémienne, fleur de chasteté qui sait se garder de toute atteinte. Le péripatéticien continue ses promesses philosophiques à travers les rues de Paris, mais non plus en orisif ; il a appris à soulever des poids avec ses dents et à tenir des chaises en équilibre sur le bout de son nez. Son ami l'archidiacre le rencontre dans l'exercice de sa profession nouvelle et pâlit en apprenant qu'il est le mari de la Esmeralda ; les plaintes pitoyables du pauvre diable sur les méfaits de la nuit ne nous occupent pas un peu et le jaloux, qui se laboura la poitrine de ses ongles à la pensée des dangers vagues que la jeune fille peut courir dans son aventureuse existence. Esmeralda songe bien à lui. Elle est tout occupée intérieurement de son beau gendarme, Phœbus de Châteaupers, et continue de danser au soleil. Elle ne se connaît que deux ennemis, le moins, l'affreux moine qui pue, c'est ainsi qu'elle désigne l'archidiacre, et la recluse d'une des logettes de la place de Grève, odieuse vieille à qui autrefois son enfant a été volé par des bohémienues et qui voudrait dévorer, déchirer de ses griffes toutes les bohémienues. L'histoire de cette femme, autrefois fille de joie à Reims sous le nom de la Chantrelle, racontée par des paysannes, est un des récits naïfs et attendrissants du livre. La recluse du Trou-aux-rats est plus qu'à demi folle et ne pense jamais à son enfant sans des treillisements de bête fauve ; elle a conservé un de ses petits souliers brodés de verroterie et, comme la Esmeralda porte l'autre sur sa poitrine en guise de talisman, qu'on lui a dit qu'à l'aide de ce petit soulier elle retrouvera sa mère, le drame commence à se dessiner d'une façon terrible.

Esmeralda retrouve enfin Phœbus et lui laisse voir qu'elle l'aime ; le capitaine lui donne un rendez-vous et l'emmène un soir chez la Falsouriel, une maison borgne du pont Saint-Michel ; il est suivi par Claude Frollo et, au moment où il va triompher des résistances de la bohémienne, il reçoit un coup de poignard qui l'étend aux pieds et la jeune fille ; l'assassin prend la fuite et la Esmeralda tout en pleurs est arrêtée comme un meurtrier. Son procès est vite instruit ; c'est quelque chose de lugubre. L'officialité s'en est emparée, sous le prétexte qu'il y a là-dessus de la magie, et V. Hugo fait à cette occasion le tableau de ces procédures ténébreuses, propres aux tribunaux ecclésiastiques. La chèvre de la bohémienne, la gracieuse Djali, qui sait compter l'heure qu'il est et choisir dans un jeu de lettres celles qui forment le nom de Phœbus, est également convaincue de sorcellerie et condamnée au gibet avec sa maîtresse. Dans la chambre de la torture, la Esmeralda avoue tout ce qu'on veut, avoue que les hideux instruments aient martyrisé ce beau corps, fait pour les plaisirs de l'amour, comme le remarque l'archidiacre, présent à l'horrible scène, et ce prêtre abominable vient encore la trouver au fond de son

cachot, lui promettant la liberté pour un baiser : elle le repousse avec dégoût. Bientôt, en chemise, pieds nus et la corde au cou, un clerc de cire à la main, la pauvre victime vient faire amende honorable devant le portail de Notre-Dame. Pendant ce temps, l'archidiacre s'est enfui comme un fou à travers la ville, et quand il rentre, brisé de fatigue et de terreur, quand il compte bien que sa victime est morte, qu'il en a pris son parti, il apprend qu'elle est sauvée, qu'elle a trouvé asile dans la cathédrale, protégée par les vieilles munices ecclésiastiques. Au moment où elle s'agenouillait sous les porches, Quasimodo, qui aime aussi la bohémienne depuis le jour que, exposé au pilori pour la tentative d'enlèvement, torturé par la soif, il a bu à la gourde que lui présentait l'oubliée jeune fille, Quasimodo s'est laissé glisser de la galerie de Notre-Dame à l'aide d'une corde, a saisi la Esmeralda et l'a entraînée dans l'église en criant de toutes ses forces : « Asile ! Asile ! Le peuple a battu des mains et les gens de justice stupéfaits ont fait retourner à la prison le tambourau vide. »

D'abord effrayé de son monstrueux sauveur, la Esmeralda s'accoutume à ce dévouement farouche ; elle vit cachée et presque heureuse, dans une des cellules des tours ; Quasimodo veille sur elle, comme un chien, et la défend même contre Frollo. L'amour pur et soumis dans cet être difforme, toutes les vertus sous une enveloppe grotesque et repugnante, voilà une de ces antithèses familières au maître ; cette fois, du moins, elle ne choque pas ; Quasimodo se trouve dans son milieu et ne dépare pas les mascarons grimés, les hydres à gueules tortes et toutes ces difformités architecturales qui concourent à l'ensemble majestueux d'une cathédrale gothique.

Cependant les truands s'inquiètent de ne plus avoir chez eux la bohémienne ; ils ne la croient pas à l'abri de la justice dans l'asile, et ils rêvent de l'en arracher. Une nuit, toute la cour des Miracles, armée de goux en haillons qui, pour l'occasion présente, ont retrouvé dans leur arsenal un tas de vieilles ferrailles, traverse lentement la capitale et vient assiéger Notre-Dame. Quasimodo n'y veut pas résister ; il voit seulement qu'on veut lui enlever la jeune fille et, pendant que les truands ébranlent à coups de bélier les portes de la cathédrale, il fait pleuvoir sur eux, du haut de la galerie, des poutres, des pierres, du plomb fondu, tout ce que peut inventer son imagination en détresse, et lutte seul victorieusement contre la horde belliqueuse. Les truands montent à l'assaut à l'aide d'une échelle et Quasimodo, saisissant à temps l'échelle, lance sur le parvis toute la grappe d'hommes : c'est un combat homérique. Louis XI seul veille à cette heure dans Paris et, de son réduit de la Bastille où il était en train de se faire rendre compte de ses dépenses du mois, de visiter ses fameuses cages de fer, il envoie l'ordre à la maréchalesse de dissiper l'insulte ; Phœbus de Châteaupers, qui a survécu au combat de poignard, achève l'œuvre de Quasimodo et met les truands en déroute. Claude Frollo a profité du tumulte pour faire évader la Esmeralda ; il la traverse avec elle le bras droit de la Seine et, arrivé sur la Grève au pied du gibet, il l'essaie encore de combattre le dégoût que la jeune fille a pour lui ; qu'elle dise un mot, et il la sauvera ; mais Esmeralda le repousse toujours avec la même horreur. Furieux, le prêtre se résout à la livrer et, de peur qu'elle ne lui échappe, il la confie aux griffes de la recluse, dont il connaît la haine féroce pour la bohémienne. En vain celle-ci supplie sa geôlière, la recluse ne lâche pas prise ; mais voici qu'en se débattant la jeune fille laisse voir son petit soulier, son amulette ; la mère reconnaît son enfant. Elle veut la sauver, alors, la cavalerie dans son trou ; il est trop tard. L'ermite arrive, arrache sa fille à cette mère changée en bête fauve et la conduit à la potence. En ce moment, deux hommes regardent la Grève, du haut de la tour nord de Notre-Dame ; c'étaient Claude Frollo et Quasimodo. Quand les derniers treillisements agitent cette forme blanche que tous deux voyaient pendre au gibet, le prêtre sourit affreusement ; Quasimodo vit le sourire et, prenant l'archidiacre à pleines mains, il le précipita du haut de la tour. L'agonie du misérable, qui se raccroche aux pierres avec ses ongles, qui se suspend quelques minutes adossus de l'abîme et qui, lâchant prise enfin, se broie sur le pavé, est une des plus belles pages que V. Hugo ait écrites. Quant à Quasimodo, il va mourir dans le charnier de Montfaucon, tenant embrassé le cadavre de celle qu'il aimait.

Tel est ce livre, à la fois si pittoresque et si dramatique. Nous n'avons pu le suivre dans ses curieuses études de mœurs, dans ses digressions artistiques et archéologiques qui ont remis en honneur le goût des vieux monuments nationaux, dans ces descriptions que le poète a rendues vivantes à force d'art et de passion. « *Notre-Dame de Paris*, dit Jules Janin, est une terrible et puissante lecture dont l'esprit se souvient comme d'un horrible cauchemar, avec terreur. C'est là surtout que la verve, le génie, l'audace, l'indélébile saignifroid et l'incroyable volonté du poète s'étaient dans toute leur puissance. Que de malheurs entassés dans ces lugubres pages ! Que de ruines relevées, que de passions terribles,

que d'événements incroyables ! Toute la fango et toute la croyance du moyen âge sont pétrées, remuées et mêlées ensemble avec une truelle d'or et de fer. Le poète a soufflé sur toutes ces ruines qui, à sa voix, se sont dressées de toute leur hauteur sur le sol parisien. Dans ces rues étroites, dans ces places remplies et populaires, dans ces coupe-gorge, dans cette milice, dans ces marchands, dans ces églises, que de passions circulent, toutes brûlantes, toutes vivantes, toutes armées ! Chacune d'elles a son vêtement qui lui est propre, robe de femme ou robe de prêtre, armure ou bonnet ; ou bien la passion est toute nue et en haillons et toute misérable comme une passion de bête féroce... V. Hugo a obéi à sa double vocation de poète et d'architecte, d'historien et de romancier ; il a vécu à la fois d'invention et de souvenirs. Il a fait mourir à la fois toutes les cloches de la grande ville, et il en a fait battre tous les cours, excepté le cour de Louis XI. Voilà ce livre, brillante page arrachée à notre histoire, qui jettera le plus grand éclat dans la vie littéraire de l'auteur et qui a décidé plus d'une vocation, à savoir le drame et le roman. »

Notre-Dame (FONTAINE). Elle s'élève à Paris, à l'extrémité de l'île de la Cité, derrière le chevet de Notre-Dame, au centre de l'espace de square, planté d'arbres et entouré d'une grille, désigné communément sous le nom de Jardin de l'archevêché. Elle est due à M. Vigoureux, qui a mêlé dans sa construction, avec un certain bonheur, les styles du XIII^e et du XIV^e siècle. Elle se compose d'un bassin au centre duquel s'élève un clocheton ouvragé, orné de dentelures, et dont la partie inférieure taillée à jour forme une niche qui contient une statue de la Vierge. Un peu au-dessous, trois anges foulent aux pieds des dragons lançant de l'eau.

Notre-Dame (ANCIENNES POMPES). On désigne ainsi, jusqu'en 1856, deux pompes adossées au pont du même nom, en aval. L'inventeur d'une de ces pompes, nommé Daniel Jolly, déjà chargé de la direction de la pompe dite de la *Samaritaine*, se proposait, d'accord avec l'administration municipale, d'élever 30 à 40 pouces d'eau de fontainier pour la somme de 20,000 livres. Ce marché était à peine conclu, qu'un autre mécanicien, nommé Jacques Demance, présenta le projet d'une seconde machine composée de huit corps de pompe qu'il plaçait également au-dessous du pont Notre-Dame. Moyennant 40,000 livres, Demance s'engageait à élever 50 pouces d'eau à 15 pieds au-dessus du tablier du pont, et à terminer sa machine en un an. Sa proposition fut admise et Demance remplit en effet tous ses engagements. De son côté, Jolly termina son œuvre (1671 et, grâce à ces deux machines qui valurent aux eaux de Paris une augmentation de volume de 80 à 100 pouces, le nombre des fontaines s'accrut d'une manière considérable. Les deux pompes du pont Notre-Dame étaient, à l'époque de leur fondation et de leur fonctionnement, renfermées dans une grande tour carrée établie, comme nous l'avons dit, en aval du pont, sur un appareil de charpente, sans pilotes, et pourvue d'ornements. Seule, la porte principale ouvrant sur le pont était décorée, à l'origine, d'un ordre ionique avec un bas-relief d'une assez belle exécution.

Le mécanisme des pompes Notre-Dame était fort simple : le courant de la Seine, très-rapide, il est vrai, en cet endroit, suffisait en effet à le mettre en mouvement. Les pompes avaient été restaurées une première fois en 1708, puis en 1737 (cette dernière fois, avec certains perfectionnements nouveaux), quand le décret du 2 mai 1806 prescrivit d'importantes améliorations dans le régime des eaux de Paris. Cependant la pompe Notre-Dame alimentait encore pendant longtemps environ vingt-neuf fontaines dans différents quartiers des deux rives de la Seine. Après la démolition de la Samaritaine, on songea à supprimer les pompes Notre-Dame. Elles continuèrent néanmoins à fonctionner jusqu'en 1856, époque où, indépendamment de leur imperfection, la gêne permanente que leurs pilotes offraient à la navigation déterminèrent leur enlèvement.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (ÉGLISE). Cette église a pour origine une chapelle élevée en 1551, pour servir de succursale à l'église de Saint-Laurent, qui se trouvait à plus aux bassins du canal, cause de l'accroissement considérable de la population des quartiers septentrionaux de Paris. Détruite pendant les guerres de la Ligue, cette chapelle, dédiée primitivement à saint Louis et sainte Barbe, fut relevée sur un plan plus vaste, en 1624, sous l'invocation de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ; elle fut érigée en paroisse en 1693. L'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle a été complètement reconstruite, vers 1830, sur les dessins de M. Godde. L'édifice n'offre rien de remarquable ; il consiste en un vaisseau accolé de deux nef latérales, précédé d'un portail d'ordre dorique, décoré de pilastres et de colonnes.

Notre-Dame de Lorette (ÉGLISE). En 1646, une confrérie sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette fut établie dans la chapelle d'un château situé au nord de Paris, et auquel on donnait le nom de château des Porcherons ou de château Le Coq ou du Coq. En 1820, l'extension du quartier de la

Chaussée-d'Antin ayant rendu nécessaire la construction d'une nouvelle église, on choisit, pour élever ce monument religieux, l'emplacement de la chapelle du château des Porcherons. Un concours fut ouvert en 1823 d'après un programme rédigé sous l'inspiration de l'archevêque de Quelen. La commission admit le projet présenté par M. Hippolyte Le Bas, qui fut chargé, sous l'inspection de M. Domey, des travaux d'exécution.

Primitivement, cette partie de l'Paris était traversée par un ruisseau qui, descendant des hauteurs de Ménilmontant, allait se jeter dans la Seine au-dessous de Chaillot. Bien que ce ruisseau ne coule plus depuis longtemps, lors des grandes pluies des infiltrations considérables ont lieu dans les terrains voisins de son ancien lit, et les caves du quartier se remplissent d'eau. Quand on enfouit les fouilles de la nouvelle église, les eaux surgissent abondamment; il fallut élever les constructions sur pilotis. La première pierre du monument fut posée le 25 août 1823, et l'église fut complètement terminée en 1836.

Cette église, qui fut dédiée sous le vocable de Notre-Dame de Lorette, offre une disposition analogue à celle des premières basiliques chrétiennes; elle est isolée de toute part et placée dans l'alignement de la rue Laffitte, de manière à être aperçue du boulevard. Sa largeur est de 32 mètres et sa longueur de 70 mètres. Sa façade principale présente, au milieu d'un avant-corps de même largeur que la grande nef, un portique orné de quatre colonnes d'ordre corinthien, de 13 mètres de proportion, surmonté d'un riche entablement, dans la frise duquel on lit l'inscription suivante : *Bente Mariae Virginis Laurentis*. Ce portique est terminé par un fronton, décoré des statues de la Foi par Foyatier, de l'Espérance par Lemaire, de la Charité par Laitié. Le tympan du fronton est occupé par un bas-relief, ouvrage de Nantouil, représentant des anges en adoration devant la Vierge, qui porte l'Enfant Jésus. Sous le portique est la porte d'entrée principale, et sur les arrières-corps, à droite et à gauche, sont deux portes latérales. Au-dessus du porche d'entrée se trouve placé le buffet d'orgues. La grande nef est accompagnée de nefs latérales et de chapelles. Quatre rangées de colonnes d'ordre ionique forment les divisions intérieures du monument. La nef principale est terminée par le chœur et par un hémicycle où est placé le maître-autel, composé d'un baldaquin supporté par quatre colonnes corinthiennes de granit oriental. Deux sacristies, éclairées chacune par une grande baie en arcade garnie de vitraux colorés, sont à l'extrémité des bas côtés. Quatre chapelles occupent les angles des bas côtés; à commencer par celle de droite en entrant, elles sont consacrées : la première au baptême, la seconde à la communion, la troisième au mariage et la quatrième à la mort. Les peintures de ces chapelles ont été exécutées par MM. Roger, Perrin, Orsel et Blondel.

L'église renferme encore six autres chapelles qui se présentent dans l'ordre suivant. La première à droite en entrant, dédiée à saint Hippolyte, contient deux tableaux de M. Hesse, la *Conversion* et le *martyre de saint Hippolyte*, et un tableau de M. Coutan, les *Funérailles de saint Hippolyte*. La seconde chapelle est consacrée à saint Hyacinthe; les deux tableaux qui la décorent sont d'Alfred Johanneau. La troisième chapelle, placée sous l'invocation de saint Thérèse, est ornée de trois tableaux : le *Vau de sainte Thérèse* et l'*Extase de sainte Thérèse* sont de Langlois; on doit à Caminade la toile qui représente la sainte recevant l'extrême-onction.

La première chapelle à gauche en entrant est consacrée à sainte Geneviève; on y voit : *Saint Germain d'Auxerre prêchant la sainteté future de sainte Geneviève*, par Deguine, et deux toiles d'Eugène Deveria, *Sainte Geneviève guérissant sa mère aveugle* et l'*Apôthéose de sainte Geneviève*. La seconde chapelle, dédiée à saint Philibert, renferme deux tableaux de Schnetz, relatifs à des épisodes de la vie du saint. La dernière chapelle, qui est consacrée à saint Etienne, contient trois tableaux : *Saint Etienne distribuant des aumônes*, *Saint Etienne traîné au supplice*, tous deux de Champmartin, et le *Martyre de saint Etienne*, par M. Couderc.

On a adopté pour la décoration générale de l'édifice le genre en usage pour les églises italiennes au x^e et au xvi^e siècle. Les deux rangées de colonnes qui forment la nef principale sont surmontées de murs dans lesquels sont pratiquées des grandes baies qui éclairent l'édifice. Sur les huit trumeaux qui séparent les fenêtres sont peints des sujets tirés de l'histoire de la Vierge : la *Naissance de la Vierge*, par Monvoisin; la *Consecration*, par Vinchon; le *Mariage de la Vierge*, par Langlois; l'*Annunciation*, par Dubois; la *Vivification*, par Coutan; l'*Adoration des mages*, par Granger; l'*Adoration des bergers*, par Cassel; l'*Assomption*, par Deguine. Au-dessus des orgues et à l'entrée du chœur, M. Schnetz a peint les quatre prophètes : *Jérémie*, *Edchiel*, *Isaïe* et *Daniel*. Au-dessus des stalles se trouve, à droite, la *Présentation au temple*, par Hesse, et à gauche, *Jésus au milieu des docteurs*, par Drolling. M. Delorme est l'auteur des quatre *Évangélistes*, peints dans les pendentifs qui supportent la

coupole, ainsi que de la grande peinture qui décore cette coupole et dont le sujet est la *Translation de la maison de Lorette par des anges*, en présence de la Vierge et de la cour céleste. La *Couronnement de la Vierge*, peinture sur fond d'or qui occupe le cul-de-four de l'hémicycle, est de Picot.

On remarque encore dans cette église les devantures des autels, exécutées en lave émaillée de Volvic, les ornements d'architecture qui sont de la plus grande richesse, les pavés des chapelles et du chœur, les balustrades, les grilles, etc.

L'extérieur de l'église de Notre-Dame de Lorette est triste et froid. La décoration intérieure de cette église a un caractère de coquetterie et de recherche qui convient peu à la destination religieuse de l'édifice. Ainsi qu'on l'a souvent dit, Notre-Dame de Lorette ressemble aussi bien à une salle de concert qu'à une église.

Notre-Dame des Victoires (ÉGLISE). En 1629, Louis XIII fonda un couvent d'augustins réformés, sur un terrain situé entre le faubourg Montmartre et le faubourg Saint-Honoré et dépendant du fief de la Grange-Batellière. Le 9 mars de la même année, ce monarque posa la première pierre de l'église du couvent, et, pour marquer sa reconnaissance envers la Vierge qui, disait-il, l'avait aidé à triompher des réformés, il voulut que cette église fût placée sous l'invocation de Notre-Dame des Victoires. L'édifice étant trop petit pour un quartier dont la population s'accroissait rapidement, on commença une autre église, en 1656, sur les plans de Pierre Lemut, ingénieur et architecte du roi; les travaux, continués par Libéral Bruant et par Gabriel Leduc, furent terminés, en 1739, par Sylvain Carraud, architecte du duc d'Orléans, qui construisit le portail.

L'architecture extérieure de Notre-Dame des Victoires est d'une grande simplicité. Le portail se compose de deux ordres, le corinthien superposé à l'ionique; un fronton triangulaire surmonté d'une croix couronne l'ensemble. L'église n'a pas de bas côtés, mais la nef est accompagnée de six chapelles; l'intérieur de l'édifice est décoré de beaux ornements sculptés par Charles Reblé. Dans la croisée de droite se trouve la chapelle de Notre-Dame du Savonne, décorée d'après les dessins de Claude Perrault. Dans une chapelle voisine, on voit le tombeau du marquis de L'Hôpital, où au sculpteur Poulthier. Dans une autre chapelle est placé le tombeau du musicien Jean-Baptiste Lully. Le chœur est décoré de sept grands tableaux par Carlo Vanloo, dont le plus important représente Louis XIII et le cardinal Richelieu rendant grâce à la Vierge de la prise de La Rochelle. Lors de la Révolution, la communauté des augustins réformés, dits aussi augustins dechaussés et petits-pères, ayant été supprimée, la Bourse se tint pendant quelques années dans leur église. Aujourd'hui, l'église de Notre-Dame des Victoires forme une des succursales de la paroisse Saint-Eustache, et renferme le siège d'une archiconfrérie de la Vierge, qui compte un très-grand nombre d'affiliés.

Notre-Dame des Ermites. V. EINSIDELLEN.

Notre-Dame de la Garde. V. MARSEILLE.

Notre-Dame de Lorette (Italie). V. LORRETTA.

Notre-Dame (FILLES, SEURS, CHANOINESSES, RELIGIEUSES DE). Un grand nombre de congrégations et de communautés religieuses ont été créées, à diverses époques et, notamment, au xvi^e siècle, sous l'invocation de Notre-Dame. Nous consacrons dans un même article quelques lignes à chacune des plus importantes de ces institutions.

Religieuses de Notre-Dame du Calvaire. Congrégation de religieuses bénédictines, fondée à Paris, en 1614, par le célèbre Père Joseph du Tremblay, surnommé l'Éminence grise. La reine Marie de Médicis prit la congrégation naissante sous sa protection et contribua à établir des monastères de filles du Calvaire à Paris et à Angers. Les filles du Calvaire fondèrent une première maison en 1622, dans la rue de Valenciennes, et, en 1635, le Père Joseph obtint, des libéralités du roi et du cardinal de Richelieu, le moyen de fonder dans le quartier du Marais un second monastère de ces religieuses. Cette maison a donné son nom à une des rues de Paris, la rue des Filles-du-Calvaire; on y conservait avec une grande vénération le manteau et le cœur du Père Joseph. La congrégation des filles du Calvaire comptait un grand nombre de maisons en France; on y observait la règle de saint Benoît.

Religieuses de Notre-Dame de Charité. Congrégation instituée à Caen, en 1641, par le Père Eudes, de l'Oratoire, fondateur de l'ordre des Eudistes, pour recueillir les femmes qui, après avoir vécu dans le désordre, voulaient revenir au bien. Une maison de cet ordre fut instituée à Paris, dans la rue des Verts de Chausserais. Les religieuses de Notre-Dame de Charité s'adonnent aussi à l'éducation des enfants. Les femmes et les filles pénitentes qui étaient recueillies dans les maisons de cet institut, où qu'on y recevait en vertu d'ordres de police, étaient logées dans des bâtiments séparés de ceux des religieuses; elles étaient aussi complètement

isolées des pensionnaires. La congrégation de Notre-Dame de Charité compte aujourd'hui en France un grand nombre d'établissements.

Chanoinesses régulières de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesses de Notre-Dame de Léopante. Ordre fondé en Lorraine, à la fin du xvi^e siècle, par la Mère Alix Le Clerc, dans le but d'instruire gratuitement les jeunes filles. Cette congrégation fonda, en 1640, une maison à Picpus, près de Paris, où elle avait été appelée par le surintendant Tautou; les religieuses de cette maison portaient le titre de *Notre-Dame de la Victoire de Léopante*, parce qu'elles avaient ajouté à leur règle l'obligation de célébrer, le 7 octobre de chaque année, l'anniversaire de la victoire remportée sur les Turcs dans le golfe de Léopante en 1571.

Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde. Congrégation fondée à Aix, en 1635, par Madeleine Martin, fille de basse extraction, et par un prêtre nommé Yvan. Cette congrégation fut établie dans le but de donner asile aux filles de condition honnête qui, désirant entrer en religion, ne pouvaient, faute de dot, être reçues dans les autres ordres. Outre les trois vœux essentiels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, les religieuses de Notre-Dame de Miséricorde en faisaient un quatrième, par lequel elles s'engageaient à ne jamais refuser une postulante pour insuffisance de dot. Le travail était une des grandes obligations de la règle de cet ordre. La reine Anne d'Autriche appela la fondatrice de cet ordre à Paris, où, avec l'assistance de la duchesse d'Aiguillon, elle fonda un couvent dans la rue du Vieux-Colombier.

Religieuses ou Filles de la compagnie de Notre-Dame. Institut fondé en 1608, pour l'éducation des jeunes filles, par Jeanne de Lesclapart, marquise de Montferrant. Les statuts de cette congrégation étaient presque en tout semblables à ceux de l'ordre des jésuites; à tel point que, dans l'origine, on donnait souvent aux religieuses filles de Notre-Dame le nom de *Jésuites*, bien qu'elles fussent de l'ordre de saint Benoît. L'institut des filles de Notre-Dame fut créé surtout pour s'opposer, par l'influence de l'éducation, aux progrès de la religion réformée.

Congrégation de Notre-Dame de la Retraite. Cette congrégation, fondée en 1836, dans l'évêché de Viviers, a pour objet spécial l'instruction religieuse des femmes de toutes conditions, par le moyen de retraites et de prédications.

Enfin, nous citerons encore la *Congrégation de Notre-Dame de Sion*, fondée à Paris en 1843, pour la conversion des israélites.

Notre-Dame de Belle-Pérche (ABBAYE DE). L'abbaye de Notre-Dame de Belle-Pérche, située dans le département de Tarn-et-Garonne, fut fondée, vers 1100, par les seigneurs de Castelmayran, de la maison d'Argombat. L'abbé Aiquier la transporta sur les bords de la Garonne le 24 mai 1166. L'abbaye de Notre-Dame de Belle-Pérche fut détruite lors des premières guerres des protestants. À l'extrémité du cloître s'élevait une lanterne servant de phare aux navigateurs du fleuve. Aujourd'hui, on a agrandi le monument; il ne reste que peu de chose de l'ancien monastère. Dans les décombres, on a retrouvé la pierre tombale de l'évêque de Bazas, ancien abbé de Belle-Pérche, mort en 1593. Les beaux autels de la Renaissance, construits en marbre précieux et qui avaient appartenu à l'abbaye, sont maintenant à Saint-Sauveur de Castel-Sarrasin; on trouve à la mairie de Castel-Sarrasin le sceau de Belle-Pérche du xiv^e siècle.

Notre-Dame des Champs (PRIEURÉ DE). Une église du titre de Notre-Dame existait, au commencement du vi^e siècle, au milieu d'un terrain situé au sud de Paris, dans un emplacement où, suivant la légende, saint Denis rassemblait les premiers fidèles. Ce terrain, compris entre les hauteurs du quartier Saint-Jacques, la rue d'Enfer et le plateau de Saint-Geneviève, avait reçu le nom de Champ des sépultures, parce qu'à diverses époques on y découvrit un nombre considérable de tombeaux romains.

À la fin du x^e siècle, cette église appartenait à des seigneurs laïques qui la donnèrent au monastère de Marmoutier, de l'ordre de saint Benoît. C'est ainsi que Notre-Dame des Champs devint un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier. Les bénédictins restèrent paisibles possesseurs de ce monastère jusqu'au commencement du xvi^e siècle. À cette époque, le cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutier, céda l'église et le vaste enclos de Notre-Dame des Champs à Catherine d'Orléans-Longueville, qui y établit des carmélites. Le cardinal de Bérulle, lors aumônier du roi, obtint du général des armées d'Espagne six religieuses, qui prirent possession de Notre-Dame des Champs le 17 octobre 1604.

Les carmélites reconstruisirent les bâtiments d'habitation; elles conservèrent l'église, qu'elles décorèrent avec magnificence. Une pénitente illustre, victime de l'égoïsme et de l'inconstance de Louis XIV, Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, vint expier au couvent des carmélites les égarements de son cœur. Quelques années plus tard, la rivale qui l'avait suppléée, la fière Montespan, se réfugia

dans le même asile. Après trente-six ans de pénitence, Mlle de La Vallière mourut aux carmélites, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde; dans une portion de l'ancien enclos, où a montré jusqu'à nos jours une petite chapelle, construite au xvi^e siècle, dans laquelle on prétend que le corps de la sœur Louise resta longtemps déposé.

Le couvent des Carmélites, qui fut très-renommé pendant toute la durée du xvi^e siècle, fut supprimé en 1790, comme toutes les congrégations religieuses. L'église, qui était en partie du xiv^e siècle et en partie du xix^e, fut démolie peu après, et les autres bâtiments furent vendus. Sous l'église s'étendait une vaste crypte qui, à ce qu'on assure, existe encore sous le sol de la rue du Val-de-Grâce; on prétend même qu'un second souterrain s'étend sous cette crypte, et le savant abbé Lebœuf pensait que ce pouvait être quelque reste de sépulture gallo-romaine.

Au commencement du xvi^e siècle, on trouva dans l'église une statue fort ancienne que l'on plaça sur le pignon de l'édifice et qui souleva de longues controverses; on la prit, tour à tour, pour Cérés, Isis, Minerve, et on en conclut qu'autrefois il se trouvait, en ce lieu, un temple dédié à ces divinités; plus tard, il fut démontré que cette statue représentait saint Michel tenant une balance, et que les prétendus épis de blé qui entouraient sa tête étaient des pointes de fer placées pour empêcher les oiseaux de s'en approcher.

Le cœur de Turenne se trouvait dans l'église des Carmélites. À la Restauration, une partie des bâtiments du couvent étant encore debout, quelques carmélites s'y réunirent et fondèrent une nouvelle communauté qui existe encore.

D'après les annalistes, des découvertes curieuses ont été faites dans l'enclos de Notre-Dame des Champs, qui, ainsi que nous l'avons dit, faisait partie du champ des sépultures. Nous nous contenterons de citer un bas-relief de 2 pieds de haut, représentant Mithra triomphant du taureau équinaxial, trouvé en 1630, quand on construisit la fontaine du couvent des carmélites; un tombeau orné de bas-reliefs représentant un licteur vêtu à la romaine.

Notre-Dame de la Garde-Dieu (ABBAYE DE), dans le département de Tarn-et-Garonne. Fondée, en 1150, par saint Etienne d'Obazine, elle se développa sous la protection que lui accorda Raymond, comte de Toulouse. Ce fut lui qui contribua à l'érection de l'église.

Située dans la vallée d'Embrons, l'abbaye de la Garde-Dieu est encore aujourd'hui un monastère, entouré de bois et de belles prairies. Il possède des granges, un beau colombier du xvi^e siècle et les anciens moulins qui fonctionnent toujours. Avant d'arriver au monastère, on trouve au haut d'une côte un tumulus et un sanctuaire que protège une vieille tour. La tour est du xvi^e siècle; le style imite le roman de la première période. Elle porte le nom de Nostra-Donna de las Misérias, Notre-Dame des Misères.

Notre-Dame des Allemands (ORDRE DE). V. TEUTONIQUE (ordre).

Notre-Dame de Bethléem (ORDRE DE). V. BETHLEËM.

Notre-Dame de Bourbon (ORDRE DE), appelé aussi de *Notre-Dame du Chardon* ou de l'*Espérance*, ordre créé par Louis II, duc de Bourbon, dans la ville de Moulins, vers la fin du xiv^e siècle, pour perpétuer le souvenir de son mariage avec Anne Dauphine, fille de Béarn, comte d'Auvergne. Les chevaliers devaient être nobles et avoir donné des preuves de courage. Leur nombre était fixé à vingt-six. En tout temps, ils devaient porter une ceinture de velours bleu céleste, sur laquelle était brodé en or le mot *Espérance*. Louis II avait déjà fondé, en 1369, l'ordre de l'*Écu d'or*; il le réunit à celui de Notre-Dame de Bourbon, qui lui-même ne dura que fort peu de temps. La décoration était une croix à quatre branches et huit pointes, les côtés supérieurs de chaque branche formant un angle rentrant. La croix était émaillée de bleu.

Notre-Dame de la Conception de Villa-Viciosa (ORDRE DE). V. CONCEPTION (ordre de la).

Notre-Dame des Grâces (ORDRE DE), fondé en Espagne, au xiii^e siècle, par Jacques I^{er}, roi d'Aragon, qui avait déjà établi celui de Notre-Dame de la Merci pour le rachat des esclaves chrétiens. Cette première tentative lui ayant réussi, il en fit une seconde et donna pour tâche au nouvel ordre de secourir les malades, les blessés, et de venir en aide aux soldats prisonniers chez les Maures.

Notre-Dame de Guadalupe (ORDRE DE). Ordre de mérite, créé en 1823 par Iturbide, empereur du Mexique. Supprimé l'année suivante, à la mort de ce dernier, rétabli en 1833 par le président Santa-Anna, supprimé de nouveau, en 1860, par le président Comonfort, il fut restauré encore une fois, le 30 juin 1863, par la commission exécutive chargée provisoirement par le maréchal Forey de l'administration du pays, et encore une fois supprimé après la chute de l'empereur Maximilien (1867). L'ordre porte le nom d'une image de la Vierge, qui est très-vénérée au

Mequies. Il se compose de trois classes, grands-croix, commandeurs, chevaliers, et à pour devise : *Religio, independencia, unio* (religion, indépendance, union). Le ruban est bleu azur liseré de violet.

Notre-Dame de Guadalupe (ORDRE DE), fondé, le 11 novembre 1853, par Antonio Lopez de Santa-Anna, président de la république de Guatemala, dans l'Amérique centrale. Lopez le plaça sous le patronage de la Vierge et s'en proclama grand maître. Les membres de l'ordre sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Les étrangers peuvent être admis.

Notre-Dame de Lorette (ORDRE DE). V. LORETTE.

Notre-Dame du Lis (ORDRE DE). D'après une tradition espagnole, un roi de Navarre, don Sanche selon les uns, don Garcia IV selon les autres, se sentant dangereusement malade, crut voir lui apparaître la Vierge qui, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, sortait du calice d'un lis. Le roi revint à la santé et institua, vers le milieu du XI^e siècle, en souvenir de ce qu'il regardait comme un fait miraculeux, l'ordre de Notre-Dame du Lis, ayant pour objet de défendre la religion catholique contre les attaques des infidèles. Le roi se déclara grand maître de l'ordre et décida que cette dignité serait inséparable du trône de Navarre. Les chevaliers, pris dans les plus anciennes familles, étaient au nombre de trente-huit. Ils suivaient la règle de saint Benoît et faisaient vœu de consacrer leurs biens et leurs personnes au service de l'Etat. Cet ordre, illustre pendant quelque temps par les actions d'éclat accomplies par ses membres, disparut en 1410. Cependant il paraît avoir été renouvelé en Castille et, plus tard, en Aragon par Ferdinand le Juste, sous le même nom et sous celui d'ordre de la Jara ou du Vase de la Vierge. La décoration consistait en un médaillon en or de forme ovale, sur lequel était représentée la Vierge Marie, tenant son enfant dans les bras. Elle se portait sur la poitrine.

Notre-Dame de la Merci (ORDRE DE). V. MERCI.

Notre-Dame du Mont-Carmel (ORDRE DE). V. CARMEL.

Notre-Dame de Montesa (ORDRE DE). Cet ordre, fondé en Espagne par le roi don Jayme après la suppression des templiers, fut confirmée, en 1318, par le pape Jean XXII. Il relevait de l'ordre de Calatrava, et ses membres avaient pour principale mission de combattre les infidèles. Les chevaliers portaient un costume blanc avec une croix noire. En 1587, Philippe II réunit la grande maîtrise de l'ordre à la couronne.

Notre-Dame du Rosaire (ORDRE DE), fondé en Espagne, en 1609, par Frédéric, archevêque de Tolède, pour résister aux Maures de l'Espagne. Il donna aux chevaliers la règle de saint Dominique. L'ordre s'éteignit peu de temps après sa fondation. La décoration consistait en une croix à quatre branches terminées par des lis ; la croix émaillée mi-partie blanc, mi-partie noir ; au centre, un médaillon rond en or avec figures de saints.

NOTREDAME (Michel DE), astrologue français. V. NOSTRADAMUS.

NOTRÈME s. m. (no-trè-me). Moll. Syn. de TREMÈSE.

NOTT (John), littérateur anglais, né à Worcester en 1761, mort en 1826. Après avoir visité la Chine, la Perse et d'autres contrées de l'Orient, il revint en Angleterre, se fit recevoir docteur en médecine (1788), se fit établir près de Bristol. Outre des traductions d'Horace, de Catulle, de Propertius, de Lucrèce, du Sapho, de Pétrarque, etc., on lui doit : *Alozo*, conte poétique ; *Morceaux originaux et traductions* (1780), où l'on trouve d'élégantes traductions d'Hafiz ; *Supplément nosologique à la Pharmacopée de Londres* (1811), etc.

NOTTINGHAM, ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, à 128 milles de Londres, près de la rivière du Trent ; 74,693 hab. Le rapide accroissement de Nottingham pendant ces dernières années fait pressager que cette cité deviendra, dans un avenir prochain, une des premières villes manufacturières de la Grande-Bretagne. On y remarque de beaux magasins et de vastes dépôts de marchandises. Les principaux produits de son industrie sont la soie, les bas de coton et la dentelle. C'est à Nottingham que Heathcote inventa, en 1809, une mécanique pour le point de dentelle, et que Arkwright établit, en 1771, une des premières machines à filer, mue par la force des chevaux.

Nottingham, qui passe pour une des villes les plus salubres et les plus pittoresques de l'Angleterre, occupe une éminence composée de grès rouge, et est dominée par un colline appelée Castle-Hill, la colline du château.

L'origine de Nottingham se perd dans la nuit des temps. On sait seulement que Guillaume le Conquérant y bâtit un château, dont il confia le commandement à Guillaume Peveril, son fils naturel, et qui fut l'objet de plus d'une prise d'armes sous les règnes d'Étienne, de Richard I^{er}, du roi Jean et d'Henri III. La, dit M. Esquiros, Roger Mortimer, favori du roi, reine Isabelle, veuve de Richard II, vint vivre avec elle en 1330. Les amants furent trahis par le gouverneur

du château, sir William Elan, qui ouvrit à Édouard III, fils de la reine Isabelle, un passage secret creusé dans le roc et portant encore aujourd'hui le nom de *Mortimer's Hole* (le trou de Mortimer). Édouard III fit saisir Mortimer, qui fut exécuté, et Isabelle qui fut bannie. Durant les guerres civiles, Charles I^{er} arbora son étendard sur les murs de Nottingham ; mais la place fut enlevée l'année suivante par les troupes du Parlement. Le vieux château, qui avait eu pour gouverneur le fameux colonel Hutchinson, né à Nottingham, fut remplacé, après la restauration, par un manoir appartenant au duc de Newcastle. Ce dernier édifice fut brûlé pendant les troubles du *Reform Bill* en 1831, parce que le duc était un des adversaires de cette mesure politique.

Les principales curiosités de la ville sont : le marché, la bourse, la bourse des grains, la *Mechanic's institution*, les *Assembly rooms*, le *County-Hall*, bâti en 1770 ; l'hôtel de ville, la maison de correction, l'église Saint-Pierre, bâtie sur un rocher et renfermant quelques beaux monuments funéraires ; un hôpital, fondé en 1781 ; un *County-Asylum*, couvrant 8 arpents de terrain ; un asile pour les aveugles, un magnifique *Arboretum* (terrain planté d'arbres) ; les belles promenades de Mansfield-Road et celles qui conduisent aux rives du Trent.

Le comté de Nottingham est situé entre 32° 48' et 53° 21' de latit. N. et entre 30° et 30° 45' de longit. O. Ce comté est borné au N.-E. et à l'E. par le comté de Lincoln, à l'O. par celui de Derby, au N.-O. par celui de York, au S. et au S.-E. par celui de Leicester. Superf., 1,600 kilom. carrés. Le Nottingham est traversé par une suite de collines, et arrosé par le Trent, le Leen, le Deven, le Fleet et l'Idle. Pop., 249,000 hab. Le sol est très-fertile et produit d'abondantes récoltes de blé, orge, avoine, houblon, etc. Il renferme des mines de plomb et de houille, et des carrières à grès. L'industrie est très-développée. On y fabrique des étoffes de soie et de coton, des dentelles ; le commerce y est actif et important.

Le Nottingham est divisé en 6 districts et 285 paroisses, il envoie dix membres à la Chambre des communes. Villes principales : Newark et Mansfield. Au temps des Romains il fit partie de la Flavia Caesariensis, et sous les Saxons du royaume de Mercie.

NOTTINGHAM (Howard, comte DE), homme d'Etat anglais. V. HOWARD.

NOTULATION s. f. (no-tu-la-si-on — rad. *notule*). Philol. Action de mettre des notules.

NOTULE s. f. (no-tu-le — lat. *notula*, dimin. de *nota*, note). Petite note : *Cette notule, beaucoup plus aigre-douce que ma polémique, me plongea dans une cruelle consternation.* (Ch. Nod.) « Peu usité dans le langage commun ; se dit surtout en diplomatique et en philologie. »

— Anc. prat. Minute.

NOTUS s. m. (no-tus). Mythol. et poét. Vent du midi.

NOTYLE s. f. (no-ti-li). Bot. Genre de plantes, de la famille des chidées, tribu des vandées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

NOUAGE s. m. (nou-a-je — rad. *nouer*). Techn. Opération de tissage qui consiste à nouer un à un tous les fils d'une chaîne terminée à ceux de la chaîne qui lui succède.

NOUAILHER (Jacques), émailleur français, né à Limoges en 1605, mort dans la même ville vers 1673. Jacques Nouailher, au milieu de la profonde décadence artistique de l'émailleur limousin, inventa l'art singulier de modeler des figures en relief d'émail. Il gravait en creux, dans le cuivre, toute sa composition ; il plaçait au fond de ce moule une feuille d'or pour éviter l'adhérence, puis il fouillait par-dessus de la pâte d'émail blanc. Une première cuisson fondait l'émail et lui faisait prendre consistance ; la feuille d'or une fois enlevée avec des acides, on colorait la ronde bosse avec des émaux légers.

M. de Laborde s'exprime ainsi au sujet de Nouailher : « Cet artiste eut, au commencement de la décadence, l'idée de modeler en relief d'émail des sujets de piété ; il dépensa quelque talent, mais sans doute plus de temps et d'argent à cette ingrate besogne. » Ce jugement nous paraît sévère. Les *sujets de piété* dont il parle sont introuvables, en supposant qu'il en existe encore. Nous n'avons, pour apprécier cet artiste, qu'un *Chandelier en émail ayant des Amours et des arabesques en relief d'or*. À la partie intérieure, sur le rebord extérieur, il porte : *Fait par Jacques Nouailher, rue Magnin*. Ce flambeau est au musée de Limoges. La silhouette en est exquise d'élégance et de simplicité. Les arabesques qui servent de cadre aux Amours rappellent, par leur richesse d'invention et le goût d'arrangement qui les relie au motif principal, les vignettes merveilleuses des manuscrits du XV^e siècle, sans les imiter cependant en aucune façon. Les Amours sont d'une gracieuse désinvolture, avec des têtes charmantes. Or, avec quelque talent seulement, un émailleur n'aurait pu exécuter avec un grand bonheur d'expression et de rendu de petites figures bien modelées et d'une forme irréprochable.

NOUAILHER (Pierre), émailleur français,

né à Limoges en 1657, mort dans la même ville en 1717. On ne connaît de lui qu'un seul émail, un *Saint Jean-Baptiste*. D'Agincourt, après en avoir énuméré toutes les qualités, ajoute : qu'il est, des plus anciens émaux, l'un des plus beaux qu'on puisse voir. La phrase pourrait avoir plus de correction et de clarté sans doute, mais elle signifie que, même en comptant les anciens émaux, celui de Nouailher est un des plus beaux qu'on puisse voir. Cet émail est l'une des plus belles choses du genre, et, pour en trouver de plus magistralement entendus, il faudrait remonter aux chefs-d'œuvre de la Renaissance.

NOUAILHER (Jean-Baptiste), peintre et émailleur français, né à Limoges en 1742, mort dans la même ville en 1804. Le dernier d'une famille qui s'est fait un certain renom dans l'art des émaux, il est resté le plus justement célèbre. Il débuta par quelques tableaux religieux de petite dimension, qui n'eurent pas un grand succès. Puis il vint à Paris se livrer aux études sérieuses qui lui manquaient. Il ne fut pas heureux dans cette ville, et sa misère fut grande. Après bien des vicissitudes, il put cependant regagner son pays, où il trouva des travaux. Le premier émail connu, que l'on peut dater de cette seconde époque de la carrière de Nouailher, c'est un *Jésus portant sa croix*, mesurant 0m,11 de hauteur sur 0m,08 de largeur. « Le fond du tableau est une forêt de croix avec des inscriptions de ce genre : *Maladies, Procs, Jeunes, Mariage*, etc. Le second représente le *Néant de ce monde*, le troisième, le plus intéressant et le mieux réussi, figure la *Vierge à la chaise*, d'après Raphaël ; ceux qui vinrent ensuite et qui complètent l'œuvre du maître ne méritent pas grande attention.

NOUAILLÉ, village de France (Vienne), cant. de La Vallée, arrond. et à 10 kilom. de Poitiers ; 801 hab. L'église, ancienne abbatiale, est un monument très-intéressant. « Les murailles extérieures, dit M. Joanne, sont couronnées en partie par des galeries de ronde, qui supportent des consoles ; des tourelles en encorbellement protègent les débouchés des escaliers sur les terrasses des bâtiments voisins. L'entrée s'ouvre sous une voûte qui traverse la base d'un élégant pavillon dit de l'Abbé, fondé vers la fin du XVI^e siècle et complété vers le milieu du XVII^e. Une lampe sépulchrale, lanterne pittoresque et découpée à jour, surmonte les murs du bâtiment parallèle de l'église, à l'entrée de l'enceinte exclusivement réservée aux religieux de l'ancienne abbaye. »

NOUAI DE LA HOUSSEAU, archéologue français, né à Rennes en 1778, mort dans la même ville en 1812. Il s'était fait inscrire comme avocat au barreau de sa ville natale ; mais sa faible santé ne lui permettant pas l'émission de la parole, il accepta une place de chef du bureau de justice au ministère du grand juge. Tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions étaient consacrés à l'étude des antiquités celtiques. On connaît de lui : *Voyage au Mont-Saint-Michel, au Mont-Dol et à la Roche-aux-Fées* (Paris, 1811, in-18), et plusieurs dissertations publiées dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, telles que *Corseult et les Curiosités, la Roche-aux-Fées, les Antiquités des environs de Dol, le Menhir des environs de Saint-Brieuc, appelé la Roche-Longue*.

NOUAERT, village et commune de France (Ardennes), cant. de Buzancy, arrond. et à 30 kilom. de Vouziers ; 943 hab. Forges et hauts fourneaux. Le général français de Faillly y fut battu par le prince le Saxe le 29 août 1870.

NOUBA s. m. (nou-ba). Linguist. Idiome nubien.

NOUDLES s. f. pl. (nou-dle — allem. *nudeln*, même sens). Art culin. Syn. de NOUILLLES.

NOUE s. f. (nou). — Le mot *noe* est encore usité en basse Normandie avec le sens de petit cours d'eau, petit canal, ruisseau, source, dans l'arrondissement de Vire, on appelle la source de la Sienn *noe de Sienn*. On dit une *prairie de noe* ou de *noe*, ou par abréviation une *noe*, une *noe*, pour une prairie traversée par un ou plusieurs petits cours d'eau qui donnent de l'humidité. On disait en basse latinité *noda*, *nota*, *noa*, *noia* avec la même signification. *La Noe*, *La Noe* sont des noms propres de localités devenus des noms propres d'hommes. Ce vieux mot français provient du celtique : armoricain *naot*, petit cours d'eau, ruisseau, canal ; irlandais *naodhan*, source, fontaine, plus anciennement *naedhan* ; kymrique *naui*, ruisseau, rivière). Constr. Angle rentrait formé par deux combles inclinés en sens opposés, il l'âme de plomb ou de cuivre servant de rigole à la noue. « Tuile creuse qui sert à l'écoulement des eaux. » Pièce de bois qui reçoit les empanons de deux combles formant un angle rentrant.

— P. et chauss. Partie de pavé composée de deux revers, au milieu desquels est un ruisseau.

— Pêche. Entrailles, foie et langue de morue. J'essaye à air de la morue. On dit aussi *novas* dans les deux sens.

— Agric. Terre grasse et humide, qui fournit des herbes en abondance pour la pâture des bestiaux. « Terre qui a des creux dans lesquels se forment des flaques d'eau. » Nom

donné aux intervalles des billons dans lesquels séjournent les eaux pluviales.

NOUE (François DE LA), capitaine français. V. LA NOUE.

NOUE (Odé DE LA), poète français. V. LA NOUE.

NOUE (Jean Sauvé, dit DE LA), comédien et auteur dramatique français. V. SAUVÉ.

NOUË, ÉE (nou-é) part. passé du v. *Nouer*. Lié par un noué : *Corde nouée*. *Ruban noué*. La plupart des Arabes portent une tunique nouée autour des reins par une ceinture. (Chateaub.)

— Fig. Qui unit comme un lien moral : *Une amitié rapidement nouée*. « Combiné, compliqué à dessein : *Intrigue habilement nouée*. »

— Pop. Rachitique, arrêté dans sa croissance : *Un enfant noué*. « Fig. Avorté, qui n'aboutit pas : *Talent noué*. »

— Pathol. *Goutte nouée*, Goutte épaissie et durcie dans les jointures. « *Personne nouée de goutte*, Personne chez laquelle la goutte est nouée. » *Boyaou noué*, Boyaou replié en lui-même.

— Chir. *Suture nouée*, Suture dans laquelle les extrémités des fils sont arrêtées par des noués.

— Peint. Mis d'ensemble : *Figure bien nouée*. « Vieux mot. »

— Blas. Se dit de la queue du lion quand elle a des noués en forme de houppes : *Bourgonville de La Loge*, en Champagne : *De sable, au lion d'argent, la queue fourchée, nouée et passée en sautoir, couronné, lampassé et orné d'or*. « Se dit aussi des pièces liées ou entourées d'un cordon : *De La Mettrie*, d'argent, à deux faces de gueules, nouées chacune en deux endroits. »

— Mamm. Se dit de la queue d'un lion qui est munie de sa houppes : *La queue de ce lionceau n'est pas encore nouée*.

— Chasse. *Chienne nouée*, Chienne pleine. « Arboric. *Fruit noué*, Fruit (secondé, formé, et dont la fleur est tombée : *Un fruit noué n'est pas toujours un fruit sauté*. (Boss.)

— Substantif. Personne nouée, rachitique : *Quelques-uns, les noués et les boîtes, avaient mission de sonder le terrain en se traînant devant le passant.* (Rog. de Beauv.)

— s. m. Chir. Bandage destiné à comprimer la région parotidienne, et qui forme sur cette partie une suite de noués.

— s. f. Agric. Syn. de *noeu*.

— Pl.Vénér. Fientes particulières de cerf, depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

NOUEMENT s. m. (nou-man — rad. *nouer*). Action de nouer.

— Sorcell. *Nouement de l'aiguillette*, Sortilège par lequel on empêchait le coit, d'après la croyance populaire.

NOUER v. a. ou tr. (nou-é — du lat. *nodus*, noué. Prend un tréma sur le *u* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. du *ind.* et du prés. du subj.) *Nous nouions, que nous nouions*. Attacher, lier avec un noué ; faire un noué à : *Nouer une cravate, un ruban, des jarretières*. *On noue le cordon à un doigt de distance du nombril, et on le coupe à un doigt au-dessus de la ligature.* (Buff.) « Envelopper et former avec un noué : *Nouer de l'argent dans le coin de son mouchoir*. *Nouer des drogues dans un linge*. »

— Fig. Etablir et mettre en action : *Nouer une correspondance*. *Nouer des relations*. *Nouer amitié*. *Nouer une intrigue*. *Monk noua une correspondance avec Fairfax*. (Guizot.) *Voltaire, si habile à ménager et à nouer une négociation, aurait pu faire un ministre.* (Ste-Beuve.)

— Littér. Etablir et compliquer à dessein, en parlant de l'action ou de l'intrigue : *Molière s'inquiétait peu de nouer son action, ne s'occupant que de développer ses caractères*. *Aucune noue son intrigue avec une simplicité toute française*.

— B.-arts. Combiner d'après certaines règles, pour produire un ensemble harmonieux : *Nouer ses couleurs*. *Nouer ses figures*. « Vieux mot. »

— Sorcell. *Nouer l'aiguillette à quelqu'un*, Le mettre dans l'impossibilité, au moyen de certains maléfices, d'accomplir l'acte vénérien.

— Manège. *Nouer l'aiguillette*, Détacher vivement la raide. « Vieille locution. »

— Fauconn. *Nouer la longe*, Faire quitter la volière à l'oiseau, pour le mettre en nue.

— v. n. ou intr. Arboric. Prendre son premier accroissement après la fécondation, en parlant des fruits : *Ces pêches ont bien noué*. *Les fruits ont noué, ils aspirent l'énergie vitale et reproductrice qui doit mettre sur pied de nouveaux individus.* (De Guérin.)

Se nouer v. pr. Être noué : *Ses forts soutiers se nouaient avec des cordons de cuir.* (Balz.)

— Fig. Se former, être établi et min en œuvre : *Une correspondance, une intrigue, une affaire qui se nouent*. *C'est au collège que se nouent les plus fortes amitiés.* (P. Janet.) « S'unir, se lier : *Il me fit instantanément supplier de me nouer à lui d'une étroite amitié.* (Bassompierre.) « Être combiné : *La vie de chaque homme est un drame qui se noue sur*

un théâtre et se dévoue sur un autre. (De Cus-tine.)

— Pathol. S'opposant, en parlant de la goutte : *Sa goutte, se nous, menace de se NOUER.* Il devient rachitique : *Cet enfant s'est NOUÉ.* Il se replier, rentrer en soi-même, en parlant des intestins : *Dans la colique de misère, les intestins se NOUENT.*

— Arboric. Nouer, prendre son premier accroissement, en parlant d'un fruit : *Les poires commencent à se NOUER.*

NOUER v. n. ou intr. (nou-é — rad. *noue*, qui a signifié Nage). Nager :

Tous les poissons qui par les ondes *nouent*.

ROUSARD.

■ **Ramer** dans un bateau. Il *Vieux mot*.

— Fauconn. *Nouer entre deux ailes*, Voler d'une certaine façon, particulière aux oiseaux de proie.

NOUET s. m. (nou-é — rad. *nouer*). Méd. Bout de linge noué dans lequel on a mis quelque drogue qu'on veut faire bouillir ou infuser, sans mêler la partie insoluble avec le liquide : *NOUET de rhubarbe.* Il Remède préparé de la même façon, pour être introduit dans le fondement et en être retiré à l'aide d'un fil, après un séjour plus ou moins long.

— Art vétér. Syn. de MASTIGADOUR.

— Art culin. Morceau de linge noué, dans lequel on a introduit des ingrédients dont on veut donner la saveur à une sauce, sans les mêler avec elle.

NOUET (Jacques), jésuite et écrivain ascétique français, né au Mans en 1603, mort en 1680. Ses débuts dans la carrière ecclésiastique ne furent point heureux. Avec le zèle exagéré du commençant, il attaqua le livre *De la fréquente communion*, d'Antoine Arnauld, et se vit contraint de demander publiquement pardon à ceux auxquels il avait offensés. Par la suite, il devint recteur des collèges d'Alençon et d'Arras et composa, sur la vie spirituelle, des ouvrages fort estimés, entre autres *l'Homme d'oraison* (1674-1675, 8 vol. in-12). On cite encore : *Traité de la dévotion à l'ange gardien* (Paris, 1661, in-12); *Méditations et entretiens sur le bon usage des indulgences* (Paris, 1677, in-49); *Retraite pour se préparer à la mort* (Paris, 1679, in-89); *Méditations spirituelles* (Paris, 1639, in-12). Une édition complète de ses *Œuvres* a été publiée à Lyon (1830, 27 vol. in-12).

NOUET (Nicolas-Antoine), astronome français, né à Pompey (Lorraine) en 1740, mort à Chambéry en 1811. Il quitta l'ordre de Cîteaux pour venir à Paris, où il entra à l'Observatoire (1782), donna le calcul de la première orbite elliptique d'Uranus, détermina en 1789 les longitudes et les latitudes des villes de France et fut nommé professeur à l'Observatoire en 1796. Nourrit petit comme astronome à l'expédition d'Égypte, puis devint ingénieur topographe au bureau de la guerre (1802). Outre des *Observations*, des *Mémoires* dans la *Connaissance des temps*, la *Décade égyptienne*, on lui doit : *Exposé des résultats des observations astronomiques faites en Égypte*, dans le tome 1^{er} de la *Description de l'Égypte*.

NOUETTE s. f. (nou-é-to — rad. *noue*). Techn. Sorte de tuile munie d'une arête sur son bord.

NOUEUR, EUSE s. (nou-eur, eu-ze — rad. *nouer*). Personne qui noue, qui est chargée de nouer.

— Diplomatie. Officier chargé d'attacher aux actes les fils qui servaient, soit à les tenir fermés, soit à suspendre le sceau.

— Sorcell. *Noueur d'aiguillette*, Celui qui noue l'aiguillette, qui rend impropre à l'accomplissement de l'acte vénérien.

NOUEUX, EUSE adj. (nou-eux, eu-ze — rad. *nouer*). Qui a des nœuds, beaucoup de nœuds, en parlant du bois : *Tronc NOUEUX.* Branche NOUEUSE. Bois NOUEUX. Bûton NOUEUX. Le tronc rude et NOUEUX qui s'est durci par le nombre des années ne peut plus se redresser. (Fén.) Les bruyères NOUEUSES enfoncent leurs tiges résistantes entre les fentes du roc. (Ste-Beuve.) On tire un grand parti des ormes, et les excroissances noueuses qu'une taille fréquente fait se développer sur leur tronc sont employées pour l'ébénisterie. (A. Hugo.) Il Qui a des nœuds, en parlant d'un lien :

Il dit, et balançant son glaive redouté,

Rompit le câble noueux qui l'attachait au rivage.

GASTON.

— Qui a des nodosités, des excroissances, des saillies en forme de nœuds : *Des doigts NOUEUX.*

— Goutte noueuse, Goutte qui s'est durcie aux articulations.

— Entom. Se dit des antennes de certains insectes, lorsque les articles médians sont plus gros que les autres : *Antennes NOUEUSES.*

— Ichtyol. Se dit de quelques poissons qui ont des tubérosités à la racine du premier rayon de la nageoire dorsale : *Pimélode NOUEUX.*

NOUFFER (nou-fer). Usité seulement dans la locution *Remède de Nouffer*, Remède contre le ver solitaire dont Mme Nouffer possédait le secret, et qui consistait dans la racine de fougère administrée avec des purgatifs.

NOUGAREDE DE FAYET (André-Jean-Simon, baron), jurisconsulte et magistrat fran-

çais, né à Montpellier en 1765, mort à Paris en 1845. Issu d'une honorable famille de magistrats, il venait d'être nommé conseiller à la cour des aides et finances de Montpellier, lorsque la Révolution éclata. Il s'enrôla alors dans le génie et parvint rapidement au grade de lieutenant; mais, au commencement du Consulat, Nougarede donna sa démission et entra dans la vie civile. Nommé, peu après, juge au tribunal de Montpellier, puis auditeur au conseil d'État, il entra en 1804 au Corps législatif, comme député du département de l'Hérault, devint questeur de cette assemblée et fit partie de la commission de législation civile et criminelle. C'est à son passage dans cette commission que nous devons ses remarquables publications sur divers points de droit civil : le *Mariage*, la *Puissance paternelle*, etc. Nommé conseiller à vie de l'Université de France (1808), il conserva ces fonctions en entrant comme président de chambre à la cour d'appel de Paris (1810), qu'il quitta en 1813 pour rentrer au conseil d'État, comme maître des requêtes. Napoléon lui avait, en 1809, accordé le titre de baron. Nougarede n'adhéra pas moins avec empressement à la déchéance de Bonaparte (6 avril 1814), ce qui lui valut d'être maintenu par Louis XVIII dans une partie de ses emplois. Pendant les Cent-Jours, il fit volte-face, et fut réintégré par Bonaparte dans toutes ses dignités. Mais à la seconde restauration, il perdit tous ses emplois et entra dans la vie privée. On lui doit : *Essai sur la puissance paternelle* (Paris, an IX, 1 vol. in-12); *De la législation sur le mariage et le divorce* (Paris, an X, 1 vol. in-89); *Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce, depuis leur origine dans le droit civil et coutumier, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* (Paris, 1803, 2 vol. in-89); *Lois des familles ou Essais sur l'histoire de la puissance paternelle et sur le divorce*, 2^e édition, augmentée d'un *Essai sur la filiation légitime* (Paris, 1814, 1 vol. in-89); *Lois du mariage et du divorce, depuis leur origine dans le droit romain* (Paris, 1816, in-89, 2^e éd.); *Jurisprudence du mariage conférée avec le droit romain, le droit canonique et le droit français antérieur au code civil et Aperçu des changements qu'elle doit éprouver par l'abolition du divorce* (Paris, 1817, in-89), où il indique, page 487, sous la forme de *Projet de loi*, les changements qu'il croit nécessaires d'apporter à la législation du mariage.

NOUGAREDE DE FAYET (Auguste, baron), publiciste français, fils du précédent, né à Paris en 1811, mort à Montpellier en 1853. Il entra à vingt ans à l'École polytechnique, puis s'adonna à des travaux scientifiques, historiques et politiques et fut nommé, avec l'appui du gouvernement, en 1852, député au Corps législatif dans l'Aveyron. Outre des brochures et des opuscules, on lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Du duel sous le rapport de la législation et des mœurs* (Paris, 1838); *De l'électricité dans ses rapports avec la lumière, la chaleur, etc.* (1839); *Essai sur la constitution romaine* (1842); *Des anciens peuples de l'Europe et de leurs migrations* (1842); *Des systèmes en histoire* (1843); *Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien* (1844, 2 vol. in-89); *Nouvelles bases d'une théorie physique et chimique* (1848); *De la constitution républicaine à donner à la France* (1848); *Du socialisme et des associations d'ouvriers* (1849).

NOUGARET (Pierre-Jean-Baptiste), littérateur français, né à La Rochelle en 1742, mort en 1823. Venu à Paris en 1763, il chercha à s'attirer les bonnes grâces de Voltaire en composant une héroïde sur la mort de Calas (1765), et eut avec Palissot, à propos de la *Dunciade*, des démêlés qui firent quelque bruit. Doué d'une grande facilité, il se mit à composer de nombreux ouvrages en vers et en prose, où l'on sent le manque de forces d'originalité, et dont le style est des plus négligés. Bien qu'il eût beaucoup écrit, il était loin d'être riche lorsque la Révolution éclata. Employé des bureaux de la Commune, puis chef du bureau de surveillance dans la Terreur, Nougaret sauva la vie à plusieurs suspects. Malheureusement, sa versatilité de principes le déconsidéra justement aux yeux de ses contemporains. On le vit successivement bafouer la Révolution après le 9 thermidor, chanter l'Empire et aduler la Restauration. Il composa pour les libraires de la capitale plus de cent volumes, dont la plus grande partie portent le titre commun de *Beautés* et d'*Anecdotes*. Parmi ses innombrables compilations, la seule qui conserve quelque valeur est *l'Histoire des prisons de Paris et des départements, pour servir à l'histoire de la Révolution française* (1797, 4 vol. in-12). Nous citerons encore de lui : la *Bergère des Alpes*, pastorale (1763); *Lucette ou les Progrès du libertinage* (1763, 3 vol.); la *Capucine*, roman licencieux qui fit mettre l'auteur à la Bastille (1765); la *Bibliothèque du théâtre* (1769, 4 vol.); les *Mille et une folies*, contes (1771); les *Adieux de Paris* (1776), recueil d'anecdotes; *Anecdotes des beaux arts* (1776); *Anecdotes de Constantinople* (1795, 5 vol.); *Histoire de la guerre civile en France* (1803, 3 vol.); *Anecdotes militaires anciennes et modernes* (1808, 4 vol.); le *Royaume de la jeunesse* (1821); *Beautés de l'histoire d'Angleterre* (1811); *d'Allemagne* (1812); *de Pologne* (1814); *des États-Unis* (1816); *de Suède* (1817); *de la Savoie, du Piémont* (1818),

de *Paris* (1820), du *règne des Bourbons* (1822), etc.

NOUGAT s. m. (nou-ga — espagnol *nogado* et *nogada*, sauce pour le poisson, faite de noix et d'épices, d'une forme fictive *nucatum*, préparation à la noix, du latin *nux*, noix). Sorte de gâteau fait de noix ou d'amandes brûlées et de caramel ou de miel : *NOUGAT au sucre, au miel.* Le *NOUGAT de Montelimar est fort estimé.* Le *NOUGAT est un gâteau obligé en Provence la veille de la Noël.*

— Agric. Nom donné au tourteau de noix, en Gascogne.

— Encycl. Le *nougat*, longtemps consommé seulement en Provence et en Orient, est aujourd'hui fort connu à Paris, où l'on consomme surtout le *nougat* de Montelimar. Autrefois, le *nougat* se préparait exclusivement au miel et on le préparait encore de cette façon en Orient et dans les campagnes du Midi; mais la préparation au sucre tend à prévaloir de plus en plus. Les variétés de *nougat* sont d'ailleurs fort nombreuses; nous indiquerons les principales.

— *Nougat de ménage.* « Echaudez, dit Gouffé, 4 hectogrammes d'amandes à l'eau bouillante; dès que la peau des amandes se lève, égouttez-les, rafraîchissez-les, retirez la peau et essuyez-les bien dans un linge; coupez chaque amande en six morceaux égaux par le travers; faites-les sécher au four ou à l'étuve et, à défaut, dans un plat à sauter, que vous placez sur la cendre chaude, en les remuant, pour qu'elles séchent également; faites fondre à feu doux, dans un poëlon d'office, 2 hectogrammes de sucre en poudre, auxquels vous ajouterez une cuillerée de vinaigre. Lorsque le sucre est entièrement fondu, mettez les amandes dans le poëlon et remuez avec la cuiller. Il faut que les amandes soient bien chaudes quand on les ajoute; autrement, elles feraient praline et ne pourraient plus être mouliées. Ayez un moule à entremets uni; commencez par former le fond avec une couche de *nougat* à une épaisseur de 0^m,005; aplatissez gros comme un œuf une partie de *nougat* à la hauteur de 0^m,04; soudez sur le fond, en appuyant avec force, pour qu'elle se soude bien; recommencez un second tour au-dessus du premier et continuez jusqu'à ce que le moule soit plein. Cette opération doit se faire avec promptitude; si on laissait refroidir le *nougat*, il deviendrait impossible de coller les parties. Laissez refroidir, faites sortir du moule et servez. » Le gros *nougat*, on le voit, est une pièce qu'on ne peut guère fabriquer en ménage et qui réclame toute l'adresse d'un pâtissier.

— *Nougat de Marseille ou Nougat blanc.* Faites bouillir sur un feu très-doux 1 kilogramme de miel de première qualité, en le travaillant à la spatule. Après une heure de cuisson, incorporez dans le miel, toujours placé sur le feu, six blancs d'œufs fouettés bien ferme. Peu à peu, ce mélange deviendra cassant lorsqu'on en jettera quelques parties dans l'eau froide; retirez-le alors du feu; ajoutez-y 750 grammes de sucre cuit ou cassé. Remuez jusqu'à ce que l'appareil ait perdu sa plus grande chaleur; ajoutez-y 3 kilogrammes d'amandes bien épluchées, sèches et chaudes, et 500 gr. de pistaches. Parfumez à la vanille ou au citron. Etalez sur une plaque des feuilles de pain à chanter; étendez une couche de la préparation et couvrez d'une nouvelle couche de pain à chanter. Placez une autre plaque sur le tout et surchargez-la d'un poids très-lourd. Au bout d'un quart d'heure, on divise le *nougat* en carrés longs. On met dans des boîtes celui qui est destiné à la vente.

— *Nougat à la parisienne.* « Émondez, dit encore Gouffé, 500 grammes d'amandes; lavez-les, essuyez-les avec soin et fendez-les en deux; faites-les sécher sans prendre couleur; émondez 50 grammes de pistaches; égouttez-les parfaitement dans une serviette et coupez-les en dés; faites fondre 1 hectogramme de sucre en grains de la grosseur des pistaches; lorsque les amandes sont sèches, mettez 180 grammes de sucre en poudre dans un poëlon d'office; ajoutez une cuillerée de vinaigre; faites fondre le sucre à feu doux et remuez constamment avec la cuiller. Faites chauffer les amandes; mettez-les ensuite dans le sucre fondu pour le glacer entièrement; faites une abaisse avec du *nougat*, en saupoudrant les pistaches et gros sucre; mettez cette abaisse dans le fond du moule, en appuyant légèrement avec un citron; continuez à former le *nougat* avec de petites abaisses contenant sucre et pistaches, jusqu'à ce que le moule soit entièrement rempli; laissez refroidir, démoluez et servez. »

— *Nougat aux raisins de Corinthe.* Les amandes émondées, coupées en filets, ont pris couleur au feu; on les jette dans du sucre fondu qui commence à devenir rougeâtre; lorsqu'on a remué avec la spatule, on verse cette pâte sur une plaque; on sème dessus du raisin de Corinthe et du gros sucre; on abaisse la pâte à 0^m,02 environ et on la coupe en croissants avec un coupe-pâte de 6 centimètres à peu près de diamètre. On peut remplacer par de l'anis les raisins de Corinthe.

— *Nougats garnis.* Ces petits *nougats* se composent d'avelines émondées et hachées, puis mises au four, où elles prennent couleur. On les jette ensuite dans le sucre de-

venu rougeâtre par la cuisson et on garnit de cette pâte plusieurs petits moules unis. Il faut que l'intérieur du moule soit exactement masqué par les amandes. Ces *nougats* sont très-fines; au moment de les servir, on les garnit avec précaution de crème fouettée à la vanille, et on les presse sans dessus dessous, afin qu'on ne voie pas la crème.

NOUGUÉS Y SECALL (don Mariano), jurisconsulte et écrivain espagnol, né à Saragosse en 1808. D'abord avocat dans sa ville natale, il entra ensuite dans la magistrature, devint auditeur de guerre et finit par se fixer à Madrid. M. Nougues collabora alors à divers journaux et devint membre des cortès, où il s'est fait remarquer par ses talents comme juriste et comme orateur. Il fut partie de diverses Académies d'Espagne et de l'Académie de législation de Toulouse. Outre des *Mémoires* sur des questions de droit et d'histoire, on lui doit des ouvrages estimés, notamment : *Histoire de l'Alcazar de l'Aljafria, à Saragosse* (1846); *Recueil de discours sur la peinture* (1853); *Morale de l'avocat* (1857); *Lettres des Canaries*; *Traité des nouvelles lois de procédure* (2 vol.); *Traité de la justice*, traduit de Bacon avec un commentaire, etc.

NOUGUIER (Jean-Henri-Michel), avocat et littérateur français, né à Montpellier en 1805. Il fut agréé au tribunal de commerce de Paris de 1829 à 1842, puis avocat à la cour de cassation de 1843 à 1852. En 1848, M. Nouguière remplit les fonctions de sous-commissaire de la République à Issoudun. Il a publié une traduction en vers français du *Gladiateur de Ravenne*, du baron Münch-Bellinghausen (1869), et donné les paroles de quelques compositions musicales.

NOUGUIER (Pierre-Charles), magistrat français, frère du précédent, né à Montpellier en 1807, mort à Paris en 1868. Entré dans la magistrature, il devint substitut près le tribunal de la Seine en 1832, avocat général près la cour d'appel de Paris, avocat général, puis conseiller à la cour de cassation. C'était un jurisconsulte de talent, à qui l'on doit un ouvrage estimé, la *Cour d'assises* (1860-1870, 4 vol. in-89).

NOUGUIER (Louis-Casimir), jurisconsulte français, frère des précédents, né à Montpellier en 1810. Il s'est fait inscrire en 1831 au barreau de Paris, où, tout en exerçant la profession d'avocat, il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Des lettres de change et des effets de commerce en général* (1839, 2 vol. in-89); *Des tribunaux de commerce, des commerçants et des actes de commerce* (1844, 3 vol. in-89); *De la Banque de France, des banques départementales* (1846, in-89), avec Troupet; *Des brevets d'invention et de la contrefaçon* (1856, in-89); *Brevets d'invention* (1858, in-89); *Des chèques* (1865, in-89), avec M. Paul Espinas, etc.

NOUGUIER (Jules), frère des précédents, né à Montpellier en 1814. Inspecteur des forêts à Boulogne-sur-Mer, il a donné la traduction d'un ouvrage allemand de Henri Cotta ayant pour titre : *les Principes fondamentaux de la science forestière* (1841). Cette traduction lui a valu une médaille d'or de la Société d'agriculture.

NOUILLE s. f. (nou-ille; Il mil. — allemand *nudel*, peut-être du gotique *nati*, corde, filet, ancien allemand *nezzt*, le même que le sanscrit *naddhi*, corde, de même que la racine *nadh*, lier, voisine de la racine *nah*, qui a la même signification. Les *noUILLES* seraient ainsi nommées de leur ressemblance avec des cordes). Art culin. Sorte de pâte allemande, qui se fait avec de la farine et des œufs et se coupe en brins ayant l'apparence du vermicelle : *Potage aux NOUILLES.* *NOUILLES à la maître d'hôtel.* Il On dit aussi NOULES.

NOUIS s. m. (nou-i). Comm. Nom donné, dans la Charente-inférieure, à une étoffe grossière faite de brins de laine ou de coton très-courts, noués ensemble et puis tissés et passés sous le foulon.

NOUKA-HIVA, île française de l'Océanie, dans la Polynésie, la plus importante du groupe Washington dans l'archipel de Mendana, par 89° 57' de lat. S. et par 14° 52' 45" de long. O. Sa longueur, de l'E. à l'O., est de 28 kilom.; sa largeur, de 20 kilom.; 10,000 hab. environ. Cette île est d'un abord très-difficile; le sol, dans le voisinage de la mer, est rocailleux, et des massifs de rochers garnissent ses côtes. À l'intérieur de l'île, on rencontre de fertiles vallées. Les indigènes sont moins laids que ceux des autres îles de la Polynésie. Ils sont d'un caractère intraitable, et l'occupation française a seule fait disparaître le cannibalisme qui était pratiqué chez eux. Nooka-Hiva est devenue colonie française, en même temps que l'archipel de Mendana, en 1822. Son principal établissement est le Fort-Cochet, siège du gouverneur des îles de l'archipel. Nooka-Hiva fut un lieu de déportation, et Bonaparte, au lendemain du coup d'État de décembre, y expédia les républicains qui put arrêter. Cette île a cessé d'être aujourd'hui ce que le héros de Sedan en avait fait; elle est habitée par quelques rares colons européens et par les indigènes.

NOUKA-HIVA (archipel). V. MARQUISÉS (îles).

NOULET s. m. (nou-lé — rad. *noue*). Constr. Assemblage de noues formant un canal pour

l'écoulement des eaux. Il ferme que l'on dispose le long de la pente de la noue formée par deux combles.

NOULÉTIE s. f. (nou-lé-ti — de *Noulet*, natur. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des bignoniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

NOULLEAU (Jean-Baptiste), théologien français, né à Saint-Brieuc en 1604, mort dans la même ville en 1672. Entré dans la congrégation de l'Oratoire, il fut nommé successivement archidiacre et théologal de la cathédrale de Saint-Brieuc. L'excès de son zèle religieux lui ayant fait interdire la chaire, il se mit à prêcher dans les carrefours et sur les routes; puis, destitué de ses fonctions ecclésiastiques, il se retira dans une campagne déserte, où il mourut épuisé par les pénitences corporelles qu'il s'imposait. Ses principaux écrits sont : *L'Esprit du christianisme* (Paris, 1664); *L'idée du vrai chrétien* (Paris, 1664).

NOUM, une des formes du soleil, dans la mythologie égyptienne. V. RA.

NOUMÉNAL adj. (nou-mé-nal). Philos. Qui a rapport au noumène. V. NOUMÈNE.

NOUMÈNE s. m. (nou-mè-ne — gr. *noumenon*, chose pensée; de *noed*, je pense). Philos. Dans le système de Kant, fait qui se passe dans l'âme et dont la conscience nous révèle l'existence : *Dans l'humanité, la démonstration est expérience*, le NOUMÈNE est phénomène. (Proudh.)

— *Encycl.* Ce mot a été introduit par Kant dans le langage philosophique. Dans la philosophie critique, le noumène est opposé au phénomène. Le phénomène, c'est l'objet tel que nous le connaissons par l'intermédiaire des sens, par l'expérience; il est donc essentiellement relatif à la sensibilité, et la connaissance que nous en avons n'est pas une connaissance scientifique, mais une connaissance d'opinion. Le noumène, au contraire, c'est l'objet tel que nous le concevons par la raison pure, tel que nous supposons qu'il est en lui-même, sans aucune relation à nous. Pour rendre plus claire cette distinction fondamentale dans la philosophie de Kant, prenons un exemple. On peut avoir du ciel deux connaissances distinctes : une connaissance vulgaire et une connaissance scientifique; en d'autres termes, il y a un ciel phénoménal et un ciel nouménal. Le paysan qui contemple le soleil, les planètes, les étoiles, qui les voit tels que ces astres nous apparaissent, réduits par la distance immense qui les sépare de nous, a du ciel une connaissance purement phénoménale; il voit, il ne conçoit pas, il ne sait pas. La connaissance de l'astronomie est tout autre : le savant néglige les apparences sensibles; il calcule la distance qui sépare les astres de la terre, il mesure leurs dimensions réelles, en un mot, il aide du calcul et de la science, il crée, pour ainsi dire, un ciel nouveau, différent de celui qui tombe sous nos sens. Le ciel de l'astronomie est le ciel nouménal.

NOUM ou **NUN** s. m. (nounn). Gramm. Quatorzième lettre de l'alphabet des Hébreux, vingt-cinquième des Arabes, trentième des Turcs, correspondant dans ces trois langues à la lettre N. Lettre numérale valant 50, chez les Hébreux.

NOUN, cap d'Afrique, empire du Maroc, province de Sou, à l'extrémité ouest de l'Atlas, par 28° 39' de latit. N. et 13° 35' de longit. O.

NOUN, rivière qui se jette dans l'Atlantique, à 40 kilom. S. du cap du même nom. Branche du Niger dans le centre du delta de ce fleuve.

NOUN, rivière de la Chine. Elle a sa source dans les monts Siolk et se jette dans le fleuve Amour, après un cours de 800 kilom. du N. au S.

NOUR-DJIHAN ou **NOUR-MAHAL**, impératrice mongole de l'Inde, née en Tartarie en 1585, morte en 1645. Son père était grand trésorier de l'empereur Akbar. L'empereur Djihan-Ghyr, dont elle fut d'abord la maîtresse, lui donna, en 1611, le titre de sultane. Nour-Djihan usa de l'ascendant extraordinaire qu'elle prit sur son époux par ses talents et par ses charmes pour contribuer au bonheur de ses sujets. Son nom fut joint à celui de Djihan-Ghyr sur les monnaies et elle gouverna l'empire avec son père, devenu grand vizir. A la mort de l'empereur (1627), elle fut reléguée par son successeur, Schah-Djihan, à Lahore, où elle termina sa vie. On lui attribue la découverte de l'essence de roses.

NOUR-ED-DIN-AL (Malek-al-Afdal), l'aîné des dix-sept fils de Saladin, né en 1170, mort en 1224. Dans le partage qui fut fait à la mort de son père (1193) des vastes possessions de ce dernier, il obtint Damas, la Syrie méridionale et la Palestine; mais, au milieu des luttes intestines qui s'engagèrent presque aussitôt entre les successeurs de Saladin, il fut dépouillé de son royaume par son oncle Seif-ed-din-Abou-Bekr (le Saladin des historiens occidentaux) et par son frère Othman, sultan d'Egypte (1196). Il adressa alors au calife Nasser une lettre en vers, dans laquelle il déplorait la similitude de son sort avec celui du calife Ali-ebn-Abou-Taleb; le calife

lui répondit que ce n'était pas en vain qu'il l'avait imploré et qu'il serait pour lui le *Nasser* (protecteur) qu'il souhaitait si ardemment. Mais l'intervention de ce prince ne put faire rendre à Nour-ed-din ses possessions. Cependant, à la mort de son frère; le sultan d'Egypte, il devint tuteur du fils mineur de celui-ci, Malek-al-Mansour, et essaya, avec l'aide d'un autre de ses frères, de reconquérir Damas sur Seif-ed-din; mais l'entreprise échoua et Seif-ed-din y répondit en enlevant à son tour l'Egypte, où il chassa le jeune sultan et son tuteur. Nour-ed-din se retira alors à Samosate, où il mourut plus tard sans héritiers. Les historiens orientaux le désignent ordinairement sous le titre de *Malek-al-Afdal* (l'excellent prince), qu'il avait pris en montant sur le trône.

NOUR-ED-DIN-ALI (Malek-al-Mansour), le second sultan de la dynastie tartare ou baharite en Egypte, né en 1242, détrôné en 1259. Il fut placé sur le trône par les émirs, après l'assassinat de son père Ibelk (1257); mais son court règne de deux ans fut troublé par les querelles des chefs mameluks, ainsi que par les tentatives faites par les princes ayoubites de Syrie pour rétablir la domination de leur famille en Egypte. Enfin, l'appréhension d'une invasion des Mongols, sous les ordres d'Houlakou, qui venait de prendre Bagdad et de renverser le califat, fit sentir la nécessité de confier le pouvoir à un chef plus aguerri et plus expérimenté, et l'émir Kotouz fut proclamé sultan (1259). A dater de cette époque, l'histoire est muette sur le compte de Nour-ed-din.

NOUR-ED-DIN-ARSLAN-SCHAH (ATABEK), prince de Mossoul et de Mésopotamie, mort en l'an 1210 de notre ère. Il était de la famille de Zenghi et petit-neveu du fameux Nour-ed-din, sultan d'Alep et de Damas. Il succéda à son père Az-ed-din-Massoud en 1193, l'année même de la mort de Saladin, et, pendant un règne de dix-huit ans, il maintint dans une certaine mesure la puissance déclinante de sa famille, en forçant les petits princes, ses parents, qui avaient leurs possessions sur les frontières de son royaume, de reconnaître sa suzeraineté absolue. Grâce à l'intermédiaire du calife de Bagdad, il réussit, en 1209, à détourner l'attaque dont il était menacé en même temps que son cousin, Koutub-ed-din, prince de Sandjar, par le tout-puissant Seif-ed-din, et mourut un an plus tard, regretté de ses sujets comme un roi doux et bienfaisant. — Son fils, AZZ-KO-DIN, régna sept ou huit ans et eut pour successeur son fils mineur NOUR-ED-DIN ARSLAN II, qui ne lui survécut que quelques mois.

NOUR-ED-DIN-MAHMOUD (Malek-al ou Melik-el-Adel), l'un des plus célèbres et des plus puissants parmi les sultans mahométans de Syrie à l'époque des croisades, né en 1117, mort en 1173. Il était le plus jeune fils d'Admad-ed-din Zenghi, deuxième sultan de la dynastie des Atabeks. A la mort de son père, qui avait été tué par ses propres mameluks au siège de Djabbar (1146), il se hâta de se rendre à Alep avec le sceau du prince défunt et s'assura la possession de cette ville, ainsi que celle des conquêtes de son père en Syrie, tandis que la Mésopotamie, avec Mossoul pour capitale, échut à son frère aîné Seif-ed-din. Après avoir repoussé, avec l'aide de ce dernier, une attaque du prince seljoukide Alp-Arslan, Nour-ed-din reprit avec ardeur la guerre que son père avait faite toute sa vie aux chrétiens de la Palestine. Josselin de Courtenay, dont la capitale, Edesse, avait été prise peu d'années auparavant par Zenghi, réussit à s'y introduire par ruse; mais le sultan accourut aussitôt, le battit dans un sanglant combat, fit passer au fil de l'épée les habitants qui l'avaient secondé dans sa tentative et rasa les murs de la ville pour qu'elle ne pût redevenir le boulevard du royaume de Jérusalem. Ce fut pour recouvrer cette importante forteresse que Louis VII, roi de France, et Conrad, empereur d'Allemagne, entreprirent, en 1148, la seconde croisade; ils commencèrent par mettre le siège devant Damas, mais ils furent bientôt obligés de le lever par suite des dissensions qui fomenta dans leur armée le ministre de Modjir-ed-din, émire de cette ville. Reprenant alors l'offensive, Nour-ed-din envahit le territoire d'Antioche, battit (27 juin 1149) le prince Raymond, qui fut tué dans le combat et dont la tête fut envoyée par le vainqueur au calife de Bagdad. L'année suivante, cependant, Josselin de Courtenay surprit son camp et lui fit éprouver une sérieuse défaite. Elle ne tarda pas à être compensée par la prise de Josselin lui-même, qui fut enlevé, pendant qu'il était à la chasse, par des maraudeurs turcomans, et qui fut retenu prisonnier jusqu'à sa mort par le sultan de Syrie. Celui-ci s'empara rapidement et presque sans coup férir du reste de la principauté d'Edesse, des forteresses d'Antab, de Teilbasher, de Beïvendam, etc., et se trouva ainsi maître de toute la Syrie septentrionale. Tournant alors ses regards vers Damas, qui était encore indépendante et dont la possession lui était nécessaire pour poursuivre en sécurité ses conquêtes, il marcha sur cette ville à la tête d'une puissante armée (1154). Les habitants, effrayés d'un autre côté par l'approche de l'armée de Baudouin III, qui venait de s'emparer d'Ascalon, offrirent d'eux-mêmes de se rendre, et l'émir Modjir-ed-din, réduit à quit-

ter sa ville, chercha un asile à la cour du calife de Bagdad, qui semble avoir été, à cette époque, le refuge de tous les princes dépossédés. Nour-ed-din, dont les possessions entouraient de tous côtés, par terre, le territoire des Latins en Palestine et s'étendaient jusqu'aux frontières des sultans fatimites d'Egypte, choisit Damas pour capitale, releva cette ville des ruines où elle était tombée à la suite d'un tremblement de terre et y fit construire une foule de monuments magnifiques. La guerre n'en continua pas moins avec des chances diverses : l'empire de Nour-ed-din s'agrandit à différents intervalles par des conquêtes faites non-seulement sur les ennemis de l'islam, mais encore sur le sultan d'Iconium et sur les petits princes musulmans de la Mésopotamie. Une maladie dont Nour-ed-din fut atteint en 1159, et à la suite de laquelle le bruit de sa mort se répandit, aurait peut-être porté un coup fatal à sa puissance sans la prudence d'Ayoub, le père de Saladin, qui détourna son frère, Assed-ed-din-Chyrakouh, gouverneur d'Hemèse, de chercher à profiter de la mort encore incertaine de leur maître. L'empereur grec Manuel Comnène se disposait, à la même époque, à attaquer Alep, de concert avec les Francs d'Antioche; Nour-ed-din détourna ce nouveau danger en rendant la liberté à 8,000 Grecs captifs, et le sultan Ayoub que les chrétiens retirèrent de cette crise fut le premier de la dynastie d'Al-Harem, près d'Antioche. La mort de Baudouin III (1162) vit bientôt après délivrer le sultan de son ennemi le plus redoutable. Il poussa la guerre avec une nouvelle vigueur, mais avec des alternatives de succès et de revers. Au siège d'Hisin-al-Akrad, dans le Kourdistan actuel, il fut attaqué à l'improviste par les templiers et n'échappa à la captivité ou à la mort que grâce au dévouement d'un de ses serviteurs; mais il se vengea bientôt de cette défaite par une nouvelle victoire sur les chrétiens, dont l'un des chefs, Réginald de Châillon, prince d'Antioche, fut fait prisonnier; la forteresse d'Al-Harem tomba, en outre, au pouvoir des musulmans.

L'état des affaires en Egypte, où la puissance des califes fatimites était alors en pleine décadence, ouvrit bientôt un champ plus vaste à l'ambition des princes chrétiens et des princes musulmans. Les descendants d'Ali n'avaient plus dans cette contrée que le titre de souverain; le pouvoir était tout entier aux mains du premier vizir. Deux émirs, Dargam et Chawer, se disputaient cette haute dignité; ce dernier, vaincu dans la lutte, vint chercher asile et secours auprès de Nour-ed-din. Le sultan de Damas saisit avidement cette occasion de pénétrer en Egypte et y envoya une armée commandée par Chyrakouh et par Saladin et chargée de rétablir Chawer (1169); le rival de celui-ci appela les chrétiens à son aide; mais, avant qu'Amaury, roi de Jérusalem, eût eu le temps d'arriver, Dargam avait été vaincu et tué par Chyrakouh, et Chawer avait repris le pouvoir; mais, oubliant de ses engagements envers Nour-ed-din, ou plutôt désireux de s'en affranchir, il entra en arrangement avec les chrétiens, et Chyrakouh, après s'être maintenu quelque temps dans le pays, fut contraint d'évacuer la contrée; mais il y fut presque aussitôt rappelé par Chawer, déjà en butte à la vengeance de ses nouveaux alliés, envers lesquels il s'était montré aussi perfide qu'envers ses propres coreligionnaires. Le Caire était étroitement bloqué par les Francs et le calife fatimite Aded Ledinilla fut réduit à implorer l'aide de Nour-ed-din, en lui envoyant la chevelure de ses femmes, message qui est chez les Orientaux le symbole de l'extrême détresse (1618). Chyrakouh revint de nouveau en Egypte avec son armée, força Amaury à la retraite, fit décapiter le double traître Chawer et s'installa lui-même à sa place, à la fois comme grand vizir du calife fatimite et comme lieutenant de Nour-ed-din en Egypte; mais il mourut la même année et eut pour successeur dans ses dignités son neveu, le célèbre Saladin.

Pendant que ces événements se passaient en Egypte, Nour-ed-din poursuivait en Syrie ses succès contre les chrétiens, auxquels il enleva Panéas et plusieurs autres places importantes. La Mésopotamie, gouvernée par ses neveux, reconnaissait sa suzeraineté; il était maître absolu de l'Egypte par ses lieutenants, et les flottes de Damiette et d'Alexandrie croisaient sur les côtes du royaume de Jérusalem; mais une conquête religieuse manquait encore à son triomphe. Rigide adhérent de la secte orthodoxe musulmane ou secte *soufi*, il reconnaissait le calife abbasside de Bagdad comme le légitime commandeur des croyants; et le califat schismatique des fatimites, dont il ne subsistait plus qu'un fantôme, relégué dans un coin du palais du Caire, était à ses yeux une abomination qui ne pouvait subsister plus longtemps. Par ses ordres, Saladin substitua dans les prières publiques le nom du calife abbasside à celui d'Aded, qui mourut huit jours plus tard, sans avoir, dit-on, été informé de sa déchéance (1171). Le reconnaissance de Mostadhi fut sans bornes : il donna au champion de l'orthodoxie musulmane l'investiture directe de l'Egypte et de la Syrie, comme fiefs du califat, changea son titre d'émir ou de sahib en celui de sultan, voulut que son nom fut préconisé avec le sien propre dans toutes les mosquées de son empire, etc.

Les derniers jours de Nour-ed-din furent troublés par l'ambition de Saladin, qui aspirait à se rendre indépendant en Egypte. Il se préparait à marcher contre lui pour le faire rentrer dans le devoir, lorsqu'il mourut à Damas d'une escarquinie. Il eut pour successeur son fils, Malek-al-Salah-Ismaïl, qui n'était âgé que de onze ans et auquel Saladin enleva Damas et la Syrie. Malek-al-Salah mourut huit ans après son père, n'ayant conservé que la principauté d'Alep, qui fut alors incorporée aux vastes possessions de Saladin.

Aboûléda, dans le portrait qu'il fait de Nour-ed-din, le représente d'une taille élevée et bien proportionnée, le teint olivâtre, avec peu ou point de barbe; pour ce qui est de son caractère, il eut la rare bonne fortune de réunir les suffrages de ses ennemis et ceux de ses amis; Guillaume de Tyr (*Gesta Dei per Francos*) dit que Noradin était un homme prudent et discret, qui adorait Dieu selon la foi de son peuple, et les éloges que lui donnent tous les écrivains arabes prouvent que ce n'était pas par une vaine présomption que ce prince avait pris, à son avènement, les noms de *Malek-al-Adel* (le Prince juste) et de *Nour-ed-din* (Lumière de la foi).

NOUREDDINITE s. m. (nou-ré-di-ni — du nom du fondateur). Relig. Nom donné aux membres de l'ordre monastique musulman fondé au XVIII^e siècle par Noured-din-Djehrahly.

NOURET s. m. (nou-ré). Pâte épilatoire en usage chez les Arabes.

NOUROUZ s. m. (nou-rouz). Hist. Nom d'une des grandes fêtes nationales de la Perse, qui a lieu le premier jour de l'année persane, c'est-à-dire le jour où le soleil passe dans le signe du Bélier. On dit aussi NOUROZ-SULTANIEH. Quelques-uns écrivent NOURUS.

— *Encycl.* Le nouroz est la fête du premier jour de l'an en Perse et dans quelques autres contrées de l'Orient. Il se célèbre le 21 mars. On en rapporte l'origine à Djemchid, l'Achéménides des Grecs, le père de la civilisation persane. Ce prince substitua l'année solaire à l'année lunaire, seule employée jusqu'alors, et ce fut, dit-on, en mémoire de cette réforme qu'il voulut que le jour par lequel commençait la nouvelle année fût celui d'une solennité nationale. C'était, d'ailleurs, comme une consécration du soleil rendu de tout temps au soleil, considéré comme source de lumière et principe de fécondité. A partir de ce moment, tous, grands et peuple, célébraient régulièrement le nouroz jusqu'à la conquête arabe, qui l'abolit comme pratique idolâtre. Au XIII^e siècle, Djelal-Eddin, dernier souverain de la race des Seljoukides, étant parvenu au trône le jour de l'équinoxe du printemps, profita de cette circonstance pour rétablir officiellement le nouroz-sultanieh, et mit ainsi la loi religieuse d'accord avec un usage enraciné dans les mœurs du pays, tout en paraissant restreindre le sens de la cérémonie à la consécration d'un fait purement personnel, c'est-à-dire de son avènement. Depuis cette époque, la fête du nouvel an imperial n'a cessé d'être solennisée avec la plus grande pompe dans tous les pays de domination persane. On l'appelle aussi la *fête des habits neufs*, parce qu'il n'y a pas un homme, si pauvre qu'il soit, qui ne s'arrange de manière à renouveler pour ce moment au moins une partie de sa garde-robe. Le nouroz-sultanieh dure plusieurs jours, pendant lesquels les amis se font des visites et s'envoient des présents. Toutefois, le principal jour est celui où les astrologues officiels annoncent, au bruit de l'artillerie des zamboures, que le soleil est entré dans le signe du Bélier. Ce jour-là, le schah donne une audience publique, dans la plus grande cour du palais, aux fonctionnaires, aux troupes et au peuple, et fait distribuer aux assistants du blé et des pièces d'or, en signe de la prospérité qu'il leur souhaite.

Les habitants de la petite Boukharie, dans le Turkestan, célèbrent aussi le nouroz vers la même époque. Pour eux, c'est la fête religieuse qui marque la fin du jeûne rigoureux que leur religion leur impose avant le renouvellement de l'année. Ce jeûne dure un mois. Lorsque le jour du nouroz, impatiemment attendu, est enfin arrivé, les populations se livrent, autour des villes et des villages, à des réjouissances qui consistent surtout en courses, luttas à cheval et tir de l'arc ou de la carabine. Ce nouroz ne dure qu'un jour et s'achève généralement par des danses et de copieuses libations. Chez les Mongols, la fête commence à la première lune de mars et dure pendant neuf jours, qui se passent en festins.

Le nouroz-sultanieh se célèbre non-seulement en Perse, mais partout où le schah entretient des agents diplomatiques, notamment à Paris, depuis quelques années. Nous citerons à ce propos les paroles du général Hassan-Ali-Khan, ambassadeur du schah, aux invités français, le jour de la première célébration de cette fête à la légation persane. Il rapprocha heureusement le titre du feu des anciens mages des magnifiques applications qu'en a faites l'industrie moderne. « Le feu, dit le général, a été honoré par nos pères. Vous, Européens, vous changez par le feu la face de l'univers. L'électricité, la vapeur, émanations du feu, ne vont-elles pas

vait immédiatement en informer les parents de son nourrisson; elle devait les prévenir également, sans retard, dans le cas où l'enfant se serait venu à mourir chez elle. Il lui était défendu, sous peine d'amende, de renvoyer son nourrisson, même pour défaut de paiement, sans en avoir prévenu le père ou la mère, soit directement, soit par l'entremise du lieutenant général de police, à qui il appartenait d'apprécier les motifs de la demande et d'y faire droit au besoin. C'était le même magistrat qui prononçait au sujet des mois de *nourrice* non payés. Ses décisions étaient sans appel et exécutées par toutes voies, même par corps, sauf le cas d'une impuissance effective et reconnue.

La déclaration du 1^{er} mars 1772 ajouta quelques dispositions nouvelles au règlement, par exemple l'obligation imposée à la *nourrice* de renvoyer les enfants dans la quinzaine du jour où la demande de renvoi lui avait été adressée, et, en cas de mort, de faire parvenir aux parents, dans le même délai, les hardes, le linge et le certificat de décès; l'obligation pour les meneurs de justifier de leur moralité par un certificat du curé de leur paroisse, d'inscrire sur un registre *ad hoc* les sommes destinées aux *nourrices*, et de ne pas emporter les enfants nouveaux-nés sans être accompagnés des *nourrices* qui devaient les allaiter. Les *nourrices* étaient tenues de déposer entre les mains des curés les certificats délivrés par les recommanderesses, certificats au moyen desquels ceux-ci pouvaient établir des relations avec les parents des enfants, et remplir, en cas de décès de ces derniers, les devoirs de leur ministère comme officiers de l'état civil.

Les *nourrices* avaient dès lors une mauvaise habitude qu'elles ont gardée, celle de coucher leurs nourrissons avec elles. Cette pratique ayant donné lieu de graves accidents, une sentence, rendue en l'assemblée de police, exigea des *nourrices* qu'elles eussent un berceau, sous peine de 100 livres d'amende, et qu'elles recommanderesses d'y tenir la main, sous leur responsabilité. Les meneurs devaient, en outre, signaler au procureur du roi, à peine de destitution, les *nourrices* qui auraient contrevenu à cette disposition. D'autre part, beaucoup de femmes continuaient, étant enceintes, de nourrir les enfants qui leur avaient été confiés; il s'en trouvait même qui, dans cet état, se rendaient à Paris pour prendre d'autres nourrissons. Une sentence de police, en date du 17 janvier 1757, prononça contre ces *nourrices* la peine du fouet, et contre leurs maris une amende de 50 livres.

Une ordonnance de M. de Sardine, en 1762, fixa à deux ans la durée maximum de l'allaitement pour les *nourrices*. La même ordonnance rendit la visite médicale obligatoire pour la *nourrice*, quand les parents la demandaient ou que les recommanderesses la jugeraient nécessaire. Avant de se charger d'un enfant, la *nourrice* pouvait, de son côté, exiger qu'il fût soumis à la visite d'un médecin; les parents avaient le même droit lorsque les enfants leur étaient rapportés. Les visites étaient faites gratuitement par un médecin commis à cet effet par le lieutenant général de police. Les meneurs, qui jusque-là n'avaient joué qu'un rôle très-secondaire, furent investis d'une surveillance étendue. Si le nourrisson pétait ou si la *nourrice* était empêchée de continuer sa nourriture, ils doivent en informer le curé, dont le devoir est d'avertir la famille, ou, si c'est urgent, ils remettent le nourrisson à une autre *nourrice*. Il leur est défendu de laisser accumuler plus de trois mois de gages sans en prévenir le lieutenant de police.

Certes, on serait tenté de croire qu'un service si minutieusement réglementé ne devait laisser que bien peu de prise aux abus; il parait, au contraire, qu'ils n'avaient jamais été plus graves et plus nombreux. Les *nourrices*, étant mal rétribuées ou ne l'étant pas du tout, cessaient de se rendre à Paris; d'autre part, les parents, soit par négligence des agents de ce service, soit par la difficulté des communications, ne recevaient sur leurs enfants que des nouvelles rares ou fausses.

Louis XV entreprit une réforme radicale du service. Les modifications apportées par sa déclaration de Compiègne, en date du 23 juillet 1769, furent si profondes, que ce fut, pour ainsi dire, une nouvelle création. Aux quatre bureaux de recommanderesses, on en substitua un seul, dont la direction fut confiée à quatre personnes, deux hommes et deux femmes. Une des plus grandes difficultés à toujours été d'assurer le paiement des mois des *nourrices*. La déclaration de Compiègne essaya d'y pourvoir en autorisant le bureau à faire aux *nourrices* des avances de leur mois, sauf recours contre les parents. Vingt proposés, un par quartier de Paris et deux pour la banlieue, furent chargés du recouvrement des mois de *nourrice*, qu'ils venaient jour par jour dans la caisse des directeurs. Les rôles, dressés par ces derniers, étaient exécutés par toute voie, même par corps, après deux avertissements. Les meneurs continuèrent à servir d'intermédiaires entre les parents et les *nourrices*, dans des mesures plus restreintes et sous le contrôle des directeurs du bureau central; mais leur surveillance étant insuffisante, il fut créé des inspecteurs de tournée pour la visite en province des *nourrices* et des nourrissons.

Jusqu'en 1806, aucune loi, aucun règlement

ne vint modifier la législation existante au sujet du bureau central; seulement, pendant cette période, le service passa de la police au département des établissements publics, pour rentrer de nouveau dans les attributions de la police, où il demeura jusqu'en l'an IX, époque à laquelle il fut placé sous la surveillance du conseil général des hospices. Une loi du 25 août 1792 ayant supprimé la contrainte par corps pour défaut de paiement des mois de *nourrice*, le gouvernement impérial assimila ce recouvrement à celui des contributions, et en rendit les rôles exécutés par les soins du préfet de la Seine (loi du 25 mars 1805). Le 30 juin suivant, un décret daté de Saint-Cloud régla le service des *nourrices*, mais y apporta peu de changements. Le bureau resta sous la dépendance de l'administration générale des secours et hôpitaux, sous l'autorité du préfet du département, pour la partie administrative, et, pour la police, sous celle du préfet de police.

En 1821, des plaintes graves s'élevèrent contre la direction des *nourrices*. Il fut reconnu que la mortalité des nourrissons avait atteint un chiffre effrayant; que le transport des nourrissons et des *nourrices* était fait dans des conditions déplorables; que le recouvrement des mois de *nourrice* se faisait avec négligence et irrégularité; enfin que, dans les bureaux de la direction, le désordre était à son comble. Le conseil des hospices, ému de ces plaintes, se prononça pour une réorganisation du service. Il fut décidé, en conséquence, que les enfants bourgeois et les enfants trouvés auraient des arrondissements séparés; que les meneurs seraient remplacés par des préposés chargés de recruter les *nourrices*, de les expédier chaque mois, sous la direction d'une surveillante et d'un conducteur de leur choix, de les surveiller à leur retour, de les payer quatre fois par an et de correspondre avec les autorités locales. Enfin, des médecins furent nommés dans chaque département *nourricier*, pour soigner les enfants en cas de maladie, avec l'obligation de faire parvenir tous les mois, à la direction, des bulletins de leur santé. Le conseil décida, en outre, qu'à défaut des parents le bureau payerait les mois de *nourrice* jusqu'à concurrence de 10 francs par mois, mais en se réservant de faire revenir immédiatement les enfants. Les meneurs étant supprimés, des établissements particuliers se formèrent à leur instigation et avec leur concours; les chefs de ces établissements s'abouchèrent avec des sages-femmes qui, moyennant une remise, leur procuraient des nourrissons. A part la garantie des mois de nourriture, ils offraient au public les mêmes avantages que la direction; les *nourrices* elles-mêmes, pour s'affranchir des entraves de l'administration, se rendaient avec empressement dans ces bureaux particuliers, et les familles, persuadées, à tort ou à raison, que les médecins de la direction n'exerçaient qu'une surveillance illusoire sur les enfants, choisirent cette nouvelle voie. Mais ces établissements particuliers, qui n'étaient soumis à aucune surveillance, n'offraient que très-peu de garanties contre les abus de toute sorte. Les plaintes les plus graves s'élevèrent de toute part; et l'autorité, ne trouvant dans la législation nouvelle aucun moyen de remédier à ces abus, était réduite à l'impuissance. Toutefois, en 1828, les abus étaient devenus si monstrueux que le préfet de police, par une ordonnance, déterminait les conditions à remplir, soit par les *nourrices*, soit par les entremetteurs. Il exigea de la *nourrice* qu'elle eût des moyens d'existence suffisants, qu'elle fût d'une bonne vie et d'un bon caractère, qu'elle fût pourvue d'un garde-feu et d'un berceau; des meneurs, qu'ils justifiassent de leurs ressources et fissent connaître les moyens de transport dont ils comptaient se servir. Aucune *nourrice* ne pouvait donc emporter un nourrisson si elle n'avait fait sa déclaration à la préfecture de police. Dans aucun cas, elle ne pouvait se charger de deux enfants à la fois; elle devait se munir, avant de quitter Paris, de l'acte de naissance de son nourrisson ou, tout au moins, d'un bulletin provisoire de la mairie où avait été faite la déclaration de naissance. Cette ordonnance fit disparaître momentanément une partie des abus dont on se plaignait; mais les abus ne tardèrent pas à reparaître, presque aussi nombreux que jamais, d'abord parce qu'on avait négligé de tenir la main à l'ordonnance, et ensuite parce que la sanction pénale était en quelque sorte illusoire. Ce furent ces considérations qui motivèrent, en 1833, une décision du conseil général des hospices tendant à prier le préfet de police : 1^o De soumettre les meneurs et les logeurs à une autorisation sous des conditions déterminées; 2^o De leur imposer un cautionnement; 3^o D'obliger les *nourrices*, à leur arrivée, à se faire visiter pour s'assurer de leur santé et de leur identité; 4^o D'envoyer à un bureau désigné par l'autorité le visa et l'enregistrement des conditions passées entre les *nourrices* et les familles; 5^o D'exiger que les actes des enfants emportés par les *nourrices* fussent préalablement visés et enregistrés; 6^o De retirer l'autorisation aux meneurs et aux logeurs qui seraient reconnus avoir favorisé des abus.

L'ordonnance de police du 20 juin 1842 réalisait une partie de ces vœux. Outre le certificat exigé par l'article 1^{er} de l'ordonnance

de 1838, celle-ci exigea de la *nourrice* un certificat médical, à l'effet de constater qu'elle réunissait, sous le rapport sanitaire, toutes les conditions désirables pour élever un nourrisson. L'article 13 obligea les directeurs de bureaux de *nourrices* à la tenue d'un registre coté et parafé, sur lequel doivent être inscrits les noms, âge, domicile de la *nourrice*, les noms et profession de son mari, si elle est mariée, l'âge de son dernier enfant ou la date de sa mort, le jour de l'arrivée et du départ de la *nourrice*, ainsi que le nom du meneur. Ce registre doit aussi contenir les noms et l'âge de l'enfant confié à la *nourrice*, ainsi que les noms et adresse de ses parents ou des personnes dont la *nourrice* l'a reçu. Un bulletin contenant les renseignements avec le jour du départ de la *nourrice* doit être fourni par tout directeur de bureau dans les vingt-quatre heures au commissaire de police de son quartier, pour être immédiatement transmis à la préfecture de police. Voici, au surplus, en quoi consiste le service des *nourrices*, qui a été organisé à la préfecture de police en exécution des deux ordonnances précitées. Aucun bureau ne peut s'établir sans une autorisation du préfet, et cette autorisation n'est accordée qu'après une enquête sur les localités au point de vue de la salubrité, sur le postulant au point de vue de sa moralité et de ses ressources. L'autorisation fixe le nombre des *nourrices* qui peuvent être reçues à la fois dans l'établissement.

Il existe à la préfecture de police un service d'inspection pour les maisons de santé. Les inspecteurs ont pour mission d'examiner les registres des meneurs et d'interroger au besoin les *nourrices*. Toute contravention de la part du directeur d'un bureau de *nourrices* est déférée au tribunal de simple police.

Le salaire des bureaux consiste dans le prélèvement qu'ils font sur le premier mois des *nourrices* louées : 40 fr. pour une *nourrice* sur lieux, quel que soit le prix de la location, et 15 fr. pour les *nourrices* de la campagne. Quant aux meneurs, qui continuent à servir d'intermédiaires entre les parents et les *nourrices* pour le transport de l'argent et des paquets, ainsi que pour la surveillance des enfants, il leur est alloué 1 fr. par mois. Ces meneurs ne peuvent également exercer leur industrie qu'en vertu d'une autorisation du préfet de police, sur la présentation et sous la responsabilité des directeurs de bureaux. Ils sont tenus de tenir un registre à deux colonnes; l'un pour la *nourrice*, l'autre pour l'enfant. Ce registre doit être représenté à la préfecture au moins tous les deux mois, et porter le visa des maires, afin de constater le passage des meneurs dans les communes où résident les *nourrices*. De plus, les renseignements consignés dans ces registres sont relevés sur des feuilles volantes qui sont déposées au bureau spécial de cette administration, où elles restent pour être examinées et donner lieu à un travail de contrôle.

Malgré tout, le contrôle reste difficile, incomplet, illusoire, tant à cause de l'éloignement que du nombre des nourrissons placés par l'intermédiaire des bureaux, et qui n'est pas inférieur à 12,000 par an. 12,000 *nourrices* viennent de vingt-quatre départements : l'Aisne, l'Aube, le Cher, la Côte-d'Or, l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Marne, la Mayenne, la Nièvre, le Nord, l'Oise, l'Orne, le Pas-de-Calais, la Sarthe, la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Saône-et-Loire, la Somme et l'Yonne. Il est quelques-uns de ces départements qui n'en fournissent qu'un très-petit nombre, comme le Nord, la Marne, le Pas-de-Calais, la Côte-d'Or; d'autres, comme la Nièvre, ne fournissent guère que des *nourrices* sur lieux, 2,000 enfants environ, en dehors des 12,000 que nous avons signalés, sont placés par la direction municipale, et 4,000 par l'assistance publique. Rostent encore les enfants placés sans intermédiaires, dont on ne peut fixer exactement le nombre; en l'évaluant à 3,000, ce qui paraît se rapprocher de la vérité, on arrive à un total de 21,000 nourrissons arrachés au sein maternel, et dont la plupart sont condamnés à une mort précoce. Contre un si épouvantable fléau, on ne saurait appliquer un remède trop héroïque; mais le plus efficace, à notre avis, serait l'enseignement sérieux des devoirs de la femme dans les écoles publiques. Quand on aura bien persuadé aux mères de famille que l'allaitement étranger est presque équivalent à l'abandon des enfants sur la voie publique, on aura fait un grand pas vers la solution du problème; mais il restera, nous ne le savons que trop, à mettre l'ouvrière en état de remplir fidèlement les devoirs que lui impose la nature et qu'elle rejette par nécessité, comme d'autres, plus coupables, les repoussent par paresse et par coquetterie.

— Bibliogr. Stahl, *De requisitis bonæ nutricis* (Halle, 1683); Cadogan, *An essay upon nursing and the management of children from their birth to three years of age* (London, 1748, in-8°), traduit en français (Paris, 1764, in-12); Lerebours, *AVIS aux mères qui veulent nourrir leurs enfants* (Utrecht, 1767, in-13; Paris, 1770, 1775); Landais, *Dissertation sur l'élevage de l'allaitement des enfants par leurs mères*, mémoire couronné par la Faculté de Paris (Genève et Paris, 1781, in-8°); Ro-

berdière, *Sur les avantages et les désavantages de l'allaitement maternel*, dans un journal de médecine (1783); Marianini, *Examen physicum de lactatione graviditatis tempore mulieribus concedenda* (Pavie, 1794, in-8°); L^{re}, *Manuel des nourrices et des mères qui allaitent leurs enfants* (Paris, 1802); Chevalier-Demolle, *Considérations médicales sur les avantages de l'allaitement étranger pour la plupart des enfants des grandes villes*, thèses de Paris (an XI, in-8°); Darné, *Conseils aux mères sur la manière d'élever les enfants nouveaux-nés* (Paris, 1842, in-18, et 1864); Hocquard, *Should the child be placed to the mother's breast almost immediately after delivery, or more, etc.*, dans *The Dublin Journal of medicine* (1843); Smith, *Lactation and after pains considered, dans Lactation to Reflex motor action*, dans *The Lancet* (1844); Paterson, *On lactation after pains and the treatment*, dans *The Lancet* (1844); Casenave, *De la valeur des maladies de la peau dans l'allaitement*, dans l'*Annuaire des maladies de la peau* (1850); Guillot, *De la nourrice et du nourrisson*, dans l'*Union médicale* (1852); Boutequoy, *Etudes cliniques sur la lactation et l'allaitement*, thèses de Paris (1854); Espéron-Lacaze de Sarda, *De l'allaitement vicieux dans ses rapports avec les maladies et la mortalité des enfants*, thèses de Paris (1856); Sous, *De l'influence immédiate des émotions morales de la nourrice sur la santé des enfants à la mamelle*, thèses de Paris (1859, in-4°); Troussau, *De l'allaitement, de la première dentition chez les enfants et du sevrage*, dans la *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu* (Paris, 1862); Bouchaud, *De la mort par inanition et études expérimentales sur la nutrition chez le nouveau-né*, thèses de Paris (1864); Lorain, *Art de l'allaitement*, dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (Paris, 1864, in-8°).

— Théâtre. Les tragiques grecs mettaient souvent sur la scène la *nourrice* du principal personnage, et elle avait un rôle plus relevé que celui de la simple confidente, par laquelle l'ont remplacés les tragiques français. Phèdre, dans l'*Hippolyte* d'Euripide, a, près d'elle sa *nourrice*, et Sénèque la lui a conservée dans son imitation latine; Racine, en lui donnant le nom d'Énone, pour ne pas avoir à faire prononcer ce mot de *nourrice*; qui, de son temps, manquait de noblesse, n'a rien changé au rôle important du personnage. La *nourrice* d'Euripide et de Sénèque, l'Énone de Racine, peut passer pour le rôle typique de cette sorte de personnage dans la tragédie, rôle placé entre celui d'une mère et celui d'une suivante. Les Grecs entourent de vénération la femme qui les avait nourris de son lait, et, quoique ce fût une esclave, ils la considéraient pour elle toute la vie un tendre attachement, la *nourrice* faisait partie de la famille. Ce détail de mœurs s'est reflété dans le drame comme dans l'épopée. La reconnaissance d'Ulysse par sa *nourrice*, qui lui lave les pieds, dans l'*Odyssée*, est une des scènes les plus touchantes du poème; la *nourrice* de Phèdre n'est pas une simple confidente, elle est intimement liée à l'action, c'est elle qui relève le courage abattu de l'héroïne. Elle veut se tuer si Phèdre ne lui fait la confidence de son mal; c'est elle qui la pousse au crime, à bonne intention il est vrai, et elle se tue lorsque le retour de Thésée a fait tourner au tragique l'aventure de sa maîtresse. La *nourrice* de Médée est une conseillère plus avisée; elle cherche toujours à apaiser les fureurs de Médée, à la détourner des crimes qu'elle médite.

Au même genre, mais à quelquefois aussi représenté le même personnage et dans les mêmes conditions. Dans les *Fourberies de Scapin* on trouve le personnage de Nérine, *nourrice* d'Hyacinthe, la fille de Géronte et l'amante d'Octave. Son individualité se marque de qu'elle entre en scène, et l'on voit tout de suite qu'elle a dans ses actions une liberté que n'oseraient prendre les simples confidentes :

GÉRONTE. Ah! te voilà, *nourrice*?
NÉRINE. Ah! s'il meurt Pandolphe, que...
GÉRONTE. Appelle-moi Géronte, et ne te sers plus de ce nom. Les raisons ont cessé qui m'avaient obligé à la prendre parmi vous à Tarente.

NÉRINE. Las! que ce changement de nom nous a causé de troubles et d'inquiétudes dans les soins que nous avons pris de vous venir chercher ici!

GÉRONTE. Où est ma fille et sa mère?
NÉRINE. Votre fille, monsieur, n'est pas loin d'ici; mais, avant que de vous la faire voir, il faut que je vous demande pardon de l'avoir mariée, dans l'abandon où, faute de vous rencontrer, je me suis trouvée avec elle.

GÉRONTE. Ma fille est mariée?
NÉRINE. Oui, monsieur, etc.

Ainsi, Nérine a marié Hyacinthe; elle l'avoue du premier coup, et sans trop s'excuser. Voilà une liberté que jamais n'aurait osé prendre une simple confidente.

Le théâtre moderne l'a généralement réduite à n'être qu'un personnage muet ou à peu près. Telle est la *nourrice* de Jons dans *Athalie*; elle ne paraît que pour être désignée dans ces deux vers :

... Vois-tu cette Juive fidèle,
Dont tu sais bien qu'alors il s'agit la mamelle?

Telle est aussi la *nourrice* à qui Juliette, dans Shakespeare, fait confidence de son amour pour Roméo. Dans la *Médécine malgré lui*, elle montre un planteur corsage, qui chiffonne un moment Sganarelle, en prononçant la phrase sacramentelle : « Ah ! *nourrice*, charmante *nourrice* ! ma médecine est le très-bonne esclave de votre *nourrice*. »

Une actrice du Théâtre Français, Mlle Sain, s'est fait pendant vingt ans un certain renom dans l'emploi de *nourrice* et de confidente. « Elle était née *nourrice* et confidente, dit Henri Monnier. Il était impossible de s'acquiescer de cet emploi, plus difficile que le vulgaire ne se l'imagine, avec une telle supériorité. Jamais, au grand jamais, je n'ai vu pareille *Onne*. Elle était, on peut le dire, d'une perfection désespérante; on lui a succédé, mais on ne l'a pas remplacée. »

NOURRICERIE s. f. (nou-ri-se-ri — rad. *nourrice*). Etat, qualité de *nourrice* : *Ad. nourrice*, charmante *nourrice*, ma médecine est la très-bonne esclave de votre *NOURRICERIE*. (Mol.) // Inus.

— Econ. rur. Lieu où l'on engraisse des bestiaux. // Magnanerie, lieu où l'on élève des vers à soie.

NOURRICIER, IÈRE adj. (nou-ri-sié, i-ère — rad. *nourrice*). Qui opère la nutrition, qui nourrit : *Ses nourriciers*. Substance *nourricière*. L'enfant cherche le sein de sa *nourrice*; il le presse de ses mains débilés pour en exprimer le fluide *nourricier*. (Cabanis.) // Qui fournit ou procure des aliments : *Terre nourricière*. Pour l'humble travail, pour le travail *nourricier*, il n'y a qu'oubli, injustice, indifférence et dédain. (E. Sue.)

— Père *nourricier*, Mari de la *nourrice* : La mère *nourrice* et le père *nourricier*. // Fig. Celui qui est la cause des progrès ou des succès de quelqu'un; celui qui fournit à quelqu'un des moyens de subsistance : *Médecine était comme le père nourricier des savants*. (St-Evre.) // Si la jeunesse doit être nourrie de platitudes et de lieux communs, elle trouvera en M. de Bury un excellent père *nourricier*. (Grimm.) // Bien des gloires ont eu *Filicoteux* pour père *nourricier*. (Balz.)

— Anat. *Artères nourricières*. Celles qui pénètrent les os longs et sont chargées de leur apporter la substance nutritive. // *Trous nourriciers*. Petits trous par lesquels passent les vaisseaux qui servent à la nutrition des os.

— s. m. Père *nourricier*, mari de la *nourrice* : Le *nourricier* est venu voir notre enfant.

— Hist. relig. Dans certains ordres religieux, instituteur des oblats ou novices.

— s. f. Ce qui fournit ou produit des aliments; ce qui nourrit, ce qui fait vivre : L'Afrique, cette terre toujours altérée, cette aride *nourricière* du lion, comme les anciens l'appelaient, était cependant représentée sous l'emblème d'une femme couronnée d'épis ou tenant des épis à la main. (M.-Brun.) La paix est la *nourricière* des peuples. (L. Pée.)

— Syn. *Nourricier, nourrissant, nutritif*. C'est surtout en botanique qu'on emploie le mot *nourricier* : il se dit des sucs qui sont dans une constante activité pour nourrir la plante; les physiologistes l'appellent aussi quelquefois aux sucs qui nourrissent les organes. *Nourrissant* marque l'effet et se dit ordinairement des aliments qui nourrissent beaucoup. *Nutritif* marque la faculté et non l'action de nourrir; il se dit de toute espèce de substance propre à servir d'aliment fortifiant.

NOURRIR v. a. ou tr. (nou-ri-ir — lat. *nurire*, mot que Corssen regarde comme le verbe dénommatif de *nurire*, *nourrice*; il explique *nurire*, par chute du *s* initial, comme étant *nurir*, de la racine sanscrite *nu*, nu, couler, proprement : celle qui fait couler le lait). Suster, servir d'aliment à : Les aliments qui nous *nourrissent*. Le vin *nourrit* moins le corps qu'il ne le fortifie. (Buff.)

— Donner à manger à : *Nourrir des domestiques*. *Nourrir les pauvres*. *Nourrir des bestiaux*. Selon les différents usages auxquels on destine les chevaux, on les *nourrit* différemment. (Buff.) Quand mes bras me manquent, je vivrai si l'on me *nourrit*, je mourrai si l'on m'abandonne. (J.-J. Rouss.) Quiconque, le pouvant, ne *nourrit* pas son frère qui a faim est son meurtrier. (Lamenn.) Un chien qu'on a *nourri* ne nous quitte plus. (Balz.) // Fournir, procurer des aliments à : Son métier le *nourrit*. La terre *nourrit* toujours de ses fruits ceux qui la cultivent. (Fén.) Les hommes adorent la terre, qui les *nourrit*. (Mass.) L'art qui *nourrit* les hommes est le premier des arts. (Marmontel.) La terre, qui *nourrit* l'homme pendant sa vie, le reçoit dans son sein après sa mort. (Chateaub.) // Ce qui nourrit le pauvre. (Lamenn.) La patrie est la terre qui nous *nourrit*. (A. Karr.) // S'il est glorieux de charmer et d'instruire les hommes, il est honorable aussi de les *nourrir*. (Proudh.)

.... J'insulte du pied cette terre marâtre
Qui nourrit l'oppresser du sang de l'opprimé.
Sourmer.

// Etre habité par : Une contrée qui *nourrit* des peuples sauvages. L'Afrique *nourrit* beaucoup d'animaux féroces. Les bois humides *nourrissent* des vipères. Les montagnes *nourrissent* une grande variété d'animaux. // Voir naître, en parlant d'une contrée par rapport à un homme : L'Italie est la contrée qui a *nourri* les plus grands

artistes. Il n'y a si petit Etat qui ne puisse *nourrir* un grand homme. (B. de St.-P.)

— Allaiter, donner à têter à : *Nourrir son propre enfant*. Si les mères *nourrissent* leurs enfants, ils en seraient plus forts, plus vigoureux. (Buff.) Autrefois, le rang le plus distingué ne dispensait pas une mère de *nourrir* son enfant. (Barthel.) // Elever un enfant jusqu'à un âge un peu avancé : Cette mère ne saurait *nourrir* d'enfants; elle les perd tous en bas âge.

Quoi ! ne tient-il qu'à honorer les familles ?
Pour vos ébats nous *nourrirons* nos filles !
LA FONTAINE.

// Former, instruire, éduquer : Il faut avoir soin de *nourrir* les enfants dans les sentiments de piété et d'honneur. (Chateaub.)

— Par anal. Faire croître : Un mauvais terrain bien soigné peut *nourrir* de très-bon végétal. Les terrains secs *nourrissent* d'excellents vignobles. Certaines pommes peuvent *nourrir* les cheveux; aucune ne les produit. Le sol ne peut pas *nourrir* pendant longtemps la même espèce de plantes. (M. de Dombasle.) Les radicules qui sortent du grain quand il germe ne servent que pendant peu de temps à *nourrir* la plante. (M. de Dombasle.)

Son menton *nourrissait* une barbe touffue.

LA FONTAINE.
— Fig. Entretenir, développer, faire durer : La santé révèle les passions; la maladie *nourrit* ou les tumeurs ou les murmures. (Mass.) Ce qui *nourrit* les crailleries des enfants, c'est l'attention qu'on y fait, soit pour leur céder, soit pour le contraire. (J.-J. Rouss.) Les arrière-pensées affaiblissent toujours le parti qui les *nourrit*. (B. Const.) La persécution est un vent qui *nourrit* et propage la flamme du fanatisme. (J. de Maistre.) La vengeance augmente la haine et le *nourrit*. (Mme de Puiseux.) Toutes les passions cherchent ce qui les *nourrit* : la peur aime l'idée du danger. (J. Joubert.) La haine, à la longue, tue le malheureux qui se plaint à la *nourrice*. (J. Casanova.) On peut beaucoup aimer sa patrie sans *nourrir* dans son cœur la haine de l'étranger. (Mich. Chev.) // Fournir un aliment moral ou intellectuel à : Le vrai savant est celui qui n'a *nourri* son esprit que de bons livres. (Volt.) L'imagination de l'homme est une faculté qu'il faut *nourrir* comme la raison. (Chateaub.) Les sciences sont un aliment qui enfle ceux qu'il ne *nourrit* pas. (J. Joubert.) Communiquer ce qu'on sait, répandre la science, c'est semer le grain qui *nourrit* les générations futures. (Lamenn.) L'instruction alimente l'esprit; l'éducation *nourrit* l'âme. (Cormen.) La mélancolie attendrit l'âme sur elle-même et la *nourrit* de sa propre sensibilité. (Lamart.)

Aimez donc la vertu, *nourrissez* en votre âme.

BOILEAU.

L'orgueil enfle notre âme et ne la *nourrit* pas.

VOLTAIRE.

— Absol. Etre *nourrissant*, avoir des qualités nutritives : Le pain *nourrit* moins que la viande. Le lait *nourrit* modérément. // Allaiter des enfants : L'obligation de *nourrir* ne s'étend pas aux mères qui ne peuvent donner à leur enfant qu'une nourriture insuffisante et malsaine. (Roussel.) Enfanter, ce n'est rien; mais *nourrir*, c'est enfanter à toute heure. (Balz.)

— Argot. *Nourrir* un poupon ou un poulard, Compléter, préparer un crime : C'était lui qui devait avoir *nourri* ce poupon pendant un mois. (Balz.)

— Loc. poét. *Nourrir un serpent dans son sein*, Elever, protéger une personne qui doit nuire à son protecteur.

— Loc. fam. Il vaudrait mieux le tuer que le *nourrir*. Se dit d'une personne qui mange beaucoup et qui rend peu de services.

— Prov. Il n'est si petit métier qui ne *nourrisse* son maître. Tous les états sont suffisants pour faire vivre ceux qui les exercent.

— Fin. *Nourrir une action*, Faire un versement supplémentaire exigé de tous les actionnaires. // *Nourrir* un numéro de loterie, Mettre toujours sur ce numéro, à chaque nouveau tirage, en augmentant la mise chaque fois.

— Point. *Nourrir sa couleur*, L'empêtrer largement. // *Nourrir son trait*, Le faire large et facile.

— Calligr. *Nourrir ses lettres*, Faire des pleins largement accusés.

— Mus. *Nourrir les sons*, Produire et bien soutenir des sons pleins et retentissants.

— Pharm. *Nourrir une drogue*, L'arroser successivement d'un liquide, tout en la broyant, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à la consistance voulue.

— Scolast. *Nourrir ses grades*, Renouveler l'insinuation pendant le carême, aux époques voulues.

Se nourrir v. pr. Manger habituellement : L'homme ne se *nourrit* pas seulement de pain. (Evangile.) Tous les animaux se *nourrissent* de végétaux ou d'autres animaux. (Buff.) Le léopard a tête plate ne se *nourrit* que d'insectes. (Lacép.) La destinée des nations dépend de la manière dont elles se *nourrissent*. (Brill.-Sav.) L'homme a la faculté de se *nourrir* indistinctement de substances végétales ou animales. (A. Rion.) Les peuples septentrionaux se *nourrissent* abondamment. (A. Rion.)

— Croître, se développer, en parlant d'un

enfant : Cet enfant se *nourrit* bien. Voilà un enfant qui ne se *nourrit* pas.

— Par anal. Croître, prendre la vie, en parlant d'un végétal : L'olivier se *nourrit* dans des terrains arides.

O vigne, *nourris*-toi des parfums de la terre,
Et bois avidement les feux brûlants du jour.
A. BARBIER.

— Fig. Se repaître; repaître son esprit : Se *nourrir* de rêves absurdes. On vante les temps passés, parce que l'imagination se *nourrit* de regrets comme d'espérance. (Mme de Maint.) L'intelligence se *nourrit* du passé, comme la foi vit d'avenir. (Ste-Aulaire.) La beauté se *nourrit* d'encens comme les dieux. (De Ségur.) L'amitié sincère se *nourrit* de souvenirs; l'amitié intéressée, d'espérances. (Latena.)

Pour produire de bons écrits,
Nourrissez-vous de bons modèles.
ARNAULT.

// Etre entretenu, alimenté : L'amour n'est jamais plus grand que lorsque, étant privé de tout aliment, il se *nourrit* en quelque façon de lui-même. (Fleisch.) L'orgueil se *nourrit* de l'ignorance. (Turgot.) La liberté se *nourrit* de sacrifices. (B. Const.) L'amour use l'amour; l'amitié se *nourrit* d'elle-même. (Bonnin.) La sensibilité se *nourrit* de désintéressement. (De Gérando.) L'ennui est une passion lâche et timide qui se *nourrit* d'amertume et de venin. (Thibault.) C'est par l'amour que l'âme se *nourrit*. (Labbé Batain.) La véritable douleur est une vierge timide qui fait des indifférents et se *nourrit* dans la solitude. (Lemon-ty.)

— Mar. S'obscurcir, se charger de façon à pressager quelque tempête : Le ciel commence à se *nourrir*.

— Syn. *Nourrir, sustenter*. *Nourrir* exprime directement l'idée d'entretenir la vie, de fournir au corps les substances qu'il a besoin de s'assimiler, non-seulement pour ne pas mourir, mais encore pour recevoir tous les développements que demande sa nature. *Sustenter* dit moins; il suppose presque un état de faiblesse ou de besoin, et il signifie donner le soutien nécessaire pour empêcher qu'on ne succombe : on *sustente* la faiblesse, la pauvreté; un père de famille travaille pour *nourrir* ses enfants.

NOURRISSABLE adj. (nou-ri-sa-ble — rad. *nourrir*). Qui peut être nourri : Animaux *NOURRISSABLES*.

NOURRISSAGE s. m. (nou-ri-sa-je — rad. *nourrir*). Action de *nourrir* des enfants : En acceptant les fonctions de *NOURRISSAGE*, la mère reste fidèle à deux ordres de vérités : la vérité morale et la vérité physique. (Th. Perrin.)

— Econ. rur. Action ou manière d'élever des bestiaux : Se livrer au *NOURRISSAGE*.

NOURRISSANT, ANTE adj. (nou-ri-san, ante — rad. *nourrir*). Qui nourrit, qui contient des parties nutritives : Le riz est assez peu *NOURRISSANT*. (A. Rion.) Les châtaignes peuvent être considérées comme un aliment très-*NOURRISSANT*. (L. Cruvellier.) La chair des animaux sauvages est plus *NOURRISSANTE* que celle des animaux privés. (Maquiel.)

— Fig. Instruit, fécond en enseignements : L'antiquité a été notre *nourrice*; elle nous a donné un lait vigoureux et *NOURRISSANT*. (H. Rigault.)

— Syn. *Nourrissant, nourricier, nutritif*. V. *NOURRICIER*.

NOURRISEMENT s. m. (nou-ri-se-man — rad. *nourrir*). Action de se *nourrir*; nourriture. // Vieux mot.

NOURRISEUR s. m. (nou-ri-seur — rad. *nourrir*). Econ. rur. Celui qui nourrit des bêtes laitières pour vendre leur lait. // Celui qui engraisse des bestiaux destinés à la boucherie. // Celui qui élève des poulains.

— Argot. Voleur qui *nourrit* le poupon. V. *NOURRIER*.

NOURRISSON, ONNE s. (nou-ri-son, -onne — rad. *nourrir*). Enfant que l'on allaité, qui est à la mamelle : Il y a des enfants que leurs mères allaitent à leurs mamelles flétries, faute d'une bouchée de pain pour sustenter leurs expirants *NOURRISSONS*. (Chateaub.)

Animal considéré par rapport à l'animal qui le nourrit ou l'élève : Quand la poule élève des canards avec ses poussins, elle s'attache également à tous ses *NOURRISSONS*.

— Poét. Elève, disciple :

On arrache le maître à ses chers *nourrissons*.

ANDRIEU.

// *Nourrisson des Muses*, *Nourrisson du Pinde*, du Parnasse, Poète :

Le *nourrisson* du Pinde, ainsi que l'écollar,
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.

PIRON.

Se dit d'un poète encore inexpérimenté : Je ne suis encore qu'un jeune candidat dans la république des lettres, un *NOURRISSON* DES MUSES. (Regnard.)

— Econ. rur. Poulain que l'on élève.

NOURRISSON (Jean-Félix), philosophe français, né à Thiers (Puy-de-Dôme) en 1825. Il se fit recevoir docteur en lettres en 1852, professa la philosophie à la Faculté de Clermont, puis fut appelé pour enseigner cette science au lycée Napoléon, à Paris. M. Nour-

risson a succédé, en 1870, au duc de Broglie comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Le 1^{er} janvier 1874, il a été appelé à occuper au Collège de France une chaire d'histoire de la philosophie moderne, créée par décret du même jour. Outre des mémoires insérés dans les *Comptes rendus* de cette Académie, on lui doit des ouvrages estimés, dont plusieurs ont été couronnés par l'Institut. Nous citerons de lui : *Essai sur la philosophie de Bossuet* (1851, in-8), sa thèse pour le doctorat; le *Cardinal de Bérulle* (1856, in-12); *Lectures morales et religieuses*, extraits et traduits des Pères de l'Eglise latine (1856, in-12); *Exposition de la théorie platonicienne des idées* (1858, in-12); *Tableau des progrès de la pensée humaine depuis Thales jusqu'à Leibniz* (1858, in-80), plusieurs fois réédité; les *Pères de l'Eglise latine* (1858, 2 vol. in-12); *Histoire et philosophie* (1860, in-12); la *Philosophie de Leibniz* (1860, in-80); *Une visite à Hanovre* (1861, in-80); la *Philosophie de Bossuet* (1862, in-80); *Des sources de la philosophie de Bossuet* (1862, in-80); le *Dix-huitième siècle et la Révolution française* (1862, in-12); la *Nature humaine* (1865, in-80), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales; la *Philosophie de saint Augustin* (1865, 2 vol. in-80), couronné par la même Académie; *Spinoza et le naturalisme contemporain* (1866, in-80); la *Politique de Bossuet* (1867, in-18); *De la liberté et du hasard* (1870, in-80), etc.

NOURRIT (Louis), chanteur français, né à Montpellier en 1780, mort près de Paris en 1831. Il apprit les éléments de la musique à la maîtrise de sa ville natale. Sa voix de ténor s'étant révélée quand il eut atteint sa seizième année, il se rendit à Paris pour y cultiver l'art du chant. Méhul, qui eut occasion de l'entendre, fut frappé de la beauté de son organe, le fit entrer au Conservatoire en 1802 et le recommanda chaudement à Garat. Trois ans après, *Nourrit* débuta à l'Opéra dans le rôle de Renaud, de l'Armide de Gluck. Il y obtint un réel succès et fut immédiatement engagé pour doubler Lainez. Sa voix franche et naturelle, sa facilité pour atteindre sans contorsions ni cris les notes élevées, la justesse de sa diction surprirent agréablement le public de l'Opéra, habituée à l'exagération et aux éclats de voix excessifs des chanteurs en vogue. Si Garat avait donné à son élève tout ce qui peut s'acquiescer par l'étude, le talent et la méthode, il ne put jamais, malgré ses efforts, lui inoculer le feu sacré et allumer cette belle voix pure et froide comme une glace. Louis *Nourrit* chantait sagement et consciencieusement, mais sans aucun souci de l'action dramatique. Il ne voyait dans son emploi qu'un moyen honnête et agréable de gagner une petite fortune et de se préparer pour ses vieux jours au calme, à l'aisance et le repos. Pour parvenir plus sûrement et plus vite à ses modestes fins, à la profession d'artiste il avait ajouté celle de joaillier. Très-expert en matière de pierres, il en faisait le commerce avec une grande habileté. Louis *Nourrit* eût été un excellent virtuose de concert. On rapporte qu'un soir, après une représentation d'*Orphée*, Garat pénétra dans la loge de son élève et l'embrassa devant un groupe nombreux qui combait le chanteur de félicitations. « Après un tel succès, dit-il à *Nourrit*, tu peux prétendre à tout ! — Merci, maître, répondit l'artiste, pour vos bons encouragements, mais je n'ai pas d'ambition. — Pas d'ambition ? répliqua Garat; mais alors, malheureux, que viens-tu faire ici ! » Il succéda à Lainez en 1812, comme premier ténor à l'Opéra, et conserva sa qualité de chef d'emploi jusqu'à l'époque de sa retraite en 1826. Sa voix, toujours jolie et fraîche, n'avait ni perdu ni gagné; le marbre ne s'était pas amélioré, mais il ne s'était pas plus détérioré. Il fit ses adieux à ses auditeurs dans le *Siege de Corinthe*, partition dans laquelle Adolphe remplissait le rôle de Néoclès, premier ténor, et Louis celui de Cléomène, second ténor. Sa carrière théâtrale ainsi close, il se retira dans une maison de campagne aux environs de Paris et y termina sa vie. On cite, parmi ses meilleurs rôles, ceux de Renaud, Orphée, l'Eunuque de la Caravane du Caire, Dornay dans les *Bayadères*, et Aladin de la *Lampe merveilleuse*.

NOURRIT (Adolphe), célèbre chanteur français, fils du précédent, né à Montpellier le 3 mars 1802, mort à Naples le 8 mars 1839. Son père l'envoya au collège Sainte-Barbe, où il fit d'excellentes études littéraires, puis le plaça chez un commerçant pour y apprendre la tenue des livres. De là, Adolphe *Nourrit* passa comme commis dans les bureaux d'une compagnie d'assurances sur la vie. Au milieu de ces occupations journalières, le jeune homme, chez lequel l'instinct musical s'était éveillé de bonne heure, trouvait moyen de prendre, à l'insu de son père, des leçons de chant auprès d'un vieux professeur ami de la famille. Il possédait une voix de ténor fraîche, pure, élégante, pleine de charme, atteignant sans effort les notes élevées et également propre à exprimer l'énergie et la tendresse. On pouvait lui reprocher une émission quelquefois gutturale et une certaine rébellion à la vocalisation rapide, défauts légers qui devaient faire disparaître l'étude, les conseils d'un bon professeur et l'expérience. « Un jour que, seul dans sa chambre, Adolphe chantait un morceau d'*Armide*, dit

M. Quichérat, le célèbre ténor italien Garcia, intimement lié avec Nourrit père, entendit le chanteur d'une pièce voisine. Frappé de la beauté de son organe qui déjà avait pris du corps, de cet organe limpide, si sympathique et des heureuses intentions de son débit, il reconnut là une vocation manifeste et il exhorta le père à ne pas la combattre. Il s'offrit pour diriger les études du jeune Adolphe et il prédit son talent et son avenir. « Bien que mécontent de voir son fils suivre la carrière artistique, Louis Nourrit finit par y consentir. Sous la direction de Garcia, Adolphe fit des progrès extrêmement rapides et, en même temps, il prit des leçons de diction de Baptiste aîné, acteur de la Comédie-Française.

Le 1^{er} septembre 1831, Adolphe Nourrit, à peine âgé de vingt ans, débuta à l'Opéra. Le nouveau chanteur eut la modestie de se produire dans un rôle secondaire, celui de Pylade, dans *Iphigénie en Tauride* de Gluck, et fut accueilli avec une faveur marquée. Il interpréta ensuite les autres rôles du répertoire, *Armide*, *Orphée*, les *Bayadères*, les *Danaïdes*, et partagea l'emploi du premier ténor avec son père. La ressemblance entre ces deux virtuoses était, dit-on, si frappante qu'elle inspira à un compositeur l'idée d'un opéra intitulé les *Deux Salm*, dans lequel le père et le fils chantaient les rôles de deux Ménécloches et produisaient une complète illusion. Malgré son talent et sa voix argentine, Adolphe n'avait point encore éclipsé son père; l'avènement de Rossini à l'Opéra devait dévoiler sa supériorité.

Lorsque Rossini voulut faire représenter à l'Opéra le *Siege de Corinthe*, le principal rôle de ténor fut donné à Nourrit. Ce rôle était écrit dans un style étranger au chanteur et semé de traits inaccessibles à sa vocalisation incomplète. Nourrit eut le courage de se remettre à l'étude, sous la direction de Garcia, pour assouplir sa voix et s'approprier les artifices de la méthode italienne. Cette création fut pour Nourrit une brillante victoire, et depuis sa sortie de l'Opéra aucun chanteur n'a pu aborder ce redoutable rôle. A ce moment, Nourrit père, ayant quitté la scène (1830), son fils se trouva seul chargé de l'emploi du premier ténor. Enthousiasmé de cet interprète, Rossini fit mettre à la scène son *Mozart*, et Nourrit chanta le personnage d'Acménophis avec une perfection que ne fit point oublier l'incomparable Rubini. Cependant, Nourrit ne faisait encore que préluder à de plus grands triomphes. Le 29 février 1832, il créait le Mazanelli de la *Muette de Portici*; le 28 avril de la même année, le *Comte Ory*; et, enfin, le 3 août 1832, il abordait l'opéra de *Guillaume Tell*.

Le 26 juillet 1830, rapporte M. Halévy dans sa notice sur Nourrit, l'affiche de l'Opéra annonçait *Guillaume Tell*. La révolte circulait dans l'air; sur la scène, on sautait beaucoup plus d'affaires publiques que de questions musicales. Au trio immortel, lorsque Guillaume s'écrie : *Où l'indépendance ou la mort!* un frémissement s'empare des auditeurs, la répétition finit immédiatement. Une grande partie des assistants, cachant sous leurs vêtements une arme improvisée, allèrent grossir les groupes qui circulaient sur le boulevard. La grande voix de la Révolution fit taire les chants artificiels du théâtre. Adolphe Nourrit se jeta à corps perdu dans le mouvement pendant les onze jours que dura la fermeture de l'Opéra. Le fusil à la main, debout sur les barricades, il chanta la *Marseillaise* et dirigea au feu ses auditeurs enivrés. Le 4 août, il reparut dans la *Muette* et y intercala la *Parisienne*, puis on le vit, pour satisfaire au vœu populaire, courir de théâtre en théâtre pour y chanter avec toute son âme les chansons de la patrie. Enfin, le calme renaît dans les esprits, et la nomination de M. Veron à la direction de l'Opéra nous valut ce chef-d'œuvre qui a nom *Robert le Diable*. Meyerbeer apportait à son tour à Nourrit les créations de son génie.

Nourrit joua le rôle de Robert le Diable d'une façon incomparable, et nul depuis ne l'y a égalé. A la première représentation, après le trio final, Levasseur (Bertram) devait se jeter dans une trappe anglaise pour regagner son infernal empire. Nourrit (Robert), converti par la prière d'Alice, devait rester sur la terre pour épouser enfin Isabelle; mais l'artiste se précipita étourdiment à la suite de Bertram et disparut par la trappe. Un cri s'éleva sur le théâtre : Nourrit est tué ! Par bonheur, au moment de la chute de Nourrit, on n'avait pas encore retiré, dans la trappe, les matelas sur lesquels était tombé Levasseur, qui voit inopinément Nourrit rouler à ses côtés. « Que diable venez-vous faire ici, dit-il à Nourrit; est-ce par hasard le dénoûment serait changé ? » Robert, sans répondre à son interrogateur, s'empressa de remonter immédiatement sur le théâtre pour rassurer ses camarades et le public. En rentrant chez lui, il se fit saigner, et la seconde représentation fut retardée d'un jour.

Après Robert vint la *Juive*. Comme il fit plus tard pour les *Huguenots*, l'artiste indiqua au compositeur une modification importante. Le quatrième acte se terminait par un air, et c'est lui-même qui fit les paroles du fameux cantabile : *Rachel, quand du Seigneur*. Enfin, le 29 juillet 1836, il terminait, par le

rôle de Raoul des *Huguenots*, la série des personnages auxquels il a posé un impénétrable cachet d'individualité. C'est encore à Nourrit qu'on doit l'immortel duo qui termine le quatrième acte des *Huguenots*. L'acte finissait à la *bénédiction des poignards*, mais le chanteur indiqua au compositeur la magnifique situation qu'amènerait la rencontre de Raoul et de Valentine. Meyerbeer comprit la pensée de l'artiste, Emile Deschamps rima aussitôt les paroles, et la phrase idéale : *Oui, tu l'as dit; oui, tu m'aimes!* jaillit toute née du cœur du maître allemand.

Phœbus, dans la *Esmeralda* de Mlle Louise Bérin, et le *Stradella* de Niedermeyer furent les dernières créations du chanteur. Nous n'avons pas compris, dans cette énumération, une tentative faite par l'artiste dans le rôle du *Don Juan* de Mozart, adapté à la scène française et ténorisé à l'usage de Nourrit, tentative qui, du reste, n'eut qu'un très-médiocre succès.

Nourrit était au comble de la réputation et du talent lorsque Duponchel, directeur de l'Opéra, engagea Duprez, qui revenait d'Italie, afin de suppléer au besoin Nourrit dans sa tâche écrasante (novembre 1836). Ce dernier, consulté, parut se prêter de bonne grâce à cette combinaison. Mais, après l'engagement de Duprez, Nourrit parut en proie à des inquiétudes sur l'issue de la lutte qui allait forcément s'engager entre lui et Duprez. Vainement ses amis essayèrent de le calmer. Il était en proie à une agitation qu'il ne pouvait maîtriser.

Vers la fin de mars 1837, on jouait la *Muette*; Nourrit devait chanter Mazanelli. Jamais l'artiste ne s'était senti pareillement en voix. Il entre en scène, chante merveilleusement sa barcarolle; tout à coup, des sons strangués succèdent aux notes pures et vibrantes; il rougit et rentre précipitamment dans la coulisse. Il avait vu entrer dans la salle, et se placer sur le devant d'une loge, Duponchel escorté de Duprez, dont Nourrit ignorait le retour d'Italie. Le malheureux artiste donna à leur présence l'interprétation la plus étrange. On était venu pour l'observer, le critiquer, signaler ses déficiences, etc. La tête perdue, il fut contraint de se retirer après le premier acte et de laisser continuer le rôle par Lafond. Le lendemain, il donna sa démission. Les plus actives démarches, les interventions les plus honorables, les plus vives supplications ne purent ébranler une décision arrêtée. Le 1^{er} avril 1837 eut lieu sa représentation de retraite, où il fut couvert de fleurs et d'applaudissements. Il n'avait que trente-cinq ans ! Peu de jours après, il quitta Paris et parcourut la Belgique, puis les principales villes de France. On l'accueillait avec le plus vif enthousiasme; mais tous ces succès ne pouvaient le distraire de la profonde mélancolie dans laquelle il était tombé. A Marseille, un enrouement désastreux vint le saisir au milieu d'une représentation de la *Juive*. Il quitta la scène et se précipita dans sa loge. « Plus de doute, dit M. Bénédicte, témoin de cette affreuse scène, Nourrit était fou. L'œil en feu, le visage égaré, il marchait à grands pas, frappant les murs avec violence et, poussant des sanglots déchirants. Qui êtes-vous ? que me voulez-vous ? » disait-il aux amis empressés autour de lui; « laissez-moi. Si vous êtes mes amis, tuez-moi, je me suis déshonoré. » En prononçant ces paroles, il courut vers la fenêtre avec une impétuosité foudroyante. Nous nous précipitâmes vers lui et, le saisissant avec force, nous l'entraînâmes vers un fauteuil dans lequel il se laissa tomber sans résistance. Le lendemain de cette terrible crise, M. Bénédicte alla lui demander comment il avait passé la nuit. « Bien mal, répondit Nourrit; je n'ai pas dormi et j'ai beaucoup pleuré. Dans ce moment encore, je faisais un appel à toutes mes forces morales pour combattre de sinistres pensées. La vie m'est insupportable; mais je connais mes devoirs. J'ai de bons amis, une femme, des enfants que j'aime et auxquels je me dois; et puis, je crois à une autre vie. Avec ces idées-là, on peut triompher de soi-même. Mais je crains tout de ma raison. Si un moment elle m'abandonne, je sais que c'est fait de moi. Cette nuit, assis à cette place, j'ai demandé à Dieu le courage dont j'ai besoin en me fortifiant par de saintes lectures. Tenez, voyez vous-même. » Sur la table de l'artiste était l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Une affection du foie le ramena à Paris; mais Paris lui était devenu odieux. A peine rétabli, il partit pour Milan, se fit entendre chez Rossini en présence d'une société d'élite qui l'accueillit à bras ouverts, et il arriva à Naples au commencement de mai 1838. Dans cette ville, il rencontra Donizetti qui lui proposa d'écrire, pour son début, un opéra dont lui, Nourrit, tenait le libretto. Nourrit avait choisi le *Fotoquede* de Corneille; mais il n'avait pas songé à la censure qui opposa son veto à la représentation. Le libretto fut refait et les chrétiens changés en guebres. Même prohibition des censeurs. Il fallait pourtant prendre un parti et choisir un opéra de début. On s'arrêta à la *Lucresia Borgia*, à laquelle Donizetti devait ajouter un air et une scène finale. Par prudence, le titre de l'opéra fut changé et la fameuse sœur des Borgia transformée en *Elisa*, duchesse de Milan. Vaines précautions; la censure fit la travestissement, et Nourrit par-

ut le 14 novembre 1838, devant le public napolitain, dans le *Giuramento* de Mercadante, qui lui valut une de ces ovations à l'italienne constellées de rappels, de sonnets et de fleurs. Mais bientôt le découragement vint s'emparer de ce cœur froissé. Une nouvelle et déplorable illusion acheva la perte de sa raison. Il s'imagina que les applaudissements qu'on lui donnait étaient dérisoires, et cette pensée lui porta le dernier coup. « On me trompe, je suis le jouet du public, » disait-il.

Une représentation ayant été annoncée au bénéfice d'un artiste dans le besoin, Nourrit voulut prendre sa part de cette bonne action et alla annoncer au directeur qu'il chanterait. Il chanta, en effet, et merveilleusement. Jamais sa voix n'avait été plus charmante et plus pure. On l'applaudit avec transport.

« Entrés chez lui, dit M. Quichérat, il soupa, mais toujours agité. Il gardait le silence, et sa femme, qui lui parlait, n'obtenait que peu de réponses; mais il en était ainsi depuis quelque temps. Elle avait la confiance que la représentation s'était bien terminée. Elle cherchait encore à remonter son courage par la perspective de leur prochain affranchissement; il n'avait plus que treize jours à passer à Naples; il n'avait plus à jouer que deux ou trois fois, peut-être même pourrait-il s'en dispenser. Pendant toute la nuit, elle se creusa la tête à chercher le moyen de l'empêcher de réapparaître sur la scène, et elle se flattait de l'avoir enfin trouvé.

« Nourrit s'était couché. Il resta longtemps à lire, toujours silencieux, et quand il éteignit sa lumière, il est probable qu'il continua de veiller. Quels furent les affreux déchaînements de cette âme qui n'avait plus possession d'elle-même, personne au monde ne peut l'imaginer. Accablée de fatigue après une longue veille pleinée de sollicitude, Mme Nourrit avait cédé au sommeil vers le matin; elle s'était endormie avec la confiance qu'elle savait le moyen d'empêcher son mari de jouer encore. Entre cinq et six heures, Nourrit se leva, monta au dernier étage de l'hôtel Barbaja, qu'il habitait, et, un instant après, son corps gisant inanimé sur les dalles de la cour. Sa femme, sortie d'un demi-sommeil, le vit absent et courut à sa recherche. Elle souleva avec une force d'âme incroyable cet affreux spectacle, et remonta bientôt pour dissimuler à ses jeunes enfants la terrible réalité.

L'opinion générale crut toujours au suicide volontaire. Cependant, M. Féis rapporte une autre version, ainsi que Mme Garcia, mère de Mme Malibran, qui habitait alors à Naples la même maison que Nourrit. Cette dame a toujours pensé que la mort de Nourrit avait été purement accidentelle. Il y avait, prétend-elle, dans le corridor du haut de la maison où l'artiste était monté sans lumière pour satisfaire un besoin, plusieurs portes et une fenêtre s'ouvrant au niveau du plancher. Nourrit se serait trompé; au lieu de la porte qu'il cherchait, il aurait ouvert la fenêtre et serait tombé dans la rue.

Ainsi mourut, à trente-sept ans, un des artistes qui ont fait la gloire de la scène lyrique française. Nul plus que lui ne sut donner aux personnages qu'il interprétait le style et l'allure convenables; nul ne savait et n'a su nuancer le chant avec plus de charme et de légèreté. A part Poulletier, quel artiste a su inspirer une tendresse aussi suave à l'air du *Sommeil dans la Muette* ? Qui oserait, après lui, soupier les mélodies ailées du *Comte Ory* ? On ne l'a surpassé ni dans le quatrième acte des *Huguenots*, ni dans le grand duo de la *Muette* : *Amour sacré de la patrie* ! Le trio et l'air de la *Juive*, chantés par lui, étaient d'incompréhensibles merveilles. Quant à *Robert le Diable*, il s'élevait dans ce rôle à une hauteur que nul depuis n'a pu atteindre. On n'oubliera jamais sa voix énergique et fière, son attitude imposante, son enthousiasme sacré dans les magnifiques scènes de la fin !

Intelligent, laborieux, honnête, épris jusqu'à l'ivresse des choses de la pensée et des nobles manifestations de l'art, sa généreuse activité se porta toujours au-devant de toute gloire naissante ou méconnue, de toute idée nouvelle et féconde, et même dans les plus pénibles fatigues du répertoire, on le vit, au péril de sa voix et de son avenir, partout où il y avait un service à rendre, un talent ignoré à révéler. Ecouteurs à ce sujet M. Blaze de Bury : « Il ne s'est pas accompli, de son vivant, une révolution, qu'elle vint d'Italie ou d'Allemagne, à laquelle il n'ait voulu prendre sa part d'homme et d'artiste. Jamais il ne faisait défaut au talent, et lorsqu'il s'agissait du génie, c'était une ardeur de bonne foi, un enthousiasme loyal et sincère, qui ne reculait devant aucune peine, aucun sacrifice. On a souvent plaisanté chez lui cette fougue du sang. En effet, dans un temps où l'on ne croit plus guère à rien, on ne pouvait se défendre d'un certain étonnement en présence de ce comédien, qui prétendait exercer sa profession comme un sacrodoce et faisait de son art une religion ! » Nourrit était réellement le chanteur d'un peuple auquel les émotions musicales ne suffisent pas et qui cherche dans un opéra l'intérêt, le mouvement, l'appareil des costumes et des décorations. A le voir se passionner pour ses héros, on sentait qu'il avait tout lui, tout étudié, tout compris et qu'il ne partageait pas, en dehors de son art, la nullité proverbiale des chanteurs

ordinaires. Aussi le voyait-on s'éprendre avec ferveur de toutes les idées philosophiques qui agitaient son époque : de Maistre et Lamennais, Platon et Descartes, Saint-Simon et Spinoza se disputant son esprit, et l'admiration qu'il éprouvait, il voulait la faire partager aux autres. Tout ce qui paraissait à son cœur d'art, de vertu sociale et d'humanité, il l'adoptait avec ferveur. Dans la certaine idée qu'il apportait jusque dans la mise en scène de ses rôles, croyait accomplir « sa mission », comme il disait; de la cette sensibilité qui le faisait grand, mais qui le portait à s'exagérer toute chose, et dont il devait mourir après en avoir vécu. Il croyait à la dignité de sa profession, à la mission providentielle de l'artiste : « Puisque l'action du comédien, disait-il, est souvent puissante, il faut qu'elle devienne utile. — De l'art pour le peuple ! » s'écriait-il fréquemment; et ce mot suffirait pour sauver son nom de l'oubli, si son talent ne l'avait déjà immortalisé.

Nourrit avait de l'instruction et des talents variés. Il dessinait avec beaucoup de goût et il avait inépuisablement des idées nouvelles et un jugement sûr dans des feuilletons écrits dans le *Journal de Paris* au sujet d'un Salon de peinture. Enfin, on lui devait les ballets charmants de la *Sylphide* et de la *Tempête*.

NOURRITURE s. f. (nou-ri-tu-re — rad. nourrir). Aliment, substance dont se nourrit l'homme et les animaux : *Mourir faute de NOURRITURE*. Chercher, prendre sa NOURRITURE. Préférer une NOURRITURE saine et frugale. Les pauvres sont moins souvent malades faute de NOURRITURE que les riches ne le sont pour en prendre trop. (Pén.) Les éléments, la NOURRITURE, les vêtements, le sommeil, les passions ont sur nous de nombreuses influences. (Vok.) Tout ce qui sert à la NOURRITURE des hommes vient de la terre ou des eaux. (Franklin.) La NOURRITURE sert à la fois à réparer les pertes journalières et à former ce qui est nécessaire à l'accroissement. (Condorcet.) Une NOURRITURE malsaine et trop peu abondante abrège la vie d'une foule d'individus. (J. Drox.) Pas de forte NOURRITURE, pas d'homme. (Joigneux.) Le grand air est la meilleure NOURRITURE du corps. (De Mériclet.) L'air est une véritable NOURRITURE, puisqu'il apporte, par la respiration, des matériaux à nos organes. (Maquet.) On a pu conserver des tortues et des poissons dorés une année entière sans NOURRITURE. (L. Cruvellier.) C'est la nécessité de pourvoir à leur NOURRITURE, beaucoup plus que les variations de température, qui obligent les oiseaux à émigrer. (A. Maury.) Le passage brusque d'un genre de NOURRITURE à un autre équivaut souvent à un empoisonnement. (Raspail.)

— Allaitement considéré soit par rapport à la nourriture, soit par rapport au nourrisson : *Une nourrice peut faire deux NOURRITURES consécutives*. Les NOURRITURES sont lucratives dans les grandes villes. *La santé d'un enfant qui fait plusieurs NOURRITURES est souvent compromise*. Dans les NOURRITURES ordinaires, où l'on ne regarde qu'au physique, pourvu que l'enfant vive et ne dépense point, le reste n'appartient guère. (J.-J. Rouss.)

— Sucs qui alimentent les végétaux et déterminent leur accroissement : *Les mauvaises herbes s'approprient une partie de la NOURRITURE des plantes utiles et en hâtent le dépérissement*. (Chaptal.)

Vainement vos guberts recevaient la culture, Si d'un engrais puissant la forte nourriture Ne reproduisait pas les sucs évanouis.

ROSSER.

— Ce qui cause l'accroissement d'un corps organisé : *Un membre qui prend de la NOURRITURE*.

— Ce qui produit un développement quelconque ou sert à un entretien : *Une lampe qui s'éteint faute de NOURRITURE*. Une ville trop grande est un membre qui prend toute la NOURRITURE et fait sécher le reste du corps. (Labbe Fleury.)

— Par ext. Education : *Un jeune candidat un nourrisson des Muses! Que distu à cela, marquis? Les Muses n'ont-elles pas fait une belle NOURRITURE? (Regnard.)* « Eleve, personne que l'on a formée : *Le voila! c'est ma NOURRITURE*. » Vieux dans ces derniers sens.

— Fig. Aliment, ce qui provoque ou favorise un développement moral ou intellectuel : *Les dictionnaires donnent à l'esprit une NOURRITURE abondante sous une forme dense et rapide. (Monteuil.)* L'âme innocente et pieuse troue, avec des plaisirs célestes, une solide NOURRITURE et un perpétuel renouvellement de sa ferveur. (Boss.) L'étude est la plus solide NOURRITURE de l'esprit; c'est la source de ses plus belles lumières. (St-Evre.) Les faux pasteurs donnent aux âmes une NOURRITURE empoisonnée. (Fleisch.) Il faut à la pensée de l'accroissement, de la NOURRITURE et de l'action. (Condill.) Pour la vie spirituelle comme pour la vie corporelle, une NOURRITURE est nécessaire. (J. de Maistre.) Jamais on ne pourra trop élargir le festin où le peuple devra recevoir la NOURRITURE intellectuelle. (Mme Bachellery.) Les femmes, au moral comme au physique, ont besoin d'une NOURRITURE substantielle. (Mme Romieu.) L'espérance est la NOURRITURE de l'âme. (St-Marc Girard.) L'esprit a toujours besoin de NOURRITURE. (L'abbé Bataillon.)

L'Âme, pour soutenir sa céleste nature,

N'emprunte pas de corps sa chaste nourriture.

LAMARTINE.

Faute de nourriture, on voit mourir sa flamme;

Chaque jour on s'en va, le corps mangé par l'âme.

A. BARBIER.

— Prov. *Nourriture passe nature*, L'éducation a plus d'influence que la nature sur le caractère des hommes.

— Cout. anc. *Années de nourriture* ou simplement *Nourritures*, Temps pendant lequel les parents d'un des deux conjoints s'engageaient par contrat à fournir des aliments aux deux époux : *L'on peut compter sûrement sur la dot, le douaire et les conventions, mais faiblement sur les NOURRITURES.* (La Bruy.)

— Mar. Etat d'un ciel qui se nourrit, qui devient orageux.

— Techn. Tan et autres substances absorbées par les peaux, pendant leur préparation : *Une NOURRITURE insuffisante, trop maigre.*

— Alchim. *Nourriture de la pierre*, Continuation du feu.

— Econ. rur. Action d'engraisser des bestiaux ou de la volaille : *Faire des NOURRITURES.* Action d'élever des vers à soie; vers à soie que l'on élève ensemble : *Je n'ai pas une forte NOURRITURE cette année.*

— Syn. *Nourriture*, aliment, subsistance. V. ALIMENT.

NOURRY (Guillaume-Antoine), dit **Grammont**, acteur et agent révolutionnaire français, né à La Rochelle en 1750, mort à Paris en 1794. Ayant débuté au Théâtre-Français en 1779, dans les premiers rôles tragiques, il se concilia d'abord la faveur du public qui le traita bientôt avec rigueur en raison de ses excentricités. Il fut forcé de quitter ce théâtre et alla jouer pendant quelque temps en province; puis il revint à Paris et contracta un engagement avec le théâtre Montansier. Saisi, comme tous ses contemporains, par la fièvre révolutionnaire, Nourry devint un des orateurs attirés du Palais-Royal. En 1793, il fut, sous le nom de Grammont, envoyé avec le titre d'adjudant général à l'armée révolutionnaire qui opérait en Vendée. Compromis dans le complot des hébertistes avec Chaumette, Gobel et Dillon, il fut condamné à la peine de mort. Son fils, âgé de dix-neuf ans, le suivit sur l'échafaud et montra un grand courage en recevant le coup fatal.

NOURRY (Denis-Nicolas), bénédictin français, V. LE NOURRY.

NOUS pron. pl. de la prem. pers. (nous — lat. nous, même sens). Notre personne. S'emploie comme sujet, comme attribut, comme régime direct, comme régime indirect.

— 1^o Comme sujet, nous se place ordinairement avant le verbe : *Nous aimons les créatures désordonnées.* (Boss.) *C'est lorsque nous sommes éloignés de notre pays que nous sentons surtout l'instinct qui nous y attache.* (Chateaub.) *Nous souffrons, nous vivons, nous mourons, parce que nous aimons.* (Lacordaire.)

Nous naissons, nous vivons pour la société.

VOLTAIRE.

« Cependant, si le place après le verbe dans les phrases interrogatives, à moins que le verbe de l'interrogation ne soit précédé de la locution *est-ce que* : *Partons-nous ? Que demandons-nous ? Sommes-nous sages, nous nous confions sans cesse à des espérances qui sont sans cesse trompées.* (Ballanche.) Mais on dira : *Est-ce que nous partisons ? Est-ce que nous ne l'avions pas prédit ?* » Quand on veut insister, on répète nous sujet, et le second nous se place soit avant, soit après le verbe : *Nous, nous avons refusé, ou bien Nous avons refusé, nous.* La seconde forme a plus d'énergie encore que la première.

— 2^o Comme attribut, nous suit la règle de tous les autres attributs et se place après le verbe substantif : *C'est nous. Les hommes avant nous, c'est nous; les hommes en même temps que nous, c'est nous; les hommes après nous, c'est encore nous.* (Ballanche.) *Nous sommes un peuple de singes, nous ne savons pas être nous.* (Privat d'Anglemont.)

— 3^o Comme complément direct, nous se place ordinairement avant le verbe : *Tu nous étonnes. Le tombeau nous dévore, mais ne nous absorbe pas; nous sommes consumés, non détruits.* (J. Joubert.) *Notre amour est exclusif; quand nous nous donnons, nous ne nous donnons qu'à un.* (Lacordaire.) *Tous tant que nous sommes, nous nous adonnons au travail.* (Mich. Chev.)

Le trop de promptitude à l'erreur nous expose.

MOLIÈRE.

« Toutefois, si le verbe est à l'impératif, nous régime se place après ce verbe : *Laissez-nous. Écoutez-nous. Secourez-nous.*

[attend.]

Marche, et suis-nous du moins où l'honneur nous

BOILEAU.

Aidons-nous mutuellement.

FLORIAN.

« Si, cependant, le verbe à l'impératif est accompagné d'une négation, le pronom se met encore avant le verbe : *Ne nous décourageons pas.*

— 4^o Comme complément indirect, nous peut être précédé d'une préposition, et dans ce cas il se place toujours après le verbe : *Il*

faut vous adresser à nous. On s'entretient de nous. Ne parlez pas pour nous. Il le saura par nous. Il s'est armé contre nous. Il marche vers nous. Il est tombé sur nous. Les sentiments sont en nous. Les louanges que nous donnons se rapportent toujours par quelque chose à nous-mêmes. (Mass.) *Le chat ne nous caresse pas, il se caresse à nous.* (Rivaroli.) *Le mal est partout et surtout dans nous.* (J. de Maistre.) *Les siècles marchent malgré nous et sans nous.* (La Rochef.-Doud.) *Il y a en nous des sentiments dont nous ne sommes pas la fin.* (V. Cousin.) *Soyons indulgents pour les autres et nous le serons en les étudiant en nous-mêmes.* (Am. Thierry.) Il faut faire une exception pour la locution *entre nous* soit dit, et pour quelques rares cas d'inversion : *Pour nous il est, à nous il sera.* Il Sans préposition, nous se met fréquemment pour à nous. Dans ce cas, il suit la même règle que s'il était régime direct, c'est-à-dire qu'il se place ordinairement avant le verbe, qu'il se place après si le verbe est à l'impératif, avant encore si cet impératif est accompagné d'une négation : *Il nous a donné de bons renseignements. Donnez-nous des nouvelles. Ne nous passez rien, si vous voulez. Ce qui nous rend la vie des autres insupportable, c'est qu'elle blesse la nôtre.* (La Rochef.) *L'amour-propre nous augmente ou nous diminue les bonnes qualités de nos amis.* (La Rochef.) *Le ciel ne nous doit que ce qu'il nous donne, et il nous donne souvent ce qu'il ne nous doit pas.* (J. Joubert.)

— Nous s'emploie pour je dans le style officiel et dans la bouche d'un prince, d'un évêque, d'un personnage très-élevé en dignité : *Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.* « Les auteurs l'emploient aussi dans le même sens, soit pour prendre un ton plus solennel, soit, au contraire, comme le pratiquaient les solitaires de Port-Royal, pour éviter le mot moi et l'esprit de personnalité qui y semble attaché : *Quoiqu'on nous menace de toute la sévérité de l'ancienne doctrine, nous vivons en paix, dans l'assurance que nous ne serons point pendu.* (Mme de Sév.) *Oui, nous sommes intolérants, non pour les personnes, mais pour les doctrines.* (Lamenn.) « Nous s'emploie familièrement pour un pronom personnel de la deuxième ou de la troisième personne : *Voyons, nous ne sommes donc pas sages, nous faisons l'entêté, nous refusons d'obéir ! J'ai taché de le décider, mais nous n'avons rien voulu entendre, nous avons voulu faire à notre tête.*

— Nous autres, Locution qui ne diffère en rien de nous, si ce n'est qu'elle isole, qu'elle classe davantage une catégorie de personnes à l'exclusion des autres personnes : *Nous autres, nous n'en sommes pas là. Nous n'en savons rien sur nous autres. Allez, si vous voulez; nous autres, nous restons ici.*

— A nous, Qui nous appartient : *Un ami à nous. C'est le fils d'un ancien ami, un parent à nous, un jeune homme d'une haute naissance, d'une grande fortune.* (Scrib.)

— Ce que c'est que de nous ! Exclamation usitée pour déplorer la triste sort de l'homme, sa nature mortelle ou misérable : *Un grand seigneur de la cour, qui aimait beaucoup les chevaux, fut extrêmement surpris de ce que son écuyer vint lui dire un matin que le cheval qui lui avait monté la veille était mort. « Quoi ! dit-il, le cheval que j'avais hier à la chasse ? — Oui, monsieur. — Ce cheval que j'ai eu de M. de Barrados ? qui n'avait que six ans ? qui mangeait si bien ? — Oui, monsieur, celui-là même. — Eh ! bon Dieu ! ce que c'est que de nous ! »*

Ce que c'est que de nous ! moi, cela me confond.

RENAUD.

— Substantif. Action de dire nous : *Quand je m'arme du redoublement nous, je professe, il faut se soumettre.* (Brill.-Sav.) *Le moi choque par son orgueil; le nous est un peu janséniste et royal.* (Chateaub.) *Le silence entre deux cœurs est un vrai divorce accompli le jour où le nous ne se dit plus.* (Balz.)

— Gramm. Quand nous se dit d'une seule personne, il veut au pluriel le verbe dont il est le sujet, et au singulier les adjectifs ou les participes : *Nous sommes persuadés que nos lecteurs nous approuveront.* V. la note sur les PRONOMS personnels.

NOUSSARIÉ s. m. (nou-sa-ri-é). Membre d'une secte établie en Syrie.

— Encycl. La secte des *noussariés*, que l'on croit généralement descendue des Perses, occupe les montagnes d'Elkibé, en Syrie, et tout le littoral du pachalik d'Adana, depuis Alexandrette jusqu'à Mersine et Adana. A Antioche, dit M. Victor Langlois, les *noussariés* ont en grand nombre, et plusieurs d'entre eux feignent de professer l'islamisme pour acquiescer de l'influence. En effet, quelques-uns sont parvenus, par ce moyen, à occuper de hauts emplois dans le pachalik. Leur religion est un mélange confus d'idolâtrie, de judaïsme, de christianisme et d'islamisme; ils croient à la nature prophétique du Christ et citent, dans leurs conversations habituelles avec les chrétiens, les noms des apôtres, ainsi que plusieurs passages de l'Evangile et des psaumes de David. Ils réverent, à l'instar des musulmans, le nom de Marie et observent la fête du jour de l'an et celle de Noël, selon le calendrier julien. Quant à l'islamisme, ils en ont adopté les appellations, à l'exception de celles d'Omar et d'Abou-Bekr qu'ils abhorrent. Ils croient à l'esprit sacré du Coran, qu'ils prétendent

avoir été révélé à un Mahomet, prophète de leur secte, et non pas au Mahomet des Arabes, qu'ils accusent d'imposture, et auquel ils donnent la hursque épithète de *teigneux* (*akrah*). Pour ce qui regarde leurs véritables principes religieux, voici ce qu'on est parvenu à découvrir. Ils sont divisés en quatre rites : *chamsi, camari, kelleisi et chemali.* Les *chamsi*, comme l'indique d'ailleurs suffisamment leur nom, adorent le soleil, les *camari* adorent la lune; ils donnent à chacun de ces astres le nom de suprême du firmament (*ali-el-öld*) ou de prince des abeilles (*emir-el-nahl*), c'est-à-dire des étoiles qui tournent autour de ces deux astres, comme un essaim d'abeilles tourne autour d'une ruche. L'empyrée est leur paradis et chaque étoile est pour eux l'âme d'un élu. Ils croient, en outre, à la métépsychose. La religion des *noussariés* est toute mystérieuse; l'homme seul y est initié, lorsqu'il a atteint l'âge de puberté et après avoir été préparé par les cheiks à savoir taire les secrets qui lui sont révélés. Les *noussariés* ont, en s'abordant, des signes de convention qui leur servent à se reconnaître. Les femmes sont exclues de toute pratique religieuse. En fait de culte extérieur, ils ont des prières qu'ils récitent trois fois par jour et en plein air; la plus importante se fait au lever du soleil, ils se tournent vers l'orient comme les musulmans, auxquels ils ont emprunté l'ablution et la circoncision. On croit à tort que des réunions nocturnes d'hommes et de femmes se font chez les *noussariés*; cette cérémonie n'a lieu que chez les ismaéliens. Quant à leurs mœurs, ils sont par principe religieux très-hospitaliers. Chez les *noussariés*, la science religieuse consiste à savoir lire et écrire. La polygamie et le divorce sont permis. Aux jours de fêtes principales, les *noussariés* s'assemblent et les cheiks bénissent du vin qu'ils distribuent aux assistants. Ces fêtes se nomment *aid-koddas*, les fêtes de la messe. Les *noussariés* ont des pratiques mystérieuses d'initiation; la cérémonie de l'initiation (*tenzir*) se fait en présence de deux parrains. Le secret qui forme la base de leur religion et qui n'est écrit dans aucun de leurs livres est révélé oralement aux adeptes et se nomme le *mystère linéaire* (*sur-el-telnin*, le secret des deux doubles). Il y a plus d'un demi-siècle que les *noussariés* ont commencé à émigrer dans le pachalik d'Adana pour se soustraire aux vexations qu'on leur faisait subir en Syrie, à cause de leurs croyances. Aussi, le district de Lataksié se dépeuple-t-il journellement au détriment du Trésor et du bien-être de la population.

Voici quelle est l'origine de cette religion, d'après un manuscrit qui fait partie de la bibliothèque du mufti de Tarsous. L'auteur de la religion des *noussariés* était un nommé Abou-Hamdan-er-Rhoussabi, qui vivait au III^e siècle de l'hégire, circonstance d'après laquelle la religion des *noussariés* et celle des Druses seraient contemporaines. Les dogmes des *noussariés* sont à la divinité d'Ali, gendre de Mahomet, fils d'Abu-Abou-Thaleb, qui s'est incarné sept fois; une divinité qui s'est renouvelée à sept époques différentes et sous divers noms; cette divinité s'appelle *Mo'ana*, le sens; *Sun*, le nom; *Bab*, la porte. Ils désignent cette trinité par les trois lettres initiales des noms d'Ali, Mohammed et Soliman el-Farsi (ayn, m, s). Ils disent que Mahomet et le Christ sont la même personne qui s'est manifestée à deux époques différentes, et ils ont plusieurs messes dont on est parvenu à se procurer quelques-unes. Celles dont M. Langlois donne la traduction dans la *Revue de l'Orient* ont une espèce de *Credo*, la messe des parfums, la messe de l'encens et la messe du ciel.

NOU, déesse qui, dans la mythologie égyptienne, présente l'emblème de l'espace céleste. Son corps, courbé en forme de voûte, figure l'espace liquide dans lequel naviguent les constellations. Dans les sarcophages, Nout s'étend au-dessus de la momie.

NOOTKA s. m. (nou-tka). Linguist. Langue parlée par la nombreuse nation des Wakash, et ainsi appelée du nom de leur village principal : *Le NOOTKA est l'un des idiomes les plus durs que l'on connaisse.*

NOOTKA ou **NOOTKA** (baie de), baie formée par le grand Océan, sur la côte N.-O. de l'île Quadra-et-Vancouver, Amérique du Nord, par 49° 33' de lat. N. et 128° de long. O. Longue de 16 kilom. et large d'autant. Commerce de pelletteries. Cette baie fut visitée par Cook en 1778. Les Anglais y fondèrent un établissement vers 1786.

NOUURE s. f. (nou-u-re — rad. nouer). Action de nouer : *La NOUURE d'un cordon, d'un lacet.*

— Pathol. Nom vulgaire du rachitisme, état d'un enfant noué.

— Arboric. Formation du fruit qui succède à la fleur : *La NOUURE des fruits est toujours une sorte de crise pour les arbres.* (Bosc.)

— Encycl. Arboric. Quand la fécondation est accomplie et que la coulure n'est plus à craindre, on dit que le fruit est *noué*. Cette phase de la vie végétale est une époque de crise pour les arbres fruitiers; aussi amène-t-elle souvent, sur les sujets faibles, une suspension de végétation qui a pour suites la chute des fruits et même la mort de l'arbre.

Il semble que la vie se soit épuisée dans un dernier effort. On favorise la *nouure* par diverses opérations horticoles, telles que l'arrachage des branches, la ligature, l'incision ou la décoloration annulaire, sans ramener un peu au-dessous du point d'insertion du fruit. Les fruits mal noués ont à craindre les gelées tardives, les pluies froides ou trop abondantes, les coups de soleil, les sécheresses, les insectes, etc.

NOUVEAU ou **NOUVEL**, **ELLE** adj. (nou-vo, nou-vèl, è-le — lat. *novus*, même sens. *Nouveau* s'emploie devant les consonnes et le *la* aspiré : *Un NOUVEAU plaisir, un NOUVEAU hameau; nouvel* s'emploie devant les voyelles et le *h* muet, quand le substantif qualifié suit immédiatement : *Un NOUVEAU amour, le NOUVEL hospice*; mais on dira : *Un NOUVEAU et singulier procédé*). Récent; qui existe, qui est employé, qui est connu depuis peu : *Une ville NOUVELLE. Du vin NOUVEAU. Des livres NOUVEAUX. Des modes NOUVELLES. Une science toute NOUVELLE. On est toujours amoureux des choses NOUVELLES.* (La Font.) *C'est un très-grand plaisir de voir et de faire des choses NOUVELLES.* (Volt.) *Rien n'est agréable comme une amitié NOUVELLE.* (B. de St-P.) *Les vieilles connaissances valent mieux que les NOUVEAUX amis.* (Mme du Deffant.) *En toutes choses, désormais, rien ne peut être NOUVEAU que pour la forme.* (Ch. Nod.) *L'utopie et la routine, voilà le double écueil de l'esprit NOUVEAU et de l'esprit ancien.* (H. Rigault.) *Rome est implacable contre ce qui est NOUVEAU.* (Lerminier.) *Les doctrines NOUVELLES veulent croître dans le sang de leurs premiers apôtres.* (Lamenn.) *Aux gouvernements NOUVEAUX les idées NOUVELLES.* (E. de Gir.) *Toute vérité NOUVELLE ressemble à un ambassadeur chez des peuples barbares, où il n'obtient créance qu'après un long circuit d'avances, de négociations et de sacrifices.* (Lemon-tay.) *Dans le développement historique des sociétés humaines, tout est NOUVEAU, parce que tout est progrès.* (Vacherot.)

Sur des peniers nouveaux faisons des vers antiques.

A. CHÉNIER.

La, les vapeurs du vin nouveau
Cuverent à loisir...

LA FONTAINE.

Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau;

Le second approcha; le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.

LA FONTAINE.

« Qui est autre que les objets de même nature qui existaient déjà; qui succède à d'autres objets de même nature; en ce sens, le mot *nouveau* se met le plus souvent avant le nom qu'il qualifie : *Demandez de NOUVEAU vin. Lire de NOUVEAUX livres. Une NOUVELLE ville s'est élevée à côté de l'ancienne. On découvre chaque jour de NOUVELLES propriétés de la matière. De NOUVEAUX désirs naissent de ceux que vous venez de voir satisfaits.* (Boss.) *Le malheur attache un NOUVEAU lustre à la gloire des grands hommes.* (Fén.) *L'ingratitude attire les reproches, comme la reconnaissance attire de NOUVEAUX bienfaits.* (Mme de Sév.) *Un NOUVEAU principe est une source inépuisable de NOUVELLES vues.* (Vauven.) *Il n'est aucun devoir, aucun plaisir, aucun sentiment qui n'emprunte de l'enthousiasme une NOUVELLE puissance.* (Mme de Staël.) *Tout NOUVEAU gouvernement est dur et vexatoire.* (B. Const.) *Il paraît plus facile de créer de NOUVEAUX propriétaires que de NOUVEAUX nobles.* (B. Const.) *Se créer de NOUVEAUX devoirs, c'est s'imposer de NOUVELLES vertus.* (Mme C. Sév.) *Chaque siècle apporte l'art une NOUVELLE forme, une NOUVELLE idée à la science.* (J. Simon.)

Ma fortune va prendre une face nouvelle.

RACINE.

Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,
Il faut un nouveau dieu pour l'aveugle univers.

VOLTAIRE.

A de nouveaux honneurs vous arrivez à peine,
Qu'à des honneurs nouveaux vous prétendez déjà.

ARNAULT.

— Rare pour la saison, dont la saison est à peine commencée : *Des fruits NOUVEAUX. Des fleurs NOUVELLES. L'herbe NOUVELLE.*

— Dont les mœurs ou le caractère sont changés, en parlant d'une même personne ou d'une même collection de personnes : *L'âge fait de nous de NOUVEAUX hommes. La NOUVELLE France abhorre l'ancienne. La France NOUVELLE est républicaine.* (Chateaub.) *Pour retourner vers l'ancien régime, il faut passer sur le corps de la France NOUVELLE.* (Guizot.) *L'homme NOUVEAU éprouve malgré lui le besoin de se rattacher à l'homme ancien.* (Lamart.) *Se tirer d'affaire, c'est-à-dire vivre, c'est là la grande pensée des peuples NOUVEAUX.* (St-Marco Girard.)

— Quelquefois *nouveau* prend des sens très-différents, selon qu'il est placé avant ou après le substantif : *Nouvel homme*, Homme changé quant au caractère ou la conduite : *Depuis deux ans, c'est un NOUVEL HOMME. L'Homme nouveau*, Parvenu, homme qui s'illustre, mais dont les ancêtres sont restés inconnus : *Je vois avec quel œil d'envie on regarde l'avancement des HOMMES NOUVEAUX.* (Laharpe.) « Chez les Romains, Homme qui, le premier de sa race, avait obtenu une magistrature curule : *Catiline traitait Cicéron d'Homme NOUVEAU.* (Vertot.) « Dans le langage de l'Eglise,

Homme nouveau ou Nouvel homme, Homme régénéré par la grâce. *Un Nouveau docteur*, Docteur qui possède son titre depuis peu. *Un Docteur nouveau*, Docteur qui enseigne une doctrine nouvelle et hétérodoxe :

... Dans cette école insensée
Où préchaient des docteurs nouveaux,
Avec mépris fut rabaisée
La raison éloquent et la noble pensée.

LAFITTE.

— Par ext. Novice, inexpérimenté : *Il est NOUVEAU en tout ce qu'il fait.*

Je suis nouvelle

En tout ce qui regarde un commerce si doux.

LA FONTAINE.

— Qui ressemble sous quelque rapport à une autre personne ou à une autre chose, morte ou éloignée : *On verra plutôt un NOUVEAU César qu'un NOUVEAU Homère. Il me semble voir en lui un NOUVEAU père. Le pays où nous vivons est pour nous une NOUVELLE patrie.* (J. de Maistre.)

C'est un nouvel Adonis à la blonde crinière
Est l'unique souci d'Anne la perruquière.

BOILEAU.

— Qui continue à produire l'impression d'une chose nouvelle, dont l'effet ne vieillit pas : *Cette vue est toujours NOUVELLE pour moi. Ah! l'aimable homme! qu'il est de bonne compagnie! c'est mon ancien ami; mais à force d'être ancien il m'est NOUVEAU.* (Mme de Sév.)
Ce m'est toujours une chose NOUVELLE que la férocité des hommes envers les hommes. (La Bruy.) *Le problème de la philosophie est toujours NOUVEAU.* (P. Leroux.) *Les plaisirs de l'esprit ont un attrait toujours NOUVEAU.* (Laromiguière.) *La vie n'a guère que des commencements, c'est ce qui fait son attrait toujours NOUVEAU.* (Mme C. Bachi.)

La matière est sans cesse uniforme et nouvelle.

DESAINTANGE.

Le monde est un mouvant tableau

Tantôt gai, tantôt triste, éternel et nouveau.

VOLTAIRE.

— *Nouveau monde*, Amérique et pays voisins dont la découverte a eu lieu pour nous au x^v^e siècle : *Le dindon est certainement un des plus beaux cadeaux que le NOUVEAU MONDE ait faits à l'ancien.* (Brill.-Sav.)

— *Nouvel an*, Premier jour de l'année, qui est généralement chômé et considéré comme un jour de fête.

— *Saison nouvelle*, Printemps :

Elle alla crier famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelque grain, pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle.

LA FONTAINE.

Boileau a dit *séphirs nouveaux* dans le même sens :

Louis, la foudre en main, abandonnant Versailles,
Au retour du soleil et des séphirs nouveaux,
Fait dans les champs de Mars déployer ses drapeaux.

BOILEAU.

— *Nouveau visage*, Personne qu'on n'avait pas encore vue ou qu'on n'était pas habitué à voir : *Il est des personnes pour qui un NOUVEAU VISAGE est toujours antipathique.*

— *Nouvelle date*, Existence ou création récente : *Des lois de NOUVELLE DATE. Un noble de NOUVELLE DATE.*

— *Nouveaux chrétiens*, Nom que l'on donnait, en Espagne et en Portugal, aux Maures et aux juifs convertis, ainsi qu'à leurs descendants.

— *Fruit nouveau*, Chose à laquelle on n'a pas été habitué, qui arrive rarement ou jamais : *Poète et modeste! ah! c'est du FRUIT NOUVEAU. Il a ri : voilà du FRUIT NOUVEAU.*

— *Esprit nouveau*, Esprit d'innovation.

— *Recommencer sur nouveaux frais*, Recommencer tout à fait ce qu'on avait achevé ou commencé : *Votre affaire est perdue; il faut RECOMMENCER SUR NOUVEAUX FRAIS.*

— *Se dire mots nouveaux*, S'ingérer en se servant de termes qui ne sont pas reçus dans la bonne compagnie. Vieille locution.

— *Prov. Au nouveau tout est beau, Tout nouveau tout beau*, La nouveauté a toujours un charme particulier. *A nouvelles affaires, nouveaux conseils*, Il ne faut pas s'inquiéter de prévoir l'avenir et d'y pourvoir. *Rien de nouveau sous le soleil*, Il ne se fait, il n'arrive sur la terre que ce qui s'est déjà fait, ce qui est déjà arrivé. Ces mots sont la traduction de ce passage de l'Ecclesiaste : *Nil novi sub sole.* V. NIL NOVI.

— *Antiq. rom. Nouvelle Junon*, Nom sous lequel les pontifes invoquaient Junon le jour des calendes, c'est-à-dire le premier jour du mois.

— *Théol. Nouvel Adam*, Nom que l'on donne quelquefois à Jésus-Christ.

— *Écrit. sainte. Nouveau Testament*, Ensemble des livres sacrés qui contiennent la vie et la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres.

— *Jurisp. Nouveaux acquits*, Héritages pour lesquels les gens de mainmorte n'avaient point payé les amortissements. *Dénouement de nouvel œuvre*, Injonction faite à un propriétaire voisin de cesser des travaux commencés ou de renoncer à ceux qu'il a le projet d'entreprendre contre son droit ou la coutume.

— *Philol. Mots nouveaux*, Mots usités depuis peu : *Si on lisait avec application tous nos anciens auteurs, on y trouverait beaucoup de mots qui passent aujourd'hui pour NOUVEAUX.* (Ménage.) *Il est défendu à l'homme de produire un MOT NOUVEAU qui ne représente pas une idée nouvelle.* (Ch. Nod.) *Certaines façons de parler n'ont pour objet que de rabâcher de vieilles idées avec des MOTS NOUVEAUX.* (S. de Sacy.)

— *Astron. Nouvelle lune*, Époque où la lune se trouve dans la même méridienne que le soleil. *Nouvelle lune moyenne*, Celle qui est calculée d'après les mouvements moyens.

— *Chronol. Nouveau style*, Nouvelle manière de compter le temps, inaugurée par le pape Grégoire XIII : *Les Russes s'obstinent à rejeter le NOUVEAU STYLE de leur calendrier.*

— *s. m. Personne actuelle : L'expérience des anciens est perdue pour les NOUVEAUX.* (Boitard.) *Ce qui est nouveau : Les poètes antiques visaient au beau plutôt qu'au NOUVEAU.* (St-Marc Girard.)

— *s. f. Hortie. Nouvelle de Hollande*, Variété de tulipe. *Nouvelle enceinte*, Variété d'oignon.

— *Adverbial. Nouvellement*, récemment, depuis peu : *Une rue NOUVELLE percée. Des chrétiens NOUVELLEMENT CONVERTIS.*

Si nous nouveau sevré sur le mont des nouf sœurs.

BOILEAU.

L'usage n'a pas encore réglé l'emploi du trait d'union dans ce cas, et il nous trouve des exemples contradictoires. Il lorsque le participe qui suit nouveau est pris substantivement, nouveau redevient adjectif et variable : les nouveaux mariés. Les NOUVELLES converties. Sur un nouveau venu le courtois perdit Avec malignité jette un regard avide.

VOLTAIRE.

Mais il faut en excepter le cas où les deux mots sont liés par un trait d'union; dans ce cas, nouveau reste invariable. V. NOUVEAU-NÉ.

— *Loc. adv. A nouveau*, En recommençant : *Commencer, ouvrir un compte à NOUVEAU.* *De nouveau*, Derechef, une autre fois, encore une fois : *L'espèce humaine, maintenant affaiblie, mutilée, moissonnée dans sa fleur, germes de NOUVEAU et se multiplie sans nombre.* (Buff.) *L'avenir unira de NOUVEAU ce qui a été absurde séparé, la religion et la philosophie.* (P. Leroux.)

Que notre intelligence, avec fruit exercée,
Augmente ses trésors, apprenne de nouveau.

A. BARBIER.

— *Syn. Nouveau, moderne, neuf, etc. V. MODERNE.*

— *Encycl. Jurisp. Dénonciation de nouvel œuvre*, V. POSSESSOIRE.

— *Allus. littér. Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde*, Vers de La Fontaine dans sa comédie de *Clymène*, Apollon est en scène avec les neuf Muses :

APOLLON.

Si ma prière n'est aux Muses importune,
Devant moi tour à tour chantez cette beauté,
Mais sur de nouveaux tons, car je suis dégoûté;
Que chacune pourtant suive son caractère.

EUTERPE.

Sire, nous nous savons tous neuf contrefaire :
Pour si peu laisser-nous livres sur ce point-là.

APOLLON.

Commencez donc, Euterpe, ainsi qu'il vous plaira.

EUTERPE.

Que ma compagne m'aide, et puis en dialogue
Nous vous ferons entendre une espèce d'éloge.

APOLLON.

Terpsichore, aidez-la, mais surtout évitez
Les traits que tant de fois l'éloge a répétés;
Il me faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

La même pensée se retrouve dans le *Pâle d'anguille*, du même auteur :

Diversité, c'est ma devise.

« La sensation la plus agréable que puisse donner l'art, et en même temps la plus rare, est celle de la nouveauté :

Il me faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde, est le cri que répètent de toutes parts les satietés et les blaséments, auxquels le beau connu ne suffit pas toujours. »

THEOPHILE GAUTHIER.

« Ah! monsieur Duvicquet, adieu, je vous en conjure au nom de tous les lecteurs du *Journal des Débats*. Sans doute votre prédécesseur avait rendu le poste que vous occupez difficile à remplir; mais nul n'y pourrait apporter moins que vous les qualités nécessaires. Je ne vous conteste pas d'écrire passablement et d'avoir même quelque connaissance de la littérature, du théâtre, ce que bien des gens ne vous accorderont pas aussi facilement que moi, mais votre prose ressemble à ce qu'on a vu partout et vous savez que si nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde. »

HATIN.

Nouveau Newcastle ou Traité de cavalerie, par Bourgelat (Lausanne, 1747). Ce livre parut sans nom d'auteur. Bourgelat ne voulut point l'avouer, parce qu'il le regardait comme au-dessous du but qu'il s'était proposé. Il l'in-

titula le *Nouveau Newcastle*, à cause de son admiration pour le prince de Newcastle, auteur d'un ouvrage intitulé : *Méthode et invention nouvelle de dresser les chevaux*. Dans sa préface, Bourgelat trace en peu de mots l'histoire de l'art de l'équitation, qui naquit en Italie à l'époque de la renaissance des lettres, fut répandue en France par Delobroue et Pluvinel, et professée avec éclat dans les académies de Paris, Tours, Bordeaux et Lyon. Les Français étaient alors les premiers écuers de l'Europe. Le duc de Newcastle leur enleva la palme de l'équitation. Bourgelat la leur rendit.

Après avoir tracé de main de maître les principes relatifs à l'éducation du cheval destiné à la main et à ses effets, aux défenses des chevaux et aux moyens d'y remédier, Bourgelat traite du manège proprement dit : du trot, de l'arrêt au pas, de la reculer, de l'ensemble ou union, des piliers, des aides et des châtiments, du passage, des manœuvres tête et croupe au mur, des changements de main, des voltes et demi-voltes, des diverses allures et des figures de manège : passades, pesades, mézair, courbettes, croupades, ballottes, cabrioles. Il termine l'ouvrage par l'observation suivante : « Gardez-vous d'exceller jamais votre cheval, ne cherchez à en tirer que la moitié de ce qu'il peut fournir; car si vous l'affaiblissez, si vous diminuez son haleine et sa force, vous serez contraint d'user d'aides grandes et apparentes; il en résultera que votre action et celle du cheval seront totalement dénuées de force. » Le *Nouveau Newcastle* est un ouvrage écrit d'après les bons principes et plein de règles sûres. Bourgelat y a établi sa grande supériorité sur les écuers qui, ignorant la structure du cheval, obtiennent de lui des actions dont ils ne sauraient prévoir les résultats avantageux ou nuisibles.

Nouveau monde (HISTOIRE DU), en espagnol *Historia del nuevo mundo*, de Juan-Bautista Muñoz (Madrid, 1793, petit in-folio). C'est une des œuvres historiques les plus importantes du règne de Charles IV. Elle fut entreprise sur un ordre spécial de Charles III qui, en 1779, demanda à son auteur une histoire complète des découvertes et des conquêtes de l'Espagne en Amérique. L'auteur, arrêté par l'hostilité de l'Académie historique, ne fit imprimée que le premier volume, contenant la suite des découvertes jusqu'en 1500. En 1799, Muñoz mourut et les autres volumes restèrent manuscrits. Cet ouvrage est écrit dans un esprit exempt de préjugés et vraiment philosophique, et d'un style simple et sévère. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir resserrer davantage un sujet, assez étendu par lui-même, et concentrer ainsi l'attention du lecteur, qui s'éparpille sur un grand nombre de points. Consulter Fuster : *Biblioteca Valenciana* (tome II, page 191), et Ticknor, *History of Spanish literature* (tome III, p. 305).

Nouvelle Bayonne (LA), lettres d'un provincial en tournée à Paris, par M. Eugène Pelletan (1862, in-18). Cet ouvrage est plutôt un livre de morale qu'une relation de voyage et fait songer par instant au livre de M. Francis Wey, *Dick Moon in France*, *journal d'un Anglais de Paris*. Même exactitude, même finesse dans les observations, même humour dans la manière de les exprimer.

« La *Nouvelle Bayonne*, dit M. Vapereau, c'est, en style d'apôtre, notre Paris, le Paris du xix^e siècle, qui reçoit d'ordinaire des dévots, et non des philosophes, cette dénomination apocalyptique. L'honnête provincial chargé de le décrire et de l'anathématiser y a vécu, il y a trente ans, lorsqu'il étudiait le droit. Quels changements, et sous tous les aspects! Démolitions et reconstructions sans mesure; agrandissement formidable de l'enceinte; transformation des habitations; luxe de décoration effréné, révolution complète dans les habitudes de la vie; dans les dix dernières années, Paris et les Parisiens sont devenus méconnaissables! Il est impossible de mieux peindre que le provincial de M. Pelletan ce bouleversement à vue opérée à la fois dans l'habitation d'un peuple et dans ses mœurs. Pour montrer combien la transformation est complète, il commence par nous retracer le Paris de sa jeunesse, ce Paris un peu noir et boueux dans ses rues, mais si vivant par l'esprit. Il fait revivre le mouvement dans tous les ordres d'idées : philosophie, économie sociale et politique, arts, littérature, histoire, presse, et l'on sent, à la chaleur de ses souvenirs, que son cœur a battu de tous les nobles mouvements de son siècle. L'auteur a beau jeu en opposant la sève littéraire et politique qui bouillonnait à Paris au lendemain des journées de Juillet, en pleine effervescence romantique, à l'étouffement systématique des grands noms et des grandes œuvres, à l'effacement des caractères sous le second Empire. L'exubérance poétique est un des caractères ordinaires du talent de M. Pelletan, mais elle n'exclut pas les traits vifs, acérés et mordants. C'est un poète que l'indignation a rendu pamphlétaire : et quelle ample matière à son courroux! Les désagréments du macadam, la cherté des loyers, les démolitions et reconstructions, percements de rues et de boulevards, ce qu'il appelle la politique de meublons et de pierres de taille; l'accroissement effréné du luxe et du clinquant prenant la

place de l'utile et du vrai beau; par suite, l'abaissement du niveau moral, la corruption et l'avilissement des mœurs; par suite encore, l'amour du lucre, la passion de l'or, la chasse aux lots, aux places, aux fonctions publiques, l'immoralité de la littérature, de la peinture et de la sculpture, et, comme si ce n'était pas assez, les obscénités affriolantes de la photographie; tout cela, et bien d'autres choses encore, la réalité de la presse, la spéculation, l'agiotage, la banqueroute et le reste; M. Pelletan a relevé avec esprit et vigueur toutes ces misères et ces hontes. Les dernières pages rachètent d'ailleurs ce que les premières peuvent renfermer de trop radical et d'exagéré; elles effacent l'impression de découragement que les premières pourraient avoir provoqué. M. Pelletan n'a pas voulu, en effet, en signalant les vices de son époque, en tonner le chant sibyllin du *Dies iræ solvet sæculum in favilla*, ni crier à la décadence du xix^e siècle. « Si la France est une patrie d'aujourd'hui, elle sera une patrie d'aujourd'hui, mon siècle est une patrie dans le temps. Je fais mieux que l'aimer, je l'admire, et je l'appelle, comme l'appelaient autrefois le peuple grec : le faiseur de grandes choses. Et, après avoir rappelé que le xix^e siècle a créé la chimie, découvert la paléontologie, manié l'électricité, approfondi le magnétisme, perfectionné la physiologie, inventé l'anatomie comparée, surpris l'unité de vie sur la planète, entrevu la philosophie de l'histoire, formulé la théorie du progrès, etc., « Je ne justifie pas le xix^e siècle, continue-t-il; je fais mieux, je le glorifie. C'est un siècle prophète. Il a beaucoup donné, il promet encore davantage. L'insulte qui voudra, ou essaye qui voudra de lui fermer le passage, nous le verra les épaules et nous passons. Nous savons que toute femme qui accouche, à l'heure qu'il est, accouche d'un fils de la liberté et d'un soldat de la démocratie. N'allez donc pas vous y tromper. Je ne cherche pas à décourager la France, mais bien à la rappeler à l'œuvre du siècle. N'est-ce pas elle, la nation inspirée entre toutes, sympathique comme le vin de ses collines, qui a dirigé longtemps le mouvement politique de l'Europe? Qu'elle rentre en elle-même, qu'elle fasse sa paix avec elle-même, et bientôt elle reprendra la tête de la colonne. » De telles paroles font à la fois l'éloge de l'écrivain, de l'honnête homme et du citoyen.

Nouveau seigneur du village (LA), par M. Francisque Sarcey (1862). Ce roman satirique parut d'abord dans la *Revue nationale*, où il fut très-remarqué. L'idée n'en est peut-être point très-neuve, mais elle est juste et elle prête à des développements amusants. MM. Durand père et fils partent en province pour s'établir dans une petite ville où ils ont hérité d'une propriété. M. Durand, le père, n'est autre que M. Joseph Prudhomme sous un autre nom. Fidèle abonné du *Siècle*, il croit par-dessus tout aux immortels principes de 1789. Arrivés dans la petite ville, que l'auteur appelle Macarie, ils n'entendent parler que d'un certain M. Trichard, une façon de marquis de Carabas, à qui tout appartient dans le pays. En dépit de l'origine véreuse de son immense fortune, il fait aller tout le monde, les habitants et l'administration. Le maire est le plus dévoué de ses serviteurs; il compose lui-même le conseil municipal; par la société de Saint-Vincent-de-Paul il tient le clergé, et le gouvernement par son influence sur les électeurs. Le sire de Macarie n'aime point les étrangers qui, en proposant certaines idées nouvelles, pourraient nuire à sa puissance; aussi suscite-t-il, sans en avoir l'air, mille désagréments aux deux Parisiens. Durand fils est sur le point d'être traduit en police correctionnelle pour quelques coups de canne appliqués à un sergent de ville qui venait de tuer son chien; Durand père se voit intimé l'ordre de ne pas redresser un mur qui va prochainement faire écrouler sa maison. En un mot, il n'est pas de vexations qu'ils n'aient à subir, sans pas de vexations justice des autorités protestées devant le tout-puissant M. Trichard. La guerre est déclarée, une bataille décisive sera livrée le jour des élections. Les opposants sont forcés de se retirer honteusement devant l'immense majorité de la liste Trichard, majorité incontestable plus de suffrages que d'électeurs! Trois jours après, secouant la poussière de leurs souliers à la porte de cette ville maudite, les Durand repartaient pour Paris.

Cette histoire est amusante parce qu'elle est vraie; il y a peu de villes de province qui ne soient des Macarie et qui n'aient quelque Trichard; c'est à peine si l'auteur a chargé le tableau; il s'est borné à grouper dans une seule commune les excès administratifs et autres qui avaient fait tomber le second Empire sous le ridicule avant qu'il tombât dans la boue. Ce n'est pas M. Sarcey, c'est un maire de l'Empire, ce bon M. Plissart, qui avait inventé le délit de vagabondage pour les poules des ennemis du gouvernement.

Nouvelle Jeanne (LA), roman par Gustave Giles [Le Nour], (Paris, 1866, in-18). Cette œuvre fut une des premières par lesquelles l'esprit d'émancipation dans la politique et dans l'art essaya de réagir contre les hontes du second empire impérial. Les deux héros principaux de cette espèce d'épopée sont Jeanne et Jack. Jeanne est une allusion perpétuelle en action

à notre héroïne nationale; Jack est l'ouvrier intelligent, il représente le peuple des villes comme Jeanne représente le peuple des champs. L'héroïne, aidée du héros qui devient son protecteur, triomphe d'un poursuivant acharné nommé César, qui est le type de la vieille société. La triste et dramatique figure d'Adoline, séduite, puis abandonnée par César et devenant folle, forme le nœud de l'action et complique la trame; celles d'Hélène et de Follette l'égayent et l'enchantent; enfin, Jeanne et Jack fondent une vaste association clandestine qui réussit à amener la révolution de 1848, dont le roman, dans son dénouement surtout, est une chausseuse glorification. L'auteur a fait précéder la 3^e édition de son livre de deux lettres flatteuses reçues par lui, l'une de Louis Blanc alors proscrit, l'autre d'Armand Barbes, fixée, depuis sa sortie de prison, à La Haye, où il est mort. La lettre de Barbes mérite d'être citée: « Ce livre est bien, comme vous le dites, le fruit de l'enthousiasme et de l'amour, dit-il à l'auteur. On y sent palpiter dans chaque mot le cœur d'un républicain et briller l'imagination d'un poète. Il pêche seulement — peut-être — par trop de sève et d'abondance. Heureux défaut de la jeunesse, et que les années se chargent de corriger!... J'aime passionnément l'héroïque fille qui sauva la France et l'empêcha d'être anglaise. La plus grande gloire de notre patrie est d'avoir enfanté Jeanne Darc. Divinité à part, à laquelle ni vous ni moi ne croyons, elle est certes plus sublime que Jésus. Je voudrais, et cela se fera, j'espère, un jour, qu'on lui élevât une statue jusque dans nos plus petits hameaux. C'est elle qui a créé, retrouvé du moins, le nom de patrie. Et ce n'était pas pour le roi qu'elle combattait, mais bien pour la France même. « Mon sang, dit-elle, mue toutes les fois que je vais couler celui d'un Français. » Elle voulait, non pas seulement aller à Reims, mais chasser entièrement les Anglais du sol sacré, c'est-à-dire le délivrer de l'égisme que représentent les insulaires. Les bandits ont brûlé de même qu'ils ont poursuivi par le fer, le feu, les faux assignats et la trahison, notre autre vierge sacrée, la Révolution; mais celle-ci n'est pas morte, et elle les tuera. »

Nouvelles récréations et joyeux devis, de Bonaventure Despériers. V. CONTES.

Nouveau christianisme, ouvrage de Saint-Simon. V. CHRISTIANISME (nouveau).

Nouvelle manière de payer de vieilles dettes, comédie de Phili Massinger. Le principal personnage de cette comédie, la plus connue de Massinger, se nomme Overreach. Cet homme a amassé, par des moyens odieux, une immense fortune qu'il augmente sans cesse. Propriétaire d'un domaine qu'il a successivement agrandi, il a le talent de dépouiller, à son profit, tous ses voisins; aucun sentiment de probité, aucune considération d'humanité ni de justice ne l'arrêtent quand il s'agit d'accroître son bien. Il ne croit qu'à la puissance de l'argent. Ce caractère odieux et nuisant est mis en relief par le poète dans des scènes fort belles, où il révèle la profondeur de ses combinaisons. Le caractère d'Overreach, car tout homme a le sien, c'est de vouloir s'allier à une famille noble et marier sa fille unique, Marguerite, à un grand seigneur. Il a jeté ses vœux sur lord Lowell, son voisin de campagne, et il espère bien le décider à cette union par la perspective de sa fortune. Mais la perversité de ses sentiments lui fait traiter le mariage comme une affaire dans laquelle il ne doit être question ni d'amour, ni de sympathie, ni de scrupules quelconques; il froisse ainsi son futur gendre et rend le mariage impossible. Il a, de plus, un neveu, Welborn. Ce neveu, jeune et dissipateur, a été ruiné par Overreach, qui a entretenu sa prodigalité en lui prêtant de l'argent à un taux usuraire et sur hypothèque; puis, quand l'habile traitant l'a eu dépouillé de tout ce qu'il possédait, il l'a chassé de sa maison. Mais Welborn semble près de sortir de la misère. Une riche veuve le traite avec bonté et on dit qu'il l'épousera. Aussi Overreach fait volte-face; il n'eût pas prêté à son neveu pauvre; il court à lui dans sa nouvelle fortune; il lui offre de l'or, des vêtements, du crédit. Ce n'était pourtant qu'une comédie bien jouée et l'homme fort est tombé dans le piège: Welborn a mis dans ses intérêts lady Allworth, une riche veuve, dont il a jadis sauvé le mari; il a demandé à celle-ci quelques démonstrations extérieures d'amitié, par exemple la faveur de dîner avec elle et de paraître en public à ses côtés. Il n'en a pas fallu davantage pour faire travailler l'esprit d'Overreach. Avec l'argent que lui prête son oncle, Welborn retrouve ses amis et son crédit; il prend à son service un vieil intendant qui, mécontent du despotisme d'Overreach, aide le jeune homme à recouvrer la fortune qui lui avait été volée. En même temps, la fille de l'avare épouse à sa barbe le jeune pair Allworth dont elle est aimée. C'est une scène de haute comédie que celle où ce maître fourbe est trompé par deux enfants, et cette scène est digne de Molière. Mais, dit M. A. Méziers dans son excellente étude de cette pièce, Massinger tombe dans l'exagération, qui est le défaut inévitable de ses compositions. Il exagère qu'il a été trompé dépasse toute vraisemblance.... Le poète cède encore au be-

soin de frapper les yeux et de matérialiser la pensée.... Il semble croire que le dénouement de ses œuvres ne serait pas assez clair s'il n'était pas visible, et que la leçon qu'il veut en tirer échapperait au public s'il ne la présentait pas sous la forme d'un spectacle. Cette pièce a été traduite en français dans le *Théâtre étranger*, et, plus récemment, par M. Lafont. Elle a été traduite en allemand et arrangée pour la scène par M. Gaetschenberger. Enfin, il n'y a pas longtemps qu'on la jouait encore à Londres, au théâtre de Sadler's Wells.

Nouveau monde découvert (LE), drame espagnol. V. DÉCOUVERTE DU NOUVEAU MONDE (la).

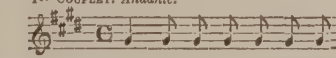
Nouveau monde (LE), comédie en trois actes, en vers libres, avec un prologue et des intermèdes, paroles de l'abbé Pellegrin, musique de Quinault, ballet de Dangeville, représentée au Théâtre-Français le 11 septembre 1722. Cette pièce est ingénieuse et bien écrite. On en contesta la paternité à l'abbé. Cependant elle se trouve mentionnée dans l'épilogue suivante :

Prêtre, poète et Provençal,
Avec une plume féconde,
N'avoir ni fait, ni dit de mal,
Tel fut l'auteur du *Nouveau monde*.

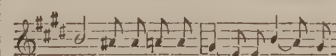
Quant à l'auteur de la musique, il était acteur de la Comédie-Française et frère de Mlle Quinault, maîtresse du régent, pensionnaire du roi, grand-cordon de l'ordre de Saint-Michel. Cette singulière personne composait des motets qui étaient exécutés à Versailles dans la chapelle royale. Elle mourut centenaire au Louvre, dans le pavillon de l'Infante, où elle habita plus de soixante ans.

Nouveau seigneur du village (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Creuzé de Lesser et Favières, musique de Boieldieu, représenté au théâtre Feytaud le 29 juin 1813. Cette charmante production, dans laquelle les qualités du compositeur brillent sans aucune éclipse, doit figurer parmi ses meilleurs ouvrages. L'ensemble dans lequel le bailli poursuit sa harangue : Ainsi qu'*Alexandre le Grand, à son entrée à Babylone*, est de la haute comédie musicale. Tout est à citer, car chaque morceau est un chef-d'œuvre de goût et d'esprit; les situations sont rendues avec une expression piquante, et les caractères sont exprimés avec une vérité naïve et juste qui n'exclut pas l'originalité de la mélodie et l'abondance de l'harmonie dans les accompagnements. Le duo entre Frontin et Babel : Vous n'êtes plus à votre place et ne parlez pas de Colin, n'est-il pas ravissant? et le duo du *Chamberlin*, dans lequel on ne sait ce qu'on doit admirer davantage, si c'est la partie vocale ou l'instrumentation si spirituelle et si amusante dans les détails! et les couplets sur le droit du seigneur : Ah! vous avez des droits superbes, que nous donnons ci-après! Enfin l'opéra entier est un de ceux que l'on a toujours repris avec succès, grâce à la musique qui efface par sa grâce toujours jeune et fraîche les rides de la pièce.

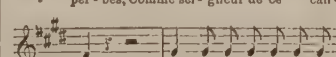
1^{er} COUPLET. Andante.



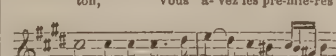
Ah! vous a-vez des droits au-



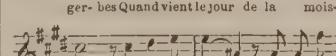
per-bes, Comme sei-gneur de ce can-



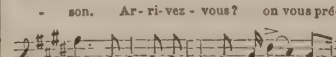
ton, Vous a-vez les pre-miè-res.



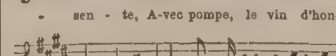
ger-bes Quand vient le jour de la mois-



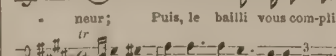
son. Ar-ri-vez-vous? on vous pré-



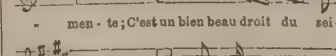
sen-te, A-vec pompe, le vin d'hon-



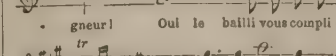
neur! Puis, le bailli vous compli-



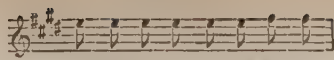
men-te; C'est un bien beau droit du sei-



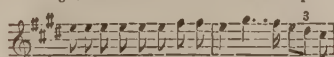
gneur! Oui le bailli vous compli-



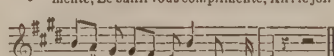
men-te, C'est un bien beau droit du sei-



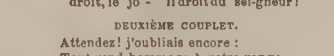
gneur. Oui le bai-li vous com-pli-



mente, Le bailli vous complimente, Ah! le joi



droit, le jo-li droit du sei-gneur!



DEUXIÈME COUPLET.

Attendez! j'oubliais encore :
Tout rend hommage à votre rang;
Même à l'église on vous honore,
Et vous avez le premier banc.
Pour signe de votre puissance,
Vous êtes marquis d'honneur;
Quelquefois même on vous encense,
C'est un bien beau droit du seigneur!
Oui quelquefois on vous encense (bis),
Ah! le joli droit (bis) du seigneur!

Nouvelle Atlantide, ouvrage de Bacon. V. ATLANTIDE.

Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons, pour servir à l'histoire de ce peuple, avec un excellent Glossaire breton-polyglotte, par La Tour d'Auvergne, dit le premier gradier de France (Bayonne, 1792, in-12), ouvrage réimprimé en 1801, sous le titre d'*Origines gauloises*. V. ORIGINES.

Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme, par Maine de Biran. V. PHYSIQUE.

NOUVEAU-BRUNSWICK, NOUVELLE-CALÉDONIE, NOUVELLES-HEBRIDES, NOUVELLE-IRLANDE, etc. Pour tous les noms géographiques de ce genre, v., dans cet ouvrage ou au Supplément, le mot qui suit l'adjectif.

NOUVELLE-HOLLANDE. V. AUSTRALIE.

NOUVEAU-NÉ, ÉE adj. Qui vient de naître, qui est né depuis très-peu de temps : Un enfant NOUVEAU-NÉ. Une fille NOUVEAU-NÉE. Des enfants NOUVEAU-NÉS. Des filles NOUVEAU-NÉES. Souvent le retard a été trouvé sans vie à côté du nid des oiseaux NOUVEAU-NÉS. (Ch. Nod.) L'enfant NOUVEAU-NÉ devrait toujours prendre le lait de sa mère pendant un mois au moins. (Maquet.) L'exposition des enfants NOUVEAU-NÉS a existé chez un grand nombre de peuples barbares. (A. Maury.)

— Fig. Qui a commencé, inauguré depuis peu une nouvelle vie morale : Aussi se permit-elle alors de protéger de petits jeunes gens ravissants, des artistes, des gens de lettres, NOUVEAU-NÉS à la gloire, qui maient les anciens et les modernes. (Balz.) Il fait ou paru depuis peu : Un livre NOUVEAU-NÉ.

— Substantif. Enfant nouveau-né : Baptiser un NOUVEAU-NÉ, des NOUVEAU-NÉS. Les Lacédémoniens de Lycurgue plongeaient leurs NOUVEAU-NÉS dans l'Eurotas, coutume que l'on retrouve aussi chez les Gaulois, nos ancêtres. (Courtin.) Combien de femmes n'ont pas de linge pour couvrir le NOUVEAU-NÉ, pas de lait pour le nourrir! (L. Egouvé.)

— Encycl. Hygiène. L'enfant, pendant les premiers jours qui suivent sa naissance, réclame des personnes qui l'entourent les soins les plus sérieux et les plus délicats. A peine venu au jour, l'enfant commence par pousser des cris qu'on ne peut encore songer à calmer. Son petit corps est couvert d'une matière grasse, visqueuse, qui ne peut se dissoudre dans l'eau, et dont il faut cependant le débarrasser le plus promptement possible; car, si on le laissait sur son corps, cet enduit pourrait contracter des propriétés irritantes et devenir une cause d'érysipèle. On frictionnera donc l'enfant avec un corps gras, huile, beurre frais ou jaune d'œuf; puis on plongera l'enfant dans un bain d'eau pure ou d'eau aromatisée, de 25° à 30°. Après avoir lavé l'enfant, on l'essuie avec un linge fin; après quoi on le tient enveloppé pendant quelques temps dans des serviettes chaudes pour enlever toute l'humidité de la peau.

Certaines personnes, égarées par leurs reminiscences classiques, se souvenant des Spartiates, des Germains et des Gaulois, qui plongeaient leurs enfants dans l'eau glacée des fleuves, voudraient qu'on imitât ces rudexemples en lavant les nouveau-nés dans l'eau froide. L'histoire nous dit que, dans cette pratique hasardeuse, les enfants contractaient une vigueur extraordinaire, ce dont il est permis de douter; mais ce que l'histoire laisse dans l'ombre, c'est le nombre des enfants qui, à ce régime, contractaient des fluxions de poitrine rapidement mortelles. Moins rigides et plus sages que ces héros antiques, nos ancêtres savaient que les enfants à proscrire les bains froids pendant les premiers mois qui suivent la naissance. Moreau, Velpaut, Dubois, Depaul, Pajot s'élevaient fortement contre cette coutume barbare. J.-J. Rousseau lui-même, malgré ses tendances spartiates, se prononce pour l'eau tiède, mais en s'appuyant sur des raisons peu honorables pour son siècle : « Amollis, dit-il, avant de naître, par la mollesse des pères et mères, ils apportent en venant au monde un tempérament déjà gâté, qu'il ne faut pas exposer d'abord

à toutes les épreuves qui doivent le rétablir. Commencez donc par suivre l'usage et ne vous en écarter que peu à peu. »

Voilà l'enfant nettoyé; il crie, il s'agit, il a faim. Si la mère doit le nourrir et si elle est capable de se tenir assise sur le lit, il faut le lui donner, et, malgré tout, ce qu'on a pu dire et écrire à ce sujet, bien que le lait, comme on dit, ne soit pas encore monté, nous conseillons fort aux mères de donner à têter à leur enfant aussitôt qu'elles le pourront. « Cette pratique, dit Trouseau, a l'avantage, d'une part, de façonner le mamelon pour la succion; d'autre part, de débarrasser les conduits du lait du premier lait qui s'y est concrété; en troisième lieu, de faire prendre tout de suite au nourrisson de bonnes habitudes. » Le même auteur blâme fortement l'usage où l'on est de donner aux enfants, dans les premières vingt-quatre heures de leur naissance, de l'eau sucrée qu'on leur présente dans une cuiller; c'est les accoutumer à boire sans sucer; or la succion est une œuvre assez rude, qu'ils seront fort aises de ne pas faire, pour peu que vous leur montriez qu'ils peuvent s'en passer. Il faut donc donner le plus tôt possible le sein à l'enfant, et dès le second jour il aura, si la nourrice est forte, une nourriture suffisante. Les premiers jours, on le fera têter toutes les fois qu'il le désirera; mais, après huit ou dix jours, il faudra le régler, dans son intérêt et dans celui de la nourrice, qui, pour sécréter avec abondance et sans fatigue le lait nécessaire à l'enfant, doit se reposer chaque nuit sept ou huit heures. Si la faim devient trop impérieuse, on lui donnera, pour le calmer, un peu de lait de vache légèrement sucré.

L'enfant est né nu; il faut donc s'occuper sans retard de le vêtir pour le préserver du froid. On a eu longtemps l'habitude d'emmailletter les enfants aussitôt après leur naissance et de leur laisser ce costume tout primitif pendant douze ou quinze mois. Cet odieux vêtement, qui convertit le malheureux enfant en une sorte de ballot, qui ne lui permet aucun mouvement et dont le seul avantage est de donner un peu moins de peine à la nourrice, devrait être complètement banni; on le retrouve cependant dans certaines provinces de France. Rousseau a dit que les pays où l'on emmaillette encore ainsi les enfants sont ceux qui fournissent de bossus, de goitreux, de cagneux, de noués, de rachitiques et de gens contrefaits; et Rousseau a raison dans certaines limites. Il est facile de comprendre, en effet, que l'inégalité de pression supportée par les différentes parties du corps de l'enfant est une cause de difformité. La partie où l'on met les épingles sera toujours plus serrée que les autres, et l'on sait que, là où la pression est moindre, le sang afflue davantage, et, par conséquent, nourrit les tissus mieux que dans les autres parties. La poitrine ne pouvant se dilater librement, l'enfant s'habitue à respirer plus souvent et conservera cette habitude. En troisième lieu, un enfant à ordinairement en naissant les pieds tournés en dehors; si, en l'emmailloitant, la nourrice approche et serre étroitement ses petites jambes l'une contre l'autre, les ligaments souples de l'enfant se préteront à cette situation gênée, et quand l'enfant quittera le mailloir, il portera ses pieds en dedans et ses genoux frotteront l'un contre l'autre. Plusieurs auteurs prétendent même que la constriction des enfants dans le mailloir peut produire les convulsions, qui en font périr un si grand nombre. Cet usage du mailloir serré se trouve encore répandu dans quelques départements; dans quelques-uns, on accroche les enfants à la muraille après les avoir fait têter. On se refuserait à croire à une pratique aussi barbare, si le fait n'était complètement hors de doute.

Il faut donc couvrir les enfants, mais en leur laissant la plus grande liberté possible dans leurs mouvements. Il est prudent de n'attacher avec des épingles aucune pièce du vêtement des enfants; des accidents d'une certaine gravité sont souvent dus à l'emploi des épingles. « J'ai vu, dit Bouchut, un malheureux enfant qui avait la peau du dos traversée de part en part par une épingle, en même temps que la chemise et la brassière; ce petit être poussait des cris horribles. Ce ne lut qu'après être resté trois heures dans cette position et après une assez forte convulsion, qu'en le déshabillant on découvrit la cause de l'accident. » Toutefois, on confectionne depuis quelque temps des épingles spéciales, dont la pointe s'enclasse dans une boucle et qui n'offrent plus les mêmes inconvénients.

— Pathol. Avant d'aborder les maladies des nouveau-nés, nous dirons un mot de la section du cordon ombilical. Le cordon ombilical est un vice de conformation qui se rencontre assez souvent chez les nouveau-nés. Lorsqu'il existe, il doit, dès le second jour de la naissance, être coupé par le médecin avec des ciseaux à pointes mousses, et non point avec l'ongle, comme le pratiquent certaines sages-femmes. Il importe de ne pas laisser couper le cordon par une sage-femme, qui souvent fait, en coupant le frein de la langue, une opération inutile et non sans danger, puisqu'elle peut être suivie d'une hémorragie grave. Un enfant qui prend bien le sein n'a point de fétile.

Le cordon ombilical se pansé aussitôt après

la naissance. On prend pour cela une petite compresse carrée, au centre de laquelle on pratique un trou destiné à donner passage au cordon, et l'on fend un des côtés depuis le bord jusqu'au trou. On enroule de cérait cette compresse, on place la racine du cordon dans le trou central, et on l'enveloppe avec soin de la compresse dans toute sa longueur. Il est ensuite renversé sur le côté gauche de l'abdomen, pour ne pas comprimer le foie. Enfin, on applique dessus une seconde compresse pliée en quatre, et on la fixe par quelques tours d'une bande de trois doigts de largeur environ, modérément serrée. Le cordon se détache du quatrième au cinquième jour. On continue à passer la petite plaie tous les jours, en la saupoudrant de poudre de lycopode et en mettant par-dessus une compresse sèche.

Les principales maladies spéciales aux nouveau-nés sont : l'apoplexie, l'asphyxie, l'éréthisme, l'ophthalmie, l'ictère. Nous nous contenterons de dire quelques mots de l'apoplexie et de l'asphyxie qui sont propres aux nouveau-nés.

Le nouveau-né a quelquefois la figure violette et gonflée ; il est privé de mouvements, et les battements du cordon sont obscurs ou même nuls. C'est le cas de l'apoplexie. Il faut alors laisser écouler une certaine quantité de sang après la section du cordon avant d'en faire la ligature, et, si le sang ne coule pas, on peut appliquer une sanguie derrière l'oreille, en ayant soin d'arrêter l'hémorragie avec le perchlorure de fer. En même temps, on tient l'enfant exposé nu à l'action de l'air et on débarrasse l'arrière-bouche des mucosités qu'elle contient, à l'aide du petit doigt ou d'une plume garnie de ses barbes.

Lorsqu'en naissant l'enfant est faible, décoloré, mou, froid, sans respiration, mais avec persistance des battements du cœur, il y a asphyxie. Cet accident se manifeste à la suite des accouchements prolongés. Dans l'asphyxie des nouveau-nés, avec ou sans cyanose, il faut, avec le doigt porté au fond de la gorge, enlever les mucosités. Les enfants doivent être frictionnés vigoureusement sur tout le corps, flagellés sur les fesses, avec le plat de la main, exposés nus devant un feu clair, et il faut leur jeter de l'eau fraîche sur le visage, en leur insufflant de l'air dans le nez ou dans la bouche. Quand l'asphyxie se prolonge et qu'il y a lieu de craindre la mort, il faut, avec le cathéter de Chaussier ou de Depaul, faire le cathétérisme du larynx et pratiquer, en soufflant très-légèrement, l'insufflation pulmonaire.

NOUVEAUTÉ s. f. (nou-vô-té — rad. nouveau). Caractère de ce qui est nouveau, ce en quoi une chose est nouvelle : *Les impressions anciennes ne sont pas seules capables de nous abuser ; les charmes de la nouveauté ont le même pouvoir.* (Pascal). La nouveauté a un charme dont on se défend mal (St.-Evrem.). Dans tous les temps, l'attrait de la nouveauté, l'empire de l'imagination et de la mode n'ont-ils pas fait perdre la juste mesure aux esprits les plus fermes et les plus sensés ? (H. Rigault). La nouveauté est une des conditions de l'enthousiasme. (Lamart.). Le premier attrait de l'amour est la nouveauté (A. Karr.).

Orgueilleux d'un tourment par lui-même inventé, Jusque dans la douleur cherche la nouveauté.

Mme E. DE GIRARDIN.

« Innovation, changement apporté à ce qui existait : *La nouveauté répugne aux vieillards et attire les jeunes gens.*

En toute opinion, je fais la nouveauté.

RÉGNIER.

— Chose nouvelle, innovée : *Notre nation a une pente naturelle aux nouveautés.* (Montesquieu). On aime mieux dire des absurdités que de ne pas dire des nouveautés. (Clement XIV.). Au bout de quelques générations, une nouveauté hardie se change en usage universel. (Mignet.)

Aimez les nouveautés en novateurs prudents.

C. DELAVIGNE.

« Production nouvelle qui fait beaucoup de bruit : *C'est la nouveauté du jour.* » Chose qu'on ne savait pas, nouvelle : *Je vais vous régaler de grandes nouveautés.* (La Bruy.). « Chose extraordinaire, inusitée : *C'est une nouveauté que de vous entendre parler ainsi.* » C'est une nouveauté de vous voir ici.

— Comm. Etoffe d'un genre, d'un dessin nouveau : *Recevoir des nouveautés.* Acheter des nouveautés. « Nom donné à des draps dont le dessin est varié ou la couleur peu usitée, par opposition aux draps unis et à ceux dont la couleur est plus généralement adoptée. » Le Livre nouvellement publié : *Ce libraire ne tient que la nouveauté.* « Marchand de nouveautés, Marchand d'étoffes nouvelles ou de livres nouveaux : *Cette brochure se trouve chez tous les marchands de nouveautés.* (Acad.). « Magasin de nouveautés, Magasin où l'on tient des objets de fantaisie et dont la mode est très-sujette à changer, comme merceries, bijouteries, lingerie de luxe, etc., etc. » *Articles de hautes nouveautés.* Articles de la dernière mode.

— Hortie. S'est dit autrefois pour PRIMUR.

Nouveautés (THÉÂTRE DES). Ce théâtre fut

construit à Paris, place de la Bourse, par Bérard, ancien directeur du Vaudeville, qui s'était associé à un riche capitaliste, nommé Langlois. La salle et ses dépendances ne coûtèrent pas moins de 3,467,000 francs ; et c'est cette salle qui servit, après la disparition du théâtre des Nouveautés, à l'exploitation de l'Opéra-Comique, d'abord, puis du Vaudeville. Le théâtre des Nouveautés ouvrit ses portes le 1er mars 1827. La troupe, réunie à la hâte, manquait d'ensemble, mais on y trouvait des artistes de talent et d'avenir : Joly, Cossard, Derval, Armand, Rogy, Prével, Albert, Casanove, Jausserand (ancien ténor de l'Opéra-Comique), puis MM. Albert, Anais, Clorinde, Beaupré, Elvaz, Génot, Millet, Adèle, Prevost, Balhazar et Fradelle. Bérard, rencontrant de grands obstacles, se retira au bout d'un an, et Langlois, resté seul, s'adjoignit Crosnier, qui fut plus tard directeur de l'Opéra. De nouveaux et excellents artistes vinrent alors renforcer la troupe. Ce fut d'abord Potier, qui créa avec succès quelques pièces nouvelles : la *Maison du rempart*, de Mélesville ; *Antoine ou les Trois générations*, du même Mélesville et de Brazier ; *Henri IV en famille*, etc. ; puis Philippe, qui joua *Joual en prison* ; Lafont, qui se montra dans *Jean* et dans *Philibert le mauvais sujet* ; Bouffé, que l'on vit dans le *Futur de la grand-maman*, dans le *Marchand de la rue Saint-Denis*, dans *Caleb*, dans le *Couvreux* ; enfin Frétilon, c'est-à-dire l'incomparable Virginie Déjazet, alors dans tout l'éclat de son talent et de sa jeunesse.

Malgré tout cela, en dépit de bons artistes et de pièces intéressantes, le théâtre des Nouveautés ne parvenait pas à attirer le public à la place de la Bourse. En 1829, Bossange et Bohain, jeunes écrivains pleins d'esprit, de sève, hommes actifs, entreprenants, essayèrent de donner une impulsion nouvelle au théâtre en y faisant jouer des sortes d'opéras : Adam donna à ce théâtre : *Perkins Warbek, Caleb, Valentine, le Barbier châtelineau, les Comédiens, Isaure, Céline, Henri V, les Trois Catherine, la Chatte blanche, Castini, Zambur* ; Bianchini y fit jouer *l'Anneau de la fiancée* et le *Couvreux de veuves* ; Beaucourt y produisit *Faust*, etc. Mais l'Opéra et l'Opéra-Comique, redoutant la concurrence, firent procès sur procès à l'infortuné théâtre. Bientôt fatigués de cette lutte, Bohain et Bossange se retirèrent et, en février 1831, Langlois prenait tout fait la direction. Peu après, le directeur ayant voulu faire jouer le *Procès d'un marchand de France*, pièce de Fontan et de Dupuy, reçut, le jour même de la première représentation, l'ordre de ne pas tirer la pièce, et cette intervention du gouvernement donna lieu à des incidents dont nous avons parlé ailleurs (v. NET [procès du marchand]). En butte à toutes sortes de tracasseries, la direction des Nouveautés renonça à gérer plus longtemps ce théâtre, qui ferma ses portes le 15 février 1832, après avoir coûté à Langlois, son directeur, une fortune d'environ 1,100,000 francs. Au nombre des ouvrages déjà cités et qui avaient obtenu quelque succès à ce théâtre, il nous faut ajouter : le *Marriage impossible*, Gillette de Narbonne, la *Fiancée du fleuve*, de Carmouche ; la *Morte*, de Ancelet et Léon Buquet ; les *Sybarites*, de Lafitue ; les *Jumeaux de La Reole*, de Rougemont et Alexis de Comberousse, etc., etc.

Un autre théâtre du même nom fut ouvert à Paris le 7 mai 1866, rue du Faubourg Saint-Martin, 60, dans une petite salle qui, sous le nom de salle Raphaël, avait servi aux séances d'un prestidigitateur. Le théâtre des Nouveautés, coquettement décoré et pouvant contenir 500 spectateurs, fut inauguré par les *Œufs de Pâques*, vaudeville de MM. Alexis Bouvier et Villiers, et *Jeanne de Pommerie*, comédie en trois actes de M. Albert Maurin. Les artistes qui jouaient dans ces deux pièces étaient MM. Bosquette, Tetel, Lesoin, Gathy, Briant, Mmes Blouzac, Mathilde, Léontine, Marie Leroux, etc. Le directeur était alors M. Eugène Hugot. Quelques mois après son ouverture, le 3 décembre 1866, le feu se déclara sur la scène de ce petit théâtre, qui fut complètement détruit. En moins de deux mois, la salle fut entièrement refaite, et, le 28 janvier 1867, les Nouveautés firent leur réouverture par une grande pièce fantastique, *l'Île des Sirènes*, de MM. Xavier de Montépin et Jules Dornay. La direction passa alors aux mains de M. Albine de l'Est, artiste de ce théâtre, qui la conserva pendant près de deux années. Dans le courant de 1868, M. Georges Bloum, un vaudevilliste, se rendit acquéreur de ce théâtre, dans lequel on jouait le vaudeville, l'opérette, la féerie des revues, et ce qu'on est convenu d'appeler des « pièces à femmes. » Mais l'entreprise ne réussit point et le théâtre dut fermer. Ce théâtre était placé juste au milieu du marché Saint-Laurent, c'est-à-dire à l'endroit célèbre où se trouvait jadis la foire de ce nom, ainsi que les théâtres qui l'emballaient.

NOUVELET, ETTE adj. (nou-ve-lé, à-te-dim. de nouveau). Tout nouveau : *Le printemps nouvelet.* Le Vieux mot.

NOUVELLE s. f. (nou-vê-lé — rad. nouveau). Premier avis, premier renseignement sur une chose arrivée depuis peu ou qui était restée généralement inconnue : *Apporter, répandre, colporter une NOUVELLE. Attendre des NOUVELLES. Demander des NOUVELLES. Être à l'affût des NOUVELLES. Les NOUVELLES sont*

comme les rivières : plus elles viennent de loin, plus elles grossissent. (Max. orient.) *O nuit désastreuse, à nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante NOUVELLE : Madame se meurt, Madame est morte!* (Boss.) *Rien de nouveau ; tant mieux ; moins de NOUVELLES, moins de sottises.* (Volt.). *La chose qui vieillit le plus tôt, c'est un bienfait ou une NOUVELLE.* (de Ségur.). *La NOUVELLE fausse est presque toujours à la NOUVELLE vraie ce que la fumée est au feu.* (E. de Gir.). *La NOUVELLE qu'on n'imprime pas, qu'on se dit à l'oreille, est mille fois plus connue, plus transmise que celle que tout le monde peut lire dans le journal le plus répandu.* (Haviv.).

La nouvelle du jour occupe l'entretien ; Elle est tout aujourd'hui ; demain ce n'est plus rien.

BORDE.

... Dans ce pays-ci, quinze jours, je le sais, Font d'une mort récente une vieille nouvelle.

A. DE MUSSET.

« Renseignement sur la santé, l'état, la manière d'être d'une personne : *Mandez-moi de vos NOUVELLES. Ma chère enfant, il y a huit jours que j'en ai eu de vos NOUVELLES ; c'est un siècle pour moi.* (Mme de Sév.).

— Fam. Chose extraordinaire, inusitée : *Ah! ah! voici une NOUVELLE : Votre cousin qui donne un dîner!*

— *Nouvelles d'antichambre*, Bavardages absurdes, comme les domestiques en font entre eux dans les antichambres de leurs maîtres.

— *Savoir, apprendre des nouvelles de quelqu'un*, Savoir, apprendre ses fredaines, ce qu'il a fait de répréhensible : *On sait ici de vos NOUVELLES. J'ai appris de belles NOUVELLES de mon fils.*

— *Vous aurez de mes nouvelles*, Je vous ferai repentir de ce que vous m'avez fait.

— *Pouvoir en dire des nouvelles*, Être parfaitement renseigné sur la chose dont il s'agit : *Les enfants sont ingrats ; j'en puis dire des NOUVELLES.*

— *Vous m'en direz des nouvelles*, Vous apprécierez comme moi l'excellence de ce que je vous vante : *Goutez ce vin ; vous m'en direz des NOUVELLES. C'est la meilleure pôte d'homme ; vous m'en direz des NOUVELLES.* (Mariv.). *Il n'avait ni vent ni nouvelle de quelqu'un ou de quelque chose, N'avait rien appris depuis un certain temps à son sujet.* *Point de nouvelle*, Se dit à propos de quelque chose dont on ne dit rien, qu'on ne parle pas de réaliser : *Il me donne de belles paroles, mais des effets point de NOUVELLE.*

On m'en baille en discours de belles ;

Mais de l'argent point de nouvelles.

RÉGNIER.

— *Prov. Point de nouvelles, bonnes nouvelles*, Quand on ne reçoit aucun renseignement, c'est une preuve qu'il n'est rien arrivé qui eût pu motiver de fâcheux renseignements.

Littér. Roman, récit imaginaire de peu d'étendue, et où l'on se voit souvent sur des événements d'un genre simple et peu compliqués : *Publier une NOUVELLE. Le NOUVELLE sur le roman à vastes proportions est immense avantage que la brièveté ajoute à l'intensité de l'effet.* (Baudelaire.). *Les NOUVELLES à la main*, Petites anecdotes, le plus souvent scandaleuses ou malignes, qu'on ne faisait pas imprimer, mais qu'on distribuait après en avoir écrit à la main un certain nombre d'exemplaires : *Un polisson qui fait des NOUVELLES À LA MAIN écrit que l'intention de la cour est de casser l'Académie française.* (Volt.). « Petites anecdotes du même genre qu'on imprime dans un journal : *Les NOUVELLES À LA MAIN nous dénichent comme chair à pôte.* (Alex. Dumas.)

— Anc. Jurispr. Procès pour un cas de nouveleté.

— Relig. Bonne nouvelle, Traduction littérale du mot évangile : *Il a vu dans le Nazaraën le philosophe, le dépositaire de l'antique sagesse de Moïse, et surlout l'ange de la BONNE NOUVELLE, le verbe de l'esprit moderne.* (Th. Gaut.).

— Syn. Nouvelle, conte, fable, etc. V. CONTE.

— Encycl. Littér. Comme genre littéraire, la nouvelle tient aujourd'hui le milieu entre le roman et le conte ; c'est d'ordinaire une courte étude de mœurs, de sentiment ou de caractère, une simple aventure resserrée dans un cadre étroit, et ce genre, pour avoir quelque valeur, demande une certaine finesse de touche. A son origine, la nouvelle ne différait pas du conte. Ce furent les Italiens qui la mirent en honneur, mais ils avaient puisé à pleines mains dans les recueils de nos fabliaux, et les érudits ont pu restituer aux trouvères et aux troubadours une grande partie du bien qui leur avait été pris. MM. Louis Moland et Ch. d'Héricourt ont publié des *Nouvelles françaises du xiii^e et du xiv^e siècle*, dont nous rendons compte ci-après, et que consultent les novelliers italiens.

Le *Décameron* de Boccace est un recueil de nouvelles ; chacun des récits, que nous appelons contes, est intitulé nouvelle dans l'original ; après Boccace, Sacchetti, son contemporain, s'est exercé dans le même genre. Giovanni Fiorentino l'a dépassé en licence dans la série de contes libertins qu'il fait raconter

par un moine et une religieuse, ainsi que Straparola dans ses *Facétieuses nuits*, que Molère lisait et dont il a pu tirer le sujet de *l'École des maris*. Firenzuela, Bandello, Machiavel lui-même doivent être placés parmi les plus illustres novellieri italiens. En Espagne, Cervantes excelle dans la nouvelle ; les siennes ne sont déjà plus des contes, comme en Italie ; ce sont de petits romans, d'une invention et d'une originalité rares, où le peintre de mœurs et le profond observateur des caractères a mis toute sa verve ; la passion, le sentiment sont traités avec délicatesse dans ses *Nouvelles exemplaires*, qui, malgré leur titre, présentent quelques tableaux hardis. Sur les traces de l'auteur de *Don Quichotte*, don Diego de Vargas a écrit des nouvelles d'une bien moindre valeur, et Perez de Montalvan ses *Prodiges d'amour en huit nouvelles* (1624), que dépasse la recherche d'esprit d'un *cuisinier exagéré*.

En France, à l'aurore de la renaissance des lettres, nous trouvons les *Cent nouvelles nouvelles*, attribuées à Louis XI et qui sont dues à Antoine de La Salle ; ces contes licencieux, imités en grande partie des *Facéties* du Pogge, furent écrits à la petite cour de Louis XI, encore dauphin, et pendant qu'il résidait au château de Genappe, en Brabant, dans les États du duc de Bourgogne. En 1559 parut un autre recueil de nouvelles françaises, l'*Heptameron* de la reine Marguerite de Navarre, composé à l'imitation de Boccace. Au xviii^e siècle, la nouvelle, telle qu'on l'entend aujourd'hui, fit son apparition ; les petits récits, plus ou moins licencieux, prirent définitivement le nom de contes, tandis que la nouvelle était généralement sentimentale. Déjà l'Yver avait écrit des *Nouvelles* (1572, in-16) qui faisaient pressentir le genre cher à d'Urfé et à Mlle de Scudéry ; Mme de La Fayette, avec sa *Princesse de Clèves*, rangée dans les romans, mais dont l'étendue excède pas celle d'une nouvelle, porta du premier coup ce genre à sa perfection. Le Sage et l'abbé Prevost ont coupé quelques-uns de leurs romans de récits tout à fait distincts, qui sont des nouvelles et pourraient être imprimés séparément. Diderot a fait de même dans *Jacques le fataliste* (les Amours de Mme de la Pommeraye), et il a écrit une nouvelle exquise : *Ceci n'est pas un conte. Atala et René*, deux nouvelles, étaient, dans le plan primitif de Chateaubriand des épisodes du *Génie du christianisme*. Comme auteurs de nouvelles, on trouve encore au xviii^e siècle Florian, Marmontel (*Contes moraux*), Mme de Genlis et Mme de Montolieu.

Les *Nouvelles* de Scarron se rattachent à celles de Cervantes et de Montalvan ; elles sont entièrement espagnoles ; celles de Visé dérivent directement de Boccace.

La nouvelle a pris, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, une allure plus décidée, presque tous nos grands romanciers en ont écrit quelques-unes. Balzac en a publié un grand nombre qui rivalisent avec ses meilleurs romans : la *Femme abandonnée*, la *Grenadière*, *Gobecek*, *Sarrasine*, la *Fille aux yeux d'or*, *Z. Marcas*, *Massimila Doni*, *Gambara*, etc. ; Alexandre Dumas a débuté par un recueil de nouvelles assez incolore (1826, in-80) ; Charles de Bernard a répandu plus de talent dans ces petits récits que dans ses longs ouvrages ; ses nouvelles sont réunies dans divers recueils, le *Paravent*, l'*Œuile*, etc. Mérimée, Léon Goulan, Nestor Roqueplan, Th. Gautier, M. Alfred de Musset, Gérard de Nerval, Edmond About ont aussi excélé dans la nouvelle, qui demande de la sobriété, une touche fine, et de laquelle sont bannis les trop grands écarts d'imagination ; Nous donnons ci-après une analyse de leurs principaux recueils de nouvelles, de ceux du moins qui portent ce titre ; car nous en avons vu assez de fort classés à part. Ainsi, les nouvelles de Méry se trouvent dans les recueils intitulés : *Matinées du Louvre*, *Nuits anglaises*, *Nuits parisiennes*, *Nuits italiennes*, etc. ; celles d'Edmond About sont insérées dans ses *Mariages de Paris* et *Ménages de province*, etc. Charles Nodier a écrit un recueil de *Nouvelles* (1840, in-80), dont les meilleures sont : le *Grimoire* et *Franciscus Colonna* ; Alfred de Vigny : *Laurette ou le Cachet rouge*, la *Veillée de Vincennes*, dans le recueil intitulé *Servitude et grandeur militaires* ; Alphonse Karr : *Contes et nouvelles*, contenant les *Wilfrid*, un *Diamant*, *Midi à quatorze heures*, *Pour ne pas être treize*, etc. ; Devant les tisons, aux recueils de nouvelles : *Une heure trop tard*, *Blanc et noir*, *Histoire de voleurs*, la *Main du diable*, *Sans se voir*, la *Virgine noire*, etc. Les nouvelles de Lar Goulan sont principalement réunies dans deux recueils : *De neuf heures à minuit* (1852, in-12) et *Comédies et comédies* (1853, in-12). Stendhal a écrit deux séries de nouvelles, dont nous rendons compte ci-après.

L'Angleterre a un recueil célèbre de nouvelles, qui remonte au xiv^e siècle. Ce sont les *Contes de Canterbury*, par Chaucer. L'auteur a imaginé que vingt-neuf personnes, ayant le projet d'aller en pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket, sont rassemblées par le hasard dans une auberge d'un faubourg de Londres, et que, pour passer le temps durant la soirée qui précède le départ, chacune d'elles raconte une histoire. Plusieurs de ces histoires sont empruntées à Boccace ou à des fabliaux, d'autres à l'histoire romaine et aux légendes. Les sujets graves et plaisants s'y trouvent entremêlés

à dessin; la naïveté du style ajoute beaucoup de prix à la narration. Depuis Chaucer jusqu'à nos jours, les auteurs de nouvelles n'ont pas manqué à l'Angleterre; le genre, comme en France, s'y est peu à peu rapproché du roman. La Suisse peut s'enorgueillir des *Nouvelles genevoises* de Topffer, et l'Amérique des *Tales of the grotesque and arabesque* d'Edgar Poe, traduits par Ch. Baudelaire sous le titre d'*Histoires extraordinaires*. V. CONTES EXTRAORDINAIRES.

Les Allemands ne se donneront à la nouvelle qu'à partir du dernier siècle; mais les noms de Wieland, de Goethe, de Kleist, d'Hoffmann, etc., montrent qu'ils surent y égaler les autres nations. Leurs écrivains continuèrent à la cultiver avec succès. On peut donc dire que ce genre littéraire est un de ceux qui sont aujourd'hui le plus universellement répandus.

— *Nouvelles à la main*. On a donné ce nom à des gazettes manuscrites, ou dont l'impression était clandestine, au xviii^e et au xix^e siècle. Echappant à la censure, elles donnaient les nouvelles de la cour et de la ville avec une liberté satirique qui les faisait vivement rechercher. Quelques-unes de ces gazettes étaient simplement facétieuses. Telle fut celle que publia l'ordre de la Boisson, institué à Avignon en 1700. Elle avait pour titre : *Nouvelles de l'ordre de la Boisson, chez M. le Cramoisi, au Papier raisin*. Elle était rédigée par frère Des Vignes, frère Mortadelle, natif de Saint-Jean-Pied-de-Porc, M. de Flaconville, etc. Quelquefois les nouvelles étaient rédigées en vers.

On trouve l'origine de ce genre de pamphlets dans quelques petits écrits clandestins de l'époque de la Réforme. Le goût des nouvelles est, en effet, un besoin de la nature humaine; il a existé dans tous les temps sous une forme ou sous une autre. La découverte de l'imprimerie lui procura des moyens de satisfaction inconnus jusqu'alors. Il se développa dans des proportions formidables durant les troubles suscités en Europe par la Réforme. Mais au sein de la révolution sociale en train de s'accomplir, il devait nécessairement s'accommoder aux préoccupations du moment. Aussi le xvi^e siècle est-il le grand des nouvelles politiques et religieuses. En l'absence de la liberté de la presse, les nouvelles qui l'intéressaient se transmettaient comme elles pouvaient, par les livres, par les pamphlets, par la voie de la chaire.

Durant la Ligue et sous la régence de Marie de Médicis, les novellistes ou faiseurs de nouvelles à la main devinrent pour ainsi dire une classe comparable à celle des journalistes modernes. Sous Richelieu et Mazarin, ils font échec à la royauté. Leurs feuilles intermittentes inondent Paris et les châteaux de la noblesse de province. Quelquefois ils prennent la peine de mettre leurs nouvelles en vers. Les mazarinades forment toute une littérature. Plus de huit cents publications diverses sortirent des presses clandestines qu'alimentaient les novellistes dans la seule année 1649. Sous Louis XIV, les nouvelles à la main deviennent une véritable industrie, et les novellistes des personnages. Peu à peu, il s'était formé sur divers points de la ville des centres où venaient aboutir tous les bruits politiques et littéraires, les scandales, les cancans, etc. Les oisifs de la bonne société se réunissaient là. Quelques salons aussi leur servaient de rendez-vous, et les reporters des salons communiquaient aux novellistes ce qu'ils avaient appris.

Mais ce n'était pas sans danger que l'on faisait circuler les nouvelles qualifiées de scabieuses; quand leurs auteurs étaient découverts, on les jetait en prison et on confiscait leurs biens. Le premier arrêt prononcé contre eux est du 1^{er} avril 1620. Il fut suivi de plusieurs réglemens prohibitifs publiés par le parlement de Paris dans le cours du xvii^e siècle. Deux arrêts, l'un du 18 août 1666, l'autre du 9 décembre 1670, prononcèrent la peine du fouet, les galères contre les vendeurs et colporteurs de « libelles manuscrits. » Louis XI avait été plus loin : au mois de juin 1471, on avait affiché en divers endroits de Paris des placards injurieux contre le connétable de Saint-Paul; non-seulement la tête de l'auteur fut mise à prix, mais le compère de Tristan l'Hermitte fut crié à son de trompe dans tous les carrefours de la ville que « qui le cognoitroit et ne le viendroît dénoncer auroit le col coupé. »

La lieutenance de police fut créée en 1667, et confiée à Gabriel-Nicolas de La Reynie, exclusivement en vue de réprimer le novellisme, que le parlement était impuissant à punir. Ce type de notre préfet de police actuel ne réussit pas mieux que le parlement, malgré ses efforts et le grand nombre de ses agents. Les novellistes les plus connus du xvii^e siècle furent, après Scarron, Saint-Amant et les pamphlétaires de la Fronde, Marcellin de l'Ange, fustigé en 1661, Gizaud, dit La Viguerie, Jérémie Brossard, Esnault, tous mis à la Bastille, Moyaut, Spic, Bonnetat, un autre Gizaud, Jean Desnoyers, Claude Thévenin, Marin Boulard, Cartillier, Charles Hémost, Pierre Vilard, etc. Tous ces gens-là, aujourd'hui complètement inconnus, eurent leur jour de célébrité, comme les chroniqueurs contemporains, que l'avenir ne connaît pas plus que le présent ne connaît Gizaud ou Claude Thévenin.

Les tracasseries et les rigueurs de la police avaient fini par faire disparaître à peu près les nouvelles à la main dans les dernières années du règne de Louis XIV. La fête recommença sous la Régence et sous Louis XV; il se créa même des officines à demi publiques de ces sortes d'écrits. La plus connue était celle de Mme Doublet de Persan, qui habitait à Paris un appartement extérieur du couvent des Filles-Saint-Thomas. Un assez grand nombre d'hommes distingués se réunissaient chez elle. Les principaux étaient Piron, Chauvelin, Lacurne de Sainte-Palaye, Mairan, d'Argental, Voisenon, Falconet, l'abbé Legendre, frère de Mme Doublet, etc. Cette réunion prit le nom de *Paroisse*. Chaque paroissien occupait toujours le même fauteuil, placé dans le salon au-dessous de son propre portrait. Sur un grand bureau se trouvaient deux registres, où l'on inscrivait les nouvelles du jour, après qu'elles avaient été discutées par la société. L'un de ces registres était pour les faits douteux, l'autre pour les faits bien avérés. A la fin de chaque semaine on rédigeait, d'après ces registres, une espèce de journal qui portait le nom de *Nouvelles à la main*. De ce salon, les nouvelles étaient colportées dans tout Paris, et l'on n'osa d'abord rien dire. Mme Doublet était une puissante avec laquelle étaient obligés de compter les ministres, d'Argenson et même Choiseul, dont Mme Doublet était la tante. Un jour M. de Choiseul, n'y pouvant tenir, dénonça Mme Doublet au lieutenant de police. Il lui écrivit de Versailles : « Mme Doublet a fait dire hier à l'abbé de Breteuil que l'escadre de M. de Blenc avait été prise en entier par les ennemis. La nouvelle de Mme Doublet est fautive; je n'en ai nulle connaissance. Cependant, d'après les *matheurs* qui sortent de la boutique de Mme Doublet, je n'ai pu m'empêcher de rendre compte au roi de ce fait et de l'impudence intolérable des nouvelles qui sortent de chez cette femme, ma très-chère tante; en conséquence, Sa Majesté m'a ordonné de vous mander de vous rendre chez Mme Doublet et de lui signifier que, s'il sort derechef une nouvelle de sa maison, le roi la renfermera dans un couvent, d'où elle ne distribuera plus de nouvelles aussi impertinentes que contraires au service du roi. » La bonne dame continua son métier sans être mise au couvent. Elle avait un registre où le premier venu pouvait écrire ses nouvelles. Les domestiques copiaient ces nouvelles à grand nombre, et les copies circulaient par centaines dans les salons et jusque dans les établissements publics. Les registres des paroissiens de Mme Doublet contenaient presque tous les matériaux dont on se servit pour rédiger le recueil intitulé : *Mémoires de Bachaumont*. En même temps commençait, sous la direction d'un aventurier du nom de Métra, une *correspondance secrète* que la Révolution seule interrompit, et qui contient des nouvelles du même genre. On connaît encore la correspondance de Grimm, à laquelle étaient abonnés la plupart des souverains et des princes de l'Europe. La gazette secrète, intitulée *Ma correspondance*, était une petite feuille de format in-12 et contenant quatre pages, qui paraissait deux fois par semaine et se payait 24 livres par an. On la recevait régulièrement. La *Gazette ecclésiastique*, autre feuille secrète à nouvelles religieuses et jansénistes, narguait ouvertement le lieutenant de police; par exemple, elle l'avertissait qu'à telle heure un de ses porteurs passerait à telle barrière, et le porteur passait. C'était un gros caniche couvert d'une peau double, sous laquelle étaient cachés les numéros de la feuille clandestine.

La liberté de la presse devint naturellement faire disparaître les feuilles clandestines et porter atteinte au métier de novelliste. De fait, les grands événements de la période révolutionnaire n'eurent pas de peine à distraire l'opinion, à lui faire perdre ce goût des anecdotes privées et des scandales de famille.

La nouvelle à la main fut ressuscitée sous la Restauration, mais elle avait perdu son caractère de clandestinité; elle devint un des aliments de la petite presse sous le règne de Louis-Philippe et sous le second Empire. L'ancien *Corsaire*, l'ancien *Figaro*, l'*Audience*, le *Charivari*, étaient renommés pour leurs nouvelles à la main; Léon Gozlan, Ed. Ourliac, Alphonse Karr, Méry, en ont raconté d'excellentes. Dans ce cas, la nouvelle à la main est purement une anecdote, un trait de mœurs contemporaines plus ou moins authentique, et il faut dire que les faiseurs ne se gênent pas pour changer les noms d'une vieille histoire, la rajouter de quelques agréments particuliers et prêter aux contemporains des aventures ou des bons mots qui datent du temps de Benserade. Une autre section des nouvelles a pris aussi de nos jours une grande extension, c'est l'information, comme l'on dit encore en argot de journaliste, le reportage de tous les petits faits qui sont l'événement du jour en politique et en littérature, les commérages des cercles et des salons. Les rédacteurs de ces sortes de nouvelles ne s'appellent plus des novellistes, mais des reporters.

Nouvelles de Bandello. Ces nouvelles sont au nombre de deux cent quatorze, et chacune est précédée d'une dédicace de l'auteur. L'usage d'enchaîner tant de contes isolés et

de leur donner un cadre commun avait passé de mode; on était rassasié de *journées*, de *nuits*, de *soirées*, de *soupers*, de *mois*; Bandello prend lui-même et en son propre nom la parole, et, se présentant plutôt comme historien que comme conteur, il ne se propose d'autre objet que d'instruire ses amis, ses lecteurs des événements, des mœurs, des opinions de son temps. Quelquefois même il remonte à l'histoire ancienne; mais c'est l'histoire moderne, c'est l'histoire de son siècle qui l'occupe principalement. Les conteurs précédents avaient ordinairement puisé à la même source le sujet de leurs nouvelles; mais ils en avaient le plus souvent dénaturé le fond pour les rendre plus amusantes, plus instructives; tandis que Bandello n'amuse que pour instruire et dans l'intérêt de la vérité. Quelquefois il nous présente les aventures tragiques des grands personnages; plus souvent, il nous expose celles des hommes d'un caractère moins élevé. Ses héros étant plus près de nous nous instruisent davantage. Il rendit même intéressant le rôle de *Gandino* ou du *Zammi* (Arlequin) de Bergame, qui, dès lors, eut beaucoup de succès sur les théâtres. C'est ainsi qu'il nous fait connaître toutes les classes de la société, et celle surtout à laquelle appartient le plus grand nombre de lecteurs. Les épitres qui précèdent les nouvelles et qui leur servent d'introduction ou de commentaires nous font connaître l'origine, l'occasion, les circonstances, les témoins de l'événement et même le but, toujours moral, que le conteur se propose. Quelquefois on y trouve un tableau des opinions, des mœurs du temps auquel se rapporte la nouvelle, ce qui la rend encore plus vraisemblable et plus intéressante. C'est ainsi qu'il trace à Lancius Curzio et à Bartolomeo Ferraro le tableau le plus vrai et le plus affligeant des vices dominants des femmes et des hommes de son temps. Il parle des erreurs des protestants, mais sans faire les vices des catholiques, et surtout des ecclésiastiques qui les ont occasionnés. Il cherche encore à rétablir le véritable caractère littéraire et politique de certains personnages, que l'histoire et la tradition vulgaire ont altéré. A la vérité des faits Bandello ajoute aussi la vérité des principes. Ses maximes annoncent souvent un esprit supérieur aux préjugés de son siècle et de son état. Quelquefois, il est vrai, il laisse entrevoir l'homme religieux et le moine; mais, en général, il se montre tant qu'il peut historien philosophe en condamnant la plupart des erreurs et des opinions de son temps. Il condamne la théorie de Machiavel et, par conséquent, la conduite des princes, tant grands que petits, qui la professaient impudemment. Il signale les vices des ecclésiastiques et surtout de la cour romaine, et reconnaît la nécessité d'une réforme; il ridiculise les moines qui se disputent pour des privilèges comme pour des intérêts de religion; il n'épargne pas non plus la magie ni l'alchimie, ni cette coutume barbare de faire dépendre de ce qu'on appelle la vertu dans les femmes l'honneur de leur famille. Ainsi, il recommande et professe les vraies maximes de la morale, telles que la pitié filiale, l'admiration pour les vertus les plus distinguées, et, ce qui est plus important, la tolérance, quand il s'agit d'opinions qu'il est impossible de mettre d'accord. Mais le sujet le plus ordinaire de ses contes, c'est l'amour, la galanterie et plus encore les abus qui en résultent.

Nouvelles exemplaires de Miguel Cervantes (1612). Depuis les guerres de Charles-Quint, qui leur firent connaître la littérature italienne, les Espagnols s'étaient bornés à traduire les contes licencieux du *Décameron* et des imitateurs de Boccace. Cervantes put dire dans son prologue : « Je me donne pour le premier qui ait écrit des nouvelles en Espagne, car celles, en grand nombre, qui circulent imprimées dans notre langue sont toutes traduites de l'étranger. Celles-ci sont les miennes propres, non imitées ni prises à personne; moi seul en engendrai, ma plume mit au jour... » Après le *Don Quichotte*, les *Nouvelles* sont le plus beau titre de Cervantes à l'immortalité. Là se révèle aussi, sous mille formes variées, la fécondité de son imagination, la bonté de son cœur aimant, la verve de son esprit railleur sans causticité, les ressources d'un style qui se plie à tous les sujets, enfin toutes ces qualités diverses qui brillent au même degré dans la touchante histoire de la tendre *Cornelia* et dans cet admirable tableau de mœurs infâmes qu'on appelle *Rinconete* et *Cortadillo*, dont l'unique défaut, peut-être, est de ne pouvoir passer dans aucune autre langue. « Ce défi a été relevé en France et gagné à merveille par M. Louis Viardot, le fidèle et élégant traducteur de *Don Quichotte* et des *Nouvelles* de Cervantes. Ces petits chefs-d'œuvre furent nommés par l'auteur *Nouvelles exemplaires*, pour les distinguer des contes licencieux du *Décameron* et parce qu'il n'en est aucune, suivant la juste déclaration de Cervantes lui-même, dont on ne puisse tirer quelque utile exemple. Les éditeurs espagnols les ont divisés, sans raison aucune, en deux groupes : les *sérieuses* et les *badines*. Cervantes publia successivement les douze nouvelles connues; ce nombre doit être porté à quinze, si l'on joint au recueil les deux nouvelles intercalées dans le *Don Quichotte* et

une dernière restée en manuscrit jusqu'en 1826. Les *Nouvelles* obtinrent, en Espagne et à l'étranger, une faveur analogue à celle qu'avait obtenue le *Don Quichotte*. Les dramaturges, Lope de Vega le premier, s'empressèrent de mettre à la scène les sujets traités par Cervantes.

Comme écrivain, comme peintre de mœurs et de caractère, Cervantes est aussi complet dans ses *Nouvelles* que dans sa grande épopée satirique, son style est aussi étincelant de verve et d'esprit, son observation aussi fine et aussi railleuse. Un critique, fort bon appréciateur de la littérature espagnole, M. Antoine de Latour, dit qu'il faut relever, dans chacune de ces remarquables créations, « la fécondité des inventions, la vigueur, la variété, l'originalité des caractères, l'intérêt des situations, l'agrément du récit, un sentiment vrai de la nature, une analyse délicate du cœur humain. » Quelques-unes de ces nouvelles, en effet, sont des chefs-d'œuvre. La *Petite bohémienne de Madrid* offre un type de gitana, Preciosa, certainement connu de V. Hugo, qui souvent s'est inspiré de l'Espagne, de son théâtre et de ses romanceros. Dans cette jolie bohémienne, si gracieuse et si pure, qui charme tout le monde au point que le gentilhomme se fait gitano pour la suivre, il y a en germe toutes les grâces séduisantes de la Esmeralda. On est frappé de la complaisance avec laquelle Cervantes nous dépeint les mœurs de ces nomades; on dirait qu'il décrit un frère caressé par lui-même et que, à l'exemple de son gentilhomme, il se ferait volontiers bohémien pour épouser Preciosa. Voyez les poétiques paroles qu'il met dans la bouche de son héroïne : « Nous sommes les seigneurs des plaines et des champs, des forêts et des montagnes, des fontaines et des torrents. Les sietras nous donnent du bois que nous n'avons pas fait pousser; les arbres, des fruits; les vignes, des raisins; les jardins, des légumes; les fontaines, de l'eau; les rivières, du poisson; les parcs, du gibier; les rochers, de l'ombre; les ravins, de l'air pur; les caves, des maisons. Pour nous, les tempêtes ne sont qu'un soufle, les pluies qu'un bain agréable, le tonnerre une musique, et les éclairs des torches... Pour nous, les durs moellons sont des lits de plume! » Cervantes a souvent eu de ces élans poétiques vers la vie errante; mais ce que ses *Nouvelles exemplaires* offrent surtout de remarquable, ce sont les études de femmes, de jeunes filles. Preciosa est un type achevé de grâce et de candeur; elle le cède à peine à l'héroïne de *l'Illustré servante*, autre chef-d'œuvre que ce grand écrivain a aussi marqué profondément du sceau de son génie. *Rinconete* et *Cortadillo* renferment l'histoire de deux voleurs émérites, à l'aide desquels Cervantes a peint en quelques traits, dans des pages d'une sobriété et d'une couleur rares, ce monde singulier d'escrocs et de mendiants, de brachaches et de filles qui fourmillent dans les romans picaresques. Le *Jaloux Estramadurien*, avec toutes ses précautions insensées pour n'être pas trompé par sa femme et qui la trouve dans les bras d'un amant, est une des plus amusantes créations du recueil. Le *Espagnole anglaise* et les *Deux jeunes filles* sont des romans d'aventures et de déguisements pleins d'intérêt. La *Fausse tante* et le *Mariage trompeur* ont des données plus scabreuses; ces deux nouvelles se rapprochent fort des contes du *Décameron*. Une place à part doit être réservée au *Colloque des chiens*. Las, sans doute, de raconter les aventures et les misères des hommes, Cervantes fait parler les bêtes; mais ce sont encore les passions humaines qu'il rencontre. Ses deux chiens philosophes, réfugiés dans un hôpital, se racontent leur vie errante et servent de prétexte au grand écrivain pour faire pénétrer le lecteur dans les plus obscurs bas-fonds de la société espagnole. *Rinconete* et *Cortadillo* nous ont fait faire connaissance avec des vagabonds et des voleurs, mais des voleurs d'une certaine allure et de bonne mine; ses deux chiens philosophes nous introduisent dans les abattoirs avec les garçons bouchers et les laveurs, dans les bouges avec un espion; ils nous mènent au sabbat avec des sorciers. Ceci pourrait prouver que le réalisme existait bien avant qu'on l'inventât chez nous.

Nouvelles galantes, comiques et tragiques, par Visé (1869). Cet ouvrage est un recueil d'histoires scabreuses et de contes salés, dans le goût de Brantôme et de Boccace; Visé l'a dédié à ses maîtresses, avec des observations malicieuses. « Il y a, dit-il, dans ces petites histoires mille choses qui ne vous sont pas inconnues. Chacune, à son tour, prendra sa part du bon ou du mauvais qui lui convient. Les indélités que quelques-unes de vous m'ont faites autorisent ce que je viens de faire, et je ne puis moins, pour me venger, que publier vos perfidies, sans découvrir vos véritables noms. »

A ces histoires véridiques, et dont la lecture sert à nous édifier sur les mœurs fort légères de la haute société à l'aveugle du règne de Louis XIV, se joignent d'autres nouvelles non moins scabreuses, mais purement imaginaires, de véritables contes, en un mot, dont l'invention a pour but de ne pas fatiguer l'attention du lecteur, « qui se rebute-rait peut-être, dit Visé à ses indélités, s'il ne trouvait que l'histoire de vos inconstances et qui pourrait concevoir pour tout votre sexe

une heine qui n'est due qu'à vous. Il est vrai que souvent vous m'avez accordé des faveurs; mais beaucoup d'autres étaient traitées comme moi; si vous prétendez que ce m'est une grande obligation, trop de gens sont vos obligés.

Les pièces les plus remarquables par l'esprit, le naturel et l'art du conteur sont : *l'Impuissant*, *l'Amour des richesses cause de grands maux*, *la Vérité se découvre toujours*, *Un bienfait n'est jamais perdu*, les *Femmes excellent en dissimulation*, *On ne peut éviter sa destinée*, *la Vieillesse paye souvent les plaisirs de la jeunesse*, *On ne doit pas faire voir sa maîtresse à un ami*. Cette dernière est l'histoire du roi Candale arrangée à la moderne; au lieu d'un assassinat, c'est un duel qui la termine, et le séducteur succombe pour que la morale soit sauve.

On a reproché à Visé un style familier, trop de brièveté et parfois l'invasion de ses récits. Le premier reproche doit tomber devant cette considération que le style est en rapport avec le sujet, familier lui-même et peu élevé. Quant à la brièveté, nous sommes d'autant moins tentés d'en faire un grief contre Visé, qu'elle ne nuit ni à la clarté ni à l'intérêt de ses nouvelles, et qu'elle prouve que le conteur a su éviter les longueurs ordinaires aux auteurs de son temps. Quant à l'accusation d'invasion, Visé s'en justifie de la sorte : « Je suis non poète, mais historien. L'historien ne doit rien dire qui ne soit vrai, et, pourvu qu'il soit assuré de la vérité, il ne doit jamais avoir d'égard à la vraisemblance. Il est certain qu'il est souvent arrivé des choses qui n'étaient pas vraisemblables, et, sans cela, nous ne verrions rien arriver d'extraordinaire ni de surprenant. »

Au milieu de ces nouvelles en prose on rencontre deux pièces de vers. La première est un éloge emphatique de Louis XIV, alors jeune et victorieux; la seconde est une diatribe non moins ampoulée contre les poètes satiriques en général, mais en réalité dirigée contre Molière. L'écrier :

Censeurs audacieux, qui déclarez la guerre
A tout ce que l'on voit de vivants sur la terre,
Ennemis déclarés de tous les beaux esprits...
Vos discours égarés choquent la bienséance,
Et tout le monde rit de votre remontrance;
Laissez-le comme il est, et croyez que vos vers
N'auront pas le pouvoir de régler l'univers!..

Visé vaut mieux comme conteur que comme poète.

Nouvelles contemporaines, par Alexandre Dumas (1826). Ce recueil comprend trois nouvelles : *Laurette, Blanche de Beaulieu et Marie*. De l'intérêt, des détails touchants, un air de vérité qui attire, voilà ce que l'on trouve dans ces nouvelles; mais elles sont inférieures au reste de l'œuvre du romancier. La seconde offre des situations dramatiques. L'héroïne, fille du marquis de Beaulieu, l'un des généraux vendéens, accoutumée dès l'enfance à porter l'habit d'homme et à monter à cheval, partageait sous ce costume les fatigues et les périls de son père. La petite troupe qu'il commandait, cernée dans un bois pendant la nuit, est taillée en pièces par un détachement de l'armée républicaine. Blanche est sauvée par Marceau, le général qui commandait cette armée, et reconduite par lui à Nantes, auprès de sa famille. Mais bientôt les représentants découvrent Blanche et la font arrêter. Le général, qui est devenu amoureux d'elle et dont elle partage les sentiments, la fait consigner à lui accorder sa main, dans l'espoir de la sauver. Ils sont unis dans la prison, en dépit du féroce Carrier, une rose rouge est le seul présent de nocce que le révolutionnaire permette au général d'offrir à son épouse. Marceau part immédiatement après la cérémonie pour Paris, obtient la grâce de sa femme, crève dix chevaux pour revenir plus tôt à Nantes, car il est assailli de noirs pressentiments. Il arrive juste à temps pour voir rouler sur l'échafaud la tête de Blanche de Beaulieu, sa rose rouge entre les lèvres. Alexandre Dumas a publié plus tard *Blanche de Beaulieu* à part, sous ce titre : *les Bleus et les Blancs*.

Nouvelles genevoises, par Topffer (1835, in-8). Le recueil contient huit récits : 1° la *Bibliothèque de mon oncle*; 2° *l'Héritage*; 3° le *Col d'Antenne*; 4° le *Lac de Gers*; 5° la *Vallée de Trient*; 6° la *Traversée*; 7° le *Grand Saint-Bernard*; 8° la *Peur*. Topffer est un conteur du genre humoristique, avec une nuance particulière de bonhomie. Il ne va pas bien loin chercher ses sujets, il les trouve dans le milieu même où il vivait, son école, ses promenades à travers les paysages de la Suisse, et tout le charme consiste dans sa manière originale de les narrer. Il nous fait suivre avec intérêt les voyageurs en zigzag d'un henneton sur le livre d'un écolier et nous fait trembler pour les suites de cette collaboration inattendue lorsque apparaît le précepteur, l'honorable M. Ratin; il nous peint le délicieux ménage d'un jeune écolier avec son oncle, le vénérable M. Tom. A côté de cette scène d'intérieur, il nous promène dans les glaciers et nous fait rire de la rencontre d'un gros Anglais qui veut défendre à son « stupide guide le détestable parfum du tabac »; il sait aussi trouver la note effrayante, comme dans la nouvelle intitulée : *la Peur*. « De ces

petits récits, dit, Sainte-Beuve, j'aime la vérité simple, la grâce rustique et naturelle, la belle humeur et la moquerie sans ironie. D'ordinaire, il y intervient un touriste ridicule, un Anglais gourmé, un Français entreprenant, une jeune fille charmante et qu'on protège, et qu'il faut trop tôt quitter. J'y vois une sorte de protestation modeste et de reprise en action contre les trop spirituelles impressions de voyage et les enjambées de nos grands auteurs, par quelqu'un du terroir et qui, ayant beaucoup laissé dire, se décide à son tour à raconter. »

Tous ces récits, d'un naïf étudié, plaisent pourtant par le naturel. La *Traversée* nous fait assister à un petit drame psychologique, fidèlement et délicatement rendu. Un jeune bossu, qui a des instincts chevaleresques et même des ambitions oratoires, souffre cruellement. Il connaît son infirmité et le ridicule, peu justifiable d'ailleurs, qu'elle donne à son possesseur. Fier et intelligent, il peut, à force d'esprit, avoir raison des railleurs. Mais son cœur a soif de tendresse, et comment se faire aimer? Le petit bossu part pour l'Amérique. Dans la traversée, il gagne la confiance d'un passager malade et de sa jeune femme. La femme, devenue veuve, reste sans protecteur; elle épouse le petit bossu et le rend bientôt père, ce qui met le comble à son bonheur.

l'Héritage, dont la donnée est très-heureuse et l'exécution presque irréprochable, nous montre un jeune élégant de province, orphelin à vingt ans, peu riche, mais certain de recueillir un héritage que lui assure un oncle, son parrain. Il joue au dandy, se fait une vie de futilités et se pose en esprit fort et supérieur à tout. Une nuit, allant au bal du Casino, il s'arrête à admirer un incenseur, qu'il trouve pittoresque. Mais voilà qu'il est obligé de faire la chaîne en gants blancs. De la colère il passe à l'émotion; son égoïsme d'emprunt ne tient plus devant le dévouement populaire : il retrouve la fibre humaine. Une jeune fille, qu'il aperçoit dans la file des travailleurs et qu'il reconduit en adorateur discret, achève de tuer son indifférence. Cette jeune fille inconnue est distinguée, mais pauvre. L'oncle, qui apprend l'aventure et qui ménage au jeune homme une femme de son choix, plaisante d'abord; puis, voyant que son neveu a pris la chose au sérieux, il se fâche et le déshérite. Le neveu nargue la fortune et épouse la jeune fille. Dans cette union il trouve le bonheur.

La *Peur* est un récit dramatique d'une impression d'enfance; c'est un tableau minutieux dans le genre flamand. Agé de sept ans environ, un enfant se promenait avec son aîné, un camarade pour lui, non loin du cimetière de la ville. Tout à coup, à la vue d'un objet peu agréable à rencontrer, une carcasse de cheval étendue sur le sable, l'idée de la mort se présente à son esprit pour la première fois; il rentre au logis avec un frisson. L'année suivante, l'enfant, suivant le convoi de son grand-père sans trop savoir où l'on va, se retrouve tout ému au même lieu. Vers l'âge de douze ans, poussé par un chagrin violent, un précoce dépit amoureux, il erre par les champs. La nuit vient, il oublie l'heure; les portes de la ville se ferment, et il voit obligé de passer la nuit entière dans la même endroit solitaire, que son imagination peuple de terreurs. C'est cette crise, féconde en péripéties, que l'auteur décrit avec une piquante malice.

La *Bibliothèque de mon oncle* est un récit de la jeunesse de l'auteur. Les autres récits, la *Vallée de Trient*, le *Grand Saint-Bernard*, le *Col d'Antenne*, ont pour première qualité le pittoresque.

Le côté humoristique de ces récits est remarquable. Voici, par exemple, comment, dans le *Lac de Gers*, Topffer fait le procès aux légendes populaires et, du même coup, à l'histoire. « On m'avait fait en bas, dit-il, une histoire au sujet du couloir de rochers que je gravissais dans cet instant. Dix-huit contrebandiers, chargés chacun d'un sac de poudre, passaient par là. Le dernier en rang s'aperçut que son sac s'allégeait sensiblement, et il était déjà tout disposé à s'en féliciter, lorsqu'il vint à se douter ingénieusement que l'allègement avait peut-être lieu aux dépens de la charge. Ce n'était que trop vrai : une longue trainée de poudre se voyait sur la glace qu'il avait suivie. C'était une perte, mais surtout c'était un indice qui pouvait trahir la marche de la troupe et compromettre ses destinées. Il cria : Halte! et, à ce cri, les dix-sept autres s'arrêtèrent en même temps sur leurs sacs pour boire un coup d'eau-de-vie et s'essuyer le front. Pendant ce temps, l'autre rebrousait jusqu'à l'origine de sa trainée de poudre. Il y atteignit au bout de deux heures de marche et il y mit le feu avec sa pipe : c'était pour détruire l'indice. Deux minutes après, il entendit une détonation superbe, qui se répétant contre les parois de ces montagnes, roulant par les vallées et remuant par les gorges, lui causa une surprise merveilleuse : c'étaient les dix-sept sacs qui, joints par la trainée, sautaient en l'air, y compris les dix-sept pères de famille assis dessus. Sur quoi l'auteur remarque deux choses : la première, c'est que cette histoire est une vraie histoire, agréable et récréative, suffisamment vraisemblable, prouvée par la tradition et par le couloir, qui subsiste toujours, comme chacun

peut aller s'en assurer. Je la tiens pour aussi certaine que le passage d'Annibal par le mont du petit Saint-Bernard. Comment prouve-t-on le passage d'Annibal par le petit Saint-Bernard? On commence par vous montrer une roche blanche au pied du mont; après quoi, on vous démontre que c'est celle que le Carthaginois, arrivé au sommet, fit fondre dans du vinaigre. La seconde chose que je remarque, c'est que dans cette histoire dix-sept hommes périssent, mais, remarquons bien, il en reste un pour porter la nouvelle. C'est là, si je ne m'abuse, le signe, le critérium d'une histoire modèle, car, dans une bataille, un désastre, une catastrophe, que peu périssent, c'est mesquin; que tous périssent, c'est nuit close; mais que, du beau milieu d'une immense déconvenue, un, un seul en réchappe, et tout justement pour porter la nouvelle, c'est l'exalté du genre et la joie de l'auteur. Et c'est pourquoi l'histoire, tant la grecque que la romaine et la moderne, est riche en traits tout pareils. »

Nouvelles d'Alfred de Musset (1833, in-12). Ce recueil n'est pas indigne de la plume qui a écrit le *Caprice*. L'un de ces petits romans, *Frédéric et Bernerette*, est la perle de l'écrin qui renferme les *Deux maîtresses*, le *Fils du Zénite*, *Emmeline*, *Croisilles* et *Margot*. Nous avons rendu compte de tous. Une autre série, intitulée *Contes* (1834, in-12) et qui renferme : la *Mouche*, *Pierre et Camille*, *Mimi Pinson*, le *Secret de Javotte* et le *Merle blanc*, est inférieure à la première, sauf *Mimi Pinson* et le *Merle blanc*, deux fantaisies excellentes qui ne laissent pas trop apercevoir la décadence. Alfred de Musset est un des écrivains qui ont le mieux compris la nouvelle et les nécessités de ce genre délicat. Il savait qu'il était plus difficile d'écrire un conte parfait qu'un long roman. Dédaignant les complications d'incidents et d'aventures, le fracas et les surprises, il a concentré ses récits dans l'étude psychologique d'une passion, d'un caractère, d'un sentiment. Ces historiettes ne sortent point de l'analyse des faits moraux; les événements qui se passent dans la région du cœur en constituent le drame.

« Ce n'est point l'originalité ni l'éclat qui les signalent à l'attention, dit M. Emile Chasles, mais plutôt la simplicité de composition et de style que l'auteur leur a volontairement et fidèlement conservée, comme était la forme véritable du genre. Un art tempéré y adoucit toutes les teintes, et, si l'on doutait que Musset ait voulu protester ainsi contre les romans du XIX^e siècle, il suffirait de deux passages tirés du *Merle blanc* pour révéler aux plus aveugles son opinion entière... Peindre une situation d'âme, nous faire assister à l'histoire intime d'un sentiment ou même d'un simple caprice, tracer de la main la plus légère un portrait moral aussi délicatement vrai qu'il est possible, nous intéresser enfin par cette étude psychologique sans le secours des grosses catastrophes ou d'un imbroglio inextricable, tel était son dessein. Il est vrai que, malgré lui, il retombe dans la même manie de la personnalité littéraire et de l'autobiographie qu'il reproche aux romanciers; il est vrai que l'apologie des joueurs, des paresseux, des débauchés se répète trop souvent dans ses contes; et, quant aux héroïnes, il est assez difficile au lecteur d'attacher son imagination à des femmes qui ont eu tant d'aventures vulgaires, qu'elles se perdent, comme Javotte, dans le grand nombre de leurs souvenirs. Mais d'abord, parmi ces contes, il en est de plus chastes, comme *Margot*, le meilleur sans contredit; puis, les récits moins faits pour être lus de tous sont relevés par une grâce mêlée d'ironie, par un ton délicat, par une pureté et une sobriété de style que l'on ne rencontre point ailleurs, surtout par un art secret de retrouver partout l'âme au fond même des natures corrompues par le plaisir; les souffrances de Bernerette nous touchent à la fin, malgré nos premières résistances; le malheur l'absout. Il faut rendre cette justice à Alfred de Musset que, par instinct ou par réflexion, il avait fortement compris la dignité de la douleur. Ainsi, le progrès du sens critique chez lui et de l'intelligence du beau correspond exactement aux phases de sa vie littéraire : du factice il passe au vrai. »

Nouvelles russes, par Nicolas Gogol (trad. française par L. Viardot, 1845, in-12). L'auteur de ces nouvelles est un réaliste dans la bonne acception du mot; il s'attache avant tout à la fidélité des mœurs, à la reproduction du vrai, du naturel, soit dans le temps présent, soit dans un passé historique; légende populaire le préoccupe et, quelque part qu'il le rencontre, il se plat à l'étudier; aussi ses *Nouvelles* sont-elles riches d'observations de mœurs prises sur le fait. « M. Gogol, d'après M. Sainte-Beuve, s'inquiète moins d'idéaliser que d'observer; il ne recule pas devant le côté rude et nu des choses, il ne fait nulle difficulté d'enfoncer le trait. Il se soucie avant tout de la nature et il a du beaucoup lire Shakespeare. »

Le plus remarquable de ces *Nouvelles* est *Tarass Boulba*. C'est le nom d'un chef cosaque, zaporogue, et dans ce caractère sauvage, grandiose, féroce et par instant sublime, le romancier a voulu nous tracer un portrait de quelques-uns des chefs indépendants des bords du Dniéper au XVIII^e siècle. Ses fils reviennent de faire leurs études au

séminaire de Kiev et sont encore vêtus en étudiants. Le chef les reçoit avec des railleries et les force presque à lutter contre lui, tandis que leur mère, navrée et silencieuse, n'ose témoigner sa joie de leur arrivée. Désirant en faire des guerriers redoutables, Boulba est servi par les circonstances, car la guerre éclate et les Cosaques entrent en Pologne, brûlant, pillant et saccageant tout. Les deux fils de Boulba marchent partout en tête, et le cœur de leur père bondit d'orgueil. Leurs caractères sont cependant bien opposés : l'aîné, Ostap, Cosaque accompli, est calme, plein de sang-froid et d'intépidité; il annonce, dès l'âge de vingt-deux ans, les qualités d'un grand chef. Le second, Andry, se montre plus brillant peut-être, mais plus léger et plus faible; il y a en lui du Polonais, il n'est pas de sa race. Etant au séminaire, il est tombé amoureux de la fille d'un seigneur polonais qui est renfermée avec son père dans la ville de Doubno, qu'assiègent les hordes des cosaques. Andry ne peut résister à l'idée de cette céleste beauté qui se meurt de faim, et s'introduit dans la place avec des vivres. Des ce moment, il est perdu pour sa religion, pour sa race, pour son père. Toute la tendresse et l'espoir de Boulba se concentrent sur Ostap, mais Ostap est fait prisonnier. Le jour de son exécution, son père s'introduit dans la ville, déguisé en seigneur allemand. La scène est admirable et l'auteur a su y trouver des accents d'un pathétique sublime. « Ostap s'avance et dit à haute voix : « Fasse le ciel que tous les hérétiques ici rassemblés n'entendent pas de quelle manière est torturé un chrétien. — Bien! fils, bien! » dit Boulba doucement, et il inclina vers la terre sa tête grise. Le bourreau commence son œuvre; Ostap supporte les tortures avec un courage de géant. On n'entendait pas un cri, pas une plainte, même lorsque les bourreaux commencent à briser les os des pieds et des mains, lorsque leur terrible bruit fut entendu au milieu de cette foule muette par les spectateurs les plus éloignés, lorsque les jeunes filles détournèrent les yeux avec effroi. Rien de pareil à un gémissement ne sortit de sa bouche, son visage ne trahit pas la moindre émotion. Boulba se tenait dans la foule, la tête inclinée et, levant de temps en temps les yeux avec fierté, il disait seulement d'un ton approbateur : « Bien! fils, bien! » Mais quand on eut approché Ostap des dernières tortures et de la mort, sa force d'âme parut faiblir. Il tourna les regards autour de lui : Dieul rien que des visages inconnus, étrangers. Si du moins quelqu'un de ses proches eût assisté à sa fin! Il n'aurait pas voulu entendre les sanglots et la déolation d'une épouse s'arrachant les cheveux et meurtrissant sa blanche poitrine; mais il aurait voulu voir un homme ferme qui le aurait franchi par une parole sensée et le consolât à sa dernière heure. Sa constance succomba et il s'écria dans l'abattement de son âme : « Père, entends-tu tout cela? — Ouil j'entends! » Ce mot retentit au milieu du silence universel, et un million d'âmes frémirent à la fois. Les gardes s'élançèrent, mais Boulba parvint à s'échapper. Jusqu'à sa mort, il ne cessa de ravager les terres et les villes polonaises en disant avec un rire sauvage : « Ce sont là les messes funèbres d'Ostap! » Toute réflexion gèrerait un semblable tableau.

Les autres *Nouvelles* de Nicolas Gogol sont moins dramatiques, mais chacune offre un égal intérêt dans son genre, et elles montrent la variété du talent de l'auteur. La petite histoire intitulée *Un ménage d'autrefois*, et qui peint la vie monotone et heureuse de deux époux dans le pays-Russie, forme un contraste heureux avec les scènes dures et sauvages de Boulba. Rien de plus calme, de plus reposé, de plus uni que l'histoire de ce Philémon russe et de sa compagne. C'est une véritable idylle. Les *Nouvelles russes* de Nicolas Gogol révèlent en lui un écrivain d'un vrai talent, un observateur sagace et inexorable de la nature humaine et un peintre habile des passions du cœur. Elles ont encore un autre mérite peu ordinaire; elles font connaître les mœurs de l'empire russe et servent surtout à les expliquer; on comprend mieux, après la lecture de *Tarass Boulba*, les inimitiés profondes de religion et de nation qui séparent, depuis des siècles, certaines branches de la famille slave.

On connaît encore en France, de M. Gogol, quelques autres nouvelles qui ont été traduites à part : les *Ames mortes* (trad. de M. E. Moreau, 1855) et le *Manteau* (trad. de M. X. Marnier, 1856).

Nouvelles, par Th. Gautier (1845, in-12). Nous avons rendu compte de *Fortunio*, le plus étendu de ces morceaux travaillés d'une façon exquise, où le stylistique a surtout fait briller son remarquable talent. L'auteur a plus de richesse d'invention dans le vocabulaire, dans la description des détails extérieurs, des décors de la scène que dans la recherche des situations dramatiques et dans l'observation des caractères; il émergeille ceux qu'il ne touche; mais ces pages si curieusement ciselées n'ont pas moins leur genre d'intérêt. Les autres nouvelles sont des pastiches du XVIII^e siècle, genre Crébillon fils et Watteau, comme le *Petit chien de la marquise*, le *Nid de rossignols*; un pas-

tiche grec, la *Chaine d'or*, d'où Armand Barthet a tiré une de ses comédies, le *Chemin de Corinthe*; une imitation des ténébreuses histoires de vampires, fort à la mode vers 1840, la *Morte amoureuse*; une fantaisie dans le genre allemand, la *Toison d'or*, voyage à la recherche d'une blonde Gretchen dont la chevelure est la toison que veut conquérir le nouvel Argonaute; enfin, deux études archéologiques d'une grande valeur, le *Roi Candaule* et *Une nuit de Cléopâtre*, intelligentes restitutions de civilisations lointaines par lesquelles Th. Gautier préludait au *Roman de la momie*, son chef-d'œuvre en ce genre. Le *Roi Candaule* a inspiré à Gerôme une de ses jolies toiles archaïques; on reconnaît dans l'œuvre du peintre tous les détails d'architecture, d'ameublement, décrits par le poète. Quant à la *Nuit de Cléopâtre*, elle a plus d'intérêt dramatique que Th. Gautier ne s'en permet ordinairement dans ses récits; l'éblouissante richesse des descriptions, toutes les splendeurs fabuleuses qu'il accumule autour de la reine d'Égypte ne servent que de cadre aux angoisses du pauvre batelier amoureux de la reine, et qui donne gaiement sa vie pour une nuit de volupté.

Th. Gautier a encore écrit quelques autres nouvelles: *Miliona*, roman de mœurs espagnoles; *Jean et Jeannette*, simple bergerie d'opéra-comique; *Arria Marcella*, heureuse évocation du monde romain, faite à l'aide des collections de Pompéi et d'Herculanum. Après une visite au musée des Stulij, où le héros du récit a longuement contemplant ce bizarre moulage d'une poitrine de femme dont la forme s'est conservée intacte dans un bloc de cendres durcies, il s'endort au milieu des ruines de Pompéi, et la villa fossile se reconstitue dans son rêve; il revoit Arria Marcella, fille de Diomède, il assiste à la représentation d'une comédie de Plaute. C'est un cadre ingénieux pour une restitution de l'antique. Ces trois nouvelles ont été réunies sous ce titre: *Un trio de romans* (1852, in-12). Un autre recueil, *Romans et nouvelles* (1863, in-12), contient: *Avatar*, fantaisie sur les météoroscopes, d'après les idées indoues plus que d'après celles de Pythagore; les *Romans innocents*, une des moins heureuses inspirations de l'auteur, et la *Jelattara*, étude de mœurs italiennes.

Nouvelles, par P. Mérimée (1852, in-12). Ce recueil contient: *Carmen*, Arsène Guillot, l'Abbé Aubain, la Dame de pique (imitée de Poushchine), les Bohémiens, le Hussard et une *Etude sur N. Gogol*. D'autres nouvelles, celles qui ont commencé la réputation de l'auteur, font suite à *Colomba*, sous le titre de *Mots sautés*, dans les éditions de 1841 et des années suivantes. Ce sont *Mateo Falcone*, *Tamango*, la *Partie de Trictrac*, le *Vase étrusque*, la *Vénus d'Ile*, les *Ames du Purgatoire*, l'Enlèvement de la Redoute, la *Perle de Tolède* et les *Mécontents*. Comme la plupart de ces *Nouvelles* ont un caractère spécial, nous ne donnerons ici qu'un jugement général en renvoyant le lecteur à chaque article particulier.

Ces œuvres exquises et fortes, pleines d'énergie et de sobriété, révèlent un talent narratif de premier ordre. La donnée a toujours pour base un événement réel; l'imagination de l'auteur a fait le reste. M. Mérimée est plus observateur qu'inventeur; on croirait volontiers qu'il cache sa sensibilité, si toutefois il en avait beaucoup, par délicatesse ou crainte du ridicule. Il a pris soin, dit Sainte-Beuve, de la contenir au dedans de lui, de la concentrer le plus possible et, en quelque sorte, sous le moindre volume; de ne la produire dans l'art qu'à l'état de la passion acre, violente, héroïque, et non pas en son propre nom ni par voie lyrique, mais en drame, en récit, et au moyen de personnages responsables. Ces personnages mêmes, l'artiste les a poussés d'ordinaire au profil le plus vigoureux et le plus simple, au langage le plus bref et le plus fort; dans sa peur de l'épanchement et de ce qui y ressemble, il a mieux aimé s'en tenir à ce qu'il y a de plus certain, de plus saisissable dans la réalité; sa sensibilité, grâce à ce détour, s'est produite d'autant plus énergique et fière qu'elle était nativement peut-être plus timide, plus tendre, plus rentrée en elle-même; elle a fait bonne contenance, elle s'est aguerrie et a pris à son tour sa revanche d'ironie sur ses siècles; de la une manière à part, à laquelle toutes les autres qualités de l'auteur ont merveilleusement concouru... Son talent d'observation et son génie de peintre triomphent dans le choc violent des événements et l'originalité des caractères. De nos jours, les histoires de bandits corses, de peuplades slaves, les aventures de négriers lui viennent encore; il s'y complait et y excelle. Ou bien, c'est ce que notre civilisation raffinée a de plus piquant et de plus relevé dans son insipidité habituelle: des comédies héroïques, des prêtres amoureux, des retours subits de jalousie ou de remords.

Les *Nouvelles* de M. Mérimée peuvent servir de modèle et d'exemple aux conteurs qui croient inventer quand ils se bornent à accumuler, à entasser une foule d'incidents dans un récit démesuré. « Si l'on essaye, dit G. Planche, de pénétrer la nature intime de ce talent si original et si vrai, on arrive bientôt à reconnaître qu'il suit un procédé constant. L'auteur de *Mateo Falcone* prend tous les jours son point de départ dans la réalité. Il

n'a jamais la prétention de créer une fable de toutes pièces. Pour lui, inventer, c'est agrandir ce qu'il a lu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a vu. Placé sur ce terrain, il ne craint pas de trébucher; il exagère ce qu'il veut éclaircir, il amoindrit ce qu'il veut laisser dans l'ombre, mais ne perd jamais de vue le modèle qu'il a choisi. Qu'il s'adresse à l'histoire ou à la vie de son temps, la réalité lui sert toujours de guide. Aussi ses créations n'ont jamais rien de capricieux; mais il ne prend pas la réalité, si complète qu'elle soit, pour le dernier mot de l'art. Par l'étude, par la réflexion, il la transforme et la renouvelle. Il a dans ses récits tant d'énergie et de simplicité, qu'il a l'air de ne consulter que sa mémoire.

Un recueil posthume de P. Mérimée, intitulé *Dernières nouvelles* (1874, in-18), contient principalement *Lokis*, fantaisie physiologique, et le *Livre bleu*, petite nouvelle érotique dont le manuscrit fut découvert dans la bibliothèque de l'ex-impératrice Eugénie.

Nouvelles inédites, de Stendhal (1855, in-12). Ce recueil contient: le *Chasseur vert*, le *Juif et Feder* (le *Mari d'argent*); d'autres nouvelles du même auteur sont insérées dans ses *Chroniques italiennes* (v. *CHRONIQUES*), dans ses *Chroniques et nouvelles* (1855, in-12) et dans *Romans et nouvelles* (1854, in-12). Dans ses *Chroniques*, Stendhal a recherché les histoires ou les légendes les plus horribles de l'Italie au moyen âge. Les *Nouvelles inédites*, au contraire, reposent sur des données très-simples. L'auteur y peint d'un trait vif et net certains côtés des mœurs contemporaines, et il puise dans le fond même du sujet d'ingénieux développements. Indiquant à peine le dénouement, chez lui la vie réelle offre souvent des suspensions dans la marche des faits: il laisse aux esprits rêveurs et pénétrants à deviner une énigme transparente. L'action est conduite assez loin pour qu'on en pressente l'issue logique, et le profil des personnages se détache assez vivement pour qu'on puisse composer l'ensemble de leurs physionomies. Dans ces nouvelles de la dernière heure, Stendhal se rapproche de P. Mérimée; dans les premières, il tient beaucoup de Balzac, un autre de ses amis. Talent bizarre et incomplet, Stendhal affecte une désinvolture égoïste sensuel, une grande prétention à la profondeur des vues, au machiavélisme; tous ses héros affectent le sarcasme, le mépris, le scepticisme superbe et s'attachent à prendre le contre-pied des idées reçues en morale; ils mettent beaucoup d'attention à se défer des nobles penchants et des affections désintéressées. C'est le côté caractéristique de la plupart des récits de Stendhal.

Nouvelles et Nouvelles nouvelles, par Paul Heyse, l'un des jeunes écrivains les plus purs et les plus élégants de l'Allemagne contemporaine (1855-1858). Les gracieuses narrations qu'il a recueillies dans ses deux volumes de nouvelles passent en Allemagne pour des chefs-d'œuvre, grâce à la précision du style, à la pureté du dessin et à la fraîcheur du coloris. On ne saurait donc mieux faire que de les proposer pour modèle, et cependant leur perfection même fait penser à des tableaux admirablement peints plutôt qu'à la vie, qu'à la réalité même. Les scènes qu'il retrace font l'effet des personnages que l'ouïsant, Claude Lorrain ou Corot placent dans leurs paysages, personnages qui correspondent parfaitement à l'effet poétique de l'ensemble, mais qui, évidemment, n'ont jamais vécu que dans l'imagination de l'artiste. Néanmoins, à notre époque de prose et à côté des romans ultra-réalistes de Freytag et de Auerbach, les *Nouvelles* de Paul Heyse maintiennent le goût et la religion de l'idéal.

Nouvelles françaises en prose du XIV^e siècle, publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes par MM. L. Moland et Ch. d'Héricault (Paris, 1858, 1 vol. in-12). Ce sont trois romans en prose intitulés: *Asseneth*, *Histoire de Fouques Fitz-Warin* et le *Roman de Troilus*. Si ce ne sont pas trois chefs-d'œuvre, ce sont trois des productions les plus remarquables d'une époque littéraire peu féconde et qui servent de points de repère dans l'histoire de notre littérature nationale. Les deux éditeurs ont placé à la tête de l'ouvrage une introduction très-étendue qui est en quelque sorte un abrégé de l'histoire littéraire du temps. Les nouvelles que renferme le volume participent du caractère du temps et le personnifient dans ce qu'il a de mieux. L'héroïne d'Asseneth, épouse du patriarche Joseph, est, à ce qu'il en faut croire, l'œuvre des Juifs chrétiens du commencement de notre ère, qui nous ont laissé tant de légendes orientales qu'on a depuis accommodées à nos mœurs. Joseph était dans l'ancien Testament la figure du Messie; on a voulu identifier, au moyen âge, sa femme avec la Vierge. L'annonceur angélique qui arrache la jeune fille égyptienne au culte des idoles ressemble singulièrement à l'annonceur de l'archange Gabriel. Le roman d'Asseneth tient à la fois de la Bible et des *Mille et une nuits*; M. Saint-Marc Girardin lui reconnaît une incontestable valeur poétique. Ce petit roman chrétien fut recueilli au XIII^e siècle dans la vaste compilation du frère précher Vincent de Beauvais, connue sous le nom de *Speculum historiale*. La compilation indigeste du moine dominicain fut traduite en français

entre les années 1307 et 1337, par Jean de Vigny, sur l'ordre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois. La traduction de Vigny, du reste excellente, est la seule qu'on ait faite en français.

L'histoire de Fouques Fitz-Warin mérite à tous égards le nom de roman historique. Le fond est vrai si les détails ne le sont pas toujours. C'est le tableau de l'existence hors la loi d'un baron anglo-normand du règne de Jean sans Terre, par conséquent contemporain du fameux Robin Hood immortalisé par Walter Scott. Ce dernier a même largement mis à contribution le *Roman de Fouques Fitz-Warin* dans plusieurs de ses ouvrages romanesques et en particulier dans *Ivanhoé*, où on retrouve les noms de plusieurs personnages. Ce roman vit le jour, au surplus, moins de cent ans après les événements vrais ou supposés qu'il raconte et fut écrit à l'aide de traditions de famille que l'auteur inconnu a mises en œuvre de son mieux. Il fut d'abord écrit en vers, et l'antiquaire anglais Leland en possédait encore au XVII^e siècle un exemplaire. On n'en a plus aujourd'hui que la paraphrase en prose du XIV^e siècle.

Le *Roman de Troilus* est une traduction du poème de Boccace intitulé *Filistrato*, mais traduction si libre qu'elle en acquiert un sens particulier où se reflètent les idées et les mœurs d'un pays tout différent de l'Italie. Depuis Homère jusqu'à Shakespeare (*Troilus et Cressida*), le sujet a été manié et remanié plus de vingt fois par les poètes et les romanciers. Jusqu'à ces derniers temps, les commentateurs de Shakespeare n'ont pas connu le roman français où évidemment Shakespeare a puisé. On y trouve quatre types qui ont longtemps servi au théâtre: Troilus représente l'amour dévoué; Briséida (Griséida, Grisélidis, Brisaida, Criseïde, Cressida) représente la femme ardente et inconsistante; Dyomides, l'amoureux fat et léger; Pandarus, et chez les Italiens Pandaro, l'ami dévoué jusqu'à la sottise. Les autres personnages sont Calchas, Priam, Hector, Agamemnon, Achille, etc.; l'action est antérieure au siège de Troie. L'intérêt dramatique du récit consiste dans l'amour réciproque de Troilus et de Briséida, joint à l'infidélité de celle-ci. C'est de la tradition légendaire d'où sort le *Roman de Troilus* qu'est issue la croyance que les Français descendent des Troyens par Francion, fils d'Hector.

Ce traducteur du *Filistrato*, c'est-à-dire l'auteur du *Troilus* français, se nomme au commencement de son œuvre: « Ce petit livre fut traduit par moy, Beauvain, sénéchal d'Anjou. » Il s'agit sans doute de Pierre I^{er}, seigneur de Beauvain, de La Roche-sur-Yon et de Champigny, gouverneur d'Anjou et du Maine, sénéchal d'Anjou et de Provence.

Des trois *Nouvelles* ou romans dont nous venons de parler, *Asseneth* est la meilleure par la pureté de la langue et l'élevation des sentiments. Quant aux deux autres, l'histoire de Fouques Fitz-Warin et le *Roman de Troilus*, ils diffèrent entre eux par le style encore plus que par le sujet. « Le premier, disent les éditeurs, malgré la barbarie du dialecte, est d'un style net, sobre, brièvement et carrément coupé, qui sent son XIII^e siècle. Le second, aux phrases diffusées et entortillées, représente, avec quelque exagération sans doute, ce moment où la langue française est jetée en désarroi par des influences multiples et compliquées, par les études nouvelles, par les importations étrangères, surtout par le trouble que les révolutions politiques et religieuses portaient dans les âmes; elle a perdu au moment de la limpidité et de la clarté, qui avaient été des origines ses qualités essentielles, mais elle gagne de la flexibilité et de la souplesse; elle se fait apte à exprimer une variété plus grande d'idées et de sensations: ce n'est plus la parole d'une grande époque à son déclin; on y reconnaît aussitôt l'ère moderne qui commence. Ce volume reproduit donc, dans sa forme comme dans sa pensée, la double face de ce siècle, qui regarde à la fois le passé et l'avenir. »

Nouvelles nouvelles (LES CENT). V. CENT.

Nouvelles, de Franco Sacchetti. V. CONTES.

Nouvelles de la république des lettres, journal littéraire, par Bayle (1684-1687, 36 vol.). M. de Sallo, conseiller au parlement, avait fondé depuis peu le *Journal des savants*; Bayle jugea qu'il y avait un recueil analogue à publier à l'usage des gens du monde et au profit des lettres. La liberté de la presse était reconnue en Hollande, et les libraires du pays commençaient à vouloir introduire en France et ailleurs les livres interdits et non approuvés. Les *Nouvelles de la république des lettres* parurent donc en Hollande; chaque cahier était divisé en deux parties: la première consacrée à des analyses d'ouvrages divers, la seconde renfermant une suite de notes sommaires, mais suffisantes dans leur brièveté. Bayle était, par la nature de son esprit et par la trempe de son caractère, l'homme le mieux préparé à cette tâche de journaliste curieux, alerte, discursif, versatile. Il a le génie critique, non celui qui se retranche dans un système, mais l'intelligence mobile, protéiforme, empressée, abondante, se faisant toute à tous, sujette dans son optimisme sceptique à de prompts revirements. La critique de Bayle, qui est celle d'un esprit vulgarisateur, est une critique nourrie, exacte,

ingénieuse, sobre, bienveillante. C'est l'art d'exprimer et de résumer les idées d'autrui. La Fontaine estimait le journal de Bayle; il dit son opinion dans une lettre où il raconte la fin d'un dîner:

Aux journaux de Hollande il nous fallut passer; Je ne sais plus sur quel, mais on fit leur critique. Bayle est, dit-on, fort vif; et, s'il peut embrasser L'occasion d'un trait piquant et satirique, Il la saisit, Dieu sait, en homme adroit et fin. Il traînerait sur tout, comme enfant de Calvin, S'il osait; car il a le goût avec l'étude. Le Clerc pour la satire a bien moins d'habitude; Il parait circonspect; mais attendons la fin. Tout faiseur de journaux doit tribut au malin. Le Clerc prétend du sien tirer d'autres usages; Il est savant, exact, il voit clair aux ouvrages; Bayle aussi. Je faisais de l'un et de l'autre main: Tous deux ont un bon style et le langage sain. Le jugement en gros sur ces deux personnages,

C'est ce fut de moi qu'il partit, Et que l'un chercha à plaire aux sages, L'autre veut plaire aux gens d'esprit; Il leur plait. Vous aurez peut-être peine à croire Qu'on ait dans un repas de tels discours tenus; On tint ces discours; on fit plus; On fut au sermon après boire...

Le marquis d'Argenson et Voltaire renchéraient encore sur l'opinion de La Fontaine. Nicole n'aimait pas le journal réfugié, mais il sentait la nécessité de compter avec lui. La Société royale de Londres demanda au rédacteur anonyme de devenir le correspondant de cette académie. Mais, comme le métier de critique mécontente inévitablement certains esprits susceptibles, Bayle eut à se tirer de quelques dédames fastidieuses. La reine Christine de Suède, alors retirée à Rome, ayant désapprouvé les persécutions dirigées en France contre les protestants, Bayle prétendit que c'était là un reste de protestantisme. Un prétendu serviteur de la reine lui écrivit qu'il était bien heureux d'avoir apaisé le courroux de sa maîtresse par des excuses spontanées, car aucun homme ne l'avait offensée impunément. Les *Nouvelles de la république des lettres* furent continuées, à la demande de Bayle, par Bassigne, sous le titre d'histoire des ouvrages des savants (1687-1709); mais le libraire abandonna bientôt le titre de son recueil, qui fut continué, jusqu'en 1713, par La Roque et autres rédacteurs (56 vol.).

Nouvelles littéraires, journal de critique, par Giovanni Lami (Florence, 1740-1760). L'auteur de ce recueil, qui remplit l'Italie, au XVIII^e siècle, du bruit de ses luttes et de ses querelles, en commença la publication avec la collaboration de P. Gentili, G. Targioni et A. F. Gori. Mais dès la deuxième année il continua seul son travail hebdomadaire, et se brouilla avec Gori au point qu'il l'attaqua dans ses *Nouvelles* mêmes. Cette collection renferme des articles savants et même vifs et bien tournés, mais trop souvent déparés par des traits acres et venimeux. Lami justifiait en invoquant l'indépendance et la sincérité de sa critique; il paraît avoir été de bonne foi. Nature ardente et tenace dans ses affections et dans ses haines, il attaqua vivement les jésuites dans ses *Nouvelles* et ne tarda pas à se faire de nombreux ennemis, qui furent assez puissants pour obtenir de l'empereur François I^{er} un *motu proprio* destiné à réprimer les intemperances de langage des *Nouvelles*. Lami envoya à l'empereur une apologie de sa conduite, et continua ses *Nouvelles* comme par le passé. Cependant les dernières années de cette collection sont très-inférieures aux autres.

Nouvelles du Parnasse (*Ragguagli di Parnaso*), de Trajan Boccalini. V. PARNASSE.

NOUVELLE (La), ville de France (Aude), cant. de Sigean, arrond. et à 26 kilom. de Narbonne; 1,981 hab. Consuls étrangers, syndicat maritime; construction de navires de 300 à 400 tonneaux, hauts fourneaux, fabriques de soufre. Le port de La Nouvelle, formé par le chenal qui relie l'étang de Bages et de Sigean à la mer, a 2,400 mètres de longueur, 60 à 80 mètres de largeur et 2m,30 à 2m,50 de profondeur. Il communique avec Narbonne par le canal de la Robine, et les sables de la mer obstruent souvent ce port, dont le chenal n'a, d'ailleurs, que 2m,30 de profondeur; il est question de porter cette profondeur à 5m,50. Cette petite ville maritime est de création récente, car en 1820 il n'y avait encore sur cette plage que quelques cabanes de pêcheurs. Malgré les obstacles et les difficultés de navigation que présente aujourd'hui le port de La Nouvelle, il y règne une grande activité et le mouvement commercial s'accroît chaque année. Sur la plage, on a élevé un phare, bâti un fort et fondé un établissement de bains de mer. L'île Sainte-Lucie, qui se trouve dans les environs de la ville et qui est formée par le canal de l'étang de Sigean, est très-intéressante au point de vue de la botanique.

NOUVELLEMENT adv. (nou-ve-le-man -- rad. nouveau). Récentement, naguère, depuis peu: Un ouvrage NOUVELLEMENT mis en vente. Une terre NOUVELLEMENT défrichée. Un bâtiment NOUVELLEMENT construit. J'en ai reçu l'avis tout NOUVELLEMENT.

NOUVELLET (Claude), littérateur français, né à Annecy (Haute-Savoie). Il vivait au XVIII^e siècle. Docteur en Sorbonne, chanoine

de la cathédrale de Genève, membre de l'Académie d'Anney, il fut, suivant Grillet, à la fois poète et orateur. On n'a de lui que des ouvrages burlesques et facétieux : le *Bracquemart*, poème en cent sonnets; *Odes sur les funérailles du chevalier de Voyer* (Paris, 1571), les *Divinailles*, en style burlesque (Lyon, 1571).

NOUVELLETÉ s. f. (nou-vè-lé-té — rad. nouveau). Nouvelle : *Les lieux et les livres que je revois me rient toujours d'une fresche NOUVELLETÉ.* (Montaigne). *g* Innovation. *g* Vieux mot.

— Jurispr. Acte ayant pour but ou pour résultat de troubler quelqu'un dans la possession d'une propriété : *Le possesseur peut former complainte en cas de saisine et NOUVELLETÉ.* (Acad.)

NOUVELLEUR, IÈRE adj. (nou-vè-lié, ière — rad. nouveau). Qui aime la nouveauté, le changement; qui est changeant, inconstant. *g* Vieux mot. On a dit aussi NOUVELLEUR, EUSE.

— Littér. Auteur de nouvelles : *Leur tête, quand elle est encore sur leurs épaules, les forçait d'appeler la Sorbonne; ce nom indique la source antique de cette langue dont il est question dans les romanciers les plus anciens, comme Cervantes, comme les NOUVELLEURS italiens et l'Arétin.* (Balz.)

NOUVELLISME s. m. (nou-vè-li-sme — rad. nouvelle). Recherche, poursuite passionnée des nouvelles, manie de nouvelliste. *g* Mot créé par Bayle, mais inus.

NOUVELLISTE s. (nou-vè-li-sste — rad. nouvelle). Personne qui aime les nouvelles, qui les recherche ou qui se plaît à en débiter : *Un ardent NOUVELLISTE. Une nouvelliste empressée. Il n'y a point de cabinets si mystérieux que les NOUVELLISTES ne prétendent pénétrer.* (Montesq.) *C'est une plaisante chose que les provinces; tout le monde y est NOUVELLISTE dès le berceau.* (Racine.) *L'orgueil blessé des NOUVELLISTES de profession les rend pessimistes, alarmistes.* (De Ségur.)

Ni Luxembourg, ni quel des Augustins, Ni du Palais la muissante salle, En célébrant leurs conciles mutins, N'eurent jamais, pour régler leurs destins, Un nouvelliste, Octave, qui l'égalé.

SENÉCÉ.

— Littér. *Nouveliste à la main*, Rédacteur de nouvelles à la main.

— Encycl. La Bruyère a fait un joli portrait du nouvelliste : « Le devoir du nouvelliste est de dire qu'il y a un tel livre qui court et qui est imprimé chez Cramoisy, en tel caractère, qui est bien relié et en beau papier, qui se vend tant; il doit savoir jusqu'à l'enseigne du libraire qui le débite. Sa folie est d'en vouloir faire la critique. — Le sublime du nouvelliste est le raisonnement creux sur la politique. — Le nouvelliste se couche le soir tranquillement sur une nouvelle qui se corrompt la nuit et qu'il est obligé d'abandonner le matin à son réveil. »

Le nouvelliste est de race ancienne, car il y a eu de tout temps des gens curieux et affairés, avides de savoir ce qui se passe, de recueillir les indiscrétions, de les grouper et de les colporter çà et là. Il y en avait à Rome; ils se tenaient au Forum, près des Rostres, d'où le nom de *substratant* que leur donna Cœlius dans une lettre à Cicéron. Les satiriques latins ont dépeint, en passant, quelques traits aux nouvellistes de leur temps. César en trouva dans les Gaules et il fallait que ce fût un travers assez marqué chez nos ancêtres pour que le conquérant fût frappé de cette manie qu'avaient les Gaulois d'arrêter les marchands, les voyageurs, et de les forcer à raconter tout ce qu'ils avaient ouï dire dans les pays d'où ils venaient.

La Réforme et la Fronde, époques qui furent en proie à une véritable fièvre de curiosité, virent croître l'importance des nouvellistes; mais c'est surtout au XVIII^e siècle que le colportage des nouvelles devint une profession. « Ne savez-vous pas, disait Saumaise, que le peuple tient conseil d'Etat au coin des rues et du Pont-Neuf, qu'il y marie les plus grands du royaume, qu'il y ordonne à son gre les bâtiments du Louvre et qu'il y gouverne non-seulement la France, mais toute l'Europe? » (Les *Vraies précieuses*.) L'un des nouvellistes à la mode était alors Gaultier de Montgoye, qui réunissait autour de lui tous les gobe-mouches de Paris, sous un certain arbre du jardin du Luxembourg, racontait ou inventait des nouvelles que les badauds s'empressaient d'aller répandre dans les salons, les cercles, les cafés. L'autre chose en fit une comédie, les *Nouvelles* (1678), et un anonyme un poème héroïque : *le Grand théâtre des nouvellistes, docteurs et historiens à la mode* (Anvers, 1689). Loret était un nouvelliste attaché à la personne de la duchesse de Nemours; il avait pour mission de rechercher ce qui se disait et de le lui rapporter, soit de vive voix, soit par écrit; presque tous les grands seigneurs avaient ainsi un nouvelliste à gages; celui du duc de Mazarin s'appelait Portail et recevait 10 livres par mois. Chaque cercle, chaque café avait son nouvelliste; les groupes de promeneurs du Palais-Royal et des Tuileries voulaient rivaliser avec ceux du Luxembourg, et il se forma aussi dans ces deux endroits des centres de nouvellistes, sous l'inspiration desquels se colportèrent presque

tous les récits anodins ou autres qui formèrent le fond des nouvelles à la main au XVIII^e et au XVIII^e siècle. Dans le jardin des Tuileries, le cercle se formait, vers 1709, autour d'un arbre qui prit le nom d'arbre de Cracovie, non pas en souvenir de la Pologne, mais à cause des innombrables *cragues* qui, de là, prirent leur vol dans toutes les directions. V. NOUVELLES à LA MAIN.

NOUVON (Le), bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Vervins, à 70 kilom. de Laon; pop. aggl., 2,053 hab. — pop. tot., 3,172 hab. Filature de coton, verrerie; fabriques d'articles de Reims; commerce de bois, de charbon de terre, de fromages et de houblon.

NOUVON, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. d'Abbeville; pop. aggl., 821 hab. — pop. tot., 841 hab.

NOUZON, ville de France (Ardennes), cant. de Charleville, arrond. et à 9 kilom. de Mézières, sur la Meuse; pop. aggl., 4,964 hab. — pop. tot., 5,164 hab. Nombreux établissements métallurgiques, fabriques de clous à la mécanique, usine où se construisent des wagons et des machines agricoles. A Nouzon, la vallée de la Meuse offre un paysage magnifique et véritablement grandiose. « Cette vallée profonde, dit M. Joanne, admirablement accidentée, est couverte de forêts coupées de roches agrestes. Des masses de magnifiques gorges ardoisières tantôt s'élèvent du milieu des arbres, sur les flancs des vallons latéraux, tantôt viennent, en certains endroits, serrer le fleuve de si près que c'est à peine si la voie ferrée a pu s'y ouvrir un étroit passage, et par moments elle domine le fleuve comme une galerie. »

NOVA (Juan da), navigateur espagnol, né en Galice dans la seconde moitié du xve siècle. Il entra au service du roi de Portugal Emmanuel, qui lui donna, en 1501, le commandement de quatre vaisseaux, avec ordre de se rendre dans les Indes. Nova partit avec Amerigo Vespucci, découvrit l'île de la Concepción, fonda dans les Indes les premières relations commerciales des Portugais, revint chargé de richesses et fit alors la découverte de l'île de Sainte-Hélène, à cette époque absolument inhabitée. Par la suite, Nova retourna dans l'Inde avec Almeida et prit part au fameux combat naval des Rourmes.

NOVACAIRE adj. (no-va-ku-lère — rad. novacule). Qui sert à repasser les rasoirs : *Schiste NOVACAIRE.*

NOVACULE s. f. (no-va-ku-le — du lat. novacula, rasoir, qui vient de novus, neuf, et qui signifie proprement lame fraîchement affilée). Instrument employé autrefois pour l'épilation.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des labroides, formé aux dépens des rasos, et comprenant six espèces, qui sont très-communes dans la mer des Indes.

NOVACULITE s. f. (no-va-ku-lite — du lat. novacula, serpe, rasoir). Miner. Schiste dont on fait des pierres à repasser les rasoirs.

NOVAGERI, littérateur italien du commencement du XVI^e siècle, panegyriste de Léon X. Ce pontife avait résolu d'anéantir les principales puissances de l'Europe contre les Turcs, qui menaçaient la chrétienté. Tandis qu'il s'occupait des préparatifs de cette nouvelle croisade, les poètes et les orateurs, dont il encourageait les travaux, le représentaient déjà comme le libérateur du monde chrétien. Le célèbre Vida lui adressait une ode saphique sur ses victoires futures. Novageri, dans une épitre en prose imprimée en tête des *Discours* de Cicéron, lui adressait de semblables félicitations. « Nous verrons luire, disait-il, cette belle journée où vainqueur des nations infidèles, tu reviendras couvert des lauriers de la victoire, cette journée mémorable où toute l'Italie, toute la terre te saluera comme un Dieu libérateur, où d'innombrables citoyens de toutes les classes sortiront des bourgs et des cités et se précipiteront sur tes pas, te rendant grâces d'avoir sauvé leurs foyers, leur liberté et leur vie. »

NOVAÏRI (Ahmed), historien et juriconsulte arabe. V. NOWAÏRI.

NOVALE s. f. (no-va-le — du lat. novalis, nouvellement défriché; de novus, neuf, nouveau). Agric. Terre nouvellement défrichée : *Les curés avaient droit de dime sur les NOVALES.* (Acad.) *g* Terre en jachère, dans certaines localités.

— Par ext. Dime prélevée sur les terres nouvellement défrichées : *Les NOVALES et les vertes dimes.* (Acad.)

— Adjectif. Qui est nouvellement défriché : *Terre NOVALE.*

NOVALIS (Frédéric, baron DE HARDENBERG, connu sous le pseudonyme de), célèbre poète et philosophe allemand, né à Wiedersdorf, comté de Mansfeld, en 1772, mort en 1801. Il était fils d'un directeur des salines de Saxe, qui appartenait à la communion des frères moraves, et ne montra guère de remarquables dispositions jusqu'à sa neuvième année, époque où il fut atteint d'une dangereuse maladie qui ne put être guérie qu'au moyen de remèdes violents, et au sortir de laquelle il sembla se réveiller d'une sorte de sommeil

intellectuel pour devenir un enfant vif et intelligent. Il s'appliqua dès lors avec ardeur à l'étude, et, à l'âge de douze ans, il possédait déjà à fond le latin et le grec. Il montra beaucoup de goût pour la lecture des légendes et en composa lui-même à cette époque pour l'amusement de ses frères. En 1790, il partit pour l'université d'Iéna, passa, deux ans plus tard, avec son frère Erasmus, à celle de Leipzig et alla ensuite terminer ses études à Wittenberg. Ce fut à cette époque qu'il se lia avec Frédéric Schlegel et avec Fichte, dont le système philosophique fut pour lui l'objet d'une étude approfondie. Attaché ensuite au service des mines à Arnstadt, il y fit la connaissance d'une jeune fille de quatorze ans, Sophie Kuhn, dont il devint éperdument amoureux. En 1795, il fut nommé auditeur des mines à Weissenfels; mais, deux ans plus tard, la mort de Sophie et celle de son frère Erasmus lui portèrent un coup terrible. Il n'en continua pas moins à remplir les devoirs de son emploi, et on croit que ce fut vers cette époque qu'il composa ses *Hymnes à la nuit*. Financé, en 1798, à Julie de Charpentier, fille du directeur des mines de Freiberg, il écrivit, la même année, ses *Disciples de Sais*, et vint bientôt après à Iéna, où il se lia avec Auguste Schlegel et avec le romancier Tieck, qui fut plus tard son biographe. En 1800, il commença le roman intitulé *Henri d'Otterdingen*, œuvre étrange qui ne fut jamais terminée, mais dont le plan pour le dénouement nous a été conservé. Le but de l'ouvrage est de montrer, sous son côté poétique, le monde entier avec toutes ses professions et toutes ses ambitions. Novalis avait un singulier respect pour les fables et les légendes populaires. Il y découvrait ou croyait y découvrir une profonde signification. « Il était accoutumé, dit Tieck, à regarder l'événement le plus insignifiant comme un miracle, et ce qui était surnaturel comme quelque chose de très-ordinaire. Il en vint à considérer le visible et l'invisible comme n'étant qu'un seul monde. » En 1800, il fut atteint d'une maladie de poitrine à laquelle il succomba l'année suivante, n'ayant pas encore vingt-neuf ans, au moment où son nom commençait à devenir célèbre.

Novalis a été très-diversément jugé. Tandis que les partisans de l'école romantique, voyant en lui le poète des âmes tendres et rêveuses, éprises d'idéal et d'infini, le portent aux nues, les adversaires de cette école parlent de lui avec une sorte de mépris bienveillant. Son enthousiasme et son imagination ne connaissent aucune borne : il vole de prodige en prodige avec une rapidité telle qu'on ne peut le suivre. On reconnaît facilement dans ses écrits deux influences : celle de la philosophie idéaliste de Fichte et celle de l'amour des légendes. Il a été littérairement créé de son propre fonds un monde idéal, il semble avoir respiré une atmosphère tout différente de celle au milieu de laquelle nous vivons. On constate aussi en lui le désir de combiner la ferveur religieuse avec la philosophie. Il était pris de passion pour ce mélange de spéculation et d'idéalisme que l'on trouve dans les écrits des platoniciens d'Alexandrie et des mystiques. Bien que protestant, il éprouvait une vive admiration d'artiste pour le catholicisme et, en même temps, il se plongeait dans un panthéisme mystique. Ce qui se dégage du fond très-obscur de ses idées, c'est, dit M. de Gallier, une sorte de naturalisme catholique, un spinozisme idéalisé, anneau intermédiaire entre Fichte et Schelling. Il a pour base le renoncement au moi, son anéantissement dans le principe de l'univers. La nature, pour lui, possède une existence au dehors de ses phénomènes visibles, une âme en un mot; mais une âme et une existence subordonnées. Nous devons jouer, à l'égard de la nature, le rôle de civilisateurs... C'est à nous à réconcilier la nature déçue avec le moi humain, avec l'infini, à la faire entrer dans sa part de révélation... Le poète doit recouvrer son pouvoir sur le monde matériel. Les idées incohérentes et mystiques de Novalis ont exercé pendant un temps une certaine influence en Allemagne et sur curieuses à étudier comme phénomène intellectuel. En résumé, Novalis fut un remarquable poète, mais un poète qui a perdu la conscience de la réalité et qu'on ne saurait suivre sans danger dans ses effusions malades. Ses *Œuvres* ont été recueillies et publiées par ses amis Tieck et F. Schlegel (Berlin, 1802, 2 vol. in-89, nouv. réédit.) Elles sont précédées d'une biographie, écrite par le premier. Parmi ces écrits, nous citerons, outre *Henri d'Otterdingen* : *L'Hymne à la Vierge*, suave effusion mystique; *les Chants spirituels*, dans lesquels débordent la soif ardente de l'infini; *les Disciples de Sais*, œuvre singulière et d'une curieuse originalité; *les Fragments*, dans lesquels il a émis ses idées philosophiques d'une façon parfois si obscure qu'il est presque impossible d'en pénétrer le sens; la *Chrétiété ou l'Europe*, écrit philosophique, sorte de manifeste religieux, que Goethe a vivement et justement critiqué.

NOVARE (Novara), ville forte du royaume d'Italie, dans les États sardes, ch.-l. de la province du même nom, à 37 kilom. E.-N.-E. de Milan, entre la Mors et l'Agogna, par 45° 26' 38" de latit. N. et 6° 17' 31" de longit. E.; 22,000 hab. Siège d'un évêché suffragant de Verceil, bibliothèque publique contenant

10,000 volumes, école de droit, mont-de-piété, direction de douanes. La ville renferme quelques monuments remarquables, entre autres la cathédrale, l'église de Santo-Emmanuel III et la statue de marbre de Charles-Emmanuel III sur le place du théâtre. On y voit aussi de beaux palais, celui de la famille Bellini, notamment. La ville est entourée d'un muraille bastionnée et défendue par un château. Commerce de blés, riz et vins; tanneries et chappelleries.

Près de Novare fut livrée, en 1513, une bataille qui porte le nom de cette ville et qui fit perdre l'Italie aux Français. En 1736, Novare fut cédée aux ducs de Savoie par le traité de Vienne. En mars 1849, le roi de Sardaigne Charles-Albert fut vaincu sous les murs de Novare par les Autrichiens. Sous le premier Empire, Novare était le chef-lieu du département de l'Agogna.

NOVARE (CAMPAGNE ET BATAILLE DE). L'armistice de Milan (9 août 1848) n'avait été accepté par le Piémont que comme une trêve un temps d'arrêt qui lui permit de rassembler toutes ses forces pour recommencer la lutte contre l'Autriche. Le parti démocratique, d'accord avec l'immense majorité de la nation, réclamait la reprise immédiate des hostilités. Le roi Charles-Albert, plein d'un juste ressentiment contre l'Autriche violatrice de la capitulation de Peschiera, entraîné par le frémissement douloureux qui agitait tout le reste de l'Italie, se jeta dans les bras de ce parti et forma un nouveau cabinet dont Rattazzi fut l'âme et auquel Gioberti prêta son concours. Le ministre de la guerre, général Chiodo, organisa promptement l'armée et la porta à 156 bouches à feu et 97,000 hommes, en créant 13 nouveaux régiments d'infanterie et de cavalerie, formés de Lombards, de Modénais et de Parmesans. Comme chiffre, c'était un beau résultat, mais la qualité de ces troupes était inférieure à la quantité, car elles se composaient en majorité de soldats de la réserve, pères de famille, préférant leurs foyers à la guerre, et de jeunes recrues sans instruction militaire. Une autre faute avait été commise : au lieu de confier le commandement de toute l'armée au brave général Bava, qui le méritait à tant d'égards, on l'avait offert successivement à Bugeaud, à Bédouin, à Changarnier, qui avaient refusé. Le Polonais Charnowsky l'avait enfin accepté, ce qu'on regrette, car ce général, fort de son expérience, n'était pas sûr de l'armée instruite du droit, et sans avoir plus de talents militaires que les généraux piémontais, il avait, au contraire, le désavantage d'être étranger au pays et de ne pas connaître les troupes qu'il allait commander.

On était ainsi arrivé au mois de mars 1849 sans que la médiation de la France et de l'Angleterre eût amené aucun résultat. Les conférences de Bruxelles traînaient en longueur, et l'Autriche cherchait à gagner du temps, pour fondre de nouveau sur la Hongrie, le Piémont et la Venétie. Les finances du Piémont s'épuisaient; le peuple, et surtout la Chambre des députés, demandait à grands cris la guerre; Charles-Albert, cédant à ces pressions diverses, résolut alors de tirer de nouveau l'épée du fourreau, et, le 16 mars, le cabinet de Turin dépêcha au maréchal Radetzky un officier porteur de l'acte de dénonciation de l'armistice qui devait expirer le 30 mars. Radetzky répondit par un manifeste rempli de grossières et basses injures contre Charles-Albert, et, dans un ordre du jour plein de confiance dans la victoire, il donna le nom de Turin pour motif d'ordre à ses soldats.

Ce n'était pas sans raison qu'il comptait sur la victoire; l'armée piémontaise était démoralisée; le soldat avait peu de confiance en des chefs qu'il ne connaissait pas, et montrait peu de sympathie pour les Lombards, auxquels il reprochait leur conduite envers Charles-Albert. L'administration militaire n'était pas bonne. Enfin le parti réactionnaire et le clergé travaillaient l'armée et semaient des bruits tendant à rejeter les désastres de la guerre sur les patriotes, qu'ils représentaient comme les ennemis du trône et de la religion. Les Piémontais entraient donc en campagne sous de tristes auspices.

La précipitation avec laquelle le ministère avait dénoncé l'armistice ne permit pas à l'armée d'être prête à temps ni de prendre sa ligne de bataille. Elle se composait de sept divisions et de deux brigades détachées. La sixième division, sous les ordres du général Alphonse de La Marmora, se trouvait sur la frontière de Toscane et ne put arriver à temps pour combattre à Novare. Elle reçut l'ordre de se diriger sur Parme pour entrer en Lombardie.

Charnowsky prit aussitôt ses dispositions pour envahir la Lombardie en concentrant son armée autour de Novare et sur la rive droite du Tessin, dans le but de la passer à Buffalora et de franchir la ligne de l'Adda. Dans le cas où l'ennemi se serait tenu sur la défensive, il lui aurait livré bataille à Lodi. Dans l'hypothèse où le général autrichien se serait décidé à franchir le Tessin à Pavie, Charnowsky avait placé le général Ramorino, avec la cinquième division, composée de Lombards, à la Cava, position très-forte située au-dessous de Pavie, au point de jonction du Pô et du Tessin, en lui ordonnant de défendre le passage si l'ennemi venait s'y

présenter. Dans ce cas, Chrzarnowsky, averti par le canon de Ramorino, serait tombé sur le flanc droit de l'ennemi, avançant sur la route de Vigevano à Pavie, et aurait obligé Radetzky à accepter la bataille sur un terrain très-défavorable à ce dernier. En comptant la division Ramorino et la brigade d'avant-garde (colonel Belvedere), qui occupait San-Giovanni pour observer l'ennemi cantonné à Pila, Chrzarnowsky entraînait en campagne avec 65,000 hommes et 140 canons : la première division, général Durando ; la deuxième, général Bés ; la troisième, général Perrone ; la quatrième, duc de Gènes ; la division de réserve, duc de Savoie (Victor-Emmanuel), campaient entre Buffalora, Novare et Mortara ; la brigade Solaroli était à Oleggio et le quartier général du roi à Tre-cate. Ramorino se reliait au gros de l'armée par la division Durando, qui occupait Vigevano.

On voit, le plan de Chrzarnowsky était hardi ; le piège qu'il tendait à l'ennemi était habile ; mais sa ligne était beaucoup trop étendue, ses troupes trop disséminées ; il donnait à la position de la Cava une trop grande importance, et il ne tenait aucun compte d'éventualités possibles.

Le 20 mars, l'armée piémontaise était prête à prendre l'offensive et les divisions étaient à leurs postes, sauf la division Ramorino, qui avait abandonné la Cava. Ce général, croyant que Radetzky passait le Pô à Pila, et non à Pavie, s'était joint au colonel Belvedere pour défendre la route d'Alexandrie, au défilé de Stradella, en laissant fort peu de monde à la Cava. D'où il suit que la droite de l'armée était complètement à découvert. Radetzky s'aperçut promptement de cette faute et se hâta d'en profiter. Dès le 20, il était à Pavie avec 70,000 hommes et 182 bouches à feu, divisés en cinq corps : premier corps, Wratislaw ; deuxième, général d'Aspre ; troisième, Appel ; quatrième, général Thurn ; réserve, Wocher. D'autres troupes bordaient le Tessin jusqu'à Varese sous les ordres du général Wohlgemuth. En quelques heures, l'armée autrichienne avait franchi le Tessin, après avoir écrasé la faible détachement de la Cava, tandis que Chrzarnowsky, ignorant ce dont il était menacé et comptant sur Ramorino, se concentrait à Novare. Si Ramorino se fût trouvé à son poste, sa résistance aurait donné à Chrzarnowsky le temps de tomber avec toutes ses forces sur les Autrichiens, massés confusément dans un terrain coupé où il leur était impossible de se déployer. L'insubordination de Ramorino causa la perte de l'armée ; il la paya de sa vie, car, après la campagne, il fut traduit devant un conseil de guerre et fusillé.

Mais, en même temps que les Autrichiens manœuvraient ainsi, Chrzarnowsky poussait une pointe au delà du Tessin, avec la division du duc de Gènes, jusqu'à Magenta, où il n'aperçut pas un ennemi. Il n'était informé de rien ; mais il aurait dû penser, à ce moment, que Radetzky était du côté de Pavie, et alors il fallait ou marcher résolument sur Milan et soulever la Lombardie, ou se diriger sur le champ avec toutes ses forces sur l'Avie pour prendre Radetzky en flanc. Chrzarnowsky commit la faute impardonnable de ne pas bouger. Il rentra tranquillement à Tre-cate. Dès qu'il apprit la marche de Radetzky, il envoya les divisions Durando et duc de Savoie à Mortara et les divisions Bés, Perrone et duc de Gènes à Vigevano, où il établit son quartier général. Son calcul était bon ; mais il négligea d'avertir les généraux de division d'agir de concert, et, en outre, ses ordres furent mal exécutés ; Durando choisit une mauvaise position près de Mortara, ce qui amena un désastre. Le 21, le général Wohlgemuth attaqua vigoureusement la division Bés à la Sforza, près de Vigevano ; après un combat très-vif, il fut repoussé avec perte. Le 23, commandé par le colonel Ciadini, aujourd'hui général, se distingua particulièrement. Si Chrzarnowsky eût laissé agir les deux autres divisions, il détruirait la moitié de l'armée autrichienne ; mais il voulait livrer une bataille générale le lendemain. Il ignorait qu'à ce moment même, le 21 au soir, Durando, grâce à sa mauvaise manœuvre, était complètement battu à Mortara, entraînant dans sa défaite le duc de Savoie qui l'appuyait. C'était le corps d'Aspre qui, profitant de l'avantage que lui donnait la détastable position des Piémontais, les avait enfoncés avec impétuosité. Durando et Victor-Emmanuel avaient perdu six canons, bon nombre de prisonniers et quantité de bagages. Cette malheureuse journée décida du sort de la campagne.

Chrzarnowsky, en apprenant ce désastre, aurait dû marcher droit sur Mortara avec ses trois bonnes divisions ; il était certain de couper et de battre d'Aspre. Mais il fut beaucoup trop prudent et retarda sur Novare. Ce mouvement s'opéra le 22, et le 23 toute l'armée était réunie dans une excellente position. Cette retraite sur Novare était une nécessité par suite du mauvais choix de la base d'opérations et surtout par suite de la catastrophe imprévue de Mortara, qui avait démoralisé les divisions Durando et duc de Savoie.

Radetzky, de son côté, continuait son mouvement en avant, mais avec une singulière lenteur et presque au hasard, sans direction,

d'Aspre sur Novare, Wratislaw sur Vercelli et les autres corps en arrière.

Le 22, Chrzarnowsky, avec 54,000 hommes et 110 bouches à feu, établit son armée dans une position solide, au sud de Novare, sur une lieue de longueur environ, et dans un ordre de bataille excellent : à gauche, la division Perrone occupait la Bicoque, et, en arrière, la division du duc de Gènes ; au centre, la division Bés ; à droite, la division Durando et derrière, en réserve, celle du duc de Savoie. En dehors de la ligne de bataille, sur l'extrême gauche, la brigade Solaroli détachée. La droite était abritée par un canal et un pli de terrain, et presque inattaquable ; la gauche seule se déployait : c'était bien l'attitude défensive qui convenait à un général ne sachant par où l'ennemi arriverait.

Le 23, à onze heures, d'Aspre commença l'action à Oleggio. Il déploie ses divisions en colonnes d'attaque et, s'apercevant qu'il est en face de toute l'armée piémontaise, il envoie prévenir Radetzky, demande des secours à Appel et à Thurn et attaque vigoureusement la Bicoque, défendue par la division Perrone. Deux fois l'archiduc Albert s'empare de la Bicoque, deux fois il est repoussé par les brigades de Savoie et de Savoie. Il reçoit du renfort, reprend une troisième fois la Bicoque, et recule à son tour devant le choc de la brigade de Savoie. Alors d'Aspre fait entrer toutes ses troupes en ligne et enfonce la division Perrone ; le général Perrone fait de vains efforts pour rallier ses deux brigades écrasées. C'est alors que le duc de Gènes se porte en avant avec ses brigades, Piémont et Pignerol, reprend et dépasse la Bicoque, chasse les Autrichiens d'Oleggio, et les poursuit à une grande distance. Le général Passalacqua est tué à la tête de la brigade de Piémont pendant cette marche victorieuse. A ce moment, d'Aspre est battu sur toute la ligne ; il est tourné et sa perte est inévitable si le duc de Gènes poursuit sa marche en avant. Mais Chrzarnowsky, saisi de la crainte chimérique d'être tourné sur sa droite, donne au duc de Gènes l'ordre déplorable de revenir sur ses pas. Ce mouvement rétrograde ranime le courage de l'ennemi, qui attaque de nouveau la Bicoque.

Le brave Perrone s'avance pour le repousser ; il tombe mortellement blessé et les Autrichiens se maintiennent, malgré quelques troupes fraîches que Chrzarnowsky détache de la division Bés pour appuyer la gauche. Si Chrzarnowsky avait pris l'offensive au moment où le duc de Gènes était victorieux, il aurait battu les quatre corps autrichiens les uns après les autres. La lutte durait depuis cinq heures, lorsque survint le corps d'Appel ; il est arrêté par la brigade de Pignerol. Le corps Thurn arrive à son tour sur la droite des Piémontais et menace Durando. Alors les corps d'Appel et d'Aspre se forment en colonnes d'attaque ; ils culbutent la division Perrone. Le duc de Gènes, qui a eu trois chevaux tués sous lui, résiste avec bravoure à des attaques répétées ; mais, pressé par des forces supérieures, il se retire lentement sur Novare. Le désordre gagne ses troupes, et il est réduit à charger, à pied, à la tête de trois bataillons qui lui restent, pour couvrir la déroute de la gauche. Dès lors Chrzarnowsky ne songe plus qu'à la retraite. La division Bés se retire sur Novare après une lutte héroïque. Durando seul continue la bataille ; mais, découvert sur la gauche, il bat en retraite, en bon ordre et avec une ferme contenance, ainsi que le duc de Savoie. L'armée piémontaise put arriver à Novare sans qu'aucun corps eût été entamé, quoique la confusion fût grande. La nuit et la pluie mirent fin aux hostilités. C'est alors que le désordre et la désorganisation devinrent complètes chez les Piémontais ; les soldats, affamés, se livrèrent à toutes sortes d'excès dans la ville de Novare : un bon nombre partirent au hasard pour regagner leurs foyers. Heureusement, Radetzky, suivant son habitude, s'endormit sur ses lauriers. Pendant toute la bataille, Charles-Albert s'était montré là où le danger était le plus grand, encourageant le soldat de sa voix et de sa présence. Il abandonna le dernier la Bicoque ; voyant ses troupes reculer, il veut se faire tuer. On est obligé de l'arracher presque de force de ce lieu néfaste où la mort ne veut pas de lui. Après la déroute, il parlait encore de résister et de s'enfermer dans Alexandrie avec le reste de son armée. Tous les généraux l'en dissuadèrent comme d'une folie. Il fallut donc un armistice à Radetzky ; celui-ci lui imposa des conditions déshonorantes ; le roi prend alors une suprême résolution et, le lendemain 24, à neuf heures, il abdiqua en faveur de son fils aîné le duc de Savoie, en présence de ses fils et des généraux. Le malheureux roi quitta sa patrie sous le nom de comte de Barge, colonel piémontais, obtint sous ce nom un sauf-conduit du général Thurn, et va finir ses jours à Oporto, en Portugal.

Quelques instants après l'abdication, Victor-Emmanuel s'aboucha avec Radetzky, et, le 26, un armistice onéreux pour le Piémont était signé.

Les Piémontais, on l'a vu, s'étaient mieux conduits qu'on n'eût pu l'espérer au milieu de la démoralisation et des mots de trahison que le clergé, d'un côté, et les républicains, de l'autre, ne cessaient de répandre.

Pendant cette campagne de six jours, qui replongea l'Italie dans la servitude pour dix

années, l'armée piémontaise perdit 5,942 hommes et l'armée autrichienne 3,748 hommes. Ces chiffres démontrent assez éloquemment que la victoire a été chèrement payée. Dix ans plus tard, le Piémont devait prendre une glorieuse revanche à San-Martino.

NOVARE (PROVINCE DE), division administrative des anciens Etats sardes, aujourd'hui comprise dans le royaume d'Italie. Elle s'étendait entre le canton suisse du Valais au N., les provinces de Turin à l'O., d'Alexandrie et de Pavie au S., de Milan, de Côme et le canton suisse du Tessin à l'E. : superficie, 6,522 kilom. carr. ; 573,000 hab. Elle comprenait les provinces de Novare, Pallanza, Val-di-Sesia, Ossola, Verceil et Biella.

NOVARE (ARRONDISSEMENT DE), subdivision des Etats sardes ; superficie, 138,000 hectares ; 190,700 hab. La Novare produit des vins, des blés et des légumes en abondance. On y élève avec succès des bestiaux, des vers à soie. Elle renferme quelques carrières de marbre et de granit. L'industrie y est assez florissante et l'on y compte plusieurs fabriques de toile et de papier, ainsi que quelques mines où l'on travaille le fer.

NOVAROIS, OISE s. et adj. (no-va-roï, oi-ze). Géogr. Habitant de Novare, qui appartient à Novare ou à ses habitants : Les NOVAROIS. La population NOVAROISE.

NOVAT, hérésiarque qui vivait au III^e siècle. Il était diacre de l'Eglise de Carthage et soutint que les *laps* (chrétiens tombés dans l'idolâtrie par la crainte des persécutions) pouvaient être admis à la communion sans avoir subi aucune pénitence. Excommunié par un synode (251), il s'enfuit à Rome, s'y lia avec Novatien et renouela avec lui l'hérésie des montanistes, dont les principes étaient cependant diamétralement opposés à ceux que Novat avait soutenus en Afrique. V. NOVATIE.

NOVATEUR, TRICE adj. (no-va-teur, trise — lat. *novator* ; de *novare*, innover, rad. *nov*, nouveau). Qui innove, qui tend à innover : *Esprit NOVATEUR. Tendances NOVATRICES. Les plus grandes âmes sont NOVATRICES.* (Dargaud.)

— Substantif. Personne qui innove, qui introduit des innovations : Chez les NOVATEURS, l'excuse de leur orgueil, c'est de croire au progrès et de reporter sur l'avenir l'estime qu'ils refusent au passé. (Rigault.) *Le Christ fut d'abord un NOVATEUR.* (Dargaud.) *Les NOVATEURS les plus intrépides sentent qu'ils ont besoin d'opinion.* (Aug. Thierry.) *Les erreurs des grands NOVATEURS ne sont jamais que l'augmentation d'une vérité.* (Mignet.) *Racine, loin d'être un classique, est au contraire un NOVATEUR, un romantique dans la force du terme.* (Th. Gaut.)

Oui, sans peine, au travers des sophismes de Claude, Arnaut, des novateurs tu découvres la fraude.

BOILEAU.

— Par anal. Ce qui amène des changements nombreux et considérables : *Le temps est le plus grand des NOVATEURS.* (Mme de Staël.)

— Encycl. De tout temps, les novateurs ont été fort mal vus de leurs contemporains ou tout au moins des puissants de leur époque. Cela s'explique à merveille ; car un novateur, par l'exposition d'un système religieux, philosophique ou politique nouveau, menace nécessairement les positions acquises, bat en brèche les idées reçues, ébranle, en un mot, l'ordre de choses établi et la position des personnes qui vivent grassement de cet ordre de choses. La haine des prêtres et des puissants pour les hommes qui proposaient de bonnes ou de mauvaises réformes date de la plus haute antiquité, et le temps n'est pas encore loin de nous où un novateur était, sous le nom d'hérétique ou de sorcier, brûlé en place de Grève. La chose avait encore lieu fréquemment au XVI^e siècle, sous François I^{er}, Henri II et Henri III. Sous Louis XIV, les novateurs n'étaient plus que roués ou pendus.

Il est à remarquer que le pouvoir religieux se montra, à toutes les époques, le plus implacable ennemi des hommes qui tentèrent d'innover, c'est-à-dire de faire faire un progrès à telle ou telle branche du savoir humain. L'horreur des religions, anciennes ou récentes, pour toute nouveauté était telle, qu'elles se déclaraient de tout temps en possession de la vérité absolue et que tout dissentiment ou immobilité. Elles se montrèrent d'une ferocité sans exemple, dans l'histoire des luttes du pouvoir civil contre les novateurs politiques, à l'égard de ceux qui, directement ou indirectement, entamèrent l'édifice construit par elles sur les données les plus fantaisistes. Ce n'est point ici le lieu de rappeler les noms des nombreuses victimes immolées par les religions, ces ennemies-nées du progrès, qui est la condamnation de l'immobilité dans laquelle elles se confinent et voudraient confiner l'espèce humaine, afin de conserver sur elle un empire absolu. Les noms de ces victimes sont dans toutes les bouches et la gloire que leur ont méritée leurs travaux ou leurs découvertes, en même temps qu'elle couvre de confusion leurs oppresseurs, donne au monde la mesure exacte de la valeur de ceux qui eurent autrefois raison à force de bûchers.

Les temps sont heureusement bien changés,

et, depuis un siècle, l'influence des religions sur le pouvoir civil, nulle en quelques pays libres, est, quoique puissante encore en Europe, bien affaiblie. Ceux qu'on eût brûlés, roués ou pendus il y a deux siècles environ ne s'exposent plus qu'à l'amende et à la prison ; encore faut-il qu'ils écrivent dans lesquels ils proposent telles ou telles innovations religieuses prennent à partie la religion catholique romaine et la traitent à peu près comme M. Veillot fait des livres penseurs. En un mot, on y a pu fonder en France, dans le courant de ce siècle, la religion spirite, sans que son grand prêtre, Allan Kardec, fût le moins du monde inquiété.

Les novateurs dans le domaine politique furent eux aussi l'objet des rigueurs des pouvoirs établis. Toutefois, à une époque où il était impossible de toucher à ce qu'on appelait les vérités religieuses, on risquait des critiques sur l'Etat politique, et d'importantes innovations avaient été adoptées par les communes de France à une date où personne ne songeait à réformer la religion.

Disons, en terminant ces quelques lignes, que toutes les rigueurs dont les novateurs furent victimes, eux ou leurs partisans, n'ont point empêché le triomphe de leurs idées, alors surtout que les innovations ou réformes proposées par eux pouvaient contribuer, à la date où elles étaient préconisées, au bonheur de l'espèce, soit en satisfaisant au besoin de merveilleux qu'éprouvent si longtemps les classes ignorantes, soit en apportant des soulagements à ses maux, soit, plus tard, en les mettant sur la voie qui doit les conduire à l'émancipation.

NOVATIE s. m. (no-va-siain). Hist. relig. Membre d'une secte fondée au III^e siècle par Novat, évêque d'Afrique, et Novatien, prêtre de Rome.

— Encycl. Le schisme des novatiens éclata par le refus que firent les partisans de Novatien de recevoir la communion de l'évêque de Rome, Corneille, parce que celui-ci admettait à la pénitence ceux qui, par crainte des supplices, avaient abjuré pendant la persécution de Decius. Ils s'appuyèrent sur ces paroles de l'Ecriture aux Hébreux (VI, 4-6) : « Il est impossible à ceux qui ont été une fois illuminés, et qui ont goûté le don céleste, et qui ont été faits participants du Saint-Esprit, et qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, il est impossible que, s'ils retombent, ils soient de nouveau changés par le repentir, vu qu'ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu et l'exposent à l'opprobre. » Les novatiens soutenaient donc que l'on devait refuser l'absolution aux apostats, et même à ceux qui, après leur baptême, étaient tombés dans quelque péché grave, tel que le meurtre ou l'adultère. Ils finirent par être amenés, en suivant les déductions logiques de leur doctrine, à affirmer que l'Eglise n'a pas le droit de donner l'absolution aux criminels. Les historiens catholiques ont attribué à ce schisme un mobile peu noble ; ils prétendent que Novatien s'éleva contre le pape Corneille parce qu'il ambitionnait lui-même la dignité d'évêque de Rome.

De son côté, Novat, prêtre de Carthage, chassé d'Afrique par les violences de son évêque, Cyprien, émigra à Rome les idées de Novatien, et les fit partager à plusieurs de ses anciens fidèles d'Afrique. Les apologistes orthodoxes ont aussi répandu sur lui toutes sortes d'accusations. C'était, dit Berger, un prêtre vicieux. Le célèbre Mosheim dit au contraire : « Il est certain que ceux qui résistaient à Cyprien combattaient pour les droits du clergé et du peuple contre un évêque qui s'arrogeait une autorité souveraine. »

Les novatiens trouvèrent dès le principe un tel appui dans l'Eglise, que nous voyons, malgré les efforts de Corneille, plusieurs évêques d'Italie se réunir et proposer l'épiscopat à Novatien. Il est vrai que Corneille convoqua un concile de soixante évêques, qui se réunirent à Rome en 251. Novatien y fut excommunié, les évêques qui l'avaient ordonné furent déposés et l'on confirma les anciens canons touchant les laps. On continua à recevoir à la pénitence publique ceux qui étaient tombés et qui témoignaient du repentir, et à réduire au rang de laïques les évêques ou prêtres apostats. Les décisions du concile de Rome n'arrêtèrent point les progrès des novatiens ; leur évêque resta évêque jusqu'à sa mort, et il eut des successeurs. Leurs opinions mêmes ne disparurent point absolument de l'Eglise. Plusieurs conciles de cette époque et en particulier celui d'Elvire, tenu en Espagne au commencement du IV^e siècle, édictèrent contre les laps des canons conformes aux idées des novatiens. Asclépiade, évêque novatien, disait à un patriarche de Constantinople : « Nous refusons la communion aux grands pécheurs, laissant à Dieu seul le pouvoir de leur pardonner. »

Dans la suite, séparés de l'Eglise et livrés à leur propre volonté, les novatiens ajoutèrent à leur hérésie d'autres doctrines plus rigides encore. Ils condamnèrent les secondes noces, rebaptisèrent les pécheurs et voulurent restaurer l'Eglise dans sa pureté première. D'eux sortirent les cathares, c'est-à-dire les purs.

Les novatiens continuèrent à subsister, sous

leur nom primitif, jusqu'à un siècle en Orient, et jusqu'à un siècle en Occident. Au concile oecuménique de Nicée, plusieurs d'entre eux demandèrent à rentrer dans l'Eglise et l'on fit des règlements sur la manière de les y recevoir. Leur rigidité ne s'était point démentie. Un de leurs évêques, Arcésius, argumenta chaleureusement devant le concile pour prouver que l'on ne devait point admettre les grands pécheurs à la communion. L'empereur Constantin, qui avait un bon nombre de crimes sur la conscience et qui ne voulait pas qu'on le crût indigne du salut, s'écia avec amertume sous une forme dérisoire : « Dressa une échelle, Arcésius, et monte au ciel tout seul ! »

NOVATIEN, antipape en 251. Il avait été philosophe avant d'être chrétien. Après une vacance de quinze ans depuis le supplice du pape Fabien, saint Cornélius venait d'être élevé au trône pontifical (251) ; Novatien, que les catholiques accusent de jalousie, prêcha une doctrine austère, mais cruelle, contre les chrétiens tombés pendant la persécution de Decius : il prétendait que l'Eglise elle-même n'avait pas le pouvoir de les absoudre. Ce rigorisme trouva de nombreux adhérents, qui prirent le nom de *calthares* ou *purs*, se virent de blanc, se séparèrent de la communion du pontife et reconnurent Novatien pour leur évêque. Celui-ci déclara alors la nomination de Cornélius irrégulière, se fit sacrer par trois prélats et donna le premier à l'Eglise le scandale de deux élections opposées. Condamné par plusieurs conciles, Novatien ajouta à sa doctrine que l'Eglise ne pouvait remettre les péchés mortels et condamna les secondes noces. On croit qu'il mourut en Afrique, mais on ignore à quelle époque. Les quelques écrits qui nous restent de Novatien ont été publiés sous le titre de *Novatianum opera*, par J. Jackson (Londres, 1728, in-8v).

NOVATION s. f. (no-va-si-on — lat. *novatio* ; de *novare*, innover ; rad. *novus*, nouveau). Jurispr. Extinction d'une obligation par substitution d'une dette à une autre dette, ou d'un débiteur à un autre débiteur, ou d'un créancier à un autre créancier.

— **Encycl.** La novation, de même que le paiement, la remise de la dette, etc., est un mode d'extinction des obligations. On l'opère en contractant une nouvelle dette que l'on substitue à une dette antérieure, laquelle se trouve ainsi éteinte. La novation peut s'opérer entre le créancier et le débiteur de la première obligation, et sans aucune intervention d'une tierce personne ; par exemple, je dois à Pierre une somme d'argent ; du consentement de ce dernier, je m'oblige à lui livrer autre chose ou même à lui payer la même somme dans des conditions différentes, et il est expressément convenu entre nous que mon nouvel engagement prend la place du premier, dont je demeure dès ce moment libéré. Il y a là une novation. Le même résultat juridique peut se produire au moyen de l'intervention d'une tierce personne, c'est-à-dire d'un nouveau débiteur substitué à l'ancien, ou d'un nouveau créancier qui prend la place du premier. Ainsi, je dois 1.000 francs à Pierre. Du consentement de mon créancier, Jacques s'oblige à payer pour moi cette somme, avec la clause formellement exprimée que je demeure moi-même libéré. Il y a ici encore évidemment novation, c'est-à-dire substitution d'une obligation nouvelle à la première, qui se trouve éteinte par ce remplacement. La novation ainsi effectuée par l'intervention d'un nouveau débiteur peut avoir lieu en dehors du consentement du débiteur primitif. On peut payer à l'acquit d'un tiers, spontanément et sans requérir son consentement ; ou, pour, par la même raison, opérer à son profit une novation qui, en droit, équivaut au paiement et à, comme lui, pour effet de libérer le débiteur. Remarquons encore que, dans la novation qui se réalise par substitution de débiteur, l'objet et les conditions de la dette peuvent rester identiquement les mêmes ; la novation se trouve suffisamment caractérisée par la mutation survenue dans la personne du débiteur. Au contraire, quand la novation s'effectue sans aucune substitution de personnes, c'est-à-dire entre le créancier et le débiteur primitif, il faut, de nécessité, que la nouvelle dette diffère de la première, soit quant à son objet, soit au moins par quelque modalité de paiement, d'échéance de paiement ou autre, sans quoi, et s'il y avait identité sur tous les points, il n'y aurait pas substitution d'une obligation à une autre, mais une seule et même dette continuant de subsister ; il n'y aurait pas en réalité novation, et la nouvelle convention ne changerait rien à la situation première des parties. Remarquons enfin, toujours au sujet de la novation par substitution d'un second débiteur au premier, qu'il est de rigueur, pour que cette novation ait lieu, qu'il soit clairement stipulé que le premier obligé demeure quitte. Sans cette condition, il n'y aurait là, au lieu d'une novation, que ce que l'on appelle une simple indication de paiement. Le nouveau débiteur devrait, sans aucun doute, payer à ma décharge ; mais, s'il ne le faisait pas, ou s'il devenait insolvable, le créancier pourrait recourir contre moi et me contraindre à le dédommager. Au contraire, quand il y a véritablement novation, l'insolvabilité du débiteur substitué est aux risques du créancier, lequel n'a nul recours à exercer contre son premier dé-

biteur, que l'effet de la novation a libéré définitivement. La novation peut en troisième lieu s'effectuer par la substitution d'un second créancier au premier. Par exemple, je dois 1.000 francs à Paul, et celui-ci me charge de payer cette somme à Pierre, auquel il la doit lui-même et qui m'accepte pour débiteur. Dans cette hypothèse, il y aura encore lieu à distinguer, d'après les circonstances, si les parties ont eu la volonté d'opérer une réelle novation, ou de faire une simple indication de paiement. Les effets, dans l'un ou l'autre cas, présenteront la même différence que lorsqu'il s'agit d'une novation opérée par substitution de débiteur.

La condition essentielle de toute novation, sa matière première en quelque sorte, c'est l'existence de deux obligations valables, dont la seconde se substitue à la première. Il faut que la première dette existe juridiquement, sans quoi la seconde, qu'on lui substitue, n'aurait pas de raison d'être et n'obligerait pas le débiteur. Si la première est conditionnelle, elle ne créera de lien de droit qu'autant que la condition à laquelle elle est subordonnée viendra à se réaliser. L'obligation nouvelle qu'on lui substitue se trouve virtuellement assujettie à la même condition et sans qu'il soit besoin que les parties s'en soient formellement expliquées. En effet, la condition d'où dépendait la première dette venant à défaut, cette dette est censée n'avoir jamais existé ; le paiement qui en aurait été fait serait sujet à répétition ; par la même raison, la novation dont elle a été l'objet demeure absolument comme non avenue.

Une obligation que la morale réprouve, une dette de jeu ou de pari, par exemple, ne peut être valablement la matière d'une novation.

Pour qu'un créancier puisse faire novation à sa créance, il faut qu'il ait capacité pour en disposer et en donner valablement décharge, puisque la novation équivaut juridiquement au paiement et à pour effet d'éteindre la dette. Ainsi, un créancier mineur ou interdit et une femme en puissance de mari, sauf l'autorisation de son conjoint, n'ont pas capacité pour consentir à la novation de leur créance.

Les effets de la novation sont importants. Eteignant l'obligation primitive, elle met à néant par voie de conséquence tous les engagements accessoires qui lui servaient de garantie. Elle fait disparaître les privilèges ou hypothèques qui pouvaient être les sûretés de la première créance, elle libère les cautions. La loi permet néanmoins de transporter, par clause expresse, à la nouvelle obligation l'hypothèque qui garantissait la première. Mais ceci n'est possible qu'autant que la novation s'opère sans substitution de débiteur. Il n'y a point de moyen légal de déplacer une hypothèque et de la faire passer, avec son rang de date avec et l'avantage inhérent à sa priorité, de l'immeuble de Paul sur un immeuble appartenant à Pierre. Cette gravité des conséquences de la novation a dicté la règle formulée dans l'article 1773 du code civil, à savoir que « la novation ne se présume pas » et qu'elle doit être clairement stipulée. Elle comporte, en effet, une renonciation à la créance primitive, et toute renonciation à un droit doit être énoncée sans équivoque dans les actes. Les parties ne sont toutefois pas assujetties, à cet égard, à l'emploi d'expressions sacramentelles. Il suffit que leur volonté de novar se soit manifestée avec évidence. Si elles ont déclaré expressément que la nouvelle obligation est substituée à la première, et que le débiteur demeure définitivement libéré de celle-ci, la novation est certaine, alors même que le mot propre de novation n'aurait pas été articulé dans l'acte.

NOVELDA, ville et municipio d'Espagne, province et à 24 kilom. d'Alicante, ch.-l. de la juridiction de son nom, capitainerie générale de Valence, sur la rive droite du torrent de Timalap, 8.000 hab. Distilleries d'eaux-de-vie, dentelles. Patrie du mathématicien Georges Juan.

NOVELETTE s. f. (no-ve-lè-te — dimin. de l'adj. lat. *nova*, nouvelle). Econ. rur. Brebis qui n'a pas encore porté.

NOVELLA, femme savante italienne, née à Padoue en 1312, morte postérieurement à 1348, à une date inconnue. Fille du célèbre juriconsulte Jean d'Andrea, elle étudia la philosophie, la jurisprudence, et reçut, selon le langage d'alors, « le laurier doctoral » à l'Académie de Bologne. Christine de Pisan nous apprend que, à l'exemple des filles de Pythagore, elle suppléait son père dans l'enseignement, lorsqu'il était souffrant ou empêché par une cause quelconque de remplir les devoirs du professeur ; mais alors, soit par prudence, soit pour que ses jeunes étudiants qui se pressaient autour de sa chaire, elle se cachait derrière un rideau, ou, plus simplement sans doute, elle se voilait. C'est à tort qu'on a prétendu que Jean d'Andrea avait donné à sa fille le nom de Novella parce qu'il avait fait des *Novelles* du droit romain son étude de prédilection. Il nous a appris lui-même que sa mère s'appelait Novella et qu'il donna ce même nom à sa fille, et, pour perpétuer le nom de deux êtres qui lui étaient si chers, il intitula *Novella* in decretales une compilation de glosses qu'il avait faite. Certains biographes ont dit, mais tout est incor-

taïn dans la vie de la fille de Jean d'Andrea, qu'elle avait épousé Jean de Foligno, et quelques-uns, mais sans plus de preuves, ont prétendu qu'elle avait été unie à Calderini, fils adoptif de son père. — Novella avait une sœur, BÉTRA, comme elle instruite en la science de la philosophie et de la jurisprudence, mais qui est restée dans l'oubli. Bétra épousa un ami de son père, un savant juriconsulte et professeur de droit, Jean de Saint-Georges. Elle mourut, croit-on, en 1355.

NOVELLARA, ville du royaume d'Italie, ancien grand-duché de Modène, à 27 kilom. N.-O. de cette ville ; 4.650 hab. Fabrique de cuirs et de soie. Cette ville fut autrefois la capitale d'une principauté annexée au duché de Modène en 1737. Elle fut annexée en 1869 au royaume de Sardaigne, qui fut aujourd'hui partie du royaume d'Italie.

NOVELLE s. f. (no-ve-le — du lat. *novella*, nouvelles, féminin pluriel de *novellus*, diminutif de *novus*, neuf, nouveau. Les constitutions de Justinien sont ainsi dites parce qu'elles sont postérieures à la rédaction de son code ou parce qu'elles changèrent beaucoup l'ancien code). Dr. rom. Nom donné aux constitutions de Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain : *LES NOVELLES*. La *NOVELLE* XI. On a donné le même nom aux constitutions promulguées depuis le code théodosien : *LES NOVELLES* de Théodose.

— **Encycl.** On donne le nom de *Novelles* (*Novellæ*) aux édits ou constitutions de Justinien publiés par ce prince postérieurement à la promulgation de son code, des *Institutes* et du *Digeste*. Après avoir fait paraître son code (529), le *Digeste* (533) et les *Institutes* (533), Justinien pouvait croire qu'il avait parachevé son monument législatif ; le *Corpus juris* était complet. Mais la législation était nécessairement très-mobilité, sous une constitution politique où la puissance législative était absolument livrée à l'inspiration personnelle et aux caprices du prince. Justinien régna encore trente ans, continuant de légiférer après l'achèvement du *Corpus juris*, et ses lois postérieures à cette époque prirent, ainsi qu'on vient de le dire, le nom de *Novelles*. La plupart furent rendues en latin et quelques-unes en grec. Ces dernières furent plus tard traduites en latin, qui était la langue vulgaire, d'où le nom de *Vulgate* donné à cette traduction. Toutes ensemble furent réunies en un seul corps qu'on appela *Novellæ sive vulgata Novellarum*. Ce recueil prit dans la suite un autre nom, celui de *Corpus authenticum*, et les lois qui y étaient contenues furent appelées *Authenticæ*, les authentiques. Le motif de cette dénomination fut que les *Novelles* du *Corpus authenticum* étaient la reproduction exacte et intégrale du texte original, et cette qualification d'authentique servait à les distinguer d'un simple extrait aналыtiques des *Novelles* publiés après la mort de Justinien, vers l'an 570, par le juriconsulte Julien, sous le titre de *Épître* ou *Liber Novellarum*.

Les *Novelles* témoignent de la versatilité de la législation byzantine ; elles abrègent ou modifient sur des points nombreux les dispositions du code et du *Digeste*, et quelquefois se contredisent et s'abrogent les unes les autres, notamment dans la matière des divorces. L'une d'elles est restée justement célèbre et mérite une mention particulière ; c'est la *Novelle* XVIII, qui établit pour règle de la dévolution des hérités l'ordre présumé des affections et fit disparaître les privilèges antérieurs attachés à l'agnation ou parenté par les mâles. Notre loi actuelle, en matière de successions, s'est modelée sur la *Novelle* XVIII, et cette loi de Justinien avait puissamment contribué, dans les temps antérieurs, à saper le système héréditaire de la féodalité et à vulgariser le principe de l'égalité dans les partages.

NOVELLI (Giovanni-Baptista), peintre italien, né à Castel-Franco en 1573, mort à Venise en 1652. Il entra dans l'atelier de Palma le Jeune, qui l'associa à ses travaux, et la part qu'il prit dans cette collaboration lui valut une certaine notoriété. Mais, négligeant bientôt la peinture, il se livra à cette existence de plaisirs excessifs qui détruit promptement les plus robustes tempéraments. A Florence et à Venise, on trouve encore quelques tableaux de lui, pleins de qualités excellentes, bien qu'ils soient un peu trop, peut-être, dans la manière de Palma.

NOVELLI (Antonio), sculpteur et ciseleur italien, né à Castel-Franco (Toscane) en 1600, mort à Florence en 1662. A quinze ans, il entra dans l'atelier de Gherardo Silvani, qu'il quitta après six années d'études sérieuses, pour travailler sous la direction d'Agostino Bugiardini, dont il devint le collaborateur, et fut choisi pour continuer le *Mausolée d'Angelica Paladini*, que la mort de son maître laissait inachevé. Ce monument, que l'on voit encore à Santa-Felicità de Florence, est le véritable début de l'artiste. Il en modifia sensiblement l'idée première, y ajouta des détails nouveaux, si bien que ce travail fut une création véritable ; sans être un chef-d'œuvre, ce mausolée atteste un talent réel. La silhouette d'ensemble n'est pas sans distinction ; et la figure principale, avec sa lyre brisée, est d'un bon sentiment, d'un mouvement très-heureux. Peu après, vers 1630,

Antonio Novelli exécuta, pour les jardins de la villa Imperiali, une figure colossale de pierre, *Vent déchirant une voile*, une *Lucrèce couchée* et des bustes nombreux, entre autres celui du peintre *Fassignano*. Ces trois morceaux, dont le meilleur est la *Lucrèce*, affirmant plus de talent qu'on n'en voyait alors dans la statuaire en Italie. Novelli, déjà célèbre, suffisait à peine aux travaux qui lui étaient confiés. Il entreprit presque immédiatement les deux grandes figures de pierre de la façade du palais Strozzi que l'on rebâtissait alors, et l'ornementation en stuc de la salle *Della Stufa* du palais Pitti. Il sculpta en même temps, pour le publiciste Michel-Ange Buonarroti, un *Michel Ange assis*, figure en marbre grande comme nature. Puis vinrent successivement deux *Mois*, statues colossales pour la reine Marie de Médicis, figures excellentes ; une *Venus* et une figure colossale, la *Loi*, toutes deux au musée de Florence ; quatre figures d'apôtre, *Simon*, *André*, *Jean* et *Matthieu* ; un *Christ ressuscité*, qui orne encore le vestibule de la sacristie de Saint-Marc ; enfin, une *Madeleine*, la meilleure de ses statues, qui fut commandée par la reine de Suède et apparut maintenant au musée de Stockholm. Le palais Ridolfi lui doit aussi des fontaines. C'est en les construisant qu'il fut pris d'un refroidissement qui mit ses jours en danger. Revenu à la santé, il dut passer, disent les biographes, dix années dans le repos le plus absolu. En 1661, il exécuta, pour Cosme III, un *Atlas colossal portant le ciel sur ses épaules*. Tel est l'œuvre de ce maître au point de vue de la statuaire proprement dite. Mais plusieurs autres créations de moindre importance disent tout ce qu'il y avait de variété dans son imagination brillante. C'est lui qui créa la maquette et fit les dessins d'un crible d'argent que conserve encore l'église de la Nunziata. On cite une *Visitation*, qu'il peignit dans la manière de Luca della Robbia sur une falence. C'est encore lui qui a dessiné et ciselé des gardes d'épée d'acier, que l'on montre dans les galeries du palais Ducal. Opticien, il inventa une sorte d'orgue qu'il appela *Sordellina*. A tous ces talents secondaires Novelli ajouta celui de la poésie ; quelques pièces légères, *Il Zupolo*, *Il Scalfotto*, etc., sont là pour le prouver.

NOVELLI (Pietro) dit le *Morrenese*, célèbre peintre et architecte napolitain, né à Morrene en 1608, mort à Palerme en 1647. A l'âge de dix-huit ans, il peignait les fresques de San-Giovanni de Dio de Palerme. Jusqu'alors, il n'avait eu d'autres maîtres que son oncle Antonio Antonelli et Vito Carrera, artistes fort ordinaires. Ces premières fresques, que l'on voit encore aujourd'hui en état de parfaite conservation, ne sont pas des chefs-d'œuvre, il est vrai, et dénotent de l'inexpérience. Elles montrent toutefois d'excellentes qualités, surtout dans l'allure de certaines figures qui rappellent les croquis de Michel-Ange. Après cette fresque, Novelli entreprit le plafond des Bénédictines de San-Martino, près de Palerme, qui représente l'*Ange du Seigneur soutenant par les cheveux le prophète Habacuc*. L'artiste avait à peine vingt ans. Bien que la forme n'y soit pas très-savante, que les attaches laissent à désirer, il y a dans ce travail, les bras de l'ange entre autres, où la ligne est sublime d'élévation et de puissance. Cette fresque eut le retentissement qu'elle méritait. Elle groupa autour de l'auteur des sympathies nombreuses, et il fut décidé, dans ce milieu d'amis, que Novelli irait à Rome se perfectionner. Il y demeura deux années et y acquit le sentiment de la couleur. Cet élément nouveau se manifesta dans les tableaux à l'huile qu'il exécuta à son retour à Palerme, entre autres : la *Descente du Saint-Esprit*, à la Confrérie du Rosaire ; *Notre-Dame du Mont-Carmel* au milieu de quatre saints ; à Santa-Maria di Valverde ; à Santa-Zita, la *Communion de la Madeleine* ; à Santa-Maria des Anges, *Saint Pierre d'Alcantara* ; à Saint-Charles, la *Vierge avec saint Benoît et ses compagnons* ; à Mont-Santo, *Sainte Madeleine de Fazzi* ; le *Saint Titulaire*, à Saint-Nicolas de Tolentino ; à l'église des Jésuites, *Saint Philippe d'Argiro exorcisant un possédé* et un *Saint Paul, ermite*, deux pages d'une couleur brillante et ferme. Citons encore la *Descente de croix*, de Santa-Claire ; le *Saint François de Paule*, de la cathédrale ; la *Vocation de saint François*, à Saint-François ; la *Vierge immaculée*, à la Conception ; une *Madone*, à Saint-Antonio de Padoue ; une *Nativité de Jésus-Christ*, à la sacristie de l'hospice des Pauvres ; au couvent de Saint-Martin, le *Martyre de saint Laurent*, la *Nativité*, une *Annonciation*, une *Madone avec sainte Scolastique et saint Benoît* et une immense toile, les *Ordres religieux et militaires soumis à la règle de saint Benoît* ; dans ces toiles, la couleur tient une place importante et la forme se montre savante et distinguée, comme celle des maîtres de la Renaissance. Les critiques modernes, dans leurs voyages à travers la Sicile, ont tous rendu hommage au talent de Novelli ; quelques-uns cependant ont blâmé, dans les types préférés de ce peintre, l'absence de grâce et de beauté. Pietro Novelli a toujours évité, en effet, le joli. Il a cherché le beau et souvent il l'a rencontré. Novelli mourut à Palerme en 1647, à l'âge de trente-neuf ans, alors qu'il visitait, en qualité d'ingénieur royal, les dégâts subsi-

par les monuments durant les guerres civiles de cette époque. Cette fonction lui avait été donnée par Philippe IV, à la suite des travaux d'architecture qu'il avait dirigés, entre autres la *Fuogio* de la maison des *Pères de l'Oratoire* de l'*Olivella* de Patrone et la *Porta Felice*. Ces constructions encore intactes prouvent que l'auteur était un architecte plein d'érudition et de goût. Quelques écrivains assurent aussi qu'il existe de Pietro Novelli des eaux-fortes remarquables d'après ses meilleurs tableaux. Il nous a été impossible d'en retrouver la moindre trace.

NOVELLI (Pietro-Antonio), peintre et poète italien, né à Venise en 1729, mort dans la même ville en 1804. D'une famille riche, il reçut une éducation littéraire complète; puis il apprit la peinture sous la direction de Pietro Toni, savant théoricien plutôt qu'artiste. Lorsqu'il quitta son maître, Novelli se rendit à Rome pour y étudier les anciens, puis à Florence et enfin à Venise, où il s'établit définitivement et où il a laissé de ses œuvres plus que partout ailleurs. Ses tableaux révèlent une certaine intelligence, un amour vrai de son art, une grande habitude de la composition; mais ils accusent aussi, dans la forme proprement dite, un savoir insuffisant, des études trop superficielles. A la force de peindre, l'artiste a rencontré parfois des sujets heureux qu'il a traduits assez habilement, en utilisant des reminiscences déguisées avec art. Les morceaux qu'il a le mieux réussis par cette sorte de procédé sont : une *Madone* et la *Descente du Saint-Esprit*, à Udine; une *Conception*, à Cadore; la *Prophétie Elie*, qui fut envoyé au mont Liban, dans le couvent Saint-Elie; un *Saint Michel archange*, la *Vierge* et l'*Enfant Jésus*, dans la cathédrale de Venise, et la *Cène*, fresque immense, rappelant de bien loin le chef-d'œuvre de Vinci. Le mérite le plus saillant de ces peintures faciles, c'est la hardiesse d'exécution. Mais si Novelli n'a montré ni puissance ni originalité dans les tableaux que nous venons de citer, il n'en manque pas absolument dans les petits dessins qu'il composa pour l'illustration des poésies de l'abbé Vicini, son ami. Dans ces croquis, qu'il a gravés lui-même, il y a de l'humour, de l'imagination, de l'imprévu. Et ces vignettes sans prétention, qui semblent improvisées d'un crayon rapide, d'un burin fortiable, prouvent, à notre avis, bien mieux un peintre que les grandes toiles où s'agitait mal à l'aise une brosse hésitante, malgré son habileté. Ce livre fort rare est encore recherché pour les illustrations de Novelli. Tipaldo nous apprend qu'il fut aussi poète et qu'il lut à l'Académie des Arcades plusieurs morceaux charmants, qu'on trouve dans un recueil inédit : *Fantasia pastorale*.

NOVELLI (Francesco), graveur italien, fils du précédent, né à Venise en 1764, mort dans la même ville vers 1830. Il débuta par quelques eaux-fortes, d'après les tableaux de son père, qu'il avait eu pour maître; puis il alla parcourir les principales villes d'Italie, où il laissa plusieurs reproductions d'après Titien et Raphaël. Mais ce fut Mantegna surtout qui, durant ce voyage, eut ses plus vives sympathies. L'étudiant avec attention, il passa en revue son œuvre tout entier, et, à son retour à Venise, vers 1795, il publia, sous le titre de *Disegni del Mantegna*, un recueil de quarante-huit planches in-folio. Ces planches ne sont pas, s'en faut, l'œuvre d'un graveur éminent; mais elles témoignent d'une grande conscience d'exécution et d'un goût qu'on ne saurait contester. Novelli fit ensuite un voyage en Hollande pour y étudier Rembrandt. De retour à Venise vers 1810, il publia avec Cumano l'*Œuvre de Rembrandt*. Ce nouvel album fut accueilli assez favorablement, bien qu'il ne soit pas à la hauteur des *Disegni del Mantegna*. Quelques *Figures de femme*, dessinées d'après nature et gravées après, qui ont paru séparément et que l'on retrouve encore dans le commerce, complètent l'œuvre modeste, mais intéressant, de Francesco Novelli.

NOVELLIS (Charles), médecin et littérateur italien, né à Savignano (Piémont) en 1505, mort à Turin en 1555. Il se fit recevoir docteur en médecine et en chirurgie à Rome, puis alla exercer son art à Turin. On lui doit outre plusieurs ouvrages de médecine, notamment : *Casa di Striasi* (1835); *Organisation et physiologie de l'homme* (1842); des comédies : *Mon mari et ma femme* (1835); la *Cantatrice* (1835); *Biographies d'hommes célèbres de Savignano* (1840); *Histoire de Savignano* (1844), son principal ouvrage; *Dictionnaire de femmes célèbres piémontaises*; *Miscellanées*, recueil d'articles de journaux (1841), etc.

NOVELLIS (Jacques de), pape. V. BENNOIX XII.

NOVELLO (Vincent), compositeur anglais d'origine italienne, né à Londres en 1781, mort à Nice en 1861. Il devint organiste de l'ambassade portugaise à Londres et acquit beaucoup de réputation par son talent sur l'orgue et par ses compositions de musique religieuse. Outre une trentaine de masses, on lui doit : *Choix de musique sacrée* (Londres, 1811, 2 vol. in-fol.); *Recueil de motets* (12 livres in-fol.), dont les critiques anglais ont fait le plus grand éloge.

NOVELLO (Clara-Anastasia NOVELLO, comtesse GIGLIUCCI, dite encore miss), cantatrice

anglaise, fille du précédent, née à Londres le 10 juin 1818. Son père dirigea sa première éducation musicale. Admise en 1839 à l'école que Choraz avait fondée à Paris, elle en sortit lors de la fermeture de cet établissement, qui eut lieu l'année suivante, et retourna en Angleterre. A peine âgée de quinze ans, elle débuta en 1833, à Windsor, dans un concert, et fut immédiatement attachée à la Société des concerts et à la Société philharmonique. Sollicitée par les directeurs de diverses scènes allemandes et particulièrement demandée par Mendelssohn, elle alla chanter à Leipzig et fut ensuite appelée à la cour de Berlin et à celle de Vienne. Après une saison passée à Saint-Petersbourg, elle vint en Italie, se fixa à Bologne et s'y fortifia dans son art par une année de nouvelles études. Quelque temps après, elle débuta par le rôle de Sémiramis sur le théâtre de Padoue. D'éclatants succès ayant établi sa réputation, elle repartit à Drury-Lane en 1843 et fut accueillie par ses compatriotes avec le plus vif enthousiasme. Son mariage avec le comte Gigliucci, en novembre 1848, interrompit momentanément sa carrière théâtrale; mais, deux ans après, elle revint à ses triomphes d'artiste et parcourut l'Europe. Rome, Lisbonne, Madrid, Düsseldorf furent les principales villes qu'elle visita tour à tour; enfin, elle s'engagea en 1854 à la Scala de Milan pour trois ans. Miss Novello a brillé également dans l'ancien répertoire et dans le répertoire courant; on lui doit, en outre, un assez grand nombre de créations remarquables.

NOVEMBRE s. m. (no-van-bre — lat. *novem*; de *novem*, neuf, et du suffixe *bre*, équivalent au suffixe sanscrit *bhara*, grec *phoros*, etc., proprement *qui porte*, de la racine sanscrite *bhar*, porter. Ce mois était ainsi dit parce que, dans l'ancienne année romaine, qui commençait au mois de mars, il était le neuvième mois). Onzième mois de l'année romaine et de notre année actuelle : *Dès la fin de NOVEMBRE, les tulipes sortent de terre.* (E. About.)

— **Encycl.** Chronol. Dans le calendrier romain, qui commençait au mois de mars, le neuvième mois s'appelait naturellement *novembre*, et il conserva ce nom lorsque, par l'intercalation de deux autres mois, il passa au onzième rang. Ce mois, chez les Romains, était placé sous la protection de Diane et était personnifié sous la figure d'un prêtre d'Isis. Il a treize jours qui, dans le calendrier républicain, étaient compris dans les mois de jumaire et de frimaire. C'est dans ce mois que se trouvent les fêtes de la Toussaint et des Morts.

— **Econ. rur.** Les dernières semailles de blé se terminent au plus tard dans la première quinzaine de ce mois. On entre ensuite dans une période de calme qui marque le commencement de l'hiver. Dans les grandes exploitations auxquelles sont annexées des sucreries, des distilleries, des fonderies, des huileries et autres industries du même genre, il est facile d'occuper utilement les atelages et les domestiques. Dans les fermes où l'on ne s'occupe que d'agriculture, il est plus difficile de trouver l'emploi des forces dont la terre n'a plus besoin. Il est donc indispensable de se ménager, pour cette saison, divers travaux d'intérieur, des charrois, des drainages, des défrichements. C'est aussi le moment de faire des réparations aux chemins. Il est urgent d'exercer une surveillance spéciale sur les silos et les caves où l'on a déposé des racines le mois précédent, afin de s'assurer que l'opération a été bien conduite. C'est en novembre que l'on se débarrasse habituellement des animaux qu'on ne peut nourrir pendant l'hiver. Autrefois, ces ventes se faisaient généralement à perte; aujourd'hui, elles sont rarement onéreuses, grâce aux progrès que fait la culture fourragère et surtout à l'introduction des industries agricoles. Il est bon de mettre du fumier en couverture sur les céréales, les jeunes trèfles de l'année, les luzernes, les sainfoins et les prés. On pourra aussi appliquer l'engrais flamand et la vidange aux céréales peu vigoureuses, qui sont exposées à souffrir des froids de l'hiver. C'est le moment de faire des marnages, des terrages, des composts et de se procurer les matériaux nécessaires pour la lièze. On peut commencer les labours d'hiver, mais seulement sur les terres en jachère ou sur celles destinées aux récoltes du printemps. Ces labours doivent être aussi profonds que possible; la terre neuve qu'ils ont amenée à la surface, ayant subi pendant l'hiver l'action des agents atmosphériques, pourra être très-fertile au printemps suivant. Lorsqu'on veut mettre en culture, sans recourir à l'épandage, des prés, des pâturages, des landes, le premier labour doit être exécuté vers la fin de novembre, surtout si l'on a affaire à des terres argileuses. Après l'hiver, il suffira le plus souvent de scarifier, de herser et de rouler à plusieurs reprises. Puis, au moyen de quelque fumier, on pourra obtenir une bonne récolte d'avoine ou de sarrasin. On aura soin d'entretenir en bon état les fossés, rigoles et sillons d'écoulement, non seulement dans les terres nues, mais encore dans celles qui sont emblavées. Les terrains dans lesquels l'eau a séjourné pendant l'hiver sont très-lents à se réchauffer au printemps; ils se durcissent sous l'action des hautes en mars et avril, et présentent toutes sortes

de difficultés à la culture. Lorsqu'on aura été obligé de retarder les semailles jusqu'à la fin de ce mois, on devra semer beaucoup plus dru, parce qu'on ne peut compter sur le tassement et qu'on doit craindre, au contraire, de voir les graines faire périr une partie des plantes. Dans le nord de la France, on ne peut guère compter sur la réussite de ces semailles tardives. C'est en novembre que s'opère la récolte des topinambours. Ces tubercules se conservent en silos, comme les pommes de terre. On rentre aussi les choux cabus, qui craignent les grands froids. On les conserve, soit en petits tas couverts de paille sous un hangar, soit dans un coin du jardin, placés les uns près des autres, sans se toucher, la tête en bas et recouverts de sable. On commence à récolter les feuilles des choux cavaliers, branchus, moelliers, pépignés dans l'arrière-saison. Lorsque la récolte est faite progressivement, ces choux contiennent souvent à peu près jusqu'à la fin de novembre, et de la fin de novembre jusqu'à l'époque où les choux commencent à monter, on les arrache et on en coupe les tiges au hache-paille pour les donner aux bestiaux. Dans les prairies détrempées par les pluies, on doit suspendre tous les travaux; mais il n'en est pas de même dans celles dont le sol est naturellement ferme. On peut y conduire des amendements, du purin, et y exécuter les divers travaux qu'on pourra juger nécessaires. On peut mettre l'eau dans les prés arrosables et l'y laisser séjourner une quinzaine de jours; on aura soin de ne la retirer que le matin si l'on craint un grand abaissement de température. Pendant que l'eau coule, les graines ne font aucun tort à l'herbe; mais elles sont très-nuisibles lorsqu'elles se produisent immédiatement après le retrait de l'eau. Pendant le mois de novembre, les bêtes de travail peuvent être moins bien nourries. Aux chevaux, on supprimera la ration d'avoine, que l'on remplacera par des carottes, aux bœufs, on diminuera, non la quantité, mais la qualité de la nourriture. Le lait et le beurre ayant presque partout une grande valeur en hiver, on donnera aux vaches laitières une nourriture abondante, composée surtout d'aliments propres à favoriser la sécrétion du lait. C'est en novembre que commence l'engraissement des bœufs à l'étable. Dans le Midi, les troupeaux transhumants descendent dans les plaines pour y passer l'hiver. Dans le Nord, on cesse le parcage; partout, les moutons doivent recevoir à l'étable un supplément de nourriture. On ne les enverra au pâturage qu'assez tard dans la journée. La monte pour l'agnelage tardif se termine au commencement de novembre; l'agnelage hâtif commence vers la fin du même mois. Dans l'espèce porcine, il est bon de ne pas avoir de portées pendant ce mois ni le suivant, car il est rare qu'elles réussissent. A la basse-cour, on commence l'engraissement des oies et des chapons. Dans le courant de novembre, on enlève les échasses des vignes, on déchausse les cepes, afin de détruire les petites racines du collet et d'aérer le sous-sol. Ce déchaussage se fait avec une houe à main dans les vignes anciennes; mais, dans les vignes plantées en ligne, on peut l'exécuter plus économiquement avec la charrue vigneronne. On déchausse les mûriers comme la vigne; de plus, on met en place les plants de pépinière et on dépose du fumier au pied des arbres qu'on a déchaussés. Partout où l'on fait de l'huile d'olive fine, on commence dans les premiers jours de novembre la cueillette et le triage des olives. Ces opérations se continuent souvent jusqu'en janvier et février, parce que les olives ne mûrissent que successivement et assez longtemps les unes après les autres. Le forestier prépare l'exploitation des coupes de l'année. En même temps, il presse le transport de bois de la coupe précédente. Il est essentiel que les nouvelles coupes se fassent au plus vite. Plus tard, la neige gênera les mouvements de l'ouvrier, la gelée sera un obstacle à l'abatage et au façonnement du bois. C'est en novembre qu'on obtient le maximum du rendement en charbon. C'est aussi l'époque par excellence des plantations d'automne. Si l'on a des flottages à faire, il faut se hâter de les terminer; plus tard, on aura à craindre les crues subites ou les gélées, qui compromettent aussi bien la sécurité des bois que la santé des ouvriers. En horticulture, on se hâte de faire sa provision de fumier et de feuilles sèches qui doivent servir à former des abris contre le froid; on donne un labour aux planches dégrainées, ainsi qu'aux plates-bandes et aux massifs de fleurs ou d'arbustes d'ornement; on prépare les changements à introduire au printemps suivant dans la forme et la disposition des jardins. Au potager, on cesse les arrosements et les semis en pleine terre. On peut encore semer toutefois la mâche d'hiver, la mâche ronde, le cerfeuil, les épinards. On repique sous cloche les plants de salades semés le mois précédent. On plante en plein air, à l'abri d'un mur, les laitues de la Passion et, sous cloche, les laitues-crêpes, qui seront bonnes à couper un ou deux mois plus tard. Vers la fin du mois, on commence à semer les pois michaux en pleine terre, à une bonne exposition. On plante sous châssis la première oseille; en pleine terre et en rayons creux, les choux d'York et cœur-de-bœuf. On enterre les céloris. On butte et on recouvre ensuite avec du fumier les artichauts, les brocolis, les asper-

ges. On sème avec de la paille, pour les faire blanchir, les dernières chicorées, les escaroles, les cardons. On rentre dans la cave ou dans la serre aux légumes tous les légumes-racines qui craignent le froid. On fait les premières couches pour y semer les raves, les radis, les carottes hâtives, la laitue-crêpe. On commence à forcer les asperges blanches et vertes. On arrose très-légèrement les oignons d'annas plantés en octobre, on leur donne un peu d'air par les beaux temps; mais surtout on a soin de leur assurer en tout temps la chaleur convenable au moyen de réchauds de fumier, qu'on maintient constamment à la hauteur de la bêche. On empote en terre de bruyère et on rentre dans la serre les annas qui avaient été mis en pleine terre au printemps. Pour la culture des arbres en plein air, le mois de novembre est l'un des plus importants de l'année, à raison des plantations qui s'effectuent à cette époque. Vers le commencement du mois, on prépare les aguiers pour le recouchage en retirant, au-dessus des branches de remplacement, les branches qui ont produit et celles qui sont inutiles. A la fin du mois, lorsque les plaies causées par la taille ont eu le temps de sécher, on étend les branches au fond des fosses et on les recouvre d'une couche de terre en ados, épaisse de 0 m.20, afin de les préserver des gélées. On commence à dépouiller les branches à fruits des arbres en espalier et à tailler les arbres à fruits à pépins. Dans la culture forcée, l'arboriculture a peu à faire. On ne force guère en novembre que les arbres nouveaux ou ceux qui sont simplement avancés. Pour les autres, on attend jusqu'en décembre et janvier, afin de laisser un temps d'arrêt bien marqué dans la végétation. Ce mois est le plus favorable pour les plantations d'arbres et d'arbustes à feuilles caduques dans les terres légères et peu humides. Dans une situation contraire, il vaut mieux attendre le printemps. Afin d'empêcher la gelée d'atteindre les racines, on couvre le pied des arbres avec du fumier ou des feuilles sèches, mais en évitant de mettre cette couverture en contact direct avec la tige. On commence la taille et les élagages sur tous les arbres et arbustes d'ornement, quels qu'ils soient. Après avoir terminé la récolte des graines, on sème immédiatement en pleine terre celles qui n'ont pas à craindre l'humidité ni les ravages des insectes. On stratifie les autres, en attendant le moment de les confier à la terre. On doit avoir rentré toutes les plantes de serre. On les arrosea dorénavant avec beaucoup de modération, pour éviter de les faire pourrir. Dans les jardins paysagers, on nettoie les gazons; on met en place, sous châssis, les plantes annuelles semées en septembre et octobre. On plante les collections de tulipes, jacinthes, narcisses, anémones, renoncules et autres oignons destinés à passer l'hiver dehors, si on n'a pu le faire plus tôt, ce qui est préférable. C'est le moment le plus propice pour empoter les girofées et les quantanées. On récolte les graines de rosier qui doivent être semées tout de suite ou stratifiées, sans quoi elles ne germent qu'à la deuxième année. En serre tempérée, on s'attache à préserver les plantes de l'action du froid; on évite en même temps de leur donner des arrosements trop multipliés. On commencera à faire des boutures de serre tempérée. On maintiendra dans la serre chaude une température de 12° à 15° centigrades. On pourra faire toutes les déplantations, à l'exception de celles des rhododendrons, pour lesquelles le printemps est une époque plus favorable. Dans la serre aux orchidées, on tiendra la terre assez sèche. Pendant les nuits, on ne fera pas monter le thermomètre à plus de 14° ou 15°, tandis que, pendant le jour, il peut aller jusqu'à 20° et 21°. Il est important de retarder la végétation des plantes jusqu'aux premiers jours du printemps. On donnera un peu plus d'eau aux plantes qui commencent à végéter et aux petites espèces, qu'il serait dangereux de maintenir dans un état trop sec. Il est très-important de tenir les plantes propres et d'en nettoyer souvent les feuilles.

Novembre 1851 à Lyon (INSURRECTION DE). V. LYON.

NOVEMCOSTÉ, ÉE adj. (no-vèmm-kosté — du lat. *novem*, neuf; *costa*, côte). Hist. nat. Qui a neuf côtes ou neuf saillies en forme de côtes.

NOVEMDÉCIMPONCTUÉ, ÉE adj. (no-vèmm-di-sim-pou-pon-ktu-é — du lat. *novemdecim*, dix-neuf, et de *punctus*). Hist. nat. Marqué de dix-neuf points : *Coccinelle NOVEMDÉCIMPONCTUÉE*.

NOVEMDIAL, ALE adj. (no-vèmm-di-al, a-le — du lat. *novem*, neuf; *dies*, jour). Antiq. rom. Qui se célèbre pendant neuf jours consécutifs : *Fêtes NOVEMDIALES*. || *Banquet novemdial*. Repas funèbre qu'on répétait neuf jours de suite. || *Sacrifice novemdial*. Sacrifice qu'on offrait neuf jours après les funérailles, en l'honneur d'un mort.

— **Encycl.** Antiq. rom. *Sacrifice novemdial*. C'était, chez les anciens Romains, le nom donné à deux sacrifices tout à fait différents. L'un était célébré chaque fois qu'il tombait du ciel une pluie de pierres et se répétait pendant neuf jours. Il fut institué par Tullius Hostilius, à l'occasion d'une pluie de pierres tombée sur le mont Albain; on le renouvela

Pour cela, il contraignait ses serfs à lui servir de troupe, et ces comédiens improvisés devinrent, en effet, pour leur seigneur, une source de revenus. Le théâtre de Nijni-Novgorod continuait à fonctionner aujourd'hui d'après les mêmes errements, qui semblent peut-être moins étranges à quiconque connaît quelque peu les mœurs et les lois russes. Une foire célèbre, la foire de Makariëff, est transférée à Nijni-Novgorod depuis 1817. La ville possède, depuis cette époque, tant par l'installation de cette foire que pour son commerce régulier et ordinaire, un immense bazar en pierre, en forme de parallélogramme et comprenant plus de trois mille boutiques distinctes. La ville doit, en outre, plusieurs agrandissements et d'importants progrès au prince Boutourline, l'un de ses gouverneurs. En première ligne figure la création de canaux entourant la ville, reliés entre eux par les lacs Baranzov et Mechtcherkoi, et destinés, en cas d'incendie, à isoler complètement le champ de foire. Des ateliers de construction de machines sont installés, non pas à Nijni-Novgorod même, mais à Sormovo, village en dépendant. Il en est de même d'un haras impérial, fondé à Potokaki, bourg distant de 9 kilom.

La ville de Nijni-Novgorod (mot à mot, *Nagorod*) fut fondée vers 1290 par Youri II, prince de Souzdal, sur l'emplacement d'un village bulgare sans importance. La nouvelle cité eut longtemps à lutter contre les Bulgares et les Mordvines, ses dangereux voisins, et ses souverains durent, par de fréquentes expéditions, arrêter l'effet de nombreuses tentatives d'invasion. C'est de là que Youri II partit, en 1227, pour chasser définitivement les Mordvines du territoire environnant, territoire qui fut alors par lui distribué à des colons russes. Nijni-Novgorod continuait à être gouvernée par les princes de Souzdal, lorsque, en 1318, les tribus tartares, alliées aux kans mogols de Kiptchak et commandées par Arapchak, kan de la Grande Horde, et par Otal, général des Mordvines, investirent la ville et, s'en étant emparés, y promouvèrent l'incendie et la dévastation. Ce terrible événement n'empêcha pas Nijni-Novgorod de se reconstituer peu à peu sous le règne des princes de Gorodetz, dont un descendant, Boris Constantinovitch, fortifia la ville, afin de la mettre à l'avenir à l'abri des coups de main et des invasions asiatiques (1370). Ces mesures de précaution n'empêchèrent pas Nijni-Novgorod d'être de nouveau brûlée par les Tartares en 1378. Ils y reparessent en 1392, mais, cette fois, en furent presque aussitôt chassés par le grand-duc de Moscou. Cette défaite momentanée ne les rebuta pas, et une dernière invasion (1399) obligea la cité à se ranger sous leur loi, afin d'éviter le retour des perpétuelles éventualités de la guerre. Sous la domination tartare, qui inaugura pour Nijni-Novgorod l'avènement de sa troisième dynastie, la ville jouit, pendant trois siècles environ, d'une paix profonde, dont elle profita pour s'entourer de solides murailles. La construction de son *Krem* (forteresse principale) remonte à cette époque et fut, dit-on, par architecte un Français que les chroniqueurs appellent Pierre Frasen (le Franc). Vers 1550, Ivan IV annexa définitivement Nijni-Novgorod à la Grande-Russie. Les événements dont elle a été le théâtre depuis cette époque peuvent se résumer en peu de mots. Vers 1609, un faux Dmitri, qui n'était autre que le Cosaque Zaroutski, y surgit et essaya, mais en vain, de provoquer une révolte générale. De 1612 à 1613, ce furent deux citoyens de Nijni-Novgorod, Dimitri Mikhalovitch Poyarski et Cosma Minine Soukhroukoi, prévôt des marchands, qui contribuèrent beaucoup à l'avènement de Michel Romanov au trône. Nijni-Novgorod a vu naître le romancier Kosak-Louyanski (pseudonyme de Dahl) et le professeur de théologie Macaire, auteur de notices estimées même en France, et publiées dans les *Mémoires de la Société de géographie russe*. Le gouvernement de Nijni-Novgorod est situé entre ceux de Kostroma au N., de Viatka, de Kazan et de Simbirsk à l'E., de Ponza au S., de Tambov et de Vladimir à l'O., dans le centre de l'empire russe, entre 54° et 58° de latit. N., et 60° et 65° de longit. E. Il a 360 kilom. sur 225 kilom. et une superficie de 49,842 kilom. carrés. La population est de 1,400,000 hab., parmi lesquels 27,000 Tartares, 43,000 Novgorodiens, 3,700 Tchérémises et 1,000 Tchowachés.

Le territoire du gouvernement de Nijni-Novgorod, situé sur la limite de la zone tempérée septentrionale et de la zone froide, est également propre à la culture des arbres fruitiers, tels que pruniers, cerisiers, pommiers et à celle du froment, du seigle, du houblon, du lin et du chanvre. Autrement, plus de la moitié de son territoire était couverte de forêts, dont la plus grande partie ont été défrichées. Les forêts qui subsistent actuellement sont exploitées tant pour le service de la couronne que pour celui de la province, sans parler de l'approvisionnement particulier des deux capitales de la Russie, Moscou et Saint-Petersbourg, auquel Nijni-Novgorod contribue à lui seul pour les deux tiers environ. On y trouve, en outre, d'abondantes carrières de chaux, de gypse et de marbre. Quant à l'industrie, elle est florissante dans la capitale de la province et dans les autres villes principales; ainsi Arsamas a la spécialité de la

fabrication du cuir, du travail du fer, des orfèvreries, des cisures en argent, de la fonderie des minerais de cuivre; Tchernoukha possède de nombreuses tanneries, savonneries, chandeleries, sans parler de son marché aux bestiaux; le cercle de Grobatow se signale surtout par l'industrie du fer et de l'acier; la fabrication des clous est la spécialité du cercle de Ssemenov; Balakhna était connue, dès le XVII^e siècle, par ses sauneries, quelque peu en décadence aujourd'hui; enfin, les gants et tout ce qui concerne la peausserie et la fabrication d'armes occupent les autres cercles. Malgré cet état commercial prospère, le gouvernement de Nijni-Novgorod possède un grand nombre d'habitants nomades, qui passent leur vie à errer et à colporter de province en province des objets ou produits indigènes. Ces migrations diminuent d'autant les forces vives de la province. La foire de Nijni-Novgorod, ancienne foire de Makariëff, rassemble seule, une fois par an, la population commerçante et industrielle tout entière. Instituée en 1524 par Wasiil III Iwanowitch, dans le but de faire concurrence à celle de Kazan dans le commerce des pelletteries, la foire de Makariëff fut anéantie deux ans après sa fondation par la destruction de la ville par le kan tartare Oulou Mohamed II; c'est alors que le transfert en fut ordonné dans la capitale du gouvernement. Elle a lieu aujourd'hui dans le bazar construit en 1817 et aussi sur un immense emplacement adossé au Voiga et isolé de la ville par des canaux. Elle se tient du 15 juillet au 25 août de chaque année. Pendant les huit jours qui précèdent le 25 juillet et les huit jours qui suivent, Nijni-Novgorod a une population flottante de près de 600,000 hab. Le chiffre d'affaires qui s'y traite chaque année a atteint jusqu'à 370 millions.

L'organisation définitive du gouvernement de Nijni-Novgorod remonte à 1779, époque où il fut divisé en onze cercles. Voici les noms de ces cercles, et de leurs villes principales : Ardatov, Arsamas, Balakhna, Grobatow, Kniaginine, Loukyanov, Makariëff, Nijni-Novgorod, Ssemenov, Ssergatche, Vasil-Soursk. Le gouvernement de Nijni-Novgorod est régi par un gouverneur militaire chargé en même temps des affaires civiles; les fonctions en ont été occupées en 1858 par le trop célèbre Mourawieff. L'organisation de l'éparchie ou gouvernement ecclésiastique date de 1672; celle de l'instruction publique est comprise dans l'arrondissement universitaire de Kazan. Ce gouvernement compte aujourd'hui plusieurs lycées ou gymnases, 7 écoles ecclésiastiques, 12 couvents et 775 églises.

NOVGOROD-SEVERSKOI, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Tchernigov et à 173 kilom. E.-N.-E. de cette ville, ch.-lieu de cercle, sur la rive droite de la Desna, par 52° 1' de latit. N. et 30° 56' de longit. E.; 10,000 hab. Commerce de blé et de chanvre. Après avoir été le chef-lieu d'une principauté dépendante de Kiev (1044-1523) et avoir été prise maintes fois par les Tartares, les Lithuaniens et les Polonais, cette ville fut réunie à la Russie par le traité de Doukma (1618). Le faux Dmitri fut battu sous ses murs en 1604.

NOVGORODIEN, IENNE s. et adj. (novgo-ro-dian, iè-ne). Géogr. Habitant de Novgorod; qui appartient à Novgorod ou à ses habitants : *Les Novgorodiens*. La population NOVGORODIENNE.

NOVI, province du royaume d'Italie, anciens Etats sardes, division de Gènes, bornée au N. et à l'O. par la division d'Alexandrie, au S. par la province de Gènes et à l'E. par celle de Bobbio; longueur de l'E. à l'O., 48 kilom.; largeur moyenne, 13 kilom. Cette province est sillonnée dans sa partie méridionale par les Apennins; elle est arrosée par la Lemne et la Scrivia. Superficie, 75,803 hectares; 75,000 hab. Fabriques de soie, usines métallurgiques. Récolte de grains et légumes, élevage de bestiaux.

NOVI, ville du royaume d'Italie, anciens Etats sardes, division et à 39 kilom. N.-N.-O. de Gènes, ch.-lieu de la province du même nom, au pied des Apennins; 6,000 hab. Sur le chemin de fer de Turin à Gènes. Collège, hôpital, filatures de soie. Cette ville possédait autrefois un ancien château dont il reste encore une tour remarquable par son élévation. Près de Novi est lieu, en 1799, une bataille entre les Austro-Russes et les Français. Ces derniers y furent battus et le général Joubert tua durant la lutte.

NOVI (BATAILLE DE), une des plus sanglantes qui aient été livrées par nos armées républicaines. Moreau venait de remettre le commandement de l'armée d'Italie au général Joubert, que ses brillantes qualités militaires rendaient digne de ce choix. Il se proposait de secourir les places de Mantoue et de Tortone, et, de plus, il sentait la nécessité de livrer promptement une bataille, que la rareté des vivres et la difficulté des communications sur ses derrières rendaient pour lui inévitable. Souvarow, qui commandait l'armée austro-russe, eut bien vite reconnu, de son côté, aux mouvements continuels de nos troupes qu'une action générale ne tarderait pas à s'engager, et il concentra toutes ses divisions entre l'Orba et la Scrivia; il avait environ 60,000 hommes sous ses ordres, dont 48,000 fan-

tassins et 10,000 cavaliers. L'armée française ne comptait guère que les deux tiers de cet effectif. Joubert, après s'être entendu avec Moreau, qu'il avait instamment prié de rester auprès de lui pour l'aider de ses conseils, marcha sur Novi; s'en empara et déploya son armée sur les hauteurs qui avoisinent cette ville. Souvarow fit tous ses efforts pour attirer le général français hors de ces redoutables positions; ce fut inutilement. Il résolut donc de l'y attaquer, confiant dans la supériorité de ses forces, le courage de ses soldats et son génie. Le matin du 16 août 1799, il engagea l'action. La gauche de l'armée française fut d'abord attaquée par le général autrichien Kray, qui obtint quelque succès. A la vue des troupes françaises qui semblaient prêtes à plier, Joubert se lance de ce côté au galop de son cheval, suivi de ses aides de camp. Ralliant deux bataillons, il se place au milieu de ses guides à cheval et commande une charge à la baïonnette. Comme il tournait son cheval vers le centre, il reçut en pleine poitrine une balle qui pénétra jusqu'au cœur. « Couvrez-moi, dit-il avant d'expirer, afin que l'ennemi cede toujours que je combats parmi vous. » Ce furent ses dernières paroles. Les autres généraux décernèrent tout d'une voix le commandement à Moreau, et les soldats français, furieux de la mort de leur général, jurèrent de le venger.

Cependant le général Kray cherchait à tourner Novi par Frossonara, tandis que le prince Bagration et le général Miloradowitch l'attaquaient de front avec les premières colonnes russes du centre. Tous leurs efforts furent inutiles, et le général Kray dut plier sous les charges impétueuses des soldats français. Vainement Souvarow multiplia les attaques sur tous les points et se porta lui-même au milieu du feu pour exciter ses soldats, rien ne put arracher l'armée républicaine de ses positions. On vit même plusieurs brigades qui défendaient Novi et les hauteurs environnantes s'élancer hardiment dans la plaine, appuyées par le général Watrin et protégées par le feu de leur batterie. Là, elles se précipitèrent sur le centre de l'armée russe, qu'elles détruisirent presque entièrement. Dans cette position, Souvarow risqua une attaque décisive en imprimant le même élan à toutes ses troupes. Il ordonna donc au général Mélas de tourner la droite française, que commandait le général Saint-Cyr. Cette manœuvre, habilement combinée, eût été la ruine complète de l'armée républicaine si elle avait pu être rigoureusement exécutée; mais, bien qu'elle échouât sur divers points, elle n'en décida pas moins la victoire en faveur de l'ennemi, grâce à la supériorité du nombre, car les Français combattaient alors un contre deux. Les généraux Grouchy, Pérignon et Partonneaux firent sur le champ de bataille des prodiges de valeur, qui frappèrent d'admiration les ennemis eux-mêmes. Pérignon, criblé de blessures, ayant reçu trois coups de sabre au bras et neut sur la tête, sur le point d'être écrasé sous les pieds des chevaux, eut encore la présence d'esprit de saisir de la seule main qui lui restait libre la queue du cheval d'un cavalier russe, dont le mouvement le releva. Le Russe le prit alors en croupe et le conduisit à la tente de ses officiers, où lui furent prodigués tous les soins que des ennemis généreux ne refusent jamais au courage. Grouchy, de son côté, avait déployé une valeur presque humaine et, cependant, après avoir lutté jusqu'à dans la nuit, il avait dû rendre sa vaillante épée aux Autrichiens; il n'avait pas reçu moins de quatorze blessures. La nuit seule put arrêter la fureur des combattants. Depuis longtemps on n'avait pas vu de bataille plus acharnée. Souvarow, qui avait assisté aux spectacles les plus affreux que la guerre puisse offrir, avoua qu'il n'avait jamais vu de journée aussi sanglante et aussi terrible. « Cette victoire nous a coûté bien cher, » écrivit le général Mélas à la cour de Vienne. En effet, l'armée austro-russe eut, dans cette journée, 10,000 hommes tués, 7,000 blessés, et laissa 2,000 prisonniers entre nos mains. Les pertes de l'armée française ne furent pas proportionnellement aussi considérables, parce qu'elle occupait des positions défensives que l'ennemi dut acheter au prix du sang.

NOVI-AZAR ou JENI-AZAR, ville forte de la Turquie d'Europe (Bosnie), ch.-lieu du sangiac de son nom, à 213 kilom. S.-O. de Bosna-Séral, sur le Kachka. Résidence d'un pachà; évêché catholique. Usines, sources thermales. Cette ville est défendue par une citadelle qui en fait une des places fortes les plus importantes de l'empire.

NOVI (PAOLO DE), doge génois, décapité en 1507. Au commencement de cette même année, les Génois résolurent de s'affranchir de la domination française, et, comptant sur l'appui de l'Allemagne, ils chassèrent Fieschi, gouverneur de l'Etat au nom de la France. Le mouvement était essentiellement populaire (la noblesse et le commerce avaient quitté la ville) et le peuple, livrés à ses sentes fureurs, nomma huit tribuns parmi lesquels figurait Paolo de Novi, dont les historiens contemporains vantent le caractère, l'intégrité, l'intelligence et le courage. Louis XII invita les Génois à rentrer dans le devoir. Ceux-ci répondirent à son injonction par le siège de Moncape. Le roi de France passa alors les Alpes, battit les Génois à Poldevera

et s'empara de Gènes malgré la résistance acharnée de Paolo de Novi. Le vaincu, qui s'était embarqué pour se réfugier dans les Etats romains, fut jeté en Corse par la tempête et livré au vainqueur qui le fit décapiter en même temps que Démétrius Giustiniani, autre chef de la révolte.

NOVICE adj. (no-vi-se — lat. *novitus*; de *novus*, nouveau). Qui n'est point encore exercé, qui se livre depuis peu à un travail, une occupation, une industrie : *D'un voleur novice*, *la prison fait un expert*. (L.-J. Lar-cher.)

« ... Un auteur novice à répandre l'encens, Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage, Donne de l'encensoir au travers du visage. »

BOILEAU.
« Qui manque d'expérience, qui est nouveau dans les choses de la vie. *L'homme arrive novice à chaque âge de la vie*. (St-Beuve.)

Qu'une femme coquette est facile et crétule ! Mais qu'un amant novice est fade et ridicule !

DESTOUCHES.
L'art de pleurer est un talent Que la femme la plus novice Possède à fond, et que souvent Elle entretient par l'exercice.

DEMOUSTIER.
« Se dit des membres et des organes qui ne sont point exercés à certaines fonctions, à certain usage auquel on les emploie : *Un bras novice*. *Une voix novice*.

Jamais aucune main, sur la harpe sonore, N'a guidé dans mes jeux ma main novice encore. »

LAMARTINE.
« Se dit aussi d'une âme ou d'une faculté qu'on n'a point accoutumée à certains actes : *Une intelligence novice à raisonner*.

D'accord, ton cœur novice à l'infidélité, Par le commerce humain n'est par encore gâté. »

REGNARD.
— Par ext. Candide, innocent : *Une jeune fille novice*.

Guillaume, enfant de chœur, prête sa main novice. »

BOILEAU.
— *N'être pas novice*, Avoir beaucoup d'habileté, d'adresse, de finesse : *Il n'est pas novice au jeu*.

— Substantif. Jeune religieux, jeune religieuse qui prend part aux exercices du couvent, sans avoir encore prononcé ses vœux : *Un novice*. *Une novice*. *Le maître, la maîtresse des novices*.

— Loc. fam. *Ferveur de novice*, Ardeur qu'on montre généralement au début, et qui s'éteint rapidement.

— Prov. *Il n'est ferveur que de novice*, Le moment où l'on montre le plus d'ardeur à une chose, c'est lorsqu'on commence à s'y livrer : *Nous sommes fort édifiés de la dévotion de la petite Madeleine; vous voyez bien qu'il n'est ferveur que de novice*. (M^{me} de Sév.)

— s. m. Antiq. rom. Jeune soldat nouvellement enrôlé.

— Hist. Jeune homme qui aspirait à la chevalerie.

— Mar. Apprenti marin, qui a seize ans au moins, et qui n'est point encore matelot.

— Encycl. On donne le nom de *novice* à toute personne des deux sexes qui aspire à faire profession de l'état religieux. On appelle noviciat le temps que l'aspirant religieux s'exerce aux devoirs et aux charges de la profession qu'il veut embrasser. L'épreuve du noviciat suppose que l'Eglise qui l'impose laisse la volonté des aspirants complètement libre, et que, dans un sentiment maternel, elle veut, avant de les enchaîner complètement, leur faire connaître les devoirs de la profession qu'ils désirent prendre. Aussi le concile de Trente a chargé particulièrement les évêques de veiller au maintien des anciens canons, qui défendent que personne entre dans l'état religieux sans une vocation libre et solide, sans la connaissance des obligations de cet état. Peut-on dire que ces canons sont toujours scrupuleusement exécutés ? Personne n'a-t-il jamais été mis malgré lui dans un monastère ? C'est une question que nous posons et que nos lecteurs résoudront.

Novice (LE), roman par M^{me} de Bawr (Paris, 1829). Un chevalier bourguignon, le sire d'Ingelcourt, blessé à Crécy, promit à Dieu que si jamais il revoit son manoir, il consacrerait à la vie religieuse l'enfant que sa femme portait dans son sein. A peine avait-il fait ce vœu qu'il reçut du secours. En retournant en Bourgogne, sire Urbain souhaitait de toute son âme que sa femme lui eût donné une fille, afin d'avoir moins de regret. Mais son désir ne fut pas exaucé; la dame d'Ingelcourt était accouchée d'un beau garçon, que sire Urbain ne pouvait regarder sans désespoir. Ce fut encore bien pis quand il fallut tout avouer à la mère. La douleur qu'elle en eut fut si grande, que sire Urbain se vit obligé de promettre que le petit Robert ne se ferait moine qu'à vingt ans.

Au moment où le roman commence, Robert n'a pas encore vingt ans. Il a été élevé dans l'abbaye de Saint-Paul, pour qu'il fût préparé à l'accomplissement de son vœu; mais le dernier descendant des nobles sires d'Ingelcourt ne regarde la vie monastique qu'avec dégoût, et une occasion se présente bientôt pour lui de révéler ses véritables pen-

chants. Après le traité de Brétigny, une compagnie de *lard-venus* se répand dans les environs de Châlons et attaque le couvent de Saint-Paul. Le timide troupeau des moines s'effraye; Robert seules défend, mais le couvent est pris et pillé, et Robert est obligé de se réfugier à Lingecourt, où les *lard-venus* ont établi leur quartier général. On devine l'impression que ces mœurs rudes et grossières font sur le jeune homme; il se reprend à rêver et à venir mystérieux de liberté, de combats et de gloire, après lequel il aspire depuis si longtemps et qui lui est interdit. En ce moment, le héros du siècle, Du Guesclin, arrive en Bourgogne et persuade aux pillards, aux bandes éparées des *lard-venus* de le suivre en Espagne; Robert, dont Du Guesclin a remarqué l'ardeur et les talents, parvient à obtenir du pape qu'il relève son père du vœu qu'il a fait si imprudemment, et il suit Du Guesclin en qualité d'écuyer.

Ici commence la principale situation du roman. Parmi les *lard-venus*, Robert en a remarqué un, bien jeune et bien timide, qui paraît au milieu de ses compagnons comme un ange au milieu d'un chœur de démons. Il se trouve que ce beau jeune homme est une femme, et Robert devient éperdument amoureux de Julienne, qui, de son côté, n'a fait que languir d'amour depuis qu'elle a vu le novice. Mais cet amour, pour elle, est mêlé de remords. Julienne est mariée; un de ces terribles *lard-venus*, Evard, est son époux. Heureusement, grâce à mille incidents qui seraient trop long d'énumérer et dont le principal est la mort d'Evard, tous les obstacles s'aplanissent, et nous retrouvons Robert et Julienne, revenus d'Espagne après mille dangers et prêts à se marier à Paris. Déjà le deuil de Julienne expire, les bans des nouveaux époux sont publiés, on prépare la salle du festin; dans quelques heures, ils seront unis.

Hélas! on tourne quelques pages et on assiste aux obsèques de Julienne, et l'on voit Robert, plongé dans une morne douleur, prendre le chemin de Cluny pour accomplir le vœu de son père. Par malheur, le roman ne finit pas là; il se traîne encore pendant plusieurs chapitres, où l'intrigue se perd dans trop d'agrandement pour ne pas nuire à l'intérêt. Quoi qu'il en soit, ce livre est remarquable et mérite, à plus d'un titre, le succès qu'il a obtenu. Mme de Bawr n'a pas seulement raconté une histoire émuante, elle a encore tracé, comme d'instinct, avec une grande habileté, les mœurs et les coutumes du xiv^e siècle; elle a su trouver de la chaleur et du coloris pour les peindre; elle a, enfin, en écrivant le *Novice*, fait œuvre d'ingénieux romancier, en même temps que de sérieux historien.

Novice de Palermi (LA), opéra, musique de Richard Wagner; représenté une seule fois, sur le théâtre de Magdebourg, le 29 mars 1836. M. Wagner en a emprunté le sujet à la comédie de Shakspeare : *Measure for measure*. Sa musique se ressentait alors de l'admiration qu'il professait pour celle d'Auber, et son biographe, M. de Gasperini, assure que les mélodies de cet ouvrage sont vives, claires, entraînantes, abondantes et lumineuses. Ainsi soit-il! Comment se fait-il qu'il convienne un peu plus loin dans son récit, que le compositeur eut beaucoup de peine à faire apprendre à ses chanteurs cette musique claire, ces mélodies abondantes et lumineuses; qu'enfin l'ouvrage tomba le plus lourdement possible, puisqu'il ne put se relever? Un des membres de ce novice resuscite toutefois pour reparaitre dans le *Tannhäuser* et retomber de nouveau inanimé. C'est la mélodie claire et lumineuse que répètent, dans l'introduction du troisième acte du *Tannhäuser*, les instruments à vent et à cordes; c'est le chant des pèlerins en présence du saint-père.

NOVICAT s. m. (no-vi-si-a — rad. *novice*). Temps d'épreuve que l'on impose à des novices avant de les admettre à la profession religieuse : *Faire son noviciat*. *Sortir du noviciat* avant la fin de son noviciat. Le surnom *noviciat* est, dans l'administration, ce que le noviciat est dans les ordres religieux, une épreuve. (Balz.) Maison ou partie de maison dans laquelle des novices vivent en commun et séparés des autres religieux : *Entrer au noviciat*. *Bâtir un noviciat*.

— Par anal. Apprentissage d'une profession quelconque; lieu où se fait cet apprentissage : *Le collège est un rude noviciat*. Il y a dans tout noviciat des gaucheries et des inexpériences inévitables. (Ste-Buvee.)

— Par ext. Première épreuve que l'on fait d'une chose qu'on n'avait pas connue, pratiquée : *C'est un étrange noviciat pour une créature comme moi, qui avais passé ma vie dans une parfaite santé*. (Mme de Sév.) « Temps d'épreuve par lequel on se prépare à quelque chose : *La vieillesse est une sorte de noviciat de la spiritualité*. (Mme Swetchine.)

— Fig. Préparation, expérience préalable : *Il faut, en Autriche, pour que les innovations réussissent, qu'elles subissent un long noviciat d'expériences et d'essais*. (St-Marc Girard.)

NOVIDUIS (Ambroise), littérateur italien, né à Firenze, royaume de Naples. Il vivait au xvi^e siècle. On sait seulement qu'il séjourna à Rome la majeure partie de sa vie, qu'il cultivait assidûment la poésie latine et qu'A-

lexandre Farnèse l'honorait de sa protection. On cite de lui : *Consolato ad Romanos* (Rome, 1538, in-12); *Sacrorum festorum libri XII* (Rome, 1547, in-40).

NOVIGENTUM, nom latin de NOBENT et de SAINT-CLOUD.

NOVIKOF (Nicolas-Ivanovitch), littérateur russe, né près de Moscov en 1744, mort en 1818. Il abandonna le métier des armes pour fonder un journal périodique, intitulé *Zhivopisetz* (le Peintre), qui obtint un grand succès. En 1769, Novikof s'établit à Moscou, où il devint directeur de la *Gazette de Moscou*, imprimeur, libraire, et publia un grand nombre de livres utiles et à bon marché. Lorsque la Révolution française éclata, des dénonciateurs présentèrent Novikof comme un révolutionnaire dangereux à l'impératrice Catherine, qui lui avait accordé jusque-là sa protection. Arrêté et jeté en prison (1792), le journaliste ne recouvra la liberté qu'à l'avènement de Paul I^{er}. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'un dictionnaire des auteurs russes et Ancienne bibliothèque russe* (19 vol. in-8°), précieuse collection de documents.

NOVILLO s. m. (no-vil-lo). Nom que l'on donne aux bœufs d'un an, dans le Pérou.

NOVIODUNUM, ville de la Gaule Lyonnaise Ire, aujourd'hui NEVERS. Ville de la Gaule Belgique Ile, aujourd'hui Soissons. « Enfin, ville des Helvétiens, Grande Séquanaise, aujourd'hui Nyon.

NOVIOMAGUS ou **NEOMAGUS**. Ce nom était commun à plusieurs villes de la Gaule. Il désignait : dans la Belgique Ile, chez les Véromanduans, une ville qui porte aujourd'hui le nom de NOYON; dans la Germanie Ile, chez les Bataves, la ville moderne de NIMÈGUE; dans la Germanie Ire, celle de SPIRE; dans la Lyonnaise Ile, chez les Lexoviens, celle de LISIEUX. Enfin, Noviomagus était le nom d'un ancien emporium des Bituriges Vivisques, situé vers l'embouchure de la Gironde et dont l'emplacement est recouvert par les flots de l'Océan.

NOVIOMAGUS (Jean), savant allemand. V. BRONCHORST.

NOVION-PORCIEN, bourg de France (Ardenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Reims, sur la rive droite de l'Aisne et près du canal des Ardennes; pop. aggl., 1,070 hab. — pop. tot., 1,097 hab. Filatures importantes. Novion-Porcien, ch.-l. d'un ancien comté, était fortifié et avait un château remarquable, bâti sur un rocher escarpé avec double enceinte, fossés, souterrains et plusieurs tours; il ne subsiste que des vestiges insignifiants de cette forteresse féodale.

NOVION (POTIER DE), magistrat, membre de l'Académie française. V. POTIER.

NOVISSIMA VERBA (*Dernières paroles*). Ces deux mots désignent ordinairement, dans les auteurs anciens, les dernières paroles d'un mourant. Ils ont un autre sens dans un vers de Virgile (*Enéide*, liv VI, v. 231) :

Lustravique viros, dixique novissima verba.

Il s'agit ici d'une cérémonie funèbre; le prêtre jette sur les assistants l'eau lustrale et prononce les dernières paroles, c'est-à-dire les derniers adieux : c'était le mot *vale*, adieu! répété trois fois.

« Nous savons quelle circonstance particulière, quel site, quel état de l'âme, quel spectacle, quelle joie ou quelle douleur a provoqué chacune de ces *Méditations* de Lamartine, qui ont été les *novissima verba* de la poésie moderne. »

EDMOND TExIER.

« Le cinquième acte de *Macbeth* nous paraît le plus véritablement beau, justement parce qu'il ne présente pas autant d'appareil scénique que le second et le troisième. Les derniers moments, les *novissima verba* de *Macbeth*, offrent un spectacle plein de grandeur. Ainsi la torche ardente redouble d'éclat avant de s'éteindre. »

J. JANIN.

NOVISSIMÉ adv. (no-vi-si-mé — lat. *novissimus*, même sens). Fam. En dernier lieu; tout récemment : *NOVISSIMÉ, il en creva*. Cela est arrivé tout NOVISSIMÉ.

J'en ai novissimé produit trois tour à tour.

LA FONTAINE.

Il Peu usité.

NOVIUS (Quintus), poète comique latin qui vivait du temps de Sylla, au commencement du i^{er} siècle avant J.-C. Ses atellanes, qui jouèrent longtemps d'une grande réputation, sont souvent citées par les grammairiens. Quant à ses comédies, elles étaient conçues d'après les règles du théâtre grec. De ses nombreuses pièces, il ne nous reste que des fragments précieux pour l'histoire de la langue latine et qui ont été recueillis par Nonius Marcellus.

NOVOISILZOFF (Nicolas), homme d'Etat russe, né en 1770, mort en 1838. Il appartenait à une ancienne famille et fut élevé avec les grands-ducs Alexandre et Constantin à la cour de Catherine II. Après l'avènement d'Alexandre au trône, il parvint rapidement à une grande influence et fut, avec Stroganoff et Czartoryski, l'un des hommes d'Etat introduire en Russie le gouvernement consti-

tutionnel. A l'instigation de Czartoryski, il reçut, en 1803, la mission apparente de chercher à rétablir la paix entre Napoléon et l'Angleterre; mais il était chargé, en réalité, de provoquer la formation d'une nouvelle coalition contre la France. Cependant, comme il ne put décider la Prusse et les petites cours allemandes à y entrer, il fut rappelé de Berlin par Alexandre, qui, dès lors, ne l'employa plus à des missions diplomatiques. Il demeura, cependant, attaché à la personne de l'empereur et devint, en 1814, membre du gouvernement provisoire de Varsovie. En cette qualité, il mit tant d'ardeur, de cette époque, à détruire la nationalité polonaise, que les Polonais l'ont toujours regardé comme le premier auteur de tous leurs maux, depuis qu'ils étaient retombés sous le joug russe. En 1821, il dénonça à l'empereur l'université de Vilna comme un foyer d'idées révolutionnaires; cette dénonciation eut pour résultat la destitution de Czartoryski, qui était curateur de cette université, et l'emprisonnement d'un grand nombre de jeunes Polonais, dont les uns furent envoyés en Sibérie et les autres dans les colonies militaires. En 1822, Novosilzoff fut nommé commissaire général russe dans le royaume de Pologne et dirigea comme tel tous les actes du gouvernement, auxquels le prince Constantin ne fit que prêter son nom. Devenu odieux à tous les Polonais, il fut assez heureux pour se dérober à leur vengeance lors des soulèvements de 1830 et revint à Saint-Petersbourg, où il fut nommé membre, puis, en 1834, président du conseil d'Etat. Il reçut, en outre, l'année suivante, le titre de comte. En 1838, l'état de sa santé le força de renoncer à la vie publique, et il mourut à la fin de la même année.

Novum organum ou *Méthode pour l'interprétation de la nature*, traité philosophique de François Bacon (Londres, 1620, 1 vol. in-fol.). Le *Novum organum* était la deuxième partie de la *Grande restauration des sciences* dont Bacon avait conçu le plan. Dans cet ouvrage, qui parut en 1620, le philosophe anglais exposa d'une façon brillante les règles de la méthode analytique expérimentale et inductive. « Pendant toute la durée de l'antiquité et du moyen âge, la science, dit M. Charles Renouvier, avait été déduite par procédé syllogistique de principes souvent vagues, quelquefois arbitraires et particuliers à tel ou tel savant, que l'autorité et les préjugés perpétuaient ensuite indéfiniment. C'est pour cette raison que Bacon attaqua le syllogisme, qui n'est, dit-il, d'aucun usage pour inventer ou vérifier les premiers principes des sciences, qui peut tout sur les opinions, rien sur les choses mêmes, sur lequel on ne peut rien bâtir de solide. » Le *Novum organum* se divise en deux livres. Dans le premier, Bacon fait une critique aussi spirituelle que neuve de tous les préjugés scientifiques : de la énumération des fantômes ou des idoles qui obsèdent l'esprit humain; il distingue ces fantômes par les quatre dénominations suivantes : *fantômes de race, fantômes de l'antre, fantômes de la place publique, fantômes de théâtre*. Les *fantômes de race* ont leur source dans la nature même de l'homme; c'est un mal inhérent à la race humaine, un vrai mal de famille. L'entendement humain, semblable à un miroir faux fléchissant les rayons qui jaillissent des objets et mêlant sa propre nature à celle des choses, gâte, tord, pour ainsi dire, et défigure toutes les images qu'il réfléchit. L'œil de l'entendement n'est point un œil sec, mais un œil humecté par les passions et la volonté, ce qui enfante des sciences arbitraires et toutes de fantaisie; car plus l'homme souhaite qu'une opinion soit vraie, plus il y croit aisément. Entre autres tendances de l'esprit, il faut remarquer celle de rendre les choses plus d'ordre, d'uniformité, de régularité qu'il n'y en trouve en effet, de s'attacher obstinément aux idées qui plaisent soit comme généralement reçues, soit comme agréables en elles-mêmes, et de ne point apercevoir ou de dédaigner les faits qui viennent contredire ces opinions favorites; d'être plus affecté et plus entraîné par les preuves affirmatives que par les négatives, de porter dans la recherche des causes un ardeur qui ne sait point s'arrêter, de préférer de vaines abstractions à ce qu'on peut appeler la dissection de la nature. Les conceptions des sens, aussi bien que des relations à l'homme et non des relations à l'univers. Toute véritable interprétation de la nature ne peut s'effectuer qu'à l'aide d'observations convenables et appropriées à ce dessein; le sens ne doit être fait juge que de l'expérience, et l'expérience seule doit juger de la chose même. Les *fantômes de l'antre* sont ceux de l'homme individuel; car, outre les aberrations de la nature humaine prise en général, chaque homme, dit Bacon, a une sorte de caverne, d'antre individuel, qui rompt et corrompt la lumière naturelle, en vertu de différentes causes, telles que la nature propre et particulière de chaque individu, l'éducation, l'autorité des personnes qu'on admire et qu'on respecte, etc. Les *fantômes de la place publique* ont leur source dans la communication qu'il s'établit entre les différentes familles du genre humain. Les hommes s'associent par des discours, et les mots qu'ils emploient sont le plus souvent très-loin d'être exacts et précis; de là de stériles et innombrables disputes,

malgré le soin que prennent les savants de multiplier les définitions et les explications. Les *fantômes de théâtre* naissent des systèmes de philosophie qui ont été successivement inventés et adoptés. Bacon leur donne ce nom de *fantôme de théâtre*, parce qu'il les compare à autant de pièces de théâtre que les divers philosophes ont mises au jour et sont venus jouer l'un après l'autre, et qui présentent à nos regards autant de mondes imaginaires et vraiment faits pour la scène. Après avoir fait l'analyse et la classification des fantômes, Bacon examine et montre par quelles causes les nations se sont attachées durant tant de siècles à ces différentes espèces de préjugés. Il voit ces causes dans la brièveté des époques qui ont été favorables à la culture des sciences, dans le peu d'hommes à qui il a été possible de s'en occuper et de leur consacrer un temps sérieux, dans le rang inférieur que la considération publique assignait à la philosophie naturelle; dans le respect que les hommes ont pour l'antiquité, l'autorité des maîtres et l'opinion publique, respect « qui les a, pour ainsi dire, cloués à la même place, comme s'ils étaient enchanterés »; enfin, dans la superstition, qui s'est toujours montrée l'adversaire de la philosophie naturelle. Les hommes pourront espérer de grands progrès dans les sciences lorsque, dans leurs observations, ils prendront l'habitude de compter, de peser, de mesurer, de vérifier avec une sage défiance; lorsqu'ils joindront à l'histoire naturelle une infinité d'expériences « qui, bien que n'étant par elles-mêmes d'aucun usage, ne laissent pas d'être nécessaires pour la découverte des causes et des axiomes »; lorsque, par la véritable échelle, c'est-à-dire par des degrés continus, ils sauront monter des faits particuliers aux axiomes du dernier ordre, de ceux-ci aux axiomes moyens, lesquels s'élèvent peu à peu les uns au-dessus des autres, pour arriver enfin aux plus généraux de tous; enfin quand, las de faire tous précisément les mêmes choses, ils sauront partager entre eux le travail.

Dans le second livre du *Novum organum*, Bacon passe à l'examen de l'art même et à la vraie méthode d'interpréter la nature. C'est la partie positive de l'ouvrage. Nous y apprenons qu'il faut « analyser et décomposer la nature, non pas à l'aide du feu matériel, mais à l'aide de l'esprit, qui est comme un feu divin; c'est-à-dire procéder par des *exclusions* successives, de telle sorte que « toutes les opinions volatiles s'en allant en fumée laissent au fond du creuset la forme affirmative, véritable, solide et bien limitée. » Bacon comprend ensuite les exemples de faits sous vingt-sept noms, savoir : 1° les exemples solitaires; 2° les exemples de migration; 3° les exemples ostensifs; 4° claudicans; 5° concrets; 6° conformes; 7° monodiques; 8° les exemples de déviation; 9° de limite; 10° de puissance; 11° d'accompagnement; 12° d'exclusion; 13° les exemples subjonctifs; 14° les exemples d'alliance; 15° les exemples cruciaux; 16° les exemples de divorce; 17° de la porte; 18° de citation; 19° de route ou de passage; 20° de supplément; 21° de dissection; 22° de radiation; 23° de cours; 24° les doses de la nature; 25° les exemples de lutte ou de prédominance; 26° les exemples polychrestes; enfin, 27° les exemples magiques. « L'avantage d'une semblable classification des faits, dit J.-F.-W. Herschel, m'a toujours semblé plus apparent que réel. » En effet, il n'est pas nécessaire de ranger un fait dans un système pour en sentir la portée et pour savoir de quel usage il doit être dans l'induction. Après la classification des faits devaient venir huit autres chapitres que l'auteur a indiqués, mais qu'il n'a pas traités, savoir : 1° des appuis de l'induction; 2° de la rectification de la méthode; 3° de la variété des recherches; 4° des exemples pris dans la nature et de ce qui concerne la recherche; 5° des bornes de la recherche; 6° de l'application à la pratique; 7° des préparatifs de la recherche; 8° enfin, de l'échelle ascendante et descendante des axiomes. Ainsi le *Novum organum* est resté inachevé.

NOVAÏRI ou **NOVAÏRI** (Schéhab-Eddyn-Ahmed-ibn-Abdullah, dit), surnommé aussi *Bécri*, *Talmi*, *Kendi*, historien et juriste consulté arabe, né à Taber (haute Egypte) vers 1280 de notre ère suivant les uns, suivant d'autres à Al-Noumair (province de Bahné), d'où le surnom de *Novaïri*, mort en 1332. On ne sait rien de sa vie et il ne reste de ses œuvres qu'un seul ouvrage, une encyclopédie historique, portant pour titre : *Viyaouj al-ahad*, *fi fann al-ahad* (tout ce qu'on peut désirer savoir touchant les diverses branches des belles-lettres). C'est un livre précieux dont tous les savants d'Europe ont extrait, analysé ou traduit les parties qui leur semblaient le plus dignes d'intérêt, au point de vue particulier de chacun d'eux. Novaïri, du reste, paraît avoir été très-versé dans les connaissances spéciales du droit musulman, puisqu'il fit jusqu'à huit copies du *Sahih* ou recueil de traditions du savant Bokhari; on prétend que chacun de ces exemplaires lui fut payé 1,000 pièces ou drachmes d'argent, c'est-à-dire de 400 à 500 francs. L'encyclopédie de Novaïri est divisée en cinq parties (*fiann*) et chaque partie subdivisée en cinq livres : le tout forme la matière de dix volumes, dont quelques-uns se trouvent à la

Bibliothèque nationale à Paris. Reiske a publié un aperçu de cette vaste composition dans ses *Prodromata ad hadji-khalifæ tabulas*, imprimées à la suite de la *Description de la Syrie* d'Aboufêl (Leipzig, 1766, in-4°). Il en a paru des extraits dans les *Monumenta vestustiora Arabum* d'Albert Schultens (Leyde, 1740, in-4°), et dans son *Historia imperii vesteriswici Jotacidarum in Arabia felici* (Harderwyck, 1766). Ce sont quelques poésies et quelques fragments relatifs à l'histoire des anciens Arabes. On en trouve également des extraits dans les *Berhens enfricana historis Arabum* de Eichhorn (Göttinge, 1776, in-8°); dans les *Addimenta ad historiam Arabum ante islamismum*, ex *Noveborio excerpta* de Rasmussen (Copenhague, 1821, in-8°), et dans les *Annales islamismi, sive tabulæ synchronistica-chronologica chalforum* (Copenhague, 1825, in-4°). Le chanoine Gregorio Rosario a traduit enfin, en italien, tout ce qui regarde la Sicile sous la domination arabe, dans la *Collezione di cose arabe-siciliane* (Palermo, 1790); Cassini a traduit en français tous ces mêmes passages à la suite du *Voyage en Sicile, dans la Grande-Grèce et au Levant* du baron de Riedesel (Paris, 1802); Noël des Vergers, dans son *Histoire de la Sicile sous les Aglabides*, a publié, en arabe et en français, tout ce qui concerne les princes de cette dynastie (Paris, 1841, in-8°), et Mac Glukhin Kane a joint, comme appendice, à la traduction des *Berhens d'Afrique* de Ibn Khaldoun, quelques-uns des chapitres de Noyawri où il est question de l'Afrique septentrionale (Alger, 1853 et suiv., 4 vol. in-4°).

NOWODWORSKIE s. f. (no-vo-dvor-ski — de *Nowodvorski*, sav. russe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des agrostoides, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

NOVOPOLSKI (W.), en latin *Novocampianus* Althierus, célèbre physiologiste et théologien polonais, né à Nowopol en 1508, mort en 1558. Également versé dans la connaissance de la médecine, de la philosophie, de la théologie et des lettres, il s'adonna à l'enseignement à Cracovie, après être entré dans les ordres, et devint précepteur de Jean-Sigismond, qui fut roi de Hongrie. Parmi ses très-nombreux ouvrages, nous citerons : *Fabricatio hominis à Ciceroe libro secundo de Natura deorum descripta* (Cracovie, 1551, in-8°), livre très-estimé; *De potestate gemina qua regitur mundus* (Cracovie, 1555, in-8°); *De corruptissimis hujus seculi moribus* (Cracovie, 1557, in-8°); *Assertiones quorundam qui inter ceteros non paucas affirmant charitatem non esse majorem seu præstantiorem fidem in hac vita* (Cracovie, 1555, in-4°); *Apologia pro catholica fide* (Cracovie, 1559, in-4°), important ouvrage dédié à Jean-Sigismond, roi de Hongrie.

NOVRE-ATOU, dieu égyptien, fils de la déesse Pacht et l'un des quarante-deux assesseurs d'Osiris au tribunal infernal. Il est représenté coiffé d'une fleur de lotus d'où sortent deux longues plumes. Parfois, il est debout, les deux pieds posés sur deux lions; parfois aussi, on le représente à côté de sa nièce.

NOXAL, ALE (no-kzal, a-le — lat. *noxalis*; de *nox*, dommage, mot qui se rapporte au même radical que *nocere*, nuire, savoir la racine sanscrite *naç*, périr et détruire). Dr. rom. Se dit d'un abandon qui a causé un dommage : *Abandon NOXAL*.

NOY (William), jurisconsulte anglais, né en 1577, mort en 1631. Député au Parlement vers la fin du règne de Jacques I^{er}, il se montra ardent adversaire des prérogatives royales et le défenseur de la cause du peuple jusqu'au jour où Charles I^{er} le nomma attorney général. Noy abandonna alors la cause qu'il avait servie et rédigea l'ordonnance du *Ship money* (taxe sur la construction des vaisseaux), qui devait avoir de désastreuses conséquences. C'était un juriste de talent, dont les principaux ouvrages sont : *Traité des principes et des maximes des lois anglaises* (1641); le *Parfait notaire* (1655); le *Parfait jurisconsulte* (1661); *Traité des droits de la couronne* (1715), etc.

NOYABLE adj. (noi-ia-ble ou no-ia-ble — rad. *noyer*). Qui mérite d'être noyé; qui mérite la noyade : *Ne boire que de l'eau et avoir le vin en haine est pure hérésie NOYABLE*. (Bér. de Verville.)

NOYADE s. f. (noi-ia-ye ou no-ia-ye — rad. *noyer*). Action de noyer quelqu'un; se dit surtout lorsqu'on noie plusieurs personnes à la fois : *LES NOYADES de Carrier*. *Le supplice de la NOYADE*.

— Fig. Déconfort, perte de la fortune ou du crédit : *Maupereus crut Fleury fini et Chauvelin possible; il avait vaillamment aidé à la NOYADE de celui-ci*. (Michelet.)

— Encycl. L'idée de jeter à l'eau les gens dont on veut se débarrasser est si naturelle que la *noyade*, comme supplice, doit avoir existé de tout temps. Aussi cette peine légale a-t-elle fait partie du code criminel d'un grand nombre de nations anciennes et modernes. Les Latins ont pratiqué la *noyade* des premiers temps de leur histoire. Ainsi Turnus d'Aerodius d'Ardennes qui était dévot contre l'arrogance de Targuin le Superbe, méconnaissantement accusé par ce prince d'avoir voulu l'assassiner, fut, en 515 av. J.-C., « condamné,

dit Tite-Live, à périr d'un nouveau genre de supplice : on le couvrit d'une claie chargée de pierres et on le noya dans les eaux de Ferentina. » Dans son plaidoyer pour Sextus Roscius, Cicéron s'écrie : « Nos pères ont imaginé un supplice réservé aux seuls parricides, afin que la rigueur du châtiment détournât du crime ceux que la nature ne pourrait retenir dans le devoir : ils ont voulu qu'ils fussent coulés vivants dans un sac de cuir et jetés ainsi dans le Tibre. » L'empereur Justinien, dans ses *Institutes* publiées en 529, rappelle encore cet antique usage emprunté à la législation des Douze Tables. « Ce ne sera ni par le glaive, ni par le feu, dit-il, ni par aucune autre peine ordinaire, que le coupable sera puni; mais, coulé dans un sac avec un chien, un coq, une vipère et une guenon, il sera jeté dans la mer ou dans le fleuve voisin, afin que tous les éléments commencent à lui manquer même avant sa mort, que le ciel soit dérobé à ses yeux et la terre à son cadavre. » (*Institutes*, liv. IV, tit. xviii, § 6.)

Un fait singulier, c'est qu'à toutes les époques de l'antiquité la *noyade* a été considérée comme une mort infamante, comme une sorte de supplice plus honteux et plus redoutable que tous les autres. Un Romain ne craignait rien tant que de périr dans un naufrage. Cette crainte superstitieuse s'explique par l'idée que les anciens s'étaient faite de la sépulture, absolument indispensable, selon eux, pour être admis dans le royaume de Pluton, et dont ceux qui se noient sont presque toujours privés. Cette peur puérile de la *noyade* passa des païens aux chrétiens; on en a la preuve bien remarquable dans ce fait que, dans les récits imaginaires qu'on appelle les *Actes des martyrs*, les puissances célestes interviennent constamment pour soustraire les confesseurs au bûcher et à la *noyade*, et les laissent tranquillement périr par le glaive ou par la dent des bêtes. C'est qu'il faut avant tout assurer aux martyrs une sépulture chrétienne, pour faciliter leur résurrection. Comment, en effet, retrouver des corps consumés par le feu ou dévorés par les monstres de la mer? Les chrétiens modernes comptent sur la toute-puissance de Dieu pour retrouver leurs restes; mais ils ne se doutent pas que l'importance qu'ils donnent eux-mêmes à la sépulture est un souvenir affaibli des précautions que prenaient leurs ancêtres afin de conserver leurs cendres intactes pour le jour du jugement.

Chez les Burgondes, on noyait les femmes adultères dans la boue. En Angleterre, on noyait les voleurs dans un fossé plein d'eau. Aujourd'hui encore, la femme infidèle est, chez les mahométans, mise dans un sac et jetée à la mer. En France, la *noyade* paraît avoir été surtout pratiquée au xiv^e, au xv^e et au xvi^e siècle, parfois pour des délits d'une nature assez singulière, comme en fait foi une ordonnance du prévôt de Paris, publiée le 25 juin 1493, enjoignant « de par le roy et mondit sieur le prévost de Paris, à tous les malades « de la grosse vérole », tant hommes que femmes, « que, incontinent après ce présent cry, ils vident et se départent de ladite ville et faubourgs de Paris, et s'envoient lesdits forains faire leur résidence ex pays et lieux dont ils sont natifs, et les autres hors ladite ville et faubourgs, sur peine d'être jetés en la rivière, s'ils y sont pris le jour d'aujourd'hui passé, et enjoint-on à tous commissaires, quarteniers et sergents prendre ou faire prendre ceux qui y seront trouvés, pour en faire l'exécution. » (*Recueil des anciennes lois françaises*, t. XI, p. 213. Ce touchant les vérolés et les gonorrhéiques.) Mais ce fut principalement sous la minorité de Charles VI qu'on usa et abusa des *noyades* à Paris. L'autorité royale, mal établie en ce moment, ne se sentait pas la force nécessaire pour sévir par les voies légales contre les innombrables séditions que contenait la capitale; mais la police du temps veillait très-activement sur eux, et, par ordre supérieur, un certain nombre de suspects, lestement enlevés par les archers royaux, étaient chaque soir jetés au fleuve dans des sacs de cuir qui portaient cette étrange étiquette : « Laissez passer la justice du roi. » On pourrait croire à une saillie ironique; mais c'était une simple précaution prise vis-à-vis de ceux qui eussent été tentés d'opérer le sauvetage de la victime. Ce fut encore au supplice de la *noyade* que fut condamné par Henri IV, jugeant sur l'avis de son conseil, le 2 août 1589, un jacobin du nom de Leroi, coupable d'assassinat sur la personne du commandant de Guitannes. L'arrêt fut exécuté à Saint-Cloud deux jours après.

Ce supplice a disparu depuis longtemps de notre législation criminelle, et il n'apparaît dans notre histoire que comme mesure d'exception, tel qu'on le pratiquait sous Charles VI. La *noyade* par raison d'État, si souvent appliquée par nos rois, apparaît une fois, et d'une manière épouvantable, sous la Révolution. On se rappelle avec horreur les *noyades* de Carrier, à Nantes, *noyades* dont l'esprit de parti s'est plu à exagérer le nombre, mais dont on ne saurait nier la réalité. On sait comment opérait le farouche proconul : un bateau à fond mobile emmenait les victimes au milieu de la Loire, « ce torrent révolutionnaire »; le fond s'ouvrait subitement et tous les malheureux condamnés étaient précipités à l'eau.

NOYAL-MUZILLAC, bourg de France (Mor-

bihan), cant. de Muzillac, arrond. et à 32 kilom. de Vannes; pop. aggl., 395 hab. — pop. tot., 2,409 hab. Antiquités celtiques et romaines. Dans les environs, chapelle de Brangolo avec restes de vitraux et de piscines de la Renaissance; château de Keralo, flanqué de tourelles du xiv^e siècle.

NOYAL-PONTIVY, bourg de France (Morbihan), cant., arrond. et à 8 kilom. de Pontivy, à 50 kilom. de Vannes; pop. aggl., 668 hab. — pop. tot., 3,288 hab. Fabriques de toiles; minéral de fer. L'église, ornée à l'extérieur de statues et de sculptures diverses, offre à l'intérieur des vitraux à comparaisons variées. Aux environs, fontaine de Sainte-Noyale, but de pèlerinage.

NOYAL-SUR-VILAINE, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Château-Giron, arrond. et à 13 kilom. de Rennes; pop. aggl., 209 hab. — pop. tot., 2,506 hab.

NOYALE ou **NOYALLE** s. f. (noi-ia-le ou no-ia-le). Comm. Toile à voiles, de chanvre écu, très-serrée et très-forte, qui se fabrique anciennement dans plusieurs localités de la Bretagne, et qui était ainsi appelée du nom d'une petite ville des environs de Rennes, Noyale-sur-Vilaine, où il s'en faisait beaucoup : *NOYALE simple, courte, rondelette*. *NOYALE à quatre fils*. *LES NOYALES à six fils de brin*, étaient réservées pour les bâtiments de l'Etat.

— Adjectif. : *Toiles NOYALES*.

NOYALIÈRE s. f. (noi-ia-li-ère ou no-ia-li-ère — rad. *noyer*). Agric. Terrain dans lequel on ensemence des noyaux d'arbres à fruit.

NOYANT-SOUS-LE-LUDE, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Baugé, à 57 kilom. d'Angers, près de la source de la Marcommé; pop. aggl., 678 hab. — pop. tot., 1,508 hab. Carrieres de grès, bois de charpente. Château du Plessis-au-Maire, précédé de magnifiques avenues.

NOYAREY, village et commune de France (Isère), cant. de Sassenage, arrond. et à 18 kilom. de Grenoble, sur le bord d'un torrent appelé le Grand-Ruisseau; 921 hab. L'église a conservé des chapiteaux romans et un clocher du x^e siècle. Noyarey possédait, il y a quelques années, un établissement hydrothérapique. Les environs sont couverts de magnifiques forêts de hêtres et de sapins, de gigantesques escarpements et de belles cascades.

NOYAU s. m. (noi-oi ou no-oi — lat. *nucalis*, amande, mot dérivé de *nux*, nuxis, noix. Il y avait aussi dans l'ancienne langue un mot *noiel*, *noiau*, qui signifiait un noeud et venait du latin *nodellus*, diminutif de *nodus*, noeud). Partie dure et ligneuse qui renferme l'amande ou des amandes de certains fruits : *Fruits à NOYAU*. *NOYAUX de pêches*, d'abricots, de prunes, de cerises, de jujubes. *Casser le NOYAU pour manger l'amande*. *N'y entreprends pas au delà de tes forces : ie jeune chameau ne peut digérer les NOYAUX de dattes dont se nourrit sa mère*. (Max. orient.) *La gourme est moins une maladie qu'une cause fréquente d'accidents auxquels sont sujets les arbres à NOYAU*. (Raspail.)

— Par anal. Partie centrale d'un objet, qui est d'une densité différente de celle de la masse : *L'état de fusion dans lequel la terre se trouvait originairement est encore celui de son NOYAU*. (A. Maury.) *La chaleur vient du NOYAU liquide, incandescent, qui est caché dans les profondeurs du soleil*. (L. Figuier.) *La périphérie du NOYAU métallique du globe est recouverte d'une épaisse écorce de terrain vitrifé*. (Toussnel.) « Amas de matière autre, duquel il s'amoncele d'autres matières, pour former une masse considérable : *Il y a chaque année un résidu ou stock de glace qui forme le NOYAU des glaciers*. (L. Figuier.)

— Réunion de personnes autour desquelles d'autres personnes s'assemblent pour former une réunion, une société : *Un groupe de curieux peut être le NOYAU d'un attroupement séditieux*. Douze apôtres ont été le *NOYAU* autour duquel le christianisme s'est développé.

— Fig. Origine, point de départ : *La vérité est souvent le NOYAU de la fable*. (Turgot.)

— Pop. Argent, richesses : *Il a amassé des NOYAUX*.

— Prov. *Il faut casser le noyau pour manger l'amande*, il faut se donner de la peine pour avoir du profit ou du plaisir.

— Jeux. *Jeu des noyaux*, Jeu qu'on joue avec huit noyaux que l'on jette, et qui sont colorés en blanc d'un côté et en noir de l'autre.

— Archit. Saillie laissée brute pour être travaillée sur place. « Partie intérieure d'une construction munie d'un revêtement : *Le NOYAU en pierre d'un piédestal de marbre*. » Partie centrale autour de laquelle s'enroule un escalier à vis : *NOYAU en pierre, en bois, en fer*. *Le NOYAU suspendu*, Noyau coupé à la hauteur des piliers. *Le NOYAU creux, vide ou à jour*, Noyau cylindrique dont le diamètre est considérable, et qui est évidé à l'intérieur. *Le NOYAU à corde*, Celui dans lequel on a enroulé une sorte de main-courante. *Le NOYAU à coude*, Celui qui a une saillie pour soutenir la main. *Le NOYAU de fond*, Celui qui monte sans solution du rez-de-chaussée au sommet de l'escalier.

— Sculpt. Ebauche d'une figure de plâtre ou de terre.

— Grav. Sorte de bouteille concave.

— Numism. Partie intérieure d'une pièce fourrée, évidée par fraude.

— Techn. Partie d'un tuyau d'orgue qui reçoit l'anche. « Partie pleine dans l'intérieur d'un moule qui, à la fonte, doit produire un vide correspondant. » *Porte-noyau*, Saillie sur le modèle qui ne doit pas être reproduite à la fonte, mais qui indique la place du noyau.

— Comm. Eau, crème de noyau, Liqueur préparée avec les amandes des fruits à noyau.

— Astron. Partie d'une comète plus lumineuse et plus dense, à ce que l'on croit, que le reste de l'astre : *Il est des comètes qui n'ont point de NOYAU*. (Arago.) *Les comètes sont formées d'un NOYAU brillant, environné d'une sorte de brouillard très-transparent*. (A. Maury.) « Partie lumineuse, au milieu d'une des taches du soleil.

— Chim. *Théorie des noyaux*, Nom donné par Laurent à une théorie qui lui servait à grouper les composés organiques.

— Anat. Partie considérée comme l'élément primitif d'une cellule.

— Moll. *Noyau d'olive*, Nom vulgaire des coquilles du genre colombe, et notamment de la colombe rustique.

— Minér. Pierre qui a rempli l'intérieur d'une coquille et s'y est moulée. « Partie centrale d'un caillou, plus dure que le reste de la masse. » Partie centrale d'un cristal, affectant souvent une forme différente de celle du cristal lui-même : *Le cristal se forme par agglomération autour d'un NOYAU*. (Renan.)

— Encycl. Bot. Le *noyau* est la partie interne du périsperme, devenue épaisse, ligneuse et plus ou moins dure; il caractérise les fruits de certains arbres, notamment du groupe des amygdalées. Le *noyau* varie dans sa forme et son aspect extérieur; il peut être globuleux, ovoïde ou aplati, lisse ou rugueux; l'intérieur présente une ou plusieurs loges, et chacune de celles-ci renferme une graine, vulgairement désignée sous le nom d'*amande*; lorsqu'un fruit renferme plusieurs *noyaux*, ils prennent le nom de *nucules*. La partie ligneuse se compose de deux valves plus ou moins intimement soudées, mais qui se séparent facilement par l'action de la germination. Toutefois, comme cette séparation peut rester assez longtemps à s'opérer, on a souvent l'habitude, pour hâter la germination, de casser le *noyau* pour ne semer que l'amande. Mais il y a à cela des inconvénients; si la sécheresse ou l'humidité sont fortes et prolongées, l'amande se dessèche ou se pourrit. Il vaut mieux casser simplement le bout du *noyau*, ou bien le faire tremper dans l'eau pendant quelques jours avant de le semer. Dans tous les cas, on peut avancer que la germination par des arrosages copieux et fréquents. Cette observation s'applique surtout aux graines ou aux *noyaux* apportés de l'étranger; on a vu des *noyaux* de laurier sassafras rester trois ans et jusqu'à cinq ans en terre sans lever. Le *noyau*, pour le botaniste, appartient essentiellement au fruit, dont il forme la partie interne; mais, dans la pratique, on le confond avec la graine; les fruits qui en sont pourvus sont appelés *fruits à noyau*. Il forme une enveloppe protectrice pour l'amande, qu'il empêche de rancir.

— Comm. Crème de noyau. Cette liqueur se prépare avec des amandes amères. Voici comment on procède : on laisse tremper les amandes dans l'eau tiède pendant vingt-quatre heures, puis on les pile. On les met ensuite infuser dans de l'eau-de-vie (1 kilogramme d'amandes dans 4 litres d'eau-de-vie) et on les laisse huit jours dans ce liquide, après avoir soigneusement bouché le vase qui contient le tout. La huitaine expirée, on distille le mélange au bain-marie et on ajoute sirop de sucre composé, pour les proportions d'amandes et eau-de-vie indiquées ci-dessus, de 1 kilogramme de sucre fondu dans une quantité d'eau convenable. Le mélange étant bien fait, on met le liquide en bouteilles.

On prépare également, par des procédés sensiblement analogues, des ratafias de noyau d'abricots et de pêches et des ratafias de noyaux de cerises.

— Techn. Les modèles à l'aide desquels on moule les pièces portent à leur surface des saillies en tous les points où le creux se prolonge jusqu'à l'extérieur; ces saillies ont pour but de former, dans le moule, des vides destinés à recevoir les extrémités des *noyaux*. Pour les pièces cylindriques de petit diamètre, le vide intérieur se réserve au moyen d'un *noyau* rapporté; si, au contraire, ce vide est considérable, le *noyau* se construit en briques recouvertes d'argile, en même temps que le moule, ou après, comme l'on veut, attendu que, avant la coulée, il faut enlever les châssis circulaires superposés pour les sécher. Le moulage des pièces régulières consiste principalement dans la fabrication d'un *noyau*, qu'on peut ou mouler ou tourner, ce qui constitue deux modes d'opérer le moulage. Les moules en terre ne se font que pour des *noyaux* de dimensions excédant 0m,50 à 0m,60; au-dessous, on tourne ces *noyaux* sur un axe en fer forgé, garni de tresses de foin ou de paille, sur lesquelles on applique la terre préparée. Pour faire le *noyau* d'un cylindre de grand diamètre, on commence par bâtir, sur une plate-forme en fonte, un cylindre en briques

avec mortier de terre, creux ou plein, suivant la grandeur du diamètre, et on l'éleve à une hauteur un peu supérieure à celle du cylindre qu'on veut obtenir; on donne à ce cylindre en briques un diamètre inférieur à celui du noyau d'environ 0 m.10, représentant l'épaisseur de la couche de terre dont on enveloppe les briques pour former le noyau définitif. Un axe en fer, s'appuyant sur la plate-forme en fonte et maintenu bien vertical à sa partie supérieure, porte le gabarit qui donne le pourtour exact du noyau, que ce dernier soit tout à fait cylindrique ou bien qu'il présente quelques moulures. Sur la dernière couche de terre, qu'on lisse aussi bien que possible, après avoir laissé sécher le noyau quelque temps, on applique une couche de noir délayé et, par-dessus, du sable fin tamisé. C'est autour de ce noyau ainsi établi que l'on tresse l'épaisseur qui représente exactement l'objet à couler, et à laquelle on donne le nom de *fausse pièce*. Les noyaux cylindriques qu'on fait autour d'un diamètre d'au moins 0 m.05 et une longueur d'au moins 0 m.30. Au-dessous de ces dimensions, on fait de préférence les noyaux en sable dans des boîtes spéciales appelées boîtes à noyaux. Pour faire le noyau au tour, on se sert d'un arbre en fer creux percé de trous, afin de faciliter l'échappement des gaz. Sur cet arbre, placé sur des tréteaux, on applique la terre par couches uniformes, jusqu'à l'épaisseur représentant le diamètre voulu; puis, sur ce noyau séché d'abord, on met une couche de noir délayé pour éviter le durcissement de la fonte. Lorsque le diamètre du noyau dépasse 0 m.12, on met, entre l'argile et l'axe en fer, des tresses de foin ou de paille fortement serrées, et dont le but principal est de présenter un coussin élastique au retrait de la fonte et d'empêcher, par conséquent, la casse, qui, sans cette précaution, arriverait infailliblement avec des gros diamètres.

— Anat. Le noyau est un petit corps ordinairement sphérique, ovale ou lentillaire, dans lequel on distingue une masse et le nucléole. Le nucléole est le noyau du noyau. La masse du noyau est composée de granulations moléculaires grisâtres ou teintées en jaune. Son volume varie de 0 m.m.010 à 0 m.m.020 chez les plantes. Dans les cellules des tissus animaux, ses dimensions varient bien plus, et avec les diverses espèces de cellules. Beaucoup de cellules renferment, d'ailleurs, plusieurs noyaux.

Quelquefois, on trouve des noyaux libres qui constituent à eux seuls des éléments anatomiques. Le noyau, néanmoins, ne préexiste pas nécessairement à l'apparition de la cellule. En général, il apparaît en même temps que la masse cellulaire; quelquefois, il la précède; d'autres fois, il ne naît que quand elle est déjà formée. Quelquefois même, il se résorbe après avoir existé pendant un certain temps et disparaît complètement.

C'est donc une erreur de croire, avec certains physiologistes, que le noyau est la partie mère des cellules.

— Chim. La théorie des noyaux est une théorie inventée par Laurent pour expliquer la constitution des composés organiques. Elle a été adoptée avec quelques modifications par Léopold Gmelin dans son *Traité de chimie* (édition anglaise, t. VII, p. 18). Cette théorie suppose tous les composés organiques formés par certains hydrocarbures fondamentaux contenant un nombre pair d'atomes de carbone et d'hydrogène. Comme un exemple de ces hydrocarbures fondamentaux, on peut citer l'éthylène C_2H_4 , l'amylène C_5H_8 , le benzène C_6H_6 , la naphthalène $C_{10}H_8$. Ces hydrocarbures reçoivent le nom de noyaux primaires. De ces noyaux primaires dérivent des noyaux secondaires qui résultent de la substitution du chlore, du brome, de l'iode, de l'oxygène, du soufre, de l'azote (AzO_4), de l'amidogène AzH_2 , etc., à des quantités équivalentes d'hydrogène. C'est ainsi que l'on dérive les noyaux secondaires C_2H_3Cl , C_2H_3Br , C_2H_3O , C_2H_3S , C_2H_3N , etc., de la naphthalène. En outre, les noyaux primaires et secondaires sont, les uns et les autres, capables de fixer extérieurement certains atomes ou groupes d'atomes toujours en nombre pair. Le résultat de ces additions donne des bases, des éthers, des acides, des alcools, etc. Ainsi, en ajoutant le groupe HO à l'éthylène C_2H_4 , on obtient l'alcool C_2H_5O ; en y ajoutant H_2O , on obtient l'acide $C_2H_4O_2$; en y ajoutant O_2 , on obtient l'aldehyde $C_2H_4O_2$; en y ajoutant O_4 , on obtient l'acide acétique $C_2H_4O_4$, etc. Si maintenant on prend le noyau dérivé oxyéthylène C_2H_3O , on peut, en y ajoutant O_2 , obtenir l'acide oxalique $C_2H_2O_4$; de même le trichloréthylène C_2HCl_3 donne le chloral C_2HCl_3O ; l'amidéthylène C_2H_3N donne l'acide amide dont la formule est $C_2H_3N_2O_2$ et le même amidéthylène C_2H_3N donne l'éthylamine C_2H_5N . Enfin, on admettait que les composés ainsi formés sont capables de s'unir avec d'autres corps tant organiques qu'inorganiques, en formant ce que l'on a appelé les composés conjugués, qui renfermaient les éthers composés et ce que nous appelons encore aujourd'hui des acides conjugués.

La théorie des noyaux n'a été adoptée dans aucun livre en dehors de celui de Gmelin, et l'on doit même regretter que Gmelin l'ait employée comme base de sa classification des substances organiques. Elle est tout à fait ar-

tificielle en effet. Souvent, elle place à côté les uns des autres des corps qui n'ont entre eux que des relations fort éloignées. En outre, elle a le défaut qui, de nos jours, est devenu capital, de faire des composés organiques un groupe de corps tout à fait distincts des composés minéraux, ce qui n'est pas, comme l'ont montré les travaux synthétiques de ces vingt dernières années. Toutefois, comme système artificiel, la théorie des noyaux vaut autant que tout autre système analogue, et elle a pu servir à grouper et à classer les corps organiques dont la composition était bien connue, comme on peut s'en assurer en jetant un regard sur les tableaux qui se trouvent dans le *Traité de chimie organique* de Gmelin. On lui a fait cette objection que, pour qu'un corps pût être classé, il fallait que l'on connût le nombre d'atomes de carbone qu'il renfermait. Cette objection n'a aucune valeur, car il n'est pas de système dans lequel il soit possible de classer un corps dont on ignore la composition. Une objection plus sérieuse, c'est que la théorie des noyaux laissait une foule de corps sans classes. Ce sont ces corps qui forment un appendice dans le livre de Gmelin. Quoi qu'il en soit, la théorie des noyaux, venant après la théorie des types de Dumas et avant la théorie des types de Gerhardt, a été un pas dans cette évolution de la chimie qui a abouti à cette théorie de l'atonicité actuellement en vigueur. Voici ce qu'en disait Gerhardt dans la préface de ce véritable monument auquel il a donné le nom de *Traité de chimie organique*:

« J'essaye, d'ailleurs, dans cet ouvrage, et le lecteur m'en saura gré, je l'espère, de concilier les théories relatives à certaines questions fondamentales sur lesquelles les chimistes sont encore divisés. Je crois être parvenu, en effet, à mettre d'accord les défenseurs des idées dualistiques avec les partisans des types unitaires; en introduisant les notions de série dans les considérations moléculaires, et en remplaçant, dans l'interprétation de beaucoup de phénomènes, la notion générale de combinaison binaire par celle de substitution; je retranche de chacune des doctrines divergentes ce qu'elles ont d'absolu et je les relie entre elles de la manière la plus naturelle. Un type n'est plus pour moi qu'un jalon de série, au lieu d'être un système permanent qui conserve son intégrité, malgré le remplacement de ses composants par d'autres corps, et c'est en ce sens que je rapporte au même type l'acide sulfurique, la potasse, l'alcool, l'éther. Un radical n'est plus pour moi un corps nécessairement isolable. Mes radicaux sont des dérivés d'un même type (type hydrogène ou métal), et, à ce titre, ils sont souvent des êtres doubles, comme le cyanogène qui est du cyanure de cyanogène, ou l'éthyle qui est de l'éthylure d'éthyle. On trouvera la démonstration de ces propositions dans la quatrième partie de l'ouvrage.

« Depuis que la chimie organique s'est scientifiquement constituée, trois hommes éminents ont surtout dirigé le mouvement des esprits dans la recherche des vérités nouvelles: M. Liebig, par sa théorie des radicaux composés; M. Dumas, par sa théorie des types chimiques et mécaniques; et M. Laurent, dont la science déplore la perte récente, par sa théorie des noyaux. Chacune de ces théories a eu ses partisans et ses détracteurs: on a dit sur elles tout ce qui pouvait leur être favorable ou contraire, et cependant aucune d'elles n'a été ni entièrement consolidée, ni entièrement renversée. C'est que chacune de ces théories est vraie dans la limite des faits sur lesquels elle se fonde, et chacune d'elles s'écarte plus ou moins de la vérité dès qu'on dépasse cette limite pour viser à l'absolu... »

Il devait en être de la théorie émise par Gerhardt comme de celles émises par ses trois devanciers. Gerhardt a été le réformateur chimique le plus illustre de notre siècle, et cependant ses modifications si immenses se sont produites dans sa notation et dans sa théorie qu'on peut aujourd'hui considérer la théorie de l'atonicité et la notation actuelle comme tout à fait distinctes de la notation et des théories de Gerhardt, devenues insuffisantes. Ainsi, déjà aujourd'hui, la théorie de l'atonicité paraît avoir dépassé son apogée et marcher vers sa décadence. Les nombreux travaux prouvent que les atonicités *maxima* sont beaucoup plus élevées qu'on ne l'avait cru, si tant est qu'il existe des atonicités *maxima*; d'autre part, des expériences précises montrent que l'idée de corps jouissant d'une puissance de saturation paire ou impaire, c'est-à-dire se combinant par 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, etc., est erronée. Il y a des corps qui s'unissent à deux ou à un seul atome de chlore; le mercure, par exemple, qui forme le composé $HgCl_2$. La théorie de l'atonicité est donc sur son déclin. La théorie des noyaux a remplacé la théorie des types mécaniques qui, elle-même, avait remplacé celle des radicaux composés. La théorie des types de double décomposition a remplacé celle des noyaux et elle a été remplacée par celle de l'atonicité; la théorie de l'atonicité, par quoi sera-t-elle remplacée? Il appartient à l'avenir de nous l'apprendre.

NOYE, rivière de France. Elle naît dans le canton de Froissy (Oise), baigne Breteuil, entre dans le département de la Somme, arrose La Feloise, Ailly-sur-Noye, Dommarin et se jette dans l'Avre, affluent de la Somme, après

un cours de 52 kilom. Le chemin de fer de Paris à Amiens suit la vallée de la Noye.

NOYÉ, ÊTRE (no-ié ou no-é) part. passé du V. NOYER. Suffoqué, asphyxié par immersion dans un liquide: *Femme NOYÉE*. *Chien NOYÉ*. *Enfant NOYÉ*. On intitule volontiers bons navigateurs les gens NOYÉS, parce que cela donne plus de piquant au récit. (A. Karr.)

— Par ext. Inondé, couvert d'eau, entièrement plongé dans l'eau: *Toutes les rivières sont débordées, tous les grands chemins sont NOYÉS*. (Mme de Sév.) *Le lac inférieur de Constance n'est qu'une expansion du Rhin sur des prairies NOYÉES*. (Chateaub.)

— Par exagér. Humecté abondamment: *On va à sa chambre, on heurte, on enfonce la porte, on le trouve NOYÉ dans son sang*. (Mme de Sév.)

Que les peuples entiers dans le sang soient NOYÉS. RACINE.

Mes yeux NOYÉS de pleurs ne voyaient que le vide. A. DE MUSSER.

— Mêlé de beaucoup d'eau: *Votre vin est NOYÉ*. *Ce ragout est NOYÉ*.

— Enfoncé, plongé dans un milieu à demi transparent: *Des montagnes NOYÉES dans les vapeurs du matin*. *La lune et tous les objets étaient NOYÉS dans un brouillard rouge*. (Chateaub.) *La ville semblait NOYÉE dans les feuillages*. (Gér. de Nerv.) *Qui a disparu à l'horizon, surtout en mer: C'est un vaisseau est NOYÉ*.

— Délayé, étendu d'une façon diffuse: *Un récit NOYÉ dans des épisodes*. *Ne sachant que lire, j'ai repris l'Héloïse de Rousseau; il y a des endroits fort bons, mais ils sont NOYÉS dans un océan d'éloquence verbeuse*. (Mme du Deffant.) *Il y a des instants où la pensée flotte comme NOYÉE dans mille idées confuses*. (V. Hugo.)

— Perdu, qui est dans un état désespéré: *Le voilier coulé, NOYÉ, avalé*.

C'est un homme perdu, NOYÉ dans son ménage, Abimé. . . .

LA CHAUSSE.

— Fig. Totalement livré, plongé, enfoncé: *Être NOYÉ dans les voluptés*. *Monseigneur, tout NOYÉ qu'il était dans la graisse et l'apathie, parut un autre homme dans ces deux conseils*. (St-Sim.) *Assailli, assiégé, dévoré: Cette lâcheté accomplie, je partis le lendemain pour Paris, le cœur NOYÉ de honte et de dégoût*. (J. Sandeau.) *Qui se trouve dans l'obscurité, la confusion: NOYÉS dans un déluge de loie, nous ignorons souvent nos devoirs*. (Jaccotot.)

— Poét. NOYÉ dans le vin, dans les pots, dans les coupes, Oublié dans l'ivresse: *Des soucis NOYÉS DANS LES POTS*.

Et soient dans les coupes NOYÉS Les soucis de tous ces orages.

MALHERBE.

— Peint. Teinte NOYÉE, Teinte effacée, dégradée sur les bords et fondue avec la teinte voisine. « Se dit aussi d'une teinte sur émail qui s'est affaiblie ou est devenue livide.

— Mar. Trop rapproché de la surface de l'eau, en parlant d'une batterie: *Ce navire est mal construit; sa batterie est NOYÉE*. *Ce navire est si chargé qu'il a sa batterie NOYÉE*. *Être NOYÉ*. Ne découvrir pas assez d'horizon pour prendre hauteur.

— s. m. Homme NOYÉ, asphyxié par son immersion dans un liquide, que la mort s'est soit suivie ou non: *Secours aux NOYÉS*. *Entre l'état d'un NOYÉ qui revient à la vie et l'état de celui dont la mort est irrévocable, la différence sera bien difficile à établir*. (Cabanis.)

— Prov. Un NOYÉ s'accroche à un brin de paille. Dans une situation critique ou désespérée, on saisit avidement tous les moyens de se tirer d'embarras.

— Encycl. Thérap. Lorsqu'on plonge volontairement la tête dans l'eau, on éprouve aussitôt un saisissement général très-violent accompagné de bourdonnements d'oreilles, de picotements du nez, de constriction de la poitrine et d'étourdissement. La personne qui tombe involontairement dans l'eau et qui conserve sa connaissance fait tous ses efforts pour s'en retirer. Luttant énergiquement contre le danger qui la menace, elle suspend la respiration, étend les bras et les mains pour saisir tous les corps résistants qui peuvent s'offrir à elle, se cramponne même par instinct au lit de la rivière, ce qui explique pourquoi l'on retire souvent les NOYÉS le front et le bout des doigts écorchés, avec du sable sous les ongles. « Ces efforts, dit Fodéré, durent plus ou moins longtemps, selon la force ou la présence d'esprit des individus; mais enfin l'usage des sens se perd, le submergé quitte la quille, l'instinct se livre à une respiration trop hâtive et la vie se retire. » Chez ceux que la peur saisit et qui perdent tout de suite connaissance, la mort réelle ou apparente arrive promptement.

Le NOYÉ qu'on vient de retirer de l'eau présente une pâleur générale de tout le corps et quelquefois des plaques rosées ou violettes aux cuisses, aux oreilles et sur quelques autres parties; la température de son corps est très-froide et paraît même au-dessous de celle des milieux ambiants; les membres sont plus ou moins roides et sont le siège d'excoriations en plusieurs points, surtout au bout des doigts; la face est bouffie, plombée ou très-pâle; les yeux sont entr'ouverts et les pupilles dilatées; la bouche, à demi ouverte,

est ordinairement remplie d'écume; la langue, placée entre les dents ou appliquée contre les arcades dentaires serrées, est le plus souvent roide à sa base. A l'ouverture des cadavres, on trouve presque toujours l'épiglote relevée et de l'écume sanguinolente dans la trachée-artère. Les poumons, très-développés, sont mous et engorgés, offrent une coloration gris sale ou violacée; ils crépitent sous les doigts et, loin de s'affaisser, ils résistent, au contraire, lorsqu'on les comprime. Si on les coupe par tranches, il s'en échappe une quantité considérable d'un liquide sinueux, rosé ou sanguinolent, et si on les examine à la loupe, on remarque des vésicules dilatées remplies d'air, et d'autres, d'un plus petit volume, qui se sont rompues et ont livré passage à une petite quantité d'eau épanchée dans les plèvres. L'estomac renferme une quantité variable d'eau que quelques auteurs portent jusqu'à un ou deux litres, tandis que M. Tardieu la fixe à un demi-litre au plus. Les vaisseaux cérébraux sont engorgés, et le sang est presque toujours dilaté, quoiqu'on ait trouvé parfois des caillots dans le cœur droit et dans les gros vaisseaux.

On a cru longtemps que les NOYÉS périssaient parce qu'ils avaient trop d'eau, et, pour les rappeler à la vie, on les traitait en conséquence. La véritable cause de la mort des NOYÉS est la suppression de la respiration, c'est-à-dire l'asphyxie, à laquelle vient se joindre quelquefois l'apoplexie; mais celle-ci, lorsqu'elle se produit, est presque toujours consécutive. Toutefois, l'asphyxie peut être compliquée de plusieurs accidents qui la rendent plus ou moins promptement mortelle. Ainsi, un individu qui tombe dans une eau limpide et courante est asphyxié moins rapidement que celui qui tomberait dans une eau bourbeuse et dormante. A Amsterdam, par exemple, on a remarqué que l'eau des canaux est tellement corrompue qu'elle empoisonne ceux qui ont le malheur d'y tomber et d'en boire. Il en est de même de toutes les eaux stagnantes et corrompues qui laissent dégager des gaz acide sulfurique ou hydrogène carboné. Dans ces cas, la submersion se complique d'empoisonnement, et de là la grande difficulté ou même l'impossibilité de rappeler les NOYÉS à la vie, même après une courte immersion. Les mêmes phénomènes auraient lieu si l'on tombait dans une cuve de vin ou de bière en fermentation. Nous avons dit que l'asphyxie pouvait être accompagnée d'apoplexie; cette circonstance se présente surtout lorsque le NOYÉ tombe sur la tête et qu'il se heurte dans sa chute contre des corps durs. La congestion cérébrale peut encore avoir lieu lorsque l'individu porte une cravate serrée autour du cou, que son estomac est gorgé d'aliments ou de vapeurs de vin. Dans ce dernier cas, les vaisseaux de l'encéphale sont déjà disposés à la congestion, et l'immersion dans l'eau froide est de nature à l'augmenter, si toutefois elle ne détermine pas une hémorragie.

Lorsqu'on croyait que les NOYÉS succombaient pour avoir bu trop d'eau, on ne trouvait pas de plus sûr moyen pour les ramener à la vie que de les pendre par les pieds ou de les rouler sur un tonneau. Ces pratiques absurdes pouvaient avoir et avaient souvent les plus funestes résultats. On a cru aussi que l'action du froid contribuait à tenir les NOYÉS dans l'engourdissement, et l'on a en conséquence employé le chaleur et les frictions pour les ramener à la vie. Enfin, ce n'est qu'après une étude approfondie de la respiration et des phénomènes de l'asphyxie qu'on a conçu l'idée de recourir à l'insufflation de l'air dans les poumons. Fodéré résume de la manière suivante les moyens employés pour rappeler les NOYÉS à la vie: 1° La première chose à faire après avoir retiré de l'eau un submergé est de lui passer les doigts dans la bouche pour le débarrasser des glaires et autres corps qui pourraient s'y être introduits. Transportez-les ensuite le plus tôt possible à l'endroit destiné à l'administration des secours, en le portant avec précaution sur les bras, sur les mains, sur une échelle ou sur un brancard, couché sur le côté droit, la tête un peu élevée et évitant de le secouer. Le transport en voiture est ce qui convient le moins, et le transport sur ce qui convient le plus. Si c'est en été et qu'on n'ait pas eu promptement les choses nécessaires, les secours peuvent être donnés sur le rivage même: on gagne par là du temps; l'asphyxié est plongé dans une atmosphère plus pure, et son corps est moins trépassé.

2° Arrivé au lieu des secours, placez-le sur une table en lui soutenant toujours la tête; déshabillez-le promptement et, si cela ne peut se faire assez vite, coupez ses vêtements, mettez-le nu et enveloppez-le d'un drap sec pour l'essuyer exactement dans toutes les parties; ensuite placez-le dans un lit modérément chaud, toujours la tête relevée sur un coussin un peu dur, et le corps couché un peu à droite. Alors garnissez le creux des aisselles, des aines et les parties sexuelles de pièces de laine chaude; tenez également les pieds enveloppés des mêmes étoffes pour les réchauffer, et commencez les frictions avec les mains ou de la laine sur les jambes, les cuisses, les bras, la paume des mains, que vous continuerez sans interruption.

3° Si le submergé ne donne point encore de signe de vie, essayez de placer sous son nez un flacon débouché d'ammoniaque liquide, d'in-

sinuer doucement dans ses narines et dans sa bouche la barbe d'une plume trempée dans ce liquide ou dans l'eau des Carmes, car ces moyens simples ont souvent suffi quand l'asphyxie était légère; si, après cinq minutes de ces tentatives, la vie ne s'annonce pas, recourez tout de suite à l'insufflation pulmonaire.

40 Cette insufflation s'exécute en ouvrant le nez de l'asphyxié et en lui soufflant directement dans la bouche; autrement, on prend le tube laryngien, une plume à écriture couverte des deux bouts, un tuyau de pipe, de jonc, de carton, etc., ou, mieux encore, une sonde flexible, dite de gomme élastique, munie de son mandrin, et on l'introduit par l'une des narines en même temps qu'on relève la trachée-artère et qu'on la porte en arrière pour que le bout de la sonde et l'air pénètrent plus facilement dans le larynx. Alors on a soin de fermer exactement l'autre narine, ainsi que la bouche, après avoir soigneusement balayé celle-ci de l'écume qui peut s'y trouver, et un homme sain et vigoureux se met à souffler par le bout extérieur du tuyau ou de la sonde, aussi longtemps qu'il lui est possible, se faisant ensuite relever par un autre; on a soin de temps en temps de retirer la sonde pour la débarrasser des mucosités qui la rendraient quelquefois. S'il ne se trouve personne qui veuille souffler, on adapte au pavillon de la sonde le bec d'un soufflet à cheminée, et on donne sans interruption plusieurs coups de soufflet, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que la poitrine commence à se dilater. Un bon moyen de s'en assurer sans aucune illusion, c'est de la mesurer avec un cordon avant et après l'insufflation.

50 En même temps qu'une personne soufflée, une autre personne a soin de frotter et de comprimer doucement et à diverses reprises la poitrine et le bas-ventre alternativement, afin d'imiter en quelque sorte les mouvements d'inspiration et d'expiration.

60 Après quatre minutes d'insufflation et tandis qu'on la continue, ne manquez pas de recourir aux lavements de fumée de tabac dont une troisième personne se sera hâtée de préparer l'appareil nécessaire. A défaut de tout autre instrument, vous introduirez par le fondement l'extrémité du tuyau d'une pipe dont le fourneau sera chargé et allumé, contre lequel vous appliquerez une autre pipe vide et soufflerez par le tuyau; mais le mieux est de se servir de la machine fumigatoire de Pia. On monte la machine, et ayant garni le fourneau ou le corps de pipe d'une demi-once de tabac de Virginie un peu humecté, on l'allume, on place le soufflet à la grosse extrémité, et au bout du tuyau une canule d'ivoire que l'on introduit dans le fondement du *noyé*. Le tabac étant bien allumé, on fait agir le soufflet et on pousse coup sur coup la vapeur. La position du corps en ligne droite étant peu favorable à cette projection, on a soin, si sa roideur ne s'y oppose pas, de le fléchir un peu en avant pour lui faire décrire une courbe; en même temps, vous ferez des frictions douces sur le ventre d'une manière égale et soutenue, comme pour épargner la fumée dans l'intérieur des intestins, lui frayer un passage et multiplier les points d'irritation.

70 En même temps que les autres secouristes continueront l'insufflation pulmonaire, on insistera pareillement sur la projection de fumée de tabac dans le fondement pendant une ou deux heures de suite sans relâche. Cette vapeur ne devient souvent vraiment active et efficace, surtout dans les grands sujets, qu'à la consommation d'une seconde charge du fourneau. Vous vous apercevrez de cette efficacité quand vous entendrez un bruit sourd, une sorte de grouillement dans le ventre; ce bruit est le signal du grand coup qui a décidé le rappel à la vie.

80 Une fois qu'on est parvenu à obtenir les premiers indices d'une respiration qui veut s'établir, ce qu'on reconnaît à la dilatation de la poitrine, aux mouvements du cœur qui commence à battre, et quelquefois à un mouvement des paupières ou du globe de l'œil, on doit cesser toute insufflation dans les poumons, mais continuer les projections de fumée de tabac dans le fondement des frictions sur les extrémités tant supérieures qu'inférieures, continuant aussi de douces pressions et sur le bas-ventre et sur la charpente de la poitrine, pour aider, comme il a été dit, aux mouvements d'inspiration et d'expiration et décider enfin complètement le jeu des poumons; ce qui ne tardera pas d'arriver quand on sentira les borborygmes dont nous avons déjà parlé.

90 On ne doit rien verser dans la bouche du *noyé* tant qu'il ne respire pas, car dans cet état il ne peut rien avaler, et le liquide pourrait se fourvoyer dans la trachée-artère, surtout au moment de la première inspiration, ce qui serait capable de suffoquer de nouveau la personne que l'on secourt; mais dès que la respiration commence à se rétablir, on peut, pour servir de cordial et de restaurant, faire couler lentement et peu à peu dans sa bouche, avec une cuiller à bec, un peu d'eau-de-vie camphrée mêlée à l'eau tiède, de vin chaud, ou quelque autre liquor aromatique; on ne doit jamais y verser de l'ammoniaque pure, non plus que du vinaigre radical. Si la bouche se trouve fermée par la convulsion tonique des muscles de la mâchoire inférieure, comme cela arrive quelquefois, on cherchera à l'ouvrir avec une spatule ou le manche de la cuiller disposée en

levier; ou la maintiendra entr'ouverte par un coin de liège placé entre les dents, ce qui préviendra d'ailleurs le serrement convulsif des mâchoires, qui se fait parfois au commencement de la réanimation, capable de couper la langue si elle se trouve avancée.

100 Le submergé ne donnant pas encore des signes de vie pendant les trois heures de soins combinés, il sera permis alors d'interroger la sensibilité d'autres organes; on pourra essayer de souffler dans les narines quelque poudre sternutatoire très-active, telle que la poudre capitale dite de Saint-Ange, composée de feuilles d'asarum et d'élébore blanc, ce qui se fait avec un canon de plume; d'y introduire des vapeurs acres, telles que celles d'ammoniaque et d'acide acétique, et même celle du tabac brûlé, avec laquelle Pia assure avoir réussi onze fois. On essaiera encore d'introduire une sonde œsophagienne, afin de faire parvenir jusque dans l'estomac, au moyen d'une seringue, une petite quantité de vin chaud, d'eau-de-vie camphrée ou de toute autre liqueur stimulante, préalablement chauffée. Si toutes ces tentatives étaient infructueuses, on essayerait, dans ce cas extrême, de faire passer dans l'air du soufflet un peu de vapeur ammoniacale ou de vapeur de chloroforme, pour agacer davantage les vésicules bronchiques, ordinairement très-sensibles à ces vapeurs.

110 L'introduction de la sonde passée par la bouche rend la bronchotomie inutile, à moins que l'épiglote ne soit baissée et que le larynx ne soit bouché. Dans ce dernier cas, dont on s'apercevra facilement, parce que l'air soufflé ne pourra pas pénétrer, on ne devra pas hésiter de recourir dès le commencement à cette opération pour adapter un tube recourbé à la plaie, et il faudra se conduire comme dans l'insufflation par les voies naturelles.

120 Si, au lieu d'être tombé dans l'eau froide, ce qui est le plus ordinaire, l'individu s'était *noyé* dans l'eau chaude, dans le vin ou d'autres liqueurs spiritueuses, comme son corps sera encore chaud, on ne devra ni l'approcher du feu, ni le réchauffer; on se contentera de l'essuyer avec des linges secs, de le frotter, mais sans chaleur, et on se hâtera de pousser de l'air frais dans les poumons par le moyen d'un soufflet et par les procédés indiqués ci-dessus; on lui injectera aussi de l'air frais par le fondement, et l'on n'aura recours aux fumigations de tabac que lorsqu'on verra le corps se refroidir et l'air frais injecté être sans effet.

130 Le submergé dans un trou à fumier, dans une mare ou dans l'eau puante quelconque, s'il est retiré encore chaud, ne sera pas non plus réchauffé. On s'empressera, au sortir de l'eau, de faire dégorger sa bouche des saletés qu'elle peut contenir, soit en inclinant un peu la tête, soit en passant les doigts, un linges, les barbes d'une plume dans l'intérieur de cette cavité; après avoir dépouillé le corps de ses vêtements, on l'essuiera avec de l'herbe, de la paille et toutes choses sèches qui pourront tomber sous la main. Arrivé à la maison de secours, le corps sera frotté avec des flanelles trempées dans l'eau-de-vie camphrée froide, le visage et les tempes avec de l'eau des Carmes, et l'on ne perdra pas de temps à mettre en pratique l'insufflation pulmonaire d'air froid et les fumigations de tabac même. Comme au défaut de respiration se joint ici une sorte d'empoisonnement, ce qui rend le cas plus grave, on devra ajouter à tous ces moyens, par l'intermédiaire de la sonde œsophagienne, l'injection dans l'estomac de liqueurs stimulantes, auxquelles on ajoute quelques grains d'émétique pour faciliter les vomissements au cas où le sujet reprendrait l'exercice de la respiration. Enfin il est bon d'être instruit que, dans ces terribles accidents, où l'on a si rarement des succès, le larynx est presque toujours fermé par l'épiglote, ce qui rend la trachéotomie d'un usage plus absolu dans cette submersion que dans toute autre.

140 Un point essentiel quand on dépouille un *noyé* est de le visiter avec soin, à l'effet de reconnaître s'il n'est pas lésé quelque part et s'il n'y a rien qui complice la submersion, et qui, par conséquent, fasse modifier le traitement général. Quand le *noyé* aura le visage pourpre et violet, les yeux étincelants, les vaisseaux pleins et gonflés, lorsqu'il s'écoulera du sang par le nez ou par la bouche, qu'enfin le sujet sera d'une apparence pléthorique ou sanguine et d'une forme apoplectique, il faudra pratiquer la saignée de la veine jugulaire et tirer environ dix ou douze onces de sang.

150 Quoique ayant donné des signes de vie et paraissant se rétablir, l'asphyxié peut encore retomber dans son premier état si on suspend trop tôt l'administration des secours; de sorte que, non-seulement il faut y persister longtemps et avec beaucoup de précaution, mais il faut encore le surveiller lorsque les signes de vie sont constants et qu'il est entré dans une sorte de convalescence qui succède à l'asphyxie; les phénomènes qu'elle présente alors sont les suivants: 1° mouvements convulsifs des mâchoires, suivis de nouvelles contractions plus fortes, qui exigent l'intromission entre les dents de petits morceaux de liège, de bâtons de racine de guimauve ou de tout autre bois tendre; 2° des envies de vomir souvent infructueuses et des soulèvements fatigants qu'on soulage en fai-

sant avaler peu à peu au malade, d'abord de l'eau tiède mélangée avec de l'huile, puis du thé, de la camomille et de l'eau tiède aiguisée avec de l'eau de mélisse ou de la liqueur anodine de Hoffmann, ce qui facilite le vomissement; 3° de la fièvre et de la chaleur qui succèdent ordinairement au froid et dont la durée est proportionnelle au temps que le *noyé* est resté sous l'eau et qui exigent qu'à cette époque on modère l'usage des stimulants et des échauffants, et que l'air de la chambre soit davantage rafraîchi: enfin le tout se termine par une grande lassitude, douleur aux membres, faiblesse, anorexie, etc., qui demandent l'emploi des toniques et des restaurants, et quelquefois aussi celui des laxatifs.

Tous les préceptes et les moyens que nous venons d'indiquer ne peuvent être mis en usage que dans les établissements destinés à secourir les *noyés*. Or il arrive le plus souvent, quand on retire de l'eau un submergé, qu'on est éloigné de ces sortes d'établissements et qu'on manque même de tout. Ce qu'il y a à faire en pareil cas, c'est de transporter le *noyé* à l'endroit le plus sec du rivage, de le dépouiller entièrement de ses habits mouillés, de le nettoyer avec du foin sec, de vieilles hardes, le linge dont on peut disposer et de le frictionner aussitôt sur tous les membres et sur la poitrine, en ayant soin de le coucher sur le dos, de façon à lui tourner la face vers le ciel. Pour conserver la chaleur développée par les frictions, on recouvre le *noyé* avec des vêtements secs, et mieux encore, s'il fait chaud, d'une légère couche de sable. Ces moyens, joints à des frottements sur les jambes, suffisent quelquefois pour rappeler à la vie des submergés qui ont passé peu de temps sous l'eau. Si l'on ne réussissait pas à rétablir la respiration, il faudrait aussitôt recourir à l'insufflation pulmonaire, soit à l'aide d'un tube quelconque, soit en soufflant directement dans la bouche ou dans le nez du *noyé*, après l'avoir débarrassé toutefois des glaires ou des corps étrangers qui pourraient obstruer ces cavités.

Après l'exposition de tous ces moyens curatifs, on se demandera naturellement combien de temps il faut insister sur leur emploi pour ranimer un *noyé*. On peut dire d'une façon générale qu'on n'insiste généralement pas assez. Les exemples suivants, tirés des différents auteurs qui se sont occupés de cette matière, nous montreront qu'un *noyé* peut être rappelé à la vie lors même que la respiration et la circulation paraissent avoir complètement cessé. Les cas de retour à la vie après cinq minutes de submersion, par la simple exposition à l'air et l'usage de quelque liqueur volatile, sont extrêmement fréquents. Le même résultat est fréquemment obtenu, par des secours plus complets, après un plus long espace de temps passé sous l'eau. On lit dans les rapports de la Société humaine de Londres que des individus ont été rappelés à la vie après avoir été submergés pendant vingt, quarante et même quarante-trois minutes sous l'eau. Dans les *Mémoires de la Société d'Amsterdam*, on trouve l'histoire de dix-neuf *noyés* dont quelques-uns avaient passé trois quarts d'heure sous l'eau et dont sept ont été ranimés par l'action de l'air, sept par l'insufflation de la fumée de tabac dans l'anus, et les cinq autres par différents moyens. Dans les recueils de Pia et les *Mémoires* de Desgranges, on voit beaucoup d'exemples de succès après un quart d'heure, une demi-heure et plus de submersion. Tissot a été témoin d'un cas de guérison où l'individu avait passé une demi-heure sous l'eau, et il dit qu'il ne manque pas d'exemples bien constatés de gens rappelés à la vie après une demi-heure, trois quarts d'heure et même deux heures de submersion. Franc affirme qu'on a réussi après trois heures et plus de submersion. Boerhaave et Tissot prétendent qu'ils ont vu ranimer des *noyés* après six heures de submersion, ce que quelques auteurs révoquent en doute. « A Flessingue, dans la Zélande, Jean Hazel, âgé de vingt-trois ans, tombe dans l'eau le 14 octobre; il en est retiré une demi-heure après; son corps reste encore exposé une demi-heure sur le perron d'une maison; enfin on le réchauffe, on le frotte pendant deux heures; ensuite on met en usage le fumigateur qu'on n'avait pu se procurer plus tôt. Une quantité de fumée de tabac ayant été soufflée dans le corps, il se fit un grouillement dans le ventre; il vomit un peu d'eau; ses yeux s'ouvrirent et le sentiment lui revint. (*Mémoires de la Société d'Amsterdam*). » Une fermière, de l'âge de soixante ans, tombe de trente pieds de haut dans une rivière d'où elle est retirée un quart d'heure après dans un état complet d'asphyxie. Rapatel et Liebeau, chirurgiens, la secoururent avec autant d'intelligence dans le choix des moyens que de zèle et d'adresse dans leur administration. Les frictions devant un grand feu, l'insufflation de l'air dans les poumons et la saignée déterminèrent un léger frémissement dans les artères. Un lavement de fumée de tabac par l'anus et l'on entendit un ventre, des titillations dans l'intérieur des narines augmentèrent le jeu du diaphragme et achevèrent de faire expliquer une vie sur l'existence de laquelle la fumigation par le fondement avait déjà dissipé toute incertitude. Ce travail a duré plus de quatre heures. (*Mémoires de Pia*). On voit par ce dernier exem-

ple qu'il ne faut pas se décourager auprès d'un *noyé* si les premières tentatives ne réussissent pas; il faut persévérer avec opiniâtreté pendant quatre, cinq et même six heures. Si, au bout de ce temps, tous les moyens paraissent inefficaces, on laisse le corps du submergé dans un lit chaud, car il ne manque pas d'exemples d'asphyxiés à qui tous les excitants avaient été inutiles et qui sont spontanément revenus à la vie.

La submersion par accident ou par imprudence est tellement commune, que les soins à donner aux *noyés* ont préoccupé les magistrats de tous les temps. On avait fait cependant bien peu de chose en ce sens, lorsque Réaumur, Pia et Gardane, en France, Johnson, en Angleterre, attirèrent sur ce point l'attention publique par leurs écrits. Grâce à cette initiative intelligente, les gouvernements et les villes firent construire sur le bord des cours d'eau des établissements publics exclusivement destinés à secourir les *noyés* et les asphyxiés. Dans chacun de ces établissements furent déposés tous les appareils, instruments et objets nécessaires pour administrer promptement des secours. En 1790, on comptait en France près de cent trente villes, bourgs et villages possédant des boîtes-entrepôts pour les *noyés* et asphyxiés. L'Angleterre, la Hollande, l'Irlande, l'Ecosse comptaient aussi de nombreux établissements de ce genre. C'était Paris qui, en 1772, avait donné la véritable impulsion à ce mouvement par les nombreux succès qui furent alors obtenus dans cette ville. Depuis cette époque jusqu'en 1788, sur neuf cent trente-quatre *noyés*, huit cent treize avaient été rappelés à la vie.

NOYÉ-D'EAU s. m. Techn. Nébulosité dans la pâte du papier : *Papier plein de NOYÉ-D'EAU*.

NOYELLES-EN-CHAUSSEE, village et commune de France (Somme), cant. de Crécy, arrond. et à 18 kilom. d'Abbeville; 705 hab. Chapelle élevée en l'honneur de 900 hommes des communes de Picardie qui aimèrent mieux mourir que de se rendre après la bataille de Crécy, le 26 août 1346.

NOYEN, bourg de France (Sarthe), cant. de Malicorne, arrond. et à 23 kilom. de La Flèche, sur la rive gauche de la Sarthe; pop. aggl., 1,286 hab. — pop. tot., 2,538 hab.; fontaine ferrugineuse; minoteries; fabriques de toiles; fours à chaux, élève de bestiaux; commerce de bois, de céréales, de fruits et de légumes. Belle église du style gothique surmontée d'une grosse tour et renfermant un magnifique autel du xvi^e siècle; beau pont suspendu sur la Sarthe. Aux environs, étang de la Bonde, châteaux, tombelle et fontaine intermittente du Châtelet, coulant pendant les sécheresses et s'arrêtant aux époques pluvieuses.

NOYER s. m. (noïé ou noïé — rad. *noir*). Bot. Arbre de la famille des juglandées, qui produit le fruit connu sous le nom de noix : *Baître, secouer un NOYER. Planter une allée de NOYERS. Meubler en bois de NOYER. Le NOYER commun est l'un de nos arbres les plus précieux.* (P. Duchartre.) Les circonstances de la culture du *noyer* varient, selon que l'on a en vue d'utiliser son bois, la chair ou l'huile de son amande. (Raspail.) Il Bois fourni par le *noyer* commun : *Un meuble de NOYER. Un Noyer de Ceylan ou des Indes*, Nom vulgaire de la carmantine en arbre. *Un Noyer de la Jamaïque*, Nom vulgaire du sablier. *Le Noyer du Japon*, Nom vulgaire du gingko. *Le Noyer vénéneux*, Nom vulgaire du mancenillier. *Le Noyer à feuilles de frêne*, Ancien nom de la pterocarpe fraxinifolia.

— Encycl. Le genre *juglans* ou *noyer*, créé par Linné, a subi de nombreux retranchements. Tel qu'il est constitué aujourd'hui, il comprend de grands et beaux arbres originaires de la Perse et de l'Amérique septentrionale, à feuilles alternes, avec foliole impaire, à fleurs moniques, les fleurs mâles formant de longs chatons, les fleurs femelles solitaires ou disposées en petits groupes. Les premières ont de quatorze à trente-six étamines; les secondes ont un ovaire divisé en quatre loges et surmonté de deux styles courts. Le fruit, vulgairement appelé *noix*, est un drupe à mésocarpe coriace (*brou*), à endocarpe ligneux, sinueux, se divisant presque toujours en deux valves égales et contenant une graine unique, profondément divisée en deux moitiés dont chacune est elle-même divisée en deux lobes. Cette disposition indique une division primitive de l'endocarpe en quatre valves, et il arrive assez fréquemment que ces quatre valves subsistent à la maturité. Nous pensons donc que la division de l'endocarpe en quatre valves n'était pas une raison suffisante pour séparer, comme on l'a fait, du genre *noyer*, une espèce américaine dont le fruit présente cette conformation.

Le genre *noyer* comprend un assez grand nombre d'espèces, nombre variable, d'ailleurs, suivant les divers auteurs; nous allons étudier les principales.

Le *noyer* commun, *Juglans regia* de Linné, est un très-grand arbre originaire de l'Asie, notamment des bords de la mer Caspienne, où il se trouve en abondance et d'où il s'est répandu dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. Il existe également dans l'Amérique septentrionale. Son tronc est fort, ses branches épaisses et vigoureuses; l'é-

corce, gris blanchâtre, est généralement crevassée. Son bois, brun, veiné de noir, dur, compacte, est un des plus beaux et des meilleurs qu'emploie l'ébénisterie. Les souches surtout fournissent des dessins d'une très-grande beauté. Les bois employés en *noyer*, un peu passé de mode depuis le grand usage qu'on fait de l'acajou, soutiennent aisément la comparaison avec les plus beaux produits de ce genre. Les fruits du *noyer* commun se consomment de diverses manières. Mangés un peu avant la maturité, au mois d'août, sous le nom de cerneaux, ou un peu plus tard, mais encore à l'état frais, de façon que la pellicule de la graine puisse être facilement détachée, ils sont d'un goût très-agréable. Avant la formation du noyau, les noix, infusées dans l'eau-de-vie, donnent, sous le nom d'eau-de-noix, une excellente liqueur stomacale. À l'état sec, la noix est encore bonne à manger; mais lorsqu'elle a vieilli, l'huile qu'elle contient prend un goût rance qui rend ce fruit à la fois désagréable et indigeste. Dans les pays qui produisent des noix en abondance, on en extrait l'huile, qui est bonne à manger lorsqu'elle est fraîche, mais qui rancit rapidement. On en fait un emploi assez étendu dans la peinture à l'huile. Enfin, le brou de noix lui-même fournit une belle couleur brune très-solide, qui rappelle celle du bois de *noyer*.

Il existe, au sujet du *noyer*, quelques idées superstitieuses. Ainsi, il a la réputation d'attirer la foudre. Il est vrai que les grands *noyers* sont fréquemment frappés du feu du ciel; mais ils doivent ce triste privilège à l'élévation de leur tige, et souvent aussi à leur isolement au milieu des champs où ne croît aucune autre essence. En tous cas, les arbres à tige droite, comme le peuplier, le cyprès, etc., sont bien plus fréquemment atteints que le *noyer* lui-même. On dit encore que le *noyer* donne des émanations funestes aux animaux et aux végétaux; rien ne paraît avoir confirmé ce préjugé ou ce qui touche les animaux; quant aux végétaux, il est facile de comprendre qu'ils ne puissent croître sous l'ombre épaisse du *noyer*.

La noix a été longtemps le symbole de l'union des époux, à cause sans doute de l'union des deux coquilles, et a joué un rôle important dans les cérémonies du mariage. A Salins, au siècle dernier, tout nouveau couple devait planter un *noyer* dans les environs de la ville.

Rien n'est plus facile que la culture du *noyer*. Ce bel arbre s'accommode de tous les terrains, excepté des sols humides, qui, sans arrêter la croissance de l'arbre, nuisent considérablement à la qualité de son fruit et à celle de son bois. Le *noyer* craint beaucoup les froids rigoureux et surtout les gelées printanières. Atteinte par la gelée, la feuille du *noyer* noircit, se dessèche et tombe. On ne multiplie le *noyer* que de semis; la greffe ne peut servir qu'à modifier une variété en lui donnant les qualités d'une autre variété. Pour le semis, il faut se procurer des noix à parfaite maturité, qu'on peut garder à la cave ou dans un cellier, en les stratifiant dans du sable un peu humide. Le semis se fait de deux manières : à demeure et en pépinière. A demeure, il faut soixante ans pour que le *noyer* acquière son maximum de force. Il a dix ans d'avance sur la pépinière; le tronc s'élève plus haut et plus droit; on est maître de l'arrêter à la hauteur désirée, soit en rebranchant son sommet, soit en élaguant ses branches inférieures. Les semis à demeure résistent bien aux coups de vent; le pivot est profond, donne peu de chevelu et peu de racines latérales. Le semis peut se faire à la maturité de noix ou en hiver; il faut choisir des noix de grosse espèce, à amande remplissant bien la coquille. Il est peu prudent de s'approprier à la pépinière, car on n'a aucune certitude sur la qualité des plants. Le cultivateur intelligent établira lui-même sa pépinière et semera des noix dont il connaît les qualités.

Après avoir défoncé le terrain, on enfonce les noix à 0m,05 de profondeur et en les alignant; on les laisse enveloppées dans leur brou, afin que l'amertume éloigne les rats, les mulots et autres animaux de ce genre qui sont très-friands de ce fruit. Les sillons sont espacés de 0m,60 à 0m,80; le même intervalle existe entre les noix d'une même ligne. Lorsqu'on verra les tiges sorties de terre, on arrachera un rang entier.

Pendant la première année, le semis a besoin de plusieurs sarclages et binages; il faut le tenir débarrassé des mauvaises herbes. A moins d'une sécheresse exceptionnelle, on peut se dispenser d'arroser. A l'automne ou en mars, on relève le semis, si l'on veut couper le pivot et provoquer la naissance de racines latérales qui facilitent la reprise pour la replantation à demeure. Dans les semis en pépinière, l'arbre est moins vigoureux. Plus il sera replanté souvent, plus tôt il donnera de beaux fruits, car il travaillera moins en bois. Si l'on veut peupler des coteaux arides, le semis à demeure est préférable. Sur le bord des champs et en avenues, on plante des sujets de pépinière.

Pendant les quatre premières années, il faut pratiquer dans le semis deux binages; un seul labour suffit quand le *noyer* a atteint 5 pieds de haut; quand il a 10 pieds, on l'abandonne à la nature. Plus tard, on sera

obligé de faire une éclaircie et les sujets arrachés seront replantés ailleurs.

Les *noyers* de pépinière sont bons à mettre en place lorsqu'ils ont à peu près 3 mètres de hauteur; on les élague chaque année. Dans la transplantation à demeure, il faut avoir soin de conserver le bourgeon terminal de l'arbre, parce que, le bois du *noyer* étant très-tendre, la jeuneousse ayant beaucoup de moelle, l'eau de pluie développerait une pourriture extensive. Il ne faut donc couper le bourgeon terminal que quand il a subi la gelée. La réssection de la tige morte doit alors se faire près d'un bourgeon vigoureux. Les contusions de l'écorce sont encore plus graves que les plaies.

Les trous de plantation doivent avoir plus de 1 mètre de largeur sur une profondeur qui varie suivant la nature du sol. On mettra au fond des trous 6 pouces de bonne terre pour faire naître du chevelu; on se servira de terre ordinaire pour recouvrir les racines.

Le *noyer* non privé de son pivot s'enfoncé beaucoup dans un bon terrain; sa croissance est plus rapide que par les racines latérales. Le *noyer* de semence ne devient pas fructifère avant dix ans; la greffe hâte la fructification; mais, avant dix ans, on ne doit pas espérer une récolte notable. L'époque de la transplantation dépend du climat; dans le Midi, elle a lieu quelques semaines après que les feuilles sont tombées, c'est-à-dire à la fin novembre ou à la mi-décembre. Dans les climats moins chauds et plus humides, la transplantation a lieu après l'hiver. Avant l'entrée en sève, on étête le jeune plant et on recouvre les plaies avec l'onguent de Saint-Fiacre.

La greffe du *noyer*, inusitée dans une grande partie de la France, est pratiquée dans la Dauphiné et dans quelques parties du Midi. Le *noyer* greffé rapporte des fruits plus beaux et en plus grand nombre. Le *noyer* greffé en fente, en écusson, quelquefois en fente. On greffe dans la pépinière les jeunes *noyers* de deux à trois ans; les gros *noyers* de quarante ans ne peuvent plus être greffés. A quinze et vingt ans, on peut pratiquer la taille après l'hiver, ce qui est préférable à la taille d'automne, surtout dans les pays froids.

Quand la tête du *noyer* commence à se couronner de bois mort, il faut l'abattre si on l'élève pour le bois, car c'est le moment où les qualités de celui-ci iraient en diminuant. La coupe doit se faire quand la sève est concentrée vers les racines et par un vent du nord sec et froid.

L'époque de l'introduction du *noyer* en Europe est inconnue. Sa culture en Grèce paraît remonter au temps de Théophraste. Le nom de *noyer* est plus ancien, mais paraît avoir été appliqué à d'autres fruits analogues. Le nom *juglans* de Flinse est certainement notre *noyer*; mais le naturaliste n'indique pas à quelle époque il fut introduit en Grèce et en Italie.

Le *noyer* commun comprend quelques variétés; nous allons dire un mot des plus intéressantes.

Le *noyer* très-grand produit la noix de jauge ou noix à bijoux, qui atteint le volume d'un œuf; mais l'amande avorte souvent et se racornit toujours en séchant. Ce *noyer* est un bel arbre, à feuilles larges, à feuillage épais; il s'élève plus haut encore que le *noyer* commun. On donne à la noix le nom de noix à bijoux, parce qu'on la travaille pour en faire de petits écrins. Le bois de cette espèce est de qualité inférieure.

Le *noyer* à coque tendre produit une noix qu'on appelle noix à manger, parce que l'oiseau de ce nom et divers autres percent sa coque avec leur bec pour manger l'amande, qui est des plus délicates. Cet arbre n'ont en végétation et en floraison que trois semaines après le *noyer* commun, ce qui le rend moins sujet aux gelées du printemps.

Le *noyer* à grappe est une variété rare, dont les fruits sont disposés par grappes de quinze à vingt.

Le *noyer* bifère est ainsi nommé parce qu'il donne des fruits deux fois l'an.

Le *noyer* hétérophylle est une variété remarquable en ce que ses feuilles ont des formes et des dimensions qui diffèrent extrêmement de l'une à l'autre. Ses branches sont inclinées comme celles du frêne pleureux; ses fruits sont arrondis, de grosseur ordinaire, à coque tendre, à amande d'un goût délicieux.

Le *noyer* tardif, *noyer* de la Saint-Jean, *noyer* de mai, a une floraison tardive et par là échappe aux gelées du printemps dans les pays montagneux et froids. Son fruit mûrit presque aussi vite que celui des autres espèces, mais se conserve mal.

Le *noyer* cendré s'élève à 16 mètres environ; son tronc en acquiert 3 de circonférence. Sa tige, large et touffue, est formée par des rameaux vigoureux s'étendant horizontalement. Ses fleurs femelles sont de couleur purpurine, ses fruits sont ovales et solitaires.

Le *noyer* laciné n'est remarquable que par la singularité de ses feuilles, qui sont déchirées comme celles du bananier.

Le *noyer* noir constitue une magnifique espèce, dont le tronc atteint et dépasse 6 mètres de circonférence dans son pays natal. Son élévation peut aller à 25 mètres. Ses fruits sont globuleux, à brin épais et rigide; l'amande est moins agréable au goût que

celle du *noyer* commun. Cet arbre croît dans les vallons et les forêts de la Louisiane; son bois, noir violet au centre, est estimé parce qu'il résiste aux vers et à l'humidité. Il a le grain ferme et fin, prend un beau poli. Il y a deux siècles que cet arbre a été introduit en France et en Angleterre, où il a bien réussi; il donne des fruits abondants.

NOYER v. a. ou tr. (no-ié ou no-é — du latin *necare*, proprement tuer, qui se rapporte à la racine sanscrite *nek*, périr, détruire, tuer, d'où aussi le grec *nekô*, même sens, et le latin *necare*, nuire. *Noyer* avait le sens général de tuer dans quelques vieux textes. Quant à la signification de faire mourir dans l'eau, qui est aujourd'hui la seule, on la trouve dans les lois barbares. Change y en i devant un e muet : Je noie, tu noieras, qu'ils noient. Prend un i après l'y aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : Vous noyez, que vous noyez). Asphyxier, faire périr par une immersion prolongée dans un liquide : NOYER un chien. *Cérhage* avait un singulier droit des gens : elle faisait NOYER tous les étrangers qui fréquentaient en Sardaigne et vers les colonies d'Hercule. (Montesquieu.) Il y eut des empereurs romains qui firent NOYER tous ceux qui se plaignaient de mourir de faim. (Chateaub.) Quand on a perdu toute honte, on n'est plus qu'un homme à NOYER. (Leynadier.)

Le meilleur mari du monde
N'est jamais bon qu'à noyer.

MOLIERE.

— Engloutir dans l'eau : NOYER la flotte ennemie.

Quoi pour noyer les Grecs et leur mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux!

DELILLE.

— Inonder, couvrir d'eau : Les eaux débordées ont NOYÉ les parties basses de la ville. La pluie a NOYÉ tous les chemins. Les eaux du déluge NOYERENT toute la terre.

— Par exag. Humecter abondamment : NOYER son visage de larmes.

Noyons-le dans son sang justement répandu.

BOILEAU.

— Etendre d'une quantité excessive d'eau ou d'autre liquide : NOYER son vin. NOYER une sauce.

— Fam. Perdre ou ruiner : NOYER un commerçant. Presque tous NOIENT leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. (Mme de Maint.)

Achevons de brouiller et de noyer Valère.

GRESSET.

— Fig. Eteindre, étouffer, faire disparaître : NOYER son chagrin dans les pots, sa raison dans le vin. Je ne pense pas qu'il y ait du mal de NOYER quelquefois vos ennemis dans le vin du Rhin. (Balz.)

Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse
Noyait son souci dans les pots.

LA FONTAINE.

— Plonger dans certaines pensées, certains sentiments, certaines sensations : Il faut aimer pendant la vie, la rendre douce et agréable, ne point NOYER d'amertume ni comble de douleurs ceux qui nous aiment. (Mme de Sév.)

— Délayer, rendre diffus : NOYER sa pensée dans un déluge de mots inutiles.

— Prov. Qui veut noyer son chien dit qu'il a la gale. On accuse les personnes que l'on veut perdre, dont on veut se défaire.

— Mar. Cesser d'apercevoir, à cause de la convexité de la surface interposée : NOYER une côte. NOYER un navire. Il NOYER un bâtiment. Le couler à la marée haute, pour détruire les insectes dont il est attaqué.

— Art milit. Noyer les poudres, les humecter d'eau pour les rendre impropres à servir ou pour éviter une explosion : Le feu s'opprochait de la poudrière, et l'on se hâta de NOYER les poudres.

— Archit. hydraul. Noyer un jet d'eau, Le faire jaillir un peu au-dessous de la surface du liquide, pour accroître son diamètre et lui donner une blancheur éblouissante.

— Peint. Noyer des couleurs, Les fonder graduellement sur les bords, pour les harmoniser avec les teintes voisines. Il NOYER des contours, Les fonder graduellement avec le fond.

— Jeux. Noyer une boule, Lui faire dépasser une certaine ligne tracée au delà du but : NOYER LA BOULE de son adversaire.

— Techn. Noyer un rivet, L'enfoncer dans la corne du pied d'un cheval.

Se noyer v. pr. Perdre ou s'ôter la vie par une immersion prolongée dans un liquide : Si les bons navigateurs se NOIENT quelquefois, c'est parce qu'ils ne sont pas assez bons navigateurs. (A. Karr.) Les poissons se NOIENT dans l'eau tout aussi bien que nous, quand elle ne contient pas d'air. (J. Macé.) Lorsqu'un poète se NOIE, voyez si sa bourse ne revient pas sur l'eau. (Lévi-Senn.)

Je ne suis pas de ceux qui disent : ce n'est rien, C'est une femme qui se noie.

LA FONTAINE.

L'homme boit dans la maladie,
Il boit quand il est bien portant;
De boire enfin telle est l'envie,
Que l'on boit même en se noyant.

DESAUVIGNES.

— Par anal. Périr asphyxié par immersion dans un fluide gazeux : Le poison du NOIE dans l'air, faute d'organe pour le respirer. L'air nous ôterait la respiration s'il devenait plus épais et plus humide : alors nous NOIERIONS dans les flots de cet air épais, comme un animal se NOIE dans la mer. (Fén.)

— Par exag. Boire à l'excès : SE NOYER dans le vin. Je ne me NOIE plus d'eau, comme je faisais ; je bois à ma soif. (Racine.)

— Nager dans un liquide trop abondant :

... Deux assiettes,
L'une de champignons avec des roses de veau,
Et l'autre de pois verts qui se noient dans l'eau.

BOILEAU.

— Se perdre ou se ruiner : Voilà un homme qui travaille à se NOYER. On se NOIE en amour aussi bien qu'en une rivière. (Molière.)

— Fig. S'égarer :

La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie;
Pour peu qu'on s'en écarte aussitôt on se noie.

BOILEAU.

— Se noyer dans, Verser abondamment, se plonger dans : SE NOYER de larmes ou DANS les larmes. SE NOYER dans le sang.

Longtemps dans notre sang Sylla s'était noyé.

VOLTAIRE.

Me nourrirais de fiel, de larmes abreuvé,
Encor dans mon malheur de trop près observé,
Je n'osais dans mes pleurs me noyer à plaisir.

RACINE.

— Se livrer complètement à, se plonger sans retenue dans : SE NOYER dans la débauche. SE NOYER dans la mélancolie. Les gens désolés essayent de faire jaillir sur les plus nobles personnes la boue dans laquelle ils se NOIENT. (Balz.) Se perdre, s'égayer : Concorde se NOYAIT, quand il tenait la plume, dans les expositions théoriques. (Ste-Beuve.) J'aime! Et pourtant l'amour, qui doit être une joie, Est un lac d'amertume où mon âme se noie.

H. CANTEL.

— Loc. fam. Etre malheureux comme un chien qui se noie, Etre extrêmement malheureux. Il Se noyer dans un verre d'eau, dans un crachet, Echouer contre de misérables obstacles, soit par incapacité, soit par mauvaise chance. Il Se prend à tout comme un chien qui se noie, Dans sa position désespérée, tout lui est bon pour l'aider à se tirer d'affaire.

— Prov. Un homme qui se noie s'attache à un brin de paille, Dans une position désespérée, on adopte sans examen tous les moyens de sortir d'embarras.

— Jeux. Pousser sa boule plus loin que la ligne tracée au delà du but : Ne jouez pas si fort, vous allez vous NOYER.

— Allus. hist. Se noyer dans un tonneau de malvoisie. V. CLARENCE (duc de).

— Allus. littér. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Ce vers est tiré des Femmes savantes de Molière, acte II, scène v.

Martine, cuisinière chez Chrysale, et qui est plus forte sur la cuisine que sur la syntaxe, choque à chaque instant les oreilles chatouilleuses de l'hilamante la savante, femme du bonhomme Chrysale. Sa maîtresse lui a donné son compte; la pauvre fille vient s'en plaindre à son maître :

Me voilà bien chanceuse! Hélas, l'on dit bien vrai,
Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage,
Et service d'autrui n'est pas un héritage.

Ce vers se rencontre dans une pièce qui parut en 1642, intitulée le Gouvernement de Sanche Pansa, par un nommé Guion Guérin de Bouscal.

Molière l'a-t-il pris tel qu'il est dans la pièce en question? C'est possible. Mais le fait en lui-même, répétons-le, n'est pas certain. Ce proverbe, sous la forme d'un vers, était peut-être du domaine public, lorsque Guion Guérin de Bouscal l'a mis dans la bouche de Sanche Pansa, trente-deux ans avant que Molière l'eût mis dans celle de Martine, absolument dans les mêmes termes. Qui, le premier, l'avait ainsi formulé? On ne sait; mais il est probable qu'il avait cours déjà avant 1642, quand parut la comédie où il figure pour la première fois.

NOYERS, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Tonnerre, dans la vallée du Serein; pop. aggr., 1,233 hab. — pop. tot., 1,493 hab. Le bourg était défendu autrefois par des fortifications qui lui permit de prendre une part active aux guerres religieuses du XVI^e siècle; on voit encore quelques restes d'un château féodal dont les murs se reliaient à ceux du bourg. L'église, qui date du XII^e siècle, est surmontée d'une tour élégante.

NOYERS-SUR-JABRON, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Sisteron, à 53 kilom. de Digne; pop. aggr., 281 hab. — pop. tot., 937 hab. Roderic d'Elpirim, pré duquel les Sarrasins furent défaits par saint Beuvon au X^e siècle.

NOYERS (Miles de), maréchal de France, mort en 1350. Ancien exécuteur testamentaire de Louis le Hutin (1316), il devint successivement porte-oriflamme (1325), grand bouteiller (1336) et se distingua aux batailles de Cassel et de Crécy.

NOYON s. m. (no-i-on ou no-ion — rad. noyer). Jeux. Ligne tracée pour marquer, dans un jeu de boules, la limite au delà de la-

quelle une boue est noyée et ne compte plus. Fossé creusé, dans le même but, à l'extrémité du jeu de boules.

NOYON, ancien *Niomagnum*, ville de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond., et à 30 kilom. de Compiègne, à 90 kilom. de Beauvais, sur la Verre; pop. aggl., 5,236 hab. — pop. tot., 6,268 hab. Petit séminaire, bibliothèque. Fabriques de toiles et de tulles; brasseries, tanneries, huileries, sucreries.

La ville de Noyon, bâtie au pied et sur le penchant d'une colline, possède une magnifique église classée parmi les monuments historiques. C'est l'ancienne cathédrale, curieux édifice gothique du xiv^e et du xvi^e siècle, élevée sur l'emplacement d'une église construite par ordre de Charlemagne et détruite par un incendie en 1131. Un porche ou terrasse se développe en avant de toute la largeur de la façade, que flanquent deux tours carrées, à trois étages, d'une élévation de 62 mètres. Dans l'intérieur de l'église, la nef est divisée longitudinalement par onze travées, séparées alternativement par un pilier ou une colonne. Les transepts se terminent en hémicycle et neuf chapelles entourent le chœur, formé de onze arcades. On y remarque, en outre, la salle capitulaire, ornée de curieuses sculptures; les restes du cloître; les délicates sculptures de la porte Saint-Eutrope; les fines sculptures de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours; le mur d'enceinte du cloître, à créneaux sculptés; les pavés émaillés de la salle du trésor; des armoiries et des bahuts décorés d'admirables peintures de la fin du xiv^e siècle, etc. A côté de la cathédrale se trouve la bibliothèque des chanoines, belle construction en bois du xiv^e siècle. Nous signalerons en outre à Noyon: l'église de la Madeleine; l'ancien palais épiscopal, surmonté d'une tourelle de la Renaissance; l'Hôtel-Dieu, flanqué d'une tour du xiv^e siècle; l'hôtel de ville, dont la tourelle octogonale offre de bizarres sculptures; la place de l'Hôtel-de-Ville, ornée de plusieurs inscriptions commémoratives de faits historiques importants; la statue de J. Sarrafin, peintre et sculpteur; quelques maisons du xvii^e siècle, etc. Une belle statue de l'Apollon gaulois ou Belenus a été découverte, en 1856, dans les bois situés près du mont de Choisy.

Du temps des Romains, Noyon, appelé alors *Niomagnum*, était un poste militaire qui fut pris par César. Saint Médard y transporta l'évêché de Verdun en 531. Hugues Capet s'y fit couronner en 788, et Hugues Capet y fut élu roi en 987. En 1098, la ville obtint de son évêque Baudry une charte communale. Ravagée par les Normands au ix^e siècle, elle fut successivement prise en 1132, 1152, 1293, et tomba entre les mains des Espagnols en 1557. S'étant jetée dans la parti de la Ligue, elle fut attaquée et prise par Henri IV en 1591, rebomba au pouvoir des ligueurs en 1593 et reconnut le pouvoir royal l'année suivante. Trois conciles ont été tenus à Noyon, en 814, 1233 et 1344. Le dernier, le plus important, fut présidé par l'archevêque de Reims, Jean de Vienne, et porta 17 canons ayant pour objet principal de remédier à la corruption des mœurs, au relâchement de la discipline ecclésiastique et de protéger les privilèges exorbitants du clergé. L'évêché de Noyon avait été érigé en comté-pairie vers 1160. L'évêque de cette ville était le sixième des pairs ecclésiastiques et portait le baudrier royal à la cérémonie du sacre. L'évêché fut supprimé en 1790. C'est à Noyon que fut signé le traité d'alliance du 13 août 1516, dont nous parlons plus loin. Cette ville est la patrie de Calvin et du sculpteur Sarrafin.

NOYON (TRAITÉ DE), conclu en 1516 entre François I^{er} et Charles-Quint. Le roi de France revenait de sa première expédition en Italie, après la fameuse victoire de Marignan, lorsqu'il apprit, en arrivant à Lyon, la mort de Ferdinand le Catholique. L'héritage de celui-ci fut recueilli par le jeune Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, qui, à cette époque commençait seulement à asseoir sa puissance future, et avait dans François I^{er} un rival redoutable. Celui-ci eût pu en obtenir de grands avantages s'il avait su mettre à profit sa supériorité du moment, quoique l'habileté de Ximénès parvint alors à neutraliser une partie de ses efforts. Cependant, bien que Charles put compter sur l'appui du roi d'Angleterre, c'était lui surtout qui avait besoin de recourir aux négociations, au milieu des difficultés qu'aggravait encore sa jeunesse et son inexpérience: les troupes espagnoles venaient d'essuyer une sanglante défaite devant Alger; en Aragon et en Castille, les populations murmuraient sourdement contre un prince qu'elles considéraient comme étranger et presque comme un usurpateur, puisque Charles s'était arrogé le titre et les honneurs de la royauté que sa mère, Jeanne la Folle, avait seule le droit de revendiquer. Avant d'aller prendre possession de l'héritage de Ferdinand, il comprit la nécessité de s'assurer l'appui du roi de France. En conséquence, des pourparlers s'ouvrirent à Noyon entre Artus Guiffier, sire de Boisy, pour François I^{er}, et Guillaume de Croi, sire de Chièvres, pour Charles-Quint. C'était au roi de France à poser les conditions d'un arrangement; ce fut lui, au contraire, qui les subit. « Ainsi, dès le premier moment où se rencontrèrent ces deux destinées qui devaient s'en-

tre-heurter durant trente ans, la balance pencha en faveur de l'heureux Charles d'Autriche. » (H. Martin.) Les principales conditions portaient que Charles épouserait la fille du roi de France, Louise, alors âgée d'un an, quand elle se serait atteinte sa douzième année; François lui transmettait ses droits sur le royaume de Naples, dont le roi des Espagnes conservait la possession en attendant, moyennant un paiement annuel de 100,000 écus d'or à François I^{er}. En compensation de ce sacrifice, la Navarre eût dû être restituée, du moins, à la maison d'Albret; mais il n'y eut de formulé à cet égard que de vagues promesses que le cauteleux Charles se promettait bien d'éluder.

Ce traité de Noyon, signé le 13 août 1516, ne fut jamais exécuté; mais s'il faut tenir compte à François I^{er} de ses mœurs chevaleresques, des efforts qu'il fit ensuite pour la restauration des lettres et des arts, il faut reconnaître qu'au début de son règne il donnait une triste idée de son intelligence politique en faisant l'abandon de tous ses avantages pour poser avec tant de légèreté de si chimériques espérances sur la tête d'une enfant encore au berceau.

NOYONNAIS, AISE s. et adj. (noi-i-o-nè ou no-i-o-nè, é-ze). Géogr. Habitant de Noyon; qui appartient à Noyon ou à ses habitants: *Les NOYONNAIS*. Une NOYONNAISE. *Les mœurs NOYONNAISES*.

NOYONNAIS, petit pays de l'anc. France, qui faisait partie de la Picardie, mais était compris dans le gouvernement de l'île-de-France. Il forme aujourd'hui le N.-E. du département de l'Oise.

NOUYERE s. f. (noi-iu ou no-iu-ri — rad. *noyer*). Techn. Creux pratiqué pour loger la tête d'une vis. || Creux pratiqué dans une platine d'horlogerie pour loger une roue. || Creux ménagé au devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

NOZAY, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond., et à 27 kilom. de Châteaubriant, à 40 kilom. de Nantes; pop. aggl., 1,291 hab. — pop. tot., 3,791 hab.; filature de coton, tannerie; commerce de graines et de farines.

NOZARI s. m. (no-za-ri). Linguist. Dialecte indien, plus ancien que le lingarit.

NOZEROT, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond., et à 34 kilom. de Poligny, à 49 kilom. de Lons-le-Saunier, au sommet d'une montagne isolée; pop. aggl., 670 hab. — pop. tot., 823 hab.; tanneries et fabriques de souliers; commerce de bestiaux, de planches et de bois à brûler. Du château, qui reçut autrefois des hôtes illustres, il ne reste que des pans de murs. L'église, qui date du xiii^e siècle, est ornée de beaux vitraux, de jolies statuettes et de quelques bons tableaux. A l'entrée du bourg s'élève la porte de l'Horloge, grosse tour carrée garnie de mâchecoulis. Nozerot subit, en 1638, un siège qui en acheva la décadence; en dépit de sa bombardement de 13 pieds de long qui lançaient des boulets de pierre pesant 330 livres, la ville tomba au pouvoir de Guébriant, qui la livra au pillage. Les Espagnols la reprirent l'année suivante; mais l'armée de Louis XIV, en 1668, vint de nouveau l'assiéger et s'en rendit maîtresse.

Nozeroy a vu naître: Philibert de Châlons, un des plus habiles capitaines du xv^e siècle; Gilbert Cousin, secrétaire et ami d'Erasme, auteur de divers écrits historiques et mort en 1567 dans les cachots de l'archevêché de Besançon, pendant que l'inquisition instruisait son procès pour crime d'hérésie.

NOZIGUES pr. pers. pl. (no-zi-ghe). Argot. Nous: *Tas donc tafe de NOZIGUES?* (Tu te méfies donc de nous?) [Balz.]

NOZOUL s. m. (no-zoul). Impôt de guerre qui se percevait en Turquie.

NOZZARI (Andrea), chanteur italien des plus remarquables, né à Bergame en 1775, mort à Naples en 1832. Il fit ses premières études musicales à la maîtrise de la cathédrale de sa ville natale, puis se mit, pour l'art du chant, sous la direction de David pere. Son éducation terminée, Nozzari se produisit, en 1794, sur le théâtre de Pavie, et fut ensuite engagé dans plusieurs villes, notamment à Rome et à Milan. En 1803, Nozzari vint à Paris. Après un brillant début dans *Il matrimonio segreto*, le chanteur subit la fâcheuse influence du climat de Paris, ainsi qu'il devait arriver à plusieurs de ses notables successeurs, notamment à Baccardé, le créateur d'*Il Trovatore*. Dans l'espace d'un an, ses notes aiguës disparurent, son timbre s'altéra, et quand, en 1804, il retourna en Italie, on croyait sa voix entièrement perdue; mais quand il eut touché la terre italienne, comme Antée il retrouva de nouvelles forces. L'organe redevint plus brillant, plus puissant que jamais. En 1818, Nozzari, comblé de succès sur les principales scènes de la Péninsule, se fixa à Naples et créa les rôles de ténor dans *Elisabetta*, *Otello*, *Armida*, *Mose*, *Ermione*, la *Donna del lago* et *Zelmira*. Dans le courant de 1822, il quitta la scène et ne conserva que le titre de chanteur de la chapelle du roi.

« Nozzari, a dit M. Scudo, chanteur savant et d'un goût parfait, a été, dans les principaux opéras de Rossini, l'inséparable compa-

gnon de David fils, auquel il donna de très-bons conseils. » Notons aussi que c'est Nozzari qui eut l'honneur de former et de diriger l'artiste sans rival qui eut nom Rubini.

NPINDI s. m. (npain-di). Nom de chacun des quatre chefs des prêtres africains appelés gangas.

N'PONGUÉ s. m. (npon-ghé). Linguist. Langue parlée par les habitants de la côte du Gabon.

N.-S. Abréviation usitée pour figurer les mots Notre-Seigneur, appliqués à Jésus-Christ.

NSINDI s. m. (nsain-di). Prêtre du Congo, qui a pour fonction spéciale de guérir les nègres d'une lèpre à laquelle ils sont sujets.

N.-S.-J.-C. Abréviation des mots Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NSOSSI s. m. (no-so-i). Mamm. Mammifère peu connu, qui vit au Congo, et qu'on croit être une espèce de chevrotain.

NTOUPI s. m. (ntou-pi). Nom donné, selon quelques-uns, par les Grecs de Constantinople, au corps des excommuniés, que ces sectaires regardaient comme incorruptible. || Mot douteux.

NU, NUE (nu, nu — lat. *nudus*, pour *nug-dus*, le même que le gothique *naquaths*, anglo-saxon *nacod*, anglais *naked*, allemand *nacki*, toutes formes dérivées du sanscrit *nyagda* et *nagna*, qu'Eichhoff rapporte à la racine *nakk*, dépouiller, et qui, selon M. Adolphe Regnier, dériverait de la racine *nag*, avoir honte). Qui n'est couvert d'aucun vêtement: *Un enfant nu*. *Des bras nus*. *Des épaules nues*. *Des pieds nus*. *Accoutumés vs enfants à demeurer, été et hiver, jour et nuit, toujours tête nus*. (J.-J. Rouss.) *Les jeunes filles saoules sont chastes, quelque nus, parce que leur cœur est pur*. (B. de St-P.) *L'homme est le seul être qui ait honte de paraître nu*. (B. de St-P.) *Chez les populations qui vont complètement nus, la peau acquiert une épaisseur qui la rend moins sensible aux influences extérieures*. (A. Maury.) *L'abe qui suit une bataille se lève toujours sur des cadavres nus*. (V. Hugo.) *A sa naissance, l'homme est nu et ne possède rien que lui-même*. (A. Martin.) *Je veux qu'on soit nu ou vêtu; je n'aime pas les dénudés*. (H. Taine.)

L'Amour est nu, mais il n'est pas crotté.

LA FONTAINE.

Oui, je me montrais toute nue
Au dieu Mars, au bel Adonis,
A Vulcain même, et j'en rougis;
Mais Praxitèle! où m'a-t-il vue?

VOLTAIRE.

— Par exagér. *Peu vêtu: Vus n'alles pas sortir ainsi tout nu! Voyez, je suis tout nu! je n'ai que ma chemise et mon pantalon*. || Mal vêtu:

Quiconque a deux habits, lorsqu'un autre homme est
Doit donner le meilleur à ce frère inconnu. [nu,

LAFRADE.

— Par anal. Dépouillé d'enveloppe extérieure: *Il est des mollusques à corps nu et d'autres couverts d'une coquille*. || Sans fourreau, sans étui: *Des glaives nus*. *Des épées nues*. || Sans ornements, sans décoration: *Des murailles nues*. *Les casernes ont des murs tout nus, coiffés de toits*. (Feydeau.) || Sans verdure, sans feuillage: *Des arbres nus*. *Un terrain nu*. || Sans nu. La terre nue. Rien n'est plus triste que l'aspect d'une campagne nue et pelée, qui n'étale aux yeux que des pierres, du limon et des sables. (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Pauvre, dépourvu des ressources de la vie: *Il est arrivé tout nu, il est maintenant millionnaire*. *Ceux qui viennent au monde pauvres et nus sont toujours des déshérités*. (A. de Vigny.)

Tout est nu sur la terre, hormis l'hypocrisie.

A. DE MUSSET.

— Fig. Privé d'agrément, de distraction, de consolation: *Je me trouve toute nue, toute seule de ne plus vous avoir*. (Mme de Sév.) || Simple à l'excès; Sans fard, sans déguisement, sans ornements, sans recherche: *La poésie et les femmes ne se livrent nues qu'à leurs amants*. (Balz.) *La chasteté est nue comme Eve avant sa faute*. (G. Sand.)

L'un n'est point trop tardé, mais sa muse est trop nue; L'autre a peur de ramper et se perd dans la nue.

BOILEAU.

LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Nu en chemise*, Sans autre vêtement qu'une chemise. || *Nu comme un ver*, comme la main, comme un singe. Complètement nu; privé de tous biens: *L'intérêt de l'humanité demanderait que la puissance spirituelle fût mise nue comme la main*. (D'Alemb.) || *S'enfuir, s'en aller un pied chaussé et l'autre nu*, Fuir, s'en aller précipitamment, sans prendre certaines précautions que l'on prend d'ordinaire avant son départ, comme celle de chausser ses deux pieds:

Pied chaussé, l'autre nu, main au nez, l'autre en poche, J'arpente un vieux grenier.

SAINT-AMANT.

|| *Être fait à quelque chose comme un chien à se promener nu-tête*, Y être tout à fait habillé.

— Jurispr. *Nue propriété*, Propriété exclusive du fonds, sans usufruit: *Ne posséder*

que la nue propriété d'un immeuble. || *Nu propriétaire*, Celui qui possède la nue propriété.

— Pratiq. *Titre nu*, Charge achetée sans clientèle.

— Manège. Se dit d'un cheval sans selle ni bride: *Ce cheval coûte nu, 1,100 francs*.

— Physiq. *Œil nu*, Œil qui n'est aidé, dans les observations, d'aucun instrument: *Étoiles visibles à l'œil nu*. || *Peu nu*, Feu directement appliqué aux corps que l'on veut chauffer ou au vase qui les contient: *Il est des corps qu'on ne saurait chauffer à feu nu et pour lesquels il faut employer le bain-marie*.

— Ichthyol. Qui n'a point d'écaillés: *Poissons nus*.

— Entom. Se dit des ailes d'insectes dépourvues de poils et de poussière.

— Bot. Se dit des parties dépourvues des enveloppes qui entourent les mêmes parties dans d'autres végétaux. || *Réceptacle nu*, Celui qui est dépourvu d'écaillés, de paillettes. || *Fleur nue*, Celle qui est dépourvue de bractées et d'involucre. || *Amande nue*, Celle dont les enveloppes propres sont soudées aux parois de la loge.

— Minér. *Métal nu*, Métal que l'on trouve pur, dépourvu de toute gangue.

— s. m. Personne nue ou mal vêtue: *C'est une œuvre de miséricorde que de vêtir les nus*. (Acad.)

— B.-arts. Corps ou partie du corps dépourvue de tout vêtement: *Le nu doit être montré en peinture*. (Kératry.) *Le nu, qui est le fond nécessaire des arts du dessin, de la sculpture et de la peinture, serait, en photographie, inavouable*. (E. Bersot.) *Nous sommes restés dans l'art des sauvages presque barbares; la suavité grecque du nu nous échappe, nous ne le rendons qu'empreinte de roideur ou de contorsions*. (Mme L. Colet.) || *Forme réelle du corps nu*: *Les vêtements qui accusent le nu détruisent le charme de la modestie*. (Mme du Deffant.) *Même sous les plis flottants d'une draperie, il faut qu'on sente toujours les lignes du nu*. (Ste-Beuve.)

— Fig. Fond de la pensée, considérée indépendamment du style et des ornements du langage: *Si vous ne laissez pas glisser sur le nu de vos raisonnements quelque filet de lumière, vous êtes embarrassé et nuageux*. (Cormen.)

— Constr. *Nu de mur*, Partie du mur où l'épaisseur n'est augmentée ni diminuée par aucune espèce de saillie ou d'ornement: *Mesurer l'épaisseur au nu du mur*. *Un bâtiment n'est simple et grandiose que lorsque le nu du mur y occupe de larges espaces*.

— Techn. Devant d'une partie quelconque, dans un ouvrage de menuiserie.

— Ichthyol. Poisson du genre chétodon, qui vit dans les mers de la Caroline. || Poisson du genre cycloptère ou bouclier, qui vit dans la mer des Indes.

— Loc. adv. A nu, Sans vêtement: *Montrer son corps à nu*. *Toucher à nu le bras d'une femme*. || *Sans plumes*, en parlant d'un oiseau: *Un dinard ayant de trop belles plumes fut mis à nu par ses confrères*. (H. Taine.) || *Sans enveloppe*: *Bien des meubles couverts de belles housses ne gagneraient rien à être montrés à nu*. || *Sans déguisement*, sans mystère: *Montrer son cœur à nu*. *Peu de personnes montrent tout d'abord leurs défauts à nu*. (Balz.)

Ne penchez plus sur nous l'une de vos chimères, D'où tombent, froids amers, des désirs sans espoir; Réveils! ne venez pas mettre à nu nos misères.

H. CANTEL.

|| *Sans ornement*, sans prétention, sans apprêt: *Les lettres, c'est le style à nu*; *les figures, c'est le style habillé*. (Lamart.)

— Manège. *Monter un cheval à nu*, Le monter sans selle ni rien qui en tienne lieu.

— Chim. En dehors de toute composition: *Peu de corps simples se montrent à nu dans la nature*.

— Gramm. Quand l'adjectif nu est appliqué à une partie du corps, il peut se placer avant le nom qui exprime cette partie, et alors on le joint à ce nom par un trait d'union, et il devient invariable: *Aller nu-tête, nu-jambes, nu-pieds*.

Toutefois, cette forme n'est guère employée qu'avec les parties du corps énoncées dans les exemples ci-dessus, et l'on ne pourrait pas dire *nu-mains*, *nu-épaules*, *nu-gorge*, etc. De plus, dans les exemples énoncés, on peut aussi placer l'adjectif après le nom précédé ou non de l'article, et, dans ce cas, nu s'accorde comme tous les autres adjectifs: *Marcher pieds nus ou les pieds nus*.

NU s. m. (nu). Gramm. Treizième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre N et se figurant v en minuscule, N en majuscule. || *Signe numéral des Grecs*, valant 50 avec l'accent supérieur à droite (ν'), et 50,000 avec l'accent inférieur à gauche (ν). || *Signe de nombre ordinal*, représentant le 13^e rang.

NUAGE s. m. (nu-a-je. — V. NUAGE). Amas de vapeurs qui s'est élevé dans l'atmosphère et qui est rendu visible par un état de condensation plus ou moins considérable: *Un gros nuage*. *Des nuages épais*. *Des nuages argentés*. *De sombres nuages*. *Un ciel sans nuages*. *Des nuages chassés par le vent*. *Le monde, le*

cour et l'avenir sont comme les NUAGES, on y voit tout ce que l'on veut. (Mme de Tencin.) Les poètes disent que les NUAGES prennent la forme des pays qu'ils ont traversés. (Lamart.) Regardez les NUAGES, c'est rêver; il y a une harmonie naturelle entre le NUAGE et le rêve : le NUAGE excite le rêve, le rêve semble avoir besoin de suivre le NUAGE. (F. Pillon.) D'un souffle l'aiglon écarte les nuages.

RACINE.

Le tonnerre et les vents déchirant les nuages.

SAINT-LAMBERT.

Cent ans passent; le temps, comme un nuage vide, Les roule avec l'oubli sous son aile rapide.

LAMARTINE.

Ainsi qu'un nuage qui passe,
Mon printemps s'est évanoui.

LAMARTINE.

Les nuages temés dans les champs de l'éther
Viennent mettre au repos leurs légions dotantes.

A. BARBIER.

J'aime à voir dans le ciel les nuages voler,
Et, sous une brise légère,

SAINTINE.

La cime des forêts doucement s'ébranler.

SAINTINE.

— Par anal. Corps qui ressemble aux nuages de vapeurs, et qui, comme eux, empêche, par sa demi-opacité, la vue distincte des objets : Un NUAGE de fumée. Un NUAGE de poussière. Un NUAGE d'insectes. Un NUAGE de traits. Un NUAGE de poussière vole et couvre le ciel. (Rén.) Dans la rotonde d'une diligence, on est dans un NUAGE de poussière qui suit le paysage et qui étrange le voyageur. (H. Taine.)

D'une ruche s'élève un nuage d'abeilles.

DULARD.

Déjà de traits en l'air s'élevait un nuage,
Déjà le sang coulait, précipité du carnage.

RACINE.

Des corbeaux croassants un ténébreux nuage
Pressaient leur vol tardif vers le prochain bocage.

MALFILATRE.

« Trouble de la vue : J'ai un NUAGE devant les yeux depuis ma dernière maladie. Je vois tout à travers un NUAGE. »

« Je ne vois plus qu'à travers un nuage Et le ciel et l'époux que ma présence outrage. »

RACINE.

— Décomposition des traits qui est produite par quelque tristesse, par quelque trouble intérieur : Avoir un NUAGE sur son front. Chasser le NUAGE qui obscurcit nos yeux.

Puis-je savoir quel trouble a formé ce nuage ?

RACINE.

— Fig. Ce qui obscurcit l'intelligence, ce qui empêche de voir la vérité, ce qui aveugle l'esprit humain : L'homme ne saisit pas la vérité, il l'entrevoit dans le lointain, à travers les NUAGES. Les passions forment un NUAGE entre l'homme et la vérité. (La Rochefoucauld.) Toutes nos destinées se sont en quelque sorte réfugiées dans le NUAGE de l'avenir. (Ballanche.) L'esprit nouveau des sociétés et des sciences n'est pas une lumière sans NUAGES. (C. de Rémusat.) Il reste toujours quelque NUAGE sur les vérités qui n'ont point passé par le cœur. (S. de Sacy.)

La vérité perce enfin le nuage.

VOLTAIRE.

Tant qu'il brille ici-bas, tout astre a son nuage.

LAMARTINE.

Il est certains esprits dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées.

BOILEAU.

« Incertitude qui fait juger défavorablement d'une personne ou d'une chose : Il y a des NUAGES sur le caractère et la conduite de cet homme. Il n'a pu parvenir à dissiper le NUAGE dont sa réputation est enveloppée. Un mystérieux NUAGE couvre toutes les affaires des résolutions. (Chateaub.) Cause ou présage de troubles, de tempêtes populaires, de désastres publics : Ce sont les hommes qui assombrissent les NUAGES et ils se plaignent ensuite des tempêtes. (J. de Maistre.) La fausse fermeté amasse les NUAGES, la vraie fermeté les dissipe. (E. de Gir.) « Présage avant-coureur de quelque fâcheux accident : Je vois se former de loin un nuage de coups de bâton qui crévera sur mes épaules. (Mol.) « Mésestimation, refroidissement, broderie : Il n'y a plus de NUAGE entre nous. Notre union a été jusqu'ici sans NUAGE. « Tristesse qui assombrir l'âme et les pensées : Il n'y a qu'un nuage qui soit exempt de NUAGE. (Mme de Sév.) Une conscience toujours sans NUAGES est une récompense qui n'appartient qu'à l'innocence. (Giraud.) Un NUAGE sur l'âme couvre et décolore plus la terre qu'un NUAGE sur l'horizon. (Lamart.)

L'amour, soleil divin, peut dorer d'un feu pur
Le nuage errant de la vie.

V. HUGO.

Un nuage enlaine à passé sur ma vie;
Ma jeunesse s'en va, de longs regrets suivie.

A. GUIRAUD.

— Nuage de lait, Petite quantité de lait qu'on verse dans le thé, et qui y prend la forme d'un nuage avant de s'étendre dans le liquide.

— Ciel sans nuages. Ciel parfaitement pur. Fig. Etat exempt de toute inquiétude : Sa vie est un ciel sans NUAGES.

— Se perdre dans les nuages. Devenir obscur et diffus par les efforts que l'on fait pour élever ses pensées ou son style.

— Blas. Fasce, bande ou toute autre pièce

représentée par des ondes ou lignes sinuées.

— Astron. Nom que l'on donne à certaines nébulosités ou taches blanches fixes dans le ciel, et dont la nature n'est pas encore déterminée d'une manière certaine : Le grand NUAGE. Le petit NUAGE.

— Mar. Nuage qui a le pied à l'eau, Nuage dont une partie est cachée sous l'horizon, et semble plongée dans la mer.

— Méd. Corps légers que l'on croit voir voltiger devant ses yeux, dans une sorte d'hallucination. « Substance légère et d'apparence vaporeuse, qui nage quelquefois près de la surface des urines, lorsqu'elles sont reposées. « Nuages inférieurs, Flocons vaporeux qui restent suspendus au milieu de la masse des urines.

— Moll. Nom vulgaire du cône tulipe. « On l'appelle aussi NUÉE et NÉBULEUSE.

— Syn. Nuage, nue, nuée. Le nuage est considéré par rapport à son effet; il produit l'orage, la pluie, l'obscurité. La nue est considérée par rapport à sa hauteur, et la nuée par rapport à son étendue ou à la quantité de vapeur suspendue qu'elle contient. Au figuré, les différences sont les mêmes : on emploie nuage quand on parle de ce qui obscurcit, de ce qui diminue l'éclat; on emploie nue pour exprimer une idée de hauteur, et nuée l'idée d'une grande quantité. Porter jusqu'aux nues, c'est élever bien haut par ses louanges; Un nuage de poussière nous empêche de voir au loin; Une nue de traits, c'est un grand nombre de traits.

— Encycl. Linguist. et Mythol. Les anciens Aryas et, après eux, les Indiens en particulier avaient pour les nuages un mythe d'une rare poésie. Ils comparaient les nues mobiles et changeantes à des troupeaux célestes, et la pluie qui féconde au lait nourissant des vaches. Rien de plus naturel, d'ailleurs, pour un peuple de pasteurs. Les hymnes védiques nous ont conservé, dans leur naïveté primitive, les mythes que l'imaginaire des anciens peuples a rattachés à ces phénomènes naturels. Pour eux, les nuages sont des vaches qui appartiennent à Vayu et aux Maruts, les dieux des vents, et que ces divinités traient pour produire la pluie et la rosée, lait des nuages.

Cette association d'idées se montre encore, avec toute son actualité, dans le Rigveda, où plus d'une fois les nuages sont ainsi comparés à des vaches que les divinités de l'orage traient pour en faire jaillir la pluie. « Pour toi, Vayu, la vache au lait abondant cède tous ses trésors. Ainsi, exauce les vœux d'un peuple innocent : que toutes ces vaches, qui dépendent de toi, fassent descendre sur nous leur lait doux et béni... « O nobles Maruts, du sein de l'océan aérien envoyez-nous la pluie. Versez sur nous vos torrents. Les vaches qui vous appartiennent ne sont point stériles... »

Ces images mythiques, dont il serait bien facile de multiplier les exemples, n'ont pu naître, évidemment, que chez un peuple entièrement voué à la vie pastorale, et les Indiens les ont certainement reçus de leurs ancêtres, les Aryas primitifs. Partout ailleurs, elles ont presque entièrement disparu, mais en laissant des traces manifestes dans les noms germaniques et slaves de la rosée et de la pluie, qui se rattachent, pour la plupart, à la racine sanscrite *duh*, traire, ainsi que dans le grec *molgos*, nuage, de la racine *marg*, également traire. En sanscrit, le nuage est appelé *nabhōdha*, de *nabhas*, ciel, et de *dah*, traire.

— Météorol. La formation des nuages est due à la présence de la vapeur d'eau dans un air saturé d'humidité et plus froid que le sol, où cette vapeur devient visible, exactement comme celle qui s'élève au-dessus de l'eau bouillante. Les nuages peuvent se produire de différentes manières. « Lorsque, pendant une soirée d'été, on se trouve isolé sur une montagne, dit Lecoq, on voit bientôt, à mesure que l'atmosphère se refroidit, des nuages translucides se former sur les prairies et dans tous les lieux humides; peu à peu, ils augmentent de densité et cachent la terre aux yeux de l'observateur. Si alors un vent s'élève, il arrive que ces nuages bas sont emportés dans les hautes régions de l'atmosphère. Souvent ils se forment de cette manière au-dessus des forêts, sur les plateaux élevés, sur la cime des pics isolés, et ils se déplacent ensuite pour flotter dans l'air. Ces nuages sont le résultat du refroidissement de l'air; ils augmentent, en général, pendant la nuit, au point même de recouvrir le ciel, et le matin, quand le soleil commence à réchauffer l'atmosphère, ils se dissolvent et lui rendent sa transparence. D'autres causes peuvent aussi donner naissance aux nuages. Ils peuvent se former directement au milieu des aires par la condensation des vapeurs qui s'élèvent à une grande hauteur dans des couches d'air plus froides ou par la rencontre de deux vents humides inégalement chauds. C'est presque toujours de cette manière que se produisent les nuages qui apparaissent tout à coup au milieu d'un ciel pur. On observe encore fréquemment plusieurs couches de nuages superposées et qui même marchent quelquefois dans des directions opposées. En général, ces couches sont d'autant plus élevées qu'elles sont plus blanches. Elles peuvent être produites indépendamment l'une de l'autre; mais, fort

souvent, c'est la couche inférieure qui donne naissance à la supérieure. La couche inférieure constitue alors, pour ainsi dire, un nouveau sol ou une nouvelle mer qui intercepte les rayons calorifiques, tant ceux qui viennent du soleil que ceux qui viennent de la terre. L'évaporation y acquiert une nouvelle activité et produit, à une certaine hauteur, une seconde couche de nuages qui peut elle-même en produire une troisième, et ainsi de suite. « En somme, les nuages se forment le plus souvent des brouillards.

Les nuages se composent, suivant la température de l'atmosphère qu'ils traversent, soit de gouttelettes d'eau et de vapeur d'eau, soit de neige ou de particules glacées. Dans le premier cas, certains météorologistes ont avancé que les petits corps dont se composent les nuages sont des sphères creuses, semblables à des bulles de savon. Cette opinion a été combattue par d'autres savants. D'après ceux-ci, si les vapeurs qui constituent les nuages étaient des vésicules, ils n'alteraient que fort peu la direction des rayons lumineux et l'on verrait, quoique confusément, les montagnes placées derrière les nuages, quand ceux-ci n'auraient pas une trop grande épaisseur. En second lieu, quand on arrête une goutte d'eau au moyen d'un corps léger, on voit qu'elle remplit l'office de lentille, ce qui montre qu'elle est tout à fait plane. Un fait constant, c'est que le diamètre des gouttes d'eau, mesurées sous le microscope, est plus petit pendant l'été que pendant l'hiver. On a constaté, en outre, que ce diamètre augmente dès que la pluie menace. Dans les régions élevées de l'atmosphère, où la température est à plusieurs degrés au-dessous de zéro, la vapeur des nuages se transforme en particules glacées. « En hiver, dit Kämtz, par un froid rigoureux, on reconnaît souvent que les vapeurs qui s'élèvent se composent d'aiguilles brillantes qui réfléchissent au soleil et ressemblent à de petits flocons de neige. La même chose doit se passer dans les hautes régions de l'atmosphère. » C'est ce qui a lieu, en effet. Des ascensions aérostatiques ont permis de constater que les nuages à quelques degrés au-dessous de zéro sont remplis d'une multitude d'aiguilles de glace, ayant quelques millimètres de longueur.

Quand on voit un nuage se résoudre en pluie et verser des milliers de litres d'eau, on se demande comment cette masse, beaucoup plus lourde que l'air, peut flotter dans l'atmosphère. On a fait bien des hypothèses pour expliquer cette suspension; on a dit que l'air lui-même se transformait en pluie, puis on a supposé que les gouttelettes d'eau étaient remplies d'un gaz plus léger que l'air. L'analyse chimique a prouvé la fausseté de ces deux explications. Si les principes constituants de l'air se combinaient, ils formeraient de l'acide azotique et non point de l'eau, et l'air puisé dans les brouillards et les nuages n'a offert aucune trace de gaz plus légers que l'air. Le phénomène de la suspension des nuages trouve son explication dans l'état d'agitation constante où ils se trouvent, alors même qu'ils nous paraissent immobiles. Les nuages tendent sans cesse à s'abaisser lentement en vertu de leur poids; mais ils sont arrêtés dans leur chute vers la terre par plusieurs causes, par les couches d'air inférieures, dont la température est plus élevée que celle des nuages, par la non-saturation de ces couches et par les courants ascendants. Lorsque aucun souffle ne paraît agiter l'air, les gouttelettes qui tombent du nuage en vertu de leur poids, avec une vitesse d'environ 0m,30 par seconde, traversent des couches d'air plus chaud qu'elles et qui ne sont pas saturées d'humidité; elles perdent alors de leur poids, s'évaporent et remontent, sous forme de vapeur, vers le nuage où elles s'agrègent de nouveau, poussées par les courants ascendants qui vont incessamment de la terre vers l'espace. C'est ce qui explique pourquoi, lorsqu'on regarde attentivement un nuage, on remarque que sa forme se modifie constamment. Sa partie inférieure se dissout sans cesse, pendant que sa partie supérieure tend à s'accroître par de nouvelles gouttelettes. Les courants horizontaux s'opposent aussi à la chute des nuages. Emportés par le vent, les gouttelettes suivent, comme une légère poussière, la marche horizontale du courant d'air qui les entraîne, se dissolvent en vapeur lorsqu'elles arrivent dans un air sec, pendant que, du côté du vent, elles restent à l'état de gouttelettes. Un phénomène curieux a été observé dans une ascension aérostatique faite, le 26 avril 1873, par MM. Crocé-Spinelli, Jobert, etc. On a constaté alors, pour la première fois, dans des nuages un mouvement intérieur d'environ 4 à 5 mètres par seconde, indépendamment de la vitesse générale de la masse. Quant aux nuages blancs floconneux, composés de neige, appelés cirrus, qui s'élèvent jusqu'à 6,500 mètres, selon Kämtz, ils atteignent cette hauteur d'après une hypothèse de Fresnel, parce que la chaleur solaire, accumulée dans ces nuages, en aurait fait des espèces de montgolfières, et ils s'élèveraient jusqu'au point où il leur arriverait de rencontrer des couches d'air assez rares pour faire équilibre à leur poids.

Depuis Aristote et Théophraste, les météorologistes ont senti le besoin de classer les nuages selon leurs formes différentes et leurs constitutions diverses. Les apparences si va-

riées des nuages rendaient cette classification fort difficile. Les premiers qui en ont fait une basée sur des types fondamentaux bien caractérisés sont Lamark en 1801 et Howard en 1802. Le système de ce dernier a été généralement adopté, et ce n'est que récemment, en 1873, que M. A. Poey en a proposé une nouvelle qui paraît plus rationnelle. Nous allons parler assez longuement de la classification d'Howard, en faisant des emprunts à Kämtz, puis nous dirons quelques mots de celle de M. Poey. Howard a distingué, d'après leurs formes, trois sortes de nuages : les cirrus, les cumulus, les stratus, auxquels se rattachent quatre formes de transition, savoir : les cirro-cumulus, les cirro-stratus, les cumulo-stratus et les nimbus.

Le cirrus (queue de chat des marins, nuage de S.-O. des paysans suisses) se compose de filaments déliés dont l'ensemble ressemble tantôt à un pinceau, tantôt à des cheveux crépus, tantôt à un réseau délié. Le cumulus ou nuage d'été (balle de coton des marins) se montre souvent sous la forme d'une moitié de sphère reposant sur une base horizontale. Quelquefois ces demi-sphères s'entassent les unes sur les autres et forment ces gros nuages accumulés à l'horizon qui ressemblent de loin à des montagnes couvertes de neige. Le stratus est une bande horizontale qui se forme au coucher du soleil et qui disparaît à son lever. Sous le nom de cirro-cumulus, Howard désigne ces petits nuages arrondis qu'on nomme souvent nuages moutonnés; quand le ciel en est couvert, on dit que le ciel est pommelé. Le cirro-stratus se compose de petites bandes formées de filaments déliés dont ceux des cirrus, car de loin à quelquefois de la peine à les percevoir de ses rayons. Ces nuages forment des couches horizontales qui, au zénith, semblent composées d'un grand nombre de nuages déliés, tandis qu'à l'horizon, où nous apercevons la projection verticale, on voit une bande longue et fort étroite. Lorsque les cumulus s'entassent et deviennent plus denses, cette espèce de nuages passe à l'état de cumulo-stratus, qui revêtent souvent à l'horizon une teinte noire et bleuâtre et passent à l'état de nimbus ou nuage pluvieux. Celui-ci se distingue par sa teinte d'un gris uniforme et ses bords frangés; les nuages qui le composent sont tellement confondus, qu'il est impossible de les distinguer. S'il est facile de distinguer ces nuages lorsque leurs formes sont bien caractérisées, il est souvent très-difficile de bien dénommer certaines formes de transition, et tel observateur, par exemple, appellera cirro-stratus ce qu'un autre aurait désigné sous le nom de cumulo-stratus.

Après une période continue de beau temps et lorsque le baromètre commence à baisser lentement, les cirrus bien caractérisés se montrent sous la forme de filaments déliés dont le blanc contraste avec l'azur du ciel. D'autres fois, ils sont disposés en bandes parallèles, à peine visibles, qui sont dirigées du S. au N., ou du S.-O. au N.-O. Quelquefois ils s'écartent et ressemblent à la queue flottante d'un cheval. En Allemagne, ces nuages sont connus sous le nom d'arbres du vent (*windsbäume*). On voit aussi ces filaments s'entre-croiser diversement. Ces nuages ressemblent assez bien à du coton cardé et passent souvent à l'état de cirro-cumulus et de cirro-stratus; la couleur blanche qui les caractérise ne permet pas toujours de reconnaître leur structure et de suivre leurs transformations. Mais au moyen de ces miroirs de verre noirci dont se servent les paysagistes, on y parvient avec la plus grande facilité. L'œil n'est point ébloui et on peut étudier à loisir le nuage qui se réfléchit dans la glace. Les cirrus sont les nuages les plus élevés; il est difficile de déterminer leur hauteur exacte, mais, en général, on leur assigne une élévation de 6,500 mètres. C'est au milieu des cirrus que se forment les halos et les parhélies, et, en étudiant ces nuages au moyen d'un miroir noirci, il est rare de ne pas y découvrir des traces de halos. Ces phénomènes étant dus à la réfraction de la lumière dans des particules glacées, on peut en conclure que les cirrus eux-mêmes se composent de flocons de neige qui naissent à une grande hauteur dans l'atmosphère. On s'étonnera sans doute qu'en été, lorsque la température atteint souvent 25°, les nuages qui flottent au-dessus de nos têtes soient composés de glace; mais le doute disparaît si l'on songe au décroissement de la température avec la hauteur. Par une de ces chaudes journées, quand il tombe de la pluie dans la plaine, cette pluie est de la neige sur le sommet des Alpes. L'apparition des cirrus précède souvent un changement de temps. En été, ils annoncent la pluie; en hiver, ils annoncent la gelée ou le dégel. Même quand les giroettes sont tournées vers le N., ces nuages sont souvent entraînés par des vents de S. ou de S.-O., et bientôt ceux-ci font sentir à la surface de la terre. On peut admettre que ces nuages sont amenés par les vents du S. qui déterminent la baisse du baromètre et dont les vapeurs se précipitent à l'état de pluie. Telle est du moins la théorie de M. Dove.

Lorsque le vent de S.-O. l'emporte et s'étend aux régions inférieures de l'atmosphère, les cirrus deviennent aussi de plus en plus denses, parce que l'air est plus humide; ils passent alors à l'état de cirro-stratus, qui se

montrent d'abord sous la forme de coton cardé et, peu à peu, ils prennent une teinte grisâtre; en même temps, la nuage semble s'abaisser et il se forme de la vapeur qui ne tarde pas à se précipiter sous forme de pluie. Les mêmes circonstances météorologiques déterminent quelquefois la formation de cirro-cumulus légers qui se composent entièrement de vapeur. Ils sont un présage de pluie.

Les cumulus doivent leur existence aux courants ascendants; leur hauteur varie beaucoup, mais elle est toujours moins considérable que celle des cirrus. C'est dans les beaux jours d'été que les cumulus sont le mieux caractérisés. Lorsque le soleil se lève sur un ciel serein, on voit paraître, vers les huit heures du matin, quelques petits nuages qui semblent croître de dedans en dehors, grossissent, s'accroissent et forment des masses nettement circonscrites et limitées par des lignes courbes qui se coupent dans différentes directions. Leur nombre et leur grandeur augmentent jusqu'à la plus grande chaleur du jour, puis ils diminuent et, au coucher du soleil, le ciel est de nouveau parfaitement serein. Les cumulus se forment lorsque les courants ascendants entraînent les vapeurs dans les régions supérieures de l'atmosphère, où l'air, étant très-froid, se sature rapidement. Si le courant augmente de force, les vapeurs et les nuages s'élèvent plus haut; mais là ils s'accroissent et se condensent de plus en plus, à cause de l'abaissement de la température. De là vient que le ciel serein le matin est souvent entièrement couvert à midi. Lorsque, vers le soir, le courant ascendant se ralentit, les nuages descendent, et, en arrivant dans les couches d'air plus chaudes, ils passent de nouveau à l'état de vapeur invisible. C'est à ce mode de formation que l'on doit attribuer, selon de Saussure, la forme arrondie des nuages.

Les cumulus ne disparaissent pas toujours le soir; souvent, au contraire, ils deviennent plus nombreux, leurs bords sont moins brillants, leur teinte plus foncée, et ils passent à l'état de cirro-stratus, surtout s'il existe au-dessus d'eux une couche de cirrus. On doit s'attendre alors à des pluies ou à des orages, car, dans les régions supérieures et moyennes, l'air est voisin du point de saturation. Le vent du sud et les courants ascendants donnent lieu à des changements de température qui déterminent la précipitation de la vapeur aqueuse sous forme de pluie.

Les cumulus qui s'élèvent à l'horizon dans les beaux jours de l'été sont ceux qui prêtent le plus aux jeux de l'imagination. Qui n'a cru reconnaître dans les contours changeants de ces nuages des hommes, des animaux, des arbres, des montagnes? Ils fournissent des comparaisons aux poètes, et Ossian leur a emprunté ses plus belles images. Les traditions populaires des pays de montagnes sont pleines d'événements où les nuages jouent un grand rôle. Tandis que les véritables cumulus se forment le jour et disparaissent la nuit, une autre variété de nuages se montre dans des circonstances très-différentes. Il n'est pas rare d'observer dans l'après-midi des masses nuageuses, denses, arrondies ou étendues, à bords mal circonscrits, dont le nombre augmente vers le soir jusqu'à ce que le ciel se couvre complètement pendant la nuit. Le lendemain, il est encore couvert, mais, quelques heures après le lever du soleil, tout a disparu; alors les vrais cumulus envahissent le ciel, où ils flottent à une hauteur plus considérable. Pendant l'hiver, ces sortes de nuages couvrent souvent tout le ciel pendant des semaines entières; leur présence tient probablement à ce que le décroissement de la température, en partant du sol, est beaucoup plus rapide qu'à l'ordinaire. Mais, à mesure que le soleil se lève, ses rayons dissolvent les nuages, les vapeurs montent et les cumulus se forment. Cette influence du soleil donne lieu à des variations atmosphériques bien connues des cultivateurs. Le matin, le ciel est couvert, il pleut abondamment; mais, vers neuf heures, les nuages se déchirent, le soleil lui-même et le temps est beau pendant le reste de la journée. D'autres fois, pendant la matinée, le ciel est pur mais l'air humide; bientôt les nuages apparaissent; vers midi, le ciel est couvert de pluie tombe, mais elle cesse vers le soir. Dans le premier cas, c'étaient des strato-cumulus; dans le second, des cirro-stratus.

M. A. Poey a présenté à l'Académie des sciences, le 7 avril 1873, une nouvelle classification que nous allons indiquer d'après un compte rendu. Et, d'abord, M. Poey relève plusieurs erreurs commises par la plupart des météorologistes, qui ont confondu le stratus d'Howard avec un nuage proprement dit, alors que Howard l'avait décrit comme un brouillard ou une gelée blanche. Le seul auteur qui n'ait point commis cette faute est Goethe: en décrivant le stratus, Goethe décrit le brouillard qui s'élève du tranquille miroir des eaux et se dépose en une plaine unie.

Il règne aussi une grande confusion dans les dénominations des cumulus, des cirro-stratus et des strato-cumulus. Les caractères fondamentaux de ces trois nuages sont: la base horizontale; la zone de condensation supérieure hémisphérique; une formation en aggrégation ascendante. Ces deux derniers nuages ne diffèrent pas du cumulus d'Howard; ils

doivent donc disparaître de la nomenclature.

M. Poey ne conserve que deux types: le cirrus et le cumulus. Il conserve aussi les deux dérivés: cirro-stratus et cirro-cumulus. Il remplace les nuages supprimés de la nomenclature de Howard par trois dérivés qu'il nomme pallio-cirrus, pallio-cumulus et fracto-cumulus. La pluie, la neige, la grêle, la foudre ne peuvent avoir lieu sans la superposition de deux couches de nuages électrisés de signes contraires. Ces deux couches sont désignées par M. Poey sous le nom générique de *pallium*; la couche supérieure, électro-négative, formée de cirrus, constitue le pallio-cirrus, et la couche inférieure, électro-positive, formée de cumulus, constitue le pallio-cumulus. D'autres nuages isolés, informes, plus ou moins considérables ou rapides, qui traversent la région zénithale et qui diffèrent des cumulus, des cumulo-stratus, ou des strato-cumulus, sont désignés sous le nom de fracto-cumulus.

M. Poey renonce à employer le mot de nimbus appliqué aux nuages orageux de pluie, de neige, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, de foudre, par cette raison qu'il faut deux couches superposées de différentes natures pour produire ces phénomènes.

La constitution des nuages étant intimement liée à l'intensité de la chaleur, il ne peut exister, d'après M. Poey, que les deux types fondamentaux qu'il a admis: les cirrus, qui se distinguent en nuages de glace (cirrus, et cirro-stratus) et en nuages de neige (cirro-cumulus et pallio-cirrus); puis les cumulus (pallio-cumulus et fracto-cumulus), qui sont dits nuages de vapeur aqueuse, quand leurs parties constituantes sont plus ou moins congelées, ou que leurs vésicules, vides ou pleines, flottent dans un milieu au-dessus du point de congélation. Ces nuages ont été classés suivant l'ordre de leur apparition, depuis la région la plus élevée des cirrus (de 10,000 à 15,000 mètres) jusqu'aux fracto-cumulus inférieurs.

Enfin, M. Poey propose encore une nomenclature de noms vulgaires français:

Cirrus, nuage filé.
Cirro-stratus, nuage stratifié.
Cirro-cumulus, nuage pommelé.
Pallio-cirrus, nuage et couche.
Cumulus, nuage montagneux.
Pallio-cumulus, nuage pluvieux.
Fracto-cumulus, nuage venteux.

La distribution des nuages dans les diverses parties du globe varie selon la quantité de pluie tombée dans chaque région. Les nuages ne sont pas sans influence sur le climat et les productions végétales. En s'étendant au-dessus de la terre, ils lui conservent sa chaleur ou la protègent contre la sécheresse. Cette influence est surtout remarquable dans la zone des calmes équatoriaux. « Tandis que dans la région des alizés, au nord et au sud de l'équateur, dit M. Margollé, le ciel est généralement clair ou semé de légers nuages, on voit au contraire, en s'approchant de la zone du calme, le ciel s'obscurcir et se couvrir d'épaisses vapeurs, provenant des masses d'air saturées d'humidité que les alizés amènent incessamment dans cette zone. Le dais des nuages ainsi formé s'étend de la hauteur de la terre comme un anneau (*cloud-ring*), qui, suivant la saison, se transporte du nord au sud et du sud au nord dans certaines limites, protégeant alternativement contre l'ardeur du soleil les divers parallèles qu'il couvre, et y ramenant la pluie à des époques déterminées. »

Les montagnes exercent une grande influence sur la condensation des vapeurs. Leurs sommets sont très-fréquemment enveloppés de nuages, provenant de l'air humide qui se condense à mesure qu'il s'élève dans la région froide; mais ces nuages se dissipent souvent en s'éloignant des sommets montagneux et en rencontrant des courants d'air chauds ascendants. Lorsque soufflent des vents très-violents, on voit parfois des nuages suspendus, comme immobiles, aux sommets des grandes montagnes. L'apparition de ces nuages annonce souvent des tempêtes, précédées de grandes variations atmosphériques. Les formes bizarres et capricieuses des nuages dans les pays montagneux, ou leurs noirs traînées se déroulent parfois en tourbillon à travers les gorges à l'approche des bourrasques, et fait naître dans les populations des idées superstitieuses et inspire la terreur à des âmes crédules, qui croient y voir un signe de la présence des mauvais esprits. Un des phénomènes les plus curieux produits par les nuages dans les pays de montagnes est celui qu'on appelle le spectre du Brocken, la montagne la plus élevée de la chaîne du Hartz (Hanovre). Dans certaines conditions particulières, des personnes placées sur le sommet du mont voient leur ombre se reproduire gigantesque dans les nuages qui s'élèvent en vapeurs transparentes devant la montagne, lorsqu'elles sont placées entre ces nuages et le soleil levant. Des phénomènes du même genre ont été constatés dans les Alpes par Koenitz, par Ranond dans les Pyrénées, par Scoresby dans les régions polaires, par Bouguer dans les Cordillères.

NUAGÉ, ÉE adj. (nu-a-jé — rad. nuage). Blas. Se dit de l'écu dans lequel il se trouve des pièces onnées dites nuages: *Hochstetter*

tranché d'or, NUAGÉ d'azur. Hainsbach: taillé d'or, NUAGÉ d'azur.

— Hist. nat. Couvert de dessins qui ressemblent à des nuages.

NUAGER, ÈRE adj. (nu-a-jé, è-re — rad. nuage). Qui est d'une matière ressemblant à des nuages:

Iris voulut à ce dieu consentir
Et rassembler d'une aile nuagère
Chez l'Océan force pluie légère.

JAMYN.

« Qui habite les nuages:

... Iris la nuagère
Bigarre sa robe légère
Aux rais du soleil opposé.

JAMYN.

« Vieux mot.

— Voilé comme d'un nuage:

Sur mon front nuager de nouveaux plis se fouillent;
De cheveux et de chair mes tempes se défontent.

TH. GAUTIER.

« Néol.

NUAGEUSEMENT adv. (nu-a-jeu-se-man — rad. nuageux). Néol. Comme un nuage: *Mille voluptés emprisonnées abandonnaient les replis de ta cervelle pour se grouper NUAGEUSEMENT autour de toi. (Balz.)*

NUAGEUX, EUSE adj. (nu-a-jeu, eu-se — rad. nuage). Couvert, enveloppé de nuages: *Ciel NUAGEUX. Horizon NUAGEUX.*

De Leucate bientôt les sommets nuageux
Et du port d'Apollon les seuils orageux, [sent.
Chers, malgré leurs dangers, de loin nous apparaissent.

DELLIE.

— Obscurci comme par des nuages interposés: *Un lointain NUAGEUX. Des couleurs NUAGEUSES.*

— Fig. Sombre, triste: *Ce bonheur à travers la vie grise et NUAGEUSE lui sembla bon. (Balz.)* « Vague, vaporeux: *Un style NUAGEUX. Un poète NUAGEUX. Ce qui sur tout avait séduit Bregault, c'était un parfum de volupté NUAGEUSE qu'elle répandait autour d'elle. (A. Houssaye.)*

— Bijout. *Pierre nuageuse*, Pierre qui n'est pas partout d'une grande transparence.

— Moll. Se dit de certaines coquilles marquées de taches nébuleuses sur un fond blanc: *Cône NUAGEUX. Oile NUAGEUSE.*

NUAISON s. f. (nu-è-zon — rad. nuée). Mar. Durée du même temps ou du même vent: *Le N.-N.-E. a eu huit jours de NUAISON. Chaque jour, nous avions à essuyer des grains accompagnés de tonnerre: d'où nous venait cette étrange NUAISON, sous le tropique, dans cet océan renommé par l'uniformité et la fraîcheur des vents alizés que l'on dit y régner toute l'année? (Bougainville.)*

— Encycl. Les marins nomment *nuaison* la durée pendant plusieurs jours d'un vent qui souffle dans la même direction. Une *nuaison* est bonne ou mauvaise, selon qu'elle favorise ou contrarie la marche des bâtiments. Ce mot est particulièrement usité sur les côtes bretonnes, par les pilotes lamenours. On cite une *nuaison* extraordinaire de vent d'amont en 1792 ou 1793. Les vents souffirent avec une telle opiniâtreté de l'est ou du nord-est dans l'Atlantique et sur la côte, que les navires partis des Antilles pour les ports de l'Europe en éprouvèrent un retard alarmant. Les gouvernements expédièrent à la rencontre de leurs navires retenus en mer d'autres bâtiments chargés de vivres et des secours de toutes sortes, dont on leur supposait un grand besoin.

NUANCE s. f. (nu-an-se — rad. nuier). Chacune des gradations par lesquelles passe une même couleur pour arriver de son ton le plus clair à son ton le plus foncé: *Chaque couleur a une infinité de NUANCES.*

... Le peintre unit, de nuance en nuance,
La teinte qui doit à celle qui commence.

DELLIE.

« Teinte comparée à d'autres teintes qui sont placées près d'elle: *LES NUANCES de cette garniture ne sont pas bien assorties. (Acad.)* Lorsque le soleil est près de se lever, l'horizon se colore de mille NUANCES. (Lamenn.)

— Par anal. Chacune des gradations par lesquelles peut passer ce qui fait de l'impression sur les sens: *Une même saveur a des NUANCES infinies. Les parfums ont leurs NUANCES comme les couleurs. La voix peut passer sur un même ton du fort au piano par des NUANCES insensibles. Entre la lumière et l'ombre, il y a mille NUANCES de pénombre ou de demi-teinte. Les sens du sauvage saisissent mille NUANCES imperceptibles qui échappent aux sens ou plutôt à l'attention de l'homme civilisé. (Rennan.)* « Chacune des gradations insensibles par lesquelles on passe d'un état à un état différent, d'un objet à un objet différent, d'une personne à une personne différente: *Entre un sot et un homme d'esprit, il y a bien des NUANCES. La vie s'étend par NUANCES successives. (Buff.)* « Chacune des aspects, chacune des manières d'être successives et gradées d'une personne ou d'un objet: *Il a été donné aux femmes de sentir d'une manière admirable les NUANCES d'affection du cœur humain. (H. Beyle.)* *La mal offre une variété et des NUANCES infinies. (Rennan.)*

— Moyen terme, passage intermédiaire: *L'exalt paraît faire une NUANCE intermédiaire entre le daim et le cerf. (Buff.)* *La gloire forme, pour ainsi dire, la NUANCE entre les pensées*

du ciel et celles de la terre. (Mme de Staël.) *L'infidélité est comme la mort, elle n'admet pas de NUANCES. (Mme E. de Gir.)*

— Fig. Différence légère et délicate qui existe entre des objets de même nature: *Il y a, entre certains mots, des NUANCES fort difficiles à saisir. LES NUANCES, bonnes pour la littérature écrite, ne sont pas saisies au théâtre. Dans notre société, les différences ont disparu, il n'y a plus que des NUANCES. (Balz.)* *Saisies par l'homme de génie, senties par l'homme de goût, aperçues par l'homme d'esprit, LES NUANCES sont perdues pour la multitude. (D'Alemb.)* *Quelle que soit l'innocence des âmes, on sent, dans le tête-à-tête le plus pudique, l'adorable et mystérieuse NUANCE qui sépare un couple d'amants d'une paire d'amis. (V. Hugo.)* « Variété, modification légère d'un même objet: *Le naïf est une NUANCE du bas. (Fonten.)* *La gaminerie est une NUANCE de l'esprit gaulois. (V. Hugo.)* « Nature particulière, genre, manière d'être spéciale: *Les passions prennent la NUANCE des caractères. (La Rochef.-Doud.)*

— Techn. Sorte de perruque formée avec des cheveux de même couleur, mais de teintes différentes.

— Encycl. Mus. Si l'on considère les sons sous le rapport de leur intensité, on se rend compte des différents degrés de force ou de faiblesse, de rudesse ou de douceur, que le musicien exécutant apporte à l'expression de la pensée musicale qu'il est chargé d'interpréter. Ce sont ces degrés divers dans l'intensité des sons qui prennent en musique le nom de *nuances* et qui varient en effet le discours musical comme les *nuances* des couleurs varient l'aspect d'un tableau. « La douceur des sons, dit M. Fétis, produit en général sur l'homme des impressions de calme, de repos, de plaisirs tranquilles et de toutes les *nuances* de ces divers situations de l'âme. Les sons intenses, bruyants, éclatants, excitent au contraire des émotions fortes et sont propres à peindre le courage, la colère, la jalousie et les autres passions violentes; mais si les sons étaient constamment doux, l'ennui naîtrait bientôt de leur uniformité, et, s'ils étaient toujours intenses, ils fatigueraient l'esprit et l'oreille... Soit que l'on considère la mobilité des facultés de l'âme et les nombreuses métamorphoses dont elles sont susceptibles, soit qu'on n'ait égard qu'aux impressions des sens, on reconnaît bientôt que le mélange des sons doux et forts et les diverses gradations de leurs successions sont des moyens puissants de peindre les unes et de faire naître les autres. On donne en général le nom d'*expression* à ce mélange de douceur et de force, à ces gradations ou à ces dégradations d'intensité, enfin à tous les accidents de la physiologie des sons; non qu'ils aient toujours pour objet d'exprimer ou des idées ou des sentiments, car ils ne sont souvent que le résultat de la fantaisie ou d'une impression vague et indéfinissable; mais on ne peut nier que leur mélange bien ordonné n'ait pour effet de nous émouvoir d'autant plus vivement que l'objet est moins positif... Cette faculté d'exprimer de plusieurs manières les mêmes pensées musicales pourrait avoir de graves inconvénients dans un ensemble où chacun s'abandonnerait à ses impressions du moment; car il pourrait arriver qu'un musicien exécutât avec force sa partie pendant qu'un autre rendrait la sienne avec douceur. De là la nécessité que le compositeur indique sa pensée, sous le rapport de l'expression, par des signes non équivoques, comme il le fait pour le mouvement. »

Voilà la théorie des *nuances* déterminée, et leur nécessité graphique bien démontrée. L'usage veut qu'on se serve, pour l'indication des *nuances* dans un morceau de musique, d'un certain nombre de mots italiens, que les musiciens connaissent tous et qui sont universellement employés. Parfois, ces mots sont remplacés par des abréviations. Nous allons faire connaître les uns et les autres, mais auparavant nous devons faire remarquer que les *nuances* sont relatives entre elles; que si, par exemple, un *crescendo* se trouve marqué dans le courant d'une phrase commencée forte, la sonorité devra augmenter du fort au très-fort, tandis que, si ce même *crescendo* se rencontre au milieu d'une phrase commencée piano, la progression du son n'ira que du piano au mezzo-forte, ou tout au plus au simple forte.

Voici l'indication des *nuances* employées en musique, en ce qui concerne l'intensité des sons:

Mots italiens.	Abréviations.	Signification.
Fortissimo,	ff	très-fort.
Forle,	f	fort.
Mezzo-forte,	mf	demi-fort.
Piano,	p	doux.
Pianissimo,	pp	très-doux.
Dolce,		doux.
Crescendo,	cresc.	en augmentant la sonorité.
Decrescendo,	decresc.	en diminuant la sonorité.
Sforzando,	sf	en forçant le son.
Rinforzando,	rf	en renforçant le son.
Mezza voce,		à demi-voix, à demi-jou.
Sotto voce,		à demi-voix, à demi-jeu.
Calando,		en diminuant le son.
Smorzando,	smorz.	en éteignant les sons.

Perdendosi, Morendo, en éteignant les sons. en laissant mourir les sons.

Voici maintenant les principales nuances d'expression :

Mots italiens.	Signification.
<i>Affettuoso,</i>	affectueux.
<i>Amoroso,</i>	amoureux.
<i>Con anima,</i>	avec âme.
<i>Espressivo,</i>	expressif.
<i>Con espressione,</i>	avec expression.
<i>Tenere,</i>	tendre.
<i>Doloroso,</i>	douloureux.
<i>Fiabile,</i>	plaintif, lamentable.
<i>Grasioso,</i>	gracieux.
<i>Con gusto,</i>	avec goût.
<i>Spiritoso,</i>	spirituel.
<i>Con brio,</i>	avec entrain.
<i>Con fuoco,</i>	avec feu.
<i>Marcato,</i>	marqué.
<i>Risolto,</i>	résolu.
<i>Religioso,</i>	religieux.
<i>Sostenuto,</i>	soutenu.
<i>Allegromente,</i>	joyeux.
<i>Giososo,</i>	joyeux.
<i>Leggiero,</i>	léger.
<i>Appassionato,</i>	passionné.
<i>Legato,</i>	lié.
<i>Misterioso,</i>	mystérieux.
<i>Tenuto,</i>	tenu.

NUANCÉ, ÉE (nu-an-sé) part. passé du v. *NUANCER*. Formé de nuances, de teintes combinées, associées :

Ses cheveux nuancés vont de l'or à l'ébène, Son front est coloré d'une teinte incertaine.

H. CANTEL.

Il dont les teintes sont doucement graduées : Tous les oiseaux des climats les plus chauds brillent à nos yeux des plus vives couleurs, au lieu que dans les pays tempérés, les teintes sont plus faibles, plus NUANCÉES, plus douces. (Buff.)

— Par anal. Dont les diverses parties sont liées par des gradations : Le chant des fauvettes s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables, flexibles et NUANCÉES. (Buff.) La nature est comme cette image que présente la prisme : tout y est NUANCÉ à l'infini. (Bonnet.)

— Fig. Qui possède des variétés délicates et douces : La politesse allemande est plus cordiale, mais moins NUANCÉE que la politesse française. (Mue de Stael.)

— s. m. Etat des couleurs nuancées : Le NUANCÉ des couleurs. Il Peu usité.

NUANCER v. a. ou tr. (nu-an-sé — rad. nuance. Prend une cédille sous le c devant a et o : Je nuance, nous nuancifions, vous nuancez. Disposer par nuances graduées, de façon à passer sans brusquerie des tons les plus clairs aux plus vigoureux : L'art de NUANCER les couleurs est essentiel au peintre.

— Poét. Teindre de couleurs variées : Pour nuancer son aro, Iris aux feux du jour En dérobait l'azur, la pourpre et l'émeraude.

PARSEVAL-GRANDMAISON.

Vois la plaine sans fin toute jaune d'épis Que nuancent parfois les couleurs du lapis.

A. BARDIER.

— Fig. Exprimer les différences délicates de : Cet écrivain excelle à NUANCER ses caractères. Présenter d'une façon délicate et adoucie : C'est aux traducteurs à NUANCER habilement les endroits où la modestie reçoit des atteintes. (Trév.) Donner un certain aspect particulier à : Le malheur avait obstinément détourné sur tous les moments de sa vie, qu'il NUANCÉ d'une teinte sombre. (M. Masson.)

— Techn. Nuancer des cheveux, Mêler artistiquement diverses teintes d'une même couleur dans une perruque.

Se nuancer v. pr. Passer par des nuances graduées et adoucies : Dans tous les animaux détenus en domesticité ou tenus en captivité, les couleurs naturelles paraissent se varier que pour se dégrader, SE NUANCER, se radoucir. (Buff.)

— Prendre différents aspects, se présenter sous des jours variés : M. Thiers lat de l'aile, il se déploie, il SE NUANCE tour à tour de pourpre, d'or et d'azur. (Cormen.)

— Fig. Changer graduellement de nature, de manière d'être : Si on voyait ainsi SE NUANCER une opinion qui avait été presque unanime depuis six mois, on n'apercevait encore aucune différence tranchée. (Thiers.)

— Syn. Nuancer, nuier. Nuier est le mot primitif ; il se dit surtout des objets où la nature elle-même passe presque insensiblement d'une couleur à une autre. Nuancer suppose quelque chose de plus fin, de plus subtil ; il se dit des objets d'art, quand l'artiste semble avoir calculé le mélange insensible des couleurs en vue de l'effet qu'il voulait produire. Il est évident, dès lors, que, si l'on voulait faire admirer la nature en lui prêtant l'habileté d'un artiste, rien n'empêcherait de préférer encore nuancer à nuier.

NUANÇOIR s. m. (nu-an-soir — rad. nuancer). Techn. Out. d'ouvrier en paille.

NUBAR-PACHA, homme d'Etat égyptien, né à Smyrne en 1825. Après avoir fait ses études en Suisse et en France, il se rendit en Egypte (1842) où un de ses parents, Bogos-Bey, était ministre du commerce, et il fut

nommé, en 1844, secrétaire interprète. Nubar accompagna Ibrahim-Pacha dans ses voyages en Europe et à Constantinople, reçut d'Abbas-Pacha le rang de bey et fut envoyé par ce souverain en mission à Londres (1850) pour y entamer des négociations délicates. L'habileté dont il fut nommé ministre plénipotentiaire d'Egypte à Vienne (1855). A l'avènement de Saïd-Pacha (1854), Nubar-Bey fut remplacé dans ce poste et revint en Egypte. Ayant conquis la faveur du nouveau vice-roi, qui lui avait d'abord tenu rigueur, il fut chargé d'organiser le transit égyptien pour les Indes et, grâce à son activité, il parvint, dans ce but, à faire terminer en peu de temps le chemin de fer de Suez au Caire. Nubar remplit ensuite diverses missions diplomatiques, notamment en Autriche. Lors qu'Ismaïl-Pacha monta sur le trône (1863), ce fut ce diplomate qu'il chargea d'aller notifier son avènement à Constantinople et de faire cesser les obstacles qui empêchaient d'achever le percement de l'isthme de Suez. Nubar obtint un plein succès dans cette négociation difficile et reçut en récompense le titre de pacha et celui de ministre sans portefeuille. Peu après, il se rendit à Paris pour provoquer un arrangement entre la Compagnie du canal et le vice-roi, relativement à certaines difficultés qui avaient amené la suspension de cette grande entreprise, et contribua puissamment par son habileté au règlement de ces difficultés, qui eut lieu à l'amiable sous l'arbitrage de Napoléon III (1864). De retour en Egypte, il prit le portefeuille du commerce, donna une vive impulsion aux travaux d'utilité publique, puis devint ministre des affaires étrangères (1866), se rendit à Constantinople où il obtint pour le vice-roi le titre de khédive avec une extension de ses pouvoirs comme vice-roi (1867), alla, cette même année, assister à la conférence monétaire de Paris, et entama ensuite, avec les cours d'Europe, des négociations relatives à une réforme des juridictions consulaires établies d'après les anciennes capitulations. Pour arriver à une solution, une commission internationale fut instituée et, à la suite de voyages de Nubar-Pacha à Paris, à Vienne et à Constantinople, ce projet de réforme fut approuvé par la Porte ; néanmoins, il n'a pas encore été mis en vigueur en 1874. Quelques mois auparavant, le ministre des affaires étrangères du vice-roi s'était parvenu à apaiser un conflit qui s'était élevé entre l'Egypte et la Turquie à propos des dépenses excessives faites par le khédive, qui voulait recourir à des emprunts sans demander l'approbation préalable de la Porte.

Nubar-Pacha est un des diplomates les plus distingués de notre temps. Il parle un grand nombre de langues et joint à une rare souplesse d'esprit une connaissance approfondie des hommes et des choses en Europe.

NUBÉCULAIRE s. f. (nu-bé-ku-lè-re — du lat. *nubecula*, petite nuée). For. Genre d'outreux de foraminifères ou rhizopodes, qu'on trouve à l'intérieur de certaines coquilles fossiles.

NUBÉCULE s. f. (nu-bé-ku-lè — dimin. du lat. *nubes*, nuage). Néol. Petit nuage.

Fathol. Petite tache qui se forme sur la cornée transparente. Il Maladie de l'œil dans laquelle on voit comme à travers un brouillard.

— Moll. Espèce de coquille univalve du genre cône.

NUBES, peuple d'Ethiopie, qui faisait, suivant quelques historiens, partie des Nobates, aujourd'hui les Nubiens.

NUBIE, ancienne *Ethiopia supra Aegyptum*, contrée de l'Afrique orientale, dans la région du Nil, entre l'Egypte au N., le désert de Libye à l'O., le Kordofan, le pays du Bahr-el-Abiad et l'Abyssinie au S., et la mer Rouge à l'E., entre les 10° et 24° de latit. N., et les 25° et 38° de longit. E. ; superficie, 1,100,000 kilom. carrés ; 1,540 kilom. du N. au S., 580 de l'E. à l'O. ; 3,100,000 hab. Capitale, Sennar. La vallée du Nil constitue presque entièrement ce pays ; ce fleuve y est formé dans la partie méridionale par la réunion du Bahr-el-Abiad avec le Bahr-el-Azrak qui s'y grossit du Tounât, du Dender et du Rahad ; il reçoit, vers le milieu de la contrée, le Tacczé ou Atharsh, qui produit, avec lui et avec le Rahad et le Bahr-el-Azrak, le grand fleuve presque connue sous le nom de l'île de Méroë ; c'est à l'île de Philæ qu'il sort de la Nubie pour entrer en Egypte. Sa direction générale vers le N. est interrompue, entre 13° et 19° 30', par une déviation considérable au S.-O. ; au N. de cette déviation est la Nubie inférieure, et au S. la Nubie supérieure. La vallée du Nil tantôt est resserrée entre des collines ou des montagnes, tantôt se déploie en belles plaines ; continuée par celle du Bahr-el-Azrak, elle constitue la Nubie proprement dite ; c'est là qu'est concentrée la population, le sol y est fertile, des villes et des villages y sont répandus en grand nombre. Hors de la vallée, presque tout est stérile et désert dans la partie moyenne et septentrionale ; dans l'E. de cette dernière, au N.-E. de la déviation du Nil, est le grand désert de Nubie, parsemé de rochers et de collines nues dont les plus remarquables sont celles de Chigré ; on y trouve plusieurs petites oasis ou *oumds*, dont les puits et les

amas d'eau de pluie sont très-utiles aux caravanes. Plus à l'E. et parallèlement au golfe Arabique s'étend une chaîne de montagnes médiocrement élevées et de formation calcaire, habitées par les Arabes Bieharyn, Bedjah et Hallengah, et où l'on distingue les monts Elbeh, Salaka, Dyaab et Langay. A l'O. du Nil sont deux déserts : l'un porte proprement le nom de désert de Nubie et renferme l'oasis de Selimé ; l'autre est celui de Bahiouda, fréquenté par les Arabes Cubba-bich, au S. de la grande déviation du fleuve ; les stations de caravanes sont assez nombreuses. Le climat de la Nubie est, dans l'été, d'une chaleur excessive. Dans la vallée même du Nil, au-dessous du confluent du Tacczé (vers 17° 40' de latit. N.), il ne pleut jamais ; au S. de ce point, les pluies commencent chaque année en juillet et une ou deux ondes suffisent pour faire couvrir de la plus brillante verdure le pays qui paraissait nu et stérile. Dans les parties montagneuses de l'E., il tombe quelques pluies à des époques indéterminées. Le khamsyn commence à se faire sentir dans la Nubie vers la fin d'avril et dure jusque vers l'équinoxe d'été ; ce vent pernicieux entraîne une grande quantité de sable et est accompagné de tonnerres et d'éclairs. Au-dessus de la seconde cataracte du Nil (21° 50' de latit.), le climat est très-sain et la peste ne s'y fait jamais sentir ; plus bas, les exhalaisons des eaux stagnantes rendent l'air insalubre, surtout pour les étrangers. La petite vallée fait aussi beaucoup de ravages dans ce pays. La rive droite du Nil, périodiquement inondée par les eaux de ce fleuve, est beaucoup plus fertile que la rive gauche ; cela est d'autant plus remarquable que toutes les belles ruines qui distinguent cette région se trouvent sur cette dernière rive, qui devait, par conséquent, être autrefois plus fertile, et qui a été réduite à son état actuel par l'empêchement continu des sables mouvants de l'O. L'agriculture est, en général, assez soignée dans la Nubie propre ; on n'y connaît pas l'usage de la charrue, on se contente de faire dans la terre des trous dans lesquels on dépose les semences. Les principales productions de ce pays sont le dour, le maïs, le dokhoum, l'orge, les lentilles, les lupins, les haricots, les melons d'eau et le tabac, dont la couleur est jaunâtre et le goût âpre et piquant ; on cultive la vigne et le coton dans plusieurs endroits ; plusieurs sortes de palmiers, principalement l'espèce qui donne des dattes, sont communes, ainsi que le palmachristi, dont la graine donne de l'huile ; les dattes d'Ibrym et du Sokkot sont renommées. Beaucoup de mimosa croissent sur les bords du Nil ; le séné abonde dans les lieux humides, le tamaris dans les parties sablonneuses de la rive occidentale du fleuve ; en plusieurs lieux, on trouve la coloquinte et la plante que les Egyptiens appellent *feimé* et les Arabes de la mer Rouge *oehry* ; le symka est une plante très-commune qui porte une graine semblable à celle des pois et dont les graines servent à faire de l'huile ; cette plante est une excellente nourriture pour les chameaux. Dans la Nubie méridionale croissent plusieurs espèces d'arbres qui donnent la gomme arabique. Les animaux domestiques, tels que le cheval, qui est très-estimé, le romadaire et l'âne, servent de montures ; le bœuf et le buffle, qui y sont en petit nombre, sont employés aux transports ainsi qu'à l'arrosage des terres ; on rencontre dans les forêts et les déserts des sangliers, des éléphants, des tigres, des panthères, des rhinocéros, des girafes, des hyènes, des renards, des chats sauvages, des gazelles, quantité de singes et d'autruches, ainsi que de gros et petits serpents qui ne sont pas venimeux ; le bouquénin existe dans les montagnes à l'E., et le lièvre en assez grande quantité dans les lieux couverts. Partout on voit des perdrix, des oies sauvages très-grosses, des cigognes, une grande quantité de corneilles et, dans les parties sablonneuses du Nil, des bandes très-nombreuses de kerk, oiseau aquatique de la grosseur d'une oie ; les parties sablonneuses des rives du fleuve sont couvertes d'escarbots que les Nubiens redoutent comme venimeux. Les crocodiles et les hippopotames abondent dans le Nil et sur ses bords. Il y a des mines d'alun à l'E., dans le mont Elbeh, des mines d'alun à l'O., dans le désert de Nubie, et du sel gemme dans les montagnes de l'E. ainsi que dans les collines sablonneuses de l'O. Dans le grand désert de l'E., on trouve du granit, du quartz, du grunstein et du feldspath. La Nubie était un centre de commerce très-important avec l'intérieur de l'Afrique et de l'Egypte, par caravanes à travers le désert ou sur les bateaux du Nil ; les principaux objets de négoce sont les esclaves, la poudre d'or, le séné, les plumes d'autruche. La Nubie est peu peuplée eu égard à son étendue ; le plus grand nombre des habitants sont des descendants des Arabes, dont ils parlent, en général, la langue ; cependant les habitants de la partie septentrionale de la vallée du Nil parlent deux dialectes particuliers qui n'ont que peu de ressemblance avec cet idiome ; l'un est le challei et l'autre le noubah. Il existe aussi dans la partie méridionale de la Nubie des habitants parfaitement noirs, qui ont les lèvres des nègres, mais qui n'ont pas le nez aplati ni les os des joues proéminents. Les Nubiens sont, en général, bien faits, forts, musculeux, et ils ont de beaux traits ;

les femmes ne sont pas belles, mais elles sont bien faites ; leur fécondité est remarquable. L'habillement des hommes consiste en une pièce de toile ou de laine qui retombe des épaules par de longs plis jusqu'au genou ; ce vêtement, malgré son ampleur, laisse une partie du corps à découvert. Quelques-uns portent les cheveux à la Brutus, d'autres les tressent en petites boucles sur leurs épaules ; tous les grissent avec de l'huile de palme-christi ; pour ne pas déranger leur coiffure, ils se grattent avec une petite brochette de bois. Les femmes sont drapées à peu près de la même manière que les hommes ; les filles portent seulement un petit tablier en cuir attaché autour des reins et qu'on nomme *rahaah* ; en remontant le fleuve, le vêtement s'accourcit et finit par devenir tout à fait.

Les langues qu'on parle en Nubie appartiennent à la famille nilotique, dont elles forment la branche occidentale. Parmi ces langues, on distingue le *tumali*, le *kodagi*, parlés dans le Kordofan, le *nouba*, parlé par les Nubas qui habitent le Wady-Nouba et autres cantons voisins le long du Nil, le *dongolah* ou *dongolous*, usité dans le royaume de Dongolah, tributaire du vice-roi d'Egypte, et le *kensy*, parlé par les Kenous qui demeurent dans le Wady-el-K. nous, le long du Nil. Un grand nombre de Kenous vivent, en outre, dans les principales villes de l'Egypte, où ils sont connus sous le nom impropre de Barbary et de Barbars et où on les emploie ordinairement à garder les portes des palais et des grandes maisons, les magasins et les chantiers de bois. Ils sont très-remarqués pour leur fidélité. Ces langues diffèrent très-peu entre elles. En général, les consonnes y prédominent plus que dans les langues de l'Afrique méridionale, ce qui les rapproche des idiomes de l'Afrique centrale. Elles sont douces et on n'y trouve pas les fortes aspirations qui caractérisent les idiomes des peuples arabes, au milieu desquels vivent ceux qui les parlent, malgré le nombre assez considérable d'expressions qu'elles ont empruntées à ces idiomes. Les langues nubienues, à l'exception du *tumali*, commencent à s'éloigner du système euphonique des langues altilérales.

La religion généralement répandue dans la Nubie est le mahométisme ; on trouve cependant au S. quelques tribus païennes : telles sont celles de Berât. Il y a parmi les mahométans des espèces de sectes qu'on regarde comme des gens éclairés et qui sont juges dans les procès.

La Nubie répond à la partie septentrionale de l'Ethiopie au-dessus de l'Egypte, appelée pays de Chus dans l'Ecriture ; elle fut habitée dans l'antiquité par les Nobates, les Blemmyes, les Mégabares et les Memnonis ; sur les bords de la mer Rouge se trouvaient des Troglodytes. C'est dans cette contrée que Cambyse, roi des Perses, avait, dit-on, fondé la ville de Méroë, qui fut la capitale d'un puissant Etat du même nom. Cette région est encore couverte de magnifiques restes d'antiquités, qui rivalisent avec les plus beaux monuments de l'ancienne Grèce et qui se distinguent de ceux des Egyptiens parce qu'ils sont ou sous terre ou creusés dans le roc vif ; un des plus beaux de ces monuments est le temple d'Ebamboul, parfaitement conservé et taillé dans le roc vif, sur les bords du Nil. On croit que ce fut dans le VII^e siècle, un peu après l'ère mahométane, que les Arabes vinrent s'établir dans cette contrée. Dans l'O. sont les pays de Sennar, d'Hafay, de Schendy, de Damer, de Dongolah, etc., presque tous tributaires de l'Egypte depuis la conquête d'Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, en 1822.

NUBIEN, IENNE s. et adj. (nu-biain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Nubie ; qui appartient à la Nubie ou à ses habitants : Les Nubiens. Une Nubiennne. Un nègre nubien. Les populations nubienues. Les langues nubienues, de la famille nubienne. On divise les tribus nubienues en deux catégories très-distinctes. (J.-J. Marcel.)

— Encycl. Linguist. Langue nubienne. V. NUBIE.

NUBIÈRE adj. (nu-bi-fère — du lat. *nubes*, nuage ; *fère*, je porte). Néol. Qui porte ou paraît porter les nuages : Monts nubifères.

NUBIFUGE adj. (nu-bi-fu-je — du lat. *nubes* nuage ; *fugo*, je mets en fuite). Néol. Qui chasse les nuages : Vent nubifuge.

NUBIGÈNE adj. (nu-bi-je-ne — du lat. *nubes*, nuage, et du gr. *gennao*, j'engendre). Mythol. Epithète donnée aux Centaures, fils de la nue. Il Boucliers nubigènes, Anciles, boucliers que les Romains regardaient comme tombés du ciel.

— Bot. Qui croît sur les très-hautes montagnes : *Cytisè nubigène*. *Renoncule nubigène*.

NUBILE adj. (nu-bi-lo — lat. *nubilus* ; de *nubere*, se marier, mot qui peut s'expliquer par la racine hypothétique *nabh*, indiquée par Weber comme allée à la racine sanscrite *nah*, lier. On pourrait peut-être aussi le rapporter au védique *nabh*, éclater, crever, se fendre, s'ouvrir, d'où le substantif védique *nabh*, ouverture, fente). Qui est dans l'état physique requis pour le mariage ; qui est en âge d'être marié : *Fille nubile*. Un ancien usage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles ; Tibère

trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau avant de les envoyer au supplice. (Montesq.) On voit fréquemment des filles NUBILES qui n'ont pas tout leur accroissement. (Roussel.)

La grande peine où je me vois,
C'est d'avoir cinq filles chez moi,
Dont la moins âgée est nubile.

QUINAULT.

— **Age nubile**, Age où l'on est apte à être marié, soit par son état physique, soit d'après les prescriptions de la loi.

— **NUBILITÉ** s. f. (nu-bi-li-té — rad. *nubile*). Age ou état d'une personne nubile : La NUBILITÉ est très-précoce dans les pays chauds.

— **Encycl.** On confond souvent la *nubilité* avec la *puberté*, mais il existe de grandes différences entre ces deux états : la *puberté* est la période de la vie pendant laquelle se développent rapidement les organes propres à la reproduction, tandis que la *nubilité* suppose le développement complet de ces mêmes organes avec la force nécessaire à la procréation de son semblable. Ainsi, dès le début de la *puberté*, les glandes prolifèrent secrètent chez l'homme un sperme capable d'engendrer ; mais ce liquide ne possède point encore toutes les qualités nécessaires pour donner naissance à un produit doué de toutes les facultés physiques et intellectuelles que l'espèce humaine est susceptible de posséder. De même, une jeune fille peut concevoir dès la première apparition des menstrues, mais ses organes ne sont point encore assez solidement constitués pour supporter les fatigues de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites. Par suite de cette imperfection de l'organisation, l'enfant qui viendrait au monde en pareilles circonstances aurait moins de chances de vie et serait plus exposé aux affections morbides qu'un autre enfant qui aurait été engendré par des parents dans la vigueur de l'âge. Il est une multitude de circonstances qui influent sur l'âge de la *nubilité*, mais les deux plus importantes sont le sexe et le climat. L'homme et la femme, dans une même contrée, ne sont pas nubles à la même époque de la vie : la femme l'est, en général, deux ou trois ans plus tôt que l'homme ; mais celui-ci en revanche conserve beaucoup plus longtemps la faculté de se reproduire. Il est donc naturel que la femme, en raison de sa précocité, se marie plus jeune que l'homme. Les circonstances relatives au climat sont très-remarquables ; dans les régions les plus chaudes, comme en Afrique, dans la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique, les filles sont nubles de dix à douze ans ; dans les climats tempérés, de quinze à dix-huit ou vingt ans, et, dans les contrées septentrionales, de vingt à vingt-cinq ans. Ces différences dans l'époque de la *nubilité* influent nécessairement sur celle du mariage ; c'est pourquoi l'on voit sur les côtes de Malabar et dans tous les pays chauds les femmes se marier à l'âge de dix ou douze ans, tandis que, dans les climats tempérés et septentrionaux, on ne peut guère autoriser le mariage que six ou huit ans plus tard. En France, la loi fixe à quinze ans l'âge où les jeunes filles peuvent contracter mariage ; mais les femmes réellement nubles à cet âge sont très-rare, et rationnellement on ne devrait leur accorder cette permission qu'à vingt ans, époque où leurs organes ont acquis assez de force et de consistance pour résister efficacement à tous les orages qu'entraînent les fonctions de l'enfantement. Quant à l'homme, sa *nubilité* plus tardive et la prolongation de ses facultés génératrices peuvent lui faire ajourner le lien conjugal jusqu'à l'âge de vingt-cinq ou trente ans. V. PUBERTÉ ET MARIAGE.

— **NUBLE** s. f. (nu-ble). Art culin. Longue de veau. S'échinnée de porc. || Sorte de pâtisserie légère du genre des oublies. || Vieux mot.

— **NUCAL** ou **NUCHAL**, ALE adj. (nu-kal, a-le — rad. *nuque*). Anat. Qui appartient, qui rapport à la nuque : Les os NUCALUX. || Ameuac nuchal, Segment céphalique qui, chez certains chétopodes, entre dans la composition du tronc.

— **NUCUMENTACÉ**, ÉE adj. (nu-ka-maa-ta-sé — du lat. *nucumentum*, chaton). Bot. Dont les fleurs sont disposées en chatons. || Dont les fruits ressemblent à de petites noix.

— s. f. pl. Famille voisine des aménacées, abandonnée aujourd'hui comme peu rationnelle.

— **NUCCI** (Benedetto), peintre italien de l'école romaine, né à Gubbio vers 1520, mort à Rome en 1587. Il fut l'élève et le collaborateur de Raffaello del Colle, avec qui il peignit une *Madone* et plusieurs saints que l'on voit à San-Francesco de Cargli. Mais ce tableau signé des deux artistes appartient plutôt à Raffaello. Des toiles exécutées par Nucci seules depuis 1557, nous citerons une *Pieta*, vierge au milieu de plusieurs saints, un *Saint Thomas*, un *Crucifiement*, le *Baptême de saint Augustin*, la *Descente du Saint-Esprit* et la *Cène*, compositions que l'on voit maintenant dans les galeries de Rome et de Florence, mais qui furent exécutées pour les églises et les couvents de Gubbio. Joé Palma est presque égale, et même la forme plus fièrement énergique, le modèle plus serré, plus simple ont un caractère d'élévation qui rappelle Daniel de Volterra et Léonard de Vinci.

La couleur, dans les costumes surtout, s'y montre brillante et vigoureuse comme chez les Vénitiens. Les autres tableaux de Nucci sont à peu près perdus, attribués qu'ils ont été, sans doute, à d'autres maîtres contemporains.

— **NUCELLE** s. f. (nu-sè-le — dimin. du lat. *nux*, noix). Bot. Corps situé au centre de l'ovule végétal, et qui n'adhère aux enveloppes que vers la base de l'ovule.

— **NUCERIA ALFATERNA**, aujourd'hui *Nocera de Pagani*, ville de l'Italie ancienne (Campagne) sur le Sarnus et la voie Appienne. Cette ville fut détruite pendant la guerre du Samnium. Sous Auguste, elle devint une colonie de vétérans.

— **NUCERIA APULORUM**, ville de l'Italie ancienne. V. LUCERA.

— **NUCERIA CAMELLARIA**, ville de l'Italie ancienne (Ombrie), aujourd'hui *NOCERA*.

— **NUCHAL**, ALE adj. V. NUCAL.

— **NUCHE** s. f. (nu-che — du germanique : ancien haut allemand *nusa*, *nuscja*, *nusch*, *nusch*, boucle, fermoir, bracelet ; anglo-saxon *nusca* ; scandinave *knock* ; ancien allemand *nusch*, toutes formes que Chevalier rapporte à *nuss*, cran, coque, porte dans laquelle entre le crochet d'une agrafe ; anglais *notch*, cran, coque. Ce mot vient peut-être de la racine sanscrite *nak* devenue en grec *nusô*, percer ; peut-être aussi que les formes germaniques indiquées plus haut se rapportent à la racine sanscrite *nah*, lier). Boucle, fermoir, bracelet. || Vieux mot.

— **NUCHICORNE** adj. (nu-ki-kor-ne — du lat. *nucha*, nuque, et de *corne*). Entom. Qui a une corne sur la nuque, sur la partie postérieure de la tête : *Copride* NUCHICORNE.

— **NUCIFÈRE** adj. (nu-si-fè-re — du lat. *nux*, noix ; *nucis*, noix ; *fero*, je porte). Bot. Qui produit des fruits analogues à ceux du noyer : *If* NUCIFÈRE.

— **NUCIFORME** adj. (nu-si-for-me — du lat. *nux*, noix ; *nucis*, noix, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une noix : *Mésembryanthème* NUCIFORME.

— **NUCIFRAGE** s. m. (nu-si-fra-je — du lat. *nux*, noix ; *nucis*, noix ; *frango*, je brise). Ornith. Nom scientifique du genre casse-noix.

— **NUCIPERSICA** s. f. (nu-si-për-si-ka — du lat. *nux*, noix ; *persica*, pêche). Arboric. Variété de pêche, dont le noyau a quelque analogie avec une noix.

— **NUCIPRUNIFÈRE** s. m. (nu-si-pru-ni-fè-re — du lat. *nux*, noix ; *nucis*, noix ; *prunum*, prune ; *fero*, je porte). Bot. Espèce de savonnier.

— **NUCIVORE** adj. (nu-si-vo-re — du lat. *nux*, noix ; *nucis*, noix ; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de noix : Le perroquet NUCIVORE n'a point les goûts d'un oiseau de proie. (B. de St-P.)

— **NUCK** (Antoine), anatomiste hollandais, né vers 1669, mort vers 1742. D'abord médecin à La Haye, il devint ensuite professeur de chirurgie et d'anatomie à Leyde. Nuck a acquis beaucoup de réputation par la découverte de nouvelles glandes salivaires, par celle de la manière dont se répare l'humeur aqueuse de l'œil, et par l'invention d'une machine pour redresser le cou. Les principaux ouvrages de cet infatigable investigateur sont : *De vasis aquosis oculi* (Leyde, 1685) ; *De ductu salivati novo* (1685) ; *Operationes et experimenta chirurgica* (Leyde, 1692), etc.

— **NUCKIEN**, IENNE adj. (nu-ki-ien, iè-ne — du nom de l'anatomiste Nuck). Anat. Qualification que l'on a donnée quelquefois à des glandes et à un conduit découverts par Nuck. || Canal nuckien ou canal de Nuck. Prolongement du péritoine qui est renfermé dans le canal inguinal chez la femme, et qui s'enfoncée dans la grande lèvres.

— **NUCLÉAIRE** adj. (nu-clé-è-al — du lat. *nucleus*, noyau). Bot. Qui a rapport au noyau ou à la semence qu'il contient. || Corps nucléaire, Ensemble des parties qui constituent l'amande d'une graine. || On dit aussi NUCLEAL, ALE.

— **NUCLÉAL**, ALE adj. (nu-clé-al, a-le — du lat. *nucleus*, noyau). Bot. V. NUCLEAIRE.

— Astron. Qui a rapport, qui appartient au noyau d'une comète.

— **NUCLÉÉ**, ÉE adj. (nu-clé-é — du lat. *nucleus*, noyau). Anat. Qui est pourvu d'un noyau : *Cellules* NUCLEÉES.

— **NUCLIFÈRE** adj. (nu-clé-i-fè-re — du lat. *nucleus*, noyau ; *fero*, je porte). Zool. Qui présente un noyau ou noyau.

— s. m. pl. Groupe d'acaléphes médusaires, comprenant des genres qui présentent un nucléus ou noyau.

— **NUCLÉOBRANCHE** adj. (nu-clé-o-bran-che — du lat. *nucleus*, noyau, et de *branchia*). Zool. Qui a les branchies groupées en une sorte de noyau au-dessus du groupe.

— s. m. pl. Moll. Ordre de gastéropodes, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus.

— **NUCLÉOLE** s. m. (nu-clé-o-le — dimin. du lat. *nucleus*, noyau). Anat. Partie du noyau de la cellule.

— **NUCLÉOLITE** s. f. (nu-clé-o-li-te — du lat. *nucleus*, noyau, et du gr. *lithos*, pierre). Zooph. Genre d'échinides, formé aux dépens des our-

sins, et comprenant plusieurs espèces fossiles, qu'on trouve surtout dans les terrains jurassiques et crétacés : *Toutes les NUCLEOLITES sont fossiles et de petite dimension.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *nucléolites* sont des échinodermes à corps ovale ou cordiforme, garni de plusieurs rangées de pores, à cinq ambulacres complets, comme pétales, ouverts à l'extrémité, prolongés par autant de sillons jusqu'à la bouche, mais ne formant pas une étoile ; la bouche est presque centrale et dépourvue de dents ; le sommet est aussi presque central et accompagné de quatre pores génitaux ; l'anus est au-dessus du bord. Ce genre, confondu par plusieurs auteurs avec les *casidules*, ne renferme que des espèces fossiles et de petite dimension. On les trouve surtout dans les terrains jurassiques et crétacés, et plus rarement dans les couches tertiaires inférieures. Nous citerons les *nucléolites* œuf et en bouchier.

— **NUCLÉOPYGE** s. m. (nu-clé-o-pi-je — du lat. *nucleus*, noyau, et du gr. *pygè*, fesse). Zooph. Genre d'échinodermes fossiles, de la tribu des galérites.

— **NUCLÉUS** s. m. (nu-clé-uss). Mot latin qui signifie noyau, et qui est fréquemment employé en ce sens, comme terme scientifique.

— Moll. Masse des viscères qui pend sous le ventre des mollusques nucléobranches.

— Minér. Noyau de matière dure, contenue dans une matière plus molle.

— **NUCODE** s. m. (nu-ko-de). Bot. Fruit composé de plusieurs noyaux distincts, dont les attaches partent du même point.

— **NUCULAINE** s. m. (nu-ku-lè-ne — du lat. *nucula*, petite noix, noyau). Bot. Fruit charnu, contenant plusieurs petits noyaux distincts ou nucléus. || On dit aussi DRUPÉ POLYSPERME.

— **NUCLAIRE** adj. (nu-ku-lè-re — du lat. *nucula*, petite noix). Bot. Qui renferme une amande : Enveloppe NUCULAIRE.

— **NUCLE** s. f. (nu-ku-le — du lat. *nucula*, petite noix, noyau). Bot. Noyau des nucléines ou drupes polyspermes.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, de la famille des arcaécées, formé aux dépens des arches, et comprenant plusieurs espèces, vivantes ou fossiles, dont le type se trouve dans nos mers : Les NUCLES sont toutes des coquilles marines de petite dimension. (Dujardin.) LA NUCLE nacrée se trouve vivante dans l'Océan d'Europe. (V. Meunier.)

— **Encycl.** Moll. Les *nucléus* ont une coquille assez épaisse, presque trigone, à deux valves égales, mais inéquilatérales, quelquefois nacrées, à sommets contigus et courbés en avant, à charnière formée d'une série assez nombreuse de petites dents aiguës. L'animal est assez épais et a le manteau ouvert seulement dans sa moitié inférieure, le pied fort grand, mince à sa racine, élargi en un grand disque ovale dont les bords sont garnis de tentacules. Les *nucléus* sont de petite taille et répandues dans toutes les mers. Nous citerons surtout les *nucléus* nacrée et rostrée, répandues dans les mers d'Europe. On connaît aussi plusieurs espèces fossiles.

— **NUCLEUX**, EUSE adj. (nu-ku-leu, eu-zé — rad. *nucle*). Bot. Qui renferme des nucléus : Fruit NUCLEUX.

— **NUDAIRE** s. f. (nu-dè-re — du lat. *nudus*, nu). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des bombycides, comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type habite la France.

— **NUDIBRANCHE** adj. (nu-di-bran-che — du lat. *nudus*, nu, et de *branchia*). Moll. Qui a les branchies à nu.

— s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, caractérisé surtout par des branchies toujours à nu.

— **NUDICAUDE** adj. (nu-di-kô-de — du lat. *nudus*, nu ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue nue, dépourvue de poils : *Didelphé* NUDICAUDE.

— **NUDICAULE** adj. (nu-di-kô-le — du lat. *nudus*, nu ; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige nue, naturellement dépourvue de feuilles.

— **NUDICEPS** adj. (nu-di-sèps — du lat. *nudus*, nu ; *caput*, tête). Ichtyol. Dont la tête est dépourvue de cuirasse.

— s. m. pl. Tribu de clupérides qui offrent le caractère énoncé ci-dessus.

— **NUDICOLLE** adj. (nu-di-ko-le — du lat. *nudus*, nu ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou nu.

— s. m. pl. Ornith. Famille de rapaces ou oiseaux de proie, comprenant ceux qui ont le haut du cou nu ou couvert seulement de duvet.

— Entom. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocorpiens, comprenant les genres holoptile, réduve, nabis, zélus et plioère.

— **NUDIFLORE** adj. (nu-di-flo-re — du lat. *nudus*, nu ; *flos*, fleur). Bot. Dont les corolles sont nues, sans appendice.

— **NUDIFOLIÉ**, ÉE adj. (nu-di-fol-i-é — du lat. *nudus*, nu ; *folium*, feuille). Dont les feuilles sont dépourvues de poils, sont unies et lisses : *Hédicère* NUDIFOLIÉE.

— **NUDILIMACES** s. f. pl. (nu-di-li-ma-sé — du lat. *nudus*, nu, et du limac). Moll. Famille de gastéropodes pulmonés, syn. de LIMACIENS.

— **NUDIPARE** adj. (nu-di-pa-re — du lat. *nudus*, nu ; *pario*, j'enfante). Zool. Dont les petits éclosent, sortent de l'œuf avant de sortir du corps de la mère.

— **NUDIPÉDALES** s. f. pl. (nu-di-pé-da-le — lat. *nudipedalia* ; de *nudus*, nu, et de *pedes*, pieds). Antiq. rom. Cérémonie qui se célébrait pour obtenir la cessation de quelque calamité publique, et à laquelle on devait assister nu-pieds.

— **NUDIPÈDE** adj. (nu-di-pè-de — du gr. *nudus*, nu ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds nus.

— s. m. pl. Ornith. Famille de gallinacées, comprenant les genres qui ont les pieds et les tarses nus, tels que les coqs, les dindons, les paons, les perdrix, etc.

— **NUDIPELLIFÈRE** adj. (nu-di-pè-li-fè-re — du lat. *nudus*, nu ; *pellis*, peau ; *fero*, je porte). Zool. Qui a la peau nue.

— s. m. pl. Erpét. Syn. de BATRACIENS, reptiles à peau nue.

— **NUDISEXÉ** ÉE adj. (nu-di-sè-ké — du lat. *nudus*, nu ; *sexus*, sexe). Bot. Dont les organes sexuels sont à nu, dont les fleurs sont dépourvues d'enveloppes florales. || On dit aussi NUDISEXE.

— **NUDITARSE** adj. (nu-di-tar-sé — du lat. *nudus*, nu, et de *tarse*). Zool. Dont les tarses sont nus, dépourvus de plumes et de poils.

— s. m. pl. Famille de gallinacées tétradactyles qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

— **NUDITÉ** s. f. (nu-di-té — lat. *nuditās* ; de *nudus*, nu). État d'une personne nue : *Adam et Eve rougirent de leur NUDITÉ. Une NUDITÉ entière est quelquefois sans incidence ; une NUDITÉ partielle est souvent très-incidence.* (Sénaucour.) Les danses de l'Opéra n'ont de vêtements que bien juste de quoi rendre la nudité plus incideuse. (A. Karr.) || Corps nu : Couvrir la NUDITÉ des pauvres.

— Consollez la douleur, accourez l'indigence, Dans son asile ouvert cherchez l'adversité, Et de votre manteau couvrez sa nudité.

M.-J. CHÉNIER.

— Action de montrer à nu son corps ou quelque partie du corps que l'on cache ordinairement par décence : Ayez horreur des NUDITÉS de gorge et de toutes les autres immodesties. (Fén.) || Parties honteuses : *Montrer sa nudité. Sem couvrir de son manteau la nudité de son père.* || Figure nue et incideuse : *Il y avait une Sabine décollée qui... fit ces nudités sont scandaleuses pour la jeunesse.* (Regnard.)

— État d'un objet nu, dépouillé d'ornements : *Quelques fenêtres grillées apparaissent çà et là sur la NUDITÉ des murs.* (Chateaub.)

— Les arbres étendaient sous un ciel attristé De leurs rameaux ternis la triste nudité.

LA HARPE.

Un vêtement d'hiver est jeté sur les plaines, Et cache des forêts la triste nudité.

LÉONARD.

— Fig. Incidence : *L'esprit est un vêtement dont la pudeur recouvre toutes les NUDITÉS du langage.* (A. d'Houdetot.) || Ce qu'on ne peut montrer ou manifester sans honte : *L'âme a ses NUDITÉS comme le corps.* (A. d'Houdetot.) || Clarté et simplicité : *En style, comme en sculpture, il n'y a de beau que la NUDITÉ.* (Lamart.)

— **NUE** s. f. (nû — lat. *nubes*, mot qui se rapporte au même radical que *nebula*, nuée ; grec *nephos*, *nephelê* ; sanscrit *nabhas*, proprement « le nuage qui crève », du védique *nabh*, éclater, crever, s'effondrer, se fendre, s'ouvrir ; d'où le substantif *nabh*, ouverture, fente, dans le Rigvéd.) Nue, s. m. Masse de vapeur suspendue dans les airs : *Les factions sont comme les NUES, où chacun se figure ce qu'il lui plaît.* (De Retz.)

La nue aux larges flancs s'étend au loin sur l'onde.

LAMARTINE.

— Par ext. Ciel, espaces de l'air, hauteur prodigieuse ; s'emploie au singulier ou au pluriel : *Se perdre dans les nues. Monter jusqu'aux NUES. Les enfants de Noé voulaient porter la tour de Babel jusqu'aux NUES.* (Boss.)

..... Mille cloches émus
D'un funèbre concert font retentir les nues.

BOILEAU.

— Loc. fam. Tomber des nues, Être extrêmement surpris, stupéfait : *Je tombai des NUES quand vous m'écriviez que je vous ai dit des duretés.* (Volt.)
Faites comme l'on fait aux choses imprévues :
Soyez comme quelqu'un qui tomberait des nues.

PIRON.

Signifie aussi Paraître troublé, ahuri, décontenancé : *Eh bien, Êtes-vous tombé des NUES ? Ne driez-vous pas qu'il est tombé des NUES ? Signifie encore Arriver soudainement, à l'improviste : *Nous ne vous attendions pas et vous Êtes pour nous tombés des NUES.* (Regnard.) Signifie également Être mal amené, n'être pas motivé ou préparé : *Ce dénouement tombe des NUES. Il Être tombé des nues, N'être connu ou avoué de personne : *En voilà un que personne ne connaît, il est tombé des NUES. Il Monter, se quitter jusqu'aux nues, Chercher à donner à ses pensées une élévation excessive ; former des projets exagérés : *Toutes les fois qu'on veut se GUIDER JUS-****

qu'aux nues, on se perd. (Boss.) *Il se perd dans les nues.* S'égarer par les efforts que l'on fait pour élever trop haut son ton ou ses idées : *L'orgueil monte toujours pour se perdre dans les nues.* (Boss.)

L'un n'est point trop tard, mais sa muse est trop nue ; l'autre a peur de ramper et se perd dans la nue.

BOULEAU.

Il Aller aux nues. Être béneillé par le public avec une extrême sympathie : *Voilà un titre qui ira aux nues.*

..... Vivait le soir je vais aux nues.

C. DELAVIGNE.

Il Porter aux nues. Élever jusqu'aux nues, exalter, vanter avec une admiration enthousiaste : *Vanter son ami, cela est trop peuplé ; mais louer son ennemi, le porter aux nues, voilà le bon.* (Mariv.) *Il Faire sauter quelqu'un jusqu'aux nues.* Exciter en lui un sentiment vif et brusque d'irritation : *De pareils discours vont faire sauter jusqu'aux nues.*

NUÉ, EE (nu-é). Part. passé du v. *Nuer*. Nuancé : *Plusieurs chenilles étaient une grande variété de couleurs NUÉES avec un art infini.* (Réaumur.)

— Techn. *Or nué.* Or employé comme fond dans un ouvrage brodé en soie.

NUECES, comté des États-Unis, dans la partie S. du Texas, près du golfe du Mexique ; ch.-l., San-Patricio. Superficie, 8,000 kilom. carrés ; 1,000 hab. Contrée peu fertile.

NUECES, rivière des États-Unis, Etat du Texas. Elle prend sa source dans le comté de Bexar et va se jeter dans la baie de Nueces, après un cours de 425 kilom.

NUECES (RIO DE LAS), rivière du Mexique. Elle prend sa source dans l'Etat de Coahuila, par 31° de latit. N. et 103° de longit. O., traverse l'Etat de Texas et se jette dans le golfe du Mexique, après un cours de 650 kilom.

NUÉE s. f. (nu-é. — V. l'étym. de *nue*). Gros nuage épais, qui a une apparence de l'épaisseur : *Une ombre NUÉE.* *D'énormes NUÉES poussées par le vent.* Des NUÉES annoncées. La NUÉE creva et laissa tomber un déluge d'eau. Les NUÉES qui volent au-dessus de nous sont des espèces de mers suspendues pour arroser les terres. (Fén.) Chaque fois que le vent souffle, il emporte plus de rênes de l'homme que de NUÉES du ciel. (V. Hugo.)

— Par anal. Vapeur, fumée ou tout autre objet qui ressemble à une nuée : *Une NUÉE de poussière.* *Un volcan vomit des NUÉES de cendres et de pierres.* (Buff.) *Amas d'objets en mouvement qui troublent la transparence du jour : Une NUÉE d'insectes. Une NUÉE de traits.* Des NUÉES de papillons peints de mille couleurs volent sans bruit sur les fleurs. (B. de St-F.) *Les sauterelles arrivent par NUÉES, en portant sur leur passage la dévastation.* (Maury.)

— Par ext. Innombrable multitude ; grand nombre : *Une NUÉE d'écrivains s'abat journellement sur Paris.* Des NUÉES de barbares envahirent l'empire romain. La multitude des livres dans une bibliothèque est souvent une NUÉE de témoins de l'ignorance du possesseur. (Oxenstiern.)

— Fig. Objet menaçant qui se prépare à produire une sorte d'explosion soudaine : *Il se trame de noirs complots, la NUÉE ne tardera pas à crever.* *L'ennemi menaçait plusieurs provinces ; la NUÉE a crevé sur le point où l'on était le moins en défense.* (Acad.) Chose légère, vague, sans consistance, comme les nuages : *Propos de table et propos d'amour ; les uns sont aussi insaisissables que les autres ; les propos d'amour sont des NUÉES, les propos de table sont des fumées.* (V. Hugo.)

— Hist. sainte. Colonne de nuée, Sorte de colonne qui guida les Hébreux à leur sortie d'Egypte.

— Astron. *Nuées de Magellan, Nuées du Cap, Taches blanches, nébulosités remarquables de l'hémisphère austral.*

— Alchim. *Nuée dont Jupiter couvrit Io.* Pellicule qui se forme au commencement de la congélation de l'ellixir.

— Techn. Partie sombre, opaque dans une pierre précieuse : *Cette émeraude a des NUÉES.*

— Moll. Nom vulgaire du cône tulipe. *Il Nuée d'or.* Nom vulgaire du cône mage.

— Gramm. Ce mot devient un substantif collectif quand il est suivi de la préposition de et d'un mot pluriel ; alors il suit la règle des collectifs. V. ce mot.

— Syn. *Nuée, nuage, nue.* V. **NUAGE**.

— Encycl. Astron. *Nuées de Magellan.* Parmi les nébuleuses, il en est deux plus grandes et plus remarquables que toutes les autres, sans doute à cause de leur rapprochement, et qui appartiennent au ciel austral. Elles sont de forme ovale et présentent l'éclat des parties les plus brillantes de la voie lactée. Mais leur isolement leur donne l'aspect de deux nuages de ouate claire et blanche : c'est ce qui les a fait appeler *nuées de Magellan*. Leur place est indiquée dans la Dorade et l'Hydre mâle, constellations voisines du pôle sud.

Abd-urrahman-Sufi, astronome arabe, est le premier qui, selon Ling-Beig, ait fait mention de ces taches diffuses, signalées dans ses *Tables* sous le nom du *Daif blanc*.

La plus grande de ces nébuleuses ou grand nuage présente, dans son centre, une région noire assez semblable à une oreille humaine.

Elle laisse voir 291 nébulosités, 582 étoiles et 46 groupes de petites étoiles.

Le petit nuage, qui est la plus petite des nuées de Magellan, laisse distinguer, à travers sa masse transparente, 37 nébulosités, 200 étoiles et 7 groupes de petites étoiles.

— Allus. hist. *Colonne de nuées.* Sorte de colonne qui guida les Hébreux dans le désert, à leur sortie d'Egypte. V. **COLONNE**.

NUÉES (LES), comédie d'Aristophane (représentée la 1^{re} année de la LXXXIX^e olympiade, 424 av. J.-C.). Cette pièce est célèbre surtout par l'animosité dont elle témoigne contre Socrate et le ridicule qu'elle essaya de déverser sur l'illustre philosophe. Si, au lieu de Socrate, Aristophane, mieux inspiré, avait bafoué quelqu'un des sophistes qui pulvaient à cette époque, ce serait un de ses chefs-d'œuvre ; telle qu'elle est, elle reste d'un comique puissant, d'une vive originalité. La scène se passe devant une des écoles d'Athènes. Strepsiade, un Géronte doublé de Georges Dandin, car il a épousé une fille de qualité, se lamente des dissipations de son fils, Philopide, qui le ruine en chevaux, en paris, en nuits passées au jeu : il supplie avec des larmes dans la voix tout ce qu'il lui manque de son pauvre argent, et il s'est levé matin pour trouver sans retard un remède. Il a entendu dire qu'il y a une école où l'on apprend à rendre bonnes les mauvaises causes, et il veut y mener son fils qui n'y s'y initie à l'art du raisonnement capiteux : cela lui sera bien utile pour payer ses créanciers de mauvaises raisons, au lieu de les payer en argent. Philopide déclare qu'il ne veut ni blé, ni maigrir à l'école, que ses amis les chevaliers le mépriseraient, et Strepsiade frappe seul à la porte, qui est celle de Socrate. Le chœur, qui est composé de nuées, d'où la pièce a tiré son nom, l'affermi dans sa résolution. Un disciple du philosophe lui ouvre et lui raconte, de l'enseignement qu'on reçoit dans la maison, une foule de choses qui émerveillent considérablement le badaud. Socrate paraît, descendant des nuages dans un panier ; il était monté si haut « pour bien pénétrer les choses célestes, pour mêler la sublimité de ses pensées à un air similaire. » Il explique à Strepsiade ébahi que les nuées sont tout, qu'elles donnent à l'homme les pensées et les distinctions subtiles, qu'elles nourrissent les poètes, les philosophes, les charlatans, les astrologues ; que c'est à elles qu'il faut s'adresser, soit qu'on veuille faire une ode sur les athlètes, ou lire sa destinée dans le ciel. Strepsiade se soucie peu de cela ; il demande que les nuées lui enseignent l'art de faire des raisonnements injustes et de ne pas payer ses dettes. Désespérant de rien tirer de ce nigaud, Socrate le prie de lui amener son fils. Philopide veut aussi connaître l'art des bons raisonnements, à sa façon, et Socrate fait alors venir le Juste et l'Injuste, enfermés dans une cage comme des coqs du combat, et qui se livrent à une discussion cimmée, parodie plaisante des dialogues socratiques. L'Injuste bat son adversaire et Philopide, qui a bien retenu et à son père les arguments à ses créanciers et à son père lui-même ; il se moque si bien des uns et des autres que Strepsiade, furieux d'être battu, va mettre le feu au « pensoir » de Socrate, pardonnant avec la verve la plus plaisante les arguments mêmes du philosophe, comme Sganarelle parodie Marphurius dans le *Mariage forcé*.

On a accusé les *Nuées* d'avoir amené le procès et la condamnation de Socrate ; le long intervalle écoulé entre la date de leur représentation (424) et le jugement de Socrate (400) justifie Aristophane de toute connivence avec Anytus ; d'ailleurs, dans un de ses dialogues, Platon montre Socrate et Aristophane conversant très-amicalement ensemble au banquet d'Agathon, vers 416, huit ans après les *Nuées*. Il n'en est pas moins vrai qu'en mêlant à d'excellentes bouffonneries des éliminations qui avaient un semblant de sérieux, Aristophane prépara l'accusation ; elle coula longtemps et, lorsqu'elle éclata, ce fut dans sa pièce que Méliet et Anytus en cherchèrent les éléments ; ils prouvèrent qu'avant eux Aristophane accusait Socrate de corrompre la jeunesse et de mépriser les dieux d'Athènes.

NUÉL-SOUS-PASSAVENT, village et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arrond. et à 30 kilom. de Saumur, sur la rive gauche du Layon ; 1,759 hab. Belle église, une des plus anciennes et des plus remarquables de la contrée, malgré les nombreux remaniements qu'elle a subis.

NUÉE s. f. (nu-é. — dim. de *nue*). Météor. Nom donné aux couches blanches et grises d'un nuage, entre lesquelles se forme le grésil.

NUEMENT adv. — V. **NUMENT**.

NUENARIUS, écrivain allemand. V. **NEUBERGER**.

NUER v. a. ou tr. (nu-é. — du lat. *nutare*, changer, qui a donné d'abord *nuer*, dont on a fait *nuer*. D'autres font venir ce mot de *nuee* ; mais la transition est difficile pour le sens). Techn. Nuancer, disposer, sur un ouvrage de laine ou de soie, des teintes fondues et dégradées d'une manière insensible, des tons qui se fondent de l'ombre à la lumière ;

NUER les couleurs. *Il Nuer un dessin.* Y marquer les couleurs que l'ouvrier doit employer. — Absol. : *Cet ouvrier excelle à NUER.*

— Syn. *Nuer, nuancer.* V. **NUANCER**.

NUERNBERGER (Chrétien-Frédéric), médecin allemand, né à Zwickau en 1744, mort à Wittenberg en 1795. Jeune docteur à Wittenberg en 1773, il y fut nommé, en 1785, professeur ordinaire d'anatomie et de botanique. Ce médecin a laissé des opuscules académiques, parmi lesquels nous citerons : *Observationes anatomico-physiologicae super glandulis conglobatis* (Wittenberg, 1780) ; *De organorum et actionum sensus in economia animalis et vegetabilis analogia* (1785) ; *De vitâ factum excludendum per manum obstetricalem ex ossium fractura non periculante* (1788) ; *Causarum morborum criteria* (1788).

NUERNBERGER (Joseph-Emile), mathématicien et littérateur allemand, né à Magdebourg en 1779, mort en 1848. Il entra dans l'administration des postes, devint secrétaire général à Leipzig (1813), directeur général des postes à Landsberg (1829) et employa ses loisirs à cultiver les sciences, les mathématiques et les lettres. En 1816, il avait pris le grade de docteur en philosophie. Ses ouvrages sont remarquables par l'originalité des vues et des pensées. Nous citerons, entre autres : *Theorie du calcul infinitésimal* (1812) ; *Guirlandes de romans et de nouvelles* (1830) ; *Conversations et soirées astronomiques* (1831) ; *Contes* (1834, 2 vol.) ; *Vie intime d'Ainé ou Lettres sur l'immortalité* (1839), ouvrage dans lequel il prétend que les âmes parcourent successivement toutes les planètes et les étoiles ; *Poésies sérieuses* (1842) ; *Dictionnaire astronomique populaire* (1841-1846), ouvrage estimé.

NUESSE s. f. (nu-é-se). Féod. Qualité de ce qui est immédiat : *Tenir un fief en NUESSE du roi.*

NUGA s. m. (nu-ga. — du lat. *nugæ*, amusements d'enfants). Bot. Espèce de bonduc, dont les graines arrondies sont employées par les Indiens à divers jeux.

NUGAIRE s. f. (nu-gère. — du lat. *nugæ*, bagatelle). Bot. Syn. de **CÉSALPINIE**.

NUGENT (Thomas), littérateur anglais, né en Irlande, mort à Londres en 1772. Il vint se fixer à Londres, où il se mit aux gages des libraires, voyagea en France, en Italie, en Allemagne, et publia des ouvrages qui attestent une instruction variée. Nous citerons, entre autres : *Voyages en Allemagne* (1768, 2 vol.) ; *Observations sur l'Italie* (1769, 2 vol.) ; *Histoire de la Vandalie* (1776, 3 vol.), très-estimée ; *Nouveau dictionnaire portatif des langues française et anglaise* (1774), souvent réédité. On lui doit aussi d'élégantes traductions de plusieurs ouvrages français et italiens.

NUGENT (Robert CRAGGS, comte), homme d'Etat et poète anglais, né en Irlande vers 1709, mort en 1788. Entré en 1741 à la Chambre des communes, il devint successivement lord de la Trésorerie (1754), vice-trésorier d'Irlande (1759) et membre du *Board of trade* (1766). Plus tard, il obtint le titre de vicomte CLARE et, en 1776, celui de comte NUGENT. Il avait épousé en premières noces une riche héritière, Anne Craggs, femme aussi distinguée par ses qualités que par son esprit, et amie d'Addison et de Pope, avec lesquels elle entretenait une correspondance qui nous a été conservée. Lord Nugent était lui-même un poète de quelque mérite, ainsi que le prouvent ses *Odes* et *Epîtres* (Londres, 1739). Ces vers sont supérieurs aux deux poèmes qu'il publia plus tard : *Vers à la reine* (1774) et *La Foi* (1775). Après la mort de son fils Edmond NUGENT, le titre de comte et les biens de la famille passèrent à la sœur de ce dernier, épouse du marquis de Buckingham. Edmond Nugent avait cependant laissé deux fils naturels, qui parvinrent à des grades supérieurs dans l'armée et dans la marine anglaise. — L'ainé, sir Georges NUGENT, né en 1757, mort en 1849, entra au service en 1773, fit avec distinction la guerre d'Amérique, ainsi que les campagnes des Pays-Bas et d'Irlande, devint en 1801 gouverneur de la Jamaïque, puis, en 1811, général en chef de l'armée des Indes, et conserva ce commandement jusqu'en 1815. Il avait été créé lieutenant général et baronnet en 1806, et reçut en 1846, en qualité du plus ancien général de l'armée anglaise, le grade de feld-maréchal. — Son frère, sir Charles-Edmond NUGENT, né en 1759, mort en 1844, prit part, sous Rodney, aux batailles navales contre l'amiral de Grasse, puis à la guerre contre la république française, et devint contre-amiral en 1797, vice-amiral en 1801 et amiral de la flotte bleue en 1808. En 1833, il fut promu au grade d'amiral de la flotte, titre qui lui conférait le rang de feld-maréchal.

NUGENT (George TEMPLE - GRENVILLE, comte), homme d'Etat et littérateur anglais, né en 1783, mort en 1850. Il était le second fils du marquis de Buckingham et hérita, en 1813, du titre de sa mère et de la pairie irlandaise, en prenant le nom de lord Nugent. Après avoir fait ses études à Oxford, il était entré, en 1812, dans la Chambre des communes, où il se signala par son libéralisme, ainsi que par l'ardeur avec laquelle il défendit la reine Marie-Caroline et la cause des Grecs. Sa conduite, dans ces circonstances, lui aliéna l'affection

des autres membres de sa famille. A l'arrivée des whigs au pouvoir (nov. 1830), il fut nommé lord de l'Echiquier, et, deux ans plus tard, devint lord haut commissaire des îles Ionniennes. Dans ces fonctions, il chercha, par la modération de son administration et la sympathie qu'il montra en toute occasion pour la nationalité grecque, à se concilier l'affection des habitants ; mais il rencontra à ce sujet une vive opposition dans le gouvernement anglais, jusque dans les employes placés sous ses ordres, et fut rappelé en 1835. Il vécut alors dans la retraite jusqu'en 1847, où la ville d'Aylesbury l'envoya de nouveau au Parlement ; il s'y montra, comme auparavant, le partisan déclaré des idées progressives, mais l'état de sa santé ne lui permit pas de déployer la même activité. Il s'est fait connaître en littérature par différents ouvrages, tels que : *Le Portugal*, poème (1812) ; *Mémoires de John Hampden* (1832) ; *Les Pays classiques et sacrés*, relation de son voyage en Orient (1843, 2 vol.) ; *Légendes des îles*, par lord et lady Thereoff, en collaboration avec sa femme (1846, 2 vol.).

NUGÈRE (Puy de la), massif des monts Dôme, ancien volcan, remarquable par son cratère éteint, ses bouches latérales et sa belle coulée ; il atteint 904 mètres.

NUGGET s. m. (neu-ghett). Minér. Minéral qu'on trouve dans les quartz de la Californie et de l'Australie.

NUIL s. m. (nu-ill). Bot. Espèce d'orchidée du Chili.

NUILLES f. (nu-ille ; ll mill.). Hort. Rouille jaune qui s'attache aux melons et aux laitues.

NUIN s. m. (nuinn). Gramm. Onzième lettre de l'alphabet celtique et gaélique, correspondant à notre N.

NUIRE v. n. ou intr. (nu-ire. — lat. *nocere*, mot qui se rapporte au même radical que *nocer*, tuer, savoir la racine sanscrite *nu*, périr, détruire, d'où aussi le nom de la nuit, sanscrit *nu*, grec *nux*, latin *nox*, en tant que funeste et malaisante. Je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuisons, vous nuisiez, ils nuisent ; je nuisais, nous nuisions ; je nuisis, nous nuisîmes ; je nuirai, nous nuirons ; je nuirais, nous nuirions ; nu, nuisions, nuisiez ; que je nuisse, que nous nuisions ; que je nuisisse, que nous nuisissions ; nuisant ; nuit). Faire du tort, causer du dommage, du préjudice à : *Tout sèle qui cherche à NUIRE doit être suspect aux grands.* (Mass.) *Il en est des hommes comme des plus vils animaux : tous peuvent NUIRE.* (Volt.) *Un homme n'est pas coupable pour NUIRE en voulant servir.* (J.-J. Rousseau.) *La liberté de NUIRE n'a jamais existé devant les consciences.* (Turgot.) Vivre sans NUIRE à ses semblables et sans les obliger, c'est être dans un état plus voisin du vice que de la vertu. (J. Droz.) La vertu nuit souvent, mais son masque rapporte toujours. (Bougeart.) *Le vrai sert toujours ; le faux nuit toujours.* (A. de Gasparin.) *La liberté civile est le pouvoir de faire ce que l'on veut dans l'état social, sans NUIRE à autrui.* (De Gérando.) *La haine que nous avons pour nos ennemis NUIT moins à leur bonheur qu'à notre.* (Petit-Senn.) *L'ami qui cesse d'obliger, on préfère l'ennemi qui cesse de NUIRE.* (Petit-Senn.)

Trop de gloire nous a nuit.

BÉRANGER.

L'ennemi qui vous flatte a dessein de vous nuire.

VIENNET.

Il Causer du dégât, porter atteinte, faire du mal : Les liqueurs fortes NUISENT à la santé. Les pluies NUISENT aux blés en fleur. Dans l'univers physique, le mal concourt au bien, et rien ne nuit à la nature. (Buff.) *C'est lorsque les fruits ne sont pas mûrs qu'ils peuvent NUIRE aux enfants.* (B. de St-P.)

— Causer de la gêne : *Ce mur me NUIT, car il borne ma vue.* *Cet angle NUIT à la circulation des voitures.*

J'abats ce qui me nuit partout où je le trouve.

BOULEAU.

Il Mettre des entraves, des obstacles : Le pré-juge NUIT au progrès. La paresse nuit moins au succès que la timidité. L'imagination, selon qu'on en use, peut servir ou NUIRE à l'intelligence. (Boss.) *Ce ne sont ni les lettres ni les sciences qui NUIRENT jamais à l'énergie du caractère.* (Mme de Staël.) *L'étude intelligente de la nature ne NUIT pas à l'étude de l'âme.* (Maquiel.) *Les excès du corps NUISENT à la méditation.* (Alibert.) *Il ne faut pas créer au juge une situation qui NUISE à l'effet de la justice.* (Dupin.) *La cherté du sel nuit à la production du bétail.* (Proudh.) *L'indécision NUIT à tous nos succès.* (Petit-Senn.)

— Fam. *Ne pas nuire.* Être utile, rendre service : *Il ne vous a PAS NUI auprès du ministre.*

Le docteur ne nuit de rien.

LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Les charrettes lui nuisent.* C'est un homme qui s'offusque et s'irrite de tout.

— Prov. *Ce qui nuit à l'un nuit à l'autre.* Ce qui est fâcheux pour l'un est heureux pour les autres. *Il Trop gratter nuit, trop parler nuit.* Il ne faut pas parler indiscrètement, pas plus que se gratter à l'excès. *Abondance de biens ne nuit pas.* Il n'y a pas d'inconvénient à avoir en excès ce qui est utile.

— Impersonnell. *Il nuit.* C'est une chose nuisible : *IL NUIT de laisser aux autres le soin de ses intérêts.*

Se nuire v. pr. Nuire à soi, se faire du mal, se porter préjudice : La crainte de SE NUIRE à lui-même est un frein naturel à l'homme. (Giraud.)

— Réciproq. Se faire du mal ou du tort l'un à l'autre : Ne chercher qu'à SE NUIRE. On SE NUIT réciproquement à la cour avec plus de finesse et d'habileté que parmi le peuple. (La Bruy.)

Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire ! Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire.

LA FONTAINE.

Se faire mutuellement obstacle, en parlant des personnes et des choses : Chacun de ces deux hommes pourrait briller seul, mais ils SE NUISENT en fréquentant les mêmes sociétés. De belles couleurs mal associées SE NUISENT l'une à l'autre.

— Gramm. Comme nuire est essentiellement neutre quand il est employé pronominalement, le pronom qui le précède immédiatement n'est jamais complément direct, et le participe nu est toujours invariable dans les temps composés ; on écrit donc : Ils se sont NUI par leurs forfanteries, et non Ils se sont nuis.

NUISANCE s. f. (nui-zan-œ — rad. nuire). Action de nuire ; effet, caractère nuisible : Dans l'ordre moral, don Juan représente les dangers de la passion abandonnée à elle-même, ses misères, sa NUISANCE. (Mass.) || Vieux mot. — Jurispr. anc. Amendement imposé pour un délit commis. || On disait aussi NUISSEMENT.

NUISANT, **ANTE** adj. (nui-zan, an-te — rad. nuire). Qui nuit. || Vieux mot.

NUISIBILITÉ s. f. (nui-zil-bi-lité — rad. nuisible). Néol. Caractère de ce qui est nuisible : Un abus excessif ne prouve pas la NUISIBILITÉ. (V. Parisot.)

NUISIBLE adj. (nui-zil-ble — rad. nuire). Qui nuit, qui cause du tort ; qui fait obstacle ; Sans la droiture et l'innocence des mœurs, tous les autres talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient ou NUISIBLE ou inutile. (Mass.) || Il n'y a rien de plus NUISIBLE à la cour que d'abandonner son cœur à des mouvements d'impatience et de dépit. (La Bruy.) Jamais, disent les philosophes, la vérité n'est NUISIBLE aux hommes ; c'est une grande preuve que ce qu'ils disent n'est pas la vérité. (J.-J. Rousseau.) || Il n'y a point de vérité dangereuse ni NUISIBLE. (Grimm.) || Il n'y a pas de mensonges qui nous soient plus NUISIBLES que ceux que nous nous faisons à nous-mêmes. (Mme du Deffant.) Tout ce qui est NUISIBLE en soi est faux. (J. de Maistre.)

— Syn. Nuisable, malfaisant, pernicieux. V. MALFAISANT.

NUISSEMENT adv. (nui-zil-ble-man — rad. nuisible). D'une façon nuisible : L'Eglise ne condamne pas le culte païen ; elle ne décide point NUISSEMENT au salut. (Fén.)

NUIT s. f. (nui — lat. nox, noctis, mot qui se rapporte au sanscrit nakta, nakti, naktan, nuit, et pour lequel on trouve des correspondants dans presque toutes les branches de la famille aryenne. Ce nom, dérivé de la racine nag, périr, désigne la nuit en quelque sorte comme la mort du jour, et se rattache à des idées de destruction et de malheur, tandis que le nom du jour, dies, de la racine nas, briller, n'exprime autre chose que la notion de lumière et se lie aux noms du ciel et de la divinité. M. Adolphe Regnier pense que le sanscrit nakta se rattache à la racine nag, avoir honte, et signifie, celle qui est nue. Il fait remarquer l'analogie qui existe entre l'allemand nacht, nuit, et nackt, nu). Temps qui s'écoule depuis le coucher jusqu'au lever du soleil : A mesure qu'on se rapproche du pôle, les NUITS deviennent plus longues en été et plus courtes en hiver. Aux pôles, il n'y a dans l'année qu'une seule NUIT de six mois. La NUIT de nos climats répond au jour de nos antipodes. || Temps qui s'écoule depuis la fin du crépuscule jusqu'au commencement de l'aurore, et pendant lequel l'obscurité est presque complète ; obscurité qui règne alors : Il est NUIT noire. Il fait NUIT depuis longtemps. Vous viendrez à la NUIT close. Nous avons souvent à passer des jours de deuil et des NUITS laborieuses sur la terre. (Mass.) C'est un grand plaisir que de voyager pendant la fraîcheur de la NUIT. (Vol.) Une éternité de science vaut-elle une NUIT de bonheur ? (Gresset.) La nuit laisse toute sa puissance à la douleur et n'affaiblit que la raison. (Mme de Staël.) Les cœurs persans n'ont jamais ni de belles nuits ni de beaux jours. (J. de Maistre.) Les journées laborieuses donnent des NUITS tranquilles. (Mme Simons.) La NUIT appartient à la pensée, le jour à l'action. (E. Pelletan.)

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille

SAURIN.

L'ange des nuits d'amour est un ange muet.

A. DE MUSSET.

Qui ne sait que la nuit a des puissances telles Que les femmes y sont, comme les fleurs, plus belles ?

A. DE MUSSET.

O nuit ! que de choses sublimes Eclatent sur ton large sein !

A. BARBIER.

Il est amer et dur, pendant les nuits nives, D'écouter, près du feu qui palpite et qui fume, Les souvenirs lointains lentement s'élever.

LAURENT.

— Par anal. Ténèbres, obscurité en gé-

ral : Les ouvriers des mines vivent dans une nuit perpétuelle. Ce bois formait une nuit que les rayons du soleil ne pouvaient pénétrer. (Fén.)

— Dépense que l'on fait en passant une nuit dans une auberge : Payer sa NUIT et celle de son cheval.

— Faveur qu'une femme accorde à un homme de passer une nuit avec elle : Ils achetèrent de leur vie une NUIT de Cléopâtre. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ignorance, incertitude, ténèbres, mystère : Il fait NUIT dans son esprit. La vie est une nuit profonde pendant laquelle nous sommes occupés à chercher des flambeaux pour nous conduire à leur faible lueur. (Boss.) De toutes les choses que Dieu a faites, le cœur humain est celle qui dégage le plus de lumière, hélas ! et le plus de NUIT. (V. Hugo.) L'enfer fait la NUIT, il ne peut faire autre chose. (L. Veillot.) L'origine de l'écriture, chez les Sémites comme chez tous les peuples, se cache dans une profonde NUIT. (Renan.) Le règne papal fut celui de la nuit. (Ch. Dollfus.)

Le ciel a ses splendeurs et ses gloires sans nombre, Son jour éblouissant et sa grande nuit sombre.

A. BARBIER.

... Nul ne peut percer la nuit de l'avenir.

LAHARPE.

|| Sombre tristesse, deuil de l'âme : Dans cette nuit d'horreur où le monde est plongé, Apportons, s'il se peut, une faible lumière.

VOLTAIRE.

|| Etat d'obscurité, d'oubli d'une personne, d'une race : Le soleil des rois absolus se couche, et il se fait NUIT autour d'eux. (Cormen.) — Chemise de nuit, Chemise que l'on ne porte ordinairement que lorsqu'on est au lit.

— Bonnet, coiffe de nuit, Bonnet, coiffe dont on s'affuble la nuit pour dormir : Mettre son BONNET DE NUIT. Être encore en COIFFE DE NUIT. || Être triste comme un bonnet de nuit, Être extrêmement triste.

— Table de nuit, Table, ou meuble en tenant lieu, qu'on met auprès du lit pour déposer la bougie dessus et enfermer dedans un ustensile dont l'odeur pourrait incommoder.

— Pot ou Vase de nuit, Vase dont on se sert la nuit pour satisfaire certains besoins.

— Sac de nuit, Sac de voyage dans lequel on enferme divers objets, et particulièrement ceux dont on a besoin dans les lieux où l'on s'arrête pour passer la nuit.

— Oiseau de nuit, Oiseau de proie qui attend la nuit pour chasser. Se dit au figuré d'un malfaiteur, d'une personne qui ne sort que pendant la nuit.

— Voleur de nuit, Malfaiteur qui erre la nuit pour voler.

— Nuit blanche, Nuit pendant laquelle on ne dort pas : Passer plusieurs NUITS BLANCHES.

— Bonne nuit, Souhait que l'on fait à une personne que l'on quitte au moment où elle va se coucher : BONNE NUIT ; à demain. Je vous souhaite une BONNE NUIT.

— Passer la nuit, une nuit, Ne pas dormir de toute la nuit, de toute une nuit : J'ai PASSÉ LA NUIT dernière, et je passerai encore celle-ci. Signifie aussi Vivre jusqu'au lendemain : Ce malade ne PASSERA pas LA NUIT. || Passer la nuit à, Employer toute la nuit à : PASSER LA NUIT à jouer, à travailler. La marquise de Charlus était très-avare et grande joueuse ; elle AVAIT PASSÉ LES NUITS au jeu, les pieds dans l'eau. (St-Simon.)

— Le jour et la nuit, Mots dont on se sert souvent pour exprimer une extrême différence entre deux objets : Ces deux caractères sont LE JOUR ET LA NUIT ; sont comme LE JOUR ET LA NUIT.

— Se mettre à la nuit, Se laisser surprendre par la nuit : Partez, ne vous METTEZ pas à LA NUIT.

— Faire sa nuit tout d'une pièce, Dormir sans interruption depuis le soir jusqu'au matin.

— Faire de la nuit le jour et du jour la nuit, Donner la nuit au travail ou au plaisir et le jour au sommeil.

— Faire un trou à la nuit, Forme ancienne de la locution FAIRE UN TROU À LA LUNE. V. LUNE.

— La nuit se fait, Il se fait nuit, Le jour s'affaiblit, il va être nuit.

— Loc. poét. Voiles de la nuit, Obscurité de la nuit. || La nuit a déployé ses voiles, Il est nuit. || La nuit a replié ses voiles, Le jour a succédé à la nuit. || Flambeau des nuits, Etoiles, astres qui brillent pendant la nuit. || Astre des nuits, Courrière de la nuit, Flambeau de la nuit, Lune :

Astre incertain des nuits, quelle douce clarté S'échappe par les airs de ton front argenté !

LEMIERRE.

Des nuits l'indigne courrière S'éloigne et pâlit à nos yeux.

BERNIS.

... Du flambeau des nuits la lumière incertaine Brillait en tremblant sur les mers.

FONTANES.

|| Nuit des temps, Obscurité des événements qui se rapportent à des époques très-éloignées de la nôtre : La fondation de cette ville se perd dans la NUIT DES TEMPS. La naissance de

la morale se perd dans la NUIT DES TEMPS. (V. Parisot.)

Aurait-il imprimé sur le front des étoiles Ce que la nuit des temps renferme dans ses voiles ?

LA FONTAINE.

|| Nuit du trépas, nuit du cercueil, nuit du tombeau, nuit éternelle, Mort, état d'une personne qui a cessé de vivre :

Dans la nuit du tombeau l'un fermera ma honte.

RACINE.

Qu'importe, quand on dort dans la nuit du tombeau, D'avoir porté le sceptre ou traîné le râtelier ?

THOMAS.

|| Nuit infernale, nuit du Tartare, Enfer, séjour des morts :

Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale.

RACINE.

— Loc. fam. Je ne m'en relèverais pas la nuit, C'est une chose sans importance pour moi, une chose pour laquelle je ne ferais pas un pas.

— Prov. Tout bonnet la nuit est bon, La nuit, on ne distingue pas le mérite extérieur des objets. On dit à peu près dans le même sens : La nuit, tous les chats sont gris. || La nuit porte conseil, Le silence et l'obscurité de la nuit favorisent de sages réflexions qui préviennent des résolutions dangereuses : Allons dormir ; LA NUIT PORTE CONSEIL.

— Relig. Enfants de la nuit, Gentils ; hommes qui vivent en dehors de la vraie religion :

Laisse aux fils de la nuit le doute et le blasphème.

LAMARTINE.

|| Nuit de la puissance, Nuit du ramzan, pendant laquelle, au dire des Turcs, Dieu pardonne aux pêcheurs repentants.

— Diplomat. Nuit sacrée, Date qui correspond à la veille de Pâques, dans les manuscrits.

— Peint. Tableau représentant une scène ou un paysage vus de nuit : Les peintres ignorants font des pâtes d'encre, sous prétexte de peindre des NUITS. || Effet de nuit, Effet par lequel un peintre cherche à imiter les ténèbres de la nuit.

— Vénér. Faire sa nuit dans un lieu, Y passer la nuit, s'y repaître et s'y reposer, en parlant d'un animal. || Défaire la nuit d'une bête, Lui faire quitter l'endroit où elle fait sa nuit.

— Fauconn. Faire sa nuit, Dormir pendant la nuit : Le faucon perche pour FAIRE sa NUIT.

— Pêche. Harengs d'une nuit, Ceux qui, pris dans la nuit, sont livrés dès le jour suivant.

— Loc. adv. La nuit, De nuit, Pendant l'obscurité de la nuit : Errer LA NUIT. Rentrer DE NUIT. Psyché jugea à propos de ne voyager que DE NUIT. (La Font.) Le sourire d'une femme qu'on aime a une clarté qu'on voit LA NUIT. (V. Hugo.) Les femmes sont plus puissantes LA NUIT. (Vacquerie.)

Le pauvre, l'inconnu, qui la nuit se fourvoie, Il faut le secourir, c'est Dieu qui nous l'envoie.

ANDRIEU.

|| Nuit et jour, Continuellement, sans cesse, la nuit aussi bien que le jour : Le cheval mange NUIT ET JOUR. (Buff.)

Nuit et jour, à tout venant, Je chantais, ne vous déplaise.

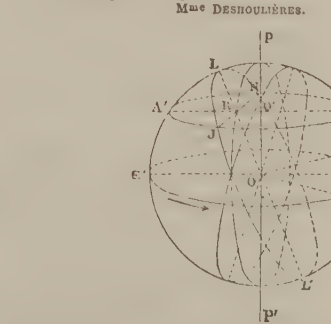
LA FONTAINE.

Le désir de gagner, qui nuit et jour occupe, Est un dangereux aiguillon ;

Souvent, quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon, On commence par être dupe,

On finit par être fripon.

Mme DESMOULIÈRES.



terrestre, PP' la ligne des pôles, EE' l'équateur et AA' le parallèle du poste A d'observation. Le soleil, supposé à droite dans le plan du tableau, éclairera l'hémisphère terrestre placé à droite du grand cercle déterminé par un plan perpendiculaire à la droite menée du centre O de la terre au centre du soleil.

D'un autre côté, la terre tournant autour de la ligne de ses pôles dans le sens indiqué par la flèche, le jour naîtra pour un observateur quelconque lorsqu'il passera sur le cercle d'illumination en se rapprochant du demi-grand cercle PAP' ; il sera pour lui midi lorsqu'il arrivera sur ce demi-grand cercle ; la nuit commencera lorsqu'il repassera sur le cercle d'illumination en s'éloignant du

|| Ni jour ni nuit, Jamais, pas plus la nuit que le jour : NI JOUR NI NUIT il ne cesse de pleurer.

— Syn. NUIT, obscurité, ténèbres. Ce que l'on considère surtout dans la nuit, c'est le temps pendant lequel on est privé de lumière ; au propre, la nuit est une partie des vingt-quatre heures dont se compose la journée ; au figuré, on emploie nuit toutes les fois qu'on veut représenter l'obscurité dont on parle comme ayant plus ou moins de durée. Obscurité diffère de ténèbres, en ce que le premier est abstrait et ne marque qu'un état, tandis que l'autre est concret et fait considérer l'absence de lumière comme un objet réel, une sorte de vapeur que l'on peut traverser, qui a plus ou moins d'épaisseur, où l'on peut séjourner. De plus, ténèbres renchérit souvent sur obscurité et marque une privation de lumière plus complète.

— Encycl. Astron. Il n'est nuit close que lorsque le soleil est au moins à 180° au-dessous de l'horizon, parce que jusqu'à cette distance la lumière solaire, réfléchie sous forme diffuse par les parties supérieures de l'atmosphère, suffit encore à éclairer assez les objets pour qu'ils puissent être au moins aperçus. L'aurore et le crépuscule font partie de la nuit astronomique. Leur durée varie avec l'époque de l'année et la latitude du lieu d'observation, parce que l'inclinaison sur le plan de l'horizon de la route directe apparente du soleil varie elle-même avec ces deux éléments, et que, plus cette inclinaison est grande, plus l'astre met de temps à parcourir l'arc qui doit le transporter à 180° au-dessous de l'horizon.

Si le soleil se trouve à l'un des équinoxes, il aura parcouru pendant le jour un demi-grand cercle vertical allant de l'est à l'ouest et, pour un observateur placé à l'équateur, il descendra vers l'horizon en suivant une route perpendiculaire à ce plan ; d'ailleurs, puisqu'il parcourt en tout temps 15° du parallèle sur lequel il se trouve dans un intervalle d'une heure, au bout de 12h il se trouvera à 180° au-dessous de l'horizon. Mais les hypothèses qu'on vient de faire sont les plus défavorables, en sorte que la durée de l'aurore ou du crépuscule ne descend jamais au-dessous de 1h12m ; elle n'atteint pas encore des valeurs beaucoup plus grandes dans toute la zone torride ; mais, à Paris déjà, le crépuscule et l'aurore, en hiver, peuvent aller à plus de 2 heures chacun et comprendre toute la nuit à l'époque du solstice d'été ; dans la zone glaciale, le crépuscule et l'aurore embrassent un intervalle de plusieurs mois.

La réfraction atmosphérique a aussi pour effet de réduire la durée effective de la nuit ; elle relève d'environ 34 minutes les astres placés à l'horizon ; or, le diamètre apparent du soleil est lui-même à peu près de 32 minutes : il en résulte que le soleil paraît déjà entièrement levé lorsqu'en réalité il est encore tout entier au-dessous de l'horizon et que, de même, il est déjà totalement couché lorsque cependant son bord inférieur paraît raser l'horizon.

— Nuit astronomique. La nuit astronomique commence au moment où le centre du soleil parvient à l'horizon avant la chute du jour, et finit au moment où il y revient avant le retour de la pleine lumière. C'est de la nuit astronomique qu'il sera question dans ce qui va suivre.

Les durées du jour et de la nuit varient avec l'époque de l'année et avec la position occupée par l'observateur à la surface de la terre ; nous allons montrer comment on peut, pour chaque latitude, calculer la durée de la nuit, en raison de la déclinaison du soleil. Soient PAPE'AP un méridien

demi-grand cercle PAP' ; il sera minuit lorsqu'il arrivera sur le demi-grand cercle PA'P' ; enfin la nuit cessera lorsque le lieu d'observation repassera sur le cercle d'illumination. D'ailleurs, en raison de l'uniformité du mouvement de la terre, les durées du jour et de la nuit seront proportionnelles aux longueurs des arcs du parallèle décrit par chaque observateur, qui se trouveront à droite ou à gauche du cercle d'illumination, c'est-à-dire dans l'hémisphère éclairé ou dans l'hémisphère obscur. Or, lorsque le soleil se trouvera dans l'équateur, le cercle d'illumination passera par la ligne des pôles et coupera, par conséquent, tous les parallèles terrestres en deux parties égales ; le jour sera donc en tous les points de la surface de la terre égal

à la nuit; aussi les passages du soleil par l'équateur portent-ils le nom d'équinoxes. Quelle que soit la déclinaison du soleil, le cercle d'illumination coupera toujours l'équateur terrestre en deux parties égales; le jour sera donc en toute saison égal à la nuit pour les observateurs placés sur la ligne équinoxiale. Peu de temps après l'équinoxe du printemps, le soleil se placera au-dessus de l'équateur en S' et la partie supérieure du cercle d'illumination, LL', s'inclinera vers la gauche, tandis que la partie inférieure marchera vers la droite; ce cercle coupera donc les parallèles terrestres en parties inégales et, suivant que le parallèle considéré appartiendra à l'hémisphère boreal EP'P' ou à l'hémisphère austral EP''P'', l'arc diurne sera plus grand ou plus petit que l'arc nocturne, le jour sera plus long ou plus court que la nuit. Le contraire arrivera un peu après l'équinoxe d'automne, lorsque, le soleil descendant au-dessous de l'équateur, le cercle d'illumination s'inclinera à droite dans sa partie supérieure et à gauche dans sa partie inférieure. A mesure qu'on s'éloignera des équinoxes et jusqu'aux solstices, c'est-à-dire jusqu'aux époques où la déclinaison du soleil deviendra maximum, l'inclinaison du cercle d'illumination augmentant toujours, la différence entre les arcs diurnes et nocturnes augmentera aussi; la durée du jour augmentera dans l'un des hémisphères et diminuera dans l'autre.

Si le parallèle considéré est assez voisin de l'équateur, la différence entre les durées du jour et de la nuit restera toujours assez faible; cette différence croîtra d'ailleurs évidemment à mesure que la latitude du parallèle augmentera; mais, tant que la colatitude PA du poste d'observation restera supérieure à la plus grande déclinaison du soleil ($23^{\circ} 27' 57''$), le cercle d'illumination, le jour du solstice, coupera encore le parallèle de ce lieu, et le jour ni la nuit n'atteindront pas 24 heures. Les parallèles dont la colatitude est de $23^{\circ} 27' 57''$ sont les cercles polaires arctique et antarctique qui séparent les zones tempérées des zones glacées; en aucun point de l'une des zones tempérées, par conséquent, le jour ni la nuit ne peuvent atteindre une durée de 24 heures; sur les cercles polaires mêmes, le jour ou la nuit sont de 24 heures aux époques des solstices. Si le parallèle considéré appartient à l'une des zones glacées, le cercle d'illumination le laissera tout entier dans l'hémisphère éclairé ou dans l'hémisphère obscur, dès que la déclinaison du soleil deviendra supérieure à la colatitude de ce parallèle; le jour ou la nuit pourront donc dépasser 24 heures, ils dureront tout le temps que la déclinaison du soleil restera supérieure à la colatitude. Au pôle boreal même, le soleil est visible de l'équinoxe du printemps à l'équinoxe d'automne, tandis qu'il fait nuit de l'équinoxe d'automne à l'équinoxe du printemps; c'est le contraire au pôle austral.

Cela posé, proposons-nous d'exprimer par une formule le rapport des durées du jour et de la nuit pour un observateur placé sur un parallèle quelconque et pour une époque quelconque de l'année. Soient λ la latitude de EA d'un lieu et D la déclinaison PL du soleil, JA et N les points d'intersection du parallèle JA' et du cercle d'illumination LL'; le rapport cherché sera celui des arcs JAN et NA'J ou de leurs moitiés JA et NA'. Or, si O' désigne le centre du parallèle et R l'intersection de la corde JN avec la diamètre perpendiculaire AA', l'arc JA sera représenté par

$$\frac{\pi}{2} + \text{arc sin } \frac{O'R}{O'A}$$

et l'arc NA' par

$$\frac{\pi}{2} - \text{arc sin } \frac{O'R}{O'A}$$

le rapport sera donc exprimé par

$$\frac{\frac{\pi}{2} + \text{arc sin } \frac{O'R}{O'A}}{\frac{\pi}{2} - \text{arc sin } \frac{O'R}{O'A}}$$

en sorte que tout se réduit à calculer O'A et O'R. Or, O'A = R cos λ , R désignant le rayon de la terre, et O'R = O'O' tang D = R sin λ tang D. Le rapport cherché est donc

$$\frac{\frac{\pi}{2} + \text{arc sin } (\cot \lambda \cot D)}{\frac{\pi}{2} - \text{arc sin } (\cot \lambda \cot D)}$$

— Chronol. Les anciens Aryas avaient des mois lunaires, et les premières phases de la lune ne pouvaient bien s'observer que la nuit, il était naturel qu'ils comptassent les temps par nuits plutôt que par jours. Cette coutume s'est maintenue, en effet, chez plusieurs peuples de race aryenne. On en trouve des traces dans la Rigvéda, où *Kshapad, nuit*, est employé parfois comme synonyme de jour, en tant que division du temps; par exemple dans ce passage: *Kshapad madama carudaca purita*, « célébrons les nuits et les antiques années ». De même pour *râtri*, dans le sanscrit *dagdardra*, dix nuits, pour un espace de dix jours. Les anciens Iraniques comptaient toujours par nuits, comme on le voit dans l'Avesta, et Spiegel en infère avec raison que leurs mois devaient être lunaires. Pour les Gaulois et les Germains,

nous avons les témoignages de César et de Tacite. Les Kymris disent *heno*, cette nuit, pour en ce jour, maintenant, et *wyth nos*, huit nuits, pour une semaine.

Chez les Anglo-Saxons, *nith erne*, la nuit dernière, équivalait à hier, et l'anglais *fortnight*, pour *fourteen nights*, quatorze nuits, signifie une semaine, est un dernier reste de cette antique manière de compter.

A cela se joignait l'idée, commune à plusieurs cosmogonies, de placer les ténèbres à l'origine des choses, et de regarder la nuit comme plus ancienne que le jour. Dans un hymne du Rigvéda que M. Müller a traduit, il est dit aussi, comme dans la Genèse: « Au commencement était l'obscurité. Des ténèbres profondes enveloppaient tout comme un océan sans lumière. » Manu dit aussi qu'à l'origine le monde était *tamâbhûta*, enveloppé d'obscurité. La théogonie d'Hésiode fait surgir immédiatement du Chaos l'Erèbe et la Nuit comme ses deux enfants, et de ces derniers naissent à leur tour l'Ether et le Jour. Il en est de même dans la mythologie scandinave, où la *Nuit, Nott*, la fille noire du géant *Nôrot*, enfantant successivement *Aurâ*, la richesse, *Jôrdh*, la terre, et *Dagr*, le jour.

— Jurispr. Pour consacrer le principe de l'inviolabilité du domicile de tout citoyen et éviter des erreurs qui pourraient se produire, il a été édicté, par l'article 1037 du code de procédure civile, qu'aucune signification ou exécution de jugement ne pourrait être faite la nuit, c'est-à-dire, du 1^{er} octobre au 31 mars, avant six heures du matin et après six heures du soir, et, depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre, avant quatre heures du matin, et après neuf heures du soir. Tout acte signifié, comme tout jugement exécuté contrairement à cette sage prescription, est nul de plein droit. Au temps de la contrainte par corps, maints débiteurs, menacés d'un séjour à Cligny et connaissant à merveille l'article 1037, se cachaient pendant le jour; mais, dès que la nuit légale avait apparu, ils se dédomageaient de leur reclusion forcée et se promenaient librement en riant au nez des huissiers et des recors: gare à eux, en revanche, si, comme Cendrillon, ils laissaient passer l'heure fatale. On se rappelle cette jolie page de Gavarni représentant un joyeux pierrot sortant à l'aurore d'un restaurant à la mode et se trouvant, sur le seuil de Brébant ou de Bignon, vis-à-vis d'un monsieur vêtu de noir, qui, une montre à la main, lui dit ces seuls mots: « Il est plus de six heures, monsieur le vicomte. » En matière criminelle, la même règle est observée; aucune exécution de mandat ou de jugement, aucune perquisition, aucune visite domiciliaire ne peuvent avoir lieu la nuit, c'est-à-dire pendant les heures indiquées en l'article 1037 du code de procédure civile. Cependant l'intérêt public et particulier commandait une dérogation à cette règle qui, suivie absolument, eût favorisé la perpétration des plus grands crimes et paralysé l'autorité dans les cas où son action est réclamée. On peut pénétrer la nuit dans une habitation en cas d'incendie, d'inondation et de réclamation venant de l'intérieur de la maison. Dans ces cas, les agents d'autorité ont le droit de force, dans le domicile d'un citoyen; autrement, ils doivent se contenter de prendre, jusqu'à ce que le jour ait paru, les mesures de précaution indiquées par les règlements. V. décret sur le service de la gendarmerie, 1^{er} mars 1854, art. 291 et suiv.

Le fait qu'un acte délictueux a été commis la nuit constitue fréquemment une circonstance aggravante; on a considéré avec juste raison que, l'obscurité et le sommeil des citoyens laissant plus de facilités aux malfaiteurs, il fallait arrêter ceux-ci par la menace d'une peine plus sévère. Ainsi la circonstance de nuit entraîne une aggravation de peine en cas de vol (C. pén., art. 381 et suiv.), de délit de chasse, de délit de pêche, de délit forestier, de contravention aux lois et règlements sur les contributions indirectes, l'octroi, les douanes, etc.

Troubler la nuit, la tranquillité des habitants, négliger, la nuit, d'entretenir les matériaux déposés sur la rue ou d'avoir une lanterne allumée si l'on circule en voiture, conserver un cabaret ou café ouvert, la nuit, après les heures réglementaires, constituent autant de contraventions punies de peines plus ou moins sévères. Dans ces divers cas et d'autres analogues, la circonstance de nuit est non plus aggravante, mais constitutive de l'infraction. On est d'accord pour admettre qu'en matière pénale, lorsqu'il y a lieu de rechercher si un fait délictueux a été commis la nuit, il faut considérer si, au moment où le fait s'est produit, il faisait réellement nuit, c'est-à-dire sombre, sans prendre pour base absolue la règle de l'article 1037 du code de procédure civile, à moins toutefois qu'il n'y ait un texte spécial fixant sur ce point une règle particulière. Un certain nombre d'arrêts ont posé en principe que la nuit était comprise entre le coucher et le lever du soleil; en prenant ce point de départ, il suffit de se reporter au calendrier qui donne ces indications.

— Mythol. La *Nuit*, divinité mythologique, fille du Chaos, ou, d'après une autre tradition, du Ciel et de la Terre, était, suivant Hésiode, la première et la plus ancienne des divinités. Dans Homère, elle est représentée comme

respectée de Jupiter lui-même. Il l'appelle dominatrice des hommes et des dieux, sans doute par allusion au sommeil qu'elle engendre et qui est commun à tous les êtres. Il semble même que la *Nuit*, rivale de Junon, soit confondue avec Latone comme mère des dieux (*Iliade*, XIV, 327). Dans Hésiode, comme nous venons de le dire (*Théogonie*, 123), elle est une des premières puissances de la cosmogonie; fille du Chaos et sœur de l'Erèbe, elle a engendré, en s'unissant avec son frère, l'Ether limpide et le Jour, d'après la conception des Grecs qui voulaient que la lumière fût une des ténèbres et le jour de la nuit. Dans un autre passage, nous la voyons engendrer d'elle-même les êtres nuisibles qui peuplent les ténèbres, c'est-à-dire les personifications de la Mort: *Oriz*, les Lamentations; *Apâté*, la Ruse; *Eris*, la Discorde; la Vieillesse, *Némésis*, les impitoyables Parques, la Misère, la Fraude, etc., soit parce qu'elle donne souvent naissance à des maladies, soit parce que ceux qui éprouvent des douleurs morales ou physiques ressentent plus vivement dans les ténèbres. Aussi Ovide appelle-t-il la *Nuit*: *nutrix maxima curarum*, la grande nourrice des chagrins. Mais elle a aussi sa postérité comme divinité bienfaisante; elle est mère d'*Hypnos*, le Sommeil, et de toute la famille des Songes; les Hespérides, qui gardent les pommes d'or à l'occident du monde, sont ses filles. C'est aussi à l'occident que se trouvent les portes d'où elle s'élance hors des Enfers, sa demeure, à la rencontre du Jour, portant dans ses bras le Sommeil et la Mort. Dans les poètes orphiques, elle est le principe du mal tout est sorti. Les poètes tragiques grecs, Euripide surtout, font de Nux la personnification de l'obscurité et l'antagoniste du Jour. Le culte de la *Nuit*, d'origine indoue comme la plupart des mythes de l'Occident, puisque les peuples aryas lui avaient déjà voué un culte et que plusieurs hymnes des Védas lui sont adressés, le culte de la *Nuit*, disons-nous, fait partie des plus anciens souvenirs du naturalisme hellénique. Hésiode lui donne pour frère l'Erèbe, c'est-à-dire l'occident, le couchant, regardés comme le séjour de l'obscurité.

C'est à Orphée qu'on a attribué l'introduction en Grèce du culte de la *Nuit*; des mystérieux hypogées de Memphis, il aurait rapporté dans sa patrie des rites inconnus. Mais, il est bon de remarquer que la *Nuit* dont il s'agit ici n'est point la divinité riante que les poètes décrivent dans leurs chants; c'est la sombre image du chaos transmise par des souvenirs anonymes venus du fond des siècles et conservés dans les mystères. Les fidèles de la religion de la *Nuit* étaient peu nombreux; ils ne se composaient que d'initiés et de mystagogues recrutés un à un, laborieusement. Les mystères orphiques, en Grèce, constituaient la propriété de quelques familles seulement, formant une sorte de société secrète, peut-être une secte persécutée, issue de l'ancienne civilisation des Pélagés, détruite par l'invasion des Hellènes.

Les adeptes vivaient de fruits et méprisaient les sacrifices sanglants. On retrouve dans leur conduite quelque chose de l'austère ascétisme de l'Inde, et on prétend même que Pythagore leur empruntât une partie de leur discipline intellectuelle et morale.

Au dehors, la *Nuit* n'était plus que l'objet d'un culte vulgaire et matériel. C'est de ce culte que parle Hésiode, qui, néanmoins, connaissait la cosmogonie égyptienne et asiatique relative à la *Nuit*. Peut-être tenait-il ces notions de Sanchoniathon. Il s'exprime ainsi: « Du Chaos, l'Erèbe et la *Nuit* noire furent engendrés et, de la *Nuit*, l'Ether et le Jour naquirent. Elle les mit au monde après les avoir conçus, mêlée par l'amour à l'Erèbe. » C'est à peu près la théorie de Moïse, et, à ce sujet, faisons observer en passant que le mot *hered*, en hébreu comme en phénicien, désigne la nuit. Les Grecs ont certainement pris en Phénicie le terme avec la chose qu'il représente. » Tout d'abord, continue Hésiode, la Terre engendra le Ciel, son égal à elle-même, afin qu'il l'environnât tout entière et qu'il fût la demeure inébranlable des dieux fortunés. »

Selon Moïse aussi, le ciel fut créé après la terre. Hésiode, s'abandonnant à son imagination, brode sur la *Nuit* un thème tout à fait fantaisiste: sa couleur sombre, son haleine froide, son deuil sinistre, ses voiles, son silence sont, à coup sûr, la cause de tous les événements funestes qui se produisent sur la terre. « La *Nuit*, dit-il, enfanta l'odieux Destin, et la Parque noire, et la Mort, et elle enfanta le Sommeil, et elle enfanta le peuple des Songes. Or la *Nuit*, obscure déesse, les enfants tous sans avoir dormi avec aucun être... Et la *Nuit* enfanta la funeste Némésis, fée des hommes sujets à la mort, et après elle mit au monde la Fraude, la Concupiscence, la Vieillesse qui tue et la Discorde à l'âme ténace. »

Tout ceci ressemble fort au dieu du mal, à l'Ahriman des Perses et à la Bowanie de l'Inde; aussi les Grecs donnaient-ils pour époux à la *Nuit* l'*Achéron*, « le fleuve sans joie ». Les Furies seraient nées de cette union lugubre; c'est toute une théorie morale et métaphysique.

La *Nuit*, néanmoins, n'était pas seulement la déesse du malheur; certaines épithètes qu'on trouve dans les poètes la font envisager sous un autre aspect. Les Grecs aimaient surtout

à la qualifier de *bonne concilieuse*, et ce sont eux qui ont inventé le proverbe: *La nuit porte conseil*. Ils avaient porté son séjour au couchant, dans le pays des Cimmériens; c'est là qu'elle tenait sa cour. Plus tard, ils la reléguèrent à l'ouest de l'Espagne ou Hespérie, dans les humides plaines de l'Atlantique. Les Romains adoptèrent cette mythologie nuaque. Ainsi, Possidonius affirmait gravement que, du détroit de Gades (Gibraltar), on entendait le char du Soleil se précipiter dans la *Nuit*. D'après une autre tradition citée par Hésiode, la *Nuit*, au soleil couchant, sortait des ondes par une porte de fer s'ouvrant sur les plaines de l'Hespérie, mot qui, en grec, signifie *soir*; en latin, *vesper*.

La *Nuit* avait aussi un culte chez les Germains et chez les Gaulois, qui, dit César dans ses *Commentaires*, « supputaient la mesure du temps par nuits et non par jours, parce qu'ils croyaient tous descendre de Pluton, et qu'ils croyaient la *Nuit* femme de ce dieu. »

Les anciens immolaient à la *Nuit* des brebis noires, comme aux divinités infernales. C'est le sacrifice que Virgile lui fait offrir par Enée aux portes de l'Averne, lorsque son héros va descendre aux enfers. Ceux que leur pauvreté empêchait d'immoler cette brebis noire en l'honneur de la déesse lui sacrifiaient un coq ou un hibou. Le chant du coq au milieu de la nuit autorisait cette coutume, et le hibou, comme on le sait, est l'oiseau des ténèbres.

Demoustier, qui a traité la plupart des sujets mythologiques avec tant d'esprit, dans ses *Lettres à Émilie*, nous dépeint la *Nuit* à sa manière. Il lui assigne les enfers pour demeure habituelle, c'est-à-dire pendant le jour:

La fille du Chaos plane dans cette enceinte,
La *Nuit*, que suit partout le mystère ou la crainte;
Qui des sombres complots dérobe les détours,
Qui sans témoin laisse le vice
Et l'innocence sans secours.

Cent fois le ciel veut la punir pour toujours
Des crimes dont elle est complice;
Mais il la jusqu'ici suspendu sa justice
A la requête des Amours.

N'est-ce pas le cas de dire avec Molière:
Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

Les poètes ont souvent personnifié la *Nuit*; c'est à titre de déesse qu'elle intervient dans le I^{er} et le II^e chant du *Lutrin* de Boileau, et c'est à elle que s'adresse le fameux discours de la Mollesse:

[corde],
L'air, qui gémit du cri de l'horrible déesse (la Dis-
Va jusque dans Cîteaux réveiller la Mollesse.
Quand la *Nuit*, qui déjà va tout envelopper,
D'un funeste cri vient encor la frapper;
Lui conte du prêt l'entreprise nouvelle...
A ce triste discours, qu'un long soupir achève,
La Mollesse, en pleurant, sur un bras se relève,
Ouvre un cil languissant, et, d'une faible voix,
Laisse tomber ces mots qu'elle interromp vingt fois:
« O *Nuit* que m'as-tu dit? Quel démon sur la terre
« Verse dans tous les cœurs la fatigue et la guerre? »
« Ah! *Nuit*, ne permets pas... » La Mollesse, oppressée,
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacer,
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
S'assoit, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

Mais la *Nuit* aussitôt, de ses ailes affreuses,
Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses...
La, depuis trente hivers, un hibou retiré
Trouvait contre le jour un refuge assuré... [grasse,
« Suis-moi, » lui dit la *Nuit*. L'oiseau, plein d'allé-
Reconnait à ce ton la voix de sa maîtresse.

Et c'est alors que la *Nuit* va placer son oiseau, favori dans le pupitre fatal d'où, prenant son essor, il va frapper d'épouvante Brontin, Boirude et le perrier, qui, pleins de vin et d'audace, s'apprent à porter dans le chœur l'antique lutrin, sujet du poème.

Nuit (LA). Iconogr. La *Nuit* figure dans une foule d'œuvres d'art; parmi les productions antiques, on cite surtout le fameux coffre de Cypselus, où la *Nuit* était représentée tenant le Sommeil et la Mort entre ses bras. La plus célèbre statue antique de la *Nuit*, œuvre du sculpteur Rhœcus, se trouvait à Ephèse.

Les poètes et les artistes de l'antiquité représentaient toujours la *Nuit* se dirigeant du côté de l'Occident, la tête tournée vers l'Orient. Quelquefois elle vole avec ses ailes à travers le ciel; d'autres fois elle est assise sur un char traîné par des chevaux noirs et couverte elle-même de voiles noirs parsemés d'étoiles. C'est ainsi que la plupart des poètes l'ont figurée depuis (Théocrite, II, 18; Virgile, *Énéide*, V, 721; VIII, 369). Dans ces deux passages, Virgile représente la *Nuit* tour à tour traînée sur un char et parcourant le ciel avec ses ailes. Souvent un enfant la précède, tenant à la main un flambeau prêt à s'éteindre et qui figure le crépuscule. Souvent aussi elle est effarée devant le char de l'Aurore. Ses ailes ressemblent tantôt à celles de la Victoire, tantôt, comme sur un bas-relief de la villa Borghèse, aux ailes d'un rapillon. On a de Michel-Ange un tableau représentant la *Nuit*. Des sardines et des jasques antiques la montrent retenant d'une main les pointes de son voile que gonflent les brises nocturnes, de l'autre serrant un bouquet de pavots. Enfin, on la voit nue sur quelques objets d'art et couronnée de pavots.

Dans les allégories modernes, la *Nuit* est ordinairement figurée avec un manteau noir

et un voile parsemé d'étoiles, qui flotte au-dessus de sa tête. Rubens, dans son tableau de *Marié de Médicis quittant la ville de Blois*, qui est au Louvre, a représenté la *Nuit* avec des ailes de chauve-souris, déployant un voile étoilé pour protéger la fuite de la reine. Dans une peinture de Mignard, qui se voyait autrefois aux Tuileries, elle avait un manteau bleu semé d'étoiles, de grandes ailes et une couronne de pavots, et tenait entre ses bras deux enfants, l'un blanc et l'autre noir, symbolisant les songes ou, suivant une autre interprétation, représentant le Sommeil et la Mort, tous deux nés de la *Nuit*. Un tableau d'Abraham Janssen, qui est au musée du Belvédère à Vienne, nous la montre portant également deux enfants endormis, coiffée d'un croissant et ayant près d'elle douze génies qui personnifient les Heures nocturnes. Elle est accompagnée aussi de deux enfants et de ses ailes dans une composition du Dominiquin, à sa gravée J.-P. von Langer. Dans le pavillon de l'Aurore, à Soeaux, Ch. Le Brun avait peint la *Nuit* sous la figure d'une femme dépliant un rideau d'où s'échappaient des songes nocturnes, environnés de spectres et de fantômes qui désignaient la diversité et l'ambiguïté des songes, et accompagnés des Heures qui répandaient des pavots. Une autre peinture de Le Brun, qui décorait le plafond d'un cabinet du château de Vaux-Praslin, représentait la *Nuit* sous la figure d'une femme endormie, la tête appuyée sur son bras, laissant tomber des pavots et environnée des Songes; mais cette allégorie conviendrait mieux pour désigner le Sommeil. Quelques artistes ont donné à la *Nuit* un char traîné par des hiboux ou des chouettes; tel est l'atelage lugubre qui emporte la nuit déesse à travers l'espace dans une peinture de Pierre de Cornelius qui décore la salle des Dieux, à la glyptothèque de Munich; ici, la *Nuit* tient dans ses bras ses deux enfants, le Sommeil et la Mort; l'essaim des Songes, décapotés, se forme fantasmagoriquement sur le fond sombre et étalé, précédé de la char. Cette composition a été gravée par C.-H. Meur en 1838. D'autres allégories relatives à la *Nuit* ont été composées par Christ. Agricola (tableau, au musée des Offices), Giac. Varana (plafond, gravé par Bartolozzi), Grabbiani (plafond de l'une des salles du palais Corsini, à Florence), Hans-Sebald Beham (estampe datée de 1548), Giuseppe Diamantini (eau-forte représentant une jeune femme assise sur les nues), J.-M. Nattier (gravé par P. Malouvier), etc.

Parmi les sculptures représentant la *Nuit*, la plus célèbre, la plus admirable est sans contredit la statue couchée de Michel-Ange à sculptée, comme pendant à une figure du *Jour*, sur le cenotaphe de Julien de Médicis, à Florence. Elle représente une jeune femme endormie, entièrement nue, assise sur une draperie, le bras droit appuyé sur une sorte de masque tragique, le bras gauche accoudé sur le genou droit et la main posée sur la tête, qui s'incline sous le poids du sommeil; sous la jambe droite, qui est relevée, se tient un hibou. Le sommeil suivant fut adressé à Michel-Ange au sujet de cette statue si expressive :

*La Nottè, che tu vedi in sì dolci atti
Dormire, fu da un Angelo scolpita.
In questo basso, e perche dorme, ha vitta:
Destala se nol credè e parleratti.*

« La *Nuit*, que tu vois dormir dans une si belle attitude, fut sculptée par un ange dans un bloc de marbre; mais puisqu'elle dort, elle vit; éveilla-la, si tu ne le crois pas, et elle te parlera. »

L'artiste répondit par l'envoi des vers suivants, où il déplore les maux qui pessaient alors sur sa patrie :

*Grato mi è il sonno, e più l'esser di sasso,
Mentre che il danno e la vergogna dura;
Non veder, non sentir m'è gran ventura;
Pero non mi desiar; dich'è parla basso.*

« Le sommeil m'est doux; il m'est plus doux encore d'être de marbre, tant que dure ce temps de malheur et de honte. C'est un grand bonheur pour moi de ne rien sentir, de ne rien voir; c'est pourquoi, de grâce, parle bas, ne m'éveille pas. »

Deux sculpteurs contemporains, M. André Friedrich et M. E. Aizelin, ont exposé des allégories de la *Nuit*; l'œuvre du premier, consistant en un groupe de marbre, a paru au Salon de 1851; celle du second est une statue qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

M. Courbet a exposé au Salon de 1848 un dessin intitulé : *Nuit classique du Walpurgis*. Les *Nuits* d'Young ont été illustrées par W. Blacke (1797, in-fol.), et par Ach. Devéria (vignettes gravées par Ach.-D. Leferrière). M. Léon Glaize a peint un tableau intitulé : *Les Nuits de Pénélope* (Salon de 1868); M. Fichel, la *Nuit du 24 août 1872*, scène de la Saint-Barthélemy (Salon de 1869); M. Protain, la *Nuit de Solferino* (Salon de 1870). La lithographie a popularisé le beau dessin de Raffet représentant la *Nuit du 5 mai*, composition fantastique où l'on voit les soldats de bronze de la colonne Vendôme se détacher du monument et monter jusqu'à la statue de Napoléon, qu'ils couronnent de laurier.

— *Effets de nuit*. Diderot, dans une de ses lettres à Grimm sur le *Salon* de 1763, a écrit ce qui suit : « Il est impossible qu'un arbre tel qu'un cerisier chargé de fruits rouges fasse un bon effet dans un tableau, et un espace du plus beau bleu percé de petits trous

lumineux sera tout aussi maussade. Je vais peut-être prononcer un blasphème, mais qu'importe! est-ce que j'ai honte d'être bête avec mon ami? C'est qu'à mon avis, ce n'est ni par sa couleur, ni par les astres dont il étincelle pendant la nuit que le firmament nous transporte d'admiration. Si, placé au fond d'un puits, vous n'en voyiez qu'une petite portion circulaire, vous ne tarderiez pas à vous réconcilier avec mon idée. Si une femme allait chez un marchand de soie et qu'il lui offrit une aune ou deux de firmament, je veux dire d'une étoffe du plus beau bleu et parsemée de points brillants, je doute qu'elle la choisît pour s'en vêtir. D'où naît donc le transport que le firmament nous inspire pendant une nuit étoilée et sereine? C'est, ou je me trompe fort, de l'espace immense qui nous environne, du silence profond qui règne dans cet espace et d'autres idées accessoires dont les unes tiennent à l'astronomie et les autres à la religion; quand je dis à l'astronomie, j'entends cette astronomie populaire qui se borne à savoir que ces points étincelants sont des masses prodigieuses reliées à des distances prodigieuses, ou ils sont les centres d'une infinité de mondes suspendus sur nos têtes et d'où le globe que nous habitons serait à peine discerné. Quel ne doit pas être notre frémissement, lorsque nous imaginons un Etre créateur de toute cette énorme machine, la remplissant, nous voyant, nous entendant, nous environnant, nous touchant! Voilà, ou je me trompe fort, les sources principales de notre sensation à l'aspect du firmament; c'est un effet moitié physique et moitié religieux. » Ce spectacle imposant et magique d'une nuit étoilée est un de ceux que la peinture a le plus de difficulté à rendre; comme le fait très-bien remarquer Diderot, un ciel bleu parsemé de points brillants ferait très-mauvais effet dans un tableau. Aussi les artistes ont-ils choisi, en général, des effets de nuit plus ou moins voiles, où la lune, en se jouant à travers les nuages et en se mirant dans l'eau, joue le principal rôle. Nous avons consacré un article à cet effet, sous le titre de *Le ciel*, à ce genre de composition, dans lequel ont excellé Van der Neer, Joseph Vernet et, parmi les contemporains, MM. Emile Breton, G. Saal, Daubigny, etc. Un tableau du paysagiste allemand Fr. Kobell a été gravé par A. Bissel, sous ce titre : la *Nuit*.

Nuit (La), tableau du Corrège; galerie de Dresde. Au centre de ce tableau, qui devrait plutôt s'intituler : la *Nativité*, est la crèche où vient de naître Jésus; il est nuit, mais le Corrège, pour donner cette scène auguste une dernière convenance, a imaginé de représenter l'Enfant resplendissant lui-même d'une lumière surnaturelle, sur l'humble couche de paille où il est étendu. Cette lueur illumine le visage de la Vierge penchée sur son nouveau-né et éblouit une des bergères présentes à cette miraculeuse naissance. Elle s'étend jusqu'à saint Joseph, qu'on voit reconduisant à l'étable l'âne qui vient de réchauffer de son souffle les membres engourdis de cette frêle créature, et s'élève jusqu'au groupe d'anges qui voltigent dans les airs et qui semblent plutôt, dit Vasari, descendus du ciel que créés par la main d'un homme. » Beaucoup de connaisseurs mettent cette composition au-dessus de toutes celles que se sont partagées les nations de l'Europe et la proclament le chef-d'œuvre du maître. On peut dire du moins, selon M. Viardot, qu'elle ne cède à nulle autre le premier rang dans son œuvre. Peut-être cependant pourrait-on reprocher au Corrège, dans sa conception, une espèce de recherche du peu puerile qu'il aurait dû laisser aux Flamands, moins amoureux de la beauté morale que de l'effet pittoresque. Néanmoins, de l'aveu des plus grands critiques, ce tableau est l'exemple et le triomphe de l'art, à la fois hautement compris et pratique, qui veut étendre sa puissance au-delà des yeux et jusqu'à l'âme, qui subordonne l'effet à l'idéal et la matière à l'esprit. Cette *Nuit* ou *Nativité* avait été destinée à orner un autel dans l'église Saint-Prosper de Reggio; le tableau passa ensuite dans la galerie des ducs de Modène, et fit partie de ceux que ce prince céda au roi de Pologne. Richardson rapporte que l'on avait à Modène l'engagement qui fut fait pour le paiement de ce tableau et dont voici la traduction : « Par cette note de ma main, moi, Albert Pratoneiro, je fais foi, comme je promets de donner à maître Antoine de Corrège, peintre, deux mille livres anciennes de Reggio (environ 170 fr.), et cela pour le paiement d'un tableau qu'il m'a promis de faire avec grand soin et où sera peinte la nativité de Notre-Seigneur, avec les figures environnantes selon les mesures et grandeurs comprises dans le dessin que m'a apporté le même maître Antoine de sa propre main. Le XIII^e octobre MDXX. » Ce tableau peint sur bois a été gravé par Mitelli et Surugue fils.

Nuit (La) ou le *Clair de lune*, tableau de Joseph Vernet; musée du Louvre. A droite, des étoiles viennent puiser de l'eau à une fontaine, élevée sur le bord de la mer, et bivaquent auprès d'un feu où l'on fait la cuisine. Au premier plan, à gauche, sur des rochers, on voit un pêcheur et une femme qui portent un panier; derrière eux, un homme couché les regarde. Plus loin, deux vaisseaux se balancent sur leurs ancres, entourés d'embarcations. A l'horizon, on voit s'élever une tour et les premiers contre-forts d'une monta-

gne. On lit sur une borne : Vernet f., 1763. Écoutons maintenant Diderot parler de cette œuvre si remarquable : « Les ténèbres s'agitaient, les bruits s'affaiblissaient dans la campagne, la lune s'élevait sur l'horizon; la nature prenait un aspect grave dans les lieux privés de lumière, tendre dans les plaines éclairées. Nous allions en silence... Mais comment vous rendre l'effet et la magie de ce ciel orageux et obscur? Ces nuées épaisses et noires, toute la profondeur, toute la terreur qu'elles donnaient à la scène; la teinte qu'elles jetaient sur les eaux, l'immensité de leur étendue; la distance infinie de l'astre à demi voilé, dont les rayons tremblaient à leur surface; la vérité de cette nuit, la variété des scènes et des objets qu'on y discernait, le bruit et le silence, le mouvement et le repos, l'esprit des incidents, la grâce, l'élégance, l'action des figures; la vigueur de la couleur, la pureté du dessin, mais surtout l'harmonie et le sortilège de l'ensemble : rien de négligé, rien de confus; c'est la loi de la nature, riche sans profusion, et produisant les plus grands phénomènes avec la moindre quantité de dépense. Il y a des nuées, mais un ciel qui devient orageux, ou qui va cesser de l'être, n'en assemble pas davantage. Elles s'étendent ou se ramassent et se meuvent; mais c'est le vrai mouvement, l'ondulation réelle qu'elles ont dans l'atmosphère : elles obscurcissent, mais la mesure de cette obscurité est juste. C'est ainsi que nous avons vu cent fois l'astre de la nuit en percer l'épaisseur; c'est ainsi que nous avons vu sa lumière, affaiblie et pâle, trembler et vaciller sur les eaux... Je ne sais ce que je louerais de préférence dans ce morceau. Est-ce le reflet de la lune sur ces eaux ondulantes? Sont-ce ces nuées sombres et chargées, et leur mouvement? Est-ce ce vaisseau qui passe au devant de l'astre de la nuit, et qui le renvoie et l'attache à son immense éloignement? Est-ce la réflexion dans le fluide de la petite torche que ce marin tient à l'extrémité de la nacelle? Sont-ce les deux figures adossées à la fontaine? Est-ce le brasier dont la lueur rougeâtre se propage sur tous les objets environnants, sans détruire l'harmonie? Est-ce l'effet total de cette nuit? Est-ce cette belle masse de lumière qui colore les anfractuosités de cette roche, et dont la vapeur se mêle à la partie des nuages auxquels elle se réunit... L'effet de ces deux lumières, ces lieux, ces nuées, ces ténèbres qui couvrent tout et laissent tout discerner; la terreur et la vérité de cette scène, tout cela se sent et ne se décrit point... On dit, et je le crois, que ce tableau est le plus beau de Vernet. » Ce tableau, qui provient de la collection de Louis XV, fut exposé, en 1763, avec trois autres sous le titre des *Quatre parties du jour*; ils avaient été commandés à Vernet par le dauphin, père de Louis XVI, et furent payés à l'artiste 4,800 livres. Filhol les a gravés.

Nuits antiques (Les), recueil de miscellanées, par Aulu-Gelle (le siècle de notre ère). L'auteur y a recueilli, en vingt livres, le fruit de ses lectures et de ses conversations avec les lettrés de son temps, les souvenirs qu'il a pu rassembler sur toutes sortes de sujets, points d'histoire controversés ou remarques grammaticales, appréciations des livres et des auteurs, traits de mœurs, anecdotes littéraires et philosophiques, rectifications biographiques, considérations sur la physique, la morale, le droit, la science des augures. Ce recueil est un arsenal où les amateurs d'antiquités romaines trouvent à peu près tout; mais les matières sont disposées sans aucun ordre, ce qui s'explique par la manière dont Aulu-Gelle l'écrivait, suivant le hasard des rencontres. Conformément à l'usage des jeunes Romains riches, Aulu-Gelle avait fait le voyage de Grèce et ramené beaucoup de livres. C'est là qu'il recueillait les matériaux de ses *Nuits antiques*, fruit de ses lectures et de ses entretiens avec des amis, durant les longues soirées d'hiver. C'était surtout à table qu'avait lieu les réunions littéraires chez les anciens et, dans le livre dix huitième, Aulu-Gelle rapporte la manière dont ceux qui se piquaient de cultiver les lettres employaient le temps des repas. « Nous célébrions, dit-il, les surnaturels à Athènes avec gaieté et modestie, je ne dirai pas pour repaître notre esprit; car, selon Musonius, repaître l'esprit c'est comme le déposer, mais pour lui donner une aimable distraction par des amusements aussi honnêtes qu'agréables. La même table réunissait un certain nombre de Romains venus en Grèce pour y entendre les mêmes leçons et suivre les mêmes maîtres. Celui qui donnait le repas, lorsque c'était son tour, plaçait sur la table un livre grec ou latin d'un vieux auteur et une couronne de laurier, pour être donnée en prix. Il posait autant de questions qu'il y avait de convives, et c'est le sort qui distribuait aux invités leurs questions et leurs places. Celui qui trouvait la meilleure solution recevait le livre et la couronne. »

Les questions proposées roulaient d'ordinaire sur le sens d'une maxime obscure d'un philosophe, sur un point mal éclairci de l'histoire ancienne, sur une allusion mal comprise d'un poète, sur quelque sophisme célèbre, etc. Aulu-Gelle nous en a transmis un grand nombre. Quant à ses lectures particulières, dont il prenait note avec soin, comme il le préférait à ses contemporains les vieux auteurs, nous lui devons de précieux renseignements sur les historiens Quadrigarius et Valerius An-

tius, sur de vieux comiques ignorés, comme Cœcilius Statius, Attilius, Trabea, etc. Il est curieux de remarquer que dans un jugement d'un de ses amis, qu'il cite et qu'il approuve, il met Cœcilius Statius au premier rang, Plaute au second seulement et Terence au huitième.

Ce qui donne aussi une certaine valeur aux *Nuits antiques*, ce sont ses renseignements sur les coutumes romaines qu'il cite pour éclaircir certains passages des auteurs, incompréhensibles sans leur secours. « Il n'y a guère de page dans le recueil, dit M. Pieron, où l'on ne rencontre des choses intéressantes. Aulu-Gelle ne se fait pas faute de parler pour son propre compte, et ce qu'il dit n'est pas ce qu'il y a de plus mauvais dans l'ouvrage. Sa critique, lorsqu'il se donne la peine d'en faire, est saine et judicieuse. Il donne quelquefois à ses idées un tour vif et piquant; il a des mots heureux, d'une agilité et spirituelle finesse. Mais quel style que le style d'Aulu-Gelle! et surtout quel jugement! Il est maniéré, prétentieux et obscur, plein de locutions étranges, de tours forcés, et vicieux. Il a surtout la manie de l'archaïsme; or, imiter le vieux, c'est toujours imiter, et l'imitation est la mort du style et de l'éloquence. » Rollin est d'un autre avis. Suivant lui, « ce style ne manque pas de force, mais il est souvent mêlé de mots barbares et impropres, qui le rendent dur et obscur et qui se ressentent du siècle où il a vécu, dont il ne faut pas attendre beaucoup de pureté et d'élégance. »

Nuits (Les) [*Night-Thoughts*, c'est-à-dire *Méditations de la nuit*, 1742-1746, in-8], poème d'Young, en neuf chants. Young, ayant perdu sa femme et sa belle-fille, s'était enfoncé dans une solitude complète. Les *Méditations de la nuit* furent le fruit de sa douleur. Privé des objets de ses affections, il s'éveille au milieu des ténèbres pour gémir sur des tombeaux; il associe à la mort, au temps et à l'éternité la seule chose que l'homme ait de grand en soi-même, la douleur. Ce tableau frappe d'abord, et l'impression en est profonde. Mais, si l'on avance un peu dans ces *Nuits*, quand l'imagination, éveillée par le début du poète, a déjà créé tout un monde de pleurs et de rêverie, on ne trouve plus rien de ce que ce début avait promis. On voit un homme qui tourmente son esprit dans tous les sens pour arracher des idées tendres et tristes, et qui n'arrive qu'à une philosophie morose.

Les pages se succèdent, ternes et monotones, empreintes de cette religiosité vague qui fatigue. En outre, la plupart des *Nuits* revêtent la forme didactique, tendent à démontrer l'immortalité de l'âme, la vérité du christianisme, la vie future, la nécessité d'une direction religieuse. La poétique d'Young est telle qu'il ne raconte ni ne spécifie rien; comment compatir à une douleur dont on est réduit à conjecturer l'objet? Il fait des allusions vagues à quelques femmes dont les noms reviennent sans cesse dans ses vers, Narcissa, Philandra, Lucie; mais on ne sait ni qui elles sont ni ce qu'elles lui ont fait; elles passent et s'évanouissent comme des ombres.

« Young avait beaucoup écrit, dit M. Villemain; mais sa gloire est tout entière dans ses *Méditations de la nuit*, ouvrage qui, tantôt muette, tantôt paraissant, et tout à fait bouleversé dans la version de Letourneur, obtint un si grand succès en France à la fin du XVIII^e siècle. La forme, la conception de ces chants funèbres, avaient en effet quelque chose d'original et de hardi. Ce n'est pas la grande poésie de Milton; ce n'est pas cette sublimité simplifiée; la manière et le faux goût de Dryden se font sentir dans les vers mélancoliques de Young. On aperçoit, lors même qu'il est ému, l'homme dont le talent fut longtemps artificiel. La rêverie vaporeuse, l'emphase doctorale nuisent aux accents de sa douleur. Il prêche plus qu'il ne parle, il fatigue l'imagination plus qu'il ne l'attendrit; il vous fait éprouver une espèce de satiété dans la sympathie pour sa douleur.

Comme poète et comme écrivain, on peut souvent le blâmer, on en a souvent le loisir, car il ne saisis pas le cœur et ne vous entraîne pas sans distraction et sans repos. De puissants effets sont attachés cependant à quelques-unes de ses paroles. Il fait retentir avec une force inexprimable ces mots de mort, de néant, d'éternité. Il excelle à peindre la destruction, à la suivre jusqu'à la dernière parcelle de notre être matériel. Il remue les cendres des générations éteintes, et il s'écrit d'une voix lamentable : « Où est la poussière qui n'a pas vécu? C'est le Bridaïme de la poésie; il en a les saillies brusques et la trivialité. »

Nuits romaines (Les), du comte Alexandre Verri, un des ouvrages classiques de la littérature italienne. C'est l'amour de l'antiquité, l'admiration du génie romain, si complet dans la langue, les mœurs, les monuments, les entreprises, qui inspira ce bel ouvrage au comte Verri. Il prit occasion, pour le publier, de la découverte du tombeau des Scipions (1760), où il évoqua toutes les ombres illustres de la vieille capitale du monde. Les *Notti romane* sont au nombre de six, divisées chacune en un certain nombre d'entretiens. Les trois premières furent d'abord seules publiées (1762); les trois autres ne le furent qu'en 1804. Ces deux parties se

distingue nettement l'une de l'autre, et comme objet et comme lieu de scène. Dans la première, il ne s'agit que de la Rome ancienne, et c'est le tombeau des Scipions qui voit se réunir dans ses salles funéraires toutes ces ombres que Verri fait converser. Ciceron lui sert de guide; on entend Brutus faire l'apologie du régime et César se défendre d'avoir tué la république déjà morte. Marius et Sylla racontent leurs vieilles querelles; il y a bien longtemps pourtant qu'ils doivent avoir fait la paix; Pompée, Caton, Porcia, Octave, Antoine, reviennent sur la scène avec toutes leurs passions et toutes leurs haines. Ce qui fait le charme de cette évocation d'outre-tombe et eût suffi, sans le prestige du style, au grand succès de l'ouvrage, c'est la science profonde de Verri, sa connaissance intime des personnages qu'il fait parler. Il avait vécu en esprit avec eux; il savait par cœur Tite-Live, César, Salluste, Tacite. Aussi ses interlocuteurs semblent-ils doués d'une vie réelle. Dans leurs conversations familières et passionnées, les hommes, les mœurs, les institutions revivent; on assiste aux grandes querelles des nobles et des plébiens, des tribuns et des consuls, aux proscriptions de Sylla, au meurtre de César. C'est l'histoire vue, pour ainsi dire, par un côté fantastique et vrai en même temps. Il y a peu de pages plus solidement écrites dans toute la littérature italienne que le tableau fait par César, dans une de ces *Nuits*, de la corruption romaine; les tumultes sanglants des comices, l'audace des tribuns, les consuls vendus à l'ennemi, les fraudes, les violences, la plèbe incessamment soulevée, Milon tuant Clodius, Quintus Metellus presque jeté du haut de la roche Tarpéenne par le tribun Asinius. Devant ce tableau, très-vrai au fond et saisissant, apparaît l'opportunité de l'usurpation césarienne; pourtant les luttes acharnées qui suivirent, les fûts de sang repandus, Pompée à Pharsale, Caton à Utique, Labienus en Espagne attestent la vitalité de cette république si chancelante de ces institutions si vermoulues. Ce fragment est la grande page de cette première partie des *Nuits romaines*.

Dans les trois autres *Nuits*, les morts de l'ancienne Rome parcourent la capitale du monde chrétien, la Rome papale. Leur hôte les promène du Colisée au Forum, des Thermes au Vatican. Moins attrayante comme sujet, cette seconde partie n'en renferme pas moins de grandes beautés; les souvenirs viennent en foule se placer dans le récit, et l'histoire du passé ressuscite pour animer tous ces monuments déserts. Dans la première partie, comme épisode, Verri nous avait fait assister au supplice effrayant d'un parricide, coussu, suivant la vieille coutume romaine, dans une outre en cuir, avec un chien, une vipère, un coq et un singe, supplice que Ciceron a élogieusement commenté dans le *Pro Roscio*; dans la seconde, poursuivant cette étude des pénalités en vigueur à Rome, arrivé au champ souillé (*campus sceleratus*), Verri décrit le supplice de la vestale, ensevelie vivante pour avoir enfreint son vœu de chasteté.

Le style de Verri est large sans emphase, quoiqu'un peu solennel. Certaines pages de Chateaubriand, dans les *Martyrs*, sont ce qui, dans notre littérature, donnerait le mieux l'idée de cette manière à la fois solide et poétique. L'abus de l'épithète en est le défaut dominant. Les *Nuits romaines* accomplissent en Italie, comme chez nous les *Martyrs*, une rénovation dans la langue. Verri a expliqué lui-même qu'il les écrivait dans le but de donner à la prose italienne les moyens de revêtir la pensée d'une enveloppe à la fois plus brillante et plus libre, et qui, décente autant que gracieuse, fût une sorte de milieu entre les alours voluptueux de Lali et les haillons rebutants de Diogène.

Les *Notte romane* ont été traduites dans toutes les langues. L'Estrade en fit une excellente traduction française (1812), qu'il compléta plus tard (1826, 2 vol. in-8), les susceptibilités de la police impériale ayant contraint de retrancher, dans la première édition, outre bon nombre de passages dissimulés dans toute l'œuvre, presque tout le dernier entretien, où il est question du gouvernement théocratique. Napoléon, qui songeait à abolir le pouvoir temporel, en avait fait rayer l'apologie par ses censeurs.

Nuits de Paris ou le *Spectateur nocturne*, par Restif de La Bretonne (1788-1794, 16 vol. in-12), un des plus curieux ouvrages de celui qu'on a surnommé le *Rousseau du ruisseau*. Il y retrace, dans une inépuisable suite de chapitres, ses impressions de noctambule à travers les rues de Paris, durant une époque féconde en événements, la période révolutionnaire. Avec un singulier talent d'observation, il saisit au vol la physionomie changeante des quartiers, des promenades, des cafés, raconte ses conversations, ses lectures, le fait du jour rapporté par les papiers-nouvelles, les idées qui lui surgissent en matière d'administration et de police, etc. Restif ne cache absolument rien; c'était sa manière. Il se montre cyniquement dans son métier de rôdeur, tantôt sur le seuil d'un mauvais lieu, tantôt accostant une ouvrière qui rentre chez elle, observant des joueurs de billard, séparant des ferrailleurs ou assis à table avec des viveurs chez Grimolet de La Reynière. Tout cela se suit sans ordre, d'après les hasards

des rencontres; mais il y a des parties saisissantes.

Les quatorze premiers volumes furent publiés sans interruption et forment une suite de trois cent quatre-vingts nuits. Restif voulait d'abord s'en tenir là; après la table du dernier volume, on lit : fin de la xix^e et dernière partie. Les événements l'engagèrent à continuer. Le quinzième volume porte le titre de la *Semaine nocturne*, et contient sept nuits; il est surtout relatif à la physionomie du Palais-Royal en 1790; le seizième volume reprend le titre de *Nuits de Paris* (1794). On y trouve d'intéressants détails sur la Révolution, vue de la rue, les exécutions, entre autres celle de Charlotte Corday, les massacres de Septembre et l'arrestation de Restif lui-même, emprisonné comme auteur de « libelles infâmes ».

« Ce livre, dit Ch. Monselet, comprend l'histoire nocturne de la capitale pendant six années. Un jour viendra où les peintres, les graveurs et les historiens le rechercheront comme on recherche ces vieilles tapisseries où sont reproduits dans leurs plus petits détails les costumes et les mœurs d'un autre âge. A l'époque où Restif de La Bretonne travaillait à cet ouvrage, comme il l'appelle, il n'était pas rare de le rencontrer le soir, adossé contre une borne, les bras croisés, l'œil fixé obstinément sur la lueur tremblante d'une fenêtre, cherchant à pénétrer ce qui se passait à l'intérieur : travail, souper ou agonie. Son instinct le portait de préférence vers les ruelles les plus sinistres, là où les réverbères étaient cassés, parmi les *pantins* et les *catagans*. Il ne redoutait rien. Le guet le connaissait et disait : « C'est Restif »; puis le laissait faire. C'était le don Quichotte de passé minuit, le ramasseur des ivrognes gelés, le protecteur des femmes que leur mari ou leur amant venait de jeter à la porte : « Prenez mon bras, madame, et ne tremblez plus. » Il a su ainsi toutes les histoires espagnoles de Paris, toutes les jalousies, toutes les passions, tous les mystères... Dans le dernier volume des *Nuits de Paris*, volume très-rare, il raconte les désordres du peuple-roi avec une vérité d'épouvante à laquelle ont rarement atteint les mémoires contemporains. Il est vrai de dire qu'il joua souvent sa tête à ce jeu terrible de spectateur au premier rang ».

Nuit anglaise (LA), roman satirique, par Belin de La Liborlière (1799, in-8). L'auteur a voulu se moquer de Lewis, d'Anne Radcliffe et de tous ces romans dont les spectres, les apparitions, les bandits, les moines noirs et autres sont les terribles héros. Le titre complet peut faire apprécier l'esprit du livre : « La *Nuit anglaise*, mais aujourd'hui toutes simples et très-communes de M. Darnaud, marchand de la rue Saint-Denis, à Paris; roman comme il y en a trop, traduit de l'arabe en iroquois, de l'iroquois en samoyède, du samoyède en hottentot, du hottentot en lapon et du lapon en français, par le R. P. Spectrotrouini, moine indien (2 vol. in-12), se trouve dans les ruines de Palazzi, dans les caveaux de Sainte-Claire, à l'abbaye de Grassyville, aux châteaux d'Udolphe, de Lindenbergetc., en un mot dans tous les endroits où il y a des revenants, des moines, des bandits, des souterrains et une tour de l'Ouest ».

Le héros de ce roman est un bon Parisien, M. Darnaud, qui, après avoir fait fortune, veut se distraire en lisant des romans. Retiré dans une terre qu'il vient d'acheter, il y reçoit un jour la visite d'un Parisien, qui lui apporte la riche collection des romans du jour : les *Souverains de Mozzini*, l'*Italiani*, les *Mystères d'Udolphe*, le *Maxime*, etc. M. Darnaud lit avec admiration ces sublimes productions; son imagination s'exalte, il a lui-même des révélations. Il est témoin d'apparitions, il voit des spectres de tout genre; en une seule nuit il est accablé de tout le poids des merveilles dont les héros et les héroïnes des romans qu'il a admirés n'ont éprouvé chacun qu'une partie. Il est inutile d'analyser cette critique des romans noirs; elle est amusante et présente une foule de tableaux comiques dans un cadre ingénieux.

Nuits (LES), poésies d'Alfred de Musset (1835-1840). Ecrites dans une période de tristesse et de découragement, ces poésies sont empreintes d'une émotion peu ordinaire à la muse railleuse et ironique du poète; il les a intitulées : *Nuit de mai*, *Nuit de décembre*, *Nuit d'août* et *Nuit d'octobre*; chacune d'elles marque une phase de sa pensée et est une étude psychologique sur lui-même. La première est toute désolée. Le poète pleure son abandon, l'infidélité de sa maîtresse, et se laisse envahir par la mélancolie. En vain la muse veut le réveiller de sa torpeur, l'invite à prendre son luth, à chanter le printemps, la jeunesse, lui propose des sujets d'idylles, d'odes, d'épigrammes, le poète ne répond que par de courtes strophes aux invocations passionnées de la voix qui lui parle. Dans la seconde, la *Nuit de décembre*, il raconte une vision qu'il lui survient dans sa jeunesse et dans son âge mûr, toutes les fois que le malheur est venu le visiter :

Partout où j'ai voulu dormir,
Partout où j'ai voulu mourir,
Partout où j'ai touché la terre,
Sur ma route est venu s'asseoir.

Un malheureux vêtu de noir
Qui me ressemblait comme un frère.
Qui donc es-tu, spectre de ma jeunesse,
Pélerin que rien n'a lassé ?
Dis-moi pourquoi je te trouve sans cesse
Assis dans l'ombre où j'ai passé.
Qui donc es-tu, visiteur solitaire,
Hôte assidu de mes douleurs ?

Et la vision répond :

Le ciel m'a confié ton cœur.
Quand tu seras dans la douleur,
Viens à moi sans inquiétude,
Je te suivrai sur le chemin.
Mais je ne puis toucher ta main,
Ami, je suis la Solitude.

Cette *Nuit* est étrange comme un rêve et mystérieuse comme une voix de l'autre monde. Elle diffère essentiellement de la première, en ce que l'auteur s'y montre calme, froid, grave comme un prêtre interrogeant l'oracle pour lire dans sa destinée. Dans les autres compositions, au contraire, c'est la passion qui parle en lui et fait vibrer les cordes de sa lyre; ici, le seul sentiment qui se manifeste est celui de l'inquiétude et de la curiosité. Cela n'empêche pas que la *Nuit de décembre* ne soit digne des trois autres. Dans la *Nuit d'août*, le poète revient sur l'engagement qu'il avait pris de fermer son cœur à l'amour :

J'aime, et je veux chanter la joie et la paresse,
Ma folle expérience et mes soucis d'un jour,
Et je veux raconter et répéter sans cesse
Qu'après avoir juré de vivre sans maîtresse,
Qu'après avoir juré de mourir d'amour.
Dépouille devant tous l'orgueil qui te dévore,
Cœur gonflé d'amertume, et qui t'es cru fermé.
Aime, et tu renatras; fais-toi fleur pour étoile;
Après avoir souffert, il faut souffrir encore;
Il faut aimer sans cesse, après avoir aimé.

Dans la *Nuit d'octobre* c'est le poète qui, le premier, invoque sa muse. Il est guéri de sa douleur et veut reprendre ses chansons; il est si bien guéri même qu'il veut raconter son amour, son délire et ses rêves. Mais le ciel malgré lui vient se mêler à ses discours, et il faut que la muse vienne l'apaiser et lui prêcher l'oubli.

« Les quatre pièces, dit Sainte-Beuve, qu'Alfred de Musset a intitulées *Nuits* sont de petits poèmes composés et médités, qui marquent la plus haute élévation de son talent lyrique. La *Nuit de mai* et celle d'*octobre* sont les premières pour le jet et l'inspirable veine de la poésie, pour l'expression de la passion, âpre et nue. Mais les deux *Nuits de décembre* et d'*août* sont délicieuses encore, cette dernière par le mouvement et par le sentiment, l'autre par la grâce et la souplesse du tour. Toutes les quatre, elles forment dans leur ensemble une œuvre qu'un même sentiment anime, et qui a ses harmonies, ses correspondances habilement ménagées. Dans les *Nuits*, c'est du dedans que jaillit l'inspiration, la flamme qui colore, le souffle qui embaume la nature; ou plutôt, le charme consiste dans le mélange, dans l'alliance des deux sources d'impressions, c'est-à-dire d'une douleur si profonde et d'une âme si ouverte encore aux impressions vives. Ce poète, blessé au cœur et qui crie avec de si vrais sanglots, a des retours de jeunesse et comme des ivresses de printemps. Il se retrouve plus sensible qu'auparavant aux innombrables beautés de l'univers, à la verdure, aux fleurs, aux rayons du matin, aux chants des oiseaux, et il porte aussi frais qu'à quinze ans son bouquet de muguet et d'églaïante. Mais nulle part cette fraîcheur naturelle ne se marie heureusement comme ici avec la passion saignante et la douleur sincère ».

Nuits du Père-Lachaise, roman de Léon Gozlan (1849, in-8). Le cadre et les développements de ce roman sont tout à fait fantastiques. L'auteur imagine un homme qui passe sa vie dans le cimetière et qui se corbillard y amène. Pour prouver à son interlocuteur la variété et la sûreté de ses renseignements, il lui propose de lui faire l'histoire de la première tombe venue; celui-ci lui demande celle d'une magnifique mausolée qu'il lui désigne, celui de lady Glenmour. « Il est vide, répond l'amateur des nécropoles; celle qu'on y croit inhumée est vivante ! » Et il enfle son histoire.

Il y avait à Londres un club appelé *club des Dangereux*; tous ses membres devaient, sous peine de déchéance, réussir auprès de toutes les femmes. Deux d'entre eux, le comte de Madoc et lord Glenmour, sont amoureux de la comtesse de Wisby; en même temps, ils font la cour à une actrice célèbre du nom de Mousseline, qui physiquement est le portrait vivant de la comtesse. Madoc réussit auprès de la comédienne et l'épouse; son rival épouse la comtesse. Peu de temps après, obligé de faire un voyage, il confie sa femme à la garde d'un enfant de seize ans, Tancred, le fils d'un de ses amis, sans se douter que cet enfant en est amoureux. Après son départ, un de ses amis se présente, un original, qui se donne le nom d'Achinbald Caskil; il débute par embrasser sans façon la comtesse, lui fait boire du punch et met toute la maison sens dessus dessous. Lady Glenmour, habituée aux manières de gentleman de son mari, s'étonne d'abord, puis s'amuse de ce sans

gêne. Le prétendu Caskil n'est autre que le comte de Madoc, désireux de prendre sa revanche. De concert avec Mousseline, qu'il fait habiller comme la comtesse, il mène tantôt l'une, tantôt l'autre femme au théâtre, de façon que, grâce aux excentricités calculées de la courtisane, tout le monde le croit l'amant de lady Glenmour. Le mari découvre la vérité, accourt et force sa femme à passer pour morte, afin de paraître avoir vengé son honneur. On l'enterre, et lord Glenmour tue le comte de Madoc en duel, près du tombeau où la comtesse attend sa délivrance, car son mari seul est dans le secret, et s'il avait été tué, elle périssait inhumée vive. Après le duel, les deux époux partent en voyage, et lord Glenmour a soin de défigurer sa femme d'un coup de poignard, afin que personne ne la reconnaisse.

Ce roman excentrique ne manque ni d'intérêt ni de passion. Gozlan s'est abandonné, pour l'écrire, à toute la fougue de son imagination.

Nuits d'hiver (LES), recueil de poésies posthumes de Henri Murger (1860, in-12). Le chantre de la bohème s'occupait à réunir ces souvenirs épars de sa jeunesse, ces vers intimes qu'il avait composés çà et là dans les hasards de sa vie aventureuse, chansons d'amour, rondes à boire, ballades, élégies, quand vint le surprendre la mort. Le recueil a été fait sous le titre et d'après le plan qu'il avait voulu lui donner.

Murger n'est pas un grand poète; il manque d'imagination et de lyrisme; il n'est même pas bien maître de la langue poétique, n'a aucune nouveauté dans le rythme et ne sait pas donner à sa pensée ces contours nets et précis, cette ciselure qui est la marque de la poésie contemporaine. Cependant ses vers plaisent; ils ont une couleur à eux; ils sont pleins d'émotion, de tendresse et de grâce ironique. Ces qualités leur ont valu d'être comparés à ceux d'Alfred de Musset, et quoiqu'on les mette nécessairement au-dessous, c'est déjà quelque chose que de rappeler, même d'une façon fugitive, ce chantre aimé de la jeunesse. Leur principal mérite, c'est de refléter une pensée intime, d'avoir été sentis et vécus.

Le caractère général des pièces qui composent ce recueil est une sorte d'ironie funèbre qui, le plus souvent, fait mal. Le poète, dès la dédicace, fait le *mea culpa* de sa vie et de son œuvre. Ce n'est point aux jeunes gens que Murger dédie son livre; c'est au lecteur qui le payera un écu sans marchander, et, loin de lui souhaiter les aventures de cette bohème qu'il chante, les caresses de ses héroïnes, il lui dit :

Que ton épouse reste économe et pudique,
Que le fruit de son sein soit ton portrait flattré,
Sans retouches...; et pareille à la matrone antique,
Qu'elle marche le linge et fasse bien le thé.

S'il parle de ses amours, c'est pour raconter comment ils ont fini, et l'on sent tous ses regrets sous la gaieté factice dont il veut les étouffer. Une des plus jolies pièces de ce genre est le *Requiem d'amour*; le poète s'adresse à sa maîtresse et l'invite à chanter le psaume funèbre sur leur amour défunt. Chantez, mais sur quel air ? En l'essai plusieurs, aucun ne conviendrait à ces cours mortels qu'il ne faut point réveiller. Alors, il évoque le passé, la petite chambre où il a tant été si heureux, quand ruisselait la pluie et soufflait le vent. Quel parfum d'amour et de gaieté on y sentait ! Puis vient le printemps et les riantes paysages de Meudon; la saison se passe, et, quand fleurissent les roses, l'amour avait fui. Murger s'est, dit-il, habillé en notaire pour écrire ce *Requiem*, à la fin duquel il raille et se met à rire aux éclats :

Mais cette gâtée-là n'est qu'une railleuse !
Ma plume en écrivant a tremblé dans ma main,
Et quand je souriais, comme une chaude pluie,
Mes larmes effaçaient les mots sur le velin.

La *Ronde de la vie de Bohème*, la *Jeunesse n'a qu'un temps* sont d'une gaieté plus franche; la note lugubre reparait dans la *Ballade du désespéré*; c'est une sorte d'appel à la mort. La gloire, l'amour, la jeunesse, l'art, la poésie, la richesse frappent vainement à la porte de Henri Murger; il les repousse, il ne croit plus à leurs promesses mensongères; arrive la Mort, elle est la bienvenue : la porte s'ouvre devant elle :

Entre, je suis las de la vie,
Qui pour moi n'a plus d'avenir;
J'avais désiré longtemps l'envie,
Non le courage de mourir.

Dans le *Testament*, il s'est fait à l'idée de la mort; il la regarde hardiment, il la nargue :

« Le ciel n'a pas voulu
Que je pusse m'asseoir parmi le groupe d'ivres
Des gens qui verroient l'Africaine.

Je lègue tout mon bien, dit-il,
A celle dont le nom aux lèvres me revient
Comme un miel fait de plante amère.
Vous lui direz ma mort... »

Mais si dans sa claire prunelle
Une larme s'embellit, rien qu'un seullement,
Vous pourriez déchirer en deux le testament.
Alors, ce ne serait pas elle... »

« Monsieur, dit un valet qui portait un plumet, un monsieur du clergé vient avec son bedeau...
— Répondez-lui que j'ai lu Voltaire... »

Quelques pièces d'une poésie plus saine, moins tourmentée et intitulées *Chants rusti-*

ques, reflètent le calme des dernières années de sa vie et peignent quelques riants paysages de forêts; mais ce ne sont que des échappées. La bohème a tenu Murger jusqu'au bout, et il revient malgré lui aux Mussettes et aux Mimos dont le souvenir ne peut le quitter. « On a, dit M. Fiorentino, comparé la manière de Murger à celle d'Alfred de Musset; il n'en a point la forme exquise, la spontanéité, le souffle, mais peut-être possédait-il plus de sensibilité et d'humour. En y regardant de près, on lui trouve un air de famille avec Henri Heine. » Paul de Saint-Victor résume de la façon suivante l'impression produite par la lecture des poésies de Murger: « C'est la fleur de son talent, dit-il, ce dessus du panier dont il a parlé tant de fois. L'instrument poétique est faible, mais d'une pureté ravissante. Cette faiblesse même a son charme; on sent mieux le souffle du cœur à travers les fêlures du roseau brisé. Là, plus de misères nous ni de sombres réalités; une brise de printemps souffle dans ces pages; ses illusions y chantent, le soleil y brille, la pauvreté marche légèrement sous son bagage d'espoir et de rêves; l'amour parle la langue moqueuse des bohèmes d'Alfred de Musset. Ce sont encore de frais paysages peints à la plume dans cette forêt de Fontainebleau, qui était comme son lieu d'asile. Ses *Chants rustiques* sont comme de vrais airs de pipeau, faits pour être répétés par les échos des vallées et les violons des ménestriers. L'air des champs fortifie la muse de Murger; il l'empreint de ses belles couleurs du hâle qui sont celles de la santé et de la vigueur. Cependant, en interrogeant les fragments de cette lyre brisée, j'y trouve quelques cordes dont la note plaintive semble tinter un glas et murmurer un présage. »

Nuit de Tolède (LA) [La noche toledana], comédie en trois journées et en vers, de Lope de Vega. Elle tire son nom du lieu où se passe l'action et de cette particularité que son imbroglia, un des plus jolis de Lope de Vega, se dénoue, pour tous les personnages, une certaine nuit, au même moment. Cette pièce est remarquable par son intrigue pleine d'art et ingénieusement chevêtrée. En voici le scénario: Un gentilhomme de Grenade, nommé Florencio, a dû fuir à la suite d'un duel. Lisena, sa maîtresse, qu'il a laissée là-bas, part à sa poursuite. Après l'avoir cherché longtemps en vain, elle est réduite à se placer comme servante dans un hôtel de Tolède. Précisément dans le même hôtel habite depuis quelque temps son infidèle amant, en compagnie d'une dame qu'il fait passer pour sa sœur. Lisena, jalouse, à chaque occasion cherche à interrompre les entretiens secrets des deux amants. Pour la plus grande complication de la pièce, la jolie servante est poursuivie par deux gentilshommes, descendus dans l'hôtel et qui voudraient bien triompher de sa résistance. Arrive en même temps un ancien amant de la prétendue sœur de Florencio, et il cherche à supplanter son heureux rival. Lisena, d'une façon habile, finit croire à ses adorateurs qu'elle est toute disposée à se rendre à leurs desirs; elle leur donne la même heure. Florencio lui-même doit aussi rencontrer sa maîtresse, à la même heure, au même endroit. Tous tombent dans le piège; l'infidèle, au lieu de la dame qu'il désire, rencontre son ancienne Lisena; la prétendue sœur de Florencio se trouve dans les bras de l'homme qu'elle a abandonné, et le reste des prétendants se voit raillé de la plus plaisante façon. Cette comédie, imprimée pour la première fois en 1612, n'a point été traduite en français.

Nuit de la garde nationale (UNE), vaudeville en un acte, de Scribe et Deslauriers-Poisson (Vaudeville, 4 novembre 1815). C'est une suite de scènes épisodiques, égayées de couplets. Craignant que le rôle de M. Pigeon, un garde national naïf, n'effrayât les spectateurs, les auteurs intitulèrent la pièce, le premier jour, *Une nuit de corps de garde*. Le lendemain, après le succès qui fut très-grand, ils lui rendirent son véritable titre. Les roudoux furent surtout applaudis. Il paraît que le premier couplet est de Casimir Delavigne; on ne s'en doutait pas. Voici ce que font les meilleurs poètes quand ils sortent de leur genre ordinaire :

Je pars;
Déjà de toutes parts,
La nuit sur nos remparts
Jette une ombre
Plus sombre.
Chez vous,
Dormez époux jaloux
Dormez, tuteurs; pour vous,
La patrouille
Se mouille.
Au bal,
Court un original,
Qui, d'un faux pas fatal
Redoutant l'infamie,
Marche d'un air contraint,
S'éclabousse et se plaint
D'un réverbère éteint
Qui comptait sur la lune.

Nuit vénitienne (LA) ou les Noces de Laurette, comédie en prose, par Alfred de Musset. Cette comédie n'a jamais été représentée et se lirait assez difficilement, du reste, aux

exigences de la scène. Le poète, on le sait, n'écrivait pas pour le théâtre; aussi n'épargnait-il pas les changements à vue, et ce qui est sans inconvénient pour des lecteurs ne laisserait pas que de choquer à bon droit des spectateurs. L'action se passe à Venise. Il est nuit, tout se tait, et l'on n'aperçoit sur le canal qu'une gondole, qui glisse dument comme un point noir et vient s'arrêter devant la maison du marquis della Ronda. Un jeune homme met pied à terre; c'est Razetta, un jeune et beau cavalier qui passe pour le plus mauvais sujet de Venise et pour l'amant passionné de la belle Laurette, la nièce du marquis della Ronda. Laurette paraît au balcon et dit à Razetta un adieu éternel; car on la marie, le soir même, au prince d'Eisenach. « Ah! Laurette, prends garde, lui répond Razetta furieux; je rends le mal pour le mal! » Et Laurette lui renouvelle son adieu, car son oncle l'appelle. En ce moment passe une gondole chargée de musiciens et de femmes. « Viens-tu souper avec nous, Razetta, demande une femme? Mais Razetta refuse; ne faut-il pas qu'il assiste à la nocce de Laurette! Adieu donc, lui crie-t-on; si tu es encore là, nous te prendrons en revenant. » Razetta, la haine au cœur, s'introduit alors chez Laurette et lui fait parvenir un stylet et une lettre. « A onze heures, lui dit-il, frappe mon rival avec cette arme et viens me rejoindre. Si tu refuses, à l'heure dite je me tue. » Cependant le prince d'Eisenach vient faire la cour à Laurette, et ce prince est un fort galant homme. Pendant les premiers instants de l'entretien, Laurette n'a pas quitté des yeux l'horloge et n'a pas cessé de serrer dans sa main le petit stylet de Razetta. Mais, peu à peu, elle s'est aperçue qu'un joueur ruiné, un libertin ne valait pas un gentilhomme millionnaire très-gracieux et le titre de princesse. Et le temps s'est écoulé, et les onze coups de l'horloge retentissent. Razetta, au bas du balcon, espère toujours; il écoute, croyant à chaque instant que des cris, un tumulte inusité viendront lui annoncer la mort de son rival frappé par Laurette; mais il n'entend absolument rien. L'infidèle l'a trahi pour le prince. La rage au cœur, il va en finir avec la vie, lorsque la gondole qu'il avait déjà vue s'avance de nouveau: « Eh bien! la nocce était-elle jolie, Razetta? — Laissez-moi seul; allez à vos plaisirs. — Viens avec nous, Razetta, et nous te ferons oublier la belle Laurette. Demain matin, les femmes seront inabordables si on apprend que, cette nuit, Razetta s'est noyé. — C'est dit, répond Razetta. Et puissent toutes les folies des amants finir aussi joyeusement que la mienne! — Et nullo nihil est, a-t-on dit. Cela est fait, et la preuve c'est qu'Alfred de Musset a fait la *Nuit vénitienne* avec des éléments que l'analyse réduirait à rien ou peu s'en faut.

Nuits de la Seine (LES), drame en cinq actes et neuf tableaux, en prose, par M. Marc Fournier; théâtre de la Porte-Saint-Martin (1852). « Ces *Nuits de la Seine*, dit M. Paul de Saint-Victor, en remontreraient aux *Nuits de Venise* d'Anne Radcliffe. Les noyades s'y mêlent aux rasades, les rires aux chansons, les rixes du cabaret aux rixes du coupe-gorge. On dirait le cauchemar d'un canotier endormi dans l'île des Ravageurs par une nuit d'orage. Roncevaux est un sacrilège qui a épousé par racroc, pendant l'émigration, une jeune fille de bonne maison appelée Hortense. Il commence par la ruiner; il finit par la tuer si elle ne s'échappait de ses griffes pour se réfugier dans les bras du colonel de Flavignan, un brave soldat de l'Empire qui, comptant sur le divorce en fait sa maîtresse en attendant mieux. Hortense avait un fils de son mariage; un second fils est né dont Flavignan est le père. Or, par une nuit noire et propre aux tragédies, elle voit entrer dans sa maison déserte du bord de la Seine un grand brigand déguenillé, qui sent à dix pas le gibier de potence. Cet intrus n'est autre que son mari Roncevaux, lequel vient l'enlever à bras tendu et lui voler son enfant avec effraction. L'enfant est sauvé, mais la mère se porte mal, car, pour échapper au ravisseur, elle se précipite dans le fleuve, la tête la première, et la scène tombe sur ce plongeon périlleux. A l'acte suivant, quelque dix ans après, nous retrouvons Hortense, repêchée des eaux, mais folle à lier, dans un cabaret suspect, embusqué au bord de la Seine et tenu par un receloir qui fait tout ce qui ne concerne pas les métiers honnêtes. Ce taudis est le Ratopis des Rats de la Seine, une peuplade nocturne de pirates et de rôdeurs de rivière. Roncevaux est l'entrepreneur de cette bande, à laquelle il fait exécuter son répertoire de sac et de corde. A l'heure qu'il est, il s'agit pour lui de se venger de M. de Flavignan, qui lui a pris sa femme, et de cet enfant qui n'est pas le sien. A cette fin, le bandit distribue à sa troupe les rôles d'un scénario effroyable, dont le faux, le guet-apens, le vol, l'assassinat et le fratricide composent les péripéties et l'intrigue. Mais si les gendarmes dorment sur la terre, la Providence veille dans le ciel. Ses crimes avortent, ses pistolets font long feu, ses embuscades tournent en échafourées, les gens qu'il noie sont repêchés sains et saufs, et, au dernier tableau, on prend un plaisir extrême à le voir aplati sous les poutres d'un vieux moulin branlant, dans lequel il comptait prendre à la souricière tous ses associés. Cette pièce

appartient, par l'énormité de ses procédés, aux vieilles espèces des gros mélodrames. Mais elle est amphibie, comme beaucoup d'animaux antédiluviens, et le mouvement pittoresque de ses épisodes aquatiques fait passer les scènes vieilles de son intrigue en terre ferme. « Les *Nuits de la Seine* ont compté les représentations par centaines et se reprennent encore à de courts intervalles, toujours avec le même succès.

Nuit à Grenade (UNE), opéra allemand en deux actes, musique de Conrad Kreutzer; représenté dans la salle Ventadour au mois de novembre 1843, pendant le séjour du compositeur à Paris. Cet ouvrage avait été représenté à Vienne avec succès, en 1834, sous ce titre: *Das Nacht-lager (la Mauvaise nuit)*. Conrad Kreutzer, dont les ouvrages sont peu connus en France, n'a pas écrit moins de vingt-quatre opéras.

Nuit de Noël (LA) ou l'Anniversaire, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Reber; représenté à l'Opéra-Comique le 9 février 1848. Le sujet de la pièce était trop puéril pour le talent sérieux et de premier ordre du compositeur. Un garde-chasse vit en méintelligence avec sa jeune femme; le seigneur du lieu désire faire tourner au profit de ses caprices une brouillerie qu'il entretient par les suggestions d'une veuve acariâtre et d'un maître d'école. Un pasteur luthérien rétablit l'ordre et la paix dans ce village, d'abord en enfermant le baron trop entreprenant dans une chapelle, et ensuite en tirant parti de la superstition des paysans, qui croient devoir mourir dans l'année s'ils font quelque rencontre aux abords de la chapelle pendant la nuit de Noël. Les deux époux se sont trouvés dans ce cas, et l'appréhension de la mort les dispose à une réconciliation. Quand on réduit les livrets de Scribe à l'idée même de la pièce, on n'est pas médiocrement surpris de la pauvreté de sa conception, de son invraisemblance et du sentiment faux qui y domine. L'habileté et l'intelligence des détails dissimulaient presque toujours une œuvre fautive et malsaine. La partition de M. Reber a été appréciée par les amateurs comme elle le méritait. C'était le début du compositeur à l'Opéra-Comique. L'ouverture est pleine d'animation et d'une riche facture. Le quatuor du premier acte est traité avec une verve scénique remarquable. Il y a aussi une ballade terminée en canon qui a été très-goutée. Le grand duo du troisième acte entre le garde-chasse et sa femme a une expression touchante. La déclamation en est vraie et l'instrumentation intéressante. Les rôles ont été joués par Mocker, Ricquier, Ponchard fils, Mmes Darcier et Lemercier.

Nuit de la Saint-Sylvestre (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Mélesville et Michel Masson, musique de M. François Bazin; représenté à l'Opéra-Comique le 7 juillet 1849. Le sujet de cette pièce a été tiré d'un vaudeville intitulé *la Garde de nuit*, qui a eu du succès. L'ouverture rappelle les principaux motifs de la partition et est bien instrumentée. On a remarqué le chœur des gardes de nuit, qui a bien le caractère mystérieux qu'il comporte et qui est écrit dans un bon style, à la fin du premier acte. Le duo du duel, au second acte, et le finale offrent d'excellentes qualités scéniques. Nous signalerons aussi le solo de cor du troisième acte et les couplets *con cori* qui terminent l'ouvrage. Mocker, Ricquier, Boulo, Mmes Révilly et Lemercier ont été les interprètes intelligents de cette jolie partition.

Nuit à Séville (UNE), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Nutter et Beaumont, musique de M. Frédéric Barbier; représenté au Théâtre-Lyrique le 14 septembre 1855. La musique a été jugée agréable. Les rôles ont été remplis par Colson, Grignon, Legrand, Allais, Mmes Garnier et Girard.

Nuits d'Espagne (LES), opéra-comique en deux actes, paroles de M. Michel-Carré, musique de M. Semet; représenté au Théâtre-Lyrique le 26 mai 1857. Le titre n'indique guère le sujet du livret. Il est question d'un toréador ridicule nommé Gil Nuñez, qui doit épouser la jolie Carmen. Celle-ci lui préfère un jeune officier de la marine anglaise nommé Frank Owen. Le père de Carmen, le docteur Moreto, est enroué de son toréador, qui doit revenir couvert de gloire d'une course de taureaux. Mais, au lieu de ceindre la couronne de laurier, il reçoit une blessure ignominieuse qui l'oblige à aller se coucher. Pendant son sommeil, sa fiancée se laisse enlever par l'Anglais. On voit que ce livret est fort léger et peu heureux. Le public ne s'intéresse jamais fortement à une fille qui se laisse enlever. Il faut tous les volumes de Clarisse Harlowe pour faire accueillir avec quelque sympathie une telle situation. Le compositeur, M. Semet, qui remplit les fonctions de timbalier à l'orchestre de l'Opéra, est un musicien excellent, doué d'imagination et de goût. On a remarqué beaucoup de motifs élégants et neufs dans la partition des *Nuits d'Espagne*; nous nous contenterons de signaler la ballade d'Inésille au premier acte :

L'alcaide de Sandoval
Avait chien, femme et cheval;

la sérénade de Frank, le chœur des toréadors, le septuor en canon et le trio de Suipion

avec les deux Anglais. Cet opéra a été chanté par Grillon, Lessage, Fromant, Girardot, Mmes Moreau et Girard.

NUITAMMENT adv. (nui-ta-mant — rad. nuit). De nuit, pendant la nuit: *Partir, voyager NUITAMMENT.*

NUITÉE s. f. (nui-tée — rad. nuit). Espace d'une nuit: *Veiller une NUITÉE.* Ouvrage fait dans une nuit: *Les NUITÉES se payent plus cher que les journées.* Ce qui est dû pour une nuit passée dans une auberge: *Payer la NUITÉE.* On a dit autrefois **NUITRE** s. m.

NUITON, ONNE s. et adj. (nui-ton, o-ne). Géogr. Habitant de Nuits; qui appartient à Nuits ou à ses habitants: *Les NUITONS.* Une NUITONNE. La population NUITONNE.

NUITS s. m. (nui). Vin de Nuits: *Une bouteille de vieux Nuits. Que disent les profanes et les philtistes quand ils savent que, par respect pour la force mystérieuse et le suave bouquet de ce sucré, nous ne le buvions que la nuit?* (Champfleury.)

NUITS, ville de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Beaune, sur le chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl., 3,480 — pop. tot., 3,672. Tribunal de commerce. Commerces importants de vins de Bourgogne; fabriques de vins mousseux, d'eaux-de-vie, de kirsch-wasser. Le monument le plus remarquable de la ville est l'église de Saint-Symphorien, devant laquelle deux femmes, Jehanne la Barvard et Jehanne Marignon, furent mitrées et prêchées en 1470, comme sorcières et hérétiques, puis condamnées, la première au feu, la seconde à la fustigation et au bannissement. Cet édifice, construit au XIII^e siècle, est généralement considéré comme un chef-d'œuvre d'architecture. Son plan figure une croix latine; sa façade est un simple pignon qu'accompagnent les deux côtés des collatéraux s'appuyant à ses flancs. Elle est percée, à sa partie supérieure, d'une baie ogivale allongée, ornée de trois têtes et de deux colonnettes à ses pieds-droits. Au-dessous est une porte à plein cintre, à voussure profonde, flanquée de chaque côté de deux colonnettes engagées et précédée d'un porche. Au point d'intersection de la croisée avec le chœur et la nef s'élève un lourd clocher carré à deux étages.

Suivant l'historien André Duchesne, Nuits doit son origine aux *Nuthons* et remonte par conséquent à l'époque des invasions barbares; mais il tire plus probablement son nom d'un fleuve auquel des noyers, plus nombreux peut-être en cet endroit que dans les environs, auront valu le nom de *Nucium*. Nuits faisait, au moyen âge, partie du domaine des comtes de Vergy. Cette ville entra ensuite dans la maison de Bourgogne, par le mariage d'Alix de Vergy avec Eudes III, qui affranchit les habitants en 1212. La commune, constituée définitivement sous Philippe le Bon, était administrée par un maire et cinq échevins, dont deux pour Nuits amont, deux pour Nuits aval et un pour le château. Pendant la réunion passagère de la Bourgogne à la France, après la mort de Philippe du Rouvre, Jean le Bon permit à la ville de relever ses fortifications, endommagées par les incursions anglaises. Ces fortifications, qui tombaient en ruine au XVI^e siècle, furent reconstruites par Henri II, abandonnées sous Louis XIV et détruites en 1720; elles ont fait place à de belles promenades. Pendant les guerres de religion, Nuits fut sacagée deux fois: la première (1569) par les Allemands que Jean Casimir conduisait à Coligny après la bataille de Jarnac; la seconde (1576) par 25,000 reîtres qui se rendaient au congrès protestant de La Charité-sur-Loire. Les ligueurs s'en emparèrent en 1591, mais les habitants ne tardèrent pas à chasser l'ennemi et à reconnaître le Béarnais. C'est peu de temps après que Henri IV fit abattre le château de Vergy. Avant la Révolution, Nuits était le siège du troisième bailliage du Dijonnais.

Nuits a vu naître l'intrépide Thurot, mort glorieusement en défendant le drapeau français contre trois frégates anglaises (1759), et le comédien Jean Sarrasin.

— **Vins de Nuits.** Étudié sous le rapport de la qualité de ses vins, le département de la Côte-d'Or se partage en trois groupes principaux, savoir: 1^o côte de Beaune; 2^o côte de Nuits; 3^o côte de Dijon.

Les vins et les vignobles de la côte de Nuits, dont nous allons nous occuper ici, sont des plus renommés de France, puisqu'ils marchent de pair avec ceux de Beaune et du Médoc. Ils sont plus colorés, plus corsés, plus moelleux, plus spiritueux et se conservent plus longtemps que beaucoup de vins de la côte de Beaune, mais ces derniers sont plus précoces, plus agréables et plus francs de goût; ils peuvent être bus dès la seconde année de leur récolte, tandis que ceux de Nuits ne peuvent l'être avant trois ou quatre ans.

Presque tous les meilleurs vignobles de la côte de Nuits sont placés au pied du coteau, sur un plan d'une inclinaison fort douce.

Les vins de Nuits ne l'emportent sur ceux de la côte de Beaune que parce qu'ils ont la réputation d'être plus spiritueux, et de mieux conserver, de moins se détériorer par les voyages. Le groupe des coteaux que forme la

côte de Nuits est ornée des beaux villages de Vosne et de Vougeot.

Tout ce coteau était autrefois couvert sur son sommet d'une forêt de grands chênes blancs, qui furent détruits parce qu'on prétendait qu'ils attireraient les orages.

Les vignobles de la côte de Nuits se divisent en trois classes : 1^{re} vignobles de la Bonne-Côte ; 2^e vignobles des arrières-Côtes ; 3^e vignobles de la Plaine.

— **Bonne-Côte.** C'est celle qui contient les crus hors ligne, qu'il nous suffira de citer ici : Saint-Georges, les Naucrains, les Cailles, Vosne, les Vignes-Rondes, le Boussolet, Cras, les Chagniot, les Echezeaux, les Boudots, Mal-Consorts, la Grande-Rue, les Varioilles, la Tâche, Romanée-Saint-Vivant, Romanée-Conti, Richebourg, la Poulaille.

En quittant le territoire de Vosne, on rencontre le clos si célèbre connu sous le nom de clos Vougeot, qui tire son nom de la fontaine de Vouge, dont les eaux le traversent pour aller se jeter dans la Saône à Esbarros. Ce clos contient 27 hectares exposés au sud-est ; il ne faut pas croire que ses produits soient partout les mêmes ; il existe, au contraire, des nuances marquées qui ne disparaissent que par le mélange des raisins, mélange fait au moment de la vendange, et par les soins donnés aux vins.

Autrefois, les moines de Cîteaux, propriétaires du clos Vougeot, faisaient trois cuvées séparées ; la première, celle qui provenait de la partie supérieure de la colline, ne se vendait pas ; l'abbé la réservait, tant elle était exquise, pour l'offrir en présent aux rois, aux princes, aux grands dignitaires des États catholiques. La cuvée de la partie moyenne, presque aussi bonne que la précédente, se vendait excessivement cher ; enfin la troisième cuvée, celle de la partie inférieure, était vendue meilleur marché. Après le clos Vougeot, on rencontre encore : le territoire de Flagey ; puis Chalemy, lieu où la côte offre une sorte de rupture violemment opposée dans la roche et formant un vallon appelé la Combe-d'Orveau. A cet endroit, la montagne ne forme plus qu'une seule et même masse qui se prolonge jusqu'au delà de Gevrey. Là se trouvent Musigny, les Amoureux, les Hauts-Donais, vignobles qui fournissent un vin comparable aux romanes.

— **Vignobles secondaires ou arrières-Côtes.** Les arrières-Côtes offrent une immense quantité de vignes qui datent d'un temps immémorial. La plupart des coteaux sur lesquels elles sont plantées sont roides, presque escarpés, et forment des angles très-aigus, ce qui fait qu'ils ne peuvent convenir qu'à la culture de la vigne. Le sol est une terre formée, en grande partie, des débris de la roche sous-jacente (sous-carbonate calcaire) et son exposition est celle de l'est et du sud-est.

Voici les meilleurs vins de cette classe : Villars-Fontaine, Chevrey et Neulay.

Les produits de toute l'arrière-Côte se vendent bien ; ils ont des débouchés certains.

— **Vignobles de la Plaine.** Les vins récoltés dans la plaine sont de beaucoup inférieurs aux précédents ; d'ailleurs, il existe des différences énormes entre leurs qualités. Les gais de Flagey, de Comblanchien, de Corgoloin, de Flagey doivent être rangés dans une catégorie particulière, parce qu'ils fournissent des vins bien au-dessus du commun. La plupart des vignes de ces pays sont plantées dans un terrain sec, sablonneux et maigre. Le vin est peu abondant, mais de bonne qualité. On le considère comme un bon passe-tout-grain. Après ceux-ci viennent les vins de Gilly, qui se ressemblent déjà de leur éloignement de la côte. Quant autres vignobles de la plaine, nous n'en parlerons pas ; plantés sur des terres argileuses, fortes, compactes et presque au milieu des marais, ils ne peuvent donner et ne donnent que de médiocres produits.

— **Histoire.** Les vignobles de la côte de Nuits furent les premiers plantés, au dire de la tradition, puisque les Romains auraient, si l'on en croit certains historiens, défriché le coteau de Romanée, auquel ils ont laissé leur nom. Les ducs de Bourgogne, devenus maîtres du pays, distribuèrent la côte entre leurs vassaux, qui, au moment des croisades, soit pour se procurer de l'argent, soit pour obtenir des indulgences, cédèrent leurs droits aux abbayes alors riches et influentes. La domination des moines sur la côte de Nuits a été, nous devons le reconnaître, des plus bienfaisantes ; ils se livrèrent avec intelligence à l'agriculture, fort délaissée jusqu'alors et pratiquée d'après les systèmes les plus mauvais. C'est à eux que l'on doit les plus grands perfectionnements dans la culture et dans la vinification. Ils jetèrent les bases de la célébrité du clos Vougeot et de bien d'autres vignobles.

Malgré tous ces soins apportés à la culture de la vigne, les vins de la côte de Nuits ne furent pas très-célèbres au moyen âge ; ceux de Beaune les distançaient de beaucoup ; à peine quelques clos privilégiés attirèrent l'attention des commissaires. La première célébrité des vins de Nuits ne remonte pas bien loin. Pendant une maladie qu'eut Louis XIV, en 1680, les médecins lui ordonnèrent le vin le plus pectoral, pour rétablir ses forces diminuées, et indiquèrent celui de Nuits comme le plus efficace. Il n'en fallut pas davantage pour

établir la réputation de ce vin. Jusqu'à cette époque, presque tous les vins de la côte ne consommèrent dans le pays ; mais aussitôt on commença à l'exporter en France et dans tout le Nord, où les amateurs se mirent à vanter ses qualités et à le payer un prix exorbitant. Avant la révocation de l'édit de Nantes, l'exportation des vins de Nuits était rare ; mais les émigrés protestants les firent connaître en Hollande et dans le nord de l'Allemagne, et, dès le commencement du XVIII^e siècle, l'exportation se fit régulièrement.

Le commerce se fit, jusqu'à la Révolution, par des marchands liégeois et belges, qui, tous les ans, après la vendange, arrivaient dans le pays, parcouraient la côte, visitaient les celliers, ordinairement accompagnés d'un commissionnaire honorablement connu dans le pays ; ce commissionnaire répondait des achats faits par son entremise, soldait les propriétaires, expédiait les vins et recevait son droit de commission du marchand étranger.

A l'époque de la République et du premier Empire, le prix des vins doubla. La Restauration a marqué une ère de décadence, conséquences des droits énormes que les étrangers imposent aux vins français qui entrent sur leurs territoires.

Au siècle dernier, la côte de Nuits, stérile à son sommet, comme de nos jours, ne produisait guère qu'à mi-côte. Les vins les plus prisés étaient ceux de Vosne et de Romanée.

— **Cépages rouges.** Le pineau noirien ou plant noble, le gamai rond, le gamai d'Arcehan, le gamai de Bévy, le gamai bittard.

— **Cépages blancs.** Le chardonnay, l'alligotay et le melon.

— **Culture de la vigne.** La jeune vigne exige des soins aussitôt qu'elle est plantée. Dans l'état qui suit la plantation, on lui donne deux bons labours à la moelle, et l'on utilise la terre en y plantant des patates la première année, et successivement du maïs et des haricots les deux années suivantes. On exécute des labours chaque année, en dégauchant avec soin la terre qui entoure les jeunes ceps, afin de faciliter la sortie de l'oïl.

Au bout de quatre ans, la plante donne des fruits ; on fume alors, on place des échelles de 1m,50 de hauteur, en remplacement des tuteurs ; on taille après les plus fortes gélées, on laboure à la fin de mars ou dans les premiers jours d'avril, selon la température, opération qui prend le nom de *bechage* et qui s'exécute à l'aide d'une meule ou meillo à deux pointes, semblable à celle dont se servaient les moines de Cîteaux pour la culture du clos Vougeot. Quand la jeune pousse a atteint 0m,05 ou 0m,10 de longueur et que les grappes sont toutes à peu près dehors, on *ébourgeoine*, on pour parler français, on ébourgeoine, en enlevant avec précaution tous les rais rameaux qui naissent au collet du rameau à fruits. Un second labour, donné avant l'apparition de la fleur des raisins, s'exécute avec le fesson, outil qui a la forme d'un trèpasse et qui ne soulève la terre que de quelques millimètres, pour enlever les plantes parasites. Dès que la fleur est passée, un troisième labour contribue à donner de la force à la vigne épuisée. L'accélagé est l'opération qui a pour but d'assujettir le sarment à l'échelle, par le moyen d'un brin de paille de seigle.

Le rognage et l'épanouissement sont unifiés. La maturation des raisins, dans les années sèches, se constate dès le mois d'août.

Autrefois, une quinzaine de jours avant de décider par un ban l'ouverture des vendanges, le conseil municipal, dans chaque village, choisissait trois commissaires chargés de vérifier, par trois visites faites à intervalles, l'état de maturité des raisins sur toute l'étendue du territoire. Ces visites achevées, les commissaires faisaient leur rapport, puis, au jour désigné, les échevins se rassemblaient et prenaient un arrêté ou ban, pour fixer l'ouverture de la vendange dans chacune des localités. Cette vieille coutume féodale avait été instituée par Hugues de Bourgogne, pour faciliter aux moines et aux seigneurs la perception de la dime dans chaque localité. Les bans de vendange ont été conservés ; mais on a eu soin de les dégager de tout ce qui présentait d'arbitraire dans leur application ancienne ; on les considère comme très-avantageux aux propriétaires, parce qu'ils fixent le jour où les vendangeurs devront se présenter à eux. Aujourd'hui, les maires, après le rapport des commissaires, prennent, dans chaque commune, un arrêté qui fixe le ban d'ouverture, mais ils ne se réunissent plus comme autrefois. L'ouverture des vendanges pour les pineaux a toujours lieu huit ou dix jours avant la vendange des gais. Les vendangeurs viennent à peu près tous des pays voisins qui avoisinent l'Auxois et le Morvan. Les vendanges durent ordinairement une huitaine de jours. Voici comment on y procède : Les vendangeurs, disposés sur une même ligne, suivent leur cordon, c'est-à-dire cheminant devant eux en coupant tous les raisins qu'ils rencontrent. Quand le raisin est très-mûr, on a soin de placer sous le cep un petit panier, appelé *vendangerot*, pour recevoir les grains qui s'en détachent. Un ouvrier, appelé *vide-panier*, va vidant les raisins des paniers des vendangeurs dans d'autres très-grands paniers, échelonnés de distance

en distance à travers la vigne. Ceux-ci remplis à leur tour, des *porte-paniers* les charient sur leurs épaules et les portent jusqu'à la voiture où se trouvent les *balances* où l'on vide les paniers.

— **Vinification.** La vendange, amenée au pressoir, n'est égrappée que chez un petit nombre de propriétaires et seulement quand la maturité est accomplie. Lorsqu'on a vidé la première balance dans la cuve, on fait le *levain* ; un homme entre dans la cuve et presse les raisins avec les pieds ; c'est là le levain sur lequel on jettera la vendange lorsqu'elle sera pressée. On remplit la cuve à 0m,12 ou 0m,16 au-dessous de son orifice, on ayant soin d'empêcher la cuve d'être une seule journée.

Si le raisin a été vendangé dans de bonnes conditions et s'il fait chaud, la fermentation ne tarde pas à s'établir ; elle marche rapidement lorsque la température du moût s'élève à 25° ; on peut alors décuver promptement. L'instant de décuver est très-important à saisir ; quelques propriétaires interrogent souvent la géométrie, mais, en général, c'est par la dégustation qu'on se décide. Les praticiens ne se trompent pas. Il existe deux procédés de décuver ; l'un, qui est le plus ancien, est le suivant : Un homme, dans la cuve, remplit des *sapines* qu'il dépose sur des planches qui les conduisent, en pente, jusqu'au pressoir. A mesure que ces sapines se vident, on les repasse à l'ouvrier qui les remplit de nouveau, jusqu'à ce que tout le contenu du tonneau soit vidé dans le pressoir. Voici le second procédé : Les cuves ne se vident pas par-dessus ; on soutire à l'aide de siphons en fer-blanc et à robinets pourvus d'une claie qui plonge dans le chapeau. Lorsque la cuve est entièrement vidée, des ouvriers font le *sac*, qu'ils recouvrent de planches, sur lesquelles on pose transversalement des madriers ou *marres* et l'on presse à l'aide de la vis.

Le premier vin sorti de la cuve ou *surnat*, que l'on avait mis à part, est ajouté à celui du cotto première pressée et mis dans les tonneaux.

Cela fait, il faut couper le marc, opération qui s'opère de la manière suivante : on enlève toutes les pièces qui recouvrent la gène, on en retranche environ 0m,31 sur les côtés, on rejette les parties coupées sur la masse et l'on represse de la même façon que la première fois. Le jus qui s'échappe forme le vin de première coupe ou *serres*, et, en recombinant plusieurs fois la même opération, on obtient les vins de deuxième et de troisième serres. Le vin des dernières serres, très-faible de couleur, est caractérisé par son épaisseur ; on ne le réunit pas souvent à la masse du vin, de peur de lui communiquer un goût désagréable ; mais cependant quelques propriétaires préfèrent la quantité à la qualité ; d'ailleurs, on ne perdrait que des vins durs se conservant mieux. La quantité de vin obtenue par les dernières serres est très-minime, puisqu'elle forme à peu près le vingtième du produit total.

Quand on entonne le vin, on a soin de ménager une portion de vidange dans chaque fûtelle, afin d'égaliser plus tard les qualités de chaque pièce au moyen de différents vins de serre. Les vins nouveaux sont serrés dans des celliers bien aérés, afin que le vin s'éclaircisse le plus vite possible ; mais tout le monde n'est pas d'accord à ce sujet. L'ouillage est partout pratiqué ; il a lieu au moins tous les huit jours pendant le premier mois, et ensuite chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Pour confectionner le vin blanc, on écrase le raisin avec les pieds chaussés de sabots et, lorsqu'il est bien broyé, on le presse trois fois. Le vin est reçu dans une cuve placée au-dessous du pressoir ; on entonne aussitôt dans des fûts, nous probablement lavés avec de l'eau bouillante et, lorsque la fermentation violente est éteinte, on enlève les tonneaux et l'on bonde. Le premier soutirage a lieu en janvier ; on colle aussitôt après cette opération. Au bout de six semaines, on colle de nouveau et, pour peu que la transparence laisse encore à désirer, on revient une troisième fois au collage en avril.

Nuits (BATAILLE DE), soutenue par les Français contre les Allemands le 18 décembre 1870. Le général Werder, exaspéré des échecs partiels qu'il éprouvait journellement autour de Dijon, résolut de porter un coup décisif à nos corps de l'armée de l'Est en s'emparant de Nuits, de Semur et des positions environnantes ; le succès de cette opération aurait contraint Garibaldi à évacuer Autun, où il avait établi son quartier général. Werder se porta d'abord sur Nuits, qu'occupait le général Cremer avec 12,000 hommes seulement et 18 bouches à feu, dont 8 à longue portée, tandis que les forces ennemies comptaient près de 20,000 hommes et 42 pièces d'artillerie. Les troupes de Cremer comprenaient le 39^e régiment de marche, les légions du Rhône et un bataillon de la Girondo. L'autre être ce jeune général, dont on ne saurait d'ailleurs contester les talents militaires, ne sut-il pas tirer tout le parti possible d'une position qu'il aurait pu facilement rendre inexpugnable. C'est ainsi qu'il négligea les véritables points défensifs, peu préoccupé de se protéger alors qu'il ne pouvait mettre en ligne que des forces disproportionnées avec celles qu'il allait lui opposer l'ennemi. Il refusa même, dans la soirée du 17, les so-

cours qu'on proposa de lui fournir, affirmant qu'il n'avait pas à souffrir avec ses propres soldats.

Néanmoins, la lutte fut rude devant Nuits. Werder avait divisé ses forces en deux colonnes principales, commandées par le général de Glimmer. La première, ayant à sa tête le général Degendorf, suivait la route de Corbeilles, Flavignat et Courtil ; la seconde, dirigée par le prince Guillaume de Bude, frère du grand-duc, passa par Saulon-la-Rue, Epervain et Bonecourt. Les premiers détachements de la brigade Degendorf furent battus et dispersés ; les Allemands eurent à lutter sur tout leur passage. Le combat fut surtout acharné aux abords de la chaussée du chemin de fer ; là, le 32^e de marche se battit en désespéré, et les légions du Rhône se prirent corps à corps avec l'ennemi ; de notre côté, le colonel Cellier tomba mortellement frappé ; mais chez les Badois, le général de Glimmer était blessé, ainsi que le prince Guillaume de Bude. Le colonel Roux avait été tué avec une foule d'autres officiers.

Vers deux heures, le commandant Clot, qui avait pris le commandement de la première légion, fit demander au général Cremer les caissons de cartouches en réserve au parc d'artillerie ; ces caissons n'arrivant pas, il fallut battre en retraite et abandonner la ville de Nuits, sur laquelle tombaient déjà les obus allemands. Mais il nous restait le plateau de Chaux, contre lequel l'ennemi épuisa vainement les attaques les plus furieuses.

La bataille de Nuits nous coûta environ 1,200 hommes, mais l'ennemi en avait perdu près de 4,000, et il se sentait si durement éprouvé qu'il n'osa pas nous poursuivre ; il évacua même aussitôt Nuits, où il ne se trouvait pas en sûreté, pour reprendre la route de Dijon.

NUITS-SOUS-RAVIERES, village et comm. de France (Yonne), cant. d'Anzy-le-Franc, arrond. et à 37 kilom. de Tonnerre, à 58 kilom. d'Auxerre, sur la rive gauche de l'Armançon ; 457 hab. Ce village n'a conservé de son ancienne muraille d'enceinte qu'une porte défendue par un pont-levis et par une barbacane. En avant de cette porte s'élevait deux colonnes monumentales. Château du XVI^e siècle. Église en partie du XI^e siècle.

NUITTER (Charles-Louis-Etienne) TRUNET, connu sous le nom anagrammatique de), auteur dramatique, né à Paris en 1828. Il se fit inscrire en 1849 au barreau de sa ville natale, mais ne tarda pas à abandonner la profession d'avocat pour écrire des pièces de théâtre, dont beaucoup ont eu du succès et dans lesquelles il a fait preuve d'esprit et d'originalité. M. Nuttier est depuis plusieurs années archiviste de l'Opéra, et il a réuni une intéressante collection de documents relatifs à l'art théâtral. C'est surtout à la plume légère, facile et féconde, qu'il a composé, soit seul, soit en collaboration, des vaudevilles et des li-vrets d'opéra. Il a traduit, en outre, et remanié des poèmes lyriques étrangers, pour les faire représenter sur nos théâtres. Parmi ses vaudevilles, généralement en un acte et dans le genre de ceux qui forment le répertoire du Palais-Royal, nous citerons : *la Perruque de mon oncle* (1852), pièce remplie de verve, qui rappelle la manière de Labiche ; *l'Amour dans un opicléide* (1853), avec Boyer ; *M. Bannelet* (1854) ; *Une médaille vendue* (1855) ; *le Nid d'amour* (1856) ; *Un fâché à l'heure* (1857) ; *Une fausse bonne* (1858) ; *les Jours gras de Madame* (1860) ; *Une tasse de thé* (1860) ; *Flam-berge au vent* (1862) ; *Ma Crusoë* (1865) ; *Un homme à la mer* (1866) ; *Quinze heures d'été* (1866) ; *Un coup d'éventail* (1869) ; *J'ai perdu mon Andalous* (1869), etc.

Nous citerons, parmi ses livrets d'opéras ou d'opérettes : *Une nuit à Séville* (1854) ; *Opéron* (1857) ; *Précieux* (1857) ; *Roméo et Juliette* (1859) ; *Abou-Hassan* (1859) ; *Toussaint* (1860) ; *In Servante à Nicolas* (1861) ; *les Bar-bards* (1863) ; *Il signor Fagotto* (1864) ; *les Mé-moires de Fanchette* (1865) ; *Jeanne qui pleure et Jeanne qui rit* (1865) ; *Une fantaisie* (1865) ; *Muc-beth* (1865) ; *La Fille enchantée* (1865) ; *le Lion de Saint-Marc* (1866) ; *le Baron de Groschaminet* (1866) ; *Cardillac* (1867) ; *le Fils enchanté* (1868) ; *le Docteur Crispin* (1869) ; *Vers-Vers* (1869) ; *la Princesse de Trobiscande* (1869) ; *le Kobold* (1871), etc. La musique de la plupart des opérettes de M. Nuttier est d'Offenbach. On lui doit encore des ballets, entre autres : *la Source* (1863) ; *Coppélia ou la Fille aux yeux d'émail* (1870), etc.

NUL, NULLE adj. (nul, nulle — lat. *nullus*, *nulla*, même sens ; formé de *non*, non, et de *illus*, quelque'un). Aucun, pas un, pas de : *NUL homme. NULLE femme. N'avez nul souci. Nul espoir. NULLE crainte. Nul usage du monde. Cela n'est vrai en NULLE façon. Il n'y a NUL vices extérieurs et NUL défauts qui ne soient apparus des enfants.* (La Bruy.) *Il y a de petites règles, des devoirs, des bienséances que l'usage apprend sans NULLE peine.* (La Bruy.) *Nul homme n'est fâché par choix.* (Vauven.) *NULLE erreur ne peut être utile, comme NULLE vérité ne peut nuire.* (J. de Maistre.) *NUL vertu n'est une femme en dehors de son état, elle n'est que pour le vice.* (Chamfort.) *NULLE affection passionnée n'est indifférente.* (De Custine.) *NULLE créature humaine ne peut commander l'amour.* (B. Staud.) *Chacun est tenu de faire ce que nul autre ne peut faire à sa place.* (P. Janet.)

En ce bas monde, il n'est nuls biens parfaits.

REGNARD.

... Quand le cœur brûle d'un noble feu,
On peut sans nulle honte en faire un noble aveu.

MOLIÈRE.

— Elliptiq. Il n'y a aucun, il n'y a pas de : *Nul bonheur sans espérance. Nul samedi sans soleil, Nulle belle femme sans amours et nul vieillard sans jalousie.* (Brantôme.)

Nul bien sans mal, nul plaisir sans mélange.

LA FONTAINE.

— Par ext. Qui n'a pas de valeur, pas de prix, pas d'importance : *Voire raisonnement est nul. Nos desirs sont étendus, notre force presque nulle.* (J.-J. Rousseau.) *Qui n'a pas d'effet légal, qui n'est pas valide : Un marché nul. Un jugement nul. Un arrêt nul. Cela est nul, de toute nullité.* (Acad.) *Un testament était nul, si le testateur n'avait fait un legs à l'Eglise.* (B. de St-P.) *Il n'y a aucun mérite : C'est un homme, un être nul.*

Tête folle, être nul, qu'un caprice du sort

Fit libre, mais en vain, car son âme est servile.

C. DELAVIGNE.

— Qui n'a aucune considération, aucune autorité : *Il ne peut rien, il est nul, personne ne l'écoute.* *Qui n'existe pas, qui est réduit à rien : Une influence, une autorité nulle. Mon espoir est nul. La conscience est nulle chez les hommes étourdis, légers, frivoles.* (Giraud.)

— Gramm. Se dit des lettres qui ne se prononcent pas : *S et t sont souvent nuls à la fin des mots. Les lettres nulles sont une des grandes difficultés de l'orthographe.*

— Hist. nat. Se dit des organes qui manquent complètement : *Ailes supérieures nulles. Antennes presque nulles. Tige nulle. Corolle nulle. Calice nul.*

— Loc. adv. *Nulle part*, En aucun lieu : *L'homme ne trouve nulle part son bonheur sur la terre.* (Mass.) *Nulle part la condition des morts n'a été meilleure que chez les peuples bretons ; Nulle part le tombeau ne recueille autant de soupirs et de prières.* (Renan.)

— Substantif. Personne nulle, sans mérite, sans influence :

Les sots, les nuls et les méchants.

LEMIÈRE.

— s. m. Caractère de ce qui est nul, sans valeur : *Il était impossible qu'une conversation dont elle était tombée dans le nul ou dans le commun.* (Ste-Beuve.)

— Pron. indéf. Personne : *Nul ne voit à vu. Nul n'en sait rien. Nul ne fait moins ce qu'il veut que celui qui veut faire tout ce qu'il veut.* (Bonnet.) *Où est le bonheur ? qui le sait ? chacun le cherche, nul ne le trouve.* (J.-J. Rousseau.) *Nul ne sait tout, et nul n'est infatigable.* (Lamenn.) *Nul n'est destiné à vivre absolument seul.* (Théry.) *Beaucoup de femmes se font bas bleus quand nul ne se soucie plus de voir la couleur de leurs jarretières.* (E. Guinot.)

Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes.

BOULEAU.

Chacun son fait ; nul n'a tout en partage.

LA FONTAINE.

Nul n'est content de sa fortune,

Ni mécontent de son esprit.

Mme DESHOUILLÈRES.

Si Dieu nous a donné le monde pour domaine,
Ce domaine appartient tout à l'espèce humaine
Et nul n'y doit mourir de faim.

BARRILLOT.

— Prov. *Nul n'est prophète dans son pays.* Personne ne réussit à se faire valoir, nul n'est apprécié à sa valeur dans le pays où il est né, où il a vécu. *Nul ne peut servir deux maîtres. On ne peut servir à la fois des intérêts opposés.* *Ces deux proverbes sont tirés de l'Evangile.*

— s. f. Diplomatique. Caractère sans valeur employé dans les lettres ou dépêches chiffrées, dans le but unique de compliquer la difficulté des lire : *Cette lettre a donné bien de la peine à déchiffrer, à cause des nulles.* (Acad.)

— Gramm. Le pluriel de nul n'est plus usité aujourd'hui que dans les cas où le substantif auquel il se rapporte n'a pas de singulier ou ne peut se mettre qu'au pluriel : *Nuls frais. Nulles délices. Nulles opinions ne sont plus opposées l'une à l'autre.* Toutefois, le pluriel était fort usité au XVIII^e siècle, et à juste titre, croyons-nous. En effet, nul est l'équivalent absolu de nullus, qui se met parfaitement au pluriel ; et d'ailleurs, on remarquera que ce mot ne signifie pas littéralement pas un, comme l'ont cru à tort certains grammairiens, mais bien pas quelqu'un. Le pluriel signifie donc pas quelques-uns, ce qui offre un sens parfaitement logique. *Nuls hommes* est absolument en opposition avec *quelques hommes*, et signifie conséquemment pas quelques hommes, pas d'hommes, aucun homme.

— Syn. Nul, aucun. V. AUCUN.

NULES, ville et municipalité d'Espagne, province et à 18 kilom. de Castellon-de-la-Plana, capitainerie générale de Valence, chef-lieu de la juridiction de son nom, à 2 kilom. de la Méditerranée ; 4,000 hab. Fabriques d'eaux-de-vie et de savon.

NULLA DIES SINE LINEA (Aucun jour sans tracer une ligne). Plaine rapporte qu'Appelle se livrait avec tant de zèle à son art, qu'il ne

passait pas un jour sans toucher son pinceau ; ce qui donna lieu au proverbe : *Nulla dies sine linea.*

« Depuis six ans, livré à l'étude, j'ai voulu qu'il ne se passât aucun jour sans ajouter quelques épis à la gerbe déjà rassemblée, nulla dies sine linea. »

(Galerie de littérature.)

« *Nulla dies sine linea.* Ce que Pliny a dit du plus grand peintre de la Grèce, l'histoire de la sculpture le dira de Bouchardon. »

GRIMM.

NULLEMENT adv. (nu-le-man — rad. nul). Aucunement, en aucune façon : *Un bon cheval de chasse doit être nul mangeur et NULLEMENT délicat.* (R. Chapus.) *Les femmes ne détestent NULLEMENT l'hypocrisie.* (P. Lanfrey.) *Il y a des femmes légères et capricieuses partout, mais en général les Viennoises sont fidèles et NULLEMENT coquettes.* (H. Bayle.)

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement, Les gens en parleront, n'en doutez nullement.

LA FONTAINE.

« Non, point, pas du tout : Répondez-vous ? — NULLEMENT. »

— Gramm. *Nullement*, comme nul, ne peut être employé qu'avec relation à l'adverbe de négation ne formellement exprimé. On ne peut donc pas dire : *Voilà un enfant NULLEMENT obéissant*, mais on doit dire *un enfant qui n'est NULLEMENT obéissant*.

NULLI s. m. (nul-li, ou, à l'italienne, noul-li). Art culin. Sorte de bouillie que les Italiens font avec des œufs et du sucre.

NULIFICATION s. m. (nul-li-fi-ka-tion — rad. nulifier). Neol. Celui qui nullifie.

— Politiq. Homme politique des Etats-Unis qui cherche à anéantir une loi.

NULIFICATION s. f. (nul-li-fi-ka-sion — rad. nulifier). Neol. Action de nulifier.

— Politiq. Opposition qu'un des Etats américains fait à l'exécution d'un acte de la confédération.

NULLIFIÉ, ÉE (nul-li-fi-é) part. passé du v. Nulifier. *Contrat nullifié.*

NULIFIER v. a. ou tr. (nul-li-fi-é — du lat. nullus, nul ; facere, faire. Prend deux é de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nullifions, que vous nullifiez*). Rendre nul, annuler, anéantir : *L'Académie, comme toutes les sociétés à origine féodale, est antipathique à tout changement ; elle voudrait étouffer le progrès, contenir le passé, éteindre le présent, nullifier l'avenir.* (Ragon.) *Le feu usité.*

— Politiq. Abolir, anéantir, en parlant d'une loi. *Ne se dit qu'à propos des Etats-Unis.*

NULNERVE adj. (nul-li-nèr-ve — du lat. nullus, aucun ; nervus, nerf). Hist. nat. Qui n'a pas de nervure.

NULPINNE adj. (nul-li-pè-ne — du lat. nullus, nul, et de penna). Ornith. Qui a des ailes presque nulles.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux à ailes complètement atrophiées, ayant pour type le genre aptéryx. Syn. d'IMPENNÉS.

NULPIPORE s. f. (nul-li-po-re — du lat. nullus, nul, et de pore). Hist. nat. Genre de productions marines, regardées tour à tour comme des polyptères dépourvus de pores, ou comme des algues calcaires voisines des corallines : *Les NULPIPORES sont simplement des concrétions foliacées ou rameuses.* (Dujardin.)

— Encycl. Les anciens auteurs ont désigné sous ce nom des polyptères pierreux, formant des expansions soides, lobées, rameuses ou presque fasciculées, et caractérisées surtout, comme leur nom l'indique, par l'absence de pores ou de cellules propres à loger des polyptères ; on les avait confondues avec les milépores. Pour d'autres naturalistes, les nulpi-pores seraient des algues calcifères, voisines des corallines. Enfin plusieurs savants ont mis en doute, non-seulement l'animalité, mais encore la nature organique des nulpi-pores, qu'ils regardent comme des concrétions foliacées ou rameuses, ou comme de simples incrustations appliquées sur les corps sous-marins. On peut citer particulièrement la nulpi-pore nodulaire, qui est très-répandue dans les mers d'Europe.

NULITÉ s. f. (nul-li-té — rad. nul). Invalidité ; ace, défaut, caractère de ce qui est nul : *La nullité d'un acte, d'un contrat. La nullité d'un mariage. Fournir des moyens de nullité. Convenir d'une clause sous peine de nullité. Cet acte est nul, de toute nullité.*

— Absence, manque absolu : *On convient quelquefois de ses défauts, même de ses vices, jamais de la NULITÉ de son esprit.* (Lafontaine.)

— Défaut complet de talent, de mérite, d'influence, d'autorité ; caractère d'une personne nulle : *Pour dissimuler leur NULITÉ et s'en punir, les grands ont imaginé l'étiquette.* (Bougeart.) *Personne nulle, sans mérite ou sans autorité : Les NULITES sont très-empressées à solliciter. A Paris se coudoient vertu et vice, grandeur et bassesse, talents et NULITES.* (L.-J. Larcker.)

— Pratiq. *Nullité de forme*, Nullité d'un acte entraînée par un défaut de forme. *Nullité de fond*, Celle qui provient de la nature même du contrat ou de la qualité des con-

tractants. *Nullité de droit*, Celle qui est prononcée par la loi. *Nullité d'ordonnance, de coutume ou de procédure*, Celle qui provient d'une clause d'ordonnance entraînant la nullité. *Nullité intrinsèque*, Celle qui provient d'une condition indispensable à l'acte, sans laquelle l'acte n'existerait pas ou serait dénué ou illusoire.

— Typogr. Guillemet qu'on met pour remplir une place vide dans une colonne, particulièrement à la place que devraient occuper les centimes, lorsque ces centimes n'existent pas, comme dans l'exemple suivant :

Fr. 4 75 c.

9

— Encycl. Jurispr. En droit, la nullité est l'état d'un acte entaché de quelque vice qui l'empêche d'exister légalement et de produire son effet. A envisager les choses à ce point de vue absolu, il n'y aurait pas plusieurs variétés de nullités ; toutes se résoudraient dans l'entière inefficacité de l'acte qui s'en trouve atteint. Mais la nullité a, juridiquement, plusieurs degrés et vicié d'une manière plus ou moins complète et définitive les actes qui en sont entachés ; c'est pourquoi le législateur et les juriconsultes en ont distingué différentes espèces. Ces classifications sont multiples et offrent l'inconvénient de rentrer, dans une certaine mesure, les uns dans les autres, circonstance qui ne contribue pas à brouiller les notions en cette matière. Ainsi, en se plaçant à différents points de vue, on a divisé les nullités en nullités d'ordre public et en nullités d'ordre ou de droit privé ; en absolues et en relatives, selon qu'elles peuvent être opposées par quiconque y a intérêt ou, exclusivement, par la partie lésée. Une autre classification les divise en nullités radicales, destituant absolument de tout effet juridique la disposition ou le contrat, et en nullités qui n'annihilent pas l'acte incontinent et lui laissent produire ses effets civils, mais le rendent seulement annulable par les tribunaux. Cette dernière division est la plus importante et la plus pratique.

Au nombre des actes ou conventions nuls d'une nullité radicale, on doit d'abord compter ceux qui sont illicites dans leur cause ou dans leur objet, parce qu'ils contreviennent à quelque prohibition de la loi. Ainsi, est radicalement nul et destitué de tout effet obligatoire tout contrat par lequel les parties ou l'une d'elles s'engageraient à faire des actes qualifiés de délits et prévus comme tels par les lois. Tel est, aux termes de l'article 184 du code civil, le mariage entaché de bigamie du côté des deux conjoints ou seulement d'un d'eux, et le mariage contracté entre parents au degré prohibé ou incestueux, bien que l'inceste en lui-même ne tombe sous le coup d'aucune loi pénale. Il y a encore nullité radicale dans une convention, quand elle porte sur des objets ou sur des droits qui ne sont point dans le commerce et dont les parties n'ont point la liberté de disposer : tel serait un traité par lequel le contractant aliènerait les droits résultant de son état civil, en renonçant, par exemple, à sa puissance paternelle ou aux droits attachés soit à sa filiation légitime, soit à sa filiation naturelle reconnue. Telle serait encore la convention par laquelle on aliènerait sa liberté individuelle, en engageant ses services à vie. Au nombre de ces contrats contraires aux mœurs, et, à ce titre, radicalement nuls, le code civil a rangé les traités ou pactes ayant pour objet la succession d'une personne encore vivante. La jurisprudence assimile à un contrat de cette nature la vente de sa femme ou de son enfant, monstrueux traités qui n'ont pas été prévus par le code et dont on rencontre encore quelques exemples dans les campagnes.

L'omission des formes ou solennités requises, lorsque la loi en fait dépendre la validité des actes, est encore une cause de nullité radicale. Ainsi seraient radicalement nulles des conventions matrimoniales rédigées par acte sous signature privée. Alors même que l'ordre public et l'intérêt des mœurs ne sont point en cause, un acte est encore radicalement nul lorsqu'il manque d'une des conditions indispensables pour le constituer ou le compléter, par exemple le manque du consentement. Un contrat est radicalement nul, et l'on peut dire qu'il n'y a pas de contrat, si le consentement fait totalement défaut ; si le consentement existe, mais qu'il soit vicié par l'erreur, par le dol ou la violence, ou encore par l'état d'incapacité légale de la partie qui s'est obligée, le contrat est simplement annulable ; il subsiste et produit actuellement ses effets jusqu'à ce que la partie intéressée en ait fait prononcer l'annulation par les tribunaux. C'est une distinction importante à faire. Le vice d'annulabilité qui entache ces différents contrats est d'ailleurs réparable, et il peut être réparé expressément par une ratification explicite, par l'exécution libre et volontaire, ou même par le seul fait que la partie intéressée laisse passer le délai légal sans demander l'annulation de ses engagements. Ce délai est fixé à dix ans par l'article 1304. La période décennale, du reste, ne prend cours que du jour auquel l'erreur a été découverte ou auquel la violence a cessé, s'il s'agit d'erreur ou de violence ; et que de la majorité ou de la mainlevée de l'interdiction, s'il est question d'obligation contractée par des interdits, des mineurs ou des femmes

mariées (art. 1304, code civil). Cette disposition est relative à la généralité des contrats concernant des intérêts purement pécuniaires. Il y a une règle à part et un délai spécial quand c'est le consentement au mariage qui a été le résultat de l'erreur ou de la violence. Aux termes des articles 180 et 181 du code civil, l'erreur sur la personne ainsi que la pression ou violence exercée sur l'une des parties est une cause d'annulabilité du mariage, mais la demande en nullité doit être formée, à peine de déchéance, avant l'expiration des premiers six mois de cohabitation volontaire, à partir de la cessation de la violence ou de la découverte de l'erreur.

La limitation de délai exprimée dans l'article 1304 ne concerne point les actes ou contrats radicalement nuls. Quel que soit le temps écoulé, et à quelque époque que l'une des parties réclame l'exécution de tels actes, la nullité en pourra toujours être victorieusement opposée par la partie adverse. C'est ce qui a été jugé notamment, et à maintes reprises, en matière de traités ayant pour objet une succession future. Si, en fait, des conventions de cette nature avaient été volontairement exécutées, chaque partie pourrait se faire restituer contre cette exécution. La prescription trentenaire elle-même n'aurait pas pour effet de valider un contrat que rien ne peut valider, mais elle amnistierait l'acte par voie indirecte, en faisant disparaître l'action en restitution toute dette se trouvant éteinte après trente ans écoulés sans aucune poursuite en justice.

Nous remarquerons, en finissant, le caractère particulier des nullités d'exploits et autres actes de procédure. Ces nullités ont ce caractère spécial qu'elles n'atteignent pas généralement le fond du droit et n'affectent que l'instance judiciaire, laquelle peut toujours être reprise à nouveaux frais si l'on se trouve encore dans la période utile. Ainsi, un exploit d'ajournement est nul pour quelque vice de forme, par exemple parce qu'il n'énonce pas la constitution d'un avoué par le demandeur ; l'effet de la nullité prononcée sera simplement de faire condamner aux dépens le demandeur qui a irrégulièrement procédé, mais le droit de ce dernier ne sera pas atteint au fond, et il pourra introduire aux mêmes fins une nouvelle instance. Un autre caractère propre aux nullités des actes de procédure est qu'elles doivent être proposées au début de l'instance, en *limine litis*. Toute défense au fond, toute discussion sur l'objet réel et sérieux du litige couvre ces nullités et les répare (art. 173, cod. de pr. crim.). Le demandeur qui entame le débat au fond est censé avoir loyalement renoncé à se prévaloir des irrégularités de la forme. Il va sans dire qu'il n'en est point ainsi des nullités ou même des simples annulabilités qui vicient les actes essentiels et sur lesquels repose le droit même qui fait l'objet du litige. Les nullités de cet ordre peuvent être proposées en tout état de cause, et même, pour la première fois, devant les juges d'appel, si l'on avait négligé de s'en prévaloir devant la juridiction de première instance.

NULLITER v. n. ou intr. (nul-li-té — rad. nul). Anc. pratiq. Rendre un acte nul, produire une nullité.

NUMA (Marc BESCHERER, dit), acteur français, né à Vincennes en 1802, mort à Sarcelles (Seine-et-Oise) en 1869. Il fit ses études au lycée Charlemagne, passa quelques années dans une maison de commerce, étudia ensuite la médecine et, cédant enfin à une véritable vocation, se lança dans la carrière dramatique. Après s'être essayé chez Doyen, il alla débiter à Versailles et vint, en 1823, prendre au Gymnase la succession de Perlet. Sans effacer son devancier, qu'il n'a pas d'ailleurs cherché à imiter, il s'est créé un genre à lui, au milieu de cette troupe brillante qui réunissait Mlle Déjazet, Jenny Vertpré, Jenny Colon, Bouffé, etc. Doué d'un sang-froid imperturbable à la scène et d'une aisance singulière qui a fait dire de lui qu'il jouait toujours les mains dans les poches, son jeu n'a jamais trahi le moindre effort, et il a débité ses rôles de ce ton nasillard que l'on suit, avec une gravité parfaite qui a contrasté souvent avec les éclats de rire que ses manières excitaient dans l'auditoire. Toujours sérieux, même lorsqu'il débitait les drôleries les plus irrésistibles, son indifférence systématique ou plutôt sa froideur ajoutait un trait de plus à l'exécution de ses personnages comiques et classiquement grotesques. L'habitude contractée par cet excellent comédien, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, de jouer ses rôles en se dandinant et les mains dans ses poches a fait dire que Numa était l'acteur de Paris qui usait le plus de pantalons noisette. Sauf quelques engagements passagers au Théâtre-Historique (1850), aux théâtres de la Gaîté, du Cirque et des Variétés (1863), du Vaudeville (1861), Numa s'est produit constamment sur la scène du Gymnase, où il a compté un grand nombre de créations originales. Parmi les pièces qui lui doivent une partie de leur succès, nous citerons : *la Demoiselle à marier*, *l'Ambassadeur*, *Moiroud et Cie*, *Mme de Crigny*, *Geneviève*, *l'Article 313*, *la Protégée sans le savoir*, *Jeanne et Jeanneton*, *Mme Pinchon*, *Sans nom*, *Maitre Jean ou la Comédie à la cour*, *la Chasse au châtre*. Après avoir dit adieu à la scène, Numa a opéré plusieurs fois sa ren-

trée au Gymnase, où il a fait de courtes apparitions, notamment en 1857, dans Duriën, de la Question d'argent, et, en 1864, dans Vœubien, de Un ménage en ville. Au Vau-d'œuvre, il a créé, entre autres rôles, les Femmes fortes. — Son fils, Georges Numa, né vers 1830, a débuté comme acteur comique au Gymnase, en septembre 1858. Il ne tarda pas à quitter ce théâtre et se fit photographe. Plus tard, il a dirigé la petite scène des Folies-Marigny, que le mauvais état de ses affaires l'a forcé d'abandonner en 1872.

NUMA POMPILIUS, second roi de Rome, né à Cures, dans le pays des Sabins. Il régna de 714 à 671 av. J.-C. Il était gendre de Tatius, roi des Sabins, et succéda à Romulus. Des critiques modernes ont mis en doute l'existence de Numa ; ils le considèrent comme la personification de la législation civile et surtout religieuse des Romains. D'autres pensent qu'il représente la période de la domination sabine. Quoi qu'il en soit, la tradition le dépeint comme un prince pacifique et rempli de sagesse. Il avait environ quarante ans lorsqu'une députation des Romains vint le chercher et lui proposer le trône, qu'il n'accepta qu'à regret. Numa suivit un système complètement différent de celui de son belliqueux prédécesseur ; il commença par supprimer les trois cents cœurs ou gardes chargés de veiller sur la personne du roi, et se plut à créer une milice sacerdotale. Pns une guerre ne troubla son règne, vous tout entier à l'établissement d'une législation et à la fondation d'institutions religieuses. Il créa ou organisa les flamines, les vestales, les féciaux, les pontifes, bâtit des temples, institua des fêtes, divisa le peuple en corps de métiers, afin d'abolir toute distinction entre les Sabins et les Romains, qui formaient comme deux cités dans la cité, diminua l'autorité paternelle, réforma le calendrier et fit l'année de douze mois. En outre, il donna des terres aux plus pauvres citoyens, établit un rit pour le mariage, inventa les saturnales ou fêtes des esclaves, institua des féciaux ou ministres du droit des gens, et, pour inspirer des dispositions pacifiques à l'amas de brigands qu'il devait gouverner, il substitua aux sacrifices sanglants les offrandes de fruits, les libations de vin et de lait. Comme tous les législateurs de l'antiquité, il usa d'artifice pour assurer le respect de ses institutions et persuada aux Romains qu'il recevait les inspirations d'une nymphe Égérie, visible pour lui seul dans un bois sacré. Pendant les quarante-trois ans que dura son règne, Rome jouit à l'intérieur et à l'extérieur d'une paix profonde. Numa mourut dans un âge avancé, laissant un petit-fils, Ancus Marcius, qui succéda, comme roi des Romains, à Tullius Hostilius. Plutarque a écrit une *Vie* de ce personnage et Florian en a fait le héros d'un fade roman intitulé *Numa Pompilius*.

— **Iconogr.** Bien que l'existence de Numa soit très-problématique et qu'il n'ait été découvert aucune médaille qui puisse être attribuée avec quelque certitude à un roi de ce nom, quelques iconographes ont prétendu retrouver son image dans des figures antiques. Un buste de marbre blanc, placé à Versailles dans la salle des Maronniers, est cité par Pignatoli comme représentant Numa. Parmi les compositions modernes qui ont été consacrées à ce personnage, une des plus connues est celle que L. Cogniet a exécutée pour la décoration de l'une des salles de l'ancien conseil d'État, au Louvre, et où il a représenté Numa donnant des lois aux Romains. Debout et magnifiquement vêtu, le roi s'est accoudé sur un rocher d'où jaillit une fontaine et que domine une statue dont on ne voit que la partie inférieure (la nymphe Égérie, sans doute) ; il tient de la main droite un mystère pour écrire et parait écouter la voix mystérieuse qui lui dicte les lois qu'il doit donner au peuple romain ; devant lui, sur le rocher, est déroulé le volumen où il va écrire ses lois. « Certains ultra-romantiques, a dit Jal, ont trouvé que Numa a une pose de danseur ; que sa jambe gauche, croisée sur l'autre, soit l'opéra, et puis, qu'il est trop petit maître. Ces reproches sont risibles, et il surfit d'avoir un peu le sentiment poétique pour juger de leur misérisme. La pose du Numa de M. Cogniet est une inspiration de l'antique ; elle est simple et convient très-bien à l'espèce de composition qui était demandée au peintre. Quant à la coquetterie du grave législateur, s'il était vrai qu'on l'ait pu remarquer, ne l'excuserait-on pas facilement ? Numa, pour tromper les Romains, qu'il voulait civiliser, supposait qu'une nymphe daignait le visiter ; pouvait-il, lorsqu'il traversait la ville, se rendre dans la forêt où l'attendait la déesse, ne pas se montrer paré des plus beaux ornements ? Ainsi se justifierait au besoin la bannière de pourpre, le cothurne blanc, la riche tunique. Le tableau de L. Cogniet est recommandable par une exécution vive et franche et un ton non moins solide que brillant. » Cette composition a été gravée au trait par Rayet.

Eugène Delacroix a peint dans la Chambre des députés, à Paris, un représentant représentant Numa et la nymphe Égérie ; l'esquisse de cette peinture, payée 1,900 francs à la vente posthume du maître, en 1864, a été acquise au prix de 4,100 francs à la vente Carlin, en 1874. J.-V. Bertin a exposé au Salon de 1857 un paysage historique intitulé : *Députation de*

rendant à Cures pour y chercher Numa ; la même année, Barbier-Vaillou a exposé un tableau de Numa chez la nymphe Égérie. Un vase de marbre blanc, placé sur un des parois du parterre des Fleurs, à Versailles, est orné d'un bas-relief de Bertin l'aîné représentant : Numa Pompilius confiant aux vestales la garde du feu sacré. Carlo Fauci a gravé, d'après F. Vieira, *Égérie pleurant la mort de Numa*.

Numa Pompilius, poème en prose, en douze chants, de Florian (1786). C'est une imitation du *Télémaque*, compliquée de celle des *Incas*, de Marmontel. En voici l'analyse : Tullius, grand prêtre de Cères, élève Numa, qui passe pour son fils, puis, sur l'ordre de la déesse, l'envoie à Rome, alors gouvernée par Romulus et Tatius. Tandis que le premier travaille vigoureusement par les armes à étendre au dehors l'influence romaine, Tatius reste à Rome chargé de toutes les branches du gouvernement. Les deux collègues, entre les mains desquels reposa le sort de Rome, ont chacun une fille ; Tatius est celle de Tatius, Hersilie celle de Romulus ; la première douce et pacifique comme le bon Tatius, la seconde guerrière comme son père, toutes deux, d'ailleurs, dignes d'inspiration de l'amour. Numa, une fois à Rome, les voit l'une et l'autre et se sent porté tout à tour vers chacune d'elles. Cependant la guerre éclate entre Rome et les Marses, peuple alors redoutable pour l'État naissant. Numa se distingue dans les combats, dont il s'éloigne à regret pour aller lever les yeux à Tullius, son père adoptif. Bientôt Tatius est assassiné et Romulus demeure seul roi. Il meurt à son tour, et, d'après l'avis des oracles, Numa accepte la couronne. Il se rend au bois d'Égérie, s'entretient avec cette déesse sur le choix des ministres, sur la guerre, la politique, l'ordre social, les lois et la religion, conjure, grâce à la sagesse de ses discours, une guerre formidable, inaugure une ère pacifique, ferme pour la première fois le temple de Janus, et, Tatius étant mort, ainsi qu'Hersilie, il épouse la belle Anais, fille de Zoroastre, sage vieillard retiré depuis longtemps dans les Apennins. Son règne devient l'idéal de la royauté sage et pacifique.

Dans ces pompeux développements d'une légende toute primitive, Florian a tout à fait perdu de vue le caractère de l'époque qu'il voulait faire revivre. Toutes ces inventions sont fautes ; non-seulement ce poème n'approche pas de la simple restauration que Niebuhr a essayée, en rendant au mythe des proportions historiques, mais il est même loin de la narration de Tite-Live. « Plus l'auteur, remarque judicieusement Lacretelle dans son *Éloge de Florian*, y a multiplié les peintures fraîches et pastorales, moins on croit assister au premier âge des Romains, moins on y trouve les institutions sévères des premiers maîtres du monde. L'histoire est trop voyante dans Numa Pompilius et la fable, au lieu de se mêler pas avec assez de prestige, à un style moins académique, Florian a remplacé par de fades bergeries les peintures agrestes et les rudes tableaux de guerre que l'on était en droit d'attendre.

NUMANCE, ancienne ville d'Espagne, fondée à une époque indéterminée, près des sources du Duero, par des colons de race gauloise. Elle occupait l'extrémité N. du pays des Aréviques ou Arvaces et était environnée de montagnes de trois côtés ; on avait accès par une large plaine coupée par un ruisseau appelé le Ter. Habitée par une population énergique, Numance formait à l'origine une petite république indépendante et présentant le spectacle d'une civilisation singulière au milieu de l'antique Hispanie. La ville était bâtie sur le penchant d'une colline et défendue par de forts retranchements ; au milieu de l'enceinte s'élevait la citadelle, regardée par les citoyens comme le palladium de leur liberté. C'était là que, dans les temps de troubles, ils allaient déposer ce qu'ils avaient de plus précieux ; là se tenaient les assemblées de leur gouvernement et les conseils de guerre. Quoiqu'elle n'eût qu'un petit nombre d'habitants en état de porter les armes, sa situation était si heureuse et la population si belliqueuse et si héroïque, que les Romains usèrent longtemps leurs armées sous ses murs avant de s'en emparer. Antérieurement au siège célèbre conduit par Scipion Émilien (V. ci-après), Decius Brutus, Quintus Hostilius Mancinus, Tiberius Gracchus, Metellus, Quintus Pompey avaient vainement essayé de la soumettre ou de traiter avec elle. La ténacité de ce petit peuple ne cessait d'humilier Rome, et lorsque, enfin, Scipion, à l'aide de forces immenses, parvint à braver la vengeance furieuse et sauvage ; la ville fut rasée, tous ses habitants furent égorgés ou vendus. « Il n'est personne, je pense, dit le bon Rollin lui-même, ordinairement si exclusif admirateur de Scipion et des Romains, qui ne soit touché de compassion sur le sort déplorable de ces braves peuples, dont tout le crime semble avoir été de n'avoir pas voulu fléchir sous la domination d'une république ambitieuse qui prétendait donner des lois à l'univers. » Que Rome ait détruit Carthage, je ne m'en étonne point. C'était une rivalité qui s'était rendue redoutable et qui pouvait le devenir encore si on la laissait subsister. Mais les Numantins n'étaient point dans le cas de faire craindre aux Ro-

mais la ruine de leur empire, et je ne vois pas que Ciceron ait eu un légitime fondement de les comparer aux Ciméris, qui venaient pour envahir l'Italie. Le dépit, l'esprit de vengeance paraissent avoir conduit les Romains dans le parti qu'ils prirent de pousser à bout Numance, ou, peut-être, une politique de conquérants. Ils voulaient marquer, par un exemple signalé, que toute ville ou peuple qui leur résisterait opiniâtrement ne devait s'attendre qu'à une entière ruine.

Il existe à Puente-Garay, petite localité située à 2 kilomètres environ au-dessus de Soria, près de la source du Duero, quelques ruines à fleur de terre ; c'est tout ce qui reste de l'héroïque cité.

Numance (SIÈGE DE), un des plus célèbres de l'antiquité, et qui valut presque autant de gloire à Scipion que la destruction de Carthage (an de Rome 618, 137 av. J.-C.). L'incapacité des généraux employés jusque-là par la république avait fait échouer toutes les opérations précédentes. Les soldats romains, vaincus dans toutes les rencontres, s'étaient découragés au point de ne pouvoir supporter la vue des Numantins. Un traité humiliant, conclu par Mancinus pour échapper à un désastre, acheva d'exaspérer le peuple, qui refusa de le ratifier. On songea enfin à mettre à la tête des légions un général capable de leur rendre la confiance et de rétablir l'honneur des armes romaines. Le destructeur de Carthage parut seul digne de ce choix, et on le crut consul avec l'Espagne pour département. À peine Scipion eut-il paru au camp, que tout changea de face : la discipline fut rétablie avec son antique sévérité ; le luxe disparut ; les femmes de mauvaise vie, les valets inutiles, les marchands et tous ceux dont le métier est de nourrir la mollesse et le libertinage durent s'éloigner au plus vite. Bientôt le soldat s'accoutuma à reprendre ses travaux et à obéir aux ordres du général. Quand toutes ces réformes eurent été opérées, Scipion alla prendre ses quartiers d'hiver devant Numance. Les assiégés essayèrent vainement de l'attirer à une bataille ; il la refusa, afin de ne point compromettre le succès dans une action décisive à laquelle il ne croyait pas son armée encore suffisamment préparée. Pour enlever aux assiégés toute ressource et tout espoir de secours, il fit pratiquer une ligne de contrevallation de deux lieues de développement et qui embrassait toute la ville, située sur une colline. Puis, on creusa un large fossé, garni de pieux, et l'on construisit un mur de 5 pieds d'épaisseur avec 10 de hauteur, sans compter les créneaux. Comme le fleuve Durius passait au pied des murs et servait à faire entrer des vivres et des troupes dans la place, Scipion fit élever deux forts sur les rives, d'où il jeta sur toute la largeur du fleuve de longues et fortes poutres retenues par des câbles énormes. Sur toute l'étendue des retranchements, il établit des soldats assez près les uns des autres, qui, jour et nuit, devaient se communiquer de proche en proche tout ce qu'ils voyaient ou apprenaient. L'armée romaine montait à 60,000 hommes, dont la moitié devait défendre les retranchements, 20,000 combattre et 10,000 soutenir et relever ces derniers. Tous les ordres étaient exécutés sur-le-champ. Une opération conduite avec cette science de la guerre, avec tant d'expérience et de fermeté, ne pouvait qu'être couronnée de succès. Les assiégés ne négligèrent rien néanmoins pour la troubler : sorties, attaques de jour et de nuit, traits de toute sorte lancés sur les assiégés, rien ne fut négligé. Mais le soldat romain, avec sa rude discipline et la confiance que lui inspirait son général, avait retrouvé toutes ses qualités guerrières, et tous les efforts de l'ennemi ne purent ébranler sa constance. Par tout où les Numantins se présentaient, ils se heurtaient contre d'intrepides légionnaires prêts à les repousser. Bientôt, découragés de ces sorties inutiles et meurtrières, ils se tinrent enfermés dans leurs murs, où ils ne tardèrent pas à se trouver exposés à toutes les horreurs de la faim. Quelque opiniâtre que fût leur courage, ils durent enfin songer à se soumettre et envoyer des députés chargés de traiter avec Scipion. Le général romain répondit au chef de l'ambassade que les Numantins devaient s'abandonner à sa discrétion et livrer leurs armes. La durée de ces conditions exaspéra les assiégés, qui massacrèrent leurs envoyés et recommencèrent leurs sorties sans plus de succès qu'auparavant. Bientôt la famine devint si horrible, que ces malheureux se virent réduits à se nourrir de chair humaine. Vaincus enfin par cet épouvantable fléau, ils se rendirent à Scipion sans condition. Un grand nombre se donnèrent la mort pour ne point survivre à la destruction de leur patrie ; tous les autres citoyens furent vendus comme esclaves, moins cinquante que le vainqueur réserva pour orner son triomphe. Quant à la ville, elle fut renversée de fond en comble (133 av. J.-C.). Pendant toute cette guerre, qui avait duré tant d'années, elle n'avait eu que 8,000 hommes à opposer aux armées de la république. Marius et Jugurtha commentèrent leur réputation à ce siège fameux et Scipion loua leur bravoure devant toute l'armée.

Numance (LA DESTRUCTION DE), drame de Cervantes, composé vers 1584, imprimé seulement en 1784, et l'un des plus beaux du

théâtre espagnol. Par la façon dont le sujet est traité, par les moyens de mise en scène, l'ampleur du style et le but patriotique, ce drame peut être comparé aux *Perses* d'Eschyle. Il a ceci de particulier que le premier rôle y est joué par Numance même, dont le poète fait une sorte d'être moral aux malheurs duquel on s'intéresse et dont dépend toute l'action. L'héroïque résistance de cette ville aux légions romaines, commandées par Scipion Émilien, la mort de tout un peuple, la destruction d'une cité entière, tel est le sujet ; la pièce achevée, après une succession de malheurs et de calamités, de scènes de désespoir et de tueries, il ne reste plus qu'un seul habitant ; il vient se tuer aux pieds du vainqueur, plutôt que de se rendre. Ainsi comprise, l'action laisse à peine une place infime à la passion individuelle, aux caractères ; c'est une grande scène publique, exposée en dehors de tous les moyens ordinaires du théâtre et privée de ses ressorts habituels.

La Numance est en quatre actes et écrite en vers libres, comme tout le théâtre espagnol. Dans sa préoccupation de présenter tous les détails d'un siège, Cervantes n'a même pas pris la peine de lier entre elles les scènes ; comme Shakespeare, il en change le lieu à chaque instant ; à un épisode succède un autre épisode, une autre face de l'action, d'autres personnages, et l'unité la plus puissante résulte pourtant de cette diversité d'action ; c'est toujours le sujet, toujours Numance que l'on a sous les yeux, la scène, les allégories produites par la scène, la *Renommée*, par exemple, prédisant les grands souvenirs qui planent encore sur les ruines de Numance, augmentent encore la grandiose de la conception et rapprochent Cervantes du père de la poésie dramatique en Grèce. « Peut-être, dit Sismondi, en comparant la Numance aux *Perses* ou à *Prométhée*, serons-nous frappés de plusieurs traits de ressemblance entre ces deux grands génies, Eschyle et Cervantes ; peut-être trouverons-nous que la grandeur des événements dépeints, la profondeur des émotions excitées sans ménagement, la nature et le langage des personnages allégoriques introduits sur la scène, le but patriotique, enfin, des compositions rapprochant le plus ancien des tragiques espagnols du plus ancien des tragiques grecs plus que n'aurait dû le faire une imitation volontaire. » Le même historien dit plus loin : « Qu'on se figure quel effet dut produire la Numancia, si on la joua jamais, comme on l'a prétendu, dans Saragosse assiégée ; qu'on se représente les Espagnols enivres par leurs poètes du sentiment de leur gloire nationale et de leur indépendance, se préparant ainsi à de nouveaux dangers et à de nouveaux sacrifices ! »

Schlegel juge ainsi le chef-d'œuvre dramatique de Cervantes : « La Destruction de Numance s'élève à la hauteur du cothurne tragique et doit compter parmi les phénomènes les plus remarquables de l'histoire dramatique, surtout parce que l'auteur, sans l'avoir voulu et sans s'en être douté, s'y est tout à fait rapproché de la grandeur et de la simplicité antiques. L'idée de la destinée y domine ; les figures allégoriques qui paraissent dans les actes se ressentent à peu près, quoique d'une manière différente, de la pensée et du ton du chœur, celui de diriger la pensée et de tempérer le sentiment. Une action héroïque y est accomplie ; une douleur horrible y est soufferte avec fermeté ; mais c'est l'action et la douleur de tout un peuple ; les individus n'y sont que les représentants de la masse de leurs concitoyens, et le destin inflexible s'y montre sous les traits des Romains victorieux. C'est un genre de pathétique *spartiate*, si j'ose m'exprimer ainsi, qui est l'âme de cette pièce, et tous les sentiments isolés se perdent dans le sentiment de la patrie. Cervantes a su d'ailleurs rallier, par des allusions aux nouveaux exploits de ses compatriotes, les faits héroïques des temps passés à ceux dont il était le témoin. »

Pour être complet, ajoutons que Ticknor, tout en reconnaissant la grande originalité du drame et sa puissance, y trouve un défaut d'habileté et une ignorance de la mise en scène qui tiennent surtout à l'état du théâtre espagnol à l'époque de Cervantes ; que le classique Eschénard a déclaré que la Numance était un pitoyable ouvrage, et, enfin, qu'il s'est rencontré un Espagnol, don Blas de Nasarre, pour soutenir une thèse assez invraisemblable : la Numance serait tout simplement une parodie satirique du théâtre de l'époque. Les assiégés de Saragosse se délectent, sous le feu de l'ennemi, à une parodie littéraire et en même temps, sans doute, à une parodie du patriotisme, voilà une imagination bizarre.

Le drame de Cervantes a été traduit en français, d'une façon littéraire très-énergique, par M. Alphonse Royer, dans son *Théâtre de Cervantes* (1863, in-12).

NUMANTIN, INE s. adj. (nu-man-tain, ine — de *Nimantia*, nom latin de Numance). Géogr. anc. Habitant de Numance ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les Numantins. Les troupes Numantines.

NUMBLES s. m. pl. (neun-bie). Vénér. anc. Muscles de la cuisse du cerf.

— Féod. Droit des numbles, Droit en vertu

Cent, cent un, cent deux..., cent neuf
cent dix cent dix-un... cent dix-neuf...: deux

NUMÉRIEN (M. Aurelius Numerianus), empereur romain, fils de Carus, mort en 284. C'était un prince éloquent et éclairé, qui avait un véritable talent pour la poésie. Il accompagna son père dans son expédition contre les Parthes, en 283. Carus ayant été assassiné pendant le cours de cette campagne, Numerien fut proclamé empereur par les soldats, conjointement avec son frère Carin. En proie à un profond chagrin causé par la perte qu'il venait de faire, Numerien s'enferma dans sa tente où se fit porter en lit. Son beau-père, le préfet du prétoire Afer, l'assassina dans l'espoir de s'emparer du trône; mais le meurtrier ne profita pas de son crime, car les soldats élurent Diocletien, qui tua Afer de sa propre main. Numerien avait régné neuf mois.

NUMÉRIQUE adj. (nu-mé-ri-que — du lat. *numerus*, nombre; qui a rapport aux nombres; qui est un nombre : *Rapports numériques. Caractères numériques. Opérations numériques. Equation numérique. Exposant numérique. Les idées numériques d'un, de deux, ne sont pas des sensations.* (J.-J. ROUSS.) | Qui se fait avec des nombres : *Calcul numérique.*

— Qui consiste dans le nombre : *Force numérique d'une armée. Supériorité numérique d'un parti.*

— *Tableau numérique*, Tableau dans lequel on groupe une série d'observations qui se traduisent par des nombres.

— *Méth. Méthode numérique*, Application de la statistique à la pathologie et à la thérapeutique.

— *Miner. Se dit d'un cristal qui a un signe représentatif dont les exposants ont certaines relations numériques*, par exemple d'être en progression continue.

— *Syn. Numérique, numeral. V. NUMÉRAL.*
NUMÉRIQUEMENT adv. (nu-mé-ri-que-man — rid, numérique). En nombre, au point de vue du nombre : *Des forces militaires NUMÉRIQUEMENT égales.*

NUMÉRO s. m. (nu-mé-ro — ital. *numero*; du lat. *numerus*, nombre). Nombre inscrit sur un objet et qui sert à le classer parmi des objets semblables : *Les NUMÉROS des maisons. Les NUMÉROS des pages d'un livre. Les NUMÉROS des voitures de place.*

— Billet portant un numéro, qui donne à celui qui le possède le droit de concourir au tirage d'une loterie : *Le NUMÉRO gagnant.* | Billet portant un numéro, que l'on tire à la conscription, et qui indique l'ordre dans lequel on doit passer au conseil de révision : *Tirer un bon, un mauvais NUMÉRO, le NUMÉRO 37.*

— Par ext. Maison désignée par le numéro qu'elle porte : *Etre logé au NUMÉRO 6. Tous les NUMÉROS impairs sont en démolition dans cette rue.* | Logement ou chambre portant un numéro dans un hôtel ou un garni : *La dame du NUMÉRO 11 vous a demandé.* | Voiture de louage : *Montez dans le NUMÉRO 736. Nous prîmes un NUMÉRO pour venir de la gare.* | Billet de loterie : *Le NUMÉRO 309 s'est trouvé égaré. Achevons-moi mon NUMÉRO.*

— Vous voulez désormais mettre à la loterie Et choisir à coup sûr le meilleur numéro ? Consacrez au travail chaque heure de la vie ; Le travail a toujours fait gagner le gros lot.

A. HUMBERT.

Il Partie d'un ouvrage périodique qui paraît en une seule fois : *Un NUMÉRO d'un journal, d'une revue. Le NUMÉRO d'hier était fort intéressant. La suite au prochain NUMÉRO.* | Homme désigné par le numéro d'ordre au moyen duquel on le distingue des autres hommes classés avec lui : *NUMÉRO 4, le pied gauche plus en avant. Vous n'êtes plus un NUMÉRO de bague, un harenç encaqué, vous êtes un homme. (Laboulaye.) Quand un homme entre à l'hôpital, il n'est plus qu'un NUMÉRO. (E. Texier.) En mourant, l'infirmier légua sa pipe au NUMÉRO qu'il aime le plus et son corps à l'anthropologue. (P. Bernard.)*

— *Pop. Personne ou chose considérée au point de vue des qualités qui la font apprécier : Tout le monde me disait : marie-toi.... Un jour j'aperçus une jeune personne, je me dis sur-le-champ : c'est là le NUMÉRO qu'il me faut. (Scribe.) Oh ! oh ! il paraît que ceci est le grand NUMÉRO ! une lioree magnifique ! style d'hôtel. (Scribe.)*

— *NUMÉRO 1*, Premier choix, ce qu'il y a de plus distingué en son genre : *Il épousa un NUMÉRO 1, une femme NUMÉRO 1. Il faut que je domine mon homme par de plus hautes considérations, par ma blague NUMÉRO 1. (Balz.)*

— *NUMÉRO d'ordre*, Numéro servant à indiquer la place occupée par un objet dans un classement.

— *NUMÉRO 100*, Cabinet d'aisances, par un mauvais calambour sur les mots cent et sent. Ce calambour est devenu si usuel qu'on écrit souvent le nombre 100 sur la porte des cabinets d'aisances.

— *Loc. fam. Entendre le numéro*, Avoir beaucoup d'adresse, d'habileté en quelque genre : *C'est un gaillard qui ENTEND LE NUMÉRO.* | *Tirer, avoir tiré un bon NUMÉRO*, Avoir une chance très-heureuse : *Vous AVEZ TIRÉ UN BON NUMÉRO, vous.*

— *Comm. Chiffre ou marque indiquant le prix d'une marchandise, lorsqu'il y a des marchandises diverses dans le même genre :*

Montez à madame le NUMÉRO 3. || Qualité d'une marchandise : *Nous avons deux NUMÉROS au-dessus.* || Dimension d'une marchandise : *Mèches à lampes du NUMÉRO 6. Epingles NUMÉRO 4.* || *Donnez-moi du fil blanc du plus petit NUMÉRO.* || *Le NUMÉRO en dessus serait trop grand.* || *Libre de numéro*, Livre de commerce sur lequel on inscrit les entrées et les sorties de marchandises.

— *Techn. Instrument avec lequel on numérote les gueuses de métal, lorsque la fonte, en partie refroidie, conserve encore un reste de fluidité.*

— *Rem. On écrit souvent en abrégé no.*

NUMÉRO DEUS IMPARE GAUDET (*Les deux aiment les nombres impairs*). Virgile (Eglog. VIII, v. 75) fait allusion aux propriétés mystiques que l'antiquité attribuait aux nombres impairs. Dans le système de Pythagore, l'unité représentait la divinité, qui contient tout et de qui tout découle; le nombre 2 était le mauvais principe, et le nombre 3 le symbole de l'harmonie parfaite. Les anciens buvaient trois fois en l'honneur des trois Grâces et crachaient trois fois pour détourner les enchantements; le gouvernement du monde était partagé entre trois dieux : Jupiter, Neptune et Pluton. Diane avait trois visages. Il y avait trois Parques, trois Furies, trois Grâces. Cerbère avait trois têtes. Enfin, dans les sacrifices, on faisait trois fois le tour de l'autel, on nouait en trois un ruban, on coupait trois fois du front des victimes, etc., etc. Ce célèbre hémistiche a été traduit d'une façon bouffonne : *Le numéro deux se réjouit d'être impair. Qui s'en étonnerait ?* cela lui arrive si rarement ! Les écrivains font des allusions fréquentes à la superstition signalée par Virgile.

« J'ai vu un moine, dit Bordeu, qui ne mettait point de terme aux saignées : lorsqu'il en avait fait trois, il en faisait une quatrième, par la raison, disait-il, que l'année a quatre saisons, qu'il y a quatre parties du monde, quatre âges, quatre points cardinaux. Après la quatrième, il en fallait une cinquième, car il y a cinq doigts à la main. A la cinquième, il en joignait une sixième, car Dieu créa le monde en six jours. Six ! Il en faut sept, car la semaine a sept jours, comme la Grèce eut sept sages. La huitième sera nécessaire parce que le compte est plus rond. Encore une neuvième, parce que *numero Deus impare gaudet*. »

Dr ISIDORE BOURDON.

« Que le nombre des convives ne soit pas moins de trois ni plus de neuf ; il y en a qui disent qu'on peut le porter jusqu'à douze mais nous croyons que c'est un mauvais nombre : *Numero Deus impare gaudet*. »

JULES JANIN.

NUMÉROTAGE s. m. (nu-mé-ro-ta-je — rad, numéroté). Action de numéroté : *Le NUMÉROTAGE des maisons est une opération très-essentielle.* | Ordre dans lequel certains objets sont numérotés : *Un NUMÉROTAGE déficient.* | Il faut se défier beaucoup des catalogues et du NUMÉROTAGE au palais de l'Industrie. (Le Duc.)

— *Techn. Opération de l'industrie des matières textiles qui a pour objet d'indiquer la longueur ou la grosseur d'un fil sous un poids donné : NUMÉROTAGE du coton, de la laine, de la soie. Jusqu'à présent, le NUMÉROTAGE du coton a été seul soumis à des règles uniformes.* | Quantité de fil qui est prise pour unité de mesure. *Il y a tantôt de NUMÉROTAGES que de matières textiles d'espèce différente ; souvent même, le NUMÉROTAGE varie, pour la même matière, d'un lieu à un autre.*

— *Encycl. Administr. Numérotage des maisons.* Dans les villes populeuses, il était nécessaire, tant dans l'intérêt des habitants qu'au point de vue de l'ordre et de la police générale, de désigner les maisons par des numéros.

Autrefois, à Paris, les maisons étaient numérotées par quartier avec une seule série de numéros, ce qui occasionnait souvent des confusions fâcheuses. Le décret du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805) fit cesser cet état de choses. Il est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il sera procédé, dans le délai de trois mois, au numérotage des maisons de Paris, d'après les ordres et instructions du ministre de l'intérieur. »

« Art. 2. Ce numérotage sera établi par une même suite de numéros pour la même rue, lors même qu'elle dépendrait de plusieurs arrondissements communaux, et par un seul numéro qui sera placé sur la porte principale de l'habitation. Ce numéro pourra être répété sur les autres portes de la maison lorsqu'elles s'ouvriraient sur la même rue que la porte principale ; dans le cas où elles s'ouvriraient sur une rue différente, elles prendront le numéro de la série appartenant à cette rue. »

« Art. 3. Les rues dites des faubourgs, quoique formant continuation à une rue du même nom, prendront une nouvelle suite de numéros. »

« Art. 4. La série des numéros sera formée des nombres pairs pour le côté droit de la rue et des nombres impairs pour le côté gauche. »

« Art. 5. Le côté droit d'une rue sera déterminé, dans les rues perpendiculaires ou obli-

ques au cours de la Seine, par la droite du passant s'éloignant de la rivière, et, dans celles parallèles, par la droite du passant marchant dans le sens du cours de la rivière. »

« Art. 6. Dans les îles, le grand canal de la rivière coulant au nord déterminera seul la position des rues. »

« Art. 7. Le premier numéro de la série, soit paire, soit impaire, commencera, dans les rues perpendiculaires ou obliques au cours de la Seine, à l'entrée de la rue prise au point le plus rapproché de la rivière, et, dans les rues parallèles, à l'entrée prise en suivant le cours de la rivière, de manière que, dans les premières, les nombres croissent en s'éloignant de la rivière, et dans les secondes en la descendant. »

« Art. 8. Dans les rues perpendiculaires ou obliques au cours de la rivière, le numérotage sera exécuté en noir sur un fond d'ocre ; dans les rues parallèles, il le sera en rouge sur le même fond. »

« Art. 9. Le numérotage sera exécuté à l'huile, et, pour la première fois, à la charge de la commune de Paris. »

« Art. 11. L'entretien du numérotage est à la charge des propriétaires ; ils pourront, en conséquence, le faire exécuter à leurs frais, d'une manière plus durable, soit en tôle vernissée, soit en falence ou terre à poêle émaillée, en se conformant cependant aux autres dispositions du présent décret, sur la couleur des numéros et la hauteur à laquelle ils doivent être placés. »

Le décret du 15 pluviôse an XIII est encore en vigueur. Toutefois, celles de ses dispositions concernant les couleurs du numérotage ont été modifiées dans l'opération de renouvellement qui a eu lieu en vertu d'un arrêté préfectoral du 23 juin 1847. L'édilité parisienne a adopté, pour toutes les rues sans distinction des plaques bleues, en porcelaine émaillée, sur lesquelles les chiffres sont inscrits en blanc. Ces plaques sont posées ordinairement au-dessus du pied-droit de droite de la principale porte d'entrée de chaque maison.

Lorsque, dans une rue, il existe des terrains non bâtis ou des maisons qui, à raison de leur étendue, pourraient être divisées à une époque plus ou moins rapprochée, on réserve un numéro pour une longueur de 15 mètres, qui est la longueur moyenne de chaque façade de maison à Paris.

Quand l'administration renouvelle les numéros d'une rue, elle dresse un procès-verbal de l'ancienne série pour établir sa concordance avec la nouvelle. Le non-accomplissement de cette formalité à l'époque où fut exécuté le décret du 15 pluviôse an XIII jeta la confusion dans les titres privés, dans les registres publics et dans les opérations administratives, où, dit Dalloz, ces numéros sont pris pour base de la désignation des immeubles.

Dans les villes autres que Paris, les maires doivent apprécier si le numérotage des maisons est une mesure nécessaire. Le décret de mai 1811 ne concerne que la ville de Paris ; mais celles de ses dispositions qui mettent à la charge des communes les frais du premier numérotage, et à la charge des propriétaires les dépenses d'entretien, ont été rendues applicables à toutes les communes de France par l'ordonnance du 23 avril 1823.

Il a été question d'éclaircir le nuit tous les numéros des maisons à Paris. Cette mesure, qui nécessiterait de grands frais, a même reçu un commencement d'exécution sur la place de l'Hôtel-de-Ville et dans l'avenue Victoria.

— *Techn.* Les fils de différente finesse se comparent entre eux, soit par la différence de longueur pour un même poids, soit par la différence de poids pour une même longueur. L'opération du numérotage ou tirage consiste donc à déterminer, tantôt le rapport de la longueur variable pour un poids constant, tantôt le rapport du poids variable pour une longueur constante. Le premier système est appliqué au coton et à la laine, et le second au lin et à la soie. De plus, on emploie, pour chacune de ces matières textiles des unités de mesure qui varient souvent suivant les usages locaux. Ce n'est pas qu'on ne reconnaisse qu'il y aurait un grand avantage à se servir d'un tirage uniforme, basé sur le système décimal, mais cette utile réforme n'a pu encore triompher de la routine des manufacturiers.

1° *Numérotage du coton.* C'est le seul qui soit conforme aux principes du système décimal : il a été prescrit par une ordonnance royale du 26 mai 1819. Dans le numérotage de cette matière, le demi-kilogramme, ou 500 grammes, est l'unité de poids, et le numéro exprime le nombre de kilomètres fournis par le fil. Le numéro 1 indique, par conséquent, 1 kilomètre ou 1,000 mètres aux 500 grammes ; le numéro 2, 2 kilomètres ou 2,000 mètres, et ainsi de suite. En procédant de la même manière, on voit que le numéro 100, par exemple, donne 100 kilomètres ou 100,000 mètres au demi-kilogramme, et le numéro 0,50 ou 1/2, 500 mètres pour le même poids. Dans la pratique, le kilomètre dévidé forme un écheveau qui, pour la facilité de la vérification et des transformations ultérieures, est divisé ordinairement en dix longueurs ou échevettes égales, de 100 mètres chacune.

2° *Numérotage de la laine.* Il n'est pas le même pour la laine peignée et pour la laine cardée.

A. Four titrer la laine peignée, le kilogramme est l'unité de poids. Quant à l'unité de longueur, c'est, tantôt le kilomètre, tantôt, ce qui est plus rare, une longueur de 710 mètres.

Dans le cas du kilomètre pris pour unité de longueur, on appelle numéro 1 le fil qui donne 1,000 mètres au kilogramme ; numéro 2, celui qui en fournit 2,000, et ainsi de suite. En procédant de la même manière, on voit que le numéro 100, par exemple, produit 100 kilomètres ou 100,000 mètres au kilogramme, et le numéro 0,50, 5 hectomètres ou 500 mètres pour le même poids.

Dans le cas de la seconde unité de longueur, on appelle numéro 1 le fil qui donne 710 mètres au kilogramme ; numéro 2, celui qui en fournit 1,420 (710 x 2), et ainsi de suite. En procédant de la même manière, on trouve que le numéro 100, par exemple, produit 71,000 mètres (710 x 100) au kilogramme, et le numéro 0,50, seulement 355 (710 x 0,50).

B. Le numérotage de la laine cardée varie avec les localités. Pour en donner une idée, nous dirons seulement quelques mots sur les systèmes usités dans quatre des principales villes où notre industrie des lainages est le plus développée. A Reims, on emploie le kilogramme pour unité de poids et le kilomètre ou l'écheveau pour unité de longueur. A Sedan, le kilogramme est également l'unité de poids, mais l'unité de longueur est l'éche, qui vaut 1,500 mètres. A Louviers et à Elbeuf, on se sert du demi-kilogramme ou 500 grammes pour unité de poids et d'une livre de longueur ou livre de compte contenant 3,600 mètres pour unité de longueur. Dans les deux premières villes, c'est-à-dire à Reims et à Sedan, le taux de la filature ou le degré de la finesse du fil est indiqué ordinairement par le nombre d'écheveaux ou d'éches contenus dans l'unité de poids. Ainsi, le numéro 5, par exemple, signifie, pour Sedan, que le kilogramme renferme 5 écheveaux de 1,500 mètres ou 7,500 mètres. A Louviers et à Elbeuf, la livre de compte ou unité de 3,600 mètres se divise en 4 parties égales ou quarts, et chaque quart se subdivise à son tour en 10 parties égales ou sous, ce qui porte à 900 mètres la valeur du quart et à 90 mètres celle du sou. D'après cela, un fil à 4 quarts donne une longueur de 3,600 mètres par 500 grammes, et un fil à 4 quarts une longueur de 7,200 mètres pour le même poids. En procédant de la même manière, on trouve qu'un fil à 1 quart fournit 900 mètres au demi-kilogramme, et qu'un fil à 10 quarts 6 sous, par exemple, fournit 9,540 mètres (900 x 10 ÷ 60 x 6) pour le même poids.

3° *Numérotage du lin.* Ce sont des mesures anglaises qui lui servent de base. Ici, dit Alcan, « le numéro indique le poids variable, en livres anglaises, d'une échevette ou *teas* anglais, d'une longueur constante de 300 yards, et le nombre de ces échevettes nécessaires pour former une livre anglaise constitue le numéro du fil. S'il n'en faut qu'une par livre, c'est du numéro 1 ; s'il en faut deux, c'est du numéro 2, et ainsi de suite. 12 échevettes semblables réunies constituent 1 écheveau de 3,600 yards, et 100 écheveaux ou 360,000 yards forment le paquet. Les fils de lin sont toujours vendus au paquet dans les numéros fins, et au demi-paquet pour les gros fils. Le poids d'un paquet ou d'une fraction de paquet et le nombre d'écheveaux qui les composent étant connus, on aura également le numéro. En effet, le paquet étant toujours composé de 100 écheveaux de 12 échevettes, il s'ensuit qu'il contient 1,200 échevettes, et le numéro 1 étant 1 livre par échevette, le paquet pèserait 1,200 livres ; en numéro 100, il ne pèsera que 12 livres. »

Il est souvent nécessaire de traduire le numérotage anglais en numérotage métrique. Dans ce cas, la première chose à faire, c'est de convertir le yard en mètres et le poids en grammes.

Or, 1 yard = 0m,914 ; 1 livre anglaise = 0kil,453 ; donc l'échevette de 300 yards = 274m,20 ; et le paquet de 360,000 yards = 329,000 mètres.

Donc, un paquet du numéro 1 indique que 329,000 mètres pèsent 0kil,453 par 274m,20, ce qui donne

$$\frac{329,000}{274,20} \times 0,453 = 1,196 \times 0,453 = 542 \text{ kilog.}$$

en nombre rond. En général, on compte ordinairement le poids du paquet à 540 kilogrammes pour le numéro 1.

Quant à la transformation du numéro anglais en numéro français, on y arrive par la proportion suivante :

$$453 : 500 :: 274,20 : x ;$$

$$x = \frac{274,20 \times 500}{453} = 302,6.$$

Il faudrait donc 302m,6 du numéro 1 anglais pour former un poids de 500 gr ; soit, pour simplifier les calculs, un chiffre rond de 300 mètres. Comme il faut 1,000 mètres pour

le numéro français par unité de poids, les deux numéros sont donc entre eux comme 200 : 1.000 ou comme 3 : 10. On a donc le numéro anglais en titre français par la proportion suivante :

$$300 : 1.000 :: 1 : x, \text{ ou } 3 : 10 :: 1 : x;$$

d'où

$$x = \frac{10 \times 1}{3} = 3,3.$$

Ainsi, le numéro 1 français correspond au numéro anglais 3,3, et, comme tous les numéros de l'échelle suivent une progression régulière établie sur le même principe, on convertira facilement le numérotage des deux systèmes. Si, par exemple, on veut traduire le numéro 6 français en numéro anglais, on dira :

$$3 : 10 :: 6 : x;$$

d'où

$$x = \frac{10 \times 6}{3} = 20.$$

Donc le numéro anglais s'obtiendra toujours en multipliant le numéro français par 10 et le divisant par 3; de même que le titre anglais se transforme en numéro français par l'opération inverse, en le multipliant par 3 et le divisant par 10. (Alcan.)

40 **Numérotage de la soie.** Le numéro indique le poids variable en grains ou deniers d'une longueur constante de 400 aunes anciennes. Ainsi, quand on dit qu'une soie est à 24 deniers, cela signifie que 400 aunes de cette soie pèsent 24 grains. Si elle pesait 18 grains, ce serait de la soie à 18 deniers, etc. Sachant que le grain = 0,07535 et l'aune = 1,19, rien n'est ensuite plus facile que de convertir les aunes en mètres et les grains en grammes. Toutefois, dit avec raison l'écrivain technologiste que nous venons de citer, « il serait plus convenable que l'on adoptât directement les mesures métriques pour tous les numérotages, non-seulement pour faciliter les opérations, mais encore pour présenter une idée plus nette des rapports réels et pour faire enfin disparaître cette anomalie de l'emploi en France de poids et mesures dont l'usage est aussi illégal qu'irrational, surtout au moment où il est question de faire adopter par les principaux pays étrangers le système métrique, si universellement apprécié. »

NUMÉROTÉ, ÉE (nu-mé-ro-té) part. passé du v. **NUMÉROTÉ.** Marqué d'un numéro ou de numéros : *Cette rue n'est pas encore NUMÉROTÉE.* Dans un angle est placée une boîte à cases NUMÉROTÉES, qui sert à garder les serviettes. (Balz.)

— **Voiture numérotée.** Voiture de louage qui porte ostensiblement un numéro d'ordre. Il on dit par plaisanterie *Char numéroté* :

Visitez donc les grandes, durement cahotés
Sur les nobles coussins d'un char numéroté.

C. DELAVIGNE.

NUMÉROTER v. a. ou tr. (nu-mé-ro-té — rad. *numéro*). Marquer d'un ou plusieurs numéros d'ordre : **NUMÉROTER** les pages d'un manuscrit, une rue, les maisons d'une rue, les pièces d'un dossier.

— Techn. **Numéroter les fils.** En faire le numérotage, en déterminer le numéro, le titre.

NUMÉROTEUR s. m. (nu-mé-ro-teur — rad. *numéroter*). Instrument spécial servant à imprimer des numéros successifs à la main.

— **Encycl.** Le numéroteur est un petit appareil à peine plus gros qu'un cachet ordinaire, dont il a l'apparence, au moyen duquel on peut imprimer une série de numéros aussi longue que l'on voudra, le mouvement de la main qui appuie sur le manche du cachet suffisant pour produire automatiquement la succession numérique des chiffres. La légèreté et le petit volume du numéroteur inventé par M. A. Trouillet lui ont donné place dans tous les bureaux, dans toutes les administrations, où il remplace des séries complètes de cachets et de timbres.

Il se compose de disques ou molettes, munies sur leur pourtour de chiffres en relief.

Ces molettes représentent respectivement et successivement les différents ordres d'unités, dizaines, centaines, mille, etc. Il suffit de toucher une petite manette ou un bouton pour que les différents chiffres à imprimer se succèdent automatiquement. C'est le résultat d'un mécanisme ingénieux qui est logé dans chaque molette et qui produit l'entraînement décimal de chaque molette par la précédente, en sorte que les nombres se succèdent mécaniquement depuis 1 jusqu'à 100.000 ou 1 million, ou plus. Ainsi, quand la molette des unités a imprimé ses dix chiffres, le piston qu'elle renferme pénètre dans la molette des dizaines et l'entraîne pour imprimer une dizaine de plus. Quand à son lieu l'entraînement des dizaines, la molette des dizaines, qui renferme aussi son piston d'entraînement, se marie avec la molette des centaines et l'entraîne, etc., etc., en sorte que chacune de ces molettes fait avancer d'un chiffre la molette de l'ordre supérieur, quand elle a elle-même produit ses dix chiffres.

Généralement, ce numérotage est entouré d'une légende ou de certains signes particuliers, qui constituent la partie fixe du timbre, au centre duquel s'effectue la succession des chiffres par suite du jeu combiné des molettes.

Ce mécanisme simple, dont nous nous sommes attachés à faire saisir le principe, a été

appliqué par son inventeur à tous les usages des bureaux et de l'imprimerie, et a donné lieu à d'importantes machines destinées au numérotage et à l'impression simultanée des actions, des billets de banque et des tickets de chemin de fer. Ce qui caractérise cette nouvelle industrie, c'est la facilité qu'elle donne à l'exercice du contrôle dans toutes les opérations financières et commerciales.

Pour ses achats, M. Trouillet a cinq grands différents de chiffres, cinq types distincts de numéros, qu'il désigne par les cinq lettres suivantes de l'alphabet : A, C, D, E, H. De cette façon, le client sait immédiatement quel sera le caractère de son numérotage.

Voici la représentation de ces cinq types, avec leurs désignations en regard.

Chiffre A	Chiffre E
1862	514
Chiffre C	Chiffre H
876	27
Chiffre D	
340	

M. Trouillet a grandement perfectionné ces appareils en les munissant de dispositifs propres à produire l'encre automatique, de façon à supprimer à chaque numéro le transport du timbre sur un tampon imbibé d'encre, ce qui évite une grande perte de temps. Outre des appareils très-simples de manœuvre et d'aspect, M. Trouillet fabrique des machines compliquées et très-précises, des compteurs, des machines à enregistrer, etc.

NUMERUS s. m. (nu-mé-rus — mot lat. signif. proprement nombre). Antiq. rom. Rôle sur lequel on inscrivait les soldats d'une légion. Corps de troupes, sous les empereurs.

NUMIDE s. et adj. (nu-mi-de). Géogr. anc. Habitant de la Numidie, qui appartient à la Numidie ou à ses habitants : *Les NUMIDES.* L'histoire NUMIDE. La cavalerie NUMIDE.

— **Encycl.** Les Numides sont rangés parmi les nations nomades (d'où leur nom, qui leur fut donné par les Grecs). Ils appartenaient à la race libyenne indigène qui occupait le pays avant l'arrivée des Phéniciens, et qui se distinguait encore aujourd'hui, sous les noms de Kabyles et de Berbères, des Arabes issus des conquérants du VII^e siècle. Ils étaient célèbres surtout comme cavaliers, montaient leurs chevaux rapides sans selle et sans mors, en menaient souvent deux de front dans le combat, et sautaient de l'un sur l'autre avec une agilité incroyable. Les Carthaginois et les Romains en avaient dans leurs armées. Ceux de la côte furent soumis par Carthage; mais les tribus de l'intérieur restèrent indépendantes. Pour leur histoire, v. **NUMIDIE**.

NUMIDIE s. f. (nu-mi-di — nom de pays). Ornith. Nom scientifique du genre pintade.

NUMIDIE, *Numidia*, *Νομιδία*, royaume indépendant, puis province romaine du nord de l'Afrique. La Numidie était comprise, avant la conquête romaine, entre la Méditerranée au N., la Maléa à l'O., et la Tusca à l'E. Au S., les limites de la Numidie étaient probablement formées par les contrées déjà incultes qui séparent ce pays des grands déserts. En cet état, la Numidie correspondait assez exactement à l'Algérie actuelle. Mais, plus tard, la Numidie occidentale ayant été détachée du reste du pays pour former la Mauritanie Césarienne, la Numidie orientale garda seule le nom de Numidie. Elle avait à cette époque pour limites occidentales l'Amphagars, aujourd'hui Oued-el-Kabir ou Grande Rivière. En ce nouvel état, la Numidie correspondait à ce que nous appelons aujourd'hui la province de Constantine.

La Numidie était arrosée par l'Amphagars, que nous venons de nommer, puis par le Bagradas supérieur (Medjerda) et par l'Ubus (Seybouse).

Les villes les plus remarquables de la Numidie étaient Hippo Regius, aujourd'hui Bone, Rusucada, près de la ville actuelle de Stora, Cirta, aujourd'hui Constantine, Zama Regia, célèbre par la victoire de Scipion, Tagaste, Lampèse ou Lambasa, aujourd'hui Lambessa et nommée par les Arabes Tezzoute; Thebeste, aujourd'hui Tebessa; Vacca, aujourd'hui Béja; Gemelle, aujourd'hui Djimilah, et Milivis, aujourd'hui Milah.

Les Numides appartenaient à la race libyenne indigène, maîtres du territoire avant l'arrivée des Phéniciens à Carthage. Cette race, bien qu'elle ait, comme toutes les peuplades voisines, embrassé le mahométisme, se distingue encore aujourd'hui des autres nations de l'Afrique du Nord par son caractère indomptable et ses allures nomades. Les Kabyles et les Berbères, qui, depuis la conquête de l'Algérie, ont si souvent tenté de secouer le joug de la domination française, descendent de ces cavaliers numides autrefois si redoutés des Romains.

L'histoire des Numides commence pour nous à l'époque de la fondation de Carthage, lorsque Didon fut attaquée par le roi des Numides, qui voulut s'opposer à l'occupation du pays par des étrangers. Iarbas, premier roi de Numidie dont l'histoire nous ait conservé le nom, fut contraint de reculer devant les colonisateurs; ses successeurs, battus comme lui par les nouveaux venus, abandonnèrent

piéd à piéd le terrain, et les descendants des premiers compagnons de Didon s'emparèrent de la côte de Numidie et y fondèrent les comptoirs de Trabaca, à l'embouchure de la Tusca, de Collope ou Collu, près du cap Triton, de Jol, plus tard Césaire, aujourd'hui Cherchell, et de Siga, près de la Malva. Les tribus numides, repoussées dans l'intérieur des terres, n'en conservèrent pas moins leur indépendance, et longtemps après la fondation de Carthage elles fournirent aux Carthaginois et aux Romains, en qualité de mercenaires, des cavaliers excellents. A l'époque de la deuxième guerre punique, la Numidie occidentale était au pouvoir de Syphax; Massinissa était le chef reconnu de la Numidie orientale. Ces deux rois, après avoir, durant quelque temps, combattu à la solde de Carthage, finirent par céder aux promesses de Scipion, abandonnèrent leur premier allié et mirent leurs troupes au service des Romains. Mais, à la suite de quelques querelles survenues entre les nouveaux alliés, Syphax rompit avec les Romains et profita de l'éloignement de Massinissa pour s'emparer de ses Etats et réunir sous ses ordres toute la Numidie. Après la bataille de Zama (202 av. J.-C.), Syphax fut fait prisonnier, emmené à Rome et dépouillé de son royaume, qui fut donné à son ancien rival, resté fidèle aux Romains. Le fils de Syphax conserva toutefois une partie du royaume qui avait appartenu à son père. Lorsque Massinissa mourut, en 148, son empire s'étendait à l'O. jusqu'à la Malva; à l'E., il s'était accru de plusieurs provinces conquises, grâce à l'appui des Romains, sur les Carthaginois. Au nombre de ces provinces figuraient celles d'Empories et de Tysca. Au S., il s'étendait au delà de l'Atlas jusque chez les Gétules. Lorsque Rome se fut emparée de Carthage (146), les Romains, devenus voisins de l'empire numide, regrettèrent d'avoir contribué à sa puissance et concurrent quelques craintes pour leurs nouvelles possessions d'Afrique. A la mort de Micipsa (119), fils de Massinissa, la Numidie fut partagée entre ses deux fils et son neveu. Hiempsal régna à Thermoda, Adherbal à Cirta et Jugurtha à Capsa. La paix ne dura pas longtemps entre les héritiers de Massinissa, et Jugurtha ne tarda point à s'emparer des Etats d'Hiempsal et d'Adherbal qu'il réunit aux siens. Les Romains s'efforcèrent de profiter de l'occasion pour intervenir et, sous prétexte de venger leurs alliés, ils envahirent la Numidie et battirent Jugurtha. La Numidie occidentale fut donnée à Bocchus, roi de Mauritanie, qui avait livré Jugurtha aux vainqueurs, et, sur la Numidie orientale divisée en trois parties, les Romains gardèrent une forte portion de territoire qu'ils réunirent à leur province d'Afrique. Les deux autres parties furent remises à Hiempsal et Mandonat, arrière-petits-fils de Massinissa. Le fils de Mandonat ayant été, quelques années plus tard, battu par Pompée, ses Etats furent réunis à ceux d'Hiempsal, puis, en 44, toute cette partie de la Numidie devint province romaine, après la victoire remportée par César sur Juba I^{er}, à Thapsus. Les limites de la province romaine de Numidie étaient comprises à cette époque entre l'Amphagars, et la Tusca. Juba II, bien qu'il se fût déclaré partisan de Pompée, reçut d'Octave la Mauritanie et la Numidie occidentale, avec quelques portions de la Gétulie au S. La Numidie proprement dite fut donnée au sénat; la Numidie occidentale, devenue province de Mauritanie, fut réunie à l'empire avec tout ce royaume quarante-deux ans après J.-C., sous le nom de Mauritanie Césarienne. Pendant la période de troubles qui bouleversa l'empire et agita l'Afrique, les empereurs, les autres provinces, la Numidie, semble avoir été paisible. Après la réorganisation de l'empire romain, la Numidie fut partie de l'empire d'Occident, de la préfecture d'Italie et du diocèse d'Afrique.

Le christianisme s'introduisit en Numidie vers la fin du III^e siècle et fit de rapides progrès dans cette contrée.

La Numidie passa ensuite de la domination romaine sous celle des Vandales. Elle fit partie de l'empire grec, puis fut conquise par les Arabes. A cette époque, elle cessa complètement d'avoir une vie particulière, et son histoire se confond avec celle des divres empires musulmans qui ont occupé cette partie de l'Afrique jusqu'à la conquête de l'Algérie par les Français.

Deux conciles furent tenus en Numidie : le premier, en 602, fut réuni pour juger quelques affaires de discipline; le second, assemblée en 646, statua sur un point de doctrine, condamna le monothéisme et anathématisa Cyrus et Pyrrhus, qui ne reconnaissaient qu'une seule opération et qu'une seule volonté en Jésus-Christ.

NUMISMAL, ALE adj. (nu-mi-sma-l, ale — du lat. *numisma*, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie : *Huitre NUMISMAL*.

— **Foram.** *Pierre numismale*, v. **NUMMULINE** et **NUMMULITE**.

NUMISMATISME s. m. (nu-mi-sma-tis — lat. *numisma*, pièce de monnaie, mot provenu du grec *numisma*, de *nomizein*, régler par la loi, qui vient de *nomos*, loi). Celui qui s'occupe de l'étude des monnaies et médailles, qui est versé dans cette science : *Un savant NUMISMATISME*. On dit aussi **NUMISMATISTE** : *Authenticité rareté valeur vénielle résument les no-*

tions les plus essentielles au NUMISMATISME. (Walckenaer.)

NUMISMATIQUE adj. (nu-mi-sma-ti-ke — du lat. *numisma*, pièce de monnaie, médaille). Qui a rapport aux médailles et monnaies historiques : *Science NUMISMATIQUE*.

— **Par ext.** Qui ressemble à une figure de médaille : *Ses traits avaient quelque chose de NUMISMATIQUE.* (Ch. Nod.)

— **s. f.** Science des médailles et monnaies historiques : *Etudier la NUMISMATIQUE. La NUMISMATIQUE tient à la paléographie par ses légendes, et à l'histoire par ses types.* (Walckenaer.) *La NUMISMATIQUE juive présente le spectacle le plus instructif au point de vue historique.* (Renan.)

— **Encycl.** I. DÉFINITION DES MÉDAILLES ET MONNAIES ET UTILITÉ DE LEUR ÉTUDE. La numismatique, qui a réalisé de nos jours de si admirables progrès par la coopération toute-puissante des connaissances épigraphiques, a été longtemps gênée dans son développement par cette fausse idée que les médailles et les monnaies devaient faire la matière de deux sciences distinctes. Il est aujourd'hui admis et prouvé que les médailles, telles que nous les concevons, sont une invention moderne; que les anciens, sauf quelques rares exceptions parmi lesquelles il faut signaler quelques grandes médailles de Syracuse et les médaillons romains, n'ont frappé que des monnaies, c'est-à-dire des espèces métalliques destinées à faciliter les échanges. Toutefois, il convient de faire remarquer que la monnaie antique, au moins aux époques où l'art de la frapper avait réalisé de grands progrès, participait souvent du caractère de la médaille moderne, en ce qu'elle était destinée à perpétuer le souvenir d'un fait historique ou à transmettre à la postérité les traits d'un homme illustre. Ce caractère, déjà sensible sur quelques monnaies grecques, devient presque général dans la monnaie romaine, surtout dans la seconde période, qui est celle de l'empire. Loin de se contenter, comme nos princes modernes, de frapper à leur type une monnaie uniforme pour tout leur règne et de distinguer les différentes frappes par la date seulement, les empereurs trouvaient dans chaque émission d'espèces une nouvelle occasion de perpétuer le souvenir d'un de leurs hauts faits, d'une harangue qu'ils ont faite et qu'ils ont prononcée éloquentement, d'une victoire vraie ou prétendue, d'une généreuse distribution de vivres, etc.

Cette absence de médailles proprement dites, presque absolue chez les Romains, l'est plus encore chez les peuples du moyen âge, dont la monnaie, barbare par la forme, dépourvue d'emblèmes commémoratifs, perd toute espèce d'importance historique et n'a pas, à ce point de vue, plus de valeur que la monnaie moderne. La vraie médaille apparaît enfin sous Charles VII. Elle est en or, mais d'une extrême rareté. A partir de ce moment, la numismatique reconquiert peu à peu son importance, que l'invasion des barbares lui avait fait perdre.

Le peu de mots que nous avons dits du caractère de la monnaie ou médaille antique (nous sommes autorisés à employer indifféremment ces deux mots) suffit pour faire comprendre le rôle important de la numismatique dans les sciences historiques. Les médailles antiques sont souvent des énigmes qu'on ne parvient pas toujours à déchiffrer, surtout lorsque le traste de la pièce vient compliquer la difficulté qui résultait déjà des formes surannées des caractères, de l'abus des abréviations, de l'insuffisance du dessin, de l'absence de date, qui est presque la règle générale. Mais, en revanche, quand la patience des savants a vaincu toutes ces difficultés accumulées, quelles lumières historiques les trouvent dans la lecture de ces précieuses légendes, dans l'interprétation de ces symboles ingénieux ! Que de dates ils ont rétablies, que d'erreurs historiques ils ont dissipées, que de faits douteux ils ont confirmés, quelle sûreté enfin ils ont apportée dans ces histoires que la crédulité, les obscurités, les inventions, les lacunes des historiens laissaient enveloppées de tant d'incertitude ! Si la légende métallique exagère parfois la louange, elle n'invente jamais le fait, elle ne crée pas le nom propre. Le médailleur antique est donc un monumier irréusable, non point qui a sur les autres cet avantage qu'il parle, obscurément quelquefois, mais d'une manière sûre et vraie, à qui sait l'interpréter. Une suite de médailles, lorsqu'on a le bonheur de la posséder complète, est donc l'histoire, non pas la plus claire, il est vrai, mais la plus fidèle qui puisse conserver le souvenir d'une époque.

La numismatique, si précieuse au point de vue de l'histoire, a, au point de vue de l'art, une importance moins grande sans doute, mais qui est encore à considérer. Nous ne sommes pas des admirateurs aveugles de l'antiquité; tel tétradrachme à la chouette, que des amateurs enthousiastes ne se lassent pas d'admirer, nous paraît absolument ridicule. Nous avouons même, au risque de passer pour des profanes, que telle monnaie de notre première République nous paraît au moins aussi belle que les plus belles médailles de l'antiquité. Mais il n'en faut pas moins reconnaître qu'un grand nombre de celles-ci, notamment certaines médailles d'Égine, de Syracuse, certaines médailles romaines de l'épo-

que impériale, sont de véritables chefs-d'œuvre, non par leur inimitable, mais du premier ordre. Ajoutons qu'un certain nombre de médailles grecques, par un bonheur tout à fait singulier, nous ont conservé le dessin de certaines statues célèbres dans l'antiquité; car les villes de la Grèce, jalouses de transmettre à la postérité les chefs-d'œuvre dont elles s'enorgueillissaient, avaient l'habitude de les reproduire sur leurs monnaies. On dirait que, ne disposant pas de la gravure typographique, ces cités intelligentes ont voulu y suppléer par la gravure en médailles. C'est ainsi qu'il nous a été donné de connaître un assez grand nombre de chefs-d'œuvre perdus: le Jupiter d'Alphée, d'Ageladas, le maître de Phidias, de Polyclete et de Myron; les deux Minerve athéniennes de Phidias; la Vénus de Chide, Latone et Chloris de Praxitèle; l'Hercule de Lysippe, etc., etc., sans compter les types admirables que les médailles nous ont conservés d'après des originaux que l'histoire ne nous a pas fait connaître. Il n'est pas douteux, par exemple, que l'admirable Méduse surcrausaine n'ait été exécutée d'après l'œuvre d'un maître illustre dont le nom est resté ignoré. La Diane d'Éphèse, la Vénus de Paphos, la Junon de Samos nous sont connues par la même voie. N'eût-elle donc pas d'autre intérêt que celui de l'art, la numismatique mériterait une place distinguée parmi les sciences qui ont pour objet l'antiquité.

— II. CLASSIFICATION ET DÉNOMINATION DES MÉDAILLES ET DES MONNAIES. L'immensité du champ ouvert à la numismatique, le nombre incalculable et toujours croissant des monuments sur lesquels elle s'exerce ont fait sentir de bonne heure la nécessité de classer les médailles dans un ordre qui pût faciliter cette pénible étude. Les numismates sont très-loin de s'être entendus sur la méthode à suivre dans cette classification. Plusieurs, préoccupés avant tout de la disposition à donner aux médailles dans les collections, ont fondé leur système de classement sur les modules et surtout sur la nature métallique des pièces. Les trois principaux métaux employés pour la fabrication des monnaies anciennes sont: l'or, l'argent et le bronze. Il faut y joindre des métaux plus rares: l'électrum, ou alliage d'or et d'argent; le potin, ou alliage d'argent et d'étain, et enfin le plomb, le plus rare de tous. Il convient de citer encore les pièces *fourrées*, qu'on peut considérer comme de fausses monnaies formées d'un noyau de cuivre recouvert d'une mince lame d'argent ou d'or, et les pièces *sauvées*, qui ne diffèrent que très-peu des précédentes, étant formées d'une pièce de cuivre trempée dans l'or ou l'argent en fusion; et enfin les pièces d'argent doré. Un classement fondé sur la matière des monnaies peut être satisfaisant pour l'œil, mais ne dit rien à l'esprit; il n'a, en tout cas, aucune valeur historique. Il faut en dire autant d'un autre système qui classe les monnaies, d'après certains détails du travail, en monnaies crénelées, monnaies incusées (frappées en creux), monnaies en coupe, etc., etc. Le classement d'après les époques est plus sérieux. Rien de plus naturel et de plus utile que de ranger les médailles suivant la succession des temps, et de les distinguer, suivant l'ordre adopté pour les événements historiques, en médailles antiques, du moyen âge et modernes. Les monnaies romaines, à cause de leur grand nombre, subissent cette système une grande et naturelle subdivision: les monnaies consulaires ou de famille, frappées sous la république, et les monnaies impériales. Il convient d'ajouter les monnaies autonomes, frappées par les villes conquises mais autorisées à battre monnaie, et les monnaies coloniales, frappées en vertu d'un privilège du même genre. Enfin, parmi les bronzes romains, dont le nombre est incalculable, on distingue: les médaillons, pièces du plus grand module, qui ont été frappées sous les empereurs avec une grande perfection de travail et qui ne paraissent pas avoir servi de monnaies; les grands bronzes, très-bien gravés aussi; les moyens médaillons, on remarque les contorniates, qui, frappés vers le temps de Constantin, sont toujours marqués d'un cercle en creux vers le bord et représentent divers sujets le plus souvent étrangers à l'époque où le médaillon a été frappé.

L'ordre des temps est excellent pour le classement des médailles; mais on ne pourrait le suivre d'une manière absolue sans jeter une confusion complète dans la succession des événements que ces médailles représentent, car on arriverait à mêler les histoires des divers pays. Le savant Eckel a compris que ce qui domine toute la question de la classification des médailles, c'est l'ordre géographique; il les a donc classées par contrées et n'a fait intervenir les époques que dans le classement des médailles d'un même Etat. Cet ordre si naturel et si clair est aujourd'hui universellement adopté.

La forme des types a fait donner des noms spéciaux à un grand nombre de médailles; ne pouvant entreprendre une interminable nomenclature, nous nous contenterons de citer les dénominations suivantes: affrontées, à deux figures face à face; conjuguées, à deux figures superposées; tortues, monnaies d'Égine ayant pour type une tortue; poula-

chouettes, tétradrachmes d'Athènes à la chouette; sagittaires, monnaies persanes à l'archer couronné; cistophores, biges, quadriges, boufs, etc., etc.

Enfin, les médailles, comme tout objet soumis à la circulation commerciale, empruntent une grande partie de leur valeur à leur rareté, des spécialistes ont dû se préoccuper de les classer à ce point de vue particulier; et comme il serait fastidieux, dans un ouvrage, de répéter à côté de la désignation de chaque pièce les expressions: commun, très-commun, rare, rarissime, unique, on a créé des signes de convention pour exprimer ces divers cas. Plusieurs systèmes ont été imaginés dans ce but. Le plus ancien est celui de Beauvais, qui l'a exposé dans son *Histoire abrégée des empereurs*, publiée en 1769. Voici la liste des signes usités dans ce système:

O signifie que la pièce dont il est question ne se trouve point en tel métal ou en tel module.

C signifie que la pièce est commune et n'a de valeur (surtout en bronze) qu'en raison de sa conservation.

R signifie que la pièce est rare et qu'elle est d'un prix bien supérieur à celui d'une pièce commune.

RR signifie que c'est une pièce remarquable et qu'elle vaut le double au moins de celle qui est simplement désignée par un R.

RRR signifie que la pièce est d'une grande rareté et qu'elle manque souvent dans les collections les plus riches.

RRRR signifie que la pièce est presque unique et qu'on n'en connaît qu'un très-petit nombre.

Unique signifie qu'on ne connaît qu'un seul exemplaire de la pièce.

Le second système est celui de Mionnet, qui l'a fait connaître dès 1806:

C, médaille commune.

R¹, premier ou plus petit degré de rareté.

R², deuxième degré de rareté.

R³, troisième degré de rareté.

R⁴, quatrième degré de rareté.

R⁵, cinquième degré de rareté.

R⁶, sixième degré de rareté.

R⁷, septième degré de rareté.

R⁸, huitième ou plus haut degré de rareté.

R*, pièce unique.

La méthode de Mionnet est aujourd'hui adoptée par presque tous les numismates; mais, en se servant de l'ouvrage de cet antiquaire, on ne doit pas oublier que tout revers qu'il ne décrit pas est commun, et, par conséquent, n'augmente pas la valeur attribuée à l'avers, et que, pour toutes les pièces dont l'évaluation ne dépasse pas le taux moyen, cette évaluation même ne s'applique qu'à celles d'une conservation parfaite.

Il n'existe pas encore un travail du même genre pour les monuments de la numismatique du moyen âge et de la numismatique moderne. Les renseignements, en petit nombre, que l'on possède à ce sujet se trouvent disséminés dans une multitude de volumes ou mémoires.

— III. DESCRIPTION DES MÉDAILLES ET MONNAIES. Nous n'avons pas à décrire ici les procédés de la fabrication des médailles, procédés dont l'histoire a été suffisamment développée au mot MONNAIE, auquel nous renvoyons du reste d'une manière générale pour compléter l'article numismatique. Notons seulement quelques accidents de forme qui paraissent dus aux procédés de fabrication. C'est ainsi que les Grecs, ayant ignoré l'ingénieux usage de la virole, ont généralement produit des médailles d'un contour très-irrégulier. Le même cause explique l'existence des types doubles, évidemment produits par un glissement du flan sous le marteau. Toutefois, dès les premiers temps de la fabrication, les Grecs avaient cherché et réalisé en partie le moyen de prévenir cet accident; le carré creux qu'on remarque au revers des très-anciennes médailles grecques doit être évidemment attribué à un carré de fer placé sous le flan pour le retenir en place pendant la frappe. Plus tard, ce morceau de fer, d'abord uni, fut marqué de lignes transversales; il reçut ensuite des ornements en creux qui finirent par inspirer l'idée de frapper le revers en même temps que l'avers. Quant aux médailles surfrappées, c'est-à-dire portant deux types superposés provenant de deux frappes successives, elles s'expliquent par le besoin qu'éprouvaient certains rois ou certains gouvernements de dénaturer les monnaies des princes ou des gouvernements auxquels ils succédaient, sans recourir à la mesure trop dispendieuse de la refonte. Quelquefois aussi ceux qui ont surfrappé les monnaies n'ont pas eu d'autre intention que d'en modifier la valeur au bénéfice du trésor public; car on sait que beaucoup de souverains et de gouvernements ont regardé la monnaie comme une valeur purement conventionnelle et ne se sont pas crus tenus de réduire cette valeur à la valeur réelle du métal augmentée des frais de fabrication. Ils pensaient trouver dans l'exagération arbitraire du prix des monnaies un instrument de richesse; mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer la fausseté d'une pareille conception. Un fait remarquable, c'est qu'on ne connaît aucune monnaie d'or qui ait été soumise à l'opération de la surfrappe.

Quant à la forme des monnaies, elle est généralement discoidale, et cette forme est imposée par la double nécessité d'empêcher les monnaies et d'éviter l'usure à laquelle elles

seraient exposées si elles offraient des angles plus ou moins nombreux. Toutefois, il existe à cette règle générale un assez grand nombre d'exceptions: les plus anciennes monnaies connues sont presque globuleuses. Il a existé des monnaies étrusques de forme carrée ou rectangulaire, et de nos jours même il circule dans l'extrême Orient des monnaies offrant les mêmes formes. Certaines monnaies chinoises, de forme circulaire, sont percées au centre d'un trou carré, à cause de l'usage qui existe dans ce pays d'enfiler ces monnaies au moyen d'un cordon. Certaines monnaies juives avaient leur bord taillé en biseau; les monnaies frappées en Égypte sous les Ptolémées offrent la même disposition. Enfin, outre les monnaies incusées, c'est-à-dire frappées en creux d'un seul côté, on trouve, parmi les monnaies antiques, un assez grand nombre de pièces creusées en forme de coupe (*scyphati*). Mais toutes ces formes exceptionnelles sont relativement rares et peuvent être considérées comme défectueuses, pour la raison que nous avons donnée.

On voit que la forme des monnaies peut être considérée comme fixe et uniforme; on ne saurait en dire autant du module, qui, étant un des éléments de la valeur, est aussi variable qu'elle. Dans les monnaies romaines seulement, les numismates ont distingué les médaillons, qui sont les pièces du plus grand module, et, parmi les autres médailles de bronze, les grands, les moyens et les petits bronzes. Mais ces divisions sont très-loin de correspondre à la multiplicité des diamètres adoptés pour les diverses monnaies suivant les diverses époques. Vouloir fixer ces diamètres, ce serait une vaine entreprise, car, outre que l'irrégularité des contours s'y oppose le plus souvent, on peut croire, vu l'infinité variée des modules, qu'il n'a pas existé de règle fixe à cet égard. Souvent les médaillons, qui sont les pièces les plus soignées de la numismatique romaine, sont agrandis par un bord rapporté et qui tantôt est travaillé à part, tantôt est frappé avec la pièce elle-même, comme on peut s'en convaincre par les lettres de la légende, qui sont à cheval sur le bord rapporté et sur le corps de la pièce. On remarque une disposition semblable pour quelques pièces d'or, sans qu'il soit possible de se rendre bien compte d'une pareille disposition, qui augmentait, sans avantage appréciable, les difficultés du travail. Peut-être n'avait-on pour but, dans l'addition de ces bords rapportés, que d'assurer la régularité du contour. Cette raison est au moins probable pour les pièces dont le bord n'a pas été frappé, mais travaillé à part.

Nous nous sommes occupés jusqu'ici, dans cette description succincte des médailles, de leur forme générale, c'est-à-dire de celle du flan qui a servi à les frapper; nous abordons maintenant un sujet beaucoup plus important et qui forme, avec les légendes, le principal, presque l'unique intérêt de la numismatique: nous voulons parler des types et figures dont elles sont décorées. La description de ces figures, leur comparaison, leur interprétation constituent la numismatique presque tout entière et ont fourni le sujet de nombreux ouvrages, fort remarquables surtout par leur insuffisance; nous n'avons donc pas l'intention d'entreprendre ici un pareil travail et nous devons nous borner à quelques généralités. Le sens du type, en dehors de l'intention commémorative que nous avons déjà signalée, est facile à saisir: c'est la marque, la signature du gouvernement, l'attestation officielle de la valeur de la monnaie, l'autorisation légale donnée pour sa circulation, l'engagement public de la reprendre pour sa valeur nominale dans les caisses de l'État. De qui est cette image? demandait Jésus en montrant une monnaie frappée au type de Tibère. — De César, répondirent ses disciples. — Rendez donc à César ce qui est à César. Aux yeux de Jésus, le type était donc un signe certain de l'origine officielle de la monnaie. Pour exprimer cette origine, les gouvernements ont choisi des types extrêmement variables. Les premières monnaies grecques portent des figures entières d'hommes, d'animaux ou de végétaux, figures nécessairement fort grossières et qui laissent souvent le numismate fort incertain sur l'espèce de l'animal ou de la plante que l'on a voulu représenter. Plus tard, la représentation se réduisit à la tête d'un animal quelquefois, plus souvent d'un dieu, d'un héros ou d'un homme qui avaient protégé ou illustré le pays qui frappait sa monnaie à leur image. Dans les pays gouvernés par des princes, ceux-ci, qui usurpèrent plus d'une fois le pouvoir divin, ne pouvaient manquer de représenter leur propre image sur les monnaies. Rien de semblable ne se vit jamais dans les villes libres de la Grèce; au lieu de leurs magistrats n'eut l'idée d'immortaliser son type en le frappant sur les monnaies; tous préférèrent consacrer par ce moyen une des gloires du pays. C'est ainsi que les médailles d'Amastrius, d'Ios et de Smyrne nous ont fait connaître les traits d'Homère; que nous connaissons ceux d'Annobon par celles de Téos. On voit tout de suite si un pareil résultat n'est pas plus intéressant que la transmission à la postérité des traits d'une foule d'empereurs romains atroces ou imbeciles; on se demande s'il ne serait pas préférable de faire connaître à nos arrière-neveux les traits de Galilée de Descartes et

de Newton, plutôt que de leur transmettre la face insignifiante de certains princes qui ont tyrannisé l'humanité pendant que ces grands hommes l'illustraient par leurs découvertes.

À Rome, le même phénomène se produisit. Tant que la ville éternelle jouit de la liberté, aucun magistrat ne fut autorisé à frapper la monnaie à son image; mais, sur une autorisation du sénat, les triumvirs monétaires purent graver sur leurs coins les traits de quelque homme illustre. Nous possédons ainsi les traits, peu authentiques sans doute, de Romulus et de Numa; mais nous avons en revanche des portraits frappants de vérité de plusieurs personnages consulaires, notamment de Scipion l'Africain. César, qui osait tout contre la liberté, se permit le premier de frapper des monnaies à son image; Brutus imita cet abus; mais on peut soupçonner en lui une intention républicaine plutôt qu'un acte d'orgueilleuse faiblesse, car le revers de la monnaie dont sa tête sévère et menaçante occupe la face porte, entre deux poignards, la date des ides de mars, si fatale au tyran, sinon à la tyrannie. Pompée fit aussi comme César et Brutus, et il est à peine nécessaire de dire qu'Auguste les imita, même avant d'avoir obtenu le pouvoir souverain. Cet exemple servit de règle générale aux successeurs d'Auguste, qui, non contents de souiller de leur image un des faces de la monnaie publique, couvrirent souvent le revers de la représentation de leurs ridicules exploits ou de leurs prétendus bienfaits. Parfois aussi, suprême honte pour ces fiers Romains tombés de si haut et si bas, la tête d'une femme, digne compagne de leurs tyrans, occupa la face de leurs monnaies.

Les types de villes libres sont à tous égards plus intéressants. Nous avons déjà signalé les figures de grands hommes que nous ont transmises les monnaies des républiques antiques; les symboles qui y sont représentés offrent plus de difficulté, mais ont parfois aussi une plus grande importance scientifique. Il est absolument indispensable pour le numismate de connaître et de savoir interpréter ces symboles. Ils sont malheureusement extrêmement nombreux; nous allons en signaler quelques-uns, en essayant de les classer. Un certain nombre ont une signification générale: la patère signifie les libations et partant le caractère divin de la figure qui la tient en main; la haste ou bois de lance sans fer figure le souverain pouvoir; le caducée, une autorité quelconque; le char, un triomphe; un poisson, une ville maritime; une vigne, une contrée vinicole; un bouclier, un vœu public; une enseigne sur un autel, une nouvelle colonie romaine; des serpents, la prudence, etc.

Certaines villes ont des symboles parlants, absolument comme certains meubles du blason: une rose (*rhodon*) signifie Rhodes; une clef (*kleis*), l'île de Clide; un cœur (*kardia*), la ville de Cardia; une feuille d'ache (*selion*), celle de Sélinonte; une grenade (*sida*), celle de Side, etc.

Plus souvent, les symboles sont purement locaux et font allusion à un trait d'histoire, à une superstition, à un produit du sol: la Judée est figurée par une robe et un palmier; l'Égypte, par un sistre, un ibis, un crocodile ou un hippopotame; l'Arabie, par un chameau; l'Afrique, par un éléphant; la Macédoine et la Bétique, par un bouclier; Athènes, par un hibou; Cnosse, en Crète, par un labyrinthe; Cyrene, par le silphium; Métaponte, par un épé; Syracuse et Corinthe, par un cheval allé; Cumes, par des sirènes; Carthage, par un cheval; Canope, par un pot de terre, etc.

Enfin, certains attributs sont particuliers à des divinités: la cornue rappelle Apollon; les pigeons, Vénus; une grenouille, Proserpine; un coq, Mercure; un chien, le Mercure tyrien; deux étoiles, Castor et Pollux, etc. Il va de soi qu'en dehors de ces symboles connus un certain nombre ont reçu des interprétations diverses, et plusieurs n'ont pas été interprétés du tout. Les progrès de la linguistique et des études historiques promettent à cet égard de nouvelles découvertes, sans qu'il soit permis d'espérer une intelligence complète de ces figures.

Sans offrir les mêmes difficultés, les légendes en présentent encore de très-graves. On ne s'attend pas à trouver ici des règles d'interprétation des légendes métalliques; les ouvrages spéciaux aux-mêmes ne suffisent pas à une pareille tâche. Nous devons donc nous contenter de dire que les légendes, si précieuses pour l'histoire, n'existent pas toujours sur les monnaies. Les plus anciennes ne portent pas trace de caractères. Et même, dans des temps plus récents, les villes qui possèdent des symboles spéciaux, suffisants pour désigner la contrée où la monnaie a été frappée, se passent volontiers de toute légende. En tout cas, les légendes antiques sont toujours brèves et sobres, et partant énigmatiques. Par contre, celles qui appartiennent à des temps de décadence et de tyrannie deviennent verbeuses outre mesure et consacrent par de longs détails des faits insignifiants. Un assez grand nombre de légendes, notamment sur d'anciennes médailles grecques, étrusques ou romaines, sont des médailles d'Agrippa de Crotone, de Naples, sont écrites en boustrophédon, c'est-à-dire à rebours. Il est facile de se rendre compte de ce fait par l'habileté des artistes

qui, ne sachant pas graver leurs coins à rebours, obtenaient, par la frappe, des épreuves renversées. Il arrive très-souvent, par la même raison, que les figures en pied accomplissent de la main gauche l'action qui devrait être dévolue à la main droite, absolument comme cela se produisait pour les premières épreuves que la daguerréotypie obtenait directement, et non à l'aide d'un cliché.

— IV. DU DROIT DE FRAPPER DES MÉDAILLES ET MONNAIES. Le droit de frapper des médailles proprement dites, c'est-à-dire des pièces métalliques qui n'ont aucune valeur représentative et ne sont pas destinées aux échanges, appartient naturellement à tout le monde et n'est pas plus susceptible d'être supprimé, restreint ou réglé que tout autre droit industriel; mais le droit de battre monnaie a toujours été considéré avec juste raison comme une des attributions essentielles du pouvoir souverain, puisque la monnaie emprunte à la garantie du gouvernement toute son utilité. A cette règle générale on ne saurait assigner aucune exception véritable. La monnaie est donc une preuve indéniable de l'autonomie des villes et contrées qui l'ont frappée. Toutefois, si la règle que nous avons indiquée ne souffre aucune exception proprement dite, il est au moins nécessaire de signaler deux faits restrictifs qui demandent une courte explication.

Les Romains, on le sait, furent d'habiles colonisateurs; ils eurent pour règle presque constante de laisser aux pays conquis une sorte d'autonomie au moins apparente. Les gouvernements qu'ils trouvèrent établis dans les pays soumis par leurs armes furent presque toujours conservés nominativement; les rois mêmes continuèrent à gouverner le pays sous le contrôle du préfet romain. Or, parmi les franchises laissées aux peuples vaincus, on compte fréquemment le droit de battre monnaie. Mais les pièces ainsi frappées par des pays soumis, comme elles l'eussent été par des villes autonomes, se reconnaissent facilement par une légende qui rappelle l'autorité de Rome ou par une effigie qui est celle de son empereur. Telle était la pièce que nous avons déjà signalée et sur laquelle Jésus fit remarquer l'effigie de Tibère: c'était une double drachme, monnaie étrangère au système monétaire de Rome; mais elle n'en portait pas moins l'effigie d'un empereur romain. Il faut faire une observation semblable pour les colonies romaines, qui pouvaient être autorisées à battre monnaie, mais à la condition expresse de signaler sur la monnaie cette autorisation accordée par le sénat.

A Rome même, sous la république, le droit de battre monnaie était réservé à l'Etat, et le soin d'exécuter à cet égard les ordres du sénat était confié à des triumvirs monétaires qui devaient toujours être choisis parmi les familles consulaires. On pouvait déterminer qu'avec l'approbation du sénat le choix des effigies qu'ils voulaient faire figurer sur les monnaies. Leur coopération à la fabrication monétaire est signalée par cette inscription: *III VIR. A. A. PP. qui doit s'interpréter: Triumviri auro, argento, ære, fando, feriendo*, c'est-à-dire: Les triumvirs autorisés à fondre et à frapper les monnaies d'or, d'argent et de bronze.

Telle est l'origine légale des médailles antiques, toutes sorties des ateliers de l'Etat; mais il est toute une classe de médailles qui ont une origine bien différente: ce sont les médailles fausses. Le grand prix que les amateurs attachent aux anciennes médailles a inspiré depuis bien longtemps déjà la pensée coupable d'en fabriquer pour leur usage, soit en imitant des médailles existantes, mais très-rare, soit en créant de nouvelles, ce qui naturellement accroit encore leur rareté. Il s'est même, chez les royaumes, établi de véritables ateliers de fausses médailles en Allemagne, à Smyrne, à Constantinople, et souvent les individus employés à cette fabrication y ont acquis un véritable renom; nous pouvons signaler, parmi les plus célèbres: Cauvin, de Padoue; Michel Dervieux, de Florence; Cogornier, de Lyon, etc. Il est toutefois une chose qui fait le désespoir des imitateurs de vieux bronze, c'est la patine. On appelle ainsi ce vernis bleu, vert ou brun que le temps, les intempéries des saisons, l'action des terrains ont formé à la surface du vieux-bronze et qu'il est si difficile d'imiter. Les mixtions que les faussaires ont imaginées dans ce but ne ressemblent que de très-loin à la véritable patine et en tout cas ne présentent aucune espèce de solidité. La patine a sauvé la numismatique des entreprises de la contrefaçon.

— V. HISTOIRE DES MONNAIES ET MÉDAILLES. — Le peut entrer dans notre plan de faire l'histoire métallique, même succincte, de toutes les contrées du monde ancien et moderne; leur seule nomenclature dépasserait de beaucoup le cadre qui nous est assigné. Nous devons donc nous contenter de quelques indications sommaires sur les régions qui, au point de vue qui nous occupe, ont joué le rôle principal. Nous signalons d'abord ce fait important à noter que, parmi les peuples antiques, tous ceux qui ont échappé à l'influence civilisatrice de l'Inde, de l'Égypte, de la Grèce et de Rome sont absolument dépourvus de monnaie. C'est ainsi qu'on ne trouve trace de fabrication monétaire ni dans l'est

de l'Asie, ni dans l'Afrique en dehors des contrées méditerranéennes, ni dans l'extrême nord de l'Europe.

— Égypte. L'archéologie, qui recule chaque jour jusqu'à des profondeurs vertigineuses les origines de la nation égyptienne, ne nous a pas encore fixés sur l'origine de la numismatique en cette contrée. La première période monétaire, celle des Pharaons, n'a laissé aucun monument; le système monétaire de ces rois est encore inconnu; on ignore même, dit Champollion, s'il y eut de leur temps de la monnaie proprement dite ou si elle ne fut pas remplacée par quelques signes de convention dont la valeur intrinsèque n'était point en rapport avec la valeur nominale. En 525 av. J.-C., Cambyse ayant fait la conquête de l'Égypte, son successeur Darius I^{er} y introduisit l'usage des monnaies persanes en or nommées dariques, du nom de Darius; le gouverneur que Cambyse avait donné à cette province, Aryandès, y fit frapper des monnaies d'argent qu'on appela aryandiques. Aryandès paya de sa vie cette prétention de battre monnaie en son nom: Darius le fit étrangler. Ces monnaies d'or et d'argent sont assez rares; les secondes le sont un peu moins. La troisième période des monnaies égyptiennes date des Ptolémées. Alexandre, maître de l'Égypte (324 av. J.-C.), y mit en usage la monnaie grecque de son temps, et les Ptolémées, qui succédèrent au conquérant macédonien, firent battre ensuite une monnaie particulière. Ces monnaies des Lagides doivent être réparties entre vingt et un règnes qui fournissent cette dynastie. Le type des médailles des Ptolémées est uniforme et, sur les trois métaux, or, argent, bronze, la tête du roi ou de la reine s'offre à la face; au revers, on voit l'aigle en pied pour les rois et, pour les reines, la cornue d'abondance. Quelquefois le surnom du monarque se lit sur la médaille, qui alors acquiert une plus grande valeur. Les dates offrent de curieuses particularités: elles indiquent à quelle époque du règne la pièce a été frappée; le chiffre xx, par exemple, indique que le monarque régnait depuis vingt ans. Cette règle est constante jusqu'à Cléopâtre, la dernière des Lagides. La dernière période numismatique de l'Égypte est la période romaine. Après la conquête de cette province par Auguste, on y frappa des monnaies pour tous les empereurs jusqu'à la douzième année de Dioclétien. On ne connaît aucune médaille d'or de la période romaine; il n'y en a pas en argent pour Auguste; celles de Tibère et de Néron sont d'un titre assez bas; l'alliage devient plus fort sous Marc Aurèle et Commode; le potin fut adopté depuis Septime-Sévère jusqu'à Gallien et les pièces de ce genre sont très-épaisses; après Gallien, elles valurent moins encore et, depuis Aurélien jusqu'à Dioclétien, il n'y a plus guère que du cuivre. Après Dioclétien, on frappa à Alexandria des monnaies avec une légende romaine, contrairement à l'usage antérieur qui avait été constamment d'employer les caractères grecs. On a fait une classe à part de certaines médailles impériales romaines, celles des nomes ou provinces de l'Égypte, qui sont beaucoup plus rares que les types ordinaires. Elles commencent avec Trajan et finissent avec Antonin. Ce sont des médailles de bronze, en général d'un grand module.

— Grèce. Les monnaies grecques sont d'une telle variété et d'une telle abondance, elles se rapportent à tant de peuples, à tant de villes, à tant de rois différents, que nous sortirions des limites de cet article si nous voulions en donner la nomenclature. Les plus anciennes médailles grecques, celles qui forment la première époque, selon Eckhel, et qui sont antérieures à Alexandre le Grand, se reconnaissent à la simplicité des types, à l'incorrection du dessin, à l'absence de toute légende ou inscription ou à la vieille forme des lettres grecques quand elles en portent, à l'absence de type au revers. Ces médailles sont rondes, épaisses et souvent globuleuses. Les pièces en or et surtout celles en argent sont plus communes pour cette époque primitive que les pièces en bronze. Pour les époques suivantes, le bronze devient plus commun, le dessin plus correct, les légendes plus étendues, et les belles médailles de Syracuse sont des chefs-d'œuvre de glyptique rarement égalés. On trouve sur ces médailles l'indication de certains titres que les villes ou les peuples se donnaient en signe de certains droits ou de certaines suprématies, la qualification des magistrats ou de certaines autorités légalement reconnues et une foule d'allusions aux rites, aux usages ou aux origines de la ville ou du peuple. Quelques villes grecques indiquent aussi sur leurs médailles leur situation sur la mer, dans le voisinage des fleuves, des bois sacrés, des fontaines, dans telle province, pour se distinguer des villes du même nom situées dans d'autres contrées, enfin leur confraternité avec d'autres villes ou peuples. Les rois expriment parfois sur leurs monnaies des charges ou dignités particulières, notamment les empereurs romains, dont les légendes sur les médailles grecques ne ressemblent pas toujours à leurs légendes sur les médailles romaines. Ils ne négligent pas les qualifications honorifiques: combattant pour tous, grand père, chef, roi des rois, grand roi, juste, puissant, chef du peuple, pieux, dieu, vain-

queur illustre, victorieux, nicéphore (porte-victoire), très-bon, sauveur, tétrarque, président de la province, ami des Hellènes.

— Rome. Ici, plus encore que pour la Grèce, nous sommes contraints de nous restreindre et de nous borner à quelques généralités. La numismatique romaine comprend trois classes de médailles: 1^{re} les as ou première monnaie de la république; 2^o les médailles des familles romaines consulaires; 3^o les médailles impériales jusqu'au dernier des Paléologues, chassé de Constantinople par les Turcs. Dix-huit siècles d'histoire par les médailles!

Les as sont tous en bronze. Les médailles des familles consulaires (triumvirs monétaires) sont en bronze, en or et en argent. Les consulaires portent beaucoup de noms propres qui, n'étant pour la plupart que les surnoms des personnages, laissent quelque doute sur la famille à laquelle ils appartiennent. Des tables ont été dressées de ces noms. La série des médailles impériales commence à Pompée Imperator. Les trois métaux sont dans des proportions variables presque à chaque règne. On distingue, pour les inscriptions, la légende de la face, celle qui entoure la tête et qui contient ordinairement le nom, les titres et surnoms de l'empereur auquel la médaille appartient, et la légende du revers, qui est le plus souvent relative au type même de ce revers. On distingue encore: l'inscription qui fait partie de ce type même, l'inscription qui est à l'exergue, les contre-marches, lignes ou signes isolés qui n'appartiennent ni aux légendes ni aux inscriptions. Des abréviations continuelles rendent les lectures difficiles et quelquefois arbitraires.

— Etrurie et Italie. Les médailles qui nous restent des Etrusques se classent en trois divisions purement géographiques: celles de l'Etrurie moyenne, celles de l'Etrurie inférieure ou campanienne, celles de l'Etrurie supérieure ou voisine des bords du Pô. Les bronzes sont les plus communs; c'étaient des as ou livres de douze onces. Les plus anciens de ces carrés longs dont le type est la figure d'un bœuf; ils sont fondus et sans revers. On leur donna ensuite la forme ronde. On ne sait trop à quelle époque faire remonter les plus vieux as étrusques. L'Italien Guarnacci veut que la plus grande partie de ces pièces soit antérieure à la Rome de Servius Tullius. On a reconnu sur les as étrusques les noms des douze principales villes de l'Etrurie moyenne. Ces noms sont inscrits en abrégé, en caractères étrusques, de droite à gauche ordinairement. Chacune des douze villes avait adopté un type particulier, une roue, un sanglier, une tête de cheval, un aigle, une chouette, etc. On voit sur les monnaies rectangulaires en bronze un éléphant et au revers un trident et le caducée, un poignard et son fourreau, deux dauphins et deux trident, un bouclier, un bouc de chaque côté, une palme, etc. Les médailles de l'Etrurie campanienne sont celles des Samnites, des Osques, des Volscs, des Marses, des Sabins, des Lucaniens, des Brutiens et de tout le territoire de la Grande Grèce. Quelques-unes sont en caractères latins. Les médailles de l'Etrurie circumpadane sont celles des Picéni et des Umbrs.

Naturellement, la domination romaine détruit dans toute l'Italie la fabrication autonome des diverses villes. La chute effective de l'empire et l'invasion barbare ne rétablissent pas immédiatement les monnaies indépendantes; longtemps les monnaies des Lombards portent le nom et l'effigie de l'empereur. Au VI^e siècle seulement on voit apparaître les noms et les traits des Pertharits et des Luitprands. Le système monétaire romain n'en subsistait pas moins, et l'on voyait encore au revers de ces monnaies informelles les symboles adoptés par les empereurs. Sous Charlemagne, le système franc s'introduit dans les diverses contrées de l'Italie, notamment à Rome, où les papes obtinrent le droit de battre monnaie. La mort de Charlemagne ayant relâché les liens, quelques princes italiens en profitèrent pour effacer de leur monnaie les signes de la domination franque. Cet état de choses dura jusqu'au XI^e siècle; mais alors l'émancipation amena un changement complet dans les types et les légendes monétaires; les pièces de cette époque offrent le plus singulier mélange de légendes grecques, latines et arabes. Toutefois, l'art monétaire était beaucoup plus barbare à cette époque qu'on ne serait tenté de se l'imaginer. Au siècle suivant, au contraire, l'art monétaire avait atteint en Italie sa perfection. Les florins de Florence, les ducats de Venise et de Gènes sont des modèles qu'on admire encore aujourd'hui. Les types et symboles choisis sont inspirés tantôt par la dévotion, tantôt par un retour vers l'antiquité: Venise avait pour type son patron saint Marc; Florence avait aussi le sien, saint Jean-Baptiste; Mantoue inscrivait sur ses monnaies le nom de Virgile. Naples, gouvernée par les Français, avait une monnaie baroque, moitié française, moitié italienne. Rome s'intitulait ambiteusement: ROMA CAPUT MONDI. Mais quand la cour romaine eut transporté à Avignon ses ateliers monétaires, ils ne tardèrent pas à tomber dans une fautive imitation de la monnaie française. Le siècle suivant qui est celui du triomphe des arts en Italie, continua les mêmes traditions monétaires. A Rome, la monnaie acquit sous Léon X une incroyable

perfection. Naples, ballottée entre les Français et les Espagnols, ne possédait qu'une monnaie sans caractère. Cet apogée de la numismatique en Italie fut suivi d'une rapide décadence. Seule la Savoie conserva la magnificence pureté de ses types; la plupart des petits princes qui l'environnaient se transformèrent tout simplement en faux-monnaieurs. Rien de remarquable n'a signalé depuis l'histoire métallique de cette contrée.

— Gaule et France. Parmi les monnaies gauloises, il faut distinguer les monnaies autonomes dues aux habitants et aux gouvernements du pays et les médailles gallo-romaines introduites par les conquérants. Les vraies médailles gauloises se font remarquer par une absolue barbarie: c'est une tête dont les traits grossiers manquent absolument de toute proportion et au revers, un cheval libre au galop, cheval grotesque s'il en fut. M. Guillaume Combrouse a reproduit sur une même planche ces fantastiques haras de la première monnaie nationale, et c'est bien la plus étrange chevauchée qu'il soit possible de rêver. Une étoile et quelques lettres sont dans le champ. On voit aussi des médailles gauloises portant le nom et l'effigie des magistrats ou gouverneurs des cités, ou l'effigie et le nom de quelque dieu tutélaire. Pour symbole topographique, on voit un animal, un sanglier par exemple. Le savant Eckhel reconnaît ces monnaies comme antérieures à l'invasion romaine. « Une ville grecque comme Marseille, dit Champollion-l'Écuyer, dut exercer quelque influence sur le système monétaire des Gaulois; aussi trouve-t-on sur les médailles gauloises, outre le cheval et le sanglier, le pentagone, considéré comme symbole de l'immortalité de l'âme, dont les druides professaient le dogme, et la tête de Pallas casquée. » Les progrès de l'art monétaire dans la Gaule autonome furent hâtés par l'introduction des monnaies grecques. Quelques pièces gauloises sont d'un travail soigné; mais la plus grande partie sont bien éloignées de cette perfection.

Nous n'avons pas à nous arrêter à la période de l'histoire de la Gaule qui correspond à l'occupation romaine. Les monnaies des vainqueurs se substituèrent complètement à celles des vaincus. Les barbares qui envahirent le pays ne paraissent pas avoir possédé de monnaie propre au moment de l'invasion. Ils ne tardèrent pas à en fabriquer, mais les spécimens qui nous restent sont rares et incertains. La première monnaie française connue appartient à Théodébert, petit-fils de Clovis, qui s'y intitule THEODEBERTUS VICTOR. Les monnaies romaines frappées en Gaule sous l'empereur Maurice, vers le milieu du VI^e siècle, méritent d'être signalées, parce qu'elles ont un caractère spécial. La tête de l'empereur y est représentée de face, contrairement à l'usage adopté par les empereurs d'Occident; au revers, on voit les croix d'exhausse sur un globe ou sur des degrés. On voit reparaître sur ces monnaies les noms des officiers monétaires, supprimés depuis le commencement de l'empire, et l'on y lit même les noms de quelques rois et de quelques villes, comme Arles, Marseille, Vienne, Clermont en Auvergne. Les noms des princes du pays commencent à se montrer sur les monnaies et ils finiront bientôt par s'y présenter seuls.

Avec Charles le Chauve commence une période remarquable, celle de la monnaie locale. Les seigneurs féodaux obtiennent fréquemment du souverain l'autorisation de battre monnaie et arrivent à la prendre sans la demander. Les vassaux frappèrent d'abord la monnaie au nom du roi; mais ils en vinrent bientôt à y accoler le leur, qui finit par y figurer seul. Ducs, comtes, évêques et abbés battent monnaie à leur effigie ou au moins en leur nom. Souvent aussi tous ces petits potentats frappèrent au nom d'un de leurs prédécesseurs ou d'un roi plus ou moins ancien; il en résulte pour les monnaies de cette époque la plus inextricable confusion. Dans quelques pays, certains types, adoptés par les seigneurs du lieu, se perpétuèrent sous leurs successeurs, de sorte que toutes les monnaies, durant une longue période, y sont frappées au nom de Charles, de Louis, de Foulques, de saint Martin, etc. L'enlèvement des numismates est grand pour jeter un peu de lumière dans ce chaos. Il faut ajouter à ces difficultés la complète barbarie des dessins, qui les rend absolument intelligibles. Durant toute cette inextricable période, la monnaie française n'existe pas, car les rois de France ne battent monnaie que dans leur domaine privé, et souvent même s'en dispensent tout à fait, empruntant pour l'usage de leurs sujets immédiats les monnaies de leurs vassaux.

Philippe-Auguste fit d'énormes efforts pour l'unification de la monnaie dans ses États. Il créa, dans ce but, ce qu'on appelle la monnaie parisienne, parce qu'elle porte à l'avant la légende PARISIVS CIVIS. Il continua, cependant, à frapper des monnaies dans les diverses villes de ses États agrandis, mais sur le type unique de la monnaie parisienne. Louis IX porta un grand coup aux monnaies locales en restreignant leur circulation aux terres des seigneurs qui les avaient frappées, tandis que la monnaie royale circulait de droit dans tout le royaume. Ce prince frappa aussi des monnaies d'or, dont l'usage avait été négligé par ses prédécesseurs. Le système

monétaire fut complètement réformé sous Louis IX. Philippe le Bel le reforma aussi à sa manière, en frappant de la fausse monnaie ce qui, à sa grande surprise, acheva de ruiner le Trésor. La monnaie locale disparut à peu près complètement sous Louis X.

L'insuccès du prince faux-monnaieur n'éclaira pas ses successeurs; Philippe de Valois, Jean et Charles V renouvelèrent cette honteuse tentative et n'en obtinrent pas un meilleur résultat. Ils conservèrent d'ailleurs la monnaie de Louis IX, en la frappant seulement de nouveaux types trop nombreux pour que nous puissions les énumérer ici. En 1422, apparaissent les monnaies du roi Henri V d'Angleterre, qui s'intitule *HENRIC FRANCIS*, puis celles de Henri VI, qui prend le titre de *FRANCORUM ET ANGLIE REX*, et porte au revers les armes unies de France et d'Angleterre. Les revers suivants n'offrent pas de faits bien importants; nous signalons rapidement les plus notables. Louis XII crée les testons et les blancs au porc-épi; François Ier introduit les lettres monétaires pour la désignation des villes où les monnaies ont été frappées, et sous ce règne l'art du graveur en monnaies fait des progrès très remarquables; sous Henri II, le balancier est inventé, ce qui permet de frapper des pièces parfaitement rondes et exécutées avec une admirable précision; sous Charles IX, la fabrication de la monnaie redevient complètement barbare; Henri III crée les francs ou livres d'argent, les quarts d'écu et les gros de Nîmes, pièces absolument défectueuses. Aucun fait notable relatif aux monnaies ne signale le règne de Henri IV et de ses successeurs, si ce n'est la perfection croissante des types exécutés par des artistes du premier ordre. Mais c'est dans cette période qui précède la Révolution que se place la véritable création des médailles, qui vont jouer dès lors un si grand rôle dans la numismatique française, et celle des jetons qui, destinés d'abord à un simple amusement, devinrent ensuite de véritables œuvres d'art. A la fin du XVIII^e siècle et durant tout le cours du XVIII^e, les médailles eurent une si grande vogue que les simples particuliers eux-mêmes en firent frapper pour consacrer le souvenir des faits qui les intéressaient. Les règnes de Louis XIV et de Louis XV ont été figurés en entier par des séries de médailles dont l'exécution était confiée aux savants et aux artistes les plus distingués. L'Académie des inscriptions fut en grande partie créée pour cet objet; mais, pour être juste, nous devons dire que ces académiciens honorèrent bien plus les artistes qui les ont exécutés que les savants qui en ont fourni le sujet et les légendes.

La Révolution refondit toute la monnaie, comme toutes les institutions, et établit le système actuel. Quelques-uns des types créés à cette époque font l'admiration des connaisseurs. La série des médailles républicaines a moins de mérite au point de vue de l'art, mais elle offre un intérêt du premier ordre au point de vue de l'histoire, car les faits y sont représentés, non plus de manière à flatter la vanité d'un prince, mais d'une façon simple, austère et vraie. A cet égard l'Empire et les gouvernements qui l'ont suivi ont repris les habitudes de l'ancienne monarchie, et leurs collections de médailles n'intéresseront que médiocrement les numismates de l'avenir. En somme, ce sont les pays libres qui leur ont fourni les sujets d'étude les plus intéressants, et c'est la liberté, croyons-nous, qui relèvera la numismatique, tombée si bas après la Révolution.

— Bibliogr. Discours sur les médailles des anciens, par Aeneas Vico (Venise, 1555-1558, in-4°); Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles, par Charles Patin (Paris, 1665, in-12); *Nunc dimittis servum tuum, Augustorum et Caesarum in coloniis, etc.*, par Vaillant (Paris, 1679, in-fol.); *Traité des monnaies de France*, par Le Blanc (Paris, 1690, in-4°); *Numismata imperatorum in coloniis, municipiis et uribus jure latino donatis*, par Vaillant (Paris, 1697, in-fol.); *Numismata imperatorum a populo graeco loquentibus percussa*, par Vaillant (Amsterdam, 1701, in-fol.); *Historia Ptolemaeorum*, par Vaillant (Amsterdam, 1701, in-fol.); *Numi antiqui familiarum romanorum*, par Vaillant (Amsterdam, 1703, 3 vol. in-fol.); *De praestantia et usu numismatum*, par Spanheim (Londres, 1706, 2 vol. in-fol.); *Dissertationes de numis veterum Hebraeorum*, par Reland (Utrecht, 1709, in-8°); *Numismata imperatorum romanorum a Trajano ad Palaeologos*, par Banduri (Paris, 1718, 2 vol. in-fol.); *Thesaurus morietianus, sive numismatum romanorum numismata omnia* (Amsterdam, 1734, 2 vol. in-fol.); *La Science des médailles*, par le Père Jobert (Paris, 1739, 2 vol. in-12); *Numismata imperatorum romanorum a J. Casare ad Posthumum*, par Vaillant (Rome, 1743, 3 vol. in-4°); *De imperatorum constantinopolitansium inferioris usi numismatibus dissertatio*, par Du Cange (Rome, 1759, in-4°); *Médailles antiques de l'Espagne*, par H. Florez (Madrid, 1757, 3 vol. in-4°); *Institutiones numismatiquae*, par Monaldi (Rome, 1772); *De numis hebraeo-samaritanis dissertatio*, par Bayer (Vienne, 1781, in-4°); *Essai sur les médailles*, par J. H. Eckhel (Edimbourg, 1784, 2 vol. in-8°); *Lectiones universae rei numariae veterum*, par Rasche (Leipzig, 1785-1794, 12 vol. in-8°); *Doctrina numo-*

rum veterum, par Eckhel (Vienne, 1792-1798, 9 vol. in-4°); *J.-G. Lipsii bibliotheca numaria* (Leipzig, 1801, 2 vol. in-8°); *Histoire numaria de la Révolution française*, par Millin (Paris, 1806, in-4°); *Description des médailles antiques grecques et romaines*, par Mionnet (Paris, 1806-1813, 6 vol. in-8°); *Iconographie romaine*, par Visconti et Mongez (Paris, 1811-1829, 2 vol. in-fol.); *Recueil de médailles grecques inédites*, par Millingen (Rome, 1812, in-4°); *De la rareté des médailles romaines*, par Mionnet (1814, in-8°); *Numismatique du voyage du jeune Anacharsis*, par Du Mersan (1818); *Médailles grecques des rois de Bactrie*, par de Kœhler (Saint-Petersbourg, 1822-1825, in-8°); *Recherches sur les médailles des nomes ou préfectures d'Égypte*, par Töschon d'Anney (Paris, 1822, in-4°); *Essai sur les monnaies d'argent de la ligue achéenne*, par Cousinery (Paris, 1825, in-4°); *Numismata orientalia*, par Marsden (Londres, 1823-1825, in-4°); *Traité élémentaire de numismatique*, par Jacob (Paris, 1825, 2 vol. in-8°); *Introduction à l'étude de l'archéologie des pierres gravées et des médailles*, par Millin (Paris, 1826, in-8°); *Sopra i moderni falsificatori*, par Sestini (Florence, 1826, in-4°); *Manuel de numismatique ancienne*, par Henning (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); *Trésor de numismatique et de glyptique*, par Lenormant (Paris, 1834-1850, in-fol.); *Numismatique du moyen âge*, par J. Lelewel (Paris, 1835, 2 vol. in-8°); *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, par de Saulcy (Metz, 1836, in-8°); *Recueil de médailles grecques inédites*, par Cadavène (Paris, 1839, in-4°); *Choix de médailles grecques*, par de Luynes (Paris, 1840, in-fol.); *Essai de classification des monnaies autonomes d'Espagne*, par de Saulcy (Metz, 1840, in-4°); *Études numismatiques et archéologiques: Types gaulois et celtiques*, par J. Lelewel (Bruxelles, 1840, in-8°); *Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie des Sassanides*, par Longpérier (Paris, 1840, in-4°); *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, par Millingen (Florence, 1841, in-8°); *Recueil des monnaies de la Chine, du Japon, etc.*, par de Chaudrol (Saint-Petersbourg, 1842, in-fol.); *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, par de La Saussaye (Paris, 1842, in-4°); *Manuel de numismatique ancienne*, par J.-B. Barthélemy (Paris, 1851, in-18); *Description générale des monnaies de la république romaine*, par H. Cohen (Paris, 1857, in-4°); *Monnaies du moyen âge* (Genève, par Lecoq-Kerneven (Rennes, 1871, in-8°); *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, par Heiss (Paris, 1871, in-4°); *Le Méroïsme ou Médailles des églises du désert*, par Clerveau (Saintes, 1871, in-8°); *Imitation des monnaies au type Estelin*, par Chautard (Nancy, 1871, in-8°).

Numismatique judaïque (RECHERCHES SUR LA), par M. de Saulcy (1854, 1 vol. in-4°), avec planche. L'ouvrage publié par F. Perez Bayer en 1781 *De numis hebraeo-samaritanis*, contient une classification de toutes les monnaies connues à cette époque. L'origine de la numismatique des Juifs y est fixée à la concession faite à Simon l'Asmonéen, frère de Judas Machabée, par Antiochus VII, c'est-à-dire à la fin de l'année 173 de l'ère des Séleucides; mais, depuis le temps où vivait Bayer, la critique a été introduite dans l'étude des médailles et la numismatique hébraïque s'est enrichie d'un certain nombre de types nouveaux; il était donc devenu nécessaire de soumettre la série des monnaies judaïques à une nouvelle appréciation. M. de Saulcy a repris dans l'ouvrage susindiqué, l'étude des monnaies juives et en a proposé une classification méthodique entièrement nouvelle. Cet ouvrage remarquable fait remonter les monnaies d'intérêt à une époque bien antérieure au pontificat de Simon l'Asmonéen. Les plus anciennes pièces décrites par M. de Saulcy sont des monnaies autonymes frappées sous le pontificat de Jaddus (Yaddus) pendant le règne d'Alexandre le Grand. Les périodes suivantes comprennent les monnaies des princes asmonéens, celles de la dynastie des Iduméens, celles de la période de liberté judaïque comprise entre la fin du règne de Néron et la prise de Jérusalem par Titus, et les monnaies impériales coloniales frappées à Jérusalem depuis Adrien (136-138 de l'ère chrétienne) jusqu'à Hostilianus (249-251). L'ouvrage est terminé par la description des premières monnaies émises à la fin du VIII^e siècle, par les princes musulmans, après la conquête d'Omar.

Numismatique des Arabes avant l'islamisme, par Victor Langlois (Paris, 1859, 1 vol. in-4°). La tradition consignée dans les livres des écrivains musulmans et quelques monuments épigraphiques sont jusqu'à présent les seuls documents où les érudits aient puisé les éléments qui ont servi à établir l'histoire authentique des Arabes avant Mahomet. L'étude des monnaies frappées par les princes de plusieurs États est fort importante pour éclaircir quelques points obscurs de cette histoire. C'est dans ce but que M. V. Langlois a entrepris de rassembler tous les monuments numismatiques des anciens Arabes en aidant des travaux de ses devanciers, notamment de l'ouvrage posthume de Saint-Martin, *Recherches sur l'histoire et la géographie de la Mésène et de la Characène*, de l'*Histoire des Arabes avant l'islamisme* de M. Caussin de Perceval et du mémoire du duc de Luynes

Sur les monnaies des Nabatéens. M. Langlois a recherché et décrit avec soin les médailles des rois de la Nabatène, de la Mésène et de la Characène, de la Palmyrène, de l'Orhène, de l'Atracène, plus une monnaie unique du dernier des tabbabs himyarites, et il a joint à son ouvrage, sous forme d'appendice, un chapitre sur la numismatique des rois d'Axum. Le savant auteur ne s'est pas borné à donner un simple catalogue; il ajoute à ses descriptions des détails historiques et philologiques, destinés à tenir le lecteur au courant des progrès de la science.

NUMISMATISTE s. m. (nu-mi-sma-tiste). V. NUMISMATE.

NUMISMATOGRAFIE s. m. (nu-mi-sma-to-gra-fe) — du lat. *numisma*, médaille, et du gr. *graphô*, j'écris. Celui qui s'occupe de l'étude des médailles, qui écrit sur cette matière.

NUMISMATOGRAFIE s. f. (nu-mi-sma-to-gra-fi) — du lat. *numisma*, médaille, et du gr. *graphô*, j'écris. Description des médailles. Étude sur les médailles.

NUMISMATOGRAFIQUE adj. (nu-mi-sma-to-gra-fi-que) — rad. numismatographique. Qui a rapport à la numismatographie: *Études NUMISMATOGRAFQUES*.

NUMITOR, roi d'Albe, fils de Procas, père de Rhea Sylvia, qui vivait au VIII^e siècle avant notre ère. Chassé du trône par son frère, il y fut remplacé par ses petits-fils, Rémus et Romulus, en 752 av. J.-C.

NUMMIFÈRE adj. (nomm-mi-fère) — du lat. *nummus*, pièce de monnaie; *féro*, je porte. Hist. nat. Qui est marqué de taches rondes comme des pièces de monnaie: *Chironelle NUMMIFÈRE*.

NUMMIFORME adj. (nomm-mi-for-me) — du lat. *nummus*, pièce de monnaie, et de *forme*. Hist. nat. Qui a la forme d'une pièce de monnaie: *Polyptère NUMMIFORME*.

NUMMULACÉ, ÉE adj. (nomm-mu-lacé) — du lat. *nummulus*, petite monnaie. For. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre nummuline.

— s. f. pl. Famille de foraminifères, ayant pour type le genre nummuline.

NUMMULAIRE adj. (nomm-mu-lère) — du lat. *nummulus*, petite pièce de monnaie. Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— s. m. Antiq. rom. Banquier, prêteur sur gages ou à intérêt.

— s. f. For. Syn. de NUMMULINE.

— Bot. Nom vulgaire d'une plante du genre lysimaque, dont les feuilles sont discoïdales: LA NUMMULAIRE s'étend plus ou moins, suivant les terres où elle naît. (V. de Bonnaire.)

NUMMULINE s. f. (nomm-mu-li-ne) — dimin. du lat. *nummus*, petite monnaie). For. Genre d'héliostomes, de la famille des nautiloïdes, comprenant un grand nombre d'espèces fossiles des terrains secondaires et tertiaires. On dit aussi NUMMULITE, NUMMULÈRE, NUMMULAIRE, PIERRE NUMMULAIRE. On dit également ÉGÉONE.

— Encycl. Les nummulines ont une coquille enroulée sur un plan, à ouverture unique contre le retour de la spire, et en fente transversale dans le jeune âge, fermée dans l'âge adulte. Les nummulines sont des coquilles libres, orbiculaires, que l'on a comparées à des pièces de monnaie; de là leur nom. Quelques-unes n'ont que les dimensions d'une lentille, d'autres arrivent à peu près jusqu'à la grandeur d'un écu. Elles sont très-abondantes dans certains terrains, et forment presque totalement la roche d'un été construit le plus grande des pyramides d'Égypte. Strabon réfute l'opinion, accréditée de son temps, qu'elles étaient les résidus pétrifiés des aliments des ouvriers qui avaient construit ce monument. Les écrivains du moyen âge leur attribuaient une origine miraculeuse. Plus tard, Lancisi y vit des écussons d'oursins, et Bourquet des opércules d'ammonites. Bruchmann croyait qu'elles pouvaient être des coquilles bivalves. En 1897, Schencher chercha le premier à prouver que les nummulines sont de véritables coquilles univalves cloisonnées et les rapprocha des ammonites. Deluc et Lamarck les étudièrent successivement. En 1825, d'Orbigny reconnut la véritable place des nummulines dans la série des foraminifères; de nombreux travaux eurent lieu depuis sur ce sujet. Dans les nummulines, le rapport entre les deux axes varie beaucoup, de sorte que les unes sont discoïdales et d'autres subglobuleuses. Elles sont souvent irrégulières. Les surfaces latérales sont marquées de pores; quand elles sont usées, on y voit des traces de lignes spirales. Si on les coupe suivant leur plus grand cercle, on obtient deux dentelures qui présentent au côté interne une spirale enroulée sur un plan et divisée en loges par des cloisons transverses. Cette spirale est formée d'une seule lame continue, qui se dédouble quelquefois. La lame spirale est percée par des canaux de divers diamètres aboutissant à des pores de trois grandeurs. Les plus grands, visibles quelquefois à l'œil nu, servaient sans doute au passage des filaments rétractiles caractéristiques des foraminifères. Si on coupe la nummuline par un plan perpendiculaire au précédent et passant par son petit axe, on obtient une coupe elliptique dans laquelle la lame spirale se présen-

tera sous la forme d'une série d'ogives correspondant chacune à un des tours, les plus récentes enveloppant les plus anciennes. Les loges sont les espaces compris entre deux tours successifs de la lame et deux cloisons consécutives. Les cloisons ont leur convexité dirigée en avant; elles sont composées de deux lames et participent à l'irrégularité de la spire. A leur base sont des ouvertures en croissant, par lesquelles les loges communiquent. De plus, la lame spirale a de grands pores ou canaux par lesquels ces mêmes loges communiquent avec les méats interlaminaires extérieurs. L'ouverture en croissant est la plus grande dans le jeune âge et finit par disparaître vers la fin de la vie de l'animal. Les nummulines sont presque entièrement spéciales à l'éocène; on n'en connaît aucune dans la formation antérieure, et on n'en connaît que fort peu dans le miocène. On peut distinguer deux sous-genres: les nummulines proprement dites et les assilines. Les nummulines proprement dites peuvent être divisées en cinq groupes, en se basant: 1° sur la grandeur des pores principaux; 2° sur l'apparence de la surface; 3° sur la disposition des prolongements que l'on observe entre les lames et que l'on désigne sous le nom de filets cloisonnaires; on les découvre en usant la lame superficielle du test. Les *lèves* ou *sublèves* sont, en général, grandes, à surface lisse, à pores rares et invisibles à l'œil nu, et à filets cloisonnaires simples, sinueux, nombreux, donnant à la coquille l'apparence d'une étoffe moirée. Les *reticulées* ont des filets cloisonnaires qui forment un réseau complet et des pores peu visibles. Les *subreticulées* ont un réseau cloisonnaire qui ne commence qu'à une certaine distance du pied des cloisons. Les grands pores sont très-visibles. Les *punctulées* sont des nummulines moyennes ou petites, souvent épaisses, à filets cloisonnaires simples et à surface ornée de pores et de granulations très-visibles. Les *plicatées* ou *striatées* sont les plus petites; elles sont de forme variable et présentent par transparence des plis ou des linéaments rayonnés, droits ou faiblement, sans granulations ni pores. Les *assilines* ou nummulines *explanées* ont les tours non embrassants, au moins à l'âge adulte, et les cloisons presque droites.

NUMMULUS s. m. (nomm-mu-luss) — mot lat. qui signif. petite monnaie. Moll. Ancien nom d'une coquille fossile du genre cranie, qu'on trouve en Suède.

NUMUS s. m. (nu-mus). Alchim. Terre très-noire qu'il s'agit de blanchir et de purger.

NUN s. m. (nunn). Gramm. Quatorzième lettre de l'alphabet hébraïque, correspondant à notre N. 1^{re} Lettre numérale valant 50.

NUNC DIMITTIS SERVUM TUUM, DOMINE... (Maintenant, Seigneur, vous pouvez rappeler votre serviteur...). Paroles de Siméon à la vue du Sauveur.

Le temps fixé pour la purification étant arrivé, Joseph et Marie portèrent Jésus à Jérusalem pour le présenter au temple, selon la loi, et pour offrir le sacrifice prescrit. Or, il y avait à Jérusalem un saint vieillard nommé Siméon, auquel il avait été révélé qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu le Sauveur. Il vint donc au temple par un mouvement de l'Esprit-Saint, et, ayant pris le divin Enfant entre ses bras, il s'écria: « C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez partir en paix votre serviteur, puisque mes yeux ont vu le Sauveur destiné à être la lumière des nations et la gloire d'Israël: *Nunc dimittis servum tuum, Domine*. »

La forme française est aussi souvent usitée que la forme latine. Ces paroles se prononcent surtout dans ces moments d'enthousiasme qui suivent un événement longtemps et ardemment attendu, alors que le cœur déborde de joie.

Le Tellier, père de Louvois, se sentant près de mourir, souhaitait avec passion d'attacher son nom à la révocation de l'édit de Nantes, mesure dont il avait toujours été le promoteur le plus énergique. « Le 22 octobre 1685, dit M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, le vieux Le Tellier lève au ciel la main qui veut de signer la révocation et parodie, à propos d'un vœu qui rappelle les temps de Décius et de Dioclétien, le cantique par lequel Siméon saluait la naissance du Sauveur. Il meurt en fanatique, avec un vœu en froid et astucieux politique; il meurt, et la voix la plus éloquent de l'Eglise gallicane éclate en hymnes triomphales comme sur la tombe d'un héros victorieux. »

« La voix grave et sévère de Louise accompagnait la voix claire et limpide d'Anna, comme l'orgue accompagne la voix des enfants de chœur. C'étaient alors des extases si terribles et si douces entre nous trois, que plus d'une fois je n'ai pas fait au ciel d'autre prière: *Nunc dimittis*, — c'est maintenant qu'il faut nous rappeler à toi, mon Dieu! »

JULIUS JANIN.
« La vieille dame se laissa retomber sur sa chaise, et tandis que son fils couvrait de baisers et de larmes ses mains ridées, elle se mit à réciter d'une voix émue le cantique du vieillard Siméon: *Nunc dimittis servum tuum, Domine*. »

WALTER SCOTT.

• Pendant les guerres de religion, les fanatiques et les politiques avaient cru anéantir l'hérésie par le nombre et l'atrocité des supplices; ils s'apercevaient avec effroi que l'hydre s'était multipliée sous leurs coups. Ils n'avaient réussi qu'à exalter à un degré inouï tout ce qu'il y a de puissances héroïques dans l'âme humaine. Pour un martyr disparu dans les flammes, il s'en présentait cent : hommes, femmes, enfants marchaient au supplice en chantant les psaumes de Marot ou le *Cantique de Siméon* :

Rappelez votre serviteur,
Seigneur! j'ai vu votre Sauveur. »

HENRI MARTIN.

• Faites un article nécrologique soigné; dites que M. de La Billardière n'a jamais voulu transiger avec le premier consul, qu'il a été anobli par Louis XVIII; arrangez bien ça... La loyauté qui ne s'est jamais démentie... une religion éclairée... Amenez gentiment qu'il a pu chanter le *Cantique de Siméon* à l'avènement de Charles X. »

BALZAC.

« Sire, ma respectueuse reconnaissance n'a osé passer les bornes de deux lignes, quand j'ai remercié Votre Majesté de ses bienfaits envers la famille des Sirven, qui lui devra bientôt son honneur et sa fortune; mais le bien que vous faites à l'humanité entière, en établissant une sage tolérance en Pologne, me donne un peu plus de hardiesse. Il s'agit ici du genre humain : vous en êtes le bienfaiteur, sire. Vous pardonnerez donc au bon vieillard Siméon de s'écrier : *Je mourrai en paix, puisque j'ai vu les jours du salut. Le vrai salut est la bienfaisance.* »

VOLTAIRE.

NUNC EST BIBENDUM (*C'est maintenant qu'il faut boire, se réjouir*). Première partie du premier vers d'une ode d'Horace (liv. I, ode XXXI, vers 1). Cette ode fut composée à l'occasion de la victoire d'Actium.

*Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus.*

« Maintenant il faut boire, maintenant il faut frapper la terre d'un pied léger, » s'écrie le poète.

Les écrivains y font souvent allusion :

« Hugues Verd écoute la discussion en servant à boire à la ronde sans s'oublier, et la termina en disant : « Ventre Mahon! bien tué ou mal tué, le coquin est mort, c'est là tout ce qu'il me faut; je n'aurais pas été fâché d'aider sa vilaine âme à déménager; mais puisque le diable a emporté l'onde et les neveux, il ne nous reste plus qu'à dire avec notre ami le bachelier : *Nunc est bibendum, etc.*, etc... Voyons, aidez-moi donc, sire clerc; êtes-vous homme à laisser ainsi un verre à sa plus belle moitié? — C'est juste, *pater Anchises* (père Anchise), » repartit le bachelier :

*Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus.* »

WALTER SCOTT.

« Les conviés entrechoquent les verres; ils crient, ils portent des santés, ils ont avec eux un tambour et des trompettes qui font un vacarme d'enfer. Morose s'enfuit au grenier, met vingt bonnets de nuit sur sa tête, se bouche les oreilles. Les conviés crient : « Battez, tambours; sonnez, trompettes. *Nunc est bibendum, nunc pede libero.* — Misérable! bles! crie Morose, assassins, fils du diable, que faites-vous ici? »

H. TAINE.

NUNCUPATIF, IVE adj. (non-ku-pa-tif, i-ve — du lat. *nuncupare*, nommer expressément). Jurispr. Se dit des testaments dictés par le testateur, avec les formalités légales : *Les testaments solennels sont NUNCUPATIFS ou mystiques*. (Acad.) Ce terme est aujourd'hui inusité.

— Théol. Qui n'est pas vrai, qui n'est vrai que de nom : *Jésus-Christ, comme homme, n'est pas seulement un dieu NUNCUPATIF*.

NUNCUPATION s. f. (non-ku-pa-si-on — lat. *nuncupatio*; de *nuncupare*, dénommer; mot formé de *nomen*, nom, et de *capere*, prendre). Dr. rom. Désignation d'héritiers faite de vive voix, en dictant un testament.

NUNCUPATIVEMENT adv. (non-ku-pa-ti-ve-man — rad. *nuncupatif*). Théol. Nominativement : *D'après certains hérétiques, Jésus n'est fils de Dieu que NUNCUPATIVEMENT*.

NUNDINAIRE adj. (non-di-nè-re — lat. *nundinarius*; de *nundinus*, marché, foire). Antiq. rom. Qui a rapport aux *nundines* : *Jours NUNDINAIRES*. *Marchés NUNDINAIRES*.

NUNDINAL, ALE adj. (non-di-nal, a-le — lat. *nundinalis*; de *nundinus*, marché). Antiq. rom. Se disait des huit premières lettres de l'alphabet qui servaient, dans le calendrier romain, à indiquer les jours de marché. *Le Jour nundinal*, Jour de marché.

NUNDINATEUR s. m. (non-di-na-teur —

lat. *nundinator*; de *nundinus*, marché). Mythol. rom. Epithète donnée à Mercure, qui présidait aux marchés en qualité de dieu du commerce.

NUNDINATION s. f. (non-di-na-si-on — rad. *nundines*). Antiq. rom. Trafic que l'on faisait dans les jours de marché.

NUNDINE s. f. (non-di-ne). Entom. Syn. de RHIZOIE.

NUNDINES s. f. pl. (non-di-ne — lat. *nundinus*, pour *nundinus*; de *novem*, neuf, et de *dies*, jour, parce que le marché se tenait tous les neuf jours). Antiq. rom. Jours de marché : *Les NUNDINES étaient indiquées par les lettres nundinales*.

— Encycl. On nomma d'abord *nundines* les foires ou marchés qui se tenaient à Rome tous les neuf jours; et comme ces jours de marché étaient aussi des assemblées où l'on délibérait sur ce qui se ferait d'un jour des *nundines* à l'autre, il y avait à Rome, ces jours-là, une grande affluente des habitants de la campagne, qui y venaient dans la double intention d'y vendre leurs produits et de s'y instruire des choses intéressant la république, et des nouveautés tant religieuses que civiles. Pour ne point manquer les jours des *nundines*, les Romains imaginèrent de mettre dans leur calendrier des lettres qu'on peut appeler *nundinales*, et qui y faisaient précisément ce que font dans le nôtre les lettres dominicales. On peut voir ces lettres *nundinales* marquées dans la première colonne du calendrier romain. La clef en est toute simple. Comme les *nundines* revenaient tous les neuvièmes jours, les huit premières lettres de l'alphabet, mises de suite et répétées dans le même ordre jusqu'à la fin du calendrier, servaient, par le retour de la lettre A, qui marquait le premier jour des *nundines* de l'année, à le faire connaître infaillement jusqu'à la fin. Les *nundines* ne tombaient jamais les mêmes jours d'une année à l'autre. On n'est pas d'accord sur l'époque où furent établies les *nundines*. Selon les uns, leur institution eut lieu lors de la réunion des Sabins et des Romains; selon d'autres, du temps de Servius Tullius; enfin, d'après d'autres, après l'abolition de la royauté.

NUNEATON, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Warwick, à 14 kilom. N.-E. de Coventry, sur l'Anker; 7 600 hab. Mines de houille. Fabrique de rubans et de toiles.

NUÑES ou **NUÑEZ** (Ambrosio), médecin portugais, né à Lisbonne, mort en 1611. Après avoir enseigné son art à Coimbra, il alla se fixer en Espagne, où il acquit une grande réputation, puis revint dans sa patrie et fut nommé premier chirurgien du roi. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur la peste* (1601, in-40); *Errata in III libros aphorismorum Hippocratis* (1603, in-fol.).

NUÑES ou **NUÑEZ** (Pedro), mathématicien et astronome portugais. V. NONIUS.

NUÑEZ (Alvarez), navigateur espagnol, né à Séville en 1554. C'est à lui qu'on doit la découverte de la Floride. Une première expédition qu'il fit en 1578 eut un triste résultat. Il survécut, avec deux de ses compagnons seulement, à sa troupe, composée de 400 fantassins et de 100 cavaliers; et, après avoir erré six ans à travers la Louisiane, il arriva au Mexique. En 1540, il fut mis à la tête d'une nouvelle bande d'aventuriers, descendit la Plata et s'arrêta à l'Ascension, après avoir parcouru une vaste étendue de pays. Contraint de retourner en Espagne à la suite d'une rébellion, il reçut du roi, à titre de récompense, une pension de 2 000 écus d'or et le titre d'oidor de l'audience royale de Séville.

NUÑEZ (Juan), peintre espagnol, né à Séville vers 1534, mort dans la même ville vers 1610. Ce maître, qui fut l'un des fondateurs de l'école de Séville et l'un des précurseurs du grand art espagnol, secoua le premier le joug des traditions mystiques du xve siècle pour s'élever, novateur hardi, dans le domaine encore inexploré du réalisme et de l'observation. Bien qu'il ait une illustration réelle, que n'ont pu éclipser les chefs-d'œuvre de Velazquez, de Murillo, de Zurbaran, son talent ne fut pas à la hauteur de ses aspirations puissantes. Morales, Alonzo Cano, Ribera ont creusé bien plus profondément le sillon qu'il n'avait fait que tracer. Mais à lui la gloire d'avoir montré la voie. De sa vie, nous savons peu de chose. Les premières années de sa jeunesse n'ont pas laissé de trace. Aucun de ses biographes ne lui désigne un maître. On peut donc conjecturer qu'il étudia seul, dans un milieu peu favorable à l'observation, à l'étude du nu. Il n'eut pour modèles que les images du temps, et ne se franchit qu'imparfaitement de la routine et des préjugés qui s'imposaient à l'art. Ses premières œuvres témoignent d'une certaine déférence pour les bizarreries en vogue dans la peinture religieuse. Citons à l'appui de cette observation le *Saint Gabriel* et le *Saint Michel* qui furent exécutés pour la cathédrale de Séville vers 1569, et que l'on voit aujourd'hui au musée royal de Madrid. Ces deux figures ont des ailes de paon ! Mais que l'on se souvienne des ailes de géai peintes par le Perugin, et ailes par Raphaël ! Encore ce bizarre appendice n'est-il pas la plus grande concession faite par l'artiste aux traditions de son temps. L'imitation des imagiers du moyen âge est plus frappante en

core dans la silhouette noire, séchement accusée, des figures, dans leur allure roide et comme momifiée, dans l'austérité mystique des physiognomies. Mais, sous cette enveloppe imposée comme une formule, palpitent des chairs vivantes, un modèle vrai finement observé. Les extrémités ont cette finesse et cette transparence que devait plus tard leur donner Morales. En cela, Juan Nuñez a devancé son époque et s'est montré l'émule des grands maîtres de cette Renaissance, qui avait lui quarante ans plus tôt en Italie.

Ces efforts timides, en quelque sorte, dans ses premières œuvres, s'affirment plus hardis dans les travaux de son âge mûr. Il ne nous reste par malheur que deux tableaux de cette époque; mais ils sont si complets qu'ils suffisent pleinement à mettre en relief la personnalité de l'auteur. Le premier, c'est la *Vierge tenant le Christ mort dans ses bras*, qui décora le grand maître-autel de la cathédrale de Séville. La distance qui sépare cette œuvre capitale des précédentes est immense, et l'on a peine à comprendre que ce soit le même artiste qui ait eu, dans un temps relativement court, deux manières si différentes, et dont la dernière est si supérieure. Aussi sommes-nous convaincus que, avant d'exécuter ce Christ, Nuñez avait vu Rome, Florence et Venise, et étudié les trois grandes écoles de la Renaissance italienne. Il fallut que son regard rencontrât ces œuvres merveilleuses pour qu'il pût donner à ses facultés tout leur épanouissement. Resté en Espagne, comment se serait-il soustrait si complètement à l'influence de son époque arriérée et routinière ? Son instinct tout seul lui aurait-il fait deviner si bien le style grandiose et superbe des Titien, des Tintoret, des Vinci ? Il est donc presque certain que ce maître fit un long séjour en Italie et qu'il y dut laisser bon nombre de créations ignorées, ses meilleures peut-être, et qu'on admire probablement sous le nom d'un autre. Les mêmes observations s'appliquent au *Saint Jean-Baptiste* de la même cathédrale. Cette deuxième création de haute portée n'accuse pas moins que la précédente de longues études en Italie et une science complète de ses diverses écoles. Cependant rien dans cette figure ne constitue l'imitation. Elle est originale autant que puissante, bien qu'elle soit plus italienne qu'espagnole.

NUÑEZ (Pedro), peintre espagnol, né à Madrid en 1601, mort dans la même ville en 1654. Elève de Juan de Soto, il ne s'occupa, à l'exemple de son maître, que de la physiognomie humaine et des costumes. Ses premières peintures en ce genre n'ont pas grande valeur; elles sont les pastiches de la manière de Soto, et c'est probablement parce qu'il s'aperçut de cette tendance fâcheuse à l'imitation, qu'il résolut de visiter l'Italie de fort bonne heure, avec l'espoir de s'y soustraire sans doute par la multiplicité des styles sur lesquels il pourrait porter également son admiration et son étude. Les biographes espagnols, ceux du xvii^e siècle surtout, sont parfois d'une ignorance profonde à tous égards, et surtout sur les sujets qu'ils devraient le mieux connaître. Ainsi, ils ne peuvent rien préciser des nombreux travaux laissés par Pedro Nuñez en Italie. A peine s'ils savent qu'à son retour à Madrid un *Portrait de Philippe IV* le mit en grande faveur à la cour, lui valut de peindre tous ces gentilshommes en pourpoint de velours noir que l'on admire de lui au musée royal, et dont quelques-uns ne sont pas inférieurs aux chefs-d'œuvre de Velazquez lui-même. Nommé peintre du roi vers 1647, il fut chargé peu après de faire, à l'Escurial, la *Galerie des monarques espagnols*. Mais ce travail trop officiel ne vaut pas les médaillons représentant les plus célèbres dramaturges, qu'il exécuta, en frise, tout autour du plafond de la salle de comédie du palais royal. Il y a là des têtes splendides de couleur, de modélé, de physiognomie. Deux années avant, il avait peint, au couvent de la Merced, dans la salle dite des Conférences, le portrait des religieux qui s'étaient illustrés dans cet ordre. L'ensemble de ces travaux représente à peu près une centaine de têtes, dont plusieurs ont été gravées.

NUÑEZ (Pedro), mathématicien et astronome portugais. V. NONIUS.

NUÑEZ (Louis), médecin flamand. V. NONIUS.

NUÑEZ (Ambrosio), médecin portugais. V. NUNES.

NUÑEZ (Fernando), érudit espagnol. V. PINCIANUS.

NUÑEZ-ALVARES-PEREIRA, comte de Portugal. V. PEREIRA.

NUÑEZ DE BALBOA (Vasco), aventurier espagnol. V. BALBOA.

NUÑEZ DE SEPULVEDA (Matthieu), peintre, Il vivait vers 1640 en Espagne, et fut chargé par le roi Philippe IV de peindre et de décorer ses vaisseaux. Il fut un des peintres à fresque les plus habiles de son temps. On a de lui quelques tableaux représentant des *Saint Jacques* et des *Conceptions* assez remarquables.

NUÑEZ DE VILLA-VICENCIO (don), peintre espagnol, né à Séville en 1635, mort dans la même ville en 1700. Sa famille, issue de vieille noblesse, lui imposa la carrière militaire, et

il fut armé chevalier de Malte. Mais avant d'entreprendre les voyages si fréquents alors dans cette profession, Nuñez s'était lié d'amitié avec Murillo, et, soit par affection pour le grand artiste, soit que ses instincts de peintre se fussent éveillés, il se fit l'élève d'Esteban; mais bientôt ses études furent interrompues, et, quoiqu'il eût pris à Naples des leçons de Mathias Preti le Calabrais, ce ne fut qu'à son retour à Séville qu'il se mit sérieusement à la peinture. Il devint le collaborateur actif de Murillo et peignit, en outre, quelques portraits remarquables que possède le musée de Madrid. Nous citerons aussi de Nuñez une *Vierge aux anges*.

NUNNA s. f. (nunn-na). Comm. Toile blanche de la Chine.

NUNNATION s. f. (nunn-na-si-on). Gramm. Action de prononcer un son nasal; son nasal lui-même.

NUNNEZHARIE s. f. (nunn-ne-za-ri). Bot. Syn. de CHAMÉDORÉE, genre de palmiers.

NUNNÉZIE s. f. (nunn-né-zi). Bot. Syn. de CHAMÉDORÉE, genre de palmiers.

NUNNIE s. f. (nunn-ni). Mus. anc. Chanson particulière aux nourrices grecques.

NUNNING (Jodocus-Hermann), antiquaire allemand, né à Schuttorf, comté de Benheim, en 1675, mort en 1753. Pendant cinq années, il visita la France, les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne, se livrant à des recherches historiques et archéologiques, puis il entra dans les ordres et devint protonotaire apostolique, conseiller de l'archevêque de Cologne. Outre de nombreux mémoires et plusieurs ouvrages manuscrits, on lui doit des ouvrages intéressants, notamment : *Diplomata Caroli Martini de schola ipsa et latinis*, anno 804, *undicula veritas* (1720); *Monumentorum monasteriensium decuria* I (1747).

NUNZIANTE (Vito, marquis), général italien, né à Campana, royaume de Naples, en 1775, mort en 1836. Il avait servi pendant quelque temps lorsque, en 1794, se mit à la tête d'une bande, prit de sa propre autorité le grade de colonel et offrit ses services au cardinal Rufo, qui s'empressa de les accepter. Nunziante soutint avec ardeur la cause du roi Ferdinand contre les Français, prit part au siège de Capoue (1799), au combat de Sienne (1800), commanda l'arrière-garde lors de l'évacuation de Naples (1806), défendit Reggio et fut promu brigadier en 1807, maréchal de camp en 1814. Après le retour des Bourbons à Naples (1815), Nunziante reçut le commandement des Calabres, présida à l'exécution du roi Murat, devint marquis (1815), lieutenant général (1819), commandant de Nola (1820), essaya vainement, cette même année, de comprimer le soulèvement de Nola et conseilla au roi d'accorder une constitution. Vice-roi de Sicile en 1830, ministre d'Etat (1831), généralissime du royaume, il mourut comblé d'honneurs et de dignités.

NUORO, ville du royaume d'Italie, île de Sardaigne, ch.-lieu de prov., à 130 kilom. N. de Cagliari; 4 200 hab. Siège de l'évêché de Galtelli-e-Nuoro. Il la province est divisée en 7 districts; 60 000 hab.

NUOVO (MONTE), montagne volcanique d'Italie, prov. de Naples, près de la ville de Pozzuoles, sur la mer Tyrrhénienne. Elle est circulaire, à 5 kilom. de circonférence environ et 400 mètres de hauteur. Son sommet est percé en entonnoir à une grande profondeur.

Cette montagne s'éleva en 1538, à la suite d'une violente secousse de tremblement de terre. Elle combia une partie du lac Lucrin. On affirme que cette montagne, soulevée en quarante-huit heures, s'affaisse aujourd'hui lentement.

NUPEDALE s. m. (nu-pé-da-le — du lat. *nudus*, nu; *pedes*, pieds). Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui regardaient comme essentiel au salut d'aller nu-pieds et de fuir toute espèce de luxe, et à des anabaptistes moraves du xvi^e siècle, qui enseignaient la même doctrine.

NUPHAR s. m. (nu-nu-far). Bot. Nom scientifique du genre nénufar.

NU-PIEDS s. m. Hist. Nom donné à des insurgés normands, au xvii^e siècle : *Les NUPIEDS s'étaient barricadés dans les faubourgs d'Auranches et s'y défendirent avec fureur*. (H. Martin.)

— Encycl. Les *nu-pieds* étaient des paysans normands qui se révoltèrent en 1639 et s'emparèrent de Rouen. Les guerres civiles et la guerre contre l'Espagne épuisèrent l'Etat et nécessitaient des impôts toujours croissants. Les mesures fiscales écrasèrent le peuple. Déjà, à l'occasion de l'impôt sur les boissons, de violentes émeutes avaient éclaté de 1636 à 1637 dans le Périgord, la Charente, la Guyenne et le Poitou. En 1638, les états de Normandie présentèrent au roi le tableau le plus sombre de la province : les campagnes désolées par les soldats et les agents du fisc, les prisons pleines des victimes de la gabelle, les villages déserts, les paysans fuyant dans les forêts, se faisant brigands. Chose particulièrement odieuse, tous les paysans, dans une commune, étaient solidaires vis-à-vis du fisc, et si l'un ne pouvait acquit-

ter l'impôt, les autres payaient pour lui. La cour des aides de Rouen rendit un arrêt pour défendre les poursuites à raison de cette solidarité, mais le conseil cassa cet arrêt. Quelque temps après, l'excès de la misère poussa les paysans à se soulever en masse. Sous la conduite d'un certain Jean Vanu-pieds, qu'ils s'étaient donné pour chef, ils marchèrent sur Rouen, dont la population, tout entière leur était sympathique, et y entrèrent sans résistance.

La révolte parut dès lors avoir le caractère d'une résurrection de l'esprit provincial, d'une tentative faite pour affranchir la Normandie de la domination des rois de France et lui restituer l'autonomie. Le cardinal de Richelieu frappa sans pitié; il cassa le parlement de Rouen, la cour des aides, le maire, les échevins, le lieutenant général. Il rompit toutes les autorités locales par une commission présidée par le chancelier Séguier et composée de juges tirés de Paris. Puis, Gassion, maréchal de France, marcha avec 4,000 hommes sur les insurgés. Il entra à Caen et attaqua Avranches, où il trouva une résistance désespérée. Les insurgés, retranchés derrière une barricade, arrêtèrent cinq heures durant les troupes royales. Ils se battirent jusqu'à ce qu'il n'y eût plus que dix d'entre eux vivants. Pour éviter l'insurrection, on promit la vie à celui des dix qui voudrait pendre les autres; l'un d'eux, après avoir longtemps hésité, se décida. Tous les autres rebelles qu'on put trouver furent pendus ou roués vifs.

NU PROPRIÉTAIRE s. Jurispr. Celui qui possède un fond sans en avoir la jouissance.

NU-PROPRIÉTÉ s. f. S'écrit quelquefois, mais à tort, pour **NUE PROPRIÉTÉ**. V. **PROPRIÉTÉ**.

NUPTIAL, **ALE** adj. (nu-psial — lat. *nuptialis*; de *nuptus*, noces). Qui a rapport aux noces, à la cérémonie des noces ou aux nouveaux mariés : *Bénédiction nuptiale*. *Armeau nuptial*. *Chambre nuptiale*. *Lit nuptial*. *Couche nuptiale*. Le soleil est comme un époux réclant qui sort de sa chambre nuptiale. (Mass.)

— *Habits nuptiaux, robe nuptiale*. Habits, robe que prennent les époux le jour de leur mariage. Il plume plus éblouissant dont se parent le plupart des oiseaux dans la saison des amours : Ces oiseaux, la plupart intertropicaux, faisant deux couples par an, pour l'ordinaire, reculent leurs habits nuptiaux lorsque le ciel devient pur et serein. (Virey.)

Verdure dont la terre se couvre à l'époque du printemps :
La nature a repris, au mois de ses amours,
Sa robe nuptiale et ses plus beaux atours.

— **NUPTIAL**.

— Mythol. rom. *Divinités nuptiales*. Celles qui présidaient au mariage, savoir : Jupiter, Junon, Vénus, Diane et Suada.

— Anc. jurispr. *Gains nuptiaux*. Avantages que se font les conjoints par contrat de mariage ou autrement. L'avantage que fait un époux à l'époux survivant.

NUQUE s. f. (nu-ke) — Chevallet rapporte ce mot au germanique; mais l'ancien haut allemand *hnaech*, chignon, nuque; anglo-saxon *hnaeca*, *hnecca*, *necca*; islandais *hnaeki*; danois *nakke*; suédois *nacke*; allemand *nacken*, *genick*; anglais *neck*, cou; probablement de la racine sanscrite *nah*, lier. Pour appuyer cette étymologie, Chevallet fait observer que le germanique a déjà fourni à notre langue *hasterel*, qui s'employait également pour nuque :

De sa broche de fer il a l'III coussonné;
Parmi le *hasterel* il est l'un filé.

[Chronique du Guesclin.]

Hasterel, *haterel*, *hasterel* était provenu, en effet, du haut allemand *halsdara*, composé de *hals*, cou, et de *adara*, vaisseau, sangsue, arête, veine; anglo-saxon *aedra*, exactement le sanscrit *adāra*, récipient, support, et plus spécialement un canal, un fossé, de *ad*, préfixe, et *dhar*, porter, contenir. Comparez le sanscrit *dāra*, vaine. La nuque était ainsi désignée par les Germains parce que c'est la partie où se trouve l'une des principales artères du cou, l'artère occipitale. Dies repousse l'étymologie que Chevallet donne pour *nuque*, parce que la voyelle ne concorde pas dans le germanique et dans le français, et il propose le hollandais *noeke*, qui signifie à la fois coche de flèche et colonne vertébrale. Selon M. Littré, la véritable étymologie serait celle qui a été indiquée autrefois par Bochart, d'après lequel *nuque* viendrait de l'arabe *noikhda*, qui signifie la moelle. M. Littré remarque à l'appui que *nuque* a signifié la moelle chez Lunfranc et chez A. Paré : Spinalle est ung os percé au milieu; par lequel perçoit la nuque passe, » dit Lunfranc. Anat. Partie postérieure du cou, et particulièrement Cavité qui se trouve immédiatement au-dessous de l'occiput, chez l'homme et les animaux : Appliquer un vésicatoire à la nuque. On voit au bas de la nuque du cou de l'écuyer une large plaque verdâtre. (Buff.)

— **Par ext.** Cheveux qui couvrent la nuque :

Ceux dont le temps blanchit la nuque

Blâment les plaisirs qu'ils n'ont plus.

— **NUQUE**.

— **Art vétér.** Partie antérieure du bord

supérieur de l'encolure, à son point d'union avec la tête.

NURA s. f. (nu-ra). Arachn. Genre d'araignées, de l'ordre des acariens.

NURAGHE s. m. (nu-raghe). Antiq. Nom donné à de grands monuments, de forme conique, que l'on trouve en grand nombre en Sardaigne, et qui passent pour être des tombeaux de l'époque pélasgique. Il On dit aussi **NORAGHS** et **NURAGE**.

— **Encycl.** V. **NORAGHE**.

NURCIA, aujourd'hui *Nortia*, ville de l'Italie ancienne, qui faisait partie du territoire des Sabins. Patrie de Sertorius et de saint Benoit.

NUREMBERG, en allemand *Nürnberg*, ville du royaume de Bavière, chef-lieu du landgrichtbezirk de son nom, à 351 mètres d'altitude, sur la Pegnitz, à 55 kilom. S. de Bamberg, à 77 kilom. S.-O. de Würzburg, par 49° 27' 30" de latit. N. et 89° 44' 26" de longit. E.; 63,000 hab. Tribunaux, école polytechnique, gymnase, écoles de commerce et de beaux-arts; sociétés savantes; sociétés d'agriculture, d'industrie, etc.

La Pegnitz divise Nuremberg en deux parties à peu près d'égale grandeur, appelées Saint-Laurent et Saint-Sébastien. Les deux villes, groupées autour des deux paroisses principales, dit l'auteur de l'Art en Allemagne, sur deux collines opposées, durent avoir deux enceintes particulières, dont on reconnaît encore la place au jetant les yeux sur une carte de la cité actuelle, et que le rempart du xvi^e siècle a toutes deux enfermées dans ses vastes flancs. Dans la première enceinte, au nord de la Pegnitz, était la ville du xii^e siècle; dans la seconde, au midi de la rivière, était la ville du xiii^e siècle. La ville a une physionomie curieuse et peut-être unique; elle semble avoir été construite au hasard; les maisons n'observent aucun alignement, et, outre les saillies que chacune d'elles projette sur la rue, elles font toutes des saillies les unes sur les autres, de manière à se dégager entre elles et à se rendre indépendantes autant qu'il est possible. La pente continue du terrain, l'embranchement incessant des rues qui se coupent sous les angles les plus variés, les bras divers de la Pegnitz, qui vont sans cesse en se séparant et en se rejoignant d'une manière inattendue, les avancées originales que les maisons font dans l'eau, les pigeons bizarres qu'elles élèvent à la rencontre des rues, les encoignures qui pendent sur les façades, les innombrables toits rouges, percés de plusieurs étages de lucarnes, offrent, sans doute, un aspect original et imprévu, qui contraste fortement avec toutes les capitales de l'Allemagne, tirées au cordeau par les princes du dernier siècle; mais, dans tout ce désordre piquant, on ne rencontre pas une seule maison qui date du xiv^e siècle, et à peine en trouve-t-on quelques-unes qui ont gardé la façade du xiv^e. Sur tous les pigeons qui la décorent, je n'ai pas rencontré une seule ogive; les plus anciennes habitations ont des fenêtres carrées et encadrées de filets. Si les lignes caractéristiques de l'art du moyen âge ont été effacées à Nuremberg, il faut reconnaître que les habitudes générales de cette grande et curieuse époque y sont clairement indiquées dans les édifices. La maison du peuple s'y montre, comme dans le vieux temps, faite de bois et portant devant chaque étage, sous la vaste protection du toit commun, ses grands balcons couverts, espèce d'avant-scène du foyer domestique. Ce sont ces commodités balcons que le riche a remplacés par les encoignures saillantes, dans lesquelles les femmes accomplissent agréablement leurs travaux, tout à la fois suspendues en dehors de la maison et enfermées cependant en son sein. L'appareil de l'existence privée se traduit avec cette netteté dans toutes les parties de la façade et fournit à l'art les motifs les plus variés et les plus charmants : au rez-de-chaussée, la porte d'entrée, une fenêtre haute qui éclairait le vestibule sans le trahir, une porte basse pour le service des parties inférieures; au premier étage, l'appartement commun, qu'on reconnaît à son encoignure saillante ayant trois points de vue différents; aux étages supérieurs, les pièces destinées à l'usage de chacun; dans le toit, la lucarne multi-essée, avec la grue, curieusement sculptée, qui est le signe de la propriété agricole dont elle attend les produits. On peut juger de l'ancienne prospérité de la ville par le grand nombre des étages et des fenêtres; on rêve qu'il y a eu là autrefois, comme aujourd'hui dans nos capitales, un énorme entassement d'individus. Cependant, nulle part de palais. Les plus importantes habitations ne sont encore que des maisons de marchands; mais ces marchands du moyen âge ne devaient point ressembler à ceux de notre époque. L'absence de boutique qu'on observe ordinairement dans leurs demeures ferait croire qu'ils n'exposaient point leurs marchandises aux regards; artistes, artisans, négociants travaillaient dans leurs encoignures, et les encoignures, dont la sculpture décorait leurs portes, étaient toute la montre qu'ils faisaient.

Nuremberg possède un grand nombre de monuments et de curiosités, dont voici la description :
Saint-Lorenzkirche, la plus grande et la

plus belle des églises de Nuremberg, commencée en 1274 par ordre de l'empereur Adolphe de Nassau, a été construite à diverses époques. Le beau portail ogival offre deux portes séparées par un pilier central orné d'une statue de la Vierge et de l'Enfant Jésus. Les sculptures entassées avec profusion au-dessous de la grande ogive représentent divers sujets, notamment : la Naissance du Christ, l'Adoration des Mages, la Présentation au temple, la Fuite en Égypte, les Prophètes, l'Ensevelissement et la Résurrection du Christ, le Jugement dernier, les Douze apôtres, Adam et Eve. Le portail s'ouvre entre deux tours commencées en 1280 et achevées vers le milieu du xiv^e siècle. Le portail septentrional, remarquable par son élégance, offre une sculpture très-ancienne, représentant Jésus-Christ au jardin des Oliviers. Les fenêtres du chœur sont ornées de magnifiques vitraux; mais la principale curiosité de Saint-Laurent est le tabernacle adossé à un pilier. Ce tabernacle, dit l'auteur de l'Art en Allemagne, ressemble moins à une œuvre d'art qu'à une plante grimpante qui aurait sa racine dans le parvis et qui, rencontrant un appui, s'élancerait jusqu'à la voûte en dessinant dans son essor les figures les plus capricieuses. Cependant, en y regardant fort attentivement, on finit par découvrir un plan fixe à travers le luxe de cette parure désordonnée; alors on distingue d'abord une galerie à jour supportée par trois grosses figures agenouillées, dont l'une passe pour être le portrait de l'auteur lui-même; au-dessous de la galerie, le tabernacle carré avec quatre saillies angulaires; au-dessus du tabernacle, qui forme comme le rez-de-chaussée, une espèce d'entresol composé de petites sculptures disposées en trois tableaux de façon à représenter des scènes de la Passion; puis un premier étage composé de plantes végétales, recourbées, embrouillées, entortillées de toutes les manières, qui supportent la foule des Juifs assemblés devant Jésus-Christ, au pied du tribunal de Pilate; puis un second étage plus simple, où Jésus crucifié est entouré de la Vierge, de Madeleine et de saint Jean; enfin un troisième étage, portant une figure seule, couverte par une pointe qui s'enroule en forme de crosse sous la nervure de la voûte. Tout ce monument est comme une grande pièce d'orfèvrerie allemande, façonnée avec un goût splendide de la renaissance, et traduite en pierre avec une admirable souplesse. Le tabernacle de Saint-Laurent a coûté cinq années de travail, avec deux aides apprentis à Adam Krafft. L'artiste reçut du bourgeois qui le lui avait commandé la somme de 770 florins. Nous signalerons en outre à l'intérieur de l'édifice une sculpture en bois de Veit Stoss, représentant la Salutation angélique; le Crucifix du maître-autel, en bois doré, par le même artiste; le monument du juriconsulte Kress; une vieille peinture, la Vierge et l'Enfant Jésus; le tombeau de la margrave Sophie de Brandebourg; un tableau curieux, le Couronnement de la Vierge; les volets de l'autel de Saint-Nicolas, peints par Hans Culmbach; ceux de l'autel Sainte-Anne, etc. Devant l'église s'étend la place de Saint-Laurent, dont le centre est occupé par la fontaine des Vierges, construite en 1589. Cette fontaine est ornée de quatre figures, représentant six enfants nus supportant les armes de la ville et six vierges qui sont des emblèmes de vertus. Au sommet est la Justice avec sa balance.

L'église de Saint-Sébastien, affectée au culte protestant, offre un mélange de tous les styles. La nef date du xiv^e siècle, le chœur du xiv^e, les tours du xiv^e et du xv^e. Les principales curiosités de l'extérieur sont : le portail du Nord; la porte des Fiancés, dont les sculptures représentent les Vierges sages et les vierges folles; des bas-reliefs exécutés par Adam Krafft et figurant le Jugement dernier et la Passion du Christ; un Crucifix colossal en bronze, un des plus anciens ouvrages en métal qui aient été fabriqués à Nuremberg; la statue de Saint-Christophe avec l'Enfant Jésus, du sculpteur Hans Decker, et de nombreuses sculptures représentant des sujets variés. On remarque surtout, à l'intérieur de l'édifice le tombeau de saint Sébastien, chef-d'œuvre de Pierre Vischer, qui y consacra treize ans de travail et dépensa 2,042 florins. Ce tombeau, qui a 5 mètres de haut, 2m,85 de long et 1m,55 de large, est une sorte de cage aux minces colonnettes enfermant la chaise de saint Sébastien, toute couverte de lames d'or et d'argent. Des enfants jouant avec des chiens ornent la console de la chaise; autour du socle, des bas-reliefs représentent les miracles attribués à saint Sébastien. Les douze statues d'apôtres qui sont adossées aux colonnes, à la hauteur de l'entablement de la chaise, ont des têtes et des draperies qu'on peut comparer aux plus beaux morceaux que l'imitation des anciens ait inspirés au génie moderne. Les sirènes qui soutiennent les canots adossés aux quatre angles affectent les formes allongées et fluyantes que quelques années après le Primatice naturalisa en France; les figures nues qui sont assises au pied des colonnes semblent posées par Michel-Ange, et celles qui en couronnent le fût ont le costume et la tournure des œuvres les plus élégantes que Florence ait produites à la fin du xiv^e siècle. (De l'art en Allemagne.) L'attention est, en outre, attirée à l'intérieur de

Saint-Sébastien par des sculptures d'Adam Krafft, le Christ portant sa croix, Judas trahissant son maître, le Christ à la montagne des Oliviers, la Cène; la fenêtre des Margraves, représentant le Margrave Frédéric d'Anspach et Bayreuth avec sa femme et ses huit enfants, peints sur verre, en 1515, par Veit Hirschvogel; plusieurs tableaux d'autel; un crucifix et des statues en bois de la sainte Vierge et de saint Jean, par Veit Stoss; des fonts baptismaux en cuivre, dans lesquels l'empereur Wenceslas fut baptisé en 1361; une petite statue de la Vierge, en bronze, par un des fils de Pierre Vischer; le tabernacle orné de sculptures; des tableaux de Michel Wohlgemuth (*Crucifixion*), *Creuzfelder (Adam et Eve)*, *Ermel (Descente de croix)*, *Merian (le Christ couronné d'épines)*, *Hans Culmbach (des Saints et des Saintes)*; plusieurs vitraux de couleur, etc.

La chapelle de Saint-Maurice, fondée en 1313, rebâtie en 1354 et restaurée en 1850, renferme aujourd'hui une collection de tableaux de l'ancienne école allemande. Cette collection se compose de plus de 140 tableaux, parmi lesquels nous désignerons : une *Sainte Catherine*, école byzantine de la basse Allemagne; la *Naissance de la Vierge*, de Mekenen; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, de Meister Wilhelm; *Saint Etienne conduit au martyre*, d'Aldorfer; la *Résurrection de Jésus-Christ*, par un élève de Van Dyck; la *Présentation au temple*, par un élève de Mekenen; l'Annonciation, par Mekenen; la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus*, par Heemskerck; le *Portrait du cardinal de Bouillon*, par Jean van Ryck; la *Résurrection de Jésus-Christ*, par Henning; l'Adoration des Mages, par Goltzius; *Jésus-Christ en croix*, par Quentin Messis; la *Couronne d'épines*, par Heemskerck; *Saint Georges et saint Sébastien*, par Wohlgemuth; *Saint Joachim et sainte Anne*, par Culmbach; *Sainte Marguerite*, par Zeibele; *Zébedée et Marie Salomé*, par Schongauer; *Joséph et Marie avec l'Enfant Jésus*, du même; *Helmerie avec son mari et son enfant*, du même; *Sainte Ursule*, par Zeibele; *Portrait de Christian II, roi de Danemark*, par Lucas Cranach; *Saint Benoit et saint Witibald*, par Culmbach; *Sainte Marie et sainte Marguerite*, par Michel Wohlgemuth; *Saint Jérôme*, par G. Pense; *Saint Jean et saint Nicolas*, par Wohlgemuth; *Deux hommes et deux femmes tirant de l'eau le corps de saint Quirin*, par Aldorfer; la *Sageesse sur l'abîme*, par Grün Baldung; un *Ecce homo*, d'Albert Dürer; *Marie Cleophas et Alphe avec quatre enfants*, par Schongauer; un *Vieillard et une jeune fille*, par Lucas Cranach; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, par Baldung Grün; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, par Haas Holbein; *Sainte Onuphre*, par Schaufelein; le *Portrait du peintre Lautensak*, par un inconnu; *Saint Jean et les saintes Marie pleurant sur le corps de Jésus-Christ*, par Lucas Cranach; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, par Hans Burkmyr; *Jésus-Christ en croix*, par Schaufelein; une *Mère avec ses six fils*, par un inconnu; un *Portrait d'homme*, par Grimmer; le *Mariage de la Vierge*, par Burkmyr; un *Portrait de femme*, par Grimmer, etc.

L'Égidienskirche (église de Saint-Gilles),

bâtie au commencement du xiv^e siècle, dans le style italien, renferme : un tableau de Van Dyck, le Christ mort entouré de deux martyrs

et de saint Jean; deux gigantesques bas-reliefs en bronze, par Pierre Vischer; deux

vieux tableaux de 1462, une sculpture de Hans Decker, le Christ au tombeau, et des

sculptures d'Adam Krafft.

Le château de Nuremberg, bâti sur le point

le plus élevé de la ville, couronne un groupe

de rochers. Fondé au xii^e siècle par Conrad II,

embelli surtout par Frédéric Barberousse, qui

se fit à l'habiter, il servit plus tard de ré-

sidence aux burgraves de Nuremberg et fut

reconstruit entièrement dans la première

moitié du xiv^e siècle. Les parties les plus an-

ciennes du château sont : la tour pentagone,

d'où l'on découvre une belle vue sur la ville

et ses environs, et la tour des Palens, ainsi

nommée parce qu'elle est ornée de vieilles

sculptures qui passent pour des anciennes

idoles du paganisme, et enfin les deux cha-

pelles, situées l'une au-dessus de l'autre. Ces

deux chapelles datent probablement du xiv^e

siècle; elles sont du style byzantin. On y re-

marque, entre autres bas-reliefs en pierre ou

en marbre, ceux qui représentent : *Pharaon*

dans la mer Rouge, la *Cène*, la *Résurrection*

du Christ, le *Couronnement de la Vierge* et

deux bas-reliefs en bois, un *Groupe de saints*

et le *Jugement dernier*, attribués à Veit Stoss.

La tour principale du château renferme un

vieux tilleul qui, selon la tradition, aurait été

planté par l'impératrice Cunégonde. On dit

cel arbre âgé de plus de 700 ans; il a 5 mè-

tres de circonférence. Les appartements du

château sont ornés de vitraux de couleur, de

tableaux des maîtres allemands et de sculp-

tures sur bois de Veit Stoss. Les bastions ont

été construits d'après le système de fortifica-

tion proposé par Albert Dürer à son retour

d'Italie; ils ont été transformés en jardins

publics.

L'hôtel de ville, construit dans la première

moitié du xiv^e siècle, rebâti presque entiè-

rement au commencement du xv^e siècle, dans

le style italien, par l'architecte Carl

Hulzschner, offre une façade de 93 mètres

de long. La guerre de Trente ans ayant

épuisé les ressources de la ville, l'édifice n'a

pas été achevé. Au milieu de la cour s'éleva

une fontaine fondue en 1556 par Lawen-Wolf. La salle du conseil offre un beau plafond en bois, œuvre de Hans Guillaume Vehm, des vitraux de Veit Hirschvogel et des fresques d'Albrecht Dürer et de G. Weyer. La petite salle du conseil renferme aussi plusieurs curiosités, notamment un plafond richement orné. Les souterrains de l'hôtel de ville, en partie taillés dans le roc, sont aujourd'hui à moitié détruits ou obstrués. Les prisons méritent aussi une mention. Au N. de l'hôtel de ville se trouve la bibliothèque de la ville, fondée au commencement du xvi^e siècle et enrichie par de nombreuses donations. Elle possède, entre autres curiosités, des manuscrits du xiii^e, du xiiii^e, du xvi^e et du xvi^e siècle; le *Graduel* de Marguerite Cartnauserin, orné de plus de 200 vignettes peintes; des autographes de Luther et de Melanchthon; un exemplaire en hébreu de l'Ancien Testament; plus de 2,000 incunables, parmi lesquels on remarque le *Décameron* de Boccace (1472), l'*Homère* publié à Florence en 1488, la plus ancienne Bible et quarante autres Bibles en diverses langues; des gravures et des dessins à la main; un bonnet de soie noire de Luther, etc.

La collection de tableaux, fondée en 1811 par le roi Maximilien-Joseph, occupe un bâtiment construit en 1838 par la ville de Nuremberg. Elle se compose de plus de 300 tableaux répartis en deux salles et six cabinets. Nous nous bornerons à signaler ici ceux qui sont les plus dignes d'attention : un *Sanglier poursuivi par des chiens*, de Sneyders; *Vieille femme tenant une bourse à la main*, de Bega; *Soleil couchant*, de Daniel Hien; *Sainte Catherine et l'Enfant Jésus*, de Rubens; *Jeune femme dessinant auprès d'une lampe*, de Manulich; *Vieillard lisant*, de Bentum; *Portrait de l'empereur Charlemagne*, d'Albert Dürer; *La Mer au soleil couchant*, de Joseph Vernet; *Portrait d'un guerrier*, de Kupetzki; *Repas donné par le comte palatin Charles-Gustave à l'hôtel de ville de Nuremberg*, de Jochim von Sandrart; *Portrait de Sebald Schirmers, général autrichien*, de Georges Penz; *Portrait d'un vieillard*, par un inconnu; *Saint Jean et saint Pierre*, *Saint Paul et saint Marc*, d'Albert Dürer; *Intérieur d'une ferme*, de Tilborgh; *une Auberge*, de David Teniers; *Vue de la place Saint-Marc*, à Venise, de Canaletto; *Vue du palais des doges*, à Venise, de Canaletto; *un Fumeur*, de Kupetzki; *Portrait du peintre Muller*, du même; *Paysage*, de Gaspard Poussin; *des Fruits* et *un verre de vin*, par Max Pfeiler; *Paysage*, de Nicolas Berghem; *un Intérieur*, de Pierre de Hooghe; *Portrait du peintre Gérard Dow*, par un inconnu; *des Fruits*, par Tamm; *Portrait d'homme*, par Christophe Pauditz; *Bouquet de fleurs*, par Gaspard-Pierre Verbruggen; *Adoration des bergers*, de Dietrich; *Portrait d'homme*, par un inconnu; *Portrait d'homme*, par Dietrich; *Flagellation de Jésus-Christ*, par Kupetzki; *une Femme au lit près d'une lampe*, par Schalken; *une Foire*, de Pierre Breughel; *un Soldat* et *une jeune fille*, de Gérard; *une Femme malade*, du même; *Portrait d'homme*, par Kymil; *un Supplie*, d'Aldegrevier; *Portrait de Catherine de Bora*, la femme de Luther, par Hans Holbein le jeune; *Marie-Madeleine et Lucie*, par Michel Wolgemuth; *Saint Damien et saint Côme*, du même; *Hercule*, d'Albert Dürer; *Saint Jean*, de Hans Holbein l'aîné; *Saint Côme et saint Damien*, de Hans Culmbach; *Vénus et l'Amour*, de Lucas Cranach; *la Mort de saint Mathieu*, de Hans Holbein l'aîné; *Jean Ter*, *Frédéric III et Frédéric IV*, princes de Saxe, de Lucas Cranach; *Saint Vit chassant le diable d'un malade*, par Michel Wolgemuth; *l'Adoration des bergers*, de Hans Burgkmair; *Prêtres patens excitant saint Vit à l'idolâtrie*, par Michel Wolgemuth; *Portraits de Luther et de Melanchthon*, par Lucas Cranach; *Couronnement de la Vierge*, par Holbein l'aîné; *Portrait de femme*, par Hans Holbein le jeune; *Naissance de Jésus-Christ*, par Culmbach; *les Déeses de la Victoire et de la Paix tenant les anciennes armes de la ville*, par Christophe Maurer; *la Justice et la Paix tenant les armes actuelles de la ville*, la *Justice*, la *Politique*, du même.

La Frauenkirche, bâtie dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, sous l'empereur Charles IV, sur l'emplacement de la vieille synagogue, est surmontée par une petite tour qui se terminait autrefois par un clocher à jour. Au-dessus du porche se trouve une chapelle construite par Adam Kraft et renfermant une curieuse horloge mécanique, fabriquée en 1509 par Georges Heuss et appelée *Münneinlaufen*, parce que, quand les heures sonnent, les sept électeurs passaient devant l'empereur. Ce porche est orné des statues de la Vierge, des patriarches, des prophètes, des apôtres et de plusieurs saints. De curieuses sculptures décoraient aussi le portail principal et les deux portails latéraux. Parmi les statues du portail principal, on remarque celles d'Adam et d'Eve, de la Vierge et de l'Enfant Jésus. L'attention est attirée à l'intérieur de l'édifice par deux bas-reliefs d'Adam Kraft et un *Saint Grégoire célébrant la messe*, de Michel Wolgemuth.

La maison d'Albert Dürer, désignée à l'attention publique par le médaillon du peintre, a subi des transformations telles que sa visite n'offre plus aucun intérêt. Sur la place d'Albert-Dürer a été élevée, en 1840, une statue en bronze représentant le grand pein-

tre avec le costume qu'il s'est presque toujours donné dans ses portraits; il porte une robe fourrée de riches pelletteries; ses cheveux pendent sur ses épaules en longues boucles fines.

Parmi les autres curiosités de Nuremberg, nous signalerons : la maison de Jean Palm, sur laquelle est incrustée une plaque de marbre portant l'inscription suivante, placée par ordre du roi Louis : « C'est dans cette maison que demeurait Jean Palm, libraire, qui périt en 1806, victime de la tyrannie de Napoléon; » le gymnase royal, fondé en 1526, par Melanchthon, dont la statue a été placée en 1826 devant la façade; la maison de Fuchs, dont la riche façade, construite dans le style italien de la Renaissance, a conservé la forme des maisons allemandes de cette époque; l'École de dessin (Kunstgewerbschule), qui possède une riche collection de plâtres; une statue en bronze par Pierre Vischer, une Madone en bois d'un artiste inconnu; une belle fontaine, pyramide de 20 mètres de haut, divisée en quatre parties et décorée de seize figures colossales représentant, avec les sept princes électeurs de l'empire germanique, Godefroy de Bouillon, Clovis et Charlemagne, Judas Machabée, Josué et David, Jules César, Alexandre et Hector; le marché aux Oiseaux, orné d'une fontaine que surmonte un bronze délicieux, représentant un jeune paysan avec des oies qui jettent de l'eau par leur bec; l'hôpital du Saint-Esprit, dont l'église renferme quelques tableaux de l'ancienne école allemande, un maître-autel moderne avec des ornements gothiques, des monuments sculptés et le tombeau de Conrad Gross, le fondateur de l'hôpital; la Boucherie (*Fleischbank*), avec un bœuf en pierre remarquablement sculpté; la fontaine de la place Maximilien, construite en 1687, par le sculpteur Bromig; la maison de Hans Sachs, le poète le plus fécond de l'Allemagne; la *Grundherrliche Haus*, où l'empereur Charles IV rédigea les premiers articles de la bulle d'Or en 1356; la maison de Baumgärtner, sur la façade de laquelle se voit un beau bas-relief d'Adam Kraft, *Saint Georges terrassant un démon*; la *Scheurische Haus*, habitée par l'empereur Maximilien I^{er} et le cardinal de Granvelle, avec une petite salle ornée de curieuses boiserie; la maison Tucher, dont l'architecture est un mélange des styles gothique, byzantin et oriental; le théâtre, bâti en 1833; la banque royale; la halle, qui offre un beau portail gothique, des caves curieuses et des tours rondes; l'École de commerce, bâtie dans le style gothique; la maison de Pierre Vischer; la statue de Melanchthon, érigée devant le Gymnase royal en 1826, etc. La Pegnitz, qui partage la ville en deux parties presque égales, y forme plusieurs îles réunies aux quais par des ponts. La promenade favorite des habitants de Nuremberg est le tour de ville, en dehors de ses fortifications pittoresques, dont les fossés sont cultivés et dont les tours servent aujourd'hui à divers usages. Onze portes donnent accès dans l'enceinte de la ville. Les cimetières de Saint-Jean et de Saint-Roch méritent aussi une visite.

La principale branche de l'industrie à Nuremberg est celle des jouets, que les paysans fabriquent à des prix extrêmement bas, et qui s'exportent jusqu'en Amérique et en Chine. La quincaillerie de cette ville, ses ouvrages en fil et en laiton et ses instruments de mathématiques sont également recherchés. Nuremberg fabrique aussi de la bijouterie, des télescopes, des miroirs, des crayons, de la broserie, du papier, des tapis, de la faïence, de la porcelaine, etc.

L'origine de Nuremberg, anciennement *Norica* et *Norimberga*, n'est pas connue d'une manière précise; ce qui est hors de doute, c'est qu'elle existait au x^e siècle. Une chronique de cette époque la mentionne comme un *castrum* et un *oppidum*. Elle devint ville libre en 1112, fut prise par Catherine II en 1130, et une diète y fut tenue en 1142. Henri III et Henri V lui accordèrent de nombreux privilèges. Plus tard, elle devint la résidence des empereurs de la maison de Hohenstaufen, qui augmentèrent ses immunités. Après son alliance à la confédération du Rhin, elle s'agrandit et s'enrichit sans cesse et devint bientôt une des villes impériales les plus importantes. C'est à Nuremberg que Charles IV tint la fameuse diète où fut décrétée la constitution de l'empire germanique connue sous le nom de *Bulle d'Or* (1356). En 1380, on y fabriqua les premières cartes à jouer et, en 1390, on y établit la première papeterie qu'ait eue l'Allemagne. Au xvi^e siècle, parvenue à l'apogée de sa prospérité, elle possédait une forteresse, une université et des revenus énormes. Elle pouvait fournir jusqu'à 6,000 hommes de contingent à l'armée de l'empereur Maximilien. C'était le centre du commerce entre l'Orient et l'Occident, et l'entrepoint de toutes les productions de l'Italie et du Levant. Elle possédait à cette époque une brillante pléiade d'artistes et de savants, tels que : Albert Dürer, Pierre Vischer, Adam Kraft, Veit Stoss, Michel Wolgemuth, Hans Folz, Hans Sachs, Melchior Plintzing, Celtes, Oslander, Pöurbach, Eobanus Hessus, Behaim, Willibald Pirckheimer. La première montre, appelée *cadre de Nuremberg*, la cause de sa forme ovale, y fut fabriquée en 1500 par Pierre Hele. La gravure sur bois y fut aussi découverte vers la même époque par Veit Stoss. En 1517, on y fabriqua la pre-

mière batterie de fusil. En 1550, Erasme Ebner y découvrit cet alliage de métaux qui a reçu le nom de bronze. La découverte du cap de Bonne-Espérance, qui bouleversa les relations commerciales de l'Europe avec le Levant, le gouvernement arbitraire et intolérant des papes, l'expulsion des juifs et surtout la guerre de Trente ans, telles sont les causes principales de la décadence de Nuremberg. La Réforme y fut adoptée avec enthousiasme. En 1532, un traité de paix y fut signé entre les catholiques et les luthériens. Menacée par Wallenstein et Maximilien de Bavière, la ville appela à son secours Gustave-Adolphe, roi de Suède, qui s'y fortifia de façon à défier les assauts de l'ennemi. Les deux armées passèrent plus de deux mois en présence l'une de l'autre sans se livrer de combats réguliers et, pendant ce temps, la famine et les maladies contagieuses exercèrent de cruels ravages dans leurs rangs. Gustave-Adolphe quitta les lignes de Nuremberg après y avoir laissé 500 hommes de garnison, que l'armée de Wallenstein n'osa attaquer. Augereau y battit les Autrichiens en 1800. L'acte de la confédération du Rhin (1806) donna Nuremberg à la Bavière, qui a fait tous ses efforts pour lui rendre un peu de sa création, la propriété de la maison de Vohburg, puis il passa vers le xix^e siècle entre les mains des Hohenzollern, qui le possédèrent jusqu'en 1801. Le territoire de l'ancien landgraviat de Nuremberg fait aujourd'hui partie de la Bavière.

Nuremberg (DIÈTE DE). V. DIÈTE.

NUREMBERGEOIS, OISE s. et adj. (nurn-ber-joi, oi-ze). Géogr. Habitant de Nuremberg; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les NUREMBERGEOIS. L'industrie NUREMBERGEOISE.*

NURIE s. f. (nu-ri). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des cyprinoides, comprenant deux espèces de très-petite taille, trouvées dans une source d'eau chaude à Ceylan.

NURSERY-STAKE s. m. (neur-se-ri-sta-ke — de l'angl. *nursery*, lieu où l'on élève, où l'on garde les enfants; *stake*, enjeu). Sport. Course où ne sont engagées que de très-jeunes chevaux.

NURSI ou **NORCIA** (Benedetto DA), médecin italien, né dans le duché de Spolète, et qui vivait dans le xvi^e siècle. Professeur de médecine à Padoue vers 1420, il fut mandé à Rome par le pape Eugène IV, qui le nomma son premier médecin et lui conféra le titre de chevalier. Banni par Nicolas V, Nursia passa à Milan et fut attaché à la personne du duc Francesco Sforza. On connaît de lui : *Opus ad sanitatis conservationem* (Rome, 1475, in-49); *Compendium de pestilentia* (Milan, 1479, in-40).

NURSIE s. f. (nur-si). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, tribu des leucosines, comprenant deux espèces, qui habitent la mer Rouge et la mer des Indes.

NURTENING, ville du royaume de Prusse, ancien royaume de Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur le Neckar; 4,000 hab. Fabriques de draps et de cotons. Tanneries.

NUS (Eugène), auteur dramatique français, né à Chalons-sur-Saône en 1816. A vingt et un ans, il vint se fixer à Paris pour y suivre la carrière des lettres, devint un des collaborateurs de l'*Entr'acte*, et fit représenter sur des scènes secondaires de petites pièces, dont le succès l'engagea à écrire pour le théâtre. En même temps, il cultivait la poésie, et fit pendant quelque temps partie du journalisme militant. C'est ainsi qu'après la révolution de 1848 il devint rédacteur de la *Démocratie pacifique*, organe des idées fouriéristes et d'une république fondée d'après le système socialiste. On doit à M. Nus, comme poète, le *Dix-neuvième siècle* (1839, in-80), recueil de satires, en collaboration avec M. Fertiault, et les *Dogmes nouveaux* (1841, in-18). Au théâtre, M. Nus a donné des vaudevilles et principalement des drames en cinq actes, qui ont fondé sa réputation. On trouve de l'imagination, un style châtié et souvent éloquent, une véritable entente du théâtre; mais son individualité ne s'est pas encore suffisamment dégagée. Nous citerons de lui : *l'Adultère* (1839); *Jacques le corsaire* (1844), drame, en collaboration avec Charles Desnoyers, lequel commença à le faire remarquer; *l'Enseignement mutuel* (1846), comédie en cinq actes, avec le même; le *Treasure du pauvre* (1847); le *Comte de Sainte-Hélène* (1849), avec Desnoyers; le *Testament d'un garçon* (1851); le *Voile de dentelles* (1853), avec Léonce; le *Vicaire de Wakefield* (1854), avec Tisserant, drame qui eut du succès à l'Odéon; *Suzanne* (1854), avec Brisebarre; la *Tour de Londres* (1855), avec Brot; *Jane Grey*, avec le même (1856); la *Servante*, avec Brisebarre (1856); les *Ménages de Paris* (1859), avec le même; la *Maison Saladiet* (1861), avec le même; les *Gargons de ferme* (1861), avec le même; les *Lettonnes anciennes* (1869), vaudeville, avec le même; *Léonard*, drame,

avec le même (1863), lequel fut très-applaudi; la *Femme coupable* (1863); les *Médecins* (1863), avec Brisebarre; le *Testament de la reine Elisabeth* (1867), drame; la *Févre du jour*, comédie (1870), avec Belot; la *Dépêche* (1873), drame; *Camorra*, drame, avec M. de Montpérian (1873); la *Marquise* (1873), etc. M. Eugène Nus a fait paraître, en janvier 1873, sous le titre de *Bulletin du mouvement social*, un journal destiné à répandre dans les classes populaires l'idée des sociétés coopératives, des associations de bienfaisance, de secours mutuels, etc.

NUSAR s. m. (nu-zar). Moll. Nom donné à une coquille bivalve, la donace dentelée.

NUSCO, ville du royaume d'Italie, ancien royaume de Naples, à 10 kilom. O.-S. O. de San-Angelo-de-Lombardi, canton de Bagnolo; 3,750 hab. Evêché, hospice.

NUSSDORF ou **NUZDORF**, village des États autrichiens (Autriche), au-dessous de l'Ens, district de Kloster-Neubourg, sur la rive droite du Danube; 1,500 hab. Vins, fabrique de produits chimiques. Station des bateaux à vapeur entre Linz et Vienne.

NUSSHOLSTEIN s. m. (nu-sol-stain). Minér. Chaux sulfatée compacte, bizarrement veinée de gris.

NUSSIÉRIE s. f. (nu-si-ri-ta — de La Nussière, nom de localité). Minér. Phosphate double de plomb et de chaux : *La Nussière a été trouvée par M. Danhauser*. (J. Huot.)

— Encycl. La nussière se compose essentiellement de phosphate de plomb et de chaux, avec un peu de chlorure de plomb et d'arséniate de fer. C'est une substance jaune, verdâtre ou grisâtre, d'un blanc jaunâtre quand elle est en poudre, cristallisant en rhomboèdres très-obtus, presque lenticulaires, à cassure un peu esquilleuse, d'un éclat faible et un peu gras. Elle raye facilement le plomb phosphaté. Sa densité est environ 5. Elle présente deux variétés principales, l'une cristalline, l'autre mamelonnée. Elle se trouve dans la mine de La Nussière, près de Beaujeu (Rhône).

NÜSSLIN (François-Antoine), philosophe et naturaliste allemand, né à Bumberg en 1776, mort en 1832. Il entra dans les ordres (1800), professa les sciences naturelles dans diverses villes d'Allemagne et devint recteur du collège de Dillingen en 1821. Disciple de Schelling, il a appliqué les idées de ce philosophe à la morale, aux sciences naturelles et aux beaux-arts. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'un exposé simple des sciences générales de l'entendement* (1801); *Éléments de la zoologie scientifique* (1811); *Sur les fondements d'un système de minéralogie* (1818); *Manuel de la science de l'art* (1819); *Esquisses de logique* (1824); *Linéaments d'un système d'éthique* (1829).

NUTANT, ANTE adj. (nu-tan, an-te — lat. *nutans*; de *nutare*, osciller de haut en bas). Bot. Se dit des végétaux et des parties de végétal dont le sommet est légèrement incliné vers le sol : *La fleur de l'asarel est NUTANTE, d'un violet livide*. (D'Orbigny.)

NUTATION s. f. (nu-ta-si-on — lat. *nutatio*, de *nutus*, mouvement de tête; de *nutare*, mouvoir la tête, faire signe, qui se rattache à la racine sanscritte *ni* ou *nay*, mouvoir, diriger, d'où aussi le grec *nuté*, *nuté*, gothique *neiva*, lithuanien *neszu*, russe *nesu*). Oscillation, mouvement répété de haut en bas : *La NUTATION de tête d'un cheval qui chemine attristé n'est-elle pas initiée dans une certaine NUTATION sylabique du vers?* (Didier.)

— Astron. Mouvement d'une faible amplitude, que l'axe d'un astre subit autour de son centre : *Bradley s'immortalisa par la découverte de l'aberration et de la NUTATION*. (Arago.)

— Bot. Changement de direction qui se manifeste dans les tiges, les feuilles et les fleurs des plantes, qui semblent suivre le soleil dans son mouvement : *Il ne faut pas confondre la NUTATION avec l'étiollement ni avec l'irritabilité*. (T. de Berneaud.)

— Encycl. Pathol. La *nutatio* consiste dans un état d'oscillation continue de la tête, dans lequel celle-ci se meut involontairement de droite à gauche ou de bas en haut. Cette affection présente tous les caractères d'une névrose; mais il serait difficile d'en déterminer les causes, qui résident évidemment dans les muscles et le système nerveux du cou. La *nutatio* n'est pas une maladie grave, mais elle est très-incommode, surtout lorsqu'elle est sans relâche et qu'elle va jusqu'à empêcher le sommeil. Elle est plus commune chez la femme que chez l'homme, et plus fréquente dans la vieillesse que dans la jeunesse. Cependant on a vu des enfants être atteints de *nutatio* à la suite de convulsions qu'ils avaient eues à l'époque de la dentition. En pareil cas, il est très-rare que la puberté ne mette pas fin à cette infirmité. Le plus souvent, la *nutatio* est permanente et seulement incommode, mais quelquefois elle est douloureuse et elle présente alors des accès, des interruptions et des rémissions. La *nutatio* est quelquefois omnilatérale, mais le plus ordinairement elle a lieu de droite à gauche ou réciproquement. Quelle que soit la direction du mouvement, lorsque la *nutatio* est portée à un certain degré, la voix et la locu-

tion s'en ressentent; elles deviennent tremblantes, traînantes et mal assurées.

— **Traitement.** On a successivement employé, pour combattre la *nutration*, des machines à fixer la tête, afin de la contraindre au repos, le magnétisme, l'électricité et l'usage de colliers aimantés autour du cou; aucun de ces moyens n'a pu réussir; il ne faut donc pas les employer; surtout le premier, qui peut occasionner de graves accidents. L'hydrothérapie et l'usage des eaux minérales ont produit, en général, plus de mal que de bien; le galvanisme a complètement échoué, ainsi que les agents perturbateurs. Il n'y a que les subérogés et les épispastiques autour du cou qui ont donné quelques bons résultats chez les jeunes sujets. Quant à la *nutration* chronique des vieillards, on n'a rien trouvé jusqu'ici qui soit capable d'y apporter la plus légère modification avancée.

— **Astron. Nutation de l'axe de la terre.** La *nutration* de l'axe de la terre ou de la ligne des pôles terrestres est le balancement qu'éprouve cet axe dans son mouvement de révolution autour de l'axe de l'écliptique. On sait, depuis Hipparque, que la ligne des pôles terrestres ne conserve pas une direction invariable dans le ciel, mais tourne lentement autour de l'axe de l'écliptique, ce qui occasionne la précession des équinoxes; on a cru jusqu'à la Renaissance que le mouvement de l'axe de la terre était uniforme et s'effectuait en 26,000 ans à peu près sur la surface d'un cône de révolution ayant pour demi-angle au sommet l'obliquité de l'écliptique, telle qu'elle avait été observée par Hipparque. On savait déjà, du temps de Régiontanus, que l'obliquité de l'écliptique avait diminué constamment depuis les observations faites par Hipparque; mais on ignorait le reste si le plan de l'écliptique avait varié de position par rapport aux étoiles. C'est Tycho-Brahé qui résolut la question en confrontant les latitudes des étoiles situées vers les solstices, telles qu'elles lui apparaissaient, avec ce qu'elles avaient été du temps des Grecs de l'école d'Alexandrie; il trouva qu'elles avaient varié de près d'un tiers de degré. On supposa alors simplement que le cône décrit par l'axe de la terre autour de l'axe de l'écliptique, au lieu d'être de révolution, rentrait sur lui-même, comme s'il eût eu pour directrice une spirale telle que son demi-angle au sommet diminuât de 48 secondes par siècle. Ce n'est que vers le milieu du XVIII^e siècle qu'on a eu connaissance de la *nutration* de l'axe de la terre. Cette découverte est due à Bradley. Ce grand astronome, qui venait de découvrir le phénomène de l'aberration des étoiles et qui en avait donné la théorie, remarqua avec surprise que les coordonnées équatoriales de ces astres, corrigées de l'aberration, n'étaient pas constantes, ce qui semblait contredire l'explication qu'il avait donnée du petit mouvement annuel qu'elles paraissent éprouver. Le mouvement secondaire qu'il observait n'avait plus au reste l'année pour période; cette circonstance, en lui permettant de persister dans sa théorie de l'aberration, indiquait en même temps la présence d'une nouvelle cause, qu'il s'agissait de connaître. Des observations attentives accusèrent nettement un petit mouvement alternatif du pôle. De 1727 à 1736, le pôle s'était sans cesse rapproché de l'étoile γ du Dragon; à partir de 1736, il commença à s'en éloigner. Bradley supposa alors que la période du mouvement qu'il venait de constater devait être de 18 ans, et il en avait raison. L'année suivante, en 1745, le pôle était revenu à la position où il aurait dû arriver en vertu seulement du mouvement de précession. La période du mouvement coïncidant d'ailleurs exactement avec celle de la révolution des nœuds de la lune, Bradley avait supposé que les deux phénomènes étaient liés l'un à l'autre; la théorie de la gravitation universelle est venue depuis justifier encore cette hypothèse en rattachant la *nutration* de l'axe de la terre à l'action exercée par la lune sur le méridien par lequel la terre diffère d'une sphère exacte.

Les observations de Bradley et de Lemonnier leur ont d'ailleurs permis d'établir complètement les lois géométriques du phénomène. Voici en quoi elles consistent: l'axe de la terre décrit en 18 ans 2/3 (6,793 jours, 39) un petit cône à base elliptique autour de sa position moyenne sur le cône à très-peu près circulaire qui aurait pour axe la perpendiculaire au plan de l'écliptique et pour demi-angle au sommet l'obliquité de l'écliptique, de sorte que, pour se rendre compte du mouvement de l'axe de la terre, il faut supposer d'abord que l'axe du cône de *nutration* décrit le cône de précession, et qu'en même temps l'axe de la terre décrit le cône de *nutration*; les deux axes de la base elliptique du cône de *nutration* correspondent respectivement à des angles au sommet de 16° 3' et de 14° 4'; le grand axe reste toujours dirigé dans le plan qui contiendrait à la fois les axes des deux cônes de précession et de *nutration*, de sorte que les déplacements les plus considérables du pôle ont lieu en latitude; le mouvement sur le cône de *nutration* a lieu dans le même sens que sur le cône de précession, c'est-à-dire dans le sens du mouvement diurne; le

pôle terrestre se trouve à sa plus grande distance du pôle de l'écliptique, c'est-à-dire à l'extrémité inférieure du grand axe de la base du cône de *nutration*, toutes les fois que le nœud ascendant de la lune revient au point équinoxial du printemps; enfin le mouvement du pôle terrestre sur le cône de *nutration* est réglé de la manière suivante: si l'on imagine le cercle décrit sur le grand axe de la base de ce cône comme diamètre et que l'on suppose le cercle parcouru perpendiculairement par un mobile qui accomplirait sa révolution en même temps que le pôle terrestre, c'est-à-dire en 18 ans 2/3, le pôle terrestre se trouverait à chaque instant à l'intersection de son orbite par le grand cercle de la sphère menée perpendiculairement au grand axe de cette orbite par la position occupée par le mobile dont on vient de parler.

La *nutration* de l'axe de la terre n'a pas d'influence seulement sur l'inclinaison mutuelle des plans de l'écliptique et de l'équateur, inclinaison qui, en raison de ce mouvement, varie en 9 ans 1/3, entre des limites distantes de 19' 3"; elle influe aussi sur le mouvement de la ligne des équinoxes. En effet, dans l'hypothèse d'Hipparque, cette ligne devait avoir un mouvement de rétrogradation uniforme comme celui de la ligne des pôles, mais la *nutration* vient altérer la régularité de ce mouvement.

— **Nutation de l'orbite de la lune.** Le plan de l'orbite de la lune tourne autour de l'axe de l'écliptique de manière que l'intersection des deux plans, ou la ligne des nœuds de notre satellite, décrive elle-même, d'un mouvement rétrograde, l'écliptique en 18 ans 2/3; ce mouvement est celui qu'on désigne sous le nom de *rétrogradation de la ligne des nœuds*; mais le plan de l'orbite lunaire a un autre mouvement qui consiste en un balancement autour de la ligne des nœuds. Ce second mouvement constitue la *nutration* de l'orbite. L'inclinaison moyenne du plan de l'orbite lunaire sur celui de l'écliptique est de 5° 8' 48"; mais elle varie périodiquement de part et d'autre de cette valeur moyenne, entre des limites qui diffèrent de 17' 34". L'inclinaison atteint sa valeur maximum toutes les fois que le soleil passe par l'un des nœuds, et sa valeur minimum lorsque le soleil est à 90° des nœuds.

La rétrogradation de la ligne des nœuds n'est d'ailleurs pas uniforme.

C'est Tycho-Brahé qui a découvert la *nutration* du plan de l'orbite lunaire, et il a eu la gloire de donner la théorie géométrique complète du double mouvement du plan de l'orbite. Cette théorie est celle-là même que Bradley n'a eu qu'à imiter, en ce qui concerne la *nutration* de l'axe de la terre. Toute la différence consiste en ce que le cône de *nutration* de l'axe de l'orbite lunaire est de révolution comme le cône de précession des nœuds. L'axe de l'orbite lunaire décrit un petit cône ayant 8' 47" pour demi-ouverture, autour d'une ligne idéale qui décrirait elle-même un cône, ayant 5° 8' 48" pour demi-ouverture, autour de la ligne des pôles de l'écliptique; les deux mouvements sont uniformes. Le mouvement sur le cône de *nutration* a pour période 173 jours, ce qui est le temps nécessaire au soleil pour se rendre de l'un des nœuds à l'autre, et le mouvement sur le cône de précession a pour période 18 ans 2/3.

— **Explication des phénomènes de nutation par la théorie de la gravitation universelle.** Si la lune ne subissait d'autre action que celle de la terre, le plan de son orbite resterait fixe et le mouvement se ferait conformément aux premières lois de Kepler; mais le soleil exerce sur la lune une influence perturbatrice notable. Pour pouvoir apprécier cette influence, remarquons d'abord que si les attractions exercées par le soleil sur des masses égales appartenant à la terre et à la lune étaient toujours égales et parallèles, il en résulterait pour ces deux astres, au bout d'un temps quelconque, des déplacements égaux et parallèles qui ne changeraient en rien leurs positions relatives. Mais ces deux forces ne sont jamais à la fois égales et parallèles, car, pour qu'elles fussent égales, il faudrait que la terre et la lune fussent à la même distance du soleil, c'est-à-dire que notre satellite fût à peu près en quadrature, et, pour qu'elles fussent parallèles, il faudrait que les trois astres fussent en ligne droite, ce qui n'a lieu à peu près qu'aux syzygies. Si l'on veut ne pas tenir compte de l'action du soleil sur la terre, il faudra appliquer simultanément à notre globe et à la lune des forces égales et contraires aux produits de leurs masses respectives par l'attraction qu'exerce le soleil sur l'unité de masse de la terre. L'action perturbatrice du soleil sur l'unité de masse de la lune est donc la résultante de l'action exercée directement sur cette unité de masse par le soleil et d'une force égale et contraire à celle qu'exerce le soleil sur l'unité de masse de la terre.

Cela posé, lorsque la lune est près de sa conjonction, elle est plus voisine du soleil que nous; l'attraction qu'en éprouve l'unité de masse est donc plus forte que celle qu'éprouve l'unité de masse de la terre; par suite, la force perturbatrice est dirigée du côté du soleil, et le plan de l'orbite doit tendre à se rabattre sur l'écliptique ou à s'en écarter, selon le côté où se trouve le soleil par rapport au plan de cette orbite.

Lorsque la lune est, au contraire, près de l'opposition, la force attractive qu'elle éprouve est moindre que celle qu'éprouve la terre; la force perturbatrice est donc dirigée vers le côté du ciel opposé au soleil; mais comme la lune se trouve alors de l'autre côté du plan de l'écliptique par rapport à celui où elle était lors de la conjonction, il en résulte que l'effet reste le même: le plan de l'orbite est encore ramené vers l'écliptique, ou en est encore écarté si la position du soleil par rapport à ce plan n'a pas changé.

Lorsque le soleil est dans l'un des nœuds de la lune, les deux forces dont la résultante donne la force perturbatrice sont dans le plan de l'orbite lunaire; par conséquent, le plan de l'orbite ne tend plus à être dévié. On voit donc que les changements périodiques de l'obliquité de l'orbite de la lune par rapport à l'écliptique devaient se rattacher aux changements de position du soleil par rapport à la ligne des nœuds.

Quant à la rétrogradation de la ligne des nœuds, elle s'explique tout aussi facilement par l'action de la même force perturbatrice, car l'inflexion subie par la trajectoire de la lune lors des syzygies revient évidemment à ramener en arrière l'intersection avec le plan de l'écliptique du plan de l'élément qu'elle décrit alors.

La précession des équinoxes et la *nutration* de l'axe de la terre s'expliquent exactement par les mêmes principes qui viennent d'être appliqués au mouvement de la lune: le méridien terrestre, qui forme un bourrelet aminci de l'équateur aux pôles, peut être considéré comme un amas de satellites de la terre. Chacun d'eux tendrait isolément à éprouver de la part d'un astre perturbateur les mêmes effets que nous venons de décrire par rapport à la lune, rétrogradation des lignes de leurs nœuds et oscillations périodiques des plans de leurs orbites; mais comme ils font corps avec la terre, les mouvements isolés, qui ne sauraient avoir lieu, seront remplacés par un mouvement de la terre elle-même. Les astres perturbateurs sont ici le soleil et la lune: le soleil produit la rétrogradation de la ligne d'intersection avec l'écliptique de l'équateur, plan moyen des orbites des satellites idéaux qui forment le méridien, ou la précession des équinoxes; la lune produit le balancement de cette ligne d'intersection et la *nutration*. Ajoutons que les effets observés sont bien tels, en grandeur, que ceux que la théorie complète fournirait.

— **Bot.** On a remarqué, dans un grand nombre de plantes, un mouvement très-lent, mais sensible, par lequel les tiges, les feuilles ou les fleurs se dirigent vers la lumière du soleil, qu'elles semblent suivre dans son cours. Ce mouvement, auquel on a donné le nom de *nutration*, est beaucoup plus marqué dans les feuilles des plantes herbacées que dans celles des végétaux ligneux. On l'observe surtout dans les feuilles des mauves, de la lavatera d'Hyerres, de l'ansérine sagittée, etc., qui, tournées le matin vers l'orient, évoluent peu à peu jusqu'à coucher du soleil, moment où elles regardent le couchant. Quant aux fleurs, l'héliotrope, le tournesol en offrent des exemples bien connus. Il est aussi des feuilles et des fleurs qui s'inclinent vers la terre quand le temps est couvert ou pluvieux.

NUTÉ s. m. (nu-té). Bot. Nom que les nègres donnent au parkia d'Afrique.

NUTRESCIBILITÉ s. f. (nu-trèss-i-bi-lité — rad. *nutrescible*). Physiol. Caractère de ce qui est nutrescible. Il Peu usité.

NUTRESCIBLE adj. (nu-trèss-i-bile — du lat. *nutris*, nourrir). Physiol. Propre à nourrir, nutritif. Il Peu usité.

NUTRICAIRE s. m. (nu-tri-ka-re — du lat. *nutris*, nourrir). Hist. Officier qui était chargé, dans certaines villes, de faire nourrir et élever les enfants trouvés.

NUTRICIER, IÈRE adj. (nu-tri-sié, i-ère — du lat. *nutris*, nourrir). Physiol. Qui concourt à la nutrition. Il Peu usité.

— **Anat. Artères nutritives.** Celles qui pénètrent dans les os longs pour leur fournir les substances nutritives.

NUTRIMENT s. m. (nu-tri-man — lat. *nutrimētum*; de *nutris*, nourrir). Nourriture, aliment. Il Vieux mot.

— **Physiol.** Nom donné aux aliments immédiatement assimilables, c'est-à-dire qui pourraient opérer la nutrition sans avoir été soumis à l'action digestive de l'estomac.

NUTRITIF, IVE adj. (nu-tri-tif, i-ve — lat. *nutritivus*; de *nutris*, nourrir). Physiol. Qui nourrit, qui est propre à nourrir: *Aliment peu nutritif. Le pain est moins nutritif que la viande.* (L. Cruveilhier.) *Les légumineux, plus savoureux que nutritifs, donnent du goût aux graminées.* (H. Berthoud.) *Dans le Midi, la paille est, pour les bestiaux, bien plus nutritive que dans le Nord.* (Math. de Domb.) *Toute substance nutritive, en général, n'est pas pour cela alimentaire, en particulier.* (Raspail.) *L'andouille des céréales est mille fois moins nutritive que leur farine; ou plutôt l'amidon seul, même cuit, n'est pas nutritif du tout.* (Raspail.) *Il qui opère la nutrition, l'assimilation des aliments: Faculté nutritive. Appareil nutritif. Tout animal peut être réduit par la pensée à un tube nutritif ouvert par ses extrémités.* (Richerand.) *Il Vie nutritive.* Ensemble des phénomènes

qui se rapportent à la digestion, à la respiration, à la circulation et à l'urination.

— **Syn. Nutritif, nourricier, nourrissant.** V. Nourricier.

NUTRITION s. f. (nu-tri-ti-on — lat. *nutritio*; de *nutris*, nourrir). Physiol. Fonction naturelle par laquelle les aliments sont assimilés, c'est-à-dire convertis en la substance de l'animal ou du végétal: *Le règne végétal ne présente à la nutrition ni moins de variétés ni moins de ressources que le règne animal.* (Brill.-Sav.) *La circulation, la respiration, l'exhalation, l'absorption, la nutrition, les sécrétions ne sont jamais modifiées par l'habitude.* (Bichat.) *La nutrition consiste dans une assimilation de substance.* (L. Cruveilhier.) *Le grand et universel phénomène de la vie, c'est la nutrition.* (L. Cruveilhier.) *C'est la nutrition qui est, à proprement parler, l'essence de la vie organique.* (F. Pillon.)

— **Fig.** Fonctions de la vie morale: *Là où la presse libre est interceptée, on peut dire que la nutrition du genre humain est interrompue.* (V. Hugo.)

— **Pharm.** Anc. Mélange de plusieurs liquides que l'on opérait pour confectionner un liquide d'une consistance sirupeuse.

— **Encycl.** Physiol. Au point de vue rigoureusement scientifique, la *nutrition* est une propriété commune à tous les éléments anatomiques faisant partie des tissus animaux ou végétaux et caractérisée par un état de rénovation moléculaire continue. Cette rénovation des éléments constitutifs de l'organisme s'opère par la substitution de matériaux nouveaux, propres à perpétuer la vie, aux matériaux qui, ayant servi, ont perdu cette propriété, et cela tout en laissant intactes les formes de ces éléments et leurs propriétés distinctives.

La *nutrition* est la plus générale de toutes les propriétés vitales. C'est elle qui caractérise la vie; c'est par elle que toute substance organisée, depuis la plus simple cellule jusqu'à l'animal à l'organisation la plus compliquée, vit et se développe. Toutes les autres propriétés vitales ne se peuvent manifester que si la *nutrition* a lieu. Celle-ci, au contraire, peut se manifester seule. C'est la condition primordiale et nécessaire de tous les actes vitaux. Toutefois, elle suppose des propriétés physico-chimiques de divers ordres. Pour qu'une substance organisée puisse vivre, c'est-à-dire se nourrir, il faut d'abord qu'elle soit dotée du pouvoir endosmo-exosmotique, et ensuite qu'elle possède une composition déterminée. Cette composition déterminée consiste dans la présence simultanée d'un certain nombre de principes immédiats. Ce pouvoir endosmo-exosmotique consiste: 1° dans la propriété qu'ont les éléments vivants de se combiner intimement avec les substances qui pénètrent en eux par endosmose; 2° dans la propriété qu'ils ont d'absorber en même temps certaines substances qui auparavant faisaient partie de leur constitution. La *nutrition* se dédouble ainsi en deux actes plus simples: un acte par lequel certains principes nouveaux arrivent, et un acte par lequel certains principes anciens s'en vont. Le premier a reçu le nom d'*assimilation* et le second celui de *déassimilation*. A ces deux phénomènes nutritifs correspondent deux ordres de phénomènes corrélatifs, l'absorption et la sécrétion. L'absorption, qui a pour condition l'endosmose, détermine l'arrivée des matières nutritives au contact des éléments qui doivent se nourrir. La sécrétion, a pour effet, en vertu d'un phénomène d'exosmose, de favoriser l'élimination des matières devenues impropres à la constitution des éléments.

L'assimilation et la déassimilation s'opèrent très-distinctement dans les éléments anatomiques. Quant à l'absorption et à la sécrétion, elles n'y existent qu'à l'état d'ébauche. Elles ne s'accomplissent d'une manière régulière que dans les tissus provenant de l'association d'un certain nombre d'éléments anatomiques. C'est pourquoi il est vrai de dire que l'absorption et la sécrétion sont des propriétés de tissus plutôt que des propriétés élémentaires.

Après ces généralités théoriques, nous allons considérer de plus près les phénomènes de la *nutrition* dans les animaux et dans les plantes, et étudier les particularités intéressantes qu'ils y présentent.

Chaque tissu organique puise les matériaux nécessaires à sa rénovation dans les tissus circulatoires, dans le sang chez l'homme et les animaux, et leur restitue en même temps les éléments inutiles provenant de sa décomposition partielle. La circulation est donc indispensable à la *nutrition*. Il en est de même de la respiration et, dans les êtres supérieurs, de la digestion; toutefois, ces fonctions ne font que préparer les matériaux introduits du dehors, afin de les rendre propres à la *nutrition* elle-même. C'est sous la forme liquide que les matières destinées à la rénovation de l'organisme sont absorbées par les tissus. Cela dit, examinons le rôle des différents éléments nutritifs dans la *nutrition*. Les matières azotées ou albuminoïdes, qui sont les plus nutritives de toutes, sont transformées par les sucs digestifs en matières albuminoïdes, lesquelles, en arrivant dans le sang, sont transformées en sérine (albumine et fibrine),

Cette sécrétion est transportée dans le sang par tous les tissus qu'elle nourrit, c'est-à-dire dans lesquels elle remplace les matières nutritives brûlées par les combustions circulatoires. A son tour, elle est brûlée et remplacée par une nouvelle quantité de sécrétion, qui éprouve une combustion identique, et ainsi de suite. Les produits de cette combustion sont des produits de désassimilation, consistant en urée, acide urique, créatinine, créatinine, cholestérine, acides choléque, choleldique, etc. Ils sont rejetés par les divers liquides excréteurs. Les aliments non azotés, tels que les matières fécales et les matières grasses, éprouvent leurs transformations successives, non dans la profondeur des tissus, mais dans le sang lui-même. Ils ne sont point directement nutritifs comme les aliments azotés. Ainsi, quand un animal augmente de poids et s'engraisse, cela tient à l'accumulation pure et simple de la graisse dans ses tissus et non à une nutrition du fait des matières azotées. Ces dernières nourrissent les tissus, et ne les engraisent point. Ajoutons que l'organisme est capable de transformer les matières fécales en graisse. Cela explique pourquoi les animaux s'engraissent facilement à l'aide d'une nourriture éminemment amygdalée. Les travaux de M. Cl. Bernard ont néanmoins démontré que l'organisme animal était capable de fabriquer du sucre et de la féculente sans matières grasses et avec une nourriture exclusivement carnivore: V. GLYCOGENE.

Les sels ne prennent point une part directe aux phénomènes nutritifs. Néanmoins, leur présence est indispensable pour l'accomplissement de ces phénomènes. Ils favorisent les métamorphoses des matières organiques en présence de l'oxygène et accélèrent ainsi le mouvement nutritif, en prévenant la perte de parties qui, sans eux, eussent été totalement rejetées au dehors. Il résulte de nombreuses expériences faites par des agronomes distingués que, si un lot de bestiaux augmente en moyenne, en une année, de 6 kilogrammes par 100 kilogrammes de foin consommé sans sel, un autre lot, soumis au régime du foin salé, augmentera dans le même temps de 7 kilogrammes. Quant à l'eau, elle joue dans la nutrition un rôle non moins important que les sels. Elle constitue la menbrure de presque tous les actes nutritifs et maintient les tissus dans l'état d'hygroscopie nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la nutrition des divers tissus considérés en particulier. Pour que la nutrition ait lieu, il faut que les tissus attirent à eux, retiennent et incorporent à leur propre substance tel ou tel des nombreux principes dissous dans le sang. Le plus souvent, les principes que chaque élément histologique attire à lui sont analogues, sans qu'il y ait identité entre eux. Il s'ensuit donc que l'élément histologique doit transformer l'élément qu'il a puisé dans le sang, de façon à le rendre semblable à lui-même, à l'assimiler à sa propre substance. Le nerf doit, en conséquence, former de la substance nerveuse, le muscle de la substance musculaire, etc. L'activité du mouvement nutritif est en rapport avec la plus ou moins grande richesse vasculaire des tissus. La nutrition est plus active dans les muscles et dans les os, qui reçoivent beaucoup de vaisseaux, que dans les tendons et le tissu cellulaire, qui en reçoivent peu. Dans les glandes et le poulmon, il y a une quantité extrême de sang, c'est-à-dire de nourriture, parce que, outre la nutrition, il s'y accomplit des phénomènes de sécrétion et de respiration. La richesse vasculaire d'un tissu est d'ailleurs d'autant plus grande que les principes dont ce tissu a besoin sont en plus petite proportion dans le sang. Les tissus non vasculaires, tels que l'épiderme et les épithéliums, se nourrissent par l'adjonction permanente de nouvelles cellules qui naissent spontanément dans un blastème venu des vaisseaux. A mesure que ces nouvelles cellules se produisent, les anciennes se détachent et tombent. Il y a ici un travail d'accroissement plutôt que de nutrition, et non sans analogie avec ce qui se passe dans les plantes, ainsi que nous le verrons plus loin.

La nutrition du cartilage est encore obscure. On ne sait pas bien si la substance cartilagineuse se renouvelle incessamment par production et résorption continues, ou si elle se nourrit aux dépens du plasma exhalé par les vaisseaux voisins.

Pour ce qui est de celle des os, il est certain que les éléments des os se nourrissent directement au contact des capillaires sanguins. Les muscles se nourrissent par absorption et résorption continues de leurs principes, qui arrivent tout formés; il en est de même des nerfs.

Quant à la graisse, ainsi que nous l'avons dit, elle s'accumule sans se transformer. L'organisme est ainsi le siège d'un grand nombre de phénomènes chimiques qui s'accomplissent à l'intérieur des vaisseaux et dans la profondeur des tissus, phénomènes réduits pour la plupart à des combustions. Les produits de ces combustions sont, en dernière analyse, de l'eau, de l'acide carbonique et un certain nombre de matières azotées qu'on trouve dans les excréments (urée, créatinine, etc.). L'azote est éliminé avec ces matières, en grande partie du moins, tandis que le carbone, l'oxygène et l'hydro-

gène le sont surtout avec les gaz expirés par le poulmon. M. Boussingault a nourri pendant trois mois un cheval qui recevait tous les jours la même ration alimentaire, de telle façon qu'il n'éprouvait ni perte ni accroissement de poids. Le poids et la composition des aliments étaient déterminés. On déterminait d'ailleurs le poids et la composition des urines et des excréments fournis. Voici les résultats auxquels on arriva :

	CARBONE.	HYDROGENE.	OXYGENE.	AZOTE.	SELS ET TERRE.
Nourriture absorbée.	3,938,0	446,5	3,209,2	139,4	672,2
Urine rendue.	108,7	11,5	34,1	37,8	109,9
Excréments rendus.	1,364,2	179,3	1,328,9	77,6	574,6
Gaz expirés.	2,465,1	255,2	1,840,2	24,0	12,5

L'azote absorbé, qui n'est rendu ni par les urines ni par les excréments, le serait avec les gaz du poulmon. Pourtant, on ne trouve pas dans ces gaz tout l'azote indiqué par le tableau précédent. M. Boussingault l'y suppose hypothétiquement. On a reconnu depuis que la sueur, la desquamation épidermique, etc., pourraient être aussi des voies d'élimination de cet azote. Quoi qu'il en soit, les

recherches plus récentes de MM. Bidder et Schmidt ont montré que l'azote absorbé dans les aliments est rendu presque tout entier par les urines et les évacuations alvines, et que, des lors, il y a eu probablement une erreur dans les expériences de M. Boussingault.

Sur les matières excrétées par un chat adulte, on a trouvé :

	DANS LES EXCRÉMENTS.	DANS L'URINE.	DANS LES PRODUITS DE LA PERSPIRATION, ETC.
Eau.	1,2	82,9	15,9
Carbone.	1,2	9,5	89,4
Hydrogène.	1,1	23,2	75,6
Azote.	0,2	98,2	0,7
Oxygène.	0,2	4,1	95,7
Soufre et sels.	142,9	57,1	"

La science ne possède pas de données exactes sur la rapidité avec laquelle s'opère le renouvellement des matériaux dans les divers tissus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est bien active durant la jeunesse. On croit qu'elle va en diminuant avec les progrès de l'âge.

Nutrition des plantes. Les plantes se nourrissent comme les animaux. Elles puisent dans l'air et dans le sol les matériaux de leur nutrition, matériaux qui consistent en gaz et en sels solubles. Les gaz sont absorbés surtout par les feuilles, en partie par la tige et quelque peu par les racines. Ces dernières puisent dans le sol les substances salines nécessaires à l'accroissement de la plante.

Cet accroissement est véritablement la nutrition des végétaux. Tandis qu'arrivés à une certaine période de leur existence les animaux ne font plus que réparer au fur et à mesure les pertes qu'ils font, sans accumuler de parties nouvelles, les végétaux s'enrichissent presque constamment et perdent toujours moins de matériaux qu'ils n'en absorbent. Ils poussent des branches nouvelles, des feuilles nouvelles et des fleurs nouvelles tous les ans, si ce n'est plus souvent. Quelques-uns même s'accroissent indéfiniment dans toutes les dimensions. Nous n'étudierons pas ici la formation des produits complexes qu'élaborent les végétaux. La production des gommes, des résines, des essences sera exposée ailleurs (v. le mot *SECRETION*). Nous examinerons seulement le mode d'accroissement des divers tissus de la plante.

La tige des végétaux s'accroît en deux sens : en hauteur et en diamètre. L'accroissement en diamètre est déterminé, chez les dicotylédones, par la formation annulaire d'une nouvelle couche de bois. Voici comment elle se forme. Entre la couche de bois la dernière formée et l'écorce se trouve, en hiver, une couche de tissu utriculaire, que l'on appelle couche génératrice. Elle a été formée, pendant l'été précédent, par un dépôt de matière organique, produit par la séve descendante, qui s'est épanchée entre le bois et l'écorce. Cette matière constitue le *cambium*. Peu à peu, ce cambium s'est organisé et s'est converti en tissu utriculaire. C'est dans cette couche utriculaire que s'accomplit l'accroissement. Au printemps, quand la séve s'élève dans la tige, puis descend dans l'écorce, les sucs nutritifs gonflent la couche génératrice; alors les utricules de cette couche s'allongent longitudinalement, leur paroi s'épaissit et bientôt elle se transforme en fibres. En même temps, un certain nombre d'utricules augmentent en diamètre et en longueur, leurs parois se ponctuent, leurs cloisons disparaissent et il se forme des vaisseaux. C'est ainsi que se constitue une nouvelle couche ligneuse. L'accroissement des autres parties de la plante se fait par un processus analogue. Tous les organes, la feuille, l'embryon, la racine, etc., sont formés, à l'état naissant, de tissu utriculaire. Les tubes fibreux et les vaisseaux s'y forment plus tard par une modification des utricules. Outre cet accroissement en épaisseur dont nous venons de parler, il s'en produit encore un autre, nommé latéral ou en largeur, consistant dans ce fait que les vaisseaux vasculaires, une fois formés, se séparent souvent en plusieurs faisceaux secondaires et contribuent ainsi à l'accroissement de la tige en diamètre.

Les tiges dicotylédones s'accroissent aussi en hauteur, comme il est aisé de le constater. Ce développement en hauteur est dû à l'élongation du bourgeon primitif ou de la gemme de l'embryon. Il se forme ainsi un scion qui, au bout de la première année,

porte un bourgeon terminal, lequel engendre à son tour un nouveau scion, et ainsi de suite. Cette formation de substance nouvelle a lieu par un processus identique au précédent et qui se ramène toujours à l'apparition des éléments anatomiques au sein d'un blastème qui est le cambium, cambium formé directement par les principes immédiats nutritifs.

L'accroissement des monocotylédones se fait d'une façon différente; les tiges sont surmontées d'un bourgeon terminal dont la surface est recouverte d'écaillies, qui sont des feuilles à l'état rudimentaire. A mesure que ces feuilles naissent et se séparent de la masse cellulaire génératrice, elles repoussent en dehors, par une force centrifuge, celles qui s'étaient formées avant elles. C'est par suite de cette formation incessante de feuilles et par la formation simultanée de faisceaux fibreux-vasculaires que la tige des monocotylédones s'accroît en diamètre. On sait, du reste, quelle singulière direction affectent les faisceaux dans ces tiges, où ils forment des arcs allongés, à convexité tournée vers le centre, et dont les deux extrémités aboutissent à la périphérie du stipe, la supérieure à la base des feuilles et l'inférieure dans la partie extérieure et corticale de la tige.

L'accroissement de ces tiges en hauteur est le résultat de l'élongation du bourgeon terminal, comme dans les dicotylédones. La nutrition des plantes se résume ainsi dans une production incessante de cellulose s'organisant au sein d'un blastème particulier.

Au fond, les phénomènes nutritifs sont identiques chez les plantes et les animaux. C'est toujours le même but, la même direction et les mêmes lois. V. ASSIMILATION.

— Bibliogr. Sur la nutrition, on pourra consulter, outre les traités de physiologie, les ouvrages suivants : *Chimie organique appliquée à la physiologie animale*, par Liebig (1842); *Recherches expérimentales sur l'nutrition*, par Chossat (1843); *Essai de statistique chimique des êtres organisés*, par Dumas et Milne Edwards (1844); *La Nutrition dans ses rapports avec le génie des peuples*, par Mulder (1847); *Lectures sur la nutrition*, par Paget (1847); *De l'influence de la nourriture sur le sang*, par Nasse (1850); *Physiologie de la nutrition dans les plantes et les animaux*, par Moleschott (1851); *De l'urée envisagée comme mesure des métamorphoses de nutrition*, par Bischoff (1853); *Remarques sur les phénomènes de rampeusement dans l'organisme animal*, par Stannius (1853); *Des substances alimentaires*, par Payen (1854); *Recherches sur la composition chimique et les équivalents nutritifs des aliments de l'homme* (1856); *De l'influence des effets hydrothérapiques sur la métamorphose de la nutrition*, par Wundt (1856); *Lettre sur les substances alimentaires*, par Geoffroy Saint-Hilaire (1856); *De la nutrition chez l'homme et les animaux*, par Euzmann (1856); *Sur les causes du développement des os*, par Fick (1857); *De la nutrition*, par Le Brument (1858); *De la nutrition des nouveaux-nés*, par May (1859); *Les Lois de la nutrition chez les carnivores*, par Bischoff (1860), etc.

NUTRITIVITÉ s. f. (nu-tri-ti-vi-té — rad. nutritif). Caractère, qualité de ce qui est nutritif.

NUTRITUM s. m. (nu-tri-tom — mot lat. signifiant chose nourrie). Pharm. anc. Onguent dessécatif.

NUTAINIE s. f. (nu-té-ni). Crust. Genre douteux, voisin des trilobites.

NUTTALIE s. f. (nu-ta-li — de Nuttall, botaniste américain). Bot. Genre d'arbres, de

la famille des rosacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les forêts de l'Amérique du Nord. || Syn. de MAUVE et de NÉOMAPANTE, autres genres de plantes.

NUTTALLITE s. f. (nu-ta-li-té — de Nuttall, botaniste américain). Minér. Minéral des Etats-Unis, que l'on trouve en cristaux dans les calcaires spathiques. C'est un silicate aluminéux de chaux, de potasse et de fer, qu'on avait d'abord confondu avec l'éolélite, mais qui s'en distingue par sa couleur grise et sa dureté moindre.

NUVOLONE (Pamphile), peintre italien, né à Crémone, mort en 1651. Il fut l'élève de Trotti et fonda, à Milan, une école d'où sont sortis des artistes distingués. C'était un peintre de peu d'imagination, mais instruit, dont les compositions ont plus de vigueur que de grâce et sont, le plus souvent, exécutées avec le plus grand soin. Ses tableaux les plus estimés sont : une *Résurrection de Lazare*, une *Assomption de la Vierge* et l'*Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à saint Charles Borromée* et à saint François d'Assise, qui se trouvent à Milan. — Son fils et son élève, Charles NUVOLONE, né à Milan en 1608, mort en 1681, imita la manière du Guide, ce qui lui valut le surnom de *Guide de la Lombardie*. Il était un excellent peintre de portraits. Parmi ses œuvres, on domine la délicatesse et la grâce, nous citerons : le *Miracle de saint Pierre*; le *Martyre de saint Vito*, à Milan; une *Madone*, à Parme, etc. — Son frère, Joseph NUVOLONE, né à Milan en 1619, mort en 1703, avait une imagination ardente et fougueuse. Il composa un grand nombre de tableaux qui manquent de correction, et des portraits estimés. On regarde comme son chef-d'œuvre le *Mort ressuscité par saint Dominique*, tableau d'une grande vérité d'expression.

NUKIE s. f. (nu-ksi). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, tribu des buchnérées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar. || On dit aussi NUXIER s. m.

NUYTS (terre de), pays de l'Océanie (Mélansie), sur la côte de la Nouvelle-Hollande; entre 114° 20' et 130° 1' de longit. E. Cette terre fut découverte, en 1627, par Nuyts, navigateur hollandais.

NUYTS (Peter), navigateur hollandais, né à Amsterdam vers 1600. En se rendant à Batavia, il fut jeté par la tempête sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, et, sans chercher à étendre sa découverte, il revint à destination. A peine était-il parti qu'il fut nommé ambassadeur au Japon. Bien que sa mission eût été infructueuse, il n'en fut pas moins nommé gouverneur de l'île Formose. Mais à la suite d'un incident provoqué par lui, qui fit rompre par les Japonais les relations entamées avec la Compagnie hollandaise, il fut destitué et renvoyé dans son pays natal.

NUYTSIE s. f. (nu-itsi — de Nuyts, navigateur anglais). Bot. Genre d'arbres, de la famille des loranthacées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent en Australie.

NY s. m. (ni). Gramm. Nu, troisième lettre de l'alphabet grec, selon la prononciation reuchlinienne.

NYALÉIE s. f. (ni-a-lé-ii). Bot. Syn. de MILNÉE, genre de mélacées.

NYAM-NYAM. V. NIAM-NIAM.

NYANZA, lac de l'Afrique orientale, également connu sous le nom de *Victoria-Nyanza* et de *Victoria*. Ce lac, dont l'extrémité S. est à 2° 24' de latit. méridionale et dont l'extrémité septentrionale touche à l'équateur, est, d'après Lavallée, long de 420 kilom., large de 360, et il est situé à 1,100 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Le lac Nyanza, que les indigènes appellent aussi Oukérévé, fut trouvé, en 1859, par Speke, qui lui donna le nom de *Victoria*, en l'honneur de la reine d'Angleterre. Toutefois, dans ce voyage, Speke ne put visiter que la partie méridionale du Nyanza, dont il explora, dans un nouveau voyage en 1861, la partie occidentale jusqu'à l'extrémité septentrionale; mais il ne put voir le côté oriental et vérifier quels affluents lui arrivent de ce côté. Le Victoria reçoit au S. le Moriengira, à l'O. le Kitangou, et il communique au N. avec le lac Albert ou Louta-Nighe par la rivière de Somerset, qui lui sert d'écoulement et qui est large de 800 mètres. C'est cette dernière rivière qu'on a regardée, pendant assez longtemps, comme la source du Nil, dont les lacs Albert et Victoria étaient considérés comme les deux réservoirs. « Le Nyanza, dit M. Vivien de Saint-Martin, bien que dominé à droite et à gauche par des montagnes et de hautes terres, n'a pas une grande profondeur. Les terrains plats et bas qui l'entourent paraissent avoir été autrefois couverts par ses eaux, ce qui impliquerait une diminution graduelle. La dépression du terrain dont le Nyanza occupe le point le plus bas est, du reste, une véritable région lacustre. » Les plus remarquables des peuplades nègres qui avoisinent le côté occidental du Nyanza sont les Karagoué et les Ouganda. Ils sont intelligents, vifs, industrieux, enjoués, et se montrent d'une grande affabilité envers les étrangers. Les renseignements qu'on a sur le lac Nyanza et ses bords sont encore aujourd'hui fort in-

complets, comme on le voit par ce qui précède.

NYASSA, lac de l'Afrique orientale, situé entre les 10° et 13° de latit. S. et les 31° et 33° de longit. O. Ce lac, découvert par le docteur Livingston en septembre 1859, se déverse en sa pointe méridionale par un ruisseau appelé la Chiré, qui est un affluent du Zambèze. Il se développe du N. au S. sur une longueur de 320 kilom. La partie méridionale, la plus étroite, a environ 32 kilom. de large; vers le N., sa largeur est de 80 à 90 kilom. Il est bordé à l'E. et à l'O. par des montagnes et doit à son encaissement d'avoir, dans les mois de septembre et d'octobre, des tempêtes d'une grande fureur qui se déclarent subitement sans que rien ait pu les faire prévoir.

Sur la côte occidentale, le lac Nyassa reçoit cinq rivières, qui ne versent pas à elles toutes autant d'eau qu'il s'en écoule par la Chiré. Ces cours d'eau descendent du N. et de l'E., et, dans la saison des pluies, toutes ces rivières réunies, chassées en torrens, produisent la crue du lac. Les pluies commencent en novembre et la Chiré déborde en janvier.

A sa partie méridionale, le lac Nyassa possède un grand havre ou golfe; sa côte occidentale est découpée par un grand nombre de petites baies de même forme, ayant un sol sableux et une plage couverte de galets. Le territoire riverain de la côte S. est bas, coupé par des marais où s'ébattent des hérons, des grues, des oies et des canards sauvages.

Les montagnes qui bordent le lac vers le N. s'échelonnent et forment plusieurs gradins; à l'extrémité septentrionale, les montagnes ne sont pas séparées du lac par des plaines; elles surgissent de l'eau.

Le lac Nyassa, dont l'eau au large est d'un bleu indigo, renferme de nombreux et excellents poissons, qui sont, de la part des indigènes, l'objet d'une pêche fort active. L'un des meilleurs est le *nyassa*, de la famille des carpes, qui, à l'instar du saumon, remonte les affluents du lac, aux mois d'août et de septembre, pour y frayer. Les hippopotames et les crocodiles sont nombreux dans le Nyassa, et les éléphants se rencontrent en grand nombre sur ses bords. Quant à la profondeur du lac, elle est très-variables. Au couchant, à 1,600 mètres de la côte, sa profondeur varie de 6 à 14 brasses. Près du promontoire appelé cap Maclear, elle dépasse 35 brasses, et, dans une baie rocheuse située par 11° 40' de latit. S., des sondages ont donné 100 brasses.

Une population compacte habite les rives du lac Nyassa, dont la partie S. est entourée de villages qui forment une chaîne presque ininterrompue. Les indigènes sont tatoués des pieds à la tête de dessins bizarres, qui varient selon les tribus et qui les enlaidissent singulièrement. Les femmes y sont particulièrement d'une laideur repoussante, par suite de l'habitude de se faire percer la lèvre supérieure, près de la cloison du nez, pour y introduire un énorme anneau appelé *pellé*. Pour tout vêtement, les indigènes portent un morceau d'étoffe d'une exiguïté extrême. Ils vivent de maïs, de riz, de patates, de sorgho, de manioc, de cassave, de poisson et de galettes faites avec des insectes qu'on trouve en grand nombre sur les bords du lac. Ils cultivent le coton et fabriquent une grande quantité de cotonnades.

La traite des esclaves se fait avec une effroyable activité sur les rives du lac Nyassa. Des marchands arabes viennent chaque année dans cette zone, traversent le lac sur une barque pontée appelée *daou*, et reviennent avec leur embarcation chargée d'esclaves, qu'ils dirigent ensuite sur Quiloa. Livingston n'évalue pas à moins de 19,000 le nombre des esclaves qu'on enlève chaque année à la région du Nyassa.

NYAYA s. m. (ni-à-ia). Philos. ind. Syllogisme; système semi-orthodoxe de la philosophie indoue, fondé par Gotama.

— **Encycl.** Colebrooke, dans ses *Essais sur la philosophie des Indous*, a classé le *nyaya* au troisième rang dans les six grandes écoles qui divisent la philosophie indienne. L'école de *nyaya* ou de Gotama a eu dès lors un grand retentissement en Europe. M. Victor Cousin, qui disait avec raison qu'on retrouvait, dans la philosophie de l'Inde, presque toutes les idées philosophiques qui se sont développées depuis, s'est occupé assez longuement de cette école dans son cours de 1829. La question de l'époque à laquelle a paru pour la première fois la doctrine du *nyaya* est fort obscure, comme toutes les questions d'origine et de chronologie dans l'Inde. On a cru trouver une citation du *nyaya* dans le *Manava dharma sastra* (Loti de Manou, XII, *çloka* 109); mais c'est une erreur. Le mot de *nyaya* qu'on y trouve signifie raisonnement et non point l'école de Gotama. Weber, dans son *Histoire de la littérature indienne*, traduite par M. Sadous, croit que les recherches logiques elles-mêmes qui sont l'objet de cette école sont d'une date fort ancienne, mais que la formation systématique de la logique dans les deux écoles de Kanada et de Gotama n'a eu lieu qu'à une époque relativement moderne. Les *sutras* (ou énoncés logiques) ont été réunis en un corps de doctrine postérieurement à leur formation isolée. Manou, selon ce savant, connaît déjà la logique comme une science particulière, de

même que les trois preuves principales qu'elle enseigne; mais il ne connaît ni une ni les autres sous les noms qui seront usités plus tard. M. Muller a démontré que la citation du *nyaya*, qu'on croyait avoir trouvée dans Pāṇini, ne lui appartenait point, mais qu'elle est d'un de ses scolastes; de sorte qu'on est réduit à des conjectures encore très-incertaines sur l'époque précise de la fondation de l'école *nyaya*. Les légendes indiennes sur Gotama, le fondateur de cette école, n'éclaircissent point la question posée. Selon elles, Gotama serait un des dix Mahārshis ou grands Rishis d'ou sortent toutes les familles brahmaniques. Le Ramayana et les Puranas le font vivre dans la forêt de Mithilā, où ses austérités étaient telles et d'un si grand mérite, qu'elles inquiétèrent au haut du ciel le dieu de Swarga, Indra. Indra résolut donc d'émanciper le fruit des mérites de Gotama et séduisit sa femme Ahalya. Gotama, irrité, lança une malédiction sur son épouse adultère, et ce fut là une faute qui lui enleva les avantages de sa vie pénitente. Dès lors, Gotama se sépara à peu près entièrement du commerce des hommes. Tel est celui que la tradition donne comme le fondateur de l'école qui nous occupe. Les Indous placent son existence à une époque extrêmement reculée, pour exprimer le respect et l'admiration qu'ils professent pour l'école de *nyaya*. Il paraît certain qu'au vi^e siècle avant notre ère le *nyaya* existait à l'état de doctrine. Le respect et l'admiration des Indous pour le *nyaya* se sont perpétués depuis lors. Pendant que les autres systèmes de la philosophie indoue sont presque tous oubliés, ou, du moins, ne sont cultivés que par de rares sectateurs, l'école de *nyaya* a conservé toute son influence; et Ward affirme que, dans toutes les villes, sur dix étudiants, il y en a neuf qui se consacrent à l'étude du *nyaya*. Dans les grandes discussions philosophiques que se livrent entre eux les brahmanes à l'occasion des cérémonies de leur culte, celui d'entre eux qui est trouvé le plus savant dans le *nyaya* est comblé de présents. Pour les Européens, l'étude de la philosophie indienne en général, et, parmi les systèmes de cette philosophie, l'étude du *nyaya*, sont d'un intérêt capital au point de vue de l'histoire de la philosophie et de la spéculation métaphysique.

Qu'est-ce, en résumé, que le *nyaya*? C'est un système de logique, une dialectique, mais une dialectique qui renferme en elle une cosmogonie et une métaphysique. Nous allons tâcher de donner de ce système fort compliqué une idée aussi exacte et aussi complète que possible. Le texte du *nyaya* se compose de 525 sūtras ou axiomes en prose. Ces 525 sūtras sont partagés en 5 lectures, dont chacune se subdivise elle-même en plusieurs chapitres. La première lecture est toute dogmatique; les quatre autres sont polémiques. Le système d'exposition de Gotama consiste à poser d'abord les principes capitaux de sa doctrine, puis à les reprendre un à un, en les défendant contre les objections qu'on pourrait y opposer. La forme concise de l'axiome est la forme préférée de Gotama, mais cette concision est telle quelquefois qu'elle embarrasse fort les commentateurs et surtout les traducteurs. La première lecture contient 60 de ces axiomes ou sūtras, et Gotama, fidèle en cela à l'esprit religieux de son peuple, promet la béatitude éternelle à ceux qui se pénétreraient de ses doctrines. C'est pour faire atteindre ce but que Gotama a inventé sa doctrine, ainsi qu'il le dit positivement dans ses premiers sūtras. L'erreur procède de la faute, comme la faute procède de l'activité qui n'existerait point sans la naissance, laquelle n'aurait point eu lieu s'il n'y avait pas eu de mal en ce monde. En détruisant le mal, on détruit la naissance; en détruisant la naissance, on détruit l'activité; en détruisant l'activité, on détruit la faute, et, dans la faute, l'erreur. A telle est, en résumé, la doctrine mystique de Gotama, qui ne se distingue guère des autres systèmes indiens. L'originalité du *nyaya* n'est que dans sa méthode. Selon Gotama, la discussion se compose des 16 catégories ou éléments suivants: 1° la preuve; 2° ce qui lui faut savoir et prouver; 3° le doute; 4° le motif; 5° l'exemple; 6° l'assertion; 7° les membres de l'assertion; 8° le raisonnement supplétif; 9° la conclusion; 10° l'objection; 11° la controverse; 12° la chicane; 13° le sophisme; 14° la fraude; 15° la réponse futile; 16° la réduction au silence. Ce sont ces 16 éléments logiques que M. Barthélémy Saint-Hilaire appelle des *topiques* dans son mémoire sur le *nyaya*, dont le classement et l'analyse détaillée font tout l'ouvrage de Gotama. Ces 16 topiques, qui ont pour objet d'amener la destruction de l'erreur, suivent la marche du raisonnement jusqu'à ce que la conviction soit faite dans l'esprit du contradicteur, jusqu'à la réduction au silence, comme dit le texte lui-même. Mais cette marche contient, pour ainsi dire, deux étapes, dont la première s'arrête au dixième topique. En effet, la première partie de cette série s'arrête à la conclusion, c'est-à-dire au moment où celui qui pose la question affirme la certitude qui est évidente à ses yeux. La seconde partie commence à l'objection (10^e topique) de l'adversaire. Alors, en quelque sorte, la discussion, qui se passait jusque-là dans l'esprit de celui qui posait la question, s'extériorise, pour ainsi dire, et s'établit avec la polémique plus ou moins rusée du contradic-

teur; toutes les phases de cette polémique sont prévues et décrites par Gotama.

Pour faire comprendre la méthode de Gotama, nous allons analyser brièvement la marche qu'il a suivie dans la preuve. Par ce mot, Gotama veut exprimer les moyens de connaissance et d'information qui sont en notre pouvoir, c'est-à-dire qu'il s'agit de déterminer ici la méthode par laquelle et la mesure dans laquelle nous pouvons connaître quelque chose; en un mot, de déterminer les conditions générales et essentielles de la connaissance. On voit par là que pour Gotama il faut, avant de prétendre à connaître, s'assurer de la possibilité que l'on a de connaître; et ce principe, à la base de son système, témoigne déjà d'une haute culture philosophique. La preuve (*pramana*) admet quatre genres: la perception, l'induction, la comparaison et l'analyse et le témoignage. La perception, qui forme par Gotama le premier moyen de la connaissance, exige deux conditions: 1° le contact d'un objet sensible; 2° une excitation de l'âme. On voit que Gotama, s'il n'arrive pas aux conclusions du sensualisme, débute comme lui dans la science. L'induction, second moyen de connaître, peut être: 1° antérieure, quand elle conclut un effet de sa cause; 2° postérieure, quand elle conclut une cause de son effet; enfin 3° elle est tirée de la ressemblance des caractères communs (et elle peut s'appeler en ce sens comparaison) quand, de qualités communes à l'objet qu'il s'agit de connaître et à un autre objet ou à d'autres objets connus, elle conclut qu'il existe dans le premier des qualités qui ne lui appartiennent pas tout d'abord ou qui n'y sont pas encore démontrées. Telles sont les trois qualités qu'on peut revêtir l'induction, et la dernière, que nous venons d'analyser, mène directement au troisième moyen de connaître, qui est la comparaison ou l'analogie. La comparaison, dit un scolaste, est une connaissance procédant d'une ressemblance plus ou moins exacte, d'où l'on peut conclure que l'œuvre de la précédente opération logique était d'établir cette ressemblance, et que l'œuvre du troisième moyen de connaître est de la compléter, de l'approfondir et de la ratifier. Le quatrième moyen de connaître est le témoignage, qu'il explique assez de soi-même. Nous avons vu jusqu'à présent Gotama dans la partie purement logique de son œuvre. Ici, il passe à l'ontologie. Car il examine quels sont les objets qui sont susceptibles de preuves. Ces objets sont, selon lui, au nombre de douze: l'âme, le corps, les organes des sens, les objets des sens, l'intelligence, le sens interne, l'activité, la faute, l'état après la vie, le fruit des œuvres, la peine et la délivrance ou salut éternel. Tel est, d'après Gotama, l'ensemble des choses qui peuvent être sujettes à des discussions. Après avoir fixé la preuve, Gotama passe en revue et expose les autres catégories ou topiques qui complètent son système de logique. Ce système, comme nous l'avons dit, se trouve exposé dans la première lecture. Les quatre autres lectures qui complètent le *nyaya* ayant pour objet de justifier les définitions données dans la première, nous ne nous y arrêtons pas.

Le *nyaya* a joué dans l'Inde le même rôle que l'*Organon* d'Aristote dans notre Occident; mais il s'en faut de beaucoup que la logique de Gotama soit à la hauteur de celle d'Aristote et de ses profondes théories. Il n'existe, du reste, entre les deux ouvrages aucune ressemblance, et c'est à tort que quelques écrivains ont avancé qu'Aristote avait puisé les idées de son *Organon* dans le *nyaya*, apporté de l'Inde en Grèce lors de l'expédition d'Alexandre. Nous ne dirons rien des idées métaphysiques exposées dans le *nyaya*, car elles n'ont point d'originalité. Gotama est orthodoxe et spiritualiste. Le principe fondamental qu'il émet est celui de tous les systèmes spiritualistes, à savoir que l'homme est pour l'homme le premier objet de la connaissance; l'esprit se connaît avant de connaître le reste. Le texte sanscrit du *nyaya* a été publié pour la première fois à Calcutta (1828, in-8°), avec un commentaire de Visvanātha Bhāṭṭācārya. On peut consulter sur le système de Gotama: *Apéryu sur l'histoire, la littérature et la mythologie des Indous*, par Ward (1818); *Essai sur la philosophie des Indous*, par Colebrooke, trad. par Pauthier (1833); *Mémoire sur le nyaya*, par Barthélémy Saint-Hilaire.

NYBERG (Julia-Christina SVAERSTROM, dame), femme poète suédoise, également connue sous le pseudonyme d'*Euphrosine*, née à Skultuna (Westmanland) en 1785. Tout enfant, elle perdit son père et fut envoyée à Stockholm où elle eut l'éducation la plus soignée. En 1809, elle épousa un marchand nommé Asping, avec qui elle divorça bientôt, puis se maria à M. Nyberg, avec qui elle se retira dans son pays natal. Mme Nyberg appartient à l'école phosphorite, dont elle est un des représentants les plus distingués. Elle connaît l'allemand, le français et a fait un voyage à Paris en 1843. Ses principales productions sont: *Poésies d'Euphrosine* (1821); *Vulnina*, tragédie (1821); *Novelles poésies* (1828); les *Sylphides* (1840), etc.

NYBOL, village du duché de Slesvig, où, pendant la guerre de l'insurrection, en 1848, l'armée danoise infligea une défaite mémorable aux troupes allemandes venues au secours des insurgés slesvig-holsteinois.

NYBORG, ville du Danemark, située sur la côte orientale de l'île de Fionie, près d'une baie du Grand-Belt. Elle est fortifiée, entourée de fossés et de remparts et remarquable par la largeur, la régularité de ses rues, ainsi que par la beauté de ses maisons, le nombre et l'aspect imposant de ses édifices publics. Sa population s'élève à environ 4,000 hab. On y trouve une école très-fréquentée. Nyborg est la résidence de l'amiral ou préfet de Svendborg. Son commerce, consistant principalement en grains, est florissant; il en est de même de son industrie. On y compte deux chantiers de constructions navales, sept distilleries d'eau-de-vie, dont une à vapeur, deux brasseries, une usine métallurgique et deux manufactures de tabac. Le port, agrandi dans ces dernières années, est excellent. La rade est vaste et peut abriter sûrement pendant l'hiver les bâtiments du plus fort tonnage. Un service de bateaux à vapeur, qui fonctionne régulièrement deux fois par jour, joint Nyborg à Korsør. Nyborg a été fondée vers 1170, par Knut, prince des Vendes, neveu de Valdemar le Grand. C'était, au moyen âge, une des cités les plus considérables du royaume; les rois de Danemark la choisissaient de préférence, à cause de sa situation centrale, pour y tenir leur cour. Christian II y naquit en 1481. Le 14 novembre 1659, les Suédois, ayant tenté une descente en Fionie, subirent sous les murs de Nyborg une si éclatante défaite qu'ils s'empresèrent aussitôt d'évacuer le pays. Nyborg avait la surveillance du Grand-Belt, et tous les bâtiments qui passaient par cette mer étaient obligés de payer à sa douane un droit de péage. Ce droit n'a été supprimé qu'en 1857, en même temps que le péage du Sund.

NY-CARLEBY, ville de Finlande, sur les bords du fleuve Lappo et à 31 kilomètres de son embouchure dans le golfe de Bothnie. Fondée en 1617, elle présente encore aujourd'hui, dans ses rues étroites et irrégulières, le même aspect qu'à l'époque de son origine; car les incendies, qui pour les vieilles villes du Nord sont toujours des occasions forcées de renouvellement, lui ont manqué. Commerce faible; agriculture, élevage de bétail; chantier de constructions navales; environ 1,300 hab. Aux environs de Ny-Carleby se trouve une source d'eau minérale qui jouit d'une certaine célébrité.

NYCHTHÉMÈRE adj. (ni-kté-mère — gr. *nuchthémeros*; de *nuz*, nuit, *héméra*, jour). Bot. Dont l'existence ne dure qu'un jour et une nuit: *Agaric NYCHTHÉMÈRE*.

— **Zool.** Qui est mélangé de blanc et de noir: *Faisan NYCHTHÉMÈRE*. *Diodon NYCHTHÉMÈRE*.

— **s. m.** Anc. astron. Intervalle de temps comprenant un jour et une nuit, ce qu'on nomme maintenant un jour solaire: *Les anciens employaient ce mot NYCHTHÉMÈRE pour évaluer l'amplitude que comporte l'usage du mot jour, qui désigne tantôt le temps pendant lequel le soleil est au-dessus de l'horizon, et tantôt le temps que le soleil met à revenir au méridien.* On disait aussi NYCHTHÉMÉRON.

NYCHTHÉMÉRIQUE adj. (ni-kté-mé-ri-ke — rad. *nuchthémère*). Anc. Astron. Qui a rapport au nuchthémère: *Durée NYCHTHÉMÉRIQUE*.

NYCTATES s. m. (ni-ktā-tēs — du gr. *nuz*, nuit). Ornith. Syn. de CAPITO.

NYCTAGE s. m. (ni-ktā-ge — du gr. *nuz*, nuit). Hist. relig. Nom donné à des sectaires du vi^e siècle, qui soutenaient que c'est un péché de se lever la nuit pour prier. On dit aussi NYCTACE et NYCTAZONTE.

— **Bot.** Genre de plantes, type de la famille des nyctaginées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale, et sont connues sous le nom vulgaire de belles-du-nuit: *LES NYCTAGES* sont des plantes herbacées vivaces dans leur patrie. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** V. BELLE-DE-NUIT.

NYCTAGINÉ, ÉE adj. (ni-ktā-jiné — rad. *nyctage*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre nyctage.

— **s. f. pl.** Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre nyctage ou belle-du-nuit.

— **Encycl.** Les *nyctaginées* sont des arbres, des arbrustes ou des plantes herbacées, à feuilles opposées, souvent inégales dans chaque paire, plus rarement alternes et sans stipules, presque toujours entières et sans nervures unisexuées, axillaires et terminales, de grandeur variable, sont tantôt isolées chacune dans un involucre propre et caliciforme, tantôt réunies plusieurs ensemble dans un involucre commun, formé de bractées libres ou soudées, colorées dans certaines espèces, persistant souvent autour du fruit. Ces fleurs présentent un calice monopétale, généralement coloré, ayant tout à fait l'aspect d'une corolle, tubuleux, plus ou moins allongé, resserré autour de l'ovaire, mais sans y adhérer; à partie inférieure plus épaisse et persistante après la chute du limbe, qui est en coupe ou se divise en quatre à dix lobes plissés, des étamines en nombre très-variable (quatre à dix), parfois égale à celui des divisions du périgone, mais presque toujours sans rapport de symétrie avec les

autres parties de la fleur, à filets grêles, libres ou soudés à la base, insérés sur le réceptacle et entourant l'ovaire. L'ovaire est de forme ovoidé, sessile ou courtement stipité, libre, à une seule loge, uniovulé, surmonté d'un style souvent latéral, terminé par un stigmate en tête couvert de papilles, ou simplement d'un stigmate sessile. Le fruit est un achaine, entouré par la base du calice, qui s'est accrue et simule un faux péricarpe; il renferme une graine isolée et dont le tégument propre se confond avec le véritable péricarpe, qui est très-mince. L'embryon est recourbé et entoure un albumen farineux.

Cette famille constitue un groupe très-naturel et nettement tranché, mais dont la vraie place dans la classification n'est pas facile à déterminer; elle a quelques affinités avec les polygones, les amarantacées et les caryophyllées, et renferme les genres suivants: boerhavia, colligonie, abronie, nyctage, oxybaphus, alionie, okénie, tricycle, bougainvillée, reichenbachia, salpanthie, néa, pisonie, etc., auxquels on joint avec doute le genre épilute. Les *nyctagines* croissent dans les régions intertropicales des deux hémisphères, mais elles abondent surtout en Amérique. On ne leur connaît pas de propriétés bien remarquables; néanmoins, les fruits de quelques espèces renferment une assez grande proportion de féculé pour être employés à l'alimentation. Plusieurs ont des racines purgatives. On en cultive beaucoup comme végétaux d'ornement.

NYCTALE s. m. (ni-kta-le — du gr. *nyktalos*, qui aime la nuit). Mamm. Genre de mammifères chiroptères, formé aux dépens des vespertiliens.

— s. f. Genre de rapaces nocturnes, formé aux dépens des chouettes.

NYCTALÉMON s. m. (ni-kta-lé-mon — du gr. *nyktalos*, qui aime la nuit). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la famille des hespérides, tribu des cydonites, formé aux dépens des uranies, et dont l'espèce type habite les îles de la Malaisie.

NYCTALOPE adj. (ni-kta-lo-pe — du gr. *nyktalos*, nocturne; *ops*, œil). Zool. Qui voit mieux de nuit que de jour: *Beaucoup d'animaux carnassiers sont NYCTALOPES.*

— Pathol. Qui est affecté de nyctalopie: *Le brachionier, accusé d'errer la nuit, était devenu presque NYCTALOPE.* (E. Sue.)

— Substantif. Personne affectée de nyctalopie: *Les NYCTALOPES distinguent les objets au milieu des plus épaisses ténèbres; quelques rayons sont capables d'ébranler suffisamment leur organe.* (Richerand.)

NYCTALOPIE s. f. (ni-kta-lo-pi — rad. *nyctalopie*). Pathol. Affection dans laquelle la vision, nulle ou très-faible pendant le jour, devient intense durant la nuit.

— Encycl. On connaît deux variétés de cette affection; dans l'une, le malade est aveugle pendant le jour et sa vue reparaît avec le coucher du soleil et dans l'obscurité la plus profonde; c'est là, d'après Scarpa, une amourose intermittente et dont les accès se terminent le soir pour recommencer le lendemain matin. On pourrait aussi la regarder comme une surexcitation de la rétine accompagnée de photophobie. Il existe plusieurs ophthalmies internes dans lesquelles le malade se trouve dans ce cas. Dans l'autre variété, il s'agit d'une sorte d'anomalie, soit congénitale, soit accidentelle; les individus voient assez bien pendant le jour, mais, la nuit, leur faculté visuelle s'exalte et leur permet de lire et d'écrire dans l'obscurité la plus profonde. On sait que les albinos sont nyctalopes jusqu'à un certain point et photophobes pendant le jour, ce qui s'explique par le défaut du pigmentum irien et choroïdien de leurs yeux. Cependant ils ne pourraient pas lire et écrire dans l'obscurité la plus profonde, et ils voient également dans le jour s'ils se trouvent dans un lieu sombre; leurs yeux sont faibles, ordinairement myopes, tandis que ceux des véritables nyctalopes se trouvent plutôt dans les conditions des animaux qu'on désigne sous le nom de noctambules.

La *nyctalopie* de la première espèce n'est pas excessivement rare; c'est une variété d'amaurose sténique. Celle de la seconde espèce n'est connue que par tradition. Les auteurs grecs et arabes en parlent; Linné en fait lui-même mention. Mais il est possible que les observations qui nous ont été transmises soient empreintes d'exagération. Du reste, un pareil état, loin de constituer une infirmité, serait un bienfait, un privilège heureux qu'il faudrait rattacher à une organisation cérébro-oculaire exceptionnelle.

NYCTALOPIQUE adj. (ni-kta-lo-pi-ke — rad. *nyctalopie*). Pathol. Qui a rapport à la nyctalopie.

— s. m. Bot. Agaric des environs de Paris, qui passe pour affaiblir extraordinairement la vue des animaux qui le mangent.

NYCTALOPS s. m. (ni-kta-lops — du gr. *nyktalos*, qui aime la nuit; *ops*, œil). Ornith. Genre de rapaces nocturnes, formé aux dépens des chouettes.

NYCTANTHE s. m. (ni-ktan-te — du gr. *nuz*, nuit; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des jasminées: *Le NYCTAN-*

THE est cultivé depuis longtemps dans les jardins d'Europe. (P. Duchartre.)

— Encycl. Les *nyctantes* sont des arbrisseaux à rameaux tétragones; à feuilles opposées, ovales ou oblongues, acuminées et scarées; à fleurs disposées en ombelles axillaires et terminales, munies d'involucres. Ce genre, voisin des jasmins, renferme un petit nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Son nom rappelle la particularité que présentent les fleurs, qui ne s'ouvrent qu'à l'entrée de la nuit et se referment dès que le soleil reparaît à l'horizon. Ces fleurs, qui sont très-nombreuses et se succèdent continuellement, exhalent un parfum suave. L'espèce la plus remarquable est le *nyctanthe* arbre triste, grand arbrisseau à fleurs blanc jaunâtre, qui croît dans l'Inde, notamment au Malabar; il est cultivé dans nos serres, où il plaît par son odeur mieux que par sa beauté; on le propage de boutures.

NYCTAZONTE s. m. (ni-kta-zon-te). Hist. relig. V. NYCTAGE.

NYCTÉE s. f. (ni-kté — du gr. *nuz*, *nyktos*, nuit). Ornith. Syn. de *NOCTUA*, genre de rapaces nocturnes, formé aux dépens des chouettes, et ayant pour type la chouette harfang.

— s. m. Entom. Syn. d'EUCINÈTE.

NYCTÉIDE s. f. (ni-kté-i-de — du gr. *nyktos*, nocturne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des brachinides, comprenant deux espèces qui habitent Madagascar.

NYCTÉLÉE s. f. (ni-kté-lé — du gr. *nyktelios*, nocturne). Bot. Syn. d'ELLISIE.

NYCTÉLIE s. f. (ni-kté-li — du gr. *nyktelios*, nocturne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des pinélaies, comprenant environ vingt-cinq espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

NYCTÉLIEN adj. m. (ni-kté-lien). Mythol. gr. Surnom de Bacchus, à cause des nyctélies qu'on célébrait en son honneur.

NYCTÉLIES s. f. (ni-kté-li — gr. *nyktelias*; de *nyktelios*, nocturne). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Bacchus, qui se célébraient particulièrement sur le Cithéron, pendant la nuit, et étaient accompagnées d'infâmes débauches. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

NYCTÉLITE adj. (ni-kté-li-te — rad. *nyctélie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nyctélie.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, ayant pour type le genre *nyctélie*.

NYCTÈRE s. f. (ni-kté-re — du gr. *nykteris*, chauve-souris). Mamm. Genre de mammifères chiroptères, comprenant quatre espèces qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent.

— Encycl. Les *nyctères* sont caractérisés par un sillon longitudinal très-profond sur le chanfrein; les narines recouvertes par un opercule cartilagineux mobile; les oreilles grandes, réunies par leur base, à oreillon extérieur; la membrane interfémorale très-grande et comprenant la queue, dont la dernière vertèbre est terminée par un cartilage bifurqué. Les mœurs de ces animaux sont celles des chauves-souris en général. La *nyctère* de Geoffroy ou de la Thébaine a les oreilles très-grandes, une forte verrue placée sur la lèvre inférieure, entre deux bourrelets ayant la forme d'un V; son pelage est gris-brun en dessus, plus clair en dessous. Cette espèce habite l'Égypte, la Nubie, le Sénégal et le Cap de Bonne-Espérance. La *nyctère* de Daubenton, vulgairement campagnol volant, se trouve en Afrique et dans le midi de l'Europe.

NYCTÉREUTE s. m. (ni-kté-reu-te — du gr. *nykteréutés*, qui veille la nuit). Mamm. Groupe de mammifères carnassiers formé aux dépens du grand genre chien.

NYCTÉRIE s. f. (ni-kté-ri — du gr. *nykterios*, nocturne; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des pupipares, comprenant trois espèces, dont deux habitent l'Europe: *Les NYCTÉRIES vivent sur les chauves-souris.* (E. Desmarest.) *Les mœurs des NYCTÉRIES sont peu connues.* (A. Percheron.)

— Encycl. Les *nyctéries* sont des insectes de très-petite taille, à corps aplati, à pattes d'une longueur démesurée et très-écartées entre elles, ce qui les fait ressembler à des araignées. Leur organisation est très-singulière; le thorax forme un disque plus ou moins régulier; au-dessus est un espace oblong membraneux, au milieu duquel est insérée la tête; ce genre d'insertion lui permet toutes sortes de mouvements d'avant en arrière (au point qu'elle peut se renverser presque entièrement) et aussi quelques mouvements latéraux. Cette tête, qui ressemble à un petit capuchon, porte deux petits yeux arrondis, grâsâtres, deux antennes légèrement velues et une trompe ou suçoir composé de trois soies. Ces insectes sont dépourvus d'ailes et de balanciers; ils ont les cuisses épaisses, ainsi que les jambes, qui sont très-velues, les tarses grêles et très-allongés.

On sait peu de chose sur les mœurs et les métamorphoses des *nyctéries*; on présume, par analogie, qu'elles doivent être les mêmes

que celles des autres pupipares, et cette présomption est confirmée par les observations de Westwood, qui a extrait du corps d'une femelle la larve presque au moment où elle va se métamorphoser en nymphe sous sa propre peau. Elles vivent en parasites sur les chauves-souris et courent très-vite tant qu'elles sont sur le corps de l'animal; mais, si on les en retire, elles ne peuvent plus marcher et ne font que des mouvements désordonnés; leur organisation, en effet, ne leur permet pas de marcher facilement sur une surface plane. D'après Montagu, Latreille et Desmarest, elles se renversent sur le dos pour sucer le sang des chauves-souris; il semble en effet difficile, leur tête étant placée sur le dos, de concevoir comment la *nyctérie* pourrait approcher sa bouche de la peau de sa victime. A. Percheron ne se fait; il ne faut, d'après lui, que jeter un coup d'œil sur les pattes de ces insectes pour être parfaitement sûr du contraire. « En outre, dit-il, la tête n'est pas tellement verticale ni tellement implantée au milieu du thorax, que le suçoir ne puisse, quand il est incliné en avant, atteindre la peau de l'animal sur lequel ils sont fixés, car ils peuvent, ainsi que les puces et les cousins, relever la partie postérieure du corps à mesure qu'ils inclinent la tête, et les poils au milieu desquels ils se trouvent forment, dans quelque position qu'ils se mettent, un point d'appui aux pattes postérieures. » L'espèce la mieux connue est la *nyctérie du vespertilion*, qui se trouve en Europe et vit sur le fer-à-cheval.

NYCTÉRIDIE s. m. (ni-kté-ri-di — du gr. *nykteridios*, nocturne). Entom. Syn. de LOPHYRE.

NYCTÉRIE s. f. (ni-kté-ri — du gr. *nykterios*, nocturne). Bot. Syn. de MORELLE ou SOLANUM, genre type de la famille des solanées.

NYCTÉRIN, INE adj. (ni-kté-rain, i-ne — rad. *nyctère*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nyctère*.

— s. m. pl. Groupe de mammifères chiroptères, ayant pour type le genre *nyctère*.

NYCTÉRINE s. m. (ni-kté-ri-ne — du gr. *nykterios*, nocturne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blaspides, comprenant quatre espèces qui vivent au Chili.

NYCTÉRINIE s. f. (ni-kté-ri-ni — du gr. *nykterios*, nocturne). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrofulariées.

NYCTÉRISATION s. m. (ni-kté-ri-zi-si-on). Bot. Genre de sapotées du Pérou.

NYCTÉRISTICE s. m. (ni-kté-risti-se — du gr. *nykteristos*, nocturne). Bot. Syn. de CHRYSOPHYLLE.

NYCTÉROPE s. m. (ni-kté-ro-pe — du gr. *nykteropos*, nocturne; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des stényliens, tribu des héliopides, comprenant sept ou huit espèces qui habitent l'Afrique australe et Madagascar.

NYCTHÉMÈRE s. m. (ni-kté-mè-re — du gr. *nuz*, nuit; *héméra*, jour). Ornith. Syn. d'EUPLOCOE ou HUPPIÈRE.

NYCTIARÉE s. f. (ni-kti-ar-dé — du gr. *nykterios*, nocturne, et du lat. *ardea*, héron). Ornith. Syn. de NYCTICORAX.

NYCTIBIE s. m. (ni-kti-bi — du gr. *nuz*, nuit; *bios*, vie). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des caprimulgides, formé aux dépens des engoulevents.

NYCTIBIINÉS s. m. pl. (ni-kti-bi-i-né — du gr. *nuz*, nuit; *bios*, vie). Ornith. Famille d'oiseaux, comprenant le seul genre *ibijau*.

NYCTIBORE s. f. (ni-kti-bô-re — du gr. *nuz*, nuit; *bôre*, je dévore). Entom. Genre d'insectes, formé aux dépens des blattes.

NYCTICÈBE s. m. (ni-kti-sè-be — du gr. *nuz*, nuit; *kebos*, singe). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, de la famille des makis, comprenant trois espèces qui habitent l'Inde: *Les NYCTICÈBES sont très-lents et très-indolents.* (E. Desmarest.) *Les mœurs des NYCTICÈBES sont assez peu connues.* (P. Gervais.)

— Encycl. Les *nycticèbes* ont le corps assez épais et ramassé; la tête ronde, le museau court et obtus, le nez petit et aplati; les yeux très-grands, rapprochés et dirigés en avant; les oreilles courtes, arrondies, velues; les membres courts et forts, les ongles généralement en gouttière et obtus; la queue très-courte. Ils se rapprochent plus ou moins des lorises, des galagos et des tarsiers. « Les *nycticèbes*, dit M. E. Desmarest, sont très-lents et très-indolents, ce qui leur a valu les noms de *pareasseux* et de *tardigrades*; ils semblent ne pas pouvoir se soutenir; lorsqu'ils marchent à quatre pattes, leurs jambes s'écartent de leur corps, de sorte que leur poitrine et leur ventre touchent presque le sol; ce qui leur donne une physionomie singulière et les a fait comparer à de jeunes chiens qui viendraient de naître, et que leurs membres n'auraient pas encore la force de porter. Ils dorment presque tout le jour, la tête posée sur la poitrine, car ce sont des animaux essentiellement nocturnes. Ils se nourrissent principalement d'insectes et de petits oiseaux; mais ils mangent aussi des fruits sucrés, et ceux que l'on a conservés en domesticité mangent même du pain. » Ce genre de quadrumanes comprend trois ou quatre es-

pèces qui habitent l'Inde et les îles voisines. Le *nycticèbe du Bengale* est le plus connu; il atteint environ 35 de longueur totale; son pelage se compose de poils assez longs, fins et laineux, mais peu doux au toucher, et dont la couleur généralement grise ou d'un cendré clair est un peu plus rousse sur les jambes et les flancs, d'une teinte foncée autour des yeux, avec une ligne brunâtre assez étroite qui va du haut du front, le long de l'épine dorsale, jusqu'à la queue.

NYCTICÉE s. m. (ni-kti-sé — du gr. *nuz*, nuit; *eké*, je sors). Mamm. Genre de mammifères chiroptères, formé aux dépens des vespertiliens, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Afrique, l'Inde et l'Amérique du Sud.

NYCTICORAX s. m. (ni-kti-ko-raks — mot gr. formé de *nuz*, nuit; *korax*, corbeau). Ornith. Oiseau de nuit, dont l'espèce est indéterminée, et dont il est souvent parlé dans la Bible. Le Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des ardeïdes, formé aux dépens des hérons, et ayant pour type l'espèce vulgairement appelée BIORHAU.

NYCTIDROME s. m. (ni-kti-dro-me — du gr. *nuz*, nuit; *dromeus*, qui court). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des engoulevents.

NYCTIE s. f. (nik-ti). Entom. Syn. de NYCTÈRE.

NYCTIMÈNE, fille d'Épopee, roi de Lesbos, et, selon d'autres, de Nyctée, roi d'Éthiopie. Elle conçut une passion incestueuse pour son père, dont elle souilla la couche, et fut métamorphosée par Minerve en chouette ou en hibou. Dans Ovide (*Métamorph.*, liv. II), Cérès, métamorphosée en cornue par la même déesse, raconte ainsi au corbeau l'aventure de Nyctimène:

Peut-être ignores-tu ce que sait tout Lesbos? Nyctimène souilla la couche de son père. Transformée en hibou, honteuse et solitaire, Elle craint d'être vue, elle abhorre le jour. Et semble écorché gémir de son coupable amour; Et des hôtes de l'air la nation entoure. La chasse à coups de bec des champs de la lumière.

Banier prétend que ce fut au contraire le père de Nyctimène qui conçut pour sa fille une passion criminelle, et que l'infortunée alla cacher sa honte et son désespoir dans le fond des forêts. Le nom de *Nyctimène*, dans lequel entre le radical grec *nuz* (*nuz*), nuit, rapproché du caractère et des mœurs du hibou, pourrait bien avoir été l'origine de cette fable.

NYCTINOME s. m. (ni-kti-no-me — du gr. *nuz*, nuit; *nomos*, habitation). Mamm. Genre de mammifères chiroptères, voisins des molosses et des vespertiliens, et comprenant sept espèces: *Le NYCTINOME d'Égypte a été trouvé dans les tombeaux et les souterrains des grands édifices abandonnés.* (E. Desmarest.)

— Encycl. Les *nyctinomes* sont caractérisés par un nez camus, confondu avec les lèvres, qui sont profondément fendues et ridées; les oreilles grandes, couchées sur la face, à oreillon extérieur; les ailes grandes, avec le pouce très-court; les pieds de derrière couverts de poils très-longs; la queue longue, à demi enveloppée à sa base par la membrane interfémorale, qui est de moyenne grandeur. Ces animaux ressemblent beaucoup aux molosses, avec lesquels on les a confondus autrefois. On en connaît quatre espèces, qui habitent l'Égypte, le Bengale, l'île de France et le Brésil. Le *nyctinome d'Égypte* est roux en dessus et brun en dessous; sa queue est grêle; la longueur totale de l'animal est d'environ 0m,10. Il se trouve en Égypte, où il vit dans les tombeaux et dans les souterrains des grands édifices abandonnés.

NYCTIORNIS s. m. (ni-kti-or-niss — du gr. *nuz*, nuit; *ornis*, oiseau). Ornith. Section du genre gupier.

NYCTIPATE s. f. (ni-kti-pa-te — du gr. *nuz*, nuit; *pate*, paté, j'erre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blaspides, comprenant trois espèces qui habitent la Turcomanie.

NYCTIPÈTE s. f. (ni-kti-pè-te — du gr. *nuz*, nuit; *pate*, j'erre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyciens, dont l'espèce type habite les Philippines.

NYCTIPITHÈQUE s. m. (ni-kti-pi-thè-ke — du gr. *nuz*, nuit; *pithèkos*, singe). Mamm. Genre de quadrumanes du nouveau continent.

— Encycl. V. NOCTBORE.

NYCTOBATASE s. f. (ni-kto-ba-ta-se — du gr. *nuz*, nuit; *baino*, je marche). Méd. Somnambulisme.

NYCTOBATE s. (ni-kto-ba-te — du gr. *nuz*, nuit; *baino*, je marche). Méd. Somnambule.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des brachélytres, tribu des ténébrions, comprenant de nombreuses espèces.

NYCTOCHARE s. m. (ni-kto-ka-re — du gr. *nuz*, nuit; *chairo*, je me réjouis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lamproïdes, comprenant trois espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

NYCTOCLEPTE s. m. (ni-kto-klè-pie — du

gr. nuz, nuit; *klepté*, dissimulé). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, dont l'espèce type habite la presqu'île de Malacca. On trouve le *NYCTOLEPTE* dans les plantations de bambous; il est nocturne et fouisseur. (P. Gervais.)

— *Encycl.* Les *nyctoleptes*, voisins des rats-nuques, sont caractérisés par leurs oreilles zygomatiques très-écartées, les oreilles très-courtes et rondes; les pieds de devant ayant seulement quatre doigts à peu près égaux, avec un pouce rudimentaire; ceux de derrière à cinq doigts parfaits. Le *nyctolepte* *Dekan*, seule espèce connue, est presque de la taille d'un lapin de garenne; il a environ 0m,45 de longueur totale, non compris la queue, qui mesure plus de 0m,15. Son corps est couvert de poils rudes, gris et bruns sur le dos; la tête est courte, d'une teinte plus claire, avec de fortes moustaches; la queue est nue, écaillée et terminée en pointe mousse. Cet animal habite Sumatra et Malacca; il vit sous terre, comme le zommi; il fréquente surtout les plantations de bambous, et se nourrit des racines de ces plantes.

NYCTOGAPHE s. m. (ni-ko-gra-fe — du gr. nuz, nuit; *graphô*, j'écris). Appareil à l'aide duquel on peut écrire de nuit, sans lumière, etc., en général, sans voir les traits que l'on forme.

NYCTOGRAPHIE s. f. (ni-ko-gra-fi — rad. *nyctographie*). Art d'écrire sans y voir.

NYCTOGRAPHIQUE adj. (ni-ko-gra-fi-ke — rad. *nyctographie*). Qui a rapport au *nyctographe* ou à la *nyctographie*: *Procédé nyctographique*.

NYCTOPÈTE s. m. (ni-ko-pète — du gr. nuz, nuit; *pté*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, comprenant trois espèces qui vivent au Chili.

NYCTOPHANE s. m. (ni-ko-fa-ne — du gr. nuz, nuit; *phanê*, éclat). Entom. Syn. d'ASPISEME.

NYCTOPHILE s. m. (ni-ko-fi-le — du gr. nuz, nuit; *philos*, qui aime). Mamm. Genre de mammifères chiroptères, voisins des nyctères, dont l'espèce type habite l'Océanie.

— *Encycl.* Les *nyctophiles* ont pour caractères : deux incisives supérieures, allongées, coniques, aiguës; six incisives inférieures, deux canines et quatre molaires à chaque mâchoire, ces dernières à couronne garnie de tubercules aigus; deux fouilles nasales, dont la postérieure est la plus grande; les oreilles très-grandes, réunies sur le front et pourvues d'un tragus lancéolé; la queue dépassant un peu la membrane interfémorale et formée de cinq vertèbres dans sa partie visible. Le *nyctophile* de Geoffroy est la seule espèce connue. Un peu moins grand que la pipistrelle d'Europe, il ne dépasse guère 0m,7 de longueur totale, y compris la queue. Il a le museau pointu et les oreilles larges; son pelage est brun jaunâtre en dessus, avec le ventre et la poitrine et la gorge d'un blanc sale; la membrane est d'un noir brunâtre. On ignore sa patrie.

NYCTOPHORE s. f. (ni-ko-pô-re — du gr. nuz, nuit; *phoros*, action de sortir). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des biapides, comprenant deux espèces qui habitent la Californie.

NYCTOR, nom du dieu des habitants de la lune, dans l'*histoire véritable* de Lucien.

NYCTORABE s. m. (ni-ktor-la-be — du gr. *nyktor*, nocturne; *lambanô*, je prends). Anc. mar. Instrument que l'on employait pour prendre l'heure pendant la nuit, en observant la position relative du pôle et de certaines étoiles.

NYCTORNIS s. m. (ni-ktor-nis — du gr. nuz, nuit; *ornis*, oiseau). Ornith. Syn. de NYCTINX.

NYCTOSTRATÈGE s. m. (ni-ko-stra-té-je — du gr. nuz, nuit; *stratêgos*, général). Antiq. rom. Officier chargé de veiller au bon ordre, et d'empêcher ou d'arrêter les incendies pendant la nuit.

NYCTOTYPHLOSE s. f. (ni-ko-ti-flo-zo — du gr. nuz, nuit; *tuphlosis*, cécité). Méd. Cécité, absence complète de vision, pendant la nuit.

NYCTOZOILE s. m. (ni-ko-zo-ile — du gr. nuz, nuit; *zô*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des nyctalides, dont l'espèce type habite l'Australie.

NYDER (Jean), théologien allemand. V. NYDRIC.

NYDRUP (Erasme), littérateur et historien danois, né dans l'île de Fionie en 1789, mort en 1839. D'abord employé à la bibliothèque de Copenhague (1778), il fut nommé en 1796 professeur d'histoire, on même temps que bibliothécaire de l'université. Dans son excellent ouvrage, intitulé : *Spicilegium bibliographicum* (1782-1783), ainsi que dans une foule de monographies sur la bibliographie et sur l'histoire littéraire, il marcha avantageusement sur les traces de Maittaire, et ses *Symbola ad litteraturam teutonicam* (1787) n'ont pas médiocrement contribué à accélérer le mouvement qui se manifestait alors généralement vers l'étude et la réimpression des

chefs-d'œuvre de l'ancienne littérature allemande. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Exposé historique et statistique du Danemark et de la Norvège dans les temps anciens et modernes* (1802-1806, 4 vol.); son œuvre capitale; puis *De Lactantio* (1781, in-8°); *De libris Biblia pauperum et Speculum humanarum salvationis dictis* (1783, in-8°); *Sur les lois relatives à la liberté de la presse en Danemark* (1791); *Nouveau recueil de mémoires sur l'histoire du Danemark* (1792, 4 vol. in-4°); *Recueil de portraits des Danois qui ont bien mérité de leur pays, avec des notices biographiques* (1797-1802, 3 vol. in-4°), en collaboration avec Lehde; *Choix des plus anciennes poésies du Nord* (1798); *la Vie et les écrits de Suhm* (1798); *Documents relatifs à l'histoire de la poésie danoise* (1800-1803, 4 vol. in-4°), en collaboration avec Rahbek; *Voyages archéologiques en Fionie* (1806); *Voyages archéologiques dans le diocèse d'Aarhus* (1808); *Choix de chants danois du moyen âge* (1812-1814, 5 vol. in-4°), en collaboration avec Rahbek et Abrahamson; *Caractère du roi Chrétien IV* (1816); *Recueil général des anciens livres populaires du Danemark et de la Norvège* (1816, in-8°); *Voyage à Stockholm dans les années 1810 et 1812* (1816, in-8°); *Dictionnaire de la mythologie Scandinave* (1816); *Mémoires sur le roi Frédéric III* (1817); *Dictionnaire général des écrivains danois, norvégiens et islandais* (1819, 2 vol. in-4°), continué jusqu'à nos jours par Erslev (1841-1850, 3 vol.); *Supplément*, 1854 et années suivantes, etc. Il a, en outre, fourni une foule de mémoires et de comptes rendus à différents recueils littéraires, et publié des éditions estimées d'anciens recueils de proverbes danois (1807 et 1828).

NYSTED, ville du royaume de Danemark, sur la côte S.-E. de l'île de Laaland, par 54° 39' 53" de latit. N. et 9° 23' 14" de longit. E.; 900 hab. Petit port de commerce; grains, laines et peaux.

NYR EGYHAZA, ville de Hongrie, à 9 kilom. O.-N.-O. de Nagy-Kalló; 15,000 hab. Raffinerie de salpêtre. Bains alcalins.

NYKIO, ville de Danemark, dans le stift de Sælland, à 58 kilom. O.-N.-O. de Copenhague, sur l'Isøfjord; 650 hab. Petit port de commerce. Grains. Le stift de Danemark, dans le stift de Laaland, sur la côte S. de l'île de Falster; 1,600 hab. Port de commerce. Le stift de Danemark, dans le stift d'Aalborg, sur l'île de Mors; 700 hab. Petit port de commerce.

NYKJØBING. Trois villes du Danemark portent ce nom. La première, située dans l'île de Sælland, au N.-E. de l'Isøfjord, n'a rien de particulièrement remarquable. Bon port, commerce de grains; 1,400 hab. La seconde, située dans l'île de Falster, est plus importante; elle compte environ 3,500 hab., et peut être considérée comme la capitale du diocèse de Lolland-Falster. L'église, restes d'un ancien monastère de franciscains, hôte de la municipalité et l'hôpital méritent de fixer l'attention. Commerce de grains, usines métallurgiques, filatures de toiles de lin, de coton et de chanvre; manufactures de tabac, chantiers de constructions navales, mégisseries, moulins à vapeur, etc. Il est déjà fait mention de cette ville au XIII^e siècle; pendant la guerre des Vendes, un château y fut construit, dont l'histoire particulière se rattache à presque tous les événements considérables qui se sont accomplis dans le royaume jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. C'est dans ce château qu'en 1365 le roi Valdemar Atterdag signa la paix avec les villes hanséatiques. La troisième ville de Nykjøbing est située dans la province du Jutland, sur la côte orientale de l'île de Mors et une petite baie détachée du Limfjord; 2,200 hab. Navigation, commerce, agriculture. Cette dernière ville, dont l'origine se relie à un grand monastère érigé dans le voisinage, est mentionnée dans l'histoire du Danemark, comme place de commerce, dès l'année 1299.

NYKØPING, ville de Suède, ch.-l. du gouvernement du même nom. Elle est une des plus anciennes villes du royaume, car, d'après l'histoire, elle existait déjà dans les temps païens, comme port de Vikings ou pirates Scandinaves. A partir de 1414, les rois la dotèrent de franchises et de privilèges, qui contribuèrent singulièrement à activer son développement et son progrès. En 1627, on y frappait la monnaie de l'État. De 1283 à 1598, plus de quinze diètes s'y réunirent, presque toutes remarquables par les questions qui y furent agitées et les décisions qui y furent prises. On cite, entre autres, celle de 1398, dite *recess* de Nykøping, où la plupart des domaines qui, d'après le droit féodal allemand, avaient été détachés de la couronne pour être cédés à divers titres à des particuliers furent déclarés repris par l'État; ce qui mit entre les mains de la reine Marguerite des ressources immenses pour poursuivre ses projets concernant l'union de Calmar et récompenser ses partisans les plus dévoués. En 1719, Nykøping fut ravagée et brûlée par les Russes, comme toutes les autres villes du littoral; mais elle se releva vite de ce désastre. Aujourd'hui, elle a près de 4,000 habitants et, sous le rapport du commerce et de l'industrie, sa situation est des plus florissantes. Le gouvernement de Nykøping a environ 920 kilom. carrés de superficie et 125,000 hab.; il est divisé en quatre

districts et renferme, outre sa capitale, six villes plus ou moins importantes.

NYLAND, province et gouvernement du grand-duché de Finlande, sur le golfe de ce nom. Sa superficie est de 2,340 kilom. carrés; sa longueur, de l'O. à l'E., de 250 kilom. et, du N. au S., de 50 à 80 kilom.; 180,000 hab. Le sol du Nyland est, en général, égal et plat; les montagnes ou plutôt les collines qui s'y rencontrent dans certaines localités sont en granit rouge ou gris. Cette province passait autrefois pour la plus riche du pays en mines de fer et d'argent, et, en effet, on y trouve encore aujourd'hui beaucoup de forges et de hauts fourneaux datant des temps les plus reculés; mais la production minière a beaucoup diminué et n'offre plus rien de remarquable. Le Nyland renferme une grande quantité de lacs, tous petits, comparativement à ceux des autres provinces; en revanche, il se distingue par ses belles rivières, la plupart navigables dans tout leur cours. Les forêts abondent, et l'on y voit croître non-seulement le pin, le sapin et le bouleau, ces arbres familiers du haut Nord, mais encore l'érable, le tilleul, le tremble, le chêne, etc.; les arbres fruitiers, cultivés dans les propriétés particulières, donnent d'assez bons produits. En somme, de toutes les parties de la Finlande, la province de Nyland est celle où l'agriculture et les diverses industries qui s'y rattachent présentent la situation la plus florissante.

Les habitants du Nyland sont partie d'origine finnoise, partie d'origine suédoise, car c'est dans cette province que se sont établis de préférence les colons venus de la Suède. On y parle, par conséquent, le suédois et le finnois; on y parle aussi le russe et l'allemand. La province se divise en cinq districts, et parmi les villes qu'elle renferme se trouve Helsingfors, capitale du grand-duché.

NYLANDTIE s. f. (ni-land-ti — de *Nylandt*, naturaliste allemand). Bot. Syn. de *MUNDIX*, genre de polygales.

NYLGAUT, **NYLGAU**, **NYLGHAUT**, **NYLGHAU** ou **NYLGAUL** s. m. (ni-l-gô). Mamm. Sous-genre d'antilopes.

— *Encycl.* Le *nylgaut* rappelle assez les bœufs par son aspect et ses formes générales; de là son nom qui, dans la langue indoustani, signifie *taureau bleu*. Il a la tête assez longue et mince; les cornes courtes, lisses, coniques, très-écartées, légèrement courbées en avant; le pelage gris cendré; une crinière noireâtre au-dessus du cou et de longues mèches de poils noirs en dessous; des anneaux noirs et blancs aux extrémités des pieds. La femelle se distingue par sa taille plus petite, son pelage gris fauve et surtout par l'absence de cornes. C'est un animal de forme élégante, doué d'une grande force et d'une extrême agilité. Il habite le bassin de l'Indus, les confins de la Tartarie, le Cachemire, le Guzarate, les provinces occidentales de l'Inde, jusqu'à Bombay.

Le *nylgaut* a l'odorat très-fin; il est d'un naturel vif et inquiet; ce qui le caractérise surtout, c'est une timidité excessive, qui le fait s'effrayer de tout, au point qu'on le voit se précipiter sur tout ce qu'il rencontre et même se briser contre les obstacles. Aussi habite-t-il de préférence les forêts les plus écartées et les plus épaisses, d'où il ne sort que le matin et même la nuit pour aller pâturer dans les lieux découverts. Mais parfois il devient courageux, surtout à l'époque de ses amours. Ces animaux vivent en troupes assez nombreuses. Lorsque l'homme ou un autre animal les attaque, tous les mâles se mettent en ligne, à genoux sur les pattes de devant et présentant les cornes; les femelles s'abritent derrière eux, et, après s'être avancées successivement, la ligne des mâles, se redressant avec rapidité, s'élance et frappe de ses cornes l'ennemi qui la provoque. Toutefois, avec quelques soins, on peut parvenir à apprivoiser ces farouches ruminants, et même à les rendre assez familiers.

Il n'y a guère plus d'un siècle que le *nylgaut* a été introduit en Europe. C'est en 1767 qu'on a vu, dans le parc de lord Clive, le premier couple vivant de *nylgauts*. Quelques années après, un autre couple fut envoyé de Bombay en Angleterre, où il supporta bien le climat et se reproduisit plusieurs fois. Il est à désirer que l'on puisse multiplier cet animal; sa chair, très-abondante et très-savoureuse, recherchée dans l'Inde depuis des temps très-reculés, en ferait un véritable animal de boucherie; son cuir, très-épais et très-résistant, pourrait être utilisé dans l'industrie. Le *nylgaut* vit bien dans nos parcs; il est très-friand de pain; on le nourrit surtout d'avoine, de foin et d'herbe verte.

NYMANN (Grégoire), médecin allemand, né à Wittenberg en 1594, mort en 1638. Il professa l'anatomie et la botanique à l'université de sa ville natale. On lui doit deux ouvrages, dont le second surtout est très-estimé : *De apoplezia tractatus* (Wittenberg, 1619); *De vita fatis in utero* (Wittenberg, 1628).

NYMINDEGAB, étroite embouchure de la Baltique dans le golfe de Ringkjøbing. On donne aussi ce nom à l'embouchure de la même mer dans le Nissum-fjord, appelée ordinairement Thorsminde.

NYMPHACÈS s. m. pl. (nain-fa-sé — rad. *nymphé*). Moll. Famille de mollusques acé-

phales, caractérisée surtout par une coquille un peu balaïante, à nymphes saillantes.

NYMPHÆA, **NYMPHACÉE**. Bot. V. NYMPHÆA, NYMPHACÉE.

NYMPHÆUM, ville de la Chersonèse Taurique, sur le Bosphore Cimmérien. C'est là que mourut Mithridate.

NYMPHÆUM, promontoire d'Epire, sur la mer Ionienne. Promontoire d'Illyrie, sur la mer Adriatique, près d'Epidaure.

NYMPHAGÈTE adj. m. (nain-fa-jè-te — gr. *nymphagêtês*; de *nymphê*, nymphe, et de *agô*, je poursuis). Mythol. gr. Epithète donnée à Neptune par quelques poètes.

NYMPHAGOGUE s. m. (nain-fa-go-ghe — du gr. *nymphê*, jeune fille; *agô*, je conduis). Antiq. gr. Nom que l'on donnait à des jeunes gens chargés de conduire la fiancée de la maison de ses parents à celle de son époux. Se disait spécialement d'un de ces jeunes gens plus particulièrement chargé de cet office.

NYMPHÆA s. m. (nain-fa-le — du gr. *nymphê*, nymphe). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu des nymphalides : Le *NYMPHÆA* du peuplier, vulgairement grand sylvain, se trouve dans les régions australes et boréales de l'Europe. (Lucas.) Ce qu'on sait des mœurs des *NYMPHÆA* ne s'applique jusqu'à présent qu'aux espèces indigènes. (Guerin-Mèneville.)

— *Encycl.* Les *Nymphæa* ont la tête de médiocre grosseur, poilue ou veloutée; les palpes grandes, obliques, velues; les yeux nus et proéminents; les antennes médiocres, robustes, généralement droites, terminées insensiblement en massue allongée, comprimée ou fusiforme. Le corps est très-robuste; le corselet oblong et velouté; l'abdomen antérieur et assez court; les ailes grandes, les antérieures plus ou moins triangulaires, à bord antérieur arqué, les inférieures grandes, un peu ovales, à bord antérieur denté ou cunéolé. Les deux paires antérieures sont reliées en palatine; les quatre dernières sont propres à la marche et ont des tarses à crochets bifides.

Les chenilles des *nymphæa* ont ordinairement une forme qui rappelle celle des limaces; quelquefois elles sont un peu cylindriques et épineuses; leur tête est munie de deux ou quatre tentacules, et leur dernier anneau est aplati et terminé en queue de poisson. Les chrysalides sont ordinairement ovales, lisses, coniques en arrière, avec deux tubercules, obtuses ou bifides en avant; quelquefois comprimées latéralement, avec le dos bombé ou caréné.

Les *nymphæa*, du moins les espèces indigènes, habitent les bois et, de préférence, ceux où les chênes sont mêlés aux saules et aux peupliers; on les voit voler en planant dans les allées; ils se posent volontiers sur la terre quand elle est humide, et souvent sur les déjections solides ou liquides des animaux; mais il est très-difficile de les prendre, parce qu'ils sont très-farouches et que, si on les effraye, ils s'élèvent en volant jusqu'au sommet des arbres. Leurs chenilles se tiennent aussi à l'extrémité des rameaux, dont elles dévorent les feuilles, ce qui, joint à leur couleur ordinairement verte et sans taches, les rend difficiles à trouver pour l'entomologiste. Les chrysalides sont simplement suspendues par leur extrémité postérieure, et toujours la tête en bas.

Le genre *nymphæa*, pris dans son acception la plus large, renferme environ trois cents espèces, qui ont servi aux auteurs modernes à établir un assez grand nombre de nouveaux types génériques, et dont une dizaine seulement habitent l'Europe. Voici les plus intéressantes.

Le *nymphæa* *Jasius* atteint jusqu'à 0m,1 d'envergure; les ailes sont d'un brun chatoyant en dessus; les premières ayant une bande postérieure fauve et, en dedans, une rangée de taches de même couleur; les inférieures dentées et présentant deux queues linéaires d'un noir foncé; le dessous des quatre ailes est ferrugineux à la base, avec une bande et des anneaux blancs. La tête et le corps sont bruns. Ce beau papillon se trouve, en juin et en septembre, sur tout le littoral de la Méditerranée. Son vol est rapide; quand on a remarqué un des passages qu'il fréquente, on peut d'instinct procurer quelques individus, surtout si l'on a soin de répandre du vin à terre; il ne manque pas de venir s'y poser; mais, quand on l'a manqué, il serait inutile de le poursuivre.

La chenille est d'un beau vert, avec deux bandes latérales jaunes; sa peau est plissée et comme chagrinée. Par une particularité fort rare, elle tient sa tête renversée en arrière. Elle vit exclusivement sur l'arbousier. Comme toutes les chenilles de la même famille, dit M. H. Lucas, elle est fort lente dans ses mouvements et se tient toujours sur le dessus des feuilles, qu'elle tapisse de soie. Dans l'état de repos, elle retire ses pattes écaillées et la dernière paire de membranes, de sorte qu'elle ne s'appuie que sur les quatre pattes du milieu. Évidemment elle quitte une feuille avant de l'avoir entièrement mangée. Comme elle ne prend ordinairement sa nourriture que la nuit, il suffit de la mettre dans un endroit obscur pour la voir manger; cependant, ce qui paraît contradictoire,

toir, elle se décide aussi à manger quand on l'expose au soleil, qui semble la ranimer. Ses habitudes sont sédentaires, et il est bien rare qu'elle cherche à quitter la branche sur laquelle on la place. Au moment de se transférer, elle se suspend à une petite branche ou à la queue d'une feuille. La chrysalide est grosse, lisse, un peu carénée, d'un vert pâle; le papillon sort au bout de quinze jours.

Le *nymphale* iris, vulgairement *grand Mars changeant*, atteint 0m,08 d'envergure; ses ailes sont brun noirâtre, à reflets violacés chez le mâle; le dessous des premières ailes est noirâtre, et celui des dernières cendré. Ce papillon se trouve au commencement de l'été, dans les parties basses des bois, mais plus fréquemment dans les prairies plantées de saules et de peupliers; il est très-commun aux environs de Paris. Il se tient ordinairement à la cime des chênes, et c'est seulement vers le milieu du jour qu'il descend, pour se poser sur les matières organiques décomposées; mais, pour peu que le temps soit incertain, il reste caché. La chenille vit à la cime des grands arbres, notamment des peupliers; elle est, par conséquent, difficile à trouver.

Le *nymphale* ilia, ou *petit Mars changeant*, est un peu plus petit que le précédent, auquel il ressemble beaucoup, tant par ses couleurs que par ses mœurs. La même observation peut s'appliquer à la chenille, qui vit sur les saules et les peupliers. Cette espèce présente plusieurs variétés, dont une a des ailes fauves ou orangées.

Quelques *nymphales* indigènes forment aujourd'hui le type d'un genre particulier; tels sont les *nymphales* camille, sibylle et ceux du peuplier, connus sous le nom vulgaire de *sylvains*, et dont il a été question à l'article LIMBETIDE. On peut y joindre le *nymphale* lucille, vulgairement nommé *sylvain* *cénoté*, et qui habite le nord-est de la France et le nord de l'Europe. Le *nymphale* de l'érable, appelé aussi *papillon* *Leucothodé*, est encore une jolie espèce, à ailes d'un brun noir en dessus, fauves en dessous, avec trois bandes blanches; il habite l'Autriche. Il y a beaucoup d'autres espèces exotiques.

NYMPHALIDE adj. (nain-fa-li-de — du *nymphale*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nymphale*. On dit aussi NYMPHALITES.

— s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre *nymphale* : La tribu des NYMPHALIDES est l'une des plus belles de tout l'ordre des lépidoptères. (Lucas.)

— Encycl. La tribu des *nymphalides* est caractérisée par une tête assez étroite; des antennes en masse allongée et peu épaisse; des yeux glabres; les ailes inférieures à bord interne plus ou moins profondément creusé en gouttière pour recevoir l'abdomen, qu'elles cachent entièrement dans l'état de repos. Les chenilles ont la peau chagrinée et munie d'épines et de tubercules. Les chrysalides sont carénées et ont sur le dos une protubérance déprimée. Cette tribu renferme les genres *nymphale*, préponé, agastis, liménite, diadème, neptis, catagraphe, atriène, godartie, romalosoma, cryste, mégaleure, victorine, phyllophane, papie, etc. Les *nymphalides* comptent parmi les plus beaux lépidoptères; ce sont, en général, grâce à leurs ailes puissantes, des papillons de haut vol. Quant à leurs mœurs, nous renverrons à l'article NYMPHALE.

NYMPHANTHE s. m. (nain-fan-te — du gr. *nymphé*, épouse; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de PHYLLANTH, genre d'euphorbiacées. Ce mot est féminin, d'après quelques auteurs : La *nymphante* velue croît dans les forêts de la Cochinchine. (C. Lemaire.)

— Encycl. Les *nymphantes* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, ailées. Les fleurs sont monogynes et présentent un périanthe simple, à quatre divisions arrondies et étalées. Les mâles ont une seule étamine, à filet épais, subulé, terminé par une anthère à quatre loges et accompagné de quatre glandes à la base. Les femelles ont le calice infère; à six divisions ovales, étalées, persistantes; des nectaires à six découpures échancrées; un ovaire globuleux, surmonté d'un style simple, terminé par trois stigmates bifides. Le fruit est une capsule ovoïde comprimée, à trois angles mousseux, à trois loges, renfermant chacune deux graines gibbeuses ou anguleuses. Le nom de *nymphante*, qui signifie littéralement *épouse-fleur*, fait allusion à ce caractère, que les fleurs des deux sexes étant ordinairement disposées deux à deux dans les aisselles des feuilles, chaque fleur femelle est naturellement mariée à la fleur mâle qui l'accompagne. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Asie orientale.

Le *nymphante* imbriqué ou écailléux est un grand arbre à écorce brune, épaisse, crevascée, à rameaux ascendants, portant des feuilles alternes, ailées, à folioles petites, arrondies, imbriquées et presque sessiles; à fleurs mâles et femelles éparées, axillaires, solitaires, très-petites, portées sur de très-courts pédoncules courbes. Cette espèce, dit M. Lemaire, par une exception assez remarquable dans la famille des euphorbiacées, présente dans ses feuilles, ses fleurs et ses fruits, des propriétés émoullientes, résolutive et anodines; les peuples cochinchinois l'emploient

avec succès dans les maladies de poitrine, des reins et de la vessie. » Cet arbre, qui croît dans les forêts montagneuses de la Cochinchine, a un bois dur et lourd, propre aux usages industriels.

Le *nymphante* velu diffère du précédent par sa taille plus petite, ses rameaux étalés, vifs, ainsi que les feuilles, qui sont ailées, à folioles ovales, acuminées, entières, par ses fleurs réunies deux à deux, une de chaque sexe, à l'aisselle des feuilles, et par ses fruits bacciformes; il croît aussi dans les forêts de la Cochinchine. Le *nymphante* rouge est un arbre de moyenne grandeur, à rameaux étalés et d'un rouge sombre, à feuilles ailées, glabres, ayant les fleurs réunies en petits groupes dans leur aisselle; il croît dans les mêmes régions que les précédents. Le *nymphante* de Chine est un arbrisseau de 2 mètres de hauteur, à rameaux dressés et touffus, à feuilles tomenteuses et à fleurs mâles longuement pédonculées; il croît en Chine, surtout aux environs de Canton.

NYMPHE s. f. (nain-fe — lat. *nympha*, grec *nymphé*, proprement jeune fille, fille à marier, du même radical que *nubere*, *nubilis*, sans doute la racine sanscrite *nabh*, lier). Nom donné à des divinités subalternes du sexe féminin, dont les Grecs peuplaient les eaux et la campagne. On appelait *nymphe* celles des nymphes des fontaines, nérides, celles des mers, linnaides, celles des étangs, dryades et hamadryades, celles des bois, orades, celles des montagnes, napées, celles des prairies, etc., etc. Une cornelle, dit Hésiode, vit neuf fois autant qu'un homme; un cerf, quatre fois autant qu'une cornelle; un corbeau, trois fois autant qu'un cerf; le phénix, neuf fois autant qu'un corbeau, et les NYMPHES enfin, dix fois autant que le phénix. (Ponon.) Les Romains élevaient des autels votifs aux NYMPHES de Luchon. (V. Borie.)

Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse, C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse. BOILEAU.

A votre suite, ô nymphes bocagères, J'irai fouler les naissantes fougères. MALFILATRE.

Regrettez-vous le temps où les nymphes lascives Onvoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux ? A. DE MUSSET.

— Par anal. Jeune fille gracieuse et bien faite : Une jeune NYMPHE. S'est dit surtout dans le style, aujourd'hui abandonné, de certaines pastorales ou romans de bergers.

— Ironiq. Femme galante et de mœurs faciles; maîtresse de très-bas étage : Après avoir dit adieu aux spadassins et à leurs NYMPHES, je sortis de la ville avec deux d'entre eux. (Le Sage.) De toutes les NYMPHES de l'Opéra, c'est la plus séduisante et la plus sage. (Scribe.)

La même nef légère et vagabonde Portait aussi deux nymphes, trois dragons. GRESSET.

— Poétiq. Nymphes du Parnasse, d'Hélicon, du Permesse, Muses, qui habitaient ces divers endroits.

— Pop. Nymph de Guinée, Négresse. Nymph potagère, Cuisinière.

— Antiq. gr. Heure des nymphes, Cinquième heure du jour (11 heures du matin), qui était l'heure du bain.

— Anat. Nom donné à deux productions membraneuses placées en dedans des grandes lèvres, dans les parties génitales de la femme, et qui dirigent l'écoulement des urines, ce qui leur a fait donner leur nom : Les Arabes circonscirent leurs filles en coupant une très-légère partie des NYMPHES. (VOLT.)

— Ornith. Nympe de Ternate, Martin-pêcheur à longs brins.

— Erpét. Espèce de bongare.

— Entom. Etat intermédiaire de l'insecte, quand il a cessé d'être larve et qu'il n'est pas encore insecte parfait : La durée des NYMPHES varie suivant l'espèce et la saison. (Dict. d'hist. nat.) Le Genre d'insectes névroptères, de la famille des hémiptères, ou, selon d'autres, type de celle des nymphides, voisin des fourmilions, et dont l'espèce type habite l'Australie : Les NYMPHES ont les antennes filiformes. (E. Desmarest.)

— s. f. pl. Archn. Famille d'araneïdes qui se renferment dans les feuilles, par elles rapprochées, et qui construisent de grands nids.

— Encycl. Mythol. Dans le paganisme gréco-romain, les nymphes représentent les forces vives de la nature, tant celles qui se manifestent par le cours des fleuves, par l'émergence des sources à la surface du sol, que par l'ascension de la sève dans les arbres et l'efflorescence et la fructification de tous les germes féconds qui, dans les idées des anciens, se formaient dans le sein de la terre.

Les nymphes sont une des formes les plus antiques des conceptions des divinités génératrices. Le nom de *νύμφη* signifiait proprement, dans la langue des Samiens, le signe de la nudité de la femme, et fut généralement appliqué, dans le principe, ainsi que celui de *ἄρκα*, d'après un témoignage qui remonte à Pythagore, aux jeunes filles qui avaient subi le contact de l'homme.

C'est par suite de cette signification du mot que *νύμφη* signifie celui qui conduit l'épouse hors de la maison paternelle, et *νύμ-*

φάτος, l'époux. En latin, *nupta* veut dire également l'épousée; si le rapport de *nubere* et de *νύμφη*, comme il est probable, est étymologique, le mot français *nocce* aurait la même racine que le mot *nymphé*. Cette racine se présenterait sous sa forme la plus ancienne dans le radical sanscrit *nu*, avec le sens de couler, pris dans le verbe grec *νίω*, *baïner*, *inonder*, *laver*, etc. M. Maury rattache simplement *νύμφη* à la racine d'où dérivent *νίω*, *νίω*, *νέφω*, *nubes*, *nebula*, *niz*, et fait remarquer avec raison que les nymphes, déesses des eaux, sont données comme filles de Zeus *pluvieux*. Mais l'étymologie que nous proposons ne fait que venir à l'appui de l'explication de M. Maury, sans détruire les analogies qu'il signale. La *nymphé* serait au propre celle qui a reçu l'inondation fécondante. Par une dérivation naturelle, les divinités de ce nom président à la fécondation universelle, aux eaux fécondantes, au mouvement de la sève. Par un symbolisme ingénieux, on donna le même nom au calice de la rose à peine entr'ouvert.

Les nymphes n'étaient pas des divinités, dans le sens ordinaire du mot, appliqué à des puissances d'ordre universel; elles étaient attachées à de certains objets, à de certains lieux; elles appartenant en quelque sorte à la terre et, pour cette raison, elles étaient considérées comme ayant une substance plus matérielle que les dieux et presque corporelle. On les définissait *δαμόνία τινά γυναικῶν καὶ σωματώδεις*.

Bien que le nom de *νύμφη* paraisse identique à celui de *τύμφη*, appliqué par Virgile aux déités qui présidaient aux eaux, et dérivé de la même racine que *νύξ* et *νύκτις*, déités des eaux, on range dans la classe générale des nymphes diverses catégories, telles que les naïades ou nymphes des eaux courantes, les nérides ou nymphes des eaux marines, les limonades (*λιμνωίδες*) ou nymphes des étangs, les hamadryades ou nymphes des arbres, les oréades ou nymphes des montagnes.

Le culte des fontaines, des rivières et, en général, des eaux appartient à la souche indo-européenne tout entière. Dans les Védas, on invoque les eaux comme des divinités bienfaisantes et salutaires. Chez les Gaulois, les Germains, les Slaves, les Latins, ce culte, bien que diversifié dans sa forme, n'en apparaît pas moins identique pour le fond. Il existait dans la Gaule des fontaines et des lacs sacrés qui furent placés sous l'invocation des saints après l'introduction du christianisme. On trouve également en Irlande et en Angleterre des traces de ce culte, qui devait conséquemment appartenir à toute la race celtique. Rudolf de Hilde dit des Germains : *Nam et frondosa arboribus fontibusque venationem exhibebant*. Le Rhin recevait un culte chez ce peuple. Les Allemands adoraient les arbres, les fleuves et les montagnes. Encore aujourd'hui, dans la Souabe, par suite d'un reste de culte jadis rendu au fleuve, on s'imagine qu'on ne doit pas s'y baigner sans faire le signe de la croix. Procopé dit des anciens Slaves : « Ils adorent les fleuves, les nymphes et autres démons. » Les génies des eaux s'appelaient chez les Slaves *Cudo Morskoje*. Les anciens Lithuaniens avaient un dieu des fleuves et des fontaines qu'ils appelaient *Potzpmj*. Maxime de Tyr rapporte que les Massagètes adoraient le Tanais et le Palus-Méotide. Chez les Romains, on avait placé dans la prière des augures le nom du Tibre et des principaux fleuves du Latium. On rendit longtemps en Italie un culte au fleuve Clitumne.

Le culte des fleuves et des fontaines n'est pas, d'ailleurs, particulier aux peuples de race aryenne. On le retrouve chez une foule de tribus sauvages de toutes les races, chez les populations dravidiennes comme chez les anciens Péruviens, chez les nègres de la Guinée comme chez les Finnois. L'adoration des rivières jouait un rôle fort important, notamment dans la religion des Bhodas et des Dhimas, peuples du nord du Bengale. On trouve également le culte des eaux dans la race mongolique. Les Chinois offraient des sacrifices aux cours d'eau lorsqu'il survenait des inondations, des sécheresses, des maladies épidémiques. Les anciens Péruviens pratiquaient sur le bord des rivières (*mayu*) la cérémonie appelée *mayuchalla*, qui consistait à prendre un peu d'eau dans le creux de la main et à la boire, en demandant à la divinité du fleuve la permission de le traverser, et, encore aujourd'hui, les Indiens chrétiens se signent avant de traverser un fleuve. Les Achanties et les populations nègres des bords du Niger croient à des divinités des rivières, des lacs et des montagnes; ces dernières invoquent le Niger comme un dieu et le consultent en certaines circonstances.

Cette généralité de l'adoration des eaux n'empêche pas cependant de saisir, entre les cultes qui leur étaient adressés chez les Grecs et les Aryas, une analogie qui rattache directement les nymphes aux divinités védiques. Les nymphes grecques trouvent leur type et comme leurs ancêtres dans les *Apsaras* du *Veda*, qui sont les personnifications des nuages, source de l'humidité. De là leur nom *A-psaras*, c'est-à-dire celles qui n'ont pas de formes, dont on ne peut distinguer les contours. Les *Apsaras* sont des divinités mères qui prennent part à l'œuvre de la création, président à la fécondation de la nature,

car l'humidité qu'elles représentent entretient la vie dans l'univers. Suspendues entre le ciel et la terre, elles apparaissent comme des êtres intermédiaires entre l'homme et Dieu. Tous ces traits conviennent aux nymphes grecques, personnification des eaux et des fontaines, appelées par Homère filles de Zeus :

Νύμφαι ἀρρυσταί, κοῦραι Διός,

et dont la protection ne s'étendait pas seulement sur les sources et sur les rivières, mais encore sur tous les endroits humides, les bois et les prairies. De même que les nymphes sont données comme compagnes à Aphrodite, née de l'écume des eaux, les *Apsaras*, comme elle d'une beauté merveilleuse, sortent de l'écume de la mer.

De même que, dans l'Inde, le culte des eaux alla en s'affaiblissant et fut graduellement effacé par celui d'autres divinités, en Grèce les nymphes perdirent peu à peu la place importante qu'elles avaient dans le Panthéon. Elles furent réduites à être des divinités locales, président surtout aux eaux minérales, objets de la dévotion de quelques pères, de quelques laborieux, adorés par les populations simples de l'Épire et de l'Arcadie. En certains lieux, cependant, leur culte demeura associé à celui des grands dieux. A Ithaque, au temps d'Homère, les nymphes sont invoquées comme des divinités protectrices et presque égales en puissance aux dieux. Mais le poète, conjecture M. Maury, a sans doute voulu montrer par là la simplicité des mœurs dans le royaume d'Ulysse; car, aux temps homériques, ces divinités des fleuves et des humides prairies,

Νυμφῶν αἱ ἔχουσ' ὄριον αἰσινῶν καρπῶν,

Καὶ πηγὰς ποταμῶν καὶ τεύχεα ποσειδῶν,

étaient déjà descendues au rang secondaire des génies locaux. Les scolies de Théocrite déduisent les nymphes des génies (*δαίμονες*) qui apparaissent dans les montagnes sous des formes de femmes. L'auteur de l'hymne homérique à Aphrodite nous représente les nymphes comme n'étant ni immortelles ni précisément mortelles, mais fournissant une carrière fort avancée et se nourrissant d'ambrosie. C'est ce que dit également Pausanias. Plutarque admet, dans son traité : *De la cessation des oracles*, que la durée ordinaire de la vie de ces déités inférieures ne dépasse pas 9,620 ans, ou du moins il fait présenter cette opinion par un des interlocuteurs qu'il met en présence. Ce que dit Plutarque dans ce passage est fort curieux, parce qu'il nous fait pénétrer dans le sens intime de ces sortes de personnifications (*δαίμονες*) qui participaient à la fois de l'humanité et de la divinité, et aussi parce qu'il nous permet de saisir de nouveaux rapports entre les idées grecques et les mythes indous, d'après lesquels les *Apsaras*, aussi peu viges que les nymphes, servent d'agents à Indra, qui peut mourir, pour tenter et précipiter dans les rangs de l'humanité les sages, les héros assez audacieux pour vouloir lui ravir son immortalité. Nous citons les lignes suivantes de cet auteur dans la traduction malve, mais expressive, de Jacques Amyot :

« Aulcuns disent qu'il se fait imitation des corps aussi bien que des âmes, ne plus ni moins que l'on voit que de la terre s'engendre l'eau, de l'eau s'engendre l'air, et de l'air le feu, tendant toujours les natures et les substances contre mot : aussi les bonnes âmes prennent toujours imitation, se tournant d'hommes en demy-dieux et de demy-dieux en démons, et de démons bien peu et avec fort longue espace de temps, après estre bien afflinées et entièrement purifiées par la vertu, viennent à participer de la divinité; et y en a qui ne se peuvent pas contenir, ainsi se laissent aller, et s'enveloppent de rechef de corps mortels, où ils vivent d'une vie sombre et obscure comme d'une fumée; et, quant à Hésiode, il estime que les démons mêmes, après certaines révolutions de temps, viennent à mourir; car, parlant en la personne d'une naïade, il désigne le temps auquel ils viennent à défluir :

Neuf hommes vit la cornelle cryarde, Le cerf autant quatre fois vit se gerd, Le corbeau noir si longuement vieillit, Que de trois cerfs les vies il emplit, Et le phénix de neuf corbeaux égale Les jours : mais vous, progénie royale De Jupiter, nymphes aux chefs plaisans, De dix phénix vous fournissez les ans.

Or, ceux qui ne prennent pas bien ce que le poète a voulu entendre par ce mot *νέω*, c'est-à-dire l'âge de l'homme, font monter cette somme de temps à un grand nombre d'années; car ce n'est seulement qu'un an, de manière que la somme totale ne vient à faire que neuf mille sept cents et vingt ans, qui est de la durée de la vie des démons; et y a plusieurs des mathématiciens qui la font plus courte que cela. Pindare même ne la fait pas plus grande quand il dit que les nymphes ont la destinée de leur vie égale aux arbres, et que c'est pour cela qu'on les appelle hamadryades, parce qu'elles naissent et meurent avec les chesnes. »

Ainsi parle Cléoménos; mais Démétrius lui objecte que le poète n'a pas pu entendre un an par l'âge d'un homme : « Il semble, ajoute-t-il, que le poète Hésiode, par ses paroles la couverture, ait voulu désigner la consommation du monde par feu, auquel

temps il est vraisemblable que les nymphes avec tout humour et liqueur périront,

Celles qui sont aux forêts demeurent,
Source des eaux et rivières courantes,
Ou par les prez de verdure vesture.

La discussion continue, particulièrement sur le fait de l'existence d'êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes. V. DÉMONS.

Au sujet de ce refus de l'immortalité aux nymphes, qui leur faisait donner par les Rhodiens, suivant Hésychius, seulement l'épithète de *παρθέλαι*, M. Maury rappelle qu'une croyance analogue eut cours en France pour les *Fées du moyen âge* (v. l'ouvrage publié sous ce titre par M. Maury, Paris, 1843, in-12); elles furent, après l'établissement du christianisme, réduites comme les nymphes à la condition d'esprits des eaux et des bois; en se les représenta comme sujettes aux maux et à la mort, mais ayant conservé cependant une puissance supérieure à celle des simples mortels.

Le culte des nymphes n'en demeura pas moins très-répandu dans toute la Grèce. Le culte du centre du Péloponèse, notamment, était tout empreint de l'adoration de ces divinités. « Tout ce canton, écrit Strabon en parlant du district qui avoisine l'embouchure de l'Alphée, est plein de temples d'Aémis, d'Aphrodite et des nymphes, situés la plupart dans des bosquets qui sont toujours fleuris à cause de l'abondance des eaux. » Le nom, dit M. Maury, que recevaient la plupart des nymphes arcadiennes, les représentations qu'on en donnait, les mythes racontés sur les rivières, indiquent avec évidence une divinité entre le culte des fontaines et celui des dieux qui le supplanta; car elle est peinte, sous des couleurs allégoriques, dans le dialogue que l'hymne homérique établit entre Apollon et la fontaine Telphuse.

« Prés de la verdoyante Aliarte, tu vis Telphuse; ce lieu horrible te plut pour y établir ton temple et ton bois sacré; tu t'arrêtas vers la fontaine et tu lui dis :

« Telphuse, je pense à bâtir ici un beau temple, afin d'y rendre des oracles aux hommes, qui pour moi toujours amèneront ici de complètes hécatombes, soit du gras Péloponèse, soit de l'Europe, ou des îles entourées d'eau, lorsqu'ils viendront consulter l'oracle, moi je prononcerai pour eux des conseils sûrs, en un temple où abonderont les chœurs.

« Ayant parlé en ces termes, Phébus-Apollon jeta les fondations larges et grandes en toute leur étendue. Mais Telphuse, à cet aspect, se courrouça en son cœur et dit :

« Phébus, toi qui atteins de loin, je ferai entrer en ton esprit quelques paroles : si tu penses à bâtir ici un beau temple, afin d'y rendre des oracles aux hommes, qui pour moi toujours amèneront ici de complètes hécatombes, je t'en parlerai, et toi recueille mes conseils en ton esprit. Le bruit des chevaux rapides et des mules, qui viennent s'abreuver à mes sources sacrées, te troublera toujours. Ici, tout homme aimera mieux contempler des chars bien faits et des chevaux frappant la terre, qu'un grand temple ou les nombreuses richesses qu'il renferme... Va bâtir à Crissa, etc. »

« Ayant ainsi parlé, elle persuada les esprits d'Apollon, afin que pour elle-même, Telphuse, il y eût gloire sur la terre, et non pour le dieu qui atteint au loin.

Tel est cet épisode des temps homériques. Au temps de Pausanias, au nord du mont Lycée, les habitants rendaient encore un culte à la nymphe Hagno, dans le pays du même nom. Le surnom de *Dodonides* qu'elle recevait les nymphes tenait au culte particulier dont elles étaient l'objet à Dodone. Les Grecs eux-mêmes reconnaissent aux nymphes ce caractère de divinité essentiellement topique, et pour ce motif ils les ont appelées quelquefois *ῥηῖναι*. Mais elles étaient surtout adorées près des fontaines. Leur culte était uni, en leur qualité de divinités champêtres, à celui d'Hermès, fils de Maia, le dieu des troupeaux. On leur offrait en sacrifice des brebis et des chèvres.

Du nombre des nymphes spéciales que nous avons indiquées étaient celles qui recevaient le surnom d'*Ionides* et d'*Autrigides*. Les anciens Latins rendaient un culte tout particulier aux eaux thermales, qui furent plus tard consacrées à Hercule. « *Coluntur aquarum calentium fontes*, » dit Sénèque. La croyance à des génies habitant les eaux thermales subsista durant toute l'existence du polythéisme. Euphène, dans sa *Vie de Porphyre*, rapporte que ce philosophe chassa de l'eau où il se baignait un démon appelé par les habitants *Causantha*, c'est-à-dire brûlant, démon auquel était attribuée la vertu de cette eau thermale.

Mentionnons encore les nymphes des bois ou *Alscides*, qui furent rangées dans la catégorie des nymphes, bien qu'elles n'eussent qu'indirectement le caractère de déités des eaux : nous voyons dans cette attribution reparaitre le caractère plus général de forces génératrices, que nous avons considéré comme le point de départ du mythe des nymphes.

Peu à peu, chaque partie de la nature, chez

les Grecs, fut mise sous la garde d'une nymphe, et chaque classe de ces déités eut un nom différent, suivant la catégorie des objets auxquels elles présidaient. On en vint même à donner le nom de nymphes à toutes sortes de divinités d'ordre inférieur, qui étaient accordées comme des suivantes aux grandes déesses.

Le nom du nénuphar, en grec *νύμφα*, plante aquatique, nous ramène à la signification primitive du nom des nymphes.

Nous trouvons encore une allusion à cette signification dans le mythe des nymphes Météis, personnification des arbres, qu'Hésiode fait naître des gouttes du sang d'Uranus recueilli par la Terre. « En effet, dit M. Maury, ce sont les eaux pluviales, qui, s'échappant du ciel, dont les flancs ont été sillonnés par les éclairs ou déchirés par les vents, alimentent la végétation et font germer les plantes. »

— Iconogr. Les artistes donnent aux nymphes des formes jeunes et sveltes, une démarche gracieuse, un costume léger et qui consiste le plus souvent en une courte tunique ou une simple draperie. La plupart des statues antiques que nous avons de ces divinités subalternes représentent des naïades et ont servi à décorer des fontaines monumentales. Une des plus remarquables appartient au musée du Louvre et provient de la collection du cardinal Fesch : c'est une figure, à demi couchée et à demi drapée, qui s'appuie de l'avant-bras gauche sur une urne et étend le bras droit le long du corps; le style en est large et grand, les contours ont de la vérité et de la souplesse, la draperie est d'un beau caractère. Au Vatican est une statue de marbre grec représentant une *Nymphe endormie*, qui, comme la précédente, a le bras gauche appuyé sur une urne, mais dont la main droite est placée sur l'épaule gauche; elle porte un diadème et des bracelets. La même attitude nous est offerte par deux statues qui sont en Angleterre et qui ont été publiées par M. de Clarac (*Musée de sculpture*, pl. 750, nos 1829a et 1829b). Ce savant a donné (*Musée de sculpture*, nos 1829a et 1829b) les dessins de deux autres *Nymphes endormies*, à demi couchées comme les précédentes; l'une a le bras gauche accoudé sur un rocher et la main relevée près de la joue, et l'autre bras étendu sur la cuisse droite qui est, avec les jambes, la seule partie du corps que recouvre la draperie; la seconde est vêtue d'une tunique qui ne laisse à découvert que l'un des seins et les bras relevés autour de la tête. Il se pourrait bien que cette dernière figure fût une *Ariane*.

Au Louvre est une *Nymphe*, en marbre de Paros, qui semble s'approcher d'une source pour puiser de l'eau; de la main droite elle relève son pallium et elle lève de la gauche pour soutenir l'urne qu'elle se dispose à remplir, tandis que son pied droit paraît s'appuyer sur une boule. Ce dernier accessoire a fort intrigué les archéologues; Visconti y a vu une allusion à l'humour joyeux des nymphes, que la poésie grecque peint toujours folâtrant au bord des rivières et des sources. M. de Clarac s'est demandé si l'auteur de cette statue n'aurait pas eu l'intention de représenter Nausicaa, telle qu'Ulysse la vit près d'une fontaine, et jouant à la *spharra* (espèce de ballon) avec ses compagnes : « Cette opinion est d'autant plus plausible, dit-il, que, suivant Athénée, Agallis, grammairien de Corcyre, attribua l'invention de ce jeu à Nausicaa et qu'elle est la seule des héroïnes qu'Homère y fasse jouer. » Un bas-relief du musée de Napoléon offre trois nymphes ayant à la main des boules ou *spharra*.

On voit aussi, sur un vase peint du musée de Stettin, un Amour s'amusant à ce jeu avec Vénus et une autre déité. D'autres statues de nymphes, debout et portant une urne, se voient au Vatican, à la villa Albani, dans la collection Torlonia, au musée de Turin, etc. Une gracieuse statue de marbre grec, trouvée, en 1823, à Torre-Marancio et qui est passée dans la collection Chablais, représente une *Nymphe* demi-drapée, le pied gauche posé sur une grande urne renversée et d'où l'eau se répand, les deux mains réunies sur le genou et tenant une couronne. Le musée de Toulouse possède une *Nymphe*, en marbre de Carrare, qui a été découverte à Martres, au bord de la Garonne, appuyée de la main gauche, qui est baissée, une plante aquatique, près d'elle sont deux oiseaux du genre méleagride.

Dans le jardin des Médicis, à Rome, près du temple de la Paix, on a découvert trois statues de nymphes debout, demi-drapées, tenant des deux mains une grande coquille, à la hauteur des cuisses; l'une de ces statues, découverte sous le pontificat de Pie VI, a pris place au musée Pio-Clémentin; les deux autres ont fait partie des collections Vescovali et Th. Anson. Elles ont été publiées toutes trois par M. de Clarac (*Musée de sculpture*, pl. 754, nos 1838a, 1839 et 1840). Deux passages de l'Art d'aimer d'Ovide ont fait croire à Visconti qu'il y avait, sur le forum de César, une fontaine ornée de statues de nymphes, dites *Appiades*, et ce savant archéologue a prétendu retrouver ces statues dans celles qui ont été exhumées près du temple de la Paix, lequel était voisin, en effet, du forum de César. Au musée de Stockholm est une statue de *Nymphe agenouillée*,

vêtue d'une tunique sans manches et d'une surtunique et tenant des deux mains une grande coquille (*Musée de sculpture*, pl. 750, no 1837). Une statue de marbre pénétique, qui a fait partie de la collection Smith Barry, représente une *Nymphe*, assise à demi sur un rocher, vêtue d'un léger manteau retenu sur l'épaule gauche et qui descend jusqu'aux pieds, et tenant des deux mains sur la cuisse un vase dans l'orifice duquel on voit un masque qui donnait de l'eau par la bouche, les yeux et les narines (*Musée de sculpture*, pl. 750, no 1831a). La *Nymphe à la coquille*, de la collection Borghèse, est justement réputée : c'est une femme à demi couchée et nonchalamment appuyée sur sa main gauche; elle est vêtue d'une tunique diaphane, qu'on dirait mouillée et qui dessine des formes charmantes, et de sa main droite, elle tient une coquille. Une copie de cette statue a été exécutée par Coysevox pour les jardins de Versailles.

Les représentations que l'art moderne nous offre des nymphes sont innombrables. Nous avons décrit au mot NAÏADE la célèbre *Nymphe de Fontainebleau* sculptée par Benvenuto Cellini; ce bas-relief, beaucoup trop vanté, a pris place au musée du Louvre, ainsi que les admirables figures de nymphes dont Jean Goujon avait décoré la fontaine des Innocents, à Paris. Le parc de Versailles est peuplé de nymphes : il faut citer, en première ligne, les six nymphes qui entourent et servent Apollon au bain; des trois qui sont devant lui et qui sculptées Girardon, l'une, debout, dans une attitude noble et gracieuse, verse de l'eau d'un vase sur les mains du dieu, et les deux autres, baissées près de lui, s'apprêtent à lui laver et à lui essuyer les pieds. Les trois autres, debout derrière lui, s'occupent de soigner sa chevelure; elles ont été sculptées par Regnaudin. Ce groupe, que Gérard Edelinck a gravé, n'est pas, tant s'en faut, d'un sentiment antique que l'exécution ne manque pas de charme. « Les draperies des nymphes », dit Pignatoli, sont d'une légèreté sans égale et d'une finesse qui laisse voir au travers toutes les charmes et toutes les grâces de la nudité. » Girardon a exécuté pour la décoration de la face principale du bassin ou « carré d'eau », qui reçoit la décharge de la fontaine de la Pyramide, un grand bas-relief représentant des nymphes *en baignant*; les trois autres faces ont été décorées par Le Hongre et Le Gros de nymphes, de *Flaves* et d'*Enfants* en bas-relief. Des statues de nymphes en bronze, fondées par les Keller, sont mêlées aux figures de *Flaves* qui ornent les bords des bassins du Parterre d'eau. Anselme Flamen a sculpté, pour le bosquet des Dômes, une *Nymphe de Diane* portant des filets et caressant une levrette. Deux autres nymphes, sculptées par Magnier, décorent l'un des avant-corps du château, du côté du parc. Des figures de ces divinités, dues à Coustou, Flamen et Hurltel, se voyaient autrefois dans les jardins de Marly.

Parmi les sculptures exécutées au XIX^e siècle, nous citerons : une *Nymphe jouant avec un cygne*, par P.-J. Chardigny (Salon de 1824); une *Nymphe sur une coquille*, par Feuchère (Salon de 1831); une *Nymphe blessée au pied par une épine*, petit bronze, par Bougon; une *Nymphe écoutant le bruit d'un coquillage*, en marbre, par Chambard (Salon de 1841); une *Nymphe au scorpion*, en marbre, par Bartolini (Salon de 1845); les *Nymphes des eaux*, groupe de marbre, par A. Desbœufs (Exposition universelle de 1855); une *Nymphe*, en marbre, par P. Loison (Exposition universelle de 1855); une autre statue de marbre, par A. Courtet (Salon de 1859), exécutée pour la cour du Louvre; une *Nymphe pudique*, statue de pierre, par Farochon (Salon de 1863); un buste, par Ch. Ignel (Salon de 1867), et un autre, par Léon Bertainx (Salon de 1872), etc. La *Nymphe au scorpion*, de Bartolini, est une des œuvres importantes de ce maître : le mouvement du corps, couché à demi, est d'une souplesse charmante et d'une grande harmonie de lignes; les épaules, les bras, les hanches, sont modelés avec une correction remarquable; mais certaines parties, le bras gauche, par exemple, et le derrière de la tête, sont traitées avec une certaine sécheresse.

Nous avons décrit, au mot NAÏADE, un groupe de Canova représentant une *Nymphe* des eaux s'éveillant au son de la lyre de l'Amour. Molchenent a exposé, au Salon de 1842, une *Nymphe amenant un Amour*, groupe de marbre d'un caractère gracieux. Fr. Truphème a sculpté une *Nymphe caressant l'Amour* (Salon de 1852). A l'Exposition universelle de Londres, en 1862, ont figuré deux groupes de marbre représentant une *Nymphe et Cupidon*, l'un par K. Westmacott, l'autre par R.-J. Wyatt. Un *Nymphe jouant avec l'Amour*, de Gumery, a paru au Salon de 1869. Les peintres ont souvent représenté des nymphes folâtrant avec des Amours : ce sujet nous est offert par une peinture antique, qui a été découverte à Stabies et qui appartient au musée des Studi. Un maître contemporain, Diaz, a représenté, avec toutes les séductions de son coloris, des *Nymphes tourmentées par l'Amour*, des *Nymphes écoutant l'Amour*, des *Nymphes endormies surprises par des Amours*. Corot a peint une *Nymphe jouant avec l'Amour* (Salon de 1867); le même sujet a été traité par M. Hugrel (Salon de 1868). M. Lon-

guet a exposé une *Nymphe entraînée par l'Amour* (Salon de 1850).

Poussin a consacré aux nymphes de nombreux tableaux, parmi lesquels nous citerons : une *Nymphe jouant avec un chœur* (musée de l'Ermitage), une *Nymphe assise près d'un satyre qui boit* (musée de l'Ermitage), une *Nymphe caressée par un satyre* (sujet traité plusieurs fois par ce maître, avec des variantes). Des tableaux représentant des nymphes groupées avec des Faunes ont été peints par H. van Balen (galerie de Dresde), V. den Broeck (musée du Belvédère), A. van der Werff, Léon Glaize (Salon de 1861), Al. Cabel (Nymphe enlevée par un Faune), Vict. Fassin (Nymphe enlevée par un Faune marin, Salon de 1865), etc.

Des nymphes au bain ont été représentées par L. Feunil (gravé par Marco Bianchi), A. Bissol (estampe), Jos. Vernet (gravé par J.-S. Paul), J. van der Meer (gravé par Bloelingh), etc. Bernard Leoni a gravé des nymphes au bain surprises par des satyres; un tableau sur le même sujet, dont nous donnons ci-après la description, a été peint par M. Bouguereau. Le musée de Dresde a deux tableaux de Dietrich représentant des nymphes sortant du bain. R. Westmacott a sculpté et exposé à Paris, en 1855, une *Nymphe se préparant pour le bain* (collection du comte de Carlisle) : le mouvement par lequel la jeune déité détache sa ceinture est assez gracieux.

Des nymphes épées, surprises, tourmentées ou caressées par des satyres ont été représentées par Rubens (au palais Pitti), le Poussin (musée de l'Ermitage), G. Honthorst (ancienne galerie de Hommersfelden), Poelenburg (au Louvre), Louis Chéron (gravé par N.-G. Dupuis), Wiertz, G. Huet (autrefois dans la galerie du cardinal Fesch), le Giorgione (au palais Pitti), J. van Bockhorst (musée du Belvédère), le Titien (gravé par L. Bertelli), Gaspard Netscher (gravure), Meynier (gravé par Bourgeois de La Richardière), etc. C'est le plus souvent pendant leur sommeil que les nymphes nous sont montrées surprises par les satyres; parmi les compositions de ce genre, on ne saurait oublier celles dans lesquelles le Corrège et le Titien ont représenté Jupiter, transformé en satyre, surprenant Antiope (v. ANTIOPES). Des nymphes endormies ont été peintes par Gio.-B. Cipriani (gravé par P. Bettelini), Ange Tissier (Salon de 1841), Jules Klugmann (Salon de 1842), A. Cambo (Salon de 1850), N. Diaz (Salon de 1853), etc. Il y a une estampe de Girolamo Mocetto sur le même sujet.

Les nymphes de Diane sont représentées ayant les bras et les jambes nus, vêtues d'une courte tunique ou d'une peau de bête sauvage, portant un carquois sur le dos et un arc à la main (v. l'Iconogr. de DIANE, VII, p. 727 à 729). P. Brebiste a gravé les nymphes de Diane s'exerçant à tirer de l'arc. M. Jos. Melin a peint une *Nymphe recueillant un chien* (Salon de 1873); M. Clesinger a sculpté une *Nymphe de Diane*, escortée par un lévrier. Adrien van der Werff a peint des nymphes dansant (au Louvre); deux tableaux de Gab. Blanchard sur le même sujet se voyaient autrefois à Trianon. A la vente de la célèbre galerie de San-Donato (1870) a figuré un tableau de F. Boucher, une *Nymphe cueillant des fleurs*. Une *Nymphe*, de Lancelotti, a été gravée par J. Benin.

M. A. Berrey a sculpté une *Nymphe jouant avec Bacchus enfant* (Salon de 1869); Gasp. Netscher a peint des nymphes parant la statue de Vénus (gravé par Le Mire dans la *Galerie d'Orléans*); Egion van der Neef, des nymphes ornant la statue de Priape (musée d'Amsterdam); A. Peter, des nymphes sacrifiant à Janus (gravé par J.-M. Mansfeld); M. Ch. Jalabert, les nymphes écoutant les chants d'Orphée (Salon de 1853); R. Wilson, Apollon et les nymphes (gravé par Richard Earlom, 1771); Diaz, les nymphes chantant les combats d'Ulysse (Salon de 1840), etc. V. NERIDES, ECHO, DAPHNÉ, HYLAS, CLYTIÉ, SATYRE, etc.

Après les œuvres d'art que nous venons d'énumérer, consacrons quelques lignes de développement à un charmant tableau de Cabanel, *Nymphe enlevée par un Faune*. Un satyre roux, les épaules couvertes d'une parure, la tête couronnée de lierre et de coquelicots, le visage grimé de luxure, étroit et soulève une nymphe blanche et rose, qui se renverse en roidissant les bras et en repoussant de son pied mignon la cuisse velue du ravisseur. Les yeux languoureux, la bouche souriante, l'attitude même de cette blonde déité prouvent qu'elle veut être vaincue. C'est une sœur de la Galatée de Virgile, *lasciva puella* ! Pour la rendre plus provocante encore, le peintre a concentré la lumière sur les parties du corps qu'on a coutume de laisser dans l'ombre. « Ce tableau », dit M. Chamaulain (*l'Art contemporain*), est conçu et exécuté dans le style agréablement maniéré des peintres français du commencement du XVIII^e siècle. C'est un Coypel tout pur... Les chairs ont, d'ailleurs, des tons assez fins; le modèle est délicat, mais on ne sent pas assez la charpente. Le paysage, vague et décoratif, a pour horizon une montagne d'un bleu cru. » Théophile Gautier a fait de cette peinture un éloge enthousiaste : « La *Nymphe enlevée par un Faune* s'épanouit comme un bouquet de palette et, du plus loin, avant que l'on ait pu en discerner les détails,

l'aspect général caresse le regard par des gammes de tons frais, harmonieux et doux. Vous êtes séduit comme à la vue d'une gerbe de fleurs, d'un beau tapis de Perse, d'un assortiment de soies nuancées... On ne saurait rêver un corps plus jeune, plus suave, plus délicatement virginal que ce torse de *nympha*, d'une blancheur neigeuse, qui palpite contre la brune poitrine de l'épau. Des demi-teintes azurées, rappelant le ton léger du ciel comme l'or des cheveux rappelle les rousseurs du feuillage, baignent de leur transparence les rondeurs du sein, tandis qu'une lumière argentée satine le ventre, les hanches et les cuisses, pour disparaître en baisers roses au bout des pieds. » La *Nympha enlevée* par un Faune a figuré, pour la première fois, au Salon de 1861 et a reparu à l'Exposition universelle de 1887. L'empereur Napoléon III, qui, en fait de peinture, ne préférait guère que les nudités apudisodiques, s'était rendu acquiescer de l'œuvre de M. Cabanel.

Citons, enfin, *Nymphes et Satyre*, tableau de W. Bouguereau (Salon de 1873). Quatre nymphes cherchent à entraîner dans une rivière un satyre camus qui regimbe comme un caniche de peur d'être mouillé; l'une d'elles, vue de face, l'attire par l'épaule, lui sourit d'un air provoquant et lui saisit l'un des bras qu'elle appuie contre sa gorge; une autre, tout en lumière et vue de dos, se penche, en riant elle aussi, vers le demi-dieu transi, qui baisse piteusement ses longues oreilles et ne paraît pas le moins du monde séduit par les agaceries de ces filles des eaux. Les deux autres nymphes l'ont pris aux cheveux et le poussent dans la rivière; une d'elles appelle à la rescousse des baigneuses qu'on aperçoit dans le fond, sous la feuillée obscure.

Ce tableau, plus provoquant et, à coup sûr, plus séduisant que les peintures antiques du fameux musée secret de Naples, rend bien les allures pétulantes et lascives des divinités bocagères parmi lesquelles les dieux de l'Olympe ont fait tant de victimes. Les figures, de grandeur naturelle, sont dessinées avec beaucoup de science; mais, sous leurs carnations pétries de lis et de roses, on ne sent pas assez les muscles et la charpente osseuse.

— Anat. En anatomie, on désigne, sous le nom de *nymphes*, deux petits replis membraneux de la muqueuse vulvo-vaginale, qui naissent au niveau de la partie inférieure du clitoris et descendent en s'écartant jusqu'au milieu de la hauteur de l'orifice du vagin. C'est de ce mot qu'on a formé *nymphomanie*, expression très-peu exacte, puisque les *nymphes* ne sont nullement le siège du plaisir chez les femmes. V. CLITORIS, NYMPHOMANIE.

Les nymphes ou petites lèvres sont au nombre de deux, symétriquement placées de chaque côté de l'orifice vaginal. Elles naissent de la racine du clitoris et font suite à la membrane qu'on a désignée sous le nom de prépuce du clitoris. Elles ont la forme de deux lames minces, allongées, qui descendent, à côté l'une de l'autre, jusqu'au milieu de l'orifice et se terminent insensiblement en se confondant avec la face interne des grandes lèvres. Elles forment un angle dont le sommet est en haut, au niveau du clitoris, et l'ouverture en bas. Baudelocque les a comparées aux deux branches d'un compas médiocrement ouvert. Les nymphes sont allongées, aplaties transversalement, ont une forme triangulaire ou semi-lunaire. Elles présentent deux faces; l'une externe et contiguë aux grandes lèvres, l'autre interne et en rapport avec le méat urinaire, l'orifice vaginal et la nymphé du côté opposé. L'adossément des deux nymphes ferme en haut l'ouverture du vagin. Elles ont un bord inférieur libre, un peu convexe, et un bord supérieur adhérent à la muqueuse vaginale. On les a comparées, pour leur forme et leur couleur, aux crêtes qui se trouvent sous le gosier de quelques poules; Riolan leur trouve une ressemblance avec la crête d'un coq. Chez les jeunes filles vierges, les nymphes dépassent rarement les grandes lèvres : celles-ci les recouvrent, au contraire, exactement et on est obligé de les écarter pour découvrir les premières. Dans la vieillesse, les nymphes sont flaccides et molles. Pendant l'enfance, elles sont peu développées; mais, à l'âge de la puberté, elles prennent un accroissement rapide, se gonflent et deviennent très-sensibles; elles sont fermes et d'un rouge vif; mais, avec l'âge, les jouissances de l'amour et les accouchements, elles deviennent pâles, brunes, molles et pendantes; la chasteté même ne les empêche pas de se flétrir dans la vieillesse.

Le volume des nymphes est très-variable; quelquefois elles sont très-peu apparentes, d'autres fois elles affectent de très-grandes dimensions. Leur longueur varie également selon les femmes, mais surtout dans les différentes races. Quelquefois, chez la même personne, elles sont plus grandes l'une que l'autre. Les femmes du Midi les ont plus volumineuses en général que les femmes du Nord; et le plus grand développement de ces parties s'observe en Orient et en Afrique. Dans ce dernier pays surtout, les nègres ont les nymphes extrêmement développées. Elles sont tellement pendantes chez les Hotentotes qu'elles forment ce qu'on a appelé le *tablier*. Quelques-unes de ces femmes ont la coutume

de découper cette peau en festons ou en franges comme la crête du coq. Dans d'autres contrées, on les excise complètement, comme chez les Maures. Mais lorsque ces organes présentent ainsi de grandes dimensions, ils perdent leurs caractères primitifs par leur exposition au contact de l'air et peuvent même occasionner des accidents; ainsi ils gênent pendant la marche, empêchent de s'asseoir et mettent obstacle aux approches conjugales. Quelquefois les nymphes sont multiples. Morgagni a observé trois cas dans lesquels, outre les nymphes ordinaires, on en voyait deux autres plus petites dans l'intérieur du vagin. Neubauer a observé un triple rang de petites lèvres chez une femme. Quelquefois aussi ces organes font entièrement défaut; Morgagni et Riolan en rapportent des exemples.

Quant à la structure des nymphes, elle est fort simple : chaque petite lèvre est formée par un repli de la membrane muqueuse qui tapisse la vulve, et l'intervalle qui sépare les deux feuillets membraneux est occupé par un tissu lamineux érectile et très-fine, abondamment pourvu de vaisseaux sanguins. Les deux faces de chaque nymphé sont pourvues de nombreux cryptes muqueux qui sécrètent sans cesse une humeur aqueuse destinée à lubrifier les parties génitales. Au moment du coït, ces glandes sécrètent en plus grande abondance et, lorsque ces surfaces sont envahies par une inflammation morbide, la sécrétion devient purulente ou muco-purulente, selon le genre d'irritation. La sensibilité des nymphes est évidemment moins grande que celle du clitoris, mais on ne peut pas dire qu'elle soit nulle dans l'acte de la copulation. Ces organes sont susceptibles d'érection et, par conséquent, le siège d'un certain plaisir dans l'acte vénérien. Leur usage n'a pas encore été déterminé d'une façon satisfaisante. Quelque auteurs pensent qu'elles servent à diriger le jet de l'urine; mais le plus grand nombre s'accorde à regarder les nymphes comme destinées à favoriser l'élargissement du vagin pendant l'accouchement.

— Entom. Les insectes, après avoir passé un temps plus ou moins long à l'état de ver, état sous lequel ils acquièrent tout le développement dont ils sont susceptibles, subissent une métamorphose et prennent une nouvelle forme intermédiaire qui constitue l'état de nymphé. Malpighi avait donné à la nymphé le nom de *larve*; il comparait cet état à celui sous lequel se trouvent les corps après l'enlèvement, ou au temps que les morts, d'après la mythologie grecque, passaient errants au bord du Styx avant de revoir le jour. Mais ce nom de *larve* s'est trouvé transporté à la première période de la vie des insectes, et la seconde a reçu alors le nom de *nymphé*, sans doute, d'après Pluche, parce que, sous cet état, l'insecte, comme une jeune mariée, est en train de prendre ses plus beaux atours avant de sortir pour multiplier son espèce.

Le temps que l'insecte passe à l'état de nymphé est, en général, une période d'inertie, d'immobilité, de contraction, d'emballonnement et, en quelque sorte, de mort apparente. Quelques nymphes, cependant, conservent une certaine sensibilité et se contractent ou se tendent quand on les pique. Mais aucune ne prend de nourriture. Leur forme et leur structure varient beaucoup. Les unes présentent une masse ovoïde, une ou plus ou moins anguleuse, recouverte par une membrane ou une sorte de ligament coriace, qui n'est pas la peau de l'animal. Dans d'autres, cette masse est une espèce d'étui formé par l'induration de la peau même de l'insecte. Chez d'autres enfin, la masse est comme translucide et laisse apercevoir, sous une forme contractée, toutes les parties que doit posséder l'animal dans son état parfait. Les nymphes sont quelquefois renfermées dans une coque ou cocon, composé de soie, de terre ou de débris végétaux. D'autres fois, la nymphé diffère à peine, soit de la larve, soit de l'insecte parfait.

Le passage de l'état de larve à celui de nymphé est un travail laborieux, pénible, qui va même jusqu'à coûter la vie à plusieurs individus. L'animal ne prend cette forme qu'après s'être défilé de sa peau, de ses jambes, de l'enveloppe extérieure de sa tête, de son crâne et de sa mâchoire, de sa filière, de son estomac et d'une partie de ses pousmons. Il se recouvre d'une membrane dure et ferme, qui l'enveloppe de toutes parts sans lui laisser la liberté d'aucun de ses membres; ainsi empaqueté et emmêlé, il passe un temps plus ou moins long, depuis quelques jours jusqu'à une année ou même davantage, suivant les espèces, sans prendre aucun aliment, privé même complètement de tout moyen d'en prendre; on dirait alors qu'il est nourri des sucs fournis par les aliments que la larve avait pris, dont le surcroît aurait été réservé et mis en dépôt pour l'état de nymphé. « Dans cet état, dit V. de Bonare, la plupart sont dans une inaction totale ou apparente; pendant cette espèce de léthargie, il se fait une transpiration insensible des humeurs superflues qui fait prendre de la solidité aux parties intérieures; et, enfin, de cet être mitoyen entre l'animal vivant et l'animal mort, il sort un animal qui n'a plus rien de la forme du premier : le premier rampait, celui-ci vole; le premier broutait l'herbe, se traînait lourdement sur la terre; celui-ci, plus

agile, vole lestement, n'habite plus que la région de l'air, ne vit que de miel, de rosée et du suc qu'il pompe dans les glandes nectarifères des fleurs. »

Ce tableau un peu poétique ne saurait s'appliquer exactement qu'à un certain nombre d'insectes, car les détails des métamorphoses varient d'un groupe à l'autre. Frappés de ces changements, que l'état peu avancé de la science ne permettait pas d'expliquer d'une manière satisfaisante, les anciens regardaient l'état de nymphé comme une mort réelle et l'apparition de l'insecte parfait comme une véritable résurrection. On sait aujourd'hui que l'insecte ne cesse jamais de vivre et d'être le même individu sous ses divers états. Qu'on ouvre une nymphé, on y trouvera un appareil circulatoire, un système nerveux et des organes pour la respiration; on a comparé ingénieusement la membrane qui recouvre la nymphé à une toile derrière laquelle l'insecte change d'habit, avant de faire son apparition derrière sur la scène de l'univers. Les nymphes ont reçu encore les noms de *fève*, *maillo*, *nécydée*, et, chez les lépidoptères, ceux d'*aurelie*, de *chrysalide*, de *cocon*, etc.

La connaissance des nymphes est d'une nécessité absolue pour les entomologistes. Il est des cas où elle peut devenir fort utile dans la pratique, quand il s'agit, par exemple, d'espèces nuisibles plus faciles à détruire dans cet état que sous ceux de larve ou d'insecte parfait; telle est, entre autres, la piéride du chou. L'endroid où se trouvent les nymphes varie beaucoup suivant les espèces; les unes sont fixées entre les feuilles des arbres; les autres collées contre les tiges ou les rameaux ou le long des murs; d'autres encore sont enfoncées dans le sol ou cachées dans la mousse, les interstices des pierres, etc. La plupart résistent aux vapeurs les plus pénétrantes; celle du soufre ne les détruit pas complètement; plongées dans l'huile ou simplement enduites de ce liquide, elles périssent par asphyxie.

NYMPHÉE ou NYMPHÉE s. m. (nain-fée) — du gr. *nymphé*, nymphé, parce que cette plante, d'après la mythologie grecque, a été une nymphé qui mourut d'amour pour Hercule). Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des nymphéacées et de la tribu des nymphéées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *Partout des sources d'eau vive; de petits lacs transparents où se mire le soleil, où s'étalent les nénuphars. Les NYMPHÉES blanches, roses ou bleues.* (X. Saintine.)

— Encycl. Le *nymphé*, vulgairement nommé *nénuphar blanc*, *lis des étangs*, *plateau*, *blanc d'eau*, *volet*, etc., est une grande et belle plante vivace, à rhizome très-long, charnu, noueux, brun jaunâtre au dehors, blanc à l'intérieur, d'où sortent en dessous de nombreuses racines fibreuses, et en dessus des feuilles longuement pétiolées, nageantes, à limbe arrondi, très-large, luisant et d'un beau vert; les fleurs, très-grandes, d'un jaune magnifique ou d'un blanc pur, quelquefois légèrement rosé, sont solitaires à l'extrémité de longs pédoncules radicaux; le fruit est une capsule arrondie, un peu charnue, renfermant de nombreuses graines à albumen farineux. Cette plante est très-commune en Europe, on la trouve dans les eaux claires, tranquilles, où elle croît, les étangs, les ruisseaux, etc. Elle est souvent cultivée, à cause de la beauté de ses fleurs, dans les pièces d'eau des jardins d'agrément. Il suffit, pour la propager, de jeter au fond de l'eau quelques graines ou mieux des tronçons de rhizome frais. La floraison de cette plante commence souvent en mai et se prolonge jusqu'en août. C'est donc à cette époque que l'on doit cueillir les fleurs, tandis que le rhizome peut être récolté toute l'année, mais de préférence pendant la belle saison, au printemps surtout, parce qu'il est alors plus gros et plus charnu.

On connaît en France deux espèces principales de *nénuphar* : le *nénuphar blanc* et le *nénuphar jaune*.

Le *nénuphar blanc* (*Nymphaea alba*) est caractérisé par ses feuilles en cœur, arrondies, à bords réguliers non découpés, et par son stigmate à seize rayons ascendants. Sa tige constitue un rhizome cylindrique, comprimé, charnu, à pulpe jaunâtre, de 0m,06 à 0m,10 de diamètre et s'étendant horizontalement au fond de l'eau. Ses racines sont nombreuses et s'enfoncent profondément dans le sol. Ses feuilles sont larges et échancrées d'un côté jusqu'au pétiole. Ses fleurs flottent également et viennent s'épanouir à la surface de l'eau; elles sont très-développées et atteignent jusqu'à 0m,10 et 0m,12 de diamètre; elles sont un blanc éclatant et tellement brillantes qu'elles ont valu à la plante le nom de *lis d'eau* ou *lis des étangs*. Les fleurs de *Nymphaea alba* sont employées en pharmacie; on en fait un sirop calmant.

Le *nénuphar jaune* (*Nymphaea lutea*) se distingue du précédent par la couleur blanche de l'intérieur de son rhizome, lequel est recouvert d'écaillés trapézoïdales brunâtres et disposées en spirale; par ses feuilles oblongues à pétiole triangulaire; par ses fleurs à calice de cinq sépales, à corolle de dix à dix-huit pétales jaunes, insérées comme les étamines sur le réceptacle, à ovaire libre; par son fruit lisse, dépourvu de toute cicatrice, aminci

en poire à son extrémité. M. Morin a constaté que la racine de *nénuphar* jaune est très-amylacée et renferme une proportion de tannin tellement grande, qu'on pourrait s'en servir pour la teinture.

L'ancienne médecine attribuait au *Nymphaea* des propriétés merveilleuses; on le regardait surtout comme un puissant antiaphrodisiaque. Cette réputation, qui remonte à la plus haute antiquité, mais que rien ne justifie, est due sans doute à la blancheur virgineale des fleurs de cette plante et à son séjour au milieu des eaux. Plinie, Dioscoride et d'autres auteurs anciens, se faisant l'écho des erreurs populaires de leur temps, reconnaissent à sa racine et à ses graines la vertu d'éteindre les desirs amoureux et même la faculté génératrice. Aussi l'administration contre les ardeurs et les insomnies érotiques. Les pieux cénobites de la Thébaïde en prenaient pour s'aider à supporter la loi de continence. On en faisait aussi des distributions dans les couvents, d'où l'usage s'en était répandu dans toutes les classes du peuple. Mais l'observation et l'expérience ont démontré que l'emploi du *Nymphaea* ne produisait aucun des effets qu'on en attendait. Les chanteurs faisaient usage de cette plante pour conserver et perfectionner leur voix. On l'a regardée aussi comme hypnotique. En réalité, cette nymphéacée est plutôt emolliente et adoucissante. On l'emploie, quand il y a ardeur, fièvre, inflammation, dans la blennorrhagie, les fleurs blanches, la dysenterie, l'inflammation des voies urinaires ou seulement l'ardeur d'urine, dans l'hémoptysie et les insomnies opipides produites par une cause intérieure, enfin dans les fièvres intermittentes. A l'extérieur, la pulpe du rhizome râpée agit comme rubéfiant.

Théophraste rapporte que les Éthiopiens employaient le *Nymphaea* comme aliment. Les Tartares se nourrissent de sa racine, après l'avoir fait cuire dans l'eau, et ils font entrer la farine de ses graines dans la panification. C'est aussi ce que font les Suédois. Les chèvres broutent les feuilles de cette plante, qui peuvent entrer, ainsi que la racine, dans l'alimentation des cochons. Les Turcs préparent avec ses fleurs une eau distillée qu'ils emploient comme cosmétique. Il est utile de propager cette plante dans les étangs, où ses larges feuilles fournissent un abri aux poissons.

Outre le *nénuphar blanc* et le *nénuphar jaune*, il existe deux autres *Nymphaea*, qui croissent dans le Nil et qui jouissent, aux fois d'une immense réputation. L'une est le *Nymphaea lotus*, dont la racine comestible sert encore aujourd'hui, en Égypte, à confectionner différents mets, tandis que les semences sont converties en farine, puis en pain. Théophraste et Hérodote rapportent que l'on en faisait déjà, de leur temps, un grand usage; on le nommait *lotos* ou *lotus*. C'est une plante à racine tubéreuse ovoïde, grosse comme un œuf de poule, jaune à la surface, noire à l'intérieur et douée d'une saveur agréable; à feuilles cordiformes, ovales et dentées; à fleurs blanches légèrement rosées sur le bord; à fruits arrondis, gros comme une noix. La fleur se montre sur l'eau au lever du jour et disparaît le soir; elle avait été dédiée au Soleil par les anciens Égyptiens et elle figurait parmi les attributs du dieu. Les Indous en ont fait aussi une plante sacrée; ils la nomment *tamara*. L'autre est le *Nymphaea cernua*, qui croît en abondance en France, dans les bassins des terres chaudes, où il fleurit chaque année. Cette plante est nommée par les Arabes *nîloufar*, non duquel il semble que nous ayons tiré notre mot *nénuphar*. Elle a une racine piriforme et tubéreuse, des feuilles arrondies et des fleurs d'un bleu magnifique. V. LOTOS.

NYMPHÉACÉ ou NYMPHÉACÉ, ÉE adj. (nain-fée ou — rad. *Nymphaea*). Bot. Qui ressemble ou à qui se rapporte au genre *Nymphaea*.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, ayant pour type le genre *Nymphaea*. Les *Nymphaeacées* sont disséminées dans les eaux douces tranquilles ou faiblement courantes. (P. Duchartre.)

— Encycl. Les *Nymphaeacées* sont de grandes et belles plantes qui naissent à la surface des eaux, et dont la tige forme une souche souterraine rampante. Leurs fleurs alternes, entières, sont corolliformes ou orbiculaires, pétales sur de longs pédoncules cylindriques. Le périanthe est formé d'un nombre variable et quelquefois très-grand de sépales et de pétales disposés sur plusieurs rangs. Les étamines sont très-nombreuses, insérées sur plusieurs rangs au-dessous de l'ovaire, ou même sur sa paroi externe, qui se trouve ainsi recouverte par les étamines et par les pétales intérieurs, qui ne sont probablement que des étamines transformées, ce que prouve la dilatation graduelle des filaments, à mesure qu'on les observe plus extérieurement. Les anthères sont introrses et à deux loges linéaires. L'ovaire est libre et sessile au fond de la fleur ou adhérent au calice et par conséquent infère; il est divisé intérieurement en autant de loges qu'il y a de lobes stigmatiques, par des cloisons membraneuses ou plutôt par des trophospermes en forme de cloisons, sur les parois desquelles sont insérées sans ordre de nombreux ovules pendants. Le sommet de l'ovaire est couronné par au-

tant de stigmates rayonnants qu'il y a de loges à l'ovaire. La réunion de ces stigmates forme une sorte de disque lobé et en étoile, qui couronne l'ovaire. Le fruit est indéhiscent et charnu intérieurement, à plusieurs loges polyspermes. Les graines ont un tégument épais, quelquefois développé en forme de réseau, contenant un gros endosperme farineux, qui porte à son sommet un second endosperme extérieur, beaucoup plus petit, hémisphérique ou conoïde et déprimé, dans l'intérieur duquel est placé l'embryon. Celui-ci offre à peu près la même forme que l'endosperme qui le contient; il est homotrope, un peu adhérent par sa base avec le sac amniotique. Ses deux cotylédons sont épais et courts, sa radicule à peine distincte.

La famille des *nympheacées* a été l'objet de nombreuses contestations de la part des botanistes. Les uns, en effet, l'ont placée parmi les monocotylédones, les autres l'ont mise au rang des dicotylédones. Cette dernière opinion est aujourd'hui généralement admise, et l'embryon des *nympheacées* est, en effet, dicotylédone. Cependant nous ferons remarquer que la structure anatomique place les *nympheacées* dans l'embranchement des monocotylédones, ainsi que M. Trécul l'a montré dans son mémoire sur l'anatomie du *nenuphar luteum*. Cette famille ne se compose que d'un petit nombre de genres, divisés cependant en deux tribus :

1^{re} Tribu des euryalées à ovaire adhérent, qui comprend les genres euryale et victoria;

2^{de} Tribu des nymphees à ovaire libre, qui comprend les genres nymphea et nuphar.

Les *nympheacées* sont voisines des néumbiacées par leurs deux endospermes; elles ont aussi des rapports avec les papavéracées, dont on les distingue par leur port, la structure de leur fruit et celle de leurs graines.

NYMPHÉANTHE s. m. (nain-fi-an-*te* — de *nymphe*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Syn. de *VILLARSIE*, genre de plantes aquatiques.

NYMPHEAU s. m. (nain-fi-*au* — rad. *nymphe*). Bot. Syn. de *VILLARSIE*, genre de plantes aquatiques.

NYMPHÉE, **ÉE** adj. (nain-fi-*ée* — rad. *nymphe*). Bot. Qui ressemble à un nymphea.

— s. f. pl. Tribu de la famille des nympheacées, ayant pour type le genre nymphea.

NYMPHÉE s. f. (nain-fi-*ée* — lat. *nympheum*, gr. *nympheion*, et de *nymphe*, nymphe). Antiqu. rom. Nom donné à des grottes naturelles ou artificielles, qui servaient de temples, et que l'on consacrait aux nymphees des fontaines. Le Bâtiment public dont les salles étaient livrées à ceux qui n'avaient pas d'appartements convenables pour les noces ou festins d'apparat. Le Sort de jardin qui avait des eaux, et était orné de statues, de vases, de bassins, etc. : Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens, il y avait des *nymphees* qui servaient ordinairement de bains. (Acad.) On dit aussi *NYMPHEUM*.

— Encycl. Chez les Grecs, on appelait *nympheia* des cavernes dans lesquelles coulaient des sources d'eau, consacrées aux nymphees. Ces grottes furent décorées de portiques et de statues. Les Romains imitèrent plus tard ces monuments agrestes, qu'ils nommèrent *nymphea*. Ils rehaussèrent de différents ordres d'architecture les rochers d'où jaillissaient les sources sacrées, et disposèrent autour de la grotte des sièges de pierre sur lesquels on venait se reposer et respirer un air plus frais. On sculpta bientôt les parois de ces grottes, on les orna de colonnes, de rocailles, de niches, de bas-reliefs et d'inscriptions. La grotte de la nymphe Égérie, auprès de Rome, était ornée d'un puits de tique. Sur les bords du lac Albano on voit les vestiges de deux autres *nymphees*, offrant des restes d'architecture dorique. Il paraît que plusieurs *nymphees* furent établies dans Rome même, et l'on cite surtout celles qui furent faites par Marcus et Gordien. Ces monuments étaient très-recherchés, et ils devinrent même par la suite des lieux de plaisirs et de débauche. Nous possédons en France, à Nîmes, un prétendu temple de Diane, qui n'était en réalité qu'un *nympheum*.

NYMPHÉE, *Nymphæa*, ville de Bithynie. En 1233, les Grecs réunirent dans cette ville un concile auquel assista l'empereur Vatace. On y disputa la question de la procession du Saint-Esprit et celle du pain azyme, mais on ne parvint point à s'entendre. Ce concile n'est point admis par l'Église catholique.

NYMPHÉEN, **ÉNNE** adj. (nain-fi-*én*, *é-né* — rad. *nymphe*). Géol. Se dit des terrains dont la formation est due aux eaux douces. *Roches NYMPHÉENNES*. On dit aussi *NYMPHÉEN*.

NYMPHEUOMÈNE adj. f. (nain-féu-o-mè-ne — gr. *nympheoumène*, de *nymphe*, je marie). Mythol. gr. Epithète donnée à Junon.

NYMPHÉ, village d'Asie, à 30 kilom. de Smyrne. Près de ce village se trouve un immense château connu sous le nom de château des Génois; à 4 kilom. de là fut découvert, en 1840, un bas-relief sculpté sur un rocher. On prétend que ce bas-relief représente le portrait de Sésostrius, exécuté sur la roche par ordre de ce prince, au dire d'Hérodote.

NYMPHIDIE s. f. (nain-fi-di — du gr. *nymphe*, nymphe; *eidos*, aspect). Entom. Genre

d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des érycinides, comprenant de nombreuses espèces, toutes américaines.

NYMPHIDIUS SABINUS, préfet du prétoire sous Néron, mort l'an 68 après J.-C. Il avait pour mère une esclave courtoise, et se prétendait fils de Caligula. A ce titre, il essaya de se faire proclamer empereur pendant que Galba marchait sur Rome, et fut massacré par les prétoriens.

NYMPHÉE, **ÉE** adj. (nain-fi-*ée* — rad. *nymphe*). Bot. Qui est pourvu d'un nympheion.

NYMPHEON s. m. (nain-fi-on — rad. *nymphe*). Bot. Nectaire de certaines plantes.

NYMPHIPARE adj. (nain-fi-pa-*re* — de *nymphe*, et du lat. *pario*, j'enfante). Entom. Syn. de *PUPIPARE*.

NYMPHIE s. m. (nain-fi-*ke* — rad. *nymphe*). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des perroquets.

NYMPHIS, historien grec, né à Héraclée, dans le Pont. Il vivait vers le milieu du III^e siècle avant notre ère. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut envoyé en ambassade chez les Galates. De ses trois ouvrages : *Alexandre et ses successeurs*, *Sur Héraclée*, *Description de l'Asie*, il reste quelques fragments qui ont été publiés dans le tome III des *Fragmenta historicorum graecorum* de Didot.

NYMPHITE s. f. (nain-fi-*te* — rad. *nymphe*). Pathol. Inflammation des nymphees.

NYMPHOÏDE s. m. (nain-fi-*de* — de *nymphe*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au nymphea.

— s. m. Syn. de *LIMNANTHÈME*, genre de plantes aquatiques. On dit aussi *NYMPHOÏDE*.

NYMPHOLEPSIE s. f. (nain-fi-lè-*psi* — du gr. *nymphe*, nymphe; *leipô*, je laisse). Antiqu. Sorte de délire dans lequel tombait, disait-on, tout homme qui avait vu une nymphe. Mélancolie qui portait à rechercher la solitude des forêts.

NYMPHOLEPTE adj. (nain-fi-lè-*pte* — du gr. *nymphe*, nymphe; *leipô*, je laisse). Antiqu. Qui est attaqué de nympholepsie. Il Qui est allé recevoir l'inspiration des nymphees sphragitides.

NYMPHOMANE adj. f. (nain-fi-ma-*ne* — du gr. *nymphe*, nymphe; *mania*, fureur). Pathol. Qui est attaqué de nymphomanie.

— Substantif. Femme nymphomane : Une *NYMPHOMANE*.

NYMPHOMANIAQUE adj. (nain-fi-ma-*ni-a-ke* — rad. *nympheomanie*). Pathol. Qui a rapport à la nymphomanie : *Fureur NYMPHOMANIAQUE*. Il y a des *fureurs utérines* ou *NYMPHOMANIAQUES* chez plusieurs femmes d'animalité. (Virey.)

NYMPHOMANIE s. f. (nain-fi-ma-*ni* — de *nymphe*, et du gr. *mania*, fureur). Pathol. Fureur utérine, penchant irrésistible et délirant à l'acte vénérien, chez la femme et les femmes des animaux.

— Encycl. Pathol. Pinel rangeait cette maladie au nombre des névroses génitales des femmes. Elle survient quelquefois chez les femmes nerveuses, d'une imagination ardente, exaltées par des lectures ou des conversations érotiques, chez celles qui vivent dans une continence forcée ou qui se livrent à l'onanisme. La plupart des auteurs considèrent la nymphomanie comme une affection de l'utérus ou de ses dépendances; d'autres en placent le siège dans l'encéphale. Outre l'exaltation de l'appétit vénérien, qui constitue le symptôme caractéristique de la maladie, il y a souvent de la chaleur des lombes, de l'hypergastrite et des seins, sécrétion plus ou moins abondante d'urines claires et de mucosités vaginales, état spasmodique général, avec sensation d'étranglement, mais tout physiologique, aux plaisirs de l'amour, au contraire, une longue continence ou, au contraire, un usage trop fréquent du coït. Il est clair que toutes ces causes ne peuvent agir que sur des natures prédisposées et qui n'opposent au début aucune résistance à leurs désirs. Si l'on en excepte la folie, on peut dire que le penchant à l'union sexuelle peut être très-violent sans constituer une maladie proprement dite, et qu'il est plutôt du domaine des passions. Mais quelquefois il est la cause de la maladie, une fois que la fureur utérine s'est développée, elle se manifeste au dehors avec une impétuosité extrême. La femme atteinte repaît sans cesse son imagination d'images voluptueuses; la vue d'un homme la transporte, elle se précipite au-devant de lui palpi-

tante; provoquant, et si l'homme résiste à ses caresses, elle entre dans des accès de fureur que même la présence d'autres personnes ne saurait contenir. La marche, la durée, la terminaison de la maladie, tout cela varie suivant les causes qui l'ont produite. Liée à la folie, la fureur utérine est presque toujours incurable. Il est clair que le traitement doit être dirigé contre la cause; si les parties sexuelles sont localement malades, on commence par chercher à les guérir. La disparition des éruptions et des ascarides vermiculaires et quelquefois l'excision du clitoris ont amené la guérison. Dans d'autres cas, une grossesse a amené ce heureux résultat. Si cette maladie se développe chez les jeunes filles à l'âge de la puberté, l'établissement de la menstruation suffira pour la faire disparaître.

Le traitement de la nymphomanie présente nécessairement des différences essentielles, suivant l'opinion des auteurs sur le siège de la maladie. Cependant il consiste, en général, dans l'emploi de tous les agents hygiéniques ou thérapeutiques propres à diminuer l'éréthisme des organes utérins, en même temps que l'on apaise l'excitation cérébrale par des applications de sangsues vers la nuque ou des affusions froides dirigées sur cette partie. Mais il ne faut pas perdre de vue que le traitement moral et hygiénique doit toujours venir en aide aux efforts de la thérapeutique pour triompher de cette affection.

— Art vétér. Bien que les femelles de nos animaux domestiques soient moins sujettes que la femme à ce désir violent et déréglé de l'acte vénérien, plusieurs d'entre elles n'en sont point cependant exemptes, lorsqu'on s'oppose à l'impulsion naturelle qui les porte à la copulation; ainsi, la jument, la vache, la chèvre et la chatte en offrent des exemples. La jument hennit, baisse la croupe des qu'elle aperçoit l'étalon; ses parties génitales sont rouges et la vulve laisse s'écouler un liquide blanc et jaunâtre; elle mange peu ou point, ses yeux étincellent, ses naseaux sont dilatés; elle devient fougueuse, se cabre, rue et cherche souvent à sauter sur les épaules des personnes qui sont auprès d'elle. La vache, comme la jument, présente une partie des phénomènes précédents. Si elle est attachée à l'étable, elle cherche à se dégager de ses liens; elle devient fureuse, se frotte les parties génitales contre le mur, et si elle est libre, elle court dans toutes les directions à la rencontre de l'objet de ses recherches. Il y a même des vaches qui sont toujours affectées de nymphomanie et qu'on nomme *taurelrières*, parce qu'elles montent continuellement sur les autres animaux. La chienne et la chatte, dont les parties sexuelles sont gonflées, se livrent à des mouvements désordonnés, se frottent les parties contre les corps extérieurs, aboient ou miaulent d'une façon spéciale, sont tristes, quittent leurs maîtres pour aller au-devant des mâles, qu'elles recherchent avec une ardeur extrême.

La cause principale de la nymphomanie chez nos femelles domestiques est la privation absolue du mâle, qui leur est quelquefois imposée. En outre, les femelles d'un tempérament ardent, qui sont bien nourries, dont on exige presque aucun service, que l'on retient dans une atmosphère trop chaude, sont plus sensibles que d'autres à cette privation, quelquefois portée au point de faire périr les petites chiennes de chambre que leurs maîtres se dégoûtent.

La première indication à remplir dans le cas de nymphomanie, c'est de permettre aux femelles de satisfaire leur appétit vénérien à l'époque du rut. Souvent cette affection cesse aussitôt que les femelles ont été saillies, et toujours des qu'elles ont conçu. La seconde indication consiste à diminuer la prédominance sanguine par le régime rafraîchissant, la diète, les petites saignées et un exercice ou un travail soutenu. En outre, pour calmer les mouvements désordonnés du système nerveux, on administre les antiaphrodisiaques; la poudre de nénuphar mêlée à du son frisé; les infusions de cette même plante; de pavot, de laitue, de pourpier, etc., mêlées aux boissons ou données en breuvage. Il est inutile d'ajouter que la femelle nymphomane doit être séparée des animaux de son espèce et soustraite à l'influence des causes prédisposantes et occasionnelles qui ont fait naître l'état où elle se trouve. Lorsqu'elle est en proie à une vive irritation, qui exalte ses forces en tout ou en partie, l'immersion dans une eau très-froide ou l'application de réfrigérants sur la croupe, la vulve et les autres parties de l'arrière-train produit de très bons effets. Enfin, lorsque la nymphomanie est portée à un degré tel que tous ces moyens sont inefficaces, il faut avoir recours à la castration, surtout chez la vache. L'infirmité de ce moyen est évidemment incontestable.

NYMPHON s. m. (nain-fi-on). Crust. Genre de crustacés aranéiformes, forme aux dépens des pycnogones et comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'océan Atlantique : *Le corps des NYMPHONS est long et grêle*. (Il. Lucas.)

— Encycl. Les *nymphees*, rangés autrefois parmi les arachnides, sont des crustacés à corps allongé et très-étroit. Ils habitent les mers du Nord et vivent parmi les ulves et les concombres ou sous les pierres. Ils se nourris-

sent d'insectes et de petits vers marins, et pénètrent, dit-on, dans l'intérieur de la coquille des moules pour manger la chair de ces mollusques. Ils se mouvent lentement et s'attachent avec leurs griffes à tous les corps qu'ils rencontrent. On les trouve en octobre, portant des œufs renfermés dans une sorte de sac fortement attaché aux fausses pattes. En décembre, ces œufs sont devenus plus grands et faciles à détacher; on en conclut que c'est l'époque où ils éclosent. Les individus de grande taille se tiennent surtout au fond de la mer, vers les racines des algues. On en a trouvé quelquefois dans nos mers, sur les côtes de la Vendée.

NYMPHOSANTHE s. m. (nain-fi-zan-*te* — de *nymphe*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Syn. de *NÉNUFAR*, genre de nympheacées.

NYMPHOSE s. f. (nain-fi-zè — rad. *nymphe*). Entom. Transformation des larves en nymphees.

NYMPHOTOME s. m. (nain-fi-to-me — de *nymphe*, et du gr. *tomè*, section). Chir. Instrument propre à faire l'excision des nymphees.

NYMPHOTOMIE s. f. (nain-fi-to-mi — de *nymphe*, et du gr. *tomè*, section). Chir. Excision des nymphees.

NYMPHOTOMIQUE adj. (nain-fi-to-mi-*ke* — rad. *nymphe*). Chir. Qui a rapport à la nymphotomie : *Procédé NYMPHOTOMIQUE*.

NYMPHULE s. f. (nain-fi-*le* — dimin. de *nymphe*). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent surtout le midi de l'Europe.

NYON, autrefois *Noviodunum*, *Colonia Julia Equestris*, ville de Suisse, canton de Vaud, sur le lac de Genève, à 31 kilom. S.-O. de Lausanne; 2,464 hab., appartenant à la religion protestante. Antiquités romaines; château gothique; fabrique de porcelaine; tanneries; bois de charpente; transit important de marchandises à destination de Genève. L'origine de Nyon remonte à une conquête de l'Helvétie par les Romains. Jules César la fonda, dit-on, en 56 av. J.-C. et y établit une colonie militaire, la première que les Romains eurent en Suisse. Elle porta d'abord le nom de *Colonia Julia Equestris*, qu'elle quitta plus tard pour prendre celui de *Noviodunum*. Démolie au VI^e siècle par les barbares, rebâtie en 628, de nouveau détruite par un incendie à la fin du XI^e siècle, elle appartenait longtemps à la maison de Savoie et fut ensuite, jusqu'à la Révolution, sous la domination des Bernois. A quelques minutes de la ville se trouve le château de Prangins, habité par Voltaire en 1755 et possédé aujourd'hui par le prince Napoléon.

NYON (Eugène), littérateur et auteur dramatique français, né en 1812, mort à Paris en 1870. Il commença par collaborer à la petite presse parisienne, fournit quelques morceaux aux *Français peints par eux-mêmes*, et, comme il avait l'esprit observateur, de l'imagination, un style agréable et correct, il résolut d'écrire pour le théâtre. Eugène Nyon a composé des vaudevilles et des drames, mais c'est surtout dans le premier de ces genres qu'il a réussi. Le côté original de son talent, c'était d'apporter une certaine distinction dans la gaieté et de ne jamais descendre jusqu'à la bouffonnerie grossière. Indépendamment de ses pièces de théâtre, il a publié des ouvrages, pour la plupart sous forme de romans, qui ont une tendance morale accusée. Parmi ses vaudevilles, dont plusieurs ont été produits à l'aide d'une collaboration, nous citerons : *M. Juvénat* (1838); les *Deux Joseph* (1842); *Deux paires de bretelles* (1844), dont le succès fut très-vif; *L'enfant de la maison* (1845), avec Labiche; *Roc et Luc* (1847); *la Rue de l'Homme-Armé* (1849), avec Labiche; le *Baiser de l'étrier* (1850), un petit chef-d'œuvre; *Drin-Drin* (1851), dont l'air principal est devenu populaire; *M. de La Palisse* (1854); *l'Hiver d'un homme marié* (1855), etc. Mentionnons encore : *Histoire d'une femme mariée*, drame (1853), et deux comédies : la *Bravoure de Blignac* (1846), le *Cuq de Myrcille*, en vers, avec M. H. Trianon (1868). Enfin, parmi ses ouvrages littéraires, nous citerons : *Contes et nouvelles* (1861); les *Nobles filles* (1861); les *Cœurs d'or* (1862); les *Enfants de Mérope* (1863); *Paul et Jean* (1867), etc.

NYONS, ville de France (Drôme), chef-lieu d'arrondissement, et de canton, à 90 kilom. de Valence, sur l'Aigues, par 44° 21' 40" de latit. et 2° 48' 19" de longit. E.; pop. aggl., 2,596 hab. — pop. tot., 3,623 hab. L'arrondissement comprend 4 cantons, 74 communes et 34,467 hab. Commerce de draps de pays, d'huile d'olive, de coutellerie, de chapellerie, de quincaillerie, truffes excellentes. Sources minérales inutilisées; bancs de lignite inexploités. Patrie de Philis de La Tour du Pin. Le nom de Nyon (du grec *Nyon*, nouveau), que les plus anciens titres donnent à Nyons, permet de considérer cette ville comme une des plus anciennes colonies des Phocéens de Marseille. Plus tard, les Romains en firent le centre d'une colonie militaire, connue sous le nom de *Neomagus*. Eulin, Ptolémée en fait mention comme d'une cité des Cavares, située sur le territoire des Tricastins. Au moyen âge, les barons de Montauban font de Nyons leur capitale. Réunie à leur domaine par les comtes de Provence et de Forcalquier, elle

rut cédée, en 1257, par Charles d'Anjou, leur héritier, au dauphin Guigue le Jeune et échut, peu de temps après, par testament à Hugues-Achmar; mais ce dernier, trop pauvre pour en acquiescer les charges, la ceda à son tour à Humbert I^{er}, dauphin de Viennois, qui en accepta la succession. A la mort de Humbert, Nyons fut séparée du Dauphiné et, après avoir constitué quelque temps l'appanage de Gui, second fils de Humbert, elle revint à la branche aînée, Gui n'ayant pas laissé de postérité mâle. En 1420, les troupes royales s'assemblèrent à Nyons avant d'aller mettre le siège devant Saint-Esprit, alors au pouvoir des Bourguignons. Plus tard, en 1579, on voit les députés de Nyons figurer au premier rang de ceux qui, pendant le passage de Catherine de Médicis à Grenoble en 1579, lui présentèrent les plus vives remontrances contre les tailles et les abus du clergé et de la noblesse. L'édit de pacification donna à Nyons aux calvinistes comme une place de sûreté; ils la conservèrent après la conclusion du paix. En 1692, une héroïne, nommée Philis Latour-Lachance, arma les paysans des environs, se mit à leur tête et marcha contre les troupes piémontaises, déjà maîtresses d'une partie du territoire. L'ennemi, battu en plusieurs rencontres, dut bientôt battre en retraite et finit par repasser les monts. Alors Philis déposa le mousquet; elle mourut paisiblement à Nyons en 1704.

Nyons possède quelques monuments antiques, la plupart en briques, et un pont qui passe pour avoir été construit par les Romains. On remarque encore les débris de ses remparts flanqués de tours, monument du moyen âge. La ville a vu naître J. Bernard, continuateur de Mordir, et l'historien des vaudois, J.-B. Perrin.

NYORD, petite île de la Baltique, située à l'embouchure de l'Ulvsund, entre les îles de Seeland et de Meen, à 8 kilom. N.-O. de Stege. Elle forme une paroisse relevant du bailliage de Prestede et compte 700 hab.

NYSPA s. m. (ni-pa). Bot. V. NIPA.

NYPELS (Jean-Servais-Guillaume), jurisconsulte belge, né à Maestricht en 1803. D'abord avocat dans sa ville natale, il entra ensuite dans la magistrature, et il était juge à Tongres lorsqu'il fut chargé de professer la procédure civile à Liège (1835), puis, à partir de 1839, il enseigna le droit criminel. M. Nypels a été recteur de l'université de cette ville de 1852 à 1854. Ses principaux ouvrages sont : *Des ordonnances criminelles rendues pour les Pays-Bas sous Philippe II* (1842); *Bibliothèque choisie de droit criminel* (1864); *Le droit pénal français progressif et comparé* (1864); *Législation criminelle de la Belgique* (1865).

NYPHONE s. f. (ni-fo-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une douzaine d'espèces, répandues dans l'ancien continent et en Australie.

NYRKE, divinité forestière chez les Finnois. Elle présidait à la chasse aux écureuils, une des principales ressources du pays à cause de la vente des peaux, qui était très-fructueuse.

NYROQUE s. m. (ni-ro-ke). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des canards. || On dit aussi NYROKA.

— **Encycl.** Le *nyroque*, appelé aussi *canard à iris blanc* ou *scarcelle d'Egypte*, est à peu près de la taille du canard sauvage; sa longueur totale, chez les vieux mâles, atteint 0m,42; son plumage est d'un brun noir avec des reflets pourpres sur le dos et sur les ailes; la tête, le cou, la poitrine et les flancs sont d'un roux marron lustré; il y a les rémiges et le miroir blancs et noirs; les parties postérieures blanches; le bec bloc noirâtre et l'iris blanc. La femelle, un peu plus petite, est d'un brun roussâtre, avec le ventre blanc, oncé de brun. Ce canard se trouve en France, mais sans être commun nulle part; il voyage par couples et arrive en hiver dans les contrées marécageuses du Midi; il les quitte au printemps pour aller habiter les lacs et les rivières de l'Europe orientale. On l'apporte quelquefois sur les marchés; c'est un excellent mets.

NYSA s. f. (ni-za). Astron. Planète télescopique, découverte par M. Goldschmidt en 1857.

NYSA, ville d'Ethiopie, consacrée à Bacchus (*Amharé*). || Ville de l'ancienne Grèce, sur le Parnasse, || Ville de Lydie, sur le mont Mésogée, patrie de Strabon. || Ville de l'Inde en deçà du Gange, sur le Cophène, fondée par Bacchus, qu'on y adorait.

NYSEEN, ENNE adj. (ni-zé-an, é-é-ne). Géogr. anc. Habitant de Nysa; qui appartient à Nysa ou à ses habitants : *Les NYSEENS*. La population *NYSEENS*.

— **Mythol.** gr. Surnom donné à Bacchus : *Bacchus NYSEEN*.

NYSIADÉ s. f. (ni-zi-a-de — du gr. *nyusias*; de *nyusios*, surnom de Bacchus). Mythol. gr. Nom donné aux nymphes qui élèvent Bacchus. || On dit aussi *NYSEDES*.

NYSLOTT, en finnois *Savolinn*, ville du grand-duché de Finlande, dans l'ancienne province de Savolax et le gouvernement de Saint-Michel, à 141 kilom. N. de Viborg, sur le lac Harpavesi; 750 hab. Elle s'appelait autrefois

Olofsborg, du nom d'un château fort que le chevalier Axelsson Toit bâtit à ses frais, en 1475, dans les environs de la ville actuelle. Ce chevalier avait acquis une grande renommée par ses expéditions aventureuses; souvent il franchissait les frontières et pillait les pays voisins sur une étendue de plusieurs milles, tuant et massacrant, disent les chroniques, les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux. En ce temps-là, la sécurité était si peu garantie, que, lorsque les ouvriers employés à la construction du château allaient chercher, à quelque distance, des pierres, du sable et de la chaux, Axelsson était obligé de les faire accompagner par une escorte. Le château d'Olofsborg a été souvent assiégé, pris et repris par les Suédois, les Danois ou les Russes. Un de ses commandants, Gustave Fincke, entretenait avec le roi Gustave Wasa une correspondance des plus actives et qui est devenue une des sources les plus précieuses pour l'histoire du temps.

NYSSA s. m. (ni-sa). Bot. Genre type de la famille des nyssacées : *Les NYSSAS*, vulgairement *tupelos*, sont des arbres qui croissent dans les terrains humides et les eaux stagnantes de l'Amérique boréale. (Jussieu.) Le *nyssa*, d'une fleur est un arbre de 40 pieds de haut. (Bosc.)

— **Encycl.** *Les nyssas*, vulgairement nommés *tupelos*, sont des arbres à feuilles alternes, entières ou dentées, et à fleurs polygames dioïques, auxquelles succèdent des drupes renfermant un noyau anguleux. Ils habitent l'Amérique du Nord, où ils croissent dans les sols humides et même dans les eaux stagnantes. Le *nyssa* aquatique dépasse la hauteur de 30 mètres, et ses feuilles oblongues, lancéolées, ont 0m,25 de longueur. Cet arbre habite la Caroline, la Géorgie et la Louisiane; il est commun dans tous les terrains submergés pendant l'hiver. Il indique un excellent fond de vase et péricite dès qu'on a détourné l'eau qui baignait son pied. Son bois est blanc et mou, et celui des racines l'est encore davantage. Il peut remplacer le liège pour certains usages, notamment pour garnir le fond des boîtes où les entomologistes piquent leurs insectes; mais il ne peut servir à boucher les bouteilles, parce qu'il absorbe trop facilement l'eau et pourrit promptement. C'est avec ce bois et un morceau de chêne que les sauvages produisent du feu par un frottement violent. Le fruit de cet arbre est à peu près du volume d'une prune et d'une couleur noir bleuâtre; sa saveur est fade; néanmoins, il est recherché par plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux, tels que les ours, les écureuils, les perroquets, les grives, les pigeons, etc.

Le *nyssa* des forêts atteint la taille du précédent, et ses fruits ont les mêmes propriétés; son bois, ferme et dur, difficile à fendre, est employé avec succès dans les arts industriels; on en fait des arbres de moulin, des moyeux de roue, etc. Le *nyssa* blanchâtre est plus petit; ses fruits ont une saveur acide et agréable au goût; ils sont excellents pour faire de la limonade.

NYSSACÉ, ÉE adj. (ni-sa-sé — rad. *nyssa*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nyssa*.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, formée aux dépens des santalacées, et ayant pour type le genre *nyssa*.

— **Encycl.** La famille des *nyssacées* renferme des arbres à feuilles alternes, entières ou dentées, glabres en dessus; les fleurs, polygames, dioïques, axillaires, sont les unes solitaires ou groupées en petit nombre, les autres réunies en grappes ou en ombelles. Les fleurs mâles ont un périgée à tube court, à limbe divisé en cinq lobes; dix étamines insérées sur un disque plan. Les fleurs hermaphrodites ont un périgée à tube soudé avec l'ovaire, à limbe partagé en cinq divisions; cinq étamines, à filets subulés, insérées comme dans les fleurs mâles; un ovaire infère, à une seule loge uniovulée, surmontée d'un style subulé, recourbé, terminé par un stigmate simple. Le fruit est un drupe renfermant un noyau anguleux, monosperme; l'embryon est entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les santalacées, ne comprend que le genre *nyssa*.

NYSSANTHE s. m. (ni-san-té — du gr. *nyssos*, je pique; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des achyranthées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

NYSSÉ s. m. (ni-sé — du gr. *nyssos*, je pique). Archéol. Genre d'araignées, de la famille des araignées, dont l'espèce type habite l'Australie.

NYSSÉ, *Nyssa*, ancienne ville de l'Asie Mineure (Cappadoce), aujourd'hui *Nous*, près de l'Halys, à l'O. de Mazaca. Saint Grégoire, frère de saint Basile, fut évêque de Nyssa.

NYSSIA, femme de Candaule, roi de Phrygie. Elle est restée célèbre, dans les traditions douteuses des premiers temps de l'histoire écrite, par sa beauté et l'épisode d'Alcôve dont elle fut l'héroïne involontaire. V. CANDAULE, GYGES et l'article suivant.

Nyssia, statue de marbre penthélène, par Pradier; au musée de Montpellier. Nyssia est, dans l'antiquité péloponnèse, ce qu'est Suzanne dans l'antiquité biblique, c'est-à-dire le type de la pudeur outragée par de profanes regards. Suzanne fut surprise au bain par des vieillards libertins; Nyssia fut livrée à la contem-

plation de Gyges par son propre mari; celui-ci ne s'était pas contenté de décrire les charmes les plus secrets de son épouse, il eut la singulière fantaisie de faire ratifier son admiration par celle de son ami : « Pour me comprendre, dit-il, il faut que tu contemples Nyssia dans l'éclat radieux de sa blancheur étincelante, sans ombre importune, sans draperie jalouse, telle que la nature l'a modelée de ses mains dans un moment d'inspiration qui ne reviendra plus. Ce soir, je te cacherai dans un coin de l'appartement nuptial... Tu la verras! » C'est ce passage de la piquante nouvelle de Th. Gautier, le *Roi Candaule*, qui a suggéré à Pradier l'idée d'une statue de Nyssia. L'artiste nous montre la jeune reine au moment où elle a laissé tomber son dernier voile. Debout, au centre d'une mosaïque, dont les ingénieuses colorations font valoir l'exquise finesse d'un soleil divin, l'autre pied appuyé sur un coussin que fait mollement fléchir son doux poids, Nyssia vient de dénouer sa coiffure. Sa main droite presse tout ce qu'elle peut contenir de son opulente chevelure, dont les grandes ondes ruissellent sur ses épaules avec un luxe tout oriental. Sa main gauche détache les bandelettes et le diadème orné de perles, emblème de sa puissance plutôt que parure de sa beauté. Cette main s'arrête, et l'œil de Nyssia interroge l'espace; il lui semble qu'elle vient d'entendre un léger bruit. Ce regard ne contient aucune inquiétude, car le rang de Nyssia et la pureté de sa pensée ne lui permettent pas de soupçonner même le piège dont elle est victime. Tout ce qu'on y entrevoit, c'est le vague étonnement que produit toujours, si léger qu'il puisse être, un bruissement inattendu.

Exposée en 1848, cette statue suscita dans les journaux une de ces polémiques ardentes qui s'attachent toujours aux œuvres supérieures et fut, en définitive, proclamée l'ornement capital du Salon. « Simple et gracieuse, a dit M. Jules Canonge, la composition de Pradier exprime du sujet tout ce que lui permet d'exprimer les conditions de la sculpture. On peut trouver que le type de femme adopté par l'artiste, sans cesser d'être vrai, est un peu long, surtout dans le torse. Peut-être aussi peut-on reprocher un peu de lourdeur au sein et aux cuisses; mais cela tient au caractère de nature jeune, élanée et forte, que Pradier a choisie. Cette part faite à la critique, on admirera le gracieux mouvement de la tête et des bras, l'élégance des mains et des jambes, la perfection des genoux et des pieds, perfection dont l'antique même n'offre que de rares exemples, et toute cette vérité de peau souple, de chair palpante sous laquelle on sent vivre et se mouvoir l'ensemble de la charpente humaine. » Cette statue est taillée dans un bloc de marbre penthélène. Elle a valu à Pradier la première des récompenses décernées par le jury du Salon de 1848. Depuis, plusieurs autres artistes ont pris Nyssia pour héroïne. Un sculpteur, M. Eugene Aizelin, y a représentée s'apprêtant à entrer au bain, enveloppée d'un long voile qui ne laisse à découvert que la tête, le cou, une petite partie de la poitrine et les pieds; elle retient son voile de la main gauche par un mouvement de coquetterie charmante, et s'appuie, de la main droite, sur le bras du siège qu'elle vient de quitter. Cette jolie statue a été exposée, en plâtre, au Salon de 1859, et, en marbre, au Salon de 1861.

Deux peintres, MM. Ch. Lefebvre et Gérôme, ont représenté Nyssia apparaissant, dans toute sa nudité éblouissante, aux regards de Gyges. Le tableau du premier a figuré au Salon de 1849 et à l'Exposition universelle de 1855. Celui de M. Gérôme a paru au Salon de 1859, sous ce titre : *Le Roi Candaule*, et y a obtenu un grand succès près des amateurs de la pornographie; mais les connaisseurs en peinture l'ont jugé sévèrement. Après avoir loué l'habileté dont M. Gérôme a fait preuve en peignant les accessoires de sa composition, le lit d'ivoire aux colonnes ioniennes où le roi repose, la table qui porte la cassolette à parfums, la lyre suspendue aux parois de l'alcôve, les candélabres égyptiens, le fauteuil où la reine vient de déposer sa tunique; après avoir rendu justice à l'érudition déployée dans cette restitution archéologique, M. Paul de Saint-Victor apprécie ainsi la figure principale du tableau : « Nyssia fait une triste figure dans ce fin sanctuaire; elle y exhibe des pieds plats, des attaches grêles, un profil perdu dont on ne sent pas la fuite et qui s'adapte à une trop grosse tête. Si le roi Candaule avait eu une semblable femme, il ne l'aurait pas montrée à Gyges et, dirait M. Prudhomme, il serait encore sur le trône. »

NYSSIE s. f. (ni-si). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénides, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

— **Encycl.** Les *nyssies* sont caractérisées par des antennes pécinées chez les mâles; des palpes courtes, très-velues, à articles indistincts; la trompe nulle; la tête enfoncée dans la poitrine; le corselet très-robuste, velu; l'abdomen gros et conique; les ailes épaisses, mais petites relativement au volume du corps. Par une singularité remarquable, les femelles sont entièrement privées d'ailes. Les chenilles sont cylindriques, lisses ou tuberculeuses, amincies aux deux extrémités; à

tête hémisphérique. Elles vivent sur les arbres ou sur les plantes basses, et s'enfoncent dans le sol, sans flor de coque, pour se métamorphoser. Les papillons de ce genre, au nombre d'une douzaine, habitent surtout les régions méridionales de l'Europe. On peut citer comme type la *nyssie* hispidé, de 0m,03 d'envergure, à ailes gris brunâtre, répandue dans toute la France.

NYSSON s. m. (ni-son — du gr. *nyssos*, je pique). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des fouisseurs, type de la tribu des nyssonides, comprenant une quinzaine d'espèces, dont la plupart habitent les pays chauds : *Les NYSSONS* se rencontrent en général sur les fleurs des ombellifères. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *nyssons* ont pour caractères : des antennes insérées près de la bouche et plus grosses vers leur extrémité; des mandibules non dentelées; le labre petit, caché ou peu saillant; les yeux écartés; la tête comprimée; le métathorax terminé par deux pointes robustes; l'abdomen ovoïde conique; les ailes supérieures à trois cellules cubitales complètes; les pattes courtes. Les espèces de ce genre, au nombre de quinze au moins, semblent propres surtout aux régions chaudes; néanmoins on en trouve quelques-unes aux environs de Paris. Elles fréquentent de préférence les endroits chauds et les terrains subonneux, et se trouvent sur les fleurs, notamment sur celles des ombellifères. Le *nysson* interrompu est noir, avec les pattes fauves et une raie jaune sur le corselet; il se trouve aux environs de Paris et se tient particulièrement sur les fleurs de la carotte. Le *nysson* tacheté ressemble beaucoup au précédent, dont il se distingue surtout par le premier anneau de l'abdomen, qui est rouge avec un petit trait jaune; il habite le midi de la France. On peut citer aussi les *nyssons* taché, trimaculé et épineux. Il existe encore quelques autres espèces, qui ont servi à former les genres *ozybèle*, *astate*, *nytèle* et *pisson*, composant avec le précédent la petite tribu des *nyssonides* ou *nyssonines*.

NYSSONNIEN, IENNE adj. (ni-son-nien, iè-ne — rad. *nysson*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nysson*. || On dit aussi *nyssonide*.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs, ayant pour type le genre *nysson*.

NYSTACTE s. m. (ni-sta-cte — du gr. *nystaktès*, dormeur). Mamm. Genre de mammifères chiroptères.

NYSTADT, ville du grand-duché de Finlande, sur le golfe de Botnie, dans le gouvernement d'Abo-et-Bjoerneborg. Fondée par Gustave II Adolphe en 1617, elle prit en peu de temps, par suite de son excellente situation et de la commodité de son port, un développement notable. C'est à Nyssadt que fut conclue entre la Suède et la Russie le 30 août 1721, le traité par lequel la Livonie, l'Esthonie et l'Ingrie furent cédées définitivement à cette dernière puissance. La population de Nystadt s'élève actuellement à près de 3,000 habitants. Son commerce, qui, avant 1830, consistait surtout en vases de bois, bas et tissus exportés en Danemark et en Allemagne; s'est depuis étendu à beaucoup d'autres articles; sa navigation, très-active, occupe près de soixante bâtiments d'un tonnage de plus de 3,000 lasts (le last vaut 2,000 kilogr.). Nystadt a été souvent éprouvée par les incendies; en 1846, notamment, elle fut aux deux tiers détruite; mais elle s'est relevée de ses ruines, plus régulière et plus belle.

NYSTAGME s. m. (ni-sta-gme — gr. *nystagmos*; de *nystassein*, avoir envie de dormir; de *nyktos*, nuit). Méd. Clignotement spasmodique des paupières, que l'on remarque chez une personne qui résiste à un violent besoin de sommeil. Il spasme du globe de l'œil, qui le fait changer à chaque instant de position.

— **Encycl.** Dans le *nystagme*, le balancement du globe oculaire a lieu quelquefois de droite à gauche et de gauche à droite; d'autres fois, il figure un mouvement de rotation sur l'axe antéro-postérieur. Dans le premier cas, les muscles droits, dans le second, les muscles obliques sont le siège de cette contraction spasmodique. Le phénomène du *nystagme* se montre parfois dans quelques amblyopies, et notamment dans les amblyopies nerveuses ou éréthiques; on peut établir qu'il est surtout le caractère pathognomonique des cécités congénitales ou annuellement établies, cas dans lesquels les muscles oculaires ne sont plus réguliers dans leur jeu par les besoins de la vision. Chez beaucoup d'amaurotiques complètement aveugles, les globes présentent un mouvement ondulatoire de droite à gauche et de gauche à droite, analogue à celui du balancier d'une pendule. Habituellement, une cataracte centrale existant aux deux yeux est également accompagnée d'une oscillation de ces organes, qui semblent se mouvoir ainsi pour offrir successivement à la lumière les portions restées saines de l'appareil lenticulaire. Les paupières et la tête elle-même sont agitées de mouvements particuliers qui proviennent des mêmes efforts instinctifs. Le docteur Deval a rencontré cette oscillation chez les albinos, quand leurs yeux étaient exposés

à une vive lumière. Il l'a observée aussi dans la chorée et dans d'autres maladies nerveuses, dans l'aliénation mentale, dans quelques fièvres typhoïdes associées à des accidents cérébraux. Il a remarqué que plusieurs sujets, affectés de *nystagme* et atteints, d'ailleurs, d'un certain degré d'amblyopie, offraient une atrophie et une anémie des pupilles. Le *nystagme* est le plus souvent une affection congénitale. Le spasme des muscles de l'œil est tout à fait involontaire; cependant le docteur Fano a cité l'histoire d'un étudiant en médecine qui avait la faculté de reproduire à volonté le *nystagme* ou de l'arrêter. L'affection est quelquefois acquise sans qu'il y ait aucune altération des milieux réfringents ou des membranes de l'œil, et alors elle mérite toute la sollicitude du praticien, en raison du trouble qu'elle apporte à l'exercice de la vision et de la possibilité de rétablir celle-ci dans toute son intégrité, à la condition de faire cesser le spasme musculaire. Il est facile de comprendre de quelle façon le balancement continu des yeux trouble la vision: les sujets atteints de cette affection dirigent l'axe optique vers l'objet qu'ils veulent voir, et l'objet se peint sur le centre de la rétine; mais instantanément, l'œil étant entraîné dans d'autres directions, l'axe optique se porte involontairement sur d'autres objets dont les images se confondent avec celle du premier objet. Ainsi les malades se plaignent souvent, lorsqu'ils veulent lire, de voir tous les mots d'une page imprimée attachés les uns aux autres.

Le traitement du *nystagme* est fort incertain; en tant qu'affection locale, c'est-à-dire ne se rattachant pas à un état général de l'organisme, il cède rarement aux médications internes ou externes. On a employé la myotomie oculaire, qui semble avoir fourni des résultats discordants. De telles tentatives demandent à être appliquées avec la plus grande réserve. Chez certains malades, par exemple, on a constaté des strabismes, l'exophthalmos, etc., des résultats, en un mot, plus désavantageux que l'infirmité à laquelle on avait pour but de porter remède.

— Bibliogr. Cuvier, *Sur la myotomie appliquée au traitement du strabisme*, dans les *Annales d'oculistique* (1840); Dieffenbach, *Ueber das Schielen* (Berlin, 1842); Fritsche, *De myotomia ad sanandam myopiam, presbyopiam, nystagmum* (1846); Larrey, *Nystagmus double congénital*, dans les *Archives d'ophtalmologie* (1855); Boehm, *Der Nystagmus und dessen Heilung* (Berlin, 1857); Nakouz, *Ueber den Nystagmus*, dans *Archiv für Ophthalmol.* (1859); Decondé, *Notes sur le nystagmus*, dans les *Archives belges de médecine militaire* (1861); Friedreich, *Nystagmus observés dans plusieurs cas de dégénérescence de la substance grise des faisceaux postérieurs de la moelle*, dans *Greisw. med. Beitr.* (1864). Voir, en outre, tous les traités généraux sur les maladies des yeux.

NYSTEN (Pierre-Humbert), médecin belge, né à Liège en 1771, mort à Paris le 3 mars 1818. Il appartenait à une famille de petits commerçants qui le destina au barreau et lui fit faire de bonnes études. S'étant pris de goût pour la médecine, Nysten obtint d'un de ses oncles, chanoine à Liège, l'argent nécessaire pour aller faire des études médicales à Paris. Très-laborieux, il devint en peu de temps élève de première classe à l'École pratique, obtint au concours, en 1798, une place d'aide d'anatomie à la Faculté et se fit recevoir docteur en 1802. A cette époque, il s'était livré à de nombreuses expériences sur le galvanisme, et il consacra le résultat de ses recherches, qui roulaient principalement sur les divers degrés de contractilité des organes musculaires, dans un ouvrage intitulé: *Nouvelles expériences faites sur les organes musculaires de l'homme et des animaux* (Paris, 1803, in-8°). En 1802, Nysten fut attaché à une commission médicale envoyée en Espagne pour y étudier la fièvre jaune. De retour en France, on le chargea d'une mission analogue, relative au typhus, qui avait pris en divers endroits un caractère épidémique; enfin, en 1804, il fut désigné pour aller examiner dans le midi de la France les causes d'une épidémie sur les vers à soie et chercha les moyens d'y mettre un terme. Tout en se livrant à la pratique de son art, Nysten se mit à collaborer au *Dictionnaire des sciences médicales*, où il donna, entre autres articles, ceux qui sont relatifs à l'électricité et au galvanisme, publia quelques ouvrages et devint médecin de l'hôpital des Enfants-Trouvés. Nysten n'avait que quarante-sept ans lorsqu'il fut emporté par une attaque d'apoplexie. Outre l'ouvrage précité, on lui doit: *Recherches sur les maladies des vers à soie* (Paris, 1808, in-8°); *Traité de matière médicale de Schwilgué*, réédité et augmenté (1809, 2 vol. in-8°); *Recherches de physiologie et de chimie pathologique*, pour faire suite à celles de Bichat sur la vie et sur la mort (Paris, 1811, in-8°); *Manuel médical de Schwilgué*, revu et réédité (1814, in-8°).

Bien qu'il fût un praticien de mérite et un homme instruit, Nysten eût été vite oublié s'il n'avait eu la bonne fortune d'attacher son nom à un ouvrage qui a eu un succès énorme et qui est devenu classique; nous voulons parler du *Dictionnaire de médecine, chirurgie, etc.*, appelé encore généralement le *Dictionnaire de Nysten*, bien que depuis 1855, époque où parut la douzième édition, il ne

porte plus son nom. Nous avons ailleurs (*MÉDECINE* [dictionnaire de] de Nysten) donné une idée de cet ouvrage, dont la troisième édition, entièrement refondue, a paru, en 1873, sous le titre de *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent* (1 vol. in-8°), par E. Littré et Ch. Robin. Il nous reste à parler ici de la part qui revient à Nysten dans la rédaction primitive de cet ouvrage et du procès célèbre qui fut intenté, en 1865, par Mme Nysten à l'éditeur Baillière pour revendiquer la propriété du livre. Nous allons emprunter la substance et souvent même les termes de ce qui suit à la préface que M. Baillière a mise en tête de la troisième édition de ce dictionnaire.

Le libraire et médecin Brosson, ayant eu l'idée de publier un dictionnaire des termes de médecine, s'adressa à Joseph Capuron, qui accepta ce travail, mais sous la forme si écourtée et si incomplète que Brosson avait de le publier (1806, in-8°), crut devoir y ajouter 150 pages de nomenclatures et de synonymes. Ce dernier, propriétaire-éditeur de l'ouvrage, voulut, au bout de quelques années, le refondre et le rééditer. Dans ce but, il adjoignit à Capuron deux collaborateurs: Nysten, qui rédigea ou refondit les articles de chimie, de matière médicale, de médecine et d'art vétérinaire, et Chaudé, qui fit une partie des articles d'anatomie et de chirurgie. Cette édition, comprenant 542 pages, parut, en 1810, avec les noms de Capuron et de Nysten. Une troisième édition, augmentée de 128 pages, parut, en 1814, avec le nom seul de Nysten. Capuron, l'auteur primitif, était entièrement sacrifié et mis dans l'ombre. Quant à Chaudé, Nysten se bornait, dans la préface, à lui rendre hommage pour le concours qu'il lui avait prêté; toutefois, si Nysten, un des rédacteurs et des réviseurs du dictionnaire, signait seul l'ouvrage, l'éditeur Brosson n'en continuait pas moins à en être le créateur et le propriétaire. Après la mort de Nysten (1818), Chaudé, gendre de Brosson, à qui il succéda comme libraire, s'occupa de compléter et de tenir au courant de la science le *Dictionnaire de médecine*, et il employa dans ce but divers collaborateurs. En 1820, il ajouta un supplément. Quatre ans plus tard, il publia une quatrième édition avec le concours du docteur Bricheteau. Quant à lui, il se borna à mettre son nom comme libraire-éditeur. Jouissant de tous les droits de propriété qu'il tenait de son beau-père, il pouvait effacer du titre de son *Dictionnaire* un nom qui lui appartenait, puis-que l'il l'avait acheté. Il pouvait appeler cette quatrième édition *Dictionnaire de médecine* par Bricheteau, et faire pour Nysten ce que Nysten avait fait pour Capuron. Il préféra conserver le nom de Nysten, parce qu'il était devenu le nom du livre et que le public disait le *Nysten*. En 1833, il publia une cinquième édition, dans laquelle la chimie, autrefois revue par Nysten, était revue par l'académicien Ossian Henry. En 1835 parut la sixième édition, qui n'était, en réalité, que la cinquième, dont le titre seul était légèrement modifié. Chaudé dirigea seul les modifications apportées aux septième et huitième éditions, puis il chargea J.-L. Jourdan de reviser la neuvième. Par suite des révisions successives qui avaient mis le dictionnaire au courant des progrès de la science, la part due à Nysten avait été, comme les autres, profondément modifiée lorsque M. J.-B. Baillière, éditeur, acheta, en 1845, à Chaudé la propriété du dictionnaire et les exemplaires de la neuvième édition qui allaient paraître. Dix ans plus tard, M. Baillière résolut de faire refondre entièrement l'ouvrage pour le mettre au niveau de la science et chargea de ce soin deux savants du premier ordre, MM. Littré, membre de l'Institut, et Ch. Robin, professeur à la Faculté de médecine. Dans l'édition qui parut alors et dans la onzième, publiée en 1858, le nom de Nysten fut maintenu sur le titre du *Dictionnaire de médecine*, bien que les articles rédigés par lui eussent presque entièrement disparu. L'éditeur crut devoir maintenir ce nom, d'abord pour cette raison que l'élève en médecine et le praticien avaient l'habitude de dire en parlant du dictionnaire le *Nysten*, de même qu'on dit un *Barème*, un *Richelet*, un *Quicherat*, etc.; en second lieu, parce que, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, M. Littré s'était opposé à la suppression du nom de Nysten, n'étant pas d'avis, disait-il, qu'on effaçât toute trace des hommes nos devanciers.

Mais, à cette époque, la famille Nysten, qui, reconnaissant tacitement n'avoir aucun droit, avait laissé réimprimer, depuis 1824, huit éditions et s'écouler cinquante ans, de 1818 à 1865, sans rien dire, eut l'idée de protester contre les changements introduits dans un ouvrage où Nysten n'eût jamais qu'une petite part. Ce fut alors que M. Baillière, prenant en considération l'excessive susceptibilité des réclamations, décida de décharger complètement Nysten du semblant de responsabilité qu'il paraissait pouvoir conserver dans la rédaction de l'ouvrage publié sous son nom et complètement transformé depuis sa mort. Dans ce but, l'éditeur Baillière publia, en 1865, la douzième édition de l'ouvrage sous ce titre: *Dictionnaire de médecine, d'après le plan suivi par Nysten, 12^e édition entièrement refondue*. Mme Nysten ne fut point satisfaite de cette modification. Vivement

poussée par des adversaires des idées positivistes à faire condamner par un tribunal les doctrines de MM. Littré et Robin, elle assigna devant le tribunal civil de la Seine, en ces savants, mais M. Baillière, éditeur, en revendiquant la propriété du livre. Par un jugement rendu le 18 mai 1865, le tribunal reconnut M. Baillière seul propriétaire de l'ouvrage et débouta Mme Nysten de ses prétentions, en s'appuyant sur les considérations qui suivent: « Attendu que la veuve Nysten revendique la propriété d'un dictionnaire de médecine publié sous le nom de son mari par Baillière et fils qui, de leur côté, prétendent en être propriétaires depuis 1845; attendu qu'il résulte des explications et documents fournis que, lorsqu'en 1843 Nysten a traité avec Brosson, libraire éditeur, prédécesseur de Baillière, il n'a pas agi comme vendeur d'une ou plusieurs éditions d'un ouvrage par lui composé, mais il a été chargé par l'éditeur de préparer une édition nouvelle du dictionnaire auquel il avait précédemment travaillé avec Capuron, en stipulant une rémunération qui lui a été en effet payée; attendu qu'une pareille convention n'établit au profit de Nysten aucun droit de propriété, soit sur l'édition dont il s'agit, soit sur les éditions subséquentes dont l'éditeur a confié la préparation à qui il jugeait convenable, en le rémunérant de son travail comme il avait fait à l'égard de Nysten; attendu qu'à la vérité Nysten avait le droit, qui a passé à sa veuve, d'empêcher que son nom figurât sur des éditions auxquelles il doit rester étranger; mais que l'usage de ce nom, accepté dans le commerce pour désigner ce dictionnaire de médecine, quelque influence qu'il ait pu exercer sur le succès de l'ouvrage, n'a causé aucun préjudice à la veuve Nysten, puisqu'elle n'a pu invoquer, dans son intérêt privé, aucun droit de propriété. » Le cour d'appel confirma cet arrêt le 27 février 1866 et, dans la 13^e édition du dictionnaire, comme nous l'avons dit plus haut, le nom de Nysten disparut entièrement du titre.

Pour donner une idée des transformations faites dans cet ouvrage depuis sa première édition, nous citerons quelques définitions qui peuvent se rattacher à des principes philosophiques et religieux et qui ont donné lieu à des attaques passionnées. Nous emprunterons ce qui suit à un travail publié dans le *Droit* les 28 et 29 mai 1866.

En 1806, voici la définition que Capuron donne de l'âme:

ÂME s. f. *Anima*, du grec *anemos*, Vent, souffle; principe interne de toutes les opérations des corps vivants; plus particulièrement du principe de vie dans le végétal et dans l'animal. L'âme est simplement végétative dans les plantes et sensitive dans les bêtes; mais elle est simple et active, raisonnable et immortelle dans l'homme.

Cette définition n'est guère que la reproduction de celle qu'on retrouve dans tous les dictionnaires français, depuis le *Dictionnaire de l'Académie* jusqu'à Furetière, qui l'avait empruntée lui-même à la scolastique. Mais ce qui appartient en propre à Capuron, c'est la fin, qui rappelle le professeur de philosophie: « L'âme est simple et active, raisonnable et immortelle dans l'homme. » Ce trait final n'existe ni dans les vocabulaires purement littéraires ni dans les livres de physiologie. En 1810 (Capuron et Nysten), la définition de l'âme est maintenue telle qu'on vient de la lire. En 1814 (Nysten seul), l'auteur, après avoir expliqué dans la préface que « beaucoup des définitions du précédent dictionnaire auraient demandé plus d'exactitude et qu'il se proposait d'y remédier dans le nouvel ouvrage, qu'il annonçait comme étant son œuvre personnelle, » modifie de la manière suivante la définition de l'âme donnée dans les deux éditions précédentes:

ÂME s. f. *anima*, modification d'*animus*, emprunté du grec *anemos*, Souffle, respiration; principe de vie, *psyché* des Grecs. Dans ce sens, les animaux et les plantes ont une âme aussi bien que nous; mais celle des plantes est appelée *âme végétative*, celle des bêtes *âme sensitive* et celle de l'homme *raisonnable*; ces épithètes indiquent la différence qui existe entre elles.

Entre cette définition et celle de Capuron, la différence est sensible. Nysten a supprimé l'unité et l'activité du mot *âme*, d'un coup de ciseau, il a élevé à l'âme les ailes de l'immortalité. Sans doute, il lui conserve l'épithète de *raisonnable*, par opposition aux animaux et aux végétaux; mais ce n'est là qu'une affaire de classification, et il n'est guère possible de voir une doctrine spiritualiste dans le retranchement de ce qui constitue l'essence même du spiritualisme au point de vue philosophique et chrétien. De même pour la mort. Capuron (1806) la définit d'une manière qui concorde avec l'idée qu'il a donnée de l'âme:

MORT, mors des Latins, *thanatos* des Grecs, Cessation de la vie ou de cet état dans lequel le végétal et l'animal jouissent de la mobilité et de la sensibilité: *séparation de l'âme d'avec le corps*, qui n'est plus qu'une masse inerte, froide et insensible, un cadavre.

Nysten (1814) reprend à son tour le texte de Capuron. Qu'a-t-il conservé ou retranché?

MORT, mors, en grec *thanatos*, Cessation absolue et sans retour de toutes les fonctions

vitalles. La mort réelle diffère de la mort apparente (suivent quelques détails techniques sur les moyens de reconnaître la réalité du décès). Le seul signe certain de la mort réelle, ainsi que je l'ai prouvé dans mes *Recherches de physiologie et de chimie pathologique*, est la roideur cadavérique. La mort est ordinairement précédée de quelques symptômes graves qui dépendent de la lésion de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales.

Ainsi, cette phrase remarquable de Capuron: *La mort est la séparation de l'âme d'avec le corps*, a disparu, ainsi que le contraste significatif entre le principe immortel qui se dégage des liens de la matière et la masse inerte, froide et insensible, le cadavre!

Capuron (1806) a dit:

HOMME s. m. Le plus parfait des êtres organisés, le premier des mammifères, distingué des autres par la raison, par les organes des sensations et de la voix et par sa conformation. Seul il se tient et marche debout, dans une position verticale..., etc.

Nysten (1814) écrit:

HOMME s. m., *homo*. Le premier et le plus parfait de tous les mammifères; en grec *anthropos*, de *ana*, en haut, et du verbe *trepo*, je tourne, parce qu'il est le seul de tous les animaux à qui la station verticale soit naturelle, etc. (Erreur: *anthropos* ne vient nullement de *trepo*; les étymologistes inclinent à y voir un dérivé de *ava*, élever, en haut.)

Pour Capuron, l'homme, avant d'être un mammifère, est un être, et le plus parfait des êtres. Son premier attribut est la raison; sa supériorité lui vient de la perfection de ses facultés de perception, de transmission, de conformation; seul il parle et seul il marche... On voit que le professeur de latinité médicale s'est rappelé Ovide, que le savant s'est rappelé Buffon. Le premier caractère qui le frappe dans l'homme, c'est sa supériorité morale, qui fait de lui, après Dieu, le roi de la création. Nysten raye soigneusement tout ce qui sort du domaine de la physiologie et il se borne aux données de l'histoire naturelle. Dans son cadre, l'homme cesse d'être le plus parfait des êtres organisés, ce qui le plaçait au-dessus des trois règnes; il redevient un simple mammifère, et, s'il est considéré comme le plus parfait du genre, c'est qu'il est le seul de tous les animaux qui ait le privilège de la station verticale, ainsi qu'il résulte d'une étymologie grecque erronée. L'homme, un animal! Capuron a évité le mot, Nysten l'a prononcé. Telle est la nuance qui les sépare: l'un est un oratorien resté philosophe, quoique devenu accoucheur; l'autre est un honorable naturaliste qui, sans penser à mal, a expurgé le *Dictionnaire de médecine* de toutes les idées appartenant à une autre science. Ce qu'il y a de piquant, c'est que ces articles sont de Capuron, tandis que les coupures incriminées sont de Nysten; en sorte que, voulant canoniser ce dernier comme spiritualiste, c'est lui qui s'est trouvé mis à l'index comme positiviste. Les continuateurs de Nysten ont persévéré dans la voie qui leur était ouverte et séparé de plus en plus le domaine de la physiologie de la psychologie ou de la métaphysique sans exciter de réclamation. Bricheteau, en 1824, intercalait dans l'article ÂME, que l'on a vu précédemment, l'addition suivante:

« L'âme, considérée comme entité métaphysique, joue un rôle important dans les ouvrages de quelques auteurs anciens... Les physiologistes s'accordent à regarder le cerveau comme le siège de l'âme; mais les uns le pensent avec Descartes, qu'elle réside dans la glande pinéale; d'autres, avec Bouleau, Lapeyronie, Louis, Godart, l'ont placée dans le corps calleux; Vieussens, dans le centre ovale; Digby, dans le septum lucidum; Drelincourt, dans le cervelet; Semmering et Home, dans les liquides que contiennent les ventricules du cerveau. Willis, attribuant des domaines séparés à diverses opérations intellectuelles, logea le sens commun dans le corps cannelé, l'imagination dans le corps calleux, la mémoire dans la substance corticale, système qui a reçu plus tard de plus grands développements; mais, comme l'a dit Haller, l'anatomie est encore muette sur le siège de l'âme. »

Jourdan, en 1845, a modifié la définition de l'âme; mais nous ne pensons pas que ce soit encore en faveur de l'opinion spiritualiste.

ÂME, *anima*, *psyché*. Terme qui exprime la personification, la cause inconnue d'effets connus que nous éprouvons en nous, la suite continuelle d'idées et de sentiments qui se succèdent sans interruption pendant le cours de notre vie.

Voilà donc l'âme, dont le siège est introuvable, suivant Bricheteau, qui devient la personification d'une cause inconnue, suivant Jourdan; le tout sous le couvert de Nysten, sans que nul ait songé à se scandaliser ou à se plaindre! De même pour la définition de l'homme, par Jourdan, qui va servir de transition à celle qui, depuis, a été si vivement attaquée.

« Mammifère biman et bipède, le seul qui soit, par son organisation, destiné à se tenir et à marcher debout, etc. »

Cette transformation de l'homme en un mammifère qui se place à côté des singes a paru choquante dans l'édition subséquente et

constitue l'un des points qui ont fait scandale. C'est à peu près la définition platonicienne, si vivement critiquée par Pascal. « Quel avantage, dit Pascal, pensait nous procurer Platon en disant que l'homme est un animal à deux jambes, sans plumes, comme si l'idée que j'en ai naturellement et que je ne puis exprimer n'était pas plus nette et plus sûre que celle qu'il donne par son explication inutile et même ridicule, puisque l'homme ne perd pas son humanité en perdant ses deux jambes et qu'un chapon n'en acquiert pas en perdant ses plumes. » Dans la refonte générale de l'ouvrage, par MM. Littré et Robin, on lit les définitions suivantes sur les matières précitées :

ÂME, Terme qui, en biologie, exprime, considéré anatomiquement, l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière, et, considéré physiologiquement, l'ensemble des fonctions de la sensibilité, c'est-à-dire la perception tant des objets extérieurs que des sensations intérieures.

MORT, reproduction de la définition de Nysten, avec plus de développements au point de vue médical.

HOMME, Animal mammifère, de l'ordre des primates, famille des bimanos, caractérisé taxonomiquement par une peau à duvet ou à poils rares, etc. Les caractères précédents sont donnés comme caractères d'espèces par quelques auteurs qui divisent l'espèce en races ou variétés.

Nysten (1814) avait dit :

PSYCHOLOGIE, Science qui traite de l'âme ou des actions mentales.

MM. Littré et Robin (1855) :

« Science qui traite de l'âme et des facultés intellectuelles et affectives. Il n'y aurait rien à dire à cette définition si l'usage n'avait restreint le sens de ce mot. Il signifie l'étude du moral et de l'intelligence, indépendamment des parties qui en sont les organes. Il en résulte une incertitude radicale dans la détermination des facultés et dans la con-

ception de la doctrine mentale, si bien que la psychologie, entendue en ce sens, est devenue complètement stérile quant à l'avancement de l'étude des fonctions cérébrales et quant aux applications qui en dérivent pour la philosophie générale et la sociologie. »

NYSTRÖM (Per-Axel), architecte suédois, né à Stockholm en 1793, mort en 1869. Sa précoce intelligence de l'art architectural attira sur lui l'attention de l'un des ministres de la cour de Suède, qui le désigna au roi pour la reprise en sous-œuvre de l'une des galeries du palais. M. Nystrom s'acquitta de ce travail avec succès et fut récompensé par le titre d'architecte de la cour. En même temps, une pension de 5,000 ou 6,000 francs lui fut accordée au nom de l'Académie, pour le mettre à même de visiter la France et l'Italie. Nystrom vint à Paris d'abord, dans l'atelier de Hipp. Lebas, et durant son séjour, de 1819 à 1821, il exposa d'excellents dessins de nos monuments les plus intéressants au point de vue archéologique; entre autres, la *Reconstruction des Thermes de Julien* et une *Etude sur le palais de saint Louis* et la *Sainte-Chapelle*. A Rome, où il arriva vers 1822, il fortifia ses connaissances archéologiques par l'étude sérieuse qu'il entreprit de la sculpture monumentale, au point de vue décoratif surtout, sous la direction du statuaire Fogelberg. De retour dans son pays, les cartons pleins de souvenirs et de projets (1825), il fut chargé de bâtir les hôtels, les palais qui composent aujourd'hui presque tout le quartier aristocratique de Stockholm. Le défiant capital de ces édifices, bien aménagés d'ailleurs, est de reproduire, sous un ciel inclément, les palais italiens aux larges ouvertures, avec terrasses et galeries, escaliers vastes, etc., pour ménager à l'air extérieur une circulation rapide, afin de tempérer les ardeurs d'un soleil de feu. En deux ou trois circonstances seulement, M. Nystrom a évité cet écueil avec bonheur : dans la construction du *Monument de Gustave II à Upsal*; dans le *Monument*

d'Angar, à Björkø et dans le *Palais épiscopal de Lund* (1839). Ces édifices, d'une grande simplicité, se conforment aux nécessités du climat et satisfont à toutes les exigences de leur destination. Ces travaux, les derniers surtout, valurent à Nystrom une grande notoriété dans son pays, où il passait pour le plus savant architecte de son temps. Il fut nommé, en 1836, professeur à l'Académie des beaux-arts de Stockholm; en 1838, architecte en chef de la ville; enfin, en 1839, chevalier de Wasa. Il était membre correspondant de presque toutes les Académies européennes.

NYSSUS, le précepteur de Bacchus, d'après Hygin. Pendant son expédition dans les Indes, Bacchus chargea Nyssus de gouverner son royaume de Thebes; mais, à son retour, celui-ci refusa de le lui rendre, et Bacchus le fit arrêter par des soldats déguisés en bachchantes.

NYTELE s. m. (ni-té-le). Entom. V. NITÈLE.

NZALI s. m. (nza-li). Prêtre ou ganga du Congo, spécialement chargé de guérir les malades.

NZI s. m. (nzi). Prêtre ou ganga du Congo, spécialement chargé d'imposer des pénitences aux pêcheurs qui demandent l'absolution.

N'ZIGHÉ (LOUTA-), lac de l'Afrique orientale, appelé par Baker *Albert-Nyanza* ou *lac Albert*, en l'honneur du prince Albert, mari de la reine Victoria. Ce lac, situé au N.-O. du lac Nyanza-Victoria, entre environ 19° et 20° 50' de latit. N., et entre 29° 15' et 29° 20' de longit. E., est, d'après Lavallée, à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 700 kilom. de longueur sur 120 de largeur. Le Louta-N'zighé n'a été qu'insuffisamment exploré par Baker, qui arriva sur ses bords le 14 mars 1864. Ce voyageur constata près de Magungo, par 20° 15' de latit. N., sur le bord oriental, la jonction au lac d'un cours d'eau venant du S. et au courant presque insensible. Cette rivière, appelée *Somerset*, provient du lac Victoria et

unit les deux lacs. En remontant le lac au N., à 15 ou 20 milles de la jonction du Somerset au Louta-N'zighé, Baker vit sortir du lac un large fleuve coulant vers le N. à travers une vallée de 4 à 5 milles de largeur et dirigeant sa course vers Gondokoro. Il put alors constater que ce fleuve n'était autre que le Nil Blanc, et il pensa que la rivière Somerset n'était elle-même que la prolongation du Nil jusqu'au lac Victoria. L'eau du Louta-N'zighé est profonde, douce et transparente. Les bords, généralement sains, présentent une plage sablonneuse, libre de roseaux, à l'exception, toutefois, de la partie qui avoisine la jonction du Somerset ou Nil au lac. Là se trouvent de larges masses de roseaux. Le lac est un vaste bassin au fond d'une brusque dépression. Les sites qui l'environnent sont extrêmement pittoresques. « Des hauteurs qui dominent le lac, dit Baker, on n'aperçoit aucune terre au S. ni au S.-O. Vers l'O. ou le N.-O., au contraire, s'étend une chaîne de montagnes considérable qui peut bien s'élever à 2,300 mètres au-dessus du niveau du lac, dont cette ligne de hauteurs borde la côte occidentale en se prolongeant au S.-O. parallèlement au cours du lac. A la jonction du Nil au lac, les montagnes disparaissent de la côte orientale, remplacées par des collines d'environ 165 mètres, qui ne s'élèvent plus du lac même en pentes abruptes comme les montagnes situées plus au S., mais qui s'éloignent à la distance de 5 à 6 milles, laissant entre elles et le lac un terrain ondulé. Le lac reçoit toutes les eaux des grandes chaînes de montagnes de l'O., aussi bien que celles des pays de l'E. » Sur le bord oriental, on tire du sol une très-grande quantité de sel. Les indigènes qui habitent ses bords sont peu hospitaliers. La plus puissante des peuplades de cette région habite le pays de Mallegga, dont les habitants font le commerce de l'ivoire et des peaux.

NZIME s. f. (nzi-me). Mamm. Nom vulgaire de la civette, au Congo. || On dit aussi NZRUSI.

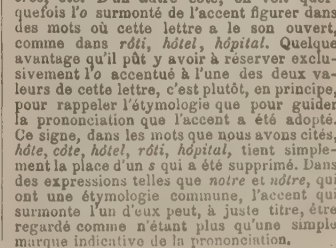


GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIX^E SIÈCLE



- 1 — Tiré d'un manuscrit de la Bible royale de Munich. — XII^e siècle.
 2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XV^e siècle.
 3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVII^e siècle.
 4 — Tiré d'un manuscrit du XVI^e siècle.
 5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVI^e siècle.
 6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XV^e siècle.

- 7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIV^e siècle.
 8 — Tiré d'un évangélaire de la Bible royale de Munich. — XI^e siècle.
 9 — Écriture d'église du XIV^e siècle.
 10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIII^e siècle.
 11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIII^e siècle.
 12 — Alphabet vénitien du XVII^e siècle.



Quelques grammairiens nomment *o* bref celui qui ne porte pas l'accent, et *o* long celui qui le porte; mais le fait est que si, dans l'origine, une augmentation dans la quantité prosodique a suppléé à la consonne supprimée, cette distinction, par suite des modifications que le temps a apportées à la prononciation française, n'existe pas aujourd'hui. Le groupe de lettres *ou* est l'expression complexe d'une véritable voyelle simple, qui est identique avec l'*u* de la plupart des autres langues, notamment avec celui des Italiens, des Espagnols, des Allemands, etc., mais que les Anglais représentent plus ordinairement par deux *o*, comme dans *too* (aussi), qu'ils prononcent *to*.

En français, quand ce groupe de lettres forme le premier élément d'une des syllabes qu'on est dans l'habitude d'appeler diphthongues, comme dans *oui, toué, Jouarre, etc.*, ou est une véritable articulation qui répond exactement à la consonne anglaise *u*, telle qu'on l'entend, par exemple, dans le pronom *vous* (nous), qui se prononce exactement comme notre particule affirmative *oui*.

Suivi, selon le cas, de la lettre *n* ou de la lettre *m*, le caractère *o* sert encore, en français, à la transcription d'un autre son simple, une de nos quatre voyelles nasales, celle que l'on entend dans les mots *ouïe* et *ombre*.

Associée avec la voyelle *i*, la lettre *o* produit une nouvelle diphthongue; mais cette diphthongue a cela de remarquable que ni l'un ni l'autre des deux éléments écrits ne représente les éléments prononcés; car la syllabe qui nous échappe ici se prononce *oué*, comme cela se reconnaît suffisamment dans les mots *loi, moi, etc.* Il a donc commis une étrange bévue, ce grammairien qui a prétendu figurer par *oué* la prononciation de notre groupe de lettres *oi*; il donnait tout simplement comme exemple de bonne prononciation française une habitude vicieuse de langage, qui ne se rencontre que chez certains habitants de la campagne, auxquels on entend dire en effet *moûé, toué, etc.*, au lieu de *moua, toua, etc.* Non-seulement, dans le cas du groupe *oi*, c'est la voyelle *é*, et non la voyelle *e*, qui forme le second élément de la diphthongue, mais le groupe *oi* lui-même se prononce quelquefois *oué*, dans *poêle* par exemple.

La lettre *o* occupait chez les Grecs, comme elle le fait chez nous, le quinzième rang dans l'ordre des consonnes; les Grecs lui donnaient le nom d'*omicron*, c'est-à-dire petit *o*, pour la distinguer de leur *omega*, grand *o*. Cette dernière lettre, qui n'avait pas d'analogue dans les alphabets orientaux, ne fut introduite dans le grec que postérieurement à l'*omicron*; c'est une des quatre lettres dont l'invention, comparative tardive, est attribuée par Plin à Simonide. Dans l'origine, l'*o* bref et l'*o* long étaient représentés par le même signe *o*, que l'on surmontait quelquefois d'une petite barre, pour indiquer l'*o* long. On trouve des exemples de cette manière de représenter l'*o* long dans les inscriptions les plus anciennes, dans celles de Théra, par exemple, qui remontent au temps de Solon et de Pisistrate. C'est sous l'archontat d'Euclide, dans la xvi^e olympiade, que les Athéniens introduisirent dans leur alphabet, par un décret public, l'*oméga*, avec sept autres lettres de l'alphabet ionien, qui, pour cette raison, sont généralement appelées les lettres de l'archontat d'Euclide. L'*omicron* conserva toujours, comme premier en date, son caractère d'*o* normal, tandis que l'autre se trouva, dans l'alphabet des Hellènes, relégué à la suite de toutes les autres lettres.

Si, avec plusieurs savants archéologues, nous prenons comme le type le plus ancien de l'écriture grecque les inscriptions de l'île de Théra, nous verrons que, dans l'origine, la forme de l'*oméga* ne fut autre que celle d'un *omicron*, dont le centre était marqué d'un point. Plus tard, la lettre nouvelle aurait pris, dans l'écriture en majuscules et dans celle en minuscules, deux formes particulières et distinctes.

Henri Estienne croit que l'*oméga* minuscule (*ω*) est simplement formée de la réunion de deux *omicron*. Les anciens donnaient quelquefois à l'*omicron* le nom d'*ou*, de même qu'ils donnaient à l'épsilon le nom d'*ei*; mais c'était seulement pour la mesure en poésie. Dans le dialecte dorien, l'*omicron* était souvent remplacé par un *e* bref ou *epiton*; ainsi on disait *Apellon* pour *Apollon*. Les Éoliens le remplaçaient par un *u*; ainsi ils disaient *onuma* et *ounainon* pour *onoma* et *onomain*. En examinant avec quelque attention les mots grecs dans lesquels se trouve l'*oméga*, on reconnaît que souvent il n'est que la contraction de *au*, comme dans *tréma*, mis par les Ioniens pour *trauma*, blessure, et *olax*, mis par les Dorien pour *aulax*, sillon.

La langue latine a possédé depuis les temps les plus reculés et le son et le signe de cette lettre, tandis que la langue des Etrusques ne les a jamais eus, et que celle des Ombriens paraît n'avoir eu le signe que très-tard. Les plus anciens monuments de la langue latine présentent très-souvent l'*o* à la place de la langue classique donne l'*u*, par exemple, sur la colonne rostrale, on lit : *MACESTRATOS* pour *maecstratus*; *EXFECIO* pour *exfecit*; *CONSOL* pour *consul*; *PRIMOS* pour *primus*, etc. On trouve aussi quelquefois dans les inscriptions et les manuscrits postérieurs *o* pour *u* : *poplito*, *popolito*, *taboleis*, *faciandam*, *dede-*

ront, *mondo*, *hoc tomolo*, *fundus*, *solitudo*, etc. On trouve, au contraire, pour *o* dans les anciennes formes *fruns*, *fontes*, *rubastis*, *numclator*, *construbius*, *uou locu*. L'*o* et l'*u* paraissent avoir été indifféremment employés avec *qu* et *v* : *quom* et *quum*, *avos*, etc. Cette permutation des lettres *o* et *u* semble avoir été déterminée par des causes plutôt dialectiques et locales qu'organiques et historiques, comme dans les dialectes italiens modernes on rencontre une prédilection marquée, tantôt pour l'*u*, tantôt pour l'*o*, et dans un seul et même dialecte on voit souvent, à la manière latine, *o* devenir *u* et *u* devenir *o*. On trouve *o* pour *au* dans *Clodius*, *plodo*, *plastrum*, *sodds*, etc.

M. Valfre croit que les permutations qui, dans les phases de la dérivation, ont lieu entre la voyelle qui nous occupe et certaines autres, sont le résultat des affinités qui existent entre les valeurs phonétiques de ces diverses lettres, et que ces affinités sont basées sur le rapport qu'offre la disposition des organes pour l'émission des unes et des autres. Entre *o* et *u*, la différence ne consistant que dans un degré de plus ou de moins d'écartement des lèvres et de retrait de la langue, il y a une affinité très-étroite. L'affinité existe encore, quoique moindre, entre *o* et *a*; seulement elle est ici basée, non sur l'ouverture des lèvres (car c'est par là précisément que ces voyelles diffèrent), mais sur la position de la langue, puisque cette position est identique dans les deux cas. Avec le son *eu*, au contraire, l'affinité résulte d'un même degré d'ouverture des lèvres, tandis que la différence provient de la position de la langue, cet organe, dans ce cas, au lieu de s'abaisser et de se retirer vers le fond de la bouche, s'avancant vers les lèvres en même temps qu'il s'élève vers le palais.

Dans la dérivation du latin aux langues romanes, la lettre *o* est devenue *e* muet ou l'une des voyelles composées *eu*, *au* : *bos*, *bœv*, *bœuf*; *cor*, *cœur*; *candor*, *candeur*; *calor*, *chaleur*; *color*, *couleur*; *focus*, *feu*; *folium*, *feuille*; *flos*, *florem*, *fleur*; *filitulus*, *fillet*; *gloriosus*, *glorieux*; *hora*, *heure*; *jocus*, *jeu*; *Jovis dies*, *jeudi*; *mobilis*, *meuble*; *mola*, *meule*; *Mosa*, *Meuse*; *nodus*, *nœud*; *novus*, *neuf*; *novem*, *neuf*; *nepos*, *neveu*; *ovum*, *œuf*; *oculus*, *œil*; *opera*, *œuvre*; *populus*, *peuple*; *plorare*, *pleurer*; *coquus*, *coqueux*; *solus*, *seul*; *soror*, *sœur*; *volum*, *veu*.

O est devenu *u* dans *amor*, amour; *color*, couleur; *colare*, couler; *colubra*, couleuvre; *collum*, cou; *corona*, couronne; *dolor*, douleur; *formica*, fourmi; *jocari*, jouer; *locare*, louer; *molit*, moudre; *mourir*; *movere*, mouvoir; *novellus*, nouveau; *nos*, nous; *radare*, raser; *pollex*, pouce; *probare*, prouver; *robur*, rouvre; *rota*, roue; *sponsa*, épouse; *totus*, tout; *tornare*, tourner; *vos*, vous; *voluta*, voûte.

O est devenu *i* dans *Antonius*, Antoine; *canonicus*, chanoine; *clostrum*, cloître; *cibarium*, ciboire; *dormitorium*, dortoir; *gloria*, gloire; *historia*, histoire; *idoneus*, idoine; *longe*, loin; *memoria*, mémoire; *monachus*, moine; *pondus*, poids; *victoria*, victoire; *vox*, voix.

O est devenu *ui* dans *cocetus*, cuit; *coquina*, cuisine; *coza*, cuisse; *corium*, cuir; *octo*, huit; *nocere*, nuire; *oleum*, huile; *ostium*, hait; *ostreum*, huître; *modum*, muid; *noz*, nuit; *post*, puis.

O est devenu *u* dans *morum*, mûre; *tofus*, tuf.

O est devenu *a* dans *domina*, dame; *locusta*, langouste.

L'*o* ou *u* français remplace souvent, dans la dérivation, les lettres *a*, *e*, *i*, *u*. Il est mis à la place de *a* dans *domage* de *damagium*, mot de basse latinité dérivé de *dammum*; orange d'*arautio*, frole de *phiala*, ortie d'*articulus*, aube d'*alba*, autre d'*alter*, chauve de *calvus*, faux de *falsus*, faux de *falsus*, Gaulle de *Galatia*, mauve de *malva*, psaume de *psalmus*, saule de *salix*, sauter de *salvare*, saumon de *salmo*, saut de *saltus*, taupe de *talpa*.

L'*o* ou *u* français remplace *e* latin dans *torchon* de *tergere* et *aumône* de *elemosyna*. Il remplace *i* dans *ordonner* de *ordinare*, et *u* dans *colonne* de *columna*, colonne de *cumulare*, calomnie de *calumniare*, comble de *cumulare*, fauve de *fulvus*, froment de *frumentum*, flot de *fluctus*, fécond de *fecundus*, foudre de *fulgere*, gronder de *graudire*, gomme de *gummi*, jone de *juncus*, ponce de *pumex*, rompre de *rumpere*, tronc de *truncus*, ombre de *umbra*, ongile de *unguis*, aune de *unus*, noces de *nuptia*, vergogne de *verecundia*, vautour de *vultur*, viorne de *viurnum*, etc. On remarquera que c'est principalement devant *m* et *n* que s'effectue le changement de *u* en *o*.

L'*o* français remplace, dans la dérivation, la diphthongue latine *œ*, par exemple dans *camomille* de *camamel*. Il remplace aussi la diphthongue *au* dans *clore* de *claudere*, chose de *causa*, osé de *aus*, or de *aurum*, clocher de *claudere*, more de *maurus*, trésor de *thesaurus*, opinté d'*auri pigmentum*.

Du temps d'Auguste, la diphthongue *au* avait en latin la prononciation *œu*, ainsi *causa*, *pauca* étaient prononcés *œu*, *œu*, *œu*. Quelques savants ont prétendu que au sonnait en latin *œu* comme en français, se fondant sur ce qu'on trouve dans certaines inscriptions *coda* pour *cauda*, *lotus* pour *laetus*, *plastrum* pour *plastrum*, etc.; mais ces exemples sont tirés de monuments appartenant à l'époque de la décadence. Il est juste,

en effet, de convenir qu'à cette époque, et déjà même du temps de Vespasien, l'ancienne prononciation *œu* commençait à être généralement remplacée par la prononciation *œu*. C'est ce que l'on est en droit de conclure d'une anecdote rapportée par Suétone. Cet historien raconte, dans la *Vie de Vespasien*, qu'un jour cet empereur ayant prononcé *plastrum* le substantif qu'il écrivait *plastrum*, un certain puriste nommé Flaurus, qui était présent, lui représenta que la vraie prononciation de ce mot était *plœustrum*. L'empereur ne répondit rien, mais le lendemain il interpella le puriste en l'appelant *Flœurous*.

La diphthongue française *œu* remplace parfois l'*au* du latin : moite de *madidus*; armoire de *armarium*; dolé de *dolabra*. Elle remplace aussi l'*œu* latin dans *avoine*, autrefois *œu*, de *avena*, devoir de *debere*, foie de *fenum*, avoir de *habere*, hoir de *heres*, loi de *lex*, mois de *mensis*, roi de *rex*, soir de *serum*, toit de *tectum*, trois de *tres*, toile de *tela*, voile de *velum*, étoile de *stella*. Elle remplace aussi dans *boire* de *bibere*, doigt de *digitus*, foi de *fides*, froid de *frigidus*, Loire de *Liger*, moins de *minus*, noir de *niger*, pois de *pisum*, poil de *pilus*, poire de *pirum*, poivre de *piper*, poix de *pix*, étroit de *strictus*, soit de *sitit*, voie de *via*, fois de *vices*, voisin de *vicinus*, ployer de *plicare*. Elle remplace *u* dans *coite* de *culcita*, coin de *cuneus*, croix de *cruz*, joindre de *jungere*, mois de *mucidus*, noix de *nux*, pindre de *pungere*, poing de *pugnis*, point de *punctum*, oindre de *ungere*. Elle remplace la diphthongue *œu* dans *aboyer* de *abbaubare* et joie de *gaudium*. Elle remplace la diphthongue *ui* dans *coi* de *quietus*.

Les voyelles *a*, *o*, *eu* (cette dernière écrite *œu* ou *œu*) sont fréquemment échangées entre elles dans la langue allemande et dans les divers dialectes locaux de la région germanique. Dans quelques provinces, *rath* se transforme en *roth*, *strasse* en *stross*, et partout, dans la langue générale et classique, le passage de certaines flexions grammaticales à d'autres fait changer *œu* en *œu*. Ainsi le pluriel de *vogel*, oiseau, est *vögel* (prononcez *veuguel*); le comparatif de *gross*, grand, est *größer* (prononcez *greusseur*); *kommen*, venir, fait *kömmst* (prononcez *keumms*), tu viens, etc. Dans les langues slaves, *œu* est souvent prononcé *a*, comme dans le russe *goboriti*, parler, qui se prononce *gavariti*. Enfin, dans quelques langues du Nord, l'*œu* remplit le rôle de l'*œu* privatif du grec. C'est ainsi qu'en suédois de *trogen*, fidèle, se forme *otrogen*, infidèle.

L'*oméga*, comme caractère destiné à représenter l'*œu* long, fut une des lettres grecques que le roi Chiliprê 1^{er} tenta inutilement, en 581, d'introduire dans l'alphabet français. Depuis l'époque de la rédaction de l'*Apocalypse*, où saint Jean met dans la bouche de Dieu cette déclaration métaphorique : « Je suis l'*alpha* et l'*oméga*, le commencement et la fin », ces deux lettres, l'une la première et l'autre la dernière de l'alphabet grec, ont eu pendant longtemps chez les chrétiens une valeur symbolique. On les a souvent placées en tête d'inscriptions lapidaires et d'actes publics. On trouve même ce monogramme sur d'anciennes prescriptions de médecins, où son usage paraît avoir pour origine quelque formule des alchimistes.

Il nous reste à dire un mot de l'origine graphique de la lettre *œu*. L'*omicron* grec, qui a été l'origine de l'*œu* des Latins, répondait évidemment dans le principe à l'*œu* ou *ain* des Hébreux. L'*ain*, dont en langue hébraïque le nom signifie *œil*, avait dans l'ancien hébreu des médailles, comme l'*œu* lui-même, la forme d'un cercle. La même forme avait encore été donnée à l'*ain* dans le syllabaire éthiopien, ainsi que dans l'alphabet himyarite; mais elle appartenait dans le syriaque au *vau*. La plupart des hiéroglyphes égyptiens consacrés à représenter cette lettre ont aussi la forme d'un *œil*, s'il faut en croire les égyptologues.

M. Valfre fait observer avec beaucoup de raison que le son *œu* est souvent celui que transcrit en hébreu et en arabe la lettre *vau*, quand elle n'a pas la valeur d'une consonne, et que, dans les mots européens dérivés de ces langues, c'est tantôt l'*ain* et tantôt le *vau* qui sont représentés par la lettre latine *œu*. Dans la prononciation actuelle des Arabes, l'*ain* ne marque plus qu'une profonde articulation gutturale.

Interj. Elle sert à apostropher, à marquer le vocatif : *O mon père ! O mon Dieu ! O douleur ! Que deviendrez-vous donc, ô homme qui cherchez quelle est votre véritable condition par votre raison naturelle ? (Pesc.) O misère ! ô nuit affreuse qui enveloppe les enfants d'Adam ! ô monstrueuse stupidité ! ô renversement de tout l'homme ! L'homme n'a des yeux que pour voir des ombres, et la vérité lui paraît un fantôme ! (Bén.) O femme ! tu es un abîme, un mystère, et celui qui croit te connaître est trois fois insensé. (G. Sand.)*

O Romains ! ô vengeance ! ô pouvoir absolu ! Rigoureux combat d'un cour irresolu !

CORNÉILLE.

O somnests de Taygète, ô rives du Pénée, De la sombre Tempé vallons silencieux, O campagnes d'Athènes, ô Grèce infortunée, Où sont pour l'affranchir les guerriers et les dieux ?

C. DELAVIGNE.

— Sert à exprimer l'admiration, la surprise : *O mortel fortuné ! O surprise ! O cœur d'or !* — Exprime encore le regret, la douleur :

O malheur imprévu ! O désespoir ! O serment téméraire !

O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !

CORNÉILLE.

Il la crainte, l'effroi : *O terreur ! O nuit désastreuse, nuit effroyable ! (Boss.)* Il le désir : *O si la sagesse était visible, de quel amour les hommes s'enflammeraient pour elle ! (D'Olivet.)* En ce sens on emploie généralement *oh* !

— Mar. Cri que les marins poussent à la fois pour mettre de l'ensemble dans leurs mouvements : *O... hisse !*

— s. m. Liturg. Les *O* de Noël, Non donné à neuf antennes qui commencent chacune par la particule *o*, et que l'on chante successivement dans les neuf jours qui précèdent la fête de Noël.

O préfixe. V. *ob*.

O préfixe. Avec : *Viens o moi.* Vieux mot usité encore dans certaines provinces. Il a signifié aussi *Chez : Je vais o lui ; Ou : C'est vous o moi*, et ce sens est encore en usage dans le Midi ; *Oui : Veux-tu venir ? o*. En usage aussi dans le Midi, mais avec cette circonstance singulière que ce mot ne s'emploie plus qu'avec les personnes que l'on tutoie ; le français *oui* est seul usité avec les autres.

O sorte de particule qui signifie *Fils* et qui précède un grand nombre de noms irlandais : *O'Connell, O'Brien, O'Meara*.

— Encycl. Quelques auteurs ne voient dans la particule irlandaise qu'une contraction de la préposition anglaise *of* (du) ; cependant, quoique cette initiale paraisse jouer dans les noms des principales familles de l'Irlande le rôle que joue chez nous, chez les Allemands et chez les Néerlandais les particules *de, von et van*, ce n'est pas dans l'anglais, mais bien dans le dialecte celte, idiome national de l'Irlande, qu'il faudrait en chercher l'étymologie. En Ecosse, elle a pour équivalent le mot *Mac*. On pourrait aussi lui trouver un analogue dans le *Ben* des Arabes, plutôt que dans cette particule du génitif qui, dans les langues où elle fait partie d'un nom de famille, se trouve toujours associée à un nom de lieu, tandis que l'*O* irlandais, comme le *Mac* écossais et le *Ben* arabe, ne signifie autre chose que *fils de*.

O, hameau de France (Orne), commune de Mortrée, arrond. et à 15 kilom. d'Argentan, à 35 kilom. d'Alençon ; 23 hab. On y remarque un magnifique château qui appartient à une grande famille de Normandie, les *O*, qui datent de la première croisade, et dont le dernier descendant, surintendant des finances, s'éteignit sans postérité en 1594.

C'estoit, dit Sully, un homme plus splendide dans ses bâtiments, ses équipages, ses meubles et sa table que le roi lui-même ; et de Thou l'appelle l'Apicius de cette époque. Le château, qui lui dut sans doute de nombreux embellissements, se compose de deux ailes et occupe les trois côtés d'un carré que baigne une petite rivière. Irrégulier dans son ensemble, c'est un monument achevé dans quelques-unes de ses parties et de ses détails. L'aile du nord est la plus ancienne ; elle appartient aux dernières années du xve siècle et aux premières du xvi^e siècle ; l'aile du sud est bien postérieure, à l'exception d'une petite tour crénelée qui en forme l'extrémité. La façade, unie et surmontée d'une balustrade est une reconstruction de 1770 ; mais à l'intérieur on admire un magnifique promenoir Renaissance, soutenu par des piliers octogones, aux fûts chargés d'enroulements et d'arabesques, aux chapiteaux délicatement sculptés. L'aile du nord est peut-être la plus élégante ; elle se compose de deux tourelles inégales en largeur et en hauteur, d'un corps principal et d'une charmante tourelle en corbeille, où l'on remarque, unis aux formes du style ogival flamboyant les ornements qui caractérisent la transmission du gothique à la pure Renaissance. La pierre dans laquelle sont taillées ces ornements est d'un grain excellent, susceptible d'acquiescer l'éclat du marbre poli. Telle est l'apparence de cette pierre à la porte principale, encadrée et garantie par une arcade ogivale festonnée, et surmontée de deux merveilleux baldaquins. On arrive à *O* par une longue avenue de hêtres ; au fond apparaît le château, dormant dans la petite rivière qui en baigne le pied, enfermée dans les fossés de pierre, et sur laquelle glissent des cygnes, oiseau que nous serions tenté de déclarer « dans le véritable style » de la construction, dont il accompagne à merveille la façade blanche et gracieuse.

O (François, marquis de), surintendant des finances sous Henri III, né d'une ancienne famille de Normandie vers 1535. Si les temps de troubles et de révolution vont se produire les grands caractères, les nobles intelligences, ils vont aussi naître et se développer ces natures mauvaises dans lesquelles semblent s'être concentrés tous les vices, toutes les lâchetés, toutes les passions honteuses de l'humanité. Ceci est vrai pour tous les temps précurseurs des grandes crises politiques et sociales ; tandis qu'on voit d'un côté quelques hommes austères se prélasser par le recueillement et la méditation à leur mission reformatrice, de l'autre on voit les défenseurs du vieil ordre de choses arriver à une dépravation inouïe, comme s'ils voulaient jour hâtivement des derniers instants qui leur sont

laissés par l'inevitable destin. Que l'on compare Henri de Bourbon entouré de tout ce que la guerre civile avait produit de capitaines héroïques, de politiques profonds, d'administrateurs de génie, avec Henri III, et sa cour, c'est-à-dire avec les Villiegers, les Saint-Mégrin, les Quélus, les Maugiron, et surtout ce marquis d'O, cet homme tout confit de débauches, suivant le langage pittoresque de l'historien Mézeray.

Il avait de bonne heure renoncé aux armes et était venu à la cour de Henri III se mêler aux indigents favoris qui, comme le dit Montaigne, buvaient le sang et rongeaient les os de la France. La corruption de ses mœurs lui mérita la faveur du roi; il fut nommé surintendant des finances (1578), et le trésor public devint sa proie. Son élévation fit scandale parmi le petit nombre d'hommes restés purs au milieu de l'avilissement public, et le parlement, à propos d'impôts énormes nécessités par les dilapidations du surintendant, essaya de jouer une de ces comédies d'opposition qui se terminaient toujours à l'avantage du gouvernement. Telle était l'immensité des dépenses personnelles du marquis d'O, qu'on a dit avec raison que les revenus de la France auraient à peine suffi à ses prodigalités et à ses débauches; en réalité, c'était lui qui englobait une partie des impôts que la France épuisée payait au roi. Comme il était soutenu par un grand nombre d'ecclésiastiques, à cause de la protection qu'il accordait aux jésuites, il conserva sa charge, même à l'avènement de Henri IV. Mais, placé dès lors sous l'œil clairvoyant de Sully et de Mornay, il lui fut moins facile de puiser à pleines mains dans le trésor des folles prodigalités, et il ne tarda pas à se dégoûter, car il mourut dans le plus complet dénuement (1594).

OACCO, pays de la Guinée inférieure, au N.-E. du Benguela, sur la rive gauche de la Conza. C'est une contrée hérissée de hautes montagnes et d'une grande fertilité. Ses habitants sont indolents et maladroits, au dire des voyageurs qui l'ont visitée.

OAHO, WAOHO ou WAHO, une des îles Sandwich, dans le grand Océan équinoxial, au N.-O. des îles d'Hawaï et de Maoui, et à l'E.-S.-E. d'Alouai; 60 kilom. de longueur du N.-O. au S.-E., sur 28 kilom. de largeur. Le port principal de l'île est celui d'Onorou, creusé dans un banc de corail qui cerne la côte. Au N.-O. s'ouvre la baie d'Ouimen, qui offre un bon ancrage. Cette île, la plus agréable et la plus fertile du groupe, est en partie couverte de bois magnifiques et coupée par de charmantes vallées qui produisent l'indigo, le coton, la canne à sucre et de nombreuses céréales. Le nombre des habitants s'élève à près de 120,000.

OAKA, district de l'Indoustan. V. OKAMENDEL.

OAKES (sir Henri, baronnet de), général anglais, né en 1776, mort à Mitcham (comté de Surrey) en 1827. Il prit en 1775 du service dans l'armée des Indes, à laquelle il fut attaché pendant presque toute sa vie. Il assista pendant la guerre de Guzarate aux batailles de Sabersmuth, d'Arras et de Cairn, devint adjudant général après avoir fait la guerre contre les Mahrattes (1779-1782), et tomba l'année suivante au pouvoir du fameux Tipou-Saib. Peu après avoir recouvré la liberté (1784), Oakes devint successivement quartier-maître général, commissaire des provisions de l'armée de Madras, commandant d'un corps de cipayes (1788). Il assista alors à divers sièges, s'empara en 1791 du fort de Cotahpore, sur la côte de Malabar, fut promu lieutenant-colonel (1796), et, après un voyage en Angleterre, il prit le commandement des cipayes de Bombay. Depuis un an il était colonel lorsque le mauvais état de sa santé le força, en 1804, à retourner en Angleterre, où il resta jusqu'en 1807. De retour dans l'Inde, il se signala par de nouveaux actes de bravoure, qui lui valurent d'être promu général de brigade en 1810 et lieutenant général en 1814. Vers la fin de sa vie, ses facultés intellectuelles se dérangèrent et il se tua d'un coup de pistolet dans un accès d'aliénation mentale.

OAKFUSKEE, rivière des Etats-Unis. V. TALLAPOSA.

OAKHAM, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Rutland, à 26 kilom. E. de Leicester, et à 120 kilom. N.-N.-O. de Londres, dans la belle et fertile vallée de Camrose, à l'origine du canal de son nom. On y remarque une école de grammaire et l'ancien d'un mur de l'ancien château, fondé, peu après la conquête, par la famille des Ferrers. « Au-dessus de l'entrée, dit M. Esquiros, figurent plusieurs fers à cheval dorés, avec les noms de ceux qui les ont donnés. C'est, en effet, un usage immémorial de demander un de ces souvenirs à tout pair d'Angleterre qui visite la ville, et, en cas de refus, de le condamner à une amende. Trois fers à cheval figurent, d'ailleurs, dans les armes des Ferrers. »

OAKHAM (CANAL D'), canal d'Angleterre. Il a son origine dans le comté de Rutland, à Oakham, se dirige au N., entre dans le comté de Leicester, tourne à l'O., et se termine à Melton-Mowbray, sur le Wreack.

OAKHAMPTON, bourg d'Angleterre, comté de Devon, à 28 kilom. O. d'Exeter et à 38 ki-

lom. N. de Plymouth, dans une vallée; environ 3,000 hab.; célèbre manufacture de gants. Sur le sommet d'un rocher qui domine le bourg, se dressent les ruines intéressantes d'un vieux château qui passe pour avoir été construit par un seigneur normand du nom de Baldwin.

OAKINGHAM, ville d'Angleterre. V. WOKINGHAM.

OAKLAND, comté des Etats-Unis, dans le S.-E. du territoire de Michigan; ch.-l., Pontiac.

OAKMULGEE, rivière des Etats-Unis. Elle prend sa source dans l'Etat de Géorgie, près de Lawrenceville, coule au S.-S.-E. et se perd dans l'Okonee, à Alamahaba, pour former la Rivière de ce nom, après un cours de 230 kilom. Son affluent le plus important est le To-buskee.

OAKS s. m. (ôks — mot angl. qui signif. chênes). Turf. Grand prix pour pouliches de trois ans, qui se dispute chaque année à Epsom, où il a été fondé en 1779, par une réunion de sportsmen, et qui a été ainsi appelé du nom d'une ville, dite le château des Chênes, *Oaks Castle*, que lord Derby, un des principaux associés, possédait alors près du champ des courses. Le prix quelconque établi dans les mêmes conditions; course où il se dispute.

O ALTITUDO (*O profondeur*) (Saint Paul, *Eptre aux Romains*, chap. xi, verset 33). « O profondeur de la science, de la sagesse de Dieu! Ces mots s'emploient fréquemment à propos d'un mystère insondable, d'une chose inexplicable. »

« Pour peu qu'on veuille réfléchir sur les opérations de son esprit, ses facultés, sa mémoire, on s'écrie, comme au sujet des plus hauts mystères du christianisme : O inexplicables, ô mystérieuses profondeurs! *O altitudo!* »

FRAYSSINOU.

« Comment le roi de Prusse ne peut-il pas trouver la vie délicieuse? Ne devrait-on pas désirer d'être éternel quand on réunit tant de grands avantages et tant de différents bonheurs? *O altitudo!*... »

Mme DU DEFFANT.

« On ne peut se faire une idée du mot liberté appliqué à la volonté; il faut la considérer comme un mystère, s'écrier avec saint Paul : *O altitudo!* convenir que la théologie seule peut discuter sur une pareille matière, et qu'un traité philosophique de la liberté ne serait qu'un traité des effets sans cause. »

HELVETIUS.

OAMBA, ville de la Guinée inférieure, dans le Congo, sur la rive gauche de la Loge, à 240 kilom. S.-E. de San-Salvador.

OAMI, ville du Japon, dans l'île de Nifon, province de Souvo, près de la mer, à 12 kilom. O. de Mouko.

O amitié ou les *Trois époques*, vaudeville en trois actes de Scribe et Varner (théâtre du Gymnase, 14 novembre 1848). Cette pièce est bien construite, elle a de l'intérêt, mais elle est un peu pessimiste; Scribe a entrepris de démontrer qu'on n'a jamais d'amis en ce bas monde. Quatre jeunes gens, l'un vaudevilliste qui n'a pas encore fait jouer de vaudevilles, l'autre avocat en train de faire son stage, l'autre surmunière dans un ministère et le quatrième commis d'agent de change, tous les quatre pauvres comme Job, mais pleins de vagues espérances, se jurent de réussir, de s'enrichir; ils font des châteaux en Espagne et se livrent à une gaie folie dans un petit cabaret des boulevards extérieurs. C'est la première époque et le premier acte. A la seconde époque, ils ont réussi; Léopold jouit d'une réputation immense comme vaudevilliste, Bernaville est devenu ministre de l'intérieur, de Mailly est ambassadeur et Dubuisson est le plus riche banquier de Paris; mais ils s'exécutent; le banquier conspire contre le ministre; le ministre empêche la représentation des pièces du vaudevilliste, auquel par surcroît le diplomate enlève sa maîtresse. C'est le second acte. Survient la révolution de 1848; le diplomate est mort, le ministre est renversé, le vaudevilliste ne sait plus où placer ses flonflons et le banquier, à demi ruiné, en est redébuté à faire le répertoire, pour mendier un siège de représentant du peuple. Les trois amis survivants se réconcilient; deux d'entre eux marient leurs enfants, et le vaudevilliste épouse la veuve du diplomate. Ce replatage constitue la troisième et dernière époque.

« M. Scribe, le grand sceptique bourgeois, dit H. Gautier, a déjà nié l'amour, l'enthousiasme, la poésie, la jeunesse; il n'est pas plus indulgent pour l'amitié. Selon cette triste doctrine, tout élan de l'âme est une duperie; la poésie ne se vend pas si bien que la prose; les amours sont gênants; les amitiés ne rapportent pas ce qu'elles coûtent; l'idéal vrai est de se faire une position; il vaut mieux se lier avec ses ennemis, épouser la femme qu'on n'aime pas... O monsieur Scribe! pardon de cette interjection lyrique, vous calomniez la nature humaine, l'homme n'est pas si Bertrand et si Raton que vous le faites... Il existe encore des amours vrais, des dévoue-

ments absolus, des amitiés sincères... Et, d'ailleurs, à quoi bon toutes ces précautions? Offrons sans crainte notre cœur à la vie; laissons la pourpre de nos veines s'écouler par mille blessures; que l'existence nous traverse dans tous les sens. Oh! bienheureux ceux qui peuvent être dupes! Si notre maîtresse nous trompe, tant pis pour elle! Si notre ami nous trahit, tant pis pour lui! Vive l'amour et l'amitié! Si le dieu n'est qu'une idole, plaignons l'idole et non le dévot. »

OANDU, province de la Guinée inférieure, au N.-E. d'Angola, par 6° de latit. S. et 16° de longit. E. C'est une contrée fertile et très-peuplée.

OANNES, également appelé **OANES**, **OAN**, **OES**, dieu des Chaldéens, qui le regardaient comme le civilisateur primitif du genre humain. D'après Béroë, c'était un monstre moitié homme et moitié poisson, qui venait de la mer Erythréenne. Il avait deux têtes, une tête d'homme et une tête de poisson; à sa queue s'adaptaient des pieds humains et il était doté de la parole. Chaque matin il sortait de la mer, où il rentrait chaque soir et passait la journée au milieu des hommes, à qui il apprenait les lettres, les sciences, les arts, l'agriculture, en un mot tout ce qui pouvait contribuer à adoucir leurs mœurs. Oannes signifiait en syriaque « étranger. » Il est donc vraisemblable qu'il arriva chez les Chaldéens un étranger qui donna au peuple quelques notions de civilisation. Il est également possible qu'il fût vêtu de peaux d'animaux marins et qu'il rentrait chaque soir dans son navire.

OARIANA s. m. (o-a-ri-a-na — mot indigène). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre tinamou, qui habite particulièrement la Guyane et le Brésil.

OARISTYS s. m. (o-a-ri-stiss — mot gr. formé de *arizô*, je vis dans l'intimité). Littér. anc. Entretien tendre ou familier. C'est le titre d'une idylle de Théocrite, imitée par André Chénier.

OARIULE s. f. (o-a-ri-u-le — du gr. *oarion* petit cuir; *oult*, cicatrice). Physiol. Organe qui se forme sur l'ovaire, par la cicatrisation des vésicules de Graaf.

— *Encycl.* Ce nom a été donné par Robin à un organe transitoire développé sur les ovaires des mammifères nubiels, et résultant de la cicatrisation de l'enveloppe des vésicules de Graaf, après leur rupture et l'expulsion de l'ovule. On donne généralement à l'*ovaire* le nom de *corpus jaune*, à cause de la couleur jaunâtre qu'elle présente le plus souvent chez la femme; mais cette dénomination est impropre lorsqu'on l'applique à l'ensemble des mammifères; car la coloration jaune n'est pas constante. De Graaf donna, pour la première fois, en 1679, une bonne description de ce corps qu'il attribua à une transformation folliculaire après un coït fécondant. Malpighi, tout en lui donnant le nom de *corpus jaune*, *corpus luteum*, se trompa sur sa nature. Il en fit un organe destiné à sécréter les matériaux du germe, à conserver et à protéger l'ovule. D'après Robin et His, la formation du *corpus jaune* est due à un épaississement de la membrane propre de l'ovisac. « Après la rupture de la vésicule de Graaf, dit Robin, et la chute de l'ovule, la membrane molle et très-vasculaire de cette vésicule, déjà un peu gonflée, continue à s'hypertrophier et devient épaisse de 1 à plusieurs millimètres. Son hypertrophie est telle, qu'en général cette tunique se plisse sur elle-même. Ces replis se touchent comme les circonvolutions du cerveau; ils ont une coloration qui, selon les individus ou les espèces animales, est jaune, jaune rougeâtre, couleur de chair, grise ou grisâtre, mais non toujours jaune. »

Quelle que soit, d'ailleurs, la coloration, elle change et devient brune ou noire quand le *corpus jaune* se résorbe. La couleur jaunâtre est due à la formation de granulations grasses dans la membrane de l'ovisac. L'*ovariule* de la femme varie de volume depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'une petite tête d'épingle; sa grosseur dépend du moment auquel on la considère. Elle est d'autant plus petite qu'elle est plus près de disparaître. Dans l'intérieur se trouve un épanchement plastique, sanguinolent, plus ou moins considérable, dont la résorption précède toujours celle de l'*ovariule*. Coste et Dalton disent les *corpus jaunes* en deux espèces, ceux de la grossesse et ceux de la menstruation. Toute la différence consiste dans la durée de leur évolution. Il ne faut pas moins d'un mois tout entier, dit Coste, pour que chez la femme enceinte la cavité du follicule soit comblée et les plis sur le point d'adhérer ensemble. Ce n'est guère que vers le quarantième jour qu'ils ont contracté d'étroites adhérences. Leur assemblage forme alors un tumeur compacte, résistante, et offrant 0m,024 dans son plus grand diamètre et 0m,016 dans son plus petit. Ainsi arrivée à son apogée, elle reste stationnaire pendant quelque temps encore, puis, vers la fin du troisième mois, commence sa période de décroissance. La tumeur, progressivement résorbée, perd de son volume, semble rentrer dans l'organe à la surface duquel elle s'était élevée; elle devient en même temps plus compacte, plus dense et plus résistante. Dans le courant du quatrième mois, elle diminue de près d'un tiers, et de moitié vers la fin du cinquième. Du sixième

au neuvième, elle a perdu au moins les deux tiers de son volume; elle forme pourtant encore après l'accouchement un tubercule qui n'a pas moins de 0m,007 à 0m,008 de diamètre. Celui-ci diminue ensuite rapidement, mais il faut près d'un mois pour qu'il soit réduit à un petit noyau dur qui persiste ensuite plus ou moins longtemps. Toutefois, il n'y a rien d'absolu dans la marche décroissante de ce phénomène. Lorsque le *corpus jaune*, ajoute le même auteur, se forme en dehors des conditions que l'impregnation détermine, son développement est beaucoup moins considérable et sa décroissance plus rapide. Pendant que, chez les femmes en état de gestation, ces tumeurs mettent cinq à six mois pour passer leurs principales modifications, il ne faut pas plus de vingt-cinq à trente jours pour que, chez celles qui n'ont pas été fécondées, ces capsules soient presque complètement effacées. Elles deviennent bien, dès le début, le siège de phénomènes identiques; mais elles mollissent tout d'un coup et souvent sont complètement résorbées, sans que les circonvolutions de leur feuillet interne soient parvenues à se toucher ou à contracter des adhérences. Ainsi, dit Cazeaux, « on voit que, vers l'âge de la puberté, l'ovaire devient le siège d'une congestion très-active, et, pour ainsi dire, d'une vie nouvelle; une des vésicules de Graaf sur laquelle semble se concentrer toute la vitalité de l'organe prend tout à coup un développement considérable; elle soulève l'enveloppe ovarienne, constitue une tumeur surajoutée à l'organe, et ses parois, affaiblies de plus en plus par l'énorme distension qu'elle ont subie, se déchirent; à la suite de cette déchirure, l'ovule est expulsé, entraînant avec lui une partie du liquide granuleux qui l'environnait. Cette expulsion constitue le phénomène décrit, dans ces derniers temps, sous le nom de *pont spontané*. Le vide laissé dans la vésicule est bientôt rempli par du sang et par une matière gélatineuse sécrétée par les parois du follicule; celles-ci se plissent, s'hypertrophient, et constituent bientôt le *corpus jaune*. » Les phénomènes physiologiques qui se passent chez la femme après la puberté sont absolument les mêmes que ceux que l'on observe chez la femelle des mammifères à l'époque du rut. Les organes génitaux se tuméfient; ils deviennent le siège d'un écoulement plus ou moins considérable selon les espèces, écoulement dont l'odeur forte et caractéristique a pour but d'exciter les appétits du mâle. Les rapports de ce dernier ne sont pourtant pas nécessaires pour provoquer la ponte spontanée, qui s'opère comme chez les oiseaux. L'ovule, arrivé à sa maturité, est chassé au dehors s'il n'est point fécondé; dans le cas contraire, il reste d'abord dans l'oviducte et puis dans l'utérus, où il se développe.

OASIEN, IENNE adj. (o-a-zin, i-ène — rad. *oasis*). Qui a rapport aux oasis.

— Substantif. Habitant d'une oasis : Les *Oasiens* du Sahara.

OASIS s. f. (o-a-ziss — gr. *oasis* ou *cuasis*, mot que l'on rapporte à l'égyptien *ouasoi*, toit, habitation). Sorte d'île formée par une bello végétation, qui se montre au milieu d'un désert aride : Les *Oasis* sont généralement à un niveau plus bas que le désert; elles sont entourées d'un sol arénacé ou calcaire. (A. Maury.) Les *Oasis* sont de petite étendue, et se trouvent au milieu d'un océan de sables. (L. Fignier.) La délicieuse oasis de Jéricho, alors qu'elle était bien arrosée, devait être un des endroits les plus beaux de la Syrie. (Renn.) Le malheureux voyageur, égaré au milieu d'un désert brûlant, cherche au loin, d'un regard désespéré, une bienfaisante oasis. (E. Sue.)

... La belle oasis, comme une île sacrée, Aux esclaves du Nil interdit son entrée.

BARRHELEMY.

— Par anal. Canton fertile, dans une vaste étendue de terrains arides : L'éternel n'appellera pas l'horrible, la silencieuse solitude dans les plaines de la création sans y laisser une seule oasis. (Kératry.) « Lieu soustrait, par exception, aux inconvénients qui atteignent les lieux environnants : Florence, en ces temps de troubles, est l'oasis où tous les pauvres persécutés d'Italie cherchent un asile. (H. Bayle.) La ville d'Arcocon est une véritable oasis ouverte aux vulgaires de tous les pays. (E. Texier.)

— Fig. Objet exceptionnellement agréable, dans un milieu qui ne l'est pas : Dans l'Essai de Locke, rien ne vous console; il faut traverser ce livre comme les sables de Libye, et sans rencontrer même la moindre oasis, le plus petit point verdoyant où l'on puisse respirer. (J. de Muistro.) Les hommes habitués à rouler dans les abîmes de la nature sociale, à tout comprendre, à ne rien réprimer, se font parfois une oasis dans le cœur. (Balz.)

— Rem. Quelques auteurs ont fait ce mot masculin : Smyrne, était une espèce d'*Oasis* civilisée, une Palmyre au milieu des déserts. (Chateaub.)

— *Encycl.* On se fait chez nous les idées les moins exactes des *Oasis* en général, et en particulier de celles du Sahara : un bouquet de palmiers entourant un puits et encadrant un village de Berbères ou de noirs, voilà ce que se figurent la plupart des gens. Il y a des *Oasis* d'une surface considérable. Dans le Sahara, l'Air, le Touat, l'Adrar sont des contrées qui, réunies, égaient à peu près la France en étendue. L'*Oasis* est bien une île, mais à la

façon de Candie ou de la Sicile, un petit monde cerné de tous côtés par l'espace aride et trouvant dans son sein tous les éléments de production et de perpétuité, un tapis de verdure touffue encadrant des villages et des *zouaïas* d'une blancheur éblouissante ou la nappe bleue d'une *zebka* (lac salé); ajoutez des bois, des ombrages, des ruisseaux, des fontaines, des pâturages: voilà l'oasis. Les villages des oasis ne ressemblent pas au premier village venu: ce sont des bourgades fortifiées, appelées *ksours*, où les tribus nomades amies viennent déposer chaque année leurs provisions de grains et de dattes, avant leurs migrations, pour les retrouver au retour. Les repartements sont crénelés et appuyés de petits murs; mais la plupart des maisons qu'ils enserment sont des cabanes de terre cuite au soleil et que la pluie fait écrouler. Les ksours sont très-nombreux dans les oasis, et le Tafilet, dit-on, en a autant que de jours dans l'année, ce qui est plus qu'exagéré. Les villes sont plus confortables; il n'est pas rare d'y compter de trois cents à cinq cents maisons recouvertes de terrasses et séparées des jardins; les rues portent le nom des corporations qui les habitent: *souq el Khodra* (rue des Fruitières), *souq Serradjin* (rue des Condoriers), et ainsi des autres, selon qu'elles sont peuplées d'orfèvres, de marchands d'esclaves et de poudre d'or, etc. La grande variété des noms des rues prouve que le commerce introduit dans les villes des oasis des richesses que l'on serait loin de soupçonner en pareils lieux; mais il ne faut pas oublier que les oasis sont en quelque sorte les étapes du commerce immense qui se fait entre le Soudan et les pays barbaresques, et que leurs villes ne sont que de vastes entrepôts. La population des ksours est peu variée; le fond en est berbère et le nom national de la race est Zenatia; la langue est le zenatia. Ce sont évidemment les descendants des Libyens, et presque tout ce qui est sédentaire appartient à cette race. Le costume national est la *habata*, sorte de toge en laine, avec la culotte plissée et le *haïk* arabe. Les Zenatias sont fortement mélangés de sang nègre, à cause de leurs alliances avec les esclaves noirs, ce mélange se fait surtout remarquer à mesure que l'on s'approche du sud. On trouve enfin, mais sous la tente et à l'état nomade, des Arabes de race pure, ayant conservé au fond du Sahara les usages, la langue, le costume de leurs frères des bords de la Méditerranée. Le gouvernement des oasis est républicain. Chaque ville a sa *djemaa*, assemblée composée des marchands ou habitants les plus riches et les plus influents, et présidée par un notable; elle prélève les impôts, perçoit les amendes, rend la justice, décide toutes les questions de police ou d'ordre public, fait la paix et la guerre; enfin elle veille aux besoins des pauvres, en établissant sur chaque dattier un impôt d'un régime de dattes, impôt dont le produit est ensuite réparti par les notables. Les plus célèbres oasis sont celles de l'Égypte, celles de Syouah et d'Aoudjelah. Dans le Sahara, les oasis sont très-nombreuses au pied de l'Atlas, mais deviennent de plus en plus rares en approchant du sud. C'est l'Algérie qui paraît en avoir davantage; le Maroc a Figuig, Tafilet, la Touat; à Tunis appartiennent Nefta et Touzer; Gdames ou Ghadames est la principale dépendance de Tripoli, sans compter le Fezzan, qui est séparé des provinces littorales par un vaste désert et qui, par conséquent, est une oasis véritable. Les autres sont indépendantes et chacune a sa *djemaa* ou son sultan. L'oasis qui forme la limite extrême de nos possessions d'Algérie est celle d'Ouar-gla; elle est située sur 3° de latitude N. et 30° de longitude E. La ville d'Ouar-gla, qui se prétend la plus ancienne du désert, occupe le centre de l'oasis; elle renferme environ sept à huit cents maisons et 7,000 habitants, dont la plupart sont de race noire. La ville est entourée d'un large fossé que l'on remplit d'eau à volonté et de murailles crénelées; mais tout cela tombe à peu près en ruine par le peu de soin des habitants. Cette oasis est fertilisée par une belle rivière que les Arabes appellent Oued-el-Mia. Parmi les curiosités de l'oasis, il faut remarquer les ruines d'une ancienne cité, Cedrata, détruite, dit-on, par un sultan du Maroc. Ngouça est la seconde ville de l'oasis; elle dispute même la suprématie à Ouar-gla et obéit à un cheik. Si d'Ouar-gla nous nous dirigeons vers le cœur du Sahara et la route de Tombouctou, nous avons pour première station le puits de l'Oued-Zirara, qui ne manque jamais d'eau. C'est un magnifique pays, riche en bois, en pâturages et en eau; aussi les tribus voisines se le disputent-elles avec acharnement. De là on passe à Goleah ou Guelea; que quelques cartes assignent à l'Algérie; mais, de fait, cette oasis est indépendante. La ville de Goleah est antique, bâtie en pierre de taille et passe pour être de construction romaine; son mur d'enceinte est épais, percé d'une porte unique et renferme environ deux cents maisons. Les habitants actuels de Goleah sont des Arabes Chamebs de Madhy, les uns sédentaires dans la ville, les autres nomades et fiers de leurs nombreux troupeaux. Oue Goleah, l'oasis comprend une autre ville, Oualia, au sud. De là à la Touat on ne rencontre guère que des puits.

La Touat est un admirable archipel d'oasis partagées en cinq groupes, dont le moins important est justement celui qui a donné son

nom à l'ensemble; cet ensemble paraît avoir plus de 60 lieues de longueur. Timimoun, capitale du groupe Gourara, est une ville splendide pour la contrée: une enceinte fortifiée, crénelée, armée de forts, protégée par un fossé de 12 pieds de profondeur; cinq ou six cents maisons réparties en neuf quartiers; huit portes, sept places, neuf mosquées, le tout dominé par une *kasbah* carrée. Le commerce incroyable dont la ville est le centre y apporte une immense quantité de denrées alimentaires, de vêtements, de poudre d'or, d'essences, d'armes, d'esclaves. En 1835, Timimoun fut assiégée et détruite par les Berbères montagnards. Depuis, elle s'est relevée et a cessé de faire partie de l'empire du Maroc. Le Ti-dékouit, le plus méridional des groupes touatins, a pour ville principale Insalah, qui est une cité de cinq à six cents maisons. La ville d'Agahy, habitée par des marabouts riches et influents, est la seconde ville de ce groupe; c'est le point le plus méridional de la Touat, et les caravanes qui vont en droite ligne de là à Tombouctou ne rencontrent, pendant un espace de plus de 200 lieues, que des puits et des stations désertes, que le voisinage des Touaregs rend fort dangereuses.

Les oasis de l'est et du sud du Sahara sont fort peu connues et ont été visitées par très-peu de voyageurs européens.

Nous trouvons ici le Fezzan, dont nous avons déjà dit un mot et qu'on croit être l'ancienne oasis des Garamantes; puis les oasis d'Audjolah ou ancien pays des Psylles; de Sy-Ouah ou de Capsa, autrefois célèbre sous le nom de pays d'Ammon; l'El-Farafrah, probablement l'ancienne oasis de Byzacène, dont les produits alimentaient les Carthaginois et les Phéniciens. Viennent ensuite les célèbres oasis d'Égypte, situées à quelques journées de marche de la rive gauche du Nil; elles forment des sortes de bassins ouverts dans la direction nord-sud et recevant la petite quantité d'eau qui tombe, à certaines époques, sur les monts de la Libye. On en distingue trois principales: la Grande-Oasis ou oasis de Thèbes (El-Khardjeh), l'oasis du Milieu (El-Dakheh) et la Petite-Oasis (El-Baharyeh). Ces régions privilégiées, où l'agriculture est florissante depuis de longs siècles, dépendaient autrefois de l'Égypte. Il y a environ deux siècles qu'elles se sont affranchies du tribut qu'elles lui payaient. A peu près indépendantes aujourd'hui, elles n'ont plus guère avec leur ancienne métropole que des relations commerciales. Toutes ces oasis offrent des refuges assurés et de grandes ressources aux caravanes qui traversent le grand désert. Il existe encore des oasis au sein des immenses steppes de l'Asie et des pampas de l'Amérique; mais elles sont très-peu connues.

Comme les régions torrides, les contrées boréales ont aussi leurs oasis. La plus remarquable est le pays appelé la *vallée d'Atten-gard*, situé en Laponie, dans la partie la plus basse du cours de l'Alten, au fond d'un golfe de la mer Glaciale, par 73° de latitude N. La température moyenne dépasse 1° centigrade; celle de l'été s'élève à 15°. C'est donc un climat relativement très-doux, où l'on retrouve les étés de Christiania avec les paysages de la Suisse. On y voit de vertes prairies, des plantations d'aunes, de trembles et de bouleaux, des terres bien cultivées, de grandes forêts de sapins sur les flancs des montagnes, une population gaie, active et industrieuse; en un mot, ce pays forme le plus heureux contraste avec les régions désolées qui l'entourent, bien qu'on trouve un peu d'exagération dans les descriptions poétiques qu'en ont données les voyageurs.

On rencontre même en France des pays que l'on peut regarder comme de véritables oasis; tels sont divers cantons des landes de Gascogne; l'Entre-deux-mers, dans la Gironde; l'Encloture, dans la Vienne; Courtils, au milieu des craies de la Champagne pouilleuse. On pourrait encore considérer comme telles les vallées d'Auge, en Normandie; de Nogent-le-Rotrou, dans le Perche; de Tarbes, de Bagnères, dans les Pyrénées; de Grésivaudan, en Dauphiné, etc.; mais ici, le mot oasis perd de plus en plus sa signification primitive, en passant du domaine de la géographie dans celui de l'agriculture. A ce point de vue, l'homme, par son travail et son industrie, peut augmenter pour ainsi dire le nombre et l'étendue des oasis. Quand on parcourt les landes de la Bretagne, de la Gascogne ou de la Solagne, ou les régions montagneuses des Alpes, de l'Auvergne ou des Vosges, ou les contrées marécageuses de certains points de notre littoral, il n'est pas rare de trouver çà et là un domaine, ou même un canton, qui brille par une industrie plus avancée, des produits plus considérables, une population plus aisée. Avec les progrès de l'instruction et de l'agriculture, ces centres sont appelés à rayonner sur les pays moins favorisés qui les entourent et à concourir ainsi à la richesse publique.

OASIS (GRANDE-), *El Oudh-el-Khardjeh* ou *Oasis de Thèbes*, la plus importante des oasis de la partie occidentale de l'Égypte, par 24° 20' de latit. N. et 28° de longit. E. Plus grande longueur, 140 kilom.; plus grande largeur, 30 kilom. A l'E. et à l'O., l'oasis est bordée par de hautes montagnes, au delà desquelles s'étendent de vastes plaines de sable. On y trouve des rizières, des palmiers, des citronniers et des acacias, des mines d'alun

et quelques sources chaudes. Chef-lieu, El-Khardjeh.

OASIS (PETITE-), ou *El Oudh-el-Baharyeh*, la plus septentrionale des oasis situées dans les déserts de la partie occidentale de l'Égypte, à 250 kilom. S.-O. du Caire, par 28° 30' de latit. N. et 26° 40' de longit. E. C'est une vallée d'environ 40 kilom. de l'E. à l'O. et 12 kilom. de largeur moyenne, entourée de rochers et séparée en deux parties par une montagne. Le sol, bien arrosé par plusieurs ruisseaux, produit du riz, du froment, de l'orge, des dattes en quantité, des grenades, des oranges, des citrons, des prunes, des pommes, des abricots, du raisin et de la luzerne. On y trouve des bœufs sauvages, des loups, des renards, des couleuvres et des gazelles. Les sauterelles y abondent et détruisent souvent les récoltes. Le climat est brûlant et insupportable par moments, surtout lorsque soufflent les vents du sud, d'est et d'ouest.

Les habitants de l'oasis, dit le *Dictionnaire géographique universel*, sont méchants, méchants, ignorants, superstitieux et fanatiques à l'excès; ils sont presque tous armés de fusils, dont ils se servent avec adresse. Leur principale occupation est la culture des terres, dont ils échançent une partie des produits avec les Arabes de la basse Égypte, contre des étoffes, des toiles, du fer et un peu de blé. M. Caillaud, qui a visité cette oasis, parle des ruines d'une ville dans une plaine couverte d'une croûte saline très-blanche, ainsi que de grottes souterraines assez semblables aux catacombes d'Égypte. M. Caillaud a remarqué quelques ruines d'architecture romaine, un arc de triomphe, d'anciens aqueducs, etc.

OASITE adj. m. (o-a-si-te — rad. *oasis*). Géogr. anc. Se disait des deux nomes égyptiens situés, l'un dans la Grande-Oasis et l'autre dans l'oasis d'Ammon.

OATES (Titus), aventurier anglais, né vers 1619, mort à Londres en 1705. Après avoir fait partie de la secte des baptistes, il entra dans l'Eglise anglicane, remplit les fonctions pastorales dans le Kent et le Sussex, puis, par suite d'une condamnation comme faux témoin, selon les uns, de sa vie désordonnée, selon d'autres, il dut quitter l'Angleterre, passa dans les Pays-Bas, y mena quelque temps une existence vagabonde, embrassa le catholicisme et se fit admettre dans une maison de jésuites anglais. Au bout de quelque temps, Oates retourna en Angleterre et se fit de nouveau anglican. Pendant son séjour chez les jésuites, il avait beaucoup entendu parler de projets au moyen desquels les catholiques espéraient pouvoir rétablir l'Angleterre sous la domination de l'Eglise romaine. Se souvenant de ce qu'il avait entendu, il y vit ou voulut y voir un attentat prémédité contre les protestants de son pays, et, de concert avec deux individus appelés Bedloe et Cartstairs, il dénonça au Parlement, en 1678, un complot papiste, ourdi par le pape Innocent XI d'après les conseils d'Oliva, général des jésuites, du cardinal Howard, de tous les prêtres catholiques anglais et de plusieurs personnages considérables, notamment des lords Stafford, Bellasis, Arundel, Powis, etc. D'après lui, les conjurés se proposaient de mettre à mort le roi Charles II, de faire une Saint-Barthélemy de protestants, d'incendier Londres et d'appeler aux premières fonctions de l'Etat et de l'Eglise des nobles et des ecclésiastiques catholiques. Malgré l'évidente exagération de ces déclarations, le cours du Parlement, la nation entrecoururent à leur véracité; le peuple devint furieux de colère et de crainte, le Parlement poursuivit l'affaire avec la plus grande activité; bientôt les prisons regorgèrent de catholiques, et un grand nombre d'entre eux, au nombre desquels se trouvait Stafford, périrent sur l'échafaud. Quant à Oates, il reçut, comme sauveur de son pays, une pension de 1,300 livres et un logement à Whitehall. Toutefois, le parti catholique ayant reconnu son influence vers la fin du règne de Charles II, le duc d'York le fit condamner comme faux témoin à une amende énorme et jeter à la prison pour dettes. Lorsque ce prince fut monté sur le trône sous le nom de Jacques II (1685), il ordonna de mettre de nouveau Oates en jugement et celui-ci, déclaré coupable de faux témoignage, fut condamné à être emprisonné pendant le reste de sa vie, à être attaché au pilori et fustigé quatre fois par an de la main du bourreau. Oates, après avoir reçu plus de dix-sept cents coups de fouet, vivait enchaîné dans un cachot de Newgate lorsque la révolution de 1688 lui rendit à la fois sa liberté et sa pension. Bien que, aux yeux de beaucoup de gens, il passât pour un imposteur, il trouva jusqu'à la fin de sa vie de puissants protecteurs qui le considéraient comme un martyr et comme le sauveur de son pays. Oates a été attaqué dans un grand nombre de pamphlets publiés tant en Angleterre que sur le continent.

OATHLAW, bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 6 kilom. N. de Forfar; 500 hab. Ruines d'un camp romain en partie bien conservé.

OAXACA ou **GUAXACA**, ville du Mexique, ch.-l. de la province de son nom, sur la gauche du rio Verde, à 360 kilom. S.-E. de Mexico, par 17° 45' de latit. N. et 99° de longit. O.;

25,000 hab.; évêché. Cette ville, admirablement située au point d'intersection de trois vallées fertiles, possède une belle église dont le portail est un curieux spécimen du style de la Renaissance, et le couvent de Santo-Domingo, colossal établissement avec cloîtres magnifiques et des escaliers grandioses. On y remarque une belle place, flanquée d'un côté par le palais, édifice de construction moderne, et bordée des trois autres par des galeries couvertes, à piliers ou à colonnes. Les maisons n'ont, en général, qu'un rez-de-chaussée; elles sont peintes en couleurs foncées.

Oaxaca, l'ancien Huastecac des Aztèques, fut considérablement agrandie par Nuño del Mercado, l'un des compagnons de Cortez; elle est souvent ravagée par des tremblements de terre. La vallée d'Oaxaca a 62 kilom. de l'E. à l'O., sur 57 kilom. du N. au S. et produit en abondance de l'indigo, du coton, du julep et de la cochenille. L'Etat d'Oaxaca est composé de l'ancienne intendance du même nom; il a pour limites, au N., l'Etat de Vera-Cruz; au S., le grand Océan; à l'O., l'Etat de Guerrero; à l'E., l'Etat de Chiapas; 82,158 kilom. carrés; 53,000 hab. Il est traversé, du N.-O. au S.-E., par la grande Cordillère d'Anahuac, qui sépare les deux mers. Sur le versant du grand Océan coulent le rio Verde, qui arrose la vallée d'Oaxaca, la Chapalaqui, qui débouche dans le lac d'Istepec, le Tehuantepec et le Chimalapa, qui tombent dans le golfe de Tehuantepec; le rio del Paso est le principal tributaire du golfe du Mexique. Dans quelques endroits, la Cordillère offre de profondes coupures qui, dans la saison des pluies, se remplissent d'une grande masse d'eau. Aucun de la partie de l'Amérique n'est plus saine. Le sol produit presque toutes les céréales connues; les fruits y sont d'un goût exquis. Le nopal, qui nourrit la cochenille, y prospère mieux que dans aucune autre partie du Mexique. On trouve, dans les montagnes, des mines d'or et d'argent. Plusieurs rivières charrient des sables d'or.

OAYAPOK, fleuve de la Guyane. V. OYAPOK.

HAZURRA, village d'Espagne, sur le chemin de fer d'Irun à Madrid, à 15 kilom. de Villareal. A partir d'Oazurra, le chemin de fer traverse la falaise d'une chaîne de montagnes dans laquelle ont été creusés, sur une longueur d'environ 10 kilom., treize souterrains mesurant ensemble 7,310 mètres de longueur. Du haut des remblais qui occupent les intervalles de ces souterrains, la vue s'étend sur de magnifiques vallées, dont les versants sont couverts de belles forêts.

OB (mot lat. qui a diverses significations, entre autres celles qu'il a en français. Eichhoff rattache cette préposition au sanscrit *api*, vers, grec *epi*, qui tire de la racine *ab*, aller, mouvoir; mais *ob* est plutôt le sanscrit *abhi*, correspondant au gothique *tup*, anglais *up*, allemand *auf*, et aussi au gothique *uf*, anglais *of*). Préfixe qui marque une position en face ou une situation renversée, et souvent aussi une idée d'opposition, d'obstacle, d'empêchement. Il se change en *oc* devant un *c*: *Occasion* pour *obscuration*; en *of* devant un *f*: *Offenser*, au lieu de *obfenser*; en *op* devant un *p*: *Opprimer*, au lieu de *obprimer*, et quelquefois, mais rarement, en *os* devant un *t*: *Ostentation*, au lieu de *ostentation*. Il perd le *o* devant un *m*: *Omettre*, au lieu de *obmettre*. Mais la plupart des règles ci-dessus souffrent quelques exceptions.

OB, fleuve de Russie. V. OBI.

OB, diu syrien, qui rendait ses oracles à voix basse, comme si sa voix sortait d'une cavité profonde. Celui qui l'interrogeait l'entendait à peine ou plutôt entendait tout ce qu'il voulait.

OBA s. m. (o-ba). Bot. Espèce de manguière du Gabon, qui produit un fruit comestible appelé iba.

— **Encycl.** L'oba est commun sur la côte d'Afrique. Son aspect est celui des chênes de nos contrées. Ses fleurs sont blanchâtres. Son fruit (iba) est un drupe jaune de la grosseur d'un œuf de cygne. Il contient un noyau aplati, tomenteux, qui renferme une amande blanche, oléagineuse. C'est avec cette amande que les naturels préparent le *pain de dika*, un de leurs principaux aliments. On retire de l'amande une huile fusible à 300, facilement saponifiable et pouvant donner de très-belles bougies. Le pain de dika a la saveur du cacao.

OBA, canton de l'Afghanistan. V. OUBAH.

OBADIAS, rabbin italien, né à Bologne, mort en 1550. Après avoir exercé la médecine à Bologne et à Césène, il alla professer la langue hébraïque à Rome et compta Reuchlin au nombre de ses élèves. Il a laissé, entre autres ouvrages: *Lux populorum* (Bologne, 1550), traité contre le paganisme et les doctrines d'Epicure; *Lux Domini* (Venise, 1567), commentaire sur le Pentateuque, etc.

OBAMA, bourg du Japon, dans l'île Kiou-Siou, province de Fizen, à 40 kilom. de Nangasaki. Eaux minérales renommées.

OBAN, village d'Ecosse (Grande-Bretagne), fondé en 1713, à 36 kilom. au N.-O. d'Inverary; 1,200 hab. environ, sur le détroit du Mull, au fond de la baie de son nom. On y remarque une jolie église surmontée d'un élégant clocher, et *Dunolly Castle*, vieux château bâti sur un rocher isolé qui n'est accessible

que d'un seul côté. Dunolly-Castle est l'ancienne résidence des Mac Douglals de Lorn. Pendant l'été, Oban est fréquenté par un grand nombre de baigneurs; car l'air y est tellement sain que les médecins le recommandent aux malades.

OBANG ou **OBAN** s. m. (o-ban). Métrol. Lingot d'or servant de monnaie au Japon, et valant 59 fr. 95.

OBANOS, bourg d'Espagne, province et à 8 kilom. S.-S.-O. de Pampelune, dans l'ancien royaume de Navarre; 1,500 hab. Très-belle église dont le portique est d'une grande richesse d'architecture.

OBBA s. m. (ob-ba). Antiq. Vase dont se servaient les anciens, et qui était une sorte de coupe terminée en pointe.

— Alchim. Convercle que l'on posait sur le vase dans lequel on préparait le mercure.

OBBO s. m. (ob-bon). Réseau de toile, dans lequel les femmes franques enfermaient leurs cheveux : *Si quelqu'un, est-il dit dans la loi saïque, a décoiffé une femme de manière à lui faire tomber son obbo, il payera quinze sous.*

OBCHA, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Smolensk. Elle prend sa source à 56 kilom. de Béloï, baigne cette ville et se perd dans la Méja, après un cours d'environ 100 kilom. Elle est navigable sur presque la moitié de son parcours.

OBCHTCHÉ-SIERT, chaîne de montagnes de la Russie d'Europe, entre les bassins de l'Oural et du Volga. Elle se détache du versant septentrional des monts Oural, et, après avoir traversé dans presque toute sa longueur le gouvernement d'Orenbourg, se termine dans le gouvernement de Saratov, sous la forme de basses collines, sur la rive gauche du Volga. Son étendue est d'environ 500 kilom. Le versant méridional de cette chaîne de montagnes donne naissance à l'Ilk et au Salmich, affluents de l'Oural; aux deux Ouzen, qui se perdent dans des lacs salés, et à l'Erouslan, affluent du Volga. Du versant septentrional descendent l'Achkadar, affluent de la Bélaïa, et la Samara, qui se jette dans le Volga.

OBCLAVÉ, **ÉE** adj. (ob-klavé — du préf. ob, et du lat. clava, massue). Bot. Qui a la forme d'une massue renversée.

OBCOMPRIMÉ, **ÉE** adj. (ob-kon-pri-mé — du préf. ob, et de comprimer). Bot. Se dit de l'ovaire et des graines des synanthérées, quand leur plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCONIQUE adj. (ob-ko-ni-ke — du préf. ob, et de conique). Hist. nat. Qui a la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire dont le sommet est tourné en bas.

OBCORDIFORME adj. (ob-kor-di-for-mé — du préf. ob, du lat. cor, cordis, et de forme). Bot. Qui a la figure d'un cœur renversé. « On dit aussi obcorde, Éc. »

OBCRÉNELÉ, **ÉE** adj. (ob-kré-ne-lé — du préf. ob, et de crénelé). Bot. Dont le bord est découpé en angles rentrants, séparés par des festons arrondis.

OB C. S. Abréviation qui, sur les monuments romains, signifie *Ob civem servatum* ou *ob civis servatos*, « Pour avoir sauvé la vie à un citoyen, à des citoyens. »

OBCCURRENT, **ENTE** adj. (ob-kur-ran, ante — du préf. ob, et du lat. currere, qui court). Bot. Se dit des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges.

OBODRIE, ancienne contrée de la Sibirie septentrionale, autour de l'Obi, vers la partie inférieure du cours de ce fleuve; actuellement comprise dans le gouvernement de Tobolsk, district de Berezov.

OBODORSK, ville de la Russie d'Asie (Sibirie), sur le Poloui, qui se jette près de la dans l'Obi, gouvernement et à 920 kilom. de Tobolsk, par 66° 31' 7" de latit. N. et 64° 31' 7" de longit. E., ville la plus septentrionale de la Sibirie. Les légumes n'y croissent point et on ne peut y élever que les rennes.

OBE s. f. (o-be — gr. oba, même sens). Antiq. gr. Chacune des six divisions de chaque tribu athénienne.

OBÉANCIER s. m. (o-bé-an-sié). Hist. ecclésiastique. Titre du premier dignitaire du chapitre de Saint-Just, à Lyon : *L'OBÉANCIER avait le privilège de complimenter les grands personnages qui passaient à Lyon.*

O-BECZE, en allemand *Alt-Besche*, bourg de Hongrie, comitat de Bacs, à 20 kilom. N.-N.-E. de Peterwardein, sur la rive droite de la Theiss.

OBÉDIENCE s. f. (o-bé-di-an-se — lat. obediencia, de obedire, obéir). Administr. ecclésiastique. Obéissance, soumission à un supérieur ecclésiastique : *La vie religieuse consiste en trois parties essentielles : pauvreté, obéissance, chasteté.* (Patri.) « Ordre ou permission par écrit qu'un supérieur donne à ses religieux ou à une religieuse d'aller en quelque endroit, de passer d'un couvent dans un autre. » Emploi particulier d'un religieux ou d'une religieuse dans son couvent. « Non donné aux maisons religieuses inférieures soumises à des maisons principales qui en sont éloignées. » Église, maîtrise ou établissement quelconque

administré par un religieux, au nom de son supérieur. « Ambassade d'obéissance, Ambassade qu'un souverain envoie vers le pape pour l'assurer de son obéissance filiale. » Ambassade d'obéissance, Envoyé faisant partie d'une ambassade d'obéissance. « Serment, hommage d'obéissance, Hommage de soumission adressé au pape par les ambassadeurs d'obéissance. » Pays d'obéissance, Pays dans lequel le pape nomme aux bénéfices qui viennent à vaquer, pendant huit mois de l'année : *La Bretagne était un pays d'obéissance.* (Acad.) « Lettre d'obéissance, Lettre délivrée par un supérieur à un religieux ou à une religieuse appartenant à un ordre enseignant, et qui est acceptée en France pour tenir lieu de brevet de capacité : Les LETTRES D'OBÉDIENCE sont évidemment un privilège; la LETTRE D'OBÉDIENCE est un acte purement potestatif, qui appartient en entier au supérieur qui la délivre. (Rouland.)

— Hist. ecclésiastique. Dans les temps de schisme où il y avait deux ou plusieurs papes à la fois, Pays qui reconnaissait l'un ou l'autre pape : *L'obéissance d'Urban et l'obéissance de Clément.* (Acad.) « Prêtres, Frères d'obéissance, Membres de la quatrième des cinq classes de l'ordre de Malte.

— Fr.-maçonn. Administration, puissance supérieure reconnue par un certain nombre de loges maçonniques du même titre : *L'obéissance du Grand Orient de France.* L'obéissance du Suprême conseil.

OBÉDIENCIER s. m. (o-bé-di-an-sié — rad. obéissance). Ecclésiastique ou religieux soumis à l'autorité d'un supérieur spirituel. « Religieux qui desserv, par ordre de son supérieur, un bénéfice dont il n'est pas titulaire. » On a dit aussi OBÉDIENCIER.

OBÉDIENTIEL, **ELLE** adj. (o-bé-di-an-si-él, èle — rad. obéissance). Qui appartient, qui est relatif à l'obéissance.

Qui a rapport à l'obéissance, à la soumission de la volonté : *L'Imagination dure plus que la sensation; il faut donc qu'il y ait une cause de cette durée; mais si cette cause subsiste dans le cerveau, où et de quelle manière? ou si elle consiste dans la puissance OBÉDIENTIELLE de l'âme une fois touchée de cette idée et de l'institution de son Créateur tout-puissant, c'est ce qu'il serait inutile de chercher, puisqu'il paraît impossible de parvenir à cette connaissance.* (Boss.) « Inus. »

— s. m. Hist. ecclésiastique. Officier chargé de faire des distributions aux chanoines.

OBÉH, montagnes du S. de la Nubie, dans le Kamyay, à l'O. de Toumat.

OBÉI, **IE** (o-bé-i) part. passé du v. Obéir. Dont on suit, dont on exécute les commandements : *Vouloir être OBÉI. Des lois qui ne sont pas OBÉIES. Il y a des hommes qui doivent être OBÉIS par d'autres hommes et servir par d'autres hommes.* (Bourdau.) *Le gouvernement est OBÉI plutôt que secondé.* (B. Const.)

Malheur aux souverains obéis par devoir!

LEFRANC. Mon père, Cessez de vous troubler, vous n'êtes point trahi; Quand vous commanderez vous serez obéi.

RACINE.

OBÉID-ALLAH, célèbre général arabe, né en 648 de notre ère, mort en 685. Nommé à vingt-cinq ans gouverneur du Khorasan par Moawyah I^{er}, il se mit aussitôt à la tête d'une armée, remporta une éclatante victoire sur les Turcs, près de Boukhara, devint gouverneur de Bassora en 674, gouverneur de Koufa en 680, battit complètement Houcein, qui voulait se faire proclamer calife et trouva la mort en combattant, et envoya les deux jeunes fils de ce dernier, ainsi que ses sœurs et ses femmes, au calife Yazid. Après la mort de Yazid, Obéid-Allah, qui s'était rendu odieux par ses cruautés, vit se révolter contre lui les habitants de Basrah et de Koufa, fut obligé de chercher son salut dans la fuite et se rendit à Damas, où il dissuadait le calife Merwan de se soumettre à l'anticipatif Abdallah. Pendant ce temps, les partisans des fils de Houcein faisaient des progrès à Koufa et le chef de ce parti, Soleiman-ibn-Sorad, marchait sur Bagdad. Obéid-Allah s'avança à sa rencontre à la tête d'une armée, le tailla en pièces, puis marcha sur Koufa, où le fameux Mokhtar dominait; mais il fut vaincu par les troupes de ce dernier et perdit la vie dans la bataille.

OBÉID-ALLAH-AL-MAHDY, fondateur de la célèbre dynastie des califes fatimides, né vers 882; il prétendait descendre d'Ali et de Fatime, fille de Mahomet. Il parvint à réunir sous sa domination les provinces septentrionales de l'Afrique, entra en révolte contre les califes abbassides et fonda la ville de Al-Mahdyah, dont il fit sa capitale; mais il échoua en essayant de conquérir l'Égypte. Ce fut le premier grand schisme qui divisa les musulmans, dont l'empire se trouva des lors partagé entre trois califes : l'un qui résidait à Bagdad, l'autre à Cordoue et le troisième à Al-Mahdyah. Obéid-Allah mourut en 934, laissant le trône à son fils Calim-Bianr.

OBÉIR v. n. ou intr. (o-bé-ir — lat. obedire, mot dont l'orthographe archaïque est *obédire*, de ob, préfixe, et audire, écouter; « se rattacher à l'usage d'audire, comme dans *manier et manure, pena et punire*). Se soumettre à la volonté, exécuter les ordres de quelqu'un : *Obéir*

à Dieu, au gouvernement, à ses parents. *Savoir se faire obéir. Le chien obéit à son maître. Celui qui ne sait pas obéir ne sait pas commander.* (Aristote.) *Lorsque ceux qui commandent ont perdu la honte, ceux qui obéissent perdent le respect.* (De Retz.) *Rompiez votre volonté, obéissez.* (Boss.) *Celui qui serait né pour obéir obéirait jusque sur le trône.* (Volt.) *Il est dans l'ordre de la nature que la femme obéisse à l'homme.* (J.-J. Rouss.) *Du droit d'ordonner résulte le devoir d'obéir.* (Lamenn.) *Que l'homme qui n'est que l'homme ne vienne pas me demander de lui obéir, je n'obéirai pas.* (Le P. Félix.) *L'homme semble avoir besoin d'être dominé et cherche à qui obéir.* (Vinet.) *Ces maris avec leur ton d'autorité, ils ont toujours l'air d'ordonner, et ils obéissent sans cesse.* (Dezob.) *Celui qui ne sait pas vouloir ne sait pas même obéir.* (Mme Guizot.) *Ce qui tourmente la femme, c'est bien moins d'obéir que de n'avoir pas d'occasion d'obéir assez.* (Michelet.)

Ce n'est pas obéir qu'obéir lentement.

CORNEILLE.

On est bien malheureux d'être né pour servir; Travailler, ce n'est rien; mais toujours obéir!

GRENET.

« L'objet sujet, être soumis à l'autorité d'un prince, d'un gouvernement : *Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas, il a des chefs, et non pas des maîtres.* (J.-J. Rouss.) « Céder à quelque chose; soumettre sa volonté : *Obéir à la force, à la violence, à la nécessité, Obéir à ses passions. La véritable liberté consiste à n'obéir à aucune passion.* (Dacier.) *Cette langue française est une rébellion qu'il faut dompter; elle n'obéit qu'à ceux qui la violentent.* (Mariv.) *Nul ne doit obéir qu'à la loi qu'il a lui-même consentie.* (J.-J. Rouss.) *On n'obéit pas longtemps aux lois trop sévères.* (Mme de Staël.) *Tous les hommes qui ont un cœur et lui obéissent doivent se respecter mutuellement.* (Mme de Staël.) *Tous les êtres se perfectionnent d'autant plus qu'ils obéissent à leur nature.* (B. Const.) *La parole éloquent est une domination que se fait obéir.* (Lacordaire.) *Le devoir d'obéir à la raison est la loi de la volonté.* (V. Cousin.) *Il est de la nature de toute autorité d'obéir aveuglément au principe qui lui a donné naissance.* (Proudh.)

Pour qu'on vous obéisse, obéissez aux lois.

VOITRAIE.

Obéir bien, dites-moi, vaut le charme suprême D'obéir à son âme et de plaire à soi-même?

DEUILLE.

— Être sous la dépendance de quelque chose : *Il faut que les passions obéissent à la raison. Il faut que toutes les passions ploient et obéissent.* (Pascal.)

La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.

BOILEAU.

« Céder, être soumis à une force, à une influence : *Les corps obéissent à la loi de l'attraction. La composition chimique obéit à des lois autres et plus complexes sous l'influence des fonctions organiques.* (C. Renouvier.) *Une foule de hasards viennent sans cesse détourner les événements du cours qu'ils auraient suivi s'ils avaient obéi à une pente nécessaire.* (Renan.) « Plier sous un effort : *L'acier obéit plus que le fer. Ce bois obéit sans se rompre, sans se casser.* (Acad.)

— Manège. *Obéir à l'épéron, à la main, aux aides.* Se laisser gouverner, manier aisément, en parlant du cheval.

— Jeux. Fournir la couleur demandée, à certains jeux de cartes.

— Mar. *Obéir à la barre, au gouvernail.* Changer de route sous l'impulsion du gouvernail.

S'obéir v. pr. *Obéir à soi-même : Lorsque les suffrages du peuple font les lois, chacun croit s'obéir.* (Boiste.) *L'homme est une créature intelligente mais par des rognages vivants, et qui s'obéit à elle-même.* (Alibert.)

— Gramm. Quoique ce verbe soit neutre ou intransitif, il peut s'employer au passif, c'est-à-dire que son participe passé précédé de l'auxiliaire être peut prendre pour sujet le qui servirait de complément au verbe dans sa forme ordinaire, bien que ce complément ne soit pas direct. V. OBÉI, 1^{re}.

O'BÉIRNE (Thomas-Lewis), prêtre anglais, né dans le comté de Longford (Irlande) en 1748, mort en 1823. Il fit ses études théologiques au séminaire catholique de Saint-Omer; mais, de retour en Irlande, il embrassa le protestantisme, suivit, comme chapelain de la flotte, l'amiral Howe en Amérique, au début de la guerre de l'Indépendance (1775), fut attaché par la suite au vice-roi d'Irlande, le duc de Portland (1782), puis à lord Fitz-William, qui le nomma son premier aumônier et le fit successivement nommer évêque d'Ossory et évêque de Maxwell. O'Beirne avait un esprit élevé, généreux, plein d'amour pour la justice. On lui doit, outre des sermons et divers écrits sur des matières théologiques, le *Crucifixion*, poème (Londres, 1776); le *Général impoiteur* (Londres, 1781), comédie qui fut représentée à Drury-Lane; *Considérations sur les derniers troubles par un whig* (1787); *Considérations sur les principes de la discipline navale et des cours maritimes* (1781, in-4°).

OBISSAMMENT adv. (o-bé-i-sa-man — rad. obéissance). Avec obéissance. « Vieux mot.

OBÉISSANCE s. f. (o-bé-i-san-se — rad. obéissant). Action ou habitude d'obéir, soumission à la volonté de celui qui commande : *Il est pour le citoyen d'autres vertus que la promptitude de l'obéissance.* (Royer-Collard.) *La vraie liberté n'abolit pas toute discipline, elle change seulement le principe de l'obéissance.* (De Cusine.) *L'amour rend l'obéissance facile et douce.* (De Gérando.) *La vraie obéissance est celle qui ne réside pas seulement dans l'action, mais dans le cœur.* (P. Janet.) *Ce qui fait un Etat, c'est le sentiment d'obéissance par lequel une multitude d'hommes se rassemble sous l'autorité d'un chef.* (H. Taine.) *L'obéissance est une équation librement établie entre une volonté et une règle.* (Le P. Félix.)

Le devoir d'une fille est dans l'obéissance.

CORNEILLE.

« Acte par lequel on se conforme à l'ordre qu'on a reçu : *Il remarquait les petits soins du vilain sord, ses obéissances, ses façons délicates et soumises avec l'Égyptienne.* (V. Hugo.) « Peu usité.

— Domination, autorité du prince, du gouvernement : *Vivre sous l'obéissance d'un souverain. Nous quittons la Perse pour entrer dans les terres de l'obéissance des Turcs.* (Montesq.)

— Fig. Sujétion d'une chose à une autre : *Il faut captiver tout entendement sous l'obéissance de la foi.* (Boss.) *La foi est l'obéissance de la raison, l'amour l'obéissance du cœur, la vertu l'obéissance des sens.* (Lamenn.)

— Obéissance passive, Obéissance non raisonnée, soumission aveugle aux ordres reçus : *L'obéissance PASSIVE, commandée d'une manière absolue, est une doctrine aveuglante et impie.* (Gérusez.) *Tout pouvoir est à la fois peu honoré et mal garanti par l'obéissance PASSIVE.* (Mme de Rémusat.) *L'obéissance PASSIVE est une mauvaise éducation de la volonté.* (H. Laboulaye.) *L'obéissance PASSIVE est la soumission involontaire d'un ordre que la raison n'approuve pas.* (Lacordaire.) *Il est facile d'égarer des hommes rompus à une obéissance PASSIVE.* (L. Blanc.)

— Payer d'obéissance, Se résoudre à obéir : *Enfin, ma fille, il faut payer d'obéissance.*

MOLIÈRE.

— Prêter obéissance à quelqu'un, Se soumettre solennellement à sa domination.

— Prov. *L'obéissance vaut mieux que tous les sacrifices.* Rien ne plait à Dieu autant qu'une soumission complète à ses volontés : *L'obéissance VAUT MIEUX QUE TOUS LES SACRIFICES, et tous les sacrifices, sans l'obéissance, ne peuvent être devant Dieu de mille valeur.* (Bourdau.)

— Féod. Service de vassal. « Seigneurie, juridiction.

— Syn. *Obéissance, soumission.* L'obéissance est l'acte de celui qui fait ce qui lui est commandé; la soumission est le sentiment qui fait qu'on obéit ou qu'on est disposé à obéir. L'obéissance ne suppose pas la soumission quand elle est forcée; la soumission porte toujours à l'obéissance. Il y a toujours un ordre exécuté dans l'obéissance; il peut y avoir soumission sans qu'aucun ordre ait été donné; ainsi, un chrétien supporte avec soumission les maux que la Providence lui envoie, quand il se résigne à les souffrir sans se plaindre.

— Encycl. La loi positive, d'accord avec la loi naturelle et morale, a voulu que, dans des limites et à des degrés divers, l'enfant obéît à son père et à sa mère, la femme à son mari, le soldat à son chef, le citoyen aux lois de l'Etat. Toute autorité suppose l'obéissance, et, sans cette obéissance à l'autorité, nulle société n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est un fait d'oppression brutale, inacceptable pour une créature intelligente? » Il est au contraire, en effet, que l'obéissance de l'esclave n'est possible, aucun Etat ne saurait subsister. Cette règle est un axiome qui paraît indiscutable et d'une parfaite simplicité. Mais si, de la théorie générale, on descend aux faits, aux cas particuliers dans lesquels on exige l'obéissance, on se trouve en présence de questions très-complexes et dont la solution est parfois fort délicate. En second lieu, il s'en faut de beaucoup que l'obéissance soit toujours une vertu ou un devoir. « L'obéissance, dit avec raison M. Fuégère, doit être fondée sur cette présomption que celui auquel on obéit commande ou ordonne, dirige ou conseille au nom de la justice et de la raison, de l'amour et de la charité, pour la protection et dans l'intérêt de celui qui doit obéir. Les obligations et les devoirs sont réciproques; autrement, que serait l'obéissance, si ce n'est

ponsable de ses actes et qui doit diriger sa raison, l'initier aux prescriptions de la vie morale et sociale. L'obéissance de la femme au mari, imposée par notre code civil, est plus discutée, bien qu'elle justifie jusqu'à un certain point par la nécessité d'une direction unique et par le rôle prépondérant du mari en tout ce qui concerne les actes de la vie civile. La femme, considérée comme mineure, doit se soumettre à la volonté du mari; c'est du moins ce que veut la loi. Mais cette disposition quelque peu dure trouve son correctif dans la pratique même de la vie, où, comme on le sait, la toute-puissance se déplace fréquemment et passe du côté de la femme, quand celle-ci est plus intelligente et plus sensée que celui à qui elle a été liée son sort. Lors même que la femme, douée de raison, obéit au mari, il est des limites naturelles à son obéissance. Il est évident que, si son mari lui commande une mauvaise action, un acte déshonorant ou un crime, elle doit refuser d'obéir.

Il n'est une sorte d'obéissance sur laquelle nous n'insisterions point, c'est l'obéissance religieuse, qui consiste à se soumettre aveuglément aux prescriptions qu'on regarde comme étant la loi divine. Ce genre d'obéissance est une affaire de sentiment, de conviction, que l'on constate sans la discuter. Toute religion prescrit formellement l'obéissance, et elle étend ce devoir aussi bien aux hommes qu'aux lois divines, à moins toutefois que les lois humaines ne lui soient contraires. C'est ce qu'on trouve exprimé, notamment dans la doctrine chrétienne par ces paroles : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Il est plus nécessaire d'obéir à Dieu qu'aux hommes.

Arrivons maintenant à l'obéissance qu'on doit à l'autorité politique, à l'Etat; quel est le caractère de cette obéissance? Quelles en sont les limites? L'homme doit-il obéir les yeux fermés, ou son obéissance doit-elle être raisonnée et éclairée? Lorsqu'il se trouve en présence d'un pouvoir tyrannique, qui supprime ou viole tout ou partie de ses droits légitimes, qui le menace dans sa vie, sa liberté et ses biens, doit-il s'incliner et obéir? Un certain nombre d'écrivains et de publicistes ont répondu par l'affirmative. Sans remonter aux anciens, Bacon et Hobbes exigent une obéissance entière au pouvoir. Luther ne parle pas autrement : « Vous êtes tenus, dit-il, de respecter la loi, quelle qu'en soit la forme ou l'effet. Vous devez souffrir patiemment l'injustice et le mal. La souffrance est non seulement le devoir, mais le droit du chrétien. Dieu vous envoie des tyrans, comme il vous donne des pères, pour vous éprouver, vous corriger, vous former. Les tyrans ont le pouvoir de vous dépouiller, de vous massacrer; ils n'auront jamais celui de vous ôter les biens et la vie de votre âme. La révolte, la sédition vous priverait au contraire de ces biens et paralyserait votre vie. Ainsi endurez tout, par soumission envers Dieu, par respect pour les maîtres qu'il vous a donnés, soit dans sa colère, soit dans sa bonté. » Bossuet, l'évêque courtois, tient le même langage : « Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. Sans cette autorité absolue, il ne peut ni faire le bien ni réprimer le mal; il faut que sa puissance soit telle que personne ne puisse espérer lui échapper. Quand le prince a jugé, il n'y a pas d'autre jugement; ce n'est pas qu'il juge toujours d'après la justice, mais c'est qu'il est réputé y juger et que personne n'a droit de juger ou de revenir après lui. Il faut donc obéir aux princes comme à la justice même, sans qu'il n'y ait point d'ordre ni de fin dans les affaires. Le prince peut se redresser lui-même quand il sent qu'il a mal fait; mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité. » C'est aussi l'opinion de de Maistre lorsqu'il dit : « Contre notre légitime souverain, fût-il même un Néron, nous n'avons d'autre droit que de nous faire couper la tête, en lui disant respectueusement la vérité... Tout gouvernement est absolu, et du moment qu'on peut lui résister sans prétexte d'erreur ou d'injustice, il n'existe plus. » Ces citations suffisent pour donner une idée de la façon dont les partisans du pouvoir absolu comprennent la dignité humaine. L'obéissance absolue, dans son condition est à la fois la base fondamentale de tout gouvernement despotique, de tout pouvoir théocratique, et leur condamnation. « Dans les Etats despotiques, dit Montesquieu, qui en est l'adversaire déclaré, la nature du gouvernement demande une obéissance extrême; et la volonté du prince, une fois connue, doit avoir aussi infailliblement son effet qu'une boule jetée contre une autre doit avoir le sien. Il n'y a point de tempérance, de modification, de termes, d'équivalence, de pourparlers, de remontrances; rien d'égal ou de meilleur à proposer. L'homme est une créature qui obéit à une créature qui veut. » Comme on le voit, dans ce système l'homme est assimilé à une brute. Des l'instinct on n'est pas une brute, mais bien un être intelligent, il ne doit absolument rien faire aveuglément. Son obéissance doit être raisonnée, éclairée, selon l'expression de saint Paul (*rationalis obsequium*), et alors elle dérive soit du sentiment du devoir, soit de l'utilité de cette obéissance. Dans le système des gouvernements despotiques, elle perd entièrement ce caractère; elle procède soit de la stupidité, soit de la crainte. L'homme

ne fait plus acte d'acquiescement, il subit la force qui l'écrase; ce n'est plus un être, c'est un instrument.

C'est ce qu'on fait parfaitement ressortir les écrivains et les publicistes qui ont protesté contre les honteuses et dégradantes théories de l'absolutisme. Pour n'en citer qu'un, qui ne sera pas suspect, saint Thomas, dans sa *Somme*, ne veut point que l'homme soit la chose du pouvoir et trace des limites à son obéissance. Il admet que, si un prince administre mal, le peuple a droit de le renverser, même par la violence. Toutefois, il conseille de s'abstenir dans le cas où la force nécessaire manquant, l'appel à la force n'aurait pour résultat que la perturbation de l'Etat. Il admet le droit à l'insurrection, mais non à la sédition. La sédition, étant une attaque ouverte contre le bien public, est toujours coupable; l'insurrection, renversant un pouvoir injuste et tyrannique, est un droit et un devoir. Parmi les nations modernes, l'Angleterre est la première qui, en limitant les pouvoirs du chef de l'Etat, ait assuré en même temps sa liberté et donné à l'obéissance envers les lois de l'Etat son véritable caractère.

La Révolution française, dans sa grande œuvre de réparation et de justice, a reconnu les droits des peuples et tracé au pouvoir, rendu à son véritable rôle, des limites nettes et précises. Grâce à elle, sauf de très-rare exceptions, les peuples, de nos jours, ne sont plus livrés à la merci de pouvoirs absolus. Les pouvoirs publics, les diverses autorités ont leurs attributions limitées par des constitutions, et les peuples sont soumis, non plus à l'arbitraire dégratant d'un homme qui dispose à son gré de leurs destinées, mais à des lois qu'ils font eux-mêmes par l'organe de leurs mandataires.

Dans cet ordre de choses, l'obéissance aux lois et aux pouvoirs constitués par ces lois s'impose forcément comme une juste et naturelle, comme une nécessité d'ordre et de paix sociale qu'on ne saurait violer sans encourir une peine méritée. « La loi seule peut imposer l'obéissance, dit M. Maurice Block; la pratique est conforme à ce principe, en ce sens que les tribunaux ne punissent pas les infractions aux dispositions réglementaires prises par l'autorité administrative en dehors de ses attributions. Il s'ensuit qu'il y a des règlements administratifs auxquels aucune obéissance n'est due. Si l'axiome : « Tout le monde est censé connaître la loi » était une vérité, c'est-à-dire si tout le monde connaissait réellement la loi, les abus du pouvoir seraient rares, car toute tentative de cette nature serait sévèrement réprimée. Mais, dans l'ignorance de ses droits, l'individu ne peut qu'être « soumis à l'autorité. » C'est donc dans la limite prévue par les lois que le citoyen doit obéissance, et ce que la loi (ou le règlement fait conformément à la loi) ne défend pas expressément est permis. »

Il se peut que certaines lois, ce qui arrive fréquemment, paraissent mauvaises, contraires à la justice, attentatoires à la liberté et à la conscience. Devra-t-on leur refuser l'obéissance? C'est une question de casuistique, à laquelle il est fort difficile de répondre. Nous croyons toutefois que, sauf dans certains cas fort rares, où l'on aime mieux encourir une peine que de se soumettre, tout bon citoyen doit obéir aux lois, sauf à lui, lorsqu'elles lui paraissent mauvaises, à en montrer les vices et à chercher par tous les moyens légaux à en obtenir l'abrogation. « Nous parlerons contre les lois inessens jusqu'à ce qu'on les réforme, disait Diderot, et en attendant nous nous y soumettrons aveuglément. » Dans une démocratie, dans un pays où la souveraineté du peuple est en exercice et fonctionne librement, tout appel à la désobéissance aux lois et à la force doit être sévèrement condamné. La seule arme légale, c'est le bulletin de vote. C'est à l'opinion publique qu'on doit incessamment faire appel; c'est elle qu'on doit s'efforcer de convertir à ce qui paraît utile et juste, car elle seule, au moyen des représentants de la nation, doit opérer les réformes demandées.

Le seul cas où un citoyen puisse refuser d'obéir, c'est lorsque le pouvoir ou ses agents violent eux-mêmes les lois en sa personne. C'est un acte de courage civique qu'on ne saurait trop louer. Le 26 juillet 1830, le gouvernement de Charles X envoya un commissaire de police briser les presses des journaux qui avaient protesté, au nom de la légalité, contre les ordonnances inconstitutionnelles. Lorsque le représentant du pouvoir se présenta chez l'imprimeur Baude, il trouva les portes closes et fit venir un serrurier pour crocheter les serrures. Mais Baude se plaça devant la porte, le code à la main, et donna lecture des articles qui punissent la violation du domicile. Le serrurier se retira et la police dut, pour enfoncer la porte, faire venir un homme chargé dans les prisons de river les fers des condamnés. Le lendemain, le roi viola des lois lui reversé du trône par le peuple, et il faut le reconnaître, jamais révolution ne fut plus légitime.

Le meilleur moyen pour les gouvernants d'obtenir l'obéissance, c'est de se montrer par leur conduite, par leur exemple, par leur scrupuleux respect des lois, dignes d'être obéis. Il n'y a de liberté que par les lois, dit M. Ed. Laboulaye, et la loi n'est qu'un mot si une justice égale pour tous n'impose

aux grands comme aux petits un même respect des institutions, une même responsabilité. Demander que personne ne se mette au-dessus des institutions et que ceux qui sont chargés de défendre les lois ne commencent pas par les violer, ce n'est attaquer ni la pouvoir ni l'administration, c'est attaquer l'arbitraire et lui arracher le masque sous lequel il couvre son désordre.

Il nous reste à dire un mot de l'obéissance du soldat envers ses chefs. Cette obéissance doit être absolue pour tout ce qui concerne le service militaire. Devant l'ennemi, l'obéissance passive, l'exécution immédiate, sans raisonnement, des ordres reçus est un devoir strict. Sans cet acquiescement nécessaire, il n'y a plus ni discipline ni armée. Toutefois, l'armée doit-elle toujours et dans tous les cas obéir à ses chefs aveuglément? A-t-elle le droit de se demander si l'acte qui lui commande son chef est ou n'est pas un acte de trahison contre les lois établies, contre le chef de l'Etat? Un fonctionnaire civil peut, lorsqu'il reçoit un ordre qui lui paraît illégal, donner sa démission, se retirer, laisser à un autre l'accomplissement de la mesure. Mais il ne saurait en être de même du soldat, qui, lui, ne peut donner sa démission. Que fera-t-il? Comment sortira-t-il de cette situation perplexité aux perspectives effrayantes? Son obéissance pourra-t-elle, devra-t-elle avoir une limite que, à ses risques et périls, il pourra et devra ne pas franchir? Nous le croyons, car l'obéissance aveugle ne doit exister nulle part d'une manière absolue, pas même dans l'armée.

« Est-ce que, dit un publiciste, si un colonel donnait l'ordre à son régiment d'empoigner son général et de se révolter, le régiment devrait obéir? Est-ce que, si un sergent donnait l'ordre à un de ses hommes de tuer et de dévaliser un passant, le soldat ainsi commandé devrait obéir? Evidemment non. Que prouvent ces exemples? Ils prouvent que l'obéissance militaire a une limite. Cette limite, très-difficile à marquer dans la pratique, est celle-ci : le respect des lois. Le militaire ne doit obéissance que dans la limite de la loi, c'est-à-dire quand l'ordre donné ne transgresse pas les lois de l'Etat. On aura beau tourner et retourner la question de tous côtés, on n'arrivera pas à une autre solution. Le militaire doit obéissance absolue dans la limite du respect des lois. Hors de là, il n'y a pas d'obéissance, parce qu'il n'y a plus d'ordre légitime, ni même de chef légitime. Le chef qui viole la loi abdique par la même son autorité, puisqu'il tarit la source d'où elle émane. Il n'est plus qu'un malfaiteur, un factieux, que tout honnête homme, un soldat comme les autres, doit mettre le plus promptement possible hors d'état de nuire. Le difficile sera dans beaucoup de cas de déterminer si, en effet, le chef se met en révolte avec les lois. Il n'y a là aucune règle à donner. C'est la conscience unie à l'intelligence qui fournit la solution. »

OBÉISSANT, ANTE adj. (o-bé-i-san, ante — rad. obéir). Qui obéit; qui est soumis : Un enfant obéissant. Une fille obéissante. L'éphant, une fois dompté, devient le plus doux et le plus obéissant de tous les animaux. (Buff.) Les Allemands réunissent la plus grande audace de pensée au caractère le plus obéissant. (Mme de Staël.)

— Poét. Soumis à la volonté, en parlant des choses : L'enfer déchaine la tempête, mais la tempête est obéissante et souffle où Dieu veut. (L. Veuillot.) // Souple, maniable, pliant, qui cède avec facilité : L'osier est obéissant. Le poids de l'eau rendait la barque moins obéissante et pouvait la rendre plus lente à se relever, une fois entre deux lames. (Lamart.)

Et tandis qu'on fustait la laine obéissante
Sait une main légère, une main plus pesante
Frappe à coups redoublés l'enclume qui gémit.

L. RACINE.

— Votre très-humble et très-obéissant serviteur, formule de politesse adoptée à la fin des lettres, mais dont l'usage devint de plus en plus rare.

— Substantif. Personne obéissante : Grande moisson l'obéissant recueille. (Anc. prov.)

— Hist. relig. Membre d'une secte qui obéissait aveuglément à ses chefs.

OBÉJAKA s. m. (o-bé-jà-ka). Bot. Synonyme du genre *sénecion*, ou, selon d'autres botanistes, section du même genre.

OBÉLES s. m. (o-bé-lé — du gr. *obelos*, broche). Philol. Signe en forme de broche ou de petite pique, qui servait à signaler, sur les anciens manuscrits, les passages d'une authenticité douteuse, lorsqu'il était accompagné d'un point; les mots transposés, avec deux points; un vers déplacé, avec un astérisque.

— Encycl. Les anciens commentateurs employaient ce mot surtout en parlant des *Hexaples* d'Origène. Origène avait marqué par un obèle les additions qu'il avait dû faire au texte des Septante, là où les interprètes grecs avaient altéré dans leur traduction le texte hébreu. Ces remarques sensibles, dit l'antiquaire Odoard, extrêmement précieuses pour l'intelligence du texte, s'altérèrent insensiblement par l'inexactitude des copistes qui placèrent souvent mal cet obèle; ces fautes, qui se multiplièrent à mesure que le nombre des copies des *Hexaples* d'Origène augmentèrent, jetèrent quelque confusion dans cet ouvrage. Il paraît que, du temps de saint Jérôme les obèles placés par Origène avaient déjà changé

de forme; ce Père rapporte que, lorsque dans le texte des *Hexaples* on voyait une ligne transversale accompagnée de deux points, l'un dessus et l'autre dessous, cet obèle signifiait qu'on avait retranché quelque chose de la version des Septante, comme superflu et ne se trouvant pas dans le texte hébreu, et que s'il se trouvait une marque en forme de croix de Saint-André, accompagnée de quatre points, cet obèle annonçait qu'il manquait quelque chose à la version des Septante et qu'il fallait recourir au texte hébreu.

OBELIERO, doge de Venise, appelé par les anciens auteurs français *Wiltier* et *Wiltierio*, né à Malamocco vers 763, décédé en 831. Il était tribun d'Ileracle lorsqu'il se mit à la tête des patriciens, dont il faisait partie, pour renverser le doge Jean Galbaio, qui s'était rendu odieux par sa cruauté et par son despotisme, souleva le peuple, chassa Galbaio et son fils, se fit proclamer doge (804) et associa au pouvoir son frère Bionto. Mais le doge Charles-le-Bègue parvint à intéresser en sa faveur Charlemagne et son fils Pépin, roi d'Italie, qui saisi avec empressement cette occasion d'intervenir par les armes, non pour rétablir Galbaio, mais pour agrandir ses Etats. Vainement Obeliero, pour conjurer l'orage, offrit à Pépin de lui payer un tribut; ce prince s'empara de l'Istrie, du Frioul et incendia les villes d'Heraclee et d'Equilo. Les Vénitiens implorèrent alors le secours de l'empereur grec Nicéphore, qui leur envoya une flotte commandée par Nicetas. L'arrivée de ces secours amena Pépin à consentir à signer une trêve; mais dès l'année suivante les hostilités recommencèrent. Les Vénitiens, de concert avec Nicetas, tentèrent sans succès de s'emparer de Gonnacchio et Pépin marcha sur Venise. Le doge proposa alors aux Vénitiens de désarmer le roi d'Italie en lui envoyant leur soumission. Mais cette proposition souleva l'indignation générale. Accusé de trahir sa patrie, Obeliero fut déposé, ainsi que son frère, et envoyé à Constantinople, pendant que Ange Participatio, qui s'était mis à la tête de ses compatriotes au moment de l'invasion de Pépin et qui les avait encouragés dans la résistance, était élu doge à sa place (811). En 830, Obeliero quitta Constantinople, débarqua sur la côte de Vigilia et essaya de soulever ses compatriotes de Malamocco pour se faire rétablir dans la dignité qu'il avait perdue. A cette nouvelle, le doge Participatio marcha contre lui, incendia Malamocco qui s'était déclarée pour l'ancien doge, attaqua Obeliero, le battit, le fit prisonnier et lui fit trancher la tête.

OBÉLIAPHORE s. m. (o-bé-li-a-pho-re — gr. *obeliosphoros*, de *obelias* et de *phoros*, qui porte). Anth. gr. Celui qui, dans les fêtes de Bacchus, portait les pains appelés *obélies*.

OBÉLIAS s. m. (o-bé-li-ss — mot gr. formé de *obelos*, broche). Anth. gr. Pain rôté à la broche, dont on faisait des offrandes à Bacchus.

OBÉLIE s. f. (o-bé-li — du gr. *obelias*, sorte de pain). Forme ancienne du mot *OUBLIE*.

— Zooph. Genre de polypiers calcaires, du groupe des bryozoaires, voisins des tubulipores, dont l'espèce type forme une sorte de croûte sur les fucus ou varechs de la Méditerranée : *LOBELIE rayonnante*.

— Acal. Genre d'acalèphes médusaires, comprenant une espèce de très-petite taille, qui n'est probablement qu'une méduse dérivée de quelque polype hydrique.

— Encycl. Zooph. Ce genre a été créé par Lamouroux, pour un polypier calcaire qu'on trouve adhérent sur les varechs de la Méditerranée. Il est formé de cellules tubuleuses, saillantes, rapprochées en lignes transversales. C'est l'*obélie tubulifera* Lamouroux. Il ne diffère guère des tubulipores et doit, d'après Dujardin, appartenir également à la classe des bryozoaires. Quoy et Gaimard ont ajouté à ce genre, sous le nom d'*obélie rayonnante*, un polypier très-voisin des tubulipores.

— Acal. Ce genre de méduses gastriques polystomes a été créé par Lesteur et Peron, pour une espèce microscopique décrite imparfaitement par Shubler. Il est caractérisé par l'absence du pédoncule, des bras et des tentacules autour de la bouche, et par quatre estomacs simples avec un appendice conique au sommet de l'ombrelle. Pendant longtemps on a émis des doutes sur l'existence de cette méduse, et de nos jours encore quelques savants la considèrent comme dérivant de quelque polype hydrique. Lesson l'a admise dans sa tribu des charybiées, parmi les méduses non proboscidiées. V. MÉDUSE.

OBÉLISCAIRE s. f. (o-bé-li-ské-re — du gr. *obeliskos*, petite broche). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénecionées comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

OBÉLISQUE, ALE adj. (o-bé-li-skal, a-le — rad. *obelique*). Qui appartient, qui ressemble à un obélisque, qui tient de l'obélisque : Forme obélisque.

— Fam. Qui a les proportions d'un obélisque, qui est gigantesque, monumental : Un chapeau obélisque. // Étonnant, prodigieux, pyramidal, comme on dit encore familièrement : Après ce paradoxe obélisque venaient quelques lignes qui sans doute le justifiaient. (Villemessant.)

OBÉLISCOLYCHNE s. m. (o-bé-li-sko-li-
kne — gr. *obeliskoluchnos*; de *obeliskos*, obé-
lique, et de *lychnos*, lampe). Antiq. gr. Lan-
terne ou torché supportée par une hampe ou
par une pointe de fer. Rabelais se sert de
ce mot pour désigner un phare en forme d'o-
bélique, comme on en établissait dans les
ports de mer.

OBÉLISCOTHÈQUE s. f. (o-bé-li-sko-té-ke
— du gr. *obeliskos*, pointe; *théké*, boîte, étui).
Bot. Syn. de *RUBESKIE*, genre de compo-
sées.

OBÉLISME adj. (o-bé-li-smè — du
gr. *obelos*, broche, dard). Philol. Qui res-
semble à un obélisque, qui est accompagné d'un
obélisque : *Signe obélisme*. Vers *OBÉLISME*.
Il *Duple obélisme*, Signe qui, dans les anciens
pièces de théâtre, indiquait un repos après
une période, et qui se figurait ainsi : —
Il *Duple obélisme* verse, Signe qui, dans
les chœurs des pièces de théâtre, séparait la
strophe de l'antistrophe, et avait la forme
suivante : —

OBÉLISQUE s. m. (o-bé-li-ske — gr. *obeliskos*; de *obelos*, broche). Monument qua-
drangulaire en forme d'aiguille, élevé sur un
piédestal, et ordinairement monolithique : Les
OBÉLISQUES de Louqsor. Une plante est un
monument plus durable qu'une médaille ou qu'un
OBÉLISQUE. (Fonten.) Nous ne pouvons élever
des OBÉLISQUES de cent pieds de haut d'une
seule pièce; mais nos médailles sont plus
justes que celles de l'antiquité. (Voltaire.) Les prin-
cipes civilisés ont, pour conserver les souvenirs
de leur patrie, des palais, des cités, des OBÉ-
LISQUES, des tours. (Chateaub.) Un OBÉLISQUE
égyptien décore la place du Peuple, à Rome.
(Michelet.)

Les obélisques gris s'élançaient d'un seul jet.
V. Hugo.

— Par anal. Objet qui présente une forme
haute et allongée : *Payés à l'endroit, dans les
lieux secs et arides de ces mêmes contrées, des
cérises qui s'élevaient comme des OBÉLISQUES
de fleurs et d'épines, à plus de trente pieds de
hauteur.* (B. de St.-P.)

— Diplomatique. S'est dit quelquefois pour
OBÈLE.

— Moll. *Obélisque chinois*, Nom vulgaire
d'une espèce de cerithée.

— Horticulture. Arbre taillé en forme de pyra-
mide très-élevée, relativement à la largeur
de sa base : Il fut un temps où il était de
mode de multiplier les OBÉLISQUES. (Bosc.)

— Encycl. Antiq. L'obélisque est particu-
lier à l'Égypte; les anciennes civilisations
assyriennes et babyloniennes ne paraissent
pas l'avoir connu, et ceux qui l'ont vu dans
diverses capitales européennes, à Rome, à
Paris, à Constantinople, ont été amenés d'É-
gypte à grands frais. L'obélisque était une
sorte de monument votif, destiné à éterniser
le souvenir d'événements mémorables, ainsi
qu'en témoignent les inscriptions dédicatoires;
quelques archéologues y voient un reste de
l'ancien culte du phallus et l'hypothèse est
assez plausible; mais cette signification sym-
bolique était peu apparente, à cause des di-
mensions gigantesques du monument; elle
n'est visible que dans le pyramide qui sur-
monte, en effet, tous les obélisques. Leur
caractère de monument votif est, au contraire,
indubitable : d'un côté, tous les obélisques
portent des inscriptions, à l'exception d'un
seul qui est à Rome et qu'on peut considérer
comme inachevé; en second lieu, les Égyptiens
appelaient les obélisques des « colonnes
écrites » *djéri anchat*, appellation qu'on re-
trouve dans la langue copte, et qui est si-
gnificative. Dans un des versets de l'Écclésiaste
(xxiii, 24), où Moïse se fait ordonner par
Dieu de briser les idoles égyptiennes, la Vul-
gate dit : *Co frange statuas coram*; mais les
textes hébreu et grec de la version des Septante,
au lieu des statues, disent stèles, et il
faut entendre par là les obélisques.

Tous ceux que l'on connaît, soit en Égypte,
debout encore ou renversés, soit dans les
villes d'Europe où ils ont été transportés à
une époque relativement récente, sont en
granit rose, et ils ont tous été tirés de la
même carrière, celle de Syène, dans la haute
Égypte. Ce sont d'énormes monolithes, taillés
en prisme rectangulaire à arêtes vives, se
rétrecissant insensiblement de la base au
sommets, et terminés par un pyramideon,
qu'une profonde entaille circulaire sépare du
reste de la stèle; le pyramideon de l'obélisque
de Louqsor a près de 2 mètres. Non-seule-
ment les quatre faces de chaque obélisque
sont gravées avec soin, malgré la dureté de
la matière qui devait offrir des difficultés
inouïes, mais les Égyptiens avaient observé
que le jeu de la lumière sur une surface polie
la faisait paraître concave, quoiqu'elle
fût parfaitement plane, et ils donnaient aux
faces une convexité exactement propor-
tionnelle à cette illusion d'optique; la convexité
des faces de l'obélisque de Louqsor, qui nous
paraissent absolument planes, est de 16 li-
gnes au centre. Ce simple détail déce-
le observation minutieuse et un art très-avancé.
On ne s'étonnera pas moins de la science et
de la dextérité d'un peuple qui taillait dans
la carrière ces blocs énormes, les amenait à
des distances prodigieuses du lieu d'extraction
et les érigait sur leurs socles, à l'aide
d'appareils ingénieux et d'une grande puis-
sance; c'est une tâche à laquelle on ne pou-
vait suffire les meilleurs ingénieurs modernes.

Le bloc de granit était d'abord dessiné, par
des entailles longitudinales, dans le massif de
la carrière; l'un d'eux, dont l'extraction a été
abandonnée et qu'on voit encore à demi dé-
gagé seulement, dans la carrière de Syène, a
permis de se rendre compte des procédés
des Égyptiens. Ils taillaient l'obélisque sur
place et polissaient trois de ses faces tan-
dis que la quatrième était encore adhérente
au massif; pour dégager le fût dans son en-
tier, ils pratiquaient en dessous de profondes
rainures longitudinales dans lesquelles ils in-
troduisaient des coins de bois; ces coins étant
fréquemment mouillés se dilataient et opé-
raient peu à peu, sans secousse, le soulève-
ment du bloc; c'est un moyen aussi simple
qu'ingénieux. L'obélisque était alors tiré hors
de la carrière, placé sur un traineau bas
formé de madriers et tiré par des attelages
d'hommes ou d'animaux; au devant de l'appareil
on mouillait fortement le sable, pour
qu'il devînt plus compacte, et le traineau glis-
sait ainsi durant des centaines de lieues. On a
tiré ces indications des sculptures gravées
sur les socles de quelques obélisques, où l'on
trouve également le dessin des appareils d'érection.

Arrivé au lieu de destination, l'obélisque
était livré aux graveurs qui y transcrivaient
patiemment en hiéroglyphes les textes que
leur livraient les collèges de prêtres. C'était
une œuvre de longue haleine et souvent le roi
qui avait ordonné l'érection de l'obélisque
était mort avant l'achèvement du travail; son
successeur le faisait continuer, mais en pres-
crivant d'ajouter ses noms et le récit de ses
hauts faits à ceux de son prédécesseur. Les
hiéroglyphes des obélisques se lisent perpen-
dicairement, par colonnes, et il y a d'ordinaire
trois colonnes d'inscriptions sur chaque face;
la colonne du milieu était remplie la première;
c'est donc là qu'on trouve les noms du souve-
rain le plus ancien. Ainsi, dans l'obélisque
de Louqsor, l'inscription médiane de trois faces
est consacrée à Rhamsès II; les deux colonnes
latérales de ces trois faces et la quatrième
face tout entière sont relatives à Rhamsès III,
qui fit achever l'œuvre. Le travail du graveur
diffère également; les inscriptions du milieu
sont profondément fouillées, celles des
colonnes latérales ont un creux moindre de
moitié et n'ont été gravées qu'à la pointe; ce
parti pris est d'une symétrie harmonieuse.

Le plus ancien obélisque est à Héliopolis; il
porte le nom du roi Osorastus I^{er} (XVI^e dy-
nastie) et date environ de l'an 2530 avant l'ère
chrétienne. Un autre, transporté d'Héliopolis à
Rome par Auguste, est d'un souverain de la
même dynastie, Psammétique. Après ceux-là,
il faut faire un saut de plusieurs siècles et ar-
river à la XVIII^e dynastie (XIX^e siècle) qui a
fait ériger un très-grand nombre. C'est parmi
eux qu'ont été choisis presque tous ceux que
l'on voit aujourd'hui à Rome et celui de la
place de la Concorde. Les souverains de
cette longue dynastie, celle qui chassa les
Hycos ou rois pasteurs, firent travailler avec
une si prodigieuse activité à l'érection de ces
sortes de monuments, que leurs successeurs
se bornèrent, soit à déplacer leurs obélisques,
pour en orner l'entrée de nouveaux palais,
soit à ajouter aux anciennes inscriptions leurs
propres titres de gloire, pour en perpétuer le
souvenir. Cambyse, lorsqu'il ravagea l'É-
gypte, renversa un grand nombre d'obélisques
et en fit ériger quelques-uns; les Ptolémées
se bornèrent à déplacer ceux qui y existaient,
et, sous la domination romaine, les empereurs
tirèrent de l'Égypte, comme d'une carrière,
ceux dont ils ornèrent la capitale du monde;
des préfets romains en firent cependant
extraire de nouveaux, des carrières de
Syène, et l'on y grava, en hiéroglyphes, leurs
noms accompagnés d'éloges hyperboliques;
ils ne voulaient le céder en rien aux pha-
raons. Ces obélisques sont de petite dimen-
sion et la plupart ont été transportés en Ita-
lie.

Il en reste encore une grande quantité en
Égypte, malgré les ravages du temps et
des hommes; les uns sont encore debout,
d'autres sont renversés au milieu des ruines
des palais et des temples dont ils marquaient
l'entrée. Il est probable que plus d'un de ces
monolithes, enfoui dans les décombres, a
échappé jusqu'ici aux recherches des explora-
teurs. Le Père Sicard, qui voyageait en
Égypte au commencement du XVIII^e siècle,
comptait 18 obélisques encore debout : 2 à
Alexandrie, 1 à Héliopolis, 1 dans le nome
arsinoïte, 4 à Thèbes et 4 à Philæ. Tous
ceux qu'il indique n'ont pas été retrouvés,
mais on en a découvert de nouveaux, rompus
et cachés sous la poussière. L'abyssinien en
recèle également quelques-uns, tous renver-
sés et brisés.

Parmi les obélisques encore debout, les plus
connus sont : les deux obélisques d'Alexan-
drie, que Méhémet-Ali avait offerts à la France
et à l'Angleterre; ils sont en si mauvais état
qu'Anglais et Français refusèrent de les accep-
ter; celui de Louqsor, qui faisait pendant à
notre obélisque de la place de la Concorde;
tous deux étaient érigés devant le
Rhamseion ou palais-temple de Rhamsès III
(Sésostri); ils sont l'un et l'autre admirablement
conservés; ceux de Médinet-Abou, au-
tre dépendance de Thèbes; il y en a deux
grands au milieu de la galerie des Colosses,
deux petits devant le temple rose et un cin-
quième à la sortie de la salle hypostyle : ce

dernier passe pour le plus beau de toute l'É-
gypte et a été érigé par la reine Aménès
(XVIII^e siècle avant notre ère).

Auguste et, à son exemple, quelques autres
empereurs firent transporter à Rome et en
Italie un assez grand nombre d'obélisques; on
en compte aujourd'hui onze debout dans la
ville éternelle et on peut voir les débris de
plusieurs autres, qui ont été renversés. Velle-
tri, l'évêque, Florence, Catane possèdent des
obélisques érigés sur leurs places pendant la
domination romaine; il en est de même du
petit obélisque d'Arles. Constantin et Théodose
en firent amener deux d'Égypte à Constan-
tinople. Quelques-uns méritent une men-
sion particulière.

— Obélisque du grand cirque, à Rome. Ces
deux monolithes sont les plus grands que l'on
connaisse; le premier, transporté à Rome sous
Auguste, a été retrouvé sous les ruines du
grand cirque; il était brisé en trois mor-
ceaux et, dans la restauration qu'il a subie, on
a dû le réduire à une hauteur de 23 mètres;
il a été érigé sur la place del Popolo, sous le
pontificat de Sixte V (1589). Il provenait
d'Héliopolis et datait de 1616 à 1605 av. J.-C.
Le second, élevé à Thèbes par ordre de
Constantin, qui le destinait à Byzance, se
trouvait encore à Alexandrie lors de la mort
de ce prince; Constance le fit transporter à
Rome et il fut érigé dans le grand cirque,
au milieu de la Spina, vers l'an 357. On l'ex-
huma en 1587; il était depuis longtemps en-
foui sous les décombres, à plus de 5 mètres
de profondeur, et on le trouva rompu en trois
morceaux. Il fut restauré par l'architecte
Fontana et transporté en 1588 sur la place
Saint-Jean-de-Latran, où il est encore; sa
hauteur est d'un peu plus de 32 mètres et sa
circonférence, à la base, de près de 12 mètres.
Il est en granit rose de Syène, d'une nuance
un peu plus grisâtre que les autres, et cou-
vert d'inscriptions hiéroglyphiques en l'hon-
neur du pharaon Touthmossis III.

— Obélisque du Vatican, place Saint-Pierre.
Il fut enlevé à Héliopolis, par ordre de Caligula,
et placé à l'une des extrémités de la
Spina du grand cirque; ce prince avait
fait bâtir; sa hauteur est de 26 mètres et il a
près de 10 mètres de circonférence à sa base;
il est entièrement dépourvu d'hiéroglyphes,
ce qui le rend presque nul au point de vue
historique et empêche de lui assigner une
date; renversé à une époque indéterminée, il
a été replacé sur son ancienne base sous le
pontificat de Sixte V, et érigé au milieu de la
place Saint-Pierre.

— Obélisque de Caracalla. Il décore aujour-
d'hui la place Navone. Caracalla l'avait fait
ériger dans le cirque qui portait son nom; sa
hauteur est d'un peu moins de 25 mètres; il
est de granit rose et couvert d'hiéroglyphes.

— Obélisque du champ de Mars. Il portait
le nom de gnomon, parce qu'il servait de style
à une méridienne. C'est un monolithe de granit
rose, d'une hauteur de 21 mètres, élevé
sur un socle de même matière. Il venait d'Héliopolis
où il avait été érigé par Psammétique
(XVI^e dynastie). Auguste le fit transporter
à Rome et placer au champ de Mars; il
orne aujourd'hui la place du Monte-Citorio.

— Obélisques du tombeau d'Auguste, à Rome.
Ils étaient placés de chaque côté du monu-
ment, l'un vers le Tibre, l'autre vers la voie
Flaminiennne. Mercati conjecture qu'ils furent
érigés par Claude. Ils existent encore et sont
placés, l'un à Monte-Cavallo, l'autre au car-
refour situé derrière Sainte-Marie-Majeure;
ils sont en granit rose et dépourvus d'hiéroglyphes
et ont été taillés à l'époque romaine.
Citons encore l'obélisque Sallustiana, découvert
dans les jardins de Salluste et qui se trouve
aujourd'hui sur la place d'Espagne; sa hauteur
n'est que de 12 mètres; l'obélisque
Matulio ou du Panthéon, placé au centre de
la fontaine de ce nom; il fut trouvé dans les
fondations de Marie-sur-Minerve; l'obélisque
de la Minerve, trouve dans les jardins de ce
nom et maintenant érigé sur la place de la
Minerve; le cavalier Bernin l'a placé sur un
éléphant de marbre. Les deux premiers sont
dus à Rhamsès III, comme l'obélisque de
Louqsor.

— Obélisques de l'Hippodrome, à Constanti-
nople. Ils ont été tous deux transportés par
ordre de Théodose et sont de hauteur inégale.
Le plus petit, haut seulement de 15 mètres, a
été placé dans les jardins du sérail; l'autre
occupe toujours son ancienne place, dans
l'hippodrome appelé aujourd'hui l'Almeïdan;
il est monté sur un socle de marbre orné de
bas-reliefs en l'honneur de Théodose; sa hau-
teur, non compris le socle, est de 30 mè-
tres.

— Obélisque de Louqsor, place de la Con-
corde, à Paris. Ce monolithe a été transporté
en France, en 1833, sous la direction de l'in-
génieur Lebas. Il était debout près du petit
village de Louqsor, résidence des rois de
Thèbes, et marquait, avec un autre qui est
resté en place, l'entrée du palais de Rhamsès
III. Moïse a pu le voir debout, car Rhamsès
III commença de régner vers 1553 avant
l'ère chrétienne et le législateur des Hé-
breux avait alors 18 ans. Un navire, nommé
le Louqsor, fut construit tout exprès pour son
transport, dans les chantiers de Toulon, et
remorqué par un brick de guerre jusqu'à
Alexandrie, remonta ensuite le Nil et arriva
devant Louqsor le 15 août 1831. L'aba-

bage de l'obélisque, opéré à l'aide d'appareils
que M. Lebas dut inventer pour la circon-
stance, s'effectua heureusement et, deux mois
après, le monolithe était placé sur le navire
qui traversa la Méditerranée, passa le détroit
de Gibraltar, longea les côtes de France jus-
qu'à Cherbourg, et remonta ensuite la Seine,
vint arriver à Paris dans le courant du mois
de septembre. Quelques mois plus tard, il fut
érigé au milieu de la place de la Concorde,
sur le socle qui lui était destiné; on peut voir
sculptés sur ce socle des dessins des appareils
imaginés par l'ingénieur pour cette œuvre
difficile. Pendant l'opération, tandis que les
câbles qui soulevaient l'énorme masse se
tordaient jusqu'à se rompre, M. Lebas s'était
placé juste au-dessous du monolithe en mou-
vement, de sorte que, s'il s'était trompé dans
l'un de ses calculs, il aurait été tué net par sa
chute; il ne voulait pas survivre à un acci-
dent considéré par lui comme un déshonneur.
C'est un beau trait d'héroïsme civil. On dit
pourtant que les câbles se seraient infaillible-
ment rompus sans la présence d'esprit d'un
simple ouvrier qui, entendant leurs grince-
ments sinistres, eut l'idée de les mouiller, ce
qui augmenta leur résistance et les empêcha
de s'enflammer par le frottement.

L'obélisque de Louqsor est dans un parfait
état de conservation, sauf une entaille faite
au pyramideon, probablement par la foudre,
à une époque déjà très-reculée, et une mince
fêlure à la base. Sa hauteur, sans le socle,
est d'un peu plus de 22 mètres; sa circonfé-
rence à la base, de 9m,70. Son poids est éva-
lué à 220,528 kilogrammes; sa masse repré-
sente environ 80 mètres cubes de granit. Les
hiéroglyphes qui couvrent ses quatre faces
sont admirablement gravés, surtout ceux que
présentent les colonnes médianes de trois des
faces, les faces nord (Marteine), sud (pont
de la Concorde) et est (Tuileries) et qui sont
relatives à Rhamsès II; les colonnes latérales
de ces trois faces et les trois colonnes de
la face ouest (arc de Triomphe) sont relatives
à Rhamsès III.

OBENHEIM (Christophe), théologien pro-
testant allemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

OBENTRAUT (Jean-Michel D'), général al-
lemand, né dans le Palatinat en 1574, mort en
1625. Il prit du service dans le Palatinat, reçut
le commandement d'un corps de cavalerie
avec lequel, en faisant la guerre de parti-
sans, il contribua à chasser de son pays
l'armée catholique de la ligue de Wurtzbourg,
accompagna à Prague, pour son couronne-
ment, Frédéric V élu empereur par les états
de Bohême (1619), combattit pour ce prince
sous les ordres d'Ernest de Mansfeld, ne put
empêcher la défaite de Wesselsberg, qui entraîna
la chute de Frédéric (1620), et, malgré
l'abandon des princes protestants pour les-
quels il combattait, n'en continua pas moins
à faire la guerre de concert avec Mansfeld
et avec Christian, duc de Brunswick-Lunebourg.
A la tête d'une petite armée, Obentraut et
Mansfeld battirent successivement les Hes-
sais, les Bavarais, les Westphaliens, les Es-
pagnols, forcèrent Spinola et Tilly, généraux
de la ligue catholique, à reculer, puis, ren-
forcés par un corps de 6,000 Écossais et Da-
nois (1625), ils portèrent de nouveau le thé-
âtre de la guerre au cœur de l'Allemagne et
ne renoncèrent à combattre qu'après la dé-
faite du duc de Brunswick. Obentraut passa
alors au service du roi de Danemark, qui le
chargea d'aller faire le siège de Kalemberg,
et il trouva peu après la mort dans un enga-
gement qui eut lieu devant cette place. C'était
un chef de partisans aussi habile qu'intré-
pide, qui, à l'exemple des hommes de guerre
de son temps, signalait partout son passage
par les déprédations, l'incendie et le meurtre.

voil ou la location de ce travail à son créancier. (Dezobry.)

— s. f. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une cinquantaine d'espèces, réparties dans les diverses régions du globe.

OBÈRÈA, reine d'Obtahi, née vers 1729, morte vers 1772. Elle épousa Oamno, qui la rendit mère d'un fils, nommé Temarre. Soit qu'il eût plus des doutes sur la légitimité de cet enfant, soit pour conserver le pouvoir suprême que, d'après les coutumes de l'île, la naissance d'un héritier lui faisait perdre, Oamno voulut faire mettre à mort Temarre; mais Obèrèa parvint à le sauver, le fit proclamer roi et gouverna en son nom. Cette princesse était grande, d'un port plein de majesté et de grâce, d'une figure remarquablement belle, exprimant à la fois l'esprit et la sensibilité, et d'une grande blancheur de teint. Lorsque l'Anglais Wallis vint jeter l'ancre à Obtahi en 1767, la reine Obèrèa lui fit le plus bienveillant accueil et prodigua aux étrangers les soins les plus pressés et les plus touchants. Cook, qui, plus tard, visita également Obtahi, trouva Obèrèa renversée du pouvoir et son fils Temarre détrôné. Cette princesse fit également preuve envers lui de la plus grande bonté. Dans la relation de son voyage, ce dernier navigateur a fait une peinture des plus curieuses de la reine et de la femme singulière, qui trouvait dans ce naturel d'initier publiquement une jeune insulaire aux secrets du mariage et qui comptait elle-même de nombreux amants.

OBÈREIT (Jacques-Hermann), mystique et alchimiste suisse, né à Arbon (canton de Thurgovie) en 1725, mort à Iéna en 1798. Son père, un tenace de livres, et sa mère, fort adonnée aux idées mystiques, lui mirent de bonne heure entre les mains les écrits de Mme Guyon, et le jeune homme ne tarda pas à partager leurs sentiments. Après avoir étudié quelques temps chez un chirurgien, Jacques-Hermann parcourut l'Allemagne méridionale, se mit au service d'un architecte polonais en 1740, puis se dirigea vers Berlin pour s'y faire garçon barbière. Arrivé à Lindau, il sut, par son intelligence et par son honnêteté, intéresser les magistrats de cette ville, qui l'envoyèrent à leurs frais faire ses études à Halle et à Berlin. Avec la plus grande ardeur, Obèreit se mit à apprendre la médecine, la philosophie, les langues, à lire les poètes, prit le diplôme de docteur et alla exercer la médecine à Lindau (1750). Il se vit d'abord fort recherché; mais la tournure bizarre de son esprit et la publication d'un écrit sur les pronostics des accouchements difficiles, qui le fit accuser d'ignorance par les sages-femmes de la ville, le discréditèrent rapidement comme praticien. Il abandonna alors la médecine pour l'alchimie et la théosophie, composa le premier chant, en vers des plus baroques, d'une *Messiede préaménite*, et fit paraître, sous le titre de *Disquisitione de universali methodo medendi confortata* (Carlsruhe, 1767, in-4°), un ouvrage traitant d'une panacée universelle. Vers la même époque, son père ayant été réduit à un état voisin de la misère, il songea à lui procurer des ressources par l'alchimie; mais l'autorité le força, au nom de la sûreté publique, à éteindre ses fourneaux. Il reprit alors la plume, fit paraître quelques écrits extravagants, épousa, en 1775, une personne de quarante-deux ans, qui connaissait depuis plusieurs années et qu'il appelait *Theantis*, bergère scraphique, devint veuf au bout de quelques semaines, chanta à gorge déployée un cantique de reconnaissance pendant la nuit du décès de sa femme et reprit sa vie errante. Après avoir successivement habité Augsburg, Wintherthur, Berne, où il fut chargé de faire une éducation, il passa quelque temps chez un frère de Lavater, attaqua dans plusieurs écrits les idées de Zimmermann sur la solitude, essaya de convertir ce dernier à ses idées pendant un séjour à Hanovre (1782), se rendit en Lusace, puis à Weimar (1784), où Wieland et ses amis lui virent généralement en aide, puis alla soutenir à Iéna, en 1785, une vive controverse contre les professeurs de cette université, qui l'accusaient d'illuminisme. Le duc de Saxe-Meiningen, ayant entendu parler de cet homme singulier, l'appela à sa cour (1786), où il resta cinq ans. Au bout de ce temps, Obèreit retourna à Iéna, où il vécut des secours que lui donnaient les professeurs et les princes de Meiningen et de Gotha. C'était un homme franc, honnête, très-instruit, mais dont les idées présentaient la confusion du chaos. Outre les écrits précités et quelques opuscules en faveur de la philosophie de Kant, on a de lui : *Defensio du mysticisme et de la vie solitaire* (Francfort, 1775, in-8°); *De la connexion originelle des esprits et des corps* (Augsbourg, 1776, in-8°); *Promenades de Gometia, Juff philosopho* (1780, in-8°); *La Solitude des conquérants du monde, méditée par un philanthrope laconique* (Leipzig, 1781); *Pétition aux dames philosophes pour admettre l'auteur flamboyant, le médecin Zimmermann* (Leipzig, 1785), etc.

OBÈRER v. a. ou tr. (o-bé-ré — lat. *oberrare*; du préf. ob, et de *erris*, errer, monnaie). Changer en *é* devant une syllabe muette : *Jobère, qu'ils obèrent*; excepté au futur de l'indicatif et au présent du cond. : *J'obèrerais, nous obèrerions*. Accabler de dettes : *Ses folles*

dettes l'ont obéré. Il a fort obéré sa maison. (Acad.) L'emprunt à intérêt obère et ruine tôt ou tard quiconque n'a qu'un revenu fixe. (Boiste.)

OBÈRER v. pr. S'endetter : *Evitez de vous obérer. A la fin, la nation s'obère, le peuple est foulé, le gouvernement perd toute sa vigueur et ne fait plus que peu de chose avec beaucoup d'argent*. (J.-J. Rouss.)

OBERGESTELN, village de Suisse, dans le cant. du Valais, à 1,416 mè. d'alt., au pied du Grimsel; entrepôt de fromages; ruines d'un château qui servait jadis à défendre le passage de la montagne.

OBERHÆUSER (Benolt), canoniste et bédiclin allemand, né dans la haute Autriche en 1719, mort à Salzbourg en 1786. Il professa la philosophie à Salzbourg, le droit canon à Fulde, puis revint à Salzbourg, où l'archevêque de cette ville le nomma son conseiller ecclésiastique. Ce religieux eut à subir diverses tracasseries pour ses opinions contraires à l'ultramontanisme et favorables à la nouvelle jurisprudence canonique que Joseph II essayait alors d'introduire en Allemagne. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Prælectiones canonice in tres priores libros decretalium* (Anvers, 1762, 3 vol. in-8°); *Systema historico-criticum divinarum potestatum in legibus matrimonialibus impedimentorum dirimentium* (Francfort, 1771, in-8°), ouvrage dans lequel il conteste au pouvoir religieux le droit d'établir des empêchements dirimants au mariage sans le concours du pouvoir civil; *Apologia historico-critica divinarum potestatum* (Francfort, 1771, in-8°); *Compendium prælectionum canoniarum* (Francfort, 1773, in-8°); *Manuale selectorum conciliorum et canonum* (Salzbourg, 1776, in-4°); *Specimen cultioris jurisprudentie canonice* (Salzbourg, 1777, in-8°); *De dignitate clerici tam secularis quam regularis* (Salzbourg, 1785, in-8°).

OBERHASLACH, ancien village et comm. de France (Bas-Rhin), à 37 kilom. de Strasbourg, sur le ruisseau de Haslach, cédé à la Prusse par le traité de Francfort (10 mai 1871); 1,025 hab. Le village est dominé par la montagne du Ringelsberg, que couronnent les ruines du château de Ringelsstein, une des six forteresses qui défendaient autrefois la seigneurie de Schirneck. Dans les environs se trouve un magnifique amphithéâtre, composé d'une enceinte de rochers porphyriques d'où s'élance la cascade du Nideck, l'une des plus remarquables des Vosges. Cette cascade tombe d'une hauteur de 20 à 25 mètres en une colonne d'eau irisée. Au-dessus du gouffre dans lequel se précipite la cascade s'élevaient les ruines du château de Nideck, dont la construction semble dater du x^e ou du xii^e siècle. On remarque surtout une tour carrée de 20 mètres d'élévation, du haut de laquelle on découvre des paysages très-pittoresques. Cette forteresse, qui fut assiégée et prise par les Strasbourgeois en 1448, paraît avoir été abandonnée et ruinée vers le commencement du xiv^e siècle. Les montagnes qui entourent la cascade du Nideck renferment encore d'autres chutes d'eau moins importantes, parmi lesquelles nous signalerons celles de Rappelbronn et de Günsbourg.

OBERHAUSEN, village de Bavière, cercle du Danube supérieur, à 4 kilom. O.-S.-O. de Neubourg, près de la rive droite du Danube. Monument élevé à la mémoire de La Tour d'Auvergne, qui y fut tué d'un coup de lance, le 27 juin 1800.

OBERHÆUSER (Georges), opticien allemand, né à Asfeld (Bavière) en 1798. Il est fils d'un fabricant d'instruments de physique. Lorsqu'il eut achevé ses études, il apprit dans la maison paternelle les premiers éléments de l'optique, fut attaché en 1812 à un ingénieur de Wurzburg, commença alors à construire des instruments d'astronomie et de géodésie, puis se rendit à Paris, en 1815, et entra chez Gamby pour se perfectionner. En 1822, M. Oberhæuser s'établit dans cette ville et fut chargé, en 1827, de faire pour le Dépôt général de la guerre divers instruments et appareils de topographie, destinés aux opérations de la carte de France. Le hasard l'ayant amené à construire un microscope avec un amateur d'histoire naturelle, il exécuta un instrument également remarquable par la simplicité du mécanisme, sa perfection et son bon marché. M. de Blainville s'empresse de le présenter à l'Académie des sciences comme devant faire, pour ces diverses raisons, de grands progrès aux études micrographiques. A partir de ce moment jusqu'à l'époque de sa retraite (1830-1856), M. Oberhæuser s'est à peu près uniquement occupé de fabriquer des microscopes achromatiques. Plus de trois mille microscopes, sortis de sa maison, se sont répandus en France et dans tous les pays civilisés du globe, et ses produits, fort appréciés, lui ont valu des récompenses à diverses expositions.

OBERHOFEN, village de Suisse, cant. de Berne, à 4 kilom. S.-E. de Thun, sur la rive orientale du lac de ce nom; 731 hab.; vins estimés. Beau château, appartenant aujourd'hui à M. le comte de Pourtalès, qui l'a fait magnifiquement restaurer.

OBERKAMP (François-Joseph DE), médecin allemand, né à Amorbach en 1710, mort à Heidelberg en juillet 1768. Il fit ses études

médicales à Wurzburg et y fut reçu docteur en 1735. Il partit ensuite pour Leyde, où il perfectionna ses connaissances, et visita la France dans le même but. De retour dans sa patrie, il fut nommé premier médecin du cardinal-évêque de Spire, puis conseiller à la cour de Bamberg-Wurzburg, et enfin professeur de médecine à l'université et médecin de l'hôpital Julius. En 1748, il fut nommé professeur de médecine pratique et de botanique à l'université d'Heidelberg, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort, avec celui de conseiller intime et de premier médecin de la princesse de Pfalz. Les ouvrages d'Oberkamp sont peu nombreux et sans grande valeur. Voici leurs titres : *Systema theoretico-practicum, physiologia, pathologia et therapia jungeri* (Nuremberg, 1737, in-8°); *De mutatione esculentorum poculentorum* (Wurzburg, 1743, in-4°); *Variolarum ratio et curatio* (Wurzburg, 1747, in-4°); *De febrilibus malignis* (Wurzburg, 1748, in-4°); *Nephritis inflammatoria idea causæ, symptomata et curatio* (Heidelberg, 1750, in-4°).

OBERKAMP (François-Philippe), médecin allemand, fils du précédent, né à Heidelberg le 23 février 1749, mort à Ladenburg en 1793. Il fit ses études sous son père et devint plus tard professeur ordinaire d'anatomie et de chirurgie; mais il abandonna sa chaire en 1787, pour une place de médecin pensionné de Ladenburg. Nous avons de lui : *Dissertatio de febrilibus putridis* (Heidelberg, 1775, in-4°); *Programma de moliminibus naturæ criticæ ac quibusdam illorum impedimentis in febrilibus* (1773, in-4°); *De bile cystica* (1775, in-4°); *Quales abusus in exercenda re medica magistratus tollere imprimis teneatur* (1777, in-4°); *De molestiis a febre putrida relicta, tisque pedissequis* (1778, in-4°); *Ossium pubis synchondrotomia nunc prosit, nunc lædat* (1780, in-4°); *Quinam sit usus et abusus vena sectionis in podagra et morbis arthriticis* (1781, in-4°); *Quanam sit differentia rheumatismi inter et arthritidem* (1781, in-4°); *De palpitante cordis ejusque causis* (1785, in-4°); *De variolis earumque inoculatione* (1785, in-4°); *Commentationes de medicorum necessitate in republica in genere non tam medico quam physico* (1789, in-4°); *Quibus et causis urbum salubritas aut insalubritas potissimum dependeat* sit (1789, in-4°); *Quæ potissima adfectum agnoscuntur nostrum quo frequentior causa sit* (1789, in-4°); *Aeris efficacia in corpus humanum* (1790, in-4°).

OBERKAMPF (Christophe-Philippe), illustre manufacturier, naturalisé Français, né à Weismbach (Bavière) en 1738, mort à Joug-en-Josas, près de Versailles, en 1815. On lui doit l'introduction en France de l'impression des tissus et la fondation de la première manufacture de coton. Son père, simple teinturier d'une haute intelligence, avait imaginé divers perfectionnements pour la fabrication des toiles peintes et entrepris quelques essais d'impression sur étoffes; mais il s'efforça vainement de faire comprendre l'importance de sa découverte et parcourut toute l'Allemagne, exposant son système, qui ne fut accueilli nulle part. Il alla s'établir à Aarau (Suisse), où florissait depuis longtemps l'industrie des indiennes, et attira l'attention du gouvernement, qui lui offrit le droit de bourgeoisie afin d'utiliser au profit de la Suisse un ouvrier si habile. Ce fut là que Philippe Oberkampf étudia et s'assimila les divers procédés de son père; il résolut de les introduire en France. Il n'existait alors chez nous aucune manufacture de toiles peintes; celles qui s'y vendaient à des prix très-élevés, provenaient d'Angleterre, de Suisse, d'Allemagne et étaient frappées, à leur entrée, de droits exorbitants, sorte qu'elles ne pénétraient guère que par contrebande; on croyait que leur fabrication ou leur introduction libre en France ruinerait infailliblement les cultures de chanvre et de lin et porterait atteinte au commerce des soies. Venant à Paris à dix-neuf ans, Philippe Oberkampf put se rendre compte de l'importance d'un marché tel que la France pour la grande industrie qu'il voulait créer; il fit quelques démarches et obtint enfin, par édit royal, le droit d'établir un atelier de fabrication (1759). Il ne possédait qu'un modeste capital de 600 francs et ne s'en mit pas moins à l'œuvre; il loua, dans la vallée de la Bièvre, à Joug, une masure abandonnée, et c'est là que, tout seul d'abord, il jeta les bases de l'industrie qu'il devait exposer la France d'un à un tribut à l'étranger. Oberkampf avait pour modèles que des étoffes perses ou des indiennes dont le trait était imprimé, les sujets étant coloriés au pinceau, opération dispendieuse et longue. Il construisit lui-même ses métiers, perfectionna les procédés inventés par son père pour l'impression à la planche et l'impression mécanique au rouleau, se fit à la fois constructeur, dessinateur, imprimeur, teinturier, graveur, et put, au bout de peu de temps, mettre en vente ses premiers produits. Il appela alors autour de lui quelques ouvriers qu'il initia à ses procédés et qui ne tardèrent pas, sous un si bon maître, à devenir habiles; son industrie prit des développements, mais il lui fallut lutter contre la routine et plus encore contre l'hostilité des fabricants d'étoffes de fil et de lin; ils inquiétaient les règlements qui prohibaient l'entrée des indiennes en France, et ils intriguaient pour qu'on les étouffât à leur fabrication. La persévérance et l'intelligente activité d'Oberkampf triomphèrent

de tous les obstacles; il augmenta ses ateliers et, pour loger ses ouvriers autour de lui, il dessécha les marécages qui entouraient son établissement. Bientôt la contrée fut assainie et un village d'une population de 1,600 âmes s'éleva dans un pays inhabité jusque-là comme insalubre. La manufacture de Joug occupait environ un millier d'ouvriers. Le temps des tracasseries et des luttes était passé. Comprenant l'importance de l'œuvre nouvelle, les économistes se firent les défenseurs de la liberté de l'industrie; l'abbé Morellet surtout prit particulièrement en main la cause d'Oberkampf. La mode s'en mit; les dames de la cour se paraient des produits les plus élégants de la manufacture de Joug. Ses indiennes furent recherchées à Paris comme à Versailles; elles sortirent même de France, et on les préféra, à Londres, aux produits des fabriques anglaises. Encouragé par le succès, jouissant d'un crédit énorme et déjà à la tête d'une grande fortune, Oberkampf perfectionna encore ses procédés, fit étudier en Angleterre, en Allemagne, jusqu'en Perse et dans l'Inde, les meilleurs procédés de fabrication et surtout ceux de teinture, restés dans l'Orient à l'état de secrets, et ses produits n'eurent plus de rivaux. En 1787, un édit de Louis XVI érigea les ateliers d'Oberkampf en manufacture royale, et le souverain offrit à l'éminent industriel des lettres de noblesse, qu'il refusa modestement. Lyon, Rouen et quelques autres villes, ouvrant enfin les yeux sur cette source de richesses qu'on avait dédaignée jusqu'alors, créèrent des établissements analogues à celui de Joug, et en quelques années trois cents manufactures d'indiennes, fondées ou dirigées en grande partie par des contre-maîtres sortis des ateliers d'Oberkampf, couvrirent toute la France. L'importation des cotonnades n'existait plus chez nous; c'était nous, au contraire, qui en exportions une grande quantité. A la Révolution, qui causa un temps d'arrêt dans cette industrie comme dans toutes et pousse le nombre d'ouvriers employés aux fabriques d'indiennes était d'environ 20,000. En 1790, le conseil général de la Seine décida qu'une statue serait élevée à l'homme dont l'initiative avait eu pour le pays de si fructueux résultats; Oberkampf refusa, comme il avait refusé les titres de noblesse. La tourmente passée, les travaux reprirent avec une activité croissante, et quand Bonaparte commença à réaliser son rêve du blocus continental, les indiennes et cotonnades de France inondèrent tous les marchés de l'Europe, au grand détriment de l'Angleterre. Bonaparte vint visiter la manufacture de Joug et décora Oberkampf en lui disant ces paroles si connues : « Vous et moi, nous faisons une bonne guerre aux Anglais, mais je crois que la vôtre est encore la meilleure. » Le jury de l'Exposition de 1803 lui décerna, en outre, une médaille d'or. Pour achever son œuvre et pousser jusqu'au bout la concurrence à l'Angleterre, Oberkampf fonda à cette époque la filature de coton d'Essoire, la première qui ait fonctionné en France : le coton, reçu en balles, était tissé à Essoire, et, transporté à Joug, en sortait à l'état d'indienne ou de toile de perse. La chute de l'Empire amena la ruine de cette manufacture si florissante; les ateliers de Joug furent détruits par l'invasion de 1815 : la population d'ouvriers qui y vivait, réduite momentanément au chômage et à la misère, mendiait son pain. Oberkampf, déjà vieux (il avait soixante-dix-sept ans) et frappé de stupeur par ce coup imprévu, en mourut de chagrin. L'industrie qu'il avait importée en France a pris, depuis sa mort, une importance encore plus considérable; on évalue à près de trois millions le chiffre des ouvriers employés dans les fabriques de cotonnades et d'indiennes; ils traitent une quantité de coton d'une valeur d'environ 60 millions de francs, portée à celle de 350 millions par la main-d'œuvre. — Le nom d'Oberkampf a été donné à l'une des grandes rues de Paris.

OBERKIRCH, ville du grand-duché de Bade, cercle de la Kinzig, sur la Rench, à 10 kilom. N.-E. d'Offenbourg; 2,068 hab.; papeteries, moulins à huile, forges. Au xiv^e siècle, les évêques de Strasbourg l'entourèrent de murs, dont une partie subsiste encore. Elle fut prise et pillée par les Suédois en 1632, en 1638, en 1643, par les Français en 1689. On y remarque des maisons élégantes et une gracieuse fontaine. Aux environs, beaux paysages et ruines de plusieurs forteresses.

OBERLAHNSTEIN, bourg de Prusse, duché de Nassau; 1,700 hab. Ce bourg, entouré de murailles, est dominé par les ruines de la Lahneckburg, très-ancien château détruit en 1688 et chanté par Goethe.

OBERLAND BERNIS, pays de la Suisse, canton de Berne; il embrasse, depuis Thun, la vallée supérieure de l'Aar et ses vallées latérales, notamment celles de Grindelwald, de Lauterbrunnen, de la Kander, de Frutigen, d'Adelboden, de la Simme et de Saanen. Deux chaînes parties du Galenstock, angle N.-O. du Saint-Gothard, l'encerment de tous côtés; l'une le sépare des cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg; l'autre, des cantons d'Uri, d'Unterwalden, de Lucerne et de l'Emmenthal. Ses parties les plus basses sont à plus de 630 mè. au-dessus du niveau de la mer. En 1793, l'Oberland forma un canton séparé, le canton de l'Oberland, ayant Thun pour capitale. Aujourd'hui, il fait partie du

canton de Berne et se divise en sept districts. Cette contrée est très-fréquentée des touristes.

OBERLANDAIS, AISE s. et adj. (o-bér-lan-de, e-ze). Géogr. Habitant de l'Oberland; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les Oberlandais. Une Oberlandaise. Les muletiers oberlandais sont, en général, de mauvaise foi. (Fr. Weys.)

OBERLIN (Georges-André de MITTERSACH, baron D^r), général français, né en Lorraine en 1733, mort en 1818. Dès l'âge de douze ans, il entra au service comme cadet, devint lieutenant-colonel en 1791, colonel en 1792, s'enfuit cette même année du camp de Tiercelet et passa à l'armée des princes. Après avoir fait contre son pays la campagne de 1792, il passa au service de l'Autriche, fit à la tête de son régiment plusieurs campagnes contre la Révolution, revint en France en 1801 et accepta de Napoléon la place de commissaire des guerres provisoire, puis celle de sous-inspecteur aux revues (1806). Après le retour des Bourbons, le baron d'Oberlin fut promu maréchal de camp, se rendit, comme grand prévôt, dans la Loiret en 1816, et présida, cette même année, le collège électoral de ce département.

OBERLIN (Jérémie-Jacques), célèbre philologue, né à Strasbourg en 1735, mort dans la même ville en 1806. Fils d'un instituteur au gymnase de cette ville, il vint à Montbéliard, après avoir terminé ses études, pour apprendre la langue française, alors peu répandue en Alsace. Oberlin ne tarda pas à manifester un goût prononcé pour les choses de l'antiquité, et le professeur Schoplin lui donna accès dans sa bibliothèque. Le futur savant, après avoir soutenu une thèse *Sur les usages des anciens dans l'inhumation des morts*, fréquenta les cours de théologie protestante sans renoncer à l'archéologie, qui avait toute sa préférence.

Adjoint à son père dès l'âge de vingt ans, il renonça provisoirement, non sans peine, aux travaux qu'il avait entrepris, pour l'ennuyeux métier de pédagogue. Ensuite son professeur Schoplin lui confia les fonctions de répétiteur. Oberlin fut nommé conservateur adjoint de la bibliothèque en 1764, ce qui ne l'empêcha pas d'ouvrir un cours public de langue latine. En 1770, il prit possession de la chaire de son père et fut nommé suppléant du professeur d'éloquence latine à l'académie. Cette double tâche ne l'empêchait pas de faire des cours d'archéologie et de géographie ancienne, et de rédiger des *Manuels* élémentaires qui ajoutèrent beaucoup à sa réputation d'érudit. Cet homme si laborieux employait ses vacances à des voyages d'études en Lorraine et en Allemagne; il visita le midi de la France pour connaître ses monuments. Cette tournée fut faite aux frais de la ville de Strasbourg. A son retour, Oberlin séjourna un mois à Paris, où il fut bien accueilli par beaucoup de personnes qui avaient lu ses ouvrages. En 1778, on le nomma professeur extraordinaire à l'université de Strasbourg; en 1782, professeur de logique et de métaphysique, et, en 1787, il fut, tout en conservant sa chaire de professeur, nommé directeur du gymnase. Oberlin était fort respecté de ses concitoyens; aussi, à l'époque de la Révolution, le nomèrent-ils administrateur du district de Strasbourg; et ensuite du département du Bas-Rhin. En 1793, Oberlin fut arrêté, puis jeté dans les prisons de Metz où il resta pendant trois mois. Enfin il obtint la permission de prendre une chambre en ville et là il se livra à des recherches historiques qui virent le jour dans le *Magasin encyclopédique*. Rendu à la liberté le 9 thermidor, il retourna à Strasbourg et y reprit ses cours. Lorsqu'on établit les écoles centrales, il devint bibliothécaire de celle du Bas-Rhin et ouvrit un cours de bibliographie dans une des salles de l'établissement qu'il dirigeait. Après un second voyage à Paris, il mourut d'une attaque d'apoplexie.

On a de lui les ouvrages suivants : *Dissertatio philologica de veterum ritu condendi mortuos* (Strasbourg, 1757, in-4°); *Itinæ Romanorum tabula in usum auditorum* (Strasbourg, 1774; nouvelle édition augmentée, 1784, in-8°); *Orbis antiqui monumentis suis illustrati primæ lineæ* (1776, 2^e édit., 1790, in-8°); *Artis diplomatice lineæ primæ* (Strasbourg, 1788, in-8°); *Litterarum omnium xvi fæta tabulis synoptice exposita* (Strasbourg, 1789, in-8°); *Jungendorum marium fluviorumque molimina* (Strasbourg, 1770-1775, 4 part. in-8°); *Museum Schoplini pars prior* (Strasbourg, 1770-1775, in-4°); la deuxième partie n'a point paru et probablement n'a point été composée; *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche* (Strasbourg, 1775, in-8°); *Lettre à M. le comte Skawronski, chambellan de l'empereur de Russie, sur un bijou dont il a fait l'acquisition à Rome, etc.* (Strasbourg, 1779, in-8°); *Dissertationes sur les minnesingers ou troubadours de l'Alsace, etc.* (1782-1789, in-4°); *Observations concernant le patois et les mœurs des gens de la campagne* (Strasbourg, 1791, in-8°); *Essai d'annales de la vie de Gutenberg* (Strasbourg, 1801, in-8°); l'auteur regrette d'avoir ignoré les véritables héros de l'art de l'imprimerie; *Discours prononcé à l'ouverture de l'académie le 15 brumaire an XII* (1804, in-8°). On doit à Oberlin de bonnes éditions de *Vilius Sequester*, *De fluminibus*, et du *Glossa-*

rium de Scherr, de quelques ouvrages d'*Ovide*, d'*Horace* (1783, in-4°), de *Tacite* (Leipzig, 1801, 2 vol. in-8°), des *Commentaires de César* (Leipzig, 1805, in-8°). Oberlin préparait une édition de *Justin* quand la mort l'enleva.

OBERLIN (Jean-Frédéric), célèbre philanthrope et pasteur de l'Eglise réformée, frère du précédent, né à Strasbourg le 31 août 1740, mort au Ban-de-la-Roche le 1^{er} juin 1826. Il étudia la théologie dans sa ville natale et, ses études terminées, entra en qualité de précepteur dans une maison où il passa trois ans. Vers 1767, il accepta la place de pasteur du Ban-de-la-Roche. Le Ban-de-la-Roche, village de la chaîne des Vosges, était alors misérable, sans communications, sans culture, habité par quelques centaines de paysans grossiers et ignorants.

Oberlin avait alors vingt-sept ans. Son premier soin fut de gagner le cœur de ces paysans incultes. Sa bonté, sa simplicité de langage et de manières, sa charité manifestée avec à-propos et discrétion lui firent bientôt autant d'amis qu'il comptait de paroissiens. Une fois maître de leur affection, il leur fit sentir la nécessité de relayer par des routes praticables les cinq hameaux de la paroisse, et, pour vaincre les préjugés qui représentaient ce projet comme impossible à réaliser, il mit lui-même la main à l'œuvre. Il s'occupa ensuite de dessécher les marais et de régler le cours des ruisseaux. Peu à peu, des prairies remplacèrent les terrains auparavant stériles, des vergers couvrirent le flanc nu des montagnes. Oberlin avait fait venir des instruments aratoires et des semailles appropriées au terrain du pays. Il fonda une société d'agriculture, distribua des prix annuels pour encourager l'élevage des bestiaux, ouvrit une caisse d'emprunts sans faire payer d'intérêts, et répandit enfin dans le pays une si touchante émulation que cette contrée désolée se transforma comme par enchantement. La culture de la pomme de terre et du lin donna une prompte aisance aux cultivateurs. Là où Oberlin, à son arrivée, avait trouvé quelques centaines d'habitants, il en laissa cinq mille environ. Par ses soins, quelques jeunes gens étaient allés à Strasbourg; quand ils furent de retour, Le Ban-de-la-Roche eut en eux des menuisiers, des forgerons, des maçons, en un mot tous les métiers nécessaires à la prospérité d'une colonie. Il fonda des salles d'asile dirigées par sa femme; il ouvrit une bibliothèque, établit des écoles.

La réputation de cet homme de bien s'étendit au loin. La Société centrale d'agriculture lui décerna une médaille d'or en 1818 et, l'année suivante, Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

OBERLIN (Victor), homme d'Etat suisse, né à Soleure, mort dans la même ville en 1818. Il embrassa avec chaleur les idées de la Révolution française, remplit, après l'invasion des Français en Suisse, diverses fonctions publiques, fut nommé un des directeurs de la république helvétique en 1798, fit preuve de beaucoup d'habileté et de sagesse et protesta contre la mesure illégale qui renversait du pouvoir ses collègues Bay et Pfeiffer. La réussite du coup d'Etat du 18 brumaire en France donna à Oberlin l'idée d'en faire un semblable en Suisse, et il s'entendit à ce sujet avec La Harpe; mais il ne put mettre son projet à exécution et dut, à partir de ce moment, vivre complétement dans la retraite.

OBERMANISME s. m. (o-bér-ma-ni-sme). Néol. Genre de littérature mélancolique, mis à la mode par Sénancour, auteur d'un ouvrage intitulé *Obermann* : Si l'OBERMANISME existe encore quelque part, ce n'est plus que dans les complets des faiseurs de romances. (E. Texier.)

Obermann, célèbre roman de Sénancour (1804, in-8°). Comme *Werther* et comme *René*, *Obermann* est un des livres qui ont changé le courant littéraire d'une époque et entraîné pour longtemps dans la mélancolie la poésie et le roman du XIX^e siècle. La pâle figure du héros de Sénancour a été reflétée dans d'innombrables compositions de tout genre, avant et après 1830. Ce livre n'est pas proprement un roman, c'est une étude psychologique; dans une suite de lettres écrites au jour le jour, Obermann retrace à un ami qui ne répond jamais ses désillusions, ses ennuis, la ruine de ses espérances et l'état maladif de son esprit, qui ne trouve le calme nulle part. On a pensé que ces lettres étaient des confidences biographiques de Sénancour lui-même; elles donnent, en effet, une analyse de son caractère propre, de ses dispositions à la mélancolie; mais il a altéré à dessin les circonstances extérieures, il a dépayssé la scène et transposé quelques événements réels afin d'être plus à l'aise dans une fiction.

Obermann ne peut pas s'analyser. Le héros du livre est un rêveur qui essaye d'échapper autant que possible à la vie en se plongeant dans des songes; vieux avant l'âge, il n'a que des paroles brèves et tristes pour tout ce qui fait l'animation et le mouvement de la vie; il n'espère plus rien, ne croit plus à rien et creuse ses moindres sentiments de façon à en extraire une souffrance. L'atmosphère des villes l'étouffe, le contact des hommes l'exaspère; il s'enfuit dans les solitudes et ne se plaît que sur les pics déserts, avec les aigles pour seuls témoins de sa rêverie inquiète. • Obermann, dit Sainte-Beuve, est le type de

ces sourds génies qui avortent, de ces sensibilités abondantes qui s'égarant dans le désert, de ces moissons grêlées qui ne se dorment pas, des facultés affamées à vider, et non discernées et non appliquées; de ce qui, en un mot, ne triomphe et ne surgit jamais; le type de la majorité des âmes tristes et souffrantes, de tous les génies à faux et des existences retranchées. • L'uniformité des lacs tranquilles, le bris des pins battus des vents, la lune à travers les vapeurs, et toute cette poésie vague de l'infini, voilà ce que poursuit Obermann ! Il cherche dans la nature ce bonheur dont la soif intérieure le travaille; car son cœur, comme un champ labouré jusqu'au sable, est devenu stérile. Et puis, un jour enfin, fatigué de lui-même, il s'aperçoit qu'il faut renoncer au vide de ces dangereuses extases et demander à l'habitude des travaux vulgaires le calme oublié des jours; mais il n'y réussit même pas et continue à traîner péniblement sa vie, à charge à lui-même, inutile aux autres.

Le livre d'*Obermann* n'arriva pas du premier coup à la réputation dont il jouit aujourd'hui; un petit nombre seulement d'esprits délicats, et peut-être bien aussi atteints de la même maladie que le héros de Sénancour, goûtèrent cette œuvre dans laquelle les littérateurs de la fin de l'Empire et de la Restauration s'ingéniaient surtout à trouver des épigraphes, suivant la mode d'alors; presque toutes les pensées d'Obermann étaient ainsi connues par lambeaux, et ces citations commencent à faire au livre, très-peu lu jusqu'alors, une immense renommée. Il prit l'air à Sainte-Beuve, qui y avait puisé comme les autres au temps de sa ferveur romantique, d'en opérer la résurrection, et une nouvelle édition, précédée d'une étude de ce fin critique (1833, 2 vol. in-8°), fut accueillie avec tout le succès d'une nouveauté. L'influence d'*Obermann* fut très-grande sur toute une période de la poésie romantique.

OBERMOSCHEL, ville de Bavière, cercle du Rhin, à 30 kilom. N. de Kaiserslautern et à 12 kilom. S.-O. de Creuznach, sur la Moschel, au pied d'une montagne. Carrières de marbre et de pierres calcaires; mines de mercure et de houille.

OBERNAI, en allemand *Obernheim*, ancienne ville de France (Bas-Rhin), à 25 kilom. de Schlestadt, sur la petite rivière d'Ehn; 5,185 hab. Cédée à la Prusse par le traité de Francfort du 10 mai 1871. Fabriques de calicots et de percales, de savons, de colle forte, d'huiles et de chandelles; commerce de bonneterie, de laine et de tissus.

Obernai, qui doit son existence à une ferme royale dont on fait remonter l'origine à la période franque, fut élevée au rang de ville impériale par Frédéric II. Au moyen âge, c'était une cité importante, ceinte de murailles flanquées de tours. Pendant la guerre de Trente ans, elle fut assiégée et prise trois fois dans un intervalle de seize ans. Patrie du général Beckor.

Les édifices dignes d'attention sont : l'église paroissiale surmontée d'une haute tour couronnée par une balustrade qui relie entre elles quatre tourelles d'angles; l'ancienne église des capucins, dont le couvent est occupé aujourd'hui par le collège communal; l'hôtel de ville, renfermant des boiseries et des peintures curieuses; la halle au blé, curieuse construction du XVI^e siècle, et la jolie fontaine qui s'élève devant l'hôtel de ville. Les débris de l'enceinte fortifiée d'Obernai sont encore visibles, surtout dans la partie E. et S. On remarque encore plusieurs belles tours, dont quelques-unes ont conservé leur couronne de mâchicoulis.

OBERNBURG, ville de Bavière, cercle du Mein-inférieur, à 51 kilom. de Würzburg et à 14 kilom. S. d'Aschaffenburg, sur la rive gauche du Mein; 1,400 hab. Commerce de bois.

OBERNDORF, ville de Prusse, ancien royaume de Westphalie, cercle de la Forêt-Noire, sur le Neckar, par 48° 17' 27" de latit. N. et 10° 14' 8" de longit. E.; 1,800 hab. Fabrique d'armes; foires à bestiaux.

OBERNDORFER (Célestin), théologien et bénédictin allemand, né à Landshut en 1724, mort en 1765. Il s'adonna à l'enseignement, professa la théologie, la philosophie et la physique au lycée de Freysing et publia, entre autres ouvrages, les suivants : *Scholæ catholicorum tum philosophia tum theologia vindicata* (Freysing, 1756, 2 parties); *Resolutiones ex psychologia et theologia naturalibus* (Freysing, 1758, in-8°); *Theologia dogmatico-historico-scholastica* (Fribourg, 1762-1765, 5 vol. in-8°); *Systema theologiæ dogmatico-historico-criticum* (Freysing, 1762-1765, 7 vol. in-8°).

Obernus (MADAME), roman, par M. Hector Malot. V. MADAME.

OBERNKIRCHEN, ville de la Hesse-Cassel, sur le Buckeberg, à 9 kilom. de Rinteln; 1,800 hab. Riches houillères, carrières de grès à bâtir. Couvent de dames nobles.

OBERON, roi des génies de l'air, dans la mythologie scandinave. Epoux de Titania, il habite l'Inde avec elle, mais la nuit ils franchissent les mers et viennent danser au clair de la lune dans la Scandinavie. Dès qu'apparaît le jour, ils s'enfuient ou se cachent

dans les bourgeons des arbres. Oberon a été chanté par Shakspeare et par Wieland.

Oberon, poème en douze chants, de Wieland (1780). C'est le chef-d'œuvre de son auteur et l'une des créations les plus poétiques du romantisme allemand. « Aussi longtemps que l'or sera réputé de l'or et le cristal du cristal, dit Goethe, *Oberon* sera lu et admiré comme un chef-d'œuvre. » Le poème est écrit, à la manière italienne, en *ottava rima*; l'auteur s'est à la fois inspiré de l'Arioste pour les aventures chevaleresques et de Shakspeare pour la mythologie fantastique; il a emprunté ses personnages aux vieux poèmes cyclopiques d'*Huon de Bordeaux*, d'où Shakspeare avait déjà extrait ses ravissantes créations d'Oberon, de Puck, de Titania; mais il a inventé une fiction nouvelle, et son œuvre montre la plus heureuse combinaison du génie allemand avec le génie anglais et le génie italien.

Un jeune chevalier, Huon de Bordeaux, est envoyé à Bagdad par Charlemagne; on punit d'un meurtre qu'il a commis, il doit, pour obtenir son pardon, couper la barbe au sultan, lui arracher quatre dents, faire couper la tête à son grand vizir en présence de toute la cour et obtenir sa fille en mariage. Voilà une mission bien complexe; jamais Huon n'en viendrait à bout sans un secours surnaturel. Heureusement pour lui qu'il rencontre en route le sylphe Oberon; celui-ci est fort inquiet, il est fâché avec Titania, qui ne se réconcilie avec lui que s'il met la main sur deux amants heureux, fidèles et constants, et il cherche en vain de couple rare par toute la terre. Huon, qu'il juge sur la mine, lui paraît être la moitié du couple qu'il lui faut et il se propose de le protéger; il lui donne un cor magique dont l'effet bizarre est de faire danser tous ceux qui en entendent le son et, grâce à cet appui, le chevalier accomplit à la lettre la tâche qui lui était imposée. Oberon l'emporte alors sur son char ailé, en compagnie d'Amanda, la fille du sultan; il leur a fait promettre de ne pas se donner l'un à l'autre avant d'arriver à Rome et il les embarque. Sur le vaisseau, séparés du monde entier, ils manquent à leur vœu. Alors la tempête se déchaîne, les vents sifflent, les vagues grondent, la foudre brise les mâts. Le vaisseau s'entreouvre et les deux époux, que l'imminence de leur mort peut à peine arracher à leur bonheur, sont précipités dans la mer; un pouvoir invisible les sauve et les fait aborder dans une île inhabitée; Amanda, après de longues épreuves, met au monde un fils. « Rien n'est ravissant, dit Mme de Staël, comme le tableau de la maternité dans le désert; ce nouvel être qui vient animer la solitude, ces regards incertains de l'enfance, que la tendresse passionnée de la mère cherche à fixer sur elle, tout est plein de sentiment et de vérité. A la fin, la constance des deux époux est récompensée. Oberon et Titania, réconciliés, viennent leur annoncer qu'ils vont être reconduits en France, à la cour de Charlemagne, où le jeune chevalier reçoit son pardon de l'empereur.

L'auteur a su, comme l'Arioste, ramener les plus incohérentes parties de son poème à un ensemble harmonieux. Des fictions riantes, de belles descriptions des scènes de la nature et des passions humaines, des récits entraînants, un style naturel et vif, une versification harmonieuse, caractérisent cette remarquable composition. Le septième et le huitième chant, et surtout la fin de ce dernier, égaient ce que la poésie a produit de plus ravissant. Dans le poème français, Huon est le personnage principal; dans le poème allemand, c'est Oberon qui l'emporte en intérêt, et, grâce à cet arrangement habile, Wieland a fait de son élément féérique le fond même de sa conception, et non pas un hors-d'œuvre trop souvent fastidieux. A la considérer de près, l'action principale est triple, la tâche que doit remplir Huon, sur les ordres de l'empereur, les amours du chevalier et de la fille du sultan, enfin la réconciliation d'Oberon et de Titania; mais ces trois actions sont intimement nouées.

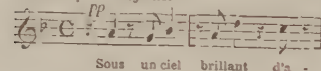
« Tout, dans ce poème romantique, dit M. L. Spach, se réunit pour captiver le lecteur : l'intérêt du récit, l'originalité des personnages, la pureté de la diction, le charme d'une versification harmonieuse et facile. On s'attache aux amours étheres de Titania et d'Oberon comme aux aventures de Huon et d'Amanda; on se promène, entraîné par le poète, dans les trois parties du monde alors connu et dans les régions invisibles aux regards des simples mortels, sans secousse et sans incertitude. »

Oberon, opéra en trois actes, poème de Wieland, musique de Weber; représenté à Londres le 12 avril 1820, quelques semaines avant la mort de ce compositeur de génie. Le succès n'avait point répondu à son attente, et cette circonstance augmenta la mélancolie profonde à laquelle il était en proie depuis longtemps. Weber mourut le 5 juin de la même année. Le scénario d'*Oberon* est tiré du poème allemand plus haut. Représenté sur le théâtre allemand, à Paris, en 1820, cet opéra ne fut guère apprécié que par les connaisseurs. L'ouverture seulement, adoptée par la Société des concerts du Conservatoire, ne tarda pas à devenir un des morceaux les plus admirés de son répertoire. Ce ne fut qu'en 1857 que le public français fut

admis à connaître l'ouvrage entier de Weber au Théâtre-Lyrique, grâce à la traduction de M. N. Nuyter, Beaumont et de Chazot. Une traduction plus ancienne en avait été faite par M. Crevel de Charlemagne. Le caractère de la musique d'*Obéron* est aussi original, aussi fantastique que celui du *Freischütz* et de *Preciosa*, mais beaucoup plus doux et empreint d'une délicatesse mélancolique. Les parties les plus saillantes de cet opéra sont le chœur d'introduction des génies, l'air de Rezia, suivi d'un duo charmant et de la marche bizarre si délicieusement accompagnée par des vocalises, qui termine le premier acte; la scène de l'orage, la suave barcarolle et le chœur du ballet aquatique du second acte; dans le troisième, une ariette bien rythmée, le duo plutôt original que comique, mais d'un joli effet, entre Chérassin et l'atime, enfin l'admirable cavatine de Rezia, dans laquelle semble avoir passé le dernier souffle du musicien poète. Il est regrettable que les directeurs de théâtre aient fait de nombreuses interpolations des morceaux de cet ouvrage à chaque nouvelle mise en scène. Les amateurs de la musique de Weber devraient préférer la version primitive à tous ces remaniements. C'est sur des paroles anglaises et pour le théâtre de Covent-Garden que le compositeur écrivit sa partition. C'est là qu'il faut étudier le caractère de ces personnages d'*Obéron*, de Puck et de Titania, déjà rendus traditionnels par le *Songe d'une nuit d'été*; c'est dans cette œuvre originale qu'on peut se rendre compte de l'alliance du génie allemand avec le génie de Shakespeare.

Ne pouvant donner le grand air de Rezia avec tous ses récitifs acclamés, qui manqueraient d'intérêt sans l'accompagnement, nous avons transcrit la péroraison de cette grande page musicale, l'un des airs les plus difficiles qui aient été écrits pour soprano. La cantatrice anglaise chargée du rôle de Rezia, miss Paton, perdit la voix et la santé, par suite des efforts qu'exigeait l'interprétation de ce chant fougueux. Il n'est pas, à notre connaissance, dans le répertoire italien, d'allegro plus fiévreux, plus entraînant, que cette admirable cabalette d'une perfection désespérante.

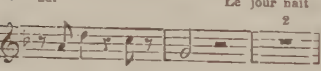
Andante quasi allegretto.



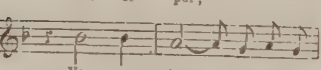
Sous un ciel brillant d'a-



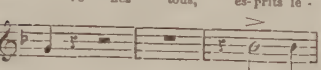
zur Le jour naît



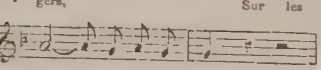
ri-ant et pur,



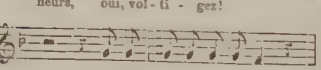
Vo - nez tous, es-pris lé-



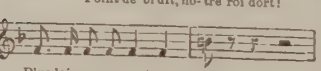
gers, Sur les



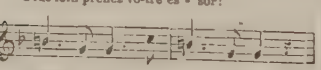
fleurs, oui, vol-ti - gez!



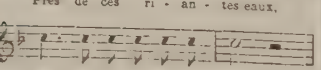
Point de bruit, no-tre roi dort!



Plus loin prenez-vo-tre es - sor!



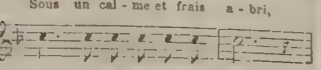
Près de ces ri - an - tes eaux,



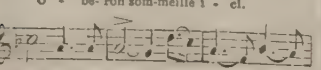
Sur un lit de verts ro - seaux,



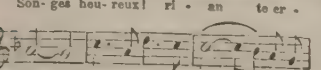
Sous un cal-me et frais a - bri,



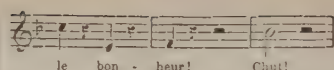
O - be-ron som-meille - el.



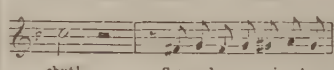
Son-gea beau-veux! ri - an - te er -



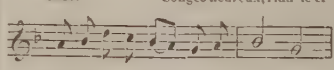
- reur! Ren-des à son cœur la paix,



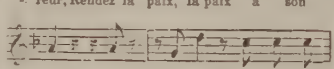
le bon - heur! Chut!



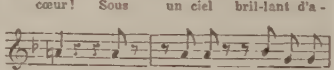
chut! Songes heureux, rian-te er -



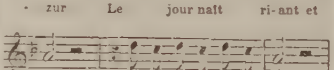
- reur, Rendez la paix, la paix à son



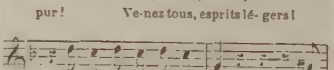
cœur! Sous un ciel brillant d'a-



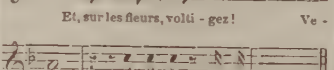
zur Le jour naît ri-ant et



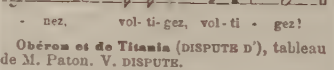
pur! Ve-nex tous, esprits lé- gers!



Et, sur les fleurs, volti - gez! Ve -



nez, vol-ti-gez, vol-ti - gez!



Obéron et de Titania (DISPUTE D'), tableau de M. Paton. V. DISPUTE.

OBÉRONIE s. f. (o-bé-ro-ni - de Obéron, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

OBBERSTEIN, bourg de Prusse (Oldenbourg), à 12 kilom. E.-N.-E. de Birkenfeld, sur la rive gauche de la Nahe; 1,200 hab. Obberstein est pittoresquement situé au confluent de l'Idar et de la Nahe, dont la vallée étroite et rocheuse offre un caractère tout à fait alpestre. Aux environs, sur des rochers escarpés, se dressent les ruines de deux vieux châteaux qui dominent l'église protestante, en partie creusée dans le rocher. La rivière de l'Idar alimente plus de quarante-deux moulins à polir. Les montagnes voisines d'Obberstein abondent en agates ou améthystes et autres belles pierres à polir. Les produits de cette industrie se vendent aux foires de Francfort et de Leipzig.

OBBERSTENFELD, village du royaume de Prusse, ancien royaume de Wurtemberg, cercle du Neckar, à 9 kilom. N.-N.-E. de Marbach, sur la Bottwar; 1,500 hab.

OBERTO, historien italien, né à Gênes; il vivait au xii^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il remplit les fonctions de chancelier et qu'il fut chargé par les consuls de la république génoise d'écrire l'histoire de cette république. Son travail, qui continue celui de Caffara, n'embrasse qu'une période de dix ans (1163-1173), et il a été continué jusqu'en 1196 par Ottobuono. L'histoire d'Oberto, qui a été publiée pour la première fois par Muratori, est claire, exacte, dépourvue de toute fiction populaire.

OBERTO (François D'), poète provençal, né en 1346, mort en 1408. Il appartenait à l'illustre famille des Cybo de Gênes. Tout jeune encore, il embrassa la vie religieuse à l'abbaye de Lérins, y étudia la théologie, la rhétorique, y cultiva les arts, particulièrement la peinture et l'enluminure, fut chargé de mettre en ordre la riche bibliothèque de ce couvent et y découvrit un volume d'Erasmien contenant un choix des poètes provençaux avec leur biographie. François d'Oberto exécuta pour la reine Yolande d'Aragon, mère du roi René, un livre d'heures qu'il enrichit de fort belles enluminures « en or, azur et autres belles couleurs. » Comme il aimait beaucoup à se retirer dans un ermitage des îles d'Hyères, il reçut le surnom de *Monge* (moine) des îles d'Or. Outre des poésies en rime provençales composées dans son extrême jeunesse en l'honneur de la dame de Baulx, on a de lui : *Fleurs de différentes sciences et doctrines*; un recueil de *Vers provençaux, italiens, gascons et français*; les *Victoires des rois d'Aragon, comtes de Provence*, et enfin les *Vies des poètes provençaux*, dans lesquelles Jean de Nostredame a beaucoup puisé.

OBERWALD, partie occidentale du canton suisse d'Unterwalden; chef-lieu, Sarnen.

OBERWALDIEN, IENNE s. et adj. (o-bér-val-dien, ie-ne). Géogr. Habitant de l'Oberwald; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les OBERWALDIENS. La population OBERWALDIENNE.

OBERWESEL, ville de Prusse, régence et à 25 kilom. de Coblenz, cercle et à 4 kilom. de Saint-Goar, sur la rive gauche du Rhin; 2,500 hab. C'est l'ancienne *Vesalia* des Romains. Ses vieilles rues, comme on n'en voit

plus que dans les décors de théâtre, ses tours gothiques et couvertes de lierre, ses églises crénelées, lui donnent la physionomie d'une ville du moyen âge dont rien n'a encore altéré l'aspect. L'église Notre-Dame, achevée dans la première moitié du xiv^e siècle, offre de beaux portails sculptés, des monuments funéraires et des tableaux du xvi^e siècle. L'église Saint-Martin, plus ancienne que la précédente, contient une *Descente de croix* de Dienebeck et deux vieux tableaux sur bois de l'école allemande. A l'extrémité inférieure de la ville s'élève la tour Ochsensturm, qui faisait autrefois partie des fortifications et sur laquelle a été établi un phare. Signaux aussi l'hôtel de ville et la chapelle érigée au bord du Rhin, à l'endroit où, selon la tradition, un enfant du pays aurait été assassiné par des juifs, en 1287, à cause de sa piété.

OBÈSE adj. (o-bè-ze — lat. *obesus*, proprement bien nourri, du préf. *ob*, et de *edere*, manger, mot qui représente la racine sanscrite *ad*, même sens, restée vivante dans la plupart des langues aryennes; grec *edô*, gothique *itan*, ancien allemand *esan*, lithuanien *edai*, édu, édm, ancien slave *tasti* pour *tatti*, islandais *thim*, etc.). Qui est d'un embonpoint excessif : Homme OBÈSE. Femme OBÈSE. L'homme OBÈSE fait du lard; il devient gras à lard. (Raspail.)

Fig. Riche à l'excès : On a parlé de fraternité! mais quel est le peuple qui voudrait et qui pourrait s'immoler dans le repos éternel, afin de permettre au commerce anglais de s'enrichir, en envahissant son OBÈSE et lente agonie? (Ledru-Rollin.)

— Substantif. Personne qui a un excès d'embonpoint. Un OBÈSE. Une OBÈSE. Sur cent OBÈSES, quatre-vingt-dix ont le visage court, les yeux ronds et le nez obtus. (Brill.-Sav.) Il est des OBÈSES dont la peau, quand on la dissèque, semble offrir les caractères du lard. (Raspail.)

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères pachydermes, comprenant le seul genre hippopotame.

OBÉSIE s. f. (o-bé-zi — du lat. *obesus*, obèse), Bot. Syn. de STAPÉLIE, genre d'ascidiacées.

OBÉSIFUGUE adj. (o-bé-zi-fu-je — du lat. *obesus*, obèse; *fugo*, je mets en fuite). Néol. Qui détruit ou prévient l'obésité.

OBÉSIGÈNE adj. (o-bé-zi-jè-ne — du lat. *obesus*, obèse, et du gr. *gennâi*, j'engendre). Néol. Qui engendre, qui produit l'obésité : Les pommes de terre et les haricots sont OBÉSIGÈNES. (Brill.-Sav.)

OBÉSITÉ s. f. (o-bé-zi-té — lat. *obesitas* de *obesus*, obèse). Excès d'embonpoint : L'OBÉSITÉ ne se trouve jamais ni chez les sauvages ni dans les classes de la société où on travaille pour manger, et où on ne mange que pour vivre. (Brill.-Sav.) L'OBÉSITÉ chez l'homme, la gracilité chez la femme, telle est l'élegance suprême de la Chine. (Th. Gaut.) L'OBÉSITÉ émousse la sensibilité et par conséquent la pensée. (Raspail.)

— Encycl. L'obésité n'est qu'un excès de santé aux yeux de la plupart des gens du monde; mais elle est souvent accompagnée d'accidents et d'infirmités qui en font un véritable état pathologique. A l'état normal, la graisse doit former, dans l'espèce humaine, la vingtième partie du poids du corps chez l'homme et la seizième chez la femme.

Il ne faut pas confondre l'obésité avec une forte corpulence. On voit journellement des hommes à système musculaire très-développé, sans excès de tissu graisseux. Cela s'observe tout particulièrement chez les lutteurs et chez les gens livrés à un exercice violent et journalier. Il est, du reste, un signe distinctif qui empêchera de confondre l'obésité avec la forte musculature : dans le premier cas, c'est la région hypogastrique qui est surtout développée, ce qui n'a pas lieu dans l'autre cas.

Chez les obèses, la peau du bas des joues est très-extensible; la graisse s'y accumule et forme deux masses plus ou moins pendantes. Une saillie de même nature se présente assez souvent sous le menton. Le tronc prend un grand développement; les seins paraissent à un très-fort volume, même chez les hommes. Les bras sont très-gros, et comme le tissu cellulaire qui entoure le poignet est dense et serré, la graisse ne peut s'y accumuler; il en résulte que le poignet se distend peu dans cette partie, qui présente un sillon profond, comme chez les jeunes enfants très-gras. Les mains participent généralement assez tard à cet excès d'embonpoint. Le ventre est d'une ampleur démesurée, avec saillie vers le bord inférieur de l'ombilic, s'étendant jusque sur les cuisses, de manière à couvrir les aines, ce qui le prive du contact de l'air et y produit des érythèmes. De même que chez les femmes enceintes, on remarque sur le ventre des femmes obèses la ligne blanche très-dessinée, avec une teinte nacrée ou noire et des éraillures que l'on retrouve souvent sur les seins et même sur les bras. La peau des cuisses, qui sont énormes, se laisse distendre facilement jusqu'au genou, sur lequel elle vient tomber en se repliant sur elle-même. Les jambes prennent également un volume excessif. Elles peuvent devenir engorgées et variqueuses. Les pieds,

peu à peu, sont également envahis par la graisse.

Les obèses sont, en général, de grands mangeurs, mais tous sont de grands buveurs. Ils préfèrent les mets préparés avec des liquides. Ils aiment mieux les farinoux et les légumes que la viande. Les femmes obèses sont peu ou pas réglées. Les hommes obèses sont souvent impuissants.

Brillat-Savarin, qui a longuement parlé de l'obésité, a recueilli quelques exemples de cette infirmité. « Parmi les héros corpulents, dit-il, je n'ai gardé le souvenir que de Marius et de Jean Sobieski. Marius, qui était de petite taille, était devenu aussi large que long, et c'est peut-être cette énormité qui effraya le Cimbre chargé de le tuer. Quant au roi de Pologne, son obésité pensa lui être funeste; car, étant tombé dans un gros de cavalerie turque, devant lequel il fut obligé de fuir, la respiration lui manqua bientôt et il aurait été infailliblement massacré, si quelques-uns de ses aides de camp ne l'avaient soutenu presque évanoui sur son cheval, tandis que d'autres se sacrifieraient généreusement pour arrêter l'ennemi. Si je ne me trompe, le duc de Vendôme, ce digne fils du grand Henri, était aussi d'une corpulence remarquable. Il mourut dans une auberge, abandonné de tout le monde, et conserva assez de connaissance pour voir le dernier de ses gens arracher le coussin sur lequel il reposait au moment de rendre le dernier soupir.

« Les recueils sont pleins d'exemples d'obésités monstrueuses; je les y laisse, pour parler en peu de mots de ceux que j'ai moi-même recueillis. M. Rameau, mon condisciple, maire de la Choleur, en Bourgogne, n'avait que 5 pieds 2 pouces et pesait 500 livres. M. le duc de Luynes, à côté duquel j'ai souvent siégé, était devenu énorme : la graisse avait désorganisé sa belle figure, et il passa les dernières années de sa vie dans une somnolence presque habituelle. Mais ce que j'ai vu de plus extraordinaire en ce genre était un habitant de New-York, que bien des Français encore existant à Paris peuvent avoir vu dans les rues de Broadway, assis sur un énorme fauteuil, dont les jambes auraient pu porter une église. Edouard avait au moins 5 pieds 10 pouces, mesure de France, et comme la graisse l'avait gonflé en tous sens, il avait au moins 5 pieds de circonférence. Ses doigts étaient comme ceux de cet empereur romain à qui les colliers de sa femme servaient d'anneaux; ses bras et ses cuisses étaient tubulés, de la grosseur d'un homme de moyenne stature, et il avait les pieds comme un éléphant, couverts par l'augmentation de ses jambes; le poids de la graisse avait entraîné et fait bâiller la paupière inférieure; mais ce qui le rendait hideux à voir, c'était trois mentons en sphéroïde, qui lui pendaient sur la poitrine dans la longueur de plus d'un pied, de sorte que sa figure paraissait être le chapeau d'une colonne torse. Dans cet état, Edouard passait sa vie assis près de la fenêtre d'une salle basse, qui donnait sur la rue, en buvant de temps en temps un verre d'ale, dont un pichet de grande capacité était toujours auprès de lui.

On a vu à l'aris, il y a quelques années, un enfant de quatre ans qui pesait 104 livres. Un médecin anglais, le docteur Coë, parle dans ses ouvrages d'un nommé Edouard Brig, qui, à dix ans et demi, pesait 144 livres, à vingt ans 355 livres, et, treize mois avant de mourir, 584 livres. Il a existé un Anglais, dans le comté de Lincoln, qui pesait 583 livres et avait 10 pieds anglais de circonférence. Il mourut à vingt-neuf ans. On cite encore un autre Anglais pesant 609 livres. Sept personnes de taille ordinaire pouvaient tenir ensemble dans son habit et le boutonner. Un autre Anglais a pesé 649 livres. La largeur d'une de ses épaules à l'autre était de 4 pieds 3 pouces.

Dupuytren a rapporté dans le *Journal de médecine et de chirurgie* (tome XII, 1816) l'observation d'un sujet qui s'appelait Marie-Françoise Klaye. Elle était née à Vieille-Eglise, dans le département du Pas-de-Calais. A trente-six ans, elle avait 5 pieds 1 pouce de hauteur et 5 pieds 2 pouces de circonférence, mesurée à la taille. Sa tête, petite en égard au volume de son corps, se perdait au milieu de deux énormes épaules; son cou avait disparu et ne laissait entre la tête et la poitrine qu'un sillon de plusieurs pouces de profondeur. Sa poitrine avait des dimensions énormes. En arrière, les épaules, soulevées par la graisse, formaient deux larges protuberances; les bras étaient tenus éloignés du corps par deux gros coussins de graisse qui se trouvaient sous les aisselles. Dans cet état, elle put, pendant plusieurs années, faire environ deux mille pas pour aller de son domicile à l'église, où elle se tenait habituellement pour mendier son pain; mais, à la fin, elle se vit contrainte à rester chez elle, parce qu'elle perdait la respiration en marchant et était prise de violentes palpitations. A quarante ans, elle éprouva des difficultés de respirer, des suffocations et des palpitations très-irrégulières. A ces symptômes se joignirent, au bout de plusieurs mois, une infiltration légère des membres inférieurs et plusieurs crevasses à la peau, par lesquelles s'écoulaient une assez grande quantité de sérosité. Elle entra alors dans un hôpital, où on lui administra des diurétiques et des purgatifs qui la soulagèrent; mais sa

maladie n'en fit pas moins des progrès. Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Paris le 17 mars 1816. Elle était oblique, pour éviter d'être suffoquée, de se tenir jour et nuit dans une position presque verticale, assise dans son lit, appuyée sur les mains et les pieds par terre. Sa respiration était courte, pénible et comme saccadée; elle disait éprouver dans le côté gauche de la poitrine des palpitations, que son embonpoint ne permettait pas de sentir; mais son poulx était en même temps tumultueux, ses conjonctives rouges, son nez et ses lèvres livides, son ventre gros, mais sans fluctuations au toucher; ses membres supérieurs et inférieurs étaient infiltrés, froids et livides. La respiration devint plus difficile, l'insomnie complète, le sentiment de la suffocation insupportable, et la maladie, obérée d'abandonner la position qu'elle avait gardée jusqu'à la pour favoriser l'exercice de la respiration, périt après une agonie de plusieurs heures.

En 1863, le journal *Javanais News* rapportait le fait suivant. Il existait, à 18 miles de Batavia, un jeune homme qui, à vingt-deux ans, pesait 555 livres. Il continua de grossir jusqu'à un peu plus de 600 livres. Tout à coup, il commença à grossir d'abord de 1 livre et demie par jour, ensuite de 2 livres; puis il mourut subitement dans son fauteuil, étouffé par la graisse. Trois jours avant sa mort, il pesait 643 livres.

De ce qui précède il résulte que si l'obésité n'est pas une maladie, c'est au moins une disposition qui peut avoir de graves conséquences. Il importe donc d'indiquer contre elle un traitement curatif, mais surtout préventif.

Toute cure de l'obésité repose sur ces trois principes absolus : discrétion dans le manger, modération dans le sommeil, exercice fréquent. Malheureusement, il faut beaucoup de caractère pour lutter contre son appétit; il n'en faut pas moins pour s'arracher aux douceurs du lit, surtout chez une personne qui a un commencement d'obésité. L'exercice ne répugne pas moins à une personne dont tous les mouvements commencent à devenir pénibles. Il y a donc chance que ces trois préceptes essentiels ne soient pas fidèlement observés.

Il faut, en dépit des conseils du bon sens, chercher une autre voie pour arriver au but; ce sera celle du régime diététique. Le régime antioibésique est indiqué par la cause la plus commune et la plus active de l'obésité; puisqu'il est démontré que c'est par l'usage des farines et de féculs que les congestions graisseuses se produisent, tant chez l'homme que chez les animaux, on peut en déduire, comme conséquence certaine, qu'une abstinence plus ou moins sévère de tout ce qui est farineux ou féculent conduit à la diminution de l'embonpoint. Mais, dans l'obésité, un phénomène presque constant est le besoin et l'usage habituel de grandes quantités de boissons aqueuses. Chez certains sujets, cet excès dans l'ingestion des liquides constitue une polydipsie véritable. La proportion d'eau consommée par les sujets affectés d'obésité dépasse presque toujours d'une manière notable la quantité qui suffit aux personnes exemptes de ce vice constitutionnel, et l'excès de boisson accroît encore l'accumulation des graisses. Les éleveurs de bétail le savent si bien qu'ils ont soin d'exciter artificiellement la soif chez les animaux destinés à l'engraissement. L'habitude de boire une fois contractée, l'animal est placé dans des vallées où il trouve à profusion une herbe imprégnée d'eau, et à sa portée des abreuvoirs où il se désaltère à volonté. Dans de telles conditions, les systèmes artériels ne tardent pas à prédominer. On le voit, l'apport journalier à l'organisme d'une masse alimentaire, soit liquide, soit solide, contenant une forte proportion d'eau, est éminemment favorable au développement du tissu adipeux. Il faut donc, de toute nécessité, soustraire les obèses à l'usage excessif de l'eau et des autres boissons. Cette abstinence des boissons aqueuses conseillée comme base du traitement de l'obésité n'est pas, tant s'en faut, une chose nouvelle; il entrerait pour une grande part dans le système diététique grâce auquel les anciens formaient les athlètes et s'opposaient chez eux aux envahissements de l'embonpoint. La condition la plus expresse du régime institué dans ce but consistait dans la diète de liquide, et ce mode d'alimentation était désigné par le nom spécial de *xérophagie* ou régime sec.

Dans les *Transactions médicales de Londres*, sir George Baker rapporte l'histoire d'un nommé Wood, menuisier, qui était parvenu à se guérir d'une énorme corpulence par un régime particulier, dont un des points essentiels était de ne point boire. De son côté, Sainclère formule avec précision les principes qui régissent l'entraînement des boxeurs anglais : « Quant aux moyens, dit-il, par lesquels on dresse les élèves, c'est au fond par une grande sobriété, par des exercices gradués, fréquemment répétitifs et toujours pris dans un air aussi pur que possible. C'est par des frictions, des bains froids, une grande propreté, qu'on réussit en très-peu de temps à les rendre tels qu'on les désire; mais on commence par les évacuer; on leur donne deux ou trois émétiques, on les purge deux ou trois fois, après quoi on ne leur permet que très-peu de boisson. »

M. Schindler a prescrit, pour combattre l'obésité, un traitement que nous croyons de

voir faire connaître. Selon lui, le régime à suivre consiste principalement en aliments azotés; seulement, dans le but de modérer l'excitation due à la matière animale, on y mêlera des végétaux sans féculé et quelques fruits cuits. Les vins, surtout ceux d'Autriche, du Rhin, de Bordeaux, de Xérès, de Madère, sont à recommander. La bière est défendue, ainsi que le porto. Le café noir est permis, avec aussi peu de sucre que possible; grog et cognac modérément. On défend strictement : sucre, beurre, fromage, pommes de terre, plats doux, pâtes, glaces, riz, liqueurs, haricots secs, pois, lentilles, maïs, saup, sagou, macaroni, tapioca, arrow-root et potages chauds.

En terminant cet article, nous appellerons l'attention des lecteurs sur un abus funeste et qui fait périr chaque année bien des jeunes personnes; nous voulons parler de l'usage des acides et surtout du vinaigre, comme préservatif contre l'obésité. Sans doute l'usage continu des acides fait maigrir, mais c'est en détruisant la fraîcheur, la santé et la vie. Il ne faut donc jamais recourir à ce moyen dangereux.

— Bibliogr. Flemming, *A discourse on the nature, causes and cure of corpulency* (Londres, 1760); Vaulpré, *De obesitate*, thèse de Montpellier (1782); Macary, *Essai sur la polysarcie* (Paris, 1811, in 8°); Pardonville, *Sur l'obésité*, thèse de Paris (1811); Jäger, *Vergleichung einiger durch Fettigkeit oder colossale Bildungs ausgezeichnete Rinder und einiger Zwerge* (Stuttgart, 1821, in-8°); Dance, *Traité théorique et pratique de l'obésité, avec plusieurs observations* (Paris, 1863, in-8°); Foissac, *Remarques sur l'embonpoint et la maigreur*, dans l'*Union médicale* (1864); Caillaud, *De l'obésité*, thèse de Paris (1865).

OBET (Louis-Yves), marin français, né à Bréhat en 1738, mort à Morlaix en 1810. Il s'embarqua tout enfant sur un bâtiment de commerce que commandait son père, reçut en 1761 le commandement d'un navire chargé d'escorter des convois, se signala par une multitude de traits d'audace et entra, en 1778, dans la marine royale comme capitaine de brûlot. L'année suivante, Obet reçut le commandement maritime de Saint-Malo, où l'on devait réunir une flotille destinée à transporter des troupes de débarquement en Angleterre, descende que l'incapacité et les lenteurs du comte d'Orvilliers empêchèrent d'effectuer. Par la suite, il devint lieutenant de vaisseau et commandant de la station de Quiberon en 1792. Destitué en 1794, il reprit, deux ans plus tard, du service et fit partie de l'expédition d'Irlande sur le *Scévoia* qui, désemparé par la tempête, s'engloutit dans les flots, sans entraîner, toutefois, la perte de son équipage. Pendant les années qui suivirent, Obet fut chargé de diverses missions, organisa le service des convois depuis Brest jusqu'à Saint-Malo, fut chef de division de la marine et prit sa retraite en 1803. Il a laissé quelques mémoires et rapports sur diverses questions relatives à la marine.

OBI s. m. (o-bi). Idole adorée par les Tartares des bords de l'Obi.

— Nom que les nègres des colonies donnent à leurs sorciers.

OBI ou **OB** ou **OBIUS**, un des plus grands fleuves de la Sibirie. Il prend sa source dans le gouvernement de Toms, où il est formé par deux cours d'eau : la Bia et la Katounia, pénètre dans le gouvernement de Tobolsk, dont il arrose le N., et se jette dans le golfe de son nom, après un cours de 3,200 kilom. Parmi ses affluents, nous signalerons : le Tchoumych, l'Inia, le Tom, le Tchoulim, le Ket, le Tym, le Walk, l'Agan et le Poloui, à droite; le Tcharych, le Vassouzan, les deux Yougan, le Bulyk, le Salyu, l'Irtchik, aussi considérable que l'Obi lui-même, la Sorwa et la Synia. Ce fleuve est très-rapide, la navigation y est très-difficile, à cause des cataclysmes que l'on trouve sur une partie de son cours.

OBI (golfe de l'), formé par l'Océan Glacial arctique, sur la côte septentrionale de la Russie d'Asie; il tire son nom du fleuve l'Obi qui y déverse ses eaux au S.; 700 kilom. sur 110.

OBIICINI ou **OBIZZINI** (Thomas), orientaliste italien, né à Non, près de Novare, mort à Rome vers 1634. Il entra dans l'ordre des frères mineurs, dut à sa connaissance des langues orientales d'être envoyé à Jérusalem en qualité de commissaire apostolique et de gardien du couvent de son ordre, fit rendre au culte deux églises dont les Turcs s'étaient emparés et présida, par ordre du pape Paul V, un synode dans lequel furent condamnées les hérésies de Nestor et d'Eutychès. Appelé à Rome, il s'y livra à l'enseignement du syriaque, de l'arabe et du copte au monastère de Saint-Pierre in montorio. On a de ce savant, qui est fréquemment désigné sous le nom de *Thomas Novariensis* ou *a Novaria*, plusieurs travaux estimés : *Isagoge id est brevis introductio in arabicum in scientiam logicam, cum versione latina* (Rome, 1625, in-4°); *Grammatica arabica agnominata, cum versione latina* (Rome, 1631, in-8°), excellente édition de la grammaire arabe qui a pour titre *Tharoumia; Thesaurus arabico-syro-latinus* (Rome, 1638, in-4°).

OBIIDOS, ville du Portugal, province de

l'Estramadure, à 32 kilom. N.-N.-O. d'Alémquer, à 64 kilom. de Lisbonne; 4,000 hab. Cette ville, qui fut l'un des boulevards de la domination arabe, s'élève au milieu d'une muraille crénelée d'une énorme épaisseur; son aspect est des plus curieux. « Avec ses rues étroites et montueuses, Obidos, dit un écrivain, est restée une ville du moyen âge. Il semble qu'elle se soit endormie pendant plusieurs fois cent ans et qu'en passant on la réveille dans son accoutrement du XII^e siècle. On y compte sept églises, où se trouvent des tombeaux ornés d'écussons sculptés; d'immenses aqueducs, des citernes, des tours avec des fenêtres sculptées et les vestiges d'un magnifique château construit par les Goths. Les boutiques des pharmaciens sont ornées d'or, d'argent et d'un luxe inouï. »

OBIIDOS ou **PAUXIS**, ville du Brésil (Para), sur la rive gauche du fleuve des Amazones, au confluent du fleuve Ariximina, à près de 1,100 kilom. à l'O.-N.-O. de Belem et à 80 kilom. à l'O. d'Alémquer; 6,000 hab. Le coton et le cacao sont les articles principaux du commerce de cette ville. Elle fut fondée au milieu du siècle dernier. Située sur une colline et bâtie avec assez de régularité, elle offre une vaste place au centre et une belle église paroissiale.

OBIER ou **AUBIER** s. m. (o-bi-é). — Chevallet dit que *obier*, pour *aubier*, vient du latin *laburnum*. Cette plante serait ainsi dite parce qu'elle se rencontre très-fréquemment dans la terre de Labour. M. Littré pense que ce mot pourrait venir du latin *opulus*, espèce d'ébène, d'où l'on aurait fait *obe*, puis *obier*. Si l'on remarque que de *alba*, blanche, on a fait *aube*, que *obier* n'est qu'une variante orographique de *aubier*, enfin que l'obier, dit vulgairement *boule-de-neige*, se couvre de grandes et belles fleurs blanches, on sera naturellement porté à croire que le nom de cet arbre blanc vient du latin *albus*, blanc). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de viorne, appelée aussi *BOULE-DE-NEIGE*; *Les oiseaux sont fort friands des baies de l'OBIER*. (V. de Bomare.)

Ici l'obier, en prolongeant
De ses rameaux le jet superbe,
Balance ses boules d'argent.

DUSSAULT.

— Hist. ecclésiast. Sous-prieur; prieur claustral.

OBIERNE (T.-L.), prêtre et écrivain anglais, né dans le comté de Longford en 1748, mort en 1822. Il abandonna le catholicisme pour entrer dans l'Eglise anglicane et servit, comme aumônier, sur la flotte commandée par lord Howe et envoyée contre les Américains à l'époque de la guerre de l'indépendance. Par la suite, il devint secrétaire du duc de Portland, qu'il suivit en Irlande, puis fut premier aumônier du comte Fitz-William et enfin évêque d'Ossory. O'Biernie avait des idées très-libérales et des sentiments élevés. On lui doit : le *Crucifixion*, poème (1776, in-4°); *l'Imposateur généreux*, comédie (1780, in-8°); *Précis historique de la dernière session du Parlement* (1781, in-8°); *Considérations sur les principes de la discipline navale* (1781, in-8°); *Sermons* (1813, in-8°).

OBIEMBRÉ, ÉE adj. (o-bain-bri-é) — du préf. *ob*, et de *embriqué*. Bot. Imbriqué à rebours, de manière que les rangs extérieurs de folioles dépassent en longueur les rangs intérieurs.

OBIN (Louis-Henri), chanteur français, né à Asco (Nord) en 1820. Il entra au Conservatoire en 1842, suivit les cours de chant de Ponchard, dont il fut un des meilleurs élèves, et débuta à l'Opéra le 21 octobre 1844, dans le rôle de Brabantio d'*Othello*. Quelques mois après ce début, il quitta Paris et se fit entendre à Marseille et à Bordeaux. Il revint en 1850 à Paris et reprit dans *l'Enfant prodige* d'Auber. Depuis, il tint sur notre première scène lyrique des rôles importants dans *l'Africaine* (1865), dans le *Don Carlos* de Verdi (1867), dans *Moïse* et *Don Juan* (1868). M. Obin possédait une fort belle voix de basse et chantait avec goût. En 1869, il quitta tout à fait le théâtre. Il est aujourd'hui professeur de déclamation lyrique au Conservatoire.

OBINÉ, ÉE (o-bi-né) part. passé du v. Obiner : Arbres obinés.

OBIER v. a. ou tr. (o-bi-né). Arboric. Planter des arbres près les uns des autres, en attendant qu'on les replante.

OBION, rivière des Etats-Unis. Elle se forme, dans le Tennessee, par la réunion de plusieurs cours d'eau, passe du comté dont elle porte le nom dans celui de Byer et se perd dans le Mississippi, après un cours d'environ 120 kilom.

OBION, comté des Etats-Unis d'Amérique, à l'extrémité N.-O. de l'Etat de Tennessee.

OBIONE s. f. (o-bi-o-ne). Bot. Syn. d'*ARROCHES*, genre de chénopodées.

OBIOU, montagne de France (Isère), point culminant du massif du Dévoluy; ses flancs sont nus et couverts de traînées de pierres; son point culminant atteint 2,793 mètres. Les matelots en voient, dit-on, le sommet avant d'entrer dans le port de Marseille ou de Toulon. Du haut de la montagne, on découvre un admirable panorama.

OBISSFELDE, ville de Prusse (Saxe), à 46 kilom. de Magdebourg, sur la rive gauche de l'Aller; 1,300 hab.; culture de tabac, de chicorée et de lin; brasseries, fabriques d'eau-de-vie.

OBISSIDE adj. (o-bi-zi-de — rad. *obissie*). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre obissie.

— s. f. pl. Famille d'arachnides, comprenant les genres obissie et pince.

OBISSIE s. f. (o-bi-zi). Arachn. Genre d'arachnides, de la famille des scorpions, ou type de celle des obissides, formé aux dépens des pinces et comprenant quelques espèces de très-petite taille, qui habitent les deux continents.

— Encycl. Les obissies ont pour caractères : palpes allongées terminées par une pince didactyle; les mandibules allongées, fortes, épaisses, dépassant sensiblement le céphalothorax; quatre yeux superposés de chaque côté du céphalothorax; le corps presque cylindrique. Les obissies sont des arachnides très-petites, qui habitent l'ancien et le nouveau monde; on les rencontre dans la mousse et sous les pierres. L'espèce type est l'*obissie ischnochèle*; elle est très-commune aux environs de Paris et en Angleterre. Elle dépasse à peine la longueur de 0^m.002. Lorsqu'on soulève une pierre et que l'on regarde avec attention la surface qui était appuyée, mais non collée contre le sol, on aperçoit quelquefois cette petite obissie, dont les bras et les pattes sont repliés contre le céphalothorax et l'abdomen. Si on veut la saisir, elle s'élançait à reculons avec une extrême vitesse et franchit ainsi une distance relativement très-grande. On la trouve dans toutes les sauts, mais elle n'est pas abondante. C'est surtout dans les lieux un peu humides, sous les briques, les tuiles et les débris de pots ou sous les pierres plates et amoncelées qu'on est à peu près certain de la rencontrer. L'*obissie* des mousses a environ 0^m.005 de longueur; elle habite la mousse humide qui croît au pied des chênes. L'*obissie* de Walsknaer, un peu plus petite que la précédente, se trouve au printemps dans les bois.

OBIT s. m. (o-bitt — lat. *obitus*, de *obire*, mourir, proprement passer, du préf. *ob*, et de *ire*, aller). Liturg. Service fondé pour le repos de l'âme d'un défunt, et qui doit se célébrer à des époques fixes, moyennant un salaire convenu : *Fonder des OBITS*. Le bourgeois fait sonner son mariage, le baptême de ses enfants; il fonde même des obits pour faire sonner après sa mort à perpétuité. (B. de St-P.) Messe de mort :

La servante en frayer se jette à bas du lit,
Et pour demain me promet un obit.

REONARD.

|| Salaire payé aux prêtres pour la célébration d'un service funèbre.

— A signifié Mort, décès :

..... Tel pour sa mère pleure,
Qui bien voudrait de son père l'obit.

CL. MAROT.

— Hist. *Obit salé* ou *Obit de Valois*, Obit qu'on célébrait chaque année le 4 février, dans l'église de Notre-Dame, à Paris, pour le roi Louis XII et pour son père, et qui fut ainsi nommé parce que ce roi accorda, pour cette fondation, au chapitre de Notre-Dame, le droit de prendre 2 muids de sel à la gabelle, on ne payant que le prix marchand.

— Encycl. L'usage de faire célébrer des cérémonies ou prières pour le repos des âmes des défunts est très-ancien et remonte presque à l'origine du culte catholique. Louis XII avait fondé, en l'honneur de sa mémoire et de celle de son père le duc d'Orléans, un obit connu sous le nom d'*obit salé*, et qui existait encore sous Louis XVI. On l'appelait salé parce que les chanoines de Notre-Dame de Paris, où il était célébré, avaient droit, d'après la volonté du roi fondateur, à 2 muids de sel, exempts de l'impôt de la gabelle. Quelquefois le fondateur d'un obit aimait à l'entourer de cérémonies bizarres. Ainsi, un chanoine d'Evreux, nommé Jean Bouteille, avait décidé que, pendant l'*obit* célébré en son honneur, un drap mortuaire serait étendu dans le chœur de l'église et qu'aux quatre coins de ce drap serait placée une bouteille d'excellent vin et une cinquième au milieu, le tout au profit et à la grande satisfaction des chanoines qui, le service terminé, glorifiaient, le verre en main, les vertus du bon chanoine.

Ces pratiques singulières, quelquefois extravagantes, paraissent aux catholiques d'aujourd'hui choquantes et irrévérencieuses; elles étaient autrefois conformes aux mœurs du temps, et personne ne songeait à s'en offenser ou à les critiquer.

OBITIERE s. f. (o-bi-ti-ère). Hist. ecclésiast. Membre d'une communauté religieuse de Cuen, appelée la maison des obitieres de la Sainte-Trinité de Cuen.

OBITUAIRE adj. m. (o-bi-tu-ère — rad. *obit*). Liturg. Se dit d'un registre dans lequel on inscrit les obits fondés dans une église. || Substantif. : Consulter l'*OBITUAIRE*.

— Dr. canon. Se disait d'un ecclésiastique qui était pourvu, par le pape de Rome, d'un bénéfice vacant, mais dont le titulaire : *Ce bénéfice était poursuivi par trois prétendants, l'un OBITUAIRE, l'autre résignataire et l'autre*

tre dévolutive. (Acad.) Substantif : Pourvoir un obituaire d'un bénéfice.

OBJETÉ, ÉE (o-bjè-ké) part. passé du V. Objeeter : Raison **OBJETÉE**. Difficulté **OBJETÉE**.

OBJECTER v. a. ou tr. (o-bjè-ké — lat. *objectare*, du préf. ob, et de *jacio*, je jette). Opposer, alléguer comme difficulté, comme raison de contradiction, comme preuve contraire : Quand on **OBJECTAIT** à Malebranche les cris douloureux d'un chien frappé, il le comparait aux sons d'une cloche dans la même circonstance. (B. de-St-B.)

— Reprocher : On lui **OBJECTA** sa mauvaise conduite passée. || Ce sens a vieilli.

S'objecter v. pr. Être, pouvoir être **objecté** : Ce qui **S'OBJECTE** contre la vérité est plus ingénieux que tout ce qu'on allègue pour l'appuyer.

— S'opposer à soi-même des difficultés, se faire des objections : Je me suis **OBJECTÉ** la difficulté de l'entreprise.

OBJECTIF, IVE adv. (o-bjè-ktif, — rad. *obj-*). Philos. Qui a rapport à l'objet ; qui est dans l'objet et non dans le sujet ; qui vient de l'objet : **Réalité objective**. **Certitude objective**. **Les créations de l'imagination n'ont pas de réalité objective**. La science économique est pour moi la forme **objective** et la réalisation de la métaphysique. (Proudh.) La vie de l'individu, à chaque moment de son existence, est à la fois subjective et objective. (P. Leroux.) **L'idée naît sans hymen et n'a qu'un père à la fois objectif et subjectif**. (Th. Gaut.) Dans le système de Descartes, qui est relatif à la représentation qui constitue l'idée, représentation considérée par ce philosophe comme une entité : Par la **réalité objective** d'une idée, j'entends l'entité ou l'être de la chose représentée par cette idée, en tant que cette entité est dans l'idée. (Desc.)

— Physiq. Verbe objectif ou substantif. **Objectif**, Verbe d'un instrument d'optique destiné à être tourné du côté de l'objet qu'on veut voir, par opposition au verre oculaire, celui contre lequel on place l'œil : **Objectif** d'une lunette, d'un microscope. Le verre d'une lunette qui est tourné vers l'objet est appelé, pour cela, verre **objectif**. (Arago.) Dans les lunettes et les télescopes, l'**objectif** doit être d'un foyer plus long que celui de l'oculaire. (Bresson.) Partie d'un appareil photographique qui contient la lentille que doivent traverser les rayons lumineux, avant de pénétrer dans la chambre noire.

— Théol. **Beatitude objective**, Objet propre à faire le bonheur du sujet : Dieu est notre **BEATITUDE objective**.

— Gramm. Voix **objective**, S'est dit quelquefois pour VOIX PASSIVE. || Cas **objectif**, Celui qui prend le complément direct des verbes : Le grec a deux cas **OBJECTIFS**; le latin n'en a qu'un.

— Chir. **Cautérisation objective**, Opération qui consiste à approcher le fer rouge contre la partie qu'on veut cautériser, sans l'appuyer dessus.

— Art mil. **Ligne objective**, Celle qu'on a choisie, d'après les règles de la stratégie, pour atteindre un but déterminé.

— s. m. **Objet**, but, point déterminé : Se faire un **OBJECTIF idéal**. **L'idolâtrie consiste à faire des OBJECTIFS, comme appui à l'intelligence qui en manque**. (Ballanche.) Ce sens, très-usité aujourd'hui, est cependant très-faux ; l'**objectif** devrait être ce qui met en rapport avec l'objet, un intermédiaire entre l'objet et le sujet, et le sens qu'on lui donne en physique est, à cet égard, parfaitement juste ; mais on ne peut concevoir que l'**objectif** puisse, en aucun cas, se confondre avec l'objet lui-même. On dit très-bien que le bonheur est l'**objet** de toutes nos aspirations ; mais que veulent dire ceux qui en font l'**objectif** de tous nos vœux ?

— Encycl. Psychol. **Tout acte de l'intelligence**, soit une idée, soit un jugement, un raisonnement ou une perception, suppose nécessairement deux conditions : l'esprit même dans lequel cet acte s'accomplit et qui en a la conscience, et la chose qu'il affirme, qu'il nie ou qu'il nous représente. On a appelé le premier du nom de **sujet** (*subjectum*), littéralement traduit du grec *ὑποκείμενον*, ce qui est placé dessous, la substance de la pensée ; la seconde du nom d'**objet** (*objectum*, de *ob-*, c'est, qui est placé devant nous). Les mots **objet** et **sujet** sont deux termes corrélatifs qui ont donné naissance aux mots **objectif** et **subjectif**, **objectivité** et **subjectivité**. Ils correspondent à la première, à la plus importante distinction de la philosophie ; ils expriment l'antithèse originelle du moi et du non-moi dans la conscience ; distinction qui, en fait, comprend toute la science de l'esprit, car la psychologie n'est pas autre chose que la détermination du **subjectif** et de l'**objectif** en eux-mêmes et dans leurs relations mutuelles. En résumé, on appelle **sujet** l'esprit conscient, le moi ; **objet**, la chose que l'on voit, dont l'esprit a conscience. On entend par **subjectif** ce qui appartient au sujet pensant, au moi, et par **objectif** ce qui appartient à l'objet de la pensée, au non-moi.

Comme le fait très-justement remarquer M. Franck, la distinction renfermée dans ces couples de termes, **sujet** et **objet**, **subjectif** et **objectif**, s'est présentée à l'esprit humain dès les premiers pas qu'il a faits dans la logique,

dès qu'il a commencé à réfléchir sur lui-même et à chercher dans sa propre conscience les moyens de discerner l'erreur d'avec la vérité. Elle apportait nécessairement avec elle un doute terrible, une question de vie et de mort pour la pensée humaine : les objets que nous croyons connaître, esprits ou corps, étres ou qualités, substances ou rapports, existent-ils véritablement, et s'ils existent, sont-ils conformes aux idées que nous les représentent et aux jugements que nous en portons d'après les lois de notre intelligence ? Ce problème se trouve déjà, non pas discuté, mais agité ou du moins formellement énoncé par les sophistes. Protagoras enseigne que l'homme est la mesure de toutes choses, c'est-à-dire que nous ne savons pas ce que sont les choses en elles-mêmes, que nous ne les jugeons que par rapport à nous ou d'après les sensations qu'elles nous font éprouver. La même idée était exprimée par Gorgias sous une autre forme. L'être, disait-il, ou la vérité est inaccessible à notre pensée ; car, s'il en était autrement, la pensée devrait être semblable à l'être, ou plutôt elle serait l'être lui-même. Mais, si la pensée et l'être sont confondus, toute pensée est, vraie ; il n'y a pas de différence entre la vérité et l'erreur ; s'ils sont séparés, aucune pensée n'est vraie, car aucune ne ressemble à ce qui est. L'éclectisme que les sophistes cherchaient à creuser, dans l'intérêt de leur art, entre les deux termes de la connaissance, a été fermé pour un moment par l'idéalisme de Platon et le dogmatisme d'Aristote ; mais il a été rouvert par le scepticisme d'Énésimède et de la nouvelle Académie. On sait qu'Énésimède, attaquant le principe de causalité dix-huit siècles avant Hume et avant Kant, par les arguments réunis de ces deux philosophes, arrive à cette conclusion : que la relation de cause à effet n'est qu'une simple condition de notre intelligence, une simple loi de notre esprit ; qu'elle n'existe pas dans la nature des choses. Arcésilas et Carneade soutenaient contre les stoïciens que nous n'avons aucun moyen de distinguer entre la représentation vraie et la représentation fautive, c'est-à-dire entre celle qui répond exactement à la nature des choses et celle qui est dans notre esprit seulement.

Mais si la distinction du **subjectif** et de l'**objectif**, avec les doutes qu'elle a provoqués sur la légitimité de nos connaissances, se montre déjà dès la plus haute antiquité philosophique, il n'en est pas de même des termes dans lesquels elle est exprimée. Les deux éléments indispensables de la connaissance étaient appelés, dans la philosophie grecque, selon le point de vue où l'on se plaçait, l'intelligence (*νοῦς*) et l'intelligible (*νοητόν*), ou la sensation (*αἴσθησις*) et le sensible (*αἰσθητόν*). Il faut aller jusqu'à la scolastique pour trouver les mots **sujet** et **objet**, **subjectif** et **objectif**, employés comme les termes d'un même rapport. Mais, au lieu du sens métaphysique que nous y attachons aujourd'hui, celui de la pensée et de la réalité, ils n'avaient qu'un sens logique ou purement relatif.

C'est surtout à Kant et à ses successeurs allemands, Fichte, Schelling et Hegel, qu'est dû l'emploi général des mots **subjectif** et **objectif** dans la langue métaphysique. Un philosophe anglais contemporain des plus célèbres, Hamilton, a contribué beaucoup à les introduire dans la philosophie anglaise. Privée de ces deux mots, dit-il, la philosophie critique, et même toute la philosophie allemande, ne serait qu'une page blanche. Parmi nous, bien que ces termes aient été communément employés dans la langue scientifique, même depuis Locke, leur forme adjectivale semble avoir disparu de la langue anglaise. L'ambiguïté qui s'est glissée peu à peu dans la signification des substantifs a pu contribuer aussi à les faire tomber en désuétude. Le mot **objet**, outre sa signification propre, a été abusivement employé comme synonyme de *motif*, *fin*, *cause finale*. Cette innovation fut probablement empruntée à la langue française, où ce mot a été pareillement corrompu depuis le commencement du dernier siècle. **Subject** en anglais, comme **sujet** en français, est devenu synonyme d'**objet**, entendu dans son sens propre. Au reste, l'emploi de ces termes a besoin d'être expliqué plutôt que justifié. La distinction qu'ils consacrent est d'une importance capitale et susceptible d'une infinité d'applications, non-seulement dans la philosophie proprement dite, mais encore dans la grammaire, la rhétorique, la critique, la morale, la politique, la jurisprudence, la théologie. Nous n'avons pas de mots complètement équivalents pour l'*subject*, et si ceux-ci ne jouissent pas encore tout à fait du droit de cité dans les langues, on ne peut nier que leur caractère rigoureusement analogique ne leur donne le droit de demander la naturalisation. Depuis l'époque où Hamilton écrivait ces lignes, c'est-à-dire depuis 1829, les mots **subjectif** et **objectif** ont obtenu dans la langue anglaise la naturalisation qu'il demandait pour eux. Les philosophes anglais qui vivent actuellement, notamment M. Herbert Spencer, en font sans cesse usage.

En France, ces mots ont fait invasion dans notre littérature philosophique avec les systèmes éclectiques allemands. C'est l'école éclectique surtout qui les y a introduits. Ils n'ont pas tardé à conquérir une place importante dans le vocabulaire positiviste. Auguste Comte les trouvait presque aussi précieux, comme expressions fondamentales de sa doc-

trine, et il les employait presque aussi souvent que les mots *statique* et *dynamique*. Il est à remarquer que le philosophe français contemporain qui continue l'œuvre de Kant, le chef de l'école critique française, M. Renouvier, marque une certaine répugnance à s'en servir. Il leur préfère les mots *représentatif* et *représenté*. Ce qui frappe d'abord, dit-il, dans la représentation, ce qui en est le caractère déterminatif, c'est qu'elle est à double face et ne peut se représenter que multiple à elle-même. Ces deux éléments que toute représentation suppose, je les signifierai, plutôt que je ne les définis en les nommant, l'un *représentatif*, et l'autre *représenté*. Ils sont corrélatifs et tellement inseparables, alors même qu'on les distingue, que chacun à son tour les offre tous deux à l'analyse : ainsi le *représentatif* est un *représenté* à lui-même, et le *représenté* un *représentatif* en autrui. Pour user d'un autre langage, le *sujet* et l'*objet* sont essentiels à la représentation ; mais le *sujet* pris à part se dédouble, *subjective*, devient *objet* à soi, et l'*objet* aussi se *subjective*, s'identifie avec ce *sujet* dont il est l'*objet*. Sans cela, point de représentation. A moins qu'une pensée ne prenne la forme d'un *représenté*, il est clair qu'elle n'est pas non plus *représentative*, et à moins qu'un corps ne se traduise en pensée, c'est-à-dire en *représentatif*, il ne saurait être un *représenté*. Car le *représenté* est ce qu'on appelle ordinairement *objet* et *objectif* ; il s'applique à la nature, à tout ce qu'on désigne comme senti, aperçu, etc., et le *représentatif* est ce que les mêmes philosophes appellent *sujet* et *subjectif* ; il comprend ce que l'on qualifie de pensée, affection, volonté, etc. D'après ce qui précède, on voit que la nature est aussi *représentative* et que les idées sont aussi *représentées*. J'évite d'ailleurs les termes *objet* et *sujet*, *objectif* et *subjectif*, parce qu'ils ne sont ni suffisamment clairs en français, ni d'une étymologie bien satisfaisante pour celui qui veut fixer leur signification logique au début de la science, ni même exempts de tout fétichisme métaphysique : un *sujet*, un *objet* se transforment aisément, on le sait, en idoles de spéculation, et il n'est question pour moi que de définir les caractères incontestables de ce qui incontestablement existe.

Nous ferons une remarque finale au sujet du mot *objectif* : c'est que Descartes lui donne un sens contraire à celui qu'il a reçu dans la langue philosophique depuis Kant. Pour Descartes, la *réalité objective* est celle de l'idée seule ou de la chose en tant qu'elle n'est considérée que dans la pensée. « Par la *réalité objective* d'une idée, dit l'auteur des *Méditations*, j'entends l'entité ou l'être de la chose représentée par cette idée, en tant que cette entité est dans l'idée ; et, de la même façon, on peut dire une perfection *objective*, ou un *artifice objectif*, etc., car tout ce que nous concevons comme étant dans les objets des idées, tout cela est *objectivement* ou par représentation dans les idées mêmes. » A la *réalité objective*, qui est celle de l'idée, Descartes opposait la *réalité formelle*, qui est celle de l'objet même que l'idée représente, quand cet objet est tout à fait conforme à son idée.

— Physiq. On nomme **objectif** d'une lunette la lentille qui doit être tournée vers l'objet à examiner ; l'autre lentille, placée à l'autre bout du tuyau de la lunette, est l'oculaire. Les **objectifs** de toutes les lunettes sont toujours convergents, mais ils peuvent être biconvexes, plans-convexes ou concaves-convexes. Dans ce dernier cas, qui est très-rare, la convexité de la lentille est tournée du côté de l'objet.

Un faisceau conique divergent de rayons lumineux émané d'un même point suffisamment éloigné et ayant pour base l'**objectif** se transforme, après son passage à travers cet **objectif**, en un faisceau conique convergent ayant pour sommet le foyer particulier du point. On sait que la formule qui donne la distance à la lentille du foyer particulier d'un point lumineux est

$$(n-1)\left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'}\right) = \frac{1}{p} + \frac{1}{p'},$$

n désignant l'indice de réfraction du verre dont est formée la lentille ou le rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réflexion. R et R' les rayons des sphères auxquelles appartiennent les surfaces qui limitent la lentille supposée biconvexe (si elle était plane-convexe, R' serait infini, et si elle était concave-convexe, il serait négatif, p et p' les distances du point lumineux et de son foyer à la lentille ; ces distances sont comptées sur la ligne qui joint les deux points et sont limitées chacune à la face la plus voisine du point.

Lorsque le point lumineux est à une distance telle de l'**objectif** qu'on puisse considérer comme parallèles les rayons qu'il envoie sur toute l'étendue de la lentille, le faisceau réfracté converge vers le foyer principal de la lentille. La distance f de ce foyer principal à la lentille est donnée par la formule

$$\frac{1}{f} = (n-1)\left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'}\right),$$

d'où résulte que la formule précédente peut recevoir la forme

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = \frac{1}{f}.$$

Les formules précédentes s'appliquent aussi bien au cas où le point lumineux est hors de l'axe de la lentille qu'à celui où il est sur cet axe. Les distances sont alors comptées sur la ligne qui joint le point lumineux à un point fixe placé à l'intérieur de la lentille et qui porte le nom de centre optique de la lentille. La propriété caractéristique du centre optique consiste en ce que les rayons dirigés vers ce point émergent parallèlement à leurs directions primitives.

Les faisceaux de rayons émanés de tous les points d'un objet très-éloigné produisent par leur réunion une image de l'objet ; cette image, lieu des images de tous les points de l'objet, est à peu près plane ; on peut prendre le nom de plan focal. C'est dans le plan focal de l'**objectif** qu'on place le réticule de la lunette. Comme, pour que la vision soit bien faite, il faut que l'observateur voie à la fois bien nettement les fils du réticule et l'image fournie par l'**objectif**, on fixe toujours le réticule dans un tuyau qui entraîne l'oculaire dans son mouvement. L'observateur dispose d'abord le réticule par rapport à l'oculaire selon sa vue, ensuite il fait mouvoir à la fois le réticule et l'oculaire pour amener le réticule dans le plan focal de l'**objectif**.

L'intensité lumineuse de l'image est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle à l'étendue de l'**objectif**. C'est pourquoi il serait très-important de pouvoir construire des **objectifs** de grandes dimensions ; la régularité, dans ce cas, est malheureusement plus difficile à atteindre.

Dans les lunettes astronomiques, l'**objet** et l'image étant situés de part et d'autre de l'**objectif**, celle-ci se forme toujours sensiblement dans le plan focal. Sa grandeur est proportionnelle à la distance de ce plan au centre optique de l'**objectif** ; elle est d'ailleurs renversée.

Dans le microscope, l'**objet** est placé très-près de l'**objectif** ; son image se forme beaucoup au delà du foyer principal et elle est amplifiée. Dans la lunette astronomique, au contraire, l'image se forme au foyer principal et elle a des dimensions moindres que celles de l'objet, mais elle est placée dans une position telle qu'elle puisse être examinée à la loupe.

L'**objectif** n'est pas toujours simple, il est souvent composé de plusieurs lentilles formant un système achromatique. Il en est ainsi dans le microscope composé.

OBJECTION s. f. (o-bjè-ksi-on — lat. *ob-*, de *objicere*, objecter). Difficulté qu'on souleve : Faire une **OBJECTION**, des **OBJECTIONS**. Répondre à une **OBJECTION**. Résoudre des **OBJECTIONS**. Combattre des **OBJECTIONS**, ce n'est souvent détruire que des fantômes. (J. Joubaert.) **Ces objections ne détruisent pas une grande pensée**. (S. de Sacy.) **L'art, ne s'attachant qu'aux formes idéales de la beauté et de la bonté morale, s'élève au-dessus des objections et inspire la foi**. (Renan.) **L'objection est à l'idée ce que le poids, dans la balance, est à l'objet qu'il sert à peser**. (E. de Gir.) **Obstacle, inconvénient : Si vous le voulez, je n'y vois pas d'objection**.

— Reproche : Il lui a fait des **OBJECTIONS** sur sa manière d'agir. || Ce sens a vieilli.

OBJECTIVATION s. f. (o-bjè-kti-va-si-on — rad. *objectif*). Philos. Action d'**objectiver** ; résultat de cette action : L'univers est une **OBJECTIVATION** des idées de l'être infini.

OBJECTIVÉ, ÉE (o-bjè-kti-vé) part. passé du v. **Objectiver**. Rendre **objectif** : L'univers est un non-moi **OBJECTIVÉ** par un moi. (Proudh.)

OBJECTIVEMENT adv. (o-bjè-kti-ve-man — rad. *objectif*). Philos. D'une manière objective, relativement aux objets extérieurs : Chose comme **OBJECTIVEMENT**. La vérité ou le vrai peut être considéré soit *subjectivement*, soit *objectivement*, en nous, ou hors de nous. (Lamenn.) Dans la philosophie de Descartes, Par une représentation qui est l'idée, et que ce philosophe considère comme une entité : Tout ce que nous concevons comme étant dans les objets des idées, tout cela est **OBJECTIVEMENT** ou par représentation dans les idées mêmes. (Desc.)

OBJECTIVER v. a. ou tr. (o-bjè-kti-vé — rad. *objectif*). Philos. Considérer comme *objectif* ; rendre *objectif* : **OBJECTIVER** sa conscience, c'est réfléchir. Quand Dieu crée, il *objectivise* son idée. **Objectiver** le *subjectif*, Erreur sur le sujet en en faisant l'objet ; étudier le sujet, c'est-à-dire le moi, ce qui se fait en le considérant fictivement comme objet.

S'objectiver v. pr. Être *objectivé* : L'élan religieux auquel se laissait aller l'homme des temps védiques, à la vue de la flamme du sacrifice, **S'OBJECTIVAIT** à son tour pour lui. (A. Maury.)

OBJECTIVITÉ s. f. (o-bjè-kti-vi-té — rad. *objectif*). Philos. Caractère de ce qui est *objectif*, existence des objets en dehors du moi. — Littér. et B.-arts. Perfection du style, du dessin, de l'exécution, qui fait que l'œuvre se détache, en quelque sorte, de l'auteur et prend un caractère de réalité indépendante de ses idées et de son génie.

— Encycl. V. **OBJECTIF**.

OBJET s. m. (o-bjè — lat. *objectum*, chose mise en avant ; du préf. ob, et de *jacere*, jeter). Chose qui s'offre, qui est présentée à

la vue : Un **OBJET affreux, horrible**. Des **OBJETS agréables**. Un **OBJET qui frappe les yeux**. L'art de représenter les **OBJETS** est fort différent de celui de les faire connaître. (J.-J. ROUSS.) Un **OBJET** n'est beau qu'autant qu'il reflète une beauté morale. (Mésnard.) La beauté ne réside pas dans les **OBJETS** eux-mêmes, mais dans les idées qu'ils font naître. (E. Alleiz.)

Mais il est des **objets** que l'art judicieux doit offrir à l'oreille et reculer des yeux.

BOILEAU.

Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet **objet** nouveau;
Le second approcha; le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.

LA FONTAINE.

— Ce qui affecte les sens, chose matérielle et sensible : Un **même objet se présente aux sens sous mille faces**. (Renan.) Les **esprits concentrés** sont aussi insensibles à l'opinion des autres qu'aux **objets extérieurs**. (H. Taine.)

— Chose quelconque : Un **OBJET de mince valeur**. Des **objets de première nécessité**. **Si les objets du culte sont inviolables et sacrés, c'est seulement dans leurs temples**. (A. Peyrat.) Le **fonds général d'une langue, c'est la peinture par reflet, par l'action seule de l'objet et de la lumière; le style, c'est l'œuvre inspirée du peintre**. (Villem.) Connaître un **objet**, c'est connaître sa cause et la suivre dans tout l'ordre de ses effets. (H. Taine.)

— Fig. Ce qui se présente à l'esprit, ce qui l'occupe : Sa tête est remplie de mille **objets différents**. Les **esprits abondants** voient tout ce qui est à l'environ de leur **objet**; les **esprits pénétrants** voient tout ce qui est dans cet **objet**. (Nicole.) **But défini, raison d'être, matière propre** : Vous connaissez l'**objet** de mes recherches. Chaque science a son **objet spécial**. L'**objet** de la science est de connaître la vérité. (J.-J. ROUSS.) Les trois **objets** de l'éloquence sont le grand, l'honnête et le vrai. (Grimm.) La vraie gloire a pour **objet l'utilité, l'honnête et le juste**. (Marmontel.) La nature n'est composée que d'individus qui sont l'**objet** primitif de nos sensations et de nos perceptions directes. (D'Alemb.) Le besoin de félicité est le seul **objet** qui manque de satisfaction comme d'objet. (Chateaub.) La diplomatie a deux **objets principaux** : faire son bien et le mal d'autrui. (Lamenn.) On enseigne le religieux comprend deux **objets**, Dieu et la religion. (Mme Guizot.) L'**objet** de la science n'est pas la théorie, mais l'application. (H. Taine.) Tout ce qui est matière de législation et de politique est **objet** de science, non d'opinion. (Proudh.) **Intention, dessein, visée** :

Le père et mère ont pour **objet** le bien,
Tout le surplus ils le comptent pour rien.

LA FONTAINE.

— Cause, sujet d'un sentiment, d'une action : **Objet de pitié, de commisération**. Celui qui prétend étouffer ses desirs avec leur **objet** est un fou qui veut étouffer le feu avec de la paille. (Sentence persane.) Le nombre des journaux a dû croître avec l'étendue de nos connaissances et les **objets** de notre curiosité. (Laharpe.) On oublie, en aimant, s'il existe d'autres **objets** que celui de son affection. (Mme Riccoboni.) On croit que l'injure nuit à celui qui en est l'**objet**; c'est une erreur. (E. de Gir.) L'homme met d'autant plus de passion dans un débat, que l'**objet** en est plus mince. (Renan.) La pitié est un bon, un divin sentiment, qui fait encore plus de bien à celui qui l'éprouve qu'à ceux qui en sont l'**objet**. (G. Sand.)

Des plus vils animaux Dieu soutient l'existence,
Ils sont, ainsi que nous, les **objets** de ses soins;
Il berna leur instinct et notre intelligence;
Ils ont les mêmes sens et les mêmes besoins.

VOLTAIRE.

— Particulièrement. Personne aimée d'amour, maîtresse : L'homme qui vit dans l'indifférence est celui qui n'a point encore vu l'**objet** qu'il doit aimer. (La Bruy.) Très-souvent le meilleur parti est d'attendre que le rival s'use auprès de l'**objet aimé** par ses propres sottises. (H. Beyle.)

Un **objet** négligé ne m'est pas moins charmant.

CORNEILLE.

L'univers d'un amant est dans l'**objet aimé**.

DU CIS.

... Lorsqu'un digne **objet** a pu vous enflammer,
Qui le cède est un lâche et ne sait pas aimer.

CORNEILLE.

— Ne s'emploie plus guère absolument que par plaisanterie : J'ai reçu une lettre de mon **objet**. Mon **objet** me boude depuis trois jours.

— Prov. L'**objet** ment ou émeut la puissance. La présence de l'**objet** excite le désir.

— Philos. Ce qui est en dehors de l'être pensant ou sujet : L'idée est une représentation de l'**objet** perçue par le sujet. Le **pensée** qui contemple est le sujet de la réflexion; la pensée contemplée en est l'**objet**. (V. Cous.)

— **Objet matériel**. Chose même qu'une science considère. — **Objet formel**. Manière dont l'**objet** matériel est considéré par la science. — **Objet adéquat ou total**. Réunion de l'**objet** matériel et de l'**objet** formel.

— Gramm. Syn. peu usité de COMPLÉMENT ou RÉGIME DIRECT : L'**objet** est un accessoire du verbe; il doit le suivre immédiatement, ou du moins il n'en peut être séparé que par des modifications mêmes du verbe. (Condill.)

— Anc. prat. Récusation d'un témoin, pour motif d'alliance, de familiarité ou de toute autre liaison entre ce témoin et la partie qui le produit.

— Syn. **Objet**, sujet. Ces deux mots reçoivent quelquefois des acceptions qu'on pourrait considérer comme opposées : **objet** est quelquefois synonyme de but, et **sujet** peut se prendre dans le sens de cause. Quand ils sont synonymes, leurs différences résultent indirectement de cette opposition : ce qu'on appelle **objet** se présente à nous de lui-même et nous en faisons la matière de nos discours ou de nos recherches dans le but de le mieux connaître; c'est nous qui choisissons le **sujet** dont nous voulons nous occuper; il est à notre disposition et c'est la connaissance que nous en avons qui est la cause de tous nos développements. L'**objet** de l'histoire, c'est d'instruire, et son **sujet**, ce sont les événements passés. (Lafaye.) Toutefois, les poètes emploient ces mots l'un pour l'autre. Racine, dans *Phédre*, acte II, scène 9, a dit :

Lorsque de notre Crète il traversa les flots,
Digne sujet des vœux des filles de Minos...

— Encycl. Philos. V. OBJETIF.

— Jurispr. **Objets trouvés**. Quiconque trouve un **objet** et se l'approprie est considéré comme coupable de soustraction frauduleuse (article 379 du code pénal).

La personne qui trouve un **objet** doit aller le déclarer immédiatement au greffe du tribunal civil ou à la mairie de la localité où cet **objet** repose. A Paris, les **objets** trouvés sont déposés à la préfecture de police.

Voici, suivant M. Block (*Dictionnaire de l'Administration française*), quelles sont, à Paris, les formalités à remplir pour rentrer en possession d'un **objet** perdu : « Le propriétaire de l'**objet** doit se rendre chez le commissaire de police du quartier qu'il habite, lui déclarer la perte, le lieu probable où l'**objet** a été égaré, en donner une description aussi complète que possible, signer au procès-verbal qui est dressé et attendre sans faire plus de démarches. Si l'**objet** est porté au bureau central, le procès-verbal en fait connaître le propriétaire, qui est averti par l'administration du reste des formalités à remplir. Après un an et un jour, si l'**objet** n'a pas été réclamé par le propriétaire, il est remis à l'inventeur. En l'absence de dispositions spéciales sur cette matière, l'administration a jugé qu'il importait de laisser à l'inventeur l'espoir de profiter un jour de ce qu'il avait trouvé, puisque cet espoir pouvait le décider à en faire le dépôt, et que, d'ailleurs, le délai d'un an suffisait pour garantir les droits du propriétaire. »

L'inventeur n'a point le droit d'exiger une récompense du propriétaire de l'**objet** qu'il a trouvé; et celui-ci ne saurait être contraint de lui en donner une; ou le laisse libre de faire à cet égard ce que bon lui semble. Toutefois, si l'**objet** trouvé avait occasionné des dégâts ou des dépenses à l'inventeur, le propriétaire serait tenu de l'indemniser.

Il arrive souvent qu'une personne qui a perdu un **objet** en fait afficher la désignation et fait connaître le montant de la récompense qu'elle se propose de donner à celui qui lui le remettra. Cette personne pourrait-elle s'affranchir de sa promesse et ne rien accorder à l'inventeur? Evidemment non, et l'inventeur est en droit d'exiger la récompense promise. Le propriétaire a, par ce seul fait, contracté un engagement qu'il ne peut rompre.

OBJURGATEUR s. m. (o-bjur-ga-teur — rad. objurgation). Celui qui réprimande, qui fait des reproches, des objurgations. « Vieux mot.

OBJURGATION s. f. (o-bjur-ga-si-on — lat. objurgatio; de objurgare, mot formé du préf. ob, et de jurgium, querelle, qui correspond peut-être au sanscrit yudha, yuddhma, combat, de la racine yudh, combattre). Reproche violent, réprimande : Le reproche et l'**objurgation**, la honte, la vue de l'opprobre sont nécessaires pour réchauffer des âmes que la crainte a glacées. (Marmontel.) Dans aucun temps, la fierté du peuple et la sévérité romaine n'auraient pu s'accommoder des **objurgations** amères et humilantes que Démétrius adressait aux Athéniens. (Laharpe.)

OBJURGATOIRE adj. (o-bjur-ga-toi-re — rad. objurgation). Qui a rapport à l'**objurgation**, qui contient une **objurgation** : Paroles **objurgatoires**.

OBJURGER v. a. ou tr. (o-bjur-gé — lat. objurgare. V. OBJURGATION). Réprimander, accabler de reproches. « Vieux mot.

OBLEDE s. f. (o-bla-de). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparodites, formés aux dépens des bogues, et comprenant quelques espèces qui vivent dans les diverses mers : L'**obledé** ordinaire est très-commune dans la Méditerranée. (C. d'Orbigny.)

— Encycl. Ce genre de poissons, confondu autrefois avec les bogues, s'en distingue surtout par une rangée de dents en velours ras, situées derrière les incisives apiales et échanquées qui bordent les mâchoires. L'espèce type de ce genre est l'**obledé** commune ou *spare melanose*; elle ressemble beaucoup au bogue par sa forme générale et par son système de coloration. Sa longueur est d'environ 0m,35; son corps est d'un blanc argenté, marqué de raies brunes longitudinales

et d'une tache noire de chaque côté de la queue. Commune dans la Méditerranée, elle séjourne à de moyennes profondeurs, le long des côtes, pendant toute l'année; la femelle, poursuivie par le mâle, nage avec une grande vitesse à la surface des eaux. La chair de ce poisson, par sa saveur et sa qualité, rappelle assez, dit-on, celle de la dorade.

OBLAT s. m. (o-bla — du lat. oblatulus, offert, part. passé de offerre; du préf. ob, et de latus, porté). Anc. administr. Homme de guerre invalide, qui était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré où le roi avait droit de nomination. « Droit que les abbayes et les prieurés à la nomination du roi payaient à l'Hôtel des Invalides, au lieu de nourrir et d'entretenir un ancien soldat.

— Hist. ecclésiastique. Celui qui, dès sa naissance, était consacré à un ordre monastique, et qui faisait à la communauté l'abandon de tous ses biens présents et à venir. « Laïque qui se faisait serf d'un monastère avec tous ses enfants. « Laïque qui vivait dans un couvent, moyennant une somme qu'il payait pour son entretien. « *Obliats de Saint-Ambroise*, Congrégation de prêtres séculiers établis à Milan en 1578, par saint Charles Borromée, et qui avait saint Ambroise pour patron. « *Obliats de l'Immaculée-Conception*, Ordre de missionnaires, fondé par Mazenod, depuis évêque de Marseille. « *Obliats de l'Égypte ou de la sainte Vierge*, Tiers qui fut donné aux princes normands du sud de l'Italie, qui avaient cédé leurs possessions à l'Église.

— Encycl. Le mot **oblat** avait des acceptions très-diverses. On appelait **oblats** des enfants qui étaient dévoués par leurs parents au service des autels. On les conduisait à l'autel et on leur enveloppait la main dans un coin de la nappe. Cet usage remontait à une époque fort ancienne. Salvien parle déjà des enfants que leurs parents consacraient à Dieu et il les nomme **oblats**. L'**oblation** était souvent un moyen de se mettre sous la protection d'une église; elle procurait une sorte de manoir ecclésiastique. On en trouve des exemples dans les anciennes formules. Le père, tenant son fils par la main, s'avancait vers l'autel, et enveloppant cette main dans la voile blanc qui le recouvrait, jurait, en présence de l'abbé et sur les reliques des saints, que l'enfant vivrait soumis à la règle jusqu'à sa mort, sans jamais songer à secouer le joug salutaire qui lui était imposé. Dès lors l'enfant était irrévocablement engagé. Ce fut ainsi que Suger fut dévoué à saint Denis et élevé comme **oblat** dans le monastère dont il devint abbé dans la suite. Gilbert de Nogent cite encore une autre forme d'**oblation**. Il raconte qu'en 1099, comme Bernard, abbé de Saint-Martin, parcourait les obédiences ou prieurés qui dépendaient de ce monastère, deux jeunes gens s'offrirent à lui pour devenir serfs de Saint-Martin; se tenant debout devant l'abbé, et portant, suivant l'usage, quatre deniers sur leur tête, ils se déclarèrent serfs de Saint-Martin (*Œuvres de Gilbert de Nogent*, Paris, 1451, p. 583, B, 2). Les quatre deniers représentaient, d'après Du Cange, le cens que ces **oblats** devaient chaque année payer à l'église ou au monastère dont ils devenaient serfs. On donnait encore le nom d'**oblats** ou moines laïques à des soldats infirmes qui étaient nourris dans les monastères où ils étaient chargés de services inférieurs.

— **Missionnaires oblats**. Il s'est formé de nos jours, sous le nom de missionnaires **oblats** de Marie-Immaculée ou de l'Immaculée-Conception, une société de prêtres pour les missions dans les paroisses rurales et dans les villes de province. Cette société a été fondée à Aix en 1815, par l'abbé Mazenod, qui en rédigea les constitutions que le saint-siège approuva en 1826. D'après les lettres apostoliques du 21 mars de cette année, les **oblats** de Marie-Immaculée doivent se consacrer : 1° au ministère des missions paroissiales dans les diocèses; 2° aux soins spirituels accordés de préférence aux jeunes gens, aux pauvres et aux prisonniers; 3° à la direction des grands séminaires et à l'enseignement de la théologie; 4° enfin aux missions étrangères. En 1841, sur la demande du évêque de Montréal, les **oblats** de Marie-Immaculée envoyèrent une première colonie de missionnaires au Canada. Depuis cette époque, l'institut des **oblats** a pris un tel développement qu'il a fallu le diviser par provinces. Chaque maison reconnaît maintenant, outre son supérieur local, un supérieur provincial pour les divers établissements de la province et le supérieur général pour toute la congrégation. Il y a, dans les pays d'outre-mer, des vicariats et des missions qui ne sont en relation qu'avec le supérieur général et ses assistants. Indépendamment des séminaires de Marseille, d'Ajaccio, de Fréjus et de Valence, les **oblats** comptent aujourd'hui quatre maisons de missionnaires en France, quatre en Angleterre, une en Écosse, cinq établissements aux États-Unis et huit missions dans le Canada et autres possessions anglaises.

OBLETE s. f. (o-bla-te — fém. de oblat). Anc. administr. Femme noble tombée dans la misère, que le roi plaçait dans un couvent pour y être nourrie et entretenue, sans être astreinte à faire des vœux.

— Hist. relig. Membre d'une congrégation, fondée par sainte Françoise en 1425, sous la règle de saint Benoît.

— Anc. liturg. Petit pain sans levain, très-mince, dont une partie servait à faire des hosties consacrées, tandis que l'autre se distribuait au peuple comme le pain béni. « Ce pain portait également le nom d'**obulie**.

— Encycl. Hist. relig. V. FRANÇOISE (sainte).

OBULATION s. f. (o-bla-si-on — lat. oblatio; de oblatulus, offert). Relig. Offrande, action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. « **Objet offert à Dieu** : Purifiez tous mes sens, afin que je vous sois présenté comme une **oblation** sainte et digne de vous. (Boss.) « Ancien nom de l'hostie. « Partie de la messe qui suit le credo, et pendant laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. On dit aussi **offrande** et **offertoire**. « Messe entière considérée comme une offrande faite à Dieu.

— Par ext. Offrande ayant le caractère d'un sacrifice : Plusieurs philosophes, méditant sur la royauté, ont considéré la monarchie héréditaire comme l'**oblation** d'une famille à la liberté publique; tout doit être libre dans l'État, excepté cette famille. (Mirab.)

— Ant. rom. Une des trois impositions que payaient les habitants des provinces; les deux autres étaient nommées canon et indiction.

— Anc. cout. Droit levé par les seigneurs en certaines occasions.

— Syn. **Oblation, offrande**. Si l'on ne consultait que l'étymologie, l'**offrande** serait proprement la chose qui doit être offerte, *res offerenda*, et l'**oblation** serait l'action même d'offrir; mais l'usage permet d'employer les deux mots, soit dans le premier sens, soit dans le second. Alors **offrande** diffère d'**oblation** en ce qu'il désigne quelque chose de moins considérable ou de moins solennel, de sorte qu'**oblation** ne s'emploie guère qu'en style religieux, c'est-à-dire en parlant des sacrifices offerts à la divinité par les hommes, tandis que **offrande** s'emploie quelle que soit la chose offerte et quel que soit celui à qui elle est présentée.

— Encycl. Hist. relig. Les **oblations** étaient, à l'origine du culte catholique, des offrandes volontaires apportées à l'église par les fidèles, et présentées par lui à cette partie de la messe qu'on nomme **offertoire**. Elles consistaient d'abord en pain et vin destinés, soit à la célébration de la messe, soit à la nourriture des prêtres, et ne purent être offertes que par les fidèles jouissant de la communion de l'Église. Les pénitents debout, ou *consistentes*, ne pouvaient présenter leur offrande. Le produit de ces **oblations** était divisé en deux parts, dont une revenait aux pauvres et l'autre aux prêtres. Vers le III^e siècle de l'ère chrétienne, l'usage s'établit de faire des **oblations** à l'occasion des baptêmes et de la réception des autres sacrements du culte. A partir de cette époque, les **oblations** furent faites en argent. Un siècle plus tard, elles devinrent en fait obligatoires, et les conciles déclarèrent peu après qu'elles constituaient une dette alimentaire due au clergé. Leur quotité est aujourd'hui déterminée conjointement par le pouvoir civil et les évêques. Elles constituent le casuel. V. ce mot.

OBULATIONNAIRE s. m. (o-bla-si-o-nè-re — rad. oblation). Hist. ecclésiastique. Prêtre qui vivait d'offrandes. « Diacre chargé de recevoir les offrandes. « Officier qui apporte le pain et le vin dans l'endroit où le pape doit officier.

OBLOATOIRE s. m. (o-bla-toi-re — rad. oblate). Espèce de fer à gaufrir, qui servait à faire les oblats ou obulies.

OBLETIE s. f. (o-blé-si). Bot. Orthographe vicieuse du mot **OBULETTE** : L'**obletie** est une plante vivace qui se conserve dans l'orangeine. (V. de Bomare.)

OBLIAGE s. m. (o-bli-a-je — rad. obli, qui s'est dit oblie). Féod. Amende que payaient les vassaux lorsqu'ils avaient négligé d'acquiescer leur devoir annuel au jour marqué, et qui consistait en un chapon ayant un douzain au bec. « **Oublie**, pain rond et plat qu'on offrait à certains seigneurs; somme d'argent qui lui fut substituée dans la suite.

OBILIAL s. m. (o-bil-âl). Féod. Rente annuelle. « Droit seigneurial perçu en argent ou en volaille, que payait le tenancier lorsque le seigneur, en vendant la censive, s'était réservé la seigneurie du reste.

OBILAU s. m. (o-bil-o — rad. obilal). Féod. Tenancier astreint à payer l'**obilal**.

OBILIGADO (PUNTA B'), lieu situé sur le Paraná, un peu au-dessus de sa jonction avec l'Uruguay. A cet endroit, les eaux profondes et majestueuses du Paraná se resserrent tout à coup pour ne laisser qu'un passage de 800 à 900 mètres environ. Sur la rive gauche, la côte de l'Entre-Rios est, sans accident, ses bords tristes et marécageux; mais en face, sur la côte argentine, s'élève un large mamelon dont le plateau, prolongé assez en avant dans la plaine, domine le fleuve presque à pic, sauf dans une partie étroite où le terrain, légèrement découpé, s'abaisse graduellement vers le rivage. C'est dans ce lieu, déjà si bien fortifié par la nature, que le 28 novembre 1845 une escadre anglo-française remporta une victoire sur les troupes de Rosas, dictateur de la Plata. La position

était formidablement défendue. Quatre batteries, armées de canons de gros calibre et décollant une main européenne, avaient été construites. La première se trouvait sur l'angle de la falaise, deux autres, rasantes, étaient au delà du plan incliné, et la quatrième, dominant tout, s'élevait sur la crête du plateau et plongeait au loig ses feux dans la direction du courant. Le fleuve lui-même était barré par une estacade formée de vingt-quatre bâtiments amarrés et reliés entre eux par trois fortes chaînes de fer. A l'une des extrémités, sur la rive droite, se trouvaient dix brûlots prêts à être lancés, et à l'autre extrémité, au delà de l'estacade, était mouillée, en guise de batterie flottante, un gros brick fortement armé et destiné à croiser ses feux avec ceux de la rive opposée; enfin, outre les batteries et plusieurs pièces volantes, toutes servies par des déserteurs européens composant les équipages de la flottille argentine capturée devant Montevideo, un camp se trouvait adossé à un petit bois couronnant le mamelon. Ce camp, dernier effort de Rosas, comptait environ 4,000 hommes, représentant la totalité des hommes valides de quinze à soixante ans, levés par force dans les malheureuses provinces argentines et enrôlés à coups de bâton jusque dans les rues de Buenos-Ayres. Assemblés depuis deux mois à Obligado, sous les ordres du général Manilla, beau-frère du dictateur, ces forces s'exerçaient chaque jour à la lutte qu'elles devaient engager contre l'expédition. Le 20 au matin, dès que la brume eut disparu, l'escadre combinée appareilla, en trois divisions d'attaque, pour venir se placer en face des batteries, et le feu commença de part et d'autre. Après une canonnade de sept heures consécutives, la journée fut décidée par une manœuvre aussi habile qu'audacieuse du capitaine Tréhouart. Cet intrépide officier, dont le brick avait été le matin criblé de boulets et mis hors de combat, rallia ses trois autres bâtiments et les fit échouer contre le rivage à une portée de pistolet des batteries. Tandis que les derniers canonniers résistants étaient écrasés sous la mitraille, les soldats anglais, débarrassés avec beaucoup d'ensemble et de vigueur, attaquaient l'infanterie argentine ralliée dans le bois et la culbutaient, malgré les efforts du général argentin, qui la faisait charger à coups de lance par ses gauchos pour la ramener au combat. Les compagnies françaises de débarquement, sautant à terre sur un autre point, achevèrent la déroute de l'ennemi, qui se dispersa en désordre et gagna la plaine, laissant environ 500 morts sur le champ de bataille. Depuis Navarin, les marines de France et d'Angleterre n'avaient pas uni leurs pavillons, et jamais elles n'eurent occasion de déployer plus de dévouement, de bravoure et de fraternité. Après avoir rendu les derniers devoirs aux victimes de ce glorieux combat, expédié à Montevideo les nombreux blessés et réparé les avaries des bâtiments, dont plusieurs avaient reçu plus de cent boulets, l'escadre se remit en marche, remorquée par la vapeur et accompagnée de quelques navires de commerce arrivés dans l'intervalle. Aucun obstacle sérieux ne pouvait désormais l'arrêter; le vaste courant de Parana était ouvert jusqu'au Paraguay. Un vif et saisissant intérêt s'attachait à cette expédition qu'alliaient suivre bientôt les riches cargaisons de l'Europe. Vénus, seule croisée commerciale, elle s'avavançait comme à la découverte sur les eaux presque vierges du grand fleuve, et la colonne de fumée, jadis le symbole de la pègrination biblique, aujourd'hui l'expression de la civilisation moderne, la précédait dans ces parages jusque-là ignorés des Européens. Enfin, après une marche de trois cents lieues, le terme du voyage arriva. Au mois de janvier, le vapeur français *Fulton*, seul bâtiment qui pût remonter aussi haut, mouilla près de la mystérieuse ville de l'Assomption.

OBLIGATION s. m. (o-bli-ga-ti-on — rad. *oblig*). Fin. Porteur de titres ayant forme d'obligation : Les *OBLIGATIONNAIRES* n'ont pas touché leurs coupons. || On dit aussi OBLIGATIONNAIRE.

OBLIGATION s. f. (o-bli-ga-ti-on — lat. *obligatio*; de *obligare*, obliger). Devoir ou nécessité qui s'impose à quelqu'un : *Satisfaire à toutes ses OBLIGATIONS. Remplir toutes les OBLIGATIONS d'un bon citoyen, d'un père de famille.* Il n'y a point d'OBLIGATIONS pour des êtres qui sont absolument dans l'impuissance de connaître des lois. (Condill.) Il serait à souhaiter que les gens en place ne fussent pas plus sujets à oublier leurs OBLIGATIONS que leurs prérogatives. (Santal-Dubry.) Tout ce qui est contraire à la loi est absurde et ne peut emporter OBLIGATION. (Ménard.) Rien d'ennemi comme l'OBLIGATION d'être amusant. (Petit-Senn.) La vérité est ce qui est; le droit, ce qui doit être; le devoir, l'OBLIGATION de réaliser le droit. (Lamenn.) La dissimulation est la première obligation d'une femme du monde. (Mme Romieu.) L'OBLIGATION implique la liberté. (Cousin.)

— Par ext. Reconnaissance que nous devons aux personnes qui nous ont rendu des services ou qui nous ont été agréables en quelque chose : *Le trop grand empressément qu'on a de s'acquitter d'une OBLIGATION est une espèce d'ingratitude.* (La Rochef.) *Je voudrais obliger tout le genre humain et surtout les honnêtes gens; mais il n'y a presque per-*

sonne à qui je voulusse avoir OBLIGATION. (Fén.) *J'ai toujours détesté l'ingratitude et, si j'avais des OBLIGATIONS au diable, je dirais du bien de ses cornes.* (Volt.)

— Ironiq. Souvenir désagréable inspiré par un mauvais service rendu : *Je suis tombé dans un état de faiblesse dont j'ai l'OBLIGATION à la vieillesse et à un travail un peu forcé.* (Volt.)

— D'Obligation, Obligatoire, à quoi l'on ne peut se soustraire légitimement : *Fête d'Obligation. Journée d'Obligation. Le repos du dimanche est d'Obligation.*

— *Faire honneur à ses obligations.* Payer ses dettes, s'acquitter de ses engagements.

— Anc. prov. *Vieille obligation défait nouveau marché.* Un marché est détruit par une obligation antécédente.

— Jurispr. Lien de droit, qui oblige à donner, à faire ou à ne pas faire une chose : OBLIGATION *éteinte, prescrite.* (Acad.) OBLIGATION *causée*, Celle qui résulte d'un acte. OBLIGATION *civile*, Celle qui est fondée sur la loi, et qui donne action légale. OBLIGATION *purement civile*, Celle qui produit une action, mais à laquelle l'équité n'astreint pas et que la loi elle-même permet d'attaquer par voie d'action ou par voie d'exception. OBLIGATION *conditionnelle*, Celle qui dépend d'une condition, soit suspensive, soit résolutive. OBLIGATION *générale*, Celle qui donne lieu à des reprises sur tous les biens présents et à venir du débiteur. OBLIGATION *hypothécaire*, Celle qui est garantie par une hypothèque. OBLIGATION *naturelle*, Celle qui est fondée sur l'équité, sur le droit naturel, mais ne donne pas d'action légale. OBLIGATION *personnelle*, Celle qui oblige la personne. OBLIGATION *primitive*, Celle qui a été contractée en premier lieu. OBLIGATION *principale*, Celle qui forme le principal objet de l'engagement. OBLIGATION *privilegiée*, Celle à laquelle la loi attache un privilège. OBLIGATION *réelle*, Celle qui a pour objet principal la chose et non la personne. OBLIGATION *sans cause*, Celle qui est contractée sans qu'il y ait de la part de l'autre partie aucun engagement, ou lorsque la chose que celle-ci s'est obligée à faire a cessé d'exister ou ne peut exister. OBLIGATION *secondaire*, Celle qui est contractée pour le cas d'exécution d'un premier engagement, par exemple celle de payer un dédit. OBLIGATION *solidaire*, Celle qui oblige pour la totalité chacune des personnes obligées. OBLIGATION *spéciale*, Celle dont le paiement ne peut être poursuivi que sur certains biens. OBLIGATION *à terme*, Celle dont l'exécution est fixée à une époque déterminée. OBLIGATION *verbale*, Celle qui est contractée de vive voix seulement. OBLIGATION *prétorienne*, Celle qui était introduite par le préteur, chez les Romains.

— Fin. Titre qui représente des capitaux prêtés et qui donne droit à un intérêt annuel, ainsi qu'à la restitution du capital dans un temps donné : Des OBLIGATIONS de chemins de fer. Les actions sont la mise de fonds d'une entreprise; les OBLIGATIONS en représentent les emprunts. (Proudh.) Dans une entreprise prospère, les actions sont préférables; dans une société en déficit, les OBLIGATIONS sont plus sûres. (Proudh.)

— Encycl. Philos. V. CATÉGORIQUE, DEVOIR et MORAL.

— Jurispr. L'obligation est définie par les juriconsultes : une nécessité juridique, un lien civil, *vinculum juris*, par lequel une personne déterminée est astreinte vis-à-vis d'une autre personne également déterminée à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. L'obligé, sujet passif de l'engagement, se nomme débiteur. La personne au profit de laquelle est contractée l'obligation soit de donner, soit de faire, soit, au contraire, de s'abstenir d'un acte déterminé et, de soi, légitime, le sujet actif de l'obligation, en un mot, se nomme le créancier. Le droit qui résulte pour le créancier d'une obligation contractée à son égard est un droit essentiellement personnel, différant notablement des droits que l'on a sur les choses. Ces derniers, que l'on appelle par opposition droits réels, atteignent directement les choses qui en sont la matière passive et n'obligent déterminément aucun individu. Le droit de propriété que j'ai sur ma maison ne donne manifestement lieu à aucune obligation particulière de Pierre ou de Paul à mon égard; il en résulte simplement pour tous également, et sans acception de personnes, le devoir négatif de respecter ma propriété et s'abstenir d'y porter atteinte. Au contraire, le droit résultant pour moi de l'obligation ou engagement que Pierre a contracté de me payer une certaine somme ou d'exécuter pour mon compte un certain ouvrage ne lie à mon égard que Pierre ou les héritiers ou ayants cause de Pierre; c'est un droit purement relatif et déterminément personnel dans son sujet passif.

On vient de voir, par sa définition même, que l'obligation peut avoir pour objet soit une chose à donner, soit un fait à accomplir, soit enfin l'abstention d'un fait. Les effets de l'obligation se diversifient dans une certaine mesure, à raison de cette triple diversité d'objets. Lorsque l'obligation est de donner, l'engagement n'est point rempli par le simple fait de la livraison matérielle de la chose; le débiteur ne doit pas seulement procurer au créancier la possession de fait, il doit lui transmettre la propriété et, par conséquent,

être lui-même propriétaire et civilement capable d'aliéner. Lorsque cette obligation de donner a pour objet un corps certain, c'est-à-dire une chose qui n'est pas seulement déterminée quant à sa quantité et à son espèce, comme serait une somme d'argent ou une certaine quantité de grains, mais qui est une chose individuellement et corporellement déterminée, tel immeuble, par exemple, ou tel cheval, et non tout autre, cette obligation produit un effet particulier qu'il importe de remarquer : elle rend le créancier immédiatement propriétaire de la chose dès avant même que la livraison ou tradition en ait été matériellement effectuée. C'est le principe consacré par l'article 1138 du code civil, principe nouveau et spirituel, qui donne au simple consentement des parties la puissance d'opérer la mutation de la propriété des corps certains. Sous l'empire des principes du droit romain et sous notre ancien droit, il n'en était point ainsi; les contrats ne créaient que l'obligation de transmettre la propriété des choses; ils étaient purement générateurs d'engagements et n'opéraient point par eux-mêmes la transmission de la propriété; ce dernier effet était uniquement attaché à la tradition, c'est-à-dire à la mise de la chose en la possession des créanciers.

L'obligation de faire, en cas d'inexécution par le débiteur, se résout contre lui en dommages-intérêts. Il en est de même de la transmission de l'obligation de ne pas faire. Les dommages-intérêts sont encourus du moment seulement de la mise en demeure du débiteur, s'il s'agit d'une obligation de faire. S'il s'agit d'une obligation négative, consistant à s'abstenir d'un fait, ils sont encourus de plus tôt par le seul fait de la contravention. V. MISE EN DEMEURE.

Nous ne parlerons pas ici des conditions essentielles pour la validité des obligations, car nous en avons parlé au mot CONTRAT. Nous n'insisterons pas non plus sur l'effet des obligations. D'après l'article 1134, les conventions ou obligations légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Toutefois, elles n'ont d'effet qu'entre eux et ne peuvent être opposées aux tiers. Elles ne peuvent être révoquées que par un consentement mutuel ou pour des causes que les lois autorisent. Elles doivent être exécutées de bonne foi, en vue de s'engager soit réciproquement les uns envers les autres, soit unilatéralement et sans réciprocité. Ainsi un contrat de vente crée deux obligations : l'obligation pour l'acheteur de payer le prix convenu, l'obligation pour le vendeur de livrer la chose et de garantir l'acquéreur de toute éviction et de possession. Les contrats sont sans contredit la source la plus abondante des obligations.

On appelle quasi-contrats des faits qui, en dehors de toute convention et n'ayant d'ailleurs aucun caractère délictueux, créent néanmoins des obligations, en vertu du principe élémentaire de justice qu'il n'est permis à personne de s'enrichir au détriment d'autrui. Ainsi, j'ai payé par erreur à Paul une somme que je ne lui devais point en réalité. La loi m'autorise à répéter cette somme indûment payée, et Paul se trouve soumis à l'obligation de me la rembourser. Sans aucun mandat et par pure bienveillance, j'ai officieusement géré les affaires de Pierre. L'obligation de me le rembourser, j'ai officiellement géré les affaires de Pierre. L'obligation de me le rembourser, j'ai officiellement géré les affaires de Pierre.

Les délits sont la troisième source génératrice des obligations. Quiconque commet un délit, indépendamment de la peine publique qu'il encourt, s'oblige, en effet, *ipso facto*, à indemniser les personnes qu'il a matériellement lésées par son méfait. Les quasi-délits sont des faits préjudiciables aux tiers, quoiqu'ils ne soient pas délictueux. Ils obligent leurs auteurs à réparer le dommage qui en est résulté pour les parties lésées. Ce principe de justice éternelle est écrit dans l'article 1392 du code Napoléon. Certaines dispositions de la loi forment la cinquième cause génératrice des obligations. A vrai dire, toutes les obligations dérivent de la loi; mais celles que produisent les contrats ou les délits n'en dérivent que médiatement. Quelques-unes en procèdent d'une manière immédiate et sans l'intervention d'aucun fait contractuel, délictueux ou quasi délictueux de la partie obligée. Ainsi, c'est de la loi directement que résulte l'obligation d'accepter une tutelle qui nous est déferée, si nous ne nous

trouvons pas dans un cas d'exemption légale de tutelle. C'est encore de la loi directement que dérive la mutuelle obligation des enfants et des pères de se fournir des aliments en cas de nécessité.

L'existence des obligations s'établit par actes authentiques ou privés, témoignage, présomption, aven de la partie ou serment. Les obligations s'éteignent par leur exécution même, c'est-à-dire par le paiement. Elles s'éteignent encore par la novation, la confusion de biens, la compensation, la confusion des qualités de débiteur et de créancier, la prescription, la remise de la dette, la nullité ou la rescision, par l'effet de la condition résolutoire, la perte fortuite de la chose due, quand elle consiste en un corps certain et déterminé.

A un point de vue très-général, les obligations peuvent être rangées en deux classes : les obligations légales et les obligations conventionnelles. Les premières résultent de l'autorité seule de la loi; telles sont, par exemple, les engagements involontaires qui existent entre propriétaires voisins; les secondes résultent de conventions librement faites par les parties. En outre, les obligations peuvent être conditionnelles, alternatives, solidaires à terme, naturelles, etc. Nous allons parler de ces diverses sortes d'obligations.

— Obligations naturelles. Une obligation naturelle est celle qui ne produit pas légalement un lien de droit, mais par laquelle on est néanmoins lié moralement dans le for de la conscience. Les obligations de cette nature abondent dans le droit romain, où l'effet obligatoire des contrats était fréquemment attaché à la stricte observation d'un formalisme sacramental et où les pactes innomés, lorsqu'ils n'avaient été suivis d'aucun acte volontaire d'exécution (*pacta nuda*), n'obligeaient les parties que moralement et naturellement. Les obligations purement naturelles sont infiniment plus rares dans notre droit français, où domine l'équité et la bonne foi et où les pactes quelconques, nommés ou innomés, lient civilement les parties contractantes, à la seule condition que celles-ci soient capables de s'obliger et que leur consentement ait un objet licite. On peut citer toutefois, dans notre droit actuel, un certain nombre d'obligations naturelles engageant moralement l'obligé sans le lier civilement. Tels sont les engagements souscrits par un état de minorité ou d'interdiction et dont l'interdit ou le mineur ont réellement reçu la valeur, bien qu'ils n'en aient point fait un emploi utile. Telle est encore, même pour les parties majeures, une dette légalement prescrite. On peut donner encore l'exemple des obligations d'un failli concordataire pour la partie excédant le dividende qu'il s'est engagé de payer à ses créanciers en traitant avec eux. Le failli n'est obligé civilement que dans les limites de son concordat, alors même qu'il lui adhérait totalement; mais il n'est pas douteux qu'en pareil cas son honnêteté ne lui fasse un devoir de désintéresser intégralement les créanciers de sa faillite.

Le caractère distinctif de l'obligation purement naturelle est qu'elle ne produit pas d'action en justice et ne donne, en conséquence, au créancier aucun moyen de le contraindre son débiteur à l'exécution de son engagement. Néanmoins, l'obligation naturelle, bien qu'elle ne produise pas d'action judiciaire pour le créancier, n'est pas déstituée de tout effet juridique. Si elle a été volontairement exécutée, la loi ne permet point au débiteur de revenir sur cette exécution qu'il a accomplie librement et dans la spontanéité de sa conscience. L'article 1235 du code civil, qui énonce la règle que « ce qui a été payé sans être dû est sujet à répétition », porte cette disposition finale : « La répétition n'est pas admise à l'égard des obligations naturelles qui ont été volontairement acquittées. » La pensée du législateur a été de laisser le débiteur d'une dette naturelle juge de la valeur morale de son engagement. S'il l'acquiesce volontairement et en connaissance de cause, il témoigne par là d'une manière expressive qu'il se sent pour moralement lié; il n'y a pas à revenir sur le jugement qu'il a porté ainsi lui-même dans sa propre cause. Du reste, la disposition finale de l'article 1235 s'étend au delà de ses termes textuels et elle comprend, en sus d'un paiement proprement dit, tout acte d'exécution médiat ou immédiat, toute ratification, en un mot, et toute sanction volontairement donnée à une obligation naturelle. Ainsi, une dette de cette nature peut, sans aucun doute, devenir la matière d'une novation, sorte de paiement qui s'opère au moyen de la substitution d'une obligation nouvelle à une obligation préexistante.

Il faut, toutefois, remarquer que la règle formulée dans l'article 1235 ne comprend que les engagements qui, sans former un lien civil, forment au moins un lien moral et respectable au point de vue de la conscience. S'il s'agissait de conventions que l'honnêteté reprouve ou qui sont nuisibles à l'ordre public, l'exécution volontaire qui leur serait donnée n'aurait point pour effet de les sanctionner légalement, et ce qui aurait été payé pour satisfaire à des obligations de cette nature serait sans difficulté sujet à répétition. C'est ce qui a été maintes fois jugé, notamment par deux arrêts de la cour de Paris,

l'un du 30 mai 1843, l'autre du 1^{er} mars 1844, en matière de suppléments de prix pour des cessations d'offices ministériels, secrètement stipulés en dehors du traité ostensible et soumis au contrôle du gouvernement et des chambres de discipline. L'ordre public est intéressé à ce que les officiers ministériels exercent leur profession avec dignité et désintéressement; il est intéressé, en conséquence, à ce qu'ils n'acquiescent pas leurs charges à un prix exorbitant ou en tout cas supérieur au prix porté dans le traité apparent. Les stipulations occultes touchant des suppléments de prix ne peuvent donc produire, en pareille matière, ni une obligation civile ni même un simple engagement naturel, et les arrêts qui viennent d'être indiqués, conformes d'ailleurs à une jurisprudence désormais constante, ont décidé que, si de tels suppléments ont été volontairement payés, la répétition peut en être valablement réclamée en justice.

— **Obligations solidaires.** Le mot solidarité exprime, en matière d'obligations, l'idée d'un caractère d'unité qui résiste à tout fractionnement. Une obligation est dite solidaire envers plusieurs débiteurs lorsque chacun d'eux est tenu pour la totalité de la dette, de manière toutefois que le paiement fait par l'un libère tous ses collègues envers le créancier (art. 1200 du code civil). Ainsi, unité de la dette et pluralité des débiteurs, tels sont les caractères essentiels de la solidarité; la chose ou le fait formant l'objet de l'obligation est dû intégralement par plusieurs, mais il n'est dû qu'une fois, ne doit être acquitté qu'une fois, et le paiement réalisé par un des coobligés opère la libération de tous les autres envers le créancier. Bien que la dette soit une et, pour son intégralité, à la charge de chaque débiteur, elle peut néanmoins être contractée par eux sous des modalités différentes. Elle peut être conditionnelle à l'égard de l'un et pure et simple vis-à-vis de l'autre; elle peut être à terme pour celui-ci et exigible immédiatement de la part de celui-là (art. 1201 du code civil). C'est qu'en effet l'obligation solidaire, une et non sujette à division quant au paiement, est multiple quant aux obligés; il y a autant de liens de droit qu'il y a de débiteurs, et l'on comprend que chacun de ces liens de droit peut être affecté de modalités diverses et particulières.

On vient de définir la solidarité; il s'agit à présent de déterminer d'abord comment elle s'établit et, en second lieu, d'en indiquer les effets.

Suivant l'article 1202 du code civil, la solidarité dans les obligations ne se présume pas; elle doit être expressément stipulée. Elle dégage, en effet, au droit commun; le principe général, en matière d'obligations, est qu'une dette contractée par plusieurs se divise de plein droit par têtes ou portions viriles entre tous les coobligés, à moins de stipulations contraires. C'est la conséquence de la règle que les obligations, restrictives de soi de la liberté des personnes, doivent toujours, dans le doute, être interprétées dans le sens le plus favorable aux obligés et qui rend le plus facile leur libération. Toutefois, l'article 1202 ne va pas jusqu'à imposer en cette matière aux parties contractantes l'emploi d'une formule sacramentelle de stipulation de solidarité; il suffit que leur intention se soit manifestée sans équivoque et, par exemple, qu'il ait été convenu que chacun sera obligé pour le tout ou qu'il y ait eu quelque clause équivalente, quand bien même le mot de solidarité ne serait pas articulé dans l'acte. Voilà pour la solidarité conventionnelle; mais il existe des circonstances où la solidarité entre plusieurs débiteurs d'une même dette se trouve consacrée *a priori* par les dispositions de la loi, et, en pareil cas, il n'est besoin pour l'établir d'aucune stipulation expresse ou implicite. Citons quelques exemples de solidarité des débiteurs existant de plein droit et par le seul effet des dispositions de la loi. D'après l'article 393 du code civil, la mère tutrice légale de ses enfants qui se marie et que le conseil de famille maintient dans la tutelle a pour cotuteur son second mari et ce dernier devient solidairement et de plein droit responsable avec elle des faits relatifs à la gestion tutélaire des biens des mineurs. D'après l'article 1734, les différents locataires d'une maison sont, en cas d'incendie, solidairement responsables du sinistre envers le propriétaire, à moins qu'ils ne prouvent que l'incendie s'est déclaré chez l'un d'eux, auquel cas ce dernier seul est chargé de la responsabilité, ou à moins que quelques-uns ne justifient que le sinistre n'a pu avoir son premier foyer chez eux, auquel cas ceux-ci sont personnellement exonérés. Les articles 1033 et 2002 du code civil offrent d'autres exemples de solidarité légale s'établissant indépendamment de toute convention. Enfin, aux termes de l'article 55 du code pénal, tous les auteurs, tous les complices d'un même crime ou d'un même délit sont de plein droit solidairement passibles des dépens du procès, des amendes, ainsi que des restitutions et des dommages-intérêts accordés à la partie civile.

Passons aux effets de la solidarité. Le premier de ces effets est de permettre au créancier de diriger ses poursuites contre tel ou tel des débiteurs solidaires qu'il lui conviendra de choisir. Les exécutions entamées par lui contre l'un de ses coobligés ne l'em-

pêchent d'ailleurs pas d'engager de pareilles jusqu'à parfait paiement contre les autres débiteurs qu'il peut à son gré poursuivre isolément ou collectivement. Un autre effet de la solidarité est que la poursuite ou l'action judiciaire, interruptive de la prescription de la dette vis-à-vis du coobligé poursuivi ou actionné, produit le même résultat interruptif à l'égard des coobligés qui n'ont pas été personnellement poursuivis. C'est la conséquence du principe que l'obligation solidaire est une, bien qu'il y ait plusieurs obligés. Etant une, elle ne peut être à la fois prescrite et non prescrite et, conséquemment, l'interpellation judiciaire qui interrompt la prescription à l'égard de l'un des débiteurs doit réagir sur les autres, bien qu'ils n'aient pas été individuellement interpellés. Voici une autre conséquence digne de remarque de l'unité de la dette dans l'obligation solidaire: si la chose objet de cette obligation vient à périr par la faute de l'un des débiteurs, les autres obligés ne sont point pour cela déchargés de la dette et ils continuent d'être tenus de l'acquitter intégralement (art. 1205 du code civil). Ceci est une dérogation aux principes ordinaires d'après lesquels la perte de la chose due libère l'obligé quand elle arrive par cas fortuit et d'après lesquels encore le fait d'un tiers est assimilé à un cas fortuit relativement à tout individu personnellement étranger à ce fait. Cette déviation de la règle commune s'explique par ce principe propre aux obligations solidaires, que tout fait qui maintient ou perpétue la dette à l'égard d'un des obligés la maintient et la perpétue également à l'encontre de ses coobligés. Dans l'espèce de l'article 1205, la dette continue nécessairement de subsister pour celui des coobligés qui a causé par sa faute la perte de la chose due; elle doit logiquement continuer également de subsister à l'égard des autres. Toutefois, l'obligation de ces derniers reste circonscrite dans ses limites originales et elle ne s'étend point aux dommages-intérêts encourus par celui de leurs coobligés auquel la perte de la chose est imputable. Ceci est une faute et les fautes, de même que les délits, sont personnelles et n'engagent à la réparation que leur auteur. Le même article 1202 formule cette juste distinction.

Il reste enfin à remarquer que l'obligation solidaire, dont l'acquiescement est indivisible par rapport au créancier, se divise, au contraire, entre les coobligés, quand il s'agit de la contribution à établir entre eux. Ceux des coobligés qui, spontanément ou prévenu par les poursuites du créancier, a payé la totalité de la dette collective ou en a payé au delà de sa portion virile a un recours à exercer contre ses coobligés qui doivent lui faire compte de ce qu'il a payé au delà de sa part et au prorata de l'intérêt de chacun dans l'affaire commune. Si, parmi les coobligés qui doivent concourir à cette contribution, il en est un ou quelques-uns qui se trouvent insolubles, la portion de la dette à la charge des insolubles doit, d'après la loi, être répartie, toujours au prorata de l'intérêt respectif, entre les coobligés solvables, y compris celui qui a fait le paiement. La loi considère ainsi les coobligés d'une obligation solidaire comme formant une société. La part des charges incombant à un associé insolvable est une perte pour la société, perte qui doit être supportée par chacun dans la proportion de son intérêt dans la chose commune. La solidarité peut aussi exister ou du moins elle peut être conçue hypothétiquement du côté des créanciers. Cette solidarité retournée est l'objet des articles 1197 et 1199 du code civil; mais c'est là une situation tout à fait exceptionnelle et d'un intérêt plus spéculatif que pratique. Nous n'en dirons qu'un mot. L'obligation est solidaire entre plusieurs créanciers lorsque chacun d'eux a le droit d'exiger la totalité de la dette, de manière toutefois que le paiement intégral fait à l'un libère le débiteur vis-à-vis de tous les autres. Les principes exposés en ce qui concerne la solidarité des débiteurs se reproduisent ici en sens inverse. Ainsi, tout acte interruptif de la prescription de la dette, émané d'un des créanciers solidaires, profite aux autres créanciers. Ainsi encore, le débiteur pourra à son choix s'acquitter entre les mains de l'un quelconque de ses créanciers solidaires, et ce paiement le libérera à l'égard de tous.

— **Obligation conditionnelle.** Une obligation est conditionnelle lorsqu'on la fait dépendre de la réalisation d'un événement futur et incertain; par exemple, je vous vends ma navire au prix de 50,000 francs, si tel navire arrive de Batavia. L'obligation est encore conditionnelle si, étant contractée purement et simplement, quant à présent, les parties conviennent qu'elle sera résolue dans le cas de l'accomplissement ultérieur d'un événement actuellement incertain: par exemple, je vous vends ma maison et vous en transfèrez dès à présent la propriété, mais il est convenu que l'aliénation demeurera résolue, c'est-à-dire que je recouvrerai la propriété de mon immeuble et que je vous restituerai le prix que vous m'en aurez payé, si tel navire arrive de Batavia. Il y a condition suspensive dans le premier cas et condition résolutoire dans le second. Quelques auteurs, toutefois, notamment MM. Mourlon et Marcadé, n'admettent pas en principe cette dualité

de la condition suspensive et de la condition résolutoire. A leurs yeux, la condition suspensive existe seule; seulement, et la résidie toute la différence, elle tient en suspens soit l'existence même du droit, soit sa résolution éventuelle. La condition résolutoire n'est, d'après ces jurisconsultes, qu'une condition suspensive affectant la résolution du contrat; l'obligation est pure et simple, le droit est acquis, il n'y a que sa résolution qui soit conditionnelle et suspendue à une éventualité. Cet aperçu ne manque certainement pas de vérité; mais la distinction de la condition suspensive et de la condition résolutoire est consacrée par l'usage; elle caractérise avec clarté deux ordres de faits qu'il importe de ne pas confondre, et le mieux est de se tenir à cet égard aux termes et à la division que le code civil a adoptés. En sus de leur division principale en suspensives et résolutoires, on distingue encore les conditions: 1^o en casuelles, c'est-à-dire dépendant absolument du hasard ou du fait d'une tierce personne; 2^o en potestatives, c'est-à-dire dont l'accomplissement dépend du fait des parties ou de l'une d'elles; 3^o en mixtes, dont la réalisation suppose le concours, d'une part, du fait de la partie et d'autre part, d'un événement fortuit ou du fait d'une tierce personne. On divise encore et enfin les conditions en positives et négatives, selon que leur réalisation doit consister dans la survenance ou, au contraire, dans la non-survenance de tel ou tel événement déterminé et actuellement incertain. Cette dernière classification n'a que fort peu d'intérêt pratique. Dans la nomenclature que nous présentons en ce moment de différentes espèces de conditions, il est important de mentionner les conditions impossibles ou illicites. Aux termes de l'article 1172 du code civil, de telles conditions sont nulles et entraînent la nullité de l'obligation ou du contrat qu'on y a subordonné. Si les parties ont contracté sous une condition impossible, si, par exemple, je vous ai promis une certaine somme à condition que vous arrêterez le mouvement elliptique de la terre, il est clair que nous n'avons rien entendu faire de sérieux. Si elles ont contracté sous une condition illicite, si, par exemple, Paul s'est obligé à payer à Pierre une certaine somme si celui-ci accomplissait une mauvaise action, commettait un meurtre, écrivait un libelle diffamatoire, etc., l'obligation n'est pas moins immorale que la condition elle-même et l'une et l'autre manifestement sont également et radicalement nulles. Que faut-il décider si, dans ce dernier cas, la condition était négative, si, par exemple, je m'obligeais à payer à Pierre une certaine somme ou à lui procurer un certain avantage, à la condition qu'il s'abstien-drait d'une mauvaise action, qu'il mettrait fin à ses assiduités auprès d'une femme mariée? La loi romaine décidait qu'en pareil cas l'obligation n'en était pas moins nulle, bien que contractée sous une condition qui certes n'a rien en soi que de moral. La raison donnée par les jurisconsultes romains, raison un peu stoïcienne, est que la loi du devoir oblige par elle-même à s'abstenir des actions déshonnêtes et qu'il n'est point moral d'attacher une rémunération à ce qui n'est que le strict accomplissement du devoir.

Les articles 1176, 1177 et 1178 du code civil posent les règles concernant l'accomplissement des conditions. Suivant le premier de ces articles, quand l'obligation est contractée sous la condition que tel événement se réalisera dans un délai déterminé, la condition est réputée avoir défailli si le délai préfix s'écoule sans que l'événement se soit accompli. Si nul délai n'a été déterminé par la convention, la condition peut utilement se réaliser dans un temps quelconque, et elle ne sera réputée défaille qu'au moment où il sera devenu certain que l'événement ne se réalisera pas. Selon l'article 1178, la condition, quoique non matériellement réalisée, est censée accomplie et l'obligation devient parfaite, quand c'est le débiteur qui en a par son propre fait empêché l'accomplissement. Ces dispositions sont claires et d'une évidente justice et elles ne réclament aucun commentaire.

Il reste maintenant à parler des effets de l'accomplissement des conditions. Qu'il s'agisse de conditions suspensives ou de conditions résolutoires, leur réalisation produit un effet rétroactif et qui remonte juridiquement jusqu'à la date même du contrat. Ainsi, je vous ai vendu ma maison sous la condition suspensive que la propriété ne vous en sera définitivement acquise que si tel événement déterminé venait à se produire. Cet événement se produit: vous êtes propriétaire définitif de la maison et, de plus, vous êtes censé en avoir été propriétaire dès l'époque même du contrat. Les hypothèques que j'ai pu conférer dans l'intervalle à des tiers sur cet immeuble s'évanouissent et sont comme non avenues; au contraire, les hypothèques ou les servitudes dont vous avez pu grever vous-même la maison, *pendente conditione*, sont valables et demeurent irrévocablement acquises depuis la date de leur création. Même jeu de principes, quoique en sens inverse, s'il s'agit d'une condition résolutoire venant à se réaliser; la résolution du droit de propriété acquise à l'acheteur sous une condition résolutoire qui s'est accomplie entraînera par voie de conséquence la résolution de tous les droits qu'il avait pu transmettre à des tiers sur la chose objet du contrat résolu: *resoluto jure*

dantis, resolutio jure accipiens. M. Marcadé rend parfaitement raison de cet effet rétroactif de l'accomplissement des conditions. Voici en substance l'argumentation de ce jurisconsulte. Un droit créé sous condition n'est pas un droit qui existera ou n'existera pas ultérieurement; si tel événement arrive ou survient pas; c'est un droit qui, dès à présent, existe ou n'existe pas, selon que l'événement objet de la condition s'accomplira ou ne s'accomplira pas plus tard. L'événement, à proprement parler, ne créera pas le droit ou ne le détruira pas; il en manifestera simplement l'existence ou la non-existence dès l'origine. Ces principes expliquent l'effet rétroactif des conditions; ils expliquent également qu'un droit, encore dépendant d'une condition suspensive inaccomplie, soit transmissible aux héritiers du créancier, si celui-ci vient à décéder *pendente conditione*. En effet, s'il arrive que la condition se réalise, le droit aura été acquis dès l'origine sur la tête du créancier; il aura dès le principe fait partie de son patrimoine et passé à ce titre, à son décès, sur la tête de ses successeurs. Si la condition défaille, il est vrai, les héritiers n'auront de fait rien acquis, mais ils seront censés en point encore dans une condition entièrement identique à celle de leur auteur, situation qui n'a rien de ce que de normal. Il n'est pas de même pour les conditions qui affectent les legs. Le légataire venant à décéder avant l'événement de la condition appesée au legs, la disposition est caduque et ne passe point, ne profite point aux héritiers de ce légataire. Mais il y a une raison particulière de cette divergence; c'est qu'une libéralité testamentaire ayant pour mobile l'affection est essentiellement personnelle. Si le légataire décède avant d'avoir pu la recueillir, la condition étant encore inaccomplie, ce serait fausser l'intention du testateur que d'attribuer le bénéfice de sa disposition à des personnes qu'il n'a pas eu la volonté de gratifier.

Suivant l'article 1182 du code civil, l'obligation suspensive laisse la chose qui en est l'objet aux risques du débiteur tant que cette condition n'est point accomplie. C'est l'application de la règle élémentaire de droit: *res perit domino*; le débiteur, en effet, *pendente conditione*, est seul propriétaire de la chose qui fait l'objet de son obligation. L'article 1183 du même code, relatif à la condition résolutoire, dispose que cette condition, en se réalisant, a pour effet de remettre les choses et les parties au même état que si la convention n'avait pas eu lieu. Les droits acquis de part et d'autre sont rétroactivement résolus, les choses reçues des deux parts sont respectivement restituées.

La condition résolutoire, indépendamment de toute stipulation formelle, est virtuellement sous-entendue par la loi dans tous les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des parties manque à remplir ses engagements (art. 1184 du code civil). La règle formulée dans cet article est un axiome élémentaire de justice. Dans toute convention commutative, l'exécution des engagements de chaque partie trouve sa raison d'être et son corrélatif nécessaire dans l'exécution également fidèle et intégrale des obligations de son cocontractant. L'une des parties refusant d'exécuter la convention, l'autre partie doit logiquement être déliée et obtenir des dommages-intérêts pour la réparation du préjudice que lui cause cette violation de la foi promise. Toutefois, la condition résolutoire tacite établie par l'article 1184 n'agit point avec la même énergie et surtout avec la même instantanéité qu'une condition résolutoire expresse et qui serait produite par un événement casuel. Celle-ci résout le contrat définitivement et irrévocablement. Au contraire, quand il s'agit de la condition résolutoire tacite résultant de l'inexécution des obligations de l'un des contractants, le contrat n'est point résolu de plein droit; il ne peut l'être que par une décision émanée du tribunal, et les juges, appréciateurs des circonstances, peuvent surseoir à prononcer la résolution et accorder un délai de grâce à la partie qui ne s'est point encore exécutée, pour remplir ses engagements.

— **Obligations à terme.** Le terme est un délai accordé par la convention au débiteur pour exécuter l'obligation qu'il contracte. Le terme peut être, et il est d'ordinaire, formellement stipulé, mais il peut aussi s'induire et résulter implicitement des circonstances et de la nature du contrat. Ainsi, je vous vends à Paris des marchandises qui se trouvent actuellement dans ma maison de commerce à Bordeaux; il est clair que je stipule et que vous acceptez tacitement le délai indispensable pour opérer le transport des marchandises de Bordeaux à Paris. On distingue le terme de droit, résultant explicitement ou implicitement des conventions, et le terme de grâce ou de faveur que l'article 1244 du code civil permet au juge d'accorder au débiteur, en usant de cette faculté avec modération et réserve. Le terme diffère essentiellement de la condition: celle-ci tient en suspens l'effet de l'obligation et en rend l'existence même hypothétique jusqu'à l'événement de la condition stipulée. Au contraire, l'obligation à terme est d'ores et déjà certaine et parfaite: son exécution seule est différée il y a donc quelque chose d'inexact dans le

dicton proverbial : *Qui a terme ne doit rien*; l'obligé à terme doit réellement, quoique son créancier ne puisse pas exiger de lui sa libération immédiate.

L'article 1186 du code civil, en exprimant la règle que le débiteur à terme ne peut être contraint de se libérer avant l'échéance, ajoute que, néanmoins, ce débiteur ne peut pas répéter ce qu'il a payé par anticipation. M. Marcadé, sur l'article 1186, rectifie, en l'interprétant, ce qu'il y a de trop absolu dans la disposition finale de cet article. D'après cet auteur, il y aurait une distinction à faire : pas de difficulté si le débiteur a payé avant l'échéance, en pleine connaissance de cause, et sachant qu'il avait terme pour se libérer; et il alors tacitement renoncé au bénéfice d'un délai stipulé en sa faveur, et il ne peut revenir sur cette renonciation volontaire. Il devrait en être autrement, selon M. Marcadé, si le paiement anticipé avait été fait par le débiteur dans l'ignorance du terme dont il pouvait réclamer le bénéfice. Par exemple, héritier de Pierre, je lis dans son testament un legs de 10,000 fr. qu'il a fait à Paul pour lui être payé incontinent après le décès du testateur. J'acquiesce tout de suite le legs de 10,000 fr. et je découvre bientôt après un codicille modifiant la disposition et qui me fait que le legs fait à Paul ne sera exigible par le légataire qu'après trois ans et sans intérêts jusqu'à ce terme. Il est clair, dans cette espèce, qu'en acquiesçant le legs immédiatement j'ai procuré à Paul un avantage plus grand que celui auquel il avait droit et que je me suis grevé moi-même d'une charge plus forte que celle qui m'incombait, en me privant, durant trois ans, de la disposition et de l'intérêt du capital légué. M. Marcadé pense que, dans un cas pareil, le paiement anticipé pourrait être sujet à répétition. Sa distinction nous paraît juste, et il résulte, en effet, de la discussion dont l'article 1186 fut l'objet au conseil d'Etat que la pensée des rédacteurs de cet article s'était uniquement fixée sur un paiement avant terme, fait par le débiteur en pleine connaissance de cause.

Suivant l'article 1187, le terme est, de droit, présumé stipulé en faveur du débiteur. Il suit de là que l'obligé peut y renoncer et contraindre le créancier à recevoir son paiement avant l'échéance. Il en serait autrement si le terme avait été stipulé dans l'intérêt du créancier, auquel il pourrait imputer de ne pas recevoir la somme avant une certaine échéance; mais ce point devrait être l'objet d'une clause formelle ou, en tous cas, résulter sans équivoque des dispositions et de l'économie du contrat.

Le débiteur est déchu du bénéfice du terme, selon l'article 1188 du code civil, s'il n'a pas donné au créancier ou s'il a amoindri, par son fait, les sûretés ou garanties promises, et, en outre, s'il vient à tomber en faillite. L'article 1188 ne parle textuellement que de la faillite comme entraînant la déchéance du terme. La même déchéance devrait-elle résulter de la déconfiture du débiteur non-commerçant? L'affirmative est généralement admise. On en donne pour raison qu'un débiteur commerçant peut être déclaré en faillite pour le seul motif qu'il ne serait pas en fait insolvable et que son actif dépasserait son passif. La déconfiture d'un non-commerçant suppose, au contraire, un état d'insolvabilité totale, et il y a péril en la demeure en pareil cas, plus encore que dans le cas de faillite. D'ailleurs, une autre disposition du code, l'article 1913, assimile absolument la déconfiture à la faillite en déclarant que l'une et l'autre de ces deux situations rendent également exigible le capital des rentes constituées. Il est clair qu'il y a parité de raisons, quel que soit l'objet de la dette, et l'omission de mentionner la déconfiture à côté de la faillite dans l'article 1188 n'a été manifestement que le résultat d'un oubli que l'interprétation a le droit de rectifier.

La non-échéance n'interdit au créancier que les actes d'exécution forcée, mais elle ne l'empêche pas de se livrer à des actes ou mesures conservatoires. Ainsi, le créancier peut, sans conteste, prendre ou renouveler les inscriptions hypothécaires avant l'expiration de sa créance. Si l'obligation a été consentie par acte sous seing privé, il peut aussi, sans attendre l'échéance du terme, assigner son débiteur en justice, non sans doute pour le faire condamner à payer actuellement, mais pour l'obliger à faire l'aveu ou reconnaissance de l'écriture de l'acte privé et de la signature qu'il y a apposée. C'est là une mesure essentiellement conservatoire, urgente d'ailleurs dans plusieurs cas, et qui ne saurait être paralysée par la non-échéance du terme.

— **Obligations alternatives.** L'obligation est alternative lorsqu'elle a pour objet deux ou plusieurs choses, soit à livrer, soit à faire, mais avec cette condition particulière qu'en livrant ou en exécutant l'une des choses stipulées le débiteur se trouvera quitte et libéré relativement aux autres. Ainsi, je m'oblige à vous livrer un cheval ou à vous compter 500 fr.; ou encore, je prends l'engagement d'exécuter pour vous tel ouvrage déterminé ou de vous payer une certaine somme. Ce sont là des cas d'obligations alternatives; les choses ou les prestations dont il s'agit sont dues par moi disjonctivement, et il est

clair qu'en vous livrant le cheval je me libérerai de l'obligation de vous compter 500 fr., ou vice versa.

Les jurisconsultes ont remarqué avec raison que, dans toute obligation alternative, il y a deux obligations conditionnelles. J'ai promis à Pierre alternativement un cheval ou un bouf; je lui dois deux choses sous condition; à savoir un cheval, sous cette condition négative : *Si je ne lui tiens pas un bouf*; je lui dois un bouf sous cette condition également suspensive et négative : *Si je ne lui tiens pas un cheval*.

Aux termes de l'article 1190 du code civil, c'est au débiteur, en l'absence de convention contraire, qu'appartient la faculté d'opter entre les différentes choses ou les différentes prestations de faits comprises dans une obligation alternative. La liberté, en effet, est de droit et se présume toujours. Les obligations contractées restreignent cette liberté des individus; mais quand les termes de la convention comportent la faculté d'une option, c'est au débiteur, jusqu'à preuve du contraire, qu'est censé appartenir le choix du mode de libération qu'il préférera.

Bien qu'une obligation comprenne alternativement deux objets, elle est néanmoins pure et simple, suivant la disposition de l'article 1192 du code civil, si l'un des objets stipulés n'est pas dans le commerce, ou ne peut, à raison des prohibitions de la loi, former la matière d'une convention. Ainsi, je me suis obligé à vous payer 1,000 fr. ou un sphinx, ou encore j'ai pris l'engagement de vous livrer ma métairie ou de partager avec vous la succession de mon père encore vivant; il n'y a là que l'apparence d'une obligation alternative. L'engagement est pur et simple des le principe et limité au seul objet dont la livraison soit possible, ou au seul fait dont la réalisation soit licite.

L'obligation, quoique réellement alternative, devient pure et simple si l'un des objets promis vient à périr, ou si l'une des prestations de faits stipulées dans le contrat devient impossible. L'obligation est alors pure et simple, car elle se fixe et se limite nécessairement désormais à la seule des deux choses disjonctivement promises qui est encore subsistante. C'est la conséquence du principe énoncé au début de cet article, que chacune des deux obligations contractées sous alternative a, d'abord, un caractère conditionnel. L'une des deux choses disjonctivement dues venant à périr, tout caractère de conditionnalité disparaît, quant à l'obligation qui avait pour objet l'autre chose encore subsistante, et cette obligation devient pure et simple. Il en est ainsi, non-seulement quand c'est par cas fortuit et sans la faute du débiteur qu'a péri l'un des objets de l'obligation alternative, mais encore si c'est par la faute du débiteur que l'une des deux choses a péri et ne peut plus être livrée; l'article 1173 du code civil en porte la disposition expresse. Voici le motif de cette disposition. Le débiteur alternatif a le droit de choisir celle des deux choses qu'il lui conviendra de livrer pour opérer sa libération. Ce droit d'option comporte évidemment pour lui la faculté de disposer absolument de l'un ou l'autre des deux objets; on détruisant ou en aliénant l'un d'eux, c'est comme s'il avait tacitement pour se libérer en livrant l'autre. La conséquence logiquement déduite par l'article 1173 est que l'obligation devient en ce cas pure et simple et se fixe sur l'unique objet subsistant. Si les deux objets ont péri l'un et l'autre par cas fortuit, l'obligation est totalement éteinte par application des principes généraux en matière d'extinction des engagements. Si, toujours dans l'hypothèse de la destruction des deux choses, la perte de l'une a été accidentelle, mais que la perte de l'autre soit imputable au fait du débiteur, le même article 1173 dispose que le créancier ne pourra réclamer le prix ou la valeur estimative que de l'objet qui a péri en dernier lieu. C'est la conséquence directe du principe qui vient d'être énoncé à l'instant, que la perte, fortuite ou non, de la première chose a eu pour résultat de limiter l'obligation et de la fixer sur l'objet qui a subsisté le dernier.

Mais les règles qui viennent d'être énoncées ne concernent que le cas le plus général, celui où le droit d'option entre les choses à livrer ou à faire appartient au débiteur. S'il résulte des termes de la convention que le choix appartiendra au créancier, d'autres dispositions deviennent applicables. Dans ce cas, si l'une des deux choses disjonctivement dues vient à périr par la faute du débiteur, celui-ci ne pourra pas, absolument et à son gré, se libérer en offrant la chose qui reste, et le créancier ne sera pas limitativement astreint à recevoir cette même chose, la dernière subsistante. L'article 1174 du code civil lui laisse la latitude, ou d'accepter cette chose, ou de réclamer soit le prix, soit l'exécution de l'objet qui a précédemment péri par la faute de l'obligé; le droit d'option ayant été, par les termes du contrat, dévolu au créancier, cette faculté d'opter formait une partie intégrante du droit ou de la créance de ce dernier, et le débiteur n'a pas pu, arbitrairement et par son fait, le priver de cet élément essentiel de son droit.

— **Bibliogr.** Les principaux ouvrages qui ont été publiés sur la matière sont : *Traité*

des obligations, par Pothier (Paris, 1768, 2 vol. in-12); *Traité des obligations*, par Carrivier (1818, in-80); *Traité des contrats et obligations*, par Duranton (1819, 4 vol. in-89); *Dictionnaire des contrats et obligations*, par Esquiset (1840, 2 vol. in-89); *Traité sur les obligations divisibles et indivisibles*, par Bourguignon de Lavry (1845, in-89); *Traité des obligations ou Commentaire du titre III du livre III du code civil*, par M. Poujol (Colmar, 1846, 3 vol. in-89); *Traité des obligations en droit romain*, par Molitor (1850, 3 vol. in-89); *Traité général de la responsabilité ou de l'action en dommages-intérêts en dehors des contrats*, par M. A. Sourdau (Paris, 1852, 2 vol. in-89); *Théorie et pratique des obligations ou Commentaire des titres III et IV, livre III, du code Napoléon*, par M. L. Larombière (Limoges et Paris, 1857-1858, 5 vol. in-89); *Traité des obligations d'après le droit romain* (Bruxelles, 1860, in-89), etc.

Obligations (THÉORIE ET PRATIQUE DES), ou Commentaire des titres III et IV, livre III, du code Napoléon, articles 1101 à 1386, par M. L. Larombière, président à la cour d'appel de Limoges (Paris, 1857-1858, 5 vol. in-89). Un traité général et complet des obligations doit exposer avant tout les principes généraux, en groupant les conséquences qui en dérivent en pratique, de sorte que l'application suive la théorie pas à pas. Le sujet ainsi traité présente un ensemble, un tout homogène, qui permet à l'esprit d'embrasser les généralités et de descendre sans effort, guidé par des divisions intelligentes, jusqu'aux moindres détails de la pratique. C'est ce plan que M. Larombière a adopté dans sa *Théorie et pratique des obligations*. Il a su donner à la partie purement didactique de son œuvre toute l'importance que comportait un pareil sujet, sans oublier l'application, c'est-à-dire la pratique, à laquelle il a fait une large part. L'auteur a adopté la forme du commentaire et suivi l'ordre des articles du code. Tout en rattachant à chaque disposition les questions qui relèvent du même principe, il s'aide des autres branches du droit privé pour suivre une idée dans ses ramifications. En se servant de ce procédé, excellent si l'on en use avec modération, l'auteur a su éviter l'écueil où ont échoué beaucoup de ses devanciers, à savoir de faire entrer dans l'économie d'une question spéciale bien des questions qui ont avec le sujet une analogie ou une affinité réelle, mais qui font de l'ouvrage une longue série de digressions.

« Le fond de l'ouvrage, dit un rédacteur du *Recueil général des lois de Sirey*, est substantiel. La forme en est excellente. Le style, toujours clair et coulant, s'anime dans la discussion. L'esprit n'éprouve ni fatigue ni embarras à suivre les explications les plus longues et les plus compliquées. La propriété des termes, la netteté de l'expression dans les livres de science dissipent bien des nuages et préparent à l'avance la solution des difficultés. Le succès remarquable du livre dont nous parlons est justifié par l'ampleur avec laquelle le sujet a été considéré, par la manière savante dont les principes sont étudiés en eux-mêmes et dans leurs applications, par d'habiles rapprochements entre les matières connexes, en un mot par un tableau complet, clair et méthodique des règles des obligations.

OBLIGATIONNAIRE s. m. (o-bli-ga-si-on-ne-ré). Syn. d'OBLIGATOIRE.

OBLIGATOIRE adj. (o-bli-ga-toi-re — rad. *obliger*). Qui a la force d'obliger, qui oblige : *Clause OBLIGATOIRE*. Les vérités morales nous apparaissent comme OBLIGATOIRES. (Mésnard.) C'est parce que le bienfait est volontaire que la reconnaissance est OBLIGATOIRE. (S.-Dubay.) Le caractère particulier des lois morales est d'être OBLIGATOIRES et non pas nécessaires. (S. de Sirey.) La notion de la liberté, faite d'un acte entièrement volontaire, ne saurait être OBLIGATOIRE pour personne. (Ch. Comte.) L'Etat a le droit et le devoir de rendre l'instruction OBLIGATOIRE. (Vacherot.) L'éducation primaire OBLIGATOIRE est la conséquence du suffrage universel. (J. Simon.) Le bien OBLIGATOIRE, c'est la loi morale. (V. Cousin.) Le droit de l'enfant exige l'enseignement gratuit et OBLIGATOIRE. (V. Hugo.)

OBLIGATOIREMENT adv. (o-bli-ga-toi-re-man — rad. *obliger*). D'une manière obligatoire : *Ce met national figure OBLIGATOIREMENT à tous les repas dans le palais et dans la chaumière*. (Th. Gaut.)

OBLIGÉ, ÉE (o-bli-jé) part. passé du v. *obliger*. Lié, contraint par le devoir ou par la nécessité : *On est obligé de parler toujours sincèrement, mais on n'est pas toujours obligé de parler*. (Flich.) La haine, OBLIGÉE de se renfermer au dedans, en devient plus profonde et plus amère. (Mass.) Ceux qui méprisent le plus le vulgaire sont souvent OBLIGÉS de parler et de paraître penser comme le vulgaire. (Volt.) Mes bienfaiteurs peuvent mourir; mais tant qu'il y a des hommes, je suis OBLIGÉ de rendre à l'humanité les bienfaits que j'ai reçus d'elle. (J.-J. Rouss.) L'homme n'est obligé que parce qu'il est libre. (Mésnard.)

— **Nécessaire**, inmanquable, forcément, inévitable : *Les lectures sont excellentes comme instruction, lorsqu'on ne prend pas pour argent comptant les flagorneries OBLIGÉES*. (Volt.) La fatigue et la souffrance passagère sont l'ombre OBLIGÉE d'une florissante santé. (Raspail.) Le

langage est pour l'homme ce que le chant est pour l'oiseau : chose OBLIGÉE. (Ficquelmont.) Une liquidation générale est le préliminaire OBLIGÉ de toute révolution. (Proudh.) La forme OBLIGÉE de toute religion est le symbolisme. (Renan.) Le crédit semble avoir pour corrélatif OBLIGÉ l'usure. (Proudh.)

— Qui a une obligation, qui est lié par la reconnaissance : *Je vous suis très-obligé d'avoir songé à moi. Il y a des âmes basses qui se tiennent OBLIGÉES de tout, et il y a des âmes vaines qui ne se tiennent OBLIGÉES de rien*. (St-Evre.) La personne OBLIGÉE devient presque toujours ennemie de son bienfaiteur. (Boitard.)

— Elliptiq. *Bien obligé*, *Je vous suis bien obligé*, très-reconnaissant. « Se dit souvent ironiquement pour repousser une proposition : *M'adresser à lui! BIEN OBLIGÉ; je le connais*.

— *Mus. Partie obligée*. Celle qui est absolument essentielle, et qu'on ne peut supprimer en aucun cas. « *Récitatif obligé*. Celui qui est accompagné par l'orchestre, et dans lequel les intervalles de repos sont remplis par la symphonie.

— **Substantif**. Personne obligée, qui a des obligations à quelqu'un : *Il y a moins d'OBLIGÉS ingrats que de bienfaiteurs intéressés*. (J.-J. Rouss.) Souvent l'OBLIGÉ oublie le bienfait, parce que le bienfaiteur s'en souvient. (Malesherbes.) Certaines gens paraissent croire qu'un bienfait engendre le bienfaiteur plus que l'OBLIGÉ. (Latena.) Vouloir se passer de tous les hommes et n'être l'OBLIGÉ de personne est le signe certain d'une âme dépourvue de sensibilité. (J. Joubert.) Un OBLIGÉ contient un ennemi futur. (Mme G. Bachi.) L'ingratitude des OBLIGÉS sert de lustre et de relief à la vertu du bienfaiteur. (De Custine.)

— **Jurisp.** Celui qui a contracté une obligation. *Il Principal obligé*, Principal débiteur dans une obligation solidaire.

— **Anc. cout.** Nom que l'on donnait à ceux qui, pour payer leur passage aux îles, engageaient leurs services pour un certain temps.

— **s. m.** Acte passé entre un maître et un apprenti, sous des conditions réciproques.

OBLIGEMENT adv. (o-bli-ja-man — rad. *obliger*). Avec obligation; d'une façon obligatoire : *Répondre OBLIGEMENT*. Accorder OBLIGEMENT. En agissant comme nous faisons, OBLIGEMENT pour tout le monde, on n'a pas sujet de nous haïr. (Pasc.)

OBLIGEANCE s. f. (o-bli-ja-nse — rad. *obliger*). Disposition, penchant à obliger, à rendre service : *Un homme d'une extrême OBLIGEANCE*.

Il est un air heureux dont la destinée Donne un air d'obligance à l'apre vérité.

DEILLE.

Il Action d'obliger; acte obligant : *Ayez l'OBLIGEANCE de me laisser passer. Je lui tiens compte de cette OBLIGEANCE*.

OBLIGEANT, ANTE adj. (o-bli-ja-n, an-te — rad. *obliger*). Qui aime à obliger, à rendre utile ou agréable : *Vous êtes fort OBLIGEANT*. C'est une femme peu OBLIGEANTE. « Qui a le caractère de l'obligeance; qui est inspiré par l'obligeance : *Un procédé très-OBLIGEANT*. Il faut assaisonner un service de ce qui peut le rendre OBLIGEANT sans le faire vaioir. (Fén.)

— **Agrement flatteur** : *Dire des choses OBLIGEANTES*. Il m'a fait une réponse fort OBLIGEANTE.

— **Syn.** Obleigant, oblieux, acervable; L'homme obligant est bon; on peut lui demander son aide avec confiance, il a du plaisir à obliger ses amis, c'est-à-dire à faire ce qui peut leur être utile. L'homme oblieux est empressé de se rendre utile; il en recherche lui-même l'occasion, il s'en fait comme un devoir; de plus, c'est toujours par des actes qu'il montre son désir de complaire, tandis que l'obligeance se manifeste quelquefois par les manières, par de simples paroles. Serviable est un mot plus familier; il exprime qu'un homme est disposé à rendre les petits services que réclament les circonstances les plus ordinaires de la vie et que tout autre homme pourrait rendre sans la moindre difficulté.

OBLIGER v. a. ou tr. (o-bli-jé — lat. *obligare*; du préf. ob, et du lat. *ligare*, lier). Prend un e après le g devant a et o : *Il obligea, nous obligeons*. Amener, pousser, engager, lier par la contrainte du devoir ou de la nécessité : *Le devoir oblige la volonté et n'est pas soumis à la volonté*. (Lamenn.) *Le devoir nous oblige sans nous enchaîner*. (V. Cousin.) *Il y a au-dessus de l'homme une loi naturelle qui oblige sa liberté sans la contraindre*. (J. Simon.) La pauvreté oblige l'homme à calculer et à plaindre. (H. Taine.) « Contraindre par la violence : *Les sauvages obligent leurs femmes à travailler continuellement*. (Buff.)

— **Lier par la reconnaissance**, rendre service à : *Une grande reconnaissance emporte avec soi beaucoup de goût et d'amitié pour la personne qui nous oblige*. (La Bruy.) *Vivre sans nuire à ses semblables et sans les obliger*, c'est être dans un état plus voisin du vice que de la vertu. (Droz.) *OBLIGER les gens comme si vous saviez d'avance que vous OBLIGER des ingrats*. (Boitard.) *C'est jouer de bonheur que de ne pas se faire un ennemi de celui qu'on OBLIGE*. (Petit-Senn.) *On fait plus pour désar-*

mer ceux qu'on craint que pour OBLIGER ceux qu'on aime. (Petit-Senn.) Celui qui vous a rendu une fois un service sera plus disposé à vous en rendre un autre que celui que vous avez OBLIGÉ vous-même. (Ste-Beuve.)

Obliger des ingrats, c'est semer sur le sable.

SANIAL-DURAT.
Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne;
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
TR. CORNELLE.

Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde;
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
LA FONTAINE.

— Absol. Se faire obéir de force :
Il faut subir la loi de qui peut obliger.

CORNELLE.
« Être obligatoirement : Une loi injuste n'oblige pas. La force contraint, elle n'oblige pas; OBLIGER est l'attribut d'une autre souveraineté. (Royer-Collard.) L'essence d'une loi est d'OBLIGER, d'OBLIGER tous les hommes, partout et à tout jamais, enfin d'OBLIGER uniformément. (V. Parisot.) Si se montrer obligant, rendre des services : Qui OBLIGE vite OBLIGE deux fois. (Volt.) A l'ami qui cesse d'OBLIGER on préfère l'ennemi qui cesse de nuire. (Petit-Senn.)

Un service au-dessus de toute récompense,
A force d'obliger, tient presque lieu d'offense.
LA CHAUSSE.

Le plaisir d'obliger est le seul bien suprême
Qu'il puisse élever l'homme au-dessus de lui-même.
VOLTAIRE.

— Obliger un apprenti, L'engager chez un maître, pour qu'il y apprenne un métier.
— Vous n'obligerez pas un ingrat, Se dit pour promettre de la reconnaissance à la personne dont on sollicite un bienfait.

— Prov. Noblesse oblige. V. NOBLESSE.
— Jurispr. Lier par un acte, par un contrat qui donne action en justice. L'Engager, donner en garantie, en parlant des biens.

S'obliger v. pr. Se lier, s'engager : S'OBLIGER à payer dans trois mois. On est d'autant plus parfait qu'on aime plus la perfection, et qu'on s'oblige davantage à la recherche et à la suite. (Fleisch.) On ne saurait s'obliger pour le passé ni promettre ce qu'on n'a plus le pouvoir de tenir. (J.-J. Rousseau.) Tout contrat où il n'y a qu'une partie qui s'oblige est toujours révoquée au gré de la partie qui s'est OBLIGÉE. (E. de Gir.)

— Se rendre service à soi-même :
... Obliger ceux qu'on aime,
Qu'on estime surtout, c'est s'obliger soi-même.

C. D'HARLEVILLE.
— Se rendre service mutuellement : OBLIGER-VOUS les uns les autres.

— Prov. Qui bien veut payer bien se doit obliger, Celui qui a l'intention de payer une dette ne doit pas craindre de la reconnaître par un acte.

— Gramm. Quand ce verbe doit avoir pour complément un infinitif, il demande la préposition à si l'action d'obliger est envisagée comme exigeant de grands efforts ou rencontrant une grande résistance; c'est au contraire de qu'on emploie si cette action n'est considérée que dans son résultat : Équité nous oblige à restituer ce qui ne nous appartient pas. L'heure avancée m'oblige de partir.

— Syn. Obliger, contraindre, forcer, etc. V. CONTRAINDRE.

— Obliger, engager. V. ENGAGER.

OBLIGULÉ, ÉE adj. (ob-li-gu-lé — du préf. ob, et de lat. ligula, languette). Bot. Se dit des fleurs, des corolles dont le limbe se partage en deux languettes du côté interne.

OBLIGULIFLORE adj. (ob-li-gu-li-flo-re — de obligulé, et de lat. flos, fleur). Bot. Qui a des fleurs à corolle obligulée.

OBLIGULIFORME adj. (ob-li-gu-li-for-me — de obligulé, et de forme). Bot. Qui est de forme obligulée.

OBLIQUAIRE s. f. (o-bli-kè-re — rad. oblique). Moll. Genre formé aux dépens des murettes, mais qui ne paraît pas devoir être adopté.

OBLIQUANGLE adj. (o-bli-kan-gle — de oblique, et de angle). Géom. Dont l'angle ou les angles sont obliques, c'est-à-dire non droits : Triangle OBLIQUANGLE.

OBLIQUE adj. (o-bli-ke — lat. obliquus; du préf. ob, et de ligus, vieux mot signifiant oblique, [du même radical que luxus, déjeté, luscus, louche, lucare, luxer, grec lozós, oblique. On peut comparer aussi le latin facinus dans facinus bos, bouc qui a les cornes courbées en avant. Toutes ces formes se rapportent à un primitif sanscrit lag, lug, courber]. Qui n'est pas vertical ou perpendiculaire ni parallèle : Une ligne oblique à un plan. Un plan oblique à un autre. Les râteaux les plus commodes pour le fange sont ceux dont la tête est OBLIQUE ou manche. (M. de Dombasle.) Se dit des solides dont l'axe n'est pas perpendiculaire à la base : Prisme OBLIQUE. Cône OBLIQUE.

— Fig. Dévié, détourné, qui ne va pas droit au but : Dumouriez, voyant les grandes voies de la fortune fermées devant lui, résolut de s'y jeter par les voies obliques. (Lamart.)

— Œil, Regard oblique, Regard dirigé de côté, et non en face de la personne qui re-

garde : Un petit taureau, l'air renfrogné, nous regardait d'un ŒIL OBLIQUE. (H. Taine.) L'orgueil, l'ambition, l'envie à l'œil oblique Tourmentaient, déchiraient, perdaient la république. ANDRIEU.

— Astron. Ascension oblique, Arc de l'équateur qui mesure la distance comprise entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui atteint l'horizon en même temps que l'étoile que l'on considère. Sphère oblique, Celle où l'équateur n'est ni parallèle ni perpendiculaire à l'horizon : Tous les peuples qui vivent entre les pôles et l'équateur ont la SPHÈRE OBLIQUE, parce que leur horizon ne coupe pas l'équateur à angles droits. (Teissière.) Cercle oblique, Nom donné quelquefois à l'écliptique.

— Gramm. Cas obliques, Dans les langues à désinences variables. Tous les cas, hors le nominatif singulier, ou, selon d'autres, Tous les cas hors le nominatif, le vocatif et l'accusatif, tant singuliers que pluriels. Modes obliques, Ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition subordonnée : Le conditionnel et le subjonctif sont des modes obliques. Propositions obliques, Propositions subordonnées, qui sont énoncées par les modes obliques.

— Littér. Harangue oblique, Celle qui est mise sous forme indirecte, au lieu d'être mise dans la bouche de celui qui la prononce : Les historiens font des HARANGUES OBLIQUES, indirectes, quand ils rapportent seulement les raisons que les capitaines ont alléguées à leurs soldats, ou les sénateurs en plein sénat. (D'Ablanc.)

— Mus. Mouvement oblique, Celui dans lequel, l'une des parties restant sur la même note, l'autre monte ou descend la gamme.

— Art milit. Ordre oblique, Disposition dans laquelle une armée ou un corps d'armée engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi. Pas oblique, Mouvement oblique, Celui d'une troupe qui marche obliquement au front : Les MOUVEMENTS OBLIQUES ont pour but d'éviter les obstacles qui se présentent à droite ou à gauche d'une ligne marchant en ordre de bataille. (E. Sicaud.) Obligue à droite ou à gauche, Commandement d'exécuter un mouvement oblique à droite ou à gauche : Au commandement de OBLIQUE À DROITE ou À GAUCHE, cette manœuvre se fait avec la même exactitude et la même précision que les marches en avant. (E. Sicaud.) Obligue, Feux obliques, Tir dirigé obliquement par rapport au front de la ligne ou de la batterie.

— Mar. Route oblique, Route qui ne suit ni le méridien ni le parallèle, de façon que la longitude et la latitude changent constamment. Port oblique, Celui qui dépend d'un chef-lieu d'arrondissement de préfecture maritime.

— Anat. Muscles obliques, Ceux dont l'action s'exerce suivant des directions non parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. Substantif. Oblique externe ou Grand oblique de l'abdomen, Muscle situé entre la partie latérale et la partie antérieure du ventre. Oblique interne ou Petit oblique de l'abdomen, Muscle situé au-dessous du précédent. Oblique supérieur ou Grand oblique de l'œil, Muscle qui a son attache vers la face supérieure du globe oculaire. Oblique inférieur ou Petit oblique de l'œil, Muscle situé sur le côté externe de l'œil. Oblique inférieur ou Grand oblique de la tête, Muscle qui s'étend de l'apophyse épineuse de l'axis au sommet de l'apophyse transverse de l'atlas.

— Bot. Stigmate oblique, Stigmate dont la direction s'écarte un peu de celle de la fleur. Arboric. Arbre oblique, Arbre d'espalier à une seule tige, qui forme avec le sol un angle de 45°.

— Minér. Se dit d'un prisme dont la base est oblique sur l'axe ou sur les arêtes.

— s. m. Mouvement oblique : La troupe exécute un OBLIQUE à gauche.

— s. f. Ligne oblique : Une OBLIQUE quelconque à une autre ligne est toujours plus longue que la perpendiculaire à celle-ci, et qui part du même point que l'OBLIQUE. (Teissière.)

— Encycl. Anat. Ce mot sert à désigner, en anatomie, certains muscles dont les fibres sont situées obliquement par rapport à un plan supposé qui diviserait ces muscles en deux sections égales et symétriques. C'est ainsi qu'on décrit le muscle oblique externe ou grand oblique de l'abdomen. Ce muscle, recouvert par la peau, forme la paroi latérale et une partie de la paroi antérieure du ventre. Il s'insère par des digitations aux sept ou huit dernières côtes, à la lèvre externe de la crête iliaque, à l'épine du pubis et au bord antérieur de l'arcade fémorale. En avant, il se termine à la ligne blanche et forme une large aponeurose qui recouvre le muscle droit de l'abdomen. Au niveau du pubis, le grand oblique fournit deux faisceaux qui s'insèrent l'un à l'angle, l'autre à l'épine du pubis, et qui forment ainsi le pilier interne et le pilier externe de l'anneau inguinal; deux autres faisceaux qui s'en détachent constituent, le premier le ligament de Gimbernat, le second la bandelette iléo-pectinée.

— Oblique interne ou petit oblique. Ce muscle est large, mince, aplati, situé au-dessous

du précédent. Il s'insère aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres lombaires, à la partie postérieure de la crête iliaque, aux deux tiers antérieurs de l'interstice de la crête iliaque et au tiers externe de la face supérieure de l'arcade fémorale. De là, ses fibres se portent en haut et en avant en croisant celles du grand oblique, pour aller s'implanter sur la ligne blanche, au bord inférieur des quatre dernières côtes, au pubis, sur la tunique fibreuse des bourses où elles concourent à former le crémaster. Ce muscle, comme le précédent, comprime les viscères et agit, dans certains cas physiologiques, pour débarrasser le tube digestif.

— Oblique supérieur ou grand oblique de l'œil. Ce muscle s'insère sur son point fixe en dedans et au-dessus du trou optique et sur la gaine du nerf optique. De là, il se porte en avant sur la partie interne de l'arcade orbitaire où il devient tendineux. Là, il glisse par le moyen d'une synoviale sur la poulie cartilagineuse située à ce niveau, et se réfléchit pour aller se fixer à la partie externe du globe oculaire sur lequel il s'insère.

— Petit oblique ou oblique inférieur de l'œil. Ce muscle, large et court, prend son point d'insertion fixe à la base de l'orbite, sur le plancher, au voisinage du sac lacrymal. De là, ses fibres se portent en arrière et en dehors pour s'insérer à la face externe de la sclérotique. Ce muscle porte le point mobile vers le point fixe, et, par conséquent, il porte la pupille en haut et en dehors. (Bonnet.) Les deux obliques de l'œil ont pour mission de faire mouvoir le globe oculaire en sens inverse de la tête, et de conserver par là un rapport constant entre l'objet qu'on regarde et l'image que cet objet forme sur la rétine.

— Oblique inférieur ou grand oblique de la tête. Ce muscle fusiforme s'étend de l'apophyse épineuse de l'axis au-dessous du grand droit à l'apophyse transverse de l'atlas. Il recouvre l'articulation atlanto-axioidienne; il est rotateur de la tête et porte la face de son côté.

— Petit oblique ou oblique supérieur de la tête. Ce muscle s'insère d'un côté à l'apophyse transverse de l'atlas, de l'autre à la li-

gne courbe inférieure de l'occipital. Il est extenseur de la tête.

OBLIQUEMENT adv. (o-bli-ke-man — rad. cliche). De biais, d'une manière oblique : La pluie, lorsqu'il fait du vent, tombe OBLIQUEMENT à l'horizon. (Bresson.)

Aux limites des cieux, le soleil abaissé
Ne donne qu'un jour terne, obliquement lancé.
LÉONARD.

— Fig. D'une manière détournée, indirecte : On est toujours faible quand on s'appuie OBLIQUEMENT sur un expédient. (E. de Gir.)

OBLIQUER v. n. ou intr. (o-bli-ké — rad. oblique). Aller en sens oblique : OBLIQUER à droite, à gauche.

OBLIQUITÉ s. f. (o-bli-kui-té ou o-bli-ki-té — lat. obliquitas; de obliquus, oblique). Mathém. Inclinaison, position de ce qui est oblique : L'OBLIQUITÉ d'une ligne, d'un plan. Les pythagoriciens connaissaient l'OBLIQUITÉ de l'écliptique, la rondeur de la terre, celle des autres astres et l'existence des antipodes. (Baill.) L'OBLIQUITÉ de l'œil est un des caractères des races jaunes. (A. de Quatrefrèges.)

— Voie détournée, moyen indirect; défaut de droiture : C'est presque toujours notre propre OBLIQUITÉ qui nous instruit à la défiance. (Mass.) La ruse est l'OBLIQUITÉ de la finesse. (Descartes.)

— Encycl. L'obliquité est la relation de position entre deux droites ou deux plans qui ne sont ni parallèles ni perpendiculaires. Le mot obliquité se prend aussi dans le sens d'inclinaison et caractérise alors l'angle des deux droites ou des deux plans; ainsi l'on dit l'obliquité d'une tour, d'un mur, l'obliquité d'un plan incliné, pour désigner les angles qu'ils font avec l'horizon.

On se sert en astronomie du mot obliquité pour désigner l'angle qu'un plan défini fait avec celui de l'écliptique.

— Obliquité de l'écliptique. L'obliquité de l'écliptique est l'angle de son plan avec le plan de l'équateur. Cet angle a toujours diminué depuis l'époque des plus anciennes observations que l'on connaisse. Le tableau suivant mettra en évidence la loi de cette diminution :

DATES OBSERVATIONS.	NOMS DES OBSERVATEURS.	LIEUX D'OBSERVATION.	OBLIQUITÉ.
1100 av. J.-C.	Tchao-Koung	Chine	23° 54'
350 —	Pythées	Marseille	23° 49'
250 —	Erastothène	Alexandrie	23° 46'
50 —	Lieuou-Hiang	Chine	23° 46'
173 av. J.-C.	—	—	23° 41'
461 —	Tsou - Chong	—	23° 39'
629 —	Litchou-Foung	—	23° 40'
880 —	Albatenius	Arabie	23° 36'
1000 —	Ebn Jonnis	Le Caire	23° 34'
1279 —	Cocheou - King	Pékin	23° 32'
1437 —	Ulug-Bey	Samarkande	23° 31'
1800 —	Delambre	Paris	23° 28'

On voit que cette diminution est extrêmement lente; on admet aujourd'hui qu'elle est de 43" par siècle. C'est Tycho-Brahé qui le premier a constaté d'une manière certaine la diminution lente de l'obliquité de l'écliptique. Ayant remarqué que les latitudes des étoiles voisines des solstices avaient varié d'un tiers de degré environ, il en a conclu que l'écliptique se déplaçait lentement dans l'espace. L'examen attentif des variations éprouvées par les latitudes des diverses étoiles a fait voir depuis que le mouvement de l'écliptique consiste en une rotation lente autour de la ligne des équinoxes. Mais on ignore si l'obliquité ira toujours en diminuant. Elle se réduira en 1900 à 23° 27' 9".

Il résulte de ces faits que la zone torride diminue sans cesse d'étendue, ainsi que les deux zones glaciales, tandis que les deux zones tempérées augmentent à la fois dans les deux sens. La partie habitable du globe augmente donc, et, pour un même lieu, les saisons tendent à différer de moins en moins.

Une différence de latitude d'une seconde correspondante à un arc du méridien ayant une longueur de 31 mètres, il en résulte qu'en un siècle les zones tempérées s'approchent de 81 x 48, ou à peu près 1,500 mètres, tant à l'égard de l'équateur qu'à l'égard des pôles.

OBLITÉRATION s. f. (o-bli-té-ra-si-on — rad. oblitérer). Action d'oblitérer, état d'une chose oblitérée, effacée : L'OBLITÉRATION des manuscrits.

— Administr. Griffe d'oblitération, Griffe dont on se sert, dans l'administration du timbre, pour oblitérer les timbres mobiles qui ont servi. Action de marquer les timbres d'annulation d'un pointillé à l'encre, pour empêcher qu'on ne s'en serve une seconde fois.

— Chir. Etat d'un vaisseau, d'un conduit obstrué par une cause quelconque : L'OBLITÉRATION d'une artère.

— Encycl. Chir. On dit qu'un canal naturel ou un vaisseau est oblitéré lorsque son calibre est, par le rapprochement des parois, considérablement diminué, ou même entièrement effacé. Les canaux susceptibles d'oblitération sont :

tération sont extrêmement nombreux dans l'économie.

1° Conduits et points lacrymaux. Cette oblitération peut être congénitale ou accidentelle. Dans ce dernier cas, elle résulte ordinairement d'une inflammation, d'une plaie ou d'une contusion. Dans tous les cas, les larmes ne pouvant s'écouler dans le canal nasal s'échappent sur la joue, le long du sillon nasal, et constituent ce qu'on appelle l'épiphora.

2° Oblitération de l'urètre. Il n'est pas rare de voir le canal de l'urètre considérablement rétréci à la suite de plusieurs atteintes de blennorrhagie; mais ce rétrécissement peut aller quelquefois jusqu'à une oblitération complète. Cet accident est surtout à craindre à la suite d'une violence extérieure sur le périnée ou le long du conduit urétral. Les fistules urinaires sont, pour ainsi dire, une conséquence nécessaire de ces oblitérations par accident. S'il n'y avait pas de fistule, il s'ensuivrait une rétention d'urine compromettante pour la vie du malade. Les ulcérations du canal de l'urètre sont une cause puissante d'oblitération. Rien de plus simple, en effet, que de voir deux surfaces dénudées, saignantes, se rapprocher et contracter mutuellement des adhérences. Quelquefois ce sont des calculs d'un volume un peu considérable qui s'arrêtent dans le canal et l'obstruent; ou bien encore c'est un petit gravier qui, s'étant logé dans une anfruosité de l'urètre, acquiert peu à peu un volume considérable par l'adhésion à sa surface des matières calcaires dont l'urine est chargée, et finit par oblitérer le canal. Cet obstacle au passage de l'urine peut être facilement enlevé en pratiquant une boutonnière, c'est-à-dire en incisant l'urètre au niveau du calcul et en extrayant ensuite celui-ci par l'ouverture extérieure. Chez la femme, l'oblitération de l'urètre est fort rare, à cause de la grande dilatabilité de ce conduit.

3° Oblitération du vagin. L'oblitération de ce canal peut être congénitale ou accidentelle, complète ou incomplète. Dans le premier cas, la cavité a complètement disparu; dans le second, elle n'existe qu'en partie et est insuffisante pour permettre d'accomplir la

copulation. Quelquefois ce sont des polypes ou des tumeurs volumineuses qui oblitèrent le canal ; mais, le plus souvent, cet état pathologique est dû à des causes accidentelles, telles que plaies, contusions, déchirures, produites par l'introduction brusque du pénis, par des corps étrangers, ou pendant les manœuvres d'un accouchement laborieux. Il est des femmes qui, soit pour cause de propreté, soit pour combattre les fleurs blanches, soit pour un autre motif, abusent des astringents. Cette pratique n'est point sans danger. Nevizan rapporte l'histoire d'une dame « que, ut placeret suo marito, tantum se astrinxit, quod nec ipse, nec alius potuit amplius eam cognoscere ». L'oblitération du vagin peut être un obstacle à l'accouchement ; cependant celui-ci pourra avoir lieu sans danger lorsque l'obstacle ne sera formé que par des brides ou des cicatrices récentes. Dans ce cas, les contractions de la matrice pourront facilement en triompher. Assez souvent il arrive que le médecin est consulté par les parents d'une jeune fille sur le point de se marier et présentant une oblitération du vagin. Avant de se prononcer, l'homme de l'art doit examiner soigneusement les parties génitales et ne permettre le mariage qu'avec beaucoup de circonspection, à moins toutefois qu'il ne voie la possibilité de triompher des obstacles.

40 **Oblitération des artères.** L'oblitération des artères survient toutes les fois que le sang, pour une cause quelconque, cesse de les parcourir. Ces vaisseaux se contractent, perdent leur calibre et se transforment en une espèce de cordon solide. C'est ce qui arrive, chez le fœtus, pour les artères ombilicales. La gangrène est une suite ordinaire de l'oblitération brusque des artères ; mais cet accident peut être conjuré lorsque le cours du sang est interrompu d'une manière lente et progressive. De cette façon, les artères collatérales ont le temps de se dilater pour remplacer l'artère principale, devenue imperméable. On a trouvé plusieurs fois sur le cadavre l'artère aorte elle-même oblitérée, et ce phénomène n'avait pas causé d'accident grave pendant la vie. On a vu également l'oblitération des artères fémorales, poplitée, tibiale et péronière, n'être suivie d'aucun accident ; ce qui prouve que, dans le cas d'anévrisme, il faut toujours pratiquer la compression avant la ligature. Chez les vieillards, les artères s'oblitérent par ossification, et ici, comme l'ossification envahit presque en même temps toutes les principales artères d'une même région, il est rare que la gangrène ne se manifeste pas dans les points les plus éloignés. Corviart attribue le développement des anévrismes du cœur aux obstacles apportés au cours du sang, soit par un vice d'organisation, soit par un état pathologique des vaisseaux principaux.

50 **Oblitération des veines.** L'oblitération des veines amène rarement de graves accidents, alors même que l'oblitération serait complète. Les veines, en effet, se trouvent en nombre tellement considérable, et leurs anastomoses sont tellement nombreuses, que, si l'une d'elles vient à s'oblitérer, le sang ne fait que changer de route et arrive toujours au cœur en suivant les autres. Ce phénomène a été observé par Baillie sur une vieille femme dont la veine cave inférieure était oblitérée et transformée en une substance ligamenteuse, depuis la naissance des veines émulgentes jusqu'à l'oreillette droite du cœur.

OBLITÉRÉ, ÊE (o-bi-lé-té-ré) part. passé du v. Oblitérer. Effacé ; détruit par l'usure : *Inscription OBLITÉRÉE. Manuscrit OBLITÉRÉ.*

— Se dit des timbres maculés à dessein, pour qu'ils ne puissent plus servir.

— Fig. Détruit, éteint progressivement : *Le respect de la dignité individuelle est OBLITÉRÉ dans les âmes.* (Proudh.) *Quand la membrane nasale est irritée par un violent coryza, le goût est entièrement OBLITÉRÉ.* (BriL-Say.)

— Anat. Se dit d'un conduit naturel obstrué, ou dont les parois sont adhérentes l'une à l'autre : *Dans la plupart des espèces d'animal, le nombril est presque insensible et souvent même entièrement OBLITÉRÉ.* (Buff.)

OBLITÉRER v. a. ou tr. (o-bi-lé-té-ré) — lat. *obliterare*; du préf. ob, et de *littera*, lettre. Changer é en è devant une syllabe muette : *foblitér*, il oblitère, excepté au futur de l'ind. et au prés. du cond. : *foblitérera*, tu oblitères. Effacer, user progressivement : *La circulation des monnaies OBLITÈRE insensiblement les figures et les lettres qui y sont empreintes.* (Acad.) *Le frotement continu fait la pression oblitérer graduellement les traits de la gravure.* (Camus.)

— Maculer à dessein, en parlant des timbres qui ont servi.

— Fig. Effacer, supprimer, faire disparaître progressivement : *Vous ne pouvez pas OBLITÉRER la portion objective de ma vie sans me blesser dans ma vie subjective.* (P. Leroux.)

— Anat. Boucher, obstruer, en parlant d'un canal, d'un conduit : *L'inflammation tend à OBLITÉRER les vaisseaux.*

S'oblitérer v. pr. Être oblitéré, s'effacer peu à peu : *Les monnaies finissent par s'oblitérer.*

— Fig. S'effacer progressivement, dispa-

raltir par degrés : *Cette opinion s'OBLITÈRE de jour en jour.* (Acad.) *Les institutions sont comme les hommes, elles s'OBLITÈRENT, elles s'usent, elles se dénaturent en vieillissant.* (Lamart.) *Dans cet état malade qu'on appelle l'amour mystique, la loyauté de l'âme s'OBLITÈRE et le jugement s'égare.* (G. Sand.)

— Anat. Se fermer, s'obstruer peu à peu, par l'adhérence des parois ou par quelque autre cause : *Cette partie de l'intestin, cette veine s'est tout à fait OBLITÉRÉE.* (Acad.)

OBLIVIEUX, EUSE adj. (o-bi-vi-ue, eu-ze) — lat. *obliviosus*; de *oblivium*, oubli. Qui fait oublier :

... La Parque noire
Mauvaise nous nous envoie boire
Les flets du lac obliviueux.

RONCARD.

■ **Vieux** mot.

OBLONG, ONGUE adj. (ob-lon, on-ghe) — du préf. ob, et de *long*. Allongé, plus long que large : *Forme OBLONGUE. Figure OBLONGUE. Saie OBLONGUE. Un parallélogramme rectangle dont les côtés sont inégaux est un parallélogramme OBLONG.* (Lamy.) *Périclès avait la figure singulièrement OBLONGUE.* (P.-L. Courier.) *Autant la forme ronde d'une figure est ignoble, autant la forme OBLONGUE est majestueuse.* (Balz.)

— Comm. Se dit des livres qui ont moins de hauteur que de largeur : *Un album OBLONG. Un format OBLONG.* *En musique, le format OBLONG se dit format à l'italienne.* (E. Littré.)

— s. f. pl. Arachn. Race particulière d'araneïdes à abdomen très-allongé et cylindroïde.

OBLONGIFOLIÉ, ÊE adj. (ob-lon-ji-fô-li-é) — de *oblong*, et du lat. *folium*, feuille. Bot. Qui a des feuilles oblongues.

OBNOUSCIATION s. f. (o-bno-si-a-si-on) — lat. *obnuntiatio*; du préf. ob, et de *nuntiare*, annoncer. Antiq. rom. Accusation des augures qui faisaient remettre les comices à un autre jour, lorsqu'ils remarquaient au ciel quelque signe funeste.

OBNOIRA, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Volodga, entre dans celui d'Iaroslav, baigne Lioubim et se perd dans la Kostroma, à Karganova, après un cours de 80 kilom.

OBNOUSIATION s. f. (o-bno-ksi-a-si-on) — bas lat. *obnuziatio*; du préf. ob, et de *nozius*, nuisible. Féodal. Acte par lequel une personne donnait à une autre la propriété de sa propre personne ou de ses propres biens.

OBNUBILATION s. f. (o-bnu-bi-la-si-on) — du préf. ob, et de *nubilus*, nuageux. Pathol. Eblouissement ; obscurcissement de la vue.

OBOIANE, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 60 kilom. S. de Koursk, au confluent de la Psol et de l'Oboïanovsk, 6 000 hab. Commerce de grains, de bétail, de cuir et de soie de porc ; cinq grandes foires. Elle a été bâtie en 1650, par le czar Alexis Mikhaïlovitch, pour défendre de ce côté les frontières des irruptions des Tartares de Crimée.

OBOÏSTE s. m. (o-bo-i-ste) — de l'ital. *oboe*, hautbois, mot emprunté au français. S'écrit quelquefois pour HOUTBOÏSTE.

OBAL, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Vitebsk. Elle sort d'un petit lac, près d'Ozerichtchi, et se jette dans la Dvina du S., après un cours de 100 kilom.

OBAL-LANDET, île du golfe de Bothnie, sur la côte orientale de Suède, par 63° 42' de lat. N. et 17° 52' de long. E.

OBOLAIRE s. f. (o-bo-lè-re). Ichtyol. Genre de poissons, syn. de GASTÉROSTÈRES.

— Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des persennées, et comprenant des espèces qui croissent dans les marais de l'Amérique du Nord. ■ Syn. de LINNÉE, genre de caprifoliacées.

OBOLE s. f. (o-bo-le) — du latin *obolus*, provenu lui-même du grec *obolos*, que l'on regarde généralement comme une corruption d'*obolos*, broche, barre. Le grec *obolos* a désigné primitivement les petites barres d'airain qui servaient de monnaie à Athènes, et valant 72 centigrammes. Le Petit monnaie d'Athènes, qui était la sixième partie de la drachme et valait 16 ou 17 centimes : *L'OBOL de Belsaïre, aveugle et mendiant, est plus connue que ses victoires.* (Du Rozoir.) Mais quel cœur ne pardonne aux consolants abus Qui des vivants aux morts apportent les tributs, Le miel, le vin, l'encens, l'obole du voyage ?

DELLER.

■ Ancienne petite monnaie de cuivre française, valant la moitié d'un denier tournois. ■ Petit poids français qui pesait douze grains.

— Par ext. Petite somme, petite valeur : *Je n'en donnerais pas une OBOLE. L'état est obligé de prendre tout ce dont il dispose, jusqu'à la dernière OBOLE, aux citoyens eux-mêmes.* (F. Bastiat.) ■ Petite quantité, petite partie :

Tu te prends à plus fort que toi,
Petit serpent à tête folle ;
Plutôt que d'emporter de moi
Seulement le quart d'une obole,
Tu te romprais toutes les dents.

LA FONTAINE.

— Anc. cout. Droit d'obole, Redevance d'une obole par livre pour le labellage.

— Encycl. L'obole grecque était d'argent et valait environ 16 centimes de notre monnaie. On peut lire dans divers dictionnaires que l'obole était la plus petite monnaie des Grecs : c'est une erreur. Il y avait au-dessous d'elle la demi-obole (*hemibolion*), le quart d'obole ou *dichalcos*, le *chalcos*, qui était le huitième de l'obole ; le *lepton*, dont il fallait sept pour faire un *chalcos*, et par conséquent cinquante-six pour faire une obole. Nous savons que les Grecs avaient une autre petite monnaie nommée *symbolon*, mais nous ne connaissons pas sa valeur. Pollux (III, 9) mentionne aussi une petite monnaie de cuivre, qu'il appelle *kollybos* ; mais, comme on la remarquait avec justesse, ce fut là un nom commun à toutes les petites monnaies, *kollybos* signifiant d'une manière générale une monnaie de change, de même que le *kollybis* était un changeur.

Nous avons dit que l'obole était une monnaie d'argent. Il en fut effectivement ainsi jusqu'à vers les derniers siècles de la Grèce. Pendant fort longtemps, toutes les pièces en circulation paraissent avoir été d'argent. Ces pièces de cuivre dont Aristophane parle dans les *Grenouilles*, et qui, suivant le scolaste, dataient de 406 av. J.-C., furent une exception de peu de durée ; on les retira bientôt de la circulation, où les pièces d'argent reprirent leur place. Plusieurs érudits, cependant, croient que le *chalcos*, pièce de cuivre, existait chez les Athéniens à une époque assez reculée. Quant à l'obole, dans les derniers siècles, elle fut de cuivre aussi bien que d'argent.

Si l'on ne considère que les monnaies principales des Grecs, au-dessus de l'obole se place immédiatement la drachme ; mais entre les deux se trouvent trois pièces de moindre importance : la diobole, valant deux oboles ; la triobole, valant trois oboles ; la tétrabole, valant quatre oboles. L'obole était le sixième de la drachme, c'est-à-dire que la drachme valait six oboles. Les collections de monnaies et médailles contiennent, outre des oboles, des tétraboles, des trioboles, des dioboles, des demi-oboles et des quarts d'obole. On croit que l'obole fut primitivement d'une forme allongée, et que le mot grec *obolos* n'est qu'une sorte de corruption du mot grec *obolos*, signifiant broche.

L'obole était aussi une division du système des poids grecs ; on l'évaluait à 72 de nos centigrammes. Comme dans le système des monnaies, il en fallait six pour faire une drachme, six cents pour faire une mine, trente-six mille pour faire un talent. Les Romains avaient également l'obole dans leur système de poids ; il fallait, chez eux, deux oboles pour faire un scrupule ; il en fallait quarante-huit pour faire une once, et cinq cent soixante-seize pour une livre. Mais ils ne comptaient pas l'obole au nombre de leurs monnaies. On ne trouve, chez les écrivains latins, ce mot employé en ce sens que dans les imitations du grec. Ainsi, dans l'*Andrienne* de Terence :

Olera et pasciculos minutos ferre in cenam obolo seni.

« Porter au vieillard pour son dîner des légumes et de tout petits poissons valant une obole. » De même, dans l'*Anthologie* (II, p. 402) :

Ematur sex obolis asper, bisque duobus anas.

« Qu'une oie soit achetée pour six oboles, et pour quatre un canard. » Le nom de la monnaie grecque appelée obole se perpétua en outre, à Rome, avec le mythe de Aron, ce nocher des enfers qui passait les âmes des morts sur le Styx, le Cocyte, l'Achéron et le Phlégéon. Il fallait lui donner, pour prix du passage, une, deux ou trois oboles, on sait que les anciens, conformément à cette croyance, mettaient dans la bouche des morts une pièce de monnaie.

L'obole subsista au moyen âge comme monnaie et comme poids. Il y eut des pièces d'argent, et même d'or, qui portèrent le nom d'obole ; mais l'obole la plus commune fut une monnaie de cuivre qui, au temps de Charlemagne, était la moitié d'un denier et la vingtième partie d'un sou. L'obole, en poids, valait douze grains et, comme chez les Romains, la moitié d'un scrupule. Dans les temps modernes, l'obole a disparu, mais le nom est resté pour signifier une très-petite monnaie, et particulièrement la monnaie de l'aumône. « Je n'en donnerais pas une obole » est une expression proverbiale. Tout le monde connaît l'obole de Belsaïre. Lamartine a dit :

Puis le pauvre qui vient tendre à vide sa main,
Où tombe, au nom de Dieu, son obole et son pain.

OBOLOÏEN, île du golfe de Bothnie, sur la côte orientale de Suède, par 62° 47' de lat. N. et 15° 30' de long. E.

OBOBRATION s. f. (o-bon-brä-si-on) — rad. *obombrer*. Action d'obombrer.

OBOBRÉ, ÊE (o-bon-bré) part. passé du v. Obombrer. Protégé comme par une ombre.

OBOBRER v. a. ou tr. (o-bon-bré) — du préf. ob, et de *ombrer*. Mysticisme. Couvrir de son ombre : *Les anges s'OBOBRAIENT de leurs ailes.* (Acad.) ■ Protéger, mettre à l'abri :

La vertu du Très-Haut, en te rendant féconde,
Obombrera du ciel ton âme sans seconde.

DEVIN.

— Fig. Cacher, déguiser : *Les caricatures de Goya renferment, dit-on, quelques allusions politiques ; mais il faut bien les chercher à travers la voile épaisse qui les OBOBRE.* (Th. Gaut.)

OBOON, bourg d'Espagne, prov. et à 72 kilom. S.-S.-E. de Saragosse et à 44 kilom. O.-S.-O. d'Alcaniz, sur le rio Martin, dans un pays montagneux ; 900 hab. Fabriques de lainages et de toiles ; mines d'alun dans les environs.

OBOBK, bourg de la Russie d'Europe, gouvernement de Vilna, à 52 kilom. S.-E. d'Oschmiana.

OBOBNIK ou OBERNIK, ville de Prusse, province et à 24 kilom. N.-N.-O. de Posen, ch.-l. de cercle, sur la rive droite de la Warthe.

OBOBRITES, OBOBRICES ou OBÈGES (du slave *ob-odry*, riverains de l'Oder, ou de *obodrits*, les vassaux), peuple slave qui a habité primitivement le duché de Mecklembourg et une partie du Brandebourg actuel, et s'est signalé par sa résistance opiniâtre, pendant plusieurs siècles, à l'empieusement des Allemands. Le royaume obobrite était un des principaux États slaves ou wendes de la rive droite de l'Elbe. Ces peuples wendes, nombreux et puissants, occupaient jadis tout le nord de l'Allemagne actuelle. Ils furent détruits peu à peu par les Allemands, et aujourd'hui il ne reste que 200,000 Wendes environ. Lors des grands mouvements des barbares contre l'empire romain, les Chaux et les Goths de la Baltique eurent aussi à souffrir des incursions des Germaines. Mais ces derniers ne purent alors s'établir dans ces contrées et les différents groupes wendes, obobrites, viltzes, etc., se constituèrent en royaumes indépendants. Ces petits États wendes, continuellement en guerre d'ailleurs les uns contre les autres, eurent bientôt à lutter contre les tribus germaniques qui, repoussées au Midi, se rejetaient sur le Nord. Alors commencèrent les relations des Obobrites avec les rois francs.

En 748, Pépin le Bref demanda le secours des Obobrites contre les Saxons. Les Obobrites et leurs alliés, Wendes et Bohèmes, lui ayant amené une armée de 100,000 hommes, qui prit les Saxons à revers pendant que celle des Francs les attaquait en face, les Saxons furent entièrement défaits. Charlemagne rechercha l'alliance des Obobrites et conclut des traités avec eux. Leur roi, Drazko, intervint en faveur de Charlemagne avec une armée de 80,000 combattants et battit les Saxons à Sivenden, en leur faisant perdre 4,000 hommes (798). Une tentative analogue des Obobrites en 796 n'avait pas réussi. Ils prirent le parti de Charlemagne dans ses guerres contre les Slaves. Ce prince, reconnaissant des services que lui avaient rendus les Obobrites, leur donna des terres sur les bords de l'Elbe (803). Cinq ans après, Godfrid, roi des Danois, attaqua brusquement les Obobrites, y fit Drazko par trahison et brûla leur ville nommée Renic. Charlemagne, qui s'était mis en marche pour secourir ses fidèles alliés, fut arrêté par la nouvelle de la mort de Godfrid. Les Saxons reprirent aux Obobrites, de 812 à 815, les terres que ceux-ci avaient reçues de Charlemagne. Après avoir résisté avec succès à Arnolph (839), les Obobrites, de concert avec les Hongrois, envahirent et ravagèrent l'Allemagne (914). Mais les Allemands reprirent bientôt l'avantage, et, à la suite de leurs succès, le christianisme s'introduisit parmi les Obobrites et les autres peuples wendes. Toutefois, en 983, les nouveaux convertis se soulevèrent, chassèrent les prêtres, détruisirent les églises et appelèrent les Bohèmes à leur aide contre les Allemands. Le chef bohème Dedo s'avança jusqu'à Magdebourg, et le roi obobrite jusqu'à Hambourg. Réunies ensemble, les deux armées slaves, comptant près de 60,000 hommes, livrèrent bataille aux Allemands à Tanger, sans résultat. Des discordes intestines ayant éclaté en 1030 parmi les Obobrites, le parti chrétien fut soutenu par l'empereur ; le parti païen appela le roi de Pologne. Une guerre terrible s'engagea. Cent villes, entre l'Elbe et la Saale, furent réduites en cendres. Après cette guerre, les troubles continuèrent parmi les Obobrites. Le parti païen était soutenu par les Danois. Le chef du parti chrétien, Gotschalk, chassé en 1032, remonta sur le trône en 1042 avec le concours des Allemands et fonda l'évêché de Mecklembourg en 1051. Mais, en 1066, les Obobrites se soulevèrent, massacrèrent Gotschalk, l'évêque et le clergé, et, unis aux Lutices, soutinrent pendant douze ans une lutte acharnée contre les Allemands. Nicolas, roi de Danemark, attaqua à son tour les Obobrites, de concert avec Boleslas II, roi de Pologne. Les Obobrites ne purent résister à l'invasion, mais recouvrèrent l'indépendance après le départ des armées ennemies. En 1164, l'armée impériale allemande entreprit contre les Obobrites une guerre d'extermination et fit de leur pays un désert. Une partie de la population s'étant réfugiée en Danemark et en Bohême, on la remplaça par des colonies allemandes. Le pays, germanisé de plus en plus, se soulevait parfois, mais la répression fut toujours terrible. Il restait encore quelques traces de son autonomie en 1459, époque où il est fait mention d'une armée obobrite.

Les Obobrites étaient de mœurs fort douces

et très-hospitaliers. On attribue leur chute à leur peu de discipline et à leurs dévotions incessantes avec les peuplades vendes voisines, les Lutyces, les Linnes, les Wiltses, etc., démolies qui ont fini par amener la destruction des uns et des autres par les Allemands. Les restes des Vendes vivent aujourd'hui isolés des Allemands et parlent une langue slave. Le dernier roi obotrite Sibislas, qui s'était fait chrétien et avait pris le titre de duc de Saxe (1164), fut le fondateur de la maison de Mecklenbourg. C'est la seule famille régnante aujourd'hui en Europe dont l'origine soit purement slave.

Les Obotrites avaient aussi quelques colonies sur le Danube, aujourd'hui disparues.

OBOVAIRE s. f. (o-bo-vé-re — du préf. *ob*, et de *ovaire*). Moll. Genre de mollusques bivalves, formés au dedans des murettes, et comprenant quelques espèces qui habitent l'Océan.

OBOVALE adj. (o-bo-va-le — du préf. *ob*, et de *ovale*). Se dit d'une feuille ovale, mais dont un bout, celui qui tient au pétiole, est plus étroit que l'autre.

OBOVATIFOLIE, ÉE adj. (o-bo-va-ti-folie — du préf. *ob*, et du lat. *ovatus*, ovale, *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles obovales.

OBOVÉ, ÉE adj. (o-bo-vé — du préf. *ob*, et du lat. *ovum*, œuf). Bot. Qui a la forme d'un œuf renversé, c'est-à-dire dont le gros bout est en haut. Il se dit aussi pour **OBOVALE**. On dit également obovoïde.

OBYRAMIDAL, ALE adj. (ob-pi-ra-mi-dal, a-le — du préf. *ob*, et de *pyramidal*). Bot. Qui a la forme d'une pyramide renversée, c'est-à-dire dont le sommet est en bas ou en avant.

OBRA, rivière de Prusse, province et régence de Posen. Elle naît près du petit village auquel elle a donné son nom, dans le cercle de Krotoszyn, à 6 kilom. N. de Kosmin, baigne Jaroczewo, Kriewen et Kosten, traverse de vastes marais, arrose Konitz, Bentschen, Tirschtiegel, Meseritz et Biesien, et se perd dans la Warthe, à 2 kilom. O. de Schwerin, après un cours sinueux d'environ 200 kilom. Il Les marais de l'Obra, qui s'étendent du S.-O. au N.-E., sont coupés par plusieurs canaux d'écoulement qui se dirigent au N.-E. et qui communiquent, à l'O., avec l'Oder.

OBRAĐOVICH (Démétrius-Dosthé), écrivain hongrois, né dans le banat de Temesvár en 1740, mort à Belgrade en 1811. Pour compléter son instruction, il fit des voyages en Allemagne, en Turquie, en Dalmatie, dans les États vénitiens, en Angleterre, puis devint précepteur des enfants de Czerny Georges, se fixa en Serbie et y remplit, par la suite, les fonctions de directeur de l'instruction publique et celles de ministre du culte et des affaires étrangères. Obradovich a publié en langue serbienne les ouvrages suivants : *Histoire de ma vie et de mes voyages* (Leipzig, 1785, in-8°); *Conseils de la saine raison* (Leipzig, 1785, in-8°); recueil de dissertations morales, de lettres, de poésies; *Géographie universelle* (Venise, 1794).

OBANITEL, dieu domestique des anciens Slaves. V. HOSPODARCYET.

OBRECHT (Jacques), compositeur belge, né vraisemblablement à Utrecht en 1430, mort en la même ville vers 1507. Il fut l'un des plus savants, peut-être le plus savant des musiciens du xve siècle. Sa biographie sera courte, ses œuvres seules et l'admiration de ses contemporains ont fait toute sa renommée. On le voit, en 1455, maître de chapelle à Utrecht. De cette date jusqu'à l'année 1491, un voile impenétrable déroba sa vie aux investigations. En cette dernière année, il fut nommé maître de chapelle à Notre-Dame d'Anvers. Il paraît qu'il n'exerçait point assidûment ses fonctions directoriales, car le chapitre de son église lui donna, à plusieurs reprises, des suppléments adjoints. Du reste, ces absences s'expliquent par les nombreuses relations que cet artiste entretenait à l'étranger, et par les visites pressenties que lui rendaient les musiciens de toutes les nations policoes. La considération dont il jouissait était immense et méritée; car il exerça une profonde influence sur l'art contemporain, dont il hâta le développement. Du reste, pour l'harmonie et la disposition des voix, il est infiniment en avant des musiciens de son époque. Les œuvres de ce compositeur, qui, de nos jours, n'ont plus de valeur que comme curiosité artistique, se composent de messes, de motets et de chansons flamandes et françaises.

OBRECHT (Georges), juriconsulte allemand, né à Strasbourg en 1547, mort en 1612. Envoyé en France pour y continuer ses études de droit commencées en Allemagne, il se trouvait à Orléans lors du massacre de la Saint-Barthélemy, et ce fut à grand-peine qu'il parvint à échapper à la mort. Obrecht se rendit ensuite à Bâle, où il prit le grade de docteur; puis, de retour dans sa ville natale, il devint successivement professeur de droit, doyen du chapitre de Saint-Thomas, recteur de l'université, avocat de la ville et, enfin, en 1607, le titre de comte palatin. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Exercitium juris antiqui romani* (Francfort, 1582, in-12); *De principiis belli*

(Strasbourg, 1590); *Disputationes de vitiis juris civilis materiis* (Ursel, 1603, in-8°), où l'on trouve une excellente dissertation sur la possession; *Reflexiones politice sur l'amélioration du pays* (Ursel, 1616, in-8°); *Secrets politiques pour l'introduction et le maintien d'une bonne police* (Francfort, 1617, in-4°); *De principiis juris* (Strasbourg, 1619), etc. — Son fils, Georges OBRECHT, né à Strasbourg, mort sur l'échafaud en 1672, devint avocat, puis procureur du pape, mort dans sa ville natale. Etant entré dans une conspiration ayant pour objet de livrer Strasbourg à l'empereur et ce projet ayant été découvert, il fut condamné à être décapité.

OBRECHT (Ulric), juriconsulte et philologue français, petit-fils du précédent, né à Strasbourg en 1646, mort en 1701. Grâce à la vivacité de son intelligence et à une mémoire des plus heureuses, il fit de rapides progrès dans l'étude des belles-lettres, de l'histoire, de la jurisprudence, des langues. Lorsqu'il eut pris le grade de licencié en droit, il fut l'éducation du fils de l'ambassadeur russe Kellermann, puis revint dans sa ville natale, succéda en 1676, comme professeur d'éloquence et d'histoire, au publiciste Boeler, dont il venait d'épouser la fille, puis occupa les chaires de droit public et d'institutes. Quelques années après la conquête de l'Alsace par Louis XIV, Obrecht se rendit à Paris, se convertit au catholicisme (1684), fut nommé l'année suivante préteur royal à Strasbourg, reçut en 1698, de Louis XIV, la mission de se rendre à Francfort pour y régler les affaires d'une succession qui venait d'échoir à Madame, puis vint terminer ses jours dans sa ville natale. Outre diverses éditions estimées d'ouvrages anciens et modernes, on doit à Obrecht plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De fidei commissorum restitutione et imputatione prælegatorum* (Strasbourg, 1667, in-8°); *De vexillo imperiali* (Strasbourg, 1673, in-8°); *De legibus agrariis populi romani* (Strasbourg, 1774); *De ratione belli* (Strasbourg, 1675); *De extraordinariis populi romani imperiis* (Strasbourg, 1677); *Alsatiarum rerum prodromus* (Strasbourg, 1681, in-8°); *Dissertationes et orationes* (Strasbourg, 1704), etc.

OBRECHT (Elie), historien allemand, frère du précédent, né à Strasbourg en 1654, mort à Stockholm en 1698. S'étant rendu en Suède, il professa l'éloquence et l'histoire à l'université d'Upsal, puis occupa des fonctions administratives. On lui doit, entre autres ouvrages : *De supplicatione romana* (Upsal, 1690); *Macedonia et romana potentia comparatio* (Upsal, 1691); *Justitia armorum Alexandri Magni* (Upsal, 1691); *De donatoris veterum gentium* (Upsal, 1696); *De dictatoris romani potentia* (Upsal, 1697); *De religione veterum Gothorum* (Upsal, 1697).

OBREGON (Bernardin), fondateur de l'ordre des frères infirmiers mineurs, né à Las Huelgas, près de Burgos (Espagne), en 1540, mort à Madrid en 1599. Il avait embrassé le métier des armes et fait quelques campagnes dans l'armée de Philippe II lorsque, traversant un jour une rue de Madrid, il appliqua un soufflet à un balayeur qui l'avait éclaboussé par mégarde. Au lieu de s'indigner de ce traitement, le balayeur lui demanda pardon de sa faute et le remercia de lui avoir fait souffrir quelque chose pour l'amour du Christ. Obregon, profondément frappé de ce langage, fit un retour sur les désordres de sa vie passée et prit la résolution de quitter le monde. C'est alors que, se consacrant entièrement au service des pauvres et des malades, il se fit attacher à l'hôpital de la cour à Madrid, et parvint bientôt, par ses discours et par son exemple, à faire adopter à plusieurs personnes son genre de vie. Au bout de peu d'années, Obregon parvint à former une congrégation de frères infirmiers qui fut approuvée, en 1569, par le nonce du pape et à laquelle fut donnée, en 1587, l'administration de l'hôpital général de Madrid. En 1689, les frères infirmiers formèrent le vœu de pauvreté, de chasteté, d'hospitalité et d'obéissance, et reçurent les règles et l'habit du tiers ordre de Saint-François. Appelé en 1592 à Lisbonne, pour y réformer les abus qui s'étaient introduits dans les hôpitaux, Obregon s'acquitta avec un plein succès de sa tâche et revint au bout de six ans à Madrid, où il donna des statuts définitifs à sa congrégation. Ce fut lui qui fut chargé de donner ses soins à Philippe II pendant sa dernière maladie. On a publié, sous le nom d'Obregon, un manuel à l'usage des infirmiers, sous le titre de : *Instructio de enfermos* (Madrid, 1607, in-8°).

OBRENOVITCH, famille princière de Serbie. V. MILOCH et MICHEL.

OBREPTICE adj. (o-brè-pti-ce — lat. *obrepitius*, du préf. *ob*, et de *repere*, ramper, se glisser. Le latin *obrepitius* signifie proprement obtenu en rampant). Chancellerie. Se dit des grâces obtenues par obreption, c'est-à-dire en usant de ruse.

— *Syn.* Obreption, subreption. Le dernier de ces mots suppose une fraude grave, puisque, pour obtenir une chose *subreptement*, on abuse de la confiance que l'on présente au titre que l'on a fabriqué soi-même. Obreption suppose aussi très-souvent la mauvaise foi, mais alors tout se réduit à cacher ce qui pourrait sembler contraire au droit qu'on pré-

tend avoir; il arrive même quelquefois qu'on applique ce mot aux avantages obtenus par suite d'une ignorance involontaire.

OBREPTICEMENT adv. (o-brè-pti-se-man — rad. *obrepitice*). Chancellerie. D'une manière obreptice : *Grâce obtenue OBREPTICEMENT*.

OBREPTION s. f. (o-brè-pti-on — lat. *obrepitio*, V. OBREPTICE). Chancellerie. Réticence d'un fait vrai qui aurait dû être exposé : *On dit qu'il y a OBREPTION dans la concession d'une faveur qui n'aurait pas été accordée si celui à qui elle a été demandée avait connu le véritable état des choses et la position réelle du solliciteur*. (Teulet.)

— *Encycl.* En matière de jurisprudence ecclésiastique, on entend par ce terme le fait de celui qui, s'adressant à un supérieur pour en obtenir quelque dispense, par exemple à l'occasion d'un mariage projeté, le trompe, en supprimant la vérité en ce qui touche les motifs de la dispense sollicitée.

Les dispenses qu'on obtient sur un faux exposé s'appellent *subreptices*; celles qu'on n'obtient qu'en supprimant une partie de ce qu'on aurait dû faire connaître dans la supplique s'appellent *obreptices*; mais souvent, dans le droit, on confond l'*obreption* avec la *subreption*; chacune de ces deux fraudes rend le plus souvent les dispenses nulles, d'après le droit canonique.

Cependant la dispense, accordée sur une supplique dans laquelle on a exposé quelque chose de faux, ou supprimé quelque chose de vrai, n'est pas toujours obreption ou subreption; c'est-à-dire qu'elle n'est pas toujours nulle.

Elle est nulle ou au moins suspecte de nullité :

1° Quand la seule raison sur laquelle elle a été obtenue n'est pas conforme à la vérité. Ainsi, pour épouser une parente qui est riche, si on expose que, sans le mariage qu'on a dessein de contracter avec elle, elle n'aurait pas de dot compétente, il est évident que la dispense est nulle, puisque tout le motif de l'accorder est une pauvreté feinte et imaginaire. Vouloir soutenir la validité d'une dispense de cette nature, c'est vouloir soutenir que le supérieur dispense sans cause et sans raison.

2° La conduite particulière de ceux qui accordent les dispenses peut encore quelquefois les rendre suspectes de nullité. Lorsque le pape ou un évêque est dans la pratique de n'accorder jamais ou de n'accorder qu'avec beaucoup de difficultés des dispenses dans certains cas, si, par la suppression qu'on a faite dans la supplique, on a tiré son cas particulier du nombre de ceux dans lesquels ce pape ou cet évêque a coutume de ne rien accorder ou de n'accorder que sous des conditions très-pénibles, qui n'ont pas été imposées dans la dispense obtenue, c'est une preuve que la fraude de celui auquel elle a été accordée est la seule raison qui l'a fait donner.

3° C'est encore une règle que les rescrits qu'on prétend avoir été expédiés à Rome doivent être regardés comme nuls, quand il y a quelque erreur dans les termes ou dans la construction : *Falsa latinitas vitiat rescritum*, disent les canonistes appuyés sur cette décision de Luc III. *Quibus litteris, quoniam manifestum continet in constructione peccatum, fidei te nolimus adhibere*, dit ce pape (cap. ix. *De rescrit.*)

OBRESKOF (Alexis-Michailovitch), diplomate russe, né en 1719, mort à Saint-Petersbourg en 1787. Il était ambassadeur de Catherine II à Constantinople lorsque, la guerre ayant éclaté entre la Turquie et la Russie en 1768, il fut emprisonné dans le château des Sept-Tours, puis traité à la suite de l'annexion ottomane durant la campagne, et enfin jeté dans une tour près d'Andrinople. Pendant que dura sa captivité, Obreskof fit preuve de la plus grande fermeté et fut généreusement récompensé de sa conduite par l'impératrice, qui le nomma son ambassadeur au congrès de Fokschang (1772) et de Bukharest (1773), sénateur (1779) et conseiller privé.

O'BRIEN, petit groupe d'îles de l'archipel du Nouveau-Shetland méridional, dans l'Océan Atlantique austral, par 61° 28' de latit. S. et 68° 55' de longit. O.

O'BRIEN (James-Thomas), prélat irlandais, né à New-Ross, comté de Wexford, vers 1794. Il se fit recevoir ministre protestant à l'université de Dublin, où il enseigna la théologie, puis devint doyen de Cork et fut appelé, en 1842, au siège épiscopal d'Ossory, de Ferns et de Leighlin, dont les revenus, prélevés pour la plus grande partie sur les cathédrales, ne s'élevaient pas à moins de 100,000 fr. On a de ce prélat protestant un recueil de *Sermons*; *L'Humanité de Notre-Seigneur*, etc.

O'BRIEN (William-Smith), homme politique irlandais, né à Dromoland en 1803, mort en 1864. Il descendait d'une branche cadette des marquis de Thomond. Sa mère, en mourant, le laissa tout jeune encore maître d'une fortune considérable. Ce fut en 1835 qu'O'Brien entra dans la vie politique active, comme représentant du comté de Limerick à la Chambre des communes. Il ne tarda pas, bien qu'appartenant à la religion protestante, à prendre une part des plus actives à l'agitation provoquée par O'Connell et ayant pour objet le rattachement de l'Irlande à la Grande-Bretagne.

que ce fameux agitateur voulait qu'on se bornât à la résistance légale, O'Brien demandait qu'on n'ajournât pas indéfiniment la délivrance de l'Irlande, et bientôt, de concert avec les patriotes les plus ardents, Duffy, Mitchell, Magher, etc., il forma un nouveau parti qui réclama hautement la séparation d'avec l'Angleterre, la convocation d'un parlement national, etc. L'effroyable famine à laquelle l'Irlande fut alors en proie augmenta l'activité des esprits, et, après la mort d'O'Connell, le parti de la *jeune Irlande* acquit une prépondérance marquée. O'Brien, toutefois, recula devant une prise d'armes immédiate, et, dans un écrit intitulé *Reproductive employment* (1846), il indiqua les moyens propres selon lui, à réparer les maux dont souffrait son pays, en même temps qu'il recommandait la prudence aux impatients. Mais lorsque eut éclaté en France la révolution de 1848, il pensa que l'heure de secourir le joug de l'Angleterre était enfin arrivée et se hâta de se rendre à Paris pour demander au gouvernement provisoire de venir en aide à la cause d'un pays opprimé. Les espérances qu'il avait fondées de ce côté furent complètement déçues. M. de Lamartine se borna à l'assurer de ses sympathies, mais refusa tout secours effectif. De retour en Irlande, O'Brien ne résolut pas moins d'agir. A cet effet, il convoqua à Dublin une convention nationale de 300 membres. L'Angleterre interdit aussitôt la réunion de cette assemblée comme constituant un acte de rébellion et poursuivit O'Brien. Cependant, à la voix de l'agitateur, « on s'émut de toutes parts, dit M. Vapereau, on forgea des piques, on attaqua des postes isolés, on menaça les orangistes. A Dublin, la panique régnait et lord Clarendon passa trois nuits à attendre l'attaque des insurgés. L'*habeas corpus* fut suspendu, les protestants fidèles furent armés et des mandats lancés contre S. O'Brien et ses lieutenants. Mais le chef du parti, sans illusion sur le sort d'une insurrection annoncée avec fracas pendant plusieurs mois, s'enfuit vers l'ouest, rassembla une centaine de paysans à Ballingary (29 juillet 1848) et, vaincu à la suite d'un court engagement avec une poignée de *politiciens*, il réussit quelque temps à se cacher dans les montagnes. » Mais O'Brien fut arrêté, mis en jugement et condamné, le 9 octobre, à la peine capitale. La reine Victoria commua cette peine en celle du bannissement perpétuel en Australie. Il était depuis huit ans à Van-Diemen, lorsque l'amnistie de 1856 lui permit de revenir en Irlande, où depuis lors il vécut dans la retraite.

O'BRIEN, nom de plusieurs rois d'Irlande. V. BRIEN (O').

O'BRIEN'S-BRIDGE, village d'Irlande, province de Munster, comté de Clare, à 10 kilom. N.-E. de Limerick, sur la rive droite du Shannon; sources sulfureuses et ruines de plusieurs châteaux forts.

OBREINGENT, ENTE adj. (o-brin-jan, ante — du préf. *ob*, et du lat. *ringor*, je rechigne). Bot. Se dit d'une corolle en gueule renversée.

OBREINGENTIFLORE adj. (o-brin-jan-ti-flo-re — de *obringent*, et du lat. *flor*, fleur). Qui a des fleurs à corolles obreingentes.

OBREINGENTIFORME adj. (o-brain-jan-ti-for-me — de *obringent*, et de *forme*). Bot. Dont la forme se rapproche de celle des corolles obreingentes.

OBRION s. m. (o-bri-on — mot gr. qui signifie *petit d'un animal*). Entom. Genre d'insectes coléoptères très-nombrables, de la famille des longicornes, tribu des *corymbicines*, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans les diverses régions du globe.

OBRIITZBERG, village de l'empire d'Autriche, à 9 kilom. N.-N.-O. de Saint-Pölten; mines de houille et d'alun.

OBRIZUIS (Robert), poète latin moderne, né à Hermanville (Artois) vers 1520, mort à Arras en 1584. Il fut curé, puis chanoine à Arras. On a de lui des ouvrages de piété, des sermons, des poésies latines, etc. Nous citerons : *Edicta sacra in untrunc Testamentum in XII lib.* (Douai, 1587, in-8°); *De Atrabatenis viris libratione a sectariis factionum oppressione anno 1578* (Arras, 1590, in-4°); *Cemeterium* (Arras, 1592, in-4°), recueil d'épithames; des *Hymnes*, des *Épîtres* en latin.

OBROK s. m. (o-bro-ck). Féod. Régime qui, dans la Russie occidentale, avait remplacé la corvée, et lui avait substitué une redevance annuelle.

— *Encycl.* L'*obrok* a été un progrès sur la corvée. Sous ce régime, le seigneur abandonnait aux paysans la totalité du sol et la complète disposition de leur temps, à la charge par ces derniers d'acquiescer une certaine redevance. C'était quelque chose d'équivalent au fermage; l'*obrok* en différait cependant par son caractère collectif, en ce que la redevance n'était pas imposée aux individus, mais bien à la commune, qui répartissait, sous l'intervention du seigneur, les redevances entre les chefs de famille.

Le régime de l'*obrok*, qui soustrayait la famille à la dépendance immédiate du seigneur, fut un acheminement considérable vers l'affranchissement; grâce à l'initiative

■ Bassesse d'extraction : L'obscurité d'une famille. L'obscurité de la naissance.

— Paléogr. Signe d'obscurité. Signe formé d'un e et d'un e entrelacés, et qui, dans les manuscrits anciens, indique les passages dont l'interprétation est difficile.

— Jeux. Jouer à l'obscurité. Se dit, au jeu de l'homme, lorsque, ayant les deux as noirs, on ne réserve qu'eux, en écartant le reste.

— Syn. Obscurité, nuit, ténébreux. V. NUIT.

— Encycl. Iconogr. Les anciens représentaient l'Obscurité, quand ils la personnifiaient, par une figure drapée et voilée, étendant quelquefois un second voile au-dessus de sa tête, afin d'arrêter tout rayon lumineux. Son attribut était un hibou perché sur sa tête; dans les peintures, les voiles étaient noirs et des oiseaux nocturnes volaient autour d'elle.

OBSÉCRATION s. f. (o-bse-kra-si-on — lat. *obsecratio*; de *obsecrare*, conjurer, fait du préf. ob, et de *sacer*, sacré). Rhetor. Figure par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelque personne. Il On dit aussi DÉPRÉCATION.

— s. f. pl. Antiq. rom. Prières publiques ordonnées pour apaiser les dieux, lorsque la république se trouvait en quelque danger.

OBSÉCRER v. a. ou tr. (o-bse-kre — lat. *obsecrare*; du préf. ob, et de *sacer*, sacré). Supplier, conjurer avec instance. Il Peu usité.

OBSÉDANT, ANTE adj. (o-bse-dan, -ante — rad. *obséder*). Néol. Qui obsède : Mon mari est toujours là, sans cesse là, parce que cet homme m'aime comme il peut aimer, et que c'est par sa présence continuelle, assidue, obsédante qu'il croit me prouver cet amour. (E. Sue.)

OBSÉDÉ, ÊE (o-bse-dé) part. passé du v. Obséder. Fatigué par une assiduité ou des instances excessives : Être obsédé par ses créanciers.

— Fig. Poursuivi obstinément : Mille béjanes sont obsédés de l'idée du suicide, qu'ils pensent être la preuve de leur supériorité. (Chateaub.) Obsédé d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité. (Lamenn.)

Souvent de ses erreurs notre âme est obsédée. VOLTAIRE.

De tout temps par l'ennui les peuples obsédés Ont connu l'aiguillon des cartes et des dés. BARTHÉLEMY.

— Théol. Tourmenté par le démon : Il n'est pas possédé, il n'est qu'obsédé. (Acad.)

OBSÉDER v. a. ou tr. (o-bse-dé — lat. *obsidere*, proprement s'asseoir autour, assiéger; du préf. ob, et de *sedere*, être assis, de la racine sanscrita *sad*. Change *s* en *d* devant une syllabe muette : *J'obsède, qu'ils obsèdent*, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'obséderai, nous obséderions*). Se tenir assidûment autour de quelqu'un, pour empêcher que d'autres ne s'en approchent et pour se rendre maître de son esprit : Ne vous laissez point obséder par des esprits flatteurs et insinuants. (Fénel.) Les courtisans assiègent le trône et obsèdent le prince. (Lav.)

Vous avez trop d'amants qu'on voit vous obséder, Et mon cœur de cela ne peut s'accommoder. MOLIERE.

Il Importuner par des assiduités excessives : Le moyen de gagner les gens n'est pas de les obséder. Retirez-vous, vous m'obsédez.

— Fig. Tourmenter avec persistance : L'infortune personnelle est une compagne un peu froide, mais exigeante; elle nous obsède, elle ne laisse de place à aucun autre sentiment. (Chateaub.) L'antiquité nous obsède, nous accable du nombre et de l'éclat de ses exemples. (Villemain.)

— Théol. Tourmenter par des tentations, par des illusions, en parlant du diable : Le démon nous obsède jusqu'à ce qu'il nous ait vaincus.

S'obséder v. pr. S'importuner mutuellement : Des amants qui s'obsèdent finissent par se détester.

— Syn. Obséder, assiéger. V. ASSIÉGER.

OBSÉQUENS (Julius), écrivain latin de la fin du iv^e siècle. Il professait la religion des anciens Romains et n'est connu que par son livre *De prodigiis*, extrait en grande partie de Tite-Live, et dont il ne nous reste que la partie qui s'étend de 254 jusqu'en l'an 11 av. J.-C. Le style en est limpide et clair. On le publiait ordinairement à la suite d'Aurelius Victor. Conrad Lycosthenes en a donné une édition spéciale avec des suppléments composés par lui (Bâle, 1552). On a d'Obséquens une traduction française de M. Verger, dans la collection Panckoucke (1842).

OBSÉQUENTS s. m. pl. (o-bse-kuin-tess — mot lat. qui signifie *obéissants*). Hist. rom. Soldats d'une milice organisée par Marc-Aurèle.

OBSÈQUES s. f. pl. (o-bse-ke — lat. *obsequia*; de *obsequi*, suivre, fait du préf. ob, et de *sequi*, suivre. *Obsequia* signifie proprement acte de suivre des funérailles, un convoi. Funérailles faites avec une certaine pompe : Les obsèques d'un roi, d'un prince. Autrefois, les païens gageaient des hommes pour pleurer aux obsèques de leurs parents. (Bourdai.)

— Syn. Obsèques, convoi, enterrement, etc. V. CONVOI.

OBSÉQUEUSEMENT adv. (o-bse-kui-eu-ze-man ou, selon d'autres, o-bse-ki-eu-ze-man — rad. *obsequere*). D'une manière obséquieuse : Répondre OBSÉQUEUSEMENT.

OBSÉQUEUX, EUSE adj. (o-bse-kui-eu ou, selon quelques-uns, o-bse-ki-eu, -e — lat. *obsequiosus*; de *obsequium*, condescendance, service, qui se rapporte au même radical que *obsequi*, savoir le verbe *obsequi*, suivre). Qui porte à l'excès le respect, la complaisance, les égards, les attentions : Caractère OBSÉQUEUX. Femme OBSÉQUEUSE. Les plus OBSÉQUEUX envers la puissance sont les plus arrogants envers la faiblesse. (B. Const.) Il Qui est porté à l'excès, en parlant des qualités qui tiennent à la bienveillance : La politesse OBSÉQUEUSE, celle qui rampe pour obtenir, c'est la politesse du courtisan. (Mme Monmarçon.)

OBSÉQUIOSITÉ s. f. (o-bse-ki-o-zité ou o-bse-ki-o-zité — rad. *obsequere*). Caractère, habitude d'une personne obséquieuse : Le pouvoir a pour ennemis ceux qui le poussent au despotisme et à l'arbitraire à force d'obsequiosité. (Dupin.)

OBSERVABLE adj. (o-bse-r-va-ble — rad. *observare*). Qui est susceptible d'être observé, qui est visible : Nous n'avons d'idées des objets que par les phénomènes OBSERVABLES qu'ils nous présentent. (Cabanis.) En général, une comète ne se voit, elle n'est OBSERVABLE de la terre que pendant quelques jours, que dans une très-petite partie de son orbite. (Arago.) Les rares espèces de termites qui se hasardent au jour ont des yeux très-OBSERVABLES et parfaitement conservés. (Michelet.)

OBSERVANCE s. f. (o-bse-r-van-se — rad. *observare*). Action d'observer, de pratiquer fidèlement : Abraham, Isaac et Jacob persisteront dans l'OBSERVANCE d'une vie simple et pastorale. (Boss.) L'OBSERVANCE de la loi est le véritable bonheur de l'homme. (Mass.) Les religions ont toujours roulé sur deux pivots : l'OBSERVANCE et croyance. (Volt.) L'OBSERVANCE exacte du carême donnait lieu à un plaisir qui nous est inconnu, celui de se décarémer en déjeunant le jour de Pâques. (Brill-Sav.) C'est dans l'OBSERVANCE de coutumes oiseuses, de distinctions puériles que beaucoup de gens, et même de très-bons esprits, voient ce qu'ils appellent les bases de la hiérarchie sociale. (E. Sue.) Il Pratique d'une règle religieuse : Jésus ne voulait que la religion du cœur; celle des prêtres consistait presque uniquement en OBSERVANCES. (Renan.) Il Règle elle-même : En s'éloignant de leurs bureaux, les religions ont leurs dogmes se couvrir de nuages; leurs rites et leurs OBSERVANCES se multiplient. (Kératy.)

— Hist. relig. Communauté, considérée au point de vue de la règle qu'elle suit : Les OBSERVANCES régulières diffèrent des communautés ecclésiastiques. (Acad.) Il Grande observance, Partie de l'ordre de la Mer. Il Étroite observance, Partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle plus littéralement que les autres branches du même ordre. Il Primitive observance des frères prêcheurs, Réforme des dominicains établie en France et approuvée en 1636. Il Religieux de l'observance ou de l'ancienne observance, Titre que se donnaient les cordeliers, parce qu'ils observaient la règle plus littéralement que les autres religieux. Il Observances légales, Pratiques religieuses prescrites par la loi mosaïque.

— Syn. Observance, observance. Le dernier de ces mots est le seul qui puisse désigner l'action d'observer une chose qui est en dehors des pratiques religieuses. Par rapport à ces pratiques, observance désigne quelque chose de plus général : c'est l'état de celui qui accomplit fidèlement ses devoirs religieux; observance se rapporte à un précepte particulier, à un acte distinct : Notre repos est dans l'OBSERVANCE exacte de la loi de Dieu. (Boss.) Il y a des commandements dont l'observance est plus difficile que celle des autres. Enfin, observance signifie quelquefois la chose même, la loi qui doit être observée, mais toujours dans les choses de religion.

— Encycl. Théol. Observance a deux sens dans le langage théologique : 1^o On appelle observances les usages introduits dans l'Eglise par la tradition et qui ne sont appuyés sur aucun commandement de Jésus-Christ ni des apôtres. Du temps de Tertullien, le nombre de ces observances était déjà considérable, et ce Père proteste en ces termes contre l'envahissement de ces coutumes superstitieuses : « Il faut, dit-il, rejeter celles qui sont vaines en elles-mêmes, celles qui ne sont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou des apôtres, celles qui ne sont pas l'ouvrage de la religion, mais de la superstition, celles qui ne sont fondées sur aucune raison, enfin celles qui ont de la conformité avec les cérémonies païennes. » (De oratione, ch. xii.) De ce nombre était la coutume de quelques chrétiens qui se faisaient scrupule de prier avec un manteau sur les épaules.

Il est vrai qu'autre part, dans son livre *De corona*, Tertullien, en disciple du fanatisme et formaliste Montan, lequel se donnait pour le Saint-Esprit, déclare qu'il accepte, simplement sur la foi de la coutume et de la tradition, des observances que l'Ecriture ne prescrit point.

« Avant d'entrer dans les fonts du baptême, dit-il, nous protestons à l'évêque que nous

renonçons au démon, à ses pompes et à ses anges. Nous sommes plongés trois fois... Nous crotons ensuite d'un mélange de lait et de miel et, depuis ce jour, nous nous abstenons du bain pendant toute une semaine. Tous les ans, nous faisons des oblations pour les défunts le jour de leur mort; nous nous abstenons de jeûner le dimanche; nous faisons de même depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Nous évitons de laisser tomber à terre quelque partie de notre pain ou de notre boisson. Avant d'aller, de venir, d'entrer ou de sortir, de nous chauffer, de nous baigner, de nous mettre à table ou au lit, de nous assoir ou d'allumer de la lumière, dans toutes nos actions, en un mot, nous faisons sur notre front le signe de la croix. Si, pour toutes ces observances et autres semblables, vous demandez un précepte de l'Ecriture, vous n'en trouverez point; la tradition les a établies, la coutume les a confirmées et la foi les garde. » (De corona, ch. iii.)

Les protestants invoquent contre les observances la première citation de Tertullien; les catholiques s'autorisent de la seconde. Remarquons cependant que ces derniers ont rejeté un bon nombre des observances qu'admettait Tertullien et que, depuis lors, ils en ont adopté beaucoup d'autres. Enfin, ils font une distinction entre les observances; ils admettent les unes et condamnent les autres, qu'ils appellent vaines observances. Leurs théologiens donnent ce nom « à l'emploi d'un moyen quelconque pour produire un effet avec lequel ce moyen n'a aucune proportion ni aucune relation naturelle, et qui ne peut avoir aucune efficacité par l'institution de Dieu ni de l'Eglise. » Cette définition de Berquier est bien vague et pourrait s'appliquer à plusieurs des observances usitées; mais ce théologien ne l'applique qu'aux phylactères ou prétendus préservatifs contre quelques maladies des hommes ou des animaux; à la distinction des jours en heureux et malheureux; aux horoscopes. Il conclut en disant que « si ces moyens produisent réellement quelque effet, ce ne peut être que par l'entremise du démon. »

2^o On nomme aussi observances les statuts et les usages particuliers de quelques communautés ou congrégations religieuses. Chez les bernardins, les religieux de l'étrite observance sont ceux qui ont repris toute la rigueur de la règle de saint Bernard; de ce nombre sont ceux de la Trappe. Chez les carmes, on distingue ceux de l'ancienne observance d'avec ceux qui ont adopté la réforme faite par sainte Thérèse. On divise les cordeliers en observantins et en conventuels. Peu de temps après la mort de saint François d'Assise, plusieurs de ses religieux avaient mitigé leur règle et avaient obtenu de leurs généraux et des papes la permission de posséder des rentes, des biens-fonds et d'avoir des chaussures. D'autres persisteront dans la rigoureuse observance de saint François et prirent le nom d'observantins, tandis que les premiers s'apparent conventuels. Dans la suite, il y eut encore des relâchements parmi les observantins, et ils se divisèrent en deux observances; les plus rigides prirent le nom de religieux de la grande ou étroite observance; les plus relâchés, celui de religieux de la petite observance. L'étrite observance fut fondée en Espagne par saint Pierre d'Alcantara (1555).

OBSERVANTIN s. m. (o-bse-r-van-tuin — rad. *observare*). Religieux de l'observance de Saint-François.

— Adj. : Frères OBSERVANTINS.

— Fam. Frère observantin, Critique minuit, épilogueur :

Défions même à ces rudes critiques, Par toi nommés frères observantins, Trouvant à mordre aux choses les plus belles. BOISROBERT.

OBSERVANTIN s. f. (o-bse-r-van-tin — rad. *observare*). Religieuse d'un ordre fondé, en 1517, par la fusion des clarisses, des colettines et des urbanistes.

OBSERVATEUR, TRICE s. (o-bse-r-va-teur, -trice — lat. *observator*; de *observare*, observer). Personne qui observe, qui accomplit les prescriptions d'une règle, d'une loi, les choses promises : Un scrupuleux OBSERVATEUR des règles de l'étiquette. Alexandre était très-religieux OBSERVATEUR de ses promesses. (D'Ablanc.)

— Personne qui s'applique à observer, à étudier certaines choses : Un écrivain doit être un OBSERVATEUR attentif. Ne nous figurons pas, nous, pauvres écrivains, que nous soyons autre chose que des OBSERVATEURS plus ou moins exacts. (F. Bastiat.) Un OBSERVATEUR très-ému observe mal; il est injuste envers le hasard. (H. Bayle.) L'âme de l'OBSERVATEUR doit être calme et exempte du trouble des passions. (Lamenn.) Pour un OBSERVATEUR attentif la physiognomie est le portrait du caractère. (De Ségur.) Les animaux qui meublent avec nous le globe terré sont dignes de l'attention sympathique de l'OBSERVATEUR. (Th. Gaut.)

... De la nature habile observateur, Buffon peint dignement l'œuvre du Créateur. H. MARTIN.

— Spectateur, personne qui regarde : Je n'ai pris aucune part à ce qui se faisait, j'étais là comme OBSERVATEUR. (Acad.)

— Hist. Nom officiel donné, pendant la Révolution, aux agents de police.

— Astron. Individu considéré par rapport au point de l'univers qu'il occupe et aux circonstances particulières sous lesquelles les phénomènes se présentent à lui : La verticale est la droite menée par le centre de la terre et par les pieds de l'OBSERVATEUR. Tandis que nous admirer ce soleil qui se plonge sous les voiles de l'Occident, un autre OBSERVATEUR le regarde sortir des régions de l'aurore. (Chateaub.)

— Mar. Officier chargé de faire des observations astronomiques. Il Marin exercé à observer les astres pour les besoins de la navigation.

— Adjectif. Qui observe, qui a l'habitude d'observer : Cet homme est OBSERVATEUR de sa nature. Porter un esprit OBSERVATEUR parmi les hommes est la seule voie d'étude pratique du cœur humain. (Bonnin.)

OBSERVATION s. f. (o-bse-r-va-si-on — lat. *observatio*; de *observare*, observer). Action d'observer, d'accomplir une règle, les prescriptions d'une loi. L'OBSERVATION des commandements de Dieu. L'amour de la loi est devenu une passion chez le peuple anglais, parce que chacun est intéressé à son OBSERVATION. (Volt.) La probité vulgaire se contente de l'exacte OBSERVATION des lois sociales. (Lamenn.) L'OBSERVATION des bienséances sert de masque à l'homme vicieux, elle achève la tenue de l'homme de bien. (Descurtes.)

— Attention que l'on donne à certaines choses, pour connaître la manière dont elles se passent : Molière et La Bruyère ont fait de profondes OBSERVATIONS sur la société et sur le cœur de l'homme. (Acad.) On marche d'OBSERVATIONS en OBSERVATIONS dans les sciences réelles. (Buff.) Chacun, dans son état, fait des OBSERVATIONS différentes, parce que chacun a des besoins différents. (Condill.) Les OBSERVATIONS sont l'histoire de la science, les systèmes en sont la fable. (A. Karr.) Le principe de l'art de guérir, c'est l'OBSERVATION. (Gardanne.) L'économie politique est une science toute d'OBSERVATION et d'exposition. (R. Bastiat.) Quelques OBSERVATIONS développées par le raisonnement ont dévoilé le mécanisme du monde. (Cuv.) L'homme ne devient habile qu'à force d'OBSERVATIONS et d'expériences. (Proudh.) Il y a dans toute OBSERVATION scientifique deux parts, celle des sensations et celle des idées. (C. de Rémusat.) L'OBSERVATION donne ce qui est, et la raison seule donne ce qui doit être. (J. Simon.)

— Remarque, réflexion : Les OBSERVATIONS de Ménage sur la langue française sont pleines de faits. (Bouhours.) Des livres de maximes et d'OBSERVATIONS morales condensées ne se peuvent lire de suite sans fatigue. (Ste-Beuve.) Il Objection; réprimande : Permettez que je vous fasse une OBSERVATION. Vous n'avez aucun droit de me faire des OBSERVATIONS.

— Esprit d'observation, Penchant à observer; habileté à observer : Avoir l'esprit d'observation.

— Pas d'observation, Ne répliquez pas, ne faites aucune observation sur ce qui vous a été dit.

— Être, se tenir en observation, Être, se tenir dans un lieu d'où l'on observe, d'où l'on épie.

— Jurispr. Exposé des faits et des circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir au règlement ou à la liquidation des droits et intérêts des parties. Il Plaider par observation, Débattre une affaire dans laquelle il ne s'agit que de statuer sur un incident de nature à entraîner peu de développement.

— Art milit. Armée, corps d'observation, Armée, corps d'armée dont la destination est d'observer, de surveiller les mouvements de l'ennemi, ou les mouvements qui s'opèrent sur la frontière.

— Mar. Bâtiment d'observation, Celui qui est détaché d'une flotte pour aller, en éclaireur, surveiller les mouvements de l'ennemi. Il Escadre d'observation, Celle qui croise devant un port ennemi, pour observer ou empêcher certaines opérations. Il Quarantaine d'observation, Courte quarantaine de quelques jours, qui a pour but de constater seulement la conservation de l'état sanitaire.

— Syn. Observation, observance. V. OBSERVANCE.

— Observations, considérations, notes, etc. V. CONSIDÉRATION.

— Encycl. Philos. On divise l'observation en observation psychologique, c'est-à-dire s'appliquant aux seuls phénomènes internes, et en observation sensible ou observation proprement dite, dans laquelle l'esprit, au moyen des sens, s'applique à étudier les faits qui se passent dans les corps qu'il veut connaître. La première espèce d'observation est l'objet propre de la psychologie. L'observation comprend deux opérations distinctes, l'analyse et la synthèse.

L'analyse est la décomposition d'un objet en toutes ses parties. Elle est nécessaire, parce que l'attention ne saurait embrasser beaucoup d'objets à la fois, et parce que les objets en général ne sont pas isolés, mais contigus à des objets de même nature. Quant à l'ordre dans lequel doit avoir lieu l'analyse, il dépend de la qualité de l'objet à analyser. On reconnaît successivement, et par ordre

d'importance, les éléments divers dont il se compose.

La synthèse est le contraire de l'analyse : elle consiste à reconstituer un objet à l'aide des éléments que l'on connaît en détail ; elle est utile afin de mettre dans l'esprit le même ordre que les choses ont dans la réalité.

« L'esprit, en s'observant, dit fort bien M. Barthélemy Saint-Hilaire, a d'abord à traverser ces notions de tout ordre, de toute espèce, que les perceptions sensibles aux quelles il a été longtemps livré lui ont transmises. C'est une sorte de chaos et de confusion qu'il doit écarter de lui et où se sont perdus bien des observateurs même attentifs et scrupuleux. Il faut que l'esprit repousse toutes ces vaines et obscures notions et qu'il arrive jusqu'à se saisir lui-même, indépendamment de toutes les modifications plus ou moins profondes, plus ou moins claires qu'il éprouve. Ce repliement de l'esprit sur lui-même, la réflexion proprement dite, qui n'a pour objet que l'esprit qui réfléchit, est le fait fondamental sans lequel il n'y a point de méthode. »

C'est sont là les caractères généraux de l'observation. En pratique, elle a besoin de règles particulières. La première est l'application, qui est de l'attention en détail ; la seconde, la distinction, à distinguer, c'est à discerner, prendre à part un objet qu'il s'agit de bien connaître. Quand on a distingué, il s'agit d'analyser : analyser revient à connaître le nombre et l'ordre des points de vue sous lesquels on peut considérer un objet. Il importe de ne omettre aucun élément dans le compte des parties d'un tout. Si on se trompe sur le nombre, on n'aura plus l'ordre dans lequel il faut les classer ; l'ordre est le rapport dans le nombre ; un faux compte fera un faux ordre. Pour bien analyser, il est donc nécessaire d'énumérer les parties d'un tout, de les décrire et d'apprécier les rapports qui les unissent. La synthèse, à l'aide de laquelle on reconstitue l'objet soumis à l'analyse, ne s'occupe, elle non plus, que du nombre et de l'ordre.

L'observation simple est souvent défectueuse. Dans la plupart des cas, les faits à observer sont obscurs, compliqués ou très-déliés. On est obligé de compléter l'observation par l'expérimentation. L'expérimentation est une science moderne, quoiqu'on en trouve de nombreux exemples chez les anciens, dans les sciences physiques et même en psychologie : Socrate appelait *maïeutique* l'expérimentation morale. En définitive, les règles de l'expérimentation, du moins dans les sciences naturelles, ont été inventées par Bacon, qui en a compris les principales dans la nomenclature suivante : *Variatio, productio, inversio, compulso experimenti, translatio*.

Il s'agit d'abord de varier l'expérience. Or, le fait s'applique aux idées morales comme aux faits de l'ordre physique. « On varie l'expérience touchant les choses de l'âme, dit M. Damiron, en se plaçant dans des conditions de pensée et de vie telles, que ces choses puissent se montrer sous toutes leurs faces diverses. Ainsi veut-on, par exemple, étudier la passion dans son rapport avec l'intelligence ; qu'on la suive dans son milieu de toutes les modifications qu'elle reçoit tour à tour du sujet et de l'objet ; de l'âge, du tempérament, du sexe du premier ; des caractères, des qualités et de la nature du second ; de sa beauté, de son utilité, de sa nouveauté. »

En second lieu, il faut étendre et répéter l'expérience : on observe ainsi la seconde fois ce qu'on n'avait pas vu la première. En troisième lieu, on reverse l'expérience, c'est-à-dire qu'on l'essaye sur les mêmes faits par des procédés contraires à ceux qu'on avait employés précédemment. En quatrième lieu, on la pousse à l'extrême, afin d'en marquer toutes les nuances. En cinquième lieu, on la transporte en passant d'un objet à un autre. Enfin, souvent il est utile de réunir et de combiner ces divers modes d'expérience. On a dit, à juste titre, que l'expérimentation était le bras droit de l'observation. Elle est, en effet, la cause de la plupart des progrès accomplis depuis deux siècles dans les sciences.

Observations sur la langue française, par Ménage. V. LANGUE FRANÇAISE.

Observations sur l'histoire de France, par Mably. V. FRANCE.

Observations sur la langue et la littérature provinciales, par A.-W. de Schlegel. V. PROVENÇAL.

OBSERVATION, fle sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Hollande, dans la partie occidentale du golfe de Carpentarie, par 15° 38' 46" de latit. S. et 134° 43' 0" de longit. E. Les bords de l'anse de Cabayee-Tree-Convoy sont couverts de palmiers.

OBSERVATOIRE s. m. (o-bèr-va-toi-re — du lat. *observatus*, observé). Édifice spécialement affecté aux observations d'astronomie ou de météorologie : On voyait à *Ende*, du temps de Strabon, l'*OBSERVATOIRE* d'*Eudoxe*, d'où il observait l'étoile *Canope*. (Bouilly.) Lorsque Louis XIV se décida, sur la prière de Colbert, à créer l'*OBSERVATOIRE* de Paris, il n'existait en Europe aucun établissement national de cette nature. (Arago.)

— Par ext. Lieu où l'on observe ou d'où

l'on observe quelque chose : Comme l'*astronomie*, la *médecine* a ses *observatoires* : ce sont les *hôpitaux*. (Pariset.) L'oiseau va tout étourdi se poser sur un arbre éloigné ou sur un toit qui lui sert d'*observatoire*. (Chapuis.)

— **Encycl.** L'établissement des premiers observatoires paraît remonter à une époque très-reculée, au temps où les anciens commencent à étudier les phénomènes célestes d'une façon suivie. La célèbre tour de Bélus, à Babylone, paraît avoir servi d'*observatoire* aux astronomes chaldéens, et l'on croit que le tombeau d'Osymandias, en Egypte, servait au même usage. Les observations des astronomes grecs dans l'antiquité se rapportaient presque exclusivement au soleil et s'effectuaient à l'aide de gnomons dressés sur les places publiques ou sur les façades des temples. Hipparque s'était, sans doute, fait un petit *observatoire* dans l'île de Rhodes, mais on ignore à peu près complètement quels étaient les instruments dont il se servait. Eratosthène avait établi un *observatoire* dans les bâtiments de la bibliothèque d'Alexandrie, dont il était directeur, et l'avait muni d'armilles et d'une machine parallactique. Ptolémée avait également réuni dans cette ville de nombreux instruments astronomiques. Chez les Chinois, où l'astronomie fut cultivée de très bonne heure, il existait des *observatoires* à une époque fort reculée. Lorsque les premiers missionnaires chrétiens pénétrèrent en Chine, ils trouvèrent un *observatoire* qui dépassait de 4 mètres les murs de la ville ; et les missionnaires en établirent successivement trois autres, au collège des jésuites portugais, à la maison des missions françaises et à la maison de Saint-Joseph.

Les Arabes ont eu de tout temps un goût très-vif pour les observations astronomiques. Au commencement du 9^e siècle de notre ère, le calife Hakem fit construire, à l'orient du Caire, sur le mont Mokattam, un *observatoire*, où il se rendait fréquemment pour y étudier l'astronomie. Ce fut sur ce *observatoire* que Ebn-Jounis établit un *observatoire*, où il se livra à d'importants travaux et où, un siècle environ après sa mort, Alaladi établit une sphère armillaire. Bagdad possédait également un *observatoire*, dans lequel Aboul-Féga fit les observations qui l'ont rendu célèbre. Vers 1250, par ordre du calife mongol Houlagou, Nassir-Eddin-Thousi construisit le célèbre *observatoire* de Meragah. « Cet édifice, placé sur le sommet d'une montagne, dit M. Sédillot, était disposé de manière que tous les matins les rayons solaires, passant par un trou pratiqué dans la coupole, allaient se projeter sur un mur ; ce qui permettait d'avoir les degrés et les minutes du mouvement moyen du soleil, sa hauteur dans les différentes saisons de l'année, etc. On avait tracé dans l'intérieur du bâtiment les figures des sphères, des épicycles, des cercles destinés à représenter le mouvement des divers signes du zodiaque, etc. » Enfin, cet *observatoire* possédait un grand nombre d'instruments fabriqués à grands frais. Ouloug-Beg fit construire, vers 1475, l'*observatoire* de Samarcande, qui acquit également une grande célébrité.

A cette époque, aucun souverain, en Europe, n'avait songé à faire élever des *observatoires* publics. Au moyen âge, chaque astronome avait son *observatoire* propre dans sa maison, muni tant bien que mal d'instruments tels qu'il pouvait se les procurer et, le plus souvent, fabriqués de ses propres mains. Le premier *observatoire* qui ait été construit par l'ordre d'un prince est celui qui fut érigé à Cassel en 1661, par le landgrave de Hesse, Guillaume IV. En 1576, le célèbre astronome Tycho-Brahé fit élever dans l'île de Hven, dans le détroit du Sund, entre Elsenør et Copenhague, un magnifique *observatoire* qu'il nomma Uraniborg (le palais d'Uranie), et qui fut pendant dix-sept ans la métropole de l'astronomie européenne. Après l'acte de vandalisme accompli, avec l'assentiment du gouvernement danois, sur la résidence de l'illustre astronome et sur sa riche collection de précieux instruments, Tycho se réfugia, comme on sait, en Allemagne, dont les empereurs, durant quelques générations, se firent les protecteurs éclairés de l'astronomie. Vers la même époque, les principales congrégations religieuses munissaient leurs collèges, en Italie, d'*observatoires*, dont quelques-uns, nettes rendit bientôt après l'astronomie tellement attrayante que les *observatoires* particuliers se multiplièrent partout. Nous citerons, entre autres, celui de Bologne et celui d'Hévélius à Dantzic. En 1656 fut terminée l'*observatoire* de Copenhague, qui consiste en une tour très-élevée.

Le premier *observatoire* public dirigé de ce nom fut celui de Paris, que Louis XIV fit ériger de 1667 à 1672 (v. ci-après). Les Danois, honteux de leur ingratitude envers Tycho-Brahé, s'empressèrent d'imiter l'exemple de la France. Longomontanus fut le premier directeur de l'*observatoire* de Stockholm, qu'il fonda ensuite Roemer. Celui de Greenwich, près de Londres, fut élevé en 1675, aux frais de Charles II ; il a été successivement illustré par Flamsteed, par Halley, par Bradley, par Herschel. La ville de Nuremberg, depuis célèbre dans l'histoire de l'astronomie au moyen âge, fit bâtir, en 1678, un bon *observatoire* pour Christophe Kimmart. Celui de Berlin date de 1711 ; on ne peut citer, parmi ses premiers directeurs, que Bode, dont le nom n'est, d'ail-

leurs, connu en astronomie que par la loi empirique qui porte son nom. L'*observatoire* de Göttingue, fondé en 1734, est célèbre par les travaux de Tobie Mayer, qui le dirigea de 1765 à 1762. Celui de Vienne fut érigé en 1755, par Marie-Thérèse ; celui d'Upsal, qui date de 1739, fut d'abord dirigé par Celsius ; Warguetin l'a rendu célèbre à la fin du dernier siècle par ses persévérantes recherches sur les satellites de Jupiter. L'*observatoire* de Saint-Petersbourg fut élevé en 1755, incendié en 1742 et restauré en 1748. Celui de Palerme, que Piazzi inaugura par la découverte de la première petite planète, date de 1787. Citons encore, par ordre de date de leur fondation, les *observatoires* de Leyde (1690), d'Altorf (1713), de Bologne (1714), de Varsovie, de Grouno, de Posen (1725), d'Utrecht (1726), de Lisbonne (1728), de Pise (1730), de Rome, de Parme, de Venise, de Murano (1739), de Giessen (1740), de Kresmunster (1748), de Graz, de Mittau, de Wilna, de Greifswalden, de Lund, en Suède (1753), de Séville (1760), de Prague (1760), de Milan (1765), de Wurzburg (1768), de Padoue (1769), de Richmond, de Mexico (1770), de Genève, de Skara, de Carlsberg (1771), d'Oxford, de Manheim, de Florence (1772), de Lambach (1778), de Bude (1780), d'Erlau (1781), de Malte (1783), de Vérone, de Cracovie (1787), de Hall, de Gotha, de Leipzig, de Lilienthal, près de Brême (1788), de Turin, de Poling, en Bavière (1790), de Madrid (1792), etc.

Comme on le voit par l'énumération qui précède, il n'y avait pas en Europe, à la fin du 18^e siècle, une seule capitale, une ville d'une importance réelle qui n'eût son *observatoire*, et depuis lors un grand nombre d'établissements du même genre ont été créés en Europe, en Asie, en Afrique et surtout en Amérique. A la fin du 18^e siècle, la France possédait de nombreux établissements publics et privés, consacrés à l'étude de la science astronomique. D'après un article publié dans la *Revue scientifique* au mois de juillet 1872 : « A l'époque de la création du Bureau des longitudes, il existait à Paris huit à dix *observatoires* sérieusement organisés pour l'étude du ciel et occupés par des observateurs exercés, appartenant presque tous à l'Académie : l'*observatoire* national, que l'on nommait aussi l'*observatoire* de l'Académie des sciences ; l'*observatoire* de l'Ecole militaire, où, sous la direction de Jérôme Lalande, d'Agelet d'abord, puis Lefrançois de Lalande observèrent, de 1799 à 1800, les 48,000 étoiles qui constituent le catalogue de Lalande ; l'*observatoire* de Lemonnier, dans la rue Saint-Honoré ; l'*observatoire* du Luxembourg ; celui du collège Mazarin, fondé par Lalleau ; celui de la Marine, à l'hôtel de Clugny, où observait Messier ; l'*observatoire* de la confrérie de Sainte-Genève, installé dans d'anciens bâtiments actuels du lycée Corneille et dirigé par l'abbé Pingré, bibliothécaire de la confrérie ; enfin, l'*observatoire* du marquis de Courtenvaux, à Colomby, et celui de Delambre, rue de Paradis, près de la porte Montmartre. En province, il y avait les *observatoires* de Lyon, Dijon, Marseille, Montauban, Toulouse et Brest. A cette époque, en France, l'astronomie était donc dans un état très-florissant ; la multiplicité des *observatoires* était un sûr garant de l'étude consciencieuse de toutes les méthodes d'observation. »

Aujourd'hui, il n'existe plus, en France, qu'un grand *observatoire*, celui de Paris, et un *observatoire* du second ordre, celui de Marseille. A Toulouse, il y avait, il y a quelques années, un troisième *observatoire* dirigé par un savant qui n'était pas sans mérite, M. Petit, mais c'est de nos jours, si cet établissement était doté des instruments les plus indispensables, et le manque de ressources y paralysait tous travaux sérieux ; depuis la mort du directeur, l'*observatoire* de Toulouse est vacant ; à vrai dire, il n'existe plus.

Comparons cet état de choses, qui accuse chez nous une si évidente décadence dans la culture des sciences astronomiques, avec ce qui existe dans les pays étrangers. Voici, à cet égard, ce que nous apprend le *Manuel d'astronomie* de Chamblay.

Il y a, dans la Grande-Bretagne, onze *observatoires* publics, dont l'un, celui de Greenwich, est, comme l'*Observatoire* de Paris, un établissement de premier ordre. Les dix autres sont, en Angleterre, ceux de Liverpool, Oxford, Portsmouth, Cambridge, Chatham et Durham ; en Irlande, ceux de Dublin et d'Armagh ; en Ecosse, l'*observatoire* d'Edimbourg et de Glasgow. Quant aux *observatoires* privés, on en compte vingt-six, dont l'un, celui de M. Lockyer, a acquis une grande célébrité. Ajoutons que la Grande-Bretagne possède encore, dans ses colonies, plusieurs *observatoires* publics d'astronomie, ceux notamment du Cap de Bonne-Espérance, puis de Bombay, de Madras, de Travandrum, dans l'Inde, enfin ceux de Williamstown et de Sydney, dans la colonie Victoria (Nouvelle-Galles du Sud), d'Hobart-Town, dans la terre de Van-Diemen.

Les Etats-Unis possèdent seize *observatoires* publics et sept *observatoires* privés. Les plus importants, ceux dont les travaux sont connus de toutes les personnes qui cultivent l'astronomie, sont établis à New-York, à Cambridge, à Newhaven, à Washington, à Philadelphie, à Cincinnati.

Si d'Amérique nous revenons en Europe, nous voyons qu'en Allemagne il n'existe pas

moins de quinze *observatoires* publics, deux *observatoires* privés, dont les principaux sont établis à Berlin, à Königsberg, à Bonn, à Leipzig, à Munich, à Dessau, à Bilk ; et dans ce nombre ne sont point compris les six *observatoires* que possède l'Autriche, à Vienne, à Prague, à Olmutz, à Trieste, à Kremsmunster, à Bude.

La Russie elle-même nous dépasse de beaucoup ; car, outre les grands *observatoires* de Poulkova et de Dorpat, elle possède ceux de Kasan, de Kiev, de Wilna, de Varsovie, de Nicolaïef, de Mittau, d'Helginsfors.

En Italie, on compte les *observatoires* de Rome (collège) et de Rome (université), de Florence, de Milan, de Naples, de Padoue, de Modène, de Turin, de Palerme et de Bologne ; en Suisse, ceux de Berne, de Genève, de Zurich ; arrêtons-nous dans cette énumération, qui suffit pour montrer combien, au point de vue du nombre des établissements publics ou privés consacrés aux études astronomiques, la France s'est laissée surpasser par la plupart des nations étrangères.

Depuis un certain nombre d'années, un grand nombre d'*observatoires* purement météorologiques ont été établis en Europe. Au commencement de 1874, le réseau météorologique français a été achevé jusqu'en Algérie, où M. Ch. Sainte-Claire-Deville a organisé les *observatoires* de Biskra et de Tougourt, à la limite du désert. La France, à cette date, possède trente *observatoires* de ce genre établis sur le même type.

Observatoire de Paris. Cet établissement est situé rue Cassini, à l'extrémité de l'avenue qui porte son nom, non loin du Luxembourg. C'est au règne de Louis XIV que remonte sa construction. La science astronomique manquait alors en France de représentant éminent, ou du moins Picard n'y était pas apprécié comme il le méritait. Colbert jeta les yeux sur l'italien Dominique Cassini, lui fit demander de venir à Paris et parvint à vaincre sa résistance. Pendant que Cassini se mettait en route, le ministre chargea Claude Perrault, illustré par sa colonnade du Louvre, de donner les dessins d'un *observatoire* royal. Perrault se mit à l'œuvre, et ses plans ayant été adoptés à première vue, les fondations du nouvel édifice furent jetées dès 1667. L'*Observatoire* fut achevé en 1672. En même temps arriva Cassini, qui se plaignait que l'architecte n'eût pas tenu assez compte de la destination toute spéciale du monument et demanda des modifications. Perrault, fort de sa réputation, refusa la moindre concession à l'astronome. Le débat fut enfin porté devant Louis XIV lui-même et le monarque, en cette affaire, donna raison à l'architecte. Un tableau de Le Brun a illustré cette visite. Cassini dut se résigner, mais il fut contraint de se faire bâtir sur la terrasse supérieure du monument une petite tourelle ou logette pour les observations astronomiques. Voici, au surplus, quelle est la structure du bâtiment, œuvre de Perrault, tel qu'on la respecta depuis sa fondation.

L'*Observatoire* proprement dit est un rectangle à quatre faces, répondant chacune aux quatre points cardinaux. Aux deux angles de la façade méridionale sont deux pavillons octogones, et au milieu de la façade nord se trouve un avant-corps de 7m,80, couronné d'un fronton. C'est dans cet avant-corps qu'est située la porte d'entrée du monument. L'épaisseur des murailles est de plus de 2 mètres et les fondations ont une profondeur de 27 mètres, égale à la hauteur de l'édifice au-dessus du sol. L'*Observatoire* fut construit tout entier en pierre, sans fer ni bois ; toutes les salles sont voûtées. Il a deux étages, un très-grand et un petit, et est terminé par une terrasse. La base de la face méridionale se confond avec le parallèle de Paris. La méridienne est tracée dans la grande salle du deuxième étage. Le point où ces deux lignes se coupent sert encore aujourd'hui d'origine dans les levés de la carte de France, qui fut dressée complètement pour la première fois par Cassini.

L'*Observatoire*, tel que le construisit Perrault, subsiste encore dans son entier ; mais, sauf la plate-forme qui le domine au sommet et les terrasses méridionales du premier étage où l'on installe les télescopes mobiles, il ne sert plus aux observations astronomiques. Les salles n'ayant pas répondu, conformément aux prévisions de Cassini, à l'emploi que l'on en attendait, on fut forcé en 1834 d'ajouter à l'*Observatoire* proprement dit deux basses ailes accessoiries, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Dans la première furent installées les diverses salles d'observation. Ces cabinets contiennent les instruments de précision et d'étude indispensables. Dans l'aile à l'ouest, on ouvrit un amphithéâtre pouvant contenir huit cents personnes. C'est dans cet amphithéâtre que l'illustre Arago faisait ses célèbres leçons qui si longtemps attirèrent la foule. Indépendamment des cabinets intérieurs, on installa sur la plate-forme, comme nous le verrons tout à l'heure, divers agencements spéciaux. Le deuxième étage de l'aile d'observation renferme des globes terrestres, instruments de physique, etc. La grande salle de l'*Observatoire* de Perrault est ornée de la statue de Cassini et des bustes des divers savants qui ont le plus fait la gloire de l'astronomie : Le Grand, Descartes, Pingré, Le Condaminé, Laplace et quelques autres. C'est sur le pavé dallé de cette chambre, située

au second étage, qu'est tracée la ligne méridienne. Cette ligne est divisée d'un côté en mètres et de l'autre en pieds pour la facilité de la preuve des opérations de calcul. En 1810, on éleva sur le comble un bâtiment carré avec deux tourelles, pour y loger les télescopes et l'équatorial. C'est de ces tourelles qu'on étudie la marche des comètes, la puissance des vents, etc., etc. Là aussi est installé l'odomètre, destiné à comparer la différence du volume d'eau tombé sur la terrasse avec celui tombé sur le sol. L'Observatoire de Perrault, de Colbert, de Louis XIV et de Cassini n'est guère plus aujourd'hui un musée ou un conservatoire : c'est dans les deux ailes nouvellement construites que s'exerce la science active.

Sur la plate-forme extérieure de l'édifice sont installés les instruments météorologiques, indiquant la direction et la force du vent, la quantité de pluie tombée, etc. On y voit aussi le célèbre cercle répétiteur de Reichenbach et les grands télescopes destinés à étudier le mouvement diurne des astres. Ces instruments ont pour abris les coupoles qu'on aperçoit au milieu et de chaque côté de l'édifice. Une ruine diamétrale forme dans chacune de ces coupoles une fenêtre à travers laquelle on dirige l'axe du télescope qui, lui-même en mouvement par un mécanisme d'horlogerie, suit insensiblement l'astre observé dans le mouvement qui l'entraîne d'orient en occident. Chaque coupole est mobile sur des galets, de façon que l'on peut à tout instant faire coïncider l'ouverture du dôme avec la direction de l'instrument. La grande coupole ronde est pourvue de glissoirs que l'on peut ouvrir pour faire des observations.

Le bâtiment contigu à l'Observatoire proprement dit, construit à l'est, est le siège le plus ordinaire des observations astronomiques et météorologiques. C'est là que sont installés la lunette méridienne et le cercle mural de Gambey. Ces deux magnifiques instruments sont aujourd'hui un peu délaissés, depuis que MM. Eichens et Secrétan les ont remplacés par un seul appareil donnant simultanément les indications qu'ils ne pouvaient fournir que séparément. Une petite chambre obscure a été ménagée près de la salle de la méridienne pour les expériences sur la lumière. Le nouveau bâtiment a aussi une terrasse sur laquelle on a élevé trois cabinets pour les observations magnétiques : c'est pourquoi dans la construction de ces trois cabinets il n'est pas entré la moindre parcelle de fer; ils sont tout en bois et en cuivre.

A l'ouest se trouve l'appareil des observations sur la foudre, et c'est dans le sol de cette terrasse que l'on enfonce les thermomètres pour expérimenter la température de la terre. Sous l'édifice s'étendent des caves profondes qui, grâce à la communication immédiate ménagée entre tous les étages du monument, ont permis pendant longtemps de faire de curieuses études sur la chute des corps. Cette communication est aujourd'hui bouchée. Citons enfin pour mémoire la bibliothèque précieuse de cet établissement.

Un télégraphe électrique relie l'Observatoire de Paris, qui est un des plus riches du monde en découvertes, à tous les autres observatoires d'Europe.

En 1873, on a commencé la construction d'un nouveau corps de bâtiment, destiné spécialement à l'étude des taches du soleil, et on a réparé la tour de gauche contenant les instruments de déclinaison et la grande lunette méridienne.

Parmi les instruments les plus remarquables que possède l'Observatoire, nous citerons : le grand équatorial, installé en 1858 sur la tour de l'ouest, et deux autres établis dans un pavillon du jardin; plusieurs télescopes à miroir de verre argenté; un sidérostat de L. Foucault, placé en 1872 dans le jardin. Citons encore, parmi les appareils curieux, mais actuellement hors d'usage, le quart de cercle de Bird, le cercle de Fortin, l'appareil de Foucault pour la détermination de la vitesse de la lumière; les règles, les toises qui ont servi à la mesure de la terre.

D'après une étude excellente, publiée dans le *Journal officiel* le 29 juillet 1873, ce fut après l'arrivée de Bouvard à l'Observatoire (1800) qu'une lunette méridienne y ayant été installée, on commença une série d'observations des passages. Ces observations furent interrompues en 1828, mais la série des observations régulières fut inaugurée le 15 janvier 1837 et n'a pas cessé depuis. Le pouvoir optique des lunettes que possédait l'Observatoire de Paris s'étant trouvé trop faible pour l'étude des petites planètes situées entre Mars et Jupiter, on construisit un magnifique instrument méridien, pourvu d'une lunette d'une ouverture de neuf pouces français. C'est, suivant l'appréciation de M. Serret, un instrument unique dans le monde.

Les observations méridiennes se continuent pendant le jour. La position du soleil s'observe à midi. Le travail d'observation des cent trente-deux petites planètes est partagé entre les deux observatoires de Paris et de Greenwich. Les astronomes anglais remplacent les astronomes français pendant la seconde partie de la lunaison. A la fin de l'année, les publications de l'un et de l'autre observatoire contiennent les observations faites dans les deux établissements, selon l'ordre de leurs dates.

A l'Observatoire de Paris, la division du travail assure la précision des résultats. Quatre services distincts sont établis : 1^o salle méridienne; 2^o équatoriaux; 3^o calculs; 4^o théorie. L'importance du service des calculs est considérable. C'est à lui que l'on doit la publication de la table qui résume le travail de l'année et qui a pour titre : *Ascensions droites et distances polaires des étoiles conclues de l'ensemble des observations de l'année*. Le bureau des calculs prépare encore et surveille annuellement l'impression des *Observations*, volume entièrement composé de chiffres et contenant 800 pages grand in-4^o.

Le service géodésique a été réuni au service méridien. Sur la proposition faite, le 8 mai 1873, par le président du Bureau des longitudes et le président du conseil de l'Observatoire, il a été décidé que l'Observatoire, le Bureau des longitudes et le corps des officiers d'état-major combieraient leurs travaux pour imprimer une nouvelle impulsion à la géodésie française. Les premières dispositions ont été prises de concert par les trois institutions en vue du but à atteindre. Enfin, par le décret du 13 février 1873, l'étude des grands mouvements de l'atmosphère et les avertissements météorologiques aux ports et à l'agriculture sont placés dans les attributions de l'Observatoire de Paris.

L'Observatoire de Paris a été successivement dirigé par Dominique Cassini; par son fils, Jacques; son petit-fils, César-François, son arrière-petit-fils, Jacques Dominique; ensuite par Lalande, par Bouvard, par Arago, par M. Leverrier et par Delaunay. Depuis le 13 février 1873, il a de nouveau à sa tête M. Leverrier. Depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, cet établissement fut une dépendance de l'Académie, qui y installa ses astronomes. En 1795, la Convention institua le Bureau des longitudes, lui confia la direction générale des observatoires de France et le chargea de rédiger la *Connaissance des temps*. Jusqu'en 1854, le bureau nomma le directeur de l'Observatoire. L'illustre Arago, le dernier astronome de ce qu'on pourrait nommer l'ancien régime de l'Observatoire, n'était que le délégué du bureau des longitudes, c'est-à-dire d'un comité composé d'astronomes déjà expérimentés, de géomètres et de marins voyageurs. Après la mort d'Arago (1854), le bureau des longitudes perdit ses principales attributions; il ne fut plus, en quelque sorte, que toléré à l'Observatoire et il perdit notamment le droit de nommer le directeur. Le nouveau directeur, M. Leverrier, nommé directement par le pouvoir, devint indépendant et tout-puissant. Ce régime d'omnipotence entraîna de tels abus et donna lieu à de telles réclamations, que le gouvernement dut modifier cet état de choses et publia le décret du 3 avril 1863, qui rendit au bureau des longitudes et à l'Institut une partie de leur influence ancienne sur la marche des travaux astronomiques.

Le décret du 13 février 1873 a donné à l'Observatoire de Paris son organisation actuelle. Par ce décret, qui a appelé de nouveau M. Leverrier à diriger cet établissement, le service des observatoires de l'Etat est confié à un personnel astronomique dépendant du ministère de l'instruction publique et comprenant des astronomes titulaires, des astronomes adjoints et des aides-astronomes. Le personnel de l'Observatoire de Paris comprend : 1 astronome directeur, 6 astronomes titulaires, 10 astronomes adjoints, des aides-astronomes et un secrétaire agent comptable. L'astronome directeur est chargé des services généraux, de la correspondance, des affaires ressortissant au conseil, du compte détaillé des dépenses; enfin il est chargé personnellement d'un des services scientifiques de l'Observatoire. A cet établissement est attaché, en outre, un conseil scientifique comprenant : l'astronome directeur, les astronomes chefs de service, 6 conseillers choisis parmi les savants connus et dont 4 au moins doivent appartenir à l'Académie des sciences ou au Bureau des longitudes. Ce conseil se réunit chaque mois une fois. Tous les ans, les directeurs, les conseillers, les chefs de service des observatoires et le chef du service des établissements scientifiques se réunissent en assemblée générale au ministère de l'instruction publique. Les astronomes et les membres du conseil sont nommés par le chef du pouvoir exécutif; toutefois, l'astronome directeur est choisi sur une liste de deux candidats, présentée par l'assemblée générale. Les astronomes adjoints et les aides-astronomes sont nommés par le ministre de l'instruction publique, sur la présentation de l'astronome directeur.

Le traitement des astronomes titulaires varie de 6,000 à 8,000 francs.

Les astronomes adjoints sont divisés en trois classes, dont les traitements varient comme il suit :

- 1^{re} classe, de 5,500 à 6,000 francs.
 - 2^e classe, de 4,500 à 5,500 francs.
 - 3^e classe, de 3,500 à 4,500 francs.
- Les aides-astronomes sont divisés en trois classes :
- 1^{re} classe, de 2,500 à 3,500 francs.
 - 2^e classe, de 2,000 à 2,500 francs.
 - 3^e classe, de 1,500 à 2,000 francs.

Le secrétaire agent comptable est nommé par le ministre; son traitement est de 3,000 fr. La promotion d'une classe à l'autre et les augmentations de traitement dans un même

grade sont accordés par le ministre, après avis motivé des directeurs et des conseils. Après trois ans passés dans l'une des classes par un aide ou un adjoint, le conseil est nécessairement saisi de l'examen des droits de ce fonctionnaire à l'avancement.

Après l'exposition de 1867, le pavillon en bois du bey de Tunis, qui y figurait, fut installé au parc de Montsouris, à Paris, et on y installa un observatoire météorologique, dirigé par M. Sainte-Chaire-Deville. Par le décret du 13 février 1873, cet établissement a été érigé en établissement indépendant pour le département de la Seine, et M. Marie-Davy en a été nommé directeur. A la même époque, une somme de 5,000 francs a été allouée à ce petit observatoire pour l'acquisition d'instruments nouveaux et la construction de massifs de maçonnerie propres à leur donner une assiette et une position parfaitement fixes.

OBSERVATOIRE (ENTRÉE DE L'), bras de mer de la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, dans le Nouveau-Cornouailles, vers 55° 15' de latit. N. et 132° 5' de longit. O. Il fut ainsi nommé par Vancouver, à cause de plusieurs observations astronomiques qui y furent faites.

OBSERVATOIRE (ÎLE DE L') ou PUDYOUNA, île du grand Océan équinoxial, près de la côte N.-E. de la Nouvelle-Calédonie, par 20° 10' 40" de latit. S. et 162° 5' 17" de longit. E.

OBSERVÉ, ÉE (o-bser-vé) part. passé du v. Observer. Accompli, exécuté, en parlant d'une règle, d'une loi : C'est chez les peuples les plus corrompus que les bien-séances sont le mieux observées. (J.-J. ROUSS.) De toutes les règles monarchiques, les plus rigides ont été les mieux observées. (Chateaub.)

— Surveillée, épiée :
Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvé,
Encor, dans mon malheur, de trop près observée,
Je n'osais dans mes pleurs me noyer à plaisir.

RACINE.

— Étudiée, considérée, suivie avec attention : Phénomène mal observé.

— Mar. *Latitude, Longitude observée*, ou substantiv. *Observée*, Latitude, longitude reconnue à l'aide d'instruments.

OBSERVER v. a. ou tr. (o-bser-vé — lat. *observare*, mot formé du préf. *ob*, et de *servare*, garder. *Observare* signifie donc proprement garder autour). Accomplir, suivre, exécuter, en parlant des prescriptions d'une loi, d'une règle : OBSERVER les lois de son pays, les usages du monde, les règlements d'une société. OBSERVER le carême. OBSERVER le dimanche, le jour du sabbat. C'est surtout avec les gens mal élevés qu'il faut OBSERVER les convenances. (Mme C. Bachi.) L'autorité des lois se fonde sur le devoir de les OBSERVER. (Mme GUIZOT.) Il y a des gens qui OBSERVENT les règles de l'honneur comme on observe les étoiles, de très-loin. (V. Hugo.) On croyait chez les Juifs que la nature observait le sabbat; toutes les sources intermittentes passaient pour sabbatiques. (Renan.)

Prends un siège, Cinna, prends, et, sur toute chose, observe exactement la loi que l'impose.

CORNEILLE.

Rien de trop est un point
Dont on parle beaucoup et qu'on n'observe point.

LA FONTAINE.

Il Mettre assidument dans ses actes, dans sa conduite, s'imposer comme règle : OBSERVER une stricte sobriété. Il faudrait mettre dans la louange la sobriété que la nature observe dans la production des grands talents. (Ste-Beuve.)

— Suivre, étudier, considérer avec attention : OBSERVER les astres. OBSERVER et comparer les mœurs de plusieurs pays. OBSERVER les pulsations du cœur. Si l'on pouvait OBSERVER une langue dans ses progrès successifs, on verrait les règles s'établir peu à peu. (Condill.) Il faut beaucoup de philosophie pour OBSERVER ce qu'on voit tous les jours. (J.-J. ROUSS.) Le savant OBSERVE les faits et les décrit; le philosophe les explique et les enchaîne. (AuzL.) Les anciens ont commencé par OBSERVER et par peindre directement la pure nature. (Ste-Beuve.) Il Epier, surveiller secrètement : OBSERVER bien toutes ses démarches. Ne sois point dans ma maison, planté tout droit comme un piquet, à OBSERVER ce qui se passe. (Mol.) Le monde ne pardonne pas à qui ne s'approche de lui que pour l'OBSERVER. (De Cusine.)

— Absol. : Pour OBSERVER, il faut avoir des yeux et les tourner vers l'objet que l'on veut connaître. (J.-J. ROUSS.) Un observateur très-ému OBSERVE mal. (H. Bayle.) OBSERVER, expérimenté, c'est réfléchir. (Proudh.) L'homme invente trop et OBSERVE pas assez. (E. de Gir.) OBSERVER attentivement, c'est se rappeler distinctivement. (Baudelaire.) Ne racontez qu'après avoir vu; avant d'imaginer, OBSERVEZ. (Cuvillier-Fleury.)

— Faire observer, faire remarquer, appeler l'attention sur quelque chose : Je vous ferai OBSERVER que votre hypothèse est contestable.

— Loc. fam. *Observer les longues et les brèves, Observer les points et les virgules*, Être très-minutieux, être extrêmement exact dans les plus petites choses. Il Observer les distances, Ne pas se familiariser avec des personnes d'une condition plus élevée.

— Mar. *Prendre, à la mer, la latitude du lieu ou l'on se trouve*.

S'observer v. pr. Être observé, accompli, suivi : Les devoirs s'OBSERVENT avec une excessive nonchalance. (Mass.)

— Être actionné dans ses paroles, dans ses attitudes : Il y a des pères qui ne s'OBSERVENT point devant leurs enfants. (Le Sage.)

— Étudier sa propre nature, réfléchir sur soi-même : Seul entre les créatures de ce monde, l'homme s'OBSERVE et se juge. (Guiz.) L'esprit ne garde sa puissance que lorsqu'il s'OBSERVE et se contient. (L. Reybaud.)

— Se regarder mutuellement avec attention :

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesura des yeux, s'observa, s'envia.

BOILEAU.

— Gramm. Le verbe *observer* ne peut jamais avoir pour complément indirect un mot désignant la personne ou les personnes dont on veut attirer l'attention sur quelque chose. C'est une faute grave que commettent fréquemment quelques écrivains de nos jours. On ne doit donc pas dire : j'observerai à l'honorable compagnie, je vous observe que ces paroles sont tirées textuellement de l'ouvrage; il faut remplacer observer par faire observer et dire : Je vous ferai observer, je ferai observer à l'honorable compagnie.

— Syn. Observer, accomplir, garder. V. ACCOMPLIR.

— Observer, considérer, contempler, etc. V. CONSIDÉRER.

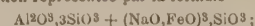
OBSESSEUR s. m. (o-bse-sseur — lat. *obsessor*; de *obsidere*, assiéger, obséder). Celui qui obsède, l'Obsédé.

OBSSESSION s. f. (o-bse-si-on — lat. *obsessio*; de *obsidere*, assiéger, obséder). Action d'obséder, de circonvenir, d'importuner par des assiduités; état d'une personne obsédée : Je ne suis pas à moi, je suis dans l'état d'une vraie OBSESSION. (M^{re} de Sév.)

— Théol. Action du diable qui tourmente quelqu'un par ses continuelles suggestions, sans qu'il y ait cependant une possession réelle. Il se dit quelquefois pour possession : C'est un grand bonheur pour le genre humain que les tribunaux, dans les pays éclairés, n'admettent plus enfin les OBSESSIONS et la magie. (Vol.)

OBSIDIENNE s. f. (o-bsi-di-è-ne — lat. *obsidianus*). Cette pierre est ainsi nommée d'*Obidius*, qui l'avait découverte en Éthiopie, à ce que dit Pline. Miner. Pierre qui est une sorte de verre volcanique, susceptible d'un beau poli : Les anciens employaient l'OBSDIENNE à faire des miroirs. L'OBSDIENNE vitreuse, et notamment la variété noire, est employée au Pérou et au Mexique pour faire diverses sortes d'ornements et de miroirs. (Bronziart.) Il On dit aussi OBSDIENNE, et l'on appelle encore cette pierre : Miroir des Incas, Pierre de GALLICANE, AGATE d'ISLANDE.

— Encycl. L'obsidienne est une substance vitreuse, à cassure éclatante et conchoïdale, qui offre le plus souvent l'apparence d'un verre transparent ou translucide ou même opaque, mais qui parfois ressemble assez à un émail. Cette substance est d'origine volcanique; celle des volcans éteints est d'une couleur vert-bouteille et paraît se rapprocher par sa nature des feldspaths, dont elle renferme souvent, d'ailleurs, des cristaux disséminés dans la masse (v. FELDSPATH); celle des volcans modernes du Mexique et de l'Islande est d'un noir pur, translucide ou opaque, et paraît être de la nature des pyroxènes. M. Desclois, ayant analysé une obsidienne noire du Mexique, en a trouvé la composition représentée par la formule



mais l'obsidienne n'est pas une espèce minéralogique définie, non plus qu'une espèce chimique pure; elle est, au contraire, un mélange résultant de la fusion de matières diverses en proportions variables; on trouve, en effet, dans les diverses variétés de la chaux, de la magnésie, de l'oxyde de manganèse. L'obsidienne, chauffée au chalumeau, se boursouffle beaucoup avant de fondre.

On en distingue plusieurs variétés :
L'obsidienne hyaline est parfaitement vitreuse et transparente; elle est toujours de couleur noire. Elle était connue des anciens; les Péruviens l'utilisaient bien avant l'arrivée des Européens : ils s'en servaient comme du silex, la taillaient et la transformaient en armes et en outils. Autrefois, on coupait l'obsidienne en lames planes : on la polissait et on en faisait des miroirs. Aujourd'hui, les physiciens se servent encore des miroirs d'obsidienne hyaline pour polariser par réflexion un faisceau de rayons parallèles; avec un semblable miroir, on n'obtient que les rayons réfléchis par la première surface, tandis que ceux qui pénètrent, et qui dans le cas d'un miroir de verre transparent seraient ensuite réfléchis sur la seconde surface, se trouvent éteints en traversant l'obsidienne noire.

L'obsidienne perle a une structure testacée et un éclat plus ou moins chatoyant. Elle forme parfois des blocs parsemés de nœuds cristallins de couleur claire qui se détachent sur la nuance foncée de la masse : elle porte alors le nom d'*obsidienne à œil de perle*. D'autres fois, elle renferme des globules vitreux plus ou moins gros, qui ont probable-

ment subi une sorte de trempe, et qui possède la propriété de faire explosion au moindre choc, d'une manière analogue aux larmes chaotiques : on l'appelle dans ce cas *marckante*.

L'obsidienne chatoyante se trouve au Mexique : elle a une apparence griseuse et verdâtre que l'on croit due à des bulles d'air éscoulement de la lave, alors qu'elle était en fusion. Sa structure paraît un peu fibreuse.

L'obsidienne capillaire est fournie par certains volcans de l'île de la Réunion. Elle est en fils vitreux étirés, qui ont souvent une grande ténacité.

L'obsidienne porphyroïde est la variété dont nous avons parlé plus haut et qui renferme dans sa masse des cristaux de feldspath.

L'obsidienne galinace se rapproche des *tyroxènes* : cette variété est noire et opaque.

Toutes ces *obsidiennes* n'ont les propriétés que nous venons d'indiquer que dans le milieu de la coulée ; la surface de la lave volcanique qu'elles constituent est, en général, celluleuse et boursoufflée et ressemble tout à fait à la ponce. On voit même dans les collections de minéraux des fragments d'*obsidienne* qui adhèrent à de la ponce et qui proviennent bien l'origine commune des deux substances. On doit donc admettre, malgré les différences d'aspect très-marquées qui distinguent l'*obsidienne* de la ponce, que ces deux matières constituent un seul et même minéral, ou que la ponce n'est autre chose qu'une variété d'*obsidienne* très-celluleuse, très-boursoufflée, qui renferme dans sa masse une quantité énorme de bulles gazeuses.

L'*obsidienne* se rencontre dans tous les terrains volcaniques, principalement en Amérique, dans les Cordillères, en Hongrie, au pied de Ténériffe, en Islande, etc. Elle forme, en général, des coulées étendues qui descendent des cratères des volcans.

Beaucoup de minéralogistes rangent l'*obsidienne* parmi les feldspaths. V. FELDSPATH.

OBSIDIONAL, ALE adj. (o-bsi-di-o-nal, a-le — lat. *obsidionalis*, de *obsidio*, siège). Ant. rom. Qui concerne les sièges. *Un Couronne obsidionale*, Couronne de gazons que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siège d'une ville : *Si j'avais défilé la Rome chrétienne, je ne demanderais qu'une couronne obsidionale, une tresse d'herbe cueillie dans la ville éternelle*. (Chateaub.) *La Médaille obsidionale*, celle qui était frappée en mémoire de la délivrance ou de la prise d'une ville.

— Numism. *Monnaie obsidionale*, celle qu'on frappe dans une place assiégée, pour suppléer au défaut ou à la rareté du numéraire, et à laquelle on attribue ordinairement une valeur beaucoup plus forte que sa valeur intrinsèque : *On a employé le cuir à faire des MONNAIES OBSIDIONALES*. (Acad.)

— Encycl. Numism. Les *monnaies obsidionales*, que les Allemands ont appelées *pièces de nécessité*, sont celles qu'à certaines époques on fut obligé de frapper pour suppléer à la rareté des espèces pendant un siège prolongé. Ces *monnaies obsidionales*, très-recherchées dans les collections numismatiques, sont toujours grossièrement fabriquées et ordinairement d'une forme irrégulière. La plupart sont de cuivre ou de quelque métal de bas aloi ; il y en a même en de cuir et de carton. Les unes ne sont marquées que d'un côté, tandis que les autres, et c'est l'exception, le sont des deux côtés. On y voit quelquefois les armes de la ville, celles du souverain, celles du gouverneur ; mais, en général, elles ne portent que des inscriptions dans lesquelles on rappelle le nom de la place, la date et la valeur nominale donnée à la pièce, valeur qui est toujours très-supérieure à la valeur intrinsèque. Les légendes suivantes y sont fréquentes : *Pro patria* (Pour la patrie), *Spes nostra Deus* (Dieu est notre espérance), *Pro jure et populo* (Pour la justice et le peuple), *Regi, Deo, patrie* (Au roi, à Dieu, à la patrie), *Pro arte et focis* (Pour les arts et le foyer), *Pro arte causa defensionis* (Pour la défense d'une juste cause), *Necessitas legem non habet* (Nécessité n'a point de loi). On cite particulièrement celle de Campen, en 1600, outre le millésime (1578), le nom de la ville et la valeur de la pièce, cette légende expressive : *Extremum subsidium* (Dernière ressource), etc. Les plus anciennes *monnaies obsidionales* paraissent avoir été fabriquées au commencement du XVI^e siècle, quand François I^{er} porta la guerre en Italie, et ce fut pendant le siège de Pavie, en 1524, et celui de Crémone, en 1526. A partir de ce moment, on en fit, à diverses occasions, dans presque toutes les parties de l'Europe. Les plus modernes sont probablement celles qui furent frappées à Huningue, en 1815, pendant le siège soutenu par le général Bannagère ; quoique les pièces de cette espèce aient été très-nombreuses, elles sont devenues cependant très-rares aujourd'hui, parce qu'elles ont été rembourrées et détruites au retour de la paix. Quelques-unes même sont presque introuvables. Du nombre sont les patacons de billon et les liards de cuivre qui furent fabriqués à Saint-Omer en 1638, quand le maréchal de Châtillon assiégeait cette place, et qui furent fondus sans avoir été mis en circulation, parce que le siège fut levé avant qu'on eût eu besoin de s'en servir.

OBSIGNATEUR s. m. (ob-si-gh-na-teur — lat. *obsignator*, du préf. *ob*, et de *signare*, marquer, signer). Ant. rom. Témoin qui était appelé pour signer un testament en y apposant son cachet.

OBSOLETE adj. (o-bso-lé-te — lat. *obsoletus*, du préf. *ob*, et de *solare*, avoir coutume). Néol. Qui est hors d'usage : *Terme OBSOLETE*. *Expression OBSOLETE*.

— Hist. nat. Se dit des parties qui ont une apparence terne et comme usée.

OBSEPORE (Vincent), philologue allemand, né en Bavière, mort à Anspach en 1539. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il avait pour père un cuisinier, qu'il se lia, pendant un assez long séjour à Nuremberg, avec plusieurs savants, notamment avec J. Camerarius, et qu'il devint recteur du gymnase d'Anspach en 1529. On a de lui d'élegantissimes traductions latines de plusieurs écrits de Luther : *De arte bibendi* (Nuremberg, 1536, in-40) ; *Epigrammata in corruptis civitatibus Onalindis moribus* ; *Amotations in IV libros græcorum epigrammatum* (Bâle, 1540, in-40), et des éditions des *Lettres de Basilie* et de Grégoire (1528) ; des *Histoires de Polybe* (1530) ; des *Ethiopiennes* d'Héliodore ; de l'*Histoire de Diodore de Sicile* (1535) ; des *Œuvres* de Lucien (1538).

OBSEPORE (Jean), érudit et médecin allemand, né à Brettein en 1556, mort à Heidelberg en 1596. Ses opinions religieuses (il était calviniste) l'ayant entraîné à abandonner une chaire qu'il occupait à Heidelberg, il se rendit à Francfort, où il entra, comme correcteur, dans l'imprimerie de Wachel, passa de là à Paris, y étudia la médecine et la philosophie, fut incarcéré à deux reprises pour s'être exprimé avec une extrême liberté sur des matières religieuses, parcourut ensuite l'Angleterre et les Pays-Bas et se fixa enfin à Heidelberg, où il enseigna la physique et la botanique. On lui doit un traité *De partibus corporis humani* (Heidelberg, 1595, in-40) ; *Oracula metrica Jovis, Apollinis, Hecates, Serapidis, etc.* (Paris, 1599, in-80) ; *Oracula majica Zoroastri* (Paris, 1599, in-80) ; *Syllogia oracula* (1599, in-80), et des éditions de divers ouvrages.

OBSTACLE s. m. (ob-sta-kle — lat. *obstaculum*, du préf. *ob*, et de *stare*, être debout, qui est exactement la racine sanscrite *stha*, *Obstaculum* signifie donc proprement ce qui est debout, en face, ce qui est opposé). Ce qui empêche, arrête, s'oppose : DES OBSTACLES INVISIBLES. FAIRE NAÎTRE DES OBSTACLES. TRIOMPHER DE TOUTES LES OBSTACLES. Un grand OBSTACLE au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur. (Roumi.) L'ignorance n'est un OBSTACLE ni au bien ni au mal ; elle est seulement l'état naturel de l'homme. (J.-J. Rousseau.) L'autorité de la raison est invincible dès qu'elle peut se montrer sans obstacle. (Mme de Staël.) Le premier OBSTACLE à la liberté que rencontre un esclave, c'est la justice de sa vengeance. (Bougeart.) C'est un OBSTACLE à la gloire qu'un nom trop difficile à prononcer. (Ampère.) Les religieux ont considéré la liberté comme OBSTACLE, et non comme moyen. (Guizot.) Tout OBSTACLE mis à la liberté d'une nation est illégitime ; c'est un devoir pour chacun de contribuer à le faire disparaître. (Ch. Comte.) L'unique OBSTACLE au développement de la justice est la théologie. (Proudhon.) Le grand OBSTACLE aux progrès moraux et intellectuels, c'est encore la misère. (Guaroul.) Avec certaines natures, les obstacles irritent la résistance et changent la volonté en résolution. (G. Sand.) Le plus grand OBSTACLE à la recherche de la vérité est la persuasion de l'avoir trouvée. (Droz.) Le grand d'une œuvre se révèle surtout par la grandeur des OBSTACLES qu'elle rencontre. (Ch. Fuuvel.) L'esprit étudie quelquefois avec succès les OBSTACLES que les règles lui opposent. (Beauchêne.) Les âmes énergiques grandissent devant les OBSTACLES. (A. Karr.) En politique, on ne tue pas un homme, on supprime un OBSTACLE, voilà tout. (Al. Dum.)

Un obstacle est quelquefois bon : S'en plaindre, c'est sottise ; en profiter, raison. LEMONY.

— Objet matériel qui empêche la circulation, le mouvement, le déplacement : *Toute coupée d'OBSTACLES. Semer les OBSTACLES sous les pas de l'ennemi*.

— Faire obstacle, S'opposer d'une manière quelconque : Quand un droit nouveau réclame sa place au soleil, la plupart des souverains lui font OBSTACLE. (L. Flée.) C'est toujours le peuple qui, par mégarde ou indifférence des formes démocratiques, fait OBSTACLE à la liberté. (Proudhon.) Les remparts et les fossés des châteaux ont fait OBSTACLE aux idées comme aux ennemis. (Guizot.)

— Art mil. Manœuvre par laquelle l'infanterie, marchant en bataille, rétrécit à propos le front du bataillon : L'OBSTACLE, le défile et le changement de front ont été bien exécutés. (Compiègne, l'Acad.)

— Turf. Nom générique des différentes difficultés qu'on accumule sur la piste, pour les courses de haies et les courses au clocher : Les OBSTACLES sont ordinairement des haies simples ou doubles, des barrières, des murs en terre ou en pierre, des clôtures, des fossés, des rivières, des îles et des banquettes irlandaises.

— Joux. Au trictrac, Passage intercepté par les pions de l'adversaire.

— Physiq. Ce qui résiste à une force : L'attraction est l'OBSTACLE constamment opposé au mouvement. L'effet d'une puissance qui presse un OBSTACLE, c'est l'impulsion par laquelle cet OBSTACLE passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mis par la puissance qui le presse. (Bresson.)

— Syn. Obstacle, barrière, embarras, etc. V. BARRIÈRE.

— Obstacle, empêchement. V. EMPÊCHEMENT.

Obstacle imprévu (L'), comédie de Destouches, en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 1717). Léandre, jeune gentilhomme sans fortune, a eu occasion de voir au couvent une certaine Julie, dont il est devenu amoureux. Mais, n'osant pas la demander en mariage, parce qu'il n'avait pas de bien à lui offrir, Léandre s'est éloigné, pour aller tenter fortune, et il a épousé, à Lyon, une vieille comtesse de La Filandière, qui l'a avantage en mourant. Devenu libre, Léandre revient à Paris retrouver Julie ; elle est chez Lysimon, ancien ami de son tuteur Lyandre, et dans la maison duquel elle demeure, ainsi qu'une certaine comtesse de La Filandière, ancienne amie de Lysimon. Ce dernier a formé le double projet d'épouser Julie et d'unir son fils Valère à Angélique, fille de la comtesse de La Filandière.

Survient Léandre, qui la recherche pour son propre compte ; mais ici surgit l'obstacle imprévu. Quelque mystère entoure la naissance de la jeune fille et, de certains rapprochements, Léandre conclut qu'elle pourrait bien être l'enfant de la comtesse de La Filandière, sa femme défunte. Il faut donc qu'il se résigne à s'éloigner. Heureusement, Lyandre, le prétendu tuteur de Julie, de retour d'un long voyage, la fait reconnaître pour sa fille, assurant qu'elle est le fruit d'un mariage qu'il a clandestinement contracté avec la fille d'un très-grand seigneur étranger, dont elle devient l'héritière. L'obstacle qui s'opposait au mariage de Julie et de Léandre se trouvant levé, ils sont unis, ainsi que Valère et Angélique. Cette pièce, à part le côté scabreux du sujet, mérite des éloges, à cause de la verve du dialogue et de l'intérêt de l'intrigue. Cependant, elle a le défaut d'offrir une action double dans deux sujets parallèles, les amours d'Angélique et de Valère, ceux de Julie et de Léandre. Le vieux Lysimon ressemble à tous les pères de l'ancienne comédie ; son fils Valère est un roué de la Régence, dépeint avec assez de vérité ; Angélique, folle de ce mauvais sujet, est aussi un portrait du temps, d'après nature, et, quant à Léandre, qui présente le mélange d'un homme délicat, fidèle en amour, et d'un chevalier d'industrie, son double profil est aussi tout à fait Régence. Destouches a égayé sa pièce de rôles de valets et de sottetés, qui ont le tort de trop rappeler les Nérine, les Pasquin et les Crispin de Le Sage et de Regnard.

L'*Obstacle imprévu*, réduit en trois actes par Louis Monroze, a été repris au Théâtre-Français en 1838.

OBSTACLEUR v. a. ou tr. (ob-sta-kle — rad. *obstacle*). Faire obstacle à : *Montagnes de glace qui couvrent la mer de l'opinion et en OBSTACULENT le flux et le reflux*. (C. Desmoulins.) Il l'insultait.

— V. a. ou tr. e. cont. Saisir pour cause de retard dans le paiement de la rente.

OBSTANCE s. f. (ob-stan-ce — du lat. *obstare*, faire obstacle). Obstacle ; empêchement, opposition. Il Vieux mot.

— Hist. ecclési. Motif qui empêche le pape de faire droit à une demande : LES OBSTANCES sont tous les obstacles qui pourraient empêcher le pape d'accorder une grâce. (Fléury.)

OBSTANT, ANTE adj. (ob-stan, an-te — lat. *obstant*, de *obstare*, faire obstacle). Qui fait obstacle, qui s'oppose : *Raisons OBSTANTES*. Il Vieux mot.

OBSTÉTRICAL, ALE adj. (ob-sté-tri-kal, a-le — rad. *obstétrique*). Chir. Qui a rapport de accouchements, à l'obstétrique : *Procédés OBSTÉTRICAUX*. Il On dit quelquefois OBSTÉTRIQUE pour les deux genres.

OBSTÉTRICANS s. m. (ob-sté-tri-kans — mot lat. qui signifie *accoucheur*). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes, comprenant deux espèces de France, vulgairement nommées *crapaud accoucheur* et *grenouille ponctuée*. Il On appelle aussi ce genre ACCOUCHEUR, ALYTE, PELÉDYTE.

OBSTÉTRIQUE s. f. (ob-sté-tri-ke — du lat. *obstetrice*, accoucheuse ; du préf. *ob*, et de *stare*, être debout). Chir. Art des accouchements.

— Encycl. V. ACCOUCHEMENT à son ordre alphabétique, et le même mot, pour plus de développements, au Supplément.

OBSTINATION s. f. (ob-sti-na-si-on — lat. *obstinatio*, de *obstinare*, s'obstiner). Entêtement, opiniâtreté, action de s'obstiner : C'est l'OBSTINATION dans le préjugé qui rend le mal plus incurable. (Mass.) L'ignorance est toujours suivie de l'OBSTINATION. (Fonten.) *Stitôt qu'on dispute, on s'échauffe ; la vanité, l'OBSTINATION s'en mêlent, la borne n'y est plus*. (J.-J. Rousseau.) L'OBSTINATION tient moins à la volonté qu'à peu de capacité. (La Rochefoucauld.) L'OBSTINATION n'est qu'un effet nécessaire de

la roideur des idées et du défaut de flexibilité de l'esprit. (Lemontey.)

Encycl. Iconogr. Dans la mythologie gréco-romaine, l'*Obstination* passait pour être la fille de la Nuit. On la représentait par une figure de femme portant des oreilles d'âne et se bouchant les yeux pour ne pas voir ; dans d'autres représentations, elle a un cloûd rivé derrière la tête, porte un brasier ardent à la main et s'appuie sur une tête d'âne ou de mule.

OBSTINÉ, ÉE (ob-sti-né) part. passé du v. *Obstiner*. Qui s'obstine, qui s'entête, qui ne veut pas céder : *Une femme obstinée. Des enfants OBSTINÉS. Les partis les plus emportés et les plus obstinés n'échappent point à l'action du temps*. (Guizot.)

Ces pères, bien souvent, sont obstinés en diable. RICHARD.

Au lieu du gain trompeur et de l'or qu'il espère, Tout jouteur obstiné n'a que honte et misère. RICHARD.

J'aime bien mieux un fou qui dit tout ce qu'il pense Que ces gens rembrunis, obstinés au silence, Ou qui ne disent rien qui ne soit compassé. DESTOUCHES.

Il Qui est fait, exécuté, poursuivi avec obstination : Une résolution OBSTINÉE.

Depuis plus d'une année J'étudie tous les jours sa poursuite obstinée. RICHARD.

Fig. Qu'on ne peut vaincre ou faire céder : Un mal OBSTINÉ. Une toux OBSTINÉE. La matière brule et, pour ainsi dire, OBSTINÉE dans sa propre nature. (Virey.)

Devenez l'artisan de votre destinée : Il est beau de dompter la fortune obstinée, D'arracher aux bontés, au lieu d'en hériter, Et de n'avoir que ceux qu'on a mérité. LA CHAUSSE.

Il Assidu, constant : La hardiesse et le travail OBSTINÉS surmontent les plus grands obstacles. (Rou.)

Substantif. Personne obstinée : C'est un OBSTINÉ. Voyez la petite OBSTINÉE !

— Prov. Il n'y a de damné que les obstinés. Le repentir efface tout péché, l'impénitence seule est condamnée à l'enfer.

— Syn. *Obstiné, entêté, entêté*, etc. V. ENTÊTÉ.

Obstiné (L'), comédie de Lanoue (1705, in-80). Cette pièce n'a pas été donnée au théâtre, on ne sait pourquoi, car elle n'est pas plus mauvaise que bien d'autres de la même époque. Le caractère principal, celui de Damis, l'obstiné, est bien suivi et amusant. Damis revient de l'armée, où son père l'a envoyé pour assouplir son caractère, et il se dispute avec tout le monde, afin de prouver qu'il est guéri de sa manie d'entêtement. Il le soutient sans en démoder, et il se fâche pour démontrer qu'il ne se fâche plus.

Une seule personne passe sur son obstination : c'est Lucile, qui aime et dont il est aimé ; mais elle redoute les suites de son caractère et hésite à se marier. Une série de scènes amusantes se succèdent, dans lesquelles Damis irrite contre lui toute sa famille et celle de Lucile. Lanoue a répandu dans les divers incidents, où Damis se fait toujours prendre en faute, un comique de bon aloi et une réjouissante variété. Mais ce n'est pas l'obstiné, c'est le contradictoire qui aurait dû appeler son principal personnage ; Damis ne s'entête à soutenir une opinion ou à vouloir faire une chose que lorsqu'on lui soutient et lorsqu'on lui conseille le contraire. Au dernier acte, il ne sait pas encore se marier, oui ou non, et, pour couper court à ses tergiversations, son père et Lucile ont résolu de s'épouser. Voilà du moins ce qu'ils lui disent ; toutefois, ils ne veulent le faire que de son consentement. Sa sœur soutient qu'il ne l'accordera jamais, et le caractère reprend le dessus, Damis signe par obstination. Eperdu de douleur, il n'a plus qu'à mourir, dit-il ; puis il veut déchirer le contrat sans rien écouter. Son père finit par le lui arracher en lui criant :

Bourreau ! c'est ton contrat que tu veux déchirer !

On avait spéculé sur son entêtement pour faire son bonheur, et la joie qu'il éprouve de posséder Lucile, après l'avoir crue perdue, le guérit totalement de son mauvais caractère.

OBSTINEMENT adv. (ob-sti-né-man — rad. *obstiné*). D'une manière obstinée, avec obstination : Il n'y a qu'un sot qui soutient obstinément son opinion. (Boitard.)

Qu'une femme est à craindre et hab obstinément RICHARD.

OBSTINER v. a. ou tr. (ob-sti-né — lat. *obstinare*, s'obstiner, mot formé du préf. *ob*, et d'un radical *stinare*, fixer, qui est aussi dans *destinater*, et qui paraît une forme allongée de *stare*, être debout, ferme, de la racine sanscrite *stha*, même sens). Rendre opiniâtre, affermir dans sa résistance : En contrariant les enfants, on les OBSTINE. Ce qui nous OBSTINE dans nos idées fausses, c'est le plaisir que les autres trouvent à nous les reprocher. ... Ne l'obstinez point ; je connais son esprit ; il le ferait, monsieur, tout comme il vous le dit. RICHARD.

— Pop. Obséder, importuner : *Finis donc de m'OBSTINER*. Il Soutenir, affirmer avec obstination : Cet imbécile de sir Thomas m'ob-

ÊTRE que vous arriverez le dix. (Mme Riccoboni.)

S'obstiner v. pr. S'opiniâtrer, s'attacher avec obstination à quelque chose : Qui s'obstine à mordre un caillou ne réussit qu'à se briser les dents. (De Jussieu.) Souvent on s'obstine à défendre une erreur, de peur d'avouer à un autre qu'il a raison. (Laténa.)

— Fig. Résister, ne pas céder, ne pouvoir être vaincu : Ma fièvre s'obstine; je ne sais quand cela finira. Nous aurions besoin de pluie, mais le soleil s'obstine à nous brûler.

— Rem. Le peuple prononce *ostiner*; cette prononciation était générale au XVII^e siècle.

OBSTIPITÉ s. f. (ob-sti-pi-té — du lat. *obstipus*, qui a le cou tortu; du préf. *ob*, et de *stipare*, épaissir). Méd. Syn. de *TORTICOLIS*.

OBSTRUANT, **ANTE** adj. (ob-stru-ant, ante — rad. *obstruer*). Qui obstrue; qui cause des obstructions, des engorgements : *Matières OBSTRUANTES*.

OBSTRUCTIF, **IVE** adj. (ob-stru-ktif, ive — rad. *obstruction*). Pathol. Qui produit, qui est propre à produire des obstructions : *Causes OBSTRUCTIVES*.

OBSTRUCTION s. f. (ob-stru-ksi-on — lat. *obstructio*; de *obstruere*, obstruer). Pathol. Engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux et qui arrête ou contrarie le passage des liquides : L'*OBSTRUCTION* des veines, des artères. || Engorgement du foie ou de la rate : L'*OBSTRUCTION* du foie est un effet fréquent des fièvres intermittentes.

— Par ext. Engorgement d'une nature quelconque : L'*OBSTRUCTION* d'une conduite d'eau. || Peu usité.

— **Encycl.** Les anciens désignaient indistinctement l'*obstruction* sous les noms d'engorgement, d'engorgement d'induration. Pour eux, le squirre, l'encéphaloïde, la mélanose, les tumeurs sarcomeuses n'étaient que des obstructions de nature différente. Les humoristes ne voyaient partout qu'obstructions; mais aujourd'hui on a considérablement restreint le nombre de maladies rangées dans cette classe. On réserve le mot d'*obstruction* pour désigner un engorgement causé par l'infiltration d'une humeur dans un organe, à la suite d'une coarctation constante de ses conduits excréteurs. Ainsi, on pourrait appeler obstructions l'engorgement de la glande mammaire et du testicule, lorsque le lait et le sperme se sont accumulés dans ces organes par suite de l'oblitération des conduits excréteurs. On pourrait dire aussi l'*obstruction* des pommuns, des reins, de la rate, etc.; mais ces affections sont toutes décrites sous d'autres noms, et le mot *obstruction* ne désigne plus aujourd'hui, en médecine, qu'une idée vague que les pathologistes cherchent à éloigner de leurs descriptions.

OBSTRUÉ, **ÉE** (ob-stru-é) part. passé du v. *obstruer*. Encombré; engorgé : Une rue *OBSTRUÉE*. Des conduits *OBSTRUÉS*.

— Bot. Se dit d'une corolle monopétale, lorsqu'elle est fermée par des poils, des cils ou autres appendices.

— Pathol. Qui est atteint d'obstructions : Un sujet *OBSTRUÉ* du bas-ventre, qui est le siège le plus ordinaire de ces lésions organiques, se reconnaît à son teint jaundé. (Mérat.)

— Substantif. Personne atteinte d'obstruction : Les *OBSTRUÉS* de la poitrine ont l'œil vif, les pommettes colorées, le visage plombé ou bleuâtre autour des lèvres, des yeux, des ailes du nez; ils respirent avec plus ou moins de difficulté. (Mérat.)

OBSTRUER v. a. ou tr. (ob-stru-er — lat. *obstruere*; du préf. *ob*, et de *struere*, édifier, mot qui correspond au russe *stroiti*, bâtir, construire, arranger, accorder; d'où *stroimie*, bâtisse, ancien slave *stroiti*, administrer, us-troiti, préparer; le corrélatif sanscrit est *star*, étendre, couvrir, *ustar*, préparer, etc.). Prend un tréma sur l'aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : Nous *obstruons*, que vous *obstrués*. Boucher par un obstacle, empêcher ou embarrasser la circulation dans : *OBSTRUER* une rue. *OBSTRUER* un canal. || Empêcher la libre circulation, le libre passage de : De loin, on voit mieux les choses, parce que les détails n'obstruent pas les regards et que les objets se présentent par grandes masses principales. (Lamar.)

— Pathol. Causer un engorgement, une obstruction dans : *OBSTRUER* les veines, le foie, la rate.

S'obstruer v. pr. Être obstrué : Dans la vieillesse, le ressort des muscles s'affaiblit, les fibres sécrétoires s'*OBSTRUENT*. (Buff.)

OBSUBULÉ, **ÉE** adj. (ob-sbu-bulé — du préf. *ob*, et de *subulé*). Bot. Qui va en s'épaississant peu à peu de la base au sommet.

OBSTRUCTIF, **IVE** adj. (ob-stru-ktif, ive — du préf. *ob*, et de *struere*). Bot. Se dit des bords des cloisons ou des placentaires qui sont directement appliqués contre les sutures du fruit.

OBTECTÉ, **ÉE** adj. (o-bt-ék-té — du lat. *obtectus*, caché, formé du préf. *ob*, et de *tectus*, couvert). Entom. Se dit d'une chrysalide dont l'enveloppe dessine exactement toutes les parties.

OBTEMPÉRATION s. f. (o-btan-pé-ra-si-on — rad. *obtempérer*). Action d'obtempérer. || Peu usité.

OBTEMPÉRER v. n. ou intr. (o-btan-pé-ré — lat. *obtemperare*; du préf. *ob*, et de *temperare*, tempérer. Change é en é devant une syllabe muette; l'obtempère, qu'ils obtempèrent; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'obtempérerai*, nous *obtempérerions*). Obéir, acquiescer, se soumettre : *OBTEMPÉRER* à un ordre tyrannique. La langue s'embellit tous les jours : le parlement *OBTEMPÈRE* ou *N'OBTEMPÈRE* pas aux édits. (Volt.) L'obligation morale nous donne des ordres auxquels nous devons *OBTEMPÉRER*. (V. Parisot.) || On a dit autrefois *OBTEMPÉRER*.

OBTENEUR s. m. (o-bt-é-neur — rad. *obtenir*). Néol. Celui qui obtient, qui se fait accorder certaines choses : Un *OBTENEUR* de places.

OBTENIR v. a. ou tr. (o-bt-é-nir — lat. *obtinere*; du préf. *ob*, et de *tenere*, tenir. Se conjugue comme *tenir*). Recevoir après avoir demandé, se faire accorder : *OBTENIR* sa grâce. *OBTENIR* une place. *OBTENIR* une réponse. *J'OBTIENDRAI* de rester. *OBTENEZ* qu'il parte. Il coûte moins à faire dire de soi : pourquoi a-t-il *OBTENU* ce poste? qu'à faire demander : pourquoi ne l'a-t-il pas *OBTENU*? (La Bruy.) Il est rare d'*OBTENIR* beaucoup des hommes dont on a besoin. (Vauven.) Ordinairement, on *OBTIENT* très-sûrement et très-vite ce qu'on n'est pas pressé d'*OBTENIR*. (J.-J. Rouss.) La volonté de la France suffit pour *OBTENIR* et donner la paix. (B. Const.) Plus l'amour sensuel a *OBTENU*, plus il est près d'être ingrat. (Laténa.) On n'*OBTIENT* des factions que ce qu'on leur arrache. (Lamar.) Obtiens un arrêt comme il faut que je dorme.

RACINE.

|| Acquérir, conquérir, arriver à avoir : Dans les temps de révolution, c'est l'ambition seule qui peut *OBTENIR* des succès. (Mme de Staël.) La continuité du bien en tout genre n'*OBTIENT* presque jamais la continuité de l'admiration. (Mme de Staël.) Le courage mérite le succès, mais il ne suffit pas toujours pour l'*OBTENIR*. (Chateaub.) Le besoin de la sympathie est le fond de la nature humaine, et l'art de l'*OBTENIR* est l'art moral par excellence. (Y. Cousin.) La vraie sagesse consiste à ne désirer que ce qu'on peut *OBTENIR* par soi-même et sans beaucoup de peine. (Girard.) En politique, *OBTENIR* le tout est rarement plus difficile que d'*OBTENIR* la partie. (E. de Gir.) De plus en plus les intérêts obtiennent, dans la direction de ce monde, une voix prépondérante. (Renan.) Le jeunesse se flatte et croit tout obtenir.

LA FONTAINE.

La richesse toujours obtiendra la puissance. Toujours le malheureux lui cédera le pas.

A. BARRIER.

|| Arriver à produire : *OBTENIR* une nouvelle variété de tulipe. On *OBTIENT* le collodion en dissolvant le fulmi-coton dans un mélange d'alcool et d'éther.

— Absol. : La politesse obséquieuse, celle qui rampe pour *OBTENIR*, c'est la politesse du courtisan. (Mme Monmoutin.) L'ambition obtient, l'importunité arrache, mais l'exigence repousse. (De Lévis.) Les femmes qui se sont données et les hommes qui ont *OBTENU* sont dans une position précisément inverse. (B. Const.) Le désir est le père de la puissance; quiconque désire fortement obtient. (Chateaub.) L'homme croit aimer quand il désire, il oublie après avoir *OBTENU*. (La Rochefoucauld.) Il vaut mieux mériter sans *OBTENIR*, qu'*OBTENIR* sans mériter. (Ste-Beuve.)

— Jurispr. Obtenir ses fins et conclusions. Obtenir en justice ce qu'on demande par sa requête, par ses conclusions.

S'obtenir v. pr. Être, pouvoir être obtenu : Les biens les plus précieux de la vie ne s'*OBTIENNENT* que par la pratique de la morale. (Cabanis.) Le manganèse, le chrome, le cobalt, l'urane, s'*OBTIENNENT* tous de la même manière. (Thenard.) Il est une certaine élévation d'âme qui ne s'*OBTIENT* que par l'habitude du mépris. (Renan.)

OBTENTEUR, **TRICE** s. (o-btan-teur, trice — du lat. *obtentus*, obtenu). Personne qui obtient, qui a obtenu : L'*OBTENTEUR* d'une grâce. L'*OBTENTEUR* d'une nouvelle variété d'aillet.

OBTENTION s. f. (o-btan-si-on — lat. *obtentio*; de *obtinere*, obtenir). Impétration, action d'obtenir : L'*OBTENTION* d'une grâce, d'un privilège, d'un bénéfice ecclésiastique.

— Acquisition, production faite par des recherches, par des essais : L'*OBTENTION* d'une variété de poire.

OBTENU, **UE** (o-bt-é-nu) part. passé du v. *obtenir*. Reçu à la suite d'une demande ou sous forme de grâce : On fait tout pour les faveurs *obtenues*, et bien peu pour les faveurs *obtenues*. (Holvet.) Il acquit par un effort, par des essais : Succès *OBTENU* avec peine. Mépris *OBTENU* par des croisements. Rien ne flatte plus l'ambition-propre que la domination *OBTENUE* sur les esprits par le triomphe des discussions. (Volt.) Un progrès *OBTENU* aide à en découvrir un autre. (B. de Gir.)

OBTONDANT, **ANTE** adj. (o-bton-dant, ante — du lat. *obtundere*, émousser). Méd. anc. Qui émousse, qui corrige l'acrimonie des humeurs : Médicaments *OBTONDANTS*.

— s. m. Remède obtondant : On range parmi les obtondants les délayants, les saignées, les sucres de plantes, les amers, etc. (Mérat.)

OBTURANT, **ANTE** adj. (o-btu-ran, ante — lat. *obturans*, de *obturare*, boucher). Qui bouche, qui sert à boucher : Plaque *OBTURANTE*. Opéracle *OBTURANT*.

OBTURATEUR, **TRICE** adj. (o-btu-ra-teur, trice — rad. *obturer*). Qui sert à obturer, à boucher : Plaque *OBTURATRICE*.

— Anat. Se dit des parties qui concourent à boucher le trou oval de l'os des iliaques : Muscle *OBTURATEUR*. Artère *OBTURATRICE*. Ligament *OBTURATEUR*. Nerf *OBTURATEUR*. || Trou *obturateur*. Trou oval de l'os des iliaques.

— s. m. Objet qui sert à obturer, à boucher : Employer des *OBTURATEURS* très-exacts.

— Mécan. Appareil qui sert à interrompre la communication entre deux ou plusieurs portions contiguës d'une conduite d'eau, de vapeur ou de gaz.

— Art mil. Partie mobile qui, dans les armes qui se chargent par la culasse, sert à empêcher les fuites de gaz entre la culasse et le canon de l'arme.

— Chim. Plaque de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquides, pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu à un autre.

— Photogr. Couverture de cuivre dont on coiffe le tube de l'objectif, pour intercepter l'entrée des rayons lumineux dans la chambre noire.

— Chir. Plaque d'or ou d'argent, destinée à boucher un trou contre nature dans la paroi d'une cavité telle que la voûte du palais, la boîte crânienne, etc.

— Anat. Muscle obturateur : L'*OBTURATEUR* externe. L'*OBTURATEUR* interne.

— Bot. Corps de forme et de couleur variable, qui accompagne les masses polliniques des orchidées et des asclépiadées.

— **Encycl.** Anat. Il y a, en anatomie, deux muscles obturateurs, l'un interne, l'autre externe, un nerf obturateur, une artère et des veines obturatrices, des membranes obturatrices, etc. Commençons par les muscles :

L'*obturateur* interne occupe l'intérieur du bassin et la région de la fesse. Ce muscle s'insère, par son insertion fixe, à la face interne de la membrane obturatrice, autour du trou obturateur. Son insertion mobile se fait au fond de la cavité digitale, où elle se confond avec les tendons des muscles voisins. Ses fibres se dirigent en arrière, vers l'échancrure qui sépare l'ischion de l'épine sciatique; elles forment un faisceau qui glisse dans cette échancrure convertie en trou par les grands et petits ligaments sacro-sciatiques. Dans le bassin, l'*obturateur* interne recouvre la membrane obturatrice et le pourtour du trou obturateur; il est recouvert par l'aponévrose pelvienne, le muscle releveur de l'anus et l'artère honteuse interne qui lui est accolée. Il forme la paroi externe du creux ischio-rectal. Il est perforé, à sa partie supérieure, par les vaisseaux et le nerf obturateur qui sortent du bassin. À son point de réflexion, il est séparé de l'ischion par une bourse séreuse. Il passe avec les vaisseaux et le nerf honteux internes dans le trou que lui constituent les deux ligaments sacro-sciatiques. Au moment où ce muscle se réfléchit sur la poignée que lui forme la petite échancrure sciatique, on voit son tendon s'épanouir sur sa face profonde jusque dans la région pelvienne. Ce tendon paraît comme plissé, et il présente à sa face profonde des stries étendues transversalement. Dans la fesse, il se place dans la gouttière que lui forment les deux jumeaux et affecte les mêmes rapports que ces muscles. Ce muscle est rotateur de la cuisse, en dehors, et quand il prend son point fixe sur le fémur, il est encore rotateur du tronc; il est doué d'une grande force, car il est pourvu d'un grand nombre de fibres.

L'*obturateur* externe est un muscle piriforme, qui contourne en arrière et en bas l'articulation coxo-fémorale. Son insertion fixe se fait à la face externe de la membrane obturatrice, autour du trou obturateur. Ses fibres se dirigent et convergent en bas, en arrière et en dehors, en contourant le col du fémur, pour se terminer par un tendon arrondi. Son insertion mobile se fait dans la cavité digitale du grand trochanter, en arrière des cinq muscles obturateur interne, jumeaux supérieur et inférieur, pyramidal et petit fessier, avec les tendons desquels il se confond. L'insertion de ces divers muscles forme une couronne tendineuse qui embrasse la partie supérieure et postérieure du col du fémur dans la cavité digitale, au niveau du point où la capsule fibreuse de l'articulation fait défaut. Dans sa moitié interne, l'*obturateur* externe recouvre la membrane obturatrice et le pourtour du trou obturateur. Il est recouvert par le pectiné et les trois adducteurs qui l'entourent. Le pectiné est placé au devant de lui, le premier et le second adducteur sont placés en dedans et le troisième adducteur est placé au-dessous. Dans sa moitié externe, il est en contact avec la partie inférieure et postérieure de la capsule fibreuse de l'articulation. Il est recouvert, à ce niveau, par le carré crural; il est aussi rotateur de la cuisse en dehors.

Le nerf obturateur, branche terminale du plexus lombaire, prend naissance par trois racines sur les deuxième, troisième et quatrième nerfs lombaires; ces racines se réunissent à angle aigu et forment un tronc qui sort du psoas vers sa partie interne, au voisinage de la base du sacrum. Ce tronc nerveux se porte en avant et en bas, entre le péritoine et les parois du bassin, jusqu'au trou obturateur, qu'il traverse à sa partie supérieure avec les vaisseaux obturateurs. Au dehors du bassin, le nerf obturateur est placé en avant du muscle obturateur externe, au-dessous du premier adducteur. Il se développe ensuite entre le premier et le second adducteur et fournit de nombreux rameaux. Parmi ces rameaux, les uns se distribuent au muscle obturateur externe, aux trois adducteurs de la cuisse et au droit interne; d'autres, au nombre de deux ou trois, arrivent à la partie inférieure de la cuisse et se distribuent à la peau de la partie supérieure et interne du genou. On voit enfin un ou deux rameaux de l'*obturateur* qui se jettent sur le saphène interne, dans son trajet fémoral, et sur son nerf accessoire.

L'artère obturatrice est une des branches pariétales extrapérviales de l'artère iliaque interne, qui sort par le trou obturateur. De là elle se porte en avant, en suivant les parois du bassin, et passe dans la gouttière sous-pubienne avec le nerf obturateur, au-dessus de la membrane obturatrice et du muscle obturateur interne. Sortie du bassin, elle donne deux rameaux : l'un interne, qui contourne la partie interne de l'insertion iliaque de l'*obturateur* externe; l'autre externe, qui contourne sa moitié externe. Elle se distribue au muscle obturateur externe et aux autres muscles de la région, s'anastomose avec l'ischiatique et les circonflexes, fournit un rameau articulaire qui traverse, avec un rameau semblable de la circonflexe postérieure, l'échancrure ischio-pubienne du sourcil cotyloïdien, chemine dans l'épaisseur du ligament rond et va se terminer dans la tête du fémur. Dans son trajet, cette artère fournit quelquefois un rameau iliaque sous le muscle iliaque, et un rameau anastomotique qui se porte sur la face postérieure de la symphyse pubienne, pour s'anastomoser avec un rameau semblable du côté opposé.

Quand l'artère obturatrice émane de l'iliaque externe et se porte vers le canal crural, il en résulte un danger dans l'opération de la hernie; cette artère peut être facilement lésée pendant le débridement, et l'opérateur doit se mettre en garde contre ce cas particulier.

Le trou obturateur, ou trou sous-pubien, est une ouverture ovale chez l'homme, triangulaire chez la femme, que l'on rencontre sur l'os iliaque, au-dessous du pubis.

L'hernie obturatrice est une hernie formée par le passage de l'intestin à travers le trou obturateur; lorsqu'elle s'étrangle, elle simule un étranglement interne, dont il est cependant possible de la distinguer. Pour opérer le débridement, on incise en bas et en dedans.

Les membranes obturatrices sont des membranes fibreuses, dont la principale forme le trou sous-pubien et s'insère à son pourtour, excepté à la partie supérieure où elle présente une échancrure pour livrer passage aux vaisseaux et au nerf obturateur.

Les veines obturatrices sont au nombre de deux et vont se jeter dans l'hypogastrique.

En chirurgie, l'*obturateur* est un petit appareil, en or ou en platine, que l'on adapte à la voûte palatine, pour remplacer une perte de substance résultant d'une opération chirurgicale ou d'une perforation.

— Mécan. Les obturateurs, dont les applications sont si nombreuses dans les machines industrielles, sont de trois espèces, savoir : les robinets ou valves, les soupapes et les clapets. Chacun d'eux se compose toujours de deux parties, dont l'une est fixe et l'autre mobile. Ils se distinguent entre eux, non seulement par leur forme, mais encore par la manière dont ils se meuvent. Les robinets sont coniques et ont leur partie mobile douée d'un mouvement circulaire autour de l'axe, soit continu, soit alternatif, à volonté. En dehors des robinets à boisseau conique et à clef, comme le sont les précédents, on fait encore usage avantageusement, surtout pour les grands diamètres, d'*obturateurs* auxquels on a donné le nom de robinets-valves, et qui sont munis d'un clapet mobile. Les soupapes sont rondes et ont leur partie mobile douée d'un mouvement rectiligne alternatif suivant la direction de l'axe. Dans la classe de ces obturateurs viennent se placer les vannes et les tiroirs appliqués particulièrement pour les conduits de vapeur, de gaz ou de vent forcé; leur mouvement, au lieu d'être celui de soulèvement, comme dans les appareils précédents, est celui de glissement sur une surface dressée, dont ils couvrent et découvrent les ouvertures suivant le cas. Les clapets, que l'on emploie plus spécialement dans les pompes, sont plats et doués d'un mouvement circulaire alternatif par rapport à un axe mené tangentiellement à la courbe circonscrite au périmètre.

OBURATION s. f. (o-btu-ra-si-on — lat. *obturatio*, de *obturare*, obturer). Action ou manière d'obturer, de boucher : L'*OBURATION*

d'un conduit. L'obturateur de la voûte du palais. L'obturateur d'une dent cariée. Dans les animaux et dans les végétaux, quand l'équilibre entre les sécrétions et la nutrition est rompu par l'obturation des vaisseaux, l'individu commence à décroître, et peu à peu il périt. (Duméril.)

OBTURNÉ, ÉE adj. (o-btur-bi-né — du préf. ob, et du lat. *turbo*, tourbillonner). Bot. Qui a la forme d'une toupie renversée, c'est-à-dire ayant sa pointe en haut.

OBTURCON s. m. (o-btur-kon). Bot. Espèce d'ortie de l'Inde.

OBTURER v. a. ou tr. (o-btur-é — lat. *obturare* pour *obtusare*. V. *obtus*). Boucher par l'introduction ou l'application d'un corps : *Obturer un conduit*. Corps étranger qui obture une veine.

OBUS, USE adj. (o-btu, u-se — lat. *obtusus*; du préf. ob, et de *tusus*, part. passé de *tundere*, frapper. *Tundere* se rapporte à la racine sanscrite *tud*, frapper, vexer). Qui est émoussé, arrondi, qui n'est pas aigu : *Pointe obuse*. Arme *obuse*.

— Par ext. Qui n'est pas vif, pas délicat, en parlant des sens ou d'une sensation : *Le libère a des yeux faibles et un odorat obus*. (Dider.) Après le troisième verre, le meilleur vin n'éveille plus qu'une sensation obuse. (Brill.-Sav.) Chez les Saxons, les sens étaient obus, les muscles résistants et les volontés énergiques. (H. Taine.)

— Fig. Qui n'est pas pénétrant, qui sent peu et lentement : *Les personnes dont l'esprit est obus suivent la terrible logique des enfants, qui consiste à aller de réponse en demande, logique souvent embarrassante*. (Balz.) Géom. Se dit d'un angle plus grand, plus ouvert qu'un angle droit : *Angle obus*. Chaque bord du bec inférieur du procyon forme, vers le tiers de sa longueur, un angle saillant obus. (Buff.)

— Hist. Nat. Se dit de tout organe terminé par un article ou un bord arrondi, ou par une pointe mousse.

OBUSANGLE adj. (o-btu-zan-gle — de *obtus* et de *angle*). Géom. Qui a son angle obtus : *Sommet obusangle*. *Le Triangle obusangle*. Triangle dont un des angles est obtus : *Dans un triangle obusangle, les hauteurs correspondant aux sommets des angles aigus tombent en dehors du triangle*.

OBUSANGULE, ÉE adj. (o-btu-zan-gu-lé — du lat. *obtusus*, obtus; *angulus*, angle). Bot. Dont les angles sont obtus : *Feuille obusangulée*. Tige *obusangulée*.

OBUSÉ, ÉE adj. (o-btu-zé — rad. *obtus*). Bot. Se dit des feuilles qui ont l'extrémité arrondie.

OBUSEMENT adv. (o-btu-ze-man — rad. *obtus*). D'une manière obuse.

OBUSIFIDE adj. (o-btu-zî-fi-de — du lat. *obtusus*, obtus; *fido*, je divise). Bot. Qui est partagé en segments obtus.

OBUSIFLORE adj. (o-btu-zî-flo-re — du lat. *obtusus*, obtus; *flos*, fleur). Bot. Qui a des pétales obtus.

OBUSIFOLIE, ÉE adj. (o-btu-zî-fô-li-é — du lat. *obtusus*, obtus; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles obtuses.

OBUSILOBÉ, ÉE adj. (o-btu-zî-lo-bé — de *obtus* et de *lobé*). Bot. Qui est partagé en lobes obtus : *Feuille obusilobée*. Calice *obusilobé*.

OBUSION s. f. (o-btu-zî-on — rad. *obtus*). Etat de ce qui est obtus, peu sensible : *L'obusion du tact*.

OBUSIPENNE adj. (o-btu-zî-pè-ne — du lat. *obtusus*, obtus; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes obtuses.

OBUSIROSTRE adj. (o-btu-zî-ro-stre — du lat. *obtusus*, obtus; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le museau obtus.

OBUSIUSCULE adj. (o-btu-zî-u-sku-le — dimin. du lat. *obtusus*, obtus). Hist. Nat. Qui est un peu obtus.

OBUS s. m. (o-buz ou o-buss, ou même, selon quelques-uns, o-bu. La première prononciation que nous avons indiquée paraît préférable, comme plus conforme à l'étymologie — espagn. *obuz*, de l'allemand *hauwitz*, qui signifie, non obtus, mais obusier. Aussi l'obusier a-t-il été longtemps chez nous appelé *hauwitz*. Ce mot allemand paraît provenir du bohémien *haufnice*, sorte d'engin balistique servant à lancer des pierres). Projectile creux plus petit que la bombe, éclatant comme elle par percussion ou à l'aide d'une mèche d'une longueur calculée : *Les obus produisent les effets des boulets par leurs ricochets, et ceux des bombes par leurs éclats*. (Dupuytren.) L'ancien nom de l'obusier. *Obus* (tête de mort, Obus incendiaire, percé de plusieurs trous par lesquels il vomit des matières enflammées).

— Encycl. L'obus agit de deux manières, comme projectile plein et comme projectile creux. Dans le premier cas, il frappe et détruit comme le boulet plein ordinaire. Dans le second, en éclatant, il renverse et incendie comme la bombe. Anciennement, on le faisait exclusivement sphérique; mais, depuis l'invention des canons rayés, on lui donne une forme cylindro-conique ou cylindro-ogivale. Les nouveaux obus se meuvent la pointe

en avant, ce qui permet de la munir d'une fusée à percussion destinée à la faire éclater aussitôt qu'ils atteignent le but, avantage très-considérable dans plusieurs circonstances, notamment pour la défense des côtes et pour les batailles navales. Les obus pourvus d'un mécanisme de ce genre se nomment *obus percuteurs* ou *obus à percussion*. Souvent, les obus renferment seulement la poudre nécessaire pour les faire éclater. D'autres fois, quand on veut surtout les employer pour mettre le feu, on ajoute à la charge une composition incendiaire qui s'enflamme et se répand de tous côtés au moment de l'éclatement; on a ainsi des *obus incendiaires*. Enfin, dans la guerre de terre, on emploie, pour le tir à mitraille, des obus renfermant un grand nombre de balles de fusil. Ces projectiles se nomment *obus à balles*, mais on les appelle aussi *obus à la Schrapnell*, par abréviation *schrapnells*, parce que c'est un officier anglais de ce nom qui, au commencement de ce siècle, les a introduits dans la pratique ordinaire de l'artillerie. Ces derniers obus sont plus particulièrement désignés sous le nom de *boîtes à balles*.

Les obus percuteurs ont été beaucoup employés dans la dernière guerre entre la France et l'Allemagne, surtout dans les sièges et notamment à Paris. Les projectiles atteignaient des dimensions bien supérieures à celles des obus jusqu'alors employés. Ils étaient pour la plupart cylindro-ogivaux.

La Prusse a fréquemment fait usage, durant le siège de Paris, d'*obus cylindriques* recouverts de lamelles de plomb, lancées avec des canons se chargeant par la culasse. Les lamelles, en se modelant exactement sur la rainure des pièces, formaient toute issue aux gaz et utilisaient le maximum de force produite par l'explosion de la charge. Au moment où éclataient les projectiles, elles produisaient un effet meurtrier, ajoutant aux éclats de fonte des morceaux de plomb mâché, pour ainsi dire, et projetés à plus de 600 mètres du point où avait lieu l'explosion du projectile.

On construit aujourd'hui des obus cylindriques pour tous les calibres, et le projectile explosible, autrefois employé presque exclusivement pour le siège des places, est fort utilisé pour la guerre en rase campagne. La dernière guerre ayant démontré que les obus sphériques produisent un effet moins utile que l'obus cylindrique ou cylindro-ogival, on les a presque complètement abandonnés pour ne plus utiliser que ce dernier.

OBUSIER s. m. (o-bu-zîé — rad. *obus*). Artill. Pièce d'artillerie avec laquelle on lançait les obus avant d'avoir trouvé le moyen de les lancer avec le canon : *Dans les sièges, l'obusier se tire à ricochet sur les directions des chemins couverts et dans les places d'armes*. (Merlin.) Au printemps, les petits oiseaux viennent faire leur nid dans la bouche des obusiers. (V. Hugo.) *Obusier de montagne*. Nom que les marins donnent à des obusiers qu'ils emploient dans les débarquements.

— Encycl. Les obusiers sont des bouches à feu destinées principalement à ricocher des projectiles creux, des obus; ce n'est que par exception que les pièces tirent de plein fouet comme les canons, ou sous des angles élevés comme les mortiers. On ne peut mieux définir l'obusier qu'en disant qu'il tient encore maintenant, comme à son origine, le milieu entre les mortiers et les canons (V. *CANON* et *MORTIER*), pour le calibre, la longueur et le poids.

L'obusier s'est d'abord et longtemps nommé *obus*, il n'en est plus ainsi. M. Moritz-Meyer mentionne des obusiers dont les Tabornites faisaient usage en 1434, et qui se nommaient *hauznice* (c'est-à-dire armes de Jean Hus).

L'artilleur Noyer dit que cette arme fut employée pendant les guerres intérieures du xve siècle, pour lancer des projectiles creux. Avant cette époque, l'obusier (*petrière* des Italiens et *stein-stuck* des Allemands), qui était plus long que les mortiers, mais plus court que les canons, servait à tirer des globes de pierre comme les mortiers et de la mitraille comme les canons; d'où il suit que cette bouche à feu est aussi ancienne que les deux autres espèces et que, dans l'enfance de l'art, elle servait aux mêmes fins. Après l'invention et l'adoption des projectiles creux, en remplacement de ceux de pierre, les artilleries pédonculaires et d'autres appelées *obusiers* canons à grenades, non plus convenable que celui de la France à bombes donné par Saint-Julien, par le Père Daniel et autres, qui ignorait la différence qu'il y avait entre un obus et une bombe. (Général Marion, *Notice sur les obusiers*.)

C'est donc à tort que Casimir Siemienowicz attribue l'invention de l'obusier à Frédéric Getkand, ingénieur du roi Wladislas, qui en fit couler vers l'année 1645. Leblond est encore plus inexact quand il dit (*Artillerie raisonnée*, p. 236 et suiv.) que l'obusier fut inventé en Hollande, et que c'est à la bataille de Nerwinde, perdue par les Anglo-Hollandais, le 26 juillet 1693, que les Français virent des obusiers pour la première fois.

M. le capitaine d'artillerie Edouard Dusaert, dans son *Essai sur les obusiers*, résume par conséquent notre opinion sur l'origine des obusiers; nous lui empruntons donc l'extrait suivant :

« Suivant Rouvroy, ce fut le peu de mobilité des mortiers comme machines de guerre et la difficulté de s'en servir en campagne qui décidèrent à couler des pièces chambrées d'un plus petit calibre et de moindres dimensions. On tira ces pièces avec des boulets creux en fer remplis de poudre, qu'on appelait *grenades*; c'est pourquoi elles eurent le nom de bouches à feu à grenades, avant d'avoir celui d'*obusiers* qu'elles portent actuellement. Ces motifs que Rouvroy assigne à l'origine des obusiers paraissent rationnels. Toutefois, il est faux que le résultat des essais sur le tir des projectiles creux dans les canons, essais qui suivirent de près les premiers faits sur les mortiers, eurent aussi une part à la création des obusiers. L'hypothèse que nous venons de la plus raisonnable à admettre, c'est que l'usage des mortiers amena d'abord celui des obusiers courts, tandis que le tir des projectiles creux dans les canons conduisit un peu plus tard à la création plus heureuse des obusiers allongés. »

Quand les obusiers s'introduisirent-ils en France? Les avis des auteurs sont bien différents. Nous avons déjà constaté qu'il faut accuser Leblond d'inexactitude quand il prétend que nous vîmes ce genre de pièces pour la première fois à la bataille de Nerwinde (1693).

Duturbie prétend, dans son *Manuel de l'artillerie*, que les premiers obusiers coulés en France le furent à Douai en 1749. Il faudrait en conclure que ceux dont se servit Vallière à Berg-op-Zoom et à Maëstricht furent tirés de l'étranger.

Selon quelques autres écrivains, les obusiers ne furent définitivement adoptés en France qu'en 1774.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans le système Vallière, il y avait un obusier de 8 pouces (0m,22), dont le modèle n'était pas bien déterminé; dans le système Gribeauval, un obusier de siège de 8 pouces et un obusier de campagne de 6 pouces (0m,16); dans le système de l'an XI, un obusier de 24 ou de 5 pouces 7 (0m,15). Le système actuel contient des obusiers en bronze de 0m,22, 0m,16, 0m,12, et des obusiers en fonte, de 0m,22, 0m,18, et de place, de 0m,22. La marine emploie des obusiers en fonte des calibres de 0m,27, 0m,22 (n° 1) et 0m,22 (n° 2).

Nous terminerons ce résumé de l'histoire des obusiers en donnant, d'après Dusaert, une idée de la manière rapide dont leur usage se propagea, à mesure qu'on apprécia mieux leurs avantages et que leur tir devint plus facile à exécuter.

Au commencement des guerres de la Révolution, l'artillerie de nos armées était ainsi composée :

	Calibres.	Obusiers.
L'armée du Nord avait.	304	8
L'armée de la Moselle.	108	4
L'armée du Rhin . . .	124	4
L'armée d'Italie . . .	184	8

La proportion des obusiers dans les équipages était moyennement de un trentième du nombre total des bouches à feu. En 1799, l'emploi des obusiers s'était considérablement accru, et l'on vit à cette époque :

	Calibres.	Obusiers.
A l'armée du Danube . .	174	40
A l'armée du Rhin . . .	31	10
A l'armée de Bavière . .	31	10
A l'armée d'Italie . . .	78	28

Dans ces équipages, la proportion des obusiers était, terme moyen, de un quart à un cinquième du nombre total des pièces. Plus tard on l'augmenta encore un peu et enfin on la fixa comme elle est maintenant, au tiers du nombre des bouches à feu.

Dans les guerres plus récentes, et notamment durant celle qui eut lieu en 1870-1871, entre la France et l'Allemagne, les Prussiens n'utilisèrent guère que des projectiles creux, réservant les projectiles cylindriques pleins pour le démontage des fortes pièces. L'armée de Paris fit de même. Il est vrai de dire que, dans l'artillerie actuelle, il n'existe plus, à proprement parler, d'*obusiers*, au moins dans le sens d'autrefois, puisque toutes les pièces, ou du moins la majeure partie, lancent des projectiles creux et fonctionnent comme les anciens obusiers.

Dans un obusier on distingue : la chambre, qui varie encore beaucoup tant pour la forme que pour la capacité; le raccordement de l'âme avec la chambre qui, généralement, est sphérique aux obusiers courts et tronconique aux obusiers longs; l'âme, qui a depuis 3 jusqu'à 12 calibres de longueur; la tranchée de la bouche; la volee, comprenant tout ce qui est en avant du renfort; le renfort, la partie qui a le plus grand diamètre, sur laquelle sont les auses et les tourillons; il correspond à l'emplacement de l'obus à l'instinct du tir; le tonnerre ou pourtour de la chambre, qui comprend tout ce qui est entre le renfort et le derrière de la plate-bande de culasse; la lumière, de 0m,04 à 0m,06 de diamètre, dont l'axe forme avec celui de l'âme un angle de 90° à 110° en avant, et qui est percée dans un grain de lumière en fer forgé ou en cuivre rouge corroyé; les tourillons, dont la longueur ne doit jamais excéder leur diamètre et dont l'axe ne doit dans aucun cas être au-dessus de celui de l'obusier; les embuses, qui sont généralement cylindriques et concentriques aux tourillons; les an-

ses, dont le milieu de la longueur correspond au centre de gravité de la bouche à feu; les moulures, qui doivent être simples et peu nombreuses, c'est-à-dire réduites à celles qui sont indispensables pour faciliter le moulage par troncçons, pour empêcher les leviers d'échapper ou de glisser pendant les manœuvres, et enfin pour le pointage qui est d'autant plus facile et exact qu'il y a moins de différence entre le diamètre de la plate-bande de culasse et celui du plus grand renflement vers la bouche. (Général Marion, *Notice sur les obusiers*.)

C'est, bien entendu, la description d'un obusier moderne; car, « dans l'origine, les obusiers étaient employés sur des affûts qui différaient peu de ceux nommés *crapauds* pour mortiers; ce qui leur était la mobilité si nécessaire en campagne et rendait leur service si lent, que l'on n'en fit un fréquent usage à la suite des armées, quoiqu'ils aient trouvé le moyen de les monter sur des affûts moins incommodes et plus convenables au transport. Alors ils remplacèrent avantageusement, pour le tir des projectiles creux sur les champs de bataille, les mortiers, qui ne pouvaient servir que très-difficilement à tir presque horizontal et dont le pointage était d'ailleurs plus difficile et bien moins juste que celui des obusiers. » (Général Marion, *Notice sur les obusiers*.)

On peut classer les obusiers par calibres ou d'après leur service; de là, deux divisions. Par calibres, les obusiers ont de 3 à 12 calibres de longueur d'âme, et l'on distingue : 1° les obusiers longs, dont l'âme a de 6 à 12 calibres, nommés aussi *licornes*, canons courts ou à obus; qui tirent toujours des obus ensablés et qui conviennent mieux que les obusiers courts pour la défense des côtes, pour le tir de plein fouet et pour les feux rasants aux grandes distances; 2° les obusiers courts, qui ont de 3 à 5 calibres de longueur d'âme. On peut les charger sans ensabler l'obus, sans même se servir de refoleur.

D'après leur service, on connaît : 1° les obusiers de côte, longs, en fer; 2° les obusiers de siège, courts, destinés à enfler les ouvrages attaqués, à ricocher les faces et les flancs de ces ouvrages, ainsi que leurs chemins couverts; 3° les obusiers de place, servant à ricocher les travaux des assiégés. On peut retarder les cheminement en capitale, en établissant des obusiers aux angles saillants des chemins couverts; 4° les obusiers de campagne; 5° les obusiers de montagne.

Nous n'avons admis en France l'obusier long qu'en 1822.

Nous allons indiquer, en finissant, les obusiers des principales puissances de l'Europe. Et d'abord nous remarquerons que « les étrangers furent moins lents que nous à introduire dans leurs équipages de campagne un bon nombre d'obusiers, parce que, les ayant employés avant nous, ils durent plus tôt apprécier leurs avantages. A Burkesdorf, Frédéric le Grand avait 306 bouches à feu, dont 58 obusiers. » (Dusaert, *Essai sur les obusiers*.)

Les Anglais possèdent trois obusiers de campagne : l'obusier de 5 pouces et demi (pesant); l'obusier de 5 pouces et demi (léger); un véritable obusier de montagne, celui de 4 pouces 2 cinquièmes; enfin deux obusiers de siège, celui de 10 pouces et celui de 8 pouces.

Les Autrichiens ont un obusier de campagne de 7 livres (stein), du calibre de 0m,149; il lance des obus à culot et des boules à balles, et un obusier de 10 livres (stein), du calibre de 0m,1685, pour siège et place; il tire des obus à culot et de la mitraille. Ils n'ont pas d'obusier de montagne.

Les Prussiens se servent d'obusiers de campagne de 7 livres (stein), du calibre de 0m,1475; de 10 livres (stein), du calibre de 0m,170, et d'un obusier de siège de 25 livres (stein), du calibre de 0m,226.

Les Russes possèdent quatre obusiers de campagne : la licorne de 20 livres; la licorne de 10 livres pour l'artillerie à pied; la licorne de 10 livres pour l'artillerie à cheval, et un obusier de montagne, celui de 3 livres. Ils ont deux espèces d'obusiers de siège et de place : ceux de 40 livres, les premiers en bronze, les seconds en fer; les obusiers de siège et ceux de place, qui ont du même calibre de 0m,1933, ont, les premiers 8312 livres de longueur d'âme et pèsent 8940 livres, et les seconds 8,83 calibres de longueur d'âme et ont du poids de 3,325 livres.

OBUSIER s. f. (o-bu-zî-ère — rad. *obus*). Mar. Chaloupe armée d'un ou de plusieurs obus.

OBVA s. m. (o-bva). Cheval russe, dont la race existe sur les bords du fleuve Obva, dans le gouvernement de Perm.

OBVA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le N.-O. du district d'Oukhansk et se jette dans la Kama, à 72 kilom. N. de Perm, après un cours d'environ 140 kilom.

OBVA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 80 kilom. N.-O. de Perm, sur l'Obva. On y remarque deux églises et un couvent.

OBVALLÉ, ÉE adj. (o-bval-lé — du préf. ob, et du lat. *vallum*, fosse). Bot. Se dit de feuilles disposées par paires spirales qui se couvrent sous des angles aigus.

OBVENIR v. n. ou intr. (o-bve-nir — lat.

obventre, du préf. *ob*, et de *venire*, venir. Jurispr. Revenir, échoir à l'Etat par succession ou autrement.

OBVENTION s. f. (o-bvan-si-on — lat. *obventio*, de *obvenire*, *obvenire*). Dr. canon. impôt ecclésiastique : *Les fruits payeront au curé les dîmes et toutes les autres OBVENTIONS que rendraient les chrétiens.* (Mleury.)

— Anc. jurispr. *Obventions extraordinaires*, Fruits que la chose ne produit pas ordinairement.

OBVERS s. m. (o-bvèr — lat. *obversus*, du préf. *ob*, et du lat. *versus*, tourne). Numism. Côté d'une médaille qui correspond à ce qu'on appelle la face dans les monnaies. Il n'est dit aussi *avers*.

OBVERSE adj. (o-bvèr-se — lat. *obversus*, du préf. *ob*, et de *versus*, tourné). Qui est tourné en face. Il *Peu usité*.

— s. m. Se dit quelquefois pour *OBVERS*.

OBVIABLE adj. (o-bvi-a-ble — lat. *obvius*). A quoi l'on peut obvier. Il *Peu usité*.

OBVIER v. n. (o-bvi-è — lat. *obviare*, du préf. *ob*, et de *via*, voie. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous obvions, Que vous obviez*). Porter remède d'avance, couper chemin : *Obvier à un inconvénient. Pour Obvier à la chicane, Lysandre ne voulait point qu'il y eût de lois écrites.* (D'Abanc.)

OBVOLUTÉ, **ÉE** adj. (o-bvo-lu-té — du préf. *ob*, et du lat. *volutus*, roulé). Bot. Se dit des organes qui s'enroulent les uns sur les autres : *Pétales obvolutés*.

OBVOLUTIF, **IVE** adj. (o-bvo-lu-tif, i-ve — rad. *obvolut*). Bot. Qui est enroulé sur une autre partie : *Feuilles obvolutives*.

OBVOLVANT, **ANTE** adj. (o-bvol-van, ante — du préf. *ob*, et du lat. *volvo*, je roule). Hist. nat. Qui couvre par devant.

OBV s. m. Autre orthographe du mot *obi*.

OBY (GRANDE-), Ile de l'archipel des Moloues, au S. de Giolo et au N.-N.-O. de Corra, environ 68 kilom. de long de l'E. à l'O., sur 34 kilom. de large.

OBY (PETITE-), Ile située à l'O. de la Grande-Oby. Longueur de 13 à 15 kilom. Pêcheries de perles.

OBYRE s. m. (o-bi-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

OC, préfixe. V. *os*.

OC (ok), Particule qui signifiait *Oui*, dans le dialecte roman qui se parlait au sud de la Loire.

— *Langue d'oc*, Langue romane que l'on parlait au sud de la Loire : *La Gaule compte deux langues romanes, la langue d'oïl et la langue d'oc.* (E. Littré.)

— *Encycl.* On divisait, au moyen âge, les langues néo-latines, ou issues du latin, en trois branches : la langue d'oc, la langue d'oïl et les langues de si, dénominations tirées de la manière de dire oui, soit au sud de la Loire, entre la Loire et les Pyrénées (*oc*), soit au nord de la Loire (*oïl*), et en Espagne, en Portugal et en Italie (*si*). La langue d'oc et la langue d'oïl, particulières à la France, sont deux rameaux de ce qui constituait la langue romane ; c'est donc à tort que l'usage s'est établi longtemps de ne considérer comme langue romane que l'idiome parlé dans le Midi. L'erreur est venue de ce que la domination romaine a laissé plus de traces au midi qu'au nord de la Loire, quoique le latin ait tout aussi bien contribué à former la langue des troubadours que celle des troubadours.

La langue d'oc s'est constituée, d'après quelques auteurs, postérieurement aux invasions germaniques, du mélange du latin parlé jusqu'alors au sud de la Loire, dans la Lyonnaise, la Narbonnaise et la Provence, avec les idiomes des envahisseurs ; suivant d'autres, et c'est l'opinion la plus probable, elle s'est formée, au moment même de la conquête romaine, du mélange du latin des conquérants avec les idiomes celtiques et gaulois parlés dans ces contrées. Aucun monument littéraire n'atteste, il est vrai, la réalité de cette dernière hypothèse, puisque les premières poésies des troubadours sont de beaucoup postérieures à l'époque de la domination romaine ; mais un peuple ne perd pas sa langue tout à coup, comme par décret, et l'on doit croire que les populations gauloises, en adoptant le latin, le modifièrent suivant le génie de leur propre langue, leur mode de prononciation et les conditions matérielles de leur organe vocal. C'est toujours ainsi que se forment les idiomes nouveaux. Si le latin pur fut employé dans les actes officiels et parlé correctement dans les villes, il est bien supposable qu'il en fut autrement dans les campagnes où la vieille sève gauloise ne put s'impregner qu'à la longue d'un élément étranger. La langue d'oc, même perfectionnée du vie au xii^e siècle, garde encore des traces des divers idiomes parlés au sud de la Gaule antérieurement aux invasions des barbares, éléments grecs provenant de la colonie marseillaise, éléments ibériens qui ont persisté dans l'idiome basque, éléments celtiques qui forment à l'origine le fond de la langue. Ces éléments se sont éliminés peu à peu pour faire une plus grande place au latin ou tout au moins à des dérivations du latin, mais ils ont subsisté à l'état de racines dans un grand nombre de

mots ; l'élément germanique est comparativement peu important.

La langue d'oc, plus analytique que la latine, possédait l'article et les verbes auxiliaires ; ses diverses formes de conjugaison étaient empruntées au latin, ainsi que la suppression du pronom ; des flexions particulières désignaient les personnes. Les terminaisons sont latines et se reconnaissent sous une légère altération ; par exemple, pour les verbes, les désinences en *unt*, *ent* et *ant* sont, dans la langue d'oc, *eu*, *on*, *en* et *an* ; pour les substantifs et les adjectifs, les désinences en *us* sont changées en *o* et *os* ; quelquefois elles sont supprimées : *solus*, en langue d'oc *sol* ; *sapiens*, *savi* ; *visus*, *vis*, etc. ; le pluriel se forme d'ordinaire, comme en français, par l'adjonction d'un *s*. Il n'y a pas de genre neutre.

Parlée sur la surface d'un territoire très-étendu, la langue d'oc n'a jamais été uniforme ; elle s'est, dès l'origine, divisée en un grand nombre de dialectes : le languedocien, l'auvergnais, le catalan, le limousin, l'auvergnat et le provençal ; le béarnais, le poitevin, le saintongeais, le périgourdin ont formé des subdivisions moins importantes. Tous ces dialectes subsistent encore, les uns à l'état de patois, les autres à l'état de langue restée plus ou moins littéraire. Nous avons consacré des articles spéciaux aux plus importants (V. CATALAN, LANGUEDOCIEN, LIMOUSIN), ce qui nous dispense d'entrer dans des détails plus précis.

La langue d'oc a été l'objet, depuis le commencement de ce siècle, d'études très-importantes ; mais, par suite de l'erreur que nous avons signalée plus haut, c'est sous le nom de langue romane qu'on l'a désignée pendant longtemps. Le *Dictionnaire de la langue romane*, de Roquefort (1815, in-8°), est particulièrement à la langue d'oc et à ses divers dialectes, car on ne reconnaît alors aucun caractère roman à la langue d'oïl ; tel est aussi le *Lexique roman* ou *Dictionnaire de la langue des troubadours*, de Raynouard (1836-1844, 6 vol. in-8°). M. Honorat a publié un *Dictionnaire provençal-français* ou *Dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne* (1846-1850, 4 vol. in-8°), entreprise distincte de la précédente et plus actuelle. Bien qu'il offre les radicaux des mots en indiquant les langues qui les ont fournis, ce dictionnaire se rapporte autant et plus même à la langue moderne qu'à l'antique langue des troubadours, à laquelle est spécialement consacré le *Lexique* de Raynouard. Aussi l'œuvre d'Honorat présente-t-elle des parties dont Raynouard ne s'est point préoccupé : les noms particuliers aux coutumes, aux usages, aux institutions du Midi languedocien ; les noms des différents êtres appartenant aux règnes divers de la nature ; enfin, ce glossaire présente environ 90,000 mots des différents dialectes provençaux, avec leur prononciation figurée et leurs équivalents en trois langues : allemand, espagnol, portugais. Nous citerons encore, comme une excellente source de renseignements, le *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France*, par M. Mary-Lafon (1842, in-18).

OC S s. m. (ok). Flûte turque terminée par une boucle.

OCA ou **OCCA** s. f. (o-ka). Métrol. V. *ocque*.

— Bot. Nom indigène de l'oxalide tubéreuse dont les tubercules se mangent sous le nom de *CAVI* : *L'oca rouge est considérée au Pérou comme de beaucoup préférable à l'oca jaune.* (Bon Jardinier.)

OCA (sierra de), partie la plus septentrionale des monts Ibiens, en Espagne. Cette chaîne se rattache au versant méditerranéen des Cantabres, dans le N. de la province de Palencia, entre les sources de l'Èbre et de la Pisuerga, et court au S.-E., dans la province de Burgos. Longueur totale, 100 kilom.

OCAIDO, ville de Colombie, département de Cauca (Nouvelle-Grenade). prov. de Choco, à 160 kilom. N. de Novita, à 400 kilom. N. de Popayan.

OCAIGNER v. a. ou tr. (o-ké-gné ; gn mill). Anc. Techn. Enduire un gant d'une certaine colle qui en conserve le parfum.

OCALÉE s. f. (o-ka-lé — du gr. *okaleos*, rapide). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des aléochares, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent surtout le nord de l'Europe.

OCAMBARO, bourg du Mexique, province de Mechoacan, à 83 kilom. S.-E. de Valladolid, sur la route de cette ville à Toluca, à l'O. des anciennes mines d'Angangueo.

OCAMPO (Florin de), chroniqueur espagnol, historiographe de l'empereur Charles-Quint, né à Zamora en 1499, mort l'année même de l'abdication de l'empereur (1555). Comme tous les hommes voués à l'étude et au recueillement, il a laissé peu de traces de sa vie, sauf ses livres. Il était d'une souche illustre, descendant, illégitimement il est vrai, de la maison de Valence et de celle des Girones. Don Diego de Valencia et Santa-Garcia de Ocampo eurent un fils naturel, Lope de Ocampo, le propre père de l'historiographe. On fit étudier le jeune Florin à Zamora, puis à l'université d'Alcala, où professait le fameux Antonio de Nebrija, le réfor-

mateur des études en Espagne. Florin de Ocampo lui fut toute sa vie très-attaché et lui conserva une sorte de culte. Au sortir des études, il entra dans les ordres, eut presque aussitôt une prébende et ensuite un canonicat à Zamora même. Des 1527, il s'occupait de réunir les immenses matériaux nécessaires à l'œuvre qu'il voulait entreprendre, une *Chronique générale de l'Espagne* précédée d'un résumé de l'histoire universelle. Lecteur infatigable, chercheur patient, érudit, il consulta toutes les sources de l'histoire espagnole, et, spécialement sur les questions d'origine, fit preuve d'une grande érudition ; malheureusement il manquait de critique et admettait avec une facilité égale les documents irrécusables et les fables de Béroze et de Manethon. Ainsi préparé par l'étude, par des voyages en Espagne et dans quelques contrées de l'Europe, déjà renommé comme historien, quoiqu'il n'eût encore rien fait paraître, il accepta la place de chroniqueur royal qui lui fut offerte à la cour de Charles-Quint (1539). En 1544, il fit paraître les quatre premiers livres de sa grande chronique ; quoique les lecteurs dussent éprouver quelque désappointement, car cette chronique espagnole, prenant son point de départ au déluge, n'arrivait, à la fin des quatre livres, qu'à la période romaine, cette œuvre était si impatientement attendue que deux éditions successives furent élevées aussitôt. Une troisième, publiée à Medina (1553), contient un livre de plus et s'arrête aux Scipions. C'est là toute l'œuvre d'Ocampo ; les huit autres volumes de la *Chronique générale* sont dus à Ambrosio Morales, son continuateur. L'œuvre d'Ocampo, malgré ses imperfections, son style lourd et fatigant, son défaut de critique, la crédulité vraiment singulière de l'auteur, n'en est pas moins précieuse quant aux sources historiques, surtout pour ce qui se rattache aux antiquités. On s'amuse en voyant Ocampo se fatiguer à faire descendre les rois d'Espagne de Tubal-Cain et composer gravement les généalogies les plus ridicules ; mais certaines parties sont curieusement étudiées et lui ont coûté de longues recherches. C'est ainsi qu'il fit un voyage en Irlande, pour vérifier si les traditions du pays s'accordaient avec de vieilles légendes espagnoles qui font de l'Irlande une ancienne colonie de l'Espagne.

Outre sa *Coronica general*, on lui doit une édition des vieilles chroniques composées sur l'ordre d'Alphonse le Sage (Zamora, 1541) et une généalogie, fort bien faite, de la maison de Valence, dont il descendait. Ces travaux ne paraissent pas l'avoir enrichi ; aux cortès de Valladolid, tenues l'année même de sa mort (1555), il sollicitait une pension de 400 ducats, afin, dit la pétition, de pouvoir continuer ses travaux de chroniqueur et d'historiographe ; la pension lui fut accordée, mais la mort le surprit dans toute la force de l'âge. On a des éditions de sa *Chronique générale* de 1578 et de 1604 ; la meilleure est de 1791 (2 vol. in-4°).

OCANA, ville de Colombie, département de la Magdalena (Nouvelle-Grenade), à 152 kilom. S.-E. de Mompoix et à 360 kilom. N.-N.-E. de Santa-Fé-de-Bogota, sur la rive droite du rio del Oro et dans une partie de la chaîne des Andes. Mines de cuivre aux environs.

OCANA, ville d'Espagne, province et à 36 kilom. E.-N.-E. de Tolédo et à 40 kilom. S.-E. de Madrid, à l'entrée d'une plaine fertile ; 5,500 hab. Le 19 novembre 1809, les Français y remportèrent une victoire sur les Espagnols. Elle conserve encore quelques restes de ses anciennes murailles, mais elle est bien déchue de sa splendeur passée. On y remarque des rues larges et bien pavées, une très-belle place entourée de portiques, le palais du duc de Frias, l'hôtel du gouverneur, de jolies fontaines, plusieurs hôpitaux, des fabriques de savon, de draps, de bas et de poterie de terre. Les environs sont très-fertiles, principalement en blé et en huile.

OCARITZ (Joseph, chevalier d'), diplomate espagnol, né dans la province de la Rioja, mort à Varna en 1805. Tout jeune encore, il entra dans la diplomatie, devint successivement secrétaire d'ambassade à Turin, secrétaire de légation à Copenhague, attaché au ministère des affaires étrangères à Madrid, consul général à Paris et enfin chargé d'affaires d'Espagne auprès du gouvernement français en 1792, après le départ de l'ambassadeur Thomas Friaire, rappelé à Madrid par Charles IV. Avant de déclarer la guerre à la France, le roi d'Espagne chargea Ocaritz de mettre tout en œuvre pour sauver Louis XVI. Ce diplomate s'acquitta avec le plus grand zèle d'une mission qui devait rester infructueuse. Dans une lettre qu'il écrivit au ministère des affaires étrangères, il déclara que, si on laissait Louis XVI se retirer dans tel pays qu'il jugerait convenable, l'Espagne se déclarerait neutre pendant la guerre actuelle et qu'elle interviendrait comme médiatrice pour mettre un terme à la guerre engagée contre la Prusse et l'Autriche. Cette lettre, lue à la Convention, fut vivement combattue par les montagnards, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. Il en fut de même lorsque Ocaritz demanda, le 17 janvier 1793, un sursis à l'exécution du roi, et toutes ses démarches pour corrompre à prix d'argent les membres les plus influents de la Convention restèrent sans résultat. Au mois de mars suivant, la Convention ayant déclaré la guerre

à l'Espagne, Ocaritz dut quitter la France, où il revint en 1795 pour entamer des négociations de paix. Après la signature du traité de Bâle, il reprit à Paris son poste de consul général et devint ensuite ministre à Hambourg, ministre plénipotentiaire à Stockholm (1803) et ambassadeur à Constantinople. Après la restauration de Louis XVIII, ce souverain accorda une pension de 6,000 fr. à la veuve d'Ocaritz, en souvenir de ce qu'il avait fait pour sauver Louis XVI.

OCATAHOULA ou **OCATAHOOLA**, lac des Etats-Unis d'Amérique, dans la Louisiane, traversé par la rivière de son nom, à 32 kilom. de long du N.-E. au S.-O., sur 8 kilom. de large. Il Rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans la Louisiane ; elle nait dans le N.-E. du comté de Natchitoches, coule au S.-E., traverse le lac de son nom et se perd dans l'Ouachitta, vis-à-vis du confluent du Tensas, après un cours d'environ 160 kilom.

OCCABE s. m. (o-ka-be — lat. *occabus*, même sens). Antiq. rom. Bracelet enrichi de pierres précieuses, que les sacrificateurs portaient, particulièrement dans la cérémonie du taurobole.

OCCAM ou **OCKAM** (frère Guillaume d'), moine cordelier d'origine anglaise, une des illustrations de la philosophie scolastique, né à Ockam, dans le comté de Surrey, vers le milieu du xiii^e siècle, mort à Munich (Bavière) le 7 avril 1347. Il fit ses études au collège de Merton, dépendant de l'université d'Oxford. Nommé, en 1300, archidiacre de Stow, dans le comté de Lincoln, il refusa cette fonction, mais accepta en 1302 une prébende à Bedford, puis en 1305 une autre à Stowe, dont il se démit en 1319. Il avait commencé par être le disciple de Scot, le chef des réalistes. Ses connaissances étendues et son assiduité au travail lui avaient acquis dès sa jeunesse une autorité que la vivacité de son talent et sa merveilleuse dialectique avaient encore rehaussée. Les disputes théologiques dont il fut l'occasion le firent chasser de l'université d'Oxford ; il se réfugia à Paris, où il professa la théologie, Philippe le Bel, en quête de défenseurs dans sa querelle avec Boniface VIII, lui confia le soin de démontrer, à l'aide d'arguments puisés dans le droit canon et les autres sources du droit ecclésiastique, que les rois, au temporel, sont indépendants du saint-siège. Ses confrères d'Angleterre l'ayant choisi en 1332 pour provincial de l'ordre des cordeliers, il se rendit en cette qualité à l'assemblée générale tenue à Pérouse, où il attaqua la prétention de ceux qui voulaient que les franciscains cessassent d'être un ordre mendiant, c'est-à-dire pussent posséder des biens en propre. Il objectait que Jésus-Christ n'avait rien possédé, que les apôtres avaient été dans le même cas, et qu'il était bon de les imiter en renonçant aux biens de la terre. Au lieu de lui répondre, ses adversaires eurent recours au pape, qui imposa silence à Occam. A son retour en France, le moine, grâce à l'appui de Michel de Césène, général des cordeliers, put entreprendre contre les vices privés des souverains pontifes une campagne qui le fit excommunier en 1330. Il se sauva en Allemagne pour échapper aux effets de l'excommunication. L'empereur Louis de Bavière, alors en guerre avec le saint-siège, accueillit Occam avec empressement. La polémique engagée en faveur du prince, par le célèbre cordelier, avec les partisans du pape, faillit lui coûter cher ; il ne dut la vie qu'à l'intervention de Louis de Bavière. Occam mourut à Munich en 1347.

Gouldast a réuni, sous le titre collectif de *Monarchia sancti romani imperii*, les écrits d'Occam composés pour la défense de Louis de Bavière. Quelques autres ont été recueillis par Brown à la fin de son *Fasciculus rerum expetendarum*. Les principaux ouvrages du célèbre moine sont : *Dialogorum libri septem adversus hereticos* (Paris, 1476, 1 vol. in-fol.), très-rare ; *Quodlibeta ex emendatione Cornetii Ouden-drick* (Paris, 1487, 1 vol. in-4°) ; *Super quatuor libros sententiarum* (1495, 1 vol. in-fol.) ; *Super potestate summi pontificis questionum octo decisiones* (Lyon, 1496, 1 vol. in-fol.) ; *Summa logices* (Venise, 1491, 1 vol. in-4°) ; *Questiones in libros physicorum* (Strasbourg, 1491, 1 vol. in-fol.) ; *Expositio aurea super totam artem veterem videlicet in Porphyrii predicabilia et Aristotelis predicamenta* (Bologne, 1496, 1 vol. in-fol.). Les franciscains étaient scotistes et Guillaume dut à lutter contre les tendances de son ordre dans ses attaques contre la philosophie de Scot ; mais, d'autre part, les dominicains étaient thomistes parce que saint Thomas d'Aquin était un des leurs. A la fois adversaire de Scot et de saint Thomas, Occam fut en butte aux attaques des partisans de ces deux chefs d'école. Les néoplatoniciens du x^e siècle, qui étaient réalistes, l'ont également maltraité dans leurs écrits. Il a fallu l'autorité d'Arnauld et de Leibniz pour remettre en honneur la mémoire du chef des nominalistes, *principes nominalism*, comme on l'appellait.

Sa doctrine entière se réduit à la question des idées. Duns Scot s'est avisé que l'universel (les genres et les espèces) existe *in re*, c'est-à-dire a une existence réelle ; saint Thomas n'admet l'existence réelle que dans les individus, en d'autres termes, il soutient que les gen-

res et les espèces sont des abstractions de l'esprit. Quant à la substance d'une idée, saint Thomas et Duns Scot pensent l'un et l'autre qu'elle constitue une entité dont l'âme est le lieu et que cette entité, permanente de sa nature, est distincte de la pensée. En définitive, le réalisme de Duns Scot consiste à dire que les idées sont des êtres distincts, que les idées générales sont également des êtres substantiels; saint Thomas admet l'entité pour les idées individuelles, mais non pour les idées générales.

Occam combat à la fois la théorie de Duns Scot et celle de saint Thomas. « Il existe, disait Duns Scot, des natures universelles intrinsèques à chaque singulier, qui dans leur manière d'être absolue constituent d'une façon indivise l'essence de tous les singuliers numérables. » Il y a donc une substance universelle et logique dans laquelle subsistent des substances individuelles appelées idées. Guillaume d'Occam accuse cette théorie d'être absurde. Suivant lui, les essences universelles n'ont été imaginées que comme moyen de résistance au scepticisme. Ce point acquis, il détruit en détail les arguments du réalisme. Son argumentation est semblable à celle d'Abailard, d'Albert le Grand et de saint Thomas contre Guillaume de Champeaux, Gilbert de La Porrée et les philosophes arabes. Seulement, Occam est bien plus fort que ses devanciers en dialectique.

La question des idées résolue, il s'agissait de savoir si l'âme est une substance. Occam l'admet; l'entendement, dit-il, a deux qualités actives qui lui appartiennent en propre; il est d'ailleurs le sujet de phénomènes auxquels le corps ne participe en aucun manière. C'est donc une substance, mais il n'y a pas de motifs pour assimiler cette substance aux concepts intellectuels. Duns Scot et saint Thomas soutenaient que les idées étaient des substances distinctes et de la même nature que l'âme. Ce ne sont, dit Occam, que des modes de l'âme.

Suivant saint Thomas, toute sensation se produit à l'occasion d'une impression venue du dehors; suivant les scolastiques, cette sensation était l'œuvre d'une image ou corps détaché de l'objet extérieur. Les thomistes refusent d'admettre que ce corps étranger pénétrât dans l'âme, mais ils concèdent qu'il vient se présenter aux sens et détermine la sensation. C'est vrai, dit Occam, mais ce corps-image accipit la sensation et ne la détermine pas. Il y a deux choses à considérer dans la sensation : le sujet sentant et l'objet senti.

Pour les idées qui sont l'objet de la mémoire ou *espèces expressæ*, les thomistes disaient que c'était l'image de l'objet extérieur, restée empreinte sur l'organe sensible, par exemple sur la rétine. Cela peut y rester un instant, dit Guillaume d'Occam, mais cette empreinte ne tarde pas à s'effacer. Il ajoute que la perception qu'il nous donne intuition préalable dispose le sens externe (la sensibilité physique) ou le sens interne (l'imagination) à voir, percevoir les objets plus facilement quand ils reviennent; en un mot, il suppose que l'habitude en matière de perception augmente la puissance de cette faculté. Mais il refuse d'admettre qu'il y ait dans l'âme, pour signifier les objets du dehors, des entités distinctes de ces objets.

Quant à l'entendement, il n'y a en lui que deux choses au moment de la connaissance : lui-même et la chose connue. Il rejette les espèces intelligibles, sorte d'intermédiaires adoptés par les thomistes entre l'entendement et son objet.

Les idées divines formaient dans la science psychologique de la philosophie scolastique un domaine à part. Les réalistes avaient fait des idées de Dieu des personnes distinctes, qui formaient pour ainsi dire la cour du Très-Haut. Dieu en était tout à fait distinct, mais il ne pouvait prendre une résolution sans les consulter. Ses attributs ont conservé ce caractère dans la théologie catholique, qui les étudie isolément et comme des êtres distincts de l'essence divine. Occam se moque de cette manière de considérer Dieu. Les idées humaines, dit-il, se composent de la notion de la chose qui est; au lieu de constater ce qui est, la pensée de Dieu a pour effet direct de créer ce qu'elle pense; l'idée divine est donc la notion de ce qui doit être. Cette notion est-elle éternelle? Non. Dieu est éternel, mais ses idées ne le sont pas. En d'autres termes, elles sont objectives et contingentes. En dernière analyse, le nominalisme d'Occam est une négation systématique, tandis que le réalisme de ses adversaires est une affirmation continue. Occam est pour le mouvement continu, qui est l'essence de la pensée, les autres pour la permanence des idées. Il n'y a pas d'assimilation à faire entre les doctrines scolastiques et les systèmes modernes. Le terrain des combats n'était pas le même. Aujourd'hui, la question est posée entre la nature physique et la nature spirituelle. Alors, le monde spirituel était le seul terrain sur lequel les philosophes combattaient.

Le système d'Occam, après avoir fait un bruit qui ressemble à un scandale, est tombé avec les systèmes qu'il avait la prétention de détruire et de remplacer. Mais, malgré l'indifférence universelle qui a succédé à la passion qui animait autrefois les querelles des réalistes et des nominalistes, il faut rendre à Occam cette justice, que sa philosophie fut à

la fois hardie et ingénieuse. La liberté de la pensée, quelque forme qu'elle ait pu revêtir, est toujours digne d'exciter les sympathies de la postérité, surtout lorsqu'elle a suscité la persécution des contemporains.

A consulter sur Occam : Hauréau, à l'article Occam du *Dictionnaire des sciences philosophiques*; G. Biel, abrégé des *Questions sur les sentences*, où il a résumé à peu près toutes les doctrines d'Occam.

OCCASE adj. f. (o-ka-se — du lat. *occasus*, coucher du soleil). Astron. Amplitude *occase*, Arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai, qui est l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

— s. f. Amplitude *occase* dans le langage des marins.

— Argot. Occasion : Profiter de l'OCCASION.

OCCASION s. f. (o-ka-zi-on — lat. *occasio*, mot qui vient de *occamus*, supin de *occidere*, advenir, proprement tomber; de *ob*, qui est devenu *oc*, par assimilation, et *cadere*, tomber). Rencontre, conjonction de temps, de lieux, d'affaires, convenable pour quelque chose : OCCASION favorable, propice. Chercher, saisir une OCCASION. Profiter de l'OCCASION. L'OCCASION, qui décide de tout, donne la puissance à qui sait la saisir. (Sophocle.) La science des occasions et des temps est la principale partie des affaires. (Ross.) L'OCCASION de faire du mal se trouve toujours. (Volt.) L'OCCASION de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la question de l'avoir manquée est de ne plus la retrouver. (J.-J. Rousseau.) Les hommes manquent plus à l'OCCASION qu'ils ne le leur manque. (Grimm.) A la guerre, si vous ne saisissez pas l'OCCASION à la volée, elle disparaît et ne revient plus. (Berthier.) L'OCCASION ne fait point le méchant, elle le manifeste. (J. de Maistre.)

Prenons l'occasion, tandis qu'elle est propice.

Qui perd l'occasion ne la retrouve pas.

« Circonstance, occurrence de temps en général : Il se distingua dans cette OCCASION. En toute OCCASION, il faut bien faire et ne s'en vanter jamais. (Mme de Motteville.) Dans les occasions d'éclat, l'homme est comme sur le théâtre. (Mass.) En toute OCCASION, le sage tient le juste milieu. (Grimm.)

... Mon âme, en toute occasion, Développe le vrai caché sous l'apparence.

— Ensemble de circonstances qui portent à quelque action blâmable : *Faire les occasions*. Chercher les OCCASIONS. Si chercher les OCCASIONS c'est mériter d'y succomber, les fuir avec trop de soin c'est souvent nous refuser à de grands devoirs. (J.-J. Rousseau.) Tout ce que les femmes peuvent raisonnablement promettre, c'est de ne pas chercher les OCCASIONS. (Lévis.) Les militaires ont trop d'OCCASIONS de débauche. (Maquet.)

— Sujet, motif, ce qui donne lieu à quelque chose : Être l'OCCASION innocente de la perte de quelqu'un. Cette discussion fut l'OCCASION d'une violente querelle.

— Combat, rencontre de guerre : Une chaude OCCASION. Il s'était distingué dans cent occasions par sa prudence et par sa valeur. (Raynal.)

— D'OCCASION, qui se présente par occasion, par un fait exceptionnel, par une rencontre de hasard; se dit particulièrement des choses qui se vendent à bon marché, parce qu'elles ont déjà servi, ou parce que le marchand est pressé de s'en débarrasser : Acheter des marchandises d'OCCASION, des meubles d'OCCASION. J'ai eu cela d'OCCASION. (Fig.) De bas aloi, de mauvaise qualité : Elles n'eurent pour toute distraction, pendant les entr'actes, que des impertinences de mauvais goût, des fadeurs de perruquiers et des compliments d'OCCASION. (L. Enault.)

— A l'OCCASION, Si l'occasion se présente : Les Français, qu'on dit légers, sont stoïques à l'OCCASION. (H. Taine.)

— A l'OCCASION de, Par la rencontre de, grâce à l'occurrence de : La séparation de l'Amérique anglaise de sa métropole est venue à l'OCCASION d'un impôt sur le thé. (B. de St-P.)

— Par occasion, Accidentellement : Ce n'est que PAR OCCASION que les rois ont des ennemis à vaincre; c'est par institution qu'ils ont des sujets à aimer. (Méch.) Le gamin de Paris est vagabond d'habitude et voleur PAR OCCASION. (L. Faucher.)

— Saisir l'occasion aux cheveux, au toupet, à la nuque. En profiter avec empressement, ne pas la laisser échapper.

— Prov. L'occasion est chaise, L'occasion est difficile à saisir :

L'occasion est chaise et prompt à s'éloigner; Aussitôt qu'elle s'offre, il la faut empoigner.

TRISTAN.

« L'occasion fait le larron. Les circonstances poussent à faire des choses auxquelles on n'avait pas songé :

L'occasion, je sais, souvent fait le larron.

FABRE D'ÉGLANTINE.

— Théol. Occasions prochaines, Circonstances qui portent directement au péché.

— Mythol. rom. Déesse que l'on représentait sous la figure d'une femme nue, chauve

par derrière, armée d'un rasoir, et tenant un pied sur une roue.

— Syn. Occasion, cas, circonstance, conjoncture, occurrence, V. CAS.

— Encycl. Iconogr. Quand ils personnifiaient l'Occasion, les anciens voyaient en elle une divinité qui présidait au succès. On la représentait généralement sous la figure d'une femme nue, ayant des ailes aux pieds et appuyée sur une roue; mais l'emblème le plus caractéristique, c'est qu'elle portait une touffe de cheveux sur le devant de la tête et qu'elle était chauve par derrière, pour indiquer qu'il n'y avait qu'un point par où on pût la saisir au passage. De là est venue sans doute cette locution populaire qu'il faut saisir l'occasion aux cheveux.

— Allus. littér. La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense, Quelque diable aussi me poussant. Vers de la fable les Animaux malades de la peste. V. ANIMAL.

OCCASIONNAIRE s. m. (o-ka-zi-o-nè-re — rad. *occasion*). Aventurier, celui qui cherche des occasions. (Mot de Mézery.)

OCCASIONALISME s. m. (o-ka-zi-o-nal-is-me — rad. *occasionnel*). Philos. Système des causes occasionnelles.

— Encycl. C'est le nom donné en philosophie aux divers systèmes qui, niant la causalité réelle des êtres finis, rapportent à une cause première unique tous les phénomènes du monde physique et moral. Le monothéisme rigide des Arabes et des Hébreux est la forme la plus ancienne de l'occasionalisme : tous les faits et toutes les lois de la nature ne sont pour cette religion que les occasions de l'intervention ou plus exactement de l'action de Dieu, qui seul possède l'être et l'activité. Le théisme de Descartes, et en général tous les systèmes qui définissent Dieu la substance absolue ou l'Être proprement dit, sont aussi nécessairement des systèmes occasionnalistes à quelque degré. L'occasionalisme absolu serait, comme la doctrine des éléates, la négation de toute réalité et de toute puissance propre inhérente aux êtres finis. L'occasionalisme mitigé, comme celui de Descartes et de Fénelon, ne repose que sur un certain nombre de compromis et de ménagements équivoques : on ne s'explique pas en effet comment Dieu étant la substance et la cause unique, il peut rester quelque substantialité ou quelque causalité réelle à des êtres qui ne sont pas des parcelles de Dieu. De là l'embarras de Descartes à expliquer le monde autrement que par le système de la création continuée, c'est-à-dire en supposant que Dieu agit lui-même, toujours et directement, dans les évolutions de l'univers qu'il dirige. Ce système a été développé avec une logique lumineuse par Malebranche, qui est ordinairement cité comme le père de la théorie des causes occasionnelles, quoiqu'il n'ait fait que la perfectionner. Gënlux, autre cartésien, a développé le système dans toutes ses conséquences. Sous cette forme cartésienne, la doctrine de l'occasionalisme s'applique principalement aux rapports de l'âme et du corps. Comment l'âme agit-elle sur le corps? On ne peut admettre dans le cartésianisme l'action directe d'une des deux substances sur l'autre, pas plus qu'on ne le pourra dans le système leibnizien : c'est le trait commun de ces deux grandes écoles spiritualistes de ne donner à l'âme (monade) qu'un pouvoir d'action intérieure s'exerçant exclusivement sur elle-même. Pour produire un acte physique en dehors de l'âme, il faut plus que l'âme, il faut une puissance divine. Seulement, suivant Leibniz, cette puissance a une fois pour toutes prédéterminé le corps et l'âme à se correspondre comme deux horloges (harmonie préétablie); suivant Clauberger, Gënlux, Régis, de La Forge et Malebranche, c'est à l'occasion de chaque volonté de l'âme que Dieu intervient pour mouvoir le corps dans le sens de l'âme à vouloir. La Forge restreint un peu cette théorie, physiquement insoutenable, en ne gardant l'occasionalisme que pour le cas des mouvements involontaires et des mouvements réflexes. Mais si l'occasionalisme peut s'appliquer là, il doit être valable aussi pour tous les autres cas possibles, non-seulement de l'action de l'âme sur le corps, mais de toute action d'une substance créée sur une autre substance créée. Kant a démontré qu'ainsi étendu à toutes ses conséquences logiques le principe des causes occasionnelles, outre qu'il heurte le bon sens et l'expérience, rend toute science physique absolument impossible et substitue à l'ordre universel (*kosmos*) une série d'actes divins ou de coups d'État qui ne se concilient pas avec l'idée de la justice, de la sagesse et de la véritable omnipotence de Dieu.

OCCASIONNEL, ÈE (o-ka-zi-o-nè) part. passé du v. Occasionner. Causé, déterminé : Mort OCCASIONNELLE par une imprudence.

— A signifié Accoutumé, sujet à quelque chose.

OCCASIONNEL, ELLE adj. (o-ka-zi-o-nèl, è-le — rad. *occasion*). Qui occasionne, qui sert d'occasion : Circonstance OCCASIONNELLE.

— Philos. Cause occasionnelle, Celle qui ne produit pas réellement l'effet, mais qui donne à une cause immédiate l'occasion de le produire : Les corps ne sont que les causes OCCASIONNELLES de nos sensations; leur cause réelle et immédiate est Dieu lui-même. (Malebranche.) Les

sens ne sont que la CAUSE OCCASIONNELLE des impressions que les objets font sur nous. (Condill.) Le besoin est la CAUSE OCCASIONNELLE de l'exercice de toute faculté. (Rennan.)

— Pathol. Cause occasionnelle, Celle qui, joignant son effet accidentel aux causes essentielles des maladies, détermine l'état morbifique : La transition du chaud au froid, chez un individu dont le poumon y est disposé, est la CAUSE OCCASIONNELLE d'une péripneumonie. (Mérat.)

OCCASIONNELLEMENT adv. (o-ka-zi-o-nèl-man — rad. *occasionnel*). Par occasion : Le sol était OCCASIONNELLEMENT occupé par des tribus nomades. (Rossi.)

OCCASIONNER v. a. ou tr. (o-ka-zi-o-né — rad. *occasion*). Donner occasion à, être cause de : Le premier effet de l'attention, c'est de faire subsister dans les esprits, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils ont OCCASIONNÉES. (Condill.) L'étude de la nature est un travail qui n'OCCASIONNE aucune fatigue. (L. Figuière.)

OCCÈMEYDE adj. (ok-sè-mi-de — du gr. *ogkos*, recourbé; *muia*, mouche). Entom. Se dit des mouches dont la trompe est recourbée.

— s. f. pl. Famille de mouches à trompe recourbée.

OCCIALI (KILIG-ALI, appelé communément), capitaine-pacha sous Sélim II, né, dit-on, en Calabre, mort en 1577. Il était moine lorsque, ayant été enlevé par des corsaires turcs, il embrassa leur religion et leur métier, se signala par son intrepidité, reçut, en 1572, un commandement dans la flotte turque à la bataille de Lépante, se couvrit de gloire et ramena les débris de la flotte à Constantinople, où Sélim II le récompensa de son intrepidité et de sa valeur en lui conférant le grade de capitaine-pacha. Ce fut alors qu'il prit le nom de KILIG (épée). Par la suite, en 1573, il enleva aux Espagnols le fort de la Golette, à Tunis. Occiali fit élever une belle mosquée à Tophana et y adjoignit un collège pouvant entretenir cent élèves.

OCCIDENT s. m. (o-ksi-dan — lat. *occidens*; de *occidere*, se coucher, tomber; du préf. *oc*, et de *cadere*, choir). Côté de l'horizon où le soleil se couche : Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les voiles de l'Occident, un autre observateur le regarde sortir des régions de l'aurore. (Chateaub.) Il Partie de notre hémisphère qui se trouve du côté où le soleil se couche; peuples qui habitent ces contrées : L'OCCIDENT s'arma contre l'Orient. Ces misérables disputes qui ont avili l'Occident ont été inconnues chez les Russes. (Volt.) C'est vers l'Occident que gravitent la puissance et l'empire. (Berkeley.) Les mœurs de l'Orient sont la contre-partie de celles de l'Occident. (E. Foydeau.)

— Poétiq. Vieillesse, décadence : Plaintives ombres de vous-mêmes, Rendez grâce, d'un cœur ardent, Au Dieu dont les bonheurs suprêmes Ont si loin du matin marqué notre occident.

GODEAU.

— Astron. Occident d'été, Point de l'horizon où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Cancer. « Occident d'hiver, Point où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Capricorne.

— Hist. Empire d'Occident, Partie de l'empire qui, après la division, eut Rome pour capitale. Le deuxième empire d'Occident, Empire romain d'Occident, Empire fondé par Charlemagne. « L'Eglise d'Occident, Eglise romaine, par opposition à l'Eglise grecque ou d'Orient.

— Anc. fin. Domaine d'Occident, Droit de trois pour cent qui se percevait sur toutes les marchandises venant d'Amérique.

— Alchim. Esprit du mercure des philosophes, a Noireur, qui est la première teinte de l'œuvre.

— Géogr. bot. Ciel d'Occident, Un des huit climats, ou régions, établis par Linné dans la répartition géographique des espèces végétales, région qui comprend les États-Unis, le Canada et le Japon : La température du CIEL D'OCCIDENT est analogue à celle de l'Europe centrale; les plantes de ce climat, transportées dans le nôtre, y fleurissent en automne.

— Encycl. Hist. Empire d'Occident, Théodore le Grand, dernier souverain qui régna sur tout l'empire romain, partagea, en mourant, ses vastes États entre ses deux fils Arcadius et Honorius (395). Ce partage avait été préparé par celui qu'avait déjà fait Valentinien Ier et Valens en 364. Honorius eut l'Occident, qui embrassait l'Italie, l'Afrique, la Gaule, l'Espagne, la Grande-Bretagne; on y ajouta, plus tard, la moitié de l'Illyrie. L'empire d'Occident périt sous les coups des barbares après moins d'un siècle d'existence (476), sous le règne de l'empereur Romulus Augustule. Il compta dans son espace de temps onze empereurs : Honorius, Valentinien III, Patrice-Maxime, Avitus, Majorien, Sévère III, Anthémios, Olybrius, Glycerius, Julius Nepos, Augustule. En réalité, cette période ne fut qu'une longue agonie de l'empire romain d'Occident. Le flot des barbares envahit successivement toutes les provinces, jusqu'à ce que l'Italie elle-même, après avoir été dévastée par Alaric (403 et 408) et par Attila

(431), devint la proie des hordes du Nord, mercenaires des empereurs, qui proclamèrent leur chef Odoacre roi de la Péninsule. Un nouvel ordre de choses s'établit; la langue romaine s'éteignit peu à peu et la féodalité poussa ses racines profondes dans les parties disjointes de l'empire. En 800, Charlemagne fonda un nouvel empire d'Occident, qui finit en 911 avec le dernier carolingien, Louis IV, dit l'Enfant.

— Hist. relig. *Eglise d'Occident*. V. EGLISE.

— Grand schisme d'Occident. V. SCHISME.

OCCIDENTAL, ALE adj. (o-ksi-dan-tal, a-le — lat. *occidentalis*; de *occidens*, occident). Qui est situé à l'occident : *Pays occidental*. Région OCCIDENTALE. Les langues celtiques forment la famille la plus occidentale des idiomes sortis de la souche indo-européenne. (A. Maury.) Qui habite l'Occident : *Peuples occidentaux*.

— Astron. Se dit d'une étoile ou d'une planète qui se couche après le soleil.

— Gnomon. *Cadran occidental*. Cadran tracé sur un mur qui fait face à l'occident.

— Géogr. *Indes occidentales*. Nom que l'on donna d'abord et que l'on donne souvent encore à l'Amérique, parce que les premiers qui atteignirent ce pays furent être arrivés aux Indes par la route de l'Occident.

— Physiq. *Déclinaison occidentale*. Déclinaison de l'aiguille aimantée à l'occident de la méridienne.

— Techn. Se dit, chez les joailliers, des pierres précieuses et des perles de moindre valeur, par opposition à *oriental*, épithète donnée aux pierres de choix.

— s. m. pl. *Occidentaux*. Peuples qui habitent l'occident de l'ancien monde.

Occidental (CANAL), canal d'Égypte, qui dérive du Nil, entre Kôûm-Adrigéh et Bogig, province de Beny-Soueyf, court d'abord à l'O., puis au N.-N.-E., enfin au N.-N.-O., presque parallèlement au fleuve, auquel il se joint près de Salâmeh, sur la limite des provinces de Gishéh et de Baherîeh, à 6 kilom. O. d'Ouarân. Sa longueur totale est de 16 kilom.; il communique au S.-O. avec le canal Joseph, traverse la province de Gishéh et passe près des principales pyramides d'Égypte.

OCCIDENTAL (archipel), groupe d'îles de l'Océanie (Polynésie). Les principales de ce groupe sont : Borodino, Dolores, Kendrick.

OCCIPITAL, ALE adj. (o-ksi-pi-tal, a-le — rad. *occiput*). Anat. Qui appartient à l'occiput : *Muscles occipitaux*. Région OCCIPITALE. Os occipital ou substantiv. *Occipital*. Os qui forme la paroi postérieure et inférieure du crâne.

— Ichtyol. *Nageoires occipitales*. Nageoires attachées sur la nuque et aux ouïes.

— Encycl. Anat. *Artère occipitale*, branche volumineuse de la carotide externe. Elle naît à la partie supérieure de celle-ci, au niveau de l'artère linguale ou de l'artère faciale. De là, elle se porte en haut et en arrière jusque derrière le sphénoïde, où elle se divise en deux branches, l'une externe et l'autre interne. Dans son trajet, elle fournit : l'artère mastoïdienne supérieure, l'artère stylo-mastoïdienne, deux branches méningiennes et deux branches cervicales, l'une superficielle, l'autre profonde.

— Muscle *occipital*, muscle mince, aplati, situé à la région postérieure de la tête. Ce muscle s'insère, en bas, à la ligne courbe supérieure de l'occipital, par de courtes fibres tendineuses; en haut, au bord postérieur de l'aponévrose épicroïdienne. Le muscle *occipital* est recouvert par le cuir chevelu auquel il adhère fortement.

— *Nerf occipital et sous-occipital*. Au nombre de deux, ces nerfs vont l'un à droite, l'autre à gauche. Ils naissent des parties latérales, à l'extrémité supérieure de la moelle épinière, au-dessous de son renflement supérieur. Ils sortent du canal vertébral, entre l'occipital et l'atlas, par de courts filets qui loge l'artère vertébrale, et se divisent ensuite chacun en deux branches, l'une antérieure, l'autre postérieure.

— Os *occipital*. Os impair, symétrique, situé à la partie postérieure et inférieure du crâne, présentant deux faces, l'une interne et concave, l'autre externe et convexe. La face interne offre, sur la ligne médiane, une gouttière ou sillon destiné à loger l'extrémité postérieure du sinus longitudinal supérieur. On y remarque encore la protubérance occipitale interne, la crête occipitale interne qui donne attache à la faux du cervelet, l'orifice interne du trou occipital, enfin la gouttière basilaire. Sur les parties latérales, on trouve quatre fosses : deux fosses occipitales supérieures ou cérébrales postérieures, dans lesquelles se logent les lobes postérieurs du cerveau; deux inférieures, fosses cérébelleuses destinées à recevoir les deux lobes du cervelet. Les fosses inférieures sont séparées des supérieures par deux saillies entre lesquelles se trouve un sillon qui loge le sinus latéral. La face postérieure ou externe de l'occipital est convexe, rugueuse et présente sur la partie médiane une saillie plus ou moins développée, désignée sous le nom de *protubérance occipitale externe*. On remarque surtout le trou occipital, grande ouverture à travers laquelle passe la moelle épinière avec ses membranes. De chaque côté

de cette ouverture se trouve un petit trou : c'est le trou condylien. En avant du trou occipital, sur la ligne médiane, on voit une surface rugueuse; c'est la surface basilaire qui forme la voûte du pharynx. Entre le grand trou occipital et la protubérance externe se rencontre la crête occipitale. Sur les côtés, on trouve la ligne courbe supérieure et la ligne courbe inférieure sur lesquelles viennent s'insérer différents muscles de la région cervicale postérieure. L'os occipital présente encore des bords supérieurs dentelés, qui s'articulent avec les bords postérieurs des pariétaux, et des bords inférieurs qui s'articulent avec les temporaux. L'occipital se développe par six points osseux, trois de chaque côté, deux pour le corps, deux pour les condyles, deux pour l'apophyse basilaire. C'est par deux apophyses que l'occipital s'articule avec la première vertèbre cervicale.

OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE adj. (o-ksi-pi-to-at-lo-i-di-en, ié-ne — de *occipital*, et de *atloïdien*). Anat. Qui a rapport à l'occipital et à l'atlas : *Articulation occipito-atloïdienne*.

OCCIPITO-AURIEN adj. m. (o-ksi-pi-to-ô-ri-en — de *occiput*, et du lat. *auris*, oreille). Anat. Se dit d'un muscle qui, chez les mammifères, se porte de la tête à la conque de l'oreille, qu'il relève.

— Substantif : L'OCCIPITO-AURIEN.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE adj. (o-ksi-pi-to-ax-o-i-di-en, ié-ne — de *occiput*, et de *axoïdien*). Anat. Qui a rapport à l'occipital et à la vertèbre axis : *Articulation occipito-axoïdienne*.

OCCIPITO-GOTYLÔIDIEN, IENNE adj. (o-ksi-pi-to-go-ti-lo-i-di-en, ié-ne — de *occiput*, et de *gotylôïdien*). Chir. Se dit de la présentation du fœtus, dans l'accouchement, quand le sommet de sa tête correspond à la cavité gotylôïdienne de la mère : *Présentation occipito-gotylôïdienne gauche*.

OCCIPITO-FRONTAL, ALE adj. (o-ksi-pi-to-fron-tal — de *occiput*, et de *frontal*). Anat. Qui appartient à l'occiput et au front : *Les individus dont le muscle OCCIPITO-FRONTAL suit tous les mouvements des yeux et des sourcils ont, comme les singes, le caractère inquiet et égoïste*. (Descurt.)

— s. m. Muscle occipito-frontal.

OCCIPITO-LATÉRAL, ALE adj. (o-ksi-pi-to-lat-é-ral, a-le — de *occiput*, et de *latéral*). Chir. Se dit d'une présentation du fœtus dans laquelle l'occiput de l'enfant répond à l'un des côtés du bassin de la mère.

OCCIPITO-MÉNINGIEN, IENNE adj. (o-ksi-pi-to-mé-nain-ji-en, ié-ne — de *occiput*, et de *méningien*). Anat. Qui a rapport à l'occiput et aux méninges.

OCCIPITO-MENTONNIER, IÈRE adj. (o-ksi-pi-to-man-to-ni-é-re — de *occiput*, et de *menton*). Anat. Qui s'étend de l'occiput au menton.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE adj. (o-ksi-pi-to-pa-ri-é-tal, a-le — de *occiput*, et de *pariétal*). Anat. Qui a rapport aux os occipital et pariétal : *Suture occipito-pariétale*.

OCCIPITO-PÉTREUX, EUSE adj. (o-ksi-pi-to-pé-tre-ux, eu-ze — de *occiput*, et du lat. *petrosus*, pierreux). Anat. Qui est formé par l'occipital et par l'apophyse pierreuse du temporal : *Hiatus occipito-pétreux*.

OCCIPITO-SACRÉ, ÉE adj. (o-ksi-pi-to-sa-ké — de *occiput*, et de *sacré*). Chir. Se dit d'une présentation du fœtus dans laquelle l'occiput de l'enfant répond à l'angle sacro-vertébral de la mère.

OCCIPITO-SACRO-ILIAQUE adj. (o-ksi-pi-to-sa-kro-i-li-sa-ke — de *occiput*, de *sacré* et de *iliaque*). Chir. Se dit d'une présentation du fœtus dans laquelle l'occiput de l'enfant répond à la symphyse sacro-iliaque de la mère.

OCCIPITO-VERTÉBRAL, ALE adj. (o-ksi-pi-to-ver-té-bral, a-le — de *occiput*, et de *vertébral*). Anat. Qui appartient à l'occiput et aux vertèbres.

— s. m. Muscle appelé aussi GRAND COMPLEXUS.

OCCIPUT s. m. (o-ksi-putt — mot lat. formé du préf. *oc*, et de *caput*, tête). Anat. Partie postérieure et inférieure de la tête : *Recevoir un coup sur l'occiput*.

OCCIRE v. a. ou tr. (o-ksi-re — lat. *occidere*; du préf. *oc*, et de *cædere*, tuer). Tuer, faire mourir : *Amadis de Grèce, lorsqu'il était appelé le damoiseau de l'ardente épée, occit un grand lion et délivra le roi Magadan*. (Volt.) « Vieux mot que l'on n'emploie plus que familièrement et dans un style archaïque.

S'occire v. pr. Se tuer soi-même.

OCCIS, ISE (o-ksi, i-ze) part. passé du v. Occire. Tué : *Un innocent méchamment occis*.

OCCISEUR, EUSE s. (o-ksi-zeur, eu-ze — rad. *occire*). Personne qui occit, qui tue : Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne, Faisons l'Oilibrius, l'occiseur d'innocents.

Môtière.

OCCISION s. f. (o-ksi-zi-on — lat. *occisio*; de *occidere*, occire). Meurtre, action de tuer : *L'occision des chiens enragés*. « N'est plus employé que comme terme scientifique.

OCCITANIE, nom donné, pendant le moyen

Âge, au Languedoc, et quelquefois à tout le littoral français de la Méditerranée.

OCCITANIEN, IENNE s. et adj. (o-ksi-tan-ien, ié-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Occitanie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les Occitaniens*. Les *mœurs occitaniennes*.

OCCURE v. a. ou tr. (ok-ku-re — lat. *occludere*; du préf. *oc*, et de *cludere*, clore). Chir. Fermer, soumettre à l'opération de l'occlusion, en parlant des paupières.

OCCUS, USE (ok-ku, u-ze) part. passé du v. Occlure. Fermé par occlusion : *Paupières occluses*.

OCCUSION s. f. (ok-ku-zi-on — lat. *occlusio*, de *occludere*, fermer). Fermeture; état de ce qui est fermé : *L'occlusion d'une conduite d'eau*.

— Méd. Etat d'un conduit qui se trouve fermé accidentellement : *On reste sans doute sain, mais débile, chétif, languoureux, par le resserrement et l'occlusion des vaisseaux chylifères*. (Virey.)

— Chir. *Occlusion des paupières*. Application d'un appareil destiné à maintenir les paupières fermées.

— Encycl. Méd. D'une façon générale, ce mot désigne le rapprochement momentané des bords d'une ouverture naturelle. Quelquefois aussi, il est synonyme d'oblitération. L'occlusion des paupières consiste dans le rapprochement des paupières, opéré artificiellement à l'aide de bandelettes de taffetas gommé, comme moyen de guérison des kératites.

L'occlusion intestinale est une oblitération, un étranglement ou une invagination de l'intestin, qui donne lieu à un arrêt des matières stercorales et, par suite, à des vomissements incessants et incoercibles, qui se terminent par la mort. On emploie en pareil cas les purgatifs drastiques et la malaxation opérée avec prudence sur l'abdomen.

Le docteur Onimus a proposé une ingénieuse théorie des mouvements du cœur, dans laquelle il admet que les valves n'ont qu'un rôle secondaire dans l'occlusion des orifices auriculo-ventriculaires, et où il s'efforce de démontrer que cet effet est dû principalement à la contraction et à la juxtaposition des muscles des orifices.

Enfin, on connaît en chirurgie, sous le nom d'occlusion pneumatique, un procédé imaginé par le docteur Jules Guérin pour soustraire les plaies à l'influence de l'air et entraver ainsi la suppuration. Ce procédé consiste à appliquer sur la plaie un manchon de verre, dans lequel on fait le vide au moyen d'une pompe à air. Le manchon s'applique alors énergiquement contre la peau, sous l'influence de la pression extérieure. Il est évident que ce procédé est rationnel, puisque la formation du pus est sous la dépendance de l'air atmosphérique, en partie du moins.

OCCO (Adolphe), savant numismate et médecin allemand, né à Augsburg en 1524, mort en 1604. Comme son père, il étudia la médecine, alla terminer ses études à Ferrare, où il se fit recevoir docteur (1549), et, de retour dans sa ville natale, il s'adonna avec succès à la pratique de son art. En 1564, Occo fut chargé de surveiller toutes les pharmacies de la ville, puis devint doyen du collège médical; mais il perdit ses emplois, en 1584, pour s'être opposé à l'introduction du calendrier grégorien. A partir de cette époque, il s'occupa principalement de l'étude des antiquités et de la numismatique. Occo possédait une vaste érudition et était un excellent helléniste. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Pharmacopœa Augustana* (Augsbourg, 1564, in-fol.), ouvrage qui obtint un succès énorme; *Imperatorum romanorum numismata a Pompeio magno ad Heraculum* (Anvers, 1579, in-4°), travail qui lui assure un rang distingué parmi les numismates; *Inscriptiones veteres in Hispania reperta* (Bâle, 1592, in-fol.); *Observationes medicæ*, etc. Occo compta un nombre de ses amis les savants les plus distingués de son temps, notamment Conrad Gesner et Ortelius. L'empereur Maximilien II, pour lui montrer l'estime qu'il faisait de ses talents, lui envoya des lettres de noblesse.

OCCULTANT, ANTE adj. (o-ku-l-tan, ante — rad. *occulte*). Bot. Se dit d'une feuille appliquée contre la tige, de manière à la soustraire entièrement aux regards.

OCCULTATION s. f. (o-ku-l-ta-si-on — rad. *occulte*). Action de cacher ou de se cacher : *Un grand et religieux auteur tient cette action si nécessairement obligée à l'OCCULTATION et à la vergogne*. (Montaigne.) « Vieux mot.

— Gramm. ar. Prononciation sourde de la lettre nun, à peu près semblable à la prononciation nasale de n dans les mots *ange*, *entré*.

— Astron. Etat d'un astre dérobé à la vue par l'interposition d'une planète : *OCCULTATION de Vénus par la lune*. OCCULTATION des *satellites de Jupiter*. Héodolus enseigna que les OCCULTATIONS des étoiles par la lune sont les phénomènes les plus propres à la recherche des longitudes. (Baill.) Les astronomes présentaient avec une exactitude merveilleuse les OCCULTATIONS des étoiles par la lune. (Arago.)

— Encycl. Astron. On dit qu'il y a occultation entre deux astres de diamètres très-différents, lorsque le plus petit en apparence

passé derrière le plus grand, par rapport à nous. Ainsi, il y a occultation d'une planète ou d'une étoile par la lune, lorsque notre satellite nous cache momentanément la planète ou l'étoile. Il y a de même occultation d'un satellite par sa planète lorsqu'il passe derrière elle. La petite distance qui nous sépare de la lune fait que les mêmes étoiles ne sont pas occultées en même temps par tous les observateurs répandus à la surface de la terre. La différence des heures des immersions d'une même étoile dans le disque de la lune, observées de différents points, a pu servir très-heureusement de base à la comparaison des longitudes de ces points.

OCCULTE adj. (o-ku-lé — lat. *occultus*, participe passé de *occludere*, cacher, que les étymologistes latins tirent du préf. *oc* et de *colere*, honorer, pratiquer, cultiver. Mais le sens ne se déduit pas facilement, et il est plus probable que la seconde partie du composé se rattache à une racine qui est déjà dans *clam*, probablement pour *calam*, secrètement; c'est sans doute la racine sanscrite *gal*, couvrir, cacher, également conservée dans le grec *halupto*, le latin *celo*, l'irlandais *ceitim*, le kymrique *celu* et l'ancien allemand *hellan*. Comparez le sanscrit *kalā*, maison, grec *kalia*, latin *celia*, ancien allemand *halla*. L'a de la racine s'est changé en u, comme dans *occupare*, de *capere*). Caché, secret, inconnu en lui-même : *Puissance occulte*. Influences occultes. Cause occulte. Le ministre d'un roi populaire ne peut se permettre les actes occultes du ministre d'un roi despotique. (Mme L. Colet.) Il y a dans l'homme deux puissances occultes qui combattent jusqu'à la mort. (A. de Musset.)

— Sciences occultes, Nécromancie, astrologie, cabale, magie et autres sciences superstitieuses dont la connaissance était dérobée au vulgaire : *Longtemps la chimie passa pour une science occulte*. (Cuv.)

— Philos. Se dit des causes qui ne peuvent être connues en elles-mêmes, et qui sont connues seulement par leurs effets : *On s'est moi-même fort longtemps des qualités occultes; on doit se moquer de ceux qui n'y croient pas; répons cent fois que tout principe, tout premier ressort de quelque œuvre que ce puisse être du grand Demiourgos est occulte et caché pour jamais aux mortels*. (Volt.) Descartes venait de substituer aux qualités occultes des perpétuelles les idées intelligibles de mouvement, d'impulsion et de force centrifuge. (Laplace.)

— Anc. géom. Se disait des lignes auxiliaires que l'on trace au crayon, pour servir à la construction d'une figure, et que l'on efface ensuite.

— s. m. Ce qui est occulte, caché : *Il y a de l'inconnu en lui et de l'occulte*. (Ste-Beuve.)

OCCULTEMENT adv. (o-ku-lé-ment — rad. *occulte*). D'une manière occulte, secrète : *Dieu seul est dans le secret de l'énergie que nous couvrent les triomphes occultement remportés sur les hommes, sur les choses et sur nous-mêmes*. (Balz.)

OCCULTER v. a. ou tr. (o-ku-lé — lat. *occludere*, cacher). Astron. Cacher en s'interposant : *OCCULTER une étoile, une planète*. La lune occulte Vénus.

S'occulter v. pr. Être occulté, se cacher : *Les étoiles sont si éloignées qu'elles s'occultent derrière des fils plus ténus que des fils d'araignée*.

OCCULTINE s. f. (o-ku-l-ti-ne). Bot. Genre de mousses.

OCCUPANT, ANTE adj. (o-ku-pan, ante — rad. *occuper*). Qui occupe, qui est en possession : *La partie OCCUPANTE ne peut être dépossédée que par des titres*.

— Fam. Qui donne beaucoup d'occupation, de travail : *Les enfants sont très-occupants*.

— Jurispr. *Avant occupant*. Celui qui est chargé dans un procès de l'intérêt d'une des parties.

— Substantif. *Premier occupant*. Celui qui occupe, qui possède le premier : *On voit comment l'idée de la propriété remonte naturellement au droit du PREMIER OCCUPANT par le travail*. (J.-J. Rousseau.) *La possession commence par le droit de PREMIER OCCUPANT*. (V. Fariol.)

— Allus. littér. *Le premier occupant*, c'est-à-dire celui qui s'est emparé le premier d'une propriété, antériorité qui constitue un droit : *La dame au nez pointu répondit que la terre était au premier occupant*.

V. PRIMO OCCUPANTI.

OCCUPATION s. f. (o-ku-pa-si-on — lat. *occupatio*, de *occupare*, occuper). Action de s'occuper; chose à laquelle on est occupé : *Être sans occupation*. Chercher une occupation. Arracher quelqu'un à ses occupations. On a loûn sans mourir d'ennui, pourvu qu'on se donne des occupations. (Mme de Sév.) Il faut tâcher de se surpasser toujours : cette occupation doit durer autant que la vie. (Christine de Suède.) Les grandes occupations élèvent et soutiennent l'âme. (Vauven.) La nature nous a fait un besoin de l'occupation, et la société nous en fait toujours un devoir. (Hévétius.) L'agriculture est la seule occupation nécessaire et la plus utile. (J.-J. Rousseau.) Les occupations mécaniques calment la pensée en l'étouffant. (Mme de Staël.) Com-

bien d'hommes ne doivent leur moralité qu'à une occupation assidue, qui les arrache à eux-mêmes (Bonnin.) La vigueur du corps s'entretient par l'occupation physique. (Chateaub.) Une occupation fixe et régulière est indispensable à l'homme. (Degerando.) Une journée d'oisiveté fatigue plus qu'une semaine d'occupation. (Péti-Senn.) Le brigandage fait toute l'occupation, le seul moyen d'existence des nobles au moyen âge. (Proudh.) L'homme a besoin d'une occupation forte qui l'emploie et d'une justice exacte qui le contienne. (H. Taine.)

— Fam. Donner de l'occupation à quelqu'un, lui susciter des affaires, de l'embarras.

— Rhétor. Figure par laquelle on réfute d'avance les objections que pourra présenter l'adversaire. « On l'appelle aussi *PROLUSION*. »

— Jurispr. Action d'occuper, de prendre, de saisir : La propriété a commencé par l'occupation. Possession avec ou sans droit : La prescription résulte d'une longue occupation.

— Art milit. Action de s'emparer, de se rendre maître d'un pays, d'une place, et de s'y établir : Les officiers, voyant que l'occupation définitive de l'Égypte était chose résolue, faisaient leurs dispositions pour s'y établir le moins tristement possible. (Thiers.) « Armée d'occupation, Armée destinée à contenir un pays nouvellement conquis ou envahi, ou à le défendre contre certaines éventualités : Pendant toute la durée des guerres de l'Empire, des ARMÉES D'OCCUPATION résidaient souvent et longtemps à l'étranger. (Sicard.)

— Encycl. Art milit. De tout temps, l'occupation a été regardée comme un moyen d'acquiescer la propriété d'une chose qui n'a pas de maître. Au début des sociétés, l'occupation a été et devait être le signe de la propriété ou du moins le fait initial de l'appropriation, laquelle ne peut se manifester d'une façon évidente que par le travail de celui qui occupe. Celui qui arrive dans un pays inoccupé n'a nul droit, en effet, à en déclarer le propriétaire à l'exclusion des survenants. Pour s'approprier, il faut un titre réel, qui est dans l'exercice libre de nos facultés sur les choses. Ce droit préneure du premier occupant ne s'est transformé en droit de propriété incontesté que là où n'existe pas la vie nomade, où la population s'est fixée sur le sol, et où les habitants se sont constitués en une société régie par des lois. « La propriété, dit Benjamin Constant, n'existe que par la société ; la société a trouvé que le meilleur moyen de faire jouir ses membres des biens communs à tous, ou disputés par tous avant son institution, était d'en concéder une partie à chacun ou plutôt de maintenir chacun dans la partie qu'il se trouvait occuper, en lui en garantissant la jouissance, avec les changements que cette jouissance pourrait éprouver, soit par les chances multiples du hasard, soit par les degrés inégaux de l'industrie. » Dans les sociétés définitivement constituées, le législateur n'a plus reconnu le droit du premier occupant que dans certains cas limites, lorsque les choses sont sans maître, sans propriétaire, et lorsque ce sont, non des choses immobilières, mais bien certaines choses mobilières, telles que les animaux sauvages, le gibier, les poissons, les effets jetés à la mer et rejetés par elle, les épaves, les plantes qui croissent sur les rivages de la mer, les trésors, les choses perdues dont le maître ne se représente pas, les choses volontairement abandonnées. D'après la loi ripuaire, les animaux sauvages, pris à la chasse, les oiseaux d'abandon appartenant au premier occupant. La loi germanique reconnaissait le droit de l'inventeur sur les choses perdues et réglait la portion qui devait revenir, selon les circonstances, à celui qui trouvait un trésor. Au moyen âge, l'occupation se confondait avec la saisine. « Sous le régime féodal, dit M. Lalanne, ce qu'on appelait fortune d'or et d'argent appartenait au seigneur sur le domaine duquel on l'avait découvert. L'auteur des Établissements de saint Louis voulut que la fortune d'or fût réservée au roi, et celle d'argent aux barons (liv. I, chap. xc). Les droits légitimes de l'inventeur étaient ainsi sacrifiés. « Le code civil (art. 716, 717) a subdivisé divers cas dans lesquels on peut acquérir par occupation les choses qui sont sans maître, en posant toutefois ce principe que les objets sans maître appartiennent à l'État. Des lois particulières ont réglé ce qui touche la chasse, la pêche, la récolte des plantes et varechs sur le bord de la mer, la possession des épaves, etc. Les trésors trouvés par le pur effet du hasard se partagent par moitié entre l'inventeur et le propriétaire du fonds. Quant aux objets perdus dont le maître ne se retrouve pas, une circulaire ministérielle du 6 août 1825 a décidé que, après trois ans, la personne qui a déposé l'objet trouvé entre les mains de l'autorité ou devenue maîtresse, sauf à payer les droits de garde.

D'après le droit des gens, les nations possèdent les territoires qu'elles occupent ; toute nation qui va occuper une terre vacante et s'y envoie des colons en acquiert la propriété. Ce droit d'occupation ne se limite pas là. Des mers adjacentes, des lacs, des cours d'eau ont été revendiqués par certains peuples comme étant leur propriété exclusive, et ces prétentions, causes de guerres fréquentes, ont dû être réglées et limitées par de nombreux traités.

Indépendamment du genre d'occupation dont nous venons de parler, il en est une autre dont nous allons dire quelques mots, et qui provient de l'application faite par le vainqueur au vaincu des lois de la guerre.

Lorsque, pendant une guerre, le belligérant victorieux pénètre dans un pays ennemi, il établit des garnisons dans les places conquises et occupe militairement les provinces envahies. Quelle sera l'étendue de ce droit d'occupation ? « La simple occupation matérielle du territoire, dit M. Paignon, emporte-t-elle subrogation pleine, absolue de la puissance victorieuse dans tous les droits de la puissance vaincue ? N'y a-t-il pas lieu de faire une distinction entre les biens de l'État subjugé et ceux des particuliers, innocents victimes de la guerre ? Ne doit-on pas distinguer entre la propriété sur terre et la propriété sur mer ? N'y a-t-il pas une différence à établir entre les biens meubles et les biens immeubles ? Ce sont là des questions qui sont du domaine du droit des gens et qui doivent être résolues à la lumière de quelques règles assez généralement admises par les nations civilisées, et que l'on peut formuler ainsi : L'occupation militaire ne suffit pas pour étendre le droit de propriété de l'ancien possesseur ; la guerre ne suspend point les effets de la propriété dans le rapport d'une puissance belligérante envers d'autres États ou envers des particuliers ; le domaine de l'État conquis ou occupé est seul dans la disposition du vainqueur. « Ces règles, qui devraient être adoptées par le monde civilisé, sont, de notre temps même, fréquemment remplacées par la terrible formule antique : « Malheur aux vaincus ! » A l'époque du premier Empire, les nations étrangères, particulièrement l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, eurent singulièrement à souffrir de la présence des armées d'occupation que leur imposait l'homme qui se trouvait alors à la tête de la France. Bientôt à son tour la France fut envahie et elle eut à subir, non-seulement les ravages des armées envahissantes, mais encore la présence d'une armée d'occupation. Par le traité de Paris du 30 novembre 1815, la France dut nourrir et entretenir à ses frais une armée d'occupation de 150,000 hommes pendant cinq ans, et la mettre en possession de seize places de guerre. A la suite de la funeste guerre de 1870-1871, due à Napoléon III, et pendant laquelle la France a si cruellement souffert de l'invasion étrangère, le traité de Francfort du 10 mai 1871 stipula la présence, sur une grande partie de notre territoire, d'une armée d'occupation de 150,000 hommes, nourrie, logée, entretenue à nos dépens, jusqu'à complet paiement de l'indemnité de guerre. Grâce aux énergiques efforts du gouvernement de la République, de nouveaux traités furent stipulés, la durée de l'occupation fut sensiblement diminuée, et la France fut entièrement rendue à la libre possession d'elle-même le 30 septembre 1873.

OCCUPÉ, ÉE (o-ku-pé) part. passé du v. Occuper. Qui a de l'occupation, qui a une occupation, qui s'occupe : Être très-occupé. Être occupé de sa toilette. Il y a des gens qui ont toujours l'air occupé comme s'ils avaient mille affaires, quoiqu'ils n'en aient d'autres que de s'occuper de celles d'autrui. (Mlle de Scudéry.) La vie frolée de Paris n'approche assurément pas de la vie pure, tranquille et doucement occupée qu'on mène à la campagne. (Volt.) Voilà un des grands bonheurs de l'homme occupé : l'espérance le leurre moins, le présent l'occupe trop pour qu'il se fatigue les yeux à regarder à perte de vue dans l'avenir. (Dider.) L'homme le plus heureux est le plus occupé. (Ragou.) Est-il rien de pire pour des gens occupés que la visite de ceux qui n'ont rien à faire ? (Picard.) Il y a bien des gens qui l'ont droit fort occupés dans leur cabinet, où ils attrapent plus de mouches que de vérités. (Segur.) Les fainéants sont les ennemis jurés des personnes occupées. (Giraud.) Personne ne vit moins tranquille que l'homme toujours occupé du soin de sa tranquillité. (Ch. Lemesle.) Dans les âmes saines, rien remplit et bien occupé, l'ennui est un accident qu'un rien suffit à guérir. (P. Janet.) Les gens occupés et ambitieux n'ont pas le temps d'être gais. (Sto-Beuve.) Bien souvent, la mâchoire est bien mal occupée A qui n'a, comme vous, que la cape et l'épée.

TH. CORNELILLE.

— Qui songe à une chose, qui s'en préoccupe : N'être occupé que de son avancement. Il n'est occupé que de lui-même. L'on est plus occupé aux pièces de Cornéille, l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine. (L. Bruy.) Nous sommes toujours moins occupés à régler notre conduite qu'à censurer celle d'autrui. (S.-Duby.)

— Tenu par des troupes : Tous les abords de la place sont solidement occupés.

« Actuellement et réellement possédé : Il n'y a pas la millième partie du globe qui soit occupée. (Thiers.) « Il Rempli ou couvert en entier : Sa bibliothèque est occupée par des bouillottes. Tous les bancs sont occupés. Une campagne occupée par des gendres et de la bruyère est plus pittoresque qu'un champ cultivé. (Rennu.) « Rempli, en parlant d'un emploi, d'une place : Il s'est présenté au ministère des finances, mais toutes les places sont

occupées. Ce poste est occupé par un homme habile et intégr.

OCCUPER v. a. ou tr. (o-ku-pé — lat. occuper; du préf. oc, et de capere, prendre. L'a de la racine s'est changé en u comme dans beaucoup d'autres cas.) Se rendre maître de, s'établir en maître dans : Occuper un pays ennemi. Occuper une place de guerre. Occuper un défi. Tant que nous n'occuperons pas nos frontières naturelles, il y aura guerre en Europe. (Chateaub.)

La moitié de tes gens doit occuper la porte, L'autre moitié le suivre et le prêter main-force.

CORNÉILLE.

— Habiter, être établi à demeure dans : Occuper toute une maison. La population des États-Unis n'occupe pas un dix-huitième de leur territoire. (Chateaub.)

— Remplir ou couvrir tout l'espace de, être situé sur : Ce bureau occupe toute la largeur de la chambre. Ce château occupe une position élevée. Les eaux occupent toutes les parties les plus basses. (Buff.) L'impenétrabilité est une espèce de force par laquelle chaque corps en exclut un autre du lieu qu'il occupe. (D'Alemb.) L'azote, à lui seul, occupe les quatre cinquièmes de l'atmosphère. (J. Macé.) « S'étendre sur : La barbarie, le despotisme et la servitude occupent encore l'immense majorité des zones géographiques du globe. (Lamar.)

— Remplir toute la durée de : Cette discussion a occupé deux séances.

— Donner de l'occupation, du travail à : Occuper un grand nombre d'ouvriers. « Donner un aliment à : Plus on occupe son esprit, moins on sent le danger de l'absence d'occuper son cœur. (Mme Riccoboni.) Il faut occuper l'âme pour la faire vivre. (Alibert.)

Des Grecs et des Romains les spectacles pompeux De l'univers encore occupent la mémoire.

VOLTAIRE.

« Absorber entièrement : L'histoire naturelle occupait tous ses loisirs. De nouvelles scènes occupent tous les jours l'univers. (Mass.)

— Fig. Remplir, exercer, obtenir, posséder : Occuper une charge à la cour. Le premier article des droits de l'homme en France, c'est la nécessité pour tout Français d'occuper un emploi public. (Mme de Staël.) La politesse ne fait jamais dégoûter, quelle que soit l'élévation du rang que l'on occupe. (Boitard.) Qu'une épidémie meurtrière répande son souffle empoisonné, les médecins occupent les postes avancés. (Brachet.) Les animaux occupent une grande place dans les mythes de la Grèce. (A. Maury.) L'envie occupe toujours une place dans l'histoire des écrivains célèbres. (Villem.) « Être l'objet de : Occuper la pensée de quelqu'un. Nous mettons notre bonheur à occuper toutes les pensées d'un être que nous plaçons nous-mêmes au-dessus des autres. (E. Scherer.) « Attirer, fixer la pensée de : De toutes les illusions, la plus agréable c'est l'espoir d'occuper de soi la postérité. (Le prince de Ligne.) Tout ce qui ne dit rien à l'âme n'est pas digne de nous occuper. (J.-J. Rouss.)

— Absol. :

Le désir de gagner, qui nuit et jour occupe, Est un dangereux aiguillon ; Souvent, quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon, On commence par être dupe, On finit par être fripon.

Mme DESHOUILLÈRES.

— Jurispr. S'emparer, se saisir, se rendre possesseur de : Occuper un immeuble.

— v. n. ou intr. Pratiquer. Se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice : Occuper pour le demandeur. Signifier un acte d'occupation, faire connaître par un acte qu'on occupe pour une partie dans une affaire.

S'occuper v. pron. Travailler, employer son temps : Ne savoir pas s'occuper. S'occuper à lire. Jupiter s'occupe à abuser ceux qui s'élèvent et à élever ceux qui s'abaissent. (Chilon.) Ne perdes pas de temps et occupe-toi toujours à quelque chose d'utile. (Franklin.) On a toujours du loisir quand on sait s'occuper. (Mme Roland.)

S'occuper, c'est savoir jouir ; L'oisiveté pèse et tourmente.

VOLTAIRE.

Les arts sont un besoin de l'esprit et du cœur ; Aimer et s'occuper, voilà le vrai bonheur.

DEMOUSTIER.

— S'occuper de, Travailler, donner ses soins à ; songer à : L'âme ne peut guère s'occuper longtemps et fortement d'un objet sans contracter des dispositions qui s'y rapportent. (J.-J. Rouss.) On ne fait son bonheur qu'en s'occupant de celui des autres. (B. de St-P.)

« Avoir la vérité : peu d'hommes, dans les conseils des rois, s'occupent du bonheur des hommes. (B. de St-P.) Il n'est guère de savants qui ne placent volontiers au centre de toutes les sciences celle dont ils s'occupent. (D'Alemb.) Je hais cette vanité qui s'occupe d'elle-même en racontant ce qu'elle a fait. (B. Const.) Plus on s'occupe de la mort, moins on la redoute. (De Segur.) Il faut que l'homme s'occupe avant tout de son intelligence. (V. Cousin.) Chacun veut avoir un ami, mais personne ne s'occupe d'en être un. (A. Karr.) Si chacun s'occupait des autres, personne n'aurait à s'occuper de soi. (A. Guyard.) Les gouvernements s'occupent trop d'eux-mêmes et trop peu de la société. (Rigault.) Les femmes aiment généralement que l'on s'occupe

d'elles. (E. Bersot.) On s'occupe trop des éphémères, on ne se livre pas assez à eux-mêmes. (E. de Gir.) Vous croyez que les ministres s'occupent de vos affaires ? Erreur ; ils s'occupent à rester ministres, et ne font pas autre chose. (A. Karr.)

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés du verbe réfléchi s'occuper.

OCCURRENCE s. f. (o-ku-ran-ssé — rad. occurrere). Rencontre, événement fortuit, occasion : Vous agirez selon l'occurrence. Les bonheurs sont les incidents, les occurrences heureuses. (Senancourt.) La vie est pleine d'occurrences singulières. (Balz.)

— Tout narrateur y met du sien, selon les occurrences.

LA FONTAINE.

— Littér. Concours de deux faits qui tombent le même jour : Il y a dans les bréviaires une table des occurrences qui marque en même temps l'ordre qui doit être suivi en ce cas dans l'office. (Complègne.)

— Syn. Occurrence, cas, circonstance, conjonction, occasion. V. CAS.

OCCURRENT, ENTE adj. (o-ku-ran, an- te — lat. occurrere, de occurrere, aller à la rencontre, en courant ; formé du préf. oc, et de currere, courir.) Qui survient par occasion, par rencontre, par cas fortuit : Il faut se gouverner selon les cas occurrents. (Lav.)

— Littér. Fêtes occurrentes, celles qui tombent le même jour.

— Bot. Se dit des cloisons qui convergent vers l'axe central, et divisent en loges la cavité du péricarpe.

OCCYTRACHÈLE s. m. (ok-si-tra-kè-le — du gr. ogkos, recourbé ; trachelos, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type habite la Cafrerie.

OCCÉAN s. m. (o-sé-an — lat. oceanus, grec okeanos). L'origine de ce nom a été l'objet de beaucoup de conjectures diverses, qu'il serait trop long de rapporter, car elles nous conduiraient à des hypothèses les unes que les autres. Pictet en présente une nouvelle, qui lui semble suffisamment appuyée par l'analogie du sanscrit. L'océan est appelé *gaidacya*, le réceptacle des eaux composées avec *gaya*, réceptacle, termes composés avec *gaya*, réceptacle, réceptacle, demeure, de à et de pi, être, tendu, reposer. Le synonyme *nidhi*, de *nidha*, placer, forme plusieurs composés analogues avec les noms de l'eau, tels que *ambunidhi*, océan, *sailanidhi*, mers sens. Océan, comme de la racine *pi* dérive la double forme *gaya* et *gayana*, lit, sommeil, on peut parfaitement admettre à côté de *gaya* un synonyme *dacyana*, qui serait le corrélatif exact du grec *okeanos* pour *okeanos*. Ce mot n'aurait eu dans le principe que le sens général de mer, réservoir des eaux, et l'idée grecque de l'océan qui entoure la terre comme un vaste fleuve est sans doute beaucoup plus récente. Il est fort douteux, selon Pictet, que les formes *gagan*, *gaganos*, que donne Hétychius, aient la même origine ; mais leur explication reste encore incertaine. Leur apparition est prouvée par la concordance de l'irlandais *atgein*, *oigan*, *oigian* et du kymrique *oigean*, *oigian*, la mer ; mais ni le sanscrit *gagan*, *gagan*, ni *oigan*, *oigian*, ni *oigan*, ni *oigian*, ne rendent bien compte des termes grecs et celtiques. On s'en tenant strictement aux concordances phonétiques régulières, *gagan* *gaganos* conduirait au sanscrit *gagan*, *gaganos*, origine, naissance ; mais ces mots n'ont point l'acceptation d'océan. Si ce rapprochement était fondé, on pourrait voir dans le nom grec une allusion au mythe antique de l'eau, comme élément générateur de toutes choses. Vaste étendue d'eau sales qui occupe la plus grande partie du globe terrestre. Le Rhin, à sa naissance, remplit la main d'un enfant ; parvenu à son terme, l'océan seul peut le contenir. (Lacordaire.) C'est l'idée de l'infini qui épuise l'homme arrêté au bord du grand Océan. (De Custine.) La société humaine est comme cet Océan sans cesse agité par le flux et le reflux. (J. Simon.)

L'océan, qui du monde a séparé les plages, Lui-même est le lien qui rejoint ses rives.

ROSSET.

« Partie de la même étendue d'eau : L'océan Atlantique, l'océan Pacifique, l'océan Indien file six mois vers l'orient et six mois vers l'occident. (B. de St-P.)

— Par anal. Vaste étendue d'eau : L'inondation avait transformé nos plaines en un vaste océan. « Vaste étendue en général ; grande quantité : Un océan de verdure. L'univers n'est qu'un vaste océan, sur la surface duquel nous apercevons quelques îles plus ou moins grandes. (D'Alemb.) Une goutte de lumière vaut mieux à donner ou à recevoir qu'un océan d'obscurité. (J. Joubert.) Les oasis sont de petits paradis jetés au milieu d'un océan de sables. (L. Figuier.) La sagesse qui vient de l'homme est un océan de contradictions. (Fourrier.)

Dans l'océan des airs l'effroyable orage gronde.

DELLÉ.

Sur des océans de verdure Le vent souffle pour s'embaumer.

LAMARTINE.

Insensés, nous parlons en matras,
Nous qui, dans l'océan des étres,
Nageons tristement confondus.

MALFIAITRE.

Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrions-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ?

LA MARTINE.

— Fig. Milieu comparé à l'étendue des mers, à cause des dangers qu'il offre ou par quelque autre analogie : *L'océan de l'avenir n'a point de rivage.* (B. de St-F.) *L'imagination est un océan orageux où l'homme navigue souvent à l'aventure.* (S.-Dubay.) *Le corps est une nacelle fragile qui porte l'homme sur l'océan de la vie.* (Jouffroy.) *La vie est un océan toujours ému, où une seule image ne trouve pas à se réfléchir pure.* (Lamenn.) *La société est un océan et le gouvernement une navigation.* (E. de Gir.) *La civilisation est une espèce d'océan qui fait la richesse d'un peuple.* (Guizot.)

Ne songeons qu'à bien vivre et qu'à prendre le vent,
Le reste est incertain sur l'océan mouvant.

A. BARRIERE.

— Poétiq. *L'océan des âges*, Le temps.

Dieu, telle est ton essence. Oui, l'océan des âges
Roule au-dessous de toi sur tes frêles ouvrages.

THOMAS.

— Philos. *Océan de lumière*, Forme sous laquelle la cabale juive présente la matière première.

— Crust. Groupe formé aux dépens des porceuses, et dont l'espèce type, réunie aujourd'hui au genre thalassite, habite les mers du Japon.

— Encycl. On désigne sous le nom général d'*Océan* l'immense masse d'eau salée qui, avec les mers qui en dépendent, baigne les côtes de tous les continents et de toutes les îles. Cette masse d'eau s'étend sur une superficie que Balbi évalue à 580,141,000 kilomètres carrés, et elle couvre, par conséquent, les trois quarts de la surface de la terre. L'*Océan*, en entourant les terres, prend diverses dénominations. On y distingue : l'*Océan Atlantique*, l'*Océan Pacifique* ou grand *Océan*, l'*Océan Glacial arctique*, l'*Océan Glacial antarctique* et l'*Océan Indien* ou mer des Indes. Chacun de ces océans creuse, dans les continents dont il baigne les côtes, des mers intérieures et de grands golfes. Nous consacrons à chacun d'eux un article particulier. On trouvera traitées, au mot MER, toutes les questions relatives aux grandes masses d'eau salées : la configuration, la division géographique, la profondeur, la température, la coloration, etc., de l'*Océan* ou des mers.

Océans (LES SEPT), dictionnaire et grammaire de la langue persane, par S. M. Aboul-dhafar Moëz-Eddin Haider, roi d'Oude, en sept parties (*The seven seas, a Dictionary and Grammar of the Persian language, etc.*; Luknow, 1822, 1 vol. in-fol.).

Ce dictionnaire est l'œuvre d'un roi d'origine cédienne, et il a été imprimé dans le palais de ce prince et sous son inspection. L'ouvrage entier est divisé en sept parties, dont les six premières forment le dictionnaire; la septième contient tout ce qui est relatif à la grammaire, à la rhétorique, à la prosodie et à l'art métrique des Persans. Chacune des parties portant le nom d'*Océan*, toutes les divisions et subdivisions de l'ouvrage sont désignées par des dénominations tirées des eaux courantes ou stagnantes et de la navigation, comme mers, fleuves, étangs, bassins, vaisseaux, ancres, rivages, etc. Le mot mer est employé pour indiquer les grandes subdivisions du premier ordre. Quant au nom général de l'ouvrage, c'est une allusion aux Sept océans qui, suivant la cosmologie des Indiens, environnent la terre.

L'ordre alphabétique adopté par l'auteur de ce dictionnaire est réglé tant par la première que par la dernière lettre de chaque mot; il ne diffère donc de celui que nous avons coutume d'observer que parce qu'on réunit dans une même division de la lettre *h*, par exemple, tous les mots qui se terminent par *c*, puis dans une autre tous ceux qui se terminent par un *h*, et ainsi de suite. A chaque article du dictionnaire, la prononciation et l'orthographe du mot sont d'abord indiquées dans le plus grand détail, puis ses diverses significations. Les articles sont d'ordinaire fort courts et ne sont accompagnés d'aucun exemple. Un des avantages de cet ouvrage, c'est que, outre les mots isolés, on y trouve aussi les expressions composées de plusieurs mots et dont l'ensemble a souvent un sens tout différent de celui qui résulterait du sens propre de chacun des mots qui les composent. Toutefois, le plan de ce dictionnaire n'est pas très-uniforme, et les sept parties qui le composent ont des dimensions fort inégales; aussi les orientalistes le mettent-ils au-dessous des dictionnaires connus sous le nom de *Ferhenghi Djehanghiri* et de *Ferhenghi Schoouri*.

La septième partie, qui est consacrée à la grammaire, à la rhétorique, à la prosodie et à l'art métrique des Persans, est assurément la plus curieuse de l'ouvrage; elle est elle-même divisée en six parties ou mers.

Le royal auteur de ce dictionnaire fit présent à l'administration de la Compagnie des Indes d'un certain nombre d'exemplaires, pour

être distribués aux savants de l'Inde et de l'Europe.

Océan, personification mythologique de la mer. Suivant Hésiode, il est fils d'Ouraos (le Ciel) et de Ghé (la Terre). Il passait pour le générateur, non-seulement des autres dieux, mais encore de tout ce qui respire. Aussi, les plus antiques doctrines philosophiques de la Grèce, celle de Thalès par exemple, considéraient-elles l'eau comme le principe de toutes choses. L'*Océan* préexistait à tout et roulait majestueusement sa ceinture bleue autour de la terre, dit Hésiode, ce qui signifie qu'il couvrait toute la surface du globe; cette idée était celle de toutes les théologies; dans la mythologie indienne, Brahma, l'aîné de tous les êtres, flotte, avant la création, sur les eaux primordiales, et nous trouvons la même image dans la *Genèse* : *Spiritus Dei ferebatur super aquas*. L'épouse de l'*Océan* était Téthys ou, suivant d'autres, Amphitrite; il en eut 3,000 filles, les Océanides, dont les noms (Europe, Asie, Libye, etc.) sont un emblème de la formation des continents, émergés tous des profondeurs de la mer.

Au reste, les récits des mythologues concernant l'*Océan* sont très-obscur et loin de concorder entre eux; il n'y a pas deux traditions identiques. Nous allons les résumer en quelques lignes. Suivant Hésiode, que nous avons déjà cité, l'*Océan* était l'aîné des Titans, du moins, il est très-semblable qu'un de ces géants s'appelait ainsi. D'après Homère, dans l'*Iliade*, l'*Océan* est une divinité puissante qui ne reconnaît de supérieur que Jupiter. Dans la guerre que les Titans firent à l'Olympe, Rhée confia Junon à l'*Océan*, qui cacha la jeune déesse dans son palais, situé à l'extrémité du monde. D'autres veulent que Rhée ait pris cette précaution pour dérober Junon à la voracité de Saturne. Homère dit encore que tous les dieux tiraient leur origine de l'*Océan* et de Téthys, qu'ils allaient souvent visiter en Ethiopie, où ils prenaient part aux sacrifices, ou aux fêtes qu'on y célébrait. Suivant Eschyle, l'*Océan* était l'intime ami de Prométhée, frère d'Atlas; il allait le visiter monté sur un monstre marin allié. Apollodore prétend que l'*Océan* avait dix bras, parmi lesquels était le Styx; d'autres portent ce nombre à cent. Quant à la partie géographique qui concerne ce vieux dieu marin, son étendue, ses limites, les peuples qui habitent ses bords, ces traditions sont tellement obscures que nous croyons inutile de les reproduire. Demoustier, dans ses *Lettres à Emilie*, nous représente l'*Océan* comme fatigué du pouvoir suprême et cédant ses vastes Etats à Neptune, fils de son frère Saturne, non sans avoir auparavant rassemblé ses trois mille enfants dans ses palais de cristal, pour leur donner ces gages et paternels conseils :

Mes chers enfants, ce n'est rien que la vie,
Et la grandeur et l'immortalité,
Il n'est de biens vraiment dignes d'envie
Que l'innocence et la tranquillité.
Or, l'innocence avec l'autorité,
La paix du cœur avec la royauté
N'ont pu jamais aller de compagnie.
Vous êtes tous unis; vous vous chérissez tous;
Ce bien vaut mieux qu'un diadème,
Demain, mes fils, s'il fallait entre vous
Partager l'empire suprême,
Adieu l'amitié, le repos,
Et cette confiance et ces aveux sincères,
Et ces rapports de goûts, de plaisirs, de travaux,
Qui rendent tous les jours nos plaisirs nouveaux
Et nos heures si passagères!
Dés que vous aurez des rivaux,
Vous cesserez d'avoir des frères...

Le poète néglige de nous apprendre si les enfants prirent ces conseils d'or pour argent comptant, à la place de l'héritage de ce père si vraiment philosophe.

L'*Océan* est généralement représenté sous les traits d'un vieillard barbu, assis sur les ondes de la mer, avec un monstre marin à ses côtés. Son front est armé de cornes et couvert d'herbes marines; il tient, le plus souvent, un sceptre, une corne d'abondance et des filets ou un réseau; quelquefois aussi une urne qui épanche de l'eau, symbole de la mer, des fleuves, des fontaines, etc.

A l'exemple des poètes de l'antiquité, les poètes modernes ont quelquefois personnifié l'*Océan* dans leurs récits; nous trouvons cette description dans la *Pétrole* de Thomas :

Ce bruit a pénétré dans ces grottes profondes,
Où le vieil Océan, le souverain des ondes,
Garde, loin du tumulte, une éternelle paix.
Il sort. Des branches d'arbres et des roseaux épais
Ombragent de son front la vieillesse étincelante.
Une flamme azurée en son œil étincelle.
Il tenait dans la main ce sceptre redouté.
Qui frappe quelquefois le globe épouvanté;
Mais un nuage sombre, impénétrable, immense,
A tous les yeux mortels déroba sa présence.
Il regarde : les flots tombent à son aspect;
La mer devant son roi s'incline avec respect;
Les vents impétueux retiennent leur haleine;
Tout se tait, l'air, les cieux, les bords, l'humide plaine.
La nature, en silence, a dans le dieu des mers
Connu l'antique roi de l'antique univers.

Océan (L'), statue de marbre antique, au musée du Capitole. Cette figure, de proportions colossales (elle a 27 palmes et demie de longueur), a été longtemps exposée dans le Forum, près de l'ancien temple de Mars et

de l'arc de Septime-Sévère, et à Join, sous le sobriquet de *Marforio*, d'une grande popularité. Quelques auteurs font venir ce surnom de *Mars* et de *forum*. D'autres ont prétendu que la statue représentait le Nar, petite rivière qui se jette dans le Tibre, et que, par le changement de la lettre N en M, on aurait altéré ce nom. Toujours est-il que *Marforio* partageait avec la statue de Pasquino, placée à l'angle du palais Braschi, le privilège de recevoir les confidences de l'opinion publique, en un temps où cette opinion n'aurait pas pu se produire ouvertement et sérieusement sans danger. *Marforio* était le compère de Pasquino, dont il provoquait les railleries impitoyables. Ainsi, le bruit s'étant répandu à Rome que le pape Clément XI avait envoyé à Urbino, sa patrie, des sommes considérables, *Marforio* demanda un beau matin : *Che fa Pasquino?* (Que fait Pasquino?) Le lendemain, Pasquino répondit : *Guarda Roma, che non vada a Urbino.* (Je garde Rome pour qu'elle ne s'en aille pas à Urbino.) Flaminio Vacca nous apprend que cette statue fut enlevée du Forum pour orner une fontaine de la place Aragon, mais que, lorsqu'elle eut été transportée auprès de l'église San Marco, on changea d'avis et on la transporta dans la cour du musée du Capitole, près de la fontaine où elle est encore. Des érudits ont pensé que cette statue colossale pouvait être celle du Rhin qui, au dire de Stace, était placée dans le Forum, au pied d'un grand cheval de bronze élevé par Domitien. On a fini par voir, non un fleuve, mais l'*Océan*. Le dieu, à demi couché, est appuyé sur le bras gauche qu'enveloppe sa draperie; il a le bras droit, les épaules, le torse et les pieds nus; la main droite, qui est posée sur le genou, tient un coquillage, mais cet accessoire est dû à une restauration moderne.

Le Vatican est une statue de l'*Océan*, en marbre capillun antique : le dieu est assis à terre et appuyé sur le bras droit, qui est tendu et dont la main tient un coquillage; la main gauche est posée sur les genoux; les cheveux et la barbe sont longs et paraissent humides. Le musée des Studi possède deux statues provenant de la collection Farnèse et représentant l'*Océan* accoudé sur un monstre marin; l'une fait voir le dieu tenant une grande rame et à demi couché sur une plinthe où est représentée une mer orageuse; l'autre tient une corne d'abondance, auprès de laquelle un petit génie joue avec le monstre marin. Au musée Chiaramonte, on voit une très-belle tête de l'*Océan*, sculptée en forme de masque et ayant servi à la décoration d'une fontaine. Une statue de l'*Océan*, qui a été publiée par Montfaucon, par Hirt et par Clarac, tient de la main droite un sceptre et s'appuie de la main gauche sur un dragon marin; son front est surmonté de cornes. Sur un autel antique de la villa Borghèse, l'*Océan* a le front surmonté des serres du Cancer.

Océan (L') et la *Méditerranée*, groupe de Guillaume Coustou; Paris, jardin des Tuileries. Œuvre tout à fait hors ligne, et que l'on peut considérer comme une des meilleures productions de la statuaire française. Il est impossible d'animer le marbre à un plus haut degré, de lui donner plus d'agrément et de charme. Coustou a symbolisé la jonction des deux mers en représentant l'*Océan* par un vieillard, pres duquel est couchée une jeune femme, accompagnée d'un enfant. L'*Océan* s'appuie sur une urne placée entre lui et la Méditerranée, qui croise son bras sous lequel se cache le canal du Languedoc, disent les grands amateurs de symbolisme. Ce beau groupe avait été exécuté pour les jardins de Marly, où il était placé dans la pièce des Vents.

Océan ATLANTIQUE, ARCTIQUE, PACIFIQUE, etc. V. ATLANTIQUE, ARCTIQUE, PACIFIQUE, etc.

Océan INDIEN. V. INDIEN (océan) au Supplément.

Océan septentrional (VOYAGES D'HEARNE À L'). Londres, 1793, 1 vol. in-40. Homme courageux et éclairé, Hearne était un agent de la Compagnie de la baie d'Hudson. Cette Compagnie projetait de découvrir un passage au Nord-Ouest et, en outre, une mine de cuivre, située très-haut dans le Nord, près de l'embouchure d'un fleuve. Divers voyageurs anglais avaient tenté de reconnaître la position de cette mine. En 1768, des Indiens fournirent de nouveaux renseignements et apportèrent un morceau de cuivre. Hearne résolut de chercher l'emplacement de cette mine et les traces des navigateurs qu'elle avait attirés. Le 6 novembre 1769, il partit, avec deux blancs et quelques Indiens, du fort du Prince-de-Galles, dans la baie d'Hudson. Prenant sa route à l'O.-N.-O., sur un sol pierreux, couvert de neige, il se vit abandonné par les Indiens à 200 milles du fort. Il y rentra en décembre. Parti de nouveau avec un Indien, le 8 février 1770, il s'arrêta par 59° 48' de lat. N. et 59° 57' de longit. O. Il éprouva une grande détresse dans cet hivernage. Reprenant sa marche, le 24 avril, il augmenta sa troupe. Les sauvages qui l'accompagnaient l'inquiétaient plus qu'ils ne le rassuraient. Parvenu au 63° 10' de lat. N. et 100° 40' de longit. O., il dut songer au retour : le vent avait renversé son quart de cercle. Le lendemain, les Indiens du Nord-Ouest lui volèrent son fusil. Le 20 novembre,

il rencontra un chef indien, Matonabhi, qui le secourut et le ramena au fort. Ce chef lui proposa de lui servir de guide et dressa un nouveau plan de voyage. Hearne repartit le 7 décembre, en inclinant plus à l'O., il traversa un pays caillouteux, inégal, entrecoupé de lacs et de petites rivières. Ensuite il se porta droit au N. Arrivé au 69° de lat. N., à plus de 600 milles, il fit halte. Des Indiens se joignirent à lui. Le 22 juin, il entra en relations amicales avec des Indiens de la Mine de cuivre. Traversant la chaîne des monts Pien-rux, il se trouva, le 13 juillet, sur les rives de la Coppermine, où il fit de curieuses observations. Cette rivière a peu de largeur; des cataractes la coupent; aussi n'est-elle navigable que pour un canot seulement. Le 17 juillet, Hearne vit au N. la mer, c'est-à-dire une plaine de glace. Les Indiens venus à sa suite massacrèrent une petite horde d'Esquimaux. Après avoir fixé l'embouchure de la rivière à 71° 54', Hearne reconnut la mine de cuivre, située à 30 milles de l'embouchure, dans le S.-S.-E. Il continua sa route au S.-S.-O., mais un nouveau coup de vent brisa son quart de cercle. Le 9 janvier 1772, il se trouva à l'extrémité S. du lac Athapscus, le même que le lac de l'Esclave de Mackenzie. Reprenant la direction de l'E., il souffrit cruellement du manque de vivres. Enfin, il rentra au fort le 30 juin, après un voyage de dix-neuf mois. Cette exploration démontra la possibilité de parvenir par terre à la côte septentrionale de l'Amérique. Bon observateur et narrateur candide, Hearne décrit avec soin le pays et son aspect, les animaux et les végétaux; il a éclairci divers points de géographie. Sa relation a été traduite en français (1799, 1 vol. in-40 et 2 vol. in-80). En 1782, son journal était tombé entre les mains de La Pérouse, qui fit sauter le fort de Cumberland. Le marin français rendit l'ouvrage à son auteur, à la condition de le publier dès son retour en Angleterre.

Océan, le du grand Océan équinoxial, au S.-O. des îles du Scarborough, par 09° 48' de lat. S. et 168° 29' de longit. E.

Océana, roman politique anglais de Harrington (Londres, 1656, in-80). C'est un ouvrage fort remarquable, sous le couvert d'une fiction, l'auteur a exposé les vues politiques les plus larges, fait preuve d'une grande érudition et d'une droiture d'esprit peu commune. Il composa son livre sous le protectorat de Cromwell et alors que l'occasion était favorable pour l'établissement de la république en Angleterre. *Océana*, c'est la Grande-Bretagne, et voici comment Harrington proposait la régénération de son pays, à l'aide d'institutions libres. Dans un coup d'œil historique, il commence par récapituler toutes les institutions des temps passés, depuis la communauté théocratique de Moïse jusqu'à la jeune république de Hollande; il en résume les avantages et les inconvénients; il oppose à la loi écrite les mécomptes de l'interprétation; il suit le genre humain dans cette voie de tâtonnement et de doute où il marche depuis l'origine des sociétés. De là, passant aux annales de l'Angleterre, il les envisage avec plus d'attention et plus d'autorité, mêlant à une critique ingénieuse de curieux passages d'érudition, montrant partout l'activité de sa science et l'étendue de ses recherches. Cette étude le conduit à l'exposition de ses propres plans, auxquels il a donné la forme d'une fiction. Devant un concile de législateurs comparait les défenseurs des différentes formes de gouvernement et la république d'*Océana* est, à son tour, appelée à faire valoir son système. Ces débats, où le dieu, sont conduits de manière à assurer le succès des théories de l'auteur, mais il expose néanmoins les divers systèmes avec une grande impartialité. *Océana* est un pays libre, jouissant d'une égalité politique fortement garantie. Un petit nombre d'axiomes acceptés et reconnus suffisent à le rendre parfaitement heureux. Ainsi, Harrington pose ses principes, qu'un Etat réfléchit dans sa situation intérieure la condition de la propriété, suivant qu'elle repose sur un seul détenteur, ou sur le plus petit nombre, ou sur le plus grand nombre. C'est la base de son système politique; une répartition agraire, combinée en vue du rang de chaque individu, et qui ne pourrait être ni agrandie, ni réduite, doit empêcher les individus et les castes d'opprimer la masse à l'aide d'un monopole territorial. Si tous les Etats de l'Europe, régis encore par les institutions féodales et marquées du sceau de la domination gothique, sont jetés dans de perpétuels désordres, c'est par l'absence de pondération qui, dans le règne d'un seul, amène la tyrannie; dans celui du nombre, l'oligarchie; dans celui de la multitude, l'anarchie et la révolte. Tout défaut d'équilibre, toute altération dans cette pondération nécessaire livre les Etats à des fluctuations, à des souffrances sans fin. Comme preuves à l'appui de sa proposition, Harrington envisage l'histoire des gouvernements éteints et de ceux en cours d'expérience. Toland affirme que c'est là une découverte aussi féconde que celle de la circulation du sang, de l'imprimerie ou de la boussole.

La propriété, divisée une fois pour toutes, étant la base de la république, le pouvoir doit être exercé par une magistrature élue directement, au scrutin, et portant le nom de

sénat. A des époques déterminées, le tiers de ses membres se retirait pour faire place à d'autres. Par ces éliminations obligatoires et ces acquisitions successives, cette assemblée écoulait ses vieux éléments pour s'insérer une vie nouvelle, et l'autorité souveraine, à la fois muable et fixe, renaissait sa physiologie et maintenait son intégrité. Tel était l'idéal d'Harrington. Dans ce régime fondé sur une égalité systématique, aucune faction ne pouvait surgir pour s'attribuer, soit la puissance, soit les richesses. L'élection réglait l'une, la loi limitait les autres. Dès lors, plus de révoltes, plus de luttes; de quoi auraient-elles pu naître? Un peuple n'attende pas à son repos sans motif, et ne se condamne pas à un suicide gratuit. Quand l'intérêt public prévaut, ce sont les lois qui gouvernent; quand l'intérêt privé prend le dessus, ce sont les hommes; il voulait le gouvernement des lois. On voit que rien ne manque à ce plan, qui révèle une grande sagacité. Harrington rejeta, après mûr examen, la monarchie constitutionnelle, ce qui montre combien il était en avance sur les esprits les plus libéraux de son époque et de son pays : « Dans ce régime monarchique tempéré d'aristocratie, dit-il, la noblesse pesant à la fois sur le roi et sur le peuple, le roi est obligé, tout à la fois, de combattre la noblesse dans l'intérêt du peuple et le peuple dans l'intérêt de la noblesse. De son côté, le peuple a deux ennemis, le noble et le souverain, et il s'insurge contre eux. La lutte dure ainsi jusqu'à ce que l'un des pouvoirs absorbe les deux autres ou qu'ils s'affaiblissent tous les trois dans ces chocs quotidiens, au point de devenir une proie offerte à un Etat mieux constitué et plus puissant. Une monarchie tempérée n'est donc pas un bon régime; mais s'il est vrai que de telles conditions d'enlèvement et de décadence ne puissent pas se produire dans notre Océana, on sera obligé de convenir que c'est la une excellente, une parfaite, une immortelle république. »

Par une singulière contradiction, cet esprit si audacieux reculait devant la suppression de l'aristocratie. Harrington s'empresse d'exprimer des réserves et de maintenir des distinctions dans les rangs de sa société idéale. Il va plus loin : il assure que, depuis Moïse, toute république a eu pour fondateur un gentleman, car, dit Harrington, le génie de la poésie, de la législation, des arts, des lettres, peut visiter toutes les professions; mais le génie de la politique est l'apanage exclusif du gentleman. Et plus loin il ajoute : « Il est tout aussi impossible de se figurer une armée composée de soldats sans officiers ou d'officiers sans soldats qu'une république digne de ce nom composée d'un peuple sans noblesse et d'une noblesse sans peuple. » C'est le seul point sur lequel il n'ait pu se détacher des idées profondément enracinées parmi ses compatriotes. Venu un peu plus tard, Harrington aurait pu se convaincre que l'armée populaire, pour se choisir des chefs, n'a pas besoin d'une aristocratie constituée.

L'étude de cette généreuse utopie n'en est pas moins fortifiante; les législateurs et les hommes politiques peuvent y trouver des vues larges et pratiques, des conditions de gouvernement qui n'ont point encore été essayées et qui ont pour elles la raison et le bon sens.

Océana a été traduit en français (Paris, 1795, 3 vol. in-8°). David Hume l'a plusieurs fois cité et commenté dans son *Idee d'une république parfaite*; Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, ne lui a pas accordé une attention suffisante. « Harrington, dit-il, a examiné quel était le plus haut point de liberté ou la constitution la plus parfaite qu'il ait cherché à établir qu'après l'avoir méconnue et qu'il a bati Chalcédoine, ayant le rivage de Byzance devant les yeux. » Ainsi, aux yeux de cet admirateur des monarchies constitutionnelles, le sénat souverain imaginé par Harrington n'était qu'une copie des sénats du Bas-Empire!

OCÉANE adj. f. (o-sé-a-ne — rad. océan). Mer océane, Océan : Ces mers de la MER OCÉANE semblent être un effet de la gravitation. (Vol.) Inus.

OCÉANIDE s. f. (o-sé-a-ni-de — du gr. *okeanis, okeanidos*; de *Okeanos*, Océan). Myth. gr. Nymphes de la mer, filles de l'Océan et de Téthys.

— s. f. pl. Acal. Famille de médusaires, du groupe des discophores, ayant pour type le genre océanide : Les OCÉANIDES ont une cavité stomacale peu considérable. (Dujardin.)

— Encycl. Mythol. Hésiode comptait trois mille OCÉANIDES et il les appelle les sœurs des fleuves, qui sont en nombre égal au leur. Aucun poète, aucun mythographe n'a eu la patience de les énumérer toutes; voici celles dont on connaît les noms : Acastée, Admète, Adrastée, Aitées, Amphiro, Asie, Callihore, Calypso, Cercés, Clymène, Clythie, Crisia, Dioné, Electre, Ethra, Eudore, Europe, Eurynome, Galaxaure, Hippo, Janire, Janthie, Idiothée, Idyie, Libye, Melobiosia, Menestho, Métis, Ocyroë, Parthenoë, Paxeis, Petrea, Philyre, Flexaure, Pithe, Pléioné, Pluto, Polydora, Prymno, Rhodie, Styx, Telesio, Thoe, Thrace, Tyché, Uranie, Xanthé, Xeuco. Les noms d'Asie, d'Europe, de Thrace, de Lybie rappellent la croyance mythologique qui

faisait ces vastes contrées filles des mers; Rhodie, Parthenoë ont donné leur nom à des villes que l'imagination des Grecs aimait à se représenter comme sorties des eaux. D'autres, parmi ces OCÉANIDES, sont connues par leurs amours avec les dieux et les héros : Eury-nome eut pour amant Jupiter et de leur union naquirent les Grâces; Perseus plut à Apollon, et Clymène à Japet.

Les Grecs ont souvent chanté ces poétiques personifications des vagues. Eschyle les a mises en scène, avec cette poésie pénétrante qui lui est particulière. Ce sont des OCÉANIDES qui forment le chœur de son *Prométhée*. Lorsque le Titan a été cloué sur son rocher par la Puissance aidée de la Force et qu'il se lamente sur son horrible destinée, voici que des parfums légers remplissent les airs, un bruit d'ailes se fait entendre et les OCÉANIDES viennent se grouper autour de lui; leurs douces paroles, leur compassion tendre et un peu craintive forment un contraste intéressant avec la fermeté du Titan; il leur raconte son infortune, le supplice qu'il endure en punition des bienfaits qu'il a répandus chez les hommes; les OCÉANIDES cherchent à le consoler et lui font espérer la fin de ses maux. Cette conception gracieuse et touchante rompt d'une heureuse manière la rigidité de lignes de cette austère tragédie.

— Acal. Les océanides forment une famille d'acalèphes médusaires, caractérisée surtout par une cavité stomacale peu considérable, terminée en un orifice buccal tubiforme ou en une sorte de trompe; de petits canaux partant de la cavité stomacale arrivent jusqu'au bord de l'ombrelle, qui est en forme de cloche et beaucoup plus convexe que dans les autres familles; il n'y a, en général, ni ovaires visibles, ni points colorés oculiformes. Cette famille, sur la circonscription de laquelle les naturalistes ne sont pas d'accord, renferme les genres océanie, callihore, thau-mantias, tima, cytaeis, mélicetie, pharycinie, conis, circé, mésonème, patère, pégaïs, etc. Beaucoup d'océanides sont très-petites et presque microscopiques; plusieurs sont en même temps phosphorescentes. Elles vivent dans les diverses mers.

Océanides au pied du roc de Prométhée (DÉSOLATION DES), tableau de M. Rudolph Lehmann (Salon de 1852); musée du Luxembourg. Le peintre a rendu avec une grande poésie la scène d'Eschyle. Prométhée est étendu, les membres liés, sur un pic élevé autour duquel l'Océan roule ses vagues; ce ne peut donc être le Caucase, ainsi que le veut la tradition, mais M. Lehmann n'a pas voulu faire amener ses Océanides sur des chars ailés, comme dans le *Prométhée* d'Eschyle, ni en scène vaine beaucoup d'épisodes, sinon en vraisemblance. « Le chœur plaintif, dit Th. Gautier, se groupe sur la base de la montagne où le flot déferle, roulant des coquillages et des madrépores dans ses volutes d'écume, en mille attitudes pleines de douleur, de grâce et de coquetterie. Ces beaux corps d'ivoire, lavés et polis par l'eau marine, sont charmants avec leur blancheur pâle, leurs cheveux d'or vert, leurs têtes coiffées de pétoncles, de coraux et d'algues. Une des Océanides s'élance vers Prométhée pour lui porter des paroles de consolation, pendant que ses compagnes affaissées se désolent, gémissent et mêlent leurs larmes aux perles amères de la vague. » La scène n'a pas peut-être un espace assez vaste; son caractère est épique et colossal dans le vieux tragique grec. M. Lehmann l'a réduite à des proportions plus modestes. Les dimensions des figures ne sont que celles d'un tableau de genre.

OCÉANIDÉ, EE adj. (o-sé-a-ni-dé — de océanie, et du gr. *idea*, forme). Acal. Qui ressemble à une océanie.

— s. f. pl. Tribu d'acalèphes médusaires, de la famille des océanides, ayant pour type le genre océanie.

OCÉANIE s. f. (o-sé-a-ni — rad. océan). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, fondé sur une simple variété du nautilus flambé, et qui ne peut, par conséquent, être adopté.

— Acal. Genre d'acalèphes médusaires, type de la famille des océanides, comprenant un assez grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les mers : Beaucoup d'océanides sont très-petites et presque microscopiques. (Dujardin.)

— Encycl. Acal. Les océanides présentent comme caractères génériques : une ombrelle convexe en dessus, très-concave en dessous, portée sur un pédoncule; des bras simples; des tentacules nombreux, bordant l'ombrelle; une bouche en entonnoir allongé, dépourvue de petits lobes au bord; un petit estomac, qui se rendent chacun à un des tentacules; quatre ovaires allongés, descendant de la base de l'estomac vers les bords de l'ombrelle, en adhérent à sa face inférieure. Toutes les espèces de ce genre sont de petite taille; les plus grandes ont une ombrelle qui n'atteint pas 0m,03 de diamètre; beaucoup sont presque microscopiques. Un certain nombre d'entre elles sont phosphorescentes. Telle est l'océanie de Blumenbach, qui habite la mer Caspienne.

OCÉANIE, cinquième partie du monde, comprise entre l'Amérique à l'E. et l'Asie à l'O.,

le 34° parallèle boréal et le 56° parallèle austral, et s'étendant, dans l'Océan Pacifique ou grand Océan, depuis le 93° de longit. E. jusqu'au 111° de longit. O. Formée d'une multitude d'îles, dont quelques-unes ont une étendue considérable, l'Océanie n'a pas moins de 3,260 lieues marines ou astronomiques de long sur 1,800 de large. Elle occupe ainsi environ un tiers de la surface totale de notre planète et peut être circonscrite dans un immense ovale dont l'axe longitudinal, couant l'équateur au-dessus de la Nouvelle-Guinée, appuierait une de ses extrémités sur les rochers isolés de Salas-y-Gomez. L'Océanie, d'après la division longtemps acceptée de Dumont-d'Urville, se compose de quatre parties; la *Micronésie* (petites îles) au N.-O., comprenant les Mariannes, les Carolines, Marshall, Gilbert, etc.; la *Mélanésie* (îles-noires) au S.-O., comprenant l'Australie, la Tasmanie, la Papouasie, les Nouvelles-Hébrides, etc.; la *Malaisie* (archipel Asiatique) à l'O., comprenant les îles Philippines, les Moluques, Célèbes, Bornéo, Sumatra, Java, Timor, Sumbava, etc.; enfin la *Polynésie* à l'E., comprenant les îles Sandwich ou Hawaii, les Marquises, les îles de la Société, les archipels des Navigateurs, des Tonga ou des Amis, de Pomotou ou Touamotou, de Fidji, la Nouvelle-Zélande, etc. Aujourd'hui on divise plus ordinairement l'Océanie en trois parties : la plus petite, au N.-O., est l'archipel Asiatique ou de Notasie, appelé aussi *Malaisie*, séparé de l'Indo-Chine ou de l'empire chinois par le détroit de Malacca et la mer de Chine; l'*Australie* ou *Mélanésie*, au S., comprenant la Nouvelle-Hollande, la terre de Van-Diemen, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Bretagne, les îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, etc.; enfin, la *Polynésie*, à l'E., qui tire son nom de sa grande multitude d'îles, et dans laquelle on comprend la Polynésie et la Micronésie de Dumont-d'Urville.

Malgré les vastes dimensions de l'Océanie, ses terres réunies dépassent à peine la superficie de l'Europe (10,631,000 kilom. carr.), et c'est le moins peuplé des cinq parties du monde (25,000,000 d'habit. selon certaines géographies; 35,000,000 d'après Lavallée). En revanche, elle est fractionnée plus qu'aucune autre, et c'est celle dont les divisions naturelles sont les mieux tranchées. De larges espaces d'eau la séparent partout du reste du monde. L'Océanie offre dans son ensemble : un continent, l'Australie, et dix grandes îles : la Nouvelle-Guinée, Bornéo, Sumatra, Célèbes, Java, les deux îles de la Nouvelle-Zélande, Luçon, Mindanao et la Tasmanie. On en trouve ensuite une soixantaine de moyenne grandeur. Le reste se compose d'une innombrable quantité de petites îles et d'îlots. « La nature, dit Malte-Brun, a tracé d'une main puissante la physiologie particulière de cette partie du monde. D'abord, la surface du globe n'est nul part plus hérissée d'inegalités; nulle part aussi, excepté en Amérique, les chaînes de montagnes n'ont une direction si marquée du N. au S. Une polarité aussi frappante. En même temps, ces chaînes offrent généralement vers le milieu une grande courbure dirigée de l'O. à l'E. La mieux marquée de ces chaînes est celle qui forment les îles Mariannes, les îles Carolines, et qui probalement, par l'île de Saint-Augustin et quelques autres anneaux isolés, se lie à l'archipel des Navigateurs et à celui des îles des Amis. Même dans les îles Carolines, où cette chaîne polynésienne se tourne droit à l'E., les chaînes particulières paraissent se diriger du N. au S. Une autre grande chaîne se montre dans l'île de Luçon. La direction de cette branche bien connue est du N.-E. au S.-O. Elle circonscrit d'un côté le bassin de la mer de Chine, plus à l'E., la région de la chaîne semble disparaître, ou, pour parler plus exactement, un grand nombre de chaînes plus étendues se réunissent en groupes d'une structure variée. Les chaînes de Célèbes et de Gilolo sont très-marquées, mais une chaîne plus longue et plus haute traverse la Nouvelle-Guinée; elle renferme des sommets couverts de neiges éternelles. Dans la Nouvelle-Guinée méridionale, la longue série des montagnes Bleues ne se termine que dans la terre de Van-Diemen, au cap du Sud et au cap Pirlar, énormes masses de basalte qui donnent une haute idée de cette Cordillère de l'Océanie centrale. La quatrième grande chaîne commence aux îles Andaman et de Nicobar; elle forme ensuite les îles de Sumatra, de Java, de Timor, etc.; elle se dirige en forme d'arc du N.-O. au S.-E., ensuite droit à l'E.; mais elle passe par l'île de Java, la Nouvelle-Hollande par le cap Diemen et là, elle ne peut guère avoir une autre direction que celle du N. au S. Presque tous les archipels de l'Océanie orientale sont dirigés du N. au S. : la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, forment des chaînes très-marquées. Celle des îles Salomon, courbées du S.-E. au N.-O., est continuée par la Nouvelle-Irlande et le Nouveau-Hanovre. Souvent aussi, chaque petite chaîne est terminée par une île plus grande que les autres. » La plupart des îles de cette partie du monde sont de constitution granitique ou calcaire et paraissent d'origine volcanique; les unes sont dominées par des cratères depuis longtemps refroidis, tandis que d'autres sont fréquemment ravagées par des torrents de lave. Un certain nombre d'îles basses et petites sont formées de rochers de corail. Leur création

est due aux lithophytes qui croissent dans ces mers et élèvent des chaînes de récifs que la lente accumulation des matières rejetées par les eaux marines vient agrandir et hausser. Les récifs souvent s'étendent d'île en île. On trouve sur les récifs couverts d'eau d'immenses réunions de mollusques et de coquillages; les moules de toute espèce, les huîtres, les étoiles de mer, les méduses s'y rassemblent par millions. Entre les îles qui composent l'Océanie, il y a de nombreux détroits; les principaux sont : ceux de la Sonde, de Macassar, de Torrès, de Bass, de Cook. Les fleuves y sont peu considérables, excepté en Australie, à Bornéo, à Sumatra, à Java; les lacs sont aussi peu remarquables par leur étendue. Plusieurs mers de l'Océanie prennent des dénominations particulières, d'autres les pays qu'elles baignent; ainsi on distingue la mer de Chine, véritable Méditerranée, et la mer des Célèbes. La mer de Java, qui communique avec la mer de Chine, est comprise entre Bornéo, Sumatra et Java; celle de la Sonde, qui communique par le détroit de Macassar avec celle de Célèbes, est entre Java, les îles Bali, Lombok, Sumbava et Flores au S., et les îles Célèbes et Bornéo au N.; celle de Soulo, appelée aussi mer de Mindoro ou des Philippines, est entre ces dernières, Bornéo, Palouan et les îles Soulo. La mer des Moluques est fermée par ces îles, la Nouvelle-Guinée, Timor et Célèbes. La mer d'Albion est circonscrite par la Nouvelle-Guinée, l'archipel de la Louisiade, celui de la Nouvelle-Irlande et les îles Salomon. Les vents et les courants qui règnent dans ce vaste Océan peuvent tous se réduire au mouvement général de l'atmosphère et de la mer de l'E. à l'O., en sens inverse de la rotation du globe. Le vent perpétuel d'E. règne généralement entre les tropiques et les courants, en suivant la même direction que les eaux. Ce mouvement général prend quelquefois plus de force entre les détroits divers, qui presque tous sont dirigés de l'E. à l'O. Aux environs des Philippines et près de la Nouvelle-Calédonie, la rapidité du courant qui porte à l'E. devient extrême. Mais les grandes terres, échauffées par le soleil, attirent souvent vers leur centre l'atmosphère maritime environnante, ce qui fait naître des vents opposés aux vents alizés. Tels sont les vents d'O. qui règnent sur les côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande. Chaque île a ses brises de mer et de terre qui soufflent, celles-ci le jour et celles-là la nuit. A 40° au N. et au S. de l'équateur règnent les tempêtes et les vents variables; cependant il paraît que dans la partie N. de l'Océanie on trouve le plus souvent des vents d'O., tandis que, dans les mers polaires australes, Cook trouva toujours des vents d'E. Les grandes terres de l'Océanie éprouvent l'influence d'un soleil vertical. Les côtes marécageuses de quelques îles du N.-O., exposées à l'action d'une grande chaleur, produisent un air pestilentiel, qu'une culture bien entendue fera disparaître. Malgré ces inconvénients, l'Océanie offre à l'homme industriel et tempérant une plus grande variété de climats délicieux qu'aucune autre partie du monde. Le climat des îles est tempéré et la plupart jouissent d'un printemps éternel; aussi sont-elles d'une prodigieuse fertilité. Le règne végétal de l'Océanie reproduit toutes les richesses de l'Inde et de l'Indo-Chine. On y trouve la canne à sucre, le banjan, les épices, la cannelle, le poivre, le camphre, le cocotier, l'arbre à pain, le bananier, le maïs, la patate, tous les fruits des zones tropicales et équinoxiales. Le riz abonde dans les îles de la Sonde, les Philippines, les Moluques et la Nouvelle-Guinée. Les palmiers croissent dans les îles les plus éloignées et les plus étendues. Partout où les côtes découpées en baies ont des eaux peu profondes, les espèces de crustacés sont très-nombreuses et très-variées. Les poissons forment la principale nourriture des habitants des différents archipels. Les îles de la Malaisie possèdent à peu près tous les principaux mammifères de l'Asie méridionale, mais ils sont rares dans la Polynésie. L'ornithologie offre dans toute l'Océanie beaucoup de variétés.

Les habitants de l'Océanie peuvent se diviser en deux grands groupes, la race nègre et la race aloue. « Les nègres paraissent indigènes, dit M. Lavallée; ils sont, par leur constitution physique, leur profonde misère, leurs habitudes d'atrocité et d'anthropophagie, leur invincible attachement à l'état sauvage, leur ignorance des arts même les plus grossiers, au dernier degré de l'échelle de l'espèce humaine. Ils peuplent presque toute l'Australie et une partie des îles Asiatiques (Mélanésie), et leur nombre diminue rapidement. Les olivâtres appartiennent à la race malaise, qui paraît avoir peuplé toutes les îles depuis Madagascar jusqu'à la côte d'Amérique; on trouve chez eux des langues qui peuvent se rapporter à un même idiome et des usages et des institutions dérivés d'un type commun; la plupart ont des langues écrites et même une sorte de littérature; mais l'anthropophagie est fort répandue parmi eux. Nulle part les hommes n'ont un mélange si extraordinaire de civilisation et de barbarie, de mœurs douces et d'atrocités. Leur souche principale est probablement dans les îles de la Sonde, mais ils habitent aussi presque toute la Polynésie. » Les deux grands groupes dont nous venons de parler ont été divisés en quatre

types principaux : au groupe olivâtre appartenant le type malais et le type polynésien et, au groupe noir, le type négro-océanien et le type australien. Le type malais tient du type chinois par la longueur du crâne, la saillie des os maxillaires, l'obliquité de la fente palébrale, et du type indou par la forme des membres et par la taille. Les Malais ont un teint jaune plus ou moins bruni ou olivâtre, les cheveux noirs et roides, et présentent un certain degré de prognathisme. Le type polynésien offre d'assez grandes variétés ; néanmoins, il est généralement caractérisé par un beau développement du front et de beaux traits, qui ont de l'analogie avec le type caucasien ; toutefois, le nez est un peu large, la face un peu forte ; la mâchoire supérieure et les lèvres sont sensiblement saillantes. Les Polynésiens, dont les représentants les plus parfaits sont les Taitiens, ont la peau d'un brun olivâtre, peu foncé chez les femmes. Ils sont de tous les Océaniens les plus remarquables par la beauté du visage et l'énergie du caractère. Le type négro-océanien, qui domine dans la Mélanésie et qui est également répandu dans la Polynésie et l'archipel Indien, a tous les traits de la race nègre, les mâchoires avancées, les grosses lèvres, le nez épâté, les cheveux courts et crépus. Ces nègres ont souvent une très-petite taille, des formes grêles ; ils vivent tous à l'état sauvage, dans les régions écartées et montagneuses. Les Papouas, qui habitent principalement la Nouvelle-Guinée, proviennent, croit-on, du croisement du type malais et du type océanien. Enfin, le type australien est caractérisé par des pommettes saillantes, des dents très-procives, de gros yeux, un nez épâté, des membres grêles et démesurément longs, la peau d'un noir brun sale, les cheveux longs, abondants et lisses, et la barbe épaisse et roide. Le type australien, qui est au degré le plus bas des races humaines, se trouve non-seulement dans l'Australie proprement dite, mais encore dans plusieurs grandes îles de l'Océanie : c'est à lui qu'appartiennent les Aïfours et les Harafours, qu'on voit dans la Nouvelle-Guinée. Quant aux langues très-variées que parlent les Océaniens, on peut les ranger dans trois grands groupes, le malais, le polynésien et l'australien.

Presque tous les peuples de l'Océanie manquent de fastes historiques, de traditions glorieuses ; quelques-uns même n'ont pas de passé. Diverses nations, dans la Malaisie, possèdent bien quelques connaissances en astronomie, des ouvrages élémentaires sur l'histoire, la religion et les lois ; des traditions, des contes, des légendes ; mais les Javanais et les Benguis ont seuls une littérature, des traductions d'ouvrages sanscrits et autres, des romans et des poèmes nationaux, et, si les Malais écrivent en caractères arabes, il est à remarquer que les Battas et les Redjongs ont des alphabets différents de tous les alphabets connus et écrits, comme les Européens, de gauche à droite. L'histoire de ces peuples ne fournit, en somme, aucun indice certain de leur origine, sur laquelle on a beaucoup disserté ; on en est réduit, à cet égard, à des conjectures plus ou moins vraisemblables.

Depuis un demi-siècle, l'Océanie s'ouvre de plus en plus à une vie nouvelle. Loin des voyages, expéditions aventureuses, larges colonisations, déplacements, migrations des races, contacts imprévus entre les hommes, les plus divers d'habitudes et d'instincts, tel est le spectacle que nous ont déjà présenté Melbourne, Sydney, Hobart-Town et même la Nouvelle-Zélande. De Manille aux Sandwich, on voit s'agiter dans un étrange pélemêle le Chinois, le Malais, le Yankee, le gentleman anglais, l'émigrant pauvre et paisible d'Irlande et d'Allemagne, etc., venus de tous les coins du monde. Seule, au milieu de ce grand tumulte, la race indigène reste indolente et farouche ; la civilisation occupe le sol sans en convertir l'habitant. Quand tous les autres prospèrent, les hommes de cette race s'isolent, s'effacent et sont comme frappés de mort dès qu'on les arrache aux habitudes de leur ancienne existence.

L'islamisme est très-répandu dans l'Océanie, puisque les dogmes de Mahomet plus ou moins purs sont suivis par les Javanais, les Malais proprement dits de Sumatra, de Bornéo, des Moluques, etc. ; mais un grand nombre d'individus, parmi ces peuples, renouissent le paganisme à quelques rites du culte de Mahomet. Le christianisme compte aussi un grand nombre de croyants en Océanie ; ils sont partagés entre les Eglises suivantes. A l'Eglise catholique appartiennent les insulaires des Philippines soumis aux Espagnols, ainsi que les Timoriens. Les missionnaires catholiques français ont converti les indigènes des îles Wallis, Gambier, etc., etc., et quelques milliers d'individus dans les états néerlandais. La majorité des habitants des colonies anglaises appartiennent à l'Eglise anglicane ou suivent les dogmes d'autres nuances du christianisme. Le bouddhisme, qui fleurit à Java depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'au XVI^e, n'y est plus professé que par des étrangers : ce sont des Chinois qui, partout fidèles à leurs croyances, suivent la religion de Bouddha dans toutes les îles de la Malaisie où ils se sont établis. Parmi les indigènes, cette religion n'est plus professée que par une partie des habitants de

l'île de Bali. Le brahmanisme, qui avait dominé à Java depuis la moitié du XVIII^e siècle jusqu'à sa destruction par les missionnaires mahométans, n'est plus professé que par les Kelangs, petite peuplade, par les Bédouis, autre tribu peu nombreuse, et par plusieurs habitants des monts Tenger. Le polythéisme le plus grossier, une espèce de sabéisme et plusieurs espèces de panthéisme, mêlés de quelques dogmes qui paraissent avoir pris leur origine dans les antiques religions de l'Asie, se partagent toutes les autres tribus océaniques.

L'Océanie, comme l'ancien et le nouveau monde, offre toutes les nuances de gouvernement, depuis les peuplades nègres les plus abruties de l'Australie et des grandes terres de la Malaisie et les tribus sauvages des Haforas de Bornéo et de l'archipel des Moluques, parmi lesquelles chaque famille forme une petite société dont le chef ne reconnaît aucun supérieur, jusqu'aux confédérations aristocratiques des monarchies de Soutou de Mindanao, de Bornéo et aux empires despotiques de Sourakarta et de Djokjakarta. Dans l'île de Java, le pouvoir suprême et les institutions politiques se présentent sous mille formes différentes. Dans les îles soumises aux nations de l'Europe, le gouvernement a pris des formes régulières et modérées et il a subi des modifications plus ou moins grandes, selon les rapports plus ou moins fréquents et les liaisons plus ou moins intimes qui ont eu lieu entre les indigènes et les Européens qui s'y sont fixés et sont parvenus à y introduire leurs religions et leurs usages.

Sous le rapport de l'industrie, l'Océanie présente dans les deux variétés de ses habitants les différences les plus marquées. Tandis que la race nègre est presque toujours dans les bois et que ses tribus, même les moins abruties, à un très-petit nombre près, ignorent encore les arts et les métiers les plus indispensables à l'état social, les nombreux peuples de la souche malaisienne ont presque tous atteint une certaine civilisation, et les plus policés s'adonnent avec succès à l'agriculture, à la navigation et à l'exploitation des mines. Dans la Polynésie, les Sandwichiens font les étoffes les plus remarquables avec l'écorce du mûrier. Les Nouveaux-Zélandais confectionnent de très-beaux manteaux avec leur fameux *phormium tenax*. Les habitants de Rotouma, de Tonga, de Taïti et de l'île Rouroutou se distinguent aussi par leur industrie. Plusieurs nations de l'Océanie occidentale, comme les habitants policés de l'Asie et de l'intérieur de l'Afrique, montrent une grande habileté à travailler les bijoux, les ornements en or et en argent, surtout les ouvrages en filigrane. Les Malais de Bornéo et les Javanais savent polir les diamants et autres pierres précieuses.

Le véritable siège du commerce de l'Océanie est dans la Malaisie. C'est là qu'avant les temps historiques les Javanais, les Malais, les Benguis et les Macassas paraissent l'avoir exercé avec plus ou moins d'étendue, suivant les circonstances dans lesquelles ces grandes nations de l'Océanie se sont trouvées. Maintenant les peuples qui s'y adonnent le plus sont, outre les nations sumasénoises, les Tagales, les insulaires de Bali et de Lombok. On doit ajouter que les Bouguis sont la première nation marchande de l'Océanie et que, parmi eux, les habitants de l'Etat de Wajou sont en possession de la plus grande partie du commerce étranger. Dans l'Australie, le commerce est pour ainsi dire nul, et, dans la Polynésie, il n'y a guère que les Carolins occidentaux et les habitants des Sandwich qu'on puisse regarder comme des peuples commerçants. Parmi les étrangers, les Chinois sont ceux qui font le plus d'affaires ; ils sont dans l'archipel ce qu'étaient les Juifs en Europe au moyen âge et ce qu'ils sont encore dans une grande partie de l'Asie, de l'Afrique et dans quelques contrées de l'Europe ; mais, plus actifs et plus industrieux que les Juifs, outre le commerce en gros et en détail par mer et par terre, on les voit partout exercer les métiers de jardinier, de tailleur, de cordonnier, de peintre, de distillateur et de potier ; ils font aussi toutes les fournitures pour les établissements civils et militaires, ils perçoivent les taxes, les impôts fonciers, les droits d'entrée et de sortie.

On remarque que les habitants des îles Sandwich et de la Nouvelle-Zélande prennent assez souvent du service comme matelots à bord des navires anglais ou anglo-américains qui vont à Canton ou à la pêche de la baleine dans l'Océan Pacifique. Au milieu de ces peuples navigateurs, l'Océanie offre peut-être un plus grand nombre de pirates que les autres parties du monde. Les peuplades les plus renommées par leur piraterie sont les Achinés, les Siaks de l'île de Sumatra, les insulaires de Lingen, les habitants de Koli, les habitants de l'Etat de Saubas dans Bornéo. Cependant, depuis plusieurs années, le nombre de ces forbans diminue de jour en jour, grâce aux croisières anglaises et hollandaises.

Les principaux articles d'exportation de l'Océanie consistent en : noix, muscades, clous de girofle, cannelle, poivre, café, riz, étain, or, diamant, perles, ivoire, nids d'oiseaux, bois de sandal, bois de marqueterie, indigo, sucre, coton, tabac, bois de construction, surtout le tek, camphre, térébenthine,

l'étel, ambre, blé, chevaux, fourrage, lin, laine, de la plus belle qualité, huile et fanons de baleine, écailles de tortue, oiseaux de paradis, cocos, gingembre, sagou, jons, rotins, bambous. Les principaux articles d'importation consistent en : opium, sel, toile ordinaire, soieries, objets de modes, porcelaine, cuivre, huile, savons, vins, liqueurs, armes blanches et à feu, poudre et un grand nombre d'articles provenant d'Europe. Les principales places commerciales d'Océanie sont : Batavia, Samarang, Sourabaya, Riow (Rhio), Amboine, Coupang et Macassar, dans l'Océanie hollandaise ; Manille, dans l'Océanie espagnole ; Melbourne, Sydney, Hobart-Town et Swan-River, dans l'Océanie anglaise ; Bornéo, Achém, Bevan, dans la Malaisie indépendante.

Les Anglais donnent le nom d'*Australasie* à l'ensemble de leurs possessions dans l'Océanie méridionale ; elles comprennent l'Australie, la Tasmanie ou terre de Van-Diemen, l'île de Norfolk, la Nouvelle-Zélande, l'île Peel, l'île Lachlan et les petites îles voisines de Boughton d'Auckland. La puissance qui, avec l'Angleterre, a le plus de possessions en Océanie, c'est la Hollande ; elle s'y étend moins en superficie, mais elle y compte plus de population ; près de 13 millions d'âmes lui obéissent dans la Malaisie. Les Hollandais possèdent : les îles de la Sonde, Sumatra-Timor, les Moluques, une partie des Célèbes et de Bornéo ; ils comptent parmi leurs vaisseaux plusieurs sultans ; leur capitale est Batavia, dans l'île de Java. Les Français ont les îles Marquises, Taïti, Gambier, la Nouvelle-Calédonie et Clipperton ; les Espagnols possèdent les Mariannes et les Philippines ; les Portugais, l'île de Timor.

Marco Polo est le premier Européen qui visita les îles Malaises, mais les premières notions positives sur l'Archipel asiatique furent données par les Portugais, qui y pénétrèrent en 1510. Ils découvrirent la Nouvelle-Guinée en 1511, visitèrent Sumatra, s'établirent aux Moluques, explorèrent Bornéo et Java (1513). Trois puissants souverains se partageaient alors dans l'Océanie, une grande étendue de pays. C'étaient : le sultan d'Achém à Sumatra, l'empereur de Mataven à Java et l'empereur de Macassar à Célèbes. Le premier possédait la moitié de Sumatra et une partie de la presqu'île de Malacca ; sa capitale était le centre d'un commerce très-florissant auquel prenaient part tous les peuples du littoral de l'Asie, depuis l'Arabie jusqu'à la Chine, les diverses nations de la Malaisie et les Japonais. La plupart des sultans de Bornéo, ceux de Madura et le roi de Palembang étaient tributaires ou vassaux de l'empereur de Java. Quant à l'empereur de Macassar, il avait une armée, une flotte, et son pavillon blanc flottait sur toutes les îles environnantes ; sa dynastie occupait le trône depuis dix siècles. Venaient ensuite le sultan de Bantam, qui régnait à l'extrémité orientale de Java, dont la cour, les domestiques et les gardes ne se composaient que de femmes ; puis les rois de Ternate et de Tidore, à qui étaient soumises les Moluques. Les autres souverains indépendants étaient trop faibles pour jouer un rôle de quelque importance dans les événements qui se préparaient. Magellan découvrit les Philippines en 1521. Les Espagnols, les Hollandais, les Anglais et enfin les Français découvrirent successivement les diverses parties de ce monde inconnu. Au XVIII^e siècle, d'illustres et nombreux navigateurs parcoururent l'Océanie dans tous les sens ; il faut citer Behring, Anson, Byron, Bougainville, Cook, Carteret, Marchand, Sever, etc. Dans l'année qui suivit le naufrage de La Pérouse, Marshall et Gilbert découvrirent les archipels qui portent leur nom. Notre siècle a fourni aussi son contingent d'explorateurs ; mais, venus les derniers, peu d'entre eux ont pu signaler de nouvelles terres, lesquelles ne sont guère que des récifs stériles ou de microscopiques îlots. Pour le complément de cet article, v. MALAISIE, MÉLANÉSIE, AUSTRALIE, etc.

OCEANIE, IENNE adj. (o-sé-a-niain, iène — rad. océan). Qui appartient à l'Océan ou à un océan ; qui ressemble à un océan : *Mers océaniques*.

— Géogr. Qui appartient à l'Océanie ou à ses habitants : *Les anthropophages océaniques. Les mœurs océaniques. Les îles océaniques*.

— Substantif. Habitant de l'Océanie : *Les Océaniens. Une Océanienne*.

OCEANIQUE adj. (o-sé-a-ni-ke — rad. océan). Qui appartient à l'Océan ou à un océan : *Les mers océaniques*.

— Hist. nat. Qui vit dans l'Océan : *Les êtres océaniques. Les mollusques océaniques. Les algues océaniques*.

— s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un holocentre.

— s. f. Acal. Se dit quelquefois pour océanie.

OCEANITE s. m. (o-sé-a-ni-te — rad. océan). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pétrels ou procellaires.

OCELLAIRE adj. (o-sèl-lè-re — du lat. *ocellus*, petit œil). Zool. Qui porte sur le corps de petites taches en forme d'yeux.

— Anat. Se dit des nerfs qui se rendent aux yeux des insectes : *Nerfs ocellaires*.

— s. f. Zooph. Genre de polypiers, ou peut-être de spongiaires, peu connu, et comprenant quelques espèces fossiles des terrains crétacés : *Le tissu ocellaire n'est point compacte, mais finement lacuneux*. (Dujardin.)

— Encycl. Zooph. A première vue, les ocellaires se présentent comme des polypiers pierreux, aplatis en membranes, diversement contournés, presque en entonnoir, à surface arénacée, ayant sur les deux faces des pores disposés en quinconces et dont le centre est élevé en un axe solide. Un examen plus approfondi a fait reconnaître que ces caractères attribués au polypier appartenient plutôt à la gangue qui s'est moulée dans ses trous ou oscules ; le tissu des ocellaires n'est pas compacte, mais finement lacuneux, ce qui fait paraître la circonférence des trous comme étoilée. Les ocellaires, rapportées d'abord aux polypiers, seraient donc en réalité des spongiaires. L'animal manque pour résoudre la question, car ce genre ne renferme que des espèces fossiles, trouvées dans les terrains crétacés de l'Artois et des Pyrénées. La première est comme renfermée dans un œil siliceux.

OCELLATION s. f. (o-sèl-la-si-on — du lat. *ocellus*, petit œil). Zool. Figure d'un œil sur le corps, les ailes, les plumes de certains animaux : *Les ocellations de la queue du paon*.

OCELLE s. m. (o-sèl — du lat. *ocellus*, dimin. de *oculus*, œil). Zool. Tache arrondie, dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui la fait ressembler à la prunelle de l'œil : *Les ocelles de la queue du paon, des ailes de certains papillons*.

— Entom. Nom donné par quelques auteurs aux yeux des insectes.

— Agric. Sac tenu ouvert par un cercle d'osier, et que l'on suspend aux branches d'un murier, pour y faire tomber les feuilles, à mesure qu'on les cueille.

— Encycl. Entom. Les ocelles, appelés aussi *sténemates* ou *yeux lisses*, s'observent sur la tête des insectes, sous forme de points saillants ou de tubercules beaucoup plus petits que les yeux proprement dits, le plus souvent au nombre de trois, rapprochés et disposés en triangle ; ils sont situés sur la ligne médiane du front, au-dessus de la bouche et même plus en arrière, sur le sommet ou sur le vertex, derrière les antennes ou entre elles. Comme ces petits yeux sont toujours lisses, polis et brillants, on leur a donné le nom de *sténemates*, qui, chez les anciens, désignait un ornement de la tête. Ils sont généralement convexes. Leur cornea est transparente ; derrière celle-ci on trouve une sorte de liquide aqueux, ensuite une autre portion plus solide, également transparente, qu'on a regardée comme un cristallin, puis une sorte d'humeur vitrée, une membrane nerveuse et un pigment ; en un mot, toute l'organisation de l'œil, telle qu'on l'observe chez les poissons et la plupart des animaux vertébrés. On pense, bien qu'on n'en ait pas de preuves certaines, que les ocelles servent à la vision. On s'est porté à le croire d'après ce qui a lieu dans une classe voisine, celle des arachnides. Les araignées, dont la vue est très-bonne, et les autres animaux de la même famille dont la tête est confondue en une seule pièce avec le corselet, n'ont pas d'autres yeux que ces mêmes ocelles ; il est vrai qu'il leur manque les plus souvent de huit et que leur distribution à l'égard de tout ordre tout particulier, qui varie d'un genre à l'autre. Ce sont aussi les seuls yeux que l'on remarque chez les larves à changements de forme, tandis que les autres offrent les mêmes yeux que les insectes et n'acquiescent souvent les ocelles qu'à leur complet développement.

OCELLÉ, ÉE adj. (o-sèl-lé — rad. ocelle). Zool. Qui est marqué de taches rondes en forme d'yeux.

OCELLIFÈRE adj. (o-sèl-li-fè-re — de ocelle, et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui a des ocelles, de petits yeux ou des taches semblables à des yeux.

OCELLINIENS s. m. pl. (o-sèl-li-niain — du lat. *ocellus*, petit œil). Zooph. Famille de polypes qui se divisent à volonté, d'une manière tantôt complète, tantôt incomplète.

OCELLITE s. m. (o-sèl-li-te — rad. ocelle). Zooph. Syn. d'OCELLAIRE.

OCELODORUM, ville d'Hispanie, aujourd'hui Zamora, comprise autrefois dans l'ancienne province Turraconaise. Cette ville était habitée par les Vaccéens.

OCELLULAIRE s. f. (o-sèl-lu-lè-re — du lat. *ocellulus*, dimin. de *ocellus*, petit œil). Bot. Syn. de TRYPTHELION, genre de cryptogames.

OCELLUM, ville de la Gaule Transpadane, aujourd'hui Oulz. Cette ville était habitée par les Garocèles.

OCELLUS s. m. (o-sèl-lus — dimin. du lat. *oculus*, œil). Bot. Ancien nom de l'oillet.

OCELLUS DE LUCANIE, philosophe pythagoricien, né en Lucanie, dans la Grande-Grece. Il vivait vers 500 av. J.-C. Il avait composé plusieurs livres : *Des lois, De la royauté, De la piété*, etc. Il nous est parvenu sous son nom un traité *De la nature de l'univers*, dont l'authenticité n'est pas hors de

doute. L'opinion émise par Ocellus est celle de l'éternité de la matière; son argumentation est subtile et forte en même temps. Ses conclusions sont tirées de principes que Lucrèce a formulés, plus tard, dans son axiome célèbre :

Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.

Le dernier chapitre de ce livre, est relatif à la morale dans le mariage; les principes en sont d'une pureté remarquable. On a de ce traité, publié pour la première fois à Paris (1539, in-4°), une traduction française de l'abbé Bateux (Paris, 1768).

OCELOT s. m. (o-se-lo — rad. *ocelle*, à cause des taches du pelage). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat, qui habite l'Amérique centrale. Parmi les *OCELOTS*, le mâle prend sur la femelle un empire bien décidé. (V. de Bonare.)

— **Encycl.** L'ocelot est un peu moins grand que le jaguar, auquel il ressemble beaucoup par la conformation générale; il a le fond du pelage gris, marqué de grandes taches fauves bordées de noir, formant des bandes obliques sur les flancs. Le front est bordé latéralement par deux lignes noires; on remarque quelques variétés dans la disposition des taches; les oreilles sont courtes et dépourvues de pinceaux de poil; la queue, longue d'environ 0m,35, est de la couleur du dos en dessus et blanchâtre en dessous. La femelle se distingue par sa taille un peu plus petite, ses couleurs moins vives, ses taches moins nombreuses et moins étendues. Les différences sont parfois assez grandes pour que les anciens naturalistes aient fréquemment rapporté des individus de sexe différent à deux espèces distinctes. L'ocelot a été désigné sous les noms de *maracayo*, *chiguazu*, *chatigre*, etc.

On le trouve dans l'Amérique centrale et méridionale, notamment au Paraguay et à la Guyane. Il habite les forêts épaisses, est très-sauvage et essentiellement nocturne; il se tient caché pendant toute la journée et ne sort que la nuit, pour aller chercher sa proie. Celle-ci consiste surtout en oiseaux, qu'il poursuit jusque sur les arbres. D'un naturel timide, il n'attaque jamais l'homme; lorsqu'il est poursuivi par les chiens, il gagne les bois et grimpe lestement sur les arbres les plus voisins, sur lesquels d'ailleurs il séjourne pendant un temps plus ou moins long, guettant sa proie et attendant le moment favorable pour se jeter sur elle. Sous ce rapport, ses mœurs se rapprochent beaucoup de celles des chats; mais, d'un autre côté, elles ont une certaine analogie avec celles des fous. Plutôt sanguinaire que carnassier, il détruit de nombreux animaux, parce qu'il a le goût de les dévorer pour assouvir sa faim il ne fait que se désalterer en suçant leur sang.

D'après V. de Bonare, l'ocelot exerce sur sa femelle un empire absolu. Il n'a aucun égard pour elle; celle-ci émettant, à l'occasion, un certain angoisse avec celles des fous. Plutôt sanguinaire que carnassier, il détruit de nombreux animaux, parce qu'il a le goût de les dévorer pour assouvir sa faim il ne fait que se désalterer en suçant leur sang.

D'après V. de Bonare, l'ocelot exerce sur sa femelle un empire absolu. Il n'a aucun égard pour elle; celle-ci émettant, à l'occasion, un certain angoisse avec celles des fous. Plutôt sanguinaire que carnassier, il détruit de nombreux animaux, parce qu'il a le goût de les dévorer pour assouvir sa faim il ne fait que se désalterer en suçant leur sang.

OCHA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement de Tobolsk; elle sort du lac Tenis, dans le district de Tioukalsk, entre dans le district de Tara et afflue à la gauche de l'Irtisch, à 40 kilom. N.-O. de Tara, après 200 kilom. de cours.

OCHAGAVIA, bourg d'Espagne, province et à 38 kilom. E.-N.-E. de Pampelune, dans la vallée de Salazar, sur la rive droite de la rivière de ce nom; 1,312 hab. Les bois des montagnes voisines fournissent beaucoup de térébenthine. On y remarque deux anciens châteaux du moyen âge, une ancienne maison de ville nommée le Palacio, la tour et le palais de M. d'Escurun. Sur la montagne de Musguilde, au milieu des bois de chênes, s'élève un ermitage très-vénéré, placé sous l'invocation de Notre-Dame et visité par un très-grand nombre de pèlerins. Ochagavia possède en outre de très-belles promenades

et des sources sulfureuses qui ne sont pas exploitées.

OCHANDIANO, bourg d'Espagne, province et à 36 kilom. S.-O. de Bilbao (Biscaye), dans le district judiciaire de Durango, dans une espèce de péninsule formée par deux ruisseaux qui descendent de la sierra Urquiola; 1,400 hab. Miniers de fer et forges importantes. Les maisons, très-anciennes pour la plupart, se groupent autour d'une vieille église dont la tour a près de 56 mètres d'élévation. La maison municipale est un bel édifice qui porte, sculptées sur sa façade, les armes de Castille, celles de Biscaye et celles du bourg.

OCHANOPAPPE s. m. (o-ka-no-pa-pe — du gr. *ochan*, lien; *pappos*, aigrette). Bot. Syn. de *TRICHOLEPIS*.

OCHAVO s. m. (o-tcha-vo). Métrol. Monnaie de compte d'Espagne, valant 8 maravedis ou 0 fr. 0157.

OCHÉ (DEUT D'), montagne de France (Haute-Savoie), qui domine au S. la rive méridionale du lac de Genève et dont le sommet est à 2,434 mètres au-dessus du niveau de la mer. La rivière de la Morges descend d'un de ses versants.

OCHÉCHULA, l'une des Drzewice ou Dryades, dans la mythologie slave. C'était la plus dangereuse des nymphes des bois. Lorsqu'elle rencontrait une jeune fille, elle lui posait ces trois questions : « Qui est-ce qui croit sans racines ? Qui est-ce qui court sans motif ? Qui est-ce qui fleurit sans avoir de fleur ? » Si la jeune fille ne pouvait répondre, la nymphe la chatouillait jusqu'à ce qu'elle eût rendu l'âme. De nos jours encore, en Russie, le peuple se plaint des malices de cette nymphe.

OCHEDA (Thomas), littérateur et érudit italien, né à Tortone en 1737, mort à Florence en 1831. Tout en étudiant le droit, il cultivait les lettres, composa un poème intitulé *Theodosia*, un *Trattato sulla filosofia dei antichi*, un *Essai sur la philosophie de Cicéron*, qu'il ne publia point, mais qui ne lui firent pas moins un certain renom d'érudit et le firent connaître du célèbre bibliophile hollandais Crevenna, dont il devint le bibliothécaire en 1783. Six ans plus tard, ce dernier, ayant perdu la plus grande partie de sa fortune, dut mettre en vente sa riche bibliothèque, et ce fut Ocheda qui en dressa le catalogue (Amsterdam, 5 vol. in-8°). Ocheda quitta alors Amsterdam et se rendit à La Haye, où il devint secrétaire du comte de Mirabello, ambassadeur de Sardaigne. L'année suivante, lord Spencer l'appela à Londres pour prendre la surveillance de son importante bibliothèque. Il conserva jusqu'en 1818 cette position, puis retourna en Italie, riche des libéralités du noble lord, et se fixa à Florence, où il termina sa vie studieuse. Travailleur infatigable, Ocheda passait pour l'homme le plus savant de l'Italie. Aucune branche de savoir humain ne lui était étrangère; mais il s'était surtout occupé de philosophie, d'histoire naturelle et de philologie. Outre les ouvrages précités, il a laissé en manuscrit des *Observations sur la vie d'Apollonius*, une *Notice sur Crevenna*, un grand nombre de lettres en italien, en latin, en français, remplies de savantes observations et où l'on trouve de curieux détails sur des hommes distingués de son temps.

OCHÉN s. m. (o-ché-ain). Hist. relig. Membre d'une très-ancienne secte répandue dans la Chaldée.

OCHÉL-HILLS, chaîne de montagnes d'Écosse, qui court de l'O. à l'E., dans le S. du comté de Perth et dans le N. de ceux de Clackmann et de Kinross, depuis le confluent du Knait et du Forth jusqu'à celui de l'Earn et du Tay, sur une longueur de 40 kilom. Les plus hauts sommets s'atteignent guère plus de 800 mètres. Ces montagnes sont couvertes d'excellents pâturages et recèlent quelques filons argentifères.

OCHÉTOPHILE s. m. (o-ké-to-phi-le — du gr. *ochetos*, ruisseau; *philos*, qui aime). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhumadées, tribu des ocellées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les Andes du Chili.

OCHÉTORHYNQUE s. m. (o-ké-to-rain-ke — du gr. *ochetos*, canal; *rhugchos*, bec). Ornith. Syn. d'*UPUCERTHUS*.

OCHIMUS, fils d'Hélios et de la nymphe Rhodos. Il succéda à son père comme roi de Rhodes, ne prit point part au meurtre de Ténagès et ne fut point forcé de quitter sa patrie. De la nymphe Hégestoria il eut une fille appelée Cydippe.

OCHIN (Bernardin), réformateur italien. V. **OCHINO**.

OCHINE s. f. (o-ki-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des ptiinères, comprenant cinq ou six espèces, dont trois habitent l'Europe.

OCHINO (Bernardin) ou **OCHIN**, célèbre réformateur et hérétique italien, né à Sienne en 1487, mort de la peste à Schiavon (Moravie) en 1564. Pendant sa vie au couvent, où il était entré jeune et par conviction, son zèle et sa piété le firent parvenir à la haute fonction de docteur général. De l'ordre des

religieux de Saint-François, il passa, en 1524, sous une discipline plus sévère, celle des capucins; il s'y fit remarquer par ses austérités, et bientôt il acquit une renommée de piété extraordinaire. En 1538 et 1541, il fut élu général de l'ordre des Capucins. C'est avec le prestige de ce titre qu'il parcourut l'Italie entière, prêchant avec un enthousiasme qui entraîna les masses avec lui, que les auditeurs d'élite. A cette époque, Ochino passait pour un saint aux yeux du peuple, et les princes mêmes venaient à sa rencontre, se disputant l'honneur de le posséder auprès d'eux. Ochino était au plus fort de ses succès oratoires lorsqu'il rencontra à Naples le savant jurisconsulte Valdès, qui venait de se ranger parmi les partisans de la Réforme. Les entretiens qu'ils eurent à ce sujet produisirent sur le capucin l'impression la plus vive. A partir de ce moment, ses prédications portèrent la marque évidente des idées nouvelles, et on le vit réclamer avec énergie de larges réformes dans l'Eglise. Le nonce du pape, qui l'entendit prêcher à Venise pendant le carême de 1542, crut devoir intervenir. Non-seulement Ochino ne fut point en prison Jules de Milan, protestant déclaré. Le nonce interdit alors à Ochino la prédication. Celui-ci, usant de son ascendant sur le peuple, brava la défense et fit révoquer, par l'intervention du pape, l'interdiction portée contre lui. Puis, à Vérone, il essaya d'entraîner dans le parti, sinon de Luther, du moins du progrès religieux, les moines de son ordre. Cette fois, le pape le somma de se rendre à Rome. Ochino se rendait dans cette ville, quand son ami, Pierre-Martyr Vermigli, le dissuada de poursuivre sa route. Le 22 août 1542, le général des Capucins quitta secrètement et pour toujours l'Italie, et, jetant définitivement de côté toutes ses attaches ecclésiastiques, il arriva à Genève, tandis que Pierre-Martyr arrivait à Zurich.

Ochino se trouva d'abord dépaycé dans cette ville. Sa conversion, si subite en apparence, inspirait quelque défiance même à ses nouveaux coreligionnaires. Les registres du conseil de Genève (document inédit) nous apprennent, à la date du 23 octobre, que, à la requête de maître Calvin, on « bailla à messire Bernardine de Sienne » l'autorisation de prêcher à Saint-Pierre et à Saint-Gervais; plus tard, on lui donna un logement; enfin, on le mit à la tête de la congrégation italienne de cette ville, refuge d'un assez grand nombre de prosélytes d'Italie. Calvin permit fort alors ce grand prédicateur qui avait quitté sa patrie pour servir la Réforme. Les catholiques, au contraire, racontaient qu'il avait changé de religion par pure vanité, par orgueil, par désir d'avoir pas obtenu le chapeau de cardinal, ou, suivant d'autres, pour épouser une jeune fille de Lucques qu'il aimait. En 1545, déjà las de Genève et probablement de Calvin, Ochino, avec sa femme et ses enfants, se rendit à Bâle, où il ne fit guère que passer, puis s'établit à Augsbourg, où il devint prédicateur des protestants italiens de l'église Sainte-Anne. En 1547, Augsbourg tomba aux mains de Charles-Quint, qui demanda qu'on lui livrât le grand apostat; Ochino parvint à s'échapper, retourna à Bâle, rejoignit Pierre-Martyr à Strasbourg et partit avec lui pour l'Angleterre, où les appela l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cromwell. Ochino fut nommé prédicateur italien à Londres. Tout en se livrant à la prédication, il écrivait quelques opuscules théologiques en italien, qu'il faisait traduire en latin, en allemand, en français, en anglais et en hollandais. A la mort d'Edouard VI (1553), Ochino, fuyant la persécution, vint se réfugier à Genève. Il arriva dans cette ville le lendemain de l'exécution de Michel Servet et, avec une franchise qui lui fit honneur, il la blâma vivement. Peu après, il repartit pour Bâle, où il vécut dans les meilleures relations avec Castellion, Carion, Oporin, etc., malgré les soupçons qui commençaient à s'élever sur son orthodoxie. En 1555, il trouva enfin une position qui promettait d'être fixe : on l'appela à Zurich pour servir de pasteur à la congrégation de réfugiés italiens nommée Eglise de Locarno. Là, il se lia avec son compatriote Lelio Socin et resta assez longtemps en de fort bons termes avec le réformateur Bulingier; mais bientôt il se vit l'objet de nombreuses délations et il acheva de se compromettre en publiant, outre divers opuscules, un ouvrage qui ne devait pas manquer d'attirer l'attention; c'étaient ses *Dialogi XXX in duos libros divisi* (Bâle, 1563, 2 vol. in-8°), traduction latine faite par Castalion, en très-beau style, du manuscrit italien d'Ochino. Dans ce singulier ouvrage, Ochino attaqua d'une façon plus ou moins directe les peines éternelles, l'incarnation, la chute, la grâce, la divinité de Jésus-Christ, l'inspiration des Ecritures et ne se prononça pas très-nettement contre la polygamie. Ce fut le prétexte qu'on prit pour l'attaquer; en réalité, c'était à son hétérodoxie théologique qu'on en voulait. A la suite d'une enquête ouverte contre lui, il fut chassé de Zurich. Ochino avait alors plus de soixante-quinze ans. Sa femme était morte d'une chute qu'elle fit dans un escalier, ce qui fit écrire à Théodore de Bâze cette parole atroce : « Admirez les jugements de Dieu; il punissait d'avance ce vieillard im-

pie, avant que son crime eût éclaté aux yeux des hommes, en le frappant dans sa propre famille » (18 juin 1570). On était en plein hiver quand la sentence fut rendue. Ochino, qui restait avec quatre enfants, demanda vainement un sursis de quelques semaines. Alors commença pour ce vieillard la plus lamentable odyssée. Poursuivi partout, chassé partout par l'intolérance protestante, aussi implacable que l'intolérance catholique, il chercha vainement un asile à Zurich, à Mulhouse, à Nuremberg, à Francfort, en Pologne, où il vit mourir ses quatre enfants de la peste, et en Moravie, où il succomba lui-même au fléau. Après sa mort, ce martyr de la liberté religieuse fut considéré comme un des chefs des antirritaristes. C'est, en effet, parmi eux qu'est sa vraie place, et, à ce titre, Ochino est un des précurseurs du protestantisme libéral actuel. L'ex-général des capucins était un esprit d'une rare indépendance, d'une individualité marquée, pensant par lui-même et ne pouvant se plier à la discipline d'un parti religieux. Il avait plus d'éloquence et d'émancipation que de savoir.

Les écrits d'Ochino sont rarissimes, la plupart très-courts, presque tous sous forme de dialogues ou de sermons, les uns contre l'Eglise romaine, les autres pour servir de livres d'édification protestants. L'original d'un certain nombre n'a pas été publié, et c'est par des traductions qu'ils se sont répandus. Parmi ces écrits, nous citerons : *Dialogi sacri* (Venise, 1542, in-8°); *Responso qua rationem reddit discipulus ex Italia* (Venise, 1542, in-8°); *Epistola* (Genève, 1543, in-8°), trad. en français, avec l'écrit précédent, sous le titre de *Épître de B. Ochino* (1544, in-8°); *Expositione sopra le epistole di san Paolo* (Augsbourg, 1545, in-12); *Risponso alle false catione e impie blasemie di Polito* (Augsbourg, 1546, in-8°); *Tragedy or dialogue of the unjust usurper primary of the bishop of Rome* (Londres, 1549, in-8°); *Sermones tres de officio principis* (Bâle, 1550, in-8°); *Dialogo del purgatorio* (Zurich, 1555, in-8°); *Sinceræ et veræ doctrine de Cæna Domini defensio* (Zurich, 1556, in-8°); *Il catechismo* (Zurich, 1561, in-8°); *Le prediche, recueil de sermons* (1542-1562, 4 vol., trad. vingt-deux ans après traduits en français sous le titre de *Sermons très-utiles de Bernard Ochino* (1561, in-8°), etc.

OCHIO, contrée du Japon. V. **OTSCHIO**.

OCHLADIE s. f. (o-klā-di — du gr. *ochlos*, foule; *kratos*, puissance). Politiqu. Gouvernement où le pouvoir est dans les mains de la multitude : *Athènes était un ochladratie*. (V. Hugo.) L'aristocratie est le gouvernement des classes élevées; l'ochladratie, le gouvernement de la plèbe; l'oligarchie, le gouvernement d'une faction. (Proudh.)

OCHLOCRATIE adj. (o-klō-kra-ti-ke — rad. *ochladratie*). Qui appartient à l'ochladratie : *Gouvernement ochlocratique*.

OCHMIANA, ville de la Russie d'Europe. V. **OCHMIANA**.

OCHNA s. m. (o-kna — du gr. *ochné*, poirier). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des ochnacées, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

— **Encycl.** Les *ochnas* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, entières ou dentées, munies de stipules; les fleurs, généralement bleues, réunies en grappes, sont fixées sur des pédoncules articulés; le calice est coloré et pétaloïde; le fruit se compose d'une ou plusieurs baies monospermes, insérées sur un disque charnu. Ce genre renferme une douzaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'ancien continent et dans les îles voisines. On en trouve dans l'Inde, en Arabie, à Sierra-Leone, au Cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et à l'île Maurice. L'espèce type est l'*ochna squarrosa*, à fleurs réunies en grappes latérales, qui se rencontre dans l'Inde. Ces végétaux sont peu connus en Europe; on ne les voit guère que dans les grands jardins botaniques, où ils exigent la serre chaude. On ne sait rien sur leurs propriétés.

OCHNA, fille de Colonus et de Tanagra. Elle conçut, d'après la Fable, une vive passion pour Euneostus. N'ayant pu vaincre sa fureur, elle l'accusa auprès de ses frères de lui avoir fait violence, et ceux-ci tuèrent Euneostus; mais bientôt, dévorée de chagrin et de remords, elle se précipita du haut d'un rocher.

OCHNACÉ, ÉE adj. (o-kna-sé — rad. *ochna*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ochna. Cn dit aussi *ochné*, etc.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ochna.

— **Encycl.** La famille des *ochnacées* renferme des arbres et des arbrisseaux très-glabres dans toutes leurs parties, à feuilles alternes, simples, entières ou dentées, ordinairement coriaces et luisantes, munies de stipules. Les fleurs, disposées en grappes ou en corymbes, portent sur des pédoncules articulés, ont un calice à cinq divisions pro-

fondées, imbriquées, souvent colorées; une corolle à cinq ou dix pétales étalés, longs, également imbriqués; des étamines, au nombre de dix ou plus, à filets libres, insérées avec les pétales au-dessous d'un disque hypogyne saillant; un ovaire inséré sur le disque, déprimé à son centre, paraissant formé de plusieurs ovaires distincts, surmonté d'un style simple, central, gynobasique, couronné de lanières stigmatiques en nombre variable; chacun de ces ovaires présente une seule loge uniovulée. Le fruit se compose de plusieurs carpelles drupacés, résultant de la séparation des loges de l'ovaire, insérées sur le disque accré, uniloculaires, monospermes, indéhiscents et articulés sur le disque, dont ils se détachent très-facilement. Les graines renferment un embryon dressé, volumineux, à cotylédons épais et charnus, dépourvu d'albume.

Cette famille, qui a des affinités avec les simaroubées, renferme les genres ochna et gomphie, ainsi que divers autres genres formés aux dépens de ceux-ci, mais non admis par tous les auteurs. On y rapporte aussi, avec plus ou moins de doute, les genres casté, elvasie, walkere ou mésie, enthemis, etc. Les *ochnacées* habitent exclusivement les régions tropicales des deux continents; plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Leur suc aqueux, en général très-amer, est quelquefois employé en médecine.

OCHOA (Eugène DE), littérateur espagnol, né à Lezo, province de Guipuzcoa, en 1815. Il vint, en 1829, terminer son éducation à Paris aux frais de Ferdinand VII, s'occupant même temps de peinture. De retour en 1834, à Madrid, où il fut aussitôt attaché à la rédaction de la *Gazette de Madrid*, que dirigeait à cette époque son ancien maître, Lista. Il y fonda, en outre, dès l'année suivante, avec M. F. Madrido, dont il a épousé la sœur, une revue, *l'Artiste*, et il était devenu premier rédacteur de la feuille officielle lorsque, à la suite des événements de la Granja, il donna sa démission. Il revint alors à Paris (1837) et s'y occupa principalement de la publication d'une collection d'auteurs espagnols, qui parut sous le titre général de *Tesoro de autores castellanos* et qui obtint beaucoup de succès en Espagne et dans l'Amérique du Sud. Il fonda, en outre, avec Patricio de la Escosura, la *Revue encyclopédique de la civilisation européenne* (1843), dans laquelle parurent plusieurs de ses œuvres originales, ainsi que de nombreuses traductions d'ouvrages étrangers. De retour à Madrid en 1844, il fut nommé conservateur de la bibliothèque nationale; mais, dès l'année suivante, il renouça à ces fonctions pour aller remplir celles de chef politique à Huesca. En 1847, il revint à Madrid comme administrateur de l'imprimerie nationale et directeur du *Bulletin officiel*; il occupait en même temps un emploi important au ministère du commerce, de l'instruction et des travaux publics. Plus tard, il fut nommé secrétaire de la reine et directeur de l'instruction publique et il siégea à diverses reprises aux cortès. M. de Ochoa est membre de l'Académie espagnole et de l'Académie d'histoire de Madrid. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons: *l'Incertitude en amour*, comédie; *Un jour de l'année 1823*, comédie; *Malthide*, drame; *Un auto-da-fé*, nouvelle; *Catalogue des manuscrits espagnols existant dans toutes les bibliothèques de Paris*, lauréat de l'Académie en 1844; *le travail exécuté à la requête du roi Louis-Philippe*; *Poésies inédites du marquis de Santillana*, de Hernán del Pugas et d'autres auteurs espagnols; les *Echos de l'âme* (1841, in-39), recueil de poésies; *l'Espagne littéraire, scientifique, politique et artistique* (1847, in-39), avec cent portraits; *la Reine Isabelle II*, brochure publiée à Paris après la révolution espagnole de 1855; *Paris, Londres et Madrid* (Paris, 1861, in-80), etc. On lui doit encore des *Trésors dramatiques et poétiques*, des *Lexiques*, des *Grammaires* et autres livres élémentaires. M. de Ochoa a, en outre, collaboré à une foule de journaux et d'ouvrages encyclopédiques espagnols, tels que *l'Abeille littéraire*, *l'Espagnol*, *le Patriote*, *le Héraut*, *l'Espagne*, la *Revue hispano-américaine*, les *Espagnols peints par eux-mêmes*, les *Espagnols célèbres contemporains*, etc. Enfin, plus que tout autre de son siècle, il a contribué à faire connaître de l'autre côté des Pyrénées la littérature française contemporaine par ses traductions des principaux écrivains de Victor Hugo, Chateaubriand, Alexandre Dumas, George Sand, Lamartine, Frédéric Soulié, Lacordaire, etc.

OCHODÉE s. m. (o-ko-dé — du gr. *ochos*, qui porte; *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit dans le midi de l'Europe.

OCHODONE s. m. (o-ko-do-ne — du gr. *ochos*, qui porte; *odous*, dent). Mamm. Syn. d'OGOTON.

OCHOPODE s. m. (o-ko-po-de — du gr. *ochos*, qui porte; *pous*, *podos*, pied). Bot. Syn. d'ACHRYNOMENE.

OCHOSIAS, roi d'Israël, fils et successeur d'Achab, mort en 886 avant J.-C. Il succéda en 888 à son père, qui l'avait associé à son gouvernement, fit la guerre aux Moabites et remporta sur eux quelques succès. A l'exemple d'Achab, il s'était éloigné de la religion

hébraïque pour adorer les idoles phéniciennes et syriennes, Baal et Astarté, dont sa mère Jézabel avait introduit le culte dans Israël. Ayant fait une chute du haut de la plate-forme de son palais, à Samarie, il envoya des officiers consulter Beelzebub, le dieu d'Accaron, pour savoir si sa chute aurait pour lui des conséquences fatales; mais le prophète Elie, dit la Bible, alla à la rencontre de ces envoyés, leur annonça que leur maître mourrait prochainement pour avoir voulu consulter une idole au lieu du Dieu d'Israël, fit périr par le feu du ciel deux officiers qui voulurent l'arrêter, suivit un troisième qui lui parla respectueusement et se rendit alors auprès du roi, à qui il fit la même déclaration. Ochosis mourut peu après, laissant le trône à son frère Joram.

OCHOSIAS ou **JOACHAZ**, roi de Juda, fils de Joram et d'Atthalie, né en 907 av. J.-C., mort en 884. Il succéda à son père en 885 et se montra aussi impie que ses ancêtres. Ayant fait alliance avec son oncle Joram, roi d'Israël, il alla avec lui combattre Hazaël, roi de Syrie, livra à ce dernier, devant Ramoth, en Galaad, une bataille dans laquelle Joram fut blessé, laissa le commandement de ses troupes à son général Jehu et conduisit son oncle à Jezraël. Peu après, à l'instigation du prophète Elisée, Jehu souleva l'armée, se rendit à Jezraël, tua Joram, puis poursuivit Ochosis, qui venait de prendre la fuite, et le fit mettre à mort.

OCHOTSK, ville et district de la Russie d'Europe. V. OKHOTSK.

OCHRACÉ, ÉE adj. (o-kra-sé — du gr. *ochros*, jaune). Hist. nat. Qui est d'un jaune pâle : *Dans cette araignée, la région de l'anus est ochracée.* (Walckenaer.)

— Arachn. *Mygale ochracée*, Aranéide très-voisine de la cancréide de la Martinique.

OCHRADÉE s. m. (o-kra-dé-ne — du gr. *ochros*, jaune; *adén*, glande). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des résacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Egypte.

OCHRALÉE s. f. (o-kra-lé — gr. *ochraleos*, de couleur jaune). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclichques, tribu des galéruques, dont l'espèce type habite l'Inde.

OCHRANTHACÉ, ÉE adj. (o-kra-nta-sé — rad. *ochranthe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ochranthe.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ochranthe.

OCHRANTHE adj. (o-kran-te — du gr. *ochros*, jaune; *anthos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs d'un jaune pâle.

— s. m. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des ochranthacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Chine.

OCHRE s. m. (o-kre — du gr. *ochros*, jaune). Bot. Espèce de légumineuse, du genre pois, dont quelques auteurs ont fait le type d'un genre distinct.

— Encycl. *L'ochre* est une espèce de pois, devenue pour quelques auteurs le type d'un genre particulier. Ses racines sont fibreuses et fasciculées. Ses tiges herbacées, ailées, volubiles ressemblent beaucoup à celles de la gesse; elles portent des feuilles alternes, péripennées, à folioles oblongues, à pétioles terminés en vrilles rameuses. De l'aisselle de ces feuilles sortent des pédoncules portant chacun une fleur papilionacée, blanche, à laquelle succède une gousse contenant un petit nombre de graines arrondies, de couleur foncée, rappelant plus ou moins celle de l'œuf. On regarde cette plante comme originaire de l'Amérique du Sud; elle est naturalisée en divers pays, notamment en Crète. En général, *l'ochre* est peu cultivée, bien que ses graines entrent dans l'alimentation. Il a été employé en médecine comme résolutif.

OCHREA s. m. (o-kre-a — mot lat. qui signifie gaine). Bot. Sorte de gaine qui entoure, dans certaines plantes, une partie plus ou moins longue de la tige ou du rameau, au-dessus du point d'insertion du pétiole : *On regarde l'ochrea comme formée de deux stipules réunies et soudées entre elles.* (C. Lemaire.)

OCHRICORNE adj. (o-kri-kor-ne — du gr. *ochros*, jaune, et de *corne*). Entom. Qui a les antennes de couleur jaune.

OCHRIDA, lac et ville de la Turquie d'Europe. V. OKHRIDA.

OCHRO s. m. (o-kro). Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre hibiscus, dont les graines sont employées dans la Guyane anglaise en guise de café, et servent aussi à faire des potages.

OCHROCARPE s. m. (o-kro-car-pe — du gr. *ochros*, jaune; *karpós*, fruit). Bot. Syn. de TOMVITA.

OCHROCEPHALE adj. (o-kro-sé-fa-le — du gr. *ochros*, jaune; *kephalé*, tête). Hist. nat. Qui a la tête jaune.

OCHROCHLORE adj. (o-kro-klo-re — du gr. *ochros*, jaune; *chloros*, vert). Hist. nat. Qui est d'un jaune verdâtre.

OCHROITE s. f. (o-kro-ite — du gr. *ochros*, jaune). Miner. Oxyde de cerium naturel.

OCHROLEUQUE adj. (o-kro-leu-ke — du gr. *ochros*, jaune; *leukos*, blanc). Hist. nat.

Qui est blanc et jaune, ou d'un blanc jaunâtre.

OCHROMA s. m. (o-kro-ma — mot gr. qui signifie, *pâleur*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sterculiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

OCHROMATIQUE adj. (o-kro-ma-ti-ke — du gr. *ochroma*, couleur jaune). Hist. nat. Qui est d'une teinte jaunâtre : *Lichens ochromatiques.*

OCHROME s. m. (o-kro-me — du gr. *ochroma*, pâleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées.

OCHROMYIE s. f. (o-kro-mi-é — du gr. *ochros*, jaune; *myia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athérériques, tribu des muscides, comprenant quatre espèces qui habitent l'Inde, l'Australie, l'île de Timor et les Antilles.

OCHROPE adj. (o-kro-pe — du gr. *ochros*, jaune; *pous*, pied). Zool. Qui a les pieds jaunes.

OCHROPTÈRE adj. (o-kro-pté-re — du gr. *ochros*, jaune; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes jaunes.

OCHROPYRE s. f. (o-kro-pi-re — du gr. *ochros*, jaune; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre jaune.

OCHROSANTHE s. m. (o-kro-zan-te — du gr. *ochros*, pâle; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de GOODÉNIE, genre type de la famille des goodéniacées.

OCHROSIE s. f. (o-kro-zi — du gr. *ochros*, jaune). Bot. Affection des végétaux, caractérisée par une couleur jaunâtre de leurs parties aériennes. *Genre d'arbrustes, de la famille des apocynées, tribu des ophioxylées, comprenant des espèces qui croissent à la Réunion et à la Nouvelle-Calédonie.*

— Encycl. Les *ochrosies* sont des arbrisseaux à feuilles verticillées par trois ou par quatre. Les fleurs, groupées en corymbes axillaires ou terminaux, ont un calice très-petit, à cinq dents; une corolle tubuleuse, en entonnoir, à limbe partagé en cinq divisions étalées; cinq étamines libres; un ovaire à deux loges pluriovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate épais. Le fruit se compose de deux follicules ovoïdes, charnus, divergents, renfermant chacun un noyau à deux loges et, dans chacune de celles-ci, deux ou trois graines inégales, planes, un peu membraneuses au sommet. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les îles de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie; elles ne sont cultivées que dans les jardins botaniques. L'espèce type porte, à la Réunion, le nom vulgaire de *bois jaune* ou *bois citron*.

OCHROSTICITE adj. (o-kro-sti-ke — du gr. *ochros*, jaune; *stiktos*, ponctué). Hist. nat. Qui est marqué de points jaunes.

OCHROXYLE s. m. (o-kro-kxi-le — du gr. *ochros*, jaune; *xulon*, bois). Bot. Syn. de CLAVALIER ou ZANTHOXYLE.

OCHURE adj. (o-kru-re — du gr. *ochros*, jaune; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue jaune.

OCHS (Pierre), patriote révolutionnaire suisse, né à Bâle en 1749, mort dans la même ville le 19 juin 1821. Doué d'aptitudes naturelles très-étendues, OchS acquit par un travail soutenu de vastes connaissances. Imbu de bonne heure des principes de la philosophie française du XVIII^e siècle, il était docteur en droit et chargé de la direction des affaires publiques dans l'Etat de Bâle, lorsque éclata la Révolution française. Ses tendances françaises, dans l'intérêt de sa patrie, il est vrai, se manifestèrent des lors, et par ses discours comme par ses actes, il s'efforça de maintenir la bonne intelligence entre les deux républiques suisse et française. Toutefois, la république, telle qu'elle existait dans son pays, ne lui semblait pas assez démocratique, et l'heure des réformes à opérer dans la constitution helvétique lui sembla venue. Pour cela, il fallait s'appuyer sur la France; mais, sous le gouvernement de la Convention et pendant les premiers orages de la liberté chez nous, il ne lui fut permis de rien entreprendre. Il se trouva peu après en mesure de devenir un des intermédiaires du rapprochement projeté en 1795 entre le roi de Prusse et la République française, et il courut avec zèle à la paix de Bâle, signe le 5 avril de cette année par Barthélemy, chargé d'affaires de France. En 1796, il fut envoyé par le canton de Bâle à Paris pour dissiper les nuages qui s'élevaient entre la France et la Suisse et pour assurer le Directoire que l'Etat de Bâle, en particulier, était résolu à conserver inviolablement la bonne intelligence avec la République française. Vers la fin de 1797, le Directoire, connaissant ses dispositions favorables à un changement dans la forme du gouvernement de la Suisse, s'ouvrit à lui pour l'assurer du concours de la France en ce sens. OchS, que ses lumières et sa droiture rendaient naturellement ennemi de l'oligarchie, se prêta avec beaucoup de zèle à ce dessin. Une lettre qu'il écrivit cette même année aux magistrats de Berne exposait avec netteté les nouvelles aspirations des patriotes suisses vers une modification radicale de la constitution. Cette let-

tre, imprimée en France, fut tirée à grand nombre et répandue avec profusion non-seulement dans le canton de Bâle, mais encore dans toute la Suisse. OchS envoya de Paris à Bâle le projet de la nouvelle constitution destinée à la Suisse, rédigé par lui et concerté avec le Directoire et quelques-uns de ses compatriotes, alors à Paris, connus par leurs lumières et leur patriotisme. Ce projet de constitution arriva tout imprimé et en trois langues, sous forme de brochure intitulée : *Projet de constitution helvétique*, en allemand, en français et en italien (Paris, 1797, in-80).

Le directeur Merlin avait eu part à la rédaction de cette pièce et les droits du peuple étaient soigneusement établis. Ce projet fut immédiatement réimprimé à Bâle et produisit un effet immense. Les paysans de l'Etat de Bâle supportaient avec impatience le régime aristocratique de l'ancienne constitution. C'est dans cette classe qu'éclatèrent les premiers mouvements de la révolution. On s'occupa d'organiser un gouvernement à peu près sur le modèle du gouvernement fondé en France par la constitution de l'an III. Le canton de Bâle nomma OchS membre du sénat qu'on venait d'établir; il s'agissait d'élire des directeurs comme en France. Le sénat helvétique, réuni à Aarau, dans la présidence de OchS, était formé d'hommes peu zélés pour le changement qui venait de s'opérer, et beaucoup avaient été nommés sous l'ancienne influence. OchS ne fut point choisi pour le Directoire helvétique, comme l'avait souhaité le Directoire français, et, conformément à ses principes, il se vit bientôt obligé d'attaquer certains actes du Directoire helvétique et de la majorité du grand conseil, aveuglés par leur tendance contre-révolutionnaire et leur hostilité contre la nouvelle organisation. Rapinat, beau-frère du directeur français Rewbell et commissaire de la République française, outrepassant ses instructions, se permit, au mois de juin 1798, de consommer un coup d'Etat en forçant la démission des directeurs Pfeiffer et Bay, qu'il remplaça par OchS et Dodier. Cette nomination ayant occasionné des troubles et mécontenté le gouvernement français lui-même, Rapinat fut révoqué et OchS donna sa démission. Il fut néanmoins réinstallé au Directoire par le Corps législatif helvétique, inquiet de l'attitude que pourrait prendre la France; mais OchS sembla, même à ses amis, s'être un peu trop laissé impressionner par le gouvernement de son pays. Au mois de juin 1799, il donna définitivement sa démission et vit passer quelque temps à Paris, d'où il retourna à Bâle au mois de novembre 1800. Il vivait dans la retraite et tout occupé de littérature et d'études historiques, lorsque, en 1802, sur l'appel que fit Bonaparte, alors premier consul, à tous ceux qui avaient été chefs ou ministres de la nouvelle république helvétique, OchS vint prendre part à la *Consulte* convoquée à Paris pour la rédaction de la nouvelle constitution destinée, selon les vœux du peuple, à replacer la Suisse sous le régime fédératif, en la purgeant, toutefois, des éléments d'oligarchie qui l'avaient altérée. Cette constitution de 1802 subsista jusqu'à l'invasion de 1814 et permit à Napoléon de joindre à ses titres d'empereur des Français, de roi d'Italie et de protecteur de la Confédération du Rhin, celui de médiateur de la Confédération suisse. Sous ce nouveau mode de gouvernement, OchS entra au conseil d'Etat de Bâle; sa carrière politique était achevée. Il s'occupa surtout de littérature et se mit à écrire l'histoire de son pays, auquel il a eu la gloire d'élever un monument durable.

Mallet-Dupan, dans son livre sur la Suisse, a écrit quelques pages malveillantes contre OchS; cela est tout simple. Mallet-Dupan était contre-révolutionnaire. Mais la vérité est que OchS aimait toujours sincèrement la liberté et sa patrie, et qu'il ne fut entraîné dans de fausses démarches que par des circonstances impérieuses. Lui-même est convenu de ses torts en racontant, avec une franchise et une impartialité dignes de servir de modèle, l'histoire des révolutions auxquelles il a pris part. Aussi a-t-il laissé, parmi ses concitoyens, la mémoire d'un patriote et d'un estimable historien. OchS avait la prétention de bien écrire en français; il avait beaucoup étudié notre langue et il a même composé des vers français; mais ses essais poétiques dans la langue de Molière et de Pascal prouvent qu'il lui restait quelque chose à acquiescer. Il y a néanmoins quelques vers bien frappés dans les trois pièces qu'il a écrites en français et publiées, savoir : *l'Inca d'Ollata*, tragédie en cinq actes et en vers (Bâle, 1807), non représentée; *Prométhée*, opéra en trois actes et en vers libres (Paris, 1808), et *l'Homme à l'heure*, comédie en trois actes et en prose (Paris, 1808); c'est un personnage dont la manie est de tout faire, sans exception, à des heures minutieusement réglées. On trouve une analyse de cette pièce bizarre dans le *Journal des Débats* du 27 novembre 1808. Le vrai titre littéraire de OchS est *l'Histoire de la ville et du pays de Bâle (Geschichte der Stadt und Landschaft Basel, etc., Bâle, 1785-1821, 5 vol. in-8)*. Cette histoire savante, quoique un peu prolixe, jouit d'une grande estime en Allemagne et en Suisse. Elle est écrite sur documents originaux et authentiques. Muller l'a souvent citée avec éloges dans sa grande *Histoire des Suisses*.

OCHSENBEIN (Ulrich), homme politique et général suisse, né à Nidau, canton de Berne, en 1811. Il fit ses études de droit, exerça avec succès la profession d'avocat et fut pendant quelque temps un des rédacteurs du journal la *Jeune Suisse*. Entré en 1834 comme officier dans l'artillerie de la milice bernoise, il prit part en 1836 à l'arrestation de l'espion français Conseil, ce qui amena des conflits diplomatiques avec la France, et fut appelé en 1844 à faire partie, avec le grade de lieutenant-colonel, de l'état-major fédéral, dont il devint par la suite commandant en chef. L'année suivante, M. Ochsenbein, qui était un adversaire déclaré des ultramontains et un des membres les plus actifs du parti radical, dirigea la malheureuse expédition tentée contre Lucerne, et fut pour ce motif rayé de la liste de l'état-major. Au commencement de l'année suivante, il contribua à renverser le gouvernement de Berne, et, par suite des modifications apportées dans la constitution de ce canton, il fut élu conseiller d'Etat, membre de la diète, colonel de l'artillerie bernoise, colonel de l'état-major de la Confédération et président de la diète fédérale. Lorsque éclata la guerre du Sonderbund, il prit le commandement, sous les ordres du général Dufour, d'un corps de réserve et se signala par sa bravoure dans plusieurs engagements contre Fribourg et Lucerne. En 1848, M. Ochsenbein fut un des rédacteurs de la constitution nouvelle qui augmentait l'autorité du pouvoir central, représenté par deux chambres et par le conseil fédéral, investi du pouvoir exécutif, puis devint membre du conseil de la diète. Il reçut la direction des affaires militaires, qu'il reorganisa, se prononça pour le principe de neutralité, qui est une des garanties de l'existence de la Confédération, mais eut le tort grave de voter, en 1849, pour l'expulsion des réfugiés allemands, et finit par s'aliéner le parti radical, dont il avait été jusqu'alors un des principaux membres. N'ayant point été réélu membre du conseil en 1854, il entra, l'année suivante, avec le grade de général de brigade au service de la France, et fut chargé de l'organisation et du commandement d'une légion étrangère qui devait être envoyée en Crimée; mais le traité de Paris amena la dissolution de ce corps, et M. Ochsenbein fut mis en disponibilité. Depuis cette époque, il a vécu dans la retraite.

OCHSENFELD (Y), ancienne plaine de France (Haut-Rhin), faisant depuis 1871 partie de l'Allemagne. Elle s'étend dans les environs de Mulhouse, entre Wittelsheim et Anspach-le-Haut; superficie, 10 kilom. carrés. Cette plaine inculte, exposée à tous les vents qui la dessèchent, fréquemment couverte de neige l'hiver, est l'objet de légendes mystérieuses et de traditions historiques. D'après les uns, cette terre stérile aurait été le théâtre de la bataille livrée à Arioviste par César; d'après d'autres, Attila y aurait livré un combat formidable; selon quelques-uns, ce fut là que Louis le Débonnaire lut livre par trahison à ses fils révoltés; enfin une légende populaire prétend que dans d'immenses souterrains situés sous l'Ochsenfeld, dorment depuis des siècles un grand nombre de guerriers bardés de fer, qui par certaines nuits, apparaissent sur la plaine, dont ils font silencieusement le tour. Ce qu'il y a de certain c'est que, en 1634, le duc Charles de Lorraine fut battu sur l'Ochsenfeld par Bernard de Weimar.

OCHSENFELD, ville de Bavière, cercle du Mein-Inferieur, chef-lieu de présidial, à 15 kilom. S.-E. de Würzburg et à 10 kilom. O. de Kitzingen, sur la rive gauche du Mein; 2,200 hab. Commerce de blé; hôpital, couvent, église du XIX^e siècle; autre église avec un beau portail gothique.

OCHSENHAUSEN, bourg de Wurtemberg, cercle du Danube, à 10 kilom. E.-S.-E. de Biberach, sur le Rotum; 1,500 hab. Château de Winneboug, qui a servi d'abbaye.

OCHSENKOPF, montagne de Bavière, un des principaux sommets du Fichtelgebirge, cercle du Mein-Supérieur (1,068 mètres).

OCHTE, rivière du royaume de Prusse (Hanovre). Elle naît dans le comté de Hoya, à l'E. de l'Ehrenburg, separe le territoire de Brême du duché d'Oldenbourg, et se perd dans le Weser, à 12 kilom. N.-O. de Brême, après un cours de 48 kilom.

OCHTZELE, village et commune de France (Nord), canton de Cassel, arrond. de Lille; 467 hab. Brasseries; belle église du XVI^e ou du XVII^e siècle.

OCHTHÈRE s. f. (ok-tè-re — du gr. *ochthêr*, rivage; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des palpicornes, comprenant une vingtaine d'espèces, qui presque toutes habitent l'Europe.

OCHTHÉNOME s. m. (ok-tè-no-me — du gr. *ochthêr*, rivage; *nomos*, habitation). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des trachéides, tribu des anthicidés, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'Espagne.

OCHTHÉPHILE s. m. (ok-tè-fi-le — du gr. *ochthêr*, rivage; *philos*, qui aime). Entom. Syn. de *CHRYTOBIE*.

OCHTHÈRE s. f. (ok-tè-re — du gr. *ochthêr*, montueux). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athérécères, tribu des muscides, dont l'espèce type habite l'Europe: *Les OCHTHÈRES sont remarquables par le renflement des cuisses antérieures*. (Lucas.)

— **Encycl.** Les *ochthères* sont caractérisées surtout par des palpes très-grandes, en forme de spatule; la lèvre supérieure consistant en une petite pièce; les pattes antérieures à cuisses renflées et à jambes terminées par une forte pince ou un long crochet. Ces insectes qui, au premier aspect, ressemblent complètement à des mouches, se trouvent dans les lieux aquatiques et au bord des étangs. Ils courent à la surface de l'eau et cherchent, d'après M. H. Lucas, à saisir avec leurs pattes antérieures les petites insectes qui s'y trouvent. La conformation de leurs organes semble en effet indiquer des habitudes carnassières. Ces pattes leur servent encore pour recueillir sur le feuillage de petites gouttes d'eau, en rapprochant les deux cuisses de manière à en faire une sorte de godet à portée de la trompe. *L'ochthère mante*, espèce type du genre, se trouve en août et septembre aux environs de Paris et dans toute la France.

OCHTHIPHILE s. f. (ok-ti-fi-le — du gr. *ochthêr*, colline; *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athérécères, tribu des muscides, comprenant sept ou huit espèces, qui toutes habitent la France et l'Allemagne.

OCHTHODIE s. f. (ok-to-di — du gr. *ochthodê*, tuberculeux). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des crucifères, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Égypte et la Syrie. Il On dit aussi *ochthonion* ou *ochthodion*.

OCHTHOSIE s. f. (ok-to-si — du gr. *ochthêr*, élévation). Moll. Genre de cirrhopodes, de la famille des balanides.

CHITINA, village de Hongrie, comitat et à 24 kilom. de Gömör. Importante mine de cuivre.

OCHTHODES s. m. pl. (ok-to-de — du gr. *ochthodê*, verruqueux). Méd. Nom sous lequel Galien désigne les ulcères dont les bords sont gonflés et calleux.

— **Minér.** Nom donné anciennement à divers oxydes métalliques.

OCHUS, aujourd'hui *Tedjend* ou *Tedzend*, rivière de la haute Asie. Elle sortait du mont l'Hymanie et se jetait dans la mer Caspienne, suivant quelques géographes, et dans l'Oxus, selon quelques autres. Le *Tedjend* se perd aujourd'hui dans les sables.

OCHUS, roi de Perse. V. **ARTAXERXES III**.

OCEUX, **EUSE** adj. (o-si-ue, ou-se — lat. *otiosus*, de *otium*, repos). Passé dans l'oisiveté: *Vis oceuise*. *Ouisf* se disait de la personne, oceuise de la situation: pourquoi l'avoir abandonné? (Marmontel.)

OCEMODON s. m. (o-si-mo-don — du lat. *ocimum*, basilic, et du gr. *odous*, odontos, dent). Bot. Nom scientifique du basilic.

OCEMOÏDÉ, **ÉE** adj. (o-si-mo-i-dé — rad. *ocimodon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au basilic ou *ocimodon*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre basilic.

OCEMUM s. m. (o-si-mom — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre basilic.

OCHO, bourg d'Espagne, province de Victoria, dans une petite vallée et sur le rio Yaguala. Fabriques de poterie de terre et de faïence; carrières de plâtre et de chaux. Il est dominé par un fort.

OCKAM (Guillaume d'), célèbre philosophe scolastique. V. **OCCAM**.

OCKENIE s. f. (o-ké-ni — de *Ocken*, sav. allem.). Bot. Syn. d'*ADENANDRE*. Il On dit aussi *OCKIE*.

OCKER ou **OKER**, rivière de Prusse. Elle prend sa source dans l'ex-royaume de Hanovre, dans les montagnes du Harz, forme une partie de la limite entre le Hanovre et la Saxe, entre dans la province de Brunswick et se jette dans l'Aller, à 30 kilom. S.-E. de Celle et à 38 kilom. N.-N.-O. de Brunswick, après un cours d'environ 100 kilom. Cette rivière avait donné son nom à un département du royaume de Westphalie, dont Brunswick était le chef-lieu.

OCKERSE (Guillaume-Antoine), littérateur hollandais, né à Vianen en 1760. Après avoir pris le grade de docteur en théologie il devint pasteur protestant, dut cesser à cause de sa mauvaise santé l'exercice de son ministère et alla se fixer à Amsterdam. Appelé à faire partie de la convention nationale de 1797, il se signala dans cette assemblée par ses talents et son patriotisme, fut un des rédacteurs de la nouvelle constitution, subit une courte détention lors de la réaction qui eut lieu en 1798, et fut de nouveau pasteur de 1810 à 1818. Nous ignorons l'époque de sa mort. Indépendamment de sermons et d'articles littéraires insérés dans divers recueils, il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Traité sur la connaissance générale des caractères* (Utrecht, 1788-1807, in-8°); *Lectures pour les gens du monde* (Am-

sterdam, 1809-1810, in-8°); *Discours napoléoniens* (Amsterdam, 1814-1815, in-8°); la *Bataille de Waterloo* (Amsterdam, 1817), etc.

OCKLEY (Simon), orientaliste anglais, né à Exeter en 1678, mort en 1720. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des langues orientales, suivit en 1705 la carrière ecclésiastique et devint, en 1711, professeur d'arabe à l'université de Cambridge. C'était un homme fort instruit, qui s'attacha à propager le goût des langues orientales dans son pays et qui en faisait comme la base des études théologiques. Chargé de famille, il passa sa courte vie dans un état presque constamment voisin de la misère et se vit emprisonner pour dettes. Ses principaux ouvrages sont: *Introductio ad linguas orientales* (1708, in-8°); *Histoire de l'état présent des juifs dispersés sur le globe* (1707, in-12), traduit de l'italien de Leo Modena; *le Perfectionnement de la raison humaine* (1708), traduit de l'arabe; *Précis sur la barbarie identale* (1713, in-8°); *l'Histoire de la conquête de la Syrie de la Perse et de l'Égypte par les Sarrasins* (Londres, 1708, in-8°), traduit en français par Jault. Cet ouvrage, le plus remarquable d'Ockley, est rempli de faits curieux sur la religion, les mœurs et l'histoire des Sarrasins. Citons enfin de lui des traductions des *Sentences d'Ali*, *gendre de Mahomet* (1717) et de *la Livre apocryphe d'Esdras* (1712).

OCLAGE s. m. (o-kla-je — du lat. *oculare*, baiser). Dr. cout. Gain nuptial; présent que le mari faisait à sa femme en lui donnant un baiser. Il Ce que l'on donnait à une veuve pour son deuil. Il On disait aussi *ocles*.

OCLASIR, ville de l'Indoustan anglais (Bombay), dans l'ancien Guzarate, près de la rive droite du Couvery, à 9 kilom. S.-O. de Barotche; 9,600 hab.

OCONTHÉRION s. m. (o-kno-té-ri-on — du gr. *onchos*, pousse; *therion*, bête sauvage). Mamm. Genre de mammifères édentés fossiles.

OENUS, la Lenteur personnifiée, chez les Grecs. Les poètes représentent Oenus dans le Tartare, tissant une corde qu'un âne, placé près de lui, dévore à mesure qu'il la fait. Ce sujet, représenté par Polygnote dans une de ses peintures, a donné lieu au proverbe grec: *C'est la corde d'Oenus, Faire la corde d'Oenus*, lequel signifie accomplir une tâche pénible et inutile, faire un travail qui ne sert à rien. Certains interprètes ont vu dans l'action d'Oenus et de l'âne une allégorie représentant un homme laborieux, comme le cordier, marié à une femme prodigue, qui serait représentée par l'âne; d'autres ont cru qu'il s'agissait tout simplement d'un certain Oenus, condamné dans les enfers à un supplice qui rappellerait celui des Danaïdes et celui de Sisyphus. — Un autre Oenus, fils du Tibre et de Mantou, fonda Mantoue, à qui il donna le nom de sa mère, et secourut Luce dans sa lutte contre Turnus.

OEOA, baie sur la côte méridionale de l'île Huidi, par 18° 15' de latit. N. et 73° 10' de longit. N.; elle a 28 kilom. de largeur et 20 kilom. de profondeur. Elle forme, à l'O., le port Viejo, et à l'E. le port de Caldera.

OCCOLIN s. m. (o-ko-ko-lain — de *hocco* et de *colin*). Ornith. Espèce de perdrix qui vit au Mexique, et qu'on appelle aussi *PERDRIX DE MONTAGNE*. L'*OCCOLIN* se rapproche de la *perdrix rouge* par la couleur de son plumage. (Buff.) La *perdrix OCCOLIN* est un peu plus grosse que la *perdrix grise*. (V. de Bonmaré.)

OCONA, bourg et port du Pérou, province et à 144 kilom. O. d'Arequipa, à l'embouchure du Mages, dans le grand Océan équinoxial, par 16° 10' de latit. S. et 73° 40' de longit. O.

O'CONNELL (Daniel), célèbre homme politique, surnommé le *grand agitateur de l'Irlande*, né à Curheen, comté de Kerry, le 6 août 1775, mort à Gènes le 15 mai 1847. Son père, Morgan O'Connell, était un gentilhomme campagnard, très-attaché au catholicisme, et qui, comme presque tous les Irlandais, prétendait être de race royale. Dans une situation de fortune fort gênée, il faisait, pour vivre et pour nourrir ses dix enfants, le commerce, principalement celui de la contrebande. Daniel, l'aîné de ses fils, apprit à lire et à écrire à une école de village. Son oncle, Maurice O'Connell, l'adopta, se chargea de son éducation et lui laissa par la suite sa terre de Darrynane, où, devenu célèbre, il devait mener une existence presque féodale. Après avoir été pendant quelque temps en pension à Redington, Daniel fut envoyé en France au collège catholique de Saint-Omer (1791), d'où il passa avec son frère, en 1792, au séminaire irlandais de Douai. À la fin de cette année, les établissements religieux ayant été fermés, O'Connell dut retourner avec son frère en Irlande. En attendant l'argent nécessaire pour le voyage, Daniel fut profondément impressionné par le spectacle de l'agitation révolutionnaire qui régnait alors à Douai et de l'antipathie profonde de la population contre les catholiques. « Lorsqu'il s'enfuit de cette terre, qui était à ses yeux la Ninive et la Babylone des temps modernes, dit M. John Lemoine, et qu'il toucha de nouveau le sol anglais, son premier acte fut, dit-on, de fouler aux pieds la corde tricolore qu'il avait été obligé de porter; elle n'était pour lui que le symbole

de l'athéisme et de la révolte. Or, O'Connell ne fut jamais un philosophe ni un révolutionnaire, ni même un libéral; il était avant tout et par-dessus tout un Irlandais et un catholique. »

Sous l'impulsion très-vive de ses idées religieuses, O'Connell songea d'abord à se faire prêtre; mais son tempérament robuste et sanguin, sa passion pour la chasse, la pêche, pour tous les exercices du corps, son exubérance de séve le firent renoncer à la carrière ecclésiastique, et il résolut de suivre celle du barreau. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Dublin (1798), où, grâce à son extrême subtilité, à son étonnante puissance de travail, à son éloquentes images et à son assurance sans égale, il conquit rapidement la première place. La même année où il débuta comme avocat, un soulèvement, que devait appuyer un corps de troupes françaises, éclata en Irlande contre l'Angleterre. Mais cette prise d'armes n'eut d'autre résultat que de replacer l'Irlande sous un régime de compression violente, et, deux ans après, l'acte d'Union avec l'Angleterre s'accomplit. O'Connell assista à ce triste spectacle d'un parlement national, acheté au prix de 31 millions, se suicidant et vendant l'indépendance législative de son pays. Ce fut à cette occasion qu'il s'occupa pour la première fois de politique active et qu'il prononça son premier discours dans une assemblée de catholiques.

Quelques années plus tard, O'Connell, devenu possesseur de la fortune de son oncle, épousa (1807) une de ses cousines, dont il eut sept enfants. Ses éclatants succès au barreau, où il lui arriva de gagner par an de 400,000 à 500,000 fr., l'avaient mis complètement en évidence. C'est alors qu'il résolut de se faire l'interprète des vœux de l'Irlande, non point pour réclamer une nationalité séparée de celle de l'Angleterre, mais pour demander l'égalité des droits promise par Pitt et ajournée par ses successeurs, pour revendiquer l'émancipation des catholiques. Dès qu'il se fut mis à l'œuvre, avec cette ardeur passionnée qu'il apportait en toutes choses, il fut acclamé par les Irlandais catholiques comme leur véritable chef. Il devint, surtout à partir de 1812, l'inspirateur du Comité catholique, le souffleur de l'agitation populaire, l'âme de toutes les réunions, le voix de toutes les plaintes, l'arbitre de tous les conseils. Infatigable travailleur, il quittait son cabinet après de longues heures de travail, se rendait au tribunal, où il plaidait de nombreuses affaires, et le soir, devenu tribun populaire, il haranguait le peuple dans des meetings, où il retraçait avec une éloquence véhémement, débordant d'images et d'hyperboles, les misères et les griefs de l'Irlande opprimée par l'Angleterre. « Pendant les vingt ans et plus qui précédèrent le bill d'émancipation, écrivait-il plus tard à Lord Shrewsbury, tout le fardeau de la cause reposa sur moi. Je dus organiser les meetings, préparer les résolutions, dicter les réponses aux correspondants, examiner le cas de tout individu alléguant un grief personnel, réveiller les apathies, animer les tièdes, contempler les violents, prémunir les nôtres, tantôt contre le danger de se heurter aux prescriptions de la loi, tantôt contre les pièges qu'on tendait de toutes parts contre nous, enfin combattre en tout temps les attaques de nos puissants et nombreux ennemis. »

En organisant sur toute la surface de l'Irlande la grande agitation qui prit pour drapeau l'émancipation catholique, O'Connell ne se montra pas seulement un chef audacieux, un infatigable jouteur, un tribun éloquent, il fut encore le plus retors et le plus prudent des légistes. Il avait pris pour système de faire tout ce que la loi ne défendait pas, mais de ne jamais la violer, et de ne faire en aucun cas appel à la force. « La loi avait beau avoir mille bras, dit Lemoine, le Protée insaisissable de l'association catholique avait plus de mille formes, et il les prenait tout à tour avec une facilité désespérante. Comme dans la législation anglaise c'est en général la lettre qui domine l'esprit, il fallait faire une loi nouvelle contre chaque nouvelle démonstration. » Mais si O'Connell témoignait constamment le plus grand respect pour la loi, il s'en fallait de beaucoup qu'il n'eût preuve de la même modération envers ses adversaires politiques. Pour les combattre, il n'hésitait point à employer l'invective et l'injure et montrait un complet dédain de la vérité. Aussi s'attira-t-il, à diverses reprises, des provocations en duel. Dans une rencontre qu'il eut en 1815 avec un membre de la municipalité de Dublin, nommé Dexterre, il tua son adversaire et en éprouva de vifs remords. Peu après, Robert Peel, alors secrétaire du vice-roi d'Irlande, lui envoya ses témoins, mais la rencontre entre les deux adversaires fut empêchée. À partir de cette époque, O'Connell fit vœu de ne jamais se battre, et il y resta fidèle malgré les nombreux défis que continua à lui attirer la licence sans bornes de son langage.

En 1823, le *Comité catholique*, supprimé par une loi, changea de nom et devint l'*Association catholique*, qui poursuivit le même but sous la direction de son fondateur O'Connell. En peu de temps cette association étendit ses ramifications sur toute l'Irlande. En

1826, elle comptait plus de 15,000 membres, possédait des journaux dans toutes les villes de quelque importance, multipliait partout des meetings et avait pour revenus une contribution volontaire fixée, en 1823, à 10 centimes par semaine et par tête, et payée par 3 millions d'Irlandais. En ce moment, l'agitation était à son comble; un membre du Parlement, Francis Burdett, posa devant la Chambre des communes la question de l'émancipation des catholiques irlandais, et demanda qu'on examinât les lois contre lesquelles ils protestaient. Cette motion, combattue par le ministère, fut repoussée à la Chambre des lords. O'Connell pensa alors qu'il était temps de montrer à l'Angleterre la puissance du parti dont il était le chef. Au mois de juin de cette même année 1828, une élection devant avoir lieu à Clare, O'Connell posa sa candidature, bien que le serment imposé aux députés lui fût interdit à la Chambre des communes. Son adversaire, Fitzgerald, jouissait d'une grande considération personnelle et s'était montré favorable à la cause de l'émancipation. Il n'en fut pas moins battu, et O'Connell se vit nommé par 2,057 voix contre 982. Ce triomphe éclatant, célébré dans toute l'Irlande, eut son contre-coup à Londres. Le ministère comprit qu'il était temps, s'il voulait éviter la guerre civile, d'écouter les justes réclamations des Irlandais, et présenta lui-même un bill d'émancipation, qui fut voté par la Chambre des communes, puis par la Chambre des lords (10 juin 1829). O'Connell avait attendu pour se présenter à la Chambre des communes qu'elle se fût prononcée sur le bill. S'étant refusé à prêter le serment tel qu'il était formulé au moment de son élection, cette élection fut cassée et il retourna en Irlande pour se représenter devant ses électeurs. Ses compatriotes l'accueillirent comme un triomphateur, lui décernèrent alors le titre de libérateur et, après avoir été réélu, il revint à Londres, où cette fois il put entrer sans obstacle au Parlement.

En entrant à la Chambre des communes, où il fut successivement député de Kerry, son pays natal (1830), de Dublin (1832-1835), de Kilkenny (1835-1837), de Dublin (1837-1841), et enfin de Cork, le grand agitateur renoua au barreau pour se consacrer tout entier à la défense de son pays, à l'éternelle revendication de ses droits. Ses partisans organisèrent alors en sa faveur une souscription annuelle, récoltée à la porte des églises, et qui s'élevait à une somme considérable. Ce tribut formait sa liste civile. Ses adversaires l'appelaient alors « le roi mendiant. » Mais loin d'en rougir, O'Connell s'en glorifiait. « Oui, je le dis bien haut, écrivait-il à lord Shrewsbury, je suis le serviteur salarié de l'Irlande, et je me glorifie de ce titre. » Prodigue, aimant le faste et la dépense, il vivait en prince, ayant une suite nombreuse, des équipages, des meutes, parant au milieu de la foule dans un char traîné par quatre chevaux blancs, la tête couronnée d'une toque verte. Et le peuple irlandais, charmé, enthousiasmé, retrouvant dans son héros l'incarnation de ses qualités et de ses défauts, applaudissait aux exhibitions de ce roi de théâtre, qui était en même temps, il est vrai, le souverain de l'opinion.

A la Chambre des communes, O'Connell se mêla activement à toutes les grandes discussions, parla notamment sur la réforme parlementaire, sur la réforme municipale, et vint chaque année jeter au milieu du Parlement anglais son cri célèbre : « Justice pour l'Irlande. » Mais l'effet qu'il produisait à la Chambre ne répondait point à sa réputation, et son éloquence dépaysée s'annihilait en partie. En 1834, il déposa une motion demandant le rappel de l'union législative qui avait été établie en 1800 entre l'Angleterre et l'Irlande. Toutefois, comme les whigs étaient alors au pouvoir, il consentit à ajourner sa motion, soutint la politique de ces derniers avec les quarante députés irlandais, appelés la *queue d'O'Connell*, parce qu'ils votaient constamment sous son inspiration. Il forma alors l'appoint de la majorité à la Chambre des communes, et tint ainsi pendant plusieurs années sous sa dépendance le gouvernement. Cette situation, qui froissait vivement l'orgueil anglais, contribua puissamment à la chute du ministère whig, remplacé en 1841 par un cabinet tory.

O'Connell, qui cette même année venait d'être élu lord maire de Dublin, commença aussitôt les hostilités contre le nouveau cabinet. Mécontent de ne pas avoir obtenu l'abolition de la dime que les catholiques payaient au clergé protestant, et la réorganisation des corporations irlandaises, il recommença l'agitation en Irlande en créant l'Association du rappel de l'Union. A vrai dire, O'Connell ne se faisait au fond aucune illusion sur l'efficacité et l'utilité du rappel. Ce qu'il y voyait, c'était avant tout un moyen pour obtenir du gouvernement, par la crainte d'une insurrection, d'importantes réformes. Bientôt l'agitation prit des proportions énormes. Dans des meetings monstres qui eurent lieu en 1842 et 1843, dans des lieux rendus célèbres par des traditions nationales, à Tara, à Kildare, à Mullaghmast, O'Connell enflamma par son éloquence la multitude, à un tel point que de toutes parts on lui demanda de donner le signal de l'insurrection. Le gouvernement anglais alarmé, craignant à chaque instant de voir éclater la guerre civile, interdit le meeting qui

devait avoir lieu le 8 octobre 1843 à Clontarf, envoya des troupes pour empêcher le rassemblement et poursuivit O'Connell, ainsi que plusieurs autres chefs du mouvement, comme coupable de haute trahison. Aussitôt, sur la demande du « roi mendiant, » l'agitation tomba. Traduit devant la cour d'assises, O'Connell, à la suite d'un procès retentissant, fut condamné, le 20 mai 1844, à un an de prison et à 50,000 fr. d'amende. Jusqu'alors le grand agitateur était toujours sorti triomphant de ses luttes avec la loi. Dans deux autres procès qui lui avaient été intentés en 1824 et en 1831, il n'avait point trouvé de juges pour le condamner. Ses luttes toujours heureuses contre les avocats anglais, sa continuelle impunité étaient un des prestiges à l'aide desquels il agissait le plus sur l'imagination populaire. Quand les Irlandais le virent vaincu, ils doutèrent un instant de l'invincibilité de leur héros. Mais O'Connell fit appel du jugement qui le frappait; la Chambre des lords cassa l'arrêt et le prisonnier recouvra sa liberté.

Porté en triomphe, acclamé par la multitude, le grand agitateur parut un instant avoir recouvré toute sa puissance; mais, en réalité, il avait perdu par l'agitation du rappel une partie de son prestige, et son ascendant jusqu'alors incontesté ne tarda pas à être battu en brèche. « Le procès, dit M. Brunet, avait eu pour principal résultat de dissiper en grande partie le prestige qui s'attachait au nom d'O'Connell; beaucoup d'Irlandais, après avoir marché avec une confiance aveugle sur les pas du grand agitateur, commencèrent à se laisser de ses promesses toujours infructueuses et toujours renouvelées; des dissentiments éclatèrent. Se laissant aller à une fougue trop ardente, il lança à plusieurs reprises de tristes invectives contre la France; une partie de la presse catholique s'éleva contre ces violences. A la fin de 1844, une dissidence sérieuse éclata entre O'Connell et son plus énergique soutien, le clergé. Un bill sur les donations pieuses accordait aux catholiques des garanties importantes. Plusieurs prélats pensèrent qu'il serait insensé de ne pas en profiter. L'archevêque de Dublin partagea cette façon de voir. O'Connell s'y montra très-contraindre; il vit ses recommandations repoussées, son autorité morale détruite. » En même temps, un schisme se déclarait dans son propre parti, entre la jeune et la vieille Irlande. Les membres de la jeune Irlande demandèrent qu'on sortît de l'agitation légale, qu'on fît appel aux armes, qu'on cherchât des alliés parmi les démocrates de l'Angleterre et de l'étranger. O'Connell qui, au fond, n'était que catholique et n'avait nul goût pour la démocratie, pour un large système de liberté, fut effrayé par ce courant nouveau et s'efforça de l'arrêter. Lorsqu'un ministère whig prit le pouvoir en 1846, O'Connell s'efforça de lui offrir son appui et son adhésion, ce qui lui aliéna un grand nombre de ses compatriotes.

Sur ces entrefaites, un fléau terrible vint fondre sur l'Irlande. La famine vint faire oublier le rappel; la question politique disparut devant la question d'alimentation. Encore une fois O'Connell se montra au Parlement et implora la pitié de l'Angleterre pour l'Irlande décimée; mais il n'était plus que l'ombre de lui-même. Sa vigoureuse santé s'était profondément altérée et ses puissantes facultés s'affaiblissaient de jour en jour. Au commencement de 1847, il partit pour l'Italie, traversa Paris et arriva à Gènes. Là, il ne put continuer sa route, s'alita et mourut peu après. D'après ses dernières volontés, son cœur fut envoyé à Rome et son corps à Dublin, où on lui fit de somptueuses funérailles. O'Connell, dit M. J. L. Lamoignon, avait une indomptable vigueur de corps et d'esprit, une énergie infatigable, une grande prédilection pour des faiblesses toutes terrestres, un fonds inépuisable de gaieté, l'art suprême de passionner les masses, une éloquence qui passait alternativement de la grâce à la plus tendre à la violence la plus triviale, une incomparable puissance d'invective et un trésor d'injures à rendre jaloux les héros d'Homère... Il était l'image de l'Irlande; il en avait les grandeurs et les faiblesses, les vertus et les vices. Il en avait la poésie, l'éloquence, la chaleur, la mobilité, la trivialité, l'entrain, le plus audacieux et le plus effronté dessein de la vérité. C'est pour cela qu'il fut aimé, adoré, déifié par ce peuple, dont il était la plus vivante et la plus complète expression... Hors de l'Irlande, il était tout à fait dévoué et dépaycé. Dans le Parlement, son auditoire lui manquait; il ne trouvait guère d'admirateur, et qu'on nous permette le mot, il ne trouvait pas de compère. Il se sentait toujours un étranger au milieu de cette fièvre sociale anglaise; en un mot, il était mal à son aise. Il ne pouvait plus répandre à flots ses images et ses métaphores, qui faisaient le bonheur des Irlandais; ni parler de ses lacs et de ses montagnes, ni injurier grossièrement le Saxon, ni abuser de cette merveilleuse facilité qu'il avait pour confondre le faux avec le vrai. Il était obligé de polir sa sauvagerie éloquente, et sa verve ne lui venait plus. Quand lord Stanley l'accablait de ses orgueilleux sarcasmes, bien souvent il ne trouvait pas la réplique. Mais d'autres fois, poursuivi et traqué comme un sanglier, il se retournait, lançait des bordées terribles d'apostrophes et d'invectives, et s'en allait ensuite au

milieu de son royaume et de son peuple leur demander justice des humiliations qu'il avait subies pour eux. »

O'Connell n'a laissé qu'un seul ouvrage, de médiocre valeur : *Mémoires sur l'Irlande indigne et saxonne* (Dublin, 1843). Ses principaux *Discours* ont été publiés par son fils John, à la suite de la *Vie de Daniel O'Connell* (Dublin, 1846-1847, 2 vol. in-8°). Son *Oraison funèbre* a été prononcée, à Rome, par le Père Ventura en 1847, et à Paris, par le Père Lacordaire en 1848.

O'CONNELL (Maurice), homme politique irlandais, fils du précédent, mort à Londres en 1853. Il se fit recevoir avocat à Dublin en 1827, et fut élu membre de la Chambre des communes en 1831, par le comté de Clare, puis, en 1832, par la ville de Tralee, qu'il ne cessa depuis lors de représenter. Le fils du grand agitateur suivit la ligne de conduite de son père, mais montra constamment beaucoup de modération, ce qui le rendit suspect au parti ultramontain. — Son frère, John O'CONNELL, homme politique, né en 1808, mort en 1858, devint membre du Parlement en 1833. Il fut compris, en 1843, dans les poursuites intentées à son père et subit un emprisonnement préventif. Après la mort de Daniel, il prit la direction de l'Association pour le rappel, qui finit par se dissoudre en 1852, et il cessa d'être membre de la Chambre des communes. Il a publié : *Recollections and experiences during a parliamentary career from 1833 to 1848* (Londres, 1849, 2 vol.), et fait paraître *Life and speeches of Daniel O'Connell* (Dublin, 1847, 2 vol. in-8°). — Son autre frère, Daniel O'CONNELL, né vers 1813, a successivement représenté à la Chambre des communes, à partir de 1846, Dundalk, Waterford et Tralee, et a suivi la même ligne politique que les précédents.

O'CONNOR, nom d'une dynastie irlandaise qui régnait dans le Connaught avant la conquête de l'Irlande par les Anglais. Les membres les plus connus de cette famille sont les deux suivants :

O'CONNOR (Turlogh), roi de Connaught, né en 1088, mort en 1156. Mettant à profit les divisions des O'Brien et des O'Neil, qui se disputaient la souveraineté de l'Irlande, il étendit ses possessions dans le centre, fut attaqué à son tour par les O'Brien, qu'il repoussa et poursuivit dans le Munster, remporta sur eux une victoire complète et les força à reconnaître sa suzeraineté. Par la suite, Turlogh eut de nouveau à combattre les O'Brien, puis Dermot, roi de Leinster, qu'il vainquit, s'attacha à faire prospérer le commerce et les sciences dans ses États, et fonda de nombreuses églises.

O'CONNOR (Roderick), roi de Connaught, fils du précédent, né en 1116, mort en 1198. Il parvint au trône à la mort de son père, en 1156, et se fit reconnaître, dix ans plus tard, souverain nominal de l'Irlande, dans une assemblée de notables et de prélats. Sur ces entrefaites, Dermot, roi de Leinster, ayant été chassé de ses États par O'Ruaro, prince de Breffny, passa en Angleterre pour y implorer les secours de Henri II. Ce roi ne voulut point lui accorder de troupes, mais lui permit d'emmener en Irlande des seigneurs anglais qui voudraient le suivre. De retour dans l'Irlande avec six cents Anglais, commandés par les frères Fitzgerald et Fitz-Stephen, Dermot s'empara de Wexford; mais, peu après, Roderick O'Connors marcha contre lui, le battit complètement, lui laissa néanmoins la vie et une partie de ses anciens États, et se borna à garder son fils comme otage. Mais, en 1170, la guerre recommença. Le comte de Pembroke, surnommé *Strongbow* (arc fort), à qui Dermot avait promis sa fille en mariage et sa succession au trône s'il le réintégrait dans son pouvoir, arriva d'Angleterre, s'empara de Waterford, dont il passa les habitants au fil de l'épée, épousa la fille du roi de Leinster, et, ce prince étant mort peu après, s'empara de son trône. O'Connors alla mettre alors le siège devant Dublin, où se trouvait Pembroke, et il venait de le réduire à la dernière extrémité, lorsque celui-ci parvint, dans une sortie, à tailler en pièces l'armée de Roderick. A la nouvelle des succès de Pembroke, le roi d'Angleterre, à qui le pape avait, trente ans auparavant, concédé par une bulle la possession de l'Irlande, se fit proclamer souverain de l'Irlande dans un synode d'évêques tenu à Cashel. O'Connors, après avoir entamé des négociations avec Henri II, finit par signer avec lui un traité de paix (1175), dans lequel il se reconnut son vassal et lui paya tribut. Bientôt après, le roi de Connaught trouva une nouvelle cause de chagrin dans la révolte de ses propres fils, qui, d'accord avec les Anglais, essayèrent de le renverser. Il eut la cruauté de faire crever les yeux à son fils Morough, puis se retira dans un couvent. Il fut le dernier roi indépendant de l'Irlande.

O'CONNOR (Arthur), général irlandais au service de France, né à Bandon, près de Cork, en 1767, mort en 1852. Il descendait des anciens rois d'Irlande du même nom. En 1782, il fut appelé à remplir les fonctions de haut shérif et devint, en 1789, membre du parlement d'Irlande, où il siégea pendant sept ans et où, bien que protestant, il défendit constamment la cause des catholiques opprimés, en même temps qu'il se montrait enri-

vement dévoué à l'indépendance de son pays. Arrêté en 1795 pour avoir publié une brochure contre le gouvernement oppresseur de l'Angleterre, il fut emprisonné à Dublin pendant qu'un de ses frères, qui s'était mis à la tête des *defenders*, était condamné à mort et exécuté, comme ayant voulu favoriser une descente des Français. L'année suivante, il recouvra la liberté, devint alors, avec Fitzgerald, un des chefs de la société secrète des *Irish united* (Irlandais unis), et fut chargé, avec ce dernier, de se rendre sur le continent pour y chercher du secours, afin de soutenir l'indépendance de l'Irlande. Bientôt après, il négocia avec le général Hoche l'invasion de l'Irlande; mais l'expédition française, mal dirigée et dont le débarquement fut contrarié par diverses circonstances, échoua complètement. En 1797, O'Connors prit la direction du journal la *Presse*, destiné à propager les principes de la Révolution française, et qui, par sa politique libérale, libérée, véritablement populaire, acquit une grande influence. Il allait partir de nouveau pour le continent, lorsqu'il fut arrêté comme prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'Etat et de conspiration contre les jours du roi d'Angleterre (1798). Acquitté grâce à l'indépendance du jury anglais chargé de le juger, il n'en fut pas moins retenu prisonnier, transféré en Irlande, puis en Ecosse, et gardé pendant cinq ans en prison. Pendant ce temps, une insurrection, étouffée dans le sang, avait éclaté en Irlande, et l'Ile avait été incorporée à la Grande-Bretagne, en perdant son parlement (1800). Rendu à la liberté, mais banni à perpétuité de sa patrie, O'Connors quitta, en 1803, l'Irlande avec son frère Roger et passa en France, ayant complètement perdu sa fortune. Napoléon le nomma, en 1804, général de division au service de la France, lui donna un commandement dans l'armée des côtes d'Ecosse; mais, mécontent de le voir inalterablement attaché à la cause de la liberté, le despotisme bientôt de l'employer. O'Connors épousa, en 1807, la fille du philosophe Condorcet et se retira dans le domaine de Bignon, où s'occupa d'agriculture. Il fut naturalisé Français en 1818. Il a publié en anglais : *Tableau des vexations du gouvernement anglais en Irlande* (Dublin, 1795, in-8°); *Lettre au comte de Castille* (1795); *Lettre au comte de Camden* (1798); *Etat présent de la Grande-Bretagne* (1804, in-8°); *Lettre au général La Fayette sur les causes qui ont privé la France des avantages de la révolution de 1830* (1831); le *Monopole cause de tous les maux* (1849-1850, 3 vol.). Ces deux derniers écrits ont été traduits en français par Ossian Larevelière-Lépeaux.

O'CONNOR (Fergus-Edward baron CONNOR-VILLE-BANTHRY), fondateur du charisme anglais, né près de Cork (Irlande) en 1796, mort en 1855. Lorsqu'il eut achevé son droit à Dublin, il exerça avec succès la profession d'avocat dans cette ville, devint bientôt un des chefs du parti populaire irlandais, fut élu membre de la Chambre des communes dans le comté de Cork, en 1832, mais ne put être réélu trois ans plus tard. Partisan déclaré des idées radicales, O'Connors résolut de devenir le défenseur du peuple anglais, de le pousser à revendiquer ses droits, ainsi que les réformes nécessaires pour arriver à son émancipation. Dans ce but, il parcourut les villes, réunit les ouvriers dans des meetings, prononça devant eux, avec une éloquence un peu abrupte, mais entraînante, des discours dans lesquels il leur parlait de leur misère et de la nécessité d'une réforme parlementaire, et dans une grande assemblée populaire, tenue à Birmingham en 1833, il jeta les bases du parti chartiste, en faisant adopter une pétition appelée *charte du peuple*, laquelle demandait notamment l'abolition du cens électoral et le suffrage universel. Au bout de quelques mois, cette pétition, couverte de plus d'un million de signatures, fut présentée au Parlement, qui la repoussa. O'Connors, pour imprimer une nouvelle impulsion à l'agitation populaire, convoqua à Londres, en convention nationale, les députés des meetings qui s'étaient formés dans les comtés, se prononça pour un recours à la force (1839), fut expulsé de Londres et se rendit alors à Birmingham, où il proposa à tous les ouvriers du royaume de se mettre en greve. Cette même année 1839, 8,000 chartistes tentèrent un coup de main sur Newport; mais le mouvement fut rapidement comprimé. O'Connors, qui n'avait pas pris une part directe à ce coup de main, échappa aux poursuites judiciaires et fonda, en 1840, *l'Etoile polaire*, journal politique destiné à être l'organe de ses idées et qui eut un immense succès dans le peuple. En 1842, il fit présenter à la Chambre des communes une nouvelle pétition couverte de 3,317,702 signatures et qui, comme la première, fut repoussée. Quelques temps après, il passa en Irlande, prit part au mouvement du *repeal* (1843), fut impliqué dans le procès intenté à O'Connell et condamné à quelques mois de prison (1845). Deux ans plus tard, il entra à la Chambre des communes comme représentant de Nottingham. Après la révolution de février 1848, il jugea le moment propice pour recommencer en Angleterre l'agitation chartiste, et ce fut lui qui convoqua la procession monstre qui eut lieu à Londres le 10 avril. Cette démonstration populaire, qui avait donné lieu à un grand défilément de

forces, se termina par l'arrestation de quelques-uns des chefs du mouvement, notamment d'Ernest Jones. A partir de 1852, O'Connor donna en plein Parlement des signes manifestes du dérangement de son esprit. Il dut être placé dans une maison de santé et fut conduit, en 1855, chez sa sœur, près de Nottingham, à Albert-Town, où il mourut. C'était un homme du plus grand désintéressement et dont les convictions étaient aussi sincères qu'ardentes.

OCOPA, ville du Pérou, département et à 70 kilom. N. de Guancabamba, sur la Jauja; 14,000 hab. Il y avait autrefois un collège de missionnaires.

OCOROME s. m. (o-ko-ro-me). Mamm. Nom vulgaire du couguar et du raton crabier.

OCOSINGO, ville du Mexique, département et à 145 kilom. E. de Chiapa, sur la rive droite du San-Pedro, 4,000 hab. Bâtie sur les ruines de l'ancienne *Tulla* des Toltèques.

OCOTÉE s. f. (o-ko-té). Bot. Genre d'arbres, de la famille des lauracées, tribu des orcadophnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

OCOTCHTL s. m. (o-ko-toktl — mot mexicain). Mamm. Nom donné au lynx bai, carnassier du genre chat qui habite le Mexique.

OCOZOALT s. m. (o-ko-zo-alt — mot mexicain). Erpét. Serpent venimeux qui se trouve au Mexique, et qu'on appelle aussi *BOICINQUA*.

OCQUE, **OUQUE** ou **OKE** s. f. (o-ke). Métrol. Poids des lies ionniennes, valant 1 kil. 224. Poids de l'empire ottoman, valant 1 kil. 285. Poids d'Égypte, valant 1 kil. 237. Poids de Dalmatie, valant 0 kil. 339. Poids de Hongrie, valant 1 kil. 276. Poids moldave, valant 1 kil. 291. Poids valaque, valant 1 kil. 272. Mesure de capacité moldave, valant 152 litres. Mesure de capacité valaque, valant 121 lit. 8.

OCQUERRE, village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arrond. et à 20 kilom. de Meaux, à 75 kilom. de Melun, sur le ponton d'un coteau; 260 hab. L'église, qui appartient au style de transition, offre des chapiteaux bizarrement sculptés. La chapelle du château de la Trousse, mentionnée par Mme de Sévigné, est décorée de peintures à fresque et sur bois, par Mignard.

OCRA, passage des États-Unis, sur la côte de l'État de la Caroline du Nord, entre deux îles longues et étroites, par 35° 1' 0" de lat. N. et 79° 19' 13" de longit. O.; il établit une communication entre l'Amlico-Sound et l'Atlantique.

OCRE s. f. (o-kre — lat. *ochra*, grec *ochra*, terre jaune. M. Baudry croit que *ochra*, jaune, vient de *oui*, *oui*, et *ochra*, couleur, proprement couleur d'œuf. Du reste, le grec *ochra*, couleur, a signifié lui-même primitivement couleur jaune; car, de même que *chloa*, jaune pâle, *chloa*, *chloa*, bile, il correspond exactement au sanscrit *hari*, jaune d'or, fauve, vert, rayon de lumière, soleil, lune). Argile colorée par de l'oxyde de fer: *Ocre rouge*. *Ocre jaune*. *Ocre de bismuth*, Oxyde de bismuth. *Ocre de cuivre rouge*, Cuivre oxydé terreux. *Ocre de nickel*, Nickel arsénisé. *Ocre de virgole*, Fer sous-sulfaté terreux. *Ocre martiale*, Fer hydraté terreux. *Ocre martiale bleue*, Fer phosphaté terreux.

— **Encycl.** On donne le nom générique d'*ocres* ou improprement d'*argiles ocres* à des argiles maigres, siliceuses, friables, à grain très-fin, colorées en jaune, en rouge ou en brun par de l'oxyde de fer, associée, dans le dernier cas, à de l'oxyde de manganèse. Nous suivons, dans cette étude rapide, la division que nous venons d'indiquer et nous terminerons par quelques mots sur l'emploi industriel des *ocres*.

1° *Ocre jaune*. L'*ocre jaune* est la plus commune de toutes. On l'exploite en divers pays, notamment à Combe, en Portugal; en Saxe, d'où on l'exportait autrefois dans le monde entier; à Guepie (Tarn-et-Garonne), à Roussillon (Vaucluse), à Ossun (Hautes-Pyrénées), à Vierzon et à Bitry, près de Saint-Amand (Nièvre), mais surtout dans le département de l'Yonne, le plus riche de tous en gisements et dans lequel les procédés de fabrication ont atteint la plus grande perfection. Parmi les nombreuses exploitations de ce département, nous citerons, comme les plus importantes, celles de Saully, dans la commune de Digos; d'Arran, dans celle de Forly, mais surtout celles de Toucy. Les principales usines sont celles d'Auxerre, de Saully, de Toucy et de Fontaine. Les préparations de l'*ocre jaune* sont assez simples: tout se borne à des lixivations et à des broyages répétés, soit à l'eau, soit à l'huile, pour réduire la matière en une poudre fine. Quant à l'extraction, elle s'opère généralement par puits et mines; cependant, par exception, les *ocres* de Toucy s'exploitent à ciel ouvert.

Les *ocres jaunes* sont connues dans le commerce sous divers noms: terre de montagne, terre d'Italie, etc.

2° *Ocre rouge*. Les *ocres rouges* ne diffèrent des *ocres jaunes* qu'en ce que les premières sont anhydres et les secondes hydra-

tées. Les *ocres rouges* naturelles sont acérées. C'est à cette classe qu'appartiennent la sanguine ou craie rouge de Bohême, le rouge d'Almagra, la terre sigillée ou bol d'Arménie, qu'on exportait autrefois de l'île de Lemnos, la terre de Bucaros (Portugal).

L'emploi des *ocres rouges* est plus général que celui des *ocres jaunes*, et, comme celles-ci sont beaucoup plus abondantes dans la nature, on les transforme fréquemment en *ocres rouges* en les déshydratant par une forte calcination. Cette préparation n'est pas, à beaucoup près, une invention moderne; car Théophraste affirme expressément que, de son temps déjà, on brûlait l'*ocre jaune* pour produire du rouge artificiel, et, dans ces dernières années, des fouilles pratiquées aux environs de Toucy ont amené la découverte de grands amas d'*ocre calcinée*, qui paraissent remonter à une époque très-ancienne.

L'*ocre* ainsi préparée reçoit divers noms dans le commerce: terre rouge d'Italie, rouge de Prusse, rouge d'Angleterre, rouge à polir, rouge indien, etc., etc. On l'expédie généralement en poudre ou en pierres, par barriques de 350 à 400 kilogr. Parfois aussi on lui associe du chlorure de chaux, qui conserve l'*ocre* humide et lui donne plus d'éclat, mais en diminuant son pouvoir colorant et augmentant son poids, ce qui constitue une double falsification.

3° *Ocre brune*. Les *ocres* de cette classe, dont quelques-unes fournissent aux arts des couleurs très-remarquables, sont des argiles contenant de l'oxyde de fer associé à l'oxyde de manganèse. La terre d'ombre nous vient d'Italie; elle a le grain très-fin et noircit au feu. Elle est très-avide d'eau. La terre de Sienne a le même origine; elle offre une coloration brune rougeâtre d'une grande beauté. Quand elle est calcinée, elle devient rouge foncé.

On donne aussi le nom d'*ocres* à des calcaires ferrugineux hydratés, qui sont peu estimés et n'ont pas en réalité une grande valeur. Le nom d'*ocre* est encore plus impropre pour le fer oligiste concrétionné ou oxyde rouge de fer sans argile, nommé vulgairement pierre à brûler et exploité dans quelques localités comme minerai de fer.

4° *Emploi des ocres*. L'emploi des *ocres* a pris, dans ces derniers temps, un grand développement. Elles sont d'une grande utilité pour garantir contre les effets de la pluie les bois employés en plein air, comme volets, barrières, instruments, etc. Mais leur usage le plus fréquent est celui qu'on leur fait dans les peintures grossières, soit en détrempe, soit à l'huile, pour l'extérieur des édifices. La fabrication des papiers peints, particulièrement, en absorbe d'énormes quantités. Associée au bleu de Prusse, en diverses proportions, l'*ocre* jaune donne des teintes vertes d'une grande beauté. Enfin, les diverses *ocres rouges*, soit naturelles, soit artificielles, ont des emplois spéciaux qu'il convient de signaler. Plusieurs d'entre elles servent à fabriquer les crayons rouges des dessinateurs; le rouge à polir est employé au polissage des métaux, des glaces et des pierres dures; avec la terre de Bucaros, on fabrique, en Espagne, de très-beaux alcarazas; l'*ocre* d'Almagra ne sort guère d'Espagne, où l'on s'en sert pour polir les glaces et pour colorer le tabac à priser. Enfin, parmi les *ocres brunes*, la terre de Sienne et la terre d'ombre sont d'un grand usage pour la peinture en détrempe, et la dernière sert aussi à la peinture sur porcelaine, à laquelle elle fournit une très-belle couleur noire.

OCREÀ s. f. (o-kre-à — mot lat. qui signifie *botine*, et dont l'origine est inconnue, à moins qu'il ne vienne du même radical que *ochra*, savoir le grec *ochra*, jaune, et qu'il n'ait désigné primitivement une botine de couleur jaune). Bot. Gaine complète qui existe à la base du pétiole des polygonées et d'autres plantes à feuilles alternes.

OCREÀLE s. f. (o-kre-à-le — du lat. *ocrea*, botine). Annél. Genre d'annélides, de la famille des sorpules.

OCREUX, **EUSE** adj. (o-kreu, e-ze — rad. *ocre*). Qui est de la nature de l'*ocre*: *Terre ocreuse*. *Argile ocreuse*. Qui a la couleur de l'*ocre*: *Avoir le teint ocreux*.

OCRICULAN, **ANE** s. et adj. (o-kri-ku-lan, a-ne). Geogr. anc. Habitant d'Ocriculum; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— **Antiq. rom.** *Tribu Ocriculane*, Nom d'une des tribus de Rome.

OCRICULUM, ville de l'Ombrie ancienne; aujourd'hui *OTRICULI*.

OCRISIA, mère de Servius Tullius, roi de Rome après Tarquin l'Ancien et avant Tarquin le Superbe, née à Corniculum. Elle vit son époux tué en défendant sa patrie et, quand sa ville natale succomba aux efforts de Tarquin, Ocrisia devint l'esclave de la reine Tanagui. Or, déjà grosse, elle donna le jour à un enfant, à Servius, ainsi nommé parce qu'il était né dans la servitude.

Cette légende, qui fait naître Servius d'une esclave, remarque Ampère, est évidemment hostile, et nous ne devons pas en être surpris quand nous savons que Servius Tullius consumma l'émancipation des Latins, leur égalité avec le peuple sabin et achève de les fonder dans ce peuple.

OCT. OCTA. OCTI. OCTO (du lat. *octo*, grec *okto*, gothique *ahuit*, sanscrit *ashdhu*, huit). Préfixe qui signifie huit.

OCTACORDE ou **OCTACHORDE** adj. (o-ktakor-de — du gr. *okto*, huit; *chorde*, corde). Mus. anc. Qui a huit cordes: *La lyre octacorde*. *La regardée comme le système le plus parfait pour le genre diatonique*. (Barthel.)

— s. m. *Lyre à huit cordes*. Double tétracorde.

— **Encycl.** La raison de la préférence de la division par *octacordes* au système tétracordal consiste principalement en ce qu'elle est plus complète, plus commode et plus conforme à la nature. En effet, si les rapports de l'*octave* et de ses subdivisions se trouvent dans la nature de tous les corps sonores, tandis que la division par tétracordes est un système arbitraire et accidentel; 2° la gamme diatonique avec l'*octave* donne un intervalle plus naturel dans un rapport représenté par 1 : 2 que dans les successions dérivées peu à peu des tétracordes conjoints, si, do, ré, mi, fa, sol, la, suivant le système complet de Pythagore, dans lequel se trouvent plusieurs sons complémentaires qui ont été redoublés à cause des tétracordes. Notre *octave* se compose aussi de deux tétracordes, mais chacun de ses sons est indépendant; 3° les sons ne se suivent pas par sauts, mais dans un ordre direct et immédiat. Les Grecs connurent bientôt les inconvénients de leur système tétracordal et adoptèrent, au lieu de celui-ci, le *pentacorde*.

Les Grecs, sans doute, ne devaient pas ignorer que tous les sons possibles dans la musique se trouvent dans l'*octave*; aussi ne conçoit-on pas comment on n'en a pas fait usage pendant tant de siècles. Dans le moyen âge, on changea le *pentacorde* en *hexacorde*; enfin, vers le milieu du *xvii* siècle, on commença à diviser les sons par *octave*, division qui ne sera probablement sujette à aucun changement, attendu qu'elle est fondée sur la nature.

OCTADÉNIE s. f. (o-ktadé-ni — du gr. *okto*, huit; *adn*, gland). Bot. Syn. de *KERNIG*.

OCTAÈDRE s. m. (o-ktadé-dre — gr. *octaedron*, de *okto*, huit, et de *edra*, base, face). Géom. Corps solide qui a huit faces: *Un octaèdre régulier*.

— Adjectiv. : *Solide OCTAÈDRE*.

— **Encycl.** *Octaèdre régulier*. On dit qu'un polyèdre est régulier lorsqu'il a pour faces des polygones réguliers égaux, et que ses angles solides sont égaux ainsi que ses angles dièdres (V. *POLYÈDRE*); l'*octaèdre régulier* a pour faces des triangles équilatéraux.

Quatre triangles équilatéraux assemblés autour d'un même sommet, de manière que leurs plans consécutifs fassent entre eux des angles égaux, forment une pyramide régulière à base carrée. L'*octaèdre régulier* est composé de deux pyramides ainsi faites, égales et opposées base à base; il suffit, pour le vérifier, de constater que les quatre faces des deux pyramides quadrangulaires, qui aboutissent à un sommet commun de la base commune, forment un angle solide égal à l'angle au sommet de l'une des pyramides; car, s'il en est ainsi, les huit faces triangulaires seront disposées de la même manière autour des huit sommets.

Il faut pour cela que deux arêtes opposées d'une des pyramides quadrangulaires soient à angle droit. Or, si le côté de l'une des faces triangulaires est *a*, la diagonale du carré qui forme la base commune des deux pyramides est *a*√2; le carré de cette diagonale est donc le double du carré de l'une des arêtes, et par conséquent les deux arêtes qui aboutissent aux extrémités de la diagonale sont à angle droit.

On voit en même temps que la hauteur de chacune des pyramides quadrangulaires est la moitié de la diagonale de la base carrée commune.

OCTAÉDRIFORME adj. (o-ktadé-dri-for-me — de *octadère*, et de *forme*). Qui a l'apparence ou la forme d'un octaèdre.

OCTAÉDRIQUE adj. (o-ktadé-dri-ke — rad. *octadère*). Qui a rapport à l'*octaèdre*, qui en a la forme: *Cristal OCTAÉDRIQUE*.

OCTAÉDRIE s. f. (o-ktadé-dri-é — rad. *octadère*). Miner. Titane tiré de l'anatase.

OCTAÉTERIDE s. f. (o-ktadé-ri-de — gr. *oktaetéris*, de *okto*, huit, et de *etos*, année). Chronol. Espace, durée, période de huit ans.

OCTAI-KHAN, kan de la grande Tartarie.

V. *OCTAL*.

OCTALOGUE s. m. (o-ktal-loghe — du gr. *okto*, huit; *logos*, discours). Hist. orient. Code de Géorgis-Khan, ainsi nommé parce qu'il ne contenait que huit préceptes moraux, assez semblables à ceux du Décalogue.

OCTANDRE adj. (o-ktan-dre — du gr. *okto*, huit; *andros*, mâle). Bot. Qui a huit étamines ou organes mâles.

OCTANDRIE s. f. (o-ktan-dri — du gr. *okto*, huit; *andros*, mâle). Bot. Huitième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres qui ont des fleurs hermaphrodites, à huit étamines.

OCTANDRIQUE adj. (o-ktan-dri-ke — rad. *octandrie*). Bot. Qui a rapport à l'*octandrie*.

OCTANTE s. f. (o-ktan-ne — du gr. *okto*, huit). Pathol. Se dit d'une fièvre qui revient tous les huit jours.

OCTANT s. m. (o-ktan — lat. *octans*, huitième partie; de *octo*, huit). Astron. Huitième du cercle, arc de 45°. Instrument qui est formé d'un secteur de 45°, et sert à mesurer des hauteurs et des distances: *L'octant sert, en mer, à mesurer la hauteur du soleil*. (Acad.) « Distance de 45° entre un astre et le soleil: *La lune est dans les octants*. » Nom d'une constellation qui est placée au pôle austral, au-dessous du Paon et de l'Indien.

OCTANTE adj. num. (o-ktan-te — lat. *octoginta*; de *octo*, huit). Quatre-vingts. On a dit aussi *HUITANTE*.

OCTANTHÈRE adj. (o-ktan-tè-re — du préf. *oct*, et de *anthère*). Bot. Qui a huit antères.

OCTAPLES s. m. pl. (o-ktap-le — du gr. *oktapa*, qui a huit colonnes, huit rangs). Bibliogr. Bible polyglotte à huit colonnes, composées par Origène.

OCTARILLE s. m. (o-ktari-ille; *il* mill. — du préf. *oct*, et de *arille*). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des santalacées, et comprenant des espèces qui croissent en Cochinchine.

OCTASTYLE adj. (o-ktastile — gr. *oktastulos*; de *okto*, huit, et de *stulos*, colonne). Archit. Qui a huit colonnes. On dit moins bien *OCTOSTYLE*.

— s. m. Ordonnance composée de huit colonnes.

OCTATEUQUE s. m. (o-ktateu-ke — du gr. *okto*, huit; *teuchos*, livre). Bibliogr. Nom donné à la collection des huit premiers livres de l'Ancien Testament.

OCTAVAGE s. m. (o-ktava-je — bas lat. *octavagium*; de *octavus*, huitième). Anc. jurispr. Droit extraordinaire qui était le huitième de la taille.

OCTAVARE s. m. (o-ktavère — rad. *octave*). Liturg. Livre qui contient ce qu'on doit réciter à l'office pendant les octaves.

— **Antiq. rom.** Impôt qui se levait sur les choses vénales. Officier chargé de lever cet impôt.

OCTAVE s. f. (o-ktava — lat. *octavus*, huitième; de *octo*, huit). Liturg. Huitième, espace de huit jours consacré, dans l'Eglise romaine, à solenniser quelque grande fête: *Octave de la Fête-Dieu*. *Octave de Pâques*. « Dernier jour de cette huitaine: *Le jour de l'octave de la Pentecôte*. » Série de sermons prêchés durant l'octave de la Fête-Dieu: *Faire imprimer son OCTAVE*. *Prêcher une OCTAVE*.

— Mus. Ton distant d'un autre de huit degrés, les deux extrêmes compris: *Chanter de l'OCTAVE*. L'*OCTAVE* est la plus parfaite des consonnances; elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. (J.-J. Rousseau.) « Huit degrés successifs pris ensemble: *L'étendue commune de la voix humaine est de deux OCTAVES*. (Acad.) « Petite flûte qui sonne l'*octave* au-dessus de la flûte ordinaire. On l'appelle aussi *OCTAVIN*. » Double *octave*, Intervalle de deux octaves. « Règle de l'*octave*, Formule de composition proposée, au *xviii* siècle, par le musicien Delaire, et qui consistait à prendre des sixtes sur chaque degré de la gamme, à l'exception du premier et du cinquième, auxquels on faisait porter accord parfait. *Faire des octaves*, Faire en même temps, sur l'orgue ou le piano, une note et son octave. « A l'*octave*, Indication par laquelle on avertit qu'un morceau doit être exécuté une octave au-dessus du ton dans lequel il est écrit. On se sert souvent de l'abréviation *8a*, qui traduit le mot italien *ottava*, octave.

— Littér. Stance de huit vers, employée dans la poésie italienne, espagnole et portugaise, les six premiers sur deux rimes alternées, les deux derniers à rime plate: *L'Octave du Tasse* n'est presque jamais pleine.

... Les gondoliers demain, Egarant de mon nom une octave à ma gloire, Chanteront sur le port ma dernière victoire.

C. DELAVIGNE.

— Hist. Cour de justice hongroise, qui s'assemblait huit jours avant la saint-Grégoire, et huit jours avant la saint-Michel.

— Anc. métrol. Chez les joailliers, huitième partie du marc, surtout en parlant des diamants; à huitième partie de l'aune.

— Anc. comm. *Taffetas de cinq octaves*, Taffetas qui avait cinq huitièmes d'aune de largeur, c'est-à-dire un huitième de plus que le taffetas ordinaire. « *Taffetas de trois octaves*, Taffetas qui avait trois huitièmes d'aune de largeur.

— **Encycl.** Liturg. On donne ce nom, dans l'Eglise catholique, à un espace de huit jours destiné à la célébration d'une fête, et pendant lequel on répète tous les jours une partie de l'office de la fête, comme les hymnes, les antiphones, les versets, avec plusieurs leçons relatives au sujet. Le huitième jour est particulièrement appelé *octave*; l'office, ce jour-là, se célèbre avec plus de solennité que les sept jours précédents. Le nom d'*octave* s'applique également à la station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'*octave* de

la Fête-Dieu. C'est ainsi que l'on dit : Le Père Félix prêcha l'octave, cette année, à Notre-Dame. Dans certains diocèses, dit Bergier, il y a des paroisses où l'on fait une octave des morts. On trouve en tête du psaume vi, qui est le premier des psaumes pénitentiels, du psaume xii, etc., cette indication : *Ad octavam* ou *Pro octava*. Quel est le sens de cette indication ? Quatre hypothèses ont été hasardées par les théologiens catholiques, et l'on ne sait laquelle est la bonne, ou même si l'une des quatre peut être la bonne. Les uns pensent que le psaume devait être chanté pendant huit jours ; les autres croient que l'accompagnement s'en faisait avec un instrument à huit cordes ; les troisièmes, que c'était la huitième classe des chœurs ou des musiciens qui devaient l'exécuter ; les derniers enfin, que cette désignation marquait le ton, ce que nous appelons l'octave en musique. Au demeurant, l'interprétation de cette note n'a qu'une très-mince importance, et seulement au point de vue archéologique.

— Mus. Lorsqu'on examine les rapports de tous les sons qui composent une gamme chromatique, on reconnaît que le son qui se produit après les douze premiers demi-tons, et qui arrive conséquemment le treizième, produit une consonnance parfaite, absolue, irréprochable avec le premier, dont il n'est, en quelque sorte, qu'une reproduction à l'aigu. Si ces deux sons sont entendus de près et simultanément, l'auditeur attentif en saisira facilement la différence et reconnaîtra que le premier est plus grave et le second plus aigu ; mais leur homogénéité est telle, que, pour peu que l'on soit éloigné, les deux sons paraissent se produire à la fois sans que l'oreille s'en aperçoive et distingue autre chose qu'une sonorité unique, parfaitement uniforme, jumelle si l'on peut dire. Or, ces deux sons forment une octave, et l'un est à l'octave de l'autre.

Prenez une corde sonore, tendue et convenablement fixée. Si vous la mettez en vibration par le frottement ou par le pincement, elle rendra un son quelconque, auquel nous donnerons arbitrairement le nom d'*ut*. Prenez ensuite une autre corde, présentant les mêmes conditions de grosseur et de tension, mais différant de la première par sa longueur, qui sera moindre de moitié. Celle-ci, mise à son tour en vibration, donnera aussi un *ut*, et pourtant vous reconnaîtrez facilement que le son de cette seconde corde n'est pas le même que celui de la première ; il sera à la fois plus doux et plus fin, plus tendre et plus incisif. C'est en frappant simultanément les deux cordes qu'on saisit le mieux l'effet de cette double résonnance : elles ne donnent point l'unisson, mais bien l'octave, l'une produisant à l'aigu le redoublement du son donné par l'autre au grave, et cela parce que la petite corde exécutée, dans le même espace de temps, le double des vibrations de la grande.

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96

« De ce fait fondamental, dit M. Fétis (*Traité élémentaire de musique*), sort toute la théorie du système de la musique. En effet, lorsqu'on veut former des intervalles de sons plus ou moins grands par l'addition de plusieurs demi-tons, on remarque d'abord la coïncidence qui, de douze en douze demi-tons, les représente dans un ordre parfaitement consonnant avec les douze premiers ; puis on entreprend de former des séries régulières d'intervalles doubles du demi-ton, de telle sorte

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13											

« Cette série est, comme on voit, composée de huit sons, au lieu de treize qu'on trouve dans l'échelle chromatique. »

On voit donc aussi que l'octave se produit, dans la gamme chromatique, après le douzième son, et, dans la gamme diatonique, après le septième. On va s'en rendre compte en voyant ces deux gammes.

GAMME CHROMATIQUE. Octave.

GAMME DIATONIQUE. Octave.

1^{er} son 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e

« L'octave, a dit J.-J. Rousseau, est la première des consonnances dans l'ordre de leur génération. L'octave est la plus parfaite des consonnances ; elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple : l'unisson est en raison d'égalité, c'est-à-dire comme 1 est à 1 ; l'octave est en raison double, c'est-à-dire comme 1 est à 2 ; les harmoniques des deux sons, dans l'un et dans l'autre, s'accordent tous sans exception, ce qui n'a lieu dans aucun autre intervalle. Enfin, ces deux accords ont tant de conformité, qu'ils se confondent souvent dans la mélodie et que, dans l'harmonie même, on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre. Cet intervalle s'appelle octave, parce que, pour marcher diatoniquement d'un de ces termes à l'autre, il faut passer par sept degrés et faire entendre huit sons différents. L'octave renferme entre ses bornes tous les sons primitifs et originaux ; ainsi, après avoir établi un système ou une suite de sons dans l'étendue d'une octave, si l'on veut prolonger cette suite, il faut nécessairement reprendre le même ordre dans une seconde octave par une série semblable, et de même pour une troisième et pour une quatrième octave, ou l'on ne trouvera jamais aucun son qui ne soit la réplique de quelqu'un des premiers. Une telle série est appelée échelle de musique dans sa première octave et réplique dans toutes les autres. C'est en vertu de cette propriété de l'octave qu'elle a été appelée diapason par les Grecs... L'octave a encore cette propriété, la plus singulière de toutes, de pouvoir être ajoutée à elle-même, triplée et multipliée à volonté, sans changer de nature et sans que le produit cesse d'être une consonnance. Cette multiplication de l'octave, de même que sa division, est cependant bornée à notre égard par la capacité de l'organe auditif ; et un intervalle de huit octaves excède déjà cette capacité. Les octaves méritent cependant quelque chose de leur harmonie en se multipliant ; et, passé une certaine mesure, tous les intervalles deviennent pour l'oreille moins faciles à saisir ; une double octave commence déjà d'être moins agréable qu'une octave simple ; une triple qu'une double ; enfin, à la cinquième octave, l'extrême distance des sons ôte à la consonnance presque tout son agrément. »

Au point de vue chromatique, nous avons vu qu'un son, arrivant treizième après douze demi-tons, donnait l'octave du premier son, avec lequel il forme une consonnance parfaite ; en suivant l'échelle chromatique, le même fait se reproduit naturellement à chaque degré, c'est-à-dire que la quatorzième son donne l'octave du second, le quinzième celle du troisième, et ainsi de suite. Voici un tableau qui fait connaître les coïncidences numériques de tous ces sons consonnants ; tous les nombres qui correspondent dans les colonnes verticales sont ceux des sons dont la consonnance est parfaite :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96

que l'ordre de ces intervalles doubles fût analogue à celui des demi-tons ; mais, par un mystère de notre organisation, mystère qui ne sera peut-être jamais pénétré, on ne peut parvenir à faire une série de six tons consécutifs satisfaisante pour notre sentiment avec les séries de douze demi-tons, et l'on fut obligé, pour satisfaire aux exigences de l'organisation humaine, de disposer ces nouveaux intervalles dans l'ordre suivant :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13											

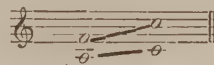
Une observation qui n'est faite que par les musiciens, mais dont ceux qui ne le sont pas peuvent facilement vérifier l'exactitude lorsqu'ils en ont été instruits, c'est que les différentes voix humaines, tout en ayant généralement la même étendue, sont placées à des octaves différentes. C'est là ce qui caractérise ces voix et les fait classer en voix de basse, de ténor, de contralto, de soprano. La voix de femme est toujours placée à l'octave supérieure de la voix d'homme correspondante, c'est-à-dire que le soprano se meut à l'octave du ténor, et que le contralto donne l'octave de la basse.

Parlons maintenant de l'octave au point de vue de l'harmonie.

Tout d'abord, et quoi qu'en disent la plupart des faiseurs de traités, il faut constater qu'en tant qu'intervalle l'octave n'est point renversable. Si, en effet, par le renversement, la seconde donne une septième, la tierce une sixte, la quarte une quinte, etc., l'octave, elle, ne donne rien, puisque, si l'on veut la ren-

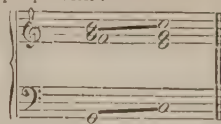
verser, elle se confond dans l'unisson et ne produit qu'un son au lieu de deux ; c'est donc par pur amour de la symétrie et de la régularité, pour ne point laisser dans une classification un vide qui existe pourtant dans la nature, que les rhétoriciens de la musique ont voulu, comme tous les autres intervalles, renverser l'octave.

Il est défendu, en harmonie, de faire succéder deux ou plusieurs octaves, et cela, non-seulement parce que les successions de ce genre sont essentiellement désagréables à l'oreille, mais, et surtout, parce qu'elles donneraient simultanément, en se produisant, le sentiment de plusieurs tonalités différentes, ce qui serait la négation même de la musique. Et non-seulement les successions d'octaves réelles sont rigoureusement interdites, mais encore ce qu'on appelle les octaves cachées, c'est-à-dire une succession de deux notes qui, quoique ne partant pas d'un intervalle d'octave, y viennent aboutir par mouvement semblable, ainsi :



Une succession de ce genre n'est permise qu'entre la basse et la partie qui fait entendre la note sensible dans ce qu'on appelle la cadence parfaite, parce que la dominante, placée à la basse, et la note sensible, placée dans l'une des parties supérieures, doivent forcément, pour la satisfaction de l'oreille,

se résoudre l'une et l'autre, comme dans l'exemple que voici :



On appelle règle d'octave une double formule d'harmonie établie, selon les théoriciens du siècle dernier, d'après la force mélodique des notes de l'échelle, et qui, comprenant tous les degrés de la gamme, soit majeure, soit mineure, embrasse par conséquent l'étendue de l'octave. Cette formule tend à donner à chacun de ces degrés l'harmonie qui est propre à la note qu'il représente quant à cette note même, et aussi en raison de celle qui la précède et de celle qui la suit. Malgré tout, cette règle ne saurait être invariable, et sa valeur a été très-justement appréciée, dans son excellent *Traité d'harmonie*, par M. Henri Reber, qui s'exprime ainsi à son sujet : « La règle d'octave (appelée aussi gamme harmonique) est le nom qu'on donne à deux formules harmoniques conventionnelles et invariables dont la basse, dans l'une de ces formules, contient la gamme majeure ascendante et descendante, dans l'autre la gamme mineure ascendante et descendante ; chaque note de chacune de ces deux gammes comportant un accord qui lui est immuablement affecté. »

Voici ces deux formules :

GAMME MAJEURE.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96

GAMME MINEURE.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton	1/2 ton
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96

« Ces deux formules, ajoute M. Reber, étaient considérées comme la règle des enchaînements harmoniques dont la base représente soit une gamme entière, soit quelque fraction de gamme. Or, quoique cette manière d'enchaîner les accords, dans ce cas, soit incontestablement bonne, il est évident qu'il y a beaucoup d'autres manières de chiffrer les deux gammes, et que rien ne justifie ni l'adoption exclusive de deux formules uniques, ni surtout le nom inexplicable de règle d'octave qu'on leur a donné. »

Aujourd'hui, en effet, la règle d'octave semble avoir perdu une grande partie du prestige qu'elle exerçait sur les musiciens ; elle est considérée seulement comme un bon procédé, et non plus comme une formule unique, invariable et sacrosainte.

— Littér. L'octave ou stance de huit vers a réussi avec éclat en Italie et en Espagne. Il suffit de citer les noms de l'Arioste, du Tasse, de Caméens, qui l'ont employée dans leurs œuvres. Le succès de l'octave n'a pas été le même en France, bien qu'on la trouve usitée dans notre poésie dès le XIII^e siècle, notamment dans les chansons de Thibaut, comte de Champagne. Elle paraît assez fréquemment chez les poètes du XVI^e siècle, dans des pièces de peu de longueur. Ainsi la jolie villanelle de Philippe Desportes est en octaves :

Rosette, pour un peu d'absence,
Votre cœur vous avez changé,
Et moi, sachant cette inconstance,
Le mien autre part j'ai rangé ;
Jamais plus beauté si légère
Sur moi tant de pouvoir n'aura ;
Nous verrons, volage bergère,
Qui premier s'en repentira.

Après le XVI^e siècle, l'octave devient rare chez les poètes français. On lui préfère généralement, dans les morceaux de quelque haleine, la pièce de dix vers qui, en effet, produit dans notre langue un ensemble plus harmonieux. L'octave, toutefois, se présente encore assez fréquemment, à l'état de stance isolée, dans les épigrammes. En voici deux exemples tirés de Boileau :

A Clémence.

Tout me fait peine,
Et depuis un jour
Je crois, Clémence,
Que j'ai fait l'amour.
Cette nouvelle
Vous met en courroux !
Tout beau, cruelle,
Ce n'est pas pour vous.

Sur la manière de réciter du poète Santeuil.

Quand j'aperçois sous ce portique
Ce moine au regard fatigué
Lisant ses vers audacieux,
Fait pour les habitants des cieux,

Ouvrir une bouche effroyable,
S'agiter, se tordre les mains
Il me semble en lui voir le diable
Que Dieu fera à tout les saisis.

OCTAVE, fils adoptif de Jules César. V. AUGUSTE.

OCTAVIA (famille), maison plébéienne de l'ancienne Rome, élevée au rang suprême dans la personne d'Octave-Auguste. Sa tante la donne comme patricienne et la fait remonter à Tarquin et à Servius Tullius ; mais c'est là une flatterie inventée du temps d'Auguste. Le premier Octavus connu est Gn. Octavius Rutilus, questeur en 230 av. J.-C. ; ses deux fils, Cn. Octavius, préteur en 205, et Caius Octavius, simple chevalier, furent les chefs de deux branches inégalement célèbres ; la branche aînée compta quatre consuls, deux tribuns du peuple et finit avec M. Octavius, édile en 50 av. J.-C. ; la branche cadette fut représentée par C. Octavius, tribun militaire en 216, C. Octavius, chevalier, et C. Octavius, préteur en 61. Ce dernier fut le père d'Octave. D'une première femme, Ancharia, il eut une Octavie qui n'a pas laissé de traces dans l'histoire ; de la seconde, Atia, nièce de Jules César, il eut Octavie, femme de Marcellus, puis de Marc-Antoine, et Octave. Octavie donna à Marcellus, son premier époux, deux filles et un fils ; le fils, le jeune Marcellus, épousa Julie, fille d'Auguste, et mourut sans postérité ; de ses filles, l'une n'a pas laissé de traces ; la seconde eut successivement quatre maris : Agrippa, auquel elle donna des enfants dont le sort est inconnu ; par un arrangement de famille, Agrippa la quitta pour devenir gendre d'Auguste. Marcella épousa alors Julius Antonius, fils du triumvir ; son troisième mari, fut M. Valerius Messalla ; le quatrième s'appelait Sextus Appuleius. Octavie eut de son second mari, le triumvir Marc-Antoine, deux filles, dont l'une, connue sous le nom d'Antonia Major, épousa L. Domitius Ahenobarbus et fut la grand-mère de Néron ; l'autre épousa Drusus, beau-fils d'Auguste.

Octave, le successeur de César au principat, s'appela originellement comme son père, C. Octavius, noms auxquels on ajouta celui de Thurinus, peut-être d'après le lieu où il avait été élevé. Adopté par son oncle maternel, il prit le nom de C. Julius Caesar Octavianus, auquel le sénat ajouta celui d'Auguste, sur la proposition faite par l'un des consuls en charge. Il fut marié trois fois : d'abord à Clodia, fille du fameux Clodius et de Fulvie, qui n'est pas moins célèbre par ses intrigues ; il n'en eut pas d'enfants. Scribonia, sa seconde femme, lui donna une fille unique, la célèbre Julie, qui, veuve du jeune Marcellus, épousa M. Vipsanius Agrippa, que Marcella, sa cousine germaine fut la naissance et sa belle-sœur par alliance, fut obligée de lui céder ; elle fut ensuite mariée à Tibère,

De son union avec Agrippa naquirent trois fils et deux filles : les deux fils aînés, adoptés par leur aïeul maternel et traités en héritiers présomptifs de sa puissance, C. et L. César, moururent jeunes ; le troisième, M. Agrippa, mort après la mort du père, eut une destinée plus malheureuse encore. Des deux filles, l'une se distingua autant par sa vertu que l'autre par ses débauches : la première fut Agrippine, surnommée l'aînée, qui épousa Germanicus, petit-fils de Livie ; l'autre appelée Julie, comme sa mère, épousa L. Émilien Paulus, dont elle eut des enfants. La troisième femme d'Auguste fut Livia Drusilla, qui était mère de Tibère et de Drusus.

La famille Octavia s'éteignit avec Auguste qui, par adoption, avait passé dans la maison des Jules.

OCTAVIE s. f. (ok-ta-vi). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

OCTAVIE, sœur de l'empereur Auguste, née vers 70 av. J.-C., morte en l'an 11 av. J.-C. Elle était la seconde fille du préteur Calpurnius Octavius et de sa deuxième femme Atia, nièce de César. Elle épousa d'abord Marcus C. César, en 54, voulut la faire divorcer pour la marier à Pompée, mais celui-ci refusa. Marcus suivit le parti des patriciens et combattit César à Pharsale ; mais, après la défaite, il obtint de rentrer en grâce. A sa mort, Marc-Antoine, qui venait de perdre Fulvie, épousa sa veuve (41), comme elle était enceinte, il fallut un décret du sénat pour qu'elle pût se remarier avant les délais légaux : les triumvirs avaient hâte de cimenter leur alliance. Antoine était déjà engagé avec Cléopâtre ; cependant la vertu et la beauté de sa femme, sujet d'étonnement au milieu de la corruption générale, ainsi que le remarque Plutarque, lui firent un moment oublier la reine d'Égypte. Ce charme dura peu ; lorsque, en 36, il se rendit à son gouvernement d'Orient, sous prétexte de continuer la guerre des Parthes, il ne permit pas à Octavie de le suivre, et, arrivé à Corycye jusqu'où elle l'avait accompagné, il la renvoya en Italie et alla aussitôt retrouver Cléopâtre. L'année suivante, Octavie essaya de le rejoindre en Arménie, où il guerroyait contre Artavasdes et se mit en route avec les renforts qu'elle avait levés en Italie. Comme elle était à Athènes, il lui ordonna de rebrousser chemin et de rentrer à Rome. Octavie aimait tendrement sa sœur et cet affront lui fut sensible ; quoique Octavie refusât de quitter la maison d'Antoine et fût tout son possible pour qu'elle se débâtât avec son époux ne fussent pas rendus publiques ; la rupture entre les deux triumvirs était dès lors consommée. Octavie, pour irriter les Romains, lut sur le Forum le testament d'Antoine, testament par lequel il instituait ses héritiers les enfants qu'il avait eus de Cléopâtre, et il le fit déclarer ennemi public. Pendant qu'il se préparait à la guerre, Octavie, retirée dans son palais, se livrait à l'éducation du fils qu'Antoine avait eu de Fulvie et de ses propres enfants. Peu touché de sa générosité, Antoine fit parvenir à Rome ses lettres de divorce (32 av. J.-C.). Octavie répliqua à ce dernier outrage par la victoire d'Actium. Après la mort d'Antoine, Octavie usa de son crédit auprès de son frère en faveur de Julius, fils de Fulvie, qu'elle avait maternellement élevé ; elle intercédait même pour les enfants de Cléopâtre et mourut universellement honorée. Ce fut Octavie, devenu Auguste, qui prononça son oraison funèbre.

OCTAVIE, impératrice romaine, née en 49 après J.-C., mise à mort en 62. Elle était fille de Claude et de Messaline et arrière-petite-fille d'Octavie, sœur d'Auguste. Fiancée à l'âge de six ans à L. Silanus, que Claude se proposait d'adopter pour en faire son successeur, elle dut se marier à Domitius, le futur Néron, lorsque Agrippine, ayant épousé Claude, vit dans cette union le moyen de frayer à son fils le chemin du trône (53). Elle avait, en effet, réussi à écarter Britannicus, frère d'Octavie, en faisant déclarer que son fils conservait, dans sa nouvelle famille, son droit d'aîné, au préjudice de l'héritier véritable ; son mariage avec la fille de l'empereur lui créait un droit moins contestable. Pour Néron, ce n'était qu'une alliance politique, et aussitôt qu'il fut maître du pouvoir par la mort de Claude, il laissa entièrement Octavie, si toutefois il lui fut jamais son mari autrement que de nom, puisqu'à cette époque (54) elle n'avait que douze ans. Tout entier à son amour pour Poppée, il éloigna Octavie de son palais, mais du moins, tant que vécut Agrippine, il la laissa en repos. Lorsque, poussé par son ambitieuse maîtresse, il eut fait tuer sa mère, Néron répudia publiquement Octavie, épousa Poppée, et celle-ci, pour assurer son pouvoir, résolut de se débarrasser de sa rivale. La courtoisie de la malheureuse fille de Claude ne fut plus dès lors qu'un tissu d'infortunes couronnées par une mort cruelle. Poppée fit accuser Octavie de commerce adultère avec un esclave, un certain Eucerus, Égyptien de naissance et joueur de flûte de profession. On tortura toutes ses femmes pour en arracher des aveux. « L'une d'elles, dit Tacite, pressée par Tigellinus, l'affranchi de Néron, lui répondit en face : « Il n'y a aucune trace dans tout le corps d'Octavie qui ne soit plus chaste que ta bouche. » Octavie n'en fut pas moins reléguée par Né-

ron au fond de la Campanie, sous la garde de quelques soldats. Ce traitement était si inique et la vertu de l'exilée si notoire, qu'il se manifesta à Rome quelques signes de mécontentement. Néron, qui craignait quelque soulèvement, la rappela ; le peuple fit éclater sa joie, on monta au Capitole, les statues de celles d'Octavie, on les plaça au Forum et dans les temples ; la foule voulait même faire courir Néron et remplissait bruyamment les cours du palais : un gros de soldats, armés les uns d'épées et les autres de foudres, se rua sur cette foule à l'improviste et la dispersa. (Tacite, *Annales*, liv. XIV.) Le grand historien raconte ensuite comment Néron, excité par les artifices de Poppée et par sa propre férocité, fit accuser une seconde fois Octavie d'adultère par Anicetus, l'assassin d'Agrippine. Après avoir vainement essayé de la flétrir, il la fit confiner dans l'île de Pandataria (aujourd'hui Sainte-Marie, dans le golfe de Pouzzoles). « Jamais exilée, dit Tacite, n'offrit à la pitié des Romains un spectacle plus attendrissant. Quelques-uns se rappelaient encore Agrippine, femme de Germanicus, persécutée par Tibère ; la mémoire de sa vertu et de sa pureté, était plus récente ; mais celles-ci du moins, parvenues à la maturité de l'âge, avaient eu quelques beaux jours ; elles pouvaient adoucir les rigueurs de leur situation présente par quelques souvenirs heureux. Octavie n'eut rien pour elle : le premier jour de son hymen fut un jour de deuil ; elle entra dans une maison qui ne lui offrit que des sujets d'affliction : un père empoisonné, et aussitôt après un frère ; puis, une esclave plus puissante que sa maîtresse ; puis, Poppée qui lui succéda pour la perdre ; enfin des calamités plus horribles que tous les supplices.

« Et encore cette jeune infortunée, entourée de centurions et de soldats, restait, à vingt ans, séparée de la vie par le sentiment de ses maux, sans pouvoir se réfugier dans la tranquillité de la mort. A quelques jours de distance, elle reçoit l'ordre de mourir. Elle a beau se réduire au veuvage et au titre de sœur, invoquer le nom de Germanicus, les noms communs aïeux, et enfin celui d'Agrippine, mère de Néron, qui, tant qu'elle avait vécu, avait empêché sinon qu'elle fût malheureuse, du moins qu'on attendît à ses jours : rien ne lui sert ; elle se voit lier impitoyablement ; on lui ouvre les veines aux deux bras, aux deux jambes, et comme son sang glacé par la peur tardait à couler, on la fait expirer dans les ardeurs d'un bain bouillonnant. Ensuite, pour comble d'atrocité, sa tête ayant été coupée et portée à Rome, Poppée l'examina. On déterminait à cette occasion des offrandes dans tous les temples. Ce que je rapporte exprès, dit Tacite en terminant ce déplorable récit, afin qu'en lisant l'histoire de ce temps, on sache d'avance que tous les exils, tous les assassinats commandés par le prince furent suivis d'autant d'actions de grâces rendues aux dieux, et qu'après ce qui jadis annonçait nos prospérités devint la marque infaillible des calamités publiques. »

On a de l'impératrice Octavie quelques médailles en potin d'Égypte, en moyen et en petit bronze ; elles sont très-rarees. Sa courte vie et le peu de temps qu'elle porta le titre d'impératrice expliquent cette rareté ; mais il en a échappé quelques-unes à la destruction et elles présentent le profil d'une douce et chaste figure de femme, de ce qu'elle fut en effet, car il est assez remarquable que rien des vices de Messaline et de la lourde stupidité de Claude n'avait passé à leurs enfants, Octavie et Britannicus.

Octavie, tragédie attribuée à Sénèque ; elle appartient plus probablement au rhéteur Curianus Maturus (1^{er} siècle de l'ère moderne). Un des éditeurs de Sénèque, Thomas Far-naby, dit qu'elle est l'œuvre d'un poète ou quelquefois de l'école des déclamateurs. Cette tragédie est, en effet, languissante et d'une grande pauvreté d'invention. L'auteur a mis en scène le récit de Tacite, en négligeant toutefois le relief du grand historien, et toute la pièce se compose d'une lamentation d'Octavie, qui gémir sur son malheureux sort, d'un entretien qu'elle a avec sa nourrice, d'un dialogue entre Néron et Sénèque, du récit que vient faire Poppée d'un songe qu'elle a eu, le tout entrecoupé de chants du chœur qui tantôt plaint Octavie, tantôt célèbre la beauté de Poppée et qui finit par exhorter la victime à tendre la gorge au couteau. Une seule scène se recommande par le mouvement dramatique et la précision du dialogue, c'est l'entretien de Sénèque et de Néron. Le philosophe, qui s'est donné le beau rôle, s'il est l'auteur de la tragédie, essaye de rappeler l'empereur à la modération, à la justice. Ce dialogue coupé, à répétitions vives, est tout à fait dans la manière de Sénèque.

Néron. Exécute mes ordres ; envoie quelqu'un qui me rapporte les têtes de Plautus et de Sylla.

Le PRÉFET. J'obéis ; je me rends aussitôt à l'armée.

SÉNÈQUE. Pourquoi tant de hâte ? Ce sont vos parents.

Néron. Il est facile d'être équitable, tout ce qu'il n'est pas de redouter d'être.

SÉNÈQUE. La clémence est le remède de la crainte.

Néron. Tuer son ennemi, voilà la vertu du prince.

SÉNÈQUE. Conserver des citoyens, voilà la vertu du père de la patrie.

Néron. Ce sont là des conseils bons à donner aux enfants.

SÉNÈQUE. La violente jeunesse en a bien plus besoin.

Néron. A l'âge que j'ai, on sait ce qu'on fait.

SÉNÈQUE. Que les dieux absolvont toujours tes actions !

Néron. Les dieux ! J'en ai fait, puis-je les craindre ?

SÉNÈQUE. Mesure ta crainte à ton pouvoir.

Néron. La fortune est pour moi, elle me permet tout.

SÉNÈQUE. Demande-lui moins ; c'est une déesse bien légère.

Néron. Le peuple méprise un maître faible.

SÉNÈQUE. Il renverse un maître odieux.

Néron. Le fer le défend.

SÉNÈQUE. L'amour le défendrait mieux.

Le reste de la pièce n'offre aucun morceau aussi remarquable. Le personnage d'Octavie, sur lequel il eût été facile de répandre un vif intérêt, est conçu sans aucune entente non seulement de la scène, mais encore de la nature et du cœur humain. La haine qu'elle ne cesse de témoigner à Néron, comme meurtrier de son frère, paraît, quoique bien naturelle, moins touchante que la soumission et la vertu de l'Octavie de Tacite. A la dernière scène, lorsqu'elle part pour l'exil où elle sait qu'elle trouvera la mort, elle s'amuse à faire des antithèses et doléme une foule de sentences ampoulées.

Octavie, tragédie italienne d'Alfieri (1780). Quoique supérieure à la précédente, cette pièce n'est pas un chef-d'œuvre. Après Octavie et Néron, c'est Sénèque qui y joue le principal rôle, et Alfieri l'a peint avec vigueur, tel qu'il devait être à la cour de son tout-puissant frère. Éprouvant le sort de ceux qui ne sont vortueux qu'en paroles, il devient l'objet de la risée des courtisans, qui lui opposent ses actions pour combattre ses maximes. Jouet d'un tyran qui veut avoir à sa cour un philosophe, comme d'autres princes ont un bouffon, il est couvert d'opprobres et tellement méprisé qu'il lui refuse la mort. En général, cette pièce, remarque Petitot, considérée comme tableau historique, est un ouvrage estimable. La cruauté féroce de Néron, la trop grande douceur d'Octavie, pourraient, sur la scène, ne pas produire un grand effet, parce que la barbarie froide révolte et parce que l'innocence passive n'intéresse pas ; mais le caractère de Poppée, absolument neuf au théâtre, celui du délateur Tigellin, me paraissent traces de main de maître. L'auteur s'est beaucoup appuyé de Tacite ; il en a presque toujours emprunté la précision et quelquefois l'énergie et la profondeur. Enfin ses ouvrages, leur originalité profonde sur tous les points, lui-ci, lui donne un caractère particulier qui peut en rendre la lecture très-piquante. »

OCTAVIEN (*Octavianus*), Nom pris par Octave après son adoption par J. César, suivant l'usage romain de changer la désignation du nom de famille dans les cas d'adoption.

OCTAVIEN, antipape sous le nom de Victor IV, né à Rome vers 1095, mort à Lucques en 1141. Il était de la famille des comtes de Frascati. Cardinal en 1133, légat d'Eugène III en Allemagne, puis député par Adrien IV auprès de Frédéric I^{er}, il capta la faveur de ce prince en trahissant les intérêts de l'Église. Rempli d'ambition, il fit déposer (1160) Alexandre III, le pape légitime, fut reconnu comme souverain pontife par le concile de Paris (1160) ; mais le concile de Toulouse (1161) se prononça contre lui, ce qui ne l'empêcha pas de conserver la tiare. Frédéric, qui lui avait accordé son appui, lui fit donner pour successeur, lorsqu'il mourut, Gui de Crème, connu sous le nom de Pascal III.

Octavien (L'EMPEREUR), comédie de Tieck (1804, in-8°). C'est une comédie satirique, dans laquelle l'auteur s'est plu à opérer un mélange d'Aristophane et de Shakespeare. Il veut montrer que les goûts et les attitudes d'une race se perpétuent dans les enfants, malgré l'éducation ; ou plutôt il s'empare de ce point de vue plus ou moins contestable comme d'un thème, pour se moquer du moyen âge et de la chevalerie. Le fils de l'empereur Octavien, (personnage imaginaire qu'un conte de fées place sous le règne du roi Dagobert) est égaré dans un bercail, dans une forêt. Un bourgeois de Paris le trouve, l'élève avec son propre fils et se fait passer pour son père. A vingt ans, les inclinations héroïques du jeune prince le trahissent dans chaque circonstance, et rien n'est plus piquant que le contraste de son caractère et de celui de son prétendu père, le bon bourgeois. Les efforts de ce brave homme, pour mettre dans la tête de son fils adoptif quelques idées raisonnables, sont tout à fait inutiles. Il l'envoie au marché pour acheter des bœufs ; le jeune homme en revenant voit dans la main d'un chasseur un faucon et, ravi de sa beauté, il donne les bœufs pour le faucon et revient tout fier d'avoir acquis, à ce prix, un tel oiseau. Une autre fois, il rencontre un cheval dont l'air martial le transporte : il veut savoir ce qu'il coûte ; on le lui dit, et s'indignant de ce qu'on demande si peu de chose pour un si bel animal, il en paye deux fois la valeur. Le pré-

tendu père résiste longtemps aux dispositions naturelles du jeune homme ; mais lorsque, enfin, on ne peut plus l'empêcher de prendre les armes contre les Sarrasins qui assiégent Paris et que de toutes parts on vante ses exploits, le vieux bourgeois, à son tour, est saisi par une sorte de contagion poétique ; et rien n'est plus plaisant que le bizarre mélange de ce qu'il était et de ce qu'il veut être, de son langage vulgaire et des images gigantesques dont il remplit ses discours. A la fin, le jeune homme est reconnu pour le fils de l'empereur, et chacun reprend le rang qui convient à son caractère. Un ton de bonhomie vraiment germanique circule dans toute la pièce, et les scènes pleines d'esprit et de comique abondent. L'opposition entre la vie commune et les sentiments chevaleresques est très-bien représentée.

OCTAVIER v. n. ou intr. (ok-ta-vi-é — rad. *octave*). Prend deux i de suite aux deux premiers du pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous octavions, que vous octaviez*. Mus. Faire entendre accidentellement l'octave haute d'un son, au lieu du son lui-même : *Le hautbois d'un jet d'octavier. Le rossignol, par un effort de poète, fait octavier sa voix, comme un flûteur fait octavier sa flûte en soufflant le vent*. (Buff.) Ce n'est que par un long exercice que les instrumentistes parviennent à ne pas octavir. (Fétis.) Dans la composition, faire deux octaves de suite entre deux parties qui marchent par mouvement semblable, ce qui est considéré comme une faute.

— v. a. ou tr. Jouer à l'octave en dessus : *Octavir un passage*.

— Encycl. Quand on force le vent dans un instrument, le son monte aussitôt à l'octave ; c'est ce qu'on appelle *octavir*. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau et contraint par l'air extérieur est obligé, pour céder à la vitesse des oscillations, de se partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau ; et c'est ainsi que chacune de ces moitiés sonne l'octave du tout.

Une corde de violoncelle ou de violon *octavie* par un principe semblable, lorsque l'archet attaque trop brusquement la corde ou qu'on joue trop près du chevalet. Un tuyau d'orgue *octavie* de même quand il prend trop de vent ou que les soupapes ne sont pas hermétiquement fermées.

La clarinette *octavie* pas ; lorsqu'on force le vent dans cet instrument, au lieu de l'octave, c'est la quinte qu'il fait entendre.

OCTAVIN s. m. (ok-ta-vain — rad. *octave*). Mus. Flûte qui sonne l'octave de la grande flûte : *Octavin en fa. Octavin en mi bémol. L'octavin dont on fait usage à l'orchestre est diatonique et comme la grande flûte ; il rend les notes une octave plus haut qu'elles ne sont écrites*. (Ch. Bocher.) 1 On l'appelle aussi *octavin* et *PETITE FLÛTE*.

OCTAVINE s. f. (ok-ta-vi-ne — rad. *octave*). Anc. mus. Petite épinette qui n'avait que des sons très-élevés.

OCTAVIO (François), littérateur italien, V. CLEOPHILE.

OCTAVIUS (Cneius), consul romain, mort en 162 av. J.-C. Après avoir fait partie d'une ambassade en Grèce, il devint décemvir des sacrifices (169), préteur (168), commandant de la flotte envoyée contre le roi de Macédoine Persée, qui se rendit entre ses mains, obtint, à son retour à Rome, les honneurs du triomphe naval et rapporta de cette expédition de grands trésors riches. En 165, il parvint au consulat. Trois ans après, il fut envoyé en ambassade pour rétablir l'ordre en Syrie et y fit assassiner à Laodécée, par un Grec de Syrie nommé Leptine, l'instigation d'un des tuteurs du roi Antiochus V.

OCTAVIUS (Cneius), consul romain, petit-fils du précédent, mort en 87 avant notre ère. Il se rangea parmi les défenseurs du parti aristocratique, devint consul en 87 après le bannissement de Marius, et fut chargé de la défense de son parti après le départ de Sylla. Honnête, éloquent, mais dépourvu de talents militaires et d'initiative, il eut à lutter contre Cinna, qui s'efforça de relever le parti populaire, et fit expulser ce dernier. Mais, bientôt après, Cinna marcha sur Rome avec Marius. Octavius n'opposa aucune résistance et fut tué sur sa chaise curule par des soldats de Cinna qui suspendirent sa tête aux rostrès.

OCTAVIUS (Marcus), petit-neveu du précédent, général romain qui vivait dans la seconde moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. Comme ses ancêtres, il se rangea dans le parti aristocratique, devint édile curule en 50, fut chargé, lorsque la guerre civile éclata, de commander les flottes de Liburnie et d'Achaïe, battit Dolabella sur la côte d'Illyrie, éprouva peu après un grave échec, rejoignit Pompee à Dyrrachium, et, après la défaite de Pharsale, il fit voile pour l'Illyrie, dont il s'empara, mais qu'il perdit peu après. Octavius gagna alors l'Afrique, où s'étaient réfugiés les débris du parti de Pompée, prit part à la bataille de Thapsus (46), et, commandant le centre de la flotte d'Antoine à la bataille d'Actium (31 av. J.-C.). A partir de cette époque, il cessa de figurer dans l'histoire.

OCTAVIUS (Calvus), général romain, père de l'empereur Auguste, mort en 58 av. J.-C.

Il appartenait à la branche cadette de la famille Octavia. Grâce à la fortune gagnée par son grand-père dans la fabrication de cordages, il parvint sans peine aux charges de l'Etat. Ce fut avec autant de droiture que de capacité qu'il remplit successivement les fonctions de tribun des soldats, de questeur, d'édile plébéien, de préteur (61), et il épousa Atia, nièce de Jules César. Nommé, en 60, proconsul et gouverneur de Macédoine, Octavius battit, en se rendant dans son gouvernement, une bande d'esclaves révoltés qui s'étaient réunis à l'appel des complices de Catilina, administra la Macédoine avec honnêteté et énergie, battit les Besses et des tribus thraces, reçut de ses soldats le titre d'*imperator*, revint en Italie en 59 et mourut l'année suivante (56), en Campanie.

OCTAVIUS (N.), traité apologétique de la religion chrétienne, par Minutius Félix (II^e siècle de l'ère chrétienne). La ressemblance de cet ouvrage avec l'*Apologétique* de Tertullien avait fait conjecturer qu'il n'en était qu'une copie. Cette opinion est erronée; car, si les arguments employés par Tertullien et par Minutius Félix sont à peu près les mêmes, on les retrouve encore dans beaucoup d'autres auteurs des premiers siècles de l'Eglise; les accusations des païens contre les chrétiens ne varient pas davantage. Mais, dans l'ouvrage de Minutius, la doctrine est très-vague; elle se réduit presque à l'unité de Dieu et à la vie future. On y remarque, de plus, l'absence des superstitions qui envahissent l'Eglise au III^e siècle. Chez Tertullien, au contraire, la doctrine est plus compliquée et plus précise. Ensuite Lactance, né en 250, croit à l'originalité de l'*Octavius*; et dans son *Institution divine*, ou, contrairement à beaucoup de Pères, il suit l'ordre chronologique, il parle, en énumérant les défenseurs du christianisme, de Minutius Félix d'abord, puis de Tertullien et enfin de Cyprien. Minutius est, d'après lui, le plus ancien apologiste de l'Eglise latine. Il a dû vivre sous le règne de Marc-Aurèle, dans la seconde moitié du II^e siècle.

L'*Octavius* est sous forme de dialogue; son titre est le nom du principal interlocuteur. Il se compose d'une préface, d'un discours où sont résumés toutes les attaques contre le christianisme, et du discours d'Octavius, qui est la réfutation du premier.

La préface n'est qu'une introduction destinée à déterminer la mise en scène. L'avocat Octavius, chrétien, venu à Rome pour affaires, se promène avec le païen Cécilius Natalis, un autre avocat, qui méprise fort le christianisme; ce dernier ayant salué avec respect une statue de Sérapis, Octavius s'indigne et la discussion commence.

Cécilius pose en principe le doute et l'incertitude; il considère comme une impiété que des hommes ignorants et de basse condition, comme les chrétiens, tranchent des questions que tous les philosophes n'ont pu résoudre. S'il existait une Providence qui gouvernât le monde, verrait-on les bons malheureux et les méchants triomphants? Si l'existence de cette Providence n'est qu'une hypothèse, ne vaut-il pas mieux continuer à adorer des dieux qui sont connus depuis longtemps, qui ont fait la grandeur des Romains? Les chrétiens ne forment qu'une faction infâme, bonne à extirper par des moyens énergiques; ils tuent des enfants dans leurs rites sacrés et en boivent le sang; ils commettent des incestes et toutes sortes d'abominations; ce qui leur donne crédit à ces accusations, c'est le mystère dont ils entourent leur culte et l'inquiète curiosité, l'indécence de ce Dieu qui est partout et qui voit tout. Il peut tout, il voit tout et il vous laisse, vous ses sectateurs, dans l'opprobre et la misère? Vous l'implorez et il ne vous secourt pas? Il est donc ou impuissant ou injuste, et, s'il ne vous secourt pas pendant votre vie, comment pourrait-il vous venir en aide après votre mort? Sa conclusion est celle-ci : « Il ne faut pas chercher à résoudre ce qui est incertain et à trancher les questions vainement débattues par les sages. Cette recherche serait une porte ouverte à la superstition et la perte de toute religion établie. »

Le discours d'Octavius reprend l'une après l'autre toutes les accusations de Cécilius et les réfute : Tous les hommes sont nés raisonnables sans distinction de condition; discuter sur la religion, c'est donner le monopole de personne et tous peuvent arriver à la vérité. Or, la raison nous montre un Dieu qui a fait tout ce qui existe; la beauté et l'ordre qui régissent dans l'univers prouvent l'unité de Dieu. Les dieux de l'Olympe n'étaient que des héros que les hommes, dans leur ignorance, ont divinisés; l'histoire de Jupiter, celle de Saturne sont des fables puériles. Un dieu peut-il naître ou mourir? Pourquoi alors n'en naîtrait-il plus aujourd'hui? Et ces dieux, quelle est la piété que le peuple a pour eux? Leurs prêtres et leurs vestales se livrent à l'impudicité. Ce ne sont pas les dieux qui ont fait la grandeur de Rome, c'est le brigandage. Quant aux chrétiens, la pureté de leurs mœurs et la tranquillité de leur vie sont le plus éclatant démenti aux imputations d'infanticide et d'inceste. Si la nouvelle religion n'a ni temples ni autels, c'est que le Dieu invisible a pour temple l'immensité et demande pour sacrifice la pureté du cœur.

Cécilius est tellement enchanté de cette ar-

gumentation qu'il se convertit au christianisme. Ce dialogue, que l'on regarde comme un modèle d'élégance de style et qui a plutôt les allures d'une controverse entre gens du monde qu'entre théologiens, a été regardé pendant longtemps comme le huitième livre de l'ouvrage d'Arnobé contre les gentils, *Disputationum adversus gentes*. C'est que la première édition du traité d'Arnobé fut faite sur un vieux manuscrit du Vatican, le seul qu'on en connaisse d'ailleurs, plein de fautes, et dans lequel on donne comme huitième livre le petit livre de notre auteur, ainsi perdu à la suite d'un grand ouvrage dont le style ne vaut pas le sien. François Baudin reconstruit l'erreur et fit une publication particulière du dialogue, qui a été souvent réimprimée depuis et traduit plusieurs fois en français d'abord par Perrot d'Abblancourt (Paris, 1660, in-12), ensuite par l'abbé de Gourcy, dans son *Recueil des anciens apologistes du christianisme*. Antoine Péricaud a donné (Paris et Lyon, 1843, in-8) une nouvelle édition de cette traduction, avec le texte en regard et des notes.

OCTAVO adv. (o-cta-vo — mot lat. formé de *octo*, huit). Huitièmement; s'emploie quand on compte par *quater*, *secundo*, etc.

— *In octavo*. V. ce mot à son rang alphabétique.

OCTAVON, ONNE s. (o-cta-von, o-ne — du lat. *octavus*, huitième). Celui, celle qui provient d'un quateron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quateronne.

— Adjectif : Une octave OCTAVON. Une femme OCTAVONNE.

OCTEVILLE, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 2 kilom. de Cherbourg; pop. aggl., 1,381 hab. — pop. tot., 2,268 hab. Filature de laine.

OCTEVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de Montivilliers, arrond. et à 10 kilom. du Havre; pop. aggl., 508 hab. — pop. tot., 2,151 hab. Commerce de bestiaux et de graines oléagineuses.

OCTIDENTÉ, ÉE adj. (o-kti-dan-té). Hist. nat. V. OCTODENTÉ.

OCTIDI s. m. (o-kti-di — du lat. *octo*, huit; dies, jour). Chronol. Huitième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

OCTIL adj. (o-kti — du lat. *octo*, huit). Astron. Aspect octil, Position de deux planètes qui sont éloignées l'une de l'autre d'un huitième de cercle ou de 45°.

OCTILLION s. m. (o-kti-li-on — du lat. *octo*, huitième). Arithm. Mille septillions.

OCTINGENTESIMO adv. (o-ktain-jain-té-zi-mo — mot lat. formé de *octingenti*, huit cents). Huit-centième. Se dit quand on a compté les objets d'une série par *primo*, *secundo*, *tertio*, ..., jusqu'à huit cents. On compte ensuite : *octingentesimo primo*, *octingentesimo secundo*, etc.

OCTIPÈDE adj. (o-kti-pè-de — du lat. *octo*, huit; pes, pied). Zool. Qui a huit pattes.

OCTOBLÉPHARÉ, ÉE adj. (o-cto-blé-faré — rad. *octoblépharie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'octoblépharie.

— s. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre octoblépharie.

OCTOBLÉPHARIE s. f. (o-cto-blé-fa-ri — du gr. *oktô*, huit; *blephar*, cil). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions les plus chaudes du globe.

OCTOBOTHRIE s. m. (o-cto-bo-thri — du gr. *oktô*, huit; *bothrion*, suçoir). Helminth. Genre de vers trématodes polycyclaires, comprenant plusieurs espèces qui vivent en parasites sur les branchies des poissons.

OCTOBRACHIDÉ, ÉE adj. (o-cto-bra-ki-dé — du gr. *oktô*, huit; *brachion*, bras). Zool. Qui a huit bras ou huit appendices en forme de bras.

OCTOBRE s. m. (o-cto-bre — lat. *october*; de *octo*, huit, avec le suffixe *ber*, grec *phoros*, qui porte. Le mois d'octobre était ainsi désigné parce que, dans l'ancienne année romaine, qui commençait au mois de mars, il était le huitième). Chronol. Dixième mois de l'année. Le mois d'octobre. Le 15 octobre ou d'OCTOBRE. C'est ordinairement à la fin de septembre ou au commencement d'OCTOBRE que la marmotte se réveille dans sa retraite. (Buff.)

Ci-gît Jean, qui baignait les yeux

A la rencontre des gens sobres,

Et qui priait souvent les dieux

Que l'année eût plusieurs octobres.

MAINARD.

— Jus d'octobre, Vin :

Un chanoine dégouté

Du bon jus d'octobre,

Un auteur sans vanité,

Un musicien sobre.

Va-t'en voir s'il vient, Jean,

Va-t'en voir s'il vient.

LANOTTE-HOUDARD.

— Antiq. rom. Cheval d'octobre, Cheval qu'on immolait au dieu Mars, chaque année, au mois d'octobre.

— Encycl. Chronol. Ce mois était le huitième de l'année dans le calendrier de Romulus. Lorsque, sous Numa, il passa au

dixième rang qu'il occupe encore, il était sous la protection du dieu Mars.

C'est le 22 ou le 23 de ce mois que le soleil entre dans le signe du Scorpion.

Pendant le mois d'octobre, la moyenne de la température à Paris est de 9°. Celle de la pression atmosphérique, de 750mm.

Dans la concordance avec le calendrier républicain, le mois d'octobre va du 10 vendémiaire au 10 brumaire environ.

— Agric. Le mois d'octobre est un des plus chargés de travaux. L'arrachage et l'enlèvement des plantes-racines, les emblavures d'automne, les travaux de la vendange, sollicitent à chaque instant l'attention et les bras du cultivateur. Ces divers travaux devant s'effectuer dans un court délai et dans certaines conditions, sous peine d'insuccès, imposent parfois, tant aux hommes qu'aux animaux, un surcroît de fatigue qu'il est nécessaire de combattre par une meilleure nourriture. C'est encore en octobre que s'effectuent les semailles pour semences, la récolte du houblon, de la garance, du tabac, des mûres tardives, du sarrasin. On sait que ce mois est, dans toute la France, l'époque la plus favorable pour la semaille du blé.

Aussitôt que les grands travaux seront terminés, on aura soin de donner un labour profond aux terres argileuses destinées aux récoltes de printemps. Ces labours sont de la plus grande utilité dans ces sortes de terres, parce qu'ils facilitent l'action de la gelée et des influences atmosphériques.

L'arrachage des betteraves, carottes, rutabagas, n'a lieu en octobre qu'autant que ces plantes doivent être suivies d'une récolte de céréales. En effet, elles peuvent rester plus longtemps en place, surtout celles qui, étant entièrement souterraines, redoutent peu les premières gelées. On doit choisir, pour rentrer ces racines, un temps couvert, mais non humide. S'il fait quelque chaleur, on ne doit les rentrer qu'à la main et le soir. L'arrachage s'effectue à la main ou à la charrue, suivant que l'un ou l'autre mode offre plus de facilités. Toutes ces racines peuvent se conserver en celliers ou en silos. Souvent même, on se contente de les mettre en tas ronds de 1m,50 de hauteur, avec les têtes garnies de feuilles en dehors. Elles se conservent très-bien de la sorte, pourvu qu'on ait eu la précaution de les couvrir de feuilles, de paille et d'une légère couche de terre.

On doit récolter au plus tard dans la quinzaine d'octobre les choux à tête. On les rente par un beau temps et on sépare les têtes des trognons et des feuilles extérieures. Ces dernières sont données tout de suite au bétail. Les trognons hachés au coupe-racines servent de nourriture pendant l'hiver. Les têtes ainsi dépouillées se peuvent conserver jusqu'à la fin de l'hiver, pourvu qu'elles soient saines et qu'on leur accorde certains soins. Elles ne craignent pas la gelée, mais pourrissent facilement quand on les entasse dans des celliers ou dans des silos. Le mieux est de les mettre en petits tas recouverts de paille, soit dans les celliers, soit en plein air sur le gazon ou sous un hangar. On peut encore les enterrer les uns à côté des autres, à environ 0m,30 de profondeur et le trognon en l'air, dans un sol exempt d'humidité.

Pour arracher la garance, on creuse, en suivant les lignes, un fossé de 0m,50 à 0m,60 de profondeur, et l'on enlève les racines avec un petit crochet à deux dents ou un râteau en fer. On peut aussi se servir, comme en Flandre et en Provence, d'une charrue défoncée. Les petites racines qui demeurent dans le sol servent à regarnir la plantation ou à fournir des jets au printemps suivant, pour une nouvelle plantation dans un autre terrain. Après l'arrachage, les racines sont transportées dans un lieu sec, aéré et couvert, où elles sont mises à sécher sur des claies. Les garances semées en mars reçoivent en octobre un fort chassage qui les recouvre de 0m,06 à 0m,08 de terre.

Les chevaux ayant beaucoup à faire durant ce mois, on ne doit rien retrancher de leur ration d'avoine. Parmi les aliments verts, les carottes seules peuvent entrer dans leur ration. On peut encore laisser aller au pâturage les poulains de l'année, mais seulement dans le milieu de la journée. On doit, du reste, leur donner une bonne nourriture et ne pas compter sur ce qu'ils peuvent recueillir au dehors.

Les bêtes bovines de travail doivent être traitées comme les chevaux. C'est le moment d'opérer le sévrage des veaux qu'on veut élever, et de châtrer les mâles, ainsi que les taureaux de réforme.

Les moutons trouvent encore à se nourrir dehors; néanmoins, il convient de leur donner tous les matins un supplément de nourriture sèche. On continue la monte pour l'engrèlage tardif. Dans les pays vignobles où le ban des vendanges est établi, la qualité du vin est amoindrie parce que l'on est tenu de récolter dans un certain espace de temps tous les raisins, qu'ils soient mûrs ou non. Là où cette coutume d'un autre âge a disparu, les vendanges durent ordinairement tout un mois, et, comme on a soin de ne récolter que les raisins mûrs, dans les meilleures conditions possibles, on obtient un produit supérieur tout à la fois en quantité et en qualité. Les travaux forestiers à accomplir en octobre sont l'élagage, les transplantations, la récolte des grains, les plantations et les se-

mis. L'élagage ne doit commencer qu'à la fin du mois, alors que la végétation est tout à fait suspendue.

La transplantation des arbres résineux a lieu plus favorablement au printemps; celle des autres arbres doit commencer en octobre.

C'est aussi en octobre que l'on commence les semis et les plantations de toutes les essences qui ne craignent pas les gelées. Il faut pourtant avoir soin de ne choisir qu'un terrain peu humide, sans quoi les racines et les graines seraient exposées à pourrir. La récolte, les semis et la conservation des graines, travaux qui appartiennent tous à ce mois, exigent certaines précautions sur lesquelles il est utile d'attirer l'attention.

Dans la culture maraîchère, on sème au mois d'octobre, en vue du printemps, les salades, laitues ou romaines, soit sur couches, soit à l'air libre. On sème aussi les dernières mâches, le cerfeuil pour graine, les derniers radis et choux-fleurs demi-durs. On repique en pépinière les choux d'York, les choux-fleurs et la bourrache. On fait blanchir les derniers céleris et les racines de chicorée sauvage destinées à fournir la salade barbe de capucin. On arrache les patates par un temps chaud. On doit garnir les terrains ensemencés avec du terreau, et non avec du fumier, parce que ce dernier favoriserait la multiplication des vers de terre. On multiplie les ananas, par couteaux, dès le commencement du mois. Les pieds d'ananas déjà formés donnent presque tous leurs fruits en octobre.

C'est en octobre que la plupart des arbres fruitiers donnent leurs fruits. On doit avoir soin de ne faire la cueillette ni trop tôt ni trop tard. Les fruits trop mûrs se conservent peu; ceux qui le sont trop ne sont d'aucun meilleur garde, mais ne tardent pas à se rider et perdent beaucoup de leur qualité. Lors de la cueillette, qui doit se faire, non en masse, mais successivement, on posera doucement les fruits dans un panier, sans les froisser, sans les superposer, en évitant toute contusion, et on les retirera ensuite avec la même précaution pour les ranger, sans qu'ils se touchent, dans le fruitier. Celui-ci restera d'abord ouvert pendant plusieurs jours, pour qu'ils s'y ressuient, si, préalablement, on ne les a pas fait séjourner pendant quelques jours dans un local bien sec. Le meilleur fruitier est celui où règne constamment une température basse et égale, sans humidité, qui est inaccessible à la gelée et où l'air et la lumière ne pénètrent qu'à volonté. Les caves peu profondes, les celliers bien secs peuvent servir de fruitier pour les fruits à pépins; mais le raisin demande une pièce d'un meilleur garde, moins fraîche ou même un grenier. Après la chute des feuilles, on pourra débarrasser les arbres des branches mortes, du gui, des mousses. On commencera les trous pour les plantations d'arbres. C'est en octobre que se terminent les plantations d'arbres et d'arbustes d'ornement, verts ou résineux. Vers la fin de ce mois, on commencera à planter ceux à feuilles caduques qui se dépouillent de bonne heure. On pourra encore greffer et bouturer les plantes qui continuent à croître dans la serre.

Le jardinier fleuriste aura soin d'enfouir en octobre tous ses fumiers et de faire les grands mouvements de terre; l'hiver amènera ensuite le sol, et la végétation n'en ira que mieux au printemps suivant. C'est le moment de semer les plantes annuelles destinées à être repiquées en bêche un peu plus tard. On divise et replante une grande partie des plantes vivaces qui fleurissent au printemps, ainsi que les bordures de sauge, lavande, petit-chêne, magnardie, statice, thym, vivace, etc. Vers la fin du mois, on plante les rosiers, les tulipes, les jacinthes, les iris d'Angleterre et d'Espagne. Dans les serres et orangeries, on commencera à rentrer les plantes les plus délicates, et, dans la deuxième quinzaine, toutes indistinctement. Dans la serre aux orchidées, on chauffera légèrement, le matin seulement dans les beaux jours; mais si le soleil ne paraît pas, on devra aussi faire du feu le soir.

OCTOBRE 1790 (JOURNÉES DES 5 ET 6), un des grands épisodes de la Révolution. Pendant que l'Assemblée nationale poursuivait le cours de ses immortels travaux, les factions de la cour conspiraient lentement, sans relâche, contre les institutions nouvelles, renouant chaque jour la trame de leurs intrigues, enfantant projet sur projet et préparant toujours quelque coup de force ou quelque trahison. Le complot du jour était d'enlever le roi, de le conduire dans une place forte, à Metz, au milieu des troupes de Bouillé, et de commencer la guerre civile avec l'appui de l'Autriche. Breteuil, sous l'inspiration de la reine, dirigeait l'intrigue, de concert avec Mercy d'Argenteau, l'ambassadeur d'Autriche, et divers autres personnages composant ce qu'on a nommé si justement le « comité autrichien ». On accaparait de tous côtés l'argent, on précipitait les préparatifs, et successivement on investissait encore une fois de troupes Paris et Versailles. La proscription des meilleurs patriotes entraînait naturellement dans le programme, et des listes même étaient dressées.

Mais Paris veillait, averti, surexcité par des organes infiniment clairvoyants et sensibles, la presse et les sociétés populaires. Et, d'un autre côté, le projet lui-même était déjoué, notamment, en eut connaissance

avec les preuves les plus positives, mais il ne prit aucune mesure.

La colère publique était encore avivée par l'insolence des aristocrates et des breteurs soldés par la cour, et par une cruelle disette qu'on attribuait en partie, non sans raison, à d'infâmes et mystérieuses manœuvres ayant pour but de réduire le peuple et la Révolution par la faim; car la récolte de 1789 avait été extrêmement abondante.

Ainsi, d'un côté, l'opinion était excitée par les complots permanents et flagrants des ennemis de la Révolution; de l'autre, par la misère publique et l'opinion populaire, non dépourvue de raison, que si le gouvernement était à Paris les affaires marcheraient mieux, l'agiotage serait réprimé, les approvisionnements mieux assurés.

Une nouvelle provocation de la cour, qui semblait le prélude des violences préméditées, vint combler la mesure. Le 1^{er} octobre, la faction risqua une manifestation qu'elle croyait décisive et qui n'était qu'insensée. Les gardes du corps du roi offrirent un banquet aux officiers du régiment de Flandre et à quelques officiers d'autres corps, qu'elle seut si bien un caractère officiel, qu'elle se donna chez le roi, dans la salle du théâtre, réservée pour les galas de cour. Le festin fut splendide. Les vins furent prodigués outre mesure, vieux moyen bien éprouvé pour chauffer l'enthousiasme de la soldatesque. On porta à satiété les santé du roi, de la reine et de toute la famille; mais il parut qu'on refusa de boire à la nation. La musique jouait des morceaux propres à exalter encore ces cerveaux troublés par les fumées du vin, tels que : *O Richard, ô mon roi* ! Vers la fin du repas, on laissa entrer des bandes de grenadiers, des Suisses, des chasseurs, qui gorgèrent à leur tour de victuailles et de vin, mêlé avec leurs nobles officiers.

On était dans une salle de spectacle, et l'endroit était bien choisi pour un coup de théâtre. Après le souper, en effet, le roi, la reine et le dauphin apparurent tout à coup. Marie-Antoinette fit le tour des tables avec son fils dans les bras, reminiscence de l'histoire maternelle, parodie de la fameuse scène de Marie-Thérèse.

Cette représentation produisit l'effet qu'on en attendait. L'enthousiasme, si largement arrosé, surexcité, devint une sorte de *delirium* alcoolique, une véritable folie. On tire les épées, on jure avec la jactance de l'ivresse d'exterminer tous les ennemis de la famille royale; la musique sonne la charge, on ne sait pourquoi, probablement parce que les musiciens avaient escaladé les loges (pleines de dames et de gens de cour), s'imaginant sans doute monter à l'assaut de l'Assemblée nationale; enfin, ils se répandent dans la cour de marbre, où ils continuent leurs démonstrations insensées, dansant sous les fenêtres du roi, poussant des cris, s'abandonnant enfin à toutes les extravagances honteuses de l'ivresse.

Au milieu de ces saturnales, la cocarde nationale fut foulée aux pieds et la cocarde blanche remise au chapeau, malgré les décrets; on arbora même la noire (l'autrichienne). Le lendemain, il y eut un autre repas, à l'hôtel des gardes du corps, et il parait, au témoignage de Mme Campan, qu'on y agita la question de marcher sur l'Assemblée nationale.

La nouvelle de ces manifestations factieuses et folles produisit à Paris une explosion de colère, d'autant plus que les agents de la contre-révolution y redoublèrent leurs provocations, faisant parade dans les lieux publics de cocardes blanches ou noires. Marat tonna dans son journal, Danton aux Cordeliers; tous les patriotes connus se jetèrent dans le mouvement, qui se composa de deux courants assez distincts : d'un côté, la partie la plus pauvre de la population, et surtout les femmes, touchées de la disette, des souffrances de leurs enfants, et qui se passionnèrent à l'idée fixe de ramener le roi à Paris, pensant naïvement qu' alors on n'oserait plus agioter et que le pain ne pouvait manquer qu'il était la cour; de l'autre, les hommes politiques, les révolutionnaires, qui voulaient arracher le roi de sa solitude de Versailles, où il était enveloppé et dominé par la faction antinationale.

Le 4 octobre, toute la ville fut dans une inextinguible agitation. Le 5 au matin, l'émeute éclata avec une puissance irrésistible. Une jeune fille enleva un tambour dans un poste, rassembla autour d'elle des femmes de toutes conditions et les conduisit à l'hôtel de ville.

Une fois lancées, ces femmes françaises, emportées par la furie nationale, se montrèrent très-résolues; elles refoulèrent plusieurs détachements de troupes et de gardes nationaux (qui, d'ailleurs, ne pouvaient se résoudre à une défense sérieuse) et voulurent brûler tous les papiers de l'hôtel de ville, criant que ces vaines papiers étaient tout ce qu'on avait fait pour le peuple depuis la Révolution. Les archives, l'édifice peut-être allaient être dévorés, quand un citoyen s'élança et arrêta le bras de ces insensées : c'était Maillard. Reconnu comme un des vainqueurs de la Bastille, acclamé, il use de son ascendant pour détourner l'orage, saisit un tambour, rassemble les femmes sur la place et leur propose de les conduire à Versailles, but de leur

soulèvement. Ces amazones populaires, charmées d'avoir à leur tête un des hommes du 14 juillet (la grande popularité du temps), saluèrent unanimement Maillard comme leur capitaine, et le cortège se met en route. Il se composait d'environ 8,000 femmes, parmi lesquelles une jolie actrice, Rosa Lacombe; la bouquettière Pierrette Chabry; Reine Audin, surnommée la reine des halles; enfin, la belle Liégoise, Thérèse de Méricourt, cheminant fièrement sur son cheval, vêtue d'une amazone écarlate et les cheveux flottant sur les épaules.

La marche était fermée par des compagnies de vainqueurs de la Bastille, commandés par Hulin, et des hommes des faubourgs diversement armés.

Grâce à l'influence et à l'énergie habileté de Maillard, il n'y eut aucunes violences sérieuses sur la route. Cette foule, y compris les hommes qui suivaient, avait si peu des intentions systématiquement hostiles, qu'elle entra à Versailles en chantant le vieil air monarchique de Henri IV. Elle fut accueillie au cri de *Vivent les Parisiens* !

Pendant ce temps, Paris avait pris de plus en plus la physionomie des grandes journées révolutionnaires. Le peuple était soulevé; la garde nationale, y compris les compagnies les plus bourgeoises, remplissait la Grève, criant incessamment : *Versailles! Versailles!* et enfin, après plusieurs heures d'obsessions, elle décida son commandant, La Fayette, à se mettre à sa tête et à la diriger. Ce général ne partit, d'ailleurs, qu'autorisé par l'hôtel de ville.

Un peuple immense accompagna la garde civique. Comme au 14 juillet, la capitale était unanime; ce qu'on voulait universellement, c'était l'établissement du roi à Paris, au milieu du peuple, l'éloignement des gardes du corps et du régiment de Flandre, qui avaient inné la cocarde et l'uniforme civique, des mesures vigoureuses pour assurer les subsistances; enfin, l'acceptation loyale des principes de la Révolution.

Arrivé à Versailles, Maillard avait conduit les femmes devant l'Assemblée; toutes voulaient entrer; il parvint encore à les calmer, entre avec quinze d'entre elles, et se présentant à la barre, exprime avec autant de fermeté que de condescendance les vœux de Paris et les souffrances de la population, causées par la cherté du pain, dénonce les complots pour affamer le peuple et réclame les mesures propres à le calmer. Après quelques discussions, l'Assemblée nomma une députation pour aller porter au roi les vœux de la population de Paris. Sur l'avenue qui conduit au château, une patrouille de gardes du corps chargea au galop la députation; deux femmes furent blessées. Cette scène n'était pas de nature à apaiser la foule, qui, cependant, ne se livra à aucunes représailles. Les membres de l'Assemblée, que cette violence avait dispersés, se rejoignirent comme ils purent et montèrent au château, suivis d'une délégation de cinq femmes. Le roi promit tout ce qu'on voulait, et, spécialement, de veiller aux approvisionnements; parut au balcon et salua les femmes, qui crièrent avec enthousiasme : *Vive le roi!*

Après cette espèce d'arrangement, Maillard se disposa à retourner à Paris, suivi d'un certain nombre de femmes, pour annoncer à l'hôtel de ville que les choses étaient en voie d'apaisement et de conciliation. Chose curieuse, on mit à sa disposition une voiture de la cour. Maillard dans les carrosses du roi est-ce assez puant ?

Cependant, à Versailles, rien n'était résolu. Dans l'entourage de Louis XVI, on s'agitait pour que la famille royale se retirât à Compiègne. Avec son indécision habituelle, le roi ne prenait aucun parti. D'ailleurs, il craignait de laisser la place vacante au duc d'Orléans. Au milieu de ces débats, on apprit la marche de La Fayette, par une dépêche que lui-même envoya d'Auteuil, et dans laquelle il assurait que tout se passerait avec calme.

Mais déjà le premier sang avait coulé. Les gardes du corps étaient rangés devant la grille du château; trois d'entre eux, pour quelques paroles, voulurent sabrer un milicien de Versailles; déjà le sabre était levé, lorsqu'un autre garde national, pour sauver son camarade, ajusta le garde du corps et lui cassa le bras. D'autres épisodes de cette nature se produisirent çà et là. La garde nationale de Versailles, abandonnée de ses principaux chefs, d'Estaing et autres, qui étaient du parti de la cour, restait sous la direction de son lieutenant-colonel Lecointre, qui s'épuisait en efforts conciliateurs et cherchait de tous côtés quelques vivres pour toute cette foule qui grossissait d'heure en heure, et dont beaucoup étaient dans un tel état, qu'un cheval fut mangé presque cru sur la place d'Armes. Naturellement, le plus grand trouble régnait dans la ville, comme au château, sans direction, et tout flottait sans ordre, sans direction, et les mouvements des corps de troupes étaient aussi incohérents que ceux de la multitude. Une pluie continuelle augmentait encore la confusion.

Les projets de fuite n'étaient pas abandonnés autour du roi; la reine fit même une tentative, mais infructueuse. Louis XVI, sentant monter le flot, signa à dix heures du soir son acceptation de la Déclaration des droits de l'homme, qu'il avait refusée jusque là.

A minuit passé, La Fayette, à la lueur des

torches, fit son entrée dans Versailles; il se présenta d'abord seul à l'Assemblée pour expliquer sa présence, réclama quelques mesures pour calmer le peuple, puis monta au château pour rassurer le roi et protester de son dévouement. On ne lui donna, néanmoins, que les postes extérieurs; ceux de l'intérieur continuèrent à être occupés par les gardes du corps. Après avoir tout disposé, pensant que le reste de la nuit serait tranquille, il alla se coucher épuisé de fatigue.

Les gardes nationaux et le peuple s'étaient dispersés, abrités comme ils avaient pu dans les églises, les cafés, les cours, etc.; mais beaucoup durent bivouaquer sous la pluie autour de grands feux allumés çà et là.

A cinq heures et demie du matin quelques groupes ayant pénétré dans les cours du château, un des envahisseurs fut tué d'un coup de feu, un autre d'un coup de couteau par des gardes du corps. Cette double exécution ralluma la colère de la multitude; on brisa ou on escalada plusieurs grilles; quelques furieux se précipitèrent et cherchèrent l'appartement de la reine, qui n'aurait que le temps de se sauver demi-nue chez le roi.

Cette malheureuse femme expia bien cruellement dans ces moments terribles ses complots constants, sa haine du peuple et de la France nouvelle, son mépris pour les droits de la nation. Son immense impopularité pourrait expliquer les actes de fureur dont elle fut, en cette occasion, l'objet de la part d'un petit nombre de frénétiques; mais il est assez probable aussi que ces malheureux n'étaient que les instruments d'une faction. Quoi qu'il en soit, il est certain que la presque totalité de l'armée parisienne demeura étrangère à cette tentative de violence et peut-être d'assassinat.

Dans cet épisode sinistre, plusieurs gardes du corps sont tués; d'autres se défendent vigoureusement derrière la porte barricadée de l'Éclat-de-boeuf et sont sauvés par des grenadiers nationaux de Paris, la plupart ayant servi dans les gardes-françaises, émus de pitié et de confraternité militaire.

L'épouvante et le tumulte étaient au comble dans le château; beaucoup de courtisans s'étaient dérobés au danger par la fuite, et quelques-uns basement travestis en laquais, comme le jeune de Pontécoulant.

Un misérable nommé Nicolas, modèle d'académie, coups à coups de hache les têtes de deux gardes du corps qui avaient péri. Ces têtes furent emportées dès le matin par deux autres furieux qui mirent au bout de deux piques; mais il est faux que ces hideux trophées aient été portés devant la voiture du roi, lors du retour. A midi, elles étaient à Paris, d'après tous les témoignages sérieux, et ce n'est qu'à deux heures que la famille royale et le peuple partirent de Versailles.

Cependant, éveillés par le tumulte, La Fayette accourut et prend des mesures rapides, fait occuper les cours, les escaliers par des groupes de gardes nationaux et de citoyens et s'efforça de calmer la foule. Il pénétra chez le roi et l'invita à se présenter sur le balcon; les cris de *Vive le roi!* éclatèrent de toutes parts; mais avec non moins d'unanimité, le peuple pousse de toutes ses voix l'autre cri : *« Le roi à Paris ! »* Le mouvement était irrésistible, cela éclatait à tous les yeux, il fallait céder. Louis XVI se résigna.

Invitée à se présenter à son tour au balcon, la reine hésite, connaissant bien la haine dont elle est l'objet; mais, sur les instances de La Fayette, elle le suit, tenant ses deux enfants par la main; le général, d'un mouvement généreux et charmant, et ne voyant plus que la femme et la mère, joue sa popularité d'instinct et baise la main de son ennemie, qui ne l'en détestera que mieux, ayant reçu de lui le plus grand service.

Une réaction de pitié se fit à l'instant; ce grand peuple, si facile à toucher, et qui commandait maintenant à ses maîtres d'hier, pardonna à l'autrichienne et l'acclama, croyant naïvement qu'elle se réconciliait avec la cause nationale et la Révolution.

Chimère et mensonge presque au même instant, pendant que le peuple s'abandonnait à sa joie enfantine et qu'il éclatait en acclamations idolâtriques, la reine, au témoignage d'un écrivain royaliste (Bertrand de Moilleville), essayait de faire jurer au roi qu'il s'enfuirait à la première occasion.

Cependant Louis XVI, d'un ton suppliant, invita La Fayette à couvrir ses gardes du corps de sa popularité; chose plus délicate encore. Néanmoins, La Fayette hésita pas; il mène un garde sur le balcon, avec la cocarde tricolore au chapeau; tous deux s'embrassent; le peuple s'attendrit de nouveau et pardonne à ce corps détesté. Ces gentilshommes orgueilleux, oubliant leur justice des jours précédents, quand ils ne parlaient que de cravacher et de sabrer la « canaille patriote », acclamaient servilement le peuple en ce moment, se parnient de la cocarde et criaient : *« Vive la nation ! »*

Cette rapide succession de grandes et terribles scènes, ces colères et ces apaisements subits montrent combien le peuple était encore royaliste, et combien il eût été facile de reconquérir et de garder son affection en écartant les funestes conseillers et en s'associant franchement et sans retour aux principes nouveaux. On y voit aussi une preuve que la presque unanimité de ce peuple, gardes nationaux, femmes et citoyens, n'avaient

point, en venant à Versailles, les sinistres desseins qu'on a supposés. Les quelques meurtres qui ont été commis, la tentative contre la reine n'ont été l'œuvre que de quelques furieux, peut-être soudoyés. La Fayette, si modéré dans ses opinions, et qui n'avait marché que contraint, a dit à ce sujet, en témoignage devant les juges du Châtelet : « Il faut discerner le peuple de Paris d'avec quelques factieux payés ou intéressés au désordre. »

Ce jugement nous paraît équitable et véridique.

On a beaucoup accusé le duc d'Orléans d'avoir suscité cette insurrection; mais quelles qu'aient été ses intrigues et celles de ses agents, il est impossible d'admettre qu'un pareil mouvement soit sorti d'un obscur complot de faction. Tous les faits et les témoignages donnent, au contraire, la certitude qu'il a été spontané, naturel et populaire; et que les quelques violences qui l'ont souillé sont seules l'œuvre des hommes de faction.

Pour la cour, c'était le duc d'Orléans qui était le moteur de tous les mouvements, le coryphée de la Révolution; c'était un Guise, un Cromwell, etc. Il avait sa légende, et la reine et le roi avaient si peu conscience de la réalité des choses, qu'ils imaginaient que ce cousin détesté menait tout par ses manœuvres, ses distributions d'argent, etc. En réalité, il paraît certain qu'il ne put pour rien, ou à peu près, dans le grand épisode des journées d'octobre, bien qu'il songeât, sans doute, à profiter de la crise et qu'il eût noué de petites intrigues et répandu des agents parmi le peuple.

En apprenant que le départ était décidé, l'Assemblée, sur la proposition de Mirabeau, rendit le décret très-politique qu'elle était inséparable du roi et qu'elle le suivrait à Paris.

Versailles, cette espèce de lieu sacré, qui était comme La Mecque de l'absolutisme et de l'aristocratie, était supprimé d'un seul coup. La monarchie semi-orientale à la Louis XIV, allait venir se dissoudre et s'éteindre au creuset de la démocratie parisienne.

La famille royale, plutôt terrifiée que résignée, quitta Versailles, qu'elle ne devait plus revoir, le 6 octobre à deux heures de l'après-midi. L'immense cortège se mit en route et sembla lentement aux éclats de la joie publique. Les femmes, suivant leur idée naïve que la présence du roi ramènerait nécessairement l'abondance, criaient joyeusement sur la route : « Nous ne mangerons plus de pain; nous amènerons le boulanger, la bouchère et le petit mitron ! »

Elles amenaient aussi de Versailles, où régnait l'abondance, quelque chose de plus solide, 50 à 60 voitures de farine, escortées par la garde nationale, les forts de la Halle, etc.

Les patriotes pensaient, de leur côté, qu'en tirant le roi de sa solitude de Versailles, pleine des traditions de la monarchie absolue, en le forçant à vivre au milieu du peuple, ils l'avaient réellement reconquis, soustraient aux influences funestes, aux obsessions des fantômes du passé.

Il y avait, du moins, brisé le fil de bien des intrigues, projets de coups d'État, de fuite et de guerre civile, donné force et vie à la Révolution, en déplaçant les deux pouvoirs, en les installant en pleine lumière, au grand foyer de Paris. En outre, ils avaient détruit le prestige antique de la puissance. En voyant, en effet, ces héros de tant de rois emmenés comme des otages, traînés par cette foule souveraine, comme des captifs derrière un char de triomphe, il était facile de discerner que l'autorité avait changé de base et que la monarchie était définitivement vaincue.

L'Assemblée avait nommé une députation de cent membres pour accompagner le roi. La marche d'une si grande multitude fut naturellement lente, et il était six heures du soir quand le cortège entra à Paris; il avait été précédé de la garde nationale, et toutes les maisons s'étaient illuminées pour célébrer le grand événement. L'arrivée du roi fut accueillie avec des transports. Bailly, naïvement, avait renouvelé la cérémonie d'apparat d'aller présenter à ce vaincu les clefs de la ville souveraine. Le peuple ne conduisit point d'abord la famille royale aux Tuileries, mais à l'hôtel de ville, devenu le centre de la vie publique. Louis XVI était fort ému, très-peu satisfait de se retrouver au milieu de son peuple et peu résigné encore à fixer son séjour dans la capitale. Après la réception de l'hôtel de ville, il alla prendre possession des Tuileries, restées à peu près désertes depuis la mort de Louis XV et dont un certain nombre d'appartements étaient concédés gratuitement à des gens de cour ou à des protégés. Tous ces hôtes durent sortir le soir même pour faire place à l'auguste colonie versaillaise. Comme rien n'était préparé, on dressa des lits de sangle pour le roi et sa suite; ce fut comme un campement.

C'était la dernière étape de la royauté. L'Assemblée vint sieger à Paris le 19, d'abord à l'archevêché, puis elle s'installa définitivement, le 9 novembre, à la salle du Manège, près des Tuileries.

Telles furent ces journées d'octobre, si importantes dans l'histoire de la Révolution. Nous n'avons point dissimulé les quelques violences dont elles furent souillées, mais qui ne peuvent être attribuées à la masse du peuple, qui se montra, dans ses emportements mêmes, si facile à des retours d'engouement

et d'enthousiasme, tant il avait besoin, dans son aveugle bonté, de se réconcilier, d'aimer ses ennemis et d'être éternellement dupe.

Les ennemis de la Révolution n'en reprirent que plus d'audace et d'insolence, dès qu'ils cessèrent de craindre. Ils s'attachèrent à représenter ces journées comme un acte de brigandage, à persuader à la France et à l'Europe que Louis XVI n'était plus que le prisonnier de l'anarchie, l'otage d'une cité rebelle, entouré d'assassins et de bourreaux; ils firent insérer dans les papiers anglais une relation pleine des plus vilaines mensonges, tels que la fable hideuse du porcher de Sévres contraint de raser et de friser les têtes coupées des deux gardes du corps, etc. Il est inutile d'ajouter que ces ignobles historiettes ne sont corroborées par aucun témoignage; elles ont été inventées après coup, et des écrivains royalistes même ont eu la pudeur de les rejeter de leurs récits.

Octobre 1870 (JOURNÉE DU 31), un des épisodes révolutionnaires du siège de Paris. Cet événement sert ordinairement de thème à ceux qui, après avoir entravé la défense par leur pusillanimité, voudraient mettre sur le compte de l'agitation parisienne l'échec de la résistance de la capitale. C'est le cas, par exemple, de M. Jules Favre, qui, dans son livre : *Le Gouvernement de la Défense nationale*, a donné de cette journée un récit, ou plutôt une esquisse beaucoup trop partielle, et empreinte surtout de préoccupations personnelles.

Sans approuver les mouvements tumultueux, les dissensions intérieures en présence de l'ennemi, nous nous attachons à rétablir la vérité, à rechercher les causes, à faire en un mot la part de chacun dans ce drame révolutionnaire et parisien. Outre les documents officiels et les récits divers, nous consulterons les *Notes pour l'histoire du 31 octobre 1870*, publiées dans le journal la *Republique française* des 28 et 31 janvier 1872. Cette relation, d'un haut intérêt et qui n'est pas signée (comme tous les articles de ce journal), est de M. Charles Floquet, qui était, lors des événements, l'un des adjoints au maire de Paris et conséquemment bien placé pour voir. On sait que M. Floquet, nommé représentant de Paris après l'armistice, donna sa démission par suite de l'attitude antipublicaine de la majorité de l'Assemblée, fit les plus courageux efforts pour amener une transaction entre Paris et Versailles, à l'époque de la Commune, et fut nommé, en 1872, membre du conseil municipal de Paris.

La journée du dimanche 30 octobre avait été pleine d'émotions patriotiques, remplie par les enrôlements volontaires pour les bataillons de marche de la garde nationale. La masse de la population croyait encore que Trochu et les chefs de la Défense étaient sérieusement résolus à une résistance à outrance, et Jules Favre en avait encore donné l'assurance dans la dernière réunion des maires. Cependant il y avait de l'agitation dans les esprits; une minorité clairvoyante accusait le gouvernement, et des bruits d'armistice, même de capitulation, troublaient cette admirable population, dont le patriotisme n'avait pas été attiédi par les effroyables privations du siège et qui ne demandait qu'à souffrir encore et à livrer le combat suprême contre les Prussiens.

Cette journée du 30 fut attristée par la perte du Bourget, enlevé le 28 par d'audacieux volontaires et qui fut repris par les Prussiens, par suite de la négligence de l'administration militaire, qui n'avait su ni fortifier ni armer suffisamment cette importante position si vaillamment conquise. D'un autre côté, M. Thiers était arrivé à Paris avec des projets d'armistice; enfin le gouvernement avait reçu la nouvelle de la capitulation de Metz, annoncée deux jours auparavant par Félix Pyat dans son journal le *Combat*, et qui avait alors été violemment démentie par le *Journal officiel*.

Toutes ces nouvelles lamentables, annoncées à la population par l'*Officiel* du 31, causèrent une vive émotion. L'instinct populaire avait deviné l'importance de l'affaire du Bourget; en outre, on sentait que la reddition de Metz allait permettre aux Prussiens d'envahir sous Paris des forces considérables et une immense matériel de siège; enfin l'armistice n'apparaissait fort justement que comme la préface d'une humiliante capitulation. L'incapacité, la tiédeur de Trochu et des autres chefs de la Défense éclataient de plus en plus à tous les yeux, et quelques-uns même attribuaient à la trahison ce qui n'était que le fait de l'inéptie et du manque d'enthousiasme et de foi patriotique.

Pour calmer l'émotion publique, le maire de Paris, Etienne Arago, et ses adjoints, Floquet, Brisson, Hérisson et Clamageran, résolurent de convoquer, dans la journée même, une réunion des maires d'arrondissement pour leur proposer une résolution tendant à demander au gouvernement de décréter des élections municipales.

On sait que la restitution des libertés municipales à la ville de Paris avait été l'une des revendications les plus énergiquement soutenues par l'opposition démocratique sous l'Empire. Jusqu'alors on avait hésité à appeler au scrutin une population entièrement occupée à s'armer et à s'exercer militairement; d'un autre côté, les hommes de la Défense

craignaient probablement qu'une municipalité élue ne devint trop puissante et ne contre-balançât leur autorité.

Beaucoup de citoyens pensaient que dans une ville investie, séparée du reste du monde, une administration communale, issue du suffrage universel, appuyée sur la population, agirait plus énergiquement sur la direction militaire et contribuerait à pousser vigoureusement la défense. Cette idée gagnait chaque jour du terrain, et déjà les plus ardents ne se bornaient plus à demander une municipalité, ils voulaient une Commune souveraine remplaçant le gouvernement de la Défense. C'est cette idée qui devait triompher le 18 mars, alors que, Paris étant rentré en communication avec le reste de la France, elle n'avait plus d'autre raison d'être que la résistance aux projets avérés de restauration monarchique.

Les hommes sages voyaient bien qu'il y avait urgence pour le gouvernement à donner satisfaction à ce courant d'opinion, sous peine de le voir déborder et amener les plus grands maux. Cette nécessité était signalée comme impérieuse par la presse et par les citoyens dévoués qui remplissaient les fonctions municipales dans les arrondissements. Nous n'en citerons qu'un exemple. C'est une pièce officielle adressée à la mairie centrale par un homme énergique et clairvoyant, M. Lafont, adjoint au 18^e arrondissement (Montmartre). Dans cette pièce, qui traite surtout de questions administratives, et qui est datée du 4 octobre, M. Lafont montre le mécontentement s'accroissant de plus en plus, par suite du peu d'énergie des chefs de la Défense; il signale les progrès de l'idée municipale dans son arrondissement, si important comme population (et qui devait jouer un rôle si considérable dans le mouvement communal); enfin, il adjure le maire de Paris (Etienne Arago) de faire tous ses efforts auprès du gouvernement pour qu'il soit porté remède au mal par une attitude plus patriotiquement énergique et résolue; et il ajoute : « Tel est aujourd'hui chez nous l'état de l'opinion. Il est de mon devoir de vous le signaler, du votre de porter ces observations, dégagées de tout parti pris, à la connaissance de qui de droit. On ne demande plus qu'une chose en ce moment : une Commune élue par le suffrage universel. Soyez certain que ce desideratum ne tardera pas à se traduire par des faits. »

On ne pouvait parler plus judicieusement ni mieux prévoir l'avenir. Mais ces avertissements si graves restaient sans action sur le gouvernement qui, après avoir antérieurement décrété les élections municipales, les avait bientôt ajournées, malgré l'avis des maires de Paris. Cet antagonisme entre le gouvernement et une partie considérable de la population ne pouvait manquer de produire un éclat.

Les maires avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé, et le 31 à une heure, ils étaient réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence d'Etienne Arago. A l'unanimité, ils votèrent la résolution proposée par la mairie centrale, c'est-à-dire la demande d'élections municipales immédiates, comme stimulant et auxiliaire pour la défense, et, en outre, comme moyen légal de calmer l'émotion publique. Ce vœu fut aussitôt porté aux membres du gouvernement. Mais déjà de nombreux rassemblements étaient formés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et des députations nombreuses se présentaient devant les membres de la Défense pour leur faire part des inquiétudes, des irritations et des vœux de la population. Au milieu de ces scènes tumultueuses, le gouvernement put cependant délibérer sur la proposition des maires, et il l'adopta à la majorité, quoi qu'en dise M. Jules Favre dans son livre. (Floquet.) La promesse d'élections municipales à bref délai fut annoncée à la foule; mais déjà cette concession ne suffisait plus; le palais était envahi par une multitude frémissante. Trochu se voit reprocher sa mollesse et son incurie, Jules Favre est accusé d'enlever la défense par ses négociations d'armistice. Pas d'armistice! Le peuple de Paris veut la lutte à outrance; le gouvernement a donné assez de preuves de son impuissance; il n'avait plus qu'à se retirer pour céder la place à des citoyens plus énergiques. Au reste, il était comme prisonnier de fait, par suite de l'envahissement progressif.

Un tumulte inexprimable régnait dans tout le palais, et, dans chaque salle, la foule discutait confusément des listes variées pour la composition d'un gouvernement nouveau. Sur presque toutes les listes figurait le nom de Dorian, justement populaire, quoique membre de la Défense, parce qu'il avait fait de son ministère (travaux publics) le centre actif de l'armement parisien. Dorian, homme loyal autant que républicain énergique, ne pouvait accepter d'être porté contre ses collègues. Il consentait seulement à présider une commission chargée de poursuivre la réalisation des élections municipales.

Vers quatre heures, Florens, après avoir sans succès tenté d'arrêter les cinq bataillons de la ville qu'il avait commandés jusqu'au 5 octobre, descendit sur l'Hôtel de ville à la tête du corps qu'il commandait alors, un bataillon de marche connu sous le nom de *trailleurs de Florens*, et composé de 400 hommes. Il les disposa sur le quai, pénétra dans le palais communal, acclamé par la

foule, et proposa lui-même une liste de citoyens devant former un comité provisoire chargé de remplacer le gouvernement, de faire procéder aux élections d'une commune et de tenir l'interim du pouvoir dans l'intervalle. Cette liste comprenait : Dorian, Florens, Mottu, Victor Hugo, Louis Blanc, Descluze, Blanqui, Millière, Raspail, Félix Pyat, Rochefort et quelques autres. Il va sans dire que la plupart de ces citoyens n'avaient pas été consultés.

Pendant toutes ces scènes, Blanqui était arrivé à l'Hôtel de ville vers six heures. Invité par des gardes nationaux à prendre possession de son poste, il s'assied à une table et signe des ordres pour assurer le succès de la nouvelle révolution; mais la plupart ne purent être exécutés.

La plus grande confusion régnait d'ailleurs dans le palais comme sur la place, et le moindre incident pouvait amener les luttes les plus sanglantes. Jules Favre, Simon, Tamiar, Le Flô étaient gardés à vue dans une salle par des trailliers de Florens; Trochu, Ferry, Pelletan, Garnier-Pagès, Emmanuel Arago étaient parvenus à sortir de l'Hôtel de ville; quant à Ernest Picard, il s'était esquivé dès la première heure, et, du ministère de la guerre, il essayait d'organiser la résistance.

Cependant la municipalité et les maires d'arrondissement continuaient à s'épuiser en courageux efforts pour trouver une issue pacifique au conflit. Fort du consentement de ses collègues, Dorian continuait à offrir son concours pour faire procéder dans le plus bref délai aux élections municipales. Millière lui-même cherchait à faire prévaloir cette idée au milieu du tumulte de cette journée. Vu l'urgence, il fut décidé que la convocation des électeurs serait faite pour le lendemain, les maires s'engageant à mettre tout leur zèle pour rendre possible cette opération extraordinaire. Une proclamation convoquant les électeurs pour le 1^{er} novembre, fut rédigée, imprimée et affichée dans la nuit, par les soins de Floquet, Brisson et Georges Avenel, chef de la correspondance à la mairie centrale. Elle était signée de Dorian, ancien président de la commission des élections municipales, de Scholcher, vice-président, du maire de Paris et de ses adjoints.

A dix heures du soir, les maires, réunis au 2^e arrondissement, s'occupaient des moyens pratiques de l'élection, pendant que Dorian et Edmond Adam, préfet de police, faisaient tous leurs efforts pour obtenir sur cette base l'évacuation de l'Hôtel de ville.

Pendant ce temps, à travers les rues obscures de la ville assiégée, sous une pluie glacée, les bataillons se dirigeaient sur l'Hôtel de ville et s'amoncelaient sur la place et aux environs, les uns pour le mouvement, les autres contre. D'une minute à l'autre, un choc terrible pouvait avoir lieu. M. Ch. Ferry, frère du membre du gouvernement, avait amené le 106^e, du faubourg Saint-Germain; ce bataillon avait envahi l'Hôtel de ville et maltraité Blanqui, qui fut sauvé d'un danger réel par quelques trailliers de Florens. D'un autre côté, Jules Ferry, déguisé par Trochu, accourait vers minuit avec d'autres bataillons, essayant de pénétrer par le derrière du palais. Descluze vint l'engager à suspendre toute attaque, dans l'intérêt de ses collègues prisonniers, s'engageant lui-même à faire tous ses efforts pour amener l'évacuation de l'Hôtel de ville. Il avait, ainsi que Félix Pyat, une intelligence assez nette de la situation pour voir que ce mouvement désordonné ne pouvait aboutir et que la force revenait de minute en minute au gouvernement. Aussi se contentait-il de la promesse des élections municipales et ne donnait-il aucune signature. Il avait été compris dans la commission provisoire sur les listes variées dressées confusément dans les diverses salles; mais en réalité cette commission, noyée dans la foule, ne put se constituer. Quelques membres seulement parvinrent à se réunir un moment et votèrent une déclaration proposée par Descluze et dans le sens indiqué ci-dessus; puis ils rejoignirent Dorian dans le cabinet du maire, et il fut convenu entre eux que l'Hôtel de ville serait évacué sous la condition des élections du lendemain, et qu'en outre il n'y aurait nulles représailles, nulles poursuites à l'occasion des faits accomplis. Cet accord était imposé par les circonstances, en prévision des maux qui pouvaient arriver dans cette nuit tumultueuse, quand tant d'éléments divers étaient en présence.

La majorité de la garde nationale n'était pas opposée, dans l'origine, à une manifestation destinée à donner plus d'énergie à la défense; mais, outre qu'elle était peu disposée à abandonner la direction gouvernementale à Blanqui, Félix Pyat, Florens, Descluze et autres chefs du radicalisme, elle entrevoyait en ce moment le spectre menaçant de la guerre civile, qui lui apparaissait comme le prélude de la capitulation. Il résultait de ces dispositions que la situation des hommes de la Défense s'était en quelques heures notablement améliorée.

Un incident fort grave vint rendre plus critique la position des hommes du mouvement. Deux bataillons de mobiles bretons, pénétrant par le souterrain qui relie l'Hôtel de ville à la caserne Napoléon, envahirent le palais; Ferry y pénétrait également avec ses

gardes nationaux pour délivrer ses collègues. Dorian et d'autres citoyens s'interposèrent courageusement pour éviter l'effusion du sang. Mais, d'ailleurs, l'évacuation était déjà commencée, sur la foi des engagements pris, et auxquels il est certain que les membres présents du gouvernement avaient souscrit. Blanqui était sorti donnant le bras à Tamiar, général en chef de la garde nationale; d'autres membres de la Défense sortirent également avec des chefs du mouvement, en signe de réconciliation et pour éviter tout conflit; Florens repartit paisiblement pour Belleville à la tête de ses trailliers. Il était environ quatre heures du matin (1^{er} novembre).

Quant aux conventions qui avaient facilité cette solution pacifique, le gouvernement ne se crut pas obligé à les tenir, bien que la plupart de ses membres y eussent adhéré verbalement. Il interdit les élections annoncées pour le 1^{er} novembre, désavouant ainsi la mairie centrale, les municipalités d'arrondissement, le ministre Dorian, le préfet de police Edmond Adam, le général de la garde nationale Tamiar, le commandant de l'artillerie Scholcher, etc. Dans une première proclamation, il promit de consulter les citoyens de Paris sur la question de savoir s'ils voulaient nommer une municipalité et un gouvernement. Mais il refusa plus tard cette promesse et décréta, le 2 novembre, un plébiscite sur l'existence du gouvernement tel qu'il était, et l'élection, non d'une municipalité centrale, mais simplement des maires et adjoints d'arrondissement. Il triompha naturellement par le procédé plébiscitaire, tant reproché à l'Empire; toutes les dissidences s'effacèrent dans la crainte de provoquer une crise funeste, et il obtint une très-forte majorité, en faisant voter les soldats, les mobiles étrangers à la cité, etc. Mais ce consentement, en quelque sorte forcé, ne pouvait raisonnablement passer pour une adhésion formelle à tous ses actes.

Se croyant dès lors tout-puissants, les hommes de la Défense crurent pouvoir se dispenser d'être justes. Des chefs de bataillon furent révoqués, des poursuites ordonnées contre les chefs du mouvement. Mais en demeure de faire les arrestations, le préfet de police Edmond Adam s'y refusa, affirmant en face du conseil l'existence de la promesse positivement faite qu'aucune poursuite n'aurait lieu, et il donna sa démission plutôt que de manquer à la parole donnée. On trouva un homme plus complaisant, un avocat obscuro du nom de Cresson, ami de Picard, qu'on nomma préfet de police, et qui lança une quarantaine de mandats d'amener. Tibaldi, Vermorel, Vésinier, Félix Pyat, Tridon et d'autres furent arrêtés; Florens, arrêté aussi un peu plus tard, fut délivré le 22 janvier (v. JANVIER). Après plusieurs mois de détention, les uns furent relâchés, d'autres acquittés. Arrêtés dans le Midi après la conclusion de la paix, Blanqui, après tant d'événements qui eussent dû désarmer les haines, fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à la déportation.

OCTOCARBURE s. m. (o-cto-kar-bu-re — du préf. octo, et de carbure). Chim. Carbure d'hydrogène extrait du gaz de l'éclairage comprimé.

OCTOCÈRE adj. (o-cto-sè-re — du gr. *okto*, huit; *keras*, corne). Moll. Qui a huit cornes ou tentacules.

— s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, comprenant le genre poulpe. Il On dit aussi OCTOROCIS.

OCTOCORNE adj. (o-cto-kor-ne — du préf. octo, et de corne). Zool. Qui a huit cornes.

OCTOCOSTÉ, ÉE adj. (o-cto-kos-té — du lat. *octo*, huit; *costa*, côte). Zool. Qui a huit côtes saillantes.

OCTOCULÉ, ÉE adj. (o-cto-ku-lé). Zool. Syn. de OCTONOCULÉ.

OCTODACTYLE adj. (o-cto-da-kti-le — du gr. *okto*, huit; *daktulos*, doigt). Zool. Qui a huit doigts.

OCTODÉCIMAL, ALE adj. (o-cto-dé-si-mal, a-le — du préf. octo, et de décimal). Minér. Se dit d'un cristal qui a dix-huit faces.

OCTODÉCINGUTTÉ, ÉE adj. (o-cto-dé-sim-ingut-té — du lat. *octo*, huit; *decem*, dix; *gutta*, goutte). Entom. Qui porte dix-huit taches en forme de gouttes.

OCTODENTÉ, ÉE adj. (o-cto-dan-té — du préf. octo, et de dent). Zool. Qui a huit dents.

OCTODICÈRE s. f. (o-cto-di-sè-re — du gr. *okto*, huit; *dis*, deux fois; *keras*, corne). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant des espèces qui croissent dans les eaux de source des régions tempérées.

OCTODON s. m. (o-cto-don — du gr. *okto*, huit; *odon*, dent). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des hélamys, dont l'espèce type habite les environs de Valparaiso.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant des espèces qui croissent en Guinée.

OCTODONTIDE adj. (o-cto-don-ti-de — de octodon, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'octodon.

— s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs ayant pour type le genre octodon.

OCTODUODÉCIMAL, ALE adj. (o-kto-du-o-dé-si-mal, a-le — du préf. *octo*, et de *duo-décimal*). Miner. Qui a vingt faces, formant deux séries, l'une de huit, l'autre de douze.

OCTODURUM ou **OCTODURUS**, ville de la Gaule, aujourd'hui *Martigny*. Elle était la capitale des Vénètes. C'est près de cette ville qu'eut lieu le massacre de la légion Thébaine, à Ville d'Hispanie, aujourd'hui *Toro*.

OCTOËQUE s. m. (o-kto-é-ke — du gr. *okto*, huit; *echos*, son). Liturg. Livre dont se servent les Grecs, et qui contient des prières rangées selon le ton dans lequel elles doivent être chantées : *L'Octoëque se compose de huit parties pour les huit tons admis dans le chant de l'Eglise grecque*. (Complém. de l'Acad.)

OCTOFASCIÉ, ÉE adj. (o-kto-fass-sié — du préf. *octo*, et de *fasci*). Entom. Qui offre huit bandes colorées.

OCTOFIDE adj. (o-kto-fi-de — du lat. *okto*, huit; *fido*, se divise). Bot. Qui est découpé en huit parties.

OCTOFORE adj. (o-kto-fo-re — du lat. *okto*, huit; *foramen*, trou). Hist. nat. Qui a huit trous.

OCTOGAME s. m. (o-kto-ga-me — du gr. *okto*, huit; *gamos*, nocce). Dr. canon. Celui qui a été marié huit fois.

OCTOGÉNAIRE adj. (o-kto-jé-nè-re — lat. *octogénarius*; de *octoginta*, quatre-vingts). Qui a quatre-vingts ans : *Vieillard octogénaire*.

— Substantiv. Personne qui a quatre-vingts ans.

Un octogénaire plantait.

— Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge ! — Disaient tous jouteurs, enfants du voisinage ; Assurément il radotait.

LA FONTAINE.

OCTOGESIMO adv. (o-kto-gio-si-mo — mot lat. formé de *octogesima*, quatre-vingtième; de *octo*, huit). Quatre-vingtième ; s'emploie lorsque l'on compte par *primo*, *secundo*, etc. On continue ensuite par *octogesimo primo*, *octogesimo secundo*, etc.

OCTOGLOSSE s. m. (o-kto-glo-se — du gr. *okto*, huit; *glossa*, langue). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des dasytels, caractérisés surtout par une levre inférieure terminée par huit lobes allongés.

OCTOGONAL, ALE adj. (ok-to-go-nal, a-le — rad. *octogone*). Qui a huit angles : *Figure octogonale*. || Dont la base est un octogone : *Pyramide octogonale*. *Prismes octogonaux*.

OCTOGONE adj. (o-kto-go-ne — du gr. *okto*, huit; *gonia*, angle). Géom. Qui a huit angles : *Figure octogone*. *Bâtiment octogone*. || Dont la base a huit angles : *Pyramide octogone*. *Tour octogone*.

— s. m. Polygone qui a huit angles : *Un octogone régulier*. *Tous les angles intérieurs d'un octogone quelconque valent, pris ensemble, 1,080 degrés*. (Brisson.)

— Fortif. Place d'armes qui a huit bastions.

— Hist. V. Tétradyssim.

— Encycl. Le côté de l'octogone régulier inscrit dans un cercle de rayon R est donné par la formule

$$x = \sqrt{2R \left(R - \sqrt{R^2 - \frac{a^2}{4}} \right)},$$

dans laquelle a désignerait le côté du carré inscrit; ce dernier étant égal à

$$R\sqrt{2},$$

il en résulte que le côté de l'octogone est

$$R\sqrt{2 - \sqrt{2}}.$$

L'apothème du même polygone est

$$R\sqrt{2 + \sqrt{2}};$$

par conséquent sa surface est

$$4R^2 \sqrt{3/2 - 4}.$$

L'angle de l'octogone régulier est les $\frac{3}{8}$ d'un droit; par conséquent, deux octogones réguliers égaux juxtaposés de manière à avoir un côté commun laissent entre eux un espace vide égal à un droit. Il en résulte qu'on peut carrelar avec des octogones réguliers et des carrés.

OCTOGONIE s. f. (o-kto-go-ni — du gr. *okto*, huit; *gonia*, angle). Bot. Syn. de *SUMOCILILE*.

OCTOGONOTE s. m. (o-kto-go-no-te — contract. de *octogone*, et de *notos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycloques, tribu des alitices, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique.

OCTOÏNE adj. (o-kto-ji-ne — du gr. *okto*, huit; *gonia*, femelle). Bot. Qui a huit pistils ou organes femelles.

OCTOÏNIE s. f. (o-kto-ji-ni — rad. *octogone*). Bot. Ordre du système sexuel de Linné, comprenant les genres dans lesquels la fleur a huit pistils.

OCTOÏNIQUE adj. (o-kto-ji-ni-ke — rad. *octogone*). Bot. Qui appartient à l'octoïynie : *Vegetaux octoïyniques*.

OCTOLÉPIDE adj. (o-kto-lé-pi-de — du gr. *okto*, huit; *lepis*, écaille). Hist. nat. Qui porte huit écailles; qui est formé de huit écailles.

OCTOLOBÉ, ÉE adj. (o-kto-lo-bé — du préf. *octo*, et de *lobes*). Bot. Qui est partagé en huit lobes.

OCTOMACULÉ, ÉE adj. (o-kto-ma-kulé — du préf. *octo*, et de *maculé*). Hist. nat. Qui est marqué de huit taches.

OCTOMAGE s. m. (o-kto-ma-je — bas lat. *octomagium*; de *octo*, huit). Anc. cout. Redevance d'un huitième.

OCTOMÉRIE s. f. (o-kto-mé-ri — du gr. *okto*, huit; *meris*, partie). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

OCTONAIRE adj. (o-kto-nè-re — lat. *octonarius*; de *octo*, huit). Hist. rom. Soldat de la huitième légion.

— Prosod. lat. Vers octonaire, Vers composé de huit pieds.

— Encycl. Prosod. Deux sortes de vers employés par les Latins portaient le nom d'octonaire : le vers lambique tétramètre et le vers trochaïque tétramètre. Ils avaient huit pieds, comme l'indique leur nom (*okto*, huit, d'où *octonarius*), et passaient pour les plus longs des vers usités. Priscien, il est vrai, parle d'ambiques pentamètres et hexamètres, mais il n'en donne pas d'exemples.

Des deux sortes d'octonaire, l'ambique tétramètre est celui dont l'usage fut le plus fréquent. On le trouve dans les fragments des anciens tragiques latins. Cicéron, dans ses *Tusculanes*, cite les suivants :

O Pa ! trocles, | ad vos | advent | ens, au- | zitiun
[et] vestras manus
Pelo | priusquam op- | petam | malum | pestem, | da-
[mal] hos- | titi | manu.

Les comiques latins ont employé ce vers; on en trouve de nombreux exemples dans Plaute et Terence. Il peut être asynartète, c'est-à-dire que le milieu peut ressembler à une fin de vers et en avoir tous les privilèges. Ainsi, chez Plaute :

O Troja, o patria, o Pergamum ! | O Priame, peristi,
[lenex]!

L'autre genre de vers octonaire, le trochaïque tétramètre, a été de même usité par les anciens tragiques et par les comiques latins. En voici un exemple :

Parce | jam, ca- | maena, | vati | parce | jam sa- | cro.
[furori]

L'origine des octonaires remonte à la versification grecque; mais il ne paraît pas en rester d'exemple dans ce qui nous est parvenu des poètes de la Grèce.

OCTONÉ, ÉE adj. (o-kto-né — lat. *octonus*; de *okto*, huit). Hist. nat. Qui est disposé huit par huit : *Les feuilles de l'aspérule odorante sont OCTONÉES*.

OCTONÈME adj. (o-kto-nè-me — du gr. *okto*, huit; *néma*, fil). Zool. Qui a huit filaments, huit bras ou huit tentacules.

OCTONERVÉ, ÉE adj. (o-kto-nè-rvé — du préf. *octo*, et de *nerve*). Bot. Qui a huit nervures.

OCTONOCULÉ, ÉE adj. (o-kto-no-kulé — de *oktoné*, et du lat. *oculus*, œil). Zool. Qui a huit yeux.

OCTONVILLE (Raoul d'), gentilhomme normand, assassin du duc d'Orléans, né près de Granville (Manche), mort après 1412. Attaché d'abord comme officier à l'écurie du roi Charles VI, il entra ensuite dans les finances et devint successivement garde de l'épargne (1398), conseiller général pour les aides de la guerre, conseiller supérieur des finances en Languedoc et en Guyenne (1398). L'année suivante, la reine, toujours à court d'argent, lui réclama une somme de 7,000 livres, qu'il refusa en déclarant qu'il ne l'avait point reçue. Irritée de ce refus, la reine le poursuivit devant le parlement comme coupable de malversation et le duc d'Orléans le destitua de sa charge (1401). Raoul d'Orléans, jusqu'alors fort attaché à ce dernier, conquit contre le duc un vif ressentiment et trouva un appui dans le duc de Bourgogne, qui enjoignit aux gens des comptes de le reconnaître comme trésorier du roi. Mais le duc d'Orléans le destitua de cette charge et confisqua ses biens. D'après le chroniqueur Wavrin de Forestel, le duc d'Orléans entretenait des relations coupables avec la femme de Raoul d'Orléans. Ce dernier en fut vraisemblablement instruit et ce nouveau grief contribua peut-être à lui faire prendre la résolution de tuer le duc, ce qu'il fit, du reste, à l'instigation de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Ayant réuni seize sicaires, il guetta le duc d'Orléans dans la Vieille rue du Temple et donna le signal de l'assassinat (23 novembre 1407). Le meurtre accompli, il se réfugia dans l'hôtel du duc de Bourgogne, qu'il suivit en Flandre, repêché par plusieurs gratifications importantes, devint son conseiller et son écuyer et cassa, à partir de 1412, de figurer sur les états de la maison ducal, ce qui fait supposer qu'il mourut vers cette époque.

OCTOPENNÉ, ÉE adj. (o-kto-penné — du préf. *octo*, et de *pennis*). Ornith. Qui a huit penes à la queue.

OCTOPÉTALE adj. (o-kto-pé-ta-le — du préf. *octo*, et de *pélate*). Bot. Qui a huit pétales : *Corolle octopétale*. || On dit aussi OCTOPÉTALE, ÈE.

OCTOPHORE s. m. (o-kto-fo-re — du gr. *okto*, huit; *phoros*, qui porte). Antiq. rom. Litère qui était portée par huit esclaves.

OCTOPHYLLE adj. (o-kto-fi-le — du gr. *okto*, huit; *phullon*, feuille). Bot. Qui est composé de huit folioles : *Feuille octophylle*.

— Anc. liturg. Bannière divisée en huit flammes ou languettes.

OCTOPODE adj. (o-kto-po-de — du gr. *okto*, huit; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a huit pieds ou tentacules.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques céphalopodes, comprenant les genres munis de huit tentacules, tels que les poulpes, les éléons, les philonexes et les argonautes.

OCTOPONCTUÉ, ÉE adj. (o-kto-pon-ktué — du préf. *octo*, et de *punctus*). Entom. Qui est marqué de huit points colorés.

OCTOPTERYX s. m. (o-kto-pté-riks — du gr. *okto*, huit; *pteryx*, aile). Ornith. Syn. d'ANI ou CROTOPHAGE et de GUIRA.

OCTOPUS s. m. (o-kto-puss — du gr. *okto*, huit; *pous*, pied). Moll. Nom scientifique du genre poulpe.

OCTORADIÉ, ÉE adj. (o-kto-ra-di-é — du lat. *okto*, huit; *radius*, rayon). Qui a huit rayons.

OCTOSÉPALE adj. (o-kto-sé-pa-le — du lat. *okto*, huit, et de *sepale*). Bot. Qui a huit sépales : *Calice octosépale*.

OCTOSÉTACÉ, ÉE adj. (o-kto-sé-ta-sé — du lat. *okto*, huit; *seta*, soie). Zool. Qui a huit soies.

OCTOSEXDÉCIMAL, ALE adj. (o-kto-sék-sé-si-mal, a-le — du lat. *okto*, huit; *sexdecim*, seize). Miner. Se dit d'un cristal qui a la forme d'un prisme à huit pans, terminé par des sommets à huit faces chacun.

OCTOSEXVIGESIMAL, ALE adj. (o-kto-sék-svi-jé-si-mal, a-le — du lat. *okto*, huit; *sex*, six; *vigesimus*, vingtième). Miner. Se dit d'un cristal qui présente trente-quatre faces.

OCTOSPORE s. f. (o-kto-spo-re — du préf. *octo*, et de *spore*). Bot. Syn. de PÉZIZE, genre de champignons.

OCTOSTÉMON s. m. (o-kto-sté-monn — du gr. *okto*, huit; *stémón*, filament, étamine). Bot. Syn. de TETRAZYGIE.

OCTOSTÉMONÉ adj. (o-kto-sté-mo-né — du gr. *okto*, huit; *stémón*, filament, étamine). Bot. Qui a huit étamines libres.

OCTOSTOME s. m. (o-kto-sto-me — du gr. *okto*, huit; *stoma*, bouche). Helminth. Syn. d'OCTOSTHYLE, genre de trématodes.

OCTOSTYLE adj. (o-kto-sti-le). Archit. V. OCTASTYLE.

— Hist. nat. Qui a huit styles ou huit appendices.

OCTOSYLLABE adj. (o-kto-sil-la-be — du préf. *octo*, et de *syllabe*). Gramm. Qui a huit syllabes : *Mot OCTOSYLLABE*. Vers OCTOSYLLABE.

OCTOTHILE s. m. (o-kto-ti-le — du gr. *okto*, huit; *thélé*, mameion). Helminth. Syn. d'OCTOSTHYLE, genre de vers trématodes.

OCTOTOME s. f. (o-kto-to-me — du gr. *okto*, huit; *tomé*, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycloques, tribu des cassidaires ou hispiques, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

OCTOTONE s. m. (o-kto-to-ne — du gr. *okto*, huit; *tonos*, ton). Liturg. Syn. d'OCTOÏNE.

OCTOTRIGÉSIMAL, ALE adj. (o-kto-tri-jé-si-mal, a-le — du pr. *octo*, et de *trigésimal*). Miner. Se dit d'un cristal qui a trente-huit faces.

OCTOTUË (Etienne), astronome français, né à Ramatuelle, près de Fréjus, en 1589, mort en 1655. Il entra dans l'ordre des minimes d'Avignon et s'occupa principalement de mathématiques et d'astronomie. Octotou s'attacha à rechercher le jour de la création du monde, à déterminer en quel méridien et à quel degré du zodiaque se trouvait alors le soleil, et exposa, ses recherches à ce sujet dans son ouvrage intitulé *Inventa astronomica primæ mundi epochæ a priori constructæ*, etc. (Avignon, 1643, in-4°).

OCTOVALVE adj. (o-kto-val-ve — du préf. *octo*, et de *valve*). Bot. Qui a huit valves.

OCTOVIGESIMAL, ALE adj. (o-kto-vi-jé-si-mal, a-le — du préf. *octo*, et de *vigésimal*). Miner. Se dit d'un cristal qui a vingt-huit faces.

OCTOYAS (RIO DE), rivière de Buenos-Ayres, province de Salta; elle se jette dans le Vermejo.

OCTRISSE s. f. (o-ktri-se). Anc. cout. Droit dû aux seigneurs pour acquêts, lods et ventes.

OCTROI s. m. (o-kroi — rad. *octroyer*, d'où l'on a fait *octroy* et *octroi*). Concession d'une grâce, d'une faveur : *Lettres d'octroi*. L'octroi des lettres de noblesse appartient au prince. (Acad.)

— Anc. cout. Subside extraordinaire accordé par le peuple au souverain.

— Administr. Droits que les villes lèvent sur certaines denrées qui entrent dans leur enceinte : *Payer, percevoir l'octroi*. L'impôt de l'octroi est inique en ses moyens, vexatoire et dispendieux en ses procédés de perception. (Toussaint). Les octrois ont une influence fâcheuse sur la nourriture du peuple. (Lévi). L'octroi est la cause principale des misères qui affligent les populations urbaines. (L. Faucher). Administration qui perçoit ces droits : *Être employé à l'octroi de Paris*. || Bureau où l'on perçoit ces droits : *Aller faire une déclaration à l'octroi*. || Octroi de banlieue, Perception établie dans les banlieues, autour des grandes villes, dans le but de rendre la fraude plus difficile. || Octroi de navigation, Impôt qui se perçoit au profit de l'Etat, sur les matières transportées par les canaux et rivières navigables. || Octroi de mer, Taxe perçue sur les populations littorales, au profit des communes. || Octroi de bienfaisance, Droits perçus à l'entrée des villes, dont le produit est affecté à l'entretien des hôpitaux et autres établissements charitables.

— Encycl. L'octroi est de création ancienne. C'est un droit d'impôt, ou tout au moins un mode d'impôt analogue, existait chez les Romains. En effet, on nommait *portorium*, dans un sens général, tout droit d'entrée ou de sortie des marchandises, ce qui représentait aujourd'hui les douanes et les droits d'octroi. C'était un véritable impôt indirect, perçu à l'aide d'un tarif et sans rôle nominatif. Le recouvrement en était confié, par voie d'adjudication, à des fermiers généraux qu'on appelait publicains (*publicani*). Le taux du tarif, fixé d'abord par les consuls, puis par les censeurs, était approuvé par le sénat; il indiquait les denrées soumises à la taxe et le droit affecté à chacune d'elles. Dans les premiers siècles de la puissance romaine, l'Etat seul pouvait établir des octrois. Sous l'Empire, les villes furent autorisées à imiter l'Etat et à chercher dans les octrois les ressources nécessaires à leur entretien particulier.

• L'historien Vopiscus, écrivant, dit M. Humbert, la vie d'Aurélien, dont le règne s'étendit de 270 à 275 de J.-C., nous apprend que la caisse de la ville de Rome était alors administrée par le sénat, ainsi descendu à la modeste fonction de conseil municipal de Rome. Or, parmi les ressources de cette caisse, on doit compter en première ligne les produits d'un droit d'octroi sur certaines marchandises. Peut-être l'enceinte continue, étendue et réparée par Aurélien, servait-elle à former la ligne d'octroi. Mais antérieurement déjà, sous Marc-Aurèle, une inscription très-curieuse signale l'existence de certaines limites dans l'intervalle desquelles les marchandises étaient placées en entrepôt et pouvaient entrer dans Rome et en sortir sans avoir à acquiescer une deuxième fois les droits d'entrée. Elles payaient seulement un droit de place et de vente, le *portorium* était soumis au système des adjudications à des fermiers généraux, et un grand nombre de municipalités semblaient aussi avoir affermé, à cette époque, la perception de leurs revenus indirects de toute nature et notamment de leurs octrois.

Les formes de la perception du droit de *portorium* offraient une certaine analogie avec les procédés appliqués de nos jours. On devait, avant d'entrer, déclarer les objets dont on était porteur et énoncer au tarif. Le défaut de cette déclaration, volontaire ou involontaire, constituait un délit et entraînait certaines peines et dans tous les cas la confiscation de la marchandise non déclarée.

De nos jours, l'octroi existe dans quelques pays de l'Europe, notamment en France, en Hollande, en Espagne, en Portugal et en Prusse. Il fonctionnait récemment encore en Belgique, mais il avait été supprimé à la suite des abus qu'il entraînait avec lui. Il n'existe point d'octroi en Angleterre.

En France, où ce mode d'impôt est considéré par nos financiers officiels, grands administrateurs des taxes sur la consommation comme impossible à remplacer, un grand nombre de villes et communes ont des octrois. C'est en 1393 que furent établis pour la première fois en France les octrois; ils furent, à cette date, considérés comme provisoires et perçus au profit exclusif du trésor royal. Ils disparurent quelques années après leur premier établissement, pour reparaitre presque aussitôt.

La première ville qui obtint l'autorisation de percevoir à son profit les droits d'octroi fut Compiegne; mais elle ne put jouir de cette faveur qu'à la condition de verser au trésor royal le quart des sommes perçues. Depuis l'époque de cette concession (1352), le pouvoir royal n'accorda aux villes le droit d'établir l'octroi qu'à la condition qu'elles verseraient dans sa caisse une portion déterminée de l'impôt perçu, ou une somme une fois donnée.

Par une déclaration de 1647, il fut enjoint que tous les produits des droits d'octroi et autres que percevaient les villes et communautés fussent portés à l'épargne, avec permission toutefois de lever ces droits par doublement pour le compte des mêmes villes et communautés. Les événements ayant suspendu l'effet de cette déclaration, un édit de 1663 la renouvela, avec cette différence sou-

lement qu'il attribua au roi le droit d'octroi, à perpétuité, de la moitié des profits d'octroi à percevoir aux entrées des villes. Nonobstant ce partage, il y avait en faveur des troupes tantôt modération, tantôt exemption complète des droits; les approvisionnements de la marine consommés, même à terre, dans les ports, étaient affranchis de toute taxe communale; de plus, la moitié revenant au Trésor était libre de toutes charges, exemptions ou privilèges, tandis qu'au contraire la portion des communes y restait assujettie.

» C'est encore dans cet état que se trouvaient les choses lorsque le décret des 2-17 mars 1791 supprima toutes les taxes indirectes. (A. Annales des cont. ind. Code des octrois, p. 11.) Les octrois furent bientôt rétablis et la loi du 27 vendémiaire an VII, relative à la ville de Paris, autorisa le retour au système de l'imposition sur les consommations locales. La loi du 27 frimaire an VIII autorisa les villes de Reims, Courtrai et Metz à établir des octrois; elle attribua au gouvernement le droit de dresser les règlements de perception de concert avec les administrations des départements. Une nouvelle loi vint, le 5 ventôse an VIII, permettre l'établissement des octrois au profit des villes, à la condition que les règlements et taxes arrêtés par les conseils municipaux seraient approuvés par le gouvernement.

La législation a beaucoup varié depuis lors. Sous la Restauration, le premier et le second Empire et la monarchie de Juillet, les villes durent obtenir l'autorisation du chef du pouvoir, qui statuait, le conseil d'Etat entendu. Sous la république de 1848, l'Assemblée seule put autoriser l'établissement des octrois. Ce système est aujourd'hui encore en vigueur.

Avant de donner quelques chiffres relatifs au rendement de l'octroi de Paris, nous croyons devoir fournir quelques renseignements relatifs aux modes de perception. Il en existe trois :

1° *Régie simple.* C'est l'application des règlements sous l'administration immédiate du maire, lequel dispose, à cet effet, un ordre général de service, en surveille l'exécution, résout les difficultés, transige sur les procès-verbaux avec les délinquants et ordonne la suite des instances judiciaires ou autres. (L. 28 avril 1816, art. 147.)

2° *Régie intéressée.* Ce système, propre aux grandes villes exclusivement, n'a été que fort rarement employé. Il consiste à traiter avec un adjudicataire, à la condition d'un prix fixe et d'une portion déterminée dans les produits excédant le prix principal et la somme abonnée pour les frais. (Décret du 17 mai 1809, art. 104.)

3° *Ferme.* La ferme est l'adjudication pure et simple des produits à percevoir moyennant un prix fixe, sans partage de bénéfices et sans allocation de frais. (Décret du 17 mai 1809, art. 108.)

Elle ne peut être scindée en parties différentes avec des baux différents (dec. min. fin. 12 octobre 1821); mais les abonnements de corporations ne sont point incompatibles avec le système de l'affermement.

Le prix du bail à ferme est payable par douzième et d'avance. (Décret du 17 mai 1809, art. 123.) Il en est ainsi, par analogie, pour les abonnements.

Sur le produit net, l'Etat perçoit un dixième. Le versement du dixième s'effectue dans les caisses des contributions indirectes :

Le premier jour de chaque mois pour les octrois en ferme, en régie intéressée ou perçus par abonnement;

Le dernier jour de chaque mois pour les octrois en régie simple ou gérés par les employés des contributions indirectes.

L'octroi de Paris s'applique à des objets très-nombreux et très-divers; mais c'est presque uniquement sur les articles de consommation que l'attention du public se porte lors des modifications sont introduites dans les tarifs. Par exemple, parmi les taxes votées en décembre 1873 par le conseil municipal, on ne s'est généralement occupé que de ce qui touchait aux boissons et aux vins en particulier. De là les calculs publiés sur le prix de revient du litre ou de la bouteille de vin, d'après les tarifs nouveaux. Comme ils ne sont pas tous exacts, nous croyons utile de donner les chiffres vrais.

On payait avant le vote des nouveaux impôts du Trésor et des nouveaux tarifs de la ville, c'est-à-dire avant le 1^{er} mars 1874 :

1° Pour l'Etat : taxe de remplacement.	8 fr. 50
— 2 décimes.	1 70
2° Pour la ville : droit principal d'octroi.	10 »
— 1 décime.	1 »
TOTAL.	21 fr. 20

par hectolitre pour les vins en cercles.

A partir de 1874, l'Etat a élevé de 1 franc la taxe de remplacement et la ville a établi un second décime sur les boissons. Il en résulte que l'on a payé à partir du 1^{er} janvier 1874 :

1° Pour l'Etat : taxe de remplacement.	9 fr. 50
— 2 décimes.	1 90
2° Pour la ville : droit d'octroi.	10 »
— 2 décimes.	2 »
TOTAL.	23 fr. 40

par hectolitre.

L'augmentation est de 2 fr. 20 c. par hectolitre, c'est-à-dire de 0 fr. 022 par litre.

La barrique bordelaise, qui est la plus connue à Paris, payait 48 fr. 33 c. pour 228 litres; elle paye, par conséquent, 53 fr. 35 c., et avec l'augmentation de 25 centimes sur le congé, qui coûte maintenant 50 centimes, elle paye 53 fr. 85 c., soit 5 fr. 27 c. de plus.

Il entre à Paris environ 3,500,000 hectolitres de vin en cercles, année moyenne. La consommation des vins en bouteilles ne dépasse guère 18,000 hectolitres.

Le vin en bouteilles payait :

1° Pour l'Etat : droit principal.	15 fr. »
— 2 décimes.	3 »
2° Pour la ville : droit d'octroi.	17 »
— 2 décimes.	3 40
TOTAL.	38 fr. 40

pour l'hectolitre et 0 fr. 38,4 pour le litre ou la bouteille, l'une étant comptée pour l'autre.

Le droit de l'Etat a été haussé de 1 franc. Quant au droit d'octroi de la ville, le conseil municipal l'a fixé à 25 fr. (1873). On paye donc :

POPULATION agglomérée DES COMMUNES:	DROIT EN PRINCIPAL PAR HECTOLITRE de vin en cercles et en bouteilles dans les départements.				DROIT en principal par hectolitre d cidre, poiré et hydromel.
	DE 1 ^{re} classe.	DE 2 ^e classe.	DE 3 ^e classe.	DE 4 ^e classe.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
De 4,000 à 6,000	0 45	0 60	0 75	0 90	0 40
6,001 à 10,000 -	0 70	0 90	1 15	1 35	0 60
10,001 à 15,000.	0 90	1 20	1 50	1 80	0 75
15,001 à 20,000	1 15	1 50	1 90	2 25	1 00
20,001 à 30,000.	1 35	1 80	2 25	2 70	1 15
30,001 à 50,000	1 60	2 10	2 65	3 15	1 35
50,001 et au-des.	1 80	2 40	3 00	3 60	1 50

La taxe de remplacement perçue aux entrées de Paris est portée en principal par hectolitre :

Pour les vins en cercles, à 9 fr. 50 c.;
Pour les vins en bouteilles, à 16 francs;
Pour les cidres en cercles et en bouteilles, à 4 fr. 75 c.

Dans les autres villes rédimées, la taxe de remplacement est accrue du montant de l'élevation des droits d'entrée.

On a beaucoup, surtout dans ces derniers temps, examiné la question de savoir s'il ne convenait point de supprimer l'octroi, impôt très-couteux à percevoir et, de plus, très-lourd pour le pauvre, sur lequel il pèse, comme tous les impôts de consommation du reste, plus fortement que sur les riches. Nos financiers officiels, qui n'admettent point la possibilité d'établir un impôt unique, ce qui aurait au moins l'avantage de diminuer les frais de perception, tiennent beaucoup aux impôts de consommation et par suite à l'octroi. Cette taxe a ses partisans, qui se recrutent surtout dans le nombre trop grand encore de gens qui se déclarent, sous tous les régimes, satisfaits de tout. Sans entrer ici dans l'examen d'une question tant de fois agitée, on peut dire que l'octroi, parce qu'il frappe directement la consommation et parce qu'il exige pour être perçu une multitude d'agents, est un impôt défectueux.

Quelques partisans de l'octroi accordent volontiers que cet impôt est inique et citent ce fait monstrueux qu'à l'entrée de Paris, par exemple, les vins fins en cercles payent comme les vins communs en cercles et qu'il n'en coûte pas plus pour faire entrer du chambertin que pour faire passer du vin de Suresnes; mais immédiatement après avoir reconnu combien cette prescription est inique, ils déclarent que l'octroi ne pouvant être remplacé par un impôt équivalent, il faut le conserver.

A cette objection, si souvent faite, on peut répondre que rien n'oblige nos financiers officiels et ceux dont dépend la solution de la question à conserver les impôts indirects, l'octroi ou autres, puisque l'impôt direct fonctionnant déjà en France, rien n'est simple, si on veut s'en donner la peine, comme de demander à cet impôt, en l'élargissant, les ressources nécessaires, sans augmenter pour cela dans de fortes proportions les frais actuels de perception. Notons que la réforme à faire doit porter, non sur un point isolé, mais sur l'ensemble. Supprimer l'octroi et créer pour le remplacer un impôt de consommation sur telle ou telle denrée serait ridicule et inutile. Le système d'impôts actuellement en vigueur est mauvais et doit disparaître dans un avenir plus ou moins lointain; mais il doit disparaître tout entier et faire place à un système plus simple et plus rationnel. Il est donc inutile de rêver pour Paris, notamment, une suppression de l'octroi tant que le système fiscal adopté aujourd'hui n'aura point disparu.

— Bibliogr. On peut consulter sur les octrois : *Manuel des octrois et autres contributions directes*, par Birel (1837, in-18); *Code des octrois municipaux*, par Daresse (1840, in-80); *Tableaux des contraventions et des peines en matière de contributions indirectes, de tabacs, d'octrois, etc.*, par Girard (6^e édit., 1841, in-80); *Manuel de l'employé de l'octroi*

1° Pour l'Etat : droit principal.	16 fr. »
— 2 décimes.	3 20
2° Pour la ville : droit d'octroi.	25 »
— 2 décimes.	5 »
TOTAL.	49 fr. 20

c'est-à-dire 0 fr. 49,2 par bouteille.

En résumé, le vin en cercles paye 5 fr. 27 c. de plus par pièce ordinaire et 0 fr. 0231 par litre, et la bouteille de vin, entrant en caisse, 0 fr. 11,5 de plus à l'unité et 11 fr. 50 c. au cent. L'augmentation du droit est presque cinq fois plus forte sur le vin en bouteilles.

L'octroi de Paris, qui rendait, en 1850, 37 millions; en 1856, 42 millions; en 1866, 96 millions, a rendu, en 1872, 102 millions.

D'après une loi votée par l'Assemblée nationale le 31 décembre 1873, les taxes d'octroi sur les vins, cidres, poirés et hydromels ne peuvent exiger de plus d'un tiers les droits d'entrée perçus pour le Trésor public. Dans les communes de moins de 4,000 âmes, les taxes d'octroi ne peuvent dépasser, la limite fixée pour les communes de 4,000 à 6,000 âmes.

Voici le tarif des droits d'entrée, tel qu'il a été fixé par la loi du 31 décembre 1873 :

tri-octylamine. Les chlorures de benzoïle et de cumyle la transforment en octyl-benzamide et octyl-cumylamide.

L'octylamine se combine promptement avec les acides. Son iodhydrate, $C_8H_{17}O_2I$, cristallise en larges plaques très-solubles dans l'eau. Le chlorhydrate, $C_8H_{17}O_2Cl$, est très-délicatescent, mais cristallise à la longue dans le vide en grandes lames nacrées. Le chlorurate, $C_8H_{17}O_2Cl$, $AsCl_3$, se dépose de ses dissolutions étendues en lames jaunes brillantes dont l'aspect rappelle les cristaux d'iodure de plomb. Le chloroplatinate $(C_8H_{17}O_2)_2PtCl_6$ se sépare de ses solutions bouillantes en écailles très-brillantes d'un jaune d'or ou en grandes plaques minces facilement solubles dans l'alcool et dans l'éther. L'azotate $C_8H_{17}O_2AzO_3$

et le sulfate $(C_8H_{17}O_2)_2SO_4$ sont tous deux cristallisables et facilement solubles dans l'eau.

OCTYLE s. m. (o-kti-le — du gr. *okto*, huit; *ale*, matière). Chim. Radical alcoolique qui renferme 8 atomes de carbone.

— Encycl. On appelle octyle ou capryle le radical monoatomique C_8H_{17} qui fonctionne dans l'alcool octylique. Ce radical n'existe pas à l'état de liberté. Lorsqu'on cherche à l'isoler, en traitant à froid son chlorure par du sodium, il se double et l'on obtient l'hydrocarbure saturé $C_{16}H_{34}$ = (C_8H_{17})₂.

— Bromure d'octyle $C_8H_{17}Br$. On l'obtient par l'action du brome et du phosphore sur l'alcool octylique. C'est un liquide huileux, d'une odeur d'orange, plus lourd que l'eau, dans laquelle il est insoluble, et soluble dans l'alcool. Il bout sans décomposition à 190°, et laisse un résidu carbonéux lorsqu'on le distille; il brûle avec une flamme fuligineuse bordée de vert. La potasse le convertit par saponification en bromure de potassium et en alcool octylique ou hydrate d'octyle. Il précipite les sels d'argent en solution alcoolique, mais avec beaucoup plus de difficulté que ne le fait l'iodure.

— Chlorure d'octyle $C_8H_{17}Cl$. On l'obtient : 1° par l'action de l'acide chlorhydrique ou du pentachlorure de phosphore sur l'alcool octylique; 2° par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'octyle; obtenu par cette méthode, il n'a plus les mêmes propriétés que lorsqu'on l'obtient par les méthodes précédentes (v. *ESUPO-ALCOOL*). 3° par l'action du chlore sur l'hydrure d'octyle, entre la température de 40° et la température de l'ébullition, en évitant d'employer un excès de chlore qui donnerait des produits d'une substitution plus avancée. C'est un liquide incolore, plus léger que l'eau, d'une odeur d'orange. Sa densité égale 0,892 à 18°, 0,895 à 16°; il bout à 175° (Bouis), à 170°-172° (Schorlemmer), à 169°-172° (Pelouze et Cahours), à 162°-167° (Wurtz). Il brûle avec une flamme fuligineuse bordée de vert en donnant de l'acide chlorhydrique; il ne précipite pas les sels d'argent en solution alcoolique ou autre; il est décomposé à froid par les métaux alcalins en donnant de l'hydrure de cétyle $C_{16}H_{34}$; mais si on le chauffe avec du sodium, le métal prend une nuance violette, de l'hydrogène se dégage, et si l'on distille à plusieurs reprises le liquide sur du sodium jusqu'à élimination complète du chlore, on obtient en dernière analyse de l'octyle C_8H_{17} . C'est peut-être le premier exemple d'un métal élevant à un composé organique, non point un atome de chlore, mais une molécule d'acide chlorhydrique. Le chlore obtenu au moyen de l'hydrure présente les mêmes réactions que celui que l'on prépare au moyen de l'alcool. Chauffé avec une solution alcoolique d'acétate de potassium, il se résout en acétate d'octyle et chlorure de potassium.

— Iodure d'octyle $C_8H_{17}I$. On le prépare en faisant agir simultanément l'acide et le phosphore sur l'alcool octylique; c'est un liquide huileux, d'une odeur agréable d'orange; il bout sans décomposition à 210° (Bouis), à 193° (Squire). Sa densité égale 1,31 à 18°; il brûle avec une flamme fuligineuse et rugit lorsqu'on l'expose à la lumière. Chauffé avec une solution d'ammoniaque, il se transforme en iodure d'octyl-ammonium (Squire). Lorsque, dans cette réaction, l'iodure d'octyle est en excès, on obtient en même temps, d'après Bouis, de la di et de la tri-octylamine. Avec les métaux alcalins, il se comporte comme le chlorure; chauffé avec une solution alcoolique de monosulfure de sodium, il donne de l'iodure de sodium et du sulfure d'octyle; chauffé avec du mercure, il donne de l'iodure mercurieux, de l'octylène et de l'hydrogène libre. Ses solutions alcooliques précipitent les sels d'argent.

— Hydrure d'octyle C_8H_{18} = $C_8H_{17}H$. Ce corps a reçu en outre le nom d'hydrure de capryle. C'est un des hydrocarbures que l'on trouve dans le pétrole d'Amérique. On le rencontre dans les portions de ces huiles qui bouillent entre 150° et 120°. Il fait aussi partie des huiles légères qui résultent de la distillation du schiste connu en Angleterre sous le nom de *camel-coal*. Il se produit en même temps qu'un grand nombre de ses homologues, tant inférieurs que supérieurs, lorsqu'on distille l'alcool amylique en présence du chlorure de zinc (Wurtz); mais dans cette réaction il se produit en même temps de l'octylène et des homologues de l'octylène, dont on est obligé de se débarrasser en les combi-

(1853, 2 vol. in-80); *De l'administration des octrois municipaux*, par Charpillet (1855, in-80); *Des octrois municipaux, résumé des lois, décrets, ordonnances*, par Braff (1857, in-80); *L'octroi et le vinage*, par Romuald Dejeron (1869, in-80), travail plein de faits; *Rapport au conseil général de la Gironde sur la suppression des octrois*, par Emile Pereire (1870); *Les Octrois*, par un contribuable (1870, in-80).

OCTROYÉ, ÉE (o-kroi-ié ou o-kroi-ié) part. passé du v. Octroyer. Accordé comme grâce, comme faveur : Sa demande lui fut octroyée. On ne stipule point les droits, on accepte comme OCTROYÉ ce qui aurait pu être l'objet d'un contrat. (Ste-Beuve.)

OCTROYER v. a. ou tr. (o-kroi-ié ou o-kroi-ié — du lat. fictif *autoricare*, dérivé de *autorare*, autoriser. Change y en i devant un e muet : l'octroie, tu octroieras. Prend un i après l'y aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : Nous octroyions, que vous octroyiez). Concéder, accorder comme une grâce, une faveur : OCTROYER une charte. OCTROYER la grâce d'un condamné. Ce qu'un prince octroie, un successeur peut le retirer. (B. Const.) Il y avait des communes libres et des communes insurgées avant que Louis le Gros leur octroyât des chartes. (Chateaub.)

S'octroyer v. pr. Etre, pouvoir être octroyé : La liberté ne s'octroie pas, car elle est un droit.

OCTUAL s. m. (o-ktu-al). Métrol. anc. Nom d'une mesure pour les liquides, dont la capacité n'est pas connue.

OCTUPLE adj. (o-ktu-plé — lat. *octuplus*; de *octo*, huit). Qui contient huit fois un nombre, une quantité : Vingt-quatre est OCTUPLE de trois. La chenille contient ses enveloppes en nombre triple et même OCTUPLE. (Michelet.)

OCTUPLE, ÉE (o-ktu-plé) part. passé du v. Octupler. Rendu octuple : Valeur OCTUPLE. Nombre OCTUPLE.

OCTUPLER v. a. ou tr. (o-ktu-plé — rad. *octuple*). Rendre octuple, huit fois aussi grand : OCTUPLER une somme, un nombre.

OCTYLAMINE s. f. (o-kti-la-mi-ne — de *octyle*, et de *amine*). Chim. Base artificielle qui renferme le radical de l'alcool octylique substitué à l'hydrogène.

— Encycl. L'octylamine ou caprylamine, $C_8H_{17}AzH_2$, résulte de la substitution de l'octyle à 1 atome d'hydrogène de l'ammoniaque. Elle se produit lorsqu'on chauffe une solution alcoolique d'ammoniaque avec l'iodure ou le chlorure d'octyle ou lorsqu'on distille un mélange d'octyl-sulfate et de cyanate de potassium et qu'on décompose par la potasse le produit cristallin de la distillation, qui est probablement un mélange de cyanate et de cyanurate d'octyle.

L'octylamine est un liquide incolore, amer, très-caustique et inflammable. Elle a une odeur qui rappelle à la fois l'ammoniaque et le poisson. Sa densité égale 0,786; elle bout à 164° suivant Squire, entre 172° et 175° suivant Cahours, à 175° suivant Bouis, entre 168° et 172° d'après Pelouze et Cahours. Elle est insoluble dans l'eau, précipite les sels métalliques et dissout le chlorure d'argent. L'iodure d'octyle la convertit en di et en

nant au brome; il se forme ainsi des bromures peu volatils et, en distillant, on obtient seulement les hydrures, dont on extrait l'hydrate d'octyle par la distillation fractionnée. L'hydruire d'octyle bout à 119° (Schorlemmer); à 115°-118° (Wurtz); à 116°-118° (Pelouze et Cahours). Sa densité égale 0,728 à 0° (Wurtz). Sa densité de vapeur égale 4,01 (Wurtz); le calcul exigerait 3,947. Le chlore le convertit en chlorure d'octyle par substitution.

— *Hydrate d'octyle ou alcool octylique*
C₈H₁₇.OH.

Ce corps a encore été désigné sous le nom d'hydrate de capryle et d'alcool caprylique. C'est un tort; l'hydrate de capryle est un nom que l'on doit réserver à l'acide caprylique. En le donnant ainsi à l'alcool on rend le langage chimologique. L'alcool octylique s'obtient, d'après Bouis et d'après quelques autres chimistes encore, lorsqu'on distille du ricinoléate de potassium ou de sodium avec un excès d'alcool caustique. D'autres affirment, au contraire, que les produits volatils de cette décomposition sont l'alcool heptylique



et le méthyl-œnanthol C₈H₁₆O. Nous avons discuté tout au long ces vues diverses à l'article MURTYLQUE (alcool). Comme nous l'avons dit dans cet article, nous supposons que, suivant les conditions diverses et mal déterminées encore dans lesquelles on opère, on obtient tantôt l'un et tantôt l'autre de ces alcools. Nous avons décrit aussi le mode de préparation en nous occupant de l'alcool heptylique. D'après Limprecht, la séparation du méthyl-œnanthol formé en même temps ne s'effectue jamais d'une manière complète, au moyen du bisulfite de sodium, à cause de la nature grasse du composé qui se forme ainsi; et le seul moyen de se débarrasser complètement de cette acétone est celui qu'a adopté Bouis et qui consiste à distiller le liquide sur des morceaux de potasse solide, jusqu'à ce que le résidu de la distillation ne se colore plus en brun. On obtient aussi l'alcool octylique en distillant avec de la potasse l'acétate d'octyle, qui provient lui-même de l'action de l'acétate de potassium sur le chlorure d'octyle préparé au moyen du chlore et de l'hydruire d'octyle extrait des pétroles d'Amérique (Pelouze et Cahours).

L'alcool octylique est un liquide transparent, huileux, d'une odeur aromatique forte; il laisse des taches sur le papier. Il n'a aucune action sur la lumière polarisée, bout à 180° (Bouis), à 179° (Moschinn, Squire), à 180°-184° (Pelouze et Cahours). Sa densité égale 0,823 à 17°; 0,826 à 16°. Sa densité de vapeur égale 4,55 (Bouis); le calcul exigerait pour la formule C₈H₁₇O, 4,51.

Dachauer, en dissolvant du sodium dans l'alcool octylique simplement purifié par un traitement au bisulfite de sodium, et en traitant la masse résistante de cette réaction par le chlorure d'acétyle, a obtenu de l'acétate d'octyle contenant 70,0 de carbone et 11,9 d'hydrogène; la formule C₈H₁₇O₂ exigerait théoriquement 69,7 de carbone et 11,6 d'hydrogène.

L'alcool octylique est insoluble dans l'eau, mais il se dissout dans l'alcool, l'éther, l'esprit de bois, et très-promptement dans l'acide acétique. Il dissout le phosphore, le soufre et l'iode ainsi que le chlorure de zinc fondu, les graisses, les résines en général et la résine copal en particulier. Il absorbe promptement l'acide chlorhydrique gazeux, qu'il abandonne de nouveau lorsqu'on le chauffe. Il s'unit au chlorure de sodium en formant des prismes très-déliquescents qui se dissolvent plus facilement à froid qu'à chaud dans l'alcool octylique et qui se décomposent immédiatement par l'eau (Bouis). L'alcool octylique, lorsqu'il est débarrassé de méthyl-œnanthol, est insoluble à l'air et ne s'altère pas si on le fait traverser à chaud par un courant d'oxygène. L'acide azotique l'oxyde et le transforme en différents acides gras. L'acide sulfurique le dissout avec production d'acide octyl-sulfurique, d'octylène, et le plus souvent de sulfate neutre d'octyle. L'acide sulfurique de Saxe le convertit d'abord en acide octyl-sulfurique, puis par une réaction secondaire, en méthyl-octylène (Bouis). Le chlorure de zinc fondu le convertit en octylène. Avec l'acide phosphorique cristallisé, il fournit de l'acide octyl-phosphorique. Avec l'acide chlorhydrique, le pentachlorure de phosphore, le brome et le phosphore, l'iode et le phosphore, il se comporte comme les autres alcools; c'est-à-dire donne du chlorure, du bromure ou de l'iodure d'octyle. Avec le potassium ou le sodium, il donne un produit de substitution. Chauffé avec de la chaux vive, il donne naissance à de l'hydrogène et à des hydrocarbures gazeux. Il réduit l'oxyde, mais non l'azotate d'argent, lorsqu'on le chauffe avec lui. L'argent se dépose alors sous la forme d'une couche adhérente qui forme un miroir métallique.

— *Oxyde d'octyle* (C₈H₁₇O)₂. On obtient ce corps à l'état impur en distillant de l'octylate de sodium avec du chlorure d'octyle, ou encore en distillant un mélange fait en proportions convenables d'acide sulfurique et d'alcool octylique, et en faisant arriver de l'alcool octylique dans le mélange pendant toute la durée de l'opération, comme dans la préparation de l'éther ordinaire. Ce corps n'ayant

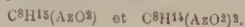
pas été obtenu assez pur pour l'analyse, sa formule est incertaine et nous avons dû la faire suivre d'un point d'interrogation. Elle est cependant excessivement probable.

— *Sulfure d'octyle* (C₈H₁₇S). Nous avons déjà vu que ce corps prend naissance lorsqu'on chauffe l'iodure d'octyle avec une solution alcoolique de monosulfure de potassium. Ce sulfure se sépare sous la forme d'une huile plus légère que l'eau et d'une odeur fort désagréable. Il est un peu soluble dans l'alcool et il se décompose lorsqu'on le chauffe.

OCTYLÈNE s. m. (o-kti-lène — rad. octyle). Chim. Hydrocarbure qui diffère de l'alcool octylique par les éléments d'une molécule d'eau.

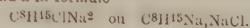
— **Encycl.** L'octylène, encore désigné quelquefois sous le nom de caprylène, est un hydrocarbure homologue du gaz oléfiant dont la formule est C₈H₁₆. Il diffère de l'alcool octylique C₈H₁₇.OH par une molécule d'eau, et de l'hydruire d'octyle C₈H₁₈ par une molécule d'hydrogène qu'il contient en moins. On l'obtient, comme nous l'avons vu (v. OCTYLE), en chauffant l'alcool octylique avec de l'acide sulfurique ou avec du chlorure de zinc fondu; en chauffant le chlorure ou l'iodure d'octyle avec du mercure ou avec du sodium; en chauffant le chlorure d'octyle avec une dissolution alcoolique de potasse; enfin par l'action du chlorure de zinc fondu sur l'alcool amylique. Dans ce dernier cas, il se produit en même temps un grand nombre de ses homologues ainsi que les termes correspondants à chacun de ces corps dans la série saturée. Il se produit encore en même temps que l'hydrogène, le gaz des marais et d'autres hydrocarbures gazeux lorsqu'on distille l'acide pélagonique avec la chaux potassée. Il forme alors la partie principale de la portion des liquides ainsi obtenus qui passe entre 106° et 110°. On peut l'obtenir aussi en substituant à l'acide pélagonique, dans cette opération, d'autres acides gras tels que les acides œnanthique, caprylique, palmitique, etc. Enfin l'octylène paraît se produire dans la distillation sèche d'un grand nombre d'huiles fines.

L'octylène est une huile très-mobile, moins dense que l'eau dans laquelle il est insoluble, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il bout sans décomposition à 125° (Bouis), de 116° à 120° (Cahours), de 118° à 120° (Pelouze et Cahours), au-dessous de 120° (Wurtz), entre 115° et 117° (Schorlemmer); sa densité de vapeur égale 3,85 à 3,90 (Bouis), 4,0 (Wurtz), 4,17 (Schorlemmer); le calcul exigerait, pour la formule C₈H₁₆, 3,873. Il brûle avec une flamme très-brillante; l'acide azotique fumant l'attaque avec violence et le convertit en octylène nitré et binitré



Lorsqu'on le soumet d'abord à l'action de l'acide azotique du commerce (AzH₃O₃), 3H₂O et ensuite à l'action d'un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique fumant, il se transforme intégralement en binitro-octylène. Ce corps, lavé et desséché, forme une huile plus lourde que l'eau et peu soluble dans ce liquide, qui en dissout cependant assez pour prendre une odeur excessivement irritante. Il se décompose par la distillation en dégageant des vapeurs rutilantes et en laissant un résidu noir; en même temps, du nitro-octylène C₈H₁₅(AzO₂) passe à la distillation.

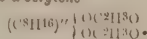
L'octylène n'est pas attaqué par le sodium; mais si on le fait traverser par un courant de chlore sec en même temps qu'on le traite par ce métal, il se produit un corps violet qui répond à la formule



Il se dégage en même temps de l'hydrogène; avec le brome et avec l'iode il se forme des combinaisons semblables.

— **Méthyl-octylène** C₉H₁₈. On a donné le nom de méthyl-octylène à un polymère de l'octylène qui résulte de l'action prolongée de l'acide sulfurique fumant sur l'hydrate d'octyle. Purifié par une série de lavages à l'eau, il alcool et à la potasse aqueuse, il constitue un liquide incolore et inodore de 0,814 de densité à 15°. Il bout à 250° en se décomposant. Il est insoluble dans l'eau et presque insoluble dans l'alcool froid; il brûle avec une flamme brillante et n'est point attaqué par la potasse à la température de l'ébullition.

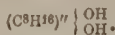
— **Acétate d'octylène**



On l'obtient en chauffant une solution éthérée de bromure d'octylène avec de l'acétate d'argent à 100°. C'est un liquide épais, huileux, bouillant entre 240° et 245° suivant Wurtz, entre 245° et 250° d'après de Clermont.

— **Bromure d'octylène** C₈H₁₆Br₂. On l'obtient en faisant agir directement le brome sur le mélange d'octylène et d'hydruire d'octyle qui résulte de la distillation fractionnée des produits de l'action du chlorure de zinc sur l'alcool amylique. C'est un liquide lourd, de couleur ambree, qui se décompose lorsqu'on le distille, même si l'on opère à une faible pression.

— *Hydrate d'octylène ou glycol octylique*



On l'obtient en décomposant l'acétate par la potasse finement pulvérisée, que l'on ajoute par petites portions. On distille au bain d'huile, et l'on répète le même traitement un certain nombre de fois. Enfin on purifie le produit par une série de distillations fractionnées. C'est un liquide épais, huileux, incolore et inodore, d'une saveur aromatique et brûlante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa densité égale 0,932 à 0° et 0,920 à 29°. Son point d'ébullition est situé entre 235° et 240°.

— *Chlorhydrine octylique ou hydratochlorure d'octylène*



On obtient ce corps : 1° en faisant agir l'acide chlorhydrique concentré sur l'alcool octylique; 2° par l'action de l'acide hypochlorureux sur l'octylène. La première de ces réactions fournit un produit excessivement impur. Pour préparer la chlorhydrine par la seconde méthode, on ajoute de l'octylène pur à une solution aqueuse d'acide hypochlorureux renfermant 2 à 3 pour 100 de cet acide, solution que l'on obtient, comme l'a indiqué Carius, en agitant du gaz chlore aussi exempt d'air que possible avec de l'oxyde mercurique préalablement chauffé à 300° et suspendu dans une petite quantité d'eau. Le produit est un mélange d'oxychlorure de mercure, d'eau et de chlorhydrine octylique. On agite ce liquide avec de l'éther qui dissout la chlorhydrine. On soumet la solution éthérée à l'action d'un courant d'acide sulfurique, pour la débarrasser de l'excès de mercure; on neutralise l'excès d'acide qu'elle renferme par une solution de carbonate de sodium et l'on soumet le produit à la distillation fractionnée. La chlorhydrine passe alors presque pure entre 204° et 208°. C'est un liquide aromatique.

— *Oxyde d'octylène.* L'oxyde d'octylène

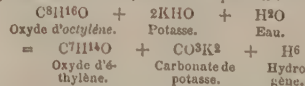


a été récemment obtenu par M. de Clermont. On sait que l'acéto-chlorhydrine d'éthylène se saponifie très-facilement par la potasse ou par la chaux; il n'en est pas de même de l'acéto-chlorhydrine d'octylène. Chauffé pendant plusieurs jours avec de la potasse caustique dans un appareil à reflux, ce dernier corps ne donne que des traces d'acétate et de chlorure de potassium. En le chauffant pendant quarante heures à 180°, dans des tubes scellés à la lampe, avec de la potasse, M. de Clermont a pu le saponifier en partie et a obtenu par la distillation fractionnée un liquide, bouillant vers 145°, dont la composition se rapprochait de celle de l'acide d'octylène; il est donc permis d'admettre que l'oxyde d'octylène se forme dans cette réaction.

La chlorhydrine du glycol octylique, soumise au même traitement que l'acéto-chlorhydrine, se comporte de la même manière et fournit, elle aussi, un liquide bouillant vers 145°, dont la composition se rapproche de l'oxyde d'octylène.

L'oxyde d'octylène est un liquide mobile, d'une odeur aromatique, agréable; sa densité à 15° est égale à 0,831.

Il est possible que les imperfections de l'analyse soient dues à ce qu'une certaine quantité d'oxyde d'octylène se transforme en oxyde d'octylène sous l'influence combinée de la potasse et de l'eau, suivant l'équation :



Ce qui donne quelque probabilité à cette manière de voir, c'est qu'en ouvrant les tubes scellés dans lesquels s'opère la réaction on a constaté une pression et le dégagement d'un gaz inflammable, qui pourrait bien avoir été de l'hydrogène. La présence de ce gaz, ainsi que celle d'un résidu de chlore dans l'oxyde d'octylène, expliqueraient donc jusqu'à un certain point comment il se fait qu'on ait trouvé dans les analyses des quantités de carbone et d'hydrogène trop faibles.

A l'oxyde d'octylène se rapporte la chlorhydrine et l'acéto-chlorhydrine octylique.

— **Chlorhydrine octylique** C₈H₁₆O.H₂. Se fondant sur ce qui a lieu dans les premiers termes de la série grasse, où la chlorhydrine se produit par l'action de l'acide chlorhydrique sur le glycol même, M. de Clermont a essayé de faire réagir cet acide concentré sur l'octylglycol, en opérant au bain-marie dans des tubes scellés à la lampe. Cette réaction n'ayant pas fourni le résultat désiré, M. de Clermont a porté la température à 160°, mais sans plus de succès.

L'action directe de l'acide chlorhydrique sur l'octylglycol n'ayant pas conduit au résultat désiré, M. de Clermont a eu recours à la méthode de Carius, qui consiste, on le sait, à faire réagir une solution aqueuse d'acide hypochlorureux sur l'hydrogène carboné qui forme le radical de la chlorhydrine.

On n'obtient de bons résultats dans cette préparation qu'à la condition d'employer des

solutions très-étendues d'acide hypochlorureux.

Voici comment on prépare ces solutions : On prend un certain nombre de flacons, de la capacité d'un litre, qu'on remplit de chlorure gazeux et où l'on introduit ensuite 15 grammes d'oxyde de mercure, chauffés à 300°, puis délayés dans un peu d'eau. On bouche le flacon et on l'agit à l'abri de la lumière. Il se produit dans ces conditions de l'oxychlorure de mercure et de l'oxyde hypochlorureux. On étend la solution de manière qu'elle ne renferme que 3/4 pour 100 d'acide, et l'on agit le tout jusqu'à ce que l'odeur d'acide hypochlorureux ait disparu. Le mélange est alors épuisé par l'éther, qui dissout la chlorhydrine en même temps qu'un peu de sel de mercure; on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré qui précipite le mercure, on neutralise avec une solution de carbonate de soude, on lave à l'eau, on chasse l'éther par la distillation et l'on dessèche sur le chlorure de calcium le liquide qui reste. Ce liquide n'est autre que la chlorhydrine cherchée.

La chlorhydrine octylique se présente sous la forme d'un liquide mobile, légèrement jaunâtre, d'une odeur aromatique camphrée, d'un saveur brûlante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Elle brûle avec une flamme fuligineuse, éclairante, blanche et bordée de vert. Elle ne bout pas sans décomposition. Sa densité est de 1,003 à 0° et de 0,987 à 31°. Nous avons déjà vu que lorsqu'on la chauffe à 180° avec de la potasse elle fournit de l'oxyde d'octylène.

— **Acétochlorhydrine** C₈H₁₆CH₃COOL. On obtient ce corps par l'action de l'acétate de chlore sur l'octylène. Pour cela on fait absorber 10 grammes d'acide hypochlorureux sec par 50 grammes d'acide acétique anhydre bien refroidi. Si l'absorption était poussée plus loin, on s'exposerait à des explosions terribles. On ajoute ensuite à ce liquide 14 grammes d'octylène étendu d'acide acétique anhydre et d'acide acétique cristallisable. La masse s'échauffe. Quand elle est refroidie, on y ajoute de l'eau, qui en précipite l'acéto-chlorhydrine sous la forme d'une couche éthérée. On sépare celle-ci, on la dessèche sur du chlorure de calcium et on la purifie par distillations fractionnées.

L'acéto-chlorhydrine d'octylène est un liquide mobile, d'une odeur aromatique agréable, d'un saveur brûlante. Elle est soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique, insoluble dans l'eau. Elle brûle avec une flamme fuligineuse bordée de vert. Elle bout sans décomposition à 225°. Sa densité est de 1,026 à 0° et de 0,11 à 18°. Sa densité de vapeur est de 7,32; la théorie exigerait 7,12.

OCULAIRE adj. (o-ku-lè-re — lat. *ocularis*; de *oculus*, œil). Qui appartient ou se rapporte à l'œil : Le globe OCULAIRE. Dans un spectacle purement OCULAIRE comme le ballet, il faut que les accessoires et les détails soient l'objet d'un soin tout particulier. (Th. Gaut.)

— **Témoin oculaire**, celui qui a vu la chose dont il témoigne : Qui est-ce qui m'osera dire combien il faut de TÉMOINS OCULAIRES pour rendre un prodige digne de foi? (J.-J. Rouss.)

— **Anat. Denis oculaires**, Nom donné quelquefois aux dents canines, vulgairement appelées GILLIERS.

— **Clavecin oculaire**, Appareil au moyen duquel on faisait apparaître instantanément des combinaisons de couleurs, destinées à produire sur l'œil des effets d'harmonie comparables à ceux que l'on produit sur l'oreille au moyen du clavecin et des autres instruments du même genre : Après que Newton a découvert la nature de la lumière, arrive un Castel qui veut enchaîner et qui propose un CLAVECIN OCULAIRE. (Volt.)

— **Gramm. Diphtongue oculaire**, Réunion de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment une diphtongue que pour l'œil, exprimant en réalité un son simple, comme *au, eau, ou, ai, il time oculaire*, *Kim*, qui n'est que pour l'œil, les lettres qui composent les deux terminaisons étant les mêmes, mais les sons étant différents, comme *amer* et *blâmer*.

— **s. m. Physiq.** Celui des verres d'un instrument d'optique devant lequel on place l'œil lorsqu'on veut regarder.

— **Enceps. Physiq.** L'oculaire d'une lunette fait l'office de loupe, excepté dans la lunette de Galilée ou lunette de spectacle. Dans le microscope, l'image donnée par l'objectif est déjà plus grande que l'objet; l'oculaire ne court donc qu'en partie à produire l'amplification; au contraire, dans la lunette astronomique, l'image fournie par l'objectif est moindre que l'objet; aussi l'oculaire doit-il avoir un pouvoir amplificateur considérable. L'image fournie par l'oculaire est virtuelle, par conséquent droite par rapport à celle qu'a fournie l'objectif et renversée par rapport à l'objet.

Le plan du réticule de la lunette doit coïncider avec le plan focal de l'objectif, mais il doit être à une distance de l'oculaire telle que son image soit bien nette. Pour remplir à la fois ces deux conditions, on fixe toujours le réticule dans un tuyau qui entraîne l'oculaire dans son mouvement; l'observateur dispose d'abord le réticule par rapport à l'oculaire selon sa vue, ensuite il fait mouvoir à la fois le réticule et l'oculaire, de façon à amener le

plan du réticule dans le plan focal de l'objectif.

Dans la lunette de Galilée ou lunette de spectacle, l'oculaire est formé d'une lentille biconcave, par conséquent divergente, destinée à donner une image droite; mais alors l'image réelle donnée par l'objectif se forme au delà de l'oculaire, et l'image perçue par l'œil n'en est pas moins amplifiée.

Les oculaires employés pour microscopes, longues-vues et lunettes astronomiques sont toujours composés de plusieurs verres destinés à compenser les aberrations de sphéricité et de réfringibilité. On distingue les oculaires généralement usités en trois principales sortes : l'oculaire de Campani, celui de Ramsden et celui de Dollond.

— **Oculaire de Campani.** Il se compose de deux lentilles planes-convexes dont les faces planes sont tournées du côté de l'œil. Il s'emploie pour les microscopes et pour les lunettes astronomiques appelées chercheurs, qui n'ont pas de réticule. Le premier verre reçoit les rayons lumineux qui émergent de l'objectif et concourt avec lui à former une image renversée de l'objet; le second verre fait l'office de loupe et donne l'image amplifiée.

— **Oculaire de Ramsden.** Cet oculaire se compose de deux lentilles planes-convexes dont les surfaces convexes sont tournées vers l'œil. L'image réelle et renversée donnée par l'objectif se forme en avant de la première lentille et les deux verres qui composent l'oculaire font simultanément l'office de loupes. Leurs pouvoirs amplificateurs se multiplient donc l'un par l'autre. Cet oculaire est employé dans les grandes lunettes munies d'un réticule.

— **Oculaire de Dollond.** L'oculaire de Dollond est composé de quatre verres plans-convexes achromatisés, dont les deux premiers tournent leurs faces planes vers l'objectif, et les deux autres vers l'œil. L'image réelle et renversée fournie par l'objectif se forme en avant du système de ces quatre verres; les deux premiers redressent cette image qui trait se forme entre les deux autres. Ces deux derniers verres forment un oculaire de Campani.

Dans chacun des trois types, les distances qui séparent les lentilles les unes des autres dépendent des longueurs de leurs foyers. Voici la règle empirique adoptée par M. Secrétan dans la construction de l'oculaire de Dollond. Pour les longues-vues, p et p' désignant les distances focales principales des deux premières lentilles, q et q' celles des deux autres, la distance des deux premières étant d , celle de la seconde à la troisième d' , enfin celle des deux dernières d'' , il fait p, p', q et q' proportionnels à 10, 11, 12 et 9; alors d est représenté par $\frac{2}{3}(p+p')$, ou $\frac{2}{3}21$, ou 14;

d' est par $\frac{1}{2}(p+p'+q+q')$ ou $\frac{1}{2}42$, c'est-à-dire 21; enfin d'' est par $\frac{2}{3}(q+q')$ ou $\frac{2}{3}27$, c'est-à-dire 18. Il obtient ainsi des longueurs-vues excellentes.

Nous avons dit que le grossissement est principalement obtenu par l'oculaire; il y a, pour le déterminer, plusieurs moyens que nous devons faire connaître. Le grossissement d'une lunette est le rapport de l'angle sous lequel l'image d'un objet est vue à travers cette lunette à celui que l'objet lui-même sous-tendrait à l'œil nu. Le moyen le plus simple pour obtenir ce rapport est celui qu'employait Galilée, mais il ne donne des résultats suffisamment approchés que pour les lunettes peu puissantes; il consiste à observer en même temps l'objet placé en avant d'une mire avec l'un des yeux nu et avec l'autre armé de la lunette et à comparer les dimensions apparentes des deux images. Les divisions de la mire paraissent agrandies comme l'objet à l'œil armé de la lunette, mais il est facile d'apprécier le nombre de divisions non agrandies de la mire que contient l'une de ses divisions amplifiées.

Pour arriver à un résultat plus exact, on remarque que le demi-angle sous lequel on verrait l'objet en plaçant son œil à l'endroit occupé par l'objectif a pour tangente le rapport de la demi-image fournie par cette lentille à sa distance focale et que d'un autre côté le demi-angle sous lequel apparaît l'image fournie par l'oculaire a pour tangente le rapport de la demi-image observée à l'aide de la loupe, et qui n'est autre que l'image fournie par l'objectif à la distance focale de cette loupe, c'est-à-dire de l'oculaire; car, pour que la vision à travers une loupe soit distincte, il faut que l'objet coïncide presque exactement avec son foyer. Cela posé, dans le rapport des deux angles, représenté avec une suffisante approximation par celui de leurs tangentes, la grandeur de l'image réelle fournie par l'objectif disparaît, et il reste le rapport des deux distances focales de l'objectif et de l'oculaire. Cette méthode a un inconvénient grave, c'est que la distance focale de l'oculaire, étant très-petite, ne peut pas être connue avec une suffisante approximation; mais on obtient aisément une autre formule plus convenable du même rapport.

Si l'on tourne l'objectif vers un espace éclairé et que l'on présente un écran de papier blanc à une petite distance en arrière de

l'oculaire, il viendra s'y former une image circulaire très-lumineuse qui ne sera autre que celle de l'ouverture de l'objectif. Joignons les deux extrémités d'un même diamètre de l'objectif au centre optique de l'oculaire, l'image de l'ouverture se trouvera à une distance f de l'oculaire; d'un autre côté, la distance de l'oculaire à l'objectif sera $F+f$, en désignant par F et par f les distances focales de l'objectif et de l'oculaire; le rapport du diamètre de l'objectif à l'image sera donc $\frac{F+f}{f}$, qui se réduit sensiblement à $\frac{F}{f}+1$, car

f diffèrera toujours très-peu de f . Cela posé, il ne s'agit plus que de mesurer le diamètre de l'objectif et celui de l'image. La première mesure ne présente aucune difficulté, mais celle de l'image serait aussi difficile à obtenir directement que celle de f . On emploie pour y arriver un petit instrument imaginé par Ramsden, qui se compose d'un écran formé d'une substance mince et transparente sur laquelle sont tracées de fines divisions, par exemple des vingtièmes de millimètre, et d'une loupe qui permet d'apercevoir les divisions; l'écran et la loupe sont disposés dans un petit tuyau qu'on peut adapter à la lunette, dans le prolongement de son axe en avant de l'oculaire, et sont d'ailleurs mobiles indépendamment l'un de l'autre. Pour faire l'expérience, il faut amener l'écran dans la position où il doit être pour que l'anneau oculaire s'y dessine nettement, et la loupe à une distance de l'écran telle que les divisions puissent être lues aisément. Cela fait, on obtient le diamètre de l'anneau à moins d'un vingtième de millimètre et on en déduit le grossissement avec une approximation en général suffisante.

OCULAIREMENT adv. (o-ku-lè-re-man — rad. oculaire). Par le secours des yeux : S'assurer OCULAIREMENT d'un fait. Il Peu usité.

OCULARISTE s. m. (o-ku-la-ris-te — rad. oculaire). Chir. Celui qui prépare des pièces destinées à l'étude de l'anatomie et des maladies de l'œil.

OCULATION s. f. (o-ku-la-si-on — du lat. *oculus*, œil, bourgeon). Arboric. Sorte de greffe, que l'on appelle plus ordinairement GREFFE EN ECUSSON.

OCULÉ, ÉE adj. (o-ku-lé — du lat. *oculus*, œil). Qui a des yeux : Animaux OCULÉS.

— Qui a de bons yeux : Consoltez-vous, bonne cousine, de n'avoir pas vu les glandes des crucifères; de grands botanistes très-bien OCULÉS ne les ont pas mieux vues. (J.-J. Rouss.)

— Hist. nat. Qui a des taches ou des trosses comparables à des yeux.

— s. f. pl. Entom. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocorps, comprenant des genres qui sont caractérisés surtout par des yeux très-gros, tels que les leptoques, les acanthies et les péloques.

— **Encycl.** Entom. Les *oculés* ont beaucoup d'analogie avec les nudicorides, en ce qui concerne le petit nombre d'articles de la gaine et du soigneur, ainsi que le mode d'insertion et les fonctions des pieds; mais elles s'en distinguent par leur rostre (bec) libre et ordinairement droit, leur labre saillant, leurs yeux très-gros et leur tête non rétrécie en arrière. Cette tribu renferme trois genres principaux, les acanthies, les leptoques et les péloques, qui ont été subdivisés par les auteurs modernes. Les insectes de ce groupe, confondus avec un grand nombre d'hémiptères sous le nom collectif de *punaises*, ressemblent, en effet, beaucoup à ces dernières par leur organisation et leurs mœurs. Ils vivent en général dans les prairies humides et les lieux aquatiques.

OCULÉ, ÉE (o-ku-lé) part. passé du v. Oculer. Greffer par oculation : *Poiriers OCULÉS.*

OCULER v. a. ou tr. (o-ku-lé — du lat. *oculus*, œil, bourgeon). Arboric. Greffer par oculation, en ecusson. Il Peu usité.

OCULI s. m. (o-ku-li — mot lat. qui signif. les yeux). Liturg. Troisième dimanche de carême, dont l'introduction commence par les mots *Oculi mei semper...*

OCULIFÈRE adj. (o-ku-li-fè-re — du lat. *oculus*, œil; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un œil : *Papilite OCULIFÈRE.*

OCULIFORME adj. (o-ku-li-for-me — du lat. *oculus*, œil; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un œil.

OCULINE s. f. (o-ku-li-ne — dimin. du lat. *oculus*, œil). Zooph. Genre de polypiers lamellifères, formé aux dépens des madrépores, et comprenant une douzaine d'espèces qui vivent dans la Méditerranée et les mers équatoriales, et en outre plusieurs espèces fossiles des terrains secondaires et tertiaires.

— **Encycl.** Les *oculines* ont le corps raccourci et présentent vingt-quatre tentacules disposés autour de l'orifice buccal; ces polypiers sont renfermés dans des cellules stelliformes, régulières, à vingt-quatre lames, comme celles des *erythrophylles*, mais disséminées sans ordre apparent. Ils sécrètent un commun un polypier solide, pierreux, à rameaux lisses et irréguliers. Presque toutes les espèces vivantes (dix au moins) se trouvent dans les mers des pays chauds. L'*oculine* vierge, à rameaux nombreux, tortueux, d'un blanc de lait, à cellules irrégulièrement sail-

lantes, habite la Méditerranée et l'océan Indien. L'*oculine* rose, polypier très-petit, à rameaux très-nombreux, atténués, verruqueux, roses, se trouve aux environs de Saint-Domingue. On connaît aussi plusieurs espèces fossiles, propres surtout au terrain corallien.

OCULISTE s. m. (o-ku-li-ste — du lat. *oculus*, œil). Médecin qui s'occupe spécialement des maladies de l'œil : L'oculiste a aussi pour mission de tâcher de voiler la mutilation qui résulte de la perte plus ou moins complète des parties qui entrent dans la composition de l'œil. (Lemoussier.) Quand l'Amour aveugle prend l'Hymen pour oculiste, il y voit bientôt plus clair qu'il ne veut. (Pétil-Senn.)

Comment vont aujourd'hui tes yeux, Demandait Floricourt à sa nièce Isabelle?

— Mais, mon oncle, répondit-elle, Mon oculiste dit que je vois beaucoup mieux.

— **Adjectif.** Les médecins OCULISTES romains étaient le plus souvent des affranchis. (Sichel.)

Oculistes (SOCIÉTÉ TRÈS-ÉCLAIRÉE DES), association semi-philosophique, qui existait en Allemagne au milieu du siècle dernier.

OCULISTIQUE s. f. (o-ku-li-si-ti-ke — rad. oculiste). Méd. Science de l'oculiste, médecine de l'œil.

OCULO-MUSCULAIRE adj. (o-ku-lo-musku-lè-re — du lat. *oculus*, œil, et de *muscularis*). Anat. Qui a rapport aux muscles de l'œil : *Tendons oculo-musculaires.*

OCULOS HABENT, ET NON VIDEBUNT (Ils ont des yeux et ne verront jamais). Paroles tirées du psaume : *In exitu Israël de l'Egypte.*

« Il y a des hommes véritablement aveugles qui ne voient rien par le cœur ni par la pensée, qui ne voient que des yeux du corps. Si vous leur dites que d'anciennes sociétés sont détruites, ils ne vous comprendront pas et se riront de vous, parce qu'ils voient de tous côtés des champs cultivés, des maisons et des villes remplies d'hommes. Que dire à ces aveugles, sinon : *Oculos habentes, non videtis?* »

P. LEROUX.

« *Oculos habent, et non vident; aures habent, et non audient*, avait dit le Psalmiste. « Ils » n'ont rien appris ni rien oublié, » répétait, trois mille ans après, le grand martyr de la Sainte-Alliance. En voyant ce qui se passe à Madrid, je me demande ce qu'ont à gagner les réactionnaires et absolutistes à provoquer si insolennement le débat public sur des objets qu'ils auraient intérêt, s'ils avaient pu rien apprendre depuis soixante et dix ans, à laisser dans un sanctuaire fermé à la discussion profane. »

H. LAMARCHE.

« O mânes des Rubens, des Boullongne, de Le Brun, des Jouvenet, etc., vos immortels ouvrages sont sous les yeux, mais de qui? de idoles des gentils : *Oculos habent, et non vident.* »

DIDEROT.

OCULO-ZYGOMATIQUE adj. (o-ku-lo-zigo-ma-ti-ke — du lat. *oculus*, œil, et de *zygomatique*). Méd. Se dit d'un trait qui s'étend du grand angle de l'œil au zygoma : *Trait oculo-zygomatique.*

OCULUS-CHRISTI s. m. (o-ku-lus-kris-ti — mots lat. qui signif. œil du Christ). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aster.

OCULUS-MUNDI s. m. (o-ku-lus-mon-di — mots lat. qui signif. œil du monde). Minér. Nom ancien de l'hydrophane.

OCUMARA, village et port de Colombie, département de Venezuela, sur la mer des Antilles, à l'E. de Porto-Cabello. Le port est bon, bien abrité et défendu par une batterie.

OCY (du gr. *okus*, rapide, le même que le sanscrit *akpa*, zend *akpa*, grec *typos*, latin, *equus*). La racine est *ak*, pénétrer, traverser rapidement. Préfixe qui marque la rapidité, la légèreté.

OCYALE s. m. (o-si-ale — du préf. *ocy*, et du lat. *ala*, aile). Ornith. Syn. de *cacicy*.

OCYDROME s. m. (o-si-dro-mi — du préf. *ocy*, et du gr. *dromos*, coureur). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, formé aux dépens des ralles.

— Entom. Syn. de *LYMNÉE*.

OCYDROMIE s. f. (o-si-dro-mi — du préf. *ocy*, et du gr. *dromis*, qui court). Entom. Genre d'insectes diptères brachioptères, de la famille des tanyptères, tribu des hyalides, comprenant quatre espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

OCYFÈRES adj. m. (o-si-cépèss — du préf. *ocy*, et du gr. *epos*, parole). Mythol. gr. Epithète donnée à Apollon.

OCYMOIDE adj. (o-si-mo-i-de — du gr. *okumon*, basilic; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au basilic.

OCYMOPHYLLÉ adj. (o-si-mo-fille — du gr. *okumon*, basilic; *phylton*, feuille). Bot.

Qui a des feuilles semblables à celles du basilic.

OCYUM s. m. (o-si-momm). Bot. V. octumum.

OCYPE s. m. (o-si-pe — du préf. *ocy*, et du gr. *pus*, pied). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, comprenant environ vingt-cinq espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** Les *ocypes* présentent les caractères généraux des staphylins, mais ils s'en distinguent surtout par leurs mœurs. Ce genre renferme environ vingt-cinq espèces, dont la plupart habitent l'Europe; un petit nombre seulement se trouve dans l'Amérique du Nord. Ces insectes doivent leur nom à la rapidité de leur course, qui supplée chez eux au faible développement des ailes. L'*ocype* odorant, type du genre, est, de toutes nos espèces indigènes, celle qui présente la plus grande taille. On le trouve assez abondamment dans les bois et dans les champs; il est occupé nuit et jour à poursuivre les insectes, dont il fait une grande destruction. Des qu'il se voit inquiété, il redresse toute la partie postérieure du corps et repand par l'anus un liquide d'un blanc laiteux, d'une odeur forte et désagréable; c'est là son moyen de défense.

OCYPÈTE s. m. (o-si-pète — du préf. *ocy*, et du gr. *petomai*, je vole, je cours). Ornith. Syn. de *TRIMORCHE*.

— **Arachn.** Genre d'arachnides, qui paraît devoir être réuni aux trombidions.

— **Encycl.** Ce genre d'arachnides a pour principaux caractères : le corps comme divisé en deux parties, dont la partie antérieure porte la bouche, les yeux et les deux paires de pieds antérieurs; des palpes ayant un appendice mobile à l'extrémité; deux yeux portés sur un pédicule; des mandibules; des pieds ambulateurs; point de soie ou de trompe visible; six pattes. Ces arachnides doivent leur nom à l'agilité de leurs mouvements. L'espèce type est l'*ocypète* rouge, assez commun dans notre pays, et qui est ainsi garni de poils d'un cendré roussâtre, ceux du dos sont rares et longs, ceux des pattes très-courts; les yeux sont d'une couleur noirâtre. Cette espèce vit communément en parasite sur les diptères de la famille des tipulaires. Quelques auteurs réunissent ce genre aux trombidions, auxquels il ressemble beaucoup.

OCYPODE adj. (o-si-po-de — gr. *okypodos*, de *okus*, rapide, et de *pous*, pous, pied). Myth. gr. Epithète donnée à Apollon.

s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des camétopes, type de la tribu des *ocypodites*, formé aux dépens des crabes, et comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les régions chaudes du globe : Les *OCYPODES* sont remarquables par la vélocité de leur course. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Crust. Les *ocypodes* sont caractérisés par un corps presque carré, quelquefois même plus large que long, un peu aplati, uni, rugueux ou velu, terminé au devant et au derrière par un angle aigu, le bord antérieur présentant dans son milieu un chaperon étroit et rabattu en avant; les yeux terminant des pédoncules assez longs, insérés dans des sinus profonds et latéraux du bord antérieur de la carapace; des antennes inégales, très-courtes, à peine visibles, insérées immédiatement au-dessous de l'origine des pédoncules oculaires; la bouche entièrement recouverte par les pieds-mâchoires extérieures, qui sont contigües dans toute leur longueur et dont le troisième article est en forme de trapèze presque aussi long que large; dix pattes onguiculées, les deux premières terminées par des pinces inégales en longueur et en grosseur.

Les *ocypodes* vivent sur les plages sablonneuses qui bordent la mer et les embouchures des fleuves et des rivières, qu'ils remontent jusqu'au point où la marée cesse de se faire sentir; ils se creusent de vrais terriers cylindriques, ordinairement obliques et très-profonds, souvent si nombreux et si rapprochés qu'ils se touchent; c'est là qu'ils passent la nuit et probablement aussi qu'ils s'enferment aux époques de leurs mues. Plusieurs espèces y passent aussi les trois ou quatre mois d'hiver; il arrive presque toujours alors que ces trous se bouchent, de telle sorte que l'animal est forcé de les rouvrir au printemps, lorsque la chaleur du soleil est assez forte pour le déterminer à sortir. Bosc a vainement cherché à voir ces crustacés faire leurs trous; ils cessent de travailler dès qu'on les observe, et il est assez difficile de les surprendre, car ils sont toujours sur des plages découvertes. Ordinairement leurs yeux, dans le même, et cela ne leur arrive guère que lorsqu'ils veulent se soustraire à un danger imminent. Ils se tiennent presque toujours à terre, mais ne craignent pas l'eau, qui les enlève et les couvre quelquefois; cependant ils n'y vont pas volontiers et n'y restent pas longtemps, à moins que ce ne soit pour y déposer leurs œufs. Ce genre de vie les a fait confondre avec les géocorins, sous les noms vulgaires de *crabes de terre* ou *tourlourous*.

On a vu les femelles des *ocypodes* garnies d'œufs dès le mois de mars; mais on n'a pas jusqu'à présent rencontré de petits du pré-

mier âge, d'où l'on a conclu qu'ils restent dans l'eau ou dans la terre pendant l'année de leur naissance. Les mâles diffèrent des femelles par leur taille plus petite, leurs couleurs plus vives et leur queue triangulaire; on a cru aussi pendant longtemps qu'ils avaient la grosse pince du côté gauche; mais Bosc s'est assuré qu'elle variait de position dans les deux sexes.

Dès qu'un homme ou un animal paraît au lieu d'eux, les *ocypodes* redressent leur grosse pince, la présentent en avant, semblent le déhâter au premier abord et se sauvent en courant de côté, mais en conservant toujours la même position. Ils courent très-vite, mais beaucoup moins vite assurément que l'immagination des voyageurs. L'un d'eux, Bosc, affirme gravement avoir poursuivi à cheval un de ces crabes et avoir eu de la peine à l'atteindre. Ces crustacés sont très-voraces; ils se nourrissent de cadavres d'animaux, de charognes de toute espèce et des substances animales de toute sorte que la mer rejette sur le rivage; ils accourent par milliers sur leur proie et sont souvent forcés de la disputer aux goélands et aux vautours. Ils ont de nombreux ennemis, notamment les loutres, divers oiseaux de proie, les tortues, les calmans, etc.; mais, malgré ces causes de destruction, ils multiplient d'une façon vraiment prodigieuse; la raison en est d'abord qu'ils sont extrêmement difficiles à prendre, mais surtout que l'homme les laisse tranquilles, parce qu'ils ne lui sont d'aucune utilité.

Le genre *ocypode* renferme de nombreuses espèces, répandues dans toutes les parties du monde, à l'exception de l'Australie. Nous citerons entre autres l'*ocypode* chevalier, long d'environ 0m,04, presque carré, convexe et chagriné, et qu'on trouve sur les côtes africaines de la Méditerranée et de l'Océan, depuis l'isthme de Suez jusqu'au cap Vert; l'*ocypode* céphalophtalme, des Indes orientales; l'*ocypode* blanc, des côtes de la Caroline; l'*ocypode* cordiforme, à carapace jaunâtre, chagrinée, des Indes orientales; l'*ocypode* rhomboïde, de l'île Maurice; l'*ocypode* combattant, répandu sur les côtes orientales des deux Amériques et plus particulièrement de la Caroline; l'*ocypode* carré, de la Jamaïque; enfin l'*ocypode* cranioïde, originaire de l'Inde, mais que l'on trouve aussi en France à l'état fossile.

OCYPODIEN, IENNE adj. (o-si-po-di-ain, i-è-ne — rad. *ocypode*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'*ocypode*. On dit aussi *ocypodien*.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, ayant pour type le genre *ocypode*: La pl. des OCYPODIENS vivent presque toujours sur la plage et s'y creusent des terriers. (H. Lucas.)

OCYPTAME s. m. (o-si-pa-me — du préf. *ocy*, et du gr. *iptamai*, je vole). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, tribu des syrphites, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique.

OCYPTÈRE s. m. (o-si-ptère — du préf. *ocy*, et du gr. *pteron*, aile). Ornith. Syn. d'ARTAMIS ou LANGRATIN.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athérécères, tribu des muscides, type du groupe des *ocypotères*, forme aux dépens des mouches, et comprenant huit à dix espèces qui habitent la France et l'Allemagne: Les *OCYPTÈRES* doivent leur nom à la rapidité de leur vol. (Lucas.)

— **Encycl.** Entom. Les *ocypotères* sont caractérisés par des antennes en palette, composées de trois articles; les palpes très-petites; l'épistome saillant; la trompe arrondie, courte, courbée à sa base; le corselet distinct; l'abdomen long, cylindrique ou conique; les ailes écartées et de la longueur du corps; les cuillerons grands et couvrant la majeure partie des balanciers. En général, tout le corps de ces diptères est couvert de poils longs et roides. Les *ocypotères* doivent leur nom à la rapidité de leur vol. On les trouve assez fréquemment, pendant l'été, sur les fleurs, dont elles pompent les sucs; on les rencontre même quelquefois sur les vitres des croisées. Quand elles courent, elles agitent leurs ailes. Leurs mœurs ne sont qu'imparfaitement connues; cependant Léon Dufour a parfaitement décrit les larves de l'*ocypotère bicolor*, qui vit sur la *pentatoma grisea*. Ces larves sont oblongues, presque cylindriques, apodes, glabres, ridées, molles, amonies en avant. Leur bout présente deux mamelons portant chacun deux petits corps cylindriques et deux pièces coecales armées de crochets. Le corps se termine en un tube solide au bout duquel s'ouvre un stigmate. Les larves passent à l'état de nymphe sans quitter leur demeure. Sous cette nouvelle forme, elles sont ovoïdes, sans segments distincts. Elles quittent les insectes qui les ont nourries avant d'arriver à l'état adulte, et quelquefois sans causer la mort de l'individu qui les renfermait. — Est-ce, dit M. H. Lucas, du vivant de son hôte et par des efforts expulsifs exercés par celui-ci que la chrysalide (nymphe) vient au monde? Il est difficile de concevoir autrement la possibilité de cet accouchement contre nature. Tout le monde sait que les chrysalides sont incapables d'exercer par elles-mêmes une faculté locomotrice. J'ai acquis la certitude que, s'il est des circonstan-

ces dans lesquelles la pentatome peut mourir pendant ou aussitôt après l'accouchement, il en est d'autres où elle survit à sa délivrance. Le parasite, en effet, a pu vivre dans les viscères et aux dépens des tissus graisseux de sa victime sans toucher à l'appareil digestif. Mais, ajoute M. Lucas, qui nous révèle l'adresse, les ruses, l'artifice, la patience que l'*ocypotère*, insecte faible et délicat, doit mettre en usage pour insinuer dans le stigmate imperceptible d'un hémiptère cuirassé de toutes parts, ou l'ouïf ou la larve exigüe qui doit désormais trouver dans les entrailles de son hôte tous les éléments de son existence? Qui nous dira à quelle époque doit se faire l'insertion de ce germe parasite, puisque les *ocypotères* ne se montrent qu'en été et que leur vie, ainsi que celle des hémiptères dont leur larve est parasite, ne se prolonge pas au delà de l'automne? Qui nous résoudra le problème de la naissance de la larve dans la pentatome aux premiers jours de printemps, précisément à l'époque de la naissance ou du moins de l'apparition de ces hémiptères eux-mêmes? Où se trouvait donc recelé le germe de la larve pendant l'hiver?

Outre l'espèce précédemment nommée, nous citerons encore l'*ocypotère brassicaria*, longue de plus de 1 centimètre, noire avec des anneaux rouge fauve, qui se trouve assez communément aux environs de Paris.

OCYPTÈRE, ÊE adj. (o-si-ptè-re — rad. *ocypotère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ocypotère*.

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, de la famille des brachystomes, ayant pour type le genre *ocypotère*.

OCYROË s. f. (o-si-ro-ë — nom mythol.). Acal. Genre d'acaléphes béroïdes, voisins des callianthes, et comprenant trois espèces qui habitent l'Océan Atlantique et la mer des Antilles: Les *OCYROËS* sont presque entièrement diaphanes. (Dujardin.) Le Genre d'acaléphes médusaires, du groupe des polystomes, dont l'espèce type vit sur les côtes de la terre de Wit.

— **Encycl.** Le genre *ocyroë* a été caractérisé par l'absence de pédoncules et de tentacules; il présente quatre bouches, quatre ovaires disposés en croix et quatre bras simples confondus à leur base. L'espèce type est l'*ocyroë linéole*, à ombrelle hémisphérique, festonnée, bleuitre et partagée par vingt lignes très-fines allant du centre à la circonférence; elle a environ 0m,05 de diamètre. On la trouve en Australie.

OCYROË, fille du centaure Chiron et de la nymphe Charclo. Elle fut initiée par son père dans l'art de guerir, devint une habile prophétesse et révéla à Chiron le sort qui l'attendait. Jupiter la métamorphosa en fument.

OCYS s. m. (o-siss — du gr. *okus*, agile). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scutellipèdes, dont l'espèce type habite l'Allemagne et l'Angleterre.

OCYTHOË s. m. (o-si-to-ë). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des micrognathes, formé aux dépens des passales, et dont les principales espèces vivent dans l'Inde.

— s. f. Moll. Faux genre de mollusques céphalopodes, fondé sur un prétendu poulpe trouvé dans la Méditerranée et qui n'était qu'un argonaute tiré de sa coquille.

OCYTOCHIQUE adj. (o-si-to-si-ke — du préf. *ocy*, et du gr. *tokos*, accouchement). Chir. Qui favorise, qui active l'accouchement: *Pilules OCYTOCHQUES*.

OCZAKOW, ville de la Russie d'Europe. V. OTCHAKOW.

ODS s. m. (odd). Relig. Principe céleste dont il est parlé dans le Coran: L'OD est l'Esprit-Dieu, l'Esprit universel. (Cahagnet.) L'OD est un agent physique, rien de plus. (A. de Gasparin.) L'OD est la toute-puissance, et l'OD provient de la nature. (Des Mousseaux.)

ODA s. m. (o-da). Hist. ottom. Division du corps des janissaires et de celui des pages du sultan. 1. Compagnie de troupe régulière. 2. Secrétariat du ministre des finances.

ODA-BACHI s. m. (o-da-ba-chi). Hist. ottom. Chef d'un oda. 1. Capitaine en second des janissaires. 2. Employé supérieur de la secrétairerie du ministre des finances.

ODACANTHE s. f. (o-da-kante — du gr. *odous*, dent; *akantia*, épine). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatispèdes, comprenant trois espèces, dont une habite l'Europe.

— **Encycl.** Les *odacantes* présentent comme caractères principaux: une tête ovale, rétrécie en arrière, mais non prolongée; des antennes courtes, à articles presque égaux; des palpes à dernier article ovalaire et presque terminé en pointe; le corselet en ovale allongé et presque cylindrique; les tarses filiformes. On connaît peu les mœurs de ces insectes. Ils vivent, en nombre souvent considérable, dans certaines localités aquatiques plantées de roseaux; ils se tiennent tantôt sur les tiges de ces végétaux, tantôt à terre, au bord de l'eau. L'*odacante melanura*, espèce type du genre, est répandue dans toute

la France; on la trouve aussi sur les côtes maritimes de l'Angleterre. Elle vit dans les endroits humides, sous les pierres et dans les touffes de joncs. Ce genre renferme encore deux autres espèces étrangères à l'Europe.

ODACON, divinité syrienne, qu'on croit la même qu'Onanes.

ODA-GLANDARI s. m. (o-da-glan-da-ri). Hist. ottom. Corps de quarante pages chargés du service de la toilette du sultan.

ODALISQUE s. f. (o-da-li-sko — turc *odak*, dérivé de *oda*, chambre. On devrait donc dire *odalique*, comme Pihan le fait observer avec beaucoup de raison). Femme de chambre esclave, attachée au service des femmes du sultan. 1. Nom donné habituellement, mais par erreur, aux femmes qui composent le harem du sultan.

Odalisques (Liss), tableaux de M. Ingres (collections particulières). Sous un titre identique, M. Ingres a peint deux admirables académies popularisées par des lithographies, des gravures, des copies et des reproductions de toute nature. L'*Odalisque couchée* fut peinte à Rome en 1814 et exposée quelques années plus tard au Salon. Soulevée à demi sur ses coudes, dans les coussins, l'*Odalisque*, tournant par une délicate flexion du col la tête vers le spectateur, a, pour dire M. Th. Gautier, des épaules d'une blancheur dorée, un dos et court dans la chair souple une délicieuse ligne serpentine, des reins et des jambes d'une suavité de forme idéale, des pieds dont la plante n'a jamais foulé que les tapis de Smyrne et les marches d'albâtre oriental des piscines du harem; des pieds dont les doigts, nus par-dessous, se recourbent mollement, frais et blancs comme des boutons de camélia; l'autre bras, languissamment abandonné, flotte le long du contour des hanches, retenant de la main un éventail de plumes qui s'échappe, en s'écartant assez du corps pour laisser voir un sein vierge d'une coupe exquise... Un turban de cachemire, dont les franges retombent derrière son cou, enveloppe le sommet de la tête, découvre et cache cheveu en bandeau sur lesquels s'enroule une nappée de cheveux en forme de couronne. Les yeux, dont la prunelle regarde de côté, le nez aux narines roses, la bouche écarquie, les joues pleines, le menton d'une courbe voluptueuse, forment un type où l'individualité de l'Orient se mêle à l'idéal de la Grèce. Rien de plus parfait n'est sorti du pinceau de l'artiste. La seconde *Odalisque* est une jeune femme blonde, penchée à tête sur ses bras entre-croisés parmi les flots d'une luxuriante chevelure; son corps, demi-nu, se roule dans une pose pleine de grâce. Une jeune esclave noire, dont la veste entr'ouverte laisse apercevoir la gorge bronzée, agenouillée auprès de la sultane, lui joue sur un bizarre instrument une mélodie étrange sans doute. Au fond, se promène un eunuque noir au regard défiant et maussade. Il est inutile, dit M. Gautier, de mieux peindre le mystère, le silence et l'étouffement du sérail. Cependant, ces deux corps, d'un dessin si pur, ont été l'objet de critiques nombreuses. « En acceptant, dit M. E. Chesneau, la perfection plastique des *Odalisques*, je n'y vois rien pour l'esprit, j'y vois tout pour la matière; toutes les femmes de M. Ingres sont absolument matérielles par le corps, et le plus souvent communes par les traits du visage; en elles, aucune marque d'intelligence, nul rayon dans le regard; ce sont ou ce seront des courtisanes sans passion. Si elles sont chastes, si elles n'ont pas la beauté sensuelle et voluptueuse, c'est que, pour la plupart, sous prétexte d'idéal plastique, elles déforment radicalement la nature. Un dieu serait impuissant à les animer. Le miracle de Pygmalion échouerait contre leur inertie; au mouvement de la vie, la plus belle gravure de ces deux académies se trouve dans l'ouvrage intitulé: *L'œuvre gravée de M. Ingres*, publié sous la direction de M. Nagelm; elles ont été aussi lithographiées en 1826 par un anonyme.

Odalisque (L'), tableau d'Eugène Delacroix. Voluptueusement couchée sous un rideau rouge, dont les reflets empourprés se main saturent, une belle Orientale rêve, la tête encadrée dans l'arc du bras gauche, le bras droit étendu le long des flancs amoureux, la cuisse gauche se repliant par une brusque inflexion, la jambe droite s'allongeant presque au bout du lit. Pres d'elle, sur un coussin, sont de petits vases à parfums. Un air tiède et comme une émanation de fleurs ou de femme règne dans cet intérieur tranquille. Quel dieu ou quel sultan va soulever le rideau mystérieux? La figure de l'*Odalisque*, a dit Thore, est dessinée avec une perfection irréprochable. M. Ingres n'en pourrait reprendre les contours, et le modèle intérieur est rebondissant comme dans le Corrège et les autres maîtres de l'école parmesane ou de l'école vénitienne. Cette qualité particulière de la peau doucement soignée, avec son épiderme de pêche et ses reflets chatoyants, est exprimée à merveille... Outre la tournure et la qualité de la couleur, Delacroix manifeste encore dans cette *Odalisque* une particularité d'exécution très-rare aujourd'hui, même chez les plus adroits peintres; la touche, ou la manière de poser la couleur et de promener le pinceau, est toujours dans le sens de la forme et contribue à décider lo

relief. • L'*Odalisque* d'Eugène Delacroix a été exposée au Salon de 1847. Elle a fait partie des collections Davin et Baroillet et a été lithographiée par Debacq et par G. Fischer.

D'autres *Odalisques* ont été peintes par Louis Boulanger (expos. au musée Colbert en 1830), Court (Salon de 1838), A. Colin (Salon de 1838), Fr.-Gab. Léopaulx (Salon de 1846), N. Diaz (tableau payé 1,000 francs à la vente Collot en 1852), Ernest Hébert (lithographie par E. Piron), Karl Müller (Salon de 1853), A.-M. Colin (Expos. univ., 1855), Blanchard (envoi de Rome, 1871), H. Salmon (Salon de 1872), etc.

ODALSTING s. m. (o-dal-stingh). Hist. Subdivision du storting suédois.

O'DALY (Daniel), dominicain irlandais, né dans le comté de Kerry en 1596, mort à Lisbonne en 1662. Etant passé en Espagne, il s'insinua dans les bonnes grâces de Philippe IV, qui, alors maître du Portugal, l'envoya fonder à Lisbonne un couvent de dominicains irlandais, dont il devint supérieur. Après l'avènement au trône du duc de Bragance, O'Daly conserva tout son crédit, fut employé dans diverses affaires importantes et fut envoyé comme ambassadeur auprès de Louis XIV, en 1655, afin de négocier un traité d'alliance et de commerce. Ce religieux remplit dans son ordre les fonctions de censeur de l'inquisition, de visiteur général et de vicarier général du royaume. On lui doit un ouvrage intitulé: *Infinitum, incrementum et exitus familiae Geraldinorum Desmonia comitum Kierria in Hibernia* (Lisbonne, 1655, in-8°).

ODART (Alexandre-Pierre, comte), viti-culteur français, né à Prézault (Indre-et-Loire) en 1778. En sortant de l'École polytechnique, où il était entré en 1796, il renonça à suivre une carrière de l'Etat, se donna à des études d'agronomie, particulièrement à la viticulture, réunit une importante collection de cépages provenant des contrées les plus diverses, proposa divers procédés agricoles nouveaux et s'attacha à introduire et à propager la culture de diverses essences d'arbres, ainsi que de plantes utiles. Le gouvernement de Louis-Philippe chargea, en 1836, M. Odart d'une mission oenologique en Hongrie et lui donna, dix ans plus tard, la croix de la Légion d'honneur. On lui doit plusieurs ouvrages spéciaux, estimés et intéressants: *Essai des divers modes de la culture de la vigne* (Tours, 1837, in-8°); *Ampelographie universelle ou Description des cépages les plus estimés* (Tours, 1841, in-8°); *Manuel du vigneron* (Paris, 1845), etc.

ODASSI (Tifi DESSI), inventeur de la poésie macaronique, né à Padoue vers le milieu du XVI^e siècle. Il ne reste de lui qu'un poème de peu d'étendue: *Carmen macaronicum*, ouvrage devenu très-rare et qui a eu une dizaine d'éditions. C'est un ouvrage bizarre et fort licencieux. Son frère, Ludovico DESSI ODASSI, mort en 1510, fut conseiller du duc d'Urbino et a fait paraître *Cebeticus tabula* (Bologne, 1497, in-8°).

ODATRIE s. f. (o-da-tri). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertins.

ODAX s. m. (o-daks — du gr. *odous*, dent). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des labroides, comprenant six espèces qui habitent la mer des Indes.

ODAXISME s. m. (o-da-ksi-sme — du gr. *odaxisme*, démanigement; de *odous*, dent). Pathol. Démanigement douloureux aux gencives, qui annonce la sortie prochaine des dents.

ODA-YAZIDGI s. m. (o-da-ia-zij-di). Hist. ottom. Ecrivain d'un oda de janissaires.

ODDERENSE, paroisse de Norvège, diocèse et à 4 kilom. N.-E. de Christiansund, bailliage de Mandal; 3,060 hab.

Odd Fellows (compagnons originiaux), association mystérieuse établie en Irlande, en Angleterre et en Amérique, qui s'occupe de la propagation de la morale et d'actes de bienfaisance.

ODDI (Odo DESSI), médecin italien, né à Padoue, mort dans la même ville en 1559. Après avoir exercé la médecine à Venise, il alla professer cette science dans sa ville natale et reçut le surnom de l'*Ame de Galien*, par suite de l'admiration qu'il professait pour cet ancien auteur. On a de lui plusieurs ouvrages qui ont été publiés après sa mort, et dont les principaux sont: *De pestis et pestiferorum omnium affectuum causis, signis, etc.*; *De cæna et prandio lib. II*. (Venise, 1570, in-8°); *Ars parva* (Venise, 1574, in-4°); *In librum artis medicinalis Galeni* (Brescia, 1607, in-4°). Son fils, Marco DESSI ODDI, né à Padoue en 1596, mort dans la même ville en 1591, professa successivement la logique, la philosophie (1549) et la médecine (1583). On cite de lui: *De putredine* (Venise, 1571); *De componentibus medicamentis* (Padoue, 1583); *De morbi natura et essentia* (Padoue, 1589); *De urinarum differentiis* (Padoue, 1591, in-fol.).

ODDI (Sforza DESSI), jurisconsulte et poète italien, de la famille des précédents, né à Pérouse en 1540, mort à Pienne en 1611. Son vaste savoir lui permit de diriger avec un grand succès des écoles de droit à Macerata, à Pise, à Pavie. Appelé en 1599 à remplacer

à Padoue le célèbre professeur Panciroli, il quitta cette ville dès l'année suivante pour se fixer à Parme, où il devint conseiller du duc Farnèse et premier lecteur de l'université de cette ville. Dans sa jeunesse, Oddi avait cultivé la poésie et composé des comédies, auxquelles le public fit un excellent accueil : *Eroflomachia* (Venise, 1572); *I morti vivi* (Pérouse, 1576); *La Prigione d'amore* (Florence, 1579). Comme juriconsulte, il a laissé, entre autres ouvrages : *De compendiosa substitutione* (Pérouse, 1581, in-fol.); *De fide commissis* (Pérouse, 1622, in-fol.); *De restitutione in integrum* (Francfort, 1678, in-fol.). — Un autre parent des précédents, Jacopo NEGRI Oddi, né à Pérouse en 1679, mort à Viterbe en 1770, entra dans les ordres, remplit des missions politiques à Parme, à Cologne, puis fut successivement nommé nonce du pape en Portugal (1739), cardinal (1745), légat à Ravenne (1746) et évêque de Viterbe (1749). Il a publié : *Constitutiones editae in Viterbiensi synodo* (Viterbe, 1763, in-40).

ODDI (Muzio), géomètre italien, né à Urbino en 1559, mort dans la même ville en 1639. De très-bonne heure il fit de remarquables progrès dans l'étude des mathématiques, puis suivit la carrière des armes et reçut le commandement de l'artillerie dans un corps d'armée envoyé par le duc d'Urbino au secours des ligueurs français. Oddi s'était acquis la faveur de son souverain lorsque ce prince, ayant découvert qu'il communiquait à la duchesse ce qui se passait au conseil, le fit enlever dans la forteresse de Pesaro (1600). Pour se distraire des ennuis de sa captivité, qui ne dura pas moins de neuf années, Oddi composa divers traités de mathématiques. Rendu à la liberté en 1609, il passa à Milan, y obtint au concours une chaire de mathématiques, fut appelé en 1626 à Lucques pour diriger les fortifications de cette ville, devint ensuite ingénieur à Loreto et alla terminer ses jours dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : *Degli orologi solari nelle superficie piane* (Milan, 1614, in-40); *Dello squadro* (Milan, 1625, in-40); *Della fabbrica e dell' uso del compasso polimetro* (Milan, 1633, in-49). — Son frère, Matteo ODDI, devint ingénieur et fit paraître : *Precedi di architettura militare* (Milan, 1627, in-89).

ODDI (Mauro), peintre et graveur italien, né à Parme en 1639, mort en 1702. Grâce à la protection de la duchesse de Parme, il put aller se perfectionner à Rome sous la direction de Pietro de Cortone. De retour à Parme au bout de six ans, il devint peintre de la cour; il exécuta un grand nombre d'ouvrages à l'huile et de fresques à Parme, Plaisance et Modène, décora les appartements du château de Colorno et dessina deux mille des médailles faisant partie de la galerie ducale de Parme. Outre ses peintures, il a laissé plusieurs estampes qui attestent son talent comme graveur. Son *Enlèvement d'Europe*, d'après Augustin Carrache, est une planche de mérite, dont les épreuves réussies atteignent, dans les ventes, des prix élevés. Il en faut dire autant du *Saint Philippe de Neri* et d'une *Vierge de douleurs*, gravures exécutées d'après le dessin original de l'auteur. Le *Portrait du pape Grégoire XIII*, signé ainsi M^o O, est aussi une gravure excellente.

ODDS s. m. (odss — mot angl. qui signif. inégalité), Turf. Inégalité de rapport qui existe dans un pari : *Six contre quatre, c'est un odds*. (E. Chapsus.)

ODDS, presque l'île de Danemark, dans le N.-O. de l'île de Seeland, bailliage d'Holbek; 28 kilom. de long sur 12 kilom. de large.

ODDSEN (Gunnlog), antiquaire et théologien irlandais, né à Guarda-Geldingahott en 1788, mort en 1835. Bien que fils d'un paysan, il put faire ses études, devint en 1817 professeur d'arithmétique à l'Académie des cadets de marine à Copenhague, en 1821 secrétaire de la Société littéraire islandaise, entra peu après dans les ordres, et, après avoir été en 1825 assesseur consistorial pour l'Islande, il devint l'année suivante premier pasteur de Reikiavik, capitale de l'île. Oddsen est regardé comme un des restaurateurs de la littérature islandaise. On a de lui : *Dictionnaire islandais* (Copenhague, 1819); *Géographie physique générale* (Copenhague, 1821-1827); *Guide pour la lecture du Nouveau Testament* (Copenhague, 1828-1823), trad. de Moeller, et diverses traductions d'ouvrages de théologie.

ODD-TRICK s. m. (od-trik — de l'angl. odd, impair; trick, levée). Jeux. Septième levée, au jeu de whist.

ODE s. f. (o-de — du grec *ôde*, chant, ode, contracté de *oidô* pour *afôidô*, du verbe *afôidô*, chanter et raconter poétiquement, d'où aussi *oidô* pour *afôidô*, le chanteur épique. Quant à l'origine du grec *afôidô*, Pott reste incertain entre les racines *afôidô* et *afôidô*, et ce doute est partagé par Benfey. Les deux étymologies peuvent être soutenues. La racine *afôidô* est, en effet, qui signifie proprement parler, produire un son, vociférer, prend au causatif *afôidô* le sens de jouer d'un instrument de musique. De là *afôidô*, *afôidô*, son, *afôidô*, *afôidô*, instrument de musique. A *afôidô* correspond le grec *afôidô*, *afôidô*, chanter, célébrer, d'où *afôidô*, poète, dont le digamma s'est conservé dans l'éolien *afôidô*, joueur de flûte. On peut comparer *afôidô*, parole, langage, etc. Benfey y rapporte aussi le nom du

rossignol *afôidô*, dans Hesychius *afôidô* pour *afôidô*, où l'a serait le préfixe *afôidô* dans *afôidô*, célébrer, invoquer, et qui incline à séparer du grec *afôidô*. Comme en irlandais le *f* initial disparaît souvent, Pictet compare également *afôidô*, musique, *afôidô*, musical, qui se rapprochent ainsi des formes grecques. D'un autre côté, la racine *afôidô*, savoir, en grec *afôidô*, *afôidô*, latin *afôidô*, etc., prend au causatif *afôidô* l'acceptation de narrer, et de même avec le préfixe *afôidô*, raconter, annoncer; en zend *afôidô*, même sens. La forme *afôidô* est en accord avec le préfixe *afôidô*, exactement le sanscrit *afôidô*, mais difficilement explicable en partant de *afôidô*. Tout cela parle en faveur de la racine *afôidô*. Littér. Anciennement, Poème destiné à être mis en musique, et aujourd'hui, Pièce de vers divisée en strophes semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers : *Quelques odes galantes d'Horace respirent les grâces, comme quelques-unes de ses épîtres enseignent la raison*. (Volt.) Les odes de Pindare sont des espèces de cadavres dont l'esprit s'est retiré pour toujours. (J. de Maistre.) L'ode habite les grands espaces déserts, les nuages, les pics et les forêts. (E. Bersot.)

Les odes sont le fruit de la souffrance humaine.

TH. DE BANVILLE.

■ Ode héroïque. Celle dont le sujet et le style sont nobles, élevés. ■ Ode anacréontique. Celle dont le sujet et le style sont légers, gracieux.

— Mus. Ode-symphonie. V. ce mot à son rang alphabétique.

— Encycl. L'ode est le suprême effort de la poésie lyrique; c'est dans ce genre de composition que le poète déploie ses plus éminentes qualités : élévation de la pensée, richesse de l'imagination, ampleur des développements, majesté soutenue du style, variété de rythmes. L'ode est d'ordinaire inspirée par l'enthousiasme civique ou religieux; de là son ton élevé; il lui faut de vastes sujets, de ceux qui intéressent une nation ou l'humanité tout entière; mais, d'un autre côté, elle est restreinte dans le cadre relativement étroit de quelques strophes; de là, la nécessité d'une régularité magistrale qui doit se laisser voir à travers le désordre apparent de l'inspiration.

C'est aux Grecs que l'on doit ce genre de poésie. Chez eux, l'ode se chantait; on a même retrouvé l'accompagnement d'une des odes de Pindare, et J.-J. Rousseau l'a publiée dans son *Dictionnaire de musique*. Les chœurs de leurs tragédies étaient également des odes, asservies à un rythme régulier, chacun de ces morceaux se composant uniformément de strophes, d'antistrophes et d'épodes, que les personnages du chœur chantaient en faisant sur la scène les évolutions prescrites. L'ode proprement dite ne s'est que rarement asservie à ces limites précises, mais elle en a gardé sa division en strophes. Le principal sujet de l'ode était la louange des dieux, des héros et des vainqueurs dans ces jeux célèbres qui faisaient accourir toute la Grèce à Olympie, à Némée, à l'isthme de Corinthe; ce dernier genre d'odes, appelées odes triomphales ou épiciques, est celui que nous a laissé le plus nombreux monuments de la poésie lyrique chez les Grecs. « L'élan de l'ode », dit Schreiber, est rapide, hardi; il n'est irrégulier que pour l'aveugle qui n'est pas en état de suivre le vol de l'enthousiasme. Dans toute ode vraiment digne de ce nom, le poète doit toujours paraître inspiré par son sujet; mais comme les puissantes émotions du sentiment ne peuvent jamais être de longue durée, l'ode doit, pour atteindre son but, être courte, jamais verbuse. »

La poésie lyrique pouvant exprimer tous les sentiments de l'âme humaine, il en résulte une grande variété dans les odes, et les classifications exactes qu'on en voudrait tenter seraient d'autant plus factices que le même poète peut, dans la même ode, passer d'un sentiment à un autre selon les mouvements qui l'agitent. On distingue cependant d'ordinaire les odes en pindariques ou héroïques, sacrées, philosophiques et anacréontiques. C'est la classification qu'avait en vue Boileau, quand il a dit que l'ode,

Élevait jusqu'au ciel son vol ambitieux, Entretient dans ses vers commerce avec les dieux. Aux athlètes, dans Pise, elle ouvre la barrière, Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière, Mène Achille sanglant aux bords du Simois, Ou fait fêcher l'Escart sous le joug de Louis. Tantôt, comme une abeille ardente à son ouvrage, Elle s'en va de fleurs dépouiller le rivage; Elle peint les festins, les danses et les rires, Vante un balser cueilli sur les lèvres d'Arie, Qui mollement réside et, par un doux caprice, Quelquefois le refuse adn qu'on le ravisse.

Les anciens ont ignoré cette classification; ils n'ont connu que l'ode héroïque et l'ode anacréontique; cependant ni Pindare, ni Simonide ne se sont privés d'introduire dans l'ode de hautes pensées de philosophie ou de morale, et Horace a chanté toutes sortes de sujets dans les mètres réservés à ce genre de poésie. Quant à l'ode sacrée, elle prenait plus volontiers, chez les Grecs, le nom d'hymne.

Les odes de Pindare suffiraient à nous donner la plus haute idée de la poésie lyrique en Grèce; Quintilien les place au-dessus de toutes pour la grandeur de l'inspiration, la force des pensées, l'éclat des images, l'abon-

dance des choses et des mots, l'impétuosité des mouvements. On y sent le souffle d'une imagination puissante qui se laisse emporter puis se ramène, comme d'elle-même, dans les bornes d'un sujet tracé à l'avance; le plan de toutes ses odes est uniforme, et cependant sans une d'elles ne ressemble à une autre; le canvaux est le même, c'est toujours l'éloge du vainqueur, puis celui de sa famille, la glorification de sa patrie, puis celle des dieux fondateurs des jeux; mais à ce canevas le poète rattache, comme épisodes, des souvenirs historiques ou mythologiques d'une grande ampleur, qu'il sait marier habilement au sujet principal. Simonide avait composé un grand nombre d'odes du même genre; malheureusement il n'en reste que des fragments insignifiants. Elles semblent s'être distinguées de celles du célèbre Thébain en ce qu'elles étaient consacrées davantage à la victoire elle-même et à ses péripéties, dont elles offraient un récit intéressant. Toutefois, elles ne se privaient pas totalement des digressions mythologiques, témoin la légende concernant cet athlète qui ne voulait payer au poète que le tiers du prix convenu, en l'engageant à réclamer le reste à Castor et à Pollux. Avant Simonide et Pindare, Corinne, qui fut la rivale du dernier, et, bien antérieurement encore, Alcée, Sapho, Callinus, Mimnerme, Alcman, Ériée, avaient composé soit des odes triomphales, soit des odes guerrières, soit des odes amoureuses que nous ne pouvons juger que par leurs fragments et par l'admiration constante de l'antiquité. L'ode érotique fut surtout cultivée par Ibycus, par Sapho et par Anacréon; elle prit de ce dernier le nom d'anacréontique. Ce n'est du reste que par extension et parce qu'elles sont écrites dans le rythme de l'ode, qu'on a rangé sous le nom d'odes les poésies d'Anacréon; comme genre, elles se rapprochent beaucoup plus de la chanson que des effusions lyriques de Pindare; mais la délimitation est difficile à tracer et, par exemple, parmi les odes érotiques, le fragment si connu de Sapho, admirablement traduit par Catulle et imité par Boileau, est d'un lyrisme difficile à égaler.

Une grande partie des odes grecques perdues se retrouvent dans Horace et dans Catulle. Ainsi, l'ode : *O navis referens*, a été reconnue, à l'aide d'un fragment qui a survécu, comme traduite d'Alcée, ainsi que l'ode sur la mort de Cléopâtre : *Nunc est bibendum*, etc.; Horace s'est borné à changer le sujet : « C'est maintenant qu'il faut se forcer de boire, car Myrtilus est mort », disait Alcée. La *Prediction de Nérée* est évidemment une copie du grec, quoique nous ne possédions pas l'original; la seule ode authentique d'Anacréon est traduite dans l'ode à Cléopâtre. Quant à Catulle, l'ode de Sapho littéralement imitée et la tournure tout bellénique de ses inspirations, de ses strophes, permettent de croire qu'il n'a guère fait que transporter dans sa langue les chefs-d'œuvre lyriques des Grecs. Ses odes et celles d'Horace n'en doivent pas moins être admirées pour le travail exquis de leur facture.

Pour la partie matérielle de l'ode antique, la construction de ses strophes, l'indication des différents mètres employés par Horace nous fera entrer assez avant dans la connaissance des ressources rythmiques des poètes grecs comme des poètes latins, leurs imitateurs. Ce sont : 1^o la strophe asclépiade, composée d'un vers glyconique et d'un petit asclépiade; 2^o la strophe asclépiade, composée de trois petits asclépiades et d'un glyconique; 3^o la strophe asclépiade, composée de deux petits asclépiades, d'un phéacrien et d'un glyconique; 4^o la strophe saphique, composée de trois petits saphiques et d'un adonicien; 5^o la strophe saphique, composée d'un aristophanien et d'un trimètre coriam-bique catalectique; 6^o la strophe alcéique, composée de deux alcéiques hendécasyllabes, d'un alcéique ennécasyllabe et d'un alcéique décasyllabe; 7^o la strophe archiloquienne, composée d'un hexamètre dactylique catalectique et d'un petit archiloquien; 8^o la strophe archiloquienne, composée d'un hexamètre dactylique catalectique et d'un vers lambélégique; 9^o la strophe archiloquienne, composée d'un lambique trimètre et d'un lambélégique; 10^o la strophe archiloquienne, composée d'un grand archiloquien et d'un lambique trimètre catalectique; 11^o la strophe alémanienne, composée d'un hexamètre dactylique catalectique et d'un trimètre dactylique catalectique; 12^o la strophe lambique, composée d'un lambique sénnaire et d'un lambique quaternaire; 13^o la strophe pythiambique, composée d'un hexamètre dactylique catalectique, ou vers pythien, et d'un lambique quaternaire; 14^o la strophe pythiambique, composée d'un pythien et d'un lambique sénnaire; 15^o la strophe trochaeque, composée d'un dimètre trochaeque catalectique et d'un trimètre lambique catalectique.

On croit que les odes latines se chantaient sur des mélodies grecques. Quelques-unes de ces mélodies nous sont, à ce que l'on croit, parvenues plus ou moins défigurées dans nos chants d'église. Il est certain que l'air de l'ode à Phyllis, retrouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, est, à deux variantes près, le même que celui du fameux hymne à saint Jean : « *Ut queant laxis*. » Mais la musique de l'ode antécédente celle de l'hymne? M. Libri penche pour l'affirmative. M. Th.

Nisard laisse la question indécise. Voici cet air :



Les moyens d'harmonie que possède la langue française étant bien inférieurs à ceux des langues anciennes, on comprend que les formes de l'ode n'y peuvent pas être aussi variées que chez les Latins et surtout chez les Grecs. Pourtant Ronsard, qui ouvrit la carrière, sut reproduire, en les appropriant à notre langue, l'aspect, le mouvement général des rythmes grecs et latins. Il est le premier qui ait transporté chez nous l'appareil lyrique de l'ode grecque et latine, et c'est même à lui que nous devons la naturalisation du mot ode en français. Ronsard alla beaucoup trop loin dans ses calques de Pindare et d'Horace; il violentait sa langue, et Boileau a pu lui reprocher avec raison de parler grec et latin en français. Son œuvre n'a pourtant pas été stérile; il essaya, dans ses odes, toutes les combinaisons possibles, et créa des variétés de strophes, des alliances de vers de toutes mesures avec une inéprouvable facilité. C'est dans Ronsard et ses disciples que l'école romantique a été chercher de nouveaux rythmes quand elle fut lasse de ceux qu'avaient conservés Malherbe et J.-B. Rousseau.

Les analyses des principaux recueils d'odes que nous donnons à la suite de cette encyclopédie nous dispensent d'appuyer ici sur l'œuvre de nos principaux lyriques, Malherbe, en dépit de l'ode trop tourée de Ronsard, lui a cependant laissé une certaine vigueur d'allure qui n'est pas sans charme; il a su donner à ce genre de composition une ampleur magistrale, en s'abstenant des écarts d'imagination de son illustre devancier; mais on y sent plus le travail que l'inspiration. Le moule dans lequel il avait jeté ses meilleures odes, la strophe de huit vers chacun de huit syllabes agrémentée d'un bon nombre d'interrogations et d'exclamations, séduisit à ce point ses contemporains et même les générations suivantes qu'on y vit presque toutes les odes du XVI^e et du XVII^e siècle; l'ode sur la prise de Numur, de Boileau, peut être considérée comme la parodie du genre, une parodie sérieuse et faite sans le vouloir :

Quelle coupe et sainte ivresse
Aujourd'hui me fait la loi !
Chastes nymphes du Permesse,
N'est-ce pas vous que je vois ?
Accourez, troupe savante;
Des sons que ma lyre enfante
Ces arbres ont répétés;
Marquez-en bien l'endurance,
Et vous, vents, faites silence;
Je vais parler de Louis !

L'ode héroïque a surtout été cultivée par J.-B. Rousseau, Le Franc de Pompignan, Gresset, J. Chénier, Lebrun, surnommé Pindare.

L'ode sacrée est presque toujours imitée de l'Écriture sainte. Telle est l'ode que J.-B. Rousseau a tirée du *Cantique d'Ézechias* :

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant;
Au midi de mes années
Je touchais à mon couchant.
La mort, déployant ses ailes,
Couvrait d'ombres éternelles
La clarté dont je jouais;
Et dans cette nuit funeste
Je cherchais en vain le reste
De mes jours évanouis...

L'ode philosophique, dont le nom dit assez la tendance, a bien rarement le mérite de la poésie. Prendre pour sujets d'inspirations lyriques, comme le fit Lamotte, le devoir, la fuite de soi-même, la réputation, c'est risquer beaucoup d'être plus philosophe, plus moraliste que poète. Cependant la pensée philosophique, appliquée au souvenir des beaux faits de l'humanité, au spectacle des grands phénomènes scientifiques, peut produire de larges et sublimes accents. Malherbe a déployé une magnifique poésie dans la première strophe de son ode sur le *Soleil fixe au milieu des planètes* :

L'homme a dit : les dieux m'environnent,
Les dieux ne roulent que pour moi ;
De ces astres qui me couronnent,
La nature me fit le roi ;
Pour moi seul le soleil se lève,
Pour moi seul le soleil achève
Son cercle éclatant dans les airs ;
Et je vois, souverain tranquille,
Sur son pôle la terre immobile
Au centre de cet univers.

L'ode anacréontique rappelle d'abord le nom de Ronsard, qui lui a dû quelques-unes de ses meilleures inspirations :

Mignonne, allons voir si la rose
Qui, ce matin, avoit descolorée
Sa robe de pourpre au soleil,
A point perdu, cette vesprée,
Les plis de sa robe pourprée
Et son teint au vostre pareil.

Là ! si voyez comme, en peu d'espace,
Mignonne, elle a dessus la place,
Las, las, ses beautés laissées choir !
O vraiment marastre nature,
Puisqu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir !

Donc, si vous me croyez, mignonne,
Tandis que votre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté,
Cueillez, cueillez votre jeunesse :
Comme à cette fleur, la vieillesse
Fera ternir votre beauté.

Saint-Amand en a composé quelques-unes, avec la tournure particulière de son esprit qui le portait aux crudités du réalisme : *l'Ode au fromage*, la *Crevalle*, *l'Orgie* ; Chaulieu fut le maître du genre au XVIII^e siècle, car ce ne serait que par un euphémisme un peu fort qu'on pourrait ranger parmi les odes anacréontiques la fameuse *Ode à Priape* de Piron.

De nos jours, avec l'école romantique, l'ode s'est affranchie du faux lyrisme, de l'enthousiasme à froid qui déparait les plus belles compositions de l'école classique. Il suffit de citer les noms de Lamartine et de Victor Hugo pour rappeler la grande source de poésie que ces deux maîtres ont su faire jaillir dans l'ode. Des rythmes nouveaux, ou tombés en désuétude depuis Ronsard, ont été essayés et adaptés avec bonheur aux inspirations nouvelles qui, du reste, ne supportent plus du tout l'ancienne classification. Les odes de Lamartine : *l'Ode à M. de Bonald*, *l'Ode à Chateaubriand*, *l'Ode au Génie*, pourraient être classées parmi les odes philosophiques ou les odes sacrées ; *l'Ode à Bonaparte* est une ode à la fois philosophique et historique ; il en est de même des odes de Victor Hugo : *l'Ode à la colonne*, *Napoléon II*, *Louis XVII*, *les Vierges de Verdun* ; et dans quelle catégorie ranger les *Orientales*, qui offrent un recueil d'odes ? Les divisions opérées avec tant de soins par les poètes et les rhétoriciens n'ont plus de valeur que comme souvenirs de collège.

Odes d'Anacréon. Rien de plus léger et de plus aérien que les chants qui ont résonné jadis sur la lyre du poète de Teos. Sa poésie est simple, naïve, savante dans la forme, mais sans pédanterie, forte et vigoureuse quelquefois, doucement pathétique, et surtout gracieuse. Lebrun a dit de lui :

Son front se couronne de roses,
Et ses roses vivent toujours.

Il fallait, remarque M. Gêruez, un naturel charmant pour sauver le contraste de l'ivresse et des cheveux blancs. Le voluptueux incorrigible est arrivé à la gloire par le plaisir. M. Pierron lui a fort bien résumé dans cette phrase : « La poésie d'Anacréon fut celle d'un homme heureux, ou du moins qui n'avait trouvé dans les misères de la vie qu'un assaisonnement à son bonheur. » Lorsqu'il boit, ce poète des Grâces, ce n'est pas dans une grossière sébille, c'est dans une coupe que lui-même a commandée à l'artiste, une coupe d'argent incrustée d'or, où ce métal représente la vendange et ses innocentes joies, et, quand il boit, jamais il n'oublie la santé des dieux.

On s'est accoutumé à ne voir dans Anacréon que le chanteur voluptueux et gracieux ; mais, à la lecture de ses Odes, l'esprit est ravi en trouvant dans un poète si abandonné en ses allures, dans un facile amant de plaisirs plus faciles encore, des images d'une hardiesse dont nul lyrique que nous sachions n'offre l'exemple, telles que celle-ci : *Le lion, à qui la nature, depuis un autre de dents ; la vie court et roule semblable à la roue d'un char ; les femmes, cette armée dont les yeux lancent des flèches ; les prairies qui livrent leur chevelure à l'haleine du zéphyr. Mille expressions de ce genre, non moins naturelles que nobles, semblent courir au-devant de la pensée du poète.*

Il est évident que toutes les odes attribuées à Anacréon ne sont pas de lui ; il n'y a guère même que la petite pièce que nous allons citer dont l'authenticité soit incontestable :

A UNE JEUNE FILLE.

« Cavale de Thrace, pourquoi, me regardant de travers, fuis-tu avec tant de crainte ? Sache donc qu'il ne serait facile de te mettre un mors à la bouche, et puis, les rênes en main, de te faire tourner autour de la borne d'un stade. En ce moment, tu es à pître dans la prairie où tu joues, légère et bondissante ;

c'est qu'il te faudrait un cavalier habile et expérimenté. »

Parmi les petits tableaux de genre attribués à ce poète, il faut citer : *l'Amour piqué par une abeille* (imité par Ronsard) ; *l'Amour mouillé* (imité par La Fontaine) ; la *Rose*, la *Colombe* et la *Cigale*. L'exquise délicatesse de ces pastels a tenté plus d'un artiste : Rancé, plus tard le célèbre réformateur de la Trappe, traduisit Anacréon à treize ans et dédia cet ouvrage au cardinal de Richelieu. En 1799, Gail en donna une version célèbre à cause de la musique de certaines odes, qui y fut jointe par Gossec, Lesueur, Mehul et Chérubini. En 1810, Saint-Victor en publia une accompagnée de quatre dessins superbes de Girodet, bien digne d'illustrer Anacréon.

Tout le monde connaît *l'Amour piqué par une abeille*, de Ronsard, et *l'Amour mouillé*, de La Fontaine ; nous allons citer textuellement l'original pour que nos lecteurs puissent juger de la part qui revient à Anacréon :

L'AMOUR PIQUÉ PAR UNE ABEILLE.

« Un jour, Cupidon ne vit pas une abeille endormie dans une touffe de roses ; il en fut piqué au doigt. De douleur, il jeta un cri, court et vole vers la belle Cythérée : « Je suis perdu, ma mère, je suis perdu, dit-il, je me meurs ; un petit serpent, qui a des siles et que les laborieux nomment abeille, m'a mordu. » Cypris lui répond : « O Amour, si l'aiguillon d'une abeille fait tant de mal, juge combien doivent souffrir ceux que tes flèches ont atteints ! »

Le même sujet a été traité par Théocrite, sous le titre du *Voleur de miel*.

L'AMOUR MOUILLÉ.

« Naguère, au milieu d'une nuit, lorsque l'Ourse tourne près de la main du Bouvier, et que, vaincue par la fatigue, toute la race des hommes repose, alors l'Amour survenant heurte à ma porte : « Qui frappe si fort, m'écriai-je, qui vient ainsi dissiper mes songes ? » L'Amour répondit : « Ouvrez, je suis un petit enfant ; n'aie pas peur. Je suis tout mouillé ; il n'y a pas de lune, et je suis errant dans l'ombre. » A ces mots, je me sentis pris de pitié. J'allume soudain une lampe, j'ouvre, je vois en effet un petit enfant qui portait un arc, des ailes et un carquois. Le plaçant devant le foyer, je réchauffe ses petites mains dans les miennes et j'exprime l'eau de sa chevelure humide. Mais à peine remis du froid : « Maintenant, dit-il, essayons cet arc, voyons si sa corde mouillée par la pluie est bonne encore. » Il le tend et me perce au milieu du cœur, ainsi que l'aurait fait un taon, puis saute d'aise et s'écrie en riant aux éclats : « Mon hôtes, réjouis-toi avec moi, mon arc est en bon état, mais ton cœur est bien malade. »

Il n'est guère possible d'allier plus de grâce à la plus de naturel. Les imitations françaises sont peut-être plus gaillardement tournées, mais à coup sûr elles ne se recommandent pas par la naïveté qui fait le charme de ces deux petites pièces. On comprend l'enthousiasme qu'excita chez les anciens Anacréon.

Odes d'Horace. Elles sont divisées en quatre livres et complètes par un livre d'épodes que nous avons analysé à part. Ces odes et épodes, plus les *Carmen seculare*, composent toute l'œuvre lyrique du protégé d'Octave. Ce sont pour la plupart des morceaux brillants, travaillés avec art, d'un goût littéraire exquis, d'une perfection de forme difficile à égaler, mais on n'y sent ni l'enthousiasme civique, ni la foi religieuse, ni même une grande sensibilité. Horace est un sceptique ; il a pour devise le *nil admirari* d'une de ses odes, et sa poésie s'en ressent. Le vin, la bonne chère, les riants jardins, les cascades de Tivoli, les jeunes esclaves couronnés de roses, l'amour de Lydie ou de Cléopâtre, de courtes réflexions sur la fuite de la vie, des exhortations à ses amis et à lui-même pour les exciter à profiter de l'heure présente, tels sont les thèmes habituels de ces courtes poésies, dont le travail surpasse de beaucoup la matière. Il a emprunté aux Grecs, à Alcée, à Sapho, à Pindare même, la structure et le fond de ses plus belles odes ; il leur a pris jusqu'à la forme de leurs strophes et de leurs vers, et cependant il reste lui-même par l'art avec lequel il sait s'approprier les beautés des autres, les transformer à son usage. Mais, outre l'excellence de ses imitations, Horace se montre encore un vrai poète dans ses odes purement romaines ; quand il célèbre les grandes choses de son temps, la nature même du sujet le conduit en quelque sorte à être original, et il l'est alors avec un rare bonheur. Mais ces odes-là sont en petit nombre, et le caractère même de l'auteur empêche qu'on ne soit dupe de son enthousiasme poétique. S'il s'agit admirablement, comme il le fait dans trois ou quatre beaux morceaux, la grandeur romaine, c'est pour amener délicatement l'éloge d'Auguste, en qui se personnifie la patrie. Il s'est cependant trouvé un critique, et un des meilleurs, qui l'a pris au sérieux et qui a découvert dans ce sceptique blasé un grand citoyen ; c'est M. Hipp. Rigault. « Les vrais chefs-d'œuvre d'Horace, dit-il, ce sont ces grandes odes inspirées par les événements de chaque jour ; c'est alors que les plus hautes idées prennent la forme la plus éclatante que puisse revêtir la pensée humaine ; le cœur du ci-

toyen échappe le génie de l'homme ; et Horace remplit ce rôle admirable de la poésie d'être la voix entière d'un peuple parlant le plus beau des langages. Le Tibre déborde ; le feu du ciel renverse les statues du Panthéon ; Rome effrayée croit que les dieux ont parlé et réclame la dictature d'Auguste ; le sénat veut le forcer à l'accepter. Horace, dans des vers sublimes, se fait l'interprète de ces vœux et supplie Auguste, le jeune dieu caché sous les traits de Mercure, de sauver Rome du courroux des dieux et de l'invasion des Parthes :

Hic amas dici pater atque princeps,
Nunquid Medos equitibus inulit,
Te duce, Caesar.

« Un bruit se répand dans Rome : Auguste part pour l'Orient ; on dit qu'il va transporter en Asie, à Troie, le siège de l'empire. L'orgueil de Rome s'alarme, les vieux souvenirs se réveillent ; on se rappelle cette antique tradition qui défend, au nom des dieux, la résurrection de la cité condamnée par Junon. Horace rassure sa patrie et avertit Auguste. Par un élan incomparable de sa pensée, il s'élève jusqu'au ciel dont il ouvre les portes, et fait assister le monde au conseil souverain des dieux. Ce n'est plus seulement la tradition populaire qui parle, c'est Junon elle-même ; c'est elle qui prononce sur l'Ion l'anathème éternel ; il faut que la mer continue ses orages entre Rome florissante et Pergame en poussière ; il faut, pour le salut du Capitole, que les bêtes fauves insultent le tombeau de Priam et de Paris. Je pourrais citer quelques exemples encore. Ainsi le poète prend la parole chaque fois qu'un événement, qu'une nouvelle intéresse la grandeur de son pays : il interroge le sentiment public, il recueille la pensée de Rome, il assiste en témoin et en juge à l'histoire de chaque jour, les yeux fixés sur le Capitole étincelant, *Capitolium fulgens*, embleme des destinées de la ville éternelle. Quand Rome veut parler, Horace chante. C'est en son nom qu'il flétrit les liberts de Crassus, qui ont livré leurs armes à l'ennemi, et qui vivent, honteux époux de femmes étrangères, quand l'autel de Vesta est encore debout ; c'est au nom de Rome qu'il attaque Rome elle-même, sa corruption, son impiété, son luxe, sa mollesse, et qu'il rappelle à la jeunesse le courage, la vertu, la religion dans des vers plus beaux que les plus belles pensées stoïciennes, car il prescrit l'obéissance aux dieux :

Dile mihi miorum quod geris, imperas.

« Quel empire ne devait pas exercer sur les esprits éclairés de Rome un poète qui osait se faire l'écho de la pensée romaine, le défenseur des traditions nationales, le soutien des vieilles mœurs et des vertus guerrières, le conseiller de sa patrie ! Un rare poète qui, modeste malgré la grandeur de sa tâche, ne demandait pour prix de ses chants ni la richesse ni le pouvoir, et qui, après s'être élevé si haut, redescendait en souriant et en s'écriant : *Quo, musa, tendis ?* Ma muse, où vas-tu ? comme les vieux Romains qu'il chantait, après leur dictature, retournaient à leurs sillons. »

Cet enthousiasme est excessif ; qu'on admire dans Horace le parfait ouvrier et le lettré délinquant, ce n'est et ce n'est pas la même chose de ses regrets des vieilles mœurs et des traditions nationales, de cette comédie du pouvoir refusé par Auguste et que Rome entière, par la voix d'Horace, le suppliait à genoux de vouloir bien prendre, qu'on croie à ces frayeurs de tout un peuple qui implore un sauveur, c'est aller un peu loin. Villainemais mieux jugé les Odes dans cette page sévère : « *Le Carmen seculare* d'Horace, chanté à double chœur par l'élite de la jeunesse romaine, n'est qu'une prière élégante, où nul graine souvenir n'est évoqué. Les autres odes, mythologiques, flatteuses, galantes, philosophiques, ou même littéraires, comme la magnifique ode sur Pindare, ont plus d'éclat et d'art que de réel enthousiasme. Il lui manque l'amour des grandes choses. Il ne croit ni aux dieux ni à la liberté ; il abandonne une seconde fois, dans ses vers, les amis mourants qu'il avait désertés sur le champ de bataille de Philippi. Quelquefois le retentissement de la lyre grecque arrive à son oreille, et le charme des vers le ravit jusqu'au délire ; mais il en rit bientôt lui-même et nous avertit de ne pas le croire. Epicurien, il plaisait à demi les dieux qu'il célèbre ; et on sent bien qu'il est incrédule même à l'apothéose d'Auguste. En lui, cependant, est toute la poésie lyrique des Romains. »

Ce qui dépare Horace aux yeux mêmes des juges les plus indulgents, c'est le trop grand nombre de lieux communs dont il a fait ses odes ; ces habitudes de poésie ; il varie à l'infini les mêmes formules, mais ce sont toujours des lieux communs. Ses admirateurs répondent que c'est par la même que le poète de son lieu commun est en effet toute la poésie des gens du monde, et Horace est par excellence le poète des gens du monde. On le voit bien à la quantité de diplomates, de magistrats, de généraux en retraite qui, après tant d'autres, ont essayé de le traduire en prose et en vers. L'épicurien et ses doctrines d'une amabilité banale charment les gens blasés, fatigués des affaires, détrompés de leurs illusions et amoureux du calme et de l'oubli. Ses odes sur la fuite des jours, sur la nécessité de jouir le jour même, de semer de fleurs

le chemin de la vie, d'oublier les tourments et les inquiétudes, répondent par leur banalité même à ces idées générales qui agissent plus ou moins fortement sur tout le monde. C'est ce qui, joint à la perfection de la forme, a permis aux odes d'Horace de traverser les âges, au milieu d'un concert d'admiration.

Les odes d'Horace ont été traduites dans toutes les langues. Nous ne mentionnerons que les meilleures traductions en vers ; elles seules rendent à peu près le mouvement et la couleur du poète. Ce sont, en français : celles de J. Mondot (Paris, 1579, in-4°) ; de comte Daru (1796, in-8°) ; de Ch. Vanderbourg (Paris, 1812, in-8°) ; l'auteur s'est donné la peine de traduire vers pour vers et de donner une sorte de calque du latin ; de Stievenard (1828, in-12) et enfin de J. Lacroix (1848, in-16), la meilleure de toutes par son exactitude et la factuelle rigoureuse des vers ; en italien, les traductions de Borganelli (Venise, 1736, in-8°) ; de Solari (Gènes, 1811, in-8°) et de Pullavici (1736-1742) ; la plus estimée ; en espagnol, celle de Xavier de Burgos (1820, in-4°) ; en anglais, les traductions de Green, de Smat et de Watson ; en allemand, celles de Ramler et de Von der Decker.

Odes de Ronsard (1550-1559). Bien que ce recueil soit extrêmement intéressant, nous ne pouvons songer ni à l'analyser, comment analyser des odes ? ni même à l'apprécier longuement. Le style des Odes a le mérite et les défauts du style de Ronsard, avec cette aggravation que le dénouement des idées autorisé par le genre de l'ode et l'imitation de Pindare, que l'auteur s'est proposée (il appelle ses odes *pindariques*), ajoutent à son obscurité, si nous étions des adversaires de Ronsard, nous dirions à sa barbarie habituelle. La manière de Ronsard est connue : inimitable énergie de pensée et d'expression et, pour l'une comme pour l'autre, sans-gêne complet, audace effrénée, affectation de néologisme érotique qui justifie dans une certaine limite le gros mot de *barbarie* que nous avons laissé échapper. Ode, Ronsard est un barbare, mais un barbare de génie, gâté par une mode fautive qu'il n'a pas inventée, mais qu'il a exagérée au delà de toute mesure, l'imitation on, pour mieux dire, la transcription du langage des anciens. Ces défauts sont plus sensibles encore dans ses Odes que dans ses *Eglogues* ou ses *Épigrammes*. Quant aux sujets qu'il s'est proposé d'aborder dans les cinq livres de ce recueil, il a pris soin de les énumérer lui-même, et cette énumération seule donne une idée de leur variété et même de l'entrain pittoresque avec lequel le poète les a traités : « L'amour, le vin, les banquets dissolus, les danses, masques, chevaux victorieux, escrimes, joutes et tournois et, peu souvent, quelque argument de philosophie. » La modération qu'il a mise à développer en vers des « arguments de philosophie » est à la fois une preuve du bon sens de l'écrivain et du sentiment qu'il avait de ses véritables moyens. Trop de poètes moins avisés que Ronsard ont demandé à la métaphysique un moyen sûr d'endormir leurs lecteurs en vers solennels.

Chose bizarre ! Ronsard, si amoureux des Grecs, ne trouva que des détracteurs parmi les hommes du XVIII^e siècle, qui affichaient pour l'antiquité une admiration superstitieuse. Moins amoureux de sa *grécité* qu'ennemis de son réalisme, ils furent unanimes à le condamner et se gardèrent surtout de l'imiter. Ronsard, dit l'auteur de *l'Ode sur la prise de Namur*,

Régiant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode. La mode de Ronsard, par un singulier destin, longtemps dédaignée après lui, a été plus favorablement jugée et l'on peut dire reprise avec un éclatant succès par les poètes modernes ; non pas que Hugo ou Lamartine soient en réalité des imitateurs de Ronsard ; mais, comme lui et mieux que lui, ils ont senti tout le parti que l'art lyrique peut tirer de la variété du rythme substituée à la période solennelle et monotone, de la force de la pensée substituée à la banalité conventionnelle, de la vérité de l'image remplaçant les métaphores usées, les clichés poétiques. « En ouvrant le livre des Odes, dit M. Théodore de Banville, ne croit-on pas entrer dans un de ces ateliers d'orfèvres florentins, où les buires, les bassins, les amphores, les chandeliers fleuris, les élégants poignards accrochent la lumière sur les fins contours de l'or ciselé ? Mais Ronsard ne nous a pas donné que des rythmes. Il nous a appris, et le premier de tous depuis les anciens, que la poésie peut arrêter des lignes, combiner des harmonies de couleur, éveiller des impressions par les accords des syllabes. Grâce à lui, nous avons su qu'elle est un art musical et un art plastique et que rien d'humain ne lui est étranger. Tout l'art lyrique moderne, cet art qui émeut l'âme, les fibres, les sens avec des moyens de peinture, de musique, de statuaire ; cette magie qui consiste à éveiller des sensations à l'aide d'une combinaison de sons et qui rend une forme visible et sensible comme si elle était taillée dans le marbre ou représentée par des couleurs réelles ; cette sorcellerie grâce à laquelle des idées nous sont nécessairement communiquées d'une manière certaine par des mots qui cependant ne les expriment pas ; ce don, ce prestige, c'est à Ronsard que nous le devons. »

Odes de J.-B. Rousseau, en quatre livres.

Le premier livre, contenant dix-neuf odes, dont un cantique et une épopée, est consacré aux odes sacrées. Les sujets en sont tous tirés des psaumes. On y distingue surtout l'ode *Sur l'aveuglement des hommes du siècle*, qui est certainement un des plus beaux morceaux lyriques de notre langue :

Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille !

Malheureusement, notre poète n'a pas été toujours aussi bien inspiré par son modèle. Les odes sacrées de Rousseau attestent plutôt l'intelligence que le sentiment de la poésie hébraïque, et, en général, Rousseau a plus d'harmonie que de force, plus d'industrie que d'inspiration. Les odes des trois autres livres, au nombre de trente-cinq, sont consacrées à des sujets profanes ; les deux derniers comprennent les odes écrites pendant son exil. Parmi les plus remarquables, nous mentionnerons : celle au comte du Luc, *Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune* ; celle au prince Eugène, *Est ce une illusion soudaine ?* celle au duc de Vendôme, *Après que cette lie guerrière* ; celle à Malherbe, *Si du tranquille Parmasse*. On distingue encore l'ode sur la *Betulle de Péterbourg*. Quelquefois les sentiments tendres et délicats ont rencontré dans Rousseau un heureux interprète ; telle est son *Ode à Philomèle* :

Pourquoi, plaintive Philomèle,
Songer encore à vos malheurs ?

« Bien des gens, dit Laharpe, regardent les psaumes de Rousseau comme ce qu'il a produit de plus parfait ; c'est au moins ce qu'il paraît avoir le plus travaillé ; mais son talent est plus élevé dans ses odes et plus varié dans ses cantates. » Poète par la tête, mais non par le cœur, Rousseau s'est montré dans ses *Odes* versificateur habile et harmonieux, pompeux et noble ; mais il manque de délicatesse, de sensibilité, et, s'il l'entre parfois par l'éclat de ses images, il ne parvient jamais à émouvoir.

Citons, pour donner une idée de la manière de J.-B. Rousseau, un passage de sa belle ode *Sur l'aveuglement des hommes du siècle* :
Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille !
Rois, soyez attentifs ; peuples, ouvrez l'oreille !
Que l'univers se taise et m'écoute parler.
Mes chants vont seconder les accords de ma lyre,
L'Esprit saint me pénètre, il m'échouffe, il m'inspire
Les grandes vérités que je vais révéler.

L'homme en sa propre force a mis sa confiance ;
Ivre de sa grandeur et de son opulence,
L'éclat de sa fortune enfle sa vanité.
Mais, ô moment terrible, ô jour épouvantable
Tout le mort saisira ce fortuné coupable
Où chargé des liens de son iniquité !

Que deviendront alors, réponds, grands du monde,
Que deviendront ces biens où votre espoir se fonde
Et dont vous étiez l'orgueilleux moisson ?
Sujets, amis, parents, tout deviendra stérile,
Et, dans ce jour fatal, l'homme à l'homme initie
Ne palra point à Dieu le prix de sa rançon.

Les *Odes* de J.-B. Rousseau ont été publiées dans les nombreuses éditions de ses *Œuvres*, complètes et choisies (1712, 2 vol. in-12 ; 1723, 2 vol. in-4° ; 1743, 3 vol. in-4° ; 1795, 4 vol. in-8° ; 1820, 5 vol. in-8°, etc.). Elles ont été publiées avec des cantates et poésies diverses (1790, in-4°).

Odes et élégies, par Klopstock. Le premier recueil des odes de Klopstock parut à Hambourg en 1771 ; il contient, outre les plus belles odes du poète, trois élégies. Les *Œuvres complètes* contiennent un plus grand nombre de pièces de ce genre, mais sans augmenter le mérite de l'auteur, qui a réussi surtout dans son premier jet. Les *Odes* de Klopstock sont, aux yeux de bien des critiques, son premier titre de gloire. Les sujets de ces odes sont très-variés ; Klopstock a composé des odes religieuses, des odes patriotiques, des odes philosophiques, des odes purement poétiques et enfin des odes mythologiques empruntées aux fables des scaldes.

Klopstock détestait la France et ses écrivains ; mais le grand mouvement de 1789 le rendit attentif et modifia singulièrement ses opinions sur le peuple français. Cette révolution qui se préparait le remplissait de joie, et il souhaitait à l'Allemagne une révolution aussi féconde. Des 1788, il écrivit une ode sur la convocation des états généraux ; il en parla dans une lettre adressée, en 1792, à Roland, ministre de la République. Cette lettre, écrite en français, parut, en 1792, dans un journal de Paris, le *Patriote français*. Klopstock y disait : « J'ai commencé à montrer du civisme vers la fin de 1788, dans une ode que je nommais les *États généraux*. Je crus prévoir alors la liberté des Français, et je le disais avec l'effusion d'une joie bien vive et presque les larmes aux yeux. » Il célébra ensuite les grandes journées de 1789 : « O France ! s'écrie-t-il, pardonnez-moi si naguère j'ai voulu détourner mes concitoyens de vos exemples, que je leur conseille aujourd'hui la France orne son front de la plus belle des couronnes civiques, d'une couronne plus éclatante et plus glorieuse d'environ que tous les lauriers assombrés par le sang. » En 1799, lorsque la Prusse se prépara à envahir la France, il composa une ode intitulée : *la Guerre de la liberté*, qu'il envoya au duc de Brunswick pour l'empêcher d'accepter le commandement de l'armée. Mais son enthousiasme se refroidit

dit en 1793 ; il crut devoir alors se rétracter dans une ode qu'il intitula : *Mon erreur*. Il ne vit plus des lors dans la France qu'une *république de bêtes féroces*, comme il le dit dans l'ode des *Deux tombeaux*, consacrée à la fois au duc de La Rochefoucauld et à Charlotte Corday, dont il fit une sainte.

Klopstock a abordé souvent des sujets moins sérieux ; dans l'ode *Sur le rossignol*, il a su échapper assez heureusement à la banalité du sujet. Son ode *Sur le vin du Rhin* est fort appréciée des Allemands. Dans ses odes à Metta, non sous lequel il désignait sa femme, Marguerite Möller, il a montré une véritable sensibilité.

A la mythologie scandinave il a emprunté quelques sujets charmants, notamment son ode *Sur l'art de patiner*. Mais, en somme, ce qu'on peut reprocher à Klopstock dans ses odes de tout genre, c'est le manque de naturel. Partout il est guidé : dans les sujets héroïques et religieux, où l'enfure tient lieu de grandeur ; dans les sujets purement poétiques, où l'afféterie remplace la grâce.

Les Odes de Klopstock ont été plusieurs fois traduites en français.

Odes et ballades, par Victor Hugo (1822-1824, 2 vol. in-8°). Ce recueil fut le premier titre littéraire de l'auteur ; il est composé de diverses pièces, publiées, de 1817 à 1824, dans les revues et les journaux littéraires de l'époque, notamment le *Conservateur* et la *Muse française*. C'est assez dire que le poète s'y montre pleinement royaliste et chrétien. Les odes, qui sont presque toutes relatives à des événements contemporains, valurent à Victor Hugo d'être appelé « l'enfant sublime » par Chateaubriand ; les ballades, d'une fantaisie beaucoup plus libre, furent le chant de guerre du romantisme.

Comme forme, les odes procèdent directement de J.-B. Rousseau, avec un ampleur plus grand, un raisonnement dû à l'étude passionnée de Ronsard et de la Pléiade, une recherche des rythmes et des combinaisons que l'école classique avait dédaignées ; comme fond, elles s'inspirent surtout des légendes et des dédications réactionnaires propres à la Restauration : la légende des vierges de Verdun, celle de Mlle de Sombreuil, toutes contestables qu'elles sont, Quiberon, la Vendée, etc., ont fourni à Victor Hugo l'occasion d'expansions lyriques d'une grande beauté ; la *Statue de Henri IV*, *Louis XVII*, les *Funérailles de Louis XVIII* sont moins entachées de l'esprit de parti, mais l'adulation monarchique y est poussée jusqu'au fétichisme. Aussi leur préférence nous de beaucoup les odes simplement littéraires ou historiques, comme *Moïse sur le Nil*, exquise légende biblique ; le *Repas libre*, inspiré par la lecture des *Actes des martyrs* ; la *Fête de Nérone*, où le poète montre le féroce empereur chantant sur la lyre et couronné de roses pendant l'incendie de Rome ; la *Jeune fille d'Ostie*, ode amoureuse qui rivalise de grâce et de charme avec la *Jeune captive* d'André Chénier et les originales fantaisies des *Ballades*. La recherche des rythmes bizarres, comme dans la pièce en écho intitulée : la *Chasse du Burgrave* et dans la *Passe d'armes du roi Jean*, est, à tout prendre, un relâchement inoffensif ; tandis que la dédication des traites qui livreront Verdun à la Prusse ou la mise en circulation dans des vers admirables des idées les plus fausses sur la Révolution et la guerre de la Vendée ne sont pas sans de graves inconvénients. On le lui reprocha, au milieu même de l'engouement qui accueillit ses premières odes : « La mission du poète est-elle donc de réveiller les douleurs, de rouvrir les plaies de ses concitoyens ? L'auteur a consacré sa lyre aux catastrophes les plus terribles d'une époque féconde en erreurs et en crimes, comme elle l'a été en vertus et en belles actions. Mais M. Hugo se trompe, ou il cherche à tromper ses lecteurs, quand il affecte de confondre les intentions de tous les hommes sages, le vœu de toute une nation avec les funestes passions et les crimes odieux de quelques misérables, quand il accuse enfin des malheurs de la Révolution ceux qui en furent les premières victimes. » Voilà ce qu'on lui disait, dès 1822, dans la *Revue encyclopédique* (vol. de juillet). Il est certain qu'aujourd'hui Victor Hugo chanterait non pas les prétendues vierges de Verdun, mais Beaurepaire se brûlant la cervelle de douleur après qu'on l'eut forcé à rendre sa ville. Il a, du reste, fait son *mea culpa* de ces œuvres de jeunesse :

« ... S'il est vrai que Murat aurait pu montrer avec quelque orgueil son fouet de postillon à côté de son sceptre de roi et dire : « Je suis parti de là ! » c'est avec un orgueil plus légitime, certes, et avec une conscience plus satisfaite qu'on peut montrer ses odes royalistes d'enfant et d'adolescent à côté des poèmes et des livres démocratiques de l'homme fait ; cette fierté est permise, nous le pensons, surtout lorsque, l'accession faite, on a trouvé au sommet de l'échelle de lumière la proscription et qu'on peut dater cette préface de l'exil. » (Préface des *Odes et ballades*, édition de 1853.)

Si l'on fait abstraction de l'inspiration pieuse du royaliste qui a dicté les principales pièces de ces odes pour n'en voir que le dehors majestueux, l'appareil lyrique, on conviendra que Victor Hugo était dès lors un maître en poésie, qu'il a été supérieur dès le début. Il s'est emparé sur-le-champ de la première

place, laissant bien loin derrière lui Malherbe et Jean-Baptiste Rousseau. Il a excellé dans l'art de mettre en relief un choix heureux de pensées et d'images, de graver en traits de flamme de grandes idées, des sentiments magnanimes.

L'ode à Louis XVIII est restée célèbre par la magnificence de son début :

En ces temps-là, du ciel les portes d'or s'ouvrirent ;
Du Saint des saints eut les feux se découvrirent ;
Tous les cieux un moment brillèrent dévoilés,
Et les élus voyaient, lumineuses phalanges,
Venir une jeune ère entre de jeunes anges
Sous les portiques étoilés.

C'était un bel enfant qui fuyait de la terre ;
Son ciel bleu du malheur portait le signe austère ;
Ses blonds cheveux flottaient sur ses traits palissants,
Et les vierges du ciel, avec des chants de fête,
Aux palmes du martyre unissaient sur sa tête
La couronne des innocents.

Les *Funérailles de Louis XVIII*, qui montrent toute la France à genoux sur le passage du royal cortège, tandis que le glas ébranle « les hauts clochers de Saint Denis », sont empreintes d'une grande exagération ; mais, comme déploiement lyrique, cette pièce est fort remarquable. *L'ode à la colonne*, les *Deux îles* (la Corse et Sainte-Hélène), premières pierres posées par Victor Hugo au singulier édifice de la légende napoléonienne, doivent aussi compter parmi ses plus larges inspirations.

Quant aux ballades, qui ne forment qu'une très-petite partie du recueil, Victor Hugo les a très-bien appréciées lui-même : « Les pièces que l'auteur intitule ballades sont des esquisses d'un genre capricieux : tableaux, rêves, scènes, recits, légendes, superstitions, traditions populaires. L'auteur, en les composant, a essayé de donner quelque idée de ce que pouvaient être les poèmes des premiers troubadours du moyen âge, de ces rapetotés chrétiens qui n'avaient au monde que leur éyée et leur guitare et s'en allaient de château en château, payant l'hospitalité avec des chants. » La *Fée et la Péri*, gracieuse légende orientale ; les *Deux archers*, sombre histoire du moyen âge, pleine de revenants, de goulés et de fantômes ; le *Sylphe*, la *Fiancée du timbalier* révèlent une souplesse d'imagination extraordinaire. La *Chasse du Burgrave* n'est qu'un jeu d'esprit, un exercice peut-être puéril sur un rythme impossible :

Daigne protéger notre chasse,
Chasse
De monseigneur saint Godefroy,
Roi !

La *Passe d'armes du roi Jean* est un tableau de genre de l'effet le plus vif :

Ecuier,
Ça, qu'on selle
Mon fidèle
Destrier ;
Mon cœur ploie
Sous la joie
Quand je broie
L'étrier.

La légèreté de ce rythme sautillant, qui imite le galop du cheval, n'a pas empêché Victor Hugo de peindre, avec un grand talent et une couleur surprenante, toutes les péripéties d'un tournoi du moyen âge.

Odes et poèmes, recueil de poésies de M. Victor de Laprade. Ce volume, publié en 1844, avait déjà été précédé de deux autres poèmes : les *Larmes de Madeleine* et *Psyché*, qui avaient acquis une réputation à l'auteur dans le monde poétique. On voyait en lui un Lamartine, un peu moins lyrique peut-être, mais moins nuageux. Sa poésie, aux allures mélancoliques, affectait des tendances plus accusées que celles de l'auteur des *Méditations*. Les *Odes et poèmes* révélèrent un progrès véritable dans la manière de l'auteur. Son vers offrit plus de sonorité, et on avait remarqué l'emploi très-harmonieux des strophes de quatre vers croisés. La *Mort d'un chêne* surtout avait attiré l'attention des amateurs de la grande poésie. Le naturalisme de M. de Laprade l'avait fait ranger dans l'école des poètes panthéistes, et nous ne sachons pas qu'alors il se soit fort récrié contre cette dénomination qu'il repousse aujourd'hui. Depuis, M. de Laprade s'est fait le poète du catholicisme, mais son talent n'y a pas gagné, et c'est encore dans les *Odes et poèmes* qu'il faut aller chercher ses plus heureuses inspirations.

Odes funambulesques, par M. Théodore de Banville (Paris, 1857). Ce recueil poétique a eu le rare bonheur, dans notre siècle voué tout entier au prosaïsme de la table de Pythagore, de se concilier tous les genres de succès : succès d'enthousiasme, succès d'estime, succès de scandale ; il a fait rire tout le monde, même ceux qui ne l'ont pas avoué ; ceux-là surtout. On ne savait trop ce que cela voulait dire ; on ne définissait pas bien clairement le but de l'auteur, mais le poète est-il donc tenu d'avoir un but ? Et puis, il y avait si longtemps qu'on n'avait pas l'occasion d'applaudir une œuvre originale, qu'on fit fête au clown enrubanné qui, tout à coup, sans crier gare, le masque d'Aristophane sur le visage et la batte d'Arlequin à la main, était assez osé pour se présenter de lui-même à la foule et monter sur la corde raide et l'échelle du

salimbanque. Les *Odes funambulesques* parurent, en effet, sans nom d'auteur ; leur succès seul décida M. de Banville à en accepter la paternité, en donnant quelques mots d'explication sur ce qu'il s'était proposé dans ces *Odes*. « La langue comique de Molière, dit-il, étant et devant rester inimitable, l'auteur a pensé, en relisant les poètes du xvii^e siècle d'abord, puis les *Pléiades*, le quatrième acte de *Ruy Blas* et l'admirable premier acte de l'*Ecole des journalistes*, qu'il ne serait pas impossible d'imaginer une nouvelle langue comique versifiée, appropriée à nos mœurs et à notre poésie actuelle, et qui procéderait du véritable génie de la versification française en cherchant dans la rime elle-même ses principaux moyens comiques. » C'est cette nouvelle langue comique que M. de Banville s'est efforcé de créer dans ses *Odes funambulesques*, et s'il ne s'est pas toujours montré à la hauteur de la tâche qu'il s'était donnée, du moins il y a souvent réussi de la façon la plus heureuse. Certaines pièces de ce recueil sont de véritables chefs-d'œuvre qui restèrent comme autant de protestations éclatantes contre le matérialisme et la terre à terre de notre époque. Les *Corde raide*, la *Ville enchantée*, l'*Amour à Paris*, les *Marchands de crayons* et quelques autres parodies des *Orientales* ; plusieurs *Rondeaux*, deux ou trois *Triplets* et *Ballades*, méritent d'être comptés au nombre des fantaisies lyriques les plus brillantes qu'ait produites la poésie française. Mais il est surtout une pièce, belle entre toutes, et que nous regrettons de ne pouvoir citer qu'en partie. C'est le *Saut du trempin*, qui ferme le livre. L'auteur met en scène un clown célèbre, un émule de la Saqui, sauteur émérite, véritable élastique bondissant et rebondissant à des hauteurs prodigieuses, aux acclamations d'une foule enthousiaste. Mais le clown, indifférent aux bravos, redouble d'efforts, « parlant bas en langue inconnue, » sans que l'on sût avec qui :

C'était avec son cher trempin.
Il lui disait : « Théâtre plein
D'inspiration fantastique,
Trempin qui tressailles d'émou
Quand je prends un élan, fais-moi
Bondir plus haut, planche élastique !

Frêle machine aux reins puissants,
Fais-moi bondir, moi qui me sens
Plus agile que les panthères,
Si haut que je ne puisse voir
Avec leur cruel habit noir
Ces épiques et ces notaires !

Plus haut encore, jusqu'au ciel pur,
Jusqu'à ce lapis dont l'azur
Couvre notre prison mouvante !
Jusqu'à ces rouges orients,
Où marchent des dieux flamboyants,
Fous de colère et d'épouvante !

Plus loin ! Plus haut ! Je vois encore
Des boursiers à lunettes d'or,
Des critiques, des demoiselles
Et des réalistes en feu.
Plus haut ! Plus loin ! De l'air ! Du bleu !
Des ailes ! Des ailes ! Des ailes !

Enfin, de son vil échafaud,
Le clown sauta si haut, si haut,
Qu'il creva le plafond de toiles
Au son du cor et du tambour,
Et, le cœur dévoré d'amour,
Alla rouler dans les étoiles.

Il n'y a qu'un vrai poète pour se débattre avec cette fougue contre les platitudes qui l'assiègent, contre les abrutissantes réalités de l'existence, et pour demander avec de tels cris d'être lancé dans les espaces aériens pour échapper au marasme et à la mort du cœur. Les *Odes funambulesques*, ne renfermaient-elles que le *Saut du trempin*, mériteraient par cela seul le succès qui les accueillit et auquel se sont associés les plus grands noms de l'époque. « Sachez bien, écrit Victor Hugo à l'auteur après la lecture des *Odes*, que vous avez construit là un des monuments lyriques du siècle. Vous avez fait un livre exquis. Que de sagesse dans ce rire, que de raison dans cette démenée ! Et sous ces grimaces, quel masque douloureux et sévère de l'art et de la pensée indignée ! Un critique de talent, M. Babou, a résumé, suivant nous, avec bonheur, à l'aide de trois comparaisons, l'impression vraie qui résulte de la lecture des *Odes funambulesques*. » J'y vois, dit-il, la Vénus de Milo jouant Colombine, le Bacchus indien mimant Arlequin et l'Apollon du Belvédère avec les deux bosses de Polichinelle. Si Vénus, sans rien perdre de sa beauté, savait détacher un coup de pied comme Debureau, elle serait la vraie muse, la muse pindarique des *Odes funambulesques*. »

Odes triomphales de Pindare. V. EPINICIES.

Odes de Leopardi, poésies lyriques. V. CANZONI.

Ode (L'), tableau d'Auguste Galimard (Salon de 1846) ; aujourd'hui au musée du Luxembourg. Une belle jeune femme, l'air insouciant, le front ceint de laurier, les yeux levés vers le ciel, la main posée sur une lyre, telle est la figure sous laquelle M. Galimard a personnifié la poésie de qui Boileau a dit :

L'Ode, avec plus d'éclat et non moins d'énergie,
Élevait jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux.

L'exécution du tableau ne répond pas tout à fait à l'élévation du sentiment qui l'inspire : le dessin, sans être très-fine, ne manque pas d'élégance; mais le coloris est froid. L'ode n'en est pas moins une des meilleures productions de M. Gajmard. Elle a été exposée au Salon de 1846 et a été lithographiée avec beaucoup de délicatesse par Aubry-Leconte.

ODEGA ou ODIÉGE, rivière du Portugal. Elle prend sa source dans la Serra de Montemuro, pénètre dans la province d'Estramadure et se jette dans le Sado, à 10 kilom. d'Alcacer-do-Sal, après un cours de 48 kilom.

ODEDE s. f. (o-dé-i-de — du gr. *odé*, chant; *eidos*, aspect). Littér. Poème narratif, imaginé par Creuzé de Lesser, et qui serait partagé en petites pièces de vers et en stances très-concises. (Le style de l'ode doit être très-concis. (Creuzé de Lesser.)

ODEILLO, village et comm. de France (Pyrénées-Orientales), cant. de Saillagouse, arrond. et à 44 kilom. de Prades, à 88 kilom. de Perpignan, dans la vallée de l'Eyna; 490 hab. A 2 kilom. au N. du village s'élève, au milieu des sapins, la chapelle de Font-Romeu, qui doit son origine à une statue de la Vierge, trouvée, dit-on, près d'une source qui jaillit à côté de la chapelle, et dont l'eau passe pour guérir toute espèce de maladies. La statue miraculeuse attire en grand nombre les montagnards des environs, notamment le 8 septembre.

ODELEBEN (Ernest-Othon-Innocent, baron n°), écrivain militaire allemand, né à Riesa (Saxe) en 1777, mort à Dresde en 1833. Il prit part à la campagne de Prusse en 1806 et fut, en 1813, pendant la campagne de Saxe, attaché à l'état-major de Napoléon. Il se fixa ensuite à Dresde, où le roi de Saxe l'attacha à sa personne comme aide de camp et lui donna le grade de colonel de cavalerie. On cite de lui : *Relation circonstanciée de la campagne de 1813 en Saxe* (Dresde, 1815-1816), trad. en français par Aubert de Vitry (Paris, 1817, 2 vol. in-8°); la *Contrée de Bautzen*, avec un commentaire sur la bataille des 20 et 21 mai 1813 (Paris, 1820); *Carte topographique de la Suisse saxonne* (1830).

ODELETTE s. f. (o-de-lè-te — dimin. de ode). Fam. Petit ode ou Voyez et vous êtes un peu content de la petite obole que le souverain envoie au roi de Prusse. (Volt.) Les poètes de l'Anthologie grecque ne vont guère au delà de l'épigramme, de l'odelette ou de l'épigramme. (Th. Gaut.)

Odelettes, recueil de poésies, publié par M. Théodore de Banville (Michel Lévy, 1856, in-12). Sans entrer dans la discussion des causes qui rendent si divers les jugements émis sur le talent de M. de Banville, nous reconnaissons que nulle part il n'a porté plus loin et n'a mieux montré le soin de la forme que dans ce volume. Ce soin de la forme, à tort ou raison, lui a été reproché comme excessif. Quoi qu'il en soit, les *Odelettes* sont un brillant exemple de ce que peut l'habileté artistique de l'auteur, pour vaincre les difficultés de prosodie et de rythme, cherchées et multipliées à plaisir. Porté à ce point, l'art de la versification rivalise avec celui des ciseleurs et des sertisseurs de pierres précieuses.

ODELL (Thomas), auteur dramatique anglais, né dans le canton de Buckingham, mort en 1749. Il fit construire en 1729, dans Goodman's Fields, un théâtre qu'il fut contraint de fermer peu après, mais qui fut rouvert par la suite et où débuta Garrick. En 1738, il obtint un emploi dans les menus plaisirs de la cour. Odell a composé plusieurs pièces, dont deux ne sont pas sans mérite. Ce sont des comédies intitulées : *Chimera* (1721), et *Prodigal* (1744).

ODELSRECHT s. m. (o-dél-récht). Loi qui établissait, parmi les paysans norvégiens, des sortes de majorats, et en vertu de laquelle tout homme qui était contraint de se défaire de son patrimoine pouvait empêcher l'acquéreur de l'aliéner en déclarant, tous les dix ans, à l'autorité qu'il était dans l'intention de racheter : *Braod, pécheur, déclare, en vertu de l'ODELSRECHT, qu'il persévère dans l'intention de racheter son patrimoine.* (V. Hugo.)

ODEMIRA, rivière du Portugal, province d'Alejo. Elle nait dans la Serra de Monchique, baigne Odemira et se jette dans l'Atlantique, à 5 kilom. de Milfontes, après un cours de 40 kilom.

ODEMIRA, ville du Portugal, province d'Alejo. Elle nait dans la Serra de Monchique, baigne Odemira et se jette dans l'Atlantique, à 5 kilom. de Milfontes, après un cours de 40 kilom.

ODENAS, village et commune de France (Rhône), canton de Belleville, arrond. et à 13 kilom. de Villefranche, à 40 kilom. de Lyon; 850 hab. Beau château de La Chaise, bâti, en 1680, par François d'Aix, neveu du Péro La Chaise. Récolte de vins rouges estimés.

ODÉNATH (Septimius), prince arabe, fils d'un cheik des tribus de la Palmyrène, mort en 267. Nommé sénateur de la ville de Palmyre, qui avait le titre de colonie romaine, il se rendit indépendant, à la faveur des trou-

bles qui déchirèrent l'Orient pendant le règne de Valérien, et servit tout à tour Sapor, roi de Perse, et les Romains. Gallien le nomma général de tout l'Orient, pour le récompenser d'avoir écrasé ses compétiteurs à l'empire (263). L'ambitieux cheik ne trouva pas la récompense proportionnée à ses services; il se trouva digne de partager un empire qu'il avait, pour ainsi dire, conquis et se revêtit de la pourpre. Gallien, hors d'état de le combattre, lui envoya le titre d'auguste et l'accepta pour collègue. Après de nombreux succès contre les Perses, les Goths et les Scythes, Odénath périt assassiné, à Emèse, par son neveu (267). Il était l'époux de la célèbre Zénobie.

ODENHEIM, bourg du grand-duché de Bade, cercle du Rhin-Moyen, bailliage de Bruchsal; 1,750 hab.

ODENKIRCHEN, bourg de Prusse, régence et à 22 kilom. O.-S.-O. de Dusseldorf, cercle et à 6 kilom. S. de Gladbach, sur la rive gauche de la Niers; 4,000 hab.; fabriques de cotonnades et de velours, teintureries, tanneries et moulins à huile.

ODENSE ou ODENSÉE, rivière de Danemark, dans l'île de Fionie. Elle nait dans la partie méridionale de l'île, coule au N.-O., puis au N.-E., baigne Odense et se perd dans le golfe du Cattégat, après un cours de 40 kilom.

ODENSE ou ODENSÉE, ville de Danemark, dans l'île de Fionie, ch.-l. de bailliage, à 120 kilom. O.-S.-O. de Copenhague, par 55° 24' de latit. N. et 8° 4' 16" de longit. E.; 6,000 hab. Evêché; préparation de peaux et de cuirs, fabrication d'étoffes de laine; exportation de cuirs et de grains. Bières renommées. La cathédrale renferme les tombeaux de Canut le Saint et de plusieurs autres rois danois. Cette ville se passe pour être la plus ancienne du Danemark. On attribue sa fondation à Odin. Le canal d'Odense, dans l'île de Fionie, commence à la ville et à la rivière de ce nom et va déboucher dans l'Odense-Fiord. Son développement total est de 3 kilom.

ODENSE-FIORD, golfe du Danemark, sur la côte N.-E. de l'île de Fionie. Il a 16 kilom. de longueur du N.-E. au S.-O., sur 3 kilom. dans sa plus grande largeur, et reçoit au S.-O. la rivière et le canal d'Odense.

ODENSHOLM, petite île de la Russie d'Europe, gouvern. d'Estrela, district et à 64 kilom. de Revel, à l'entrée du golfe de Finlande, par 59° 19' de latit. N. et 21° 2' de longit. E.

ODENTY, ville de la Guinée supérieure, sur la côte d'Or, royaume d'Inta, sur la rive gauche du Flou, à 240 kilom. E.-N.-E. de Coumassie.

ODENWALD, chaîne de montagnes de l'Allemagne occidentale, entre le Neckar et le Main dans la Hesse Darmstadt et le N. du grand-duché de Bade. Ses plus hautes sommets sont : le Katzenbuckel, la Neunkircherhöhe, le Tromm et le Knechtelberg, mais aucun de ces points culminants n'atteint plus de 660 mètres. Cette chaîne, dit M. Joanne, se compose de basalte, de chaux, de grès, de gneiss, de granit, de porphyre et de syénite. Du reste, ses roches se montrent rarement à nu : ses hauteurs, comme ses vallées, sont presque partout couvertes de bois, de champs et de prairies. D'excellentes routes, réunies par des chemins et des sentiers, la traversent dans tous les sens. L'eau y manque malheureusement. La Bergstrasse, qui forme le versant occidental de la montagne, est une belle route couverte de vignes et d'arbres fruitiers; elle offre de magnifiques points de vue. Les principales rivières qui descendent de l'Odenwald sont : la Veschulte, le Winthel, la Modau, le Schwarzbach, affluents immédiats du Rhin; l'Elber, le Lax, tributaires du Neckar; le Mümling et la Gersprenz, qui se jettent dans le Mein.

ODÉON s. m. (o-dé-on — lat. *odéum*, gr. *odéon*, de *odé*, chant, V. ode). Antiq. Édifice destiné à la répétition de la musique qui devait être chantée sur le théâtre : Le plus magnifique odéon de l'antiquité était celui que Périclès fit bâtir dans la ville d'Athènes. (Acad.) Chez les Grecs, nous disent M. Euyot et d'autres savants, les odéons étaient de forme ronde. (Gail.) Se dit particulièrement de l'odéon d'Athènes : L'odéon fut brûlé au siège d'Athènes par Sylla et réparé bientôt après par Ariobarzane, roi de Cappadoce. (Barthel.) On écrit quelquefois ODÉUM.

— Encycl. Les Grecs appelaient ainsi des théâtres découverts où l'on donnait des concerts de musique et de chant, et où poètes et musiciens soumettaient leurs compositions aux suffrages du public. Quelquefois aussi, ces édifices servaient aux assemblées du peuple. Périclès fit construire à Athènes le premier odéon de pierre; il était couvert, en forme de tente, avec les mâts de la flotte de Xerxès. Cette ville eut plusieurs autres odéons, dont l'un, l'odéon de Régille, fut construit par ordre d'Hérode Atticus. Patras, Corinthe et Smyrne en élevèrent également, à l'exemple d'Athènes. Rome eut aussi ses odéons; l'un fut construit par Domitien, l'autre sous le règne de Trajan.

Odéon d'Iliade Antica (L'), théâtre de l'antique Athènes. V. la description au mot ATHÈNES.

Odéon (THÉÂTRE DE L'). Ce théâtre, également connu sous le nom de *second Théâtre-Français*, a été construit à Paris sur les plans des architectes de Wailly et Peyre, et terminé en 1782. Situé près du Luxembourg, dont il est séparé par la rue de Vaugirard, l'Odéon est une construction isolée, carrée, massive, ayant quelque ressemblance avec un temple antique. La façade principale, qui donne sur la place dite de l'Odéon, a un fronton et une colonnade, à laquelle on arrive par des marches de pierre. Le long des trois autres côtés court une galerie cintrée, dans le genre des galeries de la place Royale. La salle actuelle de l'Odéon est sinon la plus vaste de Paris, du moins une des plus majestueuses, et son acoustique est renommée. L'Odéon contient 1,500 places.

Ce théâtre, dont la construction avait coûté 2 millions à Monsieur, frère du roi, et qui était destiné à servir de théâtre français, ouvrit ses portes au public le 9 avril 1782. Ce fut dans cette salle que les acteurs de la Comédie-Française représentèrent le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais (1784); le *Charles IX*, de Chénier; le *Paysan magistral*, de Collet d'Herbois; les *Victimes cloîtrées*, de Monvel; le *Philtre de Molière*, de Fabre d'Églantine; l'*Ami des lois*, de Laya, etc. Les principaux acteurs de ce théâtre, qui prit en 1789 le nom de théâtre de la Nation, étaient : Molé, Prévillo, Dugazon, Brizard, Fleury, Dazincourt, Talma, Vigée, Collin d'Harcourt, Rochon de Chabannes, et Mmes Raurat, Vestris, Comte, Bellecour, Prévillo, Thénard, Vanhove, etc.

En 1791, une scission s'étant faite au sein de la Comédie-Française, une partie, dirigée par Talma, Monvel, etc., leva l'étendard de la révolte et émigra dans la salle Louvois, où le succès la suivit; les autres, Molé en tête, fidèles au parti royaliste, demeurèrent au Théâtre-Français (Odéon), où ils soutinrent honorablement le nom de la Comédie-Française. Arrêtés le 3 septembre 1793, à propos des représentations de *Paméla*, de François de Neufchâteau, les comédiens de ce dernier théâtre furent mis en prison, en attendant leur jugement. La salle de l'Odéon resta quelque temps inoccupée et livrée aux usages des plus divers. Le 16 août 1794, la Montanier y installa une troupe nouvelle; mais le théâtre de l'Égalité, comme on l'appelaient alors, n'eut point de succès et dut fermer. En 1796, le théâtre servit de salle de bal. C'était là que se passaient les *thèses*, fêtes renouvelées des Grecs, à la mode alors. Ce fut à cette époque que le théâtre prit le nom d'Odéon. Le conseil des Cinq-Cents siégea ensuite à l'Odéon. La s'accomplit le coup d'État du 18 fructidor au V, à la suite duquel Carnot, Barthélémy et cinquante-trois députés furent déportés.

Diverses troupes s'installèrent ensuite à l'Odéon, mais sans succès. En janvier 1798, les comédiens de la place Louvois, parmi lesquels se trouvaient Saint-Prix, Saint-Phal, Vanhove, Picard, Varenne, Mmes Fleury, Rancourt, Joly, rouvrirent l'Odéon, qui ferma bientôt. Une nouvelle troupe prit possession de la salle le 10 brumaire au VII et donna quelques pièces remarquables : le *Voyage interrompu*, de Picard; *Misanthropie et repentir*, de Kotzebue; *Périandre* et *Laurent de Médicis*, de Luze de Lancival. Mais, le 18 mars 1799, un incendie dévora le théâtre, qui resta à l'état de ruine jusqu'en 1807. A cette époque, il fut reconstruit, reçut le nom de théâtre de l'Impératrice et rouvrit ses portes, sous la direction d'Alex. Duval, le 15 juin 1808. La troupe, qui comptait parmi ses meilleurs acteurs Armand, Grandville, Firmin, Mmes Molé-Léger, Pélissier, Molière, Delille, donna des représentations quatre fois par semaine; les artistes italiens y jouèrent les trois autres jours. Grâce à Picard, Duval, Amaraud, Rougeton, le théâtre obtint d'assez nombreux succès. A la Restauration, le théâtre de l'Impératrice devint le second Théâtre-Français et eut tous les privilèges du premier (2 décembre 1815). Picard, qui en prit la direction (1^{er} janvier 1816), s'attacha à attirer le public, qui depuis quelque temps l'abandonnait. Il y donna des comédies et des ballets et reçut une subvention de 27,000 fr. Un nouvel incendie consuma la salle le 20 mars 1818.

Le théâtre, tel qu'il existe aujourd'hui, fut rapidement reconstruit. Le 30 septembre 1819, Picard y réinstalla sa troupe, à laquelle se joignirent Joanny, Samson, Provost, David, Mmes Brocard, Fleury, Delia, Astruc. Casimir Delavigne y fit représenter plusieurs pièces avec un grand succès, et, par suite des passions politiques, ce théâtre vit fréquemment ses représentations troublées par de violentes altercations entre les royalistes, d'un côté, et les libéraux et les bonapartistes, de l'autre. Picard, ayant abandonné la direction, fut successivement remplacé par Spontini, Montau, Berton, Grinell, Gentil-Bernard. La subvention était alors de 80,000 fr., et la comédie et la tragédie comptaient parmi leurs interprètes Beauvallet, Frédéric Lemaître, Ligier, Bocage, Mmes Georges, Brohan, etc. Malgré ces éléments de succès, le directeur Bernard fit de l'Odéon un théâtre lyrique (27 avril 1825). On y représenta le *Barbier de Séville*, la *Pie voleuse*, *Marguerite d'Anjou*, *Tancrède*, *Robin des bois*, qui fit des recettes énormes. Puis l'opéra disparut et fut de nouveau remplacé par la tragédie et la comédie.

La vogue abandonna alors l'Odéon, qui fut dirigé sans succès par Dupetit-Méré et Sauvage. Il était fermé depuis un an, lorsque Harel en obtint la direction, avec une subvention de 180,000 fr., le 21 septembre 1829. Cette subvention, le concours d'acteurs éminents, parmi lesquels se trouvaient Bocage, Beauvallet, David, Lockroy, Mmes Georges et Noblet, Mmes Dorval et Albert, des pièces remarquables de Soumet, Dumas, Soulié, etc., *Christine à Fontainebleau*, la *Marche d'Ancre*, *L'Homme au masque de fer*, la *Belle-mère* et le *gendre*, etc., n'empêchèrent point le théâtre de tomber en décadence, et, à la fin de 1830, Harel passa à la Porte-Saint-Martin. L'Odéon devint alors une salle de passage, où tous les genres vinrent s'établir successivement : opéra comique, opéra italien, comédie, jusqu'au gymnase Castelli. Toutefois, comme la nécessité d'une succursale du Théâtre-Français dans le quartier des écoles se faisait sentir, M. d'Épagny demanda et obtint le privilège de l'Odéon, qui ressuscita le 28 octobre 1841. Peu après, il abandonna la direction à M. Auguste Lireux, qui déploya la plus grande activité pour rappeler le succès à son théâtre. Parmi les artistes qu'il enrôla dans sa troupe se trouvaient : Bocage, Monrose, Maubant, Baron, Rouvière, Balande, Gil Pères, Pierron, Barré, Mmes Georges, Araldi, Dorval, Naptal. Parmi les pièces qu'il fit représenter, nous citerons : la *Cigüe*, d'Emile Augier; la *Lucrèce*, de Ponsard; le *Voyage à Pontoise*, d'Al. Royer; la *Main droite et la main gauche*, de Léon Gozlan. Malgré toutes les sollicitudes et ses efforts, Lireux ne put faire prospérer son théâtre, qu'il abandonna au bout de quatre ans, en mai 1845. Le célèbre acteur Bocage lui succéda, obtint que la subvention fut élevée de 60,000 à 100,000 fr. et rouvrit l'Odéon le 20 novembre 1845. Pendant sa direction, qui dura jusqu'au commencement de 1847, il compta au nombre de ses succès le *Diogène*, de Félix Pyat, et l'*Univers et la maison*, de Mery. M. Vizzintini, qui le remplaça en 1847, abandonna la direction après la révolution de 1848. Une partie des acteurs se formèrent en société et exploitèrent le théâtre, à la tête duquel fut ensuite placé Bocage. C'est alors que fut représenté *François le Champi*, de George Sand, dont le succès fut éclatant. De 1849 à 1853, l'Odéon resta sous l'habile direction de M. Altaroche, qui réussit enfin à le faire prospérer. Il possédait d'excellents acteurs, entre autres Tisserand, Boudeville, Clarence, Deshayes, Delaunay, Henri Monnier, Kim, Talbot, Mmes Naptal-Arnault, Roger-Solli, Sarah Félix, Marie Laurent, Jouassin, Valérie, Emilie Dubois, etc. Outre une pièce dont le succès fut énorme, l'*Homme et l'argent*, de Ponsard, il fit représenter : les *Ennemis de la maison*, de Doucet; *Une tempête dans un verre d'eau*, de Gozlan; *Grandeur et décadence de Joseph Prudhomme*, de Henri Monnier, etc. A M. Altaroche succéda, en 1853, M. Alphonse Royer, qui dirigea le théâtre pendant trois ans et engagea Lafontaine, Ligier, Bressi, Randoux, Mmes Araldi, Grassau, Pauline Grange, Bérengrer, et fit représenter, entre autres pièces, *Guzman le Brave*, de Mery; *Mauprat*, de George Sand; la *Conscience*, de Dumas; ce fut M. La Rounat qui dirigea l'Odéon de 1856 à 1867. Administrateur habile, il rendit le théâtre prospère et fit une grande place aux jeunes auteurs. Parmi les pièces à succès qu'il fit représenter, nous citerons : *Mme de Montarcy*, Hélène Peyron, la *Conjuration d'Amboise*, de Bouilh; le *Marchand malgré lui*, d'Amédée Rolland et Du Boys; la *Contagion*, d'Emile Augier, et surtout le *Testament de César Girodot*, de Belot et Villetard; le *Marquis de Villemer*, de George Sand. Parmi les acteurs qui se produisirent à cette époque, nous citerons Thiron, Felyre, Laray, Guichard, Grenier; Mmes Jane Essler, Agar, Roussel, Ramelli, Devoyot, Dinah Félix, Lisa Petit, etc. De Billy administra l'Odéon de 1867 jusqu'à sa mort, arrivée en 1872. Il y fit représenter quelques drames nouveaux, entre autres l'*Aïzé*, de Bouilh; la *Bournoie*, de Fousier; *reprise Ruy Blas*, d'Hugo; la *Vie de bohème*, de Mürger, et donna quelques petites pièces, dont l'une, le *Passant*, de Coppée, parfaitement jouée par Mmes Agar et Sarah Bernard, eut un très-vif succès. Depuis 1872, le théâtre est dirigé par M. Duquessnel, qui y a fait jouer, entre autres pièces, *Cendrillon*, de Barrière, et la *Jeunesse de Louis XIV*, d'Alexandre Dumas père (1874).

Par suite de son isolement et de sa situation, l'Odéon est placé dans des conditions très-défavorables et il lui est très-difficile d'attirer à lui le public. En général, les troupes qui interprètent le répertoire manquent d'homogénéité et d'ensemble. Après de quelques acteurs rompus au métier se trouvent des jeunes gens sortant pour la plupart du Conservatoire, dépourvus d'expérience et qui sont enlevés par le Théâtre-Français, dès qu'ils ont fait preuve d'un réel talent. Forcé, par la subvention qu'il reçoit de l'État, d'être une sorte d'école aussi bien qu'un théâtre et de donner fréquemment des pièces du vieux répertoire, l'Odéon manque le plus souvent d'éléments d'attraction, et des que les étudiants, qui forment le gros des spectateurs, viennent à manquer, sa vaste salle à l'aspect morne et glacé d'une solitude. Il ferme ordinairement ses portes pendant trois mois de l'année, en juin, juillet et août.

Pendant le siège de Paris, en 1870-1871, l'Odéon fut transformé en ambulance. Lors de la compression du mouvement communaliste, en mai 1871, sa façade regnait des obus et fut endommagée.

Les galeries de l'Odéon, occupées par des libraires, sont le rendez-vous de la jeunesse des écoles. C'est là qu'on lit les journaux, c'est là qu'on feuillette le livre nouveau qui vient de paraître, la pièce qui vient d'être jouée. Ces galeries ont, pendant le jour et le soir jusqu'à dix heures environ, la physionomie la plus vivante et la plus variée.

ODEOPHONIE s. m. (o-dé-o-fon-ne — du gr. *odé*, chant; *phoné*, voix). Mus. Instrument dans lequel les sons étaient produits par des lames mises en vibration à l'aide d'un clavier ou d'un cylindre.

— **Encycl.** L'odéophone était un instrument de musique inventé à Londres, vers la fin du siècle dernier, par un artiste viennois nommé Vanderburg. Ce n'était guère qu'une modification, assez heureuse du reste, parait-il, et fort ingénieuse, du clavi-cylindre précédemment imaginé par le fameux physicien et acousticien Chladni. Le son était produit par de petits morceaux de métal, mis en vibration par le moyen d'un clavier ou d'un cylindre. L'odéophone n'eut qu'un succès passager, et, peu d'années après sa création, il n'en était plus ainsi dire plus question, malgré les qualités très-réelles qui le distinguaient et le mérite de son inventeur.

ODER, fleuve d'Allemagne. Il prend sa source en Moravie, à 17 kilom. E.-N.-E. de la ville d'Olmütz et à 8 kilom. O.-S.-O. de Rolenstadt, dans une ramification des Sudètes. Il traverse la Silésie autrichienne et la Silésie prussienne, la Brandebourg, la Poméranie, l'arrose Ratibor, Oppeln, Brieg, Breslau, Glogau, Francfort, Küstrin, Stettin, et reçoit, à droite, l'Otsa, le Klodnitz, la Malapane, la Stober, la Weida, la Bartsch avec l'Orla, la Wastha, à gauche, l'Oppa, la Zinna, la Neisse, l'Ohre, la Lohse, la Weistritz, la Katzbach, la Bode, et se jette dans la Baltique vis-à-vis des îles Wolin et Usedom. Cours de 945 kilom. environ. Rapide d'abord dans les montagnes de la Silésie, l'Oder roule beaucoup de sable et de gravier; mais, dans le pays plat, il est sujet à de fréquentes inondations, qui occasionnent de grands ravages. Ce cours d'eau, de la plus haute utilité pour les pays qu'il traverse, tant par lui-même que par les rivières qu'il reçoit, donne lieu à une navigation très-active. Le canal de Bromberg, en Pologne, l'unit à la Vistule, et il communique aussi avec la Wastha, au-dessus de Posen, par les marais d'Obryzcha. Ce fleuve forme de nombreuses îles, surtout dans la partie inférieure. Il Rivière de Prusse (Hanovre); elle descend des montagnes du Harz, traverse le vaste étang de son nom, baigne Lauterberg et Scharnfels, reçoit la Sieber et se jette dans la Rhurme, à 3 kilom. N.-O. de Lindau, après un cours d'environ 48 kilom.

ODERAN, ville du royaume de Saxe, à 7 kilom. N.-E. d'Augustusbourg; 4,000 hab. Fabriques de lainages et d'étoffes de coton.

ODERAN, ville des Etats autrichiens, province de Silésie, cercle de Troppau, sur l'Oder; 3,000 hab. Fabrique de draps.

ODERBERG, ville de Prusse, province de Brandebourg, cercle d'Angermünde, sur l'Oder, à 55 kilom. N.-E. de Berlin. Les Suédois assiégèrent, prirent et détruisirent Oderberg en 1637.

ODERBORN (Paul), historien poméranien qui vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il appartenait à la religion protestante et il remplit des fonctions pastorales, de 1580 à 1589, à Kovno, Riga et Mittau. Oderborn est l'auteur de deux ouvrages d'un grand intérêt pour l'histoire de la Russie : *Johannis Basilidis, magni Moschovici ducis, vita* (Wittenberg, 1585, in-4°), livre dans lequel il raconte la vie d'Ivan le Terrible, et *De religione Russorum, deque Tartarorum religione ac moribus* (1581, in-4°).

ODEREN, village et ancienne commune de France (Haut-Rhin), cant. de Saint-Amarin, arrond. et à 51 kilom. de Belfort, sur la Thur, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871; 1,893 hab. Tissage mécanique et scierie. L'ancien château fortifié d'Oderen appartenait successivement aux comtes d'Horbourg, à l'abbaye de Murbach et aux sires de Bollwiller.

ODERIC DE PORDENONE, vulgairement appelé **de Portenau**, voyageur et franciscain italien, né dans le district de Pordenone (Frioul) en 1286, mort à Udine en 1331. Poussé par l'ardeur de son zèle religieux, il se consacra à l'œuvre des missions, partit en 1314 pour l'Asie, traversa Constantinople, la mer Noire, Trébizonde, l'Arménie, la Perse, s'embarqua à Ormuz pour la côte de Malabar, séjourna longtemps dans ce pays, où il étudia les mœurs et les usages de l'Inde, visita Ceylan et les principales îles de la Sonde, puis aborda en Chine, traversa ce vaste empire du sud au nord et parvint à Kambaleth, résidence du grand kan des Tartares, où il passa plusieurs années. Reprenant ensuite la route de l'Europe, il visita la plus grande partie du Turkestan et du Thibet, et revint à Pordenone en 1330, après seize ans d'absence, pendant lesquels il avait baptisé plus de 20,000 indi-

dées. Oderic avait l'intention d'aller rendre compte au pape, à Avignon, de ses travaux en Orient et de lui demander de nouveaux secours pour la conversion des Tartares, lorsque le mauvais état de sa santé le força de s'arrêter à Pise. De là, il se rendit à Padoue, où, pour obéir au provincial de son ordre, il dicta la relation de ses voyages au franciscain Guillaume de Solagna, qui mourut peu après dans le couvent d'Udine, laissant la réputation d'un saint. Moins bon observateur que Marco Polo, Oderic se montra beaucoup plus crédule. Toutefois, sa relation, dont nous ne possédons que cinq chapitres, est intéressante à consulter pour la géographie de l'Asie au xiv^e siècle. Les fragments qui nous en restent ont été publiés pour la première fois par Pontico Virunio en 1513, et souvent réédités depuis lors dans divers recueils, notamment dans celui de Ramusio (1563).

ODERICO (Gaspard-Louis), antiquaire italien, né à Gênes en 1723, mort en 1803. Il entra dans l'ordre des jésuites, s'adonna pendant quelque temps à la prédication, puis se tourna vers l'étude de la numismatique. Appelé par le cardinal Spinelli à enseigner la théologie au collège des Ecosais à Rome, il introduisit dans l'enseignement d'utiles réformes, profita de son séjour dans cette ville pour étudier les monuments antiques, détacha des inscriptions et publia plusieurs dissertations aussi remarquables par l'érudition que par la sagacité. Après la suppression de l'ordre des jésuites, Oderico retourna à Gênes, où il devint conservateur de la bibliothèque publique. Il passa ensuite six ans à Turin et finit par se fixer dans sa ville natale, où il devint membre de l'Institut ligurien. Outre des mémoires et plusieurs ouvrages inédits, on a d'Oderico des écrits pleins de renseignements précieux sur les monuments épiques. Nous citerons, entre autres : *Dissertatione sopra un' antica iscrizione novellamente scoperta* (Rome, 1756, in-4°); *Dissertationes et annotationes in aliquot ineditis veterum inscriptionibus et numismata* (Rome, 1765); *Ragionamento apologetico in difesa dell' architettura egizia e toscana* (Rome, 1769, in-fol.), traduit en français; *Numismata graeca non ante vulgata* (Rome, 1777); *Lettere ligustiche, ossia osservazioni critiche sullo stato geografico della Liguria* (Bassano, 1792, in-8°).

ODERIGI DA GUBBIO, enlumineur miniature italien, né à Gubbio, près de Pérouse, vers 1920, mort à Bologne en 1293.

*Qui d'ess' egli, non se tu Oderisi
L'onor d'Agubio, e l'onor de quell' arte
Che alluminar e chiamata a Perli?
Frato, diss' egli, più ridon le carte
Che permelleggiat Franco Bolognese;
L'onor e tutto or so, e mito in perle.*

« N'es-tu pas Oderigi, l'honneur de Gubbio, l'honneur de cet art qui se nomme, à Paris, enluminer? »

« Frère, répondit Gubbio, les peintures de Franco le Bolonais ont un charme plus grand, et de tout l'honneur qui lui en revient, moi je n'ai qu'une faible part. »

Ces vers de Dante prouvent qu'Oderigi jouissait d'un grand renom. Mais ni Vasari, ni Lanzi, ni Baldinucci ne peuvent nous dire ce qu'étaient ces enlumineurs qu'ils croient perdus. Ils ne s'accordent pas davantage sur les commencements du maître. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut l'ami de Giotto, qu'il travailla quelque temps à la bibliothèque du Vatican et qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Bologne, où il compta au nombre de ses élèves le Franco.

ODERZO, bourg du royaume d'Italie, province et à 20 kilom. E.-N.-E. de Trévise, et à 16 kilom. de Conegliano, sur le Mantignano; 3,200 hab.

ODESALCHI, famille italienne, originaire de Côme, et qui a produit plusieurs hommes distingués. Le plus célèbre devint pape sous le nom d'Innocent XI (v. ce nom). Le frère de ce pontife, Marc-Antoine ODESALCHI, mort à Rome en 1670, s'occupa entièrement du soin des malheureux. Il établit dans sa maison 1,000 lits pour les pauvres malades et légua en mourant sa fortune pour perpétuer son institution. Innocent XI fit reconstruire la maison de son frère et lui donna le nom d'hôpital de Sainte-Gale. — Le neveu du précédent, Livio ODESALCHI, né en 1632, mort à Rome en 1713, devint grand d'Espagne et fut de Bracciano. Pour le récompenser de la part qu'il avait prise aux guerres contre les Turcs, l'empereur Léopold I^{er} lui conféra le titre de prince de l'empire en 1689, et il se mit en 1697 sur les rangs pour obtenir le trône de Pologne. — Benoit ODESALCHI, son neveu, né à Milan en 1679, mort dans la même ville en 1740, fut successivement vice-légat de Ferrare et de Bologne, administrateur du diocèse de Milan de 1712 à 1737 et cardinal en 1713. — Un parent des précédents, Balthasar ODESALCHI, duc de Ceri, né à Rome en 1748, mort dans la même ville en 1810, cultiva les lettres et fonda dans sa maison l'Académie des occulti. On a de lui des *Poésies*, insérées dans divers recueils, et *Istoria dell' Accademia de' Lincei* (Rome, 1806, in-8°).

ODESPUNG DE LA MESCHINIE (Louis), écrivain ecclésiastique français, né à Chignon en 1597. Il était fils d'un conseiller ordinaire de Gaston, frère de Louis XIII. Il entra dans

les ordres, devint chanoine de Rennes, fut élu en 1630 agent du clergé de France, mais ne put occuper ce poste, que l'archevêque de Tours donna à Bernard de Saria. Par la suite, il fut chargé par divers prélats de rédiger les mémoires du clergé de France. On ignore la date de sa mort. Odespung a publié : *Actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* (Paris, 1646, 2 vol. in-fol.); *Actes, titres et mémoires concernant le clergé de France depuis l'assemblée tenue en 1650* (Paris, 1652, in-4°), continuation du recueil précédent; *Concilia novissima Galliae a tempore concilii Tridentini celebrata* (Paris, 1646, in-fol.). Les deux premiers ouvrages que nous avons cités pèchent par un défaut d'ordre dans la classification des matières.

ODESSA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Kherson, ch.-l. du district de son nom, à 176 kilom. O. de Kherson et à 1,650 kilom. S. de Saint-Petersbourg, sur la mer Noire, entre les embouchures du Dniéper et du Dniester, par 46° 28' 54" de latit. N. et 28° 23' 7" de longit. E.; 120,000 hab. Résidence d'un gouverneur général et d'un gouverneur militaire; consuls des diverses puissances européennes; université, deux gymnases, école de commerce et de navigation, école de langues orientales, école militaire, séminaire; jardin botanique; bibliothèque, musée d'antiquités russes; tribunal de commerce, etc.

L'industrie et le commerce d'Odessa ont fait de rapides progrès depuis le commencement de ce siècle. Le mouvement des marchandises importées et exportées a atteint dans ces dernières années une valeur de 194,512,780 fr. Les principaux articles d'exportation sont : le blé, le seigle, l'orge, le maïs, la graine de lin, le cuivre et le suif. Les importations consistent en denrées coloniales, vins et articles manufacturés. Le port reçoit annuellement 9,575 navires; il est formé de trois mols, qui le divisent en autant de bassins. Le môle qui forme le port de la Quarantaine a 717 mètres de longueur. Autrés de ce môle, la mer a 7 mètres de profondeur et 5m.50 seulement à l'entrée du port. Le port de la Quarantaine peut contenir environ 300 navires.

La ville est d'apparence fort belle; les rues sont larges et bien alignées. L'église principale, d'un style sévère, est surmontée d'une belle coupole; on distingue, parmi les autres monuments : l'amirauté, l'hôpital civil, la douane, la Bourse et le théâtre. Sur l'esplanade, qui domine le port, on a élevé un monument à la mémoire du duc A.-E. de Richelieu. Odessa a trente-six églises grecques, une catholique, une protestante, deux synagogues, un hôpital militaire, un hospice d'orphelins, un bazar. La ville est protégée par six forts; un aqueduc la fournit d'eau douce.

Les antiquités découvertes à différentes époques sur le terrain qu'occupe Odessa, et principalement entre le théâtre et le bord de la mer, démontrent presque jusqu'à l'évidence que l'emplacement de cette ville a été jadis habité par une colonie grecque, qui y avait un fort appelé par les auteurs anciens *Istria-norum portus*. Au xiv^e siècle, se trouvait en ce lieu un village slave nommé Katsouba; il était déjà devenu à moitié tartare lorsque les Turcs s'en emparèrent au x^e siècle et changèrent son nom en celui de Hadji-Bey. Détruite par les Cosaques au xv^e, puis rebâtie par les Turcs, cette bourgade fut sans importance jusqu'en 1791. A cette époque, par le traité de Jassy, Hadji-Bey, qui comptait 2,300 habitants, passa sous la domination de la Russie, et, deux ans plus tard, l'amiral Ribas, sur l'ordre de Catherine II, y créa un port militaire.

Le nom d'Hadji-Bey fut changé, en 1796, en celui d'Odessa, en souvenir de l'antique colonie milésienne Odessus, sur la rive gauche du Dniester. Odessa acquit un développement rapide, comme en témoignent ces chiffres : en 1812, elle avait 25,000 habitants; en 1856, 50,000; aujourd'hui, elle en compte plus de 120,000, dont environ 25,000 sont étrangers. Ce fut surtout le duc Armand-Emmanuel de Richelieu, gouverneur d'Odessa de 1803 à 1815, qui contribua, par son habile et intelligente administration, à donner au commerce d'Odessa une impulsion qui s'est continuée sous ses successeurs. Odessa est aujourd'hui la troisième place maritime de commerce en Russie, et son développement incessant fait supposer qu'elle sera bientôt la seconde, grâce au chemin de fer d'Odessa-Balta-Kiev qui la relie au centre de l'empire, duquel elle était auparavant isolée.

Le 6 avril 1854, la frégate à vapeur anglaise le *Furious* se rendait à Odessa pour réclamer les consuls et ceux des nationaux français et anglais qui désiraient quitter la ville à l'approche des hostilités avec la Russie. La frégate, ainsi que l'embarcation qui en fut détachée, était aux couleurs anglaises et couverte du pavillon parlementaire. A peine, néanmoins, cette embarcation se fut-elle éloignée du quai pour rejoindre le navire, que les batteries d'Odessa tirèrent sur elle sept coups de canon. Cette inqualifiable agression excita au plus haut point l'indignation de la flotte anglo-française. Les vice-amiraux Dundas et Hamelin, n'ayant pas jugé satisfaisantes les explications données par le gouverneur d'Odessa, appareillèrent, le 17 avril, de la rade de Balchick, près de Varna,

et parurent le 20 devant Odessa pour demander raison de l'insulte faite au pavillon d'une des nations alliées. En conséquence, ils écrivirent au gouverneur de la ville, le baron d'Osten-Sacken, pour exiger que tous les bâtiments anglais, français et russes qui se trouvaient actuellement mouillés près de la forteresse ou des batteries d'Odessa fussent immédiatement remis aux deux escadres combinées. Cette sommation étant restée sans réponse, le 22 au matin, huit frégates à vapeur dont cinq anglaises et trois françaises, se dirigèrent sur le port militaire et, à six heures et demie, quatre de ces frégates ouvrirent leur feu sur la batterie de terre; à dix heures, les quatre autres frégates se réunirent aux premières et alors l'action devint générale. Les deux mols, ainsi que les batteries intermédiaires, répondirent vivement, et les bâtiments russes mouillés dans le port prirent part à la lutte avec une ardeur égale. Le bombardement dura jusqu'à cinq heures du soir; les amiraux donnèrent alors aux frégates le signal de rallier l'escadre. L'incendie avait gagné la batterie du môle impérial; la poudrière avait sauté et une douzaine de navires étaient coulés ou en feu; les établissements de la marine étaient aussi devenus la proie des flammes et portaient partout le trac des ravages occasionnés par les obus. Quant à la ville et au port marchand, où se trouvaient réunis un grand nombre de navires de toutes les nations, ils avaient été soigneusement respectés.

ODESSUS, ville de la Sarmatie européenne. Elle possédait un port fameux sur le Pont-Euxin, à l'embouchure de l'Axixacs, aujourd'hui le Tégolus, il Ville de la Mésie inférieure, aujourd'hui Varna. Elle possédait un port sur le Pont-Euxin. C'était une colonie de Milet.

ODE-SYMPHONIE s. f. Mus. Poème musical mêlé de chants, de récitatifs, de strophes, dans lequel l'orchestre joue un rôle très-important : Le Désert, Christophe Colomb sont des ODES-SYMPHONIES de Frédéric David.

ODET, petit fleuve de France (Finistère). Il descend de la montagne Noire, baigne Quimper, et, après avoir formé un vaste estuaire, se perd dans la mer à l'anse de Benodet. Son cours est de 62 kilom., il n'est navigable que sur un parcours de 17 kilom. Des feux fixes, d'une portée de 7 et 9 milles, en éclairaient l'embouchure. Son affluent principal est le Steir.

ODET-PELLION (Marie-Joseph-Alphonse), marin français, né en 1796, mort en 1868. Entré dans la marine en 1812, il fut nommé enseigne en 1821, lieutenant de vaisseau en 1828, capitaine de corvette en 1837, capitaine de vaisseau en 1843, contre-amiral en 1852, montra dans les divers commandements dont il fut investi les talents d'un excellent marin, commanda une escadre dans la mer Noire pendant la guerre d'Orient et fut promu vice-amiral en 1858. Peu après, Odet-Pellion devint préfet maritime à Brest et passa, en 1861, dans le cadre de l'active marine, au commandement du vaisseau. — Son frère, Jean-Pierre Odet-Pellion, né en 1793, entra dans la cavalerie et eut un avancement rapide. Il est général de division et grand officier de la Légion d'honneur.

ODETTE DE CHAMPDIVERS, maîtresse de Charles VI, roi de France. V. CHAMPDIVERS.

ODEUR s. f. (o-deur — lat. *odor*, mot qui se rapporte peut-être à la racine sanscrite *ud*, remplir. *Odor* signifierait ainsi proprement ce qui remplit l'atmosphère. Cependant, le verbe *olere*, avoir de l'odeur, de *olor*, qui est le même que *odor*, peut aussi faire supposer une forme sanscrite *avalara*, valara, de la racine *var*, pénétrer). Impression particulière produite sur un organe spécial, dit organe de l'odorat, par les émanations des corps : Une odeur suave. Une odeur forte, pénétrante. De mauvaises odeurs. Couvrir sa chemise, au mois de janvier, de végétations forcées, de fleurs pâles et sans odeur, c'est moins parer l'hiver que déparer le printemps. (J.-J. Rouss.) Les substances décolorées sont presque toujours de mauvaise odeur. (Brill.-Sav.) Les chiens suivent à l'odeur la trace des pas des animaux et des hommes. (Maquail.) La meilleure odeur d'une chambre, comme d'une personne, est de n'en avoir aucune. (Mme A. Tasty.) Eloignez du vieil amoureux vos enfants, vos jeunes filles : rien que son odeur les dégoûterait. (Proudh.) L'odeur des tubéreuses passait autrefois pour être mortelle aux femmes en couche. (A. Karr.) Linné disait que l'odeur du réséda était l'ambrosie. (A. Karr.) L'urine, au premier contact de l'air, doit avoir une odeur balsamique. (Raspail.)

[rants, Oh! les vents sont bien doux dans nos prés murmurs Et les meules de foin ont des odeurs divines.

A. DARDIER.
... Pour sucer la moelle il faut qu'on brise l'os.
Pour savourer l'odeur il faut ouvrir le vase.
Du tableau que l'on cache il faut tirer la gaze.
L. GAUTIER.

Il Parfum, substance dans laquelle est concentrée une odeur agréable; ne s'emploie guère qu'au pluriel : Acheter des ODEURS. Porter sur soi des ODEURS. Crainture des ODEURS. Ce sont des ODEURS fines. La chose du monde la plus malsaine, c'est de dormir parmi les ODEURS. (Mme de Sév.) Tous les peuples es-

claves et lèches ont la passion des ODEURS. (Maquell.)

— Fig. Impression laissée par une chose, effet qu'elle produit sur l'esprit des hommes : Il n'y a point d'odeur si agréable que celle des louanges; mais il n'y en a point qui porte si vite à la tête. (Noël.) Il y a des funérailles d'où s'exhale une odeur de vie. (L. Veullot.)

Reputation : Etre en bonne odeur, en mauvaise odeur.

— Odeur de la poudre. Guerres, combats, considérés au point de vue de l'exaltation qu'ils produisent dans les esprits : Aimer l'odeur de la poudre. Etre grisé par l'odeur de la poudre.

— Odeur de sainteté. Etat de perfection chrétienne, qui fait présumer qu'une personne a été admise au rang des saints : Mademoiselle des Touches est morte, il y a deux ans, en véritable odeur de sainteté, dans un couvent près de Nantes. (A. Second.)

— Fam. N'être pas en odeur de sainteté auprès de quelqu'un, N'être pas bien dans son esprit.

— Techn. Odeur de meule. Odeur que les meules neuves font contracter à la farine.

— Odeur électrique. Odeur particulière qu'exhale un corps électrisé.

— Rem. Ce mot était autrefois du masculin, comme la plupart des noms en *eur* dérivés du latin : L'odeur du vin combien est plus fiant, riant, priant, plus céleste et délicieuse que d'huile! (Rabelais.)

— Encycl. Les principes odorants ne sont point, comme on l'a cru longtemps, des matières spéciales impondérables, complètement soustraits aux procédés de l'analyse scientifique. Ce sont des particules gazeuses ou solides, émanées de certaines matières et arrivant au contact de la membrane olfactive. Ce contact est nécessaire pour qu'il y ait perception de l'odeur. Il est néanmoins vrai de dire qu'il suffit d'une quantité de matière odorante extrêmement petite pour que cette perception ait lieu. Des papiers parfumés par un seul grain d'ambre conservent leur odeur presque indéfiniment; un morceau de musc peut parfumer une chambre entière pendant des années sans perdre sensiblement de son poids.

Toutes les substances odorantes ont leur odeur propre. Plusieurs conditions influent, d'ailleurs, sur la nature de ces odeurs. L'odeur de l'ambre devient beaucoup plus intense lorsqu'elle est mélangée à celle du musc. Certaines substances, d'une odeur suave lorsqu'elles sont en petite quantité ou diluées dans des matières sans odeur, en sorte que la membrane olfactive soit modérément affectée, acquièrent une odeur insupportable lorsqu'on les aspire à l'état concentré. La vanille est du nombre. Presque toutes les plantes aromatiques à odeur agréable donnent des essences qu'il ne faut sentir ni de trop près ni en trop grande quantité, tant leur odeur est forte et pénétrante. Leur parfum n'a sa douceur que lorsque la matière odorante est étendue dans un véhicule, tel que l'alcool, le vinaigre, la graisse, etc.

La plupart des parfums sont d'origine végétale. Les odeurs aromatiques sont inhérentes aux huiles essentielles élaborées par les plantes de certaines familles, en tête desquelles il faut placer les labiées, les lilacées, etc. C'est la volatilisation constante de ces huiles essentielles qui parfume ces plantes. Cette volatilisation se fait sous l'influence de la chaleur solaire; mais, si la chaleur est trop forte, l'atmosphère d'huile se volatilise et se dissipe et, si elle est trop faible, l'huile reste concentrée dans les tissus de la plante. Voilà pourquoi les plantes aromatiques ont, en général, une odeur plus prononcée le matin et le soir que durant la nuit et dans le milieu du jour.

Les animaux exhalent souvent une odeur particulière, due à la volatilisation lente de certains acides gras. Cette odeur est fétide chez plusieurs d'entre eux. D'autres sécrètent, au moyen de glandes situées non loin de l'anus, des matières aromatiques particulières : le musc vient du chevreton portemusc, l'ambre gris du cachalot.

Dans le règne minéral, une foule de substances sont caractérisées par une odeur propre et qui compte parmi les propriétés distinctives de leur espèce.

Les odeurs n'exercent pas la même action sur tous les individus. Nous ne parlons pas ici des différences qu'on observe sous ce rapport d'une espèce à l'autre : tout le monde sait que beaucoup d'animaux, tels que les chiens, les chats, etc., ont un odorat excessivement fin. Chez l'homme, à qui nous faisons allusion en ce moment, il y a des variations notables dans l'appréciation des odeurs. Gui Patin parle d'un médecin qui l'odeur des roses jetait en faiblesse. Certaines femmes sont souffrantes par l'odeur du réséda. L'effet des odeurs peut même être le résultat d'une éducation générale. Les anciens employaient comme assaisonnement l'assa-fœtida, dont l'odeur est insupportable pour nos organes. L'odeur repoussante de l'huile de baleine est recherchée avec avidité par les Groenlandais. On raconte, d'autre part, que Louis XIV était désagréablement impressionné par les odeurs généralement considérées comme suaves.

Linné divisait les odeurs en sept classes : 1° les odeurs aromatiques (fleurs d'aillet, fleurs de laurier, fleurs de labiées, etc.); 2° les odeurs fragrances (lis, safran, etc.); 3° les odeurs ambrosiaques (ambre, muscade); 4° les odeurs alliées (ail, assa-fœtida); 5° les odeurs fétides (boue, valériane); 6° les odeurs repoussantes (coquille d'Inde, solanées); 7° les odeurs nauséabondes (courage, concombre, etc.).

Nous avons dit que la chaleur exerçait une influence sur les plantes odoriférantes. Elle agit également sur les substances odorantes, dont elle volatilise une partie. Ainsi, l'alcool répand beaucoup plus d'odeur lorsqu'on le broie; certains bois sans odeur en acquièrent lorsqu'on les tourne. Dans ces deux cas, le mouvement s'est transformé en chaleur, et la chaleur a déterminé la volatilisation d'un peu de principe odorant.

Il y a une liaison incontestable entre les odeurs et les saveurs. Les corps odorants sont généralement très-sapides, et la réciproque n'est pas moins vraie. Il est probable aussi que l'odorat et le goût fonctionnent souvent de pair. Des substances d'une saveur désagréable peuvent être avalées sans répugnance lorsque les narines sont fermées. On raconte que certains gourmets pauvres aiment à manger leur pain au soupirail des grandes cuisines, où l'air sort tout chargé des fines senteurs culinaires.

Boyle, qui a écrit un traité fort curieux sur l'émanation des corpuscules qui forment les odeurs, émet dans ce livre une théorie qui offre de l'analogie avec celle qu'un chimiste français, M. Nicklès, a proposée récemment. Pour expliquer comment les corps répandent l'odeur sans perdre de leur poids, Boyle admet que les petits corpuscules odoriférants sont remplacés par des parties d'air qui s'y substituent à mesure qu'ils s'exhalent. M. Nicklès explique le même phénomène par une oxydation.

— Allus. hist. L'argent n'a pas d'odeur. Mot de Vespasien. V. ARGENT.

Odeurs de Paris (LES), par M. L. Veullot. V. PARIS (les Odeurs de).

ODEVAËRE (Joseph-Denis), peintre belge, né à Bruges en 1778, mort en 1830. Lorsqu'il eut achevé ses études, il suivit la carrière du commerce, dont il se dégoûta bien vite, s'adonna avec succès au dessin et obtint de sa famille de se rendre, en 1798, à Paris, où il entra dans l'atelier de Louis David. Ayant remporté le grand prix de Rome en 1804, il se rendit dans cette ville, y exécuta deux grandes fresques pour le palais du Quirinal : *Maïtyre de saint Laurent*, tableau remarquable qu'on voit dans une des églises de Bruges, et le *Couronnement de Charlemagne*, qu'il envoya à l'Exposition du Louvre en 1810. A la suite de l'Exposition de 1812, où il fit paraître un *Christ mort*, l'Arrivée d'Iphigénie en Aulide, le Roi de Rome au Capitole, Odevaëre reçut une médaille d'or de 1^{re} classe. Après la chute de Napoléon (1814), il retourna en Belgique, où le roi Guillaume le nomma son peintre. Lorsque son maître David dut se réfugier en Belgique, il lui témoignait un dévouement presque filial. Les tableaux de cet artiste se distinguent par la pureté du dessin et la richesse du coloris. Il s'adonna surtout à la grande peinture historique; mais ses meilleures œuvres sont des tableaux de chevalet. Parmi ses toiles les plus estimées, nous citerons : *l'Union d'Utrecht*, la *Bataille de Newport*, les *Derniers défenseurs de Missolonghi*, *Galatée*, *Cimabué*, la *Présentation de Raphaël à Jules II par le Brabant*, toile pleine de grâce et de charme. A une remarquable science théorique de la peinture, Odevaëre joignait des connaissances littéraires étendues et était membre de plusieurs sociétés savantes. Il a laissé en manuscrit une *Histoire des arts en Italie*.

ODEYPOUR, ville de l'Indoustan, dans l'ancien Adjemir, ch.-l. d'une principauté de son nom, dans un pays montagneux, près de la rive septentrionale d'un lac qui s'écoule, par l'Ard, dans la Banass, à 380 kilom. S.-O. d'Adjemir. Travail du marbre et du cristal. La principauté d'Odeypour, dite aussi *Mervar*, s'étend dans la partie S. du Radjepoutanah, et fait partie de l'Inde anglaise médiate; 30,638 kilom. carrés; 300,000 hab. Le sol, quoique montagneux, est fertile en toutes espèces de grains, sucre, indigo, coton, tabac, riz, froment, orge, mines de houille, fer, cuivre, plomb, soufre. Le souverain, qui a le titre de *rana*, est regardé comme un descendant de la famille la plus ancienne et la plus pure de l'Indoustan.

ODÉZIE s. f. (o-dé-zé). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la tribu des phalénides, comprenant deux espèces, qui habitent le midi de l'Europe.

— Encycl. Les odésies sont caractérisées par de longues vers, simples dans les deux sexes; des palpes courtes, ne dépassant pas le chaperon; valves, à dernier article nu et bien distinct; une trompe longue; cornes; l'abdomen long, cylindrique; les ailes supérieures oblongues, à sommet arrondi. Ces papillons, bien que ressemblant aux nocturnes pour tous les détails essentiels de leur organisation, présentent cette exception remarquable de voler en plein soleil et de tenir leurs ailes relevées, comme les diurnes. Les chenilles sont effilées, grêles, lisses, et se transforment dans une coque légère, à la sur-

face du sol. L'odézie du cerfeuil, vulgairement appelée *bas-blanc*, a environ 93 d'envergure; elle est presque entièrement d'un noir brunâtre; elle habite les régions sous-alpines, où elle vit sur le cerfeuil sauvage.

ODIA, groupe d'îles du grand Océan équinoxial, par 70° 30' de latit. N. et 165° 47' de longit. E. Il est formé par une multitude d'îles basses, très-peuplées et jointes par des récifs.

ODIARZA, rivière du Portugal, province d'Alentejo. Elle naît près de Béja, coule à l'E, et se jette dans la Guadiana, après un cours de 48 kilom.

ODIEL, rivière d'Espagne, province de Huelva. Elle prend sa source près de Santa-Anna, coule au S.-O. et se perd à Huelva dans une baie de l'Atlantique, après un cours de 60 kilom.

ODIEN s. m. (o-di-ain). Hist. relig. Syn. d'AUDÉEN.

ODIER (Louis), médecin suisse, né à Genève en 1748, mort en 1817. Il commença ses études médicales dans sa ville natale et alla les continuer à l'université d'Edimbourg, où il se fit recevoir docteur en 1770. Ensuite il visita successivement Londres, Leyde et Paris. De retour dans sa patrie, il se livra d'abord à l'enseignement et fit un cours de chimie; puis la médecine l'occupa d'une manière exclusive, et il apporta dans tous ses travaux une activité infatigable. Le premier, il signala en France la découverte de la vaccine. Il devint agrégé à la Faculté de Genève et professeur honoraire en 1799; quelque temps après, il fut élu membre du conseil des Deux-Cents. Il a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Epistola physiologica inauguralis de elementariis musicis sensationibus* (Edimbourg, 1770, in-8°); *Pharmacopœa Genevensis* (Genève, 1780, in-8°); *Observations sur les morts apparentes produites par une cause accidentelle, sans aucune maladie antécédente et sans aucune lésion visible des organes*, traduit de l'anglais (1800); *Reflexions sur l'inoculation de la vaccine* (Genève, 1800, in-8°); *Instruction sur les moyens de purifier l'air et d'arrêter les progrès de la contagion, à l'aide des fumigations du gaz nitrique* (Genève, 1800, in-8°); *Observations sur la fièvre des prisons* (1802); *Manuel de médecine pratique ou Sommaire d'un cours gratuit fait de 1800 à 1804 aux officiers de santé du département du Léman, avec une petite pharmacopée à leur usage* (Genève, 1821, in-8°, 3^e édition). Odier a publié, en outre, plusieurs mémoires.

ODIER (Antoine), industriel et homme politique français, néveu du précédent, né à Genève en 1766, mort à Paris en 1853. Tout jeune encore, il vint habiter la France, où un de ses parents l'associa à son commerce d'exportation. Au commencement de la Révolution, il devint membre de la municipalité de Lorient, fut emprisonné en 1793, comme appartenant au parti girondin, passa en Allemagne lorsqu'il eut recouvré la liberté, puis revint en France et fonda, au commencement du siècle, à Wasserling, dans le Haut-Rhin, une fabrique de toiles peintes qui prit rapidement une importance considérable. S'étant fixé à Paris, il y devint successivement juge au tribunal de commerce, membre, puis président de la chambre de commerce, censeur de la Banque de France, membre du conseil supérieur de commerce (1819) et du conseil général de la Seine. Devenu, en 1827, membre de la Chambre des députés, il siégea dans les rangs de l'opposition libérale et devint, en 1837, pair de France. Odier, partisan de la monarchie constitutionnelle, fut vivement affecté de l'avènement de la république en 1848. A partir de ce moment, il entra dans la vie privée. — Il laissa deux fils, Jacques-Antoine ODIER, né en 1798 et régent de la Banque de France, dont la fille épousa, en 1852, le général Eugène Cavaignac; et Edouard-Alexandre ODIER, né en 1800, qui s'est adonné à la peinture historique et a exécuté quelques tableaux pour le musée de Versailles.

ODIER (Pierre), juriconsulte suisse, parent des précédents, né à Genève en 1803, mort en 1859. Il fut appelé, en 1836, à occuper une chaire de droit civil à l'Académie de sa ville natale et fit paraître, outre un certain nombre d'articles dans la *Bibliothèque universelle de Genève* : *Dissertation sur l'application des lois étrangères qui régissent la capacité de contracter* (Genève, 1828, in-8°); *Des systèmes hypothécaires* (Genève, 1840, in-12); *Traité du contrat de mariage* (Paris, 1848, 3 vol. in-8°).

ODIER (Pierre-Agathe), administrateur français, né à Saint-Marcellin (Dauphiné) en 1774, mort à Paris en 1825. Engagé volontaire en 1791, il entra peu après dans l'administration militaire, et devint successivement commissaire des guerres dans les armées d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, sous-inspecteur aux revues de la garde impériale. Odier alla siéger, en 1815, à la Chambre des députés; il remplit ensuite les fonctions de sous-intendant et devint enfin professeur à l'école d'état-major. Odier a publié : *De la réforme dans l'administration militaire* (Paris, 1818, in-8°); *De l'administration de l'armée d'Espagne* (Paris, 1823, in-8°); *Cours d'études sur l'administration militaire* (Paris, 1824-1825, 7 vol. in-8°). Ouvrage fort estimé.

ODIEUSEMENT adv. (o-di-ou-zé-man — rad. odieux). D'une manière odieuse : Se comporter odieusement.

ODIEUX, EUSE adj. (o-di-ou, éu-zé — du lat. odium, haine, qui est le substantif de odi, je hais, lequel se rapporte à la racine sanscrite yudha, repousser, combattre; d'où yudha, combat, yudhana, yodha, yodhar, guerrier, yudha, arme). Qui excite, qui est digne d'exciter la haine : Un homme odieux. Cette femme n'est devenue odieuse. Tout flatteur, quel qu'il soit, est un animal traître et odieux. (Boss.) Les querelles sont odieuses aux petits. (La Bruy.) Rien de si aimable qu'un homme séduisant, mais rien de si odieux qu'un séducteur. (Ninon de Lenclos). Les médians sont plus odieux que les sots. (Scudéri.)

Les bienfaits ne sont pas toujours ce que l'on pense; D'une main odieuse, ils tiennent lieu d'offense.

CORNÉILLE.

Tous les hommes me sont à tel point odieux

Que je serais fâché d'être sage à leurs yeux.

MOLIÈRE.

Il détestable, digne de haine, en parlant des choses : Votre conduite est odieuse. Il n'y a rien de plus odieux à la souveraine puissance que de vouloir la forcer. (Boss.) Le tyrannique est toujours odieux aux grands. (Muss.) L'hyprocritisme la plus odieuse, mais la plus commune et la plus ancienne, est celle des enfants envers leur père. (Vauven.) Il y a des objets si odieux qu'il n'est pas même permis à l'homme d'honneur de les voir. (J.-J. Rouss.) Rendre la vertu aimable, le vice odieux, le ridicule saillant, voilà le projet de tout honnête homme qui prend la plume, le pinceau ou le ciseau. (Dider.) L'homme qui a vaincu le penchant à l'amour montre une indifférence toujours odieuse aux femmes. (Chamfort.) C'est aux héros que nous devons l'art odieux de dépeupler la terre. (Godeau.) Le ciel le plus serene est odieux si l'on est enchaîné sur la terre. (Chateaub.) Il est bon de songer à soi, mais il est odieux de ne songer qu'à soi. (Jay.) Les privilèges sont odieux moins par eux-mêmes que par les motifs par lesquels on les exclut. (Ch. de Lamoust.) L'absolutisme est odieux à la raison et à la liberté. (Proudh.) Rien n'est odieux comme le plaisir qui s'impose. (L. Knaul.) Il est deux fois odieux de gêner la liberté dans autrui quand on la revendique pour soi-même. (J. Simon.) La tyrannie n'est pas seulement odieuse, elle est aveugle. (L. Blanc.)

De jaloux mouvements doivent être odieux

S'ils partent d'un amour qui déplaît à nos yeux.

MOLIÈRE.

— Par exagér. Très-désagréable : C'était bien la peine de faire monter de la terre des nuages d'un gris odieux. (Th. Gaut.)

Fuyez des mauvais sons les concours odieux.

BOILEAU.

— Anc. jurispr. Qui est défavorable, onéreux : Une cause odieuse.

— m. Ce qui est odieux : Le ridicule et l'odieux m'indignent peu, mais par eux-mêmes, (A. Carrel.) Entre le ridicule et l'odieux, il y a la distance du mépris à la haine. (Lamenn.)

— Prov. Toute comparaison est odieuse. Se dit en parlant des comparaisons, etc., que quelqu'un fait d'une personne avec une autre, parce que, ordinairement, une de ces deux personnes et quelquefois toutes deux croient avoir à s'en plaindre.

— Syn. Odieux, haïssable. V. HAÏSSABLE.

ODIHAM, bourg d'Angleterre, comté de Southampton, à 30 kilom. N.-E. de Winchester; 3,000 hab. Patrie du grammairien William Lilly. Filature de laine et dévidage de soie; ruines d'un palais royal.

ODILE (mont SAINTE-), ou HOHENBOURG, ou ODILHENBURG, principale montagne de l'Alsace, qui prend son nom actuel de la célèbre fondatrice du couvent dont nous allons parler. Le mont Sainte-Odile, situé près de Rosheim, dans l'ancien arrondissement de Schlestadt, forme une longue crête, dont la sommité méridionale est le point le plus élevé et d'où l'on domine un panorama admirable. Sur la pente de la montagne s'élève le château ruiné de Landsperg, qui date du XII^e siècle. Au-dessous se trouvent les ruines de l'ancien prieuré de Crutenhausen, fondé vers 1179 par Hérade de Landsperg, abbessé de Sainte-Odile, et remplacé aujourd'hui par une modeste métairie. A quelques pas des rochers de Menelstein commence le Mur païen (*Heidenmauer*), antique fortification qui entourait jadis dans son circuit d'environ 10,000 mètres une superficie de plus de 1 million de mètres carrés. Suivant la tradition, l'empereur Maximien aurait fait construire, vers la fin du III^e siècle, un fort auquel on joignait bientôt après un petit temple, et le Mur païen daterait du même temps. Suivant quelques historiens, l'origine du Mur païen remonterait à la période celtique et les habitants de la plaine l'auraient construit pour se mettre à l'abri des incursions des barbares de la Germanie.

ODILE (sainte), première abbessé du couvent de Hohenbourg du mont Sainte-odile, en Alsace, née vers 657, morte vers 720. Elle vint au monde aveugle. Son père, Adalric, duc d'Alsace, attribuant sa cécité à la colère de Dieu, ordonna de la mettre à mort. Toutefois, sur les supplications de sa femme, il consentit à ce qu'on l'éloignât, et Odile fut

élevée dans un couvent de Bourgogne, où elle recouvra la vie. Devenue grande, elle voulut revoir sa famille et, malgré les ordres formels d'Adalric, Adailard, fils de ce dernier, procura à Odile les moyens de se rendre à la cour. A sa vue, Adalric entra en fureur, tua son fils, puis, effrayé de son crime, il traita Odile avec douceur et lui donna le château de Hohenbourg, qu'elle transforma en couvent de religieuses. La jeune fille dirigea ce monastère jusqu'à sa mort, s'y signalant par sa piété et ses austérités, et fut canonisée. La fête de cette sainte, qui est une des patronnes de l'Alsace, se célèbre le 13 décembre.

Odile (ABBAYE DE Sainte-), ancien et célèbre couvent, situé au pied de la montagne du même nom, dans l'ancien canton de Rosheim (Alsace), près du petit village de Saint-Nabor. Le monastère de Sainte-Odile fut fondé vers la fin du vi^e siècle par la sainte de ce nom. Il acquit bientôt une extension rapide et sainte Odile en fit une sorte d'asile pour les filles pieuses de la noblesse austro-germaine et bourguignonne. Il subsista longtemps avec éclat et compta après sa fondation diverses abbesses illustres, appartenant aux plus grandes maisons d'Alsace; nous citerons: sainte Eugénie, nièce de sainte Odile (?20); Rélinde, parente de l'empereur d'Allemagne, Frédéric I^{er}, qui attribua en sa faveur le titre de princesse aux abbesses du couvent; Ville de Landsberg (1167-1195), auteur du *Jardin des délices*, précieux manuscrit du moyen âge qui possède aujourd'hui la bibliothèque de Strasbourg. Mais, en 1546, un incendie terrible ayant détruit tous les bâtiments conventuels, les religieuses durent quitter le mont Sainte-Odile ou Odilienberg, qui resta abandonné pendant un demi-siècle environ. Dans les premières années du xviii^e siècle, des religieux prémontrés vinrent s'y établir et s'occupèrent de reconstruire le couvent et l'église qui, dévastées et ruinées de nouveau en 1622, furent relevées en 1630. Les prémontrés résidèrent à Sainte-Odile jusqu'à l'époque de la Révolution, où le couvent fut supprimé et où les bâtiments passèrent dans les mains de plusieurs propriétaires successifs. Enfin, en 1853, ils furent rachetés par l'évêque de Strasbourg, qui y installa les sœurs du tiers ordre de Saint-François et quelques religieux du même ordre, chargés des travaux de culture. La restauration de l'église et des chapelles a été menée à fin avec une rare intelligence, sous la direction de M. l'abbé Schin, vicaire général, et aujourd'hui le couvent de Sainte-Odile est redevenu, comme aux temps du moyen âge et dans les jours de fêtes religieuses, le rendez-vous de nombreux pèlerins.

Le monastère s'élève sur un promontoire qui s'élève, par une pente assez abrupte, de 400 à 500 mètres de hauteur sur la plaine de l'Alsace. Le couvent se compose d'un bâtiment central à un seul étage, au-dessus du rez-de-chaussée, et de deux ailes en retour; au centre s'étend une cour ou préau, bordé d'un cloître sur trois de ses côtés. Reconstruit au commencement du xviii^e siècle, l'édifice ne présente rien de bien remarquable. L'église conventuelle, massive et assez insignifiante extérieurement, présente un intérieur des plus gracieux. Citons encore: la chapelle de la Croix, qui date du xiii^e siècle, et où l'on voit la statue de sainte Odile; la chapelle du Calvaire, située au-dessus de la précédente, avec laquelle elle communique par un escalier; la chapelle de Sainte-Odile, richement décorée, contient le tombeau de la sainte et une chaise renfermant ses reliques; la chapelle des Anges, séparée de l'enceinte conventuelle et bâtie sur un rocher en saillie, à la place d'une tour de l'ancien château de Hohenbourg; mentionnons enfin la fontaine de Sainte-Odile, située non loin du couvent, du côté de sa sortie principale. Cette fontaine, dont la croyance populaire attribue la création miraculeuse à la célèbre abbesse, coule sous une voûte cintrée, creusée dans le rocher. On pourra, pour plus de détails sur la légende et sur le couvent de Sainte-Odile, consulter avec fruit le *Dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin*, par M. Ristehuber, et le *Guide du pèlerin au mont Sainte-Odile*, par M. l'abbé Schin.

ODILON BARROT, homme d'Etat français. V. BARROT.

ODILON DE MERCOEUR (saint), cinquième abbé de Cluny, ne en Auvergne en 908, mort en 1048. Sa piété et ses vertus le firent consulter par tous les souverains de son temps. Il succéda, vers 990, à saint Maféu comme abbé de Cluny, fut nommé, en 1032, archevêque de Lyon par le pape Jean XIX, mais refusa de déposer sa robe de laine pour revêtir le pallium, fut Cluny devenir sous sa direction une des plus célèbres congrégations de l'Europe chrétienne et mérita d'être surnommé de son vivant l'*Archange des moines*. Les papes Sylvestre II, Benoît VIII, Benoît IX, Jean XVIII, Jean XIX, Clément II donneront de nombreux témoignages d'estime au pieux abbé qui, si l'on en croit la légende, avait le don des miracles et fut canonisé. Sa fête se célèbre le 2 janvier. On a d'Odilon quelques *Sermons*, publiés dans la *Bibliothèque de Cluny*, trois lettres, insérées dans le *Spicilège* de Luc d'Acher, une *Vie de sainte Adélaïde*, qu'on trouve dans les *Lectiones antiquae*, la *Vie de saint Maféu*, dans le recueil des bollandistes, etc.

ODIN, le dieu suprême dans la mythologie scandinave. Il est le principe de toutes choses, mais plus encore comme révélateur que comme créateur; c'est de lui que procèdent, chez les hommes, l'éloquence, la sagesse, la poésie, les arts, la richesse, le bonheur; il distribue la vaillance et donne la victoire; il a révélé à l'homme toutes les inventions utiles, mais il est surtout le dieu de la guerre. Ses noms sont innombrables, ainsi que ses métamorphoses; il apparaît tantôt en poisson, tantôt en oiseau, tantôt en guerrier. Avec lui, de sacerdotale qu'elle était d'abord, la religion du Nord devint belliqueuse et féroce; on immolait des victimes humaines à Odin, avant les combats. Pourtant, il est bien plutôt le dieu de la guerre savante et des combinaisons stratégiques que le dieu de la guerre brutale. Comme maître du ciel, ayant le soleil pour œil, il est le souverain des Ases, ou dieux secondaires de la mythologie scandinave, et il centralise en lui tous les attributs donnés par la mythologie grecque à Mercure, Minerve, Junon, Apollon, etc.

Voici l'ensemble des diverses aventures attribuées à Odin, avec les variantes qu'y introduisent les différents textes des deux *Eddas*.

Odin était fils de Boer et de la géante Besla. Boer lui-même était fils de Buri, cet homme étrange issu d'un bloc de sel que léchait la vache Audumbla. Odin avait deux frères, Vile et Ve; à eux trois, ils tuèrent le géant primordial Ymer, et avec son corps formèrent le globe terrestre; de ses os ils firent des montagnes, de ses dents des rochers, de son crâne le dôme du ciel, et de sa cervelle les nuages. Le sang que le géant avait perdu en mourant avait causé un immense déluge; toute la race des géants s'était noyée, à l'exception de Bergelmer, qui avait pu se sauver avec sa femme en montant dans une huche à pain. Odin avec ses frères, ou, selon une autre tradition, avec Loke et Haner, créa le premier couple humain, Ask et Embla, des troncs d'un frêne et d'un hêtre qui poussaient sur les bords de la mer Baltique. Le domaine qu'habite Odin dans le ciel, son Olympe, s'appelle *Asgard*; il y a trois palais principaux: *Glasheim*, où il préside la r-union des diers, ses prêtres suprêmes; *Valaskialf*, où se trouve le trône *Hlidskialf*, du haut duquel on découvre tout ce qui se passe dans le monde; enfin le *Valhalla*, où sont logés tous les héros morts sur le champ de bataille, les *Emherjar*. Odin assiste à leur fête quotidienne, mais il abandonne les mets qu'on lui présente à ses deux loups, *Gere* et *Ferke*, qui ne quittent pas ses côtés, et ne boit que du vin et du m-rt. Pendant le repas, deux corbeaux, *Hugin* et *Munin*, sont perchés sur les épaules du dieu et lui racontent à l'oreille tout ce qu'ils ont vu pendant la journée en parcourant sur ses ordres le monde. Odin, à cause de cette particularité, porte le surnom de *Ravnegod*, dieu des corbeaux.

Odin apporta en Scandinavie l'invention des lettres, qu'il fit regarder comme l'art magique par excellence, l'art d'opérer toutes sortes de miracles. Dans le petit poème intitulé le *Chapitre runique* ou la *Magie d'Odin*, et qui termine l'ancienne *Edda*, Odin énumère tous les prodiges qu'il peut opérer, soit par le moyen des lettres runiques, soit par celui de la poésie: « Je sais chanter, dit-il, un poème que la femme du roi ne sait pas, ni le dieu d'aucun homme; il s'appelle le *Secours*; il chasse les ennemis, les mauvais, le tristesse. J'en sais un que les fils des hommes doivent chanter s'ils veulent devenir habiles médecins. J'en sais un par lequel j'émousse et j'enchaîne les armes de mes ennemis, et je rends inutiles leurs artifices. J'en sais un que je n'ai qu'à chanter, lorsque les hommes m'ont chargé de liens; car, dès que je le chante, mes liens tombent en pièces et je me promène librement. J'en sais un qui est utile à tous les hommes; car, aussitôt que la haine vient à s'enflammer entre les fils des hommes, je l'apaise au moment que je le chante. J'en sais un dont la vertu est telle que, si je suis surpris par la tempête, je fais taire le vent et je rends la paix à l'air. » Il est à remarquer que, chez tous les peuples celtes, les magiciens avaient les vents et la tempête en leur pouvoir. Pomponius Mela nous apprend qu'il y avait dans une île de la côte de Bretagne des prêtresses qui regardaient comme les déesses de la navigation, parce qu'elles disposaient des vents et des tempêtes. Dans les *Capitulaires* de Charlemagne et dans les *Canons* de plusieurs conciles, il y a même des peines statuant contre ceux qui excitent des tempêtes. Odin dit encore dans le chapitre runique: « Quand je vois des magiciens traverser les airs, je les trouble d'un seul regard et je les oblige à abandonner leur entreprise. Si je vois un homme mort et pendu au haut d'un arbre, je grave des lettres runiques si merveilleuses, qu'aussitôt cet homme descend et vient s'entretenir avec moi. Si je veux qu'un homme ne périsse jamais dans les combats, ne soit jamais abattu par le fer, je l'arrose avec de l'eau leu-roux vient de naître. » C'est là une cérémonie qu'on ne peut manquer de rapprocher du baptême.

Quand arrive la fin du monde, le Ragnarok, comme l'appelle l'*Edda*, Odin se met à la tête des Ases et des Einherjar pour combattre les géants et les enfants de Muspelheim, les fils du feu. Mais lui et sa race sont destinés à périr. Le loup Fenris avale le

maître des dieux et dans le monde régénéré on ne parle plus d'Odin.

Odin n'a qu'un œil; il a été obligé de déposer l'autre chez Mimir, le gardien du puits de la sagesse au pied de l'arbre Yggdrasil. C'est un gage donné pour boire à longs traits les eaux merveilleuses du puits. Odin, dans les deux *Eddas*, a près de cent quarante surnoms, faisant les uns allusion à des aventures de sa vie ou à des qualités qu'on lui prêtait, mais changeant aussi selon les peuples. Les principaux en sont: *Alfader*, le père de tous; *Ravnegod*, le maître des trépassés; *Har, Isafnar, Ohridi*, le suprême, l'égal du suprême, le troisième; *Heblinde*, maître de la vie et de la mort, littéralement celui qui étioit les yeux par la mort; *Hofiafader*, dieu des armées; *Ravnegod*, dieu des corbeaux; *Suid*, le sage; *Valfader*, le père des héros morts; *Valgauter*, celui qui désigne ceux qui doivent tomber dans les combats. Ses enfants sont en grand nombre et issus de différentes femmes. Frigga lui donna Balder, Braga, Hermode et Tyr; de Skade, qui abandonna son époux Niord, il eut Lemming; de Rinda, Bo ou Vale; de la Terre (Hercha), il eut Thor. Cette dernière union est un mythe physique. Odin représentait le soleil, et des émanations de la terre, sous l'influence du soleil, se formaient le tonnerre, c'est-à-dire Thor. Avec Gridur, il engendra Widar, le dieu du silence; mais l'union la plus curieuse certainement est celle qui produit Heimdal. Odin alla visiter neuf vierges venues de neuf mondes différents sur le bord de la terre. Ces neuf filles étaient: Grip, Elia, Angeyou, Ulfur, Argiafa, Siadur, Adia et Jafurka; d'après une version, sont les filles de l'Aurore. De leurs relations avec Odin naît Heimdal, le gardien de la nature, celui qui veille aussi au salut des dieux que les géants ne cessent de menacer. On voit que l'union la plus féconde est celle que le dieu suprême contracta avec Frigga, la déesse des fruits. On possède encore un poème du scald Hervarar, composé en l'honneur d'Odin. Il a même été traduit en français et publié sous ce titre l'*Avocation d'Odin*, où de traduite de l'ancien danois du scald Hervarar, dans le *Magasin encyclopédique* de 1797. Les commentaires sur Odin, considéré comme personnage mythique ou comme roi historique, sont fort nombreux.

Snorro, dans sa chronique des rois norvégiens, écrite en 1241, explique ainsi la légende d'Odin. Dans cette partie de l'Asie située à l'est du Tanais, il y avait dans les temps reculés une immense ville appelée Asgard; c'est là que régnait Odin. C'était un roi puissant, qui sacrifiait à des idoles et s'était entouré de douze prêtres ou diers, qui présidaient aux solennités religieuses. Lui-même faisait la guerre à tous les peuples voisins, et son esprit de conquêtes, son grand courage lui soumettaient presque tous les pays. Il avait deux frères, Vile et Ve, qui régnaient à sa place pendant son absence. Comme un jour on le crut mort, après une expédition qui se prolongeait outre mesure, ses deux frères se partagèrent son royaume et prirent son épouse Frigga avec eux; mais Odin revint et tout entra sous sa domination. La guerre principale qu'il entreprit fut celle contre la peuplade des Vanes. Après d'interminables combats, la paix fut enfin conclue et des otages furent échangés. Les Ases reçurent Niord, ses deux enfants Frey et Freya, et Kwaser. Lorsque les aigles romains eurent vaincu les victorieux, Odin et ses deux frères se retirèrent à l'Orient. Odin dut abandonner son royaume; traversant la Russie, il s'établit d'abord dans la Saxe, occupée alors par les Cimabres. C'est là qu'on l'appelle *Wodan*. Il avait l'habitude de donner à ses fils le gouvernement des pays qu'il traversait en vainqueur. Skiole devint ainsi roi du Danemark et prit sa résidence à Leire ou Lethre. Enfin Odin arriva en Suède et, selon une version, soumit le roi Gylfe, selon une autre, partagea le pays avec lui. Prés du lac Loger, aujourd'hui Mælarn, il fit bâtir un grand temple qui devint son séjour habituel; tout à l'entour il subjuguait le pays et le distribuait à ses enfants; à Niord, il donna Noutun; à Thor, Thrudwanger; à Balder, Breidablick; à Heimdal, les montagnes d'Hlmin; à Frey, Upsal.

Autant il était terrible dans les combats, aussi doux était-il dans les circonstances ordinaires de la vie; son visage était fort beau et long poétique et très-sympathique. Son langage était éloquent et savait gagner tous les cœurs et convaincre tous les esprits. Il était très-versé dans les sciences magiques, nous l'avons vu; il pouvait se changer en oiseau, en poisson, en ver, découvrir des trésors cachés dans la terre, ouvrir des montagnes, combler des précipices, etc., etc. Le grand œuvre de sa science s'appelle *Sejd*, d'où lui vient le surnom de *Sejdmadr*. Odin était le créateur par excellence; mais, d'après l'antithèse que formaient les deux caractères de Thor et de Balder, les autres Ases se divisèrent en deux camps. Avec Thor, qui représentait la force organique, marchaient Hoeder, Vali, Uller et Niord; à Balder, qui est l'intelligence, l'âme, se rattachaient Braga, Tyr, Forsete et Heimdal. Partout où Odin s'établissait, il introduisit les coutumes de son ancienne patrie, la Scythie: il ordonnait de brûler les morts et d'élever des monuments, sous forme de grandes collines, à ceux qui avaient illustré leur vie par quelque haut fait. Il mourut de mort naturelle en Suède; mais, sentant sa fin arriver, il se fit

faire neuf blessures avec une lance, puis, en expirant, laissa répandre le bruit qu'il retournait dans l'ancienne Asgard pour y vivre éternellement. L'historien Laxo raconte que, pendant le règne du roi danois Hading, on adorait dans presque toute l'Europe un certain *Odin* qui habitait, la plupart du temps, la ville d'Upsal. Les rois du Nord, tous dévoués à son culte, firent exécuter de son vivant son image en or et en pierreries et la lui envoyèrent à Asgard; mais son épouse Frigga l'ayant trompé, il en éprouva un si violent chagrin, qu'il disparut du pays. Un usurpateur prit sa place et se fit adorer sous le nom de Mthodin. Ce ne fut qu'après la mort de Frigga qu'Odin revint à Asgard et chassa le Mthodin. Dans l'intervalle, son fils Balder avait été tué par Hoeder. Odin s'adressa aux magiciens et aux prophètes pour savoir de quelle manière il pourrait venger la mort de son fils. Un homme de la tribu des Finnois lui conseilla d'épouser Rinda, la fille du chef des Russes, et lui prédit qu'avec elle il aurait un fils qui se chargerait de sa vengeance. Odin se mit en route, mais la princesse le reçut avec dédain; il lui offrit en vain ses trésors, sa science, les secrets de sa magie: elle refusa obstinément sa main. Enfin par ruse, par violence aussi, Odin eut d'elle un fils nommé Boer ou Vale. Les dieux, c'est-à-dire les autres Ases, irrités de sa conduite, le déclarèrent déchu de son rang et nirent à sa place Oller ou Uller. C'est là une seconde version de l'histoire du Mthodin. Après dix années pourtant, ils jugèrent qu'Odin était suffisamment puni et ils le reintégrèrent dans ses honneurs. Oller, chassé d'Asgard, se réfugia en Suède, où il périt.

Un critique allemand, Schoningh, prétend établir sur des documents chronologiques fort sérieux qu'Odin est né 105 ans av. J.-C., et arriva avec les Ases dans les pays scandinaves 40 ans avant J.-C. Un autre savant, Suhm, distingue quatre Odin différents: le premier, fils de Boer, venu de l'ancien Asgard, situé à l'embouchure du Don, celui que l'*Edda* appelle *Vile* et les Germains *Fent*; le second, fils d'Hermode, qui dut quitter l'Asie Mineure devant les légions victorieuses de Darius; celui-ci connaissait l'alphabet phénicien, en fit une science secrète réservée à quelques rares initiés, bâtit des temples, et établit la doctrine et la religion de Valhalla; il fut chassé par Oller, le Mthodin; le troisième, fils de Friedlef, mis en fuite, en l'an 50 av. J.-C., par Mithridate et les Romains. Il s'établit à Siguria, bâtit le temple d'Upsal et partagea les pays du Nord entre ses fils. Senning eut la Norvège, Gaut la Gothie, Skiole le Danemark, et Heimdal le pays de Suède. Le quatrième Odin était celui que les Saxons, qui avaient vécu au iii^e ou au iv^e siècle, et qu'on adorait sous le nom de Wodan. Nous avons exposé au mot MYTHOLOGIE, auquel nous renvoyons, l'ensemble du système odinique, et nous en avons donné les différentes solutions ou explications, plus ou moins plausibles, telles que les savants allemands, depuis un siècle surtout, se sont évertués à les trouver et à les défendre.

Odin ou l'Émigration des Scythes, tragédie en cinq actes et en vers, par le poète suédois Charles Leopold (1790). Cette tragédie est fondée sur la tradition historique d'après laquelle Odin le Conquérant, devenu le dieu de la Scandinavie, régna sur une partie de la Scythie, près du Pont-Euxin, au moment où Pompée y porta la guerre en poursuivant Mithridate. Chassé de ses Etats, Odin se dirigea vers le Nord jusqu'aux glaces du pôle et soumit à sa domination les contrées qui forment à présent les royaumes de Danemark, de Norvège et de Suède. La tragédie de Leopold retracé les incidents de la lutte qui précéda l'émigration des Scythes. Il va sans dire que Leopold n'observe pas complètement la tradition historique et qu'il la modifie aussi souvent que lui semblent l'exiger les convenances dramatiques.

Odin, roi scythe, a un fils nommé Yngvé, qui est l'ami d'Asin, la fille d'Asmun, prince scythe. Asmun a puissamment contribué à consolider le trône d'Odin, qui, en récompense, lui a promis de consentir à l'un de leurs enfants. Pour se soustraire à cet engagement, Odin avide de fils en Egypte, au grand désespoir des deux fiancées. L'émigration d'Asmun, dont la fierté se révolte à la pensée qu'Odin méprise son alliance. Pour le punir d'avoir violé sa promesse, Asmun offre à Pompée la main de Thilda, dont le général romain est épris, s'il veut détrôner Odin. Bientôt celui-ci apprend que Pompée s'avance à la tête de l'armée romaine, et, en l'absence de son fils Yngvé, c'est à Asmun qu'il confie le commandement de ses troupes. Au moyen de cette trahison, Pompée défait l'armée scythe et fait prisonnier Yngvé, qui, à la nouvelle des dangers de sa patrie, avait regagné la Scythie déguisé en légionnaire romain. Le vainqueur somme alors Asmun de remplir sa promesse et de lui accorder la main de Thilda. La jeune fille consent à épouser Pompée, qu'elle n'aime pas, à la condition que le général rendra la liberté à Yngvé, qu'elle aime. Puis, après une entrevue avec Yngvé, et par un acte de désespoir, Thilda se poignarde juste au moment (c'est là la tragédie de la situation) où Pompée, généreux et ma-

gnanime, rend le trône à Odin, l'indépendance aux Scythes, la liberté à Yngvé et lui cède Thilda. Déchiré par le remords, Assun se poignarde à son tour, en s'écriant : « Les dieux ont réglé mes destins en frémissant du coup qui devait abréger mes jours. Un sujet infidèle ne fut jamais un père heureux. J'ai trahi mon roi, j'ai mérité la mort. » Odin s'écrie alors : « Contemple, Romé, les fruits de tes séductions, les premières victimes immolées au fond de ces déserts à ta soif insatiable de conquêtes, et enorgueillis-toi d'une gloire si chèrement achetée au prix du sang des nations. Je vais chercher une contrée où ton nom et tes légions soient encore inconnus, où le sceptre ne soit point arrosé des larmes d'un loi, du sang d'un ami, et où, du fond de ma tombe, je puisse enfin voir arriver le jour de la vengeance et lancer les foudres de la guerre contre les Romains ! »

Cette tragédie est considérée comme le chef-d'œuvre du répertoire suédois. L'orgueil, l'ambition, l'amour, la jalousie, tous les sentiments impétueux animent l'action ; mais elle a pour principal mobile cette fureur de vengeance qui caractérise tous les peuples barbares, et que toute l'antiquité atteste avoir formé le trait distinctif de la race scythique, ainsi que le prouve la légende de la mort de Cyrus. L'auteur en a adouci l'horreur en y mêlant des sentiments plus doux et plus patétiques, dont la personification la plus belle et la plus pure est Yngvé, fils du roi Odin, caractère assez semblable au Nicomède de Corneille.

ODINE s. f. (o-di-ne). Bot. Genre d'arbres, de la famille des térébinthacées, tribu des anacardiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde et l'Afrique tropicale.

ODINIQUE adj. (o-di-ni-que). Mythol. Qui appartient, qui a rapport à Odin : Le principe de toute théologie, c'est l'espoir des récompenses et la crainte des peines d'une vie future ; les prêtres odiniques savaient exploiter ce puissant mobile. (Ph. Lebas.)

— Antiquités odiniques, Antiquités scandinaves.

ODIOSITÉ s. f. (o-di-o-zité — rad. odieux). Caractère, nature de ce qui est odieux. Il Vieux mot qu'il serait utile de reprendre.

ODI PROFANUM VULGUS ET ARCEO (Je hais le vulgaire profane et je l'écarte). Vers d'Horace (liv. III, ode 1). Horace mettait un soin extrême à travailler ses vers. Peu jaloux des applaudissements de la foule, il se contentait des suffrages de quelques juges éclairés, et, en général, il se flattait de mépriser le jugement du vulgaire.

La Fontaine exprime le même sentiment dans ces deux vers :

Que j'ai toujours haï les penseurs du vulgaire !
Qu'il me semble profane, injuste, téméraire !
(*Democrite et les Abderitains.*)

Dans une de ses odes, J.-B. Rousseau imite le début d'Horace :

Loin d'ici, profane vulgaire,
Apollon m'inspire et m'éclaire ;
C'est lui, je le vois, je le sens,
Mon cœur cède à sa violence ;
Mortels, respectez sa présence,
Prêtez l'oreille à mes accents !

« On reproche à Horace son *Odi profanum vulgus*. Pour toucher les hommes, dit-on, il faut consentir à parler leur langage. Je conviens que le ton de nos héros tragiques n'est pas toujours le plus propre à remuer la passion ; mais est-on plus sûr de trouver le chemin du cœur par des réceptions plates que par des réceptions ampoulées ? »

DUNOYER.

« Prenez par le bec un petit oiseau bien gras, saupoudrez-le d'un peu de sel, ôtez-en le gésier, enfoncez-le adroitement dans votre bouche, mordez et tranchez tout près de vos doigts, et mâchez vivement : il en résultera un sac assez abondant pour envelopper tout l'organe, et vous goûterez un plaisir inconnu au vulgaire :

Odi profanum vulgus et arceo.

BRILLAT-SAVARIN.

« J'écrivis il y a quelque temps à M. le garde des sceaux et à M. le lieutenant de police de Paris pour supprimer toutes les éditions étrangères de la *Henriade*, et surtout celle où l'on trouverait cette misérable critique dont vous me parlez dans vos lettres. L'auteur est un réfugié connu à Londres et qui ne se cache pas de l'avoir écrite. Il n'y a que Paris au monde où l'on puisse me soupçonner de cette guenille ; mais *Odi profanum vulgus et arceo* ; et les sots jugements et les folles opinions du vulgaire ne rendront pas malheureux un homme qui a appris à supporter des malheurs réels, et qui méprise les grands peurs bien méprisables les sots. »

VOLTAIRE.

« Les chefs de l'école poétique actuelle, qui auraient, plus que personne, intérêt à recueillir les utiles indications de la foule, rejetaient par système tout avis venant de la foule, et se piquent, à la façon des conquérants, de ne suivre d'autre étoile que celle de

leur génie : *Odi profanum vulgus et arceo* est leur devise. »

CH. MAGIN.

ODJAK s. m. (o-djak — mot turc qui signif. littéralement famille, caste, maison, foyer, cheminée). Nom turc des janissaires.

ODJAK-IMAN s. m. (o-dja-ki-man). Hyst. ottom. Iman qui était pour les janissaires une sorte d'aumônier de régiment.

ODMYLE s. m. (o-dmi-le). Chim. Huile sulfurée qui se produit lorsqu'on distille avec du soufre les corps gras qui renferment de l'oléine.

— Encycl. Lorsqu'on distille avec du soufre les corps gras qui renferment de l'oléine, il passe à la distillation une huile fétide que l'on peut diviser en plusieurs autres huiles. La première est un liquide limpide qui bout vers 71° ; mais ce liquide limpide n'existe qu'en quantité très-faible, et il n'a pas été possible de le fractionner assez pour l'obtenir avec un point d'ébullition constant. L'huile brute dissoute dans l'alcool donne des précipités avec divers sels métalliques. Avec le chlorure mercurique, un précipité blanc qui renferme 14,61 pour 100 de carbone, 2,72 d'hydrogène, 60,01 de mercure, 10,25 à 10,67 de chlore et 12,48 de soufre. Anderson a conclu de cette analyse que les composés mercuriels répondent à la formule



et



et a considéré ces composés comme résultant de la combinaison du chlorure ou du sulfure mercurieux avec un corps $\text{C}_8\text{H}_{85}\text{S}_2$, auquel il a donné le nom de *sulfure d'odmyle*. Gerhardt, d'un autre côté, dans son *Traité de chimie organique*, propose la formule



qui exigerait 14,76 de carbone, 2,80 d'hydrogène, 61,22 de mercure, 11,07 de chlore et 10,15 de soufre. Il représente ce corps comme un composé de chlorure mercurique et de sulfotétratétra-mercure (analogue au sulfotétratétra-mercure ou au mercaptide de mercure [*mercaptan*]). Le précipité mercurique mis en suspension dans l'eau naît sous l'influence d'un courant d'acide sulfurique, et le liquide donne à la distillation une huile limpide plus légère que l'eau et qui rappelle certaines plantes de la famille des ombellifères par son odeur reposante. Cette huile, qu'Anderson considérait comme du sulfure d'odmyle et qui n'est peut-être que le mercaptan butylique $\text{C}_4\text{H}_9\text{S}$, donne, avec le chlorure mercurique, un précipité blanc tout à fait semblable à celui dont il provient. Le perchlorure de platine y fait naître un précipité jaune, tout à fait semblable à celui qu'on obtient en rectifiant l'huile sulfurée brute.

Le mot *odmyle* doit être rayé du dictionnaire chimique. Ce mot s'applique à une substance encore mal connue, mais qui paraît devoir se ranger dans les séries ordinaires, et qui, très-probablement, n'est rien autre chose que du sulfhydrate de tétryle ou butyle, que du mercaptan butylique. Nous avons cependant cru nécessaire de conserver ce mot au point de vue de l'histoire de la découverte de ce corps.

ODNESS, cap sur la côte orientale de l'île de Stromsøy, une des Orcaïes, au N. de l'Écosse, par 58° 59' de lat. N. et par 4° 46' de longit. O.

ODOACRE, le premier des barbares qui régna sur l'Italie après la chute de l'empire romain, mort assassiné en 493. Fils d'un ministre d'Attila, il perdit son père vers l'année 465, et mena une vie de pillage et d'aventures à la tête d'anciens compagnons de son père. Il passa en Italie et parvint à s'emparer avec sa troupe dans les gardes impériales. Cette poignée de brigands fut le noyau de l'armée destinée à renverser l'empire. Bréange destinée de Rome un chef de bandits préside à sa fondation et un autre à la chute de sa puissance. Odoacre s'éleva bientôt au grade de chef des Hérules à la solde de l'empire. Le patrice Oreste, voulant renverser l'empereur Julius Nepos pour couronner son propre fils (Augustule), souleva l'armée, qui n'était plus alors composée que de barbares, puis refusa à ces mercenaires le prix de leur révolte, c'est-à-dire le tiers des terres de l'Italie. Odoacre s'offrit alors pour chef à ses compagnons d'armes et promit de les satisfaire (476). Puis il alla assiéger Pavie, y fit prisonnier le patrice Oreste et lui fit trancher la tête ; mais il épargna Augustule, ce fut même l'usage des guerriers du Nord, il distribua à ses soldats le tiers des terres et fut salué par eux du titre de roi. Chose remarquable, ce barbare, élevé à l'école d'Attila, fut pour l'Italie une sorte de régénérateur. Il envoya à Zenon, empereur d'Orient, les insignes impériaux, supprima la dignité impériale en Occident, se contentant de gouverner l'Italie sous le titre de patrice, rétablit le consulat, abandonna aux magistrats de Rome le soin de recueillir les impôts, respecta les lois, les mœurs et les usages des Italiens, écarta des frontières romaines les conquérants de la Gaule et de la Germanie, vainquit les Rugiens dans la Norique et soumit la Dalmatie. Et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est

que, dans un temps où le fanatisme religieux égarait les plus nobles caractères, Odoacre, bien qu'attaché, comme tous les barbares, à l'hérésie persécutée d'Arius, se montra plein de tolérance envers les catholiques et le pontificat romain, et fit connaître aux Italiens de cet âge une chose nouvelle pour eux : la liberté religieuse. Son règne dura quinze ans. En 489, la péninsule fut envahie par les Ostrogoths, conduits par leur roi Théodoric. Odoacre ne démentit point sa réputation d'activité et de bravoure. Vaincu deux fois, sur les bords de l'Isone et près de Vérone, il vint se jeter dans Rome, qui lui ferma ses portes ; il n'en continua pas moins la guerre et obtint quelques succès ; mais, vaincu encore une fois près de l'Adda (490), il se renferma dans Ravenne et y mourut pendant trois ans. Forcé de capituler, mais à d'honorables conditions, il périt égorgé dans un banquet par la trahison de Théodoric (493). On a retrouvé son tombeau, près de Ravenne, en 1854.

ODOBÈNE s. m. (o-do-bè-ne — du gr. *odos*, sentier ; *bainô*, je marche). Mamm. Genre de mammifères peu connu.

ODOËVSKI (Vladimir-Fédorovitch, prince), littérateur russe, né vers 1800. A l'exemple de Pouchkine, son ami, il s'adonna à la culture des lettres et fut attaché au ministère de l'instruction publique. Ses œuvres publiées consistent en contes fantastiques, qui rappellent ceux d'Hoffmann. Ces contes, fort estimés, ont été réunis et édités à Saint-Petersbourg (1844, 3 vol. in-8°).

ODOFREDDUS, jurisconsulte italien, né à Bologne, mort dans la même ville en 1265. Après avoir exercé la profession d'avocat dans le midi de l'Italie et en France, il ouvrit dans sa ville natale, vers 1228, des cours de droit qui lui acquirent beaucoup de réputation. Par la suite, il devint assesseur auprès du podestat de Padoue (1238), puis professeur de droit à Bologne, où il fut chargé de plusieurs négociations importantes. Parmi ses ouvrages imprimés, nous citerons : *Lectura in codicem* (Lyon, 1480, in-fol.) ; *Lectura in Digestum vetus* (Paris, 1504, in-fol.) ; *Summa de libellis formandis* (Strasbourg, 1510, in-4°) ; *Lectura in tres libros* (Venise, 1514, in-fol.) ; *Lectura in infortiatio* (Lyon, 1550) ; *Lectura in Digestum* (Lyon, 1552, in-fol.) ; *Summa de jure feudali* (Rome, 1584, in-4°). Ses commentaires sur le droit romain, de peu de valeur par eux-mêmes, ont toutefois une grande importance en ce qu'ils contiennent de précieux renseignements sur la renaissance de l'étude du droit en Italie et sur la vie des principaux jurisconsultes au XII^e et au XIII^e siècle.

ODOGÉNIE s. m. (o-do-jé-ni — du gr. *odos*, sentier ; *genesis*, mention). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, formé aux dépens des ditomes.

ODOÏVE, ville de la Russie d'Europe, gouvernément et à 60 kilom. S.-O. de Toulou, ch.-l. de district, sur la rive gauche de l'Oupa et sur la Soukhba-Klivenka, qui la traverse ; 3.200 hab. Fabriques de savon ; commerce de blé et de chanvre. Elle est entourée d'un rempart de terre et d'un fossé.

ODOLANT-DESNOTS (Pierre-Joseph), érudit français, né à Alençon en 1722, mort dans la même ville en 1801. Il étudia successivement la philosophie, la théologie, la jurisprudence, la médecine, prit le grade de docteur en cette dernière science, à la pratique de laquelle il se livra pendant dix ans dans sa ville natale, et publia plusieurs savants mémoires scientifiques et s'adonna, particulièrement, dans la seconde moitié de sa vie, à l'étude de l'histoire, surtout à celle de la ville d'Alençon. Odolant-Desnots fut membre correspondant de la Société de médecine de Paris et de plusieurs Académies de province. Outre ses ouvrages imprimés, il a laissé une centaine de volumes manuscrits, contenant des matériaux immenses, remplis de renseignements précieux sur l'histoire, les antiquités, les familles de la Normandie, du Maine, du Perche, dont Alençon est le centre, et d'autant plus utiles à consulter qu'une foule de documents dont il s'est servi n'existent plus aujourd'hui. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans la *Collection d'observations sur les maladies épidémiques*, dans le *Dictionnaire de l'Alençon*, le *Dictionnaire de la Normandie*, le *Dictionnaire des hommes illustres*, le *Dictionnaire géographique de l'abbé d'Expilly*, etc., nous citerons de lui : *Dissertation sur les héritiers de Robert IV, comte d'Alençon* ; *Dissertation sur Sertion, évêque de Sées*, et *Rioul, archevêque de Cantorbéry* (1785, in-4°) ; *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs* (Alençon, 1787, 2 vol. in-8°), avec figures, etc. — Son fils, Louis-Louis-Gaspard ODOLANT-DESNOTS, né à Alençon en 1768, mort en 1807, fut membre du conseil des Cinq-Cents, puis du Corps législatif. Outre les *Bisseries historiques du catholicisme*, ouvrage resté manuscrit, on lui doit : *Redites sur les effets des taxes arbitraires en France et en Angleterre, par rapport à leurs auteurs* (1808, in-8°).

ODOLANT-DESNOTS (Joseph), savant français, petit-fils du précédent, né à Alençon en 1797. Pendant plusieurs années, il a été payeur adjoint à l'armée d'Afrique. M. Odo-

lant fait partie de plusieurs sociétés savantes, et est secrétaire de l'Académie de l'Industrie. Ses principaux ouvrages sont : *Précis de minéralogie moderne* (Paris, 1827-1828, 3 vol. in-32) ; *Tableau historique de l'industrie et du commerce* (Paris, 1829, in-32) ; *Traité de la culture des pommiers et poiriers et de la fabrication du cidre* (Paris, 1829, in-8°) ; *Description du département de l'Orne* (Paris, 1834) ; *Souvenirs d'un jeune voyageur* (Paris, 1834) ; la *Littérature des collèges ou Morceaux choisis de littérature contemporaine en prose et en vers* (Paris, 1835, 2 vol.) ; *Mythologie pittoresque ou Histoire méthodique universelle des faux dieux* (Paris, 1835, in-8°), plusieurs fois réédités.

ODOLI, ville de Chine, dans la Mandchourie, canton et au S.-E. de Kirin.

ODOLLAM s. m. (o-do-lam — mot indien). Bot. Syn. de *CERBERA*, genre d'apocynées.

ODOLO, bourg du royaume d'Italie, provinces et à 16 kilom. N.-E. de Brescia, à 2 kilom. S. de Pergola, sur la Seriola ; 1.000 hab. Forges, clouteries, métiers à draps ; commerce considérable de fer en barres, d'instruments aratoires, de clous et de draps.

ODOMAR, moine français qui pratiquait l'alchimie à Paris vers le milieu du XIV^e siècle, sous le règne de Philippe de Valois. Ce personnage a écrit un ouvrage sous le titre de *Practica ad discipulum*, qui a été inséré dans le recueil de Gratulato, *Verum alchymicum Scriptur*, etc., et dans le *Theatrum chymicum*. Dans ce livre on trouve, au milieu des prescriptions énigmatiques ordinaires de l'alchimie, quelques indications scientifiques sérieuses. Ainsi Odomar conseille de se préserver du contact des vapeurs mercurielles en se bouchant les narines avec du coton trempé dans de l'huile de vitriol, et il enseigne à préparer l'eau régale, qui, nommée *aqua calcinationis omnium metallorum* (eau de calcination de tous les métaux) ; pour cela, on doit soumettre à la distillation un mélange en parties égales de vitriol, de nitre et de sel commun.

Odomar fait remarquer que cette eau corrode tous les métaux, même l'or ; observation très-juste, comme on voit.

ODOMÈTRE ou **HODOMÈTRE** s. m. (o-do-mètre — du gr. *odos*, chemin ; *metron*, mesure). Nom de différents appareils servant à mesurer la longueur du chemin parcouru par une voiture ou le nombre des pas faits par une personne. L'instrument muni d'un timbre, qu'on emploie pour marquer le nombre des voyageurs dans un omnibus. L'instrument qui enregistre le nombre des tours de manivelle exécutés par les ouvriers.

— Encycl. L'odomètre était déjà connu et employé du temps de Vitruve. Il consistait alors en un chariot dont une des roues portait une dent qui frappait une lanterne à fusées et la faisait tourner d'un cran à chaque tour complet de la roue. La lanterne était elle-même armée d'une saillie qui, après chaque révolution entière, frappait sur les fusées d'une seconde lanterne. Finalement, le mouvement arrivait à un tambour qui, après chaque mille parcouru, laissait tomber un caillou dans un vase d'airain. Le nombre de cailloux ainsi tombés indiquait la longueur de la route parcourue.

Dépuis Vitruve, l'odomètre à plusieurs fois changé de forme et de mécanisme. De nos jours, il est ordinairement composé, comme une montre, de plusieurs roues engrenées les unes dans les autres et mises en jeu par l'intermédiaire d'un levier, qui obéit lui-même au mouvement des roues du véhicule. Les roues de cette sorte de montre font mouvoir avec beaucoup de lenteur des aiguilles qui indiquent, sur un cadran gradué, la distance à laquelle on se trouve du point de départ. C'est à l'aide de cet instrument que, dans le XVI^e siècle, Fernel mesura la distance de Paris à Amiens, par le nombre de tours d'une des roues de sa voiture.

Si l'expérimentateur voyage à pied, l'appareil prend le nom de *pédomètre*. Il s'ajuste dans le gousset et est en communication avec le genou, de telle sorte qu'à chaque pas il y a une aiguille qui avance d'un cran. D'autres aiguilles marquent les dizaines, les centaines et les milliers de pas. L'irrégularité des pas d'un marcheur rend fort incertains les résultats du *pédomètre*.

On a souvent tenté d'imposer l'usage d'un *odomètre* ou *compteur kilométrique* aux voitures publiques ; mais, bien qu'il soit très-facile d'imaginer un appareil muni par la roue même de la voiture et enregistrant le nombre de tours de roue, le problème comporte d'autres données dont la complication a plus d'une fois découragé les administrations. Ainsi, pour ne citer que les principales difficultés, il faut que les aiguilles du cadran-compteur ne puissent être manœuvrées par la main par le cocher, qui doit cependant pouvoir les ramener au zéro au moment où il prend un voyageur ; il faut que le cocher puisse empêcher le compteur de fonctionner, quand la voiture marche à vide, et que celui-ci soit impossible quand la voiture est chargée ; enfin, on a encore compliqué le problème en proposant une manière uniforme de compter pour tous les voyageurs, soit à l'heure, soit à la course. Dans ce système, si le voyageur s'arrête momentanément, l'appareil, cessant d'être mu par la roue, doit être mis en

mouvement par un moteur propre qui a une vitesse déterminée, c'est-à-dire qu'il compte un certain nombre de mètres à l'heure.

Après de longues hésitations, le conseil municipal de Paris s'était décidé pour cette dernière combinaison, et, ayant mis la question au concours, avait choisi un des appareils qui remplissaient les conditions du programme; mais, malgré cette décision, le compteur kilométrique ne fonctionnait pas encore à Paris au commencement de l'année 1874, ce qui n'a pas lieu de surprendre, si l'on songe à la multitude de difficultés que présente son emploi.

ODOMÉTRIE s. f. (o-do-mé-tri — rad. *odomètre*). Art de mesurer les distances parcourues.

ODOMÉTRIQUE adj. (o-do-mé-tri-que — rad. *odomètre*). Qui a rapport à l'odomètre ou à l'odométrie : *Procédé odométrique*.

ODON, rivière de France (Calvados). Elle prend sa source dans les collines d'Oudefontaine, arrond. de Vire, baigne Aulnay et se perd dans l'Orne, à Caen, après un cours de 50 kilom.

ODON (saint), prêtre anglais, né dans le royaume d'Est-Anglie vers 875, mort à Cantorbéry en 961. Il appartenait à une famille d'origine danoise. Son intelligence et sa piété lui attirèrent la protection d'un seigneur de la cour du roi Alfred, le duc Athelm, qui lui fit faire ses études et l'emmena avec lui, en 887, à Rome, où Odon fut ordonné prêtre. De retour en Angleterre, il s'acquitta avec succès de plusieurs missions importantes sous les rois Alfred et Édouard, et devint, sous le roi Athelstan, son chapelain, puis évêque de Wilton. Promu archevêque de Cantorbéry par Édmond Ier en 942, il prit l'habit de l'ordre de Saint-Benoît et sacra en 955, à Kingston, le fils aîné d'Édmond, Édwy, qui se rendit indigne du trône par ses débauches effrénées et fut chassé à la suite d'une révolte. Sous le règne d'Edgar, frère et successeur de ce prince, Odon exerça une grande influence dans les affaires de l'État et contribua à faire promulguer des lois sages et utiles qui réparèrent les maux causés par la tyrannie d'Édwy. Odon avait été de son vivant surnommé le *Bon*. Après sa mort, il fut canonisé et l'Eglise célèbre sa fête le 4 juillet. On a de lui des *Constitutions synodales*, insérées par Labbe dans la *Collection des conciles*.

ODON ou **ODES** (saint), abbé de Cluny, né dans le Maine vers 879, mort à Tours en 943. Il était fils d'Abbon, un des principaux seigneurs de la cour de Guillaume le Fort, duc d'Aquitaine. Après avoir suivi à Tours les leçons du savant écclésiastique Odaire, il se rendit à Paris, où il acquit l'ensemble des connaissances alors enseignées. De retour à Tours, Odon devint écclésiastique, prévôt, grand chantre, et se fit remarquer à la fois comme orateur, historien, musicien et poète. Vers l'âge de trente ans, poussé par une piété ardente, il résigna ses bénéfices et entra dans l'ordre de Saint-Benoît, au monastère de Baume, en Franche-Comté. Sa réputation de savoir et de sainteté devint telle que le premier abbé de Cluny, Bernon, le désigna pour lui succéder, et les religieux l'élurent d'une voix unanime. Odon, se mettant aussitôt à l'œuvre, donna à Cluny de nouveaux statuts et « jeta ainsi, dit B. Haureau, les fondements de cette rigide observance qui fut pratiquée bientôt après, non-seulement dans les Gaules, mais encore en Espagne, en Italie, à Rome même, en diverses abbayes de fondation ancienne et récente dont Cluny devint le séminaire et la métropole. Sous sa direction, l'école de Cluny devint la plus célèbre des Gaules. La vénération qu'il inspira, l'autorité de son caractère le firent non-seulement charger de rétablir l'ordre dans les monastères où s'étaient introduits des mœurs relâchées, mais encore appeler à plusieurs reprises par les papes en Italie pour y réformer des couvents et mettre fin, par son intervention, à des discussions et à des guerres survenues entre des princes. Au retour de son dernier voyage à Rome, Odon se rendit à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. C'est là que peu après il termina sa vie. L'Eglise, qui l'a canonisé, l'honore le 18 novembre. Tout en s'occupant d'étendre et de réformer l'ordre de Saint-Benoît, il composait des écrits qui ont été recueillis et publiés dans la *Bibliothèque de Cluny* et dans la *Bibliothèque des Pères*. Nous citerons de lui des antennes, des hymnes, des sermons, des conférences (*collationes*), un poème *Sur l'eucharistie*, un abrégé des *Morales* du pape saint Grégoire sur Job. On lui a attribué bon nombre d'écrits qui appartiennent à des moines du même nom.

ODON, prêtre français, frère utérin de Guillaume le Bâtard, né en Normandie en 1032, mort à Palerme en 1097. Nommé à l'âge de dix-sept ans évêque de Bayeux (1049), il fit équiper cent navires à ses frais lorsque son frère partit pour la conquête de l'Angleterre (1066) et fut nommé gouverneur du pays conquis. C'est lui qui donna le conseil de déposséder les Anglais de leurs terres pour les distribuer aux Normands. Il recruta pour sa part le château de Douvres, le comté de Kent et 253 fiefs. D'une ardeur sans bornes, il commit tant de spoliations que son frère le fit emprisonner à Rouen. Devenu libre à la mort de Guillaume, il se déclara pour Robert

Courtois-Henri contre Guillaume le Roux, fut dépossédé de tous ses biens en Angleterre, partit pour la terre sainte en 1096 et termina, l'année suivante, son orageuse existence à Palerme.

ODON, prêtre français, né à Orléans vers le milieu du XI^e siècle, mort à l'abbaye d'Anchin en 1113. Appelé à diriger l'école de Tournay, il s'y livra à l'enseignement avec un grand élan et vit accourir autour de sa chaire une foule d'élèves. Au bout de quelques années, il cessa ses leçons, se livra aux pratiques de la vie ardente piété, se retira, en 1092, à l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, embrassa la vie monastique en 1095, fut élu abbé et introduisit dans son monastère la règle de Cluny. Il fut en 1105 par le concile de Reims évêque de Cambrai, en remplacement de Gaucher, déposé pour simonie, il prit possession de son siège l'année suivante, fut exilé peu après par l'empereur Henri V, pour avoir refusé de recevoir de lui l'investiture, et se retira à l'abbaye d'Anchin, où il termina sa vie. Odon a laissé la réputation d'un des plus savants hommes de son siècle. Parmi ses ouvrages imprimés, nous citerons : *Sacri canonis missæ expositio* (Paris, 1490); *De peccato originali*; *In canones Evangelium*, et trois autres traités insérés dans la *Bibliothèque de Schott*; *Epistola Lambertus, episcopus Atrabatenis*, dans les *Miscellanea* de Baluze, etc.

ODON, abbé de Saint-Remi de Reims, mort dans cette ville en 1151. Il fut successivement abbé de Saint-Crépin-le-Grand, à Soissons, et de Saint-Remi (1118), visita la Grande-Chartreuse pendant un voyage qu'il fit en Italie et fonda, à son retour, la Chartreuse du Mont-Dieu (1130). Cet abbé jouit d'un assez grand crédit auprès des papes et des empereurs. Il ne reste de lui que deux lettres.

ODON, abbé de Morimond, mort en 1200. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il appartenait à l'ordre des cisterciens. Nous citerons parmi ses écrits : cinq *Sermons*, publiés dans la *Bibliothèque de Combeaux*; un traité *De numerorum significatione*, et un traité mystique intitulé *Tres gradus quibus pervenitur ad hereditatem salutis*.

ODON DE CHÂTEAUXROUX, cardinal français, mort à Civita-Vecchia en 1273. Il devint successivement chanoine et chancelier de l'Eglise de Paris (1238), cardinal-évêque de Tusculum (1243) et légat du pape en France. Après avoir prêché la croisade, l'accompagna saint Louis dans la terre sainte, se signala par son zèle, par son courage, par son désintéressement, revint en Italie en 1255, remplit pour la seconde fois les fonctions de légat en France vers 1264 et alla terminer ses jours à Civita-Vecchia. Nous citerons de lui : *Epistola ad Innocentium papam*, lettre insérée dans le *Spicilegium* de d'Achery; des *Sermons*; *Distinctiones super Psalterium*, ouvrage inédit.

ODON-CLEMENT, appelé quelquefois *Coutier*, prêtre français, né en Angleterre vers la fin du XI^e siècle, mort en 1247. Il appartenait à l'ordre des bénédictins lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Denis, en France (1229). Il fit reconstruire le chevet et le chœur de l'église de Saint-Denis, se signala par sa libéralité envers les malheureux, devint, en 1244, parain du fils de saint Louis et fut appelé, en 1245, au siège archiepiscopal de Rouen. Odon-Clement jouit du plus grand crédit dans l'Eglise et à la cour. Matthieu Paris, se faisant l'interprète des ennemis de ce puissant prêtre, l'accuse d'orgueil, d'ambition et de simonie.

ODON ou **EUDES** DE DEUIL, en latin *Odo de Digio*, moine et historien français, né à Deuil, dans la vallée de Montmorency, mort en 1162. Il accompagna, comme secrétaire, Louis le Jeune à la croisade, devint successivement après son retour abbé de Saint-Corneille de Compiègne, abbé de Saint-Denis (1152), en remplacement du fameux Suger, eut des démêlés avec l'archevêque de Bourges et l'évêque de Beauvais au sujet de diverses possessions et dut faire un voyage à Rome pour se justifier de l'accusation d'avoir dissipé le patrimoine de l'Eglise. On a de lui une courte, mais intéressante relation de la seconde croisade, que le P. Chifflet a publiée sous le titre de *De Ludovici VII, Francorum regis, profectio in Orientem ab anno 1146 ad 1148, opus septem libellis distinctum* (Dijon, 1660, in-4°).

ODON DE KENT, en latin *Cantuaricus*, bénédictin et théologien anglais, né dans le comté de Kent, mort en 1200. Son savoir et sa piété lui valurent d'être nommé abbé de Saint-Sauveur, puis de Battle-Abbey. Il était intimement lié avec le fameux Thomas Becket. Odon avait composé plusieurs ouvrages, qui ne nous sont point parvenus. Il ne nous reste de lui que deux *Lettres*, qui ont été publiées par dom Martène et dom Mabillon.

ODONNAIS (GODIN DES), voyageur français. V. GODIN.

ODONATES s. m. pl. (o-do-na-te). Entom. Groupe d'insectes qui correspond à la famille des *LIBELLULIENS*.

ODONDAR-BACHI s. m. (o-don-dar-ba-chi). Officier de la cour du roi de Perse.

ODONECTE s. m. (o-do-nè-cte — du gr.

odos, chemin; *nectés*, qui nage). Bot. Syn. de *POGONIE*.

ODONECTIDE s. f. (o-do-nè-kti-de — rad. *odonecte*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

ODONESTE s. m. (o-do-nè-ste). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des lasiocampes, dont l'esèce type habite l'Europe. On dit aussi *ODONESTIDE*.

— *Encycl.* Les *odonestes* sont caractérisés par des antennes pectinées chez les mâles, dentées ou en scie chez les femelles; des palpes avancées en forme de bec; des ailes dentelées, en tout point le repos, les ailes supérieures débordées alors latéralement par les ailes inférieures. Les chenilles, assez semblables à celles des bombyx, cylindriques, sans appendices latéraux, mais portant deux aigrettes de poils, vivent solitaires sur les arbres et les plantes; elles se transforment en chrysalides dans un cocon ovale, mou, saupoudré de blanchâtre à l'intérieur. Ce genre, voisin des lasiocampes, renferme trois ou quatre espèces, qui habitent l'Europe. L'*odoneste buveur* a les ailes peu dentées, jaunes, avec une bande fauve sinuée et deux points blancs. Sa chenille vit dans les endroits humides, où elle se nourrit des tiges des graminées.

ODONIE s. f. (o-do-ni). Bot. Syn. de *GLACTICIE*.

O'DONNELL (don Joseph-Henri), comte DE L'ABISBAD, général espagnol, né en Andalousie, d'une famille originaire d'Irlande, en 1770, mort à Montpellier en 1834. Des l'âge de quinze ans, il entra au service, prit part à la guerre de 1795 contre la République française, embrassa, en 1809, la cause nationale contre le gouvernement implanté par Napoléon, se distingua au siège de Gibraltar, eut un brillant succès sur le général Schwarz, près du village de l'Abisbad, et reçut en récompense le grade de maréchal de camp et le titre de comte. Nommé, en 1812, membre du conseil de régence, O'Donnell se montra partisan des idées libérales dans ce conseil où dominait l'esprit antirévolutionnaire. A la suite d'un désastre éprouvé par son frère Joseph à Castella, événement dont l'opinion publique lui attribua la responsabilité, il donna sa démission aux cortès. Cette démission ayant été acceptée contre son attente, il lança peu après un écrit contre les cortès, trahissant ainsi la cause libérale qu'il avait paré jusqu'alors servir. A partir de ce moment, O'Donnell joua constamment un rôle équivoque dans les révolutions espagnoles auxquelles il prit part, et par ses tergiversations constantes, se rendit également suspect aux ultra-royalistes et aux constitutionnels. Ainsi, on assure que, lorsque Ferdinand revint prendre possession de son trône, le comte de l'Abisbad remit à l'officier envoyé par lui pour le complimenter deux projets de félicitation conçus dans un sens opposé, suivant que la fortune pencherait vers l'un ou l'autre parti. Le roi le nomma capitaine général de l'Andalousie en 1814, puis lui donna le commandement du corps d'armée qui passa, en 1815, sur le territoire français. Par la suite, il devint gouverneur de Cadix (1818). Vers cette époque, il revint vers les idées libérales et conçut le projet de concourir au rétablissement de la constitution de 1812, prit part dans ce but à une conspiration militaire; mais, manquant tout à coup de résolution pour exécuter ce dessein, il ne rougit point de se faire le dénonciateur et le juge de ceux qu'il avait poussés à seconder ses vues, fit arrêter cent vingt-trois officiers et annonça au gouvernement qu'il avait découvert et déjoué une conspiration. Toutefois, par un contre-façon, la veille, des que le soulèvement opéré par Riego dans l'île de Léon eut éclaté (1820), il s'unit avec ce dernier, au lieu de le combattre comme il en avait reçu l'ordre, s'attacha par l'activité qu'il déploya et par les services qu'il rendit à la cause des constitutionnels à faire oublier ses défactions passées, reçut, en 1823, le commandement d'une partie de l'armée du centre et joignit aux pouvoirs de commandant militaire ceux de chef politique. Mais, dès qu'il apprit l'arrivée d'une armée française chargée de rétablir Ferdinand dans l'intégrité de son pouvoir absolu, il changea aussitôt de conduite. Il laissa l'ennemi franchir les défilés de Guadarama sans chercher à l'en empêcher, entra en négociations, flotta quelque temps encore entre les deux partis, fut chassé comme traître par ses soldats, donna sa démission et parvint à gagner la frontière française. Il se réfugia alors à Liémoget et termina obscurément à Montpellier une carrière qu'il avait si brillamment commencée.

O'DONNELL (Léopold), comte DE LUCENA, duc DE TETUAN, général et homme d'Etat espagnol, né en 1818, mort à Biarritz en 1897. Il entra fort jeune dans l'armée et fut nommé colonel à vingt-cinq ans. En 1832, après la mort de Ferdinand VII, il se sépara du reste de sa famille, qui tenait pour don Carlos, et se déclara pour la régence de la reine mère. Il organisa Cabrera à lever le siège de Lucena, reçut pour ce fait d'armes le titre de comte et fut nommé lieutenant général à la fin de la guerre. Resté fidèle à la reine mère dans ses malheurs, il essaya de faire avec l'armée du centre contre-poids à l'influence d'Espar-

tero. Enfin, en 1836, quand la reine Christine dut abdiquer la régence, il l'accompagna jusqu'à la frontière et veilla à sa sûreté. Espartero étant devenu régent, il se sémit de son commandement et s'exila en France, d'où il s'occupa activement à fomenter l'agitation contre le gouvernement d'Espartero. En 1841, lorsque éclatèrent les séditions militaires, il alla prendre le commandement des troupes révoltées qui occupaient l'ampelune; mais il fut battu en diverses rencontres et fut obligé de reprendre le chemin de la France, où il reprit ses intrigues contre Espartero jusqu'à la chute de ce dernier en 1843. O'Donnell fut envoyé alors comme capitaine général à Cuba, où il acquit, dit-on, une fortune considérable en favorisant le commerce des esclaves. De retour en Espagne, il fut nommé sénateur et entra dans les rangs de l'opposition contre Bravo Murillo. Lorsque Narvaez revint au ministère, il lui confia la direction générale de l'infanterie, qu'il conserva jusqu'en 1851. Le général O'Donnell passa ensuite du parti de Marie-Christine dans celui des modérés, et il se montra l'adversaire de la cour, et successivement celui des ministères Roncali, Lersundi et San-Luis. En 1854, le général O'Donnell, impliqué dans une conspiration, dut se cacher pour ne pas être arrêté, d'abord dans Madrid, puis, lorsqu'il eut pu sortir, à Canigou; mais, lors de la édition que l'empereur forcé exulta le 28 juin contre le gouvernement, il sortit de sa retraite, prit le commandement de l'insurrection, combattit les troupes royales à Vicalvaro et adressa, le 27 juillet, une proclamation révolutionnaire aux habitants de Madrid, par laquelle il demandait l'émancipation de la jeune reine, le bannissement de Marie-Christine, l'abolition des lois sur les élections et sur la presse, la réduction des impôts et des mesures décentralisatrices. Cette proclamation, datée de Manzanares, était éminemment progressiste. Presque tous les officiers supérieurs se mirent avec leurs troupes à la disposition d'O'Donnell, et Espartero lui-même vint se joindre à lui. Devant cette attitude menaçante, la reine dut accepter la démission de son ministère. Espartero fut chargé, comme président du conseil, d'en composer un second dans lequel O'Donnell eut le portefeuille de la guerre.

L'union d'O'Donnell et d'Espartero devait être de courte durée. Pendant qu'Espartero inclinait pour les idées des libéraux avancés, O'Donnell se prononçait pour la défense énergique des idées conservatrices. Leur inimitié ne tarda pas à éclater au grand jour. M. Escosura avait accusé le parti clérical, soutenu par O'Donnell, des massacres qui avaient ensanglanté la Vieille-Castille. Ce dernier exigea que M. Escosura donnât sa démission, et Espartero lui répondit qu'ils partageraient tous deux ou qu'ils resteraient tous deux. Une crise ministérielle eut lieu et tous les ministres donnèrent leur démission, à l'exception du général O'Donnell qui fut chargé, le 14 juillet 1854, de recomposer un nouveau ministère dont les membres furent MM. Rios-Rosas, Collado et Cantero. Presque aussitôt un soulèvement populaire eut lieu à Madrid. Les cortès se réunirent mais non en nombre suffisant, pour émettre contre O'Donnell un vote de non-confiance, que celui-ci refusa de considérer comme légal, et en cinq jours, du 15 au 20 juillet, il parvint, à force de promptitude et d'énergie, à comprimer le soulèvement de plusieurs villes : Madrid, Saragosse et Barcelone. Le résultat de cette victoire fut de ramener O'Donnell au point où il était en 1854 et de le replacer entre les conservateurs et les progressistes, sans qu'il appartint à l'un de ces deux partis. La milice fut licenciée et les cortès dissoutes; mais, d'autre part, on mit un frein en province au zèle réactionnaire des préfets, et l'ensemble de la constitution de 1845 fut rétabli.

Cette position fautive du pouvoir, qui n'était ni franchement libéral ni nettement réactionnaire, amena le retour de Narvaez le 12 octobre, et le général O'Donnell dut se contenter de son siège au sénat, où, dès le premier jour, il travailla à la chute du nouveau ministère, qui eut lieu en octobre 1857. Le 1^{er} janvier 1858, il forma un nouveau cabinet, dans lequel il eut, outre la présidence du conseil, le ministère de la guerre. C'est l'époque la plus honorable de sa vie politique. Le plus important des événements de ce ministère fut la guerre que l'Espagne déclara au Maroc le 22 octobre 1859, dans laquelle le général O'Donnell prit le commandement en chef de l'armée, ayant sous ses ordres les généraux Prim, Zaballa, Echague et Ros. Le 4 février, les Espagnols gagnèrent une bataille décisive et, le 6, Tétuan fut pris. Aussitôt, le général en chef de l'armée marocaine, Muley-Abbas, essaya d'entamer des négociations qui furent bientôt interrompues. L'armée espagnole marcha sur Tanger, gagna successivement deux batailles importantes et imposa, enfin, au Maroc une paix durable. L'issue de cette guerre fut on ne peut plus favorable au nouveau pouvoir. O'Donnell, à son retour en Espagne, fut accueilli avec enthousiasme et reçut le titre de duc de Tetuan. Peu après, cependant, le 6 décembre 1860, le général faillit être assassiné. Il conserva, au milieu de divers remaniements, la présidence du conseil jusqu'au 27 février 1863, époque à laquelle il fut remplacé par Manuel Concha. Au mois de juin

1865, une nouvelle révolution de cabinet renversa Narvaez après un court passage au ministère et rendit la présidence et le portefeuille de la guerre au général O'Donnell. Bien qu'il arrivât au pouvoir comme le représentant de l'union libérale, c'est-à-dire des modérés cherchant la conciliation, O'Donnell n'affirma son passage aux affaires que par des mesures de compression. Une tentative de soulèvement, faite à l'instigation de Prim, échoua. O'Donnell frappa avec la plus grande rigueur ceux qui y avaient pris part, multiplia les exécutions militaires et mit Madrid en état de siège. Ces mesures n'eurent d'autre résultat que de provoquer une formidable insurrection dans les principales villes d'Espagne (juin 1868). Le président en triompha, non sans peine, redoubla de rigueur et fit condamner à la peine de mort et à la déportation un grand nombre d'individus. Peu de temps après, il était contraint, une dernière fois, de céder le pouvoir au maréchal Narvaez et, jusqu'à l'époque de sa mort, il resta à l'écart des affaires. Avec lui a disparu l'union libérale qu'il avait formée, véritable tiers parti qui ne satisfaisait jamais ni les conservateurs ni les hommes de progrès et dont tous les efforts ne servaient qu'à constater son impuissance.

ODONT ou **ODONTO**, préfixe qui signifie dent, et qui est formé du gr. *odous*, *odontos*, même sens. Odonat s'emploie devant les voyelles, et *odont* devant les consonnes.

ODONTAGOGUE s. m. (o-don-ta-go-ghe — du préf. *odont*, et du gr. *agogos*, qui fait sortir). Chir. Instrument propre à l'extraction des dents.

ODONTAGRE s. f. (o-don-ta-gré — du préf. *odont*, et du gr. *agra*, prise). Méd. Douleur de dents, accompagnée d'une fluxion à la joue.

— s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour saisir et arracher les dents.

ODONTALGIE s. f. (o-don-tal-ji — du préf. *odont*, et du gr. *algos*, douleur). Méd. Douleur des dents, mai de dents : *L'odontalgie causée par l'action des corps totalement étrangers cesse en empêchant leur contact d'avoir lieu.* (Mérat.)

— Encycl. V. DENT.

ODONTALGIQUE adj. (o-don-tal-ji-ke — rad. *odontalgie*). Méd. Qui a rapport à l'odontalgie : *Douleur odontalgique.* Qui est propre à guérir l'odontalgie : *Elizir odontalgique.* *Presque tous les dentistes ont un elizir odontalgique qu'ils vantent contre les douleurs des dents.* (Mérat.)

— s. m. Substance odontalgique : *Les odontalgiques les plus usités sont le plus employé sont le camphre, le chloroforme, l'alcool, le cochléaria, la crocote, le cresson de Para, l'opium, la dentelaire, l'éther et le girofle; on les applique comme topiques.*

ODONTANDRE s. m. (o-don-tan-dre — du gr. *odous*, *odontos*, dent; *andér*, *andros*, mâle). Bot. Genre d'arbrisseaux rapporté avec doute à la famille des méliacées, et comprenant des espèces qui croissent à la Nouvelle-Grenade.

ODONTÉE s. m. (o-don-té — du gr. *odous*, *odontos*, dent). Entom. Syn. de *BOLBOCÈRE*.

ODONTELE s. f. (o-don-tè-le — dimin. du gr. *odous*, *odontos*, dent). Bot. Genre d'algues, de la famille des diatomées.

ODONTALIE s. f. (o-don-ta-li — du gr. *odous*, *odontos*, dent; *halios*, marin). Bot. Syn. de *RHODOMÉLIE*, genre d'algues marines.

ODONTIASSE s. f. (o-don-ti-a-se — du gr. *odous*, dent). Pathol. Développement des germes dentaires; sortie des dents, dentition.

ODONTIE s. f. (o-don-ti — du gr. *odontos*, dent). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, dont l'espèce type habite l'Europe.

— Bot. Syn. de *HÉRISSEON*, genre de champignons.

— Encycl. Entom. Les *odonties* sont caractérisées par des antennes courtes, épaisses, légèrement ciliées chez les mâles; les palpes labiales longues, écailleuses, disposées en un bec aigu; les palpes maxillaires de même forme, mais moitié moins longues; la trompe rudimentaire; les ailes arrondies, à franges très-longues, entrecoupées; les pattes grêles. Les chenilles sont courtes, épaisses, très-annulées aux deux extrémités, à tête petite et globuleuse; elles vivent dans l'intérieur des tiges des plantes. Les chrysalides sont renfermées dans des coques filées entre les feuilles, épaisses, en forme de sac renflé, aigu par un bout, relevé et tronqué par l'autre. L'*odontie dentale*, espèce type, a 0m,025 d'envergure; les ailes antérieures blanc jaunâtre, les ailes postérieures blanches. Cette espèce habite le midi de l'Europe. Sa chenille vit dans les tiges de la vipérine.

ODONTINE s. f. (o-don-ti-ne — du gr. *odous*, *odontos*, dent). Pharm. Opiat employé pour l'entretien des dents.

ODONTINOPE s. f. (o-don-ti-o-no-pe — du gr. *odontion*, petite dent; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclopes, tribu des colaspides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Afrique et l'Australie.

ODONTIQUE adj. (o-don-ti-ke). Syn. d'*ODONTALGIQUE*.

ODONTISME s. m. (o-don-ti-sme — du gr. *odous*, *odontos*, dent). Antiq. Gr. Air de flûte qu'on jouait sur un ton très-aigu.

ODONTITE s. f. (o-don-ti-té — du gr. *odous*, *odontos*, dent). Chir. Inflammation de la pulpe dentaire.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des rhinanthées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Europe centrale.

ODONTO préf. V. *ODONT*.

ODONTOBIE s. m. (o-don-to-bit — du préf. *odont*, et du gr. *bios*, vie). Helminth. Genre de vers nématodes, dont l'espèce type a été trouvée dans l'enduit muqueux des fanons de la baleine.

— Encycl. Les fanons de la baleine, au moment où on la retire de l'eau, sont couverts d'une couche de substance grisâtre, que les pêcheurs ont soin d'enlever avec des grattoirs pour empêcher l'altération du tissu corné par le contact prolongé de cette matière putrescible. Cette couche, mentionnée par plusieurs auteurs, a été regardée par Lacépède comme une sorte d'épiderme gélatineux qui s'attache aux fanons. Les marins baleiniers n'y voient qu'une sorte de tartre provenant des débris des aliments. Roussel de Vaucourt s'est assuré qu'il leur d'être un dépôt inerte elle recèle une quantité prodigieuse d'autres vivants. Grattée avec le dos d'un scalpel, elle présente à l'œil nu un amas de petits vers blancs filiformes, qui, violemment arrachés de leur demeure, se plient ou moins courus, remuent en se tortillant comme des ascarides vermiculaires. Ces vers, dont on a fait le genre *odontobie*, atteignent au plus 0m,005 de longueur.

Ils sont entremêlés d'un grand nombre de petits corps bruns se détachant facilement les uns des autres et flottant isolément dans l'eau comme des globules; ce sont les œufs de ces helminthes. « Au moment où les fanons sont retirés de la mer, dit M. P. Gervais, on n'y aperçoit aucun corps vermiforme; si on écarte le gâteau d'œufs avec une pointe d'aiguille, on voit que les petits vers rétractiles sont fixés par leur queue contournée en spirale, sur la substance des œufs, soit dans le fanon lui-même. Plongés dans l'eau de mer, ils remuent leur tête avec des mouvements ondulatories et sans changer de place, comme le font quelquefois les chenilles arpeuteuses; ils se retirent ensuite dans la couche plus profonde, en disparaissant du milieu des œufs blancs et féconds disposés à la surface. Lorsque deux fanons chargés d'œufs sont mis en contact, les vers de l'un se mêlent à ceux de l'autre par leur extrémité libre, de sorte qu'en écartant un peu les deux surfaces on les voit liées par une infinité de filets blancs. Si on les éloigne davantage, les filets vermiformes abandonnent respectivement la couche étrangère qu'ils pénétraient pour rentrer, en se contractant et se contournant en vrille, dans leur propre substance. »

Quand un fanon est presque desséché par une exposition de plusieurs jours sur le pont du navire, si on le plonge dans l'eau de mer, ou s'il vient à être mouillé par la pluie, les vers se ravivent, agitent et tendent leur tête à la surface des œufs vers se nourrissent. Lorsque les baleines engloutissent dans leur vaste gueule des myriades d'animalcules marins, les barbes des fanons, jouant le rôle d'un tamis, ne laissent passer qu'une eau chargée de molécules organiques d'une extrême ténuité, facilement absorbées par ces milliers de vers qui tendent leurs suçoirs dans l'intervalle des cloisons.

L'*odontobie* de la baleine est l'espèce type et jusqu'à présent unique du genre; il a la forme des vers nématodes; il est blanc, long de 0m,005 et enroulé en arrière; sa bouche est runde et entourée d'aiguillons cornés; le bout festinal qui en part s'étend jusqu'au bout de la queue. On remarque que les œufs blancs et opaques, c'est-à-dire féconds, sont bien plus abondants à l'époque où la pêche est le plus active.

ODONTOCARE s. m. (o-don-to-ka-re — du préf. *odont*, et du gr. *karas*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, formé aux dépens des ditomes, et comprenant deux espèces qui habitent la Grèce et la Barbarie.

ODONTOCARPE s. f. (o-don-to-ka-rfe — du préf. *odont*, et du gr. *karpé*, paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces qui croissent au Chili.

ODONTOCÈRE s. m. (o-don-to-sè-re — du préf. *odont*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lycusites.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicorues, tribu des cérambycins, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent la Guyane et le Brésil. Le Genre d'insectes diptères brachioptères, de la famille des atheridères, tribu des muscides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent les bois de la France et de l'Allemagne.

ODONTCHILE s. f. (o-don-to-ki-le — du préf. *odont*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères,

formé aux dépens des cicindèles, et comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

ODONTOCÈME s. m. — du préf. *odonto*, et du gr. *kadmé*, jumeau). Entom. Syn. ou section du genre *DÉRACANTHE*.

ODONTOCORYNE s. m. (o-don-to-ko-ri-ne — du préf. *odonto*, et du gr. *koryné*, masse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Mexique.

ODONTODÈRE s. m. (o-don-to-dè-re — du préf. *odonto*, et du gr. *déré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des tubifères ou des eupodes, tribu des cryptocephales, dont l'espèce type habite l'Australie.

ODONTODERME adj. (o-don-to-dèr-me — du préf. *odonto*, et du gr. *derma*, peau). Bot. Qui a le chapeau garni de dents en dessous.

— s. m. pl. Ancienne classe de champignons, comprenant les hydnés, dont le chapeau est garni de dents en dessous.

ODONTOGÉNÉSIE s. f. (o-don-to-jé-né-zi — du préf. *odonto*, et du gr. *genesis*, génération). Partie de l'anatomie et de la physiologie qui traite du mode de formation des dents. On dit aussi *ODONTOGÉNIE*.

ODONTOGLOSSE s. f. (o-don-to-glo-se — du préf. *odonto*, et du gr. *glossa*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ODONTOLYPHE s. m. (o-don-to-gli-fe — du préf. *odonto*, et du gr. *glupheia*, creuser). Chir. Instrument servant à nettoyer les dents.

ODONTOGNATHE s. m. (o-don-to-ghna-te — du préf. *odonto*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des clupeïdes, dont l'espèce type vit sur les côtes de la Guyane.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, formé aux dépens des hannetons, et dont l'espèce type vit au Brésil.

— Encycl. Les *odontognathes* sont caractérisés surtout par des os maxillaires dentelés, terminés en longues pointes mobiles, qui peuvent faire presque un demi-cercle et porter ainsi leurs pointes en avant comme des cornes. L'*odontognathe* aiguillonné est l'espèce unique du genre; ce poisson ne dépasse guère 0m,15 de longueur; tout son corps est très-comprimé, ses mâchoires présentent un mécanisme tout particulier, que Guichenot décrit en ces termes : « La mâchoire inférieure, qui est plus longue que la mâchoire supérieure, est très-relevée contre cette dernière lorsque l'animal a la bouche entièrement fermée. Parfois, elle est même si redressée dans cette position, qu'elle paraît presque verticale; elle s'abaisse en quelque sorte comme un pont-levis lorsque le poisson ouvre sa bouche, et l'on s'aperçoit alors qu'elle forme une espèce de petite nacelle écailleuse, très-transparente, sillonnée par-dessous et finement dentelée sur ses bords. Cette mâchoire de dessous entraîne en avant, lorsqu'elle s'abaisse, deux pièces très-longues de substance écailleuse, un peu recourbées à leur bord postérieur, plus larges à leur origine qu'à leur extrémité, dentelées à leur bord antérieur. La carène ventrale de ce poisson présente une double rangée longitudinale d'aiguillons, ce qui lui a valu son nom spécifique. Les couleurs de l'*odontognathe* présentent, sur presque tout le corps, le vif éclat de l'argent. Ce poisson vit dans les eaux salées, sur les côtes de la Guyane. Sa chair est bonne à manger et rappelle celle de la sardine, dont on lui donne le nom dans ce pays. Il diffère des thrisse par l'absence de maoeires ventrales.

ODONTOGNATHIE s. f. (o-don-to-ghna-ti — du préf. *odonto*, et du gr. *gnathos*, juve, mâchoire). Bot. Syn. de *CENTROPHYLLIE*, genre de carduacées.

ODONTOPHAGIE s. f. (o-don-to-gra-fi — du préf. *odonto*, et du gr. *graphe*, je décris). Description des dents.

ODONTOPHAGIQUE adj. (o-don-to-gra-fi-ke — rad. *odontophagie*). Qui a rapport à l'odontophagie : *Traité odontophagique.*

ODONTOÏDE adj. (o-don-to-i-de — du préf. *odonto*, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'une dent : *Apophyse odontotroix de la seconde vertèbre cervicale.*

— s. m. Nom donné anciennement aux glososopores ou dents fossiles de poissons.

ODONTODIÈNE, **ENNE** adj. (o-don-to-i-dien, iè-ne — rad. *odontoté*). Anat. Qui a rapport à l'apophyse odontoté.

ODONTOLITHIE s. f. (o-don-to-li-thie — du préf. *odonto*, et du gr. *lithos*, pierre). Méd. Tarte des dents, incrustation pierreuse qui se forme à leur base.

ODONTOLITHASE s. f. (o-don-to-li-ti-a-se — du préf. *odonto*, et de *lithase*). Méd. Formation de l'odontolithe ou tartre des dents.

ODONTOLOGIE s. f. (o-don-to-lo-ji — du préf. *odonto*, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite des dents.

— Partie de la science médicale qui concerne les maladies et l'hygiène des dents.

ODONTOLOGIQUE adj. (o-don-to-lo-ji-ke — rad. *odontologie*). Anat. Qui a rapport à l'odontologie : *Traité, étude odontologique.*

ODONTOLOGISTE s. m. (o-don-to-lo-ji-ste — rad. *odontologie*). Celui qui s'occupe d'odontologie, qui écrit sur l'odontologie.

ODONTOLOME s. m. (o-don-to-lo-me — du préf. *odonto*, et du gr. *lóma*, frange). Bot. Genre d'arbrustes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces originaires de Caracas.

ODONTOLOPHE s. m. (o-don-to-lo-fe — du préf. *odonto*, et du gr. *lophos*, aigrette). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des centaurees.

ODONTOMAKÉ s. m. (o-don-to-ma-ke — du gr. *odontomakés*, qui combat avec les dents). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érichinides, comprenant deux espèces qui sont originaires de Port-Natal. Le Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des formicines, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

ODONTOME s. m. (o-don-to-me — du gr. *odous*, *odontos*, dent). Chir. Tumeur recouverte d'une couche d'émail, qui se produit sur le côté d'une dent.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

ODONTOMÈRE s. m. (o-don-to-mè-re — du préf. *odonto*, et du gr. *meros*, cuisse). Entom. Syn. de *CHRYSOBOTHRIUS*.

ODONTOMYIE s. f. (o-don-to-mi-l — du préf. *odonto*, et du gr. *myia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachioptères, de la famille des notanctes, tribu des stratiomyides, comprenant une trentaine d'espèces, dont la moitié environ se trouve en France et en Allemagne.

— Encycl. Les *odontomyies* présentent comme caractères principaux : une trompe grêle; des palpes à troisièmes article peu renflés; l'épistome souvent saillant; un sillon transversal près de la cavité buccale; des antennes à troisième article presque fusiforme, à cinq divisions, sans style; les ailes ordinairement à quatre cellules postérieures. L'*odontomyie* véritable est une des espèces les plus communes dans nos contrées; sa longueur totale est de près de 0m,01; elle a le corps noir, avec la tête, le thorax et toutes les parties supérieures entièrement revêtus de poils serrés, d'un vert grisâtre doré; les ailes hyalines; les pattes jaunes, ainsi que l'abdomen, qui présente une très-large bande noire élargie en arrière. Les mœurs de ces insectes sont peu connues; elles ne paraissent pas différer beaucoup de celles des stratiomyides.

ODONTONYKS s. m. (o-don-to-niks — du préf. *odonto*, et du gr. *onyx*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des dasytites. Syn. d'*OLISTHOPUS*, autre genre d'insectes.

ODONTOPE s. m. (o-don-to-pe — du préf. *odonto*, et du gr. *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des méloasomes, tribu des tenebrions, comprenant trois espèces, qui habitent la côte de Guinée et le Sénégal. Le Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocorides, tribu des pyrrhocorides, formé aux dépens des pyrrhocores, et comprenant deux espèces qui vivent au Bengale et au Sénégal. Syn. de *FRIONOMERIS*, autre genre d'insectes.

ODONTOPÉTALE s. m. (o-don-to-pé-ta-le — du préf. *odonto*, et de *pétale*). Bot. Syn. de *MONONIS*, genre de géraniacées.

ODONTOPÈTRE s. f. (o-don-to-pè-tre — du préf. *odonto*, et du lat. *petra*, pierre). Syn. de *GLOSSOPÈTRE*.

ODONTOPHORE s. m. (o-don-to-foré — du préf. *odonto*, et du gr. *phoros*, qui porte). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacées, de la famille des peridix.

ODONTOPHYIE s. f. (o-don-to-fi — du préf. *odonto*, et du gr. *phuo*, je produis). Méd. Dentition, production des dents.

ODONTOPLEURE s. f. (o-don-to-pleu-re — du préf. *odonto*, et du gr. *pleura*, flanc). Crust. Genre de crustacés, de l'ordre des trilobites.

— s. f. pl. Famille de crustacés, de l'ordre des trilobites, ayant pour type le genre *odontopleure*.

ODONTOPÈRE s. f. (o-don-to-pè-re — du préf. *odonto*, et du gr. *pteron*, aile). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des arctotides.

ODONTOPÉRIS s. f. (o-don-to-pé-ris — du préf. *odonto*, et du gr. *ptéris*, fougère). Bot. Syn. de *LYODION*, genre de fougères. Le Genre de fougères fossiles, comprenant cinq ou six espèces qui toutes appartiennent aux terrains houillers. On dit aussi *ODONTOPÉRIDES*.

ODONTORHAMPHÉ adj. (o-don-to-ram-phé —

du préf. *odonto*, et du gr. *rhamphos*, bec). Ornith. Qui a le bec denté.

— s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant les genres calao, monnot et phytotomie.

ODONTORHINE s. m. (o-don-to-ri-ne — du préf. *odonto*, et du grec *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, dont l'espèce type habite la Perse.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

ODONTORHIZE adj. (o-don-to-rhi-ze — du préf. *odonto*, et du grec *rhiza*, racine). Bot. Qui a des racines dentelées.

ODONTORHYNQUE adj. (o-don-to-rain-ke — du préf. *odonto*, et du grec *rhyngchos*, bec). Ornith. Syn. de *DEINTROSTRE*.

ODONTORRHAGIE s. f. (o-don-to-rha-ji — du préf. *odonto*, et du grec *rhegnumi*, je fais irruption). Méd. Écoulement de sang par l'orifice d'une dent.

ODONTORRHAGIQUE adj. (o-don-to-rha-ji-ke — rad. *odontorrhagie*). Méd. Qui a rapport à l'odontorrhagie.

ODONTORHOSIE s. f. (o-don-to-rho-si — du préf. *odonto*, et du gr. *orthos*, droit). Chir. Redressement des dents, partie de l'art du dentiste qui a pour objet de corriger les déviations des dents.

ODONTOSCELIDES s. f. (o-don-toss-sé-li-de — du préf. *odonto*, et du gr. *skelis*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant sept espèces qui habitent l'extrême sud de l'Amérique. || Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des scutellères, comprenant d'assez nombreuses espèces, dont une vit en France et presque toutes les autres en Amérique. || Syn. de *PROMECODRIS*, autre genre d'insectes.

ODONTOSE s. f. (o-don-tô-ze — du grec *odonto*, odontos, dent). Méd. Dentition. || Peu usité.

ODONTOSTOME adj. (o-don-to-sto-me — du préf. *odonto*, et du grec *stoma*, bouche). Moll. Qui a la bouche ou l'ouverture dentée.

ODONTOSTYLE adj. (o-don-to-sti-le — du préf. *odonto*, et de *style*). Moll. Se dit d'une coquille dont la columelle offre un pli dentiforme faisant saillie en avant.

— s. m. Bot. Syn. de *BOLBOPHYLLE*.

ODONTOTARSE s. m. (o-don-to-tar-se — du préf. *odonto*, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocoris, tribu des pachycorides, comprenant deux espèces qui habitent les bords de la Méditerranée.

ODONTOTE s. f. (o-don-to-té — du gr. *odontos*, dentelle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des eupodes, tribu des cassidiens ou des hispiens, comprenant plus de quarante espèces, toutes originaires d'Amérique.

ODONTOTECHNIE s. f. (o-don-to-té-kni — du préf. *odonto*, et du gr. *techné*, art). Chir. Art du dentiste.

ODONTOTECHNIQUE adj. (o-don-to-té-kni-ke — rad. *odontotechnie*). Chir. Qui appartient, qui a rapport à l'art du dentiste.

ODONTOTHÈQUE s. f. (o-don-to-té-ke — du préf. *odonto*, et du gr. *théké*, boîte). Anat. Capsule ou follicule dentaire.

ODONTOTHRIPS s. m. (o-don-to-trips — du préf. *odonto*, et de *thrips*). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des térébrants, formé aux dépens des thrips.

ODONTOTRIK s. m. (o-don-to-trik — du préf. *odonto*, et du gr. *thriz*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

ODONTOTRIMME s. m. (o-don-to-tri-me — du préf. *odonto*, et du gr. *trimma*, objet frotté). Méd. Substance propre à nettoyer les dents.

ODONTOXESTE s. m. (o-don-to-ksé-ste — du préf. *odonto*, et du gr. *xé*, je racle). Chir. Instrument avec lequel on enlève la carie des dents.

ODONTRIE s. f. (o-don-tri — du préf. *odonto*, et du gr. *tria*, trois). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phylophages, comprenant trois espèces qui habitent la Nouvelle-Zélande.

ODOPÈTE s. f. (o-don-pé-te — du gr. *odos*, chemin; *paté*, je marche). Arachn. Genre d'arachnides, qui paraît devoir être réuni aux trombidions.

ODOPHYLACE s. m. (o-do-phi-la-se — du gr. *odos*, chemin; *phyllax*, gardien). Antiq. Soldat qui veillait à la sûreté des chemins.

ODORABILITÉ s. f. (o-do-ra-bi-li-té — rad. *odorable*). Qualité de ce qui est odorable, de ce qui affecte l'odorat.

ODORABLE adj. (o-do-ra-bile — rad. *odorat*). Qui l'on peut sentir, apprécier par l'odorat.

ODORANNE, moine et chroniqueur français,

né en 965, mort vers 1046. Il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Sans, cultiva avec succès les lettres, excella dans les arts mécaniques, acquit une grande célébrité, se vit contraint de quitter son couvent pour se soustraire à une accusation d'hétérodoxie et se réfugia alors à Saint-Denis, près de Paris. A la demande du roi Robert, il se rendit à Dreux, où il exécuta avec beaucoup d'art plusieurs chasses d'un grand prix. On a de lui une *Chronique* qui va de 675 à 1032 et qui a été insérée dans la grande collection des *Histoires de France*, et une *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre*, restée manuscrite.

ODORANT, ANTE adj. (o-do-ran, ante — rad. *odorat*). Qui répand une bonne odeur. Des parfums odorants. Une fleur odorante. L'éphémère aime avec passion les parfums de toute espèce et surtout les fleurs odorantes. (Buff.) Le myrte paraît l'ennemi de la volupé sur ses rameaux faibles et odorants. (B. de St-P.) Les jolies femmes, d'ordinaire, n'ont que les fleurs odorantes, qui gagnent, de leur côté, à se faner sur leur sein. (Toussenel.) La rose double est plus belle et plus odorante que la simple. (Toussenel.) Il semble que la virginité exhalât un odorant parfum d'orange. (St-Priest.)

L'odorant ambroisie emplit des vases d'or.

DEILLE.

Le serpolet fleurit sur les monts odorants.

MICHAUD.

Aux cimetières noirs les ifs sont destinés,

Les beaux ifs odorants pour les jardins sont nés.

BRIZEUX.

|| Qui exhale une odeur quelconque : Toute matière organique paraît être plus ou moins odorante.

— Syn. *Odorant, odoriférant*. *Odorant* peut n'être quelquefois que l'opposé d'*odore*, et par conséquent il peut quelquefois se dire des corps qui sentent mauvais. Mais, dans leur emploi le plus ordinaire, les deux mots ne s'appliquent qu'aux odeurs dont la nature est agréable. Seulement, ce qui est *odoriférant* porte en soi la faculté de répandre au loin son odeur, tandis que ce qui n'est qu'*odorant* peut avoir besoin qu'on le flaire pour que son odeur soit ressentie. On dira toujours d'une fumée aromatique qu'elle est *odoriférante*, parce qu'elle se répand d'elle-même; mais beaucoup de fleurs sont *odorantes* plutôt qu'*odoriférantes*.

ODORAT s. m. (o-do-ra — lat. *odoratus*; de *odorare*, odorat). Sens par lequel on perçoit les odeurs : Avoir l'odorat fin, subtil. L'homme est plus ému par les impressions du toucher, le quadrupède par celles de l'odorat, et l'oiseau par celles de la vue. (Buff.) Par tous pays, la plupart des fruits destinés à la nourriture de l'homme flattent sa vue et son odorat. (J.-J. Rousseau.) L'odorat et le goût ne forment qu'un seul sens, dont la bouche est la factorie et le nez la cheminée. (Brill.-Sav.) Au printemps, chaque inspiration apporte un plaisir à notre odorat. (F. Pilon.) L'abus des parfums blesse le sens de l'odorat, énerve et amoindrit le corps. (Maquail.) Les parfumeurs perdent l'odorat. (A. Karr.) L'odorat se vicie ou s'émousse plus facilement que le goût. (Raspail.)

L'odorat sert le goût et l'œil sert l'odorat.

DEILLE.

— Fig. Perspicacité, aptitude à juger sur de légers indices : Les limiers de la police russe ont l'odorat fin. (De Custine.)

— Encycl. L'organe de l'odorat est constitué par cette membrane muqueuse, tapissée par un grand nombre de filets nerveux, qui s'applique sur les parois osseuses des fosses nasales. La surface de cette membrane est multipliée par les parties saillantes et les anfractuosités (cornets et sinus) qui se trouvent dans les fosses nasales (v. nez). Toutefois, le siège de l'odorat ne s'étend pas à toute la muqueuse précitée : les odeurs ne sont réellement perçues que dans les parties où se distribuent les nerfs olfactifs, c'est-à-dire dans les régions supérieures des fosses nasales. Si l'on fait pénétrer à une certaine profondeur, dans une des narines, un tube de verre un peu fin que l'on tiendra presque horizontalement au-dessus d'une substance odorante, que l'on aspire ensuite en fermant la bouche et l'autre narine, l'olfaction sera à peu près nulle. Si l'on donne, au contraire, au tube une direction verticale, la sensation se produira, parce que l'air odorant ira impressionner la pituitaire dans la portion où se distribue le nerf olfactif, portion qui s'étend jusqu'à la naissance des cornets moyens. Les cornets et les sinus ne sont cependant pas inutiles à l'olfaction; ils jouent le rôle de réservoirs qui conservent une certaine quantité de l'air odorant, le maintiennent au dehors du courant de l'inspiration et de l'expiration, et prolongent ainsi l'impression de l'odeur.

L'air est le véhicule ordinaire des odeurs; il faut donc, pour que l'olfaction se produise, que ce fluide soit mis en circulation dans les fosses nasales par les mouvements respiratoires. Quand nous sentons une odeur agréable, nous prolongeons longuement les inspirations, ou bien nous les multiplions coup sur coup. Mais les impressions longtemps répétées émoussent bien vite le sens de l'odorat. Tout le monde sait combien on s'accoutume facile-

ment à une odeur, si bien qu'elle finit par passer inaperçue. C'est ce qui fait que les personnes affectées de maladies des organes de la respiration, qui rendent leur haleine fétide, ne s'aperçoivent pas elles-mêmes de la fétidité des gaz qu'elles expirent. Il est vrai de dire, d'ailleurs, que la sensation produite dans l'expiration est moins vive que celle qui se produit dans l'inspiration : cela tient à ce que l'air inspiré se porte lentement et par une sorte d'effort vers la partie supérieure des fosses nasales où, comme nous l'avons dit, siège le sens, tandis que l'air expiré a la plus grande tendance à s'échapper au dehors et par conséquent ne prolonge pas autant l'impression.

Le nez est évidemment destiné à diriger l'air chargé d'odeurs vers la partie supérieure des fosses nasales, où s'accomplit l'olfaction. L'anosmie est ordinairement la suite de la privation de cet organe, qu'elle soit le résultat d'une maladie ou d'un accident; mais on peut y porter remède d'une manière plus ou moins complète par l'adaptation d'un nez artificiel.

Le nerf qui transmet à l'encéphale l'impression des odeurs est le nerf olfactif. L'absence congénitale de ce nerf ou sa destruction morbide entraînent une anosmie complète. On peut détruire chez les animaux le nerf olfactif sans en voir résulter aucune sensation douloureuse; ce nerf est insensible aux irritations mécaniques. Mais il est probable que ces irritations déterminent chez l'animal des sensations d'odeurs, de même que toute excitation des nerfs optiques et auditifs éveille les sensations propres aux impressions de ces nerfs et n'est ressentie ni comme sensation tactile, ni comme sensation douloureuse.

Le sens de l'odorat est susceptible de manifester des sensations subjectives, mais ces sensations sont moins fréquentes et moins bien connues que celles de l'ouïe et de la vue. L'incertitude dans laquelle on reste à cet égard provient de ce que les particules odorantes peuvent être retenues sur la muqueuse nasale ou dans les sinus voisins, et agir encore sur le nerf olfactif alors même que le corps odorant se trouve déjà hors de la portée du sens de l'odorat.

L'encéphale peut être vivement impressionné par l'intermédiaire de l'olfaction, et les odeurs produisent sur l'économie animale des effets très-variés. Certaines personnes éprouvent des vertiges, des syncopes, des vomissements, etc., sous l'impression de l'odeur répandue, même par un petit nombre de fleurs, dans un vaste appartement. On cite l'exemple d'une jeune personne qui devenait subitement apathique lorsqu'on lui mettait sous le nez des fleurs odorantes. L'imagination joue souvent un grand rôle dans ces susceptibilités nerveuses, comme le prouve l'exemple de cette dame qui, ne pouvant, disait-elle, supporter l'odeur de la rose, se trouvait mal en apercevant une de ces fleurs à la ceinture d'une personne qui lui rendait visite, bien que cette rose fût artificielle.

Plusieurs animaux sont de beaucoup mieux doués que l'homme sous le rapport de la finesse de l'odorat. Tout le monde connaît la subtilité de flair qui distingue le chien. Les ruminants ne broient pas les herbes vénéneuses, dont l'odorat leur révèle les qualités nuisibles. Buffon a pu dire, en parlant des mammifères quadrupèdes : « Ils ont ce sens si parfait qu'ils sentent de plus loin qu'ils ne voient; non-seulement ils sentent de très-loin les corps présents et actuels, mais ils en sentent les émanations et les traces longtemps après qu'ils sont absents et passés. Un tel sens est un organe universel de sentiment; c'est un organe qui voit les objets non-seulement où ils sont, mais même partout où ils ont été. » Cette perfection remarquable du sens de l'odorat tient à l'étendue considérable de la membrane muqueuse des fosses nasales, et c'est surtout au développement du cornet inférieur que les ruminants, les carnivores et les rongeurs doivent la multiplication des surfaces olfactives.

Chez les oiseaux, l'odorat paraît moins développé que chez les mammifères; mais les nerfs olfactifs varient beaucoup de volume dans cette classe. Ainsi ils sont généralement assez grêles chez les gallinacés et les passereaux, plus gros chez les rapaces et les palmipèdes, très-forts chez les échassiers, et la sensibilité olfactive suit cette gradation proportionnelle.

Les reptiles ne paraissent pas avoir une grande finesse d'odorat; cependant Scarpa a reconnu que, si, après avoir manié des grenouilles ou des crapauds femelles, on plonge ses mains dans l'eau, les mâles accourent de loin et les embrassent étroitement.

On ne peut contester aux poissons la faculté d'éprouver des sensations d'odeurs, malgré le milieu dans lequel ils vivent. Ce fait est bien connu des pêcheurs, à qui l'observation a appris qu'on attire ou qu'on fait fuir ces animaux au moyen de certaines substances odorantes.

On ne connaît pas d'organe d'olfaction chez la généralité des invertébrés. Cependant le principe odorant du miel attire de très-loin les mouches, les abeilles, les guêpes et les fourmis. Les écrevisses sont également attirées de loin et très-vite par l'odeur de la viande fraîche ou corrompue qu'on jette dans les ruisseaux qu'elles habitent.

Il est vrai de dire que l'absence du nerf olfactif chez les crustacés n'est pas un fait absolument certain; l'appareil membranaire qui existe, chez plusieurs espèces, dans l'article basilaire des antennes intérieures, et que Milne Edwards a pris pour l'organe de l'audition, étroit, pour Rosenthal, un véritable appareil olfactif. Il en est de même pour les insectes et les arachnides, dont les stigmates sont regardés par quelques entomologistes comme des organes de l'odorat. D'autres placent ces mêmes organes dans les palpes. Le fait de l'existence de l'organe olfactif chez ces animaux est généralement admis, mais il a été impossible jusqu'ici de le saisir d'une manière certaine.

— Bibliogr. J. Cloquet, *Osphréologie ou Traité des odeurs, du sens et des organes de l'olfaction* (Paris, 1821); Duméril, *Dissertation sur l'organe de l'odorat et sur son existence dans les insectes*, dans le *Magasin encyclopédique* (1796); Duméril (Auguste), *Des odeurs, de leur nature et de leur action physiologique*, thèse de la Faculté des sciences (1840); Duméril (Auguste), *Sur les organes des sens, et en particulier sur ceux de l'odorat et du goût*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1858); Duvernoy, *Sur l'organe de la vue et de l'odorat*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1678); Fourcroy, *Mémoire sur l'esprit recteur de Boerhaave, l'arôme des chimistes français*, dans les *Annales de chimie* (1798); Lussana, *Sul centro nervoso olfactivo*, dans *Gazzetta medica italiana* (1855); Malherbe, *Sur les propriétés olfactives de la muqueuse palatine*, dans le *Journal des connaissances médico-chirurgicales* (1852); Oehl, *Sul nervo e sul organo olfactivo* (Milan, 1858).

ODORATIF, IVE adj. (o-do-ra-tif, ive — lat. *odorativus*; de *odorat*, odorat). Qui a rapport à l'odorat; *Faculté odorative*.

ODORATION s. f. (o-do-ra-si-on — lat. *odoratio*; de *odorari*, odorat). Physiol. Exercice du sens de l'odorat, action d'odorat.

ODORERION s. m. (o-dor-bri-on). Ornith. Syn. de *ROSSIGNOL* ou *SYLVIE*.

ODORÉ, ÉE (o-do-ré) part. passé du v. *Odorer* : Fleur odorée avec délicie.

ODORER v. a. ou tr. (o-do-ré — lat. *odorari*; de *odor*, odeur). Flairer, sentir par l'odorat : *Odorer des fleurs*. Tenez vous à bouquet en main; mais s'il se présente quel autre odeur suave et profitable, ne laissez pas de l'odorat avec action de grâces. (St-Fr. de Sales.) Les nègres marrons ou fugitifs savent très-bien odorer de loin et entendre les blancs qui les poursuivent. (Virey.) Du plus loin que le chien sauvage odore le tigre ou le lion, il vient se serrer près de nous. (Michelet.)

— v. n. ou intr. Avoir le sens de l'odorat : Tous les animaux n'odorent pas, mais tous respirent. (B. de St-P.) Outre la beauté des formes, le papillon a les facultés de voir, d'ouïr, d'odorat, de savourer, de se mouvoir. (B. de St-P.)

ODORIDES s. m. pl. (o-do-ri-de — du lat. *odor*, odeur). Chim. Classe de corps formée de ceux qui possèdent une odeur caractéristique.

ODORIFÉRANT, ANTE adj. (o-do-ri-fé-ran, ante — du lat. *odor*, odeur; *ferens*, qui porte). Qui répand une bonne odeur : Des substances odoriférantes.

— Syn. *Odoriférant, odorant*. V. *ODORANT*.

ODORIFIQUE adj. (o-do-ri-fi-ke — du lat. *odor*, odeur; *facere*, faire). Qui produit de l'odeur.

— Entom. *Organe odorifique*. Celui qui, chez les hémiptères, prépare l'odeur que l'insecte exhale, dit-on, à volonté.

ODORINE s. f. (odorine — du lat. *odor*, odeur). Chim. Base salifiable, d'une odeur répugnante, qu'on trouve dans l'huile empyreumatique animale.

ODORIQUE adj. (o-do-ri-ke — du lat. *odor*, odeur). Chim. Se dit des sels dont l'odorine fait la base : Sels odoriques.

ODORNÉH, rivière de la Turquie d'Asie. Elle prend sa source dans le pachalik de Chehezour, entre dans celui de Bagdad et se jette dans le Tigre. Quelques auteurs la regardent comme le *Phrygès* de Xénophon et le *Tarnadotus* de Plinie.

ODOROSCOPE adj. (o-do-ro-sko-pe — du lat. *odor*, odeur, et du gr. *skopé*, j'examine). Physiq. Qui sert à apprécier les odeurs : Appareil odoroscope.

ODOROSCOPIE s. f. (o-do-ro-sko-pi — rad. *odoroscope*). Physiq. Procédé par lequel on apprécie les émanations odorantes qui s'échappent des corps.

ODOROSCOPIQUE adj. (o-do-ro-sko-pi-ke — rad. *odoroscope*). Physiq. Qui a rapport à l'odoroscope : Procédé odoroscopique.

ODOS, village et comm. de France (Hautes-Pyrénées), cant. S., arrond. et à 5 kilom. de Tarbes; 714 hab. La reine Marguerite de Navarre mourut dans l'ancien château d'Odos en 1549.

ODOSTÉMON s. m. (o-do-ste-mon — du gr. *odos*, dent; *stemon*, filament, étamine). Bot. Syn. de *MAHONIA*, genre de berberidées.

ODOUZE, montagne de France (Corrèze), qui forme le nœud des monts d'Auvergne et des monts du Limousin. Son point culminant

est de 954 mètres; elle domine les sources de la Vienne, de la Crouse, de la Diège, de la Triouzonnie et de la Luzège. A cause de sa coupe arrondie et de son peu d'élévation, l'Odouze offre de loin l'aspect d'une simple colline et semble dépasser à peine les sommets voisins.

ODOWARA, ville du Japon, dans l'île du Nippon, province de Sangami, à 60 kilom. S.-S.-E. de Yedo, sur le Facone, au centre d'une contrée fertile. On y compte un peu plus de 100 maisons. Les rues sont droites et propres; on y fait beaucoup de porcelaine.

ODRA, rivière d'Espagne, province de Burgos. Elle naît près de Rebolledo de Traspasna, coule vers le S. et se jette dans la Pisuerga, après un cours de 54 kilom.

ODRY (Jacques-Charles), comédien français, né à Versailles le 17 mai 1781, mort à Courbevoie le 28 avril 1853. Il fut d'abord clerc d'huissier, et non savant, encore moins portier, comme on l'a dit. A la mort de son père, il embrassa une profession vers laquelle il se sentait entraîné, joua pendant quelque temps en province et dans la banlieue, puis s'engagea à la Gaîté. Il y créa, en 1803, un premier rôle, Rigolet, dans *Allois en Russie* pièce satirique dirigée contre les artistes qui couraient chercher fortune à Saint-Petersbourg. A peu près inconnu jusqu'en 1805, il passa à cette époque à la Porte-Saint-Martin, où il joua le rôle d'un fils dans *Frédéric à Spandau*. Quelques années après, il entra aux Variétés à côté de Brunet et de Tiercelin. Le hasard le mit en évidence: on montait *Quinze ans d'absence*, et, parmi les personnages de cette pièce, se trouvait un paysan stupide et lourd, qui, grâce à sa femme, n'avait jamais le droit de souffler mot. Tout le rôle était contenu dans dix lignes, et, pour ce motif, Tiercelin refusa de le remplir. Odry s'en empara et en tira un tel parti que sa réputation date de cette époque. Depuis lors, il fut l'acteur de la farce grotesque et absurde, mais irrésistiblement drôle; un acteur *in genere*, n'imitant personne et ne pouvant être imité, ne devant rien à l'art, tout à l'inspiration, et comme par la force de la nature. Était-ce, comme on l'a écrit, une bête d'esprit bizarre? Était-ce un artiste ou le pire des saltimbanques, né pour improviser des parades à la foire? Était-ce enfin un comédien intelligent, qui, pour faire rire à tout prix, s'amusait à franchir toutes les limites du sens commun? La vérité est que ses créations, et elles sont nombreuses, sont mortes avec lui, car personne ne peut le remplacer. En effet, quel est l'acteur assez hardi pour reprendre ce rôle de Bilboquet dans les *Saltimbanques*, lorsque le souvenir d'Odry est encore vivant dans notre mémoire? Frédéric Lemaître y a échoué. Il pourrait espérer égalier jamais son incomparable: « En v'la assez! » dans *Madame Gibou* et *madame Pochet*, et sa désolante bouffonnerie dans l'*Ours* et la *Pacha*?

Dumersin, qui a écrit la plupart des rôles d'Odry, avait coutume de dire en parlant de lui: « Son nez retroussé se fait faire de gens que Neron n'en a fait. » Théophile Gautier traitait de son côté le portrait suivant: « Odry a le nez taillé au bouchon de café; c'est là une grande partie de son talent; l'acteur est obligé de ne jamais perdre de vue ce nez magistral et triomphant, et de pratiquer dans son action toutes sortes de trefles et de lucarnes, pour le laisser voir sous toutes ses facettes... Comme la nature l'a traité en enfant gâté, cet Odry! avec quelle curiosité compassante elle a soigné sa laideur! comme c'est une laideur parfaite, idéale, sans rivalité possible! Quasimodo lumineux est moins laid, car il arrive au terrible par le fantastique et le monstrueux; mais Odry! comme on voit qu'il a été fait exprès pour le théâtre des Variétés! Un nez martelé de méplats et de facettes, allumé d'un rouge vif, épaté au milieu de la figure et écrasé par le poing de la trivialité et de la sottise, des yeux de poison cuit au regard hébété, une bouche fendue comme un grollet et faisant deux ou trois fois le tour de la tête; des épaules voûtées, des jambes si comiquement cagneuses et dénuées de mollets; des mains rugueuses, courtes, violettes, carrées; puis, sur tout cela, cette admirable fatuité de bête et cette insolence d'ânerie que vous savez. Un grand imitabile, surprenant, éblouissant Odry! Jamais casse-noisette de Nuremberg, jamais tête chimérique sculptée dans les nouilles d'une coupe, n'offrent un profil plus risiblement grotesque. Ce n'est que d'Odry ne dépend pas des pièces qu'il joue, mais il ressort naturellement de lui-même, ce n'est pas un acteur ni un personnage, c'est Odry, voilà tout; c'est assez. Il entre, on rit; il ouvre la bouche, on rit; il fait quelques pas avec un air étourdi, on rit plus fort. Il croasse de sa voix égratignée quelque calembour stupide; il chante comme une crécelle ou comme un verre à patte deux ou trois lignes de cette prose patoisée qu'on nomme des couplets: tout le monde se tient les côtes de rire et se tord sur les banquettes, en proie à des spasmes d'hilarité convulsive. Odry rit lui-même et partage la gaieté qu'il excite. Les accès redoublent. Odry se fardine comme une oie sur une plaque de tôle rouge, ou comme un ours debout sur ses pattes de derrière; alors ce sont des transports indescriptibles. Aussi, il faut voir les étranges plis que font sur le

dos d'Odry les carapaces de cocher de fiacre et de fleur de cartes dont il s'affuble ordinairement; comme les couleurs se salissent sur lui et tournent à des tons suspects! Dans quel recoin du Temple ou des piliers des Halles va-t-il pêcher ses chapeaux étreints, sans bords, sans fond, plus bossus que de vieilles casseroles, et près desquels le couvre-chef de Robert Macaire est un castor supérieur, un feutre de Gibus ou de Bandini; ces pantalons prodigieux, derniers débris des races disparues, garnis de cuir jusqu'aux genoux, étoilés de graisse, mouchetés et constelés de boue, dans lesquels il entre jusqu'aux aisselles et disparaît tout entier; ces gilets d'un jaune séria chimérique et d'un poil de chèvre introuvable; ces fracs particuliers qu'on ne voit qu'à lui; ces perruques de flasse plus embrouillées et plus noires que celles de Chapelain, satisfaites par Boileau et Furetière, et toutes ces guenilles qui laissent loin loin en arrière la friperie du *Roman comique*? Qu'Odry va bien à ces guenilles! que ces guenilles vont bien à Odry! quel parfait sentiment de l'ignoble! Ce n'est pas là assurément de la haute comédie, et le rire soulevé par un haillon excentrique n'est pas à beaucoup près d'aussi bon aloi que celui qui naît d'un mot spirituel; et y a-t-il peut-être même quelque chose de féroce et d'immoral dans ce rire excité par la difformité et la bêtise; mais, dans une époque comme la nôtre, on rit comme on peut et non pas comme on veut. *Solventur risu tabula, tu missus abibis.* — Poésie burlesque de la nature, Odry sautait dans ses rôles à pieds joints, dérangeant toutes les combinaisons de l'auteur; puis il se présentait en scène avec audace, improvisait une folie imprévue, fertile en mots impossibles, inouïs, absurdes, et le public riait de l'acteur et s'occupait peu de l'ouvrage. Cette originalité, d'ailleurs fort rare, lui a fait une réputation qu'il soutenait assez bien dans l'emploi des ouvriers; il savait parfaitement habiller ses personnages, et, comme toute, c'était un farceur qui paraissait fort drôle à bien des gens, le dernier rejeton, sans aucun doute, des Trufaldins, des Freluquets, des Pascaros du théâtre de la foire, dont la tradition est aujourd'hui perdue. Si vous lui disiez: « Odry, comment vous portez-vous? » il vous répondait: « Est-ce que je sais... puisque Brunet ne veut pas. — Il ne veut pas quoi?... — Justement, je pense comme vous. — Comprenez qui pouvait ces idiotismes, mais pour moi, rien... » Dans une pièce où on lui révélait un grand secret, il s'écriait avec surprise: « Oh suis-je!... Que dit-on chez l'écuyer?... Quelle heure est-il?... » Et le public trouvait ces sons désolants. Parmi les pièces nombreuses du répertoire d'Odry, il faut distinguer, outre celles qui ont été citées plus haut: les *Acteurs à l'épreuve*, la *Neige*, les *Ouvriers*, la *Leçon de danse*, l'*Ennemi des Cuisinières*, etc.

Jusqu'à sa retraite, Odry n'abandonna jamais le théâtre des Variétés que pour accepter quelques engagements momentanés à la Gaîté et aux Folies-Dramatiques, ou pour faire des excursions en province. Après avoir amassé une petite fortune, il se fit propriétaire, propriétaire d'une maison au Marais, propriétaire d'une villa à Courbevoie. Et celui qui avait tant fait rire Paris et la province, celui dont le nom avait été dans toutes les bouches au bon temps de Vernet, de Lepointe et de Flore, le joyeux Bilboquet enfin mourut à peu près oublié.

Odry a mis son nom, mais rien que son nom, à trois pièces: la *Voix de Duprez* ou le *Sirop musical*, le *Comte Odry* et la *Bande joyeuse*.

ODRYSES (*Odrys*), peuple de l'ancienne Thrace, dont il occupait la partie centrale. Lorsque le roi de Perse Darius envahit l'Europe, les Odryses purent, en se réfugiant dans leurs montagnes, échapper à la domination de ce monarque. Leur roi, Thères, fonda vers l'époque des guerres médiques un empire qui fut agrandi par son fils Stalces et s'étendit de Byzance à l'embouchure de l'Isère et de l'Helléspont au Strymon. L'armée des Odryses était très-considérable et pouvait s'élever, dit-on, à 150,000 hommes. Leur cavalerie était très-nombreuse. Les Odryses furent les alliés d'Athènes durant la guerre du Péloponèse. En 343, Philippe, roi de Macédoine, s'empara d'une partie du territoire des Odryses et y fonda la ville de Philippopolis. Sous les successeurs d'Alexandre, de fréquents soulèvements agitaient la province conquise par son père. Le pays fut occupé par les Odryses fut incorporé à l'empire romain par l'empereur Claude.

ODRYSIEN, IENNE adj. (o-dri-zain, iè-ne — de *Odrys*, ancien nom de la Thrace). Mythol. gr. Génie de Bacchus, de Borée, de Térée et de Rhéus.

ODUR, l'époux de la déesse Freya, dans la mythologie scandinave. Il a deux filles charmantes, Inoss ou Noss et Gersemi; elles sont si jolies que toutes les pierres précieuses et les bijoux portent leur nom. Odur, un jour, emmena sa femme et ses enfants pour voir le monde. On n'eut plus jamais de ses nouvelles; Freya parvint à tous les pays pour le retrouver, et se vit des larmes d'or sur cet époux tant aimé.

ODYNÈRE s. m. (o-di-nè-re — du gr. *odyneros*, désagréable). Entom. Genre d'insectes

hyménoptères, de la famille des euméniens, type du groupe des odynérites, comprenant un grand nombre d'espèces, dont la plupart hibernent les larves d'hiver sous mes mezzues. Les larves d'odyneres sont mesmeuses (L. Dufour). Les odynérites ont pour ennemi quelques espèces de diptères. (Lucas.)

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères: un corps ovalaire; des mâchoires et des lèvres coriaces; des palpes maxillaires et labiales composés de quatre articles, presque glabres; un thorax ovalaire; des ailes ayant une cellule radiale et trois cubitales; des pattes de moyenne longueur; un abdomen court-ovalaire, avec le second segment plus large que le premier. Les espèces qui composent ce genre sont des insectes de taille moyenne, noirs, avec quelques taches jaunes. Ils habitent presque tous l'Europe. Leurs mœurs sont très-remarquables et les éloignent beaucoup des guêpes; ils vivent solitaires, sans construire de ruches. La femelle pratique dans le sable ou dans les enduits des murs un trou profond de quelques pouces, à l'ouverture duquel elle élève en dehors un tuyau d'abord droit, ensuite recourbé et composé d'une pâte terreuse, disposée en gros filets courbés. Après ce travail, elle enfasse dans la cavité de la cellule intérieure huit à douze petites larves du même âge, vertes et apodes; elle les pose les unes au-dessus des autres et, après avoir pondu un œuf près de cette provision, elle bouche le trou. Audouin, ayant examiné des odynérites au moment où ils approvisionnaient leurs nids, les vit aller chercher, dans un champ de luzerne voisin, de petites larves vertes parvenues à leur plus haut degré d'accroissement. Il en recueillit quelques-unes qui se métamorphosèrent en nymphes, lesquelles donnèrent, quelques jours après, un insecte parfait. C'était le phytonome variable, de la famille des curculionides. L'odynerite, ayant filé son cocon dans sa cellule, ne se transforma en nymphe que l'année suivante.

Léon Dufour dit, de son côté: « J'ai élevé des larves d'odyneres sous mes yeux. J'en ai placé de très-jeunes, isolément, dans des tubes de verre; je leur ai donné à chacune une douzaine de chenilles prises dans les nids de la terre. J'assistais quotidiennement à leur repas; je les voyais se nourrir avec voracité, grandir à vue d'œil; au bout de deux semaines, elles avaient acquis tout leur développement comme larves: elles demeuraient alors presque immobiles au-dessus du tas des dépouilles de leurs victimes, occupées à revêtir de soie leur domaine. »

Nous citerons: 1° *L'odynerite à pattes épineuses*. Cet insecte est noir; les huit premiers articles des antennes, le prothorax et les parapèthes sont jaunes, ainsi que les pattes; chaque anneau de l'abdomen est bordé de jaune. 2° *L'odynerite de Réaumur*. Son corps est noir dans les deux sexes. Il a, dans le mâle, quelques parties jaunes. La femelle diffère du mâle par les antennes renflées à l'extrémité, n'ayant de jaune que la partie inférieure de son premier segment, et par l'abdomen qui n'a que quatre bandes. 3° *L'odynerite ruficelle*. Cette espèce, qui paraît très-voisine des deux précédentes, en diffère surtout par les cuisses interrompues au milieu de la longueur d'épines; par le chaperon ayant une ligne arquée, jaune dans la femelle; le thorax présente à sa partie antérieure une bande transversale, un point huméral et deux points sur l'écusson jaunes ainsi que les parapèthes; les ailes sont enfumées à leur extrémité. Les mœurs de cette espèce diffèrent de celles des précédentes. Pour construire son nid, cet insecte choisit une tige desséchée de ronce. Il ne prend jamais celle qui est dirigée en haut. Son choix fait, il la creuse, la vide de sa moelle et construit à la place de deux à dix coques, séparées entre elles par de la moelle entassée. Quand les larves ont atteint leur croissance, elles sécrètent une matière soyeuse blanche, dont elles garnissent les parois intérieures de leurs coques. Leur sortie est remarquable. Comme elles sont entassées les unes au-dessus des autres, si un insecte parvient à venir à bout d'une des larves intérieures, il détruirait toutes les autres sur son passage; mais il en est autrement: c'est l'insecte renfermé dans la coque supérieure qui sort le premier, et ainsi de suite. Quelques espèces de diptères viennent quelquefois, si les odynérites n'y prennent garde, déposer leurs œufs dans les nids de ces derniers; ainsi leurs larves vivent aux dépens des larves de ces hyménoptères, qui alors périssent de faim.

ODYNÉRITE adj. (o-di-nè-rite — rad. *odynère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre odynère.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, de la famille des euméniens, ayant pour type le genre odynère.

ODYNÈRE (Antoine-Edouard), poète polonais, né à Boruny (Lituanie) en 1804. Il quitta, en 1831, Varsovie pour parcourir l'Italie, la Suisse et la France. Ami et compagnon d'Adam Mickiewicz, Odynère développa ses rares talents sous l'influence du génie de ce dernier. De retour dans sa patrie en 1839, il fut rédacteur en chef du *Courrier de Vilna* jusqu'en 1860 et fit paraître des ouvrages originaux et des traductions. On lui doit: *Poésies* (Vilna, 1825, 2 vol. in-12), rééditées à Posen sous ce titre: le *Nouveau Parnasse*

polonais (1832, in-8°); *Isor*, drame historique en quatre actes (Varsovie, 1829, in-8°); *Félicité* ou les *Martyrs carthaginois* (Vilna, 1849, in-8°); *Barbe Radziwill* (Vilna, 1858, in-8°); *Le général Libomirski*, drame historique (Vilna, 1861, in-8°). Ces deux derniers ouvrages, qui eurent un très-grand succès, ont valu à M. Odynère au rang des poètes polonais les plus estimés. On lui doit aussi des traductions qui ont paru à Leipzig et à Vilna de 1838 à 1843 (6 vol. in-8°).

ODYSSÉE s. f. (o-di-sé — du grec *Odyseia*, titre d'un poème d'Homère; de *Odyseus*, Ulysse, latin *Ulysses*. *Odyseus* est un nom propre dérivé du verbe *odynai*, *odynai*, *odynai*, je me plains, je me lamente, qui se rapporte peut-être à la racine sanscrite *ud*, remplir, remplir l'air de ses plaintes). Voyage semé d'aventures extraordinaires; suite d'événements bizarres et variés: *Raconter son Odyssée*. Le règne d'Adrien ne fut qu'un long voyage, qu'une Odyssée impériale. (H. Martin.) Le poème du pèlerinage de Saint-Brandan, ce préambule populaire de la Divine Comédie, nous montre les moines irlandais aux prises avec tous les rêves et toutes les merveilles de l'idéal celtique. (Montalemb.) Il s'agissait d'implorer l'assistance de la police et s'engageait un beau matin dans les labyrinthes de la préfecture; vers la fin du jour, après une Odyssée mémorable, il vint échouer comme une épave au bureau des objets perdus. (E. About.) Les jésuites, bannis d'Espagne, s'éloignèrent du rivage en maudissant cette patrie adoptive à qui ils avaient sacrifié la terre natale et qui leur refusait le pain amer de l'exil. Alors recommença leur pénible Odyssée. Ils se présentèrent successivement devant Liouville, Gènes et la Corse: partout on les repoussa. (Lanfrey.)

Odyssée (L'), poème épique d'Homère. Il est en vingt-quatre chants, comme l'*Iliade*, mais écrit dans le dialecte ionien, au lieu du dialecte éolien, et sa composition, les mœurs qu'il retrace, semblent appartenir à une civilisation avancée. On en attribue l'auteur à Odyssée, qui était un autre poète que l'*Iliade*, que sa postérité pouvait même être de plusieurs siècles; ceux qui considèrent Homère comme l'auteur des deux poèmes admettent tout au moins qu'il composa l'*Iliade* dans sa jeunesse ou son âge mûr et l'*Odyssée* dans sa vieillesse.

Le second poème est nommé *Odyssée* du nom d'Ulysse (*Odyseus*, en grec) dont il raconte les aventures. Ses longs et intéressants récits de voyages, ses calmes peintures d'intérieurs antiques, ses nombreux épisodes ratés habilement au sujet principal, lui donnent plus de variété qu'à l'*Iliade*, renfermée dans le cercle monotone des combats, et racontée aisément quelques longues heures pendant lesquelles Horace accuse le bon Homère de se livrer au sommeil. Huit ans se sont écoulés depuis la prise de Troie; tous les chefs de l'armée grecque sont rentrés dans leurs royaumes; seul Ulysse, poursuivi par la haine de Neptune, erre sur l'Océan et ne peut regagner Ithaque. Pendant son absence, ses domaines sont la proie d'une foule de prétendants, qui le croient mort et qui dissipent ses richesses, mangent ses troupeaux et boivent ses vins dans de bruyantes orgies. Pénélope est restée à Ithaque, avec son fils Télémaque. Les prétendants veulent contraindre cette épouse fidèle à choisir parmi eux un second mari. En vain Pénélope pleure et supplie; pour dernière grâce, elle obtient d'achever, avant de faire son choix, la toile qu'elle a tissée jour par jour, la toile qui, jour par jour, et toutes les nuits elle défait ce qu'elle a tissé pendant le jour; mais les prétendants découvrent la ruse et la font cesser. C'est à ce moment que l'*Odyssée* se termine. Télémaque se rend en Grèce, afin d'interroger les compagnons d'armes de son père, Nestor et Ménélas; pendant qu'il séjourne à Sparte, Ulysse était retenu à Calypso par les enchantements de la magicienne Circé. Il s'en échappe enfin, mais sans aucun de ses compagnons, et la tempête le jette sur les bords de l'île des Phéaciens, où il est accueilli par la fille du roi, la gracieuse Nausicaa. La jeune fille le mène à son père, Alcinous, et Ulysse, pour satisfaire la curiosité de ses hôtes, leur raconte ses aventures: comment, errant sur les mers depuis la chute d'Ilium, il a échappé aux gouffres de Charybde et de Scylla, au châtiment des Sirenes, à la magicienne Circé, au cyclope Polyphème, aux Lestrygons, à l'amour de Calypso, qui le retint sept ans dans son île. Il énumère les épreuves qu'il a eues à subir, les Phéaciens, qui, après l'avoir traité avec les égards les plus flatteurs, le comblent de présents et le font monter dans un de leurs vaisseaux pour retourner dans sa patrie. Ulysse dormait quand le navire aborda aux rivages d'Ithaque; les Phéaciens le déposèrent tout endormi sur la terre natale avec les trésors qui lui appartenaient. Quand il s'est assuré, à son réveil, que les Phéaciens ne l'avaient point abandonné, il se rend chez Eumée, le gardien de ses troupeaux et le plus fidèle de ses serviteurs; il apprend alors de lui tout ce qui s'est passé durant sa longue absence de vingt ans. Télémaque est revenu de son voyage et a échappé aux embûches qui lui tendaient les poursuivants de Pénélope pour le faire partir de son île. Ulysse reconnaît, mais en exigeant de Télémaque le secret le plus profond sur ses desseins. De-

guisé sous les haillons d'un mendiant, il pénétra jusque dans les palais où les prétendants devaient son patrimoine. Nul ne le reconnut, à l'exception d'un vieux chien, Argus, symbole touchant de la fidélité, qui, à demi mort sur un fumier où les esclaves l'ont abandonné, agite la queue et baisse les oreilles dès qu'il sent approcher le maître qui l'a élevé, s'efforce de se traîner jusqu'à lui et vient expirer de joie à ses pieds.

Cependant Pénélope, poussée à bout, s'avisait pour dernier expédient de promettre sa main à celui des prétendants qui vaincra tous ses rivaux dans le combat de l'arc. Mais c'est l'arc d'Ulysse qu'il faut tendre, et tous les bras sont trop épuisés pour en venir à bout. Le mendiant demande à son tour à tendre l'arc gigantesque et se voit assailli par les railleries insolentes des prétendants; cependant, grâce à l'intervention de Télémaque, l'objet de sa demande lui est accordé. Il tend l'arc d'un bras nerveux et, sans effort, atteint le but; puis, aidé de Télémaque, d'Eumée et d'un autre serviteur fidèle, il fait payer aux prétendants et à leurs complices le prix de leurs crimes en les immolant tous successivement. C'est seulement alors que le héros, qui a repris sa forme première et sa beauté, se fait reconnaître à Pénélope. Le lendemain, il quitte la ville pour se soustraire à la fureur des parents de ceux dont il a tiré vengeance et pour visiter Laërte, son vieux père, dans sa maison des champs. Ses ennemis vont l'assaillir jusque dans cette retraite; mais, après une lutte de quelques instants, la paix se conclut entre les deux partis, grâce à l'intervention des dieux.

Le héros de l'*Odyssée* est le type de la prudence unie au courage; il n'a rien du caractère fourbe et artificieux que les autres poètes lui ont prêté. L'*Odyssée*, quoique moins brillante que l'*Iliade*, nous intéresse peut-être davantage, parce qu'elle nous présente l'homme aux pensées avec l'adversité, sans autres ressources que son courage et sa prudence, et non un personnage héroïque et fabuleux, dans lequel le commun des hommes ne se reconnaît pas. On a comparé l'*Iliade* à un soleil dans toute la splendeur de son midi, et l'*Odyssée* au monde astré qui se couche dans une sérénité et douce majesté, voulant exprimer par là que, dans le second de ces deux poèmes, on sent déjà le déclin du divin génie d'Homère. Ces comparaisons sont plus ingénieuses que justes; le génie d'Homère, qui savait si merveilleusement se plier à la nature de son sujet, n'avait pas ici à étaler les brillantes descriptions de l'*Iliade*; c'eût été presque un non-sens dans ce touchant et poétique tableau qu'il a tracé de la vie patriarcale dans la Grèce antique. Beaucoup d'esprits délicats mettent, au contraire, l'*Odyssée* au-dessus de l'*Iliade*, non qu'ils y reconnaissent une supériorité de génie, mais parce que le fond de cet immortel poème aussi bien que les détails s'adaptent mieux à leurs goûts. Il a traversé les siècles et toutes les générations l'ont aimé.

Le plus beau fragment de l'*Odyssée*, parce qu'il reflète dans toute sa pureté le tableau des mœurs primitives, est le morceau confié sous le nom d'épisode de Nausicaa. Nous allons l'exposer avec détail.

Ulysse, brisé par la fatigue, tout souillé du limon et de l'écume de la mer, vient d'être jeté sur une plage de l'île des Phéaciens. Mais, si Neptune le poursuit, Minerve le protège. Là, deesse,

Sous les traits de Choris, la fille de Dymas, Qui, née en même temps que la jeune princesse, Était sa favorite et la suivait sans cesse,

pénètre dans la pièce où se trouvait le lit de repos de Nausicaa,

Jeune vierge aux bras blancs, si bien fâté et si belle, Que celui qui la voit croit voir une immortelle,

et, se penchant à son chevet, lui reproche sa paresse, la gourmande doucement sur le peu de soin qu'elle prend des vêtements de son père et de ses frères, et lui dit :

Allons au point du jour tout laver dans le flot; Moi, je vous aiderai pour en finir plus tôt.

Docile à cette inspiration, Nausicaa, accompagnée de ses esclaves vierges, se rend au bord de la mer. Leurs cris ont bientôt réveillé Ulysse, qui s'avance après avoir couvert de rameaux sa nudité. A sa vue, les jeunes Phéaciennes épouvantées prennent la fuite; mais Nausicaa attend le roi d'Ithaque sans effroi, et Ulysse, de loin, lui adresse un discours comme il savait les faire, plein de douces flatteries et d'habiles insinuations. Emue de l'éloquence de cet étranger, qui l'a appelée déesse immortelle et qui a laissé l'âme deviner qu'il avait commandé une armée, Nausicaa rappelle ses compagnes et leur ordonne de reconduire cet envoyé de Jupiter au bord du fleuve voisin pour qu'il puisse s'y baigner, et de lui donner de quoi se vêtir. « Alors Ulysse s'élança dans les ondes; ensuite il essua ses cheveux, les parfuma et se revêtit d'habits magnifiques donnés par Nausicaa. La fille du grand Jupiter, la sage Minerve, le fait paraître d'une taille plus élevée; elle donne de nouvelles grâces à sa chevelure, qui, semblable à la fleur d'hyacinthe, tombe en larges anneaux jusqu'à ses épaules. Comme un habile ouvrier à qui Vulcain et Pallas ont enseigné tous les secrets de son art, et qui mêle l'or et l'argent pour composer un chef-d'œuvre, ainsi la déesse répand sur

toute la personne du roi d'Ithaque la beauté, la noblesse et la majesté. » La jeune princesse, qui d'abord n'avait accueilli l'étranger qu'au nom de Jupiter et n'avait rempli envers lui qu'un devoir d'hospitalité, ne peut, maintenant se lasser de le contempler, de l'admirer, et elle dit ingénument à ses compagnes : « Plût à Jupiter que l'époux qu'il me destine fût fait comme cet étranger, qu'il voulût s'établir dans cette île et qu'il y fût heureux ! » Nausicaa monte alors sur son char et invite Ulysse à y prendre place auprès d'elle. « Levez-vous, étranger, lui dit-elle; partons. Mais dès que nous serons arrivés aux murailles, il faudra nous quitter. Il est des hommes à la langue insolente, et peut-être un de ces hommes vulgaires, nous rencontrerait, dirait : « Quel est celui qui s'attache aux pas de Nausicaa, cet étranger beau et de taille élevée ? Où l'a-t-il vu ? Sans doute, il doit être un jour son époux. C'est quelque vagabond qu'elle a rencontré, quelque homme des pays éloignés, car il ne ressemble à aucun homme de nos contrées. Peut-être est-ce un dieu descendant du ciel, un dieu qu'elle aura supplié de se rendre à ses vœux. C'est lui qu'elle gardera pour époux » pendant le reste de ses jours; elle aurait mieux agi en choisissant un autre époux; mais elle nous dédaigne, nous, peuples phéaciens qui lui rendons tant d'hommages. »

Voilà ce qu'on dirait, et j'aurais à rougir, Car je réprouve aussi cette façon d'agir, Et je trouve mauvais qu'une fille, peu sage, Soit vue avec un homme avant le mariage.

Ulysse est accueilli magnifiquement par Alcinoüs, et, dans une fête donnée au roi d'Ithaque, celui-ci, qui jusque-là avait caché son nom, ne peut s'empêcher de le révéler en entendant un rapsode célébrer la guerre de Troie. Alors Alcinoüs assemble les Phéaciens, auxquels il annonce son dessein de rendre le naufragé à sa patrie. Et bientôt Ulysse, chargé de présents, quitte le rivage hospitalier, laissant dans le cœur de Nausicaa, la belle et naïve enfant, le vague pressentiment du premier amour.

Cet épisode est le plus gracieux et le plus complet, non-seulement de l'*Odyssée*, mais de toutes les épopées; il respire d'un bout à l'autre un véritable parfum de naïveté, de délicatesse et de simplicité patriarcales. Cette page seule a décidé bon nombre de critiques à préférer l'*Odyssée* à l'*Iliade*. Il charme, suivant l'expression de Philaète Charles, par un mélange d'ingénuité, de grandeur, de finesse et de barbarie; c'est toute une révélation du caractère de la femme dans le vieux temps. Fr. Ponsard a eu l'ingénieuse idée de l'encadrer dans son poème d'*Homère*, et c'est à sa traduction, à la fois poétique et fidèle, que nous avons emprunté les vers cités plus haut.

L'action de l'*Odyssée* ne dure que quarante jours; mais à la faveur du plan qu'il a choisi, Homère a trouvé le secret de décrire toutes les circonstances du retour d'Ulysse, de rappeler plusieurs épisodes de la guerre de Troie, et d'embellir son sujet par des digressions agréables et des récits de la plus riche variété.

Parmi les innombrables traductions qu'on a faites de ce délicieux poème, nous ne pouvons passer sous silence la traduction latine de Livius Andronicus, le créateur de la tragédie à Rome et celui qui, le premier, fit connaître aux Romains les chefs-d'œuvre dramatiques de la Grèce et la grande poésie d'Homère. C'est pour eux qu'il traduisit l'*Odyssée*, travail dont il nous reste à peine quelques débris écrits en vers saturniens; encore sont-ils d'une authenticité douteuse. Cette forme poétique telle qu'il la construisait, même irrégulièrement, était cependant très-propre à rendre le mouvement libre et dégagé de l'hexamètre grec en général; mais nous ne saurions étendre cette appréciation à la grâce, à l'éclat du style poétique et surtout à l'incomparable langue d'Homère. Nous reconnaissons cependant que les fragments qui nous restent de Livius Andronicus révèlent des efforts très-louables et quelquefois heureux pour s'élever à la hauteur de l'original et retracer au vif la physiologie du grand poète. Il lui arrive parfois de rendre avec un rare bonheur certaines expressions grecques ou certaines épithètes naïves, dont plus tard la langue latine, devenue plus dédaigneuse en acquérant de nouvelles richesses, n'aurait pas trouvé les équivalents. Cicéron compare l'œuvre de Livius Andronicus à ces vieilles statues de dieux et de héros que les Grecs attribuaient à Dédale, et qui, pour manquer de vie, n'étaient cependant point dépourvues de caractère et de majesté. Les débris mutilés de cette *Odyssée* prouvent suffisamment que, si on la possédait entière, elle serait une des plus exactes et même une des plus poétiques traductions de l'intraduisible poème.

Il existe une foule de traductions françaises de l'*Odyssée*; la dernière et la plus fidèle est celle de M. Leconte de l'Isle (1870, in-80). Pindemonte l'a traduite en italien, et il existe également des traductions allemandes ou anglaises qui sont restées célèbres. On a composé aussi un grand nombre de commentaires ou de travaux critiques sur l'*Odyssée*, dans laquelle, par l'effet du temps, se sont introduites des altérations et des interpolations.

OË interj. V. ONË.

OEAGRE, père d'Orphée. Il régnait sur la Thrace aux temps héroïques.

OEAGRIEN adj. m. (é-a-grain — de *Éagre*, nom d'un prince thrace). Mythol. gr. Épithète donnée à l'Hébreu et à Orphée.

OEASO, aujourd'hui *Macicaco*, cap d'Hispanie, près de Fontarabie. || Nom latin de la ville d'Oyarzun (Espagne).

OEAX, fils de Nauplius et frère de Palamède. Après la mort de son frère, il fut envoyé par son père, roi de l'Eubée, chez les femmes des chefs grecs qui faisaient le siège de Troie pour leur persuader que leurs maris revenaient, amenant avec eux des concubines. Le langage d'OEAX fut cause de la mort tragique de la plupart de ces chefs lorsqu'ils revinrent dans leurs foyers.

OEALIE (*Ébalie*), nom qui fut donné à la Laconie en souvenir d'OEbalus, un de ses anciens rois. || Canton de la Messapie, dans lequel les Lacédémoniens fondèrent Tarente vers la fin du VIII^e siècle avant notre ère.

OEALIENNE s. et adj. (é-ba-lien, i-è-n). Géogr. anc. Habitant de l'Ébalie, qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : Les OEALIENS. La population OEALIENNE.

— Epithète donnée à Tarente par les poètes : La ville OEALIENNE. La forteresse OEALIENNE.

OEOTAS, athlète achéen, qui, le premier de sa nation, remporta le prix aux jeux Olympiques. N'ayant reçu de ses compatriotes aucune marque d'honneur pour sa victoire, il demanda aux dieux qu'aucun Achéen ne remportât de prix après lui, et son vœu fut exaucé. Les Achéens, ayant appris par l'oracle de Delphes le motif de leurs constants échecs, firent élever à Olympie une statue en l'honneur d'OEotatas et, aussitôt après, Sostrate de Pallène remporta la victoire aux jeux.

OEANTHE s. f. (é-kan-te — du gr. *oikéō*, j'habite; *anthos*, fleur). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des gryllides, tribu des gryllides, formé aux dépens des grillons, et comprenant trois ou quatre espèces qui habitent le midi de l'Europe, l'Inde et l'Afrique du Nord.

OEEOCLADE s. f. (é-sé-o-klade — du gr. *oikéō*, j'habite; *klados*, rameau). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde, l'Amérique et l'Afrique tropicale.

OECHALIE (*Échalie*), nom que portèrent plusieurs villes, dont l'une était située dans l'Étolie septentrionale, chez les Eurytanes; l'autre dans l'Eubée, et enfin une troisième dans la Messénie, sur la frontière de l'Arcadie. Cette dernière ville porta également le nom de *Carnasion*, puis celui de la ville d'*Andania*, à laquelle elle finit par se réunir.

OECHALIE (FRISE D'), poème perdu, attribué à Homère. Strabon parle en ces termes de cette épopée (livre XIV) : « Créophyle aussi était Samien. Il avait donné, dit-on, l'hospitalité à Homère et avait reçu de lui, en cadeau, le poème de la *Prise d'OEchalie*. » Callimaque, au contraire, affirme clairement dans une épigramme que Créophyle avait composé ce poème, et qu'on l'attribuait à Homère à cause de ses relations d'hospitalité avec Créophyle : « Je suis l'œuvre du Samien qui jadis reçut dans sa maison le divin Homère. Je pleure les maux qu'endurèrent Eurytus et la blonde Iolée. On me nomme un récit homérique; c'est là, par Jupiter, un grand honneur pour Créophyle. » Callimaque trouvait apparemment que ce poème n'était pas digne de l'auteur de l'*Iliade*. On raconte, dans la *Prise d'OEchalie*, comment Hercule, pour se venger d'Eurytus qui l'avait outragé, s'empara d'OEchalie, tua le prince et ses quatre fils et enleva sa fille Iolée. Il ne reste de ce poème, dont on trouve des mentions fréquentes chez les auteurs anciens, qu'un seul vers ou, pour mieux dire, un fragment de vers.

OECHMÉE s. f. (é-kmé). V. *ÆCHMÉE*.

OEIDIE s. f. (é-si-di — du gr. *oikidion*, maisonnette). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des oïdiés, comprenant un grand nombre d'espèces qui vivent en parasites sur les végétaux vivants : L'*Oëidie du poirier* est un fléau pour les vergers. (A. Dupuis.) Les oïdiés ressemblent à de petites cupules. (Bon jardiner.) || On dit aussi *oëidium* s. m.

OEIDIÉ, ÉE adj. (é-si-di-é — rad. *oëidie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oëidie.

— s. m. pl. Tribu de champignons parasites, ayant pour type le genre oëidie : Les oëidies croissent sur les tiges, les feuilles, et quelquefois aussi sur les fruits. (Bon jardiner.)

OEIE s. f. (é-si — du gr. *oikia*, maison; v. *œcuménique*). Bot. Nom que l'on a donné à la vingt et unième et à la vingt-deuxième classe, c'est-à-dire à la monécie et à la dioécie de Linné réunies.

OEIONOMIE s. f. (é-si-o-nomi — du gr. *oikia*, maison; *nomos*, loi). Dans la classification d'Ampère, Science qui a pour but de choisir entre les divers procédés d'éducation

des animaux domestiques, de préparation et de conservation des substances qu'ils fournissent.

OEIONOMIQUE adj. (é-si-o-nomi-ke — rad. *œionomie*). Qui appartient, qui a rapport à l'œionomie : Science œionomique.

OEISTE s. m. (é-si-sto — du gr. *oikistes*, qui bâtit). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, qui paraît devoir être réuni aux ptygures : Les *œistes* sont isolés chacun dans une enveloppe particulière. (Dujardin.)

OEISTIN, INE adj. (é-si-stain, i-ne — rad. *œiste*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'œiste.

— s. m. pl. Famille d'infusoires systolides ou rotateurs, comprenant les genres *œistes* et *œonochie*.

— Encycl. Les *œistes* se distinguent des holotroques en ce qu'ils ont le limbe cilié ou organe rotatoire simple et entier; en outre, ils sont cuirassés ou plutôt enveloppés; mais ce second caractère est peu important, car l'enveloppe consiste simplement en une sécrétion gélatineuse amorphe qu'on n'aperçoit pas toujours, à moins qu'elle ne soit saillie par des matières terreuses. Cette famille comprend deux genres. Les *œistes* sont isolés chacun dans une enveloppe particulière; l'*œiste hyalin*, long de près de 0^m,001, a le corps campanulé, oblong, porté sur un pédicule plus ou moins épais et terminé par un limbe cilié et arrondi; on remarque deux points rouges qu'on a pris pour des yeux. Les *œonochies* sont réunis en amas globuleux dans une enveloppe commune.

OEODOME s. f. (é-ko-do-me — du gr. *œodómē*, construction). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, formé aux dépens des fourmis et très-voisin des attes, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

OEOLAMPADE (Jean), célèbre réformateur allemand, né à Weinsberg (Franconie) en 1482, mort à Bâle le 1^{er} décembre 1531. A l'exemple des savants de son temps, il échangea son véritable nom de *Hanselmann* (lumière de la maison) contre celui d'*œcolampade*, qui, en grec, a la même signification. Destiné d'abord à la jurisprudence, il ne tarda pas à s'adonner exclusivement à la théologie, qu'il étudia dans diverses universités d'Allemagne. Il apprit ensuite le grec et l'hébreu sous la direction du savant Reuchlin, fut, pendant quelque temps, précepteur des enfants de l'électeur palatin Philippe, puis devint pasteur dans sa ville natale. Appelé à Bâle en 1515 par Capiton, son ami, il s'y livra à la prédication, se lia avec Erasme et l'aïda beaucoup pour ses *Notes sur le Nouveau Testament*. Prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg de 1515 à 1520, œcolampade fut frappé par les idées nouvelles mises en avant par Luther. Toutefois, ne voulant pas prendre un parti avant de s'être livré à un examen sérieux, il se retira dans un monastère, près d'Augsbourg, et même il prononça ses vœux comme s'il allait y rester toute sa vie; mais son séjour fut de courte durée. Convaincu de la nécessité d'apporter de larges réformes dans l'Eglise et de combattre les abus, il se mit à l'œuvre, fut forcé de quitter Augsburg à la suite de la publication d'un traité contre la confession auriculaire, puis habita successivement Mayence, le château d'Ebernbourg, où se trouvaient réunis plusieurs chefs de la Réforme, Francfort-sur-le-Mein, où il entra comme employé chez un libraire, puis se rendit à Bâle (1523). Là, il obtint une chaire de théologie, un emploi de prédicateur, déclara ouvertement qu'il appartenait à la cause du protestantisme et en devint un des plus zélés propagateurs. Partisan des opinions de Zwingle sur la cène, il travailla, de concert avec Melancthon, mais sans succès, au rapprochement de Luther et du réformateur suisse. Aux conférences de Bade contre Ecclius (1526) et à celles de Borne contre d'autres défenseurs de l'Eglise romaine (1528), œcolampade se fit remarquer par sa modération autant que par son savoir, et il eut la satisfaction, dans les discussions qui eurent lieu à Borne, de voir passer immédiatement à la Réforme les champions du catholicisme. A Bâle, en 1529, il eut un succès analogue contre les anabaptistes, dont quelques-uns adoptèrent le système du réformateur de la Suisse. Cette même année, œcolampade se maria, ce qui fit dire à Erasme : « On appelle l'affaire de Luther une tragédie; mais je dis que c'est une comédie, car tout finit par un mariage. » En 1531, il alla avec Bucer établir la Réforme à Ulm, et, de retour à Bâle, il y réorganisa l'université, où il appela des professeurs distingués. Cette même année, les habitants de Zurich lui envoyèrent une députation pour lui offrir de remplacer dans leur ville Zwingle qui venait de mourir. Œcolampade refusa de quitter Bâle, où il était estimé de tous et où il avait établi la Réforme. Peu après, il mourut épuisé par ses travaux. C'était un homme fort instruit dans les lettres anciennes, très-convaincu et d'une rare modération. Il fut en Suisse ce que Melancthon fut en Allemagne. Il recommandait sans cesse la tolérance, la douceur. « Nous sommes, disait-il, les ministres de l'Évangile, pour bénir et non pour maudire. » Adversaire de la présence réelle dans l'eucharistie, il eut, à ce sujet, des polémiques non-seulement avec

les catholiques, mais encore avec Erasme, Melanchthon et les théologiens du parti de Luther.

On a de lui des *Commentaires*, des *Traité*s, des *Traductions* et des *Lettres*; mais c'est peut-être moins par ses écrits que par son caractère qu'il attirait de nombreux adeptes à la Réforme. Nous citerons de lui: des *Commentaires*, écrits en latin, sur *Isaïe* (1525, in-4°), sur *Job* (1531, in-fol.), sur *Jérémie* (1533, in-4°), sur *Daniel* (1530, in-4°), sur *Eséchiel* (1534, in-fol.), sur *les petits prophètes* (1525 et suiv.), sur *l'Épître aux Romains* (1526, in-8°), sur *saint Jean* (1532, in-8°), sur *l'Épître aux Hébreux* (1534, in-8°), sur *saint Matthieu* (1536, in-8°). Parmi ses traités, nous mentionnerons: *Variis tractatus* (1529, in-4°); *De gratuita expositione verborum Domini*: Hoc est corpus meum (Bâle, 1525, in-4°), traité sur le eucharistie qui donna lieu à tant de controverses; *Que le malin du diable de Luther sur ces mots: « Ceci est mon corps, » ne peut subsister; réponse raisonnable* (1526, in-8°), en allemand; *Seconde réponse raisonnable* (1527, in-8°); *De dignitate Eucharistiae, sermones duo* (1526, in-8°); *Responsio de re Eucharistiae* (1526, in-8°); *Dialogus quid de Eucharistia veterum, tum Græcorum, tum Latini, senserint* (1530, in-8°), souvent réédité; un *Catechisme* écrit en latin, trad. en allemand par Myconius (1555, in-8°), le premier qui ait été en usage chez les réformés, etc.

ECONOME s. m. (é-ko-no-me). Mamm. V. ÉCONOME.

ECONOMOS (Constantin), érudit et théologien grec. V. OICONOMOS.

ECOPHORE s. m. (é-ko-for-e — du gr. *oikos*, maison; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des ténébrides, formé aux dépens des toignes, et comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans toute l'Europe: *Les Ecophores* sont de très-petits lépidoptères ornés de couleurs agréables et souvent très-brillantes. (Claus.)

— *Encycl.* Les *ecophores* sont caractérisés par des antennes filiformes et sétacées chez les deux sexes; des palpes labiales grêles et courtes; la trompe rudimentaire ou même nulle; le corps grêle; l'abdomen cylindrique; les ailes antérieures en ovale très-allongé et bordées d'une longue frange, ainsi que les inférieures qui sont très-étroites et en forme de couteau; les pattes postérieures longues et grêles. Les chenilles, vermiformes et blanchâtres, vivent aux dépens des diverses parties des végétaux, et les chrysalides sont placées entre les gerçures des écorces ou à terre dans la mousse. Ce genre, très-nombreux en espèces, se divise en deux sections, les *ecophores* proprement dits et les *argyresthes*, qui diffèrent surtout en ce que la tête est lisse chez les premiers et velue ou laineuse chez les autres; de plus, les *argyresthes* ont les antennes notablement plus courtes.

Le nom d'*ecophore* paraît assez mal appliqué à ce genre; car, parmi les chenilles connues, aucune ne vit dans ce fourreau portatif qui caractérise certaines teignes. Les mœurs de ces chenilles sont du reste très-variées. Les unes creusent des galeries dans l'épaisseur et entre les deux épidermes des feuilles, d'autres rongent seulement le parenchyme, ou bien encore dans la partie tendre de l'écorce ou dans les chatons des bouleaux; les autres se renferment dans une ou plusieurs feuilles roulées en cornet ou réunies en paquet au moyen de fils; d'autres encore vivent en société sous une toile commune; enfin, il en est qui vivent dans les fruits, dont elles dévorent le noyau. La plupart, quand elles sont arrivées à tout leur développement, quittent le végétal qui les a nourries pour aller se transformer en chrysalides dans la terre, dans la mousse ou sous les écorces.

À l'état d'insecte parfait, les *ecophores* sont presque tous ornés de couleurs métalliques très-brillantes; mais leur petite taille fait qu'ils échappent facilement à la vue et sont négligés des amateurs. On les trouve dans les bois et surtout dans les vergers, depuis les premiers jours de juin jusqu'en septembre. La plupart n'apparaissent qu'une fois dans l'année. Les papillons que l'on voit en mai pondent leurs œufs peu de temps après; les chenilles se développent durant le cours de l'été et se transforment, à l'automne, en chrysalides qui passent l'hiver sous cet état. Quelques espèces ont deux apparitions dans une même année. L'Europe renferme une soixantaine d'*ecophores*, répandus à peu près partout, notamment en Allemagne; mais on en connaît aussi dans presque toutes les parties du monde, et il est probable qu'il en existe bien d'autres encore.

L'ecophore de l'olivier, l'une des espèces les plus grandes et les mieux connues, a 0,015 d'envergure, les ailes d'un gris foncé roussâtre; il se trouve dans le midi de l'Europe, et généralement dans tous les pays où l'on cultive l'olivier. On le voit apparaître à des époques périodiques, en nombre incalculable, puis disparaître presque tout à fait, laissant seulement quelques rares individus. Sa chenille, longue de près de 0,01, est d'un vert grisâtre marbré; la chrysalide est jaunâtre et le papillon en sort au bout

de dix jours. Comme la plupart de ses congénères, il est nocturne et vient se brûler à la flamme. Cette espèce est une des plus nuisibles à l'agriculture. « La chenille de l'*ecophore de l'olivier*, dit Boyer de Fonscolombe, se loge dans l'amande même de l'olive. L'œuf dont elle provient a dû être pondus sur les bourgeons qui donneront les fruits l'année suivante. Lors de sa naissance, l'été d'après, elle pénètre dans le noyau encore tendre et elle s'y nourrit de la substance de l'amande. L'olive croît; son extérieur n'annonce aucune lésion; elle est en tout semblable aux autres. À la fin d'août ou au commencement de septembre, la chenille, ayant atteint toute sa grosseur, consomme toute sa provision, qui est la pulpe de l'amande, et songeant à se métamorphoser, perce le noyau à l'endroit où le fruit s'attache à son pédoncule: c'est la seule place où elle puisse trouver une issue. Le noyau dont il est percé; puis elle se laisse tomber et cherche une retraite pour se changer en chrysalide. Les olives dont la chenille vient de sortir tombent aussitôt, leur pédoncule étant affaibli par le trou qu'a fait l'insecte en sortant. »

On s'est naturellement préoccupé des moyens de détruire un aussi dangereux insecte, de prévenir ou d'atténuer ses dégâts. Pour les chenilles, il n'y a pas d'autre remède que de recueillir les fruits piqués et tombés sur le sol ou ceux qui se détachent par une secousse imprimée à l'arbre, puis d'écraser les papillons à mesure qu'ils sortent et avant qu'ils aient pu s'envoler; les olives ne sont pas complètement perdues; conservées dans un endroit frais, elles donnent encore un peu d'huile au moment de la récolte générale. Quant à l'insecte parfait, on a conseillé l'emploi des feux nocturnes. Mais ces moyens sont peu efficaces, assez coûteux et nullement applicables en grand.

Quelques autres espèces méritent au moins une mention. *L'ecophore de Schaffer*, d'environ 0,01 d'envergure, a ailes d'un beau fauve doré, se montre en juin et vit en Allemagne et dans le nord de la France; sa chenille vit dans l'épaisseur des feuilles du hêtre. *L'ecophore d'Hermann*, à peu près de même taille, a aussi des ailes dorées; il se trouve dans les mêmes localités et paraît à la même époque; sa chenille se creuse des galeries dans les feuilles de l'asneron bon-henri. *Les ecophores du cornouiller et de la bruyère*, un peu plus grands, habitent surtout l'Allemagne et vivent sur les végétaux indiqués par leur nom spécifique.

Dans le groupe des *argyresthes*, nous signalerons d'abord *l'ecophore du prunier*, à ailes antérieures brun ferrugineux, les inférieures d'un gris noirâtre; sa chenille vit sur divers arbustes, notamment sur les prunelliers et les noisetiers, dont elle roule les feuilles en cornet pour s'en faire une demeure qu'elle tapisse, à l'intérieur, d'un tissu blanchâtre, soyeux et très-serré; elle se change en chrysalide dans une coque formée de deux tissus, dont l'externe, en forme de treillis, laisse voir l'intérieur, qui est serré et de forme allongée; le papillon se montre en juin et juillet. *L'ecophore tétrapode*, vulgairement l'*estropée*, doit son nom à ce que, pendant le repos, il ne s'appuie que sur les quatre pattes de derrière; sa chenille vit sur les sorbiers et les pruniers. *L'ecophore de Godart* a les ailes antérieures dorées et les inférieures d'un gris plombé; sa chenille vit sur le bouleau, soit dans l'écorce, soit dans l'intérieur des chatons. Nous citerons encore *l'ecophore de Broekel*, qui vit, comme le précédent, dans les bois de bouleaux; les *ecophores de Gyssetin et petite fronde*, qui habitent au contraire les forêts de pins et de sapins; *l'ecophore d'Anderegg*, à ailes antérieures d'un blanc nacré, etc.

Duhamel et Dutillet ont observé une espèce d'*ecophore* qui vit dans les graines des céréales et a fait, à diverses époques, de grands ravages. D'après eux, l'insecte parfait dépose ses œufs sur les grains de blé et d'orge avant leur maturité; la chenille, en sortant de l'œuf, s'introduit dans le grain et en mange toute la substance farineuse sans toucher l'écorce, de sorte qu'au premier coup on voit les grains rongés par cette chenille ne diffèrent nullement de ceux qui sont sains. Ces petits lépidoptères multiplient considérablement, et, quoique un ou deux grains suffisent à la chenille la plus vorace, il n'est pas étonnant qu'elles aient détruit beaucoup de blé et d'orge dans les années où ces insectes étaient très-abondants. Lattreille pense que beaucoup de chenilles qu'on a nommées *mineuses* donnent naissance à des *ecophores*.

ECUMENÉE s. f. (é-ku-mé-né — du gr. *oikouménē*, terre habitée). Géogr. Vaste étendue de terre habitée. « Peu usité. »

ECUMENICITÉ s. f. (é-ku-mé-ni-si-té — rad. *ecuménique*). Caractère de ce qui est *ecuménique*: L'*ecuménicité* d'un concile.

ECUMÉNIQUE adj. (é-ku-mé-ni-ke — du gr. *oikouménikos*; *oikouménē*, la terre habitée; *de oikēn*, habiter, qui vient de *oikos*, maison, de même que le sanscrit *vāpa*, *végana*, *végna*, *nivēga*, etc., demeure, maison, de la racine *vāg*, entrer, être établi, être près de, racine conservée dans le grec *kāi*, *ikāi*, *ikānē*, *ikēnōmai*, venir, arriver, entrer; à la même racine se rattachent le zend *vā*, maison, habitation, hameau, village, latin *vicius*, village,

vicinus, voisin, etc.), *villa* de *viciula*, d'où, par une extension de sens peu logique, notre *village*; irlandais *rich*, village; *kyrmike* *quig*, maison; arménien *quik*, village; gothique *veits*, anglo-saxon *wic*, ancien allemand *wieh*, le et le et *irreguliers*; ancien slave et russe *veit*, village, polonais *wies*, *wioska*, bohémien *wes*, avec *a* pour *e*, comme dans bien d'autres cas, Eichhoff, toutefois, rapporte le grec *oikos* au sanscrit *aukas*, maison, de la racine sanscrite *uc*, accroître, étendre; d'où aussi, selon lui, le lithuanien *ukis*, même sens). Universel, qui appartient, qui a rapport à toute la terre habitée: Un concile *ecuménique* ne peut être convoqué que par un pouvoir *ecuménique*. (J. de Maistre.)

— *Dr. canon.* Concile *ecuménique*. Celui auquel tous les évêques catholiques sont invités: Le concile *ecuménique* de Latran. Dans les temps modernes, un concile *ecuménique* est devenu une chimère. (J. de Maistre.) « *Evêque ecuménique*. Titre donné anciennement au pape. Le Patriarche *ecuménique*, Titre que se donnaient les évêques de Constantinople: Photius *ecuménique* le pape à son tour, et le déclara déposé; il prit le titre de Patriarche *ecuménique*, et accusa hautement d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape. (Volt.)

— *Hist. Académie ecuménique* ou substitutiv. *Ecuménique*, Ecole fondée par Constantin à Constantinople. Le Maître *ecuménique*, ou substitutiv. *Ecuménique*, Professeur de l'Académie *ecuménique* de Constantinople.

— *Encycl.* *Dr. canon.* Ce mot signifie, en langage ecclésiastique, *général*, *universel*. C'est ainsi que l'on appelle concile *ecuménique* celui auquel tous les évêques de l'Eglise catholique ont été appelés. Cependant les pères d'Afrique ont quelquefois restreint le mot d'*ecuménique* à des conciles composés seulement de tous les évêques d'Afrique. V. CONCILE.

Les patriarches de Constantinople se sont attribués le titre et la qualité de patriarches *ecuméniques*; et en voici la raison. Lorsque Constantin fut transporté le siège de l'empire à Byzance, devenue Constantinople, il décida que cette ville jouirait de tous les honneurs, droits et privilèges qui avaient été accordés jusqu'à ce jour à la ville de Rome. Conséquemment, les évêques byzantins eurent sur l'Orient la même autorité spirituelle que l'évêque de Rome sur l'Occident. En 381, le premier concile de Constantinople, qui est le deuxième concile *ecuménique*, décida que l'évêque de Rome après celui de Rome, parce que Constantinople était la nouvelle Rome; ainsi cet évêque se trouva placé au-dessus de ses deux collègues d'Antioche et d'Alexandrie qui protestèrent vainement. L'évêque de Rome protesta aussi en vain contre ce changement de discipline qui amoindrait sa suprématie. En 451, au concile de Chalcédoine, les pères et les diacres de l'Eglise d'Alexandrie présentaient à l'évêque de Rome, saint Léon, qui présidait le concile par ses légats, une requête précédée de cette formule: « Au très-saint et très-heureux patriarche *ecuménique* de la grande Rome, Léon. » Aussitôt, les évêques de Constantinople s'empressèrent de prendre ce titre de patriarches *ecuméniques*, sous prétexte qu'on l'avait donné à l'évêque de Rome.

En 518, Jean III, évêque de Constantinople, et Epiphane, en 538, prirent ce même titre; mais le plus illustre de tous ceux qui le portèrent fut l'évêque Jean VI, surnommé le Jeuneur, qui convoqua, en 567, un concile de tout l'Orient, à l'exclusion du pape Pélage II. Des lors, malgré les efforts des papes, les patriarches de Constantinople ont sans cesse porté le titre d'*ecuméniques*.

L'orgueil de ceux qui s'appellent *ecuméniques* serait aussi grand que celui de ceux qui s'appellent *catholiques*, si cette appellation ne pouvait pas s'entendre dans un sens plus restreint que celui que nous lui avons donné plus haut. En effet, sous le nom de patriarche *ecuménique*, on peut entendre, non-seulement celui dont la juridiction s'étend sur tout le monde habité, mais celui qui régit une vaste étendue de pays, sans donné au mot *oikouménique* l'Evangile de saint Luc (ch. ii, v. 1). Les patriarches de Constantinople entendent sans doute le mot *ecuménique* dans ce sens plus moderne et prirent ce titre dans le but de s'attribuer la juridiction sur tout l'Orient, de même que le premier docteur de leur Eglise se nommait « docteur *ecuménique*. »

Tous les patriarches grecs prennent aujourd'hui le titre d'*ecuméniques*, de même que les patriarches jacobites, nestoriens et arméniens se nomment *catholiques*, c'est-à-dire universels, nom que se donnent également tous les fidèles de l'Eglise de Rome.

Cette soif de domination qui dévorait les évêques de Constantinople et ceux de Rome et qui fit d'eux des rivaux acharnés fut la première cause des divisions qui amenèrent le schisme entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque. Les prétentions du patriarche de Constantinople divergent même l'Orient, puisqu'elles firent naître entre ce patriarche et les évêques d'Alexandrie les haines et les jalousies qui éclatèrent au ve siècle, quand le concile de Chalcédoine, et favoriseront les schismes de Dioscore et des eutychiens. Il est vrai que les prétentions de l'Eglise d'Occident, long-

temps appuyées par le fer et le feu, amenèrent en Occident un schisme bien autrement considérable que celui des eutychiens: la grande révolution religieuse du xvi^e siècle.

— *Hist. Matries ecuméniques.* On avait donné à ces grammairiens un nom grec qui signifie *universels*, parce que leur école, qui avait quelque ressemblance avec les universités, ne restreignait pas son enseignement à une seule science, mais l'étendait à toutes les branches des connaissances humaines. Constantin avait fait construire dans sa capitale un bâtiment octogone que George Codinus appelle *Tetradistis*, où demeuraient quinze professeurs, tous religieux. Ils avaient à leur tête un chef, qualifié du titre de *Okouménos*, *diakonos*, le grand maître, et chargé de la conservation de la bibliothèque et des archives ecclésiastiques. Valens attacha à cette bibliothèque sept aînés chargés de confectionner des manuscrits, et, dans un siècle et demi, elle s'enrichit de plus de 120,000 volumes. Les professeurs *ecuméniques* de Constantinople jouissaient de la plus grande considération; ils étaient souvent consultés par l'empereur, et leur école était regardée comme une pépinière qui fournissait à l'Eglise des patriarches et des archevêques.

La grammairie, c'est-à-dire la philologie dans toutes ses branches, était la science qu'ils professaient de préférence. Plus théologiens que grammairiens et vivant entre eux dans une communauté dont l'harmonie aurait été troublée par les discussions, ils avaient réduit la science grammaticale à un système régulier et invariable, et avaient admis comme base de leur enseignement la théorie de Denys de Thrace. Cette méthode, qui traitait la philologie comme une science fermée, comme une doctrine religieuse, pouvait, il est vrai, préserver la jeunesse des écarts de l'imagination, mais elle devait dégoûter de l'étude de s'y livrer les hommes doués d'un esprit critique et philosophique. Aussi le nombre des grammairiens *ecuméniques* dont les noms et les ouvrages nous sont restés est très-borné, et, parmi ces écrivains s'occupant d'une langue qui allait expirer, il y en a peu qui aient acquis de la célébrité. (Schell, *Histoire de la littérature grecque profane*, 1824, 8 vol. in-8°.)

ECUMÉNIQUEMENT adv. (é-ku-mé-ni-ke-man — rad. *ecuménique*). D'une manière *ecuménique*, universelle: Concile *ecuméniquement* convoqué.

ECUMÉNISÉ, ÉE (é-ku-mé-ni-zé) part. passé du v. *Ecuméniser*. Rendu universel: Tragédie *ecuménisée* par les philosophes. (Frederic.)

ECUMÉNISER v. a. ou tr. (é-ku-mé-ni-zé — rad. *ecuménique*). Rendre universel. « Peu usité. »

ECUMENUS, écrivain ecclésiastique byzantin, qui vivait, croit-on, au x^e siècle. Il n'est connu que par un certain nombre de commentaires grecs sur les *Actes des apôtres*, sur les *Épîtres* de saint Paul, sur l'*Apocalypse*, sur les *Quatre Évangiles*, sur les *Sept lettres*, dites *catholiques*, etc. La meilleure édition de ces commentaires, qui ont été publiés plusieurs fois, est celle de Paris (1631, 2 vol. in-fol.).

ECUS s. m. (é-kuss — du gr. *oikos*, maison). Antiq. Grand salle d'une maison, d'un palais grec ou romain.

EDA s. f. (é-da — du gr. *oidos*, enflure). Entom. Genre d'insectes tétraptères homoptères, de la famille des membraciers, formé aux dépens des membracés, et dont l'espèce type habite le Brésil.

EDALÉE s. f. (é-da-lé — du gr. *oideō*, j'enfile). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanytomies, tribu des hyboides, comprenant deux espèces qui habitent le nord de l'Europe.

EDANCALE s. f. (é-da-n-ka-le — du gr. *oidos*, enflure; *agkale*, bras). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocorides, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

EDECNÈME s. f. (é-dé-knè-me — du gr. *oideō*, j'enfile; *knēmē*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des leptures, formé aux dépens des leptures, et dont l'espèce type habite la Sibérie.

EDÉLFORSE s. f. (é-dél-for-se — de *Edelfors*, nom de lieu). Miner. Silicate de chaux, trouvé à Edelfors.

— *Encycl.* L'*edelforse*, appelée aussi *trémolite*, *calcaire d'Edelfors*, etc., est une substance blanche ou grisâtre, d'une densité égale à 2,6, rayant le verre, ne donnant pas d'eau par calcination, fusible au chalumeau en un verre blanc compacte. Elle se compose de 3 équivalents de silice et 1 de chaux, avec une petite quantité de magnésie. On en distingue deux variétés: l'une compacte, à cassure lisse, brillante, translucide sur les bords; l'autre aciculaire ou fibreuse, en petites aiguilles ou fibres d'un blanc mat, roides, cassantes, divergentes, isolées au sommet. La première se trouve à Edelfors (Suede); la seconde à Czikius (Banat); celle-ci accompagne la wollastonite et offre des apparences de cristallisation ou prismes rhomboïdaux.

EDÉLITE s. f. (é-dé-li-te — du grec *oidos*,

enflure; lithos, pierre). Minér. Ancien nom de la mésotype et de la silicite.

OEDÉMAGÈNE s. m. (ô-dé-ma-jè-ne — du gr. *oîdéma*, tumeur; *gennâ*, j'engendre). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athericères, tribu des oestrides, formé aux dépens des oestres, et dont l'espèce type vit sur la peau des rennes, où elle produit des tumeurs : *Les OEDÉMAGÈNES sont très-communs en Laponie*. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *oedémagènes* sont caractérisés par une bouche linéaire, élargie en haut; deux pulpes rapprochées; pas de trompe; les pelotes et les crochets des tarses très-grands. L'espèce unique de ce genre, rangée autrefois parmi les oestres, est l'*oedémagène* du renne; cet insecte est long de 0,015, de couleur noire, avec la tête, le corselet et la base de l'abdomen garnis de poils jaunes, et les ailes brunâtres. La larve vit en parasite sur le dos des rennes et fait périr beaucoup de ces animaux âgés de deux ou trois ans; les vieux individus résistent mieux, mais leur peau est souvent criblée des piqûres des *oedémagènes*, au point qu'on les a crus atteints de la petite vérole. Aussi, quand les rennes entendent ces insectes bourdonner autour d'eux, ils en sont tellement épouvantés qu'ils bondissent et entrent en fureur. Voir, pour plus de détails, OESTRE.

OEDÉMATEUX, EUSE adj. (ô-dé-ma-teu-eu-zé — rad. *oedème*). Pathol. Qui est affecté d'oedème : *Les pieds et les jambes sont fréquemment oedémateux à la suite des longues maladies*. (Petit.) « Qui est de la nature de l'oedème : Lorsque l'érésipèle oedémateux semble dépendre d'un embarras gastrique, il faut le combattre par l'émétique en lavage. (Petit.) Le gonflement oedémateux général constitue l'anasarque. (Robin.)

OEDÉMATIE s. f. (ô-dé-ma-si — rad. *oedème*). Pathol. Ensemble des phénomènes qui constituent l'oedème.

OEDÉMATIÉ, ÊE (ô-dé-ma-si-é) part. passé du v. *Oedématiser*. Qui est affecté d'oedème, qui est enflé : *Face oedématisée*.

OEDÉMATIER v. a. ou tr. (ô-dé-ma-si-é — rad. *oedème*). Méd. Enfler, rendre oedémateux : *OEDÉMATIER un membre par une forte compression*.

S'oedématiser v. pr. S'enfler, devenir oedémateux : *Toutes les parties s'oedématisent dans l'hydrocécie*.

OEDÉMATOÏDE adj. (ô-dé-ma-to-ïde — du gr. *oîdéma*, enflure; *pous*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe renflé.

OEDÈME s. m. (ô-dé-me — gr. *oîdéma*, gonflement; de *oîdaō*, gonfler, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *udh*, remplir, grossir, d'où aussi *udhos*, *udaran*, outre, sein, grec *oûthar*, latin *uter*). On rapporte aussi le grec *oîdaō* à la racine sanscrite *aidh*, crolter, gonfler. Méd. Tumeur molle, indolente, cédant à la pression du doigt, et la conservant quelque temps : *L'oedème est un signe non équivoque de cachexie; il n'arrive qu'au début de la suite des maladies longues, quelle que soit leur nature*. (Mérat.) L'oedème est un effet superficiel d'une cause intime. (Raspail.) « *Oedème de la glotte*, gonflement oedémateux de la membrane muqueuse du larynx. « *Oedème du poulmon*, infiltration de sérosité dans le tissu pulmonaire. « *Oedème arsenical*, gonflement de la face et des paupières, produit par l'usage prolongé des médicaments arsenicaux. « *Oedème malin*, Nom donné à une maladie de nature charbonneuse.

— **Art. vétér.** Infiltration séreuse de la partie la plus déclive du ventre du cheval : *L'oedème est souvent le résultat d'un repos prolongé*. (Lecocq.)

— **Encycl.** On donne ce nom, en médecine, à un gonflement sans rougeur, ni tension, ni douleur, cédant à la pression du doigt et conservant quelque temps l'empreinte de celui-ci, gonflement dû à la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. Lorsque l'oedème s'étend sur toute la surface du corps, il constitue l'anasarque.

L'oedème se produit artificiellement par la compression, la ligature ou l'oblitération des veines jugulaires, caves, iliaques, fémorales, axillaires. D'autres lésions, telles qu'un état variqueux des veines, une trop faible impulsion du cœur, la station l'attitude assise prolongée, la diminution de l'action vasculaire, peuvent aussi produire des hydrocécies partielles. Les accès d'hystérie, certaines maladies du cœur et du poulmon qui modifient la circulation veineuse, enfin certaines affections générales où la composition du sang est altérée, telles que le scorbut, la chlorose, les maladies des reins, etc., donnent lieu aussi à des épanchements oedémateux.

À la suite des phlegmasies et dans le voisinage des parties affectées d'inflammation, de l'oedème se produit. Les aréoles du tissu cellulaire s'inflètent et l'organe subit une déformation.

C'est ainsi que le cerveau et le poulmon deviennent le siège d'oedèmes graves. L'oedème du poulmon se révèle par certains phénomènes d'auscultation, tels que râle crépitant humide et persistant. L'oedème du cerveau est accompagné de troubles de l'intelligence. Il ne faut pas confondre ces oedèmes profonds avec les oedèmes du tissu cellulaire superficiel, liés à des altérations organiques profondes. L'o-

dème de la face se lie à l'hydrothorax et à l'ascite, et aux maladies du cœur gauche. Dans les maladies du cœur droit, les jambes s'oedément.

L'oedème est, en général, de mauvais augure dans les maladies. Il révèle toujours quelque trouble sérieux de la circulation et, par suite, de la nutrition. Son traitement doit être subordonné à la nature de l'affection d'où il émane. Très-souvent même, on ne peut songer à attaquer l'oedème avant d'avoir combattu les troubles primordiaux qui l'engendrent. La compression est un des moyens employés le plus avantageusement contre l'oedème des membres. On l'exerce à l'aide d'un bandage roulé, dont on rend l'action plus puissante en l'imbibant avec des liqueurs excitantes.

— **Oedème malin**. V. CHARBON.

OEDÈMÈRE s. f. (ô-dé-mère — du gr. *oîdos*, enflure; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, type de la tribu des oedémérites, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes européennes.

— **Encycl.** Les *oedémères* ont le corps allongé, presque cylindrique; la tête étroite et avancée; les yeux arrondis et saillants; les mandibules bilobes; la languette membraneuse; les palpes labiales plus courtes que les maxillaires; les antennes filiformes ou sétacées; les élytres flexibles; les pattes de longueur moyenne; les cuisses postérieures plus ou moins renflées chez les mâles. Les mœurs et les métamorphoses de ces insectes sont à peu près inconnues. On a de fortes raisons de croire que leurs larves vivent dans l'intérieur des végétaux. On trouve l'insecte parfait sur les fûts, dans les bois et les prairies, etc. Il marche avec beaucoup d'agilité. On suppose que le renflement souvent considérable des cuisses remplit un certain rôle dans l'acte de l'accouplement. L'oedémère notée se trouve surtout dans le midi de la France, dans les chantiers de bois de construction.

OEDÉMÉRITE adj. (ô-dé-mé-rite — rad. *oedémère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oedémère. « On dit aussi OEDÉMÉRIEN, LENNE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, ayant pour type le genre oedémère.

OEDÉMIE s. f. (ô-dé-mi — du gr. *oîdéma*, enflure). Ornith. Syn. de MACRURUS, genre d'oiseaux palmipèdes. « On l'appelle aussi OEDÉMIS.

OEDÉMISARQUE s. f. (ô-dé-mo-sar-ke — du grec *oîdéma*, enflure; *sarx*, chair). Pathol. Tumeur qui participe des caractères de l'oedème et du sarcome.

OEDENBURG, en hongrois *Soprony*, anc. *Sopronium*, ville de l'empire d'Autriche, Hongrie, sur l'Kva, entre la Leitha et la Raab, à l'O. du lac de Neusiedeln, ch.-l. du comitat de son nom, à 220 kilom. O. de Bude; 15,000 hab. Lycée luthérien, gymnase catholique. Commerce important en grains, fruits secs, miel, cire et vins. Raffineries de sucre, mines de houille; eaux minérales. « Le comitat d'Oedenburg est borné au N.-O. par l'archiduché d'Autriche, à l'E. par celui d'Eisenburg. Ce comitat est traversé par le mont Schiag et arrosé par la Leitha et la Raab, et renferme les lacs de Breunberg et de Neusiedeln. Superficie: 3,100 kilom. carré; 220,000 hab., allemands et croates.

OEDER (Georges-Louis), écrivain allemand, né à Schoffach (Anspach) en 1694, mort en 1760. Il devint successivement correcteur, puis recteur du gymnase d'Anspach, enfin surintendant ecclésiastique à Feuchtwangen. Oeder s'est beaucoup occupé d'exégèse et de controverse. Ses principaux ouvrages sont : *Observationum sacrarum syntagma* (Vissenburg, 1729); *Conjecturarum de difficultatibus sacre Scripturæ locis centuria* (1733); *Bibliographie des anciens ouvrages théologiques* (Francfort, 1733-1734); *Commentaire sur des passages difficiles de l'écriture sainte* (1739-1747, 2 vol. in-8°); *Libre examen de l'Apocalypse* (1769); *Libre examen de quelques livres de l'Ancien Testament* (1771), etc.

OEDER (Georges-Christien), célèbre naturaliste et économiste allemand, fils du précédent, né à Anspach en 1728, mort en 1791. Après avoir étudié les sciences et la médecine à Göttingue, il exerça la profession médicale à Slesvig et fut appelé, en 1752, à professer la botanique à Copenhague, sur la recommandation de son ancien maître Haller, qui avait apprécié son mérite. Dans de nombreuses excursions qu'il fit en Danemark et en Norvège, non-seulement il étudia les plantes de ces contrées, mais encore il réunir de nombreux documents sur la statistique et l'économie politique. Un mémoire qu'il fit paraître en 1769, sur l'état politique et social des paysans, le fit avantageusement connaître du comte de Bernstorff, qui le consulta sur les matières administratives et le chargea, en 1770, de surveiller les essais d'incultation d'épizootie. Lorsque Struensee arriva au pouvoir, Oeder fut nommé conseiller des finances et président de la chambre des finances de Norvège. Après la chute de Struensee, il perdit ces emplois; mais, en 1773, il devint bailli à Oldembourg et, enfin, il fut chargé

de relever le cadastre du duché d'Oldembourg. C'était un homme d'une vaste intelligence, d'une grande souplesse d'esprit, d'une activité extraordinaire. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Flora Danica* (Copenhague, 1762-1772, 3 vol. in-fol.), magnifique ouvrage dont les planches sont fort remarquables; *Elementa botanica* (Copenhague, 1762-1764, 2 vol. in-8°), traité traduit en allemand et en danois, et longtemps resté classique; *Nomenclator botanicus* (Copenhague, 1769); *Reflexions sur la manière de procurer aux paysans la liberté et les moyens de posséder* (Francfort, 1769-1771, in-8°); *Reflexions sur les caisses des veuves* (Copenhague, 1771, in-8°), traduit en danois; *Notice sur le cadastre du pays d'Oldembourg* (1788, in-8°), etc. On lui doit en outre de nombreuses notices, insérées dans le *Deutsches Museum*, et plusieurs mémoires d'économie politique, publiés sous le titre de *Oederiana* (Leipzig, 1792, in-8°).

OEDERAN, ville de Saxe, cercle de l'Erzgebirge, bailliage d'Augustusbourg, à 12 kilom. E.-N.-E. de Chemnitz, sur le Holzbach; 2,570 hab. Manufactures de draps, blanchisseries; fabriques de toiles, de passementerie et de poterie.

OEDÈRE s. f. (ô-dé-ré — du gr. *oîdos*, renflement; *erion*, poil). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance : *L'EDÈRE prolifère se multiplie de boutures et se conserve en orangerie*. (Bon jardinier.) « On dit aussi OEDÈRE.

OEDICHIRE s. m. (ô-di-kiré — du gr. *oîdos*, enflure; *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, dont l'espèce type habite la Sicile.

OEDICNÈME s. m. (ô-di-kné-me — du gr. *oîdos*, enflure; *knémâ*, jambe). Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Ancien continent et l'Australie : *Les OEDICNÈMES restent en repos et dans une immobilité presque complète tant que le soleil est sur l'horizon*. (Z. Gerbe.) « On dit aussi OEDICUS.

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par un bec plus long que la tête, droit, fort, un peu déprimé à la base, comprimé vers le bout; une arête de la mandibule supérieure élevée; une mandibule inférieure formant l'angle; des narines placées au milieu du bec, longitudinalement fendues jusqu'à la partie corcée de celui-ci, ouvertes par devant et percées de part en part; des pieds longs, grêles; trois doigts dirigés en avant, réunis par une membrane jusqu'à la seconde articulation; une queue fortement étagée; des ailes médiocres et aiguës.

Un naturel craintif et même farouche, des habitudes nocturnes, un instinct d'association remarquable, un régime insectivore et, s'il faut en croire quelques observateurs, la polygamie, sont dans les mœurs des *oedicnèmes*. La voix de ces oiseaux retentit au loin. La mue n'a lieu chez eux qu'une fois l'an; les sexes diffèrent peu entre eux; les jeunes sont plusieurs années avant de se couvrir de couleurs permanentes. Ces oiseaux sont tous propres à l'ancien continent. L'Europe n'en possède qu'une espèce, l'*oedicnème criard*, que Buffon a décrit sous le nom de *grand pluvier ou courlis de terre*. On le trouve en France, au printemps et à l'automne, dans plusieurs départements, et sur quelques points toute l'année. Il se plait sur les plateaux des collines, dans les terrains arides, pierreux et sablonneux. Il reste en repos et dans une immobilité complète, tant que le soleil est à l'horizon. Aussitôt que le crépuscule commence, il s'agite et vole rapidement en poussant des cris forts et retentissants. Ces cris, que l'on peut exprimer par les syllabes *turtu* (dont on a fait *tourlis*), ressemblent aux sons d'une flûte tierce, si on les entend de loin.

Lorsqu'on trouble le repos de ces oiseaux le jour, ils prennent leur vol en sautant la terre et vont s'arrêter non loin du lieu qu'ils viennent d'abandonner, sur un terrain qui leur soit connu. Si on les poursuit trop vivement, ils se cachent dans les bois. Leur marche est très-agile, et ils courent sur la pelouse et dans les champs aussi vite qu'un chien, ce qui leur a valu, dans quelques localités, le nom d'*argenteurs*. Après avoir bien couru, ils s'arrêtent tout court et se blotissent contre terre, à côté d'une pierre ou d'une touffe d'herbe. Leur nourriture consiste en insectes de toutes sortes, scarabées, petits limaçons, lézards et même petits quadrupèdes. Leur nidification est très-simple. La femelle dépose sur la terre nue ou dans le sable deux ou trois œufs d'un blanc cendré, tacheté de brun olive. La couvée est de trente jours. Les petits quittent le nid dès leur naissance, courent et prennent eux-mêmes la nourriture que la mère leur indique. Ils ne sont alors couverts que d'un duvet épais, de couleur grise, et ce n'est que fort tard qu'ils commencent à voler. Pendant les premiers temps que dure l'éducation de la famille, le mâle ne quitte pas la femelle.

Les jeunes *oedicnèmes* ont l'articulation tibio-tarsienne et le haut du tarse dilaté, ce qui les distingue des adultes. C'est même à cause de cette disposition que Blon donna à

ces oiseaux le nom d'*oedicnème* (jambe enflée). Leur chair n'est pas très-agréable au goût; pourtant on la mange, surtout quand elle provient d'un jeune individu.

L'*oedicnème* aux longs pieds a la taille d'une poule de basse-cour, le sommet de la tête et la nuque d'un blanc cendré, mais chaque plume est striée de noir. On le trouve en Australie.

L'*oedicnème tachard* se rencontre sur les côtes d'Afrique. Il est d'un brun roussâtre latéralement, d'un brun noirâtre en dessus.

L'*oedicnème vocifère* ressemble beaucoup aux espèces précédentes.

L'*oedicnème à gros bec* est de la taille de l'*oedicnème* aux longs pieds. Il a un bec fort et légèrement recourbé vers sa pointe. Le plumage des parties supérieures est d'un brun cendré; les sourcils et la gorge sont d'un blanc pur. Il habite la Nouvelle-Hollande et la terre des Papous.

OEDICNÉMINÉ, ÊE adj. (ô-di-kné-mi-né — rad. *oedicnème*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'*oedicnème*.

s. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre *oedicnème*.

OEDICORYPHE s. m. (ô-di-co-ri-fe — du gr. *oîdikos*, renflé; *koruphê*, vertex). Erpét. Genre de reptiles, formé aux dépens des basiliscs.

OEDIONYQUE s. f. (ô-di-o-ni-ke — du gr. *oîdos*, enflure; *onyx*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclichés, tribu des alciates, formé aux dépens des alistes, et comprenant cent vingt espèces, toutes originaires d'Amérique.

OEDIPACHNÉ s. f. (ô-di-pa-kné — du gr. *oîdos*, enflure; *pous*, pied; *achnê*, paillette, duvet). Bot. Syn. d'ERCHOLON.

ŒDIPES s. m. (ô-di-pe — nom mythologique, par allusion à Œdipe, qui devina l'énigme du Sphinx. V. l'article suivant). Personne qui trouve facilement le mot des énigmes, ou la solution de questions obscures : *Il faut traiter sérieusement les affaires sérieuses; il ne faut pas toujours proposer leur solution à la sagacité de nos Œdipes parlementaires, sous la forme d'un logographe ou d'une charade*. (Cormen.) *Ce que je ne devine pas est ce que je fais le plus au monde, j'aurais tué le Sphinx, comme Œdipe, ou je ne serais fait d'écorcher*. (Proudhon.) Le bon religieux lui faisait composer des anagrammes, des logogriffes, des devises, des charades et des rébus, charmantes inventions fort à la mode et du plus bel air en ce temps-là. Ludovic y devint de la plus désespérante habileté, et il aurait mis le Sphinx à quia plus aisément qu'Œdipe. (T. Gautier.) *Il y aurait un moyen bien simple d'éviter toute erreur en histoire naturelle; mais j'ai beau en indiquer le secret à tout le monde, et gratis, personne ne veut l'employer. Ce moyen consisterait à s'abstenir de tout propos sur le compte d'une bête, avant d'avoir découvert pour quelle cause Dieu a pu créer cette bête et lui assigner tels et tels attributs; car chaque animal est un sphinx qui présente à deviner son énigme, et le vrai savant est l'Œdipe qui déchiffre le mieux ces rébus*. (Toussela.)

La Bourse ! Mais ce Sphinx, vers qui tu te fourvoies, Pour un Œdipe heureux dévore mille profits.

PONSARD.

— **Mamm.** Espèce de ouistiti, dont quelques naturalistes font un sous-genre.

— **Encycl.** **Mamm.** L'*œdipe*, appelé aussi *pinche* ou *titi*, est de la taille d'une fouine; son pelage est d'un brun fauve en dessus, blanc en dessous; il a une longue chevelure soyeuse et blanche, la face noirâtre; la queue rousse dans sa partie inférieure, noire à l'extrémité, qui se termine par un flocon de poils. Ce singe se trouve à Carthagène, vers l'embouchure du rio Sinú; il est rare à la Guyane. A l'état de liberté, il est méchant et irascible, on dit même atroce; il fait entendre un cri qui n'a comparé à celui de nos chauves-souris. En captivité, il dort tout le jour; au crépuscule, il commence à se remuer et à prendre sa nourriture; dès que l'aube paraît, il retourne se cacher dans un coin de sa cage, d'où on ne peut le retirer qu'avec peine. Il est très-difficile à approviser.

ŒDIPÉ, héros thébain, de la race de Cadmus, fils de Laïus, roi de Thèbes, et de Jocaste; père d'Étéocle, de Polynice, d'Antigone et d'Ismène. Laïus, son père, averti par un oracle qu'il serait tué par tout fils qu'il pourrait avoir, fit exposer le nouveau-né, aussitôt après sa naissance, sur le mont Cithéron. Les pâtres le trouvèrent et, comme il avait les pieds enflés par les cordes dont on les avait serres pour le suspendre à un arbre, ils le nommèrent Œdipe (du grec *oîdaō*, être enflé, et *podê*, pied). Ils le portèrent à Polybe, roi de Corinthe, leur maître, et celui-ci l'éleva comme s'il eût été son propre enfant. Cependant Œdipe, quand il eut grandi, se trouva exposé aux sarcasmes au sujet de ses parents inconnus; il alla à Delphes demander au dieu le nom de son père réel et reçut pour réponse de ne pas retourner dans son pays, sa destinée étant, s'il faisait cette faute, de tuer son père et d'épouser sa mère. Oracle ambigu et perfide; car Œdipe ne connaissait pas d'autre patrie que Corinthe. Il y avait bien un moyen de contrarier le destin : c'était de ne tuer personne

et de n'épouser personne; mais les héros mythologiques tuent beaucoup et épousent beaucoup : c'est leur métier. Œdipe préféra s'exiler de Corinthe, et naturellement il quitta Delphes par le chemin qui conduit en Béotie et en Phocide. Précisément à l'endroit où les routes menant à ces deux contrées se bifurquaient, il rencontra Laïus, monté sur un char que traînaient des mules; pour que la destinée du père et du fils fût accomplie, l'insolence de l'un des serviteurs amena une querelle, où Œdipe ne manqua point de tuer Laïus, suivant la première partie de l'oracle.

Le lieu, appelé *στυγὴ ὁδός*, la route qui se partage, où les anciens plaçaient cet événement, était connu de tous les gens instruits; il est mentionné spécialement par le voyageur Pausanias, qui y vit encore les tombes de Laïus et de son serviteur. Les voyageurs allant de Delphes dans la direction de Thèbes devaient toujours avoir été arrêtés à cet endroit par les précipices de l'Hélicon et avaient nécessairement tourné à droite ou à gauche. Si c'était à droite, ils descendaient vers le golfe, où ils pouvaient s'avancer jusqu'en Béotie par les défilés du sud, comme le fit Cléomède avant la bataille de Leuctres; si c'était à gauche, ils tournaient à l'angle sud-est du Parnasse et se dirigeaient, par Daulis, vers la vallée de Chéronée et d'Ilécée.

À la mort de Laïus, Créon, père de Jocaste, lui succéda comme roi de Thèbes. À cette époque, le pays, sous le coup de la colère des dieux, était désolé par un monstre terrible, qui avait le visage d'une femme, les ailes d'un oiseau et la queue d'un lion. On l'appelait le Sphinx. Il était envoyé par le courroux de Héra et occupait la montagne voisine, appelée d'un nom qui se rattache à une forme ancienne du mot *Sphinx*, Phicion. Un auteur nommé Lycos, dans sa *Thébaïde*, attribue ce châtiment à la colère de Dionysos. La croyance au Sphinx ou *Phix* béotien était aussi ancienne que les fables de la théogonie hésiodique, où il est dit que la nymphe-serpent Echidna, s'accouplant avec le chien Arthos, engendra le Sphinx, si fatal aux enfants de Cadmus :

... *ἦν δὲ δῶνεν τίς, καὶ βλοσυρὸν ὄφιν.*

Le Sphinx avait appris des Muses une énigme qu'il proposait à résoudre aux Thébains; tout citoyen qui, étant interrogé, échouait, c'est-à-dire tout citoyen interrogé (car personne n'avait encore pu deviner l'énigme), était saisi par le monstre et dévoré. Les maux qui résultaient de là étaient si grands, que Créon fut obligé d'offrir la couronne et la main de sa sœur Jocaste à quiconque pourrait accomplir la délivrance de la ville. Sur ces entrefaites arriva Œdipe.

Il alla au-devant du Sphinx, qui lui proposa cette énigme :

« Il y a sur la terre un être vivant qui a quatre pieds le matin, deux à midi et trois le soir. Seul de tous les êtres, il peut changer de forme, et c'est quand il a le plus de jambes qu'il va le moins vite. » Cet être, c'est l'homme : dans les jours de son enfance, il se traîne à quatre pattes, et c'est alors que sa marche est la plus lente; dans sa vieillesse, il a un bâton qui est sa troisième jambe. Œdipe devina sans peine ce rebûs enfantin, et aussitôt le monstre, saisi de désespoir, se précipita du haut de l'Acropole et disparut. D'après une tradition, il se brisa la tête; d'après une autre, il fut mis en pièces par le peuple; des dessins antiques représentent Œdipe l'égorgeant avec le couteau des sacrifices.

Créon, pour délivrer le pays du Sphinx, avait publié dans toute la Grèce qu'il céderait le sceptre et donnerait sa fille, la veuve de Laïus, en mariage à celui qui devinerait l'énigme. Il tint parole; Œdipe fut proclamé roi de Thèbes et épousa Jocaste. Ces circonstances tragiques capitales, à savoir qu'Œdipe, dans son ignorance, avait tué son père et épousé sa mère, appartenaient à la forme la plus ancienne de la légende, telle qu'elle existe dans l'*Odyssée*. J'ai vu, raconte Ulysse, la mère d'Œdipe, la belle Épicaste (c'est ici le nom que porte Jocaste), épouse de son fils; celui-ci l'avait épousée après avoir immolé son propre père.

Les dieux, et c'est ajouté dans ce poème, firent bientôt connaître ces faits aux hommes. Épicaste se pendit dans les angoisses de la douleur; Œdipe resta roi des Cadméens, mais subit de nombreuses et grandes misères, telles qu'en infligent les Erinyes qui vengent une mère outragée.

Un passage de l'*Iliade* mentionne les jeux funéraires qui furent célébrés à Thèbes en l'honneur d'Œdipe et donne, par conséquent, à supposer que le héros mourut dans cette ville.

Les malheurs d'Œdipe étaient racontés par Nestor, dans les anciens vers cypréens, parmi les histoires d'autrefois. Une malédiction fatale était suspendue au-dessus de sa tête et au-dessus de celle de ses enfants, Étéocle, Polynece, Antigone et Ismène. Selon ce récit, que les tragiques athéniens avaient répandu universellement, ils étaient issus d'Œdipe et de Jocaste, la découverte de l'inceste ayant été longtemps différée. Mais l'ancien poème épique appelé *Œdipodia*, suivant de plus près les traces d'Homère, qui fait régner Œdipe après le suicide d'Épicaste, représentait Œdipe comme ayant eu plus tard ces quatre

enfants d'une autre femme, nommée Eurygamie, et le peintre Onatas adopta cette histoire de préférence à celle de Sophocle.

Suivant la version du tragique athénien (v. ci-après l'analyse de l'*Œdipe roi* et de l'*Œdipe à Colone*), Œdipe régnait en paix et avec grande équité lorsqu'un nouveau fléau, une contagion qui atteignait les plantes comme les animaux, vint décimer les Thébains et ruiner le pays; l'oracle consulté déclara que le mal envoyé par les dieux pour venger le meurtre de Laïus ne cesserait que par la punition du meurtrier. Œdipe se hâta de faire rechercher ce meurtrier, qui se trouva être lui-même; or la révélation de ce fait entraînait, dans le récit dramatique, celle de l'origine d'Œdipe et de son second crime involontaire. Jocaste se tue, Œdipe se creve les yeux de sa propre main et, accompagné de sa fille, la pauvre Antigone, dont les sentiments filiaux sont opposés à l'insolence de Créon et à l'ingratitude d'Étéocle et de Polynece, il ira plus tard demander un asile (ici apparaît le secret de toute la trame du poème) aux Athéniens. Arrivé à Colone, il disparaît dans une sorte d'apothéose, réparation de la justice divine telle qu'elle était comprise à Athènes.

Dans le vieux récit de la *Thébaïde* cyclique, Œdipe ne semble pas être représenté comme aveugle. Phérécide, cité par le scolastique d'Euripide, nous dit qu'Œdipe eut de Jocaste trois enfants, qui furent tués par Erginus et les Argonautes; puis d'Eurygamie, les quatre enfants célèbres; enfin, qu'il épousa une troisième femme, Astymède. Apollodore suit le récit des tragiques, mais il fait allusion à la version différente touchant Eurygamie.

Les aventures tragiques de la famille d'Œdipe, les luttes de ses fils Étéocle et Polynece font partie d'une autre légende, que les poètes ont racontée ou dramatisée sous le nom de *Thébaïde*, des *Frères ennemis* ou des *Sept devant Thèbes*; elle prend toutefois sa source dans la malédiction dont Œdipe a frappé ses enfants.

La légende d'Œdipe offre, au point de vue humain, un caractère profondément religieux. Jamais l'esprit hiératique ne s'est produit avec une formule plus saisissante. Dans ce mythe, l'homme n'est que le jouet d'une puissance supérieure; sa sagesse n'est que folie; une pensée liturgique et sans doute aussi théocratique régit au-dessus de ces grandes éphémères des rois et dispose du sort des peuples. Le personnage principal des divers actes du sombre drame thébain, c'est Erinnys, dont Œdipe est la victime et devient lui-même l'instrument par la malédiction qu'il lance sur toute sa race.

M. Grote, dans le premier volume de son *Histoire de la Grèce*, n'indique pas le caractère sacerdotal de cette fable, mais il montre très-bien cette unité des légendes de Thèbes qui réside dans la malédiction. « Œdipe est devenu, dit-il (trad. de Sadoux), la victime vouée aux Erinyes, par suite de la mort que sa mère s'était donnée elle-même, et dont il avait été la cause inconsciente, aussi bien que pour son parricide involontaire. Bien qu'il se fût depuis longtemps interdit l'usage de tous les ornements et de tout le luxe que son père avait hérités de ses augustes ancêtres, cependant, quand l'âge l'eût mis sous la dépendance de ses deux fils, Polynece, un jour, enfreignant cette défense, il plaça devant lui la table d'argent et la magnifique coupe de Kadmos, dont Laïos avait toujours l'habitude de se servir. Le vieux roi n'eut pas plus tôt vu ces précieux accessoires de la vie royale de son père, que son esprit fut envahi par une affreuse frénésie, et il prononça de terribles malédictions contre ses fils, leur prédisant qu'il y aurait entre eux une lutte acharnée et éternelle. La déesse Erinnys entendit ses paroles et les grava dans sa mémoire; et il répéta encore la malédiction dans une autre occasion, quand ses fils, qui avaient toujours eu l'habitude de lui envoyer l'époule des victimes sacrifiées sur l'autel, lui firent servir la hache à la place. Il ressentit ce procédé comme une insulte et demanda aux dieux que ses fils pussent périr de la main l'un de l'autre. Chez les auteurs tragiques, aussi bien que dans l'ancienne épopée, on voit la malédiction paternelle jaillissant immédiatement de l'égarement d'Œdipe lui-même, mais au lieu de l'ouïr par le parricide et l'inceste dont il a souillé sa race, dominer sur tout le cours des événements. Non-seulement Eschyle (v. l'analyse des *SEPT DEVANT THÈBES*) conserve la fatale influence de la malédiction paternelle, mais même il indique brièvement les causes qui en sont données dans la *Thébaïde*, sans ajouter aucun motif nouveau. Aux yeux de Sophocle ou de son auditoire, la conception d'un père maudissant ses fils sur des raisons aussi frivoles en apparence était odieuse; et ce grand poète introduisit plus d'une circonstance aggravante en décrivant le vieux père aveugle comme ayant été chassé avec barbarie par ses fils et condamné à errer à l'étranger, dans l'exil et la pauvreté. Bien que par ce changement il donnât à son poème plus de cohérence et que sa fable se justifiait elle-même, cependant il s'éloignait de l'esprit de la vieille légende, d'après laquelle Œdipe avait, par ses méfaits involontaires, contracté une souillure incurable, destinée à passer à tous ses descendants. Son esprit est aliéné, et il les maudit, non parce qu'il a souffert

fort sérieusement par leur faute, mais parce qu'il n'est plus que l'instrument aveugle d'une Erinnys vengeresse, destinée à accomplir la ruine de la maison de Laïos. »

M. Bréal donne du mythe d'Œdipe une explication toute naturaliste. Œdipe est une personification solitaire; le Soleil naît sur le Cithéron et il a les pieds humides de la rosée du matin. Le meurtre de Laïus et celui du Sphinx reproduisent la lutte d'Indra contre Vitra, celle de Zeus contre les Titans, d'Apollon contre Python, etc.

Laïus, le Sphinx ou plutôt, pour parler comme les Grecs, la Sphinx, Vitra, les Titans, Python représentent le démon de la sécheresse, celui qui retient l'humidité dans l'air et que le Soleil, roi de l'air, au moyen de la foudre qui émane de son globe enflammé, parvient à frapper de mort. Les femmes épousées par Œdipe, et qui étaient aux mains de son rival, sont les nuages, dont Œdipe, débarrassé de ses ennemis, devient lui-même la cause du même phénomène de la sécheresse, et ce mal qu'il a produit à son tour ne cesse que par son déclin et sa disparition dans les abîmes terrestres. Antigone est l'aurore du soir, la lueur qui apparaît à l'horizon opposé au moment où le soleil se couche. Les mots prononcés par le Sphinx, que les hommes ne peuvent comprendre, sont les grondements du tonnerre, etc.

On explique de la même façon que Napoléon et ses maréchaux symbolisent le soleil entouré des douze signes du zodiaque. Nous préférons à ces hypothèses les conclusions de M. Alfred Maury : « Le mythe d'Œdipe doit être rangé parmi ces légendes qui semblent tirer leur origine des faits historiques dénaturés et embellis par l'imagination populaire. »

Les aventures d'Œdipe sont devenues pour la poésie un thème inépuisable. Nous allons rendre compte des tragédies qu'elles ont inspirées.

Œdipe roi, tragédie de Sophocle, représentée à Athènes vers l'an 415 av. J.-C. Arrière la considération comme le chef-d'œuvre tragique par excellence; elle offre, en effet, les ressorts terribles des tragédies d'Eschyle, les développements de caractères et de passions ordinaires à Sophocle et le pathétique touchant d'Euripide. L'invisible fatalité mène toute la pièce, et cependant elle n'annihile pas la volonté humaine; l'orgueil et la violence d'Œdipe sont pour quelque chose dans les malheurs dont l'accable le destin.

L'exposition et la conduite de la pièce justifient l'admiration que les anciens et les modernes ont vouée à l'*Œdipe roi*; nous récusons complètement l'opinion de Voltaire, qui n'a vu dans cette tragédie qu'une suite de contradictions, d'absurdités et de déclamations. Tout le peuple de Thèbes, décimé par la peste, est prosterné aux pieds des autels, implorant la fin du fléau; le chœur des suppliants ouvre la pièce. Œdipe paraît et s'informe du sujet de ces lamentations; le grand prêtre lui fait un tableau lamentable des calamités qui ont fondé sur Thèbes. Il est interrompu par l'arrivée de Créon, que le roi avait envoyé consulter l'oracle et qui rapporte la réponse : « La peste frappera sans relâche tant que le meurtrier de Laïus restera impuni. » On met Œdipe au courant de l'assassinat de Laïus; car bien des années se sont passées depuis le meurtre, et rien, dans les récits qu'il entend, n'éveille ses lointains souvenirs. Pour les Thébains, Laïus a péri, victime d'une troupe de voleurs. Cependant, il existe encore un des serviteurs qui accompagnent le roi et qui ont tous pris la fuite, propageant ensuite ce récit mensonger; Œdipe ordonne qu'on le lui amène. Il y a peu d'exemples de tragédies où l'exposition s'opère avec cette simplicité pleine d'intérêt; on est dans l'attente du secret qui va éclater et montrer dans Œdipe l'incesteux sans le savoir et le parricide malgré lui. Un homme connaît ce secret : c'est le devin Tirésias; Œdipe l'interroge. Après avoir répondu d'abord par des phrases ambiguës, qui jettent le trouble dans l'esprit du roi, Tirésias finit par lui révéler qu'il est le meurtrier de Laïus; qu'il n'est pas le fils de Polybe, mais celui de Laïus et de Jocaste; que, par conséquent, il a épousé sa mère et qu'il est seul la cause des maux qui affligent le peuple. Voltaire trouve que la pièce devrait finir là; mais non, sur la foi de Tirésias et de telle autre divinité, il lui vient à l'idée que le devin a pu être suborné par un rival désireux de le détruire, et il accuse Créon; il s'empare et il n'est pas loin de vouloir le faire mettre à mort. Survient Jocaste. Œdipe dissimule ses soupçons; car, malgré tout, une partie de la vérité a pénétré dans les ténèbres de son esprit; il se souvient maintenant qu'un jour, chez Polybe, roi de Corinthe, on l'a traité de bâtard et que le roi n'a rien répondu; qu'il consulta là-dessus l'oracle de Delphes et que l'oracle lui prédit les plus épouvantables destinées; qu'il épousait sa mère et que sa race serait maudite. Jocaste, qui suit qu'un pareil oracle lui a été rendu à elle-même et à Laïus, n'ouvre pas encore les yeux à la lumière. Pour prouver à Œdipe la vanité des oracles de Tirésias, elle raconte que Laïus, condamné à mourir victime d'un parricide, a fait périr son fils. Toutefois, un détail de ce récit éclaire Œdipe d'une lumière inattendue, et bientôt il se soupçonne d'être le meurtrier de Laïus; pour se débarrasser

de ses doutes, il envoie chercher le serviteur qui a survécu au meurtre du roi. Pendant ce temps, et au moment où Jocaste va au temple conjurer les dieux d'écarter les malheurs qu'elle prévoit, arrive de Corinthe un messager qui, après la mort du roi, vient offrir à Œdipe la couronne de cette ville. Délivré par la mort de Polybe, qu'il regarde comme son père, du danger d'être un parricide, Œdipe triomphe avec Jocaste de l'erreur des oracles; le messager, pour confirmer sa joie, lui dit que Polybe n'était pas son père; qu'il est un enfant adoptif, trouvé sur le mont Cithéron, où un berger de Laïus l'avait exposé. La reconnaissance cruelle s'achève par l'arrivée du vieux serviteur, longtemps attendu.

Au récit des circonstances précises qui ont accompagné le meurtre de Laïus, Œdipe se reconnaît pour le coupable, et tout le reste découle de ce point capital; la mort de Jocaste, qu'on veut lui faire apprendre, confirme l'horrible réalité qu'il a déjà pu enchaîner et, fou de douleur, il s'arrache les yeux sur le cadavre de sa mère. Sophocle n'a pas reculé devant l'effrayant spectacle d'Œdipe venant sur la scène, avec ses orbites sanglantes et vides, s'accuser des crimes que la fatalité lui a fait commettre.

Il y a, dit M. Patin (*Tragiques grecs*), tant de vérité dans la conduite de l'*Œdipe roi*, et le théâtre moderne a essayé avec si peu de succès d'y changer quelque chose, qu'il n'est guère possible de se figurer le sujet traité d'une autre manière. On doit croire cependant qu'il avait été autrement présenté par Eschyle et Euripide, qui tous deux, comme Sophocle, avaient fait leur *Œdipe*; on en a même la certitude à l'égard d'Euripide, dont l'ouvrage a pu être reconstitué, en plusieurs de ses parties du moins, au moyen de fragments nombreux. L'*Œdipe* d'Eschyle, dont le titre se trouve dans le catalogue de ses pièces, faisait partie d'une des trilogies où il avait reproduit tout le cycle thébain. Comme on parle beaucoup de la régularité des tragédies de Sophocle, et qu'on vante, en particulier, dans *Œdipe roi*, l'exacte observation de la vraisemblance, il faut faire remarquer que cette même pièce prouve jusqu'à quel point les principes suivis par les anciens poètes étaient, à cet égard, différents de ceux des critiques modernes. Il est assurément très-invraisemblable, observe Schlegel, qu'Œdipe ne se fût jamais informé auparavant des circonstances du meurtre de Laïus, que les cicatrices de ses pieds, ainsi que le nom qu'il portait, n'eussent inspiré aucun soupçon à Jocaste, etc. Mais ce n'était pas à une raison prosaïque et calculatrice que les anciens commentaient le destin d'un ouvrage de l'art, et une invraisemblance que l'analyse seule découvrait, et qu'elle découvrait dans l'action représentée plutôt que dans la pièce même, ne leur paraissait pas mériter ce nom. On raconte que l'*Œdipe roi* de Sophocle échoua, au concours dramatique du théâtre d'Athènes, contre une pièce de Philoclès, ou peut-être, comme on l'a spirituellement conjecturé pour expliquer cette étrange défaite, contre quelque ouvrage emprunté par ce Philoclès à Eschyle, son aïeul maternel.

L'*Œdipe roi* compte d'innombrables imitations; les plus connues sont celles de Sénèque, chez les Latins; de Dryden, en Angleterre, et, en France, celles de Corneille, de Voltaire, de La Motte, de M. J. Chénier, enfin la traduction littérale, en vers, de M. Jules Laocroix. La tragédie de Voltaire, longtemps restée tous les suffrages, mais on trouve aujourd'hui qu'il s'est trop écarté de la simplicité du modèle en voulant l'améliorer. Avant Corneille, Prévost, en 1695, et Saint-Marthe, en 1614, avaient essayé de transporter sur la scène française les principales beautés de la pièce grecque; ces tentatives ne sont pas sans mérite, mais la naïveté du style nuit à l'effet tragique. Corneille devança Voltaire en introduisant assez malheureusement dans la tragédie deux éléments que les Grecs avaient négligés à tort, suivant lui, à savoir l'amour et les raisonnements philosophiques; disons toutefois que, sous la plume de Corneille, les théories du libre arbitre et de la fatalité sont traces d'une main sublimée dans le dialogue de Jocaste et de Thésée.

Racine, si l'on en croit une anecdote de Fanelon, fit le plan d'un *Œdipe* conforme à la simplicité grecque; il n'osa pas pousser l'essai jusqu'au bout, quoiqu'il fût parvenu à ce chef-d'œuvre qu'il lui a fait de fréquents emprunts et qu'il pouvait le réciter tout entier. L'abbé d'Olivet cite, dans son *Histoire de l'Académie française*, une lettre curieuse de Voltaire à Racine : « Je me souviens qu'étant un jour à Autouil, chez Despreaux, avec M. Nicole et quelques autres amis d'un moriste distingué, nous mîmes Racine sur l'*Œdipe* de Sophocle. Il nous le récitait en entier, le traduisant sur-le-champ; et il s'émut à un tel point que, tout ce que nous étions d'auditeurs, nous éprouvâmes tous les sentiments de terreur et de compassion sur quel roule cette tragédie. J'ai vu nos meilleurs acteurs sur le théâtre, j'ai entendu nos meilleurs pièces, mais jamais rien n'approcha du trouble où me jeta ce récit, et au moment même que je vous écris, je m'imagine voir encore Racine, avec son livre à la main, et nous tous consternés autour de lui. » Joseph Chénier avait entrepris de faire une traduction litté-

rale de l'*Œdipe roi* pour le Théâtre-Français. Cette œuvre, assez faible, ressemble moins à une traduction de Sophocle qu'à un arrangement de l'*Œdipe* de Voltaire. Chénier, toutefois, a conservé les personnages de Sophocle, et n'en a produit aucun autre; il a gardé la même action, la suite et le mouvement des scènes, les idées principales et le dénouement. Sa tragédie n'est point restée au théâtre. La tentative de M. Jules Lacroix est au contraire un travail remarquable sous tous les rapports; cet *Œdipe roi*, qui reproduit exactement l'arrangement de la pièce grecque, a été représenté avec succès à la Comédie-Française (1858). Jamais, jusqu'à M. Jules Lacroix, on n'avait reproduit si fidèlement et dans ses plus petits détails le chef-d'œuvre de Sophocle.

Œdipe à Colone, tragédie de Sophocle, représentée à Athènes en 401, quatre ans après la mort du poète. D'après la tradition, Sophocle, accusé de démenace sénile par ses fils qu'il avait déshérités au profit d'un de ses petits-fils, lut à ses juges un des chœurs d'*Œdipe à Colone*, celui où se trouve la poétique glorification de l'humble bourg de l'Attique, et ces admirables vers furent sa seule défense. Ce fut précisément par les soins du petit-fils de Sophocle que la tragédie fut représentée. Cette pièce, d'une magnificence sérenité, montre la fin des expiations d'*Œdipe*. L'exposition est presque aussi belle que celle d'*Œdipe roi*. A la tombée du jour, un vieillard aveugle, guidé par une jeune fille, s'arrête et demande où il est : « Filles du vieillard aveugle, Antigone, quelles contrées avons-nous gagnées? à quels hommes appartient la cité voisine? » Antigone ignore elle-même; mais le chœur, formé d'habitants de Colone et qui s'empresse autour des étrangers, l'en informe, tout en témoignant sa crainte de ce que, sans le savoir, il s'est assis près du bois sacré, sanctuaire des Erinyes. *Œdipe* conjecture aussitôt que sa fin est proche, car au début de sa vie, avant le meurtre de Laïus, l'oracle lui a prédit qu'il mourrait là où les Erinyes seraient pour lui hospitalières. Sa destinée maudite va donc s'achever et il entre hardiment dans le domaine des redoutables divinités. Thésée, qui apprend l'arrivée d'*Œdipe* dans ses États, lui fait offrir un asile inviolable. Aussitôt un autre oracle se divulgue : deux partis se disputent le gouvernement de Thèbes; il assure la victoire à celui qui possèdera *Œdipe*, ou son tombeau. Là de découle une suite de scènes, où Créon et Polynice, qui ont tous deux profondément outragés *Œdipe*, s'efforcent de le gagner à leurs vœux. Il les repousse avec fermeté et fierté, car la protection d'Athènes le garantit contre toute violence. « Le véritable but de ces scènes, fait observer Olfried Müller, est évidemment de montrer le vieil *Œdipe* aveugle, maudit, outragé, banni et pauvre, entouré d'une dignité et d'une majesté qui le placent bien au-dessus des hommes violents qui l'ont autrefois traité si indignement. » Lorsque cette espèce de réhabilitation est accomplie, on entend retentir les tonnerres de Jupiter, qui appellent aux enfers *Œdipe* : « *Œdipe*, *Œdipe*, pourquoi tardons-nous à partir? » Par les prophéties d'*Œdipe* lui-même et par un message on apprend comment le vieux héros, solennellement paré pour la mort, appelé par l'éclat de la foudre et par des voix sorties du sein de la terre, a mystérieusement disparu de la surface du sol. Thésée met un terme aux plaintes des filles d'*Œdipe* : « Il n'est pas permis, dit-il, de se plaindre de ce qui révèle la faveur des puissances surnaturelles; c'est là un outrage fait aux dieux. »

Cette tragédie, que Créon définissait : un poème plein de civilité, n'a que peu d'action; c'est plutôt un hymne magnifique en l'honneur d'Athènes et de Colone, exprimé dans le langage le plus élevé, le plus harmonieux. Il en a été fait quelques imitations, entre autres l'*Œdipe chez Admète*, de Ducis, tragédie, et deux opéras, l'un allemand, l'autre français.

Œdipe à Colone, tragédie-opéra en trois actes, paroles de Guillard, musique de Sacchini; théâtre de l'Opéra, 1^{er} février 1787. Ce fut un magnifique succès posthume. Sacchini était mort six mois avant la représentation. Le poème n'est pas sans mérite et l'auteur a su choisir dans la terrible histoire d'*Œdipe* les situations les plus propres à la musique. Cette partition est le chef-d'œuvre de Sacchini. Il s'y élève parfois à la sublimité du sujet antique. L'auteur de compositions tour à tour si suaves et si dramatiques avait éprouvé de grandes difficultés pour faire représenter cet ouvrage. Les succès qu'il avait obtenus en Italie et en Angleterre n'avaient pas suffi pour le faire accueillir à Paris, comme il le méritait. Il ne put triompher des cabales qui s'élevaient contre lui, malgré la protection de la reine. Il mourut le 7 octobre 1786, à l'âge de cinquante-deux ans, laissant un chef-d'œuvre de plus au monde artistique. L'ouverture n'est pas assurément à la hauteur de l'expression générale du drame. Il faut se montrer à cet égard indulgent en raison des habitudes des musiciens italiens de cette époque. L'exemple de Gluck néanmoins était bon à suivre, et l'ouverture d'*Œdipe* aurait dû exciter l'émulation de Sacchini, mais le maître ne tarde pas à s'élever au ton de son sujet. L'air de Polynice : le Fils des dieux, le successeur d'Alcide, a de la grandeur,

et il est suivi du chœur des soldats, dont la facture énergique et simple a été imitée depuis par Méhul. Le chœur de femmes : *Allez, régniez, jeune princesse*, a des formes si pures, un rythme si harmonieux, qu'on croirait assister à une procession des *Parthénies*. L'air de l'athénienne, celui d'Eryphile ont beaucoup de charme; la marche des prêtres est sublimée et peut-être supérieure à ce qu'a écrit Gluck dans ce caractère. Tout le monde connaît la grande scène : *Ahl n'avancez pas davantage*. Le contraste du vieil *Œdipe*, appuyé sur sa jeune fille Antigone, est admirablement interprété. Le mouvement de l'allégo : *Filles du Styx, terribles Euménides*, est d'un effet saisissant. Enfin, pour abrégier, la scène de la reconnaissance du malheureux fils et du plus malheureux père est d'un pathétique puissant et d'une beauté achevée. L'air : *Elle ma prodigué sa tendresse et ses soins*, que nous donnons ci-après, est un des plus beaux airs français. Et cependant, lorsque, en 1843, l'Académie de musique a repris cet ouvrage, elle n'a pu en donner que six représentations. Ces beautés sévères, ces formes si pures d'harmonie, ces accents si vrais et si pathétiques n'ont pu triompher de la froideur et des distractions du public.

Maestoso. Récitatif.

An - ti - go - ne me
res - te, An - ti - go - ne est ma
fil - le! El - le est tout pour mon
cœur, seu - le el - le est ma fa - mil - le!
An.
El - le m'a pro - di - gué sa ten -
dres - se et ses soins! Son
zè - le dans mes maux m'a
fait trou - ver des char - mes;
El - le les par - ta - geait;
el - le es - say - ait mes lar - mes; Son a -
mour at - ten - tif pré - voy -
ait mes be - soins! Viens!
ô mon di - gne sang,
Viens, mon gui - de fi - dèle! Que ton
pè - re at - ten - dri te pres - se sur son
cœur, Que ton pè - re at - ten -
dri te pres - se, te pres - se sur son
cœur! Puis - se des dieux la jus -

- ti - ce é - ter - nel - le A ma re - con - nais -
- san - ce é - ga - ler, é - ga - ler ton bon -
- heur! Viens! ô mon di - gne
sang, Viens! ô mon di - gne
sang! Viens mon gui - de fi -
- dèle! Puis - se des dieux la jus -
- ti - ce é - ter - nel - le
A ma re - con - nais - san - ce é - ga -
- ler, é - ga - ler ton bon - heur! É - ga -
- ler ton bon - heur! é - ga -
- ler ton bon - heur! Oui ton bon - heur!

Œdipe à Colone, tragédie grecque de Sophocle, traduite en vers allemands par Franz Frizze, avec les chœurs composés par Mendelssohn-Bertholdy, représentée au palais de Potsdam, à Berlin, le 1^{er} novembre 1845. La partition contient neuf morceaux, dont les plus remarquables sont le chant funéraire et l'invocation des dieux dans le chant du combat. La musique vocale de Mendelssohn manque d'inspiration.

Œdipe, tragédie de Sénèque. Le tragique latin, en imitant l'*Œdipe roi*, n'a pas voulu faire une simple traduction; en respectant l'arrangement général de la pièce, il a modifié dans certains détails qu'il a mis en rapport avec les préoccupations de son temps. Ainsi, ce n'est plus Tirésias qui est le vrai devin dans sa pièce. Tirésias interroge vainement les entrailles des victimes; c'est la nécromancie qui l'emporte sur les vieilles sciences augurales, en évoquant les ombres des morts. Ces ombres que Créon, envoyé par *Œdipe*, a consultées dans un bois horrible accusent *Œdipe* de parricide et d'inceste; mais Créon est suspect et le roi veut le faire périr. Cependant la vérité se fait jour peu à peu, comme dans Sophocle, et par les récits de Jocaste, et par ceux du serviteur de Laïus; enfin, par les déclarations du messager envoyé de Corinthe. A chaque pas cette tragédie rappelle le chef-d'œuvre de Sophocle, mal voilé sous quelques dissimulations. Mais ce serait être injuste envers Sénèque, en même temps que faire injure à Sophocle, de comparer les deux pièces. Les tragédies de Sophocle sont des œuvres dramatiques, celles de Sénèque ne sont que des morceaux de poésie, des prétextes à beaux vers, des développements de nobles sentiments exprimés avec beaucoup de force et d'éclat. Sénèque ne cherche pas des effets de théâtre, mais des effets de style. Aussi bien, ces suites de tirades, que M. Nisard appelle des *tragédies en manuscrits*, n'étaient pas destinées à être jouées, mais à être lues. *Œdipe* est une de celles où se reconnaît le plus la main de Sénèque : il y a, surtout dans les chœurs, de fort beaux vers, vigoureux et bien frappés, de ce style éclatant, mais tendu et monotone, qui le caractérise dans ses œuvres de prose mêmes.

Œdipe, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1659. Six ans s'étaient écoulés depuis la chute de *Pertharite*, et Corneille semblait avoir renoncé au théâtre, lorsque, cédant aux instances du surintendant Fouquet, il eut le malheur de rentrer dans la carrière par son *Œdipe*. Cependant la pièce, toute faible qu'elle est de pensée et de style, fut bien accueillie et attira sur l'auteur les libéralités de Louis XIV, ce succès donna à un vieux triomphateur, le rattacha pour jamais au théâtre. L'*Œdipe* de Corneille offre un grand nombre de traits dignes de

son auteur. Peut-être même cette pièce ne passe-t-elle pour médiocre que parce qu'il en existe une fort supérieure. Corneille ne se serait pas attendu à être un jour vaincu par un rival de vingt ans. L'amour figure mal dans les deux pièces, mais celle de Voltaire a l'avantage qu'il y figure moins longtemps. Voltaire a jugé sévèrement l'œuvre de Corneille; à tout instant, il la compare avec la tragédie de Sophocle; à tout instant, il fait ressortir les vers faibles qui s'y rencontrent; il déclare *Œdipe* une production indigne de l'auteur de *Polyeucte*, de *Cinna* et du *Cid*.

Œdipe, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers; Comédie-Française, 18 novembre 1718. Ce fut le coup d'essai dramatique de Voltaire, qui composa cette pièce à l'âge de vingt-quatre ans. Le plan est irrégulier, et les deux premiers actes ne sont pas sans défauts; mais les deux derniers annoncent un talent supérieur; le développement des destins d'*Œdipe* est gradué de scène en scène, de manière à soutenir et augmenter sans cesse la curiosité et l'intérêt. La versification est harmonieuse, précise, élégante et poétique, il est fâcheux que, pour satisfaire à la mode, l'auteur ait introduit dans un drame aussi sérieux le ridicule amour de Philoctète pour la vieille Jocaste.

Longtemps cette tragédie a été mise au rang des chefs-d'œuvre de notre scène, et Voltaire est mort avec l'idée qu'il avait dépassé Sophocle, et de beaucoup. Il faut lire l'analyse de la pièce grecque, dont il a fait précéder les diverses éditions de la sienne; j'en tiens plus plaisir que la manière dont il a parodié les vers du grand tragique, en lui prêtant toutes sortes de naïvetés et de contradictions, et le tout pour prouver qu'il lui a été bien supérieur en daignant retravailler d'après lui ses petites inventions. Voltaire dit sérieusement que la tragédie de Sophocle, comme toutes celles des Grecs, est une bagatelle, propre tout au plus à fournir une scène ou deux, un acte à la rigueur, à quelqu'un qui sait son métier. Il s'est donc mis en devoir de corser par toutes sortes de moyens la pauvreté d'action de l'*Œdipe roi*; c'est pour cela qu'il a imaginé le personnage de Philoctète, galant homme, qui vient conter fleurette à Jocaste. Au lieu de la magnifique exposition imaginée par Sophocle et du déroulement des scènes qui peu à peu entraînent l'action, Voltaire fait raconter les faits à Philoctète par un confident, le bon Dimas, et il a en cela la prétention de réaliser un immense progrès sur l'art dramatique des Grecs, encore à l'état de barbarie. Philoctète répond aux confidences de Dimas par le récit de la mort d'Hercule. « Hercule est mort! ô ciel! » s'écrie Dimas épouvanté; et il écoute de toutes ses oreilles une longue tirade qui ne fait rien du tout à l'affaire. La principale invention de Voltaire consiste en ce que Philoctète, survenu à Thèbes en même temps que la peste, est, en qualité d'étranger, soupçonné d'avoir tué Laïus, sans autre raison. Ses justifications, ses démentis avec Jocaste, qui l'aime encore et qui le supplie de partir, des conversations entre des confidentes auxquelles on ne peut s'intéresser, voilà ce que Voltaire a ajouté à la tragédie grecque, avec l'intime conviction qu'il transformait en chef-d'œuvre une pièce infamée.

L'*Œdipe* de Voltaire eut un succès prodigieux. J.-B. Rousseau s'écria que le Français de vingt-quatre ans l'avait emporté sur le Grec de quatre-vingts. Laharpe établit par toutes sortes d'arguments la supériorité de Voltaire sur Sophocle. On est bien revenu de cette opinion; cependant l'*Odeon* a encore repris, en 1867, cette pièce fossile. C'est dans *Œdipe* que se trouvent ces deux vers souvent cités :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense : Notre crédulité fait toute leur science.

Œdipe, tragédie en cinq actes et en vers, de Houdard de La Motte; Comédie-Française, 13 mars 1728. Il est impossible de comprendre les motifs qui ont décidé l'auteur à refaire, huit ans après, la tragédie de Voltaire, sans apporter aucun élément nouveau. La Motte a supprimé les rôles parasites de Thésée de Corneille et du Philoctète de Voltaire, et comme l'action ne remplissait pas cinq actes d'une tragédie française, il l'a corroborée de démentis naissants d'Électre et de Polynice. C'est à cela que s'est bornée toute son invention. La pièce n'a eue aucun succès; alors La Motte, comptant frapper un grand coup, la refit en prose, ce qui n'était pas bien difficile; il n'en a eu qu'à supprimer les chevilles et les épithètes inutiles qui constituaient sa versification. C'est à cette singularité que ses *Œdipes* doivent de n'avoir pas passé tout à fait inaperçus. « A cette occasion, dit d'Alembert, il osa risquer son système, si ingénieusement soutenu et si vivement réfuté, sur les tragédies en prose. Ses principales raisons étaient que des tragédies écrites de la sorte se rapprochaient infiniment plus que les tragédies en vers de la simplicité et de la vérité de la nature; qu'un auteur tragique, délivré de la contrainte du vers, résisterait, serait obligé, pourvu qu'il ne fût pas un simple d'esprit, de bien composer ses vers, de mettre dans son ouvrage plus de mouvement et plus de vie; qu'on lui en permettrait plus de seule de ces scènes languissantes qu'on essuie et qu'on pardonne par la seule crainte de rebuter les écrivains dramatiques, si on exigeait

d'eux qu'ils fussent à chaque moment et sans relâche intéressants et poètes tout à la fois; qu'on avait cru d'abord de la comédie comme de la tragédie qu'elle ne pouvait être qu'en vers, mais que Molière, par les chefs-d'œuvre comiques qu'il avait osé écrire en prose, avait forcé le public à revenir d'une prévention si contraire à son propre plaisir; qu'il en serait de même de la tragédie, si quelqu'un avait le courage de hasarder en ce genre des efforts heureux; enfin que la loi imposée aux poètes tragiques d'écrire en vers peut écarter de cette carrière des génies rares, qui ayant reçu de la nature, dans un degré supérieur, le talent de la tragédie, celui de disposer le sujet avec art, de l'intriguer avec intérêt, de le conduire avec chaleur, n'auraient pas, au même degré, le talent de la versification, ou même en seraient totalement privés. Les considérations dont il a fait précéder son Œdipe en prose sont bien meilleures que la pièce elle-même; elles font de La Motte le précurseur, au moins en théorie, du drame moderne. Ce qui est plus comique, c'est l'essai ingénu de l'auteur qui, à l'appui de son système, met en prose une scène du *Mithridate* et s'efforce à prouver la supériorité de ce morceau sur les vers de Racine.

Œdipe chez Admète, tragédie en cinq actes et en vers, de Ducis; Comédie-Française, 1778. Ducis a fondé, pour faire sa pièce, deux chefs-d'œuvre de la scène grecque, l'*Œdipe à Colone* de Sophocle et l'*Alceste* d'Euripide. Il est résulté de cette fusion une œuvre bizarre, contrairement à toutes les traditions de la légende d'Œdipe, mais dont certaines scènes ont de la beauté. Œdipe, comme dans Sophocle, arrive appuyé sur le bras d'Antigone dans une ville inconnue; mais ce n'est ni d'athènes ni de Thèbes qu'il reçoit l'hospitalité.

Le hasard l'a conduit chez Admète au moment où, comme dans la pièce même d'Euripide, Admète va mourir s'il n'est sauvé par le dévouement d'un des siens qui, à sa place, gagnera les sables bords. Alceste est prête à donner sa vie; mais ici elle n'est pas ramenée au monde des vivants par Hercule, suivant la vieille légende; l'arrivée d'Œdipe, las de la vie et heureux de prolonger les jours d'Admète et d'Alceste, vient dispenser cette dernière du fatal voyage. Sans doute l'idée serait originale, si cette pièce était de pure invention; cette combinaison a permis à Ducis de réunir dans une seule pièce les affections tendres qu'il excellait à peindre, la pitié filiale d'Antigone, le dévouement d'Alceste, la générosité d'Œdipe; mais ces personnages, quoique fictifs, ont dans le domaine spécial de la tragédie une existence, des aventures qui leur sont propres et qu'il n'est permis de dénaturer.

Les deux actions semblent se fondre dans le premier acte, où Polynice vient demander des secours au roi de Phères, et où cette scène est suivie d'un entretien d'Admète et d'Alceste; elles se séparent entièrement dans le second et le troisième acte, et ne s'unissent dans le quatrième que pour se partager encore dans le cinquième, où la belle scène d'Œdipe et de Polynice fait entièrement oublier les deux époux qui se trouvent sauvés par Œdipe au moment où leur danger n'inspire presque plus aucun intérêt.

Ducis a tiré de la pièce d'Euripide des développements pathétiques. Il a parfaitement rendu le beau caractère d'Alceste et la joie avec laquelle elle s'offre à la mort à la place d'Admète.

La partie de la tragédie qu'il a puisée dans Sophocle lui fournit des couleurs plus énergiques, comme ces imprécations d'Œdipe contre Polynice :

Tot, va-t'en, scélérat, ou plutôt reste encore.
Pour porter les vœux d'un vieillard qui t'abhorre.
Je rends grâce à ces mains qui, dans mon désespoir,
M'ont d'avance affranchi de l'effeur de te voir.
Vers Thèbes sur tes pas ton camp se précipite.
J'attache à tes drapeaux l'épouvante et la fuite.
Puisseux tous ses sept chefs, qui t'ont juré leur foi,
Par un nouveau serment s'armer tous contre toi!
Que la nature entière, à tes regards perfides,
S'éclaire en plissant du feu des Bûmes!
Que ce sceptre sanglant que ta main croit saisir,
Au moment de l'atteindre, échappe à ton désir!
Ton Étéocle et toi, privés de funérailles,
Puisseux-vous tous les deux vous ouvrir les entrailles!
De tous les champs thébains puisseux-tu n'acquiescer
L'espace en tombant que ton corps doit couvrir,
Et, pour comble d'horreur, couchés sur la poussière,
Mourir, mais en sujet et bravi par ton frère!

Il y a, dit Laharpe, dans ces imprécations, des traits d'une grande beauté, que Ducis ne doit point à Sophocle et qui en seraient dignes.

Œdipe devant l'énigme du Sphinx, tableau de M. Ingres (1805, Salons de 1807, 1846, 1855; appartenant à M. le comte Duchâtel). Le maître a peint ce tableau à Rome, durant son premier séjour à l'Académie, en même temps que ses fameuses odalisques. On y sent encore l'influence de David, et la composition est arrangée en manière de bas-relief limité de l'antique. Au devant d'une caverne, dont l'œil ne peut pénétrer les profondeurs, le Sphinx roule des yeux courroucés en regardant Œdipe qui, le genou relevé, le doigt sur les lèvres, cherche à deviner le mot fatal. Œdipe est modelé absolument comme une statue antique; c'est, dit M. T. Gautier, c'est bien ainsi qu'il n'est posé le beau et fier jeune homme, ses deux lances de cui-

vre à la main et son chapeau de voyage rejeté sur les épaules, devant le monstre sournois à tête et à gorge de vierge, à ailes d'épervier et à croupe de lionne, qui le regarde d'un œil oblique et, l'énigme proposée, lève sa patte griffue. Il a trouvé le mot; il va répondre; ses lèvres s'ouvrent, et le Sphinx vaincu n'a plus qu'à se précipiter de son rocher; des pieds pâles, des ossements et des crânes apparaissent vaguement dans la grotte noire de la caverne et montrent le danger couru par les voyageurs à qui leur mauvaise fortune faisait prendre un chemin si funeste. L'Œdipe est devenu avec le temps d'une couleur superbe; on dirait un Giorgione, à voir ses chairs blondes se détacher d'un fond d'outre-mer sous cette chaude palette que les années donnent souvent aux œuvres des dessinateurs, tandis qu'elles carbonisent celles des coloristes.

Œdipe et le Sphinx, tableau de Gustave Moreau; Salon de 1864. Œdipe a gravi la montagne; il est arrivé dans la gorge étroite où le Sphinx attend les voyageurs pour leur poser son énigme; il est enfoncé par ainsi dire dans la fatalité; à ses pieds, l'abîme; derrière lui, la paroi verticale du rocher; devant, le monstre, moitié femme, moitié lionne, avec des ailes de griffon, qui s'est précipité sur lui, s'est accablé sur son boudoir, et, face à face, lui crie l'énigme. Le jeune héros ne paraît pas troublé par cette situation tragique; son pied droit contracté s'appuie fermement au sol, sa jambe gauche se replie, et ses épaules cherchent un point d'appui contre le roc inhospitalier; il tient baissée la pointe de sa lance, sachant bien que toute défense physique serait inutile; il réfléchit profondément, les yeux fixés sur le monstre, et cherche la réponse qui doit le sauver. Le front du Sphinx est ceint d'un diadème, un collier entoure son cou, un fil de grosses perles rouges orne ses flancs. Son profil, d'une beauté méchante, est tout près du visage pâle d'Œdipe, et sa gorge arrondie lui effleure la poitrine. Il essaye de troubler, de fasciner l'audacieux. Un corps de plus, il l'espère du moins, va bientôt rejoindre ces cadavres dont on aperçoit les pieds froids et les mains contractées parmi les débris de couronnes, de vêtements et d'armes, dépassant la fosse qui les a engloutis. Le paysage est désolé, quelques oiseaux passent rapidement; seul, un figuier, l'arbre consacré à Saturne qui dévore ses enfants, pousse au milieu des rochers ses branches chargées de fruits. Près de l'antré du Sphinx, une casquette fermée est posée sur une petite colonne; un papillon, symbole de légèreté, tourne autour et va mourir; un serpent, emblème de la prudence, monte lentement et circulairement vers lui.

Ce tableau a été très-défavorablement apprécié. Suivant Th. Gautier, l'impression est des plus fantastiques. « On y sent le péril dans tous les détails. » M. Maxime Du Camp en a fait un éloge enthousiaste : « Voici enfin une œuvre où la pensée est égale à l'exécution. Rien n'y est abandonné au hasard. Chaque partie est raisonnée et pondérée avec un souci sérieux. La ligne ne s'égare pas, et la couleur est toujours excellente... L'expression des visages a été étudiée de loin, longuement méditée et rendue de main de maître. Sur celui du Sphinx, dans ses yeux bleus, ronds et saillants, dans sa bouche mince, plus propre aux morsures qu'aux baisers, je vois la bêtise, la féroce, la vanité d'une force fatale qui ne doit rien à elle-même. Dans celui d'Œdipe au contraire, dans ces traits qui vaguement me rappellent ceux de Bonaparte en Égypte, dans ce front intelligent déjà plissé par la réflexion, dans cet œil si profond qu'il en paraît nocturne, dans cette bouche forte d'où doivent tomber des paroles de commandement, dans ce menton carré plein d'une volonté énergique, je vois tous les signes de la force morale, qui se nourrit exclusivement de sa propre substance, toujours renouvelée par le travail de sa pensée. » M. About est loin de partager cette admiration; selon lui, le Sphinx a une tête de porcelaine, l'Œdipe est en bois et ses vêtements sont en zinc. W. Bürger reconnaît qu'il y a beaucoup de nouveauté et d'originalité dans l'interprétation et la mise en scène de la vieille légende : « Dans le tableau d'Ingres, l'homme se pose devant le Sphinx qui expose et propose sa devinaille. Ici, c'est le Sphinx qui s'impose à l'homme, qui s'y attache et ne le lâchera point, s'il n'est vaincu par la clairvoyance. Le sens du symbole est bien plus fatal, et par conséquent plus conforme au génie antique et païen, dans cette imagination de M. Moreau. » Pour ce qui est de la peinture, ajoute Bürger, il n'en saurait être question : « Il y a des contours noirs, comme les lignes d'un dessin au crayon, pour silhouetter les formes; il y a du gris jaune, dans l'intérieur du galbe des figures, et du gris brun sur le plat des rochers. Ce serait aussi bon, dessiné au trait. Cela ferait peut-être bien en sculpture, un groupe de bronze ou un camée taillé sur onyx. »

ŒDIPODE s. m. (é-di-po-dé — du gr. *oidos*, enflure; *pous*, *podos*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des alticites, comprenant quatre espèces qui habitent le Brésil et les États-Unis.

— Bot. Genre de mousses, de la tribu des

brayacées, comprenant des espèces qui croissent dans les lieux humides de la Bretagne.

— s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe.

— Encycl. Les *adipodes* ont la tête verticale, avec trois ocellus; les antennes longues et filiformes, ainsi que les palpes; les yeux assez grands; le prothorax caréné; la poitrine large; l'abdomen allongé, un peu comprimé, terminé, chez les femelles, par quatre pièces pointues à l'extrémité; les ailes de même longueur que les élytres, qui dépassent ordinairement l'abdomen. Ce genre renferme plus de trente espèces, répandues sur toute la surface du globe. Leurs mœurs sont tout à fait semblables à celles des acridiens. Ces insectes causent de grands dommages à l'agriculture, là où ils sont abondants. L'*adipode* ensanglantée se trouve quelquefois en immense quantité dans les prairies basses et humides; l'*adipode* bimouchetée est aussi abondante, vers la fin de l'été et en automne, dans les herbes, les gazons et les prairies. Ces espèces sont très-communes en France.

ŒDIPODIQUE adj. (é-di-po-di-ko — rad. *Œdipe*). Qui ressemble à Œdipe, qui tient d'Œdipe.

— Fam. Enflé aux pieds : *Jambe Œdipodique*. (Rabelais.) || Vieux mot.

ŒDMAN (Samuel), savant suédois, né à Wieslanda (Smalandie) en 1750, mort à Upsal en 1829. Il entra dans les ordres, puis devint successivement chapelain du général Pfeiff, directeur de l'école de Pilhamm, professeur de théologie et directeur du séminaire d'Upsal. Ses principaux écrits sont : *Recueil de sujets concernant l'histoire naturelle pour éclaircir la sainte Bible* (Upsal, 1785-1794, 4 vol. in-8); *Dictionnaire géographique sur les écrits du Nouveau Testament* (Upsal, 1799, in-8); *Essai sur le Nouveau Testament* (1799-1822, 4 vol.); *Essai sur l'Apocalypse de saint Jean* (Upsal, 1803, in-8).

ŒDMANNIE s. f. (œd-ma-ni — de *Œdmann*, natur. suédois). Bot. Syn. de *RAPNIE*.

ŒDOGONE s. m. (é-do-go-ne — du gr. *oidos*, renflement; *gonos*, semence). Bot. Syn. de *CONFERVE*, genre d'algues filamenteuses.

ŒDOSOME s. m. (é-do-so-me — du gr. *oidos*, renflement; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocoracés, formé aux dépens des pentatomes, et dont l'espèce type habite la Guyane.

ŒDURE s. m. (é-du-re — du gr. *oidos*, renflement; *oura*, queue). Éperg. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckos.

ŒFELE (François-Ignace d'), peintre allemand, né à Posen en 1721, mort à Munich en 1797. Il reçut des leçons de Götz et d'Albrecht et acquit un grand renom par des peintures qui rappellent la manière de Jouvenet. Les tableaux qui lui firent le plus d'honneur sont : une *Assomption de la Vierge*, gravée par Seidel, qu'on voit à l'église San-Cajetan, à Munich, et la *Flagellation du Christ*, popularisée par la gravure de Jungwirth. Œfele peignit en outre un grand nombre de portraits, parmi lesquels on cite celui du roi de Bavière et de deux jeunes filles dans le même cadre. Cet artiste, qui avait une grande habileté de brosse, devint peintre de la cour et professeur à l'Académie des beaux-arts de Munich.

ŒFELS (André-Félix d'), en latin *Ævelius*, historien allemand, né à Munich en 1706, mort en 1780. Il se fit remarquer par son savoir précoce et commença, dès l'âge de seize ans, à publier des ouvrages. A peine eut-il terminé ses études à l'université de Louvain qu'il fut nommé bibliothécaire adjoint à cette université. Il parcourut ensuite la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, fut chargé de l'éducation des princes de Bavière, devint, en 1746, conservateur en chef de la bibliothèque Electorale, en 1759 membre de l'Académie des sciences de Munich, et, dix ans plus tard, censeur des livres historiques. On a de lui : *De Minerva, sapientia olim præsidente, syntagma mythologico-historicum*; *Reum Boicorum scriptores nusquam antehac editi* (Augsbourg, 1763, 2 vol. in-fol.), et plusieurs autres ouvrages restés manuscrits.

ŒGITHALE s. m. pl. (é-ji-ta-le — du gr. *oigô*, j'ouvre; *thalos*, mer). Ornith. Famille de passereaux, caractérisée par un bec court, emplanté à la base ou cilié sur les angles, et comprenant les genres mésange, pardalote, manakin, pitipit, etc.

ŒGLÉE s. f. (é-glê). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, formé aux dépens des galatées, et dont l'espèce type vit dans les mers du Chili.

ŒGOLIENS s. m. pl. (é-go-li-ain). Ornith. Famille de rapaces ou oiseaux de proie, comprenant les espèces nocturnes.

ŒGOTHELE s. m. (é-go-tê-le — du gr. *aiz*, aigle; *chèvre*; *thelazô*, je tette). Ornith. Syn. d'ENGOULEVENT ou TÊTE-CHÈVRE.

ŒHLENSCHLÄGER (Adam-Gottlob), célèbre poète danois, né à Copenhague le 14 novembre 1778, mort dans la même ville le 21 janvier 1850. Son père était organiste et régisseur du château royal de Frédéricksborg. Ce fut dans cette retraite princière que grandit l'enfant qui devait être le plus grand poète

de son pays. Sa vive imagination se développait de bonne heure dans la solitude, sous l'influence des récits des légendes du Nord, que lui faisait son père, et de lectures romanesques. A peine âgé de dix ans, lorsqu'il était à court de livres, lorsque la mémoire de son père était en défaut, il y suppléait par ses inventions, il se racontait à lui-même toute sorte d'histoires extraordinaires, qui le tenaient l'œil ouvert une partie de la nuit et le faisaient sangloter. Un de ses grands plaisirs était aussi de se glisser dans la chapelle, et, montant en chaire, de débiter à une foule imaginaire quelque sermon pathétique. Envoyé dans une pension de Copenhague, il y apprit rapidement les langues classiques, le français, l'allemand, puis se mit à écrire de petits drames gais ou sérieux qu'il faisait jouer par ses condisciples et qui obtenaient beaucoup de succès aux heures de récréation. A seize ans, il sortit de pension; son père, voyant à regret qu'il n'avait point de goût pour l'état ecclésiastique, essaya d'en faire un négociant; mais son inépuisable commercialité fut promptement reconnue. Œhenschläger obtint alors de son père la permission et les moyens de se lancer dans la carrière des lettres.

Le jeune poète s'essaya d'abord dans le genre comique; il se trompait sur sa vocation. Quoiqu'il ne manquât pas d'esprit, les comédies qu'il essaya de faire à cette époque étaient insignifiantes et lourdes. Découragé, souffrant aussi de se voir à la charge de son père, quand il était d'âge à se créer une position, il résolut de se faire acteur, et, malgré l'opposition de sa famille, il s'engagea au grand théâtre de Copenhague (1799); il débuta dans le rôle d'Hamlet et n'obtint aucun succès. Dégoûté aussitôt d'une carrière qui ne lui promettait ni gloire ni profit, Œhenschläger, avec la mobilité d'esprit qui le caractérisait, prit d'un autre chemin pour le barreau. Pendant qu'il étudiait le droit, il devint amoureux de la fille du conseiller Heger et demanda intérieurement sa main. Le conseiller ne le repoussa pas, mais ajourna sa réponse à l'époque où le jeune homme se serait fait une position comme avocat. Œhenschläger fut ravi; mais au lieu d'employer son temps à apprendre la jurisprudence, il se jeta à corps perdu dans la poésie et employa ses heures à célébrer en vers celle qu'il aimait.

Sur ces entrefaites, il fit la connaissance d'un vieux savant, nommé Arndt, qui connaissait à fond l'histoire et les antiquités scandinaves; à son contact, Œhenschläger s'éprit des vieilles traditions nationales et entreprit de les rajouter. En 1802, il publia son premier volume, le *Deux avril*, suivit, l'année suivante, d'un recueil de *Poésies*. Ce recueil fut très-estimé, et sembla donner à Œhenschläger, modernisé dans le style, la forme, un peu à la manière italienne et une esquisse dramatique et lyrique, intitulée *le Jeu du soir de la Saint-Jean*. Il publia aussi un opéra satirique : *L'autel de Freya*, qui fit quelque sensation, grâce aux allusions dont il était semé. Mais la première œuvre qui révéla au Danemark et à l'Allemagne un grand poète de plus fut *Aladin*, poème dramatique, d'un coloris frais et charmant, qui obtint le plus brillant succès et parut dans le recueil intitulé : *Œuvres poétiques* (1805, 2 vol.). Le conseiller Heger comprit alors que le jeune homme ne serait jamais avocat; mais, frappé de ses éminentes facultés, il l'encouragea à poursuivre sa voie, lui fit obtenir une pension pour visiter les pays étrangers et lui promit la main de sa fille pour le jour où la célébrité aurait définitivement consacré son talent.

Œhenschläger quitta le Danemark en 1805. Il visita successivement Halle, Brunswick, Dresde, Weimar et se lia avec les écrivains les plus éminents : Wieland, Tieck, Jean-Paul et Goethe. Ce fut à Paris qu'il acheva sur des sujets nationaux trois de ses plus belles tragédies : *Hakon Jarl*, *Painatke* et *Axel et Walborg*. Il les envoya à Copenhague, où elles obtinrent d'unanimes applaudissements. A Paris, il entra en relation avec son compatriote Buggesen, qui devait être le plus acharné de ses ennemis, puis il alla à Stuttgart, où, grâce au libraire Cotta, il put se remettre à flot, car il était alors fort gêné d'argent. En 1808, il alla voir Mme de Staël à Coppet, et ce fut là qu'il commença son drame du *Corège*; puis il voyagea en Italie, acheva le *Corège*, fit encore une tragédie, *Hagbarth et Signa*, et, impatient de revoir son pays, repartit enfin pour le Danemark, où il rentra après six ans d'absence. Il fut reçu avec enthousiasme. Heger, fidèle à sa promesse, lui donna sa fille; toutes les joies et tous les honneurs vinrent à lui. Il eut le titre de conseiller aulique; puis il fut successivement nommé chevalier du Danebrog, chevalier de l'Éléphant, professeur d'esthétique à l'université de Copenhague. Il vécut ainsi dans l'aisance et dans le travail, jouissant d'une gloire sans trouble, sans orage, telle que peu de poètes l'ont connue. En 1817, il quitta de nouveau le Danemark pour retourner en Allemagne et en Italie, d'où il revint en 1818, et fit, en 1844, un second voyage en France. Le charme de sa conversation, sa gaieté, sa bonhomie spirituelle et piquante, son extrême affabilité lui avaient attiré les affections les plus vives. Sa mort fut un deuil pour son pays, qui perdait en lui un de ses enfants les plus illustres.

« Peu d'hommes, dit M. Marmier, ont été doués d'un génie aussi fécond, aussi facile

qu'Œhlenschläger. Aussi s'est-il exercé dans tous les genres et presque toujours avec succès. Il a composé des drames, des comédies, des opéras, des romans, des poèmes lyriques et des poèmes mystiques. Comme il trouvait son public dans le nord, il s'est lui-même traduit en allemand, et il a traduit dans la même langue toutes les œuvres de Holberg. Jamais il n'a connu ni l'effort ni la fatigue du travail. Les vers tombent de sa plume comme l'eau coule d'une source. Ils se suivent, se succèdent et se renouvellent sans cesse. De là vient qu'il a un style charmant de grâce, de flexibilité, d'abandon, mais souvent très-négligé; de là vient aussi qu'il entremêle à ses plus belles compositions des pages inégales qu'un goût plus sévère aurait corrigées ou fait disparaître; car c'est un enfant de génie qui s'ignore lui-même; c'est un musicien que le charme de l'inspiration entraîne et qui chante parfois sans s'apercevoir que les cordes de sa harpe sont détendues et que l'instrument a baissé de ton. Sa vraie gloire n'est donc pas d'avoir été plus fécond que Goethe et plus varié que Schiller, d'avoir promené sa fantaisie du nord au sud et d'avoir su trouver sur sa palette des couleurs pour peindre les scènes de l'Orient et les sombres paysages scandinaves. Sa vraie gloire, c'est d'avoir produit quelques œuvres fortes et fortes, qui ont pris racine parmi les peuples et qui resteront; c'est d'avoir compris la poésie du Nord, la poésie nationale... Œhlenschläger a étudié à fond les traditions primitives de son pays et les est appropriées. Il a reproduit tous ces mythes, tous ces récits héroïques avec une facilité rare et une complète originalité. Souvent il n'a trouvé, dans ces landes mythologiques, qu'un monument informe, inachevé, et il a fait de quelques strophes éparées un poème, d'une esquisse un tableau, d'un marbre brut un groupe animé. Il a rajouté et rapproché de son temps toutes ces figures entourées de nuages, et il a fait aimer au peuple en les abritant de son manteau poétique.

Œhlenschläger, dit M. Lefèvre - Deumier, n'est d'aucune école particulière; il est de toutes les écoles possibles, sans être pourtant eclectique. Il y a chez lui du Shakspeare et du Corneille, du Goethe et du Schiller, quelquefois du Wieland et même aussi du Kotzebue. Il a de la grandeur et de l'élevation, quelquefois de la force, rarement de la puissance... Dans ses œuvres et dans sa vie, Œhlenschläger était une sorte de La Fontaine tragique, qu'il fallait aimer quoi qu'on en eût, mais qui laissait parfois regretter qu'il ne sût pas déployer dans le travail autant de constance et de résolution qu'il en montrait dans l'amour du beau et la pratique du bien. Ses meilleurs ouvrages sont ceux qu'il a consacrés à la peinture des anciennes mœurs scandinaves. C'est là qu'il est vraiment original et qu'on trouve une grandeur et une fraîcheur d'images incomparables. *Hakon Jarl*, le vieux chef norvégien, luttant jusqu'à la mort pour des dieux contre le christianisme envahisseur, est une grande figure, énergiquement frappée, digne de Shakspeare. *Palmadok* (1809), *la Mort de Balder*, les *Nomades à Byzance*, *la Reine Marguerite*, *Dina*, les *Lombards*, *Starckodder*, les *Waring* à *Nikolav*, *Hugo de Rheinsberg*, *Hamlet*, sont, avec celles que nous avons citées plus haut, ses plus remarquables tragédies; quelques-unes peuvent être qualifiées de chefs-d'œuvre. Les *Dieux du Nord* (1819), *Hagnar Lindroth*, les *Amours de Frey*, *Helge* (1814), *Hroff Krake*, le *Saga de Hvar* (1817) sont des poèmes épiques où se rencontrent des beautés du premier ordre. Citons encore de lui : *Poésies du Nord* (1807); *Digntinger* (1811-1813, 2 vol.); *la Loyauté triomphe de tout* (1813), idylle; *Huyes de Rheinsberg* (1813); *Hagbart et Signa* (1814); *Voyage raconté en lettres* (1817-1818, 2 vol.); *Déclaration sur mes rapports personnels avec Baggesen* (1818), etc. Un recueil de ses *Drames* a paru en 1831-1838 (10 vol.); ses *Œuvres poétiques* ont été réunies et publiées à Copenhague (1835 et années suiv., 10 vol.). Enfin, il a traduit lui-même en allemand ses *Œuvres complètes* (Breslau, 1829-1839, 18 vol.).

ŒHNINGEN, bourg du grand-duché de Bade, cercle du Lac, bailliage et à 9 kilom. S.-O. de Radolfzell, près de la rive droite du Rhin; 900 hab. Célèbres carrières renfermant une énorme quantité de pétrifications du règne animal et du règne végétal.

ŒHRINGEN, ville de Prusse (Wurtemberg), cercle de l'Aux, ch.-l. de bailliage et siège d'un décanat, à 48 kilom. N.-O. d'Eilwangen et à 20 kilom. E.-N.-E. d'Heilbronn, sur l'Ohr; 3,100 hab. Fabriques de futaine, d'étoffes de coton, de tapis et d'orfèvrerie; commerce actif en grains et en bestiaux. Le château servait autrefois de résidence aux seigneurs de Hohenlohe-Neuenstein, dont les tombeaux se voient encore dans la principale église de la ville.

ŒHRLI, montagne de Suisse, canton d'Appenzel. Elle renferme de beaux cristaux de roche et donne naissance au Weisswasser, qui forme la belle cascade de Lowenfall.

ŒHS (Adam), économiste allemand, né près de Juliers vers 1800, mort à Cologne en 1852. Après avoir mené une vie assez agitée, il fonda à Cologne, en 1838, une école supérieure de commerce, dont il prit la direction.

ŒHS a publié plusieurs ouvrages assez estimés : *Journal du bilan ou Méthode nouvelle des comptes commerciaux* (Cologne, 1840); le *Nouveau Netkenbrecker et la méthode accélérée de compter* (Cologne, 1848); *Histoire des relations commerciales de la ville de Cologne* (Cologne, 1850); *Histoire de l'association rhénane et de ses rapports commerciaux avec le moyen âge* (Cologne, 1851), etc.

ŒIDÉE s. f. (é-i-dé). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, voisins des crustacés, et dont l'espèce type habite les mers du Japon.

ŒIL s. m. (eul; il mil. — lat. *oculus*, grec *okkos*, lithuanien *akis*, ancien slave *oko*, sanscrit *akshi*, *aksha*. Tous ces noms de l'œil semblent appartenir à la racine sanscrite *ak*, primitivement *ak*, pénétrer, occuper, qui donne naissance à de nombreux dérivés exprimant le mouvement rapide, la force pénétrante, l'activité, etc. Le synonyme *aksh* n'est qu'une forme dérivative de cette racine, et de là vient *akshi*, *aksha*, *akshun*, l'œil qui par le regard pénètre l'espace). Organe de la vue : Le globe de l'œil. La prunelle de l'œil. Le blanc des yeux. Avoir les yeux pleins de larmes. Ouvrir, fermer les yeux. Avoir mal aux yeux. Crever un œil à quelqu'un. L'œil ne regarde jamais fixement qu'un seul objet et l'âme ne peut s'arrêter qu'à un seul être. (Boss.) L'œil reçoit et réfléchit en même temps la lumière de la pensée et la chaleur du sentiment. (Buff.) La vérité est faite pour notre intelligence comme la lumière pour notre œil. (J. de Maistre.) Des yeux fatigués par les larmes cherchent naturellement à se fermer. (Chateaub.) L'œil ne voit pas, c'est l'intelligence qui voit par l'œil. (Flourens.) L'œil de l'homme est une fenêtre par laquelle on voit les pensées qui vont et viennent dans sa tête. (V. Hugo.) L'œil appelle la lumière, la saisit aussitôt facilement, aussi naturellement que l'estomac appelle et saisit la nourriture. (Le P. Ventura.)

Souvent d'un œil mourant une dernière larme Tombe et révèle un long regret.

A. GUIRAUD.
Le sieur Argus avait cent yeux,
Leur secours lui fut inutile :
L'amour en voit plus avec deux
Que la jalousie avec mille.

DEMOUSTIER.

Organe de la vue considéré comme l'indice des qualités et des défauts de l'esprit ou du caractère, des passions, des sentiments : Cette personne a l'œil, a les yeux spirituels. La bonté brille dans ses yeux. Le langage des yeux arrive à notre intelligence par une sensation. (Latena.)

— Regard; vue, perception opérée par l'œil : Échapper aux yeux de quelqu'un. Se dérober à tous les yeux. La plus légère lecture d'une vertu trompeuse et fautive impose aux yeux de tout le monde. (Boss.) Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui à qui on vient de donner. (La Bruy.) Un proverbe espagnol dit que les yeux sont toujours enfants, c'est-à-dire que le plus mauvais spectacle amuse ceux qui le regardent. (Mme Necker.) La jeune vierge n'est vraiment belle que pour l'œil chaste. (De Gérando.) Dessiner, c'est parler aux yeux, et parler, c'est peindre à l'oreille. (J. Joubert.) Flâner est une science; c'est la gastronomie de l'œil. (Balz.) L'œil a son langage, surtout quand il s'éteint. (Lamart.)

Il faut se délier de l'œil des voyageurs.

D. NIVERNAIS.

— Nom donné aux vides qui se forment dans la mie de pain et dans plusieurs espèces de fromages : Un pain qui a des yeux, qui a de grands yeux. Un fromage qui n'a point d'yeux. (Acad.) Il y a un proverbe qui dit qu'il faut choisir des fromages sans yeux, du pain qui ait des yeux et du vin qui saute aux yeux. (Trév.) || Nom donné aux ronds de graisse qui se forment à la surface du bouillon chaud : Ce bouillon est très-gras, il a beaucoup d'yeux. (Acad.)

— Lustre, éclat, aspect brillant, reflet : Cette soie a de l'œil. Ces perles ont un bel œil. Ce taffetas a un œil grisâtre. || Belle apparence, arrangement agréable à la vue : Cette impression a de l'œil.

— Fig. Agent qui discerne, qui perçoit la lumière intellectuelle : La réflexion est appelée l'œil de l'âme. (Boss.) L'œil de la vérité est une loupe qui grossit les plus petits objets. (De Ségur.) L'œil du génie est plus perçant que le nôtre; en même temps son expression est plus claire. (Chaillem-Lacour.) L'anatomie est un des yeux de la médecine. (Raspail.)

Fouillons le cœur humain, cet obscur réservoir Que l'œil de la pensée a seul le don de voir.

BARTHELEMY.

Imagination, faculté par laquelle les objets absents ou non existants sont perçus dans notre esprit : Voir une chose par les yeux de l'esprit.

L'aveugle voit dans l'ombre un monde de clarté : Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume. (Luce.)

V. HUCO.

Attention, effort de l'âme qui s'applique à un objet :

Il en est qui, les yeux fixés sur le devoir,
D'un pas toujours égal marchent sans s'émouvoir.

PONSARD.

Manière de sentir, d'apprécier, de juger : Voir une personne, une chose d'un œil indifférent, jaloux, chagrin; d'un œil de pitié, de commisération, de haine, d'envie. On doit voir les défauts de ce qu'on aime du même œil que les siens propres. (Mme de Graffigny.) Quelconque est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. (Volt.)

On voit les maux d'autrui d'un autre œil que les siens.

CORNEILLE.

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.

LA FONTAINE.

— Argot. Aous. || Crever l'œil à quelqu'un, Lui donner un coup de pied au derrière. || Œil de bouff, Pièce de cinq francs.

— Au pl. et fam. Lunettes : Attendez que je mette mes yeux.

— A l'œil, Avec l'œil, par la vue : Cette chose se voit à l'œil. On en juge à l'œil. (Acad.) || Pop. A crédit, sur la simple vue, sur la bonne mine du consommateur ou de l'acheteur : Diner à l'œil dans un restaurant.

— Aux yeux, Sous les yeux, Devant les yeux de, Sous les regards, en présence de : Mourir sous les yeux de ses parents.

... Le triste orateur
Demeure enfin muet aux yeux des spectateurs.

BOILEAU.

|| Aux yeux, Devant les yeux de, Suivant la manière de voir, selon le sentiment : Du pain, aux yeux de celui qui a faim, est l'abondance. (Mirab.) On pense bien, aux yeux des gouvernements, quand on vote pour eux. (Rigault.) Aux yeux du christianisme, le corps est en état de perpétuelle souillure. (Ch. Dollfus.) Toute cause est simple aux yeux de notre raison. (Jouffroy.)

— Jusqu'aux yeux, Très-avant, très-profondément : Elle était engagée jusqu'aux yeux, tant elle avait fait de dépense. (T. des Réaux.) || Se mettre de la nourriture, de la boisson jusqu'aux yeux, Manger, boire énormément.

— Par-dessus les yeux, Jusqu'à satiété; à un degré excessif : J'ai de toutes ces fêtes par-dessus les yeux.

La belle avait de quoi mettre un Gascon aux cieux.
Des attraits par-dessus les yeux.

LA FONTAINE.

— Sur les yeux de ta tête, Formule de menace ou de supplication, par laquelle on enjoint ou on demande à quelqu'un de faire quelque chose :

— Oh! oh! monsieur. — Tais-toi, sur les yeux de ta tête.

RACINE.

— A vue d'œil, Autant qu'on en peut juger par la vue seule : Combien l'estimez-vous? — A VUE D'ŒIL, cela vaut 10,000 francs. || Visiblement, rapidement, de façon à être perceptible pour la vue même; se dit souvent par exagération : Ce malade baisse à vue d'œil. Cet enfant grandit à vue d'œil.

— Dans les yeux, Entre deux yeux, Entre les deux yeux, Fixement : Regarder quelqu'un entre les deux yeux.

— Entre quatre yeux, En particulier, en tête à tête : Maintenant que nous sommes entre quatre yeux, eh bien! vous avez donc vos petits témoins tout prêts? (Beaumarch.) L'Académie affirme que l'on prononce ordinairement entre quatre-yeux; nous reconnaissons que la liaison euphonique acceptée par l'Académie est habituelle parmi le peuple; mais ce n'est pas là que les grammairiens, l'Académie surtout, vont d'ordinaire étudier la vraie manière de parler. M. Littré trouve une assez singulière raison pour justifier cette liaison : Ne dit-on pas va-z-y, donne-z-en? Nous demanderons simplement à M. Littré si l'on prononce quelquefois ce s euphonique sans l'écrire, comme l'Académie et lui prétendent qu'on doit le faire pour quatre yeux.

— Pas plus que dans mon œil, Pas du tout, rien : PAS PLUS D'ARGENT QUE DANS MON ŒIL. (Mornand.)

— Ce qu'il en tiendrait dans mon œil, Très-petite quantité; pas du tout : Les tailleurs d'autrefois, qui travaillaient à façon, avaient un coffre auquel ils donnaient le nom d'œil, et quand on leur demandait s'il leur restait de l'étoffe, ils juraient qu'ils n'en avaient pas plus qu'il n'en pourrait tenir dans leur œil. (Fr. Michel.)

— Les yeux fermés, les yeux clos, Sans avoir besoin du secours de la vue : J'irais là les yeux fermés. || Sans examen : J'accepte les yeux fermés. Je recevrai les yeux fermés ce que vous me donnerez.

— Yeux cernés, Yeux dont les paupières ont pris une teinte livide.

— Yeux cernés, Yeux dont la cornée est très-petite et apparaît comme entourée d'un cercle blanc par la sclérotique. || Se dit aussi pour YEUX CERNÉS.

— Œil de verre, Œil artificiel, Imitation de l'œil en verre ou en émail, qu'on met à la place d'un œil naturel, dans une orbite qui en est privée.

— Œil de la nature, du monde, de l'univers, du jour, Noms poétiques du soleil : La Fontaine appelle quelque part le soleil l'ŒIL DE LA NATURE, métaphore assez commune en poésie. (Boissoudade.) J'aperçois le soleil; quelle en est la figure? Ici-bas ce grands corps n'a que trois pieds de tour;

Mais, si je le voyais si-haut dans son séjour,
Que serait-ce à mes yeux que l'œil de la nature?

LA FONTAINE.

— Œil à la Montmorency, Œil qui louché légèrement. || Vieille locution.

— Œil bordé d'anchois, Œil dont la paupière est rouge, enflammée.

— Deux beaux yeux, Une belle femme : Se ruiner pour deux beaux yeux.

— Pour les beaux yeux de quelqu'un, Pour lui seul, en vue seulement de lui être agréable : Si vous les voulez aimer, ce sera ma foi pour leurs beaux yeux. (Mol.)

Aucun pour nos beaux yeux n'est notre soupçon.

MOLE.

— Blanc des yeux, Nom vulgaire de la sclérotique ou partie blanche du globe de l'œil.

— Coup d'œil, Vue, aspect d'une chose : C'était un magnifique coup d'œil. || Regard prompt et de peu de durée :

L'un est payé d'un mot et l'autre d'un coup d'œil.

BOILEAU.

... Avant de paraître au parloir,
On doit au moins deux coups d'œil au miroir.

GRESSET.

|| Attention rapide que l'on donne à un objet : Je n'ai jeté qu'un coup d'œil sur ce livre. Un coup d'œil n'a suffi pour juger de la situation. || Aptitude à saisir, à comprendre, à juger de ce qu'il faut faire : Avoir le coup d'œil sûr.

— Clin d'œil, Mouvement de la paupière qu'on baisse et qu'on relève immédiatement. || Instant très-rapide : En un clin d'œil, en moins d'un clin d'œil. Un clin d'œil a suffi.

— Avoir des yeux, Ne pas être dupe, s'apercevoir de ce qui se passe : J'ai des yeux, Dieu merci! J'ai des yeux! (Le Sage.)

— Avoir de bons yeux, Voir promptement et distinctement certaines choses qui échapperaient aux autres. || Fig. Avoir de la perspicacité, ne pas se laisser tromper. On dit dans le même sens AVOIR L'ŒIL AMÉRICAIN.

— Avoir des yeux d'aigle ou de lynx, Avoir le regard vif et perçant. || Fig. Avoir une grande pénétration d'esprit : Le cœur a des yeux de lynx. (Mme Necker.)

— Avoir des yeux d'Argus, Etre fort vigilant, observer tout avec soin, exercer une surveillance active. V. ARGUS.

— Avoir des yeux de chat, Avoir les yeux entre gris et roux; et aussi Voir clair dans l'obscurité.

— Avoir des yeux de bouff, Avoir de gros yeux.

— Avoir les yeux gros, Avoir les paupières gonflées par les larmes qu'on a versées ou par l'envie qu'on a de pleurer.

— Avoir ses yeux de quinze ans, Voir aussi bien que lorsqu'on avait quinze ans : Je n'ai plus mes yeux de quinze ans.

— Avoir des yeux au bout des doigts, Avoir le tact très-fin, faire avec habileté des ouvrages à la main très-déliés.

— Avoir le compas dans l'œil, Mesurer presque aussi juste à l'œil qu'on pourrait le faire avec un instrument : Michel-Ange se plaisait à dire qu'un artiste devait toujours avoir le compas dans l'œil, principe qu'il avait sans doute puisé dans Diodore de Sicile, suivant l'expression duquel les Egyptiens avaient la mesure dans les mains, tandis que les Grecs l'avaient dans les yeux. (Lanz.)

— Avoir les yeux plus grands que la panse, Débuter avec un appétit vorace, et se trouver bientôt rassasié; se servir d'un mets plus qu'on ne peut en manger.

— Avoir l'œil exercé, Avoir acquis, par l'habitude de regarder attentivement, la faculté de voir bien et promptement.

— Avoir les yeux sur, Regarder observer attentivement, veiller sur : Ne bronchez pas, on a les yeux sur vous. La police a l'œil sur les parts plutôt que sur les malfaiteurs. (Vacherot.) En politique, ce n'est pas sur le jour qu'il faut avoir l'œil, c'est sur le lendemain. (L. de Gir.)

O vous, sur cet enfant, si cher, si précieux,
Ministres du Seigneur, ayez toujours les yeux.

RACINE.

|| Avoir l'œil, les yeux sur quelqu'un, Prendre garde à sa conduite : Il avait toujours l'œil sur eux, crainte de surprise. (Volt.)

— Avoir l'œil au guet, Prendre garde à ce qui se passe autour de soi, afin d'en profiter ou de s'en garantir.

— Avoir bon pied, bon œil, Etre actif et vigilant; être vigoureux, se porter bien, en parlant d'une personne qui n'est plus jeune. || Elliptiq. Bon pied, bon œil, Soyons, soyez actif et vigilant.

— Avoir les yeux malades, les yeux bouchés, les yeux de travers, Ne pas voir les choses telles qu'elles sont et qu'elles paraissent à ceux qui ont de bons yeux.

— Avoir les yeux pochés, les yeux au beurre noir, les yeux en compote, Les avoir livides et meurtris ou rouges et malades.

— Avoir un bandeau sur les yeux, Etre préoccupé de quelque passion, de quelque prévention qui empêche de juger sainement des choses.

— Avoir quelque chose devant les yeux, Se la représenter vivement; y souger constamment : J'ai toujours eu depuis cette mort devant les yeux.

LES YEUX.

— Avoir toujours la larme à l'œil, Etre toujours prêt à pleurer.

— Avoir les yeux fermés, Etre mort : Dès qu'un riche a LES YEUX FERMÉS, on se dispute ses dépouilles.

— Où aviez-vous les yeux ? Aviez-vous les yeux aux talons ? Se dit à une personne à qui l'on reproche de n'avoir pas aperçu ce qui devait la frapper.

— N'avoir des yeux que pour quelqu'un, N'avoir d'attention que pour lui, lui accorder une préférence exclusive : *Mme de Maintenon N'AVAIT DES YEUX QUE POUR M. du Maine.* (St-Sim.)

L'égoïsme insensible et sourd aux maux d'autrui, Qui n'a d'oreilles, d'yeux, d'entrailles que pour lui. CORNELLE.

— N'avoir pas froid aux yeux, Avoir de l'énergie, du courage : *Il disait souvent à Philippe en lui donnant une tape sur la joue : Voilà un petit gaillard qui N'AURA PAS FROID AUX YEUX.* (Balz.)

— Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville, Prendre garde à tout, être attentif à tout.

— Avoir un œil à Paris et l'autre à Pontoise, Loucher très-fortement.

— Etre tout yeux, Regarder fort attentivement.

— Etre près de s'arracher les yeux, de se sauter aux yeux, de se manger les yeux, le blanc des yeux, Avoir une violente altercation.

— Sauter aux yeux, Crever les yeux, Etre fort visible, tout à fait évident : *Vous ne devinez pas ? cela saute aux yeux cependant. Vous cherchez ce livre depuis une heure, et il vous creève les yeux.*

— Blessés les yeux, Déplaire, causer du chagrin, de la répulsion : *Le bonheur d'autrui BLESSE LES YEUX de l'envieux.*

— Voir de ses yeux, de ses propres yeux, Voir par soi-même, connaître pour avoir vu, et non par le récit d'autrui :

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu, Ce qu'on appelle vu... MOLIERE.

— Voir tout par ses yeux, Ne s'en rapporter qu'à soi-même pour voir les choses et pour en juger. *Il ne rien voir que par les yeux de quelqu'un, Former tous ses jugements, tous ses sentiments sur les siens.*

— Voir avec les yeux de la foi, Considérer avec les sentiments que la foi inspire : *Ceux qui voient la mort AVEC LES YEUX DE LA FOI s'épouvantent de ses suites. Croire sans voir, sans comprendre : Voyez-vous ce que je vous montre ?* — Oui, avec les YEUX DE LA FOI.

— Ne voir que d'un œil, Voir superficiellement ou à un point de vue particulier.

— Voir de bon œil, de mauvais œil, Voir avec satisfaction ou avec déplaisir : *Il ne me voit pas de bon œil. Je ne verrais pas de bon œil qu'il s'attachât à cette affaire.*

— Voir d'un œil sec, Voir sans émotion, sans affliction.

— Voir une paille dans l'œil de son prochain et ne pas voir une poutre dans le sien, S'apercevoir aisément des moindres défauts d'autrui et ne pas voir ses plus grands vices. Cette locution est empruntée à l'Evangile.

— Jeter les yeux sur, Diriger son regard, porter son attention sur : *JETER LES YEUX SUR ce tableau. Il n'a pas même JETER LES YEUX SUR ma pétition. J'osais, à choisir : IL JETA LES YEUX SUR Cérénie, qui se faisait tout blanc de son épee.* (T. des Réaux.)

— Jeter de la poudre aux yeux, Faire tomber dans l'erreur par quelque apparence séduisante, aveugler, comme on fait à une personne dans les yeux de laquelle on jette de la poussière.

— Aimer comme ses yeux, plus que ses yeux, Aimer beaucoup, tendrement.

— Couvrir des yeux, Regarder avec intérêt, avec complaisance, avec amour :

Messire Jean Chouart couvrait des yeux son mort, Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor. LA FONTAINE.

— Carresser, manger, dévorer des yeux, Couvrir de regards attentifs, avides.

— Conserver comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux, Conserver soigneusement, précieusement.

— Faire des doux yeux, les yeux doux à quelqu'un, Lui témoigner de l'amour par ses regards, regarder tendrement :

..... A ma femme même, Il prend, pour mon honneur, un intérêt extrême, Il m'avertit des gens qui lui font les yeux doux. MOLIERE.

On dit plus familièrement : *Faire l'œil, faire de l'œil, faire l'œil en coulisse :*

Chacun d à sa chaîne
But en faisant de l'œil.

LA FONTAINE.

— Faire les gros yeux, Faire des yeux, Regarder avec colère ou avec sévérité.

— Faire les yeux blancs, Avoir une convulsion, une syncope.

— Faire à l'œil, Faire sans aucun profit, pour rien, ne retirer aucun avantage de ce qu'on fait.

— Faire la guerre à l'œil, Observer avec soin toutes les démarches de ceux avec qui

l'on a affaire, afin de profiter des occasions pour triompher d'eux.

— Faire toucher au doigt et à l'œil, Démontrer clairement, par des preuves indubitables.

— Aller au doigt et à l'œil, Se dit d'une montre fort mauvaise, dont il faut souvent toucher l'aiguille pour la mettre à l'heure.

— Ouvrir les yeux, Ouvrir les paupières qu'on avait baissées sur les yeux. Découvrir des choses que la prévention avait empêché de voir :

Jouure les yeux et vois que, dans ce siècle-ci,
Le plus mauvais partage est celui d'un ami. BOISSY.

— Ouvrir les yeux au jour, à la lumière, Naître, venir au monde.

— Ouvrir l'œil, Etre attentif, surveiller ce qui se passe : *OUVRONS L'ŒIL, on veut nous trahir.* *Le Pop. Ouvrir un crédit, commencer à vendre à crédit.* *Le Fermier l'œil, Cesser de faire crédit.* *Crever un œil, Se voir refuser la continuation d'un crédit.*

— Ouvrir de grands yeux, Etre très-étonné. — Ouvrir les yeux, Faire ouvrir les yeux à quelqu'un sur quelque chose, Lui donner sur cette chose des connaissances qu'il n'avait pas.

— Baisser les yeux, Diriger son regard vers la terre, en abaissant la paupière supérieure :

..... Ma fille, vous pleurez,
Et baissiez devant moi vos yeux mal assurés. RACINE.

— Lever les yeux, Regarder en haut, en élevant la paupière supérieure ; cesser de regarder en bas, diriger son regard devant soi. — Lever les yeux sur, Aspirer à : *On s'étonne qu'il ait osé LEVER LES YEUX sur cette femme.* *Ne pas oser lever les yeux, Etre rempli de confusion.*

— Dessiller les yeux à quelqu'un, Le désabuser, le détromper.

— Taper de l'œil, Dormir, dans le langage populaire.

— Tourner ou Tortiller de l'œil, Mourir, dans le langage populaire : *J'aime mieux tourner une salade que de TOURNER DE L'ŒIL.* (Commerson.)

— Fermer les yeux, Fermer l'œil, S'endormir ou mourir. *Le Pop. Fermer l'œil, Cesser de vendre à crédit.*

— Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un, L'assister à sa dernière heure : *Dans la paix, les enfants FERMENT LES YEUX à leurs pères ; dans la guerre, les pères entendent leurs enfants.* (Max. orient.)

J'ai seul rejoint Hector et mes atours ;
Céphise, c'est à toi de me fermer les yeux. RACINE.

Pauvre soldat, je reverrai la France,
La main d'un fils me fermera les yeux. BÉLISMAIRE.

— Fermer les yeux à quelque chose, Se refuser à la croire, à l'admettre, en dépit des preuves qui l'établissent : *FERMER LES YEUX à la vérité, à l'évidence.*

— Fermer les yeux sur quelque chose, Faire semblant de ne pas s'en apercevoir : *Il fait FERMER LES YEUX sur les choses qu'on ne peut empêcher ni corriger.*

— Ne pas fermer l'œil, Ne pas dormir : *Je N'AI PAS FERME L'ŒIL de toute la nuit.*

— Ne pas en croire ses yeux, Etre extrêmement étonné de ce qu'on voit.

— Appeler les yeux, Attirer, solliciter le regard : *Les riantes couleurs des fruits APPellent LES YEUX, leur doux parfum l'odorat.* (B. de St-P.)

— Ne dormir que d'un œil, Ne dormir que très-légèrement, à cause de quelque préoccupation.

— Pleurer d'un œil et rire de l'autre, Se dit des enfants qui rient et qui pleurent en même temps, et des personnes qui voient dans un même événement des sujets de s'attrister et de se réjouir.

— Mettre sous les yeux de, Soumettre à la décision, à l'examen de : *METTRE un acte sous LES YEUX d'un expert.*

— Se mettre le doigt dans l'œil, Se tromper, s'égayer dans quelque calcul, dans quelque provision : *Il comptait faire un bon coup, mais il s'EST MIS LE DOIGT DANS L'ŒIL.*

— Donner dans les yeux de quelqu'un, à quelqu'un, L'éblouir, le séduire par un certain éclat.

— Donner dans l'œil à quelqu'un, Faire sur lui une vive impression : *Vous êtes embarrassé, elle VOUS A DONNÉ DANS L'ŒIL.* (A. de Vigny.)

— S'en prendre à ses yeux, Ne savoir que pleurer, dans les occasions pénibles ou difficiles.

— Se battre l'œil de, Se soucier peu, se moquer, ne faire aucun cas de : *Il s'droit que qu'ils voudront, je m'EN BATS L'ŒIL.* (Mory.)

Mordis ! je me bats l'œil de Mercure et de toi. BOUASSI.

— Les yeux lui sortent de la tête, Se dit en parlant d'une personne qui a de fort gros yeux, ou dont les yeux sont animés de fureur.

— Autant vous en pend à l'œil, Vous êtes menacé de la même chose.

— Prov. Les yeux sont le miroir de l'âme, Les passions, les sentiments dont l'âme est agitée se peignent dans les yeux. *Quatre*

yeux voient mieux que deux. Deux personnes s'occupant d'un même objet sont moins exposées à se tromper qu'une personne qui s'en occuperait seule. *Loins des yeux, loins du cœur.* L'absence détruit ou refroidit les affections. *L'œil du maître engraisse le cheval.* Quand un maître surveille attentivement ses affaires, elles ont tout beaucoup mieux. *L'œil du fermier vaut fumier.* La surveillance du fermier fait prospérer son champ. *Les ministres sont les yeux des princes.* Les ministres informent les princes des choses que ceux-ci ne peuvent voir ou connaître par eux-mêmes. *La chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire.* La connaissance des dates et des lieux est indispensable pour rendre l'histoire claire et intelligible. *L'œil pour œil, dent pour dent.* Le châtiment doit être exactement proportionné à la faute, le coupable doit subir la peine du talion. Ce proverbe est emprunté à la Bible. *Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude.* Il n'y faut pas toucher du tout.

— Hist. orient. *Œil du roi,* Expression par laquelle on désignait les ministres du roi, dans les cours asiatiques.

— Superstition. *Mauvais œil,* Influence qu'on attribue au seul regard des sorciers ou de certains individus sur les personnes à qui ils veulent nuire : *Il se fait chez les musulmans un grand commerce d'amulettes contre le MAUVAIS ŒIL.* (A. de Gasparin.)

— Jeux. *Yeux de ma grand-mère,* Hasard qui consiste, à l'homme, dans la réunion des deux as rouges dans la main d'un des joueurs.

— Théâtre. *Trou pratiqué au rideau d'un théâtre,* pour qu'on puisse regarder de la scène dans la salle quand ce rideau est baissé.

— Peint. *Point d'ouï partent divers plans de cassure d'une draperie.*

— Archit. *Milieu de la volute du chapiteau ionique.* L'ouverture ronde qui est au haut de la coupole d'un dôme ou dans le faite d'un pignon. L'ouverture ronde pratiquée au-dessus des piles d'un pont, des avant-becs et des arrière-becs, et dans les reins des arches.

— Construc. *Petite ouverture quelconque.*

— Manège. *Trou qui est au haut de la branche du mors, et par lequel sort la tête.* *Œil vairon,* Œil de cheval dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre ; œil qui n'est pas égal à l'autre œil, qui en diffère par la coloration ou les dimensions.

— Modes anc. *Œil de poudre,* Légère couche de poudre mise sur les cheveux : *Mme de Monaco était en cheveux, n'ayant que ce qu'on appelait alors un ŒIL DE POUDEUR ; elle était habillée d'une étoffe vert clair parsemée de petites roses.* (Mme d'Abrantes.)

— Mar. *Trou percé dans une voile, pour y passer un cordage.* *Large trou fait à chaque coin inférieur de la civadière, pour l'écoulement des eaux.* *Trou percé au petit bout de la vergue d'une ancre, pour le passage de la cigale.* *Vide laissé aux mortaises de la tête du gouvernail.* *Œil d'état,* Gaine analogue à celle du hauban. *Œil de capelage,* Gaine que l'on fait à la tête d'un hauban, pour le passer autour de la tête du mât. *Œil du vent,* Lit, direction dans laquelle soufflé le vent : *Le Fou-Follet glissait sur l'eau, et semblait aller dans l'ŒIL DU VENT.* (Defauconpret.)

— Artill. *Trou qui sert de lumière à une bombe, à un obus, à une grenade.*

— Techn. *Ouverture de petite dimension : L'ŒIL d'un marteau, d'une meule.* *Œil de pont,* trou qui se trouve à chacune des extrémités du grand ressort d'une montre ou d'une pendule, pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre. *Trou rond dans le moyen d'une roue, par lequel passe l'essieu.* *Ouverture par laquelle passe la vis destinée à serrer un étai.* *Ouverture de la buse d'une tuyère.* *Trou d'une aiguille à coudre, dans lequel on passe le fil.* *Petite ouverture dans une perle.* *Boucle qui forme le bout d'une chaîne d'antélog.* *Ouverture située au bas du fourneau, et par laquelle s'écoule la matière en fusion.* *Œil du fourneau.* *Œil du puits,* Partie étroite du trou conique de la filière, chez les tireurs d'or.

— Typogr. *Relief du caractère, partie qui laisse son empreinte sur le papier.* *Gros œil,* Caractères dont l'œil est plus gros que dans les autres caractères du même corps, et qui, par conséquent, laisse beaucoup d'espace blanc entre les caractères contigus. *Petit œil,* Caractère dont l'œil est plus petit que les autres caractères du même corps, et qui, par conséquent, laisse plus de blanc entre les lettres contigues.

— Comm. *Yeux de perdrix,* Etoffe formée d'un mélange de laine et de soie, et diversement façonnée, qui était fabriquée anciennement par les hauts lisseurs de la sayetterie d'Amiens. *Entre œil et bat,* Entre les yeux et la queue, en parlant d'un poisson : *Ce poisson a trois pieds ENTRE ŒIL ET BAT.* *Vin qui a un œil louché,* Vin dont la couleur est un peu trouble.

— Chir. *Nom donné à des ouvertures oblongues, non parallèles, pratiquées un peu en avant du bec d'une sonde.* *Œil simple,* Bandage destiné à couvrir un seul œil. *Œil double,* Bandage destiné à couvrir les deux yeux.

— Anc. pharm. *Yeux d'écrevisses,* Concré-

tions pierreuses que l'on trouve aux côtés de l'estomac de l'écrevisse, et qu'on employait autrefois comme médicament absorbant, après les avoir pulvérisées.

— Phys. *A l'œil nu,* Avec l'œil seulement, sans le secours d'aucun instrument d'optique : *Cette étoile se voit à l'ŒIL NU.* *Œil artificiel,* instrument dont on se sert pour expliquer les effets de la vision.

— Bot. *Ombilic ou dépression qu'on voit au sommet du fruit.*

— Arboric. *Bouton ou bourgeon naissant des arbres : Les bonnes branches ont les yeux assez près les uns des autres.* (La Quintinie.) *Œil éventé,* Bouton à bois qui pousse pour une cause quelconque. *Tailler à deux yeux,* à trois yeux, Laisser sur la branche que l'on coupe deux, trois boutons à fruit. *Enter à œil poussant, à œil dormant,* Greffer en écusson, à la première, à la seconde sève. *Œil de la reine de Hongrie,* Variété de nœlle.

— Vitic. *Vin couléur d'œil de perdrix,* Vin légèrement teint de rouge. *Œil.* Adjectif : *Vin ŒIL DE PERDRIX.*

— Gramm. *Le mot œil fait au pluriel yeux ;* même quand il se dit du pain, du bouillon, du fromage, des plantes, partout enfin où il forme seul un substantif complet. Mais quand il entre dans la formation d'un substantif composé, il fait œil ; ainsi, l'on doit dire des œils-de-bœuf, petites fenêtres rondes ; des œils-de-boeuf, coquillages ; des œils-de-chat, pierres, etc.

— Syn. *Œil* (coup d'), *œilade, regard.* L'action de tourner les yeux vers un objet pour le voir s'exprime d'une manière générale par le mot *regard*, dont la différence avec les deux autres expressions consiste en ce qu'il n'annonce rien autre chose que l'intention de voir. *Le coup d'œil* est un regard prompt, à peine sensible et jeté comme on pousse. *L'œilade* est expressive, inspirée par une passion réelle ou feinte ou par le désir d'exciter l'amour.

— Encycl. Anat. De tous les sens, la vue est le plus exactement localisé : l'œil s'exerce principalement, mais non pas uniquement, à l'aide du tympan, l'odorat à pour siege diverses régions d'une membrane très-étendue ; le goût affecte deux ou plusieurs organes ; le tact enfin n'a pas de siege d'élection et s'étend à toutes les parties du corps ; mais la vue a pour organe unique et essentiel l'œil, ou, plus exactement, dans l'œil, l'épanouissement d'un nerf spécial, si bien que toute lésion grave de cet organe amène la perte complète de la vision ; seuls, les illuminés ou les charlatans du magnétisme ont pu afficher la prétention de lire par l'épigastre. Si l'on considère, en outre, le rôle important, prépondérant que joue la vision dans les fonctions de relation, on reconnaît immédiatement l'importance capitale de l'organe que nous allons essayer de décrire.

1. ŒIL DE L'HOMME. Le rôle propre de l'œil est connu : former sur un écran sensible appelé rétine une image dont un nerf spécial porte la sensation au cerveau. Cette simple indication suffit pour faire connaître les parties essentielles de tout œil véritable : cet organe, fonctionnant comme une véritable chambre noire, doit se composer comme elle d'une cavité ouverte au jour en un seul point, d'un écran au fond de cette cavité, et, de plus, à cause de la nécessité de produire des images très-petites et très-nettes, de milieux réfringents destinés à condenser les rayons. Telle est la structure théorique de l'œil ; mais elle comporte, en outre, une multitude de détails dont nous allons donner une idée en décrivant l'œil humain et parcourant ensuite rapidement la série animale, pour indiquer les différences caractéristiques de cet organe aux divers degrés de l'échelle.

L'œil à la forme générale d'un sphéroïde régulier, dont le diamètre antéro-postérieur, allongé par un renflement spécial dans la partie antérieure, est d'environ 0m,025, et le petit diamètre de 0m,022. Son enveloppe extérieure, appelée sclérotique ou corne opaque, est une membrane dure, résistante, inextensible, d'un blanc nacré. En arrière, elle donne passage au nerf optique ; en avant, elle est également percée d'un trou circulaire assez grand, dans lequel est encastré, comme un verre de montre, un segment de sphère, la corne transparente, d'un faible rayon (0m,007 à 0m,008), formant, par conséquent, une saillie sur la courbe de la sclérotique. La corne est fort épaisse (environ 0m,001), mais d'une transparence parfaite, bien que composée de huit ou dix lamelles superposées.

A la face interne de la sclérotique adhère la choroïde, membrane vasculaire ouverte dans la partie interne d'un pigment noir qui forme la couleur générale de la chambre noire de l'œil, et tapissée du côté de la sclérotique d'une multitude de vaisseaux artériels et veineux et de nerfs dits ciliaires. On admet généralement que la choroïde est formée de deux lames, bien que, jusqu'ici, il ait été impossible d'en apercevoir la division. Enfin, la rétine, épanouissement du nerf optique, tapisse la partie postérieure de la choroïde et forme écran au fond de la chambre obscure. C'est une membrane molle, à demi transparente, d'un blanc grisâtre, marquée, dans la partie qui correspond à l'axe antéro-postérieur de l'œil, d'une tache jaune dont la fonction n'est pas connue. Quant à la fonction physique de la

rétime elle-même, nous l'avons déjà signalée, mais il nous est impossible de définir son rôle physiologique, c'est-à-dire que nous ignorons comment l'usage se traduit en sensation.

Tels sont les divers organes qui constituent la chambre de l'œil; nous allons décrire successivement, en allant du dehors en dedans, les diverses parties qui remplissent cette cavité.

Nous avons dit que la sclérotique est percée en avant d'une large ouverture circulaire dans laquelle s'enclasse la cornée transparente; la même ouverture est fermée une seconde fois par une cloison plane, membraneuse, diversement colorée, suivant les sujets, et qui a reçu le nom d'iris. Cette cloison, que les uns font membraneuse, les autres vasculaire et érectile, est percée en son centre d'une ouverture nommée pupille, véritable diaphragme destiné à régler l'entrée des rayons lumineux, et qui, dans ce but, a la singulière propriété de se dilater dans l'obscurité et de se rétrécir à une vive lumière. L'iris a de 0,011 à 0,012 de diamètre, et la pupille en a de 0,003 à 0,007. La surface de l'iris est sillonnée d'un très-grand nombre de stries saillantes, radiales, flexueuses, qui jouent un grand rôle dans les contractions de cet organe. A sa partie antérieure, l'iris est couvert par l'uvée, sorte de pigment auquel il doit sa coloration spéciale.

L'iris ne s'enclasse pas directement sur la sclérotique, dont il est séparé par le cercle ciliaire, anneau large de 0,002 à 0,003, qui, par son bord externe, adhère à la fois à la sclérotique et à la choroiïde et dont le bord interne donne attache à l'iris. Le cercle ciliaire et l'iris, d'une part, la cornée transparente, de l'autre, forment une cavité spéciale, en forme de calotte sphérique, qu'on appelle chambre antérieure de l'œil, et qui est remplie par un liquide très-limpide, appelé humeur aqueuse.

En arrière de l'iris, à une faible distance, se trouve la cristallin, qui joue dans le mécanisme de la vision le rôle d'une véritable lentille. Il a, en effet, la forme d'une lentille biconvexe, dont la courbe intérieure a un plus faible rayon. On y distingue trois parties principales : un noyau assez dur, une partie liquide (humeur de Morgagni) qui entoure le noyau, et une capsule ou couche extérieure très-résistante, qui détermine la forme de l'organe.

Le mode d'insertion du cristallin au globe de l'œil est remarquable : il est embrassé sur ses bords par des rayons membraneux très-nombreux, dits procès ciliaires, qui prennent naissance en arrière de l'anneau ciliaire et vont s'insérer dans la partie postérieure du globe. L'espace compris entre le cristallin et l'iris porte le nom de chambre postérieure; comme la chambre antérieure, avec laquelle il communique par la pupille, il est rempli par l'humeur aqueuse.

Enfin, l'espace compris entre le cristallin et le fond de l'œil est occupé par l'humeur vitrée, liquide transparent, mais assez épais, enveloppé par une membrane également transparente, qui forment un certain nombre d'expansions divisant la cavité en plusieurs loges incomplètement isolées.

Nous avons cru devoir décrire assez au long les parties essentielles de l'œil, celles qui concourent plus ou moins directement à la vision, et dont l'ensemble constitue le globe oculaire; nous passerons plus rapidement sur les parties accessoires.

L'œil, chez l'homme et chez les animaux des classes élevées, est doué d'une certaine mobilité tout à fait nécessaire pour qu'ils puissent rapidement, et sans de trop grands déplacements du corps ou de la tête, déplacer le champ de la vision. Les muscles qui président à ces mouvements chez l'homme sont au nombre de six, tous insérés, d'une part, sur le globe oculaire et, de l'autre, sur quelque-une de ses annexes : le droit supérieur ou élévateur de l'œil; le droit inférieur ou abaisseur de l'œil; le droit interne, qui ramène l'œil en dedans; le droit externe, qui le porte au dehors; le grand oblique, qui amène l'œil en bas et en dedans; le petit oblique, qui le porte en haut et en dehors.

Nes nerfs qui se distribuent au globe de l'œil ou à ses muscles sont : le nerf optique, dont l'épanouissement constitue la rétine, et dont la fonction propre se rapporte directement à l'acte de la vision; les divers nerfs moteurs de la quatrième et de la cinquième paire. Les artères de l'œil proviennent toutes de l'artère ophtalmique, qui naît de la carotide interne.

Les paupières jouent, dans l'acte de la vision, un rôle moins direct, mais qui n'est guère moins important. Ce sont deux voiles mobiles, séparés l'un de l'autre par une ligne horizontale, et qui sont destinés à protéger l'œil, soit en le couvrant d'une manière permanente pendant le sommeil, soit en écartant, pendant la veille, par l'extrême rapidité de leurs mouvements, qui n'interrompent pas la vision d'une manière appréciable, les corps étrangers qui pourraient blesser l'organe.

Les paupières ont encore pour mission de lubrifier constamment la surface antérieure du globe, en y étendant le produit de la sécrétion des glandes et de la caroncule lacrymale. Les bords libres des paupières sont munis d'un cartilage appelé tarse et garnis, en outre, de poils rudes ou cils, destinés à retenir les poussières dont il importe de garantir le globe

oculaire. Des glandes spéciales, appelées glandes lacrymales (v. LACRYMAL), sécrètent les larmes, destinées à lubrifier l'œil. Les paupières sont tapissées intérieurement par la conjonctive, membrane muqueuse selon les uns, ténue suivant les autres; elles sont mues par le muscle orbiculaire, composé de deux segments, l'un pour la paupière supérieure, l'autre pour la paupière inférieure, et qui élève l'une en même temps qu'il abaisse l'autre, de manière à produire l'occlusion.

— II. OEIL DES VERTÉBRÉS. Les yeux des mammifères et des oiseaux ne diffèrent pas essentiellement de ceux de l'homme; il nous suffira de signaler quelques différences plus ou moins intéressantes, mais qui n'ont pas un caractère essentiel. D'une manière générale, on peut faire remarquer que, chez l'homme, la rétine est relativement plus développée que chez les autres animaux de sa classe et que, par conséquent, sa vue embrasse un champ plus vaste, augmenté encore par l'extrême mobilité de son organe visuel. Chez tous les vertébrés, l'homme et les quadrumanes exceptés, les yeux occupent une position plus ou moins latérale, position tellement tranchée chez la plupart des oiseaux, qu'un grand nombre d'entre eux paraissent incapables d'exercer la vision simultanée du même objet à l'aide des deux organes; tout le monde a remarqué le mouvement gracieux et coquet par lequel les petits oiseaux détournent la tête pour regarder. La plupart des animaux de la classe des mammifères ont le globe oculaire aplati d'avant en arrière, contrairement à ce que nous avons vu chez l'homme. Chez les oiseaux, le globe oculaire atteint généralement un volume énorme. Il est muni en avant d'un anneau osseux très-solide. Bien que pourvu de six muscles comme chez les mammifères, il n'a que des mouvements d'une très-faible amplitude, ce qui n'a pas d'inconvénient, à cause de l'extrême mobilité du cou chez cette classe d'animaux. Les reptiles, dont l'œil ressemble beaucoup à celui des oiseaux, ont le globe oculaire moins volumineux et la cornée aplatie. Le nombre des muscles montre à très-variable : la grenouille n'en a que trois, les tortues et les crocodiliens en possèdent jusqu'à dix. Les poissons ont généralement les yeux très-gros, presque toujours latéraux, placés quelquefois, chez certains pleuronectes, du même côté du corps, et le plus souvent disposés irrégulièrement des deux côtés.

La cornée transparente varie de forme et d'étendue suivant les espèces. Chez le porc-épic, elle occupe la moitié du globe; chez la plupart des humains, elle est allongée dans le sens horizontal; elle est très-saillante chez les carnivores; elle est hémisphérique chez les oiseaux, en partie cartilagineuse chez quelques reptiles, notamment chez le caméléon; celle des poissons est généralement plane-convexe.

L'iris est encore plus variable, sous le rapport de la couleur surtout, puisque nous savons déjà que, dans l'espèce humaine, cette couleur varie d'un individu à un autre. Chez les mammifères, l'iris est tantôt brun, tantôt verdâtre, tantôt jaune. Ses dimensions sont énormes chez quelques rongeurs, notamment chez les murins. Les herbivores, au contraire, ont cette partie peu développée.

La pupille est généralement ronde; mais, chez les animaux du genre chat, elle est ovale de haut en bas, et chez les solipèdes, les ruminants, quelques cétacés, elle est ovale transversalement.

L'iris des oiseaux est très-large, de couleur très-variable, même dans la même espèce. Chez quelques rapaces nocturnes, il est d'une très-belle couleur orangée. La pupille, généralement ronde chez les oiseaux, est un peu allongée de haut en bas chez la chouette et en travers chez l'oise et le pigeon. L'iris des reptiles est tantôt brun doré, comme chez la grenouille; verdâtre, comme chez le crocodile; argentin dans la plupart des cas. La pupille est presque toujours ronde chez ces animaux, mais se réduit à une fente verticale chez le crocodile et, chez la grenouille, une forme trapézoïdale. Chez les poissons, l'iris est étroit, immobile, de couleur métallique; la pupille, dont l'ouverture est invariablement fermée à l'aide de lanières mobiles fixées sur son bord.

Le cristallin varie surtout sous le rapport de la courbure de ses deux surfaces. Il est, par exemple, bien plus comprimé chez les oiseaux que chez les mammifères; au lieu que, chez les poissons, il est presque complètement sphérique, ce qui réduit presque à rien l'humeur vitrée et l'humeur aqueuse.

La rétine est généralement peu étendue chez les mammifères autres que l'homme, ainsi que chez les oiseaux, chez lesquels cette partie est, en outre, remarquablement molle.

Les paupières des mammifères ne donnent lieu à aucune observation spéciale; mais les oiseaux ont trois paupières, dont deux se meuvent, comme celles des mammifères, de haut en bas et de bas en haut, et la troisième latéralement. Cette dernière, appelée membrane nyctitante, est un repli de la sclérotique, qui sort de l'angle interne de l'œil, tiré par un tendon qui embrasse le globe et s'attache à un muscle placé près du nerf optique. Chez les reptiles, les ophidiens sont dépourvus de paupières; beaucoup de lacertiniens en ont deux, quelques-uns trois. Le caméléon

possède une seule paupière circulaire. Les poissons en sont absolument dépourvus.

— III. OEIL DES INVERTEBRÉS. 1^o Articulés. L'œil de tous les articulés pourvus de cet organe est immobile, souvent privé de cristallin, formé, dans la plupart des cas, de l'agglomération d'un grand nombre d'yeux élémentaires, dont l'ensemble constitue un œil composé. Chez les insectes, notamment, et chez les crustacés, le nerf optique se divise en une multitude de filets, dont chacun se porte vers un ocellé particulier. La surface générale de l'œil est un segment de polyèdre, dont chaque facette appartient à un œil spécial. Ces facettes, hexagonales chez les insectes, sont carrées chez la plupart des crustacés. Le nombre de ces facettes varie de 50 à 25,000. Le nombre des yeux, chez les hexapodes, est généralement de deux pour les yeux composés; mais il existe souvent en même temps jusqu'à trois yeux simples.

Les yeux des arachnides sont pourvus d'un cristallin; ils sont simples, comme ceux des animaux supérieurs; leur nombre peut s'élever jusqu'à douze.

Beaucoup d'articulés inférieurs, helminthes, annélides, etc., etc., sont dépourvus d'yeux; mais d'autres en possèdent un nombre variable : certaines lernées n'en ont qu'un et la scolopendre en a vingt-quatre.

— 2^o Mollusques. Les yeux des mollusques sont à la fois plus parfaits et moins nombreux que ceux des articulés. Les espèces les plus élevées de la classe possèdent des yeux simples dont l'organisation se rapproche de celle des vertébrés. Ils sont le plus souvent, mais pas toujours, portés par des tentacules, dont ils occupent souvent le sommet, quelquefois les parties latérales ou même la base. Certains céphalopodes ont un œil unique, d'une grosseur énorme, puisqu'il atteint les deux tiers du volume de la tête.

Ehrenberg a reconnu ou cru reconnaître des organes de la vision chez les infusoires; mais la question est trop controversable ou trop controversée pour qu'elle puisse nous arrêter utilement.

— Physiol. V. VISION.

— Pathol. Les maladies de l'œil peuvent être le siège sont nombreuses et constituent toute une science qu'on appelle ophtalmologie. Ces maladies peuvent provenir soit d'une altération des milieux réfringents de l'organe, soit d'une altération de la rétine ou des enveloppes. Le glaucome, le staphylome, l'iritis, l'amaurose, le cancer de l'œil, les épanchements séreux, les ophtalmies, exophtalmies, hydrophthalmies, les rétinites, les choroidites, l'atrophie, etc., sont autant de maladies auxquelles l'œil est exposé.

La plupart de ces maladies se guérissent spontanément ou au moyen d'une médication appropriée; mais il en est qui ne guérissent point et qui compromettent la vue; tel est le staphylome. D'autres, comme la cataracte, exigent une opération particulière. Le cancer de l'œil nécessite l'extirpation radicale de l'organe.

Nous nous bornerons à ces courtes observations générales, chacune des maladies de l'œil étant étudiée à part dans ce dictionnaire.

— Chir. Yeux artificiels. Avant qu'on eût imaginé une science toute moderne, au moins par ses progrès, la prothèse oculaire, la fabrication des yeux artificiels existait comme industrie accessoire de l'art du sculpteur. La sculpture primitive était, en effet, polychromique, et Phidias lui-même enclava des yeux d'émail dans les orbites de la statue de Minerve qu'il exécutait pour le Parthénon. Plutarque nous a conservé le nom d'un des plus habiles des anciens fabricants d'yeux artificiels, M. Rapius. Mais si les anciens s'appliquaient avec un grand soin à imiter la nature dans les yeux de leurs statues, ils ne paraissent pas avoir attaché la même importance à réparer chez l'homme la difformité d'un œil perdu. Ils fabriquaient, il est vrai, pour ce cas spécial, des yeux artificiels, mais exécutés avec un goût si barbare, que le fait paraît à peine croyable. Le premier barbouilleur venu exécutait tant bien que mal, sur une plaque couverte d'une peau très-fine, une horrible figure d'œil. Cette plaque était ensuite maintenue en place, devant l'orbite, à l'aide d'une verge de fer recourbée à la mesure de la tête du patient. Cet œil était dit *ιστάμενος*, c'est-à-dire extérieur à la paupière. Toutefois, la Grèce avait appris des Égyptiens une autre manière de poser les yeux artificiels : on ajustait dans l'orbite une coque de métal portant sur sa face antérieure une représentation plus ou moins grossière de l'iris, de la pupille, de la sclérotique. Ces yeux-là, nommés *εσθίμενος*, parce qu'on les enclavait sous la paupière, n'avaient pas encore été perfectionnés au temps d'Ambroise Paré, qui donne l'horrible description de leur encaustement. Un verrier de Nevers imagina, en 1740, de tracer sur un cercle coloré autour d'une bulle de verre encore en fusion, de poser un point noir à son centre et de donner la forme ovalaire à ce sphéroïde, dont il détachait ensuite un segment. En 1817, le docteur anglais Stark substitua la filence émaillée au verre. François Hazard, avec des émaux de toutes nuances pour l'iris et des fragments d'anciens verres de Venise pour figurer la cornée, parvint à imiter la nature, et, en détachant du globe artificiel un seg-

ment qu'il fixait ensuite sur le globe véritable, il réalisa le problème tant cherché de la mobilité.

Mais l'appareil créé par cet habile artiste offrait encore de graves inconvénients. Les larmes dissolvaient les émaux à base alcaline; le travail de la lampe diminuait la transparence des mêmes émaux; l'hétérogénéité des substances et les inégalités de leurs dilatactions occasionnaient de fréquentes ruptures. Boissonneau chercha et trouva un cristal presque inattaquable, qui formait la cornée et sur lequel il posait l'iris, la pupille et enfin la couche d'émail blanc destinée à imiter la sclérotique. Il fit ensuite un classement méthodique de toutes les formes de globes oculaires et des modèles de coques qui peuvent leur convenir; il étudia et disposa par gammes de teintes unicolores et bicolores toutes les nuances de la coloration de l'iris; il ne négligea pas non plus les teintes de la sclérotique, qui varient du blanc bleuté au roussâtre.

L'œil artificiel, tel qu'on le fabrique aujourd'hui, a l'avantage de pouvoir être posé et retiré presque sans difficulté. Dans les premiers jours, la douleur qui provient des rayons encore sensibles de la cornée contraind à ne porter l'œil artificiel que quelques heures. Pendant la nuit, l'œil doit être retiré et mis dans un bassin oculaire, car une des conditions du bon fonctionnement de l'appareil est une extrême propreté.

La fabrication des yeux de verre paraît avoir atteint la perfection; est-ce à dire que l'œil artificiel, mobile comme l'œil naturel et l'imitant jusqu'à l'illusion, puisse en tenir lieu au point de vue, bien entendu, de la régularité des traits et de l'expression du visage? Pas du tout : un œil de verre se reconnaît à distance et sans la moindre hésitation. Pourquoi? Parce qu'il manque à tout appareil de ce genre une chose que rien ne saurait suppléer : la vie.

— Pharm. Yeux d'écrevisse. Ces corps calcaires qu'on trouve sur les côtes de l'estomac, dans les écrevisses prêtes à muer, ont reçu cette fautive appellation à cause de leur forme convexe d'un côté, creuse de l'autre. Ils sont formés de carbonate calcaire et d'un mucus animal unissant les molécules de ce sel. On faisait autrefois entrer les yeux d'écrevisse dans une foule de préparations pharmaceutiques, et on leur attribuait des propriétés merveilleuses. De nos jours, la poudre d'yeux d'écrevisse sert au même titre que les autres absorbants et entre dans quelques opiat dentifrices. Les yeux d'écrevisse se préparent en grand dans la Russie méridionale. A cet effet, on met les écrevisses en tas, pour les faire putréfier; puis on sépare, par le lavage, les pierres que leur pesanteur spécifique précipite au fond de l'eau.

— Symbolisme. L'œil est un des signes symboliques les plus répétés sur les monuments égyptiens. Il paraît certain que ce sont les divinités solaires, la lumière, que les Égyptiens ont voulu symboliser par l'œil. Selon Plutarque, l'œil est, en Égypte, le symbole d'Apollon et d'Osiris. D'après l'excellente notice de M. de Rougé Sur le musée égyptien du Louvre, l'œil était le symbole d'Horus, fils d'Osiris et d'Isis. L'œil droit se rapportait au soleil, et l'œil gauche à la lune. On les prenait aussi quelquefois pour l'expression des deux divisions du ciel; ils remplaçaient alors les ailes du disque ailé. Mais le principal sens attaché à cet emblème si vénéré paraît avoir été l'accomplissement des périodes astronomiques. L'œil est alors figuré avec un appendice au-dessous du globe; il se nomme en égyptien *oua*. Ce mot indiquait l'équilibre et l'accomplissement des phases de la lune et du soleil. Le sort de l'homme étant assimilé à celui des astres, le retour du soleil à son *oua*, c'est-à-dire au point initial de ses périodes diverses, était l'emblème et comme le gage perpétuel de la résurrection de son âme, après qu'elle aurait parcouru les stations infernales. Les Égyptiens employaient à fabriquer ce symbole toutes les matières précieuses qu'ils connaissaient. Le dieu lunaire Thoth est figuré quelquefois portant dans ses mains l'œil d'Horus, emblème de la pleine lune. Osiris est souvent identifié avec la lune; il porte alors sur sa tête le disque lunaire ou est gravé l'œil symbolique.

— Archéol. Les anciens ont beaucoup aimé à incruster dans leurs figures sculptées des yeux d'une autre matière que celle de la figure. Il y a dans les musées égyptiens de l'Europe beaucoup de statues égyptiennes dont les yeux sont ainsi incrustés. On remarque encore dans la collection du Louvre des statues du plus ancien style dont les yeux sont colorés; un collier composé d'yeux symboliques en argent; une figure d'une haute antiquité, dont les yeux sont en cristal de roche, avec un petit bouton métallique représentant l'iris, le tout encastré dans une feuille de bronze simulant les sourcils et les paupières; un masque de momie doré avec des yeux en émail.

Les anciens ont fréquemment incrusté des yeux en métal, en pâte de verre, en filence et en pierres dures. Plusieurs figurines de bronze trouvées à Herculanum ont des yeux en argent; des têtes de pierre ont simplement une pierre de couleur incrustée pour représenter l'iris. Il paraît à peu près certain que les anciens ont beaucoup fabriqué de ces yeux de

rapport. Il y en a dont la cornée en argent est découpée pour laisser passer une prunelle en pierre colorée, contenant un iris fait avec une autre espèce de pierre. Aussi rencontre-t-on quelquefois des statues antiques dont l'orbite est creusée, parce que l'œil incrusté a disparu. Les premiers chrétiens incrustèrent aussi quelquefois les yeux de leurs statues.

— Superst. *Mauvais œil*. V. JETTATURA.

— Arborio. L'œil se montre d'abord sous la forme d'un petit renflement tuberculeux, qui sort de l'aisselle des feuilles quelque temps après leur développement; il devient un bouton à l'automne et un bourgeon au printemps suivant; il donne donc naissance ordinairement à un rameau, et, par suite, à une branche, quelquefois aussi à des productions fruitières. Un petit nombre de végétaux offrent, dans certaines circonstances, des yeux situés hors de l'aisselle des feuilles, et, appelés, pour cette raison, adventifs ou sur-numéraires; ils ne donnent, le plus souvent, qu'une feuille qui, l'année suivante, donnera un œil normal. Dans les cas ordinaires, la feuille est indispensable au développement de l'œil; si on la supprime avant la fin de la première sève, c'est-à-dire avant le mois d'août, l'œil ne tarde pas à périr. Plus tard, l'ablation de la feuille n'entraîne pas nécessairement la mort de l'œil, mais elle diminue toujours sa vigueur; ce n'est, en effet, qu'à l'époque de la chute des feuilles que les yeux ont pris assez de force pour se suffire à eux-mêmes.

L'œil joue un grand rôle dans la greffe, et surtout dans la greffe en souçon; aussi le jardinier et le pépiniériste doivent-ils étudier avec soin le développement de cet organe, ainsi que les moyens de le produire artificiellement, de le conserver en bon état et d'accélérer au besoin sa végétation. On y parvient en arrêtant ou en ralentissant le mouvement de la sève; pour cela, on peut courber ou arquer le rameau ou le bourgeon, ou le ligaturer, ou couper son extrémité, ou enfin pratiquer des incisions partielles ou annulaires; c'est ce dernier moyen qu'on emploie le plus fréquemment.

« Ordinairement, dit Bosc, les yeux s'oblitèrent naturellement, par suite de la trop grande vigueur de la végétation, dans les aisselles des feuilles inférieures, et ils ne prennent que très-tard la consistance nécessaire au sommet des branches, de sorte que c'est la partie moyenne de ces branches qui les fournit presque toujours exclusivement pour la greffe à œil dormant. »

On appelle œil dormant celui qui est mort pendant le cours de sa croissance; bons yeux, ceux qui sont propres à être employés; faux yeux, ceux qui ne donneront pas naissance à un rameau. On distingue, dans la greffe, l'œil poussant, qui doit entrer immédiatement en végétation, et l'œil dormant, qui ne doit se développer que plus tard. L'œil est souvent accompagné d'organes analogues secondaires et latéraux, qu'on appelle sous-yeux.

— Allus. hist. *L'œil droit de Philippe*. Mots dérivés sur une fable que l'archer Astor lança à Philippe, roi de Macédoine, et au moyen de laquelle il lui creva en effet l'œil droit. Ces mots ont passé dans la langue et désignent un trait malin, satirique, qui va droit à son but :

« Dans mon vieux carquois, où font brèche
Les coups de vos juges maudits,
Il me reste encore une flèche;
Veuillez dresser : Pour Charles IX.
Malgré ces murs qui me désolent,
Malgré ces barreaux si serrés,
L'arc est tendu, la flèche volée,
Mon bon roi, vous me le prenez ! »

BERANSON.

— Allus. littér. *L'œil du maître*, titre d'une fable de La Fontaine, où il montre que la surveillance du maître de l'homme aux cent yeux, est la seule sérieuse, la seule efficace :
Un cerf, poursuivi par des chasseurs, se réfugia dans une étable à bœufs et se cache au milieu des ruminants. Aucun des domestiques ne l'a aperçu, et l'habitant des furets, se fêlote déjà d'échapper à la mort; mais le maître passe pour faire sa ronde. Cette description est charmante; donnons-la sans en rien retrancher :

L'un des bœufs ruminant lui dit : « Cela va bien; Mais quel l'homme aux cent yeux n'a pas fait fait !
Je crains fort pour toi sa venue ! » (revue;)
Junquella, pauvre cerf, ne te vante de rien.
La-dessus le maître entre et vient faire sa ronde.
« Qu'est-ce qu'il dit-il à son moine;
Je trouve bien peu d'herbe en tous ces râteliers,
Cette litière est vilaine; allez vite aux greniers.
Je veux voir désormais vos bêtes mieux soignées.
Que collez-vous d'être toutes ces araignées ?
Ne saurait-on ranger ces langes et ces colliers ?
En regardant à tout, il voit une autre tête
Que celles qui voyait d'ordinaire en ce lieu.
Le cerf est reconnu : chacun prend un pieu,
Chacun donne un coup à la bête.
Ses larmes ne sauraient la sauver du trépas.

Le fabuliste ajoute :

Il n'est, pour voir, que l'œil du maître ;

et il termine par ce trait inattendu :

Quant à moi, j'y mettrai encoeur l'œil de l'amant.

« Voilà, ajoute Chamfort, de ces beautés que Phébus ni Rapsode n'ont point connues. »

Voici une application de Camille Desmou-

lins, qui avait sans doute à se plaindre de son imprimeur :

« Je préviens les lecteurs qu'à compter de ce numéro ils ne trouveront plus dans mon journal de telles fautes. Les envois aussi se feront plus exactement sous mes yeux que sous ceux de mon éditeur. *L'œil du maître ! l'œil du maître !* »

— Les beaux yeux de macassette. Passage de l'Avare, acte V, scène III, comédie de Molière. C'est un des quiproquos les plus plaisants qui aient été mis sur la scène. On a volé la cassette de l'avare Harpagon; maître Jacques, son domestique, accuse Valère pour se venger des coups de bâton qu'il en a reçus. Valère aime la fille d'Harpagon, auquel il vient demander sa main; alors l'avare, qui ne songe qu'à sa cassette, rapporte à celle-ci tout ce que Valère lui dit de sa fille :

HARPAGON.

Il faut que tu me confesses en quel endroit tu me l'as enlevée.

VALÈRE.

Moi ? je ne l'ai point enlevée; elle est encore chez vous.

HARPAGON, à part.

O ma chère cassette ! (Haut.) Elle n'est point sortie de ma maison ?

VALÈRE.

Non, monsieur.

HARPAGON.

Eh ! dis-moi donc un peu; tu n'y as point touché ?

VALÈRE.

Moi y toucher ? Ah ! vous lui faites tort, aussi bien qu'à moi; et c'est d'une ardeur toute pure et respectueuse que j'ai brûlé pour elle.

HARPAGON, à part.

Brûlé pour ma cassette !

VALÈRE.

J'aimerais mieux mourir que de lui avoir fait paraître aucune pensée offensante : elle est trop honnête pour cela.

HARPAGON, à part.

Ma cassette trop honnête !

VALÈRE.

Tous mes desirs se sont bornés à jouir de sa vue; et rien de criminel n'a profané la passion que ses beaux yeux m'ont inspirée.

HARPAGON, à part.

Les beaux yeux de ma cassette !

Dans l'application, les beaux yeux de ma cassette sont devenus synonymes d'argent, de fortune, de coffre-fort.

« Il me semble que M. de La Trousse revient sur sa parole, et qu'il n'a pas beaucoup perdu de son équipage; je le plaindrais s'il n'avait pas retrouvé les beaux yeux de sa cassette; cette folie nous est revenue en même temps, je venais de vous l'écrire. »

Mme de Sévigné.

« Les beaux yeux de ma cassette ! mot qui n'est point une charge, parce qu'il est impossible qu'Harpagon ne le dise pas. Il voit un coupable qui avoue : on lui parle de trésor, il se songe qu'on s'en, à sa cassette; enfin on lui parle de beaux yeux. Les beaux yeux de ma cassette ! ce mot doit lui échapper. Il est excessivement gai; mais ce n'est pas la faute du poète; il n'a voulu dire que le mot de la nature. »

LAHARPE.

« Voilà qui me paraît beaucoup plus probable que la ridicule histoire dont m'a parlé Clarisse, se dit le gentilhomme campagnard, qui jugea inutile de communiquer cette réflexion à son interlocuteur; en fait de beaux yeux, un drôle comme ce Pichot doit s'amouracher avant tout des beaux yeux de la cassette. »

CH. DE BERNARD.

« C'est une remarque à faire, que les villes très-commerçantes n'ont jamais montré grand souci de s'embellir par les arts et par les monuments. La plupart se contentent des beaux yeux de la cassette. C'est là tout leur mérite et toute leur beauté. »

CUN. FLEURY.

OEIL-BLANC s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette tchérie.

OEIL-AMMON s. m. Moll. Nom vulgaire du l'hélice ail-de-chèvre.

OEIL-DE-BŒUF s. m. Archit. Fenêtre ronde ou ovale : Les œils-de-bœuf de la cour du Louvre sont ornés de sculptures. (Acad.)

— Hist. Antichambres du grand appartement du roi, à Versailles, qui était éclairée par un œil-de-bœuf, et où les courtisans se rassemblaient avant d'entrer chez le roi.

Poste 1 de l'OEIL-de-bœuf je deviendrais la table.

E. AUGER.

— Mar. Pavillon de signaux, dont le milieu est un carré rouge entouré de bandes blanches, entourées elles-mêmes de bandes bleues. « Nom donné autrefois aux poulies qui se trouvent vers les racages. « Petit nuage qui se montre soudainement dans un ciel serein, et qui annonce d'ordinaire la formation prochaine d'un typhon. »

— Techn. Nœud qui se produit au milieu des tables de verre. « Petit vase rond dans lequel les peintres détrempe leurs couleurs. »

— Pathol. Affection de l'œil appelée aussi BUPHTHALMIE.

— Ornith. Nom vulgaire du roitelet et de l'éclaireur.

— Ichthyl. Nom vulgaire du sparre macrophthalmus.

— Moll. Nom vulgaire de l'hélice ail-de-chèvre.

— Bot. Nom vulgaire du chrysanthème des moissons, du pyréthre leucanthème, des buphthalmes et de l'anémisme tinctoriale.

— Sylvic. Petit trou rond qu'on aperçoit sur le tronc des arbres, à la place d'une branche pourrie.

— Minér. Nom marchand donné, en Allemagne, à une variété de feldspath opalin.

OEIL-de-bœuf (CHRONIQUES DE L'), par Touchard-Lafosse. V. CHRONIQUES.

OEIL-DE-BOUC s. m. Moll. Nom vulgaire de diverses patelles de nos côtes. « Faux ail-de-bouc, Espèce d'hélice. »

— Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de pyréthres, notamment du pyréthre leucanthème.

OEIL-DE-BOURRIQUE s. m. Bot. Nom vulgaire du dolie brûlant. « Graine de la même plante. »

OEIL-DE-CHAT s. m. Bot. Nom vulgaire des fruits du bonduc.

— Minér. Nom vulgaire du corindon sacré.

— Encycl. Minér. Cette variété est caractérisée par un aspect gris verdâtre tout spécial. On la taille comme pierre d'ornement en cabochons ou en perles : elle offre alors des reflets nacrés blanchâtres ou jaunâtres qui, lorsqu'on tourne la pierre, semblent se mouvoir. Ces reflets sont dus à des fibres très-fines, parallèles entre elles, qui ne sont autre chose que des filaments d'amiante noyés dans la masse de quartz. L'œil-de-chat se trouve à Ceylan et sur la côte de Malabar.

OEIL-DE-CHEVAL s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aunée.

OEIL-DE-CHÈVRE s. m. Moll. Nom vulgaire d'une espèce d'hélice.

— Bot. Nom vulgaire des agilops.

OEIL-DE-CHIEN s. m. Bot. Nom vulgaire de la guaphale dioïque, de la conyze squarreuse et du plantain psyllien.

OEIL-DE-CHRIST s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aster et d'une espèce d'aunée ou inule.

OEIL-DE-CORNEILLE s. m. Bot. Espèce d'agarie.

OEIL-DE-FAISAN s. m. Bot. Nom vulgaire du narcisse des poètes.

OEIL-DE-FAUCON, personnage typique de Foinmore Cooper. Il paraît sous les divers noms d'OEIL-de-Faucon, de Bas-de-Cuir, de Longue-Carabine dans la série de romans relatifs aux mœurs des trappeurs et des défricheurs du nouveau monde : le *Dernier des Mohicans*, les *Pionniers*, la *Prairie*, le *Lac Ontario*, le *Tueur de daims*; dans ce dernier roman, c'est encore OEIL-de-Faucon qui est le tueur de daims par excellence. Ce personnage, moitié européen, moitié indien, est une des meilleures créations de Foinmore Cooper; il intéresse par sa sagacité, son adresse, son sang-froid imperturbable; le rire silencieux de Bas-de-Cuir ou d'OEIL-de-Faucon, lorsqu'il charge sa terrible carabine en homme sûr d'abattre son gibier, ce qui se voit un daim ou un ennemi, à quelque chose d'épique. Il remplace à lui seul les deux d'Homère et de l'Arioste; quand il s'agit de protéger l'innocence et de sauver ses amis des pas les plus dangereux; sa balle infatigable domine les situations desespérées; on est sans crainte sur le sort de l'aventureux capitaine ou de la jeune et séduisante miss qui se hasarderait dans la prairie, si Bas-de-Cuir et son arme favorite ne se trouvent pas trop loin.

OEIL-DE-FLAMBE s. m. Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre troque.

OEIL-DE-LIÈVRE s. m. Méd. Contraction de la paupière qui empêche de fermer l'œil entièrement. « On dit aussi LAGOPHTHALMIE. »

OEIL-DE-L'OLIVIER s. m. Bot. Agarie de l'olivier.

OEIL-DE-LOUP s. m. Nom vulgaire de certaines pétéritations.

OEIL-DE-PAON s. m. Ichthyl. Nom vulgaire du chétodon ocellé.

— Entom. Nom vulgaire de la vanesse fo.

— Bot. Nom vulgaire d'une anémone et de la tigride.

— Minér. Variété de marbre.

OEIL-DE-PERDRIX s. m. Mar. Pavillon de signaux, dont le milieu est un petit carré bleu, entouré de bandes blanches, qu'entourent des bandes auroras.

— Techn. Nom donné, par les plombiers, à de petites marques que l'on rencontre dans l'étaim, et qui en indiquent la finesse. « Dessin damassé, en forme de petit œil, qui se fait dans certaines toiles. « Point dont on se sert pour faire les marques du linge, et qui se compose de quatre points disposés de façon à laisser au milieu la place d'un point de quatre fils. »

— Comm. Etoffe moitié laine, moitié soie, ouvragée et façonnée. « Point gâté qui se trouve parfois au milieu des nœuds du bois. »

— Méd. Espèce de cor qui se forme entre les doigts des pieds. « Lésion qui survient aux doigts des chapeliers. »

— Bot. Nom vulgaire de l'adonide d'été, du myosotis et d'une espèce de scabieuse.

— Minér. Espèce de silice molle d'un gris argentin. « Lave grise qui contient un grand nombre d'amphigènes blancs, portant à leur centre un fragment de cette même lave. »

OEIL-DE-PIE s. m. Mar. Nom donné à des trous percés dans les bandes des voiles près de la ralingue, pour passer les garettes.

OEIL-DE-POISSON s. m. Minér. Nom donné à certains quartz laiteux ou chatoyants : La pierre nommée vulgairement OEIL-DE-POISSON, pierre de lune et argentine par les lapidaires vient de l'Orient et, plus particulièrement, de l'Arabie et de la Perse. (Brongniart.) « Variété de pierre meulière. »

OEIL-DE-RUBIS s. m. Moll. Nom vulgaire d'une espèce de patelle.

OEIL-DE-SAINTE-LUCIE s. m. Moll. Nom vulgaire de l'opercule des coquilles du genre troque.

OEIL-DE-SERPENT s. m. Petite pierre de peu de valeur, qu'on monte en bague, et qui a quelque ressemblance avec l'œil d'un serpent.

— Ichthyl. Dent de poisson fossile.

OEIL-DE-SOLEIL s. m. Bot. Nom vulgaire de la matricaire commune ou camomille, et d'une espèce de tulipe.

OEIL-DE-VACHE s. m. Moll. Nom vulgaire de l'hélice glauque.

— Bot. Nom vulgaire de l'anémisme des champs, et de l'anémisme cotule ou maroute.

OEIL-DE-VERRE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sylvie ou fauvette de Madagascar, et de quelques espèces de plongeurs, notamment du plongeon septentrional.

OEIL-D'OR s. m. Ornith. Nom vulgaire du garot, espèce de canard.

— Ichthyl. Nom vulgaire d'un poisson du genre lutjan.

— Bot. Nom vulgaire d'une plante du genre borréra.

OEIL-DU-DIABLE s. m. Bot. Nom vulgaire d'une variété à fleurs rouges de l'adonide estivale.

OEIL-DU-DRAGON s. m. Bot. Fruit du lithi longanier.

OEIL-DU-JOUR s. m. Entom. Nom vulgaire de la vanesse lo.

OEIL-DU-MONDE. Minér. Nom vulgaire de l'hydrophane. « Petite calcédoine contenant une goutte d'eau qui se meut dans son intérieur. »

OEILADE s. f. (ou-lla-de; Il mll. — rad. œil). Regard, coup d'œil jeté furtivement et à dessein, avec une expression marquée de tendresse ou d'attente : Des amoureux qui se lancent des OEILADES. Lancer une OEILADE à un complice. Ces OEILADES qui parlent sans parler, et qui disent bien plus que les paroles mêmes. (Bourdal.) A Rome, les jeunes filles décochent volontiers une OEILADE au jeune homme qui passe. (E. About.)

Une OEILADE à propos, un bonjour, un baiser, Sont des traits bien puissants à qui sait en user. CHEVILLARD.

« Coup d'œil en général :

De quelle attitude altière, impérieuse, La Duménil rabattit mon orgueil ! VOLTAIRE.

— Vitic. Nom d'un cépage particulier au Midi.

— Syn. OEILLADE, coup d'œil, regard. V. OEIL.

— Encycl. Vitic. Ce cépage, connu aussi sous les noms d'ullade et d'oullade, est répandu dans l'Aude, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var et les Pyrénées-Orientales. La souche, de taille moyenne, mais vigoureuse, porte de nombreux sarments demi-durs, forts, rouges, à nœuds assez rares. La feuille est forte, vert foncé, à cinq lobes parfaitement distincts, dentelés, cotonneuse à la face inférieure et un peu rugueuse à la face supérieure. La grappe grosse, belle, à pédoncule tendre, tantôt ailée, tantôt divisée en plusieurs lobes sans que ceux-ci affectent la forme d'ailes, porte des grains oblongs, gros, peu serrés, d'un beau noir tirant sur le violet, charnus, très-sucrés, excellents pour la table. Ce cépage est précoce; il mûrit à la fin d'août. On le trouve le plus souvent mélangé à d'autres cépages, tels que le terret, l'aspiran, le chargé-mûle, le clarette. Son fruit est employé comme raisin de table précoce et d'ornement autant que pour la cuve. Il produit cependant un vin très-estimé, d'une grande finesse, moelleux, parfumé, spiri-

tueux, d'une belle couleur rouge sans être trop foncée. Quoique généralement très-fertile, l'*aillette* offre assez souvent des irrégularités dans sa production; elle est assez sujette à la coulure; ses fruits, recouverts d'une peau fine, sont d'abord piqués par les mouches et les abeilles, et ensuite sujets à pourrir. Ce dernier inconvénient est d'autant plus grave que, le poids des grappes étant considérable, elles entraînent presque toujours la terre. Comme ce cépage dévore d'assez bonne heure, il craint les gelées blanches, surtout dans les sols humides. Les terres franches, sèches, caillouteuses, de moyenne fertilité, sont celles qui lui conviennent le mieux. Du reste, il ne paraît pas très-sujet aux ravages de l'oïdium et des insectes. Sa production peut varier de 25 à 60 hectolitres par hectare, selon les terrains. Très-apprécié comme raisin de table, le fruit de l'*aillette* est moins employé pour la cuve. La raison de cette différence ne vient pas, comme on a pu le voir, des défauts de ce cépage, mais plutôt de ses bonnes qualités. Le commerce préférant, dans les vins du Midi, la couleur et la fermeté à la finesse et à la liqueur, le producteur a dû se conformer à ce goût; il plante donc l'arom qui est moins estimé, mais plus productif.

CEILLADER v. a. ou tr. (eu-lla-dé; II ml. — rad. *ceill*). Techn. Trou percé au centre d'une meule, pour recevoir une tige de fer. L'ouverture qui reçoit l'axe d'une roue de moulin. **CEILLER** v. a. ou tr. (eu-lla-dé; II ml. — rad. *ceill*). Techn. Trou percé au centre d'une meule, pour recevoir une tige de fer. L'ouverture qui reçoit l'axe d'une roue de moulin. **CEILLER** v. a. ou tr. (eu-lla-dé; II ml. — rad. *ceill*). Techn. Trou percé au centre d'une meule, pour recevoir une tige de fer. L'ouverture qui reçoit l'axe d'une roue de moulin.

CEILLER v. a. ou tr. (eu-lla-dé; II ml. — rad. *ceill*). Techn. Trou percé au centre d'une meule, pour recevoir une tige de fer. L'ouverture qui reçoit l'axe d'une roue de moulin. **CEILLER** v. a. ou tr. (eu-lla-dé; II ml. — rad. *ceill*). Techn. Trou percé au centre d'une meule, pour recevoir une tige de fer. L'ouverture qui reçoit l'axe d'une roue de moulin.

CEILLÉ, ÉE adj. (eu-llé; II ml. — rad. *ceill*). Hist. nat. Marqué d'une figure d'œil, ocellé. — s. m. Ichtyol. Espèce de squalo qui vit dans les mers de l'Australie. **L'AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

AILLE à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.) **AILLE** à la tête courte, relativement à la longueur du corps. (Broussonet.)

donné, dans les salines de l'Ouest, à des bassins inférieurs où le sel se dépose, et qu'on appelle aussi **AIRES À SALINER** ou simplement **AIRES**.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des dianthées, comprenant plus de cent espèces, qui habitent surtout les régions tempérées et les régions froides de l'hémisphère nord. **L'AILLET** des fleuristes est connu et cultivé en Europe depuis bien des siècles. (A. Dupuis.) **L'AILLET** de poche est un des plus beaux ornements de nos parterres. (Vilmorin.) **Le grand Coudé**, dit aussi **Vincennes**, cultivait les **AILLETS**. (A. Kar.) **Le fleur** de la même plante. **Le parfum** de l'**AILLET**. **Un bouquet** d'**AILLETS**.

Que la rose, l'**aillet**, le lis et le jacin
Fassent de nos desserts un aimable jardin.

En voyant ces **aillets** qu'un illustre guerrier
Arroser d'une main qui garant des batailles,
Souriais-je qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Mlle de Scudéri.

— **AILLET** champêtre, Nom vulgaire de l'hospitalité d'ombelles. **AILLET** d'amour ou **AILLET** saffrage, Nom vulgaire de la tunique saxifrage. **AILLET** de Dieu, Nom vulgaire de la coquelourde. **AILLET** de Belleville, Nom vulgaire de l'immortelle annuelle. **AILLET** de janséniste, Nom vulgaire du lychnis visqueux. **AILLET** de la Caroline, Nom vulgaire de la spigelia du Maryland. **AILLET** de mer ou **AILLET** marin, Nom vulgaire de quelques espèces de stutices. **AILLET** de Paris ou des montagnes, Noms vulgaires du statice arméria. **AILLET** d'Espagne, Nom vulgaire de la poincillade magnifique. **AILLET** des prés, Nom vulgaire du lychnis fleur de coucou. **AILLET** d'Inde, Nom vulgaire des tagètes. **AILLET** de Pâques, Narcisse des poètes.

— Zooph. **AILLET** de mer, Nom vulgaire des caryophyllies.

— Encycl. Les **aillets** sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tige noueuse, articulée, portant des feuilles lanceolées, aiguës ou linéaires, opposées, connées ou adnées à la base, généralement d'un vert glauque. Les fleurs sont solitaires ou fasciculées en deux cymes terminales; quatre bractées écaillieuses, opposées par paires et imbriquées, constituent une sorte de calice accessoire ou calicule, qui distingue ce genre de tous ceux de la même famille. On connaît aujourd'hui plus de cent espèces d'**aillet**, dont la majeure partie habite les diverses régions de l'Europe. Plusieurs jouent un rôle assez important dans nos jardins d'agrément, par la beauté, l'élégance, et souvent par l'odeur suave de leurs fleurs.

L'aillet des fleuristes, appelé aussi **aillet** à bouquet, grenadin ou à ratafia, est l'espèce la plus connue; c'est une plante vivace, à fleurs rouges dans le type, solitaires terminales, paraissant de juin en août. Originaire du nord de l'Afrique, mais cultivé depuis plusieurs siècles et naturalisé en France, il a produit d'innombrables variétés à fleurs doubles ou semi-doubles, pourpées, blanches, jaunes ou diversement panachées. Pour établir un certain ordre dans ces variétés, plusieurs classifications ont été proposées. Celle qu'on suit généralement en France divise les **aillets** en quatre groupes : I. **AILlets grenadins** ou à ratafia, les plus odorants, mais cultivés surtout pour l'usage des liqueuristes et des parfumeurs. — II. **AILlets prolifères**, creants ou à carte, à double bouton, à fleurs atteignant ou même dépassant 0m,10 de diamètre, mais à peu près abandonnés aujourd'hui, à cause des soins minutieux qu'exige l'arrangement de leurs fleurs, dont le calice est sujet à se fendre ou à crever. — III. **AILlets flamands**, les plus parfaits, à pétales bien arrondis, sans dentelures, et avec de larges bandes de diverses couleurs sur un fond blanc pur. — IV. **AILlets fantaisie**, à fond jaune, piquetés ou panachés de rose ou de cramoisi, et à bords découpés. Les nombreuses variétés obtenues dans ce dernier groupe se subdivisent comme il suit : 1. **AILlets ardoises**, unicolores, striés ou rubanés; 2. **AILlets archange**, à fond jaune, plus souvent noir, avec flammes plus ou moins intenses; 3. **AILlets anglais**, à pétales d'un blanc pur le fond, ni laciniés ni crénelés, mais bordés d'un liséré; 4. **AILlets fond blanc**, à pétales fond blanc striés et quelquefois bordés; 5. **AILlets sasons**, pétales à fond jaune strié, quelquefois bordé en même temps; 6. **AILlets bichons**, à couleurs apparentes seulement sur la face supérieure des pétales. A ces divers groupes il convient d'ajouter les **aillets** remontants, variétés récemment introduites, et qui joignent à un coloris riche et harmonieux le précieux avantage de refleurir dans une saison très-avancée.

L'aillet de Chine ou **aillet** Régence est une plante bisannuelle ou annuelle, à tige ramusee, à fleurs solitaires, veloutées, pourpées ou blanches et piquetées de pourpre; il présente du reste de nombreuses variétés, à fleurs très-grandes, simples ou doubles, violet clair, rouge vif, ponctuées de blanc, blanc pur, panachées, etc. **L'aillet** deltoïde est une plante vivace, à fleurs roses, dont les pétales offrent à la base une ligne pourpre en forme de triangle ou de delta; il a une variété à fleurs blanches. **L'aillet** plume ou à plumet, appelé aussi **aillet** musqué ou mignardise, est

une petite plante vivace, gazonnante, à fleurs rose pâle, blanches, purpurines, tachetées ou couronnées, d'une odeur très-agréable.

L'aillet superbe ou frangé, appelé aussi mignardise des prés, a des fleurs odorantes, roses, carmées ou blanches, à pétales barbus à la base et très-découpés dans leur pourtour. **L'aillet** ligneux, vulgairement **aillet** de bois, est un sous-arbrisseau à fleurs blanches ou panachées, se succédant pendant une grande partie de l'année; il est originaire de l'Orient. **L'aillet** des Chartreux se reconnaît à ses fleurs pourpées, à pétales en coin à la base, longuement velus à la gorge et irrégulièrement dentés au sommet. **L'aillet** barbu ou de poche, vulgairement jalouse ou bouquet parfait, est vivace et porte des fleurs petites, roses, ponctuées de blanc, rouges, blanches ou panachées, simples ou doubles, etc. On peut citer encore les **aillets** Flon, pâquerette, badin ou d'Espagne, de Gardner, virginal, bleuâtre, de France, prolifère, velu, saxifrage, etc.

On propage **l'aillet** de graines, de boutures, d'éclats et surtout de marcottes; on peut aussi, par la greffe herbacée, réunir plusieurs variétés sur un même pied. Les diverses espèces ou variétés fleurissent dans le courant de l'été. C'est alors qu'un amateur doit visiter sa collection pour choisir et marquer les fleurs les plus belles et les plantes les plus vigoureuses, celles en un mot sur lesquelles il aura le plus d'avantage à récolter ses graines ou à prendre ses marcottes. Les beaux **aillets** flamands sont souvent cultivés en pots, ce qui permet de les disposer à volonté dans les massifs ou sur des gradins. Quelquefois, on coupe les premières fleurs, afin de prolonger la floraison. Quant aux **aillets** grenadins, des que les fleurs sont complètement épanouies, on les coupe une à une avec des ciseaux et on les vend le plus tôt possible aux liqueuristes et aux parfumeurs.

AILLET blanc (L.), comédie en un acte, en prose, de Mm. Alphonse Daudet et Ernest Manuel, représentée au Théâtre-Français le 8 avril 1865.

Au château de Saint-Waast, dont les maîtres ont émigré, habite le conventionnel Vidal avec sa fille Virginie. Vidal, républicain austère et farouche, ajoute à la haine patriotique contre les aristocrates le souvenir toujours vivant d'une injure personnelle, sa femme s'étant laissée séduire par un ci-devant. Virginie partage les principes politiques de son père; elle est d'autant plus ardente dans sa foi républicaine que Maxime, son fiancé, est allé défendre la patrie contre l'insurrection des Vendéens. Dans ce château arrive un émigré, un jeune marquis. Il vient d'Angleterre, où la duchesse de Saint-Waast a soutenu que les hommes ne savaient plus aimer comme autrefois, ni se sacrifier pour elle. Elle a laissé dans le jardin de son château tout un parterre d'**aillets** blancs, et elle croit qu'il ne se trouverait pas un chevalier assez dévoué pour aller lui chercher, au péril de sa vie, une de ces fleurs qu'elle regrette. Le jeune marquis, pour prendre la fleur objet du défi, a pénétré dans le parc et s'est réfugié dans un pavillon du château. Virginie l'y découvre. Elle pourrait, d'un mot, le livrer au bourreau; mais ce mot, elle ne le dira pas. Elle voudrait même lui donner cet **aillet** blanc qu'il s'est venu chercher; mais les fleurs ont été arrachées. Un seul pied d'**aillet** blanc subsiste; c'est celui que le fiancé de Virginie lui a laissé au départ comme gage d'amour. Cette fleur est un souvenir de l'absent; et pourtant elle est séduite à un tel point par la grâce du jeune marquis qu'elle arrache l'**aillet** unique et le lui donne. A ce moment Vidal arrive, suivi de paysans armés qui cherchent l'émigré. Il se jette au-devant de son père, l'attendant sur le sort du jeune homme, et le farouche conventionnel, au lieu de faire arrêter le marquis, favorise son évasion. Virginie, pensive, regarde le jeune marquis s'éloigner, et la toile tombe. Le chevaleresque jeune homme arrivera-t-il jusqu'en Angleterre? Trouvera-t-il dans le cœur de la duchesse la récompense promise? Les auteurs ont laissé aux spectateurs le soin d'imaginer le dénouement. « Cette petite comédie, dit Théophile Gautier, est d'une touche fine et légère, dans le ton argenté d'une pochade de M. Feytaud. »

AILLET DES MURS (Marc-Athanase-Parfait), naturaliste, né à Paris en 1804. Il étudia le droit, fit partie de la magistrature debout de 1833 à 1838, puis exerça les fonctions d'avocat à la cour de cassation de 1841 à 1846. M. Aillet des Murs alla habiter Nogent-le-Rotrou, où il fut maire de 1860 à 1868, et employa ses loisirs à des travaux historiques et scientifiques. La Société géologique de Londres l'a admis au nombre de ses membres. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Iconographie ornithologique* (1845-1849, 12 livraisons in-40), restée inachevée; *Histoire des comtes du Perche, de la famille des Rotrou* (1856, in-89); *Traité général d'ologie ornithologique* (1860, in-89); *Leçons élémentaires sur l'histoire naturelle des oiseaux* (1862-1863, 2 vol. in-18), en collaboration avec Mm. Chenu et Verreaux, etc.

AILLETÉRIE s. f. (eu-llé-té-ri; II ml. — rad. *aillet*). Hortic. Plantation d'**aillets**.

AILLETON s. m. (eu-llé-ton; II ml. — dimin. de *ail*). Hortic. Bourgeon qui pousse

les racines de certaines plantes : **La came à sucre** se plante par boutures portant cinq **AILLETONS** chacune. (Raspail.)

— Physiq. Petit bout de tuyau d'une lunette, qui dépasse l'oculaire et détermine la position qu'on doit donner à l'œil.

— Encycl. Hortic. Les **ailletons** se développent en automne, après la floraison, au collet des racines des plantes vivaces; on peut les comparer aux rejets des arbres et des arbrisseaux. Quelquefois on est obligé de les supprimer, soit pour empêcher le pied de s'étendre trop, soit parce que leur abondance, en épuisant le sol et le pied mère, nuit à la richesse de la floraison. D'autres fois, au contraire, on en tire un parti très-avantageux pour multiplier les plantes. Ces deux opérations, fréquemment usitées dans les parterres, sont désignées sous le nom d'**ailletonnage**. On se sert ordinairement de la bêche ou de la serpette pour séparer les **ailletons**; souvent même on se contente de couper les toulles des plantes vivaces en plusieurs morceaux, pour les planter en divers endroits. Dans les jardins potagers, l'ailchaut est presque toujours multiplié de cette manière.

— Physiq. **L'ailleton** d'une lunette a une longueur à peu près égale à la distance focale de l'oculaire, parce que c'est à cette distance que l'œil doit être placé. **L'ailleton** s'épanouit ordinairement autour de la petite ouverture par laquelle doivent passer les rayons lumineux et présente des rebords sur lesquels peuvent s'appuyer les os qui entourent l'œil.

AILLETONNAGE s. m. (eu-llé-to-na-je — rad. *ailleton*). Hortic. Action d'**ailletonner**.

AILLETONNÉ, ÉE (eu-llé-to-né; II ml.) part. passé du v. **ailletonner**. Qui a poussé des **ailletons** : **Des arbutus** **AILLETONNÉS**.

AILLETONNER v. a. ou tr. (eu-llé-to-né; II ml. — rad. *ailleton*). Hortic. Détacher les **ailletons** de : **AILLETONNER** un pied d'**ailchaut**. Couper les boutons à feuilles de : **AILLETONNER** des poiriers.

AILLETS (Louise DES), comédienne française. V. DESAILLETS.

AILLETTE s. f. (eu-llé-te — du lat. *oleum*, huile, ou, selon d'autres, du mot *aillet*, à cause d'une assimilation qu'on aurait faite entre les fleurs de l'**aillet** et celles du pavot). Bot. Variété de pavot, cultivée pour ses graines oléagineuses : **Un champ** d'**AILLETTE**. Il Huile comestible qu'on extrait des graines du même pavot.

— Encycl. **Huile d'aillette**. Cette huile, successivement employée avec une sorte d'enthousiasme, puis déprisée et même expressément défendue, est un objet de commerce très-important pour ceux de nos départements situés dans le voisinage de la Belgique, et par conséquent un moyen certain de richesse pour les cultivateurs qui consacrent une partie de leurs terres à porter des pavots. L'**huile d'aillette** par elle-même a une odeur vireuse et un goût nauséabond; quand on sait l'en dépolluer, elle se montre claire, saine, blonde, d'une saveur douce et agréable, et l'une des meilleures que l'on puisse demander aux plantes oléagineuses herbacées; sa réputation serait parfaite si elle pouvait garder ce léger goût de noisette qu'elle manifeste dans la nouveauté. Bien faite et tenue dans un lieu frais, elle se conserve longtemps, sans perdre de sa bonté, sans contracter aucun principe de rancidité, et sans se coaguler par l'action des plus grands froids. On doit la tirer à clair avant de la déplacer, car le mouvement lui devient contraire, surtout si l'on se trouve au moment des chaleurs. On l'emploie avec succès à l'assaisonnement comme à la préparation des aliments crus ou cuits, pour l'éclairage et dans les arts.

A diverses époques, toutes les fois que les hivers extraordinaires ont amoindri les produits de l'olivier ou causé de grands préjudices à ces arbres dans les climats chauds, et que l'on s'est vu forcé de recourir presque partout à l'usage de l'**huile d'aillette**, des ignorants ou des malintentionnés se sont empressés de l'accuser de receler quelques éléments très-dangereux; des médecins même, plus routiniers que praticiens éclairés, qui s'en servaient dans leurs potions narcotiques, ont souvent parlé dans le même sens; cependant, il est constant que l'opium fourni par notre pavot, ainsi que celui d'Orient, ne provient pas de la graine, mais de la capsule qui la renferme, et qu'en mêlant ensemble et semences et capsules, cette substance perd presque toutes ses propriétés médicinales. L'expérience a démontré de plus que l'opium ne s'obtient pur que des têtes de pavot coupées jaunâtres, c'est-à-dire avant qu'elles aient atteint leur parfaite siccité, et même avant la maturité des graines. Elles le savent très-bien, et depuis longues années, ces misérables qui, pour apaiser les cris des enfants confiés à leur sein mercenaire, ont la funeste habitude de leur donner du lait dans lequel elles ont fait bouillir quelques capsules fraîches dépolluées de leurs semences; pratique que ne peut plus l'usage, qui produit avec l'âge les effets les plus désastreux, quand les enfants ne tombent pas dans une longue léthargie, dans une imbecillité complète, ou qu'ils ne deviennent pas sujets à des convulsions. S'il était besoin d'ajouter quelque chose à l'appui de l'innocuité de l'**huile d'aillette**, il n'y aurait qu'à citer la forte et belle consti-

Petit **aillet**.
Grand **aillet**.
Toc, toc, maillet.

— **Huile d'aillet**. Se dit quelquefois pour **huile d'aillette** : **L'huile d'aillet** est séparée des graines du pavot, dont la belle fleur le fait appeler **aillet** dans les départements du nord de la France, où on le cultive abondamment. (Pourey.)

— Mar. Ouverture presque circulaire par laquelle passe un cordage. **Ganas**, bague, boucle qu'on place à l'entrée d'une poulie, au bout de diverses manœuvres.

— Techn. Petit bouillon qui s'élève quelquefois sur l'émail, pendant la cuisson. **Un** **Non**

tution des habitants de nos départements du Nord, qui en font un usage habituel. La moitié de ce que l'on recueille de cette huile est consommée dans le pays; le surplus passe dans le Midi, où elle sert depuis plusieurs siècles à la fabrication du savon et même à des falsifications de l'huile d'olive.

CEL-ROUGE s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cyprin.

CEIRAS, bourg du Portugal, province d'Estremadura, à 16 kilom. O.-S.-O. de Lisbonne, sur la rive droite et à l'embouchure du Tage; 3,360 hab.; eaux thermales. Ce bourg est bien bâti et possède un beau château entouré de charmants jardins.

CEIRAS, ville du Brésil (Piahy), à 650 kilom. de l'embouchure du rio Paranaíba, à 1,600 kilom. N.-de Rio-Janeiro, par 7° 5' de latit. S. et 46° 30' de longit. O; 15,000 hab. Les bœufs et le bétail sont l'objet d'un grand commerce. On y voit quelques belles églises. Fondée en 1718, elle s'appelait à l'origine *Mocha*; elle doit son nom actuel au marquis de Pomal, comte d'Ceiras (Portugal). La ville d'Ceiras était, il y a quelques années, le chef-lieu de la province de Piahy.

CEJER, paroisse de Norvège, bailliage de Christiania; 2,580 hab.

CEJEREN-SØE, lac de Norvège, bailliage d'Aggershus, à 20 kilom. E. de Christiania. Il a 26 kilom. de longueur du N. au S. et 41 kilom. dans sa plus grande largeur. Il est traversé par le Glommen, qui va se jeter dans le Skager-Rack.

CELAND, île du royaume de Suède et Norvège (Suède), gouvernement de Calmar, dans la Baltique, par 59° 30' et 37° 30' de latit. N., et 16° 48' et 14° 46' 15' de long. E.; 157 kilom. de long sur 12 kilom. de large. Superficie, 1,575 kilom. carr. La côte occidentale est unie; celle de l'E. est bordée d'une rangée de collines nommées Landborg. Au centre se trouve un plateau appelé Alwaren; cette partie de l'île n'offre guère que des pâturages. La côte est, en général, propre à la culture. Le calcaire forme la base générale de l'île. Les principales cultures sont celles de l'orge, du froment, de l'avoine, du seigle et du lin. Les pâturages, qui sont très-nombreux, nourrissent des bêtes à cornes, des moutons et des chèvres. Parmi les animaux sauvages, on remarque les daims, les chevreuils et les sangliers. On y trouve des schistes alumineux, du grès, des blocs de granit et de porphyre, de la pierre à chaux et à bâtir, des pierres meulières, diverses espèces de cristaux et des coraux pétrifiés. La pêche et la navigation sont les principales branches de l'industrie et du commerce.

Plusieurs princes des maisons régnantes de Suède ont eu l'île d'Celand en apanage; sous Christine, elle fut possédée par Charles-Gustave, qui régna plus tard sous le nom de Charles X.

CELBURG, un des principaux sommets de l'Odendwald, dans le grand-duché de Bade, cercle du Neckar, près de Schriesheim.

CELPER, bourg de Prusse (Brunswick), cercle et à 10 kilom. E.-N.-E. de Bettmar, sur la rive gauche de l'Ocker; 500 hab. On y récolte le meilleur houblon de toute l'Allemagne. Les coupes westphaliennes y furent battues en 1809 par le duc Frédéric-Guillaume de Brunswick.

CELRICH (Jean-Charles-Conrad, comte), historien et bibliographe allemand, né à Berlin en 1722, mort en 1798. Lorsqu'il fut achevé ses études de loi, il se livra à la pratique des affaires à Berlin, puis, en 1747, avec un de ses amis, Mochen, un journal littéraire, puis visita les principales villes de l'Allemagne. En 1752, il alla occuper à Stettin une chaire d'histoire et de droit civil, qu'il conserva jusqu'en 1772. A cette époque, il épousa une riche veuve, avec laquelle il alla habiter Berlin et devint, en 1784, conseiller de légation et résident du duc de Deux-Ponts à la cour de Prusse. Il avait reçu le titre de comte palatin en 1755. C'était un homme d'une activité d'esprit extraordinaire. Il entretenait une correspondance très-étendue et il a publié un nombre considérable de dissertations et d'opuscules. Parmi ses écrits, nous citerons : la *Bibliothèque berlinoise* (Berlin, 1747-1750, 4 vol. in-8°), recueil précieux; *De bibliothecarum ac librorum fatis* (Stettin, 1757); *Mélanges historiques et littéraires* (Berlin, 1760); *Essai d'une bibliothèque pour l'histoire littéraire de la Pomeranie* (Berlin, 1765, in-8°); *Notices historico-geographiques sur la Pomeranie* (Berlin, 1771), etc.

CELRICH (Jean), écrivain allemand, né à Brême en 1724, mort en 1801. Il professa la théologie dans sa ville natale, y devint premier pasteur de l'église Saint-Paul en 1772, et fut nommé, l'année suivante, directeur du gymnase de Brême. On lui doit, entre autres compilations : *Collectio opusculorum historicorum, philologicorum, theologicorum* (Brême, 1768, 2 vol. in-8°); *Germania litterata opuscula philologica, historica, theologica* (1772-1774, 2 vol. in-8°); *Danica et Suevica litterata opuscula philologica, etc.* (1774-1776, 2 vol. in-8°); *Chrestomathie anglo-saxonne* (1798, in-8°).

CELRICH (Gérard), juriconsulte allemand, frère du précédent, né à Brême en 1727, mort dans la même ville en 1789. D'a-

bord conseiller et résident de l'empereur à Francfort, il devint ensuite syndic de sa ville natale. On lui doit, entre autres écrits sur la jurisprudence : *Glossarium ad statuta Bremensia antiqua* (Francfort, 1787, in-8°); *Collectio des lois anciennes et modernes de la ville impériale de Brême* (Brême, 1771); *Theaurus dissertationum* (Brême, 1768-1770, 2 vol. in-4°); *Novus thesaurus dissertationum* (Brême, 1771-1779, 2 vol. in-4°); *Collectio dissertationum juris naturæ et gentium* (Brême, 1777).

CELS, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 22 kilom. N.-E. de Breslau, chef-lieu du cercle de ce nom, sur un affluent de l'Oder; 5,600 hab. Cette ville, entourée de murs d'enceinte, possède plusieurs églises, un château, des hôpitaux, un théâtre, des fabriques de draps, de toiles, de bas, des papeteries et une usine à cuivre.

CELS (Charles-Louis), acteur allemand, né à Berlin en 1771, mort à Weimar en 1833. Il était en apprentissage chez un sellier lorsqu'il se mit à jouer sur divers théâtres de dilettanti. Les encouragements que lui donna l'illand le déterminèrent à s'engager dans la troupe de Budenop, qui donnait des représentations à Nuremberg et à Bamberg. Appelé à Weimar en 1803, il y joua les premiers rôles et ceux de Dugazon dans les grandes pièces du répertoire, et créa notamment les rôles de *Don Carlos* et de *Wallenstein* dans les pièces de ce nom de Schiller, celui d'Alphonse dans la *Tasse* et celui d'Oreste dans *Iphigénie* de Goethe, le rôle de Saladin dans le *Nathan* de Lessing, etc. Il remplit, de 1817 à 1820, les fonctions de régisseur du même théâtre. C'était un acteur de beaucoup de talent, qui jouissait de l'amitié de Goethe et de Schiller.

CELSCHLEGER (Adam), en latin *Olearius*, célèbre voyageur et orientaliste allemand, né à Aschersleben, principauté d'Anhalt, en 1600, mort à Gottorp en 1671. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra au service de Frédéric, duc de Holstein-Gottorp. Ses connaissances en mathématiques, en histoire et dans les langues le firent adjoindre par ce prince, en qualité de secrétaire, à une ambassade envoyée en Perse et en Moscovie, afin d'établir par terre entre ces pays et le nord de l'Allemagne des relations commerciales. En conséquence, Celtschleger quitta Gottorp vers la fin de 1633 avec le juriconsulte Ph. Crusius et le négociant Brugmann. Arrivés à Moscou au mois d'août de l'année suivante, les ambassadeurs obtinrent du czar Michel Fiodorovitch le libre passage des marchandises entre la Perse et le duché de Holstein, conclurent un traité avec lui, et, avant d'aller en Perse, retournèrent auprès du duc Frédéric afin de faire ratifier le traité conclu. Retournés à Gottorp au mois d'avril 1635, ils trouvèrent ce prince enchanté du succès de leur mission, et, six mois plus tard, chargés de présents magnifiques, ils partirent pour la Perse, en traversant la Russie, descendant sur des embarcations la Moscova, le Volga, entrèrent dans la mer Caspienne et arrivèrent au mois d'août 1637 à Ispahan. Le schah leur donna audience, mais les négociations traînèrent en longueur et n'eurent point le succès qu'on espérait. Au mois de décembre suivant, l'ambassade quitta Ispahan et reprit la route d'Allemagne, en traversant de nouveau Moscou. Là, le czar voulut retenir auprès de lui Celtschleger comme astronome et mathématicien, dans le but, dit-on, de l'empêcher de faire connaître à l'étranger le relevé du cours du Volga. Le savant allemand lui promit de revenir à Moscou dès qu'il aurait rendu compte à son maître de sa mission, quitta l'ambassade et revint à Gottorp (1639).

Le chancelier du duc, Kiehlmann, le dissuada de retourner en Russie, et le fit nommer conseiller bibliothécaire et conservateur du cabinet de curiosités de la principauté. Celtschleger enrichit la bibliothèque et le cabinet du duc de manuscrits et d'objets curieux recueillis lui-même en Orient. Il en publia un catalogue, et ce fut sous sa direction que furent exécutés, de 1654 à 1664, un globe céleste en cuivre de 11 pieds de diamètre et une sphère armillaire également remarquable, dont le diamètre est de 4 pieds. Ce savant, qui passe pour un des meilleurs écrivains de son temps, possédait le russe, l'arabe, le persan, et était membre de l'Académie des Fructifiants. On lui doit des traductions de l'arabe et du persan, des poésies, une *Chronique du Holstein* (1663); un *Lexicon persicum* et plusieurs autres ouvrages dont le plus remarquable est sa *Description d'un voyage en Moscovie et en Perse* (Slesvig, 1647, in-fol.), plusieurs fois rééditées et traduites en français par A. de Wicquefort sous le titre de : *Voyages très-curieux et très-renommés faits en Moscovie, Tartarie et Perse par le sieur Adam Olearius* (Paris, 1656, in-4°). Dans cet ouvrage, Celtschleger s'est montré observateur judicieux et narrateur sincère. Le premier, il a indiqué avec précision la position de beaucoup de lieux; c'est lui enfin qui a dessiné les figures et dressé les cartes qui accompagnent sa relation, laquelle a été traduite dans les principales langues de l'Europe.

CELS-LANGEN, bourg de Prusse, province de Silésie, régence et à 48 kilom. O.-S.-O. de Liegnitz sur un affluent de la Queis; 2,600 hab.

CELSNER (Charles-Ernest), historien et diplomate allemand, né à Goldberg (Silésie) en 1764, mort à Paris en 1823. Quelques écrits politiques, dans lesquels il exprimait ses opinions avancées, le firent exiler de Prusse, et ses biens furent confisqués. C'était au moment où venait d'éclater la Révolution. Il se rendit alors en France, envoya à divers journaux allemands des correspondances sur les événements qui avaient lieu dans notre pays, suivit Kellermann dans la campagne de Belgique, dont il donna la relation dans la *Mirre d'Archenholz*, accompagna Sieyès en Prusse et fut nommé, à son retour à Paris, chargé d'affaires de Francfort. En 1804, le séquestre qui avait été mis sur ses biens fut levé. Il n'en continua pas moins à résider à Paris, où il avait épousé une demoiselle de Monmerqué, et il employa ses loisirs à faire des recherches historiques et philologiques. Un mémoire *Sur l'influence de la religion de Mahomet*, qu'il présenta à l'Institut en 1809, obtint le prix et fut publié l'année suivante. Il s'occupait d'un important travail *Sur les changements opérés dans l'administration de l'empire romain sous Dioclétien et ses successeurs*, lorsque l'Allemagne se souleva contre la domination de Napoléon. Celtsner crut devoir se rallier alors à son pays et fut nommé par le roi de Prusse conseiller de légation à Paris. Pendant les Cent-Jours, il retourna à Berlin, où il entra dans les bureaux du ministre des affaires étrangères; mais, dès 1817, il revint à Paris, où il termina son existence. Celtsner a publié en français, sous le voile de l'anonymat : *Des opinions politiques du citoyen Sieyès et de sa vie comme homme public* (Paris, 1800, in-8°); *Histoire de la guerre des Russes*; *Notice sur la vie et les écrits de J.-B. Barlow*, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique (1813); en allemand : *Des Lettres de Paris, des Aphorismes politiques recommandés au congrès d'Aix-la-Chapelle* (1818), etc.

CELSNITZ, ville de Saxe, cercle de Voigtland, bailliage de Voigtsberg, à 8 kilom. S.-S.-E. de Plauen, sur la rive droite de l'Elster; 5,000 hab. Manufactures de draps, d'étoffes de coton et de bas; fabriques d'orfèvrerie; pêche de perles lucrative.

CELVAD, géant de la mythologie scandinave, père de Thiasse. Il était très-riche et, à sa mort, ses fils eurent la singulière idée, pour se distribuer en parts égales l'or qu'il possédait, d'en prendre chaque fois la bouche pleine.

CEME s. f. (6-me). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite les États-Unis.

CEMONE s. f. (6-mo-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

CENA s. f. (6-na — du gr. *cina*, pigeon ramier). Ornith. Syn. de *COLUMBA*, genre d'oiseaux, de la famille des pigeons.

CENANTHE s. m. (6-nan-te — du gr. *oinos*, vin; *anthos*, fleur). Ornith. Syn. de *TRAGET* ou de *SAXICOLA*.

C. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des séséliées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les lieux humides ou inondés du nord des deux continents : *CENANTHE fistuleux* est très-répandue dans les eaux stagnantes de l'Europe. (Baudement.) On trouve aussi ce nom employé au masculin : *CENANTHE fistuleux* a les semences acres et aromatiques. (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. Les caractères de ce genre sont : marge du calice à cinq dents persistantes; pétales ovobes, échançrés, avec une lanière recourbée à l'intérieur; stylopede conique; fruit ové-cylindrique surmonté des dents du calice et de deux styles droits; méricarpes à cinq cotes obtuses; vallicules à un seul canal résinifère, carpophore indistinct. V. *OMBELLIFÈRE*.

Les plantes qui composent ce genre méritent un examen détaillé; quelques-unes sont susceptibles d'applications diverses, d'autres sont peut-être les végétaux les plus toxiques de nos climats. Nous allons passer en revue les plus importantes.

Cenanthus fistuleux ou persil des marais (*anathus fistulosus*). Cette plante est très-commune en France; elle croît en abondance dans les endroits marécageux; c'est l'une des plus vénéneuses de notre pays. On la reconnaît aux caractères suivants : sa racine rampante, à tubercules allongés, est fibreuse et blanche à l'intérieur, et présente à peu près l'apparence de celle du panais; sa tige fistuleuse est volumineuse, glabre et atteint environ 60 cm de hauteur; ses feuilles sont pourvues de pétioles également fistuleux, et diffèrent notablement suivant leur position : celles du haut de la tige sont pinnatisectées et portent des divisions linéaires; celles du bas sont bisectées et ont des folioles cuneiformes assez profondément incisées; les ombelles des fleurs n'ont pas d'involucres, elles ont trois ou quatre rayons portant des ombelles très-coniques; les fleurs elles-mêmes sont rosées, sessiles et fertiles à l'intérieur de l'inflorescence, pédonculées et stériles à l'extérieur; enfin les fruits sont des capitules globuleux, hérissés par les dents du

calice persistant et par le reste du style. On a parfois pris la racine de cette ombellifère pour celle du panais qui, comme nous l'avons dit, lui ressemble assez : cette méprise a eu souvent des conséquences funestes. *L'anathus fistuleux* a été préconisée autrefois pour combattre l'obstruction des viscères abdominaux. Elle est aujourd'hui insuée.

— Cenanthus safranée (*anathus crocata* L.). Cette plante est plus dangereuse encore que la précédente, dont elle se distingue d'ailleurs assez facilement. Sa racine, très-odorante, est formée d'un faisceau de tubercules allongés qui pénètrent en terre verticalement; sa tige cylindrique, cannelée, roussâtre, rameuse et fistuleuse, atteint souvent 1 mètre de hauteur; ses feuilles sont assez grandes, bisectées, cuneiformes, à folioles sessiles incisées au sommet, d'un vert foncé, et les fleurs, à peine rosées, forment des ombelles terminales qui portent un involucre polyphylle, et qui sont formées d'ombelles très-serrées; les fruits sont des capitules globuleux, à courts pédicelles, marqués de stries très-apparences, surmontés des restes du calice et du style. Comme la précédente, cette *anathus* croît spontanément en France, principalement dans l'Ouest; elle est aussi très-abondante en Angleterre, en Espagne et dans diverses parties de l'Europe. Un caractère important à noter et qui est fort utile pour la reconnaître est celui-ci : toutes ses parties sont gonfiées d'un suc d'apparence laiteuse, qui vient suinter en grande quantité sur le bord des plaies qu'on fait à la plante; au contact de l'air, ce suc prend rapidement une couleur jaune très-intense. C'est dans ce suc que se trouve le principe toxique de l'*anathus*; il est lui-même extrêmement vénéneux. Les racines, qui cependant ne fournissent pas ce suc, sont également toxiques. « Les accidents qui se manifestent lorsqu'on en a mangé, dit Guibourt, sont une chaleur brûlante dans le gosier, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des vertiges, du délire, des convulsions violentes et souvent la mort, lorsqu'on n'a pas été secouru à temps. Les meilleurs moyens à opposer à ces terribles accidents sont : d'abord de procurer l'évacuation du poison par des vomissements et des laxatifs; ensuite l'application de cataplasmes émollients sur l'épigastre, l'administration de boissons abondantes, acides et gazeuses; des potions émoussées, etc. » Les soins doivent être donnés rapidement, l'*anathus safranée* étant un des végétaux les plus promptement mortels que l'on connaisse. Les plantes de cette espèce qu'elle a causées sont dus à des méprises occasionnées par la ressemblance de ses racines avec celles d'un petit navet.

— Cenanthus à feuilles de pimpinelle (*anathus pimpinellifolia* L.). Comme les précédentes, cette plante est très-abondante dans les prairies, mais elle ne partage pas les propriétés délétères de ses voisines. On la trouve principalement, en France, aux environs de Paris et dans les départements du centre. Dans les campagnes, on lui donne les noms de *agnotte*, *anicot*, *jeannette*, *navette*, etc. Sa racine est formée de fibres en faisceaux, plus ou moins cylindriques, portant à leurs extrémités des tubercules rarement volumineux. Ces fibres courent horizontalement vers la surface du sol. Sur les bords de la Loire on recueille les tubercules, qui ont un goût assez agréable et sont comestibles. « A Angers, dit Guibourt, on les vend quelquefois de distinction à première vue cette *anathus* comestible des *anathes* vénéneuses; il en résulte parfois des erreurs et des accidents. Peut-être serait-il bon de s'abstenir de manger aucune de ces racines.

Il est une autre *anathus* (*anathus pucedanifolia* L.), dont la racine, également comestible, est récoltée avec la précédente et vendue sous le même nom. Mais on peut lui faire aussi le même reproche : elle ne possède aucun caractère tellement tranché qu'on ne puisse, à moins de connaissances en botanique, la confondre avec les *anathes* vénéneuses.

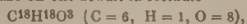
CENANTHE s. f. (6-nan-tine — du gr. *oinos*, vin; *anthos*, fleur). Chim. Substance à laquelle certains vins doivent leur arôme. On l'appelle aussi *ACIDE CENANTHIQUE*.

CENANTHIQUE adj. (6-nan-ti-ke — du gr. *oinos*, vin; *anthos*, fleur). Qui appartient au vin.

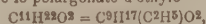
— Chim. Se dit d'un acide qui donne à certains vins leur bouquet particulier.

— Encycl. Le nom d'*ether ananthique* avait été donné par Liebig et par Pelouze au liquide éther qui existe dans tous les vins et qui est la source de leur odeur particulière. C'est à lui qu'est due l'odeur que l'on sent très-distinctement lorsqu'on laisse quelques gouttes de vin s'évaporer dans une bouteille, tandis qu'un mélange d'eau et d'alcool de la même force que le vin s'évapore sans donner presque aucune odeur distincte. Cet éther reste en petite quantité sous la forme d'un liquide huileux, lorsqu'on distille la lie de vin avec la moitié de son volume d'eau, en ayant soin que la masse ne se carbonise pas. Le produit distillé renferme une petite quantité d'un acide libre, dont on le débarrasse facilement par des lavages au carbonate sodique. Ainsi purifié et desséché, l'*ether ananthique* est un liquide très-mobile, d'une odeur vi-

neuse très-forte, qui intoxique presque lorsqu'on le respire. Son goût est très-fort et très-désagréable. Il est facilement soluble dans l'éther et dans l'alcool, même quand ce dernier est étendu. L'eau ne le dissout pas d'une manière perceptible. Sa densité égale 0,862 (Liebig et Pelouze); elle est de 0,8725, à 150,5 (Delffs); il bout entre 225° et 230° (Liebig et Pelouze), à 224° (Delffs). L'analyse lui a donné 70,5 à 71,3 pour 100 de carbone, et 11,8 à 12,1 d'hydrogène. Liebig et Pelouze en ont déduit la formule

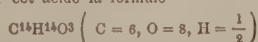


dans notre notation $C_{18}H_{18}O_3$, qui exige 72 pour 100 de carbone et 12 pour 100 d'hydrogène. Ils considèrent ce corps comme l'éther éthylique d'un acide auquel ils donnent le nom d'acide *anethique*. Delffs, d'un autre côté, considère ce corps comme identique avec le pérargone d'éthyle



qui exige 71 pour 100 de carbone et 11,8 pour 100 d'hydrogène. La densité de vapeur de cet éther est de 9,8 d'après Liebig et Pelouze, de 7,04, à 270°, d'après Delffs. La densité de vapeur théorique du pérargone d'éthyle est égale à 6,45.

En traitant l'éther *anethique* par un alcali et en décomposant le produit par l'acide sulfurique, on obtient l'éther *anethique* sous la forme d'une huile que l'on peut laver à l'eau chaude et dessécher sur du chlorure de calcium, ou en la plaçant dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique. A 130°, cet acide se présente sous la forme d'une masse butyreuse, qui fond à une température plus élevée. Il se convertit alors en un liquide incolore, insipide et inodore, qui rougit le tournesol et qui se dissout facilement dans les alcalis et dans les carbonates alcalins, ainsi que dans l'alcool et dans l'éther. Liebig a proposé pour cet acide la formule



dans notre notation $C_{18}H_{14}O_3$. Delffs, d'un autre côté, regarde ce corps comme de l'acide pérargone $C_{18}H_{18}O_3$. Le sel d'argent aurait donné à ce dernier chimiste 40,5 d'argent pour 100, tandis que la théorie exige 40,75.

Lorsqu'on distille l'acide *anethique*, il passe d'abord un mélange d'eau et de l'acide inaltéré. Si l'on continue, il passe un corps que Liebig appelle l'acide *anethique anhydre* et auquel il donne la formule $C_{18}H_{12}O_3$. Ce corps est un liquide qui commence à bouillir vers 260° et qui se solidifie à 310. Maintenant, comme l'acide pérargone, lorsqu'on le distille, passe presque entièrement inaltéré, Liebig persiste, malgré les expériences de Delffs, à considérer l'acide *anethique* comme un corps distinct de l'acide pérargone. Ce point réclame évidemment de nouvelles investigations, et il paraît évident que jusqu'à ce jour ni l'éther ni l'acide n'ont été obtenus à l'état de pureté. D'après Fischer, le corps appelé acide *anethique* serait un mélange d'acide caprique ou rutique $C_{10}H_{18}O_2$ et d'acide caprylique $C_{10}H_{16}O_2$.

— *Ether et acide chloranethiques*. Ces corps ont été décrits par Malaguti. Ce chimiste a obtenu l'éther chloranethique en soumettant l'éther *anethique* à l'action d'un courant de chlore, et l'acide chloranethique en faisant les éthers par la potasse. Le premier de ces corps est un liquide sirupeux, amer, piquant, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'une densité de 1,2912 à 160°.

Une substance solide, nommée *ether anethique*, est préparée industriellement en Bavière. On l'emploie pour donner du bouquet aux vins de qualité inférieure. M. Lichtenberger a exposé cette substance à l'Exposition de Londres en 1862.

ENANTHOL s. m. (é-nan-tol — de *anethique*, et du lat. *oleum*, huile). Chim. Aldéhyde *anethique*.

— *Encycl. Chim.* L'énanthol est l'acide *anethique* et à l'alcool heptylique ce que l'aldéhyde ordinaire est à l'alcool ordinaire et à l'acide acétique; c'est donc l'aldéhyde *anethique*, au même titre que l'aldéhyde ordinaire est de l'aldéhyde acétique. Sa formule est $C_{17}H_{14}O$. Elle diffère donc par O en moins de l'aldéhyde *anethique* $C_{17}H_{16}O$, et par H₂ en moins de l'alcool heptylique $C_{17}H_{36}O$. Cette aldéhyde prend naissance dans la distillation sèche de l'huile de ricin. Elle se formerait aussi, suivant Petersen, en même temps que l'aldéhyde propylique et quelques autres produits, dans la distillation sèche du sébaste de calcium.

— *PRÉPARATION*. 10 On distille l'huile de ricin et l'on sépare la couche de liquide jaune et huileuse ainsi produite du liquide aqueux formé en même temps, et on la distille ensuite avec cinq ou six fois son volume d'eau. Le produit de la distillation consiste en un mélange d'énanthol avec de petites quantités d'acroléine, d'acide *anethique* et de divers acides gras huileux. On l'agit avec 6 fois son poids d'eau, qui dissout la majeure partie de l'acroléine, et l'on distille de nouveau avec de l'eau pure, jusqu'à ce que toute l'huile ait passé. Le produit huileux est lavé avec l'eau de baryte faible jusqu'à cessation de toute réaction alcaline, puis décanté et distillé. On recueille à part ce qui passe entre 155° et 158° (l'acroléine passe avant 150°). L'énan-

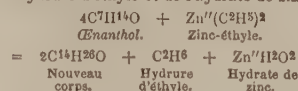
thol pur ainsi obtenu est déshydraté par le chlorure de calcium. 20 On agite avec du carbonate de potasse le produit brut de la distillation de l'huile de ricin. Le tout se dissout; mais en portant la liqueur à son point d'ébullition, il se sépare de l'énanthol sous la forme d'une couche huileuse qui se rend à la surface. On décante ce liquide et on l'agit avec une dissolution modérément concentrée de bisulfite de sodium, qui dissout l'énanthol et qui laisse un liquide huileux sous la forme d'une huile fixe. Par le refroidissement, le liquide abandonne le bisulfite d'énanthylsodium en cristaux. On dessèche ce corps et on le décompose par de l'eau chaude acidulée par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique.

— *PROPRIÉTÉS*. L'énanthol est un liquide transparent, incolore, très-mou, de 0,827 de densité. Son odeur est forte sans être désagréable. Sa saveur, douce d'abord, acquiert ensuite un arrière-goût acide persistant. Son pouvoir réfringent est considérable. Il bout entre 155° et 158° (Bussy), entre 155° et 156° (Williamson), à 155° (Silliey), entre 151° et 152° (Stadeler). Sa densité de vapeur égale 4,139 (Bussy), de 4,08 à 5,01 (Bouis); le calcul exige 3,952.

L'énanthol se dissout peu dans l'eau, à laquelle il communique cependant son odeur; il est miscible en toutes proportions avec l'alcool et avec l'éther.

— *DÉCOMPOSITION*. 10 Lorsqu'on soumet l'énanthol à une distillation continue, le point d'ébullition s'élève et lui-ci s'élève aussi la proportion de carbone que renferme le résidu de la cornue. 20 Au contact de l'air, l'aldéhyde *anethique* absorbe l'oxygène et devient acide; agitée avec de l'oxygène, elle en absorbe au plus 10 pour 100 à la température ordinaire; à la température de l'ébullition, l'absorption marche plus vite. Lorsqu'on refroidit l'énanthol et qu'on le mêle petit à petit avec une quantité de brome suffisante pour rendre la couleur du mélange d'un rouge permanent, et qu'on distille à plusieurs reprises le produit avec de l'eau, on obtient un liquide incolore qui brunit lorsqu'on le dessèche sur du chlorure de calcium ou sur l'acide sulfurique. Toutes les fois qu'on distille ce corps avec l'eau, il reste une résine brune dans la cornue. Lorsque l'énanthol est mêlé avec de l'iode et du phosphore, il se produit une violente explosion. 40 Sous l'influence de l'acide azotique froid d'une concentration ordinaire, l'énanthol se convertit en méténanthol; lorsqu'on le distille avec un mélange d'acide azotique et d'eau à parties égales, il se transforme graduellement en acide *anethique*. Chauffé avec deux parties d'acide azotique concentré, il donne lieu à un fort dégagement de chaleur et produit des vapeurs rutilantes en se détruisant presque complètement. Lorsqu'on fait tomber goutte à goutte de l'énanthol dans une cornue qui renferme de l'acide azotique, il se produit une action violente et il distille un mélange de nitrocol, d'acide *anethique*, d'acide caprique et d'acide azotique. Il reste de l'acide caprique et de l'acide *anethique* dans la cornue. 50 Avec le chlore, l'énanthol forme de l'acide chlorhydrique et du chlorénanthol. 60 Versé goutte à goutte sur l'acide chromique cristallisé, l'énanthol prend feu et brûle avec une violente explosion; le même acide dissout le transforme en acide *anethique*. 70 Avec l'acide sulfurique fumant, l'hydrure d'énanthyle forme un acide conjugué dont les sels de baryum, de calcium et de plomb sont solubles dans l'eau. 80 Distillé à diverses reprises sur l'anhydride phosphorique, il se convertit en *anethyline*. 90 Le perchlore de phosphore l'attaque vivement avec dégagement de chaleur. Le produit distillé, débarrassé par des lavages à l'eau de tout l'oxy-chlorure de phosphore qu'il contient et agité avec du bisulfite de sodium qui s'empare de l'aldéhyde *anethique* inaltéré, consiste en chlorure d'heptyle pur. 100 Versé goutte à goutte sur l'hydrate de potassium fondu, l'énanthol donne un dégagement d'hydrogène et de l'acide *anethique*, ou plutôt de l'*anethyline* de potassium. Si, au lieu de potasse fondue, on mêle l'énanthol avec une solution aqueuse concentrée de la même base, il y a une élévation considérable de température et il se produit un *anethylylate* alcalin, en même temps qu'une huile qui se décompose à la distillation et qui donne à l'analyse des chiffres différents de ceux qu'exige l'énanthol. La même huile se produit lorsqu'on substitue à la dissolution aqueuse une dissolution alcoolique. Cette huile serait-elle à sa composition ne portait à le croire, mais la réaction étant la même que celle qui fournit l'alcool benzoïque au moyen de l'hydrure de benzoïle, il y a lieu de supposer qu'elle constitue de l'alcool heptylique impur. 110 Distillé avec de la chaux vive, l'aldéhyde *anethique* donne de l'heptylène, de l'octylène, du nonylène, ainsi que d'autres hydrocarbures d'un point d'ébullition plus élevé, de l'alcool heptylique et de l'*anethyline*. 120 Lorsqu'on fait passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux à travers une solution alcoolique d'aldéhyde *anethique*, il se produit de l'*anethylylate* d'éthyle. 130 L'énanthol réduit l'azotate d'argent sous l'influence combinée de l'ammoniaque et de la chaleur. L'argent se dépose adhérent au vase, où il forme un

miroir métallique. 140 Chauffé avec du zinc-éthyle, l'énanthol donne un nouveau corps contenant C₁₄H₁₈O en même temps que de l'hydrure d'éthyle et de l'hydrate de zinc.



Le composé décrit comme répondant à la formule C₁₄H₂₀O n'a pas de point d'ébullition constant et pourrait bien n'être qu'un mélange.

— *COMBINAISONS*. a. Avec l'ammoniaque. L'énanthol absorbe de grandes quantités de gaz ammoniac, en formant un composé qui est d'abord cristallin et qui se liquéfie ensuite. Ce composé est entièrement détruit par l'eau. Doucement chauffé avec un mélange d'acide cyanhydrique et d'acide chlorhydrique, il donne un corps jaunâtre qui cristallise en aiguilles de sa dissolution chlorhydrique et paraît avoir pour formule C₁₇H₁₄AzO₃HCl.

b. Avec les bisulfites alcalins. L'aldéhyde *anethique* s'unit directement à ces sels en formant des corps plus ou moins aptes à cristalliser. On peut préparer facilement ces corps en faisant passer un courant de gaz sulfurique à travers une dissolution potassique, sodique ou ammoniacale récente d'énanthol.

Le sel ammoniacal C₁₇H₁₄(AzH₄)SO₃ forme de petits prismes brillants, peu solubles dans l'eau et dans l'alcool, décomposables par l'eau bouillante en *anethol* et bisulfite d'ammonium. Chauffé à 260°-270° ou avec de la chaux sodée à la même température, ce sel donne de la triéthylamine C₁₈H₃₉Az.

Le sel de potassium s'obtient sous la forme d'une masse pulvérulente qui devient peu à peu cristalline et se sépare en petites aiguilles de sa dissolution dans l'alcool.

Le sel de sodium C₁₇H₁₄NaSO₃·2H₂O cristallise en écailles entrelacées très-brillantes. Il est onctueux au toucher et exhale une odeur d'*anethol*. L'eau le dissout bien, soit à froid, soit à chaud, sans le décomposer. Mais la solution est décomposée par l'ébullition en présence d'un acide ou d'un alcali avec séparation de gouttelettes d'*anethol*. Les cristaux sont très-solubles dans l'alcool bouillant, mais ne se dissolvent presque pas dans l'alcool à froid.

Les solutions aqueuses forment avec les sels de baryum, de plomb et d'argent de volumineux précipités blancs qui renferment de l'*anethol* chimiquement combiné. L'ammoniaque ajoutée à la même solution aqueuse forme un abondant précipité cailloteux qui disparaît bientôt, en même temps que des gouttelettes huileuses se réunissent à la surface du liquide. La solution aqueuse froide n'est point décomposée par l'addition d'une grande quantité d'acide sulfurique ou d'acide chlorhydrique; le composé cristallise, en effet, intact de ces solutions acides. Le chlore et le brome le décomposent immédiatement même à la température ordinaire, l'iode seulement avec l'aide de la chaleur.

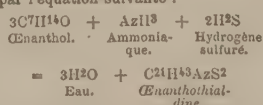
— *Trichlorénanthol* C₁₇H₁₄Cl₃O. On obtient ce corps en faisant agir le chlore gazeux sur l'*anethol*; c'est une huile visqueuse, plus dense que l'eau, d'une odeur agréable, qui rappelle un peu celle du caoutchouc. Distillé, le trichlorénanthol noircit en dégagant de l'acide chlorhydrique.

— *Méténanthol* C₁₇H₁₆O. Le méténanthol, isomère de l'*anethol*, prend naissance lorsqu'on agite ce dernier corps avec de l'acide azotique maintenu à la température de 0°. On abandonne le liquide à lui-même pendant vingt-quatre heures, puis on le place dans un cristalliseur peu profond et on l'abandonne dans un lieu froid. Le méténanthol se prend alors en magnifiques cristaux, qui restent solides au-dessus de 50 et de 60°. Ces cristaux sont sans couleur; ils se dissolvent dans l'alcool bouillant d'où ils se déposent de nouveau avec leur forme cristalline par le refroidissement. Chauffé, le méténanthol fond; il bout à 230°. La potasse, la soude et l'ammoniaque sont sans action sur lui à la température ordinaire.

ENANTHOL-ACÉTONE s. m. (é-nan-to-la-sé-to-ne). Chim. V. *ENANTHYLONE*.

ENANTHOTHALDINE s. f. (é-nan-to-tal-di-ne). Chim. Thialdine de l'aldéhyde *anethique*.

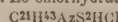
— *Encycl.* L'*énanthothaldine* C₁₇H₁₄AzS₂ se produit par l'action du sulfure d'ammonium sur l'*anethol* (aldéhyde *anethique*) froid, d'après une réaction entièrement analogue à celle qui fournit la thialdine au moyen de l'aldéhyde ordinaire, la valéraldine au moyen du valéral et la thialdine acrylique au moyen de l'acroléine. Sa formation est exprimée par l'équation suivante :



C'est une huile incolore, d'une odeur particulière, fade et alliacée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, non volatile sans décomposition, sans réaction sur le tournesol. Sa densité égale 0,896 à 24°.

L'*énanthothaldine* est une base, mais elle

ne forme pas de combinaison stable avec les acides faibles. Le chlorhydrate

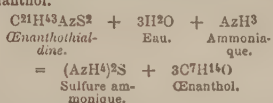


cristallise en longues aiguilles incolores, fusibles. Le sulfate est une masse cristalline blanche qu'une solution chaude de chlorure de baryum transforme en sulfate de baryum et en chlorhydrate d'*énanthothaldine*.

Lorsqu'on fait agir de l'hydrogène sulfuré sec sur de l'*énanthol* additionné de 1 pour 100 environ de perchlore de phosphore, on obtient de l'oxysulfure de diséptène S₂(C₁₇H₁₄)₂O, liquide

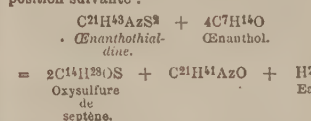
bouillant de 200° à 250°, d'une densité de 0,875 à 230°. C'est un corps inaltérable par l'ammoniaque, ne se combinant pas aux bisulfites alcalins et ne possédant pas les propriétés des aldéhydes.

L'*énanthothaldine* est décomposée en partie par le chlore platinique avec régénération d'aldéhyde *anethique*, formation de sulfure de platine et d'acide chlorhydrique. L'eau intervient dans cette réaction. Lorsqu'on fait tomber quelques gouttes d'*énanthothaldine* sur de l'azotate d'argent pulvérisé, il se produit une déflagration et la masse devient incandescente; il se dégage de l'*anethol* et il se forme du sulfure d'argent. Avec l'azotate, le chlorure et l'oxyde jaune de mercure et le peroxyde de plomb, il se produit aussi une élévation de température. Il faut chauffer légèrement pour que la réaction soit énergique. L'acide sulfurique aqueux ainsi que l'eau faiblement ammoniacale régénère l'*énanthol*.



Lorsqu'on fait chauffer avec une solution concentrée de bisulfite de sodium du soufre s'élimine, et, pendant le refroidissement, il se sépare du bisulfite de sodium et de l'*énanthol*. La thialdine, chauffée en vase clos à 110° avec une solution aqueuse concentrée d'acide sulfurique, se décompose également; dans ces diverses réactions, il se produit toujours de l'oxysulfure de séptène. L'action de l'iode et de l'acide iodhydrique n'est pas nette; il se produit des composés iodés.

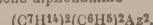
L'*énanthothaldine*, chauffée à 160° en tube scellé avec de l'*énanthol*, éprouve la décomposition suivante :



Le corps C₁₇H₁₄AzO est l'anhydride d'une *énanthoxyaldine* C₁₇H₁₆AzO₂ qui représenterait la thialdine avec l'oxygène remplacé par du soufre. Ce corps serait analogue au glycolle, puisque la thialdine ordinaire, en échangeant son soufre contre de l'oxygène, fournit un homologue du glycolle, la leucine C₆H₁₂O₄.

L'iodure d'éthyle se combine avec l'*énanthothaldine*. A 100°, il y a élimination d'iode et décomposition plus profonde. L'iodure de méthyle à 100° exerce aussi une action décomposante; l'iode, dans ces réactions, se déplace facilement le soufre.

L'*énanthothaldine* et l'aniline réagissent rapidement; à 100°, tout le soufre s'élimine à l'état d'acide sulfhydrique. Lorsqu'on fait chauffer une molécule d'*énanthothaldine* avec deux molécules d'aniline, il se forme de la diséptène-diphénamine



et de l'oxysulfure de diséptène. Si l'on prend un excès d'aniline, il se forme encore de la diséptène-diphénamine, mais il ne se produit plus d'oxysulfure de diséptène. Enfin, si la thialdine est en excès, il se produit de la diséptène-diphénamine et du séptène (hexylène) libre C₇H₁₄.

Le perchlore de phosphore agit difficilement et d'une manière peu nette sur l'*énanthothaldine*.

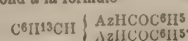
ENANTHYLATE s. m. (é-nan-ti-la-te — rad. *anethyle*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide *anethique* avec une base.

— *Encycl.* V. *ENANTHYLQUE*.

ENANTHYLE s. m. (é-nan-ti-le). Chim. Radical hypothétique de l'acide *anethique*.

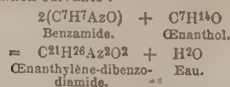
ENANTHYDÈNE - DIBENZO - DIAMIDE s. f. Chim. Composé qui prend naissance par la réaction de l'aldéhyde *anethique* sur la benzamide.

— *Encycl.* L'*énanthydène-dibenzo-diamide* répond à la formule



C'est un corps qui prend naissance lorsqu'on fait réagir 1 molécule d'aldéhyde *anethique* (énanthol) sur 2 molécules de benzamide. La réaction consiste en l'union des 2 molécules de benzamide et de la molécule d'*énanthol* avec élimination de 1 mo-

lécule d'eau. Elle peut être exprimée par l'équation suivante :



Pour préparer l'«*enanthylène-dibenzo-diamide*» on chauffe ses deux générateurs ensemble pendant quatre ou cinq heures. Dès que la benzamide est fondue, la réaction commence et de l'eau est éliminée. On laisse alors refroidir la masse et on la reprend par l'alcool bouillant, qui la dissout. A mesure que la dissolution se refroidit ensuite, on voit la nouvelle substance se séparer en flocons blancs cristallins. Elle est insoluble dans l'eau et assez peu soluble dans l'éther. Chauffée avec précaution, elle fond à 128°. Elle est parfaitement neutre. Les solutions de potasse caustique sont sans action sur elle, même à la température de l'ébullition. L'acide chlorhydrique froid ne l'attaque pas non plus. Il n'en est plus de même de cet acide bouillant. Il fixe sur l'«*enanthylène-dibenzo-diamide*» les éléments d'une molécule d'eau et régénère ainsi la benzamide et l'«*enanthol*».

— *Enanthylène-dimono-bromonitrobenzo-diamide*. Ce composé, très-analogue au précédent, dont il n'est au fond qu'un produit de substitution bromonitrée, prend naissance lorsqu'on fait réagir à chaud la bromonitrobenzamide sur l'«*enanthol*». Quand le mélange est fondu, on le laisse refroidir, on le reprend par l'alcool bouillant et l'on abandonne au refroidissement la solution alcoolique, qui laisse déposer alors la nouvelle substance en cristaux.

L'«*enanthylène-dimono-bromonitrobenzo-diamide*» cristallise en petites aiguilles blanches tout à fait insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'éther, mais facilement solubles dans l'alcool bouillant. Elle fond à 170° lorsqu'on la chauffe avec précaution. Chauffée vivement, elle se décompose. La potasse caustique est sans action sur elle, même à l'ébullition; il en est encore de même de l'acide chlorhydrique froid; mais l'acide chlorhydrique chaud la décompose en fixant sur elle les éléments d'une molécule d'eau. Traitée par une solution alcoolique de sulfure d'ammonium, elle donne naissance à un composé amide, qu'on n'a pas pu jusqu'ici obtenir dans un état de pureté suffisant pour permettre d'en faire l'analyse.

ENANTHYLÈNE-DIBROMONITROBENZODIAMIDE s. f. Chim. Corps qui prend naissance par l'action de l'«*enanthol*» sur la bromonitrobenzamide. V. *ENANTHYLÈNE-DIBENZO-DIAMIDE*.

ENANTHYLIQUE adj. (é-nan-ti-li-ke — rad. *enanthyle*). Chim. Se dit de certains corps dérivés de l'acide *enanthique*. Il *Acé-tone enanthique*, Syn. d'*ENANTHYLONE*.

— *Encol*. *Acide enanthique*. Cet acide, qui contient 7 atomes de carbone, est homologue de l'acide acétique; il prend naissance dans des conditions très-diverses et il paraît en exister plusieurs isomères. L'acide *enanthique* $C_7H_{14}O_2$ a été découvert, en 1841, par Tilley, qui l'obtint en oxydant l'huile de ricin avec de l'acide azotique et en distillant le produit avec l'eau. En 1837, Laurent avait obtenu un acide semblable, auquel il avait donné le nom d'*acide azélique*, en oxydant l'acide stéarique par l'acide azotique. Tilley pense que les deux acides sont identiques.

De nouvelles études sur l'acide *enanthique* ont été faites par Bussy, chimiste qui reconnut que l'aldéhyde correspondante ou *enanthol* se produit dans la distillation sèche de l'huile de ricin et fournit ensuite l'acide lorsqu'on l'oxyde par l'acide azotique ou l'acide chromique. Williamson démontra plus tard que l'acide *enanthique* prend aussi naissance par l'action de la potasse sur l'«*enanthol*», et Tilley, qui examina à son tour l'«*enanthol*» avec beaucoup plus de soin que ne l'avait fait Bussy, prépara également l'acide *enanthique* par ces différentes méthodes.

Redtenbacher a observé l'acide *enanthique* parmi les produits d'oxydation de l'acide oléique par l'acide azotique, et Schneider a obtenu cet acide en soumettant l'huile de navette à la distillation sèche. Enfin, Arzbacher a découvert que l'acide *enanthique* se forme encore lorsqu'on oxyde l'huile de ricin par un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium.

Tilley décrit l'acide *enanthique* comme un liquide limpide, incolore, d'une odeur aromatique. Il fixe le point d'ébullition du produit desséché sur l'anhydride phosphorique à 148°; mais ajoute qu'il subit une décomposition et noircit tout à coup après qu'on l'a maintenu pendant un certain temps à cette température. Ces observations démontrent que Tilley avait eu affaire à un produit impur, car un acide gras renfermant 7 atomes de carbone doit bouillir sans décomposition au-dessus de 200°. Et, en effet, l'analyse a donné à Tilley 0,7 pour 100 de carbone de trop.

Dans le livre de Strecker, on trouve que l'acide *enanthique* bout à 212°, et ce point d'ébullition est également donné par Gmelin et par plusieurs autres auteurs. On se demande sur quels travaux ces chimistes se sont appuyés pour cela et, comme il n'y en

avait pas, il y a lieu de croire qu'ils avaient calculé ce point d'ébullition par la loi de Kopp.

Staedeler dit que l'acide obtenu par l'oxydation spontanée de l'«*enanthol*» bout, sous la pression de 725mm,9, à 118° et non à 112° comme on le prétend généralement; mais ces chiffres étaient donnés par erreur; c'était 218° et 212° que Staedeler voulait dire, et il a, plus tard, rectifié son assertion dans le *Jahresbericht*, en 1857.

Landolt, qui a préparé l'acide *enanthique* par la méthode originale de Tilley, a trouvé qu'il commence à bouillir à 208° et que la moitié du produit passe d'une manière constante entre 218,5° et 220°, sous la pression de 750mm,5, en laissant un résidu noir.

Schorlemmer, en oxydant les alcools obtenus au moyen de l'heptane normal C_7H_{16} , a obtenu un acide qui possède la composition de l'acide *enanthique* et qui bout entre 219° et 222°; et, comme il lui paraissait probable que le nouvel acide et l'acide *enanthique* étaient identiques, il a préparé une certaine quantité de ce dernier et a trouvé qu'il bouillait dans les mêmes conditions entre 219° et 221° (ces points d'ébullition ne sont pas corrigés; mais ils ont été pris avec les mêmes thermomètres). En saturant les deux acides par du carbonate de baryum en présence de l'eau et évaporant les deux solutions jusqu'à un même degré de concentration, il a obtenu des plaques lissées par le rediffusion. Ces deux sels sont anhydres. Schorlemmer a conclu de là que l'acide préparé au moyen de l'heptane et l'acide *enanthique* de Tilley sont identiques.

Depuis les premiers travaux de Schorlemmer, Franchimont a obtenu, par voie synthétique, un second acide qui présente la composition $C_7H_{14}O_2$. Il l'a préparé en décomposant par la potasse l'éther cyanhydrique de l'alcool hexylique, préparé lui-même au moyen de l'huile essentielle d'*heracleum spondylium*. Il a donné à ce corps le nom d'*acide heptylique* et le décrit comme un liquide huileux bouillant entre 223° et 224° sous la pression de 762mm,7, le thermomètre étant entièrement plongé dans la vapeur.

Franchimont pense que l'acide heptylique est très-probablement identique avec celui qui dérive de l'heptane, parce que Zincke a obtenu l'acide caproïque normal en oxydant l'alcool hexylique extrait de l'«*heracleum*». Mais il ne croit pas qu'il puisse être identique avec l'acide de Tilley, si ce dernier est un composé pur. Il ajoute : « Ce point, d'ailleurs, devient douteux depuis l'assertion de Schorlemmer prétendant que l'acide *enanthique* a les mêmes propriétés que celui qu'il a préparé au moyen de l'heptane, quoiqu'il n'ait comparé que les points d'ébullition de ces acides et qu'il n'ait étudié d'autres dérivés que le sel de baryum. On conçoit que, sur un aussi petit nombre de faits, une comparaison sérieuse devient difficile et c'est s'aventurer, dans de telles conditions, que d'affirmer l'identité des deux acides, quoique cette identité soit possible et ne soit même pas improbable. Par l'oxydation de l'huile de ricin au moyen de l'acide azotique, il se produit toute une série d'acides qui varient avec le degré de concentration de l'agent oxydant, la température et la durée de l'action. Dans ce cas, il est possible, car Tilley a trouvé l'acide caproïque parmi les produits de la réaction, que l'on ait obtenu un mélange présentant le point d'ébullition de l'acide *enanthique*, mélange d'acide caproïque et d'acide caprylique (on n'a qu'à se rappeler, pour envisager le fait comme possible, l'acide butyrocacétique), et dès lors la similitude des sels barytiques ne suffit plus pour qu'on puisse déclarer les deux acides identiques. »

Mais Schorlemmer n'avait jamais dit qu'il avait préparé l'acide *enanthique* dont il s'était servi par l'oxydation de l'huile de ricin au moyen de l'acide azotique. C'est un fait bien connu que l'acide azotique est loin d'être le meilleur oxydant pour préparer les acides gras purs, parce qu'il réagit sur eux et donne des produits d'oxydation secondaire. Aussi, quoique Brazier et Gossett, qui ont préparé de grandes quantités d'acide *enanthique*, considèrent la méthode originale de Tilley comme préférable à toutes les autres, comme Bussy a également obtenu cet acide en oxydant l'«*enanthol*» par l'acide chromique, cette méthode paraît plus rationnelle, et c'est à elle seule qu'a eu recours Schorlemmer pour préparer le produit qu'il a comparé avec l'acide dérivé de l'heptane.

Du reste, comme Schorlemmer le fait remarquer, Tilley ne s'est pas borné à analyser son acide. Il en a préparé toute une série de sels et l'éther éthylique; mais, comme il opérait sur une substance évidemment impure, il n'y a aucun doute que les dérivés qu'il a décrits n'aient été eux-mêmes des corps impurs. Aucun chimiste n'avait soumis ces composés à de nouvelles recherches jusqu'à Schorlemmer, qui, lui, s'est livré à une étude très-complète et est arrivé à conclure que l'acide obtenu au moyen de l'heptane est identique avec l'acide *enanthique*, et que l'acide heptylique de Franchimont se rapproche beaucoup de lui, quoiqu'on ne puisse pas encore conclure d'une manière absolue. Il s'exprime ainsi : « L'acide heptylique aussi présente les plus grandes ressemblances avec l'acide *enanthique*. Seuls les sels de zinc et de cuivre offrent quelques différences; mais

ces différences sont-elles essentielles ou non ? Il serait difficile de se prononcer sur ce point, à moins d'avoir préparé ces sels dans des conditions absolument identiques. »

Il ne saurait y avoir doute sur ceci, que l'acide heptylique et l'acide *enanthique* sont l'un et l'autre des composés normaux; mais cela n'entraîne pas nécessairement leur identité complète. Il est non-seulement possible, mais encore probable que l'alcool hexylique de l'huile d'*heracleum*, aussi bien que l'acide heptylique qui en dérive, agissent sur la lumière polarisée, tandis que l'acide *enanthique* ne possède pas cette propriété. »

— **PRÉPARATION.** 1° *Au moyen de l'huile de ricin*. D'après Schorlemmer, la méthode qui réussit le mieux pour préparer l'acide *enanthique* en quantité, au moyen de l'huile de ricin, est la suivante. On soumet cette huile à une distillation sèche très-rapide et l'on purifie l'«*enanthol*» qui se produit par la distillation fractionnée (v. *ENANTHOL*). Il n'est, d'ailleurs, pas nécessaire d'employer de l'aldéhyde *enanthique* absolument pure. On peut très-bien se servir des portions qui bouillent entre 130° et 160° et qui renferment encore un peu d'acroléine et quelques autres produits.

Une fois en possession de l'«*enanthol*», on l'ajoute graduellement à une solution chaude qui renferme 300 grammes de dichromate de potassium, 450 grammes d'acide sulfurique et 900 grammes d'eau. Dès que l'action est établie, on met le ballon qui renferme le mélange en connexion avec un réfrigérant de Liebig renversé (appareil à reflux) et l'on fait bouillir le mélange pendant plusieurs heures. Après le refroidissement, on trouve dans la fiole deux couches liquides qu'on sépare. La couche inférieure renferme un peu d'acide *enanthique*, qu'on en sépare en la distillant et en saturant le produit distillé par la soude. Quant à la couche supérieure, qui renferme la plus grande partie de cet acide, on l'agit avec de la soude caustique pour en séparer l'oxyde de chrome et l'on fait évaporer la solution du sel sodique. En ajoutant de l'acide sulfurique à la solution des sels de soude réunis, on voit l'acide *enanthique* se séparer sous la forme d'une couche huileuse, qu'on lave avec l'eau et qu'on dessèche sur l'anhydride phosphorique.

L'acide ainsi préparé contient encore un peu d'acide acrylique et commence, par suite, à bouillir un peu au-dessous de 140°; mais son point d'ébullition s'élève rapidement à 200°, puis, plus lentement, jusqu'à 230°. A cette température, le liquide noircit et il finit par rester un résidu noir dans la fiole. Lorsqu'on rectifie les portions qui passent à la température la plus élevée, on obtient de nouveau un résidu noir et il se dégage de l'eau. On peut dessécher de nouveau le produit sur l'anhydride phosphorique et le soumettre encore à la distillation fractionnée. On obtient alors par avoir un acide d'un point d'ébullition constant, qui n'agit plus sur l'anhydride phosphorique et qui distille sans laisser de résidu.

Lorsqu'on veut opérer par la méthode originale de Tilley, on chauffe l'huile de ricin avec l'acide azotique. L'action étant très-énergique, on n'opère pas à feu nu. On la prolonge plus ou moins, suivant le degré de concentration de l'acide, et on l'interrompt dans tous les cas lorsqu'il ne se dégage plus de vapeurs nitreuses. Le liquide distillé renferme de l'eau et de l'acide *enanthique*. Le résidu additionné d'eau et soumis à la distillation fournit une nouvelle quantité de produit. Il reste dans la cornue des acides subérique et oxalique. On rectifie l'acide *enanthique* avec l'eau et on le dessèche sur l'anhydride phosphorique. Nous avons déjà dit que le produit ainsi préparé n'est pas pur. Il est donc préférable d'employer la méthode de Schorlemmer.

2° *Préparation au moyen de l'heptane*. Lorsqu'on traite l'heptane C_7H_{16} de diverses provenances (soit celui qui est extrait du pétrole, soit celui qu'on obtient en distillant l'acide azélique avec la baryte, soit enfin celui qui résulte de l'action du sodium sur un mélange d'iode d'éthyle et d'iode d'amyle-éthyl-amyne) par le chlore, on obtient de l'acide chlorhydrique et de l'heptane monochloré ou chlorure d'heptyle $C_7H_{15}Cl$. Ce chlorure, chauffé en vase clos à 175° avec de l'acétate de potassium et de l'acide acétique, se résout en chlorure de potassium et en un mélange d'heptylène C_7H_{14} et d'acétate d'heptyle $C_7H_{15}O_2$. L'acétate d'heptyle saponifié par les alcalis donne l'alcool heptylique $C_7H_{16}O$. C'est un corps qui se dissout dans l'acide sulfurique en brunissant légèrement et en formant un acide sulfo-conjugué dont les sels de calcium et de baryum ne sont pas cristallisables. Lorsqu'on le chauffe avec un mélange d'acide sulfurique et de dichromate potassique, il donne naissance à de l'acide *enanthique*, qu'on extrait du mélange comme dans la méthode précédente.

3° *Préparation au moyen de l'alcool heptylique de l'essence d'heracleum*. Zincke, en examinant l'essence d'*heracleum spondylium*, avait reconnu que cette essence renferme de l'acétate et du caproate d'octyle, en même temps qu'un éther d'un autre alcool, probablement l'alcool hexylique. Le même auteur a repris ses recherches en collaboration avec Franchimont. Il a opéré cette fois sur 200 grammes

d'essence non plus d'*heracleum spondylium*, mais d'*heracleum giganteum*. La plus grande partie de cette huile, qui distille entre 201° et 206°, est un mélange de butyrate d'hexyle et d'acétate d'octyle. On sépare ces deux alcools l'un de l'autre en saponifiant leurs éthers et en soumettant le produit de la saponification à la distillation fractionnée.

L'alcool hexylique ainsi préparé est une huile incolore d'une odeur fort aromatique. Sa densité est de 0,819 à 23°. Il bout à 159,6° (corrigé). On connaît son éther iodhydrique et son éther acétique. Oxydé, il fournit l'acide caproïque volatil à 204,5°, c'est-à-dire identique avec l'acide caproïque normal de Lieben. Comme il bout plus haut que les autres alcools hexyliques connus et que son point d'ébullition est supérieur de 19° à celui de l'alcool amylique normal de Lieben, il est à peu près évident que c'est l'alcool hexylique normal. C'est, dans tous les cas, un alcool hexylique primaire, puisqu'il donne un acide à l'oxydation.

En chauffant l'iodure d'hexyle avec du cyanure de potassium en solution alcoolique, on obtient de l'iodure de potassium et du cyanure d'hexyle. On filtre pour séparer l'iodure potassique, on sature de potasse la liqueur alcoolique et l'on fait bouillir jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs ammoniacales. On distille alors pour retirer l'alcool, on dissout le résidu dans l'eau et l'on ajoute de l'acide sulfurique au liquide. L'acide heptylique se sépare alors sous la forme d'une couche huileuse, qu'on recueille, qu'on dessèche sur l'anhydride phosphorique et qu'on achève de purifier par distillation fractionnée.

— **PROPRIÉTÉS.** D'après les dernières expériences de M. Schorlemmer, qui sont de beaucoup les plus complètes, l'acide *enanthique* de l'huile de ricin est un liquide huileux, limpide, qui bout entre 223° et 224° sous la pression de 763mm; à froid, il n'a qu'une odeur faible, qui rappelle un peu celle du suif; mais, à chaud, il acquiert une odeur piquante, acide et désagréable. Dans un mélange réfrigérant, il se solidifie très-vite et se prend en plaques ou en aiguilles longues et larges. Afin de déterminer son point de fusion, Schorlemmer a placé l'acide *enanthique* dans un tube à essai en verre très-mince et il l'a plongé dans le liquide, au centre du tube, un thermomètre très-sensible dont le zéro avait été récemment déterminé. A — 10° les premiers cristaux ont apparu, et à — 11° la masse était entièrement solide. Le tube était alors placé hors du mélange réfrigérant, à — 10,5° les cristaux ont commencé à se liquéfier, et à — 10° tout était redevenu liquide. On peut donc considérer l'acide *enanthique* comme se solidifiant et fondant à — 10,5° sans éprouver la surfusion.

L'acide obtenu au moyen de l'heptane ne se solidifie pas dans un mélange réfrigérant. Ceci, cependant, ne prouve rien contre son identité avec l'acide de l'huile de ricin. On sait, en effet, que le point de solidification d'un acide gras quelconque s'abaisse considérablement lorsque cet acide est mélangé avec un autre acide de la même série. Or, l'heptane qui avait servi à préparer l'acide *enanthique* avait été séparé par distillation fractionnée d'un isomère bouillant seulement à 70° plus bas et d'un homologue supérieur (octane) bouillant à 170° au-dessus. Il renfermait donc naturellement une certaine quantité de ces hydrocarbures, qui ont donné deux acides isomères ou homologues de l'acide *enanthique* avec lequel ils sont demeurés mélangés et dont ils ont altéré les propriétés.

L'acide heptylique de Franchimont fond à — 8°; mais il résulte de plusieurs nouvelles expériences que ce point de fusion doit être encore abaissé de 2°, ce qui rapprocherait encore cet acide de l'acide *enanthique* et ne laisserait guère subsister entre ces deux corps que les différences qui tiennent à l'action de la lumière polarisée, si tant est qu'elles existent réellement.

Le poids spécifique de l'acide *enanthique* est égal à 0,9345 h 0°; à 0,9278 à 8,5°; à 0,9208 à 16° et à 0,9110 à 29°. Landolt donne les chiffres 0,9179 pour son poids spécifique à 18° et 0,9175 pour son poids spécifique à 20°; enfin, Staedeler a déterminé ce poids spécifique à la température de 24° et l'a trouvé égal à 0,9167.

L'acide dérivé de l'heptane a donné les résultats suivants :

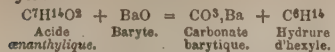
Sa densité à 0° est égale à 0,9359	
— à 9° — à 0,9388	
— à 28° — à 0,9293	

L'acide heptylique à 24° a une densité de 0,9212.

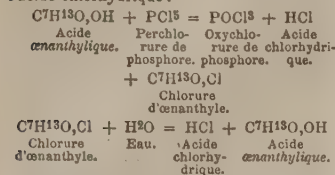
L'acide *enanthique* est soluble dans l'alcool et dans l'éther; l'acide azotique le dissout aussi, mais l'eau le précipite inaltéré de cette solution. Il brûle avec une flamme éclatante.

— **RÉACTIONS.** Chauffé avec une lessive de soude en excès, l'acide *enanthique* fournit une huile neutre. Avec la chaux sodée, il donne à la distillation des hydrocarbures gazeux de la série C_7H_{12} . Lorsqu'on le chauffe avec de la baryte caustique et du sable, il se produit del'hydure d'hexyle ou hexane, bouillant à 58°, en même temps que 1 molécule

d'anhydride carbonique se fixe sur la baryte :



Le perchlorure de phosphore transforme l'acide anethylique en chlorure d'anethylique C7H13OCl , lequel reproduit l'acide primitif sous l'influence de l'eau en dégagant de l'acide chlorhydrique :



Chauuffé avec 2 atomes de brome, l'acide anethylique perd 1 atome d'hydrogène à l'état d'acide bromhydrique et donne de l'acide anethylique monobromé C7H13BrO2 , corps de consistance butyreuse qui bout vers 250° en se décomposant. L'anethylique de potassium, en solution aqueuse concentrée, est décomposé par un courant de six éléments Bunsen ; il se dégage de l'hydrogène et de l'anhydride carbonique ; il se forme du carbonate et du bicarbonate de potassium et il se produit une huile qui, chauffée avec de la potasse, laisse un résidu d'anethylique de potassium en même temps qu'il distille un carbure d'hydrogène de la formule C12H22 , bouillant à 175°. Ces réactions se rapportent toutes à l'acide anethylique préparé au moyen de l'huile de ricin ; l'acide préparé par les deux autres méthodes n'y a pas été soumis.

— **ETHERS ANETHYLIQUES.** *Anethylique d'éthyle* C7H13O.O2H5 . Schorlemmer le prépare en mêlant des volumes égaux d'acide anethylique et d'alcool absolu avec un volume d'acide sulfurique concentré égal à la moitié de celui du mélange précédent, et chauffant le tout au bain-marie pendant quelques heures. L'éther anethylique se sépare alors sous la forme d'une couche huileuse qu'on recueille, qu'on lave avec une solution étendue de soude, puis à l'eau pure, et qu'on dessèche, enfin, sur du chlorure de calcium d'abord, sur de l'anhydride phosphorique ensuite. Purifié par distillation fractionnée, ce corps est un liquide limpide, très-réfringent, d'une odeur de fruit très-forte. Il bout entre 187° et 188° sous la pression de 763mm, le thermomètre étant entièrement immergé dans la vapeur. Sa densité est de 0,8735 à 160° ; il ne se solidifie pas à -20°.

— *L'heptylate d'éthyle* préparé comme nous venons de le dire, mais au moyen de l'acide heptylique, bout à la même température, ne se solidifie pas à -18° et a une densité de 0,874 à 24°.

Tilley avait décrit l'éther anethylique comme une huile se décomposant partiellement à la distillation, brûlant avec une flamme fuligineuse, soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. Mais ce chimiste, opérant sur un acide impur, avait eu nécessairement affaire à un produit impur.

— *Anethylique de méthyle* C7H13O.OCH3 . Ce corps n'est pas connu à l'état de pureté parce qu'il a été préparé par Tilley au moyen d'un acide anethylique impur. Pour l'obtenir, ce chimiste faisait passer un courant de gaz chlorhydrique, jusqu'à saturation, au travers d'une dissolution d'acide anethylique dans trois fois son volume d'esprit de bois anhydre et précipitait ensuite par l'eau. Le produit lavé, puis desséché sur du chlorure de calcium, bouillait à 18° environ. Sa densité était de 0,887 à 80°. Son odeur agréablement rappelait à la fois celle de l'éther éthylique et celle du méthyl-anethylique.

— *Anethylique de phényle* C7H13O.O6H5 . Ce corps a été obtenu par Tilley en faisant agir du chlorure d'anethylique sur le phénol. Ce chimiste le décrit comme une huile bouillante vers 275°.

— **CENANTHYLATES MÉTALLIQUES.** Nous donnerons la description de ces sels d'après Grimshaw et Schorlemmer, qui les ont étudiés récemment après les avoir préparés à l'état de pureté.

— *Anethylique de potassium.* On l'obtient en saturant exactement l'acide anethylique par une solution aqueuse de potasse et en abandonnant la liqueur à l'évaporation spontanée. C'est une gelée transparente.

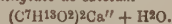
— *Anethylique de sodium.* Il cristallise en petites aiguilles ramifiées lorsqu'on abandonne à un refroidissement lent sa solution faite à une température tiède. Si, au contraire, on laisse refroidir rapidement une solution chaude et concentrée, il se prend en une masse gélatineuse, dans laquelle cependant on peut encore distinguer des aiguilles au microscope.

— *L'heptylate de sodium* possède des propriétés tout à fait semblables.

— *Anethylique de baryum* C7H13O2Ba . On le prépare en faisant bouillir l'acide avec l'eau et le carbonate de baryum pur ; il cristallise, par le refroidissement d'une solution bouillante et concentrée, en petites plaques minces. Si la solution est plus étendue, il se

separe d'abord en petites plaques irisées, qui finissent par s'accroître et par former de grosses plaques et des aiguilles unies. Les eaux mères, évaporées dans le vide sur l'acide sulfurique, fournissent de longues aiguilles groupées en étoiles. Ce sel, placé dans plusieurs reprises, puis abandonné pendant quelques heures à une température constante, donne des solutions qui permettent de déterminer la solubilité : à 120,100 c.c. de solution saturée renferment 18,7 d'anethylique de sodium. Le sel préparé avec l'acide dérivé de l'heptane présente à peu près la même solubilité : 100 c.c. de la solution renferment 18,774 du sel. Franchimont n'a point déterminé la solubilité de son acide heptylique, qui cristallise d'ailleurs aussi en quelques minutes.

— *Anethylique de calcium*



On prépare ce sel par double décomposition en précipitant une solution du sel sodique par le chlorure de calcium. On lave à l'eau le précipité, on le dissout dans l'eau bouillante et on le fait cristalliser par refroidissement. Il forme des aiguilles minces, unies, groupées en faisceaux qui, par la dessiccation, forment une espèce de feutre soyeux.

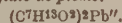
— *Le sel dérivé de l'heptane* est tout à fait semblable et présente la même composition. MM. Schorlemmer et Grimshaw ont déterminé la solubilité des deux sels en les abandonnant pendant six semaines au contact de l'eau et en agitant fréquemment. 100 c.c. de la solution saturée à 5° renferment 0,917 de chaux, soit qu'on ait opéré avec le sel de l'acide dérivé de l'huile de ricin, soit qu'on ait opéré avec celui de l'acide qui dérive de l'heptane. Les deux sels ont donc la même solubilité, et 100 c.c. de leur solution saturée à 85°, renferment 0,97, 9046 à l'état anhydre et 0,97, 9593 à l'état cristallisé.

— *L'heptylate calcique* présente la même composition ; mais sa solubilité n'a point été déterminée.

— *L'heptylate de zinc* $(\text{C7H13O2})_2\text{Zn}$. On l'obtient en ajoutant du sulfate de zinc à une solution du sel sodique. Le précipité est desséché, puis cristallisé dans l'alcool absolu. La solution alcoolique refroidie brusquement l'abandonne en petites aiguilles qui, desséchées, se groupent en écailles soyeuses, molles au toucher comme le talc. Par un refroidissement lent, au contraire, ce sel cristallise en prismes courts à quatre pans. Il ne renferme ni eau ni alcool de cristallisation. Il peut subir une température de 130°, à laquelle il fond sans se décomposer ; mais au-dessus de cette température il se décompose.

— *L'heptylate de zinc* de Franchimont cristallise aussi en prismes courts ; mais ceux-ci renferment 2 molécules d'alcool de cristallisation. Desséché, ce sel fond entre 131° et 132°.

— *Anethylique de plomb.*



On l'obtient par double décomposition au moyen de l'acétate neutre de plomb et de l'anethylique sodique. C'est un précipité lourd, difficilement soluble dans l'eau, même bouillante, dans laquelle cependant il peut cristalliser en petites plaques rhombiques, minces et irisées, ou en groupes étoilés d'aiguilles unies.

— *L'heptylate de plomb* est un sel semblable. Simplement précipité, il fond, d'après Franchimont, entre 79° et 80°. MM. Grimshaw et Schorlemmer ont constaté que leur anethylique se ramollit seulement à cette température et ne se liquéfie complètement qu'à 90°. Le sel cristallisé de Franchimont commence à se ramollir à 88° et se liquéfie entre 94° et 96°. Il éprouve le phénomène de la surfusion et ne se solidifie plus qu'entre 75° et 76°.

— *Anethylique de cuivre* $(\text{C7H13O2})_2\text{Cu}$. C'est une masse molle qui se précipite lorsqu'on mélange une solution d'anethylique de sodium et une solution de sulfate de cuivre. Cette masse devient granuleuse lorsqu'on l'abandonne à elle-même. L'anethylique de cuivre est entièrement insoluble dans l'eau bouillante ; mais il se dissout facilement dans l'alcool absolu qui, par l'évaporation spontanée, le laisse cristalliser en aiguilles soyeuses ou en prismes courts.

Les sels de cuivre de l'acide dérivé de l'heptane et de l'acide heptylique sont des précipités semblables. Le premier cependant ne cristallise pas, mais se sépare de sa solution alcoolique sous la forme d'un liquide qui se prend ensuite en une masse amorphe. L'heptylate se dépose aussi d'abord sous la forme liquide ; mais il se solidifie ensuite et forme alors des groupes de prismes courts. Jamais ce phénomène ne se produit avec l'anethylique préparé au moyen de l'acide dérivé de l'huile de ricin.

— *Anethylique d'argent* C7H13O2Ag . C'est un précipité blanc qui cristallise dans l'eau bouillante, laquelle le dissout d'ailleurs fort peu, en petites aiguilles qui rappellent la laine par leur aspect.

— *Alcool anethylique.* C'est un alcool primaire, qui donne naissance à l'acide anethylique par l'oxydation et qu'on appelle aussi *alcool heptylique primaire*. Il a été préparé

pour la première fois par MM. Bouis et Carlet, qui l'ont obtenu en saponifiant l'acétate formé lui-même par l'action, sous pression, du zinc et de l'acide acétique sur l'anethylique ; mais le produit de cette réaction était impur, et il n'est pas même certain qu'il renfermât réellement de l'alcool anethylique.

MM. Grimshaw et Schorlemmer ont, au contraire, obtenu en 1873 un produit pur par le procédé que MM. Lieben et Rossi ont employé avec succès à la transformation des aldéhydes ou alcools correspondants.

On agite l'anethylique avec cinquante fois son poids d'eau et l'on ajoute au liquide un peu moins que la quantité théoriquement nécessaire d'un amalgame de sodium renfermant 1 pour 100 de métal. Cette addition doit être faite peu à peu. On acidifie en même temps la liqueur au moyen de l'acide sulfurique, qui doit toujours être en léger excès. Dès que la réaction est terminée, on distille et l'on répète, sur le produit distillé, le traitement précédent. On isole ensuite, au moyen d'un entonnoir, l'alcool qui flotte à la surface du liquide, et l'on retire par une série de distillations celui qui reste dissous. L'alcool passe avec les premières portions du liquide, auxquelles on ajoute du carbonate potassique pour le séparer complètement. On dessèche le produit sur du carbonate potassique calciné et on le soumet à la distillation fractionnée pour purifier l'alcool anethylique d'un autre liquide dont le point d'ébullition est beaucoup plus élevé. On achève la purification en distillant plusieurs fois l'alcool anethylique sur de petits morceaux de sodium, afin de le débarrasser d'un peu d'anethylique et d'eau qu'il renferme encore. Enfin, on laisse le produit en contact pendant plusieurs semaines avec de la baryte caustique.

L'alcool heptylique primaire et normal ainsi préparé est un liquide limpide, huileux, d'une odeur aromatique, bouillant entre 175° et 177°, 5 sous la pression de 766mm.

La découverte de l'alcool heptylique normal rend maintenant complète la série des alcools gras normaux jusqu'à huitième terme. Les points d'ébullition de ces corps s'élèvent régulièrement avec chaque addition de CH2 à la formule, comme le montre le tableau suivant :

	Points d'ébullition. Différences.
Alcool éthylique . . .	78°,4
Alcool propylique . . .	97° à 98° 190
Alcool butylique . . .	116° 189,5
Alcool amylique . . .	137° 210
Alcool hexylique . . .	157° 200
Alcool heptylique . . .	175°,5 à 177°,5 199,5
Alcool octylique . . .	196° à 197° 200
Moyenne . . .	199,6

— **ANETHYLONE** s. m. (é-nan-ti-lo-ne — rad. *anethylique*). Chim. Acétone dérivé de l'acide anethylique. On dit aussi **ANETHYLO-ACÉTONE**.

— **Encycl.** L'anethylozone est l'acétone de l'acide anethylique C7H14O2 . Elle a pour formule $\text{C7H14O2} = (\text{C7H13O})_2\text{C}$. On la prépare en soumettant l'anethylique de calcium à la distillation sèche, et on la purifie en la rectifiant et en la faisant cristalliser dans l'alcool. Elle se présente en grandes lames incolores de 0,825 de densité, fond à 30° et se solidifie de nouveau à 29°,5. Elle bout à 264°.

Tilley, en chauffant 1 partie d'anethylique avec 5 ou 6 parties d'hydrate de potassium, a obtenu une huile qui bout à 120° et qui contient 79,3 pour 100 de carbone et 13,3 pour 100 d'hydrogène. Tilley a assigné à ce corps la formule C14H28O et l'a nommé *hydrure d'anethylique*. Gmelin fait remarquer que l'hydrure de l'anethylozone C14H28O , cette dernière formule exigeant 38,8 pour 100 de carbone et 13,1 d'hydrogène.

— **ENAS** s. m. (é-nass — du gr. *oinas*, pigeon ramier). Ornith. Syn. de **COLOMBE** et de **GANGA**. — **Entom.** Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des vésicaires, comprenant six espèces qui habitent surtout le pourtour du bassin méditerranéen. Les **ENAS** se trouvent sur les fleurs. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Entom. Les **enas** sont caractérisés par des antennes grenues, coudées, courtes ; des mandibules arquées ; des mâchoires coriaces, bifides ; des palpes filiformes ; des tarses simples et terminés par quatre crochets. On ne connaît ni les mœurs ni les métamorphoses de ces insectes, mais on suppose qu'ils ne doivent pas différer beaucoup de celles des cantharides et des mylabres, dont ils sont très-voisins. On les trouve sur les fleurs, dans les contrées chaudes de l'Europe et de l'Afrique. L'**enas** africain, type du genre, est long d'environ 0,401 ; il est noir dans presque toutes ses parties, à l'exception du corselet, qui est rouge ; on le trouve sur les côtes de Barbarie. Il est probable que ces coléoptères renferment un principe vésicant analogue à celui des autres genres de cette tribu ; mais, jusqu'à présent, on n'a pas cherché à en tirer parti.

— **ENÉE**, roi de Calydon, époux d'Althée, puis de Péribée, il eut de la première Mélagre et

Déjanire ; de la seconde, Tydée, père de Diomède.

— **ENÉLÉON** s. m. (é-né-lé-on — du gr. *oinos*, vin ; *elion*, huile). Ant. pharm. Sorte de baume composé de vin, de miel et d'huile, qu'on employait en fomentations. On l'a appelé aussi *baume du Samaritain*, à cause d'une parabole de l'Evangile où il s'agit d'un pharisien qui pensa avec du vin et de l'huile les blessures d'un Samaritain.

— **ENÉMONE** s. f. (é-né-mo-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui habitent Madagascar et la Nouvelle-Zélande.

— **ENIADAES**, en lat. *Eniadae*, ville de l'ancienne Grèce, située sur la rive droite et à l'embouchure de l'Achéloüs. Les Athéniens s'en emparèrent durant la guerre du Péloponèse. Le roi de Macédoine, Philippe III, la fortifia après l'avoir conquise sur les Éoliens. C'est sur l'emplacement occupé autrefois par cette ville qu'est construit le village de *Trigrado*.

— **ENICOLE** adj. (é-ni-ko-le — du gr. *oinos*, vin, et du lat. *colo*, je cultive). Qui s'occupe des vins, qui fait le commerce des vins.

— **ENISTÉRIES** s. f. pl. (é-ni-sté-ri — gr. *oinistéria*, de *oinos*, vin). Antiq. gr. Fêtes que les jeunes Athéniens célébraient dans le temple de Bacchus, lorsqu'ils faisaient couper leur barbe pour la première fois, et dans laquelle ils faisaient des libations de vin.

— **ENOCARPE** s. m. (é-no-kar-pe — du gr. *oinos*, vin ; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des *arécinées*, comprenant cinq ou six espèces : Les **ENOCARPES** sont des palmiers des forêts de l'Amérique. (Baudement.)

— **Encycl.** Les *anocarpes* sont de grands arbres à stipe droit, grêle, cylindrique, couvert d'anneaux peu distincts ; les feuilles sont pennées et portées sur des pétioles longuement engainants à la base. A l'axe des feuilles intérieures naissent les spadices, munis et enveloppés d'une spathe double et ligneuse. Les fleurs sont jaunes pâles, monoïques, et le fruit est une baie ovoïde. Ces palmiers croissent dans les forêts de l'Amérique équatoriale. Les fruits des *anocarpes* batavia et *cabaca* fournissent une boisson vineuse, d'où le nom du genre. On cultive fréquemment en grand l'*anocarp* distique pour ses fruits qui, soumis à la cuisson et à l'expression, donnent une huile odorante et d'un saveur agréable. Les deux autres espèces sont moins connues. Les *anocarpes* se voient rarement dans nos jardins, où ils exigent la serre chaude.

— **ENOCHÉ** s. f. (é-no-ko-lé — gr. *oinochodé*, de *oinos*, vin ; *chéd*, je verse). Ant. gr. Vase qui contenait le vin qu'on versait dans les coupes : La Victoire s'apprête à faire une libation ; elle tient d'une main l'*ENOCHÉ*, de l'autre la phiale. (H. Wallon.)

— **ENOCALE** s. m. (é-no-ga-le — du gr. *oinos*, vin ; *gala*, lait). Pharm. Boisson pharmaceutique dont parle Hippocrate, et qui était composée de vin et de lait. On dit aussi **ENOGLA**.

— **ENOL** s. m. (é-nol — du gr. *oinos*, vin). Pharm. Vin considéré comme excipient medicinal.

— **ENOLATURE** s. f. (é-no-la-tu-re — rad. *enol*). Pharm. Teinture vineuse.

— **ENOLÉ** s. m. (é-no-lé — rad. *enol*). Pharm. Médicament qui a le vin pour excipient.

— **ENOLINE** s. f. (é-no-li-ne — du gr. *oinos*, vin). Chim. Matière colorante du vin rouge.

— **Encycl.** L'*enoline* C10H10O2 est la matière colorante du vin rouge. Pour l'obtenir, on précipite le vin par le sous-acétate de plomb, on dessèche le précipité et on l'épuise par l'éther chargé d'acide chlorhydrique d'abord, puis avec de l'éther pur. On dessèche à l'air le résidu, on le fait digérer avec de l'alcool et l'on ajoute de l'eau à la solution alcoolique concentrée. L'*enoline* se précipite alors sous la forme d'une masse d'un rouge brun pendant qu'elle est humide, et presque noire lorsqu'elle est sèche. La poudre est d'un rouge tirant sur le brun ou sur le violet. L'*enoline* se dissout à peine dans l'eau. Elle est plus soluble dans ce liquide lorsqu'il renferme des acides végétaux ; l'alcool la dissout facilement ; l'éther ne la dissout pas du tout. Elle forme un composé plombique qu'on dit contenir C9H18PbO4 . Cette formule manque absolument de contrôle.

— **ENOLIQUE** adj. (é-no-li-ke — rad. *enol*). Pharm. Qui a le vin pour excipient : *Médicament ENOLIQUE*.

— **ENOLOGIE** s. f. (é-no-lo-ji — du gr. *oinos*, vin ; *logos*, discours). Art de fabriquer et de soigner les vins : Il serait nécessaire, dans l'ordre actuel, que tout chef de maison fût initié à l'ENOLOGIE, qui est une connaissance difficile à acquérir. (Fourier.) « Traité sur cette matière : L'auteur d'une bonne ENOLOGIE.

— **ENOLOGIQUE** adj. (é-no-lo-ji-ke — rad. *enologie*). Qui concerne l'énologie : *Procédés ENOLOGIQUES*. Qui provient du vin, qui est causé par le vin : Une bouteille de marasquin et une de kirsch ont, malgré du café exquis, achevé de nous plonger dans une extase ENOLOGIQUE extraordinaire. (Balz.)

GENOLOGISTE s. m. (é-no-lo-jis-te — rad. *enologie*). Celui qui écrit sur les vins, sur leur fabrication. || On dit aussi **GENOLOGUE** : *Les écrits des GENOLOGUES fourmillent de recettes qu'on propose pour corriger l'acidité des vins.* (Mime de Genlis.)

GENOLOTIF, IVE adj. (é-no-lo-tif — rad. *enol*). Pharm. Se dit d'un médicament qui contient du vin.

— s. m. Vin médicinal, destiné à l'usage externe.

GENOMANCIE s. f. (é-no-man-si — du gr. *oinos*, vin; *mantia*, divination). Divination qui se faisait avec le vin destiné aux libations.

GENOMANCIEN, IENNE adj. (é-no-man-sien, -ienne — rad. *enomanie*). Qui a rapport à l'énomanie : *Divination GENOMANCIENNE*. — Substantif. Personne qui pratique l'énomanie.

GENOMANIE s. f. (é-no-ma-ni — du gr. *oinos*, vin; *mania*, passion furieuse). Syn. de **DELIRIUM TREMENS**.

GENOMAÛS, fils de Pise, fils de Mars et d'Alxion. Il eut une fille d'unsera beauté, nommée Hippodamie. Un oracle lui ayant prédit qu'il mourrait lorsque sa fille trouverait un époux, il annonça, pour écarter les prétendants, qu'il donnerait la main d'Hippodamie à celui qui la surpasserait à la course des chars, mais qu'il mettrait à mort quiconque serait vaincu par lui. Chaque fois qu'un prétendant se présentait, l'énomaüs, après s'être rendu Jupiter favorable par un sacrifice, entra dans la carrière avec un char attelé de chevaux rapides, poursuivait, l'épée à la main, le vainqueur, l'épaulait rapidement et lui donnait la mort. Treize prétendants avaient déjà succombé, lorsque Pélops se présenta. Pélops parvint à gagner le cocher d'énomaüs, Myrtille, qui coupa en deux le char de son maître, de sorte que le roi de Pise fut précipité à terre et se tua dans sa chute. Hippodamie devint alors la femme de Pélops.

GENOMAÛS DE GADARA, philosophe grec de l'école cynique, né à Gadara, en Syrie, à une époque indéterminée du 3^e siècle de notre ère, mort sous le règne de l'empereur Adrien.

Il reste de lui quelques titres d'ouvrages et de rares fragments; il était notamment l'auteur d'un *Traité de philosophie d'Homère*, dans lequel il faisait du poète de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* un philosophe de beaucoup supérieur aux célébrités de l'école stoïcienne. On prétend qu'ayant été trompé par l'oracle de Delphes il voulut se venger en déconsidérant les oracles en général; il aurait écrit dans ce but un pamphlet intitulé : *les Charlatans dévoilés*, dans lequel il mettait à nu les supercheries en usage dans les temples où se rendaient les oracles et persiflait en même temps les superstitions en vogue. Le ton cynique et les détails grossiers contenus dans cet ouvrage, si on peut en juger par un morceau cité dans la *Démonstration évangélique* d'Eusèbe, montrent ce précurseur de Lucien sous un jour assez défavorable; il ne se moque pas seulement de la superstition; il s'applique à tourner en ridicule les meilleurs sentiments du cœur humain, à commencer par la décence. Au besoin, sa raillerie n'épargnait pas plus Antisthène et Diogène, chefs de la secte à laquelle il appartenait, que ses adversaires. Il voulait être libre même des rapports du respect qu'il leur devait, disait-il. Il parlait du principe que la liberté est le principe du bonheur et de la vertu. Cela peut être admis en théorie; mais l'application qu'il en faisait ne lui a pas acquis d'estime parmi les anciens.

Outre les ouvrages cités tout à l'heure, on attribue encore à l'énomaüs une *Vie de Diogène* et une autre de Cratès. A consulter sur lui : Fabricius, *Bibliothèque grecque* (t. III, p. 522-523).

GENOMEL s. m. (é-no-mèl — du gr. *oinos*, vin; *mel*, miel). Pharm. Vin miellé. || On a dit aussi GENOMELLE.

GENOMÈTRE s. m. (é-no-mè-tre — du gr. *oinos*, vin; *metron*, mesure). Vite. Instrument destiné à mesurer la richesse alcoolique des vins et autres liquides alcooliques : *Je ne regarde pas l'énomètre comme très-avantageux à employer.* (Bosc.)

— Encycl. L'énomètre est le premier instrument dont on se soit servi pour déterminer la richesse en alcool des vins et autres liquides alcooliques.

Pendant longtemps on a cru qu'un alcoomètre très-sensible, plongé dans une liqueur alcoolique, donnerait des indications sur la richesse en alcool de celle-ci. On a donc construit pour cet usage des *énomètres*, autrement dit des alcoomètres plus sensibles que les alcoomètres ordinaires, à tiges plus fines et plus longues, à réservoirs plus volumineux, et on a divisé par dix chacune de leurs divisions correspondant aux divisions ordinaires. Ces instruments étaient encore appelés *pèse-vins*.

On pensait alors que le vin a une densité d'autant plus faible qu'il renferme plus d'alcool; ce qui serait vrai si le vin ne renfermait que de l'eau et de l'alcool. Or, il n'en est pas ainsi : le vin renferme en même temps des matières salines et extractives en quantités très-variables et de natures très-dif-

férentes, suivant les crus. De telle sorte qu'il peut arriver que tel vin, qui est beaucoup plus alcoolique que tel autre, ait une densité beaucoup plus grande que celui-ci et marque moins que lui à l'énomètre, parce qu'il renferme une quantité considérable de matières salines et extractives. C'est notamment le cas des vins d'Espagne, qui sont en même temps très-alcooliques et très-sucrés et qui présentent une densité supérieure à celle de certains vins beaucoup moins alcooliques qu'eux.

M. Tabarié a très-ingénieusement modifié les conditions d'usage de l'énomètre et a indiqué une marche qui, suffisamment étudiée, pourrait conduire à de bons résultats, surtout si on dressait des tables de correction pour les quelques erreurs que cette méthode entraîne. Voici comment cet auteur propose d'opérer. On commence par déterminer la densité du vin à essayer au moyen de l'énomètre, puis on en relève sur l'échellon un volume déterminé que l'on soumet pendant quelque temps à l'ébullition, de manière à chasser exactement l'alcool qu'il renferme. Après refroidissement du résidu, on ajoute de l'eau de manière à ramener ce résidu au volume primitif. On détermine alors la densité du liquide ainsi produit : cette densité est exactement celle qu'aurait eu le vin s'il n'avait pas contenu d'alcool; elle diffère de la densité déterminée en premier lieu par une quantité qui représente la quantité d'alcool enlevée.

Cependant, répétons-le, ce mode opératoire n'a pas été suffisamment étudié; aussi est-il inusité et complètement abandonné pour les méthodes indiquées par Descroizilles et par Gay-Lussac, méthodes qui consistent à distiller un volume de vin donné, en recueillant l'alcool qu'il renferme; à ramener, par une addition d'eau, cet alcool au volume primitif et à déterminer par l'alcoomètre la richesse alcoolique du liquide ainsi dépouillé de toute substance saline ou extractive. L'énomètre présenterait cependant un avantage très-grand, celui de ne nécessiter l'emploi d'aucun appareil distillatoire.

GENOMÉTRIE s. f. (é-no-mé-tri — rad. *enométrie*). Usage de l'énomètre pour déterminer la richesse des vins en alcool; procédé quelconque ayant le même but.

GENOMÉTRIQUE adj. (é-no-mé-tri-que — rad. *enométrie*). Qui concerne l'énométrie : *Procédé GENOMÉTRIQUE*.

GENONE s. f. (é-no-ne). Annél. Genre d'annélides sétières, de la famille des euniciens, dont l'espèce type habite la mer Rouge : *Risso a décrit une GENONE des côtes de Nice.* (P. Gervais.)

— Encycl. Les *anones* sont des annélides à corps cylindrique et composé d'un grand nombre de segments courts, dont le premier est très-large et s'avance, en formant un demi-cercle, en avant de la tête, qui est bilobée; les mâchoires internes sont dentées en scie; les antennes sont molles et si courtes qu'elles paraissent nulles; les côtés du corps sont munis de pieds ambulatoires très-nombreux, à deux faisceaux inégaux de soies simples ou terminés par une barbe. L'*anone* brillante, espèce type du genre, est longue d'environ 0,03, d'une couleur cendrée bleuâtre, avec de beaux reflets métalliques. Cette espèce habite la mer Rouge. On en a signalé une seconde sur les côtes de Nice, mais elle n'est pas assez bien déterminée pour qu'on puisse la rapporter avec certitude à ce genre. Les *anones* sont voisines des eunices et des lombrinères.

GENONE, une des nymphes du mont Ida; elle fut l'amante d'Apollon, qui lui donna le don de prophétie; puis de Paris, qui l'abandonna, mais qui revint à elle, comme elle le lui avait prédit, qu'il eût été blessé par Philoctète. Elle tenta vainement de le guérir, et se tua de désespoir auprès de son cadavre.

GENONE (LA MORT D'), un des plus beaux épisodes du poème de Quintus de Smyrne, connu sous le titre de *Honori Paratipomenon*. *Genone*, nymphe du mont Ida, que Paris avait aimée autrefois et qu'il a négligée pour Hélène, n'en est pas moins restée fidèle à son volage amant. En vain elle s'est efforcée de chasser de son cœur le souvenir du cruel berger. Mais voici que la fèche empoisonnée de Philoctète a frappé Paris. Il va mourir, sans aucun remède ne pourrait le sauver. Seul *Genone* sait le moyen de le guérir de sa blessure. Paris n'hésite pas; il se rend auprès de son ancienne maîtresse, bien qu'à contre-cœur; une nécessité funeste le ramène sous les yeux de celle qu'il a épousée jeune fille. Pendant qu'il marche vers sa demeure, des oiseaux sinistres, venant à sa rencontre, font entendre leurs cris aigus, les uns au-dessus de sa tête et d'autres en s'élançant à gauche, tantôt il se persuade que leur vol ne signifie rien. Ainsi tourmenté par les plus tristes pressentiments, il arrive chez *Genone*. Les suivantes, accourues en foule, sont interdites en le voyant : *Genone*, elle-même, ne peut en croire ses yeux. Il se jette à genoux devant elle et la conjure de le guérir, malgré la loi, hison qu'il a commise autrefois. Mais *Genone* ne se laisse point persuader, elle repousse le suppléant. Ce n'est pas tout; elle l'insulte et lui lance à plaisir les plus mordantes ironies. « Tout le discours d'*Genone*, dit Sainte-

Beuve, n'est que le commentaire de ce mot d'Hermione chez Racine :

« Ah ! je l'ai trop aimé pour ne le point haïr.

C'est que son amour, à elle, n'est pas éteint, il n'est qu'offusqué par la jalousie : on ne parle pas comme elle le fait, quand, au fond, on n'aime pas encore :

« Pourquoi, lui dit-elle, es-tu venu à moi, à moi que tu as délaissée autrefois tout en pleurs et en lamentations, pour la désastreuse fille de Tyndare ? Va-t'en dormir près d'elle et te gaudir dans ta joie, puisqu'elle est si supérieure à l'épouse de ta jeunesse, car on dit qu'elle a le don de ne pas vieillir. « Va vite embrasser ses genoux et ne me viens pas, tout en larmes, déviler des paroles de pitié et de douleur. Car plus aux dieux qu'il y eût dans mon cœur la puissance d'une bête féroce pour déchirer tes chairs et ensuite laper ton sang et te rendre tout ce que tu m'as fait de malheurs. Cruel, où est donc, maintenant, ta Cythérée à la belle couronne ? Où est le vigilant Jupiter qui met en oubli son genre ? Les voila, les sauteurs; mais va-t'en loin de ma maison, toi, le fleau des dieux et des hommes... Encore une fois, sors d'ici et va-t'en trouver tout Hélène. C'est près de son lit qu'il te faut, jour et nuit, roucouler, le cœur tout percé de douleur, jusqu'à ce qu'elle te guérisse des poignantes amertumes. »

Mais cette cruauté d'*Genone* cache mal sa passion. Elle a refusé de guérir son amant, mais elle va mourir avec lui. Le poète nous l'a dépeinte sous les traits les plus saisissants : « Ceci est de la grande et vraie passion, dit Sainte-Beuve, de la pure et sincère nature, et il cite tout le morceau suivant, qui lui paraît admirable et le plus beau du livre de Quintus :

« Seule, l'illustre *Genone* se déchirait au fond de l'âme; mais ce n'est point parmi les Troyennes qu'elle poussait des cris de douleur; mais au loin, dans ses appartements, elle gisait, poussant des soupirs profonds sur la couche de son ancien mari. Telle que dans les bois, sur les hautes montagnes, une neige glacée qui blanchit les nombreux vallons... (il y a ici quelque lacune dans le texte) c'est ainsi que, dans son horrible souffrance, elle se fondait au souvenir de l'époux de sa jeunesse, et en gémissant cruellement elle se dit à elle-même :

« Malheur à moi ! malheur ! Fi de l'odieuse vie ! Moi qui aimais tant mon fatal époux, avec lequel j'espérais, usée par la vieillesse, atteindre au terme de l'existence dans un perpétuel accord de sentiment ! Mais les dieux se sont joints de l'autre côté. Plus au ciel que les Parques noires n'eussent attendu, trois fois enlevée lorsque j'allais être séparée d'Alexandre ! Mais quoiqu'il m'ait délaissée vivante, j'aurai le courage d'une grande chose, de mourir avec lui, puisqu'il n'y a plus pour moi de plaisir à voir la lumière. »

Elle attend que la nuit soit tombée, et alors, échappant aux regards des serviteurs de son père, elle se glisse hors du palais et court vers le bûcher de Paris, semblable, dit le poète, à la génisse qui cherche le taureau. « Et ses genoux ne se fatiguaient point sous elle; plus elle allait, plus ses pieds la portaient ! égarée; car la Parque funeste et Cypris la pressaient également. Elle n'avait aucune peur des bêtes fauves qu'on rencontre la nuit, elle qui s'en effrayait fort auparavant. Elle franchissait les montagnes, les rocs hérissés et tous les escarpements, tous les ravins. Sans doute, le regard de la haute, la divine Lune, se souvenant dans son cœur de l'incomparable Endymion, avait grand pitié de la voir ainsi égarée, et, brillant sur sa tête de la plus claire lumière, elle lui montrait ses longs chemins. »

Enfin, elle arrive au bûcher, autour duquel les autres nymphes poussaient des cris lugubres. « Mais elle, dès qu'elle le vit, elle ne sanglota point à grand éclat, bien que si affligée; mais, s'étant caché le beau visage avec son voile, elle sauta aussitôt sur le bûcher, et elle excita un immense sanglot parmi les assistants... Et alors elle brûla à côté de son amant. Et les Nymphes, pleines d'admiration, se disaient : « Vraiment, ce Paris était bien un homme de malheur, qui a délaissé l'épouse de sa jeunesse, si sage, si respectable, et qui est allé prendre une femme folle, qui a été si fielle à lui-même, aux Troyens et à la ville; l'insensé ! Il n'a eu aucun égard pour le cœur de ses vertueuses compagnes qui l'a brisée, elle qui, cependant, l'aimait plus que la lumière du soleil, quoiqu'il eût mis en lui la haine à la place de l'amour. »

Il me semble, ajoute le célèbre critique auquel nous avons emprunté cette traduction si énergique, bien qu'un peu négligée en plus d'un endroit, il me semble qu'il ne se peut rencontrer dans un récit épique de scène plus profondément naturelle et plus moralement émouvante. Et pour ceux qui croiraient que la tradition en fournissait nécessairement la matière et le ton à Quintus, qu'ils lisent un autre poète de grand et prodigieux talent, d'vidé, parlant de la même *Genone*, la faire écrire et s'adresser à Paris dans une héroïque courtoisie; que d'esprit, mais que de faux goût ! quelle mythologie refroidissante ! *Genone*, chez Ovide, est la fille d'une nymphe; elle a été courtisée, dit-elle, des satyres et de Pan; elle a été aimée d'Apol-

lon dans sa première fleur, et c'est à ce prix qu'elle a obtenu le don de guérir. Elle rappelle à Paris les chiffres qu'ils gravitent ensemble sur les bûches de l'Ida; surtout il y a un certain peuplier où Paris a écrit un serment d'éternelle constance : « Quand Paris pourra vivre sans *Genone*, on verra le Xanthos remonter vers sa source. C'est comme dans l'*Astree* de d'Urfé, c'est comme dans Quintus. Et cela, au lieu de ce vœu simple, de cette belle et pure image de la concorde et de la félicité domestique régnant, depuis le premier jour jusqu'à la vieillesse, entre deux époux, comme on la voit exprimée par *Genone* dans Quintus, et comme elle l'est par Ulysse et par Pénélope dans Homère ! Non : quels qu'aient été les prédécesseurs de notre poète et les sources auxquelles il a puisé, il avait, certes, un grand talent, celui qui, à une époque de décadence, savait ainsi choisir, élaguer les circonstances frivoles et vainement rendre ou conserver à ses récits un cachet de réalité qui les fait paraître intéressants encore aujourd'hui et si émouvants par endroits. »

On nous saura gré d'avoir fait connaître avec détails la belle scène de Quintus, embellie encore par le commentaire de Sainte-Beuve. On ne pouvait donner un plus bel échantillon du style poétique et de l'imagination de Quintus.

GENOPHILE adj. (é-no-phi-le — du gr. *oinos*, vin; *philos*, j'aime). Qui aime le vin. || Qui a rapport au vin, à l'art d'apprécier, de déguster les vins : *Le coup d'après, si favorable à la digestion, ne l'est pas toujours autant à la réputation GENOPHILE de l'amphitryon.* (Grimod.)

— Substantif. Amateur de vin, gourmet en fait de vin : *Un cercle GENOPHILES*.

GENOPHOBE adj. (é-no-fo-be — du gr. *oinos*, vin; *phobos*, crainte). Qui a horreur du vin.

— Substantif. Personne qui a le vin en horreur, en dégoût.

GENOPHOBIE s. f. (é-no-fo-bi — rad. *enophobie*). Horreur du vin.

GENOPHORE s. m. — (é-no-fo-re — du gr. *oinophoros*; de *oinos*, vin, et de *phero*, je porte). Antiq. gr. Officier qui avait soin du vin. || Grand vase où l'on mettait le vin.

GENOPHORIS s. f. pl. (é-no-fo-ri — rad. *enophore*). Antiq. égypt. Fêtes où les assistants tenaient en main des vases pleins de vin.

GENOPIDES DE CHIOS, philosophe pythagoricien, contemporain d'Anaxagore. Il vivait au 5^e siècle av. J.-C. et fut surtout remarquable comme géomètre et astronome; on lui doit plusieurs découvertes importantes dans ces deux sciences. Quelques-uns des problèmes d'Euclide avaient été résolus par lui, et il découvrit l'obliquité de l'écliptique et le mouvement propre du soleil dans ce cercle; il établit aussi un cycle au bout duquel les révolutions solaires et lunaires devaient être d'accord; ce cycle formait cinquante-neuf années solaires.

GENOPION, fils de Bacchus ou, selon d'autres mythographes, de Thésée. Il était né en Crète et vint habiter Chio, que lui donna Rhadamante. D'après une tradition, ce fut lui qui introduisit l'usage du vin. De la nymphe Hélicé il avait eu cinq fils et une fille, nommée Mérope. Le géant Orion ayant volé sa fille, il se vengea en lui crevant les yeux et se cacha dans une grotte.

GENOPIQUE adj. (é-no-pi-ke — du gr. *oinos*, vin). Par plaisant. Qui est enflé de vin, comme les hydropiques sont enflés d'eau : *Alexandre ne buvait pas trop mal, et je ne sais pas quel militaire serait capable de tarir, sans devenir GENOPIQUE et plus enflé que Léontine jeune ou qu'un hippopotame, la grande coupe qu'il appelait la tasse d'Hercule.* (Th. Gaut.)

GENOPLÉE s. f. (é-no-plé — du gr. *oinos*, vin; *pleos*, plein). Bot. Syn. de **BERCHMIM**. || On dit aussi GENOPLIE.

GENOPOTE s. m. (é-no-pote — gr. *oinopotes*; de *oinos*, vin, et de *potes*, buveur). Celui qui boit beaucoup de vin, qui est adonné au vin. || Vieux mot.

GENOPTÉ s. m. (é-no-pôte — gr. *oinoptés*; de *oinos*, vin, et de *optomai*, je vois). Antiq. gr. Censeur athénien qui traduisait devant l'Aréopage ceux qui s'étaient conduits d'une manière scandaleuse dans les festins.

GENOSCOPE s. m. (é-no-sko-pe — du gr. *oinos*, vin; *skopé*, j'examine). Sorte d'énomètre qui fait connaître la richesse du vin en alcool, par la température de son ébullition.

GENOSPONDE s. f. (é-no-spon-de — du gr. *oinos*, vin; *sponde*, libation). Antiq. Libation de vin.

GENOTHÉRACÉ, ÉE (é-no-thé-ra-sé — rad. *enothère*). Bot. Syn. d'ONAGRARI.

GENOTHÈRE s. f. (é-no-thé-re — gr. *oinothéras*; de *oinos*, vin, et de *théra*, proie, ce qui ne parait offrir aucun sens. D'autres font venir ce mot de *oinos*, âne, et de *théra*, proie, ce qui concorde bien avec le nom vulgaire de la plante). Bot. Genre de plantes, type de la famille des onagrarées, vulgairement appelé *herbe aux ânes* : *La fleur jaune de l'GENOTHÈRE pyramidal commence à s'ouvrir le soir.* (Chtamada.)

— Encycl. Les *enothères*, appelées aussi

onagracées ou onagres, sont des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, rarement sous-frutescentes, à feuilles alternes, simples, entières ou dentées; leurs fleurs, en général grandes, ordinairement jaunes, ont un calice à tube adhérent, à limbe divisé en quatre lobes aigus et réfléchis; une corolle à quatre pétales égaux; huit étamines; un ovaire infère, à quatre loges multiovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate quadrilobé; le fruit est une capsule quadrangulaire prismatique, à quatre loges polyspermes. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'Amérique, et dont la plupart sont cultivées dans nos jardins d'ornement.

L'onothère bisannuelle est la plus intéressante; c'est une grande et belle plante, à tige velue, haute de 1 mètre et plus, portant des feuilles ovales-lancéolées, dentées, et de grandes fleurs jaunes, pédonculées, axillaires, d'une odeur agréable. On ne connaît pas bien la vraie patrie de cette espèce; suivant l'opinion la plus généralement répandue, elle est originaire de la Virginie, où elle aurait été introduite en Europe en 1614; cultivée sur une très-grande échelle, elle s'est naturalisée dans nos contrées, à tel point que plusieurs auteurs la regardent comme indigène. On la trouve encore dans les jardins maraichers de l'Allemagne et d'autres contrées de l'Europe, où elle joue un certain rôle comme plante potagère. Sa racine est très-longue, pivotante, épaisse, charnue, quelquefois un peu rougeâtre à l'intérieur; on l'appelle vulgairement raiponce rouge, jambon des jardiniers, etc. Sa saveur est assez agréable; en Allemagne, on la mange assaisonnée avec du beurre et du lait ou à la façon des salaisins; quelquefois même on la consomme crue. En France, cette racine a bien perdu de son importance sous ce rapport et, en général, on l'abandonne aux pourcœurs, qui en sont très-friands; elle les engraisse bien. Ses feuilles ont une saveur douce et pourraient convenir aux bestiaux. Les jeunes pousses se mangent en salade. L'onagrace bisannuelle possède des propriétés astringentes et vulnérables; cependant, elle est peu ou point employée en médecine. Braconnet a reconnu que cette plante renfermait beaucoup de tannin et que, par conséquent, elle pouvait être substituée à la noix de galle dans la teinture et la fabrication de l'encre, et à l'écorce de chêne dans le tannage des cuirs.

Quelques autres espèces sont cultivées comme plantes d'agrément, à cause de la beauté de leurs fleurs jaunes, pourpres, roses ou blanches. Nous citerons, notamment, l'onothère odorante, à grandes fleurs jaunes, d'une odeur agréable, rappelant assez celle de la fleur d'orange et plus pénétrante la soir que dans le jour; l'onothère pourprée, petite plante annuelle, à feuilles d'un vert glauque et à fleurs rouges, de moyenne grandeur; l'onothère rose, à fleurs agréablement odorantes, originaire du Pérou; l'onothère fruitueuse, à tiges dures, presque ligneuses, rameuses au sommet, à feuilles d'un vert brunâtre ou rougeâtre et à fleurs jaunes; l'onothère de Cavanilles, à fleurs d'un beau blanc passant au rouge pourpre. Toutes ces espèces végètent bien en plein air sous nos climats, donnent une abondante floraison et se multiplient facilement de graines et d'éclats de pied.

ONOTHERE, EE adj. (6-no-té-ré — rad. *onothère*). Bot. Qui ressemble au genre *onothère*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des onagracées, ayant pour type le genre *onothère* ou onagre.

ONOTHERME s. m. (6-no-tér-me — du gr. *onoth*, vin; *therm*, je chauffe). Techn. Chaudière à chauffer le vin.

ONOTHIONIQUE adj. m. (6-no-ti-on-ni-ke — du gr. *onoth*, vin; *thion*, soufre). Chim. Se dit d'un acide plus ordinairement appelé *ACIDE SULFOVINIQUE*. On dit aussi *ONOTHIQUE*.

ONOTRIDES, nom de deux petites îles de la Méditerranée, sur les côtes de l'Italie méridionale. Au temps des empereurs, plusieurs patriciens y furent exilés.

ONOTRIE (*Enotria*), nom donné par les anciens, soit à l'Italie, soit à la partie sud de cette péninsule, en mémoire d'Enotrus, le plus jeune des fils de Lycan, roi d'Arcadie.

ONOTRIEN, IENNE s. et adj. (6-no-tri-aïn, i-è-ne). Géog. anc. Habitant de l'Enotrie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *Le mot* (*Enotrien*) *chez les poètes, est souvent synonyme d'Italien*.

— Mythol. lat. Epithète donnée à Janus.

ONOTRUS, fils de Lycan, roi d'Arcadie. Il conduisit dans l'Italie méridionale une colonie de Pélasges arcadiens et donna son nom à l'Enotrie (XVIII^e siècle av. J.-C.). Quelques-uns font d'Onotrus un roi des Sabins, et d'autres l'identifient avec Janus.

ONUS s. m. (6-nuss). Entom. Syn. d'*GNAS*. **ONUSES** ou *ONUSSES*, aujourd'hui *Spermodori*, groupe d'îles de la mer Egée, sur la côte E. de Chio, à l'O. de la presqu'île de Clazomènes. Si l'on en croit Hérodote, ces îles produisaient beaucoup de vin. Il les situait dans le golfe de Messine; les deux plus

grandes portent aujourd'hui le nom de *Sapienza* et *Cabrera*.

ONVERDARNES, cap sur la côte d'Islande, à l'extrémité de la presqu'île Sneefellnes, par 64° 53' de latit. N. et 26° 20' de longit. O.

ONIE s. f. (6-o-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Madagascar et à l'île de la Réunion.

ONISTICE s. f. (6-o-ni-sti-se — gr. *oidnistiké*, de *oidnos*, oiseau de proie). Antiq. gr. Divination par le vol des oiseaux.

ONUS, cousin d'Hercule. Il se rendit avec lui à Sparte. Ayant jeté une pierre à un chien qui gardait la maison d'Hippocoon et qui se précipitait sur lui, les dix fils d'Hippocoon fondirent sur Onus et l'assommèrent. Pour venger son cousin, Hercule tua Hippocoon et toute sa famille. Les honneurs héroïques furent rendus à Onus, et, près de son tombeau, on éleva un temple au fils d'Alcmène.

OPATE s. f. (6-pa-te). Bot. Syn. d'*AVICENNIA*.

ØREBRO, ville du royaume de Suède et Norvège (Suède), ch.-l. du gouvernement de son nom, près du lac Hielmarn, à 66 kilom. O. de Stockholm; par 59° 16' 25" de latit. N. et 12° 52' 40" de long. E.; 5,000 hab. Ancien château, belle église paroissiale, hôtel de ville. Port sur le lac Hielmarn, navigation active. Fabrique de toiles cirées, papiers peints, glaces, lainages et bonnettes. Station de chemin de fer sur la ligne de Stockholm à Gothenbourg. Eaux minérales d'Adolfberg.

En 1540, il se tint à Ørebro une diète qui conféra l'hérédité du trône à la famille Wasa. Le 21 août 1810, Bernadotte y fut élu prince héritier du trône. C'est également dans cette ville que furent signés, en 1812, les traités de paix entre la Suède et l'Angleterre et entre l'Angleterre et la Russie. Ørebro est la patrie de Gustave 1^{er} Wasa.

ØREGRUND, ville et port de Suède, préfecture et à 100 kilom. N. de Stockholm, par 60° 20' de latit. N. et 16° 6' 15" de longit. E., sur le détroit de l'Øregunds-Grepen; de 600 à 700 hab. Elle est assez mal bâtie. Le port est profond et protégé par des forts.

ØRELAND, paroisse de Norvège, diocèse de Drontheim, dans une presqu'île basse et unie; 3,200 hab.

ØERIS s. m. (6-é-riss). Hist. Chef militaire égyptien: Douze *ØERIS* ou chefs militaires, portant devant eux leur large suspendue à leur ceinture, soutenaient une sorte de pavois sur lequel posait le trône du Pharaon. (Th. Gaut.)

ØERKDAL, paroisse de Norvège, diocèse et à 24 kilom. de Drontheim, sur la rivière de son nom; 4,800 hab.

ØERN (Nicolas), aventurier et écrivain lapon, né dans la seconde moitié du XVII^e siècle, mort après 1715. Sa vive intelligence, sa remarquable aptitude pour les langues le firent remarquer de Charles IX, qui lui fit faire ses études à Stockholm et à Wittenbourg; et l'envoya, lorsqu'il eut été ordonné prêtre, prêcher l'Évangile aux Lapons. Dégoûté bientôt de ce genre de vie et poussé par son goût pour les aventures, Øern se mit à parcourir le monde, prit en Allemagne le titre de prince de Laponie, se fit présenter sous ce titre à Louis XIV (1706), et il était sur le point d'apporter une princesse allemande quand son imposture fut connue. Il s'enfuit alors en Russie, où il mena une existence tellement désordonnée qu'on l'enferma dans une prison d'Astrakan (1715). On ignore ce qu'il devint à partir de cette époque. Ce curieux personnage parlait, outre sa langue natale et le suédois, le français, l'allemand, le russe, le persan, le mongol, le romain. Il a composé, en allemand, deux ouvrages: *Description de la Laponie* (1707); *Lettres du fameux voyageur et prince lapon N. Øern, écrites à ses compatriotes* (1708, in-8).

ØERNHJELM ou **ØRNSJØELMS** (Claude), historien suédois, né dans la Gothie orientale en 1625, mort en 1695. Il fut successivement professeur d'histoire à Upsal (1668), secrétaire du roi, historiographe (1679) et bibliothécaire de l'université d'Upsal (1687). Sous le rapport des recherches sur l'histoire ecclésiastique de la Suède, il surpassa tous les savants qui l'avaient précédé, et même ceux qui l'ont suivi. Nous citerons de lui: *Suecia num Gothorumque historia eccles. lib. IV priores* (1689); *De origine gentium norv. orbis* (1676); *De strenis* (1680); *De monarchiis orbis* (1683, etc.).

ØERNSCHELD ou **ØERNSKOELD** (Pierre-Abraham, baron DE), administrateur et agronome danois, mort à Nykøping en 1791. Appelé à remplir les fonctions de gouverneur du West-Norrlund en 1762, il s'attacha à améliorer la situation de cette contrée en faisant défricher des terres incultes, désaffecter des défriches, en propagant la culture de la pomme de terre et celle du lin. Lorsque, par la distribution de graines de lin, il eut donné un grand développement à cette dernière culture, il fit apprendre aux paysans l'art de fabriquer la toile, appela, dans ce but, plusieurs ouvriers habiles, répandit des livres élémentaires et créa ainsi, dans le Norrlund, une industrie nouvelle qui accrût considérablement la richesse du pays. En 1769, il fut

nommé gouverneur de la Sudermanie, où il se signala également par d'excellentes mesures.

ØERØFE-ØEKKULL, volcan d'Irlande, dans le Sudland, près de la côte méridionale, à 140 kilom. E. du mont Hekla. Il s'élève à plus de 2,080 mètres au-dessus du niveau de la mer.

ØERØKUG, bourg et paroisse de Norvège, diocèse de Drontheim; 2,200 hab.

ØERSTED (Jean-Christian), illustre physicien et chimiste danois, né à Rudkjøbing (île de Langeland) le 14 août 1777, mort à Copenhague le 9 mars 1851. Son père exerçait, à Rudkjøbing, la profession d'apothicaire. Ce fut un perquerruier allemand qui fut son premier maître. La femme de ce brave homme enseignait à Øersted et à son plus jeune frère à lire et à écrire, le perquerruier leur apprenait l'allemand. À l'âge de douze ans, Øersted entra comme apprenti dans l'office de son père. Un étudiant en théologie lui enseigna les éléments du grec et du latin, et Øersted associa à ces études la lecture attentive des livres de chimie et d'histoire naturelle qui lui tombaient sous la main; en même temps, il trouvait le moyen de s'initier assez bien aux difficultés de la langue française pour pouvoir traduire la *Henriade* en danois. Au printemps de 1794, Øersted alla continuer ses études à Copenhague. Deux ans après, il obtint un prix académique pour une composition littéraire; en même temps, il se préparait sérieusement à entrer dans la carrière scientifique; il subit brillamment, en 1797, l'examen de pharmacie, remporta, l'année suivante, un prix sur une question relative à la médecine et se fit recevoir docteur en philosophie en 1799. Manthey, l'un des professeurs de l'Académie, se fit suppléer par lui, en 1800, dans sa chaire de chirurgie, et la Faculté de médecine se l'adjoignit la même année. Les premiers travaux d'Øersted se rapportent à la chimie. On trouve, dans une analyse des travaux de Fourcroy, lue par lui, en 1799, à la Société scandinave, la première idée du rapprochement à établir, dans la classification, entre les terres et les alcalis proprement dits.

La découverte de la pile avait, en 1800, ouvert de nouvelles perspectives à l'activité des savants. Øersted fut des premiers à expérimenter le nouveau instrument de recherches, et formula bientôt cette loi que les quantités d'alcalis et d'acides mises en liberté par l'action de la pile sont en proportion avec leurs capacités respectives de saturation. En 1801, ayant obtenu une bourse appelée *stipendium cappellanum*, qui lui permettait de voyager pendant cinq ans aux frais de l'État, Øersted entreprit son premier voyage scientifique en Europe. Il visita successivement les principales villes de l'Allemagne, où il vit Kleproth, Hermsdorf, Kleimeyer, le premier maître et l'ami de Cuvier, Werner, le savant minéralogiste Wauke, Fichte, Schelling, Schlegel, enfin Ritter, dont les travaux ont été de nouvelles lumières sur presque toutes les parties de la science, et avec qui il se lia d'une étroite amitié. Il publia, en 1803, à Ratisbonne un petit ouvrage intitulé *Matériaux pour une chimie du XIX^e siècle*, puis vint à Paris, où il passa quinze mois dans des relations journalières avec Cuvier, Haüy, Vauquelin, Biot, Berthollet, Guyton de Morveau et Thénard. Fourcroy lui ayant demandé un jour s'il avait vu l'École polytechnique, il lui répondit qu'il espérait contribuer par la suite à la fondation, dans son pays, d'une école semblable. Cette idée ne l'abandonna pas et il eut, en 1829, le bonheur de faire goûter ses vues au roi Frédéric VI.

A son retour en Danemark, en 1804, Øersted fut investi, d'abord pour trois ans, d'une chaire de physique à l'université de Copenhague, puis nommé, en 1805, professeur extraordinaire à cette université. Ses leçons furent très-générales. Il y mêlait toujours un peu de philosophie allemande et y professait déjà la croyance à l'identité des forces de la nature, croyance qui devait le conduire plus tard à la découverte d'une preuve au moins de l'identité des forces électriques et magnétiques, et qui, corroborée depuis par les beaux travaux de Faraday, est bien près aujourd'hui d'être universellement acceptée. En même temps qu'il répandait ainsi de nouvelles lumières sur l'ensemble des théories physiques, il perfectionnait celle de l'élasticité par ses expériences concernant les figures produites par les lignes nodales sur les surfaces vibrantes et par ses recherches sur la compressibilité des liquides.

Il avait donné le nom impropre de piézomètre à l'appareil dont il s'est servi pour ses expériences sur la compressibilité des liquides, un qu'il donna le nom d'un autre instrument qu'il donna le nom de mouvement le long du tube thermométrique, destiné à recevoir la liqueur sur lequel devait porter l'expérience. Le réservoir étant plongé dans un milieu où s'exerçait la compression, le liquide qu'il renfermait diminuait de volume relativement au réservoir. Øersted prenait la diminution relative pour la compression effective subie par le liquide; c'était un tort, puisque le vase lui-même diminuait de volume; l'erreur fut aperçue par MM. Colladon et Sturm, qui reprirent les expériences.

Øersted enseignait les sciences naturelles à l'École militaire depuis 1810 lorsqu'il fut élu, en 1815, secrétaire de la Société royale des sciences de Copenhague, en remplacement de Bugge. Cette même année, le roi le nomma chevalier de l'ordre du Danebrog, et, deux ans après, il reçut le titre de professeur ordinaire à l'université.

Les *Principes de la nouvelle chimie*, qu'il publia à Copenhague en 1820, avaient déjà été précédés d'un *Aperçu des lois chimiques naturelles* (1812), traduit en français par M. Marcel de Serres, avec le concours de M. Chevreul (1813). Ces principes reproduisaient sous une forme saisissante la doctrine de l'auteur sur l'unité de la nature. « Nous tâcherons, y disait Øersted, pour prouver mieux encore l'universalité des deux forces chimique et électrique, de montrer qu'elles produisent aussi les phénomènes magnétiques. » Il n'était cependant pas encore en possession de la grande découverte qui a servi de point de départ à la théorie de l'électromagnétisme. Dans cet ouvrage, où il reproduisait sa classification des terres alcalines, dont il terminait la série par la silice, plus acide qu'alcaline, il faisait déjà remarquer que les verres pourraient être considérés comme des sels. C'était prévoir la naissance de la théorie des silicates, que Tennant et Berzelius allaient fonder.

La découverte de l'électro-magnétisme, de l'action des courants sur les aimants, a immortalisé son nom (V. *ELECTRO-MAGNÉTISME*). Elle eut lieu au milieu d'une leçon, devant tous les élèves réunis. Ce fut le 21 juillet 1820 qu'Øersted communiqua à toute l'Europe le grand fait dont il venait d'enrichir la science. Le petit écrit qui en rendait compte était intitulé: *Expériences sur l'effet du conflit électrique sur l'aiguille aimantée* (1820). Il fut adressé le même jour par poste à toutes les sociétés savantes de l'Europe. Il a paru une traduction dans le cahier des *Annales de physique et de chimie* d'août 1820. Les belles découvertes d'Ampère, qui suivirent presque immédiatement, ajoutèrent un nouvel éclat à celle d'Øersted, et l'Académie des sciences de Paris, cédant à un mouvement d'enthousiasme bien naturel, accorda à l'illustre physicien danois un témoignage jusque-là inusité de considération. On lit dans le compte rendu de la séance publique du lundi 8 avril 1822: « L'Académie, dans sa séance du 27 mars 1820, avait annoncé qu'elle décernerait, le 22 mars 1822, le prix de mathématiques, consistant en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs, au meilleur ouvrage ou mémoire de mathématiques pures ou appliquées qui lui serait adressé dans le délai de deux ans. Plusieurs recherches physico-mathématiques, dignes de beaucoup d'éloges, ont paru dans cet intervalle; mais l'importance de la découverte de l'action de la pile voltaïque sur l'aiguille aimantée, découverte qui fournit un nouveau principe aux mathématiques appliquées et qui a déjà donné lieu à des applications intéressantes d'analyse, a déterminé la commission à lui décerner le prix de mathématiques. La commission chargée de l'examen des pièces pour les prix de mathématiques adjuge toujours ces prix sans le concours de l'Académie. Mais comme la découverte dont il s'agit n'est point explicitement comprise dans le programme, la commission a pensé que l'autorisation de la compagnie lui était nécessaire pour décerner le prix à cette belle découverte. Cette proposition a été adoptée. »

En 1822, Øersted quitta Copenhague pour se rendre successivement à Berlin, à Munich, à Paris, à Londres et à Edimbourg. C'est pendant ce voyage qu'il construisit avec Fourier, à Paris (1823), la pile thermo-électrique. Après son retour en Danemark, Øersted, revenant encore une fois sur ses premiers aperçus de 1799, parvint enfin à décomposer l'alumine et à obtenir le chlorure d'aluminium. Un de ses derniers travaux se rapporte au magnétisme récemment découvert par Faraday.

Conseiller d'État en 1828, il fut nommé directeur de l'École polytechnique de Copenhague lors de sa fondation en 1829, et y professa la physique jusqu'à ses dernières années. Il était, en outre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Copenhague, membre de la plupart des sociétés savantes de l'Europe et associé de l'Académie des sciences de Paris (1842). Ses concitoyens lui donnèrent, dans les derniers temps de sa vie, une preuve touchante de leur estime et de leur admiration. Le 7 novembre 1850, jour du cinquantième anniversaire de son entrée dans les fonctions publiques, ses amis, ses élèves et le public organisèrent en son honneur une fête à l'issue de laquelle il fut conduit triomphalement au château dit le Fasanhof, dont la jouissance lui était assurée pour le reste de sa vie; le roi l'éleva au rang de conseiller de conférence intime; le recteur de l'université vint lui remettre un anneau de docteur, avec une tête de Minerve ciselée en or et enrichie de diamants. Le soir, il fut salué par une marche aux flambeaux et des chœurs d'étudiants. Il ne put prendre possession de sa nouvelle demeure, une légère indisposition l'enleva avant le retour du printemps. Øersted, selon l'expression de M. Babinet, fut le Christophe Colomb du magnétisme dont Ampère fut le Pizarro et le Fernand Cortez. Ce savant a laissé un grand nombre d'écrits et de mémoires insérés dans divers recueils: les *Annales*

de Puffendorf, les *Annales de physique et de chimie*, les journaux scientifiques de Gehler et de Schweigger, le recueil de l'Académie de Copenhague, etc. Ils ont traité de questions de physique, de chimie, particulièrement de l'électricité, du magnétisme, du diamagnétisme, à la galvanoplastie, à la compressibilité des liquides, à la chaleur, à la lumière, à la fabrication du vin, etc. Parmi ses écrits publiés séparément, nous citerons : *Dissertatio de forma metaphysicae elementaria naturae externa* (1799, in-8°); *Idee d'une nouvelle architecture de la métaphysique naturelle* (1802, in-8°); *Mécanique de la propagation des forces électrique et magnétique* (1806); *Considérations sur l'histoire de la chimie* (1807); *Manuel de physique mécanique* (1809), refondu et réédité en 1844; *Recherches sur l'identité des forces chimiques et électriques* (1812); *Tentamen nomenclaturae chemicæ* (1814, in-4°); *Experimenta circum effectum conflictus electrici in acum magnetico* (1820), écrit dans lequel il consigne sa découverte de l'électro-magnétisme; *Deux chapitres de la physique du beau* (1845), etc. Citons encore de lui quelques poèmes agréables : *le Balcon*, *l'Aéronaute* (1836). Le style d'Ersted est vif, animé, coloré, et ses écrits sont d'une lecture agréable. Des morceaux choisis de ses œuvres ont été réunis et publiés en allemand, sous le titre de *l'Esprit dans la nature* (Munich, 1850). Cet intéressant recueil a été traduit en français par M. Martin, puis par M. J. Guillaume (1861, in-12).

ERSTED (Anders-Sandøe), homme politique danois, frère du précédent, né à Rudkjøbing en 1778, mort en 1860. Il reçut sa première éducation dans la maison de son père, où il apprit l'allemand, l'anglais, le français, le latin et le grec. En 1794, il se rendit à Copenhague, où il vécut en donnant des leçons particulières, et fit connaissance d'Ellen-schläger, dont il devait plus tard épouser la sœur. En 1798, il remporta le prix de philosophie proposé par l'université et passa, l'année suivante, un examen pour entrer dans la magistrature. Assesseur près le tribunal de la cour et de la ville en 1801, puis assesseur près le tribunal de la haute cour (1810), il fut nommé procureur général en 1825 et conserva ce poste jusqu'en 1848. Pendant tout cet espace de temps, les exposés des principales lois promulguées furent l'œuvre d'Ersted. Docteur en droit des universités de Kiel et de Copenhague depuis 1815, il était, depuis 1809, député à la chancellerie de Danemark et professeur de droit ecclésiastique depuis 1827.

Ersted s'occupa beaucoup de politique. De 1835 à 1844, il remplit les fonctions de commissaire royal dans les cinq premières sessions des états provinciaux du Jutland et des îles; puis, le 30 mars 1842, il fut nommé ministre d'Etat; mais ayant fait preuve de tendances réactionnaires, il dut, en 1844, renoncer à la députation, en face de l'opposition des libéraux. Il resta cependant ministre d'Etat. Le 20 janvier 1846, lors de l'avènement de Frédéric VII, Ersted conserva son portefeuille et fut chargé par le nouveau roi de rédiger, de concert avec trois délégués, la constitution destinée à être présentée aux délégués populaires. Les événements de 1848 ne permirent pas la réalisation de ce projet. Ersted, dévoué aux idées rétrogrades ou tout au moins conservatrices, se démit de ses fonctions. En 1848-1849, il fut élu député à l'Assemblée constituante et publia : *Examen des projets de constitution et de loi électorale soumis à l'Assemblée nationale* (1849); puis *Maintien de l'intégrité de la monarchie danoise* (Copenhague, 1850); enfin, il défendit, le 4 octobre 1852, le message royal réglant l'ordre de succession au trône, vivement attaqué par M. Wegener. Celui-ci triompha du parti réactionnaire rappela bientôt aux affaires. Nommé président du cabinet, il succéda à celui de M. Blumhøe le 21 avril 1853, il fut, en outre, chargé du département des cultes, qu'il échangea contre celui de l'intérieur un an plus tard.

Ersted parvint à faire adopter la loi en vertu de laquelle les limites douanières du Danemark furent reculées jusqu'à l'Elbe; mais il ne réussit point à faire modifier la loi fondamentale de 1849, et son insistance à cet égard lui attira un vote de non-confiance de la part des Chambres le 13 mars 1854. Bientôt les mesures réactionnaires dont Ersted fut l'instigateur, sa sympathie avouée pour la Russie, les dépenses extraordinaires imposées par des armements non justifiés, les restrictions apportées au droit de réunion et à la liberté de la presse, enfin des destitutions arbitraires provoquèrent une vive irritation dans le Rigsdag, qui n'attendait qu'une occasion pour se prononcer. Elle se présenta bientôt. Le roi ayant, par une simple ordonnance, promulgué, le 22 juillet 1854, une constitution commune pour le royaume et les duchés, le Rigsdag nomma une commission à l'effet d'examiner s'il ne fallait pas mettre le ministère en accusation pour excès de pouvoir. La Chambre du peuple fut immédiatement dissoute, mais elle fut remplacée par une Chambre où l'opposition était encore plus nombreuse que dans celle qui la précédait, et, le 3 décembre 1854, le ministère fut obligé de donner sa démission. Bientôt après, les ministres furent comparés devant un tribunal composé de huit juges de la haute cour et d'un nombre égal de députés du Landthing.

Le ministère public, chargé de l'accusation, requit contre les ministres MM. Hansen, de Sponeck et Steen-Bille la peine de l'emprisonnement et une amende de 1,530,282 francs, somme égale à celle dont ils avaient disposé, sans l'assentiment du Landthing, pour leur traitement déclaré coupables de n'avoir pas protesté contre les abus de pouvoir de leurs collègues. Les accusés furent acquittés grâce à un vote dans lequel les voix furent également partagées. Depuis cette époque, Ersted renonça à la vie politique. On a de lui, outre les ouvrages que nous avons cités : *Essai sur l'ordonnance relative aux limites de la liberté de la presse* (Copenhague, 1801); *Supplément aux leçons de Næregaard sur le droit norvégien* (1804-1812); *Æconomia*, recueil de divers traités sur la morale, la politique et le droit scandinave (1815-1822); un *Manuel de jurisprudence scandinave*; *Ma vie et l'histoire de mon temps* (1851-1856); la *Politique scandinave dans les temps modernes* (1857); enfin un très-grand nombre de *Mémoires* publiés surtout dans les *Archives judiciaires*, de 1804 à 1830, et dans le *Journal du ministère danois*, de 1815 à 1848, recueils qu'il dirigeait.

ERSTED (Anders-Sandøe), naturaliste danois, nouveau du précédent, né à Rudkjøbing (île de Langeland) en 1816. Son goût l'ayant porté vers l'étude des sciences naturelles, dès 1837 il obtint un chaire à Copenhague, et quatre ans plus tard il reçut une médaille d'or pour un mémoire ayant pour titre : *Annulorum danicorum conspectus* (1843). L'année suivante, il fut reçu docteur, puis il entreprit au frais de l'université un voyage d'exploration dans les Antilles, le Nicaragua, l'Amérique centrale, et revint à Copenhague en 1848. On lui doit : *Histoire naturelle du règne végétal* (Copenhague, 1839); *Des régions maritimes* (1844); *Planches relatives à l'histoire naturelle des plantes*, avec explications (1852); *Groenlandia annulata dorsi-branchiata*, dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de Danemark; *Recherches sur la flore et la géographie physique de l'Amérique centrale* (1864), et plusieurs mémoires dans des recueils spéciaux.

ERSTÉDIE s. f. (eur-sté-di — de *Erstedt*, physicien danois). Helminth. Genre de vers formé aux dépens des némertes.

ERSTEDTITE s. f. (ér-sté-di-te — de *Erstedt*, physicien danois). Minér. Zircon altéré et contenant de petites quantités d'eau et d'acide titanique, que l'on trouve à Arendal, en Norvège.

ERTEL ou **ORTEL** (Abraham), en latin *Ortelius*, géographe flamand, né à Anvers en 1527, mort dans la même ville en 1598. Sa fortune lui permit de compléter son instruction par des voyages dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, en Italie, et de satisfaire son goût pour les études archéologiques. De retour dans sa ville natale, il s'occupa de géographie, et ce fut lui qui le premier eut l'idée de réunir sous le nom d'atlas les cartes jusqu'alors publiées isolément. Le roi d'Espagne, Philippe II, le nomma géographe royal en 1575. Ertel était un homme d'un grand savoir, qui mérita le surnom de *Ptolémée du xvi^e siècle*. Nous citerons de lui : *Theatrum orbis terrarum* (Anvers, 1570, in-fol.), le premier atlas qui ait paru au xvi^e siècle. C'est un monument précieux pour l'histoire de la géographie, dit M. de Macedo. Il fera toujours époque dans les annales de la science, parce qu'il a été la base de tous les travaux géographiques entrepris depuis. *Deorum dearumque capita et veteribus manuscriptis* (Anvers, 1573, in-4°); *Synonyma geographica* (Anvers, 1578, in-8°), catalogue alphabétique de tous les lieux cités dans les anciens auteurs, réédité avec des additions sous le titre de *Thesaurus geographicus* (Anvers, 1796, in-fol.); *Itinerarium per nonnullas Gallicæ Belgicæ partes* (Anvers, 1584, in-8°); *Italia antiqua specimen* (Anvers, 1584, in-fol.); *Theatrum orbis terrarum parvum* (Anvers, 1595, in-4°); *Synagoga herbarum encomiasticum* (Leyde, 1606, in-4°), etc.

ERTEL (Jérôme), historien allemand, né à Augsburg en 1543, mort à Nuremberg en 1614. Chargé en 1578 par les protestants de demander à l'empereur Rodolphe l'autorisation d'exercer librement leur culte, il fut pour ce fait jeté en prison, puis exilé. Il se retira alors à Nuremberg, où il consacra les dernières années de sa vie à des travaux historiques. On lui doit : *Chronologie hongroise ou Description de tous les sièges et des batailles qui ont eu lieu en Hongrie et en Transylvanie dans les guerres contre les Turcs de 1390 à 1607* (Nuremberg, 1603-1613, in-4°); *Beaux portraits gravés sur cuivre des plus célèbres femmes de l'Antiquité et du Nouveau Testament avec leurs histoires* (Nuremberg, 1610, in-4°), plusieurs fois réédités.

ERTEL (Chrétien-Godefroi), publiciste allemand, né à Wittenberg en 1718, mort à Ratisbonne en 1777. Il remplit, à partir de 1745, les fonctions de chancelier de légation de la Saxe électorale auprès du duc de Ratisbonne. Ses principaux ouvrages sont : *Journal de la diète pendant le règne de l'empereur François I^{er}*, de 1745 à 1765 (Ratisbonne, 1756-1766, 8 vol., in-4°); *Recueil des documents relatifs à la visitation de la chambre impériale* (Ratisbonne, 1763-1769); *Re-*

cueil des plus récentes particularités curieuses concernant le droit public de l'Allemagne (Ratisbonne, 1775-1776, 3 vol., in-8°).

ERTEL (Euchaire-Ferdinand-Christian), philologue, théologien et savant allemand, né près d'Erlangen en 1765, mort à Anspach en 1850. En quittant l'université d'Erlangen, où il avait étudié les langues modernes et orientales, la théologie et la médecine, il donna, de 1789 à 1795, des leçons particulières, puis fut attaché comme professeur au gymnase d'Anspach jusqu'en 1827, époque où il prit sa retraite. Ertel, qui possédait un savoir aussi varié qu'étendu, a écrit un nombre considérable d'ouvrages sur les sujets les plus divers. Il s'est attaché dans une foule d'écrits à populariser la médecine hydrothérapique, à se moquer des médecins des anciennes écoles. Dans ses livres de théologie, il s'est montré rationaliste des plus avancés, et plusieurs de ses ouvrages historiques et géologiques sont fort utiles. Nous nous bornerons à citer de lui : *Christologie ou les Résultats des nouveaux progrès de l'exégèse touchant l'article de la divinité de Jésus-Christ* (Leipzig, 1792, 2 vol.); *Antijohannisme ou Critique des preuves qu'un anonyme croyait avoir trouvées dans l'Ecriture en faveur de Joseph, comme véritable père de Jésus-Christ* (Erlangen, 1793); *Essai d'une explication philosophique de la Bible* (Nuremberg, 1793); *Dictionnaire grec-allemand du Nouveau Testament* (Goettingue, 1799); *Dictionnaire des mots allemands empruntés aux langues étrangères* (1804, 2 vol.); *Manuel de l'archéologie grecque et romaine* (Anspach, 1809); *Essai d'un nouveau catéchisme* (1811); *Dictionnaire grammatical de la langue allemande* (Munich, 1829); *Les plus récentes querelles obtenues par l'eau froide* (Nuremberg, 1829-1830, 27 cahiers); *Histoire des principaux réformateurs et résultats de leurs efforts depuis Jésus-Christ jusqu'à la guerre de Trente ans* (Nuremberg, 1830); *Révélation de la merveilleuse vertu curative de l'eau fraîche* (1831); *le Choléra des Indes peut être détruit par l'eau froide seule* (1831); *Comme qui la tête a été lavée vingt-cinq fois au docteur Nashe* (Humide) par le docteur Trocken [Sec] (Nuremberg, 1834); *l'Illustré Père capucin Bernard, qui a fait les plus belles cures avec de la glace*, peint de nouveau (Leipzig, 1834); *Vincent Priessnitz ou Appel à tous les gouvernements de l'Allemagne pour les engager à établir des institutions hydrothérapiques* (Leipzig, 1834); *Guide de l'emploi salutaire de l'eau pour hommes et animaux* (1835); *Histoire de l'hydrothérapie depuis Moïse jusqu'à notre temps* (Leipzig, 1835); *la Nouvelle guerre de Waribourg avec les médecins charlatans et le docteur Aquaticus* (Nuremberg, 1835); *Interprétation de l'Apocalypse de saint Jean* (1835); *Drame céleste de l'humanité* (1835); *Mon voyage par terre et par eau pour aller d'Anspach chez le célèbre docteur V. Priessnitz* (1837); *Plaisirs et déplaisirs de l'hydrothérapie* (1838); *Les plus récentes cures hydrothérapiques* (1839-1844, 30 cahiers); *Autobiographie du docteur Ertel* (Erlangen, 1840); *Tableaux géologiques des principales familles primitives, ducales et comales régnantes* (1841); *Chronique de l'université d'Erlangen, avec le récit des farces et des mauvais tours des étudiants, en rimes latines et allemandes* (Anspach, 1843), etc.

ERTEL (Philippe-Frédéric-Guillaume), littérateur allemand, connu sous le pseudonyme de *W. O. de Horn*, né à Horn (Prusse rhénane) en 1798, mort à Wiesbaden en 1867. Il devint en 1820 pasteur à Mannebach, d'où il passa en 1825 comme surintendant à Sobernheim. En 1863, sa santé l'ayant forcé de se démettre de ses fonctions, il s'établit à Wiesbaden, où il consacra les loisirs que lui laissait son ministère à la culture des lettres et à des recherches historiques. Ertel dut sa réputation aux ouvrages qu'il écrivit pour le peuple. Le plus répandu est le recueil intitulé : *la Chambre du fleur*, qui parut annuellement à partir de 1846. Il a en outre publié une foule d'ouvrages pour la jeunesse et pour le peuple, en autres : *Friedel*; *les Récits du vieux forgeron Jacob*; *Histoire de la campagne rhénane*; *l'Eclair d'argent*; *la Jeunesse*, le *compagnonnage* et *les voyages de maître Conrad*; *Françoise Kerndorfer*; *les Nais*, etc. La plupart de ses écrits ont paru dans le recueil intitulé : *Récits complets* (Wiesbaden, 1850-1859, 13 vol.). Ertel a placé la scène de ses récits dans les pays qu'arrose le Rhin, l'Alsace, la Moselle, dont il connaît parfaitement l'histoire et les paysages, ainsi que le prouve son dernier ouvrage : *le Rhin de Worms à Cologne* (Wiesbaden, 1857). Ses écrits populaires se distinguent en général par une grande simplicité de style, par beaucoup de naïveté et par une peinture exacte et saisissante des mœurs, ainsi que par la vérité et la fermeté des caractères.

ESBYE, bourg de Danemark, sur la côte N.-E. du Slesvig, à 10 kilom. E. d'Hadersleben; 1,400 hab.

ESCHÉNITE s. f. (ès-ché-ni-te — de *Eschen*, nom pr.). Minér. Substance vitreuse, brun jaunâtre, cristallisant dans le système du prisme hexaèdre, d'une densité égale à 5, d'une dureté intermédiaire entre celles du feldspath et de la phosphorite.

ESDORF, bourg de Prusse, prov. de Wal-

deck, à l'E. de Pymont; 700 hab. Sources minérales; salines très-abondantes.

ESSEL, île de la Russie d'Europe, prov. de Riga, dans la mer Baltique, à l'extrémité du golfe de Livonie, par 57° 55' et 58° 38' de latit. N., et 19° 50' et 20° 45' de longit. E.; 90 kilom. sur 50; 45,000 hab.; chef-lieu Arensburg. Les côtes sont onduleuses et découpées; on y trouve un grand nombre de vallées baignées par une infinité de ruisseaux et de sources. Le climat y est en général tempéré. Les principales productions du sol, calcaire et pierreux, sont : le blé, dont on exporte une partie, le sarrasin, le chanvre, le lin, le tabac et les plantes légumineuses. Les pâturages y sont nombreux et nourrissent une grande quantité de bêtes à corne et à laine. Les côtes sont très-poissonneuses; la pêche la plus active est celle du chien de mer.

Cette île, que les anciens Livoniens regardaient comme un lieu sacré, tomba, en même temps que la Livonie, au pouvoir des chevaliers teutoniques. En 1583, elle passa au Danemark, qui la céda à la Suède. En 1721, elle revint aux Russes avec les provinces voisines.

ESER (Adam-Frédéric), peintre, sculpteur et graveur allemand, né à Presbourg en 1717, mort à Leipzig en 1799. Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il remporta le grand prix de peinture à l'Académie de Vienne. Etant entré ensuite dans l'atelier du sculpteur Raphaël Donner, il fit de rapides progrès dans l'art du modeler, accompagna cet artiste en Italie, et de retour en Allemagne, il alla habiter Dresde (1739), où il reçut les conseils de Dietrich et de R. Mengs, et se lia intimement avec Winckelmann, qui l'encouragea à s'occuper de travaux d'archéologie. Après avoir été pendant longtemps professeur à l'Académie des arts de Dresde, il alla se fixer, en 1754, à Leipzig, où il prit la direction de l'Académie des beaux-arts et reçut le titre de peintre de la cour. Cet artiste a exécuté un grand nombre d'ouvrages, soit à l'huile, soit à fresque. Ses peintures sont remarquables par l'entente du clair-obscur, la simplicité de l'ordonnance, la souplesse du talent, la grâce et la naïveté avec laquelle sont traitées certaines figures, la chaleur du coloris. Il traitait les allégories d'une manière aussi neuve que savante. Parmi ses tableaux, nous citerons : un remarquable *Pythisme d'Endor*; *Noé et ses fils*, le *Don Samaritain*, les *Disciples d'Emmaüs*, le *Sacrifice d'Abraham*, *Isaac et Esau*, la *Jeune cousine*, etc., qu'on voit à Leipzig. Plusieurs belles fresques de lui, décorant des plafonds, se voient dans la même ville. Ses dessins colorés sont fort estimés. Plusieurs de ses travaux comme sculpteur, ou plutôt comme modeler, sont également remarquables. Nous citerons la *Statue de l'Electeur*, à Leipzig; le *Tombeau de la reine Mathilde*, à Zell; le petit monument élevé à la mémoire du poète Gellert, à Leipzig. Enfin, Esler s'est également fait connaître comme un excellent graveur au burin et à l'eau-forte. Ses gravures les plus remarquables sont la *Présentation au temple*, d'après Rembrandt; la *Famille de Mano*, d'après le même; la *Circumcision*, d'après Eckout, etc. — Son fils, Jean-Frédéric-Louis Esler, né à Dresde en 1751, mort en 1798, s'est adonné à la gravure à l'eau-forte. Nous mentionnerons parmi ses planches : la *Présentation au temple* et le *Magicien*, d'après Rembrandt; le *Martyre de saint Etienne*, d'après Rubens; la *Garde de nuit*, d'après Salvator Rosa. Il a laissé, en outre, des paysages au lavis et à l'aquarelle dans le genre de ceux de Gessner.

ESOPHAGE s. m. (é-zo-fa-je — gr. *oisophagos*; de *oisô*, ancien présent de *ôin*, porter, et *phagén*, manger; Anst. Canal membraneux, qui s'étend depuis le fond de la bouche jusqu'à l'orifice supérieur de l'estomac, dans lequel il conduit les aliments : L'ESOPHAGE est formé de deux membranes, l'une musculaire, l'autre muqueuse. (Robin.) Les tules ont un ESOPHAGE court, dilaté postérieurement en jabot. (Walckenaer.)

— *En cycl.* Anat. L'œsophage occupe la partie inférieure de la région cervicale, toute la région thoracique, et traverse le diaphragme, pour s'ouvrir dans l'estomac. Il est situé sur la ligne médiane, appuyé contre la colonne vertébrale; presque rectiligne, il subit néanmoins quelques légères inflexions; il s'incline un peu à gauche, au cou; un peu à droite dans la partie supérieure du thorax, pour se replacer sur la ligne médiane, et s'incliner à gauche à la partie inférieure de cette cavité, où il traverse le diaphragme. La direction rectiligne permet l'introduction de sondes d'indicateurs jusque dans l'estomac. L'inflexion qu'il subit en pénétrant dans le thorax explique pourquoi les sondes œsophagiennes s'arrêtent quelquefois au niveau de la première côte. La longueur de l'œsophage est mesurée par l'intervalle qui sépare le pharynx de l'estomac, c'est-à-dire par l'intervalle qui sépare la cinquième vertèbre cervicale de la dixième dorsale. L'œsophage est la partie la plus rétrécie du canal alimentaire; son calibre n'est pas uniforme dans tous les points de son étendue. La portion la plus étroite est la portion cervicale; aussi est-elle toujours au cou que s'arrêtent les corps étrangers trop volumineux pour traverser les voies alimentaires. La portion la plus large est son extrémité inférieure.

Du reste, l'œsophage est susceptible d'une certaine dilatation, ainsi que le prouvent les corps étrangers volumineux qui se sont quelquefois engagés assez loin dans ce conduit, et sont même arrivés jusque dans l'estomac. Il est cylindroïde, et diffère du reste du canal alimentaire en ce qu'il est vide d'air et contracté sur lui-même. Un peu aplati, et comme affaissé à sa partie supérieure, il présente toujours inférieurement l'aspect de cylindre plein, de cordon dur, résistant, qui offre dans toute son étendue chez certains animaux, le cheval, par exemple.

Comme tous les organes creux, l'œsophage a une surface extérieure et une surface intérieure. La surface extérieure répond, dans la portion cervicale, en avant, à la portion membraneuse de la trachée, qu'il déborde un peu à gauche. Cette déviation explique pourquoi c'est du côté gauche qu'il convient de pratiquer l'opération de l'œsophagotomie. En arrière, elle répond à la colonne vertébrale. Sur les côtes, l'œsophage est en rapport avec le corps thyroïde, les artères carotides primitives, les veines jugulaires internes. Le nerf récurrent, au gauche se trouve en avant de l'œsophage, et le droit un peu en arrière. Dans sa portion thoracique, il est placé dans l'épaisseur du médiastin postérieur, et répond : en avant et de haut en bas, à la trachée, puis à sa bifurcation, et un peu à la bronche gauche, et enfin à l'origine de la crosse aortique, à la base et à la face postérieure du cœur, dont il est séparé par le péricarde; en arrière, il répond à la colonne vertébrale, dont il est séparé par des ganglions lymphatiques, par la veine azygos et le canal thoracique; sur les côtes, il soulève la lame correspondante du médiastin, et répond immédiatement au poulmon; il procède beaucoup plus à droite qu'à gauche. A gauche, il répond, en outre, dans toute sa longueur, à l'aorte thoracique, qui est située sur un plan un peu postérieur. En haut, il a des rapports immédiats avec la crosse de l'aorte, au moment où elle gagne le côté gauche de la colonne vertébrale. C'est surtout dans ce point qu'on voit les anévrysmes de l'aorte s'ouvrir dans l'œsophage. Dans toute cette région, l'œsophage est enveloppé par un tissu cellulaire séreux, très-lâche et abondant, et il est environné par un grand nombre de ganglions lymphatiques qu'on a appelés improprement glandes œsophagiennes. Dans sa portion abdominale, il est en rapport avec l'averture œsophagienne du diaphragme, au-dessous de laquelle ce conduit est enveloppé par le péritoine dans toute sa circonférence.

La surface interne de l'œsophage est remarquable par sa couleur blanche, qui contraste avec la couleur rosée de l'estomac et celle de la partie supérieure du pharynx, par le froissement de ses parois, dont les divers points se touchent, par les plis longitudinaux qui sont en rapport avec le besoin d'une dilatation instantanée, l'œsophage n'étant qu'un lieu de passage.

La structure de l'œsophage consiste essentiellement en deux membranes cylindriques, dont l'une interne, muqueuse, est contenue dans l'autre, externe et musculeuse. La membrane muqueuse est remarquable par son épaisseur, qui surpasse de beaucoup la tunique musculeuse des autres parties du canal alimentaire. Elle présente deux plans de fibres bien distinctes : l'un extérieur, formé de fibres longitudinales régulièrement disposées tout autour de l'œsophage; l'autre intérieur, formé de fibres circulaires.

La membrane muqueuse œsophagienne, d'après la remarque de Bichat, est peut-être, après la buccale, la portion la plus épaisse de la muqueuse alimentaire. Par une exception remarquable, que l'on rencontre encore au rectum, sa surface externe est unie à la membrane sous-jacente par un tissu cellulaire fort lâche; en sorte qu'on peut retirer le cylindre muqueux tout entier de l'espèce de gaine musculaire dans laquelle il est contenu. La muqueuse œsophagienne est pourvue d'un épiderme épais, facile à démontrer par la macération, l'action des acides, et même sans préparation, et qui se termine à l'orifice cardiaque de l'estomac par un bord très-irrégulièrement frangé ou festonné.

La membrane fibreuse qui constitue la charpente du canal alimentaire n'est ici qu'à l'état de vestige. Il n'y a point de feuillet séreux à l'extérieur.

Les artères et les veines œsophagiennes sont nombreuses et viennent de plusieurs sources. Il en est de même des vaisseaux lymphatiques.

Les nerfs sont aussi très-nombreux; ils proviennent des pneumo-gastriques qui enlacent l'œsophage dans une série d'anses successives.

L'œsophage a pour usage de porter rapidement les aliments du pharynx dans l'estomac. Il y concourt par ses fibres longitudinales, qui le raccourcissent, par ses fibres annulaires, qui se contractent successivement de haut en bas dans la déglutition, et de bas en haut dans le vomissement ou dans la régurgitation.

— Art vétér. L'œsophage est un des organes les plus exposés aux accidents produits par les corps étrangers qui peuvent s'arrêter dans ce conduit, soit à cause de leur volume considérable, soit à cause de leur forme plus ou moins irrégulière; tels sont des bols ali-

mentaires mal broyés, des fruits volumineux, des os ou des matières étrangères à la nutrition. L'arrêt des corps dans l'œsophage peut survenir chez tous les animaux; mais au point de vue anatomique, de toutes les espèces les solipèdes sont ceux qui y sont le plus disposés; car chez eux l'œsophage n'a qu'un diamètre de 0m,035 à 0m,040, de même que dans le mouton, la chèvre et le porc, tandis que ce diamètre va jusqu'à 0m,050 chez le chien, et jusqu'à 0m,075 chez les grands ruminants. Cependant c'est le plus souvent chez ces derniers qu'on observe l'arrêt des corps étrangers dans l'œsophage. Cela s'explique par la glotonnerie de ces animaux qui les porte à se jeter sur les aliments, à les avaler précipitamment après ne leur avoir fait subir qu'une mastication incomplète, surtout lorsqu'il mangent des pommes de terre, des carottes, des betteraves, des raves, des pommes, des poires, etc. C'est ne pas toujours, dit M. Gourdon, par le seul fait du volume ou de la dureté des matières avalées qui survient leur arrêt dans l'œsophage; cela arrive encore quand l'animal, pendant qu'il mange, éprouve quelque frayeur, cherche à s'enfuir, poursuivi par un autre animal ou par un gardien. Quelquefois c'est le zèle inconsidéré de celui-ci qui est cause de l'accident; ainsi, l'animal cherchant à manger un fruit volumineux a de la peine à le faire passer sous les molaires qui ne peuvent s'élever assez, et aussitôt l'homme qui s'en aperçoit, accourant pour le débarrasser, effraye l'animal, qui avale alors à la hâte le fruit ou la racine, qu'il serait peut-être parvenu à broyer ou qu'il aurait rejeté si on l'eût laissé tranquille. Enfin l'arrêt des corps dans l'œsophage peut encore être favorisé par la présence d'une dilatation au jabot dans le trajet de ce conduit, par la première côte et la trachée qui forment obstacle au moment où le corps va franchir la courbure de l'œsophage, et enfin par l'ingurgitation de corps mous, spongieux, qui absorbent de l'eau, augmentent de volume et ne peuvent plus passer.

Chez les solipèdes, ce ne sont pas ordinairement des racines, des fruits entiers qui s'arrêtent, ce sont plus souvent des bols alimentaires incomplètement délayés par la salive, surtout lorsque l'animal affamé commence à manger et avale avant que la sécrétion salivaire soit assez abondante. L'accident peut être favorisé encore par l'appui du collier ou par la déviation accidentelle de l'œsophage souvent placé, dans tout son trajet, derrière la trachée; enfin par la présence d'un jabot.

Chez les carnivores ce sont habituellement des os volumineux, avalés par voracité, ou divers corps introduits accidentellement, qui s'arrêtent dans l'œsophage.

Les signes qui annoncent l'arrêt des corps dans l'œsophage ont la plus grande analogie dans les diverses espèces. Toutes déglutissent les matières solides et liquides avec la plus grande difficulté et font des efforts considérables dus à la gêne causée par le corps étranger. Le bœuf bégaye, se plaint, est anxieux; il élève et abaisse la tête, fait des efforts pour vomir; il tombe, se relève, son corps se couvre d'un sueur froid; sa respiration est bruyante; le ventre se gonfle considérablement par les gaz qui ne peuvent s'échapper par l'œsophage; la bouche laisse écouler une grande quantité de salive. La main appliquée sur le trajet de l'œsophage sent ordinairement le corps qui forme une tumeur dure et profonde, qui, comprimée, détermine une vive douleur. Ces symptômes se développent avec une grande rapidité; le gonflement du ventre surtout apparaît promptement et pourrait amener promptement la mort, si on ne pratiquait la ponction du rumen.

Chez les solipèdes, les choses se passent à peu près de la même manière. Au début de l'accident, l'animal est atteint d'une toux convulsive et rejette en même temps par la bouche et par le nez des parcelles d'aliments et de matières mêlées de mucosités; il refuse toute espèce d'aliments et de boissons. Enfin le diagnostic est certain quand on peut, par le toucher, constater directement la présence des corps dans l'œsophage.

Chez le chien, les efforts de vomissement sont plus violents et plus continus; l'animal se frotte le pourtour de la gueule avec les pattes de devant. Si l'on applique la main sur le trajet de l'œsophage, on reconnaît facilement la tumeur que forme le corps, et en la comprimant on détermine une vive douleur. Mais il est bon de savoir que l'arrêt des corps dans l'œsophage est très-rare chez le chien; cet accident est souvent confondu avec la rage mue.

Les corps introduits dans l'œsophage se comportent de différentes manières. Ils peuvent être rejetés par les premiers efforts de vomissement, ou se rendre d'eux-mêmes à l'estomac, entraînés par une nouvelle bouchée d'aliments; ou bien, enfin, si le corps est aigu ou anguleux, il peut, ou rester en place jusqu'à ce que la suppuration l'ait dégagé, et alors il est entraîné dans l'estomac, ou bien s'ouvrir une voie nouvelle à l'extérieur par l'inflammation ulcéreuse. Ces différents terminaisons sont toutes heureuses et ne sont possibles qu'autant que le corps ne gêne pas la respiration et ne fait pas obstacle complet au passage des aliments.

Mais si le corps comprime la trachée, il peut entraîner la mort par suffocation, et chez le bœuf, lors même qu'il ne fait pas obstacle à la respiration, il peut amener la mort par suite de la météorisation qui survient presque aussitôt.

Dès qu'un corps est arrêté dans l'œsophage, il est nécessaire d'intervenir immédiatement, parce que les cas de guérison spontanée des accidents déterminés par l'introduction du corps dans cet organe sont trop rares pour qu'on doive y compter. Les moyens qui peuvent être employés sont au nombre de six. 1° Le taxis extérieur est une manœuvre simple et peu dangereuse qui consiste à ébranler avec la main le corps engagé dans l'œsophage, en essayant de le pousser, soit en haut, soit en bas. 2° Le broiement et la division du corps à l'aide de la percussion exercée sur la partie où s'est arrêté le corps est un moyen violent à l'aide duquel on peut meurtrir en même temps la peau, l'œsophage et les tissus intermédiaires; il doit donc être rejeté. 3° L'extraction par la bouche est un moyen qui, lorsqu'il est applicable, est préférable à tous les autres pour débarrasser l'œsophage des corps qui peuvent s'y trouver engagés, car il a l'avantage de débarrasser entièrement l'animal de la présence du corps. 4° La propulsion dans l'estomac est une méthode qui consiste à agir directement, à l'aide d'un instrument approprié, sur le corps, pour le faire arriver dans l'intérieur de l'estomac; la propulsion est indiquée quand les moyens précédents ont échoué et quand on craint d'ouvrir l'œsophage pour extraire directement le corps. 5° L'incision de l'œsophage est pratiquée quand le corps ne peut être ni extrait, ni repoussé, ou quand il y a formation d'un jabot, rupture de l'œsophage et accumulation des matières épanchées au dehors. 6° Enfin, l'extraction par le rumen se fait lorsque le corps est situé dans la partie abdominale de l'œsophage, et ne peut ni être repoussé dans l'estomac, ni être extrait par une incision à l'œsophage. V. ESOPHAGOTOMIE.

ESOPHAGIEN, IENNE adj. (é-zo-fa-ji-ain, i-ène — rad. œsophage). Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'œsophage : Tube ESOPHAGIEN. Membranes ESOPHAGIENNES.

— Chir. Sonde œsophagienne, Sonde propre à explorer l'œsophage.

ESOPHAGISME s. m. (é-zo-fa-ji-sme — rad. œsophage). Pathol. Constriction plus ou moins complète et durable du canal pharyngo-œsophagien, pouvant produire une dysphagie absolue, ou empêcher seulement la déglutition des corps solides ou des liquides.

— Encycl. Le spasme de l'œsophage peut être borné au pharynx ou à l'œsophage, ou bien occuper en même temps ces deux conduits. Les causes de l'œsophagisme sont, en général, celles des névroses. On l'observe guère cette affection que chez les personnes nerveuses, hypocondriaques et hystériques. Les émotions morales vives, la colère surtout, déterminent souvent cette affection. L'imagination n'est pas sans influence. Enfin, l'œsophagisme survient quelquefois dans le cours de certaines maladies, telles que rhumatisme, affections du cerveau, de l'utérus, cancer de l'estomac.

— Description. C'est souvent au milieu d'un repas, au moment où les individus y pensent le moins, dans un état de santé parfaite, que le spasme de l'œsophage se déclare brusquement. Le bol alimentaire s'arrête tout d'un coup et les malades se figurent avoir avalé un corps étranger. Si c'est le pharynx ou la partie supérieure de l'œsophage qui est affectée, les aliments sont aussitôt expulsés par le vomissement; si, au contraire, le spasme occupe la partie voisine de l'estomac, la déglutition s'opère, mais les aliments séjourneront toujours plus ou moins longtemps au-dessus de l'obstacle. Quelquefois le bol alimentaire remonte dans la bouche par un mouvement de régurgitation, puis il redescend pour remonter encore, jusqu'à ce qu'enfin il soit tout d'un coup rejeté au dehors ou violemment précipité dans l'estomac. Tous ces phénomènes peuvent s'opérer sans douleur, mais le plus souvent les malades éprouvent de cruelles souffrances. L'introduction des aliments et même des liquides est parfois impossible; la difficulté est telle que les individus tombent dans une angoisse inexprimable; ils perdent connaissance et sont dans un état voisin de l'asphyxie. Quelques-uns cependant sont moins suffoqués; ils éprouvent seulement de la gêne, un sentiment de constriction, une douleur permanente et un embarras analogue à celui qu'occasionnerait la présence d'un corps étranger. Ils font continuellement des efforts d'expectoration et de vomissement. Le hoquet accompagne souvent ce spasme de l'œsophage et, d'après Mondière, la maladie se propageant jusqu'aux organes respiratoires, il y a souvent tous les symptômes d'une suffocation immédiate. Enfin, dans les cas où l'érection nerveuse devient générale et acquiert une grande intensité, on voit apparaître presque tous les signes de l'hypochondrie. L'œsophagisme présente parfois des circonstances bizarres. Ainsi, dit Mondière, tantôt les boissons chaudes passent plus facilement que les froides, tantôt le contraire a lieu; le plus ordinairement, les liquides seuls peuvent être avalés, d'autres fois ce sont seulement les substances solides. La durée de cette af-

fection est ordinairement courte, mais on l'a vue se prolonger jusqu'à douze jours; dans ces cas, elle présente de nombreux intervalles de rémission. Le pronostic n'est grave qu'autant qu'il existe des symptômes d'hypochondrie.

— Traitement. Les antispasmodiques et les narcotiques sont ici de la plus grande utilité. On a spécialement préconisé le camphre et l'assa-fœtida en lavements. Les narcotiques s'administrent de la même manière, ou bien encore à l'extérieur en cataplasmes (jusquama, ciguë), en frictions (avec laudanum), ou en pommade avec l'opium ou la belladone. On peut encore dénuder la peau de la partie inférieure du cou par un vésicatoire, et faire absorber une petite quantité de sel de morphine. Les boissons glacées et la glace administrée par petits fragments ont souvent eu d'heureux effets. Mais le meilleur traitement, d'après Mondière et plusieurs autres praticiens, consiste dans l'introduction des sondes. Souvent un seul cathétérisme suffit pour dissiper le spasme de l'œsophage. Quelquefois il faut répéter l'opération et, si la sensibilité ou l'irritabilité de l'œsophage étaient telles que l'introduction de la sonde fût difficile ou impossible, on devrait, dans le premier cas, enduire l'instrument d'extrait de belladone; dans le second, on emploierait une sonde volumineuse qu'on laisserait en place pendant quelque temps.

ESOPHAGITE s. f. (é-zo-fa-ji-te — rad. œsophage). Pathol. Inflammation de l'œsophage.

— Encycl. Pathol. Les pathologistes distinguent l'œsophagite simple aiguë, l'œsophagite chronique, l'œsophagite ulcéreuse et l'œsophagite ulcéro-membraneuse. L'œsophagite simple aiguë, dysphagie, angine œsophagienne, occupe les parties superficielles ou profondes de l'œsophage. C'est une maladie rare; elle s'observe à tous les âges de la vie, mais un peu plus souvent, peut-être, chez les nouveau-nés. Les causes qui la font naître sont certains médicaments pris en trop grande quantité, tels que le mercure, l'iode, les substances âcres et corrosives, les acides concentrés et enfin la brûlure par déglutition d'eau bouillante ou d'autres liquides à une température trop élevée. Il faut ajouter le passage de corps durs et volumineux, leur séjour plus ou moins prolongé dans l'œsophage, les tentatives faites pour l'en débarrasser et le cathétérisme pratiqué avec imprudence ou inhabileté. L'œsophagite peut encore se développer à la suite d'une inflammation du pharynx; mais quelquefois aussi sans cause appréciable. Cette affection débute par une douleur qui peut survenir brusquement, mais qui le plus souvent est graduelle. Elle est quelquefois accompagnée d'une sensation de brûlure et de déchirement, et se fait sentir surtout au moment du passage des aliments sur la partie enflammée. Son siège varie suivant que l'inflammation reste localisée à une partie limitée de l'œsophage, ou qu'elle se propage dans une étendue plus ou moins grande; c'est ainsi qu'on peut, au début de la maladie surtout, la ressentir à la partie inférieure du pharynx; d'autres fois au larynx, à la région épigastrique, ou entre les deux épaules, le long de l'épine dorsale; enfin, la maladie faisant des progrès, la douleur peut parcourir tout l'œsophage, depuis la partie supérieure jusqu'au cardia. La gêne de la déglutition se fait sentir aussi à des hauteurs variables, suivant le siège de l'inflammation, et peut être tellement considérable, qu'elle rende impossible le passage des aliments et des boissons.

On a dit que l'œsophagite pouvait déterminer l'hypochondrie, et c'est l'opinion de Mondière, qui s'est beaucoup occupé de cette affection; mais les preuves ne sont pas suffisantes pour dissiper tous les doutes à cet égard. On a cité comme symptômes l'expectoration de matières glaireuses, accompagnée d'une toux gutturale; une chaleur plus ou moins vive dans le trajet de l'œsophage, avec sensation de sécheresse; mais ce dernier symptôme manque souvent. La soif est intense, et cependant la déglutition même des liquides est douloureuse et quelquefois impossible. Enfin, la gêne de la déglutition peut être telle qu'elle détermine des contractions spasmodiques de l'œsophage, et par suite des vomissements.

Les symptômes généraux sont nuls ou légers; on n'a guère observé que la chaleur, la fréquence et la dureté du pouls, l'agitation causée par la soif ou les craintes du malade. L'œsophagite a une marche continue et rapide; mais, en l'absence de phénomènes généraux, les symptômes ne se montrent qu'au moment de la déglutition. La durée moyenne de la maladie est d'une semaine, à moins qu'elle ne se termine par suppuration ou par gangrène, ou qu'elle ne passe à l'état chronique, ce qui est très-rare. Elle peut se terminer par résolution, par suppuration et par gangrène. Lorsque la terminaison a lieu par résolution, la guérison est presque constante; mais il n'en est pas de même dans les deux autres cas; en effet, dans les observations qui ont été recueillies et analysées, la gangrène a été toujours mortelle, et l'on a vu des abcès formés dans la partie supérieure de l'œsophage déterminer des signes d'œdème de la glotte, en comprimant la partie supérieure du larynx; et même, dans quelques cas, un

véritable odème s'est développé. Enfin, un dernier mode de terminaison de l'œsophagite, c'est la rupture de l'œsophage à la suite d'une inflammation violente.

Il y a peu de chose à dire sur les symptômes que présente l'affection dont il s'agit, quand la suppuration ou la gangrène surviennent. La première se révèle par une douleur bornée à une petite étendue de l'œsophage où les aliments se trouvent arrêtés, et une dysphagie considérable; on a vu dans un cas des symptômes cérébraux très-violents, des convulsions et une dépression considérable du pouls, en même temps que la face était rouge et gonflée, les yeux injectés et saillants. Dans les cas de gangrène survenant à la suite de l'inflammation seulement, on a noté, comme symptômes principaux, la douleur, le gonflement du cou, les éructations, les vomissements, qui, de plus en plus rares, finissent par disparaître, l'œsophage ne pouvant plus se contracter à la fin de la maladie; un pouls faible, intermittent et une prostration considérable des forces; mais tous ces symptômes ne sont pas fondés sur un nombre de faits assez considérable pour être considérés comme certains (Vallée).

Les lésions que l'on observe dans les cas d'œsophagite aiguë simple sont la rougeur, l'injection, le ramollissement, l'épaississement de la muqueuse, une sécrétion de mucosités plus ou moins abondantes, épaisses, quelquefois puriformes; le tissu sous-muqueux est devenu friable et l'épithélium est détruit. Les abcès, ordinairement peu étendus, ont leur siège au-dessous de la muqueuse et font saillie à l'extérieur. Les escarres de la gangrène, ordinairement peu profondes et peu étendues, peuvent avoir saisi tout l'œsophage dans toute son épaisseur. Le traitement de l'œsophagite aiguë simple consiste en émissions sanguines, générales ou locales, en émollients, en révulsifs, tels que sinapismes, vésicatoires sur les côtés du cou ou entre les deux épaules; en dérivatifs appliqués soit sur la peau, soit sur la muqueuse intestinale; en narcotiques pour faire cesser les accidents spasmodiques ou pour diminuer la douleur. Les adoucissants portés sur la muqueuse enflammée sont aussi employés avec avantage, de même que les fumigations émollientes et narcotiques. Les abcès qui se forment dans l'œsophage, lorsque la suppuration s'est établie, réclament un traitement direct. Lorsque la gangrène survient, il convient de donner des toniques pour relever les forces du malade, il faut craindre la rupture du conduit œsophagien et, par suite, prescrire le silence et l'immobilité, faire prendre les médicaments en les portant directement dans l'intestin, pour éviter des mouvements de déglutition et des contractions douloureuses. L'œsophagite chronique est une affection peu connue, bien qu'on lui ait assigné des symptômes tels que: douleur sourde, fixe, à la partie inférieure du cou ou plus bas encore, augmentant au moment de la déglutition des aliments solides surtout; ceux-ci ne peuvent passer quelquefois et sont rejetés au dehors; de là résultent des troubles digestifs, le pyrexie, le hoquet, l'expulsion de mucosités filantes et enfin un dépérissement général. Mais il est à remarquer que ces symptômes peuvent se rapporter au début du rétrécissement œsophagien, du rétrécissement anastomotique principalement. Le traitement de l'œsophagite chronique est le même que pour l'œsophagite aiguë.

L'œsophagite ulcéreuse, comme la précédente, a besoin d'être étudiée. D'après Mondière, elle peut se présenter sous deux formes différentes, l'une qui résulte d'une ulcération particulière des follicules muqueux et l'autre qui succède à une inflammation franche. Cette division, pour être admise, doit reposer sur des faits plus nombreux et mieux observés. Les causes et la nature de l'œsophagite ulcéreuse simple sont peu connues, et les symptômes sont à peu près les mêmes que ceux de l'œsophagite aiguë simple; ils n'en diffèrent que par un siège plus fixe et par une plus grande intensité. Ce peu de précision dans la connaissance de la maladie doit nécessairement rendre le diagnostic très-difficile; aussi ne doit-on guère chercher à l'établir avant d'avoir acquis des notions plus nettes et plus positives. Le traitement manque nécessairement de précision: la prudence exige qu'on se borne à l'emploi des adoucissants; à faire éviter les mouvements fréquents de déglutition; à tromper la soif et à calmer les douleurs par des opiacés; enfin, à employer le traitement mercuriel et l'iode de potassium, si l'on soupçonne un ulcère de nature syphilitique. Quant à l'œsophagite pseudo-membraneuse, l'état actuel de la science ne permet d'entrer dans aucun détail à son sujet, et la question est encore trop obscure pour qu'on puisse se prononcer même sur son existence.

— Art vétér. Cette maladie est rare chez les animaux; elle ne se rencontre guère qu'accidentellement chez les herbivores, et seulement dans le cas d'angine des organes de la déglutition; on la voit aussi dans le cas de quelques corps étrangers arrêtés au passage; mais chez les carnivores, et surtout chez le chien, elle semble accompagner constamment les phénomènes de la rage. Les causes de cette maladie, considérée isolément, sont: les irritants mécaniques ou la

présence de corps étrangers qui s'arrêtent dans l'œsophage, le distendent et irritent la muqueuse de ce conduit; le passage d'une substance irritante, âcre ou corrosive; la compression par une tumeur voisine, et les inflammations de la peau, notamment la clavelée.

Les signes caractéristiques de l'œsophagite sont difficiles à saisir, lorsque la maladie n'est pas la suite immédiate d'un corps étranger introduit par la déglutition. Cependant, lorsque la partie malade se trouve être à la région du cou, la pression de la main y détermine une douleur plus ou moins vive; et, quel que soit le point irrité du conduit, les aliments solides passent d'abord avec difficulté, et ne franchissent ensuite le siège du mal qu'avec la plus grande peine et des signes de souffrance vive; l'animal allonge le cou et se livre à d'autres mouvements pour pouvoir avaler; la déglutition des liquides est également difficile et douloureuse, et l'amaigrissement et l'affaiblissement se prononcent de jour en jour. Dans le cas où le diagnostic est embarrassant, on peut, pour reconnaître la nature de la lésion, introduire par la bouche une sonde flexible, de longueur et de grosseur proportionnées à l'étendue du canal œsophagien, selon l'espèce de l'animal, et armée à son extrémité pénétrante d'une pelote de filasse recouverte d'une fine toile huilée.

Les moyens curatifs indiqués pour combattre l'œsophagite sont l'abstinence de tout aliment solide, les boissons ou les breuvages mucilagineux tièdes, la saignée, les bains de vapeur émollients, et des cataplasmes de même nature à la région inférieure du cou; s'il y a un corps étranger arrêté dans l'œsophage, il faut quelquefois pratiquer l'œsophagotomie.

ESOPHAGORRHAGIE s. f. (é-zo-fa-gor-ra-ji — du gr. *esophagos*, œsophage; *rhegnai*, je fais éruption). Pathol. Écoulement de sang qui se produit dans l'œsophage.

ESOPHAGORRHAGIQUE adj. (é-zo-fa-gor-ra-ji-ke — rad. *esophagorrhagie*). Anat. Qui présente les caractères de l'œsophagorrhagie.

ESOPHAGOTOMIE s. f. (é-zo-fa-go-to-mi — de *esophago*, et du gr. *tomé*, section). Chir. Opération qui consiste à ouvrir l'œsophage, pour en extraire un corps étranger qui s'y est introduit et arrêté, ou pour faciliter l'introduction de substances alimentaires ou médicamenteuses dans l'estomac.

— Encycl. Avant d'entreprendre cette opération, le chirurgien doit examiner si le corps étranger qui obstrue l'œsophage peut être rejeté par le vomissement, ou bien encore si, en le faisant pénétrer dans l'estomac par la propulsion, il peut être digéré. Lorsqu'on prévoit qu'on ne pourra obtenir aucun de ces résultats, il faut se décider à opérer; car le corps étranger pourrait produire l'asphyxie, en comprimant la trachée, ou bien ulcérer l'œsophage, se frayer un passage au dehors et pénétrer dans les voies respiratoires. Le premier temps de l'opération consiste à pratiquer une incision, connue si l'on voulait faire la ligature de l'artère carotide primitive, le long du bord antérieur du sterno-mastoidien, depuis le milieu de la hauteur du larynx jusqu'au niveau du bord supérieur du cartilage thyroïde. On choisit de préférence le côté gauche, parce que la portion cervicale de l'œsophage se porte à gauche à mesure qu'elle descend. L'incision doit être légèrement oblique, de bas en haut et de dedans en dehors. A mesure que le chirurgien divise les tissus, il touche, il explore avec l'index de la main gauche, de manière à ne pas léser les vaisseaux importants du cou. Il dirige le bistouri en dedans et laisse en dehors l'artère carotide, la veine jugulaire interne et le nerf pneumogastrique. Arrivé sur l'œsophage, on le reconnaît facilement à sa surface arrondie, à la couleur rouge de ses fibres dirigées longitudinalement, à une certaine résistance et à des mouvements qui sont dus à la déglutition. On ouvre ce conduit de haut en bas; l'incision doit être proportionnée au volume du corps à extraire, mais on ne doit jamais la prolonger au-dessus de l'artère thyroïdienne supérieure, ni au-dessous de la thyroïdienne inférieure. L'ouverture est pratiquée le plus souvent sur le corps étranger lui-même, ce qui facilite beaucoup plus sa sortie. Enfin, l'extraction terminée, on fait un simple pansement avec de la charpie, du linge finement et cerné. Les soins consécutifs sont ceux que l'on prodigue aux malades après une grande opération. Lorsqu'on veut nourrir les opérés, on se sert de la sonde œsophagienne, en prenant toutes les précautions possibles pour ne point nuire à la cicatrisation.

— Art vétér. Cette opération n'a été pratiquée jusqu'à présent que sur les grandes espèces d'animaux; elle est grave et d'une exécution difficile. C'est sur l'espèce bovine qu'elle est le plus souvent indiquée; cela tient à la voracité plus grande des individus de cette espèce, à l'avidité avec laquelle ils prennent les aliments qu'ils aiment, et à ce qu'ils les avalent avant de leur avoir fait subir le degré de division nécessaire.

L'incision de l'œsophage est indiquée par l'arrêt d'un corps étranger dans la région cervicale de ce conduit, lorsque ce corps ne

peut être extrait par d'autres moyens. On a proposé l'œsophagotomie sur le cheval dans le cas de tétanos général, mais on n'en a pas obtenu de résultat satisfaisant.

Lorsque le but de l'œsophagotomie est rempli, on doit fermer l'ouverture en pratiquant une suture convenable, sans quoi l'alimentation serait empêchée, et d'un autre côté, le passage continu des matières alimentaires s'opposerait à la cicatrisation et déterminerait une fistule peut-être incurable. Enfin, pour prévenir les suites fâcheuses qui pourraient résulter de cette opération, il est indispensable de tenir, pendant quelque temps, l'animal à une diète sévère, de ne donner aux carnivores que des bouillons ou consommés, des gelées de viande, etc., et de ne présenter aux herbivores que des boissons très-fraîches, des bouillies de pain trempé et passé, des racines cuites bien arrosées dans l'eau, etc., leur interdisant d'ailleurs l'usage de quelque aliment solide que ce soit.

ESOPHAGOTOMIQUE adj. (é-zo-fa-go-to-mi-ke — rad. *esophagotomie*). Chir. Qui se rapporte à l'œsophagotomie: *Opération ESOPHAGOTOMIQUE*.

ESSEL s. m. (ess-sell). Métrol. Mesure de capacité allemande, qui vaut 0,11, 117.

ESTERLEN (Christian), médecin allemand, né à Stuttgart en 1773, mort dans la même ville en 1850. Le prince de Hohenzollern-GHeringen le nomma son premier médecin et le collège médical de sa ville natale le reçut au nombre de ses membres. Indépendamment de plusieurs mémoires insérés dans divers recueils, il a publié: *Quelques mots à propos du Choléra des Indes orientales*, de L. Braun (Stuttgart, 1831).

ESTERLEY (Charles), peintre et esthéticien allemand, né à Goettingue en 1805. Fort jeune encore, il aima les livres et les vieux tableaux, et, tout en faisant de brillantes études à l'université de Goettingue, il suivit les cours de l'architecte Müller. Après avoir pris le grade de docteur en philosophie en 1824, il s'adonna entièrement à son goût pour la peinture et alla étudier cet art à Dresde, sous la direction de Matthay. M. Esterley passa ensuite deux ans en Italie (1827-1829), puis, de retour dans sa ville natale, il fit à l'université des cours d'esthétique et fut nommé professeur suppléant en 1831. Cette même année, il fit paraître, en collaboration avec Otfried Müller, un intéressant recueil, intitulé *Monuments de l'art ancien*. M. Esterley se rendit quelque temps après à Dusseldorf, y prit des leçons de Schadow et passa ensuite à Munich pour s'y familiariser avec les procédés de la peinture à fresque. Après avoir exécuté une grande *Ascension du Christ*, il partit pour Paris, puis revint à Goettingue et fut alors nommé professeur en titre. En 1844, il retourna à Dusseldorf, où il exécuta le *Christ et Abgarus*, qui fonda définitivement sa réputation. Depuis lors, cet artiste a été nommé peintre de la cour de Hanovre. Arrangé avec un savoir incontestable, dessinant avec correction et bien peints, ses tableaux, très-estimés en Allemagne, manquent de charme et d'originalité. Parmi les plus connus, nous citerons: *Geste de Berlichingen en prison à Heilbronn* (1825), œuvre de jeunesse; le *Départ du jeune Tobie* (1829); la *Conversion de Wilt-kind* (1833); la *Fille de Jephthé* (1835); *Jésus bénissant les enfants*; *Léonore et sa mère*; la *Vocation de Samuel* (1845-1850); les *Deux flammes* (1854); *Mémorial de l'hôpital de Bruges* (1856), etc. On cite encore des portraits estimés et des cartons pour des vitraux.

ESTERÔRE, une des Iles Féroé, dans l'Océan Atlantique, à l'E. de Stromboe, par 62° 10' de latit. N. et 10° de longit. O.; 40 kilom. de longueur du N.-O. au S.-E. et 12 kilom. de largeur moyenne. Sa forme est très-irrégulière. La localité la plus importante est Nes, bourg d'environ 1,100 hab. Sur la côte S.-O. s'ouvre la baie profonde de Skaale-Fiord, où l'on trouve le bon port de Kongshaven.

ESTERREICH (Matthieu), graveur allemand, né à Hambourg en 1716, mort à Berlin en 1778. Savant archéologue, il classa et catalogua seul toutes les curiosités de la galerie de Dresde et de celle de Saint-Louis, dont il devint d'abord inspecteur, puis conservateur. C'est pour populariser des trésors inconnus que Matthieu Esterreich prit le burin. Depuis longtemps, il dessinait habilement. Sa passion pour les objets d'art l'avait conduit en Italie, où il avait exécuté des cartons excellents d'après la *Vierge à l'Enfant*, d'Annibal Carrache; la *Sainte Famille*, de Procaccini, etc. Ces planches ayant eu du succès, il publia une longue suite d'eaux-fortes: *Raccolta di XXIV caricature disegnate per P. Leone Ghezzi* (1750 et 1760), puis le *Recueil de dessins tirés du cabinet du comte de Brühl* (1752). Parmi les quarante planches dont il est composé se trouvent des morceaux charmants, d'un goût parfait, d'une finesse exquise. Les *Recueils* de cet artiste ont une valeur qui ne s'est point amoindrie, malgré les progrès de la gravure depuis cent ans.

ESTERSUND, ville de Suède, ch.-l. de la préfecture d'Emtland, sur la rive orientale du lac Storsjön. Marchés importants.

ESTHAMMAR, ville et port de Suède, préfecture et de 96 kilom. N. de Stockholm, sur un bras de mer de la Baltique, par 60° 15' de latit. N. et 15° 56' de longit. E. Le port n'est

accessible qu'aux bâtiments d'un faible tonnage. Commerce de soulers et de poisson.

ESTRE s. m. (é-stre — gr. *oistros*, poutre de la racine *ag*, lancer, jeter, pénétrer, piquer. Cet insecte serait ainsi désigné parce qu'il pique violemment). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des atthérides, type de la tribu des ostrides, comprenant six espèces, presque toutes parasites des chevaux: *On croyait autrefois que l'ESTRE allait déposer ses œufs sur les bords de l'anus des chevaux*. (E. Desmarest.) Les larves de l'ESTRE ressemblent à des espèces de vers courts. (V. de Bonare.)

— Fig. Fureur, enthousiasme, passion: *Là, me livrant à tout l'ESTRE poétique et musical, je composai rapidement la meilleure partie de mon acte*. (J.-J. Rouss.) Il PEU usité.

— Pathol. *ESTRE vénérien*, Désir ardent et immoré des plaisirs de l'amour. Il PEU usité.

— Crust. *ESTRE de mer*, Nom vulgaire des cymothoës.

— Encycl. Entom. Les *estres* ne doivent pas être confondus avec les taons, dont la vie est toute différente, puisque la larve de ceux-ci naît et s'accroît dans la terre, tandis que celle des *estres* se développe dans la peau et surtout dans le canal alimentaire des animaux domestiques, tels que les chevaux et les bœufs. Les uns et les autres n'ont de commun que les tourments qu'ils causent à ces bêtes par leurs piqures lorsqu'ils sont dans leur état de mouche ou d'insecte parfait. Ce sont des insectes d'assez grande taille et semblables à des grosses mouches, mais beaucoup plus velus. Ils ont des organes de mastication presque rudimentaires, la cavité buccale fermée et dépourvue de trompe et de palpes; les ailes en recouvrent au bord interne; les cuillères de grande dimension; les antennes qu'une partie des balanciers; les antennes courtes et insérées dans une cavité du front.

Les *estres* vivent peu de temps à l'état parfait et, suivant l'opinion généralement admise, ne prennent pas de nourriture; ils semblent chargés uniquement par la nature de propager leur espèce. En effet, des qu'ils ont subi leur dernière métamorphose, ils s'accouplent. Aussitôt après, la femelle se met à la recherche des animaux sur lesquels elle doit déposer ses œufs. On avait cru longtemps que ces œufs étaient placés sur les bords de l'anus des chevaux et que la larve qui en sort remontait de là dans l'estomac, en suivant toutes les sinuosités de l'intestin; mais, d'après les savantes observations de Clark, la femelle, quand elle veut effectuer sa ponte, s'approche, en se tenant en l'air presque verticalement, de l'animal qu'elle a choisi; l'extrémité de son abdomen, qui est très-allongée et recourbée en haut et en avant, porte un œuf que l'*estre* dépose, sans presque se fixer, sur la partie interne de la jambe ou de l'épaulle ou sur les côtés, rarement sur le garrot; cet œuf, entouré d'une humeur glutineuse, s'attache facilement aux poils de l'animal. La femelle s'éloigne ensuite un peu, se balance quelque temps dans l'air, tout en préparant un second œuf, qu'elle dépose de la même manière, et elle renouvelle ce manège un grand nombre de fois.

Les animaux qui ont l'habitude de se lécher ramènent ainsi avec leur langue, non pas ces œufs, comme on le crut d'abord, mais les petites larves qui en sont écloses. Ces larves sont de forme conique allongée et dépourvues de pattes; le corps se compose de onze anneaux gainés par des membranes triangulaires. L'extrémité postérieure, qui est tronquée, dit M. H. Lucas, figure une espèce de bouche transversale, avec deux lèvres qui peuvent se rejoindre pour fermer l'ouverture qu'elles circonscrivent. On voit, dans l'espèce de cavité profonde que ces larves laissent entre elles lorsqu'elles sont écartées, six doubles sillons couchés transversalement et courbés en dedans de chaque côté, de manière à se rapprocher en cercle. Ces sillons, formés par une substance écailleuse, sont criblés de petits trous que l'on regarde comme les ouvertures des stigmates. Les espèces de larves qui recouvrent cet appareil respiratoire sont évidemment destinées à le boucher exactement, afin de le protéger contre les aliments liquides et les sucs qui se trouvent dans l'estomac.

Ces larves se tiennent le plus ordinairement autour du pyllore et se nourrissent du chyme qui se trouve dans l'estomac; mais il n'est pas facile d'expliquer comment elles peuvent vivre dans un air aussi vicié et à une température aussi élevée. Elles subissent, dans tout le cours de leur existence, de notables changements, non-seulement dans la forme, mais encore dans la structure. Quand elles ont pris tout leur accroissement, elles descendent en suivant les intestins, soit au moyen de leurs épines, soit simplement portées par le bol alimentaire, et arrivent à l'anus, sur les bords duquel on les trouve souvent suspendues durant les mois de mai et de juin. Enfin, elles tombent à terre et se changent en des chrysalides d'où l'insecte parfait sort au bout de six à sept semaines.

On a qualifié une catégorie d'*estres* de *cuteurs*, parce que leurs larves habitaient la peau des animaux. Les œufs par la mère sont la peau qu'elle a percée avec une tarière écailleuse, composée de quatre segments ren-

trant l'un dans l'autre, armée au bout de trois robustes crochets et de deux autres pièces. Les œufs des autres espèces sont simplement déposés et collés sur quelques parties de la peau, soit voisines des cavités naturelles et intérieures où les larves doivent pénétrer et s'établir, soit sujettes à être léchées par l'animal, afin que les larves soient transportées avec la langue dans la bouche et qu'elles gagnent de la leu qui leur est propre. Mais nous pensons qu'il y a lieu de rapporter à d'autres genres des ostrides ces parasites de la peau et qu'on ne doit conserver dans le genre *Oestr* proprement dit que ceux dont le séjour est dans les cavités alimentaires ou cervicales, on a, dit-on, des raisons de croire que toutes les espèces du genre sont ovipares.

Presque toutes les espèces de ce genre vivent dans l'intestin du cheval, souvent en grande abondance. Selon des auteurs, elles ne paraissent pas lui nuire sensiblement, et même, d'après quelques-uns, elles lui seraient plutôt utiles, en facilitant par leurs picotements le travail de la digestion. Réaumur, ayant observé pendant plusieurs années des chevaux atteints par les *Oestres*, les a vus aussi bien portants que ceux qui en étaient complètement exempts. Vallisneri, au contraire, attribue à ces insectes la maladie épidémique qui, en 1713, fit périr un grand nombre de chevaux dans le Véronais et le Mantouan. Enfin, des écrivains modernes attribuent, sous le nom d'*Oestridie*, des affections graves à la présence de ces larves dans le corps de nos animaux domestiques. Le cheval et le bœuf ne sont pas les seuls à y être sujets, et plusieurs auteurs dignes de foi assurent même en avoir rencontré dans l'homme. Ces diptères, lorsqu'ils cherchent à faire leur ponte, sont fort redoutés par les bêtes qui y sont exposées.

Le genre *Oestr* comprend six espèces, jusqu'ici signalées, que nous passerons en revue :
1. *Oestr du cheval* a un peu plus de 0m,01 de longueur ; il est d'un brun fauve, un peu plus clair sur l'abdomen, avec les ailes blanchâtres, marquées d'une bande et de deux points noirs. Il se trouve en France, en Angleterre, en Italie et en Orient, près des pâturages, dans les mois de mai et de juin. La femelle dépose ses œufs sur les jambes et les épaules des chevaux, qui, en se léchant, transportent les larves dans leur estomac, où elles se développent. Il est à remarquer que ces larves sont d'abord brusquement tronquées à leur extrémité postérieure ; ensuite, elles ont cette même partie très-effilée et terminée par deux tubes respiratoires analogues à ceux de beaucoup de diptères aquatiques, tubes qui seront remplacés plus tard par un appareil très-curieux et très-compiqué. Ces larves restent dans le corps des chevaux depuis le mois de juin ou de juillet jusqu'au mois de mai ou de juin de l'année suivante. Lorsqu'il n'y en a qu'un petit nombre, les chevaux ne paraissent pas s'en inquiéter ; mais quand il y en a beaucoup et qu'elles s'accumulent dans l'estomac, elles peuvent nuire à la digestion en absorbant la majeure partie du suc gastrique nécessaire à cette opération. On a compté sept cents œufs dans le corps d'une femelle, et on conçoit d'après cela que la multiplication de ces larves doit être souvent considérable. Il n'est pas toujours très-facile de détruire ces larves. L'huile en lavez-mont, souvent préconisée, ne produit que de médiocres résultats. La main, introduite dans le fondement, n'arrache qu'un petit nombre de ces larves, celles seulement qui sont les plus rapprochées de la sortie. Le meilleur moyen serait peut-être, d'après Bosc, de les empêcher de naître en retenant les chevaux à l'écurie pendant le temps de la ponte ; mais ce temps est justement celui des grands travaux de la campagne et l'époque où l'abondance des pâturages invite à mettre les animaux au vert. V., au reste, *OESTRIDIE*.

2. *Oestr salulaire* est de la taille du précédent ; le thorax est très-épais, avec des poils d'un jaune verdâtre et la partie postérieure de couleur noire ; l'abdomen est d'un noir luisant ; les deux premiers segments offrent des poils blancs, les autres sont ferrugineux chez le mâle, cendrés chez la femelle ; les pieds sont noirs et les cuisses munies de longs poils en dessous ; les ailes sont brunâtres, avec le bord extérieur jaunâtre. Cette espèce se trouve en France et en Angleterre. Suivant Clark, les larves vivent dans l'estomac des chevaux et facilitent la digestion par leur présence.

3. *Oestr hémorrhoidal*, un peu plus petit que les précédents, est brun, avec l'extrémité de l'abdomen fauve et les ailes hyalines ; il se trouve dans toute l'Europe.

4. *Oestr nasal ou vétéral* est ferrugineux, avec les côtés blanchâtres et les ailes unicolores ; il est répandu dans toute l'Europe ; sa larve vit dans l'œsophage du cheval, de l'âne, du mulet, du cerf et de la chèvre.

5. *Oestr des troupeaux* dépasse 0m,02 de longueur ; il est noir, avec la tête et les antennes rouge brunâtre, le thorax hérissé de poils ferrugineux et les ailes blanches. Il habite la Suède et sa larve vit dans l'intestin des bœufs.

6. Nous dirons quelques mots des faits plus ou moins authentiques invoqués pour démontrer l'existence des *Oestres* chez l'homme. Linné mentionne un fait de ce genre et Gmelin regarde l'*Oestr* de l'homme comme une es-

pèce distincte, qui constituerait la sixième du genre. Plusieurs voyageurs, notamment La Condamine, le Père Simon et Barrère, disent, en termes plus ou moins vagues, avoir trouvé, sous la peau ou dans les narines de l'homme, des vers ressemblant à des larves d'*Oestr* et devenant, comme celles-ci, la cause de vives douleurs et même de graves accidents. M. Roulin a observé, en Colombie, un homme qui avait au scrotum une tumeur conique, terminée au sommet par une petite ouverture. Ayant agrandi celle-ci avec un scalpel, il en vit sortir une larve blanchâtre et piriforme, entièrement semblable à celles qui se trouvent, dans ce pays, sous la peau du bœuf. M. Roulin fait observer à ce sujet que les larves des *Oestres*, comparées à celles des mouches, présentent en général, quant à leur disposition dans la peau, des différences qui peuvent faciliter leur détermination. En effet, les mouches déposent à la fois plusieurs œufs ou larves, tandis que l'*Oestr* dépose ses œufs un à un ; d'où il suit que chaque œuf, introduit isolément dans la peau, occupe une bourse ou loge à part. Dans l'Amérique du Sud, Humboldt a vu des Indiens dont l'abdomen était couvert de petites tumeurs produites, à ce qu'il présume, par les larves d'un *Oestr*. Il résulterait de quelques témoignages qu'on a retiré des sinus frontaux et maxillaires de l'homme des larves analogues à celles de l'*Oestr* ; mais tous ces faits ne sont pas encore assez bien établis pour démontrer nettement la présence de ces parasites dans l'espèce humaine. V. *OESTRIDIE* et *OESTRIDIE*.

OESTRIDE adj. (è-stride — de *Oestr*, et du gr. *oidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte aux *Oestres*. || On dit aussi *OESTRIDÉ*, ER.

— s. m. pl. Tribu d'insectes diptères, de la famille des athérécères, ayant pour type le genre *Oestr* : *L'anatomie des OESTRIDES est encore assez peu avancée*. (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Entom. Les *Oestrides* forment une tribu d'insectes diptères dont le genre type est l'*Oestr*. A leur état d'insecte parfait, les *Oestrides* ont le port et la forme générale d'une grosse mouche velue. Leurs caractères les plus distinctifs consistent dans trois tubercules ou dans de faibles rudiments d'une trompe et de palpes qui se voient à la place de la cavité buccale. Cette cavité est, en réalité, ou fermée ou ne consistant qu'en une petite fente ; la trompe est ou nulle ou rudimentaire ; les antennes sont très-courtes et insérées dans une cavité sous-frontale ; le corps est ordinairement velu et coloré par bandes, avec l'abdomen ovale ; les ailes sont écartées, à trois cellules postérieures ; les cuillères grands, recouvrant les balanciers ; enfin les tarses sont terminés par deux crochets et deux pelotes.

Le temps de l'apparition de ces insectes à l'état parfait est très-court, et les localités qu'ils habitent sont très-bornées ; aussi les trouve-t-on rarement à cet état. Comme ils déposent leurs œufs sur le corps de plusieurs mammifères herbivores, c'est dans les bois et les pâturages fréquentés par ces animaux qu'il faut les chercher. Chaque espèce d'*Oestr* est ordinairement parasite d'un même espèce de mammifère, et choisit pour déposer ses œufs la partie du corps qui peut seule convenir à ses larves, soit qu'elles doivent y rester, soit qu'elles doivent passer de là dans l'endroit favorable à leur développement.

Le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, le mouton, le cerf, le renne, l'antilope, le chameau et le lièvre sont jusqu'ici les seuls mammifères connus pour être sujets aux *Oestrides*. Il paraîtrait cependant que les larves de certaines espèces attaquent l'homme lui-même ; mais ce fait, sans être improbable, n'est pas encore démontré d'une manière certaine ; il en est de même en ce qui concerne quelques singes d'Amérique. Nous avons vu, au mot *OESTR*, les diverses manières dont se fait le dépôt des œufs. Nous ajouterons ici que la femelle de la céphalémie ou *Oestr* du mouton place les siens sur le bord interne des narines de ce ruminant, qui s'agite alors, frappe la terre avec ses pieds et frotte la tête baissée. La larve s'insinue dans les sinus maxillaires et frontaux et se fixe à la membrane interne qu'elle tapisse, au moyen de deux forts crochets dont la bouche est armée.

Ces insectes sont fort redoutés des mammifères qu'ils attaquent. Le bourdonnement d'un seul d'entre eux fait souvent fuir des troupes immenses de rennes ou disperse les chameaux des caravanes ; c'est même pour éloigner ces insectes que celles-ci traversent le désert accompagnées par une musique guerrière ou par les chants des chameaux. Leurs larves sont apodes et entourées de poils roides, cornés, dirigés tous dans le même sens, et qui paraissent leur servir à s'accrocher aux cavités ou à la peau de leurs victimes. Ces larves offrent, dans leur organisation et leurs divers appareils, les caractères et les dispositions qu'on observe chez la plupart des larves de diptères. Elles présentent aussi la plus grande analogie entre elles, en ce qui concerne leurs métamorphoses et leurs mœurs ; nous ne pourrions que répéter ici ce que nous avons dit en parlant des *Oestres*. Tous les insectes de ce groupe peuvent rester longtemps sans respirer ; plongées dans divers liquides, tels que l'alcool, les huiles d'olive et de ricin, les larves de l'*Oestr* du cheval et de la céphalémie du mouton pen-

vent vivre plusieurs jours et même plusieurs semaines, tandis que celles d'autres diptères périraient presque instantanément. Les genres de cette famille ou tribu d'insectes parasites, encore assez peu connus, qui s'attaquent à nos animaux sont les suivants, déterminés par Latreille : les cuticubères, ou perce-peau ; les céphalémies, parasites des sinus frontaux du renne, en Laponie ; les céphalémies, de la peau du mouton ; les hypodermes, de la peau du bœuf, et peut-être du cheval, ce qui en ferait deux espèces ; les céphalémies, des sinus frontaux du mouton ; enfin, les *Oestres*, genre type de la famille, dont les larves se développent dans une partie quelconque du canal alimentaire du cheval, de l'âne et de quelques ruminants, soit dans l'estomac (*Oestrus equi* de Lat., *Oestrus* de Lin., et *hemorrhoidalis* du même), soit dans l'œsophage (*Oestrus nasal*), soit dans l'intestin (*Oestrus des troupeaux*, de Fabricius), etc. On a donné le nom d'*Oestrides* cuticubères à ceux dont la larve se développe dans des tumeurs de l'épaisseur de la peau déterminées par une piqûre de la mouche ou par la larve elle-même, et ce sont principalement les genres cuticubères et hypodermes. Nous nous autoriserons de cette dénomination pour distinguer les *Oestrides*, d'après la partie du corps où séjourne leur larve, en cuticubères, cervicales et gastriques.

— I. Les *Oestrides* cuticubères attaquent surtout les animaux qui ont la peau fine et qui vivent dans les pâturages, notamment pendant les mois de juillet, août et septembre. En France, les bœufs offrent très-souvent des larves d'*Oestres* ; mais les chevaux en présentent bien plus rarement. Cependant en Hongrie, en Afrique, les hypodermes du cheval paraissent assez communs. « La piqûre des *Oestrides* est tellement douloureuse, dit M. Lafosse, qu'elle force les animaux à se livrer, pendant quelques instants, à des courses furibondes ; l'éloignement seul de l'insecte les détermine à s'arrêter. On a dit que l'*Oestr* dépose ses œufs à la surface de la peau, et qu'à l'époque de l'éclosion les larves s'insinuent sous cette membrane ; mais l'opinion la plus généralement adoptée et la seule vraie est que les œufs sont déposés dans la peau par la tarière dont les *Oestrides* cuticubères sont pourvus en arrière de l'abdomen et qui continue l'oviscape. » Dès qu'elles sont écloses, les larves irritent les parois de la partie de la peau où elles se trouvent, et y déterminent une sécrétion de matière purulente dont elles se nourrissent ; en même temps, il se forme une petite tumeur qui, d'abord du volume d'une noisette, acquiert, vers le milieu de l'été, époque du départ des larves, la grosseur d'une petite pomme. Le nombre de ces tumeurs est très-variable ; quelquefois les régions du garrot, du dos et de la croupe en sont couvertes ; mais, le plus souvent, ces tumeurs sont dissimulées et en petit nombre. On reconnaît toujours ces tumeurs à la petite ouverture qu'elles présentent à leur sommet, et à l'apparition à cette ouverture, quand on presse la tumeur à sa base, d'un peu de pus et de l'anneau terminal des larves ; par une forte pression, on peut même faire sortir la larve et le pus qui lui servait de nourriture.

Ces tumeurs commencent à se montrer à l'automne. Au commencement de l'été, les larves sortent de leur demeure et deviennent bientôt insectes parfaits ; une fois qu'elles sont sorties, les tumeurs dans lesquelles elles se trouvaient s'affaissent ; une croûte se forme sur leur ouverture ; cette dernière tombe bientôt, et toute trace de l'affection disparaît. Dans certains cas, les larves meurent avant d'arriver à maturité. Alors la tumeur s'affaisse, fournit une matière purulente, jaunâtre et sanieuse, et bientôt la guérison a lieu.

— II. Les *Oestrides* cervicales déposent leurs œufs à l'entrée des ouvertures du crâne, et notamment dans les fosses nasales ; la larve éclos à l'été, l'œuf est déposé, puis se transporte elle-même dans la cavité où elle doit vivre jusqu'à sa métamorphose prochaine ou jusqu'à l'approche de cette métamorphose. Tel est l'*Oestr*-trompe de Fabricius, qui, après avoir été pondue par la mouche mère à l'entrée des narines du renne, pénètre, sous sa forme de larve, jusque dans les sinus frontaux de l'animal ; tel est encore la céphalémie du mouton. On a considéré ces parasites des cavités cervicales comme étant une des causes de ce vertige qui atteint les moutons, et parfois aussi les jeunes bœufs et d'autres ruminants, mal qu'on appelle *tourisme*, *tournoisement*, *vertigo*, *lourderie*, etc. Mais il est assez bien démontré aujourd'hui que le séjour de ces larves dans les cavités cervicales ne saurait aller jusqu'à déterminer une aussi grave maladie. Cette maladie a pour cause le développement, dans l'encéphale lui-même, d'un ver intestinal, cestode, qualifié par Cuvier de *parascaris*, *renchymatus*, espèce de *tenia* du cerveau, qui est logé soit à sa surface, soit dans sa profondeur, mais qu'il faut bien se garder de confondre avec la larve des *Oestrides* dont nous parlons, laquelle, après son séjour dans les sinus frontaux, en sort sous sa forme de mouche, soit pour revêtir bientôt cette forme, et qui ne peut guère causer, ce semble, que des dérangements ou d'autres affections n'ayant pas autant de gravité.

— III. Enfin, les *Oestrides* gastriques sont ordinairement déposées à l'état d'œuf, par la mouche, en grande quantité, soit entre les poils des jambes, de l'épaule ou du garrot, soit sur d'au-

tres parties, telles que les lèvres ou les narines. Cet œuf, enduit d'une matière glutineuse, adhère à ces poils et, au bout d'un certain temps, passe à l'état de larve. Mais alors l'animal, en se léchant aux endroits où ces larves, en abondance, excitent des démangeaisons, les enlève avec sa langue, où elles restent attachées et d'où elles descendent le long du canal alimentaire ; ou bien elles s'arrêtent soit dans le pharynx, soit dans l'œsophage, soit plus ordinairement dans l'estomac, soit enfin dans les intestins et surtout dans le rectum. C'est dans ce canal qu'elles prennent tout leur accroissement ; et, cet accroissement terminé, elles ont l'instinct de descendre jusqu'à ce qu'elles sortent avec les excréments, dans lesquels elles se changeront en chrysalides, puis, au bout de cinq à six semaines, elles s'envelopperont en leur état d'insecte parfait pour vaguer à leur reproduction, et mourir. C'est ainsi que se comporte l'*Oestr* du cheval. L'*Oestr* hémorrhoidal (Lin.) a longtemps passé pour déposer son œuf dans le fondement des chevaux, et c'est de là que son nom lui était venu ; mais Clark a prouvé qu'il les dépose, au contraire, sur les lèvres et sur le nez des chevaux, que c'est la langue même de l'animal qui les transporte dans la bouche puis dans l'estomac, où se fait le développement.

OESTRIDIE s. f. (è-stri-di — rad. *Oestr*). Art. vétér. Affection produite chez les animaux par les larves d'*Oestrides* qui se développent dans leur peau ou à l'intérieur du corps.

— **Encycl.** Art. vétér. Nous entendons par ce mot l'affection, grave ou légère, qui résulte, chez les animaux domestiques, de la présence dans leur peau, dans leurs cavités cervicales ou dans leurs cavités gastro-intestinales, de larves d'*Oestrides*. Les larves gastriques font périr beaucoup d'animaux, soit qu'elles se logent dans l'estomac, soit qu'elles descendent jusqu'au rectum, soit qu'elles s'arrêtent dans le pharynx. Les animaux qui habitent des marais pendant la plus grande partie de l'année en sont particulièrement affectés. C'est toujours à la fin de mai ou au commencement de juin que les animaux sont tourmentés par les larves.

Les animaux qui portent de ces larves dans leurs organes digestifs maigrissent, quoique l'appétit soit bon et qu'on les nourisse avec de bons aliments ; le poil est brisé, hérissé ; les forces diminuent de plus en plus, au point que les animaux finissent par ne plus pouvoir se lever d'eux-mêmes. Lorsque les *Oestres* sont implantés au pharynx, les animaux se livrent à des mouvements de déglutition ; ils sont tristes, abattus ; la respiration est gênée, bruyante ; l'appétit est nul ; l'animal se couche, se lève, va et vient, ne trouve aucune bonne position. Quelques animaux meurent asphyxiés dans l'espace de vingt-quatre heures ; ils se frottent le gosier contre les murs, les râteliers, frappent des pieds de devant, etc.

Lorsque l'affection a toute sa violence, l'animal est exposé à périr, si on n'applique pas bientôt le traitement convenable, qui est fort simple. Si les larves sont dans le rectum, on introduit le bras dans cette partie, on détache toutes les larves qu'on rencontre avec la main et on les ramène au dehors ; on administre des lavements avec la mousse de Corse et l'huile empyreumatique. Si les larves sont dans l'estomac, on fait prendre à l'animal des breuvages d'huile empyreumatique, à la dose de 16 à 32 grammes, étendus dans une infusion de menthe ; on tient l'animal à la diète, et le lendemain on donne le même traitement ; on remet ensuite l'animal à son régime habituel. Au bout de quinze jours, s'il a reçu une nourriture convenable, il est complètement remis. Lorsque les larves sont dans le pharynx, on ouvre la bouche avec un spéculum ; on enveloppe le bout d'un bâton d'un chiffon de ling blanc, on l'enduit d'huile, on l'introduit dans le pharynx, on frotte légèrement ; par ce frottement on détache les larves. On peut aussi, pour éviter qu'il n'en reste quelques-unes, enduire le ling d'huile empyreumatique. Il est également bon, dans ce cas, de donner le breuvage empyreumatique à la dose de 20 grammes, étendus dans une infusion de menthe.

Il convient de dire, en terminant, que la médecine vétérinaire est encore très-peu développée sur cette matière, mais qu'elle attend et doit naturellement attendre, pour pousser plus loin ses investigations, les découvertes de la zoologie entomologique, qui n'est qu'à ses débuts sur tout ce qui concerne les *Oestres* et les *Oestrides*.

OESTROMANE s. (è-stro-ma-ne — rad. *Oestromanie*). Pathol. Personne affectée d'*Oestromanie*.

OESTROMANIE s. f. (è-stro-ma-ni — gr. *Oestromania* ; de *Oestros*, *Oestr*, et de *manie*). Pathol. Passion effrénée pour les plaisirs vénériens. || Peu usité. On dit aussi *OESTROPHROSE* et *OESTROLOGIS*.

OESTRYMNICUS SINUS, nom que donnaient les Romains au golfe de Gascogne.

OESTRYMNIENS, un des anciens noms des îles SORLINGUES.

OESTRE s. m. (è-si-pe — gr. *Oisipos*, saint). Laine en suint, qui n'a pas été lavée. || Peu usité.

CEUSPIEN, IENNE adj. (é-si-piaïn, lè-ne — du gr. *ouspos*, crotte de mouton). Bot. Qui croît sur les crottes de mouton.

CETA, aujourd'hui *Katavothra* ou *Comaita*, montagne de la Grèce ancienne, près du golfe Maliaque, sur les confins de la Thessalie et de la Phocide. Le mont Ceta est le plus haut sommet d'une chaîne de montagnes qui, commençant aux Thermopyles, sur les bords du golfe Maliaque, court vers l'Occident, touche au Pinde et, laissant à sa gauche la Phocide, tourne au sud-ouest, traverse l'Étolie, le long du fleuve Evenus, et va se terminer sur les bords de la mer Ionienne, près de Calydon, à l'entrée du golfe de Corinthe. Cette chaîne serre la mer de si près au golfe Maliaque, qu'à peine laisse-t-elle un passage de soixante pas, qui se réduit, dans l'endroit le plus étroit, à la voie d'une charrette. C'est ce passage qu'on appelle les Thermopyles, et c'est là que Léonidas, à la tête de 300 Spartiates, arrêta l'armée immense de Xerxès. Le mont Ceta jouissait d'une grande célébrité chez les Grecs, et, comme il était fort élevé, on croyait que les astres se levaient sur son sommet. C'est sur cette montagne, selon la Fable, que Hercule, déchiré par les douleurs cruelles que lui causait la tunique du centaure Nessus, dressa son propre bûcher et se brûla lui-même. Enfin, l'Éta donnait son nom à un district de la Thessalie, l'*Étæa*, dont les habitants s'appellent *Étæens* et dont la ville principale était Hypta.

CETÈNE, ÉENNE s. et adj. (é-té-ân, é-è-ne). Géogr. antique. Habitant du mont Ceta; qui appartient à ce mont ou à ses habitants : *Les Cetènes*. *Le mont cetène*.

— Mythol. gr. Epithète donnée à Hercule, qui mourut sur le mont Ceta.

CETHRE s. m. (é-trê). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la tribu des cryptopodes, formé aux dépens des crabes, et comprenant plusieurs espèces qui habitent les mers de l'Inde et de l'Afrique : *Le test des cethres est ovale*. (H. Lucas.)

— Encycl. Les *cethres* sont des crustacés à test aplati en forme de bouclier, transversal, nouveau ou très-rugueux en dessus; les antennes ressemblent à celles des crabes; les yeux, séparés par la saillie du front, sont portés sur des pédicules courts, comme chez les calappes; les palpes extérieures ont le second article presque carré; les deux pattes antérieures se terminent en pinces, à mains comprimées et en crête; les autres sont courtes et se retirent sous le test pendant le repos. Les espèces de ce genre habitent les mers des régions chaudes de l'Inde et de l'Amérique. Leurs mœurs sont inconnues; on suppose qu'elles rappellent celles des calappes, dont les *cethres* ne diffèrent guère que par leur test aplati et irrégulier. Nous citerons particulièrement l'*cethre* déprimée, de l'île Maurice, et l'*cethre* voûtée, des mers de l'Inde.

CETIKON, bourg de Suisse, cant. et à 14 kilom. S.-S.-E. de Zurich, à 3 kilom. S.-E. de Meilen, sur le bord oriental du lac de Zurich; bon port; grand magasin de grains.

CETINGER (Frédéric-Christophe), exégète et écrivain mystique allemand, né à Goppingen (Wurtemberg) en 1708, mort en 1782. Il fut successivement répétiteur au séminaire de Tübingue, lecteur de théologie à l'université de Halle, pasteur à Hirschau (1738) et dans diverses autres villes, surintendant des églises de Weimberg (1752), puis de Herrenberg, enfin prêtre à Murrhardt. C'était un homme d'une érudition très-vaste, mais indigeste. La lecture des ouvrages de Jacob Böhme, de Swedenborg et d'autres théosophes avait accru son penchant naturel pour le mysticisme; il était devenu le chef des piétistes dans le Wurtemberg et s'était fait un assez grand nombre de partisans. Pendant longtemps, la recherche de la pierre philosophale fut l'objet des études du candide Cettinger, qui, dans la vie privée, était affable, modeste et généreux. Ses doctrines présentèrent un bizarre mélange de divagations chimeriques et d'idées profondes. Les principaux de ses nombreux ouvrages sont les suivants : *les Voies ineffables de la condescendance de Dieu* (Leipzig, 1734); *Résumé des préceptes évangéliques pour la rénovation de l'homme* (Leipzig, 1735); *Le droit jugement de Dieu* (1748); *Triple morale* (Heilbronn, 1753); la *Philosophie des anciens reparaissant dans l'âge d'or* (Frankfort, 1762); la *Philosophie de Swedenborg* et de quelques autres au sujet de la terre et du ciel (Frankfort, 1763); *Theologia ex idea viti deducta* (Frankfort, 1765), le meilleur ouvrage de Cettinger; *Examen des doctrines sur l'état après la mort* (1771); *Discours de la sagesse fondamentale* (1774); *Dictionnaire biblique et emblématique* (1776, in-80), etc.

CETITE s. f. (é-ti-té). Miner. Fer argileux rouilleux.

CETOLINOS s. m. (é-to-lin-oss — mot gr. formé de *cetos*, destin, et de *linos*, Linus). Antiq. gr. Chant funèbre en l'honneur du poète Linus.

CETSCHER, montagne d'Autriche, cercle supérieur du Wienerwald, vers les frontières de la Styrie, par 57° 53' de latit. N. et 12° 54' de long. E. C'est une dépendance des Alpes Noriques; elle s'élève en pyramide et se termine par deux pics nommés le Grand et le

Petit-Cetscher. Cette montagne donne naissance à de nombreux cours d'eau tributaires du Danube; sa hauteur, qui n'est pas exactement connue, peut être évaluée à environ 2,000 mètres.

CETTE s. f. (o-té-té). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de cotinga.

CETTER (Samuel-Guillaume), historien allemand, né dans le margraviat de Bayreuth (1720), mort en 1798. D'abord corecteur du gymnase de Bayreuth, il devint ensuite historien et géographe de la maison d'Anspach (1758) et reçut le titre de comte palatin. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil de notices diverses sur toutes les parties des sciences historiques* (1747-1749, 2 vol. in-8); *Essai d'une histoire des burgraves et des margraves de Brandebourg, en Franconie*, fondée sur les chroniques, les sceaux et les documents (Frankfort, 1751-1758), très-estimée; *Bibliothèque historique* (Nuremberg, 1758); *Récréations hérauldiques hebdomadaires* (Augsbourg, 1762-1765); *Sur les noms propres germaniques* (1766), etc. Cetter était très-instruit; il a éclairci un grand nombre de faits obscurs, mais il manquait de goût et avait trop de confiance dans la science si conjecturale des étymologies.

CETTING (ALTEN-), bourg de Bavière, cercle du Danube inférieur, à 68 kilom. O.-S.-O. de Passau et à 12 kilom. O.-N.-O. de Burghausen, sur la rive droite de l'Inn; 1,250 hab. Chapelle, but de nombreux pèlerins; dans le voisinage, eaux minérales de Georgenbrunn.

CETTING (NEUEN-), ville de Bavière, cercle du Danube inférieur, à 1 kilom. N.-E. d'Elting (Alten), sur le bord de l'Inn; on y remarque de belles maisons en pierre, bâties dans le goût italien, et deux hôpitaux.

CETTINGEN, ville de Bavière, prov. de Ratis, ch.-l. de principauté, à 60 kilom. S.-O. de Nuremberg; 2,300 hab.; lainages, toiles, indiennes. C'est la résidence de la maison princière d'Ettingen-Spielberg; pont de arches sur la Wörnitz.

CETTINGEN-WALLERSTEIN (Ludwig-Kraft-Ernst, prince de), homme politique allemand, né à Wallerstein (Bavière) en 1791. Il est le fils du prince d'Ettingen-Wallerstein, qui établit spontanément le régime constitutionnel dans sa petite principauté. Resté, en 1802, sous la tutelle de sa mère, fille du duc Louis de Wurtemberg, le prince d'Ettingen-Wallerstein reçut une éducation très-complète, puis il parcourut l'Europe. Napoléon lui offrit un grade dans l'armée française, mais le jeune prince refusa et vint achever ses études à l'université de Landshut, sous le professeur Savigny. A sa majorité, il fut nommé grand officier de la couronne de Bavière et envoyé, en 1812, à Paris avec une mission confidentielle. De retour en Allemagne, il occupa de l'administration de ses domaines, puis il organisa, en 1813, avec une grande activité, une armée de volontaires levée dans la Souabe, la Franconie et la Bavière orientale pour combattre la France. Deux ans plus tard, il devint premier commissaire des états à la diète du Wurtemberg; son mandat accompli, il entra dans la vie privée, consacra son temps à l'étude de la littérature et forma une fort belle collection d'armes et d'objets artistiques du moyen âge, qu'il céda en 1828 au roi de Bavière. Lors d'une constitution eut été accordée à ce pays, il devint député aux états de 1819 et 1822 et fit preuve d'une si grande indépendance et d'idées libérales si avancées, que le gouvernement lui retira le titre de prince de la couronne et le rang de conseiller. Il épousa, en 1823, la fille de son jardinier, Maria-Crescentia Bourgin, à laquelle il avait fait donner une éducation tout à fait princière, et qu'il perdit en 1853. Il transféra ensuite sa principauté de Wallerstein à son frère puîné, Frédéric. Lors de l'avènement du roi Louis de Bavière, il reprit ses dignités et vint siéger aux diètes de 1828 et 1831. Nommé président du gouvernement à Augsbourg et bientôt après ministre de l'intérieur, il sut conserver intact son libéralisme, et son ministère est encore cité aujourd'hui en Bavière comme un exemple. Ayant eu, vers 1837, de graves démêlés avec le ministre des finances qu'il accusait de gaspillage, il fut obligé de donner sa démission après une querelle où, tout en accusant ouvertement le ministère, il donnait en fait tort au gouvernement. En même temps, il se donna spontanément des nouvelles dignités qui lui avaient été conférées et ne conserva que le titre de grand maître de la couronne et de conseiller de l'empire. Devenu, par sa conduite politique, le plus influent des membres de la diète, il s'attaqua de nouveau au ministère ultramontain présidé par M. d'Abel, avec qui il se battit en duel, commit la faute d'être un des soutiens de Lola Montès pour battre en brèche le parti catholique, et fut chargé, en 1847, après la mort de M. d'Abel, de reconstituer un nouveau ministère. Dans ce cabinet, auquel ses adversaires donnèrent le nom de *cabinet Lola*, prit pour lui-même le département des affaires étrangères. Lors des événements de 1848, le prince de Wallerstein quitta le pouvoir, relevé simple député et se montra l'un des membres les plus actifs de l'opposition.

CETTINGER (Edouard-Marie), écrivain allemand, né à Breslau, en 1808, d'une famille israélite. Il débuta dans la petite presse en fondant, à Berlin, l'*Eulenspiegel*, feuille satirique, qui lui attira bientôt des condamnations judiciaires et l'obligea à se réfugier à Munich, où la publication du *Spectre noir* lui suscita les mêmes désagréments. Il revint alors à Berlin et y reprit la publication de l'*Eulenspiegel* (1830), remplacé l'année suivante par le *Figaro*, qui dura jusqu'en 1835. En même temps, il rédigeait l'*Argus* de Hambourg, ayant subi de nouvelles condamnations à Vienne et à Stuttgart, il alla s'établir en Suisse, puis à Saint-Gall, et, en dernier lieu, à Mayence. En 1839, il alla fonder à Manheim le *Courrier allemand*, l'*Estafette* et le *Journal des hôteliers*. Ayant été habitier Leipzig, il y publia, de 1841 à 1851, le *Charivari*, et, de 1843 à 1849, l'*Almanach des fous*. C'est à cette époque que se rapportent deux publications anonymes : la *Grammaire du mariage* et l'*Art de devenir un gentilhomme en vingt-quatre heures* (Leipzig, 1852). Cette même année, M. Cettinger fit un voyage à Paris, puis il alla, en 1853, se fixer à Bruxelles. Depuis lors, il a habité Hambourg et Dresde.

M. Cettinger n'est pas seulement un petit journaliste très-fin, très-agressif, c'est encore un romancier, un poète, un auteur dramatique et surtout un bibliographe fort distingué. Parmi ses romans, nous citerons : le *Cercle de Nostradamus* (Leipzig, 1838); *Chinkel et Zebra* (Leipzig, 1843); *Sophie Arnould* (Leipzig, 1847); *Potsdam et Sans-Souci* (Leipzig, 1848); *Jérôme Napoléon* et son *île de Caprée* (Dresde, 1853). Les œuvres dramatiques de M. Cettinger ont été réunies sous le titre de *Desserts dramatiques* (Hambourg, 1836-1837). Les poésies sont : le *Libre de l'amour* (Berlin, 1832); *Nouveau livre de l'amour* (Dresde, 1839); *Bacchus, le livre du vin* (Leipzig, 1853). Enfin, parmi ses travaux bibliographiques, nous mentionnerons : *Archives historiques* (Carlsruhe, 1841); *Bibliotheca Schahiladi* (Leipzig, 1844); *Iconographia Mariana* (Leipzig, 1852); *Bibliographie biographique*, avec *Suppléments* (Leipzig et Bruxelles, 1850-1854), un des meilleurs ouvrages bibliographiques qui existent; le *Monteur des dates* (Dresde, 1856 et suiv., in-40), etc. Citons enfin un grand ouvrage historique : *Histoire de la cour du Danemark, de Christian II à Frédéric VII* (Hambourg, 1858-1859, 8 vol.).

CEUF s. m. (euff, pl. ou — lat. *ovum*, le même que le grec *ovon*, allemand *ei*, anglais *egg*, gaélique *uhh*, armoricain *ui*, irlandais *ugh*). Comme on a pour formes grecques dialectales, argien *obon* et lesbien *dion*, on peut supposer, pour la forme grecque primitive, *ofon*, répondant à *ovum*. Benfey et Curtius supposent que cette forme *ofon* représente en sanscrit *avayam*, qui serait un adjectif venant d'*avi*, oiseau, latin *avis*. Corps qui se forme dans la femelle de plusieurs classes d'animaux, et qui, sous une enveloppe dure ou molle, renferme des liquides ou peut se développer le germe d'un animal de la même espèce, qui s'y nourrit pendant un certain temps : *CEUF d'aigle*, de poule, de perdrix, de pintade, de serin. *CEUF de poisson*. *CEUF de couleur*. *CEUF d'insecte*. La coque d'un *CEUF*. Le blanc, le jaune, le germe de l'*CEUF*. Les poules n'ont pas besoin du coq pour produire des *CEUF*. (Buff.) La cigogne ne pond pas au delà de quatre *CEUF*s. Ses *CEUF*s éclosent au bout d'un mois. (Buff.) Dans un *muge* de grosses *CEUF*s, on a compté jusqu'à 13 millions d'*CEUF*s. (Noë.) L'*CEUF* de l'épiorisme contient neuf *CEUF*s. (Toussaint.) On a calculé que, si tous les *CEUF*s de harang étaient produits sans destruction, il ne faudrait pas plus de huit ans pour combler de harang le bassin de l'Océan. (Fran.) Il n'y a plus de poules en Angleterre; les *CEUF*s sont devenus un objet de luxe, et c'est la France qui lui en expédie tous les ans huit ou dix navires. (Blanqui.)

Un amateur d'oiseaux avait en grand secret, Parmi les *CEUF*s d'une serine, Glissé l'*CEUF* d'un chardonneret.

FLORIAN.

Il Rudiment d'un nouvel être organisé, qui est le premier produit du concours des deux sexes et dans lequel doit se développer le fœtus : *L'CEUF humain*. *L'CEUF des mammifères*. Les *mammifères* et l'homme lui-même procèdent, aussi bien que les oiseaux et les reptiles, de véritables *CEUF*s. (A. de Quatrefages.) L'homme est le développement d'un *CEUF*, comme la plante est le développement d'une graine. (Raspail.)

— Absol. *CEUF* de volaille et particulièrement de poule : *Des CEUFs à la coque*. Un *CEUF* sur le plat. Un *CEUF mollet*. *Des CEUFs durs*. *Des CEUFs brouillés*. L'*CEUF* est un aliment très-sain, éminemment réparateur et nutritif. (A. Rion.) L'*CEUF* se sert de plus de 600 manières, et toujours il est agréable au goût, toujours sain et bienfaisant. (Grimod.) Les *CEUFs* peuvent être conservés dans un mélange de sel et de son, dans du blé, du seigle, de la sciure de bois. (L. Cruveilhier.)

Notre laitier, ainsi troussé, Complait dans ses pensées Tout le prix de son lait, en employant l'argent, Achetait un cent d'*CEUFs*, faisait triple coque.

LA FONTAINE.

— Far anal. Objet qui a la forme d'un *CEUF*

de poule : *Raccorder des bas avec un CEUF de bœuf*.

— Fig. Germe, principe : *On érase, pour ainsi dire, le bon sens dans son CEUF*. (L. Figuer.)

— *CEUF clair*, *CEUF* qui n'a pas de germe, n'ayant pas été fécondé par l'approche du coq.

— *CEUF blanc*, *CEUF de coq*, *CEUF de couleur*. Noms vulgaires donnés à des *CEUFs* de poule avortés, très-petits, sans jaune, dont la coquille est molle comme celle des *CEUFs* de serpents : *Le cultivateur du Bocage qui trouve un CEUF de coq dans sa basse-cour se signe et l'écrase du pied, de peur qu'il ne soit troué par un chat, condition nécessaire pour qu'un bœuf vienne au monde*. (Viard-Grand-Mais.)

— *CEUFs rouges* ou *CEUFs de Pâques*. *CEUFs* durcis dans de l'eau bouillante, dont la coque est teinte en rouge, et quelquefois en autres couleurs, et qu'il est d'usage de vendre vers le temps de Pâques. (*CEUFs de Pâques*, Boîtes en forme d'*CEUF*, contenant des jouets, que l'on offre aux enfants le jour de Pâques, et qui ont remplacés les *CEUFs durs* qu'on leur offrait autrefois dans la même circonstance. Dans le Midi, on donne le même nom aux *CEUFs* que l'on offre au curé, lorsqu'il vient béir une maison.

— *CEUF à la coque*, *CEUF* cuit légèrement dans sa coquille, de façon que le jaune en reste liquide.

— *Plein comme un CEUF*, *Tout à fait plein* : *Cette huitre est pleine comme un CEUF*. *Ma nalle est pleine comme un CEUF*. *Plus de place, la salle est pleine comme un CEUF*. Il *Tout à fait repu* : *Je suis sorti de table plein comme un CEUF*.

— *Depuis les CEUFs jusqu'aux pommes*. Locution usitée chez les Romains, pour signifier depuis le commencement du repas jusqu'à la fin, les Romains commençant toujours leurs repas par des *CEUFs*, et le terminant par des fruits.

— *Se ressembler comme deux CEUFs*. Se ressembler parfaitement : *Lui et moi nous nous ressemblons comme deux CEUFs*. (Le Sage.)

— *Ne savoir pas tourner un CEUF*. Etre fort maladroit, ne pas savoir faire une chose extrêmement simple, les *CEUFs* d'oiseaux ayant par eux-mêmes la forme d'objets travaillés au tour.

— *Casser ses CEUFs*. Accoucher avant terme.

— *Pondre sur ses CEUFs*. Etre riche dans son état, et jouir tranquillement de son bien.

— *Avoir des CEUFs de fourmis sous les pieds*. Etre impatient de marcher, ne pouvant tenir en place.

— *Etre fait comme quatre CEUFs*. Etre mal fait ou mal vêtu.

— *Marcher sur des CEUFs*. Se conduire avec une extrême circonspection dans des circonstances délicates. *Il marcherait sur des CEUFs sans en casser un*. Se dit d'une personne qui marche avec une grande légèreté.

— *Mettre tous ses CEUFs dans un panier*, dans le même panier. Placer tous ses fonds dans une même affaire, ou faire dépendre d'une seule chose son sort, sa fortune, de sorte qu'un seul accident peut tout détruire, comme un seul choc peut passer tous les *CEUFs* contenus dans un panier :

Un vieux proverbe a dit que l'homme sage Dans un panier ne met pas tous ses *CEUFs*; Moi, dans un seul, par hymen hasardeux, J'ai mis les miens, en dépit de l'adage.

LEBRUN.

— *Mettre le feu à la maison de son voisin* pour faire cuire un *CEUF*. Sacrifier à un très-petit intérêt personnel les plus graves intérêts d'autrui : *L'égoïste METTRAIT LE FEU À LA MAISON DE SON VOISIN POUR FAIRE CUIRE UN CEUF*. (Bacon.)

— *Aimer mieux deux CEUFs qu'une prune*. De deux choses, préférer celle qui est, sans comparaison, la plus avantageuse.

— *Donner un CEUF pour avoir un bœuf*. Faire un léger présent dans l'espoir d'en obtenir un beaucoup plus considérable.

— *Il tondrait sur un CEUF*. Se dit d'un homme fort avare, qui cherche à faire du profit sur les moindres choses. *Il trouvera à redire pour des choses de très-peu d'importance* :

Crépin, ce critique sauvage, Qui trouve à tondre sur *CEUF*, Quand on lui présente un ouvrage, Soupire et vous dit : Rien de neuf!

SENECÉ.

— *Il a mangé des CEUFs de fourmi*. Se dit d'une personne qui est incommodée par des flatuloses.

— *Ris-t'en, Jean, on te frit des CEUFs*. Se dit pour se moquer d'une personne qui rit.

— *Prov. Veuux-tu des CEUFs, souffre le caquetage des poules*. Pour jouir de certains avantages, il faut subir les inconvénients qui y sont attachés.

— *Antiq. rom. CEUFs du cirque*. Figures de bois, au nombre de sept, représentant des *CEUFs*, qui étaient placées sur les bornes du cirque, et qui servaient à indiquer le nombre de tours faits par les quadriges.

— *Antiq. gaul. CEUF de serpent*. Produit auquel les druides attribuaient des vertus merveilleuses, et qu'ils croyaient formé de la bave

que jetaient les serpents lorsqu'ils étaient entortillés ensemble.

— Mythol. égypt. *Œuf d'Osiris*, Celui dans lequel Osiris avait enfermé douze pyramides blanches, emblème du bien, et dans lequel Typhon introduisit douze pyramides noires, emblème du mal.

— Philos. *Œuf primitif*, Celui d'où sont sortis tous les êtres, selon quelques philosophes anciens. Il *Œuf d'Orphée*, Symbole dont les philosophes orphiques se servaient pour exprimer la fécondité et la force intérieure de la terre.

— Littér. anc. Nom donné, chez les Grecs, à de petites pièces de poésie, dont les premiers vers étaient fort courts, ainsi que les derniers; de manière que la pièce entière représentait la forme d'un œuf.

— Mar. *Œuf d'atruiche*, Sorte de tampon que l'on emploie pour boucher les trous de boulets.

— Alchim. Matière préparée pour produire la transmutation des métaux.

— Physiq. Vase de verre de forme ovale, dans lequel on provoque la production d'une étincelle électrique.

— Anat. *Œufs de Graaf*, Petits sacs membraneux qu'on trouve dans l'ovaire. On dit aussi VÉSICULES DE GRAAF. Il *Œufs de Naboth*, Concrétions globuleuses qui distendent les follicules disposés sur la membrane interne du col de l'utérus.

— Mamm. *Œuf de vache, de chamois*, Nom vulgaire des étagrolles.

— Entom. *Œufs de fourmi*, Nom impropre donné aux larves et aux nymphes des fourmis; les véritables œufs de fourmi sont ronds et presque imperceptibles.

— Moll. *Œuf coquille*, Nom vulgaire d'une espèce de porcelaine. Il *Œuf payracé*, Nom de quelques porcelaines à coquille mince. Il *Œuf du Japon*, *Œuf de ponte*, Noms vulgaires de l'ovule ordinaire. Il *Œuf de vaneau*, Nom vulgaire de la bulle ampoule.

— Echin. *Œuf marin*, Nom vulgaire de quelques espèces d'oursins. Il *Œuf des arides*, Espèce d'oursin fossile. Il *Œuf de mer, de pierre, de serpent*, Noms vulgaires de quelques échinodermes.

— Bot. *Œuf de vaneau*, Nom vulgaire de la fritillière mélangée. Il *Œuf du diable*, Nom vulgaire du phallus inopécure, espèce de champignon. Il *Petit œuf*, Espèce d'agaric. Il *Œuf à l'encrue*, *Œuf à la neige*, Champignons du genre agaric.

— Minér. *Œuf de Molesme*, Nom vulgaire de certaines géodes calcaires, trouvées aux environs de Molesme, près d'Auxerre.

— Encycl. Physiol. Le mot *œuf* est un terme extrêmement vague que le langage vulgaire applique exclusivement à l'œuf des oiseaux, mais que la science ne saurait borner à ce sens restreint. En effet, tous les êtres organisés, sans en excepter l'homme, se reproduisent par le moyen de l'œuf. La seule différence que présentent les diverses espèces consiste dans le développement de quelques parties accessoires; mais les parties essentielles, celles qui doivent donner naissance au nouvel être, se trouvent dans toute la série animale. L'œuf primitif, dit Coste, est une vésicule plus ou moins complexe, émanée de l'ovaire chez presque tous les animaux, pouvant naître indistinctement sur tous les points du corps de quelques-uns de ceux qui occupent les degrés les plus inférieurs de la série, et renfermant en soi des matériaux préparés d'avance pour le développement d'un individu nouveau. Cette définition de l'œuf s'applique à tout le règne animal; mais comme il n'est pas sans intérêt de faire connaître les différences que présentent les diverses espèces, après avoir décrit les parties essentielles qui constituent l'œuf en général, nous passerons successivement en revue les œufs des mammifères et de la femme en particulier, des oiseaux, des reptiles, des poissons, des batraciens, des mollusques, des annélides, des arachnides, des insectes, etc.

L'œuf, d'après Coste, est une véritable cellule dont les éléments fondamentaux sont : une membrane enveloppante, désignée sous le nom de vitelline, et un contenu cellulaire jaune appelé vitellus, dans lequel se trouve une vésicule particulière nommée vésicule germinative. Tels sont les éléments primitifs qui doivent, après la fécondation, donner naissance au nouvel être.

— Membrane vitelline. La membrane vitelline est une vésicule close qui renferme dans sa cavité le vitellus, la vésicule du germe et la cicatrice chez les espèces qui possèdent cette dernière. Sa paroi, toujours transparente dès l'origine, conserve cette qualité à un degré variable dans l'œuf de la plupart des animaux; mais il en est chez lesquels elle s'obscurcit peu à peu et finit même par devenir tout à fait opaque. Malgré son épaisseur, elle est si diaphane dans l'œuf de la femme et des mammifères, dit M. Coste, qu'au microscope on n'en peut apercevoir que le profil qui se dessine, autour du vitellus, comme un anneau de cristal. Chez les oiseaux, la membrane vitelline est parsemée de fibres membraneuses, déliées et parallèles, qui, sans nuire à la limpidité de sa paroi, en augmentent la résistance. Chez les polypes et les hydres, elle est couverte d'une couche de cils vibratiles, et, après avoir conservé quelque

temps sa transparence, elle devient opaque, cornée et se transforme en une véritable coque. Chez quelques espèces même, cette enveloppe présente des crochets solides qui servent à fixer l'œuf aux plantes aquatiques.

— Vitellus. Le vitellus est une matière nutritive, vivante, organisée, qui remplit la cavité de la membrane vitelline et s'y trouve renfermée comme dans un magasin où le germe puise les matériaux dont il a besoin pour son développement; sa couleur est jaune chez les oiseaux, mais elle varie dans les différentes espèces animales. Lorsque l'œuf est destiné à se développer dans l'utérus maternel, comme chez la femme et chez tous les mammifères en général, le vitellus est très-petit, parce que le nouvel être, en connexion intime avec la mère par les adhérences placentaires, puisera dans les milieux ambiants les éléments nécessaires à sa nutrition. Mais il n'en est point ainsi chez les oiseaux, les tortues et un certain nombre de reptiles dont les œufs subissent une incubation extérieure. Dans ce cas, le vitellus est très-développé, parce qu'il doit fournir au germe, pendant un temps quelquefois assez long, tous les éléments indispensables à son développement. On peut établir en règle générale que le vitellus est en raison directe de la pauvreté des milieux dans lesquels l'œuf doit se développer, et en raison inverse de la richesse de ces mêmes milieux. Là où ces derniers sont insuffisants, l'œuf porte avec lui les provisions dont il a besoin, et alors le vitellus est assez abondant pour qu'il en reste encore, même après l'éclosion, dans le ventre du nouveau-né, une quantité plus ou moins grande. Chez les oiseaux, les reptiles, les poissons siluriens et les mollusques céphalopodes, l'accroissement du vitellus s'opère par la formation, à la surface des granules vitellins et immédiatement en contact avec la membrane vitelline, d'une couche de cellules polyédriques, finement granuleuses, et par le développement, entre cette couche et le vitellus proprement dit, d'une nouvelle quantité de cellules qui deviennent de plus en plus nombreuses et se remplissent de gouttelettes grasses, jaunâtres ou rougeâtres. Ce sont elles qui constituent le jaune de l'œuf, produit surajouté au vitellus proprement dit, ou cicatrice des ovipares, qui existe seul chez tous les mammifères. Ainsi, chez les animaux qui ont une cicatrice distincte, le vitellus est, dans le plus grand nombre des cas, composé de vésicules ou cellules remplies de matière nutritive qu'elles tiennent en réserve pour le développement du germe. La cicatrice, exclusivement formée de granules ou de globules élémentaires, y représente seule le germe. Chez les animaux qui ont été considérés jusqu'ici comme n'ayant pas de cicatrice distincte, le vitellus tout entier offre une constitution fort analogue à celle de la cicatrice. Il ne renferme ordinairement pas de vésicules, se compose le plus souvent, comme la cicatrice, de granules ou de globules moléculaires, et, comme la cicatrice, il représente le germe. Cependant, il n'y a rien d'absolu dans cette règle, puisqu'elle présente un certain nombre d'exceptions.

— Cicatrice. La cicatrice, disque granuleux très-mince, régulièrement circulaire, repose sur le jaune de l'œuf par l'une de ses faces, et se trouve recouverte par la membrane vitelline, dont une sorte d'épithélium transitoire la sépare jusqu'après la ponte. La place qu'elle occupe à la surface du jaune ne varie jamais. Elle est toujours appliquée à l'extrémité d'une sorte de canal vitellin qui, du centre de l'œuf, vient aboutir à la surface, et se trouve ainsi en communication directe avec la matière particulière que renferme le canal vitellin. Le disque granuleux que la cicatrice représente n'a ordinairement chez les chéloniens, les oiseaux en général, et en particulier chez la poule, pas plus de 4 ou 5 millimètres de diamètre; il en a jusqu'à 8 ou 10 chez les lézards et les serpents. La vésicule germinative, logée au centre de ce disque, y est enclavée comme une pierre précieuse dans son chaton; elle est visible et saillante en dessus et en dessous. Elle s'y montre si diaphane par rapport aux granules blancs qui l'entourent, que sa présence y simule une petite ouverture. Les matériaux dont la cicatrice se compose sont extrêmement simples. Il n'y a dans son sein que des globules élémentaires assez petits et de volume différent; ces globules sont liés entre eux par un fluide diaphane, visqueux, gluant, qui les tient agglutinés en une couche membraneuse circulaire, plus épaisse au centre qu'à la circonférence, tant que la vésicule germinative y est enclavée; mais partout également homogène et mince, quand elle est dissoute. Elle ne présente aucune trace d'organisation cellulaire jusqu'après la conception. (Coste.) Les recherches de M. Coste sur ce sujet ont établi une ressemblance parfaite entre l'œuf humain et l'œuf des oiseaux. En effet, en considérant, chez ces derniers, la cicatrice et la grande masse du vitellus comme deux éléments distincts, et regardant comme accessoire le jaune qui, en réalité, n'est destiné qu'à l'entretien de l'embryon, il devient évident que si l'un des deux éléments vient à manquer chez quelques animaux, ce sera l'élément accessoire, l'élément fondamental ne pouvant jamais faire défaut. Nous sommes donc par

là, dit M. Coste, rigoureusement conduits à admettre que, chez l'espèce humaine, les mammifères, les poissons osseux, les batraciens, les invertébrés, dont le vitellus tout entier ou presque tout entier est directement employé à construire le germe, ce vitellus doit être considéré comme le représentant de la cicatrice qui, dans l'œuf des animaux de la première catégorie, forme seule le germe.

— Vésicule germinative. La vésicule germinative, découverte par Purkinja chez les oiseaux, a été constatée pour la première fois par M. Coste chez les mammifères et chez la femme en particulier. Elle consiste, dit cet auteur en « une vessie close, toujours sphérique dès l'origine, mais subissant, chez un grand nombre d'espèces, à mesure qu'elle approche de sa maturité, une dépression ou un aplatissement plus ou moins prononcé. Sa cavité est ordinairement remplie d'un fluide albumineux, très-impide ou finement granulé, dans beaucoup de cas homogène, mais le plus ordinairement tenant en suspension, soit un corpuscule unique, comme dans l'espèce humaine, soit des corpuscules multiples, comme chez les lézards. La paroi de la vésicule germinative, toujours simple, très-mince, fragile, en quelque sorte gélatineuse, offre cependant, dans quelques cas, une assez grande résistance à la pression. La vésicule germinative naît de très-bonne heure; non-seulement on la trouve dans les œufs les plus petits que l'on puisse observer, mais elle y a déjà acquis un volume assez considérable pour y occuper plus de la moitié de leur cavité. » Son volume varie d'une manière notable dans les diverses classes de la série, depuis un demi-millimètre jusqu'à 40 millièmes de millimètre. Sa position est toujours au centre de la cicatrice dans l'œuf mûr des animaux qui en ont une, et, dans l'œuf mûr des animaux dont le vitellus remplit la fonction de cicatrice, c'est au sein même de ce vitellus et plus ou moins près de sa surface que la vésicule germinative est logée. La plupart des physiologistes ont considéré la vésicule germinative comme la partie essentielle de l'œuf, c'est-à-dire qu'ils l'ont considérée comme donnant naissance à l'embryon après avoir reçu le contact de la semence du mâle. Cette hypothèse est nullement confirmée par l'observation, puisque, dans certaines espèces animales, la vésicule germinative a disparu avant la maturité de l'œuf ou avant le contact du mâle.

— Origine de l'œuf. L'œuf se trouve tout formé dans les ovaires mêmes du fœtus. Schwann a comparé son développement à celui de la cellule. Il assimile la tache germinative au nucléole de la cellule, la vésicule germinative au cytotablate ou noyau, et la membrane vitelline à la paroi cellulaire. Coste n'accepte pas le mécanisme de cette formation et le modifie de la manière suivante : « Un globule moléculaire, dit-il, se détache de l'ovaire et reste libre dans une des loges de cet organe. Ce globule, d'abord plein, homogène, solide, se creuse bientôt en une vésicule transparente (la membrane vitelline), dans la cavité naissante de laquelle se forme presque simultanément un nouveau globule, qui se convertit à son tour en vésicule germinative, au sein de laquelle peuvent naître une ou plusieurs macules germinatives. La vésicule germinative rempli d'abord presque toute la cavité de la membrane vitelline, mais peu à peu le vitellus s'accumule entre ces deux vésicules embossées; la membrane vitelline grandit rapidement et s'éloigne de la vésicule germinative, qui finit par ne plus occuper, dans sa cavité distendue, qu'une place très-restreinte. C'est ainsi que l'œuf, après avoir existé comme partie intégrante de l'organe qui le produit, se trouverait ensuite indépendant de cet organe, quoique enclavé dans une loge particulière, dont il finira de déchirer la paroi quand viendra le moment de la délivrance. »

— ŒUF DES MAMMIFÈRES. Toutes les femelles des mammifères portent, de chaque côté de l'utérus, un organe analogue au testicule du mâle et désigné sous le nom d'ovaire. Celui-ci communique directement avec la matrice par l'intermédiaire d'un conduit particulier auquel on a donné le nom de trompe. L'ovaire recèle dans son intérieur, à l'état rudimentaire, un certain nombre d'œufs qui n'attendent, pour se développer, que le moment où la femelle sera apte à la reproduction. A cette époque, les œufs augmentent de volume, la vésicule qui les enveloppait se déchire; ils passent à travers la trompe jusque dans l'utérus, où se développe l'embryon, lorsque l'œuf a été fécondé par la matière spermatique du mâle. On donne plus particulièrement le nom d'ovule à l'œuf des mammifères. Le seul moment où la femelle puisse être fécondée est l'époque du rut.

L'ovule de la femme présente absolument les mêmes évolutions et les mêmes phénomènes que celui des autres mammifères; la seule différence consiste en ce que la femme est susceptible de concevoir tous les mois, en raison des circonstances qui l'entourent et de la chute de l'ovule, qui s'opère régulièrement tous les trente jours environ. Aussi nous renvoyons, pour ce qui regarde l'œuf de la femme et des femelles des mammifères, aux articles OVAIRE, OVULE, MENSTRUATION, FÉCONDATION, EMBRYON.

— ŒUF DES OISEAUX. L'œuf des oiseaux se compose, après la ponte, de plusieurs parties

qui sont : 1^o la coquille, coque ellipsoïde, en grande partie formée de carbonate calcaire et d'une matière animale; 2^o la membrane de la coque, pellicule mince, blanche qui revêt la surface interne de la coque calcaire; 3^o les chalazés, espèces de ligaments tordus sur eux-mêmes en forme de tire-bouchon, qui servent de moyen d'union entre la membrane de la coque et le jaune; 4^o les blancs ou albumine, masses visqueuses formées d'albumine avec quelques sels de soude; 5^o le jaune, masse globuleuse, opaque et molle, de couleur jaune, enveloppée d'une membrane propre et suspendue au milieu du blanc. Au centre du jaune se trouve une cavité remplie d'une matière claire et communicant avec la circonférence par un canal à l'extrémité duquel on voit une masse de cellules appelées cumulus proligerus; 6^o la cicatrice, tache blanche, adhérente à la surface du jaune et qui, pendant l'incubation, devient l'embryon de l'oiseau. A l'extrémité du grand diamètre, du côté le plus volumineux de l'œuf, la matière blanche se retire dans une petite étendue, se détache complètement de la coque et de la membrane testacée pour former la flamme à air, ainsi appelée à cause des fluides qu'elle renferme. L'on compare cette description de l'œuf des oiseaux avec celle de l'ovule des mammifères, il semble tout d'abord que la différence est très-grande; mais, grâce aux travaux de M. Coste, nous allons voir qu'il n'en existe pas et que, entre l'ovule humain, par exemple, et l'œuf de l'oiseau, la ressemblance est parfaite. En effet, si l'on fait abstraction de l'enveloppe calcaire et de la membrane sous-jacente, qui prennent naissance en dernier lieu, pendant le court espace de temps que l'œuf reste dans l'oviducte, il ne reste plus de différence que la couche albumineuse et la masse du jaune. Mais l'ovule de la femme, en passant à travers la trompe de Fallope, s'enveloppe d'une couche d'albumine comme le fait l'œuf des oiseaux dans l'oviducte; ils ne diffèrent l'un de l'autre que par la quantité de matière albumineuse qui les revêt. Quant au jaune de l'œuf, il n'existe pas primitivement dans l'ovaire des oiseaux. La membrane vitelline ne renferme tout d'abord qu'un petit amas de granules qui s'étalent à sa surface interne et qui ne tardent pas à se convertir en une couche granuleuse offrant un endroit plus épais, qui n'est autre que le futur cumulus ou cicatrice, renfermant dans son milieu la vésicule germinative. A ce moment, la cicatrice et la vésicule sont très-volumineuses et remplissent presque entièrement la cavité de l'œuf. Bientôt des globules moléculaires s'organisent au centre de l'œuf, au dépens des liquides albumineux qui y pénètrent par endosmose; ils se développent et refluent vers la périphérie les granulations primitives qui constituent la membrane granuleuse et son noyau. Ces granules augmentent rapidement et forment le jaune, qui n'est qu'un accessoire et destiné, comme nous l'avons dit plus haut, à servir de nourriture pour satisfaire aux premiers besoins du nouveau-né. Ainsi, il ne reste plus maintenant dans l'œuf, comme dans l'ovule des mammifères, que les parties essentielles, c'est-à-dire la vitelline, le vitellus proprement dit, la vésicule et la tache germinative.

— Œuf infécond. L'œuf de poule est celui sur lequel les physiologistes se sont le plus exercés. La cicatrice est seule le siège des différences qui existent entre deux œufs dont un seul est fécondé. Ce, dit le dernier, on observe à l'œil nu une petite masse blanche, granuleuse, de forme irrégulière, entourée de quelques cercles d'un jaune pâle, peu distincts, et qu'il est quelquefois tout à fait impossible d'apercevoir. Lorsqu'on examine cette partie à la loupe, on reconnaît que sa forme n'est point sans régularité; en effet, cette substance blanche n'est autre chose qu'un réseau qui laisse voir le jaune au travers de ses mailles et dont le centre est occupé par une portion compacte plus épaisse et plus blanche; la zone grillée extérieure part de ce point central sous forme d'irradiation. Quand on a enlevé la membrane du jaune, on distingue beaucoup mieux cet aspect réticulé; la cicatrice qui demeure adhérente à celui-ci se brise en petits grains si l'on essaye de la détacher.

— Œuf fécond. Sur l'œuf fécondé, la cicatrice présente 0m,006 de diamètre; son centre est occupé par une portion membraneuse uniforme qui a 0m,0015 à 0m,002 de diamètre et qui offre une apparence légèrement lenticulaire. Il est entouré par une zone plus compacte et plus blanche, limitée par deux cercles concentriques d'un blanc mat. Dans la portion intérieure et transparente de la membrane, on trouve, en outre, un corps blanc un peu allongé, disposé comme le rayon d'un cercle. En effet, sa partie céphalique arrive jusqu'au milieu; sa portion inférieure, au contraire, en touche la circonférence. On peut apercevoir dans ce corps une ligne moyenne, blanche et arrondie au sommet. Elle est entourée d'un bourrelet également blanc qui l'environne de tous côtés et avec lequel sa partie inférieure se confond. Lorsqu'on a enlevé la membrane du jaune, on retrouve le même aspect, mais plus distinct, surtout dans les premiers moments, avant que l'œuf ait agi sur le jaune suffisamment pour le blanchir. Si l'on essaye d'enlever la cicatrice, on y parvient aisément; mais elle entraîne avec elle une petite masse blanche,

granuleuse, située au-dessous d'elle et adhérente à sa zone extérieure. Pour les séparer, il suffit d'enlever la cicatrice et d'émietter la petite masse dont nous parlons. On voit alors que le blastoderme consiste en une membrane d'un tissu lâche et cotonneux, très-granuleuse au microscope. Le fœtus se montre comme une trace linéaire entourée d'une espèce de nuage obscur. Après trois heures d'incubation, la cicatrice présente 0,008 de diamètre, tandis que sa partie interne, transparente, a 0,003; le jeune embryon a 0,0011 de longueur; la ligne qui le représente est entourée d'un léger nuage au centre duquel il se dessine en blanc lorsqu'on l'examine par réflexion. Après six heures d'incubation, le revêtement de l'air pelliculeux est devenu plus saillant; la cicatrice entière a acquis un diamètre de 0,0085 de diamètre; sa portion transparente a 0,0035, le fœtus 0,001 de longueur. Après neuf heures d'incubation, la cicatrice a 0,009 de diamètre, l'air transparent a 0,004; la forme ovulaire continue à se prononcer de plus en plus; le nuage qui entoure le trait rudimentaire a pris quelque chose de moins confus; les bords qui le terminent sont mieux arrêtés et ce trait lui-même a maintenant atteint 0,0027 de longueur. Après dix-huit heures d'incubation, le disque qui porte la ligne primitive a pris une apparence très-différente. Supérieurement, il s'est rétréci en s'arrondissant et le pli que la membrane a formé en exécutant ce changement s'est rabattu comme une toile au devant de l'extrémité cephalique. L'œuf, latéralement, ses bords sont devenus très-concaves à la partie moyenne; plus bas, ils reprennent leur convexité et finissent par se rencontrer sous un angle aigu, ce qui le fait comparer à un fer de lance; la ligne primitive occupe la partie médiane. La bordure opaque qui l'entoure forme de chaque côté, dans ses deux tiers inférieurs, deux petits bourrelets entre lesquels elle est reçue comme dans une petite gouttière. C'est là l'origine du canal vertébral qui ne tardera pas à s'achever. La cicatrice présente 0,016 de diamètre, l'air transparent a 0,006 et le fœtus 0,0055. Trois heures plus tard, ce dernier offre une longueur de 0,0065. Dès la trentième heure, on peut voir distinctement se former les principaux organes du poulet, tels que le cœur, le cerveau, etc. A cette époque, dit Audouin, « un réseau vasculaire a commencé à s'établir sur la cicatrice. Le sang part à droite et à gauche du poulet, se divise dans un lacis de capillaires, puis arrive dans un vaisseau général qui le ramène en haut ou le dirige en bas; de là il revient au cœur. Rien de nouveau ne se montre jusqu'à la quarante-cinquième ou quarante-sixième heure; mais, à cette époque, on aperçoit vers la région abdominale du poulet une petite vésicule membraneuse et transparente. Cette vésicule, d'abord de la grosseur d'une tête d'épingle, se développe rapidement, s'étale à la partie supérieure du jaune et finit plus tard par envahir toute la surface interne de la coquille contre laquelle elle se trouve appliquée. La portion de la vésicule qui est au contact de la coquille est abondamment fournie de vaisseaux, et le cours ainsi que la nature du sang démontrent que le sang qui s'y rend est veineux, que celui qui en revient est artériel. Cette vésicule correspond sans doute à l'allantoïde et au chorion des mammifères. Quant à l'amnios, dès la troisième jour il s'aperçoit bien distinctement; il est même formé plus tôt. Sa formation est évidemment due à un repli de la cicatrice qui enveloppe le poulet après avoir formé la cavité abdominale. » Arrivé à cette période, l'œuf ne présente plus aucune autre modification; le poulet se développe progressivement, le jaune se trouve enclavé dans l'abdomen lorsque celui-ci se forme, et le jeune animal perce alors sa coquille.

— **Respiration du poulet dans l'œuf.** Geoffroy Saint-Hilaire a démontré par ses expériences que l'incubation de l'œuf ne pouvait plus être continuée après quinze heures à l'abri du contact de l'air. Ce dernier élément est donc nécessaire au développement et à l'existence du poulet dans l'œuf. Aussi la chambre à air est-elle destinée à fournir de l'air aux premiers rudiments de l'embryon. Si l'on casse des œufs sous l'eau et qu'on recueille les gaz qui s'en échappent, on trouve que chaque œuf contient un air moyenne de 2 à 3 centimètres cubes d'air atmosphérique. Celui-ci n'a pu pénétrer dans l'intérieur de l'œuf qu'à travers la coque, puisque au moment de la ponte il ne s'y trouvait pas. La coque est donc assez poreuse pour laisser passer le fluide aérien et, au bout d'un certain temps, lorsque l'embryon a épuisé ce fluide qui lui était, pour ainsi dire, réservé dans la chambre à air, il respire encore à travers les pores de la coquille par les membranes qui sont déjà étalées sur la face interne de celle-ci. L'analyse chimique montre que, après un certain temps d'incubation, l'oxygène de l'air renfermé dans la chambre à air a été absorbé en grande quantité et remplacé par une quantité à peu près égale d'acide carbonique. Il est donc évident que le poulet respire au moyen de l'air qui se tamise à travers la coquille et qui arrive au contact des membranes vasculaires de l'embryon.

— **Phénomènes qui se passent pendant l'incubation.** Si l'on pèse les œufs au commence-

ment et à la fin de l'incubation, on trouve qu'au dernier moment ils ont perdu un sixième environ de leur poids, et cette perte s'effectue d'autant plus rapidement qu'on se rapproche davantage du début de l'incubation. Ainsi, un œuf de 48 grammes a perdu, au bout du septième jour, 38,16, tandis que, du huitième au quatorzième jour, il ne perd que 28,84 et, du quatorzième au vingtième jour, il perd 18,71. Cette diminution considérable de poids tient non point à la formation et aux mouvements du poulet, mais à une évaporation des liquides sous l'influence de la chaleur; ce qui le prouve, c'est qu'on obtient absolument les mêmes résultats si l'on fait les expériences sur des œufs non fécondés. Pour d'autres développements à ce sujet, v. INCUBATION.

Il n'est pas rare de rencontrer chez les oiseaux, et surtout chez la poule, des œufs à double jaune et d'autres qui en sont dépourvus. Ces derniers sont dits œufs de coq et une superstition populaire prétend qu'ils donnent naissance à un serpent. Pour les œufs à double jaune, la plupart des poules n'en donnent jamais, tandis que d'autres en pondent constamment. Celles-ci sont, en général, très-fortes et bien nourries. Leur ovaire, plus développé, plus riche qu'à l'ordinaire, laisse échapper les deux jaunes à la fois ou à un intervalle très-rapproché dans l'oviducte. Là, ils sont enveloppés dans la même masse d'albumine qui, un peu plus loin, se couvre de la couche calcaire avant la ponte. Lorsqu'on soumet à l'incubation un œuf à double jaune, il n'en sort ordinairement qu'un seul poulet, parce que, le plus souvent, un seul jaune se trouve fécondé. Dans le cas contraire, lorsque les deux jaunes ont été fécondés, il se développe deux poulets dans la même coquille; mais comme il ne tarde pas à s'établir entre les deux des adhérences et des greffes, il en résulte un poulet monstrueux. Tous les poulets doubles rentrent dans cette catégorie. Les œufs sans jaune, dits œufs de coq, proviennent d'une anomalie ou d'une lésion de l'oviducte. Il suffit, dit Audouin, pour comprendre ce phénomène, de se bien représenter l'état d'une poule au temps de la ponte. Le jaune se forme, déchire ses enveloppes, tombe dans l'oviducte. Le blanc est sécrété, moulé sur le jaune, puis la sécrétion de la coquille s'établit à son tour. On pourrait penser que la sécrétion du blanc est déterminée par la présence du jaune; mais il n'en est point ainsi: ces phénomènes ne sont liés que par le temps. Lorsque tous les phénomènes se passent dans l'ordre accoutumé, le jaune arrive dans le lieu où la sécrétion commence; mais le jaune se trouve retardé ou détourné dans sa route, le blanc ne se produit pas moins; la coquille l'enveloppe et un œuf sans jaune est pondu. A cet égard, on observe que des poules qui produisent habituellement des œufs ordinaires donnent quelquefois des œufs sans jaune. Cela tient à ce que le pavillon aura laissé tomber le jaune dans la cavité abdominale, où il ne tarde pas à être résorbé, ou bien à ce que quelque accident du moment l'aura arrêté vers le haut de l'oviducte. Mais il est des poules qui fournissent constamment des œufs sans jaune; cela tient alors à quelque cause permanente qui empêche les jaunes de pénétrer dans l'oviducte ou qui les détruit au passage; un oviducte imperforé ou dont le pavillon se serait rétréci par quelques brides produirait le premier de ces accidents; le second résulterait d'un rétrécissement dans la longueur de l'oviducte ou de la présence de quelque production anormale qui obstruerait ce conduit. Quant au serpent qui doit provenir de ces œufs, la chazale tortillée qui on observe dans le blanc a donné lieu à ce préjugé populaire.

L'œuf est un des aliments les plus nutritifs; il renferme tous les éléments nécessaires au développement de l'embryon auquel il est destiné; aussi lorsqu'on veut en faire usage comme nourriture, faut-il le préserver de tout commencement d'incubation. L'œuf tient, pour ainsi dire, le milieu entre les végétaux et la chair des animaux. Il convient aux enfants, aux femmes, aux estomacs faibles et délicats. Il est très-sain et d'une digestion facile, surtout lorsqu'il n'est qu'à moitié cuit et frais. On mange aussi les œufs de certains poissons qui vivent dans les fleuves du nord de l'Europe et en Asie. Tels sont les œufs d'esturgeon dont la Russie et le nord de l'Europe font une grande consommation. On les prépare avec du sel, on les enfume dans des barriques et on les expédie ensuite dans différents points du globe sous le nom de caviar. Le grand esturgeon fournit par individu plus de 80 kilogrammes de caviar. On prépare de la même façon les œufs du saumon blanc et du brochet. On croit généralement que les œufs de certains poissons, tels que le barbeau, la brème, etc., sont nuisibles; mais cette opinion ne paraît nullement fondée. Les tortues fournissent des œufs excellents comme nourriture et qui paraissent même posséder quelques propriétés thérapeutiques.

— **ŒUF DES REPTILES.** Les reptiles se divisent en deux grandes classes, les batraciens et les reptiles proprement dits ou ophiens. Ces derniers offrent, quant aux œufs, une grande analogie avec les oiseaux, tandis que les premiers se rapprochent davantage des poissons. Les serpents et les lézards font des œufs composés, comme ceux des oiseaux, d'un

jaune à cicatrice, d'un blanc albumineux et d'une enveloppe membraneuse blanche. Quant à la coque calcaire, elle n'existe point ou elle est très-peu solide. La fécondation a lieu presque toujours avant la ponte et quelquefois même l'incubation s'opère dans l'oviducte (vipère); l'animal naît alors vivant comme chez les mammifères. Si l'on ouvre une femelle de reptile, on voit les poumons, placés le long de la colonne vertébrale, descendre jusqu'au fond de la cavité abdominale. Les oviductes, au nombre de deux, sont placés immédiatement au devant des poumons, de sorte que l'œuf arrive dans l'oviducte ne se trouve séparé du poumon que par la membrane extrêmement mince du canal qui le renferme. Or, comme l'œuf des reptiles ne possède point une coquille pour empêcher la pénétration de l'air qui lui est transmis par le poumon, il peut parfaitement se développer sans le secours d'un placenta. La plupart des reptiles ne couvent pas leurs œufs; ils les déposent dans le sable et la chaleur extérieure les fait éclore. Quelques-uns cependant se replient en rond au-dessus de leurs œufs et emprisonnent au-dessous d'eux une couche d'air dont la température s'élève généralement de quelques degrés au-dessus de celle du milieu environnant. Les organes mâles diffèrent suivant les espèces. Chez les ophiens, les chéloniens, les canaux spermiques viennent s'ouvrir dans une verge, laquelle acquiert un grand développement chez la tortue. Les ophiens et les sauriens ont une verge fourchée ou double. Le développement de l'œuf des reptiles échappe à la suite des mêmes principes que celui de l'œuf des oiseaux; la segmentation primitive du jaune n'a lieu que dans un point circonscrit. De tous les reptiles, les batraciens sont les plus féconds. Les tortues pondent quatre ou cinq œufs, les serpents de dix à vingt. Chez les batraciens, la segmentation du jaune est complète: le jaune de l'œuf, pris dans sa totalité, concourt à la formation du blastoderme, comme dans l'œuf des mammifères. A l'époque de la ponte, la femelle a la cavité abdominale tellement gonflée par les œufs, qu'elle en est souvent embarrassée. Si elle dépose son fardeau, les œufs sont inféconds et pourrissent au bout de quelque temps. Mais si le mâle intervient, il se place sur le dos de la femelle, la saisit sous l'aisselle avec ses pattes antérieures et se cramponne fortement au moyen des callosités qu'on remarque à la base des pouces de tous les membres; il se courbe avec une force incroyable et reste dans cette position pendant plusieurs jours. Il est très-probable que la femelle éprouve alors un surcroît de gêne auquel se joint aussi sans doute l'excitation naturelle des organes générateurs. Ces deux causes réunies amènent l'accouchement; les œufs sortent de leur réservoir et sont évacués peu à peu par l'anus. C'est alors seulement que le mâle répand la liqueur séminale dont il les arrose à mesure. La température de l'eau suffit pour les faire bientôt éclore; mais une fois sortis de l'œuf, les batraciens ne sont généralement pas arrivés à leur complet développement et ils subissent, pendant la première semaine, une véritable métamorphose: tels sont les grenouilles et les crapauds. Ces animaux naissent à l'état de têtards. Ils n'ont point de membres; ils ont une queue et respirent par des branchies situées sous la peau, sous les côtes du cou. Les pattes de derrière se développent presque à vue d'œil; celles de devant se développent dans le même temps, mais sous la peau, et elles la percent ensuite. La queue s'atrophie progressivement, ainsi que les branchies, et l'animal respire bientôt par les poumons, qui se sont simultanément développés. Les salamandres subissent les mêmes métamorphoses, mais elles conservent la queue. (Beclard.)

— **ŒUF DES POISSONS.** Les œufs des poissons présentent la plus grande analogie avec ceux des batraciens, et leur fécondation n'a lieu qu'après la ponte. La femelle les dépose dans des endroits abrités, généralement le long du rivage ou sur des bas-fonds, et le mâle répand ensuite sur eux la liqueur fécondante désignée sous le nom de lait. Il est rare que tous les œufs pondus soient fécondés; les causes de destruction sont de plus très-nombreuses; aussi la nature semble avoir voulu y remédier en donnant aux poissons la faculté de pondre une quantité innombrable d'œufs. Ainsi on a compté dans une seule ponte:

	Œufs.
Chez la maquereau, de . . .	129,200 à 540,681
Chez la morue, de . . .	3,686,760 à 9,344,000
Chez la carpe, de . . .	167,400 à 203,109
Chez le carrelot, de . . .	1,357,400
Chez le brochet, de . . .	49,304 à 166,400
Chez l'esturgeon, de . . .	1,467,856 à 7,653,000
Chez le hareng, de . . .	36,960
Chez le rouget, de . . .	81,586
Chez la sole, de . . .	100,362
Chez la tanche, de . . .	383,252

Chez quelques poissons cartilagineux, la fécondation est intérieure et il y a véritable accouplement, analogue à celui des oiseaux. Les squales, les marteaux, les scies sont de ce nombre. L'œuf est fécondé dans l'intérieur des oviductes et il sort enveloppé d'une couche cornée solide. Chez la raie, les œufs fécondés séjournent dans l'intérieur de l'oviducte, s'y développent, et l'animal produit des petits vivants.

— **ŒUF DES MOLLUSQUES.** Parmi les mollusques, les uns sont unisexuels et les autres androgynes, c'est-à-dire pourvus des organes des deux sexes; mais chez les derniers comme chez les premiers, c'est toujours par les œufs que s'opère la reproduction. Chez les moules, qui ont été l'objet de nombreuses expériences de la part de Prévost, « les œufs prêts à être pondus ont environ 2 dixièmes de millimètre de diamètre; ils consistent en un jaune flottant au milieu d'une albumine claire et fort transparente qu'une membrane mince et facile à déchirer enveloppe de toute part. Les jaunes sont aussi sphériques; leur teinte varie du jaune pâle à la couleur brune foncée et leur diamètre est de 6 dixièmes de millimètre. Leur substance, comme celle du même coquille, dans les œufs des vertébrés, présente au microscope des gouttelettes huileuses et des globules jaunes de 5 dixièmes de millimètre, grossis trois cents fois. On ne saurait plus maintenant distinguer sur les jaunes la cicatrice; mais lorsque, retenus entre les feuillets de l'ovaire, ils n'ont pas encore l'opacité qu'ils prendront plus tard, on voit à leur surface un petit disque plus clair, entouré d'un anneau obscur tout à fait semblable à la cicatrice des œufs des vertébrés. C'est en déchirant les parois des cellules que les œufs sont émis par deux canaux pareils en tout à ceux de l'organe qui renferme les animaux; en sortant des ovaires, ils vont se loger dans les branchies. Celles-ci, au nombre de quatre et disposées par paires, ne ressemblent pas mal à deux rubans larges, juxtaposés l'un à l'autre, et se terminant par deux anses, dans lesquelles ils se fixent, par leur bord supérieur, tandis que le bord inférieur est libre et flottant dans la coquille. Chaque branche forme une cavité divisée en locules dont l'entrée se remarque vers le bord supérieur; c'est dans les locules que doivent se développer les embryons; l'accès en est direct et facile pour la branche interne; une longue scissure vers le bord supérieur expose aux regards les ouvertures de chacune de ses subdivisions; il n'en est pas tout à fait de même pour la branche externe; cependant on trouve bientôt postérieurement le large orifice de l'espèce de conduit qui aboutit à ces locules. Quelques jours après qu'ils ont été déposés dans les branchies, on commence à apercevoir sur les œufs les premiers changements que la fécondation y apporte; le jaune augmente de volume et se recouvre plus fluide; à sa surface se remarque un trait en ligne droite, dans lequel le champ sur lequel il est placé; plus tard, on voit se dessiner à droite et à gauche du trait deux courbes symétriques qui, tournant à lui leur concavité, viennent aboutir à ces points extrêmes. Ces courbes latérales s'étendent, et lorsque les surfaces qu'elles circonscrivent ont pris quelque opacité, on reconnaît en elles le limbe des valves de la coquille; la ligne moyenne qui paraît la première correspond à la charnière. Cette dernière partie prend rapidement beaucoup de consistance, et si l'on considère le fœtus de profil, on le trouve droit ou même légèrement concave, de très-concave qu'elle était auparavant. L'espace situé immédiatement au-dessous de la charnière est fort transparent; il est environné d'une bande plus obscure en forme de croissant. Cette bande est composée de deux feuillets semblables, dans lesquels correspond à la valve au-dessous de laquelle il s'est développé. Ces bandes sont les portions latérales des parois de l'abdomen. Comme chez les vertébrés, l'abdomen du nouvel animal est ouvert; il se fermait dans la suite sur la ligne médiane. Enfin, comme chez les vertébrés ovipares, il recevra dans sa cavité le jaune dont le volume est fort diminué. Encore renfermées dans l'enveloppe externe de l'œuf, les petites moules exécutent déjà des mouvements fréquents et rapides qui contrastent avec la lenteur de ceux des adultes. Ces mouvements ont aussi plus d'étendue, et ceci tient à ce que, la suture moyenne de l'abdomen n'existant pas encore, l'écartement des valves de la coquille ne rencontre aucune opposition. » (Prévost, *Annales des sciences naturelles*, t. VII.) Le même expérimentateur, pour prouver que les moules ne sont pas androgynes, en a placé pendant plusieurs mois une certaine quantité dans trois baquets différents: dans le premier des femelles seules, dans le second des mâles seuls et dans le troisième un mélange de mâles et de femelles. Au bout d'un certain temps, il a trouvé que les femelles avaient fait des œufs stériles, que les mâles seuls portaient encore le fluide spermatique et enfin que l'accouplement de femelles avec les mâles avait produit de jeunes moules. La fécondation a lieu chez ces animaux de la manière suivante: le mâle se place à côté de la femelle; il répand sa semence et celle-ci, délayée dans l'eau qui baigne l'intérieur de la coquille, est rejetée au dehors en même temps que le liquide. L'eau servant de véhicule porte les molécules de sperme jusque sur les œufs de la femelle, et ainsi se trouve opérée la fécondation.

— **ŒUF DES ANNÉLIDES.** On connaît très-peu de détails sur la reproduction des annélides. La plupart d'entre eux sont hermaphrodites, mais on ignore si elles sont ovipares, vivipares ou ovovivipares. Les sangues et les lombrics sont les seuls dont on connaît bien le mode de génération. V. SANGUE et LOMBRIC.

— **ŒUF DES CRUSTACÉS.** Les crustacés sont

ovipares ou ovovivipares. Ils présentent entre eux de grandes différences dans le mode de reproduction. Les uns acquièrent dans la coquille la forme qu'ils doivent conserver toujours; les autres n'y arrivent qu'après plusieurs métamorphoses successives. Dans l'ordre des décapodes, les œufs sont globuleux, de couleur variable, enveloppés d'une membrane très-flexible. Les femelles en pondent une grande quantité qu'elles agglomèrent à l'aide d'une matière gluante. Elles les conservent fixés à des appendices qu'elles portent à la face inférieure de l'abdomen. Là, ils augmentent peu à peu de volume, et au bout d'un certain temps l'éclosion a lieu. Les stomatopodes conservent les œufs fixés aux appendices branchiaux de l'abdomen de la femelle. Les amphipodes font leurs œufs dans une espèce de poche inhérente à la paroi abdominale, et la femelle les porte avec elle jusqu'au moment de l'éclosion. Chez les cloportes, on trouve au niveau du thorax, dans l'intervalle des pattes antérieures, une sorte d'ovaire externe formé par une membrane mince et flexible. C'est là que la femelle dépose ses œufs, où elle les conserve jusqu'à leur entier développement. Les aselles offrent le même mode de reproduction que les cloportes; mais leurs œufs, d'abord jaunes et globuleux, deviennent bientôt d'un gris brun, anguleux et irréguliers, à mesure que l'embryon se développe à l'intérieur. Les cyclopes présentent au niveau de l'abdomen deux poches externes où ovaires qui ne se développent qu'au moment de la ponte et à mesure que la quantité d'œufs augmente. Au bout de quelques jours, on aperçoit à la surface de chaque germe un point noir qui est l'œil du fœtus. Chaque femelle fait environ douze pontes par an, et à chaque ponte il se forme une nouvelle poche pour recevoir les œufs, la dernière ayant été détruite. Les cyclopes sont d'une fécondité extraordinaire. Juriel a calculé qu'une seule femelle peut produire en un an 4,442,189,120 individus. Les daphnies, les cypris, les limnades, après avoir conservé longtemps les œufs dans les ovaires contenus dans l'abdomen, les font passer, au moyen d'un oviducte, dans une espèce de matrice qu'elles portent sur le dos, et c'est là que l'éclosion a lieu. A l'approche de l'hiver, il se développe sur le dos de ces animaux une sorte de capsule ovoïde qui a pour but de protéger les œufs pendant la saison froide. A l'approche du printemps, les femelles dépouillent cet organe, auquel on a donné le nom d'épithèque. Les œufs ne renferme cette poche se détachent avec elle et ils n'éclosent qu'au printemps suivant.

— ŒUF DES ARACHNIDES. Les arachnides pondent une grande quantité d'œufs. Ceux des araignées en particulier ont été l'objet de curieuses observations. Ces animaux pondent, en général, dans un nid commun diversement construit. Leurs œufs sont enveloppés d'une membrane mince, transparente et fort délicate, qui renferme les éléments du vitellus, de l'albume et de la chorion. Après une période d'incubation qui varie selon la température, l'œuf arrive au moment d'éclore. A cette époque, la membrane vitelline est tellement tendue, tellement mince, qu'on peut apercevoir distinctement à travers les parois toutes les parties du corps du fœtus. On croirait voir la nymphe de certains insectes cloportés. Les parties essentielles du thorax sont la tête et les pieds. La tête est de couleur blanche et surmontée par huit traits bruns; les pattes, également blanches, sont étroitement serrées contre la poitrine et réunies par leur extrémité. On leur distingue une hanche, une cuisse, une jambe et un tarse. Les articulations des palpes et des mandibules sont aussi visibles à travers l'enveloppe générale de l'œuf. La tache inférieure de l'abdomen est beaucoup plus étendue et paraît divisée en deux parties, l'une grande, elliptique, l'autre petite et arrondie; celle-ci correspond à l'ouverture anale. Ce dernier degré de développement, le fœtus ou, si l'on veut, le jeune araignée ne donne aucun signe de mouvement. (Hierold.) Au moment de l'éclosion, « la coque, dit Degeer, ou la pellicule de l'œuf reçoit une fente le long du corselet, et l'araignée tire d'abord par cette ouverture la tête, les mandibules, le corselet et le ventre; après quoi, il lui reste à faire l'opération la plus difficile : c'est de dégager les pattes et les bras de la portion de la pellicule dont ces parties sont comme enveloppées; elle en vient à bout, quoique lentement, en gonflant et en contractant alternativement le corps et les pattes; après quoi, elle se trouve libre et capable de marcher. A mesure qu'elle se dégage de la pellicule, celle-ci est poussée vers l'extrémité des pattes, où elle est réduite à un petit paquet blanc, qui est tout ce qui en reste. Quoiquefois la pellicule se trouve encore un peu adhérente au ventre; mais l'araignée s'en débarrasse bientôt entièrement. C'est la façon dont les jeunes araignées, de toutes les espèces, sortent de l'enveloppe de leurs œufs, et cette opération se fait comme une mue. »

— ŒUF DES INSECTES. Les insectes sont ovipares ou ovovivipares. Parmi ces derniers, on trouve les pucerons et la plupart des mouches. Le nombre des œufs est, en général très-considérable; on les compte chez quelques-uns par centaines, chez d'autres par milliers. Leur couleur varie depuis le blanc jusqu'au noir; il y en a de toute espèce de nuance. Les lieux où les femelles les déposent sont

également très-variés. On en trouve dans l'eau, dans l'air, dans la terre, sur les tiges, les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits des plantes, à la surface du corps et dans le corps même de certains animaux. Ils ont tous une enveloppe extérieure offrant plus ou moins de résistance et, dans tous les cas, organisée de manière à protéger le contenu. Elle persiste jusqu'au moment de l'éclosion, où le fœtus s'en débarrasse. Les insectes ont des sexes séparés et la fécondation a lieu par copulation. La plupart des mâles ont un pénis entouré de pincettes ou de crochets qui, se redressant dans l'intérieur des organes de la femelle au moment de l'éclosion, rendent l'adherence si intense qu'on ne parvient guère à les séparer sans arrachement. Quelques femelles présentent vers l'extrémité inférieure de l'oviducte une poche, dite poche copulatrice, dans laquelle s'accumule le sperme du mâle. Le sperme conserve dans cette poche ses propriétés fécondantes pendant plusieurs mois et peut ainsi féconder plusieurs générations d'œufs. (Beclard.)

— ŒUF DES ZOOPHYTES. On connaît très-peu de chose sur la reproduction des zoophytes. On sait seulement que les uns sont ovipares et les autres ovovivipares. Le nombre d'œufs que pondent ces animaux est, en général, très-considérable. Quant au mode de développement, v. ÉPONGE, POLYPIER, INFUSOIRE.

— Econ. rur. Les œufs sont destinés par la nature à la propagation de l'espèce; mais il s'en faut de beaucoup que tous soient utilisés pour cette destination. Certains animaux, qui en sont friands, en détruisent un grand nombre, et l'homme lui-même fait entrer pour une large part, dans son alimentation, les œufs de divers oiseaux qu'il a domestiqués. En fournissant à ces animaux un abri commode et sûr, une nourriture convenable et les soins nécessaires, puis en imaginant divers moyens de conserver les œufs, il a pu ainsi avoir cet aliment à volonté en toute saison.

Le volume et la qualité des œufs varient suivant la race qui les a produits, et aussi suivant l'âge des pondeuses et la saison de l'année. On sait que la première ponte ne fournit jamais des œufs aussi gros que ceux des pontes suivantes, qu'ils diminuent de volume vers la fin de la ponte, et qu'ils augmentent avec l'âge de la femelle; mais il faut qu'elle ait atteint deux ans pour produire des œufs qui présentent le volume normal pour la race. On a pensé que l'alimentation pouvait influer sur le volume des œufs; on a donc cherché à augmenter et à varier la nourriture des pondeuses; mais les essais tentés à cet égard ont donné des résultats opposés à celui qu'on attendait; des poules trop bien nourries passent à la graisse et donnent souvent des œufs hardes ou sans coquille. On a prétendu que si les œufs de la Picardie étaient moins gros que ceux de la Normandie, cela tenait à ce que les grains de la première de ces provinces étaient moins nutritifs sous le même volume. Mais on sait qu'en Egypte, où les terres sont très-fertiles et les blés très-substantiels, les œufs ont un volume moindre que ceux de la Picardie, ce qui tient uniquement à la race.

Le genre de nourriture exerce une action très-marquée sur la qualité des œufs; les femelles qui se nourrissent de grain et celles qui mangent de l'herbe produisent des œufs qui n'ont pas la même saveur. Ils affectent une odeur de térébenthine quand elles ont mangé des bourgeons d'arbres résineux. Si elles ont avalé beaucoup d'insectes, de hannetons, de chrysalides, les œufs sont très-désagréables au goût, et leur jaune prend une couleur terne. Nous ferons remarquer à ce sujet que les œufs des oiseaux insectivores ou carnivores, comme ceux des aigles et des pies, ont une saveur généralement assez fade. Quant au nombre des œufs pondus par une même femelle, il dépend de la race, des qualités particulières à l'individu, de la nourriture, des soins qui lui sont donnés, etc. Il faut, autant que possible, d'une part retenir les oiseaux domestiques, notamment les poules, à la basse-cour et au poulailler, de l'autre recueillir avec soin les œufs pondus un peu partout par les individus que l'on a laissés vaguer.

En laissant de côté l'autruche et quelques autres volatiles dont l'acclimation ou la domestication sont plus ou moins avancées, nous n'avons, en général, dans nos basses-cours que des œufs de poule, de dinde, de pintade, de cane et d'oie. Tous ces œufs sont généralement bons à manger; mais ils varient entre eux quant au goût, à la consistance et au volume. Les œufs de poule, les plus gros de tous, sont blancs, peu allongés, à coque fort dure; la femelle en produit beaucoup; dans le Midi, elle a trois pontes par an; mais ces œufs sont inférieurs en qualité à ceux de la poule. Les œufs de dinde viennent ensuite; leur coque est ordinairement moins unie et parsemée de petits points rougeâtres mêlés de jaune. Les œufs de cane ont une coque plus lisse, plus mince, plus arrondie, colorée d'une teinte verdâtre ou d'un blanc terne; le jaune est gros et assez foncé; cuit à la mouillette, le blanc ne devient pas laiteux. La cane est très-bonne pondeuse et, dans certains pays, les habitants font d'amples provisions et tirent une précieuse ressource des œufs de canes sauvages qu'ils vont ramasser. Les œufs des pintades sont petits, obtus par les deux bouts, à coque épaisse et lisse, d'une

couleur de chair plus ou moins foncée chez les individus domestiques, mais variés de diverses teintes dans le type sauvage; ils sont pondus en assez grand nombre. Les œufs de poule, les meilleurs à manger, variables suivant les races, sont trop connus pour avoir besoin d'être décrits; la poule est d'ailleurs la pondeuse par excellence.

Les œufs des oiseaux de basse-cour autres que les poules ne servent guère qu'à la reproduction; les femelles, en effet, sont en général peu nombreuses, et on les voit à couver. Les petits qui en résultent fournissent, avec le temps, un aliment excellent sous tous les rapports et un bénéfice plus considérable que celui qu'aurait donné la vente des œufs; ceux-ci, quand il en reste, sont utilisés et consommés sur place par les habitants des campagnes. Les œufs de poule, par leur abondance résultant de celle des femelles, et surtout par leur saveur plus agréable et leur qualité supérieure, forment seuls l'objet d'un commerce qui souvent est assez important. Dans les marchés, on les divise en trois sortes, suivant leur volume. Sur les marchés de Paris, on distingue les œufs de Normandie, qui sont les plus gros; ceux de Flandre, qui viennent ensuite, et ceux de Picardie, qui sont les plus petits.

Lorsqu'on veut faire de grandes provisions d'œufs, soit pour la consommation, soit pour la vente, on choisit de préférence ceux de la seconde ponte, d'abord parce qu'ils se conservent beaucoup mieux, ensuite parce qu'on n'en a plus besoin alors pour la propagation de l'espèce, ceux de la première ponte étant les meilleurs pour ce dernier objet. On a imaginé divers procédés pour conserver les œufs. Quel que soit celui qu'on emploie, on doit toujours exclure l'air d'une manière aussi complète que possible. Il faut toujours opérer sur des œufs très-frais et, par conséquent, bien remplis de fluide albumineux. On assure que les œufs non fécondés ou sans germe se conservent, toutes choses égales d'ailleurs, plus facilement que les autres. Pour éviter l'introduction de l'air au travers de la coquille, on peut rendre celle-ci imperméable en l'enduisant d'une couche de substance grasse (suif, huile, cire, etc.) légèrement chauffée.

On peut employer dans le même but une solution visqueuse de gomme ou de gélatine, ou même le vernis à l'esprit-de-vin. Mais le plupart de ces procédés sont assez dispendieux et ne sauraient être appliqués en grand. « Un procédé plus économique, souvent employé avec succès, dit M. Payen, consiste à plonger les œufs, le plus tôt possible après qu'ils sont pondus, dans de l'eau saturée de chaux (qui n'en contient, comme on le sait, que le vingtième de son poids) et à garder les cages ainsi remplies dans une cave dont la température change peu. »

— Comm. et Industr. La vente des œufs, à Paris, n'est pas une des moins intéressantes de ce grand marché d'approvisionnement que l'on appelle la Halle. Les œufs y arrivent chaque jour en quantités prodigieuses de toutes les contrées de la France. Ils sont vendus aux enchères, à tant le mille; le prix varie entre 40 francs et 110 francs, selon la grosseur et l'époque de l'année. Une fois vendus, ils ne sont livrés à l'acquéreur qu'après avoir subi les deux opérations suivantes : le comptage et le mirage. Il y a quelques années, les œufs étaient vendus à raison de 1,040 pour 1,000, aux risques et périls de l'acquéreur; aujourd'hui, on ne tient compte que du nombre d'œufs bons livrés. Voici comment s'opère le comptage.

Les œufs manquants, cassés et pourris sont portés pour leur nombre; les tachés, gelés et petits, pour moitié, et les œufs à la chaux pour un tiers. Lorsque le nombre des tachés excède 20 pour 100, la restitution est des deux tiers.

Grossoient maintenant la règle pour déterminer la grosseur des œufs : les moyens sont ceux qui passent par un anneau de 0m,04 de diamètre; les petits sont ceux qui passent par un anneau de 0m,038 de diamètre.

Le mirage consiste à connaître les œufs gâtés ou pourris. Les caisses et les paniers sont descendus dans les caves des Halles où des agents assermentés, dépendant directement de la préfecture de police, procèdent à ces diverses opérations. Sur des tables immenses sont placées des lampes pour le mirage et des anneaux sont à la disposition des employés, pour vérifier la grosseur des œufs. Se figure-t-on des hommes à barbe en train de faire passer des millions d'œufs dans un anneau de quelques centimètres ! nous ne disons pas que cela se fait bien exactement, mais cela doit se faire d'après les règlements. Ce n'est qu'après ces opérations multiples que les œufs sont livrés à l'acquéreur.

— Art culin. « L'œuf, dit Grimod de La Reynière, est à la cuisine ce que les articles sont au discours, c'est-à-dire d'une si indispensable nécessité que le plus habile cuisinier renoncera à son art si on lui en interdisait l'usage. Aussi l'Eglise elle-même, qui se connaît en bonne chère, convaincue de cette nécessité, s'est-elle relâchée en leur faveur de la rigueur des lois du carême et les permet-elle jusqu'au vendredi de la Passion. Depuis ce jour-là jusqu'à Pâques, l'imagination des cuisiniers est à la torture pour y suppléer; c'est le temps de l'année le plus dur à passer

pour eux; aussi, plusieurs qui ne s'en valent pas, s'appliquent-ils moins à s'en passer qu'à masquer l'usage qu'ils en font. L'œuf est la liaison nécessaire de la plupart des sauces, de tous les ragouts maigres, de presque tous les entremets. C'est un aimable conciliateur qui s'interpose entre toutes les parties pour opérer leur rapprochement et les identifier les unes aux autres. C'est l'indispensable fondement de toutes les espèces de pâtes, soit brisées, soit feuilletées, soit croquantes, soit d'office; en un mot, la base de tout ce qui appartient au grand comme au petit four, voire même au four de campagne. Sans lui, donc, point de crème, point de pâtisseries, point d'entremets sucrés, et surtout point d'omelettes. »

On connaît en France plus de six cents manières différentes d'accommoder les œufs, sans compter celles que nos savants imaginent chaque jour; car la cuisine est un pays dans lequel il reste toujours des découvertes à faire. Leur nomenclature raisonnée occuperait plus de vingt feuilles en nonpareille, et ne serait pas encore complète. On les mange à l'allemande, à la bonne femme, à la bourguignonne, à la duchesse, à la comère, à la huguenote, à la jésuite, à la grand-mère, à la Philisbourg; on les apprête à la Périgord, à la Monnaie, à la Régence, à la sicilienne, à la portugaise, à la suisse, à la saucé Robert, à l'eau de roses, à l'huile, au vert, à l'estragon, au basilic, à l'ail, au persil, au blanc de poireau, à l'italienne, à l'orange, au fromage fondu, au lard, à la Coigny, au père Douillet, au soleil, aux écrevisses, aux truffes, au verjus, au vert-galant; on les sert en crêpe, en peau d'Espagne, brouillés, tantôt à la chicorée, tantôt au jus, tantôt au coulis, tantôt aux pointes d'asperges, tantôt aux truffes; en filets, en rochers, en panade, en surtout, en timbales, en toutes saisons. On les poche, on les frit, on les saute; enfin, que n'en fait-on pas ?

Les œufs sont, en général, un aliment sain et ami de l'homme; mais leurs qualités hygiéniques dépendent beaucoup de leur préparation. Rien n'est plus salubre qu'un œuf frais, rien n'est plus indigeste qu'un œuf dur; c'est pourtant l'enfant de la même poule. Le blanc de l'œuf est, de toutes les substances nutritives, celle qui s'assimile le plus promptement aux sucs nourriciers de l'homme, parce qu'elle approche beaucoup de la nature de la lymphe. Le jaune est une substance particulière qui joint, à l'avantage d'être très-nourrissante, celui d'être facile à dissoudre dans les corps gras et de favoriser leur mélange avec les sucs digestifs. Dans les œufs à la coque, ces substances n'ont subi aucune altération et conservent tous leurs principes bienfaisants; aussi ces sortes d'œufs, la nourriture la plus simple que nous offre le règne animal, sont-ils permis aux convalescents, aux enfants et aux personnes les plus délicates. Mais, lorsqu'ils ont été dénaturés de mille manières par l'art de la cuisine, leurs propriétés ne sont plus les mêmes, et ils rentrent dans la classe des aliments dont il ne faut pas user avec excès. Nous devons dire cependant, qu'excepté durcis, les œufs conviennent à tous les tempéraments, et que la plupart des estomacs s'en accommodent assez bien. Les œufs joignent à toutes leurs autres propriétés celle d'être accommodés en très-peu de temps et d'offrir une ressource instantanée, dont les avantages sont d'autant plus inappréciables qu'avec eux l'on n'est jamais pris au dépourvu. C'est un ami chaud, toujours prêt à s'immoler pour nous, et qu'on trouve, au besoin, à tous les instants de la vie.

Ordinairement, pour choisir les œufs, on les présente à la lumière; lorsqu'on les voit clairs et transparents, on peut être assuré qu'ils ne sont pas vieux; les œufs ainsi choisis s'appellent œufs mirés.

Quant à la meilleure façon de préparer les œufs seuls, il n'existe qu'une seule règle, savoir : qu'il faut les faire cuire modérément; trop cuits, ils forment une matière compacte, resserée, pesante; trop peu, ils restent glaireux et, par conséquent, difficiles à digérer. Le vrai cuisinier sait trouver le point exact de cuisson, point où l'œuf forme une substance à demi molle.

Les œufs à la coque sont simplement jetés deux ou trois minutes dans de l'eau bouillante.

Les croquettes d'œufs composent des entremets très-distingués. On a haché les blancs et écrasé les jaunes; on a ajouté du persil haché et de la sauce à la crème bien réduite; on en a formé des boulettes roulées dans de la mie de pain et l'on a fait frire.

La fondue est un entremets composé d'un certain nombre d'œufs battus et cuits dans une casserole avec du fromage de Gruyère râpé et du beurre. On prend, par rapport au poids des œufs, 1/3 de fromage et 1/6 de beurre; on laisse cuire sur un fourneau bien allumé et l'on remue avec une cuiller de bois jusqu'à ce que le tout soit bien épais et moelleux; on sale, si le fromage est nouveau, et on poivre.

Les œufs à la bonne femme sont produits par des crêlons de beurre passés dans du beurre tiédi et placés sur des œufs. On fait cuire le tout dans un four de campagne et on jette par-dessus une sauce quelconque, pourvu

qu'elle soit un peu épaisse. On les appelle aussi œufs à la bourgeoise.

Œufs au beurre noir. On fait chauffer du beurre jusqu'à ce qu'il noircisse et l'on met dedans des œufs saupoudrés d'un peu de sel, de poivre et de muscade; lorsqu'ils sont mollets, on les retire et on les arrose de jus de citron ou de vinaigre.

Les œufs à la huguenote sont des œufs pochés mollets et que l'on place dans une sauce, ou une purée, ou du jus de viande, après les avoir bien salés et poivrés sur le jaune.

Les œufs brouillés sont cassés dans une casserole, sur du beurre assez chaud; on les assaisonne et on les remue continuellement avec une fourchette. C'est là un assez bon hors-d'œuvre.

Œufs à la crème. Dans du beurre fondu, salé et poivré, on met de la crème dans laquelle on a délayé d'avance un peu de farine. Quand cette sauce est à point, on y jette les œufs coupés par tranches.

Les œufs farcis sont des œufs durs coupés en deux sur la longueur. On pile les jaunes avec de la mie de pain bouillie dans de la crème; on ajoute du beurre, un peu de jaune cru, du sel, du poivre, et l'on remplit les blancs avec cette farce; on les referme si l'on veut.

Les œufs pochés sont des œufs cassés et bouillis dans de l'eau salée et vinaigrée; on les sert au jus, à la purée, à la sauce, etc. En versant du bouillon sur les œufs pochés, on obtient un potage aux œufs pochés. Bouillis dans du lait sucré au lieu d'eau et mis dans de la crème, ils composent des œufs pochés à la crème.

Œufs sur le plat. Un plat beurré et saupoudré de sel reçoit les œufs cassés, qui cuisent à un feu doux; on verse sur le tout un peu de beurre fondu.

Pour obtenir des œufs au lait, on fait bouillir dans un demi-litre de lait deux onces de sucre, et l'on écume; on bat ensemble six jaunes et trois blancs d'œufs, une cuillerée d'eau de fleurs d'orange, un peu de sucre en poudre; lorsque le lait ne bout plus, on le verse doucement sur les œufs contenus dans un plat creux, on remuant; on met le plat sur un bain-marie, on recouvre avec du feu sur le couvercle; on retire le plat lorsque les œufs sont parvenus à consistance, on saupoudre de sucre, et l'on glace avec une pelle rougie au feu.

On appelle œufs à la provençale des œufs frits dans de l'huile bouillante, et retournés, pour qu'ils soient rissolés des deux côtés; on les égoutte sur des croûtons frites de la même manière; on aiguise le tout avec du jus de citron.

Les œufs frits sont des œufs que l'on casse dans une friture bien chaude, de façon à les frire très-promptement. Il ne faut pas verser les œufs trop brusquement dans la friture, sous peine de voir se répandre le jaune, qui se mélange au blanc. Dès que les œufs sont pris, on les retire et on les laisse égoutter et on les sert comme les œufs pochés.

Œuf monstrueux. On donne ce nom à un œuf artificiel, d'une grosseur monstrueuse. On l'obtient en cassant trois ou quatre dizaines d'œufs dont on sépare les jaunes et les blancs; on fait bouillir les jaunes dans une vessie de porc bien nettoyée et lessivée. Dans une autre vessie beaucoup plus grande, on verse les blancs, et l'on y introduit l'œuf jaune que l'on vient de retirer de la première vessie, après qu'il a durci. Cet œuf, par sa pesanteur, demeure suspendu au milieu de la masse glaireuse; on le fortifie dans la vessie et on laisse durcir les blancs dans de l'eau bouillante; on obtient ainsi un œuf artificiel que l'on peut servir sur un lit végétal ou sur une farce de volaille ou de gibier. Lorsque cet œuf, digne de Gargantua, est sur la table, on s'amuse à faire deviner aux convives à quel genre d'oiseau il appartient.

— Pharm. Les blancs d'œufs servent à la clarification d'un grand nombre de liqueurs, et, en particulier, des sirops. Le jaune sert d'excipient pour émulsionner les résines, les gommes-résines et les huiles volatiles; délayé dans l'eau chaude, laquelle on ajoute du sucre et de l'eau, remède d'un usage populaire comme pectoral. C'est avec le blanc d'œuf que l'on prépare l'eau albumineuse. Elle s'obtient en délayant quatre blancs d'œufs dans un litre d'eau. Cette liqueur est très-utile pour combattre les accidents inflammatoires, les gastrites, les entérites. L'usage le plus habituel de l'eau albumineuse est de servir de contre-poison au sublimé corrosif.

Le sirop d'œuf, préconisé par Payen, se prépare avec des œufs entiers (blanc et jaune), du sucre, du sel ordinaire et de l'eau de fleurs d'orange. Il est recommandé comme anaplectique, et il est d'une digestion facile chez les sujets affaiblis par de longues maladies.

L'huile d'œufs est extraite des jaunes par divers procédés pharmaceutiques. Elle est douce, mais elle rancit très-facilement; elle est conseillée pour panser les gerçures au sein.

Les coquilles d'œufs calcinées servaient autrefois comme absorbantes; on les a administrées contre le rachitisme, la diarrhée.

— Mœurs et Cout. **Œufs de Pâques.** L'usage des œufs de Pâques est général chez tous les peuples des différentes communions chrétiennes et paraît être une tradition symbolique

de l'Eglise primitive, que l'on explique de diverses manières. Les uns y voient un souvenir de l'œuf rouge que pondit, suivant le témoignage d'Ælius Lampidius, une poule appartenant aux parents de l'empereur Alexandre Sévère, le jour de sa naissance; d'autres le fait remonter au martyre que l'on infligeait aux chrétiens par l'ova ignita. L'œuf avait chez les païens un sens mystique, relatif à l'origine des êtres et du monde entier, et c'est peut-être cette tradition qui s'est conservée, avec tant d'autres, dans la religion nouvelle. Le plus probable pourtant, c'est que les adeptes virent dans l'œuf, à cause du phénomène de l'éclosion, un symbole de la résurrection du Christ. De là cette coutume de porter au temple et de faire bénir par le prêtre, le jour de Pâques, des œufs que l'on distribuait ensuite à sa famille et à ses amis. Mais bientôt on ne vit plus là qu'une sorte de manifestation joyeuse à l'occasion de l'œuf dont on avait été privé pendant tout le carême, et c'est le seul sens que la coutume des œufs de Pâques ait conservé au moyen âge.

Au XIII^e siècle, à Paris, les clercs des églises, les étudiants de l'Université, les jeunes gens des différents quartiers s'assemblaient sur les places publiques, formaient un long cortège, précédé de bannières, de trompettes et de tambours, et se rendaient sur le parvis de l'église cathédrale, où ils chantaient une partie de l'office appelé *Laudes*; puis ils se répandaient dans les rues, où ils faisaient les quêtes des œufs de Pâques. On s'envoyait des œufs de Pâques entre parents, amis et voisins; on teignait ces œufs en rouge, en bleu; ou les bariolait de diverses couleurs; on faisait, en outre, des cadeaux aux enfants et aux domestiques; de là l'expression proverbiale : *Donner des œufs de Pâques*.

Dans le courant des deux derniers siècles, on portait à l'issue de la messe, le jour de cette solennité, des corbeilles d'œufs dorés dans le cabinet du roi, qui les distribuait ensuite à l'assistance. Ces œufs non-seulement étaient rehaussés d'or, mais souvent ils étaient ornés de peintures qui en faisaient une véritable œuvre d'art. Deux peintres célèbres, Lancret et Watteau, n'ont pas dédaigné de peindre des œufs de Pâques, et on conservait parmi les curiosités de la bibliothèque de Versailles les deux œufs peints et historiés offerts ce jour-là à Mme Victoire de France, fille de Louis XV.

Dans quelques provinces de la Belgique, les jeunes gens recevaient de leurs fiancées un bouquet de fleurs, mais ils devaient leur donner en échange des œufs de Pâques, qui étaient diversément colorés et probablement accompagnés de devises aussi poétiques et aussi sentimentales que celles qui accompagnent nos papillotes et nos bonbons du premier jour de l'an.

L'usage des œufs de Pâques existe aussi en Russie. Depuis l'empereur jusqu'au dernier moujik, chacun s'y conforme. Là, comme autrefois chez nous, les œufs de la classe populaire sont simplement colorés, tandis que l'œuf aristocratique, doré et peint, devient quelquefois un objet de curiosité artistique. C'est au commencement de notre siècle qu'a cessé, dans quelques-unes de nos anciennes provinces, l'usage d'offrir à Pâques des œufs dont la coque offrait en peinture la reproduction de quelques sujets pieux. On se borne aujourd'hui à teindre les œufs naturels, et les différents enjolivements sont réservés pour les œufs artificiels, fabriqués par les confiseurs.

En Pologne, où l'abondance des œufs tenus en réserve pendant tout le carême était énorme, un ancien usage voulait que tout maître de maison ou châtelain offrît, le lundi de Pâques, un œuf dur à tout visiteur; il le rompait avec ses doigts et le partageait avec son hôte. Les nobles polonais ont conservé cette coutume, même dans l'émigration. Une des curiosités de l'hôtel Czartoryski est la réception du lundi de Pâques : le prince, chez qui se presse ce jour-là une affluente nombreuse, se tient debout près d'une des portes du salon et rompt l'œuf traditionnel avec tous ceux qui se présentent, mais il se contente de porter à sa bouche la moitié qui lui reste et l'efface seulement des lèvres; le visiteur doit manger sa moitié tout entière.

— Physiq. **Œuf électrique.** C'est un vase de verre de forme ovale, dans lequel pénètrent deux tiges de laiton terminées en boule. Cet appareil est employé pour montrer les différents aspects que présente l'électricité électrique, selon le milieu dans lequel elle se produit. La tige supérieure est mobile et se pose dans une boîte à cuir, où elle glisse à frottement dur. La tige inférieure est fixe et soudée dans un pied de cuivre, qui peut se visser sur le plateau d'une machine pneumatique. On observe, au moyen de cet instrument, que l'électricité est blanche et brillante dans l'acide carbonique comme dans l'air; qu'elle est rougeâtre dans un air raréfié; violacée, dans le vide; d'un rouge faible dans l'hydrogène; jaune, dans la vapeur d'eau; verte, dans les vapeurs d'éther et d'alcool. Si l'on argente les boules qui terminent les conducteurs, l'électricité devient verte dans l'air ordinaire; avec des boules de bois ou d'ivoire, elle prend une teinte rouge carmin.

— Allus. hist. **L'œuf de Colomb.** Moyen ingénieux dont ce grand homme se servit pour confondre ses envieux. Les transports d'en-

thousiasme causés par la découverte de l'Amérique étaient à peine calmés, que la malignité et l'envie commencèrent à lever la tête. On chercha, par des insinuations perfides, à affaiblir le mérite de cette immortelle découverte. « Après un premier pas, le nouveau monde était venu en quelque sorte à lui; tout son génie n'avait été qu'une longue et vulgaire patience; en un mot, pour découvrir l'Amérique, il n'avait fallu qu'y penser... » Telle était déjà la hardiesse des détracteurs, que ces propos malveillants circulaient tout haut, un jour, à la table d'un grand d'Espagne où avait été invité Colomb. Le grand homme resta silencieux durant toute la discussion; seulement, après un instant de réflexion, il se fit apporter un œuf, et le présentant aux nobles convives : « Qui de vous, messieurs, se sent capable de faire tenir cet œuf debout sur une de ses extrémités? » L'œuf circula, passe de main en main et revient à Colomb sans que le problème ait été résolu. Alors celui-ci prend l'œuf, le frappe légèrement sur son assiette, et l'œuf reste en équilibre. Chacun se récria : « Ce n'était pas difficile. — Sans doute, répliqua Colomb avec un sourire ironique, mais il fallait y penser. » L'œuf de Christophe Colomb a passé en proverbe, et il y est fait allusion à propos d'une chose qu'on n'a pu faire et que l'on trouve facile après coup.

« Maintenant, ce qu'on dit à Colomb quand il défia de faire tenir un œuf debout, vous le direz peut-être à l'ingénieux oiseau pour sa cécité suspendue. Vous lui direz : « C'était bien simple. » A quoi l'oiseau répondra comme Colomb : « Que ne le trouviez-vous? »

MICHELET.

« C'est sur le boulevard que se produisent, pour la première fois, toutes les inventions du génie. Paris cherche, invente, fabrique, et c'est le boulevard qui consacre. Hier, j'ai vu, sur ce même boulevard des Italiens, un homme qui faisait tenir en équilibre un œuf sur le petit bout sans le casser. « Voilà, s'écriait-il avec un légitime orgueil, ce que n'a pu faire Christophe Colomb! »

EDMOND TEXIER.

« Je te parlais tout à l'heure d'un progrès très-important qui vient d'être réalisé, grâce auquel la préparation des cuirs se fera désormais avec une grande promptitude. Au lieu de jeter les peaux dans une fosse et d'attendre qu'à force de tannin elles se soient transformées en cuir, on les place dans un immense tonneau qui tourne sans cesse, et ce mouvement fait plus en un jour que l'immobilité en un mois.

« C'est l'œuf de Colomb, comme tu vois. Eh bien, cette simple transformation va révolutionner toutes les industries du cuir. »

LOUIS JOURDAN.

Œufs cassés (LES), tableau de Greuze. Les jeunes filles de Greuze, si fraîches, si gracieuses, si charmantes, ont presque toujours perdu ou cassé quelque chose. La gentille petite paysanne que nous voyons ici a laissé choir un panier rempli d'œufs..., et l'on peut juger de sa désolation! Elle est assise à terre, près du maudit panier, et, toute piteuse, toute contrite, les mains croisées sur son genou, les yeux baignés de larmes, elle penche mélancoliquement la tête. Derrière elle, sa vieille mère irritée se répand en reproches, en récriminations et ne paraît guère prêter l'oreille à ce que lui dit un jeune villageois qui cherche à l'adoucir; celui-ci plaide respectueusement la cause de sa jolie petite amie, dont il a, peut-être, causé la maladresse... Un petit garçon, le frère de la coupable, cherche naïvement à rajuster les coquilles d'un œuf. La scène se passe dans une chambre rustique, éclairée par une fenêtre, à gauche.

Ce tableau, peint à Rome par Greuze en 1756, est une de ses productions les plus délicates, les plus harmonieuses. Il a été gravé par Motte et, l'œuf-forte, par Veuissat. Il a figuré, en 1870, à la célèbre galerie de San-Donato, où il a atteint un prix énorme.

Il existe, sous le même titre, une gravure de J.-B. Le Prince, datée de 1771.

ŒUF, rivière de France (Loiret). Elle prend sa source dans la forêt d'Orléans, baigne Escrennes et Pithiviers, et se joint à la Rimard après un cours de 40 kilom.

ŒUFRIER s. m. (œuf-ri-é — rad. œuf). Econ. domest. Vase dans lequel on fait cuire des œufs à la coque. Il peu usité.

ŒUVÉ, ÉE adj. (œu-vé — rad. œuf). Qui a des œufs, en parlant d'un poisson : *Hareng œuvé*. Carpe *œuuvé*.

ŒUVRE s. f. (œu-vre — du lat. *opera*, mot dérivé de *opus*, *operis*, pour *opis*, exactement le sanscrit *apas*, *apau*, œuvre, action, travail, de la racine sanscrite *ap*, acquérir, posséder. On disait aussi autrefois *œu*, également dérivé de *opus*, pour *œuvre*). Résultat permanent du travail ou de l'action : *Les œuvres de la nature*. *Les œuvres de Dieu*. *Travailler à l'œuvre de son salut*. A Rome, on préconise la Saint-Barthélemy comme une œuvre de zèle et de religion. (Le Courayer.) Les grandes phases de l'esprit humain sont bien plutôt l'œuvre des temps que l'œuvre

d'un homme. (Mme de Staël.) **Les œuvres des animaux** sont parfaites au premier jour comme au dernier. (Rigault.) La grandeur d'une œuvre se révèle surtout par la grandeur des obstacles qu'elle surmonte. (Ch. Fauvet.) La science est l'œuvre des siècles. (Guizot.) On fait d'autant mieux une œuvre qu'on n'en fait qu'une, et qu'on rapporte tout à celle-là. (H. Taine.) La Révolution de 1789 fut l'œuvre des plus nobles intelligences. (A. Martin.) Toutes choses, à leur origine, sont plus ou moins l'œuvre de la force. (Guizot.) Il est pour les œuvres de la justice une délectation de conscience, comme il est une volupté pour la jouissance des sens. (Proudh.) L'imperfection est le sceau qui s'attache à toutes les œuvres des hommes, comme pour en attester l'origine. (E. de Gir.)

Les œuvres des humains sont fragiles comme eux.

VOLTAIRE.

Chacun bourdonne autour de l'œuvre politique.

A. BARRIER.

Du barde voyageur le pain c'est la pensée;

Son cœur vit des œuvres de Dieu.

LAMARTINE.

— Travail, ouvrage; action quelconque : *Se mettre à l'œuvre*. *Reprendre son œuvre*. *Abandonner son œuvre*. *Laisser son œuvre inachevée*. A l'œuvre! à l'œuvre! hâtons-nous. *Aux œuvres de l'amour*, l'initiative appartient réellement à la femme. (Proudh.)

(mer.)

A l'œuvre! instruons l'homme au grand art de fuir.

BARTHELEMY.

— Action considérée au point de vue de ses qualités morales : *Une bonne œuvre*. *Une œuvre du démon*. *Voilà bien de vos œuvres!* *Qu'est-ce qu'un fignier sans fruit et un homme sans bonnes œuvres?* (Boss.) *Une fantaisie satisfaite ne donne jamais autant de plaisir qu'une bonne œuvre*. (Mme Necker.) *Soyez moins riches d'argent que de bonnes œuvres*. (Descartes.) *Bonnes œuvres passent beaux discours*. (Cormeille.) *Nous devons à nos semblables l'exemple des bonnes œuvres et la prédication des bons principes*. (Gérusez.)

— Production de l'esprit; ouvrage d'art : *Les œuvres complètes de Cicéron*. *Le Louvre possède plusieurs œuvres de Raphaël*. *Le Paradis perdu est une œuvre sublime*. (Chateaub.) *Toute œuvre d'art qui n'exprime pas une idée ne signifie rien*. (V. Cousin.) *Les œuvres d'art ne peuvent nous toucher qu'en ressemblant à la nature*. (H. Taine.) *Chacun fait son œuvre à son image*. (F. Pyat.)

L'œuvre de la pensée a partout des autils.

A. SOUTET.

— *Main-d'œuvre*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— *Chef-d'œuvre*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— *Hors-d'œuvre*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— *Maître des œuvres*, Officier qui avait autrefois juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie.

— *Maître ou Exécuteur des hautes œuvres*, Dénomination légale du bourreau, qui est chargé de l'exécution de ce qu'on appelle autrefois la haute justice.

— *Maître des basses œuvres*, Cureur de retraits, vidangeur.

— *Faire œuvre de*, Se conduire en : *FAIRE œuvre d'homme de goût*. *Voter n'est pas FAIRE œuvre de fonctionnaire*, mais acte de citoyen. (Vacherot.)

— *Mettre en œuvre*, Employer à quelque ouvrage : *Mettre des pierres en œuvre*. Il User de, recourir à : *L'intérêt m'ait en œuvre toutes sortes de vertus et de vices*. (La Rochef.) *Les instruments du bonheur ne sont rien pour qui ne sait pas les mettre en œuvre*. (J.-J. Rousseau.) *La philosophie est le savoir*. (M. de La Harpe.) *La philosophie est le savoir*. (M. de La Harpe.) *La philosophie est le savoir*. (M. de La Harpe.)

— *Mettre la main à l'œuvre*, Prendre part à quelque travail : *Chacun mit la main à l'œuvre*, à cause de la faiblesse de l'équipage. (B. de St-P.)

— *Etre à l'œuvre*, en œuvre, Etre à un travail, être occupé à quelque chose.

— *Faire œuvre de ses dix doigts*, Travailler : *Si vous ne savez FAIRE œuvre de vos dix doigts, vous courez risque de mourir de faim*. (Proudh.)

— *Etre fils de ses œuvres*, Ne devoir qu'à soi-même la position, le rang qu'on occupe :

« *Sire*, disait à Louis-Philippe un écrivain célèbre que le bruit public accusait de signer libéralement les œuvres d'autrui, *Sire*, je suis FILS DE MES ŒUVRES. — Ah! fit le malin marquis, c'est donc vrai ce qu'on dit, que vous

BOURSAULT.

— *Mettre en œuvre*, Celui qui exécute ce qu'un autre a imaginé, inventé : *Le METTEUR EN œuvre travaille adroitement ce que l'homme de goût a dessiné habilement*. (Vol.)

— *Mettre à l'œuvre*, Faire travailler, mettre à un travail : *Mettre des ouvriers à l'œuvre*. *Se mettre à l'œuvre*. Commencer un travail, se mettre à travailler : *Il est temps de vous METTRE à l'œuvre*. Il *Mettre la main à l'œuvre*. Prendre part à quelque travail :

Chacun mit la main à l'œuvre, à cause de la faiblesse de l'équipage. (B. de St-P.)

— *Etre à l'œuvre*, en œuvre, Etre à un travail, être occupé à quelque chose.

— *Faire œuvre de ses dix doigts*, Travailler : *Si vous ne savez FAIRE œuvre de vos dix doigts, vous courez risque de mourir de faim*. (Proudh.)

— *Etre fils de ses œuvres*, Ne devoir qu'à soi-même la position, le rang qu'on occupe :

« *Sire*, disait à Louis-Philippe un écrivain célèbre que le bruit public accusait de signer libéralement les œuvres d'autrui, *Sire*, je suis FILS DE MES ŒUVRES. — Ah! fit le malin marquis, c'est donc vrai ce qu'on dit, que vous

BOURSAULT.

d'une confusion de mots. Ce que saint Paul a voulu combattre, c'est d'abord le légalisme, c'est la croyance qu'un acte pieux est, en lui-même, méritoire; qu'on est justifié parce qu'on a distribué son bien aux pauvres ou renoncé aux jouissances légitimes de la vie. D'après saint Paul, qui, sur ce point, ne s'écarte pas de Jésus-Christ, l'homme n'est justifié que dans la proportion où il est devenu meilleur; le salut ne se sépare pas pour lui de la sanctification ou plutôt la sanctification, c'est le salut; il est donc facile de comprendre qu'il réagisse contre les œuvres légales auxquelles on paraissait accorder une vertu sanctifiante par elles-mêmes, quelles que soient, d'ailleurs, les dispositions des fidèles. Le tort de l'Eglise catholique n'a pas été de maintenir la nécessité des œuvres, mais la nécessité des œuvres pures, c'est-à-dire de refaire à sa manière du légalisme. Le tort du protestantisme, c'est d'avoir laissé croire que la croyance était tout et que la moralité n'avait qu'une médiocre importance. Le simple bon sens vaut mieux là-dessus que tous les théologiens; oui, les actes d'amour et de charité, pourvu qu'ils ne soient pas le résultat d'un calcul, oui, ces actes-là sont nécessaires; ils sont la preuve que l'homme a renoncé à l'égoïsme pour se consacrer aux autres; ils sont la manifestation d'un état intérieur, d'un progrès moral et c'est en ce sens que Jésus a pu dire : « Vous connaîtrez les hommes à leurs fruits; et saint Paul : « Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. »

Œuvre de Dieu (L') (De opificio Dei), traité de Lactance. Cet ouvrage a été écrit, selon toute vraisemblance, en 310, durant la persécution de Dioclétien. Il est le premier de ceux qui nous restent de Lactance, et il annonce d'avance les *Institutions divines*, auxquelles il sert comme d'introduction. Ce sont, de part et d'autre, les mêmes matières, mais le livre *De opificio Dei* les traite avec beaucoup moins d'étendue, moins de profondeur, moins de force. Il y a une sorte de grande obscurité, due sans doute aux circonstances critiques au milieu desquelles il a été composé; cette obscurité paraît affectée, et elle étonne d'autant plus que la qualité ordinaire de Lactance est la clarté, jointe à la pureté, à la noblesse et à l'élégance du style.

Lactance a exposé en ces termes le sujet de son livre : « Vous pourriez connaître, mon cher Démétrius, combien peu j'ai de repos, et même combien j'ai d'inquiétudes, si vous prenez la peine de lire ce petit livre, que j'ai écrit en termes fort simples, selon la médiocrité de mon esprit, pour vous faire voir l'amour que j'ai pour l'étude, et pour m'acquiescer encore envers vous du devoir de précepteur, en vous enseignant une doctrine plus honnête et plus solide que celle que je vous enseignais autrefois. Que si, dans ce temps-là où je ne vous parlais que des belles-lettres et des langues, vous ne l'avez pas de m'écouter avec beaucoup d'attention, combien devez-vous apporter maintenant de l'application et plus de soin pour comprendre les vérités importantes que j'ai à vous dire ! Je vous proteste que, quelque dangereux que soit le temps où nous vivons, et quelque mauvais que soit l'état de nos affaires, je ne laisserai pas de composer incessamment quelque chose qui puisse contribuer à l'instruction de ceux qui font profession de notre doctrine. Je sais bien qu'ils sont devenus odieux et qu'ils sont persécutés par le peuple, comme des personnes qui déshonorent par le dérèglement de leur vie le nom de sages qu'ils s'attribuent, et qui ne s'en servent que pour couvrir des vices qu'ils devraient reprendre dans les autres et éviter eux-mêmes. Mais je ne refuserai aucun travail pour instruire et ceux de notre religion et les autres; et j'espère que, comme moi, vous n'omettez rien de ce qui sera de mon devoir, vous n'omettez rien non plus de ce qui sera du vôtre, et je le souhaite aussi de tout mon cœur, car, bien que les affaires publiques vous détournent de la contemplation de la vérité et de la pratique des bonnes œuvres, il ne se peut faire qu'une âme aussi belle et aussi pure que la vôtre ne reporte souvent ses pensées vers le ciel... Mon discours ne se rapporte qu'à l'âme, et non au corps, qui n'a été formé que pour elle. C'est comme un vase de terre ou l'âme, qui est l'homme véritable, est enfermée. Ce vase n'a point été fait par Prométhée, comme les vases de laissent, mais par le souverain créateur de l'univers, dont la providence ne peut être comprise sans nos sens ni expliquée par nos paroles. Je ne laisserai pas de m'efforcer de dire quelque chose, autant que mon peu de suffisance le pourra permettre, et de la création de l'âme et de la formation du corps... Vous condamnerez peut-être la hardiesse que j'ai de proposer les pensées qui me sont venues sur cette matière si obscure et si difficile. Mais puisque ceux qui prennent la qualité de philosophes ont été assez téméraires pour s'efforcer de pénétrer ce que Dieu a voulu qu'il y eût de plus caché dans la nature, et qu'ils ont osé discuter des dieux et des astres, qui sont si éloignés de nous et ne peuvent tomber sous nos sens; puisqu'ils prétendent même avoir des preuves solides et des démonstrations évidentes de ce qu'ils en disent, pourquoi ne consacrerai-je pas de l'attention d'avoir voulu examiner la manière dont notre corps est formé ? »

Tel est le sujet et tel est l'esprit du livre.

Il débute comme un livre de Cicéron. Il y a de l'élevation, de l'ampleur; il y a toujours, dans tous les ouvrages de Lactance, comme un flot d'éloquence cicéronienne.

Les éditions générales de ses ouvrages sont nombreuses; nous ne connaissons aucune édition particulière de ce traité.

ŒUVRE v. a. ou tr. (eu-*vre* — rad. *œuvre*). Travailler, faire, produire. « Vieux mot, usité encore dans quelques métiers. »

ŒXMELIN (Alex.-Olivier), voyageur et historien, qu'on croit Flamand d'origine. Il vivait au XVIII^e siècle. Engagé par la compagnie des Indes occidentales, il arriva à l'île de la Tortue, en Amérique, et fut vendu 30 écus à un habitant (1666). Après avoir servi trois ans, il se joignit aux filibustiers et resta dans leur troupe jusqu'en 1674. Plus tard, il fit encore trois autres voyages en Amérique, tant avec les Hollandais qu'avec les Espagnols, et assista à la prise de Carthagène (1697). Ses manuscrits ont été recueillis et publiés sous ce titre : *Histoire des aventuriers qui se sont signalés dans les Indes, avec la vie, les mœurs et les coutumes des boucaniers* (Paris, 1686, et Trévoux, 1744). Les récits d'Œxmelin sont pleins d'intérêt, et son livre est surtout précieux pour les curieux détails qu'il donne sur la vie des filibustiers.

OF préfixe. V. **OB**.

OFALIA (don Narciso de HEREDIA, comte d'), homme d'Etat espagnol, né en 1777, mort en 1843. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, il entra dans la diplomatie, fut, de 1800 à 1803, secrétaire d'ambassade aux Etats-Unis, devint, en 1808, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, mais donna peu après sa démission pour ne pas servir Joseph Bonaparte. Après la restauration de Ferdinand VII, il se tint à l'écart des affaires et contracta en secondes noces, avec la sœur du marquis de Torcildes, un mariage qui lui apporta, outre une fortune considérable, le titre de comte d'Ofalia. Appelé, en 1823, par Ferdinand à prendre le portefeuille de la justice, puis celui des affaires étrangères, il se conduisit avec autant de sagesse que de modération, en un moment où triomphait la réaction cléricale et absolutiste, et se vit renversé par elle comme suspect de libéralisme. Toutefois, en 1827, le comte d'Ofalia devint ambassadeur à Londres et passa, l'année suivante, au même titre à Paris. En 1832, il revint en Espagne pour y prendre le portefeuille de l'intérieur, qu'il garda jusqu'à la mort de Ferdinand. Il fut alors un des exécutants testamentaires de ce prince, membre du conseil de régence qui se prononça pour que don Carlos fût exclu du trône, puis resta en dehors du pouvoir jusqu'en 1837, époque où il reprit la présidence du conseil des ministres avec le portefeuille des affaires étrangères. En butte aux attaques des partis extrêmes, le comte d'Ofalia abandonna la direction des affaires en 1838 et vécut depuis lors dans la retraite. C'était un homme d'Etat plein de désintéressement, de loyauté et d'une rare modération.

OFANTO, anc. *Aufidus*, rivière d'Italie, province de Naples. Elle prend sa source dans la Principauté-Ulérieure, sépare cette province de la Basilicate et celle-ci de la Capitanate, passe près de Cannes et se jette dans l'Adriatique, à 8 kilom. au N.-O. de Barletta, après un cours de 120 kilom. Ses affluents principaux sont l'Olivento et le Lococe.

O FARRILL (don Gonzalo), général espagnol, né à La Havane en 1754, mort à Paris en 1831. Lorsqu'il eut achevé ses études en France, il revint en Espagne, où il embrassa successivement la défense des armées, et se distingua à celle d'Oran (1780), à celle de Melilla (1775), à celle d'Alger (1785), au siège de Gibraltar (1792). Il prit ensuite une part brillante (de 1793 à 1795) à la guerre contre la France, notamment aux affaires de la Runa (1794), de Locmoutier, de Tolosa, devint quartier-maître de l'armée de Catalogne (1795), se battit avec avantage contre Augereau, et il allait pénétrer dans le Roussillon quand survint le traité de Bâle. Lieutenant général en 1796, ambassadeur à Berlin en 1798, il commandait une division en Toscane lorsque Napoléon contraignit Charles IV et son fils à abdiquer (1807). Il devint l'année suivante membre de la junte de gouvernement, mais ne tarda pas à se rallier à Joseph Bonaparte, qui lui confia le ministère de la guerre. Vainement, après le retour de Ferdinand en Espagne (1814), O Farrill essaya de justifier sa conduite; ce prince le fit mettre en jugement et ses juges le condamnèrent à la peine de mort, comme traître au roi et à la patrie. Il parvint alors à s'échapper de France, où il termina ses jours. On lui doit : *Memoria sobre los hechos que justifican su conducta política desde marzo 1803 hasta april 1814* (Paris, 1815, in-8), ouvrage que A. Feudrao a traduit en français (1815).

OFELLA (Q. Lucretius), général romain, mort en 81 avant J.-C. Il abandonna le parti de Marius pour celui de Sylla, fut chargé par ce dernier de bloquer Préneste, que défendait le jeune Marius (82), prit cette ville et, enorgueilli de ce succès, il songea à se mettre à la tête des débris du parti démocratique. Sylla ne vit d'abord qu'avec dédain ses prétentions; mais lorsque Ofella, sans avoir été prévenu ni questionné, brigua le consulat, il le

fit venir, lui demanda de renoncer à une candidature illégale, et celui-ci ayant persisté dans son entreprise, il ordonna à un centurion de le mettre à mort pendant qu'il était au Forum, entouré de ses partisans. Après la mort de Sylla, Jules César traduisit en justice ce centurion, nommé Bellienus, sous l'inculpation de meurtre et le fit condamner à la peine capitale.

OFFEN (ALT-) ou O-BUDA, bourg d'Autriche (Hongrie), comitat de Pesth, au N. de Bude, sur la rive droite du Danube; 7,300 hab. Filatures de soie. « Nom allemand de Bude. V. Bude. »

OFFA, roi de Mercie, l'un des royaumes de l'heptarchie anglaise, il régna de 757 à 796, conquit l'Est-Anglie, soutint plusieurs guerres contre les autres rois de l'heptarchie et contre les Gallois, força le roi de Kent à reconnaître sa suzeraineté (774), conquiert sur les Bretons le territoire situé entre la Severn et la Wye, fit construire entre l'embouchure de cette dernière rivière et celle de la Dee une muraille de plus de 100 milles de longueur, et acquit la suprématie sur toute l'heptarchie saxonne. Offa eut des relations épistolaires avec Charlemagne, qui l'appela « le plus puissant des rois chrétiens de l'Ouest. » Ces relations s'interrompirent à la suite de fraudes commerciales commises par des Anglais au préjudice de commerçants de l'empire franc, et Charlemagne interdit alors l'entrée de ses ports aux négociants anglais. Toutefois, grâce à l'entremise d'Alcuin, l'empereur et le roi de Mercie se réconcilièrent en 790. A l'instigation de sa femme Cyndride, Offa fit traîtreusement mettre à mort Echebert, roi d'Est-Anglie, afin de s'emparer de ses Etats; mais, rongé par les remords, il mourut peu après, laissant son trône à son fils Egferth, qui ne régna que quelques mois. Offa fit recueillir les lois qui régissaient ses Etats; ce recueil se trouve, en grande partie, dans le code anglo-saxon, publié depuis par Alfred le Grand. On a plusieurs *Lettres d'Offa* à Charlemagne. V. *Essai sur la vie et les institutions d'Offa*, par Mackenzie (Londres 1840, in-8°).

OFFEAUX, port sur la côte N. de l'île Vaigou, dans le grand Océan équinoxial, par 60° 14' de latit. S. et par 128° 22' 39" de longit. E.

OFFE s. f. (o-fe — lat. *offa*, proprement morceau, lambeau, fragment). Antiq. rom. Morceau de pâte que les augures romains jetaient aux poulets sacrés, quand ils voulaient en prendre les auspices.

— Bot. Nom vulgaire de la sparte, dans le midi de l'Europe.

Offémont (CHÂTEAU D'), célèbre château de France, situé aux environs de Compiegne, commune de Saint-Crépin (Oise), derrière la rivière d'Aisne et sur la lisière de la forêt de Laigne. Le château d'Offémont, ancienne résidence de la marquise de Brinvilliers, à laquelle il emprunta une sinistre illustration, est situé pittoresquement au sommet d'un plateau d'où il commande le pays d'alentour, et que couronnent aujourd'hui d'épaisses murailles en pierre de Picardie. Sa construction ne remonte pas au delà des dernières années du XVI^e siècle, et il a remplacé un simple rendez-vous de chasse où se reposa, dit-on, plus d'une fois le roi Charles IX. Son architecture a gardé des apparences de force; mais il se présente appuyé d'un côté sur six grosses tours à meurtrières, surmontées de toits coniques; de l'autre, sa façade rectiligne se déploie entre deux pavillons avancés. De gros murs assis sur le roc, de larges fossés franchis par des ponts-levis complètent son aspect moyen âge. Seule, la cour d'honneur a été modernisée et l'esplanade de l'enceinte fortifiée est devenue une magnifique terrasse, d'où la vue se prolonge sur les forêts de Laigne et de Compiegne.

Le souvenir de la Brinvilliers est encore vivant dans le château d'Offémont. C'était, bien plus encore que l'hôtel de la rue Neuve-Saint-Paul, récemment démoli, le séjour favori de l'empoisonneuse et de Sainte-Croix, son complice. Le complet isolement de cette magnifique résidence permettait en effet à la marquise et à Sainte-Croix de s'y livrer à leur passion pour la chasse et à leurs essais toxicologiques. C'est au château d'Offémont que le père de la marquise, le lieutenant-général de bray, reçut la mort dans une tasse de bouillon, de la main même de la jeune femme souriante. C'est encore au château d'Offémont que le marquis de Brinvilliers, après avoir été empoisonné par sa femme, impatiente de devenir veuve, fut désespérément par Sainte-Croix. La chambre qui servait de laboratoire aux empoisonnements existe encore : c'est une chambre voûtée, étroite, basse, pavée et murée en pierre de taille, située au deuxième étage, et à laquelle on ne parvient encore aujourd'hui qu'à l'aide d'un escalier en spirale pratiqué dans la deuxième tour à droite de la façade principale du château. En la faisant sonder, en 1824, l'un des derniers propriétaires, M. Cornuau, découvrit dans l'épaisseur du mur d'une cachette où se trouvaient un grand nombre de fioles, dont quelques-unes étaient étiquetées et contenant, ou plutôt ayant contenu, des toxiques desséchés par le temps. Les chimistes appelés à Offémont à l'époque de cette découverte constatèrent que

le sublimé et l'arsenic étaient les deux bases principales de ces manipulations.

Le fils de M. Cornuau, créé baron d'Offémont par Charles X, consacra des sommes considérables à la restauration du château. Le vestibule et la salle à manger, véritables monuments artistiques, ont été achevés par lui; le vestibule est voûté en pierre de taille. Sur les parois latérales se détachent en plein relief des têtes de cerf finement taillées par un ciseau habile et couronnées de bois naturels. La salle à manger est la pièce capitale du château : boisée de panneaux de bois de chêne sculptés dans deux tiers de sa hauteur (hauteur considérable), son dernier tiers est occupé entièrement, sur les quatre faces, par une fresque de Jadin. Cette composition représente : d'un côté, la chasse au faucon et au sanglier; de l'autre, le repas, le départ et l'hallali. Les différentes scènes se passent dans les bois d'Offémont, et le château apparaît par instant à travers les arbres. Les personnages portent des costumes moyen âge aux couleurs éclatantes; mais la plupart des amis de l'ancien châteaun ont posé pour les têtes. Le tout est brossé largement, avec une sûreté et une audace remarquables. Le propriétaire actuel est le comte Aguado, qui a continué l'œuvre de cette restauration intelligente.

Le domaine d'Offémont est un des plus beaux de France. Une abbaye fort riche, l'abbaye de Sainte-Croix, exista, jusqu'à la Révolution, à quelques kilomètres du château, au fond d'un vallon à la végétation luxuriante. C'est à l'abbaye de Sainte-Croix que la marquise de Brinvilliers allait régulièrement entendre la messe, le château n'ayant pas de chapelle. Les ruines de l'abbaye sont aujourd'hui enclavées dans le parc : elles se composent du cloître (reconstruit dans les premières années du XVIII^e siècle) et de la chapelle, dont les murs latéraux, le portail principal et la délicieuse tourelle à escalier tournant sont seuls debout aujourd'hui.

OFFENAU, village de Prusse (Wurtemberg), cercle du Neckar, à 7 kilom. N.-O. de Neckarsulm, à 2 kilom. N. de Wimpfen; 600 hab. Etablissement de bains et saline de Clemenshal.

OFFENBACH, ville de Prusse, province de Hesse-Darmstadt, à 22 kilom. au N.-O. de Darmstadt et à 5 kilom. S.-E. de Francfort-sur-le-Mein. 16,000 hab. Cette ville, célèbre par son activité industrielle, possède un vieux château et le palais Isenbourg. On y remarque aussi l'allée du canal et le jardin Schlosser, qui forment de charmantes promenades.

OFFENBACH (Jacques), compositeur allemand naturalisé Français, né à Cologne en 1819. Il vint à Paris, en 1842, conquérir la réputation et la fortune à l'aide de son talent sur le violoncelle. D'un caractère riant et spirituel, M. Offenbach commença par se ménager des appuis dans la presse et parmi les artistes et s'acquiesça d'abord une réputation d'extrême gauche qui le servit à souhait. Lorsqu'il débuta dans le monde des concerts, après quelques auditions, il eut bien vite un public à lui, mais il voulait davantage. Il se révéla comme compositeur, cueillant avec soin dans les fables de La Fontaine quelques-uns des petits poèmes les plus ravissants et les mettant en musique. Suivant la méchante expression de Scudo, il fit, sur ces perles, que ce les papillons hélas ! font sur les roses.

C'est le jugement d'un ennemi; si elles ne sont pas des perles, ces petites mélodies ne sont pas des orbes non plus; on ne peut leur reprocher qu'un trop grand vulgairité.

La place de chef d'orchestre au Théâtre-Français étant devenue vacante, M. Offenbach obtint cette place. Offenbach au Théâtre-Français, cela paraît invraisemblable; il y tint cependant le bâton tout comme un autre et enrichi ce vénérable orchestre d'une foule d'ouvertures et d'intermèdes. Son zèle fut récompensé par une représentation annuelle au bénéfice du maestro, dans laquelle paraissait toute la Comédie-Française, comme lors de l'anniversaire de la naissance de Molière. L'appétit vient en composant. Impatient d'écouter que des symphonies étouffées par l'arrivée des spectateurs lors de la fin des entr'actes, ou quelque petit couplet glissé à grand-peine par-ci par-là, dans une pièce moderne, M. Offenbach se mit en quête d'un libretto d'opéra. Les auteurs d'opéra ne lui offrirent que des ouvrages de livrets accueillant gracieusement les insuccès des directeurs, quand il s'agit d'arriver à la scène, lui, qui ne parvenait pas à propos l'axiome de Scire sans la nécessité d'avoir une maison à soi. Ne parvenant à se faire jouer sur aucune scène lyrique, il résolut d'avoir un théâtre à lui, et il l'eut. En 1855, le théâtre des Bouffes-Parisiens était créé. Et alors M. Offenbach se donna à cœur joie. On vit défiler sans interruption : les *Deux aveugles*, *Bataclan*, le *Violoncelle* (1855), *Trombalcazar*, le *Financier* et le *Savetier*, la *Rose de Saint-Flour* (1856), *Croquefer*, le *Mariage aux lanternes* (1857), la *Châtelaine métemorphosée en femme*, le 66, *Mesdames de la halle*, la *Chanson de Fortunio* (1861), *Daphnis et Chloé*, *Orphée aux enfers*, le *Roman comique*, les *Bavards*, M. et Mme Denis (1861-1862).

C'était la révélation d'un genre nouveau, qui a ses détracteurs passionnés comme ses enthousiastes, et qui ne méritait d'avoir ni les

uns ni les autres. Toutes ces bouffonneries musicales eurent une vogue qui fit fronder le sourcil des critiques austères; elles la méritaient par leur gaieté et celui qui amuse a toujours raison. D'ailleurs, à côté de ficelles visibles, de morceaux qui ne peuvent passer que pour des plaisanteries, au point de vue de la facture, on rencontre dans Offenbach des inspirations très-franches, de l'esprit de bon aloi; quand il veut être mélodique, il l'est de la bonne façon, comme dans l'air d'Eurydice : la *Femme qui d'amour rêve*, d'*Opéra aux enfers*; les couplets de Daphnis, *Puisque Chloé sommeille*, dans *Daphnis et Chloé*; la chaconne de *M. et Mme Denis*; la *Chanson de Fortunio*; les couplets *C'est l'Espagne*, des *Bavards*, etc. etc. Ce que l'on appelle tout Paris courut à ces opérettes et leur assura le succès; leurs représentations se comptent par centaines.

De hautes protections ouvrirent à leur auteur les portes des grands théâtres. L'opéra lui confia la musique d'un ballet, le *Papillon*, dont Marie Taglioni avait composé le canevas pour les débuts de la regrettable Emma Livry. L'opéra-comique accepta, avec empressement, un *Barkouf* dont MM. Scribe et Henri Boissieu avaient confectionné le livret. La musique du ballet fut froidement accueillie. Quant à *Barkouf*, il tomba après trois représentations; cependant il y avait dans cette partition des morceaux fort remarquables. M. Offenbach avait voulu prouver qu'il pouvait dépasser les drôleries d'*Orphée*, et il l'avait prouvé. Mais le public est toujours pour le sot *ultra credidam*! il renvoya M. Offenbach à ses bouffes et l'y clôtura hermétiquement. Pour indemniser le compositeur de cet échec, il fit à la *Belle Hélène* (th. des Variétés, 1864), un succès extravagant, digne pendant de la vogue insensée de l'*Opéra aux enfers*. Puis vinrent sur le même théâtre : *Barbe-bleue* (1866), la *Grande-duchesse* (1867), la *Périchole* (1868), les *Brigands* (1869), en même temps que le maître faisait jouer sur d'autres scènes : *Ulle de Tulpataim* (Bouffes-Parisiens, 1868), *Général de Brabant* (Ménus-Plaisirs, 1868), la *Diva* (Bouffes, 1869), la *Princesse de Trébizonde* (Bado, 1869) et deux opéras-comiques, *Robinson Crusée* (th. de l'Opéra-Comique, 1867) et *Vert-Vert* (1868). Il a donné depuis : *Boule de neige* (th. des Variétés, 1871), partition élégante, dans laquelle il a repris les meilleurs morceaux de *Barkouf*; *Fantasio* (Opéra-Comique, 1872); la *Permission de dix heures*, les *Bracconiers* (Variétés, 1873); *Pomme d'api* et la *Jolie perruque* (th. de la Renaissance, 1873). Offenbach est devenu, cette même année 1873, directeur du théâtre de la Gaîté.

OFFENBOURG, ville du grand-duché de Bade, ch.-l. du cercle de la Kinzig, sur la rive de la Kinzig, à 83 kilom. S.-O. de Carlsruhe; 4,408 hab. Cette ancienne ville impériale, résidence d'un bailli et capitale de l'Ortenau jusqu'à la paix de Presbourg, renferme une jolie église gothique moderne, à la flèche élançante; une belle place entourée d'arbres et ornée de la statue de saint François Drake qui, le premier, apporta la pomme de terre en Europe, et un château qu'habitaient les baillis impériaux. Ce château, détruit par les Français pendant la guerre du Palatinat, a été reconstruit à grands frais, à partir de 1834, par un seigneur russe, nommé de Berkholz.

OFFENDICES s. f. pl. (o-fan-di-se). Antiq. rom. Bandolettes ou cordons qui descendaient des deux côtés du bonnet des flamines et des saliens, et qui servaient à l'attacher sous le menton.

OFFENSANT, ANTE adj. (o-fan-san, an-to — rad. *offenser*). Qui offense, qui est injurieux : Des paroles offensantes. Des soupçons offensants. Comme de toutes les injures l'humiliation est la plus offensante, c'est aussi la plus vivement sentie et la plus cruellement vengée. (Ruyaul). Il y a des manières de refuser qui font perdre au refus ce qu'il a de dur et d'offensant. (Labbé Prévost). Les éloges de certaines gens sont quelquefois plus offensants que certaines critiques dures et injustes. (Grimm). Mieux vaut mentir par politesse que de dire une vérité offensante. (Boissard).

Non, la reconnaissance est un faible retour, Un tribut offensant trop peu fait pour l'amour.

VOLTAIRE.

OFFENSE s. f. (o-fan-se — lat. *offensa*, action de heurter, qui vient de *offensum*, supin de *offendere*, heurter, du préf. *ob*, et de *ferre*, radical inusité, qu'on retrouve dans *defendere*, *infensus*, *manifestus*). Outrage, injure du fait ou de parole : OFFENSE grave. C'est une mortelle OFFENSE. La religion nous ordonne le pardon des OFFENSES. Quand on me fait une OFFENSE, je tâche d'élever mon âme si haut que l'OFFENSE ne parvienne pas jusqu'à elle. (Desc.). La passion s'élève à la seule image d'une OFFENSE vraie ou fausse. (Nicole). De la plus douce ratière à l'OFFENSE, il n'y a qu'un pas à faire. (Mme de Lambert). La sensibilité pour la moindre OFFENSE prouve que l'on sent toute son imperfection. toute sa faiblesse. (Mirab.). Ce n'est point assez de pardonner les OFFENSES, il faut aussi les oublier. (Mme de Staël). Il est des OFFENSES qui tuent moralement leur homme et elles restent impuissantes. (Proudh.).

Plus l'offenseur est cher, et plus grande est l'offense.

CORNEILLE.

Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense.

RACINE.

Un service au-dessus de toute récompense, A force d'obliger, tient presque lieu d'offense.

LA CHAUSSE.

Si dans le sang l'entière était toujours lavée, Bientôt la terre entière en serait abreuvée.

DESMALIS.

Pour punir une offense La générosité peut plus que la vengeance.

LAIHARPE.

Quand on reçoit l'offense, on l'oublie aisément; Mais celui qui la fait pardonne rarement.

LEBLANC.

Si quelqu'un nous blesse et nous nuit, Quelque grande que soit l'offense, Laissons l'espace d'une nuit Entre l'injure et la vengeance.

PANARD.

— Par extr. Attaque produisant un dommage : Le grain de froment le plus sain est exposé à l'offense du charançon. (E. de Gir.).

— Relig. Faute, péché, considéré comme un outrage fait à Dieu : OFFENSE vénielle. Pardonnez-nous nos OFFENSES comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. (Or. dominic.) Tout péché contre la charité est le prochain est une OFFENSE de Dieu, et toute OFFENSE de Dieu blesse la gloire de Dieu. (Bourdai.).

— Encycl. Jurispr. Nos lois pénales punissent l'offense dans certaines circonstances et lorsqu'elle s'adresse à des personnes revêtues d'un caractère public. La pénalité est même quelquefois fort rigoureuse, notamment lorsque c'est la personne du chef de l'Etat qui est offensée. Toutefois, et tout en frappant l'offense de peines sévères, notre législation pénale s'est dispensée de la caractériser; l'offense est un délit réprimé, mais non défini. C'est une déviation aux principes généraux de notre droit criminel, en vertu desquels le délit doit être aussi nettement défini que la répression doit être nettement déterminée. En l'absence d'une définition juridique, on doit s'en tenir à l'acceptation usuelle. L'offense, dans cette acceptation, est tout ce qui porte atteinte à la dignité et à la considération de la personne. Quels faits, quels actes constituent cette atteinte au respect dû à la personne? Il est impossible de rien fixer, de rien déterminer à cet égard *a priori*. Les tribunaux apprécient, avec un pouvoir discrétionnaire à peu près souverain, ce qui constitue l'offense. Ce peut être un propos injurieux ou diffamatoire, ce peut être une bravade, un geste de dédain et de défi. L'offense diffère de l'injure et de l'outrage (v. ces mots), qui ont été définis par l'article 18 de la loi du 17 mai 1819. Lorsqu'elle s'adresse à des particuliers, l'offense n'est punie par nos lois pénales qu'autant qu'elle se résout en diffamation ou prend le caractère de l'injure.

L'offense sans diffamation et sans paroles injurieuses n'est punissable, nous le répétons, qu'autant qu'elle s'adresse à des personnes revêtues d'un caractère public. D'après l'article 86 du code pénal, toute offense (quelle qu'en soit la forme) commise publiquement envers la personne du chef de l'Etat est punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 500 francs à 10,000 francs. Le coupable peut, en outre, être interdit de tout ou partie des droits mentionnés en l'article 42 pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement auquel il a été condamné. Au nombre des droits dont peut être privé le délinquant figurent ceux de suffrage et d'éligibilité. L'application de cet article 86 fut faite sous l'Empire par la sixième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine à Henri Rochefort, le spirituel auteur de la *Lanterne*. Une disposition de l'article 86, qui, grâce à la République, se trouve heureusement abrogée de fait, est celle qui punissait aussi, mais à un degré moindre, qu'on observe le respect et les distances, la simple offense aux princes et princesses du sang impérial.

L'offense n'étant caractérisée par aucun texte de loi, il peut y avoir offense au chef de l'Etat, non-seulement dans les discours ou les écrits outrageants, mais dans un geste, dans une attitude manifestement irrévérente. Sous le second Empire, le fait de briser et de fouler aux pieds une effigie du chef de l'Etat était considéré comme constituant le délit prévu par l'article 86. Sous l'ancienne monarchie, des édits punissaient l'offense au roi tout simplement de la peine de mort, comme crime de lèse-majesté au second chef.

Les articles 222 et suivants du code pénal punissent de la prison et de l'amende, graduées suivant le degré hiérarchique des personnes, les offenses, non-seulement par paroles, mais encore par gestes ou menaces, faites aux différents agents de l'autorité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Les articles 226 et 227 du code pénal donnent même aux juges la faculté de condamner accessoirement l'offenseur à faire, à l'audience, réparation d'honneur aux fonctionnaires offensés; toutefois cette réparation, qui rappelle l'ancienne amende honorable et qui n'est plus dans nos mœurs, est tombée en pleine désuétude. Il n'y a pas d'exemple de son application. L'offense au magistrat n'est pas moins punissable, alors même qu'il n'est pas revêtu de ses insignes distinctifs. Il faut néanmoins que son caractère public soit connu et ne fasse pas l'objet d'un doute. La

personne qui serait, à cet égard, de bonne foi dans l'erreur serait censée n'avoir eu affaire qu'à un simple particulier et l'article 222 ne lui serait pas applicable. Ajoutons en terminant que l'offense faite aux magistrats et aux agents de l'autorité prend ordinairement le nom d'outrage.

OFFENSÉ, ÉE (o-fan-sé) part. passé du v. Offenser. Qui a reçu une offense : Qu'un homme ait été OFFENSÉ par un autre, souvent les regrets les plus sincères ne peuvent adoucir son cœur irrité. (Mass.).

— Par ext. Endommagé, qui a subi une action nuisible; à qui l'on a porté atteinte : Si la nature soustrait le plus grand nombre des fleurs à l'action trop violente du soleil, elle en destine d'autres à paraître dans tout l'éclat de ses rayons sans en être OFFENSÉES. (B. de St-P.).

Je dois une victime à ma gloire offensée.

RACINE.

L'amour-propre offensé ne pardonne jamais.

VIGÉE.

Il Blessé, lésé : Il est en danger de mort à cause de l'hémorragie qui s'est déclarée, une artère ayant été OFFENSÉE dans la main. (Alex. Dum.).

— Substantif. Personne qui a reçu une offense : Quelquefois l'OFFENSÉ pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. (J.-J. Rouss.).

En cet affront, mon père est l'offensé, Et l'offenseur le père de Chimène.

CORNEILLE.

L'agresseur, quel qu'il soit, à combattre force, Redescend par l'offense au rang de l'offensé.

C. DELAVIGNE.

... Une grande offense est de cette nature, Que toujours son auteur impute à l'offensé. Un vif ressentiment dit il le croit blessé.

CORNEILLE.

OFFENSER v. a. ou tr. (o-fan-sé — lat. *offendere*. V. OFFENSE). Faire une offense, une injure à : OFFENSER quelqu'un. Tout parallèle OFFENSE l'homme, parce qu'il se croit unique en son espèce. (Dufresny.) Les distinctions, qui plaisent à ceux qui les reçoivent, OFFENSENT les autres. (Trév.) On n'ose plus OFFENSER ceux qui pardonnent toujours. (A. d'Houdetot.).

Qui pardonne aisément invite à l'offenser.

CORNEILLE.

On offense un brave homme, alors que l'on l'abuse.

MOLIÈRE.

Il Être injurieux pour : OFFENSER la mémoire de quelqu'un.

— Par ext. Offusquer, troubler : Une trop vive lumière OFFENSE la vue. Le muse pur est si fort, qu'il offense le cerveau. (Trév.).

Ce qui plait à l'œil sain offense un chasseur.

REGNARD.

Il Blessé, entamer : Le coup avait OFFENSÉ le poulmon. Il Chocquer, blesser les sentiments de : Il faut se garder d'OFFENSER la vanité d'un sot. La dérision me pique et le manque de bonne foi m'OFFENSE. (Mme de Sév.) La flatterie grossière OFFENSE un homme délicat au lieu de lui plaire. (Fouten.) Il Aller contre les règles de, porter atteinte à : OFFENSER la bienséance. OFFENSER la loi. OFFENSER le goût. OFFENSER la morale. Qui est-ce qui veut se priver de tant de choses superflues qui OFFENSENT la tempérance ou la modestie chrétienne? (Flech.).

Veux-tu toute la vie offenser la grammaire?

— Qui parle d'offenser grand-mère ni grand-père?

MOLIÈRE.

— Absol. : Un malheur continué pique et OFFENSE; on hait d'être houspillé par la fortune. (Mme de Sév.) Parler et OFFENSER, pour de certaines gens, est précisément la même chose. (La Bruy.) Celui qui OFFENSE pardonne moins que celui qui est OFFENSE. (St-Evrem.) Quand on insulte pas, il est rare qu'on OFFENSE. (Turgot.) Il y a des pardons qui OFFENSENT. (De Ségur.) La raillerie OFFENSE quand elle est injuste; elle devient inutile dès qu'elle est fondée. (De Ségur.) Ce ne sont pas les desirs d'un amant qui OFFENSENT, ce sont ses espérances. (Mme C. Fée.).

— Prov. Il n'y a que la vérité qui offense. Les reproches mérités sont les plus sensibles.

— Relig. Offenser Dieu. Lui déplaire en se livrant au péché : La pénitence est nécessaire à ceux qui ont OFFENSÉ DIEU. (Trév.) Les crimes les plus impardonnables aux yeux du clergé sont ceux qui OFFENSENT DIEU. (E. About.).

— Manège. Offenser la bouche d'un cheval, La blesser.

S'offenser v. pr. Se fâcher, se piquer, se tenir pour offensé : Ne vous OFFENSEZ pas de ce que je dis. Celui qui s'OFFENSE le plus facilement déconcore son faible. (Vauven.) Le peuple ne s'OFFENSE pas d'un refus loyal justement motivé. (E. de Gir.) La politesse ne s'OFFENSE de rien, pas même de la contradiction. (Boissard.).

D'un bienfait divulgué l'amour-propre s'offense.

FAVART.

— Se faire une offense à soi-même, être injuste envers soi-même : Je m'OFFENSERAI moi-même, si je pouvais un moment me défier de vous. (J.-J. Rouss.).

— Se piquer mutuellement : Les discussions dégénèrent promptement en querelle, lorsque

les orateurs s'OFFENSENT réciproquement. (Boiste.).

OFFENSEUR s. m. (o-fan-seur — rad. *offenser*). Celui qui offense, qui a offensé quelqu'un : Quelquefois l'offense pardonne, mais l'OFFENSEUR ne pardonne jamais. (J.-J. Rouss.). Plus l'offenseur m'est cher, plus je ressens l'injure.

RACINE.

OFFENSIF, IVE adj. (o-fan-sif, i-ve — rad. *offenser*). Qui attaque, qui sert à l'attaque : Armes OFFENSIVES. Travaux de siège OFFENSIFS. Guerre OFFENSIVE. Retour OFFENSIF d'une troupe poursuivie. La force OFFENSIVE est réglée par le droit des gens, qui est la loi politique des nations considérées dans le rapport qu'elles ont les unes avec les autres. (Montesq.). Les journaux sont l'arme OFFENSIVE de la démocratie. (Ronald.) La guerre OFFENSIVE ne doit pas accorder de temps, la guerre défensive doit disputer l'heure par heure. (Lamart.). Se dit d'un accord fait entre princes ou gouvernements, de s'aider réciproquement pour attaquer les ennemis de l'un des contractants : Traité OFFENSIF et défensif. Ligue OFFENSIVE et défensive.

OFFENSIVE s. f. (o-fan-si-ve — rad. *offensif*, i-ve). Action, position de celui qui attaque : Prendre l'OFFENSIVE.

— Encycl. En art militaire, l'offensive est une initiative d'attaque de la part d'une armée en campagne. Les guerres entreprises pour revendiquer des droits, les guerres d'intervention ou d'invasion par esprit de conquête sont toujours des guerres offensives. Ainsi, Edouard d'Angleterre revendiquant de prétendus droits à la couronne de France, Frédéric II évitant de vieux parchemins contre l'Autriche, Louis XIV réclamant la succession d'Espagne nous offrent des exemples de revendications provoquant des guerres offensives; la guerre de 1859, pendant laquelle la France intervint en faveur de l'Italie contre l'Autriche fut une guerre du même genre; Cambyse, Alexandre, Annibal, Crassus, César, Attila, Charlemagne, Tamerlan, Charles XII de Suède, Napoléon Ier, etc., firent des guerres offensives n'ayant pour but que la conquête. Ces sortes de guerres aboutissent quelquefois à d'immenses désastres, témoin l'invasion d'Espagne en 1808 et celle de Russie en 1812. Dans une guerre offensive, il n'y a que peu de règles à donner. Les opérations doivent être proportionnées au but proposé. La première est naturellement d'occuper les provinces, objet du litige. On peut ensuite pousser l'offensive au delà de ces provinces, afin d'obtenir la cession désirée en menaçant l'adversaire chez lui. Il y a peu d'avantages à faire une guerre offensive. Une puissance fortement constituée chez elle, qui a le point de motifs de modernes, peut seule se permettre de porter les hostilités sur le sol ennemi. Elle évite ainsi le ravage de ses provinces et met les chances de son côté en excitant l'ardeur des siens et en frappant l'ennemi de stupeur. Cependant, au point de vue purement militaire, il est certain qu'une armée opérant dans son propre pays, sur un échiquier dont les obstacles sont en sa faveur ou en son pouvoir, où les habitants secondent tous ses efforts, a beaucoup de chances de succès. Une invasion contre un peuple énergique, exaspéré et prêt à tous les sacrifices présente des difficultés souvent insurmontables. La guerre de Napoléon en Espagne en est un exemple frappant. Lorsqu'une guerre offensive n'a rien à craindre des peuples dont le patriotisme est endormi, elle aboutit souvent à des résultats décisifs, obtenus avec une étonnante rapidité. Parmi les capitaines qui, dans les siècles modernes, ont montré le plus de talent dans les guerres offensives, on cite surtout le prince Eugène de Savoie, Frédéric II et Bonaparte. On lit dans les Mémoires de ce dernier : « Au commencement d'une campagne, il faut bien méditer si l'on doit ou non s'avancer; mais quand on a effectué l'offensive, il faut la soutenir jusqu'à la dernière extrémité; car, indépendamment de l'honneur des armes et du moral de l'armée, que l'on perd dans une retraite, du courage que l'on donne à son ennemi, les retraites sont plus désastreuses, coûtent plus d'hommes et de matériel que les affaires les plus sanglantes, avec cette différence que, dans une bataille, l'ennemi perd à peu près autant que vous, tandis que dans une retraite vous perdez sans qu'il perde. » (Monthon, tome V). V. DÉFENSIVE, INVASION.

OFFENSIVEMENT adv. (o-fan-si-ve-man — rad. *offensif*). D'une manière offensive : Conduire une guerre OFFENSIVEMENT. Agir OFFENSIVEMENT contre l'ennemi.

OFFENSTEIN (François-Joseph, baron), général français, né à Erstein (Alsace) en 1760, mort en 1837. Longtemps simple soldat, il fut nommé chef de bataillon du Bas-Rhin en 1791 et se distingua tellement dans les premières guerres de la République qu'il était général de division en 1793; en 1794, il battit les Autrichiens près de Trèves, dont il s'empara, préserva cette ville du pillage, fut destitué peu après, arrêté par ordre du comité de Salut public, et ne put reprendre du service que comme adjudant général chef de brigade. Au combat d'Heilsberg, il eut le bras gauche fracassé et cessa, à partir de ce moment, de figurer sur les cadres de l'armée active.

OFFERIIUS (Leonhard), historien hollandais, né à Hamm (Westphalie) en 1699, mort à Groningue en 1779. Il professa successivement l'histoire et l'éloquence à Lingon (1725), à Groningue (1728) et devint, en 1744, bibliothécaire de l'université de cette ville. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Compendium historiarum universalium* (Groningue, 1750, in-8°); *Compendium historiarum fœderali Belgii* (1763, in-8°); *Spicilegium historicorum libri III*.

OFFERT, ERTE (o-fer, ér-te) part. passé du v. Offrir. Donné, présenté, proposé pour être accepté : *Priz offert à un marchand. Remercement offert à des écoliers. Danquet offert à un ministre. Présent offert à une dame. Le bal, les festins, les jeux, même le théâtre, tout ce qui, mal vu, fait le charme d'une imprudente jeunesse, peut être offert sans risque à des yeux sains.* (J.-J. Rousseau.) En France, les laïques offrent à l'appétit du savoir une splendeur. (Mme. Roman.) Les académies, si dignes de respect en elles-mêmes, ne sont le plus souvent que des primes offertes à la paresse. (J. Droz.) Une seule espèce de plaisir est offerte aux étrangers à Caen : les excursions. (O. Comettant.) Les fables, les légendes ont toujours été le premier aliment intellectuel offert à l'enfance. (B. Figeur.)

— s. f. Liturg. Syn. d'OFFERTOIRE.

OFFERTOIRE s. m. (o-fer-toi-re — rad. offert). Liturg. Prière de la messe qui précède immédiatement l'oblation du pain et du vin. Il s'agit de la messe dans laquelle l'officiant offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. Il s'agit de la messe dans laquelle les diacres reçoivent autrefois les offrandes des fidèles. Il n'est dit aussi OFFERT.

— Mus. Morceau de musique instrumentale, composé pour être exécuté dans l'intervalle qui se trouve entre le Credo et le Sanctus : *Un offertoire pour orgue. On cite un magnifique offertoire de Jomelli.* (Complém. de l'Acad.)

— Encycl. On donne ce nom, dans l'Eglise catholique, à l'action que fait le prêtre à l'autel lorsqu'il offre à Dieu le pain et le vin qui doivent être consacrés. C'est une partie essentielle de la messe qui, dans plusieurs liturgies, est appelée oblation, en grec *anaphora*.

Autrefois, la messe était divisée en deux parties, en deux messes distinctes, par l'offertoire. La partie qui le précède s'appelait la messe des catéchumènes, parce qu'immédiatement avant l'offertoire on renvoyait les catéchumènes et ceux qui étaient en pénitence publique, et alors commençait la seconde partie ou messe des fidèles, parce qu'on ne permettait d'assister à l'offertoire, à la consécration et à la communion qu'à ceux qui étaient en état de participer à l'eucharistie.

Il est singulier qu'au moment de l'offertoire, c'est-à-dire avant que la consécration ait, aux yeux des catholiques, transformé la substance du pain et du vin, le prêtre, qui ne tient, même à son point de vue, que du pain et du vin, appelle ce pain « hostie (ou victime) sans tache », et ce vin le « calice du salut ». C'est une incongruité que les catholiques ne sauraient expliquer.

Les protestants, qui ne reconnaissent dans la cène ni la présence réelle de Jésus-Christ, ni le caractère du sacrifice, ont supprimé l'offertoire, qui n'avait désormais plus de sens. Ils se contentent simplement d'appeler la bénédiction de Dieu sur les fidèles qui vont communier en commémoration du dernier repas de Jésus.

Au moment de l'offertoire, les fidèles apportaient autrefois au pied de l'autel des oblations ou offrandes. Elles consistaient en toute espèce de dons, qui étaient consacrés à Dieu et dont les prêtres avaient ensuite leur profit. Aucun don ne participait à la messe sans faire oblation. Le produit de ces offrandes fut bientôt très abondant, on le partagea en trois portions : l'une, pour l'entretien du culte; l'autre, pour la subsistance des ministres de l'Eglise; la troisième, pour le soulagement des pauvres. On en retirait d'abord le pain et le vin destinés à la communion, et on mettait le reste dans un lieu destiné à cet usage, ou chez le prêtre.

On refusait les dons des excommuniés, des hérétiques, des pécheurs publics et scandaleux, de ceux qui étaient condamnés à la pénitence publique, etc. On n'acceptait même pas les offrandes que leurs parents ou leurs amis présentaient pour eux après leur mort. L'usage des offrandes, fertile en abus, dura des premiers siècles. Ammien Marcellin reproche déjà à l'évêque de Rome et aux autres prêtres de se faire donner d'énormes offrandes par les riches dames romaines. Ces offrandes, d'abord en nature, devinrent ensuite des dons de territoires, de villes, etc.; c'est ainsi qu'a été constitué le pouvoir temporel de l'Eglise. De nos jours, la plupart des pays d'Europe croient l'avoir supprimé en ôtant aux clergés les biens accumulés pendant des siècles; mais ils n'ont fait qu'en changer la nature en donnant un traitement pécuniaire aux ecclésiastiques. Les protestants, en supprimant l'offertoire, ont supprimé toute espèce d'oblation; toutefois, les clergés réformés acceptent de l'Eglise des appointements qui sont une véritable oblation. On appelle aussi offertoire : le l'espèce d'antienne récitée par le prêtre, chantée par le chœur ou jouée sur l'orgue pendant que l'on présente le pain et le vin pour l'offertoire.

OFFICE s. m. (o-fi-so — lat. officium; du préf. ob, et de facere, faire). Devoir spécial, obligation naturelle, rôle personnel : *C'est l'office des gens de bien de peindre la vertu la plus belle qui se puisse.* (Montaigne.) En Amérique, le gouvernement s'acquiesce fort bien de son office et ne fait mal à personne. (H. Beyle.)

— But, destination spéciale; effet propre : *Le remède a fait son office.* L'office propre de la littérature est de noter les sentiments. (H. Taine.) Un des offices de la science en ce monde est de guérir le mal et souvent de l'employer au bien. (J. Simon.) Les idées philosophiques remplissent un office indispensable dans l'évolution de l'humanité. (E. Littré.)

— Charge personnelle, fonction : *Il n'a plus de secrétaire, mais un de ses domestiques en fait l'office.* (Acad.) Comme il ne faut point s'engager dans un état où l'on n'est point appelé, il ne faut point aussi s'engager dans un office où l'on n'est point employé. (P. Crasset.) Les offices les plus lucratifs ne sont pas sans raison qualifiés de charge. (Virey.)

— Charge d'avoué : *Vendre son office. Acheter un office d'avoué.*

— So dit quelquefois pour Bureau, sens anglais du mot office : *Office de publicité, de correspondance.*

— Bon office ou simplement Office, Service : *Rendre un bon office, un office d'ami à quelqu'un. J'ai réussi, grâce à vos bons offices, l'aire de bons offices, c'est ce qu'on ditait auparavant faire de bons services.* (H. Estienne.)

D'un office d'ami volontiers je m'acquiesce.

RENSAID.

Il n'est pas de bon mot qui vaille un bon office.

C. DELAVIGNE.

Grands prometteurs de soins et de services, Ardents sous le masque d'amis, Sachez de moi que les meilleurs offices Sont toujours ceux qu'on a le moins promis.

J.-B. ROUSSEAU.

Il Bons offices, Intervention bienveillante faite dans un but de conciliation : *L'Angleterre a fait offrir ses bons offices, qui n'ont pas été acceptés.*

— Mauvais office, Acte malveillant et nuisible : *Rendre de mauvais offices à quelqu'un. Les cours sont pleines de mauvais offices.* (Mass.)

— Faire l'office de, Faire office de, Remplir les fonctions de, servir de : *Les deux sexes font l'office de démons l'un pour l'autre.* (Mme de Staël.) Qu'il soit permis aux journaux de faire l'office d'un révéreux. (Ste-Beuve.) Le nouveau avait rempli probablement, dans les vieux temps féodaux, l'horrible office d'oubliettes. (Baudelaire.)

L'âne à messer lion fit office de cor.

LA FONTAINE.

— Loc. fam. N'avoir ni office ni bénéfice, N'avoir aucun revenu assuré. à Acheter un office de trépassé, Mourir.

— Féod. Office de majesté, Droit royal et souverain. Causes d'office, En Bretagne, Causes qui concernaient le seigneur justicier. Etre taxé d'office, Se disait d'un laboureur, quand la taille qu'il devait payer était réglée par l'intendant et non par les collecteurs.

— Jurispr. D'office, En vertu de sa charge, sans être requis par les intéressés : *Le juge a informé d'office, a ordonné d'office une enquête.* Dans le langage ordinaire, Sans être requis, et comme en vertu d'une charge qu'on aurait reçue : *C'est un homme né pour des aléas et venant pour démentir des propositions et les rapporter pour en faire d'office et en dire desoû.* (La Bruy.) L'Avocat, expert nommé d'office ou simplement Avocat, expert d'office, Avocat, expert désigné par le juge, à défaut de choix fait par l'accusé ou la partie en cause.

— Diplomatique. Acte officiel. Vieux en ce sens.

— Hist. Tribunal des magistrats municipaux des villes gauloises, sous la domination romaine. Il Nom donné autrefois à certains emplois, à certaines charges avec juridiction : *Office de notaire, de chancelier, de maréchal de France.* Il Charge de la maison du roi : *Office de la chambre, de la garde-robe.* Il Maître des offices, Magistrat suprême du palais impérial en Orient, sorte de ministre de l'intérieur recevant les appels des citoyens privilégiés, surveillant les écoles, les portes, les arsenaux. Il Office de finance, Celui qui donnait pouvoir de manier et de recevoir les deniers du roi ou du trésor public, à la charge d'en rendre compte. Il Office de ville, Charge dépendant du bureau de la ville, établie pour faire la police des ports et des marchés. Il Procureur d'office ou procureur fiscal, Se disait, dans les juridictions seigneuriales, de celui qui remplissait les fonctions du ministère public. Il Offices domaniaux, Offices vanaux, démembrés du domaine du roi, qui pouvaient se transmettre par héritage. Il Offices casuels, Ceux dont on était pourvu par des provisions du roi, et qui lui revenaient lorsque l'officier mourait sans avoir résigné ou sans avoir payé la paulette. Il Offices seigneuriaux, Ceux dont les seigneurs avaient la nomination et la collation. Il En titre d'office, A titre d'office, Avec le titre attaché à la charge que l'on exerce : *At temps de Charlemagne, il*

y avait des confesseurs dans les armées; Charles en avait un pour lui en titre d'office. (Volt.)

— Hist. ecclésiast. Saint office, Congrégation, tribunal de l'inquisition : *Le tribunal du saint office.* Un familier du saint office, L'Académie écrit ces mots sans trait d'union au mot saint office, et avec un trait d'union au mot saint et dans divers autres endroits de son Dictionnaire.

— Dr. canon. Bénéfice sans juridiction : *Office claustral.*

— Liturg. Ensemble des prières et des cérémonies publiques : *L'office divin. Assister à l'office. Chanter l'office.* L'office de l'Eglise n'est qu'un long gémissement, une aspiration passionnée vers la mort. (Guérout.) Il Prières et cérémonies variables suivant la fête que l'on célèbre : *Office majeur, double, semi-double, simple.* Office du dimanche, Office de la Vierge, de saint Denis. Il Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est tenu de dire chaque jour : *Dire, réciter son office.* Il Office des morts, Prières que récite l'Eglise en commémoration des morts. Il Petit office, Office abrégé de la Vierge. Il Livre d'office, Livre qui contient les prières chantées ou récitées au service divin.

— Econ. domest. Art de faire les pâtisseries, les confitures et les liqueurs : *Cette bonne entend très-bien l'office.*

— Ensemble des domestiques d'une maison qui mangent à l'office : *Dans cet hôtel, l'office est fort nombreux.*

— Syn. Office, charge, emploi, etc. V. CHARGE.

— Bon office, amitié, bienfait, faveur, grâce, plaisir, service. V. AMITIÉ.

— Encycl. Législ. Loyseau, dans son traité justement estimé sur la matière, définit l'office : une dignité avec fonction publique. Cette définition s'écarte peu de la notion que nous donne le droit romain de la magistrature, en général, et des prérogatives honorifiques qui y étaient attachées. Il est vrai, à Rome, comme dans toutes les républiques de l'antiquité, les magistratures étaient électives et l'on y était promu par le suffrage de ses concitoyens, tandis que, dans l'ancienne monarchie française, la collation des offices appartenait exclusivement au roi; mais cette différence, qui tient à la diversité des constitutions politiques, affecte peu, ou même n'affecte pas du tout le fond des choses et la nature intrinsèque de la fonction du magistrat ou de l'officier public. Cette fonction reste toujours et invariablement une délégation de la puissance souveraine, soit que la souveraineté réside dans un prince héréditaire, soit qu'elle réside dans les comices ou assemblées du peuple. Il existe une différence tout autrement saillante et tranchée entre les magistratures des cités républicaines et les offices de notre ancien régime monarchique : les magistratures étaient essentiellement personnelles, ordinairement temporaires, en tout cas jamais héréditaires et patrimoniales. Au contraire, dans l'ancienne monarchie française et jusqu'en 1789, la plupart des offices étaient patrimoniaux, transmissibles par succession et par mutations entre vifs; les charges publiques, en un mot, étaient dans le commerce et l'on en pouvait traiter comme d'un fonds de terre ou de toute autre chose venale.

Or, fait ordinairement remonter à François I^{er} l'origine de cet étrange abus du trafic et de la vénalité des offices. Ceci n'est point absolument exact; l'abus prit d'énormes proportions, à raison des prodigalités de la cour et des besoins financiers, sous François I^{er} et le chancelier Duprat; des charges nouvelles et multiples furent créées et les lettres de collation furent mises à prix. Mais le principe même de la vénalité des offices avait sa racine dans une époque et dans des institutions bien antérieures, et il se rattache au principe même de la féodalité. On considère trop la révolution féodale du IX^e et du X^e siècles comme ayant presque uniquement fondé l'hérédité des fiefs, qui n'avaient été jusque-là que purement personnels et viagers. Les remarquables travaux de M. Champannière, qui ont porté une si abondante lumière dans les principes et le fonctionnement des institutions du moyen âge, ont prouvé que le résultat capital du travail de décentralisation de la féodalité ne fut pas simplement de rendre héréditaire la terre ou le domaine inféodé, mais qu'il consista par-dessus tout à rendre héréditaires et patrimoniales les justices, c'est-à-dire les fonctions administratives et judiciaires des différents officiers de la couronne, comtes, vicomtes, prévôts, etc. Bien avant le XI^e siècle, des les règnes de saint Louis et de Louis le Hutin, on voit, par les dispositions de certaines ordonnances de ces princes, que les prévôts et d'autres officiers de judicature vendaient leurs charges à prix d'argent. Seulement, au moyen âge, le pouvoir royal était intéressé dans ces sortes de marchés : c'était l'officier qui vendait son office à son bénéfice propre, comme il aurait vendu un arpent de vigne; à partir de François I^{er}, ce fut à la chancellerie et au profit du fisc royal que se fit le trafic d'une multitude de charges et d'offices de création nouvelle.

Un tel état de choses répugnait essentiellement à la nature et à la dignité de l'autorité publique qui, soit qu'on l'envisage dans sa

totalité concrète, soit qu'on la considère dans ses attributs et ses démembrements particuliers, est avant tout inaliénable et en dehors du commerce. Le principe de cette inaliénabilité, quoique pas complètement pervers en fait, n'avait pourtant pas complètement pervers en fait, et les légistes lui rendaient encore une sorte d'hommage, au moins abstrait et spéculatif. Les juristes distinguèrent deux choses dans les charges publiques : l'office et la finance. La finance seule, à proprement parler, était réputée être dans le commerce; on entendait par la finance le droit de présentation d'un successeur, droit acquis du prince, à deniers comptants, par le titulaire primitif, et qui constituait, à proprement parler, l'élément patrimonial et vénal de la charge. Quant à l'office lui-même, c'était la fonction publique, la délégation de l'élément de l'autorité souveraine; le titulaire ne transmettait pas directement l'office à son acquéreur; la collation ou investiture émanait, à chaque mutation, du pouvoir royal, auquel il était loisible d'agréer ou de repousser le successeur proposé. Aussi, toute transmission d'office se réalisait-elle au moyen de deux actes distincts, savoir : l'aliénation de la finance, contrat de droit privé et qui n'était de soi soumis à aucun contrat, et un autre acte, la procuration ad resignandum, concernant la transmission de la fonction et qui n'obtenait son effet que sous le bon plaisir du roi, et au moyen de la collation ou investiture qu'il accordait au successeur proposé. Il ne serait pas juste, en rappelant sur cette matière les errements de l'ancien régime, d'omettre de mentionner une garantie importante qu'il offrait sur ce point aux intérêts des administrés et des justiciables. Pour éviter que les charges de judicature, de même que les offices ministériels de notaires, procureurs, etc., fussent exploités avec une avarice indécente et funeste aux intérêts des particuliers, on avait pris soin de ne pas admettre, à la liberté des conventions la fixation du prix de cession ou de résignation de ces offices. Ces prix, pour chaque charge, étaient déterminés par des rôles spéciaux tenus à la chancellerie et ne pouvaient être dépassés.

La vénalité des charges de judicature et de finance, des offices de toute nature en un mot, fut abolie dans la mémorable nuit du 4 août 1789. C'était revenir à la pureté du principe, à l'essentielle inaliénabilité des magistratures et des délégations quelconques de l'autorité souveraine. La réforme de la nuit du 4 août est demeurée définitive quant aux fonctions des magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi que relativement à la plupart des fonctions administratives, dont les titulaires sont les agents et les mandataires directs de l'Etat. Mais le principe de la vénalité a été restauré dans une certaine mesure, par la loi du 28 août 1816, en ce qui concerne les greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires-priseurs. Le droit de présentation d'un successeur a été rendu par cette loi aux titulaires de ces différents offices, et, en cas de décès du titulaire, à leurs héritiers ou à leurs veuves. La jurisprudence interprétative de la loi de 1816 est revenue d'ailleurs, en cette matière, à l'ancienne distinction établie par les légistes autrefois entre la fonction publique, qui reste inaliénable, et la finance, qui seule est dans le commerce. Ainsi l'office, sous beaucoup de rapports, n'a pas été assimilé à une propriété ordinaire et de droit commun, malgré la restauration du droit de transmissibilité, opérée par la loi de 1816.

Il est par exemple, unanimement décidé qu'un office ministériel n'est point saisissable sur la tête du titulaire en exécution et ne peut être vendu aux enchères à la requête de ses créanciers. On ne met pas à l'encan une fraction de l'autorité publique. La même raison de haute bienséance a fait proscrire, par une jurisprudence non moins invariable, la saisie et la vente forcée de l'office ministériel, même après qu'il y a eu ouverture à la transmission par le décès du titulaire. Les créanciers de la succession de ce dernier n'ont point la faculté de saisir l'office et d'en poursuivre la vente judiciaire contre les héritiers du titulaire décédé. Ils peuvent seulement agir, soit auprès des chambres de discipline, soit auprès de l'autorité administrative, pour demander qu'il soit inséré au tableau de la liste des offices une clause obligeant le nouveau titulaire à rembourser ou à consigner le prix de son acquisition de l'office, pour que ce même prix leur soit distribué jusqu'à concurrence, après la liquidation, de leur créance respective.

La patrimonialité des offices, restituée par la loi de 1816, a été maintes fois, depuis lors, l'objet d'attaques très-vives et très-fortement motivées. On l'a présentée, non sans raison, comme créant un privilège au profit d'une certaine classe de personnes et comme un vestige du régime féodal. Néanmoins, il faut reconnaître qu'elle se défend par des considérations d'intérêt pratique d'un poids considérable. La propriété de l'office ajoute une garantie matérielle importante à la responsabilité morale de l'officier ministériel. En prévariquant, il ne déçoit pas seulement sa personne, il avilirait sa charge, sa propriété et en déprécierait notablement la valeur vénale. D'ailleurs, quel système substituer à la patrimonialité? Il n'en existe au monde que deux : la nomination directe par l'Etat, indépendamment de toute transmis-

sion privée, ou le système anglais, qui permet à tous de s'improviser *attorney*, *solicitor*, ou même notaire public. Le premier système, la nomination directe par l'Etat, dit-on le franchement, serait un système détestable. L'Etat n'a pas bien assez de fonctionnaires et s'enfonce d'assez de créatures. Il serait au moins superflu de placer, en outre, sous sa dépendance les importantes compagnies des officiers ministériels. D'ailleurs, la confiance est l'âme des rapports de l'avoué et du notaire, du notaire surtout, avec sa clientèle. Il y a là tout un ordre de relations traditionnelles, de relations intimes, et, pour ainsi dire, domestiques. Le notaire, fonctionnaire public, homme de l'Etat et portant l'attache gouvernementale, n'aurait plus le même caractère. Il aurait des administrés, non des clients; la sécheresse et la morgue bureaucratiques remplaceraient les rapports de patronage et de bienveillance.

Le système anglais présente, à première vue, plus de séductions. Il n'y a pas, à proprement parler, d'offices ministériels en Angleterre; les fonctions de *solicitors*, avoués, ainsi que les fonctions de notaires, sont, chez nos voisins, des professions libres et accessibles à tous. Il en résulte, il faut bien le reconnaître, que les professions sont fort mêlées et exploitées par beaucoup d'individus jouissant d'une considération médiocre. Les mœurs anglaises sont le correctif de cet excès de liberté professionnelle; nos voisins font eux-mêmes leurs affaires et portent, jusque dans la vie privée, les virilites habitude de leur *self government*. L'intervention du notaire est à peu près nulle, et son office se borne à rédiger des actes et à légaliser des signatures. La masse des transactions et des contrats, si importants qu'ils soient, est simplement rédigée par les parties elles-mêmes, en forme d'actes sous seing-privé. Ajoutons que, si ces actes, œuvre directe des parties, laissent quelque chose à désirer au point de vue du formalisme, l'institution judiciaire anglaise est elle-même peu formaliste. Les Anglais ont le jury civil, leur cour d'aide, leur cour de famille et patriliale, jouant les constatations *ex quo et bono*. C'est tout un ensemble parfaitement lié et harmonique d'institutions et de coutumes juridiques qu'il faudrait leur emprunter de toutes pièces et dont il serait insensé de prétendre s'assimiler quelques parties dépareillées. On distinguait autrefois en France plusieurs espèces d'offices, que nous allons indiquer d'après Chéruel : 1° les offices de judicature, qui donnaient droit de juger les causes et procès dont la connaissance leur était attribuée. Les conseillers au parlement, au Châtelet, etc., étaient des officiers de justice; 2° les offices de finance, en vertu desquels on pouvait recevoir et administrer les deniers publics, à la charge d'en rendre compte. Les trésoriers royaux, payeurs de rente, etc., étaient des officiers de finance; 3° les offices du sceau et de la grande chancellerie, tels que ceux de secrétaire du roi, de grand chancelier, d'audience, etc. On rangeait dans cette catégorie les quatre gardes-rois des offices de France, les quatre greffiers conservateurs des hypothèques des rentes de l'Hôtel de ville de Paris, les avocats au conseil, etc.; 4° les offices domaniaux ou offices détachés du domaine du roi, tels que greffes et tabellionages. On pouvait transférer la propriété de ces offices sans le consentement du roi; 5° les offices anoblissants, tels que les offices de la couronne, les charges de secrétaire du roi, de conseiller au parlement, etc.

— Liturgie. L'office divin, ou simplement l'office, est l'ensemble de lectures, chants et cérémonies qui composent la célébration du culte public dans l'Eglise chrétienne. Cette célébration était primitivement très-simple. Saint Paul indique ce qu'elle était de son temps, lorsqu'il recommande aux fidèles de s'édifier les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et de les chanter de tout leur cœur à l'honneur de Dieu. Nous voyons dans l'Evangile selon saint Matthieu (ch. xxvi, v. 30) que Jésus-Christ lui-même dit une hymne avec ses apôtres. Le chant doit donc tenir une très-grande place dans l'office, pour suivre l'exemple donné par le fondateur du christianisme lui-même. Mais, outre le chant, l'office doit se composer de prédications et de prières. Les apôtres (*Actes* vi, 4) se déchargèrent sur les diacres du soin des pauvres et de la distribution des aumônes, afin de vaquer plus librement à la prière et à la prédication. C'est ainsi que, dès le principe, l'office était constitué. Souvent, un repas fraternel avait lieu, la coupe et le pain rompu circulaient, et les fidèles se les offraient mutuellement en souvenir de la Cène. C'est l'origine de la communion. Nous trouvons dans Pline le Jeune que le célèbre écrivain, après s'être informé de ce qui se passait dans les assemblées des chrétiens, dit qu'ils y adressaient des louanges à Jésus-Christ comme à un dieu. Eusebe, dans son *Histoire ecclésiastique*, cite des cantiques dont il attribue la composition aux premiers chrétiens et que l'on chantait dans les assemblées. Dans le concile d'Antioche, tenu en 252, on voit encore que le chant des psaumes accompagnait les offices; tous les Pères, enfin, font mention de l'office ou réunion publique d'édification. L'introduction du chant dans l'office n'est pas une institution ecclésiastique faite après l'établissement du chris-

tianisme, comme tant d'autres. Les Hébreux chantaient dans les synagogues; la Genèse fait même remonter le chant religieux à Marie, sœur de Moïse, dont elle cite un cantique. La prédication et la prière viennent également du culte juif. Il n'est pas jusqu'à la commémoration de la Cène qui ne vienne de la religion juive; on sait que son origine est tirée de la Pâque, et que, lorsqu'on a voulu lui donner un sens mystique de sacrifice, cette idée même, ainsi que celle de la rédemption, a été tirée des sacrifices juifs.

Les chrétiens ne manquent donc pas de faire remonter fort loin l'origine de l'office divin. Ils attestent les prophètes parlant des anges qui louent Dieu dans le ciel. Saint Cyrille d'Alexandrie invoque Adam, qui célébra Dieu par des psaumes que les Hébreux avaient conservés; après Adam, Enos, fils de Seth, institua, le premier, des prières publiques et des sacrifices, et Noé affermit encore cette tradition. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis David, la prière publique, chez les Hébreux, fut composée surtout des psaumes créés par ce grand génie poétique. Ce prince se levait au milieu de la nuit et priait à sept différentes heures du jour. Daniel priait trois fois, Esdras quatre. Le Christ parlait souvent, dans ses instructions, des psaumes de David. Il les chantait avec ses disciples. Après l'Ascension, les apôtres réunirent les fidèles pour prier ensemble, selon les usages juifs. Sur ce modèle se formèrent les premières synagogues ou assemblées de chrétiens, priant et chantant dans les temples avec les évêques et le clergé. Ces assemblées avaient lieu souvent avant le lever du soleil, et ce fut la nécessité d'abord qui, pendant la persécution, obligea les chrétiens à ne se rassembler que la nuit.

Le nom d'office, donné à l'ensemble des prières, signifie qu'elles sont le devoir, *officium*, que chacun doit remplir. On l'appelait aussi *cursum*, cours, parce que la récitation en était réglée sur le cours du soleil ou qu'elle doit durer tout le cours de la vie des ecclésiastiques. Les Grecs donnent à l'office divin le nom de *canon*, et c'est probablement de là qu'est venu l'usage d'appeler canoniques les heures qui le composent. Cassien emploie le mot *synaxis*, assemblée, parce qu'on s'assemblait pour chanter les psaumes. Dans la règle de saint Pacôme, on dit la *collecte*, ce qui signifie la même chose. Dans la règle de saint Benoît, on se sert des termes *opus Dei*, œuvre de Dieu, et *agenda*, ce qu'il y a à faire, parce que l'office divin est l'action la plus importante de l'Eglise. Enfin, on l'a appelé aussi messe, *missa*, parce qu'à la fin de l'office on congédiait le peuple, comme on fait à la fin de la messe proprement dite. Le *Missel* et le *Breviaire* sont maintenant les deux principaux ouvrages où se trouve contenu l'office divin. Le premier contient le rit et les prières de la messe durant tout le cours de l'année; le second, toutes les heures canoniques. Le nom de *Breviaire* ne remonte pas au delà du x^e siècle. Il signifie abrégé et est, en effet, une abréviation introduite par saint Benoît, qui répartit sur toute la semaine le psautier; qu'autrefois on récitait tout entier chaque jour.

Saint Jérôme, saint Ambroise, le pape Grégoire, saint Grégoire et d'autres Pères coordonnèrent les diverses parties de l'office, y firent de nombreuses additions et le constituèrent d'une manière régulière, œuvre qui fut ensuite complétée par les moines, les clercs et les ecclésiastiques des siècles suivants. On sait que, même aujourd'hui, il y a désaccord entre les formulaires et que le pape Pie IX ne réussit qu'avec beaucoup de peine à faire triompher dans tout le catholicisme l'acceptation du rituel romain.

Divers conciles tenus dans les Gaules, celui d'Agde, celui de Tours (le deuxième), celui d'Orléans (le deuxième aussi), réglèrent l'ordre et les heures de l'office; ils prononcèrent des peines contre les ecclésiastiques qui manquent d'y assister ou de le réciter; les conciles d'Espagne ont fait de même.

La distribution de l'office à différentes heures du jour et de la nuit a été partout à peu près identique; elle subsiste encore chez les différentes sectes de chrétiens orientaux séparés de l'Eglise romaine depuis le ve et le vi^e siècle. Cassien, qui vivait au vi^e siècle, a fait un traité du chant et des prières nocturnes; après avoir exposé la pratique des moines d'Egypte, il dit que, dans les monastères des Gaules, on partageait l'office en quatre temps, savoir : le premier, à la première heure; le second, à la troisième; le troisième, à la sixième, et le quatrième, à la neuvième (d'où les noms de prime, tierce, sexte et none), et que, la nuit qui précède le dimanche, on chantait des psaumes et des passages de l'Ecriture. Saint Benoît, qui composa sa règle au vi^e siècle, entre dans le détail des psaumes, lectures et oraisons qui doivent composer chaque partie de l'office.

L'office divin, sans parler de la messe, est partagé en huit heures canoniques : matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Les deux premières constituent l'office de la nuit. Ces huit parties correspondent aux sept prières de jour faites par David et à sa prière nocturne. D'ailleurs, les Juifs partageaient le jour en quatre temps égaux ou heures, auxquelles ils priaient, et les apôtres leur empruntèrent cet usage. En

effet, on voit ceux-ci prier à l'heure de tierce, quand le Saint-Esprit descend sur eux; à l'heure de sexte, les Actes des apôtres nous montrent saint Pierre allant prier; à l'heure de none, Pierre et Paul vont au temple dire la prière réglementaire; enfin, Paul et Silas prient au milieu de la nuit. Un passage des *Constitutions apostoliques* prouve qu'au vi^e siècle la psalmodie était déjà fixée, dans les églises d'Orient, à peu près telle qu'elle est encore aujourd'hui dans toute l'Eglise : « Faites des prières le matin, à la troisième heure, à la sixième, à la neuvième, et le soir au chant du coq, c'est-à-dire à minuit. » Il y eut d'assez grandes différences pendant longtemps entre les diverses Eglises, quant à la constitution définitive de ces heures, qui se fit vers le vi^e siècle. On voit dans les capitulaires d'Hincmar, en 853, que la récitation de l'office aux heures canonicales était d'obligation pour les prêtres, mais qu'ils pouvaient prévenir ces heures en le récitant en particulier. Les fidèles sont invités par l'Eglise, dans ces capitulaires, à assister aux heures canonicales de l'office divin, surtout les dimanches et les fêtes; mais les ecclésiastiques, les moines, religieux et religieuses sont obligés de réciter l'office en public ou en particulier tous les jours de leur vie. Le premier psaume de l'office de laudes, encore aujourd'hui, est le psaume : « Dieu, je viens à toi dès l'aurore, » qu'on avait choisi, dans les premiers temps chrétiens, à cause de son début en rapport avec l'heure matinale de la réunion. Vers le vi^e siècle, la ferveur chrétienne était déjà atténuée et on n'assistait plus assidûment aux veilles de la nuit anciennement instituées. Dès lors, peu à peu, s'introduisit l'usage de ne s'assembler dans l'Eglise qu'à la quatrième veille ou dernière partie de la nuit et d'y réciter d'un trait la psalmodie entière. De là vint qu'on donna le nom de matines, *matutinae*, à l'ensemble des heures canonicales de la nuit, et qu'on les divisa, à partir du viii^e et du ix^e siècle, l'usage de Rome, qui récitait vêpres immédiatement après none, se répandit en Occident. L'Eglise de Milan seule a conservé jusqu'à nos jours l'ancienne discipline et termine les vêpres aux flambeaux. C'est vers le vi^e siècle qu'en Occident on commença à séparer complies de vêpres.

Les heures canoniques, outre la récitation des psaumes, admettent encore d'autres éléments, tels que les versets, qui sont les prières ou acclamations de début de l'office; les leçons ou lectures des actes des martyrs, des homélies des Pères; les capitules, les réponses, qui remontent à saint Benoît; les cantiques, qui furent ajoutés aux psaumes vers le vi^e siècle, et qui se composent des odeurs des prophètes, de Moïse, Ezechiel, Zacharie, Isaié, du chant des trois Hébreux dans la fournaise, etc., et du *Te Deum*; les antennes ou psaumes exécutés par des chanteurs distants en deux chœurs; les hymnes, dont la plus ancienne est peut-être de saint Clément d'Alexandrie, et qui ne devinrent fort en usage qu'à partir du vi^e siècle.

L'office divin a Dieu pour objet et pour fin; cependant on y fait, à certains jours, mémoire spéciale de la sainte Vierge et des saints; de là le nom d'office de la Vierge ou de tel saint. On appelle office des morts celui qu'on fait aux obsèques, aux anniversaires des défunts ou autres solennités funéraires. Or, l'office varie en solennité, selon le degré d'importance de la fête, du mystère ou du saint que l'on célèbre; ainsi, l'on distingue des offices annuels, solennels majeurs, solennels mineurs, doubles, semi-doubles, etc., et il y a aussi la simple fête. Quand on canonise un saint, on lui assigne un office propre ou tiré du commun des martyrs, des pontifes, des docteurs, etc., selon leur sainteté; mais si le saint est du genre de sa mort. Dans tout l'ordre de Saint-Bernard, le petit office de la sainte Vierge se dit tous les jours. Au quatrième concile de Clermont, le pape Urban II obligea tous les ecclésiastiques à le réciter, afin d'obtenir de Dieu l'heureux succès de la croisade qui fut résolue dans ce concile; mais le pape Pie VI, par une constitution, en a dispensé tous ceux qui ne sont pas astreints par les règles particulières de leurs chapitres ou de leurs monastères; il y oblige seulement, pour toute charge, les clercs qui ont des pensions sur des bénéfices. Les chartreux disent l'office des morts tous les jours, excepté les jours de fête.

L'Eglise impose à tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés l'obligation de réciter l'office divin ou le *Breviaire* tous les jours; ils ne peuvent l'omettre en tout ou en partie notable sans commettre un grave péché, à moins que la maladie ou une impossibilité absolue ne les en empêche.

Flourdy dit que, dans l'office public, chacun doit se conformer à l'usage de l'Eglise dans laquelle il chante. « Quant à ceux qui récitent l'office en particulier, ils ne sont pas si étroitement obligés à observer les heures et les postures que l'on garde au chœur; il suffit, à la rigueur, de réciter l'office entier dans les vingt-quatre heures. Il vaut mieux cependant anticiper les prières que de les retarder; il est permis de dire dès le matin toutes les petites heures, les vêpres d'abord après midi et, dès les quatre heures du soir, matines pour le lendemain. » Il est à croire que, même parmi les religieux, on est de temps à

autre en contradiction avec cet ordre rigoureux de l'Eglise.

L'office de l'Eglise schismatique grecque se compose des mêmes parties que celui de l'Eglise romaine; seulement, la langue employée est le grec, et non le latin. Les Eglises d'Orient séparées du rit grec offrent des différences plus notables, ainsi que les cultes chrétiens asiatiques qui, tout en reconnaissant l'autorité du pape et en faisant nombre parmi les membres de l'Eglise romaine, ont conservé en grande partie leurs coutumes locales et ont repoussé plusieurs de celles d'Occident. Il y en a dont la langue canonique est le syriaque.

Les protestants ont un office qui n'est pas aussi compliqué que celui des catholiques; il ne se compose que d'une courte liturgie, de quelques psaumes et cantiques et d'un sermon, dits les dimanches et jours de fête (Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte) dans les temples de ce culte. V. LITURGIE.

— Hist. ecclés. *Saint office*. V. INQUISITION.

OFFICE s. f. (o-f-i-se). — Ce mot, quoique de genre différent, est sans doute le même que *office*, service, fonctions. Il se pourrait cependant, d'après Scheler, que le féminin *office* représentât un type latin *officia*, primitif de *officina*, atelier, laboratoire, qui se rencontre souvent dans la latinité du moyen âge en parlant des monastères, pour désigner des bâtiments où l'on conserve ce qui se rapporte à la nourriture et aux autres besoins des moines. D'après Scheler, *officina* est une contraction de *officina* et vient de *officere*, *officium*. Place généralement placée auprès de la salle à manger, et dans laquelle se prépare le service du dessert et on gardait le linge de table et la vaisselle : *Allez prendre des assiettes à l'office*.

Donnez donc vos diners, madame, et donnez-les Sans nourrir à l'office un peuple de valets.

C. DELAVIGNE.

— Hist. *Les sept offices de la maison du roi*. Ensemble de services qui comprenaient : 1° le gobelet; 2° la cuisine-bouche; 3° la paneterie-commun; 4° l'échansonnerie-commun; 5° la cuisine-commun; 6° la fruiterie; 7° la fourrière : *La paneterie était la troisième des sept offices de la maison du roi*. (Trév.) 8° *Office-bouche*, *Office de la bouche du roi*, Office où l'on préparait ce qui devait être servi sur la table du roi.

— pl. Lieux où l'on prépare, où l'on garde les divers objets nécessaires au service de la table.

OFFICIAL s. m. (o-f-i-si-al — rad. *office*). Dr. canon. Juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse : *Il y avait trois sortes d'officials : l'ordinaire, le métropolitain et le primitif*. (E. Littré.) *Sous Philippe de Valois, il n'était pas de procès que les officiaux ne se crussent en droit d'attirer devant eux*. (H. Martin.) Membre de l'officialité établie par le concordat de 1801. L'official forain, Celui que l'évêque envoie dans quelque endroit pour y juger les affaires qui relèvent de sa juridiction, afin de ménager aux parties le temps et la dépense. L'official juge ordinaire, Official de Cambrai, qui réunissait en sa personne les titres de juge ecclésiastique et de juge civil.

— Encycl. On appelait ainsi autrefois l'ecclésiastique qui exerçait par délégation la juridiction contentieuse appartenant aux évêques, abbés, archidiacres ou chapitres; son tribunal s'appelait l'officialité; il y était assisté ordinairement par un vice-gérant, un ou plusieurs assesseurs, un greffier, un promoteur, des appariteurs. Au xvii^e siècle, l'official connaissait 10 des causes personnelles entre ecclésiastiques ou entre un ecclésiastique défendeur et un laïque demandeur; 20 des matières purement spirituelles, aussi bien entre laïques qu'entre ecclésiastiques; de tout ce qui touchait à la foi, de la doctrine, des sacrements, des demandes en nullité de mariage, des vœux de religion, du service divin, de la simonie, des dîmes (quand c'était un ecclésiastique qui élevait une demande à cet égard), du crime d'hérésie, de la discipline ecclésiastique; 30 il connaissait, dans une certaine mesure, des délits et des crimes commis par les ecclésiastiques. On distinguait à cet égard les délits en délits communs et délits privilégiés.

La compétence des officiaux a beaucoup varié, suivant les temps. On peut dire que l'époque de sa plus grande étendue a coïncidé avec la plus grande barbarie. A partir du xiii^e siècle, elle a été diminuant jusqu'à la Révolution, qui en supprima les derniers restes. Durant les derniers siècles du moyen âge, cette compétence, que l'autorité ecclésiastique voulait naturellement étendre encore et que les tribunaux laïques voulaient au contraire restreindre, et qu'ils restreignaient en effet, fut entre les deux pouvoirs, spirituel et temporel, l'occasion de perpétuels conflits. Elle fut aussi pour les ecclésiastiques mêmes une cause de guerre intestine. Il paraît que, dans les commencements, les évêques, à qui seuls appartenait en droit le pouvoir judiciaire, l'avaient délégué à leurs archiprêtres, qui n'étaient en cela que leurs représentants, puis aux archidiacres; ceux-ci, à la faveur du désordre universel qui régna du ix^e au xii^e siècle, se rendirent indépendants dans leurs fonctions de juges; ils

exercèrent l'officialité comme un droit propre attaché à leur rang. Quand, au XIII^e siècle, on se forma partout des idées plus nettes sur la hiérarchie dans l'Eglise et dans l'Etat, les évêques, pour rentrer en possession de leur pouvoir, entreprirent contre les archidiacres une lutte qui eut sans doute d'intéressantes péripéties. Malheureusement, l'histoire des officialités est fort obscure; elle attend, comme beaucoup d'autres parties de l'histoire ecclésiastique, un libre penseur qui l'éclaircisse.

OFFICIALITÉ s. f. (o-fi-ci-a-li-té — rad. *offic*). Dr. canon. Juridiction, tribunal de l'official: *Les actions en promesse ou en dissolution de mariage sont les causes les plus ordinaires de l'OFFICIALITÉ.* (Trév.) || Charge de l'official: *C'est par un grand abus que certains prêtres vendent leur OFFICIALITÉ.* (Trév.) || Lieu où l'official rendait la justice. || Depuis le concordat, Conseil établi auprès de la préfecture pour juger les discussions survenues entre celui-ci et les membres de son clergé.

OFFICIANTE, **ANTE** adj. (o-fi-si-an, ante — rad. *offic*). Liturg. Qui officie: *Prêtre officiant.* La troupe OFFICIANTE des prêtres et des clercs.

s. m. Prêtre qui officie, qui préside à l'office public: *Devant le chœur se trouvait un rideau entr'ouvert au milieu, de manière à ne laisser voir que l'OFFICIANTE et l'autel.* (Balz.) s. f. Religieuse qui est de semaine pour présider aux offices du chœur.

— Encycl. On appelle officier, dans l'Eglise romaine, l'évêque ou le prêtre qui célèbre à l'autel la messe; ce nom le distingue du diacre ou du sous-diacre qui l'assistent. C'est lui qui commence l'office du chœur, récite tout haut, ces oraisons, chante la préface et les autres prières, sauf l'évangile et l'épître, qui sont récitées, l'un par le diacre, l'autre par le sous-diacre. D'après l'explication des cérémonies de la messe par le Père Lebrun, l'officiant se prépare à offrir la messe par la confession de ses péchés, par la retraite, par des prières qui doivent lui garantir la pureté extérieure. Dans les jours solennels, l'évêque officie lui-même au chœur dans l'église cathédrale.

OFFICIAT s. m. (o-fi-si-a — rad. *offic*). Grade d'officier de santé.

OFFICIEL, **ELLE** adj. (o-fi-si-èl, è-le — lat. *officialis*, qui sert à un office; de *officium*, office). Qui est déclaré, dit, proposé, établi, fourni par l'autorité compétente ou reconnue: *Déclaration OFFICIELLE. Documents OFFICIELS. Les études privées, comme les enquêtes OFFICIELLES, ont démontré la grandeur du mal qui pèse sur les ouvrières.* (Ch. Baillot.)

— Qui appartient aux personnes faisant partie de la haute administration; qui a lieu chez ces personnes agissant comme personnes publiques: *Personnages OFFICIELS. Régions OFFICIELLES. Dîner OFFICIEL. Visite OFFICIELLE. Dans les salons OFFICIELS, quelle femme a jamais eu la prétention d'être écoutée?* (M^{me} E. de Gir.) La religion de l'avenir n'aura pas de clergé OFFICIEL. (L. Jourdan.)

— Par ext. Regu, consacré, fixé par l'usage et faisant règle: *Itien de plus admirable que la puissance d'expression de l'enfant et la fécondité qu'il déploie pour se créer un langage propre avant qu'on lui ait imposé la langue OFFICIELLE.* (Renan.)

— Certain, assuré, connu par des voies sûres: *Il se marie, c'est OFFICIEL.*

— Fam. Solennel et compassé: *Prendre sa pose OFFICIELLE, son ton OFFICIEL, ses lunettes OFFICIELLES. On va chercher en cérémonie le roussin sacré; il s'avance à pas comptés, OFFICIEL comme un budget, sérieux comme un duc qui se prépare à être étiré.* (P. de St-Victor.)

— Se dit des journaux dans lesquels le gouvernement fait insérer les lois, les décrets, les déclarations qu'il veut porter à la connaissance du public:

Le Moniteur lui-même, officiel recueilli, Est forcé d'ébruiter ces histoires de deuil.

BARTHÉLEMY.

— **Moniteur officiel**, **Moniteur officiel du soir**, Journaux qui publiaient autrefois les communications du gouvernement. || **Journal officiel**, Titre du journal qui a succédé au **Moniteur officiel** comme journal du gouvernement. || **Semi-officiel**, Se dit des journaux qui passent pour être inspirés par l'autorité gouvernementale: *Les journaux SEMI-OFFICIELS.*

— **Candidat officiel**, **Candidature officielle**, Candidature que le gouvernement recommande aux électeurs et qu'il s'attache à faire prévaloir: *Les candidats OFFICIELS ont déjà ouvert la campagne électorale.* (T. Delord.)

OFFICIELLEMENT adv. (o-fi-si-è-le-man — rad. *offic*). D'une manière officielle: *Après le 10 août, république et empire furent faits synonymes; et cette synonymie s'est maintenue OFFICIELLEMENT jusqu'après le couronnement de Napoléon.* (Proudh.)

OFFICIER v. n. ou intr. (o-fi-si-è — rad. *offic*). Prend deux t de suite aux deux premiers pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés.: *Mons officiers; que vous officiez.* Liturg. Faire l'office divin, présider à l'office divin: *Officier avec pompe. Ne savoir pas OFFICIER.*

L'évêque OFFICIE, servi par un moine et un prêtre. (Th. Gaut.)

— Fam. Faire son office: *Il OFFICIE bien à table. Ce qui montre de quelle admirable façon OFFICIE le bâton entre des mains grossières et courroucées.* (Damas-Hingard.)

— Par plaisant. Prendre un ton solennel, avoir une démarche compassée: *Jamais naturel, il OFFICIE toujours.*

OFFICIER s. m. (o-fi-si-è — rad. *offic*). Celui qui possède une charge en titre d'office; celui qui occupe un emploi: *Des officiers de police. Le principal officier du lord maire est le juge assesseur.* (F. Wey.) Depuis quelques années, le zèle des OFFICIERs de la police judiciaire a été singulièrement excité. (J. Favre.)

— Loc. fam. **Officier de la manicle**, Filou, coupeur de bourses. || **Vieille loc.**

— Argot. **Officier de topo**, Homme qui triche au jeu.

— Hist. **Grands officiers de la couronne**, Titre que portèrent successivement les grands dignitaires du palais, tels que connétable, amiral, chancelier, etc. || **Officiers de la maison du roi**, Grands dignitaires chargés de la direction des services de la maison du roi. || **Grands officiers de l'empire**, Electeurs de l'empire germanique. || **Officiers de la bouche**, Dignitaires qui étaient chargés du service de la table du souverain. || **Officiers du gobelet**, Ceux qui étaient chargés de servir les boissons. || **Officiers du commun**, Ceux qui étaient employés aux diverses tables du souverain autres que la table du roi.

— Hist. ecclés. Nom donné aux laïques employés dans une église, comme sacristain, suisse, bedeau, etc.: *Le clergé était précédé de tous les OFFICIERs du chœur.*

— Liturg. Livre d'offices.

— Féod. **Droit d'officiers seigneuriaux**, Prérégative qu'avaient les seigneurs justiciers de créer des officiers pour rendre la justice.

— Administr. **Officiers municipaux**, Maire et adjoints, dans l'organisation municipale actuelle. || **Officier d'administration**, Membre de l'intendance ou du commissariat de la marine. || **Officiers de paix**, Nom que l'Assemblée nationale donna à vingt-quatre employés du tribunal municipal créé le 21 septembre 1791, et qui faisaient à peu près les fonctions d'huissiers près les juges de paix. On donne aujourd'hui le même nom à des magistrats qui suppléent les commissaires de police dans quelques-unes de leurs fonctions. || **Officier civil**, Fonctionnaire, dépositaire, agent quelconque de l'autorité civile. || **Officiers publics ou ministériels**, Individus choisis, sous l'autorité du ministre de la justice, pour dresser et recevoir des actes authentiques: *Les avoués, notaires, huissiers et autres OFFICIERs MINISTÉRIELS.*

— Art milit. Celui qui a dans l'armée un grade au moins égal à celui de sous-lieutenant: **OFFICIER d'état-major**, **OFFICIER d'infanterie**, **OFFICIER de cavalerie**, Le corps des OFFICIERs. Autrefois, nul ne pouvait être OFFICIER s'il n'était gentilhomme. (Chateaub.) Point de soldats sans OFFICIERs; point de contentement sans avancement; point d'avancement sans guerre. (E. de Gir.) || **Officiers généraux**, Ceux qui ont sous leurs ordres un corps de troupes composé de plusieurs régiments. || **Officier major**, Nom que l'on donnait autrefois aux majors de place et de régiment. || **Officiers de compagnie**, **Officiers de corps**, **Officiers attachés à un régiment**, par opposition aux officiers d'état-major. || **Officiers supérieurs**, Colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon ou d'escadron et majors. || **Officiers subalternes**, Ceux qui commandent une compagnie, tels que les capitaines, les lieutenants, les sous-lieutenants. || **Sous-officiers**, Militaires ayant un grade inférieur à celui de sous-lieutenant, comme adjudants, sergents, maréchaux des logis, etc. || **Officier de fortune**, Homme d'épée qui ne devait sa position qu'à l'avancement, qui n'avait pas obtenu son grade par la faveur et qui ne l'avait pas acheté: *Leur père n'est qu'un OFFICIER DE FORTUNE.* (B. de St-P.)

— Mar. Grade quelconque dans la hiérarchie navale, parmi ceux qui commandent et font partie de l'état-major: *Ils firent des signaux qui furent à l'instant répondus par les OFFICIERs du bord.* (Lamart.) || **Officier supérieur**, Capitaine de vaisseau ou de frégate. || **Officiers subalternes**, Lieutenant et enseignes. || **Officiers majors**, Nom donné anciennement aux capitaines, lieutenants et enseignes de vaisseau. || **Officier chargé du détail**, Officier qui règle tout le détail du service à bord. || **Officier marinier**, Maître d'un service quelconque, individu appartenant à la maistrance. || **Officiers civils**, Nom donné aux administrateurs de la marine. || **Officiers de plume**, Nom donné anciennement aux administrateurs de la marine. || **Officier matelot**, Ancien nom des officiers roturiers. || **Officier auxiliaire**, Officier de la marine marchande chargé provisoirement d'un service à bord d'un navire de guerre. || **Officier bleu**, Ancien nom des officiers auxiliaires, qui portaient alors le petit uniforme bleu de la marine de l'Etat. || **Officier marchand**, Officier qui commande un navire de commerce. || **Officier de prise**, Officier détaché pour commander un bâtiment capturé. || **Officier de garde**, Officier chargé de la garde d'un navire stationnant dans un port

ou une rade. || **Officier de quart**, Officier qui commande à son tour le bâtiment, sous la responsabilité du capitaine.

— Cheval. Grade usité dans la plupart des ordres de chevalerie. || **Officiers de l'ordre du Saint-Esprit**, Chancelier, maître des cérémonies, grand trésorier et secrétaire de l'ordre. || **Bas officiers de l'ordre du Saint-Esprit**, Héraut roi d'armes, trésoriers du marc d'or, et contrôleurs généraux de l'ordre. || **Officiers de l'ordre de Saint-Louis**, Trésorier, greffier et huissier de l'ordre. || **Officiers de l'ordre de la Légion d'honneur**, Titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier.

— Méd. **Officier de santé**, Médecin autorisé à exercer sans avoir le grade de docteur. || Nom donné anciennement aux chirurgiens, médecins et apothicaires de la maison du roi et de celle de Monsieur.

— Fr.-maçon. Membre remplissant un office dans une loge maçonnique.

— Econ. domest. Garçon ou chef d'office dans une grande maison, un café, un restaurant: *Un bon OFFICIER doit être tout à la fois glacier, confiseur, décorateur, peintre, architecte, sculpteur et fleuriste.* (Grimod.)

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'éperlan jaune, appelé aussi lieu.

— Encycl. Art milit. Le mot *officier* a signifié d'abord un personnage pourvu d'un office, d'une charge. Le premier dictionnaire qui mentionne ce mot en l'appliquant à des militaires est celui de Furetière. Une chose à remarquer, c'est que presque toutes les armées modernes nous ont emprunté ce terme, dont l'analogie ne se trouve ni dans la langue grecque ni dans la langue latine. Les *officiers* sont les militaires qui sont commissionnés par le chef de l'Etat pour le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de maréchal de France. Les *sous-officiers* sont nommés par le chef du corps auquel ils appartiennent.

On distingue trois sortes d'*officiers*: 1^o les *officiers généraux*, qui peuvent avoir sous leur commandement des troupes de différentes armes et qui se divisent en généraux de division et en généraux de brigade; 2^o les *officiers supérieurs*, comprenant les colonels, les lieutenants-colonels, les chefs de bataillon ou d'escadron et les majors; ils appartiennent soit à des corps de troupes, soit à l'état-major; 3^o les *officiers subalternes*, qui sont les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants attachés aux corps ou à l'état-major. Il existait autrefois dans l'armée française un certain nombre de grades qui ont été supprimés ou dont les noms ont été changés: tels étaient les cadets, les cornettes, les enseignes, les brigadiers, les mestres de camp, les maréchaux de camp et les lieutenants généraux.

En laissant de côté les généraux, disons quelques mots des *officiers* des diverses armes.

Les *officiers d'infanterie*, dont l'ensemble s'étend de l'adjudant exclusivement jusqu'au colonel inclusivement, se divisaient dans le principe en mestres de camp, capitaines, lieutenants et enseignes. Les grades ne tardèrent pas à se multiplier. C'est ainsi qu'on vit apparaître, suivant les temps, des aides-majors, des adjudants, des adjudants-majors, des capitaines, des lieutenants, des capitaines en pied ou surnuméraires, des chefs de bataillon, des commandants de bataillon, des colonels, des gentilshommes à drapeau, des lieutenants-colonels, des majors capitaines, des majors chefs de bataillon, des majors lieutenants-colonels, des porte-drapeau, des sous-aides-majors, des sous-lieutenants, etc. Le rapport du nombre des *officiers d'infanterie* à celui des soldats qu'ils ont à commander n'a jamais été déterminé d'une manière bien régulière. Au siècle dernier, on calculait à raison d'un *officier* par seize hommes, et quelquefois d'un par trente hommes. Aujourd'hui, il y a à peu près un *officier* par vingt hommes. Depuis le milieu du dernier siècle, époque de la création de l'Ecole militaire, les *officiers* doivent connaître, au moins théoriquement, tous les travaux nécessaires aux campagnes et aux sièges, l'art de la défense des places et la topographie pratique. De nos jours, on les encourage à composer des mémoires, à rédiger des reconnaissances, etc. Les *officiers d'infanterie* française portent une tunique, la capote ou redingote à deux rangs de boutons, le shako à pompon ou à plumet suivant l'arme, lorsqu'ils sont en grande tenue, et le képi en petite tenue, les gants blancs et la sabre. Leurs grades se reconnaissent à la position, à la forme et à la couleur de leurs épaulettes, ainsi qu'au nombre de galons qu'ils portent sur les manches de la tunique et au képi. Le signe du service des *officiers d'infanterie* française est le hausse-col.

Le nombre des *officiers de cavalerie* est à peu près fixé à un par onze hommes de troupe. Autrefois, un *officier* n'était admis dans la cavalerie qu'après avoir servi pendant deux campagnes dans l'infanterie, afin d'avoir acquis des notions sur l'attaque et la défense des places. Maintenant les écoles et les promotions remplissent les cadres. L'équipement, l'écharpe ou ceinture, la cuirasse, l'épaulette, les broderies des carabiniers, les tresses plates et les ganses des hussards, la dragonne, les galons, les éperons, les bottes ont, suivant les temps et la mode, distingué le corps, l'arme, le grade des *officiers* de ca-

valerie. Leur paye a presque toujours été plus élevée que celle de l'infanterie, et cela devait être, car ils sont obligés d'entretenir à gages un homme d'écurie et de remplacer leurs chevaux. L'*officier* de cavalerie doit pratiquer l'escrime avec dextérité, tirer habilement le pistolet, exceller dans l'équitation; mais il peut être étranger à l'art des sièges et à la tactique d'infanterie.

Les *officiers d'artillerie*, autrefois appelés artilleurs ou ingénieurs à feu, n'ont été considérés comme militaires permanents qu'à une époque très-récente. Avant 1716, ils n'étaient pas admis à l'hôtel des Invalides. Au milieu du siècle dernier, on n'y avait que 300 *officiers d'artillerie* pour toute l'armée française. Depuis la création de l'Ecole de Mézières, qui eut lieu à cette époque, on les tira des écoles créées pour l'instruction de cette arme. Les jeunes gens qui se destinent au service de l'artillerie doivent se faire admettre à l'Ecole polytechnique, d'où ils passent à l'Ecole d'application, transférée de Metz à Bourges après la guerre de 1870-1871. La solde des *officiers d'artillerie* excède de 20 pour 100 celle des *officiers d'infanterie*. Autrefois, en vertu d'un vieil usage, les *officiers d'artillerie* pouvaient, à la suite de la capitulation d'une place dont ils avaient fait le siège, s'emparer des cloches de cette place ou de leur valeur en numéraire. Les *officiers d'artillerie* étaient si peu instruits au temps de Henri IV, que Sully, parvenu à la grande maîtrise, en licencia la plus grande partie. Aujourd'hui, le programme de leurs études est très-étendu. Les *officiers d'artillerie* autrefois appelés ingénieurs. Depuis Vauban, des *officiers d'infanterie* étaient passagèrement ingénieurs; les chefs de haut grade du corps des ingénieurs exerçaient seuls à titre permanent. Vers la fin du siècle dernier, les ingénieurs prirent le nom d'*officiers du génie* et les récompenses militaires leur furent accordées. Ils étaient autrefois nommés par voie d'examen, mais sans être tenus de prendre leur degré dans une école spéciale. Depuis 1793, ils sont nominalement partie de l'état-major. Ils doivent être élèves de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application.

V. GENIE.

Outre les *officiers* attachés aux diverses armes, on distingue plusieurs sortes d'*officiers*. Les *officiers d'état-major* sont ceux qui font partie de l'état-major d'une place ou d'un corps. V. ETAT-MAJOR.

Les *officiers d'ordonnance* sont attachés à des généraux. On les emploie, principalement en temps de guerre, comme aides de camp ou *officiers d'état-major*. Ils sont des courtes-tiens le bureau, transcrivent les ordres. Ce sont ordinairement des lieutenants qui remplissent cet emploi.

Les *officiers à la suite*, sans avoir d'emploi effectif, font cependant partie d'un corps, remplacent les titulaires en cas d'absence, concourent au service de semaine, etc.

Les *officiers de garde* sont ceux qui sont désignés pour surveiller une garde de garnison. Ils veillent à la manière dont les caporaux reçoivent le poste, relèvent les sentinelles et exécutent les consignes. Ils ne doivent quiter ni l'épée ni le hausse-col, ne peuvent s'éloigner de leur poste, doivent s'abstenir d'y jouer et n'y laisser entrer aucun étranger.

Les *officiers de ronde* sont ceux qui remplissent un service de ronde, ils parcourent à pied soit une partie, soit la totalité des remparts, en écoutant ce qui se passe au dehors, et ils rendent compte de suite de ce qui peut intéresser la sûreté de la place.

Les *officiers de tranchée* surveillent les travailleurs d'un siège offensif. Ils ont la main à ce que les travailleurs ne se dispersent point et à ce qu'ils se rallient promptement en cas de sortie.

Les *officiers d'administration* sont chargés d'un contrôle, et souvent contrôlabiles eux-mêmes. Les lieutenants aux montres, les commissaires aux revues, les commissaires des guerres, les contrôleurs des guerres étaient *officiers d'administration*. Depuis le règne de Louis-Philippe, on a créé un autre genre d'*officiers d'administration* chargés du campement, de l'habillement, des hôpitaux et des subsistances. V. INTENDANCE.

Les *officiers comptables* se composent ordinairement du capitaine d'habillement, du trésorier et de tous les emplois analogues. Ils portent des marques distinctives de leur grade et sont ordinairement recrutés parmi les *officiers* ayant passé par les galons.

Les *officiers d'armement* appartiennent à l'une des compagnies d'un corps et sont chargés de surveiller l'armement des troupes. Ils sont désignés par l'inspecteur général sur la présentation du colonel.

Une loi du 5 janvier 1872, modifiant celle du 11 avril 1831, a décidé que, après vingt-cinq ans de service effectif, pourront être admis à la pension de retraite, à titre d'indemnité, les *officiers* et les assimilés en activité de service, sur leur demande, et, d'office, les *officiers* en non-activité pour infirmités temporaires ou par mesure de discipline. Dans l'un et l'autre cas, quelle que soit leur ancienneté de grade, ils ont droit au minimum de la pension de ce grade, augmentée pour chaque campagne d'un vingtième de la différence du minimum au maximum. D'après une loi promulguée également le 5 janvier 1872, l'avancement aux grades de capitaine, de

lieutenant et de sous-lieutenant dans l'infanterie et dans la cavalerie sera donné sur la totalité de l'arme. Pour être proposés à l'avancement, les *officiers* doivent préalablement subir un examen dont le ministre de la guerre de Clusay a tracé le programme dans une circulaire du 2 février 1872.

— **Mar. Officiers de marine.** V. MARINE.

— **Hist. Grands officiers de la couronne.** Sous Henri III, les grands officiers de la couronne étaient au nombre de cinq, sans compter les maréchaux, savoir : le connétable, le chancelier, le grand maître de France, le grand chambellan et l'amiral de France. Henri IV ajouta à ces grands officiers le grand écuyer et le grand maître de l'artillerie. Louis XIII supprima les offices de connétable et d'amiral; Louis XIV rétablit ce dernier office et créa celui de colonel de l'infanterie. Sous Louis XV et Louis XVI, les grands officiers de la couronne ne furent plus que les *officiers* de la maison du roi et de celle de la reine. Etaient grands officiers de la couronne le grand aumônier, le grand maître de la maison du roi, le grand chambellan, le grand maître de la garde-robe, etc. Supprimés par la Révolution, les grands officiers de la couronne reparurent avec l'Empire. Napoléon les divisa en grands officiers civils et grands officiers militaires. Dans la première catégorie figurèrent un grand aumônier, un grand chambellan, un grand maître du palais, un grand écuyer, un grand veneur et un grand maître des cérémonies; la seconde catégorie comprenait les maréchaux, huit inspecteurs et colonels généraux de l'artillerie et du génie, des troupes à cheval et de la marine, et enfin l'inspecteur général des côtes de la Ligurie et l'inspecteur des côtes de la mer du Nord.

Le gouvernement de la Restauration reconstitua l'ancienne maison du roi avec ses grands officiers de la couronne. La monarchie bourgeoise de Louis-Philippe supprima les charges surannées de grands officiers. Le second Empire crut devoir les ressusciter et réorganisa la maison impériale sur le type de celle de Napoléon I^{er}, sans rétablir toutefois les grands dignitaires, l'archichancelier, le grand électeur, etc. Les grands officiers de la couronne ont disparu avec la révolution du 4 septembre 1870.

— **Officiers de la maison du roi.** V. MAISON DU ROI.

— **Officier de bouche.** V. BOUCHE.

— **Méd. Officiers de santé.** Les officiers de santé sont, pour ainsi dire, des médecins du second ordre. Leurs droits dans la pratique médicale sont limités par des lois.

Les aspirants au titre d'*officier* de santé doivent justifier de douze inscriptions dans une Faculté de médecine; ils peuvent prendre ces inscriptions sans être pourvus des diplômes de bachelier es lettres et es sciences. Ils peuvent également se faire recevoir en justifiant de quatorze trimestres d'études dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie. La compensation entre les inscriptions dans les Facultés et celles qui ont été prises dans les écoles préparatoires a lieu moyennant un droit de 5 francs par inscription.

Les aspirants au titre d'*officier* de santé ne peuvent prendre leur première inscription avant l'âge de dix-sept ans révolus et sans justifier devant un jury spécial, composé de trois membres et formé par les soins du recteur de l'Académie, des connaissances enseignées dans la division de grammaire des lycées. Les aspirants en cours d'études, qui voudront, après avoir obtenu le grade de bachelier es lettres et es sciences, passer dans la catégorie des aspirants au doctorat en médecine, subiront une réduction de quatre inscriptions, quel que soit le nombre de celles qu'ils auront prises antérieurement. Le nombre des examens à subir pour être admis au titre d'*officier* de santé est de trois. Le premier a pour objet l'anatomie en général et les éléments de physiologie; le deuxième, la pathologie interne, la pathologie externe et les accouchements; le troisième, la clinique interne et externe, la matière médicale, la thérapeutique et une composition écrite sur une question tirée au sort parmi un certain nombre de sujets arrêtés devant le jury.

Si le candidat est jugé apte à exercer la profession d'*officier* de santé, il lui est délivré un certificat d'aptitude pour chacun de ses examens.

Les aspirants au titre d'*officier* de santé ne sont pas admis à subir leur dernier examen avant l'âge de vingt et un ans révolus. Un candidat refusé par une Faculté est ajourné à trois mois au moins.

Dans les écoles préparatoires de médecine, il y a par an une seule session d'examen, dont l'ouverture ne peut avoir lieu avant le 1^{er} septembre de chaque année. Devant les Facultés de médecine, les examens ont lieu dès qu'on a pu compléter une série de cinq candidats.

Les officiers de santé ne peuvent exercer leur profession que dans le département pour lequel ils ont été reçus. Ils doivent en conséquence passer leurs examens devant la Faculté de médecine ou l'école préparatoire dans la circonscription de laquelle ils se proposent d'exercer (art. 19 du décret du 26 août 1854). S'ils veulent exercer dans un autre département, ils doivent subir et payer de

nouveaux examens et obtenir un nouveau certificat d'aptitude. En outre, ils ne pourront pratiquer les grandes opérations chirurgicales que sous la surveillance et l'inspection d'un docteur, dans les lieux où celui-ci sera établi. Dans les cas d'accidents graves, arrivés à la suite d'une opération exécutée hors de la surveillance et de l'inspection prescrites ci-dessus, il y aura recours à indemnité contre l'*officier* de santé qui s'en sera rendu coupable.

Dans l'armée, on donne le nom d'*officiers* de santé aux médecins, chirurgiens et pharmaciens. V. MÉDECINS MILITAIRES.

— **Admin. Officiers de paix.** La police de Paris, jusqu'à Louis XIV, n'avait eu qu'une organisation imparfaite. En mars 1667, ce roi créa un lieutenant général de police de la ville, prévôt et vicomte de Paris, sous la direction duquel furent réunis tous les services chargés de veiller à la tranquillité des habitants de la capitale. Outre les commissaires au Châtelet, le personnel de la police à cette époque comptait vingt inspecteurs de police, une compagnie de gardes-pompes pour combattre les incendies, huit agents chargés de l'illumination et de la salubrité, le guet à pied et à cheval, comme force armée, et vingt conseillers du roi inspecteurs de police, fonctionnaires qui plus tard devinrent les *officiers* de paix. Chacun d'eux, aidé d'un certain nombre d'agents, avait une partie de la ville à surveiller. Les attributions de ces fonctionnaires, incomplètement définies jusqu'alors, furent régularisées par la loi de floréal an X. Cette loi leur donna le titre d'*officiers* de paix de la ville de Paris et déterminait leur costume, qui était ainsi composé : habit bleu, une broderie en argent sur les manches et les poches, un pantalon rouge brodé, un baudrier et un sabre. Plus tard, ils cessèrent de porter l'uniforme et n'eurent pendant longtemps pour insigne qu'une écharpe bleue à franges tricolores. Lors de la réorganisation de la police municipale en 1854, ils reçurent un uniforme élégant et gardèrent l'écharpe.

Les *officiers* de paix n'existent qu'à Paris. Chaque arrondissement a le sien; ils sont, ainsi que leurs agents, les auxiliaires des commissaires de police de chaque quartier, auxquels ils doivent déferer les crimes, délits ou contraventions parvenus à leur connaissance, et dont la constatation légale ne peut être faite que par ces commissaires, qui remplissent à la fois des fonctions administratives et judiciaires.

Chaque *officier* de paix d'arrondissement a sous ses ordres environ 400 sergents de ville ou brigadiers. Outre les *officiers* de paix d'arrondissement, il existe des *officiers* de paix des brigades centrales, des *officiers* de paix pour services divers, pour le service de sûreté, etc.

Officier de fortune (l') ou la Légende de Montrose, roman de sir Walter Scott (1819). Cet officier de fortune est un aventurier écossais, Dugald Dalgetty de Drumthwacket, ancien *rimestein* ou capitaine dans l'armée de Gustave-Adolphe, et qui, au commencement du récit, prend parti pour Montrose contre le marquis d'Argyle ou, en d'autres termes, pour le roi Charles I^{er} contre le Parlement. Les Highlanders se rassemblent au château de Darlinvarach, domaine des frères Mac-Aulay, et choisissent pour leur général Montrose, que vient d'annoncer lord Menteith, jeune ami d'Angus et d'Allan Mac-Aulay et plus tard rival de ce dernier auprès d'Annette Lyle, jeune fille enlevée enfant au clan des Enfants du brouillard et dont la naissance est incertaine. Dalgetty, l'*officier* de fortune, est envoyé en parlementaire au marquis d'Argyle; mais, au mépris de son sauf-conduit, le marquis d'Argyle le fait jeter dans un cachot. Il se trouve enfermé avec le chef du clan ou plutôt de la bande des Enfants du brouillard. A force de ruse et d'intelligence, Dalgetty parvient, non-seulement à sortir de prison avec Randal, son compagnon d'infortune, mais encore à s'emparer de papiers secrets appartenant au marquis d'Argyle et à regagner après de nombreux périls le camp de son général. Montrose, instruit par ces papiers du plan de campagne de l'ennemi, rassemble un bataillon solide et marche au-devant des troupes d'Argyle, qui surprend campées sur les bords du Lochy, rivière qui unit le lac de ce nom à celui d'Ull (2 février 1645). Après un combat opiniâtre de plusieurs heures, une brillante charge de cavalerie conduite par l'*officier* de fortune décide du gain de la bataille. Ce dernier est armé chevalier par Montrose lui-même, en récompense de ce service signalé. Cependant le marquis d'Argyle, grièvement blessé dans le combat, est transporté dans le château de Darlinvarach; il y apprend qu'une fille qu'il croit perdue depuis quinze ans, et qui lui a été enlevée par les Enfants du brouillard, n'est autre qu'Annette Lyle. Le comte de Menteith, qui jusque-là avait fait taire son amour, se déclare enfin; il lit dans les yeux d'Annette que sa silencieuse passion a été comprise et l'obtient des mains du marquis son père. Le mariage va s'accomplir, lorsque Allan Mac-Aulay revient en toute hâte à Darlinvarach, accuse lord Menteith de trahison et, dans sa rage, le porte un furieux coup de poignard qui l'eût tué si, selon l'avis de Dalgetty, le lord ne s'était revêtu de son armure pour la

cérémonie nuptiale. L'*officier* de fortune continue à partager la gloire et les exploits de Montrose; enfin il est fait prisonnier à Philiphang et manque d'être fusillé pour son refus d'entrer au service de l'armée parlementaire avant l'expiration de son engagement dans l'armée royale. Il obtient un sursis à son exécution et, dégoûté de sa parole quelques jours après, entre dans l'armée du covenant. Ce récit plein de charmes est d'un grand intérêt, tant à cause de la fable en elle-même que pour son propre mérite historique, rare qualité dans un roman. On croit revivre à l'époque et au milieu des personnages assemblés par Walter Scott; les caractères comme les mœurs sont de la plus grande exactitude, et tout ce qui n'est pas vrai est au moins vraisemblable.

Officier de recrutement (l'), comédie en cinq actes et en prose par Farquhar, représentée en 1705. Cette pièce présente une peinture fidèle des ruses et des fourberies qu'on mettait en usage pour forcer les paysans anglais à devenir soldats. L'auteur assure qu'il a eu de fréquentes occasions de s'assurer de la vérité du tableau, et, s'il faut en croire la tradition, c'est lui-même qu'il a voulu peindre dans le personnage du capitaine Plum. Les mœurs qu'il peint sont grossièrement licencieuses. Ainsi, au premier acte, le capitaine est averti qu'une jeune personne qu'il avait séduite vient d'accoucher; il propose à son sergent de l'épouser; celui-ci, quoique marié, accepte, et, comme il le dit lui-même, il a femme et enfant en moins d'une demi-heure. Voici comment le même capitaine Plum, un vrai type, s'exprime au sujet d'une jeune fille qu'il a voulu épouser : « Il est vrai que Sylvie et moi nous étions convenus de tout, si nous avions pu nous entendre sur les préliminaires; mais elle voulait que la cérémonie du mariage précède la consommation, et moi je voulais commencer par la consommation; ainsi nous ne pûmes nous arranger. » Le comique de la pièce consiste surtout dans les manœuvres adroites des recruteurs; et, à cet égard, on ne peut que rendre entière justice au talent de l'auteur. On distingue, entre autres, une situation très-plaisante : c'est celle où l'*officier* reçoit gravement les plaintes de deux jeunes gens enrobés de force, parce que le sergent leur a fait accepter de l'argent sous divers prétextes en buvant avec eux. L'*officier* s'empare avec violence contre le sergent; il écoute avec bonté les réclamations des deux pauvres diables, les approuve fort et parvient ensuite, par des caresses et des cajoleries, à les enrober lui-même. Voici la fin de cette scène (le capitaine se retire, et le sergent revient pour surveiller les deux recrues) :

LE SERGENT. N'êtes-vous pas de bons enfants, dites-moi ? Vous êtes allés vous plaindre au capitaine; je vais être cassé, et l'un de vous sera sentinelle à la place. Quel est celui de vous qui aura ma hallebarde ?

LES DEUX RECRUES. C'est moi ! c'est moi !

LE SERGENT. Oui vous l'aurez... sur les épaules. En avant, canailles ! (Il les chasse devant lui.)

Cette amusante comédie est encore jouée à Londres.

Officier enlevé (l'), opéra-comique en un acte et en prose, de Louis d'Alexandre Duval, musique de Calal (théâtre de l'Opéra-Comique, 4 mai 1819). Il paraît que, vers cette époque, une grande dame étrangère s'était permis de faire enlever et conduire dans une de ses terres, aux environs de Paris, un jeune lycéen qui lui avait plu; quatre jours après, elle le fit ramener dans le bois de Boulogne avec le même mystère. La police découvrit le nom et la demeure de la dame, et la fit inviter poliment à quitter un pays dont les lois ne permettent, dans aucun cas, de violer la liberté individuelle. Cette anecdote a fourni le sujet de la pièce. Ici, c'est une jeune veuve qui fait enlever son cousin, Caton de vingt ans, quoique militaire; ses agents se trompent et enlèvent un officier du même régiment, jeune étourdi qu'une bonne fortune ne saurait effaroucher. Inconnus l'un à l'autre, la dame et l'*officier* se sont à peine vus qu'ils se conviennent et s'épousent. La partition, à la fois mélodique et expressive, est meilleure que le poème.

OFFICIERE s. f. (o-fi-si-ère — rad. *office*). Religieuse qui, dans un monastère, exerce quelque fonction ayant titre d'office : C'est là que l'on murmure, que l'on se plaint à tort et à travers de la conduite des OFFICIERES de la maison. (Boss.)

— Femme remplissant un office dans la maison de la reine : Vingt belles jeunes filles de la garde regurent Cuidide et Cacambo, et les conduisirent aux bains; après quoi les grands officiers et les grandes OFFICIERES de la couronne les menèrent à l'appartement de Sa Majesté. (Volt.) Il abus.

OFFICIEUSEMENT adv. (o-fi-si-eu-ze-mant — rad. *officieux*). D'une manière officieuse : Offrir OFFICIEUSEMENT son concours. Je vous avertis OFFICIEUSEMENT que vous embez énormément les locataires. (E. Sue.)

OFFICIOSITÉ s. f. (o-fi-si-o-zi-té — rad. *officieux*). Néol. Qualité de celui qui est officieux : Faire preuve d'OFFICIOSITÉ. Il on a dit aussi OFFICIEUSÉTÉ.

OFFICIEUX, EUSE adj. (o-fi-si-eu, eu-ze — rad. *office*). Qui est prompt, empressé à rendre de bons offices : Homme OFFICIEUX. Femme OFFICIEUSE. Personne n'est bon et OFFICIEUX gratuitement. C'est disposition, sans doute, à la vertu que d'être OFFICIEUX. (Scarron.) Soyez OFFICIEUX à tous, familier avec peu et intime à un seul. (S. Dufour.)

Soyez officieux, rendez service aux gens, On en est bien payé.

C. DELAVIGNE.

Il qui porte à rendre de bons offices; qui est inspiré par le désir d'en rendre : La politesse des hommes est plus OFFICIEUSE et celle des femmes plus caressante. (J.-J. Rousseau.)

Ce zèle officieux, qu'il fait sonner si fort, Cet air de vous blâmer pour mieux me donner tort, Tout ce jeu me déplaît.

C. DELAVIGNE.

— Qui n'est pas officiel, qui n'a pas le caractère d'un acte public : Faire une communication OFFICIEUSE au représentant d'un gouvernement.

— **Mensonge officieux.** Celui qu'on se permet pour faire plaisir à quelqu'un ou pour lui rendre service : Le MENSONGE OFFICIEUX est souvent prescrit par les règles de la civilité. La société n'est proprement qu'un commerce de MENSONGES OFFICIEUX et de fausses louanges. (Flech.) Ce qu'on appelle MENSONGES OFFICIEUX sont de vrais mensonges. (J.-J. Rousseau.)

— **Substantif.** Personne officieuse, empressée à rendre service; se dit presque toujours pour désigner un zèle importun, exagéré ou hypocrite : Faire l'OFFICIEUX. Ecartez les OFFICIEUX.

— **Hist.** Mot adopté, sous la République française, pour désigner les gens de service, les noms de domestique et de valet ayant paru contraires à l'égalité : Se faire accompagner par son OFFICIEUX.

— **Syn.** Officieux, obligant, serviable. V. OBLIGEANT.

Officelle (DE) [Traité des devoirs], ouvrage de morale de Cicéron. V. DEVOIRS (traité des).

OFFICINAL, ALE adj. (o-fi-si-nal, a-le — rad. *officine*). Pharm. Qui se prépare dans l'officine, qui est du ressort de la pharmacie. Il se dit particulièrement des médicaments qui se trouvent tout préparés dans les pharmacies, par opposition aux médicaments magistraux, que l'on ne prépare que lorsqu'ils sont demandés : Les électuaires, les sirops, les émulsifs, les onguents, les poudres composées, les pilules sont des préparations OFFICINALES. (Cadez de Gascourt.) Substances officinales. Celles qui entrent dans des préparations de pharmacie ou de parfumerie, et qu'on trouve chez les pharmaciens, les herboristes, les droguistes.

OFFICINE s. f. (o-fi-si-ne — lat. *officina*, atelier, du préf. *ob*, et de *facere*, faire). Laboratoire et boutique de pharmacie : Le sucre est entré dans le monde par l'OFFICINE des apothicaires. (Brill.-Sav.)

— Fam. Cuisine où se préparent des aliments.

— **Fig.** Lieu où l'on étudie, où l'on compose des ouvrages de science. Il en mauvaise part, Endroit où se prépare, où se frame quelque chose; cause qui produit cette chose : Les bureaux de certains journaux sont des OFFICINES de scandale. Souvenez-vous que la philosophie a une muse et ne doit pas être une simple OFFICINE à raisonner. (J. Joubert.) Le travailleur ne devient jamais obèse : l'OFFICINE de la graisse, c'est l'oisiveté. (Raspail.)

OFFLANGES, village et comm. de France (Jura), canton de Montmirey-le-Château, arrond. et à 15 kilom. de Dôle, à 67 kilom. de Lons-le-Saunier; 532 hab., 5 vms estimés; carrières de pierre à bâtir et de gypse. L'église, décorée de pilastres de l'ordre composite, renferme, entre autres curiosités, les statues colossales des apôtres et un beau Christ en ivoire.

OFFRANDE s. f. (o-fran-de — du lat. *offerendus*, part. pass. du v. *offerre*, offrir, v. ce dernier mot). Don pieux, ou se frame mieux chose; cause qui produit cette chose : La Divinité ou déposée dans un temple dans une intention religieuse : La plus belle OFFRANDE que l'on puisse faire aux dieux est celle d'un cœur honnête. (Ménandre.) Les premières OFFRANDES furent des fruits. (Volt.) Les mages, chez les Perses, étaient chargés de toutes les OFFRANDES. (B. Const.) Le service des dieux et des autels finit par recevoir des ministres spéciaux, chargés de ne jamais laisser manquer d'OFFRANDES les divinités. (A. Maury.)

Quelle offrande a-t-elle mieux que celle de nos pleurs ?

RACINE.

Le Ciel veut moins de nous l'offrande que le cœur.

CRÉBILLON.

— **Par ext.** Don volontaire fait à une personne quelconque : Déposer une OFFRANDE pour les pauvres.

— **Liturg.** Cérémonie qui se pratique à certaines messes, et pendant laquelle le prêtre, tourné vers le peuple, présente la patène à baiser et reçoit les dons des fidèles : Aller à l'OFFRANDE. Une pauvre femme fort âgée et qui n'avait rien à donner porta un jour un petit chat à l'OFFRANDE, disant qu'il était de bonne race et qu'il servirait à prendre les souris de la sacristie. (Saint-Foix.)

— **Prov.** A l'offrande qui a dévotion, Châ-

cun est libre de s'abstenir de donner si ses moyens ne lui permettent pas de se montrer généreux. « Vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez choir monstre le curé. » Se dit de ceux qui montrent une précipitation excessive. « Chaque saint veut son offrande. Quand on veut réussir, il faut gagner par les présents ceux qui peuvent concourir au succès. » A petit saint petite offrande. Il faut proportionner les présents à la qualité des personnes à qui on les offre.

— Syn. Offrande, oblation. V. OBLATION.

Offrande à la Liberté (l'), scène religieuse sur la chanson des *Marseillais*, par G. Cardé, musique de Gossu, représentée sur le théâtre de l'Opéra le 20 octobre 1792. Le chant de la *Marseillaise* mis en action, des scènes guerrières, des danses, des cortèges, tel était le sujet du livret. Gossu, au milieu de l'élan patriotique et républicain qu'exaltait la représentation, fit remarquer sa harmonie correcte et son instrumentation énergique. V., pour plus de détails, notre article MARSEILLAISE.

Offrande à la Fécondité (l'), tableau du Titien, musée de Madrid. Le maître a accompli dans ce tableau un des tours de force les plus étonnants qui puissent tenter un coloriste. Au pied de la statue de la déesse, à qui deux belles jeunes filles présentent en offrande des fruits et des fleurs, s'ébait une troupe innombrable de petits enfants; on en compte plus de soixante, distribués en groupes sur tous les plans du tableau, qui représente un délicieux paysage; ils jouent, s'ébattent et folâtraient avec l'innocence et la vivacité de leur âge. « Quelle difficulté et quelle audace ! dit M. Viardot; d'abord, il fallait varier les jeux à l'infini, ainsi que les attitudes et les passions de cette multitude enfantine, et, d'une autre part, il fallait lutter contre la monotonie du ton, car le tableau tout entier n'offre que nus sur nus. Titien s'est joué de ces deux difficultés énormes sans plus d'efforts que n'en font ses petits personnages qui, gracieux et naïfs, courent, dansent, cueillent des fruits, les apportent dans des corbeilles et les changent en armes pour leurs innocents combats. Cette Offrande à la Fécondité est d'une exécution merveilleuse, incroyable; elle laisse à cent lieues en arrière le peintre des Amours, le doux Albano. Lorsqu'elle était encore à Rome, dans le palais du prince Ludovisi, notre Poussin l'y étudia, il copia plusieurs fois. Il amoindrit sans doute par ce travail son coloris un peu terne, un peu triste, et il apprit à peindre ces aimables petits enfants qui, dans plusieurs de ses compositions, les *Bacchantes* entre autres, jouent un rôle si charmant. »

OFFRANT adj. m. (o-fran — rad. offrir). Qui offre; n'est employé que dans la locution le plus offrant, pour désigner celui qui offre le plus, qui fait l'offre la plus avantageuse. *Les prétendants s'empressent tous à vendre l'empire au plus offrant.* (Boss.) Les notes donnent l'immortalité au plus offrant; un brevet de demi-dieu va pour un habit de drap de Hollande. (Scarron.)

Tu sales comme je me marie; on vous prend A l'école, on vous livre aux mains du plus offrant.

PONSARD.

Cent fois plus malheureux et plus infâme encore Est ce fripier d'horis que l'intérêt dévore, Qui vend au plus offrant son encre et ses farces.

VOLTAIRE.

— Pratiq. Au plus offrant et dernier enchérisseur. Se dit d'un mode d'adjudication qui consiste à céder l'objet en question à celui qui fait la dernière offre et la plus élevée.

OFFRANVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de canton, arrond. et à 8 kilom. de Dieppe, à 50 kilom. de Rouen, sur la Seine; pop. aggl., 988 hab. — pop., 1,651 hab.; illatures de coton et tissage mécanique. L'église est ornée de beaux vitraux. Un if de 6 mètres de circonférence ombrage le cimetière.

OFFRAYE s. f. (o-fré — lat. *ossifraga*; de *ossa*, os, et de *frangere*, briser). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de balbuzard.

OFFRE s. f. (o-fre — rad. offrir). Action d'offrir; chose offerte : Faire recevoir une offre. Repousser des OFFRES. Montesquieu s'est trompé dans d'autres citations, jusqu'à dire que François Ier, qui n'était pas né lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique, avait refusé les offres de Christophe Colomb. (Volt.)

Mais à l'offre des vœux d'un amant dépité Trouvez-vous, je vous prie, entière sûreté?

MOLENAE.

— Fam. Offre de service, Proposition de faire une chose utile ou agréable à quelqu'un : Il fait des OFFRES DE SERVICE à tout le monde et ne sert personne. (Le Sage.) Je le viens contre tous faire offre de service.

MOLENAE.

Il Proposition que l'on fait à quelqu'un de traiter avec lui à certaines conditions que l'on déclare avantageuses : Rien de tenace comme un commis voyageur qui fait des OFFRES DE SERVICE.

— Jurispr. Act par lequel on propose de payer ce qu'on doit ou d'accomplir une obligation, afin de prévenir une action judiciaire ou d'arrêter des poursuites. Il Offre latente ou

verbale, Offre faite de vive voix ou même par écrit, mais non accompagnée de la présentation effective de la chose offerte. Il Offre réelle, Offre accompagnée de la présentation de la chose, avec l'intention manifestée de s'en dessaisir actuellement : Les OFFRES RÉELLES suivies d'une consignation libèrent le débiteur. (Code civ.)

— Econ. polit. Acte des fabricants, marchands et ouvriers qui demandent à placer leurs produits, leurs denrées ou leur travail : L'OFFRE et la demande constituent l'état du marché. (J.-B. Say.) La loi de l'OFFRE et de la demande est obligatoire pour l'Etat comme pour les particuliers. (Proudh.) Le commerce est dans un état de malaise qui ne peut se prolonger sans péril pour le pays, lorsque les demandes sont de beaucoup inférieures aux OFFRES. (Du Mesnil-Marigny.) Le travail manque aux bras quand l'équilibre est rompu entre l'OFFRE et la demande. (E. de Gir.)

— Encycl. Econ. polit. Dans le langage des économistes, on entend par loi de l'offre et de la demande la loi qui domine tous les échanges et détermine la valeur des choses mises dans le commerce. Dans toute transaction commerciale, il y a débat entre les vendeurs d'une part et les acheteurs de l'autre, les uns offrant ce qu'ils veulent échanger, les autres demandant ce dont ils ont besoin. Le résultat de ce débat est le prix du marché en cours. « Cette formule, dit Rossi, renferme l'explication complète des variations de la valeur; mais sa portée ne frappe pas l'esprit du premier coup et un commentaire est nécessaire pour bien la faire comprendre. La demande n'exprime pas seulement la quantité isolément considérée, mais la quantité dans ses rapports avec la nature et l'intensité du désir qui la fait rechercher et avec la force des obstacles que ce désir voudrait et pourrait surmonter pour se satisfaire. Tout le monde peut désirer une voiture, des chevaux, un hôtel; à coup sûr, si l'achat et l'entretien de ces choses ne coûtaient que quelques écus, il n'est peut-être pas un de nous qui ne voulût se les procurer. Mais si, au lieu d'un léger sacrifice, il faut des sommes considérables, le nombre de ceux qui voudraient réaliser cette demande diminue en proportion de la grandeur de la dépense. Sans doute, on désirera encore la voiture; mais c'est là une demande qui ne figure pas sur le marché, parce que les uns ne voudraient pas et que les autres ne pourraient pas faire le sacrifice qu'elle exige, surmonter l'obstacle qui s'oppose à la réalisation de leur désir. »

Il n'est en même pour l'offre. L'offre n'exprime pas seulement la quantité offerte, mais cette quantité combinée avec la difficulté ou la facilité de la production. En effet, si l'existe aujourd'hui sur le marché dix mille paires de bas ou bien un million d'aiguilles, pouvez-vous affirmer que c'est là l'offre tout entière? Mais personne n'ignore que, si la demande est pressante, il arrivera assez promptement une quantité énorme de bas et d'aiguilles, car ce dont on a besoin la production est facile. En conséquence, il ne paraîtrait pas exact de dire que le prix est déterminé uniquement par la quantité de ces denrées qui se trouve sur le marché; il l'est aussi par la facilité que l'on a d'augmenter la masse des choses offertes. L'acheteur sait qu'on ne peut pas lui faire la loi pour des bas et des aiguilles.

Changez l'hypothèse : supposez qu'il s'agisse de blé et supposez que l'offre ne soit que des deux tiers, des quatre cinquièmes de la demande effective, vous verrez immédiatement l'aspect du marché changer d'une manière effrayante. D'un côté, la demande est de nature à justifier tous les sacrifices possibles pour la satisfaire; de l'autre, il importe peu que l'offre ne soit pas de beaucoup inférieure à la demande : chacun craint d'être délaissé par le déficit, et le terreur panique augmente des angoisses et des craintes. Chacun sent que, s'il peut renvoyer au lendemain son approvisionnement de bas et d'aiguilles, il ne peut pas également différer l'achat de sa nourriture, et comme on sait que le blé ne s'improvise pas, que la ressource de l'importation est toujours faible et incertaine; comme on sait, en conséquence, qu'il faudrait attendre la récolte de l'année prochaine, la demande devient de plus en plus vive, aveugle, pressante, et la valeur échangeable du blé dépasse toutes les prévisions. Telle est l'influence que peut exercer sur le marché la rareté de ces choses dont la quantité ne peut augmenter à volonté, l'utilité restant la même.

Des que la demande d'un article excède l'offre, c'est-à-dire des qu'il y a des personnes prêtes à acheter, au prix courant, une quantité plus grande que celle qui est offerte, les acheteurs entrent en concurrence et la valeur de l'article s'élève. Au contraire, dès que l'offre excède la demande, la concurrence agit sur les vendeurs. Pour trouver des acheteurs à la partie excédante de leurs produits, ils en abaissent la valeur, afin de les mettre à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. Ainsi, si la demande augmente, la valeur s'élève; si la demande diminue, la valeur baisse; si l'offre est insuffisante, la valeur monte, et elle descend si l'offre augmente. La hausse et la baisse ont lieu jusqu'à ce que l'offre et la demande soient exactement égales l'une à l'autre.

Mille causes diverses influent sur l'offre et la demande et font varier la valeur. Cependant Ricardo a établi qu'il existait un point central autour duquel le prix courant semble graviter; ce point central, ce sont les frais de production, en d'autres termes les frais de tous genres qu'un objet quelconque coûte avant d'être amené sur le marché. Il est bien difficile que le prix courant soit longtemps beaucoup au-dessus ou au-dessous du prix de revient, des frais de production; en effet, est-il beaucoup au-dessus, les producteurs, alléchés par les gros profits, se porteront en foule vers l'industrie qui les procure et feront, par la concurrence, baisser les prix jusqu'au taux ordinaire des profits; est-il au-dessous, la production, cessant de rentrer dans ses déboursés, s'arrêtera ou se ralentira, ou encore trouvera moyen de diminuer ses frais jusqu'à ce que le prix courant couvre la somme des avances en y joignant le profit nécessaire. C'est donc, en fin de compte, le prix de revient qui entraîne le prix courant dans son orbite; il est, suivant l'expression imagée de M. Scialoja, le centre immobile vers lequel, dans ses oscillations, tend le prix de vente, l'offre et la demande pouvant être comparées à une force centrifuge variable, sans cesse contenue par une force centripète constante.

L'idéal serait que le prix de vente devint identique au prix de revient. Comment arriver là? Par des lois de maximum, en entravant la liberté du commerce? Le remède serait pire que le mal. Sans contrevénir à la loi de l'offre et de la demande, il est un moyen de prévenir ses oscillations et de maintenir le prix de vente dans sa norme. D'où viennent ses écarts? De l'ignorance et de la cupidité. Que la sincérité et la lumière viennent donc éclairer et purifier le marché? Des statistiques détaillées et souvent renouvelées, dit Proudhon, des informations précises sur les besoins et les existences; une dévotion loyale du prix de revient; la prévision de toutes les éventualités; la fixation, entre producteurs, commerçants et consommateurs, après discussion amiable, d'un taux de bénéfice en maximum et en minimum, selon les difficultés et les risques; l'organisation de sociétés régulières : tel est à peu près l'ensemble des mesures au moyen desquelles on pourra discipliner le marché et corriger la loi de l'offre et de la demande.

— Jurispr. Dans le langage ordinaire, il y a offre toutes les fois qu'on fait à quelqu'un la proposition de lui donner ou de lui faire quelque chose; mais, au Palais, ce mot prend un sens plus restreint; il indique, soit seulement l'engagement d'accomplir une obligation, soit même l'exécution immédiate d'une obligation, proposée par un débiteur au créancier. Dans le premier cas, si les offres sont acceptées, il intervient le plus souvent un contrat productif d'obligations, quelquefois un nouveau contrat se substituant à un autre auquel on renonce; toute transaction est généralement précédée d'offres, qui en sont la base préliminaire. Un débiteur, harcelé par ses créanciers ou mis en faillite, fait des offres d'arrangement qui, si elles sont acceptées, le libèrent d'une partie de sa dette. Le plaideur qui veut désarmer son adversaire ou donner aux magistrats une preuve de sa bonne foi signifie des offres, qui sont, en général, une reconnaissance partielle du droit en litige. Dans le second cas, le débiteur qui entend se libérer de son obligation, quand elle consiste dans le paiement de deniers ou la délivrance d'objets mobiliers, offre au créancier ce qu'il lui doit, le lui exhibe avec réquisition de l'accepter et de lui donner valable quittance : les offres, dans ce cas, sont plus qu'une promesse, elles sont l'exécution de l'obligation; aussi la loi, en traçant les formes auxquelles ces offres, dites réelles, sont assujetties, les assimile-t-elle au paiement et leur fait-elle produire un effet particulier, celui de libérer le débiteur, à la condition d'accomplir les formalités indiquées dans nos codes. La matière est importante et mériterait que nous entrions dans quelques détails.

Dans la pratique de la vie, il est ordinaire qu'un créancier use des voies de droit contre un débiteur récalcitrant; mais il semble anormal qu'il ait lieu de prévoir le cas où le créancier refuse de recevoir ce qui lui est dû; c'est cependant ce qui arrive fréquemment. Il arrive que, soit par caprice, soit par un motif plus avouable et même légitime, un créancier refuse au débiteur le droit de se libérer entre ses mains; or ce dernier ne peut pas être tenu de rester indéfiniment dans les liens d'une dette. Un débiteur peut avoir de très-sérieux motifs pour contraindre son créancier à recevoir le paiement de ce qu'il lui doit. Par exemple, il peut lui importer de ne pas supporter indéfiniment l'incertitude d'un capital qu'il a actuellement à sa disposition et qui resterait improductif dans ses mains. Au début d'un procès dans lequel il y a contestation sur le chiffre de la dette, le débiteur peut avoir aussi un véritable intérêt à faire incontinent des offres de paiement, dont le résultat sera de l'exonérer des dépens de l'instance, si ces offres sont, en définitive, jugées suffisantes et satisfaisantes. La loi devait offrir à l'obligé un moyen d'avoir raison, en cette matière, des résistances ou du mauvais vouloir de son créancier; c'est à quoi ont pourvu les articles 1258 et

suivants du code civil et les articles correspondants du code de procédure. Le débiteur, et ceci a été jugé, a le droit absolu de se libérer, lors même que le créancier entendrait lui faire remise de la dette. Voici une espèce qui nous revient à la mémoire. Un notaire de Lennes avait réclamé d'un client 1,500 francs pour frais et honoraires d'un contrat de mariage; le client, trouvant la somme un peu élevée, soumit le mémoire du notaire à la taxe du président du tribunal, qui abaissa à 500 ou 600 francs le chiffre réclamé; offre de cette somme au notaire, qui déclara renoncer à ses honoraires; procès, intervention de la chambre des notaires, décisions en première instance, en appel et, croyons-nous, même en cassation. Il fut décidé que le notaire ne pouvait pas, pour se soustraire à la taxe, obliger un client à rester sous le poids d'une dette non acquittée et devait être condamné aux frais des offres qu'il avait eu tort de refuser.

Le droit romain n'avait pas méconnu ces principes; il avait, au contraire, explicitement reconnu à tout débiteur le droit de se libérer par des offres réelles suivies de consignation, à la condition que le débiteur fût assisté de témoins, qu'il apportât les choses mobilières offertes, qu'on fût au lieu indiqué pour le paiement, que le créancier eût la capacité de recevoir et que les offres comprissent le capital et les intérêts. En cas d'absence du créancier ou de refus de l'obligatio, on déposait la somme cachetée et scellée soit dans un temple (*apud adeum sacrum*), soit dans un lieu désigné par le juge (*in tuto loco*). L'obligatio, ou consignation, accomplie après une offre régulière, libérait tous les débiteurs, principaux et accessoires. (V. les textes cités par M. Fresquet, *Cours de droit romain*, t. II, p. 81.)

Dans le droit français, la faculté pour le débiteur de se libérer par des offres réelles suivies de consignation devait trouver sa place; les auteurs du code civil ont emprunté les principes qui régissent cette matière au droit écrit et à la pratique coutumière. Le législateur pose d'abord en these cette règle, que tout débiteur peut, en cas de refus de son créancier, lui faire des offres réelles et consigner la somme offerte, en ajoutant que ces offres suivies de consignation libèrent le débiteur et tiennent lieu de paiement lorsqu'elles sont valablement faites (art. 1257); puis il indique quelles conditions elles doivent remplir pour être libératoires. Disons en passant que, si des offres réelles non suivies de consignation ne libèrent pas le débiteur, elles ne sont pas dénuées de tout effet juridique; elles ont au moins pour effet de prévenir une mise en demeure et de constituer le créancier responsable de son refus, en dégageant le débiteur de toute responsabilité pour le retard que le paiement a éprouvé. Au cas d'une action judiciaire, la validité ou la nullité des offres sera appréciée par le tribunal, qui, selon qu'il les jugera nulles ou valables, constituera le débiteur en faute ou, au contraire, mettra à la charge du créancier les conséquences de son refus. Il importe de bien fixer cette différence, mais, en même temps, d'établir que le défaut de consignation enlève aux offres réelles leur caractère libératoire, tout en produisant d'autres effets utiles au débiteur. (V. Larombière, *Traité des obligations*, t. III, p. 433.)

Pour que les offres réelles soient valables indépendamment de la consignation, il faut : 1° qu'elles soient faites au créancier ayant la capacité de recevoir ou à celui qui a la capacité de recevoir pour lui; 2° qu'elles soient faites par une personne capable de payer; 3° qu'elles soient de la totalité de la somme exigible, des arrérages ou intérêts, des frais liquidés et d'une somme pour les autres frais, sauf à parfaire; 4° que le terme soit échu, si l'a été stipulé en faveur du créancier; 5° que la condition sous laquelle la dette a été contractée soit arrivée; 6° que les offres soient faites par un officier ministériel ayant qualité pour les faire; 7° que les offres soient faites au lieu convenu pour le paiement ou que, à défaut de convention, elles soient faites à la personne du créancier ou à son domicile, ou au domicile élu pour l'exécution de la convention. (C. civ., art. 1253.)

La consignation, qui seule rend les offres réelles libératoires, n'a pas besoin, pour être valable, d'avoir été autorisée par le juge; mais elle doit être précédée d'une sommation au créancier contenant indication du jour, de l'heure et du lieu où la chose offerte sera déposée; il doit y avoir, en outre : 1° dessaisissement effectif de la somme offerte avec les intérêts jusqu'au jour de la consignation; 2° procès-verbal, dressé par l'officier ministériel, de la nature des espèces offertes, du refus du créancier de les recevoir ou de sa non-comparution et du dépôt; 3° sommation au créancier non comparant de retirer la somme déposée et de signification du procès-verbal susdésigné. Lorsque ces formalités ont été observées, les frais des offres et de la consignation sont à la charge du créancier. Tant que la consignation n'a pas été acceptée, le débiteur peut la retirer; s'il la retire, ses codébiteurs ou cautions ne sont pas libérés. (C. civil, art. 1259 et suiv.)

Le débiteur n'est pas juge de la validité des offres et de la consignation; il a intérêt à faire déclarer valables ces divers actes pour rendre sa situation définitivement nette.

O bienheureux celui qui, loin des courtisans
Et des palais dorés, pleins de soucis cuisants,
Sous quelque pauvre toit, délivré de l'envie,
Jouit des doux plaisirs de la rustique vie!

On cite souvent ce texte, soit complet, en l'appliquant aux cultivateurs, soit tronqué, pour en faire l'application à divers états dont on veut vanter les avantages.

« Aux yeux du philosophe, la république des abeilles n'est pas moins intéressante que l'histoire des grands empires, et ce n'est peut-être que dans les petits États qu'on peut trouver le modèle d'une parfaite administration politique : *O fortunatos nimium, sua si bona norint!* »

D'ALEMBERT.

« Des vœux! s'écria Triptolème, il n'y en a pas plus dans ce pays qu'il n'y a d'agneaux à Noël; je vous l'ai dit cent fois, Baby, il n'y a pas ici de montagnards pour venir nous tourmenter; c'est une terre de tranquillité et d'honnêteté : *O fortunatos nimium!* »

WALTER SCOTT.

« *O fortunatos nimium, sua si bona norint, Agricolas!* »

« Heureux les cultivateurs s'ils connaissent leur félicité! Heureux l'homme des champs si, comme le poète et l'artiste, il savait jouir des merveilles que la nature étale sous ses yeux!... Heureux l'homme des champs s'il était tout ensemble Corydon et Virgile! Mais il n'est que Corydon. »

H. RIGAUD.

OFFERDINGEN (Henri D'), célèbre *minnesinger* ou troubadour allemand, né en Saxe vers la fin du xii^e siècle. Il passa une partie de sa vie à la cour de l'archiduc d'Autriche Léopold VII et remporta le prix au combat poétique de Wartburg (1227), où il lutta contre Wolfram d'Eschenbach. On lui a attribué une partie des fabliaux réunis sous le titre : *Heldenbuch* (le Livre des héros), recueil qui est pour l'Allemagne ce qu'est pour la France la *Chronique de Turpin* ou le *Roman des douze pairs*. Il est l'auteur de quelques *lieder*, conservés dans le manuscrit de Colmar; enfin, on lui doit le poème intitulé *Luvinar*, qui est son plus beau titre de gloire. C'est à tort que quelques-uns l'ont regardé comme l'auteur des *Nibelungen*. Il est surtout redevable de sa célébrité au roman de *Novales*.

OFFTIE s. f. (o-fitt). Bot. Syn. de SPIELMANNIE.

OFVANAKER, bourg et paroisse de Suède, préfecture de Gefleborg, à 24 kilom. O.-S.-O. de Gefle; forges importantes.

OG, roi de Basan. Il voulut s'opposer au passage de Moïse et des Israélites et fut vaincu. Moïse le fit tuer, avec tous ses enfants et tout son peuple. Les Israélites s'emparèrent ensuite de ses États, dévastèrent soixante villes et en exterminèrent tous les habitants, avec cette sauvage barbarie qui distinguait les tribus hébraïques dans leurs invasions. Son royaume, qui avait pour capitale Astaroth, échut en partage à la tribu de Manassé. Le roi Og était de taille gigantesque. Les traditions rabbiniques en ont fait un personnage fabuleux et tout à fait légendaire. D'après elles, Og échappa au déluge universel en montant sur l'arche de Noé, qui lui fournit de quoi se nourrir. Og vivait encore au temps de Moïse, et il fit alors la guerre aux Israélites. Ayant pris une montagne pour la jeter sur le camp d'Israël, la montagne, creusée par des fourmis, s'enfonça autour de sa tête, de façon à lui former un collier, et il ne put s'en débarrasser. Moïse en profita pour le tuer en le frappant au talon avec une hache.

OGCÉROSTYLE s. m. (o-gs-é-ro-sti-le — du gr. *ogkēros*, enflé, et de *style*). Bot. Syn. de STYLONCHIRE.

OGCODE s. m. (o-gko-dé — du gr. *ogkōdēs*, enflé). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanytomeres, tribu des vésiculeux, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

— Encycl. Les *ogcodes* sont des insectes généralement d'assez petite taille, caractérisés par une tête petite, globuleuse, presque entièrement occupée par les yeux; trois ocellus lisses; les antennes très-petites; la trompe, le suçoir et les palpes tout à fait retirés dans une cavité et presque invisibles; le corps court et renflé; le corselet bossu; l'abdomen comme vésiculeux; les ailes écartées et inclinées; les tarses terminés par trois pelotes. Leurs métamorphoses sont inconnues et on sait peu de chose sur leurs mœurs; ils vivent dans les lieux humides et aquatiques et sont généralement assez rares; on les trouve volageant autour des fleurs ou posés sur les tiges des herbes. L'*ogcode* bossu est long d'environ 0m,01, noir avec l'abdomen blanc et les pieds d'un fauve pâle; cette espèce habite une partie de l'Europe.

OGCODE s. m. (o-gko-dé-re — du gr. *ogkos*, endure; *déré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des lycides,

comprénant deux espèces qui habitent la Guyane et la Nouvelle-Grenade.

OGGODOCÈRE s. f. (o-gko-dô-sè-re — du gr. *ogkōdēs*, enflé; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des bombyliens, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

OGDENSBURG, bourg des États-Unis d'Amérique, Etat de New-York, ch.-l. du comté de Saint-Lawrence, à 240 kilom. N. d'Albany, sur la rive droite du Saint-Laurent; commerce considérable.

OGDOADE s. f. (o-gdo-a-de — de *ogdoos*, huitième, formé de *okto*, huit). Groupe de huit choses ou de huit personnes.

— Hist. relig. Dans le gnosticisme valentinien, Groupe de huit divinités auxquelles tous les autres esprits ou éons, mâles et femelles, doivent la naissance, et qui sont : l'Abîme, le Silence, l'Intelligence, la Vérité, le Verbe, la Vie, l'Homme et l'Eglise.

OGÉ (Vincent), un des premiers chefs de l'insurrection de Saint-Domingue, né dans cette île vers 1750, mort en 1791. Il était mulâtre et appartenait à une famille libre, qui lui fit donner une bonne éducation. Ogé suivit la carrière des armes, devint lieutenant-colonel, retourna dans son pays natal au commencement de la Révolution, fut député à Paris, auprès de l'Assemblée constituante, en 1789, pour réclamer les droits que les colons refusaient aux hommes de couleur, entra en relation avec les principaux membres de la Société des amis des noirs et trouva auprès de l'Assemblée, dans Barnave, un avocat éloquent, qui prononça dans un discours les paroles devenues fameuses : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » L'Assemblée ayant renvoyé à un comité la pétition qui réclamait l'émancipation immédiate des noirs, Ogé résolut de hâter par la force la mise à exécution du décret du 5 mars reconnaissant à tout citoyen libre, sans distinction de couleur, le droit d'être admis à tous les emplois. Dans ce but, il retourna à Saint-Domingue en passant par les États-Unis, où il acheta des armes, débarqua près du Cap, se mit à la tête d'environ 300 hommes et souleva le gouverneur militaire du Cap de faire exécuter le décret de la Constituante. Sa tête fut alors mise à prix et un corps de troupes marcha contre lui. Vainqueur dans une première rencontre, il fut battu dans une seconde, se réfugia avec son lieutenant Chavanne dans la partie espagnole de l'île, fut livré peu après et condamné à être roué vif, sentence que le gouverneur général de Saint-Domingue n'hésita point à faire exécuter.

OGÉE (Jean), géographe français, né à Chaource, près de Laon, en 1728, mort à Nantes en 1789. Il avait servi dans la gendarmerie royale, lorsque, en 1748, il entra dans le corps des ponts et chaussées de Bretagne, en qualité d'ingénieur géographe. Outre des cartes du comté de Nantes et de la Bretagne, on a de lui : *Atlas itinéraire de la Bretagne* (Paris, 1769, in-4°); *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* (Nantes, 1778-1780, 4 vol. in-4°), ouvrage qui coûta beaucoup de veilles à son auteur.

OGEECHÉE, rivière des États-Unis d'Amérique, Etat de Géorgie. Elle prend sa source dans le N. de l'Etat, coule au S.-E. et se perd dans l'Atlantique, au S.-O. de l'embouchure de la Savannah, après un cours d'environ 240 kilomètres.

OGEGHA s. m. (o-jé-ga). Bot. Fruit du Congo, de couleur jaune, semblable à une poire.

OGER, village et commune de France (Marne), cant. d'Avize, arrond. et à 12 kilom. d'Épernay, à 29 kilom. de Châlons; 700 hab. Le chœur de l'église renferme 48 belles stalles provenant de l'abbaye de Toussaint, de Châlons.

OGER LE DANOIS. V. OGIER.

OGERON DE LA BOUÈRE (Bertrand D'), marin français, né en Anjou en 1615, mort à Paris en 1675. Depuis 1641, il était capitaine dans un régiment de marine lorsqu'il se laissa persuader, en 1656, d'organiser à grands frais une expédition pour coloniser l'Ouataingo, dans l'Amérique du Sud. Arrivé à la Martinique, il renonça à une entreprise qui n'offrait aucune chance de succès, essaya de se faire céder par le gouverneur Duparque une partie de l'île et, ayant échoué dans ce projet (1658), se rendit à Saint-Domingue avec les hommes qui l'accompagnaient. Ayant fait naufrage en abordant à Léogane, il vit ses marchandises et ses provisions perdues, dut congédier son monde, vécut quelque temps avec les boucaniers qui s'étaient réfugiés dans l'île, fit ensuite plusieurs tentatives de colonisation qui restèrent infructueuses, lutta avec une rare persévérance contre la mauvaise fortune qui semblait s'attacher à toutes ses entreprises, se rendit plusieurs fois en France pour s'y procurer des hommes et de l'argent, obtint, en 1665, le gouvernement de l'île de la Tortue, où les boucaniers avaient leur principal établissement, et parvint, par sa prudence et par son courage, à faire reconnaître son autorité. Ayant obtenu, en 1667, l'envoi d'un certain nombre de femmes, il vit bientôt un changement sensible s'opérer dans la colonie, qui se peupla avec une extrême ra-

pidité. « Sous prétexte d'envoyer des marchandises en France, dit Eyries, il acheta deux navires qui furent moins à lui qu'à ses habitants. Chacun y embarquait ses denrées pour un fret modique. Au retour, Ogeron faisait publiquement étaler la cargaison; les colons prenaient des marchandises; il n'exigeait en paiement que la simple parole des acheteurs. Cette conduite lui gagna tous les cœurs et lui ouvrit toutes les bourses. » En 1673, il résolut de profiter de la guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Espagne, pour enlever à cette dernière puissance tout ce qu'elle possédait dans l'île de Saint-Domingue. Il s'empara de plusieurs ports occupés par les Espagnols et établit une colonie dans la péninsule de Samana, sur la côte orientale de l'île. L'année suivante, il se rendit à Paris pour y faire adopter ses plans par le ministère; mais, presque aussitôt après son arrivée, il succomba à une maladie qu'il avait contractée en Amérique, et eut pour successeur dans le gouvernement de la Tortue son neveu Poincy. Ogeron mourut pauvre, laissant la réputation d'un homme de bien qui, dans ses entreprises, s'était constamment occupé de l'intérêt général, sans jamais songer à amasser une fortune qu'il lui eût été si facile d'acquiescer.

OGÉVILLER, village et comm. de France (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blamont, arrond. et à 19 kilom. de Lunéville, sur la Verdurette; 592 hab. Restes d'un ancien château fort.

OGGERSHEIM, ville de Bavière, cercle du Rhin, à 18 kilom. N.-N.-O. de Spire, sur le chemin de fer de Ludwigshafen à Mayence; 1,500 hab. Schiller y écrivit son drame de *Fiesque* dans l'auberge Zum Viehhofe. La chapelle de Lorette y attire un grand nombre de pèlerins. On y remarque aussi un couvent de minorités et une immense fabrique de peluche.

OGHAM ou OGMUIS, dieu de l'éloquence, chez les Gaulois. Le satirique Lucien parle de ce dieu, qui pourrait bien n'être qu'un surnom de Gwynn, regardé par les Gaulois comme le dieu de la science et l'inventeur de l'écriture. Suivant les triades des bardes, c'est lui qui écrivit sur des pierres les arts et les sciences du monde. « Or, l'écriture s'appelle *ogham* en gaélique. A l'époque gallo-romaine, quand les idoles s'introduisirent en Gaule, on représentait cet Ogmuis comme un vieillard portant les attributs d'Hercule, la peau de lion, la massue, l'arc et les flèches en signe de puissance et trahant après lui une foule d'hommes attachés par l'oreille à des chaînes d'or et d'ambre qui partaient de sa lanterne. Ogham a quelque analogie avec l'Hermès des Grecs.

OGHER, rivière de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Livonie. Elle prend sa source dans le district de Wenden, près de Loubel, coule à l'O., entre dans la province de Riga et se jette dans la Dwina du Sud, à Iskoul, après un cours de 100 kilom.

OGHINSKI, canal de la Russie d'Europe, gouvernement de Minsk. Il a son origine sur la rive gauche de la Szczara, près du village de Sventitsi, traverse le lac de ce nom et va déboucher dans l'Aselda. Son développement total est de 44 kilom. du N. au S. Ce canal établit une communication entre la Baltique et la mer Noire.

OGI s. m. (o-ji). Ichtyol. Nom vulgaire de la grenouille, aux environs de Mézières. || On dit aussi OGIER.

OGIBI s. m. (o-ji-bi). Vitic. Variété de raisin muscat.

Ogien ou Wajan, dieu du feu, chez les anciens Slaves. On le représentait sous la forme d'un jeune homme vigoureux, mais boiteux, pour personnifier la passion qui s'allume, s'accroît par mouvements inégaux et tombe tout à coup. C'était le dieu du feu intérieur, qui brûle dans les entrailles des humains tout comme au fond de la terre.

OGIER (Charles), littérateur et poète latin moderne, né à Paris vers 1595, mort en 1654. Lorsqu'il eut fait ses études de droit à Valence, il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat près du parlement de Paris, puis renonça au barreau, devint secrétaire de Claude de Mesmes, qu'il accompagna dans ses ambassades en Suède, en Danemark, en Pologne, et finit sa vie chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. C'était un érudit, qui composait avec beaucoup de facilité des vers latins. On a de lui, sous le titre de *Ephemerides*, *sive iter dancum, suevicum, polonicum* (Paris, 1656, in-12), la relation, entremêlée de vers latins, de son voyage dans les pays du Nord. On y trouve des particularités curieuses.

OGIER (François), écrivain français, frère du précédent, mort à Paris en 1670. Tout jeune encore, il manifesta un goût très-vif pour les lettres, entra dans les ordres, acquit rapidement de la réputation comme homme d'esprit et comme orateur de la chaire, reçut le titre de prédicateur du roi et fut doté de riches bénéfices. Homme du monde avant tout, avide de bruit et de renommée, compté au nombre des beaux esprits de son temps, il répondit à une diatribe du Père Garasse, intitulée *Doctrin curieuse* (1623) et dirigée contre les beaux esprits, par un *Juge-*

ment et censure de la Doctrine curieuse (1623), écrit dans lequel il attaqua les idées, le style grotesques, les arguments ridicules, les calomnies de ce jésuite. Après cet ouvrage, qui fit grand bruit, Ogier fit paraître une *Apologie* de Balzac (1627), dans laquelle il défendait avec beaucoup de vigueur le célèbre écrivain contre le feuillant André, auteur d'un ouvrage satirique intitulé : *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent*. Le Père Gouli, général des feuillants, étant intervenu dans le débat par ses *Lettres de Phylarque à Aristote*, dans lesquelles il attaquait également Balzac avec la dernière violence, Ogier lui répondit par une pièce de vers qu'on trouva si belle que Balzac eut, dit-on, la faiblesse de vouloir passer pour en être l'auteur. En 1628, Ogier publia en tête d'une édition de *Tyr et Sidon*, tragédie de Jean de Schéradin, une préface très-curieuse remplie d'idées hardies pour le temps. Ogier, dit M. V. Fournel, y pose nettement la théorie du drame et en démontre la légitimité, par le motif que ce mélange du comique au sérieux, du noble au familier et même au trivial, est conforme aux vicissitudes ordinaires de la vie et offre l'image fidèle du monde tel qu'il est. Il prouve que la chose est ancienne si le mot (tragi-comédie) est nouveau, et que l'antiquité l'a connu. Il attaque les unités au nom de la vraisemblance; il s'en prend à l'habitude de la tragédie française de tout mettre en récits; il veut substituer l'action à la narration, qui a souvent le tort d'être déplacée et de refroidir l'intérêt; il s'élève enfin contre l'esprit de tradition et de routine qui fait craindre de sortir des voies tracées et il indique la nécessité d'un art nouveau pour des temps nouveaux. En 1640, il accompagna Claude de Mesmes au congrès de Munster. De retour à Paris, il s'adonna quelque temps encore à la prédication, puis y renonça pour ne plus s'occuper que de travaux littéraires. Outre les écrits déjà mentionnés, nous citerons de lui : *Lettres écrites pendant un voyage en Allemagne*, publiées avec le *Voyage de Munster* par Joly; *Actions publiques* (Paris, 1652-1655, 2 vol. in-4°), recueil de sermons, d'éloges, etc.; *Oraison funèbre de Philippe IV, roi d'Espagne* (Paris, 1666), et des vers français insérés dans divers recueils.

OGIER (Joseph-Marie), écrivain religieux français, né à Crémieu (Dauphiné), mort en 1821. Il entra dans les ordres et s'occupa, pendant la plus grande partie de sa vie, de missions. Nous citerons de lui : *Bréviaire du pénitent* (Lyon, 1819); *Conférences et discours sur divers points de morale* (Lyon, 1821, 2 vol. in-12). Il a publié aussi quelques traductions, entre autres : *Moyens de salut pour les chrétiens de tous les sexes, de tous les états et de tous les âges*, de l'abbé Arsenaut (Lyon, 1817).

OGIER LE DANOIS, nommé aussi OGIER, AGER et même AUTCAIR, personnage fameux dans les légendes de chevalerie, un des preux de Charlemagne. Il était originaire d'Austrasie, et c'est par une étrange aberration que les conteurs en ont fait un Danois. Un des éditeurs des poèmes qui se rapportent au personnage, M. Barrois, pense qu'il faut lire Ogier l'Ardennois ou Ogier d'Ardenmarche. Ogier fut l'amant de Roland, des Renaud de Montauban et des Olivier. Las du métier des armes, il se fit moine et mourut à l'abbaye de Saint-Fort, à Meaux, vers la fin du x^e siècle. Son souvenir est resté longtemps populaire, et son nom se retrouve dans une des figures de nos jeux de cartes, le valet de pique, de même qu'un autre des quatre valets a retenu le nom d'un capitaine fameux du x^e siècle, La Hire.

Ogier de Danemarque ou Ogier le Danois, chanson de geste du xii^e siècle, composée par le trouvère Raimbert de Paris, en dialecte wallon. C'est une des plus intéressantes du cycle carlovingien, par la réalité des physionomies et des scènes de mœurs que sert à encadrer la fiction.

Cette épopée est probablement pour origine des chansons patriotiques chantées dès le ix^e siècle, mais qu'on n'a songé à rédiger qu'au xii^e; la langue wallonne, dans laquelle elle est écrite, sert encore de patois à la plupart des populations du nord-est de la France et d'une partie de la Belgique. « Il est certain, dit M. Barrois, l'éditeur d'Ogier, qu'un plus ancien poète a devancé Raimbert de Paris, car des chansons de geste latines, orales ou écrites, étaient répétées par les populations guerrières au ix^e siècle; cependant, nous aurions peine à admettre qu'une plus antique version en langue romane eût précédé celle que nous offrons au public; les bénédictins, si bons juges en cette matière, pensent que notre texte appartient au xii^e siècle; néanmoins, nous n'osons lui assigner une date antérieure au commencement du xiii^e. »

La première partie du poème a pour titre les *Colères d'Ogier*. Ce que l'on pourrait appeler les premiers chants, quoique une telle division n'existe pas dans l'original, promène le lecteur, non sans intérêt, à travers des descriptions de la vie guerrière et chasseur des hauts barons du temps de Charlemagne; la scène se passe dans les Ardennes, berceau de la famille d'Ogier. Les chants qui suivent transportent le lecteur en Italie, où va se réfugier le paladin après l'épisode le

plus curieux du poème, la fameuse partie d'échecs où Charlot, fils de Charlemagne, tue Beaudoin, fils d'Ogier, d'un coup d'échiquier sur la tête. Ogier, au retour d'une chasse, apprend ce bel exploit et veut assommer Charlot, mais l'empereur l'exile. Le paladin tire son épée, et c'en était fait de Charles les douze pairs ne lui eussent fait un rempart de leurs corps. Forcé de fuir, le héros va demander asile au roi de Pavie, Didier, qui lui donne le commandement de son armée. Charlemagne envoie défer le monarque, puis se met en campagne et lui livre une grande bataille dans les environs d'Aoste. Ogier, contraint de battre en retraite et serré de près, va frapper aux portes de Pavie; mais Didier, tremblant, défend qu'on les lui ouvre. Ogier fuit dans les montagnes, au galop de son bon destrier Broiefort. Les Français le poursuivent avec ardeur; enfin il arrive à Castelfort, où il se renferme et où Charlemagne vient l'assiéger. Le siège dure sept ans; au bout de sept années, Ogier le Danois a vu tous ses chevaliers périr autour de lui; il reste seul. Usant de stratagème, il taille dans le bois des figures de chevaliers armées de pied en cap et les place derrière les créneaux; les assiégeants, frappés de stupeur, croient que l'enfer se charge de remplace les amis d'Ogier à mesure qu'ils meurent. Ogier, cependant, se résout à sortir de Castelfort; il traverse le camp pendant la nuit, parvient à la tente de Charlot, lance son épée dans un lit où il croit son ennemi couché, puis, se réjouissant à haute voix de sa vengeance, éveille l'armée, défie Charlemagne et disparaît dans les ténèbres. On le poursuit furieusement sans pouvoir l'atteindre. Un jour pourtant, comme il dormait, dépourvu de son armure, auprès d'une fontaine, l'archevêque Turpin, qui passait par là, reconnut le terrible adversaire de l'empereur. Le bon prêtre maudit d'abord cette fatale rencontre qui l'obligeait, pour être fidèle à son serment, d'affronter l'épée redoutable du héros ou de profiter de son sommeil pour le charger de chaînes. Il ordonne à ses gens d'enlever à Ogier son heaume, son écu, son haubert et sa bonne épée Courtain; cela fait, on se jette sur le dormeur, on lui lie pieds et poings et on le porte à Reims dans un chariot. Charlemagne veut lui faire subir la plus cruelle; mais Charlot, qui n'a pas été tué comme le croyait Ogier, et Turpin intercedent pour lui; Ogier est seulement enfermé dans un cachot, sous la garde de l'archevêque. C'est là qu'il aurait fini ses jours, si la nouvelle de sa mort ne s'était répandue chez les nations païennes. Un de leurs chefs, Brahier, envahit le royaume des Francs à la tête de 400 000 Africains et Saxons. De l'avis de tous, il n'est en France qu'un homme capable de lutter contre le formidable guerrier, qui, haut de dix-sept pieds, est doué d'une force extraordinaire; cet homme, c'est Ogier le Danois. Charlemagne le fait sortir de prison; Ogier, implacable, demande, avant tout, qu'on lui livre Charlot, l'assassin de son fils; l'empereur se résigne. Charlot, après avoir reçu la communion, est amené devant le père, en présence de toute l'armée; heureusement, un miracle se fait. Saint Michel descend du ciel et interdit à Ogier de frapper l'enfant. Après cet épisode, l'un des plus remarquables du poème, se livre le grand combat d'Ogier contre le géant sarrasin, qui finit par être vaincu et mis à mort.

La chanson de geste d'Ogier le Danois a joui d'une telle popularité qu'on l'a remaniée, dans tous les siècles suivants, pour lui donner une saveur nouvelle. Le texte original, ou du moins le plus ancien, celui de Raimbert de Paris, est en vers de dix pieds; mais il y en a des imitations en alexandrins écrits en d'autres dialectes. On en a même fait, au xve siècle, des espèces de paraphrases en prose. Le trouvère Adenès a composé sur le même personnage une autre chanson de geste du même cycle, les *Enfances Ogier*.

OGIERE, s. f. (o-ji-ère). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénecionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. Il Syn. d'EUXÈME.

OGIF, IVE adj. (o-ji-ive — rad. *ogive*). Qui est fait en ogive : *Les arcs surhaussés en général, et en particulier l'arc ogif, sont ceux de tout qui offrent le plus de stabilité.* (Gourlier.) Peu usité.

OGILBY ou **OGILVY** (Jean), littérateur écossais, né à Edimbourg, en 1600, mort à Londres en 1676. Doué d'une grande vivacité d'intelligence, d'un caractère industrieux et entreprenant, d'une bonne humeur inaltérable, il dut à ces dons de nature d'acquiescer, non sans difficulté, une position et une assez grande notoriété. Il commença par être maître de danse, obtint une grande vogue et put racheter la liberté de son père, qui était emprisonné pour dettes. Le comte de Stafford, frappé de sa souplesse d'esprit, en fit son secrétaire, l'employa comme maître à danser, le mit au nombre de ses gardes à cheval, le nomma maître des divertissements en Irlande et lui fournit l'argent nécessaire pour ouvrir un théâtre à Dublin. L'entreprise d'Ogilby réussissait lorsque la rébellion de 1641 causa sa ruine. Manquant de tout, excepté de courage, il se rendit à Londres et, de là, à Cambridge, où, grâce à quelques étudiants, il put compléter, à l'âge de qua-

rante-sept ans, son éducation classique à peine ébauchée. Une traduction en vers de Virgile, qu'il publia en 1650, obtint beaucoup de succès et le décida à apprendre le grec pour pouvoir traduire Homère. C'est ainsi qu'il fit paraître en 1660 l'*Iliade* et en 1665 l'*Odyssée*. Chargé, en 1661, de diriger la partie poétique des fêtes pour le couronnement de Charles II, il s'en acquitta si habilement que ce roi le nomma, l'année suivante, maître des divertissements en Irlande. Il fit construire à Dublin un nouveau théâtre, mais ne tarda point à revenir à Londres, où un incendie brûla sa maison et causa encore une fois sa ruine. Sans se laisser abattre, il fit des traductions, des poèmes, rebâtit sa maison, y fonda une imprimerie, obtint les titres d'imprimeur cosmographe et géographe du roi et mit au jour des ouvrages imprimés avec un grand luxe typographique et ornés de gravures par Hollar et d'autres artistes distingués. Outre les traductions précitées, on a de lui : *Portrait d'un cavalier*, facétie en vers; les *Fables d'Esop* paraphrasées en vers (1641); la *Matrone d'Éphèse* et *l'Esclave romain*, poèmes héroïques; *Histoire de la Chine*, compilation d'après Dapper (1667-1671, 2 vol. in-12); *l'Afrique ou Description de l'Égypte, de la Barbarie et de l'Éthiopie* (1670, in-fol.); *Description de l'Amérique* (1671, in-fol.); *le Guide du voyageur* (1674, in-fol.); *Descriptio geographica et historica regni Angliæ et principatus Walliæ* (1675, in-fol.), etc.

OGILVIE (Jean), littérateur écossais, né en 1737, mort en 1814. Il se fit remarquer de bonne heure par son talent poétique et remplit, de 1759 jusqu'à sa mort, des fonctions pastorales à Midmar, dans le comté d'Aberdeen. Ses principaux ouvrages sont : *le Jour du jugement*, poème (1759); *Poèmes sur divers sujets* (1763); *la Providence*, poème (1764); *Sermons* (1767); *le Paradis*, poème (1769); *Observations philosophiques et critiques sur la composition* (1774, 2 vol. in-8); *Recherches sur les causes de l'immutabilité et du scepticisme* (1783); *la Théologie de Platon* (1783, in-8); *Britannia*, poème épique (1801), etc.

OGINSKI (Michel-Casimir), grand général de Lithuanie, né en 1731, mort à Varsovie en 1803. Il remplit diverses fonctions, notamment celles de grand général de Lithuanie, employa ses immenses richesses à protéger les artistes et les savants, et il vivait en prince souverain dans son château de Sionin lorsque eurent lieu les événements de 1771. Mis à la tête de la confédération lithuanienne, il obtint d'abord des succès sur les Russes, fut ensuite battu, vit confisquer ses biens, dut s'expatrier et ne reentra dans sa patrie qu'après le démembrement de la Pologne. À partir de ce moment, il vécut complètement dans la retraite. Il consacra une partie de la fortune qui lui avait été rendue à faire creuser un canal qui mit en communication la Baltique et la mer Noire et laissa à son neveu, Michel-Cléophas, le reste de ce qu'il possédait. Oginski cultivait avec succès la peinture et la musique. L'encyclopédie de Diderot, à l'article Harpe, lui attribue l'invention des pédales ajoutées à cet instrument.

OGINSKI (Michel-Cléophas), homme politique et compositeur polonais, neveu du précédent, né à Guzow, ancien palatin de Rawe, en 1765, mort à Florence en 1833. Fils d'André Oginski, sénateur palatin de Troki, il entra lui-même, dès l'âge de dix-neuf ans, dans la carrière politique. Après avoir été nommé représentant à la diète, porte-glaive de Lithuanie, membre de la chambre des finances, en 1790 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Hollande, et chargé d'une mission particulière en Angleterre par la diète constituante, il revint à Varsovie en 1792. Après la réussite du complot de Targowica, Oginski se rendit à Saint-Petersbourg pour réclamer la levée du séquestre qu'on avait mis sur ses biens, puis accepta le poste de grand trésorier de Lithuanie; mais quand Kosciuszko leva contre les Russes l'étendard de l'indépendance nationale (1794), Oginski se mit à la tête d'un corps de chasseurs équipé à ses frais. Obligé, après la défaite de Kosciuszko, de chercher un refuge à l'étranger, il séjourna à Venise, puis à Paris à différentes reprises. À la fin de 1795, il fut chargé par le comité national polonais de Paris d'une mission en Turquie, d'où il revint au commencement de 1797. Bientôt, toutefois, désespérant de l'avenir de son pays, il sollicita son amnistie de l'empereur qui l'accorda. Après la conclusion de la paix de Tilsit et la création du grand-duché de Varsovie, il retourna en Italie et en France. Rentré en Lithuanie, il voulut renouer avec affaires publiques; mais, invité par ses compatriotes à leur servir d'intermédiaire et à plaider leur cause auprès d'Alexandre, Oginski partit pour Saint-Petersbourg, où il resta jusqu'après 1812 avec le titre de sénateur russe, comptant du reste sur les promesses solennelles du czar de se déclarer roi de Pologne aussitôt la paix faite en Europe. Les événements qui suivirent cette paix le décidèrent à émigrer volontairement. Retiré à Florence, il rédigea ses intéressants *Mémoires sur la Pologne et les Polonais, depuis 1788 jusqu'à la fin de 1815*, et mourut dans cette ville à l'âge de soixante-huit ans.

Oginski n'était pas seulement un homme politique et un patriote, c'était aussi un musicien distingué. Il acquit un grand renom

par ses *Polonoises*, fort recherchées en Allemagne et en Angleterre, et qu'on regarde comme des chefs-d'œuvre. On lui doit aussi quelques recueils de ravissantes mélodies sur des paroles françaises et italiennes. Certains récits romanesques qui ont circulé sur Oginski au sujet de la composition de ses polonoises doivent être considérés comme entièrement apocryphes.

OGIVAL, ALE adj. (o-ji-val, a-le — rad. *ogive*). Archit. Qui appartient à l'ogive; qui est caractérisé par l'ogive : *Arcs ogivaux*. *Cloître ogival*. *Architecture ogivale*. Le style ogival a été une œuvre progressive, lente, de facultés collectives. (D. Ramée.)

— **Diplomatique**. *Seau ogival*, Seau de forme allongée, terminé par deux angles courbes.

— **Archit.** Le style ogival, improprement appelé gothique, car les Goths n'y furent pour rien, régna de la fin du xii^e siècle au commencement du xvi^e siècle. Il est caractérisé par l'emploi systématique de l'ogive, c'est-à-dire par la substitution de l'arc en tiers-point au plein cintre roman; mais il subit pendant sa durée des modifications qui ont fait diviser son règne en trois époques : période primitive ou période du style à lancette; période secondaire ou période de l'ogive rayonnant; période tertiaire ou période de l'ogive flamboyant, ou du gothique fleuri. Comment une révolution architecturale qui prit naissance en 1266 et se développa au xiii^e siècle fut-elle appelée gothique, c'est ce qu'on ne peut guère s'expliquer, les Goths ayant disparu de l'Italie au vie siècle, et de l'Espagne comme de la Gaule, au viii^e siècle. Peut-être Palladio et les autres architectes du xvi^e siècle, qui donnèrent au style ogival ce nom de style gothique, entendaient-ils par là que ce style comparé au style grec et romain était barbare, et l'on aura pris à la lettre ce qui chez eux n'était qu'une métaphore.

Le style ogival est le plus mystique et la plus complète expression du catholicisme chrétien; son caractère se manifeste dans l'élancement indéfini des voûtes et des colonnades, par la prééminence de la ligne verticale sur la ligne horizontale, par la hardiesse de formes sans précédent jusqu'alors en architecture, par la richesse des ornements et des sculptures symboliques, enfin par tout ce qui peut saisir l'esprit d'une sainte terreur et le pénétrer d'admiration et d'admiration. Ce style est tout entier, mais à divers points de développement, dans les immenses nefs de Strasbourg, de Reims, de Cologne, d'Amiens, de Fribourg. Nous allons successivement passer en revue ses trois époques.

— **Période primitive**. La révolution artistique de la fin du xii^e siècle ne modifia que peu à peu les principales conditions architectoniques qui caractérisaient la période précédente, c'est-à-dire le style roman. Le plan des églises fut ce qui changea en premier; le chœur s'allongea, les collatéraux se développèrent autour du sanctuaire et se peuplèrent de chapelles. À l'extérieur, l'aspect du monument fut transformé par l'introduction des arcs-boutants qui, projetés hardiment en l'air, s'appuyaient d'un côté sur les contre-forts des collatéraux et allaient de l'autre soutenir les murs du grand comble. « Du moment, dit M. de Caumont, que les arcs-boutants formèrent des arcades aériennes, les contre-forts s'élevèrent comme des tours au-dessus des toits des ailes. On les couronna de clochetons tantôt carrés, tantôt octogones, quelquefois d'un fronton aigu ou d'un toit à quatre égout. Sur les pieds-droits de ces contre-forts pyramidaux on pratiqua des niches garnies de colonnes dans lesquelles on plaça des statues. » Ces dentelles lapidaires, qui se découpèrent sous les cieux brumeux de la Gaule et de la Germanie, n'étaient pas de pures fantaisies architecturales; comme arcs-boutants, elles concouraient à la solidité de l'édifice; comme aqueducs, elles servaient à l'écoulement des eaux pluviales du grand comble, que voûtaient au delà des murs les gueules grimaçantes des figures de gargouilles. « Il faut avoir examiné nos belles églises du xiii^e siècle pour se rendre compte de l'effet des arcs-boutants et des contre-forts pyramidaux, dit un archéologue de Rouen. Dans les édifices les plus élevés, chaque contre-fort supporte jusqu'à trois arcs, projetés les uns au-dessus des autres avec une hardiesse surprenante et une apparence téméraire (exemple, la nef de la cathédrale de Beauvais). »

Le xiii^e siècle introduisit une naïve et exquise décoration architectonique. Plus de souvenirs gauches et maladroits de l'ornementation byzantine et de la flore orientale; c'est la végétation des vallées de la Seine et de la Loire, des forêts teutoniques et des bords du Rhin, qui vient, docile, s'enrouler autour des chapiteaux. La feuille de vigne, la feuille de chêne, la feuille du rosier, la feuille du saule, la feuille du fraisier, celle du nénuphar, s'étaient gracieusement à la cime des chapiteaux du xiii^e siècle, artistiquement disposées et découpées dans le style ornemental de l'acanthé classique. L'entablement ne fut pas moins modifié que l'ornementation. On ajouta les balustrades, on couronna les corniches avec des rampes en pierre. Les balustrades sont portées sur des arcs ogivaux ou sur des arcs trilobés avec ou sans colonnes. Voici le lieu de parler des colonnes. Elles s'allongent,

s'amincissent, s'immatérialisent; poèmes de pierre ou plutôt prières lapidaires; elles tendent au ciel, se dégageant presque de la matière. Artiste ingénieux des maîtres maçons, grands hommes humbles et inconnus, ces minces colonnettes, prodigieusement hautes, sont liées en faisceau et déguisent ainsi la lourdeur du pilastre autour duquel elles montent dans leur jet sublime, recevant les arceaux des voûtes en plein ciel bleu étoilé d'or. Quelquefois ces colonnettes sont détachées; le fût n'est parfois que d'un seul morceau; dans tous les cas il a fallu, pour obtenir quelque solidité, se servir de très-grandes pierres; les chapiteaux de ces petites colonnes sont d'une grâce exquise, légère couronne à ces légers monuments; ce sont les feuillages, les fleurs dont nous avons parlé plus haut. Les colonnes du chœur gardent le diamètre des colonnes romanes; leur base est caractéristique; le tore inférieur est très-évasé par rapport au tore supérieur, et la scotie qui le sépare l'un de l'autre est creusée de telle sorte qu'elle forme une sorte de petit canal au pied de la colonne. Les fenêtres sont étroites et en forme de fer de lance; cette particularité a valu à la période qui nous occupe le nom de période du style à lancette, que lui donnent quelques archéologues. Les lancettes sont tantôt isolées, tantôt réunies deux à deux dans une arcade principale. À côté s'ouvrent les roses, qui n'atteignent leur épanouissement complet qu'au xiv^e siècle. En attendant, nous avons des roses en façon de roue, ou formées d'ogives trilobées, de rosaces, de triflores, etc., qu'on voit généralement au chevet étiolé au-dessus de la nef. Les roses, pour ce qui est des portes, les voussures s'ornent d'arabesques de tores, et les parois des colonnes sont vides de statues. « Dans les grandes églises, des statues entées sur les colonnes garnissent les parois latérales des portes. Des voussures sont ornées de petites figures, des bas-reliefs plus ou moins compliqués occupent le tympan. » (Caumont.) Trois portes s'ouvrent d'ordinaire au milieu des façades des grandes églises, sans compter parfois à Coutances, par exemple, deux portes sous les tours, et les portails latéraux, très-ornés souvent et très-magnifiques. Les figures qui ornent ces portes se présentent dans un ordre hiérarchiquement régulier; leur énumération, leur explication rentrent dans la symbolique chrétienne, science curieuse s'il en est. Passons à la voûte, sujet d'étonnement et d'admiration. C'est dans la construction de la voûte que les architectes du xiii^e siècle ont montré le plus d'habileté. « Il y a, dit M. de Caumont de Paris, une pyramide octogone manquant. Dans cette période primitive du style ogival, la statuaire n'est que l'humble servante de l'architecture : *Ecce ancilla architecturæ*. Timides et gauches, les roides figures sculptées sont enveloppées avec pudeur de sévères draperies; notons en passant que cette pudeur s'allie parfaitement à un cynisme effroyable; au lieu de modeler ou même de déguiser chastement de belles formes humaines, ces draperies semblent vêtir de vraies bûches et non point des êtres organisés. Les Grecs sentaient et comprenaient admirablement la forme humaine; ils savaient que le beau et le bien sont indissolublement liés; les chrétiens du moyen âge avaient peur du beau; ils tomberaient dans l'obscène.

L'art ogival primitif a ses caractères dans l'architecture des tombeaux comme dans celle des églises : tombeaux avec arcades adossées aux murs des églises, tombeaux isolés, dalles tombales qui foulaient aux pieds les fidèles, dans les églises; ils offrent tous la figure du mort, qui est couché, les bras en croix, dans l'attente paisible de la résurrection; le chien d'attache se tient à ses pieds; évêque, le mort à la crosse; chevalier, il a l'épée.

— **Période secondaire**. Cette période est aussi appelée celle du style ogival rayonnant; elle ne dure qu'un siècle, de 1300 à 1400. Rien de précis d'ailleurs dans ces dates; les transformations artistiques sont lentes et presque continues. Ceci dit, essayons de préciser les changements qu'apporta le xiv^e siècle dans l'art architectural, et d'abord dans la forme des églises; il ajouta un rang de chapelles le long de chacun des bas côtés de la nef; la période précédente n'en avait développé qu'autour de l'abside. Les églises du xiv^e siècle présentent, curieuse particularité, une légère déviation de l'axe du chœur par rapport à celui de la nef; on suppose que, la forme des églises étant toujours celle de la

croix, les architectes voulaient représenter par cette déviation du chœur l'infériorité de tête du Christ vers le côté droit au moment où il expira. Il est vrai que M. de Caumont, après avoir donné cette explication, ajoute qu'il se demande encore si cette déviation est intentionnelle. De même, au siècle suivant, présente au Midi des églises dévues de bas côtés et un chœur qui n'existe réellement que par la clôture du jubé qui l'isole. Les contre-forts sont disposés de même qu'au siècle précédent; seulement on substitue aux clochets qui couronnaient les contre-forts des aiguilles pleines garnies de crochets, portées sur des bases carrées, octogones ou triangulaires. Dans le Midi, l'absence des bas côtés saillants supprime les arcs-boutants. Les contre-forts s'élèvent le long des murs verticalement avec une forte saillie; telle est l'église des Jacobins de Toulouse. L'emploi de la brique modifia nécessairement la forme des ornements et des ouvertures; autre matière, autres lignes. La flore indigène d'ailleurs florissait toujours, et chaque siècle devenait différencié, elle offre des enroulements de lierre ou de vignes sauvages; les artistes choisissent de préférence leurs modèles parmi les plantes d'un modèle tourmenté, les chrysanthèmes, la sauge, le fraisier, la mauve, les fougères; les feuilles de chou courent en guirlandes le long des frises, nouées avec des rubans et traversées çà et là d'animaux fantastiques. Les arcatures garnissent les murs; elles sont couronnées de frontons triangulaires souvent garnis de crochets. Les balustrades présentent des rosaces, des trifles ou des quatre-feuilles. La disposition des colonnes a peu varié, mais celles qui sont groupées commencent à devenir maigres et ne se détachent pas aussi bien qu'auparavant des piliers qui les soutiennent. Le chapiteau devient moins naïf; les feuillages se collent moins capricieusement à la pierre. Dans les fenêtres, la lancette ou double lancette est assez profondément modifiée. La combinaison qui remplace les lancettes a été formulée ainsi par M. de Caumont: deux ogives geminées, surmontées d'une rose polylobée, occupant toute la fenêtre. Chacune des deux ogives se décompose en deux parties ou baies surmontées d'une rose trilobée. Les meneaux sont plus nombreux et les amortissements sont formés de figures rayonnantes de trifles ou de quatre-feuilles; c'est à cause de cette disposition que cette période a été appelée celle du style ogival rayonnant. Les roses des portails augmentent de diamètre, les tours continuent d'être utilisées, on varie d'ailleurs beaucoup leur mode de construction; on en fait en mur qui se sépare le chœur de la nef. La sculpture, toujours hiératique, prend un caractère satirique frappant et rentre de plus en plus dans le domaine de la symbolique.

— *Période tertiaire ou Période du style ogival flamboyant.* Elle correspond au x^e siècle et présente des caractères tranchés. La forme générale des églises se maintient telle à peu près qu'à l'époque précédente, mais l'ornementation prend un caractère anguleux et prismatique, qui n'est pas sans quelque sécheresse; les pétales des trifles et des quatre-feuilles commencent à se terminer en une pointe aigüe, ou se terminent volontiers en espèces de flammes, d'où le nom de flamboyant donné à ce style, qui porte aussi celui de gothique fleuri. L'ornementation végétale se rigidifie et se régularise; les arcatures sont presque toujours surmontées d'un fronton pyramidal, portant des impostes, qui est souvent garni de crochets et couronné d'un bouquet de feuillages frisés. Les murailles se garnissent de petites arcades trilobées, ordinairement superposées les unes aux autres, et séparées par des lignes horizontales, qui ont été figurées sur les murs durant les x^e et xiv^e siècles. En Angleterre les «panneaux» (c'est ainsi que les Anglais nomment cette sorte de décoration) ont été fort à la mode. En Allemagne, on en orna les façades, les découpant à claire-voie et les plaçant, selon la pente du toit; exemple: l'église Notre-Dame de Nuremberg. «Les contre-forts, dit M. de Caumont, soit qu'ils supportent des arcs-boutants, soit qu'ils soutiennent immédiatement les murs, ont, de distance en distance, leurs faces ornées de pinacles en application; on y voit aussi des niches, comme dans le siècle précédent. La colonne subit des altérations malheureuses: «Bien souvent il n'y a plus de colonnettes; elles sont remplacées par de simples nervures prismatiques; vers la fin du x^e siècle, l'absence parfois de chapiteaux, les nervures des piliers se prolongent sans interruption jusqu'à la faîte de l'édifice et ne font qu'un avec les arceaux ramifiés de la voûte. Les piliers deviennent flamboyants; elles ont souvent, de chaque côté, des pilastres divisés en plusieurs panneaux et surmontés d'aiguilles. A l'extrados court une bordure d'élégant feuillage orné de crochets, dont le sommet s'élève verticalement; puis, s'il ne se termine pas en fleur de lis, il s'appuie en piedestal et porte une statue. Parfois la porte ne s'ouvre pas en ogive pure; les lignes se relèvent subitement près du point de jonction en forme d'accolade (—). Il y a aussi des portes en arcs surbaissés, des portes l'udor, comme on les nomme, ce qui caractérise le temps et le lieu où elles furent le plus employées. Nous som-

mes en plein gothique flamboyant; aussi les compartiments qui divisent les fenêtres et les roses présentent des flammes, des coeurs allongés. Les tores qui garnissaient les arcs des nefs disparaissent pour faire place aux nervures prismatiques. Les arceaux des voûtes deviennent plus saillants et prismatiques. Les tours, ou la tour (car souvent on n'en élevait qu'une, qu'on plaçait au milieu du fronton occidental), se découpent en fine dentelle, merveilles de légèreté. La statuaria devient humaine, presque anatomique; voici venir la Renaissance; elle va aimer les filles des hommes, qu'elle fera très-belles, et, se souvenant de sa première origine, elle se fera païenne; sur les tombeaux, il lui arrivera d'accentuer la taille des femmes, de découvrir légèrement le cou. Le Christ n'est plus rigide sur sa croix historisée et flamboyante; il s'agit, il se tord, il fait saillir ses muscles. Voici venir lentement le beau humain. Le beau vient: c'est que l'art gothique se meurt, c'est que l'empire échappe au christianisme, ou du moins que le christianisme se transforme, laissant les Français d'Espagne et d'Italie dans la galne étroite d'un catholicisme gênant et suranné. Comme expression du christianisme, l'art ogival est conforme à son objet, c'est sa beauté. A un point de vue plus large, dans l'ensemble des œuvres humaines, il ne nous semble pas devoir tenir la première place. L'art antique, qui s'est épanoui sous de meilleures et plus saines influences, avait déjà réalisé victorieusement un plus splendide idéal.

— *Bibliogr.* Adams, *Recueil de sculptures gothiques, dessinées et gravées à l'eau-forte* (Paris, Morel, 1857, 2 vol. in-4°); Sidney Hawkins, *An history of the origin and establishment of gothic architecture... and an inquiry of the mode of painting upon staining glass, etc.* (London, 1813, gr. in-8°); Fred. Hoffstadt, *Principles of style gothique, exposés d'après les documents du moyen âge* (Paris et Francfort, 1814; Liège, 1851, in-fol. de 40 pl. et texte in-8°); Caumont, *Histoire sommaire de l'architecture religieuse, militaire et civile au moyen âge* (Caen, 1837, in-8°, avec 30 pl.); T. Langley et Batty, *Gothic architecture improved by rules and proportions*.... (London, 1747, in-4°); Joseph Nash, *Architecture of the middle ages* (London, 1838, gr. in-fol., 35 lithogr.); R. et J.-A. Brandon's, *Analysis of gothic architecture, illustrated by upwards of 700 examples of doorways, windows, etc.* (London, 1849, 2 vol. gr. in-4°, fig.); A. W. Pugin, *Les Vrais principes de l'architecture ogivale ou chrétienne* (Bruges, 1850, in-4°); Alex.-Fried. von Quast, *Die altchristlichen Bauwerke von Ravenna vom v bis zum ix Jahrhundert* (Berlin, 1842, in-fol., fig.); *Monuments d'architecture gothique, romane, de la Renaissance, accompagnés de décorations dans ces divers styles, tirés des portefeuilles de feu Pollet, architecte de Louv., gravés par Roux aîné* (1840, in-fol., 60 pl.); Carl Böttcher, *Die Holzarchitektur des Mittelalters, etc.* (Berlin, 1841, gr. in-fol., fig.); J.-K. Colling's, *Details of gothic architecture* (London, in-4°, publié par cah.); Th. H. King, *Etudes pratiques tirées de l'architecture du moyen âge, avec un texte histor. et descriptif par G. Heli* (Paris, 1857, in-4°, fig., tome 1^{re}); *Les Principaux monuments gothiques de l'Europe, dessinés sur les lieux et lithographiés, par Gustave Simoneau, accompagnés d'un texte historique* (Bruxelles et Paris, 1858, gr. in-fol., 25 pl. sur pap. de Chine); J.-D. Harding, *Gothic ornaments, selected from various buildings in England and France* (London, 1831, in-4°, 100 planch. lithogr.).

OGIVE s. f. (o-ji-ve).—L'ancienne forme ogive se trouve souvent dans les anciens textes. On trouve aussi *ogiva* dans un texte du xiv^e siècle conservé par Du Cange. Ménage tire *ogive* de *auge*. M. Renan suppose que dans *au* ou *o* il y a l'article arabe *al*, mais il ne peut expliquer le reste du mot. Dans quelques provinces, la Franche-Comté par exemple, *ogive* a le sens d'appui, de contre-fort. M. Le Héricher, s'appuyant sur la forme par *au*, voit dans *ogive* un dérivé du latin *augere*, augmenter, cet arc en diagonale augmentant la force de la voûte et de l'arêtière, et M. Littré adopte cette explication qu'il cherche à confirmer par un vieux texte de Nicolas de Brail, où l'on trouve *ogis* dans le sens d'appui: *Catholicus fidei validus defensor et ogis*. Peut-être pourrait-on adopter cette étymologie, mais en l'expliquant par la surélévation que l'ogive donne à la voûte, ce qui est bien plus caractéristique que la force de l'arêtière. Scheller dit que ce mot est tiré de l'allemand *auge*, oeil, en hollandais *oog*, parce que les arcs des cintres dans les voûtes gothiques forment des arcs curvilignes semblables à ceux du coin de l'œil. Réunion de deux arcs égaux qui se coupent en formant un angle aigu dont les côtés se terminent généralement sur la ligne des centres: Combien de fidèles pour qui l'ogive est devenue le symbole du catholicisme! (E. Laboulaye). Un changement nouveau s'opéra au temps de la Renaissance; il se fit une alliance entre l'art antique et l'art chrétien: l'ogive et le plein cintre se mêlèrent. (Lamenn.) *Ogive lancéolée*. Celle dont les arcs se prolongent au-dessous de la ligne des centres.

— *Techn.* Nom donné par les tisseurs aux rebords minces et saillants des bobines et des roquets.

— *Adjectif.* Qui est en ogive, en forme d'ogive: Une voûte ogive. Puis aux fenêtres ogives, des vitraux de mille couleurs. (V. Hugo.) Il peu usité; on dit OGIVAL, ALB.

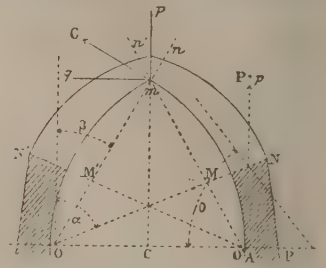
— *Encycl.* On appelle ogive, «mot qui s'écrivait anciennement *ogive*», une arcade formée par deux arcs de cercle de même rayon se croisant à leur sommet. On distingue quatre espèces d'ogives: 1^o le plein cintre brisé, arcade presque circulaire, qui présente à son sommet un angle fort évasé et à peine sensible: les arcs qui en forment les côtés ont chacun leur centre en dedans du contour de l'arcade; l'église Saint-Trouhen, à Arles, en présente un exemple; c'est l'ogive la plus anciennement usitée en France; 2^o l'ogive pointue ou en lancette, qui est une arcade pointue formée par deux arcs qui ont leur centre chacun en dehors du contour de l'arc qui lui est opposé; cette ogive domine vers la fin du xiv^e siècle et durant le xiv^e siècle; 3^o l'arcade à tiers-point ou ogive équilatérale, qui est formée par deux arcs ayant chacun leur centre à la naissance de l'arc opposé, et décrits avec un rayon égal en longueur à l'ouverture que doit avoir l'arcade; l'ogive équilatérale a été surtout usitée durant le xiv^e siècle; 4^o enfin, l'ogive surbaissée, qu'on appelle aussi arcade pointue obtuse et qui est une variété du plein cintre brisé. Les arcs qui la constituent sont décrits avec un rayon plus court que l'ouverture de l'arcade. Elle a été surtout en honneur au x^e siècle. Ces diverses sortes d'ogives peuvent être surhaussées, c'est-à-dire que les deux arcs dont elles sont formées peuvent se prolonger inférieurement, au-dessous de la ligne de leurs centres, suivant deux lignes droites parallèles. On doit encore citer deux autres formes d'arcades: l'une, l'ogive lancéolée, formée de deux arcs dont la courbure se prolonge au delà de la ligne des centres; l'autre, l'ogive arabe, qui n'est que l'arc en fer à cheval brisé; on la rencontre très-rarement en France. Enfin, mentionnons les ogives geminées.

Les voûtes en ogive offrent à l'art du constructeur des ressources excessivement variées et très-importantes, parce que ce sont celles qui comportent la plus grande hardiesse et les seules dont le mode d'équilibre permette de leur faire porter une surcharge considérable au sommet. Ces voûtes, qui succèdent, au moyen âge, aux voûtes romaines pour couvrir les nefs élevées, durent naissance à la manifestation du sentiment religieux. Pour que les édifices religieux répondissent au sentiment qui les créait, il fallait que leur construction fût aussi peu dispendieuse que possible, afin de pouvoir leur donner la grandeur réelle que comportait le sujet, et les multiplier suivant le besoin. L'arc ogif a été substitué à l'arc plein cintre, comme exerçant une moindre poussée sur les murs. Les retombées de ces arcs ont été soutenues par des piliers, et, au lieu de chercher dans la grosseur de ces derniers la résistance à la poussée des arcs, grosseur qui eût dû être considérable, en égard à leur hauteur, on en a créé une directe, beaucoup plus énergique, à l'aide des contre-forts arcs-boutants.

Les voûtes appelées voûtes d'arêtes surhaussées se composaient de voûtes en ogive venant se recouper au sommet et établies sur des plans carrés ou polygonaux.

Lorsque l'architecture, à laquelle on a donné le nom d'ogive, eut acquis tout le développement qu'elle était susceptible, la simplicité des formes primitives disparut pendant un certain temps; les piliers furent réduits à un état de maigreur excessive, compromettant pour la stabilité des édifices. Une réaction se manifesta alors pour remonter à la source primitive; on désigna ce mouvement rétrograde sous le nom de Renaissance. Nous avons fait plus haut l'histoire du style ogival. Les voûtes en ogive supportent presque toujours à leur coupeau quelque surcharge permanente: tantôt c'est un comble dont le faîtage s'appuie directement sur le sommet de la voûte, et dont les deux versants suivent à très-peu près la courbe d'équilibre; tantôt ce sont des pénétrants qui s'attachent au sommet de l'intrados pour compléter l'équilibre; et quand une paroi de disposition n'existe point en réalité dans la construction elle-même, ce caractère fondamental des ogives est du moins rappelé par quelque motif de la décoration. Ces voûtes, dont on trouve des applications jusque dans la construction des ponts, tels que celui de Pavia, peuvent rendre de grands services pour l'établissement des viaducs ou aqueducs élevés qui doivent franchir une largeur considérable. L'élevation que l'on pourrait atteindre par la superposition de plusieurs rangs d'ogives n'aurait d'autre limite que celle de l'écrasement des matériaux à la base, ou de l'insuffisance du sol de la fondation lui-même. L'emploi de l'ogive serait encore très-bien motivé dans la construction des ponts et piliers de ponts suspendus, ainsi que dans celle des voûtes souterraines, des voûtes d'aqueducs submergées, etc. Le mode d'équilibre des voûtes de cette espèce comportant essentiellement une charge isolée au sommet, on ne doit pas les employer à supporter une charge distribuée uniformément, ou à peu près, sur une horizontale. Dans un pareil cas, c'est la voûte en arc de cercle qui convient spécifiquement. Les conditions d'équilibre des

voûtes en ogive dérivent de celles qui sont relatives aux voûtes à intrados circulaire, avec cette différence que la tangente au sommet n'est plus horizontale. Considérons une portion



de voûte *mn* NM, dont l'intrados est décrit d'un rayon OA = r et qui s'étend depuis le joint MN rendu fixe jusqu'à un joint déterminé *mu*, dont la direction fait un angle β avec la verticale. Cette portion de voûte peut être considérée comme appartenant à une demi-voûte circulaire ayant un rayon d'intrados r et une épaisseur t à la clef. Si donc, comme le suppose M. Dejardin pour les voûtes circulaires, on règle le profil de manière qu'il exerce une pression constante normalement à l'intrados, il suffira, pour conserver la forme circulaire de cet intrados, d'appliquer en *m* une force tangentielle *G* dont l'intensité soit

$$G = \frac{M}{2} (2\epsilon r + \epsilon^2),$$

M étant le poids spécifique de la maçonnerie. Dans ces voûtes, on ne peut pas, comme dans les voûtes en plein cintre, établir l'équilibre de la portion de voûte *mn* NM en lui accolant, suivant le joint de la clef, une autre portion de voûte symétriquement égale. En effet, la pression vive *G*, qui s'exerce en *m* tangentielle à l'intrados, peut être décomposée en deux forces, l'une horizontale *G* cos β , qui sera évidemment la poussée horizontale de la voûte, l'autre verticale *G* sin β , qui sera indispensable pour concourir avec cette dernière à maintenir l'équilibre. Conséquemment, la poussée horizontale de la voûte aura ici pour valeur

$$(1) \quad q = \frac{M}{2} (2\epsilon r + \epsilon^2) \cos \beta.$$

La composante verticale de la même pression sera

$$(2) \quad p = \frac{M}{2} (2\epsilon r + \epsilon^2) \sin \beta.$$

Ainsi, au lieu d'appliquer au point *m* la force horizontale *q*, on peut bien accoler le contre-joint *nm*, et, par l'intermédiaire du triangle matériel *nmn'*, une autre portion de voûte symétriquement égale à la portion *mMA*. Mais il faudra, en même temps, appliquer au sommet un poids *p* pour chaque demi-voûte, ou un poids $2p$ pour la voûte entière. Ce poids $2p$, dans lequel se confondent celui qui peut être appelé *nm'*, est indispensable pour l'équilibre. La composante verticale de la pression sur le joint ayant une inclinaison ϵ sur la verticale sera, d'après ce qui précède, $P + p$, *P* étant le poids de la partie située au-dessus de ce joint; et l'inclinaison sur l'horizontale de la direction de cette pression sera déterminée par la relation

$$(3) \quad \tan \theta = \frac{P + p}{q} = \frac{P}{q} \tan \beta.$$

En examinant les équations (1), (2), (3), on reconnaît que, à mesure que l'angle β augmente, c'est-à-dire à mesure que l'ogive devient plus aiguë au sommet, la poussée horizontale diminue; qu'en même temps la charge qu'elle peut supporter à son sommet augmente; enfin, que la direction de la poussée sur le joint extrême se rapproche de plus en plus de la verticale. On voit donc que, sauf l'écrasement de la maçonnerie, il n'y aurait point de limites à la hauteur que pourraient atteindre les voûtes en ogive. Dans les voûtes en ogive tiers-point, la hauteur *Cm* est égale à

$$r \frac{\sqrt{3}}{2};$$

la longueur du joint supérieur *mn* est égale à

$$\frac{2}{\sqrt{3}} \epsilon r,$$

et celle du joint MN est égale à 2ϵ . Quant au poids *p*, qui doit être ajouté au sommet afin de compléter l'équilibre et de parer aux surcharges éventuelles sur les reins, il est représenté, pour l'ogive tiers-point, par le poids d'un prisme de maçonnerie qui aurait pour hauteur le rayon d'intrados r et pour base l'épaisseur t à la clef; c'est-à-dire que l'on a $p = re$. A moins de circonstances particulières, il est toujours plus que suffisant de donner aux voûtes des piliers en ogive tiers-point une épaisseur égale à 2ϵ , ou double de l'épaisseur de la clef; quand les piliers doivent atteindre une hauteur notable, il est nécessaire de vérifier si leur dimension à la base est suffisante pour résister à l'écrasement; cette vérification est toujours très-facile, à cause de l'espèce de la voûte qui veut que

les deux parements des piles soient toujours verticaux. D'après Déjardin, *e* étant la hauteur de la projection verticale constante des joints dans les voûtes en ogive tiers-point et l'ouverture égale au rayon, on a

$$e = 0,30 + 0,05 r.$$

Cette formule donne généralement des résultats qui n'ont rien de choquant ni d'inusité dans la pratique. Rondelet, dans son *Traité de l'art de bâtir*, trouve que, si l'épaisseur des pieds-droits d'une voûte en plein cintre est représentée par l'unité, l'épaisseur relative, pour une même ouverture, des pieds-droits d'une voûte ogivale l'est par 0,70. De même, il trouve encore que, représentant la pousse d'une voûte en plein cintre par l'unité, celle d'une voûte ogivale de même ouverture est représentée par 0,49. La stabilité de ces voûtes peut se vérifier par la méthode de la coupe des pressions, qui consiste à tracer une courbe passant par tous les points des joints où les résultantes des pressions partielles viennent s'appliquer. Depuis que les progrès de la métallurgie ont permis de prêter le métal à toutes les exigences des constructions, on fait naître le style ogival du XIII^e et du XIV^e siècle avec des arcs en ogive assemblés aux sommets dans un même cul-de-lampe; ces ossatures rigides remplacent les nervures des voûtes d'arc de moyen âge, et leur intervalle est rempli avec de la maçonnerie légère; parmi ces nouvelles applications, on peut citer l'église Saint-Eugène, à Paris, celle du Vésinet, aux environs de Paris, et une église catholique construite à Londres dans un ancien cirque.

OGIVE, reine de France, fille du roi d'Angleterre Édouard I^{er}. Elle épousa Charles le Simple et devint mère de Louis d'Outre-mer. Après la mort du roi son époux, elle se remaria à Hébert, comte de Troyes.

OGIVETTE s. f. (o-ji-vè-te — dimin. d'ogive). Archit. Petite ogive.

OGIVO-CYLINDRIQUE adj. (o-ji-vo-si-lain-dri-ke — de ogive, et de cylindrique). Qui est formé d'une partie cylindrique et d'une partie ogivale : *Obus ogivo-cylindrique*.

OGLETHORPE, comté des États-Unis d'Amérique, dans le N. de l'état de Géorgie; ch.-l., Lexington; 15,000 hab. environ.

OGLETHORPE (Jacques-Édouard), général anglais, né à Londres en 1698, mort en 1785. Il fit ses premières armes en Allemagne sous les ordres de Marlborough et du prince Eugène, fut élu, à son retour en Angleterre, membre du Parlement, où il siégea de 1732 à 1747, devint un des directeurs d'une compagnie qui se forma pour aller établir dans l'Amérique du Nord une colonie, dans un territoire qui prit, du roi George, le nom de Géorgie, quitta, en 1732, l'Angleterre avec une centaine d'hommes et de femmes, aborda au sud de la Caroline, fit des traités avec les indigènes, fonda Savannah et retourna en Angleterre en 1734. Deux ans plus tard, Oglethorpe repassa en Géorgie avec trois cents émigrants, fit construire les villes de New-Ebenezer et d'Augusta et vit, grâce à sa vigilance et à ses soins, la colonie prospérer et s'accroître rapidement. Les Espagnols ayant essayé d'entraver les progrès de cette colonie, il marcha contre eux avec un régiment, mit la Caroline à l'abri de l'invasion, essaya peu après, mais sans succès, de s'emparer de Saint-Augustin, dans la Floride, fut pour ce fait traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta et reçut le grade de général-major. Lorsque éclata la rébellion d'Écosse en 1745, Oglethorpe, qui se trouvait alors en Angleterre, reçut l'ordre de poursuivre les jacobites, mais ne put les atteindre; de nouveau, on le mit en jugement sous l'accusation de négligence et encore une fois il fut acquitté. En 1750, il s'occupa de l'établissement des pêcheries anglaises dans le Nord, et obtint le grade de lieutenant général en 1765. La fin de la vie d'Oglethorpe, dont la bienfaisance égalait les talents, fut attristée par des revers de fortune et il se vit, dit-on, réduit alors à exercer la médecine pour vivre.

OGILIANO (Maurice-Ignace FRÉSIA, baron d'), général français, né à Saluces (Piémont) en 1746, mort à Paris en 1826. Son père était président de la cour des comptes de Turin. Quant à lui, il servit dans l'armée piémontaise jusqu'en 1798, époque où Charles-Emmanuel se réfugia en Sardaigne, et, à partir de ce moment, il servit constamment dans les troupes de la France. En 1803, il fut chargé d'organiser à Montpellier la légion du Midi, servit ensuite en Italie sous les ordres de Masséna, devint général de division en 1807, se distingua à la bataille de Friedland, puis passa à l'armée d'Espagne dans le corps du général Dupont, qui capitula à Baylen (1808). A son retour en France, Napoléon lui donna le titre de baron et le commandement de la 18^e division militaire. Ogiliano fit ensuite les campagnes d'Autriche et de Saxe (1813), fut chargé de la défense de Trieste en 1814, prit sa retraite cette même année, se fit naturaliser Français et se fixa alors à Paris.

OGILFA s. m. (o-gil-fa — anagramme de flag). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des inulées, formé aux dépens des filages, et dont l'espèce type croît dans nos champs.

OGILIO (Ollius), rivière de l'Italie septen-

trionale. Elle naît dans la province de Bergame, au pied du mont Tonale, dans les Alpes Rhétiques, traverse le lac d'Isèo, forme la limite entre les provinces de Bergame et de Crémone, celles de Brescia et de Mantoue, pénètre dans cette dernière et joint le Pô sous Borgoforte, après un cours d'environ 260 kilom. Ses affluents principaux sont la Mella et la Chiessa. Sa profondeur moyenne est de 4 à 5 mètres; elle est sujette à des crues subites, surtout à la fin de l'automne, en hiver et au printemps, et alors ses eaux rompent leurs digues se répandant au loin dans la campagne. Elle est navigable sur une longueur de 45 kilom. pour des barques que l'on charge d'huile, de savon, de coton, de grains, de vin, de chaux, de bois et de charbon. Elle alimente un grand nombre de canaux d'irrigation.

OGMIUS, dieu gaulois. V. OGHAM.

OGNA-SANCHA, comtesse de Castille, qui vivait vers 990. Veuve depuis quelques mois à peine, elle voulut contracter une seconde union avec un prince maure que, depuis longtemps, elle aimait en secret. Son fils, Sanche Garcias, s'y étant opposé, elle résolut de s'en défaire et lui fit servir à table du vin empoisonné. Averti du projet de sa mère, Garcias prit la coupe, la présenta à Ogna-Sancha, comme par déférence, et la pria de boire la première. La comtesse de Castille, soit par horreur de sa tentative, soit qu'elle désespérât d'en obtenir le pardon, but résolument la liqueur empoisonnée que ses mains criminelles avaient préparée pour son fils. Quelques heures après elle mourut. D'après Moreri, c'est depuis lors que s'établit en Castille la coutume de faire boire les femmes premières, ce qui s'observe encore aujourd'hui en divers endroits d'Espagne. On dit que le comte de Castille, pour se faire pardonner de Dieu la mort de sa mère, fonda le monastère de Saint-Sauveur-d'Ogna.

OGNATE, ville d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 50 kilom. S.-O. de Bilbao; 4,500 hab. Eaux minérales et mines de fer. L'université de cette ville a été réunie, en 1842, à celle de Valladolid.

OGNETTE s. f. (o-gnè-te; gn mll.). Techn. Ciseau de marbrier, à tranchant très-trois.

OGNÉVILLE, village et comm. de France (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelize, arrond. et à 30 kilom. de Nancy; 249 hab. Fontaine qui attire de nombreux pèlerins; débris de constructions romaines.

OGNON s. m. (o-gnon; gn mll.). Bot. V. OIGNON.

OGOAH, un des noms sous lesquels on désigne quelquefois Ogham.

OGOESE s. f. (o-go-è-se). Blas. Se dit quelquefois pour désigner un tourteau, quand ce meuble est de sable, pour le distinguer des autres tourteaux, qui se nomment *gules* quand ils sont de pourpre, *guses* quand ils sont de gueules, *heurtés* quand ils sont d'azur, *sommes* ou *volets* quand ils sont de sinople.

OGOÑO, cap d'Espagne, province de Bilbao, sur la côte du golfe de Gascogne, à l'E.-S.-E. du cap Machichaco, par 43° 27' de latit. N. et 5° 0' de longit. O.

OGORRAPOURA, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'Orychah, à 12 kilom. S.-S.-O. de Kondjour, sur la rive droite du Byrony.

OGOTON s. m. (o-go-ton). Mamm. Espèce de mammifère rongeur, du genre pika. On dit aussi *ogorone*.

— **Encycl.** *L'ogoton*, classé autrefois dans le genre lièvre, est aujourd'hui rangé avec plus de raison parmi les pikas ou lagomys. Cet animal a environ 0m,13 de longueur; par sa forme générale, il rappelle assez bien le lièvre, ou mieux le lapin; mais il en diffère par ses oreilles beaucoup plus courtes et plus larges, ovales, légèrement aguetés; par ses jambes sensiblement égales entre elles, par le nombre moindre des mamelles, enfin par l'absence totale de queue; sa fourrure est d'un gris pâle et se compose de poils longs, fins et lisses. *L'ogoton* habite la Tartarie Mongole et les contrées montagneuses au delà du lac Baïkal. Il rappelle encore le lapin par ses habitudes et sa manière de vivre. Il se nourrit de matières végétales et se creuse des terriers dans les endroits sablonneux et pierreux; sa chair est bonne à manger.

OGOUAOUA, rivière de la Guinée supérieure. Elle prend sa source dans le N.-E., se divise, dit-on, en deux bras, dont l'un se perd dans l'Atlantique et l'autre dans le Zaïre. Cette rivière est large, rapide et d'une navigation difficile.

OGOWAY ou **NAZARETH**, rivière de la côte O. de l'Afrique. Elle se jette dans l'Océan au-dessous du cap Lopez et à 60 milles des bouches du Gabon. Elle court du N.-O. au S.-E., a un volume d'eau très-considérable, et son embouchure atteint 1,200 mètres de largeur avec peu de profondeur.

OGRE s. m. (o-gre. — Rien ne semblait plus naturel que de rattacher ce mot au sanscrit *ugra*, cruel, terrible, d'autant plus que *ugri* désigne en sanscrit un démon femelle; mais il faut toujours se tenir en garde contre ces ressemblances isolées. *Ogre* n'est, à coup sûr, qu'une inversion du latin *Orcus*, dieu de

l'enfer. On a longtemps prétendu, dit M. Littré, que *ogre* venait de *Hongrois*, à cause des dévastations que les *Hongres*, *Hongrois* ou *Oignurs* avaient faites dans l'Occident au moyen âge; la forme du mot dans les langues romanes: ancien espagnol *huergo*, *uerco*, italien *orco*, napolitain *huorco*, ne se prête pas à cette dérivation). Superst. Sorte de monstre, personnage des contes de fées, qu'on supposait se nourrir de chair humaine et principalement de celle des petits enfants : *Quiconque effraye des enfants leur paraît un ogre*. (E. de Gir.)

Après tout, les Orgons et les pères Gérontes. Ont le tort d'être laids comme l'ogre des contes. TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Homme méchant et cruel : *Il faut être des ogres pour maltraiter de petits enfants*. Le prince royal de Prusse, à qui son orgueil de père permettait à peine de lire, n'attend pas que ce père soit mort pour oser faire imprimer la Henriade; il a fait fondre en Angleterre des caractères d'argent. (Volt.) Un vieux conventionnel était assis au théâtre, à côté de deux dames sur le retour, mais fort pimpantes et prétentieuses; l'une d'elles, avant son voisin, affecte un mouvement de surprise dédaigneuse et dit à l'autre, assez haut pour être entendue : « Regardons-nous un peu, que je ne sois pas si près de cet ogre ! — Rassurez-vous, mesdames, repartit vivement le républicain, l'ogre ne mange que de la chair fraîche ! »

Petits Poucets de la littérature, S'il vient un ogre, évitez bien sa dent.

BÉRANGER.

— Fig. Objet destructeur : *La vertu et l'amour sont deux ogres, il faut que l'un mange l'autre*. (A. d'Houdetot.)

— Fam. Glouton, grand mangeur :

L'ogre a dit; peuples, payez la carte; Faites un roi, morbleu! faites un roi.

BÉRANGER.

— *Manger comme un ogre*, Manger excessivement ou gloutonnement.

— Argot. Agent de remplacement militaire. || Usurier. || Marchand de chiffons.

— Hist. *L'ogre de Corse*, Nom donné par les royalistes à Napoléon I^{er}.

— **Encycl.** Superst. *L'ogre* joue un grand rôle dans les contes de fées, où ses horribles faits et gestes sont l'objet des terreurs enfantines; il se nourrit de chair fraîche et il est surtout friand de celle des petits enfants; il est difforme, gigantesque, et il a une voix formidable. Les aventures de *L'ogre* et du Petit Poucet sont surtout populaires; il y a, en effet, une conception originale dans cette fiction typique qui met aux prises la gentillesse et la subtilité d'esprit d'un enfant avec les appétits de brute et l'énorme masse obtuse d'un géant, pour donner la victoire au plus faible sur le plus fort.

On ne sait trop à quel genre de préoccupations est due l'invention de *L'ogre*. Quelques auteurs y voient un souvenir des invasions barbares et des frayeurs qu'elles causaient, frayeurs qui, en se répétant dans l'imaginaire populaire, auraient transformé le barbare en anthropophage. Walckenaer pense que les ogres ne sont autres que les Oigours ou Hunnigours, c'est-à-dire les Huns, et par conséquent les Hongrois. Les courses des Hongrois en Allemagne, en Italie et en France, dit-il, eurent lieu principalement dans le IX^e siècle et au milieu du X^e, en même temps que les incursions des Normands; de sorte que le mélange de l'ancienne féerie armoricaine avec la mythologie des descendants d'Odin s'opérait en même temps que l'irruption des Ogres (Oigours), et pendant que les horreurs dont ils se rendaient coupables, et auxquelles l'imaginaire ajoutait encore, imprimaient la terreur à des esprits déjà imbus de tant de superstitions diverses. De cette triple alliance s'est composé, s'est complété le merveilleux de nos contes de fées. Nous nous référons plus haut cette hypothèse. La mythologie scandinave fourmille, en effet, de ces géants gloutons, mais on en rencontre aussi dans les contes orientaux et jusque dans les fables helléniques. Polyphème est un ogre très-bien conditionné, et il est plaisant de retrouver dans son aventure avec Ulysse, le fond même du conte de *L'ogre* et du Petit Poucet. C'est un ogre aussi que Gargantua, qu'il n'y a ni mange pas de chair humaine; mais il boit tant de muids de vin, il mange tant de troupeaux de bœufs et de moutons, il fait tant de drap pour le vêti! Rebelais à civilisé l'ogre, en ne lui laissant que sa taille formidable et son prodigieux appétit; cet ogre-là, c'est la royauté.

OGRERIE s. f. (o-gre-ri — rad. ogre). Avidité d'un ogre, ou comparable à celle d'un ogre. || Caractère d'ogre.

OGRESSE s. f. (o-grè-se — rad. ogre). Femme d'un ogre.

— Fig. Cause de destruction : *L'ignorance est une ogresse qui dévore l'imagination et absorbe les dons les plus heureux de la nature*. (L. Lespès.)

— Argot. Femme qui tient un garni mal famé. || Marchande à la toilette qui loue des vêtements aux filles publiques.

OGRIILLON, ONNE s. (o-gri-llon, o-ne; ll mll. — dimin. d'ogre). Enfant d'un ogre, petit ogre : *Je ne serais point surpris qu'il se trou-*

vat des gens prêts à jurer qu'ils m'ont connu OGRIILLON. (Proudh.)

OGULIN, bourg des États autrichiens, sur les confins militaires de la Croatie et sur la Dobra, à 120 kilom. S.-O. d'Agram, par 45° 15' 55" de latit. N. et 12° 58' 25" de longit. E.; ch.-l. du district régimentaire qui porte son nom; 2,300 hab. Il le district régimentaire d'Ogulin a 2,475 kilom. carrés, et 71,500 hab.

OGYDROMITE s. m. (o-ji-dro-mi-te — du gr. *ogugios*, ogrygien, diluvien; *dromeus*, coursier). Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, de la famille des aptérides, dont l'espèce type a été trouvée à l'état fossile dans les terrains jurassiques.

OGYGES s. m. (o-ji-jèss — nom mythol.). Ancl. Genre de chétopodes peu connu.

OGYGES, personnage de l'époque fabuleuse de la Grèce, célèbre par le déluge qui porte son nom. Il est donné par plusieurs historiens grecs comme un ancien roi de l'Attique et de la Béotie, et son règne prétendu remonterait à dix-huit siècles environ avant l'ère chrétienne. Le déluge d'Ogygès est arrivé, selon plusieurs savants, environ 300 ans avant celui de Deucalion, 1,020 ans avant la première olympiade et 1,796 avant Jésus-Christ. « Il faut convenir, avec les Grecs eux-mêmes, disait judicieusement Boulanger dans l'*Encyclopédie*, que rien n'est plus incertain que l'époque de ce déluge. Elle était si peu fixée et si peu connue, qu'ils appelaient *oggyien* tout ce qui était obscur et incertain. Ce déluge dévasta l'Attique; quelques auteurs y ajoutent la Béotie, contrée basse et marécageuse, qui fut près de deux cents ans à redevenir habitable, s'il en faut croire les traditions.

Pausanias s'exprime ainsi au début du chapitre V de sa *Boiotica* : « On rapporte que les premiers habitants de la Thébade furent les Échènes, qui avaient pour roi un indigène nommé Ogygès. Du nom de ce roi, les poètes appellent souvent Thèbes du nom d'Ogygie. On ajoute que cette population fut enlevée par une maladie pestilentielle, et fut remplacée par les Hyantes et les Aones. » Ce nom d'Ogygie s'applique à plusieurs autres lieux, chez les anciens, notamment à des villes d'Égypte et de Lycie. C'était, au temps de Plin, le nom d'une île que l'on considérait comme l'île de Calypso célébrée par Homère. « Ogygès, dit Eusebe, est rappelé comme le premier roi d'Athènes. — Thèbes et la Béotie, dit Etienne de Byzance, sont appelées Ogygie du nom d'Ogygos, fils de Térmera. » Le scolaste d'Apollonius, d'après Corinne, lui donne pour père Bœotis, c'est-à-dire l'ancêtre des Bœotiens. D'après cet auteur, Ogygos aurait été le premier roi de Thèbes. Varron attribue à Ogygès la fondation de Thèbes. Accius, dans son *Diomedé*, au rapport de Festus, désignait Thèbes par ces mots : *Ogygia mania*. Strabon répète que la Béotie s'appelait primitivement Ogygie. Eschyle avait, dans ses *Perses*, donné à Thèbes l'épithète d'Ogygie. Apollonius, dans ses *Argonautiques*, suit cet exemple. Sophocle fait de même dans l'*Édipe à Colone*. Les témoignages de cette sorte abondent dans toute l'antiquité et nous permettent de considérer les origines thébaines comme intimement liées à la tradition d'Ogygès. Le nom d'Ogygia était encore donné à l'une des portes de la ville, au temps de Pausanias, ce qui est un témoignage positif d'une valeur non douteuse, car cette porte existait déjà du temps d'Euripide, qui y place, dans ses *Phéniennes*, le roi Hippomedon.

Mais l'Attique, la Lycie et l'Égypte étaient dans le même cas que la Béotie. Plusieurs textes anciens leur donnent le nom d'Ogygia. Dans ces textes, Ogygès ou Ogygos est quelquefois appelé le roi Gygos, Gygès, etc. On lui fait fonder Eleusis et un grand nombre d'autres villes. Comme, d'un autre côté, l'adjectif *oggyios* était employé par les Grecs pour désigner ce qui était antique, fabuleux, ce qui précédait toute connaissance historique, il n'y a lieu de rien induire de semblables épithètes.

Nous venons de voir désigner Bœotis comme père d'Ogygès, comme sa mère Térmera; on lui donne le plus souvent pour père Neptune et pour mère Alistra, dont le nom se rattache à celui de la mer. L'Attique s'appelait primitivement *Akté*, c'est-à-dire rivage ou promontoire; on lui donne un roi nommé Acteus, nous qui fait songer à un dieu marin. Dans toute la légende d'Ogygos se rattache ce caractère marin. Il épouse, d'après Tzetzes dans son commentaire de Lycophron, Thèbes, fille de Zeus et d'Iodama, fille elle-même de Tiphonos et petite-fille d'Amphitryon. Il a pour fils Cadmus et Eleusis. Alalcomène est donnée comme nourrice d'Athénès, divinité d'origine marine.

On a rapproché le nom d'Ogygès de ceux d'Ogen et d'Egée, qui s'appliquent tous deux à la mer, et dont le premier paraît venir du sanscrit *ogha*, torrent, multitude, et le second d'un mot grec qui assimile les vagues à des béliers bondissants. D'après l'étymologie sanscrite *aghaya*, Ogygès signifierait né du déluge. Quoique la tradition d'Ogygès ne soit pas plus que celle de Deucalion rappelée par Homère, elle se rattache à une tradition si générale chez les peuples de l'ancien et du nouveau monde, que les mythologues y re-

connaissent une des légendes que les Aryas avaient apportées d'Asie en Europe. Les Ébétiens, dévots adorateurs de Neptune, se donnaient Ogygès pour ancêtre; et cette filiation rappelle celle que les Aryas établissaient entre eux et Ayuu. M. A. Kuhn rapproche ce mot de la forme *Ogen*. A la même racine se rattachent peut-être le nom du héros phénicien *Agenor* et celui de l'*Osgo* ou *Ogo*, divinité carienne de Mycale, dont les vagues venaient baigner le temple, et qui serait également une personification de l'Océan. M. Maury considère la figure mythologique de Neptune lui-même comme n'étant pas sans rapport avec celle du dieu phénicien Khet.

Il paraît résulter de ces diverses observations : 1° que les Grecs rapportaient à Ogygès toute la partie la plus obscure des origines de l'Attique et de la Béotie; 2° que ces origines se rattachaient pour eux aux habitudes marines des premiers peuples de cette partie de la Grèce, et peut-être à de vagues souvenirs d'anciens cataclysmes; 3° que le souvenir d'antiques relations avec la Phénicie n'était pas étranger à cette tradition.

OGYGIE s. f. (o-ji-jit — du gr. *ogugios*, ogien, diluvien). Crust. Genre de trilobites, type de la famille des ogygiens, voisin des asaphes, et comprenant trois espèces, dont le type a été trouvé à l'état fossile dans les schistes ardouisiens des environs d'Angers.

OGYGIEN V. OGYGÈS.

OGYGIEN, **YENNE** s. et adj. (o-ji-jain, iène). Géogr. anc. Habitant d'Ogygie; qui appartient à cette île ou à ses habitants : Les Ogygiens. La population ogygienne.

— Mythol. gr. Qui a rapport à Ogygès ou au déluge arrivé de son temps : Le déluge ogygien a précédé celui de Deucalion. Il n'est aussi ogygien.

— s. m. pl. Crust. Famille de trilobites, ayant pour type le genre ogygie.

OGYGIQUE adj. (o-ji-jiké). Antiq. gr. Qui a rapport à Ogygès ou à son temps; qui remonte à une grande antiquité : Le déluge ogygique.

— Hist. *Porte Ogygique*, Nom de l'une des portes de Thèbes, en Béotie.

OH interj. (ô). Sert à exprimer la surprise, l'étonnement, l'admiration : *Oh! quelle étrange figure!* *Oh! que cela est beau!*

Oh! dit-il, qu'est ceci? Ma femme est-elle veuve? LA FONTAINE.

Oh! oh! quelle caresse! et quelle mélodie! LA FONTAINE.

Entre les oranges, *oh!* qu'il fait beau, le soir, Se promener au frais, respirer et s'asseoir. SAINT-BEUVE.

Oh! oh! dit-il, je saigne! et que serait-ce donc? S'il s'est tombé de l'arbre une masse plus lourde, Et que ce gland eût été gourd? LA FONTAINE.

Oh! quel bonheur de revêtir la brune Sur le bateau comme un lincoln flottant, Et de chercher à l'horizon qui fume LA-bas, là-bas, le toit qu'on aime tant. H. MOREAU.

« Exprime aussi la résolution, la prière instantanée : *Oh! te donnerai plus d'énergie à la phrase : Oh! je t'attraperai bien. Oh! laissez-moi tranquille. Oh! que je souffre!* *Oh! mais, oui, je t'ai vu. Oh! pâlir maître Jacques, approchez-vous, je vous ai gardé pour le dernier.* (Mol.)

Oh! là! oh! descendez, que l'on ne vous le dise. LA FONTAINE.

Oh! reviens, j'ai cueilli des fruits délicieux. MILLEVOYE.

Oh! dans cent ans quels laids squelettes Fera ce peuple impitoyable et fou Qui se couche sans banderolles Dans des cercueils que ferme un clou! TR. GAUTIER.

— s. m. Action de crier *oh!* mot *oh!* : *Poussez des oh! et des ah!* *J'aimerais mieux avoir fait ce oh! oh! qu'un poème épique.* (Mol.)

— Allus. littér. *Oh! n'insultez jamais une femme qui tombe.* Vers célèbre de Victor Hugo, qui est souvent cité. V. FEMME.

OHAIN, village et comm. de France (Nord), cant. de Trélon, arrond. et à 15 kilom. d'Avannes; 1,126 hab. Brasseries, bonneteries, construction de machines.

O'HALLORAN (J.-Sylvestre), chirurgien irlandais, né en 1728, mort en 1793. Regu docteur, il s'établit à Limerick. Outre divers mémoires insérés dans les recueils de l'Académie de Dublin, on lui doit : *Nouveau traité sur la cataracte* (Dublin, 1754, in-49); *Traité simplifié sur la gangrène* (Londres, 1765, in-89); *Sur l'opération d'une cataracte* (1769). O'Halloran ne fut pas seulement un chirurgien remarquable, il fut encore un historien érudit et publiera, sur l'histoire de son pays, deux ouvrages dans lesquels il s'efforça de démontrer la supériorité de l'Irlande sur l'Angleterre, en abaissant le caractère des habitants de cette dernière.

OHAMANEON, port de l'île d'Ulisseta, dans le grand Océan équinoxial, par 16° 45' de lat. S. et 153° 58' 20" de longit. O.

OHAN, petit pays de la Mongolie propre, par 42° de latit. N. et 119° de longit. E.

OHANEZ, bourg d'Espagne, province et à 32 kilom. N.-N.-O. d'Almeria et à 72 kilom.

E.-S.-E. de Grenade, près de la sierra Nevada; 2,800 hab. Fabriques de gros draps et forges.

O'HARA, général anglais, mort au commencement de ce siècle. Il était gouverneur de Gibraltar lorsque, en 1793, il fut envoyé au même titre à Toulon, alors au pouvoir des Anglais, sous les ordres de l'amiral Hood. Pendant le siège de cette ville par l'armée de la Convention, O'Hara fut fait prisonnier dans une sortie par Napoléon Bonaparte. Ce dernier lui ayant demandé ce qu'il désirait : « Être seul, lui répondit-il, et ne rien devoir à la pitié. » Envoyé à Paris, il y subit une courte détention, après laquelle on l'autorisa à retourner en Angleterre. Bientôt après, il reprit ses fonctions de gouverneur de Gibraltar, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

OHÉ interj. (o-é). Sert à appeler : *OHé! là-bas!* *OHé! arrives donc, vous autres.*

— *Ohé! Lambert!* Cri bizarre qu'on poussait dans tout Paris vers le 15 août de l'année 1863, et dont l'origine, diversement expliquée, est en réalité ignorée.

— s. m. Action de crier *ohé*, mot *ohé!* Elle pousse un *ohé faux* et glapissant qui résonne à l'oreille de Tabary comme une délicieuse musique. (H. Berthoud.)

O'HEGUERTY (Dominique), comte de MAGNIÈRES, agronome et érudit français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1699, mort en 1790. Son père, qui avait suivi la carrière des armes, avait fait ériger en comté la terre de Magnières, près de Lunéville. Après avoir été attaché pendant quelque temps à l'armée comme officier, il se retira dans la terre de Magnières, où il s'occupa d'agronomie et de travaux d'érudition. L'Académie de Nancy le regut au nombre de ses membres. On a de lui : *De la nature des biens des anciens Romains et de leurs différentes méthodes de procéder aux cultures jusqu'à l'empire d'Auguste* (Paris, 1769); *Essai sur la vie de Plin le Jeune* (Nancy, 1776).

O'HEGUERTY (Pierre-André), magistrat et économiste français, cousin du précédent, né à Dinan (Bretagne) en 1700, mort à Plombières en 1763. Il avait à peine quinze ans quand il s'engagea dans un corps de volontaires destiné à faire une expédition en Écosse, dans le but de mettre sur le trône le fils de Jacques II. L'expédition ayant échoué, O'Heugerty alla étudier le droit à Caen, se fit attacher comme avocat au parlement de Normandie en 1718, puis devint procureur général près le conseil supérieur de l'île de Bourbon. Les qualités dont il fit preuve dans ces fonctions lui valurent d'être nommé, en 1741, président du conseil supérieur et gouverneur général pour le civil. Peu après, il acheta des terrains en friche, où il fit des plantations, augmenta sa fortune par un riche mariage, recueillit de nombreux documents relatifs à la navigation et au commerce, et, de retour en France en 1745, il alla se fixer en Lorraine, où le roi Stanislas le nomma censeur royal et membre de l'Académie de Nancy. Outre une *Relation* de son voyage à l'île Bourbon et des *Observations* sur le volcan de cette île, insérées dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy*, on lui doit : *Remarques sur plusieurs branches de commerce et de navigation* (1757-1764, 2 parties in-8°) et *Essai sur les intérêts du commerce maritime* (1795, in-12).

OHÉVILLE, village et comm. de France (Seine-Inférieure), cant. d'Ourville, arrond. et à 15 kilom. d'Yvetot, à 53 kilom. de Rouen, sur la Durdent; 548 hab.; source d'eau minérale; Magnifique château de la Renaissance.

OHETEROA, île du grand Océan équinoxial, par 22° 27' de latit. S. et 153° 7' de longit. O. On n'y trouve pas de port, mais seulement une baie hérissée de rochers et peu sûre. Les habitants, qui sont nombreux suivant le *Dictionnaire géographique universel*, ont le teint brun foncé et sont bien faits et actifs; ils se tatouent les bras et les jambes. Leur habillement, fait avec de l'écorce d'arbre, est coloré d'une manière curieuse; quelques-uns portent des bonnets ornés de plumes de couleur; d'autres, un tissu blanc en forme de turban. Ils ont pour armes des lances d'un bois très-dur.

OHEVAHOA, une des îles Marquises, dans le grand Océan équinoxial.

OH-HOLO, pays de la Guinée inférieure, dans la partie orientale du royaume d'Angola.

O-HIGGINSE s. f. (o-igh-jain-si). Bot. V. HIGGINSE.

OHIO, c'est-à-dire *beau fleuve*, rivière des États-Unis d'Amérique. Ce cours d'eau, qui est un affluent du Mississippi, est formé par la réunion, à Pittsburg, État de Pensylvanie, de deux rivières : l'Alleghany au N., qui descend des rochers du lac Érié, et le Monongahela au S., qui descend des monts Alleghany. En sortant de la Pensylvanie, l'Ohio se dirige vers le S.-O., à travers un pays généralement plat, arrosé successivement par Marietta, Portsmouth, Cincinnati, sépare les États de Kentucky et d'Indiana, et, après avoir baigné Louisville, il se jette dans le Mississippi par la rive gauche, à Cairo, par 37° de latit. N. et 89° 10' de long. O., après un cours d'environ 1,500 kilom. Sa largeur varie de 400 à 1,400 mètres. Ses principaux affluents sont : à droite, le Muskingum, le

Scioto, le petit et le grand Miami, le Wabash; à gauche, le Licking, le Kentucky, le Green-River, le Cumberland, le Tennessee. Cette rivière est sujette à des inondations périodiques et est prise chaque année par les glaces. La vitesse de son cours, dans la hauteur moyenne, est de 4 kilom. à l'heure et de 3 à l'époque de l'étiage. Ses eaux sont limpides et saines. On y trouve environ 130 îles généralement longues, étroites et couvertes d'une végétation magnifique. L'importance de cette rivière est considérable à cause des communications qu'elle ouvre entre les États du sud et de l'ouest de l'Union. Elle communique avec le lac Érié par un canal.

OHIO, un des États unis de l'Amérique du Nord, entre le lac Érié et l'État de Michigan au N., les États d'Indiana à l'O., de Kentucky au S., de Pensylvanie et de Virginie à l'E., par 38° 30' et 40° 19' de latit. N., 85° et 87° de longit. O.; 101,723 kilom. carrés; 336 kilom. sur 300; 2,650,000 hab., la plupart colons d'Europe; ch.-l., Columbus. Il est divisé en 88 comtés. La partie centrale de cet État est un plateau d'une élévation considérable, à partir duquel le terrain s'incline vers le bassin de l'Érié au N. et vers le bassin de l'Ohio au S. Le versant de l'Érié est beaucoup plus rapide que celui du S., et les rivières qui y coulent sont plus souvent coupées par des chutes, assez rares du côté de l'Ohio. Le Muskingum, le Scioto et le Miami, qui se jettent dans l'Ohio; le Sandusky et le Guyahoga, qui se jettent dans l'Érié, sont les principaux cours d'eau de cet État. La température générale est de plusieurs degrés plus basse que dans les régions de l'Atlantique, sous les mêmes parallèles. Les hivers y sont souvent durs, et l'Ohio est couvert de glace pendant deux mois à Cincinnati. L'été amène des ouragans; mais l'automne est toujours tempéré, serein et agréable. Le temps est plus égal et plus doux dans la vallée de l'Ohio que dans l'intérieur. Il tombe peu de neige dans la partie méridionale; mais, dans le N., les neiges sont abondantes au point de permettre le voyage en traîneau pendant l'hiver. Dans les endroits marécageux et près des eaux stagnantes, les fièvres sévissent, surtout contre les nouveaux colons. On peut cependant dire que l'État est généralement salubre. Les neuf dixièmes de la surface de cet État sont susceptibles de culture. Dans le voisinage des rivières, les terrains sont très-fertiles. Le sol et le climat sont à un haut degré favorables à la croissance du tabac, du chanvre et du lin. On y cultive aussi beaucoup de maïs, qui donne de riches récoltes dans toutes les parties de l'État. Les autres céréales y sont d'excellente qualité, et les fruits de toute espèce y croissent à profusion. Les céréales, le bétail, les salaisons sont les principaux objets de production et de commerce. Le nombre des porcs envoyés au marché est immense. La houille, le sel, la pierre à chaux et le fer abondent dans l'Ohio; le fer et le charbon de terre se trouvent particulièrement au N.-E. Le comté de Green à 100 kilom. environ au N. de Cincinnati, les sources jaunes (*yellow springs*), qui sont ferrugineuses, sont employées avec avantage dans les maladies chroniques; il y a beaucoup de sources salées que l'on exploite. Aucune partie de l'Amérique septentrionale ne peut être comparée à celle-ci pour la force végétative des forêts. Le platane y atteint jusqu'à 12 mètres de circonférence et au delà. Les tulipiers y deviennent également très-gros. Les autres arbres des forêts sont le hêtre, le magnolia, le micocoulier, l'acacia, l'érable à sucre, l'érable rouge, le peuplier noir et plusieurs espèces de noyers. L'ours et le daim habitent les forêts. L'Ohio renferme des manufactures importantes de laine et de coton, des papeteries, des verreries; les fabriques de machines à vapeur et autres objets de fer y sont considérables; on y compte également des fabriques d'huile de palme-christi, de whisky, d'ébenisterie et des raffineries de sel.

La situation exceptionnellement favorable de cet État devait contribuer puissamment au développement du commerce. L'Ohio lui permet, en effet, d'établir une communication facile avec toute la vallée du Mississippi, tandis que par le lac Érié il communique au N. avec le Canada et New-York. Les canaux et les chemins de fer forment, dans cet État, une ligne non interrompue de communication entre New-York et la Nouvelle-Orléans. L'Ohio entretient, en outre, un commerce actif avec tous les États de l'O. Les comtés du N. et de l'E. exportent à Montréal et à New-York, par le lac, de grandes quantités de produits. Mais les principales exportations sont pour la Nouvelle-Orléans et comprennent la farine, les grains, le porc, le jambon, le saindoux, le whisky, les chevaux, les bêtes à cornes, etc. Il y dans l'Ohio plusieurs collèges; l'université de Miami, à Oxford; l'université de l'Ohio, à Athens; le collège de Franklin, à New-Athens; le collège de Kenyon, à Gambier, et Western-reserve-college, fondé par les chrétiens, à Hudson. Il y a encore le Baptist-theological-seminary, à Granville; le Lane-seminary et le Cincinnati-college, à Cincinnati; un collège médical dans la même ville, et d'autres collèges à Marietta, Oberlin, Willoughby et Columbus, outre un nombre considérable d'académies. Les principales villes sont : Cincinnati, Columbus, Steubenville, Portsmouth,

Cleveland et Sandusky, Chillicothe, Circleville, Dayton.

Un peuple civilisé et belliqueux a dû habiter ces régions à une époque très-ancienne; on découvre continuellement des camps retranchés ou plutôt des forts, des restes de forges et des ruines de villes construites en pierre et sur un plan régulier. Du milieu de ces vieux murs, on voit s'élever des arbres dont la grosseur atteste un âge de plusieurs siècles. À côté de ces monuments de l'homme, on rencontre ceux de la nature; des ossements fossiles vous apprennent que sur cette terre vécut des animaux appartenant aux périodes antédiluviennes. On a trouvé un mastodonte aussi grand que les saïnes, à 800 kilom. au-dessus de Pittsburg et à 60 kilom. à l'E. de l'Ohio. Il était enseveli, avec beaucoup d'autres ossements de buffles et de daims, dans un sol calcaire, principalement composé de débris de coquilles et couvert d'eau même pendant les saisons les plus sèches.

Le territoire de l'Ohio fut, avec celui de l'Indiana, réclamé par la Virginie comme compris dans la patente originale. La portion N.-O., le long du lac Érié, contenant ce qui a été appelé la *Réserve de l'Ouest* (*Western reserve*), fut réclamée par le Connecticut. La Virginie céda son territoire aux États-Unis en 1787, s'en réservant seulement une petite portion pour le paiement de quelques dettes d'État. Les réclamations du Connecticut s'éteignirent définitivement en 1800. Les Français prétendaient aussi avoir droit sur tout le territoire, bien qu'ils n'eussent pas fait d'établissements permanents dans l'Ohio. Le pays resta au pouvoir des Indiens jusqu'au 7 avril 1788, époque à laquelle le général Rufus Putnam, avec un certain nombre d'habitants de la Nouvelle-Angleterre, alla fonder une petite colonie au confluent du Muskingum, au lieu même où s'éleva aujourd'hui Marietta. Un autre établissement fut fondé l'année suivante à Columbia, à 6 milles au-dessus de la cité actuelle de Cincinnati. Quelques émigrants français s'établirent à Gallipolis en 1791. Des colonies furent fondées à Cleveland et à Conneaux, en 1796, par des émigrants de la Nouvelle-Angleterre. Le pays fut ensuite agité par les incursions fréquentes des Indiens. Après la désastreuse campagne du général Hammar en 1790 et celle du général Saint-Clair en 1791, beaucoup d'habitants, effrayés, se réfugièrent dans le Kentucky. Mais, en 1795, les sauvages furent définitivement repoussés, et c'est de cette époque que date la prospérité toujours croissante de l'État. En 1781, l'Ohio fut, avec l'Indiana, organisé en gouvernement territorial par le congrès, sous l'appellation de *Territoire au N.-O. de l'Ohio*. La première législature territoriale se réunit à Cincinnati en 1799. Pendant longtemps, la renommée de la richesse et du beau climat de cette région y attira une multitude d'aventuriers. En 1802, l'Ohio fut érigé en État et admis dans l'Union. Le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur élu pour deux ans, le pouvoir législatif à un sénat de 35 membres élus pour deux ans, et à une chambre des représentants, au nombre de 100, élus aussi pour deux ans. L'État est représenté au Congrès par 2 sénateurs et 21 députés. Tout homme ayant vingt et un ans accomplis, résidant depuis un an dans l'État et payant l'impôt (*county tax*), est électeur et éligible.

OHIO-ET-ÉRIÉ, canal des États-Unis d'Amérique, dans l'État d'Ohio. Il commence au lac Érié, passe par New-Philadelphie et Zanesville, et débouche dans l'Ohio après un développement total de plus de 400 kilom.

OHIOHIN s. m. (o-i-o-ain — de *Ohio*, nom de pays). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'écureuil du Canada.

OHITAHOU, une des îles Marquises, dans le grand Océan équinoxial, au S. de l'île Dominica, par 9° 55' 30" de latit. S. et 141° 28' 40" de longit. O.; 12 kilom. de longueur et 28 kilom. de circonférence. Plusieurs petites baies s'ouvrent sur la côte occidentale. L'île est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes, dont les ramifications forment des vallées plantées d'arbres et arrosées par divers cours d'eau, qui y tombent en cascades.

OHILAU, ville de Prusse, province de Silésie, à 33 kilom. S.-E. de Breslau, à peu de distance de l'Oder, sur la rive droite de la rivière de son nom; 4,300 hab.; il s'y fabrique une grande quantité de tabac. Cette ville était autrefois entourée de fortifications qui ont été rasées en 1741. Le château renferme une collection de tableaux. Le Rivière de Prusse, province de Silésie; elle nait près de Bernsdorf, coule au N., puis au S. baigne Strehlen, Wanssen et Ohlau, longe la rive gauche de l'Oder, auquel elle se joint à Breslau, après un cours d'environ 80 kilom.

OHLENDORFIE s. f. (o-lain-dor-si) — de *Ohlendorf*, savant allem.). Bot. Syn. d'APROSIM.

OHLMULLER (Daniel-Joseph), architecte allemand, né à Bamberg en 1791, mort à Munich en 1839. Élève de l'Académie des beaux-arts de Munich, il alla compléter son éducation artistique en Italie et en Sicile, revint à Munich avec une riche collection de dessins et fut successivement nommé inspecteur des travaux de construction de la bibliothèque,

conducteur à l'intendance des bâtiments royaux, inspecteur des bâtiments civils et membre du conseil de direction des travaux publics. On cite, parmi les monuments dont il a donné les plans, la belle église gothique du faubourg Au, à Munich, le monument national de la Bavière, à Oberwittelsbach, svelte pyramide dans le style gothique, la chapelle de Kiefersfelden, etc. Mentionnons aussi sa magnifique restauration du château de Hohenschwangau. Ohlmüller avait étudié à fond tous les genres de style, mais s'était principalement attaché à celui de l'art chrétien au moyen âge, et c'est dans ce dernier style qu'il construisit ses œuvres les plus remarquables, dans lesquelles il a su donner libre cours à son imagination fantaisiste. Il a publié un recueil, en 17 planches, de *Monuments funéraires* (Munich, 1824).

OHM s. m. (6mm). Métrol. Mesure de capacité usitée en Suisse et en Allemagne, et valant : à Bâle et à Dantzig, 451,507; à Lucerne, 51,8445; à Mannheim, 97,712 pour le petit ohm, 159,52 pour le grand; à Cologne, 138,22; à Francfort, 143,43; à Rostock, 144,8; à Brême, 144,9648; à Lippe, 148,6296; à Brunswick, 149,5968; à Copenhague, 149,62; en Prusse et en Suisse, 149,7973; à Bade, 150; à Cassel et à Darmstadt, 174,6296 pour la bière, 158,75 pour le vin.

OHM, rivière de Prusse (Hesse-Darmstadt). Elle naît dans la Hesse supérieure, à l'E. de Laubach, entre dans la Hesse électoral, passe à Schweinsberg et à Kirchhain et se jette dans la Lahn, près de Marbourg, après un cours de 48 kilom.

OHM (Georges-Simon), célèbre physicien allemand, né à Erlangen en 1787, mort à Munich en 1854. Il était fils d'un serrurier, dont il partagea d'abord les travaux manuels. Grâce à son intelligence et à son ardeur au travail, il devint professeur de mathématiques au collège des Jésuites, à Cologne, en 1817, s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude de l'électricité, exécuta lui-même des appareils pour vérifier ses théories sur les propriétés des courants d'électricité galvanique et, tant par ses expériences que par ses calculs, il parvint à découvrir les lois qui régissent les courants électriques (1827). Les lois qui servent de base à l'analyse d'Ohm se rapportent à la distribution de l'électricité dans l'intérieur d'un corps, à sa dispersion dans l'air ambiant et à son développement au point de contact de deux corps hétérogènes. Il les formule ainsi : 1° La grandeur du flux est proportionnelle à la différence des tensions que possèdent deux molécules infiniment voisines l'une de l'autre; 2° la perte d'électricité est proportionnelle à la tension et à un coefficient qui dépend de l'état atmosphérique; 3° au point de contact de deux corps différents, il s'établit une différence constante entre leurs tensions. « En partant de ces trois lois fondamentales, dit M. Radau, Ohm arrive à une théorie simple et complète des phénomènes que présentent les courants constants, et en particulier à la démonstration de cette loi : Que l'action d'un circuit est égale à la somme des forces électromotrices divisée par la somme des résistances que le effet reste toujours le même, quelle que soit la nature du courant, qu'il soit voltaïque ou thermo-électrique. » Les découvertes de Ohm, confirmées par les expériences et les travaux postérieurs de Techener, de Despretz, de Pouillet, passeront d'abord inaperçues. Ce savant se démit de sa chaire de Cologne et se rendit à Nuremberg, où il devint, en 1833, professeur à l'École polytechnique. En 1841, la Société royale de Londres, rendant enfin justice à l'importance de ses travaux, lui décerna la médaille de Copley. En 1852, il fut appelé à professer la physique expérimentale à l'université de Munich. Indépendamment d'un grand nombre de savants mémoires, on a de Simon Ohm : *Éléments de géométrie* (Erlangen, 1818, in-8°); *Théorie mathématique des courants électriques* (Berlin, 1827, in-8°), son ouvrage capital que M. Gauthier a traduit en français (1860); *Éléments de géométrie analytique* (Nuremberg, 1849, in-4°); *Traité de physique* (Nuremberg, 1854).

OHM (Martin), mathématicien allemand, frère du précédent, né à Erlangen en 1792. Il se livra à l'enseignement privé dans sa ville natale, de 1811 à 1817, puis fut nommé professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Thorn. En 1821, il se rendit à Berlin, y devint successivement professeur adjoint (1824) et professeur titulaire (1839) des mêmes sciences, et fit, en même temps, des cours à l'Académie d'architecture (1824-1832), à l'École d'artillerie et du génie (1831-1832) et à l'École militaire, à laquelle il était attaché depuis 1826. élu, en 1849, député à Berlin, il siégea à la seconde chambre jusqu'en 1852, et vota avec les libéraux conservateurs. Son principal ouvrage est intitulé : *Essai d'un système complet et conséquent des mathématiques* (Nuremberg, 1822-1852, 9 vol.). On a encore de lui : *Mémoires de mathématiques supérieures* (Berlin, 1823); *Théorie des grandeurs et des infinitésimales* (Berlin, 1824); *les Mathématiques pures élémentaires* (Berlin, 1826, 3 vol.; 1844, 3e éd.); *Manuel pour l'enseignement élémentaire de toutes les sciences mathématiques* (Leipzig, 1836; 1856, 5e éd.); *Manuel de mécanique* (Berlin, 1836-

1838, 3 vol.); *Manuel de toutes les mathématiques supérieures* (Leipzig, 1839, 2 vol.); *Esprit de l'analyse mathématique* (Berlin, 1842-1845); la *Trinité de la force* (Nuremberg, 1856), etc.

OHMACHT (Landolin), sculpteur allemand, né près de Rothweil (Wurtemberg) en 1761, mort à Strasbourg en 1834. Fils d'un paysan, il fut d'abord apprenti menuisier. Son aptitude pour les beaux-arts, surtout pour la sculpture, se révéla de bonne heure et, grâce au bourgmestre de Rothweil, qui devint en lui l'artiste, il put commencer ses études artistiques à Frankenthal, sous la direction du sculpteur Melchior. Le jeune homme fit des progrès tellement rapides que, s'étant rendu dans sa ville natale en 1780, il put exécuter pour l'église quatre beaux bas-reliefs. Il habita ensuite Mannheim et Bâle pendant quelque temps, et amassa quelque argent en exécutant des médaillons, entre autres celui de Lavater, chez qui il séjourna en 1788 et où il prit en amitié. Deux ans plus tard, Ohmacht se rendit en Italie pour y étudier les chefs-d'œuvre des maîtres. Arrivé à Rome, où il résida deux ans, il suivit avec beaucoup de profit les leçons de Canova; puis il revint en Allemagne, habita successivement Munich, Vienne, Dresde, Francfort, Hambourg, où il se lia avec le poète Klopstock, exécuta dans ces diverses villes des œuvres nombreuses et remarquables, épousa la fille de son premier bienfaiteur, le bourgmestre Gassner, fut chargé de l'exécution du monument élevé à Desaix, entre Kehl et Strasbourg, et se fixa, en 1801, dans cette dernière ville, qu'il ne quitta plus. Les œuvres d'Ohmacht, que David d'Angers appelait le *Corrége de la sculpture*, se distinguent surtout par la grâce, par une sorte d'idéalité purifiée dans les lignes, par la suavité poétique et, comme disent les Italiens, par la morbidezza. Dans ses bustes, il savait saisir les beaux côtés, les caractères de ses modèles et les faire très-ressemblants. Ohmacht forma de nombreux élèves et répandit le goût de la sculpture en Alsace. Dans la vie privée, c'était un homme excellent, simple, modeste, plein de bonté, qui ne se laissa jamais enivrer par la conscience de son talent et qui refusa, à plusieurs reprises, des lettres de noblesse. Parmi ses nombreuses œuvres nous citerons : le *Jugement de Paris*, beau groupe de quatre figures, qui orne le jardin royal à Munich; la statue colossale de *Neptune*, à Munster; *Hélène suppliant les dieux de lui rendre la faveur de servir le nectar*; un *Faune*; *Psyché*; le *Christ entre la Charité et la Foi*, dans l'église de Carlsruhe; le superbe *Mausolée de l'empereur Rodolphe*, dans la cathédrale de Spa; *Martin Luther*, à Wissembourg; le monument du professeur Oberlin et celui du professeur Koch, dans le temple protestant de Saint-Thomas, à Strasbourg; la statue en marbre de *Flore*, à Reims; six *Muses* colossales, qui ornent la façade du théâtre de Strasbourg; la statue colossale de *Mme de Lezay-Marnezia*, à Strasbourg; *Vénus sortant du bain*; *Antinous*, en marbre; *Virgile avec l'enfant Jésus*; *Hermaphrodite* et *Junon Ludovic*, en albâtre; enfin, *Vénus sortant de la mer*, statue en marbre, son chef-d'œuvre, au sujet de laquelle il disait : « Je ne crois pas pouvoir jamais donner à une grande figure tant d'âme, de vie et d'amour. » Parmi ses bustes, nous mentionnerons ceux de *Lavater*, de *Klopstock*, de *Raphael*, de l'industriel *Hausmann*; ceux de *Holbein* et de *Erwin de Steinbach*, architecte de la cathédrale de Strasbourg, au musée de Munich, etc.

OHMANN (Antoine-Louis-Henri), compositeur et acteur allemand, né à Hambourg en 1775, mort à Riga en 1833. D'abord premier violon au théâtre de sa ville natale, il s'engagea ensuite comme comique au théâtre de Revel, puis joua successivement à Vienne, à Breslau, à Saint-Petersbourg, à Riga, où il épousa l'actrice romaine Koch; à Revel, où il demeura avec sa femme de 1809 à 1820. A cette époque, il retourna au théâtre de Riga, dont son frère avait pris la direction. Enfin, en 1829, il abandonna la carrière dramatique pour succéder à Telemann, comme directeur de la musique des temples et églises de la même ville. Outre des cantates et des chants d'église, on lui doit la musique de trois opéras de Kotzebue : la *Princesse de Cacambo*, le *Jeune prince incorrigible*, le *Cosaque* et le *Montagne*.

OHOD, montagne d'Arabie, à l'O. et dans les environs de Médine. Mahomet y fut battu par les habitants de La Mecque en 625.

OHR, rivière de Prusse, prov. de Gotha. Elle prend sa source au N.-O. d'Oberhof, à 3 kilom. N.-O. de la ville d'Apfelstadt, à 3 kilom. N.-O. d'Ohrdruf, après un cours de 24 kilom.

OHRDRUF, ville de Prusse, prov. de Gotha, ch.-l. de bailliage, à 12 kilom. S. de Gotha, sur la rive gauche de l'Ohr; 4,500 hab. Fabriques de lainages et de toiles; usine à cuivre, moulins à huile et à tan; blanchisseries importantes. Saint Boniface y fonda, dit-on, un couvent qui, après diverses vicissitudes, a été converti en château.

OHRE, rivière de Prusse. Elle sort d'un lac de l'ancien royaume de Hanovre, atteint bientôt la province de Saxe, rentre dans la province de Hanovre et en sort de nouveau pour

pénétrer dans celle de Magdebourg, traverse de vastes marais et longe la rive gauche de l'Elbe, dans laquelle elle se jette, à 2 kilom. S. de Rogatz, après un cours d'environ 112 kilom. Les principales localités qu'elle arrose sont Brohme, Kalvorde, Neu-Haldensleben et Wolmirstadt.

OHRRINGEN, anc. *Ara Flavia*, ville du Wurtemberg (Iaxt), sur l'Ohr, à 53 kilom. N.-E. de Stuttgart; 3,400 hab. On y voit le château des princes de Hohenlohe. Fabrication de draps et de bijoux.

OHRSCHALL (Jean-Christien), chimiste allemand, né à Dresde. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il suivit les leçons de Rudolph, devint, en 1684, inspecteur des mines de Frankenberg, mena une vie de désordre qui lui fit perdre cette place et alla, dit-on, terminer ses jours dans un couvent de Pologne. On lui doit : *Manière de tirer la pourpre de l'or* (Augsbourg, 1684), trad. en français et publié avec l'art de la verrerie du baron d'Holbach; *Trio de merveilles ou Description de trois faits du domaine de la chimie inadmissibles à première vue* (1684-1686, 2 parties); *Ars fusoria fundamentalis* (Cassel, 1689), trad. en français (Paris, 1761).

OHSSON (Ignace MOURADGEA D'), diplomate et écrivain suédois, d'origine arménienne, né à Constantinople en 1740, mort en 1807. Fils d'un commerçant, qui était consul de Suède à Smyrne, il fut destiné à suivre la carrière diplomatique et apprit les langues et l'histoire des principaux peuples de l'Orient. Successivement secrétaire et premier interprète de l'ambassade de Suède, chargé d'affaires de la même cour (1782), il habita quelque temps Constantinople, où il se maria, puis se rendit à Paris (1784) pour y mettre au jour un grand ouvrage dont il avait réuni depuis longtemps les matériaux. Au commencement de la Révolution, il quitta Paris, se rendit à Vienne, puis à Constantinople, où il devint ministre de Suède (1795), et revint, en 1799, à Paris. Là, il se livra à de nouveaux travaux historiques, se retira au château de Bièvre, lors de la rupture entre la France et la Suède, et y termina paisiblement sa vie. Son principal ouvrage est le *Tableau général de l'empire ottoman* (Paris, 1787-1790, 2 vol. in-fol., avec 137 planches), ouvrage extrêmement remarquable au point de vue du savoir et de l'abondance des faits, mais d'une forme peu agréable. Le troisième volume de cet ouvrage, contenant les codes civil, politique, militaire et criminel de la Turquie, a été publié par son fils en 1820. Nous citerons encore de lui : *Tableau historique de l'Orient* (Paris, 1804, 2 vol. in-8°), destiné à servir d'introduction à une histoire de la puissance ottomane.

OHSSON (Constantin MOURADGEA, baron D'), diplomate et historien suédois, fils du précédent, né à Constantinople vers 1780, mort à Berlin en 1855. Son père était, lorsqu'il naquit, ministre plénipotentiaire du gouvernement suédois près de la Porte. De bonne heure, d'Ohsson apprit les langues orientales, tout en recevant une instruction solide, particulièrement en philosophie et en histoire. Il débuta, en 1807, dans la carrière diplomatique en qualité d'envoyé à Berlin, passa au même poste en Espagne en 1808, et, après avoir été attaché à l'ambassade de Paris, de 1810 à 1812, il fut successivement ministre plénipotentiaire à La Haye (1816) et à Berlin (1834). Tout en remplissant avec zèle ses fonctions diplomatiques, d'Ohsson a publié plusieurs ouvrages importants et estimés, notamment : *Histoire des Mongols* (Amsterdam, 1834-1835, 4 vol.), livre extrêmement remarquable et qui jouit d'une grande autorité; *les Peuples du Caucase au XVIIIe siècle* (Paris, 1828). On lui doit, en outre, des additions faites au *Tableau de l'empire ottoman*, ouvrage dû à son père, Mouradgea d'Ohsson.

OHTER, voyageur norvégien, né dans le Helgeland. Il vivait au IXe siècle. Sa grande fortune lui permit de satisfaire son goût pour les voyages. Il visita les pays du Nord, la Norvège, le pays des Finnois, le Danemark, le Holstein, l'Angleterre, où il se rendit à l'appel d'Alfred le Grand. Dans sa traduction d'Orse, ce prince a intercalé la relation des voyages d'Ohter, qui offrent des renseignements précieux sur l'état géographique et social des contrées qu'il a visitées.

OHUA s. m. (o-ua — mot mongol). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope.

OI, diphthongue qui avait autrefois deux sons : celui qu'elle a conservé dans les mots où elle est encore employée, et celui qu'elle a dans les mots où cette dernière diphthongue a remplacé l'autre. Tout le monde sait qu'il est difficile de l'a à l'o. Quelques grammairiens, Ch. Nodier entre autres, se sont élevés contre cette excellente réforme de l'orthographe française.

Au fond, de quoi s'agit-il ? De faire accorder dans quelques mots l'orthographe avec la prononciation. Mais, en réalité, il se trouve que la réforme proposée par Voltaire était un retour à la véritable orthographe étymologique, au moins pour les verbes, les imparfaits en *ai* étant dérivés des imparfaits en *avam*, ce qui explique la forme paysanne *j'amaie*, *je chantave*, pour *j'aimais*, *je chantaïs*. On peut même croire que, s'il n'en était ainsi, Voltaire ni personne n'eussent pu

accomplir cette petite révolution grammaticale. Ceci obtenu pour le verbe, la réforme devait s'étendre naturellement aux autres mots qui présentaient l'anomalie de *oi* prononcé *ai* : *François* s'écrivait comme il se prononçait, *Français*.

Mais une révolution que Voltaire ne tenta pas, sachant bien qu'il y échouerait, ce fut de corriger l'anomalie non moins choquante de la prononciation. On écrivait : *Chinois*, *Polonois*, *Iroquois*, *François*, et l'on prononçait, comme on prononce encore : *Chinois*, *Polonois*, *Iroquois*, *Français*. Pourquoi ces noms de peuples, qui eurent la même orthographe écrite, ont-ils pris et conservé deux orthographe parées ? Pour leur donner des formes différentes écrites, il a suffi à Voltaire de les écrire diversement et il a trouvé des imitateurs; s'il eût voulu les prononcer de même, et dire : *des Chinois*, *des Iroquois*, il n'eût rencontré que des railleurs; on peut presque écrire comme l'on veut, mais on est réduit à parler comme tout le monde.

Du reste, l'abus, qui a subsisté, est devenu un usage qui a son côté délicat : *ais* étant plus doux à l'oreille, nous réservons cette terminaison, non-seulement au nom de notre nation, mais encore aux noms des nations qui sont plus voisines de nous, ou à celles que nous regardons comme plus polices que les autres; celles, au contraire, qui sont plus éloignées par rapport au temps, comme les Carthaginois, les Crétois, ou par rapport aux lieux, comme les Chinois, les Iroquois, ou qu'un préjugé populaire fait regarder comme barbares, telles que les Bavares, les Hongrois, nous leur donnons une terminaison rude, qui répond à l'idée erronée ou fautive que nous avons de la rudesse de leurs mœurs.

Voltaire, qui passe à juste titre pour être l'auteur de la réforme signalée, ne paraît pas avoir eu le mérite de la première tentative. V. AI.

OIACOPODES s. m. (o-ia-ko-po-de — du gr. *oiak*, *oiakos*, gouvernail; *pod*, *podas*, pied). Erpét. Nom donné par quelques auteurs aux tortues de mer. « Quelques-uns font ce mot féminin.

OIACURE s. m. (o-ia-ku-re — du gr. *oiak*, *oiakos*, gouvernail; *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formés aux dépens des geckos.

OÏAT, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement d'Olonetz, près d'Oïatzkaï-Ladva, et va déboucher dans le Svir, à 12 kilom. au-dessous du lac Ladoga, après un cours d'environ 140 kilom. De nombreuses barques sont construites sur ses bords.

OÏCÉOPTOME s. m. (o-i-sé-o-pto-me — du gr. *oikéa*, j'habite; *ptoma*, cadavre). Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des silphales, comprenant deux espèces, qui habitent l'Europe et l'Inde.

OICH, lac d'Ecosse, comté d'Inverness, entre les lacs Ness, au N.-E., et Lochy, au S.-O.; il a 8 kilom. de long, du N.-E. au S.-O. Ses eaux s'écoulent dans le lac Ness par une petite rivière à laquelle il donne naissance.

OÏCLÉE, père d'Antiphato. Il épousa Hypermnestre, dont il eut, entre autres enfants, Amphiarus. Ayant suivi Hercule dans son expédition contre Laomédon, il fut tué par ce dernier en Troie. D'après une autre version mythologique, il survécut à cette expédition et alla se fixer en Arcadie.

OICONOMOS ou **OECONOMOS** (Constantin), érudit et théologien grec, né à Thauris (Thessalie) en 1780, mort à Athènes en 1852. Il apprit de bonne heure le grec et le latin de son père, et le français d'un nommé Cavouras, manifesta un goût très-vif pour l'étude, entra dans les ordres et se maria à vingt et un ans, devint à vingt-cinq ans prêtre de diocèse et acquit en cette qualité, en Thessalie et en Macédoine, une grande réputation. Lors de l'insurrection de Vlachava en 1806, Oiconomos fut jeté en prison par Ali, pacha de Janina. Rendu à la liberté, il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Salonique, qui résidait à Constantinople, et habita lui-même cette ville jusqu'en 1809. Il alla occuper alors une chaire de langue et de littérature grecques au gymnase philologique qui venait d'être fondé à Smyrne. Pendant dix années, il se livra à l'enseignement avec un grand éclat, puis retourna à Constantinople, où il remplit les fonctions de prédicateur et d'économe de la grande église, et vit une grande affluence accourir à ses prêches. Lorsque le patriarche de Constantinople eut été mis à mort par les Turcs en 1821, Oiconomos s'enfuit à Odessa, puis se rendit à Saint-Petersbourg, à l'appel de l'empereur Alexandre, qui le combla de ses dons, et sur la demande duquel il composa deux ouvrages importants. Sa réputation de savant et de patriote le fit partout accueillir avec la plus grande distinction pendant les voyages qu'il fit ensuite en Allemagne et en Italie, et il se vit comblé d'éloges à Rome, bien qu'appartenant à l'Eglise grecque, par le pape Grégoire XVI et les cardinaux. En 1834, il retourna en Grèce et, après avoir habité pendant quelque temps à Nauplie, il se fixa à Athènes, où il termina sa vie. Oiconomos fut, avec Corai, l'homme le plus savant de la Grèce contemporaine. « Il était,

dit M. Perrot, un des chefs du parti qui voyait l'avenir de la Grèce dans une scrupuleuse fidélité aux traditions et aux formes religieuses du moyen âge, dans une alliance intime avec la Russie. Aussi fit-il une guerre acharnée à Pharmakidis, qui cherchait à faire connaître au clergé grec quelques-unes des idées qu'il répandait dans l'Occident; sur l'origine du christianisme et l'histoire des Eglises, la critique moderne. » Oiconomica a laissé de nombreux écrits de controverse religieuse, qui touchent à la politique, des ouvrages qui attestent sa solide érudition, et on lui doit une intéressante imitation de l'*Avare* de Molière, l'*Exandavelonis*, « l'Homme aux quarante aiguilles », pièce qui a été représentée avec succès sur le théâtre d'Athènes. Nous citerons de lui : *Trois livres sur l'art de la rhétorique* (Vienne, 1813); *Quatre livres d'enseignements généraux et grammaticaux* (Vienne, 1817); *Essai sur la très-proche parenté de la langue slave-russe et de la grecque* (Saint-Petersbourg, 1828, 3 vol. in-8°); *De la vraie prononciation de la langue grecque* (Saint-Petersbourg, 1830, in-8°); *Sur la haute antiquité de la prononciation grecque*, etc.

OICTIEVE s. f. (o-ik-ti-ve — du lat. octavus, huitième). Féod. Droit féodal qui consistait à prendre le huitième des gerbes.

OIDÉMIE s. f. (o-i-dé-mi). Ornith. Syn. d'ODEMIE.

OÏDES s. m. (o-i-dé — du gr. oïdê, je suis enflé). Entom. Syn. d'ADORIN.

OÏDIE, **ÉE** adj. (o-i-di-é — rad. oidium). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oidium.

— s. m. pl. Tribu de champignons, ayant pour type le genre oidium.

OÏDIUM s. m. (o-i-di-omm — du gr. oïd, ouf). Bot. Genre de champignons filamenteux, type de la tribu des oïdies, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les végétaux vivants ou morts; maladie de la vigne, produite par une des espèces de ce genre : l'*Oïdium* de Tucker est le champignon qu'on observe sur les vignes malades. (A. Dupuis.) M. Marès observa l'action du soufre sur les vignes atteintes de l'*Oïdium*. (L. Figuier.) La destruction de l'ortolan et du bec-fine à l'égard de la vigne à l'invasion de la pyrale et de l'*Oïdium*. (Toussaint.) L'*Oïdium* Tuckerii confisque les raisins et ôte le vin en herbe. (A. Karr.) On dit aussi oïdien et quelquefois oïdis s.

— Encycl. Les oïdiums sont des champignons microscopiques, de petites moisissures qui se développent sur les substances végétales et animales; ils consistent essentiellement en filaments simples ou rameux, très-petits, couchés ou dressés, distincts ou en touffes, à peine entre-croisés, cloisonnés, et dont les articles se résolvent en sporidies. Les filaments primitifs, ordinairement blancs et pulvérulents, donnent naissance à d'autres qui s'élèvent perpendiculairement et supportent trois ou quatre spores arrondies ou ovoïdes, transparentes et caduques. Les oïdiums, surtout dans leur jeune âge, ressemblent beaucoup aux érysiphés et sont souvent très-difficiles à distinguer de ceux-ci. Les mucédinées de ce genre sont très-communes; on les trouve sur les graminées, les légumineuses, les borraginées et autres plantes; elles ne paraissent pas, en général, causer de graves dommages, à moins qu'elles ne recouvrent la totalité des feuilles.

Une espèce d'*Oïdium*, dans ces dernières années, acquies une fâcheuse célébrité; c'est l'*Oïdium* de Tucker, qui croît sur la vigne; Berkeley le caractérise ainsi : filaments fertiles allongés, à la fin cloisonnés; spores larges, elliptiques ou oblongues, tombant plus tôt que dans les autres espèces, probablement à cause de leur dimension plus grande et, par suite, ne formant pas de filaments moniliformes. Les organes végétaux qui en sont couverts présentent d'abord le même aspect que les autres; seulement, ils sont recouverts d'un duvet blanc, pulvérulent, très-ténu, visible à une certaine distance. Les spores se détachent au plus léger attouchement, et on ne voit guère alors que les pédicelles. Les raisins envahis par l'*Oïdium* paraissent recouverts d'une poussière blanche et répandent une odeur particulière de mois; si les grains sont peu développés, ils se fêlent, se dessèchent et tombent; s'ils sont plus gros et plus avancés, leur enveloppe se rompt, les pépins sont mis à nu ou même chassés au dehors; si la rafle elle-même est infestée, elle se dessèche, meurt et se détache du cep. Lors même que le fruit arrive à maturité, il donne des produits bien moins abondants et de qualité inférieure.

Observé pour la première fois par Tucker à Margate en 1845, l'*Oïdium* était signalé deux années après dans les cultures forcées des environs de Paris; en 1849, il avait envahi les serres de Versailles, les vignobles de Surènes et de Puteaux et ceux de la Belgique et du nord de la France. A partir de l'année suivante, il se répandit, avec une rapidité alarmante, dans toutes les provinces du Midi, ainsi qu'en Italie et en Espagne. Il en résulta des diminutions considérables dans les récoltes et une crise menaçante pour la production vinicole. Des lors, savants et praticiens s'occupèrent sérieusement, chacun à leur point de vue, de l'étude des caractères du fléau et des moyens de le combattre.

La cause du mal est un des points qui ont

le plus exercé la sagacité des observateurs. L'*Oïdium* est-il la cause de la maladie ou bien n'est-il que la conséquence d'un état morbide antérieur, produit par la nature du sol ou des engrais, les intempéries atmosphériques, les vices de la culture, la dégénérescence des ceps, les altérations dues à des piqures d'insectes, etc.? On a beaucoup discuté à cet égard, et la question est loin d'être aujourd'hui parfaitement résolue. Il paraît néanmoins probable que le champignon parasite est bien la cause qui produit et constitue la maladie, et que sa disparition, partout où il n'a pas déjà altéré les tissus, amène la disparition de cette même maladie et de tous ses effets.

Quant aux remèdes proposés contre l'*Oïdium*, ils ont été très-nombreux; chacun a voulu apporter et préconiser sa panacée. Tous les spécifiques vantés n'ont, en général, produit que peu ou point de résultat; il se rait maintenant oiseux de les rapeler. Il est, néanmoins, un agent dont l'efficacité a été bien constatée et qui a été généralement reconnu complètement efficace, c'est l'air fait reconnu. Restait à savoir sous quelle forme et de quelle manière on doit appliquer le remède. On a proposé et essayé tour à tour les fumigations d'acide sulfureux ou d'acide sulfurique, le lavage avec des solutions de sulfure de chaux, de sulfure de potasse ou de soude, de sulfate de fer, ou avec de la fleur de soufre ou du soufre pulvérisé en suspension dans l'eau, enfin la fleur de soufre répandue sur les ceps préalablement mouillés pour qu'elle adhère mieux. Mais la plupart de ces procédés ne sont applicables qu'en petit, dans les serres, les jardins, sur les treilles, etc. Le dernier seul est vraiment pratique quand on veut opérer en grand sur des vignobles; il constitue le soufrage.

L'*Oïdium* pulmonaire est formé par des filaments longs, rameux, tubuleux, cloisonnés, portant des spores nombreuses superposées à l'extrémité des rameaux; il a été observé dans les crachats, les expectorations et sur la matière tuberculeuse d'un malade atteint de pneumothorax.

L'*Oïdium* blanchâtre se compose de filaments réunis en couches ou en plaques pseudo-membraneuses, lâchement entre-croisées et formant un corps velu, d'abord humide et blanchâtre, plus tard fauve ou brunâtre. On le trouve sur la membrane muqueuse de la bouche des enfants à la mamelle, dans l'oesophage, l'estomac et l'intestin grêle des enfants et des adultes, principalement dans les phthisies, les phlébites, les fièvres typhoïdes, etc. Il accompagne et aggrave, chez l'homme et les animaux, la maladie appelée muguet.

OIE s. f. (oi — bas lat. *auca*, mot que M. Littré tire de *avica*, dérivé fictif de *avis*, oiseau, sans doute de la même racine que le sanscrit *oi*, mouton, grec *oi*, latin *ovis*, gothique *avis*, etc., savoir la racine *au*, qui n'a pas moins d'une vingtaine de significations différentes. On pourrait peut-être aussi comparer à *avis*, oiseau, le sanscrit *oi*, air, vent, d'où le grec *aitêos*, aigle, qui, selon Benfey, équivaut au sanscrit *avayata*, proprement qui va dans l'air, de *avi*, avec la racine *ya*, aller. Le nom général *oïca*, oiseau, aurait été introduit dans *oie* à un sens spécial, comme *jeuement*, bête de somme, dans *jeument*. On a tiré aussi le bas latin *auca* du latin *oca*, *occa*, oie, probablement pour *coca*). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la famille des anserinées, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *Oie domestique*, *Oie sauvage*, *Plume d'oie*. Les plaines marécageuses sont les lieux que les oies aiment à fréquenter. (Z. Gerbe.) Les oies pondent toujours à la même place. (Joigneux.) *Oie à duvet*, Nom vulgaire de l'ender. *Oie noire*, Nom vulgaire de la macreuse. *Oie de mer*, Nom vulgaire du harle. *Oie de la mère Carey*, Nom vulgaire de l'albatros. *Oie de Solan*, Nom vulgaire du fou. *Oie renard*, Nom vulgaire du canard d'été.

— Fam. Personne fort sottise, fort naïve : C'est une oie. Il raisonne comme une oie. Elle est bête comme une oie. Comme deux oies. Les Parisiens sont très-probablement un grand foinier ou beaucoup de dindons glousseux et ou beaucoup d'oies barbotent. (H. Taine.)

— Contes de ma mère l'Oie, Contes dont on amuse les enfants; ouvrage d'esprit sans portée, sans des sujets insignifiants; discours tout à fait dépourvus de vraisemblance; il Cette locution paraît venir d'un ancien fabliau, dans lequel on représente une mère oie instruisant de petits oisons et leur faisant des contes dignes d'eux et d'elle-même. Grimm, cependant, la rattache à la légende de Berthe aux pieds d'oie, dite la reine Pédaque.

— Merde d'oie, Couleur verdâtre, mêlée de jaune. On prononce généralement merd'oie.

— Patte-d'oie. V. ce mot à son rang alphabétique.

— Petite-oie. V. ce mot à son rang alphabétique.

— Prov. Qui a plumé l'oie du roi, cent ans après en rend la plume. On finit toujours par expier les torts qu'on a eus envers les grands.

Si tous les fous portaient un bonnet blanc, nous ressemblerions à un troupeau d'oies, Les

fous sont en très-grand nombre; nul n'est exempt de folie.

— Jeux. Tirer l'oie, Sorte d'exercice usité dans les fêtes de campagne, et qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu, à lancer des bâtons contre ce but, jusqu'à ce que le cou de l'animal ait été rompu et détaché : TIRER L'OIE est un exercice barbare qui devrait être interdit. (Acad.) *Jeu de l'oie*, Jeu que l'on joue avec deux dés sur un carton où il y a des figures d'oies disposées de neuf en neuf cases, et qui porte ordinairement le titre de *Jeu de l'oie renouvelé des Grecs* : Plus un trou-madame et un damier, avec un jeu de l'oie renouvelé des Grecs, fort propres à passer le temps lorsque l'on n'a que faire. (Mol.) Le jeu de l'oie vous a renouvelé comme il l'a été par les Grecs. (Mme de Sév.)

Tous ces jeux de hasard n'attirent rien de bon. J'aime les jeux jaloux où l'esprit se déploie; C'est, monsieur, par exemple, un joli jeu l'oie. REGNARD.

On remarquera la distraction de Mme de Sévigné, qui semble avoir cru que les Grecs avaient, non pas inventé, mais renouvelé le jeu de l'oie.

— Mar. Mouiller en patte d'oie, Jeter trois ancres, disposées en triangle, par un gros temps.

— Astron. Constellation de la partie septentrionale du ciel, qui est placée entre la Lyre et l'Aigle, et que l'on réunit souvent avec celle du Renard, pour former avec les deux le Fleuve du Tigre. *Oie d'Amérique*, Constellation australe, appelée aussi TOUCAN.

— Mamm. Oie de mer, Nom vulgaire du dauphin.

— Encycl. Ornith. L'oie, avec le canard, auquel on l'a pendant longtemps réunie pour former un seul genre (le genre *anser* de Linne), se présente, comme oiseau domestique, dans nos fermes au second rang et immédiatement après le coq et la poule. Aussi lui devons-nous un article suffisamment développé. Nous essayerons de traiter avec ordre de tout ce qui concerne cet oiseau, aussi intéressant qu'utile, sous les titres suivants : Zoologie de l'oie; Chasse de l'oie sauvage; Élevage et engraissement des oies; Applications domestiques et commerciales de l'oie et de ses produits; Coutumes anciennes et modernes relatives à l'oie.

— I. ZOOLOGIE DE L'OIE. Cet oiseau palmipède lamellirostre, c'est-à-dire à pieds palmés et à bec garni de lames transversales, espèces de dents, après avoir été confondu, non-seulement avec les canards, mais encore avec les cygnes, a été distrait des uns et des autres par les classificateurs modernes qui, après une étude attentive, ont reconnu chez l'oie des mœurs et des caractères anatomiques assez distincts pour en faire un genre à part (*genus anser* de Briss). Dans la tribu des canards, le genre qui tient le milieu entre celui des canards et celui des cygnes. Les oies ont un bec relativement plus court et plus large, la base que celui des deux autres genres; les tarses plus longs, les jambes plus rapprochées du milieu du corps et, par suite, la démarche plus facile; et si de ces principaux caractères physiques on passe à la comparaison des mœurs, on reconnaît vite que, beaucoup moins aquatiques que les canards et les cygnes, les oies nagent peu, ne plongent jamais et ne se rendent au bord de l'eau que le soir, à l'heure justement où les canards la quittent. Toutefois, ce sont les terrains bas et humides, les plaines marécageuses que ces oiseaux affectionnent, et ils ne les quittent guère que pour aller chercher leur nourriture dans les champs ensemencés.

Les oies ont un caractère singulièrement fardé, et méfiant; c'est qu'avec les plus grandes précautions que le chasseur peut s'approcher assez des oies sauvages pour les tirer, soit dans les champs où elles paissent, soit sur les étangs où elles vont s'abattre pour y passer la nuit. Leur ouïe est délicate, leur vue excellente, et, au moindre cri que pousse l'une d'elles, la bande entière s'envole avec de bruyants battements d'ailes et en répétant toutes avec épouvante le cri d'alarme qui leur fait prendre la fuite. Ces instincts farouches, que la domesticité a nécessairement atténués, se sont transformés, dans nos oies de basse-cour, en une vigilance qui, pour être exempte de tout sentiment de terreur, n'en est pas moins toujours en éveil. Qu'une porte s'ouvre, qu'un ennemi se montre sur la terre ou dans les airs, aussitôt se lèvent toutes les têtes et sortent de tous les grands cou allongés ces cris gutturaux et métalliques qui ressemblent tantôt à une trompette d'alarme, tantôt à un grondement sourd et profond. La nuit, leur sommeil est si léger qu'au moindre bruit toutes s'éveillent et multiplient leurs clameurs.

Comme les grues, dont elles imitent le haut vol et l'ordre de voyage, les oies émigrent deux fois l'année, l'une au printemps pour quitter les pays méridionaux et gagner les régions froides où elles font leur couvée, l'autre à l'automne pour revenir vers les régions plus chaudes avec la génération nouvelle; on les voit alors sur deux longues files, formant un angle aigu, voler dans les airs; celle qui tient le sommet de l'angle cède la place à celle qui la suit quand elle est fatiguée et

va se placer à la queue dans le sillon ouvert par les autres.

C'est dans les marais ou les bryères humides que chaque couple d'oies fait son nid. Ce nid, assez grossièrement construit d'herbes sèches et de joncs coupés, sur lesquels sont parfois répandues quelques plumes, contient de six à douze œufs, suivant les espèces. Ces œufs, verdâtres ou blanchâtres, sont couvés par la femelle seule et éclosent au bout de vingt-cinq ou trente jours. Si le mâle ne couve pas, du moins il surveille et protège, au besoin, sa famille, qu'il ne quitte que le moins possible. A peine la nichée est-elle éclosée, qu'elle est conduite à l'eau, où les petits se plongent avec une satisfaction marquée, après une très-courte hésitation.

Les oies se nourrissent de graines de toutes sortes, de racines, d'herbes tendres et même d'insectes. La chair de ces oiseaux sauvages n'est pas, en général, excellente; mais on les chasse toutefois avec ardeur dans les pays qu'elles habitent, parce qu'elles fournissent une ressource aux classes pauvres de la population.

Il est peu de dictons populaires qui soient aussi peu justifiés par la nature que celui qui a fait de l'oie l'emblème de la stupidité, car l'instinct de cet oiseau est très-développé. Nous avons dit un mot de sa prudence et de sa vigilance; on sait, en outre, et ce ne sont pas ses seules qualités, que les oies domestiques sont familières, attachées, reconnaissantes pour les personnes qui leur donnent des soins constants; et les oies sauvages montrent une finesse qui ne se dément jamais, en vue de leur sûreté. Mais, comme elles forment toujours société, lorsqu'une oie, soit sauvage, soit domestique, se trouve isolée, elle prend des manières gauches, embarrassées, une certaine mauvaise grâce qui, jointe à un manque, plus apparent que réel, d'agilité, rend pourtant, à ce point de vue, assez bien compte du proverbe : « Bête comme une oie. »

C'est surtout en Allemagne que les oies sauvages arrivent en troupes nombreuses; en France, elles ne viennent qu'en hiver et toujours pour descendre dans les contrées du Midi. En été, elles vont au Spitzberg, au Groenland, à la baie d'Hudson et dans toutes les régions boréales les plus éloignées et les plus froides. Le vol de l'oie sauvage ne s'annonce par aucun bruit, et les combinaisons que forment les bandes dans leurs émigrations sont ingénieuses; elles paraissent calculées pour le plus de sûreté et le moins de peine possible de chacun des membres de la caravane, suivant leur nombre plus ou moins considérable. Elles se mettent, en général, avens-nous dit, sur deux lignes obliques en forme d'angle; mais il convient d'ajouter que la longueur relative de ces lignes est déterminée par les conditions de direction du courant d'air, et que, si le nombre des voyageurs est peu considérable, elles se contentent de former une seule ligne droite. Il existe sur le globe de grands points de partage où les oies font les grands rendez-vous de ces oiseaux et où ils se divisent en troupes innombrables pour se rendre dans les diverses contrées. Relativement à l'Asie Mineure, c'est le mont Taurus qui est ce rendez-vous; relativement à l'Europe, c'est le mont Stia. Les bandes secondaires se séparent, à leur tour, en d'autres points pour en former de nouvelles de quatre à cinq cents chacune, qui ne manquent jamais de regagner leur patrie de la saison. Nouvelles preuves du développement de leur instinct. Si les oies émigrent tous les ans, elles n'ont pas, pour le faire, une époque aussi précise que d'autres oiseaux, tels que les hirondelles; elles règlent leurs départs sur la température de l'année; dans les hivers peu rudes, elles se pressent moins de regagner le Midi; ce sont les rivières, lorsqu'elles se gèlent, qui paraissent être leur principal régulateur, et c'est pour cette raison que le passage des oies sauvages dans les pays méridionaux est un indice de l'invasion prochaine des courants d'air froid et un signe précurseur de la gelée.

Les oies sont polygames et changent de robe deux fois l'année, au moins pour la plupart des espèces; cette mue a lieu en juin et en novembre; alors le plumage change de couleur chez le mâle et devient, à cette dernière époque, un habit de noces qu'il ne quittera qu'après avoir pourvu à la propagation de sa race.

Cuvier a divisé le genre oie en deux sections, les oies proprement dites et les bernaches; les caractères qui les distinguent consistent en ce que, chez les bernaches, le bec, plus court et moins gros, ne laisse point apercevoir, au dehors, les os des maxillaires. Un autre ornithologiste, M. Vieillot, les a également classées en deux sections, mais en basant leur différenciation sur les palmes des doigts; la première comprend toutes les oies qui sont complètement palmipèdes, et la seconde toutes celles qui n'ont qu'une demi-palmure. Le même a, ensuite, subdivisé la première section en deux sous-sections, fondées sur la présence ou sur l'absence d'éperons aux ailes. Quoi qu'il en soit, on a décrit un grand nombre d'espèces du genre oie, au moins une trentaine, et ce nombre pourrait peut-être être restreint. Nous signalerons les suivantes :

L'oie ordinaire, ou commune, ou cendrée (*Anser cinereus* de Meyer; *anser* de

Linné). C'est l'espèce type de nos oies domestiques. Elle est longue de 0m,60 à 0m,78 et ne paraît être qu'une variété d'une espèce sauvage, grise, à manteau brun perlé du gris et à bec orange. Elle a pris dans nos basses-cours toutes sortes de couleurs et même de formes ainsi que de grosseurs; mais, en la considérant dans son espèce type, indépendamment de sa domestication, on peut la fixer comme il suit sa description: tête et cou d'un cendré clair; qui se rembrunit sur le dos et les ailes; plumes primaires blanches, terminées de noir; poitrine et ventre d'un cendré blanchâtre; croupion et parties inférieures d'un blanc pur; ailes n'atteignant pas l'extrémité de la queue lorsqu'elles sont plées; bec fort et gros, d'un jaune orangé; membrane des yeux de même couleur que le bec; ongles blanchâtres; iris d'un brun foncé; pieds jaunâtres. L'oie cendrée ne dépasse presque jamais, dans le Nord, le 53° degré de lat.; les mers, les plages et les marais de l'Orient sont sa patrie favorite; la Hollande et la France en voient passer quelques-unes; l'Allemagne en voit beaucoup plus. Elle couve, pendant vingt-huit jours, de huit à douze œufs d'un vert sale, qu'elle a déposés sur des éminences de joncs et d'herbes sèches. Quand on réussit à enlever les jeunes avant qu'ils aient leurs grosses plumes, ils s'apprivoisent facilement.

A l'état domestique, les couleurs et les formes de l'oie ont beaucoup varié; dans les colonies hollandaises, il en existe une vingtaine de variétés presque toutes inconnues de nos ornithologistes. En France, nous en avons deux variétés principales et quelques variétés secondaires. Les principales sont la petite oie commune et la grande, dont l'oie de Toulouse est le type principal. La première est longue de 0m,50 à 0m,60; la seconde, d'environ 0m,80. L'oie commune domestique a le manteau, jusqu'au croupion, d'un brun cendré gris; la membrane des yeux et le bec sont d'un jaune orangé; la couleur de la tête et du cou est d'un cendré plus clair; les plumes primaires sont tachées de noir, blanches sur les tiges; la poitrine et le ventre sont d'un cendré blanc; les ailes plées ne vont pas à l'extrémité de la queue; le bec est gros, l'œil est brun foncé, les pieds sont jaunes; la femelle est plus petite que le mâle; son plumage est plus clair; sur le ventre et la poitrine des deux sexes, les plumes sont d'un brun noirâtre. La grande espèce, dont le plumage est gris blanc et qui porte une huppe sur la tête, est belle et féconde; elle porte en son ventre une masse de graisse qui, en automne, touche la terre. La petite espèce, moins féconde, est grise inférieurement; elle n'a pas les plumes aussi belles, et sa ponte, au lieu de donner quinze à vingt œufs, n'en donne guère que dix à douze.

On tire parti, dans l'économie rurale, de plusieurs espèces d'oies, mais l'oie commune est seule largement répandue; sa domesticité est moindre que celle de la poule, comme aussi elle est moins ancienne; néanmoins, elle a perdu tout à fait le caractère sauvage sans perdre la vigilance de l'oie sauvage, dont elle ne semble pas envier la liberté. Quand celles-ci passent en émigrantes, elles ne daignent pas reconnaître celle qui s'est soumise à l'esclavage et qui ne désire plus traverser d'une aile libre les continents et les mers.

L'oie commune a oublié la liberté; son vol est abattu, et elle semble se complaire dans une domesticité où elle se montre docile et facile à nourrir. Elle peut acquiescer une forte corpulence; son port est droit, sa démarche grave, son plumage est net et lustré; obéissante aux petits enfants chargés de la conduire dans les champs, elle leur devient affectueuse, elle reconnaît leurs sons et se conforme à leurs desirs. Intelligente, docile, elle est également coquette et pudique; quand les grandes plumes de ses ailes tombent, parfois toutes ensemble dans une nuit, elle est honteuse et timide, elle se cache pour éviter les regards, elle s'enfuit, et, aussitôt qu'elles sont repoussées, on la voit voler, témoigner sa joie, lustrer son plumage et se livrer à cette loquacité bruyante qui, jointe à sa vigilance, lui vaut la vénération du peuple romain. Chez nous, elle a fait donner le nom d'oie aux indiscrets parleurs, aux méchancetés écrivains, aux bas délateurs, aux sots et aux niais. C'est le cas de dire: « Vérité au delà des Alpes, erreur en deçà. » L'oie est bonne mère; elle devient irritable si, on s'approche de ses chers oisons, on éveille ses craintes; alors son courage est à la hauteur de sa tendresse; le cou tendu, l'œil ouvert, le bec béant, elle s'avance en sifflant et en suivant, avec le regard et les inflexions de sa tête, les mouvements qu'elle redoute. Quant au mâle, qu'on appelle jaro, il est dangereux pour les enfants pendant que sa femelle couve. Le penchant de race de l'oie se réveille parfois près des cours d'eau; quand on lui suppose quelque velléité d'émigration, on lui casse quelques plumes des ailes, notamment vers le fœut.

La domestication de ces palmipèdes paraît avoir été faite d'abord en Grèce, et M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire pense qu'elle remonte tout au moins au temps d'Homère, car Aristote en parle en des termes qui donnent à penser que l'oie était domestique depuis fort longtemps.

* L'oie sauvage ou des moissons (*Anser segetum* de Meyer; *anas segetum* de Lath.), que

l'on croit communément, mais à tort, parce qu'elle est indomestiquable, le type de nos espèces domestiques. Voici son portrait: ailes plus longues que la queue, lorsqu'elles sont plées; bec long et déprimé, orangé noir à la base et au bout; quelques taches blanches au front; dessous du corps d'un cendré plus ou moins foncé; croupion brun noirâtre; plumes des ailes terminées de blanc; cou et poitrine cendré clair; ventre et dessous de la queue blancs. Vagabonde par caractère, elle ne s'est jamais soumise à l'esclavage, qu'à si bien acceptée la précédente. Elle a pour patrie, non pas l'Orient, mais le Nord. Elle quite régulièrement les contrées boréales pour aller au Midi, et nous la voyons passer en automne. Elle abonde, lors de ses deux émigrations, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, en France et surtout dans les Hébrides. Elle doit son nom aux habitudes qu'elle a de faire des dégâts considérables dans les moissons. Sa longueur peut aller jusqu'à 0m,82.

L'oie rieuse (*Anser albifrons* de Gmelin), longue de 0m,70 seulement, de la grosseur de nos oies ordinaires, grise, à ventre noir et à front blanc. Elle habite les contrées du nord des deux continents.

L'oie hyperborée ou oie de neige (*anas hyperborea* de Gmelin), longue de 0m,80, toute blanche, à l'exception des rémiges qui sont noires au bout, du front qui est jaunâtre et très élevé, du bec, des yeux et des pieds qui sont rouges; mandibule inférieure blanchâtre; ongles bleus; sillons longitudinaux et dentelures aux côtés du bec. Elle habite le nord de l'Europe.

L'oie d'Égypte (*Anser埃及icus* de Lath.; *anas埃及ica* de Gmelin); parties inférieures d'un cendré roussâtre, avec zigzags bruns; auréole des yeux, devant du cou et quelques plumes des ailes marron clair, avec les autres blanches, les grandes d'un vert chatoyant et les extrémités noires; bec et pieds rougeâtres; longue seulement de 0m,55 à 0m,60. Cuvier range cette oie parmi ses bernaches.

L'oie à cravate (*anas canabensis* de Linné), qu'on trouve attachée aux cygnes. Fond du plumage noir; tête petite; cou long et grêle; il y a un demi-collier blanc à la gorge; le milieu du ventre est brun cendré, ainsi que les plumes anales.

L'oie antarctique (*anas antarctica* de Lath. et de Gmelin), longue d'environ 1 mètre et, par conséquent, la plus grande; entièrement blanche, excepté le bec qui est rouge, et la tête et le haut du cou qui sont noirâtres et veloutés. Cette oie est indigène des parties les plus méridionales de l'Amérique.

L'oie de Behring (*anas Behringii* de Lath.), qui habite le Kamtschatka et qui est à plumage blanc avec ailes noires; partie supérieure du cou bleuâtre; tache verdâtre près des oreilles et caroncule jaune sur la base du bec.

L'oie à cou roux. Ligne blanche au bas de la poitrine; tête, queue, gorge et ventre noirs; couverture des ailes marbrée de blanc; bec brun; pieds noirs. Elle habite les contrées arctiques, l'Asie et la Russie.

L'oie noire, à tête blanche avec le dessous du cou; corps brun, taché de blanc, rouge en dessous, avec taches blanches et noires; bec grand; queue longue; couverture des ailes blanche; taille d'un canard. Elle habite la Nouvelle-Zélande.

L'oie lasarka a comme couleur dominante le rouge brique; la couverture des ailes est blanche, les rémiges et les rectrices sont noires; le mâle a un collier noir; c'est l'oie de la Sibérie et du sud de la Russie.

L'oie de Gambie armée, oie du Sénégal, de la côte de Coromandel et des montagnes du Cap, a le fond du plumage noir; la tête est petite, le cou long et grêle; elle a un demi-collier blanc à la gorge; le milieu du ventre et les plumes anales sont d'un brun cendré.

L'oie grise de la terre de Diémen a le bec bombé, à membrane jaune, les pieds demi-palmés, les ongles crochus, les rémiges et les rectrices noires.

L'oie de montagne, dont la taille est de près de 1 mètre, a le plumage d'un gris noir; la tête, le cou, les rectrices alaires sont vertes.

L'oie à tubercule de Guinée (Buffon), de Sibérie (Linné) a le plumage de l'oie sauvage, mais elle est plus grande; le bec est noir et surmonté d'un tubercule charnu rouge; la gorge est pendante en jabot; la jambe est d'un rouge orange.

L'oie bronzée de l'Inde offre un tubercule à crête à la base de son bec noir; le dos, les ailes et la queue sont d'un noir de bronze; le reste du plumage est blanc; il est piqué du violet à la tête et au cou.

L'oie armée a des épérons aux ailes; le bec, demi-cylindrique, est rouge et caronculé vers le front; le dessous du corps est noir, les pieds sont d'un rouge bal. C'est probablement la même que l'oie d'Afrique, de Gambie et du Cap.

L'oie des îles Malouines et Falkland a les jambes élevées; elle ressemble à l'oie de la terre de Magellan.

L'oie magellannique offre des festons noirs sur fond gris au dos, au cou, à la poitrine et au ventre; une couleur rouge pourpre orne

la tête et le cou; les ailes sont marbrées de blanc.

L'oie peinte de la Terre de Feu a le plumage cendré noir, avec des raies transversales noires; le cou, le ventre et les ailes sont blancs, le pied et le bec sont noirs; il y a à l'aile un épéron obtus.

L'oie de plein ou oie de course est ainsi nommée à cause de sa vélocité sur les flots, qu'elle frappe de ses pieds et de ses ailes.

L'oie d'Amérique méridionale (*coscoroba* du Chili) a les yeux noirs, le bec et le pied rouges.

L'oie lage de l'archipel Chiloé offre un plumage différent dans les deux sexes; le mâle est blanc, la femelle noire; celle-ci a le bec et les pieds rouges, le mâle les a jaunes.

L'oie pie de la Nouvelle-Galles du Sud a le dos, les ailes, les plumes alaires et les caudales noires; le reste du corps est blanc; le bec est jaune à la base.

L'oie de New-Albany ou des Esquimaux a les ailes bleues.

L'oie bernache a le front et les côtés de la tête blancs; le cou, la poitrine, les plumes alaires, les caudales de couleur noire à bord blanc; le dos et le côté des ailes sont d'un gris noir, le dessous du corps est blanc, les flancs sont cendrés, le bec et les pattes noirs; la femelle est plus petite. La Société de zoologie travaille, en ce moment, à son acclimatation.

— II. CHASSE À L'OIE SAUVAGE. L'oie sauvage commune est un beau et assez bon gibier, que l'on chasse de diverses manières et pour des motifs différents. Si, dans la plupart des pays de marais fréquentés par les oies sauvages au moment de leur passage ou pendant leur séjour de saison, on les chasse pour les manger, il est certains lieux où on les chasse pour peupler les basses-cours; c'est alors un moyen d'élever la race, et nous ne manquons pas de citer en exemple la curieuse coutume des habitants de l'île de Kilda, la plus occidentale des Hébrides, après que nous aurons résumé les méthodes ordinaires de chasser les oies.

Cette chasse n'est abondante que dans les temps de gelée ou de neige, époque où il est plus facile de les approcher; mais c'est aussi l'époque où elles sont maigres, par suite de la disette; et c'est, à n'en pas douter, pour cette raison que l'oie sauvage est un mets en beaucoup de lieux peu estimé; car, lorsqu'elle est grasse, elle est excellente et de beaucoup supérieure, comme délicatesse et bon goût, à l'oie domestique.

Ordinairement, les chasseurs observent l'endroit où la bande vient se jeter le soir dans les étangs et tirent ces oies au passage, vers la pointe du jour, lorsqu'elles gagnent les plaines.

On leur tend aussi quelquefois un piège dans l'étang même; ce piège consiste à conduire un bateau et à l'amarrer au milieu de l'eau; on le laisse là trois ou quatre jours, temps nécessaire pour que les oies s'accoutument à cette vue. On peut ensuite en faire, du bateau, un certain carnage une fois ou deux au plus, car le gibier effrayé s'empresse de déserter l'étang.

Voici un autre piège dont parle Krets: « Pendant les gelées, dit-il, on tend un filet semblable aux nappes à alouettes, excepté qu'on lui donne des dimensions plus grandes et qu'on y emploie un fil très-fort. Lorsqu'il est tendu, on le couvre de poussière et on place dans l'intervalle des nappes quelques oies domestiques pour servir d'appellants. On fait toutes ces dispositions le soir, et l'on amène la corde de tirage jusqu'à une fosse creusée au moins à cinquante pas des filets. Avant le jour, on va s'établir dans la fosse, et on ne doit plus s'approcher des filets, parce que, si les oies voyaient le gibier enlevé, elles se garderaient d'approcher. Les oies, attirées par les appellants, font quelques circuits et s'abaissent enfin auprès d'eux; c'est alors qu'il faut s'empresse de tirer la corde pour faire jouer le filet, qui enveloppe la plus grande partie de la bande. »

Les Cosmaques chassent l'oie sauvage au moyen d'un vaste filet qu'ils tendent au travers d'une avenue s'ouvrant sur un lac. D'autres fois, ce filet est tendu horizontalement au-dessus de quelques oies privées, dont les cris attirent celles qui passent. Souvent aussi c'est le fusil qu'ils emploient; mais le chasseur doit alors user de ruses infinies. On peut, enfin, chasser les oies à la hute, absolument comme les canards, c'est-à-dire en se cachant dans une hutte bien dissimulée et tirant, avec le fusil, celles qui viennent au cri des appellants; mais cette chasse est difficile, à cause de la finesse de l'ouïe et de la défiance excessive de ce genre de gibier.

Dans l'île de Kilda (Ecosse), l'oie niche au pied des rochers et des écueils; malheureusement, elle trouve là des hommes intrépides dont toute l'industrie consiste à se saisir d'elle et de sa progéniture; cette chasse est audacieuse et pittoresque, à lieu, à travers des rochers bizarrement découpés, entre un homme placé à la cime d'un piton et un habile plongeur attaché à une longue corde de cuir du vache qui lui sert à remonter quand il est muni d'œufs et de jeunes oies sauvages; les œufs sont placés dans un panier attaché à son corps; quant aux oies et à leurs petits, il les

lie par les pattes et, lorsqu'il les a fixés autour de lui le plus ingénieusement possible pour ne pas gêner ses mouvements, il exécute son ascension, au moyen de son camarade qui agit avec une force réglée par l'habitude sur l'extrémité de la corde qu'il enroule autour de son corps. Il paraît que ces pénibles et périlleuses ascensions sont rarement suivies d'accidents. Or, c'est par cette chasse aux oies des rochers qu'il arrive, le plus souvent, à cette sorte, s'apprivoisant aisément, que les habitants de cette île renouvellent en oies leurs basses-cours.

— III. ÉLEVÉ ET ENGRAISSEMENT DES OIES. Il faut à l'oie, avant l'engraissement, des pâturages artificiels et naturels; il faut la faire coucher sous un toit particulier, sur une litière fraîche et dans un lieu sain, aéré et spacieux; le plus souvent, au contraire, on la confine dans un lieu obscur, humide, sur du fumier fermenté, ce qui blesse les goûts naturels de l'oie, qui est très-propre, fait soigneusement sa toilette et évite les endroits fangeux.

Un jaro suffit à six ou sept femelles. Un mâle d'élite doit être conservé tant qu'il est bon; mais, le plus souvent, on ne le garde que trois à cinq ans. La ponte a lieu en janvier ou en février, et il n'y a qu'une couvée par an. On s'aperçoit que l'oie veut pondre quand elle porte des pailles à son bec; il ne faut pas la déranger du lieu qu'elle a choisi; c'est ordinairement un lieu sec, chaud et solitaire; il faut mettre à côté de la paille couvée et lui préparer un nid peu concave; quand elle a fait toute sa ponte, on enlève le dernier œuf, et, quand elle manifeste le besoin de couvrir en rentrant au nid, on lui rend ses œufs. L'oie est ardente dans son incubation, qui dure vingt-huit jours; au dixième jour, il faut mirer les œufs et retirer les clairs.

Aussitôt que les oisons sont éclos, on met de la laine dans un panier, on les y place avec précaution et on les approche à une certaine distance du feu. Le lendemain, on leur donne de la mie de pain mouillée; quand toute la couvée est éclos, on rend les oisons à leur mère, qui leur témoigne une grande tendresse.

Cinq à six fois par jour, on donne aux oisons, qui déjà se montrent voraces, du son et de la farine grossière bien délayée, des pommes de terre écrasées; après quelques jours de ce régime, on les fait sortir; on leur donne des herbes tendres et surtout des orties. Peu de temps après, on les envoie à l'eau, où on les voit nager avec plaisir; il faut éviter de les exposer à la pluie.

On élève de grands troupeaux d'oisons dans le Tarn et le Gers; la campagne en est couverte; il en est de même dans le Morbihan, l'Alsace, la Seine-Inférieure et sur les rives de la Loire. Là, on ne garde les oies que jusqu'à l'époque des moissons. Alors ces oiseaux sont achetés par troupes nombreuses et on les mène glaner dans le département d'Eure-et-Loir, d'où ils sont ensuite expédiés en bon état sur Paris. Les oies de Levroux (Indre) sont renommées pour l'épaisseur et la finesse de leur chair. On en élève en grande quantité dans l'Artois et dans la Flandre, ainsi que dans l'Anjou.

La petite race domestique, qui est de beaucoup la plus commune en France, et qui est blanche ou grise et plus haute sur pattes, n'attire guère, en poids, plus de 3kil,500. La grande race, à laquelle se rapporte l'oie de Toulouse, de la Haute-Garonne, du Tarn, de Lot-et-Garonne, du Gers et du Haut-Rhin, prend beaucoup de développement et avec précocité; on l'introduit dans beaucoup de localités, mais elle ne convient pas également partout; elle réclame certaines attentions particulières.

L'engraissement de l'oie est facile; la nature de cet oiseau s'y prête on ne peut mieux. On commence généralement cette opération en novembre; mais, dès le mois d'août, on la prépare en nourrissant l'animal avec du blé noir, du maïs, de l'eau de farine, du son, de la betterave crue, etc. Les huit premiers jours de l'engraissement, on nourrit l'oie exclusivement avec de l'avoine et de l'eau blanche de farine; on y ajoute ensuite des pommes de terre bouillies, de l'orge et d'autres grains, du lait caillé; on lui fait avaler de force des pâtons de pommes de terre et de farine; quand le jabot est plein, on la laisse digérer complètement; on la tient en repos et dans une demi-obscurité, sinon dans une obscurité entière, et de façon qu'elle puisse dormir tout à son aise. A Toulouse, pour l'engraissement de sujets de six mois, lequel dure un mois et demi, l'ingurgitation se fait à l'entournoi, et c'est du maïs qu'on emploie. Quand l'oie est complètement grasse, elle peut peser 10 kilogrammes et se vider 12 fr. Sous le ventre, il y a une masse de graisse qui touche terre. Tenir les oies propres, respecter leur digestion, les maintenir immobiles dans un étroit espace, telle est la règle suivie. A Strasbourg, une boîte à compartiments et on ne leur laisse qu'un trou pour passer la tête vers une augette pleine d'eau; il y a un côté de la boîte à claire-voie; on maintient ainsi l'immobilité pendant le mois de novembre; c'est à six mois qu'on les gève deux fois par jour avec du maïs sec; à chaque repas, on ajoute du sel et une gousse d'ail. Quand le jabot est plein, on leur donne

un peu de liberté, puis on les remet en captivité; en vingt-cinq jours, la chair est chargée de grasse; le foie est blanc, ferme et volumineux. La vieille oie s'engraisse plus facilement que la jeune et elle devient fort tendre. Pour arriver à ces résultats et pour satisfaire une gourmandise raffinée que nous avons empruntée aux Apicius romains de l'époque impériale, nous ne recourons devant aucune torture du pauvre animal : on le suspend en lui cloutant les pattes, on le tient immobile et, après lui avoir même crevé les yeux, on le gave impitoyablement, sans le désaltérer; c'est ainsi qu'on obtient ces pâtés de foie gras dont se délectent nos gourmets.

L'oie est sujette à la diarrhée, à la pépie, à la vermine, à la constipation, à l'apoplexie tournante, à l'empoisonnement par des plantes toxiques et par les orties attaquées du puceron; enfin, au tournis, quand certains insectes s'introduisent dans ses naseaux et ses oreilles. On guérit sa dysenterie avec des glands cuits dans du vin; sa constipation, avec de l'eau son, du petit-lait, des décoctions émoulinantes; l'anoploxyie tournante, en la saignant sur la membrane qui sépare les ongles; son empoisonnement par la ciguë et la jusquiame, au moyen du lait et de la rhubarbe; celui par l'ortie infestée du puceron, au moyen de l'eau tiède, avec 0,25 de chaux. Dans l'empoisonnement, l'animal, les ailes étendues, est en proie à de violentes convulsions. Dans le tournis, il marche les ailes traînantes, on allonge le cou; en même temps, il secoue la tête et décrit des mouvements de rotation sur lui-même; quand cet état cesse, il faut lui donner de bonnes pâtes au lait. Dans le cas d'indigestion, il faut lui administrer de la manne dans de l'eau chaude.

— IV. APPLICATIONS DOMESTIQUES ET COMMERCIALES DE L'OIE ET DE SES PRODUITS. Ces applications sont tellement nombreuses, que l'oie a toujours été considérée, et l'est encore, comme la volaille la plus productive. Ses produits sont sa chair, sa graisse, son foie gras, sa peau, sa plume et son duvet, ses plumes à écrire et ses plumes à plumassiers. Nous ne comptons pas ses œufs, attendu que, en général, elle n'en pond que pour la reproduction. Entrons dans les développements les plus nécessaires et les plus pratiques.

L'oie grasse est bonne à manger pendant l'hiver, sa graisse est aussi très-appréciée; quand on fait rôtir l'animal, on la recueille et elle sert pour certaines fritures et diverses préparations culinaires. Mais le foie, quand il est gras, est la partie de la bête la plus délicate et qui n'a rien perdu, de nos jours, de son ancienne réputation remontant jusqu'aux Romains. Il se vend un prix élevé et fait l'objet d'un commerce étendu à Colmar, à Strasbourg, à Metz et dans toute l'Allemagne. L'oie ne se rencontre pourtant plus dans toutes les fermes, depuis qu'on élève le dindon dans un grand nombre; mais elle n'en continue pas moins d'être, pour une large proportion, dans l'alimentation publique. L'oie se conserve salée comme le porc et donne, ainsi préparée, un mets excellent. Elle se replace, pour la campagne, la viande de boucherie, et n'est pas moins en faveur à la ville. La consommation des oies fut à Paris, en 1863, de 634,000, ce qui porte la consommation générale, en France, à près de 2 millions. Toulouse en expédie, pour sa part, environ 120,000 têtes. Les Hollandais viennent nous acheter, à Bordeaux et à Bayonne, des oisons dont, plus tard, ils nous revendent, à beaux deniers comptant, la plume et le duvet.

L'oie tuée, non vidée, se vend de 1 fr. à 1 fr. 50 le kilogramme. Elle peut peser jusqu'à 10 kilogrammes et au delà, du moins celles de Toulouse qui, à six mois, valent 10 francs la paire; en ce pays, les oisons de dix jours se payent déjà 2 fr. 50, et les oisons de primeur, bons à manger, valent de 8 fr. à 16 fr. à Strasbourg, un foie d'oie maigre ne pèse que de 60 à 80 grammes et, gras, son poids s'élève à 360 grammes. Il se paye alors de 2 francs à 5 francs, pour pâtés. La réputation des pâtés de Strasbourg et d'Allemagne est universelle; celle des terrines de Nérac est aussi très-étendue; mais ces terrines sont de foie de canard et non d'oie, en général.

La chair de l'oie sauvage est de beaucoup supérieure, sous le rapport du goût, à celle de l'oie domestique; aussi se vend-elle le double et même le triple. Cependant, comme les oies sauvages sont assez souvent maigres et mauvaises, la raison principale de cette cherté vient de la rareté, en France, de ce gibier, très-répandu, d'ailleurs, sur presque tous les lieux moins peuplés du globe. L'oie domestique était autrefois bien plus prise que'elle ne l'est aujourd'hui, avant la découverte du nouveau monde, qui nous a fait connaître le dindon, il ne se donnait pas un repas un peu somptueux où cette volaille n'apparût. Aujourd'hui, c'est la dinde trônant.

Au point de vue gastronomique, citons sur l'oie le passage suivant de Grimod de La Reynière : « Une bonne oie, dit-il, bien jeune, bien grasse et bien tendre, à son mérite; c'est une brune piquante et ferme, dont on s'accommode encore fort bien, en l'absence d'une blonde langoureuse et sensible. Ainsi, à défaut de poularde, une oie qui réunit les qualités que nous venons d'énumérer n'a jamais souillé la broche, et, quoique ce soit un rôt

réputé bourgeois, nous connaissons des estomacs très-qualifiés qui s'en accommodent à merveille. Mais la dissection d'une oie révèle à des règles particulières, qu'il est très-essentiel de connaître pour ne point commettre d'incongruités. Malheur à celui qui s'attacherait d'abord aux cuisses; il déviolerait son manque de savoir-vivre. On commence par lever en aiguillettes l'estomac d'une oie, comme celui d'un canard; et si l'on accompagne ces aiguillettes d'un jus de citron et de bigarade et d'un flut d'huile vierge, assaisonnées de moutarde, on aura double leur prix aux yeux des connaisseurs. Il n'est pas besoin d'avertir que la graisse qui découle de l'oie, lorsqu'elle est à la broche, doit être précieusement recueillie et conservée. On en accommode les légumes et surtout les épinards, auxquels elle communique un goût très-distingué.

« L'oie ne fournit pas à la cuisine une aussi grande variété de ragouts que le poulet et la poularde. Mais quand on n'aurait point à citer deux espèces de potages dont elle est la base, qui ne connaît ces fameuses cuisses d'oie qu'on prépare dans le Languedoc et qu'on nous envoie tous les hivers en barils ou en pots, confites et marinées dans leur graisse? Ces cuisses, qu'on dresse sur une purée de pois ou sur un matelas d'oignons émincés et frits, sont un manger très-substantiel et d'une grande ressource en toute saison; avec de tels membres, on peut attendre de pied ferme les survenants et l'on n'est jamais pris sans vert.

« Mais ce qui mérite à l'oie toute la reconnaissance des véritables gourmets, ce qui lui assure un rang très-distingué parmi les volatiles, ce sont ces foies dont on fabrique à Strasbourg ces pâtés admirables, le plus grand luxe d'un entremets. »

On peut faire des conserves d'oies de deux manières, dites des conserves crues ou des conserves cuites, et les unes et les autres ont leurs partisans. La première méthode donne une viande plus délicate, mais aussi, c'est la plus coûteuse. Elle consiste à saler la chair crue. Après avoir coupé la viande en demi-quartiers, on la presse en tous sens contre du sel égrugé; on place les morceaux dans le pot, de façon qu'ils soient bien serrés les uns contre les autres et contre les parois. Lorsque le vase est rempli jusqu'à quatre doigts de son embouchure, on verse de la graisse, plutôt chaude que bouillante, peu à peu, à l'aide d'une cuiller de bois; on en remplit le pot. Ordinairement, les premiers morceaux sont aussi frais que ceux de l'intérieur. La seconde méthode permet de se servir de la graisse de l'oie elle-même; elle est plus économique; elle consiste à faire rissoler les quartiers d'oie dans un chaudron où la graisse fond. Quand les os sont passés et qu'une paille entre dans la chair, c'est que cette dernière est assez cuite; on place symétriquement les morceaux dans un pot, au fond duquel on a mis quelques briques de sarmant pour empêcher les morceaux de toucher au fond et afin que la graisse les entoure parfaitement. Avant de mettre les quartiers dans le pot, on a soin de couper les os qui se sont décharnés en rissolant, parce qu'ils sont sujets à rancir et à gâter le reste. Sur le tout, on verse la graisse de l'oie de façon qu'en se figeant elle couvre bien toute la chair, et, lorsque cette graisse est refroidie, on verse encore par-dessus de la graisse de porc jusqu'à l'ouverture du vase, que l'on couvre ensuite d'un papier trempé dans de l'eau-de-vie, d'un gros papier huilé, et d'un couvercle en carton ou en papier, lequel couvercle doit fermer hermétiquement le pot. Malgré toutes ces précautions, les quartiers les plus élevés contractent, au bout de cinq ou six mois, une légère odeur de rance. L'autre méthode est donc préférable.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des produits gastronomiques de l'oie; il nous reste à parler de la peau et de la plume. Les peaux d'oie se préparent comme celles des cygnes; on les écorche, après avoir fendu le dos. C'est une des industries les plus étendues de Vienne et de Poitiers; ces villes expédient des peaux d'oies pour Paris, le midi de la France et le nord de l'Europe. Quant aux plumes, elles sont l'objet de diverses industries et de plusieurs commerces des plus importants et des plus universels. Il faut distinguer la plume et le duvet pour lits de plume et oreillers, les plumes à écrire, aujourd'hui en partie détrônées par les plumes métalliques, et les plumes à plumets et à parures; dont les plumassiers fleuristes modifient les formes et l'aspect par un art particulier et par la teinture.

On plume les oisons trois fois, et dès qu'ils peuvent supporter ce dépouillement sans en courir un refroidissement préjudiciable; il faut pour cela que l'extrémité des ailes se croise sur le dos, signe du moment favorable, qui a lieu en juin et en juillet; on les plume encore en septembre, si on ne les destine pas à l'engraissement. La maturité de la plume se reconnaît quand celle-ci se détache facilement; si elle est élevée trop tôt, elle se pelotonne; il ne faut pas lui arracher sur des oies mortes qui sont déjà froides; elle perd alors beaucoup de ses qualités; la plume morte est très-inférieure à la plume vive. Avant de plumer les oisons, il faut les baigner dans une eau claire, puis, pour les faire sécher, les conduire sur un terrain gazonné, sur un chaume.

Avant d'ensacher les plumes, il faut les placer, par un beau temps, dans un lieu sec, carrelé et les aérer convenablement; ensuite, on les enferme dans des sacs ou, préférablement, dans des tonneaux. On a remarqué que la plume des oies maigres est supérieure à celle des oies grasses. Il ne faut pas enlever tout le duvet sur les oies vivantes; il faut enlever les plumes sur les oies mortes avant le duvet. A chaque plume, on obtient 100 gr. de plumes et 25 de duvet; l'oison ne donne que 50 grammes des premières et 15 du second; par an, on a à 10 plumes à écrire; la plume, bien préparée et bien sèche, se vend 4 francs le kilogramme; le duvet, 7 francs. On plume sous le ventre, les ailes et le cou; cela donne aux oies de la chair; on plume les mères cinq semaines après le couvage.

On obtient les plumes à écrire à la mue, ce qui évite à l'animal une opération douloureuse; on les dégraisse dans de la cendre, dans du sable légèrement chauffé; on les frotte avec de la laine, puis on les soumet au séchage. Le fouet sert, comme pluméau, pour nettoyer les pétrins et pour épousseter les meubles.

Un dernier emploi de certaines plumes de l'oie est celui qu'on tirent les plumassiers et dont aucun auteur ne parle, bien que cet emploi soit assez étendu et que les fleuristes-plumassiers de Paris en fassent un assez grand commerce, surtout pour l'exportation américaine. C'est avec les plumes dites *nageoires*, c'est-à-dire celles qui sont au-dessous des ailes et au-dessous de la queue, que les plumassiers font les plumets d'état-major; ils racient la tige des nageoires jusqu'à une certaine hauteur, pour l'assouplir et l'amener à imiter la plume du héron, teignent le sommet, pour la France, en tricolore et en composent des plumets. C'est encore avec les nageoires de l'oie que les fleuristes (fabricants de fausses fleurs) dits *fabricants de verdure* font la bruyère fleurie; ils parviennent à reproduire l'imitation en déchirant tout un côté de la plume, en savonnant, en donnant la teinture convenable, etc.

Enfin, chez les anciens, la graisse d'oie avait ses applications thérapeutiques; on l'employait comme topique nerveux et cosmétique pour raffermir le sein des femmes accouchées. Aldrovandi la regardait comme un spécifique des affections de la matrice. Disons, pour terminer, que la fiente d'oie a été employée comme matière médicamenteuse; Willoughby pensait que c'était un bon remède contre lictère.

— V. COUTUMES ANCIENNES ET MODERNES RELATIVES À L'OIE. Les anciens considéraient les oies comme les plus sûres gardiennes des fermes, et l'on sait en quelle haute estime elles furent tenues à Rome, lorsque celles qu'on nourrissait au Capitole eurent averti les Romains du coup de main que tentaient les Gaulois. De là, la maïse et cruelle coutume de fouetter tous les ans, en place publique, quelques malheureux chiens, fort innocents du crime de ceux qui s'étaient tus au Capitole. Plus grande encore était la considération dont jouissaient les oies d'Égypte. Celles-là étaient comptées parmi les animaux sacrés; elles figuraient dans les hiéroglyphes; une ville de la haute Égypte leur était consacrée et portait leur nom; enfin, ces mêmes oies symbolisaient la piété filiale, l'amour et le dévouement paternels.

Lors même qu'il ne nous resterait d'autre témoignage que de leur suivant d'Horace :

Pinguibus et fici pasum jecur aversis
(Et le foie de l'oie repu de figues grasses),

ce vers suffirait pour nous prouver qu'à Rome, sous les Césars, le foie gras de l'oie était, comme il l'est encore aujourd'hui chez nous, un des mets les plus délicats et que, pour préparer cette jouissance aux gastronomes romains, on en nourrissait l'animal de figues bien mûres.

Plinius parle de l'oie en termes très-avantageux; il dit que l'Italie en tirait de la Gaulle une immense quantité, et que les oies, bonnes marchandes, arrivaient en grands troupeaux du pays des Morins (Artois, Flandre), malgré leur marche lente, oblique et pesante; qu'on les engraisait avec des figues pour en obtenir une chair et une graisse délicates, et que, pour le long voyage de l'Artois à Rome, on mettait en tête les plus fatiguées, qui se sentant poussées par la colonne, retrouvaient la force de marcher. Ce même mode de voyage a encore lieu actuellement, de nos départements du sud vers l'Espagne, à travers les chaînes des Pyrénées.

L'oie était en honneur dans les festins des Celtes et des Gaulois, qui la mangeaient rôtie, et cet honneur gastronomique s'est conservé parmi nos pères du moyen âge, ainsi que l'atteste ce vieux proverbe : *Qui mange de l'œ de roi, cent ans après en rend la plume*. C'était le grand régal du peuple et du bourgeois. Les oies prises au pillage d'une ville étaient réservées, au XIV^e siècle, pour le grand maître des arbalétriers; c'est ce qu'on voit dans la *Somme rurale* de Bouteiller. Aujourd'hui, le même honneur est resté au foie gras de l'oie même animal; mais l'animal lui-même a perdu, comme nous l'avons dit, de son éclat devant le dindon, dont l'introduction dans notre pays a fait descendre l'oie au rang secondaire, par ce mot : *le dindon est plus blanc et plus délicate*.

En Angleterre, il était et il est encore dans les habitudes de manger une oie rôtie le jour de Noël, en mémoire de ce que la reine Elisabeth en avait une sur sa table au moment où elle reçut la nouvelle de la destruction de l'Armada espagnole. En général, les peuples de l'Europe mangeaient l'oie de la Saint-Martin, et, au sujet de cette coutume, Frommann a composé un ouvrage intitulé : *Tractatus curiosus et apertus Martiniensis* (ed. secunda, Lipsie, 1720, in-4). L'oie avait été, de tout temps, un mets fort prisé, même par les rois, puisque Charlemagne recommanda, dans ses capitulaires, d'en tenir les maisons de campagne abondamment fournies. Pendant tout le moyen âge, les rôtisseurs n'avaient guère dans leurs boutiques que des oies. A Paris, le commerce en était si important, que l'oie était devenue le produit le plus lucratif des fermes de la Beauce et qu'on avait dû y affecter un marché particulier, et une des vieilles rues de cette ville, dont le nom a été déformé, la rue aux Ours, qu'il faudrait appeler, pour rester fidèle à son vieux nom, la rue aux Oies, rappelle ces rôtisseurs parisiens du vieux temps, qui s'appelaient les *oyers*.

Au reste, en France comme en Angleterre, c'est au jour de Noël surtout que l'oie apparaît et apparaît encore, presque solennellement, sur les tables autour desquelles se réunissent joyeusement les parents et les amis. C'est alors qu'on arrose convenablement, des meilleurs vins dont on dispose, sa chair excellente, quoique un peu lourde, et dont l'école de Salerne a dit ce qu'elle pensait dans ce quatrain :

L'oie est un animal stupide,
Qui doit être sans cesse en un séjour humide;
Il la faut abreuver... l'axiome est certain...
Vive, elle veut de l'eau; morte, elle veut du vin.

Nous avons protesté d'avance contre la pensée du premier vers, qui n'est là que pour la rime; les trois autres sont parfaitement exacts.

Comment se fait-il que, en récompense des services si nombreux que nous sont rendus par ces intéressants oiseaux, l'homme ait pu imaginer de s'en amuser, dans des fêtes champêtres dont l'usage existe encore en quelques lieux, avec une cruauté vraiment féroce? Et comment nos philanthropes de la Société protectrice des animaux n'ont-ils pas encore protesté contre ces jeux ignobles du tir à l'oie, qui se pratiquaient jadis partout, qui se pratiquent encore dans le Dauphiné et quelques autres localités? Suspendre une oie à une corde, se disputer l'honneur de la battre à coups de bâton ou d'arbalète, puis se précipiter sur la malheureuse et lui arracher le cou! voilà le jeu, cent fois plus stupide que la pauvre bête qui en était l'héroïne, qui fut en grande vogue et en honneur dans nos fêtes de village durant le XVIII^e siècle, en sorte que le cardinal de Retz, parlant de l'habillement des Parisiens pendant les guerres de la Fronde, les représentait « cheveux frisés, poil ras, souliers noirs et bas de soie, comme des gens qui vont tirer l'oie. » Et voilà le divertissement champêtre qui peut se voir encore en Auvergne et dans le Dauphiné, par exemple à Chassieu, à Jéna, à Dessine, à Vienne, etc.

— Jeux. L'antiquité du jeu de l'oie paraît ressortir de son titre même : « Le noble jeu de l'oie, renouvelé des Grecs. » Toutefois, rien ne prouve que les Grecs aient connu ce passe-temps. Quelques historiens constatent l'existence du jeu de l'oie à l'époque des dernières années du moyen âge, alors que la découverte d'un monde nouveau commençait à passionner tous les esprits. On a même voulu voir dans ce jeu si simple une allégorie géographique, où la *mort* et la *puits* représentaient les écueils et les passages dangereux que les navigateurs devaient éviter. Un fait hors de doute, c'est que nos pères aimaient le jeu de l'oie avec passion : c'était au XVIII^e siècle le jeu en faveur, non pas seulement chez les enfants, mais encore chez les grands parents; le jeu du foyer en un mot, à l'aide duquel la famille réunie autour de l'âtre attendait paisiblement l'heure du souper. Un dessin de Charlin a consacré cet usage. Nous allons donner une explication de ce jeu, dont la vogue est singulièrement amoindrie et qui peut-être aura disparu dans quelques années, sous des transformations nombreuses qui n'en sont pourtant que de pâles copies. Nous donnons ici le texte original de ces règles, tel qu'il nous est connu de nos aïeux. On sait que le jeu de l'oie se joue avec une simple feuille de papier ou de carton sur laquelle est dessinée une sorte d'ellipse tournant deux fois sur elle-même et divisée en soixante-trois cases. Chaque case numérotée représente une image variée : seule, l'oie légendaire, qui se cache dans une olympique splendeur à la case 63, but final du jeu, se répète six fois encore dans le courant des cases ordinaires. Le sort de la partie est livré au hasard des dés. Mais laissons parler l'ancien et immortel règlement : « Pour jouer à ce jeu, qui est composé de 63 cases, à prendre du numéro 1 jusqu'au nombre 63, où il faut arriver pour gagner la partie, il faut que chaque joueur ait une marque distinctive pour marquer sur la case le nombre de points qu'il aura amenés. Mais il n'est pas facile d'arriver au bosquet (le bosquet est le mot consacré pour désigner le siège de l'oie finale), car plusieurs empêchent

ments se présentent avant qu'on puisse y aborder. Il faut avoir deux des que chaque joueur jetera à son tour, et autant de points que les des amèneront, il les marquera sur le jeu avec sa marque. Il faut faire attention que l'on ne peut pas s'arrêter sur les oies, qui sont disposées de neuf en neuf; ainsi donc, si vous arrivez à une oie, redoublez le nombre de points que vous avez amenés, jusqu'à ce que vous n'en rencontriez plus. Si, en marquant les points que vous amenez, vous la fin de la partie, vous excédez le nombre 63, vous redoublez vos points et retournez en arrière, et enfin celui qui arrivera juste au nombre 63 gagnera la partie. « Tel est le règlement; suit une série d'observations : « Si du premier coup que l'on tire les des l'on faisait 9, qui peut se faire de deux manières, savoir : 5 et 4 ou 6 et 3, il faut que celui qui fera 6, ou 3 aille au nombre 26, où sont représentés deux des, et celui qui fera 5 et 4 au nombre 53, où sont deux autres des. Celui qui fera 6, ou il y a un pont, payera le prix convenu et ira au nombre 12 pour se noyer sous le pont. Celui qui ira au nombre 19, où il y a une hôtellerie, s'y reposera jusqu'à ce que les autres joueurs aient tiré chacun deux fois. Celui qui ira au nombre 31, où il y a un puits, payera le prix convenu et restera jusqu'à ce qu'un autre, arrivant au même nombre, vienne l'en délivrer. Alors, celui qui sortira du puits ira occuper la place qu'avait celui qui est venu le remplacer. Celui qui ira au nombre 42, où il y a un labyrinthe, payera le prix convenu et retournera au nombre 30. Qui arrivera au nombre 52, où il y a une prison, payera le prix convenu et y restera jusqu'à ce qu'un autre l'en retire. Quand on arrivera au nombre 58, où est représentée la mort, on payera encore le prix convenu et on recommencera tout le jeu. Et celui qui sera rencontré par un des joueurs payera le prix convenu et ira se mettre à sa place. « On voit que les règles du jeu de l'oie, bien que nombreuses, sont peu compliquées et à la portée des plus jeunes intelligences, ce qui n'empêche pas qu'il conserve encore quelques chauds partisans et un certain nombre d'apologistes. « Malgré la simplicité de ses combinaisons, dit un écrivain contemporain, le jeu de l'oie offre plus de distractions et de retours que beaucoup d'autres. Il est égayé par les images grossières, mais reconnaissables, qui le composent. Il prête à une série continue de jeux de mots, de surprises, d'espérances remplies ou trompées. Il a enfin l'avantage de procéder du hasard et d'égaliser par conséquent les forces des joueurs. Il donne une leçon aux ambitieux, en leur montrant que celui qui va trop loin peut se trouver forcé de revenir sur ses pas. Il devient enfin l'occasion de mille enseignements familiers. « Tous ces mérites n'empêchent pas le jeu de l'oie de marcher tout doucement vers la décadence et l'oubli. Du temps de nos pères, qui ne se nourrissaient pas de chimères, l'enjeu de la partie servait ordinairement à payer l'oie d'un pique-nique, une oie véritable. Aujourd'hui, le jeu de l'oie n'est plus guère qu'un innocent monopole de la jeunesse, qui tend même à s'en éloigner.

Depuis un certain nombre d'années, on a essayé de détrôner le jeu légendaire au profit d'imitations diverses. C'est ainsi que nous avons vu se succéder le jeu de géographie, le jeu du steple-chase et bien d'autres qui seraient trop long de passer en revue. Le jeu de géographie, fidèle à la devise inscrite en amusant, se bornait à remplacer les anciennes images traditionnelles du jeu de l'oie par des villes, des villages, des fleuves, des rivières, etc., etc., et Paris, la capitale par excellence, occupait le n° 63, la place d'honneur. Les règles de ce jeu étaient calquées exactement sur celles de celui qu'il essayait de détrôner. Le jeu du steple-chase fit son apparition vers 1852, au moment où le goût des courses de chevaux fit sa première et sérieuse invasion dans notre pays : ce jeu représente une grande ellipse traversée régulièrement depuis le commencement jusqu'à la fin par une succession de lignes noires parallèles numérotées, et dont le nombre peut varier à l'infini. Ici, plus d'images, plus d'oie, plus de villes; mais seulement, à de rares intervalles, une haie, une banquette irlandaise, une rivière, en un mot tous les accessoires obligés d'un steple-chase. Tout joueur qui rencontre une haie retourne sur ses pas; celui qui le sort de la course est conduit à la rivière s'y noie. Le jeu du steple-chase, comme le jeu de géographie, n'est qu'une seule imitation, quant aux règles, de l'antique jeu de l'oie.

Une assez spirituelle imitation de ce jeu est le jeu d'oie parlementaire, qui représente le Corps législatif siégeant en 1870; il affecte en conséquence la forme naturelle d'un hémicycle partagé en deux parties : la droite, la gauche. Chaque partie se divise en 49 cases, ornées soit de portraits de députés, soit d'attributs législatifs variés, tels que *bravos*, *crédits extraordinaires*, *applaudissements*, *murmures*, *rires*, *ballottage*, *très-bien*, *amendement*, *hilarité bruyante*, *dissolution*, etc. Au centre de l'hémicycle est placée la tribune, supportant le verre d'eau sucrée traditionnelle, et au-dessus de la tribune le bureau du président, orné de sa sonnette. Le triomphe de la gauche est représenté par *changement de cabinet*; le triomphe de la droite par *vote de confiance*. Il y a donc par le fait deux jeux connexes : le jeu de la droite et le jeu de la

gauche. En voici les règles, qui, pour être basées en principe sur celles de l'antique jeu de l'oie, n'en résument pas moins d'une manière piquante les habitudes de nos débats législatifs.

— *Règle du jeu de la gauche.* Le joueur prend deux des, compte à partir de la case *Rocheport* et doit, pour avoir gagné, arriver juste au *changement de cabinet* avant que l'adversaire soit arrivé au *vote de confiance*. *N° 2, billet blanc* : le coup est nul et le joueur recommence; 4, *applaudissements à gauche* : le joueur gagne 11 points et se place *Gambetta* (case 15); 6, à l'ordre l'adversaire perd ses points et recommence au prochain tour à partir de *Rocheport*; 8, 19 janvier : le joueur se porte à *bravos à gauche* (case 14), puis à la *tribune des journalistes*, et au prochain tour il compte à partir du 19 janvier; 10 : il se rend à la tribune, mais revient à cette case si l'adversaire l'occupe; 12, *incident sur le procès-verbal* : le joueur s'arrête, en attendant que l'adversaire ait joué deux fois; 14 : il va occuper la case *Jules Favre* (19); 16, *mandat impératif* : le rétrograde jusqu'à *Rocheport*; 18, *assez ! assez !* il retourne à sa place; 20, *Sainte-Pélagie* : il force son adversaire à demander la *clôture* (case 6); 22, *rires à gauche* : il se porte à la case *Ernest Picard* (case 25); 24, *portefeuille* : il va s'asseoir au *banc des ministres* (côté gauche de la tribune); 26, *interruption* : il retourne à *Glaiz-Bizot* (17); 28, *amendement* : il retourne à *Grévy* (21); 30, *dissolution* : il perd tous ses points et recommence au prochain tour en comptant à partir de *Haspal* (case 3); 32, *marques d'impatience* : il force son adversaire à reculer de cinq cases; 34, *protestations* : il l'oblige à prêter serment (case 34); 36, *parlez ! parlez !* il se porte à la case *Guillaumet* (45); 38, *ballottage* : il retourne à la case *Jules Favre*; 40, *programme radical* : il se rend dans la tribune du public et au prochain tour joue une seule fois transversalement; 42, *murmures* : il l'oblige son adversaire à imposer silence à la gauche (44); 44 : il ne peut empêcher son adversaire de voter le budget (40); 46, *journée du 28 octobre* : il revient à la case de *Kératry* (5); 48 : il met son adversaire dans la nécessité de demander l'ordre du jour.

— *Règle du jeu de la droite.* Le joueur prend deux des, compte à partir de *Granier de Cassagnac* et doit, pour avoir gagné, arriver juste au *vote de confiance* avant que l'adversaire soit arrivé au *changement de cabinet*; 2, *abstention* : le coup est nul et le joueur recommence; 4, *applaudissements à droite* : le joueur gagne 11 points et se place à *Guillaumet*; 6, la *clôture* : il perd ses points et recommence au prochain tour à partir de *Granier de Cassagnac*; 8, *crédits extraordinaires* : il se porte à *marques d'approbation*, puis à la tribune du Sénat, et au prochain tour il recompte à partir de *crédits extraordinaires*; 12, *demande de congé* : il s'arrête en attendant que l'adversaire ait joué deux fois; 14, *marques d'approbation* : il va occuper la case de *Luigi de La Trémouille* (19); 16, *candidature officielle* : il rétrograde jusqu'à *Granier de Cassagnac*; 18, à *démain* : il retourne à sa place; 20, *spectre rouge* : il force son adversaire à crier à l'ordre (case 6); 22, *hilarité bruyante* : il se porte à la case *Martel* (25); 24, *portefeuille* : il va s'asseoir au *banc des ministres* (côté droit de la tribune); 26, *interruption* : il retourne au *marquis de Péré* (17); 28, *art. 75* : il retourne à *Forcade de La Roquette* (21); 30, *annulation* : il perd tous ses points et recommence au prochain tour à partir de *Jérôme David* (3); 32, *rumeurs à droite* : il force son adversaire à reculer de cinq cases; 34, *serment* : il l'oblige son adversaire à faire des protestations; 36, *très-bien* : il se porte à la case *Belmontet* (45); 38, *révision des pouvoirs* : il retourne à la case *Dugué de La Fauconnerie*; 40, *vote du budget* : il se rend à la tribune du public et au prochain tour joue une seule fois transversalement; 42, *couteaux à papier* : il force son adversaire à élever des réclamations; 44, *silence à la gauche* : il ne peut empêcher son adversaire de déposer un *programme radical* (40); 46, *prorogation* : il revient à la case de *Mackau* (6); 48, *ordre du jour* : il met son adversaire dans la nécessité de faire une interruption.

On voit que, sauf les termes, le jeu de l'oie parlementaire est identique à l'ancien jeu de l'oie. Mêmes obstacles, mêmes contre-temps sous des noms empruntés à la vie parlementaire; mêmes occasions d'avance et de triomphe fournies par la chance. Ajoutons que quelques-uns des dessins des cases sont des plus comiques.

Disons, en terminant, que ce n'est pas la première fois que l'antique jeu de l'oie ait vu ses combinaisons et ses épisodes tournés dans le sens de la politique : quoique renouvelé des Grecs, il fut débaptisé à l'époque de la Révolution et reçut le nom de *jeu de la Révolution française*. Les oies étaient les *parlements*; le n° 31, l'hôtellerie ou le *Caveau du Palais-Royal* (principal foyer des motions patriotiques); le n° 31, le *puits* où les réfugiés en pays étranger; le n° 58, la mort des de Launay, Foulon, Bertier, etc., et enfin le n° 63, gagnant, l'Assemblée nationale ou *Palladium de nos libertés*. Après la guerre de 1870-1871, on vit paraître le *jeu des lois*, également basé sur les règles du jeu de l'oie

et où figuraient les principaux personnages qui avaient joué un rôle à cette époque.

— *Allus. hist. Les oies du Capitole.* Oies qui, par leurs cris, sauvèrent le Capitole au moment où cette citadelle allait être emportée par les Gaulois.

Après la victoire de l'Allia, les Gaulois, maîtres de Rome, assiégeaient le Capitole, où s'étaient renfermés le sénat, les magistrats, les prêtres et mille des plus braves de la jeunesse patricienne. Après plusieurs assauts inutiles, et désespérant de s'en emparer de vive force, les Gaulois avaient changé le siège en blocus. Ils étaient campés depuis sept mois autour de la forteresse, quand une escalade audacieuse faillit les en rendre maîtres. Camille venait d'être proclamé dictateur par les Romains réfugiés à Véies; mais il fallait la sanction du sénat et des curies pour confirmer l'élection et rendre à Camille les droits de citoyen qu'il avait perdus par son exil. Un jeune plebéien, Cominius, traversa les ennemis, et, s'aidant des ronces et des arbustes qui tapissaient les parois escarpées de la colline, il parvint jusqu'à la citadelle. Il en redescendit aussi heureusement et rapporta à Véies la nomination qui devait lever les scrupules de Camille. Dès le lendemain, les Gaulois remarquèrent les traces de son passage, et, par une nuit obscure, ils montèrent jusqu'au pied du rempart. Déjà ils atteignaient les créneaux, quand les cris des oies sacrées à Junon réveillèrent un patricien renommé pour sa force et son courage, Manlius, qui renversa du haut du mur les plus avancées des assaillants. La garnison couvrit bientôt tout le rempart, et les Gaulois échouèrent complètement dans leur tentative. « Le Capitole était sauvé, grâce à Manlius, » dit M. Duruy; nous dirons, nous, grâce aux oies sacrées.

Si l'est un fait historique qui se prête aux allusions plaisantes, c'est, sans contredit, celui que nous venons de raconter. En voici quelques exemples :

Le *Journal amusant* rendait ainsi compte de la première représentation d'un débutant :

« Un chanteur, qu'on a beaucoup prononcé à l'avance, vient de débiter assez malheureusement à l'Académie impériale de musique. Un enthousiaste s'avisait de le défendre en parlant de la puissance de sa voix, ne pouvant pas vanter sa méthode et son talent absents. — Certes, il a la voix forte, répondit quelqu'un; mais elle eût produit plus d'effet à l'antique Capitole qu'à l'Opéra. Là elle n'aurait endormi personne; elle eût, au contraire, tiré Manlius du sommeil et sauvé Rome... concurremment avec les oies. »

Le chancelier Maupéou plaisantait un jour dans un cercle Mme Lepelletier de Beauré, laquelle, dans l'affaire des parlements, avait engagé tous ses parents, qui étaient présidents ou conseillers, à résister aux changements qu'il voulait opérer; il lui représentait que les femmes se mêlaient d'affaires auxquelles elles ne s'entendaient pas plus que des oies, etc. « Eh ! ne savez-vous pas, monsieur le chancelier, lui répondit Mme de Beauré, que ce sont les oies qui ont sauvé le Capitole ! »

« Voici la vérité sur la cigogne, toute la vérité, et rien que la vérité : C'est le modèle des amantes, des épouses et des mères. Elle adore les enfants et se plaît à folichonner avec eux dans la captivité. Elle rivalise de vigilance avec l'oie et le cygne pour la garde du domicile de l'homme. Elle aurait parfaitement sauvé le Capitole, si on le lui avait confié. »

TOUSSENET.

« J'avais deux Anglais à promener. Ils s'en sont retournés après avoir tout vu, et je trouve qu'ils me manquent beaucoup. Ceux-là n'étaient pas enthousiastes de leur pays. Ils remarquaient que notre langue s'était perfectionnée, tandis que la leur était restée presque barbare... C'est, leur dis-je, parce que nous avons quarante... oies qui gardent le Capitole. »

DIDEROT.

« En 1840, par exemple, il n'était pas rare, le soir ou le lendemain du jour où Lamartine avait illuminé la Chambre des splendides clartés de sa parole, il n'était pas rare de voir les hommes les plus médiocres se faire contre lui un avantage de leur infériorité, l'appeler poète d'un air dédaigneux, comme si la saine politique ne se pouvait faire qu'en mauvais langage; comme si les lois devaient être dictées de même qu'elles sont trop souvent écrites, en patois; comme si, pour sauver le Capitole, il fallait absolument la voix et le langage des oies. »

ALPHONSE KARR.

Oies du frère Philippe (LES), conte de La Fontaine (1871). C'est un des plus jolis, comme récit et comme finesse d'intention. Un homme vert, dégoûté du monde, se retire avec son fils au fond des bois, afin de le préserver des séductions. Là, ils vivent en ermites, et frère Philippe, c'est le nom du bonhomme, cache surtout à l'enfant

Qu'il fust au monde aucune femme, Aucuns desirs, aucun amour.

Quand ce fils a vingt ans, le vieillard tout cassé ne peut plus qu'avec peine aller chercher à la ville sa nourriture; il se résigne donc à l'y mener avec lui. Il lui fait admirer la cité superbe, ses palais, ses statues, lorsque de jeunes beautés viennent d'aventure à passer devant lui.

Ravi comme en extase à cet objet charmant :

« Qu'est-ce là, dit-il à son père, Qui porte un si gentil habit ? »

Comment l'appelle-t-on ? Ce discours ne plut guère

Au bon vieillard, qui répondit :

« C'est un oiseau qui s'appelle oie. »

— Oh ! l'agréable oiseau, dit le fils plein de joie.

Oie, hélas, chante un peu, que j'entende ta voix.

Ne pourrais-tu point le connaître ?

Mon père, je vous prie et mille et mille fois,

Menons-en une en notre bois, J'aurai soin de la faire parler. »

La Fontaine a tiré ce conte de Boccace (*Décaméron*, IV^e journée); mais Boccace l'avait emprunté lui-même à l'*Histoire de Barlaam et de Joseph*, de Jean de Dama (viii^e siècle), dont voici le récit : « Un roi eut un fils qu'on éleva jusqu'à douze ans sans qu'il vit la lumière du jour, ni aucune autre. Les médecins avaient dit qu'il deviendrait aveugle si on ne prenait pas cette précaution. Le temps de ces ténèbres forcées étant expiré, on fit passer en revue devant les yeux du jeune prince tous les objets que l'on peut voir pour l'ordinaire, les lui montrant l'un après l'autre. Lorsqu'on lui fit voir des femmes, il demanda avec avidité quel nom on donnait à ces objets-là. Ce sont, lui répondit le nomenclateur, des démons qui induisent toujours à mal et dont on ne saurait trop éviter l'approche. Malgré le nom et l'observation qu'il y joignit, lorsque le roi demanda à son fils lequel de tous les objets qu'on lui avait fait voir il aimait le mieux, « Ce sont, » dit le prince, ces démons qui nous induisent à tant de vices; rien ne m'a paru si charmant. »

Un dominicain, qui prêchait dans le xiii^e siècle, changea les démons en oies, et le fils du roi en moine.

Un vieux poète français, Martin Franc, qui vivait sous Charles VII, en fit un conte plein de naïveté :

Ci vous conterai d'un novice Qui onques vu femmes n'avoit, Innocent étoit et sans vice Et rien du monde ne savoit; Tant que celui qui le suivait Lui fit accroire par les voyes Des belles dames qu'il voyoit Que c'étaient des oisons et oyes.

On ne peut nature tromper ;

En après tant lui en souvient,

Qu'il ne put dîner ni souper

Tant amoureux il en devint.

Et quand des moines plus de vingt

Demandèrent pourquoi musoit,

Il répartit, comme il convint,

Que voir les oyes lui plaisoit.

Les oies du frère Philippe sont demeurées proverbiales pour désigner ces femmes belles, séduisantes, auxquelles s'attache l'attrait de la nouveauté et du fruit défendu :

« Par mes éperons ! s'écria l'abbé à la vue du braconnier et de Denise, voilà, j'imagine, un drôle bien mal appris, qui ne sait pas qu'il y a par le monde un Langeron-Thémies, abbé et seigneur du Vivier, en Brie, accompagné d'un duc et pair, lieutenant général et capitaine des chasses du parc de Versailles. À la bonne heure, et puisque ce petit monsieur ne se contente pas de chasser les oies du frère Philippe et de donner de l'esprit aux filles, en passant, eh bien ! l'apprendra à connaître et à sentir notre justice prévôtale. »

J. JANIN.

Oies de Noël (LES), roman de M. Champfleury (1849, in-8°). On assiste, au début du livre, à des scènes lamentables : le feu a pris à la ferme d'un certain Grelu; son fils meurt, sa femme devient folle et le fermier, accusé de l'incendie, est jeté en prison. Ses dénonciateurs sont M. Blaisot, usurier, et un nommé Picou. Pendant que Grelu est sous les verrous, sa femme est recueillie par le tonnelier Cancoine; mais Blaisot, poursuivant sa vengeance féroce, veut faire saisir Cancoine sous prétexte de termes échus et il manque d'être étranglé par la folle. Heureusement, le praticien qui vient faire le recensement des objets saisis est le clerc du tonnelier François, amoureux d'Alizon, fille du tonnelier; tout se passera bien, et d'ailleurs la vérité va se faire jour. Picou essaye de voler Blaisot; il lui dérobe un billet qu'il lui avait fait et l'avale; Blaisot, sans se déconcerter, lui fait prendre une médecine et le corps du délit est retrouvé sain et sauf. Pendant que l'instruction se poursuit contre Grelu et contre Picou, accusé de tentative de vol, arrivent les fêtes de Noël. Qui mangera de l'oie ? Tout le monde, et c'est là que va éclater la justice de Dieu. Le ménage Cancoine est dans la consternation; le tonnelier ruiné est au désespoir de ne pouvoir régaler ses enfants; aussi quelle est sa surprise, en rentrant chez lui, de trouver ses meubles encore à leur place et, sur la table, le volatile de circonstance ! C'est le clerc d'huissier qui régale, et, en reconnaissance de ce touchant procédé, il obtient la main de celle qu'il aime. Blaisot aussi mange de l'oie, mais il en mange trop; il attrape une

indigestion et il en meurt. Le fermier Grelu, qui est toujours en prison, a fait son deuil du festin traditionnel; mais il a tort : son gâcher, qui a son oie de Noël comme tout le monde, lui en apporte un morceau succulent. Ce qui vaut encore mieux pour lui, c'est que ce gredin de Picou, pressé de questions par un juge habile, finit par révéler l'auteur de l'incendie. La morale de cette histoire, c'est que l'innocence peut être injustement persécutée, mais que le crime reçoit tôt ou tard son châtiment.

Oie du Caire (L') (L'Oca del Cairo), opéra-bouffe en deux actes, de Mozart, écrit en 1783, représenté à Paris, au théâtre des Fantoisies-Parisiennes (juin 1867). C'était un livret stupide, que l'auteur, un chapelain de la cour de Salzbourg, avait fabriqué pour céder aux instances du père de Mozart, et que le fils avait finalement laissé de côté, désespérant d'obtenir du poète les corrections convenables. La pièce devait avoir trois actes. Le dernier ne fut jamais composé. M. André, éditeur de musique à Offenbach, fit graver le manuscrit. Il n'y avait d'orchestres que l'ouverture, le quatuor d'introduction, l'air d'Isabelle, le trio qui termine le premier acte, et les ritournelles des autres morceaux. Le reste n'offrait que la basse chiffre. M. Victor Wilder a traduit en vers cette pièce informe, en a arrangé quelques scènes pour en rendre la représentation supportable. Un vieil époux de soixante ans, le tuteur Beltram, veut se marier à sa pupille. Son neveu est épris de la belle et finit par se substituer à l'oncle. Les manèges et les jeux de scène, les échelles, les scènes de balcon, les tours de clef inutiles, les escalades ne manquent pas, et à la fin de la pièce apparaît une oie colossale conduite par un ennemi, sans qu'on devine en quoi la présence de ces deux personnages intéresse le dénouement. La femme du tuteur Beltram, que tout le monde croyait morte depuis longtemps, sort des flancs de cette oie, ainsi que plusieurs petits-enfants qu'elle ramène du harem du pacha d'Égypte, où elle a séjourné plusieurs années. C'est une folie de carnaval, peu comique en somme. La partition offre plusieurs morceaux ravissants. M. Constantin, chef d'orchestre des Fantaisies-Parisiennes, a complété l'orchestration inachevée avec habileté et conscience. Il a introduit dans l'ouvrage une ouverture et une scène d'introduction tirées d'un opéra manuscrit de Mozart, intitulé : *Lo Sposo deluso*, ainsi qu'un trio de la *Villanella rapita*, opéra de Bianchi, mais dont la musique a été composée par Mozart en 1784. L'ouverture débute par un motif présenté par les clarinettes et les hautbois, et qui a vieilli. L'adagio qui suit est empreint de cette mélancolie qui abonde rarement chez Mozart. Après le quatuor d'introduction, le ténor Fabrice chante un air dont la mélodie est charmante, et dans lequel on remarque une rentrée de flûte dont l'effet est délicieux. L'air d'Aurore, la soufrette, est plein d'expression et d'esprit. Le duo qu'elle chante avec son amoureux Pascal est une scène de fâcherie et de réconciliation à la Molière, et qui est bien traitée. L'air de la pupille Isabelle est le digne pendant de l'air de la comtesse : *Dove sono, des Nozze*. Pendant le duo de la bague entre Isabelle et Fabrice, et qui se termine en trio, on entend un roucoulement de violons d'une grâce achevée. Le deuxième acte débute par un quatuor dans la forme italienne. La scène de *Joconde* : *Quand on attend sa belle*, exprime une situation analogue, et la comparaison de ces deux scènes peut servir à démontrer en quoi diffère le goût français du génie allemand. Dans la pièce française, l'expression est tendre, mais vive, sobre et un peu railleuse; dans le quatuor du plus doux et du plus sensible des Allemands, la symphonie domine et les personnages sont plutôt des musiciens excellents que des amoureux. Devant ce magistral ensemble, le pauvre petit trio de Nicolo se dérobe comme il peut, mais avec un sourire plein de malice et de grâce qui veut dire : Je reviendrai. Le duo des cadeaux offre un accompagnement de *gruppetti* qui n'a pas la légèreté des dessins d'orchestre de Mozart. Nous ne croyons pas qu'il doive lui être attribué. Les couplets de Beltram sont des meilleurs. Ils sont suivis d'un quatuor et d'un chœur final.

Cet ouvrage avait déjà été exécuté à l'Académie de chant de Magdebourg, le 3 février 1861.

OIGNARD s. m. (oi-gnar; gi mil.). Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur. || On dit aussi OIGNÉ s. f.

OIGNEMENT s. m. (oi-gne-man; gi mil.). — rad. oindre). Action d'oindre, onction. || Peu usité.

OIGNIN, rivière de France (Ain). Elle prend sa source au-dessus de Rougemont, baigne Tenave, passe près d'Isernon et se perd dans l'Ain, près du château de Coiselet, après un cours de 45 kilom. L'Oignin reçoit le Flor, le Bras-du-Lac, l'Auge et l'Anconnan.

OIGNIES, bourg et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arrond. et à 33 kilom. de Béthune, à 30 kilom. d'Arras; 1,740 hab. Mines de houille. On y voit un château moderne, entouré de jardins et d'un vaste parc renfermant plusieurs pièces d'eau et une belle grille artificielle. L'église, ré-

comment construite, est surmontée d'une tour carrée et décorée de remarquables vitraux.

OIGNON ou **OGNON** s. m. (o-gnon; gi mil.). — lat. *unio* pour *unio*, mot qui se rapporte à la racine sanscrite *usha*, brûler, d'où le sanscrit *ushna*, oignon, littéralement chaud, brûlant, piquant, à cause de l'acreté du suc. L'explication que l'on donne ordinairement du latin *unio*, tirée de ce que le bulbe de l'oignon est unique, semble quelque peu forcée. Jamais un objet naturel n'est désigné par un substantif abstrait, et appeler l'oignon une union, parce qu'il est seul ou réuni, serait une chose fort étrange en linguistique). Bot. Espèce du genre ail; bulbe de cette plante, fort employé dans les préparations culinaires : **Oignons blancs**. **Petits oignons**. **Soupe à l'oignon**. **Omelette aux oignons**. Une **botte d'oignons nouveaux**. **Auberjón**, en 1707, n'avait été connu que sur le pied d'un uomo faceto e piacevole, qui faisait des soupes à l'oignon excellentes. (Vol.)

Mais voyez l'onde, et qu'un tuf sablonneux
De vos oignons nourrisse la famille.

CAMPENON.

|| Nom vulgaire de tous les bulbes de plantes : **Des oignons de jacinthe, de tulipe, de lis**. **L'oignon du lis** est composé d'écaillés en recouvrement. (J.-J. Rouss.) On trouve toujours dans les souterrains de la taupé des débris de l'oignon de colchique auprès du nid de ses petits. (B. de St-P.) Croiriez-vous qu'il existe des gens assez extravagants pour donner deux ou trois cents louis d'un oignon en fleur? (Mme de Genlis.) **Oignon marin**, Nom vulgaire de la scille maritime. **Oignon de loup**, Nom vulgaire du potiron gris. **Oignon musqué**, Nom vulgaire du muscari chevelu. **Oignon d'Espagne ou d'hiver**, Ail fistuleux.

— Pop. Grosse montre fort bombée : *Quelle heure est-il à ton oignon?* || **Argent comptant** : *Il a de l'oignon*. Il n'est pas facile d'expliquer ce sens bizarre du mot oignon. On pourrait y voir, selon M. Ch. Nisard, une métaphore populaire. Selon lui, l'oignon étant un assemblage de plusieurs folioles et n'offrant par lui-même qu'un tout en apparence indivisible, le peuple, avec sa propension naturelle à saisir les rapports, a fort bien pu assimiler à ce légume les pièces de monnaie, qui se composent également de fractions. Mais cette explication nous semble violemment tirée par les cheveux. Du reste, M. Ch. Nisard lui-même remarque l'emploi que font les vieux poètes du mot oignon pour signifier une faible valeur :

Ainsi parloient les compagnons
Du bon maître François Villon,
Qui n'avoient vaillant deux oignons,
Tentes, tapis ne pavillon.

(Les Repeux franches.)

Les Danois jadis et Saxons
A vous, Anglois, firent grans armes;
Ils n'y gagnèrent deux oignons,
Non obstant leurs grans vuquarmes.

ROBERT GAUQUIN.

Oignon signifie ici très-peu d'argent. *N'avoir pas vaillant deux oignons* équivaut à cette locution plus moderne : *N'avoir pas deux sous vaillant*; comme, pour marquer le dénuement de quelqu'un, on avait dit : *Il n'a pas vaillant deux oignons*, on en sera venu à dire, pour exprimer l'idée opposée : *Il a des oignons, il a de l'oignon*.

— **Pelure d'oignon**, Nom donné aux pellicules interposées entre les diverses couches qui composent les bulbes des oignons.

— **Flûte à l'oignon**, Mirliton, ainsi dit parce que ses deux extrémités sont fermées par une pelure d'oignon ou par une peau de baudruche.

— **Chapelet d'oignons ou Corde d'oignons**, Oignons assemblés en chapelet, pour être suspendus et conservés.

— **Se mettre en rang d'oignons**, Se ranger à la file, sur une même ligne. || Prendre place avec d'autres personnes, sans y être invité. On a voulu faire remonter cette locution au baron d'Oignon, grand maître des cérémonies aux états de Blois; l'habitude bien connue de disposer les oignons en chapelets ou en cordes suffit pour l'expliquer.

— **Etre vêtu comme un oignon**, Etre fort couvert de vêtements; se dit par allusion aux nombreuses pellicules qui enveloppent l'oignon et ses diverses couches.

— **Il y aura de l'oignon, il y aura du grabuge**. Cette locution est assez ancienne dans notre langue, car on la trouve déjà dans la *Satyre Ménippée* que :

Qu'il y en a
Etre de la ligue
De sainte union;
Car, ne leur dépitée,
Puisqu'on pend les seize,
Il y a de l'oignon.

Chacun sait que l'oignon est acre et cuisant : *Il y a de l'oignon* est sans doute une expression analogue à : *Il va en cuire*, ou mieux encore elle fait songer aux larmes que l'acreté de l'oignon fait verser lorsqu'on l'épluche.

— **Regretter les oignons d'Égypte**, Regretter une position inférieure à celle qu'on occupe; se dit par allusion aux Israélites qui, ayant dans le désert de la manne à discrétion, regrettaient les oignons et les viandes bouillies dont ils s'étaient nourris en Égypte.

— **Marchand d'oignons se connaît en ciboules**, On est difficilement trompé sur les choses de son métier.

— **Argot. Aux oignons, Aux petits oignons**, Expressions usitées pour exprimer l'excellence de certaines choses, par allusion à certains mets préparés avec des oignons : *Comment trouves-tu ce chapeau?* — **Aux petits oignons**, l'Ironie. **Aux petits oignons**, Verbe, d'une manière rude : *Qu'il vienne! Je l'accorderai aux petits oignons*. **J'arrangerai son affaire aux petits oignons**. **Je vais l'arranger ça aux petits oignons**.

— **Comm. Pelure d'oignon**, Étoffe extrêmement légère.

— **Pathol. Callosité douloureuse qui vient aux pieds**.

— **Art vétér. Grosseur à la sole du cheval** : **L'oignon est toujours un défaut grave; il exige une ferrure particulière, et détermine souvent la boiterie**. (Lecoq.)

— **Moll. Oignon blanc**, Nom vulgaire de l'hélice gigantesque.

— **Encycl. Bot. L'oignon est, sans contredit, la plus importante des espèces d'ail ou aux, dont le nombre s'élève à environ cent soixante**. Il fait partie de la section à feuilles cylindriques creuses, avec l'échalote, la ciboule, la civette ou ciboulette, section qui a pour parallèle celle des ails à feuilles planes, dont l'ail commun est le type et dont le poireau et la rombole sont les principales espèces. On l'a dit originaire d'Égypte, mais il est probable que cette assertion n'est basée que sur la célébrité dont il a joui, dès la plus haute antiquité, dans ce pays, car il a toujours réussi dans tous les climats chauds et tempérés, et même dans les pays froids. On peut même attribuer aux diversités de cultures auxquelles il a été soumis depuis si longtemps, et aux diversités de climats et de terrains où on l'a fait prospérer, le grand nombre de ses variétés comme forme, grosseur, couleur, saveur, odeur, etc. C'est une plante vivace, en réalité bisannuelle dans nos potagers et connue de temps immémorial, dont les espèces cultivées de nos jours sont à peu près les mêmes que celles du temps passé.

Cette *alliacée*, *alliacée* (*allium cepa*), de Linne; ainsi nommée du celtique *cep* ou *cop*, tête, à cause de la forme du bulbe) a pour caractère le bulbe arrondi ou ovale, très-variable de forme, de grosseur et de couleur, à tuniques internes charnues, à tuniques externes membraneuses rouges ou blanches; feuilles simples, cylindriques, creuses et pointues, au-dessous desquelles s'élève la tige ou hampe; cette hampe, également fistuleuse, haute d'environ 1 mètre, nue, renflée au milieu et terminée par une grosse houppe ou ombelle sphérique de fleurs blanches, verdâtres ou rosées.

Nous venons de dire qu'on ignore la patrie de ce légume, que les anciens fusaient entrer, comme nous, dans leurs préparations culinaires, et qui constitue une nourriture des plus saines; nous savons seulement que, dans les contrées méridionales, il acquiert beaucoup plus de développement que dans celles du Nord, et que sa saveur y est beaucoup plus douce, en sorte qu'on peut beaucoup mieux l'y manger cru. Nous renvoyons au paragraphe consacré à l'horticulture la revue que nous ferons de ses variétés les plus remarquables, et nous citerons seulement, dans celui-ci, les suivantes : 1° *L'oignon d'Espagne* : bulbe très-gros et aplati, d'un jaune soufre, à saveur douce; 2° *L'oignon rouge foncé*, à bulbe large de médiocre grosseur, très-acre, connu dans le Nord et en Belgique; 3° *L'oignon de mort ou rouge pâle*, l'un des plus répandus en France et des plus gros; 4° *L'oignon blanc de Nocera* ou de Florence, commun en Italie, très-bâti, petit; 5° *L'oignon d'Égypte*, qu'on appelle aussi *l'oignon vivipare* ou encore *l'oignon bulbifère*, dont l'ombelle produit de petits bulbes et dont le bulbe du pied est souvent énorme.

— **Hortic. Les climats et terrains humides sont défavorables à l'oignon**. Ce légume demande un sol riche et bien ameubli; mais il n'est pas d'usage de le fumer directement; le plus souvent, on le sème dans une terre qui vient de produire un autre légume pour lequel on l'avait fortement fumée; tout le monde sait, par exemple, que les oignons se plaisent à la suite des choux, des pois, des haricots ou d'autres plantes potagères. Dans ces cas cependant où on leur consacre une fumure, on s'y prend dès l'automne afin que l'engrais ait le temps de se consommer. Au printemps, la culture des oignons n'admet que le terreau en couverture sur le semis. Après la levée, on peut repandre sur les planches quelques poignées de colombine sèche en poudre, ou du guano, ou de la poudrette, ou de l'engrais de poisson, ou un mélange de cendres et de saie; l'essentiel, c'est de ne jamais se servir de fumier frais.

La terre destinée à l'oignon sera labourée profondément avant l'hiver et ne recevra plus ensuite qu'un coup de bêche superficiel, huit ou quinze jours avant l'époque du semis. On ne doit jamais semer sur labour frais, ni sur fumure fraîche; l'oignon hait le fumier et il graine, disent les jardiniers, lorsque la terre en contient qu'il n'est pas très-bien consommé. Le sol naturel à l'oignon paraît être un sable gras et humide, ou des terres légères et fraîches. Dans des terres de ce genre,

situées sous un climat très-chaud, l'oignon atteint des dimensions colossales. En Égypte, on en rencontre fréquemment qui ne mesurent pas moins de 1 pied de diamètre. Les terres argileuses trop peu ou trop humides, les terrains caillouteux, les sables purs ne conviennent pas à l'oignon; le fumier lui communique un goût âcre et désagréable.

Le semis de l'oignon n'a pas d'époque fixe; autrefois, à Paris, les marchands se rendaient esclaves d'une date et faisaient leurs premiers semis d'oignons à la Saint-Antoine, le 17 janvier. Dans le nord de la France et en Belgique, les horticulteurs s'assujétissent également à une date, qui varie selon la contrée, disant qu'à cette date il faut semer l'oignon. Lors même qu'on ne devrait faire le semis sur la neige, Quoi de plus absurde? Cette date doit varier suivant les climats, les terrains, les années, et il est naturel qu'elle varie aussi suivant les habitudes. En France, quand le temps le permet, il faut commencer les semis vers le milieu de février, les continuer jusqu'au 15 mars dans les environs de Paris, et les prolonger jusqu'à la première quinzaine d'avril plus au nord. Dans l'est et le sud-est de la France, on est dans l'habitude de semer en pépinières et de repiquer ensuite, procédé qui donne d'excellents résultats, surtout dans les terres fortes. Dans le Nord, au contraire, on sème en place ou à demeure. Dans les Ardennes, à diverses reprises, on a essayé de transplanter les petits oignons de printemps; mais on a dû y renoncer, les produits étant constamment chétifs.

Avant de semer, on gratte la surface des planches ou des carrés avec le rateau de fer, on sème à volée et on enterre avec le rateau du bois. Si la terre semble trop meuble, on enterre la graine en piquant, et l'on recouvre avec du terreau et de la bonne terre bien divisée. Quelquefois, on sème en lignes, pour faciliter les sarclages et les binages; alors, les lignes sont tracées au cordeau, à 0m,15 l'une de l'autre; on ouvre des rigoles avec des perchettes de la grosseur d'un manche à balai, que l'on couche à terre, aux places marquées, et sur lesquelles on marche. On repand la graine dans les rigoles ainsi obtenues, et on la recouvre à l'aide d'un dos de rateau. Au bout de trois semaines environ, les oignons lèvent et il ne reste plus qu'à les sarcler et à les mouiller en temps sec, et plus tard à les éclaircir, de façon à laisser entre eux des intervalles de 0m,05 à 0m,09. A moins d'une forte sécheresse, on n'arrose plus les oignons dès qu'ils commencent à tourner. Dans les climats humides et aussi dans les terrains frais, beaucoup de personnes ne les arrosent jamais et font bien; les produits ne s'en conservent que mieux.

Quand les oignons ont presque atteint leur grosseur ordinaire, il est d'usage d'abattre leurs fines avec le dos du rateau, ou on les tordant avec la main, ou bien encore en roulant sur les planches une petite futaie vide. Le changement de couleur des feuilles et la sortie du bulbe de terre annoncent la prochaine maturité; la dessiccation de la feuille et du pied est le signe que cette maturité est complète. Alors, vers la fin d'août ou en septembre, on arrache les bulbes, on coupe les fanes à 0m,05 ou 0m,06, et on laisse les oignons éparpillés sur place pendant huit ou dix jours, exposés au soleil, pour les faire un peu sécher. Ensuite on les nettoie des restes de leurs racines, des pellicules inutiles et on les porte au grenier, sur un lit de paille sèche. On les ramasse tous les quinze jours ou tous les mois, afin de les sécher et d'enlever les bulbes qui peuvent s'être gâtés. On ne doit jamais toucher aux oignons gâtés, sous peine de les voir pourrir; ils se rétablissent d'eux-mêmes.

Pendant les grands froids, on recouvre ordinairement les sés d'oignons avec de la paille ou une couverture de laine. Les cultivateurs les plus industrieux forment, par le moyen des fanes et de brins de paille, des chaïnes d'oignons qu'ils suspendent en lieu sec, et principalement aux poutrelles des cuisines; ils s'y conservent mieux que partout ailleurs. Les petits oignons et ceux que l'on doit consommer les premiers s'étendent sur le plancher ou, mieux, sur des chies. On ne mélange pas ordinairement les oignons de différentes récoltes, parce que ceux de la première se gardent mieux que ceux de la seconde. Ceux de la troisième doivent être consommés les premiers, comme se conservant les moins.

Pour faire de la graine d'oignon, on prend, aussitôt que les fortes gelées ne sont plus à craindre, quelques beaux bulbes et on les plante à bonne exposition. Bientôt les tiges s'élèvent; on les soutient délicatement à l'aide de tuteurs; puis, la graine étant mûre, ce qui arrive en août ou septembre et ce que l'on constate à l'inspection des capsules qui s'ouvrent, on coupe les têtes florales, on les réunit en bottes et on les fait sécher soit à l'ombre, soit au soleil. Enfin, on les sème entre les mains. Il se trouve toujours une partie de la graine qui est mauvaise; on la reconnaît à sa couleur pâle et à sa légèreté. La graine d'oignon se conserve deux ans, et très-difficilement trois.

Les ennemis de l'oignon sont : 1° le petit ver blanc qui attaque la racine des choux, et que les marchands de Paris appellent *guit-lot*; 2° la teigne de l'oignon, dont la chenille se montre en septembre et octobre et nuit aux semis et aux repiquages d'arrière-saison;

elle attaque la feuille des oignons comme celle des poireaux.

Il nous reste à passer en revue les principales variétés de l'oignon. En donner la nomenclature complète serait impossible; nous nous bornerons à celles qui sont cultivées dans nos contrées, après avoir fait observer, en général, que, si les oignons du Midi sont plus beaux et plus doux que ceux du Nord, ils sont aussi plus aqueux, se gardent moins bien, et que les graines méridionales, semées dans le climat de Paris, sont sujettes à produire des bulbes mous, sans solidité, et qui se gâtent avant qu'on puisse même les utiliser.

— *Oignon rouge*. C'est une excellente variété. Sa nuance varie jusqu'au violet; sa forme est un peu oblongue; il est d'un goût fort et de bonne garde; c'est celui qui réussit le mieux dans les terres fortes. On le sème en même temps que le *pâté*, dont nous allons parler. Quelques écrivains le considèrent comme le type de l'espèce oignon. On le trouve dans le nord de la France et en Belgique, plus que partout ailleurs.

— *Oignon pâle*. C'est le plus répandu, le plus avantageux et le plus utile. Il se reconnaît à sa teinte rouge pâle, tirant sur le jaune; il est de bonne grosseur, aplati, très-ferme et se conserve mieux que tout autre; sa rusticité le fait réussir en tout terrain. On le nomme aussi oignon de Niort.

— *Oignon petit rouge foncé*. Il est assez sphérique, recherché, comme le rouge, dans le Nord et en Belgique, et de très-longue garde.

— *Oignon jaune*. Il est encore plus pâle que l'oignon pâle; il en diffère peu pour les qualités, est très-estimé et se conserve bien; il est encore connu sous les noms d'oignon blanc, des *Ventus*, d'oignon jaune paille. Il est gros, large et aplati.

— *Oignon blanc ordinaire ou Grosse espèce*. Il se sème ordinairement en automne, parce qu'il supporte mieux le froid que les autres. C'est un gros oignon, de forme aplatie, de moyenne garde et craignant peu les gelées. La saveur en est moins piquante que celle de l'oignon rouge.

— *Oignon blanc hâtif de Paris*. Variété du précédent, plus précoce et d'un moindre volume, bon pour les conserves au vinaigre. Il se sème ordinairement à la fin d'août ou en septembre, ou encore de la fin de janvier au commencement de février. On obtient, au reste, de petits oignons hâtifs avec toutes les autres espèces, en semant très-dru et n'arrosant presque pas. Les petits oignons ronds et fermes qui se trouvent en quantité sur les marchés de Paris proviennent presque tous des *grosses espèces* que l'on a traitées de cette manière. Mais la meilleure des espèces, comme précocité, est celle de *Danvers*, qui sera nommée plus loin.

— *Oignon blanc de Florence ou de Nocera*. Le plus petit et le plus précoce de tous les oignons. Il se conserve peu, mais il est d'une douceur agréable. Comme il est délicat, on ne le sème que depuis février jusqu'en juillet, en renouvelant le semis, pour l'avoir toujours bon. Il dégénère promptement sous notre climat; aussi figure-t-il plus souvent dans les catalogues des grainetiers que dans les jardins.

— *Oignon blanc d'Espagne*. Il est très-gros et aplati; on le sème en février et mars, en ayant soin de renouveler souvent les semences, que l'on fait venir d'Espagne, parce que, chez nous, il dégénère avec une grande rapidité et perd sa douceur. C'est celui que les méridionaux mangent cru. La variété rouge ne diffère de la blanche que par la couleur et par un peu moins de douceur. L'oignon *soufre d'Espagne* diffère peu de la variété blanche.

— *Oignon de Danvers*. Il est originaire d'Amérique, jaunâtre, formant un peu la boule, très-hâtif, et méritant d'être répandu plus qu'il ne l'est.

— *Oignon piriforme ou en forme de poire allongée*. C'est une race excellente et de très-bonne garde, dont on a tiré des sous-variétés ou de simples variantes, sous les noms d'oignon *James* et d'oignon *globe*.

— *Oignon de Madère ou de Bellegarde*. C'est le plus gros des oignons connus, et il est très-cultivé dans le Midi.

— *Oignon d'Égypte*. Il est de qualité médiocre chez nous et de conservation difficile. On l'appelle aussi improprement l'oignon *romain*. On le reproduit si l'on veut avec les bulbes de sa tige.

— *Oignon bulbifère*. Il porte de petits oignons, au lieu de fleurs, et ces petits oignons, mis en terre, en donnent plus promptement de gros que les semences. Cette variété a longtemps joui d'une grande réputation; mais elle n'est plus guère cultivée.

— *Oignons tapés*. Ce sont ceux qui n'excèdent pas la grosseur d'une noix et dont on fait certains ragoûts, des matelotes, par exemple. Ces petits oignons se vendent à la mesure; on les sème en avril, on les arrose fortement pendant le premier mois de leur naissance, et on les abandonne ensuite à la sécheresse, qui les assèche brusquement et les empêche de se développer.

Le département du Tarn est celui de tous nos départements qui passe pour produire le plus d'oignons et les meilleurs. Les oignons de Lescure ont, dans tout le Midi, une réputation méritée.

— *Chim. végét.* Les principes que l'analyse chimique a trouvés dans l'oignon sont les suivants:

Huile blanche, âcre, volatile et odorante. Soufre qui, uni à l'huile, la rend fétide.

Sucres incristallisables, en très-grande quantité.

Mucilage analogue à la gomme arabique. Matière végétalo-animale, coagulable par la chaleur, analogue au gluten.

Acide phosphorique, en partie libre, en partie combiné avec de la chaux.

Chaux.

Acide acétique.

Nitrate calcaire, en petite quantité.

Matière fibreuse très-tendre.

— *Art cul.* L'oignon est d'une importance capitale dans nos préparations culinaires. Arraché jeune, au moment où l'on éclaircit les planches, on l'utilise en entier à la manière des ciboules. A l'état de maturité, on s'en sert pour donner du goût aux soupes, pour préparer les sauces; on l'associe aux viandes; on le mange aussi cru, surtout dans le Midi; on le coupe en rondelles minces pour faire des salades; on le confit au vinaigre, et pour cela on prend de préférence l'oignon blanc hâtif ou celui de *Nocera*, qu'on ne laisse pas arriver à complet développement. L'oignon brûlé et desséché sert à colorer le bouillon; les cuisiniers se servent beaucoup, pour donner au pot-au-feu la couleur et le fumet appétissant, de la conserve connue sous le nom d'oignons glacés ou d'oignons brûlés. Ce légume a cela de remarquable, que la cuisson lui enlève son essence volatile âcre, qui fait pleurer les yeux et lui donne, lorsqu'il est cru, son odeur piquante, fait ressortir le sucre qu'il contient et le transforme en un aliment tellement doux qu'il ne ressemble, pour ainsi dire, plus à lui-même. Cet effet se produit surtout dans l'oignon rouge du Nord, le plus fort de tous les oignons.

Mais, si l'oignon est d'une utilité fondamentale dans l'art culinaire, et si l'on a senti cette utilité à un si haut point durant le siège de Paris de 1870, où l'absence de ce légume a été une des grandes privations, parce qu'il eût été, pendant cette triste période, le remède contre le mauvais goût des graisses rances de bœuf ou de cheval, il faut avouer cependant que, dans la cuisine moderne la plus aristocratique, à Paris, du moins, et dans les châteaux du nord de la France, l'oignon a beaucoup perdu de son mérite; il est souvent repoussé, avec dédain, de la table des grands, ce qui fait le désespoir de plus d'un cordon bleu. On ne peut attribuer la proscription d'un légume aussi utile pour procurer du goût aux mets, et aussi sain, qu'à la mauvaise haleine qu'il donne aux personnes qui en mangent. Il y a excès, sans contredit, de la part des maîtres de maison qui l'interdisent absolument, car il est certain qu'employé cuit, comme condiment culinaire, il ne produit pas cet effet; beaucoup de cuisiniers, au reste, s'en servent à l'insu du maître, qui ne s'en aperçoit pas, et qui ne trouverait pas la cuisine bonne s'il n'y avait point de maître. Mais où l'oignon et l'ail n'ont pas cessé de régner, c'est dans nos départements méridionaux, parmi le peuple surtout; l'usage en remonte aux Romains qui, à l'imitation des anciens Égyptiens, en fusaient, au rapport de l'historien Socrate, la nourriture essentielle de leurs soldats, considérant cet aliment comme le plus propre à donner de la force et du courage. Ceux qui connaissent les habitudes culinaires de nos contrées baignées par la Garonne et qui ont lu les mémoires de Montluc ne manquent pas de se rappeler, chaque fois qu'ils font un repas dans ces pays, le mot de François I^{er} à l'occasion d'un gala de campagne militaire qu'avait donné le capitaine gascon: «Il vous a fait dîner, dit-il au convive qui lui parlait, avec des aulx et des oignons.»

— *Thérap.* L'oignon n'est pas sans applications thérapeutiques; et nous entendons ici le bulbe de l'oignon proprement dit, car si l'on prend le mot dans le sens général qu'on lui donne souvent, comme lorsqu'on dit oignon de seille, oignon de tulipe, oignon de lis, oignon de belladone, etc., les usages médicaux des oignons sont nombreux. L'huile volatile qu'il contient et à laquelle il doit sa propriété, si connue, de faire pleurer les yeux de la personne qui l'épluche, ainsi que son odeur piquante, exerce une action irritante assez forte pour lubrifier la peau du membre sur lequel on applique un emplâtre d'oignon cru pilé. Nous avons dit que la coction lui enlève cette huile et en fait un aliment très-doux; elle en fait aussi un topique émollient, des meilleurs. Les pharmaciens tirent de l'oignon un sirop qui jouit de propriétés apéritives. On prétend que les anciens Égyptiens n'avaient élevé l'oignon jusqu'à la majesté divine qu'en reconnaissance des services qu'il leur rendait comme plante médicinale; les thérapeutes de ce pays, disent les égyptologues, l'employaient comme le spécifique souverain contre une hydropisie endémique qui avait pour cause l'humidité produite par les inondations du Nil. Il est vrai que l'oignon sacré de l'ancien Égypte paraît avoir été surtout le gros oignon de seille, dont la vertu est encore reconnue. Quel qu'il en soit, le suc de l'oignon commun a été souvent employé en médecine et contre un grand nombre de maladies. Outre les propriétés que nous avons déjà signalées, nous devons citer la vertu

qu'on a longtemps attribuée à ce bulbe contre la surdité et les douleurs d'oreilles; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'un petit oignon qu'il mis dans le canal auditif est, au moins, adoucissant. Nous devons citer aussi les usages fréquents qu'on en a faits contre les maladies de la vessie; l'oignon est au moins diurétique. Enfin, il est reconnu, encore maintenant, qu'il est antiscorbutique.

On attribue encore autrefois à l'oignon une action merveilleuse sur le visage, pour en ranimer l'incarnat, et les femmes s'en frottaient la peau; mais son odeur désagréable les a fait renoncer à un pareil moyen.

— *Indust.* L'oignon n'est pas, non plus, sans quelques applications industrielles. On se sert des membranes très-fines qu'on en peut tirer dans quelques instruments de musique, et les femmes de l'île de Scio en font une teinture pour la soie; elle obtiennent par la macération des pelures de l'oignon rouge, durant quatre ou cinq jours, dans de l'eau, et par l'ébullition de cette eau avec de l'alun, une forte belle couleur orangée, que la soie prend très-bien.

— *Art culin.* L'oignon est si fréquemment employé dans nos préparations culinaires, qu'une liste exacte de tous les mets dans lesquels il entre serait fort difficile à dresser. Lorsqu'il est encore jeune, au moment où le jardinier éclaircit les planches, il remplace les ciboules; mûr, il donne du goût aux soupes et aux sauces; on l'associe aux viandes, en le faisant cuire avec elles; frit dans la poêle, il s'ajoute à presque tous les mets et peut entrer dans la composition des omelettes; taillé en minces rondelles, il sert à assaisonner des salades; les petits oignons se confisent au vinaigre, à la façon des cornichons, avec lesquels ils sont souvent mélangés. Desséché, l'oignon se conserve très-longtemps, et sert à colorer le bouillon dans lequel on en place un petit morceau. On prépare un sirop d'oignon qui jouit de propriétés apéritives et diurétiques. Enfin, l'oignon se mange cru dans les pays méridionaux, où il est très-aqueux, sucré et parfumé.

La saveur particulière de l'oignon n'est pas de tous les goûts; certains estomacs, facilement irritables, en sont incommodés et refusent absolument d'en recevoir la moindre parcelle. L'oignon cru surtout a des qualités malfaisantes quand il ne provient pas de climats excessivement chauds et lorsqu'il n'est pas plein d'une eau douce, agréable et parfumée. Dans nos pays, l'oignon cru cause l'assoupissement et le vertige aux personnes qui en mangent pour la première fois; la digestion en est longue et laborieuse. Cette nourriture ne convient qu'aux pays chauds, et, dans ces pays, aux habitants robustes de la campagne; encore est-il nécessaire de l'assaisonner d'une grande quantité de sel.

— *Pathol. V. cor.*

— *Art vétér.* L'oignon est une tumeur dure, inflammatoire, douloureuse, une élévation plus ou moins volumineuse et étendue, qui survient à la face inférieure de la dernière phalange du pied du cheval, dans la sole des quartiers, plus souvent au côté externe qu'au côté interne et rarement aux pieds de derrière. Cette tumeur ne se montre que dans les pieds plats; l'âne et le mulet, par la conformation de leurs pieds, y sont moins exposés. Cette excroissance osseuse peut causer la bleime suppurée, des javarts ou la fourbure.

L'oignon paraît être le résultat d'une ferrure vicieuse, de fers qui ont écrasé la muraille. Sous cette pression, le bord inférieur de la dernière phalange se déforme, se renverse au dehors, et peut à peu la partie convexe, à mesure qu'elle se fléchit, devient convexe; à mesure qu'elle se fléchit, devient convexe; le choc qui correspond à cet os prend la forme de ce dernier et concourt à la constitution de la tumeur dont il s'agit. Elle peut être occasionnée aussi par des meurtrissures et des contusions de la sole, lorsque les animaux exécutent des marches forcées sur des terrains durs, raboteux ou caillouteux. Il est toujours très-difficile de guérir l'oignon; c'est pourquoi il faut, autant que possible, éviter les causes qui peuvent y donner naissance, surtout une mauvaise ferrure. La moindre compression exercée par le fer sur cette tumeur ou par les corps durs que rencontre le pied détermine de la douleur et une boiterie plus ou moins forte. Pour utiliser l'animal, il faut lui appliquer un fer qui recouvre l'oignon, et qui soit assez bombé et assez large pour qu'il ne puisse le comprimer au moment de l'appui. Un autre moyen qui serait à la fois plus efficace, et qui ne s'agit que de bords renversés, de façon que l'appui se fit sur le tour de la muraille, sans la participation de la sole, serait préférable encore; mais il est plus coûteux et plus difficile à confectionner.

OIGNON (l'), rivière de France. Elle naît dans le canton de Rocheservière (Vendée), entre dans le département de la Loire-Inférieure et se perd dans le lac de Grandlieu, après un cours de 46 kilom. Elle est navigable sur un parcours de 5 kilom. L'autre rivière de France, qui prend sa source dans les Vosges, au N. du ballon de Servance, sur les limites communes des Vosges, de la Haute-Saône et de l'Alsace, baigne Servance, Lure, Villersexel, Montbéliard, Marnay, Pesmes, et se jette dans la Saône à Pontailler, après un cours de 125 kilom., dans une magnifique vallée. Ses

affluents sont : le Rahin, le Seey, le Lozan, la Linotte et la Résie. Cette rivière, dont le poisson jouit d'une juste célébrité, n'est pas navigable.

OIGNONADE s. f. (o-gno-na-de; gn mill. — *rad. oignon*). Art culin. Mets accommodé avec beaucoup d'oignons.

OIGNONNET s. m. (o-gno-nè; gn mill. — *dimin. d'oignon*, par allus. à la forme du fruit). Bot. Variété de poire d'été.

OIGNONNETTE s. f. (o-gno-nè-te; gn mill. — *rad. oignon*). Hortic. Graine d'oignons.

OIGNONNIÈRE s. f. (o-gno-niè-re; gn mill. — *rad. oignon*). Agric. Terre semée d'oignons.

OIGNY DU PONCEAU (D'), littérateur français, né dans le Maine vers 1750, mort vers 1830. Il s'adonna dès sa jeunesse à la culture de la poésie et des lettres, publia dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils un grand nombre de pièces de vers médiocres, se montra fort hostile à la Révolution et fut longtemps emprisonné au Mans pendant la Terreur. Après la chute de Robespierre, d'Oigny se rendit à Paris et collabora à divers journaux politiques, notamment à la *Quotidienne*, dans laquelle il dirigea de vives attaques contre le Directoire. À l'époque du coup d'État du 18 fructidor an V, il parvint à se cacher, échappa à la proscription qui frappa un grand nombre de journalistes, se retira ensuite près du Mans et vécut depuis lors dans une profonde retraite. En 1826, il se rendit encore une fois à Paris, où il publia ses *Œuvres complètes* (4 vol. in-8). Nous nous bornerons à citer de cet écrivain de peu de valeur : *Épître à un homme de lettres célibataire* (1778); la *Dignité des gens de lettres* (1774); *Nouvelles pièces détachées* (1775); *Marie Stuart*, tragédie en cinq actes, non représentée (1820); les *Quatre jours de l'homme* (1824), poème en quatre chants, etc.

OIGOURS, peuple tartare, de la famille ouraliennne. Ils émigrèrent d'Asie en Europe vers le v^e siècle, probablement à la suite d'Attila. La conformité de noms, de race et de mœurs fait penser que les Hongrois appartenant à la même souche. Les annales du moyen âge ne parlent qu'avec horreur de la férocité de ces Oigours, Ogors ou Ogres. Ils buvaient, disaient-ils, le sang des vaincus et dévorèrent les jeunes enfants. De là, selon quelques-uns, serait venue la fable des ogres, dont sont remplis les contes de fées et que nomment encore les mères et les nourrices pour épouvanter les enfants. Les Oigours possèdent de temps immémorial une écriture à part et une littérature remarquable.

OIHENART (Arnald), historien et poète basque, né à Mauléon vers la fin du xiv^e siècle. Il fut avocat au parlement de Navarre et se livra à des recherches sérieuses sur les antiquités des provinces méridionales. Ses principaux ouvrages sont : *Notitia urisue Vasconie* (Paris, 1638), ouvrage encore très-recherché; *Recueil de proverbes et de poésies basques* (1657, in-8), qui contient cinq cent trente-sept proverbes, avec la traduction française en regard, une espèce de grammaire basque, quinze chansons, un poème et trois cantiques en vers basques, enfin un petit traité de versification dans cette langue. D'après Germain de La Faille, Oihenart fut un des auteurs les plus éclairés et les plus judicieux de son temps. Son dernier ouvrage est devenu d'une extrême rareté.

OIKEL, rivière d'Ecosse. Elle naît dans le S.-O. du comté de Sutherland et se jette dans la baie de Tain, après un cours d'environ 48 kilom.

OIKÉTIQUE s. m. (oï-ké-ti-ke — du gr. oikétes, habitant). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des bombyctes, voisins des zeuzères, et comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique.

— *Encycl.* Les oikétiques sont intermédiaires entre les cossus et les zeuzères; ils offrent cette particularité remarquable que la femelle est aptère. La chenille est épaisse et couverte de poils clair-semés; elle est munie de six pieds très-robustes, qui lui servent à fermer à ses ennemis la porte de sa demeure, et d'une filière extensible cachée dans la cavité buccale qu'elle enfonce dans un cocon cylindrique que couvrent aux deux bouts et couvert de débris de feuilles et de rameaux. L'oikétique de Kirby est d'un noir pourpre brillant; il habite les Indes occidentales et commet de grands dégâts dans les jardins. L'oikétique de Macleay est noir, mais sa femelle est jaunâtre, et se tient auprès des vieux troncs et des branches d'arbres; sa demeure est souvent ornée de petites épines et de lichens.

OIKOPELLE s. f. (oï-ko-pe-lé — du gr. oikos, maison; pleura, flanc). Acad. Genre d'animaux marins, rapporté avec doute à la classe des acalaphes, et dont l'espèce type, peu connue, se trouve près du Cap de Bonne-Espérance.

— *Encycl.* L'oikopelle a le corps gélatineux, presque ovale, long de 0m,006 environ, avec des points rouges internes transparents et un appendice gélatineux, cesteoidé, bordé de rouge, deux ou trois fois plus long que le corps et doué d'un mouvement d'ondulation très-marqué qui favorise la natation. On le trouve dans le détroit de Behring. Une

un très-grand nombre de fermes dont les moindres occupent trois charraux. Dans les régions livrées à la petite culture, les fermes d'une seule charraie, exploitées par les propriétaires eux-mêmes, sont fort communes et occupent la majeure partie du sol. Du reste, le morcellement, retardé pendant longtemps par les conditions topographiques de ce département, tend chaque jour à se propager. Dans la plupart des grandes fermes, l'ancien assolement triennal avec jachère morte, céréales d'automne, céréales de printemps, est à peu près abandonné. La culture des luzernes et des sainfoins en prairies artificielles n'a pas pu contribuer à ce résultat. La culture des plantes industrielles, qui se répand de plus en plus, est aussi un véritable progrès. Toute l'agriculture s'en ressent. La betterave surtout a pris un énorme développement, au grand avantage des cultivateurs, qui y trouvent une ressource précieuse. Dans les fermes où la betterave n'a pas été introduite, la spéculation porte surtout sur les laines, les moutons et les blés. On trouve bien quelques vacheries, mais les fermiers qui les possèdent ne sont qu'une exception. Le plus grand nombre entretient de grands troupeaux de bêtes à laine. La partie occidentale du département a un système d'exploitation tout particulier. Dans cette région, occupée par les cantons de Grand-Villiers, Formerie, Songeons, Le Courdray-Saint-Germer, la douceur de l'été, la fraîcheur de l'hiver ont fait créer de riches herbages clos, où l'on entretient des vaches laitières et des bœufs d'engrais. Cette industrie absorbe à tel point toutes les forces vives du pays, que toute autre culture y est négligée comme étant un accessoire dont on peut se passer. Les cultivateurs qui ne possèdent pas les provisions nécessaires pour nourrir le bétail durant la morte saison vendent en automne leurs bêtes d'engrais et n'en achètent de nouvelles qu'au printemps suivant. La petite culture se fait remarquer par une variété de combinaisons qui contraste singulièrement avec les habitudes régulières des grandes exploitations. Là, on ne connaît point la jachère, et la terre, sans cesse occupée, est soumise à tous les assolements imaginables. Parfois, cependant, quelques cultures dominent; aux environs de Noyon, ce sont les haricots et les artichauts; les asperges, autour du Grand-Fresnoy et de Bailleul-sur-Thérain; le chanvre, le lin, l'oilette, près de Cutz et de Ribécourt. La mécanique agricole a fait depuis vingt ans des progrès frappants. L'ancienne charrie tourne-oreille, désignée sous le nom de *picarde*, est remplacée presque partout par de puissantes charries doubles en fer, avec avant-train, qui renuent la terre à une profondeur de 0 m 40 à 0 m 45. Partout où l'on cultive la betterave, on fait usage de semoirs roulants, de scarificateurs énergiques, de semoirs de houe à cheval. La machine à battre est presque seule employée au battage des gerbes. Les moissonneuses mécaniques sont, il est vrai, une rareté; mais la sappe et la faux les remplacent avantageusement dans les travaux de la saison. L'espèce bovine du département se rattache aux trois races cotentine, flamande, hollandaise. On n'élève guère que des vaches laitières ou des veaux destinés à la boucherie. On ne trouve des bœufs de travail qu'autour des sucreries de betterave. Ces animaux appartiennent presque tous à la race charolaise. Beaucoup de lait est vendu en nature, soit à Paris, soit dans les villes du département. Le reste est consommé par les veaux d'engrais ou employé à la fabrication du fromage et du beurre. La production fromagère a atteint en 1873, dans l'Oise, le chiffre de 2,292,733 kilogr., et celle du fromage 3,058,760 kilogr. Le prix du beurre étant, en moyenne, de 2 fr. 50 le kilogr., et celui du fromage de 1 fr., on obtient pour valeur totale de la production :

Beurre	5,732,307 fr.
Fromage	3,058,760
Valeur totale . . .	8,791,067 fr.

Il est à remarquer, dit l'Indicateur de l'Oise, que 44,255 vaches seulement ont concouru à cette production en 1872-1873, alors qu'il existe dans l'Oise près de 92,000 vaches et génisses. Mais, outre les non-valeurs, le lait d'un grand nombre de vaches sert exclusivement à l'élevage des veaux, à la consommation sur place ou à l'alimentation parisienne. Par suite de cette dernière destination, il est à remarquer qu'aux environs de Beauvais la race hollandaise tend à se substituer à toutes les autres.

Les fromages dits de Compiègne proviennent des communes de ce chef-lieu d'arrondissement. Les fromages de Thury-en-Vallée sont également très-estimés. Dans plusieurs communes du canton de Chaumont-en-Vexin, on fabrique annuellement 350,000 fromages environ, dits de Mont-d'Or, d'une valeur approximative de 70,000 fr. Dans la commune d'Eragry (même canton), on fabrique annuellement 27,000 kilogr. de fromages, façon de Brie, d'une valeur de 29,000 fr.

Presque tous les travaux de la culture sont exécutés par les chevaux. On élève pourtant très-peu de ces animaux, et ce n'est guère qu'aux environs de Noyon que cet élevage forme une industrie de quelque importance. Les bêtes ovines appartiennent presque toutes à la race mérinos et méti-mérinos ou à la race picarde, dont la laine est longue et

grossière. L'espèce porcine, représentée autrefois surtout par la race normande à longues oreilles, a demandé aux races anglaises des reproducteurs qui ont admirablement réussi. Les animaux issus de ces croisements jouissent en ce moment d'une faveur qu'ils méritent sous tous les rapports. L'élevage des volailles est une industrie importante dans le département de l'Oise. Les poules de Gournay, de Crèvecœur et du Valois forment trois races bien connues, on pourrait presque dire célèbres. On élève aussi beaucoup de dindons et de pigeons. L'Oise est un de nos départements les plus favorisés sous le rapport des débouchés. Outre les routes ordinaires et les chemins de fer qui mettent toutes ses villes en communication directe avec Paris et le Nord, on trouve encore deux canaux, ceux de l'Oise et de l'Ourog, et deux rivières canalisées, l'Aisne et l'Oise.

Sous le rapport industriel, l'Oise occupe un rang honorable parmi les départements de France. Beauvais possède une manufacture de tapisserie, à l'instar de celle des Gobelins; les manufactures de draps de Beauvais et de Mouy sont considérables; on fabrique à Crèvecœur diverses étoffes de laine et de cachemire. La fabrication des toiles demi-Hollande, des toiles peintes, des toiles de chanvre, à Compiègne, des blondes et dentelles noires, à Chantilly, et des tulles, à Beauvais et Noyon, est très-active; celle des calicots, du linge de table et de la bonneterie de coton et de laine est répandue dans plusieurs localités. On y a fabriqué aussi de la passementerie, de la tabletterie, des éventails, des lunettes, des miroirs, des manches de fouet, du papier, de la faïence, de la poterie, des limes, etc. Les corderies, les mégisseries, les chamoiseries et les tanneries constituent aussi des branches d'industrie considérables.

Le département possède trois collèges communaux, un grand séminaire, deux petits séminaires, un collège ecclésiastique, plusieurs écoles publiques libres. Les institutions agricoles de l'Oise méritent d'être mentionnées pour les services éminents qu'elles ne cessent de rendre au pays. On compte deux comices agricoles, quatre sociétés d'agriculture, une de pisciculture et une d'horticulture. Une société de drainage, établie à Beauvais, a contribué, par ses efforts, à l'assainissement de plus de 3,000 hectares de terres. On trouve une ferme-école au Mesnil-Saint-Firmin, un orphelinat agricole à Merles, à Beauvais un institut agricole important dirigé par les frères de la Doctrine chrétienne. On trouve peu de départements où l'enseignement de l'agriculture soit mieux organisé.

OISE (CANAL LATÉRAL A L'), canal de France, faisant suite à celui de Manicamp (Aisne); il suit la rivière de l'Oise et va la rejoindre à Janville, après un développement de 28,839 mètres. Il sert surtout au transport de la houille, du coke et du charbon de bois.

OISEAU s. m. (oi-zo — bas latin *avellus*, d'un diminutif non latin *avellus*, du latin *avis*, oiseau, peut-être de la même racine que le sanscrit *avi*, mouton, grec *oi*, latin *oi*, gothique *avi*, air, savoir la racine *av*, qui n'a pas moins d'une vingtaine de significations différentes, qui sont toutes, il faut en convenir, assez éloignées du sens qui nous occupe. On pourrait peut-être comparer à *avis*, oiseau, le sanscrit *avi*, air, vent, d'où le grec *aiélos*, aigle, selon Benfey équivalant au sanscrit *aviyati*, proprement qui va dans l'air, de *avi*, avec la racine *ya*, aller. L'ancien français faisait au nominatif *oisels* ou *oiseus*, au régime *oisel*, au nominatif pluriel *oisels*, au régime pluriel *oisus*. *Oisel* est donc l'ancienne forme du mot *oiseau*. Il a d'ailleurs longtemps subsisté dans la langue de la fauconnerie, puisque Dancourt l'employait encore en ce sens). Ornith. Animal vertébré, ovipare, couvert de plumes, ayant deux pieds et deux ailes : **OISEAU mâle**, **OISEAU femelle**, **Gazouillement des OISEAUX**, **Chant**, **ronge des OISEAUX**, **Mettre un OISEAU en cage**, **Les hommes, comme les OISEAUX, se laissent toujours prendre dans les mêmes filets**, (Fonten.). **L'OISEAU** porte dans son cerveau une carte géographique des lieux qu'il a vus. (Buff.). **LES OISEAUX** en chair se réunissent et saluent de concert le père de la vie. (J.-J. Rousseau). **Les regards du serpent fascinent les OISEAUX** dont il fait sa proie. (Chateaub.). **L'OISEAU** environne son nid d'un duvet délicat. (A. Martin). **Une campagne sans OISEAUX**, c'est une rivière sans poissons, une prairie sans fleurs, une plaine sans arbres. (A. Fée). **LES OISEAUX** aiment beaucoup, **quelques-uns** aiment toujours. (Tousselen.) C'est la nécessité de pourvoir à leur nourriture, beaucoup plus que les variations de température, qui oblige les OISEAUX à émigrer. (A. Maury.)

L'oiseau fuit comme le bonheur.

V. Hugo.

Les oiseaux dans les bois, par couples réunis, Suspendent aux rameaux la mousse de leurs nids.

LEMERRE.

... Un oiseau captif, malgré sa cage d'or, S'il entrevoit le ciel, cherche à prendre l'essor.

LAPRÈRE.

Soyez comme l'oiseau posé pour un instant

Sur des rameaux trop frêles,

Qui sent pier la branche, et qui chante pourtant, Sachant qu'il a des ailes.

V. Hugo.

■ **Oiseau-abeille**, V. ce mot à son rang alphabétique ■ **Oiseau d'Afrique**, Pintade et casso-

noix. ■ **Oiseau anonyme**, Espèce de tangara et de pie-grièche. ■ **Oiseau aquatique**, Bec en fourreau. ■ **Oiseau arctique**, Oiseau du Nord, Labbe à longue queue. ■ **Oiseau baltimore**, Troupiale baltimore. ■ **Oiseau de Banana**, Carouge à long bec. ■ **Oiseau des barrières**, Espèce de coucou, qui se tient habituellement sur les palissades. ■ **Oiseau à bec blanc**, Espèce de troupiale. ■ **Oiseau à bec tranchant**, Pingouin. ■ **Oiseau bété**, Troglodyte. ■ **Oiseau bête**, Bruant lai. ■ **Oiseau bleu**, Nom vulgaire de la poule sultane, d'une espèce de merle et du martin-pêcheur. ■ **Oiseau de bœuf**, Héron crabier. ■ **Oiseau de Bohême**, Jaseur d'Europe ou de Bohême. ■ **Oiseau boucher**, Nom vulgaire de la pie-grièche. ■ **Oiseau du bon Dieu**, Nom du roitelet, en Normandie. ■ **Oiseau à bonnet noir**, Mélange des marais. ■ **Oiseau bourdon** ou **bourdonnant**, Oiseau-mouche et colibri. ■ **Oiseau brame**, Faucon de Pondichéry. ■ **Oiseau brun**, Grimpereau du Brésil. ■ **Oiseau des cadavres**, Chevêche et effraie. ■ **Oiseau de Calicut**, Ancien nom du dindon, bien que ce gallinacé soit originaire du Mexique. ■ **Oiseau des Canaries**, Serin des Canaries. ■ **Oiseau de canne**, Bruant olive. ■ **Oiseau du cèdre**, Jaseur de l'Amérique septentrionale, qui mange les fruits du cèdre. ■ **Oiseau céleste**, Nom vulgaire des grandes espèces de faucons. ■ **Oiseau cendré de la Guyane**, Espèce de gobe-mouches. ■ **Oiseau des cerises**, Lorient commun. ■ **Oiseau chameau**, Autruche : Pour mettre ensemble les oiseaux qui ne volent pas, il nous faudrait rapprocher de ceux-ci le navigateur du désert, l'oiseau CHAMEAU, l'autruche, analogue au chameau même par la structure intérieure. (Michelet). ■ **Oiseau de charogne**, Nom vulgaire de l'orion, espèce de vautour. ■ **Oiseau chat**, Nom vulgaire du catbird ou gobe-mouches de la Caroline. ■ **Oiseau de Chypre**, Becfigue. ■ **Oiseau de cimetière**, Grimpereau des murailles. ■ **Oiseau cochon**, Espèce de bécrot du Paraguay. ■ **Oiseau coignée**, Canard qui a une excroissance charnue de couleur noire sur le bec. ■ **Oiseau à collier**, Martin-pêcheur. ■ **Oiseau de combat**, Espèce de tringa, que l'on appelle aussi COMBATANT. ■ **Oiseau à cou de serpent**, Nom vulgaire du plote de Levaillant. ■ **Oiseau des courants**, Pingouin pie. ■ **Oiseau à couronne**, Grue couronnée et Espèce de perroquet. ■ **Oiseau de la couronne**, Nom vulgaire d'une variété du jaseur. ■ **Oiseau couronné du Mexique**, Nom vulgaire du touraco louri. ■ **Oiseau couronné noir**, Nom vulgaire d'une espèce de tangara. ■ **Oiseau de la croix**, Nom vulgaire du bouvreuil à sourcils roux. ■ **Oiseau de Curapao**, Hocco de la Guyane. ■ **Oiseau de Dampier**, Calao de Cérant. ■ **Oiseau de dégoût**, Dronte, oiseau dont la chair a mauvais goût. ■ **Oiseau du destin**, Calao d'Abysinie. ■ **Oiseau de deux becs**, Espèce de calao. ■ **Oiseau du diable**, Espèce de pétrel. ■ **Oiseau diablotin**, Mouette catarracte. ■ **Oiseau diamant**, Pardalote pointillé. ■ **Oiseau de la Nouvelle-Galles du Sud**, Oiseau de Dieu, Nom vulgaire de l'oiseau de paradis. ■ **Oiseau de Diomède**, Pétrel puffin. ■ **Oiseau à dos rouge**, Nom vulgaire du tangara septicolore. ■ **Oiseau dunette**, Grive commune. ■ **Oiseau épiard**, Tangara septicolore. ■ **Oiseau de l'esprit**, Espèce d'oiseau de paradis. ■ **Oiseau d'éclat**, Espèce de grèbe du Groenland. ■ **Oiseau fêliche**, Butor et Grue couronnée. ■ **Oiseau de feu**, Baltimore et Tangara. ■ **Oiseau fou**, Sincelle de la Jamaïque. ■ **Oiseau fou-frou**, Oiseau-mouche à qui l'on a donné ce nom à cause du bruit sourd produit dans l'air par le mouvement rapide de ses ailes. ■ **Oiseau de Gaza**, Espèce de pie-grièche de Gaza. ■ **Oiseau des glaces**, Orléan des neiges. ■ **Oiseau goitreux**, Pelican, à cause de la poche membraneuse qu'il porte sous le bec. ■ **Oiseau à gorge blanche**, Fauvette grise ou cendrée. ■ **Oiseau de guerre**, Frégate. ■ **Oiseau des herbes**, Tangara chanteur. ■ **Oiseau huppé**, Touraco. ■ **Oiseau des Indes**, Perroquet. ■ **Oiseau jaune**, Bruant commun, espèce de loriot; espèce de fauvette. ■ **Oiseau des joncs**, Espèce d'ortolan qui vit dans les marais. ■ **Oiseau de Juda**, Nom vulgaire du bruant paradis. ■ **Oiseau de Liège**, Nom poétique de la grue. ■ **Oiseau de mai**, Espèce d'alouette, calandre. ■ **Oiseau mangeur de vers**, Figuière brun. ■ **Oiseau marbre**, Nom vulgaire du faisan commun. ■ **Oiseau marchand**, Nom vulgaire de deux espèces de vautours d'Amérique. ■ **Oiseau de mauvaise figure**, Nom vulgaire de l'effraie. ■ **Oiseau de Médée**, Ancien nom du paon. ■ **Oiseau de meurtre**, Nom vulgaire de la litorne. ■ **Oiseau du Mexique**, Tangara du Mexique. ■ **Oiseau à miroir**, Sylvie gorge-bleue. ■ **Oiseau de montagne**, Hocco. ■ **Oiseau-moqueur**, V. ce mot à son rang alphabétique. ■ **Oiseau de mort** ou **de la mort**, Chouette effraie ou fusée. ■ **Oiseau de mort**, V. ce mot à son rang alphabétique. ■ **Oiseau de murmure**, Nom donné quelquefois à l'oiseau-mouche et à quelques petits colibris. ■ **Oiseau de Nausée**, Nom vulgaire du dronte. ■ **Oiseau de Nazare** ou de Nazareth, Didus nazarensis. ■ **Oiseau de neiges**, Nom vulgaire du nivorelle, de l'ortolan des neiges et du lagopède. ■ **Oiseau de Nerte**, Litorne. ■ **Oiseau niais**, Canard siffleur. ■ **Oiseau noir**, Tangara noir. ■ **Oiseau de Notre-Dame**, Martin-pêcheur. ■ **Oiseau de la Nouvelle-Calédonie**, Espèce de corbeau. ■ **Oiseau de Numidie**, Ancien nom de la pintade. ■ **Oiseau d'or**, Hirolle de mer, sterne à bandes. ■ **Oiseau d'or**, Monaul. ■ **Oiseau de Palamède**, Nom poétique de la grue commune, ainsi dite par ce que les vols des grues figurent un upsi-

lon (Y), lettre inventée, dit-on, par Palamède. ■ **Oiseau de paradis**, Paradisier. ■ **Oiseau pêcheur**, Balbuzard. ■ **L'oiseau piscivore ne paraît pas se défer assez de couz mêmes qu'il attaque; ce n'est pas toujours impunément qu'il fait sa proie des poissons; quelquefois le poisson le saisi et l'avale**, (Buff.). ■ **Oiseau peigné**, Combird. ■ **Oiseau peint**, Pintade; verdier de la Louisiane. ■ **Oiseau de Pentélope**, Canard milouin. ■ **Oiseau de la Pentecôte**, Lorient commun. ■ **Oiseau de pluie**, Oiseau pluvial, Pivert; engoulevent; tacco. ■ **Oiseau de plumes**, Grue couronnée. ■ **Oiseau pourpre**, Foulque porphyron. ■ **Oiseau prédateur**, Toucan. ■ **Oiseau quaker**, Diomède fuligineuse. ■ **Oiseau rhinocéros**, Calao. ■ **Oiseau rieur**, Espèce de coucou. ■ **Oiseau de ris**, Bruant des rizières. ■ **Oiseau roi**, Tyran. ■ **Oiseau rouge**, Grimpereau du Mexique. ■ **Oiseau rouge de Surinam**, Cotinga couette. ■ **Oiseau royal**, Grue couronnée et manucodé. ■ **Oiseau de Saint-Jean**, Faucon rapace. ■ **Oiseau de Saint-Martin**, Busard d'Amérique. ■ **Oiseau de Saint-Pierre**, Pétrel. ■ **Oiseau de sauge**, Fauvette des roseaux. ■ **Oiseau des savanes**, Passerine des prés. ■ **Oiseau de Scythie**, Nom poétique de la grue. ■ **Oiseau serpent**, Anhiaga des Florides, ainsi dit à cause de la forme de son cou. ■ **Oiseau silencieux**, Espèce de tangara. ■ **Oiseau sinistre**, Chouette effraie. ■ **Oiseau du soleil**, Grèbe foudroyé et caurale. ■ **Oiseau sorcier**, Effraie. ■ **Oiseau souris**, Nom vulgaire de quelques colibris. ■ **Oiseau tacheté**, Chardonnet. ■ **Oiseau teigne**, Martin-pêcheur, dont la dépouille passait autrefois pour être propre à préserver les draps des ravages des teignes. ■ **Oiseau de tempête**, Petite espèce de pétrel, de couleur noire, qui aime à voler à l'approche des tempêtes : La couleur du plumage de l'oiseau de TEMPÊTE est d'un brun noirâtre. (Buff.). ■ **Oiseau des terres neuves**, Aracari vert. ■ **Oiseau à tige**, Grue, Séselin, petite linotte des vignes. ■ **Oiseau toucan**, Nom vulgaire du ramphasté à bec rouge. ■ **Oiseau tout-bee**, Nom vulgaire des toucans et des aracarins. ■ **Oiseau trompette**, Nom vulgaire de l'agami, du calao d'Afrique et de la grue couronnée. ■ **Oiseau du tropique**, Paille-en-queue. ■ **Oiseau de Turquie**, Casse-noir. ■ **Oiseau de Widha**, Veuve à collier d'or.

Oiseaux aquatiques, Oiseaux palmipèdes ou échassiers, organisés pour nager ou pour vivre dans des eaux peu profondes : La plupart des OISEAUX AQUATIQUES ont une grande véhémenesse d'appétit. (Buff.). ■ **Oiseaux de mer**, Palmipèdes qui vivent habituellement sur les eaux de la mer. ■ **Oiseaux nocturnes** ou **de nuit**, Oiseaux rapaces qui chassent pendant la nuit et sont organisés pour voir dans les ténèbres. ■ **Oiseaux de passage**, Oiseaux qui n'habitent pas ordinairement nos contrées, et qui ne font que les traverser à certaines saisons de l'année : La grue est un oiseau de PASSAGE. ■ **LES OISEAUX DE PASSAGE ont toujours des saisons; on les voit venir par troupes au printemps et s'en retourner en automne**, (Volt.). Se dit familièrement d'une personne qui ne fuit que passer dans un endroit. ■ **Oiseaux de proie**, Oiseaux qui se nourrissent de la chair des autres oiseaux ou des mammifères, et dont le bec et les serres ont, pour cette raison, une forme et une force spéciales : **LES OISEAUX DE PROIE sont les plus difficiles à priver**, (Buff.). Se dit fig. d'un homme qui ne vit que de rapine : Ce Carr est un sectaire, un vieil oiseau de proie.

V. Hugo.

■ **Oiseaux de rivières**, Oiseaux palmipèdes ou échassiers, qui vivent habituellement sur les eaux ou sur les bords des rivières. ■ **Oiseau sur**, Oiseau de passage qui n'a pas encore mudé. ■ **Roi des oiseaux**, Nom poétique de l'aigle.

— Par ext. Personne comparée à un oiseau, à un point de vue quelconque : Je suis un pauvre OISEAU mudé, et mes plumes ne reviennent plus. (Chateaub.). Les poètes sont des OISEAUX, tout bruit les fait chanter. (Chateaub.). L'âme aide le corps et à de certains moments le soulève : c'est le seul OISEAU qui soutienne sa cage. (V. Hugo). Le Parisien est un OISEAU de paradis pour les enfants de la campagne. (E. About.).

— Fam. Personne considérée au point de vue de ses qualités physiques, morales ou intellectuelles; se dit presque toujours avec une intention ironique : Oui, un bel OISEAU ? Que me veut cet OISEAU-là ? Que dit ce vilain OISEAU ?

— Oiseau de bon, de mauvais augure, Oiseau considéré par les anciens comme annonçant par son vol ou par son chant d'heureux ou de fâcheux événements, et, au fig., Personne qui a l'habitude d'annoncer de bonnes, de mauvaises nouvelles, ou dont l'arrivée fait prévoir de bonnes ou de mauvaises nouvelles.

— **Chambre aux oiseaux**, Local autrefois réservé, dans un palais, pour élever des oiseaux.

— **Oiseau de cage**, Prisonnier.

— **Oiseau de saint Luc**, Bouf, ainsi dit par ce que la figure de saint Luc est ordinairement accompagnée d'un bouc, qui lui sert d'attribut, comme l'aigle sert d'attribut à saint Jean : Il est léger comme l'OISEAU DE SAINT LUC.

— **Etre comme l'oiseau sur la branche**, Ne savoir ce que l'on deviendra, être exposé à un changement prochain, n'être pas dans une situation stable : L'homme est en ce monde comme l'OISEAU sur la BRANCHE.

— **Etre battu de l'oiseau**, Etre découragé,

rebuté par suite du grand nombre de mauvais succès, de traverses que l'on a éprouvées. Se dit par comparaison à l'oiseau poursuivi par le faucon, et que celui-ci frappe de l'aile.

— *L'oiseau n'est plus, l'oiseau s'est envolé, les oiseaux sont dénichés*, la personne ou la chose qu'on cherche n'est plus à l'endroit où on la cherche.

— *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux*, Il s'est donné bien de la peine, et un autre a eu le profit : *Un certain homme avait donné de grands coups depuis un an, espérant tout réunir ; mais on bat les buissons, et les autres prennent les oiseaux*. (Mme de Sév.)

— *Voilà une grande cage pour un petit oiseau*, Voilà une bien vaste demeure pour un homme de peu d'importance.

— *Ce n'est pas viande pour vos oiseaux*, C'est trop cher pour vous, ou c'est au-dessus de vos moyens.

— *Prov. Petit à petit l'oiseau fait son nid*, On fait peu à peu sa fortune, sa maison, son établissement. *« Petit oiseau, petit nid*, La demeure doit être proportionnée à la personne qu'elle doit abriter : *J'aime les petits abris : à petit oiseau petit nid*. » (Chateaub.) *À chaque oiseau son nid est beau*, Chacun veut la beauté de sa demeure ou de son pays. *Plus l'oiseau est vieux, moins il veut se défaire de sa plume*, Plus l'âge est avancé, moins on est disposé à céder ses biens. *Le bon oiseau se fait de lui-même*, Un homme d'un bon naturel n'a pas besoin d'éducation pour faire le bien, comme un faucon se forme tout seul à la chasse. *La belle plume fait le bel oiseau*, Le costume contribue beaucoup à embellir la personne qui le porte. *Un oiseau dans la main vaut mieux que deux dans la hâte*, Il vaut mieux posséder un peu qu'attendre beaucoup. *Un vilain oiseau que celui qui s'agit son nid*, C'est un mauvais homme que celui qui médit de son pays ou des siens.

— *Argot. Aux oiseaux*, Parfaitement bien : *Il est meublé aux oiseaux*, Il a une femme aux OISEAUX.

— *Mythol. gr. Oiseau de Vénus, de Cythère*, Colombe, oiseau consacré à Vénus, qui avait un temple fameux à Cythère :

Passe un certain croquant qui marchait les pieds nus ;
Ce croquant, par hasard, avait une arbalète ;
Des qu'il vit l'oiseau de Vénus,
Il le croit en son pot, et déjà lui fait fêta.

— *Oiseau de Junon, Paon*, *Oiseau de Jupiter*,

L'oiseau de Jupiter, d'un vol plus orgueilleux,
Chargé de ses aigles et perdu dans les nues,
Traverse de l'éther les routes inconnues.

ROUCHER.

L'oiseau de Jupiter, sans répondre un seul mot,
Choque de l'aile l'escarbot,
L'ébourdille, l'oblige à se taire.

LA FONTAINE.

— *Oiseau de Minerve*, Chouette.
Connaissez-vous les miens ? dit l'oiseau de Minerve.
— Non, dit l'aigle. — Tant pis, reprit le triste oiseau.
LA FONTAINE.

— *Faucon*, Faucon ou autre oiseau de chasse : *Oiseau de haut vol*, *Faite voler l'oiseau*, *Dresser un oiseau*, *Oiseau qui vole la perdrix*, le lièvre, la cerneille, *Oiseau qui prend l'essor*, *Chasse à l'oiseau*, *Oiseau allongé*, Oiseau dont les plumes ont toute la longueur qu'elles doivent avoir. *Oiseau apte à la proie*, Oiseau qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles. *Oiseau attrépané*, Oiseau qui n'est ni gras ni maigre. *Oiseau de bon goût*, Oiseau qui veille avec soin sur sa proie, et qui sait choisir son temps pour voler. *Oiseau de bonne affaire*, Oiseau obéissant et bien dressé. *Oiseau de bonne compagnie*, Celui qui n'est pas sujet à s'enfuir. *Oiseau branchier*, Oiseau qui ne peut encore voler que de branche en branche. *Oiseau d'épave*, Oiseau qui n'ose pas revenir quand il a manqué sa proie. *Oiseau d'échappe*, Oiseau qu'on a pris tout élevé. *Oiseaux ignobles*, Oiseaux de bas vol. *Oiseaux de leurre*, Oiseaux dressés à revenir au leurre, comme les faucons, les gorfauts, et en général tous ceux dont on fait usage dans la fauconnerie proprement dite. *Oiseau de mauvaise affaire*, Oiseau mal dressé. *Oiseau de nuit*, Oiseau qui s'élève très-haut. *Oiseau monté*, Oiseau pris au nid, et qui n'a pas encore volé. *Oiseaux nobles*, Oiseaux de haut vol. *Oiseau pillard*, Celui qui a l'habitude d'arracher la proie des autres oiseaux. *Oiseaux de poing*, Oiseaux dressés à revenir sur le poing, comme les autours et les éperviers. *Oiseau trop en corps*, Oiseau que la grosseur gêne dans son vol. *Oiseau fuyé*, Oiseau, Duvet joignant le bec à la tête. *Oiseau de faucon*, Serres du faucon. *Oiseau de l'oiseau*, Plumes du dos, des épaules et du dessous des ailes. *Oiseau de l'oiseau*, Maille qui lui couvre le devant du cou. *Oiseau de l'oiseau*, Son derrière. Se dit aussi de son vol.

— *Jeux. Tirer l'oiseau*, Chercher à abattre, d'un coup de fusil ou de flèche, une figure d'oiseau attachée au haut d'une perche, pour gagner le prix proposé au tireur qui atteindra le but.

— *Modes. Oiseau royal*, Ancienne sorte de coiffure : *Mon Dieu ! que j'ai été assis quand j'appris que le théâtre était purgé de blancs-pieds, coiffés au rhinocéros et à l'oiseau royal !* (Volt.)

— *Techn.* Petite auge employée par les manœuvres pour porter sur leurs épaules le mortier aux maçons. *« M. Littré pense qu'on pourrait voir dans ce mot une corruption du mot auge. »*

— *Astron. Oiseau de paradis*, Constellation de l'hémisphère austral. *« On l'appelle aussi OISEAU INDIEN et OISEAU SANS PIEDS. »*

— *Moli. Avicelle commune*.

— *Alchim. Oiseau des sages*, Mercure philosophal. *« Oiseau d'Hermès*, Substance spiritualisée. *« Oiseau doré*, Matière hermétique en partie cuite. *« Oiseau vert*, Pierre philosophale, quand elle devient verte.

— *Loc. adv. À vol d'oiseau*, En ligne droite, sans suivre les sinuosités, les détours du chemin : *De Paris à Rouen, il n'y a que vingt lieues à vol d'oiseau*. (Acad.) *« À vue d'oiseau*, De la manière dont un oiseau verrait un objet, en planant au-dessus : *Dessiner une ville à vue d'oiseau*. *Plan à vue d'oiseau*. On dit aussi à vol d'oiseau.

— *Encycl. Hist. nat. V. ORNITHOLOGIE.*

— *Mythol. Oiseaux de Diomède*, Au retour du siège de Troie, Diomède avait été contraint de quitter la Grèce et d'aller s'établir en Italie. Vénus, d'après la tradition, s'était acharnée contre Diomède. Ses compagnons, afin de lui faire la cour, ayant entrepris de médire de cette déesse, furent changés par elle en oiseaux, qui se mirent à voltiger autour du navire de leur chef. « Si vous me demandez, dit Ovide, en quelle espèce d'oiseaux ils furent changés, je vous dirai qu'ils ne furent pas changés en cygnes, mais en oiseaux qui ressemblaient beaucoup aux cygnes par leur blancheur. » Pliny ajoute que ces oiseaux, se souvenant de leur origine, ne se mêlaient point avec les autres, caressaient les Grecs et fuyaient les autres hommes. On suppose que les compagnons de Diomède furent changés en pigeons ; d'autres disent en colombes.

— *Oiseaux de Memnon*, V. MEMNONIDES.

— *Supernat. Divination par le chant, le vol, les habitudes et les entraînements des oiseaux*, Le naturalisme des anciens avait des aspects fort multiples. Comme ils divisaient tous les êtres, il n'est pas étonnant qu'ils aient cru rencontrer dans les oiseaux, dans leurs mœurs, leur chant, leur humeur, de quoi diriger leur conduite et leurs croyances. Si l'on considère, en outre, que les anciens étaient des peuples agricoles et pasteurs, on reconnaît que les oiseaux qui habitent les campagnes et les bois ont dû être l'objet de leurs observations. « La folie religieuse des augures, dit Voltaire, était originairement fondée sur des observations très-naturelles et très-sages. Les oiseaux de passage ont toujours indiqué les saisons ; on les voit venir par troupes au printemps et s'en retourner en automne. Le coucou ne se fait entendre que dans les beaux jours ; il semble qu'il les appelle ; les hirondelles qui rasent la terre annoncent la pluie ; chaque climat a son oiseau, qui est, en effet, son augure. Parmi les observateurs, il se trouva sans doute des fripons qui persuadèrent aux cœurs humains et que leur vol pressagait des destinées, qui étaient écrites sous les ailes d'un moineau tout aussi clairement que dans les étoiles. »

La Bible admet indirectement ou du moins suppose en Orient la foi au chant et au vol des oiseaux. Le savant Bochart a voulu trouver dans l'Ancien Testament les trois parties de l'art de la divination par les oiseaux : le chant, le vol et le tripudium. Moïse, dans le Lévitique, défend de consulter les oiseaux pour connaître l'avenir. La plupart des peuples de l'Asie occidentale s'adonnaient en effet à ces pratiques superstitieuses. « Les Arabes, les Phrygiens, les Ciliciens, dit Cicéron (De la divination), qui sont généralement des peuples pasteurs et qui, en hiver et en été, sont tantôt dans les plaines, tantôt dans les montagnes, à faire paître leurs troupeaux, se sont par cette raison appliqués surtout à observer le vol et le chant des oiseaux. Il en a été de même de la lisière, et de l'Ombrie, plus voisins de nous. Pour les Cariens et spécialement ceux de Telmesse, qui demeurent dans des campagnes fertiles dont la fécondité offre souvent des productions extraordinaires, ils se sont adonnés à l'observation de ce genre de prodiges. Qui ne sait, au reste, que dans toute république bien constituée on a toujours fait grand cas des auspices et de toute autre espèce de divination ? Et quel roi ou quel peuple a jamais manqué à mettre les divines prédictions en usage, soit dans la paix, soit dans la guerre, mais surtout dans la guerre, ou il s'agit du salut et de la destinée de l'État ? »

Les Grecs ont fait bien moins d'usage que les Romains de ce moyen d'action sur le peuple par la crédulité superstitieuse ; cependant on lit dans Cicéron que Calchas, ce train de prédire l'avenir, trouva le nombre des années que durerait le siège de Troie, en comptant les passereaux qui traversèrent l'horizon au moment de sa prédiction. Durant la guerre de Thèbes contre Sparte, Callisthène rapporte qu'à Lébédée, pendant qu'on sacrifiait à Trophonius, tous les coqs s'étaient mis à chanter sans interruption, les augures bédions assurèrent que c'était un présage de victoire pour les Thébains, parce que ces oiseaux ont coutume de se taire quand ils sont vaincus et de chanter quand ils triomphent. »

À Rome, le sénat et les généraux employaient les poulets sacrés et les augures à faire prévaloir leurs vues et à en imposer au peuple récalcitrant.

Du reste, ni les écrivains grecs ni les écrivains romains n'ont laissé de traité complet sur la divination tirée de l'inspection des oiseaux. Les mœurs admettaient le fait, qui était traditionnel ; ce n'était point une théorie religieuse. Pour constater que cela faisait partie du culte, on n'a que les exemples cités dans les livres.

Durant la seconde guerre punique, Flaminius, avant de livrer la bataille de Trasimène, voulut consulter les poulets sacrés. « Le puliaire (pularius, de pulus, poulet) différait le jour du combat, et ne point manger, dit Flaminius, s'ils s'obstinent à ne point manger, qu'il faudrait-il faire ? On lui répondit qu'alors il faudrait se tenir en repos. « Voilà », reprit-il, de beaux auspices, si pour agir il faut attendre que les poulets aient faim et s'il faut ne rien faire quand ils sont rassasiés ! et, sur-le-champ, il commanda qu'on levât les enseignes et qu'on le suivit. Alors le porte-enseigne du premier centurion n'ayant pu arracher l'étendard qu'il avait planté en terre, malgré les efforts réunis de plusieurs soldats, Flaminius méprisa aussi ce nouveau présage. Trois heures après, son armée et lui-même n'existaient plus. « Voilà qui est probant ; mais, dans une autre circonstance, on objecta aussi à l'animal Dullius que les poulets ne voulaient pas manger. « Eh bien, dit-il, jetez-les à la mer ; s'ils ne mangent pas, ils boiront », et les dieux, au lieu de punir le sacrilège, lui donnèrent la victoire contre la flotte carthaginoise. Les soldats romains croyaient fermement que le chant d'un corbeau à droite et celui d'une corneille à gauche ratifiaient l'intention qu'on avait.

C'est par le vol des oiseaux que Romulus et Rémus réglèrent la question de savoir lequel des deux serait roi de Rome. Voici le récit qu'en a laissé Ennius, traduit par Voltaire :

Tous deux veulent régner et tous deux sont d'accord
Que le vol des oiseaux décide de leur sort.
Sur le haut Aventin Romulus prend sa place ;
Rémus attend plus loin sa gloire ou sa disgrâce,
Et chacun d'eux aspire à donner, comme roi,
À la ville naissante et son nom et sa loi.
Ainsi, quand les consuls vont ouvrir la barrière,
On s'agit, on se presse autour de la carrière ;
Tel ce peuple, d'espérer et de craindre saisi,
Attendait le vainqueur par le destin choisi.
La nuit sur l'univers étend ses voiles sombres ;
Mais déjà le soleil a dissipé les ombres,
Et Romulus alors voit s'offrir à ses yeux
De deux fols six vauteurs le vol audacieux ;
Ils planent à sa gauche et, content du présage,
Du trône, qui l'appelle, auguste et noble gage,
Il salue avec joie et son nouveau destin
Et l'aigreur que lui fait souverain.

Ces superstitions nous étonnent maintenant. A en croire les anciens historiens, elles avaient leur bon côté : Polybe, dit Montesquieu (*Grandeur et décadence des Romains*), met la superstition au rang des avantages que le peuple romain avait par-dessus les autres peuples ; ce qui paraît ridicule aux sages est nécessaire pour les sots, et ce peuple qui se met si facilement en colère a besoin d'être arrêté par une puissance visible. « Les augures et les auspices étaient proprement des grotesques du paganisme, les caprices de Jupiter ; mais on ne les trouvera point ridicules si l'on fait réflexion que, dans une religion toute populaire comme celle-là, rien ne paraissait extravagant ; la crédulité du peuple réparait tout chez les Romains ; plus une chose était contraire à la raison humaine, plus elle leur paraissait divine. Une vérité simple ne leur aurait pas vivement touchés ; il leur fallait des sujets d'admiration ; il leur fallait des signes de la divinité ; et ils ne les trouvaient que dans le merveilleux et le ridicule. »

C'était, à la vérité, une chose très-extravagante que de faire dépendre le salut de la république de l'appétit sacré d'un poulet et de la disposition des entrailles des victimes ; mais ceux qui introduisaient ces cérémonies en connaissaient bien le fort et le faible, et se mettaient à l'abri de bonnes raisons qu'ils ne furent que pour le peuple. Si ce culte avait été plus raisonnable, les gens d'esprit en auraient été la dupe aussi bien que le peuple et, par là on aurait perdu tout l'avantage qu'on en pouvait attendre. Il fallait donc des cérémonies qui pussent entretenir la superstition des uns et entrer dans la politique des autres. C'est ce qui se trouvait dans les divinations. On y mettait les arrêts du ciel dans la bouche des principaux sénateurs, gens éclairés et qui connaissaient également le ridicule et l'utilité des divinations. Cicéron pense comme Marcellus que, quoique la crédulité populaire eût établi au commencement les augures, on en avait retenu l'usage pour l'utilité de la république. »

Quelques traces de cet ancien fétichisme subsistent encore. Dans une campagne, quand le coq chante à une certaine heure de la nuit, il y aura un mort dans la maison avant la fin de l'année. Le croassement du corbeau est de mauvais augure ; il en est de même de la vue d'un chat-huant dans certaines circonstances. La vue ou le chant d'autres oiseaux ont un sens favorable. Augure et auspices sont restés dans notre langue avec le sens que ces mots avaient chez les Latins ; de sorte que les oiseaux semblent avoir conservé sur

notre destinée une influence à laquelle les écrivains ne dédaignent pas de faire allusion de temps en temps.

— *Blas*, En langage héraldique, les oiseaux sont dits becqués, langués et membrés lorsque leur bec, leur langue et leurs jambes sont d'émail différent.

Les oiseaux les plus fréquemment employés dans le blason sont : l'aigle, le coq, le paon, l'épervier, le pélican, le phénix, la grue, les alérions, les merlettes, la colombe, le cygne, l'alcyon et l'hirondelle, qui tous se distinguent par des caractères particuliers. Ainsi, l'aigle paraît de front, le vol étendu ; le coq de profil, la tête levée et la queue retroussée, dont quelques plumes retombent en portions circulaires. L'épervier se reconnaît par son chaperon, ses griffes et ses longues ; le paon, parce qu'il fait la roue avec sa queue, et par une houppe de trois plumes, en forme d'aigrette, sur la tête. Il y a quelquefois dans l'écu des paons de profil ; leur tête décorée de trois plumes et leur longue queue traînante les distinguent. Le pélican se reconnaît par l'ouverture qu'il se fait dans la poitrine avec le bec, pour nourrir ses petits de son sang ; la grue, par un long bec, et un caillou qu'elle tient de sa patte droite, nommée vigilance ; le phénix, par son bâcher, que l'on nomme immortalité ; la colombe, par l'émail d'argent qui lui est propre, et encore plus par un rameau d'olivier qu'elle porte souvent en son bec. Les alérions, petits aigles au vol abaissé, n'ont ni bec ni jambes. Les merlettes sont de petites canes de profil, sans bec ni pattes. Le cygne se distingue par son long cou, et l'émail d'argent qui lui est particulier ; l'alcyon, par son nid au milieu des flots de la mer. Enfin l'hirondelle paraît presque toujours volante : son émail particulier est le sable. On appelle spécialement oiseau celui dont l'espèce est indéterminée.

— *Lauvergnat*, en Poitou : d'azur, à un oiseau de proie de gueules. — *Loyseau*, en l'île-de-France : de gueules, à un oiseau d'or, perché sur un écot du même ; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux croisées d'or. — *Alaignat*, en Auvergne : d'argent, à une oie d'azur. — *Gauthier*, en Bourgogne : un gauthier (oiseau) essorant d'argent, armé et couronné d'or. — *Fieret*, en Languedoc : d'azur, à l'oie d'argent, au chef d'or, chargé d'un casque d'argent. — *Ossary*, en Lyonnais : d'azur, à deux oies d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe. — *Grand*, en Normandie : d'azur, à trois ducs perchés d'or. — *Girondo*, en Guyenne : d'or, à trois hirondelles de sable. — *Martel*, en la Comtat-Venaissin : d'or, à trois merlettes de sable. — *Martin de Choisey*, en Bourgogne : d'argent, à trois martiniets de sable, au chef du même, chargé de trois coquilles du champ. — *Alligret*, en Berry : d'azur, à trois oiseaux d'argent, membres et becques de gueules, posés deux et un. — *Paradis*, en Limousin : d'argent, à trois oiseaux de paradis de sable. — *Beverau* : d'azur, au butor d'or.

— *Iconogr.* Les oiseaux figurent fréquemment dans les scènes empruntées à la mythologie antique et à l'hagiographie chrétienne ; il nous suffira de rappeler que l'aigle était consacré à Jupiter, le paon à Junon, les moineaux et les colombes à Vénus, la chouette à Minerve ; que l'aigle a été donné depuis pour attribut à saint Jean, la colombe à saint Grégoire, à saint Remi et à sainte Scholastique ; à saint Martin, le coq à saint Paul, l'oie à saint Martin, le coq à saint Benoît, l'ermite, à saint Antoine et à saint Benoît (v. ANIMAUX symboliques). Certains oiseaux ont été choisis comme emblèmes des vertus ou des vices : c'est ainsi que la vanité a été symbolisée par le paon, l'amour par deux colombes qui se becquettent, la rapacité par le vautour, la bêtise par l'oie, la fidélité conjugale par la tourterelle, la vigilance par le coq, la prudence par la grue, l'amour paternel par le pélican, le bavardage par le perroquet, etc. On a cru trouver ce dernier symbole dans une peinture antique découverte à Herculanum et qui se voit aujourd'hui au musée de Stodt ; elle représente un perroquet traînant un char qui conduit une cigale ; celle-ci désignait Néron, le chanteur infatigable, qui ne craignait pas de compromettre sa dignité souveraine en se produisant sur les théâtres publics, et qui mettait d'ailleurs plus d'importance à être bon cocher qu'à bien conduire son empire ; dans le perroquet soumis au joug, on a vu le rhéteur Sénèque, qui ne craignait pas de chercher à pallier l'horreur du meurtre d'Agrippine, commis par les ordres de Néron.

On doit à l'art antique de nombreuses représentations d'oiseaux d'après nature. Au musée de Naples, parmi les peintures et les mosaïques provenant des fouilles faites à Herculanum et à Pompéi, on remarque : deux *Cailles* becquant, l'une un grain de froment, l'autre un grain de millet ; un *Chat* devant une *Caille* ; un *Combat de coqs* ; des *Cuivres* mangeant des *flurs de lotus* ; la *Pie voleuse* (avec le bec elle a tiré une miche d'un panier dont elle a soulevé le couvercle), etc. Ces divers ouvrages sont exécutés avec une extrême vérité. Le même musée possède une mosaïque justement célèbre, représentant quatre colombes perchées sur le bord d'une large coupe pleine d'eau ; on pense que ce morceau, dont l'exécution est des plus fines, pourrait

bien être, sinon l'original, du moins une excellente copie d'une mosaïque que Pliny dit avoir été faite pour un temple de Pergame par un artiste nommé Sosus et dont il parle avec admiration. Les *Colombes* du musée de Naples ont été trouvées à la villa Adriana par le cardinal Furetti, qui les a décrites dans son *livre De musis*. Au musée du Vatican, dans la salle des Animaux, on voit divers oiseaux sculptés très-fidèlement d'après nature; un aigle combatant contre un singe; un aigle qui s'est emparé d'un lièvre; un aigle dans son nid avec ses petits; un aigle prenant son essor; un épervier tenant un petit oiseau dans ses serres; une colombe perchée sur un palmier; des coqs, une poule, un canard, une oie, une outarde, des paons, un faisan, une tourterelle, un corbeau, des pelicans, des ibis; une cigogne défendant une chèvre attaquée par deux serpents, des oiseaux aquatiques nageant, etc. Au musée des Studi est une *Cigogne dévorant un lézard*, belle sculpture trouvée à Pompéi.

Les modernes n'ont point cédé aux anciens dans l'art de représenter les oiseaux. Les peintres hollandais et flamands s'y sont particulièrement distingués : Jan Fyt, Melchior de Hondecoeter, Frans Snyder, Jacob Victor ont excellé à peindre les poulailleurs, et les basses-cour; où les coqs se battent, où les poules abritent leurs poussins sous leurs ailes, où les canards patagent, où les dindons font la roue; ils ont représenté avec le même succès des paons, des faisans, des perroquets, des cygnes, des oiseaux de proie, etc. Le musée de Madrid renferme d'admirables peintures de Jan Fyt, qui a rendu, avec autant de vigueur que de vérité, le plumage des oiseaux; on remarque, entre autres, un *Milan qui s'abat sur des poules* et des *Vautours qui fondent sur des canards* et auxquels deux chiens aboient. Des tableaux de Frans Snyder et d'Hondecoeter se voient dans les galeries de Vienne, de Dresde, du Louvre, de Madrid, d'Amsterdam. Le musée de cette dernière ville a un tableau d'Hondecoeter, qu'on intitule : la *Plume flottante*, à cause d'une plume de canard placée à la surface d'une pièce d'eau et si bien imitée, si légère, qu'elle fait illusion; des canards, un pélican, un flamant et d'autres oiseaux aquatiques s'ébattaient autour de ce bassin. Un autre chef-d'œuvre de ce même artiste représente un couple de paons, une poule blanche entourée de ses petits et des oiseaux exotiques. Les œuvres de Jacob Victor, qui a peint principalement des poules, sont plus rares que celles d'Hondecoeter, mais leur mérite est au moins égal, si nous en croyons W. Bürger : « Victor est plus moelleux, plus ample, plus coloriste, dit cet éminent critique. Melchior est souvent un peu sec, un peu froid, égal dans ses lumières, peu raffiné dans les transitions du clair-obscur. Jacob peint ses poules presque comme Rembrandt peint ses hommes, franchement et de vive impression. Les oiseaux de Melchior ont parfois l'air de poser dans un jardin zoologique. Ceux de Jacob sont abandonnés à la simple nature et ils ne soupçonnent point que des promeneurs ou des curieux puissent les regarder. » Un excellent spécimen du talent de Victor se voit au musée de Rotterdam; il représente une grosse poule jaune entourée de ses poussins; deux de ces petits sont sur ses pattes, quatre autres viennent derrière elle, égratignant la terre de leurs petits ergots, pour y chercher quelque victualle, ou becquetant un feu, d'un air triomphant. C'est là un véritable tableau de famille, où manque seulement le père, occupé ailleurs sans doute, les coqs ayant autre chose à faire que d'éduquer des poussins.

Parmi les autres peintres des Pays-Bas qui ont peint des oiseaux vivants, nous citerons : Govert Camphuysen (la *Poule couveuse*, vente Van Cleef, 1864), Albert Cuyt (le *Poulailleur*, ancienne galerie Fesch), Paul de Vos (*Combat d'un coq contre un paon*, même galerie), Jean van Kessel (*Concert d'oiseaux*, au musée d'Anvers), Ferdinand van Kessel (*Oiseaux de toute sorte*, dans un paysage, au musée du Belvédère), Teniers (la *Chasse au héron*, au Louvre), R. Savery (la *Chasse au héron*, au Louvre), B. Nicaeus (deux tableaux, au Louvre, où l'on remarque un ara, un faisan argenté, une chouette, une pie, etc.), J.-D. de Heem (*L'ara et le perroquet*, ancienne galerie de Pommersfelden), etc. Dans l'école allemande, nous nommerons : Abraham Mignon (le *Nid de pinsons*, au Louvre), Warner Tamm, Ph.-F. de Hamilton et P. von Burgan, dont on voit des tableaux au musée de Vienne; Dans l'école italienne, le Bassan, Giov.-Benedetto Castiglione (tableau, au Louvre), Mario Nuzzi (le *Concert des oiseaux*, gravé par R. Earlom, en 1778), Gio.-B. Crespi dit le Cerano, dans l'école française, F. Desportes et J.-B. Oudry (tableaux, au Louvre), Mme Vien (un *Emouchet qui terrasse un petit oiseau*, des *Pigeons qui se becquettent*, un *Pigeon qui couve*, peintures louées par Diderot), et, parmi les contemporains, Al. Decamps (*Poules et canards*, Expos. univ. de 1855), Ch. Jacques, qui a peint avec beaucoup de finesse et de vérité un grand nombre de *Poulailleurs*, dans de petites proportions; Couturier, Lemmens, Ch. Daubigny (les *Hérons*), Edouard Traviès qui a travaillé longtemps pour le Musée d'histoire naturelle, Philippe Rousseau (*Pyrargus chassant au marais*, Salon de 1853), Salmon (la *Gardeuse de dindons*), Jeanron (*Oiseau de mer*, Salon de 1857), Robie (le *Nassacre des*

innocents, moineaux dévorant des hannetons, tableau d'une exécution très-spécieuse et colorée, exposé au Salon de 1855), Mory (le *Bain*, moineaux s'ébattant autour d'un filet d'eau, Salon de 1873), etc.

Plusieurs des artistes que nous avons nommés, Snyder, Jan Fyt, Abr. Mignon, Oudry, Desportes, Hamilton, entre autres, n'ont point moins bien réussi à peindre les oiseaux morts que les oiseaux vivants; nous citerons encore parmi les peintres du gibier à plume : Evert van Aelst et son neveu Willem, dont on voit d'excellents tableaux dans les musées de Berlin, de Dresde, de Munich; P. Angel (tableau daté de 1650, dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle); W. Ferguson (tableau dans la même galerie); Hermann van Hahn (musée du Belvédère); D. van Koning (musée du Belvédère); Lilienburg (galerie de Dresde); Jacopo Nani (musée du Belvédère); Rembrandt (*Héron suspendu par une patte*, au musée de Dresde), Ernest Stüven (la *Perdrix grise* et la *Perdrix rouge*, vente Rinecker, 1858); Vonck (tableau daté de 1671 et représentant une perdrix, des mésanges et des pinsons morts, un chardonneret, des alouettes, un moineau et un pivert vivant, vente Chapuis, 1865); Jan Weenix, qui a peint avec une grande vérité de détails et une très-grande puissance de coloris bon nombre de chefs-d'œuvre (musées de Munich, de La Haye, d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres), etc. A ces noms on peut joindre ceux de quelques artistes contemporains : Vollon, Phil. Rousseau, Leyendecker, Couturier, Blaise Desgoffe, etc. V. NATURE MORTE.

La liste des artistes qui ont gravé des oiseaux serait longue à dresser; il nous suffira de citer quelques-uns des plus habiles. Un des maîtres du genre est W. Hollar, qui a publié à Londres, sous le titre de : *Diversæ avium species*, une suite de 12 planches très-estimées des amateurs : elles représentent des cygnes, des hérons, des grues, des poules d'eau, dont le plumage et le duvet sont admirablement imités; des canards saisis dans toutes les attitudes, barbotant, plongeant, volant en raccourci; des faucons chaperonnés et autres oiseaux de leurre. Ces planches sont gravées d'après les dessins de Francis Barlow, qui a gravé lui-même une curieuse eau-forte représentant un aigle venant et aveuglé par un chat qu'il a emporté dans les airs. On a aussi une suite de 8 pièces gravées, d'après F. Barlow, par R. Gaywood. D'autres séries de planches représentant des oiseaux ont été gravées par Marc Geeraerts ou Gérard (12 pièces, reproduites par Sim. Frisius, 1610), Nicolas de Bruyn (12 pièces publiées sous ce titre : *Volatiliun varii generis effigies*), C. Danckerts (12 pièces), Henry Leroy (14 pièces), Gér. Alzenbach (20 pièces), Adr. Colliert (30 pièces), Gérard Audran (12 pièces d'après Nic. Robert, *Oiseaux rares*), Marie Briot, Albert Flamen (une suite de 12 pièces intitulées : *Livre d'oiseaux*), et une suite de 13 pièces intitulées : *Diversæ avium species*, P. Cassteels (12 eaux-fortes), P. Boel (6 pièces gravées à l'eau-forte et intitulées : *Diversi uccelli*), J.-G. Huquier, la comtesse de Lubersac (d'après Marie Basseporte), S. van der Meulen (16 pièces), Angélique Martinet (59 planches représentant des *Canards*), Amable Fournier (un grand nombre de pièces, dont plusieurs d'après les dessins de Travies), etc. V. CHASSIS, COQ.

Les sculpteurs modernes qui ont représenté des oiseaux vivants ou morts sont très-nombreux. De notre temps, Fradin et Auguste Guin ont acquis en ce genre une réputation méritée; du premier, nous citerons : un *Aigle et un vautour se disputant une proie* (Salon de 1839), le *Triomphe de l'aigle* (Salon de 1852); de Cain, des *Fauvettes défendant leur nid contre un loir* (Salon de 1846), un *Ibis* et un *Aigle se préparant à défendre sa proie* (Salon de 1852), des *Faisans surpris par une fouine* (Salon de 1859), un *Faucon chassant aux lapins* (Salon de 1859), un *Vautour fauve* (Salon de 1865), etc. Citons encore : MM. Victor Aubry, L. Bonfils, B. Briand, Emile Cana, P. Comolens, Emilie Fournier, E. Fremiet (*Paon et ours*, Salon de 1867, et *Poule cochinoise*, Salon de 1860), Eugène Goussier, L.-S. Grandfils (*Combats de Coqs*, Salon de 1846), Th. Hingre, S. Luchaise, Auguste Lechevalier, Ch. L. Levé, L.-A. Lécuyer (*Butor blessé*, Salon de 1867), P.-J. Méne (*Chasse au canard*, Salon de 1850), J. Moigniez, Fr.-Michel Pascal (*Combat de deux bécasses*, Salon de 1841), Ferd. Patout, Louis Villeminot et Eugène Violet, dont les œuvres ont figuré aux Expositions parisiennes des trente dernières années.

Certains tableaux de genre doivent leur titre à des oiseaux qui y jouent un rôle plus ou moins important; tels sont : l'*Oiseau mort* ou la *Jeune fille qui pleure son oiseau mort*, une des plus charmantes compositions de Greuze; l'*Oiseau perdu*, gravé par Jourdeuil, d'après Aubry; l'*Oiseau de proie*, tableau de Diaz; le même sujet, par Guillemin (Salon de 1850); les *Tourterelles*, tableau de Chaplin (lithographie par Vernier); les *Bouvreuils*, par Alph. Isambert (Salon de 1865); le *Nid de fauvettes*, par Campotosto (Salon de 1865); le *Déjeuner de la pie*, par Ch. Fortin (Salon de 1865); le *Nid de merles*, par Edouard Girardet (musée de Tours); l'*Oiseau favori*, par Ch. Pécus (Salon de 1861); l'*Oiseau prié*, gravé par Flippart d'après Fr. Boucher; les *Deux pigeons*, par L. Benouville; les *Oies du frère Philippe*, par Subleyras (au Louvre), etc.

— **Allus. littér. Aux petits des oiseaux il (Dieu) donne leur pâture, Et sa bonté s'étend sur toute la nature**, Vers de Racine dans *Athalie* :

ATHALIE.

Mais de vos premiers ans quelles mains ont pris soin ?

JOAS.

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,

Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Dans l'application, ces vers servent à exprimer l'action protectrice de la Providence.

« Le Norvégien, et c'est là un des traits les plus remarquables de son caractère, aime que tout soit heureux autour de lui. Il convie tout d'abord ses serviteurs aux fêtes de l'hiver, qui commencent la nuit de Noël et qui se prolongent jusqu'au dimanche des rois. Muis sa bienveillance, plus expansive, ne s'arrête pas aux hommes; il sait aussi faire leur part aux habitants des airs, et l'on peut vraiment dire de lui :

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,

Et sa bonté s'étend sur toute la nature. »

L. ENAULT.

« Environ 50,000 saumons ou truites à l'état d'alevins, c'est-à-dire de très-jeunes poissons, furent pris par M. Coste dans son laboratoire du Collège de France, où ils étaient nés par l'éclosion artificielle. On les jeta dans le lac et les divers cours d'eau qui parcourent le bois et on les abandonna à eux-mêmes, sans se préoccuper autrement de leur nourriture, espérant que la Providence,

Aux petits des oiseaux qui donne la pâture,

La donnerait de même aux petits des poissons. »

LOUIS FIGUIER.

« Une folâtre fauvette s'élance tout à coup d'un buisson, monte perpendiculairement en lançant au ciel sa chanson joyeuse, trace en l'air vingt zigzags capricieux, saisit un moucheron et l'emporte, en remerciant Dieu, dont la bonté, dit-elle, s'étend sur toute la nature, puisqu'il ne dédaigne pas de donner la pâture aux petits des oiseaux. Reconnaissance naïve, que le moucheron très-probablement ne partage pas. »

BERLIOZ.

— **Je suis oiseau; voyez mes ailes. Je suis souris; vivent les rats!** Vers de La Fontaine, dans la fable : la *Chauve-Souris* et les *deux Belettes*. Voici le passage dans lequel se trouvent ces deux vers :

Je suis oiseau; voyez mes ailes :

Vive la gent qui fend les airs !

Je suis souris; vivent les rats !

Jupiter confonde les chats !

Les deux vers en italique sont devenus la devise de ceux qui, sans courage et sans dignité, affichent successivement les couleurs de tous les partis, au gré des circonstances et de leurs intérêts :

« Nous étions alors partagés en deux camps, les uns marchant sous le drapeau classique, les autres arborant l'étendard du romantisme. Il fallait opter. M. de Saint-Priest louvoyait, et si adroitement, qu'il se fit des amis dans Genève et dans Rome. Aux uns il disait : *Je suis oiseau; voyez mes ailes!* Il murmurait à l'oreille des autres : *Vivent les rats!* Jupiter emporte les chats ! Bref, il trouva le secret de se faire prêter partout en ne tenant à rien. »

CH. BRIFFAUT.

« La traduction de M. Bignan contenterait tout le monde, je l'espère; vieillotte par un côté, elle est par l'autre toute fraîche et toute pimpante; elle peut dire à l'ancienne école : *Je suis classique; voyez mes périphrases*, comme elles sont *à-la-fois* et à la nouvelle : *Je suis jeune aussi; voyez mes mots propres*, comme ils sont *hardis!* »

H. RIGAULT.

« Cette décision a suffoqué le maire et la municipalité qui, comme la chauve-souris de la fable, voyant que ce n'était pas le moment de crier : *Je suis souris, vivent les rats*, montre aujourd'hui son plumage et crie : *Je suis oiseau; voyez mes ailes!* »

C. DESMOULINS.

« Certains étymologistes ressemblent à la chauve-souris de La Fontaine, montrant tour à tour ses pieds et ses ailes, suivant qu'il lui convient d'être souris ou oiseau. »

BENJAMIN CONSTANT.

— **Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes**, Vers de Lemierre, dans son poème des *Fastes*, chant I^{er} :

Si la trace des deux fuit, dit-on, reconnue
Aux parfums qu'après eux ils laissent dans la nue,
Que dans mes vers ainsi chaque trait aperçu
Se sente du trépid où l'aurait conçu;
Que le plus humble objet brille encor d'éclatelles;
Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

Delille, dans sa réponse au discours de réception de Lemierre à l'Académie française, fit une application très-fine et très-flatteuse de ce vers au poète, prosateur en cette circonstance, en lui disant :

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

M. H. de Latouche, dans ses *Lettres normandes*, a fait une parodie sanglante de ce même vers, au sujet des élans lyriques de Ch. Loison :

Même quand l'oiseau vole, on sent qu'il a des pattes.

Lemierre n'est qu'un poète du second ordre, mais il en est peu, même parmi ceux du premier ordre, qui aient des vers aussi bien frappés. Malheureusement, ils se comptent trop aisément. L'alexandrin qui nous occupe exprime merveilleusement cette vérité, que, chez l'homme supérieur, la plus simple pensée porte toujours le cachet de son génie, l'empreinte de sa puissante originalité.

« Quand M^{lle} Hermine de Borose se place à une contre-danse, elle paraît grandir de deux pouces, et on croirait qu'elle va s'enlever; cependant sa danse est modérée, ses pas sont sans prétention; elle se contente de circuler avec légèreté, en développant ses formes gracieuses. Mais, à quelques échappées, on devine ses pouvoirs, et on soupçonne que, si elle usait de tous ses moyens, M^{me} Montessu aurait une rivalité. »

Même quand l'oiseau marche, on voit qu'il a des ailes. »

BRILLAT-SAVARIN.

« L'auteur, qui a voulu garder l'anonyme, est une femme d'infiniment d'esprit, et il ne nous eût servi de rien d'annoncer ce livre orné de ce nom masculin, car, *Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes*; même quand une femme écrit, elle a beau vouloir cacher son sexe, on sent facilement son cœur qui se trahit presque à chaque ligne, et, malgré tous les soins qu'elle prend pour donner à son style la vigueur nécessaire, le lecteur ne s'y laisse pas prendre. »

VICTORIN MONNIER.

— **Oiseau rare**, Locution française qui est la traduction du *Rara avis* en teris de Juvénal. V. ces mots.

Oiseaux (LES) et les fleurs, allégories morales d'Azé-Eddin al Mocodessi, écrivain arabe qui vivait vers le XIII^e siècle. Le recueil renferme trente-sept allégories composées en prose poétique très-élégante, et toutes terminées par une pièce de vers qui souvent a fort peu de liaison avec ce qui précède. Voici l'une des plus agréables, dans l'élégante traduction de M. Garcin :

Allégorie XV. — *Le rossignol*.

« Tandis qu'assis sur le bord du ruisseau qui sillonnait ce jardin, je prêtai mon attention au langage muet des fleurs qui l'embellissaient, tout à coup des voix éloquentes s'élevèrent des nids suspendus aux cimes des arbres qui me couvraient de leur ombre. J'entendis d'abord la voix mélodieuse du rossignol, qui, se promettant de séduire par la beauté de son chant, laissait échapper les secrets qu'il cachait avec soin, et semblait, dans son gazouillement emblématique, bégayer ces paroles : Je suis un amant passionné, ivre d'amour, dévoré par la mélancolie et brûlé par la soif du désir. Lorsque tu verras le printemps arriver et la nature entière reprendre alors un aspect riant, tu me trouveras tout joyeux dans les jardins, ou tu m'apercevras ça et là dans les bosquets, soupirant mes amours, chantant et sautillant sans cesse sur les branches. Si l'on me présente la coupe, je m'y désaltère, et, satisfait du son harmonieux de ma voix, ivre de l'odeur embaumée que je respire, lorsque les feuilles molles frémissent au souffle caressant du zéphyr, je me balance sur les rameaux agiles : les fleurs et le ruisseau qui traverse la prairie occupent tous mes moments, et sont pour moi comme une fête perpétuelle. Tu l'imagines pour cela que je suis un amant folâtre, tu te trompes; j'en fais le serment, et je ne suis point parjure. Mon chant est le chant de la douleur, et non celui de la joie. Les sons que je fais entendre sont les accents de la tristesse, et non ceux du plaisir. Toutes les fois que je volte dans un jardin, je balbutie l'affliction qui va bientôt remplacer la gaieté qui y régnait; si je suis dans un lieu agréable, je gémis sur sa ruine prochaine; si j'aperçois une société brillante, je pleure sur sa séparation. En effet, je n'ai jamais vu de félicité durable; la paix la plus douce est bientôt troublée; la joie la plus délicate devient bientôt amère. J'ai lu, d'ailleurs, dans les écrits antiques et dans les sagesses, ces mots du Coran : « Tu ne passes dans ce monde présent. » Comment donc ne point gémir sur un temps exposé aux vicissitudes de la fortune, sur une vie qui s'évanouit, sur un instant de volupté qui va fuir! Voilà l'explication de ma conduite; je pense que cela te suffit.

« Ce qui seul soutient mon existence, c'est de m'entretenir de ce lieu sacré, séjour inaccessible de celle qui j'adore. Ne me blâme point si tant de fois je répète les chants de mon amour : quel mortel ne serait pas ivre de volupté en pensant à un jardin où des

plantes odorantes embaument l'air de leur parfum, où des vins délicieux excitent au plaisir, où des fleurs dont rien n'égale le charme et la beauté ornent la terre d'un tapis nuancé, ici d'un blanc pur ou d'un rouge éclatant, là d'un vert tendre, plus loin d'un jaune foncé ? Le ruissellement, les fleurs, les rameaux semblent s'agiter dans l'arène de mon amour, au son des cordes de ma lyre. Les obstacles cessent, et je vois arriver enfin l'heureux moment du bonheur... Douces pensées, vous êtes ma vie ; sans vous elle ne doit pas durer.

L'allégorie du *Ver à soie* se termine par cette conclusion :

« Pendant toute sa vie, l'homme se livre à des affaires qui occupent tous ses moments ; tel est le ver à soie, qui file continuellement et qui périr de chagrin au milieu de son travail.

« Après avoir employé tant d'instant à amasser des richesses, l'homme avide meurt, et ce qu'il laisse devient la proie des accidents et de ses héritiers ; tel est encore le ver à soie ; la demeure qu'il se construit cause sa mort, et un autre fait son profit de la cellule qu'il s'était formée. »

Cela rappelle vraiment les vers admirables de Lucrèce :

*Ergo hominum genus incassum frustra laborat,
Semper et in curis consumit inanibus ævum ;
Nimirum quia non cognovit que sit habendi
Finita, et omnino quoad crescat vera voluptas.*

Oiseaux (LE MONDE DES), Ornithologie passionnelle, par Toussein (1855-1858, in-18). Comme l'indique le sous-titre d'*Ornithologie passionnelle*, ce livre découle des doctrines de Fourier ; c'est un traité d'histoire naturelle doublé d'un code phalanstérien, ou plutôt l'histoire étaye le phalanstère, en fait voir la légitimité et la nécessité en étudiant les mœurs des oiseaux. Le paradoxe a bien quel que peu de part à la démonstration, mais il y a aussi des choses vraies, finement observées, profondément senties, et le difficile est de saisir le point paradoxal quand on se laisse entraîner à cette intéressante lecture. C'est le gerfaut ou faucon blanc qui donne à Toussein la formule de la science sociale ; le gerfaut dit à l'homme : « Le bonheur des individus et le rang des espèces sont en raison directe de l'autorité féminine. Une seule loi régit l'univers : l'amour. L'amour est le terre divin, irrésistible, qui attire la terre vers le soleil, l'amant vers sa maîtresse, la séve vers l'extrémité des rameaux, la molécule métallique, soi-disant insensible, vers la molécule de la même matière. Que cette puissance s'appelle amour, attraction, affinité moléculaire, le nom ne fait rien à la chose ; elle est une ; c'est le principe universel de mouvement et de vie ; c'est la force venant d'en haut, et à laquelle cèdent avec entraînement tous les êtres créés. Les sages ont appelé cette puissance passion, du mot latin *passio*, qui veut dire *subir*, pour exprimer l'idée de la passivité de l'homme et de son obéissance forcée à la loi supérieure... La passion, principe du mouvement universel, est le verbe éternel par lequel Dieu fait entendre à toutes ses créations sa volonté et sa loi... Elle pousse l'homme au bonheur. Le bonheur, c'est, pour chaque être, l'essor intégral continu de toutes ses facultés, de toutes ses attractions mutuelles. L'être créé est heureux quand il est dans la voie de sa destinée. La liberté, qui est le moyen du bonheur, est l'obéissance à la loi d'attraction. Le satellite est intimement persuadé qu'il ne fait que suivre sa propre volonté lorsqu'il parcourt l'orbite que lui a assignée l'attraction. L'amant non plus ne fait que ce qu'il veut quand il obéit aveuglément aux caprices de sa souveraine. C'est pour cela que le peuple des amoureux est le seul qui mérite le beau nom de peuple libre, étant le seul qui obéisse au gouvernement de son choix. » Le mouvement passionnel étant le mouvement pivot de la mécanique céleste, chaque création astrale se résume dans un être pivot, qui lui-même résume toutes les créations antérieures de sa planète ; tel est l'homme sur la terre, dont il est l'explication. « L'histoire de l'homme nous donnera celle des bêtes que nous cherchons, et celle des fleurs, et celle de tous les règnes que nous ne cherchons pas, car Dieu est un, et l'homme étant roi sur son globe, tout le reste des êtres sur ce globe doit se modeler sur lui, en vertu du principe d'unité.

Totus ad exemplar regis componitur orbis.

La science des rapports de l'homme avec les choses créées a nom l'annologie passionnelle ; ce n'est pas une science, c'est la science, c'est-à-dire la science pivotale qui embrasse toutes les autres.

Et l'auteur, partant de la formule du gerfaut, cherche quelle est l'influence de la femme dans la politique, la religion, la morale, la littérature ; il montre que tout est bien là où elle se fait sentir et que tout est mal où elle est annihilée. Il exalte les vertus de la poule et la tendresse des couples de pigeons ramiers ; il célèbre le moineau, le canari, l'hirondelle, fidèles sectateurs de la doctrine du gerfaut, et il n'a pas d'expressions assez blessantes pour vitupérer le coq, cet odieux tyran de basse-cour, le dindon, cet imbécile, le vautour, ce brigand. Il va de soi que les hommes sont des dindons, s'ils ne

sont pas des coqs ou des vautours ; il faut les destituer de la puissance qu'ils se sont arrogée. C'est par les femmes que doivent être gérées les affaires publiques, ou, si les hommes y ont part, c'est à la condition qu'ils seront jeunes et beaux, capables d'inspirer de l'amour, puisque l'amour est le promoteur et le régulateur de toutes choses. Et tous nos gouvernements sont chauves et laids. Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de révolutions ou que les plus légitimes n'aient sortent pas ? Si la révolution de 1789 n'a pas abouti, c'est faute d'avoir proclamé l'égalité des droits et la supériorité de la femme ; si la république de 1848 est tombée, c'est pour avoir nommé des ministres trop vieux et trop laids. M. Toussein propose de confier l'enseignement national aux femmes, car il ne peut souffrir l'Université, cette pépinière de cuistres, de pédants et de pions ; il a horreur de l'Académie, ce musée de chauves et de laids ; il demande la tête de Lhomond, dont le rudiment enseigne bien à tort que le masculin est plus noble que le féminin.

A travers toutes ces fantaisies, exposées avec une verve amusante, Toussein reste un naturaliste très-instruit et très-ingénieur ; il décrit avec goût et exactitude plus de trois cent soixante espèces d'oiseaux, qui vivent en France et qu'il a minutieusement observées ; écrivain plein de ressources, il peint en quelques traits hardis les beautés de la nature, qu'il sent vivement. Son savoir est intarissable, comme son esprit.

Oiseau (L'), par Michelet (1856, in-18). Ce livre est une haute et charmante fantaisie où le lyrisme se marie poétiquement à l'histoire naturelle. C'est le premier de la série d'inspirations du même genre qui nous a valu *l'Insecte*, *la Mer*, *la Montagne*, et peut-être le plus complet. Le fond du livre est une protestation indignée ; Michelet s'indigne de voir traiter de force aveugle l'instinct des animaux, de voir méconnaître « combien peu cette raison commencée diffère en nature de la haute raison humaine. » C'est pourquoi il veut « révéler l'oiseau comme âme, montrer qu'il est une personne ; l'oiseau, un seul oiseau, c'est tout le livre ; mais cet oiseau, à travers les variétés de sa destinée, se fait, s'accorde aux mille destinées de la terre, aux mille vocations de la vie ailée. » C'est donc une analyse psychologique de l'oiseau que notre grand historien a voulu faire, par délassement, et il est remarquable que dans cette fantaisie même, étrangère en apparence à ses études, il poursuit le même but : il plaide la cause des faibles et surexcite la sympathie en leur faveur ; il prêche l'amour des bêtes avec autant d'attendrissement que l'amour des hommes. « L'essai, dit H. Taine, d'établir la paix entre les oiseaux et l'homme, montrant que plusieurs sont nos serviteurs, que presque tous sont nos alliés et nos amis ; que ces jeunes âmes, à peine ébauchées, de fantômes, ont besoin d'être traitées en sœurs et que le destin de l'homme, barbare et brutal encore, est de rallier tous les vivants en une grande république, au souffle de l'universel amour. »

Avant de révéler la vie mystérieuse et les instincts de l'oiseau, de faire admirer en lui le génie du constructeur, du musicien, de l'artiste, de mettre au jour ses grandes qualités, de montrer qu'il est souvent notre maître ou notre modèle, en dévouement, en amour, en courage, Michelet établit l'antériorité et la supériorité de l'oiseau sur l'homme : il eût vécu sans l'homme, l'homme n'eût pas vécu sans lui ; c'est lui qui nous a préparé la terre et la rendue habitable en la débarrassant des insectes et des reptiles.

« La terre fut notre empire, fait-il dire à l'un d'eux, le royaume des oiseaux aquatiques dans l'âge intermédiaire où, jeune, elle émergeait des eaux. Des millions d'êtres de nature indécise, oiseaux-crapauds, poissons-aîlés, infestaient les limites mal tracées de deux éléments. Qu'auriez-vous fait, vous autres, faibles et derniers-nés du monde ? L'oiseau vous prépara la terre. Des combats gigantesques eurent lieu contre ces monstres énormes, fils du limon ; le fils de l'air, l'oiseau, prit taille de géant. Si vos histoires ingrates n'ont pas tracé de tout cela, la grande histoire de Dieu le raconte au fond de la terre. où elle a déposé les vaincus, les vainqueurs, les monstres exterminés par nous et celui qui les détruisit. Vos fictions mensongères vous bercent d'un Hercule humain. Que lui eût servi sa masse contre le pléiossaure ? Qui eût attendu face à face cet horrible léviathan ? Il y fallut le vol, l'aile forte, intrépide, le bec le plus haut levé, relevant, relançant l'Hercule-oiseau, l'épomis, un aigle de vingt pieds de haut et de cinquante pieds d'envergure, implacable chasseur, qui, maître de trois éléments, dans l'air, dans l'eau, dans la vase profonde, suivait le dragon sans repos. »

L'histoire naturelle s'anime singulièrement sous cette plume fébrile. Michelet ne peut décrire ce d'une façon frappante, et les classifications avec lui deviennent des énumérations épiques. Voici les pingouins, les manchots, « immobiles en longues rangées sur les îles de glace, parmi les cristaux aigus des terres australes ; » voici les goélands « promenant vaguement des flots au ciel leurs blanches voiles ; » l'aigle de mer, « qui rame avec la vitesse de l'orage. » Passant des

grandes espèces aux plus petites, il étudie avec plus de soin encore le colibri, l'oiseau-mouche, et trouve des phrases enflammées pour peindre ces « fleurs animées, topazes et saphirs ailés, » comme il les appelle. L'alouette, le pinson, le pic, l'hirondelle, le rossignol lui ont inspiré des pages exquises ; il voit dans le pic le symbole du travailleur ; dans l'alouette, un poète lyrique et, dans le rossignol, un poète dramatique : « A lui appartiennent les passions de minuit et les mélancolies d'avant l'aube. Approchez-vous, c'est un amant ; éloignez-vous, c'est un Dieu. Sa voix remplit toute la forêt. » Quant à l'hirondelle avec ses émigrations, elle lui inspire de véritables nostalgies et le fait rêver de météoroscopes : « Qui donc est tu, hirondelle, toi qui te dérobes toujours, qui ne me laisses voir que tes tranchantes ailes, fables rapides comme celles du temps ? Lui, il s'en va sans cesse ; toi, tu reviens toujours. Tu t'approches, tu m'en veux, ce semble ; tu me rases, voudrais-tu me toucher ? tu me caresses de si près que j'ai au visage le vent et presque le coup de ton aile. Est-ce un oiseau ? est-ce un esprit ? Ah ! si tu es une âme, dis-le-moi franchement, et dis-moi cet obstacle qui sépare les vivants des morts. Nous le serons demain ; nous sera-t-il donné de venir en tire-d'aile revoir ce cher foyer de l'amour et du travail de dire un mot encore, en langage d'hirondelle, à ceux qui même alors garderont notre cœur ? »

L'auteur ne reste pas toujours monté à ce ton lyrique, et il ouvre d'excellents aperçus sur le rôle utile de l'oiseau dans la nature, sur la coopération qu'il lui prête dans son travail de rénovation incessante. Peut-être va-t-il un peu loin, car il n'est pas toujours maître de son imagination. Une partie de l'ouvrage, la seconde, est beaucoup plus modérée, dans la forme surtout ; c'est qu'elle est due à la collaboration de Mme Michelet, qui remplace par des teintes délicates les coups de force de son mari.

Le triomphe de Michelet, c'est l'analyse de la vie intérieure, des sentiments intimes ; il connaît les desirs, les passions, les frayeurs des oiseaux comme s'il les avait partagés, et il les reproduit avec une intensité singulière. Voici, par exemple, comment il raconte les perplexités du rossignol au moment où il émigre de France en Italie, et sa terreur en arrivant près des Alpes, où le guettent les oiseaux de proie. Il délibère et se dit : « Si je passe de jour, ils sont tous là ; ils savent la saison ; le grand aigle fond sur moi, je suis mort. Si je passe de nuit, le grand-duc, le hibou, l'arctique des horribles fantômes aux yeux grandis dans les ténèbres, me prend, me porte à ses petites ; mais quel forfait ? j'essayerai d'éviter et la nuit et le jour. Aux sombres heures du matin, quand l'eau froide détrempé et morfond sur son aire la grosse bête féroce qui ne sait pas bâtir un nid, je passe inaperçu. Et quand il me verrait, j'aurais passé avant qu'il pût mettre en mouvement le pesant appareil de ses ailes mouillées. Bien calculé. Pourtant vingt accidents surviennent. Parti en pleine nuit, il peut dans cette longue Savoie rencontrer de front le vent d'est qui s'engouffre et qui le retarde, qui brise son effort et ses ailes. Dieu ! il est déjà jour ! Ces mornes géants, en octobre, déjà vêtus de blancs manteaux, laissent voir sur leur neige immense un point noir qui volt à tire-d'aile. Qu'elles sont lugubres ces montagnes, et quel mauvais augure, sous ce linceul à longs plis ! Tout immobiles que sont leurs pics, ils créent sous eux et autour d'eux une agitation éternelle, des courants violents, contradictoires, qui se battent entre eux, si furieux parfois qu'il faut attendre. Que je passe plus bas, les torrents qui hurlent dans l'ombre avec un fracas de noyades ont des trombes qui m'entraîneront. Et si je monte aux hautes et froides régions qui s'allument, je me livre moi-même ; le givre saisira, ralentira mes ailes ! » Le drame est complet ; Michelet réussit à nous intéresser au rossignol comme à un être humain livré aux périls d'un voyage effrayant.

Oiseaux bleus (LES), recueil de contes, par Jules Janin (1864). « Il nous semble, dit l'auteur, que ce titre irait bien à ces historiettes du printemps de l'année, écrites dans le coin d'un petit jardin, aux sifflements des merles, aux gazouillis des linots. » La comparaison que ce titre évoque est juste. M. J. Janin raconte un peu comme l'oiseau chante ; comme lui, il plait un instant, puis on le trouve monotone et d'un babil étourdissant. Les contes de ce recueil sont au nombre de huit, dont voici les titres : *le Poète et le Capucin*, *la Peine du talion*, *les Harpagons*, *Theodora*, *le Treizième arrondissement*, *les Fausses confidences* et *les Insomnies d'Eutypheon*. Le canevas, sur lequel brode l'auteur avec une grande habileté de main, est ordinairement assez léger. M. J. Janin aime les pastiches du xviii^e siècle, et il en fait d'assez jolis sans tomber plus qu'il ne faut dans l'afféterie et la mimarise. Il rit parfois d'un assez bon rire, mais il rappelle trop ces incorrigibles vieillards qui s'évertuent encore à faire les agréables. On regrette aussi de rencontrer des plaisanteries surannées et universitaires, des dialogues traînants, des anecdotes renouvelées de vingt auteurs et qui ne demandaient nullement à être rajouées. Grâce cependant aux *Harpagons*, ce recueil s'élève

au-dessus de la médiocrité. *Les Fausses confidences* ne manquent pas non plus d'un certain sel. C'est l'histoire d'un bon tour que l'auteur fait jouer par Manon Lescart et le chevalier Desgrieux, en surrogation de ceux qu'ils avaient déjà sur la conscience. Le récit vif et piquant en est fait à la manière de Pompadour par l'émule de Cagliostro, ce fameux comte de Saint-Germain qui prétendait avoir été très-lié avec le roi Pharamond et qui disait avec tant de sang-froid : « J'ai tenu plus d'une fois le jeune Henri de Béarn sur les genoux que voilà. »

Oiseaux (LES), comédie d'Aristophane, représentée à Athènes l'an 415 av. J.-C. Cette pièce, qui se passe dans les nues, tient de la féerie et occupe une place à part dans tout le théâtre antique.

Deux citoyens, Peisthétairo et Eupélède, trouvant que tout est mal sur terre et spécialement à Athènes, se décident à aller habiter avec les oiseaux. Guidés par un geai et un corneille, ils s'adressent à la duppe. Celle-ci, parente des Athéniens avant sa métamorphose, lorsqu'elle était encore Térée et régnait sur la Thrace, les défend contre les autres oiseaux, qui voulaient leur faire un mauvais parti. Les hommes rappellent aux oiseaux qu'autrefois ils étaient les maîtres de l'air et les exhortent à reconquérir cet empire sur Jupiter ; on bâtit à cet effet une ville, Néphélococcygie ou la ville des coucous, dans les nues. Le projet est approuvé ; les deux Athéniens sentent aussitôt des ailes leur pousser dans le dos ; mais à peine la ville est-elle construite qu'une foule d'aventuriers accourent dans l'espoir d'y trouver quelque chose à gagner. C'est un pauvre diable qui verse en l'honneur de la ville nouvelle, pour attraper un morceau de pain ou un habit ; un desir avec ses oracles, etc. L'esprit satirique du poète se joue à l'aise dans ce cadre, où il passe en revue tous les ridicules, sans que les autres eux-mêmes soient à l'abri de ses traits. Le poète a très-ingénieusement fait entrer dans le cercle de sa fiction tout ce que l'histoire naturelle, la mythologie, la science des augures, les fables d'Esoppe et même les proverbes populaires lui fournissaient sur les oiseaux. Il remonte jusqu'à la cosmogonie, et rappelle qu'avant la naissance du monde la Nuit, revêtue de grandes ailes noires, pondit un œuf, d'où s'éleva l'Amour aux ailes dorées, qui donna l'être à toutes choses.

Le point culminant de la pièce est la lutte des oiseaux contre les dieux. Peisthétairo, après avoir chassé tous les aventuriers, achève la construction de la ville et lui donne ses lois ; le rôle de Néphélococcygie est d'intercepter au passage les présents et les offrandes qui vont de la terre à l'Olympe.

L'Olympe bloqué ne reçoit plus d'offrandes des hommes, qui s'arrêtent en chemin pour l'huile représentant Jupiter, pour la chouette remplaçant Minerve, etc. Les dieux, amenés à composition, concluent un traité avec les oiseaux. Ils marient Peisthétairo avec la Royauté, et c'en est fait dès lors de la liberté à Nubécocouville.

Certains commentateurs ont voulu voir dans cette pièce une sorte d'utopie comique, une république imaginaire, comme celle de Platon, réalisée d'une manière bouffonne, un cadre ingénieux où l'esprit du poète se joue à l'aise et passe en revue tous les ridicules, mettant la morale de la ville des oiseaux en contraste avec les mœurs d'Athènes. Ce point de vue ne se justifie guère, car le poète n'aurait voulu obéir qu'à sa fantaisie, comme Shakespeare par exemple, dans le *Songé d'une nuit d'été*.

Je ne vois pas le mot pour rire dans les *Oiseaux*, dit Fontenelle ; cela seulement me paraît bien libre contre les dieux, car presque toute la pièce roule sur ce que cette ville de Néphélococcygie les réduirait à mourir de faim, parce qu'elle interromprait le commerce entre eux et les hommes, et que les oiseaux seraient maîtres de tout. Les Athéniens n'étaient pas assurément trop dévots, puisqu'ils souffraient de pareilles comédies. Otez de celle-là la plaisanterie sur les dieux, ce n'est plus rien ; encore cette plaisanterie ne me paraît-elle guère bonne. Les oiseaux environnent l'air de murailles, et c'est à eux désormais qu'il faut que les hommes sacrifient, sans s'embarrasser des dieux. Ce dessin-là n'a rien d'agréable. Toute la pièce, en général, est fort froide. Le meilleur morceau est celui du poète, le sacrificateur, du géomètre et du législateur, qui viennent offrir chacun un plat de leur métier, dont on les remercie.

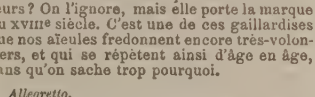
Geàte a fait une imitation libre et fort peu réussie de la comédie d'Aristophane, les *Oiseaux* (1780).

Oiseau vers (L') [L'Angellino belverde], comédie fantastique de Carlo Gozzi, représentée à Venise en 1785. Impossible de suivre dans tous ses méandres cette pièce bizarre, qui commence comme une parodie d'Eschyle et qui se termine en féerie, après avoir passé par les incidents ordinaires aux parades de la foire. Tartaglia, roi de Monterondo, revient dans ses États, comme Agamemnon, après de longues années de guerre lointaine, et il trouve installé chez lui Brighella, nouvel Égisthe, qui a séduit non pas sa femme, mais sa mère, Tartagione, vieille reine édentée, enflammée d'un amour déceint. Bri-

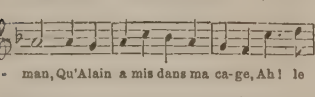
ghella, qui est à la fois poète et sorcier, aide cette mégère à ourdir contre sa bru Ninetta, femme de Tartaglia, la trame la plus noire. Tartaglia fait accourir au roi que Ninetta est accouchée de deux petits monstres, fruits d'un adultère et qu'elle a fait disparaître; Pantalun, ministre d'Etat, a, en effet, reçu l'ordre de tuer les deux jumeaux et d'enterrer vive la coupable. Pantalun, tempérant la cruauté de cet ordre, s'est contenté de coudre les jumeaux dans une toile cirée et les a abandonnés aux fûts. Esmeraldine les a recueillis et les a élevés dans sa boutique de charcuterie; mais, dix-huit ans plus tard, son mari Trufaldin les chasse comme bêtards. Les deux jumeaux, Renzo et Barbarrina, avaient l'habitude, lorsqu'on les croyait au bois pour les besoins du ménage, de lire ensemble dans des livres que leurs parents putatifs employaient à plier la charcuterie; on suppose que c'étaient des livres des philosophes modernes, dont les doctrines entrèrent ainsi dans la tête des jumeaux, lesquels adoptèrent surtout le système d'Hévélius, qui reconnaît l'amour-propre comme moteur de toutes les actions humaines. L'auteur décoche des traits piquants à ce système et aux philosophes en général; il en fait une parodie assez plaisante, grâce aux maximes qu'il met dans la bouche de ses jumeaux. C'est ainsi qu'Aristophane se moquait de la doctrine de Socrate. Le frère et la sœur, chassés de chez Trufaldin et abandonnés à eux-mêmes, appellent la philosophie à leur secours, mais en vain; la jeune fille se refroidit beaucoup de son ardeur pour la science, et, dans la misère, les deux jumeaux se querellent. Des prodiges naturels éclatent, et Calmon, roi des Simulacres, qui n'est autre chose qu'une antique statue, s'écrie: «Barbarina a raison; Renzo, ouvre les yeux!» Calmon apprend à ce dernier qu'il y a quatre cents ans il pensait comme lui, et que, pour sa punition, son cœur et ses membres se sont pétrifiés. Ici les miracles s'accumulent, les statues parlent et aiment. Pour attirer le peuple de Venise à son spectacle, l'auteur met en scène Rioba et ses compagnons, statues du *Campo Dei morti*, ainsi que les bateleurs des places publiques, Cappello et Cigolotti, transformés en statues. Le bel oiseau vert apporte son dîner à Ninetta, qui est enfermée dans un souterrain. Il y a des pommes qui chantent et une eau d'or qui joue des airs et qui danse. Renzo et Trufaldin, qui veulent conquérir ces merveilles, sont effrayés par les bêtes féroces gardiennes de ce trésor, et par une porte de fer qui tue les audacieux qui s'en approchent... Mais il est impossible de raconter de sang-froid et tout au long des choses aussi extravagantes. Tartaglia finit par découvrir la vérité; il délivre sa femme et rentre en possession de ses deux enfants.

Oiseau (AH! LE BEL), maman! ancienne chanson. D'où vient-elle? quels en sont les auteurs? On l'ignore, mais elle porte la marque du XVIII^e siècle. C'est une de ces gaillardises que nos aïeux fredonnaient encore très-volontiers, et qu'on se répétait ainsi d'âge en âge, sans qu'on sache trop pourquoi.

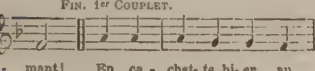
Allegretto.



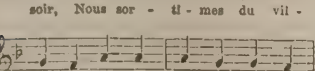
REFRAIN. Ah! le bel oi-seau, ma-



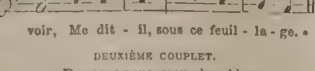
- man, Qu'Alain a mis dans ma ca-gne, Ah! le



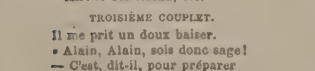
bel oiseau, maman, Que m'a don-né mon a-



FIN. 1^{er} COUPLET.



- mant! En ca - chet-te, hi-er au



soir, Nous sor - ti - mes du vil -



la - ge, «Suis-moi, si tu veux le

QUATRIÈME COUPLET.

Il me presse de nouveau;
«Je te tiens, dit-il, courage!
Le voici sous mon chapeau:
C'est le plus beau du village.»
Ah! le bel oiseau, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Il est à moi pour toujours,
Il chérit son esclavage;
C'est l'objet de mes amours,
J'en veux jouir sans partage.
Ah! le bel oiseau, etc.

Oiseaux (COUVENT DES), situé à Paris, à l'angle de la rue de Sévres et du boulevard des Invalides. Cette maison avait été ainsi nommée, dit-on, parce que son propriétaire primitif, le célèbre statuaire Pigalle, y avait fait construire une immense volière, où il avait rassemblé les oiseaux les plus rares de tous les pays. Pendant la Révolution, cette maison fut transformée en prison. Elle est redevenue un couvent de religieuses, appartenant à la congrégation de Notre-Dame, et qui s'occupent de l'éducation des jeunes personnes. Les pensionnaires appartiennent pour la plupart aux familles les plus aristocratiques. La tour gothique de la chapelle s'aperçoit du boulevard.

OISEAU (ÎLE DE L'), île de l'archipel Dangereux, dans le grand Océan équinoxial, par 17° 49' de latit. S. et par 145° 3' 15" de longit. O.

OISEAUX (mont des), montagne de France (Var), sur le territoire d'Hyères. Elle atteint 299 mètres au-dessus du niveau de la mer. De son sommet, on découvre un magnifique panorama sur la Méditerranée et les îles d'Hyères.

OISEAU-ABEILLES. m. Ornith. Nom donné aux oiseaux-mouches et aux colibris, à cause de leur extrême petitesse.

OISEAU-MOQUEUR s. m. Espèce de grive d'Amérique, qui imite avec la plus grande facilité le chant des autres oiseaux: *Je m'éveillai au chant des cardinaux et des oiseaux-moqueurs, nichés dans les acacias et les lauriers qui enviroièrent la grotte.* (Chateaub.)

OISEAU-MOUCHE s. m. Ornith. Sous-genre de colibris, ainsi dits à cause de l'extrême petitesse de leur taille: *L'OISEAU-MOUCHE, cet amant léger des fleurs, vit à leurs dépens sans les flétrir.* (Buff.) **LES OISEAUX-MOUCHEs**, qui vivent du miel des fleurs, sont peut-être les seuls volatiles qui se montrent délicats sur le choix de leur nourriture. (Toussend.)

— **Encycl.** Les oiseaux-mouches, réunis par plusieurs auteurs aux colibris, en diffèrent surtout par leur bec droit et très-acéré. A première vue, ils l'emportent aussi par l'élégance de leurs formes et la vivacité de leurs couleurs. Buffon a dépeint admirablement ces charmantes miniatures, sans cesse agitées et se laissant bercer par la brise comme les papillons. «Les pierres et les métaux polis de notre art, dit-il, ne sont pas comparables à ce bijou de la nature. Son chef-d'œuvre est le petit *oiseau-mouche*; elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux: légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure; tout appartient à ce petit favori. L'émeraude, le rubis, la topaze brillent sur ses habits; il ne le souille jamais de la poussière de la terre, et dans sa vie tout aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants; il est toujours en l'air, volant de fleur en fleur; il a leur fraîcheur comme il a leur éclat; il vit de leur nectar et n'habite que les climats où sans cesse elles se renouvellent.»

Tout semble être caprice et poésie dans ce frêle animal; il est vif, pétulant, turbulent, impatient; un rien paraît l'irriter; lorsqu'en cherchant des fleurs il en trouve de fanées, il se dépite et les détruit avec son bec. Jaloux à l'excès, il éloigne de sa demeure, à coups de bec, les oiseaux de son espèce, et, pour peu qu'il se sente appuyé, il ose attaquer des êtres d'une taille supérieure à la sienne; mais il ne fait guère cela que lorsqu'il est à la recherche de sa nourriture. En tout autre temps, il ne repousse pas la société de ses semblables. Stedman a vu des *oiseaux-mouches* voltiger sur les tamarins en si grand nombre, qu'on les eût pris pour des essaims de guêpes. La paternité le rend encore plus courageux, et il ne craint pas d'entrer dans une chambre où l'on a placé son nid.

Entre autres contes débités sur ces oiseaux, on a dit qu'ils avaient la faculté de s'engourdir lorsque les fleurs commencent à leur manquer, et de passer dans cet état toute la mauvaise saison. Mais on oublie que les fleurs ne manquent jamais dans les pays qu'ils habitent; il paraît d'ailleurs que les *oiseaux-mouches* peuvent aussi se nourrir de petits insectes. Leur langue, mue par un mécanisme particulier, est susceptible de se retirer et de s'allonger, comme chez les pics. Quand ils volent, le mouvement de leurs ailes est si rapide, qu'ils semblent planer immobiles; souvent aussi ils s'élancent comme un trait d'une fleur à l'autre.

Les *oiseaux-mouches* ont de nombreux ennemis; le plus redoutable est une énorme araignée, la mygale aviculaire; vivant ordinairement sur les mêmes arbustes, elle tend ses filets autour des nids, guette l'époque de

la naissance des petits et les dévore, après avoir chassé le père et la mère, qui subissent le même sort s'ils n'ont pas soin de s'y soustraire par une prompte fuite. Il n'est pas facile de prendre ces petits oiseaux sans altérer leur plumage; le moindre grain de plomb les briserait. On les fait tomber avec une seringue pleine d'eau, ou avec un pistolet chargé de sable, ou même, quand on est assez près, par la simple explosion de la poudre. Il vaut beaucoup mieux employer un filet à mailles très-fines, ou même le réseau à papillons; mais, pour cela, il faut déployer beaucoup d'adresse et de patience.

Ces oiseaux, ayant besoin de beaucoup d'activité et de mouvement, vivent très-difficilement, et jamais longtemps, en captivité. Une volière même est pour eux un espace trop étroit, et d'ailleurs ils ne trouvent plus là les aliments qui leur conviennent; aussi ne tardent-ils pas à languir et à périr. On a pu cependant les conserver quelquefois pendant un certain temps, en les nourrissant avec du miel ou du sirop de sucre, ou bien encore avec une pâte fine et claire composée de biscuit, de sucre et de vin d'Espagne. Duvier se servait d'un mélange de sucre brut et d'eau, qu'il plaçait au fond de fleurs artificielles imitant la forme des campanules. Les rares individus qu'on a pu ainsi conserver sont bientôt devenus familiers, au point de venir prendre leur nourriture sur les lèvres de leurs maîtres et de voltiger autour de ceux-ci.

Les naturels et les voyageurs ont toujours désigné les *oiseaux-mouches* par des noms qui font allusion à la petitesse de leur taille, à la richesse de leur plumage ou à leurs habitudes. Ici ce sont les *rayons* ou les *cheveux du soleil*, les *oiseaux-murmures*; là les *tomins* (poids espagnol qui vaut moins de 1 gramme); ailleurs des *bourdons*, des *froufrous*, du bruit qu'ils font en volant; ou bien encore des *suce-fleurs* ou des *pique-fleurs*. Les espèces les plus connues portent aussi des noms caractéristiques: *rubis*, *topaze*, *saphir*, *émeraude*, etc. Les Péruviens et les Mexicains savaient mettre à profit l'éclatante parure de ces oiseaux; ils en faisaient de jolis tabliers d'une grande fraîcheur. Les jeunes filles se faisaient de riches bandeaux avec des plumes des *oiseaux-mouches*, ou attachaient à leurs oreilles le corps desséché de ces petits êtres.

Les *oiseaux-mouches* habitent l'Amérique centrale; bien qu'appartenant surtout à la zone tropicale, ils s'avancent néanmoins dans les régions tempérées et presque jusqu'à leur extrême limite; le Brésil et la Guyane semblent être leurs séjours de prédilection. On en compte plus de cinquante espèces. La plus remarquable est l'*oiseau-mouche rubis*; cet oiseau a le dessus de la tête et du corps d'un vert foncé uniforme; le devant du cou et de la poitrine d'un vert plus brillant et plus frais; toutes les parties inférieures du corps d'un vert doré métallique foncé, tirant au brun sur le bas-ventre; un plastron occupe la gorge et le devant du cou, et forme sur ces parties une plaque étincelante de tout le feu du rubis et glacée d'or sous certains aspects. Il niche sur les branches des arbres et des arbrisseaux; son nid, fait avec le duvet du sumac, est recouvert de lichens à l'extérieur.

L'*oiseau-mouche géant* atteint 0m,22 de longueur; c'est la plus grande espèce du genre, mais la moins favorisée pour la richesse des couleurs. L'*oiseau-mouche à ventre gris* est, au contraire, le plus petit; sa longueur totale dépasse à peine 0m,06; son nid, d'une dimension proportionnée à sa taille, est construit avec beaucoup d'art. L'*oiseau-mouche huppe-col* voltige autour des fleurs, qu'il suce à la manière des abeilles. L'*oiseau-mouche rubis-topaze* est l'espèce la plus admirable par l'éclat de ses reflets; suivant les différences d'âge et de sexe chez les individus, ceux-ci ont été souvent classés comme appartenant à autant d'espèces distinctes. L'*oiseau-mouche à oreilles d'azur*, sur les côtes de la tête, deux pincesaux de plumes longues, d'un bleu violacé ou d'un vert chatoyant.

OISEL ou **OUZEL** (Jacques), érudit hollandais, né à Dantzig en 1631, mort à Groningue en 1686. Après avoir complété ses études littéraires sous la direction de Saumaise, de Heinsius, il se fit recevoir docteur en droit à Utrecht (1654), voyagea en France, en Angleterre, en Suisse, revint en Hollande en 1657 et fut nommé, dix ans plus tard, professeur à Groningue. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, nous citerons: *De obligatione* (Leyde, 1654); *Cui institutionum fragmenta, cum notis* (Leyde, 1658); *Auli Gellii noctes attice, cum commentariis* (Leyde, 1660); *Theauri selectorum numismatum antiquorum a Julio Cesare ad Constantinum magnum* (Amsterdam, 1677, 2 vol. in-8°), ouvrage encore recherché. — Son neveu, Philippe Oisel, né à Dantzig en 1671, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1764, s'attacha à l'étude de l'hébreu et publia une *Introductio in accentuationem Hebræorum metricam* (Leyde, 1714, in-4°).

OISELAY, village et commune de France (Haute-Saône), canton de Gy, arrond. et à 32 kilom. de Gray; 720 hab. Minéral de fer, briqueteries; voie romaine, vestiges d'un château fort.

OISELAY (Jean D'), poète français du xve siècle, né dans le comté de Bourgogne. Il suivit Charles le Téméraire au siège de

Nancy. En 1481, il fut attaqué dans son château d'Oiselay (dont on voit encore les ruines près de Besançon) par Charles d'Amboise, et emmené prisonnier en Champagne, où il fit, en soulas de sa prison, quelques poèmes et traductions des histoires passées. «Il recouvra par la suite sa liberté».

OISELÉ, ÉE (oi-zé-lé) part. passé du v. Oiseler. Fauconn. Dressé pour le vol: *Tiercelet OISELÉ.*

OISELER v. a. ou tr. (oi-zé-lé — rad. oisel, ancienne forme du mot oiseau). Fauconn. Dresser pour le vol: *OISELER un tiercelet.*

— v. n. ou intr. Chasse. Tendre des filets, des gluaux et autres engins, pour prendre de petits oiseaux.

— A signifié Sautiller avec pétulance, comme font les petits oiseaux.

OISELET s. m. (oi-zé-lé — dimin. d'oiseau). Petit oiseau: *Chasser aux OISELETS. Le chant des OISELETS.*

Ne vont plus oiseler s'aimer jusqu'aux beaux jours. BERQUIN.

— Par ext. Personne comparée à un petit oiseau:

Pauvre oiseler, j'ai pu trouver un nid. BÉRANGER.

— *Oiseler de Chypre*, Nom donné, dans le moyen âge, à des boules parfumées faites en forme d'oiseaux, et qui répandaient leur parfum quand on les crevait.

OISELEUR s. m. (oi-zé-leur — rad. oiseau). Celui qui prend de petits oiseaux avec des filets ou avec différentes sortes de pièges: *La main de l'oiseleur dans l'ombre s'est glissée.*

V. Huo.

Que je hais l'oiseleur dont la main mercenaire Arrache sans pitié les petits à leur mère! CASTEL.

Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle? — Je gémiss, j'ai perdu ma compagne fidèle.

— Ne crains-tu pas que l'oiseleur Ne te fasse périr comme elle?

— Si ce n'est lui, ce sera ma douleur. PASSERAT.

— Celui qui a une passion pour la chasse à l'oiseau: *Henri l'OISELEUR.* «Vieux en ce sens».

— Adj. Qui prend ou vend des oiseaux: *Le Midi se déclare déjà par un gai soleil qui tédit les dalles et fait pépier des centaines d'oiseaux exotiques dans les cages exposées à la devanture de deux marchands OISELEURS.* (Th. Gaut.) «Il s'est dit de certains animaux qui font la chasse aux petits oiseaux: *Des serpents OISELEURS sifflent suspendus aux dômes des bois, en s'abîmant comme des lianes.*» (Chateaub.)

— *Vents oiseler*, Vents doux, qui soufflent vers l'équinoxe du printemps, époque où les oiseaux font généralement leurs nids, et qu'on appelle aussi *VENTS ÉTÉSIENS* et *ORNITHES*.

OISELIER s. m. (oi-zé-lié — rad. oiseau). Celui qui fait métier d'élever et de vendre des oiseaux: *A la solennité de l'entrée des rois, le corps des OISELIERS de Paris était obligé de lâcher cinq cents petits oiseaux, auxquels on rendait ainsi la liberté.* (Acad.) *Outre les fous et les marchands de ferraille, il y avait aussi sur le quai de la Mégisserie un grand nombre d'OISELIERS, où certaines grandes dames de la Régence envoyaient vendre ces jolis oiseaux que les Espagnols ont apportés des Canaries.* (Le Siècle.)

— Hist. Nom donné à des hommes qui formaient une sorte de caste méprisée, dans le duché de Bouillon.

— **Encycl.** Comm. et industr. L'industrie de l'oiselier est récente; elle ne remonte guère plus haut que le XVIII^e siècle et n'a pu se développer que depuis qu'on s'est pris de passion pour les oiseaux exotiques. Auparavant, il n'y avait guère à peupler que les volières de quelques princes ou grands seigneurs, et ce ne pouvait être qu'une industrie de rencontre. Aujourd'hui, les *oiseliers* entretiennent des relations avec toutes les parties du monde, s'approvisionnent constamment d'oiseaux rares, font des essais d'acclimatation, de croisements, et leur commerce est fort étendu. A Paris, leur quartier général est le quai de l'Ecole, où ils alternent avec les marchands de ferraille et les marchands de fleurs. Là, comme dans des serres chaudes, à l'exposition du midi, gazouillent et voltigent toutes les races connues de la gent emplumée; il y en a qui viennent de la Chine, du Parguay; des Antilles, de la côte de Guinée, et ils n'en font pas moins bon ménage avec nos fauvettes, nos chardonnerets, nos rouges-gorges.

Ce sont les matelots qui approvisionnent les *oiseliers*, surtout de perruches; ils les capturent en faisant relâche sur la côte d'Afrique ou au Brésil, les nourrissent avec soin et parviennent à leur faire supporter les hasards de la traversée. Une perruche achetée 25 fr. au matelot par l'oiselier a à compter avec une mortalité parfois effrayante et qui dépeuple ses cages en quelques froides nuits d'hiver. Après la perruche, les oiseaux exotiques dont il se fait un commerce actif sont les popes, les évêques, les veuves, les travailleurs, les inséparables et surtout les canaris; parmi les oiseaux de

France : les chardonnerets, les fauvettes, les rouges-gorges, les rossignols et même le moineau franc. Tous ces oiseaux se nourrissent de millet, de chénevis, de mie de pain, d'œufs de fourmis. Les *oiseliers* vendent aussi beaucoup de merles, de pies, de grèges, de corbeaux, considérés, faute de mieux, comme des oiseaux d'agrément; le merle est l'ara du pauvre.

La vente des œufs de certaines espèces de volailles ou de gibiers, pour le peuplement des basses-cours ou des parcs, constitue aussi une branche importante du commerce des *oiseliers*. C'est par eux qu'un grand nombre d'espèces rares et précieuses ont pu se répandre facilement. Les œufs de faisan, de perdrix, de caille se vendent en très-grande quantité; les œufs de poules de races choisies, comme les cochinchinoises pures, les Brahmapoutra, les Grèvecœur, etc., atteignent des prix élevés; ceux d'une espèce de canard, le canard mandarin, valent jusqu'à 6 fr. pièce; les œufs de paon du Japon sont cotés à peu près au même prix. Les *oiseliers* vendent également des couples reproducteurs de toutes ces espèces, et c'est le côté le plus utile de leur industrie.

— Hist. Les *oiseliers* du duché de Bouillon étaient, comme les *cacous* de Bretagne, les *cacots* des Pyrénées et les *colibris* du Pôitou, une sorte de race de réprochés, rejetés du sein de la société par une de ces haines féroces comme on en rencontre au moyen âge. L'origine de leur disgrâce fut la révolte tentée au xiii^e siècle par quelques vassaux contre Alphonse II, prince-évêque de Liège.

En 1096, Othert, un des prédécesseurs d'Alphonse II, avait acheté le château de Bouillon de Godefroy, à son départ pour la terre sainte, acquisition importante en ce qu'elle donnait aux princes-évêques de Liège une forteresse renommée placée sur la frontière de leurs États. En 1134, Renaud, comte de Bar, descendant des anciens comtes de Bouillon et qui tenait pour nulle la vente consentie par Godefroy à l'évêque de Liège, séduisit la garnison du château, après s'y être secrètement introduit, et la décida à se mettre en rébellion ouverte. L'évêque régnant, Alexandre I^{er}, en mourut de douleur. Son successeur, l'arce et licencié Alphonse II, entreprit, avec l'aide du comte de Namur, de faire rentrer la forteresse dans l'obéissance et vint la bloquer étroitement (1141). Il y parvint, non sans peine, et ce succès fut attribué à la protection miraculeuse de saint Lambert, dont il avait fait apporter la chasse dans son camp. C'est ce qu'on appela le *Triomphe de saint Lambert*, dont un écrivain du temps, Nicolas de Liège, nous a laissé une mirifique relation. Saint Lambert était bien aveugle de protéger ainsi Alphonse, un prélat dont la vie faisait scandale même parmi les plus débauchés de son époque, et qui encourageait tous les désordres de son clergé. Quoi qu'il en soit, les gens du château, réduits à la dernière extrémité, surtout par le manque d'eau, furent obligés de se rendre à discrétion. Alphonse leur donna la vie sauve, après les avoir fait fouetter, et les parqua, comme un bétail, dans la ferme des *Oiselières*, d'où ils ont tiré leur nom. Mal nourris, mal logés, occupés à des travaux immondes, ces malheureux firent souche d'une race méprisée dans tout le pays; ce furent les parias de la province. Les privations et la malpropreté leur firent contracter une espèce particulière de lèpre, et ils tombèrent dans l'abjection la plus profonde. Leurs noms et ceux des enfants qui leur naquirent dans la suite étaient enregistrés avec soin, de sorte que la reproduction pesait éternellement sur leurs familles, et, un demi-siècle après la rébellion, les souvenirs des populations environnantes étaient déjà si confus, que les *oiselières* passaient pour des descendants d'esclaves juifs amenés de Palestine par Godefroy de Bouillon, quoique ni Godefroy ni ses frères n'eussent jamais repassé en Europe. Tant que les évêques de Liège restèrent ducs de Bouillon, ils maintinrent les *oiselières* dans la plus rigoureuse servitude. On leur faisait nettoyer les égoûts et les latrines, et la plupart étaient toujours parqués pêle-mêle dans cette ferme des *Oiselières*, où leurs ancêtres avaient été internés. Les princes d'Auvergne laissent tomber en désuétude ce régime avilissant; mais le registre existait et on pouvait toujours reconnaître les familles des *oiselières*, que continuait à poursuivre la réprobation publique. Ce registre infamant ne fut détruit qu'en 1740, depuis lors, les familles des parias se sont confondues avec le reste de la population, et les traces de leur origine sont à peu près effacées.

OISELLERIE s. f. (oi-zè-le-ri — rad. *oiseau*). Commerce de ceux qui s'occupent de prendre et d'élever des oiseaux. Art d'élever des oiseaux. « Lieu où l'on élève des oiseaux : Les *Romains* recherchaient avec passion la chair des oiseaux; ils battaient d'immenses OISELLERIES, dans lesquelles ils en élevaient de si grandes quantités, que leur seule fiente suffisait pour fumer des champs. (Virey.)

— **Enchyli.** L'*oisellerie* est cette partie de la zootechnie qui s'occupe de la multiplication et de l'élevage des oiseaux utiles ou d'agrément et de toutes les questions qui s'y rattachent. C'est de nos jours seulement qu'elle est devenue une véritable science, bien que

certaines de ses parties, la fauconnerie par exemple, ou le dressage des pigeons voyageurs, aient été cultivées avec succès à des époques plus ou moins anciennes. On peut dire que l'*oisellerie* est l'ornithologie appliquée, formant le complément naturel de l'ornithologie descriptive. Elle fera des progrès de plus en plus notables à mesure que les établissements zoologiques se tourneront vers les applications pratiques, ou que des établissements spéciaux seront créés dans ce but. Sous ce rapport, on peut dire que la Société d'acclimatation et le jardin zoologique fondé par elle rendront d'éminents services.

On donne aussi le nom d'*oisellerie* à tout établissement destiné à mettre en pratique les données dont nous venons de parler. Une *oisellerie* complète est à la fois une basse-cour, une volière, une faisanderie, une ménagerie, un laboratoire d'observations et d'expériences, etc. Un établissement de ce genre n'existe jusqu'à présent, il faut bien le dire, qu'à l'état théorique; mais on en retrouve en partie les éléments au Muséum d'histoire naturelle, au jardin du bois de Boulogne et dans divers établissements de même nature, tant en France qu'à l'étranger. Examinons donc avec quelques détails le but qu'on doit chercher à atteindre dans la création d'une *oisellerie* et les conditions qu'il faut s'attacher à réaliser pour cela. Nous trouvons à cet égard d'utiles enseignements dans l'excellent rapport adressé par M. G. Davelouis à la Société d'acclimatation.

Une *oisellerie* doit avoir pour buts principaux : 1^o d'acclimater et de domestiquer les oiseaux utiles, par conséquent d'étudier toutes les questions de physiologie, de pathologie, d'hygiène et de thérapeutique que ces animaux nous présentent; 2^o de conserver, à l'aide des connaissances acquises, un certain nombre d'individus appartenant aux races ou aux espèces utiles, pour pouvoir livrer à la propagation des bons types reproducteurs; 3^o de permettre des croisements de races, afin de reconnaître les avantages ou les inconvénients qu'ils présentent; 4^o d'assurer la continuité des études sur les variations accidentelles, dans le cas où on croirait utile de les perpétuer comme races pures ou croisées; 5^o de permettre aussi des expériences sur certaines hybridations et de reconnaître s'il n'y aurait pas lieu d'en maintenir la production d'une manière artificielle, mais constante; 6^o de pouvoir élever des oiseaux d'ornement et surtout ceux d'espèces étrangères qui exigeraient des études particulières ou des soins spéciaux; 7^o enfin, de présenter une sorte de dépôt d'étaçons pouvant suppléer à l'insuffisance des ressources restreintes dont disposent les établissements privés ou publics de moindre importance.

Une *oisellerie* offre donc des caractères mixtes qui lui assignent une place spéciale; elle doit réunir un ensemble de conditions qui satisfasse à ce but multiple et qui permette en même temps le meilleur mode d'exécution des mesures adoptées pour assurer le succès; ces conditions se rapportent à la localité et à la situation, à l'aménagement intérieur, au personnel et aux soins de surveillance ou autres.

Pour le premier point, il faut avant tout que l'*oisellerie* soit établie dans un endroit salubre, ayant des abords et des communications faciles. Mais ici se présente une difficulté, car il faudrait avoir deux natures de sol qui ne se trouvent pas fréquemment réunies à côté l'une de l'autre : sec, sablonneux et perméable pour les gallinacées; humide et même aqueux pour les palmipèdes. Pour tous les oiseaux, d'ailleurs, il serait très utile d'avoir de l'eau courante en assez grande abondance pour que ces volatiles pussent s'y désaltérer et s'y baigner tant qu'ils voudraient. D'un autre côté, la présence d'arbres et d'ombrage et mieux le voisinage d'un bois seraient nécessaires, soit pour les jeunes oiseaux qui veulent courir, gratter la terre et chercher leur pâture en liberté, soit pour les espèces exotiques qui ne se reproduisent pas en captivité, soit enfin pour les faisans, le coq-hou et autres oiseaux d'un naturel sauvage et qui ont besoin de trouver, ne fût-ce que quelques heures par jour, une vie indépendante propre à satisfaire leurs instincts vagabonds. On pourrait ainsi amener progressivement les espèces les plus rebelles à passer du régime de la liberté à celui de la domesticité.

Quant à l'aménagement intérieur d'une *oisellerie*, les dispositions générales d'une ferme lui sont applicables en ce qui concerne les oiseaux de basse-cour; mais il faut surtout des promenoirs ombragés et des abris pour les mauvais temps, ainsi que des hangars grillés, préférables aux poulaillers pour certaines espèces. On pourrait aussi appliquer quelques-unes des dispositions adoptées dans les faisanderies. Il est à peine besoin d'ajouter que des parquets nombreux, bien disposés et étendus avec les soins convenables, renfermeraient les espèces et les races, afin d'en maintenir la pureté, en évitant les mélanges des individus adultes. Un four pour l'incubation artificielle est encore indispensable dans une *oisellerie*. Tous les appareils et ustensiles employés doivent être de bonne qualité, aussi commodes que possible et entretenus convenablement. Il y a tout avantage à placer les oiseaux avec des mammifères, ce qui compléterait l'établissement, ce serait

donc une petite ferme produisant d'ailleurs les denrées nécessaires à l'alimentation des animaux, les plantes utiles à leur santé, la paille, le foin, si utiles en tant de circonstances, etc.

Enfin, en ce qui concerne le personnel, le nombre des employés doit être déterminé par le fonctionnement de l'*oisellerie*, les besoins auxquels il faut satisfaire et les développements progressifs de l'établissement. Ces employés doivent présenter les qualités convenables, savoir pratique, douceur envers les animaux, zèle dans leurs fonctions, etc. Pour la surveillance, toutes les mesures nécessaires devraient être adoptées; il est, en effet, indispensable que la plus grande régularité existe dans la comptabilité, l'indication des naissances et des morts des animaux, des entrées et des sorties, la conservation des notes, observations et pièces de toute sorte qui rendront plus prompts et plus faciles les contrôles et les vérifications. Il faut s'attacher surtout à mettre un grand esprit de suite dans la marche des travaux, des observations et des expériences; il faut exactement tenir note de tout, des succès comme des échecs, les uns et les autres devant être pour l'avenir des leçons souvent coûteuses, mais toujours profitables. Une *oisellerie* ainsi conduite doit donner d'excellents résultats pour la science comme pour la pratique.

Les oiseaux élevés en domesticité sont sujets à diverses maladies qui les atteignent bien plus rarement dans l'état de nature. Il en est beaucoup qui se trahissent toujours par des signes extérieurs, tels que les plumes en désordre, les ailes pendantes, l'air chagrin et mélancolique, le silence, la station bipède pendant le sommeil (les oiseaux bien portants ayant l'habitude de dormir sur une seule patte). Des abcès jaunes se montrent assez souvent à leur tête et atteignent le volume d'un gros pois. Souvent de petits ulcères, nommés aphthes ou chancre, s'attachent à leur palais. Quelquefois l'oiseau est enroué; il ouvre souvent le bec si on touche sa poitrine, on y sent une palpitation extraordinaire; on a donné à cette affection le nom d'asthme. Les petites espèces, telles que les linottes, les chardonnerets, les calandres, sont très-sujettes à la constipation, maladie aisée à reconnaître aux efforts que font ces animaux. Chez ceux d'une complexion délicate, comme les fauvettes, les loriot, les mésanges, les rossignols, etc., on voit les pieds gonfler, devenir rugueux, prendre la couleur du plâtre; le malade ne peut se soutenir qu'avec difficulté; ses plumes sont toutes hérissées; il a la goutte.

On voit quelquefois le corps de l'oiseau s'enfler, sa chair se recouvrir de veines rouges, sa poitrine devenir très-maigre, lui-même ne s'occuper de toute la journée qu'à jeter les grains qu'il a mangés. Le mal caduc est une maladie qui laisse peu d'espoir de guérison, parce que ordinairement son premier accès est mortel. Parfois le bouton, ou amas de cryptes, est gonflé plus qu'à l'ordinaire; les oiseaux en sont fort incommodés et deviennent mélancoliques. Souvent aussi l'extrémité de la langue se recouvre d'une pellicule blanchâtre qui gêne d'abord, puis empêche les mouvements de cet organe, et qu'on nomme la pepie. Une maladie à laquelle sont soumis tous les oiseaux est la mue; elle est très-dangereuse si elle arrive quand régnent des vents froids. Les oiseaux sont encore sujets aux maux d'yeux, à la cécité, au rhume, aux attaques des insectes parasites, à des entorses, fractures et autres accidents.

Pour prévenir tous ces dangers, il importe d'établir une bonne hygiène dans les *oisellières*, et de les maintenir dans un état parfait d'aération et de propreté, en les visitant fréquemment, de varier le régime de nourriture des oiseaux et même d'introduire au besoin quelques substances purgatives. Il serait bon aussi de procurer de temps en temps aux oiseaux un peu d'exercice, en les laissant voltiger librement dans une grande volière ou tout au moins dans une chambre. Quant aux remèdes particuliers à telle ou telle maladie, l'énumération en serait trop longue, et nous renvoyons pour ce sujet aux articles spéciaux.

OISEMONT, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. d'Amiens; pop. aggl., 1,045 hab. — pop. tot., 1,063 hab. Passenteries, briqueteries, tanneries; commerce de grains et de chevaux.

OISEUSEMENT adv. (oi-zeu-ze-man — rad. *oiseux*). D'une manière oiseuse : En écrivait cette préface, mon but n'est pas de rechercher OISEUSEMENT si j'ai mis au théâtre une pièce bonne ou mauvaise. (Beaumarch.) Va donc, musiquel! Pourquoi tant répéter? N'es-tu pas assez lente? Au lieu de peindre la passion, tu t'accroches OISEUSEMENT aux notes. (Beaumarch.)

OISEUX, **EUSE** adj. (oi-zeu, eu-ze — lat. *otiosus*; de *otium*, oisiveté). Qui a l'habitude de ne rien faire, de ne s'occuper à rien : Gens oiseux et fainéants. David fut indiscret et oiseux avant d'être adultère. (Mass.) Nous sommes oiseux et nous nous arrêtons à faire les beaux. (Sieyès.)

— Qui n'est bon à rien, qui ne sert à rien, qui n'aboutit à rien : Disputes, questions oiseuses. Qu'un fait oiseux, indifférent à tous égards, soit vrai ou faux, cela n'intéresse qui

que ce soit. (J.-J. Rouss.) « Qui n'ajoute rien à la pensée : Paroles oiseuses. Ornements oiseux. Epithètes oiseuses. Prenons garde de surcharger nos décrets de formules oiseuses. (Mirab.)

— OÙ l'on se tient dans l'oisiveté : Sors de ce lit oiseux qui te tient attaché. BOILEAU.

— Substantif. Personne oiseuse, qui se livre à l'oisiveté : Les paresseux et les oiseux.

— **Syn.** Oiseux, oisif. Oiseux veut souvent dire inutile; mais quand il est synonyme de oisif, il marque l'habitude de l'inaction, tandis que oisif n'exprime que l'absence actuelle de travail. Une vie oiseuse est complètement stérile; il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle puisse devenir utile; une vie oisive ne sert à rien dans son état actuel, mais elle pourrait devenir active.

OISIF, **IVE** adj. (oi-ziff, i-ve. — L'ancienne forme était *oïdïe*, employé substantivement au sens d'oisiveté et qui représente une forme non latine *otivus*, du latin *otium*, loisir, repos, qu'Eichhoff rapporte au sanscrit *osana*, fixité, de la racine sanscrite *as*, rester, fixer). Qui ne fait rien, qui est inoccupé : Rester oisif. Les hommes oisifs sont le fléau des hommes occupés. (Acad.) Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais oisifs. (Montesq.) Que l'homme oisif joue un sot personnage dans le monde! Il y fait pleuvoir l'ennui partout où il se trouve. (Helvét.) Les journées sont longues et les années sont courtes pour l'homme oisif. (Bider.) Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. (J.-J. Rouss.) L'homme oisif est comme l'eau qui dort, il se corrompt. (Lafontaine.) L'homme oisif se sent toujours mal à l'aise. (Gauthier.) L'oisiveté n'est supportable qu'à la condition du travail; l'homme ne peut rester oisif et seul. (Guizot.) Toute aristocratie oisive est à la veille d'un 93. (L. Faucher.) La curiosité est la passion des villes oisives. (Lamart.) L'esprit a besoin d'exercice, et, à défaut de la vérité, il se saisit de l'erreur plutôt que de rester oisif. (Mme de Remusat.) L'homme oisif tue le temps; le temps tue l'homme oisif. (Commerçon.)

— Qui se passe dans l'oisiveté : Vie oisive. Habitudes oisives. La vieillesse oisive est la seule qui soit à charge. (Montesq.) Les régnes oisifs, loin de décorer nos histoires, ne font que les obscurcir. (Muss.)

— Qu'on laisse inactif, dont on ne fait point actuellement usage : Capitulaux oisifs. Talents oisifs. La valeur est oisive pendant la paix. (Acad.) Toutes les vertus civiles sont oisives dans la solitude. (Acad.) Les sots ne se bornent pas à une vie oisive contre les gens d'esprit; ils les représentent comme des gens dangereux, ambiteux, intrigants. (Duclos.)

..... Mais ce secret courroux, cette oisive vertu, vous en contentez-vous? La fol qui n'agit point, est-ce une fol sincère? RACINE.

— Substantif. Personne actuellement ou habituellement oisive : Les oisifs sont à charge à eux-mêmes et aux autres. (Acad.) Je suis les oisifs des villes, gens aussi ennuyés qu'enuyeux. (J.-J. Rouss.) Un Etat qui renferme beaucoup d'oisifs ne saurait être toujours paisible. (Caillet.) Le nombre des oisifs tend constamment à se réduire. (E. de Gir.) On ne compte pas un seul oisif parmi les centenaires. (Maqui.)

— Hist. juive. *Oisifs* de la synagogue. Chefs d'une synagogue, selon les uns, et, selon d'autres, individus, au nombre de dix, que l'on payait pour assister à la réunion et la rendre légale.

— Hist. littér. Membre d'une académie de Bologne.

— **Syn.** Oisif, oïseux. V. OISEUX.

OISILLON s. m. (oi-zil-lon; Il mil. — dimin. d'*oiseau*). Petit oiseau : Comme l'*OISILLON* tisse et ouate son nid, nous autres, pauvres humains, nous bâtons nos demeures avec amour pour cette courte saison qu'il s'appelle la vie. (G. Sand.)

Un marant au miroir prenait des oisillons. LA FONTAINE.

Jeunes enfants ont toujours eu la rage De dénicher et merles et pinsons Et toutes sortes d'oisillons. VITALIS.

— Prov. *Tu bat les buissons qui n'a pas les oisillons*. Il en est qui prennent de la peine pour le profit des autres.

OISILLY, village et commune de France (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau-sur-Beze, arrond. de Dijon, sur la Vingeanne; 295 hab. Beau château moderne; ruines de plusieurs châteaux brûlés en 1636.

OISIVEMENT adv. (oi-zi-ve-man — rad. *oisif*). D'une manière oisive, dans l'oisiveté : Vivre oisivement.

OISIVETÉ s. f. (oi-zi-ve-té — rad. *oisif*). Etat ou vie d'une personne oisive, qui ne se livre habituellement à aucun travail : Devenir oisif, crapuler, languir dans l'oisiveté. Vivre dans une molle oisiveté. L'oisiveté ramollit les courages. (Vauquelin.) C'est l'oisiveté qui corrompt les mœurs et fait naître les brigandages. (Boss.) L'esprit est comme le corps, il s'appesantit par une longue oisiveté. (Voltaire.) On aurait dû mettre l'oisiveté continue parmi les peines de l'enfer; il me sem-

ble, au contraire, qu'on l'a mise parmi les joies du paradis. (Montesq.) Le haze est de l'oisiveté et de la vanité des hommes. (J.-J. Rousseau.) Les jeunes gens, à peine sortis de l'école, se hâtent de prendre possession de l'oisiveté comme de la robe virile. (Mme de Staël.) Tout vice vient d'oisiveté; tout désordre procède du manque de travail. (P.-L. Courier.) Une journée d'oisiveté fatigue plus qu'une semaine d'occupations. (Petit-Senn.) Le travailleur ne devient jamais obèse; l'officine de la graisse, c'est l'oisiveté. (Raspail.) L'oisiveté est une grande cause de ruine pour la santé; c'est une porte ouverte à la maladie et à la mort. (Vincent.) L'oisiveté est une des causes destructrices de l'honorabilité des femmes. (Mme Romieu.) L'oisiveté indolente est aussi loin du repos que l'oisiveté remuante l'est du travail. (Caillet.) Oisieux-toi de l'oisiveté comme du vol et de l'anthropophagie, car tout homme qui consomme sans produire exploite et mange son prochain. (Ch. Laveley.) L'oisiveté, le fat-néto, c'est l'anéantissement, c'est la mort. (Dupanloup.)

L'oisiveté pesante est le sommeil de l'âme.

DUMARD.

La ville oisiveté est fille de misère.

A. DE MUSSET.

S'occuper, c'est savoir jouir;
L'oisiveté pèse et tourmente;
L'âme est un feu qu'il faut nourrir
Et qui s'éteint si ne s'augmente.

VOLTAIRE.

— Prov. L'oisiveté est la mère de tous les vices, est mère de tous les vices. Ceux qui se livrent à l'oisiveté sont exposés à tomber dans tous les vices.

— Syn. Oisiveté, désoccupation, désœuvrement. V. DÉSOCUPATION.

— Encycl. Les poètes ont quelquefois fait l'éloge de l'oisiveté, par exemple Voltaire quand il écrivait au prince de Vendôme (*Correspondance*, t. 1^{er} de l'édition Beuchot):

Sachez donc que l'oisiveté
Fait ici notre grande affaire.
Jadis de la divinité
C'était le partage ordinaire;
C'est le vôtre et vous m'avouerez
Qu'après tant de jours consacrés
À Mars, à la cour, à Cythère,
Lorsque de tout on a tâté,
Tout fait, ou du moins tout tenté,
Il est bien doux de ne rien faire.

Le même Voltaire décrit ainsi un oisif:

L'oisif..... gras, rond, gros, court, séjourné,
Citadin de Pampanie,
Porte un teint de prédestiné,
Avec la croupe rebondie.
Sur son front respecté du temps
Une fraîcheur toujours nouvelle
Au bon doyen de nos galants
Donne une jeunesse éternelle.

Ailleurs encore Voltaire a dit:

Connaissez mieux l'oisiveté:
Elle est ou folle ou sage;
Elle est vertueuse ou riche
Et vice dans la pauvreté.

On peut jouir en paix dans l'hiver de sa vie
De ces fruits qu'un printemps semote notre industrie:
Courtisans de la gloire, écrivains ou guerriers,
Le sommeil est permis, mais c'est sur des lauriers.

En réalité, le caractère actif de l'homme lui interdit l'oisiveté; quand il s'y livre, il manque à sa destinée. L'action nous est nécessaire. Nous ne saurions nous dérober à cet instinct sans tomber dans une langueur plus pénible à supporter que toutes les fatigues excessives.

Si l'oisiveté a été quelquefois un fléau, ce n'est pas un vice moderne. Certes, on ne se rapprochera pas au XIX^e siècle d'être oisif. L'activité humaine n'a jamais été si féconde et si universelle. Mais l'oisiveté reste un vice individuel très-fréquent. Elle a des suites plus ou moins funestes selon la condition à laquelle on appartient. Dans les hautes classes de la société, le monde, les distractions diverses qu'il procure, les soins de l'ambition et de l'amour-propre peuvent neutraliser les effets naturels de l'oisiveté. Il existe d'ailleurs là des devoirs d'état auxquels on ne se dérobe pas facilement et qui exigent l'exercice quotidien de la volonté, etc.; puis la culture des lettres, des sciences et des arts est un champ d'activité très-vaste. Les passions s'en méient souvent et font d'un homme inoccupé tout autre chose qu'un oisif. Les classes intermédiaires se prêtent à une activité d'un autre genre, plus directement utile et plus constante. Il n'y a rien de plus actif parmi les générations contemporaines que la bourgeoisie industrielle et commerciale; par contre, chez elle, l'activité intellectuelle est peu développée et les efforts se concentrent dans la poursuite acharnée du bien-être matériel. L'activité morale et intellectuelle est encore beaucoup moindre dans les classes inférieures, que l'instruction primaire tend néanmoins chaque jour davantage à éveiller aux intérêts de l'esprit.

Du reste, à quelque niveau social qu'on se place, si l'on excepte un milieu lettré fort peu étendu, l'activité intellectuelle est peu appréciée. Le génie lui-même est tenu pour inutile par ceux qu'on croirait dignes de le comprendre. A en croire les Prudhommes qui ont fait de l'argent leur dieu, la réflexion mérite d'être confondue avec la paresse. Ils ont inventé

des proverbes, des axiomes qu'ils débitent avec un sang-froid étonnant, afin de démontrer que la culture morale et intellectuelle est un genre d'oisiveté condamnable, tout au plus à l'usage de ceux qui ont de la fortune et qui peuvent en faire un amusement. Leur mot d'ordre est: *A bas les oisifs*; ils n'osent pas dire les lettrés. Ces gens-là n'estiment que le labeur manuel. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela: la plupart des hommes n'ont de goût que pour les choses de leur taille, et comme ceux-là ont l'intelligence vide, ils ne croient pas que celle d'autrui puisse contenir rien de bon en dehors de la sphère de leurs intérêts de négoce.

OISON s. m. (oi-zon. — La formation régulière de ce mot est dans le bressan *oyon*, qui vient de *oie*, ou bien dans le mot du patois berrichon *ochon*, qui vient du latin *avoca*, *oca*, *occa*, probablement pour *coca*, le même que le sancerin *kôka*, qui désigne à la fois une espèce d'oie, le coucou et la grenouille. Jeune oie: *Un troupeau d'oisons*. La laitue est le plus grand régal des petits oisons. (Buff.) S'est dit souvent pour jars, mâle de l'oie, ou même pour oie en général:

Dans une ménagerie
De volatiles remplie
Vivaient le cygne et l'oison.

LA FONTAINE.

— Fam. *Oison bridé* ou simplement *Oison*, Personne bornée, à qui l'on fait croire ou faire tout ce que l'on veut: *La pauvre dame m'a toujours paru un grand oison*. (Bussy-Rab.)

Avant que Lise allât en cette école,
Lise n'était qu'un misérable oison.

LA FONTAINE.

Sur l'onde, aux champs, au Parnasse, en tous lieux,
Les oisons sont prétentieux.

LACHAMBEAUDIE.

Il Voici l'origine présumée de la locution *oison bridé*. Sous le régime féodal, le seigneur avait le droit de contraindre les gens demeurant sur sa seigneurie à faire moudre leurs grains à son moulin et à faire cuire leurs pâtes à son four; il en retirait une redevance connue sous le nom de *droit de fournage*. Pour se soustraire à cette redevance, les moines de Saint-Ouen s'étaient engagés envers leur seigneur à en payer une autre qu'on appela la redevance de *l'oison bridé*. Chaque année, on choisissait dans la basse-cour du couvent une oie de la plus belle venue. Parée, ornée de rubans de diverses couleurs, dont l'un servait de bride, elle était conduite processionnellement par les moines du couvent au moulin du seigneur, où elle subissait le sort réservé à toutes les oies du monde. On a aussi expliqué cette locution d'une façon plus simple: dans certains pays, les oies étaient élevées en liberté, on leur introduit une plume dans les narines, en travers du bec, pour les empêcher d'entrer dans les champs fermés de haies; c'est donc grâce à cette sorte de bride qu'on parvient à les gouverner à sa fantaisie.

— *Être bon à garder les oisons en mue*, N'être bon à rien.

— Prov. *Les oisons mènent paître les oies*, Les ignorants donnent des avis à des gens plus habiles qu'eux.

— Agric. Petit tas d'avoine, composé d'une ou deux javelles, qu'on laisse sur le sol jusqu'à ce qu'on puisse les lier.

— Adjectif. Sot, imbécile: *Je le trouve bien oison*. Dangeau a commencé la ménagerie de Clagny; il a ramassé pour deux mille écus de toutes les tourterelles les plus passionnées, de toutes les truies les plus grasses, de toutes les vaches les plus pleines, de tous les moutons les plus frisés, de tous les oisons les plus oisons. (Mme de Sév.)

OISON, rivière de France (Meuse). Elle naît près de Grenilly, dans l'arrondissement de Montmédy, arrose Marquennes, Merles et Vitteville et se perd dans le Chiers, après un cours de 55 kilom.

OISONNERIE s. f. (oi-zo-ne-ri — rad. *oison*). Stupidité, très-grande simplicité: *J'ai vu pris la résolution de n'avoir plus de querelles et de pousser la douceur jusqu'à l'oisonnerie*. (Mme de Graffigny.) *à l'aus*.

OISSEAU-LE-PETIT, village et comm. de France (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arrond. et à 25 kilom. de Mamers, à 46 kilom. du Mans, 1,148 hab. Débris de constructions romaines couvrant une étendue de plus de 100 hectares.

OISSEL, bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de Grand-Couronne, arrond. et à 13 kilom. de Rouen, dans une charmante situation, sur la Seine; pop. aggl., 3,835 hab. pop. tot., 4,211 hab. Filature et tissage de coton. C'est d'Oissel que part l'embranchement de chemin de fer qui relie les lignes de Paris au Havre et de Paris à Cherbourg. Magnifique pont sur la Seine.

OISTIN'S-TOWN, bourg sur la côte S. de l'île de la Barbade, une des Petites Antilles, au fond d'une baie à laquelle il donne son nom. Des forts défendent l'entrée de la baie.

OISY-LE-VERGER, bourg et commune de France (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arrond. et à 29 kilom. d'Arras; pop. aggl., 2,189 hab. — pop. tot., 2,223 hab. Dans l'église, belle croix antique, ornée de médaillons, de filigranes et de pierres précieuses.

OITAMA, ville du Japon, dans l'île de Niphon, province de Dewa, ch.-l. de district, à 60 kilom. N. de Magami.

OITAVA s. f. (oi-ta-va — mot portug. qui signif. *huitième*). Métrol. Mesure de poids usitée au Brésil, et valant 387,585.

OITZ, ville du Japon, dans l'île de Niphon, province d'Oumi, sur la rive occidentale du lac Biwano-Oumi.

OJA, rivière d'Espagne. Elle prend sa source dans la province de Logroño, près d'Ezcaray, coule au N., arrose Santo-Domingo de la Calzada et se jette dans le Tiron, après un cours de 40 kilom.

OJACASTRO, bourg d'Espagne, province et à 48 kilom. O.-S.-O. de Logroño, dans une belle vallée, sur la rive gauche de l'Oja; 900 hab.

OJAK s. m. (o-jak). Hist. ottom. Corps de janissaires.

OJAK-AGALARI s. m. (o-ja-ka-ga-la-ri) Hist. ottom. Chef d'un ojak.

OJALAVA ou **OYOLAVA**, une des îles des Navigateurs, dans le grand Océan équinoxial, au S.-E. de l'île Pola, par 140° 40' de latit. S. et 173° 42' de longit. O. Elle est vaste, très-fertile et bien peuplée. Les insulaires, au dire de La Pérouse, ont beaucoup d'industrie et d'adresse; avec leurs simples outils de basalte, ils réussissent à polir parfaitement leurs ouvrages de bois; ils font non seulement des étoffes d'écorce, mais en fabriquent avec de vrai fil; leur dialecte semble dérivé du malais.

OJEDA (Alonso de), navigateur et aventurier espagnol. V. HOJEDA.

OJIHARES (HAUT-ET-BAS), bourg d'Espagne, province et à 4 kilom. S.-O. de Grenade, sur la rive gauche du Genil, dans un pays très-fertile en vin, huile et soie; 1,575 hab.

OJO-CALIENTE, une des plus riches mines d'argent de l'Etat de San-Luis-de-Potosi, dans le Mexique, à 64 kilom. E.-S.-E. de Zacatecas.

OJOS-NEGROS, village d'Espagne, province et à 56 kilom. S.-S.-E. de Calatayud et à 32 kilom. N.-N.-O. d'Albarracín; 1,500 hab. Aux environs, mine de fer qui alimente toutes les forges d'Albarracín et source salée très-abondante.

OJTOZ ou **OYTOSCH**, passage étroit et difficile des monts Karpathes, en Transylvanie, pays des Szeklers, au N.-E. de Bereczk. On y trouve de fer bel albatre.

OKA, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source dans la partie occidentale du district d'Irkoutsik, vers la frontière de l'empire chinois, forme une partie de la limite entre le district d'Irkoutsik et celui de Nijni-Oudinsk et se jette dans l'Angara, à Bratskoi, après un cours de 600 kilom.

OKA, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement et le district d'Orel, près de Khoutor, coule au N., arrose la partie occidentale du gouvernement de Toula, entre dans celui de Kalouga, sépare en partie ce gouvernement de celui de Toula, traverse la partie centrale du gouvernement de Riazan, l'extrémité N.-O. de celui de Tambou et le S.-E. de celui de Vladimir, entre dans le gouvernement de Nijni-Novgorod et se jette dans le Volga, à Nijni-Novgorod, après un cours de plus de 1,000 kilom. Les principales localités qu'elle arrose sont: Orel, Dezhkin, Bielew, Likhvin, Ieremich, Kalouga, Alexine, Tarousa, Kachirine, Sparsk, Kasimov, Ielouton, Mourou et Gorboulo. Ses affluents les plus importants sont: l'Ougra, la Nara, la Moskova, la Pra, la Khsima, la Pronia, la Para, la Mokeha et la Tiocha. Elle est navigable pendant une certaine partie de son parcours; ses eaux sont très-poissonneuses.

OKAIKAY, pays de la Guinée supérieure, à l'E. de la côte du Gabon, entre la Mounda et l'Ogonkoua.

OKAL s. m. (o-kal). Prêtre des Druses.

OKAMENDEL, district de l'Indoustani, séparé de la presqu'île de Guzarate par un bras de mer peu profond, formé par le golfe de Kutch. Il a de 40 à 45 kilom. de longueur et 20 de largeur. Il est hérissé de montagnes et entrecoupé de vallées presque toutes cultivées, quoique marécageuses. On y trouve des mines de fer et des carrières de craie dont il se fait une grande exportation. « Ce district est considéré, dit le *Dictionnaire géographique universel*, comme sacré parmi les Indous, attendu que, suivant leur mythologie, le dieu Crichna l'a habité après son expulsion de Mathura: aussi beaucoup de pèlerins se rendent-là à la pagode de Douaraca, ville principale du pays. »

OKANDA, ville du Japon, dans l'île de Niphon, province de Simosa, ch.-l. de district, à 80 kilom. E.-N.-E. de Yédo.

OKANDI, royaume de la Guinée supérieure, à l'E. de la côte du Gabon.

OKASSAKI, ville du Japon, dans l'île de Niphon, province d'Ovari, près du golfe de ce nom, sur une rivière, à 20 kilom. E.-S.-E. de Nagoya et à 180 kilom. S.-O. de Yédo. On y remarque une citadelle flanquée de tours élevées, et on y compte plus de 1,800 maisons.

OKATOUTAÏA ou **FENOUA-ITI**, une des îles Harvey, dans le grand Océan équinoxial,

par 19° 51' de latit. S. et 160° 37' de longit. O. Elle est basse et entièrement privée d'eau. Cook la découvrit en 1777.

OKA-YAMA, ville du Japon, dans l'île de Niphon, ch.-l. de la province de Bizen.

OKE s. f. (o-ke). Métrol. V. OKCEZ. || On dit aussi OKA.

O'KEEFE (John), acteur et auteur dramatique anglais, né à Dublin en 1747, mort à Southampton en 1833. Il fit de nombreuses études littéraires, apprit ensuite la peinture, qu'on affaiblissement de la vue le força d'abandonner, puis se prit de goût pour le théâtre, débuta comme acteur sur le théâtre de Dublin, où il joua pendant douze ans, puis se rendit à Londres (1780) et composa pour les théâtres d'Hay-Market et de Covent-Garden des comédies et des drames, dont plusieurs obtinrent de brillants succès. Ayant perdu la vue en 1798, il tomba dans la plus grande détresse. En 1800, le théâtre de Covent-Garden donna une représentation à son bénéfice et lui servit, jusqu'en 1826, une petite pension à laquelle le gouvernement en ajouta une autre en 1808. O'Keefe alla terminer ses jours à Southampton, auprès de sa fille. Il n'a pas composé moins de cinquante pièces, qui pèchent au point de vue de la composition et du style, mais où l'on trouve de la gaieté, de l'humour et de la sensibilité. Nous citerons, parmi ses œuvres dramatiques: le *Beau-fils* (1779), l'*Agreable surprise* (1781), le *Jour de naissance* (1783), *Omai* (1785), le *Monde dans un village* (1793), l'*Ermite de Londres* (1793), les *Folies du monde* (1795), le *Comédien irlandais* (1795), le *Château d'Andalousie* (1798), le *Pauvre soldat* (1798), etc. Il publia en 1798 un recueil de vingt et une de ses pièces (4 vol. in-8°), puis *Souvenirs de ma vie* (1826, in-8°) et *Légende à ma fille*, recueil de poésies (1834). — Sa fille, miss O'KEEFE, est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont deux ont été traduits en français: les *Patriarches* ou *la Terre de Chanaan* (Paris, 1818) et *Dudley et Claudy* (1824, 6 vol. in-12).

OKEF ou **EL-GEYF**, ville de Nubie, sur le golfe Arabeque, séparé par un bras de mer de la ville de Suakem; 6,000 hab. environ.

OKEGHEM (Jean), compositeur belge, contemporain de Jacques Obrecht, né vraisemblablement à Termonde en 1430, mort vers 1512. Il partage avec son compatriote, dans les écrivains contemporains, le titre de *Prince des musiciens* et de *Lumière de l'art*. On le croit élève de Binchois, maître de chapelle de Philippe le Bon, à Bruges. En 1461, on le trouve premier chapelain du roi de France Charles VII. Successivement maître de chapelle de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, c'est sous ce dernier prince qu'il donna sa démission. De tous les maîtres qui s'illustrèrent dans la seconde moitié du X^e siècle, dit M. Féis, Okeghem est celui qui aida le plus, par son enseignement, au perfectionnement de l'art. Les plus célèbres musiciens de cette époque et des premières années du X^e siècle (on tête Josquin Desprez) furent ses élèves. On est à même d'apprécier l'importance des modifications qu'il fit subir à l'harmonie par ses compositions, intéressantes même aujourd'hui. On lui attribue l'invention des canons. On connaît de ce compositeur cinq messes, des motets et quelques chansons françaises.

OKEL s. m. (o-kèl). Nom que l'on donne, en Egypte, à un ensemble de magasins disposés autour d'une cour, pour servir d'entrepôts pour le commerce. || On dit aussi OKELA et OKALLA s. f. || On peut comparer l'enchâssement du latin à ces larges inondations du Nil, qui submergent le pays et ne laissent apparaître, çà et là, que les OKELLES et les minarets de quelques villes. (Marry-Lafon.)

— Encycl. On rencontre dans le Levant des maisons qui se nomment des *caravansérails* en Turquie et en Perse, des *okels* en Egypte, et qui servent à la fois d'hôtellerie, de magasin, de bazar, d'atelier et de bourse même. L'okel se compose presque constamment d'une vaste cour couverte; les murs sont en briques de plusieurs couleurs et disposées en dessins gracieux. Une profonde galerie à deux étages fait le tour de la cour, et la partie supérieure est bordée par un garde-fou qui remplit l'office de balcon. La toiture repose sur une charpente apparente soulevée en tabatière, de façon à former une prise d'air qui se nomme *makfal*. Le premier étage est toujours consacré à des logements, éclairés à l'extérieur par des *mouchelabehs*. La cour seule constitue vraiment l'okel. Sous les galeries du rez-de-chaussée, des boutiques sont installées, et sur le rebord, derrière une balustrade légère, devant chaque boutique, le patron et ses ouvriers travaillent à leur métier. Les boutiques se forment au moyen de deux volets à charnières horizontales, disposés de telle sorte que l'un se relève, s'accroche contre la devanture et sert d'enseigne, tandis que l'autre s'abaisse, s'appuie sur le sol et forme plancher. Accroché à l'orientale sur ce plancher, que recouvre une natte ou un coussin, et qui le preserve de l'humidité, l'artisan, entouré de ses ustensiles, creusets, pinces, tour, met à tisser, ponçon, talle à l'rodre, etc., se livre en plein air à son industrie. Un client vient-il faire quelque achat, un tapis est aussitôt étendu sur le rebord, en dehors de la

halustrade et, tout en causant, on prend le café. Les bijoutiers mêmes n'ont pas d'autre boutique et, si le marchand s'absente dans la journée, un simple filet étendu devant sa porte suffit à faire respecter sa propriété.

OKE-LOCK-ONNE, rivière des Etats-Unis d'Amérique. Elle prend sa source dans l'Etat de Géorgie, coule au S., entre dans le territoire de Floride et se jette dans la baie d'Alapalache, après un cours d'environ 200 kilom.

OKELY (Francis), théologien anglais, né en 1718, mort à Bedford en 1794. Il fut pendant toute sa vie attaché aux doctrines des frères moraves, ce qui l'empêcha d'être admis comme prêtre dans l'Eglise anglicane. On lui doit plusieurs ouvrages empreints de mysticisme, entre autres : *The divine visions of John Englebrecht* (1781, 2 vol. in-8°); *A faithful narrative of God's gracious dealings with Hiel* (1781, in-8°).

OKEN (Laurent), naturaliste allemand, né à Ortemberg (Souabe) en 1779, mort en 1851. Il professa successivement à Göttingue, à Jena (1808), à Munich (1828) et enfin à Zurich, en Suisse (1832). Disciple de Shelling, il fonda l'école des philosophes de la nature, qui avait pour but de ramener la création entière à une unité conçue tout à fait *a priori*. D'après Oken, tous les êtres sont des manifestations de l'absolu; la nature entière est la représentation des différentes activités de Dieu. Chacun des systèmes organiques de l'homme prédomine dans une classe d'animaux et la caractérise; ainsi, les poissons, chez lesquels il y a prédominance des os doivent se nommer *ostiers*; les mammifères, qui ont les organes des sens plus développés que les autres classes s'appelleront *sensiers*, etc. Non-seulement nos divers organes sont représentés par divers animaux, mais ils se représentent les uns les autres. Oken a, le premier, formulé et fait entrer dans le domaine de la science (1807) la composition vertébrale des os crâniens, dont Goethe paraît avoir eu l'idée dès 1790. C'est Oken, dit M. Carus, qui a fondé l'ostéologie philosophique en établissant cette proposition que le système osseux tout entier n'est qu'une vertèbre répétée. Les principaux ouvrages d'Oken sont : *Esquisse d'un système de biologie* (1805); *Manuel de la philosophie naturelle* (Jena, 1809-1811); *Sur la lumière et la chaleur* (Jena, 1809); *Sur l'importance des sciences naturelles* (Jena, 1809); *Manuel d'histoire naturelle* (Leipzig, 1812-1816, 5 vol. in-8°); *Esquisse du système d'anatomie et de physiologie* (Paris, 1821); *Mélanges de zoologie, d'anatomie et de physiologie comparée* (Bamberg, 1827); *Histoire naturelle générale* (Stuttgart, 1833-1841, 13 vol. in-8°), avec atlas, ouvrage fort remarquable.

OKÉNIE s. f. (o-ké-ni — de *Oken*, natur. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des nyctaginées, qui croît au Mexique.

OKÉNITE s. f. (o-ké-ni-te — de *Oken*, natur. allem.). Minér. Silicate de chaux hydratée naturel. Il l'appelle aussi *DYSCALASITE* et *ZÉOLITE TENACE*.

— *Encycl.* Cette espèce minérale a été nommée par Kobell, qui l'a analysée et y a trouvé :

Silice	57
Chaux	26
Eau	17
100	

Ces chiffres d'analyse correspondent, d'après leur auteur, à la formule

(3CaO + 6H₂O)SiO₃.

Chauffée dans un matras, l'*Okénite* donne de la vapeur d'eau; au chalumeau, elle fond en un émail, et donne, avec les alcalis, une matière soluble dans l'acide chlorhydrique, ainsi que de la silice gélatineuse.

L'*Okénite* se trouve en Islande, aux îles Féroé et au Groenland, dans l'île Disco; elle fait partie de roches amygdalaires. C'est une substance d'un blanc jaunâtre ou bleuâtre, en masses fibreuses formées par l'aggrégation de petits cristaux qui paraissent dériver d'un prisme droit rhomboïdal de 122° 19'. Elle est très-tenace; sa dureté est égale à 5 et sa densité à 2,3.

OKERAH, ville de l'Indoustan anglais, province du Bengale, à 72 kilom. N.-O. de Berdouan.

OKHOTA, rivière de la Russie d'Asie. Elle descend du versant S.-E. des monts Stanovoi, dans la province et le district d'Iakoutsk, et se jette dans la baie de Koukhout, après un cours de 320 kilom. Vers son embouchure, elle est navigable pour les petits bateaux vides.

OKHOTSK, ville de la Sibirie, ch.-l. de district, par 59° 30' 10" de latit. N. et 140° 53' 30" de longit. E., à l'embouchure de l'Okhota, à 1,100 kilom. de Sofisk, qui est la ville principale du gouvernement. Ecole de marine; 3,000 hab. Cette ville fut le port principal de la mer d'Okhotsk jusqu'en 1850, année où la factorerie russo-américaine et le siège du gouvernement de la province furent transportés à Alian. La province d'Okhotsk, située entre 57° et 69° de latit. N. et entre 161° et 163° de longit. E., est bornée au N. et à l'O. par la province d'Iakoutsk, au S. par la mer d'Okhotsk, à l'E. par la Kamtchatka et la terre des Chouktsi; 25,000 hab., com-

posés de Russés, de Tougousses, d'Iakoutes, etc. L'air est très-malsain à Okhotsk. A 15 kilom. de la côte, la chaîne des monts Stanovoi protège la contrée contre les vents du nord et y fait régner une température moins rigoureuse. Commerce de peaux; mines de houille, d'argent, de cuivre, de fer, d'alun, de cristal de roche, de jaspe et de porphyre. Les exportations se font en automne et les importations au printemps, à cause de la direction des vents qui soufflent dans la mer d'Okhotsk.

OKHOTSK (mer d'), golfe du grand Océan, enclavé entre le Kamtchatka au N., les îles Kouriles à l'E., la Chine et le Japon au S., la Sibirie à l'O. Elle renferme plusieurs îles, dont la principale est celle de Sakhatine, qu'on appelle aussi Tarrakai et Tchoka, et qui appartient en partie à la Chine, en partie au Japon. La mer d'Okhotsk est peu fréquentée et très-orageuse.

OKHRIDA (lac d'), lac de la Turquie d'Europe, en Albanie, ses 410° de latit. N. et 18° 30' de longit. E.; 24 kilom. du N. au S. et 12 de largeur. De hautes montagnes le ferment de tous côtés, excepté vers le N., où s'ouvre un vallon par lequel s'écoule le Drin Noir; il est très-poissonneux. La ville de son nom s'élève sur la rive septentrionale. Le lac de la Turquie d'Europe, en Albanie, ch.-l. du district de son nom, à 172 kilom. O.-N.-O. de Salonique et à 124 kilom. S.-E. de Scutari, sur la rive septentrionale du lac d'Okhrida. Elle est située au pied d'un promontoire que couronne un château fort, résidence du gouverneur. Ce château, dit le *Dictionnaire géographique universel*, construit des ruines de l'ancienne Lychnidus par les premiers rois bulgares, qui y établirent le siège de leur empire dans le VIII^e siècle, est d'un accès assez difficile et a deux enceintes très-fortes; la première ne renferme que quelques maisons en ruine; dans la seconde, il y a une mosquée, divers bâtiments dépendant du séral et des citernes que l'on remplit des eaux du lac. On exploite des mines d'argent et de soufre aux environs. Le Sangiac de la Turquie d'Europe, en Albanie, forme d'une partie de l'ancienne Illyrie, entre 40° 40' et 41° 45' de latit. N. et 17° 45' et 18° 55' de longit. E.; il est limité par ceux de Scutari au N., de Monastir à l'E., d'Avlone au S. et au S.-O., et d'El-Bassan à l'O. Il a près de 120 kilom. de longueur du N. au S., sur 88 kilom. dans sa plus grande largeur. La chaîne des monts Helléniques le traverse et étend ses ramifications au centre et dans les parties occidentales. Le pays est boisé, fertile en maïs, riz, tabac, coton, chanvre, fruits, etc., et arrosé par plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont le Drin Noir, le Beratino, le Scombi, qui se rendent dans l'Adriatique. Les montagnes reculent de l'argent et du soufre.

OKHTA, bourg de la Russie d'Europe, district et près de Saint-Petersbourg, dont il peut être considéré comme un des faubourgs, au confluent de la petite rivière de son nom et de la Néva. On y remarque de jolies maisons en bois, des églises, des raffineries de salpêtre, un grand moulin à poudre à canon, etc. Ce bourg, dit le *Dictionnaire géographique universel*, occupe l'emplacement de la forteresse de Nieschantz, bâtie en 1300 par les Suédois sur un terrain appartenant à la république de Novgorod; elle a été souvent prise et reprise par les Suédois. Pierre le Grand s'en empara en 1703 et y établit une colonie de charpentiers et d'autres ouvriers pour la marine. Cette forteresse est maintenant ruinée.

OKHVAT-JADÉMIE, lac de la Russie d'Europe, gouvernement de Tver, district et à 56 kilom. S.-O. d'Ostachkov; 16 kilom. de longueur du N.-E. au S.-O. et 2 kilom. de largeur; il est traversé par la Dvina du Sud.

OKI, île du Japon, dans la mer de ce nom, à 32 kilom. de la côte N.-O. de l'île de Nifon, par 36° 10' de latit. N. et 130° 40' de longit. E.; environ 16 kilom. de longueur sur 8 de largeur.

OKIA s. m. (o-ki-a). Titre de plusieurs grands dignitaires du royaume de Siam. *Okia-japi*, Trésorier. *Okia-jambara*, Juge des affaires criminelles. *Okia-polated*, Administrateur des revenus de la couronne. *Okia-procland*, Ministre des affaires étrangères. *Okia-vang*, Grand intendant du palais.

OKIBEN ou **KING'S-ISLAND**, île de la mer de Behring, au S.-E. du détroit de ce nom, par 64° 55' de latit. N. et 170° de longit. O.

OKIEH s. m. (o-ki-é). Métrol. Poids usité en Egypte et valant 376¹/₂, 1215. Il On dit aussi *oukikh*.

OKINO-KAMIRO, petite île du Japon, près de la côte S. de Niphon, province d'Akri; excellent ancrage.

OKISIE s. m. (o-ki-zik). Mythol. amér. Nom de génies qui, suivant les Hurons, sont attachés à la destinée des hommes.

OKITZ, bourg du Japon, dans l'île de Niphon, province de Sourouga; environ 200 maisons.

OKKAK, île sur la côte orientale du Labrador, au N. de Nain, par 57° 50' de latit. N.

OKLANDIKOVO, lac de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, près et à l'E. de Mezen; 44 kilom. de l'E. à l'O., sur 12 kilom. de largeur. La Lokhtova sort, vers le S., d'écoulement à ses eaux.

OKNA, bourg de la Turquie d'Europe, en Moldavie, district et à 36 kilom. S.-S.-O. de Bakou, sur la rive gauche du Tattros. Il est bien bâti, bien peuplé et exploite une abondante mine de sel.

OKNA-MARE, bourg de la Turquie d'Europe, dans la Petite Valachie, district et à 12 kilom. S.-O. de Voulchaj; 3,000 hab. environ. Exploitation d'abondantes mines de sel.

OKNIA s. m. (o-ku-ni). Nom générique des principaux officiers du royaume de Cambodge : Les *OKNIAS* portent leur bétel dans une boîte d'or. (Complém. de l'Acad.) Il On dit aussi *OKINA*.

OKOLA-VAEM, rivière de la Russie d'Asie. Elle naît dans la Kamtchatka et débouche sur la côte occidentale de la presqu'île, par 57° 40' de latit. N., après un cours de 100 kilom.

OKOLNE, dans la mythologie scandinave, l'endroit du ciel ou *gimle* destiné à recevoir les hommes bons et honnêtes.

OKOLSKI (Simon), historien polonais, mort en 1654, il entra dans l'ordre des dominicains, s'adonna à l'enseignement et devint prieur des couvents de Kamienek et de Tysmieniek, puis provincial de son ordre en Pologne. On lui doit : *Orbis Polonus* (Cracovie, 1641-1645, 3 vol. in-fol.), ouvrage plein de détails sur l'origine des Sarmates et des plus anciennes familles polonaises, lequel renferme de curieuses recherches, mais aussi des hypothèses peu solides; *Russia florida* (Léopol, 1646), etc.

OKONEK, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans la Géorgie. Elle prend sa source dans le N. de l'Etat, passe à Milledgeville et se jette dans l'Oakmulgee, après un cours de 240 kilom. Les barques la remontent jusqu'à Milledgeville.

OKONNEW (Nicolas-Alexandrowitch), écrivain militaire russe, né à Saint-Petersbourg en 1792, mort en 1850. Il prit part, comme officier d'état-major, aux campagnes de 1812, 1813 et 1814, fit, après la paix, une étude toute spéciale de l'art de la guerre, sur lequel il publia divers ouvrages, puis combattit en Turquie sous les ordres de Diebitch (1829), en l'ologne sous Paskewitch (1831), fut nommé aide de camp de l'empereur, général-major et attaché au quartier général du maréchal prince de Varsovie. A partir de ce moment, Okonnew remplit des fonctions administratives. Il devint successivement membre du conseil de l'instruction publique (1832), premier membre du ministère de l'intérieur (1837), membre du conseil d'Etat pour le royaume de Pologne (1839) et lieutenant général (1840). Ses principaux ouvrages sont : *Réflexions sur le système de guerre moderne* (Saint-Petersbourg, 1823); *Histoire de la campagne de 1811 en Italie* (Saint-Petersbourg, 1825); *Examen raisonné des propriétés des trois armes, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie* (Paris, 1827); *Considérations sur les grandes opérations des batailles et sur les combats de la campagne de 1812 en Russie* (Paris, 1829); *Mémoires sur les principes de la stratégie et sur ses rapports intimes avec le terrain* (Saint-Petersbourg, 1830); *Histoire de la seconde époque de la campagne de 1831 en Pologne* (Saint-Petersbourg, 1834); *Sur les changements qu'une artillerie bien instruite et bien employée peut produire dans la tactique moderne* (1835, in-8°).

OKOSIR, île du Japon, à l'O. et non loin de celle d'Yeso, par 42° 10' de latit. N. et 137° 5' de longit. E.; 20 kilom. de longueur sur 8 de largeur. Elle est entourée de rochers et couverte de forêts.

OKOTA, royaume de la Guinée supérieure, à l'E. de la côte du Gabon.

OKOUNÉVO, lac de la Russie d'Asie, gouvernement et district d'Iénisseïsk, à 120 kilom. N.-E. de Touroukhansk; 12 kilom. de longueur, il s'écoule au N. dans la Koursika.

OKPRA s. m. (o-kpra). Grand officier de l'armée du roi de Siam.

OKRANE s. f. (o-kra-ne — de l'all. *okran*, même sens). Minér. Substance minérale, en masses amorphes, fendillées, jaunes, d'un éclat vitreux un peu gras, happant fortement à la langue et décrépitant dans l'eau ou au chalumeau : La densité de l'*OKRANE* est d'environ 2,5; c'est un silicate d'alumine, qui se rapproche beaucoup des argiles, et qu'on a trouvé à Gravitz, dans le Brand. Il l'appelle encore vulgairement *TERRE BOLAIRE D'OKRAVITZ*.

OKSZI (Stanislas), en latin *Orichovius*, théologien polonais, né dans le diocèse de Premislaw. Il vivait au XVI^e siècle. Après avoir étudié la théologie à Wittenberg sous Luther et à Venise sous Egnazio, il revint en Pologne, entra dans les ordres, fut nommé chanoine de Premislaw, se vit réprimander par le chapitre pour ses opinions qui se rapprochaient de celles de Luther, donna sa démission et se maria. A l'communication qui fut lancée contre lui, Okszi répondit par de nombreux écrits, dans lesquels il attaqua vivement les doctrines catholiques, et se fit remarquer par son éloquence, qui lui valut le surnom de *Démoténe polonais*. Okszi finit toutefois par changer d'idées et fit sa soumission à l'Eglise catholique, au synode de Varsovie, en 1561. Parmi ses écrits, dont plu-

sieurs sont dirigés contre le célibat ecclésiastique, nous citerons : *De calibatus lege* (Bale, 1551); *Oratio pro dignitate sacerdotali* (1563); *De bello adversus Turcos sacerdotali* (Cracovie, 1583); *Annales Poloniarum ab excessu Sigismundi* (Dabromin, 1611).

OKTAI-KHAN, troisième fils de Gengis-Khan, et son successeur au trône de la Grande Tartarie. Il régna de 1226 à 1241, conquit le nord de la Chine, Moscou, la Hongrie, la Pologne et s'avança jusqu'en Silésie. Toute la chrétienté trembla et craignit un moment d'être submergée par cette marée d'Asiatiques. On ordonna partout des prières et des jeûnes, et le pape Innocent IV envoya deux ambassades de moines aux Tartares pour les engager à embrasser le christianisme. En même temps, Oktai envahissait la Mésopotamie, l'Arménie, l'Asie Mineure, l'Asie orientale, menaçait la Syrie et l'Egypte, et était à la veille, peut-être, de subjuguier tout l'ancien monde, lorsqu'il mourut d'un excès de vin (1241). Sa mort arrêta les effrayants progrès des Mongols.

OKYGRAPHE s. (o-ki-gra-fe — du gr. *okus*, prompt; *graphé*, j'écris). Personne qui pratique l'okygraphie.

OKYGRAPHIE s. f. (o-ki-gra-fé — rad. *okygraphie*). Méthode d'écriture très-rapide.

OKYGRAPHIQUE adj. (o-ki-gra-fi-ke — rad. *okygraphie*). Qui a rapport à l'okygraphie : *Procédé OKYGRAPHIQUE*.

OLACE s. m. (o-la-se — lat. *olaz*, même sens). Bot. Genre type de la famille des olacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie : Les *OLACES* sont des arbres ou des arbrisseaux glabres. (A. de Jussieu.) Il On dit aussi *OLAX*.

— *Encycl.* Les *olaces* ou *olax* sont des arbres glanduleux, à rameaux alternes, ainsi que les feuilles qui sont très-entières; les fleurs, portées sur des pédoncules axillaires très-courts et presque rameux, présentent un calice entier, en forme de coupe; une corolle tubuleuse, en entonnoir, à gorge munie de quatre appendices onguiculés, à limbe divisé en trois segments presque égaux; trois étamines insérées sur le tube et alternant avec les appendices de la corolle; un nectaire à quatre lobes; un style et un stigmate simples; le fruit présente les caractères généraux de la famille. L'espèce type du genre est l'*olace* de Ceylan, ainsi nommée du pays où elle croît; on dit que ses feuilles se mangent en salade. On ne voit que rarement cet arbre en Europe, dans les serres chaudes de quelques grands jardins botaniques.

OLACINÉ, Êre adj. (o-la-si-né — rad. *olace*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *olace*. Il On dit quelquefois *OLACÉACÉ*.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *olace* : Quelques genres imparfaitement connus étaient réunis aux *OLACINÉES*. (A. de Jussieu.)

— *Encycl.* La famille des *olacées* renferme des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, simples, entières, dépourvues de stipules. Les fleurs, solitaires ou réunies en grappe à l'aisselle des feuilles, présentent un calice libre ou adhérent, tronqué ou denté, quelquefois accrescent; une corolle de quatre à six pétales libres, ou réunis deux à deux, ou même soudés tous ensemble en tube à leur base; des étamines en nombre double de celui des pétales, presque toujours alternativement stériles et fertiles; un ovaire à une seule loge renfermant un à quatre ovules, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate tronqué ou lobé. Le fruit indéhiscent, à péricarpe mince, peu ou point charnu, renferme une à quatre graines, à embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les aurantiacées, les santalacées et les loranthacées, comprend les genres *olace*, *heistérie*, *ximénie*, *opiée*, *cansière*, *schapée*; quelques auteurs y ajoutent les genres *incaine*, *gomphandre*, *apodyte*, *lerétie* et *pogopétale*; d'autres encore y font entrer les genres *pseudalaie*, *plotee*, *stémoneur* et *quilliese*. On voit que la circonscription de cette famille est loin d'être nettement déterminée. Les *olacées* sont répandues dans toutes les régions tropicales du globe; en Australie, elles s'avancent aussi dans la zone tempérée. On sait peu de chose sur leurs propriétés. On assure que les feuilles de certaines espèces se mangent en salade. Les *olacées* se rencontrent rarement dans nos cultures, où elles exigent la serre chaude.

OLAF, nom de plusieurs rois de Suède et de Norvège. V. *OLAUS*.

OLAFSEN (Magnus), érudit irlandais, né en 1573, mort en 1636. Il fut recteur à Nole (1621), puis pasteur à Laufaas en 1622. On a de lui : *Specimen lexicæ rœnici* (Copenhague, 1650, in-fol.); *De poesi islandica*, publié à la suite de la *Litteraturæ rœnicae* de Wormius, et une traduction latine manuscrite de l'*Edda*, dont Resen s'est beaucoup servi.

OLAFSEN (Etienne), savant islandais, né à Mule-Syssel, mort en 1688. Il devint pasteur à Valtenaas, prévôt à Mule-Syssel et publia, outre une traduction islandaise, des *Psalmes* de Kingó (1646), *Voluspá*, *philosophia antiquissima norro-godanica*, *item Havamal* (Cö-

penhague, 1665, in-4°), en islandais et en latin.

OLAFSEN (Egger), naturaliste et voyageur islandais, né en 1721, mort en 1768. L'Académie des sciences de Copenhague le chargea, en 1752, d'un voyage scientifique en Islande; il en écrivit la relation sous le titre de: *Enarrationes historicae de Islandia natura et constitutione* (Copenhague, 1749) et de *Voyage en Islande*, en danois (1772), traduit en français par Gauthier de La Peyronie (Paris, 1805), ouvrage aussi intéressant qu'exact. A partir de 1756, il fut bailli d'une partie de son île natale et se naya par accident. Outre les ouvrages précités, on a de lui: *Lachonologia islandica* (Copenhague, 1774, in-8°); *Bunadarbafr* (1783), poème islandais sur l'agriculture, et divers poèmes en danois et en islandais.

OLAFSEN (Jean), littérateur islandais, frère du précédent, né en 1731, mort à Copenhague en 1811. Il passa la plus grande partie de sa vie à Copenhague, où il cultiva les lettres. Ses principaux ouvrages sont: *Disputatio metaphysica de nihilo* (Copenhague, 1758); *De baptismo sacro ritibus in boreali quondam Ecclesia usatis* (Copenhague, 1770); l'Antienne poésie des peuples du Nord, ses règles fondamentales, les genres de vers et la langue qu'elle employait et la manière dont on les déclamaient (Copenhague, 1786, in-4°), ouvrage fort estimé et couronné par l'Académie des sciences de Copenhague.

OLAH (Nicolas), en latin *Olahu*, savant et prélat hongrois, né à Hermanstadt en 1493, mort à Tyrnaou en 1568. Après la mort du roi Louis II, dont il était secrétaire depuis six ans, sa veuve, Marie, l'emmena comme conseiller dans les Pays-Bas, dont elle venait d'être nommée gouvernante (1530). Olah devint successivement évêque d'Agram (1543), chancelier du royaume, archevêque de Grau, primat de Hongrie, couronna Maximilien II à Presbourg et s'attacha à améliorer la discipline et les études ecclésiastiques. Nous citerons de lui: *Catholicæ ac christianæ religionis præcipua capita* (Vienne, 1560), excellent résumé de la doctrine chrétienne; *Hungaria seu de originibus gentis, regionis situ, etc.*, publié dans l'Adparatus de Bel; *Ephemerides astronomicæ ab anno 1552 ad 1559*; *Attila, sive de rebus, bello pacemque ab eo gestis* (1538), réédité avec l'ouvrage de Boninus. Cet ouvrage est plein d'intérêt ainsi que son livre sur la Hongrie.

OLAH-FELAÏR (Agha-Mohammed-Cassem, plus connu sous le nom de), célèbre poète persan, né vers 1730, mort à Isphahan en 1825. Au milieu de la longue anarchie qui désolait la Perse à l'époque où il vivait, il put cultiver paisiblement les lettres, les sciences et les arts, tant était grande la considération qu'il s'attachait à son caractère et à son talent. Olah-Felaïr est regardé comme le Voltaire de la Perse. Il avait des connaissances extrêmement étendues et composa un grand nombre d'ouvrages sur l'astronomie, les mathématiques, la politique et la littérature; mais ceux de ses écrits qui contribuèrent le plus à sa réputation sont un *Divan* ou recueil de poésies et un *Commentaire* sur les poésies de Nizami, célèbre poète de la Perse. Ses compositions sont à la fois remarquables par le goût, par la pureté du style, par la richesse des images et par la finesse des pensées. A ses talents d'écrivain, il joignait ceux d'un excellent peintre à l'aquarelle. Le schah de Perse Feth-Ali lui avait fait une pension considérable.

OLAHUS (Nicolas), prélat et savant hongrois. V. OLAH.

OLAKY (DJEEL-), montagnes de Nubie, vers le golfe Arabique, par 21° de latit. N. et 34° de longit. E. Elles recèlent, dit-on, des mines d'or.

OLAKY (OUADY-), vallée du grand désert de Nubie, entre le Nil et le golfe Arabique, par 21° 50' de latit. N. et 32° de longit. E. On y trouve de bons pâturages et plusieurs cours d'eau.

OLAMPI s. m. (o-lam-pi). Pharm. Résine d'un végétal inconnu d'Amérique, à laquelle on donne quelquefois le nom impropre de GOMME OLAMPI.

OLAN, montagne de France, entre le département des Hautes-Alpes et celui de l'Isère; il atteint 3,578 mètres d'altitude.

OLAND, petite île de la mer du Nord, près de la côte du Danemark; à l'E.-S.-E. de l'île de Fohr.

OLANETA (don Antonio-Pedro), général espagnol, mort en 1825. A dix-sept ans, il se rendit dans l'Amérique du Sud, obtint un emploi dans les mines de Tupiza, se signala comme un adversaire déclaré de l'indépendance américaine et fut nommé adjudant-major, puis lieutenant-colonel des milices de Chicas. La part brillante qu'il prit à la bataille d'Ayoma lui valut le grade d'adjudant général et le commandement de l'avant-garde de l'armée du Pérou. Ayant battu à plusieurs reprises le chef des insurgés Santa-Cruz en 1823, il prit, dans l'enlèvement de ses succès, le titre de vice-roi du Pérou, ne voulut reconnaître l'autorité ni du vice-roi Laserna, ni d'aucun autre général, se prononça contre le régime constitutionnel qui avait été établi en Espagne après l'insurrection de

Madrid, destitua les autorités nommées par Laserna et n'hésita point à marcher contre lui. Sur ces entre faites, les indépendants résolurent de mettre à profit les dissensions des royalistes, réunirent une armée considérable et remportèrent sur les Espagnols une victoire complète à Ayacucho (1824). Olaneta, sans se laisser décourager par la capitulation de Laserna et des autres généraux espagnols, réunit les débris de l'armée royale et résolut de continuer la campagne. Après avoir battu pendant quelques temps en retraite, il attendit l'ennemi près de Tamulsa. Un drame vint l'y attaquer avec des forces de beaucoup supérieures, et le général espagnol trouva la mort sur le champ de bataille.

OLANGO, une des îles Philippines, près de la côte orientale de Zébu, par 10° 15' de latit. N. et 120° 0' de longit. E.; 8 kilom. de longueur du N.-E. au S.-O.

OLANINE s. f. (o-la-ni-ne — du lat. *oleum*, huile). Chim. Base salifiable, trouvée dans l'huile épurée chimique animale.

OLANIQUE adj. m. (o-la-ni-ke — rad. *olanne*). Chim. Se dit des sels ayant l'olanne pour base : Sels OLANIQUEs.

OLAN-MOUREN, rivière du pays de Khoukhounor et de la province chinoise de Kansou. Elle se jette dans le Hoang-ho.

OLARGUES, bourg et commune de France (Hérault), chef-lieu de canton, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Pons, à 80 kilom. de Montpellier; pop. aggl., 849 hab. — pop. tot., 1,078 hab. Mines de houille, carrières de marbre, sources minérales.

OLAUS ou OLAF 1^{er}, roi de Danemark. Il ne régna que sur le Jutland, et périt en 814 dans un combat contre les Francs.

OLAUS II, surnommé *Hanger* (l'Affamé), à cause d'une famine qui dépeupla son royaume. Il régna sur le Danemark de 1066 à 1095. Sous le règne de son frère Canut IV, il fut gouverneur du Jutland méridional. Ayant manifesté à ce prince le mécontentement des Danois de ce qu'il tardait à prendre le commandement de la flotte destinée à envahir l'Angleterre, Canut le fit jeter en prison. Rendu à la liberté après la mort de son frère, Olaf fut appelé à lui succéder en 1086. Pendant presque tout son règne, la famine désola le Danemark. Il gouverna mal et ne fut regretté de personne.

OLAUS ou OLAF 1^{er}, roi d'Upsal, en Suède. Il vivait au ix^e siècle. Tout ce qu'on sait de son règne c'est que, en 853, Anshaire, archevêque de Brème, se rendit auprès de lui et obtint qu'il soumit à une assemblée de la nation la question de savoir si la prédication de l'Evangile y serait tolérée. L'assemblée, pour se prononcer, en appela au sort, qui fut favorable à la propagation du christianisme. Anshaire retourna alors à Brème, d'où il envoya en Suède des missionnaires qui firent de nombreux prosélytes.

OLAUS II, roi d'Upsal, en Suède, de 935 à 967. Il gouverna ce pays conjointement avec son frère Eric le Victorieux.

OLAUS III, roi de Suède, surnommé *Skotkonung* (le Roi au berceau), né vers 980, mort en 1026. Tout enfant et du vivant de son père Eric le Victorieux, il reçut les hommages du peuple (d'où son surnom) et parvint au trône en 994. Olafus était le premier souverain de Suède qui ait embrassé le christianisme. Il fut baptisé avec toute sa famille et plusieurs grands du royaume en 1008, par saint Sigfrid, qui était venu d'Angleterre, et fut le premier des chefs suédois qui ait pris le titre de roi de Suède. Ayant voulu faire la guerre au roi de Norvège sans entendre les propositions d'arrangement faites par les ambassadeurs de ce dernier devant l'assemblée populaire, un des membres de cette assemblée se leva et dit: « Nous, paysans, nous voulons que vous, roi Olaf, fassiez la paix avec le roi des Norvégiens et lui donniez en mariage votre fille Ingerd. Si vous voulez recouvrer les provinces à l'est qu'ont possédées vos ancêtres, nous sommes prêts à vous suivre; mais si vous ne voulez pas écouter nos paroles, nous tomberons sur vous pour vous massacrer, car nous ne sommes pas disposés à souffrir vos outrages. C'est ainsi qu'en agissaient nos ancêtres lorsqu'ils jetèrent à l'eau cinq rois orgueilleux comme vous. » En présence de cette attitude hostile appuyée par les paysans, Olafus dut céder et faire la paix. En 1024, il se réconcilia complètement avec Olaf le Gros, roi de Norvège, avec qui il eut une entrevue.

OLAUS ou OLAF 1^{er}, roi de Norvège, né vers 955, mort en 1000. Son père ayant été assassiné en 974, il se réfugia auprès de Vladimir le Grand et courut la Baltique comme roi de mer, c'est-à-dire pirate. Une révolution en Norvège lui restitua le trône (994). Il introduisit le christianisme dans sa patrie, et même en Islande et dans le Groenland, qu'on venait de découvrir. Il n'épargna ni les supplices ni les persécutions pour accomplir cette entreprise. Vaincu dans un combat naval par les Danois et les Suédois, il se précipita dans la mer (1000). Les vainqueurs se partagèrent la Norvège.

OLAUS II, dit le Gros, puis le Saint, roi de Norvège, né vers 992. Pendant que son pays était occupé par les Danois et les Suédois, il se livra à la piraterie; c'était là une sorte de noviciat de ces rois du Nord. Ayant recouvré

le trône en 1017, il soumit le Groenland, l'Islande et les îles Féroé, puis travailla à la propagation du christianisme dans ses Etats; mais il le fit avec une telle violence, qu'il s'aliéna tous les esprits et ne trouva plus d'appui contre les attaques de Canut le Grand, qui le détrôna en 1030. Deux ans plus tard, il fit une tentative à main armée pour remonter sur le trône; mais il fut tué par les habitants de Drontheim, qui, peu après, firent de ce pirate un saint et le patron du royaume. Ses reliques furent placées dans la cathédrale, les rois furent des lors couronnés sous ses auspices, et il eut ses hagiographes qui composèrent des poèmes sur les miracles qu'il avait accomplis.

OLAUS (ORDRE DE SAINT-), ordre suédois de chevalerie, institué le 21 août 1847, par le roi Oscar 1^{er}, pour récompenser tous les genres de services. Il porte le nom du prince auquel on attribue l'introduction du christianisme en Norvège. Les membres forment trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Le ruban est rouge avec une raie bleue entre deux raies blanches sur chaque bord.

OLAUS III, surnommé *Kyrre* (le Pacifique), petit-fils du précédent. Il régna sur la Norvège, d'abord conjointement avec son frère Magnus II, de 1067 à 1069, puis seul jusqu'en 1093. Il s'attacha à vivre en paix avec ses voisins, bâtit des villes et s'appliqua à développer le commerce, les arts et la civilisation. La servitude de la glebe était inconnue en Norvège, mais il y avait un grand nombre d'esclaves faits par la guerre. Olafus créa une législation pour leur affranchissement : tous les ans, on devait en racheter un certain nombre aux dépens du Trésor et les mettre en liberté. Ce noble prince mourut en 1093, béni de ses sujets, qu'il avait mis dans la voie du progrès et de la civilisation.

OLAUS IV, roi de Norvège, fils de Magnus III. Il régna avec ses deux frères (1103) et se joignit aux croisés pour aller conquérir la terre sainte. Il mourut en 1116.

OLAUS V, né en 1370. Il régna sur le Danemark en 1376 et sur la Norvège en 1380. Après sa mort (1387), sa mère, la célèbre Marguerite de Waldemar, réunit les trois royaumes du Nord sous sa domination.

OLAVEAGA, port d'Espagne, province et à 8 kilom. N. de Bilbao, sur la rive droite de l'Ansa, à son embouchure dans le golfe de Gascogne; il reçoit surtout des bâtiments de commerce.

OLAVIDE (Paul-Antoine-Joseph), comte de Pilos, homme d'Etat espagnol, né à Lima (Pérou) en 1725, mort en 1803. Il était auditeur dans sa province natale, lorsqu'il releva, de ses deniers, plusieurs édifices publics après le désastreux tremblement de terre qui désola sa ville natale en 1749, et s'attira la haine des moines pour avoir mis plus de magnificence dans la réédification d'un théâtre que dans celle d'un couvent. Accusé par eux d'avoir dissipé des fonds destinés au soulagement des victimes, Olavide se rendit à Madrid, où il se justifia facilement. Peu après, il devint le secrétaire du comte d'Aranda, qu'il accompagna dans son ambassade en France, se lia avec Voltaire et devint un chaud partisan des idées philosophiques. Après son retour en Espagne, il s'attacha à faire connaître les chefs-d'œuvre du théâtre français, en faisant jouer des traductions sur un théâtre construit à ses frais, et se livra à des spéculations commerciales qui accablèrent encore son énorme fortune. Les Péruviens, se souvenant du dévouement au bien public dont il avait fait preuve à Lima, le nommèrent leur représentant auprès du roi Charles III. Olavide acquit alors une grande influence à la cour, reçut du roi le titre de comte de Pilos et contribua peu après à faire chasser les jésuites d'Espagne (1767). Ayant été nommé assistant de Séville et intendant d'Andalousie, il signala son administration en dotant cette ville de plusieurs établissements d'utilité publique et de divers embellissements. C'est alors qu'il créa la colonie de la Sierra Morena, dont la prospérité n'a cessé de faire depuis l'étonnement du voyageur. En peu de temps, un désert de près de trente lieues, coupé de montagnes arides et de vallées marécageuses, fut couvert de moissons, de villages et de manufactures. Pour faire prospérer sa fondation, il avait appelé d'Allemagne et de France des colons, des ouvriers habiles, des fabricants, et, pour empêcher le célibat et la faiblesse d'arrêter le développement de la colonie, il en avait exclu toute communauté religieuse et déclaré nulles toutes donations faites à des établissements religieux. Dans un pays où régnait le plus sombre fanatisme, ces sages mesures devaient exciter contre Olavide des ennemis tout-puissants et le conduire à sa perte. Dénoncé par un capucin, le P. Remuad, il fut arrêté par ordre de l'inquisition (1776) et jeté dans les cachots du saint office. L'instruction de son procès dura un an. Traduit, le 21 novembre 1778, devant le tribunal de l'inquisition, Olavide dut y paraître vêtu de jaune et tenant un cierge vert à la main. Les bienfaits dont la Sierra-Morena lui étaient redevables n'existaient point aux yeux de ses juges fanatiques, qui le déclarèrent hérétique, confisquèrent ses biens, le condamnèrent à huit ans de reclusion dans un monastère, le déclarèrent indigne d'occuper désormais aucun

emploi et le forcèrent à faire une abjuration solennelle suivie d'une amende honorable. Deux ans après cet odieux jugement, Olavide, complètement ruiné, parvint à s'échapper et gagna la France (1780), et habita quelque temps Toulouse. A son arrivée à Paris, il fut accueilli de la façon la plus chaleureuse par les parti philosophique, et Marmontel flétrit ses juges en pleine assemblée de l'Académie. L'imbécile roi d'Espagne, excité par son confesseur, demanda son extradition; mais le cabinet de Versailles, cédant à la pression de l'opinion publique, refusa de le livrer. Pendant la Révolution, Olavide fut proclamé, par la Convention, citoyen de la République française. Une détention de quelques mois qu'il subit à Orléans, pendant la Terreur, changea tout à fait le cours de ses idées. Il composa alors, sous l'influence des idées cléricales et des personnes avec qui il vivait, le *Triomphe de l'Evangile ou Mémoires d'un philosophe converti* (4 vol. in-8°), livre qui, répandu en Espagne, l'y fit rappeler en 1798. Il revint alors en Andalousie, où il passa paisiblement ses dernières années. Par son testament, Olavide laissa une rente de 1,800 fr. à l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Le *Triomphe de l'Evangile*, traduit en français par Buynard des Echelles (Lyon, 1805, 4 vol. in-8°), est un ouvrage diffus et fatigant, qui n'a eu dans notre pays aucun succès.

OLAVIUS (Olaf), économiste islandais, né en 1741, mort en 1788. Le gouvernement le chargea d'explorer son île natale pour y recueillir des renseignements économiques et statistiques, puis le nomma percepteur à Skagen et à Mariager. Indépendamment d'opuscules et de mémoires, on a de lui : *Horvuturur islandais* (Copenhague, 1770, in-4°) *ou Voyage économique à travers les contrées de l'Islande* (Copenhague, 1780, in-4°). Olavius a publié, avec Kelitsou, les *Annales de Bjorno de Skardsa* (1774, 2 vol. in-4°).

OLBA, port de Nubie, sur le golfe Arabique, dans le pays des Bicharryn, au N. de Suakem, près de la montagne du même nom.

OLBERS s. m. (ol-ber). Astron. Nom primitif de la planète Pallas, qui fut découverte, en 1802, par l'astronome allemand Olbers.

OLBERS (Henri-Guillaume-Mathias), astronome allemand, né à Albreryen, près de Brême, en 1758, mort à Brême en 1840. Son père était pasteur protestant. Tout jeune encore, il s'adonna avec passion à l'étude de l'astronomie, puis il fit ses études médicales à Göttingue, où il passa son doctorat en 1780, avec une thèse : *De oculi mutationibus internis*. La médecine, toutefois, l'occupa fort peu. Il se borna à publier quelques notices sur le traitement magnétique (1787-1788), sur l'usage de l'opium et des substances alcalines (1803), sur l'hydrophobie (1815), et s'adonna presque entièrement à la science astronomique, qui lui a valu sa célébrité. Olbers se fit connaître, dès 1797, par la proposition d'une nouvelle méthode pour le calcul des orbites des comètes, plus simple et plus rapide que celles qu'on suivait auparavant. Piazzi avait découvert, le 1^{er} janvier 1801, la première planète télescopique, Cérès; une maladie l'aurait empêché de suivre dans son mouvement l'astre qui ainsi se trouva perdu, ses éléments n'ayant pas encore pu être calculés. Olbers et de Zach le retrouvèrent à peu près en même temps, un an après. L'observation journalière de la région du ciel dans laquelle se trouvait Cérès fit découvrir à Olbers la seconde petite planète, Pallas, également en 1802. Les deux petits astres avaient à très-peu près les mêmes éléments; cette circonstance fit penser à Olbers qu'ils pouvaient n'être que les fragments d'une grosse planète brisée par un accident quelconque. Cette idée est probablement fautive; en tout cas, l'hypothèse de Laplace l'a remplacée avantageusement. Cependant elle rendit service en suggérant l'espoir, si complètement réalisé depuis, de retrouver les autres fragments de la planète, et en excitant tous les astronomes à cette recherche. Olbers, comptant son idée, s'était observé que les orbites des différents fragments pourraient bien être diversement inclinées par rapport à l'écliptique, ce qui se serait un effet du choc ou de l'explosion, mais qu'elles devaient se couper toutes à peu près au point où avait eu lieu la séparation et au point symétrique par rapport au soleil. Les orbites de Cérès et de Pallas plaçaient ces deux points l'un dans la Vierge, l'autre dans la Baleine; Olbers conseilla donc d'observer plus particulièrement ces deux constellations, et il eut la satisfaction de voir bientôt après M. Harding découvrir dans la Baleine la troisième petite planète, Junon, dont l'orbite s'accordait d'une façon étonnante avec toutes ses prévisions; enfin, il aperçut lui-même dans la Vierge, en 1807, la quatrième planète, Vesta, qui passe à quelques degrés seulement du point d'intersection commun des orbites des trois premières. Les astéroïdes que l'on connaît aujourd'hui, et dont le nombre dépasse quatre-vingts, ne sont vraisemblablement pas comme le pensait Olbers, des fragments d'une planète déjà formée, mais plutôt, suivant l'hypothèse de Laplace, les parties d'un anneau séparé du soleil et qui, pendant qu'il était encore à l'état gazeux, se serait divisé en petites parties, au lieu de former une seule grosse planète accompagnée de quelques satellites. L'inégalité des actions exercées

par Jupiter sur toutes les parties de cet anneau pourrait être l'une des causes de sa séparation, et l'intervention de Mars, lorsqu'il se sera formé, aura pu concourir, comme celle de Jupiter, à accroître les différences d'inclinaisons. Au reste, dans l'hypothèse d'Olbiers, à moins que le choc n'ait eu lieu dans une direction à peu près parallèle à celle du mouvement de l'astre au moment de la rupture, les écarts devraient être beaucoup plus grands que ceux qu'on observe, et quelques orbites devraient avoir pris une forme beaucoup plus allongée.

Olbiers a été, croyons-nous, moins heureux dans une autre question. Une notice de lui, insérée dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, tendrait à prouver que la lune ne nous envoie aucun rayon de chaleur, n'exerce aucune influence sur les météores. C'était l'opinion d'Arago, qui a beaucoup contribué à arrêter les efforts qu'on eût pu faire pour avancer la météorologie; cependant l'attraction lunaire doit produire des marées atmosphériques comme elle produit des marées aquatiques.

Olbiers s'occupa beaucoup de la détermination des orbites cométaires, et, en 1798, il annonça qu'il était en possession d'une méthode infiniment supérieure à toutes celles qu'on connaissait. Cette méthode, qui sert à calculer l'orbite d'une comète au moyen de trois observations, est fondée, dit M. Radau, sur l'idée d'étendre à l'orbite de la terre le principe que Lambert avait déjà établi pour l'orbite cométaire, et qui consiste en ce que le rayon vecteur moyen divise la corde de l'orbite en proportion du temps écoulé entre les trois observations. On arrive ainsi à déterminer, en très-peu de temps, tous les éléments de l'astre avec une très-grande approximation. Quelques interpolations faciles conduisent ensuite à la connaissance des éléments exacts. Olbiers a beaucoup contribué à répandre l'usage du micromètre annulaire, qu'il a perfectionné.

Ce savant faisait ses observations dans un petit observatoire qu'il avait établi dans sa maison, à Brême. Il y passait une partie de ses nuits, soit pour observer le ciel, soit pour faire des calculs et composer des mémoires. Ses travaux d'analyse le plaçaient à un rang très-élevé dans l'estime des savants. D'un commerce agréable, bon, serviable envers les jeunes talents, il s'était acquis l'affection de ses concitoyens, qui le nommèrent membre du corps législatif de Brême pendant l'occupation de cette ville par les Français. En 1829, l'Académie des sciences de Paris l'admit au nombre de ses associés. L'année suivante, à l'occasion de son jubilé millénaire de docteur, la Société du musée de Brême fit frapper une médaille en son honneur, et plusieurs universités de l'Allemagne lui envoyèrent le diplôme honoraire de docteur en médecine et en philosophie. A l'exception de sa *Nouvelle méthode pour calculer les orbites des planètes*, tous ses écrits consistent en mémoires, observations, notices, publiés dans l'*Annuaire de Bade*, dans les *Nouvelles astronomiques* de Schumacher, dans les *Éphémérides géographiques*, la *Correspondance astronomique*, la *Correspondance mensuelle* du baron de Zach, et dans les *Archives pour les sciences naturelles* de Kestner, dont il fut un des rédacteurs. Ses écrits sont aussi remarquables par la clarté et l'élégance de la forme que par la profondeur des aperçus.

OLBIE s. f. (ol-bi). Bot. Syn. de LAVATÈRE, genre de malvacées; section du même genre, d'après certains auteurs.

OLBREUSE (Éléonore DUBIERRE, dame n°), princesse de Brunswick-Lüneburg, née au château d'Olbreuse, entre Niot et La Rochelle, en 1638. Aussi belle qu'elle était sage et savante, elle fut prise en affection par la duchesse de La Trémoille, qui en fit une de ses demoiselles de compagnie. Ce fut dans les salons de la duchesse que le prince Georges-Guillaume de Brunswick vit Éléonore. Frappé des grâces de sa personne et de son esprit, il la demanda et obtint de l'ennuyer en Allemagne pour y faire l'éducation de ses enfants. La jeune institutrice lui inspira bientôt une vive affection. Aussi, lorsqu'il devint veuf, il s'empressa de l'épouser de la main gauche, et, après la mort des enfants de son premier mariage, il lui fit donner le titre de princesse par l'empereur et l'épousa de la main droite. De son union avec la belle Française, il eut qu'une fille, Sophie-Dorothée, qui épousa, en 1682, son cousin, Georges-Louis, duc de Brunswick, lequel fut appelé, en 1714, à monter sur le trône d'Angleterre sous le nom de Georges I^{er}.

OLDAC-BACHA s. m. (ol-da-kba-cha). Officier des troupes algériennes, dont le grade correspondait à peu près à celui de lieutenant d'infanterie.

OLDCASTLE (sir John), lord COBHAM, surnommé le Bon, seigneur anglais, né vers 1360, mort à Londres en 1417. Comme son beau-père, lord Cobham, qui lui transmit son titre et son siège à la Chambre des lords, il se signala par son amour pour l'indépendance, et devint un des chefs du parti de la Réforme en Angleterre. Adhèrent déclaré des doctrines de Wiclif, il dénonça à la Chambre haute la corruption du clergé; vainement le roi Henri V, après lequel il eut en faveur, essaya de le convertir; Oldcastle lui répondit qu'il

obéirait toujours au pouvoir royal, mais qu'il ne devait aucune obéissance au pape. Abandonné alors aux censures ecclésiastiques et sommé de comparaître devant l'archevêque de Cantorbéry, il refusa de s'y rendre, fut excommunié et enfermé à la Tour de Londres. Pendant le cours de son procès, il parvint à s'enfuir et à gagner le pays de Galles, où il arma ses partisans. Dénoncé comme le chef des lollards, dont les principes de nivellement inspiraient à la noblesse de vives alarmes, et comme ayant voulu s'emparer du roi, il vit sa tête mise au prix de mille marcs. Il parvint néanmoins à se soustraire pendant quatre ans aux poursuites de ses ennemis; mais enfin, arrêté près de Londres, il fut condamné, comme traître et hérétique, à la peine capitale. Ce courageux partisan de la libre pensée fut exécuté de la façon la plus ignoble et la plus barbare. On le suspendit avec des chaînes à un gibet placé au-dessus d'un bucher ardent, qui le consuma. Cet héroïque martyr montra jusqu'à la fin une inébranlable fermeté. On a de lui divers traités et discours religieux et un ouvrage intitulé : *Douze conclusions adressées au Parlement d'Angleterre*.

OLDECOOP (Georges-Auguste), lexicographe et littérateur allemand, né à Dorpat en 1755, mort dans la même ville en 1838. Après avoir habité pendant quelque temps Berlin, il se rendit à Saint-Petersbourg, où il rédigea, de 1827 à 1832, le *Journal allemand de Saint-Petersbourg*, puis alla passer le reste de ses jours dans sa ville natale. On lui doit : *Dictionnaire russe-allemand et allemand-russe* (Saint-Petersbourg, 1824), ouvrage fort estimé et très-complet; *Dictionnaire de poche français-russe et russe-français*, précédé d'une *grammaire abrégée des deux langues* (Berlin, 1830).

OLDENBOURG (duché n°), petit État de l'Allemagne septentrionale, faisant partie de la nouvelle confédération de l'Allemagne du Nord, enclavé dans les États de Prusse à la suite des événements de 1866, et borné à l'O. et à l'E. par la province de Hanovre et au N. par la mer du Nord. Il se compose du duché d'Oldenbourg proprement dit, de la principauté de Lubeck et de celle de Birkenfeld. Sa superficie est de 276,291 hectares et sa population de 295,000 hab., dont 73,000 catholiques; ch.-l., Oldenbourg; villes principales : Iever, Varel et Wildeshausen.

Excepté vers l'extrémité méridionale, où se dessinent les hauteurs de Hamme, l'Oldenbourg proprement dit, le Weser traverse une partie du pays au N.-E. et se jette dans la mer du Nord. Après ce fleuve, les principaux cours d'eau sont : la Hunte, l'Idde, l'Ilumme, la Vehnne, la Soeste, la Leda et la Haase. On y trouve aussi un certain nombre de marais et plusieurs lacs, notamment ceux de Swischenahn et de Dusmeer. La principauté de Lubeck offre également une surface plate; celle de Birkenfeld fait partie de la région montagneuse du Hunsrück. Le sol est en grande partie marécageux, sablonneux et couvert de bruyères, mais le long des cours d'eau on trouve des terres recouvertes d'un limon qui les rend d'une grande fertilité. Il y a, dans presque toutes les directions, des canaux pour l'écoulement des eaux, et, le long des côtes, des digues protègent les terres basses contre les marées. En somme, les produits agricoles ne suffisent pas à la consommation des habitants. La production du lin, du chanvre, du houblon et du colza constitue la principale richesse du pays. Dans le Birkenfeld, on récolte du vin et des fruits. Sur plusieurs points, le bois est si rare, que l'on y est réduit à se servir de tourbe pour le chauffage. Les habitants s'adonnent surtout à l'élevage des bestiaux, notamment des chevaux, des moutons et des bêtes à cornes; ces dernières y sont d'une très-belle race et donnent une grande quantité de beurre et de fromage. Les rivières sont poissonneuses et la pêche est très-productive sur la côte.

La principale industrie du duché d'Oldenbourg consiste dans la filature du lin et la fabrication de la toile; les exportations consistent en beurre, fromage, chevaux, moutons, chair de porc salée et fumée, bois, ouvrages, toiles, fils, peaux, cuirs, etc. L'importation des denrées coloniales, des objets manufacturés, du sel, etc., est très-considérable.

Les premiers habitants du pays d'Oldenbourg furent les Frisons et les Saxons. Ce pays forma, au XII^e siècle, un comté dont les titulaires ne furent comtes souverains qu'après la chute de Henri le Lion, duc de Saxe. Il eut pour premier comte, en 1155, Christian I^{er}, que l'on fait descendre de Witkind, Thierry le Fortuné, un des descendants de Christian I^{er}, après avoir réuni le comté de Delmenhorst à celui d'Oldenbourg, laissa deux fils : Christian VII, qui parvint au trône de Danemark en 1448, sous le nom de Christian I^{er}, et qui y joignit, en 1460, le Slesvig et le Holstein; et Gerard, tige de la moyenne ligne d'Oldenbourg et Delmenhorst; celle-ci eut en 1667; mais la branche royale, dite maison de Danemark, subsistait toujours; les deux comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst lui revinrent, et elle les garda jusqu'en 1773. Dès 1534, cette maison avait formé deux lignes, l'aînée ou royale, et la cadette ou de Holstein-Gottorp; puis, en 1694, Gottorp avait à son tour formé deux branches, celle de Gottorp ou branche ducale, celle de Lubeck ou branche

épiscopale, représentée par Christian-Auguste, évêque luthérien de Lubeck, qui laissa plusieurs fils. La branche ducale de Holstein-Gottorp est aujourd'hui la maison régnante de Russie, et le rameau aîné de la branche épiscopale a régné sur la Suède de 1751 à 1818. En 1773 eut lieu entre le chef de la branche ducale, Paul, duc de Holstein-Gottorp, qui plus tard devait régner sur la Russie, et le roi de Danemark, Christian VII, un échange qui, donnant au Danemark le Holstein, attribuait à Paul les comtes d'Oldenbourg et Delmenhorst, que l'empereur Joseph II érigea en duché. Paul, en montant sur le trône, abandonna ce duché au rameau puîné de la branche cadette. Le duc d'Oldenbourg, Pierre-Frédéric-Guillaume, qui depuis longtemps était en tutelle sous son cousin Pierre-Frédéric-Louis, étant mort en 1833, ce dernier lui succéda et prit le titre de grand-duc, que lui conféra le congrès de Vienne. Les descendants de Pierre-Frédéric-Louis ont régné sur le duché jusqu'à son entrée dans la nouvelle confédération du Nord de l'Allemagne. En 1810, l'Oldenbourg fut incorporé à l'empire français et forma le département des Bouches-du-Weser. Il redevint indépendant en 1814. En 1849, il obtint une constitution, qui fut révisée en 1852. A la suite des événements de 1866, il a été incorporé au royaume de Prusse.

OLDENBOURG, ville de Prusse, capitale du duché de ce nom, à 28 kilom. O. de Brême, sur la petite rivière Hunte, qui y reçoit le Haren et y forme un port accessible aux petits bâtiments; 8,600 hab. Ecole militaire, gymnase. Elle se divise en deux parties : la vieille ville et la ville nouvelle. Cette dernière est assez bien bâtie. Le château ducal offre un aspect imposant. L'église Saint-Lambert contient les tombes des anciens ducs. Les environs du château et de la ville offrent de charmantes promenades.

Oldenbourg fut fondée vers 1155, par le comte Christian I^{er}. Désolée par un incendie en 1676, elle a été embellie par le roi Christian VI en 1737. Patrie de l'historien Woltmann.

OLDENBOURG (Nicolas-Frédéric-Pierre, grand-duc n°), né en 1827, mort à Prague en 1871, il succéda, en 1853, à son père, Paul-Frédéric-Auguste, et devint alors grand-duc d'Oldenbourg, prince de Lubeck et de Birkenfeld, etc. Le prince Pierre se prononça en faveur de la politique prussienne, en maintes circonstances. Lors de la conquête du Holstein et du Slesvig par l'Autriche et la Prusse en 1864, il adressa à la diplomatie européenne des *Mémoires* pour exposer ses droits sur les duchés; mais ses prétentions furent écartées par les deux puissances qui avaient enlevé ces provinces au Danemark. Après la guerre de 1866, qui établit la prépondérance de la Prusse en Allemagne, il échangea avec le gouvernement de ce pays quelques parties de territoire. — Son fils aîné, Frédéric-Auguste, né en 1852, de son mariage avec la fille du duc de Saxe-Altenbourg, Elisabeth Pauline-Alexandrine, lui a succédé en 1871. — Son cousin germain, CONSTANTIN-FRÉDÉRIC-PIERRE, né en 1812, est fils du prince Georges d'Oldenbourg et de Catherine Paulowna, grande-duchesse de Russie. Il a reçu de l'empereur de Russie, Nicolas, le titre d'Altesse impériale, un siège au sénat de Saint-Petersbourg, la présidence de la section des affaires civiles et ecclésiastiques, et le grade de général d'infanterie. De son mariage avec la princesse Thérèse-Isabelle-Charlotte de Nassau, il a eu quatre fils et trois filles. Son fils aîné est le prince Nicolas-Frédéric-Auguste, né en 1840.

OLDENBOURGEOIS, OISE s. et adj. (old-ain-bour-joï, oi-ze). Géogr. Habitant du grand-duché ou de la ville d'Oldenbourg; qui a rapport à ces pays ou à leurs habitants : Les OLDENBOURGEOIS. La population OLDENBOURGEOISE.

OLDENBURG (Henri), physicien allemand, né à Brême en 1626, mort en Angleterre en 1678. Il remplit les fonctions de consul de sa ville natale à Londres, sous le protectorat de Cromwell. Ayant perdu cet emploi, il resta néanmoins en Angleterre, où il donna des leçons particulières. Son savoir le fit admettre au nombre des membres de la Société royale de Londres, dont il devint un des deux secrétaires. C'est à ce titre qu'il publia ses *Transactions philosophiques*, de 1665 à 1677, et qu'il eut une vaste correspondance avec un grand nombre d'hommes éminents, notamment avec Leibniz, Spinoza, Milton, Boyle, etc. Il a signé quelques-uns de ses écrits de son anagramme *Grubendel*. Outre des dissertations et des mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques* et dans les *Acta naturæ curiosorum*, on a de lui quelques traités de théologie et diverses traductions.

OLDENBURGER (Philippe-André), publiciste allemand, né dans le duché de Zelle, mort à Genève en 1678. Après avoir visité la plus grande partie de l'Europe, il se fixa à Genève, où il professa l'histoire et le droit public. Ses principaux ouvrages sont : *Itinerarium Germaniæ politicæ; modernam præcipuarum aulicarum imperii faciem representans* (1668, in-12), sous le pseudonyme de *Germanicus Constantinus*; *Notitia imperii, sive discursus in instrumentum pacis Osnabrugensis* (1669, in-4°), sous l'anagramme de

Burgoldensis; *Collegium juris publici romano-germanici* (1670, in-4°), sous le pseudonyme de *Franciscus Ironicus*; *Tesaurus rerum publicarum totius orbis* (Genève, 1671, 4 vol. in-8°), recueil de statistique fausement attribué à Conring, etc. Les écrits d'Oldenburger attestent à la fois son érudition et l'indépendance de son esprit. On y trouve des principes très-hardi pour l'époque, et il y parle des affaires politiques et des puissances avec une liberté de langage qui lui causa de nombreux désagréments.

OLDENBURGIE s. f. (ol-dain-bur-ji — d'Oldenbourg, n. pr. d'homme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

OLDENDORF, ville de Prusse (Hesse électorale), cercle de Schwebburg, ch.-l. de bailliage, à 10 kilom. N.-O. de Hameln, à 36 kilom. S.-O. de Hanovre, sur l'Ave, près de la rive droite du Weser; 1,300 hab.

OLDENDORP (Jean), jurisconsulte allemand, né à Hambourg vers 1480, mort à Marbourg en 1567. La réputation de savoir qu'il acquit en enseignant le droit à Greifswalde, à Rostock, à Cologne, à Marbourg attira l'attention du landgrave Philippe de Hesse, qui lui accorda sa confiance et lui demanda ses conseils dans plusieurs affaires importantes. Il était partisan d'une législation unique pour toute l'Allemagne et fut un des auteurs d'un projet rédigé en ce sens et présenté à l'empereur Ferdinand. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Ce que sont l'équité et le droit* (1529, in-8°); *Conseils sur la manière de maintenir, dans les villes et les pays, une bonne police* (Rostock, 1530, in-4°); *De copia verborum et rerum in jure civili* (Cologne, 1542, in-fol.); *Isagogie sive elementaria introductio juris naturæ gentium et civilis* (Cologne, 1439, in-8°), un des premiers essais qui aient été écrits sur le droit naturel. On lui doit aussi des *Thèses* et des *Concilia*. Oldendorp a fait paraître à Bâle un recueil de ses ouvrages (1559, 2 vol. in-fol.).

OLDENDORP (Chrétien-Georges-André), missionnaire allemand, né près de Hildesheim en 1721, mort à Ebersdorf en 1787. Il embrassa les idées religieuses des frères moraves, se livra à l'enseignement, passa ensuite plusieurs années dans diverses îles des Antilles et dans plusieurs villes de l'Amérique du Nord, puis revint en Allemagne et remplit successivement des fonctions pastorales à Marienberg, Neuwied et Ebersdorf. On lui doit un ouvrage rempli de renseignements précieux, sous le titre de : *Histoire des missions des frères évangéliques aux îles carabes* (Sant-Barthélemy, Saint-Croix et Saint-Jean (Barby, 1777, 2 vol. in-8°). Outre une foule de faits aussi neufs qu'instructifs, on y trouve des vocabulaires de plus de vingt langues nègres.

OLDENSTADT, bourg de Prusse (Hanovre), à 32 kilom. S.-S.-E. de Lünebourg, ch.-l. de bailliage, sur la Wipperau; 400 hab. environ.

OLDENLANDIE s. f. (ol-dain-land-i — de Oldenland, botan. danois). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynacées, comprenant plusieurs espèces, toutes exotiques.

— *Encycl.* Les *oldenlandies* sont des arbrisseaux ou des plantes vivaces, à feuilles opposées et comme connées, à fleurs solitaires ou groupées en petites cymes, axillaires ou terminales. Elles croissent dans les régions chaudes des deux continents, surtout de l'Asie, et préfèrent les endroits sablonneux, humides et ombragés. La plus remarquable est l'*oldenlandie* à ombelles, appelée par les Indiens *chaya-ver*. C'est une plante vivace, à racines fibreuses, longues, rougeâtres, à tiges faibles, rameuses, diffuses, étalées, portant des feuilles étroites et des fleurs blanches, auxquelles succèdent de petites capsules lisses et arrondies. Cette plante croît dans l'Inde, et l'on a pensé qu'elle pourrait être introduite en Algérie et même dans le midi de la France.

« Sa racine, dit T. de Bernaud, ne donne aucune teinture à l'eau seule, et il lui faut un alcali, en faible quantité il est vrai, pour le stimuler à fournir sa belle couleur rouge, afin de servir pour les tissus auxquels on veut imprimer cette couleur. En 1774, l'*oldenlandie* à ombelles avait appelé l'attention des Anglais et depuis elle fut de divers fabricants français; comme les essais tentés alors n'avaient point été heureux, on crut que cette plante servait uniquement à fixer la couleur du *noona*, du *cassa*, du *cadouacée*, substances dont les Indiens, surtout ceux des côtes de Coromandel et de Ceylan, font usage dans leurs bains de teinture, mais qui ne sont, en réalité, que des couleurs de mauvais teint. Ces couleurs servent aux ouvriers pour se guider dans l'application des dessins qui doivent disparaître au lavage et laisser à la superbe couleur rouge du *chaya-ver* le moyen de se montrer dans tout son éclat, vivement sollicité par l'action de l'alcali. »

C'est à l'emploi de cette racine que l'on doit la beauté et la solidité des couleurs, ainsi que le brillant et la finesse des dessins des mouchoirs de Madras, de Musulipatan, de Pondichéry, etc., des *châles* ou toiles peintes de Bengalore, de Jungapour et de Calcutta, des foulards de Patna et autres localités de l'Inde. Les procédés de teinture usités dans

ces pays ont été importés en France en 1831, par Gouffreville.

On remarque aussi, dans le même genre, l'*Oldlandia* à corymbes, plante à tiges ascendantes, divisées en longs rameaux grêles, garnis de feuilles étroites et de corymbes de fleurs blanches, qui s'épanouissent depuis juin jusqu'en octobre; et l'*Oldlandia* à longues fleurs, arbrisseau à bois jaunâtre et à écorce cendrée, à feuilles soyeuses blanchâtres et à fleurs blanches, quelquefois purpurines. Ces deux espèces croissent aux Antilles et sont cultivées dans nos jardins.

OLDENZAAL, ville des Pays-Bas, province d'Over-Yssel, à 18 kilom. E.-S.-E. d'Almelo, ch.-l. de cant., par 52° 18' 40" de latit. N. et 4° 35' 40" de longit. E., 2,400 hab. Fabriques de toiles.

OLDESLE, ville du duché de Holstein, au confluent de la Trave avec la Beste, à 14 kilom. S.-E. de Segeberg, 2,800 hab. On trouve dans les environs la saline royale de Travenszau, qui produit annuellement 20,000 quintaux métriques de sel, et des sources salées et sulfureuses.

OLDFIELD (Anne), célèbre comédienne anglaise, née à Londres en 1683, morte en 1730. Son père était officier aux gardes; mort après une vie de dissipation, il laissa sans fortune, sans ressource aucune, Anne, tout enfant encore, et qui fut obligée d'entrer en apprentissage chez une couturière. On ne sait comment se développa en elle le goût du théâtre, à quelles circonstances on dut l'éclosion de son talent immense, incomparable. Son génie vif et facile saisissait l'esprit de tous les rôles. Dans le tragique, sa beauté, sa figure noble et son port majestueux étaient tempérés par une voix touchante et par une sensibilité tendre. Dans le comique, son enjouement plein de grâce et ses traits piquants charmaient les spectateurs. A un talent du premier ordre et à une rare beauté, Anne Oldfield joignait les qualités les plus séduisantes et un noble cœur. Ayant appris que le poète Savage était dans la plus profonde misère, elle lui offrit une pension annuelle de 50 livres (1,250 fr.), qu'elle lui payait qu'elle vécut. Après la mort d'Arthur Maynwaring, qu'elle avait aimé tendrement et dont elle avait eu un fils, elle se lia intimement avec le général Charles Churchill, qui la rendit également mère. Sa conduite envers les deux seuls hommes pour qui elle eût des faiblesses et ses manières honnêtes et généreuses lui avaient concilié les sympathies universelles. Comme elle ne pouvait soutenir l'idée d'être laide, même après sa mort, elle voulut qu'on la mit dans le cercueil vêtue des habits les plus élégants.

Anne Oldfield fut enterrée à Westminster, entre le tombeau de Graggs et celui de Congreve. A ce propos, on lit dans la lettre de Rousseau à d'Alembert: « Par tout pays, la profession de comédien est déshonorante; ceux qui l'exercent, excommuniés ou non, sont partout méprisés... Si les Anglais ont inhumé la célèbre Oldfield à côté de leurs rois, ce n'était pas son métier, mais son talent qu'ils voulaient honorer. Chez eux, les grands talents ennobissent dans les moindres états; les petits avilissent dans les plus illustres. Et quant à la profession des comédiens, les mauvais et les médiocres sont méprisés à Londres autant ou plus que partout ailleurs. »

OLDHAM, ville d'Angleterre, comté de Lancashire, à 9 kilom. N. de Manchester, près de la rive droite du Medlock et de la source de l'Irk, ch.-l. d'un bourg de 94,344 hab., employés dans les fabriques de coton, de futaine, de velours de coton à côtes, de chapeaux, etc. Cette ville, qui occupe le centre d'un bassin houiller, possède quatre-vingts fabriques environ et plus de quarante écoles du dimanche ou autres établissements d'instruction primaire. On y remarque: l'église, qui remonte à une époque reculée; l'hôtel de ville, construit en 1840, et l'école des Enfants bleus, édifice bâti en 1834. Les environs de la ville abondent en charbon de terre et en carrières.

OLDHAM (John), poète anglais, né à Ship-ton, comté de Gloucester, en 1653, mort en 1683. Lorsqu'il eut achevé ses études, il devint sous-maître à l'école de Corydon, dans le Surrey, puis apprit la médecine; mais son irrésistible passion pour la poésie lui fit bientôt abandonner cette science, et il se rendit à Londres, où il vécut dans l'intimité des grands seigneurs, particulièrement du comte de Kingston, qui le garda dans sa maison jusqu'à sa mort et lui érigea un tombeau. Oldham était assés instruit que spirituel. Ses satires, qui lui ont valu le surnom de *Juvénal anglais*, sont pleines d'énergie et de vigueur, mais ne sauraient le ranger toutefois parmi les poètes du premier ordre. On estime particulièrement ses satires contre les jésuites et contre la vertu, et ses épigrammes. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Londres (1722, 2 vol. in-12).

OLD-HEAD ou **KINSALB**, cap sur la côte méridionale de l'Irlande, province de Munster, comté de Cork, au S.-O. du havre de Kinsale, par 51° 35' de latit. N. et 10° 39' de longit. O.

OLDIA, groupe d'îles du grand Océan équinoxial, dans l'archipel Radack, par 9° 30' de latit. N. et 167° de longit. E. Il comprend soixante-cinq îles, dont les principales pro-

ductions sont le pandan, le cocotier, l'arum et le mogemuk.

OLDISWORTH (William), littérateur anglais, mort en 1734. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il se montra fort attaché à la cause des Stuarts, qu'il combattit parmi les jacobites à la bataille de Preston (1715) et qu'il prit part à la fondation du journal *The Examiner*, dans lequel il publia de nombreux articles. Parmi ses écrits, qui eurent beaucoup de vogue sous les règnes d'Anne et de Georges I^{er}, nous citerons: *Traité politique; Poésies politiques et mêlées* (1715); *Timothée et Philothée* (Londres, 1709-1710, 3 vol. in-8°), dialogues dans lesquels il expose les principes et les droits de l'Eglise chrétienne.

OLDJAITOU ou **ALDJAPTOU** (Gaïath-Eddyn-Mohammed-Khodabende), kan de Perse de la dynastie des Mongols, mort en 1316. Il était gouverneur du Khorasan lorsqu'il succéda à son père Ghazan-Khan en 1304 de notre ère. Il conserva pour voir le célèbre historien Raschid-Eddyn, essaya sans succès de soumettre le Ghilan, accorda sa protection à Hayton II, roi d'Arménie, attaqué par les mameluks d'Egypte, fonda la ville de Sulthanah, où il établit sa résidence, et fit deux expéditions heureuses: la première en Syrie, contre le sultan d'Egypte Nasser-Mohammed; la seconde contre le kan des Mongols du Djaghatay, qui venait d'envahir le Khorasan. Oldjaitou s'attacha à faire fleurir la justice dans ses Etats, réduisit les impôts, reprima les excès des émirs et se fit aimer de son peuple. Il fut le premier de sa race qui ait frappé d'un tribut les juifs et les chrétiens, auxquels il imposa un costume particulier pour les distinguer des musulmans.

OLDMIXON (John), littérateur anglais, né en 1673, mort à Londres en 1742. Il composa d'abord un opéra et une pastorale qui eurent peu de succès, puis se fit connaître par des ouvrages historiques dans lesquels il a peint les Stuarts sous les couleurs les plus odieuses et par ses critiques acerbes et violentes contre les écrivains les plus distingués de son temps, Addison, Eusden, Pope, etc. Ce dernier s'est vengé de ses attaques en le représentant dans sa *Dunciade* comme disputant le prix de la sottise et comme se plongeant dans la fange du fossé appelé *Fleet Ditch*. Dans le journal le *Tatler*, Oldmixon est désigné sous le nom d'*Omixon, the unborn poet* (le poète mort-né). Il ne manquait cependant ni de savoir ni de talent; mais ce qui lui faisait complètement défaut, c'était l'impartialité et la bonne foi. Chargé par l'évêque Kennet de l'aider à publier sa *Collection des historiens*, il alterna en maints endroits la chronique de Daniel et ne rougit point d'accuser l'évêque Atterbury d'avoir fait des interpolations dans l'ouvrage historique de lord Clarendon, ce qui était absolument faux. Il obtint, vers la fin de sa vie, une charge de collecteur des douanes à Bridgewater. Ses principaux ouvrages sont: *l'Empire britannique en Amérique* (Londres, 1708, 2 vol. in-8°); *Histoire des Stuarts* (in-fol.); *Poèmes* (Londres, 1714). Essais en prose sur la critique, *l'Art de la logique et de la rhétorique; Histoire des amours de la noblesse actuelle* (Londres, 1731, 2^e édit.), ouvrage qui fit scandale; *Histoire de l'Angleterre sous les règnes de Guillaume et de Marie, d'Anne et de George I^{er}* (1735, in-fol.), pour faire suite à l'*Histoire des Stuarts*.

OLDNEY, petite île, sur la côte N.-O. de l'Ecosse, comté de Sutherland, dans le S. de la baie d'Assynt; environ 3 kilom. de longueur.

OLD NICK (mots anglais qui signifient *Vieux Nicolas*, et qui sont le sobriquet donné au diable par le peuple en Angleterre), pseudonyme de Paul-Emile FORGUES, écrivain français. V. FORGUES.

OLDINOI (Augustin), biographe et jésuite italien, né à La Spezia, près de Gênes, en 1612, mort après 1680. Il s'adonna à l'enseignement et habita successivement Rome et Pérouse. On lui doit de médiocres compilations dans lesquelles, à côté d'assez nombreuses inexactitudes, on trouve des recherches qui ont été utiles aux biographes italiens. Nous citerons de lui: *Necrologium pontificum et pseudo-pontificum Romanorum cum notis* (Rome, 1671, in-8°); *Athenum romanum in quo pontificum et cardinalium scripta exponuntur* (Pérouse, 1676, in-4°), recueil qui a beaucoup servi à Mendosio; *Athenum augustum, in quo Persusianorum scripta exponuntur* (Pérouse, 1678); *Athenum litigium, seu syllabus scriptorum Ligurum* (1680), etc. Divers autres recueils historiques d'Oldinoi sont restés manuscrits.

OLDRADE ou **OLRADE**, jurisconsulte italien, né à Lodi, mort à Avignon en 1335. La renommée qu'il acquit à Bologne et à Padoue, comme professeur de droit, le fit appeler à Avignon par le pape Jean XXII et il continua son enseignement dans cette ville. Par la suite, le pape, qui était retourné à Rome, le manda dans cette ville et lui donna la charge d'avocat au consistoire. A la suite de démêlés avec le souverain pontife, Oldrade se démit de ses fonctions, se borna à être avocat consultant et eut pour clients les plus hauts personnages, notamment Robert, roi de Sicile. Ses consultations, qui n'ont point été imprimées, ont été mises à contribution par Jean

André et Alberic Gentilis. Oldrade était l'ami intime de Pétrarque.

OLD RED SANDSTONE s. m. (old-red-sand-stone — mots angl. signif. litt. *vieux rouge grès*). Géol. Expression employée quelquefois pour désigner le vieux grès rouge du terrain dévonien, par opposition au grès rouge nouveau ou proprement dit, qui appartient au terrain pénién. V. NEW RED SANDSTONE.

OLD-SARUM (*Sarbiudunum*), ancien bourg d'Angleterre, comté de Wilts, à 3 kilom. N. de Salisbury. On y remarquait autrefois une imposante citadelle, dont il ne reste pas de vestiges. Ce bourg, qui envoyait jadis deux députés au Parlement et était le siège d'un évêché, est réduit aujourd'hui à une seule ferme.

OLDSWORTH (Edouard), littérateur anglais, né en 1658, mort en 1747. Après la chute de Jacques II, il quitta l'université d'Oxford, où il se livrait à l'enseignement libre, et se mit à voyager avec des jeunes gens dont on lui confia l'éducation. On lui doit: *Muscipula* (la Souricière), poème très-estimé; *Pharsalia* et *Philippi* ou *Bessi* pour expliquer et concilier avec l'histoire les deux Philippe des Géorgiques de Virgile (1741, in-4°); *Remarques et dissertations sur Virgile* (1768, in-4°).

OLD VICE (le Vieux vice). Ce personnage des moralités anglaises du x^e siècle et des pièces de marionnettes qui s'inspirent des moralités fut aussi appelé, dans le principe, *the Old Iniquity*. Il paraît résumer en lui tous les autres vices, tels que *Perverse Doctrine*, *Gluttony*, *Vanity*, *Lechery*, *Mundus*. Cette sorte d'Arlequin grossier descend, suivant M. Magnin, des anciens mimes. Old Vice était, dans toutes les pièces jouées par les confréries, le joyeux partenaire de maître Devil (le diable). Un terme énergique du drame de *Hamlet* offre une allusion saisissante à ce bouffon de la farce publique. Au milieu des sanglants reproches qu'Hamlet adresse à sa mère, il déploie le portrait suivant de Claudius: « Un vil mentirier, un serf ignoble, qui ne vaut pas la moitié de votre premier époux I un bouffon de cour, *a Vice of kings* (un *Old Vice* fait roi), un coupeur de bourses qui a filouté la couronne et les attributs de la justice qui, rencontrant sous sa main le diadème, l'a volé et mis dans sa poche!... un royal paillassa, vêtu de chiffons et d'oripeaux. » On lit, plus explicitement, dans la Douzième Nuit:

Like to the Old Vice...
Who with dagger of lath
Cries ah! ah! to the devil.

« Semblable à Old Vice, qui, armé d'une épée de bois, crie haro au diable. » Au dénouement, *master Devil* finissait par avoir raison du vieux Pêche personnifié, et il emportait le Vice en enfer. Dans *The Devil is an ass* (le Diable est un âne), Ben Jonson, à cet égard, changea les rôles et se plut à montrer le diable surpassé en iniquité par un représentant de la perversité humaine. « Autrefois, remarque un des acteurs de la pièce, le diable avait coutume d'emporter le Vice; aujourd'hui, les rôles sont changés: c'est le Vice qui emporte le diable. » Cette invention nouvelle devint populaire et se retrouva dans la fable d'un personnage plus récent que Old Vice, de maître Punch. Le docteur Johnson a dit, dans une note sur *Hamlet*, que *The Vice* est l'antique bouffon des farces anglaises dont le moderne Punch est descendu, et avec plus de précision, dans sa note finale sur *Richard III*, que Punch, en offrant à la foule un type supérieur de difformité physique et morale, a supplanté le Vice et lui a naturellement enlevé la place d'honneur qu'il avait dans les farces. Cette substitution de personnages explique comment M. Payne Collier a pu ingénieusement faire apercevoir dans la figure de Punch, malgré son apparition relativement moderne, le mélange de la sensualité obèse de Falstaff et de la froide atrocité du roi bossu Richard III. La description de la physionomie de *Old Vice* se trouve ainsi complétée par les traits distinctifs de son fameux successeur.

OLDYS (Guillaume), antiquaire et bibliographe anglais, né en 1696, mort à Londres en 1761. Il englobait dans des folies de jeunesse l'héritage de son père, se mit alors, pour vivre, à la solde des libraires, obtint, par l'entremise du duc de Norfolk, le titre de héraut d'armes de la couronne, s'adonna à la boisson et mourut dans un état voisin de la misère. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils, on a de lui: le *Bibliothécaire anglais* ou *Revue abrégée de bons livres inédits dans toutes les sciences* (1737, in-8°), recueil rempli de renseignements exacts et curieux; *Tableau des personnages éminents célébrés par les poètes anglais*, etc.

OLBACÉ, ÉE adj. (o-lé-a-sé). Bot. Syn. d'OLÉINE, EE.

OLÉAGINEUX, EUSE adj. (o-lé-a-si-neu, eu-ze — du lat. *oleago*, marc d'huile, provenu de *oleum*, huile). Qui est de la nature de l'huile: *Liquide oléagineux*.

— Qui fournit, qui contient de l'huile: *Graines oléagineuses. Fruits oléagineux*.

— s. m. Substance oléagineuse: *Les OLÉAGINEUX*.

— Encycl. Agric. Les principales plantes oléagineuses cultivées en Europe sont: l'olivier, le colza, la navette, le pavot-oilette, la cameline, le lin, l'arachide ou pistache de terre, le sésame, le madia, le chanvre, le navet, le rutabaga, la moutarde, le gélaope, l'amandier, le noyer, le hêtre, la jussquiame, le noisetier. On pourrait encore extraire de l'huile du raisin de la Chine, du cresson alénois, du thlaspi du rave glaucus, etc., du soleil ou tournesol et de la plupart des plantes de la famille des crucifères. L'orient cultive, de son côté, plusieurs autres plantes oléagineuses, telles que le melon d'eau du Sénégal ou béras, le colza panaché de Bombay, le niger, le pavot de l'Inde. En France, l'olivier appartient exclusivement à quelques départements méridionaux; mais toutes les autres plantes oléagineuses peuvent être cultivées indistinctement sur les diverses parties du territoire. Il faut d'ailleurs remarquer que la culture de ces plantes est toute moderne en France. Pour ne citer que quelques exemples, le colza, cultivé d'abord en Allemagne et en Flandre vers la fin du x^e siècle, ne fut introduit en France qu'en 1784, par l'abbé Rozier; encore sa culture ne prit-elle quelque extension qu'en 1810; l'oilette, cultivée en Flandre vers le même époque que le colza, fut importée chez nous vers le commencement du x^e siècle, mais sa culture, d'abord prohibée à cause des propriétés malfaisantes qu'on attribuait à son huile, ne fut autorisée qu'en 1774; le madia fut introduit en Europe par le jésuite Feuillé, en 1794. Beaucoup d'autres plantes pouvant donner de l'huile étaient cultivées; toutefois, on cherchait peu à en extraire ce produit. Aujourd'hui, le colza occupe en France plus de 180,000 hectares; les autres plantes oléagineuses, toutes ensemble, sont loin d'atteindre un pareil chiffre. On voit par là que leur culture est très-peu étendue; elle s'est encore restreinte depuis l'application des huiles minérales aux usages de l'économie domestique et de l'industrie. En général, on reproche aux plantes oléagineuses d'être épuisantes et d'exiger des frais de main-d'œuvre considérables. On a peut-être trop généralisé ces désavantages, qui n'existent réellement que pour quelques espèces. Le colza, par exemple, fait exception. Cette plante est, il est vrai, très-exigente tant sous le rapport de la fertilité du sol que sous celui de la main-d'œuvre; mais, d'un autre côté, elle rémunère largement le cultivateur, à qui elle donne un riche produit, d'un débit facile et immédiatement réalisable. En outre, si elle enlève beaucoup à la terre, elle lui rend une bonne partie de ce qu'elle lui a pris. Ses tourteaux, résidus de la fabrication de l'huile, ont une importance hors ligne dans l'alimentation du bétail d'engrais. On les a souvent employés directement comme engrais et on en a retiré, sous cette forme, des résultats excellents; mais, depuis que leur valeur dans l'alimentation du bétail est mieux connue et mieux appréciée, on a compris qu'il y avait dans cet ancien mode d'emploi une perte considérable et, presque partout aujourd'hui, on donne les tourteaux de colza aux bêtes d'engrais. Ainsi rien n'est perdu, car on retrouve dans les excréments de ces animaux la majeure partie des éléments auxquels les tourteaux doivent leurs propriétés fertilisantes. Cet emploi des résidus de la fabrication de l'huile de colza ne date pas de bien loin; il est dû à Duhamel, qui s'est efforcé de le propager. Malheureusement, on trouve encore dans nos départements du Nord, où ont été déjà réalisées tant de progrès agricoles, bon nombre de cultivateurs qui s'en tiennent aux anciens errements; ils vendent leurs tourteaux, qui vont fertiliser les champs de nos voisins les Belges et les Anglais. Ce sont de tels faits, si attristants pour quiconque a au cœur le sentiment de l'amour de son pays, qui prouvent une fois de plus combien il serait urgent de propager l'instruction dans nos campagnes. Moins de sous-cultures et on enseignerait l'agriculture régénératrice, voilà ce qui nous faut et ce que malheureusement nous n'avons guère. Tandis que nos enfants apprennent dans les écoles à vivre sous le joug d'un enseignement peu éclairé, ils ignorent les plus simples notions de la vie usuelle. Devenus hommes, ils sont livrés pieds et poings liés à la routine et cultivent comme leurs pères ont cultivé, incapables de tout progrès en raison de leur ignorance des lois physiques et économiques, rebelles même à toute innovation, qui leur paraît devoir être funeste. Cette sainte simplicité de l'ignorance, que trop souvent on a voulu ériger en vertu, sans doute parce qu'elle servait trop bien certains projets, est la mère de l'entêtement, ce lourd boulet qui arrête la marche des populations de nos campagnes, qui ne sont d'ailleurs ni moins intelligentes, ni moins soucieuses de leurs intérêts que celles de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande. Pour en revenir à notre sujet, indépendamment de ses tourteaux, le colza restitue encore au sol ses siliques, que l'on donne aux bêtes pendant l'hiver, et sa paille qui sert à faire d'excellente litière. Aussi sommes-nous d'avis que cette plante n'est nullement nuisible à la fécondité du sol, pourvu qu'on n'en abuse pas et qu'on ait soin d'importer à la ferme un poids de résidu égal au poids des graines exportées. D'un autre côté, par les diverses façons qu'il exige, le colza peut

être envisagé comme une récolte sarciée propre à débarrasser la terre de toutes les herbes parasites. Sa maturité, qui n'arrive jamais en même temps que celle du blé, n'entraîne pas les travaux de la moisson. Dans les assolements de la culture alterne, cette plante fournit le moyen d'écarter, sans aucune perte, le retour des fumures et réussit sur les terres sales des landes à peine défrichées. Cette dernière circonstance est une des raisons qui militent le plus en faveur du colza. Dans le Nord, un cultivateur qui entreprend un défrichement est assuré de trouver dans cette récolte un auxiliaire puissant, qui, loin de lui coûter quelque chose, payera du premier coup une bonne partie des dépenses qu'il a faites. Il est vrai que la médaille a un revers. Le colza, dans le Nord surtout, est sensible à la gelée et sa récolte exige une main-d'œuvre considérable, mais pendant un laps de temps très-restreint, car la graine se détache avec une grande facilité.

Parmi nos arbres à fruits oléagineux, l'olivier seul est l'objet d'une culture suivie; le noyer, qui a aussi une grande importance, est planté en bordure le long des chemins, dans les haies et au milieu des champs cultivés; mais on ne lui accorde aucun soin; tout au plus songe-t-on à le débarrasser des branches mortes et à l'élaguer quand on en a le temps. On évalue le produit brut annuel des plantes et des arbres oléagineux à plus de 105 millions de francs pour l'étendue totale de notre pays. Cette production est ainsi répartie: oliviers cultivés sur une superficie de 120,000 hectares environ, produisant 160,000 hectolitres d'huile estimés 22 millions de francs; colza produisant 2,280,000 hectolitres de graines estimés 40 millions; chanvre produisant, sur 180,000 hectares, 1,800,000 hectolitres de graines dont la valeur est d'environ 20 millions de francs; lin donnant une récolte de 800,000 hectolitres de graines, estimés 15 millions; autres plantes et divers arbres oléagineux produisant 1,100,000 hectolitres de graines, qui valent plus de 8 millions de francs. Cette production est insuffisante; nous importons encore chaque année pour 20 à 25 millions de francs d'huile d'olive, pour 10 millions de francs d'arachide et de touloucouma, enfin pour 30 à 35 millions d'autres graines oléagineuses, sans compter les huiles de schiste et de pétrole dont l'importation a pris un énorme développement dans ces dernières années.

Nous allons maintenant indiquer le rendement en huile de la plupart des plantes oléagineuses cultivées en Europe. La graine de lin donne 20 à 25 pour 100 d'huile siccative dont l'emploi est très-répandu dans les arts. Cette huile sert à préparer l'encre des imprimeurs et des lithographes, les vernis gras, les taffetas gommes, les toiles cirées, les cuirs vernis. Le chanvre ou graine de chanvre donne une huile à brûler médiocre, qui est surtout utilisée pour les peintures grossières et pour la préparation de ce savon mou que l'on désigne en France et en Belgique sous les noms de savon noir et de savon vert. L'huile de colza n'est utilisée que dans l'industrie et pour l'éclairage. Le rendement diffère suivant qu'il s'agit du colza d'hiver ou du colza du printemps. 100 kilogrammes de graines du premier rendent 39 kilogrammes d'huile, tandis que 100 kilogrammes de graines de colza de printemps n'en donnent que 33 kilogrammes. L'huile de navette est maniable, bien que d'un saveur peu agréable. La graine produit un dixième moins d'huile que celle de colza. Le navet et le rutabaga donnent, par leurs graines, une huile excellente suivant les uns, une huile préférable à celle du colza suivant d'autres. Sous le rapport de la quantité, ce produit est à peu près dans les mêmes conditions que celui du colza; 100 kilogrammes de graines de cameline rendent de 27 à 30 kilogrammes d'une huile très-bonne pour l'éclairage. La moutarde blanche et la moutarde noire donnent une huile qui a beaucoup de rapport avec l'huile de navette. Cette huile, très-abondante, est impropre à la nourriture de l'homme, mais elle peut être utilisée pour tous les autres usages domestiques. 60 kilogrammes de graines de pavot donnent en moyenne 28 litres d'huile à manger. Cette huile, désignée vulgairement sous le nom d'huile d'olive, est bonne quand elle provient d'un pressurage à froid; mais, quand on l'obtient d'un pressurage à chaud, elle conserve une saveur de friture qui est désagréable. Le madia donne une grande quantité d'huile. Ce produit, malgré sa saveur un peu étrange, est employé pour la cuisine; on s'en sert aussi pour l'éclairage. Le sésame d'Orient ne peut pas être cultivé en France, mais il est très-employé en Amérique, en Égypte et en Italie. Son huile est excellente et comparable à celle de l'olive. Le galeopsis ténérat, qui croît spontanément un peu partout dans notre pays, fournit une bonne huile à brûler. 20 litres de graines rendent 5 litres d'huile. La jusquiame noire donne, par ses graines, une huile qui n'est employée qu'en pharmacie et dont il faut user avec prudence. L'huile que l'on extrait du fruit de l'olivier est l'huile à manger par excellence. Dans le commerce, on en distingue trois sortes: l'huile vierge, provenant des olives non fermentées et pressurées à froid; l'huile commune, extraite du marc laissé par le premier pressurage et délayé dans de l'eau chaude; enfin l'huile de recense ou d'enfer, tirée du marc qui a servi à faire

L'huile commune et des olives tombées de l'arbre ou de celles qui ont subi une fermentation trop prolongée. Cette dernière sorte n'est bonne que pour l'éclairage et la fabrication des savons. On retire des amandes douces et des amandes amères une huile qui est douce dans tous les cas. La seule différence qui existe entre ces deux produits consiste en ce que l'huile d'amandes amères a une odeur très-marquée d'acide cyanhydrique. Les huiles d'amandes servent pour les préparations pharmaceutiques et pour la parfumerie. Le fruit du noyer donne une grande quantité d'huile bonne à manger. L'huile de noix a malheureusement l'inconvénient de rancir assez vite et de contracter, en vieillissant, une saveur forte et âcre. L'huile de faine, pressée à froid, est une des meilleures pour la table; pressée à chaud, elle sert dans les arts et l'industrie. On retire aussi de l'huile des pépins de raisin. Voici, d'après M. Huzard, comment on procède: « On extrait les pépins du marc par le lavage à l'eau. On les fait ensuite sécher et finalement on les envoie au moulin. » L'huile qu'on obtient de la sorte sert pour la table, en Italie surtout, où elle remplace l'huile de noix; elle sert aussi pour l'éclairage et pour la tannerie. On a essayé d'en faire en France et on a réussi; mais, jusqu'à présent du moins, le produit n'a pas paru assez considérable pour couvrir les frais de fabrication. Les Italiens assurent cependant que 13 kilogrammes de pépins donnent communément 2 kilogrammes d'huile.

OLÉAIRE s. f. (o-lé-a-re — du lat. *oleum*, huile). Moll. Ancien nom d'une coquille qui servait à puiser l'huile et qui désigne aujourd'hui une espèce du genre *tonne* et une autre espèce du genre *sabot*.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui habitent l'Australie.

OLÉANDRE s. f. (o-lé-an-dre — du bas lat. *arancium*, et dans Isidore *lorandum*, par corruption pour *rhodum*, du gr. *rhodon*, rose, et *dendron*, arbre, proprement l'arbre à rose). Bot. Nom donné par Linné au laurier-rose.

OLEARIUS (Jean), théologien protestant allemand, dont le véritable nom était *Kupfermann*, né à Wesel, comté de Cleves, en 1546, mort à Halle en 1623. Comme son père était fabricant d'huile, il changea son nom en celui de *Olearius*, qui signifie en latin pressoir d'huile. En 1573, il passa en Prusse avec Heshusius et devint successivement professeur d'hébreu à Königsberg et à Helmstedt, et surintendant à Halle (1601). Olearius a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Disputationum theologicarum partes II*; *Indication de deux cents erreurs calvinistes dans les livres ecclésiastiques d'Anhalt*.

OLEARIUS (Gottfried), théologien protestant allemand, fils du précédent, né à Halle en 1604, mort dans la même ville en 1685. D'abord professeur de philosophie à Wittemberg, il devint ensuite pasteur, puis surintendant à Halle. Nous citerons, parmi ses ouvrages: *Explication du livre de Job en cinquante-cinq sermons* (Leipzig, 1633, in-4°); *Biblia theoreico-practica* (Halle, 1676, in-4°); *Homiliarum catecheticarum plusquam 700 delineatio* (Halle, 1680, in-8°).

OLEARIUS (Jean), théologien protestant, frère du précédent, né à Halle en 1611, mort à Weissenfels en 1684. Il remplit les fonctions de surintendant général à Weissenfels et publia, entre autres ouvrages: *Oratoria ecclesiastica methodice adornata* (Halle, 1665); *Theologia exegitica* (Leipzig, 1674); *Manuel spirituel des enfants de Dieu* (Leipzig, 1674); *Explication biblique* (Leipzig, 1671-1681, 5 vol. in-fol.).

OLEARIUS (Jean-Gottfried), théologien protestant, fils de Gottfried, né à Halle en 1653, mort en 1711. Il fut, comme surintendant à Arnstadt, se concilia l'affection générale et, pour rester dans cette ville, il refusa en 1689 le poste de premier prédicateur de la cour de Gotha. On lui doit, outre de nombreuses dissertations, plusieurs ouvrages dont le principal a pour titre *Abacus patrologicus* (Iena, 1673, in-8°).

OLEARIUS (Jean), théologien et philologue, frère du précédent, né à Halle en 1639, mort à Leipzig en 1723. Il professa le grec, puis la théologie à Leipzig; on se fit remarquer par son esprit de conciliation dans les querelles théologiques auxquelles il se trouva mêlé. Ses principaux ouvrages sont: *Elementa hermeneutica sacra* (Leipzig, 1699, in-8°); *De stylo Novi Testamenti* (1668), écrit qui a eu plusieurs éditions; *Exercitationes philologicae graecum epistolarum dominicanum textum concernentes* (Leipzig, 1672); *Doctrina theologia moralis* (Leipzig, 1688); *Introductio in theologia casualem* (Leipzig, 1703, in-fol.).

OLEARIUS (Jean-Christophe), numismate et historien allemand, fils de Jean-Gottfried, né à Halle en 1668, mort en 1747. Il alla habiter Arnstadt en 1693, classa la belle collection de médailles du prince de Schwartzbourg et fut nommé évêque protestant de cette ville en 1736. L'Académie des sciences de Berlin l'avait admis en 1714 au nombre de ses membres. C'était un homme de beaucoup de savoir, à qui l'on doit un grand nombre d'ou-

vrages, notamment: *Isagoge ad numophylacium bractearum* (Iena, 1694, in-fol.), un des premiers écrits qui traitent de ce genre de monnaie; *Specimen universae rei numariae scientificae tradendae* (Iena, 1698, in-8°); *Essai succinct sur toutes les monnaies et médailles de Schwartzbourg* (Gotha, 1699, in-8°); *Les Curiosités de la science des médailles* (Iena, 1701, in-8°); *Histoire de la ville d'Arnstadt* (Iena, 1701, in-8°); *Bibliothèque des cantiques, ou l'on traite de leurs auteurs, etc.* (Francfort, 1702); *Herum Thuringiarum syntagma* (Erfurt, 1704-1706, 2 vol. in-4°); *Treasure of antiquities pour le culte évangélique* (Iena, 1705-1707, in-8°), contenant des notices biographiques et littéraires; *Prodromus hagiologiae numismatice* (Arnstadt, 1709, in-8°).

OLEARIUS (Jean-Gottlieb), juriconsulte et biographe allemand, frère du précédent, né à Halle en 1684, mort en 1734. Il professa le droit à l'université de tribunal criminel à Königsberg. Il a laissé, entre autres écrits: *De variis athenis convincendi methodis* (Iena, 1711); *De utilitate rei litterariae in jurisprudentia* (Königsberg, 1713); *De biographia antiquorum jurisconsultorum* (Königsberg, 1714); *De historiarii et antiquitatum scientia in jure summo necessaria* (Königsberg, 1721).

OLEARIUS (Gottfried), philologue et théologien, fils de Jean Olearius, né à Leipzig en 1672, mort dans la même ville en 1715. Après avoir voyagé en Hollande et en Angleterre, il devint professeur de théologie à Leipzig. Ses principaux ouvrages sont: *Observationes sacrae ad evangelium Matthiae* (Leipzig, 1713, in-4°); *Collegium pastorale* (Leipzig, 1718). Il a donné une édition estimée de *Philostate* (1709, in-fol.). — Son frère, Jean-Frédéric OLEARIUS, né à Leipzig en 1679, mort en 1728, professa le droit dans sa ville natale et publia un grand nombre de dissertations sur des matières juridiques. — Son frère, Georges-Philippe OLEARIUS, né à Leipzig en 1681, mort en 1741, professa le grec et le latin à Leipzig, et fit paraître, entre autres écrits: *De scriptis profanis a Paulo apostolo allegatis* (Leipzig, 1701, in-8°).

OLEARIUS, voyageur et orientaliste allemand. V. GELSCHEGER.

O'LEARY (Arthur), théologien irlandais, né à Cork en 1729, mort à Londres en 1802. Il se fit capucin et reçut l'ordre de la prêtrise en France, puis retourna dans sa ville natale, où il desservit une chapelle catholique. La modération dont il fit preuve dans divers écrits, ses efforts pour calmer les ressentiments des catholiques ulcérés par une longue oppression lui valurent 200 livres sterling. Étant venu se fixer à Londres, il y érigea une chapelle catholique, dans laquelle il prononça, en 1799, la raison funèbre de Pie VI. O'Leary laissa l'opération d'un homme plein de modération et de tolérance. Quelques-uns de ses écrits, notamment: *la Défense de sa conduite et de ses écrits*, contre Woodward (1788) et ses *Remarques sur la défense des associations protestantes*, de Wesley, sont des modèles d'esprit, d'ironie fine et de vigueur.

OLEASTER (Jérôme), théologien portugais, né à Lisbonne, mort en 1563. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique vers 1520, se fit remarquer par son savoir en théologie et en philosophie, assista au concile de Trente comme théologien de Jean III, roi de Portugal, et remplit diverses fonctions de son ordre, entre autres celles d'inquisiteur de la foi. On a de lui: *Commentaria in Pentateuchum Moysi* (Lisbonne, 1556, in-fol.); *In Esaiam commentaria* (Paris, 1623, in-fol.).

OLÉASTRE s. m. (o-lé-a-stre — lat. *oleaster*, de *olea*, olive, et de la désinence péjorative *aster*). Bot. Olivier sauvage.

OLÉATE s. m. (o-lé-a-te — du lat. *oleum*, huile). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oléique avec une base.

— Encycl. V. OLÉIQUE.

OLEB s. m. (o-léb). Comm. Espèce de lin d'Égypte.

OLÉCRANARTHOCAE s. f. (o-lé-kran-artro-ka-se — du gr. *olekranon*, olécrane; *arthron*, articulation; *kakia*, vice). Pathol. Carie de l'articulation du coude.

OLÉCRANE s. m. (o-lé-kra-ne — du gr. *olekranon*; de *oléid*, coude, et de *kranon*, crâne). Anat. Eminence très-saillante qui existe à l'extrémité supérieure du cubitus, et qui contribue à former le coude.

— Encycl. L'olécrane peut être le siège de fractures. Ces fractures reconnaissent pour causes les chutes faites sur le coude, l'avant-bras étant à demi fléchi; des coups dirigés contre la partie postérieure de l'articulation huméro-cubitale, et quelquefois, enfin, les contractions trop violentes du muscle triceps brachial. On en distingue plusieurs variétés: elles peuvent siéger au sommet de l'olécrane; ce sont les fractures les plus rares et elles sont presque toujours produites par action musculaire. Les plus communes sont celles de la partie moyenne, et sous ce nom les auteurs comprennent celles qui siègent à l'union de l'olécrane avec la partie articulaire de l'apophyse coronoïde; elles sont le plus souvent horizontales. C'est cette variété que Desault appelait *fractures de la base*. Cette dénomination est aujourd'hui réservée à celles qui,

du côté de la surface articulaire, ont le même point de départ que les précédentes, et sont obliques de haut en bas, d'avant en arrière, et viennent se terminer à la face postérieure du cubitus. Toutes ces fractures peuvent être compliquées de plaies pénétrantes ou non pénétrantes de l'articulation; les premières sont beaucoup plus graves. L'olécrane, par sa face postérieure, est tapissé d'un tissu fibreux, dense, qui peut être déchiré ou rester intact, et, dans ce cas, il peut jusqu'à un certain point s'opposer au déplacement du fragment supérieur. Il est, en effet, assez ordinaire, à la suite de ces fractures, de voir le fragment supérieur entraîné en haut, d'où résulte un intervalle considérable entre les deux fragments. Il peut être de 6 centimètres quand l'avant-bras est fléchi; mais, dans l'extension, Malgaigne ne l'a jamais vu dépasser 1 centimètre. La couche fibreuse qui double la face postérieure de l'olécrane n'est pas le seul obstacle à ce déplacement; Cooper a signalé une bande fibreuse qui s'étend de l'apophyse coronoïde à l'olécrane, à laquelle il faut encore ajouter la capsule articulaire. Dans les cas ordinaires, s'il ne survient pas autour de l'articulation un gonflement considérable, la fracture est facile à reconnaître; en comparant les deux coudes, la différence est bien tranchée; l'olécrane, malgré l'état permanent et involontaire de flexion de l'avant-bras, est plus élevé que les condyles de l'humérus; le doigt, appliqué sur cette apophyse détachée, sent au-dessous d'elle un vide, au fond duquel il peut reconnaître, à travers les téguments, la forme et le poli de la poulie articulaire de l'os du bras. On efface ou l'on reproduit à volonté l'intervalle des fragments, d'une part en étendant l'avant-bras et en rabaisant en même temps l'olécrane, d'autre part, en abandonnant celui-ci à lui-même et en fléchissant l'avant-bras; on peut, pendant que les fragments sont en contact, les faire frotter l'un contre l'autre et apprécier leur mobilité et la crépitation; lorsqu'il n'y a pas de déplacement, ces deux derniers signes, c'est-à-dire la mobilité et la crépitation quand on imprime au fragment supérieur des mouvements latéraux, font facilement reconnaître la nature de la lésion. Quand elle est simple, la fracture de l'olécrane ne demande que vingt à trente jours pour la réunion des fragments. Cette réunion est plus souvent fibreuse que par cal osseux. Quand elle est compliquée d'inflammation de l'articulation, la fracture est grave. Parfois il arrive que les mouvements de l'articulation sont gênés ou abolis; c'est le résultat du défaut de souplesse et de l'adhérence de plusieurs articulaires qui ont été enflammées. Deux méthodes ont été conseillées pour le traitement des fractures de l'olécrane: 1° La méthode ancienne, qui consiste à mettre le coude dans la demi-flexion. Hippocrate appliquait un bandage simple et mettait l'avant-bras demi-fléchi. Camper faisait usage de l'écharpe. Devilliers appliqua au-dessus de l'olécrane une compresse longue et épaisse, qui fixa par des tours de bande peu serrés. 2° La méthode moderne, qui consiste à mettre le coude dans l'extension, fut proposée pour la première fois par Duverney. Elle se partage en deux méthodes secondaires, suivant que l'extension est plus ou moins complète. L'extension incomplète fut préférée par Duverney, Desault, Boyer, et l'extension complète fut adoptée par l'anglais Cooper et Haighton. Il est évident que la demi-flexion éloigne les fragments et rend impossible la réunion par un cal osseux. D'un autre côté, si l'avant-bras reste longtemps dans l'extension, il en résulte une rigidité très-grande de l'articulation du coude et une ankyllose. En face de ces deux inconvénients, voici ce qu'il y a de mieux à faire. Si la fracture est comminutive, compliquée d'une contusion violente de l'articulation, comme il y a tout lieu de croire que l'ankyllose sera le résultat de l'inflammation articulaire, l'avant-bras sera placé dans la demi-flexion; si la fracture est simple, le membre sera mis dans l'extension, mais non dans l'extension complète, qui est extrêmement douloureuse; en outre, on aura soin de faire exécuter au membre des mouvements destinés à prévenir la rigidité articulaire.

OLÉCRANITE, IENNE adj. (o-lé-kra-ni-ai, iè-ne — rad. *olecrane*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'olécrane: *Fosses OLÉCRANIENNES*. *Sutture OLÉCRANIENNE*.

OLÉE, ÉE adj. (o-lé-é — du lat. *olea*, olive). Qui ressemble ou se rapporte au genre olive.

— s. f. pl. Tribu de la famille des oléacées, ayant pour type le genre olive.

OLÉFIANT, ANTE adj. (o-lé-fi-an, an-te — du lat. *oleum*, huile; *fascere*, faire). Chim. Qui produit de l'huile; se dit du gaz hydrogène carboné, qui, avec le chlore, produit un liquide oléagineux: *Gaz OLÉFIANT*.

OLEG, prince russe, parent de Rurik, deuxième souverain varègue de Novgorod, mort en 912. Arrivé au trône en 879, il étendit bientôt son autorité sur toute la Russie, conquit en 882 Kiev et Smolensk, et fit de la première la capitale de son empire. Après avoir soumis, en 885, les Slaves des bords du Dnieper, il se mit à la tête des Varègues et de tous les peuples russes réunis sous son sceptre, et entreprit une expédition contre l'empire d'Orient. Avec une armée de

80,000 hommes montés sur 2,000 barques, Oleg traversa la mer Noire, pendant qu'un de ses lieutenants envahissait l'empire grec par la voie de terre (906). L'empereur grec, Léon le Philosophe, essaya d'arrêter par des obstacles le passage de la flotte russe; mais Oleg ordonna de mettre ses barques sur des roues, les fit transporter par voie de terre et remettre à flot, la chaîne d'obstacles une fois dépassée. La flotte russe étant arrivée sous les murs de Constantinople, Léon dut se résoudre à traiter et paya une rançon énorme à Oleg pour obtenir la paix, les Russes, chargés d'or et de butin, revinrent à Kiev et Oleg y fit une entrée triomphale (911). Peu après, il mourut de mort subite à l'apogée de sa puissance.

OLEG, prince russe, mort à Ovroutch (Volhynie) en 977. Son père, Svatooslav, lui donna en apanage le pays des Drevliens, en 972. Cinq ans plus tard, son frère, Iaropolk, grand-duc de Kiev, poussé par le voïvode Sverald, dont Oleg avait assassiné le fils, lui déclara la guerre afin de s'emparer de son apanage. Vaincu à Ovroutch, Oleg fut forcé de prendre la fuite. En traversant un pont, il tomba dans la rivière avec un grand nombre de fuyards et y périt.

OLEGGIO (Jean-Visconti), seigneur de Bologne, puis marquis de Fermo, mort en 1366. Il passait pour fils de l'archevêque J. Visconti, seigneur de Milan. Il avait acquis la réputation d'un des meilleurs capitaines gibelins de son temps, lorsque, ayant été chargé du commandement de Bologne en 1351, il s'empara de l'autorité suprême et gouverna la ville avec le plus violent despotisme. Par ses concussions, il excita une révolte formidable qu'il étouffa dans le sang (1354). Sommé, en 1355, par les héritiers de l'archevêque Visconti de leur livrer ses places fortes, il déclara aux Bolognais, s'ils le reconnaissaient pour leur seigneur, il leur rendrait leurs franchises et leurs armes, vit ses offres acceptées, appela à lui des chefs de bandes et força par son attitude énergique les Visconti à le reconnaître comme souverain indépendant du Bolognais (1358). Mais, l'année suivante, il se vit attaqué à l'improviste par les Visconti. Abandonné de ses alliés, hors d'état de se défendre, Oleggio céda alors Bologne au saint-siège, en échange du marquisat de Fermo (1360), et mourut six ans après, laissant à l'Eglise ce marquisat et les immenses richesses qu'il avait amassées.

OLÉIDATE s. m. (o-lé-i-da-te). Chim. Syn. d'OLÉORICINATE.

OLÉIDE adj. (o-lé-i-de — du lat. *oleum*, huile, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Qui ressemble à de l'huile.

— s. m. pl. Famille de corps comprenant toutes les huiles.

OLÉIDIQUE adj. m. (o-lé-i-di-ke). Chim. Syn. d'OLÉORICINIQUE.

OLÉIFÈRE adj. (o-lé-i-fè-re — du lat. *oleum*, huile; *fero*, je porte). Chim. Qui produit de l'huile ou des graines oléagineuses : *Plantes oléifères*.

OLÉIFOLIÉ, ÈE adj. (o-lé-i-fô-li-é — du lat. *olea*, olivier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier.

OLÉIGÈNE s. m. (o-lé-i-jè-ne — du lat. *oleum*, huile, et du gr. *genad*, j'engendre). Chim. Gaz, plus connu sous le nom de gaz oléifiant ou d'hydrogène carboné.

OLÉILE s. f. (o-lé-i-le — du lat. *oleum*, huile). Chim. Nom générique des huiles.

OLÉINE s. f. (o-lé-i-ne). Chim. Ether oléique de glycérine.

— Encycl. V. OLÉIQUE.

OLÉINÉ, ÈE adj. (o-lé-i-né — du lat. *olea*, olivier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'olivier.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre olivier : *La famille des OLÉINÉES renferme des genres peu nombreux, mais très-importants par leurs applications*. (A. Dupuis.)

— Encycl. La famille des oléinées, caractérisée par un calice à quatre divisions plus ou moins profondes, une corolle tubuleuse, rarement nulle, deux étamines, un style court, un ovaire libre et un fruit indéhiscence charnu ou sec, faisait autrefois partie de la famille des jasminées. Les oléinées sont pour la plupart originaires des latitudes tempérées, en s'inclinant vers les tropiques; on en rencontre rarement au delà du 65° degré de latitude nord. M. Brongniart divise les oléinées en trois tribus : les fraxinées, les syringées et les oléées. De tous les arbres appartenant à cette famille, celui qui nous est le plus précieux est certainement l'olivier, dont le fruit produit la meilleure huile comestible que nous possédions, outre qu'il offre lui-même un aliment délicat après qu'il a subi une sorte de macération dans une saumure convenablement préparée.

L'écorce et les feuilles de l'olivier étaient autrefois employées comme médicaments astringents, ainsi que les feuilles du trône et des phillyrea. Le frêne se place aussi au premier rang parmi nos arbres utiles, tant à cause de la rigidité de son bois, qu'on emploie particulièrement dans la carrosserie, que pour l'amertume de son écorce, qui l'a fait proposer comme succédané du quinquina, et enfin

pour la production de la manne, suc concret et sucré qui exsude de l'écorce de certaines espèces de frêne. Cette manne, simplement nutritive à l'état frais, acquiert en vieillissant des propriétés purgatives qui en font un précieux élément thérapeutique. On peut encore citer, parmi les espèces les plus remarquables des syringées, les charnantes lilas, originaires de l'Orient, mais qui, naturalisés chez nous par une longue culture, peuvent être considérés comme la véritable parure de nos printemps. V. OLIVIER, FRÈNE, TRÔNE, LIAS, etc.

OLÉIQUE adj. m. (o-lé-i-ke — du lat. *oleum*, huile). Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification de l'huile d'olive et des autres huiles non siccatives, et appelé aussi ACIDE ÉLAÏQUE.

— Encycl. L'acide oléique répond à la formule $C_{18}H_{34}O_2 = C_{18}H_{33}O_2.H_2O$. C'est un acide liquide, que l'on obtient lorsque l'on saponifie les graines et les huiles non siccatives par les alcalis. Il existe dans les graines à l'état de glycéride trioléique ou oléine. L'oléine est mélangée avec d'autres corps gras neutres, tels que la palmitine, la stéarine, la butyrique, la caprylique, etc. L'acide oléique a été découvert par M. Chevreul dans son magnifique travail sur les graisses.

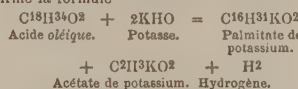
— I. PRÉPARATION. Dans les fabriques de bougies stéariques, on obtient l'acide oléique en décomposant par l'acide sulfurique étendu le savon calcaire qui résulte de la décomposition du suif par la chaux. Les divers acides gras obtenus ainsi sont lavés à l'eau, puis abandonnés au refroidissement. Ils se solidifient alors, à cause des acides palmitique et stéarique qu'ils contiennent. Soumise à la pression, cette masse solide donne un liquide fort riche en acide oléique. Ce liquide renferme encore, toutefois, une quantité considérable d'acides solides en dissolution. On l'expose au froid pendant quelque temps, et après avoir séparé par décantation la portion demeurée liquide de la partie qui s'est solidifiée; on livre la première au commerce sous le nom d'acide oléique. Cet acide est encore fort impur. Il renferme en effet de l'acide palmitique, de l'acide stéarique et de l'acide oxyoléique, qui résulte d'une oxydation due à l'action de l'air.

Pour préparer l'acide oléique pur dans les laboratoires, on saponifie de l'huile d'olive ou de l'huile d'amandes douces par la potasse, on décompose le savon par l'acide tartrique, on recueille les acides gras qui se séparent, et après leur avoir fait subir un lavage à l'eau, on les chauffe pendant plusieurs heures au bain-marie, avec la moitié de leur poids d'oxyde de plomb réduit en poudre fine. On agite ensuite vivement le mélange avec deux fois son volume d'éther, qui dissout l'oléate de plomb et laisse les savons plombiques formés par les autres acides. Quand les deux couches de liquide sont bien séparées, on décante l'éther et l'on y ajoute de l'acide chlorhydrique. L'acide oléique, devenu libre, demeure en dissolution dans l'éther. On décante cette solution éthérée, on la mélange avec de l'eau et l'on en retire l'éther par distillation. Le résidu contient à la surface de l'eau une couche d'acide oléique presque pur, seulement contaminé par des traces d'acide oxy-oléique. Pour le débarrasser de cette impureté, on le combine à l'ammoniaque et l'on précipite l'oléate d'ammonium par le chlorure de baryum. Il se forme ainsi un précipité d'oléate et d'oxy-oléate de baryum, que l'on traite par l'alcool bouillant, après l'avoir desséché. Par le refroidissement, la solution alcoolique, dépose l'oléate barytique en cristaux, tandis que l'oxyoléate de baryum reste en dissolution. On décompose ensuite les cristaux par une solution aqueuse d'acide tartrique, préalablement privée d'air par l'ébullition. L'acide oléique se sépare alors à l'état de pureté et il ne reste plus qu'à le laver, en l'abritant contre l'action de l'air. Une fois lavé, l'acide oléique peut être desséché dans le vide. Le mode de purification que nous venons de décrire est applicable à l'acide commercial.

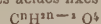
— II. PROPRIÉTÉS. L'acide oléique se dépose de ses solutions alcooliques en cristaux d'un blanc éclatant. Il fond à 14° en une huile incolore qui se solidifie à 4° et se prend alors en une masse cristalline, dure et blanche, en éprouvant une dilatation extrêmement considérable. La densité égale 0,808 à 19°. L'acide oléique se dissout sans décomposition dans le vide; il est insipide et inodore. Lorsqu'il est altéré, il est neutre aux papiers réactifs; il en est de même de ses solutions alcooliques. Lorsqu'il est oxydé, il possède une réaction acide. L'analyse de cet acide a conduit à la formule $C_{18}H_{33}O_2$. L'acide oléique est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et soluble en toutes proportions dans l'éther. L'acide sulfurique concentré le dissout sans l'altérer. L'acide oléique dissout les graisses solides, l'acide palmitique, l'acide stéarique, etc. La bile le dissout aisément en donnant un savon.

— III. DÉCOMPOSITIONS. 1° A l'état solide, l'acide oléique ne s'oxyde que très-lentement à l'air; mais à l'état liquide, il absorbe rapidement l'oxygène, rancit, et acquiert une réaction acide prononcée. Une fois qu'il a subi cette altération, il ne cristallise plus par l'abaissement de la température, et il forme, avec la baryte, un sel extrêmement soluble

dans l'alcool. A 100°, l'absorption de l'oxygène est plus rapide qu'à la température ordinaire, et on observe un dégagement d'anhydride carbonique. 2° Sous l'influence de la distillation sèche, l'acide oléique se décompose. Parmi les produits de cette décomposition, on trouve de l'acide sébacique, dont la quantité est d'autant plus grande que l'acide distillé était plus pur. Les autres produits sont les acides caprylique, caproïque et acétique, quelques hydrocarbures gazeux et l'anhydride carbonique. La production de l'acide sébacique dans la distillation de l'acide oléique sert à distinguer cet acide des acides huileux que fournissent les diverses huiles siccatives. 3° Chauffé avec de l'hydrate de potassium, il se décompose à la manière des divers acides de la série acrylique à laquelle il appartient, en dégageant de l'hydrogène et en donnant un mélange de palmitate et d'acétate de potassium. Cette réaction confirme la formule



4° Distillé avec le quart de son poids de chaux vive, il fournit un liquide neutre non saponifiable, probablement l'oléone. L'oléone mêle 10 parties d'acide oléique brut avec 3 parties de chaux éteinte, puis avec 3 parties de chaux sodée, qu'on distille la masse et qu'on recueille le produit dans un récipient refroidi, il se forme des liquides dont la quantité s'élève aux deux tiers de l'acide employé, et il se dégage divers gaz, qui sont surtout l'éthylène, le tétrylène, l'amylène, et les hydrocarbures supérieurs de la même série homologue. 5° Distillé avec du soufre, l'acide oléique dégage de l'acide sulphydrique et donne une huile piquante d'un rouge brun, à laquelle M. Anderson a donné le nom de *sulfure d'odymyle*, et qui paraît être du mercaptan butylique ou sulphydrique de butyle. 6° En présence de l'eau, le chlore et le brome convertissent l'acide oléique en acide dichloroléique et dibromoléique. L'odeur n'exerce aucune action sur ce corps. Lorsqu'on ajoute du brome goutte à goutte à de l'acide oléique pur et cristallisé, il se forme de l'acide tribromoléique $C_{18}H_{35}Br_3O_2$. 7° L'acide sulfurique concentré dissout l'acide oléique en formant une solution précipitable par l'eau. Lorsqu'on chauffe ce liquide, il noircit et dégage de l'anhydride sulfureux. 8° L'acide azoteux convertit l'acide oléique en un isomère solide, l'acide élaïdique. Nous avons vu à l'article HUILES que cette réaction avait été utilisée pour découvrir l'introduction frauduleuse d'une huile siccative dans l'huile d'olive. 9° L'acide azotique concentré attaque l'acide oléique avec violence, en donnant des vapeurs rutilantes et en produisant des acides volatils de la série $C_2H_2O_2$, tels que les acides acétique, propionique, butyrique, valérique, caproïque, caprylique, caprylique, pélagronique et caprique. Il se forme en même temps des acides fixes de la série



tels que les acides subérique, pimélique, adipique et azélaïque. Le nombre et la proportion de ces divers produits varient avec la durée de la réaction. L'acide oléique, chauffé avec un poids égal de glycérine, donne de la trioléine; avec un excès de glycérine, il se forme de la monooléine. Chauffé avec un mélange de glycérine et d'acide chlorhydrique, tartrique, phosphorique ou sulfurique, l'acide oléique donne un glycéride mixte, qui renferme le radical de l'acide oléique et le radical de l'autre acide employé. Ainsi, avec l'acide chlorhydrique, on obtient de l'oléochlorhydrine.

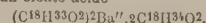
— IV. OLÉATES. L'acide oléique est monobasique. Les oléates neutres répondent à la formule $C_{18}H_{33}O_4$ ou $C_{18}H_{35}O_4$, suivant l'atonicité du métal. Il existe aussi des oléates acides. Les oléates neutres des métaux alcalins sont solubles dans l'eau, et ne se précipitent pas aussi complètement de leurs solutions que les stéarates et les palmitates par l'addition d'un autre sel soluble à la liqueur, du chlorure de sodium par exemple. Les oléates acides sont liquides et insolubles dans l'eau.

Il est un peu difficile de préparer les oléates à l'état de pureté, par suite de la rapidité avec laquelle l'acide oléique s'oxyde au contact de l'air. Le meilleur moyen pour obtenir les sels purs consiste à purifier d'abord de l'oléate de baryum par la méthode que nous avons donnée en parlant de la préparation de l'acide, et à décomposer cet oléate par le sulfate de la base dont on se propose d'obtenir l'oléate. A cet effet, on pile ensemble les deux sels; on les fait digérer à une douce chaleur dans un flacon bouché, avec de l'alcool de 0,833 de densité. Il se précipite alors du sulfate barytique, et le nouveau sel de l'acide oléique se dissout dans l'alcool, dont on peut le séparer en distillant le liquide dans un courant d'hydrogène.

— Oléate ammonique. C'est un sel gélatineux, insoluble dans l'eau; on l'obtient en faisant digérer à froid l'acide oléique avec l'ammoniaque aqueuse.

— Oléate de baryum ($C_{18}H_{33}O_2$ Ba). Nous avons déjà décrit la préparation de ce sel. C'est un corps cristallin, infusible à 100° lors-

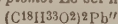
qu'il est pur, et qui ne s'altère pas au contact de l'air. Il fond au-dessous de 100°. L'alcool étendu et modérément chaud le dissout, et laisse ensuite déposer, par le refroidissement, des flocons qui, suivant Gossmann, seraient un oléate acide



Les oléates de strontium et de calcium ressemblent à l'oléate de baryum.

L'oléate de chrome est amorphe et de couleur violette; l'oléate de cobalt est bleu et pulvérulent; l'oléate de cuivre est un précipité vert très-faible, parfaitement fluide à 100°. On obtient l'oléate de cobalt sous la forme d'un précipité vert bleuâtre d'abord, puis vert, qui gagne rapidement le fond du vase. Quant à l'oléate de cuivre, on l'obtient aussi par double décomposition au moyen de l'oléate de potassium et du sulfate de cuivre; on peut aussi le préparer en chauffant modérément l'acide oléique avec du bioxyde de cuivre. Il se forme alors un sel vert pâle qui fond à 108°. Ce sel se dissout en toutes proportions dans l'alcool, avec lequel il forme une huile.

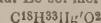
— Oléate de plomb. Le sel neutre



s'obtient en dissolvant de l'acide oléique dans l'alcool absolu, en ajoutant du carbonate de sodium sel à la liqueur et en chauffant celle-ci jusqu'à ce que les vapeurs d'alcool aient expulsé l'air de l'appareil. Dès que le liquide présente une réaction alcaline, on le filtre rapidement, on l'étend d'un peu d'eau et on le laisse refroidir dans un vase couvert. On le précipite ensuite par l'acétate neutre de plomb, on recueille le précipité sur un filtre et on le lave dans un lieu froid. Desséché dans le vide, ce sel forme une poudre d'un blanc léger; il fond à 80° en un liquide jaune. L'éther froid le dissout lentement; l'éther bouillant le dissout, au contraire, promptement par l'agitation. L'essence de térébenthine et le pétrole le dissolvent également. La solution dans ces derniers liquides saturée à chaud se solidifie par le refroidissement en une masse gélatineuse. On prépare un oléate basique ($C_{18}H_{33}O_2$ Pb⁺ O⁻) en faisant bouillir l'acide oléique avec un excès de sous-acétate de plomb. Ce sel se ramollit à 209° et devient entièrement liquide à 100°.

— Oléate de magnésium ($C_{18}H_{33}O_2$ Mg⁺). Il est granuleux, mou et diaphane.

— Oléate de mercure. Le sel mercurique se précipite en flocons blancs, qui deviennent gras lorsqu'on les lave, et se dessèchent en une masse solide. Ils se dissolvent un peu dans l'alcool froid, et beaucoup plus facilement dans l'alcool chaud et dans l'éther, soit froid, soit chaud. Le sel mercuroux



forme des flocons d'un blanc grisâtre, qui blanchissent à la dessiccation. Il est insoluble dans l'eau et dans l'alcool froid, se dissout dans l'alcool chaud et dans l'éther, soit à chaud, soit à froid. L'ammoniaque le transforme en une poudre noire qui renferme de l'ammoniaque.

— Oléate de nickel. C'est un précipité d'un jaune verdâtre, qui se rassemble promptement au fond du vase.

— Oléate de potassium. Le sel neutre



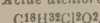
prend naissance lorsqu'on chauffe parties égales de potasse et d'acide oléique avec une petite quantité d'eau. Il forme une masse gélatineuse que l'on peut purifier par dissolution dans l'alcool. La solution évaporée à siccité laisse un résidu friable et inodore, qui tombe en déliquescence à l'air humide. Il se dissout dans 4 parties d'eau en formant un liquide visqueux; une plus grande quantité d'eau le décompose en potasse et oléate acide. Tous les acides le décomposent, même le gaz carbonique, lorsqu'on en dirige un courant à travers la solution refroidie à 5°. L'oléate acide de potassium est insoluble dans l'eau, mais il se dissout dans l'alcool même à froid, en donnant une liqueur qui présente une réaction acide décidée.

— Oléate d'argent. Il se produit par double décomposition au moyen de l'oléate de potassium et d'un sel soluble d'argent. Presque aussitôt formé, il se réduit.

— Oléate de sodium ($C_{18}H_{33}NaO_2$). On l'obtient comme le sel neutre de potassium. D'après Warrentrop, il cristallise lorsqu'on abandonne pendant quelque temps à elle-même sa solution dans l'alcool. Il se dissout dans 10 ou 12 parties d'eau, mais n'est pas déliquescence. Au contact de l'air, il devient gélatineux.

— Oléate de zinc. C'est une poudre blanche qui fond au-dessous de 100°.

— V. DÉRIVÉS CHLORÉS ET BROMÉS DE L'ACIDE OLÉIQUE. Acide dichloroléique



On l'obtient en faisant agir le chlore sur l'acide oléique en présence de l'eau. C'est une huile brune de 1,082 de densité à 30°. Il est plus visqueux que l'acide oléique, rougit le tournesol et bout à 190°.

— Acide dibromoléique ($C_{18}H_{33}Br_2O_2$). On l'obtient de la même manière que le précédent. C'est une huile brune de 1,172 de densité à 70°. Il est acide et bout à 200°.

— *Acide tribromodoléique* $C_{27}H_{35}Br_3O_4$. On obtient ce corps en ajoutant du brome goutte à goutte à de l'acide oléique pur et cristallisé. C'est un liquide visqueux, d'une odeur agréable, soluble dans l'alcool et dans l'éther, décomposable à 170°. Il est monobasique et forme des sels incristallisables. Le sel de baryum est une masse poisseuse soluble dans l'éther et insoluble dans l'alcool. L'acide libre, soumis à l'action de l'oxyde d'argent humide, se transforme en acide oxyoléique, liquide visqueux, d'une odeur rance, qui se solidifie au bout de quelques temps. L'acide oxyoléique est monobasique et forme un sel de baryum gommeux et déliquescent.

— **VI. ACIDES QUI SE RAPPROCHENT DE L'ACIDE OLÉIQUE.** Lorsqu'on abandonne à lui-même dans un lieu froid l'acide sulfureux qui résulte de l'action de l'acide sulfurique sur l'oléine à une basse température, il se forme un acide huileux, auquel M. Fremy a donné le nom d'acide méléolique. C'est un corps insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool, très-soluble dans l'éther. Il donne à l'analyse 75,7 pour 100 de carbone et 11,9 d'hydrogène. Lorsque l'acide méléolique s'est déposé, si l'on fait bouillir la solution restante de l'acide sulfureux, on obtient un second acide, l'acide hydrooléique de M. Fremy. C'est aussi une huile insoluble dans l'eau. Il est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il contient 72,9 à 73,3 pour 100 de carbone et 11,8 à 11,9 d'hydrogène. Ces deux acides sont décomposés par la distillation sèche en anhydride carbonique et en hydrocarbures homologues de l'éthylène, au nombre desquels on trouve l'hexylène et le xylène. La composition et l'existence de ces deux acides est fort douteuse.

— *Acide élaïdique.* On donne ce nom à l'isomère solide de l'acide oléique, que l'on obtient en faisant agir l'acide azoteux sur l'acide oléique.

— **VII. Éthers oléiques.** Nous diviserons les éthers oléiques en deux classes : ceux dans lesquels l'oléine est substituée à l'hydrogène d'un alcool monatomique, et ceux qui proviennent de la glycérine.

— *Éthers oléiques des alcools monatomiques.* Oléate d'éthyle $C_{18}H_{33}O_2$ ($C_{17}H_{31}O_2$). On obtient cet éther en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux dans une solution alcoolique d'acide oléique renfermant 1 partie en volume de cet acide pour 3 parties environ d'alcool absolu. L'éthérification se fait en quelques minutes, et l'éther se sépare du liquide. On peut aussi préparer ce corps en chauffant l'acide oléique avec un mélange d'acide sulfurique et d'alcool. L'éther oléique est un liquide incolore. Sa densité égale 0,87 à 18°; il est soluble dans l'alcool et se décompose par la distillation. Le nitrate mercurique le transforme en éther élaïdique.

— *Oléate de méthyle* $C_{18}H_{33}O_2$ ($C_{17}H_{31}O_2$). On l'obtient comme l'éther éthylé. C'est une huile. Sa densité égale 0,879 à 18°. Il se convertit facilement en éther élaïdique.

— *Ethers oléiques de la glycérine ou oléines.* On connaît trois oléines :

la monooléine $C_{51}H_{103}O_6$ ($C_{50}H_{101}O_6$),
la dioléine $C_{52}H_{104}O_6$ ($C_{51}H_{102}O_6$),
et la trioléine $C_{53}H_{105}O_6$ ($C_{52}H_{103}O_6$).

Ces corps résultent de l'union de 1, 2 ou de 3 molécules de l'acide avec 1 molécule de glycérine, avec perte de 1, 2 ou 3 molécules d'eau.

— *Monooléine* $C_{51}H_{103}O_6$ ($C_{50}H_{101}O_6$).
C'est un liquide huileux qui se solidifie aux environs de 15°. L'oxyde de plomb ne la saponifie que lentement. Ni l'alcool ni l'acide acétique ne la décomposent à 100°, propriété qu'elle partage avec la trioléine. Dans le vide barométrique, elle se volatilise sans se décomposer. On la prépare en chauffant un mélange de glycérine et d'acide oléique pendant dix-huit heures à 200°, ou un mélange d'oléate d'éthyle, de glycérine et d'acide chlorhydrique à 100°. Dans le premier cas, la totalité de la glycérine n'est jamais étherifiée, et à côté de la monooléine formée, il reste de la glycérine et de l'acide oléique libre. Pour purifier le produit, on le lave d'abord à l'eau qui dissout la glycérine, puis on le dissout dans l'éther et on fait digérer la liqueur étherée sur de la chaux. Cette liqueur filtrée ensuite et évaporée laisse l'oléine pure.

— *Dioléine* $C_{52}H_{104}O_6$ ($C_{51}H_{102}O_6$).
On l'obtient, soit en chauffant la trioléine à 100° pendant vingt-deux heures avec une quantité de glycérine égale au tiers de celle qu'elle renferme, soit en chauffant pendant vingt heures à 200° la monooléine avec une seconde molécule d'acide oléique. On purifie le produit exactement de la même manière

que lorsqu'il s'agit de la monooléine. Ce corps commence à se figer à 15°.

— *Trioléine* $C_{53}H_{105}O_6$ ($C_{52}H_{103}O_6$).
On l'obtient en chauffant à 200° un mélange à poids égaux d'acide oléique et de glycérine. Quand la réaction paraît terminée, on purifie le produit comme dans les deux opérations précédentes, puis on le mêle avec 15 ou 20 parties en poids d'acide oléique, et on le chauffe de nouveau pendant quatre heures à 240°.

On extrait ensuite la matière neuve au moyen de la chaux et de l'éther. On traite la solution étherée par le charbon animal, puis on la concentre et on la mélange avec 8 ou 10 fois son poids d'alcool commun. La trioléine se précipite alors. On la recueille sur un filtre et on la dessèche dans le vide. Ce corps est liquide à 100°; à l'air, il s'acidifie assez rapidement. L'oxyde plombique ne le saponifie que lentement.

L'oléine des graisses solides et des huiles non siccatives paraît être identique avec la trioléine. Sa composition n'a cependant pas été déterminée, parce qu'il est extrêmement difficile de l'obtenir pure. Chevreul, pour la préparer, fait bouillir la graisse humaine, le lard de bœuf avec de l'alcool dans un flacon. Il filtre la solution après l'avoir laissée reposer pendant vingt-quatre heures, concentre par une évaporation lente et ajoute de l'eau qui précipite l'oléine. Il expose ensuite ce produit au froid et le comprime pour séparer la partie restée liquide de la partie solidifiée. On obtient de cette manière de l'oléine qui ne se congèle pas à 0°.

On peut aussi préparer l'oléine au moyen de l'huile d'olive et des autres glycérides qui la renferment, en traitant ces glycérides par une solution aqueuse concentrée et froide de soude caustique qui saponifie la stéarine et la palmitine, et qui ne la saponifie pas. On agite fortement le mélange et on le chauffe légèrement pour que l'oléine se sépare du savon alcalin; on filtre à travers un linge et l'on sépare par décantation l'oléine de la lessive de soude en excès. Ce procédé réussit avec toutes les huiles, à moins qu'elles ne soient devenues rances ou qu'elles aient été altérées par la chaleur. On obtient un produit moins pur en traitant l'huile d'olive ou l'huile d'amandes par l'alcool froid et en laissant évaporer la dissolution.

Les propriétés de l'oléine diffèrent quelquefois, suivant la nature du corps gras dont on l'a extraite et suivant le mode de préparation. Lorsqu'elle a été préparée avec soin, elle est incolore, insipide, inodore, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool absolu et dans l'éther, d'une densité de 0,90 à 0,92. Elle brûle avec une flamme brillante. Saponifiée par la potasse, elle fournit de la glycérine et de l'oléate de potassium.

À la distillation sèche, l'oléine donne des produits gazeux, des hydrocarbures liquides et l'acide sébacique, comme le fait l'acide oléique libre. Elle donne, en outre, de l'acroléine comme le fait la glycérine libre. Cette réaction permet de découvrir facilement la présence de l'oléine dans les graisses, parce que, si l'on épuise par l'eau bouillante le produit de la distillation, on obtient, dans le cas où l'oléine est présente, une solution qui, par le refroidissement, laisse déposer de petites aiguilles d'acide sébacique. L'oléine s'oxyde à l'air en fournissant les mêmes produits que l'acide oléique. Sous l'influence de l'acide sulfurique concentré, elle se résout en acide sulfureux et en acide sulfooléique. L'acide azoteux la convertit en un composé solide isomère, l'élaïdine. Cette dernière propriété sert à distinguer l'oléine du glycéride liquide des huiles siccatives.

— *Ethers oléiques des alcools hexatomiques.* On connaît la mannite dioléique

$(C_{61}H_{119}O_{11})$ ($C_{60}H_{117}O_{11}$)

M. Berthelot a obtenu ce corps en chauffant de l'acide oléique avec de la mannite à 120° dans un tube scellé à la lampe. Il se sépare une couche grasse superficielle. On la neutralise avec de la chaux et on l'épuise par l'éther. Ce liquide dissout à la fois la mannite dioléique et un peu d'oléate de chaux. Évaporé dans le vide, il laisse d'abord déposer l'oléate de chaux, que l'on sépare, puis l'éther achève de s'évaporer et laisse l'éther oléique de la mannite. C'est un corps neutre presque incolore, d'une consistance qui rappelle celle de la cire; il se ramolcit et devient tenace à une douce chaleur, puis il fond en un liquide jaune lorsqu'on le chauffe avec la potasse, il se saponifie, mais au lieu de mannite, c'est le premier acide hydrique de cet alcool, la mannitane, qui se produit.

— *OLEKMA*, rivière de la Russie d'Asie (Sibérie). Elle descend du versant N.-O. des monts Stanovoi, coule au N. et afflue à la droite de la Lena, un peu au-dessus d'Olekminsk, après un cours d'environ 800 kilom. Elle reçoit à droite la Tougouska, l'Ilkinka et l'Oïum, et à gauche le Tougir, le Mikhi et la Tara.

— *OLEKMINSK*, ville de la Russie d'Asie, province et à 500 kilom. d'Iakoutsk, sur la rive gauche de la Lena et près du confluent de cette rivière avec l'Olekma, par 60° 22' de lat. N. et 117° 14' 30" de longit. E.

— *OLEN*, poète grec qui vivait antérieurement à Orphée. Il composa des *Hymnes* que

l'on chantait à Délos dans les jours solennels. On dit qu'il fut un des fondateurs de l'oracle de Delphes et du culte d'Apollon; mais rien de plus incertain que les faits qui se rapportent à ce poète, qu'on peut ranger parmi les personnages mythiques de l'antique Grèce. Eurénius lui attribue les hymnes sacrés en vers hexamètres à *Héra*, à *Arctia* et à *Eileithia*. On chantait encore à Délos, postérieurement au temps d'Alexandre le Grand, des hymnes à Junon, à Ilithyie, à Orge, à Opis, etc., qui passaient pour avoir été composés par Olen.

— **OLENCIRE** s. m. (o-lan-sire). Crust. Genre de crustacés isopodes, très-voisin des cymothoës.

— **OLÈNE** s. m. (o-lè-ne — du gr. *oléne*, bras). Entom. Genre d'insectes coleoptères trinités, de la famille des fungicoles, comprenant deux espèces, qui vivent, l'une au Sénégal, l'autre à Java.

— **Crust.** Genre formé aux dépens des paradoxides.

— **OLENEK**, fleuve de la Russie d'Asie, province d'Iakoutsk. Il coule au N.-N.-E. et se jette dans l'océan Glacial arctique, après un cours d'environ 1,200 kilom. Les principales localités qu'il arrose sont : Alykit, Mikhalovo, Seganka, Makelnova et Olenok.

— **OLÉNIA** s. f. (o-lé-ni-a). Astron. Nom donné par les anciens astronomes à l'étoile de la Chevre.

— **OLÉNIDE** adj. (o-lé-ni-de — de *oléne*, et du gr. *idéa*, forme). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre olène.

— **s. m. pl.** Tribu de crustacés, de l'ordre des trilobites, comprenant les genres olène et paradoxide.

— **OLÉNIE**, île de l'océan Glacial arctique, sur la côte de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, district de Kola, par 69° 10' de lat. N. et 34° 25' de longit. O.

— **OLENI**, cap de la Russie d'Asie, à 560 kilom. E. d'Oukotsk. L'autre cap de la Russie d'Asie, gouvernement de Tobolsk, à l'O. de l'entrée du golfe de l'Obi.

— **OLENOÏ**, petite île du grand Océan boréal, au S. de la presqu'île d'Alaska, dans la Russie américaine, par 54° 50' de lat. N. et 165° 30' de longit. O.

— **OLENSCHLAGER** (Jean-Daniel D'), publiciste allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1711, mort dans la même ville en 1778. Après s'être fait recevoir docteur en droit à Strasbourg, il visita les principaux États de l'Europe, pour y étudier leurs constitutions politiques, et devint, de retour dans sa ville natale, membre du sénat, bourgmestre et conseiller impérial. Très-versé dans la connaissance du droit public et de l'histoire de l'Allemagne, il a écrit de nombreux ouvrages estimés de l'autre côté du Rhin, et parmi lesquels nous citerons : *Origines juris publici imperii romano-germanici* (Leipzig, 1732); *Histoire de l'interrègne après la mort de l'empereur Charles VI* (Francfort, 1746); *De la préférence donnée lors des élections à l'empire germanique à la maison impériale actuellement régnante* (1746, in-fol.); *Exposé de l'histoire politique de l'empire romain dans la première moitié du xiv^e siècle* (Francfort, 1753); *Nouvelle explication de la Bulle d'or de Charles IV* (Francfort, 1766, in-4°), ouvrage fort estimé, etc.

— **OLÉNUS**, fils de Jupiter. Il fonda la ville d'Olenus, en Achale. Sa femme, Lethée, ayant irrité les dieux par l'orgueil qui lui causait sa beauté, et ayant été métamorphosée en rocher, Olenus, qui l'aimait tendrement, demanda à partager sa punition, et sa prière fut exaucée.

— **OLÉOCIROLÉ** s. m. (o-lé-o-si-ro-lé — du lat. *oleum*, huile; *cera*, cire). Pharm. Nom scientifique du cérat.

— **OLÉOGAZOGÈNE** s. m. (o-lé-o-ga-zo-jé-ne — du lat. *oleum*, huile, et de *gazogène*). Appareil propre à la fabrication du gaz d'huile.

— **OLÉOL** s. m. (o-lé-ol — du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile fixe naturelle.

— **OLÉOLAT** s. m. (o-lé-o-la — du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile essentielle.

— **OLÉOLATÉ** s. m. (o-lé-o-la-té — rad. *oléol*). Pharm. Médicament fait avec des huiles essentielles.

— **OLÉOLÉ** s. m. (o-lé-o-lé — du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile médicinale obtenue par infusion ou par décoction.

— **OLÉOLIQUE** adj. (o-lé-o-li-ke — du lat. *oleum*, huile). Pharm. Qui a l'huile pour excipient : *Médicament oléolique*.

— **OLÉOLITE** s. m. (o-lé-o-li-té — du lat. *oleum*, huile). Pharm. Médicament qui a l'huile pour excipient.

— **OLÉOMARGARINE** s. f. (o-lé-o-mar-ga-rine — du lat. *oleum*, huile, et de *margarine*). Chim. Nom donné à l'un des principes de l'huile d'olive.

— **OLÉOMÈTRE** s. m. (o-lé-o-mètre — du lat. *oleum*, huile, et du gr. *mètre*, mesure). Physiq. Aréomètre employé pour déterminer la densité des huiles grasses. On dit aussi **ELLÉOMÈTRE**.

— **Encycl.** L'olométre est un aréomètre particulier, dont M. Lefèvre d'Amiens a proposé l'emploi pour déterminer rapidement les densités des huiles et des mélanges d'huiles; cet instrument fournit des renseignements précieux pour reconnaître la nature de ces liquides.

L'olométre est un densimètre à réservoir volumineux et à tige très-longue et très-fine; c'est dès lors un instrument fort sensible, qui peut indiquer des différences de densité extrêmement faibles. Comme celle de tous les densimètres, sa tige cylindrique est divisée en parties égales. Celle des divisions qui correspond à l'affleurement dans l'eau se trouve à la partie inférieure de la tige, toutes les huiles ayant des densités qui varient entre 0,9000 et 0,9400. Ce point d'affleurement dans l'eau est marqué de telle sorte que l'instrument plongé dans les diverses huiles vient affleurer aux divisions comprises entre 9000 et 9400. Mais comme écrire quatre chiffres eût été gênant pour la graduation, on a supprimé le 9, chiffre commun à toutes les huiles, ainsi que le troisième chiffre décimal. Il en résulte qu'une huile, dans laquelle l'instrument plonge jusqu'à la division 18, a une densité égale à 0,9180; qu'une huile, dans laquelle il plonge jusqu'à la division 27, a une densité égale à 0,9270, etc.

Sur l'instrument de M. Lefèvre, le nom des huiles se trouve écrit à côté du chiffre de la densité qu'elles présentent. Le plus, ce nom est écrit d'une nuance qui est celle que prend l'huile en question quand on la traite par l'acide sulfurique; cette coloration permet de vérifier par une réaction simple les indications fournies par l'olométre.

Une précaution indispensable pour arriver à des résultats exacts est d'opérer avec cet instrument à une température constante, à la température de 15°, pour laquelle il a été construit. Toutefois, M. Lefèvre a dressé des tables qui indiquent les corrections à faire pour ramener à cette température les résultats obtenus à une température différente. Il vaut mieux cependant ramener directement à 15° les huiles à essayer.

Voici les chiffres auxquels conduit l'olométre pour les densités des différentes huiles à 15°, la densité de l'eau étant 1,000.

Huile du corps du cachalot.	0,8340
— d'olive de suif.	0,9003
— de colza d'hiver.	0,9147
— de navette d'hiver.	0,9153
— de navette d'été.	0,9157
— de pieds de bœuf.	0,9160
— de colza d'été.	0,9167
— d'arachide.	0,9170
— d'olive.	0,9170
— d'amandes douces.	0,9180
— de filines.	0,9207
— de ravison.	0,9210
— de sésame.	0,9235
— de balaine (filicée).	0,9240
— d'aillette.	0,9233
— de foin de morue.	0,9260
— de foin de raie.	0,9270
— de chanevins.	0,9270
— de coton.	0,9282
— de lin.	0,9350

Le même instrument permet, jusqu'à un certain point, lorsque par l'usage des réactifs on a reconnu le mélange de deux huiles, de déterminer dans quelles proportions ces deux huiles sont mélangées. Ainsi, par exemple, il marque 17 divisions, c'est-à-dire 0,9170, dans l'huile d'olive pure, et 25 divisions, c'est-à-dire 0,9250, dans l'huile d'aillette pure; il marquera donc entre 17 divisions et 25 divisions dans un mélange des deux huiles. Or, la différence entre ces deux chiffres étant 8 divisions, chaque division au-dessus de 17 divisions équivaudra à un huitième de mélange. De telle sorte qu'un semblable liquide marquant 20 divisions à l'olométre renfermera 3 huitièmes de son poids d'huile d'aillette et 5 huitièmes d'huile d'olive. Il en sera de même pour tous les mélanges.

Soulement, quand on opère ainsi, il est une précaution qu'on ne doit pas négliger de prendre : c'est d'agiter soigneusement le mélange huileux avant d'y plonger l'olométre. M. Lefèvre a vu, en effet, que si l'on abandonne à lui-même pendant quelques jours un mélange de huiles, notamment un mélange d'huile d'olive et d'huile d'aillette, ce mélange subit une sorte de liquéfaction; à verser principes plus denses vont au fond, tandis que d'autres, plus légers, montent à la surface; ce qui pourrait occasionner des erreurs considérables.

L'inconvénient de ce mode d'analyse est de nécessiter l'emploi d'un instrument spécial. M. E. Marchand a proposé de remplacer cet instrument spécial tout simplement par l'aréomètre centésimal de Guy-Lussac. Cette substitution d'un instrument généralement usité, et qui se trouve entre les mains d'un grand nombre de personnes, à un autre peu répandu, est susceptible de rendre de grands services à beaucoup de consommateurs désireux de reconnaître eux-mêmes la pureté des huiles que leur livre le commerce. Nous croyons donc avoir reproduit ici le tableau suivant, qui a été dressé par M. E. Marchand et qui permet de traduire en densités les indications de l'aréomètre, dans les limites où se trouvent les densités des huiles. Il est bien entendu que ces chiffres correspondent

à des observations faites à 150, la densité de l'eau étant représentée par 1.

DEGRÉS de l'aréomètre.	DENSITÉ.	DEGRÉS de l'aréomètre.	DENSITÉ.
65,0	0,9096	57,2	0,9201
64,9	0,9028	57,1	0,9203
64,8	0,9030	57,0	0,9206
64,7	0,9032	56,9	0,9208
64,6	0,9035	56,8	0,9210
64,5	0,9037	56,7	0,9212
64,4	0,9039	56,6	0,9214
64,3	0,9042	56,5	0,9216
64,2	0,9044	56,4	0,9218
64,1	0,9046	56,3	0,9220
64,0	0,9049	56,2	0,9222
63,9	0,9051	56,1	0,9224
63,8	0,9053	56,0	0,9226
63,7	0,9055	55,9	0,9228
63,6	0,9058	55,8	0,9230
63,5	0,9060	55,7	0,9232
63,4	0,9062	55,6	0,9234
63,3	0,9065	55,5	0,9236
63,2	0,9067	55,4	0,9238
63,1	0,9069	55,3	0,9240
63,0	0,9072	55,2	0,9242
62,9	0,9074	55,1	0,9244
62,8	0,9077	55,0	0,9246
62,7	0,9079	54,9	0,9248
62,6	0,9082	54,8	0,9250
62,5	0,9084	54,7	0,9252
62,4	0,9087	54,6	0,9255
62,3	0,9089	54,5	0,9257
62,2	0,9092	54,4	0,9259
62,1	0,9094	54,3	0,9262
62,0	0,9097	54,2	0,9264
61,9	0,9099	54,1	0,9266
61,8	0,9101	54,0	0,9269
61,7	0,9103	53,9	0,9271
61,6	0,9105	53,8	0,9273
61,5	0,9107	53,7	0,9275
61,4	0,9109	53,6	0,9277
61,3	0,9111	53,5	0,9279
61,2	0,9113	53,4	0,9281
61,1	0,9115	53,3	0,9283
61,0	0,9118	53,2	0,9285
60,9	0,9121	53,1	0,9287
60,8	0,9122	53,0	0,9289
60,7	0,9124	52,9	0,9291
60,6	0,9127	52,8	0,9293
60,5	0,9129	52,7	0,9295
60,4	0,9131	52,6	0,9297
60,3	0,9134	52,5	0,9299
60,2	0,9136	52,4	0,9301
60,1	0,9138	52,3	0,9303
60,0	0,9141	52,2	0,9305
59,9	0,9143	52,1	0,9307
59,8	0,9145	52,0	0,9309
59,7	0,9147	51,9	0,9311
59,6	0,9149	51,8	0,9313
59,5	0,9152	51,7	0,9315
59,4	0,9154	51,6	0,9317
59,3	0,9156	51,5	0,9319
59,2	0,9158	51,4	0,9321
59,1	0,9160	51,3	0,9323
59,0	0,9163	51,2	0,9325
58,9	0,9165	51,1	0,9327
58,8	0,9167	51,0	0,9329
58,7	0,9169	50,9	0,9330
58,6	0,9171	50,8	0,9332
58,5	0,9174	50,7	0,9334
58,4	0,9176	50,6	0,9336
58,3	0,9178	50,5	0,9338
58,2	0,9180	50,4	0,9340
58,1	0,9182	50,3	0,9342
58,0	0,9185	50,2	0,9344
57,9	0,9187	50,1	0,9346
57,8	0,9189	50,0	0,9348
57,7	0,9191	49,9	0,9349
57,6	0,9193	49,8	0,9351
57,5	0,9195	49,7	0,9353
57,4	0,9197	49,6	0,9355
57,3	0,9199		

Toutefois, il ne faut pas oublier que ces déterminations sont sujettes à quelques causes d'erreur. Diverses modifications, dues à MM. Maumené et Calvert, n'ont pu les franchir. Elles sont cependant, par leur extrême rapidité, susceptibles de rendre à l'industrie et au commerce des services fort utiles.

M. Goble a imaginé un autre *oléomètre* auquel il avait donné le nom d'*oléomètre*. C'est un aréomètre à boule très-volumeuse, surmontée d'une tige fine, de sorte qu'une différence très-faible dans les densités de deux liquides ou plonge successivement l'appareil produit une différence notable de niveau. La tige est divisée et l'appareil réglé de manière qu'à 129,5 l'instrument s'enfonce, dans l'huile d'olive, jusqu'à la base de la tige ou est marquée 0°, et, dans l'huile d'olive, jusqu'à la partie supérieure où est tracée la cinquantième division. Pour essayer une huile d'olive, on plonge l'instrument dans cette huile en ayant soin de l'enfoncer, tout d'abord, un peu plus profondément qu'il ne restera à l'état d'équilibre, afin d'éviter les erreurs causées par la capillarité. On lit ensuite sur la tige le degré auquel correspond le niveau du liquide et on double le chiffre obtenu; la différence entre ce chiffre doublé et 100 représente la quantité d'huile d'olive contenue dans l'huile d'olive soumise à l'essai. Si on trouve, par exemple, 35°, le double 70° diffère du chiffre 100 de 30, on en conclut que l'huile essayée renferme 30 pour 100 d'huile

d'olive. Les indications données ne sont exactes que pour la température de 129,5 à laquelle l'instrument est rapporté. Cependant M. Goble a indiqué la correction à faire pour rendre exacte une détermination faite à une température différente, mais connue. Il a reconnu que les huiles d'olive et d'olive se dilatent de 39,6 de l'instrument pour un degré centigrade d'élévation de la température; il suffit, dès lors, de retrancher du degré lu sur la tige autant de fois 39,6 qu'il y a de degrés compris entre 129,5 et la température supérieure à laquelle on opère. Si cette dernière température était, au contraire, inférieure, au lieu d'être supérieure à cette même constante 129,5, il faudrait ajouter au lieu de retrancher. Différentes circonstances peuvent fausser les déterminations de l'*oléomètre*. Ainsi les huiles d'olive obtenues par fermentation ont une densité qui correspond parfois au 500 de l'*oléomètre*; il est donc très-possible de leur ajouter une certaine quantité d'huile d'olive et de les ramener à la densité normale, sans que l'instrument fournisse aucune indication à cet égard; ainsi encore, les huiles en rancissant augmentent de poids et donnent, dès lors, des indications différentes de celles auxquelles elles auraient conduit auparavant. Néanmoins, on peut, en goûtant préalablement les huiles, s'apercevoir de ces circonstances particulières et en tenir compte dans l'interprétation des résultats.

OLÉONE s. f. (o-lé-o-ne — du lat. *oleum*, huile). Chim. Corps gras liquide, obtenu par la distillation de l'acide oléique avec de la chaux.

— Encycl. Lorsqu'on distille de l'acide oléique avec de la chaux, il se produit un acide huileux que Buery considère comme l'actone de l'acide oléique. Ce corps n'a pas été obtenu pur. Vohl applique le nom d'*oléone* à une substance de nature semblable, destinée à l'éclairage, que l'on obtient en précipitant les eaux perdues des fabriques de savon au moyen du chlorure de calcium et en distillant avec de la chaux les sels calciques des acides gras qui se produisent ainsi.

OLÉO-PHOSPHORIQUE adj. (o-lé-o-fosfo-ri-ke — du lat. *oleum*, huile, et de *phosphoricus*). Chim. Se dit d'un acide qui fait partie, à l'état de sel de soude, de la masse cérébrale.

— Encycl. Lorsqu'on prépare avec la matière cérébrale desséchée l'extrait éthéré et qu'on reprend par l'éther cet extrait, une matière blanche reste insoluble : c'est l'acide cérébrique, qui accompagne dans le cerveau l'acide oléo-phosphorique; quant à ce dernier corps, il entre en solution dans l'éther sous forme de sel de soude. On isole l'acide oléo-phosphorique en décomposant ce sel par un acide minéral et reprenant la masse par l'alcool.

L'acide oléo-phosphorique est visqueux et légèrement coloré en jaune. Il est insoluble dans l'alcool froid, mais soluble dans le même véhicule chaud. Il brûle à l'air en donnant un charbon acide renfermant de l'acide phosphorique. Ses combinaisons avec les oxydes alcalins ont l'apparence des savons; celles qui forment avec les autres oxydes métalliques sont insolubles dans l'eau.

Les alcalis en excès le déboulent en phosphates oléates et en glycérine. L'acide oléo-phosphorique est, en effet, un acide phospho-conjugué, analogue aux acides sulfophosphoriques qui sont mieux connus; il résulte de la combinaison de l'acide phosphorique avec l'oléine.

OLÉORÉSINE s. f. (o-lé-o-ré-si-ne — du lat. *oleum*, huile, et de *resina*). Chim. Résine qui se trouve naturellement dissoute dans une huile volatile.

OLÉORÉSINEUX, EUSE adj. (o-lé-o-ré-si-neux, euse — rad. *oléorésine*). Chim. Qui contient de l'huile et de la résine : Corps OLÉORÉSINEUX.

— Bot. Caux oléorésineux, Vaisseaux lactifères, contenant de l'huile et de la résine.

OLÉORIGINATE s. m. (o-lé-o-ri-si-na-te — du lat. *oleum*, huile, et de *ricini*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oléoricinique avec une base.

OLÉORICINIQUE adj. (o-lé-o-ri-si-ni-ke — du lat. *oleum*, huile, et de *ricini*). Se dit d'un acide produit par l'action des alcalis sur l'huile de ricin : Acide OLÉORICINIQUE.

OLÉO-SACCHARUM s. m. (o-lé-o-sa-kar-um — du lat. *oleum*, huile; *saccharum*, sucre). Pharm. Mélange d'huile essentielle et de sucre, que l'on obtient généralement en frottant avec du sucre l'écorce fraîche de l'orange ou du citron, ou en triturant du sucre avec de l'huile essentielle extraite des mêmes écorces. Il est aussi OLÉO-SUCRE.

OLÉO-SUCRE s. m. (o-lé-o-su-cré — du lat. *oleum*, huile, et de *sucrum*). Pharm. Syn. d'OLÉO-SACCHARUM.

OLÉO-SULFURIQUE adj. (o-lé-o-sul-fu-ri-ke — du lat. *oleum*, huile, et de *sulfuricus*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'acide oléique avec l'acide sulfurique.

OLÉRACÉ, ÉE adj. (o-lé-ra-sé — du lat. *oleris*, oléagineux). Agric. Qui appartient ou qui se rapporte aux légumineuses.

— Bot. s. f. pl. Groupe de plantes apéta-

les, comprenant les amarantacées, les atriplicées ou chénopodées, les nyctaginées et les polygonées.

OLÉRIE adj. f. (o-lé-ri — gr. *oléria*; de *Oléros*, nom de ville). Mythol. gr. Epithète de Minerve, adorée dans la ville d'Oléros, en Crète.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées par les Crétois en l'honneur de Minerve Olérie.

— Liturg. Nom donné anciennement aux antennes de l'Avent, connues aujourd'hui sous le nom d'O de Noël. Il Ancien nom des sept derniers jours de l'Avent.

OLÉRON, île de France (Charente-Inférieure), à 2 kilom. du continent, vis-à-vis des bouches de la Seudre et de la Charente; environ 30 kilom. de longueur sur 8 kilom. de largeur. Elle forme 2 cant., Château d'Ant-Pierre-d'Oléron, et comprend 6 comm. et 18,018 hab. Les 20 hectares de terrain qu'on y cultive produisent du vin et des céréales; les dunes ont envahi le reste du territoire. Les salines établies sur la côte donnent des sels d'excellente qualité.

L'île d'Oléron appartenait longtemps aux comtes d'Anjou et aux ducs d'Aquitaine. Elle ne fut réunie à la couronne de France que par Charles VII. Les fortifications de l'île sont dues à Louis XIV.

Oléron (JOUJOURS ou RÔLES d'). On appelle ainsi une espèce de code maritime, dont les décisions ont longtemps réglé la navigation maritime de La Rochelle, de Bordeaux et des côtes de Normandie et de Bretagne. On en fixe la rédaction à la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII^e, mais il est probable que les décisions qu'il renferme furent longtemps conservées par la tradition avant d'être consignées par écrit. Cleirac prétend que les *Rôles d'Oléron* doivent leur origine à Éléonore, duchesse de Guyenne, qui, « étant de retour du voyage de la terre sainte, fit dresser le premier projet des *Jugements*, lesquels furent intitulés : *Rôles d'Oléron*, du nom de son île bien-aimée, pour servir de loi à la mer de Ponant, à juger toutes questions sur le fait de la navigation ». La réalité de l'histoire semble peu d'accord avec cette sorte de légende. Il est plus vraisemblable que ces usages, rédigés en français par un praticien éclairé, nous sont parvenus au moyen d'une copie de quelque tabellion ou greffier de l'île d'Oléron. Quoi qu'il en soit, ce premier monument du moyen âge est aussi remarquable par sa méthode que par la sagesse de ses dispositions. On y voit tour à tour traités les droits du patron et ses devoirs vis-à-vis des propriétaires du navire, des chargements et des matelots; les droits et obligations des marchands et des gens de mer; l'abordage, le jet et la contribution aux avaries. L'importance de ce document en a fait successivement revendiquer la paternité par l'Angleterre, la Flandre, l'île de Gothland et l'Allemagne. M. Pardessus, qui a publié pour la première fois les *Rôles d'Oléron* dans la *Collection des lois maritimes*, a montré que la France n'avait rien à redouter de ces prétentions mal fondées.

Les *Jugements d'Oléron*, appelés aussi *Coutumes de mer*, ne servaient pas seulement de règle aux tribunaux maritimes de la France occidentale et septentrionale; on les retrouve aussi au midi dans les *Partidas* de Castille et au nord dans les lois officielles de l'Angleterre. Puis ils furent adoptés en Flandre, en Zélande, sous le titre de *Lois de Westcapelle*; en Hollande, sous celui d'*Ordinantie*, et sur les rivages de la Baltique sous le nom de *Lois de Wisby*. En pénétrant ainsi dans chaque pays, la coutume primitive s'allia avec les traditions et les usages commerciaux de ces contrées. C'est ce mélange d'usages, de coutumes et de décisions judiciaires, ayant pour origine et pour fondement les *Rôles d'Oléron* et pour accessoire le contingent que la pratique et le progrès de la navigation y ont apportés, qui constitue en France le droit maritime du Ponant.

OLEIOS, ancienne ville de Crète, située vers le milieu de la partie la plus étroite de l'île, un peu plus loin qu'Hierapytia, suivant Kustathie, et dans laquelle le culte de Minerve avait en honneur, comme le prouve le nom d'*Oléia* donné à cette déesse. Il est probable que les Hierapytiens célébraient aussi la fête des oléries.

OLESA, petite ville d'Espagne, prov. et à 24 kilom. de Barcelone, au pied de la montagne de Casa-Limona, dans une situation pittoresque; 2,750 hab.

OLESKO, bourg des États autrichiens (Gallicie), à 7 kilom. N. de Zloczow; 1,300 hab. C'est là qu'est né le célèbre Jean Sobieski.

OLESNICKI (Zbigniew), cardinal et homme d'État polonais, né en 1389, mort à Sandomir en 1455. Jagellon, à qui il sauva la vie à la bataille de Grunwald (1410), se chargea de sa fortune, l'attacha à sa personne comme secrétaire, lui donna un évêché en 1423 et le chargea de diverses missions diplomatiques. Le langage hardi que tint Olesnicki au nom de la Pologne à l'empereur Sigismond faillit lui coûter la vie, et ce ne fut que sur les représentations des évêques et des seigneurs allemands que Sigismond consentit à laisser partir l'ambassadeur polonais et son collègue Nicolas Gynbika. Lors de la guerre de Sigismond contre les Tchèques,

Olesnicki se rendit une seconde fois auprès de ce prince pour essayer de le réconcilier avec ses vassaux, soulevés sous la conduite de Ziska. Dans les affaires intérieures de la Pologne, il fit preuve d'autant d'habileté que de patriotisme et acquit une grande influence. A Luck, par son éloquence, il sut conjurer le danger d'une scission entre la Pologne et la Lithuanie. Le projet des mécontents, réunis dans cette ville (1429), était de former de la Lithuanie un État à part, sous la souveraineté de Vitold, frère de Jagellon. Grâce à la présence d'Olesnicki, la réunion, à laquelle assistait Vitold et un grand nombre de ses partisans, se dispersa sans aucun résultat. Olesnicki garda une grande influence sous les successeurs de Jagellon et contribua en grande partie à l'élection de Ladislas III (1434) et de Casimir IV (1444). Il reçut le chapeau de cardinal en 1449. Olesnicki légua à l'université de Cracovie sa riche bibliothèque et une rente destinée à entretenir des étudiants pauvres de cette université. On n'a de lui que des lettres spirituelles, savantes et écrites dans un style élégant. Quelques-unes d'entre elles se trouvent à l'université de Cracovie; il en a été publié un certain nombre dans l'ouvrage de Waddington, *L'Annatum trium ordinum*, etc. (t. XII, p. 108), et dans d'autres ouvrages.

OLESTÈRE s. m. (o-lé-stè-re — du gr. *olesthai*, faire périr). Entom. Genre d'insectes coléoptères ténébrions, de la famille des malacodermes, tribu des clairoïdes, dont l'espèce type habite l'Australie.

OLESZCZYNSKI (Antoine), graveur polonais, né à Krasnyastaw (Pologne russe) en 1794. Il était attaché à la chancellerie du conseil d'État à Varsovie, lorsque, ayant lu un passage de Niemcewicz dans lequel cet écrivain se plaignait de ce que l'art de la gravure fût complètement négligé en Pologne, il résolut de devenir un de ces graveurs nationaux dont Niemcewicz regretta l'absence. Dans ce but, il demanda et obtint une pension pour suivre les cours de l'Académie des beaux-arts de Saint-Petersbourg (1817). Ses études furent très-brillantes et les nombreuses médailles qui lui furent décernées lui valurent de pouvoir terminer son instruction artistique, à l'étranger, aux frais de l'État.

Arrivé à Paris en 1825, Oleszczyński prit des leçons de Rognault et de Richomme et débuta par une remarquable *Étude antique* des qu'il valut à son auteur une médaille de l'Exposition de Varsovie et le diplôme de professeur à l'Académie de Florence. Un décret de l'empereur de Russie l'avait précédemment nommé professeur à l'Académie de Saint-Petersbourg; mais l'artiste avait cru devoir refuser ce choix en raison des événements dont la Pologne venait d'être le théâtre. Encouragé par ses succès, il commença la publication des *Variétés polonaises*, recueil de 90 planches, consacré à la reproduction de diverses curiosités artistiques, historiques ou archéologiques de la Pologne. Parmi les gravures les plus remarquables, nous citerons : les *Ambassadeurs de Hongrie offrant la couronne au fils de Ladislas Jagellon*, l'*Hommage du Prussien Albert à Sigismond-Auguste*, l'*Entrée de Boleslas le Grand à Kiev*, le *Cordonnier Kilinski*, un des héros de l'insurrection de 1794. Le républicain Oleszczyński se rendit jusqu'en Amérique, où le gouvernement des États-Unis, ayant besoin d'un graveur de talent, accorda la préférence à l'artiste polonais et le chargea de divers travaux.

A l'occasion des fêtes qui eurent lieu dans toute la Pologne pour célébrer le 300^e anniversaire de la mort de Copernic, Oleszczyński fut chargé de reproduire les traits de l'illustre astronome polonais. Le *Portrait de Copernic* et des hommes dont le nom se rattache à l'histoire de sa vie ou de ses œuvres parut, avec l'*Étude académique*, à l'Exposition universelle de Paris de 1855. Le nombre des gravures publiées par Antoine Oleszczyński est très-considérable. En 1865, il a fait don de la collection complète de ses œuvres à la Bibliothèque nationale. Cet artiste a fait quelques essais assez remarquables de peinture sur porcelaine. Il a, en outre, composé deux ouvrages littéraires : le *Souvenir historique* et une *Histoire de l'art chez les Slaves*, restée manuscrite.

OLESZCZYNSKI (Ladislas), graveur et sculpteur polonais, frère du précédent, né à Krasnyastaw, près de Pulawy (gouvernement de Lublin), en 1809, mort à Rome le 1^{er} août 1865. Il fit ses premières études à l'université de Varsovie. Le ministre des finances Lubbecki, ayant besoin d'un graveur habile pour le service des monnaies nationales, jeta les yeux sur Oleszczyński, dont une gravure lui avait fait apprécier les heureuses dispositions, et l'envoya terminer ses études artistiques à l'étranger aux frais du gouvernement. Parti avec son frère Antoine, Ladislas profita à Paris des conseils de son aîné, en même temps que des leçons de David d'Angers, et commença alors à étudier la sculpture. Un de ses bas-reliefs, envoyé à Varsovie, attira l'attention du gouvernement; sa pension fut augmentée; mais, à la suite de la révolution de Juillet, il fut rappelé en Pologne, où il devint graveur à la Monnaie de Varsovie. Il remplit, lors de la guerre de l'indépendance de 1831, ses devoirs de citoyen et dut s'exiler. Arrivé pour la seconde fois à Paris, Oleszczy-

zynski abandonna la gravure pour la sculpture, qui devait faire sa réputation. La première œuvre qu'il exécuta est une statue qui a longtemps figuré dans une des salles de la Monnaie de Paris; elle représente un sujet tiré de l'histoire de la Pologne : *Trepka, étendu sur des charbons ardents par les Russes, ne révèle point le secret de son ambassade*. Peu après, le gouvernement français chargea l'artiste d'exécuter un groupe en marbre pour un autel de la Madeleine. Il fit successivement ensuite une statue de *Napoléon 1er* pour Lyon; le *Génie du printemps*, qui se trouve dans la galerie du nouveau Louvre; le *Tombeau de Niemiéwicz et Kniaziewicz*, pour l'église de Montmorency. Ce dernier travail, exposé au Salon de 1848, lui valut une médaille de 2^e classe.

Revenu à Varsovie, Ladislav y exécuta le *Tombeau de Lubinski*, les statues de *Jachowicz* et de *Niepodzielski*, deux *Madones*, dont une pour l'église des Bernardins, de Lublin, et enfin une statue du poète *Brodzinski*. A la suite des troubles de 1861, il quitta Varsovie et se rendit en Italie. Il termina à Florence le tombeau du général *Skrzynecki*, qui fut très-estimé des connoisseurs. Ce fut sa dernière œuvre.

OLESCZYNSKI (Séverin), frère des précédents, né en 1801. Il est distingué dans le dessin, dans la gravure des cartes géographiques et dans la gravure des monnaies. Il a dirigé le service lithographique de la Banque de Pologne, celui de la Monnaie de Varsovie et, enfin, l'institut lithographique de cette ville.

OLÉTÈRE s. f. (o-lé-tè-rè — du gr. *oléter*, destructeur). Arachn. Syn. d'ATPTE, genre d'araignées.

OLETTA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Bastia, à 156 kilom. d'Ajaccio; pop. aggl., 1,117 hab. — pop. tot., 1,152 hab. Élevé de gros bétail, commerce de fromage de chèvre et de brebis; patrie de Saliceti, médecin de Pie VI.

OLETTE, bourg de France (Pyrénées-Orientales), chef-lieu de cant., arrond. et à 15 kilom. de Prades, à 59 kilom. de Perpignan, sur la rive gauche de la Têt, à l'embouchure des ruisseaux de Cabril et d'Evol; pop. aggl., 698 hab. — pop. tot., 997 hab. Eaux thermales, sulfurées sodiques, émergent par 31 sources, dont la température est de 27° à 78°. Ces eaux, dit M. Joanne, sont, pour la plupart, très-riches en baryte; elles contiennent une énorme quantité de silice, aussi fournissent-elles des incrustations. Plus ou moins excitantes et agissant sur tels ou tels organes particuliers, suivant leur température et leurs principes, elles peuvent être appliquées au traitement de beaucoup d'affections diverses, et réunissent la plupart des propriétés que l'on trouve disséminées dans les eaux minérales des Pyrénées. Cependant, c'est surtout au traitement des maladies des voies urinaires, des affections catarrhales de l'appareil respiratoire et en particulier des laryngites, que l'on rapporte leur spécialité. Les principales curiosités des environs d'Olette sont : les escarpements de rochers à pic qui forment la gorge de la Têt; le tunnel de la route de Perpignan à Puyceda; un pont de trois arches sur la Têt; une belle cascade formant trois chutes successives; les vestiges du couvent de Saint-André de l'Exalada et du château de Cérola.

OLÉULE s. f. (o-lé-u-le — du lat. *oleum*, huile). Chim. Huile essentielle.

OLÉULÉ s. m. (o-lé-u-lé — rad. *oléule*). Pharm. Médicament ayant une huile essentielle pour base.

OLÉULIQUE adj. (o-lé-u-li-ke — rad. *oléule*). Pharm. Qui est formé d'huiles essentielles. Médicament OLÉULIQUE.

OLEKZA, ville de Prusse (prov. de Prusse), ch.-l. du cercle du même nom, à 66 kilom. S.-E. de Gumbinnen; 2,700 hab.

OLFA s. m. (ol-fa). Bot. Syn. d'ISOPYRE, genre de renouées.

OLFACTIF, IVE adj. (ol-fa-ktif, i-ve — du latin *olfacere*, flairer; de *olere*, avoir l'odeur, et *facere*, faire. *Oler* provient de *olor*, le même que *odor*). Anat. et physiol. Qui sert à l'olfaction; qui appartient à l'odorat ou à son organe : *Nerf OLFACTIF. Trou OLFACTIF. Membrane OLFACTIVE. Sensibilité OLFACTIVE*. La lésion de l'organe OLFACTIF empêche d'odor. (De Bonald.) Les sauvages, dont l'odorat est très-fin, ont des cavités OLFACTIVES plus développées que les civilisés. (Maquiel.)

OLFACTION s. f. (ol-fa-ksi-on — rad. *olfactif*). Physiol. Exercice actif de l'odorat : Les narines se dilatent dans l'OLFACTION.

— Encycl. Physiol. Dans l'olfaction, les particules odorantes, qui existent dans l'air atmosphérique viennent se mettre au contact des épanouissements nerveux de la muqueuse olfactive et l'odeur est perçue. Pour que l'olfaction soit possible, il faut d'abord une atmosphère odorante, l'aspiration des odeurs à travers les fosses nasales, leur ascension vers les parties supérieures et enfin la sécrétion normale de la membrane pituitaire.

L'olfaction est volontaire ou involontaire. Pour exécuter l'olfaction volontaire, on ferme

d'abord la bouche et on fait ensuite tantôt une large inspiration, tantôt une série d'inspirations brèves et saccadées; c'est alors que le petit appareil musculaire qui borde l'orifice antérieur des narines et qui est animé par le nerf facial intervient efficacement pour resserrer cet orifice et le mieux diriger en bas, dans le double but d'augmenter l'intensité du courant et de le porter vers la partie supérieure des fosses nasales.

Quand l'olfaction est involontaire, les choses se passent autrement. Dans le cas particulier d'une odeur désagréable, nous effectuons une forte expiration à l'effet de chasser l'air odorant, et ensuite notre inspiration, au lieu de se faire par le nez, se fait instinctivement par la bouche. Le voile du palais s'élève pour devenir horizontal, ferme en arrière les orifices des narines et empêche ainsi la circulation de l'air dans leur intérieur. V. OPHAT.

OLFACTOIRE adj. (ol-fa-ktoi-rè — rad. *olfactif*). Anat. et physiol. Qui sert à l'olfaction : *Nerf OLFACTOIRE*. Il Peu usité.

OLFERIE s. f. (ol-fè-rè — de *Olfers*, savant allem.). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des pupipères, tribu des coriaces, comprenant un petit nombre d'espèces, réparties entre des régions fort diverses du globe.

— Bot. Syn. d'ACROSTIC, genre de fougères.

OLGA, femme d'Igor, grand-duc de Russie, née près de Pskov, morte à Kiev en 969. Elle appartenait à une famille obscure. Igor, l'ayant rencontrée pendant une de ses chasses, fut frappé de son esprit et de sa beauté et l'épousa. Après la mort de ce prince (945), Olga devint régente pendant la minorité de son fils Sviatoslav. Le récit que fait Nestor de la vengeance qu'elle tira des Drevliens pour être citée comme exemple du caractère de cette princesse. Les ambassadeurs drevliens étant venus proposer à Olga la main de leur souverain Malo, celle-ci les fit précipiter avec la barque qui les contenait dans un trou profond, qu'elle fit combler de terre, voulant ainsi venger la mort de son époux Igor, tué dans une bataille contre ce peuple. Elle fit alors répondre aux Drevliens qu'elle acceptait leurs propositions, mais qu'elle voulait que la députation qui lui offrirait la couronne fût composée des principaux d'entre eux. Elle fit périr dans l'eau bouillante les membres de cette députation, puis elle se rendit dans le pays des Drevliens, qui ignoraient ce qui venait de se passer, et les invita à un festin sur le tombeau d'Igor; lorsqu'elle les vit alourdis par des libations d'hydromel, elle en fit égorger un grand nombre. Elle assiéga ensuite la principale ville Korosten et, après s'en être emparée par ruse, elle ordonna de la détruire de fond en comble. Olga se rendit, en 958, à Constantinople et s'y fit baptiser sous le nom d'Hélène. Elle fit de grands efforts pour répandre le christianisme en Russie; mais son fils, dont la minorité avait pris fin, refusa d'embrasser la religion nouvelle. L'Eglise grecque a placé Olga dans le calendrier de ses saints et célèbre sa fête le 11 juillet.

OLGA ou l'Orpheline moscovite, tragédie d'Ancelet, en cinq actes et en vers, représentée sur le Théâtre-Français le 15 septembre 1828. Cette Olga est une fille que le czar Vassili a eue d'une première femme, après la mort de laquelle il a épousé Hélène, princesse ambitieuse et sans scrupules. Vassili meurt lui-même et Hélène monte sur le trône. Elle va sans doute se défaire de l'orpheline dont elle usurpe les droits, lorsque Belski, un boyard révolté, enlève la jeune princesse, dont le vrai nom est Sophie, et la fait passer en Italie, où elle est secrètement élevée sous le nom d'Olga. Mais Hélène parvient à découvrir la vérité et change son favori Obolenski de se rendre auprès de l'orpheline, de chercher à s'en faire aimer et de la décider à le suivre en Russie. Obolenski ne réussit que trop bien à exécuter ce plan machiavélique; mais il a le malheur de dépasser les instructions de la czarine, qui l'aime, en concevant pour Olga une véritable passion. Ce sentiment ne reste pas longtemps un secret pour la czarine, qui entre en fureur et se résout d'autant plus facilement à faire mourir son intéressante rivale qu'elle apprend que Belski et d'autres boyards s'avaient pour arracher Olga au sort fatal qui l'attend. Ils réussissent, en effet, à l'enlever et lui révèlent sa naissance; mais elle retombe presque aussitôt entre les mains d'Hélène, qui fait massacrer en même temps Obolenski et Olga.

Il y a quelques belles scènes dans cette tragédie; mais le génie dramatique d'Ancelet, étouffé par les règles étroites du genre classique, n'a pu créer de ces situations qui précipitent l'âme dans les émotions violentes et l'agitent profondément. De plus, les scènes semblent décousues, bien que l'unité d'action soit observée avec ce scrupule dont s'honorent les classiques; mais cela ne suffit pas à établir la liaison d'une situation à l'autre.

OLGHERD ou OLGIERD, grand-duc de Lithuanie, fils de Ghedimine ou Gédymine, né en 1300, mort en 1381. Son frère, Kiejstouth, ayant renversé, en 1345, le grand-duc régnant Iavnoth, fit nommer à sa place Olgierd. Celui-ci inaugura son règne en battant les Novgorodiens, avec le concours desquels Iavnoth essayait de remonter sur le trône. Sa première expédition contre l'ordre

Teutonique date de 1347. Il vainquit le grand maître de l'ordre, Dusner, et détruisit les couvents et les villes des chevaliers teutoniques. Dusner demanda des secours à toute l'Europe chrétienne, et se trouvant à la tête de 40,000 croisés de tous les pays, il envahit la Lithuanie (1348). Olgierd fut vaincu, mais les croisés avaient fait de telles pertes qu'ils durent rétrograder en Prusse et conclure une trêve avec lui. Quelque temps après, le grand maître des chevaliers teutoniques, Henri de Knipode, à l'instigation du pape Clément VI, prêcha une croisade pour convertir les Lithuaniens. Les chevaliers teutoniques, à l'appui des croisés envoyés par le pape, firent deux tentatives contre la Lithuanie. La première, en 1355, n'eut aucun succès. La seconde, en 1357, sous la conduite de Dahlenfeld, aboutit à un échec des croisés. La trêve qui suivit ne dura que quatre ans; la guerre recommença de 1361 à 1364. En 1364, une nouvelle trêve fut conclue entre les Lithuaniens et l'ordre Teutonique. Débarassé des croisés, Olgierd fit une expédition contre les Tartares de Crimée et détruisit de fond en comble Kherson (1362), dont les ruines servirent plus tard en grande partie à la construction de Sébastopol. Olgierd, sans cesser de lutter contre les chevaliers de l'ordre Teutonique, dirigea, en outre, trois expéditions contre la Russie (1368, 1370, 1372). Il battit le czar Dmitri Iavnovitich et prit Moscou. Une nouvelle expédition d'Olgierd contre les chevaliers teutoniques se termina par la bataille de Kadarva, en Prusse (1370). Olgierd fut vaincu, mais il avait fait subir de telles pertes à l'ennemi qu'il put accomplir sa retraite sans être poursuivi et en emportant un riche butin.

Politique habile et vaillant guerrier, Olgierd est un des héros de l'histoire de Lithuanie. Le célèbre Jagellon fut un de ses douze fils.

OLGIATI (Jérôme), l'un des meurtriers de Galas Sforza, duc de Milan, mort en 1477. Arrêté après le meurtre de ce prince dans l'église de Saint-Etienne (26 décembre 1476), il montra le plus héroïque courage au milieu des tortures et périt avec ses deux complices, Charles Visconti et J.-A. Lampugnani.

OLGIERD, grand-duc de Lithuanie. V. OLGHERD.

OLHAGARY (Pierre), historien français, né dans le Béarn dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Il remplit les fonctions de pasteur protestant à Mazères et fut nommé historiographe de Henri IV en 1605. Il a publié une *Histoire des comtes de Foix, de Béarn et Navarre* (Paris, 1609, in-4°), ouvrage d'une érudition pédantesque, entremêlé de sentences grecques et latines, mais rempli de détails intéressants sur les troubles religieux du Béarn et sur les premières années de la vie de Henri IV.

OLHAIN, hameau de France (Pas-de-Calais), comm. de Fresnicourt; 198 hab. On y remarque un château fort, bâti sur pilotis, flanqué d'élégantes tourelles et entouré de larges fossés. La principale curiosité de l'intérieur est la salle dite du Diable, où se voient encore d'énormes crochets qui retenaient les chaînes des prisonniers.

OLI, rivière de Nigritie, royaume de Borgou. Elle arrose les provinces de Kiama et de Boussa et se jette dans le Kouarra, vers 90 10' de latit. N.

OLI ou OLID (Cristoval de), un des lieutenants de Cortez, né vers 1492, exécuté à Naco, dans le Honduras, en 1524. Le gouverneur de Cuba, don Diego Velazquez, qui l'avait attaché à sa maison, le chargea en 1518 d'aller à la recherche d'une expédition chargée, sous les ordres de Grijalva, de reconnaître le Yucatan. Une tempête ayant désemparé son navire, Oli revint à Cuba sans avoir pu remplir sa mission. Cette même année, il se joignit à Fernand Cortez qui paraît pour aller conquérir la Nouvelle-Espagne, et relear prit le commandement d'un navire. Oli prit une part brillante à cette expédition, montra du respect et même de l'affection pour Montezuma, blâma Cortez des actes de violence qu'il commit à l'égard de cet infortuné prince, se distingua à la bataille d'Otumba (3 juillet 1520), mit en déroute à Quauhquechollan, avec 200 Espagnols, 30,000 Aztèques, força les Tlaluacas à faire leur soumission et fut grièvement blessé au combat de Xochimilco. Nommé mestre de camp en 1521, il eut peu après une vive querelle avec Alvarado, et il fallut l'intervention de Fernand Cortez pour l'empêcher d'en venir aux mains avec ce dernier. Pendant l'attaque de la fameuse chapelle de Mexico, il ne voulut point secondar Alvarado, qui fut contraint de se replier. Il assista, toutefois, à la prise et à la ruine de Mexico, fut chargé de diverses expéditions, se rendit dans le Honduras et s'y déclara indépendant de Cortez; celui-ci envoya contre lui Las Casas, qui battit Oli, s'empara de sa personne par un hardi coup de main et le fit décapiter.

OLIAPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présid. et prov. du Bengale, à 28 kilom. E.-S.-E. de Rangpou.

OLIAROS, aujourd'hui *Antiparos*, île de la mer Egée, qui faisait partie des Cyclades, en face de Paros. V. ANTIPAROS.

OLIBA, prélat catalan, mort en 1047. Il

était fils d'un comte de Cerdagne, embrassa la vie monastique, devint successivement abbé de Ripoll (1009), de Saint-Michel de Lusan, évêque de Vic, dans la marche d'Espagne, et laissa la réputation d'un prélat habile, puissant, d'un vigilant administrateur. Baluze a publié quelques lettres d'Oliba dans son appendice à la *Marca Hispanica*, et on a de lui un traité inédit sur le *Cycle pascal*.

OLIBA (Antoine), jurisconsulte catalan, né à Porta (Cerdagne) en 1560, mort à Barcelone vers 1620. Il étudia le droit à Toulouse et à Lérida, où il se livra à l'enseignement de cette science, puis se fixa à Barcelone, y exerça avec un grand éclat la profession d'avocat et devint avocat du roi à l'audience de Catalogne. On a de lui plusieurs ouvrages intéressants au point de vue de l'ancien droit coutumier de son pays. Les principaux sont : *In jus usaticum* (Barcelone, 1600); *De jure fisci* (Barcelone, 1600); *Brevissimum jurium regium regis Aragonum et comitis Barcinonensis* (Barcelone, 1604); *Commentarius de jure usatico catalanico in articulo de actionibus* (Barcelone, 1606, in-fol.).

OLIBAN s. m. (o-li-ban — bas lat. *olibanum*, mot que l'on trouve dans un texte du xiv^e siècle. On le tire ordinairement du grec *olibanos*, par coalescence de l'article avec *libanos*, baume ou baumier, sans doute de la même racine que le latin *libare*, verser, répandre, faire des libations, parce que, dans l'origine, on faisait des libations de baume dans les sacrifices, ou parce que le baume coule de l'arbre par une entaille qu'on y fait. Lassen tire avec plus de vraisemblance le bas latin *olibanum* de *oleum libani*, huile du baumier). Gomme-résine qui s'écoule d'un arbre qui n'est point encore complètement connu.

— Encycl. L'oliban est une gomme-résine qui exsude d'un arbre appartenant probablement au genre balsamodendron, de la famille des térébinthacées, et qui croît en Arabie et dans l'Inde. De toute antiquité, on l'a brûlé dans les cérémonies religieuses. Il se présente en lames rondes ou oblongues, opaques et d'une couleur jaune ou rougeâtre. Sa cassure présente un aspect sombre et ciréux. Il se ramollit entre les dents; sa saveur est aromatique et un peu âpre. Il n'est que partiellement soluble dans l'eau et dans l'alcool; il fond imparfaitement et avec difficulté lorsqu'on le chauffe, et brûle avec une flamme blanche brillante lorsqu'on l'approche d'un corps en ignition. D'après Braconnot, il renferme 56 pour 100 de son poids d'une résine soluble dans l'alcool, 30,8 de gomme soluble dans l'eau, 5,2 de substances insolubles dans l'eau et l'alcool, et 8,0 d'huile essentielle et de perte. Helmejeur a trouvé dans l'oliban une gomme qui paraît être identique avec la gomme arabique. D'après Johnston, l'oliban commercial est principalement constitué par une résine qui paraît avoir pour formule

C₂₀H₃₀O₃.

Stenhouse, en distillant de l'oliban avec de l'eau, a obtenu 4 pour 100 d'une huile volatile incolore, dont la densité égale 0,865, à 20°, et dont l'odeur ressemble à celle de l'essence de térébenthine, mais est plus agréable. Cette essence est insoluble dans l'alcool aqueux, mais elle se dissout en toutes proportions dans l'éther et dans l'alcool absolu. Elle renferme 83,83 pour 100 de carbone, 14,27 d'hydrogène et 4,90 d'oxygène. Cette analyse ne conduisit aucune formule et il est probable que l'oxygène est dû à une impureté; en effet, la seule formule que l'on puisse déduire de ces analyses est la formule improbable C₂₀H₃₀O₃.

OLIBAN (mont), aujourd'hui *I Sessi* (les Rochers), montagne de l'ancienne Campanie, (auj. Terre de Labour), située entre Bagnoli et Pouzzoles. C'est un massif formé de trois arêtes laves de la Solfatara, en tout parallèles à celles du Vésuve. Outre le tuf et les matières brûlées, communes aux autres volcans de la contrée, on y trouve encore des laves spathiques. Il est entièrement dépeuplé et nu. On croit que c'est du mont Oliban que veut parler Suétone, dans la *Vie de Caligula* (c. 37), à propos de l'abaissement d'une montagne de la Campanie, qui fut taillée depuis le haut jusqu'en bas sous le règne de cet empereur. Sous le règne de Philippe II, le vice-roi de Naples Rivera fit tailler obliquement l'Oliban du côté de la mer, pour continuer la nouvelle route qui conduit de Bagnoli à Pouzzoles.

OLIBRIUS s. m. (o-li-bri-uss — d'Olybrius, gouverneur des Gaules au ve siècle, qui, d'après une vieille légende, fit mourir sainte Irène, et qui figura dans une foule de mystères où il était représenté comme un faune). Bravache, fauneur : C'est un OLIBRIUS. Il fait OLIBRIUS.

Mettions flamberge au vent et travaillez en campagne, faisons Olibrius, l'occiseur d'innocents.

MOLIÈRE.

OLIBRIUS, empereur romain. V. OLYBRIUS.

OLID (Cristoval de), un des lieutenants de Cortez. V. OLI.

OLIDAIRE s. f. (o-li-dè-rè — du lat. *olidus*, puant). Bot. Syn. de VULVAIRE, genre de chenopodées.

OLIER (Jean-Jacques), écrivain ecclésiastique, né à Paris en 1608, mort dans la même ville en 1657. Lorsqu'il fut ordonné prêtre, eu

1633, il avait été déjà nommé prieur de la Trinité de Clisson, abbé de Pibrac (1636), chanoine-comte de Brioude, prieur de Bazinville, près de Chartres, et s'était intimement lié avec Vincent de Paul. Il parcourut ensuite en missionnaire l'Auvergne et le Velay, refusa les fonctions de coadjuteur de l'évêque de Châlons-sur-Marne, que lui offrit Louis XIII, et fonda à Vaugrand un séminaire pour préparer les jeunes ecclésiastiques au ministère sacré (1642). Sous son habile et sage direction, cet établissement s'accrut rapidement, et il continua à le diriger lorsque, cette même année, il eut été nommé curé de Saint-Sulpice, à Paris. L'abbé Olier travailla activement à réformer les mœurs de sa paroisse, qui était un foyer de libertinage, fonda l'église de Saint-Sulpice, dont la reine Anne d'Autriche posa la première pierre en 1645, fit bâtir vers cette même époque, près de cette église, le fameux séminaire du même nom, et forma, en 1651, une association de gentilshommes au nombre desquels se trouvaient le maréchal Fabert et le marquis de Fénelon, qui s'engagèrent solennellement à ne provoquer et à n'accepter aucun duel. En outre, il prit une part considérable à la fondation d'associations de charité pour le soulagement des pauvres et des malades, d'écoles pour les enfants, de maisons pour les orphelins. Depuis 1649, il s'était démis de son prieuré de Bazinville. En 1652, il se démit également de sa cure, mais conserva la direction du séminaire de Saint-Sulpice et de la congrégation du même nom qu'il avait fondée. Ce fut avec des prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice qu'il établit successivement des séminaires à Vivers, à Rodez, à Limoges, au Puy, à Clermont-Ferrand, à Nantes, à Bourg-Saint-Andéol, à Montréal, dans le Canada. Mais ses travaux et ses austérités l'empêchèrent de voir prospérer ces établissements et il hâta sa fin. C'était un homme d'une chaste ardeur, d'un désintéressement et d'une humilité rares. L'abbé Olier a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Traité des saints ordres* (Paris, 1676); *Lettres spirituelles* (Paris, 1672); *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes* (Paris, 1689); *Catéchisme chrétien* (Paris, 1690), qui a eu de nombreuses éditions; *Journée chrétienne* (Paris, 1675), etc.

OLIER DE NOINTEL (Charles-François), diplomate français. V. NOINTEL.

OLIET s. m. (o-li-è). Bot. Nom vulgaire de la luzerne lupuline.

OLIETTE s. f. (o-li-è-te — du lat. *oleum*, huile). Bot. Ancien nom de l'espèce de pavot appelé aujourd'hui *aillette*, et qui fournit une huile comestible.

OLIFANT s. m. (o-li-fan). Ancienne forme du mot ÉLÉPHANT.

— A signifié ivroie.
— Petit cor d'ivoire, dont se servaient les anciens chevaliers et les paladins : *Ce fut, dit-on, en soufflant dans un olifant de toute la force de ses redoutables poulmons, pour appeler à son aide ses compagnons çà et là embusqués, que Roland succomba au milieu des gorges de Roncevaux.*

OLIG, OLIGO (gr. *oligos*, même sens; du sanscr. *lip*, être petit). Préfixe qui signifie Petit ou peu nombreux. On met *olig* devant les voyelles, *oligo* devant les consonnes.

OLIGACANTHE adj. (o-li-ga-kan-te — du préf. *olig*, et du gr. *akantia*, épine). Bot. Qui a un petit nombre d'épines.

OLIGACOCE s. m. (o-li-ga-ko-se — du préf. *oligo*, indument changé en *oliga*, et du gr. *kygkos*, graine). Bot. Syn. d'ASTRAPHIS.

OLIGACRION s. m. (o-li-ga-krion — du préf. *olig*, et du gr. *akron*, sommet). Bot. Syn. de SPHENOGYNE.

OLIGACTE s. f. (o-li-ga-kte — du préf. *olig*, et du gr. *aktis*, rayon). Bot. Genre de radiées.

OLIGADÉNIE s. f. (o-li-ga-dé-ni — du préf. *olig*, et du gr. *aden*, glande). Bot. Syn. de TAMARIX.

OLIGANDRE s. m. (o-li-gan-dre — du préf. *olig*, et du gr. *aner*, andros, mâle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

OLIGANTHE s. m. (o-li-gan-te — du préf. *olig*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Syn. de TRIANTHÈSE.

OLIGANTHÈRE s. f. (o-li-gan-thère — du préf. *olig*, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des chenopodées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur le Caucase.

OLIGARCHIE s. f. (o-li-gar-chi — du préf. *olig*, et du gr. *arché*, commandement). Polit. Gouvernement dans lequel l'autorité n'est exercée que par un petit nombre de personnes ou de familles : *L'aristocratie dégénère quelquefois en oligarchie.* (Acad.) La monarchie peut se changer en despotisme, l'aristocratie tomber dans l'oligarchie, et la démocratie se convertir promptement en licence. (Machiavel.) L'Angleterre est gouvernée par une oligarchie puissante. (L. Jourdan.) L'OLIGARCHIE, qui conduit fatalement à la misère, ne peut régner que sur l'ignorance. (Léon-Rollin.)

— Par ext. Autorité, influence prépondérante d'un petit nombre de personnes : *A Paris, il n'y a pas précisément de roi de la mode : l'élégance y est gouvernée par une oligarchie où se mêle un peu d'anarchie.* (Villom.)

— Encycl. Le gouvernement oligarchique, dont Venise est l'exemple moderne le plus mémorable, est une simple modification du gouvernement aristocratique. « Quelques vieux auteurs politiques, dit Hobbes dans son traité *Du citoyen*, en parlant des trois sortes de gouvernement : démocratique, aristocratique et monarchique, ont voulu introduire trois autres espèces de gouvernement opposées à celles que je viens d'établir, à savoir : l'anarchie ou la confusion, qu'ils opposaient à la démocratie; l'oligarchie ou le gouvernement de peu de personnes, qu'ils opposaient à l'aristocratie, et la tyrannie, dont ils faisaient opposition à la monarchie. Mais ce ne sont pas là les trois sortes de gouvernement séparées; car, après tout, ce ne sont que trois noms différents que leur donnent ceux à qui la forme de l'État déplaît ou qui en veulent aux personnes qui gouvernent; d'où vient que l'un nomme anarchie ce que l'autre appelle démocratie, qu'on blâme l'aristocratie en la nommant une oligarchie, et qu'à celui auquel on donne le titre de roi quelcun autre impose le nom de tyran. De sorte que ces noms outrageux ne marquent pas trois nouvelles espèces de gouvernement, mais bien les divers sentiments que les sujets ont de celui qui gouverne. » De prime abord, on ne voit pas trop quelle différence il y a entre l'oligarchie, mot qui signifie gouvernement d'un petit nombre, et l'aristocratie, qui signifie gouvernement des principaux membres de la nation. Toutefois, en y réfléchissant, on constate qu'il existe une différence très-réelle entre l'aristocratie, telle qu'on l'entend ordinairement, et l'oligarchie. L'aristocratie est une forme sociale qui s'organise par la force des choses à certaines périodes de la civilisation d'un peuple, tandis que l'oligarchie est la corruption de cette forme de gouvernement, corruption qui arrive quand, grâce à des circonstances particulières, quelques-uns des membres d'une aristocratie parviennent à exclure du pouvoir un grand nombre de leurs collègues afin de l'exercer seuls.

L'histoire offre un assez grand nombre d'oligarchies. Le gouvernement de Sparte était oligarchique, et celui d'Athènes, après la prise de cette ville par les Lacédémoniens, doit porter le même nom, bien qu'il ait ordinairement celui de gouvernement des tyrans. Chez les Romains, le gouvernement a plusieurs fois dégénéré en oligarchie. Il était tel sous les décevirs, lorsqu'ils parvinrent à se rendre les seuls maîtres de la république; l'odieuse de ce gouvernement se fit sentir d'une manière plus cruelle sous les triumvirs qui, après avoir tyrannisé leurs concitoyens, abattirent leur courage et étouffèrent l'amour pour la liberté, préparant la voie au despotisme et à l'administration des empereurs.

On peut prendre aussi comme type de cette forme d'organisation sociale le gouvernement qui existait autrefois à Venise. L'oligarchie vénitienne a laissé de tristes souvenirs en Europe. L'oligarchie suisse du XVIII^e siècle n'en a pas laissé de meilleurs.

Plus l'aristocratie se concentre en peu de mains, plus elle dégénère en oligarchie et penche vers sa ruine, c'est-à-dire vers une révolution nécessaire, car, dans les affaires humaines, il faut qu'un certain équilibre règne entre les conditions sociales, et si le moment que cet équilibre est rompu, il se produit une tempête qui ne s'apaise que le jour où l'équilibre est rétabli.

C'est peut-être là, pour le dire en passant, la principale cause des malheurs de la Pologne. La noblesse y exploitait trop le peuple, l'idée de patrie n'avait d'action que chez une minorité des citoyens. Quand vinrent les étrangers, les victimes de l'oligarchie régnante virent partager la Pologne avec une indifférence relative. Oppression par oppression, autant valait celle des étrangers que celle des nobles. Dans tous les cas, il ne valait pas la peine de mourir pour sauver un état social où on n'avait que des devoirs à remplir et point de droits à exercer.

En résumé, l'oligarchie est la forme la plus odieuse du gouvernement aristocratique qui, lui-même, est détestable. V. ARISTOCRATIE.

OLIGARCHIQUE adj. (o-li-gar-chi-ke — rad. *oligarchie*). Polit. Qui appartient à l'oligarchie, qui a le caractère de l'oligarchie : État, gouvernement oligarchique. Une grande gloire extérieure est parfaitement compatible avec un gouvernement oligarchique. (Duclerc.) Les républiques italiennes étaient des républiques oligarchiques. (Favrier.) Le gouvernement oligarchique est le pire de tous. (Cormen.)

OLIGARCHIQUEMENT adv. (o-li-gar-chi-ke-man — rad. *oligarchie*). Polit. Conformément à l'oligarchie, à la manière des oligarchies : Régner oligarchiquement, gouverner despotiquement, c'est tout un. (Favrier.)

OLIGARCHISER v. a. ou tr. (o-li-gar-chi-ze — rad. *oligarchie*). Réduire à l'état oligarchique : OLIGARCHISER un gouvernement.

OLIGARNE s. m. (o-li-gar-ne). Bot. Genre d'arbres, de la famille des térébinthacées, com-

prenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

OLIGARQUE s. m. (o-li-gar-ke — rad. *oligarchie*). Polit. Partisan de l'oligarchie. *Un Membre d'un gouvernement oligarchique : Les oligarques de Venise.*

— Par ext. Personne exerçant, avec un petit nombre d'autres, une influence prépondérante : *Un grand artiste est réellement un oligarque : il représente tout un siècle et devient presque toujours une loi.* (Balz.)

OLIGARRHÈNE s. m. (o-li-ga-rè-ne — du préf. *olig*, et du gr. *arrhén*, mâle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éparcides, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

OLIGISTE adj. (o-li-ji-ste — du gr. *oligistos*, très-peu nombreux). Minér. *Fer oligiste*. Nom donné quelquefois à l'hématite, minéral de fer très-peu riche.

— s. m. Fer oligiste : L'OLIGISTE est un minéral peu riche en métal.

— Encycl. L'oligiste, appelé peroxyde de fer, ocre rouge, fer oligiste, fer oxydé rouge, fer micacé, fer argileux compacte, mine de fer spéculaire, mine de fer rouge, etc., est une substance métallique ou non, gris de fer ou rouge, à poussière rouge brunâtre, peu ou point attirable à l'aimant, cristallisant en rhomboédres; fusible au chalumeau, mais avec difficulté et seulement au feu de réduction, en globules non magnétiques; il raye l'apatite; sa densité varie de 3,5 à 5,3. Il présente de nombreuses variétés : cristallisé, pseudomorphe, laminiforme, lenticulaire, laminaire, fibro-lamellaire, lamellaire, schisteux, écailleux, granulaire, compacte, polyédrique, fibreux, mamelonné, globulaire, lithoïde, ocreux, etc. Il existe dans les terrains de cristallisation et de sédiment de très-nombreuses localités. Pour ses applications, V. FER et SANGUINE.

OLIGO, préfixe. V. OLIG.

OLIGOBLENNE s. f. (o-li-go-blèn-ne — du préf. *olig*, et du gr. *blenna*, mucus). Pathol. Défaut de sécrétion muqueuse.

OLIGOCARPE adj. (o-li-go-kar-pe — du préf. *olig*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui produit peu de graines : Plante OLIGOCARPE.

— s. m. p. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

OLIGOCARPE s. f. (o-li-go-kar-pe — du préf. *olig*, et du gr. *karpê*, fêtu). Bot. Syn. de BRACHYLENE.

OLIGOCÉPHALE adj. (o-li-go-sè-fa-le — du préf. *olig*, et du gr. *kephalê*, tête). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de têtes de fleurs ou capitules : Inflorescence OLIGOCÉPHALE.

OLIGOCÉRATE adj. (o-li-go-sè-ra-te — du préf. *olig*, et du gr. *keras*, corne). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de gousses ressemblant à des cornes.

OLIGOCÈRE s. f. (o-li-go-sè-re — du préf. *olig*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliches, tribu des galéruques, comprenant cinq ou six espèces dont le type habite le Sénégal.

OLIGOCHÈTE s. f. (o-li-go-kè-te — du préf. *olig*, et du gr. *chaitê*, cheveu). Bot. Syn. de SARRIÈRE, genre de carduacées.

OLIGOCHOLIE s. f. (o-li-go-ko-li — du préf. *olig*, et du gr. *cholê*, bile). Pathol. Faible sécrétion de bile.

OLIGOCHRONÉ adj. (o-li-go-kro-ne — du préf. *olig*, et du gr. *chronos*, temps). Hist. nat. Qui vit ou subsiste peu de temps.

OLIGOCHRONOMÈTRE s. m. (o-li-go-kro-nomètre — du préf. *olig*, et du gr. *chronos*, temps, *metron*, mesure). Physic. Instrument propre à mesurer de très-petites fractions de temps.

OLIGOCHYLE adj. (o-li-go-chi-le — du préf. *olig*, et de *chyle*). Méd. Qui fournit peu de chyle : Aliment OLIGOCHYLE.

OLIGOCHYLE s. m. (o-li-go-chi-l — du préf. *olig*, et de *chyle*). Pathol. Faible production de chyle. *Quelques dictionnaires donnent oligochymie comme syn. d'oligochyle; nous croyons le premier de ces deux mots inusité, mais en tout cas il ne pourrait signifier que faible production de chyme et non de chyle.*

OLIGOCLESE s. f. (o-li-go-kle-se — du gr. *oligos*, peu nombreux; *klados*, rameau). Echin. Division du genre holothurie.

OLIGOCLEASE s. f. (o-li-go-kle-ze — du préf. *olig*, et du gr. *klasis*, rupture). Minér. Substance minérale, très-abondamment répandue dans les roches granitiques et les couches de gneiss de la Suède.

— Encycl. L'oligoclease est un feldspath formé de 9 équivalents de silice, de 3 équivalents de sesquioxide et de 1 équivalent de protoxyde. L'oligoclease a une densité de 2,64 à 2,74; elle renferme plus particulièrement de la soude avec de la potasse et un peu de chaux, et cristallise en prismes obliques dissymétriques avec un seul clivage bien net. Elle est inattaquable par les acides et donne au chalumeau une écaille mince; sa coloration est souvent verdâtre. On rencontre quelque-

fois l'oligoclease parfaitement cristallisée en cristaux allongés dans le sens de la diagonale horizontale de la base et généralement pierreux, offrant peu d'éclat à leur surface; souvent aussi ces cristaux sont accompagnés d'une épidoite verte. On rencontre souvent l'oligoclease en masses lamelleuses assez abondantes, qui se distinguent de l'orthose par les striures. Cependant, dans beaucoup de cas, il faut un essai chimique pour distinguer l'oligoclease et l'albite, le dosage de la silice; l'albite en contient de 68 à 72 pour 100, tandis que l'oligoclease n'en contient environ que 60 pour 100.

OLIGOCOPRIE s. f. (o-li-go-ko-pri — du préf. *olig*, et du gr. *kopros*, excrément). Méd. Déjections alvines peu abondantes.

OLIGOCRATIE s. f. (o-li-go-kra-ti — du préf. *olig*, et du gr. *kratos*, je commande). Syn. peu usité d'OLIGARCHIE.

OLIGOCRATIQUE adj. (o-li-go-kra-ti-ke — rad. *oligocratie*). Syn. peu usité d'OLIGARCHIQUE.

OLIGODACRYE s. f. (o-li-go-da-krî — du préf. *olig*, et du gr. *dakrya*, larme). Pathol. Sécrétion peu abondante des larmes.

OLIGODON s. m. (o-li-go-don — du préf. *olig*, et du gr. *odous*, dent). Entér. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres. Il n'a dit aussi OLIGODONT.

OLIGODORE s. f. (o-li-go-do-re — du préf. *olig*, et du gr. *doru*, lance, pistil). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

OLIGOGALIE s. f. (o-li-go-ga-li — du préf. *olig*, et du gr. *gala*, lait). Pathol. Sécrétion peu abondante du lait.

OLIGOGLOSSE s. f. (o-li-go-glo-se — du préf. *olig*, et du gr. *glossa*, langue). Bot. Syn. de JACOSTIS.

OLIGOGYNE s. f. (o-li-go-ji-ne — du préf. *olig*, et du gr. *gunê*, femme). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique et au Brésil.

OLIGOHÉMIE s. f. (o-li-go-é-mi — du préf. *olig*, et du gr. *haima*, sang). Pathol. Manque de sang, diminution de la masse du sang.

OLIGOHYDRIE s. f. (o-li-go-i-dri — du préf. *olig*, et du gr. *udôr*, eau). Pathol. Sécrétion peu abondante de sueur.

OLIGOLÉPIDE s. f. (o-li-go-lé-pi-de — du préf. *olig*, et du gr. *lepis*, *lepidos*, écaille). Bot. Syn. de POLYCEPHALE.

OLIGOMANIAQUE adj. (o-li-go-ma-ni-a-ke — rad. *oligomanie*). Pathol. Qui est affecté d'oligomanie : Malade OLIGOMANIAQUE. Qui appartient à l'oligomanie : Symptômes OLIGOMANIAQUES.

— Substantiv. Personne atteinte d'oligomanie.

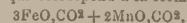
OLIGOMANIE s. f. (o-li-go-ma-ni — du préf. *olig*, et de *manie*). Pathol. Folie maniaque, qui n'atteint qu'un petit nombre d'idées.

OLIGOMÉRÉ, ÉE adj. (o-li-go-mé-ré — du préf. *olig*, et du gr. *meros*, partie). Entom. Qui ne se compose que d'un petit nombre d'anneaux.

OLIGOMÉRISE s. f. (o-li-go-mé-ri-se — du préf. *olig*, et du gr. *meros*, partie, division). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, comprenant plusieurs espèces, toutes exotiques, qu'on appelle aussi ELLIMIE.

OLIGONPATH s. m. (o-li-gon-spatt — du préf. *olig*, et de *spath*). Minér. Variété de fer carbonaté spathique.

— Encycl. Ce nom a été donné par Breithaupt à une variété de fer carbonaté spathique, riche en oxyde de manganèse, et dont ce savant a proposé de faire une espèce minérale particulière. On trouve en effet, en Saxe, à Ehrenfriedersdorf, un carbonate de fer spathique qui renferme jusqu'à 25 pour 100 d'oxyde de manganèse et qui, par conséquent, ne contient que 37 pour 100 d'oxyde de fer, au lieu de 62 : ce minéral constitue un minéral mixte qui correspond à la formule



Ses cristaux ont en général leurs faces courbées en sens divers.

Il ne nous paraît pas qu'on doive admettre que l'oligonpath constitue une espèce minérale. Sa composition n'est pas constante : elle renferme des proportions variables de manganèse. Sans discuter cette question, nous ferons observer cependant que le carbonate de manganèse et le carbonate de fer étant isomorphes, ces deux substances peuvent cristalliser simultanément et former des cristaux de composition tout à fait indéterminée, qui ne correspondent que par hasard à une formule quelconque. Nous renverrons le lecteur pour plus de détails, sur ce point, au mot ISOMORPHISME.

OLIGOPHARMACIES s. f. (o-li-go-far-ma-si — du préf. *olig*, et de *pharmacie*). Système de thérapeutique qui n'emploie qu'un petit nombre de médicaments.

OLIGOPHARMAQUE adj. (o-li-go-far-ma-

ko — rad. *oligopharmacie*. Pharm. Qui fait usage d'un petit nombre de médicaments.

— s. m. Médecine qui n'emploie qu'un petit nombre de médicaments.

OLIGOPHYLLÉ adj. (o-li-go-phi-le — du préf. *oligo*, et du gr. *phyllo*, feuille). Bot. Qui a peu de feuilles ou de folioles.

OLIGOPIONIE s. f. (o-li-go-pio-ni — du préf. *oligo*, et de *pion*, grasse). Pathol. Maigreur.

OLIGOPODE s. m. (o-li-go-po-de — du préf. *oligo*, et du gr. *podis*, podes, pied). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombréroïdes, formé aux dépens des coryphènes, et comprenant trois espèces dont le type habite la Caroline : *Les oligopodes se distinguent des coryphènes par leurs écailles plus grandes*. (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** *Les oligopodes* sont caractérisés par un corps comprimé; des dents sur une seule rangée en haut et sur deux en bas; des écailles grandes et échancrées au bord, pour recevoir une petite épine de l'écaille suivante; des nageoires dorsale et anale très-hautes, et cette dernière presque aussi longue que la première, de telle sorte que l'anus semble reporté en avant jusqu'aux bords de la gorge et que les ventrales, qui d'ailleurs sont fort petites, sont placées plus avant que les pectorales. L'espèce la plus remarquable est l'*oligopode éventail*, ce poisson a le corps comprimé et oblong, d'une teinte brune, couvert de points blancs, ainsi que les nageoires qui sont tachetées, prodigieusement grandes, et lui donnent la forme d'un losange; il vit dans la mer des Indes. Ce genre, confondu autrefois avec les coryphènes, s'en distingue surtout par ses nageoires.

OLIGOPORE adj. (o-li-go-po-re — du préf. *oligo*, et de *pore*). Hist. nat. Qui a un petit nombre de pores.

OLIGOPSIE s. f. (o-li-go-psi — du préf. *oligo*, et du gr. *opsis*, vision). Méd. Diète liquide, diminution de la quantité de boisson absorbée. Diminution de la soif; soif peu intense.

OLIGOPSICHIE s. f. (o-li-go-psi-ki — du préf. *oligo*, et du gr. *psyché*, âme). Méd. Faiblesse d'esprit, imbecillité.

OLIGORE s. m. (o-li-go-re — du préf. *oligo*, et du gr. *oros*, bord). Entom. Genre d'insectes coléoptères héloïdiers, de la famille des méloïdines, tribu des ténébrions, dont l'espèce type habite l'Inde.

OLIGOSIALIE s. f. (o-li-go-si-a-li — du préf. *oligo*, et du gr. *sialon*, salive). Pathol. Sécrétion peu abondante de la salive.

OLIGOSPERME adj. (o-li-go-spér-me — du préf. *oligo*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Qui renferme ou produit peu de graines : *Loge oligosperme*.

— s. m. Syn. de **MENTZÉLÉ**.

OLIGOSPERMIE s. f. (o-li-go-spér-mi — du préf. *oligo*, et de *sperme*). Pathol. Sécrétion peu abondante de sperme.

OLIGOSPORE s. m. (o-li-go-spore — du préf. *oligo*, et de *spore*). Bot. Syn. de **SURPENTIAIRE** ou **DRACONCULE**, genre d'aroidées.

OLIGOSTÉMONE (o-li-go-sté-mo-ne — du préf. *oligo*, et du gr. *stémôn*, étamine). Bot. Qui a peu d'étamines.

OLIGOTE s. f. (o-li-go-te — du préf. *oligo*, et du gr. *otos*, oreille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des alécharés, voisins des staphyliniens, et comprenant sept espèces de petite taille qui vivent en Europe.

OLIGOTRICH s. m. (o-li-go-tri-ks — du préf. *oligo*, et du gr. *thriz*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionides, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

OLIGOTRICHE s. m. (o-li-go-tri-ke — du préf. *oligo*, et du gr. *thriz*, poil). Bot. Syn. de **CATHARINÉE**, genre de cryptogames.

OLIGOTRICHE s. f. (o-li-go-tri-ke — du préf. *oligo*, et du gr. *thriz*, poil). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, tribu des phryganides, formé aux dépens des phryganes, et comprenant quatre espèces qui habitent le nord de l'Europe.

OLIGOTRICHIE s. f. (o-li-go-tri-ki — du préf. *oligo*, et du gr. *thriz*, poil). Bot. Rareté des cheveux.

OLIGOTRIQUE adj. (o-li-go-tri-ke — du préf. *oligo*, et du gr. *thriz*, poil). Bot. Qui a peu de poils.

— s. m. Syn. d'**OLIGOTRICHE** ou **CATHARINÉE**.

OLIGOTROPHIE s. f. (o-li-go-tro-fi — du préf. *oligo*, et du gr. *trophé*, nourriture). Pathol. Diminution de nutrition : *Oligotrophie d'un membre, d'un organe*.

OLIGOTROPHIQUE adj. (o-li-go-tro-fi-ke) — rad. *oligotrophie*. Pathol. Qui a rapport à l'oligotrophie; qui résulte de l'oligotrophie : *Maigreur oligotrophique*.

OLIGURÉSIE s. f. (o-li-go-ré-si — du préf. *oligo*, et du gr. *ourésis*, pissément). Pathol. Sécrétion peu abondante de l'urine.

OLIM s. m. (o-lim — mot latin qui signifie Autrefois, et qui se rapporte à *olus*, ancienne forme de *ille*, proprement en ce

temps-là). Diplom. Nom donné aux anciens registres du parlement de Paris : *Les olim* ne contiennent que des arrêts civils; on en aperçoit quelques-uns qui prononcent des peines, mais ces peines sont de simples amendes; il n'est pas douteux, cependant, que la cour ne fût souvent appelée à reviser des décisions pénales ou à en prononcer elle-même directement; le rédacteur, qui ne voyait dans ce genre de décisions rien qui pût être utile à la science du droit, le seul objet qui le préoccupait, se crut autorisé à les négliger. Nous devons d'autant plus regretter l'ordonnance qui se fit à ce sujet, que les arrêts criminels, que parfois il mentionne, nous révèlent des faits intéressants sous le rapport moral comme sous le rapport politique. (Beugnot.)

— **Rim.** Chose surannée : *Toutes ces choses sont mises le plus tôt possible au rang des olim*. (Th. Gaut.)

— Adjectiv. : *Les registres olim*.

— **Encycl.** *Les olim* du parlement de Paris contiennent des extraits ou la copie des arrêts rendus en matière civile de 1254 à 1313, c'est-à-dire sous les règnes de saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long, et fournissent de précieuses indications sur les luttes de la royauté contre les seigneurs, des seigneurs entre eux ou contre leurs vassaux, sur la hiérarchie féodale, l'état des seigneurs, les franchises, l'administration des communes, les redevances, les dîmes, les efforts du clergé pour résister aux empiétements du pouvoir civil, l'état des mœurs, etc. C'était pour le parlement un précieux recueil de jurisprudence, et c'est pour nous une source abondante de renseignements.

La compilation des *olim*, œuvre tout individuelle et entreprise en dehors du parlement lui-même, fut commencée vers 1313 par un certain Jean de Montluc; Kilmrecht, dans une dissertation sur les *olim*, a essayé de déterminer quels furent ses successeurs. Le parlement gardait ce recueil avec un soin jaloux et le tenait secret autant que possible.

Le président Hénault, dont la science bibliographique est incontestable, en parle ainsi : « Jean de Montluc, greffier au parlement de Paris, s'avisait le premier de faire des recueils de plusieurs arrêts qu'il fit rolier ensemble, et qui se nommèrent *Regestum quasi iterum gestum*, parce que c'étaient des copies; ils sont encore dans le dépôt du parlement, et on les appelle des *olim*. » Le procureur général Dupin donne à l'égard de cet ouvrage des renseignements intéressants. « Il existe, dit l'illustre magistrat, dans les archives judiciaires, au Palais, quatre volumes petit in-folio, qui portent au dos *olim*. Je les ai vus, tenus et parcourus. Ils sont reliés en veau, écrits sur parchemin. Le premier a 198 feuillets. Les premières pages en sont très-faultives et toutes noircies, ce qui empêche de les lire. Ce premier volume, le seul, je crois, qui soit de Montluc, ne commence point par le mot *olim*, comme on pourrait le croire par le titre donné à cette collection. Ce mot se trouve seulement en tête de la première page du second volume. On n'y trouve pas le texte même des arrêts. Ce ne sont le plus souvent que des extraits, qui ne portent la signature de personne. Le premier volume contient les années 1254 à 1273. Le deuxième s'étend depuis 1274 jusqu'à 1296. Les troisième et quatrième comprennent de 1299 à 1318. Dans le premier volume, les arrêts ne se trouvent point par ordre de date. L'année 1257 se trouve avant l'année 1254. On ajoute fois à fois ces arrêts, puisqu'ils ne sont pas rédigés dans une forme légale, mais à cause de leur antiquité, qui n'a jamais été révoquée en doute : *In antiquis enuntiativa probant*. Ils sont les premiers de la collection, qui se continue ensuite jusqu'à la suppression du parlement de Paris. »

Le recueil des *olim* avait depuis longtemps attiré l'attention des érudits. M. Beugnot l'a publié dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France : Olim ou Registre des arrêts du parlement de 1254 à 1318* (1840-1846, 3 vol. in-4°).

OLIM, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Voronège, coule au N., entre dans le gouvernement d'Orel et se joint à la Sosna.

O-LIM-CHAN, montagne de Chine, prov. d'Yun-Nan, par 23° 20' de latit. N. et 97° 45' de longit. E.

Olimpide, opéra-série en trois actes, livret de Métastase, musique de Pergolèse, représenté à Vienne en 1738 et à Rome au printemps de 1735. Cette tragédie lyrique est à la fois le chef-d'œuvre du poète italien et la pièce qui a le mieux inspiré les principaux compositeurs du siècle dernier et du commencement de ce siècle-ci. La versification est d'une harmonie incomparable, les situations sont fortes et intéressantes; c'est un vrai modèle de livret d'opéra, modèle malheureusement peu imité. Voici l'analyse du livret : Clytène, roi de Sicione, eut deux enfants jumeaux, Philinte et Aristée. Averti par l'oracle de Delphes du péril qui lui courait d'être tué par son propre fils, il le fit exposer. Sa fille, Aristée, devenue une des plus belles princesses du Péloponèse, fut aimée de Mégacles, jeune Athénien vainqueur aux jeux Olympiques. La main de la jeune fille lui ayant

été refusée par Clytène, à qui le nom athénien était odieux, dans son désespoir, il se retira en Crète. Là, il fut assailli par des brigands et ne dut la vie qu'à Lisidas, qu'on croyait être le fils du roi de l'île de Crète; il se lia d'une amitié étroite avec son libérateur. Lisidas était depuis longtemps l'amant d'Argène, noble Crétoise à laquelle il avait promis secrètement de l'épouser. Mais le roi, ayant découvert leur amour, ne voulut pas permettre une telle mésalliance; il contraignit l'infortunée Argène à abandonner sa patrie et à aller vivre inconnue dans les campagnes de l'Elide où, sous le nom de Lycoris et sous des habits de bergère, elle sut se dérober aux ressentiments de ses parents et à la colère de son souverain. Lisidas, pour se distraire de sa tristesse, résolut de partir pour l'Elide et d'assister à la solennité des jeux Olympiques. Le roi Clytène se choisit pour présider aux jeux et proposa la main de sa propre fille en récompense au vainqueur. Lisidas voit la princesse et oublie ses premiers amours. Mais il ne s'est jamais exercé aux luttes de la palestre. Pour conquérir Aristée, il a recours à la ruse; il supplie Mégacles de venir en Elide et de combattre à sa place sous le nom de Lisidas. C'est à ce moment du récit d'Hérodote et de Pausanias que commence l'action théâtrale, dont on prévoit, par ce qui précède, le dénouement : reconnaissance de Philinte, exposé par son père d'après les menaces de l'oracle, dans le personnage de Lisidas; amours éprouvés et à la fin heureux de Mégacles et d'Aristée; amitié héroïque de Mégacles, inconstance et fureurs de Lisidas, généreux dévouement de la fidèle Argène, qui, en voulant mourir pour l'ingrat qui l'a trahie, révèle la naissance royale de son amant.

La mise en scène offrait une variété suffisante : le théâtre représentait tout à tour une étroite vallée ombragée de grands arbres, un pont rustique sur le fleuve Alpheïe, la ville d'Olympie en perspective, un hippodrome antique, le temple de Jupiter Olympien. Mais ce sont les vers de Métastase qui ont évidemment ravi et transporté d'enthousiasme plusieurs générations de spectateurs. Les Italiens ont surnommé cette œuvre du poète : la *Divine*. Un des airs les plus connus est celui que nous allons citer. Mégacles annonce à son amante qu'il doit la quitter, qu'il faut se dire un éternel adieu. Aristée s'évanouit. Mégacles, le cœur brisé, la laisse aux soins de son ami, dont le triomphe vient de lui ravir celle qu'il aime. Mais, avant de partir, il le charge de ses suprêmes adieux en ces termes touchants :

Se cerca, se dice
L'amico, dov'è?
L'amico infelice,
Rispondo, mori.
A noi et gran duolo
Non darle per me
L'impudica mia tola,
Piangendo parti!
Che abisso di pena!
Lasciarvi il suo bene!
Lasciarvi per sempre
Lasciarvi così!

« Si elle me cherche, si elle te demande où est son ami, son ami infortuné, réponds-lui qu'il est mort! Ah! non, épargne-lui une si grande douleur; réponds-lui seulement qu'il est parti en gémissant. Quel abîme de maux! l'abandonner sa bien-aimée! l'abandonner pour toujours! l'abandonner ainsi! »

L'œuvre de Métastase a inspiré un grand nombre de compositeurs : Caldara (Vienne, 1733; Venise, 1734); Leo (Naples, vers 1734); Duni (vers 1741); Scolari (vers 1747); Latilla (Venise, 1752); Perez (Lisbonne, 1754); Sarti (Florence, vers 1755); J.-A.-P. Hüssle (Dresde, 1756); Piccini (Rome, 1761); Bernasconi (Munich, 1764); Gassmann (Vienne, 1764); Herold (Naples, 1765); Jomelli (Stuttgart, 1765); Sacchini (Milan, 1767; Paris, trad. de Frany, 1771); Caffari (Naples, 1769); Chérubin Bach (Vienne, 1769); Traetta (Petersbourg, 1770); Arne (Londres, vers 1770); Riccioli (Naples, 1771); Anfossi (Rome, 1770); Mysliwicz (Naples, 1779); Andrezzi (Livourne, 1780); Schwanberg (Brunswick, 1782); L. Gatti (Paisance, 1784); Borghi (Florence, 1785); Paisiello (Naples, 1786); Frederici (Londres, 1790); Reichardt (Berlin, 1790); Tarchi (Rome, 1791); Perrino (Naples, vers 1795); Conti (Naples, vers 1829).

OLIMPO (Balthazar), cordelier et poète italien, né à Sassoferrato vers la fin du xve siècle, mort en 1550. Il acquit une grande réputation par des poésies roulant sur des sujets d'amour et de dévotion, puis abandonna tout à coup le monde et entra dans l'ordre des frères mineurs. Ses recueils de vers, intitulés *la Parthenia*, *la Pegasea*, *l'Olimpia*, *la Camilla*, *l'Ardelia*, *la Phenice*, etc., ont été réunis sous le titre d'*Opere diverse poetiche* (Venise, 1524) et ne sont plus recherchés que des curieux.

OLIN (Etienne), littérateur et théologien protestant américain, né à Leicester (Vermont) en 1797, mort en 1851. D'abord maître d'école, puis secrétaire d'un avocat, il commença à vingt-trois ans ses études de théologie et devint successivement professeur et premier prédicateur d'un séminaire méthodiste dans la Caroline du Sud, professeur de belles-lettres à Athènes, en Grèce (1826),

directeur et professeur de littérature, de morale, de métaphysique au collège Randolph-Macon, en Virginie. En 1837, il fit un voyage en Europe, visita ensuite l'Égypte, l'Arabie, la Palestine, fut, en 1846, un des délégués des méthodistes américains au congrès de l'Alliance évangélique à Londres et prit enfin la direction de l'Académie de Middletown. Outre des *Lettres*, des *Discours académiques* (1854), on lui doit : *Voyages en Égypte, en Arabie Pétrée et dans la terre sainte* (1843); *Sermons, lectures et adresses religieuses* (1852).

OLINA (Jean-Pierre), naturaliste italien, né à Orta, près de Novare. Il vivait dans la première moitié du xviie siècle. Tout en exerçant la profession d'avocat à Rome, il s'adonna avec passion à l'étude de l'ornithologie, s'occupa particulièrement d'observer les mœurs et les habitudes des oiseaux chanteurs, et fit paraître le résultat de ses longues observations sous le titre de : *Uccelliera, ovvero discorso della natura et proprietà di diversi uccelli, in particolare di que che si diti in Italia* (Rome, 1625, in-4°), avec des figures gravées par Tempesta et Villamena. Cet ouvrage renferme d'intéressants détails sur l'éducation, la nourriture, les maladies, etc., des oiseaux.

OLINANA, ville de l'archipel de la Sonde, dans l'île de Timor, sur la baie de Coupang. Dans le voisinage coule une rivière qui arrose des champs de riz.

OLINDA, ville du Brésil (Pernambouc), située près de Recife, par 8° 0' 59" de latit. mérid. et 37° 13' 9" de longit. occ.; 8,000 hab. Elle possède un jardin botanique, une bibliothèque et une belle cathédrale. Le coton, le sucre, le manioc sont les principaux produits du commerce. Cette ville a porté dans l'origine le nom de Marin ou Maury.

OLINDA s. f. (o-lain-da — de *olinda*, ville du Brésil, ou de *Sotingen*, ville de la Westphalie, où l'on aurait fabriqué ces armes, d'après Dumasais). Nom donné à des lames d'épée qui étaient fort estimées.

OLINDER v. n. ou intr. (o-lain-dé — rad. *olinde*). Ferrailleur, se battre à l'épée : *Se tenir sur la hanche, prêt à olinder, contre tout porteur d'une redingote neuve et d'une chemise blanche, voilà le signe caractéristique de l'indépendance nationale*. (Chateaub.) Vieux mot.

OLINDEUR s. m. (o-lain-deur — rad. *olinder*). Bretteur, ferrailleur. Vieux mot.

OLINE s. f. (o-lin — du lat. *oleum*, huile). Chim. Substance analogue à l'oléine, mais qui est propre aux huiles dites siccatives.

OLINE s. f. (o-lin — du gr. *oléon*, bras). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athérécies, tribu des muscides, dont l'espèce type habite la France.

OLINET s. m. (o-li-né). Bot. Nom vulgaire du lyciet et du chuleif.

OLINIE s. f. (o-lin-ti — du gr. *oléon*, bras). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des oliniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

OLINIÉ, **ÉE** adj. (o-li-nié — rad. *olinie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre olinie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre olinie.

OLINIQUE adj. m. (o-li-ni-ke — rad. *olnie*). Chim. Se dit d'un acide analogue à l'acide oléique, mais qui est propre aux huiles siccatives.

OLINTHIE s. f. (o-lain-ti — d'*Olinthe*, nom de ville). Bot. Syn. d'*EUERNIA*, genre de myrtacées.

OLIOS s. m. (o-li-oss — du gr. *oléo*, je fais périr). Arachn. Genre d'araignées robustes et carnassières, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *OLIOS grapse* n'est pas rare dans la Nouvelle-Hollande. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Le genre *olios* a pour caractère remarquable huit yeux qui sont rangés sur deux lignes parallèles, l'antérieure étant beaucoup plus courte. La lévro est large ou bien tronquée en ligne droite; les mandibules sont allongées, les pattes également longues et articulées; celles du mous qui se trouvent à chacune des extrémités de l'animal peuvent être étendues en avant ou latéralement. Ces robustes araignées, au nombre de quatorze espèces qui se trouvent disséminées dans les deux mondes, tendent à se faire les bois ou dans les habitations quelques gros fils, le long desquels elles marchent suspendues par les pattes. Courageuses et carnassières, elles se jettent sur leur proie avec des mouvements brusques et féroces; elles font la guerre à de très-gros insectes mous, tels que les kakérlacs par exemple, et l'on en a même vu qui s'attaquaient à de petits lézards dont elles sucent le sang jusqu'à ce que mort s'ensuive. Trois nouvelles espèces ont été découvertes il y a quelques années, par M. H. Lucas, dans nos possessions de l'Afrique septentrionale.

OLIOUTARA, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source dans le N.-E. du Kaimchatka, coule au S.-E. et se jette dans la baie Olioutskaïa.

OLIOUTORSKAÏA, baie de la mer de Behring, dans la Russie d'Asie, sur la côte N.-E.

du Kamtchatka; 80 kilom. de profondeur et autant de largeur à l'entrée.

OLIPHANT s. m. (o-li-fan). Autre orthographe du mot OLIPHANT.

OLIPHANT (Lawrence), voyageur et diplomate anglais, né à Ceylan en 1832, où son père, sir Anthony Oliphant, remplissait les fonctions de grand juge. À l'âge de dix-huit ans il fit, à la suite de Jung-Bahadur, un voyage dans le Népal, dont il a donné la relation dans son intéressante *Excursion à Katmandou* (Londres, 1852). Il vint ensuite en Angleterre, étudia le droit à Edimbourg, et partit en 1852 pour la Russie, d'où il entreprit une excursion dans l'Oural, le Caucase et la Crimée. Il a publié les résultats de ses observations sous ce titre : *Les Côtes russes de la mer Noire* (Londres, 1853). Il devint peu après secrétaire particulier de lord Elgin, gouverneur du Canada, et fit paraître sous le titre de *Minnesota* (Londres, 1855) la relation de ses excursions dans l'Amérique septentrionale anglaise et dans l'ouest des États-Unis. Lorsque éclata la guerre d'Orient, M. Oliphant revint en Europe et fut attaché au quartier général d'Omer-Pacha, qu'il suivit dans sa campagne contre Koutals et dans sa difficile retraite vers la côte. Il a raconté les péripéties de cette expédition dans son livre intitulé : *La Campagne d'Omer-Pacha au Caucase* (Londres, 1856). Lorsque lord Elgin fut chargé, en 1857, d'une mission extraordinaire en Chine, Oliphant l'accompagna avec le double titre de secrétaire particulier et d'historiographe, et fit paraître à son retour un *Récit de la mission du comte Elgin en Chine et au Japon* (Londres, 1860), qui renferme de précieux documents sur ces régions lointaines et sur leurs habitants, et qui a été traduit en français sous le titre de *Chine et Japon*. Oliphant retourna en 1860 au Japon, en qualité de consul; il y fut attaqué, le 5 juin 1861, dans son domicile, par des assassins soudoyés par les autorités japonaises, et reçut des blessures tellement graves, qu'il dut revenir en Europe pour s'y faire soigner. En juillet 1865, il a été élu membre du Parlement anglais par le district de Stirling, en Écosse. Depuis cette époque, il a publié un nouvel ouvrage intitulé : *Patriotes et Fribusters*.

OLISIE s. f. (o-li-zi). Bot. Syn. d'ÉPIAIRE ou STACHYS, genre de labiées.

OLISIPPO, aujourd'hui *Lisbonne*, ville de Lusitanie, fondée, dit-on, par Ulysse.

OLISTHÈNE s. f. (o-li-stè-ne — du gr. *olisthè*, je glisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des héliopides, dont l'espèce type habite l'Australie.

OLISTHÈRE s. m. (o-li-stè-re — du gr. *olisthèros*, glissant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, comprenant deux espèces qui habitent la Laponie.

OLISTHOPE s. m. (o-li-sto-pe — du gr. *olisthè*, je glisse; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des feroniens, comprenant sept ou huit espèces, presque toutes européennes.

OLITE, ville d'Espagne, prov. et à 35 kilom. S.-E. de Pamplune, dans une plaine fertile; 200 hab. L'église San-Pedro est surmontée d'une tour gothique très-élevée; dans l'église Santa-Maria se voient les statues des douze apôtres et des fonts baptismaux d'une belle exécution. Don Carlos le Noble y fit construire un palais, dont les ruines sont encore très-intéressantes. On remarque aussi à Olite un ancien couvent de franciscains.

OLIVA s. m. (o-li-va — mot lat. qui signif. olive). Ornith. Espèce de pie-grièche d'Afrique, de couleur olive.

OLIVA, bourg de Prusse, cercle et à 6 kilom. de Dantzig; 2 kilom. de la mer Baltique; 1,200 hab. L'ancienne abbaye cistercienne d'Oliva, jadis fort riche, a été supprimée en 1829. Dans l'église se voient : vingt-quatre autels, un bel orgue, les portraits de six rois de Pologne et de cinq ducs de Poméranie et des sculptures en bois de 1610. • Le rectoire, dit M. Joanne, dont trois colonnes de granit supportent la voûte, est orné des portraits de tous les abbés depuis 1170, date de la fondation de l'abbaye. C'est dans la salle de la Paix (Friedenssaal), près des cloîtres, que fut signée, en 1660, entre la Suède et la Pologne, la paix qui mit fin à la guerre de Soixante et un ans. Le château des anciens abbés appartient aujourd'hui à la reine de Prusse. De beaux jardins l'entourent; les dunes de sable des environs sont ombragées de forêts de hêtres.

OLIVA, ville d'Espagne, prov. et à 62 kilom. S.-S.-E. de Valence, à 3 kilom. de la Méditerranée. Jadis titre de comté. Récolte de bon vin, soie, huile. Pres de là, pêche de saugues; 5,600 hab.

OLIVA (Fernand-Perez de), littérateur et moraliste espagnol, né à Cordoue en 1497, mort en 1530. Il fit de brillantes études successivement à Salamanque, à Alcalá, à Paris, à Rome, où un de ses oncles, attaché à la cour de Léon X, le mit en relation avec les hommes les plus distingués de cette ville. Après la mort de son oncle, Oliva retourna à Paris, y donna avec un grand succès, pendant trois ans, des leçons publiques sur la

morale d'Aristote, puis retourna à Salamanque, contribua à la fondation du collège de l'Archevêque (1528), y fut pourvu d'une chaire de théologie morale, devint recteur de l'université, et il venait d'être nommé précepteur de l'enfant d'Espagne (depuis Philippe II), lorsqu'il mourut prématurément. Oliva est le premier écrivain espagnol qui se soit attaché à donner à la prose espagnole l'harmonie et l'élégance regardées jusqu'alors comme l'appanage de la poésie. « Ce n'était certainement pas un homme de génie, dit Ticknor; mais il y a en général dans ses écrits une raison et une sagesse qui gagnent et satisfont le lecteur; cette qualité, jointe à son style, qui, quoique parfois déclamatoire, est en somme pur et ferme, et à son heureuse idée de défendre et d'employer le castillan, ont pour effet de lui procurer une réputation plus durable que celle d'aucun autre prosateur espagnol vivant. » Les ouvrages d'Oliva ont été publiés pour la première fois par son neveu à Cordoue (1585, in-4°). Ils comprennent : un traité *Sur la langue castillane*, un autre *Sur les puissances de l'âme*; un *Dialogue sur la dignité de l'homme*, son chef-d'œuvre; des discours *Sur les facultés de l'esprit et leur usage*; *Sur un projet de canalisation du Guadalquivir*; des traductions de l'*Amphitryon* de Plaute, de l'*Electre* de Sophocle, de l'*Ecécube* d'Euripide.

OLIVA (Jean), littérateur et antiquaire italien, né à Rovigo en 1689, mort à Paris en 1757. Lorsqu'il eut reçu l'ordre de la prêtrise, il professa la littérature au collège d'Azolo, qu'il quitta en 1715 pour se rendre à Rome, où son érudition et sa sagacité lui valurent la protection du pape Clément X. Secrétaire du conclave après la mort de ce pontife, il entra alors en relation avec le cardinal de Rohan, qui venait d'acheter la célèbre bibliothèque de la famille de Thou et qui lui proposa d'être le bibliothécaire. Oliva accepta cette offre, se rendit à Paris en 1722 et jussa le reste de sa vie dans cette ville. Il mit en ordre la bibliothèque confiée à ses soins, en rédigea le catalogue (25 vol. in-fol.) et fut naturalisé Français. Nous citerons, parmi les écrits de ce savant et laborieux bibliophile : *De nummorum veterum cognitione cum historia junctura oratio* (Venise, 1716, in-8°); *De antiqua in romanis scholis grammaticorum disciplina dissertatio* (Venise, 1718); *In marmor Isiacum Romæ nuper effossum exercitationes* (Rome, 1719); *Poggii Bracciolini Florentini historici de variolæ fortunæ libri quatuor* (Paris, 1723, in-4°), etc.

OLIVA (Alexandre-Joseph), sculpteur français, né à Sailloguise (Pyrénées-Orientales) en 1823. Il est fils d'un habile fabricant de faïence et il était soldat aux hussards, en garnison à Béziers, lorsqu'il commença à attirer sur lui l'attention en exécutant quelques bustes et en obtenant, en 1844, dans l'Ariège, une médaille d'argent pour diverses sculptures. Les remarquables dispositions que révélèrent ces essais furent signalées au public, et, grâce à d'intelligentes interventions, M. Oliva parvint à se faire remplacer. Peu après, il partit pour Paris et entra dans l'atelier du peintre J.-B. Delestre, qui lui enseigna, non la sculpture, mais le dessin. Ce fut seul, sans le secours d'aucun maître, qu'il apprit à modeler et à sculpter. Doué d'un véritable tempérament d'artiste, M. Oliva se mit à l'œuvre avec une ardeur qu'il ne devait point se lasser. N'appartenant à aucune école, ne procédant que de lui-même, n'exprimant que ce qu'il sentait et que ce qu'il voyait, il ne tarda pas, après quelques tâtonnements, à dégager sa vigoureuse originalité. Ce qu'il s'attacha surtout à faire, c'est à animer le marbre, à lui donner l'expression et la vie, à éviter la banalité froide, à chercher sans cesse à perfectionner son talent par un incessant labeur.

« En dehors de la tradition académique, écrivait en 1855 M. Edmond About, le jeune sculpteur qui est arrivé au plus haut point de perfection est M. Oliva. Ses bustes, sans avoir le style grandiose de M. David, ont le fini des plus beaux ouvrages de Pradier. M. Oliva est un artiste original; son *Rembrandt*, exécuté d'après un tableau, est un des efforts les plus curieux et les plus heureux que la statuaire ait jamais tentés pour imiter la peinture. C'est une sculpture coloriste. » M. Oliva a fondé sa réputation par ses bustes en marbre et en bronze, dont le nombre est considérable. Dans ces œuvres, exécutées avec une rare habileté de praticien, on trouve à la fois la puissance de l'expression, l'intensité de la vie, la délicatesse et la grâce. Parmi les bustes qu'il a exposés, nous citerons : *M. Parisis*, évêque de Langres (1849); *la Reine de Hollande*; *la Révérende mère Javonhey* (1852); *Napoléon I^{er} et Charlemagne*, bustes de grandeur colossale; *Rembrandt*, en bronze, au musée du Luxembourg (1853); *M. Albert Rigault*; *l'Abbé Dequerrey*, un « morceau irréprochable », dit M. About; la vie s'y montre ferme et la pensée solide, les yeux voient, les narines respirent » (1855); *M. Gerbet*, évêque de Perpignan; *le P. Ventura de Ravizza* (1857), deux des œuvres les plus complètes de l'artiste; *Mme Henri Lacaze* (1857); *le Général Bissol*, pour le musée de Versailles; *le P. P. Libermann*, en bronze; *M. de Mercy*; *M. Baude* (1859); *François Arago*, pour le musée de Versailles, buste d'un grand caractère et d'une expression saisissante; le litho-

graphe *Engelmann*; *Etienne*, de l'Académie française; *le P. Eustache Sapieha* (1861); *M. A. Fould*; *le Comte de Villèle*; *M. Lefuel*, architecte (1863); *Cherubini*, pour le Conservatoire de musique (1864); *Richard Cobden*, pour le musée de Versailles; la comtesse de *** (1866); *Mme Joubert*, terre cuite, d'une grâce ravissante (1867); buste de *Jeune fille* (1868); *Napoléon III*, pour le Vaudeville; *le Prince des Asturies* (1869); *Napoléon III*; *l'Impératrice* (1870); *Colbert*; *Saint Vincent de Paul* (1872); *le Baron Silbert* (1874), morceau d'un grand style, qui complètera parmi les plus beaux et les plus achevés de l'artiste. Citons encore, en dehors des Expositions, les bustes de *Pélisson*, au musée de Béziers; *René Caillé*; *Dom Briat*; *Collin d'Harleville*, au Théâtre-Français; *M. H. Lehmann*; *Mlle Lehmann*; *Mme A. Fould*; *Mlle Alice Fould*; quatre bustes gigantesques, au pavillon Denon, au Louvre; *Philibert Delorme*, *Nicolas Poussin*, *Jean Goujon*, *Gérard Audran* (1867), etc.

Outre ces bustes, M. Oliva a exécuté un assez grand nombre de statues, où l'on trouve les mêmes qualités et qui attestent dans sa manière un progrès constant. Citons : *Saint Charles Borromée*, à Porto (Portugal), et *J.-B. de La Salle*, fondateur de l'institution des frères des Ecoles chrétiennes, deux statues gigantesques en marbre; *le Messie*, en marbre, dans la cour carrée du Louvre (1861); la statue en bronze de *François Arago* (1869), à Estagol (Pyrénées-Orientales); *Saint François Régis*, pour les dames de la Retraite; *Après le premier peché* (1867), groupe; *la Vierge* (1868); *l'Hydraulicien Cordier*, pour un monument funéraire (1873); *l'Abbé Dequerrey*, statue en marbre, d'un effet austère et puissant, à l'église de la Madeleine, à Paris (1873); l'œuvre capitale de M. Oliva; l'élégante statue du *Prince des Asturies* (1874). Indépendamment de six médailles de diverses classes, obtenues à la suite d'Expositions, de 1852 à 1863, cet artiste, qui compte parmi les plus remarquables, les plus forts et les plus originaux de ce temps, a été décoré de la Légion d'honneur en 1867.

OLIVACÉ, ÉE adj. (o-li-va-sé — rad. olive). Ilist. Nat. qui a la couleur de l'olive verte.

OLIVAIÈ s. f. (o-li-va — rad. olive). Champ planté d'oliviers : *En Grèce*, les OLIVAIÈS, les vignes et les jardins affermés ne rapportent rien, ou presque rien. (L. About.)

OLIVAIÈRE adj. (o-li-va-re — rad. olive). Qui est en forme d'olive.

— Techn. *Bouton olivaire*, Outil à polir, terminé par un bouton en forme d'olive.

— Chir. *Cautére olivaire*, Fer à cautère, terminé par un bouton en forme d'olive.

— Anat. *Corps olivaires*, Chacune des deux éminences, en forme d'olive, qui sont situées de chaque côté du bulbe rachidien, en dehors et en arrière des pyramides.

— Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre olive.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les genres ancillaire, olive et tarière.

— Encycl. Anat. *Corps olivaires*. Ces corps, désignés encore sous la dénomination d'*olives*, à cause de leur ressemblance avec le fruit du même nom, sont d'une couleur blanchâtre à l'extérieur, quelquefois bosselés et d'une longueur qui ne dépasse guère 0m,12 ou 0m,13. Leur grand axe est parallèle à celui des éminences pyramidales, et, comme ces éminences s'accroissent de bas en haut, il en résulte que les olives ne sont pas exactement longitudinales, mais obliquement dirigées en haut et en dehors, de telle sorte qu'elles sont un peu plus écartées à leur extrémité supérieure. (Sappey.) Les corps olivaires sont séparés de la protubérance annulaire du cerveau par une dépression appelée fossette sous-olivaire ou de Vicq d'Azyr, dans laquelle naissent le nerf facial et la portion antérieure du nerf auditif. L'extrémité inférieure des olives, moins saillante que l'extrémité supérieure, est ordinairement recouverte par des fibres arachnoïdes. La surface antérieure de chaque olive est en partie libre et en partie recouverte par la pyramide correspondante. Sa partie postérieure répond au faisceau antéro-latéral de la moelle allongée. Le bord externe est contigu au sillon qui sépare ce renflement du corps restiforme. Le bord interne est double, l'un apparent et l'autre réel; le premier répond à la pyramide, de laquelle le sillon d'où émerge le nerf hypoglosse; le second se trouve sous la pyramide et répond au sillon médian inférieur du bulbe rachidien. Chaque olive est formée de trois couches emboutées l'une dans l'autre : la première est blanche et s'unit avec les faisceaux des fibres de la moelle allongée; la seconde, grisâtre, ondulée et denticulée, se confond avec la corne antérieure de la moelle épinière et s'appelle olive dentelée de la moelle; elle constitue une espèce de ligne médiane, à ouverture tournée vers l'arrière, et renferme un noyau blanc coarcté, la troisième couche. (Ludovic Hirschfeld.) Les corps olivaires sont développés dans l'espèce humaine, tandis qu'ils sont absents chez la plupart des vertébrés. Leur rôle physiologique est encore peu connu. D'après Dugès, leurs fonctions

seraient relatives à l'exercice de la voix, et, d'après Serres, aux mouvements du cœur. Aucune de ces deux opinions n'est établie sur des preuves suffisantes.

OLIVAISON s. f. (o-li-vè-zon — rad. olive). Récolte des olives; saison dans laquelle cette récolte a lieu. *Faire l'OLIVAISON*. *L'OLIVAISON* est commencée. *Je vous payerai l'OLIVAISON*.

OLIVAN (Alexandre), homme d'Etat et économiste espagnol, né à Aso-de-Sobremonte (Aragon) en 1795. Il termina ses études au collège de Sorèze, en France, et, de retour dans sa patrie, au plus fort de la guerre de l'Indépendance, entra dans l'armée avec le grade d'enseigne d'artillerie. Lors de l'établissement du système constitutionnel en Espagne, il publia dans les journaux plusieurs articles écrits d'un ton libéral et fut nommé archiviste général du ministère de la guerre. La chute du gouvernement constitutionnel, en 1823, et l'entrée des Français en Espagne le forcèrent de se réfugier à Paris, où il publia une brochure fort vive contre les excès de l'absolutisme. Ayant voulu rentrer, il fut arrêté par la police espagnole et incarcéré dans la prison de Saragosse, où il fut détenu jusqu'en 1825. A dater de cette époque, il se consacra exclusivement à l'étude des langues étrangères, et acquit du grec une connaissance assez approfondie pour pouvoir écrire dans cet idiome plusieurs opuscules qui obtinrent les suffrages des Grecs eux-mêmes. En 1828, il partit pour la Havane et fut chargé, par le consulat de cette ville, d'étudier les différents systèmes usités pour fabriquer et raffiner le sucre en Europe et dans les Antilles. Il parcourut, dans ce but, les principales raffineries de la Jamaïque, de l'Angleterre, de la France, de la Belgique et de la Hollande, et consigna les résultats de ses observations dans deux *Mémoires* qu'il adressa au gouvernement de la Havane. De retour en Espagne en 1836, il fut nommé secrétaire de la commission pour l'amélioration de l'enseignement et prit, en même temps, une part active aux affaires politiques comme principal rédacteur du journal *la Abeja* (*l'Abeille*). En 1835, il devint secrétaire de la section des Indes au conseil royal et fut élu, la même année, député de Huesca aux cortès. Nommé peu après sous-secrétaire au ministère d'Etat, il remplit ces fonctions jusqu'au jour où, à la suite des événements de la Granja, il dut les résigner et se réfugier à Paris, d'où il se rendit plus tard à la Havane. Réçu par sa province aux cortès de 1839, il revint en Espagne, mais refusa d'entrer dans le ministère jusqu'à l'avènement du cabinet Olfia; il reprit alors ses fonctions de sous-secrétaire au ministère d'Etat. Aux cortès de 1840, il se montra aussi remarquable comme orateur que comme homme d'Etat lors de la discussion de la loi sur les *ayuntamientos* (conseils municipaux); mais il ne put empêcher le triomphe de la révolution et dut, encore une fois, se réfugier à Paris. Il ne tarda pas à rentrer et reprit sa place aux cortès, qui le nommèrent membre du conseil royal suprême. A la chute du cabinet Sotomayor (1847), il regut le portefeuille de la marine, qu'il ne conserva que quelques mois. Réélu, l'année suivante, aux cortès, il prit une part active à toutes les discussions sur les questions d'industrie, d'agriculture, de chemins de fer, etc. Ce fut à cette époque qu'il composa son *Manuel d'agriculture*, dont le succès fut très-grand, mais qui lui valut le titre de membre du conseil royal de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Peu de temps après, M. Olivan renonça aux fonctions de conseiller royal pour devenir président de la Société générale des mines d'Espagne, qui est redevable de son rapide développement à la sagesse de son administration. On a encore de lui : *Des prairies artificielles et des obstacles qui s'opposent à ce que l'on en crée en Espagne*, *De l'administration politique par rapport à l'Espagne*, ouvrage qui a obtenu plusieurs éditions; *Sur les modifications à apporter à la constitution*; *Essai impartial sur le gouvernement de Ferdinand VII*; plusieurs brochures politiques et économiques.

Olivante de Laura, roman de chevalerie espagnol dont le titre complet est *Istoria del invencible caballero don Olivante de Laura, principe de Macedonia*, que par ses admirables *hazañas vino a ser emperador de Constantinople*, « Histoire de l'invincible chevalier don Olivante de Laura, prince de Macédoine, qui, par ses admirables prouesses, parvint à être empereur de Constantinople. » Ce roman, publié à Barcelone chez Claudio Bornat en 1564, in-fol., a pour auteur Antonio de Torquemada, qui a écrit également *El Jardin de Flores*. Il appartient à la section des *Palmerins*, dont le prototype est le *Palmerin d'Angleterre* que nous analyserons plus longuement. Dans le chapitre consacré à l'examen de la bibliothèque de Don Quichotte, le curé se demande quel est ce tonneau, en faisant allusion à la grandeur démesurée du volume. « *Don Olivante de Laura*, répondit maître Nicolas. — Il est du même auteur que le *Jardin de Flores*, reprit le curé, et je ne saurais dire lequel des deux est le moins menteur; mais, dans tous les cas, celui-ci s'en ira dans la cour à cause des extravagances dont il regorge. »

OLIVARÈS, bourg d'Espagne, prov. et à 15 kilom. O.-N.-O. de Séville; 2,100 hab.

OLIVIER, s. m. (o.-li-va-rèss — rad. olive). Ornith. Variété de tarin, à teintes olivâtres plus marquées que dans les autres variétés.

OLIVIERE ou **OLIVARES** (Pédro de GUZMAN, comte d'), général espagnol, né en 1502, mort en 1562. Lors de la guerre connue sous le nom de *Germanada*, Guzman, tout jeune encore, se déclara pour la cause royale, prit part au siège de Tolède où s'était réfugiée Maria Pacheco, fut criblé de blessures et fait prisonnier pendant une attaque, puis recouvra la liberté sur parole. Pendant l'expédition de Tunis (1535), à laquelle il prit part avec Charles-Quint, il se conduisit de la façon la plus brillante, particulièrement au siège de la Goulette, et regut de l'empereur, en récompense de sa conduite, le titre de comte d'Olivarez, en souvenir d'un bois d'oliviers dans lequel il avait fait des prodiges de valeur. En même temps, il entra dans la garde de Charles-Quint, devint par la suite majordome de Philippe II, fit les campagnes de Flandre et de France et accompagna ce prince en Portugal (1543) et en Angleterre (1555).

OLIVAREZ (Henri de GUZMAN, comte d'), homme d'Etat espagnol, fils du précédent, né en 1530, mort en 1599. L'enfant don Philippe se l'attacha comme gentilhomme. Par la suite, il prit part aux campagnes de Flandre, se distingua à la bataille de Saint-Quentin (1559), puis devint successivement, après son retour en Espagne, président de la cour des comptes, grand trésorier de Castille, alcade du palais, majordome de Philippe II (1562), ambassadeur en France et à Rome. Dans ce dernier poste, il mit une grande ardeur à poursuivre les protestants et alla jusqu'à menacer Sixte-Quint, s'il ne chassait M. de Luxembourg, ambassadeur de Henri de Navarre, de le faire déclarer indigne du pontificat par un concile espagnol (1590). Nommé ensuite vice-roi de Sicile, puis vice-roi de Naples, il se fit remarquer par son administration habile, fit distribuer au peuple du blé acheté à ses frais, commença à faire creuser un nouveau port que le mauvais état des finances espagnoles empêcha d'achever, et montra une grande application aux affaires. A l'avènement de Philippe III (1598), Olivarez fut rappelé en Espagne.

OLIVAREZ (Gaspard de GUZMAN, comte d'), célèbre ministre espagnol, né à Rome, où son père était ambassadeur, en 1587, mort en 1645. Il devint ministre de Philippe IV en 1621. C'est à son administration qu'on fait remonter la décadence de la monarchie espagnole, bien qu'il ait fait tous ses efforts pour ranimer la splendeur palissante. Mais il avait en Europe deux rivaux redoutables : Buckingham en Angleterre et Richelieu en France, Richelieu dont la pensée première était l'abaissement de la maison d'Autriche, que le ministre espagnol voulait relever. Pendant qu'Olivarez, croyant la France assez occupée par ses troubles intérieurs, reprenait la guerre contre les Pays-Bas (1621), en Allemagne et en Italie, les Hollandais vont s'emparer du Brésil et les Français chassent les Espagnols de la Valteline, du Piémont et de l'Artois. Partout il rencontre l'infatigable génie de Richelieu qui fait échouer tous ses projets. Le présomptueux ministre espagnol note des insuccès, voit les ennemis du cardinal l'échouer, méritement l'enlèvement de l'électeur de Trèves, protégé par la France, amène la célèbre guerre (1635) que devait terminer la paix des Pyrénées (1659). Richelieu chasse les Espagnols de Corbie (1636), ruine leur marine par ses alliés de Hollande (aux Dunes, 1639), soutient la révolte des Catalans (1640) et celle des Portugais, qui mettent sur le trône Jean de Bragance, écrase la révolte de Gaston d'Orléans soutenue par l'Espagne, se rend maître du Roussillon et menace l'Espagne. L'impuissance d'Olivarez contre un tel adversaire éclate à tous les yeux. Attaqué par mille ennemis, il est disgracié en 1643 et va mourir de chagrin à Toro, dans le royaume de Léon. C'était un homme qui ne manquait pas de capacité et d'application; mais son excessive présomption l'entraîna dans des entreprises bien au-dessus de ses forces et des ressources de son pays. Olivarez, dit Weiss, avait de grandes qualités et de grands défauts; à beaucoup de pénétration il joignait beaucoup d'application aux affaires; mais il manquait d'adresse, et, comme il était très-défini, il n'employait que peu de personnes, choisies non d'après leur capacité, mais d'après les preuves de dévouement qu'elles lui avaient données. Son excessive dureté lui suscita des ennemis nombreux, surtout parmi les hommes puissants qui, sans contraindre ouvertement ses projets, les empêchèrent souvent de réussir. « Eloquent, instruit, spirituel, désintéressé, il exerça une influence considérable sur l'esprit du faible et indolent Philippe IV, enchançant de pouvoir se débarrasser de tout le poids des affaires et de vivre entouré de poètes et de jolies femmes, sans se préoccuper du soin de son royaume. Ce tout-puissant ministre gouverna l'Espagne pendant vingt-deux ans et la laissa en pleine décadence. En tombant du pouvoir, il ne trouva dans sa chute pas un ami, pas un regret. Il avait eu pour système politique d'établir le pouvoir

absolu sur la ruine des privilèges qui restaient aux divers ordres et aux provinces jusqu'alors indépendantes.

Olivares (PORTRAIT ÉQUESTRE DU COMTE-DUC D'), chef-d'œuvre de Velasquez, au musée de Madrid. Le ministre de Philippe IV, revêtu d'une cuirasse sur laquelle est jetée en sautoir une écharpe cramoisie, est monté sur un robuste cheval andalou, à la robe bai brun, qu'il dirige vers un combat qui se livre dans le lointain. De la main droite, le comte-duc tient un bâton de commandement. Sa tête, tournée vers l'épaule gauche, est coiffée d'un chapeau noir à larges bords qui projette de l'ombre sur le haut de son visage; ses traits, mâles et résolus, ont une tranquillité imposante; ses cheveux bruns flottent avec abondance et ses longues et épaisses moustaches se dressent d'une façon toute martiale.

Cette peinture, une des plus énergiques et des plus vivantes qui soient sorties du pinceau de Velasquez, jouit en Espagne d'une telle réputation que Gen. Bernades, l'historien de l'école espagnole, regardait comme superflu tout de la décrire, soit d'en faire l'éloge. « Voilà bien, dit M. Lavie (*Musées d'Espagne*), le plus admirable portrait que j'aie vu en ma vie. Jamais le Titien, jamais Van Dyck n'ont fait un cheval et un cavalier aussi vivants, aussi éclairés, aussi bien posés, aussi poétiques que ceux-ci... Et quels étonnants reliefs, quelle vérité dans le visage d'Olivarez! Quel beau paysage! Et quelle lumière répartie sur l'ensemble! Ce tableau, que nous considérons comme le plus parfait des portraits de Velasquez, le place, à notre avis, au premier rang des portraitistes. » Ce portrait confirme la description que Voiture nous a donnée du favori de Philippe IV; cet écrivain le représente comme un des meilleurs cavaliers et un des personnages les mieux tournés de l'Espagne. Le Sage en a tracé un portrait repoussant, qui est de pure fantaisie.

Une belle répétition de la peinture d'un musée de Madrid se voit au château de Broomhall, appartenant à lord Elgin; les dimensions, toutefois, sont réduites, et le cheval est pommelé au lieu d'être bai. Velasquez peignit beaucoup d'autres portraits d'Olivarez. Celui qui se voit au musée de l'Ermitage et qui provient de l'ancienne galerie du roi de Hollande est un des meilleurs; il le représente le ministre debout, couvert d'un vêtement de velours noir, avec la croix verte de Calatrava sur la poitrine et des nœuds de ruban vert sur son manteau; le triple caractère du gentilhomme élégant, de l'habile favori et de l'adroit politique se révèle d'une façon parfaite dans ce tableau. Il y a encore une excellente répétition de ce portrait dans la collection Hugh Bailie, à Londres. Il a été gravé sur bois dans l'*Illustrated London News* (21 mai 1852). Le portrait équestre du musée de Madrid a été gravé à l'eau-forte par Goya (1778) et lithographié par J. Jollivet. Une tête d'Olivarez, gravée à l'eau-forte, est attribuée à Velasquez lui-même. Des portraits en buste du célèbre ministre ont été gravés par H. Manneels, par Pontius, par C. Galle le jeune, etc.

OLIVARIUS adj. m. (o.-li-va-ri-uss). Myth. rom. Surnom d'Hercule.

OLIVARIUS (Holger de FINE), littérateur danois, né à Copenhague en 1758, mort à Altona en 1838. Il avait pour véritable père le roi Frédéric V, qui lui fit donner une brillante éducation. Lorsqu'il eut achevé ses études à Kiel et à Gœttingue, il satisfait son goût pour les voyages en visitant l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la France, l'Angleterre, la Hollande, regut, en 1781, une chaire de littérature et de droit à Kiel, mais reprit bientôt le cours de ses voyages, retourna à Paris, où il devint membre de l'Académie celtique (1783), habita de nouveau l'Italie de 1789 à 1793 et alla finir ses jours à Altona. Il parlait et écrivait parfaitement plusieurs langues. Ses principaux ouvrages sont : *Courte recherche sur l'état de la religion dans le Danemark depuis les plus anciens temps jusqu'à la Réforme* (1778, in-8°), en allemand; *Notices de voyages* (1794-1795), en danois; *Sur quelques moyens d'abaisser le taux de l'intérêt pour relever l'agriculture et les manufactures* (1794), en allemand; *Le Nord, géographie, physique, politique et moral* (Copenhague, 1797-1802, 23 cahiers), en français; *Archives générales du Nord* (Copenhague, 1803), etc.

OLIVASTRE s. m. (o.-li-va-stre — de olive, et de la désinence péjorative *astre*). Bot. Nom vulgaire des oliviers sauvages, des illarias et des chalaës, dans le midi de la France.

OLIVÂTRE adj. (o.-li-vâ-tre — de olive, et de la désinence péjorative *âtre*). Qui tire sur la couleur d'olive : Teint OLIVÂTRE. Peau OLIVÂTRE. Les Tunkinois sont de belle taille et d'une couleur un peu OLIVÂTRE. (Buff.)

— s. m. Couleur olivâtre : Un jaune tirant sur l'OLIVÂTRE.

OLIVE s. f. (o.-li-ve — lat. *oliva*, mot qui appartient évidemment à la même famille que *oleum*, huile. Il faut certainement rattacher au même groupe de mots le grec *elaion*, huile, *elaia*, olive; le gothique *alev*, ancien haut allemand *olet*, même sens; le lithuanien *alejus* et le bohémien *olej*, même sens. C'est probablement dans la racine sanscrite *ol*, li-

quérir, rendre liquide, qu'il faut chercher la racine commune à ces divers termes. La racine *ol* a donné un certain nombre de dérivés à plusieurs langues de la famille indo-européenne. V. LIQUEUR). Bot. Fruit de l'olivier : Huile d'OLIVE. Noyau d'OLIVES. La chair des OLIVES. Canard aux OLIVES. Cueillir des OLIVES. L'huile réside dans la chair de l'OLIVE et s'en extrait par expression. (P. Duchartre.) Il faut cueillir les OLIVES un peu avant leur maturité complète lorsqu'on veut avoir de l'huile fine. (Chateaub.)

— Par anal. Objet ayant la forme d'une olive, d'un ellipsoïde allongé : Le vêtement des Albanais consiste en des culottes fort amples, un petit jupon, un gilet garni de plaques, de chaînes et de plusieurs rangs de grosses OLIVES d'argent. (Chateaub.)

— Par ext. Olivier : Un vanneau d'OLIVE. L'OLIVE était consacrée à Minerve. (Acad.) L'OLIVE est le symbole de la paix. (Acad.) J. Rameau d'olivier, symbole de la paix :

Mahomet marche en maître et l'olive à la main.

VOILAIRE.

Une coupe à la main, l'olive sur la tête, Le héros, pour calmer le dieu de la tempête, Des intestins sanglants qu'il jette dans les mers Et des flots d'un vin pur rougit les flots amers.

DELLILLE.

« Ces deux sens ont vieilli.

— Joindre l'olive aux lauriers. Se montrer pacifique, faire la paix après avoir remporté des victoires :

Ses mains joignent l'olive aux lauriers triomphants.

VOILAIRE.

— Couleur d'olive, Couleur verdâtre, tirant un peu sur le jaune : Drap COULEUR d'OLIVE. Les Carabes ont la peau basanée en COULEUR d'OLIVE. (Buff.)

— Hist. sainte. Mont des Olives, Jardin des Olives, Colline située aux environs de Jérusalem, Jardin situé sur cette colline et où se passa une partie des scènes de la passion. On dit plus ordinairement aujourd'hui Mont, Jardin des Oliviers.

— Archit. Ornement en forme d'olive, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

— Mar. Poule à olive, Poule allongée, employée à bord pour la manœuvre de l'artillerie.

— Techn. Sorte de poignée en forme d'olive : L'OLIVE d'une serrure.

— Econ. domest. Olives vertes, Olives cueillies avant la maturité, adoucies par un court séjour dans de l'eau de chaux et conservées ensuite dans une saumure. Olives noires, Olives cueillies mûres, piquées, sautées dans le sel, le poivre et l'huile.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, formé aux dépens des volutes, comprenant une centaine d'espèces, la plupart vivant dans les mers des pays chauds, et dont la coquille a la forme d'une olive : Les OLIVES sont voraces et carnivores. (Jarduin.)

— Echin. Olives pétrifiées, Nom employé par les anciens auteurs pour désigner de grosses points d'oursins fossiles, présentant quelque rapport de forme avec les olives.

— s. m. Couleur de l'olive verte : UN OLIVE clair, foncé. Pour obtenir des OLIVES, il suffit d'ajouter au mordant plus ou moins d'acétate de fer, suivant la nuance qu'on veut avoir. (Robiquet.)

— Ornith. Espèce de bruant qui habite Saint-Domingue, et dont le plumage est de couleur olive.

— Adj. Qui est de la couleur de l'olive verte : Drap OLIVE, de couleur OLIVE. Redingote OLIVE. Tenture OLIVE. Vert OLIVE.

— Encycl. L'olive est un drupe à noyau uniloculaire et monosperme par avortement. Sa forme, sa grosseur et sa couleur varient avec la variété d'olivier qui la produit et aussi avec le pays où la récolte. Les olives de Provence ont la grosseur d'un gland de chêne; elles sont ovales, allongées, d'une couleur vert noirâtre; leur saveur est amère et désagréable lorsqu'elles sont fraîches. Récoltées avant maturité et plongées d'abord dans une eau alcaline, puis mises à macérer quelque temps dans la saumure, elles perdent leur âcreté et prennent même une saveur agréable; on en consomme dans cet état une assez grande quantité. C'est un aliment un peu indigeste peut-être, mais qui convient aux malades affectés de glycosurie et à ceux qui sont prédisposés à la phthisie pulmonaire. Les olives, et c'est là ce qui les distingue de presque tous les autres drupes, renferment dans leur péricarpe, en même temps que dans leur amande une huile grasse. C'est cette huile qui constitue le produit le plus important de l'olivier. Les olives fournissent de 20 à 24 pour 100 de leur poids de cette huile.

L'époque de la récolte des olives est subordonnée aux variétés, aux climats, aux saisons, à l'emploi qu'on en veut faire; c'est ordinairement en novembre qu'elle a lieu en France, parfois c'est en décembre, mais on la considère alors comme tardive. En Italie, on laisse les olives passer l'hiver sur l'arbre et on ne les cueille qu'en février et mars; mais, par leur séjour trop prolongé sur l'arbre, elles fermentent et acquièrent un mauvais goût. Les anciens les cueillaient à peu

près à la même époque que nous, en tenant compte du climat et de l'année. Pliny dit que plus l'olive est mûre moins elle est agréable; Columelle exprime le même avis. Pour cueillir les olives, on choisit une belle journée; on étend des draps sous les arbres et l'on secoue ou l'on gaulle les branches; mais le gaulage est nuisible parce qu'il blesse les olives et détruit les rameaux fructifères. Ce qu'il y a de préférable, c'est la cueillette à la main, quoiqu'elle soit longue et difficile.

On sert les olives sur table après leur avoir fait subir certaines préparations, sans lesquelles elles conserveraient leur saveur désagréable. Pour les manger encore fraîches, on les change d'eau pendant dix jours, puis on les laisse séjourner dans de l'eau salée à laquelle on ajoute des graines de fenouil et de bois rose.

Pour conserver vertes, on les confit dans du vinaigre additionné de plantes aromatiques, de saumure et d'huile.

Le procédé employé à Aix consiste à enfermer les olives dans un vase plein d'eau; on les retire en juillet pour couper les olives en long jusqu'au noyau; on les remet dans le vase en ajoutant fenouil et coriandre. Après huit jours de macération, elles sont bonnes, encore amères, mais d'un goût agréable. Du temps de Pliny, on faisait confire les olives vertes dans du vinaigre, avec addition de fenouil, lentilles et plantes aromatiques infusées dans la saumure, l'huile et le vin cuit; on choisissait les plus belles avant la maturité.

Un autre procédé consiste à les meurtrir avec un maillet de bois et à les laisser dans de l'eau pure qu'on change jusqu'à ce que leur amertume disparaisse en partie.

Enfin, un dernier procédé consiste à placer dans un vase un lit d'olives sur un lit de plantes aromatiques; les olives, fraîchement cueillies, sont fendues jusqu'au noyau; on les recouvre d'une couche de sel, par-dessus laquelle on met un lit de plantes aromatiques; puis une nouvelle couche d'olives, et ainsi de suite; on remplit ensuite d'eau bouillante. Le lendemain, on met de l'eau fraîche qu'on change tous les trois jours; enfin, par-dessus, on met des saumures et des épices.

La picholine se prépare en mettant les olives dans une lessive de chaux et de cendres de bois neuf dans la proportion de 1 à 6; ensuite on applique la méthode du séjour dans l'eau, qu'on renouvelle toutes les vingt-quatre heures; on termine en ajoutant de la saumure et une infusion de plantes aromatiques. Lorsque les olives sont ainsi confites, on les ouvre avec le couteau et, à la place du noyau, on place des câpres, des anchois, du thon mariné, des truffes; on les conserve ensuite dans des bouteilles pleines d'huile.

Dans le Levant et l'archipel grec, on sale beaucoup d'olives, qu'on expédie pour Constantinople, où elles sont consommées par les Grecs et les Arméniens.

On peut les assaisonner avec huile, poivre, sel et laurier. A Toulon, on voit des habitants aller, le pain à la main, se composer sous les oliviers un déjeuner simple et frugal en mangeant les olives sans autre préparation que leur maturité; mais c'est l'olive douce qu'on mange ainsi.

A Rome, les olives se servaient à l'entrée et à la fin des repas. On lit dans Martial (l. XIII) :

Hæc quæ Picens venit subducta tapetis,
Inchoat atque eadem fuit oliva dapas.

Les meilleures olives salées se préparent en Languedoc et en Provence, ou du moins celles de ces pays sont les plus répandues dans le commerce. La ville de Saint-Chamas, en Provence, en exporte une grande quantité; elles sont petites et d'une chair délicate.

Dans le Languedoc, on prépare trois qualités d'olives : les amelaus, les verdales et les lucques, dont il s'expédie, chaque année, des milliers de quintaux dans toutes les parties du monde. Les lucques se vendent un peu plus cher que les amelaus, qui se vendent elles-mêmes plus cher que les verdales.

Les olives farcies ou picholines se préparent principalement à Marseille.

Les olives, dit Grimo de la Reynière, ont de commun avec les figues fraîches, les melons et les mûres, de ne paraître jamais au dessert; on les sert à l'entremets, ou plutôt au rôti, dans un saladier de porcelaine et dans de l'eau fraîche; mais on en tire dans la cuisine un assez bon parti. On fait avec elles des entrées de volaille et surtout de gibier qui sont excellentes. C'est une manière sûre de relever un canard, et, lorsqu'il est croustillant, on peut paraitre avec distinction sur les tables les mieux servies.

Les olives farcies aux câpres et aux anchois et confites à l'huile vierge, telles qu'on nous en envoie quelquefois d'Aix, sont un manger délicat et très-propre à exciter l'appétit. On ne les sert qu'en hors-d'œuvre, en pendant avec les anchois, le thon mariné, les fruits et les légumes confits au vinaigre, etc.; mais c'est un plat hors d'œuvre fort cher. Aussi ne fait-on ordinairement paraître ces sortes d'olives qu'à des déjeuners somptueux ou à des dîners faits en très-petit comité.

On connaît, dans la cuisine, une autre espèce d'olives farcies; ce sont celles dont on

a retiré le noyau, qu'on a remplacé par une farce quelconque. On peut servir ce ragout comme entremets; mais plus ordinairement il parait comme entrée sous différentes espèces de gibier ou de volaille.

— **Huile d'olive.** L'usage de cette huile est connu depuis un temps extrêmement reculé. On l'extrayait autrefois par des procédés très-simples qui se sont conservés, ou à peu près, chez les populations musulmanes. On suit aujourd'hui, pour l'extraction de l'huile d'olive, divers procédés dont la plus ou moins grande perfection influe énormément sur la qualité de l'huile. Ces procédés ne sont pas les mêmes dans les extractions faites sur une petite échelle par les cultivateurs et dans les huileries qui, ramassant la récolte d'un grand nombre de producteurs, se servent d'appareils relativement parfaits. D'ailleurs, le mode de récolte des olives influe lui-même sur la qualité du produit; les olives récoltées à la cueillette donnent une huile plus fine que les olives récoltées à la gaulle, lesquelles se trouvent toujours plus ou moins meurtries.

Les noms que l'on donne aux huiles de diverses qualités varient avec les localités, mais partout on désigne sous le nom d'huile vierge la plus blanche et la plus belle. Aux environs de Montpellier, l'huile vierge est celle qui s'écoule lorsqu'on écrase les olives sous des moulins à meules verticales; cette huile vierge est la plus estimée de toutes les sortes, aussi est-elle très-rare dans le commerce et d'un prix élevé; elle est presque en entier consommée dans les pays de production. Aux environs d'Aix, on nomme huile vierge l'huile qui s'écoule lorsqu'on met à la presse la pulpe des olives écrasées au moulin; l'huile d'Aix est d'excellente qualité; elle est véritablement très-facilement solidifiable et possède en général un goût de fruit très-prononcé; c'est l'huile commerciale de première qualité. Dans les huileries bien montées, la pulpe est introduite dans des sacs de crin ou de grosse toile nommés cabas ou scouffins et soumise à la pression énergique de presses hydrauliques horizontales très-puissantes. L'huile s'écoule dans des réservoirs à moitié pleins d'eau.

Les tourteaux ou grignons ainsi obtenus renferment encore une notable proportion d'huile. On les écrase de nouveau en les passant au moulin, puis on introduit encore une fois la matière dans les sacs; on arrose ceux-ci d'eau bouillante et on les met à la presse. On obtient ainsi une huile de deuxième qualité dite huile ordinaire. Cette huile est jaune, plus facilement solidifiable que l'huile vierge et très-recherchée encore pour la table. Celle que l'on fabrique du côté de Montpellier est la meilleure, la pulpe n'ayant fourni auparavant qu'une faible quantité d'huile vierge. Dans les usines pourvues de presses puissantes, les tourteaux qui ont subi deux expressions ne contiennent plus d'huile. Si les appareils sont insuffisants, les tourteaux renferment encore une quantité d'huile qui rend nécessaire un traitement ultérieur. Ce traitement se fait dans les moulins de recense. Voici en quoi il consiste. On plonge les tourteaux, les grignons dans l'eau, puis on les triture sous une meule dans une sorte de cuve que traverse un courant d'eau; la pulpe, plus légère, est mise en suspension dans l'eau que l'on agite avec des râteliers, tandis que les noyaux, plus denses, gagnent le fond du vase; le liquide passe alors dans une seconde cuve ou puits, où il entraîne la pulpe, tandis que presque tous les fragments ligneux des noyaux restent dans le premier puits; le séjour de la masse dans le second puits achève de dépouiller celle-ci des débris de noyaux.

La pulpe arrive enfin dans des réservoirs communiquant entre eux par des siphons. Le parenchyme chargé de matière grasse surcharge et l'eau, gagnant le fond, se trouve entraîné d'un puits dans le suivant, la seule sorte que la pulpe s'accumule à la surface des premiers réservoirs. On l'enlève avec des écumoirs, puis on la porte à l'ébullition dans des chaudières; enfin, on la met à la presse. L'huile ainsi obtenue est connue sous le nom d'huile de recense. L'eau qui a été exprimée avec elle, conduite dans de grands réservoirs appelés enfers, laisse surager, après un repos prolongé, une certaine quantité d'une huile de qualité très-inférieure, l'huile d'enfer.

On trouve dans le commerce, sous le nom d'huile fermentée ou huile tournante, une huile dont le mode de préparation se rapproche un peu de celui des Kabyles. On l'obtient en abandonnant les olives, aussitôt après leur récolte, en tas très-épais sans les écraser. Il s'établit une sorte de fermentation pendant laquelle le parenchyme se ramollit et même se détruit en partie. Mélangant ensuite la masse avec de l'eau bouillante et mettant à la presse, on obtient l'huile avec plus de facilité et avec un rendement plus considérable; seulement cette huile est de qualité moins bonne que celle que fournit l'expression immédiate; elle a acquis pendant la fermentation un goût assez désagréable. Ainsi s'est-on abandonné en grande partie ce mode opératoire; il n'est plus usité qu'en Espagne.

Toutes les huiles d'olive doivent être clarifiées avant d'être livrées à la consommation. Les plus fines sont mises à déposer dans de grandes jarres de grès placées dans un local dont la température est maintenue as-

sez élevée pour que les huiles restent liquides et abandonnent facilement les matières solides qu'elles tiennent en suspension; on les décante ensuite et on les conserve à l'abri de l'air. Les huiles de seconde qualité sont mises à déposer dans de grandes citernes en maçonnerie appelées pîles, qui peuvent en contenir des quantités considérables. Les résidus de la décantation, les crasses, sont traités avec les huiles de basse qualité.

Les huiles de première et deuxième expression sont presque uniquement employées pour les usages domestiques et pour la pharmacie; les qualités inférieures servent pour la fabrication des savons, pour la parfumerie, pour préparer les bains blancs dans les ateliers de teinture et même pour l'éclairage. Ces qualités inférieures étant, par le fait même des procédés employés pour les fabriquer, beaucoup plus chargées de matières mucilagineuses que les huiles de première expression, rancissent plus rapidement qu'elles.

Le goût de fruit de certaines huiles serait dû, suivant quelques auteurs, beaucoup plus à la nature des olives qu'elles ont fournies qu'au système de fabrication. Parmi les huiles les plus recherchées, on doit citer en premier lieu celles qui viennent du midi de la France, celles d'Espagne et d'Italie sont beaucoup moins fines. Depuis quelques années, on en produit de fort bonnes dans diverses localités de l'Algérie, où des colons ont monté des huileries munies d'appareils perfectionnés. L'huile d'olive donne lieu à un commerce immense; Paris seul en consomme plus de 6,000 hectolitres par an.

L'huile d'olive pure est d'un blanc jaunâtre ou verdâtre; sa saveur est douce et agréable, son odeur peu prononcée. Elle est composée de margarine et d'oléine. Celle qui a été exprimée à chaud contient plus de margarine que celle qui a été obtenue à froid; en moyenne, l'huile d'olive contient de 25 à 30 pour 100 de margarine. Il résulte de la variation de composition des diverses huiles que l'huile du commerce n'a pas toujours la même densité et ne se solidifie pas toujours à la même température. Sa densité moyenne, d'après Saussure, serait de 0,9132 à 1,20, de 0,9109 à 0,925, de 0,9332 à 0,950 et de 0,8624 à 0,94. Elle se solidifie à 60 ou 80 au-dessus de 0°; à une température supérieure, elle se solidifie déjà en partie et se présente alors sous la forme d'une masse grenue. Saponifiée par les alcalis, elle donne des savons solides; avec la litharge, elle fournit un savon (emplâtre simple) solide, blanc et cassant.

La propriété qu'a l'huile d'olive de se solidifier par le froid est un obstacle à son emploi pour le graissage des machines délicates, dans l'horlogerie par exemple; c'est cependant d'huile d'olive que se servent les horlogers. Pour fabriquer la meilleure huile pour le graissage, on sépare, dans la masse en partie congelée, la margarine de l'oléine, et c'est cette dernière qui est seule employée. Pour des pièces moins délicates, on se sert de l'huile d'olive ordinaire. Mais, dans les deux cas, on lui fait subir une opération préalable fort importante; on l'épure pour lui enlever les matières susceptibles d'attaquer et de corrodier les métaux. On verse l'huile dans une bouteille où l'on a introduit préalablement une lame de plomb; après avoir bouché la bouteille, on l'expose au soleil. Peu après le plomb s'oxyde et s'unit aux matières acides qui nuiraient le plus aux pièces métalliques; il se produit une masse caillée qui se dépose lentement. Lorsque cette substance cesse de se produire, on enlève la lame de plomb et on filtre l'huile, qui est dès lors propre au graissage.

L'huile d'olive a des propriétés émollientes marquées; elle est légèrement laxative et antholmitique. Cette dernière propriété la fait employer dans la médecine des enfants. Elle est quelquefois administrée pour combattre l'irritation produite par les poisons. L'huile d'olive chlorée est incolore et épaisse; sa densité est de 1,078 à 1,100; elle renferme de 20 à 21 pour 100 de chlore. L'huile d'olive bromée est jaunâtre et épaisse; sa densité est de 1,276 à 1,040; elle renferme de 36 à 37 pour 100 de brome.

Les usages de l'huile d'olive sont tellement nombreux que son prix est toujours assez élevé; aussi la falsifie-t-on beaucoup et de diverses manières. La plus souvent, les falsifications consistent à la mélanger avec d'autres huiles d'un prix moins élevé, telles que les huiles de navette, de colza, de sésame, d'arachide, de noix, de faines et surtout d'œillette. On en a trouvé même qui était mélangée de miel ou de graisse de volaille qui lui donnait la propriété de se figer facilement.

Parmi ces sophistications, quelques-unes sont très-aisément reconnaissables; telle est celle qui a le miel pour base; mais il en est d'autres, et ce sont les plus répandues, qui ne peuvent être décelées que très-difficilement. La plus commune de toutes est celle qui consiste à mélanger l'huile d'olive d'huile d'œillette. La falsification par l'huile de colza est rare, cette huile possédant une saveur et une odeur nauséuses très-facilement reconnaissables. La difficulté de reconnaître les falsifications de l'huile d'olive et surtout l'importance commerciale de ces falsifications ont porté beaucoup de chimistes à étudier cette question, de telle sorte que l'on connaît aujourd'hui de nombreux procédés qui permet-

tent de déceler la fraude. V. HUILE, DIAGNOSTIQUE, OLÉOMÈTRE.

Un olive rapporte, à 12 ans, 3 kilogrammes d'olives, qui produisent 240 grammes d'huile, valant 60 centimes; à 20 ans, 1 fr. 50; à 30 ans, 2 fr. 55; à 40 ans, 3 fr. 80; à 100 ans, 9 fr. 95.

Année moyenne, le produit de la récolte des olives est en France de 300,000 hectolitres qui, à raison de 1 fr. 60, constituent une somme de 48 millions de francs.

— Moll. Les olives présentent une coquille lisse, épaisse, solide, ovoïde, allongée, presque cylindrique, enroulée, à tours de spire très-petits et séparés par une suture canaliculée; l'ouverture est longue, étroite, fortement échancrée en avant; le bord columellaire est renflé antérieurement en un bourrelet marqué de stries obliques dans toute sa longueur. L'animal est ovoïde, comprimé, muni d'une petite tête terminée par une trompe et portant deux tentacules rapprochés; son pied est très-grand, oblong, et fendu en avant; le manteau recouvre en grande partie la coquille. Les olives sont répandues surtout dans les mers des pays chauds; elles se plaisent dans les eaux claires et sur les fonds sablonneux. Elles sont très-actives et même turbulentes, rampent avec beaucoup d'agilité, se redressent très-prestement à l'aide de leur pied quand elles sont renversées, et cherchent à vaincre les obstacles qu'on oppose à leur progression. Mais dès que l'eau dans laquelle on les place est altérée ou souillée, elles rentrent dans leur coquille pour ne plus en sortir. Voraces et carnivores, elles s'enfoncent dans le sable pour y chercher les mollusques bivalves dont elles se nourrissent. Elles aiment aussi la chair; mais leur langue est tellement délicate, leur estomac et leur œsophage sont si étroits, que cette substance doit avoir beaucoup de peine à passer; il est donc probable qu'elles ne l'avalent pas, comme le font les buccins, mais se nourrissent seulement de son suc. Dans les pays chauds, notamment à l'île Maurice, on les prend avec de la chair crue comme appât, à l'aide d'une ligne; elles s'y attachent fortement et se laissent ainsi amener près de la surface, où on les reçoit dans un petit filet quand elles se laissent tomber.

Les olives se divisent, suivant leur forme, en quatre sections : 1° les *ancillolides*, dont le pli columellaire est en forme de torse; 2° les *cylindroïdes*, dont la spire est fort pointue et qui ont des pli columellaires nombreux occupant presque tout le bord gauche; 3° les *glandiformes*, qui sont globuleuses, ventrues, à spire courte, et dont le bord columellaire est strié seulement jusqu'à moitié; 4° les *volutelles*, dont la spire est mucronée, et dont le canal s'oblitére vers le commencement du dernier tour. Toutes ces coquilles, par l'éclatage de leurs formes et la richesse de leurs couleurs, sont fort recherchées des amateurs. Nous citerons surtout l'olive porphyre, vulgairement olive de Panama, la plus grande et la plus belle espèce du genre, qui dépasse 0m,12 de longueur.

Olive (L.), recueil de sonnets, par Joachim Du Bellay (1552, in-4°). Le titre bizarre de ce recueil est l'anagramme de *Viole*, nom de la dame des pensées du poète. Pétrarque avait composé trois cents sonnets en l'honneur de Laure; J. Du Bellay, qui, dans son *Illustration de la langue française*, recommandait aux poètes futurs « ces beaux sonnets, de plaisante et docte invention italienne », prêcha d'exemple et en publia cent quinze en l'honneur de sa maîtresse. Les sonnets de *Olive* sont écrits en vers de dix pieds; c'était alors le mètre héroïque par excellence. Du Bellay nous explique lui-même quel est le sujet de son recueil et joue sur le titre qu'il lui a donné :

L'heureuse païx, Pallas consacrée,
Branche de pain, porte le nom de celle
Qui le sens m'ôte, et souz grand' beauté cèle
La cruauté qui à Mars tant agred.

L'*Olive* est donc un recueil de sonnets amoureux. Le poète raconte ses chagrins et ses joies, ses espérances et ses déceptions, décrit les beautés incomparables de sa maîtresse, nous montre sa figure inflexible. C'est encore un trait distinctif de cette poésie des poètes de la pléiade; elle est toute personnelle. Tous ces sonnets, plus ou moins lisibles aujourd'hui, se distinguent pourtant par le son minuscule de la forme, la richesse des rimes, la recherche quelquefois heureuse du pittoresque :

De grand' beauté ma dresse est si pleine,
Que je ne voy' chose au monde plus belle :
Soyt que le front je voye, ou les yeux d'elle,
Dont la clarté sainte me guide et meine;
Soyt cette bouche où soupire une haleine
Qui les odeurs des Arabes excelle;
Soyt ce chef d'or qui rendroit l'estincelle
Du beau soleil honteux, obscure et vaine;
Soyent ces cousteaux (coteaux, collines) d'alléure
[et main polie,
Qui mon cœur serre, enferme, estreint et lie,
Bref, ce que d'elle on peut ou voir ou croire,
Tout est divin, céleste, incomparable;
Mais j'ose bien me donner ceste gloire,
Que ma constance est trop plus admirable.

Il y a dans ce sonnet beaucoup de recherche et même de mauvais goût, mais il y a cependant de la poésie et du charme. On pourrait d'ailleurs en citer de bien supérieurs à

celui-là, qui nous sert seulement à donner une idée du ton moyen de l'*Olive*. Un des traits caractéristiques de cette poésie est encore l'abus de la mythologie. Il y a très-peu de sonnets dans lesquels n'intervienne quelque souvenir de l'antiquité mêlé aux inspirations modernes et chrétiennes. Du Bellay est plein de l'antiquité, et, dans sa naïve admiration, il travaille à l'imiter sans cesse.

Olives (LES), saynète espagnole, de Lope de Rueda (1567). Rien de plus ingénieux et de plus simple que cette petite composition dramatique; cela se rapproche un peu de ce qu'on appelle aujourd'hui proverbe, bluettes légères, dont un dialogue entre deux ou trois personnages fait tous les frais. Un paysan rentre le soir dans sa maison, trempé de pluie et pliant sous une charge de bois; il n'y a pas seulement de feu chez lui, le souper n'est pas prêt et sa femme bavarde chez la voisine. Pendant que sa fille, Méciguella, lui fait cuire des œufs à la hâte, la femme rentre et lui demande s'il a pensé au replant d'oliviers qu'il devait faire; c'est justement ce qu'il a retardé et l'opération est faite; il compte que dans six ou sept ans cela commencera à rapporter. Combien de boisceaux? une soixantaine au moins et dans vingt-cinq ans toute une fortune. Là-dessus, la femme déclare qu'il ne faudra pas vendre les olives moins de deux réaux le boisseau; le père se récrie : il ne faut pas compter sur plus de douze ou quinze deniers. Comme c'est Méciguella qui ira au marché, son père et sa mère lui font tour à tour la leçon : tu demanderas deux réaux, dit l'une; tu laisseras prendre à douze deniers, dit l'autre. L'enfant ne sait auquel entendre, et ils la battent. Un voisin arrive au vacarme, s'enquiert du sujet de la dispute et il propose d'acheter les olives, sujet de cet orageux débat. Les deux paysans, tout confus, sont forcés d'avouer que le plant ne vient que d'être mis en terre. « Plaisants gens, s'écrie le voisin; on se querelle pour les olives et les oliviers n'ont pas encore pris racine. » Il y a de la délicatesse et de la naïveté dans cet essai tout primitif, dû au fondateur du théâtre espagnol.

OLIVE (Pierre-Jean), théologien français, né à Sérignan, près de Béziers, en 1247, mort à Narbonne en 1293. Tout jeune encore, il entra dans l'ordre des frères mineurs, se fit de nombreux ennemis en s'élevant contre le relâchement de la discipline et se vit accusé par eux d'avoir émis dans ses écrits théologiques des opinions hétérodoxes. En 1278, Jérôme d'Ascoli, général des franciscains, condamna un de ses livres, dans lequel il avait en quelque sorte divisé la Vierge Marie et lui enjoignit de le brûler de ses propres mains. Olive obéit; mais cet acte de soumission ne satisfait point ses adversaires, qui continuèrent à l'accuser dans divers chapitres généraux. Olive se défendit successivement avec tant d'habileté et d'éloquence aux chapitres généraux de Strasbourg (1283), de Paris (1285 et 1292), que ses juges restèrent désarmés et qu'il mourut tranquille après avoir reçu les sacrements de l'Eglise et protesté de son attachement à la foi catholique et romaine. Toutefois, comme en mourant il déclara « qu'une condition essentielle de la vie évangélique des moines mendiants était de renoncer à tout droit temporel, à tout genre de propriété et de se contenter du simple usage des choses, tenant pour coupables de péché mortel tous ceux qui autorisaient ces violations de la règle et spécialement du vœu de pauvreté », ses ennemis s'acharnèrent après sa mémoire. En 1297, sur la demande de douze théologiens qui l'accusèrent d'hérésie, son cadavre fut déterré et livré aux flammes; le concile de Vienne frappa sa doctrine d'anathème (1311), et Jean XXII la condamna en 1320. Toutefois, au xiv^e siècle, une réaction s'opéra en sa faveur. Sixte IV réhabilita sa mémoire. Olive a laissé plus de quarante ouvrages, dans lesquels on trouve toutes les illusions du mysticisme et d'une imagination dominée par une excessive ardeur religieuse. Ses écrits consistent en *Commentaires* sur diverses parties de la Bible, sur le maître des sentences, etc., en ouvrages de controverse, en traités *Sur l'autorité du pape* et des *conciles*, *Sur les vices* et les *vertus*, *Sur les sacrements*, etc. Les seuls qui aient été publiés ont pour titre : *Expositio in regulam sancti Francis* (Venise, in-fol., 1513, in-fol.); *Quodlibeta* (Venise, 1509, in-fol.).

OLIVE (Simon P.), magistrat français, né à Toulouse, qui vivait au xv^e siècle. Il fut successivement avocat, avocat du roi au présidial de sa ville natale et conseiller au parlement (1628). Après la prise de Montauban par Louis XIII, d'Olive fut chargé de faire exécuter l'édit qui réglait l'instruction publique dans cette ville et y établissait un collège mi-parti de professeurs catholiques et de professeurs protestants. Joignant le bon goût à une solide instruction, il comprit la nécessité de débarrasser l'éloquence judiciaire de ces fatras de citations d'auteurs anciens et étrangers dont on surchargeait alors les plaidoyers. On a de lui : *Actiones forenses*; *Questions notales* (Paris, 1645); des lettres à Davauir, à d'Aligre, au cardinal de Richelieu, etc. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Lyon (1650, in-fol.).

OLIVECRANTZ (Jean-Paulin), négociateur et écrivain suédois, né à Strensens en 1633,

mort à Stockholm en 1707. Il était fils de l'archevêque d'Upsal, Laurentius P. Gothus, et changea son nom en celui d'Olivierantz lorsqu'il fut anobli par la reine Christine. C'était un homme qui joignait à un vaste savoir de grands talents pour les affaires et les négociations. Il avait rempli diverses fonctions importantes, lorsque Charles XII l'envoya comme ambassadeur au congrès de Nimègue (1667). Il devint un des conseillers de la reine Christine et, après l'abdication de cette reine, fut nommé gouverneur général de ses domaines. Christine désirait qu'il se fixât auprès d'elle en Italie, mais il se borna à faire un voyage à Rome et retourna peu après en Suède. Nous citerons de lui : *Magnus principatus Finlandiae epico carmine depictus, oratione graeca* (Stockholm, 1678); *Tabula in Hug. Grotii de jure belli et pacis libros* (Kiel, 1688, in-fol.); *Epigramma de sole in Suecia non occidente* (Stockholm, 1693).

OLIVENÇA ou OLIVENZA, ville forte d'Espagne (Estramadure), à 25 kilom. S.-O. de Badajoz, près de la rive gauche du Guadiana, en face du Portugal; 6,300 hab. « La muraille qui l'entoure, dit M. Germond de Lavigne, forme un polygone de neuf côtés. Une seconde enceinte, datant de 1306, occupe l'intérieur de la ville, et au centre, auprès de l'église principale, s'élève un château très-ancien que domine une belle tour de 40 mètres. Autour de la ville s'étend une plaine fertile couverte de jardins, de plantations et de métairies. Dans l'intérieur, on rencontre quelques maisons bien bâties, des quartiers pour la troupe, un hôpital militaire, un hôpital de charité où l'on recueille les malades pauvres et les enfants abandonnés, et deux belles églises paroissiales. Santa-Maria del Castillo, la principale, est remarquable par l'élégance, la hardiesse et la légèreté des colonnes qui forment ses trois nefs. La seconde, Santa-Maria-Magdalena, offre un magnifique portail de marbre blanc à colonnes et pilastres d'ordre corinthien, soutenant un fronton triangulaire. L'intérieur est divisé en trois nefs, formées par des colonnes supportant des voûtes gothiques; le retable du maître-autel est une œuvre remarquable. La population s'occupe d'agriculture, récolte du lin, du vin, un peu d'huile et élève des bestiaux. »

Les Espagnols enlevèrent Olivença aux Portugais en 1657 et la leur rendirent en 1668; elle revint à l'Espagne en 1811. Les traités de 1815 l'avaient restituée au Portugal, mais cette clause n'a pas été exécutée.

OLIVENÇA, bourg du Brésil, province de Bahia, à 24 kilom. S. d'Iheos et environ 10 kilom. de l'Atlantique, entre les embouchures de deux petites rivières et sur une colline boisée.

OLIVÉNITE s. f. (o-li-vé-ni-te — rad. olive, à cause de la couleur). Minér. Cuivre arséniate naturel.

— Encycl. Cette espèce minérale est constituée par un arséniate de cuivre hydraté. On l'appelle encore cuivre arséniate en occitane *aigus*, cuivre arséniate prismatique droit, *pharmacocalcite*, *olivénite*. C'est une substance d'un vert sombre qui fournit une poussière d'un vert olive pâle; elle renferme

Acide arsénique.	39,5
Oxyde de cuivre.	56,5
Eau.	4
	100,0

Ces chiffres correspondent à la formule $3\text{CuO}, \text{AsO}_5, \text{CuO}, \text{H}_2\text{O}$. L'olivénite est isomorphe avec la libéthénite ou phosphate de cuivre hydraté; elle cristallise sous des formes qui dérivent d'un prisme rhomboïdal droit de 92°30'. En général, elle constitue des prismes conifères ou des masses aciculaires. Sa dureté est égale à 3 et sa densité à 4,5. On la trouve dans l'Oural, à Nischne-Tagilsk; en Angleterre, à Redruth et à Alston-Moor; en Bohême, à Zinnwald.

OLIVENZA. V. OLIVENÇA.

OLIVER v. n. ou intr. (o-li-vé — rad. olive). Faire la cueillette des olives : *Dans quelques départements, on olive dans le mois de novembre. Dans les Bouches-du-Rhône, on olive plus tôt que dans le département du Var, et c'est la principale cause de la supériorité des huiles dans la première de ces contrées. Quand les olives sont attaquées par le ver, on olive avant la maturité; l'huile gagne alors en qualité ce qu'elle perd en quantité.* Mot usité dans les départements du Midi.

— v. a. ou tr. Cueillir les olives de : **OLIVER** un arbre, un verger, un champ.

OLIVER (Isaac), peintre anglais, né en 1556, mort à Londres en 1617. Élève d'Hilliard, puis de F. Zucchero, il fit de rapides progrès sous ce dernier maître, s'adonna à la peinture historique, mais acquit surtout de la réputation comme peintre de portraits. Il a reproduit les traits des principaux personnages de son temps, notamment d'Elizabeth, de Marie Stuart, de Philippe Sidney, de Ben Johnson, etc., et exécuta surtout dans la miniature. Ses œuvres se recommandent par la correction du dessin, la délicatesse de la touche et tout à la fois par la largeur du faire. On lui doit aussi des dessins fort remarquables par le fini de l'exécution, notamment le *Christ au tombeau*, le *Massacre des innocents*, d'après Raphaël, et des copies des plus belles œuvres du Parmesan. Enfin, il a laissé

un traité sur la miniature, que Sanderson a inséré en partie dans son *Graphique*.

OLIVER (Pierre), peintre et graveur anglais, fils du précédent, né à Londres en 1601, mort vers 1654. Sous la direction de son père, qu'il ne tarda point à surpasser, il devint un excellent peintre en miniature et sa réputation s'étendit bientôt à l'étranger comme dans la Grande-Bretagne. La collection formée par Charles I^{er} et Jacques II contenait de cet artiste trente tableaux d'histoire, dont sept se trouvent au palais de Kensington. Son chef-d'œuvre est le portrait de sa femme, lequel appartient au duc de Portland. On a de lui quelques bonnes gravures à la pointe et à l'eau-forte.

OLIVER (Jean), peintre et graveur anglais, parent du précédent, né à Londres en 1616, mort au commencement du XVIII^e siècle. Il s'adonna avec succès au genre du portrait, mais dut surtout sa réputation à son talent comme peintre sur verre. Oliver avait quatre-vingt-quatre ans lorsqu'il exécuta à l'église de Christ, à Oxford, d'admirables vitraux. Il a gravé en outre, d'une pointe fine et spirituelle, des eaux-fortes, parmi lesquelles on cite des vues de Tanger et des eaux de Bath, des portraits de Jacques II et de Jeffereys, etc.

OLIVERI, bourg d'Italie, à 48 kilom. O. de Messine, au S.-E. du cap Tindari, sur la rive droite de l'Elicone, ainsi nommé à cause de la grande quantité de ses oliviers; 600 hab. Au sommet d'un rocher presque à pic, dominant le château crénelé du prince Oliveri, est suspendu l'ermitage de la Madonna del Tonnaro. Aux environs se trouvent les ruines de Tindare.

OLIVERIE s. f. (o-li-ve-ri — rad. olive). Moulin à huile, endroit où l'on extrait l'huile des olives.

OLIVÉRIE s. f. (o-li-vé-ri — d'Olivier, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Orient.

OLIVÉROTTO DE FERMO, général italien, tué en 1592. Il s'attacha à la fortune de César Borgia, pour le compte duquel il prit part à plusieurs guerres, notamment contre les Florentins. De retour à Fermo en 1501, il invita à un festin les personnages les plus considérables de cette ville, les fit massacrer et s'empara du pouvoir. Peu après, il entra dans une ligue contre César Borgia, qui essaya de le rallier à sa cause, consentit à avoir avec lui une entrevue à Sinigaglia où Oliverotto fut tué par ordre de ce dernier.

OLIVERT s. m. (o-li-vèr — rad. olive). Ornith. Espèce de fauvette de couleur olive.

OLIVET s. m. (o-li-vé — du lat. *olivetum*, plant d'oliviers). Géogr. Nom donné quelquefois au mont appelé aussi *mont des Oliviers* : *Le mont OLIVET*.

— Hist. relig. *Ordre du Mont-Olivet*, Ordre de bénédictins et de bénédictines, fondé au commencement du XIV^e siècle, à Sienne, et tirant son nom d'une colline située près de cette ville.

— s. m. Ornith. Espèce de tangara qui habite la Guyane.

— Vitic. Variété de raisin à grains allongés.

OLIVET, bourg de France (Loiret), cant., arrond. et à 5 kilom. d'Orléans, sur la rive gauche du Loiret; pop. aggl., 1,371 hab. — pop. tot., 3,478 hab. Fabriques d'épingles, bonneterie, papeterie, fours à chaux.

OLIVET, village de France (Mayenne), cant. de Liron, arrond. et à 15 kilom. de Laval; 1,254 hab. Mines de houille; forges. L'église renferme des tombeaux classés parmi les monuments historiques.

OLIVET (Pierre-Joseph THOULIER, abbé d'), grammairien et écrivain français, né à Salins (France-Comté) en 1682, mort en 1768. Il était fils d'un conseiller au parlement de Besançon qui, aimant les lettres, lui inculqua le goût et même la passion. Le jeune homme entra chez les jésuites, après avoir pris le nom de Père Thoulhier pour complaire à l'un de ses oncles maternels, fut envoyé à Reims (1700), où il se lia avec Maucroix, puis alla à Dijon et y connut le P. Oudin et le président Boucher, qui devinrent ses amis et lui donnèrent d'utiles conseils. Ses supérieurs l'ayant envoyé ensuite à Paris pour y faire un cours de théologie, il entra en relation avec Boileau Despréaux, La Motte, J.-B. Rousseau et d'autres écrivains en renom. A cette époque, il se mit à faire des vers français; mais, s'apercevant qu'il n'était point poète, il y renonça bientôt et se borna à faire des vers latins qui n'étaient pas sans mérite. Ayant lu Cicéron, il se prit pour cet écrivain d'une véritable passion et devint son admirateur enthousiaste. En 1710, le P. Thoulhier commença à faire quelques traductions, qui parurent sous le nom de Maucroix dans les *Œuvres posthumes* de ce dernier. Trois ans plus tard, sur l'ordre de ses supérieurs, il partit pour Rome, afin d'y écrire une histoire de la société de Jésus; mais, effrayé par la masse de documents qu'on mit à sa disposition, il renonça bientôt à poursuivre sa tâche et quitta alors la société, dont il était membre depuis près de quinze ans, sans avoir fait toutefois des vœux définitifs. Ce fut en vain que les

jésuites, jaloux de le retenir dans leur sein, lui offrirent la place d'instituteur du prince des Asturies. Il refusa, voulant se livrer librement dans la retraite à ses études favorites. Ce fut alors qu'il prit le nom d'abbé d'Olivet. Une modique pension de 1,500 livres sur la cassette du roi le satisfait pleinement, car il était sans ambition. Le seul ouvrage qu'il eût encore publié était une traduction des *Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux* (1721, 3 vol. in-12), lorsqu'il fut élu membre de l'Académie française, à la place de La Chapelle, le 20 juillet 1723. D'Olivet fit paraître quelques autres traductions d'une extrême fidélité et d'une grande correction grammaticale, mais qui manquent de mouvement, d'élégance et de souplesse. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre en 1726, il entra en relations intimes avec Pope. Cette même année, il soutint une assez vive polémique contre des jésuites rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, à l'occasion de sa traduction de *la Nature des dieux*, de Cicéron, et de la publication qu'il venait de faire d'un ouvrage posthume de Huet, intitulé *De la faiblesse de l'esprit humain*. Vers la même époque, il eut l'idée de revoir et de continuer l'*Histoire de l'Académie*, de Pellisson. Cette œuvre ordinaire, écrite avec la correction de style ordinaire de d'Olivet, laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude et de l'abondance des faits et manque d'agrément; toutefois, on y trouve des recherches précieuses et l'ouvrage est estimé. A partir de son entrée à l'Académie, d'Olivet ne cessa d'être un collaborateur actif du *Dictionnaire*. C'était l'académicien modèle, dit M. V. Fournel, exact aux séances, attentif et ardent aux discussions, passionné pour tous les intérêts du docte corps, gourmandant les tièdes et faisant de chaque décision et de chaque édition une grave affaire d'Etat. Il eut la satisfaction de recevoir dans la compagnie son ancien élève Voltaire, qui lui montra toujours beaucoup d'affection, et contribua à faire repousser la candidature de Piron, qui s'en vengea plus tard en écrivant son *épître*. Très-attaché à Boileau, il le défendit contre le P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV. Les travaux académiques de d'Olivet ne l'empêchèrent pas de publier sur la langue et la grammaire plusieurs ouvrages qui ne manquent pas de valeur, entre autres sa *Prosaïque*, destinée à combattre les idées de La Mothe contre la poésie; des *Essais de grammaire*; des *Remarques de grammaire sur Racine*, dans lesquelles il nota les fautes les plus légères commises par le célèbre tragique, non toutefois dans un but de dénigrement, mais pour empêcher ses admirateurs, au nombre desquels il se rangeait, d'invoquer en tout l'autorité de son exemple. Dans ses dernières années, d'Olivet abandonna l'étude de Cicéron et de la langue pour s'adonner à celle de la Bible. Quelques mois avant de mourir, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et devint paralytique.

L'abbé d'Olivet avait un extérieur presque repoussant, qu'il rachetait par des qualités estimables. Très-doux et très-affable dans sa jeunesse et son âge mûr, il devint en vieillissant brusque, d'humeur difficile et grondeuse. Il y avait lui un reste de régent de collège, et il lui arriva, à maintes reprises, de traiter ses confrères de l'Académie avec une hauteur et une causticité rappelant l'attitude d'un maître à l'égard de ses élèves, ce qui lui fit un certain nombre d'ennemis. L'abbé, dit M. Fournel, semble avoir voulu toute sa vie continuer selon son pouvoir la tâche que s'était imposée Boileau. Attaché avec une sorte de respect superstitieux aux anciennes maximes littéraires, il repoussait obstinément toute innovation, et parmi les productions modernes il s'en rencontrait peu qui eussent l'heur de lui plaire.

Finissons par une preuve de son affection pour l'Académie. Une année avant sa mort, il lui adressa la dernière édition de ses *Opuscules sur la langue française*. Ces mots accompagnèrent l'envoi : « Puis-je me flatter qu'un jour l'examen de ces remarques vous dérobera quelques instants? Ajoutez, retranchez, corrigez. Je prévois que vous aurez souvent à dire : Il s'est trompé; mais dites quelquefois, je vous prie : Il nous aimait et il nous respectait. »

Piron a composé sur l'abbé d'Olivet l'épigramme suivante :

Ci-gît maître Jobelin,
Sûppôt du pays latin,
Juré prisonier de diphthongue,
Rigoureux au dernier point
Sur la virgule et le point,
La syllabe brève et longue,
Sur le tiret cingot,
Sur l'accent grave et l'aigu,
La voyelle et la consonne.
Ce charme qui l'enluma
Fut sa passion mignonne.
Du reste, il n'aima personne;
Personne aussi ne l'aima.

Ce dernier trait manque de justesse et de justice. Il est avéré que d'Olivet fut l'ami de Huet, évêque d'Avranches; de Fruguiet, du P. Oudin, de Boucher, de Rousseau dans le malheur, de Rollin, de Bouteux et d'autres encore. On lui doit les ouvrages suivants : *Apologie en forme de commentaire sur deux articles des Mémoires de Trévoux* (Paris, 1726, in-12); *Histoire de l'Académie française*, de-

puis son établissement jusqu'à l'année 1700 (Paris, 1729, 2 t. in-4); *Paris, 1730, 2 vol. in-12*; le 1^{er} volume contient l'*Histoire de l'Académie*, de Pellisson; *Deux lettres au président Boucher*; *Origo salinarum Burgundiae ecloga*, petite pièce latine à la manière d'Ovide, dans le recueil de poésies de l'Académie (1738); *Traité de la prosodie française*, qui a eu un très-grand nombre d'éditions; *Essais de grammaire* (1732, in-12), traité entrepris avec Godey et Rohelin; *Remarques de grammaire sur Racine* (1738, in-8); ces trois derniers ouvrages ont paru ensemble sous le titre de *Remarques sur la langue française* (1767, in-12). Il a publié comme éditeur, avec des préfaces : *Huetii carmina* (1709, in-12); *Œuvres posthumes de Maucroix*; *Huetiana* (1723); *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par l'abbé de Choisy; *Lettres historiques de Pellisson* (Paris, 1729, 3 vol. in-12); le *Banquet de Platon*, trad. par Racine, etc. (Paris, 1732, in-12); *Journal de Henri IV*, par L'Estoile; *Poetarum ex Academia gallica qui latine aut graece scripserunt carmina* (Paris, 1738, in-12); *Ciceronis opera omnia cum selectis commentariis*, édition estimée; *Œuvres diverses de l'abbé Godey*; *Poemata didascalica nunc primum vel edita vel collecta* (Paris, 1749, 3 vol. in-12); *Opuscules sur la langue française*, par divers académiciens : Huet, Dangeau, Choisy, Patru et d'Olivet; ce dernier y a inséré son traité des participes (Paris, 1754, in-12); *Harvini prolegomena ac censura veterum scriptorum* (Londres, 1766, in-8); *Recueil d'opuscules littéraires* (Amsterdam, 1767, in-12). Comme traducteur, l'abbé d'Olivet a donné, outre les *Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux*, les *Philippiques*, de Démosthène, et les *Catilinaires*, de Cicéron (Paris, 1717, in-12), les *Tusculanes*, de Cicéron (Paris, 1737, 2 vol. in-12), les *Pensées* de Cicéron (Paris, 1744, in-12). « Ce recueil de morceaux choisis, dit M. Weiss, est un des meilleurs ouvrages qu'on puisse mettre entre les mains des jeunes gens; il a été réimprimé un grand nombre de fois et a fait longtemps partie des livres élémentaires employés dans les collèges. »

OLIVET (FABRE D'). V. FABRE.

OLIVÉTAINE s. m. (o-li-vé-tain — rad. Olive). Hist. relig. Membre de l'ordre du Mont-Olivet : *Les OLIVÉTAINES étaient vêtus de blanc*.

OLIVÉTAN (Pierre-Robert), traducteur français, né à Noyon vers le commencement du XVI^e siècle, mort à Ferrare en 1538. Il appartenait à une famille alliée à celle de Calvin. En 1533, il était précepteur à Genève et travaillait avec ardeur à la propagation des doctrines protestantes, lorsqu'un jour, entendant un prédicateur attaquer en chaire les luthériens, il se leva au milieu de l'assemblée et interrompit vivement l'orateur. Banni pour ce fait du territoire genevois, il s'enfuit à Neuchâtel et se mit alors à traduire la Bible en français. Cette traduction, qui a sauvé son nom de l'oubli, n'est pas parfaite, mais elle est une des premières qui aient été faites dans notre langue. « Olivétan », disait-on, savait moins bien l'hébreu que l'arabe, mais il n'eût que médiocrement versé dans le grec et n'eût pas même très-fort en latin, dit M. Haag, n'aurait pas été à la hauteur de la tâche s'il n'avait eu heureusement pour guide la traduction de J. Fèvre d'Étaples, qui venait d'être imprimée à Anvers. Qu'il l'ait prise pour base de son travail, c'est évident; mais qu'il l'ait suivie servilement, en se bornant à remplacer de temps en temps un mot par un mot synonyme qui lui semblait plus exact, ceux qui l'en accusent tombent dans l'exagération; car il est facile de voir qu'il a comparé la Bible d'Anvers avec le texte hébreu et les Septante, d'après lesquels il interprète certains passages d'une manière très-différente. Cette Bible, qui fut imprimée aux frais des *Lausane* Éditions (Neuchâtel, 1535, 2 vol. in-fol.). Après la publication de son travail, Olivétan partit pour l'Italie, en passant par les vallées du Piémont. Il mourut à peine arrivé à Ferrare. On a prétendu qu'il avait été empoisonné.

OLIVÈTE s. f. (o-li-vè-te — rad. olive). Bot. Espèce de puyot qui donne une huile comestible. « On dit plus ordinairement *OLLETTE*. »

OLIVETIER s. m. (o-li-vé-tié — rad. olive). Moll. Ancien nom des parties molles des coquilles appelées olives, parties alors considérées comme constituant seules l'animal.

OLIVETO, ville d'Italie, dans l'ex-royaume de Naples, à 38 kilom. O.-S.-O. de Matera; 6,500 hab.

OLIVETTE s. f. (o-li-vè-te — lat. *olivetum*; de *oliva*, olive). Terrain planté d'oliviers : *Vers la fin de novembre, les pinsons et les grives fondent par bandes innombrables sur les OLIVETTES*. (R. de Combaud.)

— Comm. Nom donné à des perles fausses, ordinairement blanches, destinées aux nègres d'Afrique. « En ce sens et dans les suivants, le mot est un diminutif d'olive. »

— Ornith. Espèce de pinson qui habite la Chine.

— Vitic. Variété, ou mieux race de vigne, caractérisée par des grains dont la forme rappelle celle d'une olive : *L'OLIVETTE noire était connue du temps de Plin.* (Odart.)

— s. f. Pl. Chorégr. Danses des Provençaux, en usage après la cueillette des olives.

— **Encycl. Viti.** Les *olivettes* se rapprochent beaucoup des panses pour la forme en olive de leurs grains. Les *olivettes* blanches de Provence et du Languedoc sont des raisins lâches, longs, à grains rares et écartés. Leur maturité est difficile à obtenir. Les feuilles sont nues sur les deux faces et même lisses et luisantes à la face supérieure. Le goût des quelques grains qui atteignent leur parfaite maturité est plus relevé que celui des panses. L'*olivette* de Cadenet (Vaucluse) diffère de la précédente en ce qu'elle a les feuilles cotonneuses en dessous. Ses belles grappes, un peu lâches, sont garnies de grains de grosseur variée. C'est un excellent raisin, bien sucré, croquant sans dureté et mûrissant facilement. L'*olivette* jaune ou esparsa est une grappe longue, des grappillons très-écartés. Les grains sont petits, d'une belle couleur d'ambre; leur pulpe est très-consistante et peu juteuse; ils sont écartés et supportés par de longs pédicelles herbacés. La saveur en est agréable, mais peu relevée. L'*olivette* noire, qui était connue de Pliny et qui porte aujourd'hui à Rome le nom d'*una di Perugia*, a des grappes grandes, peu serrées et cependant bien fourrées de grains très-gros, très-allongés. Leur chair est ferme et peu juteuse, mais agréable. Le pédoncule est d'une grande longueur. Les feuilles sont lisses et luisantes à la face supérieure.

OLIVEUR, EUSE s. (o-li-veur, eu-ze — rad. *olivier*). Personne employée à la cueillette des olives.

OLIVEYRA (François-Xavier d'), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1702, mort en 1785. Dès l'âge de quatorze ans, il fut admis au tribunal des comtes, devint ensuite secrétaire de la maison du roi, secrétaire d'ambassade à la cour de Vienne, entra alors en relation avec des protestants dont il adopta les idées, se démit de ses fonctions et se rendit en 1740 en Hollande. Là, il fit paraître les *Mémoires de ses voyages* (1741, 2 vol.), en portugais, et des *Lettres familières, historiques, politiques et critiques* (1742), en français, ouvrages qui furent condamnés par le tribunal de l'inquisition comme entachés d'hérésie. Etant passé en Angleterre en 1744, il entra en relations amicales avec le ministre plénipotentiaire de Portugal, le fameux Carvalho, qui devint marquis de Pombal. Mais la protection de ce diplomate ne put empêcher la confiscation de ses biens lorsqu'il eut abjuré le catholicisme en 1746. Oliveyra se fit alors trouvé dans la situation la plus précaire si de hauts personnages anglais n'avaient largement pourvu à tous ses besoins. A partir de cette époque, il quitta plus l'Angleterre, publia divers écrits curieux, notamment *Discours pathétiques* (1756), à l'occasion du tremblement de terre de Lisbonne, le *Chevalier d'Oliveyra brûlé en effigie comme hérétique* (1762), et laissa de nombreux manuscrits, dont le plus important, intitulé *Oliveyria ou Mémoires historiques, littéraires, etc.* (27 vol. in-4°), fruit de ses lectures et de ses observations pendant de longues années.

OLIVI (Joseph), naturaliste italien, né à Chioggia, Etat de Venise, en 1769, mort à Padoue en 1795. Le mauvais état de sa santé le força de quitter la congrégation de Philippi, dans laquelle il était entré à seize ans. D'après le conseil des médecins, il se mit à voyager, parcourut les bords de l'Adriatique, se mit alors à recueillir des plantes, des insectes, fit surtout d'intéressantes observations sur les plantes marines, sur les conserves, qu'il considéra comme de véritables cryptogames, n'ayant d'autre mouvement que celui que l'air leur imprime, s'attacha à déterminer l'influence de la lumière sur les végétaux et acquit une grande réputation par la publication d'un ouvrage intitulé *Zoologia adriatica, ossia catalogo degli animali del golfo e delle lagune di Venezia* (Bassano, 1792, in-4°). Il venait d'être nommé membre correspondant des Académies de Berlin, de Prague, de Copenhague, et surintendant de l'agriculture et de l'économie politique par le sénat de Venise, lorsqu'il fut emporté à vingt-six ans par une phthisie pulmonaire.

OLIVIE s. f. (o-li-vié — du nom d'*Olivi*, nat. ital.). Bot. Genre de productions marines, rangé autrefois parmi les polypiers, et aujourd'hui parmi les algues. On l'appelle aussi CORALLINE (v. ce mot). Syn. de *CHLOROCQUE*, genre d'algues.

OLIVIER s. m. (o-li-vié — rad. *olive*). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des oléacées, comprenant plusieurs espèces, dont une, qui sert de type, est très-connue à cause des usages de son fruit : l'*olivier* fut transporté de l'Egypte dans l'Attique. (Barthel.) L'*olivier* est, pour ainsi dire, immortel, parce qu'il renait de sa souche. (Chateaub.) L'*olivier* n'est cultivé qu'en Provence et dans le Languedoc. (Raspail.) *Olivier bûlard*, Nom vulgaire des boutures ou daphnats. *Olivier de Bolème*, Nom vulgaire du chafal. *Olivier nain*, Nom vulgaire de la camélie. *Olivier des nègres*, Nom vulgaire du calimier. *Olivier sauvage*, Nom vulgaire du chafal et des filarias.

— Branche, rameau d'*olivier*, considéré comme symbole de la paix : L'*olivier* est le symbole de la paix. (Acad.) La République pouvait, sans crainte pour sa dignité, se présenter l'*olivier* de la paix à la main. (Thiers.) — Bois de l'*olivier* commun employé dans

les arts : Table d'*olivier*. Botte de racine d'*olivier*.

— Argot. *Olivier* de savetier, Navot.

— Géogr. Mont des *Oliviers*, Colline voisine de Jérusalem, sur laquelle se passa une partie des scènes de la Passion.

— Chim. Gomme d'*olivier*, Matière particulière qui s'écoule, à certaines époques de l'année, des fissures de l'écorce des vieux oliviers.

— **Encycl. Bot.** Les caractères de ce genre sont : arbres et arbrisseaux à feuilles toujours vertes, opposées, ovales, luisantes et d'un vert foncé en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous; à fleurs monopétales, petites, peu apparentes, d'un blanc verdâtre, disposées en grappes et ayant un calice à cinq divisions, une corolle campanulée quadrilobée, deux étamines, un ovaire supérieur, un style simple et court; à fruit charnu, drupacé, renfermant un noyau à deux loges monospermes; à semences endospermées.

Le genre *olivier* renferme neuf espèces, parmi lesquelles les trois suivantes présentent de l'intérêt par les applications auxquelles elles donnent lieu.

L'*olivier* commun (*olea europaea*) est l'un des arbres les plus précieux de l'Europe méridionale. Il est originaire d'Asie, d'où, suivant quelques auteurs, il s'est propagé naturellement en Grèce, en Afrique, en Espagne, en Italie et en Provence. Suivant d'autres auteurs, il a été transplanté par les peuples qui ont émigré de l'Orient dans ces contrées; ainsi, il aurait été introduit en Provence six cents ans avant Jésus-Christ par les Phocéens, fondateurs de Marseille. Ce qui est certain, c'est que, depuis un temps très-réculé, il abonde sur tout le littoral de la Méditerranée. Il acquiert un développement d'autant plus considérable qu'il croît dans un pays plus chaud. En Provence, sa hauteur totale dépasse rarement 10 mètres; dans le Languedoc, il s'élève à peine à cette taille; en Algérie, au contraire, c'est un arbre de très-grande taille. Dans le midi de la France, sa tige a de 4 à 5 mètres de hauteur et une circonférence de 2 mètres au maximum. Cet arbre croît d'ailleurs avec une grande lenteur; mais il vit fort longtemps, cinq ou six siècles, dit-on. Il est sensible aux grands froids, surtout lorsqu'il est jeune; aussi ne le rencontre-t-on que dans les contrées où les gelées ne se font pas trop fortement sentir.

Il a des feuilles opposées, persistantes, coriaces, longues, étroites et entières, vertes en dessus, blanches en dessous; ses fleurs ont un calice à quatre dents, une corolle infundibuliforme à quatre divisions planes, deux étamines insérées à la partie inférieure de l'ovaire, un ovaire arrondi, portant un style épais et terminé par un stigmate à deux lobes très-peu marqués; cet ovaire est à deux loges, dont chacune contient deux ovules pendans. Le fruit est une drupe à noyau uniloculaire et monosperme par avortement.

Ce fruit, qui porte le nom d'*olive*, constitue le produit utile de la plante (v. *OLIVE*). Le bois du tronc, qui est jaunâtre, dur, compacte, marbré de veines brunes, est susceptible de prendre un beau poli; on l'a utilisé pour la marqueterie et l'ébénisterie de luxe; son usage est cependant peu répandu; dans le midi de la France, on s'en sert pour le chauffage ou pour fabriquer de menus objets de tabletterie. Les feuilles et les écorces passent pour fébrifuges; mais on ne connaît aucun fait bien établi qui justifie cette réputation. Le tronc des vieux *oliviers* laisse exsuder une matière particulière, d'un brun rougeâtre, nommée gomme d'*olivier* ou résine d'*olivier*; cette matière a été employée en médecine.

L'*olivier* d'Europe présente un grand nombre de variétés, parmi lesquelles nous citerons :

L'*olivier* bouquetier, qu'on nomme *bouteillou* en Languedoc, *aglandau*, *rapugan*, *laïon* en Provence, dont les rameaux sont droits et le feuillage vert sombre; parmi ses fruits, qui sont allongés et aplatis, il y en a beaucoup qui avortent et n'atteignent que la grosseur de grains de poivre; on le trouve dans l'Hérault et les Bouches-du-Rhône.

L'*olivier* à petit fruit panaché du Languedoc, qui est connu sous le nom de *nigau*. Il est gros; ses rameaux droits portent un épais feuillage; ses fruits sont tardifs, ovales et d'un violet noir; ils sont excellents à confire et donnent de bonne huile.

L'*olivier* à fruit blanc, à rameaux pendans, à feuilles grandes, luisantes, d'un vert foncé, porte des fruits petits et peu nombreux qui deviennent noirs.

L'*olivier* à fruit odorant, plus répandu en Languedoc qu'en Provence, a des fruits allongés, odorants, bons à confire. L'*olivier* à petit fruit long offre de larges feuilles vert foncé sur des rameaux inclinés; son olive, d'un noir rougeâtre, se confit avant la maturité.

L'*olivier* saule pleureur, *olivier* de Grasse, *corniaou*, à rameaux longs et pendans, est d'une culture avantageuse; il donne des récoltes abondantes d'olives noires, dont l'huile est de qualité supérieure.

L'*olivier* à bec est un arbre moyen, qu'on nomme en Provence *aulivo béc*. Ses feuilles sont larges et portées sur des rameaux droits; son fruit, terminé en bec, peut se manger sans préparations. Son huile est fine.

L'*olivier* caillet blanc, dont les rameaux sont redressés et les fruits pulpeux colorés, donne une récolte annuelle.

L'*olivier* royal de Provence est un arbre moyen qui porte des feuilles petites et d'un vert foncé sur des rameaux inclinés; ses olives sont grosses, rondes et raboteuses.

L'*olivier* à fruit arrondi, *aulivo redouno* en Provence, se nomme en Languedoc *ampoulaou*; il est peu élevé; son feuillage est épais et d'un beau vert; ses fruits, gros, arrondis et noirs, sont bons à confire.

L'*olivier* à fruit doux, qui se trouve à 10 lieues de Naples, à Piedimonte d'Alife, donne des olives douces qu'on mange en octobre et dont les oiseaux sont très-friands.

L'*olivier* des deux saisons produit deux floraisons et deux sortes d'olives; les premières sont grosses, longues et d'un vert clair qui passe au rouge obscur à maturité; les secondes ne sont plus que de la grosseur des baies de genévrier; il est originaire des environs de Venasso (royaume de Naples).

L'*olivier* salonal a des rameaux inclinés vers la terre; sa tige est basse; sa récolte est productive, mais intermittente; ses fruits sont arrondis.

L'*olivier* verdale, *verdaou*, a des feuilles longues d'un vert clair; l'olive, grosse, ovoïde et verte, est bonne à confire.

L'*olivier* dit de tous les mois offre cette singularité de donner des fruits cinq fois l'an.

L'*olivier* amandier (*amygdalin*, *amellingue*) a des feuilles larges, un fruit gros, pulpeux et noir; on le trouve dans les terrains calcaireux des environs de Draguignan.

Il y a encore d'autres espèces, telles que l'*olivier* burruquet, l'*olivier* de chien, l'*olivier* à long poil, le moureau, le petit noir, le petit vermillon, le gros vermillon.

Notons encore deux types principaux, le grec et le romain.

Le grec est feuillu et donne peu de bois; ses fruits sont charnus et rougeâtres; il en donne en petite quantité, mais sa production est annuelle; son huile est verte. Il s'accommode mieux de l'émondage que de la taille; sa sève abondante fait souvent couler le fruit; il affecte des formes très-bizarres et se plaît dans les terrains calcaires. On le trouve dans le Var, à Ollioules et à Toulon.

Le type romain est peu feuillu, mais fort de bois; il est d'une belle taille et irrégulièrement fructifère; la manière de le tailler influe beaucoup sur ses récoltes; il donne d'autant plus de fruits qu'on lui ôte plus de bois; il s'acclimate bien dans les terrains granitiques et schisteux du Var; il offre un fruit noir; l'huile, de couleur jaune d'or, est lampante, plus que grasse. Ces deux types doivent être écartés des plaines et rassemblés sur les coteaux élevés; dans les plaines, ils donnent du bois et de mauvaise huile, ils épuisent les suc nourriciers du sol.

L'*olivier* sauvage se trouve en Provence, où on le nomme *aulivastre*, on le rencontre aussi en Languedoc; il existe également en Roussillon, et, dans ces trois provinces, il offre de nombreuses variétés. Les feuilles sont petites, roides et à piquants; les jets sont vigoureux; l'olive est petite, sèche, luisante et donne une huile légère, parfumée et fine, peu abondante; d'amère qu'elle est tout d'abord, elle devient douce. Parmi les variétés, on en distingue une à feuilles de myrte, dont les branches, disposées horizontalement, s'entre-croisent. On trouve l'*olivier* sauvage dans les terrains agrestes, les bois et les haies, sur des sols secs et pierreux, dans le Languedoc et la Provence, ainsi que dans d'autres contrées méridionales de l'Europe. On peut le greffer.

L'*olivier* cultivé d'Europe ne porte guère que deux fruits à chaque grappe, les autres avortent; dans l'*olivier* sauvage, il y en a six; il fleurit en mai et en juin; ses fruits sont mûrs en novembre. Il est très-modifié par les climats, les sols, les expositions, les cultures, c'est ce qui explique ses nombreuses variétés.

Il faut à l'*olivier* un climat tempéré, plus chaud que froid; il craint les transitions brusques de température; il ne résiste pas à la température de — 12°, surtout s'il est jeune; beaucoup d'*oliviers* périssent dans les rigoureux hivers de 1476, 1507, 1608, 1709, 1770, 1789, 1811, 1820, 1830, 1837.

Il se plaît dans les terrains calcaires sablonneux; il faut l'éloigner des sols marécageux. En France, c'est l'exposition sud qui lui convient; dans les pays chauds, c'est sur la pente des montagnes et des collines et avec l'exposition nord qu'il est le plus prospère. Le terrain qui lui est le plus profitable est celui de consistance moyenne, ni trop sec, ni trop humide. Dans les terres légères et argilleuses, ses fruits sont moins gros, mais l'huile en est délicate; dans les terres argilleuses, sa vie est courte, ses fruits sont peu abondants.

Sa croissance est lente et sa longévité est très-grande; il peut atteindre des dimensions énormes. En voici quelques exemples. On dit qu'à Linterna (Etat Romain) il existait, au x^e siècle, des *oliviers* plantés par Scipion l'Africain deux cent cinquante ans avant l'ère chrétienne. A Tarascon, il y a un *olivier* dont les rameaux s'étendent à dix pas du tronc; son intérieur est sain, ses branches sont vigoureuses; c'est un *olivier* pleureur, qui peut

avoir six cents ans. L'Italie méridionale, la Palestine, la Syrie, la province de l'ayoum offrent des tiges de 6 à 7 mètres de circonférence; ces arbres sont constamment chargés de feuilles, de fleurs et de fruits. Près de Marseille, il y a trois *oliviers* célèbres : le premier, celui de Coeyreste, peut donner dans son tronc asile à vingt personnes; on le croit âgé de mille ans; le second est appelé le doyen du pays; le troisième est placé au sommet d'une colline; il étend ses rameaux à 16m,50 du tronc; il y en a un au quartier de Beaulieu dont le tronc, à la base, mesurait déjà, en 1556, 12m,50 de circonférence et, à 1 mètre au-dessus, 6m,25; il résista à un terrible ouragan en 1516; son produit en huile était autrefois de 150 kilogrammes; il n'est plus aujourd'hui que de 100 kilogrammes.

L'*olivier* est sujet à divers accidents et maladies plus ou moins graves, qui résultent des froids tardifs, quand la sève commence à circuler; du verglas et de la neige, qui rompent ses branches; des brouillards et des rosées de mai et de juin. La moule (mouche) est un chancere qui ronge les racines à partir du collet; parfois la carie résulte d'amputations et de plaies négligées; la morfe ou noir des *oliviers* est une affection grave qui a pour cause un cryptogame dont se couvrent l'écorce et la partie supérieure des feuilles. Plusieurs insectes sont très-nuisibles à l'*olivier*; ce sont : la chenille adonide, la chenille mineuse, la psylle, la mouche de l'*olivier* et la bostiche. L'adonide s'attache aux feuilles et aux pousses tendres; elle produit l'extraction de la sève. Pour détruire les chenilles et insectes, il faut brûler les branches attaquées.

La culture des *oliviers* consiste en labours qui ont lieu en hiver, au printemps et en automne, le second après la taille, le troisième après l'ébourgeonnement; ces deux derniers ont pour but d'enlever les plantes parasites; il faut éviter avec soin de blesser les racines; il y a avantage à faire ces labours après la pluie, qui favorise l'absorption des sucs nutritifs du sol; à la floraison, il faut bien se garder de remuer la terre, dont les exhalaisons empêcheraient la fécondation parfaite et conséquemment la production des fruits.

Pour la multiplication par graines, rejets, boutures, il faut défoncer profondément le sol, briser les mottes, unir le sol et enlever les pierres.

La méthode des boutures est la plus employée; on place les boutures dans des trous de 1 mètre carré et on arrose selon le besoin jusqu'à la reprise.

Pour la pépinière, on laisse croître de souche des arbres morts et abattus par terre, les rejets des vieilles racines; on ne garde que les bons brins, qu'on sépare de la souche mère; quand ils ont vigoureux, on plante dans une terre défoncée et labourée; après les pluies, on remue la terre à la bêche, on enlève les mauvaises herbes, on arrose convenablement l'été; la seconde année, on pratique l'élagage; la troisième, on fume. Les meilleurs terrains qu'on puisse choisir sont en pente, bien aérés et de nature graveleuse.

Quand les rejets de pied donnent bonne espérance, on les greffe en écusson ou par les autres modes.

La plantation se fait à une distance qui varie suivant le climat et la fertilité du sol; on plante à 30 pieds dans les bons pays et à 20 pieds dans ceux qui le sont moins. Arrivée à un certain état de vigueur, la plantation peut se passer de soins. On peut cultiver les céréales sur la pépinière sans que les deux cultures se nuisent sensiblement. En Corse, à Naples, en Sicile, en Afrique, on abandonne complètement les plantations à la nature, sans labourer, ni fumer, ni tailler. Dans les pays plus froids, en Provence, dans le Languedoc, le Comtat-Venaissin et le Roussillon, on laboure parfois, on fertilise le terrain par des engrais et on pratique la taille. Dans les Bouches-du-Rhône, on cultive les *oliviers* en vergers. La production de l'*olivier* arrivé à de fortes dimensions diminue notablement. Dans une grande partie du département du Var, l'*olivier*, abandonné à lui-même, forme des massifs dont l'entretien est peu coûteux, mais dont le produit est peu élevé.

Bosc disait, il y a cinquante ans, que le meilleur mode de multiplication, le semis par noyau, se pratique peu, et il est parfaitement reconnu que Bosc avait raison. Ce qui rend le semis rare, c'est la difficulté qu'éprouvent les germes à se délivrer du noyau; pour faciliter cette germination, on fait macérer les olives dans de l'eau de lessive ou bien on brise le noyau et on en tire l'amande. Le semis doit se faire avec des olives mûres de belle apparence; on sème en rigoles, dans des lieux abrités, sur des terrains défoncés, amendés et engraisés; on arrose au printemps et, l'été, on enlève les mauvaises herbes; entre les rangées du semis, on plante des arbres verts, le pin, le lentisque, l'yeuse, le chêne; ils constituent un abri contre les gelées de l'hiver; on couvre, au besoin, de feuilles sèches, de paille et de lierre. Au second printemps, on arrache les plus faibles sujets pour les replanter ailleurs. A la troisième année, ils ont 1m,70 de hauteur, leur circonférence est de 0m,50; leur pivot est long, leurs racines latérales sont nombreu-

ses, la tige est droite et lisse. Ces *oliviers* durent plus que ceux qu'on obtient par dragages, ils résistent mieux à l'action des gèlées. A la sixième année, on les transpose avec branches, racines et pivots.

En Provence, on cherche dans les bois des plants venus de semence et, pour pratiquer le bouturage, on en détache de petites et de grandes branches, qui prospèrent bien. Le mode de bouturage toscan consiste à enlever la protubérance du collet de la racine, à envelopper de bouse de vache et à la planter. Quand elle a émis des rameaux, on choisit les plus vigoureux. On en obtient également des tronçons des racines.

Quand on veut employer le marcottage, on couche en terre de petites branches ou bien on plante des rejets ou dragons détachés du pied des arbres et provenant des racines; il ne faut pas que ce soit un arbre greffé qui les fournisse, car, dans ce cas, on obtiendrait des *oliviers* sauvages.

On fait la greffe de l'*olivier* sur lui-même, et, quand on la pratique sur un arbre de faible rapport, on en augmente la production. Tous les procédés conviennent à l'*olivier*; néanmoins, on préfère l'échoussage. Les individus qu'on greffe à trois ans ne doivent être transplantés qu'à sept.

On pratique soit la taille annuelle, soit la bisannuelle; on préfère généralement la première; elle a lieu en avril et, par elle, on obtient une récolte chaque année, tandis qu'avec la seconde on n'obtient de fruits que sur le bois de deux ans. On supprime tous les rameaux qui ne sont pas vigoureux, tous ceux qui sont trop diffus et trop rapprochés des branches. La taille était rare chez les anciens; on la pratiquait, selon Columelle, que tous les huit ans.

Lorsqu'on veut fumer, on se sert de fiente de bœuf et de cochon bien pourrie, on la mêle à de la terre à quantité égale et, après la récolte, lors du premier labour, on étend ce mélange; on butte les souches avec de la terre riche en humus. On emploie également les engrais chauds, les excréments de l'homme, la fiente de pigeon, les crotins de bœufs. C'est sur les sols sablonneux et caillouteux qu'ils conviennent surtout. On emploie aussi le marc d'olives, les cendres de bois, les boues, les marnes, les feuilles de châtaignier, les fumures de ferme.

Les *oliviers* les plus vigoureux, bien taillés et bien fumés, sont ceux qui ont le plus à craindre des excès de chaleur et des hivers rigoureux. Il en est de même pour ceux qui portent beaucoup de fruits. Dans le Sud-Est, il y a un proverbe qui dit : *Paoure d'ôls et riche d'ôls*.

C'est après douze ans que les arbres venus de noyaux commencent à rapporter; ce n'est qu'à vingt-cinq ou trente qu'on peut dire que cette récolte est satisfaisante. Virgile dit :

Et prolem tarde crescentis olivis.

Hésiode exagère et est en dehors de la vérité quand il dit qu'un homme ne vit le fruit d'un *olivier* par lui planté. Cette lenteur a donné lieu au proverbe languedocien : *Oùvié de tout gran, castagné de tout paire, amourié tiouiné*; ce qui veut dire qu'on ne jouit que de l'*olivier* de son grand-père, du châtaignier de son père; que du mûrier seul on peut tirer bénéfice après l'avoir planté.

Il est vrai que les bénéfices de l'*olivier* sont tardifs; mais il faut dire aussi que, par sa présence, le produit du terrain est peu diminué : il donne à peu près des récoltes ordinaires et n'exige guère de soins.

On retire du tronc de l'*olivier* un suc concret, ou gomme, qui fournit un principe immédiat, l'olive, une résine et une petite proportion d'acide benzoïque. L'olive, dont nous parlerons en son lieu, était employée par les anciens contre les maux d'yeux, les maux de dents et les blessures.

La gomme se dissout facilement dans un excès d'alcool quand elle ne contient pas de corps étrangers; on la connaît en Italie sous le nom de gomme *lecca*.

Le bois de l'*olivier* est jaunâtre, veiné, nuancé; il est d'une grande pesanteur spécifique; sa fibre est dure et serrée; il est susceptible d'un très-beau poli et n'est pas sujet à se fendre. On peut en faire de beaux meubles bien nuancés. C'est surtout sa racine qui offre des nuances magnifiques. En France, néanmoins, il est peu employé par les ébénistes; on en fait seulement de petits ouvrages de tableterie, des tabatières, des nécessaires, des boîtes diverses, des manches de couteau, etc. Sur la côte occidentale de Gênes, on en fait de gros meubles, des lits, des commodes, des tables; les Grecs l'ont employé pour faire les statues des dieux. Homère raconte qu'Ulysse avait utilisé d'une façon fort originale le tronc d'un *olivier* situé sur l'emplacement de son palais; il avait laissé ce tronc en terre, l'avait façonné de ses mains et en avait fait un support pour sa couche. Par ses belles nuances, le bois d'*olivier* peut rivaliser avec les bois exotiques.

L'*olivier* fut très-vénéré dans l'antiquité, et cependant il ne se recommande ni par la beauté de son feuillage, ni par une taille très-élégante, ni par la noblesse de son port, ni par l'éclat ou le parfum de ses fleurs; c'est qu'il y a en lui de remarquable, c'est sa fécondité. Il est le premier nommé dans la Genèse. Après le déluge, on voit se poser

sur l'arche d'alliance une blanche colombe tenant à son bec un rameau d'*olivier*, signe de la miséricorde divine. Dans la mythologie grecque, Minerve, déesse de la sagesse, produit l'*olivier* en frappant la terre de sa lance; c'est dans l'Attique qu'il a lieu ce prodige. Selon quelques historiens, il fut apporté dans cette contrée par Cécrops, le fondateur d'Athènes; selon d'autres, c'est Héracle qui, après ses travaux, le planta sur le mont Olympe. Quoi qu'il en soit, on sait qu'il est originaire d'Asie et que c'est de là qu'il a été apporté en Afrique et dans toute l'Europe méridionale. On le considérait dans l'antiquité comme un symbole de sagesse, de paix, d'abondance, de gloire et de triomphe. Dans toute la Grèce, on avait pour lui un respect religieux; il y avait des inspecteurs chargés par l'Aréopage de le protéger; chaque propriétaire ne pouvait en arracher plus de deux et il ne pouvait les employer qu'à de nobles usages. On le brûlait sur les autels des dieux, on en faisait des ornements pour leurs temples. On n'en confiait la cueillette qu'à des épouses et à des jeunes filles. Ceux qui contrevenaient aux règlements établis en l'honneur de l'*olivier* étaient punis d'une très-forte amende, de l'exil, de la confiscation des biens.

Voici l'explication qui s'attache au don fait par Minerve. Elle disputait à Neptune la gloire de donner son nom à la ville fondée par Cécrops dans l'Attique; il y eut donc à qui produirait la chose la plus utile, les dieux furent pris pour juges. Neptune créa un fougueux coursier; Minerve fit sortir de terre un superbe *olivier*, tout chargé à la fois de fleurs et de fruits. Le suffrage des dieux fut pour elle.

Chez les Hébreux, son huile était employée dans les cérémonies religieuses; on en faisait à Dieu de précieuses offrandes; elle imprimait un saint caractère sur le front de leurs pontifes. Aaron fut le premier grand prêtre consacré par Moïse, qui lui fit au front une onction d'huile. Sur la tête de Saül, premier roi d'Israël, le prophète Samuel répandit de l'huile d'*olivier*; il devint ainsi l'oint du Seigneur.

Les anciens s'en servaient dans diverses cérémonies; ils en répandaient sur les bûchers funéraires. Les compagnons d'Achille versèrent de l'huile sur le corps de l'infortuné Patrocle; on fit de même pour le cadavre d'Hector avant de le rendre à Priam. Les Romains avaient également l'*olivier* en grande vénération; ils n'en permettaient pas l'usage profane et ils le brûlaient sur l'autel des dieux. Un rameau d'*olivier* avec des banderoles de laine faisait respecter les suppliants qui le tenaient à la main : *Supplicis arbor oliva*, dit Stace.

En Grèce, les généraux victorieux recevaient en couronne d'*olivier*; les Lacédémoniens en couronnaient Eurycleide et Thémistocle.

Virgile représente Enée envoyant des députés au vieux roi Latinus, à son arrivée en Italie :

*Centum oratores angusta ad mentis regis
Ire jubet ramis velatos. Palladis omnes.*

Quand les Latins, vaincus par Enée, lui envoient demander une suspension d'armes afin de rendre aux morts les derniers devoirs, les députés portent des branches d'*olivier* :

*Jamque oratores aderant ex urbe Latina
Velati ramis oleæ venianque rogantes.*

Après la victoire de Scipion sur Annibal, dix des principaux citoyens de Carthage allèrent demander la paix au général romain; ils étaient portés sur un vaisseau couvert de rameaux d'*olivier*. Asdrubal, avec un rameau de cet arbre à la main, se jeta aux pieds du vainqueur de Carthage pendant que les flammes devaient cette fin et grande cité.

En Grèce, on se servait de l'huile tirée de l'*olivier* pour donner de l'éclat et de la souplesse à la crinière des chevaux. Achille, pleurant la mort de Patrocle, s'écria : « Mes coursiers ont perdu le héros qui les guidait dans les combats; versée par sa main, l'huile embellissait leur flottante crinière. »

Les athlètes, ou lutteurs, se roulaient dans du sable sec après une onction d'huile qui, mêlée à leur sueur, formait les *strigmenta*; on les recueillait avec soin en raclant le corps avec une étrille; cela était considéré comme un remède précieux.

On se frottait le corps avec l'huile de l'*olivier* à la sortie du bain, pour diminuer la transpiration, entretenir la souplesse des muscles et des articulations. Démonio dit que, par cet usage, on s'assurait une longue vie. Auguste demandant à Pollion comment à cent ans il avait pu conserver la vigueur du corps et de l'esprit, ce vieillard lui répondit que c'était en faisant usage de vin doux à l'intérieur et de l'huile d'olive à l'extérieur (*intus mulso, foris oleo*).

Parmi les grands souvenirs qui appellent sur l'*olivier* le sentiment poétique, il en est un qu'aucun autre ne saurait égaler. C'est celui qui se rattache au berceau du christianisme, à la vie de Jésus, qui vint souvent s'asseoir sur la montagne ou dans le jardin des *oliviers*.

On a dit que l'*olivier* fut transporté de l'Atlas dans l'Attique; mais l'opinion la plus probable est que ce fut du littoral de la Syrie. C'est vers l'an 170 de la fondation de Rome que, sans doute, il fut apporté à Carthage

par les Phéniciens. Aujourd'hui, il croît naturellement dans les montagnes de l'Atlas, où il se multiplie de lui-même. On prétendait qu'il ne pouvait pas vivre très-loin de la mer; c'est, en effet, sur le littoral qu'il semble le plus répandu; mais on en trouve, dit-on, de tout aussi beaux dans l'intérieur de l'Afrique. On peut dire d'une façon certaine que l'*olivier* a été introduit dans la Gaule méridionale par les Phocéens d'abord et, plus tard, par les Romains, qui protégèrent et firent connaître sa culture, dont l'Italie tirait alors un grand profit.

L'*olivier* d'Amérique, *olea americana* (Linné), est assez répandu aux Etats-Unis, surtout dans les Etats du Sud, où il croît spontanément. Il produit un bois d'une dureté extrême qui, pour cette raison, porte le nom de *bois du diable*. C'est un arbre à feuillage persistant très-beau; on le cultive assez fréquemment comme plante d'ornement.

L'*olivier* odorant, *olea fragrans* (Linné), est commun en Chine et au Japon. Ses feuilles sont chargées d'une huile volatile très-odorante et très-estimée des Chinois, qui s'en servent pour aromatiser le thé. On ne rencontre guère cette plante en Europe que dans quelques serres, où on la cultive comme plante d'ornement.

On nomme vulgairement : *olivier de Bohême* ou *arbre du paradis* le chafé, *elegans angustifolius* (Linné), arbrisseau à feuilles blanches et argentées, à fleurs nombreuses et très-odorantes, qui appartient à la famille des élaéagnacées; le chafé est cultivé comme plante d'ornement. On appelle *olivier nain*, la caméléte; *olivier de marais*, une espèce de nyssa.

— Chim. Gomme d'*olivier*. Cette matière, aujourd'hui inusitée, était en grande réputation chez les anciens, qui la faisaient entrer dans un grand nombre de médicaments composés. On la tirait autrefois d'Ethiopie; celle que l'on trouve aujourd'hui dans le commerce vient de l'Italie méridionale, où elle est fournie par les oliviers sauvages qui abondent dans cette contrée. Elle est en larmes rougeâtres, arrondies, souvent agglutinées ensemble et plus ou moins opaques. La chaleur la ramollit : les larmes se soudent alors complètement et forment des masses qui ne sont pas sans analogie avec certains baumes. Ce n'est ni une gomme ni une résine; elle est constituée presque entièrement par une substance particulière, l'olive, qui a été découverte par Pelletier (v. OLIVIER). La gomme d'*olivier* se dissout en entier dans l'alcool bouillant, qui, par évaporation, abandonne l'olive cristallisée; la liqueur retient une résine colorée et soluble dans l'éther. D'après Pelletier, la gomme d'*olivier* renferme aussi de l'acide benzoïque.

OLIVIER, cardinal et historien allemand, né en Westphalie, mort à Sabine (Italie) en 1227. Après avoir été maître des écoles à Cologne, il prêcha la croisade contre les albigeois dans le midi de la France (1210), puis retourna en Allemagne, où il prêcha avec un grand talent de parole une autre croisade contre les Sarrasins. Vers 1215, il se rendit en terre sainte, et fut nommé à son retour évêque de Paderborn (1222). Trois ans plus tard, étant à Rome, il reçut le chapeau de cardinal. Nous citerons, parmi ses écrits : *Historia regum terre sancte*, dans le *Corpus historiarum* d'Eckard, et *Historia damiatina*, dans la collection d'Eckard.

OLIVIER (Jacques), magistrat français, mort en 1519. Il était fils d'un procureur de Bourgneuf, près de La Rochelle, qui s'était fixé à Paris en 1488. Successivement nommé avocat général près le parlement par Louis XII, président à mortier en 1507, chancelier dans le duché de Milan, il dut à la haute considération qu'il s'était acquise d'être appelé par François Ier à la dignité de premier président du parlement de Paris en 1517.

OLIVIER (Jean), prêtre français, frère du précédent, né à Paris, mort en 1540. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint grand aumônier, vicaire général, puis abbé de l'abbaye de Saint-Denis, cédant, sur la demande de François Ier, ce dernier titre au cardinal de Bourbon, fut en retour nommé abbé de Saint-Médard de Soissons et reçut le siège épiscopal d'Angers en 1532. Olivier, dont les mœurs étaient fort pures, s'attacha à réformer les dérèglements de son clergé. On a de lui, sous le titre de *Pandora Jani Oliveri, Andium hierophanta* (Paris, 1542, in-12), un poème latin estimé, qui a été traduit en français par Guillaume Michel (1542).

OLIVIER (François), chancelier de France, fils du premier président Jacques, né à Paris en 1497, mort à Amboise en 1560. D'abord avocat, il devint ensuite conseiller de la cour, maître des requêtes, ambassadeur, chancelier et chef du conseil de Marguerite, reine de Navarre, président à mortier du parlement de Paris (1543) et chancelier (1545) en remplacement de Payet. C'était un magistrat instruit, intègre, austère, judicieux, plein de loyauté, à qui Henri II conserva sa charge lorsqu'il monta sur le trône. Il publia alors un grand nombre d'ordonnances destinées à réprimer la fréquence des assassinats, le fléau de la mendicité, essaya d'interdire le port d'armes, de réprimer le luxe, de régier les formes de la procédure tant civile que criminelle, de procurer du travail aux

hommes valides, des secours aux infirmes, mais donna la mesure de sa sévérité en aggravant et en multipliant les peines, en enlevant aux accusés jusqu'aux dernières garanties. Les lois somptuaires qu'il fit promulguer au commencement du règne de Henri II et qui demeurèrent sans exécution, sa résistance opiniâtre aux libéraux au principe acquittés sur les deniers publics, lui attirèrent l'inimitié de Diane de Poitiers et des Guises, qui ébranlèrent son crédit et lui firent ôter, sinon le titre, du moins les fonctions de chancelier, dont l'archevêque Bertrandi fut chargé en qualité de garde des sceaux (1551). Olivier se retira alors à la campagne, où il employa ses loisirs à cultiver les lettres. Heureux de vivre loin des intrigues de la cour, il écrivait un jour à son ami L'Hôpital : « J'ai jeté l'ancre dans le port, et pour tous les trésors d'Attale je ne renoncerais point au calme dont je jouis. » Rappelé sous François II (1559), par l'influence des Guises qui voulaient couvrir leurs violences d'un nom respecté, il montra l'intention de modérer les persécutions religieuses et préparait un acte d'amnistie, lorsque la conjuration d'Amboise éclata (1560). Il voulut, dit-on, arrêter les supplices ou du moins les restreindre aux seuls chefs du complot. Il mourut peu de temps après, du chagrin qu'il éprouva, dit-on, d'avoir été, malgré lui, l'instrument des vengeances des Guises. Ayant reçu dans ses derniers moments la visite du cardinal de Lorraine, il témoigna à ce prelat toute l'indignation dont il était pénétré. « Olivier, dit Sismondi, était studieux, vertueux, austère; il désirait l'établissement de l'ordre et de l'économie; il éprouvait de la jalousie contre le clergé et il était choqué des abus de l'Eglise; mais en même temps il professait une obéissance sans bornes à l'autorité royale et il admettait les moyens les plus rigoureux pour la répression des délits. »

OLIVIER (Aubin), graveur numismate français, né à Roissy, près de Paris, ou, selon Mariette, à Roze (Picardie), vers 1520, mort à Paris vers 1600. Le premier travail remarquable de ce maître fut la grande et belle *Médaille de Henri II*, qui porte le n° 11 dans le *Catalogue du musée monétaire de France*; Etienne Delaune fut son collaborateur dans cette excellente production. Peu après, en 1553, Henri II nomma Olivier directeur de la Monnaie, qui l'on venait d'établir dans l'île du Palais. Sauval nous apprend, dans son *Histoire des antiquités de Paris*, que Aubin Olivier fut chargé d'exécuter les médailles commémoratives de la Saint-Barthélemy, et que ces médailles furent distribuées « à Messieurs les prévôts des marchands, échevins, procureurs, receveurs et greffiers de Paris. » On connaît aussi d'Olivier Aubin les soixante gravures sur bois qui servent d'illustrations au *Livre de perspective* de Jean Cousin. Jean Le Royer, son beau-frère, avait concouru à l'exécution de ce travail. Sur son portrait, gravé, en 1581, par Léonard Gauthier, on lit ces mots : *Olivier, le premier graveur de France*.

OLIVIER (Séraphin), cardinal français, né à Lyon en 1538, mort à Rome en 1609. Après s'être fait recevoir docteur en droit civil et en droit canon à Bologne, il devint, n'ayant encore que vingt-quatre ans, professeur à l'université de cette ville. Sa réputation naissante le fit appeler à Rome par Pie IV et lui valut d'être nommé auditeur de rote pour la France (1564). Pendant les trente-six ans qu'il occupa ce poste, les papes Grégoire XIII, Sixte V et Clément VIII le chargèrent de diverses missions. Son zèle pour les intérêts de la France lui attira la haine des Espagnols, qui l'accusèrent d'aimer la table et les femmes. Il n'en continua pas moins à faire tous ses efforts pour amener l'absolution de Henri IV. Comme Clément VIII lui demandait un jour ce qu'on disait de lui dans Rome : « On dit, lui répondit Olivier, que Clément VII a perdu l'Angleterre pour s'être trop hâté d'excommunier Henri VIII et que Clément VIII perdra la France pour avoir trop différé d'absoudre Henri IV. » Vers la même époque, ce même pape ayant refusé de recevoir une lettre que lui adressait le roi de France, l'auditeur de rote lui dit, avec la liberté de langage qui lui était habituelle : « Pour moi, saint-père, si j'étais pape, je ne serais pas comme Votre Sainteté, car je donnerais audience au diable lui-même si j'avais lieu de pouvoir espérer sa conversion. » En récompense de son zèle, Henri IV le nomma évêque de Rennes (1600), siège qu'il résigna pour devenir patriarche d'Alexandrie (1602) et, deux ans plus tard, il reçut le chapeau de cardinal. Sous le titre de *Decisiones rotæ romanæ* (Rome, 1614, 2 vol. in-fol.), Olivier a laissé un recueil de la jurisprudence du tribunal dont il avait fait pendant si longtemps partie comme membre et comme doyen.

OLIVIER (Jordain), théologien protestant français, mort à La Haye en 1709. « Honnête homme, dit Benoit, bon chrétien et pasteur fidèle, » il était pasteur à Pau, lorsqu'il fut jeté en prison, vers 1680. Quelques protestants de Pau, à la veille de se convertir, mirent son élargissement pour condition à leur abjuration. Olivier fut rendu à la liberté, mais condamné à un bannissement de cinq ans. Il se réfugia en Hollande et desservit les églises de Bréda et de La Haye. Il mourut dans cette dernière ville en 1709. On a de lui un livre intitulé : *Leçons chrétiennes d'un père*

à ses enfants, où l'on établit les principales vérités de la religion chrétienne et où l'on exalte la principale vertu (La Haye, 1708, 2 part. in-8°). La première partie est consacrée à démontrer qu'il y a une religion révélée, mais que ce n'est pas la religion catholique.

OLIVIER (Claude-Matthieu), littérateur français, né à Marseille en 1701, mort dans la même ville en 1738. Par son éloquence et par ses talents, il occupa une des premières places au barreau de Marseille. Il prit part à la fondation de l'Académie de cette ville, dont il devint un des membres les plus assidus et à laquelle il fournit des dissertations historiques et critiques, des pièces de vers, etc. Ayant acheté des actions de la banque de Law, il perdit tout ce qu'il avait gagné, se vit réduit à un état voisin de la misère, obtint un emploi d'écrivain du roi sur les galères et mourut peu après, n'ayant encore que trente-cinq ans. On a de lui : *Discours sur l'imitation, sur l'ancienne Académie de Marseille*; une *Histoire de Philippe, roi de Macédoine* (Paris, 1740, 2 vol.), etc.

OLIVIER (Jean), littérateur français, né à Paris en 1722, mort dans la même ville en 1758. Il abandonna le professorat pour occuper un emploi dans les hôpitaux militaires. Par la suite, une petite pension qu'il reçut de sa famille lui permit de revenir à Paris, où il s'adonna à la culture des lettres. Outre des épigrammes, des odes, etc., on a de lui : *Essai historique sur le Louvre* (Paris, 1758, in-12); la *Métempsychose*, discours prononcé par Pythagore dans l'école de Crotona (Paris, 1760).

OLIVIER (François-Henri), inventeur français, mort en 1825. Il exerçait la profession d'imprimeur à Paris lorsqu'il inventa, en 1801, de nouveaux procédés pour imprimer la musique en caractères mobiles. « Son procédé consistait, dit Fétis, à graver en acier les points des notes sans fragments de portée; puis ces points étaient trempés et frappés dans des matrices de cuivre rouge; après quoi la portée était coupée au travers de la largeur de la matrice au moyen d'une petite scie à cinq lames. » Pour exploiter son procédé, il s'associa avec Godefroid; mais l'entreprise ne prospéra point et il fut contraint de vendre, vers 1820, sa fonderie et son imprimerie. Il avait fait paraître un journal de chant et divers ouvrages de musique.

OLIVIER (Gabriel-Raimond-Jean de Dieu-François d'), magistrat et écrivain français, né à Carpentras en 1753, mort à Malesmout (Vaucluse) en 1820. Il fut avocat en 1771, le procès d'abord la jurisprudence à Avignon, puis succéda à son père en qualité de notaire de la cour suprême et chancelier de la rectorerie du Comtat-Venaissin. Lorsque la Révolution eut amené dans le Comtat une insurrection contre le gouvernement pontifical, Olivier fut envoyé comme député auprès de l'Assemblée nationale, pour demander le maintien de la souveraineté du pape (1790). L'annexion d'Avignon à la France n'en fut pas moins décrétée l'année suivante, et Olivier s'enfuit de cette ville lors des massacres qui y eurent lieu. Arrêté à Nîmes pendant la Terreur, il fut emprisonné à Orange, recouvra la liberté après le 9 thermidor, puis devint successivement juge au tribunal d'appel (1800) et conseiller à la cour impériale de Nîmes, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1818. Outre des *Mémoires judiciaires*, des écrits de circonstance, on lui doit divers ouvrages, notamment : *Principes du droit civil romain* (Paris, 1776, 2 vol. in-8°); *Doctrines juris et litis* (Paris, 1776, 2 vol. in-8°); *Essai sur la philosophie législative* (Rome, 1777, in-4°); *Essai sur la dernière révolution de l'ordre civil en France* (Londres, 1780, 3 vol. in-8°); *Essai sur la vertu ou Abrégé de la morale propre à tous les citoyens* (1783), écrit dans lequel il montre que la morale est indépendante de la religion; *De la réforme des lois civiles* (Paris, 1786, 2 vol. in-8°); *Essai sur la conciliation des coutumes françaises* (Paris, 1787, in-8°), ouvrage dans lequel il se prononce pour l'uniformité des lois; *L'Esprit d'Orphée ou De l'influence respective de la musique, de la morale et de la législation* (Paris, 1798-1802-1804); *Essai sur l'art de la législation* (Paris, 1800); *De la réforme ultérieure des lois civiles* (1806, in-8°); *Observations sur le code Napoléon* (1807), etc.

OLIVIER DE PUIMANEL (Victor-Cyriaque d'), général annamite, né à Carpentras en 1767, mort près de Malacca en 1800. Il était frère du précédent et se préparait à entrer dans le génie militaire lorsqu'il s'embarqua, en 1787, comme officier volontaire de marine, sur la frégate la *Méduse*, commandée par le comte de Kersaint, et chargée de reconduire en Cochinchine le fils de Nguyen-Anh, roi de Cochinchine, venu en France pour demander à Louis XVI des secours dans le but de rétablir son père sur le trône. Pendant la traversée, Olivier conçut avec quelques officiers le projet d'abandonner la frégate et de gagner la Cochinchine. Ayant mis leur projet à exécution, ils arrivèrent à Saïgon, où ils furent parfaitement accueillis par le roi et par son ministre, l'évêque d'Adran, Pigneau de Behaine. Pendant que ses compagnons disciplinaient à l'européenne les troupes annamites, Olivier faisait fondre des canons, construisait des arsenaux, élever des fortifications, et rendait de tels services que Nguyen-Anh le nom-

maît généralissime de ses troupes (1791). Par son talent et par son courage, le jeune général parvint rapidement à reconquérir les provinces perdues; mais les intrigues du gouvernement britannique, jointes à la jalousie dont il était l'objet de la part des grands de la cour, lui suscitèrent tellement d'ennuis qu'il donna sa démission. Le roi d'Annam lui fit alors présent d'un bâtiment armé, chargé de riz, et Olivier se mit à commercer dans les mers de l'Inde et de la Chine. Il avait amassé une grande fortune lorsqu'il fut emporté par une fièvre pernicieuse, dans l'île de San-Yago, ayant à peine trente-trois ans.

OLIVIER (Guillaume-Antoine), voyageur et naturaliste français, né aux Arcs, près de Toulon, en 1756, mort à Lyon en 1814. Doué d'une vive intelligence, il se fit recevoir, n'ayant encore que dix-sept ans, docteur en médecine, s'occupa principalement alors d'histoire naturelle et, sur la demande de son condisciple Broussonnet, fut chargé, en 1783, de la partie concernant les productions naturelles pour la statistique de la généralité de Paris. Il composa alors de nombreux mémoires et fut chargé, vers la même époque, par Gigot d'Orcy, qui possédait un beau cabinet d'histoire naturelle, de composer une histoire générale des insectes. Olivier parcourut, aux frais de ce dernier, l'Angleterre et la Hollande pour y décrire les insectes qu'on n'avait point à Paris, et devint un des rédacteurs de l'*Encyclopédie méthodique*. Lorsque éclata la Révolution, il perdit sa place à la généralité de Paris, l'impression de ses ouvrages fut suspendue, et il se trouva dans la situation la plus précaire. C'est alors que le ministre Roland, informé de sa situation, le chargea d'une mission commerciale auprès du schah de Perse. Parti de Paris avec Bruguière en 1792, il visita successivement Constantinople, les îles de l'Archipel, l'Asie Mineure, l'Égypte, Santorin, Byrouth, la Syrie, la Mésopotamie, et, après mille difficultés, il arriva en Perse, à Téhéran, dans un pays ruiné par les dissensions civiles. Olivier remplit néanmoins d'une façon satisfaisante l'objet de sa mission, puis reprit la route de France en passant par Bagdad, Alep, Latakia, Constantinople, Ancône, où mourut son compagnon Bruguière, et arriva, en 1798, à Paris, rapportant les riches collections d'histoire naturelle qu'il avait formées pendant son voyage. En 1800, il fut admis parmi les membres de l'Académie des sciences et nommé, peu après, professeur de zoologie à l'école vétérinaire d'Alfort. Il reprit alors ses travaux interrompus et les continua jusqu'à sa mort. Indépendamment de nombreux mémoires sur l'entomologie, la botanique, l'agriculture, insérés dans divers recueils, on a de lui : *Entomologie ou Histoire naturelle des insectes coléoptères* (Paris, 1789-1809, 6 vol. grand in-4°), dont la plus grande partie avait paru dans l'*Encyclopédie méthodique*; *Dictionnaire d'histoire naturelle des insectes, papillons, crustacés, etc.* (Paris, 1789-1825, 7 vol.); *Voyage dans l'empire ottoman, l'Égypte et la Perse* (Paris, 1801-1807, 6 vol. in-8°, avec atlas). « Les ouvrages d'Olivier, dit Walckenaer, seront toujours consultés avec fruit et lui assurent une réputation durable. Il a, comme voyageur, les qualités qui le recommandent comme savant : un sens droit, exempt de préjugés, de la méthode, un style clair, l'amour du vrai et le talent d'accumuler des détails exacts et des résultats utiles. »

OLIVIER (Jeanne-Adélaïde-Gérardine), actrice française, née à Londres en 1765, morte à Paris en 1787. Elle débuta au Théâtre-Français, dans l'emploi des amoureuses, en 1780, par le rôle d'Elvire dans la *Médécène*, et celui de Lucile dans la *Méroméne*. La nature, par une bizarrerie fort rare, lui avait donné de beaux yeux noirs et une superbe chevelure blonde; une naïveté pleine d'abandon, quelque chose de triste et de virginal, un teint de lait, comme on disait alors, complétaient l'ensemble de cette suave enfant, dont le pied mignon fut à peine le temps de laisser sa trace sur les planches de la comédie. Reçue sociétaire en 1782, elle créa, en 1784, le Chérubin du *Marriage de Figaro* et excita un enthousiasme général, à côté de l'imitable Mlle Contat, qui jouait Suzanne. Trois ans après, la mort enlevait au théâtre la plus jeune et la plus tendre fleur de la comédie. Elle avait vingt-trois ans; une maladie de langueur emporta ce beau page qui faisait rêver toutes les femmes et qui, pleurant sur sa marraine, chantait d'une voix si touchante :

Que mon cœur, que mon cœur a de peine !

On assure qu'elle n'avait connu de l'amour que ce qui est écrit dans les pièces de théâtre et qu'elle traversa la scène sans rien y laisser de sa pureté de jeune fille. Cela n'empêcha point le curé de sa paroisse de refuser de mettre en terre sainte son corps virginal, sans égard pour un legs de 100 écus laissé aux pauvres par Mlle Olivier, dont le souvenir restera attaché à la pièce de Beaumarchais, a brillé aussi dans la *Jeune Indienne* de Chateaufort et dans quelques autres ouvrages contemporains. Nous citerons, entre autres, les rôles de Mlle d'Orson, dans le *Jaloux sans amour*, d'Imbert; Rosalie, dans le *Séducteur*, du marquis de Bièvre; Emilie, dans le *Marriage secret*, de Brousse des Faucherets; Eliante, dans l'*Inconstant*, de Collin d'Harleville, etc.

OLIVIER (Ferdinand), peintre suisse, né à Dessau en 1785, mort à Munich en 1841. Fils de Louis-Henri-Ferdinand Olivier, créateur et directeur du *Philanthropum* de Dessau, école bien connue en Allemagne, il fut élevé par son père, qui le destina à la carrière de l'enseignement. A dix-huit ans, trompant les espérances paternelles, il résolut de s'adonner à la peinture et reçut des leçons de Kolbe dans sa ville natale. Son père, frappé de ses progrès, consentit à l'envoyer continuer ses études artistiques à Dresde, où son talent prit un essor rapide. Après avoir successivement imité Claude Lorrain, Ruysdael, Giotto et Albert Dürer, Olivier finit par se faire le disciple du Poussin; mais, tout en se rapprochant du genre de ce grand maître, il sut se frayer sa propre voie et devenir véritablement original. En 1809 et 1811, Ferdinand Olivier se rendit en France, chargé de missions secrètes qui, sous le voile d'un voyage artistique, cachaient un but politique. Il ne s'agissait de rien moins que de préparer de longue main et dans le plus profond mystère la délivrance de l'Allemagne. À cet effet, il fréquenta assidûment à Paris la maison Filat, rendez-vous général dans cette capitale des jeunes Allemands affiliés à la société secrète connue sous le nom du Tugend-Bund et qu'animait l'impatience de secouer le joug de la France. Pendant ce double séjour à Paris, Olivier étudia les chefs-d'œuvre réunis dans le Louvre, et son talent s'en accrût. Étant passé ensuite à Vienne, où il se maria, il s'adonna entièrement à la peinture de paysage, puis parcourut une partie des Alpes et peignit, pendant ce voyage, une série de sept tableaux, qu'il termina en 1817. Cette collection, lithographiée à Vienne par les meilleurs artistes, forme un cahier publié en 1820, sous le titre de *Sept journées dans les Alpes de Salzbourg*. En 1830, Olivier fut nommé secrétaire de l'Académie des beaux-arts de Munich. Dès lors ses tableaux prirent le caractère historique ou mythique de cette école, qui reconnaissait pour son chef le célèbre Cornelius. L'histoire des anciens Germains lui fournit quelques sujets. Une importante suite de compositions achevées et un grand nombre d'ébauches avaient attesté la fécondité de l'artiste, la promptitude de sa conception et l'extrême facilité de son talent. Lorsqu'il mourut, dans la force de l'âge, Olivier était un paysagiste classique, un savant dessinateur; mais la couleur de ses tableaux se peut agréablement. Bien qu'ils abondent en détails charmants, réunis avec beaucoup d'art et de talent, ils forment un ensemble généralement froid.

OLIVIER (Théodore), mathématicien français, né à Lyon, mort dans la même ville en 1853. Il devint répétiteur à l'École polytechnique, où il avait été élève, et devint, en 1830, professeur de géométrie descriptive au Conservatoire des arts et métiers. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie géométrique des engrenages destinés à transmettre le mouvement de rotation entre deux axes situés ou non dans un même plan* (Paris, 1842, in-4°); *Développements de géométrie descriptive* (Paris, 1843); *Cours de géométrie descriptive* (Paris, 1845, 3 vol. in-4°), etc.

OLIVIER (Nicolas-Théodore), prêtre français, né à Paris en 1798, mort à Evreux en 1854. Élevé du séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre à Paris en 1822, remplissant dans cette ville diverses fonctions, notamment celles de curé à Chaillet (1827), à Saint-Etienne du Mont (1828) et à Saint-Roch (1833), et fut promu évêque d'Evreux en 1841. L'opéra, non sans résistance, diverses réformes dans son diocèse et y fonda quelques institutions ecclésiastiques. On raconte, au sujet de l'abbé Olivier, l'anecdote suivante. Le Père Lacordaire devait un jour prêcher à Saint-Roch; la foule se pressait dans l'église. L'heure sonne; le bruit des hallesbardes semble annoncer le célèbre orateur, tous les yeux sont fixés vers la chaire, où l'on voit enfin arriver M. Olivier, curé. L'assistance paraît stupéfaite : « Mes frères, dit le pasteur, nous espérons tous entendre l'éloquente parole qui explique cette immense réunion de fidèles, mais je viens de recevoir une lettre qui m'annonce que le Père Lacordaire est indisposé. Vous ne serez pourtant pas venus en vain, et par un organe bien indigne, il est vrai, c'est encore la parole de Dieu que vous recevez. » Puis le curé fit une pause. Un mouvement général succéda à cette allocution; beaucoup se levèrent et se disposèrent à se retirer. Les plus résolus se retinrent en effet. Le pasteur considéra tranquillement cette attitude, les coudes appuyés sur la chaire, lorsque tout à coup il s'écria : « Mes frères, quand tout le monde sera parti, nous commencerons, » et chacun de se rasseoir pour écouter une improvisation de plus heureuses et qui fit pleuvoir, à la quête, une abondante rosée d'aumônes. Outre des sermons, des mandements, etc., on doit à ce prêtre : la *Catéchisme à la sainte table* (Paris, 1839, in-18); *Délites des âmes affligées ou Lettres de consolation tirées des saints Pères* (Paris, 1840, in-18); *Sermon entre deux histoires* (Paris, 1838, in-18), etc.

OLIVIER (Juste-Daniel), poète suisse, né au village d'Esyins, canton de Vaud, en 1807, mort en 1870. Il cultiva de bonne heure la poésie et les lettres, remporta, à dix-huit ans, un prix de poésie au concours de Lausanne,

puis devint successivement professeur d'histoire et de littérature au gymnase de Neuchâtel et à l'Académie de Lausanne. Compromis dans les troubles politiques qui eurent lieu dans ce canton, il quitta la Suisse et alla se fixer à Paris vers 1842. « C'est l'imaginaire, c'est la fantaisie sereine, gracieuse, attendrie, qui fait l'originalité de Juste Olivier. D'autres chansonniers ont plus d'éclat ou de gaieté; aucun, dit M. Scherer, n'a plus de ce charme qui vient des rencontres imprévues, des aventures d'un caprice folâtre. » Parmi ses ouvrages en vers, nous citerons : *Poèmes suisses* (1830); *L'Avenir* (1831); *L'Évocation* (1833); les *Deux voix* (1835); les *Chansons lointaines* (Paris, 1847), recueil de pièces dont quelques-unes avaient déjà paru dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue de Paris*; les *Dernières chansons*; enfin, *Théâtre de société, fantaisies dramatiques* (Paris, 1870, in-18), recueil de jolis proverbes en vers, où l'on trouve çà et là des chants à l'occasion de gracieux et pénétrants. Il nous suffira de citer le couplet suivant pour en donner une idée :

Gais refrains de mon enfance,
Vous retombez tout confus;
En vain la note s'élançait
Quand le cœur ne chantait plus.
Venez pourtant, qu'j'entende
Votre voix qui ne demande
Qu'à chanter son chant des bois;
Gais oiseaux de mon aurore,
Légers refrains, chantez, chantez encore
Une fois !

Les proverbes de Juste Olivier ont été joués ou peuvent l'être facilement. La mise en scène est des plus simples; mais le plaisir qu'ils offrent est un plaisir délicat, littéraire et qui, chez les acteurs et les auditeurs, suppose des goûts élevés et fins. Parmi ses ouvrages en prose, nous mentionnerons : le *Canton de Vaud* (Lausanne, 1837-1841, 2 vol. in-8°); *Études d'histoire nationale* (Paris, 1842); *Mouvement intellectuel de la Suisse* (Paris, 1845); *M. Argant et ses compagnons d'aventures*, roman (1850), etc. Il a publié, en outre, de nombreux articles dans la *Revue suisse* et dans le *Semeur*. — Sa femme, Caroline Ruchet, née à Aigle (canton de Vaud), a également cultivé les belles-lettres et la poésie, collabora à la *Revue suisse* et publié : *Poésie chrétienne* (1843), recueil plusieurs fois réédité. En outre, on trouve quelques pièces d'elle dans les recueils de vers de son mari, intitulés les *Deux voix* et les *Chansons lointaines*.

OLIVIER-DESMONT (Jacques), pasteur protestant français, né à Dürfort en 1744, mort à Nîmes en 1825. Il desservit successivement les églises de Valleraugue, d'Anduze, de Bordeaux et de Nîmes, où il fut appelé en 1802. Il se trouvait dans cette ville lorsque, au début de la seconde Restauration, les royalistes pillèrent et dévastèrent le temple protestant et tuèrent le général Lagarde qui voulait mettre à la raison cette bande de fanatiques. Olivier-Desmont établit néanmoins le culte réformé à Nîmes à la fin de 1815 et donna sa démission de président du consistoire en 1824. On lui doit : *Discours moraux* (1765, in-12); *Réflexions impartiales d'un philanthrope sur la tolérance* (1786, in-8°); *Discours sur les devoirs des pauvres, relatif aux circonstances actuelles* (Bordeaux, 1790, in-8°).

OLIVIER DE MALMESBURY, bénédictin et savant anglais. V. MALMESBURY.

Olivier, poème chevaleresque en prose, de Cazotte, en douze chants (1762, 2 vol. in-12). Le sujet de ce roman poétique est tiré des *Mille et une nuits* et se rapporte à un prince très-évêque, mais l'intérêt dont Cazotte a couvert sa fable rend le lecteur indulgent pour ses héros; aussi, au lieu de condamner leurs fredaines, prend-il, sans y penser, le parti de les trouver charmantes.

Bien que l'ouvrage soit écrit en prose, il renferme quelques pièces de vers : la *Veillée de la bonne femme* ou le *Réveil d'Enguerrand*; les *Prouesses inimitables d'Olivier*, marquis d'Esdesse. Ces deux romances ont fourni à Cazotte le sujet de son poème; il les a réimprimées en tête d'*Olivier*. On trouve, dans le deuxième chant : le *Diable à quatre*, conte, et, dans le septième : la *Brunette anglaise*, fabliau.

Olivier Twist, roman de Ch. Dickens (1840, 3 vol. in-8°). Le peintre des enfances misérables, des existences déclassées, a traité une fois de plus, dans ce livre, ce sujet si éminemment propre à provoquer l'attendrissement. La figure de son Olivier Twist, petit bâtard abandonné que ni la misère la plus dégradante, ni les persécutions les plus acharnées, ni les entraînements et les séductions du vice ne peuvent corrompre, reste irrévocablement fixée dans l'esprit. Peut-être rencontrerait-on rarement dans la vie réelle l'original de ce portrait; cependant n'a-t-on jamais vu dans le triste domaine de la misère et du besoin se dessiner la figure d'un enfant qui supporte sans se plaindre la tyrannie de parents débauchés, les épouvantables conséquences de fautes et de dissolutions auxquelles il demeure constamment étranger? C'est quelque spectacle de ce genre qui a servi à Dickens pour composer son beau roman. Olivier Twist, pauvre enfant trouvé, après avoir passé sa première enfance dans un de ces *work-houses* (maisons de travail) dont la philanthropie anglaise fait autant de hideuses prisons, s'échappe de chez

son premier maître, un fabricant de cerceaux. Il tombe ensuite, comme Gil Blas, dans un repaire de brigands, parmi lesquels il est enrôlé de force. Un vieux gentleman, sa plainte duquel il s'est pour la première fois traduit en justice, s'intéresse instinctivement à celui qu'il croit être un jeune bandit et cherche à le tirer des griffes de la misère et du vice; mais un recréleur juif, redoutant les révélations d'Oliver, parvient à l'empêcher encore une fois du malheureux enfant, qui, de son côté, lui échappe de nouveau pendant la tumultueuse d'une expédition nocturne. Le roman se soutient ensuite grâce à l'acharnement que met à poursuivre Oliver un certain Monks, son frère naturel, afin de rentrer en possession d'un anneau de mariage et d'un portrait qui pourraient établir sa filiation. Puis la vérité se découvre: Oliver Twist se trouve être le plus proche parent du vieux gentleman qui, en fin de compte, le prend auprès de lui et l'institute son héritier. Cette histoire, en elle-même peu nouvelle, et qui, en des mains ordinaires, eût été presque sans intérêt, se soutient par la valeur des épisodes dont elle est semée et dans lesquels Dickens a déployé un grand art, une sensibilité merveilleuse. A côté de l'infâme recréleur juif, le romancier place d'autres caractères fortement tracés. C'est d'abord un certain Sykes, bandit déterminé qui ne rachète ses horribles vices que par des qualités tout à fait relatives: son aveugle fidélité envers ses compagnons de rapine et une sorte d'affection brutale, mais profonde, qui l'attache à une malheureuse fille nommée Nelly. Le caractère de cette femme est, sans crédit, un des meilleurs qu'ait imaginés Dickens. Il a su fort habilement atténuer son infamie et ne montrer en elle qu'une créature facilement dominée, poussée au bien comme au mal par d'indéfinissables causes. Ceux des personnages de ce roman qui ont mérité à partir avec la justice finissent presque tous d'une façon tragique: Sykes, après plusieurs crimes, se trouve accidentellement pendu au moment où, serré de près par les officiers de justice, il cherche à leur échapper; quant au recréleur juif, il subit, après jugement, la peine capitale. Les qualités de finesse et d'analyse qui distinguent le talent de Dickens se trouvent tout entières dans ce roman, où l'action n'est presque rien, où l'étude des caractères est tout.

OLIVIERI (Pietro-Paolo), architecte et sculpteur italien, né à Rome en 1551, mort en 1599. Comme architecte, il exécuta le magnifique autel de la basilique de Saint-Jean de Latran et donna les plans de l'élégante église de San-Andrea della Valle. Comme sculpteur, il a laissé de nombreuses œuvres qui ont de réelles qualités, bien qu'elles se ressentent du mauvais goût du temps. Nous citerons, parmi les plus remarquables: la statue colossale de *Grégoire XI*, au Capitole; l'*Amitté*, qu'on voit au musée du Louvre; le *Tombereau de Grégoire XI*, à Sainte-Françoise Romaine; *Saint Antoine*, sur le tombeau de Sixte V, à Sainte-Marie-Majeure; des bas-reliefs représentant l'*Adoration des bergers*, à Sainte-Prudentienne; la *Mort de César*, à la villa delle Volte, près de Sienne, etc.

OLIVIERI ou **OLIVERO** (Domenico), peintre italien, né à Turin en 1679, mort dans la même ville en 1755. Le hasard, bien plus que la nature, fit de lui un peintre. Il termina ses études littéraires lorsque, ayant vu des tableaux de peintres flamands réunis dans la galerie du duc de Savoie, il se prit de passion pour la peinture. Il commença par le copier et, après deux ou trois ans de travail opiniâtre, il s'était familiarisé si bien avec ses modèles qu'il arrivait à donner le change sur la véritable provenance de ses peintures. Olivieri s'attacha surtout à représenter des scènes populaires, qui furent extrêmement recherchées. Dans son *Marché*, du musée de Turin, par exemple, l'auteur a réuni les éléments nombreux et divers qui forment les *Kermesses* flamandes. Rien n'y manque, ni les saltimbanques, ni les guérisseurs charlatans, ni les groupes d'ivrognes titubant dans les coins, ni les danseurs dont les mains errent un peu partout. Outre ces tableaux, qui lui valurent une grande notoriété, Olivieri a exécuté de petites toiles représentant des sujets religieux; nous citerons les deux tableaux de sacristie, dans l'église du *Corpus-Domini*, représentant des *Miracles du saint sacrement*.

OLIVIERI (Augustin), prêtre italien, né à Gênes en 1758, mort à Naples en 1834. Les talents dont il fit preuve comme professeur de philosophie au couvent des Pères de la Mère de Dieu, à Naples, attirèrent l'attention du roi Ferdinand I^{er}, qui le chargea de diriger l'éducation de son fils (depuis François I^{er}). Lors de l'invasion française à Naples, Olivieri suivit la famille royale en Sicile et fut nommé, après la restauration, *évêque in partibus* d'Aréthuse. On a de lui: *Filosofia morale*, 2 vol., in-12, traité qui a eu plusieurs éditions.

OLIVIERI DEGLI ABBATI (Annibal), antiquaire italien, né à Pesaro en 1708, mort dans la même ville en 1789. Après avoir pris le diplôme de docteur en droit à Urbino, il se rendit à Rome, où il s'adonna entièrement à son goût pour la numismatique et les anti-

quités. Olivieri retourna ensuite dans sa ville natale, s'y maria (1738), devint secrétaire de l'Académie de Pesaro, entra en relations épistolaires avec Zeno, Fantuzzi, Tiraboschi, Benoit XIV, Clément XIII, qui lui conféra le titre honorifique de camérier; fonda, dans sa ville natale, plusieurs établissements utiles, et lui légua son musée d'antiques, de médailles et sa bibliothèque. On a d'Olivieri une soixantaine d'ouvrages remplis d'érudition, dont les principaux sont: *Spiegazione di alcuni monumenti degli antichi Pelasgi* (Pesaro, 1735, in-4°), traduit en français par Louis Bourguet; *Marmora Pisarense notis illustrata* (Pesaro, 1737, in-fol.), ouvrage très-estimé; *Dissertatione sulla fondazione di Pesaro* (Pesaro, 1757, in-4°); *Della zecca di Pesaro e delle monete Pesaresi dei secoli bassi* (Bologne, 1773, in-fol.); *Memorie del porto di Pesaro* (Bologne, 1774, in-4°); *Memorie per la storia della chiesa Pesarese nel XIII secolo* (Bologne, 1779), etc. On lui doit, en outre, de nombreuses dissertations sur les antiquités de Pesaro.

OLIVIERI (Antoine-François), poète italien, né à Vienne vers 1520, mort en 1580. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il remplit diverses fonctions et qu'il devint membre des Académies des *costanti* et des *secreti*. Outre quelques ouvrages de droit restés inédits, on lui doit un poème en vingt-quatre chants, l'*Alamanno* (Venise, 1567, in-4°), dédié au roi d'Espagne Philippe II, et dans lequel il célèbre la déroute des protestants par Charles-Quint. Ce poème, pauvre d'invention, faible de style, « n'a en sa faveur, dit Ginguénod, qu'une fort belle érudition, qui est l'unique, et qui est devenue rare et chère. »

OLIVIERS (mont des), aujourd'hui Djebel-Tor, montagne de la Turquie d'Asie (Palaestine), située à l'E. de Jérusalem et séparée de cette ville par le torrent du Cédron et la vallée de Josaphat. Il s'y trouvait autrefois un enclos planté d'oliviers, où Jésus allait souvent prier avec ses disciples et où il fut pris par la trahison de Judas.

OLIVIFORME adj. (o-li-vi-for-me — de olive, et de forme). Qui a la forme d'une olive.

OLIVILE s. f. (o-li-vi-le — rad. olive). Chim. Matière organique extraite par Pelletier de la racine d'olivier.

— **Encycl.** On prépare l'*olivile* en traitant par l'éther la racine d'olivier pulvérisée, évaporant l'éther, et laissant cristalliser le résidu par l'alcool bouillant et laissant cristalliser. On la purifie par de nouvelles cristallisations.

L'*olivile* cristallise en aiguilles brillantes incolores. Elle est soluble dans l'eau et l'alcool bouillant. Elle fond à 1200. Sa composition peut être représentée par la formule

C₂₃H₃₁O₁₀.

La chaleur détruit l'*olivile*; elle dégage de l'eau et une matière huileuse, l'acide pyrolytique. Les acides minéraux concentrés la transforment en une matière rouge, l'*olivirutine*, qui ne paraît différer de l'*olivile* que par les éléments de l'eau. La solution d'*olivile* réduit le chlorure d'or et le nitrate d'argent.

OLIVINE s. f. (o-li-vi-ne — rad. olive). Minér. Périodit en grains. Le basalte, avec l'*olivine* et ses éléments, traités par les acides, donnent des précipités gélatineux. (Humboldt.)

— Chim. Corps qui se produit par l'action de l'acide sulfurique concentré sur la salicine.

OLIVIRUTINE s. f. (o-li-vi-ru-ti-ne — de olive, et de rutine). Chim. Matière organique qui se produit lorsqu'on verse de l'acide sulfurique concentré dans une solution d'*olivile* également concentrée.

— **Encycl.** L'*olivirutine* se dissout dans l'acide en excès, mais elle est très-précipitée par l'eau. C'est une matière rouge, soluble dans l'ammoniaque, qu'elle colore en violet. L'*olivirutine* se forme aussi par l'action du gaz acide chlorhydrique sur l'*olivile*. Elle renferme environ 69,14 de carbone, 5,92 d'hydrogène et 24,94 d'oxygène.

OLIVITE s. f. (o-li-vi-te — rad. olive). Chim. Substance mal étudiée qui se rencontre dans les olives non encore arrivées à maturité.

— **Encycl.** L'*olivite* est une substance que Landerer a trouvée dans les olives non mûres. On l'extrait en épuisant les olives par l'acide chlorhydrique ou sulfurique et en précipitant par l'eau. Elle se dissout dans l'alcool et se sépare, après concentration, en cristaux neutres et amers, insolubles dans l'eau, mais solubles dans les acides étendus. La même substance paraît avoir été extraite des feuilles d'olivier par un procédé différent de celui que nous venons de décrire.

OLIVONE, village de Suisse, cant. du Tessin, ch.-l. de cercle, à 33 kilom. N. de Bellinzona, sur la rive gauche du Blegno et à la jonction des vallées de Camperio, de Campo et de Ghirone; 758 hab. Eaux minérales.

OLIVOTTE s. f. (o-li-vot-te — dimin. d'olive). Vitic. Variété de raisin du midi de la France.

OLKON, île de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk et près de la rive occidentale du lac de son nom; 72 kilom. de long sur 24 kilom. de large. Les côtes sont très-escarpées; le terrain, généralement sablonneux, est arrosé par un grand nombre de

sources. Sur certains points croissent des pins et des mélèzes qui donnent un excellent bois de construction. Les habitants cultivent la terre et élèvent de beaux bestiaux.

OLKUSZ, ville de la Pologne russe, gouvernem. et à 135 kilom. de Radom; 2,000 hab. Mines de plomb et d'argent, très-productives au moyen âge, aujourd'hui inondées. Au xiv^e siècle, on extrayait d'Olkusz, qui comptait alors 40,000 habitants, 6,000 marcs d'argent et 20 millions de kilogrammes de plomb par an. Les guerres du xv^e et du xviii^e siècle privèrent la Pologne de cette source de richesses. Vers la fin du xviii^e siècle, les Suédois ravagèrent la ville et ses environs; Olkusz vit depuis lors sa prospérité décroître rapidement. Bientôt les mineurs, peu nombreux, ne suffirent plus à entretenir les mines et à construire des digues pour empêcher l'infiltration des eaux. Elles furent successivement inondées en 1674, 1712 et 1781, et l'on a vainement tenté depuis, à diverses reprises, de les remettre en exploitation. L'abandon de ces mines avait porté un coup mortel au commerce d'Olkusz, lorsque l'incendie de 1737 en fit un monceau de ruines. Quelques maisons du moyen âge et une belle église gothique du xiv^e siècle témoignent seules aujourd'hui de son ancienne splendeur.

OLLAIRE adj. (o-lî-re — lat. *ollaris*; de olla, marmite). Minér. Se dit d'une espèce de serpentine facile à tailler, et dont on fait des pots: *Pierre OLLAIRE*. La serpentine OLLAIRE retirée nouvellement de sa carrière joint à une mollesse assez grande une sorte de ténacité qui permet de la tourner et de la tailler facilement. (A. Brongniart.)

— **Encycl.** On désigne sous le nom de pierres *ollaires*, ou plus simplement *ollaires*, des variétés de serpentine, de couleur et de transparence diverses, mais qui ont pour caractères communs d'être tendres et aisées à travailler au sortir de la carrière et de se durcir considérablement au feu; elles sont d'ailleurs, comme toutes les serpentes, compactes, douces au toucher; tenaces; à cassure mate ou d'un aspect analogue à celui de la cire. Ces propriétés les font employer avantageusement pour faire des vases, et particulièrement des marmites (*ollas*), d'où leur nom. Elles se trouvent dans les dépôts de micaschistes et surtout dans les amas calcaires qui leur sont subordonnés. Les gisements les plus connus sont ceux de Côme, d'où est venue la dénomination vulgaire de pierre de Côme.

OLLAP, île de l'archipel des Carolines, dans le grand Océan équatorial, par 7° 37' 17" de lat. N. et 147° 10' 24" de longit. E.

OLLA-PODRIDA s. f. (o-la-po-dri-da — mot espagn. formé de olla, pot; *podrida*, pourri), et correspondant exactement au français *pot pourri*. Art culin. Mets espagnol qui consiste en un mélange de diverses viandes: On nous servit une OLLA-PODRIDA si délicate, que nous plûmes l'archevêque de Valence de n'avoir plus le cuisinier qui l'avait faite. (Le Sage.) Quand j'entrâ dans l'auberge, j'aperçus une demi-douzaine de gars solidement déçoupsés assis tout autour d'un brasero et se partageant une OLLA-PODRIDA d'un fumet appétissant. (E. Quinet.)

— Fig. Pot-pourri, mélange de choses ou de personnes mal assorties: Son style ressemble à celui d'un maître d'hôtel, et chacun de ses feuilletons est une OLLA-PODRIDA où le diable ne reconnaîtrait pas ses petits. (J. Janin.) Il y avait un peu de tout dans cette réunion-là; c'était une OLLA-PODRIDA humaine. (Ch. Deslys.)

— **Encycl.** Art culin. Cette préparation alimentaire consiste en un mélange de viandes, de garnitures de légumes et d'assaisonnements, le tout cuit très-longuement et très-pimenté. L'*olla-podrida* simple ou *puchero*, qui est celle des gens du peuple, se fait avec un petit morceau de viande, du lard, des choux, une poignée de pois chiches et beaucoup de piment rouge; elle renferme ainsi tout le dîner, soupe, bouilli, entrée et légumes. L'*olla-podrida* composée, qui est celle des riches, est une véritable encyclopédie culinaire. On y trouve réunies toutes les espèces de légumes et de condiments, le gibier, le poisson, la volaille, les diverses viandes de boucherie, la charcuterie, les œufs durs et le riz. On sert à part la plupart des pièces qu'elle contient, avec des sauces appropriées, de telle sorte que tout le menu d'un grand dîner est fait avec un seul mets.

OLLECH (Charles-Rodolphe d'), général prussien, né à Grandenz en 1811. Élève des écoles des cadets de Potsdam et de Berlin, il entra en 1828, comme sous-lieutenant, dans l'infanterie prussienne, suivit, de 1832 à 1835, les cours de l'Ecole militaire et fut, de 1839 à 1845, professeur au corps des cadets. Ce ne fut qu'en 1843, après quinze années de service, qu'il fut promu au grade de lieutenant. Nommé capitaine en 1847, il fit, deux ans plus tard, la campagne de Bade, pendant laquelle il fut blessé au combat de Durlach, et devint major en 1853 et fut attaché, en 1855, au grand état-major général, où il eut la direction de la division de l'histoire militaire. Il professa au même temps, de 1855 à 1865, la tactique et l'histoire à l'Ecole militaire. Dans l'intervalle, il avait été nommé successivement membre de la commission des études du

corps des cadets et de l'Ecole militaire, chef de division au grand état-major général (1857), lieutenant-colonel (1858), colonel (1860), commandant du corps des cadets (1861), enfin représentant de ce corps à la Chambre des députés. Anobli à l'époque du couronnement du roi Guillaume I^{er}, il fut promu major général en 1864 et reçut, l'année suivante, le commandement de la 17^e brigade d'infanterie, qu'il conduisit au champ de bataille pendant la guerre de 1866 avec l'Autriche, et à la tête de laquelle il fut grièvement blessé près de Skalitz. Vers la fin de la même année, il fut promu lieutenant général. Ollech s'est fait une réputation méritée par une série d'ouvrages remarquables sur la tactique et l'histoire militaire. On cite surtout les suivants: *Développement historique des exercices de tactique de l'infanterie prussienne* (Berlin, 1848); *L'infanterie légère de l'armée française* (Berlin, 1856); *la Campagne de l'armée du Nord en 1813* (1859-1865, tomes I à III); *Vie du général Reyher* (1861, 1^{re} partie); *Frédéric le Grand et les écoles de cadets* (1862); *Frédéric le Grand et la paix d'Hubertsbourg* (1863), etc.

OLLERIA, ville d'Espagne, province et à 60 kilom. de Valence; 4,000 hab. Fabriques de toiles, distilleries, tuileries, verreries. Antiquités romaines.

OLLICULE s. f. (o-li-ku-le — du lat. *ollula*, dimin. d'olla, marmite). Arachn. Genre peu connu d'arachnides acariens.

OLLIER s. m. (o-lié). Hist. relig. Membre d'une secte qui préconisait les plaisirs des sens.

OLLIERÈS (Jacques-François d'), jésuite et missionnaire français, né à Longuyon (duché de Bar) en 1732, mort à Pékin en 1780. Il s'était livré à l'enseignement des humanités lorsqu'il se rendit en Chine (1758), se fixa à Pékin, y apprit non sans difficulté le chinois et le tartare et se livra avec ardeur à l'évangélisation des infidèles. On a de lui un *Catachisme chinois* et une *Relation* de son voyage, laquelle a été en grande partie publiée dans le recueil des *Lettres édifiantes* (Lyon, 1819).

OLLIERGUES, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. d'Ambert, sur une colline dont la base est baignée par les eaux de la Dore; pop. aggl., 613 hab. — pop. tot., 1,964 hab. Fabriques d'étamines; commerce de toiles de toute sorte. Au sommet de la colline se dressent les ruines d'un vieux château fort. L'église renferme un mausolée des anciens seigneurs et de curieuses sculptures. On voit encore dans le bourg quelques maisons du moyen âge et des fragments de fortifications. Dans les environs se trouvent des mines de cuivre inexploitées.

OLLIOULES, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. de Toulon, dans une charmante vallée arrosée par la Reppe et à la base de rochers abrupts; pop. aggl., 2,182 hab. — pop. tot., 3,357 hab. Fabriques de colle forte. Ce bourg est environné de beaux jardins; on y remarque une jolie place ombragée de grands arbres et ornée d'une fontaine; quelques maisons du moyen âge et de la Renaissance; des restes d'anciens remparts; les ruines d'une chapelle et les débris d'un château du xiii^e siècle. Les gorges d'Ollioles, que traverse la route de Marseille à Toulon, « sont, dit M. Joanne, un étroit défilé, aride, sauvage, dont les rochers, calcaires, crevassés, nus, aux formes les plus bizarres, rennissent les tons les plus éclatants ou les plus sombres, selon l'état de l'atmosphère. Au fond d'un précipice que longe la route, coule un torrent dont le lit, souvent à sec, est encombré de quartiers de roche. Sur le sommet des rochers, on trouve de nombreuses traces de volcans. Ces gorges étaient jadis un véritable repaire de brigands. »

OLLIVIER (Blaise-Joseph), ingénieur maritime français, né à Toulon en 1701, mort dans la même ville en 1746. Il appartenait à une famille qui a fourni cinq générations de constructeurs distingués, et il avait, croit-on, pour père Joseph Olivier, sous-maître constructeur des vaisseaux du roi au port de Toulon, qui a laissé sur son art un ouvrage manuscrit intéressant, intitulé *Recueil ou Mémoire de construction*. Tout jeune encore, Blaise-Joseph entra au service de la marine, et il n'avait pas encore vingt et un ans lorsqu'il construisit et lança à Toulon le vaisseau le *Saint-Louis* (1722). Peu après, il reçut le titre de sous-constructeur, fit en 1727 un voyage maritime pour étudier en mer la pratique de son art, écrivit à ce sujet un journal de ses expériences, organisa ensuite les chantiers de Rochefort et ceux de Brest, se rendit en 1837 en Angleterre et en Hollande pour visiter les arsenaux et y observer les modes de construction en usage dans ces pays, puis fut nommé ingénieur des constructions navales et directeur général du port de Brest. Olivier a perfectionné tous les genres de construction relatifs à la marine, et son opinion à cet égard faisait tellement autorité que les divers ministres sous lesquels il servit se firent un devoir de le consulter fort souvent. Il avait beaucoup dessiné et beaucoup écrit; mais l'incendie du magasin général du port de Brest détruisit ses modèles et ses manuscrits, dont il ne nous reste que quelques copies ou des fragments. Nous cite-

rons : Remarques sur la marine des Anglais et des Hollandais faites sur les lieux en 1737 (in-fol.); des fragments d'un Dictionnaire de marine et d'un Traité de construction.

OLLIVIER (Remi), littérateur français, né à Paris en 1727, mort à Dijon en 1814. Il fut secrétaire général des bureaux de la guerre, puis commissaire ordonnateur (1801). Ollivier a publié sous le voile de l'anonyme : *L'Esprit de l'Encyclopédie ou Choix des articles les plus curieux de ce grand dictionnaire* (Paris, 1798-1800, 12 vol. in-8°).

OLLIVIER (François-Antoine-Joseph), magistrat et homme politique français, né à Loriol (Dauphiné) en 1762, mort en 1839. Avocat à Grenoble au moment où éclata la Révolution, il en adopta les idées avec modération, vécut dans la retraite pendant la Terreur, puis devint successivement procureur général syndic près le directoire de la Drôme (1795), juge au tribunal civil de Die (1800), juge au tribunal criminel de Valence, membre du Corps législatif (1804), avocat général à Grenoble (1811) et conseiller à la cour de cassation en 1815. Elu de nouveau député pendant les Cent-Jours, il fut, en 1820, chargé de divers rapports et prononça plusieurs discours. Il fut question de le nommer garde des sceaux en 1822 et, en 1827, il exerça pendant quelque temps les fonctions de censeur. En 1832, Ollivier fut mis à la retraite. On a de lui : *Des Discours, des Rapports et plusieurs articles insérés dans le Répertoire de jurisprudence*.

OLLIVIER (Jules), historien et magistrat français, fils du précédent, né à Valence en 1804, mort à Grenoble en 1841. Il se fit recevoir licencié à Paris, où son père était conseiller à la cour de cassation, fut nommé en 1829 substitut à Largentière, puis devint successivement juge à Valence (1831) et à Grenoble (1833). Ollivier consacra tous ses loisirs à des recherches historiques sur le Dauphiné et devint membre de la Société royale des antiquaires de France. Outre des articles dans la *France littéraire* de Malo et dans la *Revue du Dauphiné*, qu'il dirigea de 1836 à 1839, on lui doit des travaux très-estimés. Nous citerons de lui : *Essais historiques sur la ville de Valence*, etc. (Valence, Paris, 1831, 1 vol. in-8°); *De la fondation de la ville de Valence*, 1835, in-12; *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné* (Valence, Paris, 1836, in-8°); *Recherches historiques sur le passage de quelques rois de France à Valence* (Valence, Paris, 1837, in-4°); *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drôme pendant l'occupation des Celtes par les Romains* (Valence, 1837, in-8°); *Mémoires biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, avec Colomb de Batines (Valence, Paris, 1838, in-8°); *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble et du département de l'Isère pour l'année 1839* (Grenoble, 1839, in-12), etc.

OLLIVIER (Alexandre-François), médecin, né à Paris en 1790, mort vers 1835. Il débuta par la publication, dans la *Bibliothèque médicale* (1809), d'un mémoire dans lequel il établit de sages préceptes pour l'opération des hernies étranglées. Étant entré dans la chirurgie militaire, il devint promptement aide-major. Ollivier fit alors une étude sérieuse de la gale, si fréquente à cette époque dans nos armées, et adressa en 1816, au conseil de santé, un rapport sur la valeur comparative des traitements mis en usage contre cette maladie. Cette même année, il quitta le service de santé de l'armée et se fit recevoir docteur à Paris en 1817, avec une thèse dans laquelle il décrit un nouveau tourment pour comprimer l'artère axillaire (Paris, 1817, in-4°). L'année suivante, il fit des cours d'anatomie descriptive et de pathologie chirurgicale, puis publia son traité du *Typhus traumatique* (1822, in-8°), qui lui valut le titre de membre adjoint résident de l'Académie de médecine. Ollivier avait commencé à lire en cette qualité un *Mémoire sur une fracture du cartilage thyroïde par arme à feu*, lorsqu'une maladie affreuse vint tout à coup l'arrêter. Se trouvant dès lors dans l'impossibilité de se livrer à la pratique de son art, il se vit dans la nécessité de tirer parti de l'heureuse découverte qu'il avait faite d'un moyen d'immiser le mercure dans diverses substances alimentaires azotées sans qu'il perdît rien de sa propriété antisyphilitique; c'est ce qu'on appelle les *biscuits Ollivier*. Mais, reconnaissant que la voie de publicité dans laquelle il allait se trouver obligé d'entrer n'était pas compatible avec le titre de membre de l'Académie, le docteur Ollivier s'empessa de donner sa démission. L'Académie, chargée d'expérimenter ses biscuits, fit un rapport des plus favorables et lui vota, à titre de récompense, une somme de 24,000 francs.

OLLIVIER (Démétrius), homme politique français, né au Bausset (Var) vers 1795. Il fut longtemps négociant à Marseille, mais éprouva des pertes et fut obligé de déposer son bilan, puis tard, il se fit restaurateur. Dès la Restauration, il avait été mêlé aux luttes du libéralisme et, sous la monarchie de Juillet, il fut élu conseiller municipal à Marseille et figura parmi les premiers du parti républicain dans cette ville. Ami de Louis-Rodolphe, qui l'aida dans ses malheurs, il parvint, après

Février 1848, à faire nommer son fils Emile commissaire de la république dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Lui-même l'accompagna dans cette mission et, grâce au souvenir de ses anciennes luttes, ainsi qu'à sa situation présente, il fut élu représentant du peuple à la Constituante. Dès la première séance, il monta à la tribune pour proposer que chaque représentant prît individuellement serment à la république. Cette motion ne fut pas adoptée; on préféra s'en tenir, suivant ses propres expressions, à des acclamations anonymes qui n'engageaient personne. D'ailleurs, le serment politique avait été aboli par un décret du gouvernement provisoire, et la Constituante n'était pas disposée à le rétablir. On sait qu'aux termes de la constitution un seul fonctionnaire fut astreint à le prêter, et l'on n'ignore pas comment ce serment a été tenu.

À l'Assemblée, M. Démétrius Ollivier siégea à la Montagne, parla et vota en faveur de toutes les lois démocratiques et contre toutes les mesures de réaction. Il ne fut pas cependant réélu à l'Assemblée législative. Au 2 décembre, il parvint à se soustraire à un moment aux recherches des proscriptionnistes; mais fut arrêté le 7, jeté à la Conciergerie, puis traîné successivement dans les casemates et les cachots. Il était destiné à la transportation à Cayenne; mais les démarches de son fils Emile, qui était en relation avec le prince Napoléon, et l'intervention de M. Vieillard, précepteur de Louis Bonaparte, le sauvèrent de cette funeste destinée. Remis en liberté, il fut néanmoins obligé de s'expatrier, passa en Belgique et, plus tard, se rendit à Nice, qui appartenait encore à l'Italie. Mais, en 1856, le gouvernement français exigea son expulsion. Chassé loin des frontières de France, il se retira à Florence, où il demeura jusqu'à l'amnistie de 1859, refusant de profiter des facilités que les relations de son fils lui donnaient pour obtenir sa rentrée. « J'ai été, répondait-il à celui-ci, atteint par une mesure collective; une mesure du même genre peut seule m'ouvrir les portes de la patrie. Quelle que soit ma douleur d'être séparé de vous, je resterai dans l'exil tant qu'un seul de mes compagnons demeurera sous le coup de la proscription. Pendant plus de quarante années, j'ai, par mes paroles et par mes actions, essayé d'accroître le nombre des défenseurs du peuple; je ne puis abandonner dans la souffrance ceux qui m'ont suivi dans le combat. »

Par une contradiction qu'expliquent suffisamment les faiblesses de l'amour paternel, pendant qu'il exprimait ces beaux sentiments et qu'il donnait cet exemple, il approuvait la tactique équivoque de son fils, il donnait son adhésion à sa marche oblique, à ses agissements suspects et à sa pitoyable évolution finale. Depuis sa rentrée en France, M. Ollivier a vécu dans une retraite absolue. — Son fils aîné, Aristide OLLIVIER, né à Marseille en 1824, travailla au *Peuple* de Proudhon, devint ensuite rédacteur en chef du *Suffrage universel* de Montpellier et fut tué le 31 juin 1834, dans un duel politique, par M. Paul de Ginestous. Ce noble jeune homme donnait, paraît-il, de grandes espérances. Les démocrates de Montpellier lui élevèrent un monument.

OLLIVIER (Emile), homme politique français, fils du précédent, né à Marseille en 1825. Il reçut ses premières leçons de Louis Moré, professeur, frère du romancier de ce nom, puis vint étudier à Sainte-Barbe, à Paris, fit son droit et fut reçu avocat à vingt et un ans. Par suite des revers commerciaux subis par sa famille, il fut aidé dans ses études par la générosité de Ledru-Rollin, ainsi que son père. Il travaillait dans une étude d'avoué lorsque éclata la révolution de février 1848. Malgré sa jeunesse et son inexpérience politique, il dut à des amitiés trop faciles d'être nommé commissaire de la République dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Dans le livre qu'il a consacré à la glorification de ses actes et de ses palinodies, M. Ollivier esquisse le tableau le plus brillant de son commissariat. En réalité, il montra autant d'incompétence que de présomption, mais, en même temps, une duplicité supérieure à son âge et que le reste de sa carrière ne devait pas démentir. Avec une prévoyance remarquable, il s'assura des appuis dans les vieux partis monarchiques et cléricaux, en introduisant leurs membres dans les commissions municipales qu'il institua dans les communes des deux départements dont l'administration lui était confiée. Lui-même se glorifie de cette conduite et s'efforce de la représenter comme un chef-d'œuvre d'esprit politique et de conciliation. On conviendrait que c'était une étrange manière de fonder la République que de livrer le pouvoir aux réactionnaires dans un pays où ils avaient été si puissants et où la plus vulgaire prudence commandait, non sans doute de les opprimer, mais de se passer d'eux. Cette tactique de M. Emile Ollivier fut d'ailleurs fort utile à la candidature de son père, mais affligea les démocrates et fraya le chemin à la réaction.

Maintenu comme préfet des Bouches-du-Rhône après les élections, il ne marqua son administration que par la répression d'une insurrection d'ouvriers causée par la non-exécution du décret qui réduisait à dix heu-

res la journée de travail. M. Ollivier avait rendu un arrêté en ce sens; mais, lié de tous les côtés par ses complaisances pour les adversaires de la Révolution, il n'avait pas eu la fermeté de la faire appliquer. Les ouvriers se crurent trompés; de là, le déplorable conflit qui ensanguina Marseille et qu'une bonne administration eût pu prévenir. Ajoutez que la garde nationale, au lieu d'être organisée par quartiers, suivant la loi, formait de véritables corps francs, des groupes dont beaucoup étaient hostiles les uns aux autres, chose infiniment dangereuse dans ces villes inflammables du Midi où les partis étaient si tranchés. Ajoutez encore que cette prétendue garde nationale, formée hâtivement par l'ancien préfet, le 24 février, à la nouvelle des premiers mouvements de Paris, était en grande partie réactionnaire. Malgré les réclamations de tous les hommes prévoyants, M. Ollivier avait laissé subsister cet état de choses.

Dans une lettre publiée par la *Liberté* du 16 mai 1868, il affirme avoir refusé la mise en état de siège de Marseille, que lui demandaient des députations de la garde nationale, et il ajoute : « Au milieu de la France presque entière soumise à l'état de siège, Marseille n'est jamais sortie du droit commun. » Il y a là une grosse erreur, si grosse qu'on est tenté de la croire volontaire. Qui donc ignore, en effet, qu'à ce moment Paris seul fut mis en état de siège?

Si la réaction n'obtint pas de M. Ollivier la mise en état de siège, elle n'en dut pas moins à ses complaisances, à sa conduite double et à sa mauvaise administration de reconquérir la domination dans cette ville importante. Quand elle en eut tiré tout ce qu'elle pouvait espérer dans les circonstances, comme ses exigences croissaient avec le succès, elle se retourna contre lui, l'attaqua sans relâche et finit par obtenir sa destitution (juillet 1848). Il fut envoyé en disgrâce à Chaumont comme préfet de la Haute-Marne. Cette nomination à une préfecture en sous-ordre, cette espèce de dégradation administrative empruntait encore aux circonstances un caractère d'humiliation qui n'eût pas permis à un homme soucieux de sa dignité d'accepter. M. Ollivier se résigna.

« Mon premier mouvement, dit-il, fut de ne pas accepter. Mes amis m'en dissuadèrent. L'arconscience pour ses amis, il reprit donc le harnais administratif, et il le garda malgré l'élection du 10 décembre et jusque sous la présidence de Louis Bonaparte. Celui-ci le rappela en quelque sorte au sentiment de sa dignité politique en le révoquant. À la façon dont il raconte cette nouvelle disgrâce, à l'émphase comique avec laquelle il parle de la douleur de sa population, lui, l'attentif, quant à son départ et des démarches qui furent inutilement faites auprès du président de la République, on voit bien qu'il tenait à sa chère fonction autant qu'à sa vie et qu'il se fut accommodé de tous les régimes pour la conserver.

Ainsi cassé pour la deuxième fois, il se résigna à rentrer dans la vie privée, fit un voyage en Italie, un séjour dans le Var, et vint exercer à Paris sa profession d'avocat. Il plaça sans éclat dans quelques procès de presse ainsi que dans des affaires privées, ne fut pas compris dans les proscriptions du 2 décembre, mais eut le chagrin de voir son père frappé par les mesures de proscription, traîné de cachot en cachot, menacé de la déportation et enfin exilé. Suspendu disciplinairement pour quelques mois de sa profession d'avocat, il passa des jours difficiles, donna de la leçon de droit, loua sa vivacité, enfin, put repaître au palais et fut chargé successivement de causes assez importantes. Déjà, à l'époque où il lutta péniblement pour se faire place, il était fort miséricordieux pour les maîtres du jour, pour ceux qui avaient torturé et proscriit son père, et il regardait le 2 décembre comme un événement ayant une signification providentielle (v. son livre, *Le 19 janvier*), tant ce subtil ambitieux était naturellement attiré vers la puissance et l'autorité.

En 1857, par une intrigue de coterie, il fut porté candidat à la députation de Paris. On sait que les élections se faisaient alors en l'absence de toute liberté, par quelques personnes et deux ou trois directeurs de journaux. Il était porté en concurrence avec Garnier-Pagès, et il passa au second tour de scrutin avec un millier de voix de majorité sur le candidat officiel. Alors la parti d'opposition se mit à remuer. Pressé d'arriver, M. Ollivier le préta haut la main, ainsi que MM. Darimon et Henon, ce dernier pour des raisons certainement beaucoup plus honorables. Quoi qu'il en soit des motifs qui les décidèrent à cet acte, il fit sensation et leur attirait beaucoup d'attaques, car le temps n'avait pas encore affaibli le souvenir des proscriptions, du sang versé et de la suppression violente de toutes les libertés et de toutes les garanties. Dans cette première session, M. Ollivier parla d'ailleurs contre la loi de sûreté générale. Hientôt des élections partielles amenèrent à la Chambre Jules Favre et Ernest Picard. Ainsi fut constituée ce groupe des *Cinq* qui, jusqu'en 1863, constituaient seul l'opposition et lutta si énergiquement pour la revendication des libertés publiques. M. Ollivier, il faut le dire, fit avec ses amis quelques campagnes brillantes. Mais il était assés de voir, avec un peu d'attention, qu'il avait d'autres vues; il

affectait de se tenir dans les limites constitutionnelles, capait la bienveillance par ses atténuations de langage et la modération de ses doctrines, enfin donnait à penser à beaucoup qu'il cherchait à se rendre possible, à se préparer pour ainsi dire un pont pour passer de l'opposition au pouvoir.

Dès les débuts de la session de 1860, il commença à jeter dans ses discours, soit en guise d'exorde, soit dans la péroraison, des phrases destinées à passer par-dessus la Chambre, à être remarquées dans les hautes régions, des espèces d'invocations discrètes et mystiques à l'union de l'Empire et de la liberté, etc.

Lors du décret du 24 novembre de cette année, qui accordait la publicité des débats et la présence des ministres à la Chambre, il témoigna bruyamment sa satisfaction, sa reconnaissance, célébra le courage, la générosité, le bienfait du décret et prononça enfin son fameux discours où il adjurait l'empereur d'être l'initiateur du droit de liberté, en lui donnant le titre de héros légendaire, en ajoutant : « Quant à moi, qui suis républicain, j'admire, j'appuierais, etc. »

C'était une avance éclatante au pouvoir.

Au *Moniteur*, le quant à moi, etc., disparut, biffé par Morny; mais le héros légendaire fut soigneusement maintenu. M. Ollivier a prétendu plus tard (c'est la version de son 19 janvier) qu'il avait dit : « Lorsque par une chance légendaire on est sorti de prison pour monter sur le premier trône du monde, etc. » Mais pour quelconque connaît le juste emploi des termes, légendaire est un adjectif qui s'applique bien plus naturellement au mot héros qu'au mot chance. D'ailleurs, M. Ollivier n'a pas réclamé au procès-verbal, ce qui lui eût été d'autant plus facile que M. Gellibert des Seguins, de la majorité, réclama à propos de la suppression du quant à moi qui suis républicain. M. de Morny expliqua que la présence des dispositions que montrait le député de Paris à sa rallier au gouvernement l'avait jugé à propos de supprimer cette phrase, d'ailleurs inconstitutionnelle.

À travers ses coquetteries libérales, il était bien évident que le fils du proscriit de décembre s'offrait aux vainqueurs. Peu de temps après, il entra en relation avec M. de Morny. Il paraît que l'intermédiaire de cette liaison fut le député Calvet-Rogniat, célèbre par le veau qu'il avait, dit-on, distribué le jour de son élection, et qui est devenu encore plus légendaire que le héros de M. Ollivier. Ce dernier entra donc en relation intime avec le principal coopérateur du coup d'État, naturellement pour le convertir aux idées libérales, nullement pour se rapprocher du pouvoir, c'est entendu. L'opinion et le disciple attendaient d'ailleurs de voir le héros se transformer, quant à la moralité politique; ils s'attendaient mutuellement. Par exemple, nous ne savons trop si, au milieu de cette petite comédie politique, il leur était facile de se regarder sans rire, car il est à peu près certain que l'un ne croyait pas plus à l'Empire que l'autre à la liberté; il leur était donc d'autant plus facile de se convaincre tous deux et de fusionner leurs convoitises et leurs ambitions.

Aux élections de 1863, M. Ollivier exploitait la légende des Cinq. « J'ai été l'un des Cinq », dit-il; et les électeurs de la 3^e circonscription de Paris, qui n'étaient pas dans le secret de ses relations avec Morny, lui renouvelèrent son mandat de député.

Jusque-là, grâce à ses phrases redondantes sur la liberté, ses amis de l'opposition, cédant trop aux complaisances de l'esprit du corps, avaient fermé les yeux sur ses tendances suspectes. La rupture se fit à propos de la loi sur les coalitions. La gauche s'était d'ailleurs renforcée de quelques voix. M. Ollivier, qui continuait à travailler à la conversion de M. de Morny, fut placé, par l'influence de cet homme d'État, dans la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les coalitions et désigné comme rapporteur. Cette fois, la gauche ouvrit enfin les yeux; le rôle gouvernemental de l'ancien cinq lui apparut sans voile. Le 28 avril 1864, il termina un discours par une violente péroraison contre l'opposition systématique, ce qui lui attira de la part de M. Jules Favre une amère et mordante réplique. Ce jour-là, selon l'expression de M. Thiers, M. Ollivier « brûla non-seulement ses vaisseaux, mais toute la flotte. » La gauche le traita dès lors avec froideur et finit par l'abandonner dans son isolement. Bientôt il trouva une compensation lucrative dans une sinécure que lui procura M. de Morny, qui le fit nommer conseiller judiciaire du vice-roi d'Égypte, pour l'affaire du canal de Suez, aux appointements de 30,000 francs par an. Le barreau de Paris n'eut et le raya du tableau des avocats. Dans son livre *Le 19 janvier*, M. Ollivier n'a pas dit un mot de cette aventure. Interpellé à ce sujet par les journaux, il répondit : « J'ai accepté pour avoir la liberté complète de mon esprit. » On n'est pas plus naïf et plus franc. Un autre détail, c'est que quinze jours auparavant, le 27 mars 1865, il s'était déclaré prêt à seconder l'Empire dans la voie libérale où il venait d'entrer et avait voté l'adresse, avec tous les témoignages de servilité qu'elle contenait, en donnant à son adhésion le nom fastueux de *vote d'expérience*. Espérance de quoi? de quoi? libéralisme, dit-il lui-même. Quel qu'il en soit, il reste ce fait, que ce fut moins d'un mois après qu'il

eut donné ce gage éclatant que la sollicitude du gouvernement lui fit obtenir son emploi. Ce rapprochement est assez significatif.

La mort de son protecteur Morny (1865) n'arrêta pas M. Olivier dans son évolution. Il pratiqua un moment M. Rouher, essaya ensuite de se faire le chef du groupe de députés qu'on a nommé le tiers parti, et enfin, à la suite d'un de ses discours, fut appelé par l'impératrice, alors régente, qui le consulta sur les sociétés coopératives et le nomma membre d'une commission qu'elle présidait et dont le but était d'examiner les effets du régime cellulaire appliqué aux enfants. Le 27 juin (1865), à la suite d'une séance de cette commission, il rencontra l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre, l'ancien proscription de son père, et il saisit aussitôt l'occasion pour le convertir à la liberté, comme il avait déjà converti Morny et sans doute aussi l'impératrice. Cet infatigable prédicateur s'était, dit-il lui-même, donné pour mission de poursuivre la politique de Mirabeau. Dans la session de 1865, il s'associa à l'amendement des Quarante-deux, qui demandait quelques réformes libérales, prononça à cette occasion un nouveau discours ministériel et dirigea pendant un mois le journal la Presse.

Le 10 janvier 1867, il fut appelé dans le cabinet du chef de l'Etat. A ce moment, le comte Walewski et quelques autres hommes politiques, d'un peu plus de sens que ceux qui avaient jusqu'alors dominé dans les conseils, sentant bien qu'on ne pouvait éternellement gouverner avec la dictature, étaient d'avis d'accorder quelques semblants de liberté, pour consolider l'établissement de décembre et assourdir l'opinion, qui se réveillait partout avec une grande force. M. Olivier s'offrait depuis longtemps pour ce rôle équivoque, on pensa qu'il le moment était venu d'accepter ses services. Il est à peu près certain que dans cette affaire il joua un peu le rôle de la mouche du coche; mais, avec son infatigable habileté, il affirme, et sans doute il le croit, qu'il a été le promoteur de ce mouvement inévitable. M. Walewski lui confia d'abord qu'il était question de quelques réformes libérales et lui offrit le ministère de l'instruction publique. Il refusa fort habilement, car il lui fallait l'honneur des réformes à présenter, et il ne pouvait l'avoir dans un ministère secondaire; il lui fallait le poste de M. Rouher, qu'il détestait parce qu'il le considérait comme le principal obstacle à ses projets ambitieux. En mainte occasion, M. Olivier affectait d'appeler son rival le principal ministre, évidemment pour exciter les autres excellences, ou le vice-empereur, pour piquer au vif le chef de l'Etat, si jaloux de son autorité. La lettre du 19 janvier (1867) et les projets de loi qui s'ensuivirent lui donnèrent l'occasion de rétablir un peu sa situation de tribun, fort compromise par tant de volte-faces et par une adhésion publique étourdiement donnée à M. Rouher, soit par maladresse, soit par un faux calcul d'habileté byzantine (26 février 1867). Le ministre d'Etat favorisait plus ou moins secrètement une réaction qui s'était produite dans la majorité contre les « promesses du 19 janvier; » les lois qui en étaient la conséquence furent systématiquement retardées, les commissions chargées de leur examen remplies d'ennemis des réformes; la petite faction des ultras parut triompher, et par le renvoi de Walewski, et par la nomination d'un vice-président de son bord : M. Olivier eut donc beau jeu pour faire du libéralisme dans la discussion et s'associer aux réclamations de la gauche; il avait cette chance, qu'en plaçant les thèses de l'opposition, dans la mesure de son programme, il paraissait défendre les idées premières du chef de l'Etat et se maintenir dans sa conception de « l'Empire libéral. »

Nous disions à ce conception, car il est certain, on peut le voir par la lettre, Le 19 janvier, qu'il crut très-sérieusement être l'auteur de son genre d'opposition dynastique. Il dit ma politique, ma doctrine, mes théories, etc., comme s'il parlait de créations originales et neuves; tandis qu'en réalité il ne faisait que reprendre les fictions banales de l'ancien centre gauche pour servir de parure plus que de contre-poids à l'absolutisme impérial. Ce césarien tempéré se prit de bonne foi pour une sorte d'inventeur et de prophète, pour un précurseur, car c'est le titre modeste qui se donne. Ce fut probablement aussi de son genre qu'il s'imaginait avoir inventé la théorie de la défection, en la justifiant par les velléités platoniques de couper les griffes au monstre du despotisme. Tous ceux qui ont suivi la même tactique que la sienne, qui se sont ralliés, à des conditions illusoires et menteuses, aux puissances qu'ils avaient reçu mission de combattre, ont invariablement donné le même motif, c'est-à-dire le désir ardent de rendre le mal supportable, de l'améliorer, appelant volontiers factieux ceux qui veulent simplement le détruire. Un autre inconvénient de ce rôle, c'est qu'il conduit aux honneurs et aux richesses et qu'on ne peut alors soupçonner le désintéressement. Il est ingénu de invoquer Mirabeau; mais on ne fera pas oublier que le célèbre tribun recevait un traitement de cour pour la mission qu'il remplissait. On ne fera pas oublier non plus que M. Olivier, attendant le ministère d'une intrigue de palais, fut en outre, et par la protection de Morny, gratifié d'un sinécure grossièrement rétribué. Les mat-

tres du monde n'accordent ces faveurs qu'à leurs amis ou à ceux qu'ils ont l'espoir de gagner à leur cause.

Evidemment, M. Olivier n'avait pas reçu du parti démocratique une mission pour agir ainsi, pour s'allier avec les proscription de son père et de tant d'autres citoyens; en un mot, il avait reçu mission de réclamer la liberté comme le droit imprescriptible de la nation, à la tribune nationale, et non de l'aller mendier aux Tuileries.

Depuis longtemps il était perdu dans l'opinion de son parti, et il en arriva à n'être plus soutenu dans la presse que par M. de Girardin, dont il était d'ailleurs l'élève et l'émule.

Au commencement de 1869, il publia une espèce de confession, sous le titre suivant : *Le 10 janvier, compte rendu aux électeurs de la 3^e circonscription de la Seine (in-18)*. C'est un récit emphatique de sa carrière comme homme public et des réformes de cette nouvelle période de l'Empire, réformes dont il s'attribue naturellement tout l'honneur, avec sa faconde méridionale et son étonnante infatuation. Précédemment, il avait fait paraître, sous le titre de *Démocratie et liberté* (1867, in-8), la collection de ses discours, de ses moindres paroles, et jusqu'à des lettres absolument insignifiantes.

Aux élections du 23 mai 1869, il se présenta de nouveau dans la 3^e circonscription de Paris, comme candidat de l'opposition constitutionnelle. En réalité, il était, sinon candidat officiel en titre (le gouvernement n'osait plus en désigner à Paris), au moins candidat officieux. Toute la presse gouvernementale le soutenait, et un autre « indépendant » de son école, également candidat agréable, se retira devant lui. Le parti démocratique lui opposa un prospectus de décembre, Bancel, ancien représentant du peuple à l'Assemblée législative. La lutte fut extrêmement vive pendant toute la période électorale. M. Olivier, qui s'était précédemment flatté de réduire, en un quart d'heure, tous ses adversaires au silence, ne parut dans aucune réunion publique. Il se contenta, au lieu de paraître devant ses électeurs, de provoquer M. Bancel à une espèce de tournoi oratoire et de convoquer ensuite une réunion au théâtre du Châtelet, dans laquelle il se réserva de prendre seul la parole. Encore lui reproche-t-on, en langage de théâtre, d'avoir fait sa salle. Néanmoins, il eut peu de succès. Au dehors, des milliers de personnes qui n'avaient pu entrer exhalèrent leur mécontentement. La brutalité des agents de police excita quelques troubles dans cette soirée. Au scrutin des 23 et 24 mai, Bancel fut élu par 22,000 voix contre 10,000 données à son concurrent.

M. Olivier, toutefois, fut élu dans la 1^{re} circonscription du Var, avec l'appui ouvert du gouvernement. Mais ce succès, en quelque sorte administratif, n'était pas de nature à le consoler de l'échec éclatant qu'il avait subi à Paris.

Enfin comme indigné : telle était la marque que la 3^e circonscription avait imprimée à son nom.

Les élections de 1869 avaient été faites sous l'influence d'un grand courant libéral, d'une protestation manifeste de l'opinion publique contre le régime de compression que, pour sa honte et son malheur, la France subissait depuis le 2 décembre 1851. Non-seulement l'opposition républicaine avait vu grossir sensiblement le nombre de ses membres, mais encore il était entré au Corps législatif beaucoup d'hommes des anciens partis, surtout des orléanistes, qui avaient été élus par cela seul qu'ils s'étaient présentés comme les revendicateurs des libertés publiques. Ces hommes, auxquels se joignirent les 45 députés qui, dans le précédent Corps législatif, avaient montré quelques velléités libérales, et des députés aux idées incertaines, continuèrent ce qu'on appela le tiers parti, lequel formula, en juillet 1869, son vague programme dit des 116. M. Olivier devint un des chefs de ce parti, et le chef le plus en vue, le plus agréable maître du pouvoir, à qui il s'était complètement rallié et qu'il brûlait de servir. Pour qu'il n'y eût plus aucun doute sur sa conversion au bonapartisme, il n'hésita point à insulter les exilés et les hommes de 1848. Dans une lettre écrite le 18 novembre, il appuyait à Paris la candidature de M. Pouyer-Quertier et, faisant allusion à Ledru-Rollin et à Crémieux, il ajoutait : « J'engage mes amis à le préférer à tous les tribuns pousseurs qui, de Londres ou d'ailleurs, nous fatiguent de leurs pauvres déclamations. »

En ce moment, il préparait activement son arrivée au ministère, devenant le « cher ami » de M. Duvernois, qui lui servait d'intermédiaire avec le chef de l'Etat, et traitait avec ce dernier en correspondance suivie. La lettre de l'empereur est si confiante, si noble, qu'elle triomphe de tous ses scrupules, « écrivait-il, le 11 novembre, à M. Duvernois. Débarrassé de tous ses scrupules, des souvenirs de son passé, M. Olivier passa les mois de novembre et de décembre à préparer son avènement au pouvoir, facilité par la retraite de M. Rouher, qu'un décret du 20 juillet avait nommé président du Sénat. Des cette époque, cet ardent néophyte ne songeait plus à la liberté; la seule chose qui lui importait, c'était de sauver l'Empire. Le 1^{er} décembre, il prononça, dans le 2^e bureau, un discours dans lequel il disait : « Nous sommes débou-

dés par les passions passionnelles, il faut que nous nous groupions autour de la dynastie. » Le 27 décembre, le ministre Forcade La Roquette donnait sa démission et, par une lettre insérée au *Journal officiel*, le chef de l'Etat chargeait M. Olivier de « former un cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif. » Bien que M. Olivier se fût depuis longtemps occupé de trouver les hommes qui devaient s'installer avec lui au pouvoir, l'enfement du cabinet fut long et laborieux. Il s'était tellement rapproché des hommes de la droite les plus hostiles à toute réforme, que les chefs du tiers parti avaient refusé de le suivre dans sa marche accélérée vers la réaction. Ils ne consentirent à accepter des portefeuilles que si on éliminait tous les anciens ministres, et M. Olivier eut à ce sujet une curieuse correspondance avec M. Magne, qui venait de quitter les finances. Enfin le 2 janvier 1870, le ministère fut constitué. M. Olivier, qui, le 30 décembre 1869, sur le réquisitoire de M. Mervilleux-Duval, avait été condamné par la 6^e chambre de la Seine à trois mois de suspension, comme « s'étant écarté du respect dû à la justice », M. Olivier devint ministre de la justice et prit, sinon le titre de président du conseil, du moins le rôle de chef du cabinet. Les autres ministres étaient MM. Daru, Buffet, Chevandier de Valdrôme, Louvet, Segris, Vaillant, Richard, Leboucq et Rigault de Genoully.

Avec cette étonnante infatuation qui est le trait saillant de son caractère, M. Olivier ne doutait point qu'il ne lui suffît d'arriver au pouvoir pour que le pays et les Chambres n'eussent plus rien à désirer, pour que quelques légères et insignifiantes réformes rendissent une vie nouvelle à cet Empire qu'il s'imaginait sauver et dont il allait précipiter la chute. Discrédité aux yeux de l'opposition vraiment libérale par ses palinodies, tenu en défiance par la droite, qui le voyait ébranler étourdiment un régime fatalement forcé par son origine, par son passé, par ses traditions, à ne se maintenir que par la compression et par la force, le nouveau ministre n'avait ni le tact, ni l'esprit politique, ni la clairvoyance nécessaires pour diriger les affaires dans une situation difficile, et encore moins pour accomplir l'alliance évidemment chimérique de l'Empire et de la liberté. L'assassinat de Victor Noir vint dès le début (10 janvier) pousser le gouvernement nouveau dans la voie de la répression. La presse fut poursuivie avec une grande rigueur; Rochefort, mis en accusation, se vit frapper et emprisonné, et à l'occasion de son emprisonnement, l'agitation qui se produisit dans la rue amena de nombreuses arrestations politiques. Pendant ce temps, M. Olivier, croyant donner des preuves de libéralisme, destitua le préfet Haussmann (6 janvier), nomma quelques grandes commissions extraparlimentaires, présentait des projets de loi relatifs au régime de la presse, à l'abrogation de la loi de sûreté générale, au cumul, adressait des circulaires et prenait une part active aux discussions du Corps législatif, ou son langage outrepassait, dogmatique, sentencieux, parfois même impertinent, excita de fréquentes tempêtes. « Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de justifier la gloireuse et inébranlable rectitude de ma conduite », osa-t-il dire le 17 janvier 1870. Le 9 février, M. Olivier ayant répondu à une critique de M. Ferry : « Une seule chose nous inquiéterait, votre approbation », M. Pelletan lui répondit : « Vous aimez mieux l'approbation des proscription de votre père. — Permettez-moi, monsieur Pelletan, répondit le ministre, de vous répondre avec le plus grand calme que vous n'avez pas le droit de prononcer le nom de mon père. — Pourquoi? — Parce que c'est sa bénédiction et son approbation qui m'accompagnent dans la tâche que j'accomplis. » Le 9 avril, à une demande de M. Grevy, qui manifestait des craintes sur le résultat de l'activité dévorante recommandée aux agents de l'administration pendant la période électorale, il répondait : « Non, non, j'en donne ma parole, et quand je donnerai ma parole le pays me croira. » Le 12 avril, le député Ferry l'ayant interpellé sur l'instruction du fameux grand complot qui ne trouvait que des incrédules : « J'ai l'honneur, dit-il, de vous répondre que je ne vous répondrai pas. » Ces citations, à quel degré de naïve admiration pour lui-même et de grotesque arrogance il en était arrivé. Si, comme homme d'Etat, il était, ainsi qu'on l'a dit, le type de la suffisance dans l'insuffisance, comme orateur il se montrait complètement au-dessous de lui-même. Lorsque, dans les rangs de l'opposition, il défendait les grandes idées de justice et de liberté, il avait dit preuve, à maintes reprises, d'un talent oratoire élevé et non sans ampleur. Réduit à défendre une politique incohérente, il se montra de beaucoup inférieur à M. Rouher, dont il n'était plus qu'un pâle et maladroit imitateur.

Le 28 mars, M. Olivier fut au Sénat l'exposé des motifs d'un projet de sénatus-consulte destiné à modifier la constitution de 1852, de façon à transformer, disait-on, l'Empire autoritaire en gouvernement parlementaire et libéral. Ce fut alors qu'on mit en avant l'idée de soumettre le sénatus-consulte, qui fut voté par le Sénat le 28 avril, au vote plébiscitaire.

Bien que précédemment M. Olivier se fût nettement prononcé contre l'appel au peuple, complètement illusoire lorsqu'il est fait par le gouvernement lui-même, il s'empressa de se rallier à cette idée, suggérée par M. Rouher et qui plaisait au chef de l'Etat. Trois ministres ayant refusé d'accepter le principe du plébiscite, il en résulta une dislocation dans le cabinet. M. Buffet se retira immédiatement (14 avril) et son exemple fut suivi par MM. Daru et Talhouët. Afin de rendre plus éclatante la manifestation plébiscitaire, le ministre adressa aux préfets une circulaire recommandant aux fonctionnaires « une activité dévorante » et, dans le but d'exciter en faveur de l'Empire la sympathie publique, il profita de l'affaire Beaury pour grouper des faits isolés, annoncer au pays la découverte d'un vaste complot contre la sûreté de l'Etat et traduire une foule d'inculpés devant la haute cour de justice. Le 15 mai, trois jours avant l'ouverture du scrutin plébiscitaire, le *Journal officiel* publia un rapport du procureur général Grandperrin concluant à la convocation d'une haute cour de justice pour juger les prévenus, et il fut décidé que la haute cour se réunirait à Blois le 18 juillet. Le 24 avril, M. Olivier avait adressé aux fonctionnaires, au nom de tous les ministres, une nouvelle circulaire, dans laquelle il recommandait de voter oui, et où se trouve cette phrase : « En 1852, l'empereur a demandé à la nation la force pour assurer l'ordre; l'ordre assuré, il lui demande, en 1870, la force pour fonder la liberté; » puis, sous une forme idyllique, il adressait à ses électeurs du Var deux lettres (25 et 29 avril) écrites dans le même but. Le résultat du scrutin du 8 mai dépassa les espérances de M. Olivier, qui, un mois plus tard, n'hésita point à le présenter, dans un discours sur le contingent de l'armée, comme la revanche de Sadowa. Le 15 mai, les ministres démissionnaires furent remplacés par MM. Mége, Plichon et de Gramont. A partir de ce moment, la politique de M. Olivier, s'éloignant de plus en plus du programme libéral des 116, devint de plus en plus autoritaire. Dans la discussion de la loi sur les maires, il se prononça pour la nomination de ces magistrats par le pouvoir, et, pour détourner l'attention des réformes politiques tant annoncées, il présenta des projets de loi dans lesquels il demandait l'abrogation du décret de 1851 sur la surveillance de la haute police, la réduction du traitement des sénateurs, quelques améliorations dans l'instruction des affaires criminelles, etc. Très-attaqué par la gauche, il se vit en même temps frapper à la droite, notamment par le député Duvernois, qui fit une campagne contre lui dans le journal le *Peuple français*, publié aux frais du chef de l'Etat. M. Olivier se plaignit à ce dernier et obtint de lui une condamnation officielle de la ligne de conduite suivie par le rédacteur du *Peuple*. Son crédit parut alors complètement affermi. De plus en plus émerveillé de lui-même, il se félicitait en ces termes devant le Corps législatif le 2 juillet : « Nous avons fait quelque chose de mieux, de plus efficace que d'avoir une bonne conduite, que de développer la liberté; nous avons rendu apparent, aux yeux du monde entier, l'accord de plus en plus intime, dévoué, persévérant entre la nation et son souverain; » puis, parlant de l'auteur du 2 décembre, du proscription de son père, il ajoutait : « Il n'y a pas un seul des ministres qui n'ait compris que la nation avait raison de se confier à ce grand cœur à cette haute intelligence, et qui n'ait conçu pour lui une respectueuse admiration. » Devenu l'homme lige de l'auteur du coup d'Etat, il en arrivait quelques jours plus tard, le 2 juillet, en combattant l'abrogation des lois d'exil qui frappaient la famille d'Orléans, à prononcer ces paroles écurantes : « Eh bien ! en mon âme et conscience, ne me laissant entraîner ni par aucun sentiment d'attachement ou de faiblesse pour celui que je sers, ni par aucun sentiment de haine pour ceux que je ne connais pas... je dis : Nous ne pouvons pas admettre votre pétition. »

Ce fut sur ces entrefaites qu'on apprit que le prince Léopold de Hohenzollern, parent de la famille royale de Prusse, avait accepté le trône d'Espagne. Aussitôt les partisans d'une guerre avec la Prusse, la cour, les journaux officieux donnèrent à cet incident les proportions d'une attaque directe contre la France. Le 6 juillet, le ministre des affaires étrangères vint lire à la tribune du Corps législatif une note délibérée en conseil, et qui montrait dans le gouvernement avant de présomption que d'ineapacité. Après avoir déclaré qu'il manquait d'informations suffisantes, le ministre faisait de la candidature Hohenzollern un *casus belli*, jetait un défi public à la Prusse et à l'Espagne et mettait ces deux puissances à peu près dans l'impossibilité de reculer sans affront, pour peu que l'affaire fût sérieusement engagée entre elles. Il était impossible de se jeter dans une aussi terrible aventure sans plus d'avantages, de légèreté, d'aveugle inexpérience. Nous avons longuement parlé ailleurs (v. GUYARD 1870-1871) des incidents diplomatiques qui suivirent, du retrait de la candidature Hohenzollern, qui paraissait devoir mettre fin au conflit, des exigences nouvelles du cabinet des Tuileries, et nous avons reproduit cette mémorable séance du 15 juillet, dans laquelle M. Olivier, se faisant l'interprète des senti-

ments de son maître, vint déclarer la guerre inévitable. Nous n'y reviendrons pas. Bornons-nous à dire que cet homme néfaste, alléguant une prétendue insulte faite à notre ambassadeur, insulte démentie par M. Benedetti lui-même, sans vouloir rien entendre, osa prononcer ces paroles inévitables : « De ce jour commencent pour les ministres mes collègues et moi une grande responsabilité : nous l'acceptons le cœur léger ! » Quatre jours plus tard partait de Paris la déclaration de guerre qui, grâce à M. Olivier et à son maître, devait déchirer la France les horreurs de l'invasion et lui coûter deux provinces. Peu après, M. Olivier démentait, contrairement à la vérité, un projet de traité entre la France et la Prusse, fait antérieurement à son entrée au pouvoir, et qui spécifiait l'annexion de la Belgique à la France.

A la nouvelle de nos premiers désastres, M. Olivier, de concert avec ses collègues, adressa au pays une proclamation, qui ne fit qu'accroître l'inquiétude et l'effervescence des esprits, et convoqua extraordinairement le Corps législatif pour le 9 août. Le lendemain, dans une séance des plus orageuses, ce pitoyable homme d'Etat proposa diverses mesures pour pourvoir à la défense du pays. Mais, en présence de son incapacité notoire, la Chambre l'abandonna, et un de ses anciens amis, M. Duvernois, lui porta le dernier coup en proposant un ordre du jour contre lequel le ministre protesta comme étant la plus sanglante injure. Malgré tous ses efforts, cet ordre du jour fut voté à une grande majorité, et il dut quitter ce pouvoir, qu'il n'avait occupé que pour le malheur de la France.

Ainsi tombé misérablement, M. Olivier se retira d'abord à Fontainebleau ; puis, craignant pour sa sûreté, il alla chercher un refuge en Italie. Appelé, au mois de février 1872, à déposer devant la commission d'enquête sur la révolution du 4 septembre, il refusa de comparaître et ne revint à Paris que dans les premiers jours de 1874, à l'occasion de sa réception à l'Académie française, dont il avait été élu membre en remplacement de Lamartine, le 7 avril 1870. Le 26 février 1874, il dit, selon l'usage, lire une première fois son discours devant une commission de l'Académie, élue par le sort. Dans ce discours, aussi médiocre par la forme que par le fond, ce triste personnage, éprouvant encore l'impensable besoin de faire parler de lui, qualifia de coup d'Etat parlementaire l'adresse des 221 et fit du héros de Sedan un élogé aussi pompeux que peu mérité. M. Guizot, présent à la séance, protesta contre le jugement porté sur l'adresse des 221, déclara que l'éloge de l'empereur lui paraissait peu convenable, inopportun, et il ajouta : « Il ne suffit pas d'avoir un cœur léger ! » A ces mots, M. Olivier interrompit avec vivacité et déclara qu'il n'apporterait aucune modification à son éloge sur son ancien maître. A la suite de l'incident, l'Académie fut convoquée en assemblée générale pour juger le discours du récipiendaire ; mais celui-ci, ayant refusé de faire une seconde lecture, la majorité se prononça pour l'ajournement indéfini de la réception de M. Olivier ; toutefois, quelques jours après, elle décida qu'il serait considéré comme reçu et convoqué désormais aux séances de l'Académie.

M. Olivier avait épousé, en 1857, Mlle Blandine Liszt, fille du célèbre pianiste. Devenu veuf en 1862, il s'est remarié, en 1869, avec Mlle Gravier, fille d'un négociant de Marseille.

Outre les ouvrages précités, on lui doit de nombreux articles publiés dans la *Revue de droit pratique*, dont il fut un des fondateurs en 1856 ; *Commentaire sur les saisies immobilières et ordres* (1859, in-8°), avec M. Mourlon ; *Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions* (1864, in-8°) ; *Lamartine* (1874), contenant son discours académique, avec une préface et un appendice ; enfin, quelques études sur Guichardin, Michel-Ange, Raphaël, etc., publiées en 1872, dans le *Courrier de France*. — Il a trois frères, M. Ernest OLIVIER, lieutenant de marine en retraite ; M. Elisée OLIVIER, marchand de tapis à Paris, et M. Adolphe OLIVIER, avocat, qui fut son secrétaire particulier pendant son passage au ministère de la justice.

OLIVIER (Charles-Prosper), médecin français, né à Angers en 1798, mort à Paris en 1845. Elève de l'Ecole militaire, il devint sous-lieutenant, prit part au siège de Hanoï, puis quitta l'armée au début de la Restauration. Il fit alors ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1823. Olivier s'occupa d'abord d'anatomie et de pathologie. Son premier travail important fut un *Traité de la moelle épinière et de ses maladies* (1823, in-8°), ouvrage rempli de faits curieux, classés avec méthode, qui eut deux autres éditions en 2 volumes, l'une en 1827, l'autre en 1837. C'est sous les auspices d'Orfila qu'Olivier d'Angers, ayant abandonné ses recherches anatomiques et physiologiques, se lança dans la médecine légale. Soutenu par un si puissant appui, il fut, à un moment donné, le médecin le plus consulté de la cour de Paris et des cours de province. Doué d'un coup d'œil subtil, de connaissances positives et d'une grande confiance dans ses moyens, il jugeait avec promptitude et l'événement venait presque toujours justifier ses prévisions. Malheureusement, comme son expé-

rience et ses lumières étaient bien plus souvent invoquées par l'accusation que par la défense, on a cru, mais à tort assurément, pouvoir lui reprocher de s'identifier quelquefois trop aisément avec la rôle du ministère public de se laisser aller ainsi à faire ressortir plutôt les charges de l'attaque que les raisons de la défense, et de ne pas toujours conserver l'impassibilité si nécessaire au médecin. Olivier fut membre de l'Académie de médecine et du conseil de salubrité. Outre l'ouvrage précité, de nombreux mémoires dans les *Annales d'hygiène*, les *Archives de médecine*, les *Mémoires de l'Académie de médecine*, on lui doit : *Notice sur Béclard* (1827, in-8°) ; *Histoire des bourses muqueuses chez l'homme* (1838, in-8°) ; *Considérations sur les morts subites* (1838, in-8°) ; *Essai sur le traitement de la descente de l'utérus* (1842, in-8°) ; enfin la traduction, de l'italien, de trois ouvrages de Scarpa.

OLIVIER (L'Abbé), roman par Mme Clémence Robert (Paris, 1840). Après les *Quatre sergents de la Roche-elle*, l'histoire d'Olivier est ce que Mme Clémence Robert a écrit de plus saisissant.

L'abbé Olivier est une de ces jeunes victimes de l'enthousiasme religieux, artificiellement excité par les habitudes mystiques de la vie de séminaire. Il s'est fait prêtre dans un moment d'aveuglement, sans comprendre toute la portée de l'acte qui le retranchait désormais de la société. L'amour lui révèle bientôt cet abîme qu'un vœu irréfléchi a ouvert entre le monde et lui. Le prêtre a rencontré une douce jeune fille qui fait sur lui une impression profonde. Olivier aime Marie-Rose de toute l'énergie de son âme ; il l'aime parce qu'elle réalise son idéal, parce qu'elle est belle et jeune, parce qu'il est jeune aussi. Mais voici qu'un mari se présente pour Marie-Rose, M. de Ramure, un journaliste, le type de l'écrivain insouciant, blasé, moqueur. Olivier se prend à trembler ; rien ne paraît s'opposer à ce mariage, et pourtant il a voué sa vie tout entière à Marie-Rose. La jeune fille ignore qu'il est prêtre ; elle le voit chaque jour, à la vérité, mais il n'a jamais parlé de mariage, et tout fait supposer qu'elle obéira à son père, quoique au fond elle aime Olivier et qu'elle voit Ramure sans plaisir, comme sans répulsion. Olivier fait insulter son rival dans une revue par un de ses amis. Un duel s'ensuit ; Ramure est tué ; tout le monde ignore qu'Olivier a porté le véritable coup, mais sa conscience commence à parler aussi haut que son amour. Un jour, un instant après qu'Olivier vient de la quitter, Marie-Rose se rend à l'église et le reconnaît à l'autel. Elle tombe évanouie, mais le prêtre l'importe sur l'autel ; il se salue et pour secourir Marie-Rose, qu'il a reconnue, lui aussi. A partir de ce jour, Marie-Rose renonce au monde pour se faire sœur hospitalière. Quant à Olivier, il vient se jeter aux pieds de l'abbé Victorien, auquel il demande un appui et qui lui conseille d'immoler tout à Dieu. C'est que l'abbé Victorien est arrivé, par le dégoût de la vie mondaine, à un enthousiasme réfléchi et éclairé, tandis qu'Olivier a pris ses engagements sans savoir même de quelle nature ils étaient et s'il aurait la force de les remplir. Ce qui lui manque, c'est le feu sacré ; aussi ne peut-il réagir contre la passion qui le domine, et sa vie s'épuise à cette lutte inutile. Il meurt dans les bras de l'abbé Victorien, peu de temps après que Marie-Rose, loin de lui, a prononcé des vœux éternels.

Ce livre est rempli d'une foule d'observations spirituelles et profondes, de situations émouvantes et de peintures vraiment magistrales. Bien des imitations de ce roman ont été faites ; on en fera sans doute encore beaucoup d'autres, car le sujet est vaste et inépuisable ; mais l'abbé Olivier restera comme l'une des meilleures productions de l'auteur.

OLLOIX, village et commune de France (Puy-de-Dôme), canton de Saint-Amand-Tallende, arrond. et à 28 kilom. de Clermont ; 969 hab. Roches branlantes ; aller couverte ou grotte aux Pées, de 11 mètres de longueur.

OLLONDOU-KURGHUCID-JIKSIN-KHAN, personnage mythique, qui vivait en Mongolie dans les premiers âges du monde. Pour mettre un terme à leurs dissensions, les hommes désignèrent Ollondou, qui devint leur juge suprême et déterminait le bien et le mal. Ce personnage eut quinze successeurs de sa race, qui régèrent quatre-vingt mille ans, d'après la mythologie mongole. Vint ensuite l'âge humain proprement dit, dont la durée fut de quatre mille ans ; puis l'âge de vingt mille ans, célèbre par le pèlerinage terrestre de Gachip ; enfin apparut Bouddha.

OLLONIEGO, petite ville d'Espagne, prov. et à 8 kilom. S.-E. d'Oviedo, sur la rive gauche de la rivière de Nalon, qu'on traverse sur un magnifique pont de cinq arches, en marbre ; 600 hab. Olloniego est entourée d'une jolie plaine bien cultivée.

OLLURE s. (o-lu-re). Techn. Gros tablier de cuir dont se servent les mégissiers, quand ils travaillent à la rivière.

OLMÉDIE s. f. (ol-mé-di — d'Olmédo, savant espagn.). Bot. Genre d'arbres, de la fa-

mille des artocarpées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Pérou.

OLMEDO, ville d'Espagne, province et à 44 kilom. S. de Valladolid, sur une hauteur, au milieu d'une vaste plaine arrosée par l'Esdega et l'Adaga ; 2,024 hab. C'est une ancienne place forte, qui a joué un rôle important dans l'histoire d'Espagne. « Qui veut être le maître de la Castille, disait-on autrefois, doit, avant tout, avoir de son côté Olmedo et Arevalo. » Les cortès s'y sont assemblées quelquefois. Deux batailles sanglantes furent livrées sous ses murs, en 1446 et en 1467. Cette petite ville n'a plus aujourd'hui aucune animation.

OLMETO, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Sartène, à 63 kilom. d'Ajaccio, sur un monticule, près d'une vallée fertile ; pop. aggl., 1,500 hab., — pop. tot., 4,740 hab. ; sources minérales (25°), excellentes, dit-on, contre les douleurs rhumatismales et la goutte. Aux environs, au milieu de chênes verts, ruines du château du comte Arrigo della Rocca, l'un des plus hardis et des plus ambitieux seigneurs de la Corse.

OLMI-CAPPELLA, bourg de France (Corse), ch.-l. de canton, arrond. et à 37 kilom. de Calvi, à 140 kilom. d'Ajaccio ; 873 hab.

OLMO (Joseph-Vincent DEL), archéologue et littérateur espagnol, né à Valence en 1611, mort en 1696. Il acquit la réputation d'un bon mathématicien et devint secrétaire du tribunal de l'inquisition. On lui doit : *Lithologia* (Valence, 1653, in-4°), ouvrage plein de curieuses recherches ; *Nueva descripción del orbe de la tierra* (Valence, 1681, in-fol.), et une très-intéressante relation (1680, in-4°) du grand auto-da-fé de 1680, auquel assista le roi d'Espagne Charles II et pendant lequel vingt et un malheureux furent livrés aux flammes.

OLMOS (François-André), missionnaire et franciscain espagnol, né dans le district de Burgos, mort au couvent de Tampico en 1571. Lors d'un procès intenté à de prétendues sœurs de Biscaye par ordre de Charles-Quint, il se signala par son fanatisme religieux, puis accompagna, en 1523, à Mexico l'évêque Zumarraga, apprit le mexicain et plusieurs idiomes des tribus indigènes, composa des grammaires et des dictionnaires en mexicain et en totonaque, écrivit une quinzaine de traités relatifs à la religion, plusieurs ouvrages sur l'histoire du Mexique et composa en langue mexicaine une sorte de mystère sur le jugement dernier, qui fut joué à Mexico.

OLMSTED (Denison), savant américain, né à East-Hartford (Connecticut) en 1791, mort en 1859. D'abord répétiteur à Yale-College, puis professeur de chimie à l'université de la Caroline du Nord (1817), il reçut de cet Etat la mission d'examiner les richesses minérales de la contrée, fit paraître plusieurs articles sur ce sujet dans l'*American journal of science* et devint, en 1825, professeur de mathématiques et de physique au Yale-College. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Olmsted s'attacha avec un véritable talent à vulgariser la science, publia dans les journaux et dans les revues de nombreux articles et acquit dans les deux mondes la réputation d'un savant distingué. Ses principaux ouvrages sont : *Pensées sur l'état ecclésiastique* (1817), recueil d'essais ; *Introduction à la philosophie naturelle* (1832) ; *Introduction à l'astronomie* (1839) ; *Lettres sur l'astronomie, adressées à une dame* (1840) ; *Rudiments de philosophie naturelle et d'astronomie* (1843), ouvrage remarquable par la clarté et la simplicité de l'exposition.

OLMUTZ, en latin *Eburum*, puis *Olmava*, *Olmowitz*, ville d'Autriche (Moravie), ch.-l. de cercle, à 65 kilom. N.E. de Brünn, sur la rive droite de la March, par 49° 32' de latit. N. et 14° 49' de longit. E. ; 13,000 hab. ; siège d'un archevêché ; université fondée en 1527. Cette ville, ancienne capitale de la Moravie, est entourée de fortifications très-étendues. Elle se divise en ville proprement dite et en quartier du Dôme. On y remarque des maisons bien bâties, une citadelle, cinq faubourgs, une belle cathédrale gothique et deux jolies fontaines. Les Prussiens, commandés par Frédéric II, l'assiégèrent vainement en 1758. Elle fut prise et saccagée par les Suédois pendant la guerre de Trente ans. La Fayette a été détenu en 1794 dans la citadelle d'Olmütz. L'empereur d'Autriche, François-Joseph, s'y retira en 1848, après l'insurrection de Vienne. Le cercle d'Olmütz est borné au N. par celui de Troppau, à l'E. par celui de Prezau, au S. et au S.-E. par celui de Hradisch, au S.-O. par celui de Brünn ; 489,400 hectares ; 210 kilom. sur 100 ; environ 450,000 hab. Il est montagneux et boisé au N. et au N.-E., où l'on remarque surtout le mont Schneeberg et où l'on trouve des mines de fer et d'alun. Dans la partie méridionale s'étend une vaste plaine très-fertile. Les montagnes sont couvertes d'excellents pâturages. Le principal cours d'eau de ce cercle est la March, qui le traverse entièrement du N.-O. au S.-E. L'industrie y est représentée par des manufactures actives d'étoffes de laine et de toiles, des filatures de coton et des papeteries.

OLNE, petite ville de Belgique, province de Liège, arrond. et à 10 kilom. O. de Verviers ;

2,874 hab. Fabriques d'armes et de draps, clouteries, fouleries, filatures de laine.

OLNEY, bourg et paroisse d'Angleterre, comté et à 25 kilom. E.-N.-E. de Buckingham, sur l'Ouse et le chemin de fer du N.-O. ; 3,400 hab. Dentelles, bas, soieries.

OLO, préfixe qui signifie entier, et qui vient du gr. *holos*. Il devrait s'écrire régulièrement *holo*, comme il s'écrit, en effet, pour un certain nombre de mots ; pour d'autres, les deux orthographes sont plus ou moins usitées, ce qui jette une grande confusion. V. par *holo* tous ceux de ces mots qui ne se trouvent pas ici.

OLOFEE ou **OLOFFÉE**. Mar. Autre orthographe du mot *OLOFEE*.

OLOGRAPHE adj. (o-lo-gra-fe — du préfixe *olo*, et du gr. *graphein*, j'écris). Pratiq. Se dit d'un acte, particulièrement d'un testament, écrit tout entier de la main de celui dont il émane : *Testament olographe*. || Quelques-uns écrivent *HOLOGRAPHE*.

OLOGRAPHIE s. f. (o-lo-gra-fi — rad. *olographe*). Pratiq. Acte écrit en entier de la main de son auteur. || Quelques-uns écrivent *HOLOGRAPHIE*.

OLOGRAPHÉ, **ÉE** (o-lo-gra-fi-é) part. passé du v. *olographer*. Ecrit en entier de la main de l'auteur de l'acte : *Pièce olographée*.

OLOGRAPHIER v. a. ou tr. (o-lo-gra-fi-é — rad. *olographer*). Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous olographions ; que vous olographiez*. Pratiq. Ecrire en entier de sa propre main : *Olographier son testament*. || Quelques-uns écrivent *HOLOGRAPHIER*.

OLOMUTIUM, nom latin d'OLMUTZ.

OLONA, rivière de l'Italie septentrionale, qui prend sa source dans la province de Côme, près de Varese, traverse la province de Milan, baigne la ville de ce nom et se jette dans le Pô, au-dessous de Pavie, après un cours d'environ 100 kilom. Elle donnait son nom à un département du royaume d'Italie, qui avait Milan pour capitale.

OLONETS ou **OLONEJE**, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de son nom, à 160 kilom. S. de Pétroavodsk, au confluent de la Megrega et de l'Olonsk, non loin du lac Ladoga ; 3,000 hab. Pierre le Grand y établit son premier chantier de vaisseaux pour Saint-Petersbourg. Le gouvernement d'Olonez, qui fait partie de la Grande-Russie, est situé entre ceux d'Arkhangel au N. et à l'E., de Vologda à l'E. et au S., de Novgorod et de Saint-Petersbourg au S. ; il est borné par la Finlande et le lac Ladoga à l'O. ; 146,178 kilom. carrés ; 290,000 hab., comprenant des Finnois, des Careliens et des Russes ; ch.-l., Pétroavodsk. Divisé en sept districts, dont les chefs-lieux sont Pétroavodsk, Voutegra, Kargopol, Lodeino-Pole, Olonez, Povenets et Poudoge, il est presque tout entier couvert de montagnes qui portent le nom de monts d'Olonez. La chaîne la plus élevée est celle de Maanselke, dans le district de Povenets, qui forme la ligne de partage des fleuves. Ceux du versant N. se jettent dans la mer Blanche, ceux du versant S. et S.-E. dans le lac d'Onega. Les monts d'Olonez sont, ainsi que le territoire du gouvernement presque tout entier, couverts de forêts. Les plaines qui séparent les différentes montagnes sont humides et marécageuses au N., sablonneuses au S. Ce gouvernement est arrosé par près de 800 rivières ou ruisseaux. Parmi elles, deux seulement sont navigables, le Svir et la Vytegra, sans compter les canaux d'Onega et de Svir. La rivière Onega, dans toute son étendue, a une profondeur suffisante pour la navigation des bateaux plats ; les autres rivières ne peuvent servir qu'au flottage. Parmi les lacs, au nombre de près de 1,500, les plus importants sont : l'Onega, le Sandal, le Latcha et le Ladoga, qui baigne la frontière O. Les communications, aisées en hiver, sont difficiles en été, où les marais, en dégelant, isolent les différentes localités. Le climat est brûlant en été, glacial en hiver. En hiver, la température descend jusqu'à 40° centigrades ; en été, elle atteint 33°. L'agriculture y est en mauvais état. Le paysan se nourrit principalement de raves, de navets, de carottes et fait entrer ces racines dans la préparation de son pain. Le chanvre et le lin réussissent parfaitement et sont en partie exportés. Les fruits manquent complètement. Les richesses du gouvernement d'Olonez consistent dans ses immenses forêts et dans ses mines de fer, de cuivre, de granit, de quartz, de tourbe et de charbon de terre. Les eaux minérales y abondent. La fonderie de canons de Pétroavodsk a fourni jusqu'ici plus de 36,000 canons au gouvernement russe. Le gouvernement d'Olonez fit partie, primitivement, de la principauté finnoise indépendante de Carélie ou Carélandie, dont l'histoire est peu connue. Tout ce qu'on sait, c'est, que vers le xix^e siècle, elle était déjà soumise à la république de Novgorod. Elle partagea sa destinée et fut réunie à l'empire de Russie après la chute de cette république.

OLONIER s. m. (o-lo-ni-é). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'arbutus.

OLONNAIS (Jean-David Nau, dit L.), célèbre chef de filibusters, surnommé le *Fleau des Espagnols*, né aux Sables-d'Olonne en 1630, mort dans le golfe de Darien en 1671.

Il partit pour les Antilles en 1650, y fut pendant trois ans domestique, puis passa à Saint-Domingue, où il vécut avec les boucaniers. Les Espagnols ayant massacré la plus grande partie de ses compagnons, il gagna l'île de la Tortue, au pouvoir de la France, s'enrôla parmi les flibustiers, jura de faire une guerre sans merci aux Espagnols, se signala comme commandant d'un petit navire par des actes d'une audace inouïe, fit un grand nombre de prises et acquit une grande réputation par ses exploits. Pendant une descente près de Campecché, il se vit attaqué par une troupe nombreuse d'Espagnols. Tous ses compagnons furent pris ou tués. Blessé et sur le point d'être pris, il se barbouilla de sang et se jeta parmi les morts. La nuit venue, il prit les habits d'un Espagnol qui avait été tué, entra dans Campecché, où l'on célébrait la nouvelle de sa mort par des feux de joie, monta sur un canot avec quelques esclaves qu'il délivra et gagna l'île de la Tortue. A la grande stupefaction des Espagnols, l'Olonnais reparut peu après devant la Havane avec deux barques portant 21 hommes, s'empara par un héroïque coup de main d'une corvette de 10 canons et de 90 hommes d'équipage et trancha lui-même la tête à tous les prisonniers, sauf au dernier, qu'il chargea d'aller annoncer au gouverneur de Cuba que, désormais, il ne ferait grâce à aucun Espagnol. De retour à la Tortue (1666), il réunit ses forces à celles du fameux Michel le Basque, et bientôt les deux chefs eurent sous leurs ordres 400 hommes et 6 vaisseaux. Peu après, ils prirent et pillèrent Maracaibo, puis San-Antonio de Gibraltar, et en rapportèrent un butin immense. L'Olonnais, toujours insatiable de vengeance, s'empara ensuite d'un navire espagnol de 24 canons, dont il fit périr l'équipage dans les plus cruels supplices, incendia Puerto-Cavallero, San-Pedro, voulut marcher sur Guatemala, mais se vit abandonné par la plus grande partie de ses compagnons, opposés à une expédition qui n'aurait aucune chance de succès. Il fit refuge pris de la petite île de Las Perlas, gagna la presqu'île du Yucatan sur un radeau, puis la rivière Saint-Jean et enfin les îles Barou. Là, il fut saisi par les Indiens qui, après l'avoir fait prisonnier, le hachèrent par quartiers, le rôtièrent et le mangèrent.

Ainsi finit l'Olonnais, qui avait déshonoré sa valeur par sa cruauté.

OLONNE s. f. (o-lo-nne — du nom d'Olonne, bourg de la Vendée). Comm. Nom donné autrefois à une variété de toile qui se fabriquait dans plusieurs localités de la Bretagne, et dont la chaîne était en fil de chanvre et la trame en fil d'étoffe.

OLONNE, bourg de France (Vendée), canton, arrond., et à 5 kilom. des Sables-d'Olonne, à 36 kilom. de la Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,222 hab. — pop. tot., 2,870 hab.; commerce de chevaux et de mulets.

OLONNE (Jean-Marie D'), curme déchaussé et hébraïsant français, né à Toulon. Il vivait au XVIII^e siècle et il est connu par un *Lexicon hebraico-caldaico-latino-biblicum* (Avignon, 1765, 2 vol. in-fol.), qu'il publia sans nom d'auteur.

OLONZAC, bourg de France (Hérault), ch.-l. de canton, arrond., et à 25 kilom. de Saint-Pons, à 102 kilom. de Montpellier; pop. aggl., 1,676 hab. — pop. tot., 1,747 hab.; commerce de bestiaux. Jadis place forte.

O-LO-PEN, nom sous lequel est désigné, sur le monument découvert à Si-Van-Kou, celui qui aurait apporté le premier l'évangile en Chine (635). M. Abel Rémusat conjecture qu'il était Syrien. L'empereur Thaï-Toung, fondateur de la dynastie des Thang, l'accueillit honorablement, donna l'ordre de traduire les livres saints qu'il avait apportés et, après avoir reconnu que la doctrine en était bonne, les fit publier. L'empereur permit, en outre, qu'on élevât une église dans le faubourg de l'aï-nang.

OLOR s. m. (o-lor — lat. *olor*, pour *olor*, que Pictet compare à la racine sanscrite *var*, protéger, défendre, couvrir, d'où aussi le sanscrite *varata*, qui a la même signification que *varata*, et qui parait se retrouver dans l'arménien *garz*, pour *guarz*, d'où le français *gar*. *Varité* et *varata* auraient ainsi désigné le jais comme le défenseur du troupeau d'oies. Il est possible aussi que la racine *var* ait ici la signification d'*arroser*, quand on dit la sémence, engendrer, et que les noms sanscrits désignent simplement le jais. Pictet rapproche aussi de *varal* le kymrique *alarch*, doré, *clerch*, cygne, avec un suffixe additionnel, tel que l'offrait en sanscrit un dérivé *valaraka*). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des cygnes, et ayant pour type le cygne sauvage.

— Astron. Ancien nom de la constellation du Cygne.

OLORON-SAINTE-MARIE, ville de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. d'arrond., et de 2 cant., à 32 kilom. de Pau, par 43° 11' 31" de latit. N. et 20° 56' 40" de longit. O., sur le penchant d'une colline, au confluent des gaves d'Aspe et d'Ossau; pop. aggl., 7,175 hab. — pop. tot., 8,783 hab.; tribunal de 1^{re} instance et de commerce, collège, bibliothèque. L'arrond. comprend 8 cantons, 79 communes et 67,299 hab. Filatures, filatures de laine; fa-

briques de chocolat, de couvertures de laine, de ceintures, de bœrets, de métiers à bas, de couteaux et de peignes; important commerce avec l'Espagne. Cette ville se compose de deux parties : Oloron et Sainte-Marie, réunies par le gave d'Aspe.

On sait peu de chose de l'histoire d'Oloron avant sa destruction par les Sarrazins et les Normands au VIII^e siècle. En 1080, Catulle IV, vicomte du Béarn, releva ses ruines et accorda à ses habitants la charte d'affranchissement la plus libérale peut-être du moyen âge. Le siège épiscopal d'Oloron, maintenu par la Révolution, a été supprimé depuis.

Cette ville renferme quelques édifices intéressants, que nous allons décrire.

L'ancienne cathédrale, classée parmi les monuments historiques, « offre », dit M. Joanne, un mélange un peu disparate de constructions des XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, car, depuis sa fondation (1080), elle a été souvent mutilée par les divers peuples et partis qui se sont disputé la possession du Béarn. On remarque à l'extérieur, outre le porche formé de trois grandes arcades ogivales et de colonnes molliées engagées dont les chapiteaux sont décorés de figures de singes accroupis et de quadrupèdes mutilés, le portail roman qui s'ouvre dans l'intérieur de ce porche et qui se compose de trois arcades en plein cintre. Les sculptures du tympan de l'arcade principale présentent, en bas-reliefs, Jésus-Christ sur la croix; celles de l'archivolte supérieure, vingt-quatre rois assis, couronnés, jouant de divers instruments; celles de l'archivolte inférieure, une tête d'animal monstrueux et les travaux des saisons. La porte est divisée par une colonne de marbre, que couronne une jolie corbeille de palmes et qui appuie sa base sur un groupe de quatre cariatides. Enfin, au-dessus de ce curieux portail, on voit encore des statues d'hommes d'armes.

L'église de Sainte-Croix, classée parmi les monuments historiques, couronne le sommet de la colline escarpée qu'occupe la vieille ville et au pied de laquelle se réunissent les gaves d'Aspe et d'Ossau; elle fut bâtie vers 1080. Le portail a perdu ses sculptures. La grosse tour carrée date du XIII^e siècle. L'attention est attirée, à l'intérieur du monument, par les sculptures des chapiteaux.

Signalons, en outre, des débris des anciens remparts; les promenades, d'où l'on découvre de magnifiques points de vue sur les Pyrénées et sur les vallées des gaves d'Ossau, d'Aspe et d'Oloron, et le pont jeté sur le gave d'Aspe.

OLORON (gave d'), rivière de France (Basses-Pyrénées), qui se forme, près d'Oloron, par la jonction du gave d'Ossau et du gave d'Aspe, qui descendent des Pyrénées, baigne Navarrenne, Arauzon, Sauveterre, Saint-Martin, Escos, l'abbaye de Sourdes et se perd dans le gave de Pau, après un cours d'environ 67 kilom. Ses principaux affluents sont : le Laveit, le gave de Mauléon ou Saison et le Saleix.

OLOT, ville d'Espagne, prov. et à 60 kilom. N.-O. de Giroux, au pied des Pyrénées et près de la frontière de France; 10,000 hab.; cotonnades, bonneteries, soieries, cuirs, chapeaux.

OLOTES s. m. (o-lo-te). Linguist. Dialecte mongol. V. KALMOUK. On dit aussi EULUTE.

OLOUGH-BEYG, roi de Perse et astronome. V. OULOUH-BEYG.

OLOZAGA (don Salluste), homme d'Etat espagnol, né à Logroño en 1803, mort à Enghien en 1873. Il était avocat dans sa ville natale, lorsqu'il se fit affilier à une société secrète. Impliqué, en 1831, dans une conspiration ourdie contre Ferdinand VII et mis en prison, il s'évada, parvint à gagner la France et ne revint en Espagne que deux ans après, à la mort du roi. Olozaga, élu député aux cortès, y déploya une remarquable activité et une intelligence peu commune, et, lors du ministère de M. Isturiz, il fut choisi comme orateur par l'opposition (1835). Il se rallia, l'année suivante, au ministère Mendizabal, et lorsque ce cabinet eut été renversé, à la suite des troubles de la Granja, il fut mis à la tête de l'opposition monarchique. Nommé en 1837 rapporteur de la commission de la constitution, il insista pour que le sénat fut conservé, tout en demandant qu'on restreignît l'étendue du pouvoir royal. Il prit alors l'initiative de lois importantes qui furent votées par les cortès et qui eurent pour objet la suppression des couvents, la réforme des élections, l'abolition de la dime et une amnistie générale. A cette époque, il entra en rivalité avec Espartaco et le refusa, pour ce motif, de voter la mise en accusation de Cordova et de Narvaez, qui génaient son rival. Espartaco, parvenu au pouvoir, s'empressa d'écarter Olozaga en l'envoyant comme ambassadeur à Paris (1840). Lorsqu'Isabelle eut été déclarée majeure, Olozaga fut rappelé de son ambassade pour former un cabinet destiné à remplacer celui de M. Lopez (1843). Pris entre l'opposition parlementaire et les intrigues de cour conduites par Narvaez, battu en brèche par Serrano, Olozaga essaya de tenir tête à l'orage. Une nuit, il se rendit auprès de la jeune reine et lui fit signer le décret de dissolution des cortès; mais le lendemain, sur les instances de Serrano et de Nar-

vaez, Isabelle déclarait qu'elle n'avait cédé qu'à la violence; le décret fut rapporté. M. Gonzales Bravo se chargea de renverser le cabinet dans la Chambre, ce qui eut lieu au bout de peu de jours, et Olozaga dut s'enfuir en Portugal, instruit qu'il était question d'intenter contre lui une accusation de haute trahison. N'ayant pas trouvé en Portugal l'accueil qu'il espérait, il passa en Angleterre et y resta quatre ans. Enfin, l'opposition sentant qu'elle n'était pas assez forte pour lutter contre Narvaez le rappela en Espagne et le fit élire aux cortès en 1847. Olozaga, comptant sur l'amnistie, revint en Espagne; mais, à son arrivée, il fut arrêté sur un ordre du ministère et enfermé dans la forteresse de Pampelune. Rendu à la liberté, il se vit obligé néanmoins de s'exiler une seconde fois. Enfin, l'opposition fit tant, que la reine dut signer son rappel et Olozaga revint prendre sa place aux cortès, au premier rang de l'opposition. Lors des troubles du mois de mars 1848, alors que la capitale de l'Espagne fut mise en état de siège, on l'arrêta de nouveau; mais, reconnu innocent, il fut relâché presque aussitôt et, pendant deux ans, il vécut dans la retraite. Le parti libéral ayant échoué aux élections de 1849, Olozaga ne put rentrer aux cortès, mais il conserva une position politique importante à Madrid, comme membre de la Junte électoraliste progressiste de Circo.

Olozaga se rallia à Espartaco lors de la révolution de juillet 1854, et celui-ci le nomma à l'ambassade de Paris. Élu député, tout en votant pour le maintien de la monarchie, il se maintint parmi les progressistes et fit partie de la commission de la constitution et de celle des finances. Il participa beaucoup à la rédaction de la constitution de 1855, qui institua un sénat électif, et vota toutes les lois libérales avec le parti progressiste. Lors de la discussion de l'amendement Figueras, relatif aux titres de noblesse, il vota même avec l'extrême gauche, ainsi que dans la motion de censure contre le général O'Donnell, après les troubles de Saragosse. Lorsque ce dernier revint au pouvoir, en 1856, Olozaga fut de nouveau éloigné des affaires et, peu après, il retourna habiter l'université de Logroño, où il se trouvait lorsqu'Isabelle fut renversée du trône, en septembre 1868. Il revint peu après à Madrid, où, tout en refusant d'entrer dans le nouveau gouvernement, il consentit à prendre part aux délibérations des ministres. En novembre de la même année, il reprit le poste d'ambassadeur à Paris, puis retourna en Espagne pour siéger aux cortès constituantes. Après avoir été président de la commission de constitution et avoir pris part aux débats relatifs au vote de la nouvelle constitution, il retourna à son ambassade et adhéra au gouvernement d'Almedea, qui le maintint dans ses fonctions. Lors de la proclamation de la république, en janvier 1872, Olozaga donna sa démission; mais, sur les instances de M. Castelar, il continua à représenter l'Espagne à Paris. A cette époque, un certain nombre d'hommes politiques espagnols songèrent à donner au vieil homme d'Etat progressiste un rôle prépondérant, analogue à celui que remplissait alors M. Thiers. Mais, affaibli par l'âge et très-souffrant, Olozaga refusa d'entrer dans cette combinaison et insista bientôt pour être remplacé comme ambassadeur. Depuis quelques semaines, il était rentré dans la vie privée lorsqu'il s'éteignit à Enghien, près de Paris.

OLPAR, ville de l'Indoustan anglais, présid. de Bombay, dans le Goudjerat, à 18 kil. N.-N.-O. de Surat. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1817.

OLPE, ville du Prusse, province de Westphalie, à 40 kilom. S.-S.-O. d'Arensberg, sur la rive droite de la Bigge; 1,800 hab. Bonneterie et lamenerie de fer, martinet à cuivre.

OLRUPPE s. f. (ol-ru-pe). Ichtyol. Espèce d'anguille.

OLSA, rivière d'Autriche (Moravie). Elle prend sa source sur la frontière de la Galicie et se jette dans l'Oder, après un cours d'environ 80 kilom.

OLSEN (Peder-Blicher), poète danois, né en 1759, mort en 1832. Il entra au ministère des affaires étrangères, devint consul de Marso, puis fut ministre résident aux États-Unis, de 1808 à 1813, et enfin conseiller de conférence à Copenhague. Olsen fit paraître des recueils de poésies sous le titre de *Lectures d'un jour* (Copenhague, 1783), *Lectures de deux jours* (Copenhague, 1815), un poème satirique, intitulé les *Querelles des Juifs* (Copenhague, 1813), et une traduction de la *Réformation de Luther et son influence sur la civilisation de l'Europe*, de Charles Villiers (Copenhague, 1813).

OLSEN (Gotsche Hans), poète et écrivain danois, frère du précédent, né à Ulricdal, île de Lualand, en 1760, mort à Copenhague en 1820. Il fut successivement secrétaire du consul danois à Alger (1781), professeur de morale à l'université de Soroe (1787-1794), consul à Tunis (1794), notaire à Copenhague (1798), conseiller de légation (1808) et enfin directeur du théâtre de Copenhague (1811). Outre des traductions, on lui doit : *Rejoissances de société* (Soroe, 1791); *Poésies* (Soroe, 1791); *le Système de l'instruction publique en Danemark* (Soroe, 1794); *Discours tenus dans les écoles libres mosaïques* (Soroe,

1810), etc. Olsen rédigea, de 1803 à 1805, l'*Amf du peuple*, et publia plusieurs mémoires et des poésies dans divers recueils.

OLSEN (Olaf-Nicolay), topographe danois, né à Kjøge en 1794. Élève de l'école des cadets d'artillerie, il en sortit lieutenant en second en 1810. Il fut attaché, en 1819, à cet établissement, en qualité de professeur de dessin et d'arpentage. Une carte orographique de l'Europe, qu'il envoya en 1825 à la Société géographique de Paris, lui valut une médaille d'or. Cette même année, il fut chargé d'enseigner la topographie au prince royal (Frédéric VII), puis entra dans l'état-major (1830), surveilla, en 1845, l'exécution d'une carte d'Islande en quatre feuilles, obtint une chaire de topographie à l'école royale militaire et reçut la direction de la section topographique à l'état-major. Ce savant distingué est membre de l'Académie suédoise des sciences militaires et de la Société littéraire islandaise. Indépendamment de nombreux articles insérés dans le *Répertoire militaire*, on lui doit : *Guide pour l'enseignement de la topographie* (1830-1831, in-4°); *l'Art de dessiner les cartes topographiques* (Copenhague, 1831-1834); *Commentaire sur l'esquisse orographique de l'Europe* (Copenhague, 1837), etc. Ce dernier ouvrage a été publié en français.

OLSHAUSEN (Hermann), théologien protestant allemand, né à Oldesloe (Holstein) en 1796, mort en 1839. Il fut successivement répétiteur de théologie à Berlin (1818), professeur adjoint (1821), puis professeur titulaire (1827) de la même science à l'université de Königsberg, enfin professeur titulaire et conseiller privé ecclésiastique à Erlangen (1834). On cite, parmi ses écrits : *L'Authenticité des quatre Évangiles prouvée par l'histoire des deux premiers siècles* (Königsberg, 1823), trad. en français par Reville (1831, in-12); *Un mot sur le sens caché de l'Écriture sainte* (Königsberg, 1824); *l'Interprétation de la lettre de la Bible, encore un mot sur le sens caché de l'Écriture sainte* (Königsberg, 1824); *Commentaire biblique sur tous les écrits du Nouveau Testament* (Königsberg, 1830-1840, tomes I à IV; 1850-1853, tomes V à VII, par Ebrard de Wiesinger; 4^e édition des tomes I et II, 1853-1861), le principal ouvrage de l'auteur. Olshausen s'est catégoriquement prononcé contre les partisans du luthéranisme primitif, dans ses brochures intitulées : *Récents événements religieux dans la Silésie* (Leipzig, 1835) et *Réponse à Scheidel* (Leipzig, 1836).

OLSHAUSEN (Juste), orientaliste allemand, né à Hohenfelden (Holstein) en 1800. Lorsqu'il eut terminé son éducation à Kiel et à Berlin, il alla à Paris, en 1820, étudier aux frais de l'État les langues orientales sous la direction de Sylvestre de Sacy. De retour dans son pays, il entra, en 1823, dans l'enseignement avec le titre d'agrégé, et obtint une chaire à l'université de Kiel en 1830. Olshausen fut nommé, en 1845, membre de l'Académie des sciences de Copenhague et conseiller aulique. Directeur de la Faculté de médecine et curateur à l'université en 1848, il fut alors élu député de Kiel à l'assemblée des ducs, devint un des membres les plus actifs du parti allemand et remplit, jusqu'à la fin de 1849, les fonctions de vice-président. Lorsque les ducs eurent été soumis, il fut révoqué, par le gouvernement danois, de ses fonctions de curateur et destiné de sa chaire. En compensation, le gouvernement prussien le nomma professeur de langues orientales et premier bibliothécaire à Königsberg. On lui doit : *Vindicta Zenda-Avesta pars vicesima ad huc superstit* (Hambourg, 1829); *Corrections à l'ancien Testament* (Kiel, 1829); *Topographie de l'ancienne Jérusalem* (Kiel, 1833); *De l'Explication des nouvelles inscriptions en langue sémitique dans les inscriptions cunéiformes* (Berlin, 1836); enfin de nombreux travaux pour la rédaction du *Catalogue des manuscrits arabes et persans de la bibliothèque de Copenhague*, en 1851.

OLSHAUSEN (Théodore), homme politique allemand, frère du précédent, né à Glückstadt (Holstein) en 1802. Il fit ses études à Kiel et à Iéna, devint membre des sociétés secrètes formées par la jeunesse allemande, et, pour ce motif, dut s'exiler. Après avoir habité la France et la Suisse pendant quatre ans, il revint en 1828 dans sa patrie, où il exerça la profession d'avocat, puis il obtint une place dans l'administration municipale de Kiel. Il créa, en 1830, la *Correspondence de Kiel*, destinée à être l'organe du parti libéral, et demanda alors qu'on séparât le Holstein du Danemark et qu'on donnât à ce duché un gouvernement particulier et une constitution. Selon lui, la population holsteinienne étant exclusivement allemande, on ne devait pas la confondre avec celle du Slesvig, où l'élément danois et l'élément allemand se disputent sans cesse la majorité.

Lors du mouvement slesvig-holsteinien de 1846, M. Olshausen y prit une part active et s'associa à plusieurs associations populaires contre le gouvernement danois. Peu après, il devint directeur du chemin de fer de Kiel à Altona. Olshausen, qui était alors un des chefs de la bourgeoisie libérale, fut bientôt dénoncé comme un dangereux agitateur, et emprisonné; mais on le relâcha peu de temps après de la citadelle de Rendsbourg, où il était incarcéré, et il fut presque aussitôt élu à la diète du Holstein. Le 23 janvier 1848, Frédé-

ric VII publia la lettre patente promettant une constitution commune aux Danois et aux habitants des duchés. Ce fut l'incendie qui alluma l'incendie, la guerre s'ensuivit immédiatement. M. Olshausen demanda le premier dans l'assemblée des représentants du Slesvig et du Holstein que les duchés fussent indépendants du Danemark et annexés à la Confédération germanique. Il réclama enfin la réforme de la constitution fédérale allemande. Une députation de cinq membres, dont M. Olshausen fit partie, fut envoyée au roi Frédéric VII, afin de recevoir sur ces questions une réponse, bien qu'un gouvernement provisoire vint d'être proclamé à Rendsbourg (24 mars 1848). De retour à Copenhague, où de grands dangers le menaçaient, il se joignit au comte Reventlow-Lietz, à M. Boserup et au prince d'Augustenbourg, et représenta surtout le parti démocratique dans cette fédération pour l'indépendance nationale. La direction de la police et de la sûreté générale lui fut confiée; il remplit ces fonctions avec un zèle qui contribua beaucoup aux premiers avantages remportés sur le gouvernement danois. Sa popularité ne tarda pas cependant à diminuer; il le sentit et donna sa démission en août 1848, pour se faire élire député à la diète constituante, où il alla s'asseoir dans les rangs de l'opposition, qui le choisit pour orateur. Lorsque l'armistice de Malmö eut été signé le 26 août et que le gouvernement collectif qui remplaça le gouvernement provisoire eut été installé, M. Olshausen voyant que la cause des duchés ne pouvait plus être sauvée, vint s'établir à Hambourg, où il publia un journal démocratique, la *Presse libre de l'Allemagne du Nord*. Il ne fut pas compris, en 1851, dans l'armistice de Copenhague aux vaincus par le gouvernement danois et se rendit en Amérique. Il s'établit à Saint-Louis du Missouri, où il occupa de travaux littéraires. En 1865, M. Olshausen est revenu en Europe et il se fixa alors à Zurich. On lui doit des ouvrages estimés : la *Vallée du Mississippi* (Kiel, 1853); les *Etats-Unis de l'Amérique du Nord* (Kiel, 1853); *Histoire des mormons* (Göttingue, 1855), etc.

OLSNITZ, ville du royaume de Saxe, à 40 kilom. S.-O. de Zwickau, sur la rive droite de l'Elster. Près de là, ancien château de Voigtsberg. Pêche de moules à perles dans l'Elster; 3,800 hab.

OLTEN, ville de Suisse, canton et à 28 kilom. N.-E. de Soleure, au-dessous de l'embouchure de la Dülner dans l'Aar; 4,634 hab. C'est le centre principal des chemins de fer suisses. L'Aar divise Oltén en deux parties, dont la plus considérable se trouve sur la rive gauche et est entourée de tous côtés par des montagnes. Les établissements industriels de la ville (toiles de coton, mousselines, fil de fer) sont de plus en plus florissants. L'église, qui date de 1807, possède un bel orgue et un grand tableau de Disteli. L'église des Capucins contient une belle madone de Deschanden. Quelques historiens regardent Oltén comme l'*Ultinum* des Romains.

OLTENITZA, village de Valachie, sur la Danube, à 50 kilom. S.-E. de Bukarest. Les Turcs y battirent les Russes le 4 novembre 1853.

OLTMANN (Jabbo), géomètre et astronome allemand, né à Wittmund (Ost-Frise) en 1783, mort à Berlin en 1843. Il vécut pendant plusieurs années à Paris et à Berlin, devint successivement maître des comptes à Emden, professeur à l'université de Berlin et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Lorsque Alexandre de Humboldt rédigea la relation de son voyage en Amérique, il chargea Oltmann d'écrire la partie relative à l'astronomie, ce qui a beaucoup contribué à la faire connaître du monde savant. C'est à lui qu'on doit les premières tables hypsométriques qui se trouvent dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*. On lui doit : *Recueil des observations astronomiques, d'opérations trigonométriques et de mesures barométriques, faites pendant le cours d'un voyage aux régions équinoxiales* (Paris, 1808-1810, in-4°); *Conspectus longitudinum et latitudinum per decursum a 1799-1804 ab A. de Humboldt observatarum* (Paris, 1808, in-4°); *Tabulae hypsométriques* (Paris, 1809), etc. Oltmann a inséré de nombreux mémoires sur la géodésie, la géographie et l'astronomie dans la *Connaissance des temps*, dans l'*Annuaire de Bode*, etc.

OLT'S SEEDLING s. m. (olt-si-lingh) — de Olt, n. pr., et de seedling, plant. Arboric. Variété de poire.

OLUFSEN (Olf-Christian), poète et économiste danois, né à Viborg (Jutland) en 1764, mort à Copenhague en 1827. Il étudia le droit et se fit recevoir géomètre à Copenhague, fut chargé d'arpentages en Jutland, devint en 1788 quartier-maître d'un régiment de grenadiers, puis professeur suppléant à l'institut agronomique de Copenhague. A la suite de voyages en Norvège, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Suisse, Olufsen reçut le titre de professeur titulaire et alla occuper en 1815 une chaire d'économie politique à Copenhague. Il fut rédacteur en chef des *Annales économiques* (1797-1810) et des *Nouvelles annales économiques* (1812-1820) et collabora à divers recueils. Comme littérateur, on lui doit : *Jochims et Marguerite* (1790); le *Talonneur d'or*, comédie en cinq actes (Copenhague, 1795); les *Chânes de rose*, comédie

(Copenhague, 1803) et des *Poésies lyriques* qui ont paru dans les *Ettrennes de Poulsen*; comme économiste, il a fait paraître : *Manuel de l'économie agricole danoise* (Copenhague, 1805); les *Matériaux de chauffage en Danemark* (Copenhague, 1811); *Sur la culture du sucre* (Copenhague, 1812); *Principes d'économie politique pratique* (Copenhague, 1815); *Matériaux pour servir à la connaissance générale de l'industrie nationale du Danemark* (Copenhague, 1818-1819). Citons enfin de lui un ouvrage posthume, continué par Engelstedt : *Matériaux pour servir à un dictionnaire archéologique et topographique du Danemark* (1829).

OLUM s. m. (olumm). Sorte d'abri creusé en terre, destiné à garantir les chèvres qui passent l'hiver dans les montagnes moldo-valaques.

OLVERA, ville d'Espagne, province et à 84 kilom. E.-N.-E. de Cadix; 6,000 hab.

OLVIOPOL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 350 kilom. O.-S.-O. de Kherson, au confluent du Boug et de la Sinouïka, par 48° 3' 17" de latit. N., 28° 31' 42" de longit. E.; 4,200 hab. Ancienne ville frontière entre la Russie, la Pologne et la Turquie, elle possédait jadis une forteresse aujourd'hui à demi détruite.

OLWER s. m. (ol-vèr). Vitic. Variété de vigne des bords du Rhin, qui fournit un vin propre, dit-on, à guérir la gravelle.

OLY, fêliche en grand honneur chez les Madécasses. C'est une petite boîte divisée en compartiments dans lesquels on met du sang de sorpente, des prépuces d'enfants, des racines aphrodisiaques, des caractères magiques, etc. Les Madécasses ont sur eux ce fêliche, dans lequel ils ont la plus grande confiance et avec lequel ils se croient capables de tout. « Lorsqu'ils sont battus, dit Noël, ils plantent en terre une perche au haut de laquelle ils placent leur Oly; là, ils lui font des réprimandes, le traitent d'ingrat et, afin qu'une autre fois il ne s'avise plus de leur être contraire, ils le fouettent avec des gaulles. Si la fortune vient à changer, ils attribuent cet effet du hasard au châtiment de leur Oly. »

OLYBRIUS (Anicius), empereur d'Occident, proclamé en 473, mort trois mois après. Il était l'époux de Placidie, fille de Valentinien III, accepta la pourpre des mains du rebelle Ricimer, contre qui il avait été envoyé avec une armée pour défendre l'empereur Anthémis, assiégée avec Ricimer Rome, attachée au parti de l'empereur, et s'en empara après un assaut furieux (472). Ricimer fit tuer Anthémis, saccager la ville et mourut peu de semaines après. Aucun événement ne signala le court règne d'Olybrius.

OLYMPE s. m. (o-lain-pe — gr. *Olympos*, nom d'une montagne de la Thessalie). Mythol. gr. Séjour des dieux : *Les dieux de l'Olympe n'étaient que pour l'homme libre; pas un pli sur leur front, pas un rayon de tristesse; la nature humaine toujours prise dans sa noblesse; nul compte de la douleur.* (Renaud.) Réunion des dieux qui habitent l'Olympe : *L'Olympe assemblée, réuni.*

Jadis l'Olympe et le Parnasse
Étaient frères et bons amis.

LA FONTAINE.

Si vous aviez l'âme assez bonne,
Pour être ma Vénus, sous un ombrage frais,
Je serais content et j'aurais
Tout l'Olympe en votre personne.

PANARD.

— Par anal. Séjour ou réunion des dieux d'une mythologie quelconque : *La Verbe, c'est le Dieu suprême qui domine de sa taille gigantesque les OLYMPES inférieurs et subalternes.* (Th. Gaut.)

— Poét. Ciel :
Quel mortel, vers l'Olympe élevant ses regards,
N'a demandé les noms de tant d'astres épars ?

DARU.

« Séjour, sphère des grands personnages :
L'Olympe est radieux, mais n'a rien qui me tente;
On y lance la foudre et le bruit m'épouvante.

VIENNET.

« Séjour de délices :
Bordeaux, paradis de mes anges,
Olympe de mes dieux, Bordeaux,
J'irai te chanter des louanges,
La besogne homérique au don.

H. MOREAU.

OLYMPE, **OLYMBOS** ou **LACHA**, chaîne de montagnes de la Grèce, extrémité des monts Cambuniens, entre la Thessalie et la Macédoine. Le sommet, par 40° 42" de latit. N. et 20° 1' 38" de longit. E., est élevé de 2,978 mètres. Elle passait dans l'antiquité pour être le séjour des dieux.

OLYMPE, en turc *Keichik-Dagh* (montagne du Moine), petite chaîne de montagnes de l'Asie Mineure, dans la Bithynie occidentale, sur les confins de la Phrygie et de la Mysie; 400 mètres de hauteur. Le village de Brousso (*Prusa ad Olympos*) est bâti sur son flanc septentrional. La base de cette chaîne, le long des bords d'une vallée extrêmement profonde, appelée *Gopdard* ou vallon Céleste, forme un amphithéâtre de rochers, masqués par des forêts de noisetiers, de châtaigniers, de charmes et de trembles; après avoir côtoyé pendant une heure les précipices de ces

vallons, on parvient à un grand plateau de prairies, principale station des Turcomans pasteurs, nommés *jurak* (nomades), qui, au nombre de 800 familles, y habitent en été des huttes basses et couvertes de feutre. En quittant ce plateau, on entre dans la seconde région de l'Olympe, couverte d'arbres et de rochers; après deux heures de marche, les rochers et les pins se remplacent tout à tour, et, avant d'arriver au sommet, presque toute végétation cesse, et l'on ne trouve plus que de la neige; le sommet, hérissé de rochers d'une forme singulière, se divise en deux cimes, dont la plus haute est appelée le Moine, parce que, selon la tradition populaire, un ermite chrétien y aurait fait sa résidence.

OLYMPE ou **OLYMPIADE** (sainte), née en 368, morte en 410; elle appartenait à une riche et illustre famille. Mariée à Nébride, préfet de Constantinople, et devenue veuve après vingt mois de mariage seulement, elle renonça au monde, quoique fort jeune encore, et, sans embrasser la vie religieuse, en pratiqua toutes les austérités. L'Eglise l'honore le 17 décembre.

Une autre sainte de ce nom est également honorée le 12 janvier.

OLYMPE, nom sous lequel est désignée Mme de Hautefort, dans le *Recueil des portraits et éloges en vers et en prose*, etc., par Mlle de Molière (1659, in-8°, 2^e édition).

Olympe de Clèves, roman d'Alexandre Dumas (1852). Comme dans les *Trois Mousquetaires* et dans la *Dame de Monsoreau*, l'invraisemblable conteur a su faire ici un habile et intéressant mélange de la fiction et de la vérité historique. La première scène de cette œuvre de longue haleine se passe en 1727, à Avignon, dans la chapelle du noviciat des jésuites. Le comédien Champmeslé aspire au repos du cloître et veut se faire prêtre, tandis que Bannière, un novice de l'ordre, cherche tous les moyens de déposer le froc pour entrer au théâtre. Apprenant que la troupe à laquelle appartient son interlocuteur va représenter la *Marmuse de Voltaire*, Bannière s'échappe et va jouer le rôle d'Héraclès à la place de Champmeslé, au grand scandale des révérends pères, qui obtiennent du gouverneur d'Avignon une lettre de cachet. Le débutant, qui s'est acquis la protection d'une actrice, Olympe de Clèves, leur échappe en se cachant dans la chambre à coucher d'Olympe, et l'actrice s'enfuit à Lyon avec l'ex-novice devenu son amant.

La, le bonheur des deux amoureux se voit troublé par un certain abbé d'Hoirac, qui s'est épris de la belle Olympe et qui emploie tous les moyens pour la séduire. Voyant l'utilité de ses tentatives, il dénonce aux jésuites d'Avignon la trahison de Bannière, qui, pour éviter sa réintégration au noviciat, s'engage dans le régiment de M. de Mailly, colonel de dragons. M. de Mailly avait été avant Bannière l'amant d'Olympe de Clèves, et, joyeux de retrouver son ancienne maîtresse, il l'emmène à Paris, où elle devient en peu de temps la reine de la Comédie-Française; sa beauté inspire une violente passion au roi Louis XV, alors dans sa dix-huitième année. Que fait Bannière pendant ce temps? Il vend son cheval, son uniforme et accourt à Paris dans l'espoir de retrouver Olympe. Celle-ci, émue d'un amour qu'elle partage, épouse Bannière et c'est Champmeslé qui les unit à l'autel. A la nouvelle du mariage d'Olympe, Louis XV change ses batteries et prend la femme du colonel de Mailly. En retour de sa complaisance maritale, celui-ci se fait nommer ambassadeur à Vienne. Quant aux nouveaux époux, au moment où tout leur sourit, l'abbé d'Hoirac les reconnaît et dénonce Bannière, comme déserteur. Traduit devant un conseil de guerre, le malheureux est condamné à mort. L'exécution a lieu, malgré les supplications déchirantes d'Olympe, au moment même où elle retrouvait, trop tard, un pli de M. de Mailly qui, avant son départ, avait accordé à la jeune mariée, comme cadeau de nocce, le pardon du coupable. Quelque triste que soit cette conclusion, Alexandre Dumas l'a maintenue, parce qu'elle est aussi conforme à l'histoire que dramatique.

En effet, si Olympe de Clèves est un personnage imaginaire, il n'en est pas de même de Bannière. Il a existé un comédien de ce nom qui, après avoir débuté par le séminaire, puis par le régiment, s'adonna au théâtre, s'y distingua et fut arrêté à Paris, puis condamné à mort comme déserteur et exécuté. Cependant l'infamie n'était point coupable; il n'avait quitté son corps qu'en vertu d'un congé qui n'était pas expiré; mais il avait eu le malheur de l'égayer, et il paya cette perte de sa tête.

Olympe de Clèves renferme des scènes intéressantes, les uns agréables, les autres émouvantes; mais il y a quelques longueurs, des digressions, et le tissu de l'intrigue n'est pas assez serré. Ce n'est que grâce à la variété des scènes que le romancier se fait pardonner ce défaut.

OLYMPIA s. f. (o-lain-pl-a). Astron. Planète télescopique, découverte par M. Chacornac en 1800.

OLYMPIA (dona), maîtresse du pape Innocent X. V. MALDACHINI.

OLYMPIADE s. f. (o-lain-pl-a-de — gr.

olumpias; de *Olympia*, Olympie, ville où se célébraient les jeux Olympiques). Chronol. Espace de quatre ans, calculé sur le retour des jeux Olympiques, et adopté par les Grecs pour compter le temps, depuis l'an 776 av. J.-C. : *La 3^e année de la 1^{re} Olympiade. La 1^{re} Olympiade est marquée par la victoire de Corèbe.* (Boss.) *Socrate naquit la 4^e année de la LXXVIII^e Olympiade, et mourut la 1^{re} de la XCV^e, après avoir vécu soixante-dix ans.* (Rollin.) *Chaque Olympiade est composée de quatre années; chacune de ces années, commençant à la nouvelle lune qui suit le solstice d'été, répond à deux années julienes et comprend les six derniers mois de l'une et les six premiers de la suivante.* (Barthel.)

— Fam. *Années : Il me semble voir avec votre visage de plénipotentiaire me reprocher encore mes OLYMPIADES.* (Voltaire.)

— Myth. gr. Nom donné aux Muses, par Hésiode, parce qu'elles habiterent d'abord le mont Olympe.

— Encycl. Chronol. Les Grecs nommaient ainsi une période de quatre années, qui s'écoulaient entre deux célébrations consécutives des jeux Olympiques. La première olympiade commence l'an 776 av. J.-C.; la dernière finit en 396 de notre ère, époque où le compte par olympiades fut aboli et où l'on commença à compter par indications. Ce mode de supputation du temps avait donc été employé en Grèce pendant 1,172 ans, depuis l'époque du rétablissement des jeux Olympiques. Nous empruntons à Déobry le tableau des olympiades rapportées aux années avant et après J.-C., jusqu'à la 300^e olympiade :

Olympiade. Année. Av. J.-C.	Olympiade. Année. J.-C.
I. 1. 776	XXI. 1. 696
2. 775	2. 695
3. 774	3. 694
4. 773	4. 693
II. 1. 772	XXII. 1. 692
2. 771	2. 691
3. 770	3. 690
4. 769	4. 689
III. 1. 768	XXIII. 1. 688
2. 767	2. 687
3. 766	3. 686
4. 765	4. 685
IV. 1. 764	XXIV. 1. 684
2. 763	2. 683
3. 762	3. 682
4. 761	4. 681
V. 1. 760	XXV. 1. 680
2. 759	2. 679
3. 758	3. 678
4. 757	4. 677
VI. 1. 756	XXVI. 1. 676
2. 755	2. 675
3. 754	3. 674
4. 753	4. 673
VII. 1. 752	XXVII. 1. 672
2. 751	2. 671
3. 750	3. 670
4. 749	4. 669
VIII. 1. 748	XXVIII. 1. 668
2. 747	2. 667
3. 746	3. 666
4. 745	4. 665
IX. 1. 744	XXIX. 1. 664
2. 743	2. 663
3. 742	3. 662
4. 741	4. 661
X. 1. 740	XXX. 1. 660
2. 739	2. 659
3. 738	3. 658
4. 737	4. 657
XI. 1. 736	XXXI. 1. 656
2. 735	2. 655
3. 734	3. 654
4. 733	4. 653
XII. 1. 732	XXXII. 1. 652
2. 731	2. 651
3. 730	3. 650
4. 729	4. 649
XIII. 1. 728	XXXIII. 1. 648
2. 727	2. 647
3. 726	3. 646
4. 725	4. 645
XIV. 1. 724	XXXIV. 1. 644
2. 723	2. 643
3. 722	3. 642
4. 721	4. 641
XV. 1. 720	XXXV. 1. 640
2. 719	2. 639
3. 718	3. 638
4. 717	4. 637
XVI. 1. 716	XXXVI. 1. 636
2. 715	2. 635
3. 714	3. 634
4. 713	4. 633
XVII. 1. 712	XXXVII. 1. 632
2. 711	2. 631
3. 710	3. 630
4. 709	4. 629
XVIII. 1. 708	XXXVIII. 1. 628
2. 707	2. 627
3. 706	3. 626
4. 705	4. 625
XIX. 1. 704	XXXIX. 1. 624
2. 703	2. 623
3. 702	3. 622
4. 701	4. 621
XX. 1. 700	XL. 1. 620
2. 699	2. 619
3. 698	3. 618
4. 697	4. 617

Olympiade. Année. Av. J.-C.	Olympiade. Année. Av. J.-C.	Olympiade. Année. Av. J.-C.	Olympiade. Année. Av. J.-C.	Olympiade. Année. Av. J.-C.	Olympiade. Année. Av. J.-C.
XLII 1. . . 616	LXXI 1. . . 490	Ci 1. . . 376	CXXXI 1. . . 256	CLXI 1. . . 136	CLXXXII 1. . . 52
2. . . 615	2. . . 489	2. . . 375	2. . . 255	2. . . 135	2. . . 51
3. . . 614	3. . . 488	3. . . 374	3. . . 254	3. . . 134	3. . . 50
4. . . 613	4. . . 487	4. . . 373	4. . . 253	4. . . 133	4. . . 49
XLIII 1. . . 612	LXXII 1. . . 489	CH 1. . . 372	CXXXII 1. . . 252	CLXII 1. . . 132	CLXXXIII 1. . . 48
2. . . 611	2. . . 491	2. . . 371	2. . . 251	2. . . 131	2. . . 47
3. . . 610	3. . . 490	3. . . 370	3. . . 250	3. . . 130	3. . . 46
4. . . 609	4. . . 489	4. . . 369	4. . . 249	4. . . 129	4. . . 45
XLIV 1. . . 608	LXXIII 1. . . 488	CH 1. . . 368	CXXXIII 1. . . 248	CLXIII 1. . . 128	CLXXXIV 1. . . 44
2. . . 607	2. . . 487	2. . . 367	2. . . 247	2. . . 127	2. . . 43
3. . . 606	3. . . 486	3. . . 366	3. . . 246	3. . . 126	3. . . 42
4. . . 605	4. . . 485	4. . . 365	4. . . 245	4. . . 125	4. . . 41
XLV 1. . . 604	LXXIV 1. . . 484	CIV 1. . . 364	CXXXIV 1. . . 244	CLXIV 1. . . 124	CLXXXV 1. . . 40
2. . . 603	2. . . 483	2. . . 363	2. . . 243	2. . . 123	2. . . 39
3. . . 602	3. . . 482	3. . . 362	3. . . 242	3. . . 122	3. . . 38
4. . . 601	4. . . 481	4. . . 361	4. . . 241	4. . . 121	4. . . 37
XLVI 1. . . 600	LXXV 1. . . 480	CV 1. . . 360	CXXXV 1. . . 240	CLXV 1. . . 120	CLXXXVI 1. . . 35
2. . . 599	2. . . 479	2. . . 359	2. . . 239	2. . . 119	2. . . 36
3. . . 598	3. . . 478	3. . . 358	3. . . 238	3. . . 118	3. . . 34
4. . . 597	4. . . 477	4. . . 357	4. . . 237	4. . . 117	4. . . 33
XLVII 1. . . 596	LXXVI 1. . . 476	CVI 1. . . 356	CXXXVI 1. . . 236	CLXVI 1. . . 116	CLXXXVII 1. . . 32
2. . . 595	2. . . 475	2. . . 355	2. . . 235	2. . . 115	2. . . 31
3. . . 594	3. . . 474	3. . . 354	3. . . 234	3. . . 114	3. . . 30
4. . . 593	4. . . 473	4. . . 353	4. . . 233	4. . . 113	4. . . 29
XLVIII 1. . . 592	LXXVII 1. . . 472	CVII 1. . . 352	CXXXVII 1. . . 232	CLXVII 1. . . 112	CLXXXVIII 1. . . 28
2. . . 591	2. . . 471	2. . . 351	2. . . 231	2. . . 111	2. . . 27
3. . . 590	3. . . 470	3. . . 350	3. . . 230	3. . . 110	3. . . 26
4. . . 589	4. . . 469	4. . . 349	4. . . 229	4. . . 109	4. . . 25
XLIX 1. . . 588	LXXVIII 1. . . 468	CVIII 1. . . 348	CXXXVIII 1. . . 228	CLXVIII 1. . . 108	CLXXXIX 1. . . 24
2. . . 587	2. . . 467	2. . . 347	2. . . 227	2. . . 107	2. . . 23
3. . . 586	3. . . 466	3. . . 346	3. . . 226	3. . . 106	3. . . 22
4. . . 585	4. . . 465	4. . . 345	4. . . 225	4. . . 105	4. . . 21
L 1. . . 584	LXXIX 1. . . 464	CIX 1. . . 344	CXXXIX 1. . . 224	CLXIX 1. . . 104	CXC 1. . . 20
2. . . 583	2. . . 463	2. . . 343	2. . . 223	2. . . 103	2. . . 19
3. . . 582	3. . . 462	3. . . 342	3. . . 222	3. . . 102	3. . . 18
4. . . 581	4. . . 461	4. . . 341	4. . . 221	4. . . 101	4. . . 17
L 1. . . 580	LXXX 1. . . 460	CX 1. . . 340	CXL 1. . . 220	CLXX 1. . . 100	CXII 1. . . 16
2. . . 579	2. . . 459	2. . . 339	2. . . 219	2. . . 99	2. . . 15
3. . . 578	3. . . 458	3. . . 338	3. . . 218	3. . . 98	3. . . 14
4. . . 577	4. . . 457	4. . . 337	4. . . 217	4. . . 97	4. . . 13
LI 1. . . 576	LXXXI 1. . . 456	CXI 1. . . 336	CXLI 1. . . 216	CLXXI 1. . . 96	CXIII 1. . . 12
2. . . 575	2. . . 455	2. . . 335	2. . . 215	2. . . 95	2. . . 11
3. . . 574	3. . . 454	3. . . 334	3. . . 214	3. . . 94	3. . . 10
4. . . 573	4. . . 453	4. . . 333	4. . . 213	4. . . 93	4. . . 9
LII 1. . . 572	LXXXII 1. . . 452	CXII 1. . . 332	CXLII 1. . . 212	CLXXII 1. . . 92	CXIII 1. . . 8
2. . . 571	2. . . 451	2. . . 331	2. . . 211	2. . . 91	2. . . 7
3. . . 570	3. . . 450	3. . . 330	3. . . 210	3. . . 90	3. . . 6
4. . . 569	4. . . 449	4. . . 329	4. . . 209	4. . . 89	4. . . 5
LIII 1. . . 568	LXXXIII 1. . . 448	CXIII 1. . . 328	CXLIII 1. . . 208	CLXXIII 1. . . 88	CXCIV 1. . . 4
2. . . 567	2. . . 447	2. . . 327	2. . . 207	2. . . 87	2. . . 3
3. . . 566	3. . . 446	3. . . 326	3. . . 206	3. . . 86	3. . . 2
4. . . 565	4. . . 445	4. . . 325	4. . . 205	4. . . 85	4. . . 1
LIV 1. . . 564	LXXXIV 1. . . 444	CXIV 1. . . 324	CXLIV 1. . . 204	CLXXIV 1. . . 84	Ap. J.-C.
2. . . 563	2. . . 443	2. . . 323	2. . . 203	2. . . 83	
3. . . 562	3. . . 442	3. . . 322	3. . . 202	3. . . 82	
4. . . 561	4. . . 441	4. . . 321	4. . . 201	4. . . 81	
LV 1. . . 560	LXXXV 1. . . 440	CXV 1. . . 320	CXLV 1. . . 200	CLXXV 1. . . 80	CXCV 1. . . 1
2. . . 559	2. . . 439	2. . . 319	2. . . 199	2. . . 79	2. . . 2
3. . . 558	3. . . 438	3. . . 318	3. . . 198	3. . . 78	3. . . 3
4. . . 557	4. . . 437	4. . . 317	4. . . 197	4. . . 77	4. . . 4
LVI 1. . . 556	LXXXVI 1. . . 436	CXVI 1. . . 316	CXLVI 1. . . 196	CLXXVI 1. . . 76	CXCVI 1. . . 5
2. . . 555	2. . . 435	2. . . 315	2. . . 195	2. . . 75	2. . . 6
3. . . 554	3. . . 434	3. . . 314	3. . . 194	3. . . 74	3. . . 7
4. . . 553	4. . . 433	4. . . 313	4. . . 193	4. . . 73	4. . . 8
LVII 1. . . 552	LXXXVII 1. . . 432	CXVII 1. . . 312	CXLVII 1. . . 192	CLXXVII 1. . . 72	CXCVII 1. . . 9
2. . . 551	2. . . 431	2. . . 311	2. . . 191	2. . . 71	2. . . 10
3. . . 550	3. . . 430	3. . . 310	3. . . 190	3. . . 70	3. . . 11
4. . . 549	4. . . 429	4. . . 309	4. . . 189	4. . . 69	4. . . 12
LVIII 1. . . 548	LXXXVIII 1. . . 428	CXVIII 1. . . 308	CXLVIII 1. . . 188	CLXXVIII 1. . . 68	CXCVIII 1. . . 13
2. . . 547	2. . . 427	2. . . 307	2. . . 187	2. . . 67	2. . . 14
3. . . 546	3. . . 426	3. . . 306	3. . . 186	3. . . 66	3. . . 15
4. . . 545	4. . . 425	4. . . 305	4. . . 185	4. . . 65	4. . . 16
LIX 1. . . 544	LXXXIX 1. . . 424	CXIX 1. . . 304	CXLIX 1. . . 184	CLXXIX 1. . . 64	CXCIX 1. . . 17
2. . . 543	2. . . 423	2. . . 303	2. . . 183	2. . . 63	2. . . 18
3. . . 542	3. . . 422	3. . . 302	3. . . 182	3. . . 62	3. . . 19
4. . . 541	4. . . 421	4. . . 301	4. . . 181	4. . . 61	4. . . 20
LX 1. . . 540	XC 1. . . 420	CXX 1. . . 300	CL 1. . . 180	CLXXX 1. . . 59	CC 1. . . 21
2. . . 539	2. . . 419	2. . . 299	2. . . 179	2. . . 58	2. . . 22
3. . . 538	3. . . 418	3. . . 298	3. . . 178	3. . . 57	3. . . 23
4. . . 537	4. . . 417	4. . . 297	4. . . 177	4. . . 56	4. . . 24
LXI 1. . . 536	XCI 1. . . 416	CXXI 1. . . 296	CLI 1. . . 176	CLXXXI 1. . . 55	
2. . . 535	2. . . 415	2. . . 295	2. . . 175	2. . . 54	
3. . . 534	3. . . 414	3. . . 294	3. . . 174	3. . . 53	
4. . . 533	4. . . 413	4. . . 293	4. . . 173		
LXII 1. . . 532	XCII 1. . . 412	CXXII 1. . . 292	CLII 1. . . 172		
2. . . 531	2. . . 411	2. . . 291	2. . . 171		
3. . . 530	3. . . 410	3. . . 290	3. . . 170		
4. . . 529	4. . . 409	4. . . 289	4. . . 169		
LXIII 1. . . 528	XCIII 1. . . 408	CXXIII 1. . . 288	CLIII 1. . . 168		
2. . . 527	2. . . 407	2. . . 287	2. . . 167		
3. . . 526	3. . . 406	3. . . 286	3. . . 166		
4. . . 525	4. . . 405	4. . . 285	4. . . 165		
LXIV 1. . . 524	XCIV 1. . . 404	CXXIV 1. . . 284	CLIV 1. . . 164		
2. . . 523	2. . . 403	2. . . 283	2. . . 163		
3. . . 522	3. . . 402	3. . . 282	3. . . 162		
4. . . 521	4. . . 401	4. . . 281	4. . . 161		
LXV 1. . . 520	XCV 1. . . 400	CXXV 1. . . 280	CLV 1. . . 160		
2. . . 519	2. . . 399	2. . . 279	2. . . 159		
3. . . 518	3. . . 398	3. . . 278	3. . . 158		
4. . . 517	4. . . 397	4. . . 277	4. . . 157		
LXVI 1. . . 516	XCVI 1. . . 396	CXXVI 1. . . 276	CLVI 1. . . 156		
2. . . 515	2. . . 395	2. . . 275	2. . . 155		
3. . . 514	3. . . 394	3. . . 274	3. . . 154		
4. . . 513	4. . . 393	4. . . 273	4. . . 153		
LXVII 1. . . 512	XCVII 1. . . 392	CXXVII 1. . . 272	CLVII 1. . . 152		
2. . . 511	2. . . 391	2. . . 271	2. . . 151		
3. . . 510	3. . . 390	3. . . 270	3. . . 150		
4. . . 509	4. . . 389	4. . . 269	4. . . 149		
LXVIII 1. . . 508	XCVIII 1. . . 388	CXXVIII 1. . . 268	CLVIII 1. . . 148		
2. . . 507	2. . . 387	2. . . 267	2. . . 147		
3. . . 506	3. . . 386	3. . . 266	3. . . 146		
4. . . 505	4. . . 385	4. . . 265	4. . . 145		
LXIX 1. . . 504	XCIX 1. . . 384	CXXIX 1. . . 264	CLIX 1. . . 144		
2. . . 503	2. . . 383	2. . . 263	2. . . 143		
3. . . 502	3. . . 382	3. . . 262	3. . . 142		
4. . . 501	4. . . 381	4. . . 261	4. . . 141		
LXX 1. . . 500	C 1. . . 380	CXXX 1. . . 260	CLX 1. . . 140		
2. . . 499	2. . . 379	2. . . 259	2. . . 139		
3. . . 498	3. . . 378	3. . . 258	3. . . 138		
4. . . 497	4. . . 377	4. . . 257	4. . . 137		

scelloit le ventre de sa femme, et que l'image du scou du dard scelloit montrait la figure d'un lion. Si interprètent les autres devins que ce songe l'avertissait qu'il devoit avoir soigneusement l'œil sur sa femme; mais un certain Aristander répondit que c'étoit à dire que sa femme étoit enceinte, parce que, ajouta-t-il, on ne scelle pas un vase où il n'y a rien dedans, et qu'elle étoit grosse d'un fils qui auroit cœur de lion... On dit aussi que quelquefois dormoit en son lit, près d'elle, un grand serpent, ce qui fut la cause principale, à ce qu'on présume, de refroidir l'amour que lui portoit et les caresses que lui faisoit son mari... On le raconte encore d'une autre sorte : c'est que les femmes de ce pays sont ordinairement et de toute ancienneté éprises de l'esprit d'Orphée et de la fureur divine de Bacchus, pour ce qu'on les appelle *claudes* ou *mimalones*, c'est-à-dire fureuses et belliqueuses, et font plusieurs choses semblables aux femmes édoniennes et thraciennes, qui habitent au long de la montagne de Aenus... et que Olympias aimant telles inspirations et telles fureurs divines, en les exerçant plus barbaquement et plus effroyablement que les autres, attiroit près d'elle, en leurs danses, de grands serpents approvoisés...

Philippe avoit conçu quelques doutes sur sa paternité lorsque naquit Alexandre (356); il envoya consulter l'oracle de Delphes, qui lui répondit d'avoir la plus grande vénération pour Jupiter Ammon, et on lui persuada que, comme il avoit regardé à travers les fentes d'une porte sa femme jouer sur son lit avec un énorme serpent, c'étoit Jupiter qu'il avoit aperçu sous cette forme; en punition de sa curiosité, il devoit perdre l'œil qui avoit observé le mystère. Philippe, en effet, perdit l'œil droit au siège de Méthone. Ces fables amusaient les Grecs, mais nous ne sommes pas forcés d'y ajouter foi. Quelques historiens ont pensé que le serpent, complice de l'adultère d'Olympias, étoit tout simplement le roi d'Égypte, Nectanébo, chassé de ses États et réfugié à la cour du roi de Macédoine.

« Nous apprenons de Plutarque, dit Bayle, que Nectanébo, abandonnant Tachus, son parent, qui lui avoit donné le commandement de son armée, se fit déclarer roi d'Égypte et qu'Agésilas prit son parti. Les Perses le vainquirent et le chassèrent d'Égypte. Les uns prétendent qu'il se sauva en Éthiopie; d'autres disent à la cour de Macédoine, parce qu'il crut que le roi Philippe l'assièrât puissamment contre les Perses; mais il fut, dit-on, si méconnaissant du bon accueil que lui fit le prince, qu'il ne put rien pour le roi d'Olympias, et qu'il recourut même au prestige de la magie, où il étoit grand maître. Il fit succomber par ce moyen cette reine et la rendit mère d'Alexandre. On ajoute que Philippe en découvrit quelque chose, et que, depuis ce temps-là, sa femme lui fut suspecte d'adultère, et que ce fut la véritable raison pour laquelle il la chassa. Ce sont toutes fables. La chronologie nous montre qu'Alexandre étoit âgé de six ans lorsque Nectanébo fut chassé de son royaume. Freinshemius l'a surabondamment prouvé (*Supplém. in Q. Curtium*). »

A quelle époque se place la répudiation d'Olympias par Philippe? On ne peut le préciser; ce que l'on sait, c'est qu'Alexandre étoit déjà grand, puisqu'il prit parti pour sa mère. Elle se retira avec son fils près de son frère Alexandre, roi d'Épire, mais continua néanmoins à avoir les vœux de Philippe, qui l'avoit ramolée par Cléopâtre, fille du général macédonien Attale. Alexandre parut quelquefois à la cour de son père, mais toutes les tentatives de réconciliation échouèrent, et il résida le plus souvent, soit près d'Olympias, en Épire, soit en Illyrie. Lorsque, en 336, le roi de Macédoine tomba sous le poignard de Pausanias, il est possible que ce dernier n'ait voulu que venger une injure personnelle; il avoit été outragé par Attale, père de Cléopâtre : *Hic primis pubertatis annis stuprum per injuriam passus ab Attalo fuerat*, dit Justin, et il avoit vainement réclamé justice à Philippe; mais il est probable que la haine d'Olympias ne fut pas étrangère à l'événement. « On crut, dit Justin, que Pausanias avoit été aposté par Olympias, mère d'Alexandre, et que ce jeune prince lui-même n'ignoit pas le complot formé contre la vie de son père; ce qui est, dit-on, la vérité. Pausanias étoit irrité de ses affronts; la reine n'avoit pu pardonner à Philippe son divorce et son nouvel hymen; qu'Alexandre avoit craint aussi de trouver un rival dans un fils de sa marâtre, que déjà dans un repas on l'avoit vu insulter Attale, puis son père lui-même...; que, réfugié avec sa mère en Épire, près de son oncle, et bientôt en Illyrie, il avoit longtemps refusé de céder à la voix de son père qui le rappelait, et aux pressantes sollicitations de sa famille; qu'Olympias avoit excité son frère, le roi d'Épire, à faire la guerre à Philippe, et qu'elle l'y eût déterminé si le roi de Macédoine ne l'eût prévenu en lui offrant la main d'une de ses filles; enfin la mère et le fils, indignes contre Philippe, avoient, disait-on, engagé Pausanias à commettre ce crime affreux... »

aussi présent. Quelques mois plus tard, il était assassiné. Alexandre ayant été proclamé son successeur, Olympias entra en Macédoine pour assouvir sa soif de vengeance. Elle osa placer elle-même une couronne d'or sur la tête de Pausanias, dont le corps était resté attaché au gibet, ordonner une cérémonie funéraire en son honneur et forcer le peuple à sacrifier pour lui. Elle fit égorger une fille que Cléopâtre avait eue de Philippe et obligea la mère à se donner la mort. C'était bien plus par cruauté que par ambition dynastique, pour assurer le pouvoir à Alexandre; car Philippe avait eu de ses nombreuses femmes ou concubines bien d'autres enfants qu'elle laissa vivre.

Malgré son amour pour sa mère, Alexandre ne crut pas devoir lui laisser la régence lorsqu'il partit pour l'Asie, et il confia le pouvoir à Antipater. Dès lors, la haine d'Olympias se tourna contre le lieutenant de son fils, dont elle jalouait l'autorité; elle lui déclara une de ces sordides hostilités comme il s'en rencontre dans les palais; mais, obligée de se déclarer vaincue devant la fermeté d'Antipater, elle se retira et alla cacher son impuissance dans l'Épire, dont elle avait la régence. Elle n'en revint qu'appelée par Polysperchon, après la mort d'Antipater, et six années après celle d'Alexandre (319). Arrhède, un des fils naturels de Philippe, convoitait le trône de Macédoine, avec sa femme Eurydice. Ils envoyèrent contre elle Cassandre, fils d'Antipater, avec quelques troupes pour lui barrer le chemin; mais les Macédoniens se révoltèrent; ils vénéraient la mère d'Alexandre et s'indignaient de son basculement. Olympias entra en triomphe à Pella. Elle ne sut pas profiter de ce retour inespéré de sympathie, qui pouvait lui permettre d'asseoir pour toujours cette autorité qui était le but de ses rêves et de ses crimes. Aveugle dans sa haine, elle ordonna le meurtre d'Eurydice et d'Arrhède, et « ainsi, de la main même de la mère d'Alexandre fut aplani le chemin du trône aux généraux du conquérant. » Elle fit aussi mettre à mort Nicanor, frère de Cassandre, et cent des principaux citoyens attachés au parti de ce général. Olympias, dit l'abbreviateur Trogue-Pompée, ne leur survécut pas longtemps. Femme vindicative, elle répandit le sang des nobles et vit bientôt l'amour de ses sujets dégénérer en haine. Aussi, à l'approche de Cassandre, n'osant plus compter sur les Macédoniens, elle se retira à Pydna avec sa bru Proxane et Hercule, son petit-fils; elle fut suivie de Déidamie, fille du roi Eacide, de sa belle-fille Thessalonice, princesse qu'illustrait le nom de son père Philippe, et de plusieurs femmes d'un haut rang, cortège plus brillant qu'utile. A cette nouvelle, Cassandre marcha à la hâte sur Pydna qu'il assiégea, et Olympias, pressée par le fer et la disette, fatiguée de la longueur du siège, se rend au vainqueur sous promesse de la vie. Mais Cassandre, ayant assemblé le peuple pour le consulter sur le sort de la reine captive, déterminée secrètement les familles des victimes à venir en habits de deuil accuser la cruauté d'Olympias. Enflammés par ce spectacle, les Macédoniens ne voient plus la majesté de son ancien rang : ils la condamnent à mort, oubliant que c'est par la valeur de son époux et de son fils qu'ils ont non-seulement vécu sans crainte au milieu de tant de voisins puissants, mais acquis leurs immenses richesses et l'empire de l'univers. Olympias, voyant des hommes armés s'avancer vers elle d'un air menaçant, se présente à eux, appuyée sur deux de ses femmes et couverte de ses ornements royaux. A son aspect, les assassins, frappés de l'idée de ses grandes passées et du souvenir de tant de rois que leur rappelait sa présence, s'arrêtèrent devant elle; mais d'autres satellites envoyés par Cassandre la frappèrent enfin. « D'après Plutarque, les soldats refusèrent de tuer la mère d'Alexandre, et Cassandre fut obligé d'avoir recours, pour cette sanglante besogne, aux fils mêmes des gens égorés sur l'ordre d'Olympias.

OLYMPIAS, reine d'Épire et fille de Pyrrhus 1^{er}. Elle vivait au III^e siècle av. J.-C., et elle épousa son frère Alexandre II, qui la rendit mère de deux fils, Pyrrhus et Ptolémée; après la mort de son mari (242), elle devint régente du royaume. Pour se maintenir au pouvoir, elle donna en mariage sa fille Phthia à Démétrius II, roi de Macédoine, et remit l'autorité à son fils Pyrrhus lorsqu'il fut devenu majeur. Mais Pyrrhus mourut peu après et Ptolémée, son frère, le suivit de près dans la tombe. Le chagrin que lui causa la mort de ses fils fut tel, qu'elle ne leur survécut que quelques mois (240 av. J.-C.).

OLYMPICOLE s. m. (o-lain-pi-ko-le — du lat. *Olympus*, *Olympo*; colo, j'habite). Nom que Rabelais donne aux prêtres.

OLYMPIE s. f. (o-lain-pi). Bot. Syn. de MILLE-PERTUIS, genre d'hypercicées.

OLYMPIE, ville de l'Élide, sur la rive droite de l'Alphée, à l'O. de Pise, entre les villages de Mirakla et de Drouva. Elle était célèbre par les jeux Olympiques, qu'on célébrait tous les quatre ans en l'honneur de Jupiter Olympien, et par le superbe temple dorique consacré à ce dieu. V. JUPITER OLYMPIEN et l'article suivant.

Olympie (TEMPLE D'), fameux sanctuaire situé dans la ville de ce nom et consacré à Jupiter ou plus exactement à Zeus. C'était un édifice d'ordre dorique, orné d'un péristyle formé par 38 colonnes, dont 6 sur chaque façade et 13 à chacun des côtés, les colonnes d'angle deux fois composites. Ce temple, l'un des plus beaux édifices grecs, avait été élevé par l'architecte Libon (7^e siècle av. J.-C.). Il était construit en un tuf très-dur, mais poreux, ce qui devait nécessiter un enduit extérieur de stuc, lequel, probablement, recouvrait des peintures. Sa longueur, mesurée sur les ruines, lors de l'expédition scientifique de Morée, est de 70 m, 562, sur 22 m, 146 de largeur. Pausanias attribue à cet édifice 68 pieds grecs d'élévation, c'est-à-dire, dans nos mesures, 20 m, 862. Ce temple, outre son péristyle, se composait d'un pronaos ou portique fermé de grilles entre les colonnes, d'un naos ou sanctuaire, d'un opisthodomé et d'un posticum opposé au pronaos. Dans l'intérieur du naos, deux rangées de colonnes soutenaient des galeries élevées par lesquelles on arrivait jusqu'àupres de la célèbre statue de Jupiter Olympien, le chef-d'œuvre de Phidias; un escalier tournant conduisait à ces galeries et au sommet du temple.

L'édifice était orné de sculptures de l'école de Phidias. Pœonius et Alcamènes, ses élèves, avaient sculpté, le premier les figures du fronton intérieur, où était représenté le combat de Pélops et d'Œnomais, le second celles du fronton opposé, consacré au combat des Centaures et des Lapithes. Des sculptures surmontaient également les portes du naos et de l'opisthodomé. Les débris qu'on en a pu recueillir sont actuellement au musée du Louvre, à Paris. Les portes du temple étaient de bronze. Une Victoire d'or était posée au faite de l'édifice; des candélabres d'or en surmontaient les acrotères. On a retrouvé une mosaïque faite avec des cailloux de l'Alphée et qui servait de pavé au pronaos. On sait que les Grecs faisaient leurs temples pour loger leurs dieux; plus que tout autre, le sanctuaire d'Olympie rentre dans cette règle générale. Le dieu qu'il avait été destiné à recevoir est le Jupiter Olympien de Phidias. Nous avons décrit en son lieu ce chef-d'œuvre de la statuaire chryséléphantine. V. JUPITER.

Olympie, par Stanhope (Londres, 1824, in-fol.). Le plan du temple d'Olympie, qui est le principal objet de cet ouvrage, fut entrepris par Stanhope à la prière de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Stanhope et son frère employèrent quinze jours à explorer la plaine d'Olympie, à mesurer et à dessiner les vestiges d'antiquités qui subsistent encore; les résultats de ces travaux sont un superbe plan à échelle d'environ $\frac{1}{5600}$, d'une rigoureuse exactitude, des dessins de quelques ruines et quatre vues magnifiques prises de plusieurs points de la plaine. Ces travaux considérables ont été complétés par ceux qui furent entrepris, en 1829, par la commission scientifique de Morée. En 1824, bien des points étaient encore incertains. « Il reste peu de vestiges, dit Stanhope, de ce qu'on croit avoir été le temple de Jupiter Olympien, excepté quelque partie de ses fondations et des fragments qui peuvent seulement servir à prouver qu'il était d'ordre dorique, mais qui sont insuffisants pour établir que ses proportions étaient celles du temple décrit par Pausanias. Une excavation a été faite autour des ruines; mais l'espace n'a pas plus de 125 pieds sur 60, tandis que l'aréa du temple de Jupiter avait 230 pieds sur 95. D'autres voyageurs ont jeté plus heureux que nous-mêmes. Chandler a trouvé un chapiteau d'ordre dorique, et, plus récemment, sir William Gell et M. Cockerell ont vu des fragments qui paraissent correspondre aux proportions que Pausanias donne au temple. Le témoignage de ces voyageurs nous semble décisif. Les ruines qui existent actuellement à Olympie sont fort peu considérables; à l'exception de celles du temple, elles sont toutes en brique et de ce mode de construction qui est généralement attribué aux Romains. Dans la vallée d'Antialo, près d'un moulin, sont quelques ruines insignifiantes. Plus près de l'entrée de la vallée, on trouve les restes d'un bâtiment soutenu par des arcades. Immédiatement en face de l'entrée est une montagne, où M. Fauvel crut reconnaître les traces d'un théâtre. Quoique j'aie particulièrement examiné ce lieu, je ne me souviens pas d'y avoir observé rien qui puisse autoriser une telle conjecture; mais j'y ai découvert les fondations d'un petit bâtiment carré. Au sud sont les vestiges du temple de Jupiter et au sud-est de ce dernier sont d'autres ruines où l'on trouve encore des arcades. Dans la même direction et plus près du Cladée, on remarque aussi quelques restes de fondations. »

Tel est en peu de mots l'exposé que Stanhope fait des ruines qui subsistent dans la plaine d'Olympie. Il examine aussi un point qui avait été l'objet de plusieurs discussions. L'auteur avait cru avoir découvert dans la plaine d'Olympie l'emplacement de l'hippodrome et M. de Choiseul-Gouffier avait pu croire à ce sujet un mémoire approfondi. Stanhope ne partage en aucune manière leur opinion.

Si Stanhope a retrouvé si peu de chose des monuments publics et sacrés d'Olympie, à plus forte raison n'a-t-il pas découvert des

restes des édifices particuliers qui ont pu s'y trouver et, des lors, il n'a pu éclaircir en aucune manière la question de savoir s'il y avait réellement une ville d'Olympie, comme le lui demandait l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux ruines d'Elis, dont l'emplacement est représenté sur un plan à grande échelle, levé avec le même soin que celui d'Olympie. Ces ruines sont également très-peu considérables et ne peuvent donner aucune idée de l'étendue et de la disposition de cette ancienne ville; elles consistent principalement en un grand nombre de vestiges d'édifices en brique et en quelques fondations composées de grandes pierres placées régulièrement, mais sans ciment. Un plan contient le dessin de toutes les ruines existantes, parmi lesquelles Stanhope n'a pu découvrir les vestiges d'aucun des temples qui embellissaient l'antique Elis; vient ensuite une vue de la plaine au milieu de laquelle cette ville était située et enfin une planche qui offre plusieurs médailles inédites ou rares de l'Élide, tirées de la collection de Knight.

Olympie, tragédie de Voltaire (17 mars 1764). Olympie est une des œuvres poétiques de Voltaire; elle commence cette longue série de pièces indignes de lui : le *Triumvirat*, les *Scythes*, les *Guebres*, etc. Il est vrai que l'auteur ne mit que six jours à écrire *Olympie*, et nous ne sommes pas de ceux qui croient, avec Alceste, que « le temps ne fait rien à l'affaire. » Malheureusement, c'est l'avis du public, celui des critiques, et nous pouvons même ajouter celui de Voltaire qui, rappelant avec quelque irrévérence qu'il avait écrit *Olympie* dans le même espace de temps que Dieu avait mis à créer le monde, ajoutait plaisamment que Dieu avait été content de son œuvre, au lieu que lui n'était nullement satisfait de la sienne.

Le sujet d'*Olympie* ne laisse pas d'être dramatique. Cassandre, par ordre de son père Antipater, a empoisonné Alexandre et poignardé sa femme Staira; mais il a sauvé leur jeune fille, Olympie, qu'il a confiée à la garde des prêtresses du temple d'Ephèse. Cassandre et Antigone se disputent la main de la jeune princesse; Cassandre l'épouse dans le temple. Mais Staira, qui n'est pas morte de sa blessure et qui est devenue prêtresse d'Apollon, se fait reconnaître de sa fille, s'allie à Antigone, et celui-ci, à la tête du peuple éphésien, vient attaquer le temple. Cassandre était demeuré vainqueur, Staira se donne la mort, Olympie se poignarde sur le bûcher de sa mère et Cassandre les imite. Quelques passages de cette tragédie rappellent l'auteur de *Zaire* et de *Mérope*; mais les vers faibles y foisonnent :

CASSANDRE.

Je vais chercher la mort, puisque vous le voulez.

OLYMPIE.

Moi, vouloir ton trépas... Va, j'en suis incapable. Vis loin de moi...

CASSANDRE.

Sans vous, le jour m'est exécrable.

Le trait de la fin suffirait à lui seul pour faire tomber une pièce moins médiocre qu'*Olympie*. Cassandre, en se frappant, vient d'exhorter Antigone à en faire autant; Antigone trouve la situation embarrassante, délibère un instant et finit par s'écrier :

Dieux, dont le monde entier éprouve le courroux,
Qu'avait fait Staira? qu'avait fait Olympie?
A qui réservez-vous ma déplorable vie?

Olympie, opéra en trois actes, paroles de Briffault, Dieulafoy et Bujac, d'après la tragédie de Voltaire, musique de Spontini; représenté à l'Académie royale de musique le 20 décembre 1819. Après l'immense succès de l'opéra de la *Vestale*, le public s'attendait à trouver dans *Olympie* de ces beautés du premier ordre qui commandent l'admiration et imposent silence à la critique. Celle-ci était très-animée contre Spontini, et on peut affirmer qu'elle exerça une influence funeste sur le génie de ce compositeur, en l'obligeant à se défendre sans cesse dans les journaux, tantôt à douter de son mérite, tantôt à l'affirmer avec affectation. Son opéra d'*Olympie* fut remanié pendant les répétitions, de telle sorte que les frais de copie s'élevèrent à 15,000 fr. Il y a eu chez Spontini, dans cette circonstance, des incertitudes, des hésitations qui ont très-probablement été nuisibles à son œuvre; elle n'eut qu'une douzaine de représentations. Cette chute décida Spontini à ne plus écrire pour l'Opéra français et à accepter les offres avantageuses qui lui étaient faites par le roi de Prusse. Lorsque son opéra d'*Olympie* fut représenté l'année suivante en Allemagne, le succès fut incontesté et durable. On disait : « l'auteur d'*Olympie* » comme on disait en France « l'auteur de la *Vestale*. » L'ouverture d'*Olympie* et un chœur superbe sont encore exécutés dans les concerts. La marche triomphale que nous donnons ci-après est une des merveilles de l'art musical.

O doux transports! ô

joie in-es-pé - ré - e! Nous re-cou-

- vrons u - ne rei-ne-a-do-ré - e!

Nous re-cou-vrons u - ne rei-ne-a-do-

- ré - e! O doux trans-ports, ô

joie in-es-pé - ré - e! Nous re-cou-

- vrons u - ne rei - a - do-

- - - ré - e! Ouil le bon -

- heur re-nait, re - nait sur ces

bords! O joie in-es-pé -

- ré - e! ô doux trans-ports!

O tri - om - phe, gloi-re im-mor -

CASSANDRE.

Je vais chercher la mort, puisque vous le voulez.

OLYMPIE.

Moi, vouloir ton trépas... Va, j'en suis incapable. Vis loin de moi...

CASSANDRE.

Sans vous, le jour m'est exécrable.

Le trait de la fin suffirait à lui seul pour faire tomber une pièce moins médiocre qu'*Olympie*. Cassandre, en se frappant, vient d'exhorter Antigone à en faire autant; Antigone trouve la situation embarrassante, délibère un instant et finit par s'écrier :

Dieux, dont le monde entier éprouve le courroux,
Qu'avait fait Staira? qu'avait fait Olympie?
A qui réservez-vous ma déplorable vie?

Olympie, opéra en trois actes, paroles de Briffault, Dieulafoy et Bujac, d'après la tragédie de Voltaire, musique de Spontini; représenté à l'Académie royale de musique le 20 décembre 1819. Après l'immense succès de l'opéra de la *Vestale*, le public s'attendait à trouver dans *Olympie* de ces beautés du premier ordre qui commandent l'admiration et imposent silence à la critique. Celle-ci était très-animée contre Spontini, et on peut affirmer qu'elle exerça une influence funeste sur le génie de ce compositeur, en l'obligeant à se défendre sans cesse dans les journaux, tantôt à douter de son mérite, tantôt à l'affirmer avec affectation. Son opéra d'*Olympie* fut remanié pendant les répétitions, de telle sorte que les frais de copie s'élevèrent à 15,000 fr. Il y a eu chez Spontini, dans cette circonstance, des incertitudes, des hésitations qui ont très-probablement été nuisibles à son œuvre; elle n'eut qu'une douzaine de représentations. Cette chute décida Spontini à ne plus écrire pour l'Opéra français et à accepter les offres avantageuses qui lui étaient faites par le roi de Prusse. Lorsque son opéra d'*Olympie* fut représenté l'année suivante en Allemagne, le succès fut incontesté et durable. On disait : « l'auteur d'*Olympie* » comme on disait en France « l'auteur de la *Vestale*. » L'ouverture d'*Olympie* et un chœur superbe sont encore exécutés dans les concerts. La marche triomphale que nous donnons ci-après est une des merveilles de l'art musical.

tré - ne qui l'ap-pel-le! Gloi-re im-mor

- tel - le A la veu-ve du

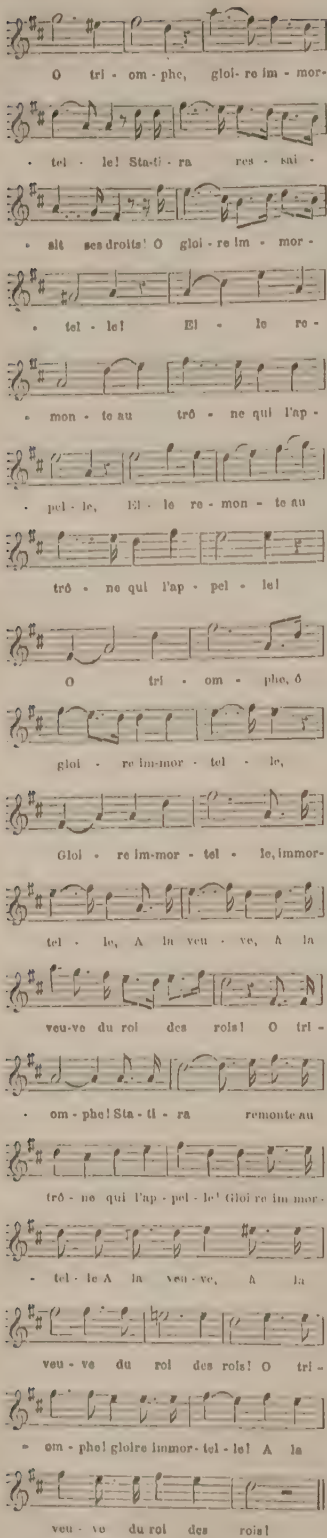
roi des rois! O doux trans-

- ports! ô joie in-es-pé -

- ré - e! Le bon-heur re -

- nait sur ces bords. Sta-ti -

- ra res - sai - sit ses droits?



Olympion (L') ou Temple de Jupiter Olympien. Le plus vaste des temples de l'ancienne Athènes. V. la description au mot **ATHÈNES**.

OLYMPIEN, IENNE s. et adj. (o-lim-pi-a-n, iè-ne). Géogr. anc. Habitant d'Olympie; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : Les OLYMPIENS. Une OLYMPIENNE. La population OLYMPIENNE.

— Mythol. gr. Habitant de l'Olympe; qui a rapport aux dieux habitants de l'Olympe : Les OLYMPIENS. Les divinités OLYMPIENNES.

Flore, au regard ri-nt, aux charmantes manières, Toucha d'abord le cœur du jeune Olympien.

LA FONTAINE.

« So dit particulièrement des doux grands dieux, savoir : Jupiter, Pluton, Neptune, Mars, Vulcain, Apollon, Junon, Minerve, Vénus, Diane, Cérès et Vesta. » Surnom de Jupiter OLYMPIEN. Surnom de Lucine, adorée à Olympie.

— Fig. Noble, grand, majestueux : Front OLYMPIEN. Regard OLYMPIEN. S'élevait OLYMPIENNE. Le glorieux comte de Buffon ne daigna pas savoir les noms de cette populace infime; il les laissa hors du Versailles OLYMPIEN qu'il devait à la nature. (Michelet.)

OLYMPIO, nom poétique sous lequel Victor Hugo se désigne évidemment lui-même en diverses pièces de vers où il se défend contre les attaques de ses critiques, et notamment de Gustave Flaubert. Ces pièces sont adressées à Olympio ou plus mystérieusement à Olympe, que le poète semble considérer comme un ami, un confident, et qui n'est qu'un doublement de sa personnalité. Une de ces poésies, la *Tristesse d'Olympio*, dans les *Feuilles d'automne*, est restée célèbre; elle a un tout autre caractère. C'est une admirable élégie, où il n'y a pas trace de récriminations contre les hommes; l'auteur revient, dans son âge mûr, près de ce jardin des Feuillantes où s'est écoulée son enfance et écoute chanter tous ses souvenirs.

On a quelquefois donné à Victor Hugo ce nom d'Olympio avec une intention ironique. Lorsque le grand poète s'engagea définitivement dans le parti démocratique, en 1850, il parut, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une appréciation injurieuse de sa conduite et de ses idées politiques, sous le titre suivant : la *Caragnole d'Olympio*. Cette pièce est un véritable libelle, plein de malveillance et de perdition.

Olympiodore (DISCOURS CONTRA), par Démétrios, prononcé vers 345 av. J.-C. C'est un simple plaidoyer judiciaire, mais il est construit avec beaucoup d'art. Le certain Conon étant mort sans enfants, Callistrate et son beau-frère Olympiodore s'emparèrent de ses biens et signèrent un traité. Olympiodore partit ensuite pour la guerre. Cependant de nouveaux compétiteurs disputèrent la succession à Callistrate, qui fut condamné. Au retour d'Olympiodore, celui-ci poursuivit juridiquement ses adversaires, gagna sa cause et voulut repousser de la succession Callistrate lui-même, malgré le traité passé avec lui. Ne pouvant rien obtenir par les voies de conciliation, Callistrate poursuivit l'accapareur devant les tribunaux. Démétrios plaida pour Callistrate et gagna.

L'exposé des faits tient plus de place dans ce plaidoyer que l'argumentation proprement dite; mais ce récit est considéré comme un modèle de lucidité. On y remarque quelques beaux mouvements, entre autres une apostrophe véhément contre une courtisane que Démétrios accuse d'avoir rendu Olympiodore infidèle à ses engagements, et une prière aux juges.

OLYMPIODORE, philosophe grec qui vivait au commencement du vie siècle de notre ère, du temps de Justinien. On ne sait rien de positif sur sa vie, mais on conjecture d'après ses ouvrages qu'il eut pour maître Damascius et qu'il professa à Alexandrie avant que Justinien eût fait fermer toutes les écoles Olymпиодорéennes. Il fut le dernier philosophe de l'école néoplatonicienne. Il brilla moins par l'originalité que par la clarté avec laquelle il exposa les doctrines des philosophes d'Alexandrie qui l'ont précédé et celles de Platon. Les écrits qui nous restent de lui consistent, pour la plupart, en commentaires, composés pour les élèves, écrits en un style de décadence, mais contenant des explications souvent excellentes, quoique, en général, trop subtiles. Nous citerons de lui un *Commentaire sur le Philèbe*, publié par Stalbaum (Leipzig, 1821); un *Commentaire sur le premier Alcibiade*, édité par Creuzer (Frankfurt, 1820); une *Vie de Platon*, publiée plusieurs fois, notamment dans les *Biographies de Westermann* (Brunswick, 1845); un *Commentaire du Phédon*, édité par Finck (Heilbronn, 1847); un *Commentaire sur le Giorgias*, resté inédit. — Un autre OLYMPIODORE, philosophe péripatéticien, vivait également à Alexandrie vers le milieu du vie siècle. On a de lui deux commentaires sur les quatre livres des *Métières* d'Aristote. Ils ont été publiés à Venise (1551).

Il existe, dans la collection des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, un ouvrage qui est intitulé : *Commentaires d'Olympiodore, philosophe d'Alexandrie, sur l'art sacré, sur la pierre philosophale, sur les ouvrages de Zosime, d'Hermès, etc.* Il est probable que ce livre doit avoir pour auteur l'un des deux philosophes dont nous venons de parler. Quel qu'il en soit, on y trouve des généralités vagues sur les corps et sur leur classification; puis le résumé de différentes opinions des philosophes sur la matière, sur la composition des corps, sur la chaleur et le froid, la sécheresse et l'humidité, thèmes favoris des alchimistes. On trouve encore, dans les *Commentaires d'Olympiodore*, des traces non équivoques de la fautive théorie de la transmutation des métaux. Comme observations scientifiques, on ne peut citer que le procédé de coloration du verre, la fabrication de l'émeraude artificielle avec du cristal et de l'oxyde de cuivre, et la dissolution des métaux dans les acides minéraux.

OLYMPIODORE, écrivain ecclésiastique grec qui vivait vers le milieu du vie siècle de notre ère. Il fut diacre à Alexandrie et contribua par ses talents à augmenter l'éclat de l'Eglise à laquelle il était attaché. On lui doit, entre autres écrits : une *Scolie sur l'Écclésiaste*, publiée dans l'*Auctarium Bibliothecæ Patrum*, et des *Commentaires sur le livre de Job*, des *Commentaires sur la prophétie et les Lamentations de Jérémie*, insérés dans la *Caena Græcorum Patrum*.

OLYMPIONIQUE s. m. (o-lain-pi-on-ni-ke— du gr. *Olympia*, Olympie; *nikaô*, je suis victorieux). Antig. Gr. Vainqueur aux jeux Olympiques.

OLYMPIOTE (Georgakis), célèbre capitaine grec, né dans un village du mot Olympe (Thessalie), mort en 1821. La réputation de bravoure qu'il s'était faite dans sa jeunesse lui attira la persécution des pachas et le força de se réfugier en Valachie. Durant la guerre des Russes avec les Turcs, à la tête d'une poignée de braves, il harcela continuellement l'ennemi, lui enleva des convois et battit parfois des corps entiers. Après le traité de Bukarest, Georgakis accourut en Serbie, où un peuple bouillevé essayait de reconquérir sa liberté. Il combattit dans les rangs des Serbiens et, après leur défaite par les Turcs, il repassa en Valachie et prit le commandement d'un corps d'Albanais proposés à la garde du pays. Là, pour susciter des embarras à la Porte, il fomenta secrètement une insurrection, se fit donner le commandement des troupes chargées de la réduire et usa des sommes qu'on lui avait fournies pour réunir un corps de troupes bien organisées, qu'il conduisit à Hipsilantis lorsque celui-ci s'annonça comme le chef suprême de la grande insurrection des Grecs.

Olympiote conseilla alors de ne point attaquer en rase campagne un ennemi trop fort en nombre, mais de le décimer par une guerre de montagnes. Cet avis salutaire fut rejeté et la malheureuse issue de la bataille de Dragaschan ne donna que trop raison à Olympiote. Lorsque Hipsilantis annonça, par une retraite précipitée, le dessein de dissoudre son armée et de passer en Autriche, Olympiote essaya de le dissuader de ce parti. N'ayant pu y réussir, il le quitta près de la frontière et tenta de réunir les débris de l'armée d'Hipsilantis; mais il ne put y parvenir et dut se jeter dans les montagnes de la Moldavie, toujours poursuivi et toujours luttant les Turcs. Parvenu aux montagnes de Torno, dans une position inexpugnable, il s'y fortifia de manière à y soutenir un long siège. Ne pouvant le déloger, les Turcs eurent recours à la trahison, et l'évêque de Roumanie hésita point à devenir leur complice. Ce prêtre indigne demanda à Olympiote d'aller défendre le couvent de Sekos, qui était menacé. Celui-ci partit aussitôt, tomba dans une embuscade, parvint à gagner le couvent, où il se défendit pendant cinq jours contre 8.000 hommes, et, lorsqu'il se vit dans l'impossibilité d'empêcher les Turcs d'y pénétrer, il fit sauter le monastère, sous les débris duquel furent ensevelis les assiégés et les assiégeants. On a composé sur la mort du patriote grec plusieurs chants populaires, que Fauriel a recueillis dans ses *Chants de la Grèce moderne*.

OLYMPIOTE adj. (o-lain-pi-ke). Géogr. anc. Qui appartient à la ville d'Olympie.

— Antig. gr. Se dit des jeux qu'on célébrait tous les quatre ans à Olympie, de tout ce qui concerne ces jeux : Jeux OLYMPIQUES. Victoire OLYMPIQUE. Lutteurs OLYMPIQUES. Il y avait quelque chose de grand dans les jeux OLYMPIQUES, car c'était à la fois une fête nationale et une fête religieuse. (Guérault.)

Vois-tu dans la carrière antique,
Autour des coursiers et des chars,
Jaillir la poussière olympique
Qui les dérobe à nos regards?

LAMARTINE.

— Théâtre. *Cirque Olympique*. Nom qui porta longtemps à Paris le théâtre de Francini.

— Anc. physiq. *Feu olympique*, Rayons solaires concentrés par un miroir ardent.

— Encycl. Antig. gr. *Jeux Olympiques*. On appelait ainsi, dans l'ancienne Grèce, des jeux célébrés tous les quatre ans en l'honneur de Zeus (Jupiter), dans l'enceinte sacrée d'Olympie. Ces jeux, institués, selon la légende hellénique, par Hercule, furent, après une longue interruption, rétablis, d'après les conseils de Lycurgue, par le roi Iphitos; mais ce ne fut que cent huit ans plus tard que fut ouvert le registre public sur lequel furent inscrits les noms des vainqueurs à la course; le premier qui fut inscrit se nommait Corébo, et c'est de cette époque seulement que l'on commença à compter par olympiades.

On procédait aux jeux *Olympiques* par un décret qui suspendait toute hostilité s'il y avait lieu. Si des troupes entraient alors dans la terre sacrée d'Olympie, elles étaient condamnées, nous apprend Thucydide, à une amende de deux mines par soldat. La police des jeux appartenait aux Éléens, qui en réglaient l'ordre, veillaient à l'équité des jugements et interdisaient les concours aux nations étrangères à la confédération hellénique, et même à celles des cités grecques accusées d'avoir violé les règlements faits pour main-

tenir l'ordre pendant les fêtes. Hérodote raconte que les Éléens envoyèrent autrefois des députés chez les Égyptiens pour savoir des règlements des jeux, et qu'ils n'eurent rien oublié, et qu'il leur fut répondu qu'ils avaient oublié de s'exclure eux-mêmes du concours, point essentiel puisqu'ils en étaient les juges. Malgré la réponse des sages de l'Égypte, les Éléens furent admis au concours et ils y obtinrent assez souvent la prix.

Nous allons décrire les jeux tels qu'ils furent célébrés vers la fin olympiade, c'est-à-dire dans leur état de complète perfection. A chaque olympiade, on tirait au sort les juges ou présidents des jeux; on en prenait un dans chaque tribu, ce qui donnait un total de huit magistrats. Ils s'assemblaient à Elis, dix mois avant la célébration des jeux, et employaient tout ce temps à s'instruire de leurs fonctions auprès des dépositaires et des interprètes de la règle. Ils exerçaient en même temps les athlètes venus de toutes parts pour se faire inscrire. On sait l'importance de l'athlète dans la civilisation hellénique. Les arts les plus nobles se mettaient au service de l'épée vainqueur : Pindare le chantait, Phidias le sculptait. L'école dorienne surtout se consacrait presque exclusivement à la représentation sculptée des vainqueurs d'Olympie.

Tous les peuples de la confédération hellénique accouraient à ces grandes fêtes patriotiques; mais les femmes n'y étaient pas admises; la peine était terrible pour celles qui osaient enfreindre cette loi : on les précipitait du haut d'un rocher. Une seule exception avait été introduite à cette loi sévère en faveur des prêtresses, qui, pendant certaines exercices, occupaient une place qui leur avait été assignée.

Le premier jour des fêtes, dit Barthélemy, tombe au onzième jour du mois hécateombon, qui commence à la nouvelle lune, pendant le solstice d'été; elles durent cinq jours; à la fin du dernier, qui est celui de la pleine lune, se fait la proclamation solennelle des vainqueurs. C'est le soir que la solennité commençait. Elle s'ouvrait par des sacrifices offerts dans le temple de Jupiter Olympien et dans tous les sanctuaires de la cité. Tous les temples étaient ornés de festons et de guirlandes, et arrosés, selon les rites, du sang des victimes. « On commençait, dit Pausanias, par le grand autel de Jupiter, placé entre le temple de Junon et l'enceinte de Pélopes. C'est le principal objet de la dévotion des peuples; c'est là que les Éléens offrent tous les jours des sacrifices. Les cérémonies se prolongaient fort avant dans la nuit et se faisaient au son des instruments, à la clarté de la lune approchant de son plein, avec un ordre et une magnificence propres à inspirer à la fois la surprise et le respect.

La carrière olympique se divisait en deux parties : le stade et l'hippodrome. Le stade est une chaussée de 600 pieds de longueur et d'une largeur proportionnée; c'est là que se font les courses à pied et que se donnent la plupart des combats. L'hippodrome est destiné aux courses des chars et des chevaux. Un de ses côtés s'étend sur une colline; l'autre côté, un peu plus long, est formé par une chaussée; sa largeur est de 600 pieds, sa longueur du double; il est séparé du stade par un édifice qu'on appelle barrière. C'est un portique devant lequel est une cour spacieuse, faite en forme de proue de navire, dont les murs vont en se rapprochant l'un de l'autre et laissent à leur extrémité une ouverture assez grande pour que plusieurs chars y passent à la fois. Dans l'intérieur de cette cour, on a construit, sur différentes lignes parallèles, des remises pour les chars et les chevaux. »

Le stade et l'hippodrome étaient ornés de statues, d'autels et d'autres monuments; on y affichait l'ordre des combats qui devaient se donner. Assez généralement on consacrait les matinées aux exercices légers, c'est-à-dire aux différents espèces de courses, et l'on réservait pour les après-midi les exercices violents, tels que la lutte, le pugilat, etc.

Le jour où les jeux devaient commencer, les athlètes se rendaient, dès le point du jour, dans la chambre du sénat où siégeaient les huit présidents des jeux en habits magnifiques et revêtus des insignes de leur dignité. Là, au pied d'une statue de Jupiter et sur les membres saignants des victimes, les athlètes prenaient les dieux à témoin qu'ils s'étaient engagés pendant dix mois aux combats auxquels ils allaient se livrer. Ils promettaient de ne point user de ruse; leurs parents et leurs amis faisaient le même serment.

Cette cérémonie achevée, les athlètes se rendaient au stade, s'y déshabillaient entièrement de leurs vêtements, chaussaient des brodequins et se faisaient frotter d'huile par tout le corps. Aussitôt que les présidents ont pris place, un héraut s'écrit : « Que les concurrents se placent alors sur une ligne suivant le rang que le sort leur a assigné. Le héraut proclame leurs noms et ceux de leur patrie, et ajoute cette formule : Quelqu'un peut-il reprocher à ces athlètes d'avoir été dans les fers ou d'avoir mené une vie honteuse? » Puis, si nulle réponse ne sort de la foule, la trompette donne le signal. Les coureurs s'élancent et s'arrêtent à la borne où se tiennent

les présidents des jeux. Un héraut proclame le nom du vainqueur. Cette sorte de course était la plus simple et la plus ancienne. On faisait aussi courir ensemble des enfants de moins de douze ans, et des hommes portant un casque, un bouclier et de lourdes bottines. Certains champions devaient parcourir le double stade, c'est-à-dire qu'après avoir atteint le but et double la borne ils devaient retourner au point de départ; d'autres fournissaient douze fois la longueur du stade.

L'hippodrome était le lieu où se faisait la course des chevaux et celle des chars. Les riches, comme le fait observer Isocrate, pouvaient suivre ces combats qui exigeaient de grandes dépenses. Les riches couraient ou faisaient courir, car on n'était pas obligé de disputer soi-même le prix des chars. Les rois, les républiques envoyaient des chevaux et des cochers, et l'on trouve sur la liste des vainqueurs Pausanias, roi de Sparte, Archelaüs, roi de Macédoine; Gélon et Hiéron, rois de Syracuse; Théron, roi d'Agrigente, qui certainement ne concourait pas en personne. Alcibiade envoya une fois sept chars dans la carrière et remporta le premier, le second et le quatrième prix. Pausanias décrit le mécanisme qui servait à donner aux chars le signal du départ. L'appareil consistait en un dauphin de bronze placé au commencement de la lice et en un anneau de même métal posé sur un autel au milieu de la barrière. Au moment du départ, le dauphin s'élevait, les ailes déployées, et se montrait aux spectateurs. Au tournant, les chars rencontraient une borne; plus d'un venait s'y heurter, et Horace signale comme un insigne bonheur d'avoir su l'éviter :

Metque fœvdiat evitavit roiti.

Les courses des chars étaient exécutées par des biges attelés de chevaux, de poulains, conduits par des hommes, par des enfants. La course à quatre chevaux était la dernière et la plus brillante. « Pour en voir les préparatifs, raconte Anacharsis, nous entrâmes dans la barrière; nous y trouvâmes plusieurs chars magnifiques, retenus par des câbles qui s'étendaient le long de chaque file, et qui devaient tomber l'un après l'autre. Ceux qui les conduisaient n'étaient vêtus que d'une étoffe légère. Leurs coursiers, dont ils pouvaient à peine modérer l'ardeur, entraînaient tous les regards par leur beauté, quelques-uns par les victoires qu'ils avaient déjà remportées. Dès que le signal fut donné, ils s'avancèrent jusqu'à la seconde ligne, et, s'étant ainsi réunis avec les autres lignes, ils se présentèrent tous de front au commencement de la carrière. Dans l'instant où les vit, couverts de poussière, se croisent, se heurtent, entraînent les chars avec une rapidité que l'œil avait peine à suivre. Leur impétuosité redoublait quand ils se trouvaient en présence de la statue d'un génie qui, dit-on, les pénétre d'une terreur secrète; elle redoublait lorsqu'ils entendaient le son bruyant des trompettes placées auprès d'une borne fameuse par les naufrages qu'elle occasionne. Posée dans la largeur de la carrière, elle ne laisse pour le passage des chars qu'un défilé assez étroit, où l'habileté des guides vient très-souvent échouer. Le péril est d'autant plus redoutable qu'il faut doubler la borne jusqu'à douze fois; car on est obligé de parcourir douze fois la longueur de l'hippodrome, soit en allant, soit en revenant. »

Il nous reste à parler des exercices violents, lutte, pugilat, pancrace, pentathlon. La lutte était le plus simple de ces exercices : elle consistait à jeter son adversaire par terre et à le forcer de s'avouer vaincu. Les athlètes qui devaient concourir se tenaient dans un portique voisin, d'où on les faisait sortir, au moment de commencer, pour les amener devant les présidents des jeux. On tirait au sort l'ordre des combats et, par le sort aussi, on apprenait les combattants. Le nombre des lutteurs devait être impair, le dernier étant réservé pour combattre les vainqueurs des autres. Les athlètes se mettaient nus, se frottaient d'huile et se roulaient dans le sable. « Ils s'approchent, dit Lucien, se mesurent des yeux et s'empoignent par les bras. Tantôt, appuyant leur front l'un contre l'autre, ils se poussent avec une action égale, paraissent immobiles et s'épuisent en efforts superflus; tantôt ils s'entraînent par des secousses violentes, s'entraient comme des serpents, s'allongent, se raccourcissent, se plient en avant, en arrière, sur les côtés; une sueur abondante coule de leurs membres affaiblis; ils respirent un moment, se prennent par le milieu du corps et, après avoir employé de nouveau la ruse et la force, l'un d'eux enlève son adversaire; mais il pèse sous le poids : ils tombent, se roulent dans la poussière et reprennent tour à tour le dessus. L'un des adversaires à la fin, par l'entraînement de ses jambes et de ses bras suspend tous les mouvements de son adversaire, qui tient sous lui, le serre à la gorge et le force à lever la main pour marque de sa défaite. » La palme, toutefois, ne s'obtenait que lorsque le vainqueur avait deux fois au moins terrassé son rival et, ordinairement, ils en venaient trois fois aux mains.

Le pugilat était un exercice autrement terrible que la lutte. Les athlètes qui s'y livraient étaient armés de la sorte que la même façon que les lutteurs. Ils avaient la tête pro-

tégée par une calotte d'airain et leurs poings armés de gantelets formés de lanières de cuir croisées en tous sens. Cet exercice était toujours sanglant et souvent mortel. Les athlètes qui s'y livraient mouraient presque tous avant l'âge, et, dans la liste des vainqueurs aux jeux, remarque Aristote, on en retrouve à peine deux ou trois ayant remporté des prix dans leur enfance et dans un âge plus avancé. Vain remède à ces jeux barbares que la loi qui défend au vainqueur de tuer son adversaire, sous peine de perdre sa couronne. Du reste, cet exercice était le moins estimé de tous et on l'abandonnait aux gens du peuple.

Le pancrace comprenait la lutte et le pugilat; mais, dans ce dernier exercice, les poings étaient nus et portaient des coups moins dangereux; la victoire dépendait surtout de la force qu'on mettait à serrer les doigts de son adversaire.

Le pentathlon, comme son nom l'indique, comprenait cinq genres d'exercices : la lutte, la course, le saut, le jet du disque et celui du javelot. « Dans ce dernier exercice, il suffit, dit Barthélémy, de lancer le javelot et de frapper au but proposé. Les disques ou palets sont des masses de métal ou de pierre, de forme lenticulaire, très-lourdes, dont la surface est polie, ce qui les rend difficiles à saisir. On en conserve trois à Olympie, qu'on présente à chaque renouvellement des jeux, et dont l'un est percé d'un trou pour y passer une courroie. L'athlète, placé sur une petite élévation qui existe dans le stade, tient le palet avec sa main, l'agite circulairement et le lance de toutes ses forces : le palet vole dans les airs, tombe et roule dans la lice. On marque l'endroit où il s'arrête, et c'est à le dépasser que tendent les efforts successifs des autres athlètes. » L'exercice du saut se pratiquait au son de la flûte, qui, en y ajoutant le rythme, le faisait participer de la danse. Le scolaste d'Aristote cite un sauteur qui s'élevait en l'air à une hauteur de 50 pieds. C'est peu croyable, malgré les contre-poids que les athlètes tenaient dans leurs mains et qui leur donnaient le moyen de franchir un grand espace. Le prix du pentathlon, le plus estimé de tous puisqu'il renfermait dans son ensemble l'objet entier de la gymnastique, se décernait aux athlètes qui avaient triomphé au moins dans les trois premiers combats auxquels ils avaient pris part. Le dernier jour des fêtes était destiné à couronner les vainqueurs. Des sacrifices solennels précédaient la cérémonie, qui avait lieu dans un bois sacré. Les présidents des jeux, suivis des vainqueurs, se rendaient ensuite au théâtre aux sons de la flûte. Là, un hymne était chanté en l'honneur des vainqueurs. Le célèbre Archiloque avait composé un grand nombre de ces hymnes; il nous reste ceux de Pindare. Les couronnes des vainqueurs étaient cueillies à un arbre situé derrière le temple de Jupiter Olympien. Une légende hellénique témoigne de la joie et de l'ivresse que ces triomphes inspiraient; elle raconte que Chilon, un sage l'était mort de bonheur en embrassant son fils victorieux. Cicéron rapporte un autre fait du même genre. « Diagoras de Rhodes, dit-il dans ses *Tusculanes*, amena aux jeux Olympiques deux de ses enfants qui, ayant mérité la couronne, la posèrent sur la tête de leur père et portèrent ce vieillard en triomphe au milieu des spectateurs, qui lui jetaient des fleurs et lui disaient : « Meurs Diagoras, car tu n'as rien à désirer. » Aussitôt Diagoras expira. » L'athlète vainqueur avait une position éclatante dans le monde hellénique : souvent l'Etat lui fournissait une honnête subsistance. La poésie, la sculpture célébraient ses hauts faits; les chevaux vainqueurs avaient eux-mêmes de l'avoine dorée pour leur vieillesse et des pyramides après leur mort.

Olympiques (discours), de Dion Chrysostome. V. DISCOURS PHILOSOPHIQUES.

Olympiques, odes triomphales de Pindare. V. EPICURES.

OLYMPUS, poète et musicien grec, né en Mysie. Il vivait avant le siège de Troie, était disciple de Marsyas et très-habile dans l'art de jouer des instruments à cordes. Ses vers et ses airs excitaient dans l'âme un grand enthousiasme. Plutarque lui attribue plusieurs cantiques en l'honneur des dieux, notamment le cantique de Minerve, celui des Chars, le Polycephale en l'honneur d'Apollon. Mais Plutarque le souvent confondu avec un autre Olympus dont l'existence est plus certaine et dont nous parlerons ci-après. L'Olympus légendaire fut à la fois l'éleve de Marsyas et de Pan; Marsyas lui apprit à jouer de la flûte et Pan à jouer de la syrinx, instruments usités dans les fêtes de Cybèle. On a attribué à cet Olympus l'invention de mélodies déterminées, chantées régulièrement à de certaines fêtes; les plus célèbres étaient ses *Nomes* sur les dieux.

OLYMPUS, célèbre musicien phrygien, issu d'une famille qui prétendait descendre du précédent. Il vivait au vi^e siècle av. J.-C. D'après Plutarque, il fut un des créateurs de la musique grecque; car, en l'honneur de l'hygie, le grand art en Grèce, où il naturalisa la musique de la flûte et eut pour disciples des Grecs, au nombre desquels on compte Cratée et l'Argien Iléarax. Olympus introduisit ou plutôt multiplia dans la musique grecque l'usage de la flûte, qui obtint bientôt une place

égale à la cithare. On lui attribue l'invention du mode musical appelé par les Grecs enharmonique. Il inventa aussi un nome particulier destiné à exprimer la douleur et que nous voyons employé avec une mollesse tout asiatique par l'eunuque phrygien qui paraît dans l'*Oreste* d'Euripide. A Delphes, où la fête des pythiques célébrait le combat d'Apollon et de Python, Olympus avait le premier joué sur la flûte et dans le mode lydien une mélodie de deuil sur la mort de Python. A côté de ces chants d'un caractère sombre, Olympus avait composé des nomes à Athènes, moins lugubres, mais calmes et sérieux, comme il convenait pour cette déesse. Il passait encore pour l'inventeur du mode armain, modulation passionnée, d'un mode plaintif sur plusieurs flûtes, dont il est question dans Aristophane, et quelques auteurs lui attribuent le nome orthien. En outre, Olympus ajouta au rythme égal et au rythme double qui existaient avant lui le rythme appelé *emolion* (plus grand de moitié). On ignore s'il composa des paroles pour les adapter à sa musique; mais ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs poètes lyriques, notamment Stésichore d'Himère, écrivaient des morceaux pour ses nomes.

OLYNTHÉ (Olynthus), ville de la Grèce ancienne, entre les rivières Olynthus et Amnias et près du golfe Toronaïque. Elle fut très-florissante et étendit sa domination sur plus de trente villes voisines. Philippe II la réunît à la Macédoine vers 348, malgré les efforts de Démétrios, qui tenta vainement d'ouvrir les yeux au peuple d'Athènes sur les menées de Philippe.

OLYNTHIEN, IENNE s. et adj. (o-lain-thien, i-e-ne). Géog. anc. Habitant d'Olynthe; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : **LES OLYNTHIENS**. La population OLYNTHIENNE.

Olynthiennes (LES), discours politiques de Démétrios, prononcés en 349 av. J.-C. Les *Olynthiennes* sont au nombre de trois et font suite en quelque sorte aux *Philippiques*. Olynthe, menacée par Philippe, envoya successivement à Athènes trois ambassadeurs chargés d'implorer du secours, et Démétrios, pour qu'il fût fait bon accueil à cette demande, prononça coup sur coup ces trois célèbres harangues.

Dans la première, l'orateur remercia les dieux d'offrir aux Athéniens, en mettant Philippe aux prises avec un ennemi voisin et puissant, une occasion dont ils doivent profiter. Rappelant en peu de mots toutes les perfidies de ce prince, il tire les principaux arguments de sa preuve. Philippe a trompé : 1^o les Athéniens par la promesse de leur rendre Amphipolis; 2^o les Olynthiens par la cession de Potidée; 3^o les Thessaliens au sujet de Magnésie. Il touche au terme de ses prospérités. Les peuples trompés l'ont élevé; des abus, ils vont le renverser. Sa puissance étayée sur le parjure ne saurait être durable. Il faut donc envoyer en Thessalie des députés et les appuyer par l'entrée en campagne d'une armée. D'ailleurs, faible du côté de ses allies, Philippe l'est aussi dans ses propres Etats. Les Macédoniens sont fatigués de la guerre; ses soldats ne se recrutent plus que dans la lie de la population et le premier revers déviendra toute la faiblesse du despote. « Mais Philippe est heureux », dit-il, « non, il ne l'est que par l'inertie des Athéniens. Que les Grecs réveillent cette activité qu'ils ont tant de fois déployée pour la cause des autres peuples, et Philippe, avec sa fortune, n'est plus à craindre. Une réforme complète est nécessaire; il faut que tous les Grecs s'unissent : paroles, conseils, actions, que tout soit en commun. Que chacun, suivant ses talents et ses moyens, concoure à la destruction de l'ennemi, et la république sera sauvée. »

Stimulés par cette harangue, les Athéniens envoyèrent Chares, qui, à la tête de 3,000 mercenaires, défit 800 hommes appelés les *gigons* de Philippe. Les rhéteurs, ivres de joie, exhortent le peuple à achever la ruine du roi de Macédoine. Démétrios se précipite à la tribune et gourmande cette humeur fanfaronne. « Il s'agit bien maintenant de châtier Philippe! Songez plutôt à sauver vos allies. La volonté d'agir manque au peuple athénien, égaré par des flatteurs et des traîtres. Qu'il sache entendre la vérité. Il n'a pas secouru l'hercène et voit maintenant les funestes suites de cette négligence. Eh bien! qu'il secoure Olynthe, s'il ne veut pas servir l'ambition de Philippe. Pour agir, les Athéniens attendaient que Philippe eût attaqué Olynthe. C'est chose faite; qu'attendent-ils encore? Est-ce que leur honneur et leur salut ne dépendent pas du salut d'Olynthe? Pour créer une bonne armée, il faut abroger la loi qui applique aux spectacles les fonds de la guerre et celle qui assure l'impunité aux réfractaires. » On pourrait, objectera-t-on, trouver d'autres fonds pour la guerre. Chionère dangeuse! Vos pères n'avaient pas tant de ressources, et quels exploits n'accomplissaient-ils pas! Et l'orateur établit entre l'administration ancienne et la nouvelle un parallèle écrasant pour cette dernière. La raison de cette décadence est que jadis le peuple athénien guerroyant en personne, était roi, tandis qu'il est soumis aux mercenaires qui l'emploie. L'ordre est cependant facile à rétablir. Qu'à l'avenir les deniers publics ne servent qu'à payer des services publics. Alors seule-

ment les Athéniens pourront se montrer dignes de leurs aïeux. Pourront-ils le comprendre et assurer le salut de leur patrie!

Cette seconde *Olynthienne* arrache les Athéniens à leur indifférence. Ils envoient des secours à Olynthe; mais c'étaient des mercenaires, qui opprimeront la ville au lieu de la défendre. Les Olynthiens se plaignent, et Démétrios les soutient une troisième fois de toute son énergie. Les faits parlent d'eux-mêmes. Les Olynthiens sont payés pour se mêler de Philippe et la haine qu'ils lui portent est une garantie de la stabilité de leur union avec Athènes. Qu'on en profite et qu'on ne laisse pas encore, par une coupable négligence, s'agrandir Philippe. Qu'on vole au secours d'Olynthe, le combat d'Athènes contre lui. Démétrios, dans une revue rapide, suit Philippe de conquête en conquête et prouve qu'il ne s'est jamais écarté de son plan d'agrandissement aux dépens des Athéniens. Pour l'arrêter, il faut mettre deux armées sur pied, l'une qui soutienne Olynthe, l'autre qui se porte vers la Macédoine; ne pas reculer, pour les payer, devant un impôt supplémentaire. C'est le moment : Olynthe résiste, les Thessaliens se soulèvent, la Péonie et l'Illyrie sont prêtes à en faire autant. Que l'on envoie des députés dans toute la Grèce, ils seront écoutés et Athènes, en portant elle-même la guerre sur le territoire ennemi, évitera à ses murs la honte de se voir assiégés. Toutes les classes de citoyens sont intéressées à la défense d'Olynthe. « Ah! ne laissez pas venir ici la guerre, sinon à combien étendrez-vous ses maux? Ajoutez l'outrage, ajoutez l'opprobre, ajoutez les plus cruels, du moins pour de nobles causes! »

Si Olynthe et Athènes avaient pu être sauvées, de tels accords eussent accompli un prodige; mais c'en était fait de la liberté de la Grèce. En vain Démétrios déploya-t-il dans ses *Olynthiennes* toute son énergie, sa logique, sa froide raison, sa verve ironique; Olynthe, mal secourue, fut livrée à Philippe par ses propres magistrats.

OLYNTHOLITHE s. f. (o-lain-to-li-te — du gr. *olunthos*, figue sauvage; *lithos*, pierre). Miner. Grenat en grains.

OLYRE s. f. (o-li-re — du gr. *olura*, épeautre). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des panicées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *olyres* sont des plantes herbacées, vivaces, à fleurs moniques, groupées en panicules; les épillets sont unilores et ont une glume bivalve; la glumelle inférieure est aristée dans les mâles, mutique dans les femelles; celles-ci ont un stigmatide bilide; le fruit est un caryopse cartilagineux. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale et méridionale; elles sont sans usage et on ne les cultive guère que dans les jardins botaniques; toutefois l'une d'elles, l'*olyre* à larges feuilles, mériterait une place dans les cultures d'ornement par la hauteur de ses chaumes, qui montent à plus de 2 mètres, ainsi que par la largeur de ses feuilles et par l'ampleur de ses panicules. Quant à l'*olyre* cultivée, comme plante alimentaire, chez les anciens, les commentateurs croient la retrouver, les uns dans notre épeautre commun, les autres, avec plus de vraisemblance, dans l'orge faux riz (*hordeum seeriton*).

OLZOFSKI (André), prélat polonais, né vers 1618, mort à Dantzic en 1678. De retour d'un voyage en Italie, où il se fit recevoir docteur en droit, et en France, il obtint un canonicat à Gnesne, puis fut appelé à la cour, où il fut chargé de plusieurs affaires importantes relatives à la diplomatie. Après la mort du roi Wenceslas, il fut nommé évêque de Culm et vice-chancelier de la couronne (1648). Par la suite, il assista comme ambassadeur à l'élection de Léopold I^{er} (1657), s'efforça, en 1667, d'empêcher Jean-Casimir d'abdiquer, se rendit à Vienne pour y négocier le mariage du roi de Pologne Michel Koribut avec Eléonore, sœur de l'empereur Léopold, devint grand chancelier de Pologne et fut nommé, en 1674, archevêque de Gnesne et primat par Sobieski, à l'élection duquel il avait beaucoup contribué. On doit à Olzofski plusieurs ouvrages politiques, entre autres : *Censura candidatorum* (1667), pamphlet violent contre le fils du czar Alexis I^{er}, et *Singularis juris patronatus regni Polonici*, sur le droit des rois de Pologne à nommer aux abbayes.

OM s. m. (omm). Mythol. ind. Syllabe mystique que les Indous prononcent avant de commencer une prière ou une invocation, et dont le nom (*aum* en sanscrit) contient les lettres A, dédiée à Vichnou, U à Siva, M à Brahma.

OM, rivière de la Sibirie. Elle sort d'un marais qui se termine dans le steppe de Baraba, coule de l'E. au S.-O., traverse les districts de Corinsk et d'Omsk et se jette dans l'Irtich, à Omsk, après un cours de 850 kilomètres. Ses bords sont fertiles.

OMA, ile de la Malaisie, archipel des Molouques, par 9° 40' de latit. S. et 125° 8' de longit. E. Elle a 17 kilom. de longueur sur 12 de largeur; 5,600 hab. On y fait une récolte considérable de clous de girofle. Chef-lieu, Zelandia.

OMACANTHE s. f. (o-ma-kan-te — du gr. *ōmos*, épaule; *akantia*, épine). Entom. Syn. de *PETHIONATHE*.

OMACÉPHALE adj. (o-ma-sé-fa-le — du gr. *ōmos*, épaule, et de *acéphale*). Tératol. Se dit des monstres dont la tête n'a que la face distincte, et qui sont dépourvus de bras : *Monstre omacéphale*.

— Substantif : Un *OMACÉPHALE*.

OMACÉPHALIE s. f. (o-ma-sé-fa-li — rad. *omacéphale*). Tératol. Conformation des omacéphales.

OMACÉPHALIEN, IENNE adj. (o-ma-sé-fa-li-en, -i-è-ne — rad. *omacéphale*). Tératol. Qui a la conformation des omacéphales : *Monstre omacéphalien*.

OMACÉPHALIQUE adj. (o-ma-sé-fa-li-ke — rad. *omacéphale*). Tératol. Qui a rapport à l'omacéphalie : *Conformation omacéphalique*.

OMADIE s. f. (o-ma-di — du gr. *ōmadios*, porté sur les épaules). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent.

OMADIUS adj. m. (o-ma-di-uss — gr. *ōmadios*, porté sur les épaules). Mythol. Gr. Surnom de Bacchus, dans l'île de Chio : *On sacrifiait un homme à Bacchus OMADIUS*. (Complém. de l'Acad.) On disait aussi *OMESTES*.

OMAGUI, ville d'Irlande, ch.-l. du comté, au centre d'un district agricole : 3,000 hab. On y remarque les ruines d'une abbaye fondée en 702, une église, cinq chapelles, une cour de justice et de nombreuses casernes.

OMAGRE s. f. (o-ma-gre — du gr. *ōmos*, épaule; *agra*, prise, action de saisir). Pathol. Goutte de l'épaule.

OMAILLE s. f. (o-ma-ille; il mil.). Autre orthographe du mot *AUMAILLE*.

OMAL, V. par *OMAL* les mots qui ne se trouvent pas ici. La seconde forme est la plus régulière, le grec *ōmalos* étant marqué d'un esprit rude qui doit se rendre par un *h*.

OMALANTHE s. m. (o-ma-lan-te — du gr. *ōmalos*, plan, uni; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des hippomanées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Australie tropicale. Il Syn. d'*OMALOTIE*, autre genre de plantes.

OMALE s. f. (o-ma-le — du gr. *ōmalos*, plan, uni). Entom. Syn. de *BÉTHYLE* et de *LESA*.

OMALIDE adj. (o-ma-li-dé — rad. *omalion*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *omalion*. Il On dit aussi *OMALINEN, IENNE*.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre *omalion*.

OMALIE s. f. (o-ma-li — du gr. *ōmalos*, plan, uni). Bot. Syn. de *LESKIE*, genre de mousses.

— s. m. Entom. Syn. d'*OMALION*.

OMALINIEN, IENNE adj. (o-ma-li-ni-en, -i-è-ne — rad. *omalion*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'*omalion*.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre *omalion*.

OMALON s. m. (o-ma-li-on — du gr. *ōmalos*, plan, uni). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, type de la tribu des omalides, comprenant une quarantaine d'espèces, presque toutes européennes.

— Encycl. Les *omalons* ont la tête entièrement dégagée; le labre entier; les palpes courtes et filiformes; les mandibules arquées, pointues; les antennes assez longues, grossissant insensiblement vers l'extrémité; le corselet transverse, rebordé latéralement; les élytres assez courts; les pattes simples ou à peine épineuses. Ces insectes sont, en général, de petite taille et ont des mœurs analogues à celles des *staphylins*. On les trouve dans les bois, les lieux humides et ombragés, sous les mousses ou dans les fleurs; quelques espèces vivent dans les bouses, d'autres dans les champignons décomposés. La plupart exhalent une odeur excessivement forte et désagréable. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont presque toutes propres à l'Europe. L'*omalion* à tête noire ne dépasse guère 0,002 de longueur; il est d'un jaune ferrugineux. On le trouve aux environs de Paris.

OMALISE s. m. (o-ma-li-se — du gr. *ōmalis*, l'aphanisme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lycusites, comprenant trois ou quatre espèces, dont deux habitent la France.

— Encycl. Les *omalises* ont la tête assez étroite; les yeux arrondis et saillants; les antennes filiformes; les mandibules cornées, minces, très-arquées, terminées en pointe aiguë; les mâchoires cornées à la base; le corselet un peu déprimé et rebordé, presque carré; les élytres assez durs. Elles se trouvent dans les lieux secs, sur les herbes et les jeunes arbres. Elles ne volent que lorsque le temps est chaud et sec, et encore rarement; leur vol est léger. Comme beaucoup d'autres

insectes dépourvus de défenses, elles sont les moites et se laissent tomber quand on veut les saisir. On ne connaît pas leurs métamorphoses. L'*omalisse* aurtale est l'espèce la plus répandue; elle est longue de près de 0,01; presque tout son corps est noir, et les élytres sont d'un rouge sombre. Cette espèce est assez commune dans toute la France, mais surtout dans le Nord.

OMALIUS D'HALLY (Jean-Baptiste-Julien d'), géologue belge, né à Liège en 1783. Tout ce qu'il a donné à l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la géologie, il l'a rempli avec zèle des fonctions publiques et par son succèsiveur maire de Skœuvre (1807) et de Brabant (1811), sous-intendant de l'arrondissement de Dinant (1814), secrétaire général de la province de Liège, gouverneur de la province de Namur (1814), conseiller d'Etat. Nommé membre du sénat en 1848, il a été pendant plusieurs années vice-président de ce corps politique. M. Omalius d'Hally s'est fait connaître comme un savant distingué par des travaux qui ont valu d'être nommé membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut des Pays-Bas et de l'Académie des sciences de Paris. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires insérés dans les *Annales des mines*, le *Journal des mines*, le *Journal de physique*, les *Mémoires de la Société géologique de France*, etc., il a publié : *Description géologique des pays situés entre le Pas de Calais et le Rhin*, travail remarquable qui a paru en 1808 dans le *Journal des mines*; *Code administratif de la province de Namur* (1827, 3 vol. in-8°); *Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines* (Namur, 1828, in-8°); *Éléments de géologie* (Paris, 1831, in-8°); *Introduction à la géologie ou Première partie des éléments d'histoire naturelle inorganique* (Paris, 1833, in-8°); *Notions élémentaires de statique* (Paris, 1840, in-8°); *Des roches considérées minéralogiquement* (Paris, 1840, in-8°); *Coup d'œil sur la géologie de la Belgique* (Bruxelles, 1842, in-8°); *Précis élémentaire de géologie* (Paris, 1843, in-8°); *Des races humaines ou Éléments d'ethnographie* (Paris, 1845); *Abbrégé de géologie* (Bruxelles, 1853, in-12), etc.

OMALODE s. m. (o-ma-lo-dé — du gr. *ōmalos*, plan, uni). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clairones, comprenant une douzaine d'espèces, toutes américaines.

OMALOGASTRE s. f. (o-ma-lo-ga-stre — du gr. *ōmalos*, aplati; *gaster*, ventre). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des athérécères, tribu des muscides, comprenant quatre espèces, qui toutes habitent la France.

OMALOÏDE adj. (o-ma-loï-de — du gr. *ōmalos*, plan, uni; *eidos*, aspect). Entom. Qui a une forme plane ou aplatie. Il On dit aussi *PLANOÏDE*.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères tétramères, comprenant des genres caractérisés surtout par un corps aplati, tels que les hélicodermes et les platyzomes. Il On dit aussi *PLANOÏDES*.

OMALOPLIE s. f. (o-ma-lo-pli — du gr. *ōmalos*, aplati; *oplé*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamelli-cornes, tribu des scarabées, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues sur tous les points du globe.

OMALOPODE adj. (o-ma-lo-po-dé — du gr. *ōmalos*, plan; *pous*, *podus*, pied). Entom. Qui a les pattes apiales.

— s. m. pl. Famille de coléoptères à cuisses très-apiales.

OMALORAMPHÉ adj. (o-ma-lo-ram-phé — du gr. *ōmalos*, aplati; *ramphos*, bec). Ornith. Qui a le bec aplati.

— s. m. pl. Famille de passeriformes, comprenant les genres qui ont le bec large et aplati à la base, tels que les engoulevents, les hirondelles et les martinets. Il On dit aussi *PLANOÏSTES*.

OMALOSOME adj. (o-ma-lo-so-me — du gr. *ōmalos*, plan; *sōma*, corps). Zool. Dont le corps est aplati.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des fœroniens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Australie et Madagascar.

— s. f. Archa. Genre d'arménides, voisin des pénopides. Il s. f. pl. Famille d'arménides, comprenant les genres *omalosome*, *pénoplos*, etc.

OMAMAO s. m. (o-ma-ma-o). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gobo-mouches de Taïti.

OMAN (ROYAUME D'), vaste contrée située à l'extrémité S.-E. de la péninsule Arabique, sur le golfe Persique et la mer d'Oman. Il s'étend le long de la côte depuis la frontière du pays ouahabite, et ses limites, à l'O., vont se perdre dans des déserts de sable très-difficiles à explorer. Les côtes, très-étendues, offrent un assez grand nombre d'excellents ports. Le pays est montagneux et bien arrosé par la côte. Quant à l'intérieur, il est fort peu connu. Le royaume d'Oman comprend, outre les territoires de la péninsule, toutes les îles

du golfe Persique, telles que Bahala, Djism, Ormuz, et la côte persane tout entière depuis Ras-Bostanah jusqu'à Djask; il possède encore les îles de Zanzibar et de Socotora et des colonies sur la rive africaine. Par sa situation géographique, l'Oman est essentiellement un Etat maritime; cependant ses possessions territoriales ne manquent pas d'importance. L'Oman proprement dit, province qui a donné son nom au royaume entier, est la partie de la péninsule la plus riche en métaux et en produits agricoles. On y récolte du froment, de l'orge, des dattes, des raisins, et on y trouve des mines de cuivre et de fer. Les autres dépendances du climat y sont un peu tempérées par le voisinage de la mer. Les possessions arabes de l'Oman se partagent en trois divisions, dont les unes sont placées sous la dépendance immédiate du gouvernement central, et les autres gardent une sorte d'autonomie. Ces dernières sont au nombre de cinq : les Bahala, le Katar et les trois provinces de Shardjah, de Rous-el-Djebel et de Kahlout. Huit provinces reconnaissent une dépendance plus absolue. Ce sont : 1° la côte persane, depuis le cap Bostanah jusqu'à Djask, avec les îles adjacentes de Djism, de Laredj et d'Ormuz. Ce pays a une longueur d'environ 300 milles, et sa largeur varie de 10 à 30; il doit son importance aux baies nombreuses qui découpent sa côte; 2° la Bahala, plaine immense comprise entre la gorge de Katar-Lohu au N., Barka et les montagnes de Mascate au S., la chaîne du Djebel-Akhdar à l'O. Cette province égale la première par sa longueur, mais elle a une largeur de 40 à 50 milles; c'est la plus fertile et la plus peuplée de l'Oman; 3° le Djebel-Akhdar, district fort montagneux, compte beaucoup d'habitants et constitue la principale force politique et militaire du royaume; 4° le Dahirah; 5° la province de Mascate; 6° le Belad-Sour; 7° le Djailan; 8° la région comprise entre le Ras-el-Ibad et Dofar, pays dont la population peu nombreuse se compose surtout de Bédouins et de nègres. Ces huit provinces, à l'exception de la dernière, forment l'Oman dans le sens strictement géographique et politique de ce mot. La population générale du royaume atteint le chiffre de 2,350,000 hab.

Les principales villes de l'Oman sont : Landa, qui est une cité charmante avec ses jardins pleins d'aromates, ses boutiques construites en filles de palmier, ses forges sur lesquelles résonne le martelage des bateaux qui remplissent son port; Shardjah, la ville la plus hospitalière de la péninsule, est le centre d'un vaste commerce d'importation et d'exportation, le point où convergent les différentes routes de terre et de mer; c'est là que se tient le principal marché d'esclaves du golfe Persique; Sohar, une des villes les plus importantes de l'Oman et capitale de la riche et fertile province de Bahala; cette cité, autrefois très-peuplée, a été ruinée par la guerre et par la concurrence que lui fait Mascate, vers laquelle le commerce de ce pays tend à se centraliser de plus en plus. Mascate est la vraie capitale de l'Oman; les étrangers qui y affluent de tous les pays en ont fait une véritable Babylone plutôt qu'une ville arabe, et son importance commerciale va chaque jour augmentant. V. MASCATE.

L'Oman est un royaume qu'une aggrégation de municipalités. Chaque ville, chaque bourgade a son existence propre et un chef particulier dont le pouvoir est restreint, d'un côté par les antiques immunités de ses vassaux, de l'autre par les prérogatives de la couronne. Le roi nomme ou dépose les gouverneurs locaux, à la condition néanmoins de les choisir toujours dans la même famille; il règle les droits de douane, entretient une armée permanente de 600 à 700 hommes; enfin il conclut les alliances, signe les traités, décide de la paix ou de la guerre. L'administration de la justice est réservée aux cadis ou juges royaux; le prince n'intervient presque jamais dans la justice civile. Les taxes prélevées sur les propriétés et les marchandises, excepté dans les ports commerciaux, sont fixes et immuables; elles ne sauraient être augmentées sans le consentement de l'autorité municipale, de sorte que le sultan trouve son plus ferme appui dans le bon vouloir du peuple et la prospérité du commerce maritime. Mais fût-il, comme le souverain actuel, négligent et adonné au plaisir, les maux qui en résultent ne sont pas immédiats; la nation n'en continue pas moins sa marche, car on peut dire qu'elle se gouverne elle-même. Aussi l'Oman se rapproche beaucoup du gouvernement constitutionnel et, sous ce rapport, il est plus avancé que nombre d'Etats européens.

Les revenus du royaume d'Oman sont considérables et viennent de quatre sources principales : la pêche des perles, les droits sur les marchandises, les taxes territoriales et le monopole de certaines industries. L'impôt établi sur la pêche des perles est assez important; les villes, villages et hameaux échelonnés sur la côte perlière sont au nombre de 140 et le nombre de bateaux envoyés par chacun d'eux est un moyen de 40; ce qui fait 5,600 canots employés à la pêche sur les côtes de l'Oman. Or, comme chaque embarcation doit payer une somme de 45 francs, c'est 252,000 francs que la pêche rapporte au gouvernement omanite. Pour les douanes, le gouvernement a un système uniforme : il

exige 1 réal (6 fr. 50) pour chaque kaïf de marchandise pesant un soixantaine de livres, quel qu'en soit le contenu. Cette méthode abrége le travail des douaniers, mais elle ôte toute proportion à la valeur des objets taxés; ainsi les droits s'élèvent à 14 ou 15 pour 100 sur les dattes, tandis qu'ils sont à peine de 1 pour 100 sur les étoffes. Cet impôt mis sur les importations, car les exportations sont franches de tout droits, rapporte plus de 20 millions par an, ce qui prouve le commerce considérable qui se fait sur les côtes de l'Oman. Les taxes territoriales, qui sont prélevées sur les céréales, les fruits, le bétail, s'élèvent à 5 millions de francs. Enfin le gouvernement s'est réservé le monopole de l'ambre et l'exploitation des mines du royaume. La traite des nègres est aussi une source de revenu, et chaque nègre amené sur le sol omanite paye une taxe de 13 francs. Ces différents impôts réunis forment un total de 26,500,000 francs, ce qui est un revenu considérable pour un royaume arabe. Les dépenses annuelles qui absorbent cette somme sont : l'entretien des nombreuses forteresses de la côte et la solde des Beloutchis qui y tiennent garnison; la garde royale, composée de cavalerie et d'un petit corps de fantassins; les frais de douane, de police, de perception et d'impôt; la marine, dont le budget dépasse à lui seul celui de tous les autres services; le traitement des ministres et la liste civile.

La première religion des habitants de l'Oman fut le sabéisme; ils adoraient le soleil et les planètes; ils observaient au printemps un jeûne de trente jours et leur principale fête annuelle coïncidait avec l'entrée du sultan dans le pays de Belier. Ils se soumettent à la loi de Mahomet pendant la vie du royaume. Isolés du reste de l'Arabie par de vastes déserts et d'immenses chaînes de montagnes, n'offrant un accès facile que du côté de la mer, l'Oman fut à l'abri de la longue et terrible lutte qui divisa le monde musulman en deux sectes rivales. Les habitants de l'Oman forment aujourd'hui dans l'islamisme une secte à part; on leur donne le nom de *biadites*, à cause du turban blanc qu'ils ont adopté, par opposition à la couleur verte arborée par les fatimites. Comme les druses, les ismaéliens et d'autres sectes semblables, les biadites mêlent aux pratiques sabéennes certaines pratiques mahométanes suffisantes pour déguiser leur véritable croyance aux yeux des musulmans orthodoxes. Leur jeûne annuel, plus rigoureux encore que celui des mahométans, dure un mois. Les cérémonies officielles de culte omanite ne se célèbrent que dans les trois grandes villes du royaume, Sohar, Nezwah et Bahila. Mascate, dont le développement est de date récente, ne jouit pas du même privilège. La polygamie, bien qu'elle soit assez commune, n'est pas autorisée dans l'Oman, comme dans les autres contrées musulmanes. Les lois qui règlent les héritages sont fort différentes de celles du Coran; les femmes partagent avec leurs frères les biens paternels, tandis que Mahomet ne leur donne droit qu'à une faible portion; enfin elles vivent avec les hommes sur un pied d'égalité inconnu ailleurs. Elles ne sont pas astreintes à se couvrir du voile islamite, ce qui est un avantage réel, puisqu'il leur permet sur toutes les femmes de la péninsule, peut-être même de l'Asie entière, par la grâce des formes et la régularité du visage. Les hommes, quoiqu'ils n'aient pas en apparence une grande rigueur omanite, ne se sentent pas très-bien à l'aise devant le regard intelligent, l'œil vif, les traits beaux et expressifs. Personne ne se cache pour boire du vin, et on y cultive même la vigne ouvertement. Les Omanites ne sont inférieurs à aucun peuple de race arabe sous le rapport du courage militaire et de l'énergie morale; mais ils ont tourné vers le commerce et l'agriculture l'activité de leur esprit. Ils sont plus commerçants, plus guerriers, plus industrieux que les autres habitants de la péninsule. Leur tolérance religieuse et nationale leur permet de recevoir de toutes parts des étrangers. Le royaume d'Oman est par excellence la terre du plaisir, des danses, des chansons, de la bonne chère et des fêtes royales, et y trouve un extrême relâchement de mœurs. La police des jeunes filles et des épouses, les vœux domestiques ne forment pas le trait caractéristique de la nation. Une coutume assez curieuse est celle des femmes qui se couvrent la face d'une étoffe à la manière d'un voile, mais qui ne laissent pas voir les yeux et les lèvres; elles se couvrent aussi le visage d'une étoffe à la manière d'un voile, mais qui ne laissent pas voir les yeux et les lèvres; elles se couvrent aussi le visage d'une étoffe à la manière d'un voile, mais qui ne laissent pas voir les yeux et les lèvres.

L'histoire de l'Oman est assez obscure jusqu'au moment où les Perses, sous le règne d'Adhramshah, en firent la conquête. L'occupation des Perses fut le signal de graves sanglantes, aux prises le Portugal, l'Angleterre et la France eurent une grande part, chacun de ces pays voulant avoir son avantage personnel sans qu'aucun d'eux

pût recueillir des fruits durables. A la fin du xvi^e siècle, les Portugais s'étaient emparés de Mascate, ainsi que d'autres points importants de la côte; Ormuz était en leur pouvoir et leur flotte, maîtresse de la mer, interceptait complètement les communications de l'Arabie orientale. Puis vinrent les Hollandais, ennemis des Portugais. Profitant de la rivalité des Européens, les Persans reprirent possession d'Ormuz et d'Abadan, dans l'Oman, dont ils regardaient les habitants comme sujets de leur souverain. Les Portugais, après un siècle et demi de possession, furent chassés et pour toujours des rives de l'Oman et du golfe Persique. Les Hollandais ne tardèrent pas à subir le même sort; enfin Amed-ebn-Said expulsa également les Persans et mit la couronne sur sa tête. Il fut proclamé sultan de l'Oman en 1759 et mourut vers 1780. Il agrandit son royaume; mais ses hauts faits pâlissent devant ceux de son petit-fils Said, dont le nom est resté légendaire. Ce prince, renommé par sa sagesse, entreprit la construction d'une flotte assez considérable pour lui assurer la domination du golfe Persique. A l'aide de ces navires, il s'empara de l'île de Zanzibar, de Socotora; enfin, par un blocus longtemps prolongé, il contraignit la Perse à abandonner une partie de ses côtes, outre les principales îles du golfe Persique. Un moment soumis par l'empire wahabite, auquel il se vit contraint de payer un tribut, l'Oman recouvra bientôt son indépendance; il retrouva son ancienne prospérité et même l'accrut encore. Il devint le principal entrepôt du commerce de l'Afrique, de la Perse et de l'Inde et vit de nombreuses colonies de marchands venir se fixer dans ses ports. A son lit de mort, Said partagea ses possessions entre ses trois fils. A Thoweyni, l'aîné et le souverain actuel de l'Oman, il légua les îles du golfe Persique et l'Oman, depuis Barka jusqu'à Djebel-Akhdar; Madij, le second, eut les possessions d'Afrique; et le plus jeune, Amdjed, hérita de la partie occidentale de l'Oman située entre Barka et le Katar, avec Sohar pour capitale. Cette mesure impolitique, attribuée à l'influence de la reine, prépara de longues guerres et faillit amener la ruine complète de l'empire d'Oman. Thoweyni voulut contraindre son frère Madij à lui payer un tribut et à reconnaître sa souveraineté; cette prétention fut la cause d'une longue et cruelle guerre, qui fut terminée par l'arbitrage de l'Angleterre. Il se tourna ensuite contre son plus jeune frère, Amdjed, et voulut lui enlever sa part d'héritage. Ne pouvant y réussir par la force, il eut recours à la ruse. Sous prétexte d'arrangement et de conciliation, il l'invita à une entrevue; celui-ci y vint sans défiance. Thoweyni s'empara de lui trahissement et le jeta dans une citadelle. Comme ce prince était fort aimé, ses États se soulevèrent pour le venger et l'usurpateur fut obligé d'appeler à son aide les Wahabites, ambitieux habitants du Nedjed. Une guerre terrible de dévastation, de pillage et de meurtres désola l'Oman pendant plusieurs années. Thoweyni comprit qu'il n'était pas de son intérêt de ruiner lui-même son royaume; mais comment arrêter ce fleau déchaîné par ses propres mains? Il eut recours à un singulier moyen : à l'or d'abord, dont la puissance est la même dans tous les pays, puis à la séduction. Les belles Omanites furent chargées de faire la conquête des farouches sujets de Faysul et, le sentiment patriotique aidant, elles y réussirent complètement. Cette guerre sanglante finit par des mariages, absolument comme une comédie. Ces événements se passaient en 1853. Depuis lors, aucune discorde civile n'a agité l'Oman. Le gouvernement du pays est une monarchie, non pas absolue comme dans la plupart des États de l'Orient, mais limitée par l'action d'une puissante aristocratie et par l'usage de certains droits que les siècles ont sanctionnés.

OMAN (mer d'), appelée aussi *mer Arabique*, grand golfe de l'Océan Indien, qui s'étend entre 22° et 27° de latit. N., et 54° et 59° de longit. E. Elle baigne les côtes méridionales de l'Arabie, celles du Bélouchistan et de l'Indoustan, et communique avec le golfe Persique par le détroit d'Ormuz et avec la mer Rouge par le détroit de Bab-el-Mandeb. Pour passer du golfe Persique dans la mer d'Oman, il faut doubler le cap Mesandum, dont les rochers juisissent du sein des flots terribles et menaçants. Palgrave décrit ainsi cet autre cap des Tempêtes : « Nous atteignîmes l'étroit passage qui sépare de la côte les rochers les plus avancés du cap Mesandum. Ce canal, appelé par les Arabes *Bab*, ou porte, présente un spectacle lugubre, avec ses eaux noires et profondes, ses terribles défilés contre lesquels viennent se briser les vaisseaux poussés par la tempête. Le bruit incessant des sombres vagues, pareil à celui d'un lourd marteau, a fait donner au cap le nom de Mesandum (enclume). En outre, une masse énorme de rochers basaltiques, haute d'une centaine de pieds, s'élève à quelque distance de la mer; on l'appelle *Salamah*, c'est-à-dire lieu de paix et de sécurité, par la même raison qui avait engagé les Grecs à nommer Eumenides ou bonnes déesses les trois sombres divinités de l'enfer. En réalité, ces écueils ont causé de si nombreux naufrages, que les Arabes les croient placés là par les démons eux-mêmes. Plusieurs pics

aigus, à demi cachés au milieu des vagues, se groupent autour du rocher principal; ce sont les *Benat-Salamah* ou fils de Salamah. Au résumé, le canal étroit compris entre les hautes falaises du cap, le sinistre Mesandum, le terrible Salamah et sa non moins redoutable famille, est loin d'être sûr, particulièrement pour des navigateurs arabes. Enfin les courants capricieux qui sillonnent le passage, les tempêtes fréquentes qui s'annoncent sur les montagnes de l'Oman ou sur celles de la côte persane rendent ces parages doublement dangereux. » La mer d'Oman fut pendant longtemps sillonnée par de nombreux navires. Elle était la route que prenaient les marchandises de l'Inde pour arriver en Europe; ce n'était pas une route abrégée toutefois, puisque, sous l'empire romain, le trajet, aller et retour, n'exigeait pas moins de cinq ans. Alors que les Portugais régnaient sur la florissante île d'Ormuz, la mer d'Oman fut le théâtre d'une prodigieuse activité; mais leur expulsion de ce pays et surtout le changement de route du commerce, qui abandonna le golfe Persique pour prendre la mer Rouge, firent désertifier la mer d'Oman. Elle n'a plus d'importance que pour la péninsule Arabique.

OMAN ou SOHAR, ville d'Arabie; port sur le golfe d'Oman, à 220 kilom. N.-O. de Mascate. Ville très-ancienne, qui a donné son nom au pays d'Oman et au vaste golfe que la mer des Indes forme entre l'Arabie, le Bélouchistan et l'Indoustan. Chantiers de construction; commerce assez actif.

OMAR I^{er} (Abou - Assa - Ibn - al - Kaatbat), deuxième calife des musulmans après Mahomet, né vers la fin du vi^e siècle, assassiné en 644. Il était cousin de Mahomet. D'abord persécuteur, puis (615) apôtre fervent de l'islamisme, il accompagna Mahomet dans toutes ses expéditions, fit désigner pour lui succéder Abou-Bekr, dont il devint le principal ministre, monta sur le trône après la mort de ce dernier, en 634, et reçut le titre d'*émir al-Mouminin* (chef des croyants). Il fut un des plus terribles conquérants qui aient désolé la terre. Par lui-même ou par ses lieutenants, il subjuguait la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, fit, en 637, son entrée triomphale à Jérusalem, qui venait de capituler, ordonna de bâtir une mosquée magnifique sur l'emplacement du temple de Salomon, puis envoya ses lieutenants s'emparer de la Perse, alors gouvernée par Yzdegerd; il conquit de même l'Égypte, qui se soumit après la prise, par Amrou, de Misr (639) et d'Alexandrie (640), l'Arménie (641), le Khorasan et poussa ses conquêtes en Afrique jusqu'aux déserts de Tripoli et de Barca. L'excessive sévérité d'Omar lui avait attiré beaucoup d'ennemis. Il mourut frappé de trois coups de poignard, dans la mosquée de Médine, par un esclave persan de la secte des mages, nommé Abou-Loulou-Pirouz, qui lui avait vainement demandé la diminution d'une taxe lourde. Ce fut lui qui institua l'ère de l'hégire, par laquelle les musulmans comptent leurs années, et la fixa au 16 juillet 622. Sa mémoire est en grande vénération parmi les musulmans sunnites ou orthodoxes; mais elle est exécrée par les chilités, qui l'accusent d'avoir usurpé le califat sur Ali. A la foi d'un apôtre Omar joignait la provoyance et la calme énergie d'un chef d'État, et nul plus que lui ne contribua à la propagation de l'islamisme. Il assigna une paye aux troupes, institua une sorte de police de nuit pour la sécurité des citoyens et fit d'excellents règlements sur les rapports des maîtres et des esclaves. Son impartialité était extrême dans l'administration de la justice. « Sa sagacité à discerner le vrai d'avec le faux, le juste d'avec l'injuste, dit Audiffert, lui valut le surnom d'*Al-Farouk* (le Jugeur). La fermeté et plus encore l'exemple d'Omar empêchèrent les mœurs des Arabes de s'amollir et de se corrompre par leurs communications avec les peuples voluptueux qu'ils avaient subjugués, et la sagesse de son gouvernement rendit leurs conquêtes solides et durables. Le bâton d'Omar, dit l'historien Al-Wakeidi, inspirait plus de terreur que l'épée de ses successeurs. »

Au nom d'Omar est resté attaché le souvenir de la destruction de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. Après la prise de cette ville, Amrou, lieutenant du calife, fit respecter une cité tant de fois mise au pillage par les conquérants et traita les habitants avec une si grande douceur, qu'ils s'aperçurent à peine qu'ils avaient changé de maître. Il ne put cependant conserver aux siècles futurs les restes de cette fameuse bibliothèque des Ptolémées, déjà deux fois incendiée. Il demanda des ordres au calife, qui lui répondit : « Ou ces livres sont conformes au Coran, et alors ils sont inutiles; ou ils sont dangereux; dans l'un et l'autre cas, il faut les détruire. » Amrou, forcé d'obéir à ce dilemme barbare, livra aux flammes tous les trésors de la savante antiquité. Les historiens rapportent que ces manuscrits précieux suffirent à chauffer pendant six mois les bains publics d'Alexandrie. Quelques historiens ont même complètement l'incendie de la célèbre bibliothèque; d'autres, tout en admettant l'authenticité de ce triste événement, lui enlèvent son caractère et ses conséquences à jamais déplorables, en prétendant que le nombre des volumes dévorés par le feu était beaucoup moins considérable qu'on ne l'a dit, et que, d'ailleurs, ils ne

traient que de controverses théologiques. Malheureusement, les uns et les autres n'apportent aucune preuve sérieuse à l'appui de leurs assertions.

Quoi qu'il en soit, le nom d'Omar est resté synonyme de conquérant incendiaire, qui marque son passage par la destruction des produits et des chefs-d'œuvre de la civilisation.

« L'éléphant, l'hippopotame, le rhinocéros, l'aurochs, l'élan, le daim, le bouquetin, le cerf, aussi bien que l'outarde, le coq de bruyère et le faisan, ces races d'élite, sont menacés d'une extinction prochaine. Étrange et indéchiffrable logographe de la raison humaine! Nous sommes inexorables dans notre indignation contre les Erostrate et les Omar qui brûlent des temples ou des bibliothèques, et nous n'avons pas même une imprécation charitable à jeter à la face de ceux qui détruisent criminellement l'œuvre de Dieu! »

TOUSSENEL.

« Ma curiosité se révoltait en entendant condamner au feu ce registre que je n'avais pu lire. Figurez-vous un vieux bibliophile qui eût entendu, caché dans quelque coin, l'arrêté porté par Omar contre la bibliothèque d'Alexandrie. Ma curiosité était bien aussi entée que la passion d'un bibliomane. Et puis, j'avais besoin de savoir. Le nom du prince Maxime ne se trouvait-il pas dans ces pages? Quelle ardeur je mettais à chercher le moyen de sauver ma bibliothèque d'Alexandrie! »

PAUL FÉVAL.

« Ces abominables révolutions n'en font jamais d'autres, dit Langerac avec une grande vité affectée. Ainsi donc le chef-d'œuvre de monsieur votre bisaleul a péri dans la tourmente de 1789? — Je l'ai vu jeter par le père Toussaint-Gilles dans le feu que venait d'allumer ce nouvel Omar, » reprit M. Bobillier, dont la perrière aux cent boucles parut se hérissier d'horreur à ce souvenir. »

CHARLES DE BERNARD.

« Marmontel avait calculé qu'un homme qui emploierait huit heures par jour à lire tous les ouvrages que contient la bibliothèque de la rue Richelieu y mettrait cent cinquante-sept ans et huit mois. Depuis la date de ce calcul (1796), cette bibliothèque s'est augmentée à ce point qu'il faudrait aujourd'hui plusieurs siècles pour tout lire. Que deviendront donc les livres? Nos neveux en seront-ils réduits à souhaiter la venue d'un nouveau calife Omar et à bénir cette fois au lieu d'exécuter sa mémoire? »

(Revue de Paris.)

OMAR II, calife ommeide, mort en 720 de notre ère. Il était arrière-petit-fils du précédent, dont il imita l'austérité, devint gouverneur de Médine, sous son cousin Walid I^{er}, et succéda, en 1717, à son cousin Soleiman. Ce ne fut pas sans quelque peine qu'on parvint à lui faire quitter sa maison pour habiter le palais des califes. Il resta constamment simple, frugal, désintéressé, plaça toujours la justice au-dessus des intérêts de sa famille et mourut empoisonné par ses parents, particulièrement par son cousin et son successeur Yézid, qui craignaient qu'il ne rendît l'empire à la postérité d'Ali. Malgré son humanité et sa douceur, il persécuta, si l'on en croit les historiens grecs, les chrétiens qui refusaient d'apostasier.

OMAR (Abou-Hafs-al-Galedh-ben-Choabit), fameux capitaine arabe du ix^e siècle, né près de Cordoue. Il se révolta contre Abderrame II, roi de Cordoue, fut vaincu et, après avoir ravagé l'Archipel par ses pirateries, il s'empara de la Crète (825) et y bâtit une forteresse, *El-Khandak*, d'où vint le nom moderne de Candie, donné à l'île. Omar fut le premier prince mahométan de l'île de Crète, où il mourut, suivant Casiri, en 855. D'après Nowary, il mourut quelques années plus tard. Cet historien raconte qu'il livra, en 859, à une flotte de musulmans de Sicile, un combat naval dans lequel il perdit 10 vaisseaux et fut vaincu.

OMAR-AL-MOTAWAKKEL-AL-ALLAH (Abou-Mohammed), surnommé *Al-Atraa*, dernier roi maure de Badajoz, décapité en 1094. Il succéda, en 1083, à son frère Yuhia et se rendit célèbre par son goût pour les arts. S'étant allié avec le roi de Maroc, Yousouf ben-Tachefyn, il contribua à la victoire remportée à Zalaka sur Alphonse VI, roi de Léon et de Castille (1086), suivit Yousouf au siège de Grenade (1090) mais, craignant d'accroître sa puissance aux dépens de celle des musulmans d'Espagne, il le quitta et retourna dans son royaume. Bientôt après, il s'y vit attaqué par Sahr, lieutenant du roi de Maroc, fut trahi par ses sujets, qui le livrèrent au général africain, et fut décapité, avec ses deux fils, par ordre de ce dernier.

OMAR (Ben-Hassoun-ben-Djafar), célèbre rebelle espagnol, né à Ronda, mort en 919 de notre ère. Il commença par être tailleur,

mais son goût pour les aventures, son ambition, son courage lui firent bientôt abandonner sa paisible profession pour se faire soldat. Grâce à ses traits d'audace, il acquit une grande réputation, réunit alors sous ses ordres une troupe de bandits et de vagabonds, prit le royaume de Cordoue pour théâtre de ses brigandages et battit, à plusieurs reprises, les troupes du roi Méhémmed. Néanmoins il dut céder devant la supériorité des forces de ce prince et se cacha jusqu'à ce qu'il apprît la nouvelle de sa mort (885). Il repara alors de nouveau en scène, s'empara de Tolède, devint le fléau de l'Espagne musulmane, combattit contre les trois successeurs de Méhémmed, fit la guerre à Sohar-ben-Hamdoun, qui s'était emparé de l'Andalousie orientale, et le tua dans la ville d'Iliberis (890). Lorsqu'il mourut, sous le règne d'Abderrame III, dans la ville de Huescar, Omar-ben-Hassoun avait fondé dans les monts Alpujarras une principauté qui comprenait Huescar, Jaén, Iliberis, Baeza, Ubeda, et qui subsistait pendant soixante-dix ans sous lui et ses trois fils, Djafar, Soleiman et Hafs.

OMAR (Nadjim-eddyn - abou - Hafs), surnommé *Al-Nasab*, célèbre écrivain musulman de la secte des hanéfites, né à Nakhshab en 1068, mort à Samarcande en 1142. D'après d'Herbelot, on lui attribue plus de cent ouvrages sur le droit musulman et sur les traditions. Les plus remarquables sont : *Al-Mandhouma*, ouvrage en vers sur toutes les questions de droit controversées parmi les sectes orthodoxes musulmanes, lequel se trouve manuscrit à la Bibliothèque nationale de Paris et qui a été l'objet de nombreux commentaires; *Akaid*, traité des principaux dogmes de la religion musulmane, et un petit poème moral *Sur la vanité du monde*.

OMAR-PACHA, dey d'Alger, étranglé en 1817. Il était aga ou commandant des troupes, lorsqu'il fut proclamé dey, le 7 avril 1815, à la suite d'une révolution qui coûta la vie à son prédécesseur. Peu après son élévation, il conclut des traités avec les États-Unis d'Amérique, alors en guerre avec l'Algérie, et avec l'amiral anglais lord Exmouth, envers qui il s'engagea à reconnaître comme possessions anglaises les îles Ioniennes (1816), mais refusa d'abolir l'esclavage, sous prétexte qu'il ne pouvait le faire sans l'autorisation du sultan de Constantinople. Peu après le départ de l'amiral, des Algériens ayant massacré des pêcheurs de corail anglais, français et espagnols dans une église de Beon, lord Exmouth fut chargé de se présenter devant Alger, avec des forces considérables, et d'exiger des réparations pour cet attentat. Sommé, le 27 août 1816, de délivrer immédiatement, sans rançon, tous les esclaves chrétiens, de restituer l'argent qu'il avait reçu pour celle des captifs sardes et napolitains, de s'engager à traiter désormais tous les prisonniers de guerre suivant l'usage des nations européennes, etc., Omar-Pacha répondit en donnant l'ordre de tirer sur la flotte anglaise. Lord Exmouth se mit aussitôt à bombarder la ville et la flotte algérienne, qui fut entièrement incendiée, et entra le lendemain dans le port. Le dey, contraint de céder devant la force, consentit à subir les conditions qui lui étaient imposées, à payer, en outre, les frais de la guerre et à abolir l'esclavage. Malgré ce revers, Omar ne se laissa point abattre. Il fit relever les fortifications d'Alger, construisit de nouveaux navires auxquels le sultan joignit une flottille, et les Algériens recommencèrent leurs pirateries. Bientôt la peste éclata avec une extrême violence dans la regence. La population et la milice rendirent alors le dey responsable de toutes les calamités qui avaient affligé Alger depuis son avènement. Le 3 septembre 1817, une bande de soldats fanatisés se précipita dans le palais d'Omar, qui essaya vainement de les calmer, fut saisi par eux et étranglé. Il eut pour successeur Ali-Khodja. Omar joignait au courage la fermeté, la provoyance, l'esprit de justice et donna, en mainte occasion, des preuves d'humanité.

OMARE s. m. (o-ma-re — du gr. *omare*, réuni, qui vit en troupe). Ichthyol. Poisson du genre sciaène.

OMARTHROCAEE s. f. (o-mar-to-ka-ee — du gr. *omos*, épaule; *arthron*, articulation; *kakia*, mauvais état). Pathol. Carie de l'articulation de l'épaule.

OMASÉE s. m. (o-ma-zé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroliciens, comprenant une cinquantaine d'espèces, réparties entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

Omasis ou Joseph en Égypte, tragédie en cinq actes et en vers, de Baour-Lormian (Comédie-Française, 14 septembre 1806). Voltaire prétendait que ce sujet de Joseph était éminemment dramatique et qu'il fallait le préférer, sans contestation, à celui de l'*Odyssée*, car un héros qui pardonne est plus touchant que celui qui se venge. Si cela est vrai, il faut s'en prendre à nos poètes de leur infériorité, car l'*Odyssée* reste une œuvre admirable et le Joseph de l'abbé Genest, comme l'*Omasis* de Baour-Lormian, ne s'éloignent pas du médiocre.

Baour-Lormian s'est privé volontairement de la moitié des ressources qu'offrait le sujet, en n'offrant que le dénoûment de la tragédie commencée dans le désert au bord du

puits où ses frères veulent jeter Joseph, et où ils se contentent de le vendre. Dans sa suite, Joseph, sous le nom d'Omasis, est dès la première scène ministre de Pharaon depuis longtemps; ses frères sont venus antérieurement lui acheter du blé et il a retenu en otage deux d'entre eux, Siméon et Benjamin; il reste donc bien peu de chose pour remplir cinq aunes. Basour-Lormian s'en est tiré en imaginant un mariage projeté entre Joseph et la fille du roi, et une conspiration de Rhamsès, prince du sang royal. Rhamsès exploite le mauvais caractère de Siméon et en fait son complice; la révolte éclate : à la prière de Joseph, les cataractes du ciel s'ouvrent et le peuple, qui avait pris les armes parce qu'il craignait une disette, tombe à genoux et prie au miracle, en voyant cette pluie qui va ramener l'abondance. Jacob, mandé à Memphis par le ministre Omasis, ne tarde pas à reconnaître en lui son enfant, et alors a lieu la touchante réconciliation. Il y a bien peu d'invention dans tout cela et Omasis ressemble beaucoup plus à une idylle qu'à une tragédie.

OMASPIDE s. f. (o-ma-spi-de — du gr. *ōmos*, épaupe; *aspis*, *aspidos*, bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des cyclichques, tribu des cassidiens, comprenant deux espèces, qui habitent la Guyane.

OMASUS s. m. (o-ma-zom — mot lat. qui signifie *tripes* de bœuf, et à qui les auteurs anciens donnent une origine gauloise). Anat. Troisième ventricule de l'estomac des ruminants, vulgairement appelé *feuillet*. || On dit aussi OMASUS.

OMASUYOS, province de l'Amérique du Sud, république de Bolivie, dans la partie occidentale du département de la Paz, entre le bord E. du lac Titicaca, la grande baie au S. de ce lac et la lagune d'Umanacu; 45,000 à 50,000 hab. Le sol montagneux et très-élevé est surtout favorable à l'éducation du bétail. La pêche constitue une des principales ressources des habitants. Cette province possède d'autrefois de riches mines d'argent et de mercure, qui ont été abandonnées. On y trouve de nombreux et précieux débris de la civilisation péruvienne. Commerce de grains et de bestiaux.

OMATÉ, volcan de l'Amérique du Sud, un des points culminants des Andes du Pérou, à environ 80 kilom. S.-E. d'Arequipa; il a fait éruption en 1667.

OMAWHAWNS, nom d'une peuplade indigène des États-Unis, dans le Missouri.

OMAYAH ou **OMMAH**, fils d'Abd-Fehems et cousin germain d'Abd-al-Mothalleb, aïeul de Mahomet, le célèbre législateur des Arabes, mort au commencement du vi^e siècle de notre ère. Il appartenait à l'antique tribu arabe de Coraïsch ou de Koreïsch, et fut la tige de la célèbre dynastie des Omayyades ou Omeyyades. On ne sait rien de la vie de ce personnage qui fut, croit-on, un des dévotés de La Mecque. C'est de lui qu'ont tiré leur nom les califes omeyyades qui ont régné en Syrie et en Espagne.

OMBAY ou **MALLUA**, île de la Malaisie, archipel de Sumbawa-Timor, entre 89 et 90 de latit. S., séparée de l'île de Timor par un canal de 26 kilom. de largeur; 37 kilom. de l'E. à l'O.; 34 kilom. de largeur. Les habitants d'Ombay passent pour les plus barbares de la Malaisie.

OMBELLACÉ, ÉE adj. (on-bél-la-sé). Bot. Syn. d'OMBELLIFÈRE.

OMBELLE s. f. (on-bé-le — lat. *umbella*, parasol, diminutif du radical qui est dans *umbra*, ombre, V. ce dernier mot). Bot. Mode d'inflorescence, constitué par des axes secondaires, partant d'un même point et arrivant à peu près au même niveau, comme les rayons d'une ombrelle : *Les fleurs du sureau, de la carotte, du persil, de la ciguë* sont disposées en OMBELLES. *Les ombellifères* doivent leur nom à leurs fleurs disposées en OMBELLES terminales. (A. Dupuis.) *L'hélie* était à trois pieds au-dessus du sol des riches OMBELLES de fleurs blanches. (A. Karr.) *Ombelle partielle*, réunion de fleurs faisant partie d'une ombelle, et qui sont portées par un même pédoncule.

— Bias. Espèce de parasol qui se voyait sur les armes du doge de Venise, et quelquefois sur celles de la république.

— Typogr. Nom donné autrefois par les imprimeurs à une espèce d'astérisque.

— Encycl. L'ombelle est constituée par un certain nombre d'axes secondaires partant tous d'un même point, se dirigeant circulairement dans tous les sens, et d'une longueur telle que leurs extrémités arrivent à une même surface plane, convexe ou concave; c'est alors une ombelle simple, comme dans l'hydrocotyle. Si, au lieu de se terminer chacun par une fleur, ces axes se subdivisent à leur tour en axes tertiaires, l'ombelle est composée, comme dans la carotte. Dans ce cas, les petites ombelles partielles dont se compose l'ombelle générale prennent le nom d'ombellules. Le plus souvent, l'ombelle est accompagnée d'un involucre, et l'ombellule d'un involucre. L'ombelle, qu'il ne faut pas confondre avec la cyme ombelliforme, caractérise certaines familles, notamment celle des ombellifères. V. ce mot.

OMBELLÉ, ÉE adj. (on-bél-lé — rad. om-

belle). Bot. Disposé en ombelle ou en parasol : *La fleur de la ciguë* est OMBELLÉE.

OMBELLICOLE adj. (on-bél-li-co-le — du lat. *umbella*, parasol; *colo*, j'habite). Arachn. Se dit de certaines araignées dont la toile est disposée en forme de parasol : *Le thomis* OMBELLICOLE.

OMBELLIFÈRE adj. (on-bél-li-fère — du lat. *umbella*, ombelle; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui ont les fleurs disposées en ombelle : *Le fenouil, l'anis, le panais* sont des plantes OMBELLIFÈRES.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des genres caractérisés surtout par des fleurs disposées en ombelle : *Les ombellifères* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces. (A. de Jussieu.)

— Encycl. Les ombellifères sont des plantes à tige herbacée, rarement ligneuse, striée ou cannelée, fistuleuse ou remplie d'une moelle abondante, portant des feuilles alternes, à pétiole dilaté et embrassant à la base, à limbe rarement entier, le plus souvent découpé à un ou plusieurs degrés. Les fleurs, hermaphrodites, rarement clinées, sont ordinairement groupées en petites ombelles ou ombellules, dont l'ensemble constitue une ombelle composée, plus rarement en capitules ou en verticilles; l'ombelle est nue ou accompagnée d'un involucre; les ombellules nues ou munies d'involucelles. Ces fleurs présentent un calice monosépale, à tube adhérent, à limbe divisé en cinq lobes ou en cinq dents parfois presque nulles; une corolle à cinq pétales insérés sur un disque épigyne, libres, caducs, quelquefois bifides, les pétales extérieurs souvent plus grands et rayonnants; cinq étamines, insérées comme les pétales et alternant avec eux; un ovaire à deux loges uniovulées, surmonté de deux styles épaissis à leur base en un stylopoide qui couronne l'ovaire. Le fruit est un diachène à deux loges, se séparant à la maturité en deux coques qui restent suspendues au sommet d'un axe (columnelle) simple ou dédoublé. Chacune de ces coques est marquée, à sa face dorsale, de cinq côtes plus ou moins saillantes, séparées par des vallicules, qui sont quelquefois occupées chacune par une côte secondaire; l'épaisseur du péricarpe est parcourue par des canaux résineux. La graine, pendante, libre ou adhérent au péricarpe, présente un embryon très-petit, placé au sommet d'un album corné.

Cette famille, qui a des affinités avec les araliacées et les cornées, renferme un grand nombre de genres, groupés en quinze tribus, et parmi lesquels nous citerons seulement les principales : I. *Hydrocotylées*: hydrocotyle, didymotie, didique, prizélie, trachymène, leucocline, bowléie. — II. *Mulinées*: mulin, bolax, spanthane. — III. *Santulacées*: santule, haquétie, astrance, panicaut. — IV. *Ammiées*: ammi, sison, falcaire, héliosciade, trinie, persil, achille, cicutaire, égopode, carum, bunion, boucage, berle, bupleure. — V. *Séséliées*: séséli, fenouil, éthuse, cenanthe, libanotis, cnidion, athamanthe, ligustique, silaüs, meum, crithme. — VI. *Angelicées*: angélique, livèche, sélin, ostéris. — VII. *Puccinacées*: puccinacé, palimbe, fêrule, opopanax, impéatoire, callisace, bubon, aneth, canaphylle, panais, berce, zozime, tordylion. — VIII. *Silériées*: silor, krubère, agayille. — IX. *Cuminées*: cumin, trépoçaire. — X. *Thapsiées*: thapsie, laser, mélanoselin. — XI. *Daucinées*: carotte, oïlay, artélide. — XII. *Caulacées*: caucalide, turgénie, torilide. — XIII. *Scandiacées*: scandix, anethisque, cerfeuil, sphulérocarpe, myrrhède. — XIV. *Smirniées*: smirnon, physosperme, pleurosperme, arracacha, ciguë, cacthyrs, échinophore. — XV. *Coriandracées*: coriandre, bifora, atrème, apiastre, cymbocarp.

Les ombellifères, au nombre de plus de mille espèces, habitent principalement les régions tempérées ou un peu froides du globe; rares entre les tropiques, elles abondent généralement dans l'hémisphère nord, et surtout dans l'ancien continent, où elles forment une vaste région géographique naturelle, appelée *région des ombellifères*. Elles ont, en général, une odeur aromatique ou vireuse et contiennent, au moins dans leurs fruits, un suc résineux odorant ou une huile essentielle. Celles chez lesquelles le principe actif est masqué par une proportion suffisante de matière mucilagineuse et sucrée deviennent propres aux usages alimentaires; telles sont la carotte, le panais, le céleri, etc. D'autres, au contraire, ont un principe extractif peu odorant, un peu amer, qui en fait des médicaments très-actifs ou même de véritables poisons narcotiques; telles sont la ciguë, l'éthuse, la phellandrie, etc.

OMBELLIFLORE adj. (on-bél-li-flo-re — du lat. *umbella*, parasol; *flos*, fleur, fleur). Bot. Dont les fleurs sont disposées en ombelles : *Beaucoup de plantes potagères* sont OMBELLIFLORES.

OMBELLIFORME adj. (on-bél-li-for-me — du lat. *umbella*, parasol, et de forme). Bot. Qui a la forme d'une ombelle ou d'un parasol.

OMBELLULAIRE s. f. (on-bél-li-la-re — rad. ombellule). Zool. Genre de polypes alcyoniens, voisin des pennatulacés, caractérisé par des tentacules réunis en forme d'ombelle : *L'ombellulaire* a été pêché près des côtes du Groenland. (Dujardin.)

— Encycl. Les ombellulaires sont caractérisés par des polypes très-grands, pourvus de huit tentacules ciliés ou dentelés sur les bords, à corps allongé en une masse arrondie en forme d'ombelle, à bouche munie de deux lèvres; ces polypes sont réunis par l'extrémité de leur corps sur une tige presque cylindrique, non articulée, vésiculeuse à son origine, et soutenue dans le reste de sa longueur par une pièce grêle, osseuse, à quatre faces. *L'ombellulaire* du Groenland, espèce type, est d'une belle couleur jaune; la tige calcaire est très-blanche, mais recouverte par une membrane jaune brunâtre. Les polypes sont assez résistants. Cette espèce a été trouvée dans les mers du Nord, à 238 brasses de profondeur. Quand elle étend et éprouve ses tentacules, elle ressemble à un bouquet de fleurs jaunes; quand elle les resserre, elle simule un gros pinceau.

OMBELLULE s. f. (on-bél-li-le — dimin. d'ombelle). Bot. Nom donné aux ombelles partielles qui, par leur réunion, constituent l'ombelle générale.

OMBELLULÉ, ÉE adj. (on-bél-li-lé — rad. ombellule). Bot. Qui est disposé en forme de petite ombelle.

OMBELLULIFÈRE adj. (on-bél-li-li-fère — de ombellule, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte une petite ombelle, une ombellule : *Péduncule* OMBELLULIFÈRE.

OMBERGSHEDEN, village et paroisse de Suède, gouvernement de Carlstadt. Il s'y tient au mois de septembre une des foires les plus importantes du royaume.

OMBERSLEY, village d'Angleterre, comté de Worcester, district de Lower-Oswaldlow, sur la Severn; 2,282 hab.; beau château.

OMBILIC s. m. (on-bil-lik — lat. *umbilicus*, gr. *omphalos*, irlandais moyen *imnaild*, *uimleac*, imleog, erse *imnail*, anglo-saxon *nafel*, ancien allemand *onaplag*, persan *nâb*, kourde *naft*, toutes formes qui correspondent plus ou moins exactement au sanscrit *nabhi*, le centre d'ombilic, de *nabhi*, *ndôli*, ombilic et aussi *nave*. Très-souvent ce nom de l'ombilic s'emploie figurément pour désigner le centre d'un objet, comme de la terre, du bouchier, etc.; mais l'application spéciale au moyen de la roue se retrouve dans les langues germaniques : anglo-saxon *nafa*, *nafu*; anglais *nave*; ancien allemand *naba*, allemand moderne *nabe*. Il est à remarquer que ces noms du moyen sont féminins, tandis que ceux de l'ombilic, distincts aussi par le suffixe, sont masculins, ce qui indique une séparation très-ancienne des deux significations. Weber rattache le sanscrit *nabhi*, ombilic et creux semblable à un ombilic, à une racine hypothétique *nabh*, her, allée à la racine *nah*, qui a la même signification, et le Dictionnaire de Pétersbourg le ramène directement à cette dernière; mais Pictet repousse ces deux explications et croit devoir rapporter ce nom au védique *nab*, à clater, graver, s'effondrer, se fendre, s'ouvrir, d'où le sanscrit *nâbhi*, ouverture, fente, dans le *Rig-Veda*. Anat. Nombril, cicatrice laissée sur l'abdomen d'enfant où s'attachait le cordon dit ombilical, pendant la vie intra-utérine.

— Fig. Point central, vers lequel convergent certains objets, certaines activités : *Nous croyons volontiers, comme les Thébaïns, être le centre ou l'OMBILIC de la terre; notre ambition est même de régler le monde à notre image.* (E. Quinet.)

— Géom. Point d'une surface courbe où toutes les sections normales ont la même courbure.

— Ornith. Orifice intérieur du tube des plumes, par où le bulbe pénètre.

— Moll. Enfoncement conique situé à la base de l'axe ou de la columelle, dans les coquilles courbées en spirale.

— Bot. Petite élévation que présente le centre du chapreau de certains champignons.

— Dépression à la base ou au sommet de certains fruits. || Syn. de HILE. || Genre de plantes de la famille des crassulacées, dont l'espèce type porte le nom vulgaire de *nombril de Vénus*.

— Encycl. Anat. et Physiol. Pendant les premières semaines de la vie intra-utérine, l'ombilic, largement ouvert, livre passage à la vésicule ombilicale, à une portion du tube digestif qui sort normalement de l'abdomen, à l'ouraque, aux artères et à la veine ombilicales. Peu à peu, à mesure que l'embryon se développe, l'anse intestinale rentre dans la cavité abdominale, le pédicule de la vésicule et les vaisseaux qu'elle soutenait en font autant, l'anneau se resserre davantage et bientôt ne passe plus à travers cette ouverture que l'ouraque et les vaisseaux ombilicaux destinés à nourrir l'enfant durant tout le temps de la vie fœtale. A la naissance, on trouve quelquefois, mais anormalement, une partie de l'intestin qui n'est pas encore rentrée dans l'abdomen et qu'il faut avoir soin de ne pas lier avec le cordon. Dès que l'enfant est venu au monde, il n'a plus besoin de recevoir le sang placentaire; dès lors, les fibres contractiles qui forment une espèce de sphincter autour de l'ombilic, venant à se resserrer, forment comme une ligature naturelle qui étrangle le cordon et ne tarde pas à en amener la chute. La cicatrice qui en résulte, dit Bérard, repose, pour ainsi dire, sur le pé-

ritoine, dont elle n'est séparée que par du tissu cellulaire. La veine et les artères ombilicales, divisées par le même travail ulcérateur qui a causé la chute du cordon, aboutissent à la cicatrice par leurs extrémités obliques. Plus tard, la cicatrice et le tissu cellulaire, obéissant à la loi des tissus inductibles, se condensent de plus en plus et forment un nœud résistant qui s'attachera à la face externe du péritoine. L'anneau aponevrotique lui-même viendra plus dense, plus élastique, plus épais; en même temps, les vaisseaux obliques adhèrent davantage à la cicatrice, et leurs extrémités seront séparées par un moindre intervalle. La cicatrice est longtemps souple et dilatable. A la fin de la première année seulement, tous les éléments qui s'unissent pour former la cicatrice ombilicale, c'est-à-dire la peau qui adhère aux artères et à la veine, et les faisceaux élastiques convertis alors en tissu fibreux, constituent un bouchon solide et résistant, qui ferme à peu près complètement l'espace laissé libre par les fibres aponevrotiques. L'ombilic est définitivement constitué.

Examiné par sa face antérieure, l'anneau ombilical offre l'apparence d'un orifice grossièrement arrondi ou, plus exactement, irrégulièrement quadrilatère. Il résulte de l'entrecroisement des faisceaux des fibres aponevrotiques que la cicatrice tient la ligne blanche et qui, en s'entrelaçant, laissent entre eux de petits espaces en forme de losange, dont l'ombilic peut être considéré comme le plus grand. Par sa face profonde, l'ombilic a la forme d'une boutonnière dirigée transversalement et formée de deux lèvres courbes qui se regardent par leur concavité. Le pourtour de l'ombilic est complètement fibreux. La peau, au niveau de cet orifice, est fortement rétractée; elle forme une multitude de plis concentriques et une dépression profonde; le tissu cellulaire s'amincit, devient très-dense et adhère intimement à la peau et au pourtour fibreux de l'ombilic, de sorte que la peau est très-mobilité dans cette région; sur la face postérieure ou profonde, le péritoine adhère fortement à l'anneau ombilical. Chez les sujets bien musclés, on rencontre sous le péritoine une lamelle fibreuse, triangulaire, décrite pour la première fois par Richet, sous le nom de *fascia umbilicalis*.

Dans l'intérieur de l'anneau ombilical, on trouve, chez l'adulte, les éléments des vaisseaux qui, pendant la vie intra-utérine du fœtus, établissaient une communication entre celui-ci et la mère. Ces éléments sont les deux artères ombilicales, la veine du même nom et l'ouraque. Lorsque, après la naissance, ces organes, devenus inutiles à la vie nouvelle qui s'établit, sont divisés au niveau du point où la peau se réfléchit sur le cordon, par un travail ulcérateur ils se soudent entre eux et avec le derme, au moyen d'une cicatrice qui, de jour en jour, devient plus fibreuse, plus résistante, et qui, comme toutes les tissus inductibles, a une certaine tendance à se rétracter et à attirer à elle les parties environnantes. Le pourtour fibreux de l'anneau ombilical contracte, dans ses trois quarts inférieurs, de la force adhésive avec les parties qui le traversent, tandis que, dans son quart supérieur, on ne trouve qu'un peu de tissu grasseux n'ayant avec la veine et le contour fibreux qu'une faible union et il reste perméable pendant toute la vie. Cette disposition tient à la situation même des éléments qui traversent l'anneau ombilical. En effet, les cordons fibreux qui remplacent les artères ombilicales étant dirigés en bas, ainsi que l'ouraque, à leur sortie de l'ombilic, exercent sur la circonférence inférieure de l'orifice une traction constante qui entraîne nécessairement l'adhérence de ces parties, tandis que la veine ombilicale, dirigée seule obliquement en haut du côté du foie et ne subissant qu'une légère traction, se laisse entraîner en bas par la traction plus forte des autres éléments, et son adhérence avec la partie supérieure de la circonférence de l'ombilic ne peut point s'effectuer entièrement. Aussi, c'est toujours à travers cette ouverture que se montrent les hernies ombilicales.

Chez l'homme adulte, l'anneau ombilical ne subit aucune modification importante; mais il n'en est pas de même de la femme. Pendant la gestation, la distension des parois abdominales exerce une traction sur l'ombilic, qui cède d'abord au point où la cicatrice adhère le moins solidement, c'est-à-dire à la partie supérieure de la circonférence.

— Pathol. On a quelquefois observé des fistules à l'ombilic, et, dans quelques cas, le liquide qui suintait à travers la cicatrice provenait de la sérosité accumulée dans la cavité du péritoine. Dans d'autres circonstances, c'est de l'urine qu'on a vu sortir par la cicatrice ombilicale, ce qui s'explique par la persistance de la perméabilité de l'ouraque après la naissance.

— Hernies ombilicales. V. HERNIE.

— Bot. Les ombilicées sont des plantes herbacées, charnues, à feuilles alternes, espacées ou groupées en rosettes; les fleurs, blanches ou jaunes, réunies en grappes, plus rarement en cymes, ont un calice à cinq divisions, campanulé, de longueur égale ou presque égale à celle du tube de la corolle, qui est également campanulé, à cinq lobes aigus, dressés, et renferme cinq étamines hy-

pygmes obtuses; le fruit se compose de cinq carpelles ou follicules.

L'ombilic à fleurs pendantes, vulgairement nommé coucouille ou ombilic de Vénus, est une plante vivace, à racines tubéreuses, qui croît sur les rochers et les vieux murs, dans le midi et l'ouest de l'Europe.

Elle est employée en médecine, comme émolliente et rafraîchissante; ses feuilles écaillées

$$(r - s)R^2 - \sqrt{1 + p^2 + q^2} \left[(1 + p^2)r + (1 + q^2)r - 2pq \right] R + (1 + p^2 + q^2)s = 0,$$

dans laquelle p, q, r, s , t désignent respectivement les dérivées partielles

$$\frac{dz}{dx}, \frac{dx}{dy}, \frac{dx^2}{dx^2}, \frac{dx^2}{dx dy}, \frac{dx^2}{dy^2}.$$

$$\left[(1 + p^2)(- (1 + q^2)r + 2pq \left(\frac{pqr}{1 + p^2} - s \right)) \right] + 4(1 + p^2 + q^2) \left(\frac{pqr}{1 + p^2} - s \right) = 0;$$

elle se décompose donc en deux qui, réduites, peuvent s'écrire

$$\frac{r}{1 + p^2} = \frac{t}{1 + q^2} = \frac{s}{pq}.$$

Ces deux équations, jointes à celle de la surface, donneront un nombre fini de points.

OMBILICAIRE s. f. (om-bi-li-kè-re — rad. *ombilic*). Bot. Genre de lichens, de la tribu des pyxidées, comprenant des espèces qui croissent sur les rochers, surtout dans les régions polaires et alpines.

— **Encycl.** Les ombilicaires sont caractérisées par une fronde foliacée, membraneuse, pétiolée, attachée et fixée à son centre; des apothécies arrondies, presque concaves, sessiles, pourvues d'une marge peu distincte; un disque légèrement rugueux, recouvert d'une membrane noirâtre. Ces lichens, désignés aussi sous les noms de *syrophors* et de *lasallie*, se rencontrent en abondance sur les rochers, notamment dans les régions polaires ou sur les montagnes couvertes de neige; ils sont toujours solidement fixés à la pierre. Leurs espèces, assez nombreuses, sont répandues en Europe, aux États-Unis et au Cap de Bonne-Espérance. Nous citerons, entre autres, l'*ombilicaria pustulosa*, qui croît dans presque toute l'Europe, et l'*ombilicaria hotentota*, à fronde d'une belle couleur rousse ou lie de vin, qui se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

OMBILICAL, ALE adj. (om-bi-li-kal, a-le — rad. *ombilic*). Anat. Qui appartient à l'ombilic, qui a rapport à l'ombilic : Région ombilicale. Vaisseaux ombilicaux. Veines, artères ombilicales. Cordon ombilical. Sorte de tube qui met en communication le fœtus avec le placenta, et qui amène au fœtus le sang nécessaire à sa vie et à son accroissement. Vésicule ombilicale. Organe temporaire chez l'embryon, formé, au niveau de l'ouverture ombilicale, par la portion extrafoetale du feuillet interne, ou muqueuse du blastoderme. Anneau ombilical. Anneau fibreux qui ferme l'ouverture de l'ombilic, après la chute du cordon ombilical.

— **Chir.** Hernie ombilicale. Sortie de l'intestin par l'anneau ombilical, ou dans le voisinage de cet anneau.

— **Paranal.** Qui a la forme de l'ombilic : Ce bouton était rond et commençait à faire apercevoir la dépression ombilicale du centre. (Hallé.)

— **Bot.** Cordon ombilical. Organe qui unit la graine au placenta. || On dit aussi FUNICUL, PLACENTA, PODOSPERME.

— **Encycl.** Anat. Cordon ombilical. Primitivement, les parois abdominales de l'embryon sont largement ouvertes; mais, peu à peu, elles tendent à se fermer, et, comme une bourse dont on tirerait les cordons, elles se rapprochent vers un point central, qui est l'ombilic. De ce point part l'annex, qui se continue avec le bord des parois abdominales. Par cette ouverture sortent la vésicule ombilicale, l'allantoïde et les vaisseaux. Comme ces deux formations, d'abord vésiculeuses, deviennent pédiculées à mesure qu'elles s'éloignent de l'embryon, elles prennent bientôt la forme d'un cordon qui porte le nom de cordon ombilical. Ce cordon n'existe pas dans les premières semaines de la grossesse; il ne commence à paraître que sur la fin du premier mois. A cette époque, il se compose : 1° d'un canal enveloppant, dont les parois sont formées par une réflexion de l'annex et qui vient se continuer à l'ombilic avec la peau de l'embryon; 2° de deux pédicules provenant des annexes du fœtus, autour desquels ce canal annulaire forme une gaine enveloppante, et qui viennent l'un, sous le nom de pédicule de la vésicule ombilicale, communiquer avec l'anneau iléo-cœcale de l'intestin, et l'autre, sous celui d'ouraque ou de pédicule de l'allantoïde, s'aboucher dans la vessie. Mais bientôt, à mesure que le développement se poursuit, le pédicule de la vésicule ombilicale venant à être résorbé, le cordon se trouve réduit à sa gaine annulaire et à l'ouraque accompagné des vaisseaux ombilicaux avec lesquels cette gaine enveloppante se confond par l'oblitération du canal qui la constitue. L'oblitération de ce canal, à travers lequel ne passent plus alors que l'ouraque et les vaisseaux qui l'accompagnent, s'accomplit en procédant de l'extrémité chorale du cordon vers l'ombilic. Cette oblitération progressive, lorsqu'elle approche de l'abdomen, rencontre

sont appliquées en entaplasme sur les tumeurs superficielles enflammées. On la cultive aussi dans nos climats comme plante grasse ornementale.

— **Géom.** Il suffit, pour qu'un point d'une surface en soit un ombilic, que les deux courbures principales y soient égales. L'équation qui donne les rayons de courbure des sections principales d'une surface est

Il faut donc, pour exprimer qu'un point d'une surface en est un ombilic, poser la condition d'égalité entre les racines de cette équation. La condition est

L'intestin qui s'avance jusqu'au delà de l'ombilic et forme une hernie dans le cordon lui-même. Mais cette hernie se réduit naturellement, par suite de la compression exercée sur l'intestin par l'oblitération progressive qui arrive enfin jusqu'au bord de l'ombilic et refoule dans l'abdomen tout ce qui se rencontre en dehors de cette cavité. A la fin du premier mois, le cordon est encore grêle et cylindrique; mais, à partir de ce moment jusqu'à la fin du deuxième mois et même au commencement du troisième, il acquiert des proportions considérables et présente plusieurs renflements séparés par autant de collets ou rétrécissements. Dans le cours du troisième mois, ces bosselures disparaissent, et, à partir de cette époque jusqu'à la fin de la grossesse, le cordon s'accroît en longueur et en épaisseur proportionnellement au fœtus; de sorte qu'au moment de l'accouchement il mesure de 0m,50 à 0m,60 de longueur sur 0m,01 environ de diamètre; mais on a vu des enfants dont le cordon ombilical avait plus de 1m,75 de longueur, tandis que chez d'autres il n'avait pas plus de 0m,03 à 0m,05. Quelques auteurs ont admis l'existence de nerfs et de vaisseaux lymphatiques dans la texture du cordon ombilical, mais cette opinion n'a pas encore été justifiée. Les artères sont au nombre de deux; elles naissent de la bifurcation de l'aorte ventrale du fœtus et se rendent à l'ombilic, d'où elles se prolongent le long du cordon, en décrivant de nombreuses flexuosités, jusqu'au placenta, dans le tissu duquel elles se ramifient. Ces artères sont accompagnées dans leur trajet par une seule veine, la veine ombilicale, dont le volume égale celui des deux artères. La veine ombilicale tire son origine des nombreuses ramifications qui se trouvent dans le placenta.

En résumé, les parties essentielles du cordon ombilical sont deux artères et une veine. Ces vaisseaux sont tordus ensemble, comme les tiges d'osier qui forment l'anse d'un panier. Dans tout leur trajet, ils n'offrent ni branches à l'extérieur ni valvules à l'intérieur. La vessie occupe presque toujours l'axe du cordon et les artères s'enroulent uniformément autour d'elle. Cette torsion est due aux mouvements de l'embryon dans l'utérus. Dans quelques cas on a rencontré deux, et même trois veines ombilicales; dans d'autres, on n'a trouvé qu'une seule artère. Ces vaisseaux sont entourés d'une substance molle, gluante, gélatineuse, à laquelle on a donné le nom de *gélatine* de Wharton. Selon que cette substance se trouve en quantité plus ou moins considérable, on dit que le cordon est gras ou qu'il est maigre. Lorsqu'il est très-long, il n'est pas rare de le voir présenter un ou plusieurs nœuds. Ceux-ci se forment quelquefois pendant la grossesse, mais le plus souvent c'est pendant le travail de l'enfantement. Ces nœuds, durant la gestation, ne sont point assez serrés pour compromettre la vie du fœtus; mais, pendant l'accouchement, si le travail est long et pénible, le cordon peut être tiraillé, et, dans ce cas, les nœuds se resserrent, la circulation est interrompue et l'enfant meurt asphyxié.

Le lieu le plus ordinaire, le lieu normal d'insertion du cordon ombilical est le centre de la région abdominale; mais cette règle n'est point sans exception: on a vu plusieurs fois le cordon s'insérer sur la tête, sur le cou, sur les épaules et sur d'autres parties du corps. L'extrémité placentaire du cordon présente aussi quelques anomalies. D'ordinaire, il est fixé à peu près au centre du placenta; mais quelquefois il s'attache à un des points de la circonférence, et on dit alors que le placenta est en raquette. Benckiser l'a vu plusieurs fois s'insérer sur un point de la périphérie des membranes.

Néglé fils a décrit un bruit de souffie qu'il attribue aux pulsations du cordon ombilical, et qu'il compare au bruit de souffie des carotides chez les chlorotiques. Ce bruit consiste, dit-il, dans une pulsation simple et reconnaît pour cause l'entortillement du cordon autour du cou du fœtus, ou à sa compression entre le dos de celui-ci et la paroi utérine. Ce bruit augmente après l'écoulement du liquide amniotique; il est d'autant plus fort que les artères du cordon sont plus tendues sur elles-mêmes et plus développées. Situé au-dessous de l'ombilic dans les positions du sommet, il est plus haut dans les positions du siège et descend pendant l'expulsion du fœtus. Cette opinion, d'abord combattue par Cazeaux, Dubois, Depaul, semble aujourd'hui définitivement établie.

Avant ou pendant l'accouchement, avant ou après la rupture des membranes qui enveloppent le fœtus, il peut arriver que le cordon ombilical, sortant par le col de l'utérus, vienne s'engager dans le détroit supérieur ou inférieur du bassin. Cet accident, souvent fort grave pour l'enfant, est heureusement assez rare. Les causes qui peuvent être considérées comme prédisposantes sont : la longueur du cordon, la quantité trop considérable du liquide amniotique, les vices de conformation du bassin, l'obliquité de l'utérus, l'insertion du placenta au voisinage du col de cet organe, les mauvaises positions du fœtus. Parmi les causes déterminantes, la plus importante est la rupture brusque des membranes et l'éruption subite d'un flot de liquide qui entraîne le cordon; aussi, lorsque le col de la matrice est presque complètement effacé, que la tête de l'enfant n'est pas engagée dans l'excavation pelvienne et que la poche des eaux est très-saillante, il faut se garder de percer les membranes pendant une contraction utérine. Les signes qui peuvent faire reconnaître la précidence du cordon varient selon que les membranes sont rompues ou encore intactes. Dans le dernier cas, le diagnostic est assez difficile; toutefois, on peut presque toujours sentir, à travers les membranes, une espèce de corde molle, peu volumineuse, fuyant sous la moindre pression et donnant des pulsations qui ne sont point isochrones avec le pouls de la mère. Après la rupture des membranes, le cordon pend dans le vagin, souvent même hors de la vulve, et peut facilement être reconnu. Ce qui est plus difficile et plus important à découvrir, c'est l'état de vie ou de mort de l'enfant : car, dit Cazeaux, la disparition momentanée des pulsations dans le cordon n'est pas un signe suffisant, parce qu'il arrive souvent que, pendant la contraction, la pulsation cesse à cause de la trop grande pression que supporte le cordon, et qu'elle réparaît aussitôt que la douleur a cessé. Cette absence de circulation dans les vaisseaux du cordon peut exister pendant cinq ou six minutes, un quart d'heure même, sans que la mort en soit nécessairement la conséquence. Ce n'est donc que pendant l'intervalle des douleurs qu'on doit se livrer à l'exploration du cordon, et l'on ne croira à la mort du fœtus que lorsque cette exploration, plusieurs fois répétée dans de pareilles conditions, aura toujours fourni un résultat négatif. Un cordon flétri, mou, verdâtre, froid, appartient le plus souvent, mais pas toujours, à un fœtus mort. D'un autre côté, comme la compression du cordon peut, dans quelques cas, causer une mort rapide, le cordon peut être chaud et très-frais, bien que le fœtus ait cessé de vivre. La chute du cordon est donc un accident très-grave; le fœtus succombe de son côté, car, si la mort est due à la compression du cordon par la tête, les épaules, les hanches ou toute autre partie du corps, Velpaue et Guillemot pensent qu'à cette cause il faut encore ajouter le refroidissement du sang dans le cordon par la température extérieure. Ce liquide, ainsi refroidi, perd de sa fluidité, se coagule même, ralentit la circulation et contribue à produire l'asphyxie.

La brièveté du cordon est aussi une cause qui entraîne quelquefois la mort du fœtus. Le cordon peut être naturellement très-court; mais ces cas sont très-rare, et le plus souvent cette brièveté est due à l'enroulement autour du corps de l'enfant de la tige omphalo-placentaire qui forme deux ou plusieurs circonvolutions. La formation de ces circonvolutions est favorisée par une trop grande longueur du cordon. Baudelocque rapporte un cas où cette tige, longue de 1m,50, faisait sept fois le tour du cou du fœtus. Schneider a vu un cordon de 3 mètres enroulé autour du cou de l'enfant. Rien n'est plus commun que de voir venir des enfants au monde enlacinés par deux ou trois circonvolutions du cordon ombilical. Cet accident peut retarder l'accouchement, le rendre parfois impossible ou causer la mort de l'enfant. Celle-ci arrive de deux manières différentes, qui entraînent également l'asphyxie. La première consiste dans une constriction énergique produite par les circonvolutions autour du cou, d'où il résulte un véritable étranglement; la seconde est un arrêt de circulation dans le cordon ombilical trop fortement comprimé. Ces deux causes peuvent agir en même temps, et la mort du fœtus est alors beaucoup plus rapide. En général, la lenteur du travail produite par la brièveté du cordon ne se fait sentir qu'au moment où commence la période d'expulsion proprement dite. D'après Guillemot, les phénomènes qui se manifestent alors varient selon l'insertion du placenta. Lorsque celui-ci est inséré sur le fond de l'utérus, si l'on introduit le doigt dans le vagin et qu'on l'applique sur la tête de l'enfant, on peut sentir celle-ci s'abaisser et descendre pendant les contractions utérines; mais dès que ces dernières ont cessé, la tête de l'enfant remonte dans la cavité de la matrice. Dans tous les cas, la brièveté du cordon s'accompagne, surtout dans les derniers moments du travail, d'une douleur ressentie au lieu d'insertion du placenta, d'une sensation de tirailement ou de déchirement qui coïncide le plus souvent avec les mouvements de progression et de répulsion, qui peuvent être comparés à ceux que la femme éprouve quand on tente de la délivrer avant le décollement complet du placenta.

Dans les accouchements jumeaux, il se fait souvent, après la naissance du premier enfant, une hémorragie par l'extrémité placentaire du cordon qu'on vient de couper, quoiqu'il n'existe ordinairement aucune communication vasculaire entre les deux placentas. Dans d'autres cas de grossesse simple, il se fait parfois, après la section du cordon, un écoulement de sang suffisant pour compromettre les jours de la mère. La source de cette hémorragie est la veine ombilicale. Il est difficile, d'après les rapports du placenta avec l'utérus, d'expliquer ces écoulements sanguins; mais les faits n'en existent pas moins, et le seul remède contre ces hémorragies, c'est la ligature du cordon.

— **Vésicule ombilicale.** Du quinzisième au vingtième jour après la conception, la partie du blastoderme qui doit former l'embryon se recourbe en forme de nacelle, dont les deux extrémités, en se repliant en haut, viennent au devant l'une de l'autre. La face supérieure de la nacelle, ouverte au centre, représente l'abdomen du fœtus, dont l'ombilic est l'ouverture centrale. Le feuillet interne du blastoderme, pénétrant à travers cette ouverture, va former les futures parois de l'intestin, tandis que l'ombilic, se resserant de plus en plus par le développement progressif de l'embryon, laisse au dehors une partie considérable du même feuillet blastodermique, qui prend alors un aspect piriforme et constitue la vésicule ombilicale. Cet organe, dont la cavité est remplie de liquide, forme à lui seul la plus grande partie de l'œuf; mais son volume, au lieu d'augmenter comme celui de l'embryon, diminue, au contraire, à mesure que ce dernier se développe. Les parois de cette vésicule sont composées de cellules polygonales disposées en couche membranaire et pressées les unes contre les autres. La soudure et la fusion de ces cellules constituent bientôt une membrane hyaline, sans structure, contre la face externe de laquelle s'applique le réseau capillaire qu'on a nommé le feuillet vasculaire; c'est ce qui a fait admettre que ces parois étaient constituées par deux couches. La forme de la vésicule ombilicale est constamment modifiée : globuleuse d'abord et accolée à la face ventrale de l'embryon, elle s'en isole de plus en plus, s'en éloigne et devient piriforme; en même temps, le pédicule, primitivement très-large, se rétrécit, s'allonge, devient filiforme, puis se rompt et disparaît. Le canal vitello-intestinal se rétrécit et finit par s'effacer. Ainsi se trouve rompue la communication entre la cavité centrale de l'œuf et l'intestin, qui désormais sera clos dans ce point. Ce n'est que le vingt-cinquième jour environ que la vésicule ombilicale est tout à fait formée; elle a acquis alors son complet développement et présente à peu près le volume d'un gros pois. Le liquide qu'elle contient présente une coloration jaune plus ou moins marquée, et au sein de la masse liquide sont suspendues des granulations et des gouttelettes huileuses. Vers le quarantième jour, la vésicule ombilicale a terminé son rôle, et c'est à partir de cette époque qu'elle commence à se vider, à s'aplatir, à se rider et à se séparer entièrement de l'embryon. Les fonctions de la vésicule ombilicale varient un peu selon les différentes espèces animales. Chez les mammifères et chez l'embryon humain en particulier, cet organe est destiné à fixer l'œuf et à fournir, par le liquide qu'il contient, les premiers matériaux nécessaires à l'existence du nouvel être. Aussi, dès que l'allantoïde et le placenta sont formés, la vésicule, devenue inutile, se flétrit et disparaît. Chez les oiseaux, au contraire, elle persiste jusqu'à la fin du développement. La masse jaune est contenue dans sa cavité pour nourrir le poulet, même après que celui-ci est sorti de la coquille; car, dans ce moment encore, la vésicule persiste; seulement elle est logée dans la cavité abdominale.

OMBILICARIÉ, ÉE adj. (om-bi-li-ka-ri-é — rad. *ombilicaire*). Bot. Qui ressemble à une ombilicaire.

— s. f. pl. Famille de lichens, qui a pour type le genre ombilicaire.

OMBILICIFORME adj. (om-bi-li-si-for-me — de *ombilic*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un ombilic.

OMBILICO-MÉSÉNTÉRIQUE adj. (om-bi-li-ko-mé-zan-té-ri-ke — de *ombilic*, et de *mésentérique*). Anat. Se dit des artères et des veines qui, passant par l'ombilic du fœtus, se jettent dans les vaisseaux mésentériques.

OMBILICÉ, ÉE adj. (om-bi-li-ké — rad. *ombilic*). Hist. nat. Qui est pourvu d'un ombilic. || Qui présente à son centre une dépression plus ou moins marquée, en forme d'ombilic : Coquille ombilicée. Feuilles ombilicées. Fruit ombilicé.

OMBS s. m. (om-biss). Syn. d'OMBIASSÉ.

OMBITE adj. m. (om-bi-té). Géogr. anc. Se disait du nome de la haute Égypte dont Ombos était la capitale : Le nome ombite.

OMBLA, golfe de l'Adriatique, dans l'empire d'Autriche, sur la côte de Dalmatie. Aux environs, jardins et villas.

OMBLE s. m. (om-ble). Ichtyol. Genre de poissons, de la famille des salmonides. || On dit aussi OMBRE et OMBRE CHEVALIER.

— **Encycl.** L'ombre, appelé aussi salveline, ombre chevalier et improprement ombre che-

valier, est une variété de saumon ou de truite; qui dépasse rarement la taille de 0m,50; son corps est comprimé latéralement et plus ou moins élané; ses écailles sont si petites qu'elles se distinguent à peine à la simple vue. Toutes ses parties supérieures sont d'un gris perle ou bleuâtre, passant insensiblement, suivant la saison, au blanc argenté ou à l'orangé rougeâtre des parties inférieures. On le trouve dans les lacs de l'Europe centrale, et jamais dans les fleuves, si ce n'est accidentellement, lorsqu'il est entraîné par le courant. Il se nourrit particulièrement d'insectes et de petits crustacés, et fraye pendant l'automne. Sa chair, qui devient rougeâtre par la cuisson, est un très-bon aliment. Il est très-proche parent de l'ombre chevalier et par conséquent peut être considéré comme une variété assez légère appartenant au genre ombre, de la famille des saumons et des truites, genre encore peu connu, dont les espèces ne sont pas, jusqu'à présent, suffisamment distinguées. V. OMBRE.

OMBLEZ, village et commune de France (Drôme), canton et à 28 kilom. de Crest, arrond. et à 23 kilom. de Die, à 38 kilom. de Valence, au pied du mont Ambelle; 389 hab. Les gorges d'Ombleze (4 kilom. de longueur) offrent les aspects les plus variés et les plus pittoresques. C'est qui donne aux parois de ces gorges, dit M. Joanne, un aspect tout particulier, ce sont les gracieux bouquets de verdure qui les décorent; de toutes les fentes, de toutes les corniches, pendent de vigoureux arbrustes ou des fleurs odorantes. Vers le milieu des gorges, un ruisseau, transformé en torrent impétueux, bondit en écume, de gradin en gradin, jusqu'à ce qu'il forme une jolie cascade.

OMBON s. m. (on-bon — lat. *umbo*, gr. *ambôn*, même sens). Antiq. Bosse qui existait au centre de certains boucliers.

OMBONIE s. f. (on-bo-ni — rad. *ombon*). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des athéricères, tribu des hoplophorides, dont l'espèce type habite le Brésil: *L'OMBONIE épineuse*.

OMBOS, aujourd'hui *Koum-Ombos*, ville ruinée de la haute Égypte, dans la Thébaïde, chef-lieu de nome, sur la rive droite du Nil, entre Syène et Apollinopolis-la-Grande. Les débris de ses monuments émergent encore fastueusement des briques et des tessons de ses édifices particuliers. Le mur de circonvallation existe encore en partie. Toutes les ruines semblent avoir appartenu à un seul édifice: il devait être immense. Au centre est un grand portique en colonnes à chapiteaux évasés, de la plus grande proportion; à la partie sud, une porte est conservée dans son entier; à l'ouest et sur le bord du Nil s'élevait un môle énorme, maintenant décapité; les débordements du fleuve en ont déchaussé des fondations de 40 pieds de profondeur; elles étaient construites avec la même solidité et la même magnificence que les parties qui, devant être vues, étaient destinées à la décoration. Au nord, dans la même direction, on voit les restes d'un temple ou galerie, de proportion plus petite, avec des colonnes à chapiteaux à tête. Entre ces deux derniers édifices était un parapet en pierre de taille, qui laissait voir le grand temple au milieu et devait produire un effet pittoresque et magnifique. Dans l'état de dégradation où se trouve la ville d'Ombos, dit un voyageur, et malgré les machantes huttes dont les monuments sont encombrés, ses formes offrent encore le tableau de ruines le plus magique qu'il soit possible d'imaginer.

OMBRACULIFÈRE adj. (on-bra-kuli-fè-re — du lat. *umbraculum*, parasol; fero, je porte). Bot. Se dit de certaines plantes dont les feuilles sont en forme de parasol.

OMBRACULIFORME adj. (on-bra-kuli-for-me) — du lat. *umbraculum*, parasol, et de forme). Bot. Qui a la forme d'un parasol: *Feuilles ombraculiformes*.

OMBRAGE s. m. (on-bra-jé — rad. *ombrer*). Ensemble de branches et de feuilles qui produit de l'ombre: *OMBRAGE frais, agréable, épais*. *OMBRAGE* impénétrable aux rayons du soleil. *Les arbres diminuent par leur OMBRAGE la chaleur du soleil*. (Buff.)

Où l'on voyait l'azur de la campagne humide, Naissent des fleurs sans nombre et des ombres vertes. VOITURE.

Affronne qui voudra les périls et la mort, Je vais me reposer sous ces riants ombrages. LACHAUMONTAIGNE.

— Fig. Ombre, vaine apparence: *Epicurus tient l'homme sage n'avoir du bonheur qu'en OMBRAGE et similitude*. (Montaigne.) « Vieux en ce sens.

— Fig. Défiance, soupçon inquiet, par allusion à la peur que l'ombre des objets inspire aux chevaux: *Donner de l'OMBRAGE*. *Prendre OMBRAGE*. *Faire OMBRAGE*, porter OMBRAGE à quelqu'un. *Prendre OMBRAGE de quelque chose*. *Courais plus encore que ministre, M. Molé sacrifiait sans hésitation aux OMBRAGES du dogmatisme les dernières garanties d'un semblant de liberté*. (T. Delord.)

Un vizir aux sultans fait toujours quelque ombre. RACINE.

Plus on est élevé, plus on cause d'ombre; Un vaisseau trop chargé n'est pas loin du naufrage. BOURSACULT.

— Pathol. Nom sous lequel on désigne vulgairement une espèce d'albugo qui laisse encore à la cornée une demi-transparence.

OMBRAGÉ, ÉE (on-bra-jé) part. passé du v. Ombrager. Où il y a de l'ombre, qui est à l'ombre, qui est à couvert sous un ombrage: *Chemin OMBRAGÉ*. *Place OMBRAGÉE*. Sur le penchant de quelque agréable colline bien OMBRAGÉE, j'aurais une petite maison rustique, une maison blanche avec des contrevents verts. (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Couvert, voilé, protégé: *La mule est, en Orient, une monture bonne et sûre, et dont le grand œil noir, OMBRAGÉ de longs cils, a beaucoup de douceur*. (Renan.)

OMBRAGEANT, ANTE adj. (on-bra-jan, an-te — rad. *ombrager*). Qui donne de l'ombre, qui forme un ombrage: *Faut-il d'autres preuves que la nature ne nous donne, dans les eaux dormantes, un voisinage dangereux, que lorsque nous les avons débarrassées de leurs végétations OMBRAGEANTES*? (Robin.)

OMBRAGER v. a. ou tr. (on-bra-jé — rad. *ombrage*. Prend un e après le g devant un a ou un o: *J'ombrageai*; nous *ombrageons*). Couvrir de son ombre, former ombrage sur: *Les arbres qui OMBRAGENT la plaine*. Le palmier OMBRAGE le mur lézardé du couvent des Maronites. (L. Veulliot.)

— Par ext. S'étaler au-dessus de: *Un panache OMBRAGEAIT sa tête, son front*. *Ses longs cils baissés OMBRAGEAIENT ses joues de pourpre*. (V. Hugo.) *Une légère moustache OMBRAGEAIT des lèvres un peu fortes, et une barbe naissante errait sur ce menton de vingt ans*. (Th. de St-Germain.)

— Poétiq. Des lauriers ombragent son front, sa tête. Se dit d'un capitaine qui a remporté de grandes victoires, d'un poète qui a obtenu de glorieux succès.

— Fig. Protéger: *Les grands ne sont nés que pour OMBRAGER les petits*. (Boiste.) « Dans le style biblique, Exercer son influence sur: *La vertu du Très-Haut OMBRAGEA*.

— A signifié Esquisser, donner une idée de: *OMBRAGER son plan*.

— Peint. Étendre ou épaissir les ombres de: *OMBRAGER un tableau trop éclairé*. « Peu usité.

— Techn. Ombrager l'or et l'argent, Mettre une broderie de soie autour d'une broderie métallique.

S'ombrager v. pr. Se couvrir d'ombrage: *C'est jadis commencer à s'OMBRAGER*. *Veut-elle parer le sein de ce globe désolé par les frimas; elle combine quelques gaz invisibles dans une frêle semence, et soudain la terre se couronne de fleurs et s'OMBRAGE de forêts odorantes*. (A. Martin.)

— *S'ombrager de*, Se mettre à l'abri des rayons de: *Elle avait soin de s'OMBRAGER du soleil, ne lavait guère de lessives*. (G. Sand.) « Se mettre sous l'abri de: *Comme le soleil était ardent, elle s'OMBRAGEAIT nonchalamment d'une ombrelle de soie blanche*. (A. Hous-saye.) « Être placé sous, couronné de: *N'empruntions point ici d'ornement étranger; Vient, de mes propres fleurs mon front va s'ombrager*. DEILLIE.

OMBRAGEUSEMENT adv. (on-bra-jeu-ze-man — rad. *ombrageux*). D'une manière ombrageuse.

OMBRAGEUX, EUSE adj. (on-bra-jeu, è-ze — rad. *ombrage*). Se dit d'une bête de somme sujette à prendre peur quand elle voit son ombre ou quelque objet inaccoutumé: *Un cheval OMBRAGEUX*. *Une mule OMBRAGEUSE*. On mène un coursier OMBRAGEUX à l'éclaircie, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Prompt à soupçonner, à se défier ou à se cabrer: *Homme OMBRAGEUX*. *Esprit OMBRAGEUX*. *Les hommes si OMBRAGEUX et si prompts à provoquer les autres sont pour la plupart de malheureux gens*. (Fén.) *Le vrai mérite n'est point OMBRAGEUX*. (Dumarsais.) *Marivaux était un homme à caractère OMBRAGEUX et d'un commerce difficile*. (Grimm.) *Tout gouvernement inquiet sur son existence est OMBRAGEUX*. (J. Dros.) *Tout sentiment, quand il est vif, est susceptible et OMBRAGEUX*. (Thiers.) *La plus OMBRAGEUSE des tyrannies, c'est la plus récente*. (Lamart.) *Tout pouvoir faible ou usuré est nécessairement OMBRAGEUX*. (E. de Gir.)

... La vieillesse, ombrageuse et sévère, En de vagues soupçons se plaît à s'égarer. A. CHÉNIER.

Oh bon! quelle folie! êtes-vous de ces gens [chants] Soupçonneux, ombrageux? Croyez-vous aux mé-gresset.

— Syn. Ombrageux, méfiant, soupçonneux. V. MÉFIANT.

— Substantif. Personne ombrageuse: *L'OMBRAGEUX est une variété du méfiant*.

OMBRANT, ANTE adj. (on-bran, an-te — rad. *ombrer*). Peint. Qui est propre à imiter les ombres: *Les émaux OMBRANTS de Rubelles cèdent à de basses températures*. (E. Laboul.)

OMBRATICOLE adj. (on-bra-ti-ko-le — du lat. *umbratus*, ombragé; colo, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les lieux ombragés.

OMBRATILE adj. (on-bra-ti-le — lat. *umbratilis*, de *umbrā*, ombre). Qui aime, qui

cherche l'ombre; oisif, paresseux. « Qui se fait à l'ombre: *Ce sont exercices OMBRATILES*. (Est. Pass.) « Vieux mot.

OMBRE s. f. (on-bre — latin *umbrā*, mot qui se rapporte probablement au sanscrit *abhrā*, le nuage qui obscurcit, du même radical que *ambū*, *ambhos*, pluie, rosier, grec *ombrā*, pluie, latin *imber*, qui se rattache à la racine sanscrite *ab* ou *amb*, aller, mouvoir, proprement la pluie qui tombe). Physiq. Obscurité résultant de l'interception de la lumière par un corps opaque: *L'OMBRE de la terre cause l'éclipse de la lune*. (Acad.) *Les ombres s'allongent quand le soleil approche du couchant*. *Les corps jettent leur ombre nécessairement*. (Boss.) *Philippe se plaignait aux Lacédémoniens avec hauteur et regret pour toute réponse ces mots: Si tu le crois plus grand après la victoire, mesure ton ombre*. (Barthé.) *Nos desirs croissent sur le soir de la vie comme les ombres s'allongent au déclin du soleil*. (A. Karr.) *Il est des hommes qui, vers la fin de leur vie, grandissent comme l'ombre du passant au déclin du soleil*. (X. Marmier.) « *Ombre absolue*, Celle qui est projetée dans l'espace sans rencontrer aucun corps. « *Ombre relative*, Celle qui est projetée sur un corps. « *Ombre portée*, Celle qui est projetée sur un corps différent de celui qui intercepte la lumière, par opposition à celle qui existe sur ce dernier corps, du côté opposé au foyer lumineux. « *Ombre droite*, Celle qui est projetée sur un plan horizontal. « *Ombre renversée*, Celle qui est projetée sur un plan vertical.

— Obscurité, ténacité: *LES OMBRES du soir, de la nuit*. *S'avancer dans l'OMBRE en tâtonnant*. *Le soleil chasse, dissipe les OMBRES*. (Acad.) *Pendant la nuit, les diverses fleurs qui ne s'ouvrent qu'à l'OMBRE s'épanouissent*. (Chateaub.) *Si l'on en croyait la peur, la peur irait jusqu'à vouloir qu'on supprimât l'OMBRE*. (E. de Gir.)

On n'oit que le silence, on ne voit rien que l'ombre. THÉOPHILE.

... Déjà le jour plus sombre, Dans les eaux s'éteignant, va faire place à l'ombre. BOILEAU.

Les ombres, à longs plis descendant des montagnes, Un moment à nos yeux dérobaient les campagnes. LAMARTINE.

— Endroit protégé contre les rayons du soleil: *Se coucher à l'OMBRE*. *Se mettre à l'OMBRE*. *Chercher l'OMBRE et le frais*. *Ces arbrès commencent à donner de l'OMBRE*. *Brûlé par les ardeurs du soleil, le voyageur s'assied à l'OMBRE d'un peuplier*. (B. de St-P.) *Qui s'appuie contre un bon arbre est couvert d'une bonne ombre*. (Damas-Hinard.)

La fraîcheur de leurs lits, l'ombre qui les couronne M'enchaînent tout le jour sur les bords des ruisseaux. LAMARTINE.

— Fig. Personne ou objet qui a perdu son éclat, qui n'est plus qu'une faible image de lui-même: *La république romaine n'était plus que l'OMBRE de ce qu'elle avait été autrefois*. (Acad.) *Le moment approche où la propriété ne sera bientôt plus que l'OMBRE d'elle-même*. (Proudh.) « *Faille, légère apparence; simulacre*: *Il n'a pas l'OMBRE de doute*, *l'OMBRE d'un doute*. *Il n'a pas l'OMBRE de bon sens, de sens commun*. *Trembles à l'OMBRE même de la division*. (Boss.) *Pour les ans et les anecdotes, il y en a un sur cent qui peut contenir quelque ombre de vérité*. (Volt.) *L'OMBRE de la fortune me fait trembler, comme l'OMBRE du cheval de Richard faisait trembler les Philistins*. (Chateaub.) *La philanthropie est l'OMBRE d'une religion qui s'en va*. (Mich. Chev.) *Il est une chose qui fera toujours trembler les plus téméraires, c'est de hasarder l'OMBRE d'une observation sur Racine*. (Th. Gaut.)

Un tyran a toujours quelque ombre de vertu. VOLTAIRE.

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre. RACINE.

« *Objet vain, passager, sans consistance, sans solidité*: *Les grandeurs du monde ne sont qu'OMBRE et que fumée*. *Les hommes ne sont que des OMBRES qui passent*. (V. Hugo.)

Le passé n'est qu'une ombre et l'avenir n'est pas. A. BARBIER.

Que suis-je en ce moment? Qu'étais-je avant de naître? Une ombre maintenant, et rien après, peut-être. G. FARCOT.

« *Obscurité morale; secret; oubli*: *LES OMBRES de l'ignorance*. *LES OMBRES du mystère*. *L'injustice et la tyrannie aiment à se renfermer dans l'OMBRE; elles se cachent à ceux qu'elles oppriment*. (Rynal.) *Il y a en nous des clartés que notre paresse laisse dans l'OMBRE*. (A. Martin.) *L'OMBRE de la retraite éclaira la conscience, l'éclat du grand monde l'obscurcit*. (Petit-Senn.) *Tel rayonne dans un salon qui reste à l'OMBRE dans tel autre*. (Mme E. de Gir.) *Les jours d'hier semblent déjà enfouis dans l'OMBRE du passé*. (Lamart.)

J'ai vu la calomnie, en arrière et dans l'ombre, S'asseoir à mon foyer comme une hôtesse sombre. A. BARBIER.

Dans l'ombre de nos sens, un rayon vacillant Fait luire un pâle éclair, qui s'efface à l'instant. G. FARCOT.

« *Voile moral, ce qui empêche de distinguer, de connaître*: *La plupart des termes abstraits sont des OMBRES qui cachent des vides*. (J. Joubert.)

Je te verrai sans ombre, ô vérité céleste! VOLTAIRE.

La vérité, pour nous de tant d'ombres troublée, Dans la cité de Dieu rayonne immaculée. SOUMET.

« *Mélanco lie, chagrin, tristesse*: *Je vous avoue que le reste de ma vie est couvert d'ombre et de tristesse*. (Mme de Sév.) *O grandeur humaine, de quelle côté que je te retourne, je trouve toujours la mort en face, qui répand tant d'ombres de toutes parts sur ce que le monde voulait colorer*. (Boss.)

Tout respire en Esther l'innocence et la paix; Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres, Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres. RACINE.

« *Objet qui accompagne un autre objet, comme une ombre accompagne le corps qui la projette*: *L'envie est l'OMBRE de la gloire, comme la gloire est celle de la vertu*. (Mme de Lambert.) « *Personne qui est comme inséparable d'une autre personne qu'elle suit partout*: *Je vis Soberano le lendemain, les jours ensuite; je n'eus plus d'autre passion, je devins son ombre*. (Cazotte.)

— Poétiq. Retraite, solitude: *La femme est une fleur qui n'échappe de parfum qu'à l'OMBRE*. (Lamenn.) *La vie la plus pleine, si elle a coulé à l'OMBRE, n'a pas d'épithète*. (E. Pelletan.) *Rien ne coûte plus cher à Paris que l'OMBRE et la discrétion*. (E. About.)

— Pop. Prison; détention: *Mettre un homme à l'OMBRE*. Il signifie aussi Fosse, tombeau, état de mort: *Mettre son ennemi à l'OMBRE*. *Le Vautrin se leva, se mit en garde et fit le mouvement d'un maître d'armes qui se fend*: « *Et à l'OMBRE! ajouta-t-il*. (Balz.)

« *A l'ombre de*, Sous le couvert de, dans l'ombre protégée par: *Dormir à l'OMBRE des tilleuls*. « *Sous la protection de*: *Qu'a-t-il à craindre à l'OMBRE d'un si puissant protecteur*? (Acad.) *L'industrie ne se plait qu'à l'OMBRE de la paix*. (Acad.) *Le commerce ne prospère qu'à l'OMBRE des lois protectrices de tous les droits*. (Dupin.) *Peu à peu, Ataraul se glissa, à l'OMBRE de quelques personnages qu'il aimait, dans les salons les moins accessibles*. (A. Hous-saye.)

— *Sous l'ombre, sous ombre de*, Sous apparence, sous prétexte de: *Sous ombre de dévotion, de piété*. *Sous ombre d'amitié*. *Sous ombre de vouloir du bien à quelqu'un*. « *Sous ombre que*, Sous prétexte que: *Sous ombre que vous écrivez comme un petit Cicéron, vous croyez qu'il vous est permis de vous moquer des gens*. (Mme de Sév.)

— *Ombres de la mort*, Trouble des sens et des facultés de l'âme qui annonce une mort prochaine: *LES OMBRES de la mort se répandaient sur ses traits*. « *Ombre de la mort ou Ombres de la mort*, L'ignorance de la vraie religion:

Hâte-toi d'éclaircir, ô lumière éternelle, Des malheureux assis dans l'ombre de la mort. L. RACINE.

« *Ombre du tombeau, Mort*: *Être plongé dans l'OMBRE du tombeau*.

— *Ombre au tableau*, Léger défaut qui, non-seulement n'efface point les qualités d'un ouvrage, les bonnes qualités d'une personne, mais contribue même à les faire valoir: *Dans un grand caractère, un petit défaut est une ombre au tableau qui a son charme et son prix*. C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre. BOILEAU.

— *Faire ombre*, Produire une ombre, projeter de l'ombre: *Ecarter-vous un peu; vous FAITES ombre sur mon ouvrage*.

— *Faire ombre à quelqu'un*, Obscurcir son mérite, son crédit par un plus grand mérite, un plus grand crédit: *Faire ombre à tous ses concurrents*. *Ne FAIRE ombre à personne*. « *L'offusquer, le chagriner, l'inquiéter comme une ombre mouvante inquiète un cheval ombrageux*: *Tout FAIT ombre aux personnes en-tieuses*.

— *Avoir peur de son ombre*, S'effrayer très-facilement:

... Pour peu que l'on aime, on a peur de son ombre. MOLIERE.

— *Passer comme l'ombre, comme une ombre*, N'avoir qu'une très-courte durée: *La vie des hommes PASSE comme une ombre*. (Acad.) *Le plaisir PASSE comme une ombre*. (Acad.) *Toutes choses PASSENT comme l'OMBRE*. (Fléch.) *La peine et le plaisir PASSENT comme une ombre*; *la vie s'écoule en un instant; elle n'est rien par elle-même, son prix dépend de son emploi*. (J.-J. Rouss.)

— *Prendre l'ombre pour le corps*, Prendre l'apparence pour la réalité. « *Courir après une ombre*, Espérer une chose vaine ou qui ne peut se réaliser:

Chacun se trompe ici-bas. On voit courir après l'ombre Tant de fous, qu'on n'en sait pas. La plupart du temps le sombre. LA FONTAINE.

— *Suivre quelqu'un, quelque chose comme son ombre, comme l'ombre suit le corps, ne pas le quitter plus que son ombre*, Suivre quelqu'un, l'accompagner partout: *La gloire accompagne la vertu comme son ombre*; mais, comme l'ombre d'un corps, tantôt la précède et tantôt la suit. (Sénèque.) *La simplicité est la compagne naturelle de la beauté; la première suit la seconde comme l'ombre suit le corps*.

(Ancillon.) « C'est l'ombre et le corps. Ce sont deux personnes inséparables : l'une paraît plus qu'elle l'aime, et cependant c'est l'OMBRÉ ET LE CORPS. (Mme de Sév.) » Vous me feriez sauter mon ombre, Vous me feriez faire des choses impossibles, je ne sais rien vous refuser.

— Prov. Quand le soleil est couché, il y a bien des bêtes à l'ombre. Le nombre des sots est très-grand.

— Écrit. sainte. Fait de l'Ancien Testament figurant un autre fait qui devait avoir sa réalisation dans le Nouveau : Les cérémonies et les sacrifices du Vieux Testament n'étaient que les ombres des mystères et des vérités du Nouveau. (Acad.)

— Antiq. rom. Personne que chaque convive pouvait amener avec lui.

— Mythol. Ame qui survivait au corps des personnes décédées, et était revêtue d'un simulacre de ce même corps ; sorte de fantôme aérien, sans consistance : L'OMBRÉ D'Anchise. Évoquer les ombres des morts.

Comme s'il importait, étant ombre à-bas, Que notre non vécût ou qu'il ne vécût pas !

RÉGNIER.

Pour apaiser mon sang et mon ombre plaintive, Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive.

RACINE.

J'implore ton secours, chère ombre du mon père ! Viens défendre ton fils des fureurs de sa mère.

CRÉBILLON.

Son ombre vers mon lit a paru se baisser, Et moi je lui tendais les mains pour l'embrasser ; Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange. De lambeaux pleins de sang et de membres affreux Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

RACINE.

« Se dit quelquefois pour Ame, dans le langage poétique ou élevé : OMBRES de mes vieux parents, je ne vous attendais pas sur ces bords ! (Chateaub.) La société est essentiellement laïque, et l'OMBRÉ de Descartes est toujours au milieu de nous. (J. Simon.)

Combien vivent joyeux qui devaient, sœurs ou frères, Faire un pleur éternel de quelques ombres chères !

V. HUO.

Mânes des vrais héros, ombres républicaines, Pouvés-vous contempler, sans honte et sans frémir, L'être avec qui la France aujourd'hui veut s'unir ?

A. BARRIÈRE.

« Royaume ou Séjour des ombres, Enfer des païens, séjour des morts : Descendre au ROYAUME DES OMBRES.

— Bias. Image qui est assez transparente pour qu'on voie à travers le champ ou les pièces de l'écu : De Tracagnies : Bandé d'or et d'azur, d'OMBRÉ de lion, et une bordure engrêlée de gueules. « Ombre de soleil, Image du soleil sans yeux, sans nez et sans bouche : Hurault de Chiverny : D'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre OMBRES DE SOLEIL de gueules.

— Théâtre. Ombres chinoises, Spectacle dans lequel les personnages sont des silhouettes apparaissant sur un écran transparent.

— B.-arts. Nom donné aux parties relativement obscures dans un tableau, au dessin ou une estampe : Une ombre, quelque intense qu'elle soit, doit toujours être transparente. Il y a des objets que l'OMBRÉ fait valoir, d'autres qui deviennent plus piquants à la lumière. (Didot.) La peinture veut des ombres, mais non pas des taches, pour relever les couleurs. (Mme de Staël.) Le clair-obscur résulte du mélange et de l'opposition de la lumière et de l'OMBRÉ. (Lamenn.) « Ombre portée, Ombre projetée par un corps sur une surface. La Terre d'ombre, Ocre brun et rougeâtre, en usage dans la peinture ; couleur particulière de cette argile. Bien que la terre d'ombre soit d'une couleur foncée, son nom ne vient pas du mot ombre, comme on pourrait le supposer, mais bien de l'OMBRÉ, contrée d'Italie, parce que le principal gisement de cette terre se trouve à Nocera, en Ombrie. Cela est d'autant plus sûr, qu'on la nomme aussi TERRE DE SIENNE.

— Mus. Nom que les Italiens donnent aux nuances, aux gradations du forte au piano ou du piano au forte.

— Encycl. Physiq. Etant donné d'une part un corps lumineux et d'autre part un corps opaque qui intercepte les rayons partant du premier corps et se propageant dans l'espace, on nomme ombre la portion de l'espace dans laquelle il ne pénètre aucun rayon lumineux, et pénombre la portion de l'espace dans laquelle il arrive de la lumière, mais en proportion plus faible que si le corps opaque n'existait pas.

La lumière se propage en ligne droite. Tel est le principe qui, à lui seul, va nous rendre compte de la formation des ombres et des pénombres.

Pour commencer par un cas aussi simple que possible, supposons que le corps lumineux ait les dimensions les plus faibles qu'on puisse imaginer, qu'il soit réduit à un point et que le corps opaque soit une sphère ; si l'on mène par le point lumineux une tangente à la sphère et qu'on imagine qu'elle tourne autour de celle-ci, elle engendrera un cône dont une partie, située entre les deux corps, recevra la même quantité de lumière que si le corps opaque n'existait pas ; l'autre, située en arrière du corps opaque, ne recevra pas de lumière.

Si, au lieu d'être une sphère, le corps opaque avait une forme quelconque, l'ombre serait toujours limitée au cône circonscrit à ce corps et ayant pour sommet le point lumineux.

Si le corps est éclairé par deux points lumineux, on obtiendra comme dans le cas précédent chacune des deux ombres, mais le phénomène prendra une apparence spéciale.

Les parties communes aux deux cônes d'ombre sortent seules complètement privées de lumière ; les parties qui n'appartiennent qu'à l'un des cônes seront incomplètement éclairées, c'est-à-dire qu'elles seront dans la pénombre.

Si, au lieu d'être composée de deux points lumineux, la source de lumière est une surface éclairée quelconque, on pourra se rendre compte des ombres et des pénombres en décomposant la surface éclairante en un nombre infini de points lumineux dont chacun donne lieu à un cône d'ombre. Dans le cas particulier où le corps opaque et le corps éclairant sont tous deux sphériques, les limites de la pénombre sont évidemment déterminées par les tangentes intérieures des deux sphères, et les limites de l'ombre par les tangentes extérieures ; mais il est à remarquer que le passage se fait graduellement de l'ombre absolue à la pleine lumière. D'autre part, si les deux sphères ont le même diamètre, l'ombre absolue prend la forme d'un cylindre d'une étendue illimitée ; si la sphère éclairante est d'un moindre volume que le corps opaque, le sommet du cône est situé en avant du corps éclairant et l'ombre est encore illimitée ; mais, dans le cas contraire, le sommet du cône étant en arrière du corps opaque, l'ombre se termine en ce point, dont la position dépend des relations de diamètre et de distance. Par cette raison, les cônes d'ombre projetés par la terre et la lune éclairées par le soleil sont toujours limités, le soleil étant plus grand que ces deux corps, mais le cône d'ombre de la terre est toujours plus étendu que celui de la lune, et celui-ci, dont la hauteur est peu différente de la distance de la lune à la terre, tantôt atteint notre planète dans les éclipses de soleil et tantôt a son sommet entre la terre et la lune, ce qui donne lieu aux éclipses annulaires.

Jusqu'ici nous avons considéré exclusivement ce que l'on appelle l'ombre géométrique. Si l'on cherche à réaliser les faits que nous avons décrits, les choses se passent, d'une manière générale, comme nous l'avons dit, mais les phénomènes sont toujours plus ou moins modifiés, parce que l'ombre physique n'est pas identique à l'ombre géométrique. Cela tient à ce que la lumière, que nous avons regardée comme se propageant en ligne droite, s'infléchit lorsqu'elle passe près des limites des corps opaques.

Pour le tracé géométrique et la perspective des ombres, v. PERSPECTIVE.

— B.-arts. La recherche et la détermination des ombres jouent un très-grand rôle dans la confection des tableaux et dans l'ornementation architecturale. Les effets qu'elles produisent dépendent de la position qu'occupe le corps lumineux par rapport au plan du tableau. La détermination des ombres se rapporte à deux objets distincts, la forme de leurs contours et l'intensité des teintes à attribuer à chaque partie de surface qui reçoit l'ombre. Les rayons du soleil et de la lune, qui fournissent la lumière la plus usuelle, sont considérés comme parallèles entre eux à cause de la distance de ces astres. Le soleil et la lune peuvent être placés de trois manières différentes par rapport à nous ou par rapport aux objets, 1^o ils peuvent se trouver à droite ou à gauche des spectateurs et des objets ; alors les rayons lumineux sont parallèles aux surfaces de front et sont plus ou moins inclinés suivant la hauteur de l'astre. Dans ce cas, l'ombre d'une ligne verticale sur un plan horizontal est une ligne parallèle à l'horizon et sa longueur est déterminée par le rayon lumineux qui passe par le sommet de la verticale. Toute ligne fuyante placée horizontalement a pour ombre portée sur le terrain horizontal une ligne fuyante tendant au même point qu'elle ; 2^o les astres peuvent être derrière le tableau ; les rayons lumineux se trouvant parallèles et en perspective se réunissent à un même point de fuite. Dans ce second cas, le point de fuite des ombres portées par les lignes verticales sur un terrain horizontal est à l'horizon verticalement sous le centre de l'astre ; 3^o les corps lumineux peuvent enfin être situés en avant du tableau plus ou moins directement derrière le spectateur ; les rayons se trouvent encore parallèles fuyants ; leur point de fuite est devant le spectateur, autant au-dessous de l'horizon que le soleil est au-dessus. Dans ce dernier cas encore, les ombres produites par les lignes verticales concourent, comme parallèles fuyantes, à un point de fuite situé à l'horizon.

Les ombres portées par les lumières artificielles sont d'autant plus divergentes que le corps lumineux est plus petit et plus près des objets éclairés.

Plus une surface est éclairée, plus les ombres qui sont portées sur cette surface sont vigoureuses. Moins une surface est éclairée, moins les ombres ont d'intensité. L'ombre portée est d'autant plus prononcée que le corps qui la produit en est plus près. Au soleil le-

vant ou couchant, les ombres portées par les objets sur le terrain horizontal sont très-faibles, les rayons solaires ne faisant que glisser sur ce terrain qui se trouve très-peu éclairé ; mais les rayons solaires arrivant à peu près perpendiculairement sur les objets placés verticalement, les ombres portées sur ces objets sont très-vigoureuses, pourvu toutefois que le soleil ne soit pas tout à fait couchant ou levant, c'est-à-dire qu'il soit un peu au-dessus de l'horizon. Lorsque le soleil approche du midi, les rayons étant presque perpendiculaires au terrain horizontal, celui-ci est très-éclairé, et les ombres sont vigoureuses. Les rayons, en se rapprochant de la perpendiculaire au terrain horizontal, s'éloignent de la perpendiculaire aux objets verticaux et, par suite, les éclairent moins. Les ombres portées sur le terrain horizontal par le soleil couchant et levant sont très-longues, et celles portées sur ce même terrain par le soleil approchant de midi sont très-courtes. Lorsqu'une surface verticale est dans l'ombre, si le terrain sur lequel elle repose est éclairé, il en résulte que la base de cette surface, étant plus près du terrain qui lui renvoie la lumière par reflet, est plus claire que le haut, mais avec une transition imperceptible. L'ombre portée est toujours plus foncée que l'ombre proprement dite, toutes les fois que le corps qui produit l'ombre portée est de même couleur que celui qui la reçoit. Telles sont, en principe, les lois générales qui doivent guider dans la recherche et l'établissement des ombres proprement dites et portées, et dont on trouvera les développements théoriques et pratiques dans les ouvrages spéciaux.

— Agric. D'une manière générale, la lumière est indispensable aux végétaux, et par conséquent l'ombre leur est nuisible ; les plantes végètent mal et s'étiolent, les fleurs sont moins colorées et moins odorantes, les fruits moins savoureux, si on les laisse trop longtemps à l'ombre ; on en voit tous les jours des exemples offerts par les végétaux qui se trouvent trop près des arbres. Néanmoins, cette règle comporte des exceptions ; il est des cas où l'ombre produit de très-bons effets. Dans les terrains secs, argileux ou sablonneux, exposés aux ardeurs du soleil du midi, elle rafraîchit la température et ralentit l'évaporation de l'humidité nécessaire à la vie végétale. Quelques plantes, par leur tempérament, ont besoin de l'ombre pendant toute l'année, ou au moins pendant l'été. Les semis de graines fines, s'ils étaient exposés au soleil pèriraient bientôt, à moins d'arrosements copieux. Les plantes herbacées que l'on transplante à l'époque des chaleurs ont besoin d'être ombragées pendant quelques jours. Enfin, l'ombre, distribuée de diverses manières, permet seule au cultivateur d'obtenir certains résultats.

Les moyens employés pour produire de l'ombre dans les pépinières et les jardins sont : 1^o Les murs exposés au nord, et qui ne doivent pas être trop élevés, sinon les plantes n'auraient pas assez d'air ; 2^o les rideaux ou brise-vents faits avec des arbres, tels que le peuplier d'Italie, les thuyas, le genévrier de Virginie et autres, auxquels on ne laisse guère dépasser la hauteur de 3 mètres ; 3^o les palissades en bois, en roseaux, en paille ou en clayonnages ; 4^o les paillassons et les toiles ; 5^o les branchages, les feuilles larges, les pots renversés, les paniers, les parasols en bois ou en fer-blanc, et autres abris dont l'emploi est temporaire.

« Les arbres résineux, dans leur première jeunesse, dit Bosc, et les arbustes de terre de bruyère, pendant toute leur vie, sont en général les articles de la culture auxquels l'ombre est le plus nécessaire. Ce sont surtout les châssis qui demandent à être défendus du feu brûlant des rayons solaires, c'est-à-dire ombragés depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi, terme moyen. Des paillassons, et encore mieux des toiles, y sont employés ; un jour d'oubli peut faire perdre les semis les plus précieux, les boutures, les repiquages auxquels on met le plus d'intérêt, parce que le soleil agit non-seulement sur les plantes mêmes, mais encore sur le terrain de la couche, dont il augmente considérablement la chaleur, et d'où il dégage des gaz délétères. » Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'ombre comme objet d'agrément dans les parcs et les jardins.

— Antiq. rom. Ombres convives. Quand les anciens étaient invités à un repas, ils avaient l'habitude d'emmenner avec eux, à ce repas, quelque familier qui n'avait pas été prié. C'est ce qu'on appelle les ombres, vrais parasites, et dont la conversation et l'appétit faisaient autant d'honneur à l'amphitryon qu'à l'introduit. Voici, d'après Plutarque, quelle avait été l'origine de l'usage et du mot.

« On les faisait remonter à Socrate, par qui Aristodème avait été conduit au banquet d'Agathon, bien qu'il n'y eût point été convié. Aristodème, en arrivant, ne s'aperçut pas que Socrate s'était arrêté à la porte ; il entra donc le premier, comme l'ombre précède le corps, lorsqu'on a le soleil par derrière. Dans la suite, quand on traita des étrangers, surtout des personnes élevées en dignité, comme on ignorait quelle serait leur suite et qui elles souhaitaient honorer, on dut les laisser libres d'inviter ceux qui leur convenaient, en les priant toutefois d'en déterminer le nom-

bre. » Sur quoi, l'un des interlocuteurs imaginés par Plutarque dit : « Que se mette à la suite d'un autre, attendre qu'il se soit baigné et parfumé, prendre son heure, c'est un assujettissement honteux, digne d'un Gnaton (parasite célèbre dans les comédies). Si l'on agit quelque part en pleine liberté, ajoute-t-il, n'est-ce pas à table surtout ? Et quel rôle y jouera celui qui n'occupe point une place légitime, et qui n'est en réalité qu'un intrus ? (Symposiastes, liv. VII., question VI.)

À Rome, le même usage existait ; chacun des conviés avait le droit d'amener un ami qui s'appelait son ombre, et l'on appelait moches ceux qui venaient sans avoir reçu d'invitation et n'accompagnaient aucun des invités. Ce titre faisait allusion à l'inconvenance de ces gens-là.

Les écrivains latins font souvent allusion à ce trait de mœurs.

On lit dans Horace (Epit., I, v, 28) :

..... Locus est et pluribus umbris.

Ailleurs (Sat., II, viii, 22) :

..... Quos Mæcenat adulescent umbras.

La phrase latine de chaque table était affectée aux ombres. On rapporte que l'empereur Adrien avait coutume de se placer sur ce quatrième lit afin de causer à son aise avec les hommes de mérite qui mangeaient à sa table en qualité d'ombres.

— Mythol. Les anciens, Grecs et Romains, entendaient par ombre l'idée qui nous reste dans la mémoire à propos des morts qui nous ont été chers, la représentation que nous nous en faisons encore. Les Grecs appelaient cette vision imaginaire *eidolon* ou *εἰδωλον*, et les Romains *simulacrum*, *umbra*. C'est cette ombre qui allait aux enfers ; ainsi Ulysse voit l'ombre d'Hercule aux enfers tandis qu'Hercule lui-même est au ciel. L'ombre de quelqu'un n'est donc ni son corps ni son âme ; c'est une image, un fantôme qui tient de l'un et de l'autre, mais en est distinct. Le vulgaire antique n'était pas sûr que l'homme eût une âme ; d'autre part, il voyait le corps de l'homme se dissoudre après sa mort ; mais il était persuadé qu'une chose survivait à la mort, le souvenir qu'il en avait dans sa conscience et que son imagination lui représentait sans cesse sous une forme palpable. De là la possibilité d'honorer ce souvenir d'un culte.

L'idée de l'existence réelle des ombres familières paraît d'origine égyptienne. Les Égyptiens gardaient d'abord leurs morts chez eux. « Cette coutume, dit un archéologue moderne, subsista fort longtemps par la facilité qu'ils avaient de les embaumer et de les conserver. Cependant l'inconvenance qui en résultait à la longue obligea ces peuples et ceux qui les imitèrent de transporter ailleurs les cadavres ; mais le souvenir des ancêtres et des bienfaits qu'on en avait reçus se perpétua chez leurs descendants ; ils s'adressèrent à eux comme à des dieux, et ils furent toujours prêts à exaucer leurs prières. »

Les petites gens, n'estimant pas que les ombres de leurs ancêtres pussent les protéger efficacement, finirent par s'adresser à d'autres ombres, à celles de leurs patrons ou de grands personnages publics. Les dieux domestiques perdirent ainsi leur caractère traditionnel, et dès lors il n'y eut plus de limites à l'envahissement des superstitions les plus étranges. Le monde invisible, ses génies, ses démons et ses anges, surtout depuis Platon et l'invasion gnostique ou alexandrine des doctrines orientales, s'empara de tout l'Occident. « Nous autres Européens modernes, dit Creuzer (Religions de l'antiquité, t. I^{er}), qui peu à peu avons dépouillé la nature de ses attributs spirituels, nous sommes étonnés aux jours d'hui quand nous entendons parler d'esprits du soleil, de la lune, des animaux, des plantes, des métaux ; de génies qui résident dans chaque corps, dans chaque membre d'un corps ; et quand on nous rappelle à ce sujet les traditions populaires et les dogmes religieux de l'antiquité, nous sommes tentés de crier au mysticisme, comme si l'on était mystique pour reconnaître un fait constant... Le sens naturel et droit des peuples de l'antiquité, tout à fait étranger à ces idées d'une mécanique et d'une physique entièrement matérielles, qui depuis ont fait tant de progrès et sont devenues dominantes, loin de voir dans le grand édifice de l'univers une machine inanimée et sans vie, y admirait la vie elle-même dans son ensemble le plus beau ; un être vivant, un animal immense. »

Durant le séjour que les âmes des morts faisaient dans les enfers, c'est-à-dire dans les lieux bas (*inferi*), elles étaient à l'état d'ombres ou mânes (*de manere*, rester), nom que les Romains donnaient assez communément aux âmes des morts. L'idée qu'on peut avoir des mânes, des lars, des ombres, est peu précise, parce qu'elle n'était pas précise dans les notions de l'antiquité, où chaque conscience se créait une idée particulière de ce qu'il fallait entendre par ces mots.

On rendait un culte aux ombres. Les rites employés se nommaient *parentalia*. Les tombeaux étaient voués aux dieux mânes, chargés de punir ceux qui les violaient. C'est pourquoi on remarque ces mots au commencement de toute inscription funéraire : *Dia manibus*. Les Romains et les Grecs, qui étaient

des races inférieures à celles de l'Orient sous le rapport de l'imagination, avaient rapaisés tous les symboles que la tradition orientale leur avait communiqués. Par *inferi*, les lieux bas, les enfers, tout par lequel les Orientaux entendaient toute la portion de l'espace soumise à l'empire des sens, les Grecs et les Romains entendaient un endroit souterrain, peut-être le centre de la terre. C'est là qu'ils avaient placé le séjour des mânes après le passage du Styx. Afin que les ombres ne vissent pas se plaindre dans les nuits sombres par des gémissements étouffés, on leur accordait une obole, prix de la traversée du Styx dans la barque de Charon. Charon se comportait quelquefois mal avec elles. Stace représente ainsi des ombres qui attendent qu'on les embarque :

*Stabant orantes primum transmittere cursum
Tendebantque manus ripæ ultioris amore
Navita, sed tristis, nunc hinc, nunc summo velis,
At alios longe summo ardet arena.*

De fait, à travers les mythes antiques, on distingue à propos des ombres et de la mort le caractère particulier de chaque race humaine. En Orient, l'imagination embellit le trépas de toutes sortes de rêves : les ombres des morts sont des étincelles de la divinité, pour qui la mort corporelle est une délivrance. En Grèce et à Rome, pas moins bien doués, mais plus positifs, le culte qu'on a pour les ombres est en raison de la crainte qu'elles inspirent. Plus on avance vers le Nord, plus la mort semble lugubre. Dans les bois sombres de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie, les ombres des morts sont de malheureux fugitifs qui entrent dans le corps des chauves-souris, des chats-huants et des oiseaux nocturnes, pour annoncer aux vivants des malheurs ; chaque nation donne à ses idées une tournure conforme à son esprit et à ses préoccupations habituelles. Les horizons noirs des contrées du Nord donnent des idées noires ; les horizons splendides de l'Orient font de la vie humaine un rêve brillant. De là le caractère différent qu'on assigne dans chaque climat à l'âme humaine et à sa destinée future.

— **Théât. Ombres chinoises.** V. CHINOIS.

— **Allus. littér.** Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre, Fable de La Fontaine dans laquelle un chien, voyant dans l'eau la proie qu'il emporte, lâche celle-ci pour l'ombre. C'est l'image de ceux qui abandonnent un bien, un avantage réel, pour courir après l'incertain. Cette fable, très-courte, n'offre aucun vers marquant, et, dans les applications, c'est toujours à la fable elle-même, au titre pur et simple que l'on fait allusion.

« Damis a un défaut, le pire de tous ; ses qualités n'attachent pas. Il est désintéressé, mais il ignore le prix de ce qu'il sacrifie. Il pouvait épouser une riche héritière, il la cède à un ami. Le beau mérite, il n'en est pas amoureux. On ne lui veut ni mal ni bien, parce qu'on n'est pas sûr qu'il sache discerner l'un de l'autre ; et quand, à la fin de la pièce, il s'écrit :

« *Muse, tenes-moi lieu de fortune et d'amour !*
il fait penser à la fable du Chien qui lâche sa proie pour l'ombre. »

NISARD.

« Nous sommes partis du même point, vous et moi, il y a une dizaine d'années ; pourquoi n'ai-je pas suivi le même chemin que vous ? Oui, la vraie vie est en province, et ceux qui courent, bride abattue, sur le pavé de Paris abandonnent la proie pour l'ombre. »

ED. ABOUT.

« Comment ! tu ne nous suis pas ; cette dame n'a plus d'autre cavalier que toi... Mais, j'ai rendez-vous à sept heures chez Meyerbeer. »

« Rogier fut pris d'un fou rire. Il offrit son bras à la belle dame, qui le salua d'un petit air moqueur. »

« J'avais quitté la proie pour l'ombre... comme toujours ! »

GÉRARD DE NERVAL.

Ombre (L'), opéra-comique en trois actes, livret de M. de Saint-Georges, musique de M. de Flotow ; représenté à l'Opéra-Comique le 7 juillet 1870. Cet ouvrage est certainement l'un des plus distingués qu'on ait écrits dans ces dernières années ; son succès a été interrompu par la guerre et on ne peut douter qu'il ne devienne un digne pendant de *Martha*. Le livret est très-dramatique et intéressant. Les détails en sont poétiques et émouvants. Le comte de Rollecourt, officier du maréchal de Villars, sauve une famille de protestants qu'on allait massacrer ; on le condamne à mort pour ce fait. Une jeune fille, élevée dans le château de Rollecourt, et qui, à l'insu du comte, a conçu pour lui un amour ardent, Jeanne, le voit tomber sous les balles des soldats ; nul doute, son maître est mort ; mais le comte a été sauvé par le capitaine chargé de l'exécution. Il se réfugie dans un village et se fait passer pour un artisan, sculpteur en bois, sous le nom de Fabrice ; la fermière ne le regarde pas avec indifférence ; le médecin du village, Antoine Mirouet, se sent lié avec le jeune sculpteur ; tout ce monde se prépare à fêter la Saint-

Fabrice, lorsqu'une jeune fille se présente à la ferme ; elle demande à remplacer la servante du sculpteur, qui l'a quittée depuis quelques jours. Fabrice l'accueille ; mais, en le voyant, Jeanne reste stupéfaite et ne peut détacher ses regards de cet homme qui a tous les traits de son maître qu'elle a vu fusiller ; après divers incidents, Jeanne raconte à la fermière la passion insensée et secrète qu'elle a conçue pour son jeune maître, et les sentiments qui l'animent en présence d'un autre lui-même dont elle ne peut s'expliquer la si parfaite ressemblance. Fabrice a entendu cette conversation, et, loin de démentir Jeanne, il l'entretient dans la pensée que cette ressemblance est purement imaginaire. Mais bientôt le secret se découvre, et il apprend que le capitaine qui s'est prêté au simulacre d'exécution va être fusillé. Rollecourt n'hésite pas ; profitant de la nuit, il revêt son uniforme et se dispose à partir. Un rayon de lune le trahit aux yeux de Jeanne, qui le retrouve tel qu'elle l'a connu. Elle se jette à ses genoux, lui avoue sa tendresse, le conjure de rester. Le devoir impérieux de l'honneur l'emporte dans le cœur de Rollecourt, qui quitte Jeanne dans la laissent évanouie. Au troisième acte, Rollecourt a obtenu un sursis de vingt-quatre heures et veut en profiter pour épouser l'orpheline et lui laisser son nom et sa fortune. Jeanne s'abandonne à toute l'illusion de son bonheur ; elle se laisse parer pour la cérémonie, elle reçoit l'anneau nuptial ; le mariage est célébré. Mais le secret fatal lui est révélé. Le comte, cette fois, va la quitter pour toujours. On comprend tout cette scène de larmes, de prières, de résistance. Heureusement la docteur Mirouet apporte la nouvelle de la grâce accordée par le maréchal de Villars aux deux officiers.

Ce livret est très-favorable à l'œuvre musicale, à cause des situations pathétiques et originales qu'il présente, et du caractère bien marqué de chacun des quatre personnages mis en scène ; car il n'y a dans l'*Ombre* que quatre voix, sans mélange de chœurs. La partition est une digne émule de celle de *Martha*. L'inspiration y est moins abondante ; il y a plus de recherche et d'effort ; néanmoins, tout y est traité avec goût et distinction. Le travail harmonique laisse pourtant quelque chose à désirer ; on trouve des modulations éloignées d'un fâcheux effet, surtout dans l'ouverture. Lorsque M. de Flotow veut être savant musicien, il s'égare ; quand il se contente d'écrire sous la dictée de son inspiration, il exprime avec beaucoup de naturel le sens dramatique, et l'expression mélodique est à la fois juste et agréable. L'ouverture débute par un larghetto pathétique et doux ; l'allegra qui suit est formé en partie du motif des couplets du docteur : *Quand je monte Cocotte*. La transposition dans plusieurs tons de ce motif gracieux, qui doit son succès à sa parfaite adaptation aux paroles, n'est pas toujours heureuse. Les couplets du docteur sont très-réussis ; le quatuor du premier acte est le morceau le plus important de tout l'ouvrage ; l'andante : *La nuit approche, voici l'heure*, est d'un rythme gracieux, et, lorsque le motif est exécuté pour la seconde fois, la voix de soprano dessine des broderies d'un charme effé. Toute cette première partie du quatuor mrite d'être rangée au nombre des plus jolis morceaux du répertoire de l'Opéra-Comique. Le deuxième acte précède d'une sorte de rêverie symphonique. La sonorité en est douce et habilement conduite, mais la mélodie contournée. Les couplets du docteur : *Une femme douce et gentille*, qui sont loin de valoir ceux qu'Auber mettait dans ses opéras-comiques, ont le ton gaulois. Quant au second quatuor : *Un mot, chère voisine*, il ne vaut pas le premier, mais il est très-scénique et se termine par un allegretto d'une gaieté communicative. Le duo de Jeanne et de Fabrice : *D'où vient que maintenant près d'elle*, est à la fois d'une vérité d'expression très-soutenue et d'un charme mélodique incontestable. Bien écrit pour les voix, il prendra place dans le répertoire des chanteurs.

Au troisième acte, la romance de Fabrice : *Pauvre ange dont la triste vie*, n'est qu'une inspiration distinguée. Elle est loin de rendre tout ce que la situation a de poignant. Après un assez joli trio, avec effet de cloches sonnant le mariage, et une romance médiocre du docteur, l'opéra se termine par un trio dramatique, dans lequel on peut admirer une phrase large et belle chantée à l'unisson, et par la reprise finale du chœur des cloches. L'*Ombre* restera un des jolis ouvrages du répertoire de l'Opéra-Comique.

OMBRE s. m. (on-bre — lat. *umber*, mot venu des langues celtiques. Quand les peuplades ibériques furent chassées de leurs montagnes par l'invasion des Celtes descendus en Espagne, elles redirent elles-mêmes vers le nord-est et pénétrèrent sur les Pyrénées orientales dans le midi de la Gaule. Cette irruption détermina une nouvelle réaction parmi les tribus gauloises de l'intérieur. Elles lancèrent une grande expédition du haut des Alpes sur les plaines de l'Italie. Les guerriers de cette nouvelle confédération se donnèrent le nom altier d'*Amhra*, les vail-lants. Ces *Amhra* ou *Ombres*, comme les appelèrent les Latins, divisèrent leur empire en trois vastes provinces, qu'ils appelèrent *l'Ombrie* ou basse Ombrie, *is*, *is*, *is*, bas en gub-

lique ; *Oll-Ombrie* ou haute Ombrie, *gadli-que* *oil*, *all*, *all*, du même radical que le latin *all*, et *Vel-Ombrie* ou Ombrie du littoral gaulique *bil*, *uil*, *bord*, *rivage*). Hist. Nom donné par les Latins aux Gaulois qui occupèrent le pays appelé plus tard Ombrie.

— Jeux. S'écrit quelquefois pour **HOMBR**. — Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des salmonides, dont l'espèce type vit dans les eaux de l'Europe : **L'ombre commun**. Le lac de Genève est le théâtre de ces ombres par excellence et des truites aussi. (Grimald.) Les ombres ont à peu près les habitudes des saumons. (C. d'Orbigny.) *l'Ombre bleu*. Nom donné quelquefois au corégone, *l'Ombre chevalier*. Variété de truite : dans le Cantal, les rivières sont poissonneuses ; on y trouve, entre autres poissons, d'excellent saumon, de la truite et un poisson recherché des gourmets, l'**OMBRE CHEVALIER**. (A. Hugo.) *l'Ombre de mer*, espèce de sciène, qu'on appelle aussi **CORDEAU DE MER**.

— Encycl. Ichthyol. Les ombres forment un genre de poissons établi par Cuvier aux dépens du genre saumon, lequel est devenu une famille ne renfermant pas moins de vingt et un genres, dont l'*ombre* fait partie. Ce genre diffère des autres saumons en ce que les espèces dont il se compose ont la bouche très-peu fendue et les dents très-fines ; la première nageoire dorsale est longue et haute. Le corps est élégant et couvert d'écaillés encore plus grandes que celles des saumons.

Les ombres aiment l'eau rapide, froide et pure, avec un fond de sable ou de cailloux ; on les trouve dans les ruisseaux ombragés qui ramont dans les montagnes des montagnes. En Laponie, ils sont si communs que les habitants se servent de leurs viscères au lieu de présure pour faire leurs fromages avec le lait des rennes. Ils ne paraissent pas être indigènes de la Norvège, mais on les trouve aussi en Silésie et en Prusse, où ils se nourrissent d'escargots et d'autres coquillages dont on trouve les débris, en grande quantité, dans leur estomac, ainsi que des restes d'insectes et de petits poissons. Ils aiment, de préférence, les œufs de la truite, ce qui fait présumer aux pêcheurs suédois que la truite n'est pas loin quand ils en rencontrent. *l'Ombre* croît si vite, qu'en fort peu de temps il atteint une longueur de 0m,35 à 0m,60 et pèse de 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi. Ce poisson fraye en avril ou en mai et dépose ses œufs sur les pierres du fond ; il nage alors très-vite et est, par conséquent, fort difficile à prendre au coup de frappe. Des auteurs citent un assez grand nombre d'espèces, presque toutes originaires du nord de l'Europe ; mais ce genre est encore fort peu connu et même si peu étudié que la plupart des naturalistes le font consister en une seule espèce.

l'Ombre commun atteint jusqu'à 0m,70 de longueur. Ce poisson a la tête petite, arrondie, parsemée de points noirs, brune, avec les côtés d'un blanc bleuâtre. Le ventre est blanc ; les nageoires sont, en général, blanches à la poitrine, rouges au ventre et à la queue, et d'un bleu violet sur le dos.

l'Ombre commun aime les ruisseaux frais, principalement ceux des montagnes ; il se nourrit de mollusques et d'insectes ; on le trouve, non-seulement dans les contrées du Nord, mais aussi dans les eaux douces de l'Auvergne, de la Suisse et de l'Alsace. Il remonte, comme le saumon, au printemps, les cours d'eau pour la ponte. Sa chair, blanche, est très-délicate et très-saine.

On prend l'*ombre* avec le coleret, la louve, la nasse et la ligne, surtout quand on met des insectes pour appât. Sa chair est blanche, douce et de très-bon goût ; les anciens en faisaient grand cas, et, de nos jours, il y a encore divers endroits où cette pêche est réservée au seigneur. Afin de laisser grossir les ombres, il faut que les mailles du filet dont on se sert pour les pêcher soient assez larges pour laisser passer les petits poissons. L'automne est le temps où ils sont le plus gras ; mais c'est en hiver, surtout quand il fait bien froid, qu'ils sont de meilleur goût. Ce poisson ne multiplie pas considérablement, d'abord parce que les oiseaux pêcheurs en sont fort avides, il périr dès qu'il est hors de l'eau ou dans une eau tranquille ; aussi est-il difficile de le transporter dans d'autres rivières que celles qu'il habite ordinairement ; si l'on veut conserver ce poisson dans des huches, il faut qu'elles soient placées dans le courant d'une rivière. Une chose fort remarquable est l'odeur qui s'exhale de son corps, et qui tient à ce que les ombres avaient des insectes qui ont une odeur très-forte. Au printemps, les ombres remontent la mer du Nord et la Baltique et entrent dans les fleuves, de même que le saumon, pour y déposer leur frai. Ces poissons sont connus dans un grand nombre de pays et sont fort estimés.

l'Ombre chevalier est verdâtre sur le dos, blanc sous le ventre, avec des taches noires manquant rarement. Du reste, il se rapproche assez par ses caractères de l'*ombre commun* dont nous venons de nous occuper. Par ses dimensions et sa taille, il tient le milieu entre la truite et le saumon. Ce poisson est rare en France, mais on le rencontre assez communément dans les lacs de Genève et de Neuchâtel. M. Coste a tenté de l'importer dans nos lacs et nos étangs. Il serait à désirer que cette tentative eût le succès qu'a espéré son

auteur, car la chair de l'*ombre chevalier* jouit d'une réputation méritée. On le pêche du reste avec les mêmes engins et les mêmes amorces que la truite et le saumon. Nous devons faire remarquer que le genre des ombres est encore fort peu connu, bien que le plus grand nombre de ses espèces vive dans les eaux douces de notre Europe civilisée.

OMBRÉ, ÉE (on-bré) part. passé du v. *Ombrer*. On l'a marqué les parties sombres représentant des ombres : *Dessin OMBRÉ*. *Gravure OMBRÉE*.

— Par ext. Marqué à certains endroits de couleurs plus sombres : *La poitrine et le ventre sont d'un jaune OMBRÉ de fauve*. (Buff.)

— Blas. Se dit des édifices et autres objets à plusieurs faces, dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent pour marquer l'ombre : *Chapelle de Jumillac* ; *D'azur, à une chapelle d'or OMBRÉE de sinople*.

OMBRÉLLAIRE adj. (on-brèl-lè-re — rad. *ombrelle*). Hist. nat. Disposé en forme d'ombrelle. l'Peu usité.

OMBRÉLLE s. f. (on-brè-le — rad. *ombre*). Petit parasol dont se servent généralement les dames : **OMBRÉLLE de soie**. *Ouvrir son OMBRÉLLE*. *Sortir sans OMBRÉLLE*.

— Par anal. Objet disposé en forme d'ombrelle, de parasol : *Ces pins nous accueillirent sous leur OMBRÉLLE légère*. (Michelet.)

— Ornith. Genre de passereaux, de la famille des dentirostres.

— Mull. Genre de gastéropodes, de l'ordre des interbranchés, comprenant deux espèces, dont l'une vit dans la Méditerranée et l'autre dans la mer des Indes : **l'OMBRÉLLE** a le corps fort épais, ovulaire. (Dujardin.) Corps des méduses, qui a la forme d'une ombrelle.

— Encycl. Mœurs et Coutumes. Quoique ce mot ne fût pas d'un usage général avant le dix-neuvième siècle, si bien qu'on ne le trouve pas dans le *Dictionnaire de Trévoux*, nous le trouvons pourtant dans Montaigne : « Nulle saison m'est ennemie que le chaud aspre d'un soleil poignant ; car les ombrelles, de quoi, depuis les anciens Romains, l'Italie se sert, chargent plus le bras qu'elles ne déchargent la tête. » L'usage de l'*ombrelle* remonte à l'antiquité la plus reculée. Il était répandu chez les Romains, chez les Grecs et chez tous les peuples de l'Orient. Les femmes, comme les grands seigneurs, les faisaient porter au-dessus de leur tête par un esclave. On les désignait sous les noms de *tholium* et *umbella* ; ainsi, Pollux dit : *Tholium reticulum quoddam fastigium et fornicum quo pro umbella mulieres utuntur*. « Un petit dôme en réseau dont les femmes se servent pour ombrelle. » Martial en parle également. Les ombrelles des dames romaines étaient montées sur le bambou des Indes ou l'ivoire incrusté d'or et de pierreries. Elles avaient la forme du dôme encore en usage dans les cérémonies catholiques. On en trouve la preuve dans le traité de Pline, sous le titre *De umbella gestatoria commentarium*, et dans la collection des peintures des vases antiques. Aux processions de la déesse Aléa et à celles qui se célébraient en Arcadie en l'honneur de l'Acchus, une jeune vierge était chargée de porter un parasol sacré au-dessus de la statue du dieu.

En Chine, le parasol est une marque de distinction. On reconnaît un dignitaire selon que l'on porte devant lui un parasol à double ou à triple étage. Le parasol à quatre étages est réservé à la majesté impériale ou à ses représentants les plus immédiats. Ces sortes de parasols sont placés à bord des bâtiments, de manière à être vus de tous les côtés à la fois, afin d'imprimer le respect. A cette marque de l'autorité souveraine, tous les navires que rencontre le redoutable mandataire doivent se ranger pour lui faire place.

Les parasols, communs en Chine, se font en papier huilé et coloré, avec des sentences de Confucius et des figures ou des allégories religieuses. Les branches ou arcs-boutants sont en bois léger et flexible, et les tiges en bambou.

Au Japon, aux Indes, dans presque toute l'Asie, le parasol a sa place, non-seulement dans la vie ordinaire, mais encore dans les fêtes et cérémonies publiques et religieuses. Les dieux, les fétiches, les bramines, les bonzes, les talapains, les rois et les princes sont tous couverts de splendides parasols. Dans la grande procession de Jageronot, où plus de cent mille pèlerins se réunissent, les bramines marchent autour du char triomphal de Viechnou, portant tous des parasols faits avec de riches étoffes de l'Inde et ornés de perles et de pierres précieuses. Dans la fête solennelle de Sapan-Gianchel, au royaume de Pégu, les plus beaux éléphants du roi sont couverts d'innombrables parasols faits avec les étoffes les plus exotiques.

Les souverains indiens, en témoignage de leur haute considération pour les ruisseaux avec lesquels ils entrent en relations de bonne amitié, remettent-ont aux ambassadeurs des parasols d'un riche tissu de soie et rehaussés d'ornements d'or et de perles. Le reine de Travancore, dans l'Indoustan, avait au-dessus de son trône un magnifique parasol orné de franges ; il était appelé le parasol d'Etat. Il est aujourd'hui au musée militaire et naval de Londres. A Siam, aux îles Molu-

ques, à Java, à Caylan, on retrouve des exemples de la haute faveur dont jouit le parasol.

L'ombrelle, cette légère et gracieuse transformation du parasol, était connue en France au XVIII^e siècle. Mais c'est seulement depuis l'abolition des maîtrises en 1791, que la fabrication s'est perfectionnée et que l'usage de cet objet est devenu général dans le monde entier. En Espagne et dans l'Amérique du Sud, l'ombrelle se substitue à la mode de l'éventail. Les dames turques se servent d'ombrelles sortées de fabriques françaises. En Egypte, Méhémet-Ali en adopta l'usage, ainsi que tous les seigneurs et les hauts personnages de sa cour. On raconte que plusieurs dames ont assisté à la bataille de Nezbib couvertes d'ombrelles de nos magasins. La reine Victoria, en reconnaissance des cadeaux qu'elle avait reçus du sultan Mahmoud, ne crut pouvoir lui envoyer un plus agréable souvenir qu'une ombrelle qui coûtait 80,000 francs. Le marquis de Custine, dans son *Voyage en Russie*, signale l'usage que font de l'ombrelle les paysans russes des environs de Nijni-Novogorod.

— Moll. Les ombrelles ont le corps fort épais, ovulaire; la tête non distincte; la bouche au fond d'une petite cavité en entonnoir, située dans le sinus antérieur du pied, qui est très-ample, lisse et plat en dessous, et débordant de tous les côtés; elle est munie de quatre tentacules, dont les deux supérieurs sont plus épais, tronqués et comme lamelleux; les branches sont foliacées et disposées en cordon entre le pied et le rebord du manteau. La coquille, placée extérieurement sur le dos de l'animal, est blanche, orbiculaire, un peu irrégulière, presque plane, à bords tranchants, légèrement convexe en dessus. Ce genre, confondu autrefois avec les patelles, renferme deux espèces : l'une, qui habite dans la Méditerranée; l'autre, plus grande, trouvée dans l'océan Indien et appelée vulgairement *parasol chinois*.

OMBRELLE, ÉE adj. (on-brèl-lé — rad. ombrelle). Hist. nat. Qui porte un appendice en forme d'ombrelle. || Peu usité.

OMBRELLIFORME adj. (on-brèl-li-forme — de ombrelle, et de forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une ombrelle. || Peu usité; on dit OMBELLIFORME.

OMBER v. a. ou tr. (on-bré — rad. ombre). B.-arts. Marquer les ombres de : OMBER un dessin.

— Par ext. Donner une couleur sombre à : Comme chez les Turques, la teinture OMBER leurs paupières et prolonge l'arc de leurs sourcils. (G. de Nerv.)

OMBERETTE s. f. (on-brète — rad. ombre). Petit parasol, ombrelle. || Vieux mot.

— Ornith. Genre d'oiseaux échassiers culirostres, voisins des cigognes, dont l'espèce type habite l'Afrique : L'OMBRETTÉ du Sénégal a l'ociput garni d'une tuppe. (Z. Gerbe.)

— Encycl. Les ombrettes ont pour caractères génériques : un bec comprimé, mou, en lame courbée à la pointe; la mandibule surmontée dans toute sa longueur par une arête saillante, accompagnée d'une rainure; les narines basales, longues, linéaires, à noûtes fermées par une membrane; les ailes subcassées; quatre doigts, les trois de devant réunis jusqu'à la première articulation par une membrane découpée, le pouce libre et portant à terre. L'ombrette du Sénégal est l'espèce type du genre. Elle est de la taille de la corneille. Son plumage est généralement d'un brun cendré, avec des reflets irisés violets; la nuque est garnie de longues plumes touffues, étroites et flexibles, qui tombent sur le dos en forme d'aigrette. Les mœurs de cet oiseau sont encore à peu près inconnues.

OMBREUSEMENT adv. (on-bre-u-se-man — rad. ombreux). De manière à donner de l'ombre, beaucoup d'ombre : Branchages OMBREUSEMENT entrelacés. || Obscurement. || Vieux mot.

OMBREUX, EUSE adj. (on-bre-u-se — rad. ombre). Qui donne de l'ombre, dont l'ombre est épaisse : Bois OMBREUX, Forêt OMBREUSE. Allée OMBREUSE. || Couvert d'ombre : Vallée OMBREUSE.

Dans les vallons ombreux quel pasteur fait entendre
Les soupirs de la flûte harmonieuse et tendre ?
A. CHÉNIER.

Dans la vallée ombreuse,
Reste où ton Dieu te creuse
Un lit plus abrité.

V. UIOO.

— Par ext. Sombre, ténébreux :

O ma belle maîtresse, hé que je voudrais bien
Qu'après notes trépas, dans nos fosses ombreuses,
Nous fussions la chanson des bouches amoureuses !
RONSARD.

— Bot. Qui croît dans les lieux ombragés.

OMBRIE s. f. (ou-bri). Ornith. Syn. de PHALARIS.

OMBRIE, en lat. *Ombria*, contrée de l'Italie ancienne, entre l'Etrurie et la mer Adriatique; villes principales, Fuliginio, Sena Gallica, Iguvium. Les Ombriens étaient d'origine gauloise. Ils prirent part aux guerres des Etrusques et des Samnites contre les Romains. Ils furent soumis par ces derniers 280 ans avant notre ère. L'Ombrie fait partie du royaume

d'Italie depuis la chute du pouvoir temporel des papes, auxquels elle appartenait autrefois; elle correspondait, à cette époque, au territoire désigné sous le nom de délégation de Spolète.

Ombrie (ÉCOLE D'). L'Ombrie a donné son nom à une école de peinture qui compte des artistes illustres. Nous allons citer quelques noms, renvoyant pour plus de détails aux biographies de ces personnages.

Avant le Pérugin, qui fut le prince de l'école ombrienne, depuis longtemps déjà, à côté de l'école naturaliste de Florence, se dressait, mais modestement, à Pérouse une école qui alliait à la grâce les traditions du style pieux; son exécution était médiocre, mais le sentiment était partout cherché, compris, trouvé, et, parmi les peintres qui précéderent le Pérugin, Florentino di Lorenzo et Nicolo Alunno, dit *Fuligno*, eurent le mérite de communiquer à l'école ombrienne la tendance dominante qui la caractérise, c'est-à-dire une expression naïve et attachante dans la figure. Mais c'est dans le Pérugin que toute l'histoire de cette école doit se resumer. Si les compositions de ce grand artiste manquent de variété, si sa manière est assée, il est communicatif aux têtes cette grâce mystique que Raphaël, son élève, ne devait jamais oublier. Après le Pérugin, le Pinturicchio, qui fut le peintre d'histoire de l'école d'Ombrie, l'Ingegno, Giovanni lo Spagna, Giannicola, Tiberio d'Assisi, Eusebio Spagno, Domenico di Paris, Alfani et Orazio Alfani, Girolamo Genga et Adone Doni continuèrent la brillante période qu'il avait ouverte. On range aussi dans l'école ombrienne Giovanni Santi, père de Raphaël, qui rendait avec un charme infini les têtes d'enfants, et enfin, comme le dernier des peintres qui formeront la liste de ceux qui produisirent l'école d'Ombrie, Francesco Raibolini de Bologne, après lequel cette école, avec Raphaël, se fonda dans l'école romaine.

OMBIEN, IENNE s. et adj. (on-bri-an, i-è-ne). Géogr. Habitant de l'Ombrie, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les OMBIENS. La population OMBRIENNE. Les Gaulois OMBRIENS.

— s. m. Langue parlée dans l'Ombrie.

OMBRIÈRE adj. (on-bri-ère — du lat. *umbra*, ombre; *fero*, je porte). Qui donne de l'ombre, qui garantit du soleil. || Peu usité.

OMBRINE s. f. (on-bri-ne — dimin. de ombre, poisson). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciaenoides, comprenant une dizaine d'espèces, dont une seule vit dans nos mers : L'OMBRINE commune ou daine est très-abondante dans la Méditerranée. (A. Dupuis.)

— Encycl. Les ombres sont très-voisines des sciaenides, dont elles se distinguent surtout par leur museau beaucoup plus saillant, la présence d'un barbillon sous la mâchoire inférieure, l'opercule dentelé, les dents en velours, une seconde nageoire dorsale plus grande et beaucoup plus longue que la première. L'ombrie commune a la tête comprimée, écailleuse; le corps large et aplati; le dos arrondi et arqué; les écailles larges et rhomboïdales; sa couleur est d'un jaune citron, avec des raies métalliques sur les flancs, le ventre blanc, les nageoires dorsales brunes, la nageoire postérieure rayée de bleuâtre, les nageoires pectorales et ventrales noires, la nageoire anale rougeâtre. « Ce poisson, dit Guichenot, atteint une grandeur considérable. Il se trouve, selon quelques auteurs, dans les endroits pierreux; il fraye en automne et dépose ses œufs près des riviages, entre les éponges de mer. Il se nourrit de vers et principalement de zoophytes, que l'on trouve dans son estomac. Il a la chair ferme et digestive, comme tous les poissons qui vivent dans les fonds pierreux; petit, on le mange frit; on fait cuire les grands au sel et à l'eau, et on les sert à l'huile ou au beurre fondu, avec du jus de citron. Il faut que la tête de ce poisson ait passé autrefois à Rome pour un morceau très-friand, puisqu'il en fallait faire, suivant Rondelet, des présents aux triomphes. » L'ombrie des États-Unis, ou *albune*, est plus allongée et moins bombée que la précédente; elle n'est pas rare à New-York, mais devient plus commune, d'après quelques voyageurs, sur les côtes de la Caroline; elle se tient au fond des eaux et se prend aisément à l'hameçon, surtout quand la mer est calme. Les Anglo-Américains, pour marquer la haute estime qu'ils en font, lui ont donné le nom de *king fish* (poisson royal).

OMBRIOS adj. (on-bri-oss — mot gr. qui signifie pluvieux, et est formé de ombros, pluie). Mythol. gr. Epithète de Jupiter, adoré sur le mont Hymette.

OMBROMÈTRE s. m. (on-bro-mè-tre — du gr. ombros, pluie; metron, mesure). Le greco ombros est le même que le latin *imber*, sanscrit *ambha*, pluie, rosée, de la racine sanscrit *amb* ou *amb*, aller, mouvoir, proprement la pluie qui tombe. Physiq. Instrument propre à déterminer la quantité de pluie tombée en un lieu et dans un temps donné. || On dit moins bien *PLUVIOMÈTRE*.

OMBROMÉTRIE s. f. (on-bro-mé-tri — rad. ombromètre). Physiq. Art ou manière de mesurer la quantité de pluie tombée pendant un temps et dans un lieu donné.

OMBROMÉTRIQUE adj. (on-bro-mé-tri-ko

— rad. ombrométrie). Physiq. Qui a rapport à l'ombrométrie. || Appareil OMBROMÉTRIQUE.

OMBRONE, en lat. *Umbra*, rivière d'Italie, province de Sienna. Elle descend des Apennins et se perd dans la mer Tyrrhénienne, après un cours de 110 kilom. Ses principaux affluents sont : l'Arbia, le Mersa, le Lanzo et Orcia. Cette rivière donnait autrefois son nom à un département de l'Empire français, dont le ch.-l. était Sienna.

OMBROPHORE adj. (on-bro-fo-re — du gr. ombros, pluie; phoros, porteur). Qui amène la pluie, || Mot de Rabelais.

OMBROPHYTE s. m. (on-bro-fite — du gr. ombros, pluie; phuton, plante). Bot. Genre de plantes charnues, de la famille des balanophorées, tribu des lophophytées, comprenant des espèces qui croissent dans les forêts des Andes du Pérou.

O'MEARA (Barry-Edouard), chirurgien anglais, né en Irlande en 1788, mort en 1836. A dix-huit ans, il entra dans l'armée comme aide-chirurgien, passa ensuite dans la marine, et il était chirurgien-major du *Bellerophon* en 1815, lorsque Napoléon, tombé du trône, se rendit sur ce vaisseau. Pendant la traversée de Rochefort à Plymouth, O'Meara, qui connaissait l'italien, eut l'occasion de s'entretenir avec l'empereur déchu. Il lui plut par sa conversation, par ses manières, et lorsque le médecin français qui avait suivi Napoléon jusqu'en Angleterre eut refusé d'aller plus loin, le duc de Rovigo proposa au chirurgien anglais d'accompagner le captif à Sainte-Hélène. O'Meara accepta cette offre, après avoir obtenu le consentement de l'amiral Keith et l'autorisation de revenir dans son pays quand il le voudrait. Il conserva, en outre, son grade dans la marine. Au mois d'octobre 1815, Napoléon débarqua à l'île de Sainte-Hélène. Presque chaque jour il voyait O'Meara, s'entretenant avec lui, lui racontant les événements de sa vie étonnante, et le docteur soignait avec soin ces causeries d'un si haut intérêt pour l'histoire. Pendant cinq mois, O'Meara put communiquer en toute liberté avec le vaincu de Waterloo; mais plus tard ayant refusé de se soumettre aux exigences, devenues d'ailleurs beaucoup plus strictes de la surveillance, il fut mis aux arrêts, avec défense de voir son client, et destitué de ses fonctions. Le chirurgien n'alla pas moins voir Napoléon, qui, dans un dernier entretien, l'engagea à retourner en Europe, bien que, sa santé s'altérant de plus en plus, il eût grand besoin du seul docteur en qui il eût confiance. Il lui demanda de se rendre auprès de Marie-Louise, puis d'aller demander à son frère Joseph le paquet de lettres qu'il lui avait remises à Rochefort, et qui venaient des empereurs de Russie et d'Autriche, du roi de Prusse, etc., de publier ces lettres « pour couvrir de honte ces souverains, qui, lorsqu'il était puissant, léchaient la poussière de ses pieds, » et lui donna divers autres ordres qui témoignaient de toute sa confiance et de toute son estime. A peine de retour en Angleterre, il adressa à l'amiral (23 octobre 1818) une lettre devenue fameuse, dans laquelle il exposait avec énergie ce qu'il appelait l'indigne conduite d'Hudson Lowe envers le captif. Les lords de l'airain répondirent à cette lettre en destituant son auteur et en le privant même de la pension à laquelle il avait droit. O'Meara ne put obtenir de se rendre auprès de Marie-Louise et ne fut pas plus heureux au sujet de la correspondance laissée par Napoléon à l'ex-roi Joseph. Cette correspondance, confiée à des mains infidèles, avait été livrée à prix d'or aux souverains qui avaient tant d'intérêt à la faire disparaître. O'Meara passa les dernières années de sa vie dans la retraite, près de Londres. Il publia toutes les notes recueillies à Sainte-Hélène. Il est assurément l'écrivain qui a le plus contribué à faire de son compatriote Hudson Lowe une sorte de tyran odieux. On sait maintenant ce qu'il faut penser des prétendues persécutions exercées sur le despotisme vaincu, réduit à l'impuissance et devenu irritabile à l'excès, par le gouverneur de Sainte-Hélène. La lumière est aujourd'hui complètement faite sur ce point, et O'Meara, en écrivant, a cédé à ses rancunes personnelles quand il n'aurait dû obéir qu'à la vérité. Ses principales publications sont : *Relation des événements arrivés à Sainte-Hélène postérieurement à la nomination de sir Hudson Lowe au gouvernement de cette île*, en réponse à une brochure anonyme intitulée : *Faits démonstratifs des traitements qu'on a fait éprouver à Napoléon Bonaparte*, conformes, etc. (Paris, 1819, in-8°); *Documents particuliers sur Napoléon*, d'après les données fournies par Napoléon lui-même et par des personnes qui ont vécu dans son intimité (Paris, 1819, in-8°), ouvrage également connu sous le titre de : *Lettres du Cap de Bonne-Espérance*; *Documents historiques sur la naissance et la mort de Napoléon Bonaparte* (1821); *Napoléon en exil ou l'Écho de Sainte-Hélène*, ouvrage contenant les opinions et les réflexions de Napoléon sur les événements les plus importants de sa vie (1822), traduit en français par Mme Collet (1822), puis par A. Roy (Londres, 1823, 2 vol. in-8°). Ce livre, qui eut un grand retentissement, fut poursuivi par Hudson Lowe; mais les tribunaux ne prononcèrent aucun arrêt contre le docteur. Il dut cependant fournir caution comme

quoi il n'attaquerait plus Hudson Lowe à l'avenir et ne le provoquerait pas en duel.

OMEDWADRA, district de l'Indoustan, province de Sindhyah; ch.-l., Radjghor.

OMÉGA s. m. (o-mé-ga — gr. *oméga*; de o, et de mega, grand). Dernière lettre de l'alphabet grec, équivalant à un o long.

— Fig. *L'alpha et l'oméga*, Le commencement et la fin, le premier et le dernier terme. V. ALPHA.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de phalène, sur les ailes de laquelle on aperçoit la figure d'un oméga.

OMEGADON s. m. (o-mé-ga-don — de oméga, et du gr. *odon*, dent, par allusion à la forme des dents molaires). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, connu par des débris fossiles trouvés dans les collines du Puy-de-Dôme.

OMEIS (Magnus-Daniel), philologue et poète allemand, né à Nuremberg en 1646, mort en 1708. Il prit à vingt ans le grade de docteur en philosophie et reçut la couronne poétique à Altdorf, puis fut chargé de faire l'éducation du fils d'un diplomate prussien (1768). Après avoir visité l'Autriche, il revint à Altdorf, où il devint professeur d'éloquence en 1674, et de morale en 1677. Un poème, qu'il écrivit en l'honneur de l'empereur Léopold, lui valut le titre de comte palatin (1694), et, trois ans plus tard, il devint président de la Société littéraire de l'ordre des fleurs. Omeis avait été plusieurs fois doyen de la Faculté de philosophie, lorsqu'il mourut. Il contribua à perfectionner la langue poétique de l'Allemand, alors dans son enfance, mais ses poésies sont depuis longtemps tombées dans l'oubli. Il a laissé, en outre, un nombre considérable de petits traités en latin, de thèses, etc., sur des sujets de philosophie, de théologie, de philologie. Nous nous bornerons à citer de lui : *De eruditio Germanica multitudine* (Altdorf, 1688, in-4°); *De stoicorum philosophia morali* (Altdorf, 1699); *De exaptationibus apud veteres gentiles utiatis* (Altdorf, 1700, in-4°); *De officiis erga bruta* (Altdorf, 1702); *Instruction approfondie pour la poésie allemande* (Altdorf, 1704); *Cantiques* (Nuremberg, 1706); *De claris Norimbergensibus* (Nuremberg, 1708).

OMEKON, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Iakoutsk. Elle descend du versant N.-O. des monts Stanovoi et débouche dans l'Indighirka, après un cours d'environ 175 kilom.

OMELETTE s. f. (o-me-lète — La forme ancienne *amelette*, que l'on trouve dès le XVI^e siècle, donnerait quelque appui à l'opinion de ceux qui voient dans ce mot un diminutif d'*âme*, l'*âme*, le dedans de l'œuf. Mais, dès le XVI^e siècle, on a dit *amelle* et *amète*, sans doute parce que l'*omelette* est plate comme une *amelle*; et c'est là que M. Littré croit voir la véritable étymologie. On a proposé beaucoup d'autres explications. La Motte Le Vayer le tire d'*œufs mêlés*; Lancelot indique le grec *amulaton*, mot imaginaire devant signifier *delayé ensemble*; Boudelot fait venir *omelette* du latin *ovum molle*, œuf moulet; d'autres enfin le rapportent au grec *omelia*, composé de *ôn*, œuf, et *meli*, miel. Scheler remarque que, puisqu'on s'est mis en si grands frais d'imagination, on aurait encore pu invoquer pour la forme populaire *amelette* l'espagnol *almudrote*, qui signifie un composé de lait, de fromage et d'herbes. Art culin. Œufs que l'on bat ensemble, et que l'on fait cuire dans la poêle avec du beurre ou de l'huile et divers assaisonnements : OMELETTE aux fines herbes, aux rognons. OMELETTE soufflée. || Omelette baveuse, Omelette peu cuite, qui est molle et juteuse.

— Fam. (Œufs écrasés; objets divers cassés et mêlés : La voiture versa; hachages et voyageurs furent réduits en une véritable OMELETTE. Je tombai justement sur le côté de la poche où étaient mes œufs, qui se cassèrent tous et firent une OMELETTE qu'on vit bientôt couler le long de ma jambe. (Le Sage.)

— Dans le langage des soldats, Flaisanterie qui consiste à bouleverser le lit d'un camarade durant son sommeil, ou à mettre en désordre les objets réglementaires qui garnissent son havre-sac.

— Prov. On ne peut faire une omelette sans casser des œufs. Il y a des inconvénients inévitables, des sacrifices nécessaires pour ceux qui veulent atteindre certains buts.

— Mœurs et Cout. *Fête des omelettes*, l'été que célèbrent les habitants d'Andrieux, dans les Hautes-Alpes, au retour annuel du soleil, qui reste caché pour eux une grande partie de l'année.

— Moll. Ancien nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— Encycl. On compterait facilement une cinquantaine de manières de faire les omelettes; ces procédés varient naturellement selon les ingrédients que l'on ajoute aux œufs. Au premier abord, rien ne semble si simple, plus élémentaire que la confection d'une omelette; on va voir que cette opération exige certaines notions culinaires, plus pratiques cependant que théoriques.

Voici comment on doit procéder. On choisit des œufs aussi frais que possible, que l'on casse dans un vase profond et à large embouchure, puis, armé d'une fourchette, on bat les œufs de manière à bien mêler le jaune

avec le blanc, jusqu'à ce que le tout soit bien imprégné de petites bulles d'air qui donneront de la légèreté à l'omelette; car il ne faut pas oublier que, lorsque celle-ci est mal battue, elle reste lourde et indigeste. Pendant qu'on finit de battre les œufs, une poêle est placée sur le feu, avec du beurre ou de l'huile en quantité suffisante. Quand le beurre est très-chaud, on y jette vivement les œufs battus, et, à l'aide de la fourchette, on les remue dans la poêle de façon que presque toutes les parties d'œufs viennent à leur tour en contact avec le beurre, qu'un feu violent entretient toujours très-chaud. Lorsque les œufs sont à peu près cuits, on laisse prendre de la consistance au dessous de l'omelette, en ne la remuant plus; on peut alors lui donner une forme plate, en la retournant comme une crêpe, ou une forme arrondie, en la roulant sur elle-même en chausson. Le vrai talent, lorsqu'on veut obtenir une omelette roulée, est de savoir saisir le point de cuisson où l'on doit commencer à replier l'extrémité opposée au manche de la poêle. En frappant de petits coups avec le poing sur ce manche, on fait redescendre l'omelette, au fur et à mesure qu'elle cuit, vers le point où on la roule, opération que chacun comprend parfaitement lorsqu'il a vu faire une fois une omelette, et qu'il est plus facile de réussir que d'expliquer.

Il ne faut pas ménager le beurre si l'on ne veut pas voir les œufs s'attacher au fond de la poêle, désagrément qui arrive encore lorsqu'on emploie une poêle malpropre ou dans laquelle on aura fait bouillir des acides; alors le fer devient sec, et l'on a beau ajouter du beurre à l'omelette, il est impossible de lui donner une bonne apparence.

Nous allons maintenant faire connaître les différentes sortes d'omelettes, du moins les principales.

— *Omelette aux fines herbes.* À l'omelette au naturel, on ajoute des fines herbes, que l'on bat avec les œufs. On peut, de la même manière, obtenir une omelette aux oignons, aux champignons, aux truffes, aux rognons, à la farce d'oseille, à la laitue, etc.

— *Omelette à la Célestine.* Les œufs doivent être bien battus, afin que l'omelette soit légère, et on ajoute aux œufs, avant qu'ils soient dans la poêle, de petits morceaux de beurre frais.

— *Omelettes de toutes couleurs.* Dans deux omelettes à la Célestine, on ajoute, l'une, du vert d'épinards qui la rendra verte; la seconde de la tomate qui la rendra rouge; deux autres omelettes seront obtenues, l'une avec des blancs d'œufs, l'autre avec les jaunes ajoutés à une certaine quantité d'œufs. De cette façon, on aura quatre omelettes de couleurs différentes, et on les servira dans un plat, les unes au-dessus des autres. Pour plus d'effet, on pourra les mettre sur une sauce tomate très-pâle.

— *Macédoine d'omelettes.* Au lieu de changer la couleur des omelettes, on en change le goût, en ajoutant à l'une du lard, à l'autre des fines herbes, etc., et on les servira comme ci-dessus.

— *Omelette au fromage.* On ajoute aux œufs du fromage de Gruyère fin et une tasse de crème épaisse. Quelquefois, on fait une omelette ordinaire, que l'on saupoudre de fromage râpé et que l'on glace à la pelle rouge.

— *Omelette au lard ou au jambon.* Le lard se coupe en dés et le jambon en tranches très-minces. Le lard et le jambon seront préalablement sautés dans la poêle avec du beurre, et les œufs battus sont versés dessus.

— *Omelette aux huîtres et aux moules.* On fait blanchir des huîtres dans leur eau, on les égoutte, on les coupe par filets, on en fait une omelette, en employant quatre huîtres par œuf. On fait sauter les moules dans une casserole avant de les employer dans la même proportion.

— *Omelette au thon.* « Prenez, dit Brillat-Savarin, pour six personnes, deux laitances de carpes bien lavées, que vous ferez blanchir, en les plongeant pendant cinq minutes dans l'eau déjà bouillante et légèrement salée. Ayez parallèlement, gros comme un œuf de poule, de thon nouveau, auquel vous joindrez une petite échalote déjà coupée en atomes. Hachez ensemble les laitances et le thon, de manière à les bien mêler, et jetez le tout dans une casserole avec un morceau suffisant de très-bon beurre, pour l'y sauter jusqu'à ce que le beurre soit fondu. C'est là ce qui constitue la spécialité de l'omelette.

« Prenez encore un second morceau de beurre, à discrétion, mariez-le avec du persil, de la ciboulette; mettez-le dans un plat pisciforme destiné à recevoir l'omelette, arrosez-le d'un jus de citron et posez-le sur les plaques chaudes. Baissez ensuite douze œufs (les plus frais sont les meilleurs); le saute de laitance et le thon y sont versés et agités de manière que le mélange soit bien fait.

« Confectionnez ensuite l'omelette à la manière ordinaire et tachez qu'elle soit allongée, épaisse et mollette. Étalez-la avec adresse sur le plat que vous avez préparé pour la recevoir, et servez pour être mangé de suite.

« Ce mets doit être réservé pour les déjeuners fins, pour les réunions d'amateurs où

l'on sait ce qu'on fait et où l'on mange posément. Qu'on l'arrose surtout de bon vieux vin, et on verra merveille.

» *Notes théoriques pour les préparations.* 10 On doit sauter les laitances et le thon sans faire bouillir, afin qu'ils ne durcissent pas, ce qui les empêcherait de se bien mêler avec les œufs; 20 le plat doit être creux, afin que la sauce se concentre et puisse être servie à la cuiller; 30 le plat doit être légèrement chauffé, car, s'il était froid, la porcelaine soustrairait tout le calorique de l'omelette, et il ne lui en resterait pas assez pour fondre la maitre-d'hôtel sur laquelle elle est assise.

— *Omelette aux écrevisses.* Des écrevisses sont cuites à la marinère, on les épiche et on les pile, en réservant les queues; on pile aussi très-fin quelques coquilles avec un peu de beurre, pour en tirer une couleur rouge. Aux œufs battus on ajoute les écrevisses pilées, les queues et le coulis rouge, que l'on mêle bien.

— *Omelette au macaroni.* On mêle aux œufs du macaroni de desserte coupé par petits morceaux.

— *Omelette au pain.* On met dans une terrine une demi-poignée de mie de pain, avec un verre de lait, du sel, du poivre, un peu de muscade; quand le pain a bu toute la crème, on y ajoute les œufs et on bat le tout. On pourrait aussi faire cuire de petites tranches minces de pain, que l'on ajouterait aux œufs, ou encore faire griller de petits dés de pain, que l'on mêle aux œufs battus.

— *Omelette au lait.* A quatre œufs on ajoute deux cuillerées de farine battue avec du lait et du sucre en poudre.

— *Omelette aux pommes.* Aux ingrédients ci-dessus on ajoute des tranches de pommes revenues dans la poêle et presque cuites.

— *Omelette au sucre.* Six blancs d'œufs sont battus séparément de jaunes jaunes; on mêle sucre râpé et zeste de citron, puis on ajoute les jaunes avec un peu de lait et très-peu de sel. On sucre encore l'omelette quand elle est cuite, on la ploie en chausson, on la saupoudre en dessus et on passe dessus la pelle rouge.

— *Omelette au rhum.* L'omelette ci-dessus, dressée sur un plat qui aille au feu, sera abondamment arrosée de rhum, auquel on mettra le feu sur la table.

— *Omelette aux confitures.* Six blancs d'œufs sont battus séparément des jaunes; on ajoute un peu de zeste de citron, on bat jaunes et blancs avec un peu de crème, et lorsque l'omelette est cuite, on met dessus une confiture quelconque; on plie l'omelette en chausson, de manière à envelopper les confitures, on saupoudre de sucre et on passe la pelle rouge.

— *Omelette soufflée.* On mêle et on bat six jaunes d'œufs avec 125 grammes de sucre en poudre, zeste de citron râpé ou vanille en poudre; on fouette les blancs, puis on les mêle aux jaunes. Un plat susceptible d'aller au feu est beurré; on y verse le mélange, que l'on saupoudre de sucre; le plat est aussitôt mis au four de campagne. Six ou huit minutes suffisent à l'omelette pour bien lever.

— *Prestitidigit.* Omelette dans un chapeau. L'artiste emprunte un chapeau, il le montre à l'assemblée, il en détourne même la coiffe, pour prouver aux plus incrédules que ce n'est pas le couvre-chef d'un compère et qu'il n'est pas à double fond. Il le pose ensuite sur sa table et se met à casser ses œufs dans un petit vase de porcelaine; il les sale, les poivre et les bat, puis il les verse, le plus naturellement du monde, dans le chapeau qui va lui servir de poêle à frire. Il place cet ustensile d'un nouveau genre sur une bougie allumée, en guise de fourneau; il lui fait vivement décrire de petits cercles et imite aussi bien que possible les mouvements d'un cuisinier qui manœuvre une omelette; enfin, il étale aux yeux ébahis des spectateurs une omelette qui ne demande qu'à être mangée. Et le chapeau? Intact et proprement broissé, il est rendu à son propriétaire, car c'est justement à ne pas l'endommager que consiste le merveilleux.

Or, voilà le secret d'un pareil miracle. Après avoir montré le chapeau, l'opérateur, en passant derrière sa table pour accomplir son expérience, fait soigneusement tomber dans le chapeau une écuille de fer-blanc disposée à l'avance sur le devant de la table; cette écuille contient une omelette coupée sans beurre et bien sèche. Après avoir préparé ses œufs, notre magicien, tout en causant pour amuser son public, trouve moyen de retourner sur écuille pour y verser les œufs, car il ne faut pas qu'une goutte de ceux-ci tombe sur la doublure du couvre-chef. Les bords de l'écuille s'embottent exactement dans les bords du vase en porcelaine dans lequel les œufs ont été battus. Rien de plus facile pour l'opérateur, tout en faisant semblant de bien écouter le vase, que d'en recouvrir l'écuille et de la sortir l'un et l'autre, de façon que l'omelette reste seule dans le chapeau.

Si simple que ce tour paraisse, il exige de la dextérité, et les meilleurs artistes ne l'ont pas toujours réussi. Qu'il nous suffise de citer l'exemple d'un des plus grands maîtres, de Robert-Houdin, qui le manqua complète-

ment au milieu d'une de ses représentations. « J'avais, dit-il, emprunté un chapeau pour y faire mon omelette. Les personnes qui ont vu faire ce tour savent qu'il est principalement destiné à provoquer la gaieté dans l'assemblée, et qu'il n'y a rien à craindre pour l'objet emprunté. Je m'étais fort bien tiré de la première partie, qui consiste à casser des œufs, à les battre avec du sel et du poivre, et à jeter le tout dans le chapeau. Il s'agissait, après cela, de simuler la cuisson de l'omelette; je posai un flambeau à terre, puis, mettant au-dessus, à une distance où elle ne pouvait être atteinte, la coiffe qui devait simuler la poêle, je lui fis décrire de petits cercles, comme pour faire une omelette. En même temps, je débatais avec assez d'entrain des plaisanteries appropriées à la circonstance. Le public rit si bien et si haut, que je me sentais à peine parler. Je ne me doutais guère, à ce moment, de la cause réelle de cette hilarité. Hélas! je ne tardai pas à la connaître. Une forte odeur de roussi me fit jeter les yeux sur la lumière; elle était éteinte. Je regardai vivement le chapeau; le fond en était entièrement brûlé et taché. Il paraît que, n'ayant pas convenablement apprécié la hauteur de la bougie, j'avais commencé par rôti le malheureux chapeau, puis, sans me douter de ce qui m'arrivait et continuant toujours à tourner, j'étais descendu un peu plus bas et je l'avais barbouillé de cire fondue. Tout interdit à cette vue, je m'arrêtai, ne sachant comment sortir de ce mauvais pas. Heureusement pour moi que mon désappointement, si véritable qu'il fut, passa pour une comédie bien jouée; on ne doutait pas que cet accident ne fût un des agréments du tour et ne fût promptement réparé.

« Cette confiance dans mon savoir-faire était un supplice de plus; car, pauvre magicien, mon pouvoir surnaturel s'arrêtait devant la simple réparation d'un chapeau. Je n'avais qu'un moyen : c'était de gagner du temps et de m'inspirer des circonstances. Je continuai donc l'expérience d'un air assez dégaillé, pour ma position, et j'exposai aux regards du public ébahi une omelette cuite à point, que j'eus encore le courage d'assaisonner de quelques bons mots. Cependant le quart d'heure de Rubelais était arrivé; ce n'était pas assez de payer d'audace, il fallait rendre le chapeau et, faute de mieux, confesser publiquement ma maladresse. Je m'étais résigné à cet acte d'humilité et je cherchais déjà le faire le plus dignement possible, lorsque je m'entendis appeler de la coulisse par Antonio. Sa voix suspendit sur mes lèvres la parole prête à s'échapper et me rendit le courage; car je ne doutais pas que mon compère ne m'eût préparé quelque porte de sortie. Je me rendis près de lui; il m'attendait un chapeau à la main. « Tenez », me dit-il en l'échangeant contre celui que je portais, c'est le vôtre, mais peu importe; faites bonne contenance; brossez-le comme si vous veniez d'enlever les taches, et, en le remettant à la personne dont vous avez reçu l'adresse, priez-la à voix basse de lire ce qui est au fond. » Je fis ce qui m'était recommandé. Le propriétaire du chapeau brûlé, après avoir reçu le mien, se disposait à me faire une réclamation, lorsque je le prévins par un geste qui l'engageait à lire la note fixée sur le coulis. Cette note était ainsi conçue : « Une écuille m'a fait commettre une faute que je répare. Demain j'aurai l'honneur de vous demander l'adresse de votre chapelier; en attendant, soyez assez bon pour me servir de compère et cacher ma mésaventure. Ma requête eut tout le succès que je pouvais désirer, car mon secret fut parfaitement gardé et mon honneur fut sauve. »

— *Allus. hist. Voilà bien du bruit pour une omelette.* Mot de Desbarreaux, qui signifie dans l'application : Voilà bien du bruit pour rien.

Desbarreaux, fameux incrédule qui n'est guère connu que par un sonnet fort religieux, le sonnet qui commence par ce vers :

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité...

traversait avec un de ses amis un petit village du Midi ils entrèrent dans un cabaret où ils ne trouvèrent que des œufs, dont on leur fit une omelette dans laquelle ils ordonnèrent de mettre du lard, quoiqu'on fût en carême. Au moment où ils commençaient à la manger, il survint un orage accompagné de coups de tonnerre si terribles, qu'on crut que la maison allait s'écrouler. Desbarreaux s'imagina que Dieu faisait tout de vacarme pour lui, il prit le plat et le jeta par la fenêtre : « Voilà, dit-il, bien du bruit pour une omelette au lard. »

Une exclamation si pittoresque devait passer en proverbe.

« Mon cher et respectable ami, voilà horriblement de bruit pour une omelette. On ne peut être ni moins coupable ni plus vexé. Je n'ai pas manqué une poste, ce n'est pas ma faute si elles sont très-infidèles dans les chemins de traverse de l'Allemagne. »

VOLTAIRE.

— *Qu'est-ce ?* s'écria le marquis ; qu'y a-t-il ?

— Madame vient d'apercevoir une énorme araignée sur le mur.

— *Voilà bien du bruit pour une omelette,* reprit M. de Bellamour en éclatant de rire. (Revue contemporaine.)

Omelette fantastique (17), vaudeville en un acte, en prose, par MM. Duvert et Royer; théâtre du Palais-Royal, le 24 août 1842. C'est la bouffonnerie la plus désopilante que l'on puisse imaginer. Jamais M. Duvert, l'homme aux plaisanteries les plus imprévues, n'avait trouvé d'aussi excellents quolibets, pas plus étonnants coq-à-l'âne que dans cette pochade. « Cette omelette, dit Théophile Gautier, ne se mange pas du tout. Elle échappe aux doigts, à la fourchette et presque à l'analyse. On suffit d'imaginer une omelette servie sur un plat et un gaillard bien affamé s'appropriant à la dévorer, quand une série d'incidents trouble ce régal agréable. Le convive s'appelle Cottillard, et l'omelette est une attention de Mlle Rose, jolie cuisinière qu'il vient voir en l'absence de ses maîtres. Un coup de sonnette résonne; c'est Madame qui rentre. Cottillard se réfugie dans un cabinet; mais, au premier coup d'œil, il reconnaît une fière beauté qu'il a fait danser dans un bal champêtre. Il lui déclare que c'est pour elle qu'il s'est introduit dans la maison; la dame s'effarouche d'abord, puis s'adoucit enfin jusqu'à offrir une part de l'omelette convoitée. Ici le mari rentre, et Cottillard se dissimule dans une armoire. M. Durandin est un gros reptile, selon l'expression même des auteurs, qui, croyant sa femme absente, a donné rendez-vous à une modiste. Il lui offre le déjeuner qu'il croit préparé pour lui-même. Justement la modiste se trouve être encore une des conquêtes précédentes de Cottillard, et de là un triple imbroglio, fort rude à démelé, mais dont l'omelette est le centre d'intérêt et d'unité. »

OMELLOO, ville et forteresse de l'Indoustan, E. du rajah de Travancore, à 90 kilom. E.-S.-E. de Cochim.

OMENTITE s. f. (o-man-ti-te — du lat. omentum, épiploon). Pathol. Inflammation de l'épiploon. (On dit aussi OMENTISIE.)

OMER (SAINT-), ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arrondissement, sur l'Aa, à l'embouchure du canal de Neuf-Possé, par 50° 44' 59" de latit. et 0° 5' 3" de longit. O., à 71 kilom. d'Arras et à 285 kilom. de Paris par le chemin de fer; pop. aggl., 18,403 hab. — pop. tot., 22,381 hab.; tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, lycée, bibliothèque, musée, place de guerre de 1^{re} classe. L'arrondissement comprend : 7 cant., 118 comm. et 113,352 hab.

Saint-Omer possède : une fabrique de draps communs, de couvertures, de toiles de laine; des bonneteries; des fabriques de pipes de tout modèle et de tout prix; des raffineries de sel, des brasseries, des tanneries, une scierie de marbre, etc. Le commerce comprend : les produits de l'industrie locale; les œufs, les fruits, les volailles dont l'exporte chaque semaine des quantités considérables en Angleterre; les laines; enfin, les produits de nombreuses usines disséminées dans les villages environnants. Les légumes des environs de Saint-Omer s'expédient au loin en grande quantité et jouissent d'une réputation méritée.

L'Aa, dit M. E. Pénel, traverse la partie basse de la ville, dans la direction du S.-E. au N.-O., et s'y subdivise en deux bras, dont l'un, à sa sortie près du chemin de fer, forme le canal de l'Aa relié, sous les murs de Saint-Omer, au canal de Neuf-Possé. Des fossés et une enceinte fortifiée, d'un développement total de 4,200 mètres, entouraient Saint-Omer. Au S. et surtout à l'E., les fortifications occupent une grande étendue de terrain et offrent la réunion de tous les ouvrages défensifs adoptés par l'art moderne. Au N.-E., au N. et au N.-O., de vastes marais, coupés de canaux et de fossés, protègent la ville, défendent, en outre, par deux forts : le fort à Vaches, isolé à l'E., sur la rive gauche du canal de Neuf-Possé, et le fort de Notre-Dame-de-Grâce, au S.-E., rattaché à la place par une chaussée fortifiée. Le faubourg du Haut-Pont, au N., et le faubourg de Lysel, au N.-E., sont spécialement protégés par des ouvrages à cornes élevés à leur extrémité. Cet ensemble de fortifications fait de Saint-Omer une place forte de 1^{re} classe. Quatre portes donnent entrée dans la ville : ce sont : la porte de Dunkerque ou du Haut-Pont au N.; la porte de Lysel, au N.-E.; la porte d'Arras, au S.; et la porte de Calais ou porte Neuve, au N.-O.; quatre portes d'Aa servent à l'entrée et à la sortie de l'Aa. Saint-Omer est une ville remarquable par sa propre, mais dont les rues, en général larges et bien pavées, manquent d'animation. Les maisons et la plupart des édifices publics sont construits en brique, et leurs façades sont recouvertes d'un badigeon d'ocre jaune d'un effet monotone. Un petit port intérieur et deux ponts extérieurs servent au chargement et au déchargement des bateaux.

L'église Notre-Dame, les ruines de l'église abbatiale de Saint-Bertin, les églises du Saint-Sépulchre et de l'Immaculée-Conception, l'arsenal et divers autres édifices méritent une description.

L'église Notre-Dame, classée parmi les monuments historiques, ancienne cathédrale, a été terminée dans les premières années du XVI^e siècle. C'est un des plus beaux édifices

religieux du nord de la France. Le portail principal, précédé d'un porron, est décoré de figures d'anges, de statues, de daïs, de colonnes légères. A l'O., se dresse un tour de 50 mètres, renfermant une cloche de 9,000 kilogram. « L'intérieur de Notre-Dame, ajoute M. Péné, était jadis beaucoup plus beau qu'aujourd'hui. Un jubé admirable séparait la nef du chœur; des peintures anciennes recouvraient toutes les parois de l'édifice; la voûte étincelait d'étoiles d'or sur un fond d'azur; les piliers de la nef principale portaient les statues colorées des douze apôtres; de riches tapisseries décoraient le chœur; le jour n'y pénétrait que par des vitraux de couleur; enfin, le pavé, composé de grandes dalles, offrait des figures symboliques et historiques, formées en incrustations de mastics aux couleurs variées. » Ces richesses ont disparu pour la plupart. Les curiosités les plus importantes qui restent encore sont : deux toiles d'Arnould de Vuez (Sainte Aldegonde recevant du ciel son voile de religieuse) et *Saint Paul prêchant devant l'Aréopage*; les peintures polychromes de la chapelle de l'Immaculée-Conception; les beaux vitraux des roses du transept et ceux de l'abside; une *Descente de Croix*, de Rubens; le *Denier de César*, de Van Dyck; un *Saint Georges terrassant le démon*, de Ziegler; le buffet d'orgues exécuté au XVIII^e siècle; les tombeaux de saint Omer, de saint Erkenbode, d'Eustache de Croy, évêque d'Arras en 1526, et d'Antoine de Wisco, chanoine, mort en 1450; une jolie *Descente de croix*, en albâtre; le monument funéraire du curé Dervon; de nombreux ex-voto; le maître-autel; la chaire, etc.

Le monastère de Saint-Bertin, fondé au VII^e siècle, souvent détruit par les Normands et par de terribles incendies, se releva toujours de ses ruines. Après avoir brillé d'un vif éclat pendant environ deux cents ans, il a été complètement détruit pendant la Révolution. De la magnifique église abbatiale de Saint-Bertin, il ne reste que quelques arcades ogivales de la nef principale, du collatéral du nord et du transept, la tour et plusieurs contre-forts surmontés de clochetons. La tour, terminée en 1520, était autrefois décorée de nombreuses sculptures qui ont presque complètement disparu. Une galerie triforiée à jour entoure la plate-forme à laquelle on arrive par un escalier de 305 marches et d'où l'on découvre un immense panorama. Les ruines de l'église Saint-Bertin ont été classées parmi les monuments historiques.

L'église du Saint-Sépulchre, terminée au commencement du XIV^e siècle et transformée, pendant la Révolution, en temple de la Raison, est surmontée d'une haute tour carrée, que couronne une belle flèche pyramidale. L'attention est attirée à l'intérieur par la belle arcature ogivale du chœur, dont les vitraux ont été exécutés par M. Lassar; les peintures polychromes des murs du sanctuaire; plusieurs autels en pierre sculptée; le buffet d'orgues et la table de G. Crayer, l'*Ensevelissement du Christ*.

L'église Saint-Denis, dominée par une haute tour carrée, a été bâtie au XII^e siècle, mais elle a subi de nombreuses reconstructions partielles. Elle renferme : de beaux vitraux; une boiserie curieuse provenant de l'ancien couvent des dominicains; plusieurs pierres tombales et divers bas-reliefs ayant appartenu à des monuments funéraires.

L'église Notre-Dame de l'Immaculée-Conception, construite de 1854 à 1859, est un bel édifice dans le style ogival du XIII^e siècle, orné de jolis vitraux représentant l'*Immaculée conception* et les *Principaux traits de la vie de la Vierge*. Signalons en outre : l'église des jésuites, aujourd'hui chapelle du lycée, remarquable surtout par sa façade en pignon décoré de volutes; la chapelle des carmes déchaussés, décorée de vitraux; la chapelle anglicane, etc.

Parmi les édifices civils, nous mentionnerons l'hôtel de ville, percé d'arcades à plein cintre et décoré au premier étage d'un ordre de colonnes doriques; le palais de justice; l'hôtel de la sous-préfecture; la salle des concerts; l'hôpital général, qui offre une longue façade en briques jaunes, ornée de pilastres à chapiteaux corinthiens; l'hospice Saint-Jean; l'hôpital Saint-Louis; l'hôpital militaire, vaste quadrilatère, dont la façade est décorée de pilastres corinthiens; l'arsenal, qui contient une très-intéressante collection d'armes de toute espèce; les casernes; l'ancien séminaire; le lycée et quelques maisons anciennes, à pignons ornés de gradins, de volutes et de frontons. Le musée, installé dans l'ancien hôtel du bailliage, contient, entre autres curiosités : la statue en bronze du duc d'Orléans, œuvre remarquable du sculpteur Roggi; un groupe d'*Adam et Eve*, par Husson; le *Jeune Narcisse*, par Bosio; *Pépin le Bref terrassant le taureau*, par Bougron; des plaques tumulaires du X^e siècle et du XI^e siècle; des tombes chrétiennes d'époques et de formes diverses; des monies; des collections de monnaies, de médailles, de clefs, de cachets, de sceaux, de poteries antiques, d'objets d'ivoire, d'écussons; le plan en relief de l'abbaye de Saint-Bertin; des collections d'histoire naturelle, etc. La collection de tableaux, installée à l'hôtel de ville, n'offre qu'un petit nombre de toiles sans valeur artistique. La bibliothèque, qui occupe un bâtiment dépendant du lycée, se compose de 14,000 volumes et de 552 ouvrages manuscrits. Parmi ses

principales curiosités, on peut citer : un *Misael* de Saint-Omer, du XIV^e ou du XV^e siècle, orné de charmantes miniatures; une *Bible Sacra*, avec lettres ornées du XIII^e siècle; la Bible de Gutenberg, etc. Les plus belles promenades de Saint-Omer sont les remparts et le jardin du travail Sainte-Marie. A l'E. et au N. de la ville s'étend le faubourg de Haut-Pont, une des curiosités du nord de la France. Les environs de Saint-Omer, notamment la belle vallée de l'Aa et les marais avoisinant le faubourg de Lysel, dont une multitude de petits canaux séparent les jardins, sont le but de promenades intéressantes.

Saint-Omer ne fut d'abord qu'un bourg qui se forma, au commencement du VII^e siècle, autour d'un château fort qui couronnait le mont Sithiu et qui appartenait à Adroald, seigneur de la cour de Clovis II. Converti par saint Omer, troisième évêque de Théroouanne, Adroald donna tout le terrain environnant au prêtre, qui y fit bâtir deux églises et un monastère. Ce fut vers le milieu du IX^e siècle que la ville naissante de Sithiu changea son nom contre celui de Saint-Omer. Vers 880, l'abbé Folcuin, qui échoua, le monastère et la ville de fortes murailles, devant lesquelles échouèrent tous les efforts des Normands. Ces fortifications furent augmentées, en 902, par Baudouin le Chauve, comte de Flandre. En 1071, Philippe I^{er} saccagea Saint-Omer pour punir les habitants d'avoir rendu la liberté à Robert le Frison, qu'il avait fait prisonnier à Cassel. En 1127, le comte de Flandre, Guillaume Cliton, accorda à la ville la reconnaissance de toutes ses libertés communales et de nombreuses franchises.

Incendie en 1136, prise en 1198 par le comte Baudouin IX, attaquée sans succès par Ferrand de Portugal en 1214, par les Flamands en 1302 et 1303, par les Anglais en 1337 et 1339, par Louis XI en 1477, Saint-Omer, ajoute M. Péné, tomba en 1487 au pouvoir de Charles VIII; mais l'archiduc Maximilien, d'accord avec les habitants, la reprit le 11 février 1489. Sous Charles-Quint, l'enceinte de la ville fut munie de bastions. De 1551 à 1596, les Français firent sur Saint-Omer cinq tentatives qui échouèrent; Richelieu lui-même, en 1634, ne put réussir à s'en emparer; le maréchal de Gassion ne fut pas plus heureux en 1647. Louis XIV seul força Saint-Omer à capituler, le 26 avril 1677, après dix-sept jours de tranchée ouverte, et la paix de Nimègue assura cette importante conquête à la France.

Saint-Omer a vu naître : Guillaume I^{er} et ses deux frères Hugues et Gautier, qui accompagnèrent Godefroy de Bouillon à la croisade; Geoffroy de Saint-Omer, l'un des fondateurs de l'ordre du Temple; Suger; le peintre Arnould de Vuez; le sculpteur Anselme Duquesnoy et Hippolyte Carnot, fils du célèbre général de la République.

OMER (SAINT-), village et commune de France (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arrond. et à 23 kilom. de Falaise, à 33 kilom. de Caen; 391 hab. L'abbaye du Val, établissement de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, et dont la fondation est attribuée à Gosselin, seigneur de la Pommeraye, au XII^e siècle, qui lui donna des terres et des rentes en Normandie et en Angleterre, occupait une partie du territoire de Saint-Omer. Il n'en reste plus que des ruines, parmi lesquelles on distingue l'ancienne entrée et une cheminée très-élégante.

OMER-EN-CHAUSSEE (SAINT-), village et commune de France (Oise), cant. de Marsoille-le-Petit, arrond. et à 15 kilom. de Beauvais, 516 hab. Antiquités romaines et sarcophages antiques.

OMER (saint), ou latin *Audomarus*, prêtre français, né à Orval, près de Constance, vers la fin du VI^e siècle, mort à Théroouanne en 668. Il fut d'abord moine de Luxeuil, puis évêque de Théroouanne à la demande du roi Dagobert (638). Il s'attacha à former les mœurs du peuple et du clergé et fonda sur la terre de Sithiu, que lui avait donnée un gentilhomme nommé Adroald, une église qu'il dédia à saint Martin (648) et un monastère dont le nomma abbé Mummolin, puis Bertin. C'est autour de cette abbaye que s'éleva la ville de Saint-Omer, en Artois. L'église célèbre sa fête le 9 septembre.

OMERCANTOC, plateau de l'Indoustan, province de Gundwana, Etat du rajah de Nagpoor, par 22° 55' de latit. N. et 79° 45' de longit. E. Il donne naissance à la Sono et à la Nerubuddha.

OMERGUES, village et commune de France (Basses-Alpes), cant. de Noyers-sur-Jabron, arrond. et à 32 kilom. de Sisteron, sur le Jabron; 653 hab.

OMÉRIQUE (Hugo de), géomètre espagnol de la fin du XVII^e siècle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Analysys geometrica seu vera methodus resolvendi omnia problemata geometrica quam arithmetica questionibus* (1698), où il se propose d'allier l'analyse moderne avec celle des anciens. Cet ouvrage a eu l'honneur d'une approbation de la part de Newton.

OMER-PACHA (Michel LATTAS, depuis), célèbre général turc, né à Piaski en 1806 (Croatie), mort à Péra en 1871. Il appartenait à une famille qui suivait la religion grecque orthodoxe et reçut le prénom chrétien de Michel. Fils d'un lieutenant administrateur

du cercle d'Ogulini, il fit ses études à l'école normale militaire de Flaski, où il acquit les talents militaires qui devaient être l'occasion de sa fortune. Il alla ensuite à Thurm, où il s'appliqua à l'étude des mathématiques et s'engagea comme cadet dans le régiment d'Ogulini. Ayant quitté bientôt le service actif pour entrer dans les ponts et chaussées, il devint secrétaire d'un ingénieur militaire, qui le prit en affection, l'accompagna en Dalmatie et, par sa protection, fut nommé sous-inspecteur des ponts et chaussées à Zara. On ne sait au juste quels motifs le portèrent à quitter cet emploi pour passer en Bosnie, où il fut obligé pour vivre de tenir les écritures d'un marchand turc, et où il embrassa la religion musulmane. Nommé peu après gouverneur des enfants de Hussein-Pacha, alors gouverneur de Widdin, ce dernier l'envoya, en 1834, à Constantinople, où le jeune Michel, qui avait pris le nom musulman d'Omer, sut s'acquiescer de puissants protecteurs. Son talent calligraphique lui procura un emploi de professeur d'écriture dans une école militaire, où il eut l'occasion de rencontrer Kosrew-Pacha, qui le présenta au sultan Mahmoud et le fit placer comme professeur auprès du jeune prince Abdul-Medjid, l'héritier présomptif du trône. Bientôt il obtint la main d'une riche héritière et fut nommé capitaine dans l'armée turque.

Omer prit part, grâce à ses connaissances militaires, à la reorganisation de l'armée et aux travaux topographiques qui devaient lui tarder à assurer le succès de ses armes. Lorsque Abdul-Medjid devint sultan en 1839, il fut nommé colonel et fit en cette qualité la campagne de Syrie, sous les ordres du général allemand Jochum. Cette campagne lui valut le grade de général de brigade. Envoyé comme gouverneur dans le Liban en 1842, on l'accusa d'avoir agi envers les Maronites avec une sévérité exagérée. En 1843, il suivit en Albanie Reschid-Pacha et prit une part active à la pacification de cette province. Trois ans plus tard, il accompagna avec bonheur et promptitude une mission analogue dans le Liban. Les événements qui surgirent, en 1848, dans les principautés, le placèrent en face des Russes, dont il devait devenir le redoutable adversaire. Durant les deux années de l'occupation simultanée des principautés par les armées du czar et du sultan, Omer-Pacha sut introduire dans celle qu'il commandait une discipline inaccoutumée et qui devait un jour être la véritable cause de ses succès militaires. Sur ces entrefaites, deux révoltes éclatèrent en Bosnie, causées, l'une par l'enrôlement, l'autre par les réformes du tanzimat. Omer-Pacha, appelé à les réprimer, ne put avoir raison de la seconde qu'en procédant au désarmement général des habitants, et il sut faire exécuter cette mesure avec une modération qui lui valut les plus grands éloges.

En 1852, le soulèvement du Monténégro, en plein hiver, lui imposa une tâche encore plus difficile; mais l'intervention de l'Autriche suspendit les hostilités. L'année suivante éclata la guerre contre les Russes, ce qui combattait tous les désirs d'Omer-Pacha. Après la célèbre protestation adressée au général Gortschakoff, il commença tout de suite les hostilités et, par d'habiles dispositions, profita des considérations politiques qui empêchaient les Russes de passer le Danube. Durant l'hiver, il initia ses troupes à la guerre, en leur faisant entreprendre des escarmouches contre les postes de l'ennemi, tout le long de la ligne du Danube inférieur, depuis Widdin jusqu'à Rassowa. Comme ces attaques furent souvent couronnées de succès et ne pouvaient être réprimées d'une manière efficace par les ennemis, qui s'étaient interdits de passer le fleuve, elles donnaient aux Turcs cette confiance dans leur force, qui forme la base de la bravoure militaire. Le combat d'Oltienza, qui dura trois jours, fut la preuve de la supériorité que le général turc avait su donner à son armée, et les Russes, découragés, durent lever le siège de Silistrie et repasser le Pruth.

Durant l'invasion de la Crimée, Omer-Pacha ne prit qu'une faible part aux événements militaires qui s'accomplirent sur cette presqu'île. Chargé de secourir la ville de Kars, il ne put arriver assez à temps pour la sauver, par suite du mauvais état des chemins, et cet échec porta une grave atteinte à sa réputation militaire. Après la guerre, on oublia les services rendus par Omer-Pacha, pour ne se souvenir que de l'insuccès de sa dernière entreprise, et il fut disgracié et banni de Constantinople. Cependant le sultan le rappela pour lui donner le commandement de l'armée de Romélie. Vers la fin du mois de mars 1861, il fut nommé ministre sans portefeuille et chargé de l'expédition turque dans l'Herzégovine. Par ses proclamations et d'habiles opérations, il sut calmer les populations; mais il eut quelque peine à soumettre les Monténégrins. Au mois d'août, il parvint à leur imposer la paix, mais il subit ensuite quelques échecs qu'il racheta heureusement par des avantages décisifs. Il fut maintenu dans son commandement après la pacification du Monténégro, bien qu'il eût offert plusieurs fois sa démission.

En 1867, Omer-Pacha reçut l'ordre de comprimer l'insurrection croato-slovaque, qui était venue formidable. Pour dompter ce mouvement national, favorisé par la Grèce et très-

sympathique à l'Europe, Omer-Pacha n'hésita point à recourir aux moyens les plus extrêmes : il fit incendier les maisons, piller les villages, fusiller les insurgés, et donna lieu par sa conduite à des plaintes dont la diplomatie s'émou. L'année suivante, il prit le commandement d'une armée d'observation sur les frontières de la Serbie et du Monténégro, et, quelques mois plus tard, il était nommé général en chef de l'armée turque. Omer-Pacha avait été nommé, en 1854, grand officier de la Légion d'honneur.

OMETSYR, ville de l'Indoustan, province de Cutch, au S.-O. du grand marais de Ria, à environ 100 kilom. N.-O. de Mandavia.

OMERTI s. m. (o-mèr-ti). Mus. Sorte de violoncelle indien, dont le corps est formé d'une moitié de noix de coco à laquelle est adapté un manche.

OMER-VRIONE, général turc, né en Albanie vers 1789, mort en 1836. Alî, pacha de Janina, au service duquel il entra en 1820, lui donna le commandement d'un corps d'Albanais chargé d'empêcher les Turcs, sous les ordres de Pachy-Bey, de traverser les défilés de Larisse. Omer-Vrione livra passage à l'ennemi et reçut, en récompense de sa trahison, le pachalik de Delvino, puis celui de Janina. Lorsque commença l'insurrection de la Grèce contre la Turquie, il fut chargé, conjointement avec Méhémet-Pacha, d'opérer contre les insurgés en Thessalie. Battu à Zeïtouni, puis sur les bords du Sperchio en 1821, il n'en marcha pas moins sur Athènes et sur Calavryta, que les Grecs durent abandonner à son approche, occupa ensuite l'Étolie et alla avec 15,000 Turcs et Albanais assiéger Missolonghi (7 nov. 1822). Les Hellènes, sous les ordres de Mavrocordat, de Mavromichalis, de Botzaris, se défendirent avec une telle intrépidité qu'Omer-Vrione et Reschid-Pacha durent lever le siège le 8 janvier 1823. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés qu'Omer, harcelé par Bozaris, put regagner Janina. Au bout de quelques mois, il entra en campagne avec 8,000 Épirotes, tenta encore inutilement de s'emparer de Missolonghi, livra à Mavrylle, le 26 août 1824, l'armée de la Grèce occidentale, une bataille dont l'issue lui fut funeste et dut se replier sur Carvas. En 1825, Omer-Vrione, qui venait d'être nommé pacha de Salonique, réunit ses forces à celles d'Ibrahim-Pacha. L'année suivante, il fut appelé au pachalik de Négrepont. Il se trouvait devant Dissuon lorsque, attaqué à l'improviste par Karaiskaki, il ne trouva son salut que dans la fuite et laissa aux mains de l'ennemi la plus grande partie de son artillerie et de ses munitions. Après l'évacuation du Péloponèse par l'armée d'Ibrahim-Pacha, il retourna à Négrepont, qu'il dut quitter l'année suivante (1829), par suite de la cession de cette île à la Grèce reconstituée, et finit ses jours dans l'obscurité. Omer-Vrione, malgré de nombreux échecs, avait donné des preuves de beaucoup d'habileté et de courage.

OMESSA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Corte, à 96 kilom. d'Ajaccio; 914 hab. Ruines du château de Supietro.

OMESTES adj. m. (o-mè-stèss — mot gr. qui signifie *feroce*). Mythol. Surnom de Bacchus.

OMETAH, ville de l'Indoustan, près de Bombay, province de Guzarate, à 32 kilom. O. de Barot, près de l'embouchure de la Nerubuddha.

OMETEPEC, île de l'Amérique centrale, dans le lac de Nicaragua; elle offre deux pics assez élevés. Ses habitants s'adonnent surtout à la culture du maïs.

OMÉTIDE s. f. (o-mé-ti-de — lat. *ometis*, du gr. *omos*, épave). Antig. rom. Petit cousin dont les femmes de Rome se servaient pour donner une apparence d'ampleur à leurs épaules, quand elles étaient trop maigres.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

OMETTRE v. a. ou tr. (o-mè-tre — lat. *omitere*, du préf. *o-*, et de *mittere*, envoyer. Se conjugue comme *mettre*). Négliger, laisser de côté, manquer à faire ou à dire : OMETTRE une démarche essentielle. OMETTRE un passage dans une citation, un mot dans une phrase. OMETTRE de lever une consigne. Vous OMETTEZ qu'on a promis de répondre. La sbrété publique doit suppléer aux lois qui ont omis de compter l'adulation parmi les grands crimes. (Mass.) Le péché ne consiste pas seulement à omettre le bien, mais aussi à commettre le mal. (E. Scherer.)

On aura quelque part omis une virgule; Que sais-je? On n'aura pas mis les points sur les i; Aussitôt cela forma un procès ridicule.

LA CHAUSSEE.

— Négliger ou oublier de citer : N'avez-vous omis personne sur votre liste?

S'omettre v. pr. Etre omis : La plupart des fleurons du verbe littéral s'OMETTENT dans l'écriture. (Renan.)

— S'oublier soi-même, ne pas se mettre soi-même : S'OMETTRE volontairement sur la liste des souscripteurs.

OMIADE s. m. (o-mi-a-de — du gr. *ōmias*, qui a de larges épaules). Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent l'Europe.

OMICMITHYLE s. f. (o-mi-kmi-le — du gr. *omicma*, urine; *ulē*, matière). Chim. Corps non encore isolé, dans un oxyde a été trouvé dans l'urine.

— Encycl. D'après Scharling, il existerait dans l'extrait éthéré de l'urine une substance à laquelle ce chimiste a donné le nom d'oxyde d'omicmyle. C'est un corps de consistance résineuse, qui fond dans l'eau bouillante en une huile jaunâtre et qui se dissout dans l'alcool, l'éther et les alcalis. Le chlore le convertit en une substance qu'on dit avoir la composition du chlore de salicyl $C_{11}H_5O_2Cl$.

OMICRON s. m. (o-mi-kron — gr. *omicron*; de o, et de mikron, petit). Quatrième lettre de l'alphabet grec, répondant à notre o bref.

— Entom. *Omicon géographique*, *Omicon rebuleux*, Nom de deux espèces de noctuelles.

OMIGNON, rivière de France. Elle prend sa source près de Pontru, dans le département de l'Aisne, passe dans le département de la Somme et se jette dans la rivière de ce nom, après un cours de 32 kilom.

OMILÉE s. f. (o-mi-lé). Métrol. Ancienne mesure agraire.

OMINEUX, **EUSE** adj. (o-mi-neu, eu-ze — lat. *ominosus*; de *omen*, présage). Qui est de mauvais augure. || Funeste. || Criminel. || Vieux mot.

OMIS, **ISE** (o-mi, i-ze) part. passé du v. Omettre. Négative, oubliée : *Toutes les iniquités dispersées dans les différents dges seront réunies ; pas une pensée, pas une parole n'y sera omise.* (Mass.)

OMISSION s. f. (o-mi-si-on — lat. *omissio*; de *omittere*, omettre). Action d'omettre, oubli volontaire ou non : *L'omission d'un devoir. Réparer une omission. L'omission d'un point peut altérer gravement le sens d'une phrase. L'omission d'un principe mène à l'erreur ; ainsi il faut avoir la vue bien nette pour voir tous les principes.* (Pasc.) || Chose omise : *Les omissions d'un ouvrage.*

— Théol. *Péché, faute d'omission*, Péché consistant à ne pas faire ce qui est commandé : *Mes pires fautes ont été d'omission ; j'ai rarement fait ce qu'il ne fallait pas faire, et malheureusement plus rarement fait ce qu'il fallait.* (J.-J. Rousseau.)

OMIYALLA, ville de l'Indonésie, Etat de Guikowar, province de Gouarato, à 44 kilom. E.-N.-E. d'Ahmed-Abad, sur la rive gauche du Majdorn.

OMMALLONROSS s. m. (omm-ma-lon-ross ; il null). Miner. Quartz agate chatoyant.

OMMANEY (John-Acworth), anglais, né en 1773, mort en 1855. Il faisait, depuis l'âge de sept ans, partie de la marine et était lieutenant lorsqu'il suivit en Chine, en 1793, l'ambassadeur Macartney. Après avoir remporté beaucoup d'intérêt dans cette expédition, il se distingua au combat de l'île de Groix contre une flotte française (1795), devint commodore en 1796, s'empara de la frégate française le *Dragon* en 1799, puis fut longtemps attaché aux stations de l'Amérique du Nord et se conduisit de la façon la plus brillante à la bataille de Navarin (1827). Depuis lors, Ommaney devint successivement contre-amiral (1831), vice-amiral (1841), directeur des établissements maritimes de Devonport et amiral (1849).

OM, MANI PADMÉ HOUM, Formule bouddhique qui est très-employée par les religieux tibétains et à laquelle ils accordent une puissance extraordinaire. « La prière, dit l'abbé Huc, que les Tibétains chantent dans leurs réunions du soir varie suivant les diverses saisons de l'année. Celle, au contraire, qu'ils récitent sur leur chapelet est toujours la même et ne se compose que de six syllabes : *Om, Mani Padmé Houm*. Cette formule, que les bouddhistes nomment par abréviation le *Mani*, non-seulement se trouve, dans toutes les bouches, mais on la rencontre encore écrite de toutes parts dans les rues, sur les places publiques et dans l'intérieur des maisons. Sur toutes les banderoles qu'on voit flotter au-dessus des portes et au sommet des édifices, il y a toujours un *Mani* imprimé en caractères *landza*, tartare et tibétain. Certains bouddhistes riches et zélés entretiennent à leurs frais des compagnies de lamas sculpteurs qui ont pour mission de propager le *Mani*. Ces étranges missionnaires s'en vont, un ciseau et un marteau à la main, parcourant les campagnes, les montagnes et les déserts, et gravant la formule sacrée sur les pierres et les rochers qu'ils rencontrent. Au rapport du savant orientaliste Klaproth, *Om, Mani Padmé Houm* serait la transcription tibétaine d'une formule sanscrite apportée de l'Inde dans le Tibet. Vers le milieu du vie siècle de notre ère, le célèbre Indou Tonmi-Sambhoda introduisit l'usage de l'écriture dans le Tibet. Mais comme l'alphabet lanja parut au roi Srong-bdzan-gombo trop difficile et trop compliqué, il l'invita à en rédiger un nouveau plus facile et mieux adapté à la langue tibétaine. En conséquence, Tonmi-Sambhoda s'enferma pendant quelque temps et

composa l'écriture tibétaine dont on se sert encore aujourd'hui, et qui n'est qu'une modification de l'alphabet sanscrit appelé *dévanagari*. Il initia aussi le roi au bouddhisme, lui transmit la formule sacrée : *Om, Mani Padmé Houm*, qui se répandit avec rapidité dans toutes les contrées du Tibet et de la Mongolie. Cette formule a, dans la langue sanscrite, un sens complet et indubitable, qu'on chercherait vainement dans l'idiotisme tibétain. *Om* est, chez les Indous, le nom mystique de la divinité, par lequel toutes les prières commencent. Mais cette particule équivaut aussi à la conjonction *et* et exprime une profonde conviction religieuse ; c'est en quelque sorte une formule d'acte de foi. *Mani* signifie joyau, chose précieuse ; *Padmé* est le lotus ; *Padmé* est le cas locatif du même mot ; enfin *Houm* est une particule qui exprime le vœu, le désir et équivaut à *Amen*. Le sens littéral de la formule entière est donc celui-ci : *Oh ! le joyau dans le lotus, amen !* Les bouddhistes du Tibet et de la Mongolie ne se sont pas contentés de ce sens clair et précis ; ils se sont torturé l'imagination pour chercher une interprétation mystique à chacune des dix syllabes qui composent cette phrase. Ils ont écrit une infinité d'ouvrages extrêmement volumineux, où ils ont entassé extravagances sur extravagances pour expliquer leur fameux *Mani*. Les lamas sont dans l'habitude de dire que la doctrine renfermée dans ces paroles merveilleuses est immense, et que la parole tout entière d'un homme est insuffisante pour mesurer l'étendue et la profondeur. Voici l'explication assez compliquée qu'en donna à l'abbé Huc un prêtre tibétain avec lequel il avait une conversation : « Les êtres animés, en tibétain *sem-dihan* et en mongol *amitan*, sont divisés en six classes : les anges, les démons, les hommes, les quadrupèdes, les volatiles et les reptiles. Les six classes correspondent aux syllabes de la formule *Om, Mani Padmé Houm*. Les êtres animés roulent, par de continues transformations, et suivant leur mérite ou leur démérite, dans les six classes, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le comble de la perfection. Alors ils sont absorbés et perdus dans la grande essence de *Samché* (nom tibétain du Bouddha), c'est-à-dire dans l'âme éternelle et universelle d'où émanent toutes les âmes, et où toutes les âmes, après leurs évolutions temporelles, doivent se réunir et se confondre. Les êtres animés, ont, suivant la classe à laquelle ils appartiennent, des moyens particuliers pour se sanctifier, monter dans une classe supérieure, obtenir la perfection et arriver au terme de leur définitive absorption. Les hommes qui récitent très-souvent et très-dévotement *Om, Mani Padmé Houm* évitent de retomber après leur mort dans les six classes des êtres animés, et obtiennent la plénitude de l'être par leur absorption dans l'âme éternelle et universelle de *Samché*. » M. l'abbé Huc ajoute : « On pourrait remarquer que cette explication a une certaine analogie avec le sens littéral : *Oh ! le joyau dans le lotus, amen !* Le joyau étant l'emblème de la perfection et le lotus celui du Bouddha, on pourrait peut-être dire que ces paroles expriment le désir d'acquiescer à la perfection pour être réuni au Bouddha et être absorbé dans l'âme universelle. La formule symbolique : *Oh ! le joyau dans le lotus, amen*, pourrait alors se paraphraser ainsi : *Oh ! que j'obtienne la perfection, et que je sois absorbé dans le Bouddha, amen !*

OMMATRÉPHE s. m. (omm-ma-tré-phi — du gr. *omma*, cail ; *strephe*, courbe). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, décapodes, de la famille des teuthidés, intermédiaire entre les calmars et les bélemnites.

— Encycl. Les *ommatrèphes* ont le corps en forme de sac allongé et la tête entourée de dix tentacules ou bras garnis, en tout ou en partie, de ventouses pédonculées, contenant un cercle corné presque toujours muni de pointes à son pourtour interne ; deux de ces bras peuvent se contracter sur eux-mêmes et se loger presque entièrement dans une cavité de la tête. Jusque-là ces mollusques ressemblent beaucoup aux calmars ; mais ils en diffèrent surtout par leurs nageoires terminales, formant un rhombe plus large que long ; par leurs yeux mobiles et munis de paupières ; par leur osselet interne, formé d'une tige plane sans expansions latérales. Les deux bras rétractiles forment pour l'*ommatrèphe* un moyen de préhension, quand il veut saisir sa proie à une certaine distance ; il peut les projeter vivement en avant ; dès qu'ils ont touché la proie sur laquelle ils sont lancés, les ventouses dont leur extrémité est garnie forment le vide, établissent l'adhérence complète avec les animaux que l'*ommatrèphe* peut ainsi amener jusqu'à sa bouche.

Ces mollusques sont répandus dans toutes les mers ; on en trouve depuis Terre-Neuve jusqu'au cap Horn, et même au delà de ces limites ; mais c'est surtout dans les régions tempérées et froides qu'ils abondent. Ils vont se nourrir quelquefois en bancs considérables sur les côtes ; à Terre-Neuve, ils sont si nombreux, qu'on les emploie comme appât pour le pêche de la morue. Ils vivent toute l'année en pleine mer, et si on les trouve sur les rivages, c'est qu'ils y ont été poussés par une force majeure. L'*ommatrèphe* géant est la seule espèce qui vienne, à des époques fixes, opérer sa ponte sur le littoral des continents. Les *ommatrèphes*, grâce à leur peau très-

mince, couverte de taches plus ou moins nombreuses, plus ou moins rapprochées, qui s'élargissent et se contractent tour à tour, jouissent au plus haut degré de la faculté de changer de couleur à volonté. En général, leur corps, à l'état normal, est d'un rouge bistre, avec une tache bleue au-dessus des yeux. La liqueur défensive qu'ils sécrètent, comme la plupart des céphalopodes, est le plus souvent noire, mais quelquefois presque jaune.

Leurs organes de natation sont très-puissants ; leur sac est plus cylindrique, plus nageoires, plus larges et plus agiles que les membranes latérales de leurs bras plus développées que chez les genres voisins. Aussi les compte-t-on parmi les animaux qui nagent avec la plus grande vitesse, en avant et surtout en arrière. On a vu des *ommatrèphes* sauter, pendant la nuit, sur le pont d'un navire élevé de 5 à 6 mètres au moins au-dessus de l'eau, sans doute pour se soustraire aux poursuites de quelques poissons. « On peut juger par là, dit Guérin-Mèneville, de l'énergie de ce refoulement des eaux qu'exécutent leurs bras réunis, refoulement qui leur fait fondre les flots avec la rapidité de la flèche. Les *ommatrèphes* sont, sans aucun doute, avec quelques poissons des hautes mers et les onychoteuthes, les plus forts nageurs et ceux qui changent le plus facilement de direction, non pas en raison de la flexibilité de leur corps, puisque leur corps même n'est susceptible d'aucun mouvement, mais par l'action contraire de leurs nageoires et de leurs bras. »

Essentiellement nocturnes, ils ne paraissent jamais le jour à la surface des mers ; mais dans la nuit ils se montrent par myriades et vont à la recherche de leur nourriture, qui consiste en animaux pélagiens ou de haute mer, notamment en poissons et en mollusques nageurs, tels que les pteropodes. Ils sont, de tous les mollusques, les mieux doués sous le rapport de la vue ; leurs yeux sont susceptibles de se mouvoir facilement dans tous les sens, et il est probable qu'ils ont la vue très-perçante. Ce sont aussi les plus sociables de tous les êtres de leur classe. Il est à peu près certain qu'ils pondent dans la haute mer, où on rencontre souvent leurs œufs en longues masses cylindriques flottantes, avec de jeunes individus qui, pendant la nuit, voyagent de concert.

Ce genre renferme une douzaine d'espèces, dont une dépasse par ses dimensions tous les céphalopodes décapodes. On en trouve dans toutes les mers ; la Méditerranée même en possède qui lui sont propres. Quelques-unes de ces espèces nous paraissent mériter une mention particulière.

L'*ommatrèphe géant* atteint jusqu'à 1 m. 50 de longueur totale. Ses couleurs sont plus foncées et moins variables que celles des autres espèces. Il habite surtout l'océan Pacifique, entre 40° et 60° de lat. S., du côté, mais à une grande distance, des côtes de l'Amérique. La mer est quelquefois couverte de ses débris ; les vents et les flots les rejettent sur le rivage, parfois en si grande abondance que l'on s'est vu forcé de prendre des mesures sanitaires pour les faire enlever. On pense qu'il vient du voisinage des côtes, et qu'il est dans les mois de février et de mars. L'émigreur, du reste, deux fois dans le cours de l'année, pour chercher des eaux plus chaudes ou plus froides, suivant la saison. Il est nocturne et ne se montre jamais le jour à la surface de l'eau ; aussi les Chiliens vont à sa pêche le matin et parcourent, avec leurs pirogues, toutes les sinuosités des côtes assez planes pour retenir les *ommatrèphes* qui s'y élèvent pendant la nuit, hors de l'eau, en fuyant les poursuites des poissons voraces. Par son nombre prodigieux et surtout par celui des poissons qu'il attire, ce mollusque porte l'abondance sur tous les rivages où il arrive de gré ou de force ; sa chair est un aliment très-estimé.

L'*ommatrèphe des pêcheurs*, vulgairement appelé *encornet*, ne dépasse guère om. 50 de longueur ; il paraît assez probable que son existence ne se prolonge pas au delà de la belle saison. On le trouve en abondance dans les parages de Terre-Neuve. Les troupes ou bancs de ces mollusques présentent un spectacle assez curieux ; les uns montent, les autres descendent ; quelques-uns restent immobiles, agitant seulement leurs tentacules, tandis que d'autres courent en tous sens, traversant la masse avec une étonnante vélocité. Leur corps, terminé en une pointe munie de deux nageoires triangulaires, sinueuses bien un javelot ; il se meut avec une grande rapidité dans tous les sens, surtout en arrière, et, dès qu'il entend ou qu'il voit un ennemi, il se saisit de frayer et part comme un trait. Dans sa fuite, il se débarrasse aux regards en troublant l'eau avec sa liqueur noire, qu'il lâche en abondance. Quand on le prend sans précaution avec la main, il lance d'abord l'eau de mer qu'il contenait et dont le jet atteint souvent à 1 mètre, puis sa liqueur noire, qui, si elle atteint les yeux, cause la douleur la plus vive. Il enveloppe aussi la main qui le tient et la serre avec ses tentacules, cherchant à mordre avec son bec corne ; mais on s'en dégage facilement. Jeté dans le bateau, il s'attache fortement aux chaussures des pêcheurs ; mais il a bientôt épuisé tous ses moyens de défense et ne tarde pas à succomber.

Les habitants de Terre-Neuve et des îles

voisines, ainsi que les pêcheurs, mangent l'encornet ; mais ce n'est qu'un médiocre régal, supportable seulement quand il est bien farci ; sa chair est très-blanche, mais coriace et lourde ; il faut avoir soin de la débarrasser de la liqueur noire, qui est caustique et corrosive. On emploie surtout l'encornet comme appât pour la pêche de la morue ; on le pêche, dans ce but, avec un corps brillant muni d'hameçons ou d'épingles recourbées et qu'on plonge dans l'eau. Quand ce mollusque abonde, un homme peut en prendre douze cents en une heure ; mais il faut se borner à la provision dont on aura besoin pendant deux ou trois jours, parce que sa chair se putréfie très-vite. C'est surtout dans la rade de Saint-Pierre qu'il se montre en quantité ; c'est là qu'on vient, des stations environnantes, pour en faire provision.

OMMATIE s. f. (omm-ma-ti — du gr. *ommation*, ocellé, petit oeil). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanytomus, tribu des asilques, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Afrique et l'Amérique du Sud.

OMMATODIE s. f. (omm-ma-to-di — du gr. *ommatidion*, petit oeil). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

OMMATOLAMPE s. m. (omm-ma-to-lampe — du gr. *omma*, ocellé, cail ; *lampé*, je brûle). Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Inde et les îles voisines.

OMMATOPLÉE s. m. (omm-ma-to-plé — du gr. *omma*, ocellé, cail ; *pleos*, plein). Helminth. Genre de vers plats, de la famille des turbellariés, dont l'espèce type vit dans la mer Rouge : *Les Ommatoploes sont de la même famille que les prostomes.* (Dujardin.)

OMMATOSTERGUE s. m. (omm-ma-to-stergue — du gr. *omma*, ocellé, cail ; *stergo*, j'aime). Mamm. Genre de mammifères rous, du groupe des lapins.

OMMEGANCK (Balthazar - Paul), peintre belge, né à Anvers en 1755, mort dans la même ville en 1826. Elève de H.-J. Antonissen, il fit, sous la direction de ce maître, des progrès rapides, acquies bientôt la réputation d'un excellent peintre de paysages et d'animaux, et envoya aux expositions du Louvre, jusqu'en 1827, un grand nombre de tableaux qui furent bien accueillis du public. Cet artiste devint correspondant de l'Académie des beaux-arts de France, membre de l'Institut des Pays-Bas et fut chargé, en 1815, de reprendre les peintures de l'école flamande apportées à Paris pendant les guerres de la République. Cet artiste avait reçu le surnom de *Racine des moutons*. On voit quelques-unes de ses œuvres aux musées du Louvre, de La Haye et de Bruxelles.

OMM-EL-QUOUSOUR, village de la haute Égypte, province de Siout, sur la rive gauche du Nil. Nombreuses ruines.

OMMEN, petite ville du royaume de Hollande, province d'Over-Yssel, arrond. à 34 kilom. N.-E. de Deventer, sur la rive droite de la Vechte, défendue par un fort ; environ 720 hab.

OMMERAPOURA, V. UMERAPERA.

OMMEREN (Richeus van), philologue et poète hollandais, né à Amsterdam en 1758, mort dans la même ville en 1796. Il devint recteur de l'école latine d'Amsterdam. C'était un homme instruit, éloquent, aux larges vues, et qui écrivait en vers avec facilité, dans un style mâle et chaleureux. Nous citerons de lui : *Sylvio, carmen* (Amsterdam, 1778, in-8°) ; *Horace considéré comme homme et comme citoyen* (Amsterdam, 1789, in-8°), ouvrage estimé ; *Anthologia poetica* (Amsterdam, 1793) ; *Discours sur l'oppression d'Athènes par les trente tyrans et sur la délivrance de cette ville*, insérés dans la *Bibliothèque de littérature ancienne* de Ten Brink (Groningue, 1825, in-8°), etc.

OMMERSCHANS, bourg fortifié du royaume de Hollande, province d'Over-Yssel, arrond. de Deventer. Célèbre colonie pénitentiaire.

OMMEKÈXE s. m. (omm-mè-kè-ke — du gr. *omma*, cail ; *exekh*, je dépasse). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, tribu des acridites, comprenant six espèces qui habitent principalement l'Amérique du Sud.

OMMIADE s. m. (omm-mi-a-de). Hist. Descendant d'Ommiah, oncle de Mahomet.

OMMIADES ou **OMMIADES**, princes de la première dynastie des califes héréditaires chez les musulmans arabes, successeurs immédiats de Mahomet. Ommeyah ou Omayyah, le père commun de cette famille célèbre, avait pour aïeul Abi-Nasr, prince de la tribu des Coraichites, et pour oncle géminal d'Abd-Allah, aïeul du Prophète. Abou-Sofian, petit-fils d'Abd-Allah et le plus jeune, hostile à l'auteur du Coran, s'était rallié à la religion nouvelle en 630 de notre ère, c'est-à-dire l'an 5 de l'hégire.

Moaviyah, le fondateur de la puissance des Ommiades, était fils d'Abou-Sofian et avait commencé sa carrière comme secrétaire de Mahomet, d'abord préposé au gouvernement de la Syrie en 640, par le calife Omar 1er, il

était resté dans sa charge sous le règne suivant, celui d'Omman. On lui attribue la conquête de l'île de Chypre (647) et de celle de Rhodes (651). Son avidité lui fit être fatale : il rançonnait les vaincus à son profit personnel. Pourtant la protection d'Omman le sauva. En 656, lors de l'assassinat d'Omman, il refusa de reconnaître son successeur Ali, prit le titre de calife et secourut Amrou qu'Ali voulait dépouiller du gouvernement de l'Égypte, après l'avoir donné à Mohammed, fils du calife Abou-bekr. Mohammed était l'assassin d'Omman. Vaincu et pris dans une bataille décisive, il fut brûlé vif après avoir été coupé dans la peau d'un âne. Quoiqu'il fût maître de la Syrie, de l'Égypte et de l'Arabie, Moaviyah, qui craignait l'issue d'une guerre ouverte contre Ali, lui proposa un arbitrage que celui-ci accepta. Grâce à une supercherie d'Amrou, l'un des deux arbitres choisit, Moaviyah fut élu calife, mais Ali resta maître de la haute Asie et de la vallée de l'Euphrate. Ali était l'héritier légitime de Mahomet et, aux yeux d'une partie des musulmans, le représentant d'une tradition religieuse particulière. Le califat, aux yeux des plus fidèles adeptes du Coran, appartenait à la famille du Prophète, et le nouveau calife était un hérétique autant qu'un usurpateur. Ce fut le signal d'un schisme qui dure encore et qui partage les musulmans en deux sectes hostiles. A la mort d'Ali (661), Moaviyah contraignit son fils Hagan à se dépouiller formellement du titre de calife qu'Ali avait conservé et, en 669, Hagan ayant été empoisonné par une de ses femmes à l'instigation de l'Ézid, fils de Moaviyah, ce dernier fit déclarer le califat héréditaire dans sa famille. Peu de temps après, l'adoption qu'il fit de Zélad, gouverneur de Bassorah et des provinces méridionales de la Perse, étendit sa domination sur le monde musulman tout entier. Le crime et la diplomatie avaient été ses principaux moyens d'action. Les succès militaires vinrent affermir son pouvoir. Un de ses généraux pénétra jusqu'à Samarcande, qui fut conquise ; un autre lui soumit les États actuels de Tripoli et de Tunis, et fonda dans cette dernière contrée la ville de Kaïroan, qui devint pour longtemps la métropole de l'Afrique musulmane. Il fut moins heureux contre les Grecs du Bas-Empire. Ils brûlèrent sa flotte et il fut contraint de se retirer de Constantinople, qu'il assiégea depuis sept ans (678). Il mourut en 680, à Damas, dont il avait fait la capitale de son empire. Il avait soixante-dix-huit ans et en avait régné dix-neuf comme chef suprême de l'empire. Les faveurs de la fortune l'avaient rendu clément. Sans doute, à l'exemple d'Octave, il voulait bien finir. La clémence est la dernière injure que les scélérats font à leurs victimes, car elle désarme la postérité, et, si le jugement de la postérité leur est personnellement indifférent, il importe beaucoup à leur dynastie.

Yezid II, fils de Moaviyah et digne de lui succéder, eut à lutter contre deux compétiteurs, Houcein, fils d'Ali, et Abdallah, fils de Zobéir. Houcein périt à la bataille de Kerbelah, et les troupes d'Yezid, après avoir sacrifié Médine, s'approprièrent à faire subir le même sort à La Mecque. Abdallah avait ses moyens de résistance en Arabie, mais la mort du calife (683) les rendit inutiles. Le fils de Moaviyah n'avait que trente-neuf ans et en avait régné trois. Son nom resta longtemps abhorré des bons musulmans, qui lui reprochaient la mort de deux petits-fils du Prophète, Hagan et Houcein. Pourtant il avait négligé de faire périr les deux fils d'Houcein, qui revendiquèrent bientôt le califat.

Moaviyah II, fils d'Yezid, abdiqua au bout de quelques jours et mourut, à ce qu'on suppose, empoisonné, sans avoir désigné de successeur. Il n'avait que vingt et un ans. C'était un homme faible d'esprit et de caractère, fait pour vivre dans la retraite. Son précepteur fut entré vivante, pour le punir d'avoir conseillé à son élève une abdication funeste en effet, car elle allait provoquer une guerre civile.

Merwan Ier, fils de Hakem, cousin germain de Moaviyah Ier, avait jadis été banni par Mahomet, comme coupable de la divulgation d'un secret important. Secrétaire du calife Omman, il causa la mort de son maître en laissant tomber dans les mains de Mohammed, assassin d'Omman, un ordre prétendu du calife au gouverneur d'Égypte, de faire périr Mohammed. Les chroniqueurs accusent en outre Merwan d'avoir tué un des chefs de l'armée dans laquelle il servait, armée combattant contre Ali et sous la direction d'Aïshah, veuve de Mahomet.

Quoi qu'il en soit, il était gouverneur de Médine et se disposait à reconnaître Abdallah, fils de Zobéir, en qualité de calife, quand un ordre d'Abdallah d'exterminer les Omniades lui fit abandonner son gouvernement afin de se réfugier en Syrie. Là, il fut élu calife, à la condition d'épouser la veuve d'Yezid et de prendre pour successeur Khaled, deuxième fils de ce prince. Abdallah vint l'attaquer sous les murs de Damas et fut vaincu, ce qui non seulement consolida l'autorité du nouveau calife, mais lui ouvrit les portes de l'Égypte, où il envoya son second fils Abdulaziz pour gouverner. Une victoire remportée sur le gouverneur de Koufah semblait lui ménager un règne tranquille. Ayant commis la faute de désigner trop tôt son fils pour successeur, au mépris de son serment, il fut empoisonné

par sa femme, mère de Khaled (685). Il n'avait été que dix mois au pouvoir.

Néanmoins, Abdul Melek, calife désigné par Merwan, fut reconnu en Égypte et en Syrie. Abdallah continuait de régner en Arabie. Mokhtar s'était rendu indépendant en Perse. Abdul Melek fit interdire le pèlerinage de La Mecque en haine d'Abdallah ; il réussit aussi à se débarrasser de Mokhtar. Celui-ci n'était parvenu au califat qu'à la condition de venger la mort de Houcein. Afin d'accomplir sa promesse, il avait déjà tué un grand nombre d'adversaires de la maison d'Ali, s'était emparé de toute la Perse (686), lorsqu'en essayant de défendre les descendants d'Ali, menacés de mort par Abdallah, il fut vaincu et tué au siège de Koufah, qu'il soutenait contre Abdallah.

Cependant les généraux d'Abdul Melek reprenaient Kaïroan sur les Grecs, mais échouèrent sous les murs de Carthage. D'autre part, les Grecs avaient envahi la Syrie. Il obtint d'eux une paix nécessaire. Alors libre de ses mouvements, il reconquit la vallée de l'Euphrate et la Perse (691) ; l'Arabie elle-même fut subjuguée. Abdallah périt au siège de La Mecque, après un règne de sept ans. Pendant qu'Abdul Melek conquérissait lui-même l'Arabie et la Perse, ses lieutenants achevaient de lui soumettre la Mésopotamie et l'Arménie, prenaient Carthage (698) et ne laissaient aux Grecs, en Afrique, que la place d'Hippone et quelques autres villes de peu d'importance.

Après avoir réprimé durement quelques révoltes partielles et bien faciles à expliquer au sein d'immenses populations différentes de mœurs, de langage, de religion, frémissantes sous un joug encore nouveau et très-violent, Abdul Melek mourut comblé de jours, comme dit l'Écriture, et admiré du monde entier (705). Il était avar, mais on vante son savoir, ses talents politiques, son expérience, son courage, la tolérance dont il fit preuve envers les infidèles et en particulier les chrétiens. C'était un prince doué d'un grand esprit, que la philosophie et les événements s'étaient complu à bronzer contre l'adversité et les enlacements de la fortune. Il eut plusieurs fils, qui régnerent successivement après lui. Son règne avait été de vingt et un ans.

Walid Ier, fils du précédent calife, était un être faible d'esprit et de corps, ne sachant même pas parler correctement sa langue maternelle. Cela n'empêcha pas son règne d'être la plus brillante époque de l'histoire des Arabes. C'était une race jeune, placée par les événements au milieu de plusieurs races mortes ou en train de s'éteindre. Elle n'avait pas encore eu d'épanouissement historique et son heure était venue. En de pareilles circonstances, quelles que soient les qualités d'un prince, les choses vont d'elles-mêmes. L'impulsion, d'ailleurs, était donnée. Les généraux allaient où bon leur semblait. En peu d'années, l'empire des Omniades s'étendit du détroit de Gibraltar aux frontières de la Chine, et de la mer des Indes au Caucase et à la mer Noire. Moslemah, un des frères de Walid, conquit l'Asie Mineure, dont il ne resta que des lambeaux aux Grecs. Kotalbah et Mohammed envahirent toute l'Asie centrale, Boukharie et Turkestan, puis le bassin du Sind et de l'Indus. En même temps, Mousa ben Nossair prenait la Sardaigne, la Corse, les îles Baléares, les trois quarts de la péninsule ibérique. Une paix profonde régnait à l'intérieur. Sixante ans de discords intestines en faisaient sentir le prix. Les pays arabes se couvraient de monuments religieux ; le Coran s'achetait de l'argent, les mœurs suivaient son idéal. C'était toute une civilisation qui venait de surgir et menaçait l'univers d'une conquête prochaine et uniforme. Walid mourut en 715, après dix ans de règne.

Soleiman, son frère, lui succéda. C'était un excellent prince, renommé pour sa bonté, sa douceur, sa générosité. Mais il était faible et d'une voracité étonnante ; il mourut d'indigestion en 717. A part quelques troubles de peu d'importance et une tentative inutile contre Constantinople, rien de remarquable ne signala son passage sur le trône. La mort prématurée de son fils Aioub l'avait engagé à faire choisir d'Omar ibn Abdulaziz pour lui succéder, à la condition que celui-ci laisserait la couronne à Yezid, frère de Walid.

Omar II descendait d'Omar Ier par sa mère et possédait plusieurs des vertus de son ancêtre. Parmi elles, on cite la simplicité et la frugalité des vives Arabes, l'amour des pauvres, le goût de l'hospitalité, un ascétisme si prononcé qu'il refusa longtemps d'habiter le palais des califes. Sa tolérance envers les chrétiens pouvait n'être que de la prudence politique. Mais il abolit la coutume de fulminer dans les mosquées des imprécations contre Ali, sa race et leurs fauteurs. Il fit même rendre aux descendants d'Ali une terre qu'ils avaient jadis possédée. Ces dispositions portèrent ombrage aux Omniades, qui craignaient qu'on ne les dépouillât du califat héréditaire au profit des descendants d'Ali. Ils empoisonnèrent Omar en 720. Il avait régné cinq ans.

Yezid II, fils d'Abdul Melek, succéda à Omar comme il avait été convenu. C'était un de ces princes efféminés, tels qu'on en a tant vu de temps en Orient, qui passent leur vie au fond d'un harem. La perte d'une de ses femmes le fit mourir de douleur (724). L'intolérance va avec la faiblesse : il tourmenta les chrétiens, détruisit l'autorité judiciaire de leur témoin-

gnage, mérita d'ailleurs la colère des musulmans eux-mêmes en bouleversant tout au gré de ses caprices, qui changeaient d'objet d'un jour à l'autre. Pourtant Moslemah, frère d'Yezid et conquérant de l'Asie Mineure, poursuivait le cours de ses victoires. Il avait à la fois à tenir tête aux Turcs et aux Grecs, et il y parvint. Mais sa mort fut pour les Omniades le signal d'une décadence qui alla croissant.

Hescham, autre frère d'Yezid II, lui succéda. C'était un Bédouin du désert, avar, grossier, d'une laideur repoussante, couvert de guenilles, s'occupant à marmotter des prières, le type oriental de Louis XI, car il avait de l'énergie et un esprit plein de ruse. On lui reproche d'avoir accablé ses sujets d'impôts exorbitants. Toujours est-il qu'il sut gouverner seul, c'est-à-dire sans vizir, un empire plus vaste que l'empire romain au temps de sa splendeur. Il sut aussi choisir ses généraux, ce qui n'est pas un petit mérite chez un prince.

Pendant qu'ils lui conquéraient des provinces dans l'Asie centrale et en Espagne, ses deux fils, Moaviyah et Soleiman, bataillaient avec succès contre les Grecs en Asie Mineure. Les Turcs et les Khasars furent contenus ; les troupes d'Hescham pénétrèrent en Sicile, mais son lieutenant en Espagne, l'émir Abderrhaman, fut vaincu et tué à Tours, en 732, par Charles-Martel. Les chroniqueurs du moyen âge ont du reste singulièrement exagéré l'importance de la victoire de Charles-Martel. L'émir n'avait pas 40,000 hommes : on ne put par conséquent lui en tuer 300,000.

La guerre civile et la guerre étrangère compliquèrent la situation d'Hescham dans les dernières années de sa vie. La révolte des Berbères en Afrique, les troubles qui éclatèrent en Arabie et dans l'Asie centrale ne furent que des incidents ; mais il n'en était pas de même de la tentative faite par les Abbassides pour s'élever au califat. Hescham mourut en 743, sans avoir été témoin de la ruine prochaine de sa maison. Sept ans après sa mort, les Abbassides le firent exécuter, brûlèrent ses restes et en jetèrent la cendre au vent.

Walid II, neveu d'Hescham et relégué jusque-là dans le harem à cause de ses débauches et de son ivrognerie, lui succéda sans grande difficulté. L'âge et l'expérience ne l'avaient point corrigé. Il épousa les femmes de son père, viola sa propre fille et dissipa en orgies et en prodigalités stupides les trésors amassés par ses ancêtres. Il se moquait du Coran, qui condamnait ses excès. Une de ses manières de tourner ses fonctions de chef du culte en ridicule était de revêtir de ses habits d'iman suprême une de ses esclaves, qui officiait pour lui. Il fut massacré au bout de quinze mois de règne (744) par son cousin Yezid. Ses fils furent dépouillés de leurs droits et mis en prison.

Yezid III, le meurtrier de Walid II, était fils de Walid Ier. Il prétendait descendre par sa mère de Chosroës, un des princes sassanides de Perse, et se faisait appeler Khosrou à ce titre. Malgré son usurpation et la manière violente dont il s'était défit de Walid II, ce fut un prince sage, pourvu des qualités nécessaires à son rang et d'un esprit peu commun. L'imprudence qu'il commit de réduire la solde des troupes dans l'intérêt du trésor occasionna plusieurs révoltes, dont l'une, celle de Merwan, prince omniade proposé au gouvernement de l'Arménie, entraîna la chute de la dynastie. Yezid ne vit pas le terme de cette insurrection et mourut de la peste à Damas (744), après quelques mois de règne.

Ibrahim, frère et successeur d'Yezid, est qualifié par les écrivains arabes d'émir simple et non d'émir al-Moumenin comme les autres Omniades. On ne sait au juste si son règne dura quarante jours ou quatre mois. Merwan continua sa campagne commencée et entra bientôt à Damas.

Merwan II est le quatorzième et le dernier souverain de la dynastie des Omniades. Il était petit-fils de Merwan Ier, et les historiens lui donnent le sobriquet d'al-Hammar al-Djésireh (l'Âne de Mésopotamie). Il établit le siège du califat à Harran, dans cette province ; presque tous les gouverneurs de l'empire refusèrent de le reconnaître. Il réussit à vaincre cette résistance par la force ; pourtant ces victoires l'épuisaient et préparaient sa déchéance. Les Abbassides, descendants d'Abbas, oncle du Prophète, considérés pour leur noblesse, leurs richesses, le nombre de leurs alliés, soutenus aussi par la plupart des partisans d'Ali, levèrent l'étendard de la révolte dans le Khorasan (746). Ibrahim, chef de la maison des Abbassides, succomba sous les coups de Merwan ; mais les Abbassides avaient un excellent général dans Abou-Moussah, qui rétablit leurs affaires, fit élire à Koufah le calife Abou-Abbas al-Saffah (749) et prendre au nouveau calife le drapeau noir des Abbassides, en opposition avec le drapeau blanc des Omniades. La question dynastique se vida dans les plaines d'Arbelles, où Darius avait été vaincu par Alexandre. Merwan, trahi par le sort, se réfugia en Égypte, où il fut tué en 750. Les Omniades avaient gouverné l'empire des Arabes durant quatre-vingt-douze ans. Saleh, un des oncles d'Abou-Abbas, en extermina les membres survivants. Il en échappa pourtant un, Abderrhaman, petit fils de Merwan Ier et fils de Moaviyah. Il lui était réservé de fonder en Espagne une seconde

dynastie des Omniades ou Merwanides, qui gouverna cette contrée, soumise aux Arabes, depuis l'an 755 jusqu'à l'an 1031, c'est-à-dire durant une période trois fois aussi longue que celle qui vit régner en Syrie la première dynastie des Omniades.

OMMIAH, la tige des Omniades. V. OMATAH.

OMMIDIE s. f. (omm-mi-di — du gr. *omma*, œil ; *idea*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type vit au Brésil.

OMMOLNEIRA, ville de l'Indoustan, prov. de Candeish, à 84 kilom. E.-S.-E. de Nandoorbar, sur la rive gauche du Boary.

OMNE IGNOTUM PRO TERRIBILI (Tant duper inconnu est terrible). Tuite a dit : *Omne ignotum pro magnifico* est (tout ce qui est inconnu est beau). En français, nous disons : « Les charmes de l'inconnu. »

« Vous ne connaissez pas le nom de vos parents, jeune homme... Ah ! en ce cas, je dois vous faire enfermer comme vagabond. *Omne ignotum pro terribili*, ce qui veut dire que quiconque est inconnu à la justice est un homme sans aveu et un vagabond... Vous pouvez rire, monsieur, mais je doute que vous eussiez compris cette citation latine, si je n'avais pris la peine de vous l'expliquer. »

WALTER SCOTT.

« J'ai longtemps hésité avant de croire au témoignage de mes yeux, en lisant, au bas d'un buste de Rossini, le nom d'un sculpteur florentin singulièrement célèbre en Europe, celui de Bartolini. Jamais le vieil adage latin : *Omne ignotum pro magnifico*, n'a été plus tristement réalisé. »

G. PLANCHE.

OMNES s. m. pl. (om-nèss — mot lat. qui signif. tous). Anc. mus. Mot que l'on écrivait sur les anciennes compositions religieuses, pour indiquer que tous les exécutants devaient chanter ensemble. Il aujourd'hui on se sert du mot italien tutti.

OMNE SUPERVACUUM PLENO DE PECTOREMANAT (Tant superflu est rejeté par l'estomac rassasié). Vers d'Horace (*Art poétique*, vers 337).

Bulleau, se rappelant sans doute qu'il avait dit lui-même :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté,

a traduit la pensée d'Horace en lui enlevant ce qu'elle a de trop... latin :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant,

L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

« Quand le nœud principal est coupé, quand le spectateur n'attend plus rien, des apostrophes accumulées à la lumière, à la caverne, aux nymphes, aux fontaines, à la mer, au rivage, peuvent fournir des vers harmonieux, et n'être pour nous qu'un lieu commun qui allonge inutilement la pièce : *Omne supervacuum*... »

LAHARPE.

OMNE TULCI PUNCTUM QUI MISCUIT UTILE DULCI. V. UTILE DULCI.

OMNI (o-mni). Datif latin qui signifie Au tout : Si cette *diffinition* conviendrait OMNI, elle ne conviendrait pas soli. (J.-J. ROUSSEAU.)

OMNI, IE adj. (o-mni, 1 — du lat. *omnis*, tout). Anc. pradj. Semblable dans tous les cas, quelle que soit la différence des circonstances : Comme les méfaits ne sont pas OMNIS, les vengeances ne sont pas OMNIS. (Beaumarchais.)

OMNIA MECUM PORTO (Je porte tout avec moi). Mot du philosophe Bias, un des sept sages de la Grèce.

Priène, sa patrie, ayant été assiégée par les généraux de Cyrus, tous les habitants s'enfuirent, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. On s'étonna de l'insouciance du philosophe, qui ne faisait aucun préparatif de départ. Je porte tout avec moi, répondit-il ; donnant ainsi à entendre qu'il n'était point attaché aux biens périssables, et qu'il regardait comme ses biens les plus précieux sa sagesse et le trésor de sa pensée.

Mlle Fanny Bias, danseuse de l'Opéra, partant pour un voyage, n'emportait avec elle qu'un assez mince bagage. Un de ses amis lui en témoignait sa surprise : Ne voyez-vous pas, lui dit la jolie danseuse en faisant remarquer sa taille et sa figure, que, comme le philosophe Bias, un de mes illustres aïeux, je porte tout avec moi ?

« Tout ce qu'on peut dire, c'est que le docteur Hahnemann n'a pas encore déguisé l'inconnue. Tenons-nous-en à ce fait fort agréable, c'est qu'un médecin homéopathe peut dire comme Bias, grâce à la trituration de ses drogues : *Omnia mecum porto*, je porte dans mon gousset toute une pharmacie, c'est-à-dire une pharmacie à guérir une armée de six cent mille soldats, qui serait toute à l'hôpital. »

L. VÉRON.

« Les sciences, les arts, les connaissances

administratives satisfait aux besoins de ceux qui les possèdent bien, et sont chaque jour pour les artistes, les professeurs, les employés, etc., l'objet de traitements qui les font exister honorablement. Une semblable richesse est souvent moins périssable que toutes les autres : c'est le trésor de Simo-nide; c'est en parlant de cette fortune que Bias disait, avec une juste confiance dans sa valeur : *Omnia mecum porto.*

LEPELLETIER DE LA SARTHE.

« On a déjà trouvé du fer dans le sang de l'homme. Voici du sucre, et nécessairement de l'alcool. Bias avait prévu l'homme tel que la science l'a dévoilé de nos jours, l'homme qui porte tout avec lui et peut se suffire à lui-même : *Omnia mecum porto.* »

A. KARR.

On rencontre souvent aussi la forme française :

« On ne trouva rien sur le suicidé (Gérard de Nerval), qu'un passe-port et deux de ces reçus d'une administration parisienne bien connue, qui n'établissent pas l'aisance. C'était, d'ailleurs, l'habitude du malheureux défunt, on le savait trop, et pour cause, de n'avoir jamais sur lui aucun bijou et toujours fort peu d'argent, à peine la subsistance d'un ou deux jours, bien que, comme le philosophe, il portât tout avec lui. »

FÉLIX MORNAND.

« Rien ne refroidit plus le mouvement oratoire que de consulter ces malheureuses notes. Rien n'est plus contraire au prestige de l'éloquence. Elles rabattent à terre l'orateur et l'auditoire. »

« Tâchez donc, quand vous devez parler, de porter tout avec vous-même, comme le philosophe Bias; et, après vous être préparés consciencieusement, laissez-vous entraîner par le courant des idées, par le flot de la parole. »

BAUTAIN.

« J'admets dans mon prytanée les grands poètes qui auraient eu plus de génie que de prévoyance, les grands artistes qui auraient mieux aimé la gloire que l'argent, les grands ministres sortis pauvres des affaires, les grands philosophes qui porteraient, comme Bias, leur fortune avec eux, et les grands magistrats que les vicissitudes des temps laisseraient sans fortune et sans tâche. »

HIPPOLYTE RIGAUD.

OMNIA VINCIT AMOR (*L'amour triomphe de tout*). Première partie d'un vers de Virgile (Églog., X, v. 69). Le poète ajoute : « *Et nos cedamus amor*, et, nous aussi, cédon's à l'amour. » Il s'agit, dans ce passage, de l'Amour personnifié, tyran des hommes et des dieux, dont les flèches étaient inévitables, dit le poète grec, et dont Voltaire reconnaît aussi la puissance dans ces deux vers mis au pied d'une statue de l'Amour :

Qui tel tu sois, vois ton maître;
Il t'est, le fut ou le doit être.

M. de Bièvre a fait, à propos de ce vers, un bon mot bien connu. Il avait inutilement tenté d'arriver à l'Académie; l'abbé Maury l'ayant emporté sur lui, il se consola de cet échec en disant :

Omnia vincit amor, et nos cedamus amor (à Maury).
« Rien ne cède à l'amour, *omnia vincit amor* ; Léonard passait toutes les nuits l'Hellespont à la nage, pour se rendre auprès de Héro. »

(Galerie de littérature.)

OMNIBUS s. m. (o-mni-buss — mot lat. qui signif. *à tous ou pour tous*). Voiture publique qui parcourt divers quartiers d'une ville, et qui s'arrête en route pour prendre et déposer des voyageurs; voiture du même genre faisant le service entre une ville ou un de ses quartiers et une gare de chemin de fer ou de paquebots : Bureau d'OMNIBUS. Conducteur d'OMNIBUS. MONTER EN OMNIBUS. L'OMNIBUS est le char du progrès. (E. About). L'OMNIBUS, à coup sûr, est un véhicule économique. (Proudh.). *Entre un Parisien et un Parisien, malgré les OMNIBUS et la petite poste, la distance est aujourd'hui trois fois plus grande qu'au xiv^e siècle.* (Proudh.). *Lorsqu'un voleur fait le guet à une heure indue et dans quelque endroit isolé, il répond aux agents qui l'ont surpris et lui demandent ce qu'il fait là qu'il attend l'OMNIBUS; tous ceux qui ont quelque habitude des mœurs parisiennes sentiront la justesse de cette expression.* — Le président. *Vous êtes accusé d'avoir assassiné un invalide qui rentrait à l'Hôtel?* — Boulard. *De quoi?* — C'est pas vrai... Ah! — Le président. *Que faisiez-vous sur l'esplanade des Invalides à une heure du matin?* — Boulard. *De quoi?* — J'attendais l'OMNIBUS... Ah! (A. Karr).

— Adjectif. *Voiture OMNIBUS.*

— Par ext. Qui sert à tout le monde :

Ce sont des fleurs qu'on loue, arbuscules sans demeure, Pauvres fleurs omnibus que chacun prend à l'heure, Et qui vont colportant, de l'un à l'autre bal, Leur corolle étiée et leur parfum banal.

DUNOIR.

— Encycl. L'idée de voitures publiques, circulant dans Paris suivant un itinéraire tracé à l'avance, est due à Pascal; il la communiqua au marquis de Roanne, qui s'associa quelques amis et obtint, en 1672, un privilège qui lui permit de la mettre à exécution. Ces voitures étaient des carrosses, seul véhicule connu alors avec les coches qui furent jugés trop massifs, et le prix des places était de 5 sols. Les premières carrosses à 5 sous (carrosses étaient alors du féminin) commencèrent à sillonner Paris le 15 mars 1672; elles parlaient à heures fixes et n'étaient qu'à demi publiques, ainsi qu'il résulte d'un passage des lettres patentes. Ces voitures sont établies, y lit-on, « pour la commodité d'un grand nombre de personnes peu accomodées, comme plaideurs, gens infirmes et autres, n'ayant pas le moyen d'aller en chaise ou en carrosse, à cause qu'il en coûte une pistole ou deux par jour. » Détail fort curieux et qui caractérise bien cette époque, le parlement n'enregistra les lettres patentes qu'à la condition expresse « que les soldats, pages, laquais et autres gens de livrée, même les manœuvres et gens de bras, ne pourroient entrer dans lesdits carrosses. » On peut rapprocher de cette réserve la coutume longtemps en vigueur aux États-Unis, qui interdisait aux hommes de couleur l'accès des omnibus.

Les lignes de carrosses établies d'origine allaient : de la porte Saint-Antoine au Luxembourg; de la rue Saint-Antoine, vis-à-vis de la place Royale, à la rue Saint-Honoré, vis-à-vis de Saint-Roch; d'autres faisaient le tour de Paris. La vogue s'en mêla et bientôt tout le monde voulut voir ces voitures, peintes avec un luxe relatif, couleur bleu d'azur semé de fleurs de lis d'or, conduites par des cochers galonnés et dirigées par des laquais à casaque bleue garnie de riches passementeries de diverses couleurs. Mais la mode en passa et, malgré l'utilité démontrée depuis de ces véhicules, la tentative première en fut malheureuse. Après 1678, on n'en trouve plus trace ni chez les historiens, ni chez les chroniqueurs.

C'est en 1828 seulement que l'idée de Pascal fut reprise à Paris et, comme l'a fort bien dit M. Paul Parfait dans ses *Tablettes d'un curieux*, on aurait peine à s'expliquer aujourd'hui les difficultés que rencontrèrent les rénovateurs des carrosses à 5 sous; mauvaise volonté de l'administration municipale à autoriser la circulation de ces voitures dans les rues, mauvaise volonté du public à adopter ce genre de véhicule, qui devait, avec le temps, lui devenir si indispensable.

Des 1819, un M. Godot, s'inspirant du passé, peut-être sans le savoir, sollicitait, mais vainement, du préfet de police, l'autorisation d'établir un service d'omnibus sur les boulevards et sur les quais. La proposition fut repoussée sous prétexte que ces voitures, en s'arrêtant constamment sur la voie publique, y causeraient un trop grand embarras.

Jusqu'en 1827, d'autres sollicitateurs, M. Baudry entre autres, ne furent pas plus heureux. Enfin, M. Baudry, étant revenu à la charge, remporta comme une victoire l'autorisation si disputée. Il faut dire que, lorsque l'administration lui accorda, depuis quelque temps déjà des voitures du nouveau modèle, installées par les soins de M. Baudry, circulant à travers les rues de Nantes et de Bordeaux sans y causer la moindre perturbation. C'est de la province pour cette fois que Paris reçut la lumière. Les omnibus de Nantes roulaient depuis 1826 et ceux de Bordeaux depuis 1817, quand, le 30 janvier 1828, les premiers omnibus parisiens inaugurèrent leur service. Le traité passé avec M. de Biellune, alors préfet de police, autorisa la mise en circulation de cent voitures dites omnibus. C'était le non nouveau des « carrosses à 5 sous. » Par ce nom seul d'omnibus, qui signifie pour tous, on voit que les nouvelles voitures, quant au fond, différaient essentiellement des anciennes. Tout en voulant comme elles « la commodité des bourgeois, » elles ne désignaient point pour cela la commodité des manants. Voitures essentiellement démocratiques, elles s'adressaient à quiconque, petit ou grand, voulait bien y prendre place. Entre les carrosses du xvii^e siècle et les omnibus du xix^e, on sent visiblement le passage d'une révolution.

Les omnibus, établis à 5 sous par place dans le principe, firent bientôt valoir l'augmentation du prix des fourrages, pour porter leur tarif à 6 sous; mais il fallut compter avec les éternelles préventions du public. On racontait que la jeune duchesse de Berry, ayant fait la gageure de monter en omnibus, s'y fit bel et bien voir pour gagner son pari. Vraie ou fausse, l'aventure fit du bruit, et le public, qui jusque-là faisait fi d'une voiture appelée à lui rendre d'immenses services, changea d'avis tout à coup, parce qu'une princesse du sang y était montée en riant.

La première ligne créée avait été celle des boulevards. Elle était alors en deux sections. Les omnibus partaient de quart d'heure en quart d'heure du coin de la rue de Lancry. De là, ils allaient gagner d'une part la Bastille et de l'autre la Madeleine. Au moyen d'une pédale, le cocher, mettant en jeu une espèce d'orgue qui se trouvait sous ses pieds, donnait, par une fanfare, le signal du départ. Il n'y eut pas d'abord de conducteur préposé à la recette des places. Le véhicule

était fermé par une portière, placée à l'arrière de l'omnibus et qui s'ouvrait à l'aide d'un ressort communiquant avec le cocher, prévenu par un cordon à portée de la main du voyageur.

En peu de temps, l'exploitation d'un assez grand nombre de lignes fut sollicitée et obtenue par différentes compagnies. Chaque compagnie, pour distinguer ses voitures, leur donnait un nom particulier. Un guide de l'étranger à Paris, daté de 1835, fait mention des *Dames blanches*, des *Tricycles*, des *Favorites*, des *Orléanaises*, des *Diligences*, des *Béarnaises*, des *Citadines*, des *Ecossoises* et des *Batignolaises*. Nous avons encore eu plus tard les *Hirondelles*, les *Gazelles*, les *Excellentes* et les *Constantines*; ces dernières baptisées évidemment à la suite d'un succès militaire, comme l'avaient été les *Dames blanches* et les *Ecossoises* à la suite d'un succès musical.

Les voitures de chaque ligne ne différaient pas seulement entre elles par leur nom, mais aussi par leur couleur et leur disposition. C'est ainsi que les *Dames blanches*, à caisse blanche, étaient invariablement attelées de chevaux blancs coiffés de panaches; les *Ecossoises*, harnachées comme un vrai tartin; les *Hirondelles*, semées d'hirondelles noires sur fond jaune; les *Parisiennes* étaient vertes, les *Béarnaises* chocolat. Au-dessus du conducteur, une girouette, aux couleurs de la voiture, indiquait sa destination.

Les *Tricycles* eurent d'abord trois roues, d'où leur nom. En ne mettant que trois roues à ses voitures, l'entrepreneur avait espéré esquiver l'impôt prélevé sur les voitures à quatre roues; mais le fisc n'entend pas ces subtilités. L'entrepreneur, imposé au même taux que ses confrères, remit tranquillement sur quatre roues ses voitures, qui n'en conservèrent pas moins le nom de *Tricycles*.

Tous les nouveaux véhicules étaient à quinze places, sans impériale, bien entendu. Le quinzième s'asseyait au fond, sur un strapontin, dos à dos avec le conducteur. Malgré cette rapide multiplication des lignes, qui sembleraient témoigner du succès des premiers omnibus, cette entreprise avait, en somme, assez de peine à vivre, quand, pour la cramponner à l'existence, un homme ingénieux imagina la correspondance.

Quelques phrases relevées dans une revue de 1836, le *Diable à Paris*, témoignent de l'importance qu'eut cette innovation. « Peut-on savoir le nom de votre protecteur? demande dans cette pièce le comère Fissobelle à huit ou dix jeunes filles représentant les différentes lignes d'omnibus. — Il s'appelle Correspondance, répond l'Hirondelle. Sans lui, la moitié de nous serait déjà sous le hangar... » Un moment après, l'arrivée de Correspondance, en costume de conducteur, est saluée par les vivats de ses jeunes amies. « Allez-vous nous reprocher... dit tout à coup l'un d'elles. L'aller trop vite? dit Correspondance en riant, non, les voyageurs ne s'en plaignent pas, ni moi non plus. Grâce à leur cavalerie robuste, les omnibus actuels sont du moins à l'abri d'une semblable critique. »

Une seconde innovation, doublement précieuse et pour les compagnies et pour le public, fut celle des places d'impériale à 3 sous. Cette innovation date de 1833. L'année suivante, l'administration municipale, pensant qu'il y aurait intérêt à n'avoir plus affaire qu'à une seule société, favorisa la fusion des différentes lignes, et de là naquit, le 12 février 1855, l'entreprise générale des omnibus. Son cahier des charges lui imposait la création de certaines lignes, ainsi que le strict maintien des tarifs à 30 centimes dans l'intérieur et à 15 centimes sur l'impériale. Elle était tenue de payer à la ville, au lieu de l'ancien droit de stationnement de 400 francs par numéro, une redevance annuelle de 640,000 francs pour la circulation de 350 voitures; chaque voiture supplémentaire était passible d'un droit de 1,000 francs. L'annexion des communes suburbaines ayant motivé une extension considérable du service des omnibus, le traité fut révisé en juin 1860, et la redevance annuelle portée au chiffre de 1 million pour 500 voitures.

Depuis lors, aucun progrès, aucune amélioration répondant aux besoins du public n'a eu lieu. C'est à peine si quelques modifications ont été exécutées à de longs intervalles, et quelles modifications! toutes au détriment de la célérité du service, mais aussi toutes pour le plus grand bénéfice de la Compagnie.

La seule mesure sage fut la suppression du strapontin qui se trouvait au fond entre les deux banquettes, et qui supplicait les jarrets des deux voyageurs auxquels leur mauvaise étoile n'avait pas laissé le choix d'autre place.

Pendant plus de quinze années, les voyageurs de l'impériale se sont plaints que les planches qui formaient bancs, racornies par l'action du soleil, se transformaient en réservoirs d'eau à la moindre pluie et devenaient inoccupables. (Que de rhumes de cerveau ces maudites planches à bords de siège ont occasionnés!) Ce n'est qu'en 1865 que la Compagnie a commencé à les remplacer par des tringles entre lesquelles l'eau trouve une issue. Sans le moindre retard jusqu'à ce jour, les voyageurs ont aussi demandé que l'impériale fût couverte. Les omnibus du chemin

de fer de l'Ouest ont inauguré, en 1867, les impériales couvertes, mais la Compagnie générale des omnibus n'a pas suivi son exemple.

Pourquoi se mettrait-elle en frais pour être agréable à ceux qui l'enrichissent? Elle a le monopole; un privilège la protège; elle n'a donc aucune concurrence à redouter. Le public, lui, n'a d'autre alternative que de se servir ou de se priver des véhicules de la Compagnie. Force est donc de subir tous les désagréments inhérents à tout ce qui est privilège, si l'on n'est pas assez riche pour circuler en voiture, à moins qu'on ne soit trop pauvre pour prétendre à l'omnibus.

Depuis l'installation des impériales, il ne s'est pas passé d'années sans que plusieurs voyageurs fussent précipités du haut des omnibus, et tués sur place ou tout au moins très gravement blessés. La police a toujours fermé les yeux et n'a pris aucune mesure pour empêcher que ces malheurs, ces homicides se renouvelassent. Les journaux ont pu beau appeler l'attention de l'autorité sur ces faits déplorable, pendant de longues années ce fut la voix dans le désert. Enfin, vers la fin de 1866, la Compagnie, pour donner un commencement de satisfaction à l'opinion publique, a exhaussé sur quelques-unes de ses voitures les tringles de fer qui servaient si peu de garde-corps.

A propos de perfectionnement, nous ne devons pas passer sous silence : 1^o les petits cartons propres remplaçant les incommodes feuilles de papier qui servaient de correspondance; 2^o la suppression, dans l'intérieur des voitures, de certaines annonces pharmaceutiques éhontées, qui embarrassaient singulièrement les mères quand leurs filles leur en demandaient l'explication. Mais pour cela il a fallu que la presse s'en mêlât. Livrée à sa seule initiative, la Compagnie n'aurait eu d'autre soin que d'enlever les annonces bénéfiques et nullement soucieux de rien améliorer.

Quels pas immenses restent encore à faire pour approcher même d'un semblant de perfection! Mais aussi comme cette distance serait vite franchie si, le privilège tombant tout à coup, la concurrence pouvait se développer! On a pu s'en rendre compte en examinant, dans l'annexe des États-Unis à l'Exposition universelle de 1867, un modèle d'omnibus américain. Commodité et confort semblent avoir été le problème cherché et résolu. Chez nous, quand il s'agit du plus petit changement, c'est plus qu'une affaire d'Etat. D'ailleurs, tout serait à refaire. Aussi en avons-nous pour plus d'un demi-siècle avant de voir se réaliser les modifications que le public demande : 1^o le changement de système de l'ascension et de la descente si périlleuses de l'impériale; 2^o l'élargissement de l'étroit corridor de l'intérieur, où les femmes ne peuvent s'engager sans que leurs jupes se promènent sur les genoux et même, la crinoline aidant, jusque sur le visage des voyageurs, inconvenient appréciable surtout en temps de pluie et de boue; 3^o le renouvellement de ces banquettes de drap crasseux qui paraissent dater de la création des premiers omnibus; 4^o l'adage de cette caisse où, quand les vaissais sont fermés, se développe une fade odeur de moisi et de niche à chien; 5^o la création d'omnibus-poste qui parcourraient les lignes, sans s'arrêter en route pour prendre ou déposer des voyageurs, et qui ne s'arrêteraient qu'à certaines stations; 6^o l'émission de cachets de parcours à 15 et 30 centimes, système appelé à diminuer sensiblement le besogne des conducteurs et qui amènerait une encaisse anticipée très-considérable pour la Compagnie, en même temps qu'elle satisfait le public.

Depuis 1855, tous les journaux ont tour à tour réclamé ces réformes; le seul résultat qu'ils aient obtenu jusqu'à présent est l'exhaussement des garde-corps sur quelques omnibus et le remplacement des bancs en planches par des bancs en tringles. Ce qui prouve bien que le privilège est la plus sorte et la plus triste chose d'un gouvernement, si libéral qu'il veuille paraître. Le public, d'ailleurs, n'est pas dupe du privilège; il sait parfaitement qu'il cache des tripotages d'argent inavouables.

La Compagnie actuelle des omnibus dessert trente et une lignes, dont quelques-unes ont plus de 7 kilomètres. Les plus fréquentées sont, par ordre d'importance, celles des anciens boulevards, de l'Odéon, des Ternes, de Montparnasse, de la barrière Charanton. Les deux omnibus qui prennent le moins de monde sont ceux de Charronne à la barrière de Fontainebleau et de la Petite-Ville à Champs-Élysées.

Par ordre d'importance également, les bureaux de correspondance ou s'opère le plus grand mouvement de voitures sont d'abord celui de la tour Saint-Jacques, ensuite celui de la Bastille, puis le bureau du Palais-Royal et celui de la Madeleine.

La Compagnie fabrique elle-même ses voitures et ses harnais dans ses vastes ateliers de construction de la Chapelle-Saint-Denis. Là seulement elle n'occupe pas moins de cinq cents ouvriers. Le reste de son personnel, éparpillé dans ses trente-neuf dépôts, dans ses nombreuses stations, sur le siège et sur le marchepied de ses voitures, s'élève à trois mille individus.

Quelques chiffres suffisent à montrer la prospérité croissante des omnibus.

En 1854, année qui précéda la fusion, les différentes compagnies, avec 400 voitures et 3,728 chevaux, transportaient 34 millions de voyageurs.

En 1860, lors de l'agrandissement de Paris, la Compagnie générale possédait 506 voitures et 6,716 chevaux; elle transportait plus de 76 millions de voyageurs.

En 1865, le nombre de ses voitures s'était élevé à 821, celui de ses chevaux à 7,376; enfin, le chiffre des voyageurs transportés atteignait au delà de 101 millions.

Déjà, les chiffres n'ont cessé de s'élever encore.

Quant au bilan, celui de l'exercice 1867 accusait 42,376,360 francs de recettes et 33,940,693 francs de dépenses; d'où s'ensuit, à l'avoir de MM. les actionnaires, un bénéfice de près de 8,500,000 francs.

Indépendamment des omnibus proprement dits, affectés au service particulier de Paris et dont nous venons de parler, on désigne aussi sous ce nom les voitures de transport, également en commun, qui font le service entre certains points déterminés et les diverses lignes de chemins de fer. Chaque chemin de fer a aujourd'hui son service d'omnibus, à Paris comme dans les principales villes de France. Différentes autres compagnies particulières ont organisé aussi des services d'omnibus entre Paris et les environs ou banlieues de Paris: Saint-Cloud, Boulogne, Suresnes, Fontenay, Choisy, Montreuil, Pantin, etc. Dans ces omnibus, qu'il ne faut pas confondre avec les chemins de fer américains, l'impériale se réduit à une banquette transversale qui contient de quatre à cinq places. Quelques-uns correspondent avec les omnibus de la Compagnie générale.

La carrosserie construit aussi sous le nom d'omnibus des véhicules d'une élégante simplicité, dont la forme rappelle plus ou moins celle des omnibus publics et qui servent à transporter, des gares de chemins de fer dénuées d'un service spécial, les familles riches et nombreuses à leur destination.

OMNICOLEUR adj. (o-mni-ko-lo-re — du lat. *omnis*, tout; *color*, couleur). Qui a toutes sortes de couleurs, un grand nombre de couleurs.

— s. m. Ornith. Nom donné au soui-manga, à cause de ses couleurs variées.

OMNIFORME adj. (o-mni-for-me — du lat. *omnis*, tout, et de *forme*). Susceptible de prendre toutes sortes de formes.

OMNIMODE adj. (o-mni-mo-de — lat. *omnimodus*; de *omnis*, tout, et de *modus*, mode). De toute espèce, de toute façon : *De nous à eux, au contraire, il n'y a aucune hostilité essentielle, puisque nous affirmons, dans une conception OMNIMODE et supérieure, toutes leurs affirmations particulières.* (Considérant.) ■ Inus.

OMNIPHAGE adj. (o-mni-fa-je — du lat. *omnis*, tout, et du gr. *phagô*, je mange). Zool. Qui se nourrit de toute espèce d'aliments. Il On dit mieux OMNIVORE.

OMNIPOTENCE s. f. (o-mni-po-tan-se — du lat. *omnis*, tout; *potentia*, puissance). Toute-puissance : L'OMNIPOTENCE est un des attributs de Dieu. (Acad.) L'homme a beau s'élever, il est toujours aussi loin de l'OMNIPOTENCE. (F. Bastiat.) ■ Autorité absolue, droit de pouvoir faire tout ce que l'on veut : L'OMNIPOTENCE de la majorité me paraît un grand péril pour les libertés américaines. (De Tocqueville.) Avec un ministre sans force et sans racines, la royauté était désarmée et perdue; on marchait fatalement à l'OMNIPOTENCE de la Convention. (E. Laboulaye.)

— Faculté de décider souverainement en certaines matières : OMNIPOTENCE parlementaire. OMNIPOTENCE du jury.

OMNIPOTENT, ENTE adj. (o-mni-po-tan, ante — du lat. *omnis*, tout; *potens*, puissant). Tout-puissant : Dieu OMNIPOTENT. Nous ne retons que de Dieu, nos manquements, nos erreurs n'ont de recours que son tribunal, qui est OMNIPOTENT. (G. Sand.)

— Qui peut tout ce qu'il veut, dont l'autorité est absolue : La France ne peut pas d'un clergé dominateur et OMNIPOTENT. (L. Jourdan.)

OMNIPRÉSENCE s. f. (o-mni-pré-zan-se — rad. *omniprésent*). Présence en tous lieux : L'OMNIPRÉSENCE de l'affection personnelle et son union intime avec l'affection sociale forment la base de toute saine moralité. (Benjamin.)

OMNIPRÉSENT, ENTE adj. (o-mni-pré-zan, ante — du lat. *omnis*, tout, et de *présent*). Présent en tous lieux : Dieu est OMNIPRÉSENT et omnipotent.

OMNIPROGRÈS s. m. (o-mni-pro-grè — du lat. *omnis*, tout, et de *progrès*). Progrès universel : L'OMNIPROGRÈS social. ■ Peu usité.

OMNISCIENCE s. f. (o-mni-si-an-se — du lat. *omnis*, tout, et de *science*). Science universelle : Dieu nous pénètre, il dirige l'activité de notre mécanisme, il est en nous et c'est là son OMNISCIENCE. (Kératry.) A moins que le créateur ne consente à communiquer à l'homme une portion de son OMNISCIENCE, jamais l'intelligence d'un être si faible et d'une vie si courte ne pourra parvenir à discerner tous les rapports qui lient entre elles les productions du globe. (Walckenaer.)

— Savoir universel : L'intelligence d'une

jolie femme n'équivait-elle pas à l'OMNISCIENCE? (Ch. de Bernard.)

OMNISCIENT, ENTE adj. (o-mni-si-an, ante — du lat. *omnis*, tout; *sciens*, sachant). Qui sait tout, qui possède l'omniscience : Dieu est OMNISCIENT. (Volt.)

OMNIS HOMO MENDAX (Tout homme est menteur). Paroles tirées du psaume cxv, *Credidi propter quod locutus sum.*

« C'est le propre de l'esprit humain d'exagérer; c'est peut-être en ce sens qu'il est dit dans les psaumes : *omnis homo mendax.* »

VOLTAIRE.

« Le mensonge a un attrait tellement séduisant, qu'on a osé dire que tout homme était menteur, *omnis homo mendax.* En effet, on remarque que la pente vers ce maudit fruit défendu est si glissante, qu'il est peu de personnes qui refusent de se prêter aux élan de l'invention, et qui puissent s'empêcher d'ajouter quelques broderies aux faits les plus précis. »

(Galerie de littérature.)

« Plus l'homme se sait sujet à se tromper, plus il est enclin à mentir, à telle enseigne qu'il n'y a pas de plus grands mystificateurs que les gens qui savent le mieux comment l'homme se trompe. Au lieu de tendre la main à leur frère, ils l'enfoncent : *Omnis homo mendax.* »

PROUDHON.

« La fermeté disciplinaire est la loi de la vie, parce qu'elle est le maintien de la règle et du devoir, le maintien de l'ordre; et que l'ordre, c'est la vie même. Cela est vrai partout, même avec les hommes les plus saints, par cela seul qu'ils sont hommes et que la nature crie : *Omnis homo mendax.* »

DUPANLOUP.

OMNITONIQUE adj. (o-mni-to-ni-ke — du lat. *omnis*, tout, et de *tonique*). Mus. Se dit des instruments dont on peut jouer dans tous les tons, par opposition à ceux dont on ne peut jouer que dans des tons déterminés : *Clarinette OMNITONIQUE.*

OMNIUM s. m. (o-mni-omm — mot lat., gén. pl. de *omnis*, tout). Econ. polit. Ensemble des effets qui représentent la totalité de la dette publique, en Angleterre.

— Turf. Course pour tous chevaux de trois ans et au-dessous.

— *Omniun consensus*. Du consentement, de l'aveu de tous : *La justice est, OMNIUN CONSENSU, indispensable à l'existence des sociétés.*

OMNIVAGUE adj. f. (o-mni-va-que — du lat. *omnis*, tout; *vagus*, errant). Myth. lat. Surnom de Diane.

OMNIVORE adj. (o-mni-vo-re — du lat. *omnis*, tout; *voro*, je vomis). Pathol. Qui vomit tout ce qu'il prend.

OMNIVORE adj. (o-mni-vo-re — du lat. *omnis*, tout; *voro*, je dévore). Zool. Se dit des animaux qui se nourrissent indifféremment de substances animales ou végétales : *Le rat est omnivore et même omnivore.* (Buff.) L'homme est OMNIVORE; tout ce qui est mangeable est soumis à son vaste appétit. (Brill-Sav.)

— s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères, qui comprend les ours.

— Ornith. Ordre d'oiseaux, formé aux dépens des passereaux, et comprenant entre autres les genres calao, casse-noix, cassican, corbeau, momot, roller, etc.

OMNIVORITÉ s. f. (o-mni-vo-ri-té — rad. *omnivore*). Zool. Caractère des animaux omnivores : L'OMNIVORITÉ exige une grande complication du système dentaire.

OMOA, bourg et port de l'Amérique centrale, Etat de Honduras, sur une baie au-dessous du cap des Trois-Pointes; 900 hab. C'est une place assez bien fortifiée; les Anglais s'en emparèrent en 1780. Le port est très-commerçant; les environs produisent beaucoup de bois de campêche.

OMOALGIE s. f. (o-mo-al-ji — du gr. *ômos*, épaule; *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans l'épaule.

OMOALGIQUE adj. (o-mo-al-ji-ke — rad. *omoalgie*). Pathol. Qui appartient à l'omoalgie : Douleur OMOALGIQUE.

OMOCÈRE s. f. (o-mo-sè-re — du gr. *ômos*, épaule; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des cassidiens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

OMOCALVICULAIRE adj. (o-mo-kla-vi-kule-re — du gr. *ômos*, épaule, et de *clavicule*). Anat. Qui appartient à l'humérus et à la clavicule : Articulation OMOCALVICULAIRE.

OMOCOTYLE s. f. (o-mo-ko-ti-le — du gr. *ômos*, épaule; *kotylê*, cavité). Anat. Cavité de l'omoplate destinée à recevoir la tête de l'humérus.

OMOCRATE s. m. (o-mo-kra-te — du gr. *ômos*, épaule; *kratos*, force). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées,

compréant trois ou quatre espèces qui habitent l'Afrique australe.

OMODEI (Léonard), littérateur italien, né à Palerme, mort dans cette ville en 1680. Il se fit connaître par des comédies, des tragédies, des chansons, des discours académiques, s'adonna à l'étude de l'astronomie et publia divers traités d'astrologie ainsi que des observations d'éclipses. Ayant été envoyé à Tunis pour y racheter des captifs chrétiens, il composa à son retour la relation de son voyage, sous le titre de *Il governo di Tunisi*.

OMOE, île du Danemark, dans la partie S.-E. du Grand-Belt, par 55° 9' 50" de latit. N. et 8° 48' 15" de longit. E.

OMO-HYOÏDIEN adj. m. (o-mo-i-o-i-diaïn — du gr. *ômos*, épaule, et de *hyoïde*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur de l'os hyoïde : Muscle OMO-HYOÏDIEN.

— Substantiv. : L'OMO-HYOÏDIEN.

OMOÏDE adj. m. (o-mo-i-de — du gr. *ômos*, épaule; *eidos*, aspect). Anat. Se dit d'un des os du palais chez les oiseaux : L'os OMOÏDE.

— Substantiv. : L'OMOÏDE.

OMOÏTÈNE s. f. (o-moï-tè-ne — du gr. *ômos*, épaule; *teinô*, j'étends). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des cassidiens, comprenant deux espèces qui vivent aux Antilles.

OMOLONE, rivière de la Russie d'Asie, gouvern. d'Iakoutsk. Elle descend des monts Stanovoi, coule au N. et tombe dans la Colyma, après un cours d'environ 900 kilom.

OMONIE s. m. (o-mo-ni). Chronol. Onzième mois de l'année cappadocienne, répondant à juillet.

OMONT, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Mézières; pop. aggl., 408 hab. — pop. tot., 415 hab. Omont possédait un château fort dont l'origine remonte, dit-on, au ix^e siècle, et qui aurait été détruit et reconstruit au x^e. Il reste encore des vestiges de cette forteresse féodale.

OMONVILLE-LA-ROQUE, village et comm. de France (Manche), cant. de Beaumont, arrond. et à 19 kilom. de Cherbourg, sur la Manche; 468 hab. Petit port de refuge, restes d'un château fort.

OMOPHAGE adj. (o-mo-fa-je — du gr. *ômos*, cru; *phagô*, je mange). Qui mange de la chair crue, qui s'en nourrit : Homme OMOPHAGE.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de se nourrir de chair crue : Un OMOPHAGE.

OMOPHAGIE s. m. (o-mo-fa-ji — du gr. *ômos*, cru; *phagô*, je mange). Habitude de manger de la chair crue.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Bacchus, qu'on célébrait dans les îles de Chio et de Ténédos, et dans lesquelles on mangeait les entrailles crues des bœufs qu'on sacrifiait, à l'exemple du dieu qui, selon la légende sacrée, ne se plaisait à manger que de la chair crue.

— Encycl. Antiq. gr. On sait que le culte de Dionysos se traduisait par une joie enthousiaste, par une ivresse passionnée, dont les manifestations allaient jusqu'à l'extravagance, quelquefois jusqu'à la plus profonde immoralité et même à des actes d'une cruauté révoltante. Personne n'ignore ce que devinrent, à Rome, les bacchanales, à quels excès épouvantables se portèrent les femmes et les hommes initiés à ces fameux mystères, et avec quelle sévérité le sénat fut enfin forcé d'y mettre un terme. Souvent il y eut, dans les bacchanales, des hommes mis à mort, mais on ne les immola pas au dieu dont le culte servait de prétexte à ces orgies; on s'en débarrassait parce qu'ils avaient refusé d'aller aussi loin dans le vice que leurs compagnons de débauches, puis on déclarait qu'ils avaient été enlevés par les dieux. En Grèce, on fit aussi périr des hommes dans certaines fêtes en l'honneur de Dionysos, mais ce n'était pas là un simple meurtre, c'était un sacrifice au dieu que l'on voulait honorer. Suivant les écrivains de l'antiquité, ces sacrifices humains se firent principalement à Ténédos et à Chio. Il y eut à Chio un raffinement de cruauté, qui constitua précisément l'*omophagie* : les bacchantes étaient obligées de se partager la chair crue de la victime, et de la manger encore pantelante. De là vint que Dionysos fut surnommé *ômadios* ou *ômésios*.

Les *omophagies* n'existeront qu'à une époque reculée; mais les sacrifices humains furent continués jusqu'à la plus belle époque de la civilisation grecque, si l'on en croit Plutarque, d'après lequel Thémistocle aurait sacrifié à Dionysos trois nobles Persans après la bataille de Salamine. Toutefois, il faut remarquer, si l'on regarde comme véridique le récit de Plutarque, qu'il y eut, au temps de Thémistocle, un cri d'horreur dans la Grèce contre la barbarie de ce rit religieux.

OMOPHÈLÈS s. m. (o-mo-fè — du gr. *ômoios*, semblable; *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent le midi de l'Europe ou le nord de l'Afrique.

OMOPHOÏTE s. f. (o-mo-fô-i-te — du gr. *omophôita*, qui se réunit au même endroit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des alciites, comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

OMOPHORE s. m. (o-mo-fô-re — gr. *ômorphorion*; de *ômos*, épaule, et de *phorê*, je porte). Antiq. gr. Partie de l'habillement qui couvrait le cou, les épaules et la poitrine.

— Cost. ecclési. Petit manteau court que portaient autrefois les évêques pendant l'office, et qu'ils déposaient pendant la lecture de l'évangile.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Cafrérie.

OMOPHRON s. m. (o-mo-fro-n — du gr. *ômorphrôn*, cruel). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant une douzaine d'espèces répandues en Europe, en Afrique et en Amérique : L'OMOPHRON linéé est assez commun aux environs de Paris. (Chevrolat.)

— Encycl. Les *omophrons* sont faciles à reconnaître à leur forme raccourcie, presque ronde. Ils ont la tête assez large, presque transversale et comme embœlée dans le corselet; la levre supérieure entière ou un peu échancrée; les mandibules avancées, assez aiguës, plus ou moins arquées; une dent bide au milieu de l'échancrure du menton; les antennes filiformes, à peu près de la moitié de la longueur du corps; les yeux assez grands et très-peu saillants; le corselet court, élargi en arrière; les élytres courts, convexes, demi-ovales; les pattes assez longues; les tarses à premier article dilaté, chez les mâles, en forme de cône allongé. Les larves sont allongées, déprimées, à douze anneaux, d'un blanc jaunâtre, avec la tête d'un brun rouillé et un filet relevé sur le dernier segment. Les espèces, assez peu nombreuses, de ce genre sont disséminées en Europe, en Afrique et surtout dans l'Amérique du Nord.

Les *omophrons*, qui ont beaucoup d'affinités avec les carabes et les hébrides, semblent former le passage des carnassiers terrestres aux carnassiers aquatiques. « On les trouve toujours, dit H. Lucas, dans les sables baignés par l'eau, à la racine des plantes, et surtout dans les lieux où croissent celles qu'on a nommées vulgairement l'argentine, la renouée persicaria. On n'en rencontre jamais hors du sable pendant le jour; mais c'est le soir qu'ils sortent et qu'ils vont même dans les endroits où l'eau arrive. » Ils sont parfois très-abondants dans les sables qui bordent les mers et les fleuves, et, si l'on veut se les procurer, on n'a qu'à pénétrer le sol pour les en faire sortir. L'*omophron* bordé est long de près de 0^m,01, d'un jaune obscur, avec la tête et le corselet verts, et trois bandes transverses de même couleur sur les élytres; sa larve tient le milieu entre celles des carabes et des dytiques; cette espèce se trouve assez communément dans les îles que forme la Seine aux environs de Paris. L'*omophron varié* est un peu plus grand; il habite l'Espagne.

OMOPLATE s. f. (o-mo-pla-te — gr. *ômo-platê*; de *ômos*, épaule, et de *platys*, large). Anat. Os large, mince, triangulaire, qui forme la partie postérieure de l'épaule, et auquel s'articule l'os du bras : *Fracture, lésion de l'OMOPLATE.* Chacune des pièces du Coran était écrite sur des OMOPLATES de mouton, des os de chameau, des pierres unies ou des feuilles de palmier. (Renan.)

— Pain. Plat de l'épaule, partie extérieure de l'épaule qui recouvre l'omoplate : Donner à quelqu'un un coup sur l'OMOPLATE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des cassidiens, formé aux dépens des cassides, et comprenant plusieurs espèces qui vivent dans l'Amérique du Sud.

— Encycl. Anat. L'*omoplate*, qu'on appelle aussi os *scapulum*, présente deux faces, trois angles et trois bords. La face antérieure est concave; sa cavité, appelée fosse sous-scapulaire, est tournée vers le thorax et remplie par le muscle du même nom. La face postérieure est divisée, vers le quart supérieur, en deux parties inégales par une saillie osseuse à laquelle on donne le nom d'*apophyse de l'omoplate*. Dans la partie située au-dessus de cette saillie, on rencontre une excavation dite fosse sous-épineuse et remplie par le muscle sous-épineux; dans la partie inférieure se trouve la fosse sous-épineuse, qui est comblée par le muscle du même nom. Enfin, l'épine de l'*omoplate*, devenant de plus en plus saillante à mesure qu'elle s'avance vers l'épaule, se termine par une apophyse très-prononcée, appelée acromion. Cette apophyse s'articule avec la clavicule. L'angle le plus volumineux de l'*omoplate* est l'angle externe, dans lequel se trouve creusée la cavité glénoïde. C'est par cette cavité que l'os s'articule avec l'humérus. La cavité glénoïde est unie au corps de l'os par une partie rétrécie appelée col de l'*omoplate*. On remarque, au-dessus de la cavité glénoïde, une saillie osseuse en forme de bec de corbeau, qu'on appelle apophyse coracoïde. Les apophyses acromion et coracoïde sont destinées à augmenter la cavité articulaire de l'*omoplate* et à prévenir ainsi les déplacements de la tête de l'humérus dans le jeu de l'épaule,

L'angle supérieur donne attache au muscle angulaire, au muscle grand dentelé, au muscle sous-épineux. L'angle inférieur donne attache aux muscles grand rond, grand dentelé et rhomboïde. Le bord supérieur présente à sa partie antérieure une échancrure convertie en trou par un ligament; c'est à travers ce trou que passe le nerf sous-scapulaire. Le bord postérieur ou spinal est incliné en bas et en arrière. Le bord antérieur ou axillaire présente à sa partie supérieure une empreinte rugueuse dite tubercule sous-glénoïdien, qui donne attache à la longue portion du triceps brachial.

— **Pathol.** L'omoplate, étant protégée par des muscles épais, est rarement fracturée. Cependant ces sortes de lésions s'observent quelquefois, surtout à l'acromion et à l'angle inférieur, parties qui sont superficielles. Les fractures du corps de l'omoplate sont longitudinales, transversales ou en éclats; mais les déplacements sont peu considérables, parce que les fragments sont maintenus en place par les muscles nombreux qui s'y insèrent. La seule fracture de l'angle inférieur est suivie d'un grand déplacement, parce que cet angle est entraîné en avant et en dehors par le grand dorsal et le grand dentelé. Les fractures ne sont pas très-graves lorsqu'il n'y a pas eu désorganisation des tissus. Le traitement, fort simple, consiste dans la coaptation, puis dans le maintien du membre dans l'immobilité, ce à quoi on réussit en plaçant un coussin entre le bras et la poitrine, une écharpe et un bandage circulaire maintenant le tronc et le bras.

L'acromion est la partie de l'omoplate le plus souvent fracturée, et la solution de continuité qui résulte de cette fracture peut occuper tous les points de l'apophyse depuis la base jusqu'au sommet. Le traitement consiste à relever les fragments à leur hauteur ordinaire, ce que l'on fait en agissant sur eux de bas en haut, au moyen de la tête de l'humérus repoussée dans ce sens, et à tenir le membre, ainsi relevé, dans une immobilité complète. Ces indications sont parfaitement remplies au moyen d'une longue bande dont quelques tours, passant sous le coude, le poussent en haut; les autres circulaires fixent le bras contre le tronc.

Lorsque l'épine de l'omoplate est fracturée, le fragment est mobile et le mouvement d'élévation du bras fait éprouver au malade de vives douleurs. On obtient facilement la réduction et l'on maintient les fragments par le moyen de compresses graduées et d'attelles de carton fixées au-dessus et au-dessous de cette saillie osseuse avec un bandage en huit de chiffre, dont les anneaux embrassent les deux épaules.

L'apophyse coracoïde est rarement fracturée. Lorsque cet accident arrive, il est grave, parce que, protégé par une forte masse musculaire, cet os ne peut être brisé que par une violence extérieure très-énergique. La gravité tient alors à la confusion des parties molles plutôt qu'à la fracture elle-même. Le seul traitement applicable à cette fracture consiste dans l'emploi d'un bandage en écharpe, maintenant le bras rapproché du tronc et dans l'immobilité.

Le col de l'omoplate peut être fracturé à sa base. L'épaulé se trouve alors considérablement déformé et portée en bas et en dedans; l'axe du bras est oblique en bas et en dehors, le coude porté à quelque distance du tronc. Pour réduire cette fracture, on dégage le fragment glénoïdien du creux axillaire en agissant sur la partie supérieure du bras de dedans en dehors, pendant qu'on pousse le coude vers le tronc; on place ainsi le membre dans sa situation normale. Puis on maintient le bras à l'aide d'un bandage à écharpe et d'un coussin appliqué contre la poitrine.

O'MORAN (Joseph), général français, né à Delphin (Irlande) en 1745, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1794. Il prit du service en France, devint, au début de la Révolution, colonel du régiment de Dillon, fut peu après promu maréchal de camp, fit, sous les ordres de Dumouriez, les campagnes de Champagne et de Belgique, reçut le grade de général de division en 1792, et, l'année suivante, prit Turnay, puis occupa Cassel. Arrêté pour n'avoir pas appuyé les opérations de la division du général Ferreries, il fut conduit à Paris et condamné à la peine capitale par le tribunal révolutionnaire.

OMORKA, divinité des Chaldéens, la nature personnifiée dans le Chaos. Son mari, Bel, la partagea en deux parties, dont il fit le ciel et la terre. D'après Béruse, ce fut sa sœur qui fut la race humaine, et c'est pour ce motif qu'elle est douée d'intelligence. D'après une autre tradition, Bel tira les âmes des hommes de son propre sang, et celles des animaux du sang des deux intérieurs.

OMORPOUR, ville de l'Indoustan, près d'Agra, prov. de Sindh, sur l'Indus, à 40 kilom. N.-N.O. d'Hyder-Abad.

OMOSITE s. f. (o-mo-si-té) — du gr. *omosios*, carnassier. Arachn. Syn. d'ictyod, genre d'araneides.

OMOTÈLE s. m. (o-mo-tè-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, comprenant une dizaine d'espèces originaires de l'Amérique équinoxiale.

OMOTIDE s. f. (o-mo-ti-de). Entom. Syn. d'omotie.

OMOTOTE s. m. (o-mo-to-té) — du gr. *omotés*, cruauté. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des allicites, dont l'espèce type habite la Guyane.

OMOURA, baie du Japon, sur la côte occidentale de l'île Kiou-Siou, à l'O. de la baie de Sinabara; environ 40 kilom. de longueur sur 2 de largeur. Il y a une ville du Japon, dans l'île Kiou-Siou, prov. de Fizen, sur la côte orientale de la baie de son nom; récolte de riz.

OMPHACIN, INE adj. (on-fa-sain, i-ne) — du gr. *omphax*, olive verte. Anc. pharm. Qui est fait avec des olives vertes: *huile omphacine*.

— s. m. Huile omphacine.

OMPHACITE s. m. (on-fa-si-té) — du gr. *omphax*, fruit vert. Mythol. gr. Surnom de Bacchus.

— s. f. Minér. Variété de diallage, ayant une couleur de vert porcelaine pâle.

OMPHACOMEL s. m. (on-fa-ko-mèl) — du gr. *omphax*, *omphakos*, raisin vert; *meli*, miel. Pharm. Miel dans lequel on a fait infuser des raisins verts.

OMPHACOMÉRIE s. f. (on-fa-ko-mé-ri) — du gr. *omphax*, vert; *meros*, partie. Bot. Syn. de LEPTOMÉRIE.

OMPHAL ou OMPHALO. Préfixe qui veut dire nombril, et qui vient du gr. *omphalos*, nombril, le même que le latin *umbilicus*. On dit *omphal* devant les voyelles et *omphalo* devant les consonnes.

OMPHALANDRIE s. f. (on-fa-lan-dri) — de *omphale*, et du gr. *andros*, mâle. Bot. Syn. d'OMPHALÉE, genre d'euphorbiacées.

OMPHALE, reine de Lydie, célèbre par ses amours avec Hercule. Ce héros se rendit auprès de la princesse dans une des nombreuses excursions qu'il exécuta par ordre des dieux. D'autres disent que Mercure le vendit comme esclave à la reine de Lydie. Quel qu'il en soit, Hercule fut tellement séduit par la beauté d'Omphale, qu'il en oublia ses habitudes errantes et ses exploits guerriers, et se fixa auprès de sa nouvelle amante, qui prit sur l'esprit du héros un ascendant absolu. C'est au point que, tandis que la princesse s'amusait à se vêtir de la dépouille du lion de Némée et à s'armer de la terrible massue, le héros, assis à ses pieds, couvert comme une femme d'une longue robe de pourpre, essayait de filer la laine, rompaît tous les fuseaux et recevait en riant les coups de pantoûle que lui appliquait sa maîtresse. Ces habitudes de déguisement donnerent même lieu à une bizarre aventure. Les deux amants, ainsi travestis, exécutèrent un long voyage. Ils se reposaient un soir de leurs fatigues dans une grotte qu'ils venaient de rencontrer sur leur chemin, lorsque le dieu Pan, épris des charmes d'Omphale, pénétra dans la grotte pour lui faire violence, s'approcha de l'homme droit ou dormait la princesse, mais, trompé par la peau du lion, se dirigea ensuite vers Hercule, qui répondit à ses caresses en le lançant au loin hors de la caverne. Omphale, éveillée par le bruit, accourut auprès du dieu meurtri et confus et rit beaucoup de sa mésaventure.

Hercule, du reste, selon son habitude, n'observa pas au sujet de son amante une fidélité bien scrupuleuse et courtoise une de ses suivantes appelée Malis. Il eut d'Omphale un fils appelé Agésilas, dont les Héradides de Lydie prétendaient être les descendants.

— Iconogr. La scène d'Hercule filant aux pieds d'Omphale a été fréquemment retracée; on trouvera au mot HERCULE l'iconographie relative à ce sujet; nous ne nous occuperons ici que des œuvres spécialement consacrées à Omphale. Parmi les œuvres antiques qui représentent cette amante d'Hercule, deux carreaux appartenant au musée des Studi méritent particulièrement d'être cités: l'un, en jaspe, représente Omphale couverte de la peau du lion de Némée; l'autre, en niccolo, nous la fait voir appuyée sur la massue qui exterminait les monstres. Sur un autre carreau du même musée, les deux amants apparaissent debout et voluptueusement enlucés. Parmi les œuvres modernes, trois statues en marbre de cette aimable héroïne ont été exposées au Salon de 1859 par MM. Crancé, Eudes et Vauthier-Galle. L'Omphale de M. Crancé s'affuble de la peau du lion, coquette et fière comme si elle posait devant un miroir; ses formes sont élégantes et fines. Celle de M. Eudes, au contraire, est quelque peu massive, et l'on la prendrait, à dit Paul de Saint-Victor, pour la sœur plutôt que pour la maîtresse du héros; elle lèverait à bras tendu la massue où s'appuie sa main; son cou robuste doit porter, sans faiblir, la pesante dépouille. Ce qu'il faut louer dans cette statue, c'est la souplesse du torse, l'ondulation hardie de la hanche, l'aspect plein et harmonieux de l'ensemble. Cette figure, dont une reproduction en bronze a paru au Salon de 1863, a été sculptée, ainsi que celle de M. Crancé, pour la décoration de la cour du Louvre. L'Omphale de M. Vauthier-Galle est exécutée dans le style brillant et quelque peu maniéré de Coustou. Elle est campée le poing sur la hanche, crânement attifée de sa parure léonine. Sa petite tête scintille de malice; sa

lèvre riante semble lancer une leste épigramme; son corps, svelte, mignon, délicat, est égayé de fossettes délicieuses. Un sculpteur anglais, M. John Bell, a exposé à Paris, en 1855, une Omphale se moquant d'Hercule.

Omphale, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de La Motte, musique de Destouches, représentée par l'Académie royale de musique le jeudi 10 novembre 1701. Cet ouvrage eut beaucoup de succès. On le reprit cinq ou six fois; il fut représenté à Trianon, devant la cour, le lundi gras 23 février 1702. La dernière reprise eut lieu en 1752, avec Jélyotte, Thévénard, Mlle Fel, Chevalier, et le sieur Vestris. A l'occasion de cet ouvrage, nous signalerons un fait intéressant pour l'histoire du théâtre, c'est qu'il y eut pour la première fois, le lundi 21 mars 1735, une véritable représentation au bénéfice des artistes. On donna cette tragédie d'Omphale; elle fut suivie d'une cantilène chantée par Mlle Fel, d'un air italien par Mlle Bourbonnais, et d'un pas de trois dansé par Mlle Mariette et par Dumoulin et Dupré.

Omphale (LA NOUVELLE), comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Mme de Beaunoir, musique de Floquet, représentée aux Italiens le 28 novembre 1782. Le sujet est tiré d'un conte de Sénèque, qui a pour titre: *Camille*; mais la scène, au lieu de se passer au temps de Charlemagne, a été transportée au règne de Henri IV. Floquet était bon musicien et la en son heure de popularité. Sa chanson, tirée de la *Cour d'amour*, a été jouée sur tous les clavecins.

OMPHALÉE s. f. (on-fa-lé). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, tribu des acalyphées, comprenant plusieurs espèces d'arbres ou d'arbrisseaux grimpants, qui croissent aux Antilles et à la Guyane.

— Encycl. Les *omphalées* ou *omphalières* sont des arbres ou des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, entières, un peu charnues, triées en dessous et munies de stipules; les fleurs sont acylées disposées en panicules, les mâles à la base, les femelles à l'extrémité. Le fruit est une grosse baie ou drupe globuleux, jaunâtre, à trois loges remplies d'une pulpe molle, filandreuse, blanchâtre et dont chacune renferme une graine à coque dure et brunâtre. Ces végétaux croissent dans les régions chaudes de l'Amérique, notamment à la Guyane et aux Antilles. Ils habitent surtout les plages maritimes et ne sont pas cultivés dans le pays. On n'en connaît guère que deux espèces: l'*omphalée* à deux étamines, arbrisseau à rameaux sarmenteux et grimpants, et l'*omphalée* à trois étamines, assez grand arbre vulgairement nommé *noisetier* d'Amérique. Les amandes de leurs fruits sont comestibles; mais elles ont l'inconvénient de rancir très-vite. On en fait des cerneaux. Il faut avoir soin d'en retirer l'embryon, qui possède des propriétés purgatives. On en extrait, par expression, une huile douce, bonne pour les usages culinaires. On emploie cette huile en médecine comme pectorale, et on l'administre aux femmes en couche. Les fleurs sont regardées comme astringentes. La décoction des feuilles est employée pour détacher les plaies et les ulcères. On extrait de la tige, par incision, un suc blanc, laiteux, bon à boire et rafraîchissant, d'après quelques auteurs, et qui, desséché au feu ou au soleil, fournit un caoutchouc d'assez bonne qualité.

OMPHALIE s. f. (on-fa-li) — du gr. *omphalos*, ombril. Moll. Genre de mollusques céphalopodes, formés aux dépens des nautilus, et comprenant les espèces à coquille ombrilique.

— Bot. Syn. d'OMPHALODE, genre de borraginées. Division des agaries, genre de champignons.

OMPHALIEN, IENNE adj. (on-fa-lien, i-ène) — du gr. *omphalos*, ombril. Techn. Se dit d'une roue propre à donner le mouvement aux tours d'une filature à soie: *Roue omphaliennne*.

OMPHALIER s. m. (on-fa-lié) — du gr. *omphalos*, ombril. Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, comprenant deux genres qui croissent dans l'Amérique méridionale.

OMPHALION s. m. (on-fa-li-on) — du gr. *omphalos*, ombril. Bot. Syn. d'OMPHALODE, genre de borraginées.

OMPHALMIQUE adj. (on-fa-mi-que). Anat. Se dit d'une branche de la quatrième paire de nerfs.

OMPHALOBIE s. m. (on-fa-lo-bi) — du gr. *omphalos*, ombril; *bios*, vie. Bot. Genre d'arbres, de la famille des connaracées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

OMPHALOBIOÏDE s. m. (on-fa-lo-bi-oï-de) — de *omphalobios*, et du gr. *eidos*, aspect. Bot. Syn. de SCHOTIE.

OMPHALOCARPE s. m. (on-fa-lo-kar-pe) — du gr. *omphalos*, ombril; *karpos*, fruit. Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapotacées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale.

OMPHALOCARYON s. m. (on-fa-lo-ka-ri-on) — du gr. *omphalos*, ombril; *karuon*, noix. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des

éricinées, tribu des érécées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance: LES OMPHALOCARYONS sont de petites arbrisseaux très-rameux, à feuilles verticillées. (De Jussieu.)

OMPHALOCÈLE s. f. (on-fa-lo-cè-le) — du gr. *omphalos*, ombril; *kèle*, tumeur. Chir. tumeur ombilicale.

OMPHALOCOQUE s. f. (on-fa-lo-co-ke) — du gr. *omphalos*, ombril; *kokkos*, graine. Bot. Syn. d'ÉPIPHILE.

OMPHALODE s. m. (on-fa-lo-de) — du gr. *omphalos*, nombril. Bot. Petite ouverture située dans la partie centrale du nœud, et donnant passage aux vaisseaux nourriciers. Genre de plantes, de la famille des borraginées, formé aux dépens des cynoglosses, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la région méditerranéenne: L'OMPHALODE printanière fleurit souvent dans le courant de l'hiver. (A. Duperis.) On dit vulgairement PETITE BOURRACHE.

— Encycl. L'omphalode printanière, rangée autrefois parmi les cynoglosses, est souvent confondue avec les myosotis, auxquels elle ressemble beaucoup, sous le nom poétique de *ne m'oubliez pas*. C'est une plante vivace, à souche rampante et stolonifère; ses feuilles, d'un beau vert foncé, sont admirablement ressorties sur leurs nervures, d'un bleu d'émail, à gorge blanche et étoilée. Cette charmante plante fleurit vers la fin de l'hiver; elle vient à peu près partout, mais mieux dans les sols humides et ombragés, et se propage avec la plus grande facilité par éclats de pied. Elle sert à orner les rocailles, et on en fait aussi de très-jolies bordures. Ses feuilles ont été et sont encore quelquefois employées en médecine, comme détersives et vulnéraires.

OMPHALOMANCIE s. f. (on-fa-lo-man-si) — du gr. *omphalos*, nombril; *manteia*, divination. Art prétendu de reconnaître le nombre d'enfants que doit avoir une femme, en examinant le nombre de nœuds que présente le cordon ombilical de son premier-né.

OMPHALOMANCIQUE adj. (on-fa-lo-man-si-ke) — rad. *omphaloman-*. Qui a rapport à l'omphalomanie: *Art omphalomanique*.

OMPHALO-MÉSÉNTÉRIQUE adj. (on-fa-lo-mé-zan-té-ri-ke) — du gr. *omphalos*, nombril, et de *mésentère*. Anat. Qui appartient au nombril et au mésentère: *Conduit omphalo-mésentérique*. *Artères omphalo-mésentériques*.

— Encycl. *Conduit omphalo-mésentérique*, canal qui fait communiquer l'intestin du fœtus avec la vésicule ombilicale. Le tube digestif, primitivement droit depuis la bouche jusqu'à l'anus, est largement ouvert, à l'état de simple gouttière; plus tard, il s'allonge, s'indécrit et forme ce qu'on appelle l'*anse iléo-cœcale*. C'est sur cette anse que vient s'ouvrir le pédicule de la vésicule ombilicale ou, autrement dit, le canal *omphalo-mésentérique*. Ce conduit, dont le rôle est de verser dans l'intestin le liquide contenu dans la vésicule ombilicale, se rétrécit peu à peu, à partir de la fin du premier mois, par suite du resserrement de l'anneau ombilical; de sorte que, vers le sixième jour, le canal est complètement oblitéré et souvent même il n'en reste plus aucune trace.

— Vaisseaux omphalo-mésentériques, vaisseaux formant le réseau vasculaire de la vésicule ombilicale. Dès le premier moment de sa formation, cette vésicule se trouve, pour ainsi dire, recouverte à sa face externe par une couche vasculaire extrêmement riche. Ce réseau, qui paraît d'abord former une nouvelle tunique à la vésicule, est ensuite condensé par le rétrécissement de l'ombilic fœtal: il se compose, au niveau du conduit vitello-intestinal, de quatre vaisseaux, deux veines et deux artères. Au bout de quelque temps, une veine, puis une artère s'atrophient rapidement. Les deux canaux vasculaires qui persistent communiquent, tant qu'ils existent, avec le système vasculaire intra-fœtal, et semblent être des branches des vaisseaux mésentériques; ils diminuent au même temps que la vésicule ombilicale et, comme elle, s'oblitérent vers la fin du deuxième mois, si ce n'est dans la portion qui s'étend depuis l'ombilic jusqu'au tronc de la veine-porte. L'ensemble des vaisseaux et du canal constitue un véritable cordon ombilical, qu'on pourrait appeler cordon *omphalo-mésentérique* ou intestinal, appartenant à la deuxième période embryonnaire, tandis que le cordon placentaire persiste jusqu'à la naissance. Les artères *omphalo-mésentériques* naissent des deux artères abdominales, et la principale veine, après avoir reçu la mésentérique, se dirige du côté du cœur. La circulation dans ces vaisseaux a lieu jusqu'au moment de l'oblitération de l'orifice abdominal qui leur livre passage.

OMPHALOMYCES s. m. pl. (on-fa-lo-mi-se) — du gr. *omphalos*, nombril; *mykés*, champignon. Bot. Groupe de champignons dont le chapeau est creux en dessous.

OMPHALONCIE s. f. (on-fa-lon-si) — du gr. *omphalos*, nombril; *ogkos*, tumeur. Pathol. Tumeur au nombril.

OMPHALOPHÉBITE s. f. (on-fa-lo-phé-bi-te) — du gr. *omphalos*, nombril; *phlebs*,

veine). Pathol. Inflammation de la veine ombilicale.

OMPHALOPHORE s. f. (on-fa-lo-for- — du gr. *omphalos*, ombilic; *phoros*, qui porte). Bot. Syn. de *TIMMIS*, genre de cryptogames.

OMPHALOPHYME s. m. (on-fa-lo-fi-me — du gr. *omphalos*, nombril; *phuma*, tumeur). Chir. Tumeur qui survient au nombril.

OMPHALOPOLYMYES s. m. pl. (on-fa-lo-po-li-mi- — du gr. *omphalos*, nombril; *polus*, beaucoup; *mukés*, champignon). Bot. Groupe de champignons ayant le chapeau creux en dessus, et croissant par touffes.

OMPHALOPSIQUE s. m. (on-fa-lo-psi-ke — du gr. *omphalos*, nombril; *psuché*, âme). Hist. relig. Nom de certains sectaires qu'étaient et de quelques autres illuminés, qui prétendaient se mettre en communication directe avec Dieu en se regardant fixement le nombril pendant un certain temps : *C'est vers la fin du vie siècle que s'éleva la secte des omphalopsiques*. (X. Saint-Barth.)

— Adjectif. *L'abbé Barlam accusait les moines du mont Athos d'être omphalopsiques*; or, le fondement de ce reproche est la posture où ils se mettent pour prier. (Fleury.)

OMPHALOPTRE s. m. (on-fa-lo-optre — du gr. *omphalos*, milieu; *optomai*, je vois). Physiq. Verre biconvexe. || Peu usité. || On a dit aussi **OMPHALOPTIQUE**.

OMPHALORRHAGIE s. f. (on-fa-lor-ra-ji — du gr. *omphalos*, nombril; *rhégma*, je fais éruption). Méd. Hémorragie ombilicale.

OMPHALORRHAGIQUE adj. (on-fa-lor-ra-ji-ke — rad. *omphalorrhagie*). Qui a rapport à l'omphalorrhagie : *Accident omphalorrhagique*.

OMPHALOSITE adj. (on-fa-lo-zite — du gr. *omphalos*, nombril). Physiol. Qui reçoit sa nourriture par le nombril : *Fœtus omphalosite*.

— Tératol. Se dit de certains monstres très-imparfaits, pour lesquels la vie intra-utérine est seule possible.

OMPHALOTOMIE s. f. (on-fa-lo-to-mi — du gr. *omphalos*, nombril; *tomé*, incision). Chir. Section du cordon ombilical.

OMPHALOTOMIQUE adj. (on-fa-lo-to-mi-ke — rad. *omphalotomie*). Chir. Qui a rapport à l'omphalotomie : *Procédé omphalotomique*.

OMPHAX s. m. (on-fakss — mot gr. qui signifie raisin vert). Minér. Pierre précieuse transparente, d'un vert foncé mêlé de jaune.

OMPHAZITE s. f. (on-fa-zi-te). Minér. Variété de pyroxène grenue, d'un vert d'herbe, que l'on rencontre accompagnée de grenats rouges et de disthène bleu, dans l'élogite, à Baureuth, en Bavière; à la Bachelarie, en Styrie; à la Sanale, en Carinthie. || On l'appelle aussi *SALHITE*.

OMPRE s. f. (on-fre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des helluonides, comprenant des espèces qui vivent dans l'Inde.

OMPREÈ s. m. (on-fré). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite le Monténégro.

OMPOCK s. m. (on-pok). Ichtyol. Genre de poissons formé aux dépens des silures.

OMPTEDA (Thierry-Henri-Louis, baron DE), publiciste allemand, né dans le comté d'Hoya en 1740, mort à Ratisbonne en 1803. Il fut successivement a-sesseur au tribunal du pays de Calenberg (Hanovre) en 1767, juge (1778) et délégué de la Grande-Bretagne et du duché de Brunswick près de la diète de Ratisbonne. On lui doit les ouvrages suivants : *Biographie de l'ensemble du droit des gens, naturel et positif* (Ratisbonne, 1785, 2 vol. in-8°); *Histoire des visitations de la chambre impériale* (Ratisbonne, 1792, in-4°).

OMRAH s. m. (o-mra). Chacun des vingt-quatre officiers qui siègent dans le conseil du Grand Mogol. *Que de Zerbek et d'Arnautes, que de bey et d'effendis, que d'omrahs et de rayals ont dégratés leurs ceintures pour former ce précieux et baroque arsenal!* (Th. Gaut.)

OMS, village et commune de France (Pyénées-Orientales), cant., arrond., et à 9 kilom. de Cœret, à 1 kilom. de Perpignan, au milieu de collines couvertes de chênes-iliages; 512 hab. Ruines d'un château fort.

OMSK, ville forte de la Sibérie, dans le gouvernement et à 700 kilom. S.-E. de Tobolsk, sur la rive droite de l'Irtisch et les deux bords d'un îlot, d'où s'élève dans la ville même; latit., 54° 55' 5"; longit., 71° 02'; 16,000 hab. Corps de cadets. École de langues orientales. La forteresse d'Omsk, bâtie en 1766, constitue la principale place d'armes des Russes dans la Sibérie occidentale.

Le gouvernement d'Omsk est situé au S.-E. du gouvernement de Tobolsk, entre 49° 40' et 75° 54' de longit., orient., et 53° 10' et 56° 30' de latit.; il est borné au N. par le gouvernement de Tobolsk, au N.-E. par celui de Tomsk, au S.-E. par le pays des Dzengaz, au S. par le pays des Kirghiz, à l'O. par la Russie d'Europe; superficie, 100,520 kilom. (environ 1,300 kilom. sur 500). Il est arrosé par l'Irtisch et l'Om. La culture y est peu répandue; le sol consiste principalement en prairies, steppes (entre autres celui d'Is-

chim) remplis de marécages et de terrains sablonneux. Dans la partie centrale se trouvent quelques hauteurs, dont les principales sont les monts Anadyr, Ken-Kozian et Outch-Kara. Les productions principales sont le blé, le lin, le chanvre. Le manque de bois se fait sentir dans toute l'étendue de la province.

OMSONTEH, bourg d'Afrique, dans la Nubie, royaume de Sennar, sur la rive gauche du Bahr-el-Azrak; 1,800 hab.

OMULEW, rivière qui prend sa source en Prusse, près du village de Balden, dans le cercle de Neiderburg, passe à Willenberg, pénètre dans l'ex-royaume de Pologne, traverse de vastes marais et se jette dans la Narew, près d'Ostrolenka, après un cours de 125 kilom.

OMUS s. m. (o-muss — du gr. *omos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindèles, tribu des manticores, comprenant trois espèces qui habitent la Californie.

ON pr. indéf. (on—altération du mot latin *homo*, homme. V. la remarque à la fin de l'article). Mot indiquant d'une manière générale une ou plusieurs personnes, et ne s'employant jamais que comme sujet : *Les meilleures actions s'altèrent et s'affaiblissent par la manière dont on les fait.* (La Bruy.) *On n'est pas né pour la gloire lorsqu'on ne connaît pas le prix du temps.* (Vauven.) *On n'avait pas une peuple sans de fâcheuses conséquences.* (Raynal.) *On obéit facilement à la personne qu'on aime.* (Mme de Marmon.) *On n'instruit pas les facultés de l'âme, on les réveille.* (A. Martin.) *On est ce qu'on se fait.* (Lamenn.) *Les peuples ne sont ni si difficiles, ni si faciles à gouverner qu'on le pense.* (Guiz.) *On oublie ses peines en parlant de celles des autres.* (La Rochef.-Doud.) *On conduit la nature, on ne la change pas.* (Volt.)

On ne condamne point les gens sans les entendre.

C. D'HARLEVILLE.

L'archet rustique part, chacun choisit sa belle.

On s'enlace, on s'enlève, on retombe avec elle.

DEILLE.

On s'éveille, on se lève, on s'habille et l'on sort.

On rentre, on dine, on soupe, on se couche et l'on dort.

DE PUIS.

On entre, on crie,

Et c'est la vie;

On crie, on sort,

Et c'est la mort.

E. TEXIER.

— *On s'emploie quelquefois pour désigner des personnes déterminées, à la place des pronoms des trois personnes :*

Et vous, à m'obéir, prince, qu'on se prépare.

RAICNE.

Qu'on appelle la reine; et vous, qu'on se retire.

VOLTAIRE.

On a certains attrails, un certain enjoiement,

Que personne ne peut me disputer, je pense.

REGNARD.

— *On dit, Bruit vague, chose qui se dit, qui est répétée de bouche en bouche : Ce n'est qu'un ON-DIT. N'écoutez pas les ON-DIT.*

Par des faits jugez l'homme, et non par de vains mots; Négigez les on-dit et les mauvais propos.

F. DE NEUCHATEAU.

— *Prov. On ne rend pas l'argent quand la toile est levée.* On ne revient pas sur une affaire qui a reçu un commencement quelconque d'exécution. On se doute bien que ce dicton a une histoire; la voici : L'usage était autrefois, à l'Opéra, de rendre l'argent, c'est-à-dire le prix de leur place, à ceux qui sortaient pendant le prologue. Beaucoup de jeunes gens venaient se faire voir au spectacle, écouter le prologue et sortaient pour aller redemander à la caisse leur entrée. Cette coutume singulière dégénéra bientôt en abus. Au mois de novembre 1740, la cinquième reprise d'*Amadis de Gaule*, de Quinault, musique de Lulli (première représentation, 15 janvier 1684), remplit la salle de telle sorte que l'administration se décida à afficher dans l'escalier du théâtre qu'on ne rendrait plus l'argent quand la toile serait levée. Ainsi fut aboli un usage dont plus d'une fois on avait eu à éprouver les inconvénients. Mais l'expression fit fortune et passa dans le langage familier. Peu de temps après la promulgation de ce décret, une des demoiselles qui brillaient au premier rang de l'Opéra par la légèreté des mœurs, Mlle d'Azincourt, vendit, non pas la peau de l'ours, mais certain bijou qu'elle disait être encore en sa possession, bijou fort rare alors parmi les personnes de sa profession, et s'en fit payer le prix d'avance. La partie prenante, ayant acheté chat en poche, ne prit rien du tout; et, furieuse d'avoir été si cruellement trompée, prétendit que l'absence de l'objet vendu changeait les conditions du contrat et voulut se faire rendre les deux tiers pour le moins de la somme déboursée. Sur cette contestation, le demandeur et la défenderesse convinrent de s'en rapporter à la décision de Mlle Cartou, une des autorités de l'Opéra en matière de galanterie. Séante en son lit... de justice, la seduisante et sévère Thémis, s'adressant au contractant désappointé, un financier bourré de billets de banque, lui dit : « Monsieur, lorsque la loi s'exprime en termes clairs et précis, il suffit au juge d'en faire l'application. Nous sommes en pays de droit écrit; notre code est brûlé sur les murs de l'Opéra; il s'applique admirablement, en l'espèce, à l'affaire

qui vous amène devant moi; voyez, lisez : *On ne rend pas l'argent quand la toile est levée.* » Plus d'un a depuis lors, soit en amour, soit en affaire, pu vérifier à ses dépens combien ce dicton est de facile et commune application en ce bas monde fertile en Aspasies maquillées et en Bilboquets à trompeuse éloquence.

— *Substant. Mot on : On paraît être le grand tyran des femmes : on fait ceci, on fait cela ; jamais on ne s'avise de désobéir à on ; les femmes exigent même que les maris reconnaissent la puissance de ce terrible on. (A. Karr.) Celléme est bien audacieuse, disait-on en hochant la tête : on ajoutait même que c'était de gaieté de cœur courir au-devant d'un échec ; mais monsieur on se trompait. (Ph. Busoni.)*

Monsieur on est un sot...

TH. CORNÉILLE.

— *Gramm. Ce sujet si bizarre, dont le français tire aujourd'hui si grand parti, et qui remplace si avantageusement les sujets indéterminés des autres langues : tis du grec, quidam du latin, etc., était primitivement, comme nous avons dit, le mot homme, sous les formes home, hom, hon, hume, hun, etc. Il a été, suivant les époques, employé avec ou sans l'article, et ces deux emplois du mot ont subsisté dans l'un et l'autre. La dernière forme est aujourd'hui la plus fréquente. Toutefois, on conserve assez souvent l'article, pour éviter l'hiatus ou une consonnance désagréable : Il faut que l'on consente. Si l'on nous entendait. On a fait cette sottise, et l'on est encore sur le point d'en faire une autre.*

Cependant l'hiatus ou une consonnance désagréable : *Ce enfant est très-sensible ; si on le reprend vivement, il pleure. Si l'on le ne serait pas supportable.*

Au commencement d'une phrase, on emploie toujours on, car il n'y a pas d'hiatus à éviter.

Quoique le mot on soit du masculin, il y a des circonstances qui marquent si évidemment qu'on parle d'une femme, qu'alors l'adjectif qui suit se met au féminin : *On ne sera pas toujours, ma chère demoiselle, jeune et rusée. Ne soyez pas si fière de votre beauté : on a peu de temps à dire BELLE et longtemps à la rendre plus.* (Mme Deshoulières.)

On devient forte alors qu'on devient mère.

DEMOUSTIER.

— *On peut aussi être suivi d'un adjectif au pluriel ; c'est lorsque le sens indique clairement qu'on parle de plusieurs personnes : En France, on est tous égaux devant la loi. On se joint pour se rassembler et n'être pas seuls.* (Girard.)

... On se fait cousins chez nous sans s'être vus ; Mais au premier faux bond, on ne se connaît plus.

N. LEMERCIER.

Mais quand le soir, bien tard, les travaux sont finis, Et qu'autour de la table on est tous réunis...

C. D'HARLEVILLE.

— *On ne badine pas avec l'amour*, proverbe d'Alfred de Musset (1840), représenté avec quelques modifications au Théâtre-Français en 1861. Le baron attend Perdiccan, son fils, et sa nièce Camille, tous deux absents depuis plusieurs années, et qui doivent revenir au château le jour même. Perdiccan a fait son droit à Paris, Camille sort du couvent, et le baron nourrit l'espoir d'unir les deux jeunes gens. Ils arrivent, en effet, mais Camille se rappelle à peine son cousin, et lorsque son oncle lui dit d'embrasser Perdiccan, c'est tout au plus si elle ne se signe pas : « Quoi, Camille, lui dit Perdiccan, pas un souvenir ? pas un battement de cœur pour notre enfance, pour tout ce pauvre temps passé, si bon, si doux, si plein de niaiseries délicieuses ? — Les souvenirs d'enfance ne sont pas de mon goût, » répond la jeune fille; et Perdiccan, le cœur gros de tristesse, s'en va revoir tout seul sa chère vallée, ses noyers, ses sentiers verts et sa petite fontaine, tout le monde mystérieux des rêves de son enfance. Puis, tout à coup, il entend la voix d'une jeune fille qui chante à sa croisée derrière les grands arbrues. C'est Rosette, la sœur de lait de sa cousine Camille. Il l'appelle, et celle-ci, sans se faire prier, descend vite tendre ses mains et ses joues à Perdiccan. Le lendemain, Perdiccan rovoit Camille, toujours aussi froide, aussi réservée et refusant toujours de mettre sa main dans celle de son cousin : *elle n'aime pas les attachements!* « Je vois que ce n'est, lui dit Perdiccan, tu ne veux pas qu'on nous marie. Eh bien ! ne nous marions pas, mais soyons amis éternels, bras dessus, bras dessous, comme dans notre enfance, allons nous promener sous les marronniers et revivre un quart d'heure de la vie passée. » Camille consent enfin, et voilà les deux jeunes gens qui vont s'asseoir au bord de la petite fontaine témoin de leurs jeux enfantins. « La raison pour laquelle je dois vous quitter dès demain, dit Camille, c'est que je vais reprendre le voile. » Et, là-dessus, elle se met à raconter longuement ce qui l'a poussée à prendre cette détermination. La plupart des femmes qui sont dans son couvent lui ont raconté ce qui les y avait amenées : l'inconstance et l'hypocrisie des hommes. « Elles ont aimé et elles ont souffert; moi, dit-elle, je veux aimer, mais je ne veux pas souffrir; je veux aimer d'un amour éternel et faire des serments qui ne se violent pas. Voilà mon

amant. » Et elle montre son crucifix. « Eh bien ! donc, lui répond Perdiccan, retourne à ton couvent, et lorsqu'on te fera de ces récits hideux qui t'ont empoisonnée, réponds ce que je vais te dire : Tous les hommes sont menteurs, faux, bavards, hypocrites, orgueilleux ou lâches; toutes les femmes sont perfides, artificieuses, vaniteuses et dépravées; mais il y a au monde une chose sainte et sublime, c'est l'union de deux âmes, et toi, les deux jeunes gens se séparent et Perdiccan apprend bientôt, par une lettre adressée à une amie de couvent par Camille, que celle-ci croit son cousin réduit au désespoir. Aussitôt l'orgueil de Perdiccan se révolte; il va chercher Rosette et fait en même temps prévenir Camille qu'il veut la revoir, une fois encore, à la fontaine. Celle-ci vient et, voyant arriver Rosette au bras de Perdiccan, elle se cache derrière un arbre. Alors Perdiccan se met à faire la cour à Rosette de manière que Camille l'entende : « Par la lumière du soleil, je t'aime, Rosette ! On n'a pas fêlé ta jeunesse, on n'a pas infiltré dans ton sang vermeil les restes d'un sang affadi ? Tu ne veux pas te faire religieuse, toi ; je t'aime, Rosette ! je t'aime. » Mais Camille, elle aussi, est piquée au vif à son tour. Et elle va reprocher à Perdiccan la honteuse méditation qu'il a jouée : « Tu as voulu te venger de moi, n'est-ce pas ? Eh bien ! apprends-le, tu m'aimes ; mais tu épouseras cette fille ou tu n'es qu'un lâche. » Et Perdiccan se prépare, en effet, à donner son nom à Rosette; déjà la pauvre enfant a cru s'apercevoir qu'elle n'était aimée que par dépit, mais Perdiccan l'a rassurée et il va la mener à son père lorsqu'une dernière fois il veut entrer chez Camille et laisse Rosette l'attendre dans une salle voisine; mais, cette fois, l'amour revient, plus violent que jamais, au cœur de Perdiccan; Camille elle-même s'émeut et se jette aux bras de son cousin lorsque, tout à coup, l'on entend un grand cri. Camille sort et revient effarée : « Eh bien ! demande Perdiccan. — Rosette est morte : adieu, Perdiccan, » répond Camille. Cette pièce est une de celles dans lesquelles l'auteur a le plus fouillé le sentiment qu'il voulait peindre. La donnée est en dramatique et il a su en tirer un excellent parti; deux types grotesques, le pédant Blancas, précepteur du jeune homme, et dame Pluche, gouvernante de Camille; des chœurs de paysans, parodie des chœurs grecs en style d'un poétique guindé, atténuent ce que les situations ont d'un peu violent. La pièce écrite, telle qu'on la trouve dans les *Comédies et proverbes* (1856, 2 vol. in-18), est très-supérieure à l'arrangement joué au Théâtre-Français.

— *On ne saurait penser à tout*, proverbe en un acte, en prose, par Alfred de Musset (1846). Le marquis de Valberg est « un homme d'esprit qui fait des bêtises ; un fort galant homme qui en fait quelquefois ; enfin c'est un amant plein de délicatesse qui, pour gagner le cœur d'une femme, lui adresse des compliments par usage, et des injures par distraction. » La comtesse de Vernon est coquette, paresseuse à faire pitié et surtout étourdie. Mais si le marquis est distrait, c'est qu'il est amoureux, c'est qu'il a laissé sa raison dans les beaux yeux de la comtesse; et si la comtesse est étourdie, c'est peut-être bien pour une raison semblable; aussi en vient-elle à se dire que, sans s'en douter, il pourrait bien se faire qu'ils fussent tout leur raison l'un à l'autre : « Vous êtes distrait, dites-vous, pour l'amour de moi, dit-elle au marquis ; peut-être suis-je étourdie par amitié pour vous. Dites donc, si nous essayions de réparer mutuellement le dommage que nous nous sommes fait ? Puisque j'ai prié votre bon sens et vous le mien, si nous nous conduisions tous deux d'après nos conseils réciproques ? Ce serait peut-être un moyen excellent de parvenir à une grande sagesse. Est-ce qu'avec toutes les disparates dont se composent nos caractères on ne pourrait pas faire un tableau ? Trouvons un cadre où nous pourrions mettre nos qualités par-dessus nos défauts, et où nous serions à tour de rôle, tantôt le chien, tantôt l'esturgeon. » La proposition est acceptée, et tel est ce proverbe qui ne justifie son titre que par un détail sans intérêt, ne se rattachant nullement à l'action. Cette bluette n'a de valeur que par l'entrain, le brio et l'esprit qui l'animent d'un bout à l'autre.

— *On ne s'aime jamais de tout*, opéra-comique en un acte, en prose, mêlé d'ariettes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représenté à la foire Saint-Laurent le 14 septembre 1761, puis à Fontainebleau le 14 novembre 1770. On peut citer dans cette bluette des couplets assez gracieux, l'ariette chantée par Dorval : *Je vais te voir, charmante Lise*; la chanson : *Une fille est un oiseau qui semble aimer l'esclavage*, et le quinqué final, qui est assez bien traité.

Le même ouvrage, mais de nouveau en musique par Lefèvre (F. Génin) et représenté à l'Opéra-Comique le 28 avril 1843, n'eut que quatre représentations.

— *On est si méchant au village*, paroles de A. Naudet, musique de Romagnesi. Cette chanson a été composée en 1824. Elle a un caractère villageois. Elle obtint un grand succès, grâce à l'air malin et charmant que Romagnesi adapta aux paroles.

1^{er} COUPLET.

Je n'ai pas en - co - re quin -

ze ans; Lu - cas en compte sei - ze à

pei - ne; Et nos trou -

peux en mè - me temps

Paisent toute la jour dans la plai -

ne. Des gar - çons c'est le plus pru -

dent; Des fil - les je suis la plus

sa - ge; Mais sur nous l'on

ja - se pour - tant: On est si mé -

chant au vil - la - ge!

On est si mé - chant, si mé -

chant au vil - la - ge!

DEUXIÈME COUPLET.

Lucas danse-t-il avec moi,
On dit que c'est par préférence.
On me demande aussi pourquoi
Je suis si triste en son absence.
Souvent, la nuit, je ne dors pas:
Si l'on savait ça, je le gage,
On dirait que j'aime Lucas!
On est si méchant au village!

TROISIÈME COUPLET.

Un jour, contre un loup furieux
Lucas avait pris ma défense.
Aux champs, nous étions seuls tous deux:
Un baiser fut sa récompense.
Mais le malheur qui nous poursuit
L'apprit à tout le voisinage.
Pour un seul baiser, tant de bruit!...
Ah! qu'on est méchant au village!

QUATRIÈME COUPLET.

Les jeunes garçons d'aujourd'hui
Me causent tant de défiance,
Qu'au bois je ne vais qu'avec lui;
Mais on blâme encore ma prudence!
Si ma mère enfin me croyait...
De peur qu'on parle davantage,
Avec Lucas me marierai...
On est si méchant au village!

ONA, bourg de l'Amérique du Sud, république de l'Équateur, département de l'Assuay, à 52 kilom. N.-N. de Luxa; 3,000 hab.

ONA, rivière de la Russie d'Asie, qui prend sa source dans la partie occidentale du gouvernement d'Irkoutsk et se jette dans la Tassiva après un cours de 130 kilom. Elle reçoit le Gontar, le Tounanchi, la Poïna et le Potchet.

ONAGRE s. m. (o-na-gré). Bot. Syn. d'INÉE. ONAGRAIRE s. f. (o-na-grè-re — rad. onagre, nom de plante). Bot. Syn. d'ENOTHERE.

— s. f. pl. Syn. d'ONAGRARIÈS.

ONAGRARIÉ, ÉE adj. (o-na-gra-ri-é — rad. onagre). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre onagre. Il on dit aussi ONAGRACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre onagre ou onagrace. Il on dit aussi ONAGRIS, ONAGRARIIS, ONAGRACIS, ÉPHLOBIENNES, ENOTHRACIS.

— Encycl. Les onagrariées sont des plantes herbacées, rarement frutescentes; à feuilles opposées ou alternes, simples, entières. Les fleurs, terminales ou axillaires, rarement régulières, présentent un calice adhérent, à limbe divisé en quatre ou cinq lobes; une co-

rolle à quatre ou cinq pétales épigynes, tor-
dus en spirale avant l'épanouissement, rare-
ment nuls des étamines en nombre égal à
celui des pétales, ou en nombre double, ra-
rement en nombre moindre, insérées au som-
met du tube du calice; un ovaire infère, or-
dinairement à quatre loges, plus rarement à
cinq ou à deux, contenant un assez grand
nombre d'ovules attachés à l'angle interne,
surmonté d'un style simple terminé par des
stigmates en nombre égal à celui des loges,
libres ou plus ou moins soudés. Le fruit est
une capsule, plus rarement une baie, à loges
en nombre égal à celles de l'ovaire, polysper-
mes, s'ouvrant à la maturité en autant de val-
ves qui portent chacune sur le milieu de
leur face interne une des cloisons; les graines,
à tégument crustacé ou membraneux,
ont un embryon droit, dépourvu d'alburne.

La famille des onagrariées, qui a des affi-
nités avec celles des myrtacées, des mélas-
tomacées et des combéracées, renferme les
genres suivants : onothère, godétie, méri-
lix, sphérostigma, gayophyte, insardie, lu-
dwigie, jussie, prieurée, cratéracée, bois-
duvalie, eulobe, clarkie, épilobe, eucharidie,
zauschnerie, montinie, haüye, fuchsia, ri-
senbachie, séméandre, diplandra, lopézie,
circe, gaura, stenophyon, etc.

Les onagrariées, répandues sur presque
toute la surface du globe, habitent en plus
grand nombre les régions tempérées de l'hé-
misphère nord, surtout en Amérique. Leurs
propriétés sont peu actives; on y trouve du
mucilage, un principe astringent, une huile
éthérée, etc. Plusieurs sont alimentaires,
d'autres propres à divers usages industriels;
la plupart ont des fleurs qui les font admettre
dans les jardins d'agrément.

ONAGRE s. m. (o-na-gré — gr. *onagros*; de
onos, âne, et de *agrios*, sauvage). Mamm. Ane
sauvage : Les ONAGRES ne diffèrent des ânes
domestiques que par les attributs de l'indé-
pendance et de la liberté. (Buff.)

— Poétiq. Ane domestique :

Faut-il avoir dans son enfance,
Gardien d'onagre et de brebis,
Brandi la fronde pour défense,
Porté leurs toisons pour habits?

LAMARTINE.

— Art mil. Machine de jet usitée chez les
Romains, et que l'on croit avoir été une va-
riété de la baliste : L'usage de l'ONAGRE est
de lancer des pierres; et, selon qu'il est grand
et que ses cordes de nerfs sont grosses, il pousse
des corps plus ou moins pesants, mais avec
une violence comparable à celle de la foudre.
(Végèce.)

Anc. pharm. Pierre d'onagre, Bézoard
que l'on dit exister dans la tête et dans la
machoire de l'onagre.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du
genre chétodon.

— s. f. Bot. Genre de plantes, type de la
famille des onagrariées, comprenant un grand
nombre d'espèces, originaires des parties
chaudes et tempérées de l'Amérique : L'ONAGRE
bisannuelle a été cultivée autrefois en
France comme espèce potagère. (P. Duchartre.)
Il On appelle aussi ONAGRAIRE et ENO-
THÈRE ou ENOTHERE.

— Encycl. Mamm. L'onagre est le type sa-
vage de notre âne domestique; on le trouve
encore aujourd'hui dans les déserts de l'Asie,
ou les Tartares lui donnent le nom de kouan
ou chouan. Cet animal est connu depuis la
plus haute antiquité; on le trouve mentionné
dans les livres de Moïse, et même ce légis-
lateur, le croyant d'une autre espèce que
l'âne domestique, défendit de les accoupler.
Cet animal parut souvent à Rome dans les
jeux du cirque. Depuis cette époque, on l'a-
vait presque entièrement perdu de vue, lors-
que Pallas le retrouva et le décrit avec soin
dans son voyage en Russie, en 1773.

L'onagre est un peu plus grand que l'âne
domestique; ses oreilles ont moins de déve-
loppement; son pelage est d'un gris ou d'un
fauve brunâtre; une longue bande brune s'é-
tend sur la ligne dorsale d'un bout du corps
à l'autre, et le poil qui la forme est flocon-
neux et onduvant, même pendant l'été; en
hiver, cette espèce de crinière est moins dis-
tincte, parce que le corps entier se trouve
couvert d'une toison semblable; une ou deux
bandes grises coupent en croix cette bande
longitudinale à la hauteur des épaules; les
côtes de l'encolure sont sillonnées de lignes
qui forment des épis ou bouquets de poils re-
levés à contre-sens. Les grands déserts de
l'Asie semblent être la patrie de l'onagre; il
descend jusqu'au golfe Persique, jusqu'à la
pointe sud de l'Indoustan; mais au nord il
ne semble pas dépasser le 45^e degré. Il a les
mêmes mœurs que le cheval; dans les voya-
ges, ces animaux sauvages, réunis en trou-
peaux nombreux, traversent les déserts de
l'Asie sous la conduite de chefs dont les or-
dres sont exécutés avec une admirable ponc-
tualité. S'ils sont attaqués par une armée
de chiens, ils se rangent en cercle en plaçant au centre les
jeunes et les vieux, frappent leurs ennemis
des pieds de devant, les déchirent avec leurs
dents et remportent toujours la victoire. Mais
l'homme est pour eux un ennemi plus redou-
table que le loup. Il leur déclare une guerre
acharnée pour améliorer ses races domesti-
quées, pour s'emparer de leur peau, avec la-
quelle il fait des tambours, et cette espèce
de maroquin si connu sous le nom de cha-

grin, et pour se nourrir de leur chair, qui
rassie en Tartarie pour un mets succulent.
Par la rapidité de sa course, l'onagre se dé-
robe assez facilement à une attaque ouverte;
mais il se laisse prendre sans défiance aux
pièges.

— Bot. V. ENOTHERE.

ONALEYO ou ONATEAYA, île de la Polyné-
sie, archipel des Marquises, grand océan
équinoxial, au S. de la Dominique, par 9° 58' de
latit. S. et 141° 11' de longit. O., 13 kilom. de
circuit. Bois considérables, belles plaines.

ONANISME s. m. (o-na-ni-sme — du nom
d'Onan, personnage biblique qui se livrait à
ce vice). Vice qui a pour résultat d'amener
l'éjaculation de la semence en dehors de
l'acte du coït; se dit souvent pour MASTUR-
BATION : L'amour pour l'amour conduit à la
pédérastie, à l'ONANISME et à la prostitution.
(Proudh.) Le nom d'Onan a passé à la posté-
rité par son infamie; il sert à désigner le vice
honteux qui décime la jeunesse et dont Tissot
a fait une peinture si effrayante, l'ONANISME!
(Proudh.) L'ONANISME a pour corollaire la
bestialité. (Proudh.)

— Encycl. V. MASTURBATION.

ONANISTE adj. (o-na-ni-siste — rad. onan-
isme). Qui appartient, qui a rapport à l'ona-
nisme : Habitudes ONANISTES.

ONANTON s. m. (o-nan-ton). Ornith. Nom
vulgaire du pic noir huppé de Cayenne.

ONASIAS, sculpteur et peintre grec. V. ONA-
TAS.

ONATAS ou ONASIAS, statuaire et peintre
grec, né à Égine au commencement du ve siè-
cle av. J.-C. Il était fils de Micon, le même
peut-être qui travailla à la décoration du
Céramique et du temple de Thésée, à Athènes.
Onatas a passé la plus grande partie de
sa vie dans sa ville natale. Ses œuvres, dont
aucune ne nous est parvenue, ne nous sont
connues que par Pausanias, qui en a vu
quelques-unes et qui les décrit avec un grand
enthousiasme. Le savant voyageur affirme
que, quoique Égine, d'Onatas n'était inférieure
à aucun des maîtres d'Àthènes. Il parle d'a-
bord d'une statue de bronze d'Hercule, dédiée
à Olympie par les Thasiens. Haut de 10 cou-
dées et exhaussé sur un piédestal de bronze,
l'Hercule tenait d'une main une massue, de
l'autre un arc. Deux vers gravés sur le socle
faisaient connaître le nom et la patrie de l'ar-
tiste. Pausanias cite ensuite un Apollon co-
lossal, érigé par Onatas à Pergame; un Her-
mès drapé et casqué, dédié à Olympie par les
Phéréens et qui portait, en même temps que
son nom, celui de son élève Callitès; une
Cérès en bronze, pour laquelle Pausanias
avait fait le voyage de Phigalie, mais qui
avait péri depuis longtemps et dont il put à
peine recueillir dans le pays un vague sou-
venir. C'était une statue bizarre, à tête de
cavale, entourée de dragons et de divers au-
tres monstres. L'œuvre d'Onatas avait été
trouvée par les rochers détachés de la
voûte de la grotte. Mais le morceau capital
d'Onatas paraît avoir été un grand groupe
de dix figures, représentant les Grecs tirant
au sort le nom du guerrier qui combattait
Hector. Pausanias, qui avait vu cette œuvre,
l'a décrite avec beaucoup de soin. De son
temps, une des figures, celle d'Ulysse, man-
quait au groupe; elle avait été transportée à
Rome par Nérone. Le vieux Nestor tenait le
casque qui contenait les noms des héros. Idé-
mène portait un coq sur son bouclier, et, à
côté du coq, on lisait deux vers : « Voici
l'œuvre de l'illustre Onatas, d'Égine, fils de
Micon et auteur de plusieurs autres produc-
tions. »

Pausanias parle encore longuement du
Char de bronze, que le fils d'Hérion, en souvenir
des victoires de son père, dédia à Jupiter
Olympien. Onatas dans ce groupe gigantes-
que, eut pour collaborateur Calamis, qui exé-
cuta des chevaux montés par des enfants et
galopant à droite et à gauche du char. Un
autre groupe d'Onatas, également gigantes-
que, représentait un Engagement de cavaliers
et de fantassins.

Comme peintre, Onatas travailla avec Po-
lynote à la décoration du temple de Sé-
mère, à Platée. Il y représenta les sept
chefs argiens devant Thèbes; on y voyait
Eurygane pleurant la mort de ses fils, Etéocle
et Polynice.

ONATE, ville d'Espagne. V. OGNATE.

ONC ou ONQUES adv. (onk — lat. *unquam*,
contracté de *unum-quam*, d'après Freund. A
côté de onc, l'ancien français avait ainc; on
écrivait aussi onques). Jamais, à aucune
époque : Le comte de La Bourdonnaye, jadis
mon ami, est le plus mauvais coucheur qui
fut ONQUES. (Chateaub.)

Diab! n'eut onc d'honneur en sa vie.

LA FONTAINE.

Qui pourrait-ce être donc?

Voilà nos gens penauds, s'il en fut onc.

PIRON.

Il Vieux mot, qui est resté dans le style ma-
roquique.

ONC ou ONCH, ONCO ou ONCHO, ONCI ou
ONCHI, préfixe qui veut dire grossier et
courbure et qui vient du grec *ogkos*, peut-
être de la racine sanscrite *ank*, courber, d'où
ankas, crochet, ou bien encore de la racine
auk, accrotre, étendre, latin *augere*, gothique
aika, augmenter. On emploie onc devant les

voyelles et onco devant les consonnes. Quant
à onch ou oncho, c'est une fausse orthographe
qu'il conviendrait d'abandonner.

ONCA ou ONGA. Nom d'une déesse sy-
rienne qu'on a assimilée à Minerve.

ONCE s. f. (on-se — du lat. *uncia*, même
sens). Métrol. Douzième d'une unité quel-
conque, chez les Romains. Douzième de la
livre romaine, valant environ 28 grammes. Il
Seizième de l'ancienne livre de Paris, va-
lant 306⁷/₅₀ : Seize onces d'amidon saupou-
draient seize ONCES de cheveux étrangers, qui
cachait dans leur épaisseur le buste d'un
petit homme. (Volt.) M. de Réaumur avait
prouvé que l'once d'or pouvait fournir un fil
qui égalait en longueur quatre cent quarante-
trois fois sa grosseur. (Bonnet.) Il Seizième de la livre
suïsse et des Pays-Bas, valant 318⁷/₂₅. Il Unité
adoptée par les États romains pour mesurer
le débit des sources, et équivalant à un débit
de 285 litres par minute. Il Monnaie d'or d'Es-
pagne, valant environ 85 francs. On l'appelle
aussi QUADRUPLE. Il Monnaie d'or du Mexique,
valant environ 86 francs. Il Monnaie d'or de
la Havane, valant environ 92 francs. Il Mon-
naie d'or de Sicile, qui valait 13 fr. 65 en
1734, 13 fr. 73 en 1748. Il Monnaie de compte
de l'île de Malte, valant 5 fr. 50. Il Once d'Em-
manuel Pinto, Monnaie d'argent de Malte,
valant 4 fr. 85. Il Once d'Emmanuel de Rohan,
Monnaie d'argent de Malte, valant 5 fr. 45.
Il Once de Ferdinand Hampsch, Monnaie
d'argent de Malte, valant 5 fr. 45.

— Fam. Très-petite quantité : N'avoir pas
une ONCE de bon sens. Une ONCE de vanité gâte
un quintal de mérite. (De Ségur.)

— Piquage d'once, Soustraction fraudu-
leuse de la soie, qui est surtout pratiquée par
les teinturiers. Il Piqueur d'once, Celui qui se
rend habituellement coupable de soustrac-
tions de ce genre.

— Ne pas peser une once, Être excessive-
ment léger. Il Fig. Éprouver un grand soula-
gement, une grande satisfaction : Ce jour-là,
j'étais heureux, je NE PÉSAIS PAS UNE ONCE.
(Th. Leclercq.)

— Prov. Une once de bon esprit vaut mieux
qu'une livre de science. Le bon sens est de
beaucoup préférable à l'instruction. Il Une
once de bien égalait un quintal de mal. Il Les
livres d'or, la science renommée est plus pré-
cieuse que la richesse.

— Comm. Perles à l'once, Menues perles
qui se vendent au poids.

ONCE s. f. (on-se. — Quatrième tire ce
mot du persan *onz*, once, léopard chasseur,
et Chevallet, s'appuyant sur l'italien *lonsa*,
le rapporte au latin *lynx*, par aphérèse du *l*).
Mamm. Espèce de mammifère carnassier, du
genre chat, qu'on appelle aussi JAGUAR.
Il Buffon a donné le genre masculin à ce mot,
qu'il applique d'ailleurs à un autre animal, le
chat-pard : L'once s'approprtie aisément; on
le dresse à la chasse; on s'en sert à cet usage
en Perse et dans plusieurs autres provinces
de l'Asie. (Buff.)

— Encycl. L'once a été le sujet de grandes
discussions entre les zoologistes; pendant
longtemps on la confondait avec la panthère,
dont cependant elle diffère beaucoup. Elle
est surtout caractérisée par une queue plus
longue, son corps blanchâtre marqué de
grandes taches noires irrégulières et en an-
neaux ocellés, ainsi que par son poil long. On
a connu dans la science quatre individus de
cette espèce; l'un d'eux existait au Musée
de Paris du temps de Buffon. M. Ehrenberg
présume que cet animal se tient au mont
Wala-Tom, près de Semirei et de Kountsconk,
et sur les rives de l'Outh et de l'Amour. Les
Sakoutes rencontrent souvent l'once, et, d'a-
près le journal de Gmelin, on en a tué une à
quelque distance de l'embouchure de l'Olemtz
et une autre vers le milieu du trajet que par-
court le Lena, près de Bulajansk. Pallas ra-
conte que cette panthère monte sur les arbres
comme un lynx. Le Muséum de Paris a pos-
sédé une panthère d'Alger à pelage pâle, que
l'on peut regarder comme une once.

D'après plusieurs auteurs, l'once est un ani-
mal aussi féroce que le tigre; tapie dans un
buisson, elle attend sa proie, s'élance sur
elle et ne la manque jamais. C'est une enne-
mie redoutable pour les gazelles. On ajoute
néanmoins qu'elle est susceptible d'être ap-
provisée et même dressée à la chasse. Mais
on a souvent confondu l'once avec d'autres
carnassiers, notamment le jaguar.

ONCEAU s. m. (on-so). Blas. Membre de
l'écu qui figure une petite once, une petite
panthère : Polonceau : de sable, à un ONCEAU
d'or.

ONCÉE, ville d'Arcadie, sur les rives du
Ladon; elle possédait un temple consacré à
Apollon.

ONCELÉE s. f. (on-se-lé). Métrol. Ancienne
mesure de capacité, qui contenait à peu près
une bouteille.

ONCELE s. f. (on-sé-le — rad. once).
Mamm. Espèce de petit tigre d'Afrique.

ONCELOT s. m. (on-se-lo — rad. once).
Mamm. Espèce du genre chat.

ONCH, préfixe. V. ONC.

ONCHESTE (*Onchestus*), ancienne ville de
Grèce, située en Boétie, près du lac Cossais.
La tradition lui donnait Neptune pour fonda-
teur. Elle fut le siège d'une amphityonie.

Elle était en ruine au temps de Pausanias, 475 ans avant l'ère chrétienne.

ONCHESTIEN, IENNE s. et adj. (on-ké-sti-ien, ié-ne). Géogr. anc. Habitant d'Oncheste; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les ONCHESTIENS. La population ONCHESTIENNE.*

— Myth. Surnom de Neptune.

ONCHI, préfixe. V. ONC.

ONCHIDIE s. m. (on-ki-dî — du préf. onch, et du gr. *idea*, forme). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés nus, dont l'espèce type vit dans l'Inde, au bord des eaux douces, notamment du Gange : *L'onchidia diffère des limaces parce qu'il est entièrement recouvert par son manteau.* (Dujardin.) Il Syn. de PÉRONIE, genre de mollusques cyclobranchés.

— Encycl. Les *onchidies* sont des mollusques nus, à corps oblong, rampant, couvert d'un manteau qui le déborde également de toutes parts; la tête, munie de deux tentacules et de deux appendices en forme d'oreilles, présente une bouche antérieure; le pied est oblong, allongé, et l'anus placé en dessous, à la partie postérieure du corps. Ce genre, peu connu encore et diversement circonscrit par les auteurs, renferme des espèces terrestres, fluviatiles et marines. L'espèce type a environ 0m,05 de longueur, quand elle est au repos; dans la marche, son corps s'allonge un peu; elle est verdâtre, convexe et tuberculeuse en dessus, blanchâtre, plane et lisse en dessous. Ce mollusque rampe à la manière des limaces, dont il est très-voisin; il habite les eaux du Gange et se tient ordinairement sur les feuilles des massettes qui croissent sur ses bords.

Une autre espèce a été trouvée sur les côtes de l'île de France; elle a aussi une respiration aérienne; néanmoins elle rampe, non sur le sec, mais dans l'eau des mers; il est d'ailleurs douteux qu'elle se rapporte à ce genre, car elle est monoïque, tandis que les véritables *onchidies* sont dioïques. D'autres encore ont été observés dans l'Inde, à l'île de la Réunion, aux Antilles et dans l'Amérique du Sud; ils vivent surtout dans les bois et les jardins, sous les vieux troncs d'arbres renversés.

L'*onchidia celtique* est d'un vert olive, et la face supérieure de son corps est convexe et tuberculeuse comme chez les doris. Il vit sur les côtes de la Manche, et se trouve surtout en abondance dans le port Solidor, rampe sur le sol et se déplace ainsi très-facilement. « Lorsqu'on les inquiète, dit M. P. Gervais, ces animaux se contractent avec force, se roulent incomplètement en boule et se laissent tomber, comme le font les sphéronèmes et quelques oscarins. Ainsi que Péron l'avait observé, ces mollusques, bien qu'ils soient pourvus de poumons, vivent dans l'eau; mais ce que naturaliste n'a pas remarqué, c'est qu'ils ne sauraient y séjourner, et qu'ils ont besoin de respirer l'air pendant quelque temps, et peut-être à des intervalles réguliers; on ne les trouve que dans des endroits que la mer abandonne à chaque marée, et lorsque, pour les mieux étudier, MM. Audouin et Milne Edwards les plaçaient dans un grand bocal à moitié rempli d'eau de mer, ils ne tardaient pas à s'élever au-dessus du liquide en rampant le long des parois du vase; si on les détachait, ils se laissaient tomber sans nager, et bientôt on les voyait monter de nouveau le long des parois du bocal. »

ONCHIDORE s. m. (on-ki-do-re — de *onchidia* et de *doris*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nus, intermédiaires entre les doris et les péronies, que Cuvier rangeait parmi les onchidies.

ONCHOBOTHRIDE adj. (on-ko-bo-thri-de — du préf. oncho, et du gr. *bothros*, trou). Helminth. Se dit de vers intestinaux qui ont la tête armée de crochets.

— s. m. pl. Groupe de vers intestinaux dont la tête est armée de crochets.

ONCHOBOTHRIS s. f. (on-ko-bo-thri — du préf. oncho, et du gr. *bothros*, trou). Helminth. Genre de vers trématodes, formé aux dépens des bothriocéphales, et type de la tribu des onchobothriens : *Les ONCHOBOTHRIS sont parasites des poissons cartilagineux.* (P. Gervais.)

— Encycl. Les *onchobothries* sont des vers à corps très-allongé, en forme de ruban, composé d'un très-grand nombre d'articles enchaînés, d'abord transverses, puis devenant progressivement longitudinaux, à renflement céphalique, pourvu de quatre fosses lobiformes, chacune armée de deux crochets bifurqués ou trifurqués à leur base et placés en avant du segment. Ces helminthes ont des pores irrégulièrement alternés sur les côtes des articles, et donnant souvent issue à un petit cil. filiforme. Les *onchobothries*, confondues autrefois avec les bothriocéphales, s'en distinguent par leurs quatre ventouses ou fosses postérieures oblongues, armées chacune à leur extrémité d'un ou deux crochets bifurqués. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces, qui vivent en parasites dans le corps des squales et autres poissons cartilagineux.

ONCHOBOTHRIN, IENNE adj. (on-ko-bo-thri-in, ié-ne — rad. *onchobothrie*). Helminth.

Qui ressemble au qui se rapporte au genre onchobothrie.

— s. m. pl. Tribu de vers trématodes, comprenant les genres onchobothrie, diplozon, dipore, axine et polystome.

ONCHOCÉPHALÉ, ÉE adj. (on-ko-sé-fa-lé — du préf. oncho, et du gr. *kephalé*, tête). Zool. Qui a la tête munie de crochets.

— s. m. pl. Helminth. Ordre de vers apodes, caractérisés surtout par une bouche munie de deux paires de crochets rétractiles, et comprenant les genres linguatule et priodonore : *Les ONCHOCÉPHALÉS doivent former un groupe distinct.* (P. Gervais.)

ONCHOCERQUE s. m. (on-ko-sér-ke — du préf. oncho, et du gr. *kerkos*, queue). Helminth. Genre de vers nématodes.

ONCHOLAIME s. m. (on-ko-lé-me — du préf. oncho, et du gr. *laimos*, gosier). Helminth. Genre de vers nématodes, de la famille des énoptiens, qui vivent dans les eaux douces ou salées, ou même dans la terre humide, rarement en parasites dans les poissons.

— Encycl. Les *oncholaimes* sont des vers nématodes, appartenant à la famille des énoptiens. Ils ont une cavité buccale assez spacieuse, et sous ce rapport ils se rapprochent beaucoup des cuculians et des sphérostomes; mais ce qui les distingue aisément de ces deux groupes, c'est que leur bouche, au lieu d'être revêtue antérieurement d'une capsule cornée, est simplement armée de deux ou trois pièces longitudinales de même nature. Ils en diffèrent bien d'avantage encore quant à leur manière de vivre. En effet, les *oncholaimes* sont parasites, mais purement extérieurs, comme les anguillules et les amblyures; on les trouve dans les eaux douces ou salées, ou même dans la terre humide. Une seule espèce, trouvée dans les intestins d'un épiniche, constitue à cet égard une exception remarquable et pourrait bien appartenir à un autre genre.

ONCHOMÈRE s. m. (on-ko-mè-re — du préf. oncho, et du gr. *méros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycs, comprenant trois ou quatre espèces, dont les principales habitent les Antilles et l'île Maurice.

ONCHOS s. m. (on-koss — gr. *ogkos*, proement croché). Antiquité gr. Coiffure terminée en pointe, qui ornait certains masques tragiques de femmes.

ONCHOSINE s. f. (on-ko-zî-ne — du gr. *ogkos*, tumeur, enflure). Miner. Silicate alumineux de potasse et de chaux, d'un vert pomme pâle, passant au brunâtre et au grisâtre, à cassure conchoïdale, d'un éclat gras, qu'on trouve en petites masses arrondies, dans la province de Salzbourg.

ONCI, préfixe. V. ONC.

ONCIAIRE adj. (on-ci-ère — lat. *uncia*, de *uncia*, once). Antiq. rom. Qui est la douzième partie d'un tout quelconque : *Usure ONCIAIRE.*

ONCIAL, ALE adj. (on-si-al, a-le — lat. *uncialis*, de *uncia*, ponce, peut-être allié au sanscrit *augusta*). Peut-être cependant *uncia* est-il allié à *uncus*, crochu, et provient-il de la racine *anc*, courber). Paléogr. S'est dit d'une ancienne écriture romaine ou l'on n'employait que de grandes majuscules, et qui était usitée pour les inscriptions et les titres d'ouvrages : *Letres ONCIALES. Caractères ONCIAUX.* Il Se dit d'une écriture plus petite, en lettres majuscules, souvent arrondies, et dont quelques-unes ont une forme différente des lettres capitales : *Demi-onciale.* Se dit d'une écriture semblable à l'onciale, mais dont les caractères sont plus petits.

— s. f. Écriture onciale : *Inscription en ONCIALE. Une ONCIALE enjolivée.* Celle dont les caractères ont reçu des ornements contraires à la simplicité primitive de ce genre d'écriture. Il On dit quelquefois ONCIAL s. m.

— Encycl. V. ÉCRITURE.

ONCIDÈRE s. f. (on-si-dè-re — du préf. onci, et du gr. *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant plus de trente espèces, qui habitent l'Amérique équinoxiale : *Les ONCIDÈRES ont le corps cylindrique.* (Chevrolat.)

— Encycl. Les diverses espèces d'*oncidères* peuvent être groupées d'après trois divisions : l'une offrant des antennes plumeuses; l'autre des antennes à base cornue chez les mâles; la dernière enfin des antennes simples chez les deux sexes. Tous ces insectes ont le corps cylindrique, la tête verticalement tronquée et munie de mandibules fortes, larges et tranchantes, au moyen desquelles ils lacerent le bois de certains arbres et en forment une sorte de poudrière que se nourrissent leurs larves.

ONCIDIE s. f. (on-si-dî — dimin. du gr. *ogkos*, enflure). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale : *Les ONCIDIES sont des herbes parasites.* (De Jussieu.) Il Syn. de MYXTRO, genre de cryptogames.

— Encycl. Les *oncidies* sont des plantes à base souvent bulbeuse, à feuilles coriaces,

planes, cylindriques ou triangulaires, à fleurs grandes, jaunes ou fauves, plus rarement blanches, portées sur des hampes radicales, et le plus souvent groupées en panicules. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale; elles se trouvent surtout dans les forêts et sont éphyphes ou fausses parasites. Plusieurs sont cultivées dans nos serres pour la beauté de leurs fleurs. Nous citerons particulièrement l'*oncidie de Carthagène*, à fleurs blanches, panachées de brun et de pourpre; l'*oncidie jolite*, à fleurs blanches, à labelle très-large, blanc, teinté de rose à la base et mouchetée de jaune autour de la crête; l'*oncidie papillon*, dont les fleurs, d'un beau jaune d'or, simulent un papillon aux ailes étendues.

ONCIEUX (Guillaume D'), littérateur savoisien, né à Chambéry vers 1560, mort vers 1630. La réputation qu'il acquit comme avocat attirait l'attention du duc de Savoie, qui le nomma conseiller, puis président du sénat de Chambéry. Il consacra tous ses loisirs à l'étude et composa un assez grand nombre d'ouvrages remplis de recherches curieuses. Les principaux sont : *Numeralium locorum decas in omni fere scientiarum genere, mysticis referta propositionibus* (Lyon, 1584, in-8°); *Centum in quo de verum natura multa praeclara ac singularta a primo ad ultimum continentur*, en vers (Lyon, 1604, in-4°); *Colloquia mista, in quibus varia juris quaestiones et philosophica tractantur* (Genève, 1620, in-8°); *Traité des singularités de la mémoire* (Lyon, 1622), le plus recherché de ses écrits.

ONCINE s. m. (on-si-ne — dimin. du gr. *ogké*, croché). Entom. Syn. de CORTICAIRE ou CRYPTOBAGE.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté, suivant les divers auteurs, à la famille des myrsinées ou à celle des théophrastées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine.

ONCINÈME s. f. (on-si-nè-me — du préf. onci, et du gr. *néma*, filament). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclepiadées, formé aux dépens des périploques, et dont l'espèce type croît au Cap de Bonne-Espérance.

ONCINOLABE s. m. (on-si-no-la-be — du gr. *ogkino*, hameçon; *labé*, prise). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des holothuries.

ONCINOTE s. m. (on-si-no-te — du préf. onci, et du gr. *notos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, formé aux dépens des prionies, et dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

ONCIROSTRE adj. (on-si-ro-stre — du préf. onci, et de *rostre*). Hist. Qui a le bec crochu.

— s. m. Oiseau à bec crochu : *Les ONCIROSTRES ne sont pas tous rapaces.*

ONCLE s. m. (on-kle. — V. l'étym. à la partie encycl.). Frère du père ou de la mère : *ONCLE paternel. ONCLE maternel.*

Un oncle est imposant, escorté d'un notaire.

AL. DUVAL.

Nous croyons hériter, du côté maternel, [nel] D'un oncle... Ah! ciel quel oncle! il est oncle éternel.

RENGARD.

— Grand-oncle. Frère du grand-père ou de la grand-mère : *GRAND-ONCLE paternel. GRAND-ONCLE maternel.* Mlle Cornette à l'âne aussi sublime que son GRAND-ONCLE; elle mérite tout ce que je fais pour son nom. (Volt.)

— Bel-oncle, Mari de la tante.

..... Votre valet Frontin

Pourrait être votre oncle ou bel-oncle demain.

DUPRENY.

Il INUS.

— *Oncle à la mode de Bretagne.* Cousin germain du père ou de la mère : *Mon père et lui étaient cousins germains; par conséquent, il est mon ONCLE À LA MODE DE BRETAGNE.* (Acad.) Il Se dit quelquefois d'une parenté équivoque et difficile à établir.

— *Oncle de comédie, oncle d'Amérique.* Oncle immensément riche qui, dans les pièces de théâtre, arrive à point pour payer les dettes ou arranger les affaires de son neveu : *Je ne suis pas de ces ONCLES DE COMÉDIE qui arrivent toujours tout coussus d'or, et qui sont la Providence obligée de leurs étourdis de neveux.* (Scribe.)

— *La vigne à mon oncle, la plus proche du village.* Mauvaise défaite, semblable à celle par laquelle les petits maraudeurs pris en flagrant délit cherchent à se justifier, en disant que la vigne qu'ils ravagent appartient à leur oncle.

— Argot. Usurier : *Florine connaissait l'ONCLE de Ruon, ce mot symbolisait l'usure, comme dans la langue populaire ma tante signifie le prêt sur gage.* (Balz.) Il Guichetier, geôlier.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux illustres ecclésiastiques de l'empire.

— Arboric. *Oncle Pierre*, Variété de poire.

— Encycl. Linguist. Notre mot *oncle* vient du lat. *avunculus*, qui se rapporte à *avus*, aïeul. On peut comparer le kynrique *ewa*, *ewythr*, oncle, ancien cornique *euter*, armoirien *contr*, avec une nasale ajoutée; le gothique *avô*, aïeul, scandinave *af*, aïeul, di-

bis-aïeul; le lithuanien *avynas*, oncle maternel, *avynene*; ancien slave *nieta*, oncle, *uika*, tante, russe *ui*, oncle maternel, polonais *wzy*, oncle maternel, *wujna*, tante, illyrien *uy*, *ujna*. L'ancien allemand *heim*, anglosaxon *eam*, allemand moderne *ohn*, renferme peut-être aussi ce nom d'ascendant; mais sa formation reste obscure. Dans tous les cas, toutes ces formes européennes correspondent au sanscrit *avuka*, père, proprement le protecteur, de la racine *av*, protéger. Le nom sanscrit, il est vrai, ne figure que dans le langage dramatique; mais son ancienneté semble démontrée par les analogies européennes que nous avons signalées. En sanscrit, l'oncle est appelé *tatulya*, semblable au père, *tataga*, qui équivaut au père, *kshulaidya*, petit père, etc., de *idat*, père. *Atta* désigne à la fois, dans cette langue, la mère, la tante et la sœur aînée, et le lithuanien *tetasas*, oncle, *teta*, *tetule*, tante, slave *teta*, etc., appartenant au même groupe que le sanscrit *tata*, père. Des analogies semblables se montrent dans le sanscrit *manaka*, oncle maternel, kourde *mqn*, oncle paternel, le grec *namé*, *nenna*, tante, le latin *amita*, etc. Au grec *theios*, *theia*, *théti*, oncle et tante, répond le lithuanien *dadas*, *dede*, *dezas*, au féminin *dedene*, *dedeke*, au moins quant à sa racine; le sanscrit *dhat*, *dhi*, nourrir, d'où *dhatar*, père, *dhatrî*, mère, nourrice, *dhatyas*, nourriture, etc. Les deux noms aryens principaux du père et de la mère donnent naissance à plusieurs dérivés analogues dans les diverses langues de la famille. Du sanscrit *pitav* vient *pitrya*, *pitroya*, oncle paternel, comme du grec *patér* se forme *patros*, *dos*, pour *patrois*, et *patruos*, *patruais*, latin *patruus*, exactement le sanscrit *pitavya*. L'identité du suffixe indique ici une formation ancienne et commune. L'ancien allemand *fararo*, anglo-saxon *faedra*, oncle, et l'anglo-saxon *fadur*, *fadhe*, tante paternelle, se lient aussi au nom du père. On devrait attendre, en sanscrit, une forme analogue *mdavya*, de *mdtar*, pour l'oncle maternel, mais on ne trouve dans Wilson que *mdtula*. Le grec, toutefois, a *mdtrós*, *mdtrós*, *mdtríous*, latin *matruus*, à inférer de *matruelis*, cousin, comme *patruelis* de *patruus*. Le latin *matrateria*, tante, ainsi que l'anglo-saxon *moddige* et l'irlandais *maithrean*, offre d'autres formations. Quelques noms isolés de l'oncle et de la tante, comme le persan *kaká*, *kakuyah*, *niya*, oncle maternel, *kakí*, *piyá*, tante, l'ancien slave *stryi*, oncle, *stryina*, tante, l'ancien irlandais *amair*, oncle, sont d'origine obscure.

Oncle Benjamin (MON), roman de Claude Tillier (Nevers, 1841, in-12). Malgré l'obscurité presque absolue de son auteur, ce petit livre figurerait fort bien dans une bibliothèque choisie, près de Topffer et de Sterne. C'est un vil tableau de la vie de provinciaux au siècle dernier, écrit, dit Stahl, par un homme si épris de ce bon vieux temps qu'il raconte, qu'il semble regretter de n'être pas son propre grand-père. L'auteur met en scène, avec autant de naïveté que de bonhomie, sa propre famille, son grand-père, sa grand-mère, et l'oncle Benjamin, le héros du livre, était en réalité son grand-oncle maternel. Tous ces portraits sont d'une touche vive et spirituelle; l'intérêt du livre est là surtout et dans quelques épisodes disposés un peu au hasard, car ce roman ou plutôt cette histoire domestique n'a presque pas d'action. L'oncle Benjamin est médecin; sa sœur veut le marier à la fille de M. Minxit, autre médecin non moins célèbre dont le nom indique la spécialité : il voit toutes les maladies dans une fiole d'urine, à l'aide d'un compere qui a fait jaser le client dans l'antichambre. Benjamin résiste au mariage; il n'est pas riche et ne se soucie pas d'avoir six enfants qui le forcent de dîner avec les bourgeois d'un harem. Cependant, à bout de bonnes et même de mauvaises raisons à donner à sa sœur, il consent à se mettre en route pour aller se présenter à M. Minxit. Son voyage est une odyssée en une infinité de chants plus joyeux et plus amusants les uns que les autres, quand ils ne provoquent pas l'émotion et l'attendrissement, comme lorsque à lieu la rencontre de Benjamin et d'un vieux sergent tout écloppé et déguillé, glorieux échappé de la bataille de Fontenoy, qui est réduit à mendier pour vivre. Il faut signaler encore les chapitres si pleins d'humour et de verve dans lesquels se déroulent les deux entrevues de Benjamin avec M. de Cambyse, le récit du duel avec M. de Pont-Cassé, impertinent mousquetaire qui a enlevé Mlle Minxit, l'arrestation de Benjamin, emprisonné pour dettes, la mort de la fiancée du docteur, et enfin le dernier festin que donne M. Minxit, la veille du jour où il prévoit que la douleur d'avoir perdu sa fille le conduira lui-même au tombeau. Rien n'est aussi original que ces dernières pages. Dans toutes ces peintures, on reconnaît Sterne et Topffer comme les proches parents de l'auteur de *Mon oncle Benjamin*. En effet, Claude Tillier a la finesse, le mordant et l'ironie de l'un, il a la bonhomie naïve, la franche gaieté et l'esprit d'analyse du second. Son style est pur, nerveux, quelquefois un peu sec et noueux, souvent gracieux et poétique.

« Mon oncle Benjamin est un tableau de mœurs, dit M. Deschanel, ce n'est pas un roman d'intrigue; l'action est très-simple, si simple que ce n'est pas la peine d'en parler. Cela ne s'analyse point, puisque cela ne vit

que par les détails. Pourriez-vous analyser *Tristram Shandy*? Assurément non; qu'en resterait-il? Mon oncle Benjamin procure au lecteur le même genre de plaisir et quelquefois aussi le même genre d'impatience. Seulement, chez Claude Tillier la verve est parfois plus épaisse que chez l'auteur anglais. L'aimable vicar de Sutton mit en bouteille le vin du curé de Meudon; Claude Tillier pousse au tonneau même. A chaque instant, ce sont des repas, des bombances, des famfars, des musiques à propos de tout et à propos de rien. Il n'y a presque pas un chapitre où l'on ne boive et où l'on ne mange; boire, manger, chanter, c'est le fond de la langue. Minxit, Benjamin ont des appétits homériques et des rires rabelaisiens. Pour peu qu'on ne soit pas bégueule et qu'on ait un bon estomac, tous ces personnages sont d'un naturel, d'une douceur, d'une santé, d'une gaieté qui vous gagnent. L'eau vous vient à la bouche, on s'attable avec eux, on partage leurs franchises lippiques. Ce qui ne veut pas dire du tout que les délicats ne trouvent pas aussi leur gal dans tel ou tel enjambement fin de ces ripailles pantagruéliques.

Oncle Tom (CASA DE L'). V. CASA.

Oncle Baptiste (L'). comédie d'Emile Souvestre (théâtre du Gymnase, 1842). Paul et Baptiste sont frères et ouvriers mécaniciens; mais tandis que Baptiste est resté ouvrier, passant toute sa journée à battre le fer, Paul a réfléchi, étudié, et est devenu maître. Chef de fabrique, il a une fille qui aime un jeune Arthur du voisinage, fils d'un noble baron. Le père a deviné cet amour et, pour combler la distance qui sépare les deux amants, il veut donner une sœur dot à sa fille, il travaille, spécule, fait de vastes et bonnes affaires, et le mariage va se conclure; mais voici que l'oncle Baptiste quitte son atelier de forgeron pour assister à la noce. On a soin de le séquestrer dans sa chambre avec sa femme; ils pourraient tout gâter. L'oncle Baptiste sort furieux, va dans un cabaret, se grise et revient tomber juste au milieu de la noce. Paul rougit, Emma se trouve mal, Arthur se pince les lèvres; l'oncle Baptiste voit l'effet désastreux qu'il produit, ce spectacle le dégrise et il s'exile à Montargis. Emma épouse son Arthur.

Chacun, dit Théophile Gautier, a quelque part un oncle Baptiste qu'il est bien aise de reléguer à Montargis. Comme les castes sont éboulées, et que tout homme, s'il est intelligent et laborieux, peut prétendre à tout, il se trouve que, dans une famille où il y a deux frères, l'un devient propriétaire, grand industriel, célèbre avocat, tandis que l'autre, ayant moins de bonheur ou de génie, reste dans une condition tout à fait humble. Ces élévations subites, souvent suivies de ruines profondes, ont altéré et presque détruit l'esprit de famille, du moins dans les grandes villes. — Balzac a supérieurement traité, dans ses *Parents pauvres*, ce côté caractéristique de la société contemporaine.

Oncle Million (L'). comédie en cinq actes et en vers, de Louis Bouilhet (théâtre de l'Odéon, 6 décembre 1860). L'auteur a su plier son style, un peu emphatique d'ordinaire, aux exigences de la scène comique; il est redescendu au ton aisé et naturel, tout en conservant dans les scènes principales un certain lyrisme. C'est par là que sa pièce a plu, car la charpente en est bien faible.

Le fils d'un négociant, Léon Rousset, est tourmenté du désir d'être un grand poète; son père veut en faire un marchand, et, d'un autre côté, il aime la fille de M^{me} Duferny, femme sèche et dévote, qui a également la poésie et les poètes en horreur. Le seul personnage qui soutienne Léon est l'oncle d'Alice, Etienne Duferny, l'oncle Million, comme on l'appelle à cause de sa fortune. La lutte a lieu entre ces cinq personnages. Un jeune notaire, M^e Gaudrier, aspire également à la main de l'héritière du vieux garçon, auquel il ne plaît nullement. Il est patronné par M. Popin, un entrepreneur matrimonial de province, et il a pour lui M^{me} Duferny. Le poète reçoit donc son congé. Son père se moque de lui de la bonne manière :

Des vers! écrire en vers! Mais c'est une folie!
Morbien! qui parlait en vers? La belle invention!
Est-ce que j'en fais, moi? L'Imagination!
Est-ce que j'en ai, moi?

Léon réplique :

Mais, mon père, entre nous, ces hommes immortels,
Debout sur leurs tombeaux comme sur des autels,
Racine et Quinault, La Fontaine et Corneille,
Dont tu gardes les vers, ainsi qu'une merveille,
Dans ces grandes livres bleus ornés de tranches d'or...
Ils composaient pourtant!

Le père l'interrompt :

... C'est bon quand on est mort!

En vain l'oncle Million plaide les circonstances atténuantes; on lui jette à la tête cette raison victorieuse :

Moi, je dis que Léon n'est pas même un poète!
Lui, poète! allons donc! Que vous chanter-vous là?
Moi qui l'ai vu chez nous, pas plus haut que cela.

Le pauvre poète est forcé de quitter la ville et il se rend à Paris, pour faire imprimer un volume de vers. La pièce reste donc libre pour le notaire, mais il a compté sans l'oncle Million, qui s'avise d'un ingénieux stratagème. Il annonce qu'il va se marier. Adieu l'héri-

tage, adieu le mariage, pense M^e Gaudrier; il leint d'être subitement attaqué d'une grave affection de poitrine et se rend aux eaux par ordonnance, afin d'y chercher la guérison et une autre héritière. En son absence, Léon revient avec un volume de vers imprimés aux frais de l'oncle Million, ce qui redouble la fureur du père et le scandale de la colère de M^{me} Rousset père et prêter aux vers du fils une valeur inattendue, l'oncle Million force le brave négociant à entendre bon gré mal gré quelques vers; il lui lit le *Moulin*, qui rappelle à l'oncle celui qu'il possède en Bretagne et qu'il annonce donner en dot à sa nièce; c'est la *Pervenche*, qui lui rappelle ses grands bois de Picardie; c'est la *Prairie*, c'est la *Ferme*, autres souvenirs, tous apports d'Alice; la poésie se trouve déguisée sous les couteaux. Le père n'y tient plus. A son tour, il prend feu et flamme pour la poésie et surtout pour les beaux yeux d'une belle-fille si bien dotée, il la demande en mariage pour son fils. La mère se hâte de consentir, l'œil fixé sur l'oncle Million, et le notaire, parfaitement guéri de sa phobie imaginaire, est obligé de dresser le contrat. C'est par les détails plaisants que cette pièce se sauve, car elle est assez mal construite et elle ne prouve rien du tout. Si le héros parvient à triompher des résistances, ce n'est pas par sa valeur propre, parce qu'il est poète, mais parce qu'un millionnaire attache à chacune de ses rimes un ornement de quelques centaines de mille francs. A ce compte, il n'a que faire d'avoir du talent ou même du génie.

Oncle Sam (L'). comédie en quatre actes, en prose, de M. Victorien Sardou (théâtre du Vaudeville, novembre 1873). Cette comédie n'est qu'une charge grossière des mœurs américaines; si l'on en écarte les criardes peintures de mœurs, d'un ton horriblement faux, l'action, réduite à ses moyens scéniques, manque autant d'intérêt que de vraisemblance; encore l'auteur a-t-il emprunté les meilleurs traits à une spirituelle pochade de M. Alfred Assolant, les *Butterfly*.

Le premier acte se passe sur un paquebot; une société très-mélangée descend d'un grand fleuve de l'Amérique, et ce ramassis d'hommes d'affaires véreux, d'avocats brailleurs, d'agitateurs, de banqueroutiers qui se font gloire d'avoir fait banqueroute, de courtiers électoraux, de prédicateurs ambulants, est censé représenter toute la société américaine; de jeunes mixtes évaporées, en quête de maris, en montrent la côté féminine, et une certaine M^{me} Bellamy explique ce que c'est que tout ce monde-là à deux naïfs Français, un marquis et un artiste, égarés par hasard dans la cohue. Le second acte se passe dans un hôtel meublé; on y retrouve tous les passagers du paquebot, et ce n'est point un hasard, car M^{me} Bellamy se charge encore d'expliquer aux deux Français naïfs qu'en Amérique tout le monde vit à l'hôtel, que le foyer domestique y est totalement inconnu et que ces belles maisons particulières qui bordent les rues n'ont été bâties que pour tromper les voyageurs. On y fait de plus connaissance avec M. Samuel Tapplebot, par abréviation l'oncle Sam, et avec son aimable fils Ulysse, charmant jeune homme dont le premier mouvement est de s'écrier : « Enfin, j'ai fait faillite ! » et d'exposer l'ingénieuse combinaison à l'aide de laquelle il a mis dedans ses créanciers. Tout ce qu'il y a là d'Américains ne se tient plus d'enthousiasme et serre les mains avec effusion au cynique spéculateur. L'oncle Sam a une jolie fille, miss Sarah; à cette réunion de l'hôtel meublé, un tait offert par le haut commerce américain, elle jette les yeux sur un des Français, le marquis de Roque-maure, et décide qu'elle en fera son mari, après s'être informée s'il était riche. Le marquis lui signe une promesse de mariage en règle et les s'éclipsent tous les deux : ils vont faire un pèlerinage d'amour à Saratoga. Mais après quelques jours de tête-à-tête, la jeune spéculatrice se trouve honteuse du rôle qu'elle a joué; elle découvre qu'elle aime un peu, beaucoup, passionnément le marquis, et ne voulant plus continuer cette comédie qui lui pèse, elle s'enfuit. Le marquis court après elle; il l'aime aussi comme un fou, il la rejoint, la supplie et la décide enfin à devenir sa femme. A leur insu à tous deux, la famille Sam guettait ce moment d'épanchement, et la scène de tendresse se change en traquenard : ces grotesques déclarent au marquis que l'honneur de la famille est compromis et qu'il faut se marier tout de suite. Mais puisqu'il y consentait sans violence? N'importe, c'est comme ça que cela se passe en Amérique. Le marquis se fâche tout rouge et distribue à droite et à gauche des soufflets et des provocations. Ces derniers événements font la matière du troisième acte. Pour finir, le marquis se bat en duel, ar revolvier, ce qui est tout à fait couleur locale; il est blessé et miss Sarah lui prodigue les soins les plus touchants; un mariage pour tout de bon la récompense de sa peine.

Les excentricités américaines, qui sont réelles, pouvaient être mises en scène d'une façon plus gaie et plus vraisemblable; le parti pris de dénigrement est trop visible dans cette longue caricature, où toujours les exceptions de mœurs sont posées comme la règle générale. De plus, quelle preuve de tact a donnée M. Sardou en choisissant précisément

l'époque actuelle et la situation de la France, après la terrible leçon des événements, pour donner une leçon morale et politique aux Américains! Il a, il est vrai, emprunté à un autre groupe toutes ses petites drôleries; il n'a eu d'autre peine que de changer en miss Sarah Tapplebot la miss Corn de *Butterfly* de M. Assolant; mais ce dernier écrivait sa nouvelle il y a quelques dix ans, ce qui lui servit d'excuse. Il n'en a pas moins réclamé sa part de paternité, lors des premières représentations de l'*Oncle Sam*, et cette réclamation a fait un peu de bruit autour de la pièce : un comité d'arbitres choisis parmi les membres de la Société des gens de lettres l'a débouté de ses prétentions, malgré le plagiat évident, parce que l'intrigue que lui a empruntée M. Sardou ne constitue pas toute la pièce. Au reste, c'était tout bénéfice pour M. Assolant d'être considéré comme étranger à la fabrication de l'*Oncle Sam*.

Oncle valet (L'). comédie en un acte, en prose, mêlée de chants, paroles d'Alexandre Duval, musique de Della-Maria, représentée à l'Opéra-Comique le 8 décembre 1798. Ce petit ouvrage, qui suivit de près le *Prisonnier*, renferme encore quelques traces de l'inspiration facile et mélodique de l'infortuné compositeur.

Oncle Toby (L'). tableau de M. Leslie (Expos. univ. de 1855). Une scène originale de *Tristram Shandy* a inspiré au peintre anglais ce tableau, un de ses meilleurs. C'est celle où la veuve Wadmann fait semblant d'avoir un moucheron dans l'œil pour que le brave Toby, en s'évertuant à trouver l'insecte nuisible, s'aperçoive enfin de la douceur et de la grâce humide de ces beaux yeux vers lesquels il n'ose jamais lever les regards. La scène est composée avec beaucoup de goût et de naturel. Voilà bien la fameuse guérite du boulingrin, si complaisamment décrite par Sterne; au fond est cloué par quatre épingles le plan des fortifications de Dunkerque. L'oncle Toby et M^{me} Wadmann sont assis l'un près de l'autre; la séduisante veuve a relevé son voile, et de ses deux mains, par un mouvement gracieux, elle ouvre le plus qu'elle peut sa paupière; l'oncle Toby, éloignant la longue pipe qu'il tient de la main droite, se penche à gauche, vers la jeune femme, scruté du regard toutes les profondeurs de cet œil, où il ne voit absolument rien, et s'apprête à souffler pour faire disparaître le daimné moucheron. « Comment, brave oncle Toby, dit Th. Gautier, ne remarques-tu pas cette vive prunelle brune où tremble une paillette de lumière, cette joue ferme et rose que colorent des tons de pomme d'api, ce menton à fossette, ce beau cou blanc rayé par l'embonpoint de trois plis gracieux, ce riche corsage que soulève une innocente et bien permise émotion? N'as-tu réellement bon qu'à tracer des lunes et des demi-lunes et à faire bouleverser la terre de ton jardin par ton humble ami le caporal Trimm? Allons, laisse tomber ta pipe, au risque de la casser, et mets un anneau d'or à ce joli doigt blanc que termine un ongle rose! Mais il est écrit là-haut que l'oncle Toby ne doit pas se marier. Ce tableau est un des plus jolis de l'auteur; d'une touche libre, légère, spirituelle, d'un coloris agréable, il n'est pas un cabinet d'amateur qui ne l'admire volontiers. »

ONCO, préf. V. ONCIT.

ONCOBA s. m. (on-ko-ba). Bot. Genre d'arbres, de la famille des bixacées, tribu des prokiées, comprenant plusieurs espèces épineuses, qui croissent dans l'Afrique tropicale.

ONCOCÉPHALE s. m. (on-ko-sé-fa-le — du préf. onco, et du gr. *kephalé*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliches, tribu des cassidines, comprenant quatre espèces qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et de l'Inde.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des géocorises, formé aux dépens des réduves ou punaises de lit, et dont l'espèce type habite la Guyane.

ONCOCOTYLE s. m. (on-ko-ko-ti-le — du préf. onco, et de *cotyle*). Helminth. Entozoaire qui vit sur une espèce du genre sciène.

ONCODÈRE s. m. (on-ko-dè-re — du préf. onco, et du gr. *dèrè*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant plusieurs espèces, dont trois habitent le Mexique.

ONCOMA s. m. (on-ko-ma — du gr. *ogkos*, crochet). Bot. Syn. d'OXERE.

ONCOMÈRE s. m. (on-ko-mè-re — du préf. onco, et du gr. *mèros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères. On écrit moins bien, mais plus ordinairement, ONCHOMÈRE. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des géocorises, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Guinée.

— a. f. Syn. d'ONCHÈRE, genre d'insectes; section du même genre, pour d'autres auteurs.

ONCOMYCE s. m. (on-ko-mi-se — du préf. onco, et du gr. *mykès*, champignon). Bot. Syn. de PHLEBIE, genre de cryptogames.

ONCOPHORE s. m. (on-ko-for-e — du préf. onco, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Genre de mousses, formé aux dépens des dicranes,

et dont les espèces croissent dans les régions tempérées et marécageuses.

ONCORHINE s. m. (on-ko-ri-ne — du préf. onco, et du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre espèces qui habitent le Brésil et la Guyane.

ONCORHIZE s. f. (on-ko-ri-ze — du préf. onco, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Syn. d'ONCUS, genre de dicorées.

ONCOSCÉLIDE s. f. (on-ko-sé-li-de — du préf. onco, et du gr. *skelis*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Guyane et le Brésil.

ONCOSE s. f. (on-kô-ze — du gr. *ogkos*, même sens). Chir. Nom générique des tumeurs.

ONCOSPERME s. m. (on-ko-spèr-me — du gr. *onco*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'archipel Indien.

ONCOSPORE s. m. (on-ko-spo-re — du préf. onco, et du gr. *spora*, semence). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des pitosporées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

ONCOSTEMME s. m. (on-ko-sté-me — du préf. onco, et du gr. *stemma*, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrsinées, tribu des ardisiées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

ONCOTE s. m. (on-ko-te — du gr. *ogkos*, enflure). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéroptères, de la famille des mélanoïdes, tribu des blaspides, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'Afrique australe.

ONCOTOMIE a. f. (on-ko-to-mi — du préf. onco, et du gr. *tomé*, section). Chir. Ouverture, incision d'un tumeur.

ONCOTOMIQUE adj. (on-ko-to-mi-ke — rad. oncotomie). Chir. Qui appartient à l'oncotomie. Procédé ONCOTOMIQUE.

ONCTION s. f. (on-ksi-on — lat. *unctio*; de *ungere*, oindre, le même que l'irlandais *ong*, de la racine sanscrite *ang* ou *ang*, revêtir, enduire). Action d'oindre, de froter avec une substance onctueuse : *Se faire des ONCTIONS sur tout le corps. L'ONCTION des parties froitantes d'une machine diminue l'usure et facilite le mouvement.*

Qualité de ce qui est onctueux : *Par divers remèdes coule le sang, liqueur douce, onctueuse, et, par cette ONCTION, propre à retenir les esprits les plus déliés.* (Rén.) IUS.

— Caractère de douceur attrayante, accent pénétré et touchant : *ONCTION d'un sermon, d'un discours, d'un livre de piété. Parler, écrire avec ONCTION. Pire l'IX dénote avec ONCTION et pardonne avec ONCTION.* (De About.) *Un oui ou un non dit par un homme qui aime a une ONCTION qu'on ne trouve point ailleurs, que l'on ne trouvait point chez cet homme en d'autres temps.* (H. Bayle.)

— Liturg. Cérémonie qui consiste à froter d'huile une personne, pour la consacrer ou lui conférer quelque grâce : *L'ONCTION des rois, des prêtres, des malades. Les ONCTIONS du baptême, de la confirmation. Les apôtres faisaient des guérisons soit par l'imposition des mains, soit par l'ONCTION de l'huile.* (Rennan.) « Extrême-onction. Sacrement que l'on administre aux malades en danger de mort, et qui consiste surtout en des onctions que l'on fait sur diverses parties de leur corps.

— Théol. Mouvement intérieur de la grâce, qui console le fidèle ou le porte au bien : *ONCTION intérieure. ONCTION de la grâce. ONCTION du Saint-Esprit. Le solitaire, dans sa retraite, est soutenu par l'ONCTION secrète de la grâce.* (Mass.) *L'humilité naît de l'ONCTION de la grâce.* (Hén.)

— Hist. Pierre de l'onction, Pierre sur laquelle Jacob reposa sa tête.

— Antiq. Pierre de l'onction, Borne d'un champ, parce que les Orientaux avaient l'habitude d'oindre ces pierres d'huile.

— Encycl. Hist. La civilisation ayant commencé partout sous une forme purement théocratique, dès la plus haute antiquité et surtout en Orient, les prêtres joignirent à l'enseignement religieux la connaissance des sciences et en particulier de la médecine. Dans leur esprit la religion et la médecine étaient unies; voilà pourquoi un grand nombre de pratiques médicales avaient un caractère religieux et l'hygiène était entrée dans le domaine des mœurs sous le couvert de la religion. En Orient, la sécheresse du climat donna aux onctions du corps ou d'une certaine partie du corps une importance spéciale. Les onctions tiennent chez les anciens une place très-large, dont témoignent à la fois les souvenirs religieux et les monuments écrits. L'observation des rites était accompagnée d'onctions dans la plupart des cas. On rencontre cet usage dans l'Inde, en Perse, en Arabie, en Syrie, en Asie Mineure, d'où il vint en Grèce et en Italie. Il était populaire au moment de l'établissement du christianisme. Les gens riches s'ignoraient d'essences et de parfums, les malades et les pauvres, d'huiles et d'axonge. Dans les cérémonies religieuses, on oignait les personnes et les objets qu'on voulait honorer ou consacrer. C'était la manière

d'établir l'autorité des prêtres et des princes. Dans la Bible, le terme *onction* est synonyme de consécration. L'oint du Seigneur est son ministre; il faut qu'on lui obéisse. En hébreu, le mot *messiah*, messie, n'a pas d'autre sens que celui d'oint du Seigneur. Le mot grec *christos* a la même signification. Jacob voyageant en Mésopotamie oignit la pierre sur laquelle il avait dormi et sur laquelle il avait envoyé une vision. L'endroit fut consacré par un autel (*béthel*, maison de Dieu) et devint plus tard une ville. Moïse décrit dans la *Levitique* la manière d'entrer dans le sacerdoce : tout se borne à des *onctions*. Le tabernacle et l'autel des sacrifices du temple de Jérusalem étaient oints. Le sacre de Saül par voie d'*onction* est l'origine du sacre moderne des rois. David et Salomon furent sacrés comme Saül d'après les mêmes rites.

Le christianisme trouva la pratique de l'*onction* dans un tel honneur, qu'il n'hésita point à l'adopter, comme il adopta du reste toutes les coutumes qui pouvaient servir à lui concilier le respect des populations. L'*onction* chrétienne est célébrée dans l'histoire du culte. On en use dans la plupart des sacrements et notamment dans ceux du baptême, où l'on frictionne avec le chrême la poitrine, les épaules et le front du baptisé; de la confirmation, où l'on oint également avec « les saintes huiles » le front du récipiendaire; de l'ordre, où l'évêque oint le ponce et l'index de ceux qui doivent toucher avec ces deux doigts les hosties consacrées. Enfin, dans l'*extrême-onction*, cette pratique joue un rôle prépondérant. On en use encore dans la consécration des monuments destinés au culte : l'évêque fait des *onctions* sur les murailles de l'édifice, sur les autels où l'on doit célébrer la messe. Oindre les malades était une des manières employées jadis pour faire des miracles. L'*onction* était un symbole de guérison; les premiers chrétiens, au dire de saint Marc, oignaient d'huile les malades qu'ils voulaient guérir. Saint Jacques exhorte les fidèles à se faire oindre.

À moyen âge, la magie profita de ces propriétés mystérieuses attribuées aux *onctions* par les superstitions religieuses. C'est en oignant le corps de certaines grailles, dont elles avaient le secret, que les sorcières prétendaient se transformer en oiseaux, en chauves-souris, en loups-garous, et qu'elles se rendaient au sabbat à cheval sur un balai. On a vu de ces malheureux se jeter dans les procès judiciaires, les propriétés de ces *onctions* et en raconter les effets imaginaires, absolument comme s'ils eussent été réels et sans que les tortures parvinssent à les faire se démentir.

— Hyg. Au point de vue hygiénique, les *onctions* ont conservé quelque valeur, mais bien moins que dans l'antiquité. Les anciens se faisaient oindre surtout pour résister à l'ardeur du climat et arrêter la transpiration. Sans l'usage de s'oindre le corps d'huiles aromatiques, les athlètes auraient été épuisés en quelques instants. Ces *onctions* formaient un véritable système médical; c'était à peu près toute l'hygiène antique. Elles succédaient à des bains d'éteuve, ou précédaient des bains froids, quand elles ne servaient pas de préliminaire à des exercices gymnastiques. On en usait tous les jours. Le costume moderne et le climat de l'Occident rendent d'ailleurs leur usage inutile ou nuisible. Elles préservaient jadis contre l'action de l'air les parties nues du corps; les modernes s'habillent et n'ont plus besoin de cet expédient. Les *onctions* garantissaient aussi contre l'action trop violente de l'eau froide, qui pourrait être dangereuse dans les climats méridionaux.

Encore aujourd'hui, les nègres de l'intérieur de l'Afrique s'oignent fortement la tête de corps gras, d'huile de palme ou de beurre, pour amoindrir l'action du soleil, sous un ciel torride, les *onctions* aromatiques qu'ils font de la piqûre des insectes. Les sauvages des forêts tropicales n'ont pas d'autres préservatifs contre les mouches venimeuses, les reptiles et autres animaux nuisibles qui leur rendent la vie si dure et si pénible.

L'*onction* à l'aide de corps gras n'a pas entièrement disparu de la pratique médicale. On se sert de frictions pour faire pénétrer des substances médicamenteuses dans la circulation. Les onguents gras sont encore employés pour les douleurs rhumatismales et nerveuses, la paralysie, les ankyloses, etc. Les alchimistes et les adeptes des sciences occultes attribuaient, au moyen âge, des propriétés merveilleuses à la graille humaine et à celle de quelques animaux. La science moderne a fait table rase de cet empirisme. Néanmoins, comme moyens de toilette et cosmétiques, les *onctions* consistent encore toute une science et plusieurs arts. Quelques industries en dérivent : la parfumerie n'a pas d'autre objet; le bain est une *onction*. En médecine même, les maladies cutanées n'ont de moyen curatif que l'usage des *onctions*.

— Théol. *Extrême-onction*. V. ce mot à son rang alphabétique.

ONCTUAIRE s. m. (on-ktu-è-re — lat. *unctuarius*, de *unctus*, oint). Antiq. rom. Partie des thermes où se faisaient les onctions.

ONCTUEUSEMENT adv. (on-ktu-è-re-man — rad. *onctueux*). D'une manière onctueuse, avec onction : *Prêcher ONCTUEUSEMENT*. La

fin de l'année donne quelque chose de plus ONCTUEUSEMENT servile aux portiers. (Balz.)

ONCTUEUX, **EUSE** adj. (on-ktu-èu, eu-ze — lat. *unctus*, oint). Qui est propre à oindre; qui est gras et huileux : *Liqueur ONCTUEUSE*. Terre ONCTUEUSE.

..... Du gras olivier
L'onctueuse liqueur arrose le brasier.
DELLILLE.

J'enferme dans mon cœur votre blonde parole
Comme un baume onctueux dans un vase d'onyx.
TU. DE BANVILLE.

— Fig. Qui parle ou écrit avec onction : *Prédicateur ONCTUEUX*. *Moraliste ONCTUEUX*. « Où il y a de l'onction : *Parler d'une manière ONCTUEUSE*. *Style ONCTUEUX*. *Sermon ONCTUEUX* ».

— Pharm. *Savoir onctueux*, Impression produite par les corps gras sur la langue et le palais.

— Art culin. Qui a une saveur veloutée, due le plus souvent à la présence des corps gras : *Les choux-fleurs, les aubes-vous mouillés avec du jus au lieu de bouillon? C'est plus ONCTUEUX*. (Balz.)

— s. m. Qualité de ce qui est onctueux : *L'acidité du citron, le sucré de la canne à sucre, l'amer du café, l'ONCTUEUX du cacao...* (B. de St-P.)

— Fig. Qualité d'une personne qui a de l'onction : *Ces femmes sont d'une douceur, d'un ONCTUEUX...* (E. Sue.)

ONCTUOSITÉ s. f. (on-ktu-ô-zité — rad. *onctueux*). Qualité de ce qui est onctueux : *Le sirop de mélasse est employé dans la fabrication des tabacs, pour conserver à cette poudre sa pointe et son ONCTUOSITÉ*. (Rauch.) L'ONCTUOSITÉ de la soie est donnée par l'emploi du tichen d'Islande avec lequel on enduit les fils. (E. Clément.)

ONCUS s. m. (on-kuss — du gr. *onkos*, croche). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des dioscorées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine.

ONCUS, fils d'Apollon. Il fonda la ville d'Once, en Arcadie, et possédait de magnifiques cavales. Cérès, pour se débarrasser des pour-suivants de Neptune, à qui elle avait inspiré de l'amour, se transforma en jument et se mêla aux cavales d'Oncus; mais Neptune se métamorphosa en cheval et put atteindre la divine cavale. Ce fut de ce contact que naquit le cheval Arion, dont Oncus fit présent à Hercule.

ONCYLOGONATE s. m. (on-si-lo-go-na-te — du gr. *onkulos*, enfé; *gonu*, gonatos, genou, angle). Bot. Genre de plantes, de la famille des équisétacées, formé aux dépens des prêles.

ONDA, petite ville d'Espagne, à 23 kilom. de Castellon-de-la-Plana (Valence); 4,928 hab. Fabriques de faïence, de poterie, de briques, de toiles, de papier, d'huiles et de plâtre. Aux environs, mines de fer. Récolte considérable de vin, oranges, huile, etc. Cette ville est défendue par une forteresse et entourée de murs d'enceinte.

ONDAIN s. m. (on-dain — du lat. *unda*, onde). Ligne parcourue par la faux quand on coupe le foin : *On dispose d'abord le foin par ONDAINS ou lignes suivies par la faux et on le retourne avec la fourche, afin qu'il jette sa première eau*. (Francœur.)

— Anc. cout. Droit qu'avait le roi, dans la coutume de Meaux, de recueillir le foin sur le bord des fonds jusqu'à la distance de trois fœux.

ONDARA, bourg d'Espagne, province d'Alicante (Valence), à 2 kilom. de la Méditerranée; 1,287 hab. Education considérable de vers à soie.

ONDARROA, rivière d'Espagne. Elle prend sa source dans la partie orientale de la sierra de Oiz, province de Biscaye, et se jette dans le golfe de Gascogne, après un cours de 45 kilom. Le Bourg d'Espagne, province de Biscaye, dans une gorge, au pied de montagnes très-hautes, à l'embouchure de la rivière de son nom; 2,000 hab. Le port est peu profond et ne reçoit que des barques de pêche. Les Ondarroas ont été de tout temps des pêcheurs intrépides, et le bourg porte une balaine sur l'écu de ses armes.

ONDATRA s. m. (on-da-tra). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des campagnols, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord : L'ONDATRA est connu sous le nom vulgaire de rat musqué. (A. Dupuis.)

— Encycl. Les *ondatras*, confondus par les anciens auteurs, tantôt avec les castors, tantôt avec les campagnols ou même avec les rats, ont pour caractères essentiels : seize dents, savoir deux incisives et six molaires à chaque mâchoire, ces dernières à racines distinctes et à couronne plano, composée de lames écailleuses et anguleuses; cinq doigts à chaque pied, les doigts antérieurs libres, les doigts postérieurs ayant leurs bords garnis d'une rangée de soies roides et serrées, qui remplissent la fonction d'une membrane natatoire; la queue longue, ronde à la base et ensuite comprimée latéralement, linaire, écailleuse, recouverte de poils roides et peu nombreux.

L'*ondatra* du Canada est l'unique espèce de ce genre. On l'appelle aussi *rat musqué*; il est à peu près de la taille du lapin; sa longueur totale est d'environ 0m,35, non compris

la queue, qui a 0m,25; il a la tête arrondie, les oreilles courtes, le museau large, la bouche peu ouverte, les poils des moustaches très-longs, les yeux très-grands, le pelage luisant, doux au toucher, d'un brun roussâtre en dessus, cendré sur les flancs, gris blanchâtre sous le ventre. Cet animal exhale une forte odeur de musc, ce qui lui donne une ressemblance de plus avec le castor; au premier coup d'œil, on regarderait un vieil *ondatra* et un jeune castor comme appartenant à la même espèce. Les sauvages disent que ces deux animaux sont frères, et que le castor, qui est l'ainé, est beaucoup plus gros et a plus d'esprit que l'autre, qui est le cadet.

L'*ondatra* habite l'Amérique du Nord et abonde surtout au Canada; il vit en petites sociétés sur le bord des eaux. Il se nourrit d'herbes de toutes sortes, de racines de plantes aquatiques et du bois des jeunes arbres, qu'il coupe avec ses dents. Il a les mœurs, l'adresse, le génie du castor, en un mot les mêmes inclinations et la même industrie que cet animal. Comme lui, il forme des colonies ou des républiques, au moins pendant la mauvaise saison. Tous les petits citoyens, nés architectes, dit V. de Bonare, travaillent d'abord à l'édifice public; ensuite, ils se bâtissent des cabanes, dont les unes, plus petites, ne sont habitées que par une seule famille; les autres, plus grandes, en contiennent plusieurs. Leur génie se montre dans le choix du lieu même où ils s'établissent : ils bâtissent leurs loges dans des marais ou sur le bord des lacs et des rivières qui ont beaucoup d'étendue et dont le lit est plat, où par conséquent l'eau est dormante, et où enfin le terrain produit abondamment les plantes dont les racines sont convenables à leur nourriture. C'est sur les endroits les plus hauts d'un pareil terrain qu'ils construisent leurs loges, afin que les eaux puissent s'élever sans les incommoder. Si leur loge est trop basse, ils l'élèvent, et l'abaissent si elle est trop élevée; ils pratiquent en dedans des gradins pour se retirer d'étage en étage à mesure qu'ils le montent. Lorsque cette loge est destinée pour sept ou huit individus, elle a environ 2 pieds de diamètre en tout sens, et elle est plus grande proportionnellement lorsqu'elle en doit contenir davantage; il y a autant d'appartements qu'il y a de familles.

Les cabanes des *ondatras* sont circulaires; les parois en sont formées d'herbes et de joncs entrelacés et mêlés de terre grasse, que ces animaux pétrissent avec leurs pieds; le tout est enduit d'une sorte de mastic impénétrable aux eaux pluviales; la toiture forme une espèce de dôme d'environ 0m,35 d'épaisseur. L'*ondatra* se ménage, sur l'un des côtés, une ouverture par laquelle il puisse entrer et sortir; mais il la bouche entièrement quand les grands froids sont venus; alors il se renferme complètement dans sa retraite, où il lui arrive d'être privé de la lumière pendant fort longtemps, car il n'est pas rare de voir les cabanes couvertes de la neige et plus de neige et de glace; toutefois, il n'en paraît pas sensiblement incommodé. Son instinct ne le porte pas à faire des provisions, comme le castor; d'ailleurs, il ne nage pas aussi bien et se tient plus volontiers à terre, bien que sa marche y soit lente et comme embarrassée. L'*ondatra* n'est pas pour cela complètement au dépourvu; sous le sol et autour de sa demeure, il creuse des puits et des galeries, sortes de boyaux étroits au moyen desquels il peut aller à la recherche de l'eau et des racines dont il fait sa nourriture. Son pelage épais le garantit du froid, et la souplesse de son corps lui permet de passer dans des trous où des animaux même plus petits que lui ne pourraient entrer. Enfin, grâce à ses longs poils, il peut garantir son duvet de la fange dans laquelle il se vautre souvent, surtout en construisant sa demeure. La tristesse de son quartier d'hiver est d'ailleurs compensée par la sécurité dont il y jouit; car il est bien rare qu'on lui donne la chasse pendant cette saison.

Des les premiers beaux jours, lorsque la fonte des glaces et des neiges a découvert le sommet des cabanes des *ondatras*, les chasseurs, se mettant en campagne, enlèvent brusquement les toits de ces cabanes; les animaux, engourdis, surpris et en même temps éblouis par l'irruption soudaine de la lumière, se laissent prendre presque sans résistance ou assommer à coups de bâton; quelques-uns se sauvent dans les galeries souterraines qui forment leur dernier retranchement; mais on les y poursuit à outrance. Ceux qui peuvent échapper quittent leur habitation à peu près à cette époque.

Pendant l'été, les *ondatras* errent par couples dans les campagnes. Ils entrent en amour vers le commencement de cette saison; c'est encore pour eux une époque funeste, parce qu'alors les chasseurs pipent les mâles en imitant le cri des femelles, qui est une espèce de gémissement; cet appel les fait approcher et on les tue à coups de fusil. Alors aussi leur odeur musquée devient très-forte, et, bien que les Européens la trouvent toujours agréable, elle déplaît aux sauvages, qui donnent souvent à cet animal le nom de *rat puant*, et celui de *rivière puante* aux eaux dans lesquelles il abonde. Les *ondatras* n'ont qu'une portée par an; elle est de cinq ou six petits. La durée de la gestation n'est pas longue et, des le mois d'octobre, les jeunes sont assez grands et assez forts pour suivre leurs

parents. Au commencement de l'hiver, ces animaux se rassemblent de nouveau; mais ils ne reviennent jamais à leurs anciennes habitations et sont ainsi forcés de recommencer leurs travaux sur nouveaux frais.

« Les *ondatras*, ajoute V. de Bonare, sont peu farouches et, en les prenant, on peut les apprivoiser aisément; ils sont même très-jolis lorsqu'ils sont jeunes; leur queue, longue et presque nue, qui rend leur figure désagréable, est fort courte dans le premier âge; ils jouent innocemment et aussi lestement que les petits chats. Parvenus à leur grandeur ordinaire, ils pèsent environ trois livres. Ces animaux sont très-propres; il y a toujours dans leurs demeures un réduit particulier pour les déjections. Quelques auteurs assurent qu'ils s'entre-dévorent quand les vivres viennent à leur manquer.

La chair de l'*ondatra* n'est pas précisément mauvaise à manger; mais c'est surtout pour son pelage qu'on lui donne la chasse; comme celui des castors, il se compose de deux sortes de poils : les uns longs de 0m,03 environ et luisants, les autres dépassant à peine 0m,01 et formant un duvet très-fin. On emploie ces poils dans la fabrication des chapeaux, où ils font concurrence à ceux du castor. On a essayé aussi d'utiliser comme fourrure la peau, qui est très-belle; mais l'odeur de musc dont elle est imprégnée la rend peu propre à cet usage.

ONDE s. f. (on-de — lat. *unda*, mot qui correspond au sanscrit *udā*, *udan*, *udran*, *aud*; grec *udōr*, etc.; de la racine sanscrite *ud*, eau, couler, mouiller. Le sanscrit *udan* signifie aussi la vague, et *odma*, *odman* exprime le mouvement des flots. Sans parler des noms de l'eau qui coïncident dans les autres langues aryennes, on peut rappeler spécialement, auprès du latin *unda*, le scandinave *um*, *unur*, *udur*, et l'ancien allemand *unda*, *undja*, ainsi que l'irlandais *ind*, de *ind*, *uind*, qui tous signifient vague, flot). Eau qui se soulève et se déplace : LES ONDES de la mer, d'une rivière. Les générations des hommes s'écoulent comme les ONDES d'un fleuve rapide. (Fén.) Qui n'a passé des heures entières, assis sur le rivage d'un fleuve, à voir s'écouler les ONDES? (Chateaub.)

— Poétiq. Eau en général : L'ONDE claire, transparente, limpide, paisible, fugitive. La vie la plus douce est comme la surface d'une onde paisible que la chute d'une fleur fait osciller. (Mme Necker.) Donnez à l'âme une compagnie, et la riantie parure des coteaux et la fraîche haleine de l'ONDE, tout va devenir ravissement. (Chateaub.) Les idées sont comme une ONDE qui tend sans cesse à trouver son niveau. (E. Scherer.)

Le fleuve perd son onde au vaste sein des mers.
LAMARTINE.

Il faut au moins pour se mirer dans l'onde
Laisser calmer la tempête qui gronde.
VOLTAIRE.

L'onde rajeunit l'arbre, et l'arbre orne son cours;
Et tous deux, s'alliant sous des formes sans nombre,
Font un échange aimable et de fraîcheur et d'ombre.
DELLILLE.

Vois-tu, passant, couler cette onde
Et s'écouler incessamment?
Ainsi fait la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent.
MALHERBE.

Regarde une troupe enfantine,
Qui, par des tuyaux différents,
Dans l'onde où le savon domine,
Forme des globes transparents.
DE BERNIS.

« Mer : Voyager sur la terre et sur l'ONDE. Voyager sur les ONDES. L'ONDE amère. Une épaisse noirceur couvre l'onde immobile. »

RACINE.
La nue aux larges flancs s'étend au loin sur l'onde.
LAMARTINE.

— Par anal. Objet ondulé, sinueux : ONDES d'une moire, d'un camelot. Moire à grandes, à petites ONDES. Cheveux en ONDES. « Masse de personnes ou d'objets qui se déplacent en imitant le mouvement des vagues : LES ONDES de la foule. LES ONDES des épées mûres. »

... Le feu, dont la flamme en onde se dépole,
Fait de notre quartier une seconde Troie.
BOILEAU.

Eole des blés jaunissants
Agite les ondes dorées.
DE BERNIS.

— Fig. Masse de personnes livrées à un mouvement tumultueux; ensemble d'actions qui produisent un grand trouble : Ah! le peuple! océan, onde sans cesse émue, Où l'on ne jette rien sans que tout ne remue.
V. HUGO.

Il voit les passions, sur une onde incertaine,
De leur soufflé orageux enfler la voile humaine.
LAMARTINE.

— Mythol. L'onde noire, Le Styx, le Cocyte, les fleuves infernaux. « Passer, traverser l'onde noire, Mourir : Quand on a passé l'onde noire, Adieu le bon vin, nos amours! Dépeçons-nous de boire; On ne boit pas toujours. »

— B.-arts. Lignes parallèles, formant une série de courbes alternativement concaves et convexes.

— Physiq. Lignes ou surfaces concentriques.

ques, qui se produisent dans une masse fluide lorsqu'un des points de la masse a reçu une impulsion : ONDES LIQUIDES, ONDES SONORES. ONDES LUMINEUSES. Lorsqu'on agite l'eau à un endroit de sa surface, on voit se former des ondes qui se propagent circulairement autour d'un centre commun. (Poisson.) « *Onde positive*, Onde qui s'éloigne du point où l'impulsion s'est produite. « *Onde négative*, Onde qui se rapproche du centre d'impulsion. « *Onde muette*, Mouvement qui se produit dans l'air, sans qu'il y ait production de son, à cause de l'excessive lenteur de la vibration. « *Onde sismique*, Ondulation du sol, qui se produit dans un tremblement de terre.

— Techn. Masse de matière doublant l'épaisseur du cerveau d'une cloche. « *Espece de levier* qui, dans le métier à bas, joue sur la barre fendue. « Défaut du verre, consistant en des lignes sinusoïdales formées par des irrégularités d'épaisseur. « *Ondes d'échappement*, Sorte de râteau qui fonctionne à la partie supérieure du métier à tricoter. « *Outil à ondes*, Outil de menuisier, servant à pousser des moulures ondulées.

— Bot. Gros pli arrondi.

— Syn. Ondes, Sois, vagues. V. FLOTS.

— Encycl. Physiq. On nomme *onde*, dans un milieu élastique ébranlé, le transport du lieu de l'ébranlement, du centre où il a pris naissance, aux extrémités du corps. Une cause quelconque venant à déranger de leurs positions d'équilibre les molécules d'un corps élastique en l'un de ses points, l'ébranlement se transmet de proche en proche à toute la masse, mais il ne se transmet pas instantanément; à une époque quelconque, il est parvenu à une certaine distance du centre; un instant après, il se fera sentir un peu plus loin : c'est le déplacement du lieu des points où il est parvenu, qui constituent l'onde.

On nomme *surface de l'onde* le lieu des points où se fait en même temps sentir un ébranlement élémentaire, c'est-à-dire parti d'un centre unique. La surface d'une onde est sphérique dans les milieux homogènes; elle peut être quelconque dans un milieu hétérogène.

Lorsqu'un ébranlement parti d'un point

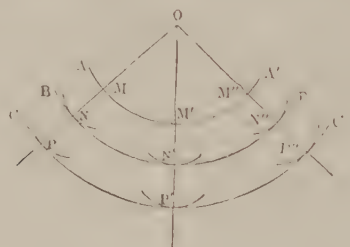


Fig. 1.

le centre d'ébranlement, AA', BB', CC', etc., l'onde primaire dans une série de positions infiniment voisines : les ondes secondaires, excitées aux points M, M', M'', etc., de l'onde AA', touchent leur enveloppe BB' en N, N', N'', etc.; de même les ondes excitées en N, N', N'', etc., touchent leur enveloppe CC' en P, P', P'', etc.; le mouvement peut être considéré comme se transmettant suivant les lignes OMN, OM'N', OM''N'', etc.

Ces lignes, qui sont droites dans les cas où le milieu est homogène et semblable à lui-même dans toutes les directions, peuvent être quelconques dans les milieux hétérogènes; elles prennent le nom de *rayons*. C'est d'après la longueur de leurs arcs, parcourus dans un temps donné, que l'on estime la vitesse de propagation de l'onde. Cette vitesse est constante dans tous les sens lorsque l'onde est sphérique; elle est variable dans les autres cas. Les rayons sont normaux à la surface de l'onde lorsque le milieu est homogène; ils peuvent lui être plus ou moins obliques dans les autres cas.

— *Ondes liquides*. Les ondes qui se produisent à la surface d'un liquide dont on a troublé l'équilibre constituent le phénomène des ondulations dans ce qu'il a de plus simple, parce que le mouvement oscillatoire des molécules y est assez peu sensible pour qu'on puisse le négliger; elles sont d'ailleurs perceptibles à la vue, en sorte qu'elles offrent l'avantage inappréciable de permettre la vérification des inductions de la théorie.

Un choc viv, suivi d'un retrait immédiat, communiquerait à un liquide comme à un solide élastique ou à un gaz un mouvement vibratoire presque insaisissable et le rendrait sonore. Les ondes dont nous voulons parler ici sont celles qu'excite la pénétration plus ou moins lente d'un corps dur dans un liquide en équilibre. Le déplacement de la courbe où s'est effectuée la pénétration est bien suivi de quelques oscillations, lentes aussi; mais elles s'arrêtent bientôt, et le mouvement se transmet encore de proche en proche à une grande distance, lorsque déjà le repos paraît être rétabli au centre de l'ébranlement. Dans ce cas, le phénomène est régi par les principes élémentaires de la mécanique : chaque molécule, chassée dans la direction d'un rayon partant

unique d'un corps se transmet dans toute la masse, chaque point ébranlé devient à son tour le centre d'un ébranlement qui se transmet aussi par ondes à toute la masse, de sorte qu'une onde, partie d'un centre unique d'ébranlement, peut cependant être considérée comme la résultante actuelle d'une infinité d'ondes émanant de tous les points où s'est fait en même temps sentir l'ébranlement, à une époque antérieure quelconque.

L'état vibratoire d'un milieu est constitué par le transport simultané des lieux de tous les ébranlements primaires et intermédiaires, ou par la superposition de toutes les ondes partielles de tous les points de sa masse à toutes les époques antérieures.

— *Principe de Huyghens*. Huyghens, qui a le premier appliqué utilement les idées vagues de Descartes, remarque que, pour accorder ces deux faits que l'onde, qui se développe actuellement, peut indifféremment être considérée comme partie du centre unique où elle a été excitée, ou comme provenant de la superposition des ondes partielles simultanément de tous les points du lieu de l'ébranlement à une époque antérieure, il faut absolument admettre que ces ondes secondaires se détruisent mutuellement en tous les points autres que ceux par lesquels elles touchent leur enveloppe, c'est-à-dire la surface de l'onde primaire. Cette destruction des mouvements des ondes secondaires, excepté à leurs points de contact avec l'onde primaire, est simplement un phénomène d'interférence; chaque onde secondaire se trouve contrariée par une autre voisine dont le mouvement latéral est en sens contraire et égal. La théorie on rend parfaitement compte; mais il suffit, pour on prouver la réalité, du raisonnement de Huyghens et de la vérification expérimentale que fournit si nettement l'observation des ondes liquides.

On voit par là que le mouvement se transmet le long de la ligne, lieu des points de contact de l'onde primaire dans sa nouvelle position avec l'onde secondaire, qui a pris naissance au point de cette ligne situé à la surface de l'onde primaire, dans sa position antérieure infiniment voisine. Ainsi, soient O

propagation d'une onde dans le liquide considéré, am le rayon de cette onde au moment

où la dent B commence à affleurer, t le temps écoulé entre les époques d'affleurement des

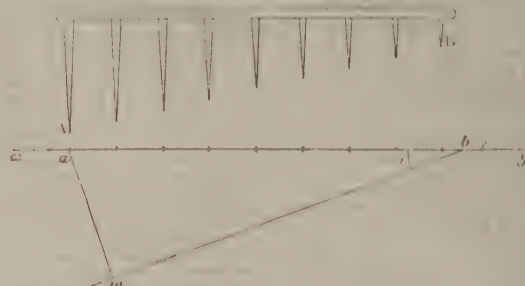


Fig. 2.

dents A et B, ω la vitesse avec laquelle se déplace sur xy le point d'affleurement d'une dent : am sera donné par l'équation $am = at$ et ab le sera par $ab = \omega t$; $\frac{am}{ab}$ ou le sinus de l'inclinaison de l'onde sur xy sera donc

$$\sin i = \frac{\omega}{v}$$

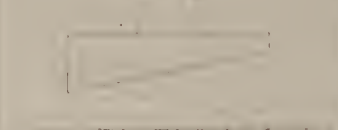


Fig. 3.

Supposons qu'au lieu d'un peigne nous enfoncions dans le liquide une lame à tranche oblique; il en résultera une seule onde rectiligne mn, inclinée sur la ligne de pénétration xy, d'un angle i donné encore par la formule

$$\sin i = \frac{\omega}{v}$$

Le mouvement rectiligne uniforme d'un flotteur à la surface d'un liquide produit, par les mêmes raisons, deux ondes planes également inclinées de part et d'autre sur la ligne de sillage et la moitié de l'angle au sommet, formé par les deux ondes, est toujours donnée par la formule

$$\sin i = \frac{\omega}{v}$$

ω désignant la vitesse du flotteur et v celle de la propagation d'une onde. Le phénomène, toutefois, n'est possible, dans ces conditions, qu'autant que ω est plus grand que v ; autrement, les ondes forment l'une des figures ci-jointes, suivant que $\omega > v$ ou que $\omega < v$.

— *Ondes sonores*. Chaque point d'un corps animé d'un mouvement vibratoire est à cha-

que instant le centre d'un ébranlement particulier, et chaque ébranlement se transmet à toute la masse, en donnant naissance à une onde de forme sphérique ou autre. En supposant, ce qui est le cas le plus simple et qui se présente toujours dans les phénomènes produits artificiellement, que la trajectoire de chaque molécule du corps vibrant soit droite ou puisse être considérée comme droite, pendant que la molécule parcourt cette trajectoire dans un sens, elle produit, dans le prolongement de ce sens, une série d'ébranlements qui tendent à rapprocher les unes des autres les molécules situées dans cette direction; au contraire, lorsqu'elle revient en arrière, les ébranlements transmis dans le sens primitif tendent à éloigner les molécules les unes des autres.

Chaque ébranlement se transmet autour du centre avec une vitesse constante v , et celui dont la molécule considérée était le centre, lorsqu'elle se trouvait à l'une des positions extrêmes de sa trajectoire, est déjà parvenu à une certaine distance lorsque la même molécule revient à son point de départ. Cette distance est ce que l'on nomme la *longueur de l'onde*. Si t désigne la durée d'une double oscillation et λ la longueur de l'onde, $\lambda = vt$. La vitesse de propagation v est indépendante de la hauteur du son et égale à 341 mètres par seconde dans l'air à 16°; la durée t d'une double oscillation correspondant à un son perceptible varie entre $\frac{1}{32}$ et $\frac{1}{16000}$ de seconde; la longueur λ d'une onde sonore varie donc elle-même entre $\frac{341}{32}$ et $\frac{341}{16000}$ de mètre.

Dans la moitié de cette longueur, l'onde est condensante, et, dans l'autre, dilatante; au milieu se trouve un nœud où la vitesse du mouvement vibratoire est nulle comme aux extrémités. Dans chaque demi-longueur de l'onde, la vitesse du mouvement vibratoire, nulle aux extrémités, croît à mesure que la tranche considérée se rapproche du milieu. Tous ces faits tiennent simplement à ce que la molécule centre de l'ébranlement transmis a naturellement des vitesses nulles aux points extrêmes de sa trajectoire et une vitesse maximum au milieu, qui d'ailleurs coïncide avec sa position d'équilibre avant le choc.



Fig. 4.

On peut aisément rendre compte par une figure de la loi de succession des ondes condensantes et dilatantes qui se propagent dans une même longueur d'onde. Soit AA' la trajectoire d'une des molécules, ω le milieu de cette droite; la vitesse de cette molécule, nulle en A, croît à mesure que la molécule s'avance de A en ω , elle décroît de ω en A, où elle redevient nulle; elle change alors de ligne, croît de A en ω pour redécroître de ω en A et s'élever nulle en ce point. Imaginons qu'en chaque point de la ligne AA' nous élevions une ordonnée perpendiculaire, proportionnelle à la vitesse vibratoire de la surface de l'onde qui y passe à ce moment, et que nous dirigions cette ordonnée de bas en haut ou de haut en bas, suivant que la vitesse sera dirigée de gauche à droite ou de droite à gauche : soient AB le chemin parcouru par l'onde pendant le temps nécessaire à la molécule pour aller de A en A' et revenir en A; C, le milieu de AB; à l'instant du retour de la molécule en A, la vitesse en B sera nulle, ainsi qu'en C et en A; elle sera dirigée de gauche à droite dans la longueur CB, et de droite à gauche dans la longueur AC; la courbe représentative de la loi du mouvement de l'onde sera donc telle que AMNB. Supposons que le mouvement vibratoire continue : le transport, avec la vitesse v , de la courbe AMNB le long de Ax, fournira à chaque instant le tableau de l'état vibratoire du milieu, le long de cette ligne Ax, en sup-

posant, bien entendu, que de nouveaux arcs, semblables à ceux déjà formés, s'y ajoutent en arrière, de façon que la courbe totale parte toujours de la tranche où se trouvera à chaque instant la molécule centre de l'ébranlement.

La figure géométrique de la courbe AMNB est celle d'une sinusoïde. En effet, toutes les expériences sur l'élasticité des corps tendent à prouver que la force élastique est toujours proportionnelle à l'écart, et cette loi doit être à plus forte raison conforme à la réalité rigoureuse lorsque l'écart est infiniment petit. Soit donc x la distance positive ou négative de la molécule A à sa position d'équilibre ω ; la force qui la pousse vers ω sera $m - kx$, et son accélération

$$\frac{d^2x}{dt^2} = -\frac{k}{m}x$$

m désignant sa masse. Cette équation donne, en multipliant les deux membres par $2 \frac{dx}{dt}$,

$$2 \frac{dx}{dt} \frac{d^2x}{dt^2} = -2 \frac{k}{m} x \frac{dx}{dt}$$

Les deux membres de celle-ci sont des dérivées exactes par rapport à t ; l'intégration donne

$$\left(\frac{dx}{dt}\right)^2 = -\frac{k}{m}x^2 + C$$

Soit a la distance A_0 , $\frac{dx}{dt}$ devant être nul lorsque $x = a$, C doit avoir pour valeur

$$+ \frac{k}{m} a^2;$$

par conséquent

$$\left(\frac{dx}{dt}\right)^2 = \frac{k}{m} (a^2 - x^2).$$

On tire de là

$$dt = \sqrt{\frac{m}{k}} \frac{dx}{\sqrt{a^2 - x^2}};$$

d'où en intégrant de nouveau,

$$t = \sqrt{\frac{m}{k}} \arccos \frac{x}{a},$$

c'est-à-dire

$$x = a \cos \left[t \sqrt{\frac{k}{m}} \right].$$

La constante est nulle, puisque $x = a$ correspond à $t = 0$. Il est facile de passer de cette loi du mouvement oscillatoire de la molécule à celle des ordonnées de la courbe AMNB des ondes qu'elle produit; en effet, l'abscisse de cette courbe est proportionnelle au temps et son ordonnée proportionnelle à la vitesse de la molécule; ses coordonnées sont donc

$$x = at$$

et

$$y = a \sqrt{\frac{k}{m}} \sin \left[t \sqrt{\frac{k}{m}} \right],$$

et son équation

$$y = -a \sqrt{\frac{k}{m}} \sin \left[\frac{x}{a} \sqrt{\frac{k}{m}} \right].$$

On peut la simplifier en y introduisant la longueur d'onde λ et le temps d'une oscillation θ : en faisant $x = 0$ dans l'équation du mouvement de la molécule, on doit trouver $t = \frac{\theta}{4}$; donc

$$\frac{\theta}{4} = \sqrt{\frac{m}{k}} \frac{\pi}{2},$$

d'un autre côté

$$2\pi\theta = \lambda.$$

En substituant, il vient

$$y = -a \sin \left[\frac{4\pi x}{\lambda} \right].$$

— **Ondes lumineuses.** La théorie précédente s'applique sans modifications à l'état vibratoire que l'on suppose donner lieu aux phénomènes lumineux. L'étude expérimentale du phénomène des interférences (v. ce mot) a fourni pour la durée θ d'une oscillation et pour la longueur λ d'une onde les valeurs indiquées dans le tableau suivant.

COULEUR.	VALEUR de θ en fractions de seconde marquées 1 par 10 ¹⁰ .	VALEUR de λ en millièmes de mètre.
Violet.	141	423
Indigo.	149	449
Bleu.	158	475
Vert.	173	521
Jaune.	183	551
Orangé.	194	583
Rouge.	207	620

ONDÉ, ÉE adj. (on-dé — rad. onde). Marqué d'ondes, de dessins onduleux : *Etoffe ondée*. *Taffetas ondé*. || Disposé en ondes, en lignes onduleuses : *Elle avait des cheveux d'or ondés naturellement et très-abondants*. (Balz.)

— Blas. Se dit des croix, fascés, bandes, pals et autres pièces de longueur, qui ont des sinuosités convulsiées, alternativement concaves et convexes : *Châlet de Verin, à Paris; D'or, à la croix ONDÉE d'azur*.

— Arachn. Se dit d'une espèce d'araignée : *Atte ONDÉE*.

— Bot. Qui présente des lignes colorées et sinuées : *Bois ONDÉS*. *Corolle ONDÉE*.

— s. m. Ichtyol. Poisson du genre coryphène, qui vit dans la mer des Indes.

ONDÉCIMAL s. m. (on-dé-si-mal — du lat. undecimus, onzième). Ichtyol. Poisson du genre silure, qui a onze rayons à la nageoire dorsale, et qui habite les rivières de la Guyane.

ONDOCTONAL, ALE adj. (on-dé-si-oncto-nal, a-le — du lat. undecim, onze; octo, huit). Minér. Se dit d'un cristal qui offre un prisme octogone, avec un seul sommet à onze faces.

ONDÉE s. f. (on-dé — rad. onde). Grosse pluie subite et de peu de durée : *Pluie par ONDÉE*. Être surpris par une ONDÉE. *Bien soit le printemps quand il revient avec ses tièdes ONDÉES de pluies fécondes* (H. Berthoud). *À dix-sept ans, les larmes sont comme les ONDÉES de mai, à travers lesquelles filtre toujours un rayon de soleil*. (Gautier.)

— Fig. Ce qui arrive subitement comme une ONDÉE : *Nous allons faire tomber sur toi une ONDÉE de coups de bâton*. (Mol.)

— A signifié Douleurs de l'accouchement.

ONDIN, INE s. (on-dain, i-ne — rad. onde). Mythol. Nom donné par les peuples du Nord à des génies qui habitent les profondeurs des lacs, des fleuves et de l'Océan : *Les ondées prirent les bois; les ONDINS prirent les eaux; les gnomes prirent le dedans de la terre*. (V. Hugo.)

— s. m. Physiq. Nom que l'on dit avoir été employé par Paracelse, pour désigner le fluide électrique et le fluide magnétique.

— Encycl. Les *ondins* sont des génies de création moderne, imaginés par les cabalistes, et qui habitent l'Océan, les fleuves et les lacs. Ils sont analogues aux naldes et aux tritons des anciens. Les *ondins* et les *ondines* appartiennent aux mythologies germanique et scandinave, qui les ont revêtus d'une vaporeuse poésie; mais ce sont surtout les *ondines* que de gracieuses légendes ont rendues populaires. Les *ondines* ont une chevelure vert glauque qu'elles viennent coquettement peigner à la surface des eaux; elles sont toutes jolies, malicieuses et cruelles quelquefois. Elles se plaisent à attirer près d'elles le pêcheur ou le beau chevalier qui passe près du lac; elles l'enlèvent et le transportent au fond de leur palais de cristal, où les jours passent aussi rapides que des minutes. Quand l'heureux favori de ces fées aquatiques revient dans le monde des vivants, il est tout étonné de rencontrer par les chemins les arrières-neveux de ceux qu'il a connus autrefois, et tout le monde rit de ses habits à la mode du siècle passé. Les légendes scandinaves sont plus sombres et plus passionnées; le beau jeune homme entraîné par les *ondines* au fond des eaux ne voit pas le jour et meurt épuisé entre leurs bras. C'est sans doute d'une de ces légendes que s'est inspiré Th. Gautier dans une de ses plus jolies poésies, *l'Ondine et le Pêcheur*.

— Iconogr. Un peintre anglais, M. Frost, a exposé à Paris, en 1855, une *Ondine dans une grotte marine*. On a beaucoup remarqué cette figure coiffée de pétoncles et d'algues, aux cheveux blonds, aux yeux vert de mer, à la bouche de corail qu'entoure un sourire perfide comme l'onde, au torse souple où roulent quelques perles salées. « Des ombres argentées, dit Th. Gautier, des reflets de burgau et de grotte d'azur baignent ce jeune corps, d'où la froideur de l'eau semble avoir chassé le sang. Le caractère anglais de la tête ne nuit pas ici; c'est au contraire un charme de plus. Une *ondine* n'est pas une océanide; elle ressort de la féerie et non de la mythologie; elle n'a pas besoin d'aller consoler Prométhée sur la croix du Caucase et possède tout ce qu'il faut pour entraîner le Normand Harald-Harfagur au fond de la mer. »

J'habite au fond de l'eau, dont j'adore le bruit; Sous le cristal mouvant je repose la nuit. La perle et le corail qui roulent avec l'onde Couronnent dans le jour ma chevelure blonde. Viens avec moi dans le creux du rocher, Sous la cascade qui s'épanche, Sous la poussière humide et blanche Où j'aime tant à me cacher.

Ainsi parle une *ondine* dans une charmante poésie de M. Jules de Rességuier, à laquelle Mme Adrienne Duport a demandé le sujet d'un tableau qu'elle a exposé en 1838.

Plusieurs statues ont sculpté des *Ondines*. M. Prault en a fait une qui a été repousée par le jury du Salon de 1835. Vingt ans après, l'*Ondine* de Prault a été achetée par l'État et reproduite en bronze. Une gracieuse et charmante *Ondine*, sculptée en marbre par M. Carrier-Belleuse, a paru au Salon de 1864 : « N'y touchez pas dit W. Bürger; elle vous échaufferait la main, quoiqu'elle sorte de l'onde et qu'elle joue parmi les roseaux d'un frais rivage. » D'autres *Ondines* ont été sculptées par Klagmann, bronze (Salon de 1859); P. Robinet, marbre (Salon de 1863); Ludovic Durand, plâtre (Salon de 1863), etc.

Ondine, roman de Lamotte-Fouqué (1813, in-8°). Cet ouvrage est une des plus heureuses créations de la littérature allemande, période romantique. Le sujet est tout féérique. C'est l'histoire d'une belle fée des eaux qui ne pas d'âme, mais qui on reçoit une en tombant amoureux d'un homme; elle connaît alors toutes les douleurs humaines. Le beau chevalier lui devient infidèle et elle lui donne la mort dans un baiser.

Mme de Montolieu a traduit *Ondine* en français (1817). « Nous avons lu quelque part, dit Quérard (*France littéraire*), dans un ouvrage allemand, que ce conte a été composé par un Français en français, et que le baron de Lamotte-Fouqué l'a traduit de cette langue sur le manuscrit original. »

Ondine, opéra en trois actes, de Lamotte-Fouqué, musique d'Hoffmann, représenté à Berlin vers 1818. Le célèbre auteur des *Contes* avait plus d'originalité en littérature qu'en composition musicale. La faiblesse de la partition d'*Ondine* surprit les amis du poète, et ses ennemis en profitèrent pour le tourner en ridicule.

ONDOEMENT s. m. (on-dol-man — rad. onduyer). État de ce qui ondoie; mouvement d'ondulation : *L'horizon n'est interrompu de temps en temps que par le profil d'un chameau*

qui s'avance avec l'ondoiement d'une vague. (LAMART.) *Habit relevait sa tête avec un ondoement, éblouit du cou pour faire flotter le mouchoir de soie et ses cheveux sur ses épaules*. (Lamart.)

Liturg. Baptême que l'on confère d'une façon sommaire, sans les cérémonies accessoires, aux enfants qui sont en danger de mort ou que l'on ne veut baptiser que plus tard avec la solennité ordinaire.

— Encycl. Lorsqu'un enfant nouveau-né paraît en danger de mort, on l'ondoie. On doyer un enfant, c'est le baptiser en dehors des cérémonies prescrites par l'Eglise, c'est-à-dire que, dans ce cas, le ministre du baptême peut être un laïque, et il suffit, pour que le baptême ainsi administré soit efficace, que l'eau que l'on verse sur la tête de l'enfant soit de l'eau naturelle, sans aucun mélange, et que celui qui la verse prononce les paroles sacramentelles : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Certains rituels nous donnent le détail des cas où l'on peut baptiser ainsi les enfants qui ne sont pas encore sortis du sein de leur mère; mais, hors le cas d'absolue nécessité, nul ne peut onduyer un enfant sans une permission spéciale de l'évêque du diocèse. C'était autrefois une coutume de la monarchie d'ondoier d'abord les enfants de France et d'attendre plusieurs années pour leur donner le baptême ordinaire. Louis XVI rompit avec cette coutume.

ONDONKAI s. m. (on-don-ké). Petit tambour en usage chez les Indiens.

ONDOYANT, ANTE adj. (on-doi-ian — rad. onduyer). Qui ondoie, qui se meut en formant des ondes : *Fumée ONDOYANTE*. *Moissons ONDOYANTES*. *Flammes ONDOYANTES*. *Cheveux ONDOYANTS*. *Drapeaux ONDOYANTS*. Une rivière, en été, ressemble souvent à une prairie ONDOYANTE. (B. de St-P.) Les gerbes ONDOYANTES enrichissent nos querets, et le bled devient le soutien du genre humain. (A. Martin.)

J'aime à voir le zéphyr agiter dans les eaux Les replis onduoyants des joncs et des roseaux. COLARDEAU.

Tout à ful : des vaincus l'ondoyante mêlée Couvre du vieux Memphis la plaine désolée. MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Fig. Variable, inconstant : C'est un sujet merveilleusement vain, divers et ONDOYANT que l'homme. (Montaigne.)

— Méd. *Pouls onduoyant*, Pouls qui se fait sentir par un mouvement successif, continu et inégal, comme les ondulations des vagues.

— s. m. Ichtyol. Syn. d'ONDÉ, espèce de coryphène.

ONDOYÉ, ÉE (on-doi-é) part. passé du v. Onduyer. Qui est marqué d'ondes : *Des agarics monstrueux, ONDOYÉS de différentes couleurs*. (B. de St-P.)

— Liturg. Qui a reçu le baptême par ondoement : *Enfant ONDOYÉ*.

ONDOYER v. n. ou intr. (on-doi-é — rad. onde). Changer y en t équivaut à muet : *l'ondoyait, il ondoiera*. Se mouvoir en faisant des ondes : *Nous drapeaux ONDOYAIENT au gré du vent*. Ses cheveux dénoués ONDOYAIENT autour de ses épaules. Les moissons, pâles dans le Nord, ONDOYAIENT ici avec un reflet d'or rougeâtre. (H. Taine.)

Regrettes-vous le temps où les nymphes lascives Onduoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux ? A. DE MUSET.

|| Tracer, dessiner une ligne onduoyante, sinuée : *La route ONDOIE dans le fond de la vallée*.

— Fig. Papilloter, changer très-rapidement et très-réellement d'aspect : *La, des secrets bien secrets, des causeries légères et profondes ONDOIENT, tourment, changeant d'aspect et de couleur à chaque phrase*. (Balz.)

— v. a. ou tr. Liturg. Baptiser sommairement, sans accomplir les cérémonies accessoires du baptême : *On ONDOIE les enfants en danger de mort*.

ONDULANT, ANTE adj. (on-du-lan, ante — rad. onduyer). Qui ondule, qui se meut en formant des ondes : *La brise rafraîchissante commence à frissonner dans les fleches à petite ONDULATIONS des cyprès*. (Lamart.)

Sur son corps onduant d'oïl jaillit la lumière, Flotte d'un coursier noir l'ondoyante crière. LAMARTINE.

— Méd. *Pouls onduant*, Pouls inégal, variant d'intensité par une progression plus ou moins lente, mais continue.

ONDULATION s. f. (on-du-la-si-on — rad. onduyer). Mouvement d'un fluide qui s'abaisse et s'élève alternativement : *Les ONDULATIONS des vagues. Une pierre jetée dans l'eau y cause des ONDULATIONS*. (Acad.)

— Par anal. Mouvement imitant celui des ondes : *ONDULATIONS d'un champ de blé, ONDULATIONS de la foule. Quand le vent agite les plantes, vous diriez, à leurs ONDULATIONS, une mer de verdure et de fleurs*. (B. de St-P.)

Parfois, comme un soupir de leur âme brûlante, Du sein des épis jouds qui murmurent entre eux, Une ondulation majestueuse et lente S'éveille et va mourir à l'horizon poudreux.

LECONTE DE LISLE.

|| Mouvement qui se propage ou qui alterne

en formant comme des ondes : *Les ONDULATIONS d'un serpent. Quel regard velouté! quel rose et blanc sourit! quelles souples ONDULATIONS de cou!* (Th. Gaut.)

— Suite de saillies et de dépressions : *Les ONDULATIONS du sol. En approchant de la mer Morie, les ONDULATIONS du terrain diminuent; la pente incline insensiblement vers le rivoage*. (Lamart.)

— Fig. Action qui se propage : *La souffrance gagne toutes les classes de citoyens par une espèce d'ONDULATION, jusqu'à ce que l'État ait repris un peu de consistance*. (Duclos.)

— Physiq. Mouvement des ondes fluides : *ONDULATIONS des liquides, de l'air, de la lumière*.

— B.-arts. Lignes et contours présentant des mouvements comparables à ceux d'un serpent; plus de draperies : *Ce peintre excelle à rendre les ONDULATIONS des draperies*. (Acad.)

— Mus. Sorte de trémo d'un mouvement lent.

— Encycl. Physiq. On désigne sous le nom de théorie des *ondulations* la théorie des phénomènes lumineux et calorifiques, fondée sur l'hypothèse des mouvements vibratoires transmis dans tous les sens par les corps lumineux ou relativement chauds à un fluide impondérable répandu dans tout l'espace, pénétrant tous les corps, auquel les partisans de cette théorie ont donné le nom d'éther. Ces vibrations se transmettraient à travers les corps diaphanes ou diathermanes; elles seraient arrêtées ou considérablement réduites par les autres. Dans cette théorie, le lieu actuel d'un ébranlement, ou la surface d'une onde, se transporterait avec une vitesse énorme, variable, d'ailleurs, avec la nature du milieu, parallèlement à elle-même si le centre d'ébranlement était assez loin pour que l'onde pût être considérée comme plane, en s'épanouissant de plus en plus dans le cas contraire. La transmission de l'onde, mais les vibrations elles-mêmes s'exécuteraient sur cette surface. Un rayon lumineux serait la direction dans laquelle se propage un ébranlement, mais les vibrations de l'éther au point où l'ébranlement serait parvenu, sur un rayon, se feraient perpendiculairement à ce rayon.

Cette hypothèse a été émise par Descartes; Huyghens a, le premier, tenté d'en faire une théorie; Fresnel l'a si heureusement systématisée qu'elle est regardée aujourd'hui comme à peu près hors de doute. Les preuves proposées par cet illustre physicien sont nombreuses, et chacune d'elles pourrait à elle seule suffire à une démonstration complète. La première est tirée de la constante égalité entre les vitesses de propagation de tous les rayons diversement colorés provenant de toutes les sources connues; dans la théorie des *ondulations*, cette constance de la vitesse de la lumière s'explique d'elle-même, puisque cette vitesse ne tient pas à la nature de l'agent, mais à celle du milieu; en effet, ce n'est plus que la vitesse de propagation des ébranlements de l'éther et elle ne peut dépendre que de l'élasticité de ce fluide; de même que la vitesse du son dans un même milieu n'est que la vitesse de propagation des mouvements vibratoires dans ce milieu, et, pour cette raison, ne dépend en aucune façon de la hauteur de la note transmise.

Cette constance de la vitesse de la lumière donnait, au contraire, lieu aux plus grandes difficultés dans la théorie de l'émission.

De même, l'annulation des propriétés chimiques de rayons qui se sont détruits par interférence n'a pas besoin d'explication dès qu'on admet la théorie des *ondulations*, puisque l'interférence de deux rayons est la destruction d'un ébranlement par un autre du sens contraire, tandis que, dans la théorie de l'émission, l'interférence ne pouvait être attribuée qu'à la destruction de deux sensations l'une par l'autre, par la réunion de molécules de matière lumineuse agissant sur l'œil de façons opposées, il paraissait difficile d'expliquer comment toute action chimique cessait nécessairement avec la sensation, quelque différence qu'il y eût entre les deux genres de phénomènes.

Les phénomènes de diffraction fournissent des preuves encore plus palpables. En effet, dans l'hypothèse de l'émission, la diffraction serait due à une déviation des rayons lumineux, qui, passant près de la surface du corps opaque, seraient attirés par lui. Mais cette déviation mesurée au micromètre astronomique reste toujours la même, quel que soit l'écran employé pour arrêter la marche de la lumière; les attractions imaginées pour rendre compte de la diffraction seraient donc absolument indépendantes de la densité du corps attirant. Dans la théorie des *ondulations*, au contraire, l'apparition de bandes irisées derrière un écran résulte immédiatement de l'hypothèse même du mouvement vibratoire, et le corps interposé n'agit que comme écran, sa nature et sa composition restent naturellement sans influence sur l'effet produit. Dans cette dernière théorie, les vibrations perpendiculaires aux rayons se détruiraient mutuellement dans l'intérieur d'un même faisceau, et c'est parce que l'interférence ne peut plus avoir lieu que du côté de l'intérieur du faisceau, pour les ébranlements correspondant aux rayons qui en forment l'enveloppe, que les bandes irisées apparaissent.

sent en dehors de la section transversale de ce faisceau.

Les curieux phénomènes d'interférence, de double réfraction et de polarisation fournissent encore des preuves plus convaincantes, la théorie des ondulatoires rendant complètement compte, tandis que les partisans du système de l'émission n'ont pas même pu imaginer des raisons quelconques pour les expliquer. Mais une expérience décisive a enfin fourni un moyen irrévocable de démonstration : les deux théories de l'émission et des ondulatoires conduisaient forcément, la première à admettre que la lumière se meut plus vite dans les milieux plus denses, la seconde qu'elle y a une vitesse moindre; or, on est parvenu à mesurer directement ces vitesses, et l'expérience a donné pleinement raison aux partisans de la théorie des ondulatoires.

On nomme surface d'onde le lieu actuel des ébranlements transmis de proche en proche par un même ébranlement provenant de la source lumineuse. Lorsque la lumière se propage dans un milieu isotrope, c'est-à-dire identique à lui-même en tous les points et dans toutes les directions autour de chacun de ses points, les surfaces des ondes sont naturellement sphériques et ont pour centre commun le centre même de l'ébranlement primitif; la vitesse de propagation de la lumière, dans un pareil milieu, est l'accroissement du rayon de l'onde sphérique dans l'unité de temps.

Lorsque le milieu où se propage une onde n'est pas isotrope, la figure de cette onde peut être quelconque et peut changer d'instant en instant. Le rayon lumineux n'est plus alors droit, il est brisé ou courbe, suivant que la nature du milieu change de distance ou distance d'une manière continue.

La vitesse de propagation de la lumière en chaque point du milieu non isotrope est toujours le quotient du chemin parcouru par le lieu de l'ébranlement divisé par le temps employé à le parcourir; mais cette vitesse n'est pas indépendante de la position du point où l'ébranlement est parvenu, ni de la direction dans laquelle il se propage.

Dans les cas les plus simples de milieux non isotropes, les surfaces d'ondes sont celles d'ellipsoïdes ayant pour centre commun le centre primitif de l'ébranlement et qui grandissent en restant semblables à eux-mêmes; ou celles de surfaces du quatrième ordre dont l'équation peut se ramener à la forme

$$(x^2 + y^2 + z^2)(a^2x^2 + b^2y^2 + c^2z^2) - a^2(b^2 + c^2)x^2 - b^2(a^2 + c^2)y^2 - c^2(a^2 + b^2)z^2 + a^4b^2c^2 = 0,$$

l'origine étant au centre primitif d'ébranlement qui reste encore le centre commun de toutes les ondes.

Dans ces deux derniers cas particuliers, les rayons lumineux, lieux des points homologues des surfaces d'ondes, sont encore droits; mais la vitesse de propagation dans le sens de chacun d'eux est proportionnelle à sa longueur; elle reste bien constante dans toute la longueur d'un même rayon, mais elle change avec la direction du rayon. Dans le cas général, le rayon lumineux devient courbe et la vitesse de propagation change continuellement dans tout sa longueur.

Aucun phénomène n'a pu donner jusqu'ici d'indications sur la forme des trajectoires parcourues par les molécules d'éther durant une vibration, mais il est naturel d'admettre jusqu'à preuve du contraire que ces trajectoires sont droites. Les mouvements de ces molécules sont, d'ailleurs, périodiques et isochrones, et, si on les assimile, comme il est naturel de le faire, à ceux des molécules des corps élastiques dérangés de leur position d'équilibre, on les représentera par des équations de la forme

$$x = a \cos \frac{2\pi}{\lambda} (t - \tau),$$

σ désignant le chemin compté à partir du milieu de la trajectoire, τ l'une des époques où la molécule se trouvait au milieu de sa course, t le temps compté à partir de la même origine que τ , enfin λ la durée d'une vibration. Cette forme de l'équation du mouvement correspond, comme on sait, à l'hypothèse que la force qui tend à ramener la molécule à sa position d'équilibre, c'est-à-dire au milieu de sa trajectoire, varie proportionnellement à la distance qui la sépare de ce milieu. C'est l'hypothèse la plus simple et que suggèrent toutes les expériences sur les forces dues à l'élasticité.

En l'absence d'indications contraires, les premiers fondateurs de la théorie des ondes avaient naturellement supposé que les vibrations de l'éther, comme celles des corps sonores, s'effectuaient dans la direction du rayon de propagation. Ce sont les phénomènes de polarisation qui ont amené Fresnel à admettre que les vibrations lumineuses s'effectuaient, au contraire, sur la surface de l'onde propagée, c'est-à-dire dans des directions perpendiculaires à celles du rayon de propagation lorsque le milieu est isotrope. Rien, au reste, jusqu'ici, n'a pu fournir, même dans le cas le plus simple d'un milieu isotrope, d'indications précises sur le mode de répartition des vibrations dans les divers sens offerts par les tangentes à la surface de l'onde, menées au point où la vibration rencontre le rayon. Mais la théorie du plus grand nombre des phénomènes n'exige heureusement pas l'intervention d'hypothèses précises à cet égard.

Nous avons déjà dit que, toutes choses égales d'ailleurs, la vitesse de propagation de la lumière paraît indépendante de sa couleur. Ce serait particulièrement par la durée des vibrations transmises que se distingueraient les uns des autres les rayons diversement colorés.

On nomme longueur d'ondulation le chemin que parcourt l'onde pendant la durée d'une vibration. C'est donc le produit de la durée d'une vibration par la vitesse de la lumière. La longueur d'une ondulation dépend de la nature du milieu s'il est isotrope, de la direction considérée dans ce milieu s'il est quelconque, enfin de la nature du rayon transmis, c'est-à-dire de sa couleur. Toutes choses égales d'ailleurs, la longueur d'une ondulation paraît indépendante du chemin déjà parcouru par le rayon lumineux, c'est-à-dire que, dans le même milieu, les vibrations correspondant au même rayon sont isochrones.

La vitesse de la lumière dans le vide à peu près complet qu'offrent les espaces planétaires est d'environ de 300,000,000 de mètres

par seconde; elle doit être un peu moindre dans l'air à la surface de la terre; mais les expériences propres à la déterminer directement n'ont pas pu jusqu'ici fournir la correction à apporter au résultat déduit des observations astronomiques. Ce dernier résultat, au reste, comporte lui-même une certaine incertitude. Pour ces diverses raisons, les données numériques qui dépendront de la vitesse de la lumière dans l'air resteront soumises à des erreurs assez sensibles. Il ne faudrait donc pas regarder comme parfaitement sûres les valeurs que nous allons donner des longueurs d'ondulations pour les rayons de différentes couleurs. Ces longueurs résultent d'expériences interprétées par la théorie maintenant admise, à l'aide de laquelle Fresnel a rendu compte des phénomènes d'interférence; ce sont, pour les différents rayons similaires, les plus petites différences entre les chemins que doivent avoir parcourus ces rayons, à partir de la source, pour interférer en se recontrant.

COULEURS.	LONGUEUR	NOMBRE	DURÉE D'UNE VIBRATION	NOMBRE DES VIBRATIONS
	d'ondes en millimètres.	de long- ueurs d'ondes dans un millimètre.	en secondes.	dans une seconde.
Violet.	0,000 493	2,360	0,000 000 000 000 001 41	708 000 000 000 000
Indigo.	0,000 449	2,230	0,000 000 000 000 001 49	669 000 000 000 000
Bleu.	0,000 475	2,100	0,000 000 000 000 001 53	630 000 000 000 000
Vert.	0,000 521	1,920	0,000 000 000 000 001 73	576 000 000 000 000
Jaune.	0,000 551	1,810	0,000 000 000 000 001 83	543 000 000 000 000
Orange.	0,000 583	1,710	0,000 000 000 000 001 94	513 000 000 000 000
Rouge.	0,000 630	1,610	0,000 000 000 000 002 07	483 000 000 000 000

On voit par ce tableau que la longueur d'ondulation et par suite la durée d'une vibration vont en croissant du violet au rouge. On sait, d'ailleurs, que la réfrangibilité va en décroissant pour les couleurs rangées dans le même ordre. Il en résulte ce rapprochement remarquable, que la longueur d'ondulation varie en sens contraire de la réfrangibilité.

Quelles que soient les hypothèses que l'on fasse sur la direction des vibrations par rapport aux rayons lumineux, il est naturel d'admettre que, hors les cas exceptionnels, ces vibrations sont orientées semblablement dans les circonstances semblables, c'est-à-dire pour les rayons de mêmes couleurs se propageant en lignes droites dans un même milieu isotrope, ou parcourant des trajectoires semblables dans un milieu non isotrope. Le mode d'orientation varierait, d'ailleurs, d'autant moins que la couleur du rayon et le milieu auraient subi de moindres altérations. Ce principe suffit à l'explication des phénomènes les plus simples de l'optique, l'interférence de deux rayons semblables et parallèles, la diffraction, etc. En effet, on peut en déduire, indépendamment de toute autre hypothèse, les effets dus à la combinaison de deux ébranlements dans les circonstances spéciales qu'il est plus utile de considérer, c'est-à-dire lorsque les deux rayons sont sensiblement parallèles et de couleurs peu différentes.

$$V = v' + v'' = -\frac{2\pi}{\lambda} \left\{ (a' + a'') \cos \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' \sin \frac{2\pi}{\lambda} t - (a' - a'') \sin \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' \cos \frac{2\pi}{\lambda} t \right\}.$$

D'ailleurs, les vitesses s'ajoutent, les espaces s'ajoutent aussi, et, par suite,

$$X = x' + x'' = (a' + a'') \cos \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' \cos \frac{2\pi}{\lambda} t + (a' - a'') \sin \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' \sin \frac{2\pi}{\lambda} t.$$

Ces équations sont celles d'un mouvement vibratoire de même période que les deux proposés et dont il est, d'ailleurs, facile de trouver l'amplitude $2A$ ainsi que la phase. En effet, si l'on pose

$$\frac{(a' - a'') \sin \frac{2\pi}{\lambda} \sigma'}{(a' + a'') \cos \frac{2\pi}{\lambda} \sigma'} = \frac{\sin \frac{2\pi}{\lambda} \tau}{\cos \frac{2\pi}{\lambda} \tau},$$

d'où

$$(a' - a'') \sin \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' = \sin \frac{2\pi}{\lambda} \tau \sqrt{(a' + a'')^2 \cos^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' + (a' - a'')^2 \sin^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma'},$$

$$(a' + a'') \cos \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' = \cos \frac{2\pi}{\lambda} \tau \sqrt{(a' + a'')^2 \cos^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' + (a' - a'')^2 \sin^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma'};$$

et que l'on représente par A la constante

$$\sqrt{(a' + a'')^2 \cos^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' + (a' - a'')^2 \sin^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma'},$$

les équations précédentes deviennent

$$X = A \cos \frac{2\pi}{\lambda} (t - \tau) \quad \text{et} \quad V = -\frac{2\pi}{\lambda} A \sin \frac{2\pi}{\lambda} (t - \tau).$$

Ainsi l'amplitude du mouvement résultant est

$$2A = 2 \sqrt{(a' + a'')^2 \cos^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' + (a' - a'')^2 \sin^2 \frac{2\pi}{\lambda} \sigma'}.$$

Il est facile d'apprécier les limites entre lesquelles pourra varier A ; en développant les carrés et faisant les réductions, on trouve aisément

$$A = \sqrt{a'^2 + a''^2 + 2a'a'' \left(\cos \frac{2\pi}{\lambda} \sigma' - \sin \frac{2\pi}{\lambda} \tau \right)},$$

ou

$$A = \sqrt{a'^2 + a''^2 + 2a'a'' \cos \frac{4\pi}{\lambda} \sigma'}.$$

On voit par là que le maximum de A , qui est $a' + a''$, correspond au cas où τ atteint sa valeur limite $\frac{\pi}{2}$; et que le minimum, qui est

$\pm (a' - a'')$, répond à l'hypothèse $\tau = 0$.

L'amplitude du mouvement résultant est donc maximum ou minimum suivant que les deux mouvements composants sont séparés, dans leurs phases, par la durée d'une vibration complète, ou par la durée d'une demi-vibration, car l'intervalle des phases semblables a été représenté par 2τ .

Dans le cas du minimum, A ne peut être nul, à moins que a' et a'' ne soient égaux; c'est-à-dire que deux mouvements vibratoires de même période ne peuvent s'annuler qu'autant que leurs amplitudes sont égales. Si les amplitudes étaient différentes, la compensation ne pourrait évidemment s'établir qu'à certains instants déterminés. Le mouvement d'une molécule d'éther correspondant à une vibration complète se divise naturellement en quatre parties semblables (sauf les variations de signes du chemin et de la vitesse) à partir de la position d'équilibre. Dans chacun

des quatre quarts, dont la durée est $\frac{\lambda}{4}$, la vitesse de la molécule varie entre les limites $\pm \frac{2\pi}{\lambda} a$ et 0; la force vive de cette molécule, considérée comme ayant l'unité de masse, varie elle-même entre $\frac{4\pi^2}{\lambda^2} a^2$ et 0. La perte de force vive, de la position d'équilibre à l'écart extrême de la molécule, est donc $\frac{\pi^2 a^2}{\lambda^2}$.

cette perte, qui représente le travail moléculaire dont procède l'ébranlement, peut servir de mesure à l'intensité du rayon lumineux; elle varie, comme on voit, proportionnellement au carré de l'amplitude pour tous les mouvements de même période. Si donc on désigne par i' et i'' les intensités des deux rayons correspondant aux mouvements vibratoires considérés dans ce qui précède et par I l'intensité du rayon correspondant au mouvement résultant, c'est-à-dire du rayon produit par la combinaison des deux rayons primitifs,

$$I = i' + i'' + 2\sqrt{i'i''} \cos \frac{4\pi}{\lambda} \sigma'.$$

L'intensité résultante I varie donc entre les limites

$$(\sqrt{i'} + \sqrt{i''})^2 \quad \text{et} \quad (\sqrt{i'} - \sqrt{i''})^2,$$

dont la moyenne est $i' + i''$.

Ce dernier résultat est extrêmement remarquable. Il en résulte que la clarté due à la présence simultanée de deux sources différentes est la somme des clartés qu'elles produiraient séparément. En effet, une même source subit d'instant en instant une infinité de modifications extrêmement rapides et telles que les rayons émanés de deux sources distinctes quelconques parviennent en un même point de l'espace sous des phases dont l'intervalle varie avec le plus grande rapidité. L'intensité du rayon résultant de la combinaison des rayons provenant de deux sources distinctes varie donc continuellement entre ses valeurs maximum et minimum

$$(\sqrt{i'} + \sqrt{i''})^2 \quad \text{et} \quad (\sqrt{i'} - \sqrt{i''})^2.$$

Or, l'intervalle de temps qui sépare les époques de maximum et de minimum n'est en moyenne que de 4 dixièmes d'un quadrillième de seconde, et par suite, en raison de la persistance des impressions sur la rétine, l'éclat doit paraître conserver uniformément sa valeur moyenne $i' + i''$.

S'il était possible de réduire par la pensée la cause d'un ébranlement de l'éther à une simplicité absolue, on ne pourrait lui concevoir d'effet immédiat que sur une seule molécule du fluide, et cet effet élémentaire ne pourrait évidemment se propager que dans une seule file de molécules. Mais un ébranlement central qui se propage de proche en proche sous forme d'onde agit en même temps sur une infinité de molécules infiniment voisines, de même qu'une détonation met simultanément en mouvement une infinité de molécules du gaz au milieu duquel elle se produit. Aussi un ébranlement quelconque se propage-t-il toujours dans toutes les directions et donne-t-il lieu à la naissance d'une infinité de rayons. La multiplicité des directions de l'ébranlement n'existe, d'ailleurs, pas seulement au centre même d'où il est parti, c'est-à-dire au lieu même occupé par la source; elle se perpétue en chaque point de chaque onde qui devient à son tour centre direct d'un ébranlement de plus en plus faible, mais toujours multiple. Chaque point de l'espace étheré où se fait sentir le contre-coup d'un ébranlement central est donc lui-même agité d'une infinité de manières et se trouve être le point de départ d'une infinité de vibrations simultanées. En d'autres termes, le rayon unique de lumière ne donnant lieu en chacun de ses points qu'à un mouvement d'une seule molécule de l'éther, ce rayon simple ne se concevrait pas. Chaque rayon de lumière est déjà un faisceau de rayons. En général, l'infinité multitude de rayons parallèles qui tombent simultanément en un même point d'une même onde, quoique provenant du même ébranlement central, donne naissance à une infinité de mou-

vibratoires s'effectuant dans tous les sens rectilignes sur la surface de l'onde, autour du point considéré. Les faisceaux ou l'on suppose la coexistence de tous ces mouvements divergents sont des faisceaux de lumière naturelle, c'est-à-dire que l'on regarde cette coexistence comme habituelle. Mais certains faisceaux particuliers jouissent de propriétés telles, qu'il n'a plus été possible d'y supposer la coexistence de mouvements irréguliers s'effectuant dans tous les sens autour d'un point de leur parcours. L'explication des phénomènes observés a paru exiger que tous les mouvements vibratoires s'effectuaient dans des directions parallèles en tous les points d'un même élément de l'onde. Les faisceaux de lumière où l'on est obligé de supposer cette restriction sont dits *polarisés*.

Deux rayons infiniment voisins de lumière naturelle étant déjà eux-mêmes composés excitent séparément, en un point quelconque de leur marche, des vibrations s'effectuant simultanément dans toutes les directions; il correspond donc à chaque direction autour du point de concours des deux rayons deux vibrations parallèles.

La théorie exposée plus haut se rapporte à la composition de deux vibrations parallèles consistant dans les conditions qui viennent d'être énoncées. Elle convient à tous les cas où deux faisceaux de lumière naturelle se rencontrent sous une faible inclinaison; mais, par le fait même, elle ne pourrait plus servir à rendre compte des effets produits par la réunion de deux faisceaux de lumière polarisée. Il importe, en conséquence, de la compléter par l'étude spéciale du cas particulier qui y échappe.

Toutes les compositions de faisceaux de lumière polarisée se ramèneront aisément, comme on le verra fort bien, à la composition de deux faisceaux polarisés rectangulairement. Nous commencerons donc par étudier ce cas particulier.

Nous supposons encore, comme dans ce qui précède, que les périodes des deux mouvements soient les mêmes, parce qu'il n'y a jamais intérêt à étudier la combinaison de deux rayons diversement colorés. Nous supposons, de plus, que les phases soient semblables, parce que les deux rayons arriveront en même temps de la même source.

Soient

$$x = a' \cos \frac{2\pi}{\theta} (t - \tau)$$

et

$$y = a'' \cos \frac{2\pi}{\theta} (t - \tau)$$

les équations des deux mouvements composants. L'a. trajectoire du mouvement résultant sera, d'après les principes élémentaires de la mécanique, représentée par l'équation

$$\frac{x}{a'} + \frac{y}{a''} = \sqrt{2} \cos \frac{2\pi}{\theta} (t - \tau)$$

i' et i'' désignent les éclats des deux rayons. Cette trajectoire sera, comme on voit, rectiligne.

Le chemin parcouru sur sa trajectoire par la molécule animée simultanément des deux mouvements sera

$$Z = \sqrt{x^2 + y^2} = \sqrt{a'^2 + a''^2} \cos \frac{2\pi}{\theta} (t - \tau)$$

Ainsi, le mouvement résultant sera de même période et de même phase que chacun des deux mouvements composants. Quant à l'éclat du rayon composé, il sera représenté par $a'^2 + a''^2$, c'est-à-dire par $i' + i''$.

Ainsi, deux mouvements vibratoires rectilignes rectangulaires de même période et de même phase forment, en se combinant, un troisième mouvement vibratoire, également rectiligne, de même période et de même phase que les mouvements composants; l'azimut vibratoire du mouvement résultant a pour tangente le rapport des amplitudes des mouvements composants, et l'intensité unipériodique du mouvement résultant est égale à la somme des intensités unipériodiques des mouvements composants.

Réciproquement, tout mouvement vibratoire rectiligne peut se décomposer en deux mouvements vibratoires rectilignes rectangulaires de même période et de même phase, dont les intensités unipériodiques ont pour somme l'intensité unipériodique du mouvement primitif.

Soit

$$Z = A \cos \frac{2\pi}{\theta} (t - \tau)$$

l'équation du mouvement vibratoire rectiligne proposé, s'effectuant dans la direction

$$\frac{x}{y} = \tan \alpha,$$

les constantes a' et a'' des équations des mouvements composants, parallèlement aux axes,

$$x = a' \cos \frac{2\pi}{\theta} (t - \tau)$$

et

$$y = a'' \cos \frac{2\pi}{\theta} (t - \tau)$$

seront déterminées par les équations

$$\frac{a'}{a''} = \tan \alpha \text{ et } a'^2 + a''^2 = A^2,$$

d'où

$$a' = \frac{A}{\sqrt{1 + \cot^2 \alpha}} \text{ et } a'' = \frac{A}{\sqrt{1 + \tan^2 \alpha}},$$

c'est-à-dire

$$a' = A \sin \alpha \text{ et } a'' = A \cos \alpha.$$

Les amplitudes des deux mouvements composants sont les projections, sur leurs directions respectives, de l'amplitude du mouvement résultant.

Nous avons déjà dit qu'un faisceau de lumière naturelle doit être considéré comme donnant lieu à une infinité de mouvements vibratoires rectilignes s'effectuant simultanément dans tous les azimuts autour de chaque point de la surface d'onde; mais on vient de voir que chaque mouvement vibratoire rectiligne, quel que soit son azimut, peut se décomposer en deux mouvements vibratoires orientés suivant des directions déterminées. Il en résulte qu'on pourra, si on le veut, considérer un faisceau de lumière naturelle comme équivalent à deux faisceaux de lumière polarisés à angle droit suivant des directions arbitraires. Si, d'ailleurs, l'éclat produit par le faisceau de lumière naturelle se trouve, comme il arrivera en général, uniformément réparti sur l'élément de la surface d'onde environnant le point considéré, les intensités des deux faisceaux polarisés à angle droit, qui pourraient remplacer le faisceau naturel, seront égales entre elles et égales à la moitié de celle du faisceau naturel, quelles que soient, d'ailleurs, les directions des axes choisis.

ONDULATOIRE adj. (on-du-la-toi-re — rad. *onduler*). Physiq. Qui a rapport aux ondulations, qui a le caractère de l'ondulation: *On croit que le mouvement ONDULATOIRE de l'air est la cause du son.* (Brisson.) *On peut dire que les secousses sont tantôt ONDULATOIRES, tantôt horizontales.* (L. Figuier.)

ONDULÉ, ÉE adj. (on-du-lé — rad. *onduler*). Qui forme des ondulations: *Moire ONDULÉE.* Terrain ONDULÉ.

— Jeux. *Cartes ondulées*, Cartes que les filous marquent d'un léger pli suffisant pour les faire reconnaître, à l'aide du miroitement qui en résulte.

— Comm. *Drap ondulé*, Drap dont l'endroit présente des effets moutonnés produits, après le tirage à poil, au moyen d'une machine spéciale, et disposés de manière à former par leur ensemble des ondulations plus ou moins régulières.

— Zool. Qui est marqué de lignes flexueuses.

— Bot. Qui s'élève et s'abaisse alternativement en formant des plis arrondis: *Feuille ONDULÉE.*

ONDULER v. n. ou intr. (on-du-lé — du lat. *ficul undula*, dimin. de *unda*, onde). Avoir un mouvement d'ondulation: *Eau qui ONDULE.* Maisons qui ONDULENT. La femme ne marche pas, elle ONDULE en faisant la roue. (H. Castille.)

ONDULEUSEMENT adv. (on-du-leu-ze-man — rad. *onduler*). D'une manière onduleuse; en ondulant: *Ils arrivèrent au bout de la longue avenue bordée de vieux sapins que le cours du torrent avait ONDULEUSEMENT tracée dans la forêt.* (Balz.) *Ophélie s'abandonne à l'eau perfide; cela l'amuse d'être emportée mollement, doucement, ONDULEUSEMENT.* (Th. Gaut.)

ONDULEUX, EUSE adj. (on-du-leu, eu-ze — rad. *onduler*). Qui forme des ondulations: *Région ONDULEUSE. Ligne ONDULEUSE.*

J'ai vu des flots brillants l'onduleuse ceinture.

LAMARTINE.

Le cygne sur les eaux navigue avec noblesse,

Courbe de son grand cou l'onduleuse souplesse.

PARSEVAL-GRANDMAISON.

ONDULIFOLIÉ, ÉE adj. (on-du-li-fo-li-é — de *ondulé*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont onduleuses.

ONE, cap d'Afrique, côte de Barbarie, à l'entrée O. du golfe de Tiemcen, par 15° 35' de latit. N. et 4° 24' 45" de longit. O.

ONEG, golfe le plus méridional de la mer Blanche, sur la côte de la Russie d'Europe; par 63° 48' et 64° 50' de latit. N., et 33° et 35° 33' de longit. E.; 100 kilom. de largeur à l'entrée; 125 kilom. de profondeur. L'Onega y débouche.

ONEGA (lac), en russe *Onegskie Ozero*, lac de la Russie d'Europe. Il se trouve entre le lac Ladoga et la mer Blanche, dans le gouvernement d'Olonets. Surface, 12,000 kilom. carres; longueur du N. au S., 280 kilom.; largeur de l'E. à O., 30 kilom. au S., 50 dans la partie moyenne, 80 au N. La profondeur moyenne est de 10 à 15 mètres; elle atteint dans quelques endroits 220 mètres. Comme le Ladoga, il contient beaucoup de petites îles et communique avec ce lac par le Svir. Le lac Onega reçoit la Choula et la Vyegra. Cette dernière rivière, par le canal Mariensköf, fait communiquer le lac avec l'intérieur de la Russie et avec Saint-Petersbourg. Les villes de Petrozavodsk, Povenets et Poudoge sont situées sur ses bords. Le lac dégèle à la fin de mai; la navigation est impraticable dans la partie N. et présente beaucoup de dangers aux endroits appelés caps Vytegorsk et Novy-Nos. Les bords, très-rocaillieux au N., sont marécageux à l'extrême S. La pêche est très-fructueuse. Les îles et les environs du lac sont

couverts de forêts et présentent quelques carrières de marbre.

ONEGA, fleuve de la Russie d'Europe. Il sort du lac Latcha, dans le gouvernement d'Olonets; il paraît être une continuation de la petite rivière Svid qui se jette dans ce lac du côté opposé; il coule au N.-E., puis au N.-O., à travers les gouvernements d'Olonets et d'Arkhangel, et tombe dans la mer Blanche, à 8 kilom. de la ville d'Onega, et dans le golfe de ce nom (mer Blanche), après un cours de 500 kilom. Il n'est pas navigable; il est sillonné à peine par quelques barques et par des radeaux, au printemps, lors des grandes crues.

ONEGA, petite ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite et à l'embouchure de l'Onega; environ 2,000 hab.; commerce de bois. Le port est vaste et sûr; il exporte annuellement pour près de 700,000 fr. de bois.

ONÉGOUA s. m. (o-né-goua). Chacun des trois personnages les plus éminents du royaume de Benin, dont les fonctions consistent à recevoir les demandes adressées au roi et à transmettre ses réponses.

Onéguine, roman en vers de Pouchkine (1829, in-8°). L'auteur a personnifié, dans les deux types principaux du roman, deux tendances de l'aristocratie russe; dans l'un, la lassitude et l'énervement que cause le despotisme, enervement qui conduit d'une manière fatale à la débauche; dans l'autre, les vagues aspirations de l'espérance qui soutiennent la vie en faisant croire à un avenir meilleur.

Eugène Onéguine est un jeune lion de l'aristocratie russe; il n'a reçu qu'une très-superficielle éducation, n'a aucune occupation sérieuse et aucun but, et passe sa vie au milieu d'une frivole oisiveté. De bonne heure, il a épuisé tous les plaisirs; l'existence lui est à charge et il abandonne ses amis, ses compagnons, qui l'adorent, pour se retirer à la campagne. Mais là, il est livré au même ennui. Ni la nature ni les livres ne le distraient. Enfin, il trouve un ami; c'est la première vraie joie qu'il ait éprouvée. Cet ami, nommé Lenski, est tout l'opposé d'Onéguine.

Il est jeune, il a l'amour de la poésie; il revient d'une université allemande avec une profonde vénération pour Goethe et Schiller; il a conservé la pureté, l'innocence de son cœur, et croit à tout ce qu'il y a de bon, de noble, d'élevé dans le monde. « La pierre et l'eau, dit le poète, la glace et le feu se ressemblaient plus que ces deux amis. » Dans leur voisinage habite un honnête propriétaire qui a deux filles: Olga et Tatiane. La première, qui est belle et gracieuse, mais un peu légère, est aimée de Lenski, dont l'imagination idéalise Tatiane, moins brillante que sa sœur, mais douée de qualités plus sérieuses, devient éprise d'Onéguine. Elle ne voit que le beau côté du jeune dandy, et, dans sa candeur et son inexpérience, elle en fait un être du premier ordre. Un jour, elle ose lui exprimer ses sentiments, d'une façon qui prouve à la fois son innocence et sa sincérité de cœur. Onéguine répond à ce touchant aveu par une raillerie, puis il se met à faire la cour à Olga par distraction; il l'exaspère Lenski, rend un duel inévitable et tue son ami. Quelques années après, il retourne à Saint-Petersbourg et retrouve Tatiane dans un salon. Elle est l'épouse d'un vieux prince. Celle qu'il a connue timide jeune fille est devenue une belle et charmante femme. Cette fois, il devient sérieusement amoureux d'elle. Il essaye de la ramener à lui; mais il est trop tard. Tatiane, avec dignité, lui confesse qu'elle l'aime encore, mais qu'elle restera à jamais séparée de lui. Ainsi se termine le poème.

« Le héros de cette composition, dit M. Herzen, est Russe, et tel qu'il nous est représenté, ne peut être que Russe. Onéguine est oisif parce qu'il n'a aucune vocation; il passe inutilement ses jours dans sa sphère aristocratique et n'a point la force de la quitter. Il est de ces hommes qui font perpétuellement l'essai de la vie. Il a commencé toutes sortes de tentatives; il n'a persévéré dans aucune. Il a beaucoup pensé et n'a point agi. A vingt ans, il est déjà vieux, et lorsqu'il commence à devenir vieux, il se rajeunit par l'amour. Comme tous les Russes de son temps, il attendait quelque chose, parce qu'il ne pouvait croire à la durée du régime de son pays; ce qu'il attendait n'est point venu et sa vie décline. Ce caractère est tellement national qu'on le retrouve dans tous les poèmes, dans tous les romans russes, non point parce qu'on a pris à tâche de le copier, mais parce qu'il existe partout en Russie. Comme contraste à ce type curieux, Pouchkine nous montre son Vladimir Lenski, et il a dessiné le caractère de ce jeune homme avec la prédilection que nous conservons pour les anneaux de notre jeunesse, avec le souvenir de ces années d'innocence, de foi et d'espérance. Lenski est comme l'image de la conscience d'Onéguine à une autre époque. Le poète a compris qu'un tel homme ne pouvait vivre en Russie. Il le livre à l'arme meurtrière d'Onéguine, qui l'aime, et qui, en le tuant, craignait de le blesser. » Onéguine, de l'aveu d'un écrivain russe, est donc le symbole de ce que sont les Russes, de ce qu'ils devaient être inévitablement sous le despotisme le plus absolu, le plus complet des temps modernes. Le portrait n'est pas flatté.

ONÉIDA s. m. (o-né-i-da). Linguist. Langue parlée par les Onéidas: L'ONÉIDA est l'idiome le plus doux de ceux que parlent les Cing-Nations; il est très-riche en verbes et en mots composés. (Balbi.)

ONEIDA, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York, limité à l'O. par le lac de ce nom; sup., 1,200 milles carres; 99,600 hab.; ch.-l., Rome. Il est arrosé par les rivières de Mohawk, Black-Oneida et Otsego. Le sol, montagneux en certains endroits, est fertile en céréales, produit du maïs, de l'avoine, des pommes de terre et du foin; il recèle quelques mines de fer. On y trouve des sucreries mécaniques, des manufactures de coton et de laine, de nombreux ateliers de construction de machines à vapeur, des tanneries, etc. Le lac des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York; 38 kilom. de longueur sur 9 de largeur. Il reçoit plusieurs rivières, notamment le Wood, l'Oneida, le Fishkill, et s'écoule par l'Onondaga dans le lac Ontario.

ONÉIDAS, sauvages réunis aux Tuscaroras et réduits à un petit nombre d'individus qui vivent dans l'Etat de New-York. On les appelle aussi ONNOIOUTS, ONEYOUTS et ONIADAS.

O'NEILL ou O'NIAL, roi irlandais du IV^e siècle (379-402). Il fit alliance avec les Pictes et les Scots, et contribua à expulser les Romains de la Bretagne. Ses descendants régneront pendant cinq cents ans sur une partie de l'Irlande. Il en existait encore un sous le règne d'Elisabeth. Il leva en Irlande le drapeau de l'indépendance nationale et se maintint pendant sept ans.

ONEILLE, en latin *Oneglia*, ville d'Italie, dans les anciens Etats sardes, chef-lieu d'une province de même nom, sur le golfe de Gênes, à l'embouchure de l'Impero; 5,000 hab. Port de commerce très-actif; exportation de vin, olives, huiles, fruits. Les environs produisent la meilleure huile de toute cette partie du golfe de Gênes. La ville fut bombardée en 1792 par les Français. Patrie de l'amiral André Doria et du philosophe Amoretti. Le lac de l'Oneglia a 50,764 hectares et 60,000 hab. Le sol, généralement montagneux et couvert au N. par la chaîne des Apennins, produit de l'huile, des fruits, du vin, du chanvre, etc. Il est arrosé par l'Arroza et l'Impero. Fabrication de toiles de coton, de savons et de cuirs.

ONEILLIE s. f. (o-né-ill; ll ml.). Bot. Syn. de CLAUDÉE, genre d'algues.

ONÉIRO, V. par ONIRO tous les mots qui commencent ainsi.

ONEKATAN, lie de l'Amérique russe, dans l'archipel des Curiles, à 200 kilom. de l'extrémité S. du Kamchatka; elle a 32 kilom. de longueur sur 15 kilom. de largeur. Les côtes offrent des baies profondes où les bâtiments trouvent un abri commode et sûr. Cette île renferme trois volcans éteints.

ONÉNEM, rivière de la Russie d'Asie, pays des Tchoukchess. Elle débouche, après un cours d'environ 150 kilom., à l'extrémité méridionale du golfe de son nom.

ONÉRAIRE adj. (o-né-rère — lat. *onerarius*; de *onus*, charge). Anc. jurispr. Qui exerce réellement une charge; une fonction, par opposition à HONORAIRE.

— Antiq. rom. *Navire onéraire*, Navire de transport.

ONÉREUSEMENT adv. (o-né-reu-ze-man — rad. *onéruer*). D'une manière onéreuse: *Se procurer ONÉREUSEMENT certains avantages.*

ONÉREUX, EUSE adj. (o-né-reu, eu-ze — lat. *onerosus*; de *onus*, oneris, charge, fardeau, qui est exactement le sanscrit *anas*, char, plus spécialement voiture de charge, charrette à transporter les fardeaux. La racine paraît être *an*, aller. Ébel compare le grec *anén*, char). Qui occasionne des frais, des dépenses: *Condition ONÉREUSE. Succession, tutelle ONÉREUSE. Charge ONÉREUSE. Legs ONÉREUX. La guerre n'est pas si ONÉREUSE que la servitude.* (Vauven.) Il est dans la nature du progrès de transformer l'utilité ONÉREUSE en utilité gratuite. (F. Bastiat.) Mieux vaut donner que prêter, c'est souvent moins ONÉREUX. (Mme C. Bachi.)

Il n'avait de goût onéreux

Qu'une soit un peu vive.

BÉRANGER.

— Fig. Qui pèse, qui impose une lourde charge, une obligation pénible: *Devoir ONÉREUX. Obligation ONÉREUSE. Il est indubitable que plus un état est distingué selon le monde, plus il est ONÉREUX et pénible selon l'Écu.* (Bourdail.)

— Titre onéreux, Possession à laquelle est attachée une obligation: *L'héritier acquiert à titre gratuit, l'acheteur à titre ONÉREUX. N'envions pas à nulle sorte de gens leurs g. des richesses, il les ont à titre ONÉREUX.* (La Bruy.)

ONÉROSITÉ s. f. (o-né-ro-si-té — rad. *onéruer*). Caractère de ce qui est onéreux, onéreux à titre onéreux.

ONÉSICRITÉ, historien grec, né à Astypalée, ou, selon d'autres, à Égine, et qui vivait au IV^e siècle avant J.-C. On croit qu'il commença par être marin. S'étant rendu à Athènes pour en ramener ses deux fils, qui y étaient deve-

mus disciples de Diogène le Cynique, il fut tellement séduit par les leçons de ce philosophe qu'il devint un de ses auditeurs assidus. Par la suite, il gagna les bonnes grâces d'Alexandre, qu'il accompagna dans son expédition aux Indes, qui le chargea d'avoir une conférence avec les philosophes indiens connus sous le nom de gymnosophistes, et le nomma le principal pilote de la flotte de l'Hydaspe. Onésicrite survécut à Alexandre et on croit qu'il s'attacha à Lysimaque. Il écrivit une histoire d'Alexandre, dans laquelle il racontait tous les événements de sa vie depuis son enfance et s'étendait particulièrement sur l'expédition d'Asie en y joignant de longues descriptions géographiques. Cette histoire, dont il ne nous reste que de courts fragments, était tellement remplie de fables et de mensonges que Strabon dit, en parlant d'Onésicrite, qu'on pourrait, à plus juste titre, le nommer maître menteur que maître pilote d'Alexandre. Néanmoins, Strabon, Elien et Pline rapportent, d'après lui, un grand nombre de faits intéressants relatifs à la géographie et à l'histoire naturelle des Indes. Tous les passages qu'on a recueillis de cet auteur dans les anciens ont été publiés par Geier dans les *Alexandri historiarum scriptores*.

ONÉSIE s. f. (on-é-zé — du gr. *onésis*, secours, utilité). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des atthécidés, tribu des muscides, comprenant sept espèces qui vivent en France.

ONÉSIE, ancienne peuplade de la Gaule, qui habitait le territoire occupé aujourd'hui par le village et les environs d'Ozon (Hautes-Pyrénées).

ONÉSIME (saint), évêque et martyr, né en Phrygie, mort en 95. Il était esclave d'un citoyen de Colosse, nommé Philémon. Ayant volé son maître, il s'enfuit à Rome et y fut, contre saint Paul, qui, après l'avoir converti au christianisme, le renvoya à son maître porteur de l'épître à Philémon, dans laquelle il priait ce dernier de pardonner à son esclave et s'engageait à lui payer tout ce qu'Onésime pouvait lui devoir. Profondément touché par cette lettre, Philémon accueillit Onésime avec bonté et le renvoya vers saint Paul, qui l'employa dans diverses missions évangéliques et le nomma plus tard évêque de Bérée, en Macédoine, où il fut martyrisé. L'Eglise célèbre sa fête le 16 février. — Un autre saint du même nom fut le troisième évêque d'Éphèse et se signala par son ardente charité. Saint Ignace, à qui il avait donné des preuves de dévouement en 108, a fait son éloge dans son épître aux fidèles d'Éphèse. Il est honoré le 16 février.

ONET-LE-CHÂTEAU, village et commune de France (Aveyron), canton, arrond. et à 6 kilom. de Rodez; 998 hab. Mines de fer, d'alun et de cuivre. Ruines du château de Gages, ancienne résidence des comtes de Rodez.

ONFROI, fils de Tancred de Hauteville. V. UNFROI.

ONGARO (Antoine), poète italien, né à Padoue vers 1569, mort en 1599. Grâce à la protection d'un prince de la maison de Farnèse, il put développer ses talents et cultiver les lettres. Une pastorale, intitulée *Alceo*, qu'il fit représenter en 1591 et qui parut l'année suivante à Venise (1592, in-8°), fut très-remarquée pour l'élégance de la versification, le naturel du dialogue et la vérité des caractères; mais, comme il avait imité l'*Aminta* de Tasse, en remplaçant les bergers par des pêcheurs, on nomma plaisamment cette pièce *l'Aminta bagnata* (*l'Aminta mouillée*). Outre cette pastorale, que Brillet traduisit en français (Paris, 1596), Ongaro composa des vers qui furent publiés après sa mort sous le titre de *Rime* (Farnèse, 1600, in-8°). Ce poète, à qui son talent préseignait un bel avenir, s'éteignit ayant à peine trente ans.

ONGARO (François DALL'), poète et homme politique italien, né à Odezzo (Vénétie) en 1808, mort à Naples en 1873. Lorsqu'il eut terminé ses études à Padoue, il entra au séminaire et se fit ordonner prêtre. S'étant alors adonné à la prédication, Dall'Ongaro montra une telle hardiesse de langage, des idées si libérales et si avancées, qu'on lui défendit de prêcher. Il quitta la Vénétie, se rendit à Trieste et, renonçant à l'état ecclésiastique, il se mit à donner des leçons particulières et à écrire dans les journaux. Tout en dirigeant la *Faulla*, journal qu'il fonda à Trieste, Dall'Ongaro écrivit de nombreuses brochures et établit une société philotechnique. Quelques drames, qu'il composa à partir de 1838, avaient achevé de le faire connaître lorsque, à la suite d'un discours qu'il prononça dans un banquet offert à Cobden en 1847, il reçut l'ordre de quitter immédiatement l'Illirie. Après avoir visité les principales villes d'Italie et s'être lié avec les patriotes les plus distingués de l'époque, Mann, Tommaseo, Balbo, Cattaneo, il se rendit à Rome, où il refusa de prendre la direction de la *Gazette officielle*, et y fit paraître son hymne patriotique, le *Retour des exilés couleurs*. Au mois de mars 1848, il quitta Rome pour se joindre aux Vénitiens, qui voulaient secourir le joug de l'Autriche. A Venise, il fonda le journal intitulé : *Des actes et non des paroles*, contribua puissamment au soulèvement du 11 août et se rendit avec Garibaldi

à Ravenne pour organiser une flotte vénitienne. Ayant appris, sur ces entrefaites, l'assassinat de Rossi à Rome (15 novembre 1848), il se rendit dans cette ville, s'occupa d'y organiser la légion de Garibaldi, fut nommé membre de l'Assemblée constituante, directeur du *Moniteur romain* et combattit auprès de Garibaldi contre les Français, qui vinrent assiéger la ville. Lorsque Rome tomba au pouvoir de ces derniers, Dall'Ongaro parvint à s'échapper et gagna la Suisse. En 1852, il passa en Belgique, où il fit des conférences sur Dante, vint à Paris en 1856 et collabora à divers journaux, notamment à l'*Opinion nationale*, au *Courrier de Paris*, à la *Revue nationale*. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, il retourna dans la Péninsule, d'où il envoya des correspondances au journal la *Patrie*, puis se fixa à Florence, où il devint titulaire d'une chaire de littérature dramatique. Dall'Ongaro a beaucoup écrit en prose et en vers. On trouve dans ses œuvres de la verve, de l'imagination, un profond amour de la patrie et de la liberté. La forme du vers, chez Dall'Ongaro, est gracieuse, quoique franche et populaire. Ses poésies renferment aussi de belles odes et des chansons charmantes en vénitien. Parmi ses recueils de vers, nous citerons : *Fantasia drammatica e lirica*, recueil de drames, de légendes, d'hymnes; *Stornelli italiani*, chants populaires dont le succès a été très-grand en Italie; *Poesie* (3 vols.); *Alphe della laguna*, chants en dialecte vénitien; *Poesie e scene vernacole*, etc. Dall'Ongaro a écrit plusieurs drames, qui ont été bien accueillis : le *Fornaretti*, redoutable fait historique, tiré des procès du ténébreux gouvernement vénitien; *Bianca Capello*, tableau de l'ambition, personnifiée par Bianca, et des infamies de la cour des Médicis en France; les *Dalmates*, remarquable par la force et l'élevation des caractères; *Marco Cratievec*; *l'Ultimo Tarone*; *Fasma*, comédie antique; des librettos d'opéras, etc. Il a publié, en outre, bon nombre de nouvelles en prose, d'une lecture attrayante et facile, telles que : *Histoire d'un millet*, la *Rose blanche*, la *Pantoufle perdue*, la *Rose des Alpes*, *Deux mères*, le *Gage*, le *Puits d'amour*, les *Pigeons de Saint-Marc*, etc. Mme Caroline Cornau a traduit de lui : le *Palais des diables*, *Fanny*, nouvelles (1865, in-12). Citons encore : *Il Venerdì santo*, scène de la vie de Byron, et *Storia del diavolo*, étude sur Dante.

ONGHIN, rivière de l'empire chinois, dans la Mongolie, pays des Khalkhas. Elle prend sa source près de celle de l'Orkhon et se jette dans le lac Khourang-Outennoor, après un cours de 300 kilom.

ONGHIN-OOA, chaîne de montagnes de l'empire chinois (Mongolie), pays des Khalkhas. Elle commence dans le pays des Ordors et se prolonge le long du Khoukhounour, sur un parcours de 200 kilom.

ONGLADE s. m. (on-glâ-de — rad. *ongle*). Chir. Ongle incarné, ongle qui entre dans les chairs et y produit une plaie.

ONGLE s. m. (on-gle — lat. *ungula*, diminutif de *unguis*, le même que le grec *onux*, allemand *nagel*, lithuanien *nagas*, russe *no-gol*, persan *nâkhen*, sanscrit *nakha*, *nakhara*, de la racine sanscrite *nakk*, percer, creuser, devenue en grec *nuss*). Le latin *unguis* paraît avoir subi, comme le grec *onux*, la prothèse d'une voyelle. Partie cornée qui est implantée sur le bout des doigts, chez l'homme et un grand nombre d'animaux vertébrés : *ONGLE long, crochu, acéré, rogné, couper* ses ONGLES. *Laisser croître* ses ONGLES. *Egratigner avec* les ONGLES. *L'écrueuil a les ONGLES très-pointus*. (Buff.) *Il y a plusieurs endroits de la terre où l'on se laisse croître les ONGLES pour marquer que l'on ne travaille point*. (Montesq.) *Les Chinois se font honneur d'avoir de grands ONGLES crochus*. (Maquell.)

Eux venus, le hon par ses ongles compta Et dit : Nous sommes quatre à partager la proie. Puis en autant de parts le cerf il dépeça.

LA FONTAINE.

— Sabot des solipèdes et des ruminants, sorte de gaine cornée qui enveloppe la partie inférieure de leurs pieds :

Et ma lyre aux fibres d'acier
A passé sur ces âmes viles,
Comme sur le pavé des villes
L'ongle résonnant du coursier

V. HUOT.

— Par anal. Crochet, instrument crochu : J'ai vu couler leur sang sous les ongles de fer.

ROTRON.

Ces voiles où sont-elles,
Qu'armaient les infidèles,
Et qui prétaient leurs ailes
A l'ongle des brûlots?

V. HUOT.

— *Faire ses ongles*, *Se faire les ongles*, Les rognier et les nettoyer.

— *Pop. Ongle crochu*, Avare ou escroc.

— *Ongles de velours*, *Ongles en deuil*, en demi-deuil, Ongles sales, ayant un bord noir vers la partie externe.

— *Jusqu'au bout des ongles*, En grande quantité, en parlant des dons, des penchants naturels ou acquis : *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles*. *Notre vieil ami, qui a de l'honneur jusqu'au bout des ongles*, compte liquider les dettes de la maison Grandet à

Paris. (Balz.) *L'Anglais est commerçant jusqu'au bout des ongles*. (Mich. Chev.)

— *Avoir les ongles fleuris*, Avoir les ongles marqués de petites taches blanches, noires ou rouges, ce que le peuple considère comme un signe de menterie habituelle.

— *Avoir du sang sous les ongles*, au bout des ongles, Avoir du cœur.

— *Ronger ses ongles*, Eprouver des mouvements d'impatience que l'on a peine à contenir. Signifie aussi Travailler péniblement, avec effort :

J'ai fait cent tours sous mon portique,
Rongé mes ongles bien et beau,
Pour, en style macaronique,
Tirer encor de mon cerveau
Quelque vieux rébus pathétique.

CHAUDEU.

— *Rogner les ongles à quelqu'un*, Diminuer ses profits, son pouvoir, son action, sa liberté : *Quand il s'agit de ROGNER les ONGLES à la liberté*, les gouvernements s'écrient qu'il y a péril en la demeure. (L.-J. Larcher.)

— *Avoir bec et ongles*, Avoir l'esprit et le courage nécessaires pour se bien défendre : *M. Lebon ne voudrait pas se compromettre vis-à-vis d'un petit raisonneur qui a BEC ET ONGLES*. (Th. Leclercq.)

— *Donner sur les ongles*, Châtier, réprimander.

— *Faire rubis sur l'ongle*, Vider si bien son verre que, en l'égoutant ensuite sur l'ongle, il n'en tombe qu'une très-petite goutte arrondie semblable à un rubis :

Je sirote mon vin quel qu'il soit, vieux, nouveau;
Je fais rubis sur l'ongle et n'y mets jamais d'eau.

REUNARD.

Il faut exactement, pleinement ce qu'on a entrepris, ce qu'on avait à faire.

— *Ne croire que par les cheveux et par les ongles*, Rester tout à fait petit de taille.

— *C'est l'ongle du lion*, C'est un trait qui déceit un grand talent, un grand caractère.

— *Prov. A l'ongle on reconnaît le lion*, Un homme d'un grand talent, d'un grand caractère se reconnaît aux moindres traits.

— *Manège. Ongles du point de la bride*, Ongles de la main gauche.

— *Méd. Pellicule qui se montre d'abord en forme d'ongle*, vers l'angle interne de l'œil, puis s'étend peu à peu jusque sur la prunelle. Il ams de pus entre l'iris et la cornée, formant une tache en forme de croissant. *L'ongle incarné*, Ongle qui entre dans les chairs, sur le côté, et y détermine une plaie.

— *Faucon*. Maladie de l'œil des oiseaux, produite par un chaperon trop serré ou par suite d'un rhume.

— *Entom. Griffe recourbée du pied des insectes*.

— *Moll. Espèce de mollusque bivalve, du genre solen*, que les pêcheurs emploient comme amorce, *l'ongle marin*. Nom sous lequel les marchands d'histoire naturelle désignent des opercules cornés, en forme d'ongle humain, qui recouvrent les coquilles des pourpres et des genres voisins.

— *Bot. Se dit quelquefois pour ONGLET*. *l'ongle de chat*, Nom vulgaire d'un arbrisseau du genre inga.

— *Encycl. Anat.* Quelques anatomistes considèrent l'ongle comme un poil sécrété par la matrice onguéale. D'autres, et, parmi eux, Cruveilhier, pensent que l'ongle est une production épidermique, n'ayant rien de la nature des poils, parce qu'il n'a pas de follicules reproducteurs. L'ongle présente une extrémité libre, un corps et une extrémité adhérente au racine. La racine de l'ongle, qui forme à peu près le quart de l'organe, est plus mince que le corps; elle est dentelée et encaissée entre deux replis de la peau, auxquels elle est fortement fixée. Le corps adhère à la peau sous-jacente. Le derme, au niveau de la racine, est blanc, et cette coloration, se prolongeant jusqu'au tiers environ du corps de l'ongle, forme la lunule qu'on aperçoit nettement à travers la transparence de l'organe. La coloration rosée en apparence des ongles n'est autre que celle de la peau sous-jacente, vue à travers la lame cornée. Le double repli cutané dans lequel s'engage la racine constitue la matrice de l'ongle. Celle-ci est formée par la peau, qui, arrivée à la base de l'ongle, se prolonge un peu sur sa face dorsale, puis se réfléchit en arrière, s'adosse à elle-même, contourne la racine, se porte ensuite en avant, entre la face dorsale du doigt et la face palmaire de l'ongle, et se continue avec la peau des parties latérales et de la face palmaire. Il faut seulement observer que l'épiderme manque sous l'ongle et sur la matrice. La structure des ongles est très-simple. Ils sont formés d'un tissu corné de même nature que celui qui constitue les sabots et les cornes de divers animaux. A l'œil nu, l'ongle paraît être constitué par des lignes parallèles et verticales, étroitement serrées les unes contre les autres. Mais, outre ces lignes verticales, il en existe d'autres curvilignes et perpendiculaires aux premières. Les ongles sont sécrétés par la matrice et, si on les enlève, ils se reproduisent sans cesse tant qu'on n'a pas excisé cette dernière.

— *Chir. Ongle entré dans les chairs*, ongle incarné, onyxis. C'est une affection très-douloureuse, caractérisée par la pénétration d'une

partie d'un ongle dans les chairs, on plutôt par le boursoufflement de la peau qui remonte au-dessus de l'ongle. Cette affection, très-commune, s'observe presque toujours à la partie interne du gros orteil. Elle est causée ordinairement par une chaussure trop étroite ou mal faite; quelquefois, elle est due à une déviation de l'ongle. Au début de la maladie, il n'existe qu'une légère douleur pendant la marche; mais, peu à peu, le contact et la pression augmentant, la peau s'ulcère et il se développe une végétation fongueuse. Alors les douleurs sont très-fortes; les malades marchent très-difficilement et quelques-uns même ils ne peuvent pas rester debout, à moins de s'appuyer exclusivement sur le talon. Le mal gagne progressivement toute la racine de l'ongle; celui-ci devient mobile, l'ulcération continue et il s'écoule une matière sanieuse de plus en plus abondante et fétide. Les fongosités se prononcent davantage, et, si l'on n'arrête le mal, l'inflammation pourrait gagner le périoste de la première phalange et causer de véritables accidents. On peut immédiatement soulager le malade en soulevant l'ongle et en excisant la partie qui entre dans les chairs; mais les accidents ne tardent pas à se reproduire et il faut nécessairement recourir à un autre traitement. Lorsque le cas n'est pas très-intense, on peut, avant d'en venir à une opération chirurgicale, employer un moyen bien simple et qui souvent peut suffire. Il consiste à planer entre l'ongle et la chair quelques brins de charpie roulés qu'on renouvelle de temps en temps, en ayant soin de mettre à chaque fois une mèche de plus en plus volumineuse. Ce traitement, quoique long, peut amener une guérison complète. Dans le cas contraire, il faut avoir recours à l'ablation de l'ongle ou du bourrelet charnu qui remonte au-dessus de lui. Cette opération est très-douloureuse; pour éviter des souffrances au malade, on anesthésie le doigt du pied en y appliquant pendant quelques minutes un mélange réfrigérant de glace et de sel pilé, ou bien encore en y projetant, avec un appareil particulier, une certaine quantité d'éther qui, en s'évaporant, produit un refroidissement considérable et une insensibilité complète. Pour reconnaître le moment propice où il faut commencer l'opération, on peut, à l'aide d'une épingle, piquer la partie anesthésiée, et, si le malade ne le sent point, on procède alors à l'ablation. La méthode la plus généralement employée est celle de Dupuytren. Elle consiste à enfoncer à plat une lame de forts ciseaux sous l'ongle depuis l'extrémité libre jusqu'à la racine. Le chirurgien relève ensuite l'instrument et, d'un seul coup, fend l'ongle en deux parties dans toute sa longueur; puis, à l'aide d'une pince, il arrache les deux moitiés séparément. Il faut avoir soin, si l'on ne veut que la lame cornée repousse, d'exciser la matrice dans toute son étendue. Lorsqu'on veut enlever le bourrelet charnu, on le coupe tout simplement avec un bistouri et on pansé ensuite la plaie avec de la charpie et du cérat. Seulement, il faut avoir la précaution de cautériser souvent les bourgeons charnus pour éviter une récidive par un nouvel accroissement des chairs. On fera bien aussi d'introduire sous l'ongle, dans le même but, de petites mèches de charpie de plus en plus volumineuses.

Vidal désigne sous le nom d'*onyxis* une inflammation qui sévit sur les parties vivantes de l'ongle. Elle peut affecter, dit-il, toute la matrice, être générale ou partielle, n'occuper que par conséquent, que les bords ou la racine de l'ongle. Il y a alors une suppuration qui se fait jour sur les côtés de l'ongle, qui le soulève, le détache et produit sa chute. Le derme est mis à nu; il est bientôt recouvert par un ongle nouveau. Quand c'est un corps étranger qui produit l'onyxis, il faut l'extraire, ce qui sera facile s'il offre une prise; si, au contraire, il est complètement enfoncé sous l'ongle, il faut, avec un fragment de verre, perforer celui-ci par usure, extraire le corps étranger et évacuer le pus qui peut déjà s'être formé. Si c'est une forte contusion qui a produit l'inflammation, on devra employer les topiques émollients, les manœuvres pour éviter le paranas profonds.

ONGLE, ÉE adj. (on-glé — rad. *ongle*). Armé d'ongles : Côte à côte avec les dunes voguaient aussi des chiens pur sang et d'une race superbe, parfaitement ONGLES, râblés et coiffés. (Th. Gaut.)

— *Faucon*. Qui a des serres : Oiseau ONGLE.

— *Blas*. Se dit des animaux qui ont les serres, les griffes ou la corne d'un autre émail que le corps : Bourdailles / Dor, à deux pattes de griffon de gueules, ONGLES d'azur et posées l'une sur l'autre.

ONGLEE s. f. (on-glé — rad. *ongle*). Enrouddissement douloureux que les grands froids font éprouver au bout des doigts : Avoir l'ONGLEE. L'ONGLEE me fait tomber la plume des doigts. (J.-J. Rouss.)

— *Art vétér.* Excroissance membraneuse dans l'ail du cheval.

— *Encycl. Pathol.* Cette incommodité peut affecter les doigts des pieds comme ceux des mains. Cependant les premiers y sont moins exposés, parce qu'ils sont plus protégés contre l'action du froid. L'onglée arrive plus facilement chez les jeunes enfants que chez l'a-

dulte; mais ce dernier éprouve des souffrances plus intenses. L'extrémité des doigts affectés est rouge et roide, mais les ongles se décolorent, ce qui fait trancher leur nuance sur les parties environnantes. L'ongle survient lorsqu'on plonge les mains dans l'eau ou qu'on les tient pendantes; les premières atteintes du froid sont celles qui la produisent le plus facilement. Cet état quasi morbide semble dû à une stagnation du sang dans les capillaires. On y voit tous les premiers symptômes d'une congélation: coloration vive des parties, engourdissement, fourmillement, tendance à l'immobilité. Si la congélation était complète, on observerait la décoloration des parties et le reflux du sang vers le centre circulatoire. Le meilleur moyen de faire disparaître l'ongle, c'est de se frictionner les mains avec de la neige; mais comme on n'en a pas toujours à sa disposition, on peut les frictionner l'une contre l'autre, ou bien les battre contre soi, ou bien encore aller dans un milieu plus chaud. En aucun cas, il ne faut les approcher du feu, car on y éprouverait une cuisson très-incommode et un fourmillement beaucoup plus pénible que l'ongle elle-même.

ONGLET s. m. (on-glé — rad. *ongle*). Techn. Bande de papier, de parchemin, ou repli d'un feuillet, sur lequel les relieurs colent, dans un livre, les estampes, les cartes et les cartons : Les cartes de la plupart des atlas sont montées sur ONGLET. L'angle dont l'ouverture égale la moitié d'un angle droit ou 45° : Assemblage à ONGLET ou en ONGLET. ONGLETS qui ne sont pas d'équerre. Couper, tailler d'ONGLET. Les baguettes de cadres se coupent à ONGLET. L'échancrure pratiquée sur le plat d'une règle de fer ou de bois, sur le bout d'une bande de marbre. Petite entaille à la lame d'un couteau ou d'un canif, ayant pour but d'aider à saisir la lame avec l'ongle, lorsqu'on veut l'ouvrir. Entaille qu'on pratique dans la couverture d'une boîte afin qu'elle se coule, afin qu'on puisse la tirer. Petit burin plat en losange, appelé aussi ONGLETTE, dont se servent les serruriers et les graveurs sur métaux. De dont les brodeuses font usage pour diriger l'aiguille à crochet. Partie de la fressure d'une bête de boucherie, qui tient au mou et au foie.

— Typogr. Sorte de carton à deux pages, que l'on ajoute à un livre pour remplacer un feuillet enlevé parce qu'il contenait quelque faute ou quelque passage à changer.

— Géom. Partie du volume d'un corps rond comprise entre deux plans passant par l'axe de ce corps : ONGLET sphérique, conique, cylindrique.

— Méd. Pellicule blanchâtre de l'œil, qui, du grand angle, s'étend vers la cornée transparente en forme d'ongle.

— Hist. nat. Nom donné, par quelques auteurs, à la troisième paupière des oiseaux et de certains mammifères.

— Entom. Epine saillante et roide, que l'on voit au bord externe de l'aile d'un grand nombre de diptères.

— Ornith. Espèce de tangara de l'Amérique du Sud.

— Bot. Partie brusquement rétrécie qui existe à la base des pétales de certaines fleurs, telles que la giroflée, l'oeillet, etc. : Les pétales dépourvus d'ONGLETS sont dits sessiles. (C. d'Orbigny.)

— Arboric. Partie du rameau qu'on laisse au-dessus de l'œil qui règle la taille.

— Encycl. Art vétér. Les quadrupèdes mammifères et les oiseaux sont pourvus d'une troisième paupière qui ne se rencontre pas dans l'homme, que l'animal ramène à volonté au devant de l'œil, de manière à le recouvrir même entièrement, et qui paraît destinée à l'essuyer, à le garantir de l'impression d'une lumière trop vive et de l'action des corps extérieurs. C'est cette membrane que Vitet et Cuvier appellent troisième paupière, Bourgelat membrane clignotante, Lafosse ongle et Girard paupière nasale. Elle est semi-lunaire, ferme et a pour base un corps cartilagineux entouré de graisse; elle est recouverte par une membrane muqueuse qui fait partie de la conjonctive, aux affections de laquelle elle participe.

Ce corps peut, dans quelques cas, devenir le siège d'une inflammation aiguë, d'une infiltration, et le cartilage qui en fait la base peut s'ulcérer.

L'inflammation aiguë de la troisième paupière est toujours liée à l'ophthalmie (voy. ce mot). Elle peut résulter d'une violence extérieure. Elle devient parfois chronique en très-peu de temps sur le cheval, le bœuf et le chien. Chez le premier de ces animaux, elle est due à des coups de fouet ou de dents, des ophthalmies répétées devenues chroniques. Dans le bœuf, elle est le plus souvent la conséquence de coups d'aiguillon, de sabot, de cornes, et de toutes les causes ordinaires des ophthalmies. Dans le chien, elle procède des immersions fréquentes dans l'eau froide pendant les grandes chaleurs, et de la maladie particulière au jeune âge de cet animal.

L'infiltration de la troisième paupière est ordinairement la conséquence de l'inflammation chronique de cette membrane. De même que l'inflammation, l'infiltration est quelquefois suivie de la carie du cartilage. Cette dernière n'est autre chose qu'un ulcère du cartilage. M. Leblanc décrit ainsi la lésion dont il s'agit :

On s'aperçoit de son existence à une ou plusieurs taches livides, blanchâtres, parsemées de quelques points noirs ou verdâtres; plus tard, la conjonctive s'ulcère vis-à-vis de la tache, que la transparence de la membrane permettait de voir; la sanie et les débris du cartilage trouvant une sortie s'échappent par suite des mouvements multipliés du globe de l'œil. Le contact de l'air agit à cette époque avec toute l'influence dont il est capable; la carie fait des ravages, détruit une partie de la substance cartilagineuse, dont le reste a une nuance jaunâtre, et le corps a perdu la presque totalité de sa vitalité.

Lorsque l'inflammation de la troisième paupière est aiguë, on peut la calmer par les moyens antiphlogistiques ordinaires, tels que ceux qui sont indiqués pour le traitement de l'ophthalmie; mais ces moyens n'empêchent pas toujours l'inflammation de devenir chronique, ni l'infiltration de la paupière nasale, ni la carie du cartilage. Si donc ces moyens ont été sans effet utile, il faut avoir recours aux répercussifs astringents, tels que l'eau de roses, l'infusion de fleurs de sureau, la décoction de feuilles de ronce ou de plantain, additionnée de 8 grammes de sous-acétate de plomb liquide (extrait de Saturne) par litre. Enfin, si l'état chronique est tout à fait caractérisé, on peut tenter l'application locale de la pommade de Janin, qu'on applique une ou deux fois par jour au bord interne des paupières, et l'on continue pendant quelques jours. Si, malgré les soins les plus suivis, le cartilage tend à s'ulcérer, les moyens précédents sont généralement sans effet, de même que les dérivatifs que l'on a conseillé d'y ajouter. Le seul parti à prendre, dans ce cas, est de faire l'excision de la portion plus ou moins considérable de la troisième paupière qui excède la caroncule lacrymale.

— Géom. Onglet sphérique. Dans la figure ci-dessous, l'onglet est la partie ABCDG comprise entre les deux plans ABCG et ABED. La base de l'onglet est la partie BCE comprise entre les mêmes plans.

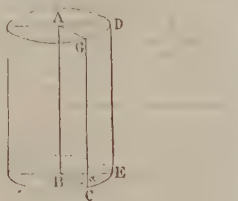


Fig. 1.

La surface latérale d'un onglet cylindrique a pour mesure le produit du développement de l'arc CE par la hauteur GG. Si r est le rayon BC, on a, pour la longueur de l'arc CE,

$$\frac{2\pi r}{360}$$

α étant l'angle que font les plans ABCG et ABED; on a donc, pour la surface de l'onglet,

$$S = \frac{2\pi r}{360} h,$$

h étant égal à CG.

Le volume d'un onglet cylindrique a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur, c'est-à-dire la surface de sa base triangulaire BCE multipliée par CG. La surface S de cette base est

$$S = \frac{BC + CE}{2} = \frac{\pi r^2}{360}$$

d'où le volume de l'onglet cylindrique est égal à

$$V = \frac{\pi r^2}{360} h.$$

Un onglet conique, SBEC, est la partie d'un cône droit à base circulaire comprise entre deux plans SBE, SBC, conduits suivant l'axe SB. La base de l'onglet est la partie BEC de la base du cône comprise entre les mêmes plans.

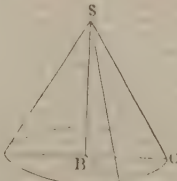


Fig. 2.

La surface latérale d'un onglet conique droit a pour mesure le produit de la moitié du développement de son arc EC par le côté SE. Ainsi, en conservant les mêmes notations que pour l'onglet cylindrique, on a

$$S = \frac{2\pi r}{360} l,$$

l étant le côté ou la génératrice SE.

Le volume d'un onglet conique a pour mesure le tiers du produit de sa base par sa hau-

teur SB. La surface de cette base étant égale à

$$S = \frac{\pi r^2}{360}$$

on a pour le volume

$$V = \frac{1}{3} \frac{\pi r^2}{360} h.$$

Un onglet sphérique est la partie de sphère AOFBC comprise entre deux plans AFB, AFC, qui se rencontrent suivant un diamètre. L'angle dièdre que font ces plans est l'angle de l'onglet. Un onglet sphérique est droit, aigu ou obtus, selon que son angle est droit, sphérique ou obtus. Deux grands cercles dont les plans sont perpendiculaires entre eux partagent la sphère en quatre onglets droits égaux entre eux.

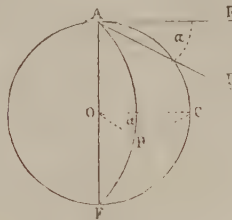


Fig. 3.

La surface latérale d'un onglet sphérique, n'étant autre chose qu'un fuseau sphérique, est égale au développement de l'arc BC correspondant à son angle COB, multiplié par le diamètre 2R de la sphère. Ce développement est

$$\frac{2\pi R\alpha}{360}$$

la surface de l'onglet sphérique est donc

$$S = 4\pi R^2 \frac{\alpha}{360}$$

Le volume d'un onglet sphérique est

$$V = \frac{3\pi R^3}{4 \cdot 360} \alpha$$

ONGLETÉ, ÉE adj. (on-gle-té — rad. *onglet*). Bot. Qui est pourvu d'un onglet : Pétales ONGLETÉS.

ONGLETTE s. f. (on-gle-te — rad. *onglet*). Techn. Petit burin plat à l'usage des serruriers et des graveurs sur métaux. L'échancrure pratiquée sur le dos d'un couteau ou d'un canif. On dit aussi ONGLET dans les deux sens.

ONGLIER s. m. (on-glié — rad. *ongle*). Sorte d'étui dans lequel on tient divers objets employés à la toilette des ongles.

ONGLON s. m. (on-glon — rad. *ongle*). Mamm. Corne qui enveloppe chacun des doigts des ruminants et des autres animaux à pied fourchu : ONGLONS de bœuf, de mouton, de sanglier, de cochon.

— Erpét. Ecaille qui enveloppe l'extrémité des doigts de la tortue.

ONGLOUS (LES), hameau de France (Hérault), comm. de Marseillan; 55 hab. Les Onglois, dit M. Ad. Joanne, se composent uniquement de la maison du garde-piote du canal du Midi et de la station du chemin de fer. C'est une langue de terre haute à peine, en certains endroits, de 0m,50 au-dessus de la mer, sans arbres, sans végétation, exposée à tous les vents, ayant à l'E. la Méditerranée, à l'O. l'étang de Thau. L'entrée du canal du Midi est indiquée par deux belles jetées en grosses pierres de taille.

ONGO s. m. (on-go). Ichtyol. Poisson du genre holocentre, qui vit dans les mers du Japon.

ONGOLO, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, ch.-l. du territoire de son nom, dans le district de Nellore et Ongole, à 80 kilom. O.-N.-O. de Nellore.

ONGOU, fameux temple bouddhiste du royaume de Cambodge, situé au milieu d'épaisses forêts pleines de lions et de tigres, près du grand lac Toul-Sap, que traverse le fleuve Mekon avant de se jeter dans la mer. D'après une légende locale, le temple d'Ongou aurait été bâti par des anges. La masse imposante de cet édifice rappelle les monuments égyptiens. Par son étendue, on le croirait volontiers dû au travail de plusieurs générations; mais il semble bien, par son unité, la conception d'un seul esprit. Il est de forme rectangulaire. Sa muraille extérieure est protégée par un fossé énorme. Du côté du N., une magnifique chaussée bordée de colonnes conduit à la porte d'entrée, qui peut avoir une hauteur de cinq étages. Une seconde chaussée, plus élevée que la première, conduit à une plate-forme qui sert de vestibule au temple proprement dit. Ce monument se compose lui-même de trois enceintes concentriques, surélevées chacune de 15 ou 20 pieds au-dessus du niveau de la précédente, de façon à donner à l'ensemble une forme pyramidale.

La première enceinte, flanquée de tours, est percée de trois portes sur chacune de ses faces. Elle est entourée par une galerie cou-

verte de haut en bas de figures sculptées représentant des personnages et des animaux. Les pilastres sont ornés de nombreuses statues de femmes; on n'y voit aucune statue d'homme. Les piliers sont bien proportionnés et supportent une frise toute couverte de sculptures. Le serpent à sept têtes se retrouve sur toutes les corniches. Ces détails disent assez, par leur magnificence, quel était le degré de civilisation des anciens habitants du Cambodge.

ONGUÉAL, ALE adj. V. **UNGUÉAL**.

ONGUENT s. m. (on-gan — lat. *unguentum*; de *ungere*, oindre). Pharm. Médicament de consistance molle, pour l'usage externe, ayant pour base un corps gras : ONGUENT rosat. ONGUENT divin. ONGUENT mercuriel. ONGUENT populeum. ONGUENT basilicon. ONGUENT pour la brûlure.

— Nom donné par les anciens à des drogues aromatiques et à des essences dont ils faisaient usage pour se parfumer, ou pour embaumer les corps : Madeleine versa une boîte d'ONGUENT sur les pieds de Notre-Seigneur; les trois Maries apportèrent des ONGUENTS précieux pour embaumer son corps. (Acad.)

— Pop. Onguent de courrier, Suif de chandelle fondu et versé dans de l'eau, dont les courriers se servent pour soigner les blessures causées par une longue marche. Onguent pour la brûlure, Moyen de prévenir certains accidents ou d'y remédier :

Fuyez Paris, n'allez point à la cour,
Si vous n'avez d'onguent pour la brûlure.

VOLTAIRE.

Les protestants n'ont pas trouvé
D'onguent pour la brûlure.

BÉRANGER.

Il Onguent miton mitaine, Remède qui ne fait ni bien ni mal; expédient inutile : Tout ça, comme dit l'autre, n'a été que de l'ONGUENT MITON MITAINE. (Moi.)

— Il n'y a point d'onguent qui le puisse guérir, Se dit d'une affaire désespérée, ou d'une personne qu'il est impossible de rappeler à la santé.

— Prov. Dans les petites boîtes sont les bons onguents, Se dit pour flatter les gens de petite taille, en faisant entendre que le désavantage qu'ils ont sous ce rapport est souvent compensé par un grand mérite.

— Argot. Argent.

— Arboric. Onguent de Saint-Fiacre, Mélange de bouse de vache et d'argile, dont on se sert pour recouvrir et panser les plaies des arbres : L'amateur des arbres fruitiers a toujours en réserve une certaine quantité d'ONGUENT DE SAINT-FIACRE. (Rozier.)

— Encycl. Pharm. On désigne sous le nom d'onguents des préparations pharmaceutiques composées de corps gras et de substances résineuses. Ils ont une consistance analogue à celle de l'axonge et se liquéfient à la chaleur de la peau. On les prépare en faisant fondre ensemble les matières grasses et résineuses; on passe à travers un linge et l'on agite jusqu'à parfait refroidissement. On applique les onguents sur les plaies ou les ulcères qui ont besoin d'être stimulés pour arriver à la cicatrisation, ou bien encore sur les abcès ouverts pour en hâter la suppuration. Souvent aussi on les emploie en frictions. Dans la composition des onguents, la matière active est la térébenthine et les substances résineuses.

Le nombre des onguents, très-grand autrefois, est aujourd'hui considérablement diminué. Les principaux sont les suivants :

— Onguent d'althéa. Il se compose de : huile de fenugrec, 8; cire jaune, 2, poix-résine, 1. On fait liquéfier la poix et la cire dans l'huile et on ajoute la térébenthine.

— Onguent d'arcéus ou baume d'arcéus. Il contient : suif de mouton, 4 parties; térébenthine, 3; résine élemi, 3; axonge, 2. On ajoute la térébenthine après la liquéfaction de la résine et des matières grasses.

— Onguent astringent ou pommade virginal. Il comprend : noix de cyprès, noix de galle, fleurs de sumac, mastic, fleurs de grenade, 1 partie de chacun, et pommade rosat, 18 parties.

— Onguent basilicon ou suppuratif ou onguent de l'abbé Pipon. V. **BASILICON**.

— Onguent blanc de Rhazès. C'est un mélange de 1 partie de carbonate de plomb pulvérisé et de 5 parties d'axonge ramollie à une douce chaleur.

— Onguent citrin. Il se compose de 30 grammes de mercure très-pur et de 45 grammes d'acide azotique à 32°, qu'on fait dissoudre ensemble et qu'on joint à 500 gr. de graisse et autant d'huile d'olive.

— Onguent égyptiac. V. **ÉGYPTIAC**.

— Onguent emplastique. V. **EMPLASTRE**.

— Onguent ou pommade épispastique. V. **EPISPASTIQUE**.

— Onguent gris. Il est formé du mélange de 1 partie d'onguent napolitain et de 3 parties d'axonge. On l'emploie contre la vermine.

— Onguent de la mère ou de la mère Thècle. Pour l'obtenir, on fait liquéfier ensemble : huile d'olive, 500 grammes; beurre frais, axonge, suif, cire jaune, 250 grammes; puis on ajoute 250 grammes de litharge porphyrisée, et, après avoir fait cuire la masse jusqu'à

ce qu'elle soit d'un brun noirâtre, on y mêle 60 grammes de poix purifiée. Cet onguent suppuratif a été inventé par la mère Thècle, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris.

— **Onguent naphtolique ou mercuriel.** On le prépare en mêlant avec de l'axonge lavée parties égales de mercure très-pur, et l'on triture jusqu'à extinction complète du métal.

— **Onguent nutritif ou nutritif.** C'est un siccatif pour les plaies, qui se compose de vinaigre blanc, de litharge et d'huile rosat.

— **Onguent de pompholyx.** Cet emplâtre dessiccatif comprend de l'huile rosat, de la cire jaune, du suc de morelle, de l'oxyde de zinc ou pompholyx, de l'oxyde de plomb et de l'encens.

— **Onguent populéum.** Il se compose de : bourgeons de peuplier, 3 parties; feuilles vertes de pavots, de belladone, de jusquiame, de morelle, 2 parties de chacun; axonge, 16. On pile les plantes et on les fait cuire dans la graisse jusqu'à consommation d'humidité. Cet onguent est d'un beau vert et d'une odeur très-aromatique. On l'emploie beaucoup pour calmer les douleurs causées par les hémorroides.

— **Onguent de styrax.** Sa composition est la suivante : colophane, 4 parties; résine élemi, 2; cire jaune, 2; styrax liquide, 3; huile de noix, 3. On ajoute le styrax par petites parties aux autres matières en fusion.

— **Onguent de tutie.** Il se compose d'un mélange de : oxyde de zinc sublimé et lavé, 8 grammes; onguent rosat, 26 grammes; beurre lavé à l'eau de roses, 26 grammes.

— **Arboric. Onguent de Saint-Fiacre.** L'onguent de Saint-Fiacre, ainsi nommé en l'honneur du patron des jardiniers, est un mélange de bouse de vache ou de bœuf avec de l'argile ou toute autre terre tenace; pour lui donner plus de consistance, on y ajoute souvent des balles de blé ou d'orge; quand le tout a été bien corroyé, on obtient une pâte peu sujette à se gercer. On s'en sert pour recouvrir les plaies faites aux arbres par la greffe ou par la taille, et surtout par la suppression des grosses branches. Cet onguent soustrait la plaie au contact de l'air, préserve les couches ligneuses du hâle et du dessèchement et permet à l'écorce de s'étendre, de manière à recouvrir la partie dénudée. On évite ainsi la pourriture et la formation de ces trous qui nuisent à la végétation et enlèvent toute valeur au bois de la tige.

Onguent pour la brûlure ou Secret pour empêcher les Jésuites de brûler les livres. Pamphlet en vers, publié par Barbier d'Aucourt, sous le voile de l'anonymat (1670). Venu après les *Provinciales*, après le *Tartuffe*, le pamphlet a pourtant son intérêt et atteste la vivacité des haines soulevées par les jésuites dans leur querelle contre les jansénistes. Il n'est sorte de reproches et d'injures qui ne leur soit adressées dans cet opuscule; les sept péchés capitaux semblent avoir fait élection de domicile chez eux. Ce fut l'arrêt solennel par eux contre un livre hostile, les *Desseins des jésuites* (1663), condamné au feu sur leur requête, qui inspira à Barbier d'Aucourt son *Onguent pour la brûlure*. Le titre est bizarre; l'exécution ne répond pas à la promesse. Ce fameux onguent ou antidote, le pamphlétaire le trouve dans la lecture même des livres en vogue des jésuites; il prend les docteurs en renom, le Père d'Arrouy, le Père Lemoine, le Père Brisacier, et s'amuse à versifier les passages les plus sugrénus de leurs livres. L'un a dit que les jésuites étaient une société d'anges, des esprits d'aigle, des modèles de chevalerie, des foudres de guerre; l'autre, le Père Lemoine, le lyrique de la société, a fait des bouquets à Chloïris, compare la pudeur de Delphine à celle des chérubins,

Qui, dans leurs flammes mutuelles,
Font du mouvement de leurs ailes
Un étrenail à leur chaleur!

Le pamphlet cite à sa barre toutes leurs productions, le *Livre des jésuites*, les *Pentures morales*, la *Dévotion aisée*, l'*Avis*, l'*Œuvre*, et, montrant leur ineptie, s'en fait un arme pour défendre contre eux la libre parole. L'épisode le plus curieux est le récit, sans doute exagéré, d'une petite fête dramatique, donnée au collège de Clermont en 1663, une comédie-ballet, le *Ballet de la Vérité*, composé par les révérends Pères et qui, s'il faut en croire le pamphlet, était assez lesté pour des prêtres. Sous prétexte de montrer toute la laideur du vice, un sorcier et une sorcière, à moitié nus (le pamphlet dit tout à fait nus), se livrent sous les yeux de l'assistance à une pantomime un peu trop expressive. Et il y avait des dames, s'écrit naïvement Barbier d'Aucourt! Nous voudrions bien croire qu'il a exagéré, mais de son temps on pensait qu'il était impossible de calomnier les jésuites.

ONGUENTAIRE adj. (on-gan-tè-re — rad. onguent). Pharm. Qui tient de l'onguent, qui en a les caractères : *Préparation ONGUENTAIRE*. || Peu usité.

ONGUICULE s. m. (on-gui-kule — lat. *unguiculus*, dimin. d'*unguis*, ongle). Zool. Petit ongle.

ONGUICULÉ, **ÉE** adj. (on-gui-kulé — du lat. *unguiculus*, dimin. d'*unguis*, ongle). Mamm. Se dit des mammifères qui ont la dernière phalange des doigts protégée à la face supé-

rieure par un ongle : *Les édentés semblent établir le passage zoologique entre les mammifères ONGUICULÉS et les mammifères ONGULÉS*. (L. Figuiet.) || s. m. pl. Grande division des mammifères, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus; tels sont les himones, les quadrumanes, les carnassiers, etc.

— Moll. *Opercule onguiculé*, Opercule ovale, et plus ou moins long.

— Entom. *Palpe onguiculée*, Palpe composée de plusieurs articles, dont le dernier affecte la forme d'un ongle.

— Bot. Qui est pourvu d'onglets : *Pétales ONGUICULÉS*.

— Comm. *Myrrhe onguiculée*, Myrrhe dont les gros morceaux semblent marqués de coups d'ongle à l'intérieur.

ONGUICURE s. (on-gui-kure — du lat. *unguis*, ongle; *curo*, je soigne). Personne qui fait profession de nettoyer et d'entretenir les ongles.

ONGUIFORME adj. (on-gui-for-me — du lat. *unguis*, ongle, et de *forme*). Hist. Nat. Qui a la forme d'un ongle.

ONGULE s. f. (on-gu-le — du lat. *ungula*, ongle). Anat. Enveloppe cornée, formant le sabot des solipèdes.

ONGULÉ, **ÉE** adj. (on-gulé — du lat. *ungula*, ongle). Anat. Qui a la forme d'un ongle.

— Mamm. Se dit des mammifères qui ont la dernière phalange entièrement revêtue d'un ongle, tels que les ruminants et les pachydermes : *Les édentés semblent établir le passage zoologique entre les mammifères onguiculés et les mammifères ONGULÉS*. (L. Figuiet.) || s. m. pl. Grande division des mammifères, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus. || On dit aussi ONGULOGRAPES.

ONGULINE s. f. (on-gu-li-ne — dimin. du lat. *ungula*, ongle). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, voisin des lucines, et dont l'espèce type vit sur les côtes du Sénégal : *On connaît des ONGULINES fossiles des terrains tertiaires*. (Dujardin.)

— Encycl. Les *ongulines* sont des mollusques à coquille longitudinale ou transverse, irrégulière, à deux valves presque égales, à charnières assez marquées et échancrées, à charnière formée par une dent cardinale, courte et un peu bilobée sur chaque valve, avec une fossette oblique et marginale, dans laquelle s'insère un ligament extérieur. L'animal est complètement inconnu, et la coquille elle-même, à cause sans doute de sa rareté, n'a pas été suffisamment observée. L'espèce type vit sur la côte du Sénégal, où elle se creuse une habitation dans les pierres calcaires, à la manière des pétricoles et des autres coquilles perforantes; il en résulte des variations de forme de la coquille qui se moule sur la cavité, variations regardées par plusieurs auteurs comme autant d'espèces distinctes. On a constaté aussi la présence d'*ongulines* fossiles dans les terrains tertiaires.

ONI, ville et forteresse de la Russie d'Asie, province d'Imérétie, district de Ratcha, au confluent du Rioni et du Djedjo, et à 80 kilom. N.-E. de Outais.

O'NIAL, roi irlandais. V. O'NEILL.

ONIAS ou **OZIAS** ^{ter}, en hébreu *Force du Seigneur*, grand prêtre des Juifs. Il gouverna les Hébreux de 321 à 300 av. J.-C. et laissa un fils, Simon le Juste, qui lui succéda.

ONIAS II, grand prêtre des Juifs. Petit-fils du précédent, il exerça le pouvoir de 241 à 229. Il était très-avare et faillit amener un conflit entre l'Égypte, à laquelle les Hébreux payaient un tribut, et sa patrie, en refusant de solder sur ses deniers personnels, comme cela se faisait d'habitude, le tribut en question. Les Juifs allaient le déposer lorsque Joseph, son neveu, se rendit auprès de Ptolémée et prit à ferme les tributs que payaient la Judée et la Syrie. On accusa Onias d'avoir chargé son neveu de cette négociation et d'avoir voulu, par ce procédé, faire payer à tous les Juifs un tribut que le grand prêtre devait payer seul et sur ses ressources personnelles. Il eut un fils qui lui succéda sous le nom de Simon II.

ONIAS III, grand prêtre des Juifs, assassiné en 167 av. J.-C. Il succéda comme grand prêtre à son père Simon II vers 200 avant notre ère. Onias acquit la vénération universelle par ses vertus, sa justice et sa piété. Mais un certain Simon, chargé de la garde du temple, ayant vu le grand prêtre s'opposer à ses invasions, fit avertir Séleucus, roi de Syrie, que le temple de Jérusalem renfermait d'immenses trésors, dont Onias usait selon ses caprices. Le roi envoya aussitôt un de ses ministres, Heliodore, pour saisir le trésor caché. Lorsque Onias apprit le motif du voyage de l'envoyé royal, il lui représenta que le trésor en question se composait de sommes mises en dépôt dans le temple par les citoyens de Jérusalem. Heliodore ne tint aucun compte de cette explication; mais, à peine fut-il entré dans le temple, dit la tradition, qu'un cavalier, revêtu d'une armure brillante, se précipita sur lui et le foula aux pieds de son cheval, tandis que deux jeunes gens le frappaient de verges. Heliodore ne

dut la vie qu'aux prières d'Onias. Simon ne manqua pas d'accuser le grand prêtre des troubles qui avaient éclaté à Jérusalem pendant le séjour d'Heliodore, et Onias crut devoir aller trouver Séleucus pour se justifier. Sur ces entrefaites, le roi de Syrie mourut, et Jason, frère d'Onias, parvint à lui enlever la grande sacrificature en promettant, pour prix de cette faveur, de verser chaque année, au trésor royal, une somme considérable. Jason fut déposé à son tour de cette charge par son frère Ménélaus, qui en offrit plus d'argent et qui vendit une partie des vases du temple pour acquiescer à sa promesse. Pendant ce temps, Onias s'était réfugié dans un asile sacré près de Daphné, faubourg d'Antioche. Rempli de douleur de voir la grande sacrificature à l'encan et le temple dépouillé, il crut devoir prévenir Andronicus, lieutenant d'Antiochus, des vols commis dans le temple. Mais Andronicus, corrompu par l'or du nouveau grand prêtre, se débarrassa d'un concurrent importun en le faisant mettre à mort. Son fils, Onias IV, perdit, par la mort violente d'Onias III, tout espoir de lui succéder et partit en Égypte, où il devint un des favoris de Ptolémée Philométor. Ce prince, satisfait des services que lui rendait Onias IV, lui permit de bâtir un temple juif dans la préfecture d'Héliopolis (150). Il s'éleva dans le voisinage de ce temple une ville qui prit le nom d'Onion, de celui d'Onias. A la mort de Philométor, Onias fut livré au supplice par son successeur, Ptolémée Physcon.

ONIHOU, île de l'Océanie (Polynésie), la plus occidentale des îles Sandwich, dans le grand Océan équinoxial, par 21° 46' de latit. N. et 162° 33' de longit. O. Un canal de 22 kilom. de largeur la sépare d'Altonai; 30 kilom. du N. au S.

ONIL, bourg d'Espagne, province et à 39 kilom. d'Alicante, entre des montagnes; 3,000 hab. Fabriques de draps renommées; poteries, tanneries, carrières de plâtre.

ONIROCRITE s. m. (o-ni-ro-kri-te — gr. *onirocrítês*, de *oneiros*, songe, et de *kritês*, juge). Art divin. Celui qui expliquait les songes, chez les anciens.

ONIROCRITIE s. f. (o-ni-ro-kri-ti — du gr. *oneiros*, songe; *kritês*, juge). Art divin. Interprétation des songes, art d'interpréter les songes.

— Encycl. V. SONGE.

ONIROCRITIQUE adj. (o-ni-ro-kri-ti-ke — rad. *onirocritie*). Art divin. Qui a rapport à l'onirocritie : *Méthode ONIROCRITIQUE*.

— Myth. gr. Epithète de Mercure.

— s. m. Hist. Membre de la deuxième classe des mages, chez les Perses.

— s. f. Syn. d'ONIROCRITIE.

ONIRODYNE s. f. (o-ni-ro-di-ne — du gr. *oneiros*, songe; *odynê*, douleur). Pathol. Douleur ressentie en songe; cauchemar.

ONIROGONE s. f. (o-ni-ro-go-ne — du gr. *oneiros*, songe; *gonê*, génération). Pollution nocturne. || On dit aussi ONIROGYNE et ONIROPOLESE.

ONIROMANCIE s. f. (o-ni-ro-man-si — du gr. *oneiros*, songe; *mantheia*, divination). Art divin. Art d'interpréter les songes.

ONIROMANCIEN, **ienne** adj. (o-ni-ro-man-si-en, i-en — rad. *oniromancie*). Art divin. Qui a rapport à l'oniromancie : *Pratiques ONIROMANCIENNES*.

— Substantif. Personne qui pratique l'oniromancie.

ONIROPOMPE s. m. (o-ni-ro-pom-pe — du gr. *oneiros*, songe; *ponpê*, envoi). Myth. gr. Nom donné à Esculape par les habitants d'Égée.

ONIROSCOPIE s. f. (o-ni-ro-sko-pi — du gr. *oneiros*, songe; *skopê*, j'examine). Guide des songes.

ONIROSCOPIQUE adj. (o-ni-ro-sko-pi-ke — rad. *oniroscopie*). Qui appartient, qui a rapport à l'oniroscopie : *Études ONIROSCOPIQUES*.

ONIS (DON LOUIS DE), diplomate espagnol, né dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans la province de la Manche. Lors de l'invasion des Français en Espagne (1808), il se prononça contre Napoléon, fut, dit-on, l'auteur du fameux manifeste que Cevallos publia en 1809 comme son propre ouvrage et reçut, cette même année, de la junte suprême d'Espagne, la mission de se rendre aux États-Unis en qualité de ministre plénipotentiaire. Bien que le président Madison eût refusé, à son arrivée, de lui reconnaître son caractère officiel, il ne résida pas moins dans ce pays, où il ne fut formellement reconnu qu'à la fin de 1815, longtemps après que Ferdinand eût repris possession du trône d'Espagne. Il renouvela alors les protestations qu'il avait déjà faites contre la saisie de Mobile et des deux Florides par les Américains, se plaignant aussi inutilement de la piraterie organisée à Baltimore et dans d'autres ports de l'Union contre la navigation espagnole, et se décida enfin, lorsque les Florides, à signer avec le gouvernement des États-Unis un traité délimitatif qui reconnaissait la cession de ces territoires en échange du Texas (1819). Mais ce traité ne fut pas ratifié par le roi d'Espagne et Onis revint dans la Péninsule. Après de vains ef-

forts pour démontrer aux ministres de Ferdinand qu'il était de l'intérêt de l'Espagne de ratifier ce traité, qui mettait un terme aux réclamations de l'Espagne, et qui pouvait seul engager le cabinet de Washington à retarder la reconnaissance des nouvelles républiques d'Amérique, Onis prit le parti du silence. Envoyé peu après à Naples comme ministre plénipotentiaire, il passa au même titre à Londres, lors de la révolution constitutionnelle de 1820, dont il se déclara partisan, fit tous ses efforts pour amener le cabinet britannique à s'opposer à l'intervention de la France et fut destitué après le rétablissement du pouvoir absolu en 1823. Depuis cette époque, Onis vécut dans la retraite et mourut obscurément. Ce diplomate a publié aux États-Unis, en 1810 et en 1812, sous le pseudonyme de *Vernon*, des lettres très-piquantes dans lesquelles il attaque très-vivement la conduite du gouvernement américain relativement à l'Espagne. Onis a écrit, en outre : *Mémoire sur les négociations entre l'Espagne et les États-Unis d'Amérique qui amenèrent le traité de 1819* (Madrid, 1820).

ONISCIDE adj. (o-niss-si-de — du gr. *oniskos*, cloporte; *idea*, forme). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre cloporte. || On dit aussi ONISCIFORME et ONISCIENT, **ienne**.

— s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, ayant pour type le genre cloporte. || On dit aussi CLOPORTIDES.

ONISCIE s. f. (o-niss-si — du gr. *oniskos*, cloporte). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des cassidaires, et comprenant six espèces vivantes, plus deux espèces fossiles des terrains tertiaires : *Les ONISCIES habitent les mers des pays chauds*. (Dujardin.)

ONISCODE s. f. (o-ni-sko-de — du gr. *oniskos*, cloporte). Crust. Genre de crustacés isopodes, dont l'espèce type vit sur les côtes de l'Angleterre.

ONISOGRAFIE s. f. (o-ni-sko-gra-fi — du gr. *oniskos*, cloporte; *graphô*, je décris). Zool. Histoire des cloportes.

ONISOGRAFIQUE adj. (o-ni-sko-gra-fi-ke — rad. *onisographie*). Zool. Qui a rapport à l'onisographie : *Études ONISOGRAFQUES*.

ONISCUS s. m. (o-niss-kuss — mot lat. formé du gr. *oniskos*, même sens, proprement petit âne). Crust. Nom scientifique du genre cloporte.

ONITE s. m. (o-ni-te — du gr. *onitis*, onites, fumier d'âne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, comprenant plus de trente espèces, presque toutes originaires d'Europe ou d'Afrique : *La taille des ONITES est au-dessous de la moyenne*. (Chevrolat.) || On dit aussi ONITIS.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre labre.

— Encycl. Les *onites* ont beaucoup d'analogie avec les bousiers, mais ils s'en distinguent par leurs palpes labiales, dont le second article est notablement plus long que le premier et le troisième. La forme générale est aussi plus allongée et moins ovale. Leur tête s'embolte postérieurement dans le corselet, qui est grand, convexe, un peu plus large et plus court que les élytres; l'abdomen est aplati. On trouve surtout les *onites* dans les parties chaudes de l'ancien continent; quelques-uns habitent le midi de la France. On les rencontre, comme les bousiers, dans les fientes des animaux; il creusent des trous dans la terre sous les bouses, s'y enfoncent pour y déposer leurs œufs et s'y provisionnent nécessaires aux larves qui en naîtront. Nous citerons, en particulier, l'*onite* bison, long d'un peu plus de 0m,01 et entièrement noir; il se trouve dans le midi de l'Europe.

ONITICELLE s. m. (o-ni-ti-sé-le — dimin. d'*onite*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, comprenant environ vingt-cinq espèces, presque toutes de l'ancien continent.

— Encycl. Les *onitelles* sont des insectes de taille moyenne, à corps oblong et aplati en dessus; leurs palpes labiaux ont que deux articles apparents; l'écusson est distinct et l'abdomen plus long que large; les élytres offrent souvent à l'extrémité quelques poils en forme de soie; le corselet est aussi long que large. Les *onitelles* sont répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe, mais surtout de l'ancien continent. Ils vivent dans les matières excrémentielles, de préférence dans les bouses de vaches, de chevaux et d'autres animaux; on ne les trouve que rarement dans les fumiers et les excréments humains. Nous citerons, comme type, l'*onitelle* flavipède ou à pieds jaunes, dont la taille varie, mais n'atteint jamais 0m,01; il est d'un brun plus ou moins verdâtre, avec les élytres jaunes saies. On le trouve quelquefois aux environs de Paris.

ONKELOS, fameux rabbin, sur la vie duquel on ne possède aucun détail et que les uns font contemporain de Jésus-Christ, disent qu'il était un talmite, tandis que d'autres croient son existence soit sous le règne d'Adrien, soit à la fin du III^e siècle. Quoi qu'il en soit, On-

kelos est l'auteur d'un *Targum* ou paraphrase chaldéique sur le *Pentateuque*, qu'il composa d'après des interprétations recueillies de la bouche de ses maîtres, Gamaliel, Hillel, Schammaï, etc. Cet ouvrage, dont le style est très-pur et qui n'est pas surchargé d'explications légendaires, est le seul travail de ce genre, avec celui de Jonathan, qui puisse être de quelque utilité pour l'intelligence des livres saints. Il a été inséré dans toutes les Polyglottes et publié un grand nombre de fois. La plus ancienne des éditions connues est celle de Bologne (1482), avec le texte hébreu. Il en existe plusieurs traductions latines, parmi lesquelles nous citerons celle de Paul Fagius (Strasbourg, 1546, in-fol.).

ONKOSINE s. f. (on-ko-zin-ne). Minér. Substance qui se rencontre dans les Alpes de Salzbourg.

— **Encycl.** On a donné le nom d'*onkosine* à un minéral que l'on trouve en morceaux arrondis d'une nuance vert pomme, quelquefois grisâtre ou brunâtre, avec un léger éclat gras. Il est transluide. Sa densité est 2,8, sa dureté 2; sa cassure présente des éclats. Au chalumeau, il se boursoufle et fond en un verre blanc rempli de vides. L'acide sulfurique le dissout; l'acide chlorhydrique ne le dissout pas; il renferme 52,52 pour 100 de silice, 30,88 d'alumine, 3,82 d'oxyde ferreux, 6,38 de potasse et 4,60 d'eau. Un minéral de Ochsenkopf, près de Schwarzenberg, communément regardé comme une agalmatolite et qui contient, d'après John, 55 pour 100 de silice, 30 d'alumine, 1 d'oxyde ferrique, 1,75 de chaux, 6,25 de potasse et 5,5 d'eau, appartient au même type que l'*onkosine*.

ONLAY, village et comm. de France (Nièvre), canton de Moulins-Engilbert, arrond. et à 14 kilom. de Châton-Chinon, à 64 kilom. de Nevers; 740 hab.; culture minérale; vestiges de constructions romaines.

ONLYX s. m. (on-lik). Métrol. Monnaie d'argent taure, valant 1 fr. 25.

ONNAING, bourg de France (Nord), cant., arrond. et à 6 kilom. de Valenciennes; pop., aggl., 3,763 hab. — pop. tot., 3,685 hab.; brasseries; fabriques de chicorée, de pipes, de falence et de sucre.

ONOBIRATES, peuple gaulois qui habitait le Nébozian (Hautes-Pyrénées).

ONOBROME s. m. (on-o-brô-me — du gr. *onos*, âne, *brôma*, aliment). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant des espèces qui croissent en Orient.

ONOBRYCHÉ, ÉE adj. (on-o-bri-ké — rad. *onobrychis*). Bot. Qui ressemble aux *onobrychis*.

— s. f. pl. Tribu de légumineuses, ayant pour type le genre *onobrychis*.

ONOBRYCHIS s. m. (on-o-bri-kiss — du gr. *onos*, âne; *brûkô*, je mange). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe et dans l'Asie centrale, et dont le type est connu sous le nom de sainfoin.

ONOCENTAURE s. m. (on-o-san-tô-re — du gr. *onokentavros*; de *onos*, âne, et de *kentauros*, centaure). Myth. Gr. Monstre moitié homme et moitié âne, regardé comme un génie maléfisant par les anciens.

— Mamm. Ancien nom du gibbon.

ONOCÉPHALE s. f. (on-o-sé-fa-le — du gr. *onos*, âne; *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant huit espèces, dont six vivent au Brésil et deux à Java.

ONOCÉRINE s. f. (on-o-sé-ri-ne). Chim. Substance cristallisable que l'on trouve, en même temps que l'ononine, dans la racine de l'ononide épineuse.

— **Encycl.** L'*onocérine* C₁₂H₁₂O₇ (?) se trouve dans la racine de l'ononide épineuse. La décoction alcoolique concentrée de cette plante le dépose en cristaux colorés que l'on peut purifier en les comprimant, en les lavant avec de l'alcool froid et en les faisant recristalliser dans de l'alcool bouillant; à l'aide du charbon animal. Elle forme des cristaux capillaires entrelacés, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'éther, parfaitement solubles dans l'alcool bouillant et dans l'essence de térébenthine froide. L'*onocérine* fond en un liquide incolore qui se solidifie en une masse cristalline par le refroidissement. Ni l'acide chlorhydrique, ni la lessive de potasse ne l'alèrent. A 100°, le chlore la convertit en chloronocérine (C₁₂H₁₀Cl₂O₇ ?), substance résineuse, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, facilement soluble dans l'éther.

ONOCHERITIS s. m. (on-o-ké-ri-tiss — du gr. *onos*, âne; *choiros*, cochon). Antiq. Monstre moitié âne et moitié cochon, que les païens considéraient comme le dieu des chrétiens.

ONOCHEUS, rivière de Thessalie, affluent du Pénée. Cette rivière fut, suivant la tradition, mise à sec pour permettre le passage de l'armée de Xerxès.

ONOCLEÏE s. f. (on-o-klé — gr. *onokleia*, orcanette). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Nord.

— **Encycl.** L'*onocleïe* sensible est une plante vivace, à souche rameuse et longuement tricante, d'où naissent des frondes ou feuilles de deux formes : les unes stériles, hautes d'environ 0m,50, pennées, à divisions découpées et crénelées; les autres fertiles, consistant en un pétiole long de 0m,30, terminé par des corps arrondis, assez semblables à des baies, disposés sur deux rangs opposés et qui ne sont autres que les organes reproducteurs. C'est une des plus élégantes des fougères de pleine terre; elle convient, moins à l'ornementation des pelouses qu'à la décoration des rocailles, des rochers, des cascades et du bord des pièces d'eau. Un sol léger et tourbeux, frais, humide même, est celui qu'elle préfère; elle est presque aquatique et il faut l'arroser fréquemment. Originaires de l'Amérique du Nord, cette *onocleïe*, type du genre, est appelée *sensible* à cause de l'extrême délicatesse de ses feuilles.

ONOCOLÉ s. f. (on-o-ko-le — gr. *onokolê*, de *onos*, âne, et de *kôlon*, pied). Mythol. Gr. Monstre à pieds d'âne.

ONOCROTALÉ s. m. (on-o-kro-ta-le — gr. *onokrotalê*, proprement sonnette d'âne; de *onos*, âne, et de *krotalos*, sonnette). Ornith. Nom donné par les anciens au pélican, et devenu pour les auteurs modernes le nom scientifique du genre.

ONOD, bourg des États autrichiens (Hongrie), comitat de Borrod, au confluent du Petit-Hernad avec le Sajó; 2,900 hab.

ONOFRI (Antonio), homme d'État et magistrat italien, né à Saint-Marin, vers le milieu du dernier siècle, d'une des familles les plus anciennes de ce petit pays, mort en 1826. élu par ses concitoyens capitaine-régent, c'est-à-dire chef du pouvoir exécutif de la république de Saint-Marin, il exerça ces fonctions lorsque, en 1796, le général Bonaparte, vainqueur des Autrichiens, envoya le célèbre mathématicien Monge vers les habitants de Saint-Marin pour leur exprimer ses sympathies. Admis dans l'Assemblée souveraine du petit État, Monge déclara que dans le cas où un accroissement de territoire paraîtrait nécessaire à la sûreté et à la prospérité de Saint-Marin, Bonaparte s'empres- serait d'accéder à ce désir. Onofri, se faisant l'interprète de ses concitoyens, remercia Monge des intentions du général et refusa.

« Retournez auprès du héros qui vous envoie, dit-il, portez-lui le libre hommage de notre admiration et de notre gratitude; dites-lui que la république de Saint-Marin, contente de la circonscription de son territoire et de sa modeste existence, n'a garde d'accepter l'offre généreuse que lui a faite et de concevoir les vœux ambitieux d'un agrandissement qui pourrait, avec le temps, compromettre sa liberté; mais que ses citoyens devront tout à la générosité de la république française et de son invincible général, s'ils obtiennent d'assurer le bien public par l'extension des rapports de leur commerce auquel ce bien est étroitement uni, et cela aux conditions les plus favorables à leur subsistance. » Grâce à ce langage plein de sagesse, la république de Saint-Marin resta petite, mais intacte. Si l'offre de Bonaparte avait été acceptée, il est plus que vraisemblable que la petite république eût été détruite par représailles lors du remaniement territorial de 1815. Frappés de la sagesse de leur chef, les habitants de Saint-Marin lui élevèrent, après sa mort, un mausolée monumental dans l'église neuve.

ONOFRIE s. f. (on-o-fri-te — de *San-Onofre*, lieu où l'on a découvert cette substance). Minér. Minéral encore imparfaitement connu, qui présente à peu près la même apparence que le cuivre gris.

— **Encycl.** On a trouvé ce minéral au Mexique, à San-Onofre, dans un filon formé par divers minerais de mercure. C'est un seleni- sulfure de mercure dont la formule est Hg₂Se. Il renferme, d'après une analyse de H. Rose :

Mercure	81,33
Soufre	10,30
Sélénium	6,49
Pertes	1,88
	100,00

Il forme des masses compactes ou grenues dans lesquelles on n'observe pas trace de structure cristalline. Depuis qu'on le connaît, on l'a observé de nouveau dans le Harz; seulement les échantillons de cette provenance renferment une plus forte proportion de sélénium, et même, dans quelques-uns, ce métalloïde remplacé complètement le soufre; à ce point que quelques minéralogistes ont cru devoir en faire une espèce à part, le sélénium de mercure, ou tiemannite, ainsi appelée du nom de M. Tiemann, qui l'a découverte.

ONOMACRITE, poète athénien du vi^e siècle av. J.-C. On le croit auteur des poésies *Orphiques*, ainsi que de celles attribuées à Musée, et surtout de l'*Argonautique*. Il fut chassé d'Athènes par Hipparque, fils de Pisistratus.

ONOMANCIE s. f. (on-o-man-si). Abréviation du mot ONOMASTIQUE.

ONOMARQUE, général grec, né en Phocide, mort en 352 av. notre ère. Appelé pendant la guerre sacrée au commandement

d'une partie de l'armée phocidienne, il prit part à la bataille de Tithorée, dans laquelle son frère Philomèle, commandant en chef, trouva la mort. Chargé de continuer la guerre par une assemblée de la nation, il s'empara des trésors du temple de Delphes, confisqua les propriétés de ses adversaires et, possesseur de sommes considérables, leva une armée nouvelle de mercenaires, acheta à prix d'or les personnes les plus considérables des États ennemis (Thèbes et Locres), obtint le concours des Bœtiens et des Thessaliens, puis envahit la Locride, remporta plusieurs avantages considérables et battit Philippe, roi de Macédoine, en deux rencontres. Chassé de Thessalie, ce prince l'envahit peu après avec une armée de 25,000 hommes, rencontra l'armée des Phocidiens à Magnésie et remporta sur eux une victoire complète. Onomarque trouva la mort en voulant gagner la flotte athénienne, et Philippe fit attacher en croix son cadavre, en punition du sacrilège qu'il avait commis en dépouillant le temple de Delphes.

ONOMASTICON s. m. (on-o-ma-si-kon — gr. *onomastikon*, sous-entendu *biblion*, livre des noms; de *onoma*, nom). Philol. Ouvrage dans lequel un auteur se propose de fixer le sens et l'emploi des mots : L'*ONOMASTICON* de Pollux, § Glossaire d'un auteur.

— **Encycl.** Un grand nombre d'ouvrages de ce genre ont été compilés dans la période de décadence de la littérature grecque, postérieurement à l'époque alexandrine. Le seul qui nous soit parvenu est celui du rhéteur J. Pollux, qui vivait à Athènes au II^e siècle de l'ère moderne. Cet *onomasticon* est un dictionnaire des principaux mots grecs rangés par ordre de matière; le premier livre offre la série des mots qui se rapportent aux dieux, aux cultes, aux temples, aux prêtres et aux rois; le deuxième est consacré à l'homme, envisagé anatomiquement c'est-à-dire qu'il offre les désignations de toutes les parties du corps; le troisième renferme tous les termes relatifs à la naissance, à la parenté, aux alliances, aux contrats; le quatrième énumère les diverses parties des connaissances humaines; le cinquième est relatif à la chasse; le sixième aux repas; le septième aux métiers; le huitième aux termes du droit et de la justice; dans le neuvième se trouvent les noms des villes et villages, des habitations, des magistratures et institutions civiles; enfin dans le dixième sont classés les noms de tous les ustensiles connus au temps de Pollux. Cet *onomasticon* est fort précieux dans son ensemble, mais il y a une grande confusion dans l'ordre des matières, et il aurait besoin d'être refondu sur un autre plan pour être consulté tout à fait utilement.

Quelques érudits modernes ont composé des ouvrages du même genre. Tels sont : l'*Onomasticon historiarum romanarum* de Glandorp (Francfort, 1589, in-fol.), qui offre le catalogue raisonné des noms et des familles de l'ancienne Rome; l'*Onomasticon literarium* de Sax ou Saxius, érudit allemand (1775-1790, 7 vol. in-8°; suppl. en 1803, 1 vol. in-8°), immense répertoire concernant l'histoire littéraire de tous les temps et de tous les pays; il donne l'indication précise des auteurs à consulter sur les personnages ou sur les sujets qui intéressent l'histoire littéraire; la table alphabétique contient environ neuf mille articles. Nous citerons encore l'*Onomasticon tullianum* d'Orelli (Zurich, 1826-1837, 3 vol. in-4°), tout entier relatif à Cicéron. Cet *onomasticon* est précédé d'une vie de Cicéron, d'une notice bibliographique sur les éditions de cet auteur; il comprend un index géographique et historique, un index des lois et des formules de droit, un dictionnaire des noms propres et un lexique des mots grecs employés par Cicéron; il se termine par les fastes consulaires. C'est un travail très-estimé, et qui, à la solution de nombreux problèmes philologiques, joint des éclaircissements sur beaucoup de points historiques. Un des disciples d'Orelli, M. Butler, l'a aidé dans la rédaction de cet excellent *onomasticon*.

ONOMASTIQUE adj. (on-o-ma-si-ti-ke — gr. *onomastikos*; de *onoma*, nom). Qui a rapport aux noms propres, qui contient des noms propres : *Tableau ONOMASTIQUE. Catalogue ONOMASTIQUE.*

— s. f. Liste, catalogue de noms.

ONOMATE s. f. (on-o-ma-te — du gr. *onoma*, nom). Antiq. Gr. Fête que l'on célébrait à Siccyone en l'honneur d'Hercule.

ONOMATIQUE adj. (on-o-ma-ti-ke — du gr. *onoma*, nom). Qui a rapport aux noms : *Cette adoption des barbares par les Romains a laissé des traces ONOMATIQUES dans les Gaules.* (La Bedollière.)

ONOMATOLOGIE s. f. (on-o-ma-to-lo-ji — du gr. *onoma*, nom; *logos*, discours). Science des noms, de la classification des noms.

ONOMATOLOGIQUE adj. (on-o-ma-to-lo-ji-que — du gr. *onoma*, nom; *logos*, discours). Qui a rapport à l'onomatologie : *Système ONOMATOLOGIQUE.*

ONOMATOLOGUE s. m. (on-o-ma-to-lo-ji-que — du gr. *onoma*, nom; *logos*, discours). Nomenclateur, celui qui est versé dans l'onomatologie.

ONOMATOMANCIE s. f. (on-o-ma-to-man-si — du gr. *onoma*, nom; *manteia*, divination). Divination pratiquée à l'aide du nom d'une

personne, du nombre et de la combinaison des lettres qui servent à former ce nom.

— **Encycl.** L'*onomatomanie* est une espèce de bonne aventure ou de science occulte dont les rabbins faisaient remonter l'origine jusqu'à Enoch. Selon eux encore, Joseph s'était servi de l'*onomatomanie* pour prédire les sept années de famine de l'Égypte. Chez les Hébreux, le nom d'un esprit impur, écrit sur une lame d'or et mis sous la langue d'un enfant premier-né, était une partie essentielle de la divination. Chez les Grecs, la secte pythagoricienne se montra très-curieuse de ces spéculations subtiles sur le nom. Elle enseignait que le privilège de nommer devait être réservé aux sages, c'est-à-dire aux initiés, que chaque lettre a son nom certain qui présage l'avenir, que par ce moyen on peut découvrir la destinée des hommes en calculant la somme des nombres fournis par les lettres de leur nom. Dans un conflit entre deux individus, celui dont le total l'emporte doit être supérieur dans un combat, au jeu, dans un procès. D'après les méditations de Pythagore, le nombre impair de voyelles dans un nom propre était de mauvais augure et présageait quelque triste accident. « Les Grecs, ajoute M. Léon Scott, étaient tellement asservis à cette superstition des noms, qu'ils rejetaient ceux d'Ariane, de Déjanire, de Polyxène, de Cassandre, d'Hippolyte, de Féné, d'Hector, de Tantalé et de Panthée, comme des noms funestes; il en était de même de celui d'Hécube, qu'ils ne voulaient pas même prononcer. Les Romains empruntèrent ces idées des Grecs et les exagérèrent au point de consulter les oracles et de faire des sacrifices afin d'obtenir la révélation d'appellations favorables. A Rome, comme en Grèce, on recherchait, dans les cérémonies religieuses et les affaires, les personnes ayant un nom d'heureux augure et l'on écartait soigneusement, au contraire, les noms d'une signification malencontreuse. Quelques exemples feront mieux comprendre jusqu'où allait cette coutume superstitieuse. Dans les dénombrements, les enrôlements et les appels des colons, on commençait par les noms de *Valerius*, *Salvius*, *Statorius*, qu'on regardait comme des noms de bon augure. La tribu *Fuscia* était, au contraire, célèbre par ses malheurs. Si l'arrivait qu'elle opinât la première, c'était un présage effrayant, car elle avait opiné la première lors de la prise de Rome après la journée de l'Alia. Le seul nom de *Regillanus* fit saluer empereur celui qui le portait, et Jovien obtint cette même dignité parce qu'il n'y avait qu'une légère différence entre son nom et celui de Julien, dont la mémoire était chère aux cohortes qui disposaient de l'empire. Au temps des persécutions contre les chrétiens, nous voyons la signification du nom jouer un rôle dans le choix du supplice infligé au martyr saint Hippolyte : on le condamne à être déchiré par des chevaux pour justifier la signification de son nom. Ajoutons l'anecdote suivante, rapportée par M. Henri Martin, où nous voyons un nom qui a coté la vie à son possesseur.

« Vopiscus raconte que Dioclétien, séjournant dans une hôtellerie du pays tongrien, tandis qu'il servait encore dans les grades inférieurs de la milice, se débattit fort avec l'hôtesse sur le prix de ses repas : « Dioclétien, lui dit cette femme, tu es trop avare. — Je serai généreux, répliqua-t-il en riant, quand je serai empereur. — Dioclétien, » reprit-elle, ne plaisante pas; tu seras empereur quand tu auras tué un sanglier. » Cette femme était une druidesse. Dioclétien, pour réaliser la prédiction, fit longtemps une guerre acharnée aux sangliers, mais en vain. Il crut à la fin avoir trouvé le sens caché de l'oracle en tuant le préfet du prétoire Atré (nom du sanglier en latin), qui avait trahi l'empereur. Ensuite, ce fils d'esclave se fit sans difficulté proclamer empereur par l'armée d'Orient.

Cette sorte de superstition puérile apparaît jusque dans les temps modernes. Il y eut au moyen âge un méchant poète, nommé Le Maire de Bavi, qui osa attribuer toutes les infortunes de Marguerite d'Autriche à la seule lettre M qui commence son nom, ainsi que les mots *malheur*, *misère*, *mal*, *martyre*, *maldiction*, *maléfice*, *mort*.

Le temps a fait justice de cette étrange superstition, et ce n'est plus que par jeu d'esprit que l'on remarque la coïncidence de certains noms avec le caractère de ceux qui les portent. C'est ainsi qu'on a souvent plaisanté sur le nom du persécuteur de Jeanne d'Arc, le fameux évêque Cauchon.

ONOMATOPEË s. f. (on-o-ma-to-pé — du gr. *onoma*, nom; *poieô*, je fais). Formation d'un mot dont la prononciation est imitative de l'objet que ce mot signifie : Dans l'expression des choses physiques, l'imitation ou ONOMATOPEË paraît avoir été le procédé ordinaire employé pour former les appellations. (A. Maury.) L'onomatopée commence la parole, et l'hétérologie l'écriture. (A. Fée.) « Mot imitatif : S'il y a une conjecture vraisemblable sur l'origine des langues, c'est qu'elles ont commencé par des ONOMATOPEËS. (Boissonade.) La langue latine était plus riche que la nôtre; les voix d'une foule d'animaux étaient exprimées en latin par des ONOMATOPEËS distinctives qui nous manquent absolument. (Boissonade.)

— **Encycl.** L'*onomatopée* est proprement la

formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il exprime; par extension, on appelle *onomatopée*, non-seulement la formation de ces sortes de mots, mais le mot lui-même. Ainsi Ch. Nodier a publié un *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises*.

On comprendra qu'étant la peinture des objets et en quelque sorte l'écho de la nature, l'*onomatopée* est l'essence de l'harmonie pittoresque, de la poésie imitative. Par exemple, dans le vers si connu où Virgile, copiant Ennius, imite le galop d'un cheval :

Quadrupedante pulchrum sonitu quatit ungula campum,
l'harmonie imitative résulte surtout de l'emploi du mot *quadrupedante*, qui est une *onomatopée*. Le talent et le goût savent tirer d'heureux effets de ces syllabes douces ou rudes, sourdes ou sonores, qui semblent rendre présente la chose qu'elles expriment; mais il faut en user avec discrétion et prendre garde que l'abus en ce genre deviendrait un défaut insupportable. Il ne peut être permis d'aller aussi loin que Du Bartas, dans ces vers, trop pittoresques, de sa *Première semaine* :

La gentille alouette, avec son tire-lire,
Tire l'ire à l'iré, et tirelaint, tire
Vers la voûte du ciel, puis son vol vers ce lieu
Vire, et désire dire adieu, Dieu l'adieu, Dieu!

L'*onomatopée*, ainsi comprise et aussi étendue, deviendrait intelligible. On peut répéter à ce sujet les paroles suivantes que Charles Nodier appliquait à des recherches du même genre : « Si une pareille fantaisie était de nature à devenir contagieuse, la langue serait bientôt inondée d'*onomatopées* barbares et n'offrirait plus qu'une suite de cacophonies intolérables. »

Voici quelques exemples d'*onomatopées*, en suivant l'ordre alphabétique.

AGACEMENT, AGACER. Fruits qui *agacent* les dents; et au figuré : *agaceries* d'une coquette; regards, propos *agaçants*; manières *agaçantes*.

AGRAFE, AGRAFER. L'*onomatopée* consiste ici dans l'imitation du bruit produit par la déchirure de l'objet que l'agrafe saisit. On peut comparer le grec *agra*, le latin *arripere* et l'hébreu *garaph*.

AGRIPPER, mot qui exprime le bruit produit par le frottement des griffes ou des mains contre les corps dont elles s'emparent. On peut sans doute rapporter à ce mot les suivants : *grappiller*, *grappe*, *grappillon*, *grappin*, *gravier*, *grimpier*.

BABILL, BABILLARD, BABILLER. Nicod a dérivé fort inutilement ce mot de *Babel*, à cause de la confusion des langues qui y eut lieu; et Ménage nous paraît l'avoir bien gratuitement fait venir de *bambinare*, qui se tire de *bambino* (bambin).

BOMBE, BOMBARDER. On ne peut méconnaître ici l'expression du bruit, qui se traduit populairement par *boum*.

BROUHAHA. *Onomatopée* trop expressive pour demander aucune explication; il en est de même pour la plupart de celles qui vont suivre.

BUIRER, BUISSSEMENT, etc.

CLAPIR (se dit du lapin); **CLAPOTER, CLAPOTAGE, CLAPOTIS; CLATEMENT, etc.**

CLAQUER, CLAQUEMENT, CLAQUER; CLAQUETER (se dit de la cigale).

CLIQUET (petite latte qui bat sur la trémie d'un moulin); **CLIQUETTER** (imiter le bruit du cliquet); **CLIQUETIS** (bruit d'armes); **CLIQUETTE** (sorte de castagnette).

COASSEMENT, COASSER (se dit des grenouilles).

COQ. Le cri le plus fréquent de l'animal qui porte ce nom est *coq, coq...*; il a fourni des *onomatopées* à plusieurs langues : en grec, *kostos*; en poissais, *kugut*; en anglais, *cock*, *coucou*. On trouve des *onomatopées* équivalentes dans plusieurs autres langues : en hébreu, *kukata*; en latin, *cucucus*; en italien, *cucco*; en allemand, *kuckuck*; en anglais, *kuckow*; etc.

CRACHAT, CRACHEMENT, CRACHER, CRACHOTER.

CRAGUEMENT, CRAQUER; CRAQUETER (se dit de la cigogne).

CRIER, CRIEUR, CRIÈRE.

COASSEMENT, COASSER (se dit du corbeau).

ÉCLAT, ÉCLATANT, ÉCLATER, etc.

FRACAS, FRACASSER.

FRÉMIR, FRÉMISSANT, FRÉMISSÉMENT.

FRÉTILLANT, FRÉTILLEMENT, FRÉTILLER.

FRISSON, FRISSONNEMENT, FRISSONNER.

FRÖUSSEMENT, FRÖUSSE.

FRÖULEMENT, FRÖLER; etc.

GALOP, GALOPADE, GALOPER; GALOPIN (petit commissionnaire).

GAZOUILLEMENT, GAZOUILLER.

GLOUGLOU (bruit de la liqueur en sortant de la bouteille).

GLOUGLOUTER (se dit du dindon); **GLOUSSER** (se dit de la poule).

GRINCINEMENT, GRINCER; GRONNEMENT, GRONDER; etc.

HENNIR, HENNISSEMENT; HURLEMENT, HURLER; etc.

JABOTER; JACASSER; etc.

MANAN; MIAULEMENT, MIAULER; MUGIR, MUGISSANT, MUGISSEMENT; etc.

NASILARD, NASILLER; etc.

PAPA; PATATRAS; PAILLER, PAILLERIE, PAILLIER; etc.

RACLER; RONFLER; ROUCOULER; RUGIR; etc.

SCIE, SCIER, SCIERE; SIFFLET, SIFFLER, SIFFLEUR; etc.

TAMBOUR; TINTAMARRE; TINTEMENT; TOCSIN; TRACASSER; TRICTRAC; etc.

VAGIR, VAGISSEMENT; ZESTE; ZIGZAG; etc.

Envisagée superficiellement, l'*onomatopée* n'est qu'une figure de rhétorique, très-fréquente et très-naturelle, puisque elle nous est fournie par le vocabulaire le plus familier. Sa nature même et la part qu'elle a dû prendre à la formation des mots, dès l'origine du langage, l'ont fait considérer à tort ou à raison, Charles Nodier à leur tête, non pas seulement comme un accident, mais comme la source même de la plupart des langues. Quelques-uns même ont prétendu que les vocabulaires primitifs n'avaient été que des séries d'*onomatopées*. Nous montrerons plus loin combien il faut en rabattre de ce système; mais comme il a eu de fervents et d'illustres adeptes, entre autres Herder et Chateaubriand, nous allons en résumer les points principaux.

La parole étant le signe de la pensée, l'homme, pour faire passer dans l'esprit des autres la sensation qu'il éprouvait, a dû essayer de représenter l'objet qui la produisait. Les noms des choses ont donc été primitivement, dans la langue parlée, l'imitation des sons produits par ces choses, de même que plus tard, dans la langue écrite, la figuration à l'aide de caractères a été l'imitation de leurs formes. Il en résulte que l'*onomatopée* est le type des langues parlées, comme l'hieroglyphe est le type des langues écrites.

Les êtres dont on ne pouvait déterminer les formes, ou à l'idée desquels ne se rattachait pas celle d'un bruit particulier, n'ont été dénommés que par analogie, soit dans le langage, soit dans l'écriture. Il en a été de même des abstractions morales, qui sont en grande partie postérieures à l'établissement des premières sociétés. Mais les premiers rapports des choses sensibles et des choses intellectuelles, tels qu'ils ont été saisis par des sens neufs, ne peuvent être que difficilement retrouvés à travers la succession des temps. Les motifs qui ont déterminé la désignation de ces idées sont si généralement ignorés, qu'il reste dans les langues une partie abstraite, dont l'origine se démontre nécessairement par une longue suite d'analyses et de comparaisons. S'il en est ainsi, tous les termes équivalents, dans les différentes langues, doivent sortir d'une même racine; mais les philologues partisans de ce système expliquent très-bien la variété des racines par la variété même de l'organisation humaine. Les objets physiques ne nous apparaissent pas à tous sous les mêmes rapports, et même ils apparaissent à chaque homme sous un grand nombre de rapports différents, parmi lesquels le choix s'est fixé quand il s'est agi de déterminer les signes. Il n'est donc pas surprenant, remarque Nodier, que dans les temps postérieurs à la création d'une langue première, et après de grandes révolutions du globe, ont été dispersés les hommes et effacés les traditions, on en soit venu à reconstruire de nouvelles langues, formées sur des racines nouvelles; mais le procédé aura été le même; l'analyse de ces langues n'exigera que le même genre d'études et on remontera pour elles, comme pour les langues antérieures parlées, aux racines naturelles, seule et véritable source de tout idiome. Quant aux mots dont le sens est abstrait ou figuré, on en dira aussi justement ce qui vient d'être dit des mots exprimant d'une manière directe des objets physiques. En effet, l'esprit ne fait point partout les mêmes comparaisons et ne saisit pas toujours les mêmes analogies. Tel aperçoit entre deux objets une relation qui n'y sera point vue par les autres, ou qui ne se révélera à leur esprit qu'au moyen d'une série d'observations moins rapides.

Les modifications dans la nature des sons dont se composent les langues dépendent de toutes sortes d'influences; mais celle des climats s'y fait surtout reconnaître. Dans le vocabulaire des pays chauds, dit Nodier, tous les mots sont vocaux et fluides. Le grec a une emphase majestueuse, comme le bruit des flots du Pénée. L'italien roule, dans ses syllabes sonores, le murmure des cascadeles et le frémissement des oliviers. Dans le vocabulaire des pays froids, tous les mots sont rudes et consonnants; leurs sons retentissants et heurtés rappellent la rumeur des torrents, le cri des sapins que l'orage courbe et le fracas des rocs qui s'écroulent.

Si l'on compare l'appareil de la voix humaine à un instrument de musique, au clavier d'un piano par exemple, on verra que cet appareil est composé de plusieurs touches, qui sont les lèvres, les dents, la langue, le gosier, le nez. Chacune de ces touches rend deux ou trois sons particuliers. Eh! bien, les noms qui désignent ces touches ont précisément pour base les sons qu'elles rendent. La lettre *l* a été consacrée à la langue, parce qu'elle est le plus liquide des sons que la langue forme et que la langue, pour la prononcer, ne fait guère qu'agiter sur la voûte du palais. Les dentales *d*, *t* et *n* caractérisent les dents. Les labiales *b*, *p*, *v* caractérisent l'extérieur de l'organe de la parole, de la bouche, les lèvres. La nasale *n* indique le nez. Les lettres gutturales *g* et *k* expriment l'idée de gosier. Ces mots ainsi formés, pour

ainsi dire, mécaniquement ont un grand nombre de dérivés, dont les racines sont, comme on le voit, de véritables *onomatopées*. Ces philologues ajoutent que si, de cette partie du langage, nous passons à la langue qu'ont parlée les peuples dans leur enfance ou à celle que parle l'homme au sortir du berceau, laquelle a la plus grande analogie avec la langue des peuples enfants, on peut voir que les *onomatopées* y jouent le grand rôle. Chateaubriand, allant plus loin dans la même idée, donne aux voyelles leur rang d'ancienneté et leur assigne leur rôle dans l'origine du langage. « On peut remarquer, dit-il, que la première voyelle de l'alphabet se trouve dans presque tous les mots qui peignent les scènes de la campagne, comme dans *charrue, vache, cheval, labourage, vallée, montagne, arbre, pâture, laitage, etc.*, et dans les épithètes qui ordinairement accompagnent ces noms, tels que *verdoyant, frais, verdoyant, laborieux, gras, agreste, frais, délectable, etc.* Cette observation tombe avec justesse sur tous les idiomes connus. La lettre *a* ayant été découverte la première, comme étant la première émission naturelle de la voix, les hommes, alors pasteurs, l'ont employée dans tous les mots qui composaient le simple dictionnaire de leur vie. L'égalité de leurs mœurs et le peu de variété de leurs idées, nécessairement teintes des images des champs, devaient aussi appeler le retour des mêmes sons dans le langage. Le son de *a* convient au calme d'un cour champêtre et à la paix des tableaux rustiques. L'accent d'une âme passionnée est aigu, sifflant, précipité; l'*a* est trop long pour elle; il faut une bouche pastorale qui puisse prendre le temps de le prononcer avec lenteur. Mais toutefois il entre fort bien encore dans les plaintes, dans les larmes amoureuses et dans les haïs *hélas!* d'un chevrier. Enfin la nature fait entendre cette lettre rurale dans ses bruits; et une oreille attentive peut la reconnaître, diversement accentuée, dans les murmures de certains ombrages, comme dans celui du tremble et du liège, dans la première voix ou la finale du bêlement des troupeaux, et la nuit dans les aboiements du chien rustique. »

A cette poétique page de Chateaubriand, nous ajouterons une page non moins belle de Herder : « L'homme fait preuve d'une réflexion consciente quand son âme agit librement pour que, dans cette mer de sensations qui l'inonde par tous les sens du corps, elle puisse séparer une vague de toutes les autres et la fixer du regard en ayant conscience qu'il considère cette seule et unique vague. L'homme fait preuve d'une réflexion consciente lorsqu'il milieu de ces images innombrables, qui flottent confusément autour de lui comme dans les rêves de son sommeil, il peut, en quelque sorte, se réveiller tout à coup, s'arrêter à une seule de ces images, y attacher un regard tranquille et pénétrant et y découvrir les signes distinctifs qui lui servent à la reconnaître à l'avenir. Enfin, l'homme fait preuve de réflexion consciente quand, après avoir saisi vivement et nettement tous les traits d'un objet, il y sait discerner les traits caractéristiques qui l'empêchent de confondre cet objet avec tout autre. Ainsi, par exemple, l'homme voit un agneau; il ne le voit pas comme le verrait le loup vorace. A la vue de l'agneau, l'homme n'est troublé par aucune incertitude; il veut connaître cet animal qu'il voit pour la première fois, mais il ne se sent pas attiré vers lui par ses appétits sensuels. L'agneau est là, tel que les sens de l'homme le lui représentent, c'est-à-dire couvert d'une laine blanche et douce. L'âme consciente et réfléchie cherche dans l'agneau une marque distinctive. L'agneau bèle; voilà la marque trouvée. Le bêlement, qui fit sur l'âme l'impression la plus forte et toute distincte des autres impressions, soit de la vue, soit du toucher, reste dans l'esprit de l'observateur comme trait caractéristique de l'agneau. L'agneau revient avec sa toison blanche et douce. L'homme le regarde, le touche, réfléchit et y cherche une marque. L'agneau se met à bêler, et maintenant l'homme la reconnaît. Ah! tu es l'animal qui bèle! se dit l'âme en elle-même, et le son du bêlement, qui l'avait frappée comme signe distinctif de l'agneau, devient l'appellation de l'animal. Ce son était la marque comprise par l'esprit, c'est-à-dire le mot. Et qu'est-ce que le langage humain tout entier, sinon une collection de mots formés de cette manière? »

En résumé, dans ce système séduisant, qui a été adopté par tout le XVIII^e siècle et qui semble être vrai, tant il a de charme, on suppose que l'homme, étant encore à l'état de mutisme, entendit les cris des animaux, le chant des oiseaux, le mugissement de la mer, le bruissement de la forêt, le souffle de la brise, le roulement du tonnerre; qu'il s'efforça d'imiter ces bruits et que, trouvant dans ces cris imitatifs les signes non équivoques des objets qui les avaient suggérés, il poursuivit cette idée et élaboré le langage.

La philologie moderne, plus sévère, n'a admis que pour une faible partie ce concours de l'*onomatopée* dans la formation des mots. Qu'il y ait une certaine analogie entre la faculté de la parole et les sons que l'on fait entendre en riant, en pleurant, en chantant, en sanglotant, en soupirant, en sifflant, Epicure le savait déjà et il est inutile de le démontrer. Mais ces mots qui poignent des

actes tout physiques constituent dans la langue une très-faible minorité. Ce sont les louets et non les outils du langage, et toute tentative pour ramener à des racines imitatives les mots les plus communs et les plus nécessaires ne pourra jamais être faite qu'en pure perte. Herder lui-même, après avoir été le vigoureux défenseur de la théorie de l'*onomatopée* et avoir obtenu le prix offert par l'Académie de Berlin pour le meilleur essai sur l'origine du langage, renonça ouvertement à ce système sur la fin de sa vie et se jeta, de désespoir, dans les bras de ceux qui regardaient le langage comme ayant été révélé à l'homme par un miracle. « Nous ne nions pas, dit Max Müller, et nous ne pouvons pas nier la possibilité de la formation d'une langue par le procédé de l'imitation; tout ce que nous affirmons, c'est que jusqu'à présent on n'a vu aucune langue qui ait été ainsi formée. On raconte qu'un Anglais voyageant en Chine, et désirant savoir si un plat qui lui était servi était du canard, demanda à un Chinois : *Quack-quack?* et qu'il en reçut immédiatement cette réponse très-claire et nette : *Quah-quah!* Cette demande et cette réponse valaient bien sans doute la conversation la plus éloquent sur le même sujet entre un Anglais et un garçon d'hôtel français; mais je doute qu'elles méritent le nom de langage. En effet, nous disons un chien et non un *quack-quack*, une vache et non une *meuve*, un agneau et non un *bé*, et nous pouvons constater le même fait dans les langues anciennes, telles que le sanscrit, le grec et le latin. S'il est une classe de mots à la formation desquels a dû présider la loi de l'*onomatopée*, c'est sans contredit celle des noms d'animaux; cependant, nous cherchons en vain la moindre ressemblance entre poule et gloussement ou caquetage, entre pigeon et roucoulement, entre pourceau et grognement, entre chien et aboiement ou gloussement. Il y a assurément certains noms, tels que coucou, qui ont été évidemment formés par l'imitation des sons. Mais ces mots sont comme des fleurs artificielles; ils n'ont ni racine ni sève; ils sont stériles et ne servent jamais qu'à exprimer l'objet unique qu'ils imitent. »

Quoique, dans cette page, Max Müller s'efforce visiblement de chercher l'*onomatopée* dans le substantif, tandis qu'elle est dans le verbe; quoiqu'il ne voie pas de liaison entre le mot porc et l'animal que ce nom désigne, tandis que l'*onomatopée* est dans le verbe grogner ou le substantif groin; qu'il plaie sans ce qu'on n'appelle pas la vache une *meuve*, tandis que l'*onomatopée* est sensible dans *meuve*, malgré ce parti pris, sa réflexion est capitale. En effet, si les *onomatopées* étaient les premiers fondements d'une langue, les mots types, elles seraient en même temps les mots racines. Or, il n'en est rien. Quand on compare la quantité de rejets qu'ont donnés, dans toutes les langues indo-européennes, certaines racines qui n'ont rien à dénier avec l'*onomatopée*, et la maigre postérité de ces mots imitatifs que l'on pourrait croire la souche des autres, on est frappé de la stérilité absolue de ces derniers. Cela s'explique puisque l'*onomatopée* ne peut rendre qu'un acte ou un fait physique et qu'encore elle ne peut les rendre tous. Comment exprimer, par un son imitatif, l'idée d'aller, de se mouvoir, de rester debout, de réfléchir, de calculer, de penser? La théorie qui voit partout dans les *onomatopées* des racines, ajoute le savant philologue, tant qu'il n'est agité que de poules qui caquetent ou de dindons qui glougloutent; mais autour de cette basse cour s'élève une muraille, et nous ne tarions pas à nous apercevoir que c'est derrière la muraille que commence réellement le langage. Cependant M. Max Müller fait ici une distinction importante. A ceux qui font dériver tous les mots de racines, conformément aux règles les plus strictes de la grammaire composée, mais qui considèrent ces racines comme ayant été dans le principe soit des interjections, soit des *onomatopées*, il répond qu'ils peuvent être dans le vrai et qu'il faut admettre leurs conclusions s'ils parviennent à grouper un certain nombre de racines conformes à leur hypothèse et tirent non-seulement du sanscrit, mais du basque et des langues touraniennes. Ce à quoi il s'oppose de toutes ses forces, c'est que, sans remonter à la racine, on voie dans les *onomatopées* de chaque langue une des sources de la formation des mots. Si, par exemple, on regardait le mot anglais *thunder*, tonnerre, comme une simple imitation du bruit inarticulé produit par les nuées électriques, on ne pourrait pas faire remonter le mot anglo-saxon *thunor* à la racine *tan*, qui exprime cette tension de l'air qui donne naissance au son; mais il faudrait le classer avec d'autres mots, tels que *to din*, étourdir, et *to dun*, répercuter avec importunité, et découvrir, de note mieux, dans chacun de ces mots, quelque ressemblance avec des bruits inarticulés. Si, au contraire, nous nous assujétissons à suivre des règles déterminées, nous trouvons que la même loi qui change *tan* en *than* change une autre racine *dhan* en *din*. Il se peut qu'il y ait quelque parenté éloignée entre les deux racines *tan* et *dhan*, et que cette parenté ait son origine dans une *onomatopée*; mais, depuis les premiers commencements de l'histoire du langage aryen, ces deux racines ont été des germes indépendants; chacune d'elles

a été le point de départ d'une nomenclature classée de mots, dont le caractère phonétique est déterminé, à toutes les périodes de leur existence, par le type dont ils sont issus.

Donner un plus grand rôle à l'onomatopée, ce serait détruire tout ce qui a été accompli depuis cinquante ans par Bopp, Humboldt, Grimm et les autres linguistes, renverser les lois phonétiques qu'ils ont coordonnées et rendues certaines et rejeter la science étymologique dans l'anarchie et le chaos. Au contraire, dès qu'on admet qu'il faut faire remonter tous les mots à des racines déterminées d'après des lois certaines, peu importe que ces racines soient des types phonétiques, comme les appellent les philologues allemands, ou bien des interjections ou des onomatopées.

Onomatopées françaises (DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES), par Charles Nodier (1808, in-8°). Ce livre, adopté presque aussitôt par la commission d'instruction publique pour les bibliothèques et les lycées, est curieux et rempli d'érudition. On peut le regarder comme un petit chef-d'œuvre de la linguistique moderne. La préface qui le précède a été écrite avec ce goût délicat et ce style charmant qui caractérisent le talent de Charles Nodier. Il faut avouer pourtant que l'auteur va un peu trop loin lorsqu'il considère l'onomatopée comme la source unique de toutes les langues; il aurait pu se borner à indiquer d'une grande quantité de mots que ce fut, à l'origine, une des sources les plus abondantes, mais à l'origine seulement. « L'onomatopée, dit-il, est le type des langues prononcées, comme l'hieroglyphe est le type des langues écrites. » Ainsi, soit par des signes figurés, soit par des sons, l'homme en créant le langage a cherché à donner une idée de l'objet qu'il avait en vue. Cette base est solide, à condition qu'on ne l'élargisse pas indéfiniment. L'ouvrage de Nodier est plein de recherches et d'observations fines. Non-seulement on y trouve toutes les onomatopées françaises, celles qui en ont le caractère indubitable, mais Nodier restitue ce caractère à une foule de mots qui l'avaient perdu par suite d'un long usage, et il le fait percevoir dans une foule d'autres où il est moins marqué. Ainsi, il fait observer que les noms des principaux organes de la parole commencent en français par une articulation qui met en jeu l'organe même désigné : goser commence par une gutturale, langue par une linguale, dent par une dentale, nez par une nasale, etc.; et y a là, en effet, une tendance imitative qui tient de l'onomatopée. Une seconde édition du *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises* a paru en 1823 (in-8°) avec de nombreuses additions et des développements nouveaux.

ONOMATOPÉIQUE adj. (o-no-ma-to-pé-i-ke — rad. *onomatopée*). Qui offre les caractères de l'onomatopée : *On rendrait un service à la science si on recueillait ses racines primitives et indubitables, la plupart monosyllabiques et souvent onomatopéiques.* (Bailly.)

ONOMATURGE adj. (o-no-ma-tur-je — du gr. *onoma*, nom; *ergon*, ouvrage). Qui se rapporte à l'art de fabriquer des noms : *Le talent onomataturge disparaît invariablement à mesure qu'on descend vers les époques de civilisation et de science.* (J. de Maistre.) Inus.

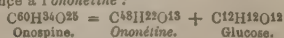
ONON, rivière de l'empire chinois. Elle prend sa source dans le pays des Khalkha et se jette dans l'Indoga, près de Nertchinsk, en Sibérie, pour former la Chilka, après un cours de 600 kilom.

ONONDAGA s. m. (o-non-da-ga). Bot. Variété de poire.

ONONDAGA, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York, entre le lac Ontario et les comtés d'Oswego, Madison, Cortland et Cayuga; 800 milles carrés et 85,890 hab. Cette contrée, arrosée par les rivières Oneida, Seneca, Chittenango et Onondaga, est accidentée et montagneuse; mais le sol est très-fertile et produit du maïs, du froment, de l'avoine et du foin. On y trouve des manufactures de laine, des hauts fourneaux, des scieries mécaniques, des salines et des carrières de gypse et de chaux. Le chef-lieu est Syracuse. Le Village des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York, sur l'Onondaga et le lac de l'Érie; 2,900 hab. Commerce très-actif. Le Rivière des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York. Elle forme l'écoulement du lac Oneida et se décharge dans le lac Ontario.

ONONÉTINE s. f. (o-no-né-ti-ne — rad. *onone*). Chim. Substance particulière qui se produit par le dédoublement de l'osnospine sous l'influence des acides étendus.

— **Encycl.** Voici la réaction qui donne naissance à l'ononétine :



Osnospine. Ononétine. Glucose.

Cette matière, fondue sous forme huileuse, se sépare quand on fait bouillir l'osnospine dans l'eau acidulée. On la recueille après refroidissement et solidification. On la purifie par des cristallisations dans l'alcool concentré. Elle est alors en longs prismes incolores, cassants, groupés en faisceaux. Elle est soluble dans les alcalis. Elle fond à 120°, mais perd, des 100°, 1/8 pour 100 d'eau. Sa solution ammoniacale abandonnée à l'air se colore en vert foncé. V. OSNOSPINE et ONONINE.

ONONG s. m. (o-nong). Chronol. Dixième mois de l'année, au Cathay, répondant au mois de septembre. || On dit aussi ONONGI.

ONONIDE s. f. (o-no-ni-de). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant soixante-quinze espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *L'ONONIDE épineuse. L'ONONIDE rampante.* || Syn. : ONONIS, ANONIS, BUGRANE, ARBÈRE-BEUF, LOTONONIS.

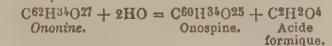
— **Encycl.** V. ARBÈRE-BEUF et BUGRANE.

ONONINE s. f. (o-no-ni-ne — rad. *ononide*). Chim. Substance extraite de la racine d'ononide.

— **Encycl.** Cette matière a été étudiée par M. Hlasiwetz, qui la prépare en précipitant par l'acétate de plomb l'extract aqueux de la racine d'ononide, recueillant le liquide et en séparant le plomb en excès par l'acide sulfurique, puis traitant le sulfure de plomb formé qui a entraîné la matière organique par de l'alcool fort. Cet alcool évaporé abandonne l'ononine en mamelons cristallins que l'on purifie par cristallisation.

L'ononine est peu soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool. Elle fond à 235°. M. Hlasiwetz lui donne pour formule $C_{62}H_{34}O_{27}$ et la considère comme un composé glucosique.

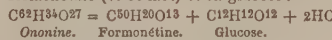
Les alcalis, à l'ébullition, fixent sur l'ononine un double équivalent d'eau et la dédoublent en osnospine (v. ce mot) et en acide formique :



Ononine. Osnospine. Acide formique.

L'acide sulfurique concentré la dissout en se colorant en rouge; l'addition de peroxyde de manganèse produit une belle couleur cramoisie.

Les acides dilués dédoublent l'ononine en formonétine (v. ce mot) et en glucose :



Ononine. Formonétine. Glucose.

ONONYCHITE s. m. (o-no-ni-ki-te — du gr. *onon*, âne; *onych*, ongle). Divinité aux pieds d'âne, que les païens croyaient être l'objet du culte des juifs et des chrétiens.

ONOPORDON s. m. (o-no-por-don — du gr. *onos*, âne; *poron*, porc). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plusieurs espèces, dont le type porte le nom vulgaire de chardon aux ânes. Les onopordons sont des herbes très-abondantes en Europe et dans l'Asie centrale. (De Jussieu.) L'ONOPORDON d'Ilyrie est naturalisé à Montpellier. (A. Dupuis.) || On dit aussi ONOPORDE.

— **Encycl.** Les onopordons sont de grandes plantes herbacées, généralement vivaces, à lige dressée, robuste, fortement épineuse, ainsi que les feuilles, qui sont grandes, profondément découpées et longuement decurrentes. Les fleurs, d'un rouge violacé, parfois nuancées de blanc, sont réunies en grand nombre, en gros capitules globuleux, épineux, entourés d'un involucre à écailles imbriquées, coriaces et prolongées en un appendice armé d'une épine terminale. Le réceptacle est charnu comme celui de l'artichaut et parsemé de petites alvéoles; les achenes ou fruits sont tétragones, comprimés, striés transversalement, surmontés d'une aigrette qui se détache facilement et tombe avant la maturité des fruits. Ce genre renferme plusieurs espèces, très-abondantes en Europe et en Asie. La plus connue est l'onoporde acanthé, vulgairement chardon aux ânes. Elle se rencontre fréquemment sur le bord des routes ou dans les terrains vagues, défrichés, etc. C'est une plante robuste, s'élevant à un mètre et plus de hauteur, dont le port ne manque pas de majesté, parfois de grâce, et dont le réceptacle ou organe florifère pourrait devenir comestible; il ressemble à celui des artichauts. S'il faut en croire Murray, les graines de ce chardon renferment une huile fixe que l'on pourrait en extraire avantageusement, puisque le pied vigoureux pourrait donner douze livres de graines qui fourniraient deux à trois livres d'huile. Quant aux propriétés médicales de l'onoporde, la médecine les a totalement négligées comme insuffisantes ou même nulles.

ONOPYXE s. m. (o-no-pi-ksé — du gr. *onos*, âne; *puxos*, buis). Genre de plantes, de la famille des synanthérées.

ONORE ou HANAWAR, ville et port de l'Inde anglaise, présidence de Madras, province de Canara septentrionale, près de la mer d'Oman et sur la rive droite de l'estuaire de Cheravottay, par 14° 18' de latit. N. et 79° 14' de long. E., à 180 kilom. de Mangalore. Autrefois capitale d'un petit Etat. Elle a appartenu successivement aux Portugais, aux Hollandais et enfin aux Anglais, qui la conservent encore de nos jours. Elle n'a pas de port, mais la baie offre un bon mouillage aux bâtiments marchands qui exportent du poivre, du riz et des poissons salés.

ONORÉ s. m. (o-no-ré). Ornith. Genre d'échassiers, formé aux dépens des hérons : L'ONORÉ pousse des mugissements comme le butor. (Dict. d'hist. nat.) Les ONORÉS sont des animaux très-sauvages. (V. de Bonare.)

— **Encycl.** Ces échassiers, rangés par les anciens auteurs dans le genre héron, res-

semblent beaucoup au butor par la taille, la conformation générale et même par le fond des couleurs. Les trois ou quatre espèces connues habitent la Guyane. Ce sont des animaux très-sauvages, vivant seuls au milieu des marais, où ils se tiennent cachés dans les joncs et les roseaux. Comme ils partent de très-loin, il est difficile de les approcher, et quand on les a abattus, s'ils ne sont que blessés, il faut les aborder avec précaution, car ils donnent de violents coups de bec en visant surtout aux yeux. D'après Laborde, un onoré, approvisé autant que les oiseaux de ce genre sont susceptibles de l'être, vivait depuis deux ans dans une maison où il guettait et chassait les rats fort adroitement. Ces oiseaux ont un cri qui ressemble à celui du butor. Les nègres en tuent beaucoup à la chasse.

ONOSANDER, tacticien grec, qui vivait au IV^e siècle de notre ère, du temps, croit-on, de l'empereur Claude. Il est auteur d'un traité intitulé *la Science du chef d'armée*, recueil méthodique de l'art militaire chez les Romains. La meilleure édition est celle de Schwabel (Nuremberg, 1761), avec une traduction française de Zurlauben et des gravures représentant les armes et machines des Romains. Le traité d'Onosander est un excellent manuel, rédigé par un homme fort compétent, en un fort bon style. Il a servi de modèle aux écrivains grecs et latins postérieurs qui ont traité le même sujet. Maurice de Saxe en faisait un cas tout particulier.

ONOSCELE s. f. (o-noss-sé-le — du gr. *onos*, âne; *skelos*, jambe). Myth. gr. Sorcier ayant un ou plusieurs pieds d'âne.

ONOSÉRIDE s. f. (o-no-sé-ri-de — du gr. *onos*, âne; *seris*, chicorée). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant des espèces qui croissent à la Nouvelle-Grenade.

ONOSÉRIDÉ, ÉE adj. (o-no-sé-ri-dé). Bot. Qui ressemble à une onoséride.

— s. f. pl. Groupe de composées mutisiées ayant pour type le genre onoséride.

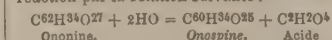
ONOSMA s. f. (o-no-sma — du gr. *onos*, âne; *osm*, odeur). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions méditerranéennes et dans l'Asie centrale. || On dit aussi ONOSME.

— **Encycl.** Les *onosmas* sont des plantes herbacées ou sous-ligneuses, à fleurs munies de bractées et disposées en grappes; la réunion constitue une sorte de cime; le fruit se compose de quatre nœuds pierreux; comme la plupart des borraginées, ces plantes ont des feuilles sessiles et alternes et sont hérissées de poils dans toutes leurs parties herbacées. L'espèce la plus commune est l'*onosma* vipérine, confondue, avec plusieurs autres borraginées, sous la dénomination vulgaire et un peu vague d'*orcanette*. C'est une plante vivace, à racines pivotantes et à fleurs jaunes. Elle habite les Alpes, les Pyrénées, le Caucase, la Silesie, etc., et croît ordinairement dans les parties sèches et arides, sur le versant méridional des montagnes et des collines. Elle n'est cultivée nulle part. Elle fleurit en été et exhale une odeur assez désagréable. Ses racines, recouvertes d'une écorce rougeâtre, sont soigneusement récoltées dans divers pays. C'est ordinairement pendant l'hiver qu'on les arrache, parce qu'elles contiennent alors plus de matière colorante; les petites sont préférées aux grosses; on les lave, on les fait sécher, puis on les livre au commerce. La consommation, très-considérable autrefois, est aujourd'hui bien réduite, depuis qu'on a trouvé des matières tinctoriales beaucoup plus avantageuses. Elles entraient dans la composition du fard chez les anciens. Les distillateurs en font encore usage pour colorer quelques-unes de leurs liqueurs, et les confiseurs pour donner une nuance rose ou rouge à leurs sucreries. On s'en sert encore quelquefois dans la teinture dite de petit teint. Dans quelques contrées de l'Asie, on l'emploie pour la teinture des étoffes grossières. L'*onosma* gigantesque atteint et dépasse la hauteur d'un mètre; ses fleurs jaunes, pendantes, forment une belle cime paniculée; elle croît en Orient, où on emploie aussi ses racines pour la teinture.

ONOSMODIE s. f. (o-no-smo-di — de *onosma*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, formé aux dépens des lithospermes ou grémils, et dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Nord. || On dit aussi ONOSMODS.

ONOSPINE s. f. (o-no-spi-ne — abrégé de *ononine*, et du lat. *spina*, épine). Chim. Substance qui se produit en même temps que l'acide formique, quand on traite l'ononine épineuse par les alcalis étendus.

— **Encycl.** M. Hlasiwetz représente cette réaction par la relation suivante :



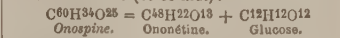
Ononine. Osnospine. Acide formique.

Pour obtenir l'osnospine, on traite le produit de la réaction de la baryte sur l'ononine par un courant d'acide carbonique; on recueille le précipité, on le lave à l'eau froide, puis à

l'eau bouillante, qui dissout l'osnospine et la laisse cristalliser par le refroidissement.

L'osnospine fond à 162°; elle se dissout dans l'alcool, mais non dans l'éther.

Les acides dilués la dédoublent en glucose et en ononétine (v. ce mot) :



Osnospine. Ononétine. Glucose.

ONOSURIDE s. f. (o-no-zu-ri-de — du gr. *onos*, âne; *surra*, queue; *idea*, forme). Bot. Syn. de SPHEROSTIGMA.

ONOTROPHE s. m. (o-no-tro-fe — du gr. *onos*, âne; *trophé*, aliment). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, réuni par plusieurs auteurs au genre cirse.

ONOUAVA, déesse celte. V. ONVANA.

ONOZ, village et com. de France (Jura), canton d'Orgelet, arrond. et à 31 kilom. de Lons-le-Saunier, sur la rive droite de l'Ain; 332 hab. Dans l'église, beau groupe de sculptures et tombeau du Père Odoardi; ancien château fort de Vire-Châtel, sur une montagne; restes de l'ancienne chartreuse de Vauclose, fondée au XII^e siècle et dont il subsiste une porte monumentale, une chapelle et quelques bâtiments d'exploitation.

ONRUST, île de l'Océanie (Malaisie), archipel de la Sonde, sur la côte N. de Java, dans la baie de Batavia. Les Anglais ont détruit les fortifications que les Hollandais y avaient élevées.

ONS s. m. (onss). Métrol. Unité de poids des Pays-Bas, qui répond à notre hectogramme.

ONS-EN-BRAY (Louis-Léon PAJOT, comte d'), mécanicien, né à Paris en 1878, mort à Bercy en 1754. Il étudia d'abord la physique, puis la philosophie de Descartes, puis se rendit en Hollande, où il entra en relations avec Huyghens, Boerhaave, etc., revint à Paris en 1693 et succéda, dix ans plus tard, à son père comme directeur des postes. A partir de ce moment, il partagea son temps entre les sciences, particulièrement de l'histoire naturelle, de la mécanique. Louis XIV, dont il s'était attiré la bienveillance, l'employa dans diverses missions secrètes et le chargea de cacheter son testament avant de le déposer au parlement. Après la mort de ce prince, Ons-en-Bray devint intendant des postes. Vers cette époque, il établit dans une maison de campagne qu'il possédait à Bercy des laboratoires de physique, de chimie, de mécanique, y forma un magnifique cabinet de machines rares et précieuses et y fit venir des ouvriers pour exécuter des machines de son invention. Ce cabinet, devenu bientôt célèbre, fut visité par Pierre le Grand, par Louis XV, par le régent, par les savants français et étrangers qui venaient à Paris. Ons-en-Bray légua en mourant à l'Académie des sciences, dont il était membre honoraire depuis 1716. On trouve dans les recueils de cette société savante un grand nombre de mémoires dus au comte d'Ons-en-Bray. Nous citerons, entre autres : *Anémomètre qui marque de lui-même sur le papier, non-seulement les vents qu'il a fait pendant vingt-quatre heures, mais aussi leurs différentes vitesses* (1734); *Des moyens que l'on propose pour remédier aux abus qui se sont glissés dans l'usage des différentes mesures* (1738); *Méthode facile pour faire tels carrés magiques que l'on voudra* (1750).

ONSAÏS s. m. pl. (on-sa-iss). Prêtre cochinchinois.

ONSENOORT (Antoine-Gérard van), chirurgien hollandais, né à Utrecht en 1782, mort dans cette ville en 1841. D'abord apprenti menuisier, il entra ensuite comme élève chez un chirurgien distingué, puis fut attaché à un hôpital militaire d'Amsterdam et reçut, en 1808, un brevet de chirurgien principal dans l'armée des Indes. S'étant embarqué pour Batavia, il fut pris pendant la traversée par des Anglais et revint en Hollande en 1809. Quelque temps après, Onsenoort servit comme chirurgien dans les armées françaises d'Espagne et de Portugal et revint en Hollande en 1814, lorsque ce pays eut cessé de faire partie de l'empire français. Depuis cette époque, il se livra à l'exercice de son art à Louvain (1818) et à Utrecht (1829) et acquit surtout de la réputation comme oculiste. C'est à lui qu'on attribue l'invention des *trousses-gibernes* pour les chirurgiens militaires. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Médecine opératoire* (Amsterdam, 1822-1824, 2 vol. in-8°); *Description de l'appareil chirurgical de campagne* (Bruxelles, 1828); *Histoire de la pupille artificielle* (Utrecht, 1829); *Histoire de l'ophthalmologie* (Amsterdam, 1838); *Manuel d'ophthalmologie* (Amsterdam, 1839-1840, 2 vol. in-8°).

ONSLow, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de la Caroline du Nord, entre l'Océan Atlantique et les comtés de Jones, Carteret, New-Hanover et Duplin; superficie, 600 milles carrés; 8,583 hab. Pays plat, couvert de marais et de magnifiques forêts de pins. Distilleries de térébenthine; exportation de bois de charpente.

ONSLow (sir Richard), amiral anglais, né en 1741, mort à Southampton en 1817. Grâce à son courage et à ses talents, il fit un chemin rapide, se signala dans plusieurs reu-

contres contre les Français, commanda en second, en qualité de vice-amiral, la flotte anglaise qui, sous les ordres de Duncan, bloqua le Texel et battit les Hollandais le 11 octobre 1797, entre Camperduyn et Egmont-op-Zée, fut alors créé baronnet et reçut, en récompense de sa conduite, une épée d'honneur de la part de la ville de Londres. Onslow, après avoir commandé l'escadre blanche en 1801, prit sa retraite vers 1805.

ONSLow (Georges), compositeur français, né à Clermont-Ferrand en 1784, mort dans la même ville en 1852. Il étudia la musique en amateur, comme accessoire d'une éducation complète, mais ayant été envoyé à Londres pour terminer son instruction, Hullmandel et Dussek l'initierent aux trésors de l'art, et la passion musicale l'emporta impétueusement. Onslow voulut acquérir un talent complet; il se mit à étudier le piano sous la direction de Cramer, puis, rentré en France, s'appliqua seul à polir et perfectionner son exécution, et il acquit un mécanisme irréprochable. Onslow aimait le piano pour lui-même, pour ses sonorités, ses notes bondissantes, ses ruissellements de gammes, ses traits étincelants. Pianiste parfait, il ne voyait rien au delà et n'attachait de prix, dans la musique, qu'à l'excellence de l'exécution. Onslow offre ce phénomène, peut-être unique dans l'histoire de l'art, d'un compositeur qui passa la moitié de sa vie à chercher le sens de la musique. Il a raconté lui-même qu'il fut longtemps sans comprendre Mozart, exécuté pourtant par les meilleurs artistes, et que le *Don Juan* ou la *Flûte enchantée* ne lui causaient qu'un incommensurable ennui.

L'ouverture de *Sratanice*, de Méhul, ouvrit son intelligence jusqu'alors fermée. « Lorsque j'entendis ce morceau, écrivait-il à un ami, j'éprouvai une commotion si vive que je me sentis pénétré de sentiments qui jusqu'alors m'étaient inconnus. Aujourd'hui même, et au moment où je suis présent à ma pensée, je vis la musique avec d'autres yeux. Le voile qui m'en cachait les beautés se déchira; elle devint la source de mes jouissances les plus intimes et la compagne fidèle de ma vie. »

« L'effet de cette transformation fut double, dit M. Halévy dans l'excellente notice qu'il a consacrée au compositeur. Non-seulement Onslow pouvait comprendre, sentir, admirer, mais encore l'instinct de la composition s'éveilla en lui. Ses études premières lui apparurent complètement insuffisantes, et il se mit avec acharnement au travail. L'artiste avait, sur le désir exprimé par quelques-uns de ses amis, étudié le violoncelle afin de conjurer l'ennui de la province par l'exécution intermittente et partielle des quatuors d'Haydn et de Beethoven. La dernière qui s'était faite en lui éclaira d'un jour tout nouveau cette musique, qu'il n'avait jouée jusqu'alors que mécaniquement. Il voulut en étudier la facture, suivre le développement de la pensée, ses transformations, ses variations; il lut attentivement l'œuvre des maîtres, devina les grandes lois de l'harmonie, et, prenant pour modèle un trio de Mozart pour piano, violon et violoncelle, il écrivit une série de trios dont le succès justifia plus tard la hardiesse de sa tentative. Cependant, malgré l'approbation de ses amis et les encouragements qu'il recevait d'artistes sérieux, Onslow désirait le contrôle d'un maître sévère, et le guidait dans cette route nouvelle. C'est à cette époque, un disciple d'Haydn, Reicha, venait d'arriver à Paris, précédé de la gloire de son maître et de sa propre réputation. Onslow se mit sous sa direction, et rencontra précisément le maître le plus apte à lui donner une instruction rapide et à lui résumer les procédés pratiques indispensables. Quelques mois suffirent à Onslow pour assimiler ces procédés. L'expérience et la pratique lui donnèrent le reste. »

Dès ce moment, l'artiste vola de ses propres ailes. Son penchant entraînant vers la musique instrumentale, il se voua entièrement à ce genre. Trois quintettes pour deux violons, trois trios et une sonate pour piano, trois trios et un premier œuvre de quatuors signalèrent ses débuts à l'attention des amateurs et des artistes. Du reste, ce sont principalement ses compositions instrumentales, sa musique de chambre proprement dite, qui ont créé et répandu sa réputation dans l'Europe entière.

A trois reprises différentes, mais seulement sur les instances sollicitées de ses amis, Onslow tenta l'épreuve du théâtre. Le succès ne répondit pas à ses efforts. L'*Alcade de la Vega*, représenté à l'Opéra-Comique en 1824, fut écrasé par l'insignifiance du libretto. Du reste, la partition démontrait chez l'auteur, auprès d'une exquise facture, l'absence complète du sentiment scénique. Le *Colporteur*, donné au même théâtre en 1829, témoigne d'un progrès sensible dans le style dramatique; cependant l'ouvrage ne se maintint pas. Découragé par ce simple succès d'estime, Onslow s'imposa un silence de dix années, puis il repara une dernière fois avec son opéra du *Duc de Guise*, qui n'eut même pas la réussite momentanée du *Colporteur*. « Ces ouvrages, dit M. Halévy, fournissent une preuve de plus que de beaux chants, des harmonies pures, une orchestration à la fois brillante, élégante et ferme ne suffisent pas

toujours à assurer aux œuvres théâtrales une existence de longue durée. » Onslow revint avec empressement à ses œuvres instrumentales, auxquelles il devait consacrer le reste de ses jours.

Une fois, l'artiste s'attacha à cette œuvre complexe et touffue qu'on nomme la symphonie. Pour affronter plus sûrement cet ombre public du Conservatoire, impitoyable aux audaces non justifiées, il transforma en symphonie l'un de ses plus beaux quintettes. C'est le 10 avril 1831 qu'il présenta son œuvre à son sévère auditoire, et, le premier de tous les compositeurs contemporains, il eut l'honneur de faire entendre une symphonie couronnée cet essai. Depuis cette époque, huit symphonies d'Onslow ont été admises aux honneurs du programme.

À milieu de cette vie paisible, vouée au travail, un accident grave vint mettre en danger la vie de l'artiste. En 1829, une chasse avait été organisée à son intention aux environs de Nevers. On assigna à l'artiste son poste. La solitude et le silence se font autour de lui. L'inspiration arrive au milieu des grands bois. Onslow tire son carnet, ébauche un quintette, oublie la chasse, s'enfonce dans la forêt et s'assied sur un tronc d'arbre. Une balle égarée le renversa saignant sur le sol. On désespéra de sa vie. La balle, après avoir déchiré l'oreille, avait pénétré dans le cou, et il fut impossible de l'extraire. La maladie fut longue; mais la musique vint à l'aide d'Onslow; il termina sur son lit de douleur le quintette qu'il esquissait lors de l'accident, s'amusant à caractériser par les noms des diverses parties de sa composition les phases de sa maladie. Un des morceaux de ce quintette se nomme la *Douleur*, un autre la *Fiebre* et le *Selire*; l'audace est qualifiée *Convalescence*, et le finale *Guerison*.

En dehors de ce sérieux événement, rien ne vint plus troubler l'existence heureuse du compositeur. Indépendant par sa fortune, il vivait tantôt à Paris, tantôt en Auvergne, dont il aimait par-dessus tout les graves paysages, et continuait d'écrire de remarquables pages de musique instrumentale. Vers 1848, sa santé s'affaiblit peu à peu, sa vue se teignit, sa parole perdit son accentuation vibrante et colorée. Il quitta Paris dans l'été de 1852 pour regagner sa campagne, et le 3 octobre de cette même année, Onslow n'existait plus.

« M. Onslow, a dit avec justesse Soudo, est un de ces hommes qui, à force d'application et d'un bon emploi de leurs facultés, arrivent à se conquérir une réputation honorable, bien qu'il ne semblent pas appelés par la nature à briller dans un art qui exige avant tout de l'inspiration. C'est un de ces exemples encourageants qu'il faut citer aux élèves comme preuve de ce qu'on peut obtenir par le travail et l'étude des grands maîtres. Cherubini est la plus haute expression de ce genre de mérite et de la puissance des écoles. »

Les œuvres de ce compositeur se divisent en trente-quatre quintettes, trente-six quatuors, trois symphonies, six trios, un sextuor, cinq duos, des sonates et airs variés pour piano et trois opéras.

ONTARIO (lac), grand lac de l'Amérique du Nord, entre les États-Unis et le Canada, le plus oriental des cinq grands lacs situés sur la limite des États-Unis et de l'Amérique anglaise; il est compris entre 43° 15' — 44° 10' de latit. N. et 78° 40' — 82° de longit. O.; 320 kilom. sur 110. L'Ontario reçoit au S.-O., par le Niagara, les eaux du lac Érié, et il s'écoule au N.-E., par le Saint-Laurent, dans l'océan Atlantique. À l'extrémité occidentale du lac est la baie Burlington, spacieuse et sûre. Sur la côte septentrionale se trouve la baie allongée et irrégulière de Quinté, au S. de laquelle s'avance la presqu'île du Prince-Édouard. En général, les rives sont couvertes de beaux bois et présentent un aspect pittoresque. Outre le Niagara, plusieurs rivières considérables se jettent dans l'Ontario; les plus importantes sont : le Genesee, l'Oswego, le Black-River et le Trent. Ses lacs les plus remarquables sont celles de Wolf, Amherst, Gage et Howe.

Ontario (LAC), roman de Fenimore Cooper.

V. LAC (ONTARIO).

ONTENECENTE, ville d'Espagne, prov. et à 75 kilom. de Valence, à l'extrémité occidentale de la vallée de Albarracín, sur la rive droite du Clariano; 12,000 hab. Fabriques de machines à carder la laine, de toiles, de draps, d'eau-de-vie, de falcons et de papier. On y remarque une vaste place, plusieurs ruines spacieuses, mais escarpées, des maisons bien bâties, le palais des ducs d'Almodovar, plusieurs églises et couvents. C'était autrefois une place forte dont les fortifications n'ont pas encore complètement disparu.

ONTHOCHARE s. m. (on-to-ka-re — du gr. *onthos*, fumier; *chairo*, je me lais). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

ONTHOCUS s. m. (on-té-kuss — du gr. *onthos*, fumier; *oikos*, j'habite). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent le Brésil et la Guyane.

ONTHOMÈRE s. m. (on-to-mère — du gr. *onthos*, fumier; *meris*, lot). Entom. Syn. de COPRIS ou BOUSIER.

ONTHOPHAGE s. m. (on-to-fa-je — du gr. *onthos*, fumier; *phago*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, comprenant plus de cent cinquante espèces, réparties sur tous les points du globe. Les *onthophagus* sont ornés de couleurs souvent métalliques. (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *onthophages* ressemblent beaucoup aux bousiers; ils s'en distinguent par des antennes de neuf articles, dont les trois derniers forment une masse lamelleuse presque aussi longue que large; des palpes maxillaires de quatre articles, dont le dernier est ovulaire; les labiales à dernier article rudimentaire; l'écusson nul. Ces insectes ont le corps court, déprimé en dessus et ovale; leur taille est un peu au-dessus de la moyenne, et ils sont ornés de couleurs souvent métalliques. Ils ont les mêmes habitudes que les bousiers, et, comme eux, ils vivent dans les bouses et les excréments. Les espèces sont très-nombreuses, et on en trouve dans toutes les parties du monde; mais ce sont l'Europe et l'Afrique qui en renferment le plus. L'*onthophagus nuchiforme* est d'un vert bronzé; il se trouve fréquemment aux environs de Paris.

ONTHOPHILIE s. m. (on-to-fil-le — du gr. *onthos*, fumier; *philie*, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des histéroides, comprenant quatre ou cinq espèces qui presque toutes habitent l'Europe.

ONTIGOLA, bourg d'Espagne, province de Tolède, sur le bord d'un petit lac, à 4 kilom. E.-S.-E. d'Aranjuez; 500 hab. Une rencontre meurtrière entre les Français et les Espagnols eut lieu près de ce bourg en 1809.

ONTO (du gr. *ôn*, ontos, l'être, du part. prés. du verbe *ônai*, être, qui se rattache à la racine sanscrite *as*, être). Préfixe qui signifie Être.

ONTOGONIE s. f. (on-to-go-ni — du préf. *onto*, et du gr. *goné*, génération). Histoire de la production des êtres organisés sur la terre.

ONTOGONIQUE adj. (on-to-go-ni-ke — rad. *ontogonie*). Qui a rapport à l'ontogonie : *Système ontogonique*.

ONTOLOGIE s. f. (on-to-lo-ji — du préf. *onto*, et du gr. *logos*, discours). Science de l'être en général : *Toutes les ONTOLOGIES, toutes les psychologies ne sont-elles pas des rêves?* (Vol.) L'*ontologie* est la science du monde invisible, des substances et des causes. (Jouffroy.) La méthode sérieuse devient plus qu'une logique; c'est une ONTOLOGIE. (Proudh.) Il traite sur cette science : *L'auteur d'une ONTOLOGIE*.

— **Méd.** Doctrine qui ne rattache pas, comme la doctrine physiologique, les phénomènes pathologiques aux phénomènes réguliers de la vie, mais leur attribue une existence propre.

— **Encycl.** Aristote avait fondé une science absolument spéculative, qu'il appelait du nom vague de philosophie première; ses successeurs l'appellèrent métaphysique, nom plus précis, mais vague encore avec l'extension qu'on lui donne; les philosophes allemands ont créé le nom d'*ontologie*, qui est encore impropre si on veut lui faire signifier ce que signifiait pour les anciens le mot métaphysique, mais qui est éminemment propre à désigner une science spéciale, bien définie, la science générale de l'être, la science du genre universel, qui résume et contient tous les autres genres, toutes les espèces, tous les individus.

L'*ontologie*, ainsi comprise, pose et résout un essai de résoudre trois grandes questions relatives à l'être : 1° Qu'est-ce que l'être ? 2° Quelles sont les propriétés générales de l'être ? 3° Quels sont les rapports généraux qui lient entre eux les différents êtres ?

L'idée de l'être, étant la plus générale et la plus élémentaire de toutes les idées, ne saurait être définie ni démontrée que par elle-même, c'est-à-dire qu'elle peut être affirmée, mais non prouvée ni déduite. Mais, d'autre part, et par la même raison, comme l'être est la base nécessaire de toute spéculation, de toute affirmation, de tout raisonnement, il est tout aussi absurde et contradictoire de le nier qu'il serait absurde et illogique de vouloir le prouver. L'existence de l'être est donc l'axiome des axiomes, on pourrait peut-être dire le seul véritable axiome, car il n'est pas bien sûr que les autres jugements qui portent ce nom ne puissent être déduits de la notion et de l'affirmation de l'être.

S'il est impossible de définir l'être, il n'est pas aisé d'établir dans ce genre universel les catégories qui constituent les genres secondaires, les espèces, les individus. L'*ontologie*, du reste, n'a pas pour mission de créer des classifications détaillées, dont les éléments peuvent être fournis, non point par une science purement spéculative, comme celle-ci, mais par les sciences d'observation, seules capables de faire connaître par le menu ces

qualités communes qui constituent les ordres, les familles et les genres, ces différences qui caractérisent les diverses espèces et les individus. Toutefois, il appartient à l'*ontologie* d'établir dans l'universalité des êtres ces grandes coupes génériques nécessaires pour servir de base à des divisions ultérieures; car l'*ontologie* peut être considérée comme le grand fonds d'où procède toute la science humaine, ou pour mieux dire comme une synthèse générale dans laquelle se résument et se condensent toutes les connaissances acquises ou possibles. Malheureusement, cette grande classification des êtres, souvent tentée, n'a jamais été réalisée d'une manière satisfaisante. Les uns ne veulent voir dans l'universalité de la nature que le sujet et l'objet, le moi et le non-moi, division flottante, dont les termes, qui se déplacent avec chaque observateur, sont entre eux hors de toute proportion. D'autres ont distingué le fini et l'infini, distinction qui a l'inconvénient de ne pas offrir un terrain neutre, une base inattaquable à tous les systèmes, l'infini réalisé paraissant une absurdité manifeste à nombre de métaphysiciens sérieux. D'autres enfin, moins heureux encore, ont distingué les êtres existants et les êtres possibles, ne s'apercevant pas que l'existence est le signe le plus évident de la possibilité, et qu'on ne saurait fonder une distinction sur une propriété commune. Nous nous bornerons à rappeler ces trois méthodes de classification, sans nous arrêter à d'autres moins légitimes encore, notamment à celles qui essaient de distinguer les êtres en êtres contingents et être nécessaires, en êtres matériels et être spirituels, etc. Tous ces systèmes ont eu leurs siècles de vogue; mais pas un n'a pu résister aux premières atteintes de la critique. Si ces distinctions ont longtemps prévalu, il ne faut pas perdre de vue que la plupart ont dû leur succès durable à une cause absolument étrangère à la science, à l'idée religieuse.

Si l'on a examiné avec quelque attention la nature des distinctions que nous venons d'énoncer et d'abandonner aussitôt, il sera facile de trouver la raison générale de leur faiblesse tout à fait évidente; pour classer les êtres d'une manière générale, il faudrait les connaître dans leur essence, car c'est le moyen unique de les comparer et de les distinguer; or, l'essence des êtres ne saurait être définie ni même connue. Comment, par exemple, établir une distinction raisonnable entre les êtres matériels et les êtres immatériels, si l'on ne sait au juste ce que c'est que la matière, ni si l'immatériel existe? Et comment distinguer le fini de l'infini, si le fini est nié par les uns et si l'infini est, de son essence, ignoré de tous? Il est remarquable, en effet, que dans toutes ces prétendues distinctions on n'affirme qu'un seul des deux termes qu'on prétend opposer; l'autre n'est qu'une négation arbitraire du premier : l'immatériel est ce qui n'est pas matériel, l'infini est ce qui n'est pas fini, ou, dans un autre système qui place l'infini à la base, le fini est ce qui n'est pas infini. Quant à définir l'essence et de l'infini, et de l'immatériel, et du fini lui-même et de la matière, aucune science n'y saurait prétendre. Donc, en réalité, la science humaine est réduite à classer les êtres d'une façon empirique, et ne saurait remonter, de division en division, à une classification première, générale, du genre universel.

Aux qualités générales des corps se rattachent une série de questions du plus haut intérêt, mais qu'il nous est impossible d'aborder ici. Qu'il nous suffise de mentionner la durée et l'espace, qui ramènent sous nouvelle forme les questions du fini et de l'infini, et sur lesquelles on a tant et si longuement disputé.

La question des rapports des êtres n'est guère moins importante, mais elle est beaucoup plus compliquée, car ces rapports sont infinis en nombre. Toutefois, l'*ontologie* se bornant aux rapports généraux, il nous suffira de citer : les rapports de causes à effets, expliquant la succession logique des êtres et impliquant la redoutable question de la cause première, base d'une science spéciale, la théodicée; les rapports de moyens, expliquant comment, en vertu de quelle force spéciale, par quelle dynamique générale l'effet résulte de la cause; les rapports de finalité, soulignant le problème délicat des causes finales, soutenues et attaquées avec une ardeur égale, et que l'on rencontre à la base même de la plus pratique de toutes les sciences, la morale, etc.

On voit par ce simple aperçu quelle masse de problèmes ardues soulève l'*ontologie*. En résout-elle quelques-uns? Nous savons qu'il ne faut pas répondre témérairement à une pareille question; nous nous sommes, du reste, suffisamment expliqué sur ce sujet au mot MÉTAPHYSIQUE, où nous avons précisément soulevé la question de l'importance de la philosophie spéculative, importance exagérée sans doute par les métaphysiciens de profession; mais injustement niée par ceux qui dénigrent et par ceux, infiniment plus nombreux, qui ignorent la métaphysique. Il ne nous reste plus ici qu'à tracer en traits rapides le caractère de l'*ontologie* aux grandes époques de la philosophie.

Une grande école moderne, à laquelle personne moins que nous n'est porté à marcher, les éloges, accuse les anciennes écoles,

et surtout les écoles d'Aristote et de Platon, d'avoir donné une importance injustifiée à la science spéculative, à l'ontologie, et d'avoir complètement négligé les sciences d'observation. Le reproche est peut-être mérité par l'école de Platon; mais il faut se faire sur la philosophie d'Aristote de singulières illusions pour prétendre que lui et son école, lui surtout, ont négligé la méthode expérimentale. Nous ne croyons pas qu'aucun philosophe, aucun physicien, aucun naturaliste ait plus observé et observé avec plus de sagacité qu'Aristote. Est-ce à dire que l'ontologie de ce grand génie soit une ontologie scientifique au sens moderne de ce mot? Non, assurément. Chez Aristote et chez tous ces philosophes anciens qui ont comme lui joint la spéculation à l'observation scientifique, la science et la philosophie, au lieu de rester parallèles comme elles le furent plus tard (et ce fut un progrès), étaient liées l'une à l'autre comme elles le sont dans les études modernes, mais dans une relation inverse de la relation actuelle, qui est la relation naturelle et vraiment scientifique. Au lieu d'éclairer par les faits observés les principes de l'ontologie, au lieu de baser sur l'expérience des principes qui donnent naissance à d'autres principes de plus en plus généraux et s'élevant par degrés à la science du genre universel, Aristote et les anciens établissaient par la spéculation pure certains principes généraux, par lesquels ils expliquaient les faits particuliers qu'ils avaient observés. Ils n'avaient, par exemple, aucune idée des services que la biologie a pu rendre aux études psychologiques, si intimement liées elles-mêmes à la science ontologique. Ils expliquaient le monde par des lois du mouvement conçues *a priori*, loin de remonter, comme les géomètres modernes, du fait de la chute d'un fruit au principe de la gravitation universelle, qui nous a fait comprendre la marche des astres et nous a fait faire un pas si important dans la connaissance du secret de l'univers. Les anciens ont donc péché, non pas, comme on le croit généralement, par défaut d'observation, mais par défaut de méthode. Au lieu de la méthode synthétique, qui permet de débiter par le connu, le concret, le tangible, ils suivaient une méthode purement analytique; or, l'analyse, si puissante quand elle raisonne sur l'hypothèse et qu'elle n'a en vue que des conclusions purement logiques, est inapplicable quand elle essaye de descendre des principes ontologiques, c'est-à-dire de principes obscurs, incertains et purement abstraits, à des faits certains et palpables.

Nous avons dit que la science et la philosophie, unies par un lien faux au temps d'Aristote, s'étaient séparées l'une de l'autre et étaient devenues indépendantes avant de s'unir de nouveau d'une façon plus légitime. La dernière évolution a lieu presque de nos jours, bien que François Bacon en eût dès longtemps annoncé la nécessité, et que son homonyme, Roger Bacon, eût essayé de la réaliser pratiquement. La séparation des sciences expérimentales et de l'ontologie est elle-même récente, et c'est d'elle que la science date ses véritables progrès. Descartes est la première personnalité qui ait marqué bien nettement cette séparation; non pas qu'avant Descartes et de son temps bien d'autres n'aient étudié les sciences sans essayer d'en rapporter les principes aux lois abstraites de l'ontologie; mais il y eut en Descartes ce fait frappant que, métaphysicien profond et géomètre du premier ordre, il n'a presque jamais essayé, comme l'avaient fait Aristote et ses innombrables disciples, d'unir dans une synthèse ces deux vues distinctes de l'esprit, au risque d'étouffer, comme on l'avait fait, la science dans le terme.

Les idées de Descartes ont fait leur temps. Nous n'avons pas ici à en indiquer, encore moins à en apprécier les causes; mais nous devons constater un fait: c'est que la philosophie allemande a prévalu. Nous ne tenterons pas de juger ici la philosophie allemande; mais nous sommes frappés de ce fait considérable que l'esprit français, justement réputé par son amour peut-être exagéré de la simplicité et de la clarté, a la vérité n'est pas toujours claire ni simple, l'esprit français, disons-nous, s'est tellement engoué de la philosophie allemande, qu'en aucun pays du monde, l'Allemagne à peine exceptée, les philosophes d'outre-Rhin ne sont étudiés avec plus de soin, analysés avec plus de précision qu'en France. Si ce n'est pas là un argument décisif en faveur de l'ontologie allemande, c'est au moins en sa faveur une présomption qu'on aurait tort de dédaigner.

Kant est incontestablement le représentant le plus éminent de la nouvelle philosophie; mais Kant nous échappe quand il s'agit d'ontologie, car on peut dire de ce grand novateur qu'il a, non pas créé une ontologie nouvelle, mais supprimé l'ontologie. Pour Kant, en effet, la science de l'être est impossible; la raison ne révèle pas les essences, elle montre et étudie des rapports. En cet état, l'ontologie se réduit à l'étude du moi; elle n'est plus la science de l'être, elle est la science de la conscience; l'ontologie n'est donc plus ce que nous entendions par ce mot, car ce qui caractérise l'ontologie proprement dite, c'est l'universalité; ce qui caractérise le moi, c'est l'individualité. Les disciples de Kant ne tardèrent pas à se sentir mal à l'aise

dans ce cercle étroit, et en sortirent par une suite d'efforts progressifs. Schelling annonça déjà que les évolutions de la pensée sont l'image des évolutions des choses, ce qui était bien hardi pour un kantiste; il ajouta que le sujet et l'objet sont identiques, manière habile de respecter les vues du maître, tout en plçant l'affirmation du non-moi à côté de celle du moi, pour les confondre il est vrai. Hegel alla plus loin: reprenant la grande pensée de Leibniz, il admit que l'être est une force; il créa, en partant de cette donnée, une nouvelle ontologie qu'il basa sur la faculté du nécessaire et de l'absolu, c'est-à-dire sur la raison pure. Ce résultat inattendu ne ramène-t-il pas l'ontologie à son point de départ, c'est-à-dire aux errements d'Aristote et des anciens? Nous le craignons; mais sans redouter que cette voie, que nous croyons fautive, entraîne de nouveaux les inconvénients qu'elle a eus pendant un si grand nombre de siècles. Aujourd'hui, toute une grande école fort importante, celle des positivistes, prêche l'amour exclusif de la science et condamne absolument l'ontologie; d'autres philosophes, mieux inspirés selon nous, s'efforcent de remonter aux notions générales de l'être par les découvertes mêmes de la science, qu'ils placent au-dessus de tout; donc, quoi qu'il arrive, et quand même une école plus ou moins puissante s'efforcerait de replacer la science sous la tutelle de l'ontologie, la science a rendu de trop éminents services, a réalisé de trop grands progrès, compte un trop grand nombre d'adeptes pour qu'aucune influence, aucune erreur puisse retarder sa marche. La science est affirmative, elle ne subira plus de tutelle, et l'ontologie, ce tyran des siècles passés, restera ce qu'elle doit être: la synthèse des connaissances humaines, synthèse placée à leur tête par sa profondeur et sa généralité, mais venant après toutes par l'ordre et la méthode. L'ontologie, en un mot, est désormais en possession de son véritable rôle, qui est, non pas de dominer et d'éclairer la science, mais de la résumer.

ONTOLOGIQUE adj. (on-to-lo-ji-ke — rad. *ontologie*). Philos. Qui appartient, qui a rapport à l'ontologie: *Notions, termes ontologiques*. || *Preuve ontologique*, Preuve de l'existence de Dieu fondée sur l'idée d'un être nécessaire.

ONTOLOGIQUEMENT adv. (on-to-lo-ji-ke-man — rad. *ontologique*). Par l'ontologie; conformément aux règles de l'ontologie: *Existence de Dieu démontrée ontologiquement*.

ONTOLOGISER v. n. ou intr. (on-to-lo-ji-zé — rad. *ontologie*). Fam. Faire de l'ontologie, de la métaphysique.

ONTOLOGISTE s. m. (on-to-lo-ji-ste — rad. *ontologie*). Métaphysicien, celui qui s'occupe d'ontologie.

ONTONAGON, rivière des Etats-Unis, qui prend sa source dans le territoire du N.-O. et se jette dans le lac Supérieur, après un cours d'environ 160 kilom. au N.

ONUAVA, déesse celtique. V. **ONVANA**.

ONUFRITE s. f. (o-nu-fri-te). Minér. Syn. d'**ONOFRITE**.

ONUPHIS s. m. (o-nu-fiss). Annél. Genre d'annelides, de la famille des euniciens, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent dans les mers de l'Europe.

— **Encycl.** Ce genre d'annelides présente comme caractères essentiels: des antennes ou appendices antenniformes au nombre de sept, dont quatre seulement s'insèrent visiblement à la tête, tandis que les trois autres la recouvrent en ayant leur origine sur la nuque. L'espèce principale est l'*Onuphis ermite*, qui se trouve sur les côtes de La Rochelle; ce ver vit enfoui dans le sable, et son corps est renfermé dans un tube mince et cylindrique formé de grains de sable agglomérés à l'aide d'une matière muqueuse. On rencontre dans l'Adriatique une seconde espèce, désignée sous le nom d'*Onuphis tubicole*, qui conviendrait à toutes. Quelques auteurs rapportent encore à ce genre deux autres espèces qui s'y rattachent par plusieurs caractères, et qui portent, pour les auteurs plus anciens, les noms de *Nereide tubicole* et de *Spio filicorne*.

ONUPHIS, ville ancienne de la basse Egypte, qui était située sur la rive droite du Nil, au S. de Bouto.

ONUPHIS, l'un des quatre dieux bœufs qu'adoraient les Egyptiens. Il était grand, noir, et ses poils, dit-on, étaient à rebours. C'était une des incarnations d'Osiris. V. **OSIRIS**.

ONVANA ou **ONUAVA** ou **ONUAVA**, déesse celte peu connue, une espèce de Minerve. Sa figure porte deux larges écailles à la place des oreilles, deux grandes ailes déployées au-dessus de la tête et deux serpents dont les queues vont se perdre dans les ailes. C'est encore là une de ces images symboliques dont le sens nous échappe aujourd'hui.

ONCHIE s. f. (o-ni-ki — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle). Méd. Inflammation de la matrice de l'ongle.

— **Moll.** Genre de mollusques céphalopodes, plus connu sous le nom d'**ONCHOTEUTE**.

— **Bot.** Syn. de **DENDROBIUM**, genre d'orché-

dées. || Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. || Syn. de **LECANOPTERIS**, autre genre de fougères.

ONCHYTE adj. m. (o-ni-ki-te — du gr. *onux*, *onuchos*, onyx). Minér. Qui contient de l'onyx: *Albâtre ONCHYTE*.

— s. f. Moll. Ancien nom de quelques tébrébrantes fossiles.

ONCHYHURE s. m. (o-ni-ki-ure — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *oura*, queue). Entom. Syn. de **LIRURE**.

ONCHOCERE s. m. (o-ni-ko-sè-re — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent au Brésil.

ONCHOCRYPTHOSE s. f. (o-ni-ko-grif-fô-zé — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *grupos*, crochu). Pathol. Incurvation des ongles.

ONCHOMANCIE s. f. (o-ni-ko-man-si — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *manteia*, divination). Art divin. Divination qui consistait à frotter les ongles d'un enfant avec de l'huile et de la suie et à essayer d'y découvrir des caractères dont on interprétait ensuite le sens.

ONCHOPHIDE adj. (o-ni-ko-fi-de — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *ophis*, serpent). Erpét. Se dit de serpents qui ont des ergots à la partie postérieure du corps. || Ou dit aussi **ONCHORHINE**.

— s. m. pl. Famille de serpents qui ont des ergots à la partie postérieure du corps.

ONCHOPHTORIE s. f. (o-ni-ko-fto-ri — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *phthora*, corruption). Pathol. Altération de la substance des ongles.

ONCHOPHYME s. m. (o-ni-ko-fi-me — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *phuma*, enflure). Pathol. Enflure des ongles.

ONCHOPRION s. m. (o-ni-ko-pri-on — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *prion*, je scie). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, formé aux dépens des sternes ou hirondelles de mer.

ONCHOPTOSE s. f. (o-ni-ko-ptô-zé — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *ptôsis*, chute). Pathol. Chute des ongles.

ONCHORHYNQUE s. m. (o-ni-ko-rain-ke — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *rhychos*, bec). Ornith. Syn. de **TODIROSTRE**.

ONCHOSE s. f. (o-ni-ko-zé — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle). Méd. Callosité des ongles, accompagnée de déformation et d'inflammation de la matrice unguéale.

ONCHOTEUTE s. m. (o-ni-ko-teu-te — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *teuthis*, seiche, calmar). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, voisin des calmars, comprenant des espèces assez nombreuses qui vivent dans les mers des pays chauds.

— **Encycl.** Ces céphalopodes sont très-voisins des calmars et surtout des ommastraphes; ils s'en distinguent par leurs bras armés de ventouses et de griffes et par leur coquille intérieure ou lame cornée à trois tranchants. Ce sont des animaux pélagiens, organisés pour nager continuellement, et pouvant exécuter des sauts hors de l'eau pour se soustraire aux atteintes de leurs ennemis. Essentiellement nocturnes, ils s'enfoncent, pendant le jour, à de grandes profondeurs; cette circonstance fait qu'on les pêche peu, ce qui les rend encore assez rares dans les collections. Ils vivent principalement de petites espèces de poissons et de mollusques, surtout de ptéropodes. On en trouve dans toutes les mers, mais bien plus abondamment dans celles des pays chauds. Nous citerons l'*Onchoteute armé*, de la mer des Moluques.

ONCHOTHÉRIUM s. m. (o-ni-ko-té-ri-on — du gr. *onux*, *onuchos*, ongle; *therion*, bête sauvage). Mamm. Genre de mammifères édentés, connu seulement par des restes fossiles.

ONCYTÈNE s. m. (o-ni-ki-tè-ne — du gr. *onux*, ongle; *kletis*, *ktenos*, peigne). Entom. Syn. de **LEPTOPALPE**.

ONCYPHE s. f. (o-ni-si-fe — du gr. *onux*, ongle; *kuphos*, courbe). Entom. Syn. de **BRACHYCEPHUS** et de **CHLOE**.

ONYGÈNE s. m. (o-ni-jè-ne). Bot. Genre de champignons, comprenant des espèces qui croissent pour la plupart sur les fumiers et les dépouilles d'animaux.

ONYPTÉRYGIE s. f. (o-ni-pté-ri-ji — du gr. *onux*, ongle; *pterygon*, petite aile). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des tronctopennes, comprenant une douzaine d'espèces originaires du Mexique: Les **ONYPTÉRYGIES** ont les crochets des tarses dentelés. (Chevrolat.)

ONYX s. m. (o-nikès — gr. *onux*, ongle, le même que le latin *unguis*, allemand *nagel*, lithuanien *nagos*, russe *nyagot*, persan *nakhien*, sanscrit *nakhia*, *nakhara*, de la racine *nakh*, percer, creuser, devenue en grec *nussô*. Le grec *onux* et le latin *unguis* ont subi la prothèse d'une voyelle, comme cela arrive très-souvent, du reste, pour le grec. La pierre d'*onyx* est ainsi désignée à cause de sa cou-

leur, qui ressemble à celle de l'ongle). Minér. Espèce d'agate remarquable par sa finesse et par des raies parallèles et concentriques de diverses couleurs: *On creusait l'onyx pour en faire un vase propre à contenir les essences, car on croyait que l'onyx les préservait de la corruption*, (Pastoret). *Quand ses bandes sont peu nombreuses, qu'elles ont une certaine épaisseur et que les couleurs en sont tachetées, l'agate s'appelle ONYX*. (A. Maury.)

Dans la coupe d'*onyx* où Bacchus indompté Versa les fiers poisons de sa divine ivresse, Bois à longs traits le vin de l'immortalité.

H. CANTEL.

— **Moll.** Nom vulgaire d'une coquille du genre *Cône*.

— **Adjectif.** : *Agate ONYX*.

— **Encycl.** Minér. On nomme *onyx* ou *agate* *onyx* une variété de calcaédoine offrant des raies parallèles. L'*onyx* peut être considéré comme le résultat de couches superposées d'agates de diverses couleurs, dont la tranchée perpendiculaire forme ces bandes diversement nuancées.

Les minéralogistes nomment spécialement *onyx* les agates de ce genre dont les bandes sont circulaires et concentriques; ils appellent *onyx* à *fortifications* les *onyx* dont les zones sont polygonales au lieu d'être circulaires, et *onyx* *onillés* ceux dont les bandes forment des cercles de couleurs peu accentuées, disposés autour d'une tache ronde plus foncée. On peut donner artificiellement aux agates rubanées ordinaires l'apparence de l'*onyx*; il suffit de les tailler en creux, de manière à mettre à nu des bandes circulaires fournies par chaque couche. Aussi ces deux variétés d'agate sont-elles employées pour la gravure en camées et portent-elles toutes deux dans le commerce le nom d'*onyx*.

Bien que l'*onyx* ne soit presque plus employé dans la joaillerie, il a conservé un rang distingué parmi les pierres précieuses les plus estimées. Les principales qualités qui signalent le bel *onyx* sont: la finesse et l'homogénéité de la pâte, la vivacité des couleurs, la netteté et l'épaisseur des bandes colorées; et enfin le volume.

Les plus belles pierres de ce genre viennent d'Orient. On en a pendant longtemps trouvé de fort belles à Champigny, près de Paris, mais ce gisement paraît aujourd'hui épuisé. Les commerçants nomment *orientales* celles de première qualité et *occidentales* celles de seconde qualité, sans que ces dénominations aient aucune importance quant à l'origine de la pierre; cela tient seulement à ce qu'autrefois les plus belles venaient de l'Inde.

ONYXIS s. m. (o-ni-kiss — du gr. *onux*, ongle). Méd. Ongle incarné, ongle qui pénètre dans les chairs et y détermine une plaie.

— **Encycl.** V. **ONGLE**.

ONZAIN, bourg de France (Loir-et-Cher), cant. d'Iherbaud, arrond. et à 17 kilom. de Blois; pop. aggl., 935 hab. — pop. tot., 2,300 hab. Station du chemin de fer de Paris à Bordeaux. La Balue et plus tard le prince de Condé furent détonus dans le château d'Onzain.

ONZAINÉ s. f. (on-zè-ne — rad. *onze*). Nombre de onze ou d'environ onze: *Une ONZAINÉ de personnes*.

— **Liturg.** Chandelier disposé pour porter onze cierges: *En certaines fêtes doubles majeures, on met devant le sanctuaire une herse appelée réclaire, et ONZAINÉ, parce qu'on y met onze cierges*. (De Laborde.)

ONZE adj. num. (on-ze — lat. *undecim*; de *unus*, un, et de *decem*, dix). Dix plus un: *Le mercure est onzémille fois plus dense que l'air*. (Lutit.)

..... Le démon qui m'inspire Veut qu'encore une utile et dernière satire Se vienne en nombre pair joindre à ses onces acours

BOILEAU.

— **Onzième**. *Louis ONZE*. Page **ONZE**. Numéro **ONZE**. Sortir à **ONZE** heures.

— **Fam.** *Bouillon d'onze heures*, Bréuvage empoisonné.

— *Être amoureux des onze mille vierges*, Être de complexion très-amoureuse, faire la cour à toutes les femmes sans distinction. Se dit par allusion aux onze mille vierges qui furent, selon la tradition, martyrisées avec sainte Ursule. Il est prouvé aujourd'hui que sainte Ursule fut martyrisée avec une jeune fille du nom d'*Undecimilla*, dont le nom mal interprété a donné lieu à cette prodigieuse erreur.

— **Bot.** *Dame d'onze heures*, Nom vulgaire d'une espèce d'orthogallie.

— s. m. Nombre de dix plus un: *ONZE multiplié par trois*. || Numéro *onze*; chiffres représentant le nombre onze: *Amener deux onces de suite*. *Est-ce un ONZE que vous avez voulu écrire?*

— **Onzième jour**: Le **ONZE** du mois.

— **Ilist. anc.** Les **ONZE**, Officiers publics d'Athènes, chargés de la poursuite et de la répression des crimes.

— **Gramm.** Quoique *onze* commence par une voyelle, les mots qui subissent ordinairement l'élision devant une voyelle restent inactifs devant lui ainsi que devant *onzième*, et ceux qui finissent par un *s* se prononcent sans liaison. Ainsi, on écrit *Us onze du mois*; *ils ne sont qu'onze*, et quand on prononce les

onze enfants de ce père de famille, on ne fait point sentir le s de les. Toutefois, l'Académie fait remarquer que dans la conversation familière on peut faire l'élision : *Il n'en est resté qu'onze*. L'élision a lieu également dans quelques locutions toutes faites, comme *Bouillon d'onze heures*, *Dame d'onze heures*. La règle relative à on s'applique aussi à onzième ; l'onzième n'est pas plus tolérable ni plus toléré avec ce dernier mot.

— **Encycl. Arithm.** Le nombre onze jouit d'une propriété remarquable qui tient à ce qu'il surpasse d'une unité la base 10 du système de numération ; cette propriété consiste en ce que tout nombre est un multiple de 11 augmenté de la somme de ses chiffres de rangs impairs à partir de la droite et diminué de la somme de ses chiffres de rangs pairs. Il suffit, pour le démontrer, de remarquer que les puissances paires de 10, telles que 100, 10 000, etc., divisées par 11, donnent 1 pour reste, c'est-à-dire sont des multiples de 11 augmentés de 1, et que les puissances impaires 10, 1 000, etc., donnent pour reste 10 et sont par conséquent des multiples de 11 moins 1. On en conclut d'abord qu'un chiffre significatif suivi d'un nombre pair ou impair de zéros est un multiple de 11 plus ou moins ce chiffre ; on arrive ensuite à la règle en réunissant les parties du nombre exprimées par ses différents chiffres.

— **Hist. anc.** Les *Onze* étaient un collège de magistrats spécialement institués à Athènes pour la poursuite, le jugement et l'exécution des malfaiteurs de tout genre. Ce collège se composait d'un citoyen désigné par le sort dans chacune des dix tribus, et d'un greffier. Leurs fonctions étaient multiples. C'étaient d'abord des officiers de police, maintenant la sécurité dans les différents quartiers d'Athènes et faisant surveiller par leurs agents les gens suspects. Les malfaiteurs surveillés avaient-ils été pris en flagrant délit, ou bien étaient-ils fortement soupçonnés de quelque crime commis, les *Onze*, sous leur responsabilité privée, les faisaient saisir et les conduisaient devant les tribunaux, dont ils devenaient alors les présidents. Enfin, la condamnation prononcée, ils en étaient les exécuteurs ; ils surveillaient les prisons et avaient sous leurs ordres le bourreau, que les Athéniens appelaient l'*estacé public*. Ce qui est à remarquer dans cette magistrature, c'est qu'il y avait là, dit M. Perrot (*Droit public et privé d'Athènes*), une dérogation à l'un des grands principes de la procédure athénienne. C'était d'ordinaire aux simples citoyens qu'il appartenait d'intenter devant les tribunaux toute poursuite judiciaire. Si le magistrat intervenait, c'était pour accueillir la plainte du demandeur, et le mettre en face de celui qu'il accusait devant les juges chargés de prononcer. L'état complet pour sa surveillance sur la vigilance et sur l'esprit d'initiative de ses enfants. C'était à eux qu'il confiait le soin de faire respecter les lois et de les défendre contre leurs transgressions. Il n'avait fait exception à cette règle que pour les attentats commis par ces misérables que toute société recèle dans ses bas-fonds, où la police seule peut les suivre des yeux, les devancer de ruse et de vitesse et déjouer leurs menées. On voit que, dans la grande démocratie athénienne, les nécessités de la sécurité publique n'étaient point sacrifiées aux exigences de la liberté des personnes, et que l'état lui-même, qui intervenait si rarement dans les affaires des citoyens, savait cependant venir au besoin protéger les hommes et les biens.

Leurs fonctions d'exécuteurs des jugements ont fait intervenir les *Onze* au déroulement de deux affaires célèbres : ce furent eux qui préparèrent le poison à Socrate (v. le *Phédon*), eux aussi qui, pendant la tyrannie des Trente, saisirent et mirent à mort Thémistocle (v. *Xénophon, Helleniques*, liv. II). Un grammairien inconnu leur a prêté d'autres fonctions encore ; ils auraient été chargés de surveiller l'exécution des confiscations et de dresser la liste des objets confisqués. Nul écrivain ancien ne confirme ce témoignage unique.

ONZIÈME adj. (on-zî-me — rad. onze). Qui occupe un rang marqué par le nombre onze : *ONZIÈME année*. *ONZIÈME page*. *ONZIÈME mois*. Le *ONZIÈME siècle*. On dit le roi Louis *ONZIÈME* à Paris. (V. Hugo.)

On a fait contre vous dix entreprises vaines ; Peut-être que l'onzième est près d'éclater.

COINTELLI.

— s. m. Personne ou objet qui vient immédiatement après le dixième : *Vous êtes le ONZIÈME de la liste*.

— Onzième jour : *Le ONZIÈME du mois*. — Onzième partie d'un tout : *Héritier de deux ONZIÈMES*.

— s. f. Mus. Intervalle de onze degrés diatoniques, ou octave de la quarte.

— Gramm. V. *ONZE*.

— **Encycl. Mus.** Cet intervalle s'appelle *onzième*, parce qu'il faut former onze sons diatoniques pour passer de l'un de ses termes à l'autre. Rameau a donné le nom de *onzième* à l'accord qu'on appelle ordinairement *quarte* ; il s'exprime en ces termes sur ce sujet : L'accord de *onzième* est composé de cinq sons. Ainsi, *ré, la, ut, mi, sol*, 1, 6, 7, 9, 11, où l'on voit que le son ajouté est une quinte

au-dessous de celui qui sert de fondamentale à l'accord de septième.

la	ut	mi	sol
5	7	9	11
1	3	5	7

Cet accord est peu usité, parce qu'il est extrêmement dur, trois dissonances mineures entrant dans sa constitution, comme on le voit par les nombres 7, 9, 11. Cependant la pratique en est aisée en ce que les trois consonances de l'accord précédent préparent les trois dissonances en restant sur le même degré ; mais il ne faut pas les sauver toutes trois à la fois ; parce qu'étant mineures et devant descendre, on ne pourrait éviter deux quintes de suite dans les parties ; de sorte qu'il faut donc sauver les plus dures les premières, qui sont la *onzième* et la neuvième, puis on sauve la septième ensuite.

On entend aujourd'hui dans l'harmonie par l'accord de *onzième* l'accord de septième dominante sur la tonique et chiffré + 7 faisant suspension triple. Cet accord est souvent le résultat d'une pédale de tonique ; on le connaît sous le nom d'accord de *onzième* tonique.

ONZIÈMIÈMENT adv. (on-zî-me-mant — rad. *onzième*). En onzième lieu : *Neuvièmement, dixièmement, ONZIÈMIÈMENT*.

ONZO, rivière d'Afrique, dans le Congo. Elle vient du pays d'Ondo et se jette dans l'Atlantique, à 34 kilom. N. de l'embouchure de la Dande, après un cours de 444 kilom.

OO, lac de France (Haute-Garonne), à 3 kilom. environ du port d'Oo ; il se déverse dans un torrent qui va former plus bas les lacs d'Espingo et de Séculéo. Le lac d'Oo, situé à 2,670 mètres d'altitude, est glacé pendant la plus grande partie de l'année. Le Village et commune de France (Haute-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arrond. et à 56 kilom. de Saint-Gaudens, à 143 kilom. de Toulouse, dans le val d'Astun ; 363 hab. L'église d'Oo, dit M. Joanne, ne peut manquer d'intéresser les archéologues, qui s'étonneront sans doute de trouver un édifice de cette importance dans les hautes régions pyrénéennes. Elle se fait surtout remarquer par les trois fontaines plein cintre de son abside, qu'encadrent gracieusement des colonnettes et que séparent l'une de l'autre de grands arcs et des contre-forts à retrait.

OO (PORT D'), montagne de France, dans les Pyrénées (Haute-Garonne), à 3 kilom. environ du lac de son nom. Elle atteint 3 092 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est le pic le plus élevé de toute la chaîne des Pyrénées, après la Brèche de Roland. Ses pentes sont recouvertes d'une grande quantité de neige.

Ooba, ville du Japon, dans l'île de Niphon, province de Mimassaka, ch.-l. de district, à 100 kilom. O. de Minco.

OOLINE s. f. (o-o-li-ne — du gr. *oolin*, ouf ; *klind*, lit). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

OOCOQUE s. f. (o-o-ko-ke — du gr. *oolin*, ouf ; *kokkos*, graine). Bot. Syn. de *MELCOQUE*.

OOCYALE s. f. (o-o-si-a-le). Arachn. Syn. de *DOLOMEDE*, genre d'araignées.

OOCYANE s. m. (o-o-si-a-ne — du gr. *oolin*, ouf ; *kyanos*, bleu). Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des clavigères, tribu des érotyliens, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique équatoriale et les Antilles.

Ooda, ville du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, province de Fizen, près de la côte N.-O. de la baie de Simabara, à 32 kilom. O. de Sanga.

OODE s. m. (o-o-de — du gr. *oodés*, qui est en forme d'ouf). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans les diverses régions du globe.

— **Encycl.** Les *oodes* présentent, comme caractères principaux, une tête presque triangulaire et un peu rétrécie en arrière ; la levre supérieure presque transverse, coupée carrément ou un peu échancrée ; les mandibules peu avancées, peu arquées, assez aiguës ; les antennes filiformes ; le corselet trapézoïdal, rétréci en avant ; les tarses ayant leurs trois premiers articles antérieurs dilatés chez les mâles. Parmi les espèces peu nombreuses que renferme ce genre, et dont deux seulement se trouvent en Europe, nous citerons l'*oode heliopioides*, qui est noir, long de près de 0,010, et se trouve assez communément aux environs de Paris, sous les débris de végétaux, particulièrement dans les touffes de jones, et l'*oode espagnol*, dont le nom dit assez le patrie. Les *oodes* ont des affinités avec les chéliènes, les collins, les amares, etc., et leurs mœurs sont celles de la généralité des carabiques.

OODESCÉLIDE s. f. (o-o-de-sé-li-de — du gr. *oodés*, qui est en forme d'ouf ; *skeltes*, jambe). Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des mélasomes, tribu des ptiliides, comprenant quelques espèces qui habitent la Russie méridionale.

OEDOSOME s. m. (o-é-do-so-me — du gr.

ooidés, qui est en forme d'ouf ; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocorides, tribu des pentatomes, dont l'espèce type est originaire de la Guyane.

OOGASTRE s. m. (o-o-ga-stre — du gr. *oolin*, ouf ; *gaster*, ventre). Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des clavigères, tribu des érotyliens, comprenant deux espèces qui habitent la Guadeloupe.

OOKATA, ville du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, prov. de Boungo, ch.-l. du district de même nom.

OOKI, ville du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, prov. de Fizen, ch.-l. de district, à 80 kilom. N. de Nagasaki.

OOLA, bourg d'Irlande, comté de Limerick, station du chemin de fer de Waterford à Limerick ; 3 443 hab.

OOLEN, bourg de Belgique, prov. d'Anvers, arrond. de Turnhout, sur la petite Nethe ; 1 800 hab. ; corderies.

OOLINE s. f. (o-o-li-ne — dimin. du gr. *oolin*, ouf). For. m. Genre de foraminifères monostégés, à coquille ovoïde.

OOLITHE ou **OOLITE** s. m. (o-o-li-te — du gr. *oolin*, ouf ; *lithos*, pierre). Minér. Calcaire composé d'une multitude de grains sphériques, semblables à des œufs de poisson : *L'oolithe est toujours en globules ou sphéroïdes dont la grosseur varie depuis celle d'un pois jusqu'à celle d'une graine de pavot*. (Al. Brongniart.) Plusieurs font ce mot féminin : *L'oolithe consiste principalement en un calcaire oolithique très-caractérisé, mais à très-petits grains*. (L. Figuier.) *L'oolithe miliaire*, calcaire composé d'une agglomération de petites coquilles grosses comme un grain de millet.

— **Encycl.** On appelle *oolithe* une variété de carbonate de chaux, en grains ronds et à cassure compacte. On désigne sous le nom de *grand oolithe* un calcaire de la formation oolithique, stratifié, blanc jaunâtre, gris jaunâtre, rougeâtre, brunâtre ou gris bleuâtre, plus ou moins oolithique, quelquefois très-compacte ; friable ou dur, fragmentaire, etc. *L'oolithe inférieure* est un calcaire jaunâtre ou brunâtre de la formation oolithique, chargé d'oxyde de fer sous forme d'*oolithes*. Enfin *l'oolithe miliaire* est un *oolithe* formé de petites parties de la grosseur d'un grain de millet.

En géologie, on donne le nom d'*oolithe* ou formation oolithique à la partie supérieure des terrains jurassiques dont la partie inférieure est constituée par le lias ou formation liasienne. En traversant perpendiculairement à leur direction les zones du terrain jurassique qui forment une enceinte presque continue autour de Paris et du plateau central, on trouve au-dessus du lias des épaisseurs considérables de calcaires compactes alternant jusqu'à trois fois avec des roches argileuses, de sorte que les formations oolithiques comprennent trois étages argileux surmontés de trois étages calcaires. Les sables de *oolithe* inférieure ont une puissance moyenne de 30 mètres ; ils sont fins, jaunes, micacés, siliceux ; quelquefois imprégnés de calcaires marneux verdâtres et contenant des concrétions de chaux carbonatées. En dessus des sables calcaires de 5 mètres d'épaisseur environ ; à leur partie inférieure, on a des calcaires bruns, durs et tenaces, avec des grains de fer oxydé, hydratés ; dans la partie supérieure, ils sont jaunâtres, noduleux et contiennent des débris de coraux. Ce premier étage est surmonté du *fuliers earth* ou terre à foulon, de 40 mètres de puissance, composée d'argiles jaunes, bleues ou blanches et de calcaires argileux. Elle commence ordinairement par une puissante couche d'argile avec du calcaire noduleux, se continue par la terre à foulon proprement dite, qui repose sur une couche marneuse et supporte les argiles blanches, recouvertes par le *grand oolithe*. Le *grand oolithe* est une assise calcaire, d'une épaisseur de 15 à 40 mètres, présentant diverses variétés, les unes oolithiques, solides et formant d'excellentes pierres de taille ; les autres, avec une texture grossière, contenant un grand nombre de coquilles ; dans quelques assises, on rencontre des bancs schisteux exploités comme dalles. L'argile de Bradford, qui vient au-dessus, est marneuse, ordinairement bleuâtre, d'une épaisseur de 10 à 15 mètres, et renferme beaucoup d'encrinures. L'assise du *forest-marble*, de 15 mètres au plus, est composée, à partir de l'argile de Bradford, de petites couches de sables et d'argiles sablonneuses, d'un calcaire très-coquillier, exploité comme marbre, et d'une assise de sables et de grès qui passent à des argiles sablonneuses contenant des bandes de grès de couleur. Le *corn-brash*, dernier étage de *oolithe* inférieure, d'une puissance de 8 à 10 mètres, est formé de calcaires grossiers, ordinairement en couches nombreuses et schisteuses. *L'oolithe moyen* commence par une puissante assise argileuse, appelée argile d'Oxford (*9'ford clay*), et se termine par un calcaire nommé *coral-rag*. L'argile d'Oxford, d'une puissance de 180 mètres quelquefois, est composée d'argile bleue, tenace, contenant des lits plus ou moins marneux et des masses aplatis de calcaire, avec quelques schistes bitumineux intercalés. On y remarque l'*ostrea dilatata*, et la partie infé-

rieure consiste en calcaires irrégulièrement stratifiés, dits roches de Kelloway. Le *coral-rag*, de 45 à 50 mètres, commence par des sables et grès (*calcareous grit*), qui sont recouverts par une couche de calcaire souvent terreux. Au-dessus viennent les calcaires jaunes, oolithiques, exploités comme pierre de taille sous le nom d'*oolithe* d'Oxford. *L'oolithe supérieure* commence par l'argile de Kimmeridge, couronnée par des sables siliceux et calcaires et se termine par l'*oolithe* de Portland. L'argile de Kimmeridge est un dépôt argilo-calcaire de 150 mètres d'épaisseur, dont la roche dominante est une argile bleue ou jaune, schisteuse et passant quelquefois à des schistes foncés bitumineux, avec des cristaux de chaux sulfatée. *L'oolithe* de Portland, série d'alternances calcaires de 35 mètres, termine la formation oolithique. Ces calcaires sont de dureté variable, grossiers, grenus, compactes, oolithiques, contenant parfois des rognons de silex et passant fréquemment à des sables siliceux-calcaires, qui renferment de la chaux concrétionnée. Telle est la formation oolithique dans toute la partie S.-E. de l'Angleterre ; elle peut servir de type pour le terrain jurassique.

En France, le calcaire à gryphées ou lias bleu est séparé de l'*oolithe* inférieure par des couches de marnes schisteuses noires et de calcaires schisteux contenant beaucoup d'ammonites et de bélemnites, d'où le nom de calcaire à bélemnites. Cette assise, très-complète en Normandie, se compose à sa base de calcaire à *oolithe* ferrugineux, et vers son milieu de calcaire terreux oolithique contenant fréquemment des silex noirs ou jaunâtres disséminés ; on trouve le premier aux Moutiers, près de Caen, et à Mauriac ; le calcaire de Caen et celui de Poitiers sont des exemples du second ; dans la partie supérieure, on rencontre beaucoup de polyptères. Le second étage oolithique est plus développé et plus constant ; à la partie inférieure est une argile bleu noirâtre (argile de Dives), correspondant à l'argile d'Oxford des Anglais. Au-dessus vient un calcaire à *oolithes* grossiers, empâtés dans un calcaire terreux, puis des bancs de polyptères (*coral-rag*). Cette dernière couche caractéristique manque très-souvent. Dans cet étage, les vallées sont larges, profondes et peu escarpées. L'étage supérieur se compose d'une couche oolithique à la base et d'un calcaire compacte et quelquefois oolithique à grains très-fins, arrondis et réguliers. Les couches argileuses (*Kimmeridge-clay*) sont de beaucoup les plus fréquentes ; les couches de calcaire pur de cet étage sont fort rares et épaisses. Dans le bas Boulonnais, les trois étages oolithiques ont été reconnus. L'inférieur est exploité autour de Marquise en couches très-bien réglées et principalement composées de calcaires ferrugineux à la base avec des marnes grises et bleues, oolithiques, tendres et fissurées à la partie supérieure avec des veines de marne et du calcaire cristallin. L'étage moyen se subdivise en deux assises principales : la première est composée de marnes bleues et jaunâtres et de calcaires marneux ; la seconde, de calcaires marneux et oolithiques, quelques fois très-puissants. L'étage supérieur est développé sur les falaises depuis Équihen jusqu'à Wissant ; il atteint 50 mètres de puissance et commence par un développement marneux très-considérable, renfermant des lignites fibreux et des bois pétrifiés à l'état calcaire ou pyriteux. Le calcaire de Caen fournit d'excellentes pierres de taille exportées même en Angleterre. Il est jaunâtre, grossier, consistant. En dessus vient le calcaire à polyptères, et enfin des *oolithes* à grains fins, d'un blanc jaunâtre, qu'on rapporte au *corn-brash*. Dans le bassin de Paris, l'*oolithe* et souvent le lias forment des zones circulaires et concentriques, remarquables en ce que les parties argileuses occasionnent des dépressions en vertu de la facilité avec laquelle elles se déforment, tandis que les parties calcaires donnent lieu à des falaises qui sillonnent les plateaux. Dans les départements du N.-E. et du centre, on voit communément une grande falaise oolithique qui traverse successivement les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Nièvre et du Cher. En allant de Flogny à Ancy-le-Franc, on rencontre : 1° un calcaire compacte blanc (pierre de Portland) ; 2° un système de calcaire marneux et de marnes grises (*Kimmeridge-clay*) ; 3° une série très-épaisse de calcaires compactes, de calcaires terreux et de calcaires oolithiques (*oolithe* d'Oxford, *coral-rag*) ; 4° un système de couches d'un calcaire marneux, grisâtre (*calcareous grit*, *Oxford-clay*). En dessous de cette dernière assise sortent des calcaires qu'on rapporte à l'étage inférieur. Vers le S.-E. et le S.-E. des montagnes du Jura, les formations oolithiques sont subdivisées en étages analogues, par leur composition et leurs fossiles, aux étages de l'Angleterre, mais sans que les lignes de séparation soient aussi faciles à distinguer. Sur 15 ou 16 lieues recouvertes par les formations oolithiques, entre les Sables-d'Olonne et Rochefort, 13 sont occupées par l'*oolithe* inférieure ; le *grand oolithe* y est représenté par des calcaires compactes et sublaminaires, visibles à Mauriac (Aveyron). Entre La Rochelle et Rochefort, l'étage moyen recouvre environ 3 lieues et demie d'étendue et se compose en grande partie de calcaires marneux avec des *oolithes* irrégu-

liers, superposés à des masses considérables de calcaires à polyptères. Depuis la Côte-d'Or jusqu'en Suisse, on peut encore retrouver les principales divisions établies en Angleterre. L'étage inférieur y est représenté par quatre assises distinctes : l'*oolithe* et les marnes inférieures (*inferior oolithe* et *fullers' earth*), composés d'alternances de divers calcaires qui reposent sur les marnes du lias ; le grand *oolithe*, composé de calcaires oolithiques milliaires, grisâtres, souvent schisteux ; les calcaires avec fer oxydé rouge (*forest-marble*), puissante assise de calcaires compactes, quelquefois lithographiques ; le troisième calcaire oolithique (*corn-brash*). L'étage moyen présente trois assises : le calcaire argileux moyen (*Kelloway-wiki*), contenant quelques petites couches de marne argileuse grisâtre ; le deuxième minéral de fer oolithique, la marne moyenne et le calcaire gris bleuâtre (*Oxford-clay*) ; les calcaires à nérinées et l'argile à madrépores, avec nodules de calcaires siliceux, dits chailles (*coral-rag*). L'étage supérieur comprend des calcaires et des marnes à gryphées virgules (*Kimmeridge-clay* et *Portland-stone*). Les trois étages oolithiques, qui n'existent pas toujours simultanément sur un même point, présentent cela de remarquable que, contrairement à l'Angleterre, les couches calcaires y sont beaucoup plus puissantes que les couches marneuses et argileuses. Ces caractères se continuent dans toute la partie suisse du Jura, et notamment dans les cantons de Bâle, de Soleure, d'Argovie et de Neuchâtel. Dans le Wurtemberg, l'*oolithe* inférieure est à peine reconnaissable ; ses quatre étages supérieurs manquent presque entièrement, tandis que l'inférieure, plus compliquée qu'en aucun autre pays, présente cinq sous-étages, où dominent toujours les argiles, des roches arénacées avec minéral de fer et très-pau de calcaire. Dans l'*oolithe* moyenne, le *coral-rag* avec ses sous-divisions et l'argile d'Oxford offrent par leur puissance, la nature de leurs roches, l'association et la répartition des corps organisés, un développement comparable à ce qui existe en Suisse et dans l'E. de la France. L'*oolithe* supérieure y est à l'état rudimentaire, mais avec des caractères pétrographiques particuliers, qui ont depuis longtemps rendu célèbres les carrières de Solenhofen, de Pappenheim, de Nornshelm. Disons, en terminant, quelques mots sur la faune et la flore oolithiques. Dans le groupe du grand *oolithe*, on remarque la *gryphaea cymbium*, qui caractérise parfaitement le premier dépôt de ce groupe ; l'*ostrea acuminata*, qui se trouve dans les marnes supérieures ou les calcaires qui les remplacent ; puis diverses térébrales, qui paraissent appartenir plus spécialement à l'*oolithe* inférieure. Dans les couches calcaires proprement dites se trouvent diverses espèces d'ammonites, de pleurotomaires qui paraissent assez caractéristiques et un grand nombre de coquilles de diverses sortes. Les encrinures, souvent très-nombreuses, paraissent surtout se rapporter aux espèces piriformes. Dans les schistes de Stonesfield, on a découvert les premiers mammifères fossiles, appartenant à l'un des ordres les plus imparfaits, les marsupiaux. On a rencontré également des ossements de grands animaux, qu'on a considérés comme appartenant à des cétacés. Quant à la flore, elle est caractérisée par des conifères, des cycadées, des fougères et un véritable *equisetum*. Le groupe oxfordien renferme des ammonites, beaucoup d'*ammonites bicordata*, l'*ostrea Marshii*, beaucoup de térébrales. Les polyptères nombreux du *coral-rag* nous présentent des caryophyllées, des astérées, des méandrinées, des madrépores d'un grand nombre d'espèces ; parmi les coquilles, les ammonites sont peu communes ; mais au-dessus des *oolithes* les premières couches renferment une grande quantité de coquilles diverses, parmi lesquelles des nérinées. Les couches supérieures renferment une grande quantité d'astéries ; on peut citer encore la *cidaris coronata*. Le groupe portlandien est caractérisé par des huîtres, des exogyres, quelques ammonites, des paludines ou des hélices dans certaines couches. La flore est représentée par des cycadées, dont on trouve les restes dans les dernières couches calcaires du groupe, ou peut-être dans la partie inférieure des terrains crétacés. Quant à la flore et à la faune de l'Angleterre, nous la citons spécialement parce qu'elle peut donner une idée intéressante sur les étres organisés de la formation de l'*oolithe*. Ce sont les fossiles qui y dominent, au nombre de plus de soixante espèces ; viennent ensuite, par ordre d'importance, les cycadées, les conifères, les équisétacées, les sigillariées, les algues, les lycopodiées, les etc.

OLITHIQUE adj. (o-o-li-ti-ke — rad. *oolithe*). Minér. Qui est de la nature de l'*oolithe* : Terrain *oolithique*. Calcaire *oolithique*.

— Géol. *Période oolithique*, Période pendant laquelle se sont formés les *oolithes* : La *période oolithique* se subdivise en trois sections. (L. Figuier.)

OOLOGIE s. f. (o-o-lo-ji — du gr. *don*, œuf ; *logos*, discours). Histoire de l'œuf, considéré au point de vue de la génération.

— Ornith. Etude et connaissance des œufs des oiseaux : Il s'en faut que l'*oologie* soit

aussi avancée qu'elle devrait l'être. (Dict. d'hist. nat.)

OOLOGIQUE adj. (o-o-lo-ji-ke — rad. *oologie*). Qui appartient, qui a rapport à l'*oologie* : Etudes *oologiques*.

OOMANCIE s. f. (o-o-man-si — du gr. *don*, œuf ; *mantheia*, divination). Art divin. Divination qu'on pratiquait au moyen des œufs.

OOMÈTRE s. m. (o-o-mètre — du gr. *don*, œuf ; *mètre*, matrice). Bot. Ovaire des plantes phanérogames.

OOMORPHE s. m. (o-o-mor-fe — du gr. *don*, œuf ; *morphé*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des byrrhiens, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe occidentale.

— s. f. Syn. de SPONSOR, autre genre d'insectes.

OOMORPHÉE s. f. (o-o-mor-fé — du gr. *don*, œuf ; *morphé*, forme). Bot. Syn. de PENZANCE.

OOMS (Jean-Baptiste), écrivain mystique belge, né à Ghêl (Brabant), mort dans le même lieu en 1710. Il professa la théologie et fut archiprêtre à Gand (1694). Nous citons de lui : *Explication de la vie et des mystères de la très-sainte Vierge Marie* (Gand, 1703) ; *Pieuse théologie ecclésiastique des vertus* (Gand, 1708-1712, 3 vol. in-4°).

OONARANG, petite ville de l'Océanie (Malaisie), dans l'île de Java, à 17 kilom. S. de Samarang. Elle est fortifiée. Les Anglais essayèrent, mais vainement, de s'en emparer en 1811. Elle est comprise dans les possessions hollandaises.

OONIBOU, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province de Yasaka, ch.-l. de district, sur la mer du Japon, à 83 kilom. N.-N.-E. de Miaco.

OONIN s. m. (o-o-nin — du gr. *don*, œuf). Physiol. Nom donné par quelques-uns à l'albume ou blanc d'œuf.

OONINE s. f. (o-o-ni-ne — rad. *oonin*). Physiol. Membrane réticulée contenant l'albume ou blanc de l'œuf dans ses cellules.

OONO, ville du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, prov. de Boungou, ch.-l. de district, à 32 kilom. O. de Fou-Nai.

OONSELL (Guillaume van), dominicain et prédicateur flamand, né à Anvers en 1571, mort à Gand en 1630. Admis dans l'ordre de Saint-Dominique en 1593, il fut d'abord chargé de professer la théologie à Anvers, puis remplit diverses fonctions de son ordre à Maëstricht, à Gand, à Bruges, devint définitivement de sa province et s'adonna, avec beaucoup de succès, à la prédication. Ses principaux ouvrages sont : *Prætion floridissimum concionum de tempore* (Anvers, 1617) ; *Enchiridion concionatorum* (Anvers, 1619) ; *Synactis instructissima S. Scripturæ* (Anvers, 1622) ; *Officina sacra Biblica* (Douai, 1624), recueil fort utile aux prédicateurs ; *Hieroglyphica sacra* (Anvers, 1627).

OOPHORE s. m. (o-o-fo-re — du gr. *don*, œuf ; *phoros*, qui porte). Anat. Nom donné à l'ovaire par quelques anatomistes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élaterides, comprenant une vingtaine d'espèces, la plupart américaines.

OOPHORIDE s. f. (o-o-fo-ri-de — du gr. *don*, œuf ; *phoros*, qui porte). Bot. Nom donné à des capsules des lycopodes qui contiennent des corps globuleux.

OOPHORITE s. f. (o-o-fo-ri-te — rad. *oophore*). Pathol. Inflammation de l'ovaire.

OOPHISTE s. m. (o-o-pi-ête — du gr. *don*, œuf ; *piezo*, je presse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et de l'Amérique.

OOPTÈRE s. m. (o-o-ptè-re — du gr. *don*, œuf ; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des subulipales, dont l'espèce type habite l'Océanie.

OORAIL s. m. (o-o-rail ; Il mil.). Ornith. Oiseau de l'Inde, que l'on croit être la femelle d'une espèce d'outarde.

OORDEGEM ou **OORDEGHEM**, bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, à 15 kilom. S.-O. de Termonde ; 2,250 hab. Fabriques de chandeliers et de toiles.

OORT (Adam van), peintre flamand, né à Anvers en 1557, mort en 1641. Doué de grandes dispositions naturelles, il devint un bon dessinateur, un excellent coloriste, un compositeur habile, et il serait devenu un artiste du premier ordre s'il avait vu Rome, dit Rubens, s'il avait cherché à se perfectionner sur les bons modèles, si, d'un autre côté, il n'avait amoindri son talent par des excès de tous genres, par son intempérance et par ses débauches. Sa brutalité, son avarice éloignèrent de lui ses amis et ses élèves, au nombre desquels on compte l'illustre Rubens, J. Jordans, qui devint son gendre, S. Franck, etc. Les ouvrages qu'Oort exécuta dans la première moitié de sa vie sont fort remarquables par la beauté de l'exécution et du coloris, et sont fort recherchés ; mais, par la suite, il négligea d'étudier la nature pour travailler

vite et produisit des œuvres faibles et maniérées.

OOSCOPIE s. f. (o-o-sko-pi — du gr. *don*, œuf ; *skopé*, j'examine). Syn. d'OOMANCIE.

OOSIMA, île du Japon, dans le grand Océan, près de la côte S.-E. de l'île de Nippon, à 28 kilom. S.-E. de la presqu'île d'Iidou ; 2,000 hab. Île du Japon, dans l'île de Nippon, prov. de Souvo, ch.-l. de district, à 32 kilom. N.-N.-E. de Mouko.

OOSITE s. f. (o-o-zi-te — de *Oos*, nom propre de lieu). Minér. Variété de pyrite qui se présente en cristaux blanchâtres engagés dans un porphyre, et qu'on trouve au val d'Oos, dans le grand-duché de Bade. Variété d'argile porphyre qui renferme des cristaux blancs, lamelleux, de forme prismatique, se dessinant sur une pâte d'un rouge terreux, qu'on rencontre dans la même localité.

OOSOME s. m. (o-o-so-me — du gr. *don*, œuf ; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant six espèces qui habitent l'Afrique australe.

OOSPORE adj. (o-o-spo-re — du gr. *don*, œuf ; *spora*, graine). Bot. Dont les graines sont ovoïdes.

— s. f. Syn. d'OLDIUM, genre de champignons.

OOST (Jacques van), dit le Vieux, peintre flamand, né à Bruges en 1600, mort en 1671. Après avoir reçu une excellente éducation, il s'adonna à la peinture, se forma en copiant avec beaucoup d'art les chefs-d'œuvre de Rubens et de Van Dyck, puis se rendit à Rome et prit pour modèle Annibal Carrache. De retour dans sa ville natale, Oost s'y fixa (1630) et y exécuta un nombre de tableaux extrêmement considérable. Ses compositions sont simples et réfléchies, dit Descamps ; il y introduisit peu de figures ; toutes y sont nécessaires, et l'on n'en désire pas davantage ; mais il les posait avec noblesse. Ingénieux et simple dans leurs ornements, il les drapait bien. Comme il n'aimait point à peindre le paysage, il ornait ses fonds avec de l'architecture, qu'il entendait très-bien ainsi que la perspective. Son dessin est de fort bon goût, moins chargé que celui de Carrache ; tout ce qu'il a fait est cependant dans la manière de ce maître. Sa couleur, dans les chairs, est fraîche et naturelle ; il n'en est pas de même des draperies ; des couleurs peu rompus donnent souvent de la crudité à ses étoffes. Quelques-uns de ses tableaux sont peints avec une finesse de ton et une fonte de couleurs admirables ; d'autres, au contraire, sont traités de manière que, de près, toutes les teintes paraissent se confondre, tandis que de loin elles produisent le plus grand effet. Contrairement à ce qu'on remarque chez le plus grand nombre des artistes, les dernières productions de Oost sont les plus remarquables. La plupart des églises des Pays-Bas possèdent des tableaux de ce fécond et laborieux artiste. Nous nous bornons à indiquer les principaux. On voit de lui à Bruges : le Baptême de Jésus-Christ ; la Résurrection du Christ ; le Martyre de sainte Godelive ; les Anges offrant à la Vierge les instruments de la passion ; le Christ quittant sa mère pour monter au Calvaire ; la Circoucision ; l'Ascension de saint Antoine de Padoue ; une magnifique *Nativité*, dans l'église Notre-Dame-Ter-Poorterie ; le Mystère de la sainte Trinité ; la Mère de Douleur ; Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre ; la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres, un chef-d'œuvre, à l'abbaye de Saint-Tron ; les Magistrats du tribunal de Bruges condamnant un meurtrier (1659), son chef-d'œuvre en fait de portraits ; à Ypres, ses *Nations adorant le Seigneur* ; à Gand, l'*Adoration des bergers* ; au musée du Louvre, *Saint Charles Borromée administrant le sacrement de la communion aux pestiférés*, une des plus belles compositions de l'artiste, etc. On trouve un grand nombre de ses portraits dans les salles de conférences, de corporations, dans les galeries publiques et privées de son pays.

OOST (Jean-Jacques van), dit le Jeune, peintre flamand, fils et élève du précédent, né à Bruges en 1637, mort dans la même ville en 1713. En sortant de l'atelier de son père, il alla continuer ses études artistiques à Paris, puis à Rome, où il passa plusieurs années. De retour à Bruges, il y exécuta plusieurs tableaux qui établirent sa réputation. Néanmoins, au bout de quelque temps, il résolut d'aller s'établir à Lille, où il avait quelques amis, se vit accablé de commandes, se maria dans cette ville, s'y fixa et y resta quarante et un ans. Sa femme étant morte, il quitta Lille et retourna dans sa ville natale, où il termina ses jours. « La manière de cet artiste, dit Périès, se rapproche beaucoup de celle de son père, mais son coloris est plus pâle et sa touche plus franche. Il drapait de la grande manière. Ses figures ont beaucoup d'expression et son dessin, toujours correct, tient du goût de la grande école ; sa couleur, pleine de vigueur, produit sou-

vent les plus brillants effets. On a de lui des tableaux de grande dimension et des portraits qui lui ont acquis le renom du meilleur portraitiste de son temps. Lille renferme ses tableaux les plus remarquables : la *Résurrection de Lazare* ; la *Transfiguration* ; une *Sainte famille* ; l'*Enfant Jésus à qui on présente les instruments de la passion* ; le *Martyre de sainte Barbe*, regardé comme son chef-d'œuvre, etc. Citons encore de lui : *Sainte Marguerite enchaînant le dragon*, aux Recollets de Bruges.

OOSTACKER, bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, à 5 kilom. N. de Gand ; 5,300 hab. Fabriques de noir animal, d'amidon et de chocolat. L'église renferme quelques bons tableaux.

OOSTCAMP, bourg de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, à 4 kilom. S. de Bruges, sur la chaussée de Bruges à Courtrai ; 4,840 hab. Raffineries de sel, commerce de bestiaux, de lin et de toile.

OOSTERHOUT, bourg de Hollande, Brabant septentrional, arrondissement de Bréda ; 6,500 hab.

OOSTERWYCK, village du royaume de Hollande, dans le Brabant septentrional, arrond. de Tilburn, à 13 kilom. S.-O. de Bois-le-Duc ; 1,800 hab. Toiles et lainages.

OOSTERWYCK (Maria van), femme peintre hollandaise, née à Noodorp, près de Delft, en 1630, morte en 1693. Elle était fille d'un ministre protestant qui, frappé de ses grandes dispositions artistiques, l'envoya à Utrecht pour étudier sous la direction de Jean de Heem, célèbre peintre de fleurs. Maria fit de tels progrès et ses productions eurent un tel succès, qu'elle balança bientôt la réputation de son maître. Elle alla se fixer à Delft, auprès de son grand-père, et y mena l'existence la plus laborieuse et la plus modeste, bien que sa beauté, ses talents, son esprit, sa fortune lui eussent permis de jouer le rôle le plus brillant dans le monde. Vers la fin de sa vie, elle se retira à Eudam, près d'un de ses neveux, à qui elle laissa ce qu'elle possédait. Maria Oosterwyck n'a produit qu'un nombre assez restreint de tableaux, tant elle s'attachait à leur donner un fini précieux. Elle a été justement placée au premier rang des peintres de fleurs. Ses œuvres, recherchées par Louis XIV, par l'empereur Léopold, par le roi de Pologne, par Guillaume III, roi d'Angleterre, sont pleines d'harmonie, d'éclat et de fraîcheur. Elle excellait à grouper et à assortir les fleurs de manière à faire valoir mutuellement leurs nuances.

OOSTERZEELE, bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, à 14 kilom. S.-S.-E. de Gand ; 3,000 hab. Fabriques de chandeliers.

OOSTMALLE, bourg de Belgique, prov. et arrond. d'Anvers ; 1,200 hab. Fabriques de draps, corbiers ; commerce de draps et de laines, de bois de chauffage, de chaux et de briques.

OOSTNIEUWERKE, bourg de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, à 15 kilom. N.-E. d'Ypres ; 2,500 hab. Fabriques de tabac et de cartes à jouer.

OOSTROBEKE, bourg de Belgique, Flandre occidentale, à 15 kilom. N.-N.-E. de Courtrai ; 4,000 hab. Fabrique de dentelles et de toiles.

OOTA-NIZAYA, cap du Japon, sur la côte S.-O. de l'île Yeso, par 42° 18' 10" de latit. N. et 137° 25' 45" de longit. E.

OOTEHEM, bourg de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, à 8 kilom. de Courtrai ; 2,615 hab. Toiles de lin.

OOTHÈQUE s. f. (o-o-ti-ke — du gr. *don*, œuf ; *théké*, étui). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycloques, tribu des galéruques, dont l'espèce type habite les côtes de Guinée et de Sierra-Leone.

OOTMARSUM, ville du royaume de Hollande, prov. d'Over-Yssel, à 65 kilom. E. de Zwolle ; 4,500 hab.

OOTOME s. m. (o-o-to-me — du gr. *don*, œuf ; *tomé*, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scabées, comprenant deux espèces.

OOTORI, ville du Japon, dans l'île de Nippon, prov. d'Isoumi, ch.-l. de district, à 40 kilom. N. de la ville d'Osaka.

OUOD s. m. (o-oud). Instrument de musique égyptien, usité seulement dans l'intérieur des maisons, pendant les jours de fête.

OZOZAIRE adj. (o-o-zo-ère — du gr. *don*, œuf ; *zoon*, animal). Zool. Se dit des animaux qui n'ont ni nerfs ni vaisseaux, et semblent réduits à l'état d'œufs.

— s. m. pl. Groupe d'animaux, chez lesquels le système sanguin et nerveux ne s'est pas développé.

OP préfixe. V. ob.

OPA s. m. (o-pa). Bot. Syn. de SYZYGIE.

OPACIFIER v. a. ou tr. (o-pa-si-fi-é — du lat. *opacus*, opaque ; *facere*, faire. Prend deux t de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous opacifions, que vous opacifiez*). Rendre opaque : L'épaisseur de la matière suffit pour opacifier certains corps transparents.

S'opacifier v. pr. Devenir opaque: *Dans la cataracte, le cristallin s'opacifie.*

OPACITÉ s. f. (o-pa-ci-té — lat. *opacitas*; de *opacus*, opaque). Propriété que possèdent certains corps, de s'opposer au passage de la lumière: *Si l'on applique l'un sur l'autre deux verres épais et colorés l'un en rouge, l'autre en vert, ils produiront une opacité parfaite, quoique chacun d'eux, pris séparément, soit transparent.* (Brisson.)

— Ombre épaisse: *L'éruption d'un fleuve souterrain a fait dresser des autels, les fontaines d'eau thermale ont un culte, l'opacité de certains bois les a rendus sacrés.* (Dider.)

— Fig. Obscurité intellectuelle ou morale: *Quel l'esprit le plus beau de tout notre hémisphère voit de l'opacité parait tant de lumière!*

LACROIX.

OPAH s. m. (o-pâ). Ichtyol. Espèce de poisson, appelé aussi roisillon LUNÉ.

OPAIEN s. m. (o-pa-ion — gr. *opaios*; de *opê*, par où). Archit. anc. Ouverture qu'on laissait à la partie supérieure d'un toit, pour laisser échapper la fumée. l Ouverture circulaire pratiquée dans un fronton. l Ouverture laissée au sommet d'une coupole.

OPALAGE s. m. (o-pa-la-je — rad. *opaler*). Techn. Operation du raffinage du sucre qui consiste, après que les formes ont été remplies, à briser la croûte dite opale, et à ramener d'une certaine façon la masse sucrée, afin que la cristallisation s'y fasse bien régulièrement.

OPALE s. f. (o-pa-le — lat. *opalus*, mot qui correspond exactement au grec *opallios* et au sanscrit *upala*, pierre précieuse, peut-être de *u* prefixe et de *pala*, de la racine *pal*, garder. *Opala* désignait ainsi proprement une chose précieuse, une chose bonne à garder). Miner. Pierre quarzeuse, dont le fond est du couleur bleutée et laiteuse, mais qui, suivant l'incidence des rayons, présente des couleurs très-vives et très-variables: *L'OPALE, moins dure que le cristal de roche, raye cependant la verre.* (De Laborde.) *l Opale noble.* Espèce d'opale très-recherchée. *l Opale arlequine.* Opale dont les couleurs sont très-variables. *l Opale de bois.* Opale dans laquelle on aperçoit des filaments ligneux. *l Demi-opale.* Espèce d'opale moins brillante que les autres.

— Par ext. Couleur de l'opale commune; objet qui a cette couleur:

Le pourpre, l'orange, l'opale, l'écarlate.
De riches couleurs étaient l'abondance.

MONTESQUIEU.

Dans des voûtes d'azur, de rubis et d'opale,
Vénus a préparé la pompe nuptiale.

CASTEL.

— Techn. Croûte cristalline qui se forme à la surface du sucre en fusion dans les formes.

— Hortil. Variété de tulipe à quatre couleurs.

— Encycl. Cette variété ou plutôt cette sous-espèce du quartz, appelée encore *quartz résinite* ou *silex résinite*, comprend toutes les variétés de silex qui renferment de l'eau, ont un éclat plus ou moins résineux, et ne peuvent, comme le quartz proprement dit, faire feu sous le briquet. Elle est infusible, mais donne, lorsqu'on la calcine, de la vapeur d'eau; en même temps elle blanchit. On la trouve en rognons, en veines, en plaques stalactiformes et même en stalactites, disséminées dans des roches argileuses provenant de l'action des eaux sur les trachytes et sur diverses roches d'origine ignée. On pense que sa formation est due à de la silice dissoute dans les eaux chargées de soude, par la désagrégation des silicates alcalins, et déposée ensuite à l'état gélatineux.

L'opale comprend plusieurs variétés: l'opale irisée, ou opale noble, est celle que l'on désigne communément sous le nom d'opale et qui est employée par les lapidaires. On la trouve en petites veines au milieu des trachytes ou des tufs trachytiques. Les plus beaux échantillons viennent de Hongrie. Cette opale est d'un prix élevé et fort recherchée; elle est laiteuse, bleutée, et présente des reflets vifs et irisés d'un très-bel effet. On la taille en cabochons. Les couleurs vives et variées qu'elle réfléchit lui ont fait donner les noms d'opale arlequine, opale à flammes, opale à paillettes, opale orientale. On en trouve au Mexique une variété que l'on connaît dans le commerce sous le nom d'opale du feu, d'opale mielée, d'opale flamboyante; elle est d'un rouge orangé, parfois d'un jaune verdâtre, et présente des reflets irisés dans lesquels domine le rouge de feu; elle forme de petites veines dans les filons de Zimapan. Les anciens appréciaient l'opale; ils la tiraient de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie.

L'opale hyaline forme de petites perles vitreuses ou des concrétions limpides et mamelonnées à la surface de certaines laves. Il en existe en Auvergne, à Francfort-sur-le-Mein, à Schönnhütte et à Bohmka, en Hongrie. L'opale florite est opaque, blanche et nacrée: elle a l'aspect d'un email blanc et ressemble d'ailleurs assez à l'opale hyaline. On la trouve en Toscane, à Santa-Fiora, dans le mont Amiata. L'opale chatoyante, ou girasol, a un fond laiteux, légèrement bleuté, et présente des reflets rouges ou jaunes quand on l'agite au soleil. L'opale xylolite ou opale de bois offre l'aspect et la structure du bois. On en

trouve à Telkonia, en Hongrie, de fort beaux échantillons d'un jaune orangé très-agréable. L'opale commune, ou quartz résinite proprement dit, se trouve en rognons ou en veines dans les terrains tertiaires et dans des filons métallifères; elle prend, suivant les circonstances, des apparences très-diverses. La ménélie, ainsi nommée du lieu où on la trouve surtout, Menilmontant, près de Paris, est une opale commune; elle est en masses tuberculeuses et aplaties, grises ou d'un brun bleuté dans une argile magnésifère. L'opale thermogène est ainsi nommée parce qu'elle se produit dans des dépôts de certaines sources thermales qui jaillissent en isande et qui sont fort remarquables, les geysers. On l'appelle encore geysirite. Elle constitue des incrustations mamelonnées qui se déposent sur le sol, autour des cavités par lesquelles l'eau sort de ces sources, laquelle eau contient de la silice en dissolution. V. CACHOLONG, HYDROPHANE, QUARTZ, TRIFOLI.

OPALÉ, ÉE (o-pa-lé) part. passé du v. *Opaler*: *Sacré OPALÉ.*

OPALENICA ou **OPALENITZ**, ville de Prusse, prov. et régence de Posen, cercle de Buk; 2,100 hab.

OPALER v. a. ou tr. (o-pa-lé — rad. *opale*). Techn. Soumettre à l'opération de l'opilage: *OPALER le sucre.*

S'opaler v. pr. Être opalé: *Le sucre doit s'OPALER avant qu'il soit trop refroidi.*

OPALES s. f. pl. (o-pa-le — lat. *opalina*). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait le 19 décembre, en l'honneur d'Ops, épouse de Saturne. On dit aussi **OPALIES**. V. ce mot.

OPALESCENCE s. f. (o-pa-lèss-san-se — rad. *opale*). Reflet opalin, teinte opaline.

OPALESCENT, ENTE adj. (o-pa-lèss-san, a-ute — rad. *opale*). Qui prend une teinte d'opale: *L'infusion de farine blanchie devient légèrement OPALESCENTE par l'action de l'alcool.*

OPALIES s. f. pl. (o-pa-li). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome, au mois de décembre, en l'honneur de la déesse Ops.

— Encycl. Les *opalies* se célébraient le troisième jour des saturnales, c'est-à-dire le 14 des calendes de janvier (19 décembre), en l'honneur d'Ops, déesse de la terre et épouse de Saturne. Autrefois ce jour, qui se trouvait le premier des saturnales, était à la fois consacré à Saturne et à Ops, parce que Saturne et son épouse étaient considérés comme ceux qui, les premiers, avaient su obtenir les grains de la terre et les fruits des arbres. Aussi, au mois de décembre, après avoir recueilli les divers produits des champs et les avoir renfermés dans les greniers ou déposés dans le sein de la terre, les Romains honoraient spécialement ces divinités, considérées comme personnifications des premières améliorations de la vie; ils faisaient assier leurs esclaves à la même table qu'eux et tous mangeaient ensemble les fruits et les grains de la terre, en souvenir des travaux de l'agriculture dont ils avaient partagé les fatigues. On sacrifiait à Ops, la tête découverte, et on lui offrait des présents, assis et en touchant la terre pour montrer que la terre est une mère que les mortels doivent chérir.

Macrobie, sur la foi de Philochore, fait remonter le culte d'Ops jusqu'à Gécorus, qui lui aurait élevé des autels dans l'Attique; plus tard il aurait passé dans la Grande-Grèce, et dans l'Italie proprement dite, avec celui des autres divinités grecques qui, vers la fin de la république, envahirent à Rome, les temples des dieux nationaux. On ne sait pas au juste à quelle époque les *opalies* commencèrent à être célébrées à Rome.

OPALIN, INE adj. (o-pa-lain, i-ne — rad. *opale*). Se dit d'une teinte laiteuse et bleutée, de reflets irisés comme ceux de l'opale: *Teinte OPALINE. Reflets OPALINS.*

— s. f. Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des leucophryes, comprenant plusieurs espèces qui vivent en parasites dans le corps des grenouilles, des lombrics et des naides. *Des OPALINES habitent l'intestin des batraciens.* (Bujardin.)

— Encycl. Les *opalines* constituent un genre d'infusoires encore peu connu et qui se rapproche beaucoup des leucophryes; elles diffèrent néanmoins de ceux-ci par la présence d'une fente oblique qu'on pourrait prendre pour une bouche; mais ce qui empêche divers auteurs de la regarder comme telle, c'est qu'on n'observe pas l'introduction, à l'aide de cet organe, des aliments ou des substances colorées dans l'intérieur du corps. Les *opalines*, qui doivent leur nom à leur transparence et à leur aspect laiteux, ont encore quelque analogie avec les bursaires et les vibrios. L'espèce type et la plus abondamment connue se trouve presque toujours très-abondamment dans les intestins et les excréments des batraciens, notamment des grenouilles. Quelques autres espèces vivent dans les viscères des lombrics et des naides.

OPALINSKI (Christophe), écrivain satirique polonais, qui vivait au xviii^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut palatin de Posen et agent de la reine Catherine Leszinska. Opalinski a publié et composé sans avoir d'auteur, en polonais, des satires dans

lesquelles il a attaqué les abus du gouvernement, la corruption des mœurs et, en particulier, celle du clergé et des moines. Ces satires ont paru à Cracovie en 1652.

OPALISANT, ANTE adj. (o-pa-li-zan, ante — rad. *opale*). Hist. nat. Qui offre des reflets brillants comme ceux de l'opale. l Peu usité.

OPALISÉ, ÉE adj. (o-pa-li-zé — rad. *opale*). Miner. Converti en opale: *Minéral OPALISÉ.*

OPALSKAÏA-SOPKA, montagne de la Russie d'Asie, dans le S. du Kamchatka, à 150 kilom. S.-O. de Pehapalovsk. Elle donne naissance à l'Opala, tributaire de la mer d'Ochotsk.

OPAKE adj. (o-pa-ke — lat. *opacus*, proprement matériel, épais, mot que Delattre rapporte au même radical que *opimus*, fertile, abondant, gras, savoir opus, richesse, la terre envisagée comme source de tous biens, d'un thème sanscrit *ap*, nominatif *apas*, de la racine *ap*, acquérir, posséder). Qui ne laisse point passer la lumière: *Corps OPAQUE. Il y a des corps OPAQUES qui deviennent transparents si on remplit leurs pores d'une substance dont la densité égale celle des parties de ce corps; c'est ce qui arrive à du papier que l'on mouille ou que l'on imbibé d'huile.* (Brisson.) *La lune est un corps OPAQUE, tournant autour de la terre et sur lui-même.* (Proudh.)

— Poét. Ombre opaque, Ombre épaisse: *A travers l'ombre opaque et noire Des hauts cyprès du promontoire...*

LAMARTINE.

— Peint. Qui manque de transparence: *Le plus souvent la pantomime est molle et la couleur OPAQUE, mais il y a beaucoup de talent dans l'engendement.* (O. Merson.)

OPARO, île de l'Océanie (Polynésie), dans le grand Océan austral, au S. de l'archipel Dangereux, par 27° 36' de latit. S. et 146° 31' 30" de long. O. Elle est hérissée de hautes montagnes couronnées par des forêts. Vancouver la découvrit en 1791.

OPASSUM s. m. (o-pa-somm). Mamm. Syn. d'opossum.

OPATOW, ville de la Russie d'Europe (Pologne), gouvernement de Radom, ch.-l. du cercle de son nom, sur l'Opotwa; 2,500 hab. La population du cercle s'élève à 94,319 hab. Commerce de grains avec la Hongrie.

OPATOWCZYK (Adam), en latin *Opativianus*, théologien polonais, né à Opatow en 1570, mort à Cracovie en 1647. Après avoir terminé ses études à Cracovie, il embrassa l'état ecclésiastique, se fit recevoir docteur en théologie, fut nommé chanoine de la cathédrale (1633), doyen de l'église de Sainte-Anne, et professa l'Ecriture sainte, la philosophie et la théologie dans divers collèges. C'était un prédicateur éloquent; il était versé dans les sciences sacrées et profanes. Ses travaux les plus remarquables sont: *Oratio de præstantia ac dignitate theologiae* (Cracovie, 1628, in-4°); *Vita eximii viri Joannis Cantuarii theologi doctoris* (Cracovie, 1628, in-4°), traduit en polonais et considérablement augmenté (Cracovie, 1632, in-4°); *le Message de salut des religieux de Saint-André* (Cracovie, 1641, in-4°), un des meilleurs écrits ascétiques que l'on connaisse en polonais; la *Vie et les miracles de W. Salome, reine de Gallicie, fille de Leszek le Blanc* (Cracovie, 1633, in-4°); la *Vie de saint Jacques, de l'ordre des oratoriens* (Cracovie, 1634, in-4°); *Quæstio theologia de satisfactione* (Cracovie, 1620, in-4°); *Quæstio de natura* (Cracovie, 1621); *Oratio de virtute paritatis* (Cracovie, 1627, in-4°); *Tractatus de sacramentis* (Cracovie, 1642, in-4°). Dans sa jeunesse, Opatowczyk écrivait des vers latins, parmi lesquels nous citerons: *Urania sacra* (Cracovie, 1603, in-4°); *Gratulatione* (Cracovie, 1607); *Lachryma in funere Dobrociensis* (Cracovie, 1608), etc.

OPATRE s. m. (o-pa-tre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéroptères, de la famille des mélasomes, comprenant une centaine d'espèces qui habitent les contrées chaudes et sablonneuses du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique: *Le corps des OPATRES est noirâtre et de couleur terreuse.* (Chevrolat.) *Les ailes se distinguent des OPATRES par leur charpenent entier.* (H. Lucas.)

— Encycl. Les *opatres* ont le corps allongé, presque cylindrique ou peu déprimé en dessus; la tête petite, un peu enfoncée dans le corselet et plane à sa partie supérieure; les yeux arrondis; les antennes plus courtes que le corselet; les mandibules cornées; les mâchoires courtes et bifides; le corselet un peu convexe et à bords tranchants; les élytres rugueux, chagrins ou striés, souvent couverts d'une poussière grise qui s'enlève par le frottement. Ces insectes sont généralement nocturnes ou de couleur terreuse. Ils sont répandus dans toutes les parties du monde et se rencontrent surtout dans les lieux secs et sablonneux. Leur démarche est ordinairement lente; mais, quand ils sont exposés aux rayons d'un soleil ardent, ils courent assez vite; on ne connaît ni leurs larves ni leurs métamorphoses.

OPATRIE adj. (o-pa-tri-de — de *opatre* et du gr. *iden*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *opatre*.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères hé-

téroptères, de la famille des mélasomes, ayant pour type le genre *opatre*.

OPATRIN s. m. (o-pa-train — rad. *opatre*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéroptères, de la famille des mélasomes, tribu des pimélies, comprenant environ dix-huit espèces, dont une ou deux habitent l'Europe.

OPATROÏDE s. m. (o-pa-troi-de — de *opatre*, et du gr. *eidôs*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéroptères, de la famille des mélasomes, tribu des crypticides, dont la principale espèce est originaire de la Grèce.

OPBRAKEL, bourg de Belgique, prov. de la Flandre orientale, à 11 kilom. S.-E. d'Oudenarde; 2,618 hab. Fabriques de toiles de lin.

OPDAL, bourg et paroisse du royaume de Suède et Norvège, diocèse de Drontheim, bailliage de Søndre-Drontheim; 3,800 hab.

OP DEN HOOFF (Jean), magistrat et homme politique hollandais, né à Midden-Brabant d'Utrecht, en 1756, mort en 1835. Il faisait ses études de droit romain, pendant les événements de 1815, il s'enrôla parmi les volontaires appelés à la défense du pays. Après le rétablissement de la paix, il prit son diplôme à Utrecht (1817), puis alla se fixer comme avocat à Amsterdam, où il prit en peu de temps une des premières places au barreau. Divers écrits, dans lesquels il se prononçait pour les idées libérales et pour la liberté commerciale, lui valurent d'être nommé député de la province de Hollande en 1829. Lorsque éclata, peu après, le mouvement qui amena la séparation de la Belgique du royaume des Pays-Bas, Op den Hooft s'attacha à concilier les esprits, puis se prononça un des premiers pour une séparation franche et complète. Il occupa ensuite de faire triompher ses idées relatives à la liberté commerciale, prononça, en 1836, un discours mémorable contre la loi des céréales, qui établissait l'échelle mobile, fit entendre constamment, à partir de 1837, de sages avertissements relativement à l'amélioration des lois de finances, combattit l'impôt sur la rente, se montra aussi bon jurisconsulte que politique perspicace lorsqu'on discutait l'adoption de nouveaux codes et une réorganisation du pouvoir judiciaire, appuya toutes les mesures libérales et constitutionnelles et se rangea parmi les membres les plus éminents de l'opposition, sans pouvoir être taxé toutefois de faire une opposition systématique. Aussi exerça-t-il au sein de la Chambre et dans le pays une grande influence. Le député d'Amsterdam fut nommé successivement conseiller de la haute cour des Pays-Bas (1838), vice-président de la haute cour (1845), président en 1855, peu de mois avant sa mort. On a de lui: *Coup d'œil sur la navigation du Rhin* (Amsterdam, 1826), qui fut traduit en français la même année, et *Observations sur l'écrit allemand: De la navigation du Rhin* (Amsterdam, 1823).

OPE s. m. (o-pe — gr. *opê*, ouverture; de *ops*, *opê*, cil, pour *okos*, même que le latin *oculus*, lithuanien *okis*, ancien slave *oko*, etc.). Archit. Ouverture réelle ou simulée entre les métopes, qui est souvent remplie par une tête de solive décorée d'un triglyphe. l Trou ménagé pour recevoir la tête d'une poutre ou de tout autre pièce de charpente. l Trou laissé dans le mur par un boudin d'échafaudage. l On ne sait pourquoi l'Académie ne donne que le pluriel de ce mot, ni pour quelle raison elle le fait masculin contre l'étymologie et l'analogie, car *opê* en grec et *mélope* en français sont également féminins.

OPEGRAPHE s. f. (o-pé-gra-fe — du gr. *ops*, aspect; *graphê*, écriture). Bot. Genre de lichens, de la tribu des graphidées, comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent sur les arbres et les rochers des régions tropicales et tempérées: *L'air et la lumière sont nécessaires au développement des OPEGRAPHES.* (E. Guérin.) Les *opegraphes* présentent quelquefois des dessins très-élégants. (A. Dupuis.)

— Encycl. Les *opegraphes* sont caractérisées par un thalle crustacé, membraneux ou comme lépreux, uniforme; des apothécies ou lirrilles allongées, oblongues ou ovales, simples, sessiles, toujours noires. Quant à la couleur du thalle, elle varie beaucoup, car elle est, suivant les espèces, blanc de lait, blanc cendré, blanc farineux, jaunâtre, glauque, verdâtre, vive ou brunkate; les apothécies figurent assez bien une écriture sur une gravure en creux. Ce genre comprend plus de cent espèces, répandues sur tout le globe; elles croissent rarement sur les pierres, le plus souvent sur les tiges ou les branches d'arbre encore revêtues de leur écorce. On en a trouvé beaucoup sur les quinquas, cascarilles et autres écorces officinales.

OPÉLIE s. f. (o-pé-li). Bot. Genre de plantes, de la famille des ramnées.

OPELN BRONIKOWSKI (Alexandre), romancier allemand, né à Dresde en 1783, mort dans la même ville en 1854. Son père était un aquarelliste général prussien, qui avait servi le roi de Prusse Frédéric-Auguste III. Alexandre d'Opeln entra dans l'armée russe et commença à se faire connaître, comme écrivain, par un recueil de chansons et de nouvelles, intitulé: *Dedication des amis aux amis*

(Erfurt, 1804). Il servit ensuite pendant quelques temps dans l'armée française, puis dans celle de la Pologne (1815), qu'il quitta avec le grade de major en 1817, et passa le reste de sa vie dans diverses villes d'Allemagne, notamment à Berlin et à Dresde. On lui doit, outre divers ouvrages historiques, un certain nombre de romans, dans lesquels il s'est principalement attaché à peindre les mœurs de la Pologne, et où l'on trouve des caractères intéressants et bien dessinés. Un certain nombre d'entre eux ont été traduits en français. Nous citerons : *Casimir, le plus grand des Piasts* (Dresde, 1825, 2 vol.); *Hippolyte Boratinsky* (Dresde, 1825-1827, 4 vol.); *les Prisonniers de Halle* (1827, 2 vol.); *le Châteaufort sur l'Elbe* (1827); *la Pologne au XVIII^e siècle* (1827, 2 vol.); *Moina* (1827); *Histoire de la Pologne* (1827, 4 vol.); *Contes* (Leipzig, 1828); *Olivier et Olga* (Dresde, 1828-1832, 5 vol.); *Tableaux des temps passés* (1829, 3 vol.); *la Pologne au XVIII^e siècle* (1829-1830, 5 vol.); *les Femmes de Neidschütz* (Leipzig, 1831, 2 vol.); *les Femmes de Kottbusch* (Dresde, 1832-1833, 3 vol.); *les Madgays* (Leipzig, 1833, 7 vol.); *Eugénie* (Dresde, 1833, 3 vol.); *l'Ouvragin* (Dresde, 1834); *les Anglais dans la capitale de l'Allemagne* (Dresde, 1834), etc.

OPELOUSAS, ville des États-Unis de l'Amérique du Nord, chef-lieu de comté de 200 kilom. O.-N.-O. de la Nouvelle-Orléans, dans une contrée fertile et pittoresque de l'Etat de la Louisiane. Le comté d'Opeolousas, borné par les comtés de Natchitoches, Rapides, Avoynes, Pointe-Coupee, West-Baton-Rouge, Attacapas, le golfe du Mexique et la république du Texas, a 1,432 kilom. carrés de superficie. Le sol est riche et fertile en beaux pâturages. La partie N. est entrecoupée de lacs et de vastes forêts. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont le Calcasieu, le Sabine, le Mermentau, le Bœuf et le Crocodile.

OPENSRAW, bourg d'Angleterre, comté de Lancashire, sur le canal de Stockport; 2,325 hab. Filatures de coton.

OPÉRA s. m. (o-pé-ra — de l'ital. *opera*, œuvre, mot emprunté au latin. D'après Diez, le mot latin, primitif du français *œuvre* et de l'italien *opera*, est le pluriel de *opus*, et non pas la forme féminine de ce même mot. Ces pluriels neutres du latin se sont souvent changés, dans les langues romanes, en substantifs féminins singuliers. Ainsi, le latin *gaudia*, pluriel neutre, est le français *joie*, l'italien *gioia*. De même *arma, folia, vela, battalia*, pluriels neutres latins, sont devenus en italien *arma, foglia, vela, battaglia*, et en français *arme, feuille, voile, bataille*, tous mots féminins singuliers). Théâtre. Grand poème dramatique en musique, sans dialogue parlé; poème dramatique en musique en général : Jouer, représenter un OPÉRA. Ecrire, composer un OPÉRA. Mettre un OPÉRA en répétition. Les OPÉRAS de Lully, de Rameau, d'Haydn, de Meyerbeer, de Rossini. On ne peut jamais faire un bon OPÉRA, parce que la musique ne peut naître. Boileau. Les grands airs d'un OPÉRA sont presque tous consacrés à l'expression des grands mouvements de l'âme. (Grimm.) C'est à Issy que fut représenté, en 1659, le premier OPÉRA français. (Dulaure.) Le Genre de spectacle qui constituent les ouvrages dramatiques en musique : L'OPÉRA est un genre qui n'est pas goûté de tout le monde. (Acad.) Je ne sais pas comment l'OPÉRA, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer. (La Bruy.) L'OPÉRA italien se divise en trois genres : l'OPÉRA sérieux, le semi-sérieux et le bouffe; l'OPÉRA français a deux genres : le grand OPÉRA et l'OPÉRA-comique. (Rétis.) Représentation des poèmes dramatiques en musique : Aimer l'OPÉRA. Être passionné pour l'OPÉRA. L'OPÉRA occupe plus les yeux et les oreilles que l'esprit. (St-Evremond.) Le Théâtre où l'on joue les poèmes dramatiques en musique : La salle de l'OPÉRA. Musiciens, chanteurs, danseurs de l'OPÉRA. Chœurs de l'OPÉRA. Bals de l'OPÉRA. Aller à l'OPÉRA. Avoir une loge à l'OPÉRA. Albani, avec son chant merveilleux et ses prodigieuses vocalises, attire une foule énorme à l'OPÉRA. (Th. Gaut.) Les danseuses de l'OPÉRA sont des sauvages roses : elles ne mangent pas les hommes, elles les grugent. (V. Hugo.) Le Grand OPÉRA, Drame entièrement en musique, où il ne se trouve aucun morceau parlé. Le Grand-OPÉRA, Théâtre où l'on ne joue que de grands opéras : La salle du Grand-OPÉRA. L'OPÉRA-comique. Poème dramatique en musique, dans lequel il y a des parties parlées : L'auteur d'un OPÉRA-COMIQUE. Jouer un OPÉRA-COMIQUE. Il ne fallait aux Romains que panem et circenses; nous avons retranché panem, il nous suffit de circenses, c'est-à-dire de l'OPÉRA-COMIQUE. (Volt.) Dans sa nouveauté, l'OPÉRA-COMIQUE, tel qu'il parut aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain, était ce qu'on nomme maintenant le vaudeville; des couplets en français tous les frais. (Fétis.) L'OPÉRA-Comique, Théâtre où l'on représente ces sortes de pièces : Aller à l'OPÉRA-Comique. Avoir une loge à l'OPÉRA-Comique. L'OPÉRA héroïque, Drame lyrique dont le sujet est élevé comme celui du grand opéra, mais qui a des parties parlées comme l'opéra-comique. L'OPÉRA sérieux, OPÉRA italien dont le sujet est noble et les personnages d'un rang élevé, et qui est une sorte de tragédie chantée. On dit quelquefois *opera-seria*, à l'italienne, tout en conservant le genre masculin. L'OPÉRA semi-sérieux,

OPÉRA italien qui tient du genre sérieux et du genre bouffe. On dit souvent, comme les Italiens, *opéra-aria*, mais au masculin. L'OPÉRA-bouffe, OPÉRA dont le sujet est comique : Quelquefois on entend de petits opéras-bouffes à l'italienne. (Gér. de Nerval.) On dit quelquefois *opéra-ballet*, à l'italienne, et le mot reste masculin, bien qu'il soit féminin en italien. L'OPÉRA-ballet, OPÉRA mêlé de danses, qui était fort à la mode à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. L'OPÉRA spirituel, Drame musical religieux, appelé plus souvent ORATORIO.

— Fam. Chose très-difficile, qui entraîne beaucoup d'embarras : Mon opéra fait, il s'agit d'en tirer parti : c'était un autre OPÉRA bien plus difficile. (J.-J. Rouss.) Œuvre importante et remarquable : C'est tout un OPÉRA, un véritable OPÉRA. Ces deux sens ont vieilli.

— Jeux. Faire OPÉRA. Gagner tout ce qu'il y a au jeu; se dit surtout au florentin, en parlant du banquier; on dit aussi *Faire pleine main*. Au nain jaune, Se débarrasser successivement de toutes ses cartes sans que l'adversaire ait pu empêcher ce résultat. Au lanquenet, Amener toutes les cartes retournées sur le tapis avant d'amener la sienne. L'Être OPÉRA, Au piquet, Être repic et capot du même coup.

— Encycl. L'opéra est l'œuvre musicale par excellence et il exige, pour son exécution parfaite, le concours de tout ce qu'il y a de plus exquis dans toutes les autres branches des beaux-arts; il force d'ajouter à la musique la poésie, qui dessine l'action dramatique; la peinture, qui l'encadre de ses décors; la danse en est souvent le complément obligé, et la mécanique apparaît avec tous ses perfectionnements dans les merveilles des changements à vue et des effets d'optique et autres qui constituent la science compliquée du machiniste. Un opéra offre donc en quelque sorte la dernière expression du génie humain à l'époque où il est représenté. Cependant, on peut ne l'envisager qu'en lui-même, c'est-à-dire dans sa partition; c'est alors une composition à la fois dramatique et musicale dont les diverses parties sont : l'ouverture, l'introduction, des récitatifs, des airs, des duos, des trios, des quatuors, des quintettes, des chœurs et ordinairement des finales à chaque terminaison d'acte. Toutes ces parties ne sont pas essentielles; le compositeur n'emploie que celles qui peuvent servir à l'engagement et à l'intérêt du drame, tel qu'il l'a conçu. Comme genre, les opéras se divisent encore, suivant la nature des impressions qu'ils veulent exciter, en opéras-sériaux, ou grands opéras, et opéras semi-sériaux; leurs noms indiquent la nuance qui les sépare; les premiers correspondent à la tragédie et les seconds à la haute comédie; ils n'admettent jamais le dialogue en prose dans les intervalles des morceaux de chant et le remplacent par des récitatifs; l'opéra-comique, qui admet au contraire le dialogue en prose; l'opéra-bouffe, où tout se chante; à l'origine, comme dans l'opéra-seria ou semi-seria, et qui ne se distingue maintenant de l'opéra-comique que par une nuance marquée de bouffonnerie; l'opérette enfin, qui est le diminutif de l'opéra-bouffe. Nous parlerons de chacun de ces genres en particulier. Sous le nom général d'opéra, c'est d'abord de l'opéra-seria ou grand opéra que nous allons faire l'histoire.

— Grand opéra. Malgré les ressorts qu'il met en jeu pour impressionner l'esprit et les sens, l'opéra est une œuvre entièrement factice, produit d'une civilisation très-avancée et qu'on ne peut goûter qu'à condition d'en absorber d'avance l'invasion mensongère. Comme spectacle, il offre le plus bizarre mélange de grandeurs et de puérilités, de beautés sublimes et de contre-sens. Dans les meilleurs opéras, on voit et on entend de telles énormités que l'on serait beaucoup plus porté à dire qu'on s'attache à l'histoire ou à des passions réelles. Il faut donc que l'action soit réduite par le librettiste à une sorte de squelette où ne paraissent en relief que des scènes ou des situations frappantes; on sera donc contraint de fausser le sujet, de sacrifier la logique et la vérité à la rapidité de l'action tragique, de ne présenter que des raccourcis et des esquisses dont le compositeur allonge démesurément certaines parties. La plus grande bizarrerie inhérente au genre est celle qui consiste à faire chanter les personnages dans des circonstances qui n'inspireront jamais à un homme sensé l'idée d'exhaler la moindre mélodie; d'autres fois, des gens qui, dans leur

rôle vrai, devraient se taire, par exemple des inspirateurs introuvables dans le palais du tyran, prendront le temps de chanter un chœur qui s'en finit pas; dans un péril pressant et n'ayant de salut que dans la fuite, le héros attendra patiemment la fin de la ritournelle et entamera alors un air de bravoure, comme s'il suffisait de chanter pour conjurer le danger. Toute l'adresse du librettiste consiste à sauver ces situations fausses; mais il ne peut faire qu'elles soient parfaitement raisonnables.

Quelles que soient ces invraisemblances, l'opéra offre des beautés d'un ordre si élevé qu'on passe volontiers sur ce que sa structure et ses conditions d'existence ont de conventionnel. Du reste, ce n'est que lentement et pour obéir aux exigences modernes que l'opéra est devenu cette vaste machine compliquée, pleine d'illusions, de contrastes et de fantasmagorie, ce grand poème musical tenant de l'épopée et du drame, renfermant tous les genres, musique d'église et musique de ballet, morceaux de concert, romances et barcarolles, s'essayant à exprimer, dans ce qu'elles ont de plus violent et de plus heurté, non-seulement les passions individuelles, mais les passions et la vie des peuples, comme dans la *Muette de Portici*, les *Huguenots* et le *Prophète*. Son point de départ fut des plus humbles, et ces cantates dramatisées où il prit naissance, petits sentiers où l'on se promène de mélodie en mélodie comme de fleur en fleur, semblent appartenir à un tout autre genre que cet ensemble prodigieux et touffu qui constitue l'opéra moderne. Son histoire est longue; pour la suivre dans ses développements, nous l'étudierons successivement dans toutes les contrées où l'opéra a brillé du plus vif éclat, en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, puis accessoirement en Espagne, en Portugal et en Russie.

— I. L'OPÉRA EN ITALIE. L'Italie, qui est la patrie véritable de la musique religieuse, est aussi la patrie de la musique dramatique ou, pour être encore plus précis, la musique religieuse donna naissance à l'opéra. Les anciens n'ont pas connu ce genre; on sait néanmoins que leurs tragédies avaient des ouvertures, des danses, des chœurs, des décorations, et que le dialogue se récitait selon les lois de la mélodie. Chez eux, en outre, la musique annonçait le spectacle, réglait les pas de danse et, pendant les entractes, soutenait le chœur. Mais on ne saurait voir là qu'une très-lointaine origine de l'opéra; les beaux effets que produisait la déclamation mesurée et cadencée ne peuvent être attribués qu'au charme particulier des langues anciennes, dont l'harmonie et le rythme embellissaient une espèce de chant dans les discours dramatiques. La musique, exilée de Rome chrétienne, d'où, à l'aide des Augustins, des Ambroise, des Grégoire, etc., elle remonta rapidement au rang qu'elle était appelée à occuper dans les temples. Peu à peu, elle franchit les limites du chant grégorien; on vit le clergé, l'Eglise imaginer d'honorer plus solennellement encore le Seigneur en faisant représenter en musique la passion du Christ, les adorations de la Vierge, celles des anges, des martyrs, etc. De là le retour de la musique dramatique et du genre chromatique des Grecs, également dus à l'Eglise. L'opéra proprement dit n'était pas loin. A la suite de l'invasion de l'Orient par les Turcs en 1430, les artistes de tout genre se réfugièrent en Italie. Après de longs siècles de ténèbres, les arts rallumèrent leur flambeau et on songea à rétablir ces spectacles admirables qui avaient fait la gloire et les délices d'Athènes et de Rome. On consulta scrupuleusement les ouvrages des anciens; mais sur l'antiquité le Bas-Empire avait imprimé son cachet de raffinement efféminé, et il arriva qu'après avoir cherché longtemps on trouva l'opéra au lieu de la tragédie. Il n'y a pas lieu de regretter la découverte d'un genre nouveau qui prêtait à de merveilleuses combinaisons scéniques. Un passage des prolegomènes du IX^e livre de l'ouvrage *De gestis Italarum*, par Albertinus Mussatus, qui paraît avoir vécu vers l'an 1260, ainsi qu'un autre passage d'un chroniqueur de Milan, inséré dans le II^e volume des *Antiquitates italicæ* publié par Mura-tori, ont fait penser à plusieurs auteurs italiens qu'on représentait déjà en Italie, à une époque antérieure au XIV^e siècle, des drames en musique. Le premier de ces passages, sur lequel Maffei, dans l'introduction de son *Teatro italiano*, fonde principalement son opinion, ne paraît pas s'appliquer à une représentation théâtrale proprement dite des actions héroïques, il y est seulement dit qu'on les chantait. Il paraît très-probable que les premiers drames qu'on a connus en Italie et, en général, dans les différentes parties de l'Europe sous le nom de mystères ont été accompagnés ou mêlés de chant, sans qu'on en doive conclure qu'ils aient été entièrement mis en musique. C'est ce que prouvent même plusieurs passages de ces drames, que Placelli a cités dans son *Trattato dell' opera in musica*. La première pièce de théâtre entièrement mise en musique, ou du moins chantée d'une manière suivie, paraît remonter à l'an 1440, à en juger d'après la dédicace des *Notes sur Vitruve*, adressée au cardinal Iriari, par J. Simplicius.

Le sujet de cette pièce, appartenant, comme

les premières tragédies, à la famille des mystères, était la *Conversion de saint Paul*; Francesco Baverino en avait écrit la musique, et elle fut représentée à Rome sur une place publique. Cette musique, dénuée de tout rapport avec la musique dramatique moderne, n'était qu'un *cantus firmus*, une espèce de déclamation notée, offrant cependant assez de difficultés aux musiciens inexpérimentés de cette époque pour que les coûteux et pénibles préparatifs d'une pareille représentation fissent obstacle à la vulgarisation de ces divertissements. Cependant, quelques-unes de ces informes partitions furent encore représentées après un assez long intervalle. Le poème en était toujours emprunté aux livres saints. C'est seulement en 1475 qu'apparurent les opéras profanes, dans *Orfeo*, d'Ange Politi, et, plus tard, dans un opéra-tragédie exécuté à Rome en 1480, et dont un cardinal, le cardinal Rialti, neveu du pape Sixte IV, avait composé la musique. L'introduction du chant, comme élément nouveau dans les spectacles et les fêtes publiques, devint de jour en jour plus fréquente.

Suivant l'historien Quadrio (*Storia d'ogni poesia*, t. III, liv. III), c'est aussi en 1480 que l'on commença à représenter sur la scène, à Rome, des sujets profanes. Neuf ans plus tard, parmi les magnificences de la fête donnée par le noble Borgonzio Botta de Tortone, en Piémont, en son palais de Milan, à l'occasion des noces de Jean-Galeas Visconti et d'Isabelle d'Aragon, figura un drame lyrique essentiellement profane et qui fut épuisé. Enfin, vers 1500, Galilée, père du célèbre astronome, donna à Florence un opéra véritable, dont l'épisode d'Ugolin, emprunté à la *Divine comédie* de Dante, forme le sujet. Le succès fut très-grand; les cardinaux accueillirent la création du père avec plus de faveur qu'ils n'en devaient montrer plus tard aux découvertes de son fils. L'autre, destinée bien rare pour un inventeur, dit M. Kermoyan, fut comblée de gloire et d'argent, ce qui était juste, car il est bien de récompenser ceux qui nous amusent; mais ce n'est pas un motif pour mettre en prison ceux qui nous instruisent.

Les souverains et les riches seigneurs italiens encourageaient efficacement les compositeurs. Les papes eux-mêmes favorisaient la propagation de l'art musical. Pour la seconde fois, on vit un pape éminent, le cardinal Bertrand de Bibiano, faire représenter en 1514, à Rome, sous les yeux de Léon X, un opéra dont il avait noté la musique, la *Calandra*, précédemment jouée à Urbino en 1508. En 1516, on donna à Rome une *Sophonisbe*. De ce moment, on voit se former insensiblement en Italie le drame lyrique régulier.

Vers le milieu du XVI^e siècle, le goût des pièces pastorales amena une sorte de révolution dans l'art musical; on ne se contenta plus des chœurs, des prologues et des intermèdes. Le *Sacrificio* de Boccari, représenté à Ferrare en 1550, contient une scène complète entièrement mise en musique; un intermède intitulé : *Combattement d'Apolline et du serpent*, de la composition du comte de Vernio, peut être considéré comme ayant fait époque dans l'histoire de la musique de théâtre. L'*Arethuse*, d'Alb. Lollo, représentée en 1563, le *Sfortunato*, d'Agostino Argenti, mis en musique par Alfonso della Viola, jouée à Ferrare en 1567, avaient passionné les populations. Le goût des pièces de théâtre se répand de plus en plus à mesure que l'opéra prend un développement plus considérable. A Florence, les intermèdes de la comédie *L'Amico fido*, de Giovanni del Bardi, mis en musique par Alessandro Strigo et Cristoforo Malvezzi, sont représentés en 1565 avec un luxe de costumes, de décors, et de machines inconnu jusqu'alors. Comme personnages de ces intermèdes figurent des divinités, des héros fameux dans la mythologie et dans l'histoire. Vers 1590, les pièces de Laura Guidiccioni sont entièrement mises en musique par Emilio del Cavallieri.

Le drame était trouvé, mais l'opéra italien de cette époque n'avait réellement encore pour musique qui lui fut propre que celle de l'Eglise, qu'on lui appliquait tant bien que mal, ou bien le madrigal et les chansons vulgaires et telles autres compositions, il est vrai dans le genre chromatique, mais déplorablement imparfaites. L'invention du récitatif ou musique parlée vint enfin donner à la tragédie lyrique son véritable langage et fut la base fondamentale de l'opéra. C'est de Florence que partit cette importante révolution. On sait la prodigieuse influence de cette ville sur le progrès de l'art dans ses expressions les plus diverses. Dante et Petrarque avaient déjà illustré à jamais cette Athènes de l'Italie, lorsque, à l'époque des Médicis, trois gentilshommes florentins, J. Bardi, P. Strozzi et J. Corsi, passionnés pour le théâtre et pour l'art musical, se proposèrent de faire composer un drame lyrique par le meilleur poète et le meilleur compositeur de musique qu'on pût trouver. Ottavio Rinuccini (qui suivit plus tard Mario de Medici en France et qui fut nommé par Henri IV gentilhomme de la chambre) fut choisi pour le poète; Giacomo Peri (qu'on voit en 1600 faire partie de la cour de Ferrare) fut chargé de la musique, et l'opéra de *Daphné* vit le jour. Peri appliqua au poème de son collègue une déclamation notée qui, si

elle n'avait pas encore tout le soutien et toute la mesure de la musique moderne, en avait tout au moins la tonalité. Représenté en 1597 dans le palais Corsi, l'opéra de Daphné obtint un accueil enthousiaste et, dès lors, il fut aisé de prévoir les progrès toujours croissants du genre, débarrassé de ses traditions hybrides et incommodes. Rinuccini écrivit peu de temps après deux nouveaux opéras, *Ariane* et *Eurydice*; Monteverdi en composa la partition, et leur succès ne fut pas inférieur à celui de leur aîné. La première représentation d'*Eurydice* eut lieu sur le théâtre de Florence, à l'occasion du mariage de Marie de Médicis et de Henri IV. Rinuccini nous apprend lui-même qu'en juger par cette nouvelle production l'espérait voir renaitre la déclamation chantante des Grecs. Mais, bien que chacun des cinq actes d'*Eurydice* se terminât par un chœur et par des stances anacréontiques ressemblant assez à ce qu'on a appelé depuis *aria*, l'*aria* proprement dit, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne se trouve réellement pas dans la pièce. *Eurydice* servit néanmoins de modèle, et pour ainsi dire de patron à tous les opéras italiens de ce siècle. Rome fut la seule ville d'Italie qui ne crût pas devoir tout d'abord se relâcher du caractère de sévérité de sa musique, et un opéra d'Emilio del Cavallieri, intitulé *l'Anima ed il Corpo*, et exécuté en forme d'oratorio, est, avec *l'Enlèvement de Céphale*, de Caccini, l'œuvre saillante de la musique romaine à cette époque.

En 1649, Cavalli, maître de chapelle de Saint-Marc, à Venise, et Cicognini composèrent ensemble l'opéra de *Jason*, où, pour la première fois, on entendit des airs différents des simples récitatifs. Ces airs, assez monotones, ne consistaient qu'en une série de menuets écrits dans une mesure sujette à des variations. La *Dorice*, du moins Cesti (1663), introduisit des chants qui firent ressortir le talent des chanteurs, et bientôt la fondation de l'illustre école de Naples donna une nouvelle extension à l'opéra. Cependant, même les œuvres capitales qui s'étaient succédé presque sans relâche, ce genre, à peine né, s'était, dès le XVII^e siècle, éloigné de ses principes constitutifs, et les poètes et les compositeurs dont nous avons rétabli les noms et les œuvres étaient déjà tombés dans l'oubli. L'opéra italien menaçait de ne plus être qu'un divertissement des yeux au détriment des oreilles, lorsque Alexandre Scarlatti, en créant le récitatif obligé et en ramenant la mélodie à l'expression de la parole, fit une nouvelle et indispensable révolution. C'est à Scarlatti et à ses élèves, Vinci, Sarro, Hasse, Porpora, Leo, Abos et surtout Pergolèse, que l'opéra italien doit ce grand perfectionnement qui devait servir de base à ce consommé dans le siècle suivant. À côté des grands musiciens, des poètes de haute valeur surgirent, qui tirèrent à honneur de la seconde dans leur œuvre. Nous citerons, parmi les principaux, Apostolo Zeno et Metastase. Aux compositeurs illustres nommés plus haut, il faut aussi joindre Jomelli, Terradellas, Traetta, Piccini, Sacchini, Guglielmi, Anfossi, qui tous marquèrent leur passage par de nouvelles inventions musicales dans la voix ou les instruments, dans le chant ou dans l'orchestre, et héritèrent du perfectionnement de l'école et de l'art; enfin, Cimarosa et Paisiello furent les précurseurs de Rossini, ce génie de l'opéra italien.

Avec Cimarosa et Paisiello à Naples, Gasparini et Loti à Rome, Marcel et Galuppi à Venise, l'opéra proprement dit fut porté en Italie à un état aussi haut qu'il le fut en France par Gluck, et en Angleterre par Handel, en Allemagne par Hasse et Mozart.

Pour nous résumer, d'après Dan. Artega, dans son savant ouvrage des *Mémoires du théâtre musical en Italie*, six époques divisent sensiblement la naissance et le perfectionnement, en ce pays, du drame lyrique. La première époque prend sa date de l'invention du récitatif, sous Peri et Monteverdi; la seconde, de celle des airs, sous Cavalli et Cesti; la troisième, du récitatif obligé (Scarlatti et Pertti); la quatrième, de l'expression de la vérité, sous Vinci, Porpora et Pergolèse; la cinquième, des progrès de l'école allemande, qui donna à l'opéra une force et une profondeur inconnues auparavant; la sixième enfin, de l'introduction par Haydn et Schubert des piquants effets de la symphonie. Des lors, Rossini, Meyerbeer et Weber n'avaient plus qu'à suivre l'inspiration de leur génie : les principes de la science étaient immuablement précises et arrêtés.

Nous faisons à part l'histoire de l'opéra-buffa; c'est pourquoi nous nous bornons ici à parler de l'opéra-séria, c'est-à-dire de l'opéra par excellence.

Les progrès rapides de la musique dramatique en Italie s'expliquent tout d'abord par l'éducation toute spéciale de la Péninsule, qui, la première de toutes les contrées d'Europe, posséda des écoles et des académies de musique vocale et instrumentale. Le pape Nicolas fonda l'Académie de Bologne, si longtemps florissante; Florence vit briller l'Académie des Rozzi, l'une des plus savantes de l'Italie, qui s'occupait spécialement de la musique dramatique. Vérone et Vicence eurent, vers la même époque (XV^e siècle), des établissements semblables. L'Académie ou école de Naples acquit surtout une grande renom-

mée; elle avait été fondée notamment par Jean Tintor de Nivelle, sous Ferdinand d'Aragon. A Venise furent établis quatre conservatoires de jeunes filles, ayant pour étude unique le chant; les élèves y exécutaient elles-mêmes de la musique à grand orchestre. Quelques années plus tard, Naples fonda quatre conservatoires analogues d'élèves hommes; un vaste système d'enseignement musical se trouva ainsi organisé en Italie et assura à la Péninsule des cantatrices et des chanteurs, des compositeurs et des instrumentistes, non-seulement pour tous ses concerts, ses chapelles, ses théâtres, mais encore pour tous ceux de l'Europe. Les conservatoires de Naples portaient les noms de : *Sainte-Marie di Loreto*, *I poveri di Christo*, *la Pietà de' Turchini* et *Saint-Onuphre*. Tous quatre furent ouverts dans la période de 1537 à 1590. Pergolèse fut un élève de Sainte-Marie de Loreto. Milan, Bologne, d'autres villes encore suivirent l'exemple de Naples et de Venise, et dès lors le peuple italien, cultivant avec méthode un art que jusque-là il n'avait pratiqué que d'instinct, tendait à y conquérir la première place, qu'il n'a, au dire d'un grand nombre de fidèles, pas encore abandonnée. En même temps que les écoles d'Italie produisaient des chanteurs experts et des compositeurs habiles, elles enfantèrent aussi des instrumentistes sans rivaux dans le monde. Il nous suffira de nommer Corelli et ses élèves Locatelli et Geminiani, trois violonistes illustres; Frescobaldi, très-connu pour son talent sur le clavecin; Beozzi, qui perfectionna le hautbois, et, plus tard, Viotti, presque notre contemporain, qui enseigna le violon à toute l'Europe. Néanmoins, les Italiens laissaient à d'autres nations les prétentions à la symphonie; le chant, objet essentiel de la musique, était leur but principal, et ils ne regardaient les instruments que comme nécessaires à l'accompagnement et à l'exécution de leurs partitions.

Les nouvelles écoles italiennes rivalisèrent donc entre elles, mais celle de Naples ne tarda pas à s'élever au-dessus des rivaux; elle, néanmoins, se recommandant par une spécialité; le style appelé à *capella* (de chapelle) était le partage de l'école de Lombardie fondée par Costanzo Porta; le style dit de *fugue*, celui dit d'*accompagnement* furent le domaine de l'école romaine; l'école de Venise se distingua par les *madrigals*; l'école de Naples se réserva la première place dans les *concertos*, qui, plus que tous les autres, tiennent au genre dramatique; enfin le style dit de *chambre* resta partagé. Les œuvres dramatiques ou seulement lyriques trouveront pour les interpréter une remarquable pléiade de chanteurs et de cantatrices, tous nés sur le sol italien. Parmi les plus célèbres de ces chanteurs, l'histoire a enregistré les noms de Ferri, Caffarelli, Farinelli, Pachiarotti, Annibali, Pozzi, Montanari, Fontana, Bertolotti, Senese, Matteucci, Bernocchi, Campioli, Roccetti, Tesi, Berselli, Durestanti, Viganoni, Davide; et parmi les cantatrices : Faustina, Mingotti, Marchetti Cara, Cuzzoni, Catanca, Santa Stella, Giuliani et Fista. Bientôt l'Allemagne fut obligée d'envoyer ses compositeurs étudier en Italie; c'est d'Italie que Hasse, Handel, Quantz rapportèrent le germe de leurs chefs-d'œuvre. C'est l'Italie aussi qui chaque année fournit aux théâtres lyriques d'Allemagne les interprètes nécessaires, et nous voyons des artistes italiens chanter à Dresde et à Vienne les opéras d'Apostolo Zeno, de Metastase et de Calsabigi, dont la musique était composée par Handel, Hasse, Mozart, et Gluck. L'influence de la musique dramatique, en un mot de l'opéra italien sur notre musique et notre opéra ne fut pas moindre, comme on le verra dans l'histoire de l'opéra en France.

Nous résumerons séparément l'histoire des diverses écoles d'Italie qui contribuèrent le plus au progrès de l'opéra, c'est-à-dire des écoles napolitaine, romaine, bolognaise, vénitienne, lombarde, florentine et piémontaise.

— *Ecole de Naples*. Le premier compositeur remarquable sorti de cette école fut le prince de Venouse. Curti vint ensuite; il se fit remarquer par sa science du contre-point; puis Salvatore Rosa, l'artiste multiple, et enfin Alexandre Scarlatti. C'est Scarlatti qui commença par d'utiles et profondes réformes la régénération de l'opéra, menacé de disparaître avant même d'avoir atteint la plénitude de sa splendeur. Jusqu'à Scarlatti, les ouvertures des opéras n'étaient que de maigres symphonies obligées, routinières et sans goût. Scarlatti, rattachant cet accessoire de la composition à l'ouvrage même, s'efforça d'en faire une sorte de prologue musical où se dessinait l'idée générale. Ensuite, il introduisit, de concert avec Monteverdi, le fondateur de l'école lombarde, ce qu'on désigne en musique sous le nom de dissonances. Enfin, il perfectionna le récitatif obligé et inventa le *da capo*, ou la ritournelle des airs, qui, avant lui, n'était ni connue de ses contemporains, ni pratiquée sur aucun des théâtres lyriques italiens. Nous ne ferons, après Scarlatti, que nommer Cristofano Caresani et Dominique Gizzi, compositeurs de musique religieuse, pour arriver directement à Dominique Scarlatti, fils d'Alexandre. Dominique continua dignement la tradition paternelle. Dominique Scarlatti, bien qu'élève de l'école de Naples, observa les progrès de l'école de Venise, suivit Handel à Rome,

alla en Portugal et, de retour à Naples, y donna plusieurs opéras remarquables. Le style de ces œuvres se faisait remarquer par l'ampleur et par la simplicité. Porpora, qui suivit Dominique Scarlatti, est un nom illustre. Auteur d'*Ariane* et *Thésée*, de *Syphax*, de *Cyrus*, etc., etc. Il visita Venise, Dresde et Londres. Farinelli et la Mingotti furent les interprètes favoris de ses œuvres. Il revint à Naples, mécontent de l'accueil des Anglais, qui lui préférèrent Handel. Porpora est considéré universellement comme un modèle, surtout dans le récitatif, et il mérita le surnom de *Patriarche de l'harmonie*. Matteo Vivaldi, son élève, lui succéda; auteur d'opéras, comme Porpora, il se distingua par ses mélodies légères et dans le *cantabile*, qu'il rendait de la plus élégante pureté. Domenico Sarri (1725) fut le premier qui attacha une composition musicale aux drames pathétiques de Métastase. Didon ouvrit une voie qui fut bien battue depuis et inaugura la musique *tragique*, que plus tard Gluck devait pousser jusqu'à son dernier degré de profondeur. Ignazio Gallo, son contemporain, élève d'Alexandre Scarlatti, se consacra presque exclusivement à l'enseignement, mais n'en contribua pas moins à faire faire à la musique dramatique des progrès rapides. Leonardo da Vinci (1690-1732), auteur de *Sémiramis*, joué à Rome, fut également un élève de l'école de Naples. Il excella, dit Dan. Artega, dans la force et dans la vivacité des images et de l'expression musicale. Il acheva de perfectionner le récitatif, et sa musique fut rigoureusement adaptée aux paroles. *Artaserse* est, dans le genre sérieux, son chef-d'œuvre. Francesco Mancini (1691) cultiva avec un bonheur égal l'opéra-séria et l'opéra-buffa. La plupart de ses œuvres sont malheureusement perdues. Nicolas Fago, dit le *Tarentino* (1692) précéda de bien peu le célèbre Durastone, élève de lui, d'Alexandre Scarlatti. Durant sa brillante carrière dans l'enseignement et passe pour avoir fixé la tonalité moderne. Leonardo Leo (1694-1745), élève également d'Alexandre Scarlatti, peut être considéré comme le créateur de l'opéra semi-séria, ou plutôt comme le premier compositeur dont le talent souple et gracieux, sans perdre rien de sa noblesse, devina en quelque sorte ce genre mixte de l'opéra-buffa et de l'opéra-séria. Il continua l'œuvre de Scarlatti, de Porpora et de Sarri; par lui, la mélodie se dégagait de plus en plus des éléments qui lui sont étrangers; elle sortit toujours pure de ses compositions; son style fut constamment élevé sans être guindé, expressif sans être outré, en un mot, grand sans enflure. Giuseppe de Majo, né en 1698, vécut en 1699 et mourut en 1769. Il se recommanda par son talent à l'enseignement. Le second est auteur d'*Ariane* et d'*Arsace*, dont Gluck emprunta l'ouverture de son *Iphigénie*. Nommé, parmi ses contemporains, Ignazio Prota (1699); Francesco Areja (1700); Tommaso Carapello (1700); Logrosino, qui introduisit l'usage des finales dans l'opéra-buffa; Nicolas Sala (1701), auteur de l'important travail intitulé *Principes de composition des écoles d'Italie*; Paschale Caffaro (1706-1787), qui excella dans le *cantabile*, auquel il a imprimé le cachet de la perfection; Francesco Novi (1705), à la fois compositeur et poète; Gaetano Greco; enfin Pergolèse, qui mérita le surnom de *Haphael de la musique* par la beauté et la pureté de l'expression musicale. Nous nous bornerons, à partir de l'auteur de la *Sera padrona*, à mentionner simplement les noms notables des compositeurs d'opéras italiens, nous arrêtant seulement, à l'occasion, devant les progrès spéciaux par eux apportés dans cette branche d'art si importante. Citons donc : Duni (1709-1775); Gaetano Latilla (1710); Gioacchino Cocchi; Jomelli (1714-1774), l'un des maîtres de l'opéra italien; Rinaldo de Capoue, qui inventa ces ritournelles, qui, souvent longues, mais toujours expressives lorsqu'elles sont l'œuvre d'un compositeur habile, peignent les passions fortes et rendent au théâtre, par les accompagnements, ce que la voix pourrait seule exprimer; Riccardo Broschi, frère du chanteur Farinelli; Dominico Paradisi (1735); Giuseppe Scarlatti (1718); Antonio Ferrandini, mort en 1779; Ignazio Fiorillo (1720-1787); Gennaro Maria (1723); Piccini (1728-1800), si célèbre par sa rivalité avec Gluck; Sacchini, son contemporain; Francesco Maggiora (1730-1780); Fedele Fincelli (1734-1815); Palma, né en 1735; Paschale Anfossi (1736-1795); Tommaso Trajetta (1738-1779); Althaus Vento (1730); Paisiello, à propos de qui nous rappellerons seulement deux souvenirs : ce fut lui qui introduisit le premier dans les opéras-buffa la viole, et le premier également qui réussit à faire lever au théâtre Saint-Charles la défense d'applaudir les chanteurs et les compositeurs pendant la présence du roi et de la famille royale, usages que Murat fit toutefois rétablir; Giacomo Insanguine Monopoli (1745); Francesco Demajo; Luigi Marescalchi (1748); Nicolas Biffari (1749); Gaetano Androzzi; Gennaro Asprita; Silvestre Palma (1751); Luigi Caruso (1751); Giuseppe Aprile; Nicolo Zingarelli (1752); Giordanello (1753); Cimarosa, l'illustre auteur de *Il Matrimonio segreto*; Angelo Tarchi (1760); Gaetano Marinelli (1770); Ferdinando Gassì (1780); Giacomo Tritta; enfin Carafa, notre contemporain. L'école de Naples a encore fourni un grand nombre de compositeurs d'opéras, venus des diverses nations d'Europe dans le but d'étudier sous ses professeurs. Rappelons

seulement que Della Maria, Spontini et Nicolo furent également élèves de cette école.

— *Ecole romaine et école de Bologne*. L'école romaine, aussi riche en compositeurs de musique religieuse que l'école de Naples en compositeurs de musique dramatique, l'est beaucoup moins dans ce dernier genre. Luigi Rossi, né vers la fin du XVI^e siècle, est le premier compositeur de l'école romaine qui paraisse avoir écrit un drame lyrique proprement dit. Carissimo, son contemporain, marque cependant mieux que lui le point de départ du genre. Ce fut, en effet, Carissimo qui organisa le récitatif, créa à Florence par Peri, à Milan par Monteverdi; cette invention, si utile à la mélodie théâtrale et sans laquelle le genre lyrique n'aurait pu trouver sa forme définitive et fut peut-être tombé en désuétude, n'avait encore reçu que des règles imparfaites, quoiqu'il fût de l'invention de deux hommes de génie. Carissimo lui donna une marche plus noble et plus facile, un style plus vrai et plus aisé; sa méthode fut adoptée, consacrée par l'usage, et le récitatif actuel est, à peu de choses près, celui que Carissimo a créé.

Ce progrès considérable, en ce qu'il faisait désormais du récitatif une partie essentielle de la mélodie, n'est pas le seul que l'opéra italien doive à Carissimo; ce compositeur en apporta un autre dans les principes constitutifs de l'harmonie. Il avait observé que la basse, qui est en quelque sorte l'axe sur lequel se meut toute composition musicale encore privée d'action et surtout d'expression, semblait immobile parmi les mouvements lourds, sans dessin et sans énergie qu'elle se bornait à opérer jusqu'alors dans les divers accompagnements. Carissimo lui donna des formes plus vives et plus variées, et l'arracha à sa pesante et incessante monotonie.

Cecchini, né vers 1600, vient après Carissimo dans les compositeurs de drames lyriques; une pastorale, *Ercolo ardore* et l'opéra de la *Sincerità trionfante* composent son œuvre. Marco Marazzoli (1615) fut un des meilleurs compositeurs d'opéras de son siècle et même de l'Italie. Obligé d'aller faire jouer à Venise sa première œuvre dramatique, *Gli amori di Giasone* et d'*Ifile*, sujet profane jugé en ce temps licencieux par l'Eglise, il revint à Rome et, choisissant le sujet de son nouvel opéra dans la religion même, l'intitula *Il Trionfo della pietà*; Marazzoli passe en outre, aux yeux des historiens, pour avoir fait faire un grand pas à l'art de l'instrumentation. Pietro Simone Agostini est auteur d'un opéra intitulé *Il Italia delle Sabine*, qui jouit d'une grande réputation (XVIII^e siècle). Arcangelo Corelli (1750) perfectionna encore l'instrumentation de la musique dramatique, mais ne laissa point d'opéras; Giacomo Pertti, né en 1656, Pietro Ronolo Pignatta, son contemporain, et Antonio Pistocchi, né vers 1660, ont au contraire écrit un grand nombre d'opéras. Pistocchi est regardé par les Italiens comme le père du chant moderne; ce fut lui qui ouvrit à Rome l'école de chant d'où sortirent les Cortani, les Amadi, les Gundacchi, les Rass, les Bartolino, les Bernachi, les Pasi, les Minelli, etc., etc. Les deux Rhigi, né également au XVIII^e siècle, suivent Pistocchi; puis vient Santinelli, leur contemporain, qui introduisit le premier l'opéra italien en Allemagne.

L'école de Bologne fut presque aussi importante que l'école romaine, au point de vue de la musique théâtrale. Parmi les disciples, il faut citer au premier rang : Luca Antonio Predieri, qui vivait au commencement du XVIII^e siècle et qui cultiva le drame lyrique presque sans relâche; toutes ses œuvres offrent, soit dans la différence des genres, soit dans celle des sujets, une savante alliance des paroles et de la musique dans les airs, et de la mélodie et de l'harmonie dans les accompagnements. Il alla répandre en Allemagne les trésors de son génie. Pietro Gasparini Sandoni, son contemporain, ne lui fut pas inférieur. Son *Artaserse* est longtemps resté au répertoire et peut-être y est-il encore.

Pietro-Francesco Valentini, qui florissait à Rome même dans le courant du XVIII^e siècle, alliait les talents de compositeur et de poète; il écrivait lui-même les paroles de ses opéras. Valentini, au dire de quelques historiens, fut le premier qui adopta l'usage des intermèdes musicaux. Citons sans plus de détails, Giacomo Mazzoleni, né à Rome; Bartolomeo Moxari, né à Bologne; Francesco Gasparini, Paolo Costanzi, Giuseppe Magni, Pietro Giacomo Ragni, Pietro-Francesco Testi, Giovanni-Battista Martini, ce dernier auteur d'un traité du contre-point qui ne fut pas sans influence sur la musique de théâtre, des auteurs de divers opéras : Francesco Martini, l'auteur d'*Andromeda*, puis de *Alcina* représentée à Venise en 1687; Gaetano Maria Sestini, Giuseppe Solari, Alessio Marti, Santo Lapis, Giuseppe di Sarri, né en 1734, dont les opéras sont aujourd'hui par ces auteurs contemporains regardés comme les plus beaux. La sévère école de Venise, la méthode de Sacchi, est également ses auteurs sans doute et aussi, mais son influence sur les autres compositeurs contemporains n'est pas si évidente sans cesse, et il n'est pas de parties au théâtre complètement. Néanmoins, après Sacchi, Antonio Tosti, auteur de l'opéra d'*Alcina*, puis de *Alcina*; Giovanni-Battista Borghi, auteur de *Primo e Tizio*; Antonio Bonini, Gaetano Pampaloni,

Porta, qui vint de bonne heure en France et y donna ses deux œuvres principales, les *Amours et le Comte de Clermont*, et enfin Rossini. Ce maître illustre ne vint à l'opéra commencé dans ce siècle par ses prédécesseurs; il unit les savantes doctrines de l'harmonie aux charmes de la mélodie la plus pure, et la révolution qu'il fit dans l'opéra italien frappa, non-seulement ce genre lyrique, mais alla même jusqu'à refondre, pour ainsi dire, les mœurs puresseuses du public dilatoire de cette contrée étonnante. « C'était à Rossini, dit le comte Orloff dans sa correspondance, qu'était réservé l'honneur de réformer, tant sa musique exerce de puissance, la mode et les usages les plus antiques dans la patrie même des arts; les amateurs et les connaisseurs se contentaient jadis, dans un opéra, d'entendre quelques airs favoris et se livraient à d'autres amusements dans le temple même de Terpsichore. Les loges se convertissaient en salons, où les visites, les dés et les cartes faisaient attendre patiemment les morceaux choisis. Depuis que ce génie extraordinaire a paru et que sa musique a été connue, appréciée, une révolution complète s'est opérée dans le public; ses symphonies, ses récitatifs, ses duos, ses morceaux d'ensemble, ses finales ont un tel intérêt, une telle suite, une telle affinité, qu'aucune distraction n'est plus tolérée, n'est plus permise. Ceux qui n'allaient au théâtre que par dissipation ou désœuvrement y vont aujourd'hui par goût, et le silence, l'attention et, enfin, les bruyants applaudissements attestent le plaisir qu'ils éprouvent. » Ce morceau enthousiaste n'empêche pas le noble écrivain d'ajouter : « Une grande question cependant s'élève : il s'agit de savoir si l'alliance, même heureuse, des doctrines germaniques de l'harmonie à la mélodie n'est pas susceptible d'abus, et si les imitateurs de Rossini et de sa brillante école, mais qui n'ont point de génie, ne produiront pas des effets funestes à la pureté, à la noblesse et à la simplicité de cet art. D'autres vont même jusqu'à demander s'il n'en abuse pas lui-même. » En ce qui le concerne personnellement, Rossini a répondu à cette insinuation par *Guillaume Tell*. Mais ses imitateurs ont plus d'une fois donné raison aux craintes du comte Orloff.

— *École vénitienne.* L'opéra fut très-cultivé à Venise, comme à Naples. Venise fut longtemps une ville de fêtes, la musique en était en quelque sorte la langue courante.

Fondée originairement par Adrien Villart, contrapontiste d'abord célèbre, l'école de Venise, après avoir produit une pléiade de compositeurs de musique religieuse, eut en Francesco Cavalli, qui vivait au XVIII^e siècle, son premier auteur d'opéras. Dans *Giasone*, Cavalli ne se borna plus, comme ses devanciers, à la contenance uniforme et monotone du drame lyrique; il l'enrichit d'utiles innovations. Il y plaça l'aria ou air, lequel, mais adroitement à la fin des scènes ou récitatifs, venait achever le dialogue; il excella à rendre par une musique tantôt pathétique, tantôt pleine de douceur, les passions et les sentiments les plus opposés. Avant lui, un récitatif sérieux, fatigant à la longue, était leur seul interprète. Avec lui, le langage de la véritable expression lyrique fut trouvé. A Cavalli succédèrent le comte d'Angelo, Danielo-Castro Villari, Giovanni-Domenico Bartolomeo, Pietro Molinari, Francesco Nicolini, Giulio Riva, Giovanni Ruggieri, Agostino Stefani, Antonio Lotti, Giovanni-Battista Bassani, Geronimo Bassani, un des maîtres de l'opéra semi-sérieux; Giuseppe Bonevanti, Carlo-Francesco Polaro, qui eut le mérite d'enrichir le premier la musique instrumentale de théâtre, jusque-là pauvre et négligée, en dépit des efforts de quelques maîtres; il réussit à mettre dans un rapport d'unité parfaite l'harmonie et la mélodie, afin que la voix des chanteurs ne fût pas étouffée et que les instruments n'empêchassent pas d'entendre les paroles, efforts sans le succès desquels l'opéra n'eût pu se perfectionner; Antonio Polaro, fils du précédent; Benedetto Marcello (1686), dont l'opéra de *Dorinda* est vanté pour la hardiesse, la vigueur de l'expression, et pour la fierté et la régularité du dessin, et que son pologiste qualifie des titres de l'indare et de Michel-Ange de l'opéra italien; Antonio Caldara, qui s'appliqua, comme Francesco Polaro, à soutenir dans un caractère toujours analogue au chant les accompagnements qui lui sont nécessaires pour renforcer son expression et l'alimenter pour ainsi dire de la sève abondante de l'harmonie; Antonio Vivaldi; Pietro Porfiri, auteur de l'opéra de *Zénocrate*, qui eut un succès fondé sur une mélodie et une harmonie à la fois expressives et savantes; Andrea et Marco-Antonio Ziani, Carlo Pallavicini, Bernardo Sabbadini, Tomaso Albinoni, qui composa plus de quarante opéras; Antonio Paganelli, qui eut *Métastase*, Silvani et Apostolo Zeno pour collaborateurs; Baldassare Galuppi (né en 1703), Antonio Pacini, Francesco Bruza, Andrea Bernasconi; Apolloni, auteur du *Pastor fido*; Floriano Aresti, Ferdinando Bertoni (né en 1727), Giuseppe Scialoi, Cimador, Nicolo Mestriano, Sallieri, le célèbre auteur des *Funérailles* et de *Turandot*, et le dernier comme le plus brillant représentant de l'école vénitienne du XVIII^e siècle.

— *École lombarde.* Inférieure aux précédentes,

l'école lombarde tint cependant une place honorable dans l'histoire de l'opéra en Italie. Les physiologistes veulent voir la cause de cette infériorité relative dans l'asservissement presque continu du Milanais, circonstance qui aurait empêché les arts d'atteindre en ce pays leur pleine expansion. Quoi qu'il en soit, Monteverde, qui appartenait à cette école et dont nous avons déjà prononcé le nom plusieurs fois, fut au XVIII^e siècle un des fondateurs du genre; ce fut lui qui mit en musique l'*Ariana* de Rinuccini, auquel il fit un récitatif jugé meilleur que celui de tous les compositeurs ses rivaux. Après Monteverde viennent : Orazio Vecchi qui, le premier, mit un drame en musique, l'*Anti-Parnasso*, même avant Monteverde, et prépara d'utiles réformes; Simpliciano Olivo (XVII^e siècle), auteur de la *Ninfa carcerata*; le marquis Giacomo Ariberti, Francesco Paolo Sarrai, qui fut à l'école lombarde ce qu'était Francesco Polaro à l'école vénitienne, c'est-à-dire qui songea le premier à établir une harmonie étroite entre la mélodie et l'harmonie, ces deux conditions inséparables de l'opéra; Antonio Pacchioni; Gemignano Giacomelli, dont l'*Ipérmetra* se fait remarquer par un dessin musical plein d'élégance et de mouvement, par un coloris à la fois vigoureux et rempli d'images; Andrea Fiore, qui eut le bonheur d'avoir pour collaborateur Lulli, digne émule des Métastase et des Zeno; Vignani, auteur de *Nerone* et de *Porosena*; Pasquale Ricci, né en 1733; Battista Lampugnani, qui ne cessa de perfectionner la musique instrumentale, jusqu'à lui très-imparfaite en Lombardie, mais auquel on reproche d'avoir écrasé les voix sous l'accompagnement harmonique; une femme, Teresa Agnese (contemporaine du précédent), auteur de *Sofonisbe*, de *Ciro* et de *Nitocris*; Carlo Monza, auteur de *Temistocle*, aussi remarquable par l'harmonie que par la mélodie; les deux Bianchi, Colla. Parmi le compositeur célèbre, né en 1774; Ghizetti, auteur de *Circé*, qui traita avec un génie bonheur l'*opéra-sérieux* et l'*opéra-buffa*; Vincenzo Federici, auteur d'*Olimpiade* et de *Castor e Polux*; enfin Gatti, à la réputation duquel deux opéras, *Olimpiade* et *Demofonte*, suffisent.

— *École florentine.* Nous avons vu au début de ce travail l'importante influence exercée par Florence sur les origines de l'opéra en Italie. Peri, né vers 1600, auteur de l'*Euridyce*, représentée à l'occasion du mariage de Marie de Médicis, doit être considéré comme le père de cette école et comme le créateur du genre; Giacomo Corsi lui succéda, puis vient, par ordre chronologique, Lulli, dont on connaît l'œuvre plus française qu'italienne; tous ces maîtres jetèrent des semences fécondes; mais, chose singulière, Florence, cette ville si profondément artistique, est, de toute l'Italie, celle où se rencontrent le moins de compositeurs. On dirait que, satisfait d'avoir la première imprimée des lois à la mélodie et à l'harmonie théâtrales, elle laisse aux autres écoles le soin d'en perfectionner les produits. Acciajuoli est le premier Florentin qui exécuta un opéra-buffa (1675); après lui viennent : Apolloni, auteur des grands opéras d'*Argia*, d'*Astige* et du *Selino regio*; Luigi Pietrangeli, Antonio Pistorini, Placido Rutini, Bernardo Mengozzi, qui tous cultivèrent indifféremment le genre sérieux et le genre bouffe; Gualberto Brunetti, auteur de l'opéra de *Bertholde*, et enfin Cherubini, dont la France a naturalisé le génie.

— *École piémontaise.* Nous ne donnons ce dernier paragraphe qu'à titre d'appendice, car si Turin est riche en instrumentistes fameux, surtout en violonistes, il n'en est pas de même de sa musique de théâtre. Il nous suffira de nommer Felice Giardini, né en 1716, auteur d'*Enea* et *Lavinia*; Gaetano Pugnani, né en 1728, qui donna huit grands opéras composés sur les paroles de Métastase et autres poètes lyriques, et composa la jolie pièce d'*Annetta e Lubino, opéra-buffa*; Bartolomeo Bruni, né en 1759, qui se fixa de bonne heure à Paris, où il donna la plupart de ses œuvres (*Ille enchantée*, *Conradin*, *L'officier de fortune*); enfin Bianchini, né en 1781, dont l'œuvre est également presque exclusivement française; il brilla au premier rang des compositeurs piémontais.

II. L'OPÉRA EN FRANCE. L'histoire de l'opéra en France offre cette particularité, que ses différentes phases ont été marquées et les plus grands progrès du genre accomplis par des maîtres étrangers. C'est un Italien, Lulli, qui fonda chez nous l'opéra; c'est un autre Italien, Piccini, et un Allemand, Gluck, qui en provoquèrent, à la fin du XVIII^e siècle, la rénovation continuée par d'autres étrangers : Spontini, Cherubini, Donizetti, Rossini, Meyerbeer et Verdi. Rédoué aux propres maîtres français, son histoire ne comprendrait donc qu'un petit nombre de noms, ceux de Rameau, de Campra, de Lesueur, de Méhul, d'Auber, d'Halevy, de Gounod et quelques autres. Mais il est bien évident que les grands compositeurs étrangers qui ont brillé chez nous sont en quelque sorte devenus français et que leurs œuvres nous appartiennent.

Depuis longtemps déjà le drame lyrique florissait en Italie sans être connu en France, lorsque le poète Antoine de Balf, qui avait visité Venise et qui y avait vu représenter des opéras, conçut le projet de nationaliser chez nous ce genre. Le poète se mit à l'ou-

vre, composa des drames en vers métriques, tels que ceux des anciens, considérant cette coupe comme la plus propre au chant, leur adapta une mélodie quelconque et les fit représenter à sa maison du faubourg Saint-Marceau. Plus d'une fois, Charles IX et plus tard Henri III assistèrent à ces solennités. Mais le temps était mauvais pour l'art musical, et les troubles de la Ligue ne donnèrent pas au genre nouveau le temps de s'acclimater. C'est en 1646 que le maître de chapelle du cardinal-évêque Alessandro Bichi, l'abbé Mailly, fit représenter, dans une des immenses salles du palais épiscopal de Carpentras, où Alessandro Bichi siegeait depuis quinze ans, *Abelkar, roi du Mogol*, tragédie lyrique, et la cour fastueuse du prélat applaudissait avec frénésie le premier opéra français. L'année précédente, une troupe italienne de chanteurs, de cantatrices, de musiciens, mandée par Mazarin, passait les monts pour la représentation de la *Festa della Finta Pazzo*, mélodrame en cinq actes de Jules Strozzi. La première représentation de cette comédie lyrique, où les personnages parlaient, chantaient, dansaient, et dont les intermèdes se composaient d'un ballet de singes et d'ours, d'une danse d'autruches et d'une entrée de perroquets, eut lieu le 24 décembre 1645 dans la salle du Petit-Bourbon, en présence de Louis XIV et de toute sa cour. En 1647, on représenta *Orfeo e Euridice*, qu'on reprit en 1648, tant avait été grand le succès de la première exhibition. Ce spectacle ne surprit pas moins par sa nouveauté que par les changements merveilleux des décorations, le jeu surprenant des machines et la magnificence des toilettes. Le succès d'*Orfeo e Euridice* suggéra l'idée d'écrire des opéras français. En 1650, on joua l'*Andromède* de Corneille avec des frais considérables de mise en scène. En 1651, on donna un ballet de Bensérade, intitulé *Cassandre*. L'opéra était imité en France.

Deux partis s'élevèrent alors : l'un soutenait que la musique ne pouvait s'adapter qu'à des paroles italiennes; l'autre soutenait la possibilité de noter les paroles françaises. L'abbé Perrin, de Lyon, introducteur des ambassadeurs près de Gaston, duc d'Orléans, trancha victorieusement le différend en composant sa pastorale, que Cambert, surintendant de la musique de la reine mère, mit en musique. Cette pièce en cinq actes, dépourvue de danses et de machines, fut jouée, à Issy, chez M. de La Haye (1659), afin d'éviter la foule que cette nouveauté aurait attirée à Paris, disent les journaux du temps. A Vincennes, devant la cour, son succès fut aussi grand qu'à Issy.

Cambert est donc le premier compositeur d'opéras français; il fut bien éclipé par Lulli qui, de 1672 à 1687, émerailla la cour et la ville; mais, il faut le dire, beaucoup plus par la nouveauté du spectacle que par la valeur intrinsèque de ses partitions. *Phaéton*, *Atys*, *Armide*, composés sur d'excellents poèmes de Quinault, sont les meilleurs de ces opéras, et ils sont bien au-dessous de ce qui se faisait alors en Italie. « Un opéra de Lulli, dit Soudo, n'est autre chose qu'une déclamation notée où la musique est l'humble auxiliaire de la poésie. Presque toujours un récitatif d'une grande vérité logique, mais monotone et sans rythme, fréquemment coupé par de longues suspensions sur la dominante, une sorte de mélodie d'une allure grave et solennelle où la musique ne sert qu'à relever l'accent de la parole; quelques chœurs fort simples, quelques duos dialogues ou bien marchant à la tierce et à la sixte, d'un mouvement toujours lent où la passion contenue dans les entraves d'une dignité noble, mais un peu conventionnelle, ne descend jamais à ces élans, à ce désordre d'une vérité plus humaine et plus saisissante, tels sont les caractères généraux de ces œuvres musicales. Lulli prend à Carissimi la manière d'écrire l'orchestre, alors très-simple, à Cavalli la coupe de ses airs, et il approprie tous ces larcins au génie de la langue et du siècle de Louis XIV. » L'opéra resta coulé dans ce moule sous les successeurs de Lulli, dont le plus célèbre est Campra, jusqu'à l'avènement de Rameau qui, lui-même, n'y changea que peu de chose. Les opéras de Rameau (1733-1760) ne se distinguent de ceux de Lulli que par des nuances à peu près imperceptibles pour nous, quoiqu'elles paraissent assez tranchées de son temps pour qu'il y eût une coterie de ramistes en face d'une autre coterie de lullistes. Quelques chœurs d'une couleur plus dramatique, quelques phrases d'un caractère plus vigoureux, une plus grande science de l'harmonie suffisent pour assurer à Rameau sa supériorité; mais on ne peut voir là une rénovation musicale.

Cette rénovation de l'opéra français fut l'œuvre de Gluck (1747); elle a pour caractère une aversion profonde pour ces airs de bravoure et pour ces fioritures dont les opéras italiens étaient pleins, quoiqu'on n'y pût voir aucun rapport entre ces fantaisies musicales et le sujet de la pièce ou le caractère du personnage qui les faisait entendre. Gluck voulut que la partition d'un opéra fût l'interprète fidèle des passions et des sentiments, des situations dramatiques ou autres qui faisaient le fond de la pièce. Cette réforme semble logique; l'opposition tenace qu'elle rencontra, principalement chez les maîtres italiens de l'époque, opposition célèbre dans

l'histoire de l'art sous le nom de querelle des gluckistes et des piccinistes, montre cependant que ses adversaires devaient tenir quelque partie de la vérité, car ce qui est tout à fait absurde ne peut lutter longtemps contre la raison; de plus, les arguments des piccinistes ont été repris même de nos jours.

« Non, dit Hector Berlioz, l'expression n'est pas le seul but de la musique dramatique; il serait aussi maladroit que pédantesque de dénigrer le plaisir purement sensuel que nous trouvons à certains effets de mélodie, d'harmonie, de rythme ou d'instrumentation, indépendamment de tous leurs rapports avec la peinture des sentiments et des passions du drame. Et, de plus, voulût-on même priver l'auditeur de cette source de jouissances et ne pas lui permettre de raviver son attention en le détournant un instant du sujet principal, il y aurait encore à citer bon nombre de chefs de composition qui sont appelés à soutenir seul le poids de l'intérêt scénique. Dans les danses de caractère, par exemple, dans les pantomimes, dans les marches, dans tous les morceaux enfin dont la musique instrumentale fait seule les frais, et qui, par conséquent, n'ont pas de paroles, que devient alors l'importance du poète? La musique doit bien la contenir à la fois le dessin et le coloris. » Cette erreur de l'auteur d'*Armide* fit que son désir de réagir contre l'école italienne l'entraîna d'un excès dans un autre, et qu'à force de se préoccuper de la recherche de l'expression, dont les compositeurs italiens ne se souciaient guère, il oubliât plus d'une fois la mélodie, dont ces mêmes compositeurs se souciaient tant.

Au fond, Gluck, sacrifiant l'élément musical à l'élément dramatique, continuait le système des tragédies lyriques. Les sujets antiques étaient toujours exclusivement choisis par les compositeurs d'opéras, et la majesté à travers laquelle ils apparaissaient, majesté qui les rendait si propres à la tragédie, explique cette préférence. Gluck, avec *Alceste*, *Armide*, continua ces traditions. « Piccini, le chanteur mélodieux de *Didon*, d'*Angélique* et *Médor*, procéda, dit Soudo, d'une tout autre manière. Génie méridional, nature tendre et délicate, la musique avait pour lui un charme particulier indépendant des paroles et de la situation. Il lui fallait une phrase ample et sonore que l'oreille pût déguster à son aise avant de la laisser pénétrer jusqu'au cœur. » D'illustres maîtres suivirent les traces de Gluck. Pour ne citer qu'une œuvre, simple, magistrale, nous nommerons la *Vestale* de Spontini, cette belle œuvre grave et sereine qui, après un demi-siècle, a si magnifiquement réussi à la reprise qu'en fit notre Grand-Opéra vers 1850. Le système de Gluck, développé par Spontini et Sallieri, traversa la Révolution et dura à peu près jusqu'à Rossini (1820).

Arrivé à ce point de l'histoire de l'opéra français, nous serons bref; on trouvera dans l'article consacré plus loin au théâtre de l'Opéra l'énumération de tous les maîtres qui s'y sont produits, des grandes œuvres qui y ont été représentées. Rossini a résolu, dans *Guillaume Tell*, ce problème qui avait tant préoccupé les gluckistes et les piccinistes : écrire des modulations qui soient toujours amenées par le cours de l'idée principale et les péripéties de la passion sans rien faire perdre à la musique du charme qui lui est propre et sans chercher, comme dans les anciens opéras italiens, de froides combinaisons de l'esprit. Meyerbeer et sa grande épopée musicale de *Robert le Diable* (1831) vinrent ouvrir une nouvelle ère de l'opéra en France. Cette nouvelle ère est toute romantique et correspond exactement au mouvement littéraire de 1830. A travers l'influence étrangère, italienne ou allemande, il est facile de suivre une veine purement française, qui a ses principales manifestations dans les œuvres de Monsigny, Philidor, Gossec, Méhul, Lesueur, Boieldieu, et dont le dernier et le plus illustre représentant est M. Auber; mais c'est du mélange des écoles italienne et allemande que l'école française actuelle est née; les opéras d'Halevy, de Félicien David, de Gounod, de Berlioz, de Méhul, d'Ambrise Thomas se ressentent à la fois de l'influence de Rossini, de Donizetti, de Meyerbeer, de Verdi et même de Richard Wagner. On y découvre un curieux travail de fusion entre la muse riieuse et facile d'Italie, et la muse mystique et savante d'outre-Rhin, fusion dont la *Muette de Portici*, la *Juive* et *Faust* sont les plus brillants résultats.

A considérer les choses superficiellement, c'est donc à peine si l'on trouverait une école purement française d'opéra; l'Italie et l'Allemagne pourraient revendiquer les plus grandes œuvres de notre première scène lyrique ou se prévaloir de l'influence décisive que leurs maîtres ont eue sur les compositeurs français; mais au fond il n'en est pas ainsi. La réforme de Gluck, faite en France et pour la France, n'a guère profité qu'à la France, et il en est de même de Rossini et de Meyerbeer, qui ont à peine compté quelques rares élèves dans leur pays, tandis qu'ils faisaient école dans le nôtre. Ces maîtres ne nous ont pas apporté des œuvres sanctionnées par l'admiration du reste de l'Europe; ils ont transformé chez nous leur génie et c'est ce qui fait que nous avons le droit d'inscrire leur nom en tête des nôtres dans notre histoire artistique.

Purcell, cependant, ne parut qu'après l'introduction définitive en Angleterre de l'opéra italien, qui commença à donner une idée du chant et de l'art de conduire la voix. L'œuvre entreprise par le grand compositeur anglais n'en fut pas moins des plus ardues; les difficultés qu'il eut à surmonter provenaient notamment de la déplorable éducation musicale des chanteurs et cantatrices destinés à interpréter ses morceaux ou ses opéras, et cela en dépit de la chaire de musique fondée, en 1684, à l'université de Cambridge. L'influence française, ou plutôt celle de Lulli, se faisait également sentir à côté de l'influence italienne; enfin, les Anglais, mettant dans cette circonstance l'amour-propre national de côté, avaient compris que, puisqu'il faut pour première condition de la musique vocale que les paroles en soient douces, afin que l'harmonie des parties se combine avec celle de l'ensemble, la musique italienne était préférable à la leur, la langue de ce pays étant bien plus musicale.

Le règne de Jacques II, tout occupé de controverses religieuses, fut peu propice aux progrès du drame lyrique; mais la révolution de 1688 et l'avènement du roi Guillaume donnèrent à ce genre un nouvel essor. En 1692, Purcell donne sa *Reine des fées*. En 1702, son frère Daniel fait représenter à Drury-Lane *The Judgment of Paris*, véritable opéra; trois ans plus tard (1705), Thomas Clayton imite de l'italien *Arsinoë, queen of Cyprus* (*Arsinoë, reine de Chypre*); c'est dans cet opéra que le récitatif fut pour la première fois substitué au dialogue anglais. Le succès le plus vif accueillit cette importante réforme. En 1707 paraît *Brutus of Alba ou Augustus's triumph*, par G. Powell. A peu près vers le même temps, Pierre Motteux, mort en 1717, composa plusieurs comédies et intermèdes, mis en musique par Eccles, Clark et Finger. *Lopéra The Grune ou la paradise* fut joué peu après, ainsi que *The Island princess* ou *The Generous Portuguese*, de Motteux, musique de Purcell. Mentionnons encore la *Virgin profess* ou *The Fate of Troy*, par Seetle, mort en 1724, et les opéras de Th. d'Urfy (entre autres, *Cynthia* et *Endymion*), réunis à Londres, en 1721, sous le titre de : *Neus operas*. Enfin, nommons parmi les principaux compositeurs du XVIII^e siècle, dont il serait trop long d'énumérer les œuvres : Pierre Philips, dit *Pietro Philippi*, Thomas Morley, William Dannon, Gilles Farnaby, Jean Multon, Matthews Locke (qui écrivit la musique de *Macbeth*), Tom Tomkins, Elway Bevin, William Lawes, John Wilson, William Witton, John Playford, capitaine Henry Cooke, William Turner, Benjamin Rogers et Holden. Parmi les acteurs qui ont laissé un nom dans ces premiers temps de l'opéra anglais : Bowen, Harris, Freeman, Bates et M^{me} Davies, Groce, Bracegirdle, Shore et Champlain.

Il nous faut revenir aux circonstances au milieu desquelles l'opéra italien fut introduit en Angleterre sous le règne de Charles II; ce fut le salon de la duchesse de Mazarin, rendez-vous de la fashion de Londres et de la cour, qui favorisa et propagea le cours de la musique italienne. Bien que, sous Charles II, quelques chanteurs italiens eussent déjà paru en Angleterre, ce ne fut guère qu'en 1692 qu'on vit une cantatrice célèbre, venue de la Péninsule, captiver et passionner les contemporains de Purcell. Dix ans plus tard (1702 et 1703) commencèrent régulièrement les représentations des *Intermezzi*, mêlés de chants et de danses. En 1707 arrivèrent à Londres Urbini, soprano, Margarita et la Baronesse; ces trois artistes renommés furent aussitôt engagés pour jouer l'opéra de *Purcell* et *Demetrius*, et la représentation de cet opéra offrit une bizarrerie, indice assez significatif de la lutte sur le terrain du goût italien et du goût national : les acteurs italiens chanteront leurs rôles dans leur langue au milieu d'acteurs anglais leur donnant la réplique dans la leur. Les auteurs de *Purcell* et *Demetrius* étaient Alexandre Scarlatti pour la musique et Adrien Morselli pour les paroles. Trois ans plus tard, l'opéra italien avait conquis à Londres droit de cité, et l'opéra d'*Almahide* était joué dans son entier par des chanteurs italiens. *Almahide*, dont le principal rôle était tenu par Isabella Calliari, célèbre cantatrice vénitienne de cette époque, atteignit quatorze représentations, chiffre qui équivalait à plus de cent d'aujourd'hui. Le théâtre où avaient lieu les représentations italiennes n'était autre que Hay-Market, alors dirigé par le docteur Aaron Hill.

Nous voici arrivés à Händel. C'est vers la fin de 1710 que ce grand maître, auquel les Anglais doivent la révélation de la véritable musique dramatique, vint se fixer à Londres. Son rôle dans l'opéra anglais est tellement capital que nous avons tenu à en parler séparément et à ne pas comprendre son œuvre dans l'énumération des partitions plus ou moins saillantes que nous avons donnée ci-dessus. Le premier opéra d'Händel, composé et représenté à Londres, fut *Rinaldo*, dont le sujet (Renaud) était emprunté à la *Jérusalem délivrée*, du Tasso. Le succès fut éclatant. Händel, afin de frapper dès le début un coup décisif, avait engagé les meilleurs acteurs de l'époque : Urbini, Nicolini, Boschi, Cassani, M^{me} Isabella Girardo, Elizabeth Pilotti, Schiavonetti. L'impulsion donnée par Händel à la musique dramatique par cette première œuvre d'inauguration eut

une portée égale à celle que Gluck devait exercer plus tard sur la musique allemande et française. *Il Pastor fido*, *Armintus*, *Tesoro*, *Amadis* succédèrent à *Rinaldo*; il va sans dire que tous ces opéras se chantaient dans la langue italienne, définitivement adoptée par les Anglais comme langue musicale. Chose singulière! ces quatre chefs-d'œuvre d'Händel, loin d'avoir le succès de *Rinaldo*, languirent et se traînèrent jusqu'en 1717, année où le compositeur, ne réussissant pas à faire seulement ses frais, dut fermer le théâtre. Moins de trois ans plus tard, en 1720, Hay-Market rouvrit, sous le titre, emprunté à l'opéra de Paris, d'*Académie royale de musique*. Une souscription de la noblesse anglaise avait permis de réunir une subvention de 50,000 livres sterling, à l'aide de laquelle Händel était invité à tenter de nouveau la fortune. Le roi avait souscrit personnellement pour 1,000 guinées. L'entreprise fut encaissée sous ses auspices, Händel étant investi du titre de premier compositeur, titre qui n'eut pas de peine à garder, en dépit de Bononcini de Bologne et d'Attilio Ariosti de Berlin, qui tentèrent de détourner à leur profit la faveur publique. Le grand compositeur, en même temps impresario du premier ordre, commença par engager Senesino, le plus fameux contraltiste italien du temps, et ouvrit la saison par le *Numitor*, de Porta. Il donna ensuite son propre *Rhadamiste*, et des airs et un duo merveilleux entraînèrent la salle. Ici se place un incident assez fréquent dans l'histoire des théâtres : Hay-Market avait pour première cantatrice, depuis son ouverture, la Faustina, quand, en 1726, la Cuzzoni arriva de Parme et débuta sur la même scène. Il en résulta d'ardentes rivalités.

Une troisième campagne de Händel, dans laquelle il fit jouer *Lohair* et produisit trois fameux tenors : Bernacchi, Senesino et Carastini, fut également brillante; cependant, l'irascible compositeur finit par sombrer dans la lutte qu'il eut contre Porpora, appelé également à Londres et soutenu par Farinelli et la Catalani. Avec Händel commença et finit véritablement le drame lyrique anglais national. Depuis cet illustre maître, l'opéra a subi en Angleterre des fortunes diverses, mais la ruine plus souvent que le succès a récompensé les efforts des audacieux. Comment expliquer ce résultat? Les faits sont là pour prouver que l'Angleterre est de tous les pays d'Europe celui qui a entendu ou engagé le plus grand nombre de chanteurs et de cantatrices illustres; et pourtant son théâtre lyrique est celui dont le produit comparé à la dépense a été le plus faible.

C'est dans le caractère et dans l'essence même du peuple anglais qu'il faut chercher la cause de cet insuccès, et cela est si vrai, que ce peuple, qui a vu naître Purcell et chez lequel Händel s'est, en quelque sorte, naturalisé, n'a rien gagné : son goût musical ne s'en est aucunement amélioré. L'Angleterre n'a point de compositeurs. « Les théâtres de Drury-Lane et de Covent-Garden, dit M. Stafford, ainsi que beaucoup d'autres de la capitale et des provinces, ont offert au public depuis plus d'un siècle ce qu'on appelle des opéras anglais. Depuis le *Beggar's opera*, l'un des plus anciens ouvrages de ce genre, beaucoup de musiciens anglais se sont livrés à ce genre de composition, mais, sous le rapport de l'art, ces produits ne méritent aucune estime. Arne, Arnold, Shield, Mazzinghi, Storace, de nos jours Bishop et beaucoup d'autres, ont arrangé ou écrit une multitude de ces pièces dans lesquelles on introduit souvent des morceaux empruntés aux opéras italiens, allemands et français, et qui ne se soutiennent que par des mélodies populaires, tirées de l'Ecosse et de l'Irlande. Ce n'est pas que Arne, Arnold, Shield, MM. Astwood et Bishop soient dépourvus de talent; loin de là, mais ils sont toujours obligés de sacrifier leurs penchants d'artistes au goût détestable de leur pays. » En Angleterre, la *high life* dédaigne l'opéra national et n'estime que la musique italienne; quant au peuple, il ne connaît que ses mélodies populaires. Le reste ne lui cause qu'un profond ennui. C'est ce qui explique comment les compositeurs indigènes anglais ont été de bonne heure réduits, dans leur opéra « national », au mélange du dialogue et de la musique, à l'instar de notre opéra-comique français, mais avec bien moins de développements que ce genre n'en a acquis chez nous depuis. C'est ce qui explique enfin la stagnation de l'opéra en Angleterre.

— V. L'OPÈRA EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL. En Espagne, nation dont l'intelligence musicale est cependant aussi développée que celle des Italiens, le drame lyrique ne date que des premières années du XVIII^e siècle, époque où il fut introduit par Lopez de Bueda. Antérieurement à cette époque, la musique religieuse était le domaine exclusivement cultivé par les grands compositeurs du temps. La tentative de Lopez de Bueda était d'une simplicité primitive : un certain nombre de chanteurs, placés derrière la scène, y chantaient des romances, cette forme si espagnole, sans accompagnement. Tel fut, en Espagne, le premier essai de drame lyrique. C'est sous le règne de Charles II qu'eut lieu la représentation du premier opéra véritable, à l'occasion du mariage de ce prince avec Marie-Anne de Neubourg, l'héroïne de *Ruy-Blas*;

encore fut-on forcé d'emprunter cet opéra à la France : l'*Armide* de Lulli fit, en effet, les frais de cette représentation solennelle. Néanmoins, la cour de Madrid fut mise en goût et, peu de temps après, des chanteurs, mandés de Milan et de Naples, arrivaient en Espagne et y introduisaient la mélodie italienne. Depuis cette époque, c'est en Italie que l'opéra de Madrid continue à recruter sa troupe. Il en est de même aux Opéras de Barcelone et de Séville.

L'opéra en Espagne se divise en trois classes ou genres : 1^o la *saynete*, sorte d'intermède orné de musique; 2^o la *zarzuela*, drame lyrique assez analogue à notre opéra-comique; 3^o la *tonadilla*, désignant jadis un morceau de musique ou air spécial chanté dans la *saynete* ou la *zarzuela* et qui, aujourd'hui, signifie par extension une action renfermée en un acte et parfois en une seule scène; la *tonadilla* est à peu près notre opérette.

Parmi les compositeurs espagnols, qui, pour la plupart, se sont acquis une certaine réputation, soit dans la musique de chambre, soit dans la musique religieuse, Carnicer est à peu près, avec Tradier, le seul qui ait consacré son talent à la composition dramatique. On ne leur doit aucune œuvre marquante, et le répertoire des grandes scènes lyriques espagnoles s'alimente exclusivement à l'étranger.

Le Portugal, pas plus que l'Espagne, ne possède d'opéra national. Lisbonne, comme Madrid, approvisionne de chanteurs italiens son théâtre lyrique, fondé par Jomelli. Bontemps a cependant créé dans cette ville, de 1820 à 1822, une société philharmonique. Mais les troubles continuels qui n'ont cessé depuis d'agiter cette partie de la Péninsule ont rendu stériles les résultats qu'eût pu produire en temps de paix cet utile établissement.

— VI. L'OPÈRA EN RUSSIE. Le drame lyrique pénétra d'assez bonne heure en Russie, relativement à la distance qui sépare cette contrée du reste de l'Europe et aussi eu égard à sa civilisation, qui ne s'opère que partiellement et avec lenteur. L'Allemagne fut le trait d'union qui fit correspondre, des premières années du XVIII^e siècle, la Russie de Pierre le Grand, curieuse des nouveautés méridionales, avec l'Italie, nation qui conserva si longtemps et à peu près exclusivement le sceptre artistique. A cette époque, l'opéra italien était adopté universellement et fournissait non seulement des œuvres, mais quelquefois des *maestros* et des chanteurs aux autres pays de l'Europe. La grande Catherine, l'impératrice veuve de Pierre le Grand, attira Paisiello à sa cour et jeta les premières bases d'un théâtre d'opéra italien, qui fonctionne aujourd'hui régulièrement à Saint-Petersbourg, et, à défaut de compositeurs nationaux, ne le cède en rien aux autres théâtres de l'Europe pour la somptuosité des représentations. Quelques habitués purement locaux demandent seulement à être notés : en Russie, on ne joue jamais dans la même soirée un opéra et un ballet, ainsi que cela a lieu fréquemment en France; il y a les jours de ballet et les jours d'opéra. Il en résulte que les ballets joués en Russie, devant occuper le spectacle d'une soirée entière, sont généralement plus longs que ceux qui sont représentés ailleurs. La plupart ont quatre et cinq actes. Lorsqu'un ballet en deux ou trois actes, joué à Paris avec succès, est repris à Saint-Petersbourg, on le fait tous les jours précéder d'un autre petit ballet, sorte d'acte de ballet coupé exceptionnellement. La plupart des célébrités du chant ont été se faire applaudir à l'opéra-italien de Saint-Petersbourg. On a vu s'y succéder tour à tour Rubini, Tamburini, Labache, Mario, la Grisi, Taglioni, Eissler, Carlotta Grisi, Tamburini, Calzolari, Ronconi, M^{me} Bosio, Lotti, Bernardi, Dotti, Fonaris et, enfin, de nos jours, Adelina Patti. L'opéra-italien de Saint-Petersbourg est administré, comme toutes les autres divisions de la ville, par un officier militaire supérieur de la cour du czar. C'est le rendez-vous de la haute aristocratie russe, et la hiérarchie des rangs est sévèrement maintenue parmi les spectateurs. Théophile Gautier, dans son *Voyage en Russie*, a donné, à ce propos, les détails les plus curieux. Quant à la mise en scène des opéras représentés, elle est de tous points splendide, sauf que les décors, confiés ordinairement à des artistes peintres allemands, manquent un peu de cet éclat de couleurs qui rend la mise en scène française sans rival au monde.

— OPÉRA-COMIQUE. On désigne aujourd'hui sous le nom d'opéra-comique une composition dramatique appartenant au genre gai ou au genre sérieux, où des morceaux de musique d'une assez grande étendue se mêlent à un dialogue parlé. Le mot opéra-comique, servant à désigner des œuvres où le comique ne joue souvent aucun rôle, est donc tout à fait impropre; à l'origine du genre, il avait sa raison d'être et s'expliquait. Opéra ayant un sens général, s'appliquant indistinctement à toutes les compositions musicales, et par excellence aux ouvrages graves et sérieux, l'épithète de comique s'offrait naturellement pour distinguer les compositions d'un ordre moins élevé et où le dialogue, plutôt gai que triste, tenait une certaine place. Le vaudeville, qui n'est lui-même qu'un dialogue mélo de chants, est par conséquent la première origine de l'opéra-comique, genre comme lui entièrement

français, et qu'il faut se garder de confondre avec l'opéra-buffa italien.

La différence radicale qui sépare l'opéra-comique du vaudeville, c'est que les airs du vaudeville sont des airs connus adaptés à des paroles nouvelles, tandis que les airs de l'opéra-comique sont toujours inédits, et composés ordinairement pour les paroles; il faut donc que le livret soit une œuvre véritable, spirituellement et consciencieusement faite, contribuant à peu près pour moitié au succès de l'œuvre générale. Les opéras-comiques nés de la collaboration de Scribe et d'Auber en sont les meilleurs exemples. A cette époque, la musique n'avait pas encore envahi, autant qu'elle l'a fait depuis, le domaine de l'opéra-comique, invasion qui rend chaque jour plus difficile à délimiter la distance qui sépare ce genre du grand opéra. Plus anciennement encore, quand l'opéra-comique n'était qu'un vaudeville avec des airs nouveaux, on se bornait à émailler le dialogue de couplets; tout au plus y risquait-on quelques petits dialogues musicaux. Les couplets ne se montraient que discrètement, et le musicien, en quelque sorte, ne faisait que doubler le poète; son rôle n'était guère plus grand que celui de décorateur ou de metteur en scène. Rappelons qu'aujourd'hui encore certaines phrases de drame, des phrases parlées, sont accompagnées en sourdine par l'orchestre; accompagnement qui, se confondant avec la pensée, sinon avec les paroles, ajoute à l'impression du spectateur. La musique des premiers opéras-comiques eut un but à peu près semblable. Née du vaudeville, elle n'essayait pas de franchir le niveau du vaudeville et lui empruntait même assez souvent ses formes vives et légères; ainsi le rondeau, usité dans la plupart des anciens vaudevilles, figure presque toujours avec une musique nouvelle, dans les anciens opéras-comiques. Peu à peu les compositeurs s'enhardirent et demandèrent à l'auteur dramatique d'élargir le cadre primitif; le genre tenait de l'opéra, pourquoi ne pas lui emprunter discrètement quelques-unes de ses formes, le duo, le trio par exemple? Pourquoi, au lieu du couplet, du rondeau, de la romance traditionnelle, ne pas écrire et composer des airs véritables? Les écrivains consentirent, quoique l'importance donnée à la musique dût nécessairement réduire la leur. Du jour où la musique eut pris dans l'opéra-comique une telle extension, eut revêtu les formes du grand opéra, il fut facile de deviner que bientôt la musique masquerait le livret.

Du temps que l'opéra-comique était une œuvre véritablement littéraire, une composition dramatique sérieuse, l'écrivain composait sa pièce, libre de tous liens, tout appartenait ensuite au compositeur de trouver une idée musicale qui complétât l'intention et l'effet. Si alors on eût proposé à un auteur d'opéra-comique d'attendre que le compositeur lui eût imposé le rythme dont il comptait faire usage, nul doute que l'écrivain n'eût répondu que pour être au service de la musique autant valait alors pour lui adopter les timbres tout faits des couplets de vaudeville, timbres consacrés depuis longtemps et dont le succès était assuré. Le temps aidant, le goût italien venant peut-être aussi à l'appui des compositeurs, ces derniers restèrent les maîtres. Le moment vint où le musicien, après avoir pris connaissance du sujet et du plan qu'on lui destinait, déclara *a priori* qu'il avait dans ses cartons tel ou tel morceau musical qui convenait à telle et telle situation; l'auteur dramatique n'eut plus qu'à faire venir ces situations, à plier ses strophes au rythme de ces morceaux, à composer, à l'instar de l'esclave de celui qui, dans l'origine, n'était rien ou presque rien sans lui. Le public se laissa séduire par cette métamorphose de l'opéra-comique. La musique le prit tout entier et l'habitua à des poèmes (terme consacré) toujours insuffisants, parfois vides et ridicules, mais dont la nullité disparaissait sous le babillage du compositeur. Des lors, l'opéra-comique eut le droit de n'être plus qu'un canevas grossier dissimulé sous la plus ou moins riche broderie musicale. Il en résulta une profession nouvelle, celle de parolier. Les poètes et les écrivains dramatiques un peu soucieux de leur art se refusèrent à n'être, pour ainsi dire, que les gâcheurs des musiciens, et les librettistes, variété d'écrivains dramatiques, prirent possession entière et complète du nouveau terrain à exploiter. Un librettiste consentira, en effet, à s'effacer complètement, à fournir seulement les prétextes aux musiciens; aussi, peut-on dire, à part un très-petit nombre, les opéras-comiques contemporains ne supporteraient pas la lecture : la musique seule les fait tolérer à la représentation.

Une autre transformation eut encore lieu; à force d'emprunter au grand opéra ses formes vives et de les adapter de force à un autre cadre, la musique légère, pimpante, gracieuse, profondément française, qui était le caractère de l'opéra-comique, finit par devenir insuffisante. Il fallait renforcer l'orchestre, renforcer la troupe des chanteurs, et on en vint à représenter sur la scène de l'opéra-comique des œuvres qui ne différaient des grands opéras que par des morceaux insignifiants de dialogues, à la place des récitatifs. Faut-il voir là une décadence? Faut-il y voir au contraire l'essor nouveau d'un genre inférieur à son origine? Dût-on nous traiter de

laudator temporis acti, nous regrettons, nous l'avouons, l'ancien *opéra-comique*. Les noms illustres que son histoire nous offre ne le cèdent en rien à nos gloires modernes, et nous avons le grand défaut d'aimer les choses à leur place. Il était d'ailleurs impossible qu'un genre aussi profondément français que l'*opéra-comique* périt tout entier; le jour où le grand opéra l'envahit officiellement, une réaction salutaire eut lieu et l'opérette naquit. Elle fut suivie de près par l'*opéra-bouffe* français, genre qui acquit une grande vogue à partir de 1835, et qui, s'il n'a pas toujours respecté les lois du bon goût, nous a du moins rendu un peu de cette gaieté dont les librettistes officiels d'*opéra-comique* nous avaient si longtemps privés. L'opérette et l'*opéra-bouffe* français sont aujourd'hui les derniers et véritables héritiers du véritable *opéra-comique*.

C'est aux anciens spectacles de la foire que l'*opéra-comique* prit naissance. Ponteau, successeur de Francisque et Lalauze, obtint le premier le privilège du genre et le conserva jusqu'à la suppression de son théâtre, survenue en 1742. Le théâtre de la Foire avait commencé par des farces que les danses de corde mélaient à leurs exercices. On y joua ensuite des fragments de vieilles pièces italiennes, au grand mécontentement des comédiens français, qui finirent par interdire aux comédiens forains la représentation d'aucune pièce par dialogue ou monologue. Les comédiens forains, obligés d'avoir de l'esprit pour esquiver la contravention, eurent recours à des écrivains sur lesquels les spectateurs pouvaient suivre les paroles et chantaient eux-mêmes les couplets. Les acteurs traitèrent, peu de temps après, avec l'Opéra qui, renonçant sans doute à empêcher la concurrence de gens si industrieux, leur accorda la permission de chanter sollicités par eux. Trois auteurs, Le Sage, Fuzelier et Dorneval, composèrent sans retard des pièces uniquement en vaudeville, c'est-à-dire en couplets rimés d'un bout à l'autre, et le spectacle prit dès ce jour le nom d'*Opéra-Comique*.

Le nouveau théâtre dut à soutenir des luttes redoutables contre deux puissants rivaux : la Comédie-Française et la Comédie-Italienne. En 1718, entre autres, la Comédie-Française réussit à faire fermer l'*Opéra-Comique*, qui ne reparut que trois ans plus tard, à la foire Saint-Laurent. M. Charles Poissot, dans son intéressante *Histoire de la musique en France*, n'a pas trouvé d'*opéras-comiques* à citer avant ceux que mentionne Desboulmiers dans son *Histoire de ce théâtre*. Ce sont : *le Retour d'Arlequin à la foire* (1712); *la Querelle des théâtres et des Funérailles de la Foire* (1718). La réouverture de la scène, en 1721, à la foire de Saint-Laurent, fut par une pièce toute de circonstance : *le Rappel de la Foire à la vie*. De nouvelles vicissitudes interrompirent encore le cours des représentations, et ce ne fut qu'en 1752 que le sieur Monet, en dépit des tracasseries et des persécutions, réussit à rouvrir le théâtre de l'*Opéra-Comique* à la foire Saint-Germain. Dix ans plus tard, les comédiens forains furent réunis à la Comédie-Italienne. En 1780, les acteurs italiens se retirèrent, à l'exception de Carlin; mais ce ne fut qu'en 1793, après la loi qui instituait la liberté des théâtres, que l'*Opéra-Comique* reprit son nom national.

Tels furent les commencements, assez difficiles, de l'*opéra-comique*. Après les trois auteurs dont nous avons plus haut cité les noms, ceux qui, au siècle dernier, commencèrent véritablement la fortune de l'*opéra-comique* furent, pour les paroles : Firon, Fardard, Carolet, Fagan, Favart, Delisle, Mardieu, Autreau, Boissy, Vaûle, Laumon, Anseaume, Sedaine et le Cousin Jacques; pour la musique : Gillier, Dauvergne, Duni, Philidor, et plus tard Monsigny et Grétry. La plupart des écrivains qui se sont occupés de l'histoire musicale considèrent Gillier comme le véritable fondateur du genre national de l'*opéra-comique*; une gaie franchise, un rythme net, une mélodie facile à retenir, tels sont les caractères essentiels de tout *opéra-comique* fidèle au genre; tels furent aussi ceux qui distinguèrent les compositions de cet artiste, aujourd'hui profondément oublié (1667-1737). Parmi les œuvres assez nombreuses que Gillier a laissées, nous voyons figurer *Céphale et Procris*, trois actes, avec Dancourt; *la Foire de Guibray*, un acte, avec Le Sage; *la Ceinture de Venus*, avec le même, etc. Dans toutes ces œuvres, la musique n'était qu'un accompagnement discret, n'ayant pas encore l'ambition de conquiesquer tout l'intérêt à son profit. Jusqu'alors elle n'intervenait que sous la forme de couplets entremêlés le dialogue ou de vaudevilles placés à la fin des pièces; une pièce de Dauvergne, les *Troqueurs* (1753), fut le point de départ d'un nouveau développement. Cet ouvrage, en effet, le premier *opéra-comique* écrit à l'imitation des intermèdes italiens, avec récitatifs pour lier les morceaux entre eux. Avec Blavet, Duni et Philidor, l'*opéra-comique* trouva sa forme définitive, et Monsigny et Grétry sembleraient atteindre l'apogée du genre. Dalayrac, Mehul, Berton, Nicolo et Boieldieu continuèrent dignement leurs traditions. L'*opéra-comique* était définitivement fondé et, parti du vaudeville, avait singulièrement grandi. Herold suivit de près ces compositeurs illustres, puis Auber, que l'on peut considérer comme le maître du genre, si la fécondité jointe à l'é-

ternelle fraîcheur des mélodies en constitue la véritable supériorité; Adolphe Adam, le meilleur élève de Boieldieu, renouveau les triomphes de son modèle; Halévy enfin régnera au théâtre de la rue Favart, comme à l'Académie nationale de musique, et forma toute une pléiade de compositeurs distingués qui se sont fait applaudir sur la scène illustrée déjà par l'*Eclair* et la *Musiquette* de la reine : MM. Boulanger, Gounod, Bazin, Victor Massé, Deldevez, Dancla, Hignard, Deloux, Mathias, Semet, etc. Aujourd'hui, l'*opéra-comique* est encore représenté par M. Ambroise Thomas, Duprato, de Flotow et d'autres qui se révèlent chaque jour. Nous devons nommer à part feu Clapisson, l'auteur de la *Fanchonnette*, et Albert Grisar, l'auteur des *Porcherons*, du *Cald* et de *l'Eau merveilleuse*, compositeur enlevé avant l'âge à ses succès et à ceux du théâtre.

Un modèle d'*opéra-comique* trop préconisé par la critique, c'est l'écrasante partition de *l'Etoile du Nord*, véritable opéra, dont la place était à l'Académie de musique avec les autres œuvres de Meyerbeer. Sans doute, la scène du Grand-Opéra est d'un abord difficile, et tel jeune auteur a dû, comme M. Mermet, attendre vingt ans la représentation de son œuvre; nous comprenons donc que, de guerre lasse, un compositeur se soit pour la grande musique se résigné, afin d'être joué plus vite, à voir ses morceaux sur lesquels il compte le plus coupés par le dialogue. Nous le comprenons, mais nous le déplorons. Le genre si français de l'*opéra-comique* proprement dit, n'est pas encore disparu; il serait bon, pour lui donner plus d'extension, d'ouvrir plus grandes les portes de l'Opéra; nous ne verrions plus alors ce mélange de deux genres si différents, confusion qui, si l'on n'y met ordre, fera passer à l'état de souvenir historique une forme dramatique et musicale si naturelle et si française. « Ce genre, dit M. Adrien de La Fage, est d'autant plus intéressant à observer que c'est réellement à lui que l'on doit le progrès musical des Français, qui étaient encore un peuple sans goût, la bonne musique, lorsque Philidor, Monsigny et Grétry vinrent s'agrandir et embellir le vaudeville. C'est seulement à l'*Opéra-Comique* que l'on a pu prendre une idée du genre appelé demi-caractère; c'est là seulement qu'il a été permis d'abord de se rapprocher des admirables chants que les bouffons italiens avaient fait entendre sur la scène de l'Opéra, et que les compositeurs qui travaillaient pour ce théâtre affectaient de mépriser. L'*Opéra-comique* éloigna le public du mauvais style et du mauvais goût qui infestaient la musique française, et mit dans une meilleure voie des auditeurs qui, ne connaissant en fait de musique que le plaisir qu'elle cause, en demandaient qui fût à leur portée. »

— *Opéra-buffa* ou *Opéra-bouffe*. Bien que la dénomination soit la même, puisque nous nous sommes bornés à franciser le mot italien, il a toujours existé une différence notable entre l'*opéra-buffa* italien et l'*opéra-bouffe* français. Nous parlerons d'abord du premier. Ce genre prit naissance dans le développement d'un genre plus ancien : l'intermède, petite bouffonnerie à un, deux et trois personnages, qui égayait les entr'actes d'une œuvre sérieuse. Nos anciens *Mystères* eux-mêmes étaient coupés, au moyen égayé, par des psaumes, des chants variés et des facéties. Cet usage des intermèdes était si définitivement admis que l'*opéra*, en prenant possession de la scène, loin d'en déterminer l'abolition, lui fit prendre au contraire une extension nouvelle et de nouveaux développements. Dès lors l'intermède forma un petit drame comique, bouffon, souvent même trivial, offrant soit des tableaux de famille, soit des scènes populaires, et tranchant par le ton et les personnages sur ce monde de dieux, de déesses, de reines et de rois qui constituait le personnel inévitable de l'*opéra* à ses origines. Peu à peu, on sentit les inconvénients de cette coutume, et comme le genre gay des intermèdes plaisait, on le cultiva séparément. Par exemple, les intermèdes de Hasse et de Vinci se faisaient remarquer par une valeur musicale telle, par un caractère si absolument neuf que ces œuvres parurent mériter d'être applaudies à part, comme elles le furent en effet. Pergolèse vint enfin, et avec lui l'*opéra-buffa* trouva sa forme définitive; qui croirait aujourd'hui que la *Serva padrona* (la *Servante maîtresse*), ce chef-d'œuvre de brio méridional, fut jouée à son origine comme intermède? Il en fut ainsi cependant, et c'est sous ce nom d'intermède que l'admirable partition est parvenue jusqu'à nous. La *Servante maîtresse* fut jouée en 1734, et telle était la force de l'habitude que, lorsque, dix-neuf ans plus tard (1753), J.-J. Rousseau donna à l'Académie royale de musique son *Devin de village*, cette œuvre légère conserva sur la partition gravée aussi bien que sur l'affiche le nom d'intermède, dont la véritable signification avait disparu.

L'*Opéra-buffa*, affirmé dans Pergolèse et ses successeurs, ne tarda pas à passer les monts, et son influence sur la musique française fut considérable et multiple. Le *Devin de village*, que nous venons de citer, inspiré à Rousseau par les compositions légères italiennes, fut même à cette époque l'œuvre révolutionnaire destinée à commencer le feu contre l'emphase pompeuse qui menaçait d'é-

touffer peu à peu notre première scène lyrique.

L'*Opéra-buffa* italien est, surtout de nos jours, taillé presque généralement sur un canevas invariable, ce qui n'est pas sans jeter dans l'œuvre une monotonie souvent insupportable. Les auteurs des libretti s'efforcent de relever cette monotonie en poussant à l'extrême les situations comiques qu'ils rencontrent. Le motif favori de ces sortes d'œuvres est ordinairement soit un Cassandre, soit un jeune grotesque, bernés pendant deux ou trois actes à la manière de Monsieur de Pourceaugnac et voyant marier finalement, à leur nez et à leur barbe, l'ingénue qui leur était destinée au lever du rideau. On voit ce que peut donner un pareil motif : une amoureuse et un amoureux assez banals et plusieurs comiques à outrance. Encore les morceaux de sentiment, tels que duos d'amour, par exemple, sont-ils toujours traités dans le demi-caractère et entremêlés d'intermissions ou des ariettes par les personnages comiques.

Dans l'*Opéra-buffa*, dit M. Adrien de La Fage, tous les personnages participent plus ou moins du caractère de l'un d'entre eux, appelé *buffo*, et quelquefois la même pièce renferme jusqu'à trois rôles de ce genre. Il n'y en a que deux dans l'usage ordinaire : le *buffo cantante* ou premier bouffe et le *buffo caricato*. L'air parlé est la marque essentielle de l'*opéra-buffa* italien : on désigne ainsi une série de motifs chantants exécutés par l'orchestre pendant que l'acteur débite des paroles sur un petit nombre de degrés, le plus souvent avec une étonnante volubilité. En résumé, une mélodie facile, légère, superficielle, mais ainsi dire, soutenue d'une orchestration brillante et riche de fioritures, tel est le caractère de la musique d'un *opéra-buffa* italien. Ne revenons pas sur le libretto! Les habitudes du Théâtre-Italien. Il a fallu que le genre d'opéra-buffa ne soit pas un genre de librettistes italiens, et qu'il eût recours à nos meilleures comédies, *le Barbier de Séville* entre autres, pour donner à ces poèmes supportables.

Constations en passant que le finale, dont les compositeurs italiens et français ont depuis tiré un si grand parti, fut imaginé dès le XVIII^e siècle par Loggrosino qui, le premier, l'introduisit dans les intermèdes ou *opéras-buffes*. Le finale permit le défilé comique et simultané, devant le spectateur, des acteurs de l'œuvre, chantant et formant par leur ensemble une sorte de faisceau : récapitulation rapide de l'œuvre, contribuant en même temps au dénouement.

Pergolèse et, après lui, Piccini, Guglielmi, Paisiello, Giamara, Mozart, Rossini, enfin, et de nos jours les frères Ricci, les auteurs de *Crispino et le Comte*, ont su maintenir à l'*opéra-buffa* italien le rang qu'il a conquis et qu'il mérite. Il est peu d'*opéras-buffes* de quelque valeur qui ne soient aujourd'hui, grâce à notre Théâtre-Italien, connus en France; en revanche, il en est des milliers qui sont destinés à ne jamais franchir les Alpes, heureusement pour nous et pour leurs auteurs. La mélodie bouffe proprement dite est, en effet, une sorte de produit naturel à l'Italie, et dans le nombre les non-valeurs ne sont pas rares.

Bien que l'*opéra-comique* eût confisqué en apparence à son profit exclusif la forme libre, vive et légère de l'*opéra-buffa* italien, l'*opéra* français ne dédaigna pas de prêter sa scène illustre à des œuvres inspirées, elles aussi, de cette tradition joyeuse, de tenter, en un mot, un nouveau genre de composition lyrique, joyeuse et gaie d'un bout à l'autre, tout évitant les bouffonneries trop faciles, aussi bien que les grossières trivialités de l'*opéra-buffa* italien. La première tentative sérieuse de ce genre eut lieu, le 28 avril 1820, par le *Comte Ory*, cette amusante pièce, au canevas si connu, sur lequel Rossini a écrit un de ses chefs-d'œuvre les plus populaires. Trois ans plus tard, Auber donnait à l'Opéra le *Philire*. Ici, comme dans le *Comte Ory*, le comique ne ressortait généralement que de l'esprit de la musique en même temps que de celui du dialogue; en effet, le livret du *Philire* est sans contredit l'un des plus remarquables de Scribe, et la verve et la bonne humeur y abondent. Fontanarose, pour n'être pas précisément ridicule, n'en est pas moins fort plaisant, et l'intérêt de ces deux œuvres est assez de ceux des *opéras-buffes* italiens. L'*Opéra* ne pouvait aller plus loin, et ce fut sur d'autres scènes que fut franchie la dernière limite encore respectée dans le *Comte Ory* et dans le *Philire*.

Le petit théâtre ouvert à Paris sous le nom de Folies-Nouvelles avait essayé de fonder, côté à côté avec l'*Opéra-Comique*, un genre mixte, plus léger encore et surtout plus bouffon. Quelques saynètes musicales furent jouées là, non sans succès, sous le titre modeste d'opérettes, et déjà dans ces œuvres le comique n'était plus demandé uniquement au style du livret et de la musique, mais encore et surtout à la plastique grotesque des acteurs. L'ouverture du théâtre des Bouffes-Parisiens et le succès des pièces d'Offenbach prouvèrent que ce genre répondait à un besoin réel. Après une série de bouffonneries excentriques : *Tromb-al-Casir*, *Ba-ta-clan*, etc., l'*Opéra aux enfers* vit le jour et un *opéra-bouffe* nouveau fut révélé. Le procédé était fort simple : il consistait dans la parodie à outrance. Prendre les dieux de l'Olympe et les héros de la mythologie, leur faire parler

l'argot parisien le plus pur, les affubler d'ornements ridicules, tourner en dérision les moyens dont les auteurs tragiques avaient jusqu'alors tiré leurs plus grands effets, prendre, en un mot, le contre-pied de la tragédie classique, telle fut la recette, exploitée malheureusement jusqu'à satiété par les imitateurs, « troupeau servile », de ce chef-d'œuvre du genre : *Opéra aux enfers*. Entré dans cette voie, l'*opéra-bouffe* n'avait plus qu'à la suivre; avec la *Vie parisienne*, cet autre chef-d'œuvre d'esprit et de vérité; avec *Barbe-Bleue*, avec la *Grande-duchesse* surtout, l'*opéra-bouffe* français fut définitivement fondé. Alfred de Vigny a dit dans son admirable livre *Servitude et grandeur militaire* : « Il reste à faire pour l'armée ce que Molière a fait pour les médecins. » Le général Boum a réalisé ce vœu. Malheureusement, côté à côté avec cette école nouvelle, une autre école s'est fondée; tandis que les maîtres du nouveau genre, tout en ne dédaignant pas de se servir des moyens accessoires, tels que physiques grotesques des acteurs, costumes baroques, lazzi exagérés, ne manquent jamais de placer une idée au fond de leur œuvre, l'école dont nous parlons a prétendu ne demander ses succès qu'à ces moyens accessoires et, bien plus, qu'à l'absence complète d'idée et de fond, en un mot à l'ampigouri sans suite, heurté, bizarre et parfois stupéfiant; cette école est l'école du maestro Hervé. L'*Œil crevé*, *Chilpéric*, les *Turcs*, etc., n'en ont pas moins obtenu de grands succès, et l'on a toujours mauvaise grâce à discuter le succès. Mais peut-être la vogue de ces conceptions surprenantes tient-elle précisément à l'étonnement qu'on a éprouvé devant l'audace d'un musicien librettiste assez osé pour soumettre au jugement public des productions aussi insensées.

— *Opéra semi-sérieux*. Entre deux genres extrêmes, l'*opéra* ou *opéra-sérieux*, comme on l'appelle encore en Italie, et l'*opéra-bouffe*, l'un souvent monotone, surtout tant qu'il resta simple tragédie lyrique, l'autre insensiblement porté vers la trivialité, les compositeurs essayèrent d'un moyen terme en renonçant à l'uniformité majestueuse de l'*opéra* proprement dit et en accueillant certains rôles, certains épisodes légers et propres à jeter de la variété et même de la gaieté dans l'action, sans jamais pourtant tomber dans la farce : ils créèrent l'*opéra semi-sérieux*. Les compositeurs, qui eurent les premiers l'idée de ce compromis ne tardèrent pas à s'en applaudir; les ressources qu'ils espéraient tirer de cette fusion de deux genres, en apparence hostiles, furent immenses : « Ici, en effet (dans l'*opéra semi-sérieux*), dit M. de La Fage, si le compositeur s'élève moins haut, il peut plus facilement mettre toutes les parties de sa pièce en rapport entre elles; les rapports dramatiques sont à la vérité moins fréquents, mais les impressions calmes et agréables succéderont sans cesse et l'on pourra mieux goûter le mérite de la mélodie, de l'harmonie, de tout ce qui se rattache exclusivement à l'art du musicien. » L'élégance et la finesse sont les deux qualités dominantes de l'*opéra semi-sérieux*. Livre et musique doivent être d'une légèreté qu'on ne peut pas instants aux besoins d'une situation dramatique, et la gaieté de bon ton qui y brle par éclaircies ne doit jamais dépasser les limites imposées au cadre du genre. L'*Enlèvement au sérail*, de Mozart, est peut-être plus un *opéra semi-sérieux* qu'un *opéra-buffa*, quoiqu'il le range d'ordinaire, dans ce dernier genre en est de même du *Comte Ory* et du *Philire*. Ces deux œuvres forment la transition la plus heureuse entre l'*opéra-sérieux* et l'*opéra-buffa*. En dépit de cette transition, c'est-à-dire parmi les *opéras semi-sérieux* dont la classification ne saurait faire doute, nous citerons, par exemple, la *Caravane de Caïre* (1782), de Grétry, le *Dieu et le bayadère* (1830), d'Auber, *Aladin ou les Quarante voleurs*, de Herbin (1833), la *Xacarilla*, de Marliani (189), *François Villon*, de Membère (1857), *le cheval de bronze*, d'Auber (1857), etc., etc. *Opéra semi-sérieux* a avec notre *opéra-comique* contemporain des liens étroits, et fréquemment même il arrive aujourd'hui que les compositeurs adapent à un livret d'*opéra-comique* des œuvres musicales rentrant dans un autre beaucoup plus sévère. Ainsi, parmi les grands *opéras-comiques* donnés par notre illustre Meyerbeer, remplacez le dialogue l'*Etoile du Nord* et du *Pardon de Ploëret* par des récitatifs, et vous obtiendrez de *opéras semi-sérieux* complets. Les *Noëes d'Figaro* de Mozart, un grand nombre d'œuvres de Rossini rentrent également dans ce genre. Aujourd'hui, d'ailleurs, grâce à l'impudence que l'art a conquise en s'affranchissant des règles arbitraires qui gênaient son sort, cette double classification d'*opéra semi-sérieux* et d'*opéra-sérieux* est à peu près morte en désuétude, et le simple mot d'*opéra* désigne indistinctement sur l'affiche les œuvres souvent les plus diverses. L'*opéra*, l'*opéra-comique* et l'*opéra-buffa*, telles sont définitivement les trois grandes divisions du dramatique, tel que nous le voyons aujourd'hui.

Opéra en France (L'), par Giti-Blaze (Paris, 1820, 2 vol. in-89). Ecrit spirituellement, plein de verve et de finesse, pénètre de l'importance du sujet qu'il avait à traiter le connaissant d'ailleurs à fond, Castil-Blaze s'attachait dans cet ouvrage à certains épi-

rouliniers, à une foule d'abus qui s'opposaient aux progrès de la musique dramatique en France. Ce livre, le premier et le meilleur que Castil-Blaze ait écrit, était en quelque sorte un traité d'esthétique de l'art musical appliqué au théâtre. Conçu sur un plan très-judicieux et solidement établi, rédigé avec beaucoup d'esprit, de verve, et un certain humour particulier à l'auteur, rempli d'aperçus ingénieux, d'idées excellentes et justes, il posait et résolvait du premier coup d'importantes questions. Après avoir tracé à grands traits, dans quelques pages d'introduction, un historique de la musique dramatique en France, Castil-Blaze constata successivement toutes les qualités et tous les défauts de notre opéra national, et, les passant en revue, il donne les moyens de rendre les unes plus complètes, en même temps qu'il s'attache à démontrer ce qui peut faire disparaître les autres. A la suite d'une espèce de cours de dramaturgie musicale, dans lequel il fait connaître non-seulement tous les éléments propres à constituer un bon opéra, mais jusqu'aux moindres détails de la besogne du poète et du compositeur, il s'élève plus haut, et, généralisant ses idées, passant de la théorie à celle de la pratique, et de la pratique à l'administration, il s'attaque à l'incurie et à l'ignorance des directeurs de nos scènes lyriques, à la mauvaise distribution des rôles entre les artistes, à l'insintelligence qui préside à la classification des voix, et en arrive enfin à constater la situation déplorable faite aux compositeurs et aux instrumentistes, et à rechercher les moyens de l'améliorer. Enfin, toutes les questions, petites ou grandes, sont abordées dans ce livre précieux, discutées avec soin, tact et convenance, et l'on peut dire que du premier coup Castil-Blaze se posait à la fois en critique intelligent, en musicien érudit et en réformateur habile. Le livre de l'*Opéra en France* fait encore autorité en ce qui concerne les matières qui y sont traitées.

Opéra des gueux (L'), comédie politique, de John Gay. V. GUEUX (les).

Opéra à la cour (L'), opéra-comique en quatre parties, livret de M.M. Scribe et de Saint-Georges, musique de M. de Bimar, Adrien Boieldieu et de Weber, Méhul, Berton, Ricci, Boieldieu, Dalayrac, Auber, Donizetti, Mozart et Rossini; représenté à l'Opéra-Comique le 6 juillet 1840. Cette pièce, dont l'intrigue est nulle, avait pour objet de mettre en relief le talent des chanteurs Collet, Roger, Masset, Botelli et de Mme Garcia, en leur faisant chanter des morceaux empruntés aux compositeurs les plus renommés. A la fin de la première partie de cet opéra se trouvait une invocation à tous les grands noms de la musique moderne, chantée par Collet. Ce morceau, arrangé en pot-pourri, rappelait les motifs les plus saillants d'une foule de partitions. La seconde partie du pastiche formait une espèce de grand opéra avec récitatifs. On y applaudissait les morceaux suivants : l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul; le petit chœur de femmes du *Freischütz*, auquel on avait ajouté quelques mesures; le duo à la fin de *La Mère de Jean*, de Mozart; un chœur des *Deux nuits*, de Boieldieu; l'air des « chevaliers de la Fidélité » de Charles de France, de Boieldieu; un duo d'*Elisa et Claudio*, de Mercadante; et l'air final du second acte de l'*Otello*, de Rossini : *S'il padre m'abbandona*. M.M. Grisar et Boieldieu avaient composé, pour le premier acte, une introduction suivie de couplets se terminant par le motif du *Roi Dagobert* habilement présenté. Cette pièce fut jouée pour la réouverture de la salle Favart.

Opéra au camp (L'), opéra-comique en un acte, paroles de M. Paul Foucher, musique de M. Varney; représenté à l'Opéra-Comique le 18 août 1854. L'auteur met en scène le maréchal de Saxe et Mme Favart, une troupe de comédiens et une troupe de soldats. On a remarqué dans la musique une chanson militaire, une mélodie sur la *Charité* et un bon duo chanté par le major et Mme Favart.

Opéra (THÉÂTRE DE L'), de Paris. Le théâtre de l'Opéra, appelé autrefois *Académie royale de musique* sous l'ancienne monarchie, de Louis XIV à Louis XVI, *Théâtre de l'Opéra* en 1791, *Opéra national* en 1794, *Théâtre des Arts* en 1797, *Académie impériale de musique* sous les deux Empires napoléoniens, *Académie royale* sous la Restauration, redevenu enfin, en 1848, et en 1870 *Théâtre national de l'Opéra*, à presque aussi souvent changé de résidence que de désignation.

La première salle où il fut installé (1671) était située rue Mazarine, à l'endroit où s'ouvre aujourd'hui le passage du Pont-Neuf, et l'opéra y remplaçait le jeu de paume de la Boule. L'abbé Perrin et le compositeur Lambert en furent les premiers directeurs. Déjà plusieurs ouvrages lyriques avaient été joués en France sur des théâtres élevés dans des hôtels particuliers et avaient répandu parmi la société aristocratique le goût de ces spectacles connus depuis près de deux siècles en Italie. Antoine de Baif, ayant obtenu de Charles IX, en 1571, l'autorisation d'établir chez lui, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, une *Académie de musique*, avait fait exécuter, sans mise en scène ni machines, quelques morceaux d'opéra et des cantates de sa façon. Pres d'un siècle plus tard, la riche mai-

son de campagne de M. de La Haye, situé à Issy, avait servi à l'exhibition de la *Pastorale en musique* de l'abbé Perrin et de Cambert. De son côté, le marquis de Sourdis, opulent théâtral, faisait jouer, en 1660, dans son château de Neubourg (Eure), le *Toison d'or* de Corneille, mélodrame à grand spectacle et à machines. Ce gentilhomme, habile mécanicien, avait fait lui-même une grande partie des travaux de charpente et de ferronnerie, et imaginé plusieurs trucs qui semblèrent alors extraordinaires et furent très-estimés.

Enfin, l'abbé Perrin s'étant associé avec Cambert pour composer des œuvres lyriques, tous deux obtinrent, le 28 juin 1669, des lettres patentes leur accordant pour douze ans le privilège d'établir « en la ville de Paris et autres du royaume des académies de musique pour chanter en public des pièces de théâtre, » et firent représenter l'opéra de *Pomone* (19 mars 1671). C'est le premier opéra véritablement français. Il fut joué pendant huit mois avec le plus grand succès et rapporta aux auteurs 120,000 livres. La troupe primitive qui le joua se composait de cinq hommes, quatre femmes, quinze choristes et treize symphonistes à l'orchestre. On était loin alors, comme on voit, des splendeurs de l'exécution moderne.

Lulli, directeur de la musique du roi, rusé comme un Italien, supplanta Perrin et Cambert et, après un procès, obtint pour lui le privilège, le 30 mars 1672. Il abandonna leur théâtre et en fit élever un au jeu de paume de Bel-Air, rue de Vaugirard, près du Luxembourg, qu'il inaugura le 15 novembre 1672 par la représentation des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, suivie bientôt de *Cadmus et d'Alceste*, qui firent les délices de Louis XIV. Mais cette salle était peu solide; après la mort de Molière, il fut permis à Lulli de prendre possession du théâtre du Palais-Royal, où notre grand compositeur avait fait représenter ses chefs-d'œuvre. Ce fut dans cette enceinte spacieuse et magnifique, qui contenait près de trois mille spectateurs et qui avait été construite pour les plaisirs du cardinal de Richelieu, que s'installa d'une manière définitive l'Académie royale de musique, le 15 juin 1673; elle devait y demeurer jusqu'au 6 avril 1793. Cette salle détruite par un incendie, soit ordinaire des salles d'opéra, occupait à peu près l'emplacement de la cour des Fontaines.

Lulli se livra tout entier à son théâtre et, jusqu'à sa mort, fit des prodiges d'activité pour lui donner de l'éclat et contenter Louis XIV. Il fut à la fois directeur, régisseur, musicien, maître de chant et de danse, chef d'orchestre, etc. Il ne s'épargna aucune peine pour former des acteurs, des décorateurs; il présidait à tout, et, malgré ses occupations multiples, il suffit à sa tâche. Il conclut d'abord un traité avec Quinault qui, moyennant 4,000 livres par an, devait lui fournir les paroles de ses opéras et « rimailier » selon ses indications. Pendant quatorze ans, les œuvres de Lulli seules furent jouées. Le roi, la cour, tout Paris étaient enivrés de sa musique et se pâmaient d'admiration en entendant ses opéras. Parmi les chanteurs qui se formèrent à l'école de ce maître célèbre, il faut citer Duménil, Clédier, premiers ténors, Laforêt, Gaye, Rossini, de Beaumville, basses, et surtout Thevenard, le fameux baryton, et Boutelon, virtuose favori de Louis XIV. Les actrices qui se firent le plus remarquer furent Mlle Verrier, qui débuta à l'âge de quinze ans et ne quitta l'Opéra qu'après quarante-cinq ans de service, Mlle de Saint-Christophe, Mlle Louise Moreau, Mlle Maupin; il faut citer à part Mlle Marthe Le Rochois, élève préférée de Lulli, tragédienne et cantatrice sans rivale à cette époque. La danse préoccupa aussi beaucoup Lulli, et il chercha autant qu'il put à recruter des sujets et à les former; il y mit plus de dix ans. Ce ne fut qu'en 1681 qu'on vit des danseurs sur la scène et qu'on admira Beauchamp, Saint-André, Favier l'aîné, Lapiere et le fameux Pécorin, Mlle Roland, de La Fontaine, Lepointre, etc.

Les efforts de Lulli furent couronnés de succès; l'Opéra devint le spectacle le plus goûté et le plus à la mode. Il eut cependant ses détracteurs et ne s'établit pas sans de vives oppositions. Plusieurs écrivains de cette époque se moquèrent de cette innovation, et La Fontaine rimait ces plaisants vers :

Des machines d'abord le surprenant spectacle
Éblouit le bourgeois et fit crier miracle;
Mais la seconde fois, il ne s'y pressa plus;
Il aima mieux le *Cid*, Horace, *Hercule*;
Aussitôt de ces objets l'âme n'est point émue,
Et même riant il contredit la vue.
Quand j'entends le sifflet, je ne trouve jamais
Le changement si prompt que je ne le promets;
Souvent au plus beau char le contre-poids résiste;
Un dieu pend à la corde et crie au machiniste;
Un reste de forêt demeure dans la mer,
Ou la moitié du ciel au milieu de l'enfer.

Malgré tous les quolibets et les critiques, le théâtre de l'Opéra obtint un grand succès. Il suffisait d'ailleurs que Louis XIV aimât ce spectacle. En d'autres termes, dans les autres classes, le roi-solaire régla le goût de la cour; il aimait cette salle, où tout était réuni pour le plaisir de ses yeux avides de la pompe et de ses oreilles sensibles aux louanges. On y chantait ses vertus, cela seul était suffisant. Chaque ouvrage était précédé d'un prologue

qui n'était d'un bout à l'autre qu'un dithyrambe en l'honneur du roi. Aussi, ce que Louis XIV préférait dans les opéras, c'étaient ces morceaux; il les chantait souvent lui-même, et on l'entendait fredonner de sa voix la plus fausse :

Plus brillant et mieux fait que tous les dieux ensemble,
La terre ni le ciel n'ont rien qui me ressemble; [bis],
ou encore :

Il n'est rien de si grand dans toute la nature
Selon l'âme ou le cœur au point où je me vois;
De la terre et de moi qui prendra la mesure
Trouvera que la terre est moins grande que moi.

Le grand roi, comme on sait, ne se donnait pas la peine de feindre la modestie.

Quoique le théâtre de l'Opéra commence à tenir, au XVIII^e siècle, une grande place dans la vie oisive des courtisans et de l'aristocratie élégante, il ne devient que plus tard, sous la Régence, avec les fameux bals, un foyer d'intrigues restées fameuses et le temple scandaleux où les grands seigneurs vinrent se choisir leurs sérails. La constante protection accordée par Louis XIV à son Académie de musique et les cajoleries de la cour pour tout ce qui était acteur ou danseur contribuèrent surtout à faire insensiblement prendre cette importance à l'établissement fondé par Lulli. En payant les dettes de ses chanteurs, en excusant leurs mauvaises manières, en les introduisant pour ainsi dire dans sa familiarité, le roi donna l'exemple à ses courtisans et montra qu'il pardonnait tout à ceux qui contribuaient à ses plaisirs. Il tolérât de la part de ses chanteurs et de ses danseurs des libertés de langage qu'il ne laissait jamais impunies chez les autres. On raconte que le chanteur Gaye, s'étant permis un jour quelques plaisanteries contre l'archevêque de Reims et apprenant que celui-ci avait eu connaissance de ses propos, alla trouver le roi, lui avoua tout et lui en demanda pardon. Quelques jours après, comme il chantait à la messe en présence de Sa Majesté, l'archevêque, pour se venger, dit assez haut pour être entendu : « C'est dommage, ce pauvre Gaye perd sa voix. — Vous vous trompez, répartit le roi, il chante bien, mais il parle mal. » Les acteurs de l'Académie étaient presque tous des ivrognes qu'on était obligé la plupart du temps d'aller chercher au cabaret au moment de commencer le spectacle. Duménil, Thévenard avaient peine à se tenir sur leurs jambes lorsqu'ils entraient en scène. Il fallut à Duménil six bouteilles de vin de Champagne pour chaque représentation. Boutelon avait aussi des manies extravagantes. Plusieurs fois on le mit en prison. Craignant que la mauvaise chère n'altérât son organe, Louis XIV lui faisait servir chaque jour une table de six couverts, et de douze si l'amphitryon avait porté jusqu'à douze le nombre de ses convives.

Cette sollicitude pour tout ce qui touchait à l'Opéra, les talents de Lulli comme administrateur et comme musicien contribuèrent beaucoup à donner de l'éclat à ce théâtre. Mais après la mort de son chef, en 1687, il ne tarda pas à tomber en décadence. Francine, gendre de Lulli, lui succéda le 27 juin 1687; il administra mal et fut obligé, en 1698, d'associer à son entreprise trois collègues qui s'endettaient pour une somme de 380,730 livres, et, malgré ce sacrifice, se virent forcés, en 1704, de céder leur privilège à Guyenet, payeur de rentes. Celui-ci ne réussit pas davantage. Après avoir liquidé les comptes de ses devanciers, il fit des dettes comme eux, ruina sa santé et laissa à sa mort un déficit de 400,000 livres (20 août 1712). L'administration de l'Opéra allait de mal en pis. Après avoir été mise sous la surveillance du duc d'Antin, puis de divers grands seigneurs dont l'influence fut déplorable, on la confia aux soins de Destouches (1728), de Gruer (1730), d'Eug. de Thuret, ancien capitaine, qui, après onze années (1733-1744), se trouva forcé, comme ses devanciers, de déposer son bilan. Ses successeurs n'eurent pas plus de bonheur, et, jusqu'à la Révolution, malgré des moments d'éclat et de fortune, l'Opéra fut un gouffre où vint s'engloutir l'argent des directeurs, allichés par l'appât du gain et ayant trop de confiance dans leur habileté. Ainsi, cet établissement, à la fin du règne de Louis XIV après son brillant début, se trouvait, comme tout le reste, dans le plus piteux état. L'orgueilleux monarque ne devait voir, dans sa vieillesse, que des ruines préparées par son faste insouciant, ses folles dépenses et sa fatale politique.

La mort de Louis XIV, en ramenant la gaieté au milieu de la société aristocratique, fit revivre l'Opéra. Le goût des spectacles grandioses, l'amour des plaisirs de tous genres firent établir partout des théâtres particuliers, où furent appelés les chanteurs et les danseuses. C'est ce que fit, par exemple, la duchesse du Maine dans son château de Sceaux. Cette princesse, qui aimait passionnément la musique, avait eu la première, sous Louis XIV, l'idée des ballets-pantomimes qu'on voit aujourd'hui applaudir dans toute l'Europe. Elle choisit, à la fin du règne de Louis XIV, pour son théâtre, le comédien de l'IV^e acte des *Héraclès*, de Corneille, et la fit mettre en musique par Moutet, comme si on avait dû la chanter. Cette musique fut ensuite exécutée sans paroles par l'orchestre, tandis que des danseurs de l'Opéra, Balu et Mlle Prevost, mimaient les sentiments des personnages romains mis en scène par Cor-

neille. Cet essai fut accueilli avec beaucoup de faveur à la cour de Sceaux. Quelques années plus tard, les ballets-pantomimes jouèrent à l'Opéra d'une vogue universelle. En même temps, l'Académie vint rejoindre le vieux répertoire, composé presque exclusivement des œuvres de Lulli, et dont le public se sentait fatigué. Son opéra d'*Hippolyte et Aricie*, joué le 1^{er} octobre 1733, fut le signal d'une réforme dans la musique, et ramena la foule à la salle du Palais-Royal. L'art de la décoration subit également les modifications que réclamaient des spectateurs déjà blasés, et qui étaient las des éternelles machines dont on connaissait les secrets. Servandoni, l'habile architecte de Saint-Sulpice, se distingua par ses magnifiques décors, ses trucs ingénieux, et contribua à la beauté du spectacle par la mise en scène et les dispositions grandioses des chœurs. Les costumes furent aussi changés; ils avaient offert jusqu'à un bizarre mélange des habits de l'époque et de ceux de l'antiquité. Les danseurs surtout étaient grotesquement accoutrés. On voyait, par exemple, le berger Paris gambader sur le mont Ida vêtu d'un corset lacé, avec des rubans, en culotte courte et « un petit jupon de satin rose ». Le célèbre Noverre, qui débutait à cette époque, fit comprendre combien cette mode était ridicule. Homme de goût et chorégraphe habile, il écrivit sur les ballets un livre excellent, à propos duquel Voltaire lui disait : « J'ai lu votre ouvrage; il est d'un homme de génie. » Tous les grands danseurs de cette époque s'honorèrent d'avoir reçu ses leçons.

Dans cette période qui suivit la mort de Louis XIV, on vit représenter à l'Opéra les œuvres des musiciens Colasse, Destouches, Campra, Marais, Labarre, Moutet, Rameau, Mondonville, dont les vers furent composés par Campistron, Fontenelle, Lamotte, Danchet, Duche, Fuzelier, Roi, Lamarre, Bernard, Cahusac, même Voltaire, etc. Ce fut aussi le moment où l'on vit les débuts des grands chanteurs dont la réputation devait remplir tout le siècle : le baryton Chasse, Murine, Mlle Le Maure. La danse surtout eut des coryphées que tous les poètes du temps célébraient à l'envi : Marcel, qui voyait tant de choses dans un menuet; le fameux Dupré :

Ah! je vois Dupré qui s'avance;

Comme il développe ses bras!

Comme il glisse dans tous ses pas!

C'est vraiment le dieu de la danse!

Pour dignes émules, ce danseur et Mlle Camargo et Salle, dont la grâce arrachait à Voltaire un cri d'admiration :

Ah! Camargo, que vous êtes brillante!

Mais que Salé, grands dieux! est ravissante!

Que vos pas sont légers et que les siens sont doux!

Ce ne fut point cependant par cette réunion de talents divers, d'artistes remarquables que l'Opéra acquit, sous la Régence et le règne de Louis XV, une réputation si éclatante. C'est une autre raison, connue de tous et devenue légendaire, qui lui valut sa bruyante célébrité. De même que la pénurie du trésor royal, sur la fin du siècle de Louis XIV, avait développé et fait connaître une race d'hommes appelés les *travants*, dont Samuel Bernard est resté comme un des types les plus accomplis, ainsi, au commencement de la Régence, on vit surgir une espèce féminine particulière à laquelle on donna le nom de *filles d'Opéra*. Leurs orgies, leurs dépenses folles, le nombre et le rang illustre de leurs amants, leur luxe insolite, la place qu'elles occupent dans les *Mémoires* du temps, leurs querelles avec les dames de la cour, tout cela leur donne droit de cité dans l'histoire d'une époque dont elles représentent les mœurs. Les filles d'Opéra, d'abord repoussées avec mépris par la société des femmes à laquelle elles appartenaient, finirent par être admises et même recherchées, au XVIII^e siècle, par les plus grandes dames. La reine Marie-Antoinette consulta plus tard et écouta avec respect les avis de la Guimard sur les choses de toilette. Le régent d'abord, puis Louis XV avaient donné l'exemple en choisissant leurs maîtresses parmi les étoiles de l'Académie de musique; les grands seigneurs firent comme eux, et cela fut bientôt une question de mode que contribua à répandre l'innovation des bals masqués. Ces bals, créés en 1717 par le chevalier de Bouillon, qui avait imaginé une machine ingénieuse pour amener le parterre au niveau de la scène, furent pendant plus d'un siècle le privilège exclusif de l'Opéra. Données, dans l'origine, tous les dimanches, depuis la Saint-Martin jusqu'à l'Avent, et depuis les Rois jusqu'à la fin du carnaval, il s'y joua des intrigues célèbres. Leur vogue fut incroyablement. Le régent, dont les appartements du Palais-Royal touchaient à l'Opéra, y vint souvent, et quelquefois dans un état d'ivresse honteux, ainsi que ses courtisans, le conseiller d'Etat Rouille et le duc de Noailles. Quelques dessins de Watteau nous ont conservé le souvenir de ces fêtes. Ce ne fut que quelques années plus tard qu'au d'ailleurs plus de monde aux bals masqués, on imagina d'introduire des danseurs de l'Opéra pour y exécuter des danses de caractère. Ceux-ci s'y firent remarquer par leurs innovations, et c'est de là que viennent les danses des *Colatins*, la *Farandole*, les menuets à deux, les contredanses à huit, puis à seize, le pas des Rats, la *Calotine*, le *Poire*, la *Monaco*, etc.

Nous ne pouvons rappeler ici les noms de toutes les beautés de l'Opéra, chanteuses, figurantes, danseuses ou choristes qui se rendirent célèbres à cette époque; on trouvera le récit de leurs aventures dans les *Mémoires* de l'époque. Donnons seulement une mention aux aimables sœurs Louise et Fanchon Moreau, que Monseigneur, fils de Louis XIV, se fit amener un jour chez lui par un homme de confiance, et auxquelles il daigna prodiguer ses bonnes grâces; à la choriste Soudier, surnommée à cause de sa taille svelte et fine; à la figurante Emilie Dupré, à la petite Le roi, toutes trois maîtresses avouées du régent, etc. L'opulence et les prodigalités de Mlle Pellissier et de Mlle Deschamps, à cette époque, sont restées historiques, et toutes deux, quoique simples figurantes, avaient admirablement dévoré les millions des fermiers généraux et des milords anglais. Et non-seulement le roi et ses courtisans, mais aussi les prélats, venaient à l'Opéra au foyer de la danse ou aux bal. On lit ce qui suit dans le *Journal* de Barbier (année 1750): « M. le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, a publiquement Mlle Le Duc, qui était une danseuse de l'Opéra; elle passe les trois quarts de l'année à Berny, maison de plaisance de l'abbé, où elle tient et fait les honneurs de la table. Elle a une belle maison dans la rue de Richelieu, où le prince de Clermont passe quelquefois huit jours. On y fait des concerts. Les Pères de l'abbaye qui ont afflué au prince viennent l'y trouver le matin. » Cette Mlle Le Duc se promenait au bois de Boulogne couverte de diamants, et le prince de Clermont se faisait accompagner dans un carrosse traîné par six chevaux. Elle finit par se marier secrètement avec elle.

Nous n'en finirions pas si nous nous mettions à raconter les traits d'indécence, les orgies de toute sorte des sirènes de l'Opéra. Le scandale était si grand, que l'administration du théâtre fut plus d'une fois obligée d'avoir recours à des peines disciplinaires. Ainsi, Mlle Pellissier fut congédiée le 13 février 1754, pour des raisons qui ne peuvent s'écrire. Il en fut de même pour Mlle Petit, surprise dans le dessous du théâtre en costume de « Venus sortant de l'onde », écoutant les douceurs que lui contait le marquis de Rouan. Un directeur de l'Opéra, Gruet, fut renvoyé à cause de ses orgies; c'est lui qui, fin gastronome, avait fait transporter sur un plat immense, dans un de ses festins, un poisson de son invention; du milieu d'une touffe de persil, artistement disposé, sortit tout à coup une charmante beauté dans un costume de naïade. On comprend combien l'avantage de pouvoir figurer à l'Opéra devait être ambitionné par un grand nombre de postulantes; l'emploi conduisait aux honneurs et à la richesse. Le directeur Monnet songea à tirer parti des demandes qui l'assiegeaient et fit payer une redevance aux demoiselles qui aspiraient à être figurantes. C'est à cette époque aussi que l'on vit de malheureuses jeunes filles arrachées à leurs parents et reléguées à l'Opéra comme dans un cloître d'un nouveau genre. Il suffisait de les faire inscrire sur les contrôles du théâtre pour les soustraire aux réclamations de leurs familles. Les seigneurs qui dédaignaient de prendre la peine de les séduire usaient de ce moyen. Le comte de Melun fit enlever ainsi d'un seul coup les deux demoiselles de Camargo, dont l'une n'avait pas encore atteint l'âge de treize ans. L'Opéra était un asile inviolable comme autrefois le temple de Vesta, avec cette différence qu'ici la virginité n'était pas de rigueur. Les lettres de cachet donnaient des acteurs ou des danseuses à l'Académie de musique de la même façon qu'elles fournissaient des captifs à la Bastille.

Malgré l'importance croissante de l'Opéra, le talent des acteurs, le perfectionnement des décors et des ballets, la situation pécuniaire de ce théâtre ne se trouvait pas améliorée. Après le capitaine Thuret, dont la direction avait eu une fin si malheureuse (1744), on vit Rebel et Francœur, qui gardèrent l'administration jusqu'en 1757 et furent remplacés successivement par MM. Trial et Le Breton. A cette époque, un terrible accident compromit encore l'état de l'Académie de musique. Le 6 avril 1763, à huit heures du matin, le feu prit au théâtre et consuma la salle bâtie par Richelieu, et où l'on jouait depuis quatre-vingt-dix ans des œuvres lyriques. Le désastre était considérable. Un grand nombre de projets furent présentés pour une reconstruction immédiate; les uns proposèrent les bâtiments du Louvre, le plan de la Courcelle; d'autres insistèrent pour que l'Opéra fût installé au Palais-Royal. Le duc d'Orléans appuyait ce dernier projet et offrait 100,000 fr. par an pour ses loges personnelles. Il fut décidé que provisoirement l'Opéra donnerait ses représentations au théâtre des machines, aux Tuileries, que Soufflot réparât à cet effet. L'inauguration eut lieu le 24 janvier 1764, aux *Castor* et *Pollux*, de Rameau. La sonorité en parut mauvaise, et un spectateur désappointé ne put s'empêcher de s'écrier: « Que cette nouvelle salle est sourde! — Elle est bien heureuse, » lui répondit son voisin, l'abbé Galiani, avec sa vivacité d'esprit habituelle.

Deux lettres patentes du roi, datées de février suivant, décrétèrent enfin la reconstruction immédiate du théâtre, et les travaux commencèrent sur les plans de l'archi-

tecte Moreau, qui mit six ans à les terminer. Ce long provisoire nuisait beaucoup à l'Opéra; on allait peu aux Tuileries; car la cour, ayant le théâtre sous la main, y paraissait très-souvent, et alors adieu les conversations bruyantes de l'entr'acte, adieu la liberté d'allures! Enfin, le 2 janvier 1770, la nouvelle salle fut ouverte.

L'entrée du théâtre était sur la place du Palais-Royal. L'ouverture de la scène avait 36 pieds et sa profondeur était énorme. L'architecture, qui semblait d'une légèreté effrayante, était pleine de délicatesses et de grâce. L'avant-scène, notamment, était décorée de quatre colonnes très-minces, affaiblies encore par des cannelures à jour. Le théâtre avait quatre rangs de loges. Dans le foyer, on avait placé les bustes de Quinault, Lulli et Rameau. Cette belle salle fut encore brûlée en 1781; c'est elle qui vit le commencement de la réforme musicale opérée par Gluck et Piccini, et qui fut le témoin des luttes acharnées de leurs partisans. Gluck fit représenter successivement à l'Opéra: *Iphigénie en Aulide*, *Orphée*, *Alceste*, *Armide*, *Iphigénie en Taïride*; Piccini fit entendre de suaves mélodies dans *Roland*, *Athys*, *Iphigénie en Taïride*; enfin, l'arrivée à Paris de la troupe des bouffes italiens, en 1778, dont les représentations alternaient trois fois la semaine avec celles des opéras français, firent goûter aux amateurs parisiens les chefs-d'œuvre des Sarti, des Anfossi, des Paisiello, etc. Les *ramistes*, ou partisans de Rameau, dit M. Luridiff, qui avaient triomphé des *lullistes*, furent vaincus à leur tour, et le dernier coup fut porté à la vieille et lamentable musique française. Ce ne fut pas sans combat. On vit alors au foyer de l'Opéra, à la cour et dans les salons, se former des factions et des cabales en faveur des *gluckistes* ou des *piccinistes*; toute la société aristocratique en fut troublée. Dans le monde des lettres, Suard, Arnaud, Du Rollet commandaient les *gluckistes*; Laharpe, Ginguené, d'Alembert, Marmontel marchaient à la tête des *piccinistes*. Les écrivains, d'ailleurs, n'entendaient pas grand'chose à la musique et se laissaient entraîner dans l'un ou l'autre parti plutôt par des querelles particulières et des intrigues galantes que par un goût bien décidé et bien personnel pour tel ou tel genre de musique. Cette épiigramme courut sur Marmontel: « Marmontel si long, si lent, si lourd, / Qui ne parle pas, mais qui beugle / Juge la peinture en aveugle, / Et la musique comme un sourd.

La salle du Palais-Royal ayant été de nouveau incendiée le 8 juin 1781, on construisit le théâtre de la Porte-Saint-Martin en soixante-cinq jours. La reine Marie-Antoinette, qui aimait passionnément l'Opéra et avait peut-être privé longtemps de ce spectacle, par le grand nombre de sujets dont le cœur de foras: « Vous me donnez d'avoir fini le 30 octobre; je vous donne jusqu'au 31, et si la clef de ma loge m'est remise ce jour-là, vous aurez le cordon de Saint-Michel en échange. » Lenoir tint parole, et le 31 octobre 1781, l'Opéra était installé à la Porte-Saint-Martin. On vit alors dans leur éclat les splendides ballets de Noverre et de Gardel, on entendit les œuvres de Gretry, de Sacchini, de Lemoine, de Vogel, de Mozart, qui débutait, etc.

Cette seconde partie du XVIII^e siècle fut extrêmement brillante pour l'Opéra; les plus merveilleux talents s'y trouvèrent réunis. Voici ce qu'écrivait, en 1788, le *Journal de Paris*: « Ce spectacle, le plus imposant de tous par la richesse qu'il étale dans tous les genres, par le grand nombre de sujets dont il est composé, enfin par les chefs-d'œuvre, qui depuis quelques années se sont multipliés, a reçu toutes les faveurs de la part de l'administration chargée de le diriger. Des prix sont proposés pour les meilleurs poèmes; des maîtres, choisis dans la classe des artistes éprouvés, enseignent gratuitement les élèves; des encouragements de tous genres sont prodigués aux talents qui veulent se consacrer à la perfection... » Parmi les artistes de cette époque, il faut rappeler les noms de Jélyotte, le « beau chanteur », comme on disait, Larri-vée, Legros, puis Laine, Loïs, Adrien, Char-mel, Rousseau, Chéron, etc. Parmi les femmes, la célèbre Sophie Arnould brillait au premier rang; vint ensuite Mme Saint-Huberty, Mlle Maillard, etc.

Parmi les coryphées de la danse, il nous suffira de mentionner les noms si connus de Guétan Vestris, de Didelot, de Laborie, Coulon, de Mme Guimard;

Fuyez, arrêtez-vous, suspendez votre ivresse; / Comme Guimard, enfin, animez les débris, / Et que vos pas brillants soient l'appel des plaisirs. Mlle Heinel, Allard, Lamy avaient précédé à l'Opéra cette femme, qui resta jeune jusqu'à soixante ans. G. Vestris avait succédé au grand Dupré; lui-même fut éclipsé par son fils Auguste. Il disait plaisamment à ce propos: « Auguste est plus habile que moi, c'est tout simple; Gaetan Vestris est son père, avantage que la nature m'a refusé, » ou encore: « Si le dieu de la danse veut bien toucher à terre de temps en temps, c'est pour ne pas humilier ses camarades. » Auguste Vestris débuta en 1772 et surpassa tout ce qu'on avait vu jusqu'à lui. On n'avait pas encore battu d'entrechat, filé de piroquette, avec une aussi rare perfection.

Les acteurs et actrices, les danseuses et figurantes de l'Opéra jouent peut-être un plus grand rôle encore dans l'histoire des mœurs de la fin du XVIII^e siècle que dans la première moitié. Un acteur de l'Académie de musique était alors un homme de la plus haute importance; les dames de qualité faisaient des folies pour se l'arracher. Chassé, le baryton, eut la gloire singulière d'être cause d'un duel entre deux femmes. Une Polonoise et une Française se le disputèrent le pistolet au poing dans le bois de Boulogne. Notre compatriote fut blessée; quant à la Polonoise, un ordre du roi l'exila pour le bruit qu'avait fait cette aventure. Mmes de Polignac et de Nesle avaient donné l'exemple d'un pareil combat en se disputant dans un duel le duc de Richelieu. Si les chanteurs excitaient de pareils enthousiasmes, à combien plus forte raison les actrices et les danseuses. Les prodigalités des seigneurs et des financiers, les orgies et le luxe des filles d'Opéra prirent des proportions incroyables. On a écrit des volumes rien qu'en mentionnant les hôtels généreusement donnés à des figurantes. Aussi la place était de plus en plus ambitionnée. Les spirituels *Statuts rimés pour l'Académie royale de musique*, composés en 1767, imposaient, pour leurs débuts, à ces jeunes personnes, les conditions suivantes:

Pour toute jeune débutante
Qui veut entrer dans les ballets,
Quatre examens au moins, c'est la forme constante.
Primo, le due qui la présente,
Y compris l'intendant et les premiers valets;
Ceux-ci près de la nymphe ont droit de préséance.
Secundo, nous, ses directeurs;
Tertio, son maître de danse;
Quarto, pas plus de trois acteurs.

Que celles qui, pour prix de leurs heureux travaux,
Jouissent à vingt ans d'une honnête opulence,
Ont un hôtel et des chevaux,
Se rappellent parfois leur première indigence
Et leur petit grenier, et leur lit sans rideaux.

Leur défendons en conséquence
De regarder avec pitié
Celle qui s'en retourne à pied,
Pauvre enfant dont l'innocence
N'a pas encore réussi,
Mais qui, grâce à la danse,
Fera son chemin aussi.

Le foyer de l'Opéra devint le vrai foyer des nouvelles du jour; nouvelles politiques ou amoureuses. On y apprenait que le roi pardonnait au maréchal de Belle-Isle, ou que le sieur Rotisset voulait tuer sa sœur pour l'empêcher d'être actrice. C'était un pêle-mêle pimpant, séduisant, plein de gaieté. Un grand seigneur fredonnait, aux éclats de rire de la galerie, une chanson qui venait de paraître sous le manteau, et dont Mlle Duté, La-prairie et Laguerre faisaient les frais en compagnie de leurs protecteurs, MM. de Durfort, de Soubise et de Bouillon. La salle de l'Opéra, en ce temps-là, était le champ clos, le terrain neutre sur lequel le peuple, représenté par le parterre, venait se mettre en communication directe avec la noblesse et louer ou blâmer la conduite des grands seigneurs par les applaudissements, le silence ou même les sifflets. Au XVIII^e siècle, il n'y avait pas de gentilhomme opulent qui n'eût sa loge à l'Opéra. Les gens du *bel air* qui n'étaient pas assez riches pour s'offrir ce luxe louaient d'avance leurs places: l'habitude en avait été prise dès 1690. Voici quel fut le prix des places jusqu'en 1763:

Balcons 11 livres 10 sous.
1^{res} loges et amphithéâtre . . . 7
2^{mes} loges 3 12
3^{mes} loges et parterre . . . 1 16

Malgré la modicité relative de ces prix, c'était encore le théâtre le plus cher: à la Comédie-Française, ils étaient de moitié moins. Quand le roi venait en cérémonie, les prix étaient quadruplés. Il était de *bon ton*, pour les plus grands seigneurs, de paraître au spectacle de l'Opéra le plus souvent possible, soit en *loge d'apparat* (grande cérémonie), soit en *petite loge* (tenue de bonne fortune). Les loges étaient décorées avec le plus grand luxe; dans celle de Richelieu-Fronsac, le *roué* célèbre, il y avait un lit! L'Opéra jouait quatre fois par semaine; le rideau se levait à cinq heures et demie; comme le spectacle finissait d'assez bonne heure, on avait encore le temps d'aller souper en compagnie pour finir sa soirée. C'est qu'en 1815 que le nombre des représentations fut réduit à trois par semaine.

Malgré l'appui de la noblesse, malgré le talent des musiciens et des artistes de cette époque, l'Académie de musique continuait à ne pas faire ses frais. Momentanément placée sous la direction de la commune de Paris, qui confia la gestion aux soins actifs et éclairés de Devismes du Vulg (1778), avec 30,000 fr. de subvention, elle n'eut pas plus de bonheur. Le trésor particulier du roi était obéissant, en maintes circonstances, à l'aider le directeur. C'est que l'Académie occupait un personnel nombreux et un matériel énorme: on y comptait toujours au moins 6 basses-tailles, 4 hautes-contras, 2 tailles, 8 cantati-cas, 40 choristes hommes et femmes, 12 danseuses et danseurs, 16 coryphées, un orchestre de 50 musiciens. Venait ensuite l'école

de chant, puis l'école de danse, puis les employés au magasin: 1 décorateur, 1 peintre, 1 dessinateur des habits, 1 machiniste, 1 maître tailleur, 1 copiste de musique, 1 accordeur de clavecin, 1 comptable, plus environ 50 pensionnaires quelconques, qui n'avaient guère, pour toute occupation, qu'à élargir à la caisse. En outre, on avait été obligé d'augmenter de plus en plus les appointements du personnel. Au début, les premiers sujets de l'Opéra ne touchaient que 1,200 et 1,500 livres. Doubles à partir de 1713, les appointements des premiers acteurs et danseurs se montaient en 1770, avec les feux, à 7,000 et 8,000 livres. Voici, du reste, un état comparatif des dépenses de l'Opéra pour les années 1713 et 1778:

	1713.	
Chant.	14 personnes. 14,700 livres.	
Chœurs.	30 — 13,200 —	
Danse.	24 — 15,000 —	
Orchestre.	47 — 20,150 —	
Autres dépenses.	— 153,200 —	
	121 personnes 217,050 livres.	

	1778.	
Chant.	24 personnes. 80,000 livres.	
Chœurs.	50 — 32,000 —	
Danse.	90 — 139,000 —	
Orchestre.	64 — 68,000 —	
Autres dépenses.	— 586,000 —	
	228 907,582 livres.	

On voit quelle énorme différence existe entre les deux époques. Les droits d'auteur n'avaient pas changé, mais ceux-ci avaient se faire payer des émoluments en sus. Il faut convenir pourtant que, sur ce point, l'administration se montrait tristement mesquine. Un règlement, donné à Versailles le 11 janvier 1713, avait statué que les auteurs des pièces, tant pour les vers que pour la musique, seraient payés sur le produit des représentations de leurs pièces, savoir: le poète à raison de 100 livres par chacune des dix premières représentations, et le musicien pareillement... 50 livres leur étaient ensuite allouées pour chacune des représentations suivantes. Les plus grands succès ne pouvaient rendre à chacun des auteurs que 1,000 livres. Les opéras de Rameau produisaient des recettes montant à 978,000 livres, sur lesquelles ce maître éminent ne toucha que 22,000 livres, c'est-à-dire que 1,157 fr. 90 par an! Ces économies mal entendues ne profitaient point à l'administration. La Révolution grondait aux portes de l'Opéra comme ailleurs, et le parterre commençait à faire entendre sa voix. En 1778, lors de l'accession de la reine, l'Académie royale de musique avait donné gratuitement *Castor et Pollux*, dans lequel on intercala, avec assez d'à-propos, le chœur d'*Iphigénie: Célébrons notre reine*. L'enthousiasme avait été si général que, à un moment donné, les personnes privilégiées qui se trouvaient dans les coulisses firent irruption sur la scène et mêlèrent leurs voix à celles des acteurs. Les journaux de l'opposition ne manquèrent pas de relever le fait, et, quelques jours après, le chœur fut repris, avec une résistance se manifestant dans la salle. L'acteur Lainez s'avança alors vers la rampe et dit: « Je crois, messieurs, que tout bon Français doit aimer son roi et sa reine. » Le tumulte se calma. Mais un royaliste maladroit ayant jeté une couronne à Lainez, le tapage reprit et acquit de telles proportions que, sous peine d'être assommé, Lainez dut fouler aux pieds la couronne qui tenait à la main.

Pendant les deux années 1787 et 1788, on ne représentait que deux nouveautés, une par an. Les temps, en effet, devenaient de plus en plus sombres. L'extrait suivant des *Mémoires* de Francœur en dira plus dans sa conclusion qu'une longue dissertation: « La sérénade de Saint-Louis (24 août 1787) se donna aux Tuileries comme de coutume, mais les affaires de l'Etat et du parlement ayant prodigieusement chauffé les esprits, il nous fut fait diverses menaces par lettres anonymes, tant pour nous défendre de la donner que pour nous inviter à la faire devant Henri IV, sur le pont Neuf. La police, pour maintenir le bon ordre, fit placer 400 à 500 hommes dans le jardin et tout se passa sans aucun tumulte. — Dimanche 24 août 1788. Le soir, la sérénade aux Tuileries, où la garde-française, les Suisses et les invalides furent doublés à cause des troubles de l'Etat. — Mercredi 29 avril 1789. Ce soir, répétition au grand théâtre pour les *Prétendus*. — Nota: Les régiments de gardes-françaises, des Suisses, de Royal-Gravate et des mairchaussées furent en faction, depuis six heures du matin, vis-à-vis la salle de l'Opéra (à la suite du pillage de la maison de Réveillon, faubourg saint Antoine). — Dimanche 12 juillet 1789. saint Antoine). — 14 juillet 1789. *Le drapeau enlevé par le peuple*. — Avertis nous besoin d'indiquer les causes de ces deux relâches? Le dimanche, le ministre Necker était renvoyé; le 14 juillet, la Bastille était prise.

La Révolution ne fut pourtant pas une époque malheureuse pour l'Opéra. Ce théâtre trouva, au contraire, des succès dans les pièces de circonstance et les airs patriotiques. L'administration, confiée d'abord à Hebert, fut donnée à Francœur et à Cellierier (1792),

puis à Morel (30 frimaire an II) et à M. Bouet (20 nivôse, même année). Tous les privilèges ayant été détruits, on vit tout à coup se fonder une foule de théâtres; soixante-trois salles de spectacle furent construites à Paris, et, parmi elles, seize représentaient des drames lyriques. La plupart firent de l'argent, quoique la misère fût grande dans le peuple et que l'on manquât souvent de pain. Aussi disait-on :

Il ne fallait au fier Romain
Que des spectacles et du pain;
Mais au Français, plus que Romain,
Le spectacle suffit sans pain.

Malgré cette concurrence, l'Opéra réussit. D'ailleurs, le gouvernement de la République protégea ce théâtre. « L'Opéra, disait Hébert dans un rapport, a été le foyer de la contre-révolution, mais néanmoins on doit l'encourager, parce qu'il nourrit un grand nombre de familles et fait fleurir les arts agréables. » Plusieurs des anciens acteurs étaient tombés dans la misère : on accorda 600 francs de pension à Gelin et 2,400 francs à G. Vestris.

Les ouvrages représentés dans cette période sont presque tous d'actualité. Lemièrre de Corvey mit en musique un article du *Journal du soir* contenant la sommation de rendre Mayence faite à Custine et la réponse de ce général. Marchant avait ajusté la constitution sur des airs de vaudeville. On faisait des symphonies intitulées : *la Prise de la Bastille*, *la Bataille de Jemmapes*, *Fabius*, *Horatius Coclès*, *Miltiade* et *Marathon*. Le commandant Beaulieu se tue pour ne pas signer la Capitulaton de Verdun ; aussitôt l'Opéra joue : *la Patrie reconnaissante* ou *l'Apôtre de Beaupré*, par Leleu, musique de Candellie. Puis viennent : *le Siège de Thionville*, par Saulnier et Dutil, musique de Jadin ; *la Montagne ou la Fondation du temple de la Liberté*, paroles de Desrioux, musique de Fontenelle ; *la Réunion du dix août* ou *l'Inauguration de la République française*, paroles de Moline et Bouquier, musique de Porta ; *la Journée du 10 août 1793* ou *la Chute du dernier tyran*, paroles de Saulnier et Dardieux, musique de Kreutzer. Le 27 janvier 1793, six jours après la mort du roi, l'Opéra donna *le Triomphe de la République*, paroles de M.-J. Chénier, musique de Gossec. On vit ensuite successivement défilier : *la Fête de la Raison* ou *la Rosière républicaine*, par Sylvain Maréchal, musique de Grétry ; *Toujours soumis*, paroles de Fabre d'Olivet, musique de Rochefort. Tel était le répertoire de l'Opéra à cette époque, et on peut dire qu'aucun théâtre de Paris ne déployait une semblable activité. Il semblait que, sous le régime populaire, les artistes de l'Académie nationale de musique fussent rachetés les loisirs que leur avait faits la royauté. Ils sont mis à contribution pour toutes les fêtes et toutes les cérémonies.

Un jour, on joue extraordinairement en l'honneur des fédérés ; un autre jour, les choristes figurent au convoi de Mirabeau et à la translation du corps de Voltaire au Panthéon ; le personnel de l'Opéra reste, en un mot, en permanence. Plus d'une actrice en vogue due se transformer en déesse de la Raison ou de la Liberté, chanter aux fêtes de l'Être suprême, aux fêtes funèbres, entonner, à première réquisition, des hymnes nationaux, supporter sans protestation un accroissement de travail écrasant. Les contemporains nous ont transmis les noms des déesses qui furent prises à l'Académie de musique ; ce sont Mmes Maillard et Aubry. Ce tableau est suffisant pour donner l'idée de l'Opéra sous la révolution. Et nous ne disons pas (mais on se l'imagine aisément) combien de fois retentirent sous les voûtes du théâtre de la Porte-Saint-Martin les hymnes pleins de flamme : *la Marcellaise*, *le Chant du départ*, *la Carmagnole*.

Un décret du 7 mars an III (25 juin 1794) ayant déclaré propriété nationale le théâtre que Mlle Montansier avait fait bâtir rue de Richelieu, en face de la Bibliothèque, l'Opéra quitta la Porte-Saint-Martin et y vendit la possession de cette salle. Elle fut inaugurée le 26 juillet 1794, c'est-à-dire la veille du 9 thermidor. Dès le lendemain, le spectacle changea ; l'opéra révolutionnaire avait vécu ; peu à peu se reforma l'ancienne Académie de musique. Le Directoire ramena le goût de la mythologie héroïque et l'on vit alors se succéder : *Psyché*, *Castor et Pollux*, le Jugement de Paris, *Anacréon chez Polycrate*, *Adrien*, *Héro et Léandre*, *Hécube*, la *Dansomante*, *Prazielle*, *Pygmalion*, les *Hercules*, *Flaminius* à *Corinthe*, *Asiyanax*, etc. Peu à peu, la noblesse reentra en France et revint à l'Opéra ; mais elle n'y pouvait plus étaler, comme autrefois, son insolente profusion dans des loges où des actrices étaient appelées pour servir à ses plaisirs. Elle se trouvait maintenant au parterre, confondue avec la foule. Qu'on se figure une représentation d'alors : ici, c'est Barras qui entre aux acclamations de la foule, applaudissant le héros du 13 vendémiaire ; là, c'est Mme Tallien, la Notre-Dame de Thermidor, que le public salue de ses sourires admiratifs. Parfois, un royaliste ricane quand Lili exécute un chant patriotique, et le tumulte aussitôt éclate. On entendait dans l'ombre d'une loge le maigre profil de Bonaparte. Sur la scène, on voit bien peu d'acteurs nouveaux ; sauf Nourrit père, Lainé, Rode, Rousseau, Mmes Armand et Bruchon pour le chant, et Deshayes, Saint-Amand, Beaupré, Dupont, le rival de Vestris,

Mmes Bigottini et Dupont pour la danse, ce sont toutes les gloires antiques qu'on applaudit. Il faut mentionner à part Garat, l'incroyable Garat, qui parut quelquefois à l'Opéra durant cette période. Un jour que son nom était annoncé sur l'affiche, la recette monta à 15,000 francs. « Pourtant, dit quelqu'un, ce Garat n'a qu'un petit filet de voix. — Tuidieu ! répondit-on, vous appelez petit filet celui qui pêche 15,000 francs d'un seul coup dans la poche des Parisiens ! »

L'Empire rendit à l'Opéra son ancien titre, avec la modification inévitable d'Académie impériale de musique. Un nouveau mode de régie fut adopté : l'empereur nomma le directeur et les employés supérieurs d'administration sur la présentation de son premier chambellan (1807). Picard eut la direction. Malgré la protection de Napoléon et sa sollicitude pour tout ce qui touchait à son Académie de musique, l'Opéra n'eut pas de succès sous son règne. On ne peut guère citer que quelques œuvres de Spontini, de Kreutzer, de Persius, les ballets remarquables de Gardel, de Dupont, de Milou et d'Aumer, qui soient dignes de ce théâtre national.

Par décret du 13 août 1811, les redevances abolies en 1789, que payaient toutes les salles de spectacle à l'Opéra, furent rétablies. Voici la teneur des principaux articles de ce décret :

« Art. 1^{er}. L'obligation à laquelle étaient assujettis tous les théâtres du second ordre, les petits théâtres, les cabinets de curiosités, machines, figures, animaux, toutes les joutes et jeux et en général tous les spectacles, de quelque genre qu'ils fussent, tous ceux qui donnaient des bals masqués ou des concerts dans notre bonne ville de Paris, de payer une redevance à notre Académie impériale de musique, est rétablie à compter du 1^{er} septembre prochain. Les panoramas, les cosmoramas, Tivoli et autres établissements nouveaux y sont de même assujettis, ainsi que le Cirque-Olympique, comme théâtre où l'on joue des pantomimes. Nos Théâtres-Français, de l'Opéra-Comique et de l'Odéon sont exceptés de la disposition concernant les théâtres.

« Art. 2. Ne sont pas compris dans l'obligation imposée à ceux qui donnent des bals tous les bals et danses qui ont lieu hors des murs d'enceinte ou dans les guinguettes des faubourgs, même dans l'enceinte des murs.

« Art. 3. Cette redevance sera, pour les bals, concerts, fêtes champêtres de Tivoli et autres du même genre, du cinquième brut de la recette, déduction faite du droit des pauvres, et, pour les théâtres et tous les autres spectacles et établissements, du vingtième de la recette, sous la même déduction. »

Ces dispositions draconiennes en faveur de l'Opéra furent abolies qu'en 1831, par Louis-Philippe.

Napoléon s'occupait aussi du droit des auteurs et changea les règlements qui existaient depuis 1713. Le droit des auteurs, pour un opéra formant à lui seul un spectacle entier, fut de 500 francs à partager, pour chacune des quarante premières représentations ; il fut fixé à 200 francs pour la quarante et unième représentation et les suivantes. Pour un opéra en un ou deux actes, les droits d'auteur furent de 240 francs à partager, pour chacune des quarante premières représentations, et de 100 francs pour la quarante et unième et les suivantes.

Ces dispositions prises par le gouvernement impérial avaient été inspirées par l'état financier du théâtre, qui ne pouvait parvenir à équilibrer son budget. La Restauration exerça une influence déplorable sur les destinées de l'Opéra et empiira encore sa situation. Le premier soin du nouveau pouvoir, en 1815, fut naturellement de rendre à cette salle son ancien titre d'Académie royale de musique. Après lui avoir donné comme directeur Persius (1817), puis Viotti (1819), le célèbre Violoncelle, on la plaça sous la surveillance de grands seigneurs, administrateurs inintelligents, qui reçurent le titre de surintendants des théâtres royaux. Sous l'administration successive de Papillon, de la Ferté, du comte de Blacas, du marquis de Lauriston, du duc de Doudeauville, du vicomte Sosthène de La Rochefoucauld, l'Opéra s'endetta de plus en plus. Le déficit, qui s'élevait à 680,000 francs à la fin de l'Empire, atteignit 950,000 francs sous la Restauration. Des pensions étaient accordées à tort et à travers, sans discernement ; les mutations les plus onéreuses étaient faites à la légère ; tout émit donné à la faveur.

L'assassinat du duc de Berry, le 13 février 1820, provoqua la destruction du théâtre de la place Louvois. Ce prince, poignardé, comme on sait, sur les marches de l'Opéra, à onze heures du soir, fut apporté expirant au foyer, et l'archevêque de Paris, appelé en toute hâte pour lui administrer les sacrements, refusa de se rendre dans un lieu si profane, s'il ne lui était promis qu'on démolirait la salle. On le lui promit, l'Opéra resta fermé pendant deux mois, et l'on mit aussitôt à l'étude un projet de construction. C'est à ce moment qu'on choisit le vaste emplacement de l'hôtel Choiseul, rue Le Pelletier, pour y élever, en 1821, une salle qui devait être provisoire et qui dura jusqu'au 28 octobre 1873. Quoique bâtie légèrement, toute de bois et de plâtre, cette salle ne coûta pas moins de

1,800,000 francs. L'ouverture eut lieu le 16 août 1821. Admirablement disposée, parfaitement sonore, elle vit s'accomplir les révolutions musicales les plus étonnantes et entendit les œuvres des plus merveilleux génies qui aient illustré la musique dramatique.

L'administration de la nouvelle salle fut donnée à M. Habeneck, qui la garda trois ans ; elle passa ensuite à M. Duplanty et à M. Lubbert. Le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld était alors surintendant des théâtres et ne se distinguait que par ses tentatives ridicules, sérieusement faites, pour transformer l'Académie de musique en une école de morale. L'Opéra fut du moins s'attacher des artistes du premier mérite. En 1822 débuta Adolphe Nourrit, admirable ténor, bien supérieur à son père, et qui ne put fournir qu'une trop courte carrière, à côté de lui étaient Dabadie, Dupont, Mmes Grassari, Paulin-Lafauille, Cinti-Damoreau, etc. On admirait les danseurs Paul, surnommé l'Éternel, Coulon fils, Mmes Noblet, Montessu, Legallois, Julia, etc. Quelques années plus tard, en 1827, débutait Mlle Marie Taglioni, charmante danseuse, dont le nom est devenu européen. « Sa grâce naïve, dit Castil-Blaze, ses poses décentes et voluptueuses, son extrême légèreté, la nouveauté de sa danse dont les effets semblaient appartenir aux inspirations de la nature, au lieu d'être les résultats des combinaisons de l'art et du travail de l'école, produisirent une sensation très-vive sur le public. »

Ce fut avec le concours de tels artistes que Rossini, ce maître de génie, vint faire admirer l'aimable et facile musique de sa première manière. Aidé par le directeur, M. Lubbert, admirateur éclairé et enthousiaste de la musique italienne, il fit représenter en quelques années plusieurs œuvres magnifiques, et enfin *Guillaume Tell*. C'est aussi à cette époque, un peu avant 1830, qu'Auber donnait la *Muette de Portici*.

Après la révolution de 1830, l'Opéra passa dans les attributions du ministère de l'intérieur et devint une entreprise particulière. L'annulation du décret de Napoléon qui forçait les autres théâtres à lui payer des redevances le mit dans une situation fort difficile. C'est alors que le docteur Véron fut nommé directeur. C'était un homme entreprenant et hardi ; il prit l'engagement d'administrer pendant cinq ans, à ses risques et périls, avec 810,000 francs de subvention pour la première année, malgré les lourdes conditions suivantes, imposées par le cahier des charges : « L'administration de l'Académie royale de musique de l'Opéra sera confiée à un directeur entrepreneur, qui l'exploitera pendant cinq ans, à ses risques, périls et fortune, aux charges, clauses et conditions, etc. — L'entrepreneur sera tenu de maintenir l'Opéra dans l'état de pompe et de luxe convenable à ce théâtre national. » Le nombre des musiciens, chanteurs et danseurs, dans les proportions ci-après spécifiées, devra être toujours au complet : 1 chef d'orchestre, 75 musiciens, dont 1 premier violon capable de remplacer le chef d'orchestre ; 2 chefs de chant accompagnateurs pour les répétitions et les études ; 66 choristes, hommes et femmes, non compris les élèves du Conservatoire ; 1 maître de ballet, 40 figurantes, 30 figurants, non compris les enfants ; 1 professeur de chant et pantomime pour le corps de ballet. Dans chaque année d'exploitation, le directeur sera tenu de monter au moins le nombre d'ouvrages nouveaux ci-après spécifiés : 1^o un grand opéra en trois ou cinq actes ; 2^o un grand ballet en trois ou cinq actes ; 3^o deux petits opéras, soit en un acte, soit en deux actes ; 4^o deux petits ballets, soit en un acte, soit en deux actes. Néanmoins, les petits ouvrages pourront être remplacés par des ouvrages traduits. » On compta la sagesse de cette clause obligatoire à l'Opéra à fouiller parfois dans ses cartons et à en tirer des œuvres nouvelles. Elle est depuis, nous le constatons à regret, tombée en désuétude, et cette fâcheuse infraction explique cette répétition, jusqu'à satiété, du vieux répertoire pendant des années entières, sans que la moindre nouveauté vienne rompre la monotonie de ces éternelles reprises. Pour le surplus, M. Véron était considéré comme purement locataire, tenu des réparations en cas d'incendie, non tenu des pensions de retraite, etc.

Le nouveau directeur se mit à l'œuvre et fit preuve d'habileté. Il diminua (c'est lui qui nous l'apprend dans ses intéressants *Mémoires*) le nombre des loges de six places et multiplia celles de quatre places, dont le prix réduit pouvait mieux convenir à la fortune et aux habitudes d'économie de la nouvelle cour bourgeoise. En un mot, il sut faire de l'Opéra une excellente opération commerciale, si excellente même qu'en 1834, un député, M. Charlemagne, effrayé par les succès du nouveau directeur, s'écria à la tribune : « Où est la nécessité qu'un directeur d'Opéra s'enrichisse au bout de trois ans ? Pourquoi ne mettrait-il pas dix ans à faire fortune ? Serait-ce se montrer trop rigoureux que de le réduire à la condition d'un agent de change ou d'un banquier ? La protestation était plaisante et n'eût cependant été que juste si le député eût ajouté que ce même directeur ne pourrait pas se ruiner dans le même espace de temps et qu'il serait toujours indemnisé de ses pertes. »

Les premiers opéras joués après l'entrée en fonction de M. Véron furent *la Philire* et le *Serment d'Auber*. Il donna ensuite *Robert le Diable* de Meyerbeer (22 novembre 1831). Cette œuvre fut superbement exécutée par Nourrit, Levasseur, Lafond, Mmes Damoreau, Dorus ; l'orchestre était dirigé avec une extrême habileté par Habeneck. Dans les ballets, on vit Mmes Noblet, Montessu, Dupont, Taglioni, Julia et M. Perrot. Cicéri avait fait de magnifiques décors, Duponchel dirigea la mise en scène, Coralli organisa la danse. Ainsi représenté, *Robert le Diable* obtint un succès éclatant et prolonga et fit la fortune du directeur. Nous ne nous étendons pas davantage sur cette brillante administration, qui eut le bonheur d'avoir à représenter des œuvres du premier ordre, jouées par des interprètes hors ligne : la *Syphide*, ballet ; la *Tentation*, autre ballet-féerie ; *Custane* ou *Ben masoud* d'Auber ; *Ali-Baba* de Cherubini, et la *Juive*. La *Juive*, un triomphe, couronna cette administration qui, en somme, avait été souvent heureuse et toujours habile. Ajoutons enfin que, sous la direction Véron, *Armide* et la *Vesale* furent reprises avec éclat et que *Don Juan* fut traduit et joué dans son entier, avec Mmes Damoreau, Dorus et Falcon, MM. Nourrit et Levasseur, pour interprètes.

M. Véron céda ses pouvoirs à M. Duponchel, qu'il s'était adjoint, quelque temps avant sa retraite, comme coadministrateur. L'avènement de M. Duponchel fut signalé par un grand succès : le 29 février 1836 eut lieu la première représentation des *Équivalents*. L'Opéra donna ensuite la *Esmeralda* de Mlle Louise Bertin, dont Victor Hugo avait consenti à écrire le poème, faisant par amitié, ainsi que nous l'apprend le biographe anonyme *témoin de sa vie*, ce qu'il avait toujours refusé par intérêt. En effet, Meyerbeer avait fait en vain des démarches très-pressantes auprès du poète afin d'en obtenir un scénario. *Stradella* de Niedermeyer succéda à l'œuvre de Mlle Bertin, sans relever la fortune du théâtre. C'est à ce moment que parut Duprez.

Il débuta dans *Guillaume Tell*, à une reprise (1837), et on sait son triomphe. Puis il imprima aux diverses œuvres du répertoire cette grandeur d'interprétation que nul depuis lui n'a pu atteindre. Une nouvelle étoile, Mme Stoltz, parut le 5 mars 1838. La même année fut représenté *Guido* et *Ginevra* d'Halévy, qui obtint qu'un succès d'estime et auquel succéda bientôt *Benvenuto Cellini*, opéra de Berlioz. Il n'est pas, au théâtre, un second exemple de chute aussi éclatante. Les autres œuvres que monta M. Duponchel furent : *la Lac des Fées* d'Auber, la *Xacarilla* de Mariani, le *Drapier* d'Halévy et, enfin, les *Martyrs* de Donizetti.

Le 1^{er} juin 1840, M. Léon Pillet succédait à M. Duponchel et, comme son prédécesseur, il eut un début très-heureux. La *Favorita* de Donizetti (2 décembre 1840) fut un succès immense. Jamais peut-être pièce ne fut si richement montée, sans parler de la distribution des rôles, confiés à Mme Stoltz, à Duprez, à Barolliet et à Levasseur. En 1841, un nouveau ténor surgit à l'horizon : Mario se produisit avec tant de charme dans le rôle de Robert, que les Italiens l'enlevèrent immédiatement à l'Opéra. Après une très-brillante reprise de *Don Juan*, où Barolliet se place au premier rang, après la réussite du charmant ballet de *Giselle*, de Th. Gautier, où Carlotta Grisi obtint tous les suffrages, Halévy donne une nouvelle œuvre, la *Reine de Chypre*, où Mme Stoltz, Duprez et Barolliet continuent à soutenir leur réputation. Deux ans après la *Reine de Chypre*, le même compositeur donne *Charles VI*, dont la vogue prend presque les proportions d'un événement politique et nécessite notes sur notes diplomatiques au ministère Guizot. À partir de ce moment, M. Pillet voit décliner sa fortune. *Don Juan*, la dernière œuvre de Donizetti, est le dernier succès de cette direction. Le *Lazarone*, *Richard en Palestine*, *Marie Stuart*, *l'Étoile de Séville*, *Lucie de Lammermoor*, le *Roi David* (le début de Mernet, l'auteur futur de *Roland à Roncevaux*), l'*Ame en peine* et *Robert Bruce* ne ramènèrent pas plus la foule dans la salle que l'argent dans les caisses. En même temps que Mme Stoltz, fatiguée par un travail incessant, était forcée de prendre sa retraite, à la suite d'une orageuse représentation de *Robert Bruce*, M. Léon Pillet résignait ses fonctions entre les mains de MM. Duponchel et Roqueplan, auxquels il laissait une dette s'élevant à 400,000 francs.

M. Duponchel s'adjoignit M. Nestor Roqueplan, homme d'esprit, peu administrateur, mais plein de vives neuvies et qui ne pouvait manquer de rendre de grands services. Mme Stoltz n'eût pas non plus de vides difficiles à combler. Mais Duprez restait, et, avec Duprez, rien n'était désespéré. Le grand artiste trouva encore une superbe création dans la *Jérusalem* de Verdi. Le ballet de la *Fille de Marbre*, dansé par Cerrito et Saint-Léon, fut vivement applaudi. Tout semblait pressager un avenir prospère, quand la révolution de février éclata.

L'Opéra subit alors le sort commun à tous les théâtres et dut sacrifier à l'actualité. La République fit piller les cantates, les couplets, les pièces de circonstance. L'Académie nationale de musique suivit le mouvement et donna, le 5 mars 1848, c'est-à-dire dix jours

après le 24 février, les *Barricades de 1848*, paroles de MM. Brisebarre et Saint-Yves, musique de MM. Pilati et Gauthier.

La révolution avait suspendu le succès de Carlotta Grisi dans *Griselidis*, charmant ballet d'Adolphe Adam; la fusillade de juin étouffa l'*Eden* de Félicien David. Néanmoins l'année 1848 vit encore, après l'apaisement des troubles, *Nisida*, par Mlle Plunkett, la *Vivandière* de Pugnî, *Jeanne la folle* de Clapisson. 1849 réservait à l'Opéra un grand événement.

Le 16 avril 1849 eut lieu la première représentation du *Prophète*, le troisième chef-d'œuvre de Meyerbeer, dont l'apparition fut saluée avec un enthousiasme presque religieux. Ajoutons que, lors de la création, Mme Viardot prêta l'éclat de son magnifique talent au rôle admirable de Fides, que l'Alboni chanta plus tard avec un égal succès, tout en interprétant d'une autre manière. Roger, émigré de l'Opéra-Comique, consacra sa réputation dans le rôle de Jean de Leyde et promettait aux dilettantes un digne successeur de Duprez et de Nourrit, lorsqu'un horrible accident vint briser sa carrière.

Le 6 décembre 1850, l'*Enfant prodige* d'Auber succéda au *Prophète*. Puis vint le *Démon de la nuit* de Rosenhain, *Sapho*, la première partition de Gounod, dans laquelle Mme Viardot fut valoir les grandes qualités du nouveau venu qui devait monter si haut. L'Alboni, dans la *Corbeille d'oranges* d'Auber, attire Paris entier, et, la même année, Halévy, longtemps silencieux, fait jouer le *Juif errant*.

Le 2 décembre 1852, l'Opéra reprend son titre d'Académie impériale du musique. L'année 1853 voit passer le ballet d'*Orfa*, *Luisa Miller*, de Verdi, qui sert de début à Mme Bosio; la *Fronde*, de Niedermeyer; le *Maître chanteur*, de Limnander; *Jovita*, ballet de Labarre, où se lève une nouvelle étoile, la Rosati. C'est la dernière victoire de M. Roqueplan, qui donne sa démission le 30 juin 1854; quelques jours après, le Moniteur enregistrait un décret qui plaçait l'Opéra dans les attributions du ministre de la maison de l'empereur; le directeur était placé sous le contrôle d'une commission administrative. A Nestor Roqueplan succédèrent M. Crosnier, puis M. Alphonse Royer (1856) et M. E. Perrin (1862), qui exerça jusqu'en 1870, comme directeur responsable, avec une subvention de 800,000 fr.

Cette période de l'histoire du théâtre (1854-1870) fut marquée par les *Vêpres siciliennes*, de Verdi; le ballet du *Corsaire*, dans lequel luttaient deux étoiles de la danse, la Rosati et Mme Ferraris; le *Trouvère*, de Verdi; la *Magicienne*, d'Halévy; *Herculanum*, de Félicien David; *Roland à Roncevaux*, de Mermet; l'*Africaine*, de Meyerbeer, si longtemps attendue; *Don Carlos* de Verdi; *Hamlet*, d'Amboise Thomas; *Faust*, de Gounod, et enfin l'*Erostrate*, de Reyher, Roger et Mario, sur leur déclin, Gueymard, Faure, Obin, Bonnehé, Mmes Viardot, Alboni, Sophie Cruvelli, Tedesco, Milan-Carvalho, Nilson et Marie Suss, pour l'opéra; Saint-Léon, M. Méranie, Mlle Cerrito, Rosati, Ferraris, Marie Vernon, Fioretti, Fiore, pour la danse, ont surtout brillé à cette époque. Le luxe des décorations et de la mise en scène n'avait jamais été poussé plus loin, et les ballets eurent souvent sur les opéras une prépondérance assez marquée.

En 1871, M. Perrin ayant été nommé administrateur du Théâtre-Français par le gouvernement, l'administration de l'Opéra fut confiée à M. Halanzier (8 juillet), avec le titre d'administrateur-entrepreneur. Les débuts du nouveau directeur furent signalés par un terrible accident. Au moment où il se disposait à monter une nouvelle œuvre, *Jeune Darc*, de M. Mermet, un incendie éclata dans la salle de la rue Lepelletier, dans la nuit du 28 au 29 octobre 1873. En quelques heures, ce théâtre, où l'on avait entendu tant de chefs-d'œuvre, devint la proie des flammes. M. Halanzier demanda aussitôt et obtint d'installer provisoirement l'Opéra à la salle Vendôme, en faisant alterner ses représentations avec celles des Italiens jusqu'à ce que la splendide monument construit par Ch. Garnier pût ouvrir ses portes au public. Le nouveau théâtre a été inauguré le 6 janvier 1875.

Nous terminerons en donnant ici la liste des œuvres lyriques représentées sur le théâtre de l'Opéra depuis sa fondation jusqu'à nos jours. On y trouvera la date de la représentation, le titre de la pièce, le nombre d'actes, le nom de l'auteur des paroles et celui du maître auquel est due la partition.

1671. *Pomone*, cinq actes; Perrin, Cambert.
1671. *Amours de Diane*, cinq actes; Guichard, Salieres.
1672. *Peines et plaisirs de l'amour*, cinq actes; Benserade et Quinault, Lulli et Desbrosses.
1672. Les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, cinq actes; Gilbert, Cambert.
1673. *Cadmus et Hermione*, cinq actes; Quinault, Lulli.
1674. *Alceste*, cinq actes; Quinault, Lulli.
1675. *Thésée*, cinq actes; Quinault, Lulli.
1676. *Atys*, cinq actes; Quinault, Lulli.
1677. *Isis*, cinq actes; Quinault, Lulli.
1678. *Psyché*, cinq actes; Fontenelle, Lulli.
1679. *Bellerophon*, cinq actes; Corneille, Lulli.

1680. *Proserpine*, cinq actes; Quinault, Lulli.

1681. *Triomphe de l'Amour*, cinq actes; Quinault, Lulli.

1682. *Persée*, cinq actes; Quinault, Lulli.

1683. *Phaëton*, cinq actes; Quinault, Lulli.

1684. *Amadis de Gaule*, cinq actes; Quinault, Lulli.

1685. *Roland*, cinq actes; Quinault, Lulli.

1686. *Armide*, cinq actes; Quinault, Lulli.

1686. *Actis et Galathée*, cinq actes; Cam-pistron, Lulli.

1687. *Ariane*, cinq actes; Perrin, Cambert.

1688. *Zéphire et Flore*, cinq actes; Dubou-louy, Louis et Lulli fils.

1689. *Thésis et Pelée*, cinq actes; Fontenelle, Colasse.

1690. *Enée et Lavinie*, cinq actes; Fontenelle, Colasse.

1691. *Coronis*, trois actes; C. de Beaugé, Théobald.

1693. *Médée*, cinq actes; Th. Corneille, Charpentier.

1694. *Circé*, cinq actes; Mm^e Gillot de Saintonge, Desmarest.

1696. *Ariane et Bacchus*, cinq actes; Saint-Jean, Marais.

1697. *Méduse*, cinq actes; Boyer, Gervais.

1697. *L'Europe galante*, quatre actes; La Motte, Campra.

1697. *Issé*, cinq actes; La Motte, Destouches.

1699. *Le Carnaval de Venise*, trois actes; Regnard, Campra.

1700. *Hésione*, cinq actes; Danchet, Campra.

1702. *Tancrède*, cinq actes; Danchet, Campra.

1703. *Le Carnaval et la folie*, quatre actes; La Motte, Destouches.

1704. *Iphigénie en Tauride*, cinq actes; Danchet et Duche, Desmarest et Campra.

1706. *Alcyone*, cinq actes; La Motte, Marais.

1707. *Bradamante*, cinq actes; Roy, La-coste.

1709. *Panthalée*, cinq actes; de La Fare, duc d'Orléans.

1710. *Les Fêtes vénitienes*, trois actes; Danchet, Campra.

1712. *Jérusalem délivrée*, cinq actes; Longepierre, duc d'Orléans.

1713. *Les Amours déguisés*, trois actes; Fuzelier, Bourgeois.

1714. *Les Fêtes de Thalie*, 3 actes; Lafont, Moutet.

1716. *Hypermnestre*, cinq actes; Lafont, duc d'Orléans et Gervais.

1717. *Ariane et Thésée*, cinq actes; Lagrange et Roy, Moutet.

1725. *Les Éléments*, quatre actes; Roy, de Lalande et Destouches.

1726. *Pyrame et Thisbé*, cinq actes; de La Serre, Rebel et Francœur.

1730. *Pyrrhus*, cinq actes; Formelhuys, Royer.

1732. *Jephthé*, cinq actes; Pellegrin, Monté-clair.

1733. *Hippolyte et Aricie*, cinq actes; Pel-legrin, Rameau.

1735. *Les Indes galantes*, un acte; Fuzelier, Rameau.

1737. *Castor et Pollux*, cinq actes; Bernar-d, Rameau.

1739. *Dardanus*, cinq actes; La Bruère, Rameau.

1742. *Isbé*, cinq actes; La Rivière, Mondouville.

1745. *Les Fêtes de Polymnie*, trois actes; Cahusac, Rameau.

1749. *Plétes ou Junon jalouse*, un acte; Anreau, Rameau.

1749. *Zoroastre*, cinq actes; Cahusac, Rameau.

1751. *Acanthe et Céphise*, un acte; Mar-montel, Rameau.

1753. *Tithon et l'Aurore*, trois actes; de La Marre, Mondouville.

1753. *Le Devin du village*, un acte; J.-J. Rousseau, J.-J. Rousseau.

1754. *Daphnis et Alcimadure*, trois actes; Mondouville, Mondouville.

1755. *Deucalion et Pyrrha*, un acte; Sainte-Foix, Berton.

1757. *Les Surprises de l'Amour*, un acte; Bernard, Rameau.

1758. *Enée et Lavinie*, cinq actes; Fontenelle, Dauvergne.

1760. *Les Paladins*, trois actes; Monticour, Rameau.

1766. *Aline, reine de Golconde*, trois actes; Sedaine, Monsigny.

1767. *Ernelinde*, trois actes; Poinset, Philidor.

1770. *Isménie et Isménias*, trois actes; Lau-jeon, Delaborde.

1773. *Endymion*, un acte; Gaëtan Vestris, Delaborde.

1773. *L'Union de l'amour et des arts*, trois actes; Lemonnier, Floquet.

1774. *Sabinus*, quatre actes; Chabanon, Gossec.

1774. *Iphigénie en Aulide*, trois actes; du Rollet, Gluck.

1774. *Orphée*, trois actes; Calsabigi et Mo-line, Gluck.

1776. *Alceste*, trois actes; Calsabigi et Mo-line, Gluck.

1777. *Armide*, cinq actes; Quinault, Gluck.

1778. *Roland*, trois actes; Quinault et Mar-montel, Piccini.

1779. *Iphigénie en Tauride*, quatre actes; Guillard, Gluck.

1779. *Echo et Narcisse*, trois actes; de Tschudi, Gluck.

1780. *Le Seigneur bienfaisant*, trois actes; Rochon de Chabanne, Floquet.

1781. *Iphigénie en Tauride*, quatre actes; Dubreuil, Piccini.

1782. *Colinette à la cour*, trois actes; de Santeiro, Grétry.

1783. *Didon*, trois actes; Marmontel, Pic-cini.

1784. *La Caravane du Caire*, trois actes; comte de Provence et Morel, Grétry.

1784. *Les Danaïdes*, cinq actes; du Rollet et de Tschudi, Salieri.

1785. *Panurge dans l'île des Lanternes*, trois actes; comte de Provence et Morel, Grétry.

1786. *La Toison d'or*, trois actes; Desriaux, Vogel.

1787. *Œdipe à Colone*, trois actes; Guil-lard, Sacchini.

1787. *Tarare*, cinq actes; Beaumarchais, Salieri.

1788. *Démophon*, trois actes; Marmontel, Cherubini.

1789. *Les Prétendus*, trois actes; R. de Chabanne, Lemoine.

1789. *Démophon*, trois actes; Desriaux, Vogel.

1790. *La Prise de la Bastille*; X., Désau-giers père.

1792. *L'Offrande à la liberté*; Gardie, Gossec.

1793. *Le Siège de Thionville*, deux actes; Saulnier et Duthil, Jadin.

1794. *La Rosière républicaine*; S. Maréchal, Grétry.

1797. *Anacréon chez Polystrate*, trois actes; Guy, Grétry.

1802. *Sémiramis*, trois actes; Voltaire et Desriaux, Catal.

1804. *Ossian ou les Bardes*, cinq actes; Dercy et Deschamps, Lesueur.

1807. *La Vestale*, trois actes; de Jouy, Spontini.

1809. *Fernand Cortez*, trois actes; Piron, Esmeard et Jouy, Spontini.

1810. *Les Bayadères*, trois actes; de Jouy, Catal.

1813. *Les Abencerrages*, trois actes; de Jouy, Cherubini.

1816. *Le Rossignol*, un acte; Etienne, Le-brun.

1818. *Les Jeux Floraux*, trois actes; Bouilly, Aymon.

1821. *Stratonice*, un acte; Hoffmann, Mé-hul et Daussaigne.

1822. *Aladin ou la Lampe merveilleuse*, cinq actes; Etienne, Nicolo et Benincori.

1825. *Pharamond*, trois actes; Ancelot, Guiraud et Soumet; Berton, Kreutzer et Boiel-din.

1826. *Le Siège de Corinthe*, trois actes; Balocchi et Soumet, Rossini.

1827. *Moïse*, quatre actes; Balocchi et de Jouy, Rossini.

1828. *La Muette de Portici*, cinq actes; Scribe et C. Delavigne, Auber.

1828. *Le Conte d'Or*, deux actes; Scribe et Poisson, Rossini.

1829. *Guillaume Tell*, quatre actes; Bès et de Jouy, Rossini.

1830. *Le Dieu et la Bayadère*, deux actes; Scribe, Auber.

1831. *Le Philtre*, deux actes; Scribe, Au-ber.

1831. *Robert le Diable*, cinq actes; Scribe et C. Delavigne, Meyerbeer.

1832. *La Tentation*, cinq actes; Cavé et Co-ralli, Halévy et Gide.

1833. *Ali-Baba ou les Quarante voleurs*, cinq actes; Scribe et Melesville, Cherubini.

1834. *Don Juan*, cinq actes; Castil-Blaze et Deschamps, Mozart.

1835. *La Juive*, cinq actes; Scribe, Ha-lévy.

1838. *Les Huguenots*, cinq actes; Scribe, Meyerbeer.

1837. *Stradella*, cinq actes; Deschamps et Pacini, Niedermeyer.

1838. *Benvenuto Cellini*, deux actes; de Wailly et Barbier, Berlioz.

1839. *La Xacarrilla*, un acte; Scribe, Mar-liani.

1840. *La Favorite*, cinq actes; Royer et Gus-tavo Vaz, Donizetti.

1841. *La Reine de Chypre*, cinq actes; Saint-Georges et Halévy.

1842. *La Jolie fille de Gand*, trois actes; Saint-Georges et Albert, Adam.

1843. *Charles VI*, cinq actes; Casimir De-lavigne, Halévy.

1844. *Marie Stuart*, cinq actes; Th. Anne, Niedermeyer.

1845. *L'Étoile de Séville*, quatre actes; H. Lucas, Balfe.

1846. *Lucie de Lammermoor*, trois actes; Royer et G. Vaz, Donizetti.

1847. *Jérusalem*, quatre actes; Royer et G. Vaz, Verdi.

1848. *L'Eden*, deux actes; Méry, Félicien David.

1849. *Le Prophète*, cinq actes; Scribe, Meyerbeer.

1850. *L'Enfant prodige*, cinq actes; Scribe, Auber.

1851. *Sapho*, trois actes; Augier, Gounod.

1852. *Le Juif errant*, cinq actes; Scribe et Saint-Georges, Halévy.

1855. *Les Vêpres siciliennes*, cinq actes; Scribe et Duveyrier, Verdi.

1855. *Sainte-Claire*, trois actes; G. Oppelt, duc de Saxe-Cobourg.

1855. *La Fonti*, cinq actes; Mazillier, La-barre.

1856. *Le Corsaire*, trois actes; Saint-Geor-ges, Adam.

1856. *Les Elfes*, trois actes; Saint-Georges, Gabrieli.

1856. *La Rose de Florence*, deux actes; Saint-Georges, Billelta.

1857. *Marco Spada*, trois actes; Mazillier, Auber.

1857. *François Villon*, un acte; Got, Mem-brée.

1857. *Le Cheval de bronze*, quatre actes; Scribe, Auber.

1857. *Le Trouvère*, quatre actes; Pacini, Verdi.

1858. *La Magicienne*, cinq actes; Saint-Georges, Halévy.

1858. *Sacountala*; Th. Gautier.

1859. *Herculanum*, quatre actes; Méry et Hadot, Félicien David.

1860. *Pierre de Médicis*, quatre actes; Saint-Georges et Pacini, Poniatowski.

1861. *Tannhäuser*; Rich. Wagner.

1861. *Le Papillon*; Offenbach.

1862. *Reine de Saba*, cinq actes; J. Bar-bier et Michel Carré, Gounod.

1864. *Roland à Roncevaux*, cinq actes; Mermet, Mermet.

1864. *Nemra*; Minkows.

1865. *L'Africaine*, cinq actes; Scribe, Meyerbeer.

1866. *La Source*; Léo Delibes.

1867. *Don Carlos*, cinq actes; Méry et Du Locle, Verdi.

1868. *Hamlet*, cinq actes; J. Barbier et Michel Carré, A. Thomas.

1869. *Faust*, cinq actes; J. Barbier et Michel Carré, Gounod.

1870. *Coppélia*, trois actes; Nittler et Saint-Léon, Léo Delibes.

1871. *Erostrate*, deux actes; Méry et Pa-cini, Reyher.

1873. *La Coupe du roi de Thulé*, trois actes; Blau et Gallet, E. Diaz.

— Bibliogr. On pourra consulter sur l'his-toire du théâtre de l'Opéra les ouvrages sui-vants : De Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France* (Paris, 1735, 3 vol. in-12); Travenot et Durey de Noiville, *Histoire du théâtre de l'Académie royale de musique* (1757, 2 vol.); les frères Parfaict, *Histoire de l'Académie royale de musique*, ouvrage manuscrit tres-important et dont se sont servis tous les auteurs qui ont écrit des œuvres substan-tielles sur l'histoire de l'Opéra; Des Esarts, *Les Trois théâtres de Paris* (1777, in-8); Cas-til-Blaze, *La Danse et les ballets depuis Bac-chus jusqu'à Mlle Taglioni* (Paris, 1832, in-18); D'Orléans, *le Balcon de l'Opéra* (Paris, 1833, in-8); Castil-Blaze, *Histoire de l'Académie impériale de musique* (1854, 2 vol. in-8); Nes-tor Roqueplan, *les Couisses de l'Opéra* (1855, in-32); F. Clément et Larousse, *Histoire des opéras ou Dictionnaire lyrique* (Paris, 1869, gr. in-8); Nérée Desbarres, *Sept ans à l'Opéra* (1864, in-18); Dupeuty, *Où est la femme? Intérieur de l'Opéra* (1864, in-18); De Boigne, *Petits mémoires de l'Opéra* (1867, in-18); L. Celler, *les Origines de l'Opéra, le Ballet de la reine* (1869, in-12); Chouquet, *Histoire de la musique dramatique* (1873, 1 vol. gr. in-80), ouvrage couronné par l'Institut; il contient une bibliographie complète sur la musique dramatique et l'histoire du théâtre de l'Opéra; Moynet, *l'Envers du théâtre* (1873, in-18); enfin Julien, *les Salles de l'Opéra, dans la Revue de France* (numéro du 30 novembre 1873), etc.

la coulisse beaucoup plus que de la scène et paraissent accompagnés de révélations indiscretes. L'Opéra tient toujours un peu du sérail. « Un directeur amoureux est un homme ruiné », dit philosophiquement M. de Boigne, et il explique ainsi tous les malheurs de M. L. Pilet, trop épris de Mme Stolz.

La danse et ses premiers sujets occupent tout naturellement une grande place dans ce livre; la description du foyer de la danse, ancien salon de l'hôtel Choiseul, description exacte et bien faite, restera maintenant que l'Opéra de la rue Lepelletier a vécu. On la trouvera également dans un roman de M. E. Feydeau, *Monsieur de Saint-Bertrand*, qui s'est certainement inspiré des *Petits mémoires de l'Opéra* et qui a même transporté dans sa fiction, sans grands changements, ce que M. de Boigne dit de la fameuse loge infernale, l'avant-scène de droite, où se décidait, au bon temps, le sort de tout le corps de ballet.

En résumé, ce livre est complet comme histoire anecdotique de l'Opéra, et il peut servir à contrôler sur beaucoup de points les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, du docteur Veron.

Opéra-Comique (THÉÂTRE DE L'), théâtre de Paris, affecté à la représentation des pièces du genre dont il a pris le nom, et situé place Boieldieu, ci-devant place des Italiens. En 1780 environ, la salle de l'hôtel de Bourgogne, où s'étaient établis les acteurs de la Comédie-Italienne, tombant en ruine, on choisit l'emplacement de l'hôtel Choiseul pour y construire un théâtre assez spacieux pour répondre au goût de plus en plus prononcé de la population parisienne pour les spectacles. Alors furent commencés les travaux du théâtre de l'Opéra-Comique actuel; entrepris en mars 1781, sur les dessins de l'architecte Houtier, ils furent achevés en 1783. Au mois d'avril de la même année, la Comédie-Italienne (très-improprement nommée, puisqu'on n'y représentait plus depuis longtemps des pièces françaises) quitta son ancien local de la rue Mauconseil et vint s'installer à la nouvelle salle. L'ouverture en eut lieu le 28 avril, sous les auspices de Favart, dont cette salle prit d'abord le nom. Néanmoins, le nom d'Italiens demeurant par la force de l'habitude aux comédiens du théâtre, ce nom d'Italiens fut donné au boulevard voisin et à la place sur laquelle le théâtre s'ouvrait. Cette place a été depuis appelée place Boieldieu. La salle Favart, comme on disait jadis, était adossée à la partie conservée de l'ancien hôtel Choiseul, dont la façade donnait sur le boulevard et où se fonda, en 1782, et se tint longtemps un cercle célèbre, dit le *Salon*. Les acteurs de l'Opéra-Comique jouèrent de la salle Favart jusqu'en 1797, époque où la nécessité de réparations urgentes les contraignit à émigrer au théâtre Feydeau. Sous l'Empire, une troupe permanente de chanteurs italiens que Napoléon avait fait venir à Paris occupa alternativement le théâtre Favart et les théâtres Louvois, de la rue de la Victoire et de l'Odéon. Sous la Restauration et depuis la révolution de Juillet jusqu'à nos jours, la salle Favart fut rendue au genre qu'elle avait adopté dans l'origine. Un incendie ayant détruit presque entièrement le théâtre en 1838, les Italiens se réfugièrent alors à l'Odéon, puis à la salle Ventadour. Reconstituée immédiatement sur les plans de M. Carpentier, l'ancienne salle Favart, depuis le 16 mai 1840, époque où on en fit l'ouverture par le *Pré aux clercs*, d'Hérold, est affectée à l'opéra-comique, qui fit si longtemps les beaux jours du théâtre Feydeau (v. FEYDEAU). Cette salle, qui contient 2,000 places, est une des plus jolies et des mieux distribuées d'après l'ancien système de construction des théâtres qui offrait tant de vices radicaux. A un grand nombre de loges du premier et du second rang sont liés de petits salons d'une grande élégance.

Nous donnons ci-après la nomenclature exacte, par ordre de date, des principaux ouvrages représentés sur le théâtre de l'Opéra-Comique depuis sa fondation. Nous ne faisons courir cette nomenclature que depuis 1705, bien qu'antérieurement à cette époque de nombreuses tentatives de ce genre de spectacle, destinée à une aussi grande notoriété, aient été faites. Nous rappelons ici que ce fut en 1715 que parut pour la première fois sur l'enseigne du théâtre, alors dirigé par Saint-Edme et la dame Baron, le nom d'Opéra-Comique, et que ce ne fut qu'en 1752, c'est-à-dire lors de la réouverture du théâtre de l'Opéra-Comique par Monet, à la foire Saint-Germain, que ce théâtre commença à donner six mois par an des représentations quotidiennes. Depuis son origine donc jusqu'à nos jours, voici les principales œuvres que ce genre éminemment français a produites :

1705 (3 février). *Sancho Pança*, trois actes, par Bellavoue.

1709. *Atrée et Thyeste*, parodie de la tragédie de Crébillon (même titre), trois actes, par Dominique, le célèbre acteur de la Comédie-Italienne. Cette parodie fut suivie l'année suivante de celle d'*Atys*, sous le titre d'*Arlequin-Atys*, du même Dominique, également en trois actes.

1715. Parodie de *Télémaque*, opéra-comique, paroles de Le Sage, musique de Gilliers.

1717. *Pierrot furieux*, parodie de *Roland furieux*, par Fuzelier.

1721. *Le Rappel de la foire à la vie*, par Le Sage, Fuzelier et d'Orneval.

1722. *Le Jeune vieillard*, trois actes, par Le Sage, Fuzelier et d'Orneval.

1726. *L'Occasion*, opéra-comique en un acte, musique de Moutet.

1727. *Sancho Pança*, deux actes, paroles de Thierry, musique de Gilliers.

1728 (4 février). *L'Amant Protégé*, trois actes; Moutet.

1729 (26 février). *Argénie*, trois actes; Marnigier, Panard, Ponteau.

1730 (5 septembre). *L'Amour marin*, un acte, par Le Sage, d'Orneval et Fuzelier.

1731 (27 août). *La Nièce vengée*, un acte; Panard, Gilliers.

1732 (7 juillet). *La Fille sauvage*, un acte; d'Orneval, Le Sage, Gilliers.

1733 (28 juillet). *Le Départ de l'Opéra-Comique*, un acte; Panard.

1734. *La Première représentation*; Le Sage, Gilliers.

1735 (28 mars). *Pygmalion*, un acte; Panard.

1736 (3 février). *Le Magasin des modernes*, un acte; Panard.

1738 (13 mars). *Le Bal bourgeois*, un acte, par Favart.

1739 (30 juin). *L'Amphigouri* un acte; Panard.

1740 (10 mars). *La Servante justifiée*; Favart et Fagan.

1741 (20 février). *La Chercheuse d'esprit*, un acte, par Favart. (Cette petite pièce est un des modèles les plus parfaits de notre premier Opéra-Comique.)

1742 et 1743. *Le Prix de Cythère* et *le Coq de village*, opéras-comiques en un acte, par Favart.

1744. *Les Sœurs rivales*, par Robert Desbrosses.

1745. *Thésée*, parodie, par Favart et Parmentier.

1746. *Le Bon seigneur*, les *Deux cousines*, par Desbrosses.

1747. *Les Amours groisus*, opéra-comique, par Favart.

1750. *Les Jeunes mariés*, par Favart.

1752. *Le Retour favorable*, par Fleury.

Nous n'avons pas compris dans cette première période de l'histoire chronologique de l'Opéra-Comique la série des Arlequins; ce personnage de la comédie italienne a, en effet, servi de point de départ et de type à un grand nombre d'opéras-comiques du XVIII^e siècle. Nous en donnons ici brièvement la nomenclature à part, comme intéressante au point de vue de l'histoire du personnage et de son influence théâtrale :

1707. *Arlequin écuyer ignorant* et *Scaramouche pédant scrupuleux*, trois actes.

1708. *Arlequin gentilhomme par hasard*, monologue.

1709. *Arlequin-Atys*, parodie dont nous avons déjà parlé.

1711 (25 juillet). *Arlequin à la guinguette*, par l'abbé Pellegrin.

1712 (12 février). *Le Retour d'Arlequin à la foire*, un acte, par Dominique.

1713. *Arlequin au sabbat*, trois actes; Romagnesi et Lacroix.

1714. *Arlequin favori de la fortune*, trois actes; Duvalier de Saint-Bon.

1716. *Arlequin gentilhomme malgré lui*, trois actes; d'Orneval, Aubert.

1718. *Arlequin sultane favorite*, trois actes; Letellier.

1723. *Arlequin barbet, pagode et médecin*; Le Sage et d'Orneval.

1749. *Arlequin courrier*.

A partir de 1752, on a pu dresser complètement la chronologie. Nous nous bornerons à abréger ce travail, notre but n'étant pas de donner ici une liste complète, mais de rappeler seulement les fondateurs du genre et les maîtres, aussi bien que les œuvres principales qui l'ont illustré.

Après deux opéras-comiques fort oubliés, les *Troqueurs*, de Vadé et d'Auvergne (1753), et le *Jaloux corrigé*, de Blavet, nous trouvons, dès 1754, la première traduction française, par Bauraux, de l'immortelle *Servante maîtresse* (Serva padrona), de Pergolèse. Puis viennent :

1755. *Ninette à la cour* (traduit de l'italien), musique de Favart.

1757. *Les Ensorcelés*, par Mms Favart et Guérin.

1757. *Le Peintre amoureux de son modèle*; Anseume et Duni.

1758. *Nina et Lindor*; Bertin-Davesne et Duni.

1759. *Les Aveux indiscrets*, un acte; de La Ribaudière, Monsigny.

1759. *Blaise le sautier*; Sedaine, Philidor.

1760. *Le Maître en droit*; Lemonnier, Monsigny.

1760. *Le Soldat magicien*; Anseume, Philidor.

1760. *L'Île des fous*; Anseume, Duni.

1761. *Le Cadi dupé*, un acte; Lemonnier et Monsigny.

1761. *Le Jardinier et son seigneur*; Sedaine, Philidor.

1761. *Le Maréchal ferrant*, deux actes; Anseume, Philidor.

1761. *On ne s'aime jamais de tout*; Sedaine, Monsigny.

En janvier 1762 a lieu la réunion de l'Opéra-Comique et des Italiens à l'hôtel de Bourgogne, sous la direction Corby et Moët. La

troupe se compose dès lors ainsi qu'il suit : acteurs : Laruettes, Clairval, Caillot, Dourette, Delisle, Audinot, etc.; actrices : Mmes Deschamps, Rosaline, Nessel, Luzi, Arnout et Favart. La nouvelle direction est inaugurée par :

1762 (15 février). *Annette et Lubin*; Mme Favart, Delabore.

1762 (23 novembre). *Le Roi et le fermier*; Sedaine, Monsigny.

1763. *Les Deux chasseurs et la laitière*; Anseume, Duni.

1764 (2 janvier). *Le Sorcier*; Poinset et Philidor.

1764 (8 mars). *Rose et Colas*; Sedaine, Monsigny.

1766 (15 avril). *Aline, reine de Golconde*; Sedaine, Monsigny.

1766 (7 juin). *Les Pêcheurs*; par de La Salle et Gossec.

1766 (14 juillet). *La Clochette*; Anseume, Duni.

1768 (26 août). *Le Huron*; deux actes; Marmontel, Grétry.

1768 (20 octobre). *Les Sabots*; Sedaine, Duni.

1769 (5 janvier). *Lucile*; Marmontel, Grétry.

1769 (6 mars). *Le Déserteur*; Sedaine, Monsigny.

1769 (20 septembre). *Le Tableau parlant*; Anseume, Grétry.

1771 (17 juin). *La Bonne fille*; trois actes; Calhava, Piccini.

1771 (16 décembre). *Zémir et Azor*; Marmontel, Grétry.

1773 (4 mars). *Le Magnifique*; Sedaine, Grétry.

1775 (1er février). *La Fausse magie*; Marmontel, Grétry.

1777 (24 novembre). *Félix ou l'Enfant troué*; Sedaine, Monsigny.

1780 (3 janvier). *Acussin et Nicolette*; Sedaine, Grétry.

1783 (30 juin). *Blaise et Barbet*; Monvel, Desbrosses.

1784 (24 juin). *L'Epreuve villageoise*; Desbrosses, Grétry.

1784 (21 octobre). *Richard Cœur de Lion*; Sedaine, Grétry.

1786 (5 mai). *Nina ou la Folle par amour*; Marsollier, Dalayrac.

1786 (16 novembre). *Les Méprises par ressemblance*; Patrat, Grétry.

1789 (2 mars). *Raoul Barbe-Bleue*; Sedaine, Grétry.

1790 (11 octobre). *Vert-Vert*; Desfontaines, Dalayrac.

1791 (15 janvier). *Paul et Virginie*; Favières, Kreutzer.

1791 (10 mars). *Camille ou le Souterrain*; Marsollier, Dalayrac.

1791 (18 juillet). *Lodoiska*; Fillette-Loreaux, Cherubini.

1792 (3 mai). *Stratonice*; Hoffmann, Méhul.

1792 (7 juillet). *Les Vistandines*; Picard, Devienne.

1793 (16 mars). *Le Barbier de Séville*; Beaumarchais, Paisiello.

1793 (16 juin). *La Caverne*, d'Arcy, Lesueur.

1794 (4 mai). *Méridore et Phrosine*; Arnault, Méhul.

1794 (5 juin). *Joseph Barra*; Levrier, Grétry.

1795 (5 septembre). *La Dot de Suzette*; Dejaure, Boieldieu.

1795 (4 décembre). *La Caverne*; Forgeot, Méhul.

1797 (1er mai). *Le Jeune Henri*; Bouilly, Méhul.

1798 (29 janvier). *Alexis ou l'Erreur d'un bon père*; Marsollier, Dalayrac.

1798 (24 janvier). *Le Prisonnier*; Alex. Duval, Della-Maria.

1798 (26 septembre). *L'Enlèvement au sérail*; Moline, Mozart.

1799 (10 février). *Adolphe et Clara*; Marsollier, Dalayrac.

1799 (15 avril). *Montano et Stéphanie*; Dejaure, Berton.

1800 (23 octobre). *Maison à vendre*; Alex. Duval, Dalayrac.

1801 (17 février). *L'Irato*; Marsollier, Méhul.

1801 (16 septembre). *Le Calife de Bagdad*; Saint-Just, Boieldieu.

1803 (13 janvier). *Ma tante Aurore*; Longchamp, Boieldieu.

1803 (3 mai). *Picaros et Diego*; Dupaty, Dalayrac.

1803 (31 septembre). *Aline, reine de Golconde*; Vial et Favières, Berton.

1805 (30 septembre). *Gulistan*; Etienne et Lachabeaussière, Dalayrac.

1806 (17 février). *M. Deschallumeaux*; Creuzé de Lesser, Gaveaux.

1806 (15 juillet). *Les Maris garçons*; Bins et Saint-Victor, Berton.

1807 (17 février). *Joseph*; Alex. Duval, Méhul.

1807 (9 mai). *Les Rendez-vous bourgeois*; Hoffmann, Nicolo.

1810 (22 février). *Cendrillon*; Etienne, Nicolo.

1811 (21 décembre). *Ninette à la cour*; Favart, Berton.

1812 (4 avril). *Jean de Paris*; Saint-Just, Boieldieu.

1813 (29 juin). *Le Nouveau seigneur de village*; Creuzé de Lesser et Favières, Boieldieu.

1814 (28 février). *Joconde*; Etienne, Nicolo.

1814 (17 octobre). *Jeannot et Colin*; Etienne, Nicolo.

1816 (16 mars). *La Fête du village voisin*; Sewrin, Boieldieu.

1817 (18 octobre). *La Clochette*; Théaulon, Hérold.

1818 (30 juin). *Le Petit Chaperon rouge*; Théaulon, Boieldieu.

1818 (31 décembre). *Les Noces de Figaro*; Beaumarchais et Castil-Blaze, musique de Mozart.

1819 (18 septembre). *Le Testament ou les Billets doux*; Planard, Aubert.

1820 (27 janvier). *La Bergère châteline*; Planard, Aubert.

1820 (29 avril). *Les Voitures versées*; Dupaty, Boieldieu.

1821 (29 février). *Le Maître de chapelle*; Alex. Duval, Paër.

1823 (12 mai). *Le Muletier*; Paul de Kock, Hérold.

1823 (8 octobre). *La Neige*; Scribe et C. De-lavigne, Aubert.

1824 (7 décembre). *Le Concert à la cour*; Scribe et Mélesville, Aubert.

1825 (3 mai). *Le Maçon*; Scribe, Aubert.

1825 (10 décembre). *La Dame blanche*; Scribe, Boieldieu.

1826 (12 août). *Marie*; Planard, Hérold.

1827 (27 décembre). *Masaniello*; Moreau et Lafortelle, Carafa.

1829 (10 janvier). *La Fiancée*; Scribe, Aubert.

1829 (20 mai). *Les Deux nuits*; Scribe et Bouilly, Boieldieu.

1830 (8 janvier). *Fra Diavolo*; Scribe, Aubert.

1831 (3 mai). *Zampa*; Mélesville, Hérold.

1832 (15 décembre). *Le Pré aux clercs*; Planard, Hérold.

1833 (30 juillet). *La Prison d'Edimbourg*; Scribe, Planard, Carafa.

1834 (24 mai). *Leslogis*; Scribe, Aubert.

1834 (25 septembre). *Le Chalet*; Scribe, Mélesville, Adam.

1835 (., janvier). *Robin des bois (Frey-schütz)*; Castil-Blaze, Weber.

1835 (23 mars). *Le Cheval de bronze*; Scribe, Aubert.

1835 (6 août). *Les Deux reines*; F. Soulié et Arnould, H. Monpou.

1835 (30 décembre). *L'Eclair*; Saint-Georges et Planard, Halévy.

1836 (13 octobre). *Le Postillon de Lonjumeau*; Leuven et Brunswick, Adam.

1836 (21 décembre). *L'Ambassadeur*; Scribe et de Saint-Georges, Aubert.

1837 (2 décembre). *Le Domino noir*; Scribe, Aubert.

1838 (31 octobre). *Le Brasseur de Preston*; Leuven et Brunswick, Adam.

1840 (11 février). *La Fille du régiment*; Bayard et Saint-Georges, Donizetti.

1841 (6 mars). *Les Diamants de la couronne*; Scribe et Saint-Georges, Aubert.

1842 (17 janvier). *Le Diable à l'école*; Scribe, Boulanger.

1843 (16 janvier). *La Part du diable*; Scribe, Aubert.

1843 (20 avril). *Le Puits d'amour*; Scribe et Leuven, Balfe.

1844 (26 mars). *La Sirène*; Scribe, Aubert.

1844 (17 août). *Les Deux gentilshommes*; Planard, Cadoux.

1846 (3 février). *Les Mousquetaires de la reine*; Saint-Georges, Halévy.

1847 (16 janvier). *Ne touchez pas à la reine*; Scribe et G. Vaez, Boisselot.

1847 (28 décembre). *Huydée*; Scribe, Aubert.

1848 (21 février). *Gilles Ravisseur*; Sauvage, Grisar.

1848 (6 novembre). *Le Val d'Andorre*; Saint-Georges, Halévy.

1849 (3 janvier). *Le Cadi*; Sauvage et Delu-rieu, Thomas.

1849 (31 mars). *Les Monténégrins*; Alboize et G. de Nerval, Limnander.

1849 (18 mai). *Le Toréador*; Sauvage, Adam.

1850 (12 janvier). *Les Porcherons*; Sauvage et Delu-rieu, Grisar.

1850 (20 avril). *Le Songe d'une nuit*

1866. *Lara*; T. Sauvage, Maillart.
1867. *Mignola*; Carré et Barbier, A. Thomas.
1868. *Le Premier jour de bonheur*; Carré et Barbier, Auber.
1869. *Vert-Vert*; H. Crémieux, Offenbach.
1870. *L'ours et le pacha*; Scribe et Saintine, Bazin.
1870. *L'Ombre*; de Saint-Georges, de Flotow.
1872. *Fantasio*; d'après Musset, musique d'Offenbach.
1872. *Don César de Bazan*; Dumaître, Massenet.
1873. *Le Roi l'a dit*; Gondinet, Léo Delibes.
1874. *Le Florentin*; de Saint-Georges, Léprieux.
1874. *Marie-Madeleine*, drame sacré en trois actes; Gallet, Massenet.

Nous n'avons compris dans cette nomenclature que les ouvrages qui ont obtenu un vif succès et dont la renommée est aujourd'hui bien établie, négligeant un grand nombre de pièces fort oubliées et dont la liste et l'énumération n'eussent été que d'un très-médiocre intérêt. Voici maintenant les noms des principaux chanteurs et chanteuses qui ont illustré le théâtre de l'Opéra-Comique : Elleviou, Martin, Chenard, Paul Moreau, Lesage, Paul Michu, Gavaudan, Solié, Saint-Aubin, Juliette, Ponchard, Férol, Viozenti, Henri, Chollet, Leclerc, Revial, Couderc, Riquier, Mocker, Masset, Marie, Audran, Hermann-Léon, Bataille, Roger, Boulo, Barbot, Delaunay-Riquier, Meillet, Faure, Prilleux, Troy, Nicolas, Barrielle, Gourdin, Montaubry, Léon Achard, Capoul; Mmes Saint-Aubin, Duré, Boulanger, Lemonnier, Gavaudan, Pradier, Rigault, Prevost, Casimir, Belmont, Massy, Damoreau, Jenny Colon, Olivier, Rossi, Potier, Mlle Borghèse, Darcier, Anna Thillon, Chanton, Louise Lavoye, Ugaldé, Decroix, Cabel, Lefebvre, Moline-Carvalho, Caroline Duprez, Boulart, Cico, etc. Nous donnerons également les noms des directeurs qui se sont succédé à l'Opéra-Comique. De 1807 à 1826, les artistes étaient organisés en société et se partageaient le produit du théâtre; en 1826, M. Guilbert de Pixérécourt, le dramaturge bien connu, prit la direction du théâtre; il fut remplacé en 1829 par M. Bernard, auquel succédèrent ensuite : MM. Ducis et de Saint-Georges, Boursault, Singier, Lubitz, Paul Dutreilh, Grosnier, Bastien, Perrin, Beaumont, Perrin, Leuven et Du Locle. Telle est en résumé l'histoire du théâtre de l'Opéra-Comique, qui reçoit de l'Etat une subvention de 200,000 fr.

Le prix de location de la salle, qui était de 70,000 fr. en 1840, fut porté à 115,000 fr. en 1862 et à 135,000 fr. en 1870. Sur la plainte des directeurs, qui trouvaient cette location trop élevée, le ministre des beaux-arts a nommé, en 1873, une commission arbitrale qui a fixé le loyer à 105,000 francs. En 1841, les artistes dramatiques inaugurèrent dans la salle de l'Opéra-Comique une série de bals annuels, dont le trente-troisième a eu lieu le 7 mars 1874. Les versements faits par les dames patronnesses, pour le placement des billets qui leur ont été confiés, se sont élevés depuis l'origine de la société jusqu'au 31 décembre 1872 à la somme de 822,714 fr. Au 1er janvier 1873, la fortune de l'association des artistes dramatiques était de 77,500 fr. de rente.

Opéra-Italien, de Paris. On désigne sous ce nom le théâtre situé entre la rue Méhul et la rue Monsigny, et où l'on chante des opéras italiens. On l'appelle aussi *Théâtre-Italien*, mais il ne faut pas le confondre avec l'ancienne *Comédie-Italienne* (voy. ce mot), genre de spectacle qui fut, au siècle dernier, pendant fort longtemps donné à l'Opéra-Comique. Ce théâtre, qu'on appelle fréquemment le théâtre *Ventadour*, fut construit en 1829 pour l'Opéra-Comique, qui y resta peu de temps. La façade, située sur la place Ventadour, présente une rangée de neuf arcades surmontées d'un attique. Le péristyle donne entrée dans un vestibule où l'on monte à la salle, qui contient 1,290 places et est richement décorée. Avant d'indiquer les pièces qui ont été représentées à ce théâtre, disons quelques mots de l'opéra italien depuis son introduction à Paris.

Les tentatives faites pour introduire en France le goût des opéras italiens remontent très-haut dans notre histoire. Mazarin surtout l'essaya sérieusement et à diverses reprises. En 1645, il fit représenter la *Festa teatrale della Finta Pazzo*, jouée de Giulio Strozzi, sorte d'opéra-bouffon, dont la musique est de Socrati et qui eut peu de succès. Deux ans plus tard, en 1647, il fit venir encore de son pays une troupe de chanteurs pour jouer l'opéra d'*Orfeo e Euridice*, de L. Rossi; il l'installa au Palais-Royal, dans la salle bâtie par Richelieu pour la représentation de ses tragédies. Un autre opéra italien, le *Nozze di Teti e di Peleo*, fut encore joué en 1654 et fut accueilli avec faveur. Enfin, dans plusieurs occasions célèbres, soit pour le mariage de Louis XIV, soit pour la célébration d'une victoire ou la consécration d'un traité, on vit des sociétés italiennes se former pour représenter une œuvre destinée à l'amusement de la cour, puis se disperser au bout de peu de temps. Au milieu du siècle suivant, en 1752, quelques chanteurs italiens vinrent à Paris et eurent sur la scène de l'Opéra, où il leur fut permis de se faire enten-

dre, un très-grand succès. Ils jouèrent successivement : la *Serva padrona*, de Pergolesi (2 août 1752); *Il Giocatore, ossia serpilli e Bajocco*, de Ristorini (22 août); *Il Mestro di musica* (19 septembre); la *Finta Cameriera* (30 novembre); la *Scaltra Governatrice*, de Cocchi (23 mars 1753); *Il Cinese rimpatriato*, de Selletti (19 juin); la *Zingara*, de Rinaldo di Capua (19 juin); *Il Cacciatore deluso*, de Jomelli (23 septembre), etc. Mais cette fois encore les chanteurs italiens furent forcés d'interrompre leurs représentations et retournèrent dans leur pays.

Ce ne fut véritablement qu'en 1789 que l'Opéra-Italien fut organisé d'une manière régulière. Bonnard Auté, coiffeur de Marie-Antoinette, ayant obtenu le privilège d'un théâtre d'opéra italien, il en confia la direction au célèbre violoniste Viotti. Celui-ci se hâta de rassembler les meilleurs chanteurs d'Italie; on dut à l'excellence de son choix et à son goût exquis une réunion incomparable d'artistes, dont les principaux étaient Mandini, Viganoni, Mengozzi, Raffanelli, la fameuse Bandi, Mme Moricelli, etc. Mestrim fut choisi comme chef d'orchestre et Cherubini se chargea d'intercaler des morceaux nouveaux de sa composition dans les opéras italiens. En outre, il dirigea les chanteurs et s'occupa de tout ce qui concernait la distribution des rôles. Cette compagnie d'élite débuta avec un succès extraordinaire, le 26 janvier 1789, dans la salle des Tuileries, avec l'opéra de Tritto, le *Vicende amorose*. Comme elle avait obtenu le patronage du frère du roi, on lui donna le nom de *Troupe de Monsieur* et l'orchestre italien devint bientôt le premier de la capitale. Jalouse des applaudissements qui étaient prodigués aux chanteurs italiens, l'Académie royale de musique s'alarma et chercha à se débarrasser de ses rivaux et redoutables rivaux; mais ses efforts furent inutiles, et la troupe italienne, affermissant de plus en plus sa situation, fit entendre avec une faveur croissante les opéras de Paisiello, de Sarti, de Cimarosa, de Guglielmi, etc. Mestrim, le chef d'orchestre, étant mort en 1790, Viotti le remplaça par Bruni, qui n'y resta pas, puis par Lahoussaye et Pucpo. Ce dernier était un artiste de talent, d'un caractère capricieux et fantasque, dont l'existence avait été des plus accidentées. Pucpo ne resta que peu de temps à l'Opéra italien, où Rode, quoique à peine âgé de vingt ans, tenait déjà la place de premier des premiers violons; Navoigille, celle de premier des seconds. Schmercza figurait en tête des violoncellistes, et Henri Plantade parmi les violoncellistes.

Les événements du mois d'octobre 1789 forcèrent la troupe italienne à quitter les Tuileries et à chercher une scène ailleurs. Elle se réfugia dans une espèce de bouge, qu'on appelle le théâtre de la foire Saint-Germain, et y débuta le 10 octobre 1790. C'est là qu'elle fit entendre, avec une perfection jusqu'alors inconnue, les chefs-d'œuvre des maîtres italiens; elle y resta jusqu'au 6 janvier 1791. Cette époque, Viotti transporta son théâtre à la salle Peydeau nouvellement construite par Legrand et Molinos, salle très-spacieuse et bien disposée, où acteurs et spectateurs se trouvaient commodément. Le canon du 10 août dispersa la troupe de Viotti; elle repassa les Alpes, et, pendant quelques années, Paris dut se priver des opéras italiens. Le bruit des armes et le chant de la *Marseillaise* étaient alors la seule musique qui pût remuer le cœur des Français assaillis par toute l'Europe royaliste.

Lorsque les victoires des armées républicaines eurent donné peu de palmes à la France, on chercha à organiser à Paris quelques divertissements. Le séjour de nos armées en Italie avait fait naître chez nous le goût de la musique italienne. Une femme entreprenante et résolue, Mlle Montansier, qui, après avoir été actrice et s'être fait une réputation assez bruyante, avait dirigé plusieurs entreprises théâtrales, imagina de rassembler une troupe de chanteurs italiens. Elle parvint à recruter le célèbre Ruffanelli, Parlamagni, Lazzarini, Mmes Strinaschi, Parlamagni, Monghini, etc., et les fit débiter, le 1er mai 1801, par *Furberia e puntiglio* au Théâtre-Olympique, situé rue Chantereine (appelée depuis rue de la Victoire). Le zèle ardent que les amateurs montrèrent d'abord se ralentit bientôt, la salle de Mlle Montansier étant située dans un quartier éloigné, et le premier consul ayant déclaré qu'il n'y mettrait jamais les pieds. La directrice vint alors s'établir avec sa troupe, le 17 janvier 1802, dans la salle Feydeau; mais le succès ne l'y suivit pas; elle dut abandonner la partie et les représentations furent interrompues. Après plusieurs tentatives restées infructueuses pour s'organiser eux-mêmes, les artistes italiens allaient une fois encore se disperser quand le gouvernement vint à leur aide. Il leur accorda une subvention et les mit sous la direction de Picard, qui les fit débiter, le 20 juillet 1804, au théâtre de l'Impératrice, salle Louvois, alternant leur répertoire avec celui des comédiens français. Lorsque Picard alla s'établir, le 16 juin 1808, à l'Odéon, les chanteurs italiens l'y suivirent et obtinrent dans cette salle de brillants succès. C'était l'époque où Mme Barilli interprétait avec son talent supérieur et sa voix enchanteuse les opéras de Mozart, de Cimarosa, de Paisiello,

et de Rossini, qui commençait à se faire connaître en France. En 1810, l'éclat des succès obtenus par Spontini fit confier la direction de l'Opéra-Italien à ce maître, qui se donna tout entier à cette tâche. Il réunit les deux excellents ténors Crivelli et Tacchinardi, Mmes Barilli et Festa, les basses Porto et Angrisani. Ce fut avec cette troupe remarquable qu'il fit entendre, pour la première fois à Paris, le *Don Juan* de Mozart, tel que l'a écrit l'illustre compositeur. En même temps, il donnait la *Semiramide* et mettait tout son soin à varier le répertoire et à donner des concerts qui obtenaient de grands succès. Malheureusement, le sort de l'Opéra-Italien était lié à celui du second Théâtre-Français, que l'administrateur d'alors, Alexandre Duval, ne faisait pas prospérer. Les recettes obtenues par les chanteurs servaient à combler les vides de la caisse de la Comédie; de là des récriminations incessantes de part et d'autre. Spontini ne dissimulait pas son mécontentement; il en résulta entre les deux directeurs des scènes désagréables qui se terminèrent en 1812 par une injuste décision du surintendant des théâtres, M. de Rémusat, qui enleva à Spontini la direction de l'Opéra-Italien pour la donner à Paër; celui-ci la garda jusqu'en 1814. Paër était maître de chapelle des Tuileries; Napoléon l'avait enlevé par droit de conquête au roi de Sardaigne pendant sa campagne de 1806. Paër, sa femme et le ténor Brizzi suivirent Napoléon, qui leur fit donner de magnifiques appointements. Pour se reposer, le soir d'une journée, après avoir couru toute une journée à cheval, il se faisait chanter les airs italiens qu'il affectionnait. Souvent aussi il s'endormait au milieu du concert et laissait les artistes fort embarrassés et ne sachant s'ils devaient s'arrêter ou continuer.

Paër ne put diriger que pendant deux ans le Théâtre-Italien; en 1814, les événements politiques le forcèrent à abandonner cette place, et pendant quelque temps les représentations furent interrompues. Louis XVIII confia alors la direction de l'Opéra-Italien à la célèbre Mme Catalani, qu'il avait entendue en Angleterre, et lui accorda une subvention de 160,000 francs. Pendant les Cent-Jours, Mme Catalani quitta Paris, où elle revint en 1816. Remise à cette époque, en possession de son privilège, elle partagea avec son mari Valabreque, le soir d'une soirée, la prise et choisit Paër pour directeur de la musique. « Alors commença pour le Théâtre-Italien, dit Féty, une époque de décadence qui se termina par sa ruine et par sa clôture. Le public, enorgé de Mme Catalani, n'allait à l'Opéra-Bouffe que pour l'entendre. Valabreque profita de cette disposition pour en écarter les talents qui auraient pu briller de quelque éclat à côté de sa femme. L'orchestre et le chœur furent aussi soumis à des réformes économiques, au moyen de quoi la subvention royale tout entière était devenue le bénéfice de l'entreprise. Ce n'est pas tout encore. La plupart des opéras qu'on représentait étaient des espèces de pastiches, où il y avait de la musique de tout le monde. Les morceaux d'ensemble étaient coupés ou supprimés, et des variations de Rode, des concertos de voix ou le fameux *ser regina* en prenaient la place. » Une administration aussi peu scrupuleuse amena bientôt un résultat inévitable : le public finit par se lasser et par devenir rare. Mme Catalani renonça à son privilège, à sa subvention de 160,000 francs et ferma son théâtre le 30 avril 1818, n'ayant ajouté que peu de chose au répertoire déjà magnifique de l'Opéra-Italien.

Un an plus tard, le 20 mars 1819, le Théâtre-Italien, organisé par une administration nouvelle, fit sa réouverture. Il devint une annexe du grand Opéra et fut installé avec lui à la salle Louvois; Paër était directeur de la partie musicale. C'est à cette époque que parut Rossini, dont le génie fit une révolution. Il eut pour interprètes de ses chefs-d'œuvre Mmes Manville-Fodor, Pasta, Malibran, Mlle Sontag, Rubini, Tamburini, et plus tard Mlle Julia Grisi, Mme Persiani, Lablache, Mario, Ronconi, les sœurs Brambilla, Mme Viardot, etc., tous grands artistes, qui obtinrent à leur moment de prodigieux succès d'enthousiasme.

En 1827, M. Laurent, qui avait obtenu du gouvernement le privilège du Théâtre-Italien avec une subvention de 80,000 francs, alla s'établir à la salle Favart. Sa direction fut assez heureuse et se signala par diverses innovations; c'est à lui, par exemple, qu'est due l'idée de faire jouer à Paris des chefs-d'œuvre étrangers dans leur langue naturelle, et ce fut sous son administration que l'on vit sur la scène italienne des troupes anglaises et allemandes. Robert et Severini, qui lui succédèrent, obtinrent du gouvernement de ne jouer à Paris que durant l'hiver, du mois d'octobre au mois d'avril; dans l'intervalle, ils eurent le droit d'aller donner des représentations dans les diverses capitales de l'Europe. Cet usage s'est perpétué.

La salle Favart ayant été dévorée par un incendie dans la nuit du 13 au 14 janvier 1838, à l'époque de la plus grande activité de Rossini, qui remplissait le rôle de directeur du théâtre et de la musique, les artistes italiens donnèrent des représentations à l'Odéon; puis, après l'insuccès du théâtre de la Renaissance, ils s'installèrent, en 1841, à la salle Ventadour, qu'ils n'ont pas quittée depuis. A

partir de ce moment, les directeurs se sont fréquemment succédé au Théâtre-Italien. Nous citerons M. Viardot (1838-1839), qui engagea le célèbre chanteur Mario; M. Dormoy (1839-1843); M. Vatel, nommé en 1843 et qui se retira en 1848 pour céder l'entreprise à l'éminent artiste Ronconi. Celui-ci, malgré la bonne composition de sa troupe, quoiqu'il figurât au premier rang Mme Persiani et l'incomparable Alboni, ne parvint pas à réussir au point de vue pécuniaire; il en fut de même de M. Lumley, qui lui succéda de 1850 à 1852. M. Corti, qui vint après, obtint un résultat meilleur. L'aristocratie reprit, pendant sa direction, le chemin de l'Opéra-Italien, et il fut des lors de bon goût de fréquenter ce théâtre et d'y avoir sa loge. MM. Ragani, Calzad, Bagier furent, après lui, successivement directeurs du Théâtre-Italien. Sans représenter beaucoup de pièces nouvelles, en reprenant surtout le vieux répertoire, ils purent subvenir aux frais considérables que les théâtres à notre époque ont à supporter. Comme artistes, on y a vu briller Mmes Grisi, Penco, Jenny Lind, Mmes Crivelli, Vera, Beltrami, Mme Cambari, Mmes Patti, Grossi, Krauss, MM. Tambricelli, Delle-Sedie, Calzolari, Arnaud, Montemelli, Mongini, Trascini, Nicolini, etc. Il faut citer à part Mme Ristori, la célèbre comédienne, ainsi que l'illustre Rossi, qui à diverses reprises sont venus se faire entendre au public parisien dans des pièces italiennes, jouées pendant l'été. La guerre de 1870 fit fermer la salle Ventadour; elle servit d'ambulance pendant le siège de la capitale. En 1872 on essaya, mais sans grand succès, de jouer sur ce théâtre des comédies ou des tragédies françaises. Une pièce nouvelle de Legouvé, les *Deux reines*, servit à cette tentative. Au mois de mars 1872, le gouvernement ayant accordé une subvention de 100,000 francs à l'Opéra-Italien, il fit sa réouverture le 1er octobre de cette année avec la *Traviata*; Mmes Penco, Alboni, Krauss, MM. Mangini, Capoul, etc., composaient la troupe des chanteurs, sous la direction du baryton Verger. Au mois de septembre 1873, ce dernier fut remplacé par M. Strakosch, qui s'efforça de former une troupe et ouvrit le Théâtre-Italien le 7 octobre suivant. Parmi les chanteurs qu'il a réunis, nous citerons Mmes Krauss et Belloca, MM. Delle-Sedie, Brignoli, de Padilla, Zucchini, Debassini, etc. Après l'incendie du Grand Opéra (28 oct. 1873), M. Halanzier, qui en était le directeur, se trouva sans théâtre. Il loua peu après à M. Strakosch la salle Ventadour pour trois jours par semaine, moyennant une somme de 240,000 francs par an; et, le 19 janvier 1874, l'Opéra commença ses représentations dans cette salle par le *Don Juan* de Mozart. Les deux troupes y jouèrent alternativement : les Italiens, le mardi, le jeudi et le samedi, et l'Opéra, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Nous compléterons cet article en donnant la liste des pièces et autres œuvres musicales qui ont été jouées par les troupes de l'Opéra-Italien depuis 1789 jusqu'en 1874.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — Direction de Viotti, de 1789 au mois d'août 1792.

Salle des Tuileries.

- 1789 (26 janvier). *Le Vicende amorose*, de Giacomo Tritto.
- 1789 (12 février). *Il Rê Teodoro*, de Paisiello.
- 1789 (12 mars). *La Serva padrona*, de Paisiello.
- 1789 (24 mars). *I Filosofi immaginari*, de Paisiello.
- 1789 (6 mai). *L'Impresario in angustie*, de Cimarosa.
- 1789 (15 juin). *La Villanella rapita*, de Bianchi et Ferrari, avec quelques morceaux de Mozart.
- 1789 (12 juillet). *Il Barbiere di Siviglia*, de Paisiello.
- 1789 (22 août). *L'Isola disabitata*, de Menzotti.
- 1789 (14 septembre). *Le Nozze di Dorina*, de Sarti.
- 1789 (31 octobre). *La Molinara*, de Paisiello.
- 1789 (12 novembre). *La Muta*, de Raimondi.
- 1789 (30 novembre). *Il Fanatico burlesco*, de Cimarosa.
- 1789 (12 décembre). *La Pastorella nobile*, de P. Guglielmi.
- 1790 (3 février). *La Buona Figliuola*, de Piccini.
- 1790 (14 mars). *Il Geloso in cimento*, d'Anfossi.
- 1790 (14 avril). *La Grotta di Trofonio*, de Salieri.
- 1790 (29 mai). *Le Due Gemelle*, de Guglielmi.
- 1790 (5 juin). *La Frascata*, de Paisiello.
- 1790 (30 juin). *I Viaggiatori felici*, par divers auteurs.
- 1790 (2 août). *Don Chisciotto della Mancia*, de Turchi.
- 1790 (9 septembre). *L'Italiana in Londra*, de Cimarosa.
- 1790 (30 octobre). *Il Dilettante*, par divers auteurs.
- 1790 (10 décembre). *La Bella pescatrice*, de Guglielmi.
- 1791 (22 février). *Il Burbero di buon core*, de Martini.
- 1791 (7 mars). *Il Tamburro notturno*, de Paisiello.
- 1791 (10 mai). *La Scuola di Gelosi*, de Salieri.
- 1791 (15 juin). *Le Vendemie*, de Guzzaniga.

lorsque les grandes artères doivent être divisées, ce moyen est tout à fait insuffisant. Il faut alors prévenir l'hémorragie par la compression digitale ou, si les aides sont incapables de la faire, par l'emploi des appareils destinés à cet usage. Le garrot, le tourniquet et le compresseur de Dupuytren sont les appareils les plus usités.

Un fait important et qui intéresse tout à la fois le chirurgien et le malade est la suspension de la sensibilité. Ce serait un immense service à rendre à l'opéré que de suspendre la sensibilité comme on suspend le cours du sang dans la partie qui va être le siège de l'opération; car la douleur prolongée épuise l'opéré tout autant que l'hémorragie. On a dû par conséquent songer à employer contre la douleur les mêmes moyens que contre l'écoulement sanguin. On a cherché à appliquer des compresseurs sur les troncs nerveux comme sur les troncs artériels. James Moore se servit d'un compresseur analogue à celui de Dupuytren; l'une des pelotes était appliquée sur le nerf crural, et l'autre, sur la partie postérieure de la cuisse, comprimait le nerf sciatique. Hunter déclare que cette compression fut exercée avec succès, puisqu'il n'y eut aucune douleur ni pendant la division de la peau ni pendant la section des nerfs qui traversent les muscles. Par l'application du garrot, on agit en même temps sur les vaisseaux et sur les nerfs; mais ces moyens, quoique capables d'engourdir le membre jusqu'à un certain degré, sont tout à fait insuffisants pour suspendre complètement la sensibilité. Velpeau faisait usage d'un mélange réfrigérant, composé de quatre parties de glace et d'une partie de sel marin, lorsqu'il voulait engourdir la partie sur laquelle il allait opérer. Il suffisait pour cela d'envelopper le mélange réfrigérant dans un linge fin et de l'appliquer quelques minutes sur la partie affectée. Ce moyen est excellent quand il s'agit de suspendre la sensibilité sur un point très-limité, comme un doigt du pied ou de la main; mais il devient impraticable quand il faut agir sur une grande surface. On ne s'en sert guère que pour l'extraction de l'ongle incarné. On peut encore obtenir les effets de la glace pilée et du sel en projetant de l'éther sur la peau au moyen d'un appareil particulier. Ce liquide en se volatilisant produit un refroidissement considérable, qui engourdit la partie du corps qui en est le siège. Dans les grandes opérations, lorsque le malade aurait à supporter de longues souffrances, on agit sur tout l'organisme et l'on produit une insensibilité générale par l'inhalation de l'éther ou du chloroforme. L'usage de l'éther pour produire l'anesthésie remonte à l'année 1846. Un chimiste de Boston, Jackson, vint annoncer à un dentiste, Morton, de la même ville, qu'il avait trouvé le moyen d'abolir la sensibilité. Morton utilisa ce moyen et, pour la première fois, arracha des dents sans douleur. Le chimiste et le dentiste firent d'abord un secret de l'agent anesthésique; mais plus tard ils le firent connaître, et bientôt les Anglais l'employèrent dans les hôpitaux. En 1847, Maligne fit part à l'Académie de médecine de Paris de la nouvelle découverte et des expériences qu'il avait faites lui-même. Dès lors, l'usage de l'éther se répandit rapidement en France.

Ce liquide pourrait être administré par la bouche ou en lavements; mais on préfère l'inhalation, parce que l'absorption par les bronches est plus rapide et plus abondante, et que, vu son degré de volatilité, l'éther pénètre rapidement et sans danger dans ces nombreux conduits. Les appareils dont on se sert pour administrer l'anesthésique sont extrêmement nombreux; mais un des plus simples et des plus employés est le sac de Roux (de Toulon). Ce sac est tout simplement une poche en étoffe, doublée à l'intérieur d'une vessie de porc. Il peut s'ouvrir et se fermer, comme une bourse, à l'aide d'un cordon à coulisse. Sur le milieu de l'une de ses parois se trouve une ouverture circulaire du diamètre d'une pièce d'un franc. Dans le fond, on place des éponges ou des compresses imbibées d'éther. Le malade plonge le nez, la bouche et le menton dans la grande ouverture que l'on resserre aussitôt à l'aide des cordons. Le sujet commence à respirer les vapeurs d'éther, et, dès qu'il peut les supporter, on ferme avec une cheville la petite ouverture jusque-là restée ouverte. On n'a pas toujours un semblable appareil à sa disposition, mais il est extrêmement facile d'y suppléer. Il n'y a qu'à prendre une compresse de 0m,15 à 0m,20 carrés, la plier comme pour faire un cornet de papier et la fixer dans cette forme avec des épingles. On verse ensuite une certaine quantité d'éther dans ce cornet, et on l'applique sur la bouche et sur le nez du malade. Celui-ci, après quelques secondes, s'endort du sommeil anesthésique. Ce sommeil peut être plus ou moins long, plus ou moins pénible, selon la quantité d'éther absorbée. On a cherché à doser cette quantité; mais tous les efforts faits dans ce but sont restés infructueux. Il est impossible d'arriver à un chiffre déterminé, par la raison qu'on ne pourra jamais connaître les dispositions du système nerveux par rapport à l'agent anesthésique. Ces dispositions, en effet, varient d'un individu à l'autre par l'âge, le sexe, la maladie, l'idiosyncrasie, etc. C'est par l'observation attentive du malade qu'il

faut arriver à déterminer le moment où l'éthérisation est suffisante. Dès les premiers instants de l'inhalation, les individus éprouvent un picotement, un mal à la gorge et de la toux provoquée par le passage des premières vapeurs d'alcool : de là des angoisses et des mouvements quelquefois très-violents pour repousser l'appareil. Mais peu à peu les voies respiratoires s'habituent au contact de l'éther, la toux cesse, les inspirations deviennent plus faciles, et le malade commence à ressentir une espèce de bien-être qu'il exprime par des signes; quelquefois la physiologie prend un air d'endormement. Bientôt la vue s'obscurcit, les idées deviennent de plus en plus confuses; quelques paroles incohérentes, des rêveries annoncent que le sommeil est arrivé. A ce moment la sensibilité a disparu et le malade n'a plus conscience des piqûres qu'on lui fait ou des tiraillements de la peau qu'on lui fait subir pour s'assurer si l'éthérisation est complète. On trouve des sujets qui sont absolument réfractaires à l'action de l'éther. Pour ceux-là, après quelques tentatives, il ne faut point persister à vouloir les endormir.

Le réveil des sujets soumis à l'éthérisation arrive ordinairement quatre ou cinq minutes après qu'on a éloigné l'agent anesthésique. Il est presque toujours accompagné d'une certaine gaieté. Il est des malades qui essayent d'abord de parler sans coordination de mots ni d'idées; d'autres se livrent à des conversations bruyantes ou à des mouvements désordonnés; quelques-uns restent calmes et sont enclins à la tristesse. Enfin, au bout de quelques minutes, et si le nerf reste plus qu'un peu de sensibilité et de céphalalgie. On parle souvent des accidents causés par l'éthérisation, mais ces accidents sont extrêmement rares et la prudence du chirurgien peut toujours les conjurer. D'après les expériences de Flourens et de M. Longet sur les animaux, les lobes cérébraux et le cervelet sont d'abord influencés par l'éther; puis la protubérance annulaire, ce qui amène la perte de la sensibilité. Mais, une fois le bulbe rachidien éthérisé, les fonctions de la vie organique cessent, la respiration s'arrête, et la mort en est la conséquence. Les mêmes phénomènes se produisent avec le chloroforme; mais ce dernier anesthésique, beaucoup plus prompt et plus efficace que l'éther, quoique employé de la même manière, est aussi plus dangereux à manier. C'est au chloroforme qu'il faut attribuer le plus d'accidents. V. CHLOROFORME.

Les anciens voulaient qu'un chirurgien fît une opération *cito, tuto et jucunde*. De ces trois préceptes le meilleur est le second, car il faut, avant tout, songer à la vie du malade, puisqu'il n'opère que pour le guérir. On doit donc tout sacrifier à la sûreté du sujet. Quant à la rapidité de l'opération, elle doit être recherchée le plus possible, mais un chirurgien n'est point un prestidigitateur. Il est des opérations qui doivent être exécutées rapidement à cause des grandes douleurs qu'elles occasionnent; car une trop longue douleur peut entraîner la mort; c'est en quelque sorte une perte, une saignée du système nerveux. La désarticulation de la cuisse, par exemple, ne sera jamais trop promptement exécutée. On peut en dire autant de la cataracte par abaissement, non point que la douleur soit intolérable, mais parce que plus l'aiguille restera dans l'œil, plus l'inflammation consécutive sera à craindre, et plus le succès de l'opération sera compromis. Quelquefois la lenteur est une condition de succès; telle est l'opération de la hernie étranglée, la ligature des troncs artériels dans le traitement des anévrysmes. Dans ces circonstances, trop de rapidité pourrait compromettre la vie du malade. Pour ce qui regarde le *jucunde* du fameux adage, il n'est pas donné à tous les chirurgiens d'opérer élégamment ou agréablement. C'est la dernière qualité que doit rechercher un opérateur. Il est toujours sûr d'être agréable à son malade s'il lui abrège les souffrances et surtout s'il lui procure la guérison. Après avoir arrêté le sang et fait un pansement convenable, on transporte le malade dans son lit et on lui donne au besoin quelques gouttes d'un vin généreux, s'il a perdu beaucoup de sang et s'il est faible. Rien ne relève mieux les forces, dit Vidal, que les paroles affectueuses, une espérance de guérison bien présentée par le chirurgien, la satisfaction d'avoir éloigné le danger de la maladie et de n'avoir plus à souffrir les dangers de l'opération. Un sommeil réparateur vient ensuite rétablir tout à fait le calme. Si l'opéré était saisi de frissons, comme il arrive quelquefois, on devrait lui administrer une infusion aromatique très-chaude, du thé ou du café, par exemple. Le régime des malades, après les opérations, ne doit pas être sévère en général. Quelques heures après le pansement, on peut leur permettre un bouillon, qu'on pourra bientôt renouveler s'il est bien supporté. Car, si d'un côté on a à craindre l'inflammation de la partie opérée, il ne faut pas oublier, d'un autre côté, qu'il y aura une suppuration plus ou moins abondante et que le blessé peut succomber de faiblesse s'il ne peut pas suffire à ce travail.

— *Accidents des opérations.* Les accidents qui peuvent compliquer une opération se rattachent à des causes nombreuses. Les uns tiennent à l'ignorance, à l'imperfection ou aux distractions de l'opérateur; les autres au

manque de solidité ou à l'imperfection des instruments; d'autres, enfin, aux prédispositions du malade ou aux mouvements qu'il fait pendant les manœuvres. Le siège même de l'opération peut favoriser des accidents quelquefois inévitables. Ainsi, le grand nombre de vaisseaux et de nerfs qui traversent la région exposée à des lésions qu'on prévoit, mais qu'on ne peut éviter. En général, tous les accidents qui peuvent survenir pendant une opération résultent des lésions matérielles de certains organes ou de troubles nerveux. Les premiers varient comme le tissu sur lequel elles portent : pour les nerfs, ce sont des paralysies; pour les vaisseaux, des hémorragies; pour les tissus ligamenteux et osseux, des altérations de mouvement; pour les cavités sereuses, des inflammations et, quelquefois, la gêne ou l'abolition mécanique du viscère qu'elles renferment. Le poulmon s'affaisse par la pénétration de l'air dans la poitrine. S'il s'agit de cavités muqueuses, l'épanchement des liquides, de la bile, de l'urine, etc., dans les parties environnantes donne lieu à des inflammations graves. Un lavement simple, poussé maladroitement, a pu passer, par une perforation du rectum, dans le tissu cellulaire du bassin; il a produit des fuscées purulentes dans le péritoine et déterminé la mort. (Vidal.) Il est arrivé plusieurs fois, dans l'opération de la trachéotomie, que le sang est tombé dans les voies aériques et a produit la suffocation. Cependant, ces accidents ne sont pas les plus communs; la syncope, les convulsions, l'hémorragie et l'entrée de l'air dans les veines sont ceux qu'on a le plus à craindre et qui se rencontrent le plus souvent.

— *Syncope.* Une constitution nerveuse, le manque de courage, la prolongation des souffrances sont les causes ordinaires de la syncope. Quelquefois elle arrive au seul aspect des instruments; aussi est-il prudent de les couvrir avec un linge pour les cacher aux yeux du malade. Tantôt la syncope est instantanée, sans prodromes; tantôt elle est annoncée par un sentiment de malaise, d'anxiété à la région épigastrique ou de faiblesse particulière à la région précordiale. Puis, tout à coup, la défaillance se manifeste, la conscience semble s'échapper, le malade dit qu'il se trouve mal, pousse parfois un cri de détresse; les idées se troublent de plus en plus; la vue s'obscurcit; surviennent ensuite les tintements d'oreilles, les vertiges, le pâleur, le refroidissement des extrémités et, enfin, la résolution des membres. Le malade, étranger à tout ce qui se passe autour de lui, n'éprouve aucune douleur. Le cœur ne bat plus, la respiration est suspendue, les mouvements sont nuls; c'est la mort en apparence, et, si cet état se prolonge, elle ne tarde pas à arriver en réalité. Une pareille syncope peut être quelquefois salutaire pour arrêter une hémorragie; mais il faut, en tout cas, se hâter de la dissiper, dans la crainte d'une terminaison funeste. Les moyens à mettre en usage sont : un courant d'air froid qui vient frapper la figure, une aspersion d'eau froide lancée par chiquenaudes, des boissons froides, du vinaigre, des substances volatiles dont la vapeur irrite les fosses nasales, le chatouillement des aisselles, de la plante des pieds, etc. Coucher le malade sur le dos, sans oreiller, est un procédé auquel on doit promptement recourir. Enfin, si tous ces moyens échouent, on doit recourir à la respiration artificielle, en se bornant d'abord à comprimer les parois thoraciques et à les laisser ensuite se dilater; en cas d'insuccès, on s'empresse d'employer, comme dernière ressource, l'insufflation directe de l'air dans la bouche du malade ou dans le larynx, à l'aide d'une sonde. (Vidal.)

— *Convulsions.* Les convulsions ne sont pas rares pendant les manœuvres d'un accoucheur laborieux, et celles des opérés des deux sexes présentent le plus souvent une grande analogie avec l'éclampsie des femmes en couche : c'est ce qui a fait appeler par Cruveilhier ces convulsions *éclampsie des opérés*. On l'observe principalement chez les sujets nerveux et impressionnables. Ces convulsions se manifestent, en général, par des mouvements spasmodiques, irréguliers, partiels, par une sorte de tremblement involontaire des muscles de la face. Les membres participent assez souvent au spasme. C'est habituellement dès le début de l'opération qu'on observe cet accident. Si la partie la plus importante des manœuvres n'a pas encore été faite, il faut s'arrêter immédiatement, jusqu'à ce que le malade soit rendu à un état plus calme. Les moyens de prévenir et d'arrêter les convulsions sont les mêmes que ceux qu'on emploie contre la syncope.

— *Hémorragie.* L'hémorragie est un des accidents les plus fréquents des opérations chirurgicales. Elle est due à la compression insuffisante des artères, pratiquée par les aides ou par les appareils. Quelquefois, cependant, elle peut être le résultat d'une anomalie dans le système circulatoire, circonstance qu'on ne peut jamais prévoir. Enfin, dans d'autres cas, elle succède à la section de petits troncs artériels qui n'ont pas pu être ménagés par l'instrument tranchant. Le traitement d'un pareil accident est indiqué par les causes mêmes de l'hémorragie. On s'empresse d'appliquer la compression méthodique, de lier ou de tordre les petits vaisseaux

ou bien encore de boucher avec le doigt leur orifice.

— *Introduction de l'air dans les veines.* L'introduction spontanée de l'air dans les veines pendant les opérations est un accident heureusement fort rare, car il est promptement mortel. Ce phénomène est dû à la pression atmosphérique et à la dilatation des veines, qui restent quelquefois béantes après avoir été divisées. Au moment où l'air pénètre dans une veine, il se produit un bruit instantané analogue au sifflement qu'on entend lorsque l'air atmosphérique est introduit dans le récipient de la machine pneumatique. Amussat l'a comparé au bruit de lapement d'un chien, ou bien encore à celui de glouglou. Quelquefois, ce bruit fait complètement défaut. Le malade est presque aussitôt pris d'une syncope dont il ne se relève pas; rarement il revient à la vie. Le traitement d'un pareil accident ne peut guère être que prophylactique, vu les effets promptement mortels qui en résultent. Il faut donc, quand on a à craindre l'introduction de l'air dans une veine, faire la ligature de celle-ci entre le cœur et le point que l'on doit diviser. Pour les soins à donner immédiatement après une opération, voyez le mot PANSEMENT.

OPÉRATEUR adj. (o-pé-ra-toi-re — rad. *opération*). Qui a rapport à une opération, aux opérations : *Méthode, procédé OPÉRATEUR*. On connaît une nouvelle méthode OPÉRATEUR, imaginée en Angleterre, qui permet de recouvrir le verre d'une couche d'argent. (L. Figuier.)

— *Médecine opératoire.* Chirurgie, partie de la médecine qui concerne les opérations.

OPERCULAIRE adj. (o-per-ku-lé-re — rad. *opercule*). Hist. nat. Qui remplit le rôle d'un opercule, d'un couvercle : *Valve OPERCULAIRE*.

— s. f. Infus. Genre d'infusoires, de la famille des vorticellides, qu'on trouve au printemps sur le corps des insectes aquatiques, et que plusieurs auteurs réunissent au genre épiptilis.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, type de la tribu des operculaires, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie : *L'OPERCULAIRE à sommités fleuries*. *L'OPERCULAIRE à ombelles*.

— Encycl. Bot. Les operculaires sont des plantes à tiges rampantes, portant des feuilles simples, opposées, munies de stipules, et des fleurs disposées en capitules globuleux, axillaires, entièrement soudées cinq ou six ensemble par leurs ovaires, qui sont infères. Le fruit se compose d'un pareil nombre de capsules, dont chacune est surmontée d'un petit opercule et accompagnée de pointes qui proviennent des divisions calcinales persistantes. Ces plantes ne sont guère cultivées que dans les jardins botaniques, et on ne les trouve que rarement chez les amateurs. Néanmoins, elles ne manquent pas d'agrément. Elles exigent l'orangerie ou la serre tempérée. Dans la belle saison, on peut les placer dans les massifs ou au bord des eaux, où elles produisent assez d'effet par leurs fleurs blanches.

OPERCULAIRE, ÉE adj. (o-per-ku-la-ri-é — rad. *opercule*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre operculaire.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre operculaire.

OPERCULE s. m. (o-per-ku-lé — lat. *operculum*; de *operte*, couvrir). Hist. nat. Nom donné à divers organes destinés à couvrir des orifices.

— Ichthyol. Chacun des deux appareils osseux qui couvrent et protègent les branchies d'un grand nombre de poissons : *Les OPERCULES d'une carpe, d'un saumon*. *Les OPERCULES de la vive sont armés d'une pointe extrêmement acérée*.

— Moll. Pièce calcaire ou cornée qui recouvre et ferme l'entrée de la coquille, chez plusieurs espèces de mollusques gastéropodes ou acéphales et d'annélides tubicoles : *L'OPERCULE n'a jamais de connexion qu'avec la face dorsale du pied*. (Blainville.)

— Bot. Pièce foliacée, plus ou moins mobile, qui recouvre les autres des feuilles des népenthés et autres analogues. Partie supérieure du fruit appelée aussi *pyxide*. Il Couvercle qui ferme l'urne des myxides : *On ne doit pas confondre l'OPERCULE avec la coiffe*. (Dict. d'hist. nat.)

OPERCULÉ, ÉE adj. (o-per-ku-lé — rad. *opercule*). Hist. nat. Fermé par un opercule : *Urne OPERCULÉE*. *Coquille OPERCULÉE*.

— Ichthyol. *Labre operculé*, Labre dont les opercules sont tachetés.

OPERCULIFÈRE adj. (o-per-ku-li-fè-re — du lat. *operculum*, couvercle; *fero*, je porte). Moll. Qui est muni d'un opercule : *Coquille OPERCULIFÈRE*.

— s. m. pl. Zooph. Famille de polypes pourvus d'un opercule corné, servant à clore les cellules.

OPERCULIFORME adj. (o-per-ku-li-for-me — de *opercule*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un opercule : *Valve OPERCULIFORME*.

OPERCULINE s. f. (o-per-ku-li-ne — dimin. d'*opercule*). Foram. Genre de foraminifères rhizopodes, comprenant plusieurs espèces vivantes ou fossiles : *Les OPERCULINES font partie de la famille des nautiloïdes*. (Dujardin.)

— Bot. Syn. de *BATATE*, genre de convolvulacées.

OPERCULITE s. m. (o-pér-ku-li-té — rad. opercul). Moll. Nom donné autrefois aux opercules fossiles.

OPÉRÉ, ÉE (o-pé-ré) part. passé du v. *Opérer*. Accompli, exécuté. *Un prodige opéré par le ciel même ne révoltera pas; mais un prodige opéré par un sorcier malgré le ciel ne plaira jamais qu'à la populace.* (Volt.) *Le bien opéré brusquement se change presque toujours en un mal.* (J. Droz.)

— Qui a subi une opération chirurgicale : *Avoir été opéré de la taille. Être opéré par un habile chirurgien.*

— Substantif. Personne qui a subi une opération chirurgicale : *Que de fois n'a-t-on pas vu l'opéré mourir entre les mains du chirurgien, avant que le couteau eût achevé son œuvre !* (Raspail.) *L'insensibilité physique de l'opéré assure l'insensibilité morale de l'opérateur.* (F. Pillon.)

OPÉRER v. a. ou tr. (o-pé-ré — lat. *operari*, de *opus*, œuvre. Change é en é devant une syllabe muette : *Jopère, qu'ils opèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'opèrerais, il opèrerait*). Accomplir par son travail, par ses efforts; réaliser, exécuter : *Opérer des miracles. Opérer une arrestation. Opérer des remaniements. Opérer une diversion. Opérer une retraite, une marche de flanc, un mouvement tournant. La plus petite intrigue fait dans un temps ce que les plus grands ressorts ne peuvent opérer dans un autre.* (Volt.) *La meilleure éducation pour l'homme est celle qu'il opère lui-même avec les lumières d'autrui.* (Vacherot.) *C'est le sue gastrique qui opère la digestion.* (H. Taine.)

— Soumettre à une opération chirurgicale : *Opérer un malade. Opérer un abcès, un cancer. Guérir, guérir par les remèdes et opérer les malades, et l'on ne voit pas qu'Hippocrate ait dédaigné de soigner les siens quand il le croyait nécessaire.* (Cuv.)

— Faire une opération mathématique, chimique ou pharmacutique : *Opérer une addition, une soustraction. Opérer un mélange, une combinaison.*

— Absol. Produire un effet : *Les forces pénetrantes dont la nature est animée opèrent à l'intérieur.* (Buff.) *Le principe de Leibnitz est de faire opérer la nature avec le moins de force possible.* (Grimm.) *Toutes les facultés de l'homme opèrent ensemble et s'impliment mutuellement.* (Labbé Bautain.) *Produire son effet, en parlant d'un remède : Mon lavement d'aujourd'hui a-t-il bien opéré ?* (Mol.) *L'aloès opère plus benigne quand on le prend au commencement d'un repas qu'à jeun et le soir que le matin.* (Raspail.) *Il faut évacuer ses excréments : Cosnac m'administrait les papiers au fond du pot et opéra par-dessus.* (St-Sim.)

— Iron. Bien opérer, faire une sottise, une maladresse : *Vous avez bien opéré avec ce beau monsieur le conte dont vous vous êtes embéguiné !* (Mol.)

Vous avez là-dedans bien opéré, vraiment !
Molière.

S'opérer v. pr. Être opéré, fait, accompli, exécuté : *Lorsqu'une chose nécessaire ne peut s'opérer par la constitution, elle s'opère malgré la constitution.* (B. Const.) *Tout s'opère par une force des choses dont les hommes ne sont que les instruments.* (B. Const.) *Tout annonce qu'une révolution générale s'opère dans la société humaine.* (Chateaub.) *La réforme s'opère par la lutte de l'intelligence et de la force.* (Proudh.) *C'est un spectacle curieux de voir avec quelle rapidité s'opère l'expatriation dans l'ordre intellectuel.* (H. Rigault.)

— Univers. : Il s'est opéré un grand changement. Quand l'esprit de la musique s'est emparé de la grande artiste, il s'opère en elle une véritable transfiguration. (Th. Gaut.)

OPÉRETTE s. f. (o-pé-rè-té — dimin. d'opéra). Théâtre. Petit opéra, comme on en joue dans les petits théâtres et dans les salons : *Composer, jouer une opérette.* « Quelques-uns disent OPÉRETTE, pl. OPÉRETTES, à l'italienne. »

— Encycl. *L'opérette* est un opéra-comique en miniature, une sorte de réduction dans laquelle les morceaux n'accusent que de minces développements et n'affectent aucune prétention. Selon Castil-Blaze, « ce mot a été forgé par Mozart, pour désigner ces avortons dramatiques, ces compositions en miniature dans lesquelles on ne trouve que de froides chansons et des couplets de vaudeville. Les *Chasseurs et la taitière*, le *Secret*, l'*Opéra-comique*, les *Petits Savoyards*, etc., etc., sont des opérettes. Mozart disait qu'un musicien bien constitué pouvait composer deux ou trois ouvrages de cette force entre son déjeuner et son dîner. »

Dans ces lignes sévères, mais injustes, il nous semble que Castil-Blaze fait trop bon marché de certaines productions qu'il ne faut pas traiter avec un dédain si superbe. Parmi les quatre ouvrages qu'il cite, il en est au moins deux, l'*Opéra-comique*, de Della Maria, et les *Petits Savoyards*, de Dalastrac, qui, pour avoir été écrits sans prétention, n'en constituent pas moins des œuvres aimables et attrayantes.

On a commencé à se servir en France de cette qualification d'*opérette* pour désigner le

genre qui fut d'abord spécial au petit théâtre des Folies-Nouvelles, remplacé depuis par le théâtre Déjazet, et alors dirigé par Louis Huet : *Vadé au cabaret*, *Toinette et son carabinier*, la *Belle Espagnole*, *Un drame en 1773*, *Femme à vendre*, de M. Hervé; *Jean le Sot*, *l'île de Calypso*, *Trois dragons*, *Une devinette*, de M. Piliat; *Bel-Bou*, *Achille à Scyros*, le *Jugement de Paris*, de M. Laurent de Rillé; le *Pacha*, le *Page de Mme Malbrouck*, le *Docteur Tam-Tam*, de M. Frédéric Barbier; *Mme Mascorille*, *Zerbine*, de M. E. Bovy; la *Renanche de Violante*, de M. Cottin; les *Doubleurs de ma ceinture*, de M. Darcier; les *Deux Gildes*, de M. Mélesville fils; *Freluchette*, de M. Montaubry; le *Loup-garou*, de M. Paul Nibelle; *Une minute trop tard*, de M. de Villebichot, etc., etc. Ces succès ouvrirent l'œil à M. Offenbach, et il écrivit pour les Bouffes-Parisiens l'*Opérette des Deux aveugles*. Avant de se lancer à fond de train dans la caricature et la parodie, ce théâtre, où l'*Opérette* s'acclimata aussitôt, représenta quelques petits ouvrages distingués et dignes de l'estime même des musiciens. Au nombre de ceux-ci, il faut citer : *l'Impresario*, de M. Mozart; *Bruschino*, œuvre de jeunesse de Rossini; les *Fantômes de la Violette*, petite merveille due à la plume si fine et si élégante d'Adolphe Adam; *Marinette et Gros-René*, de Gustave Héquet; *M'sieu Landry*, de M. Duprato; la *Veuve Grapin*, de M. de Flottow; le *Soixante-six*, *Dragonnelle*, le *Marriage aux lanternes*, la *Chanson de Fortunio*, le *Violoncelle*, de M. Offenbach.

Si l'*Opérette* s'était maintenue dans cette voie raisonnable, elle n'aurait pas fait dévier l'art, ainsi qu'on le lui reproche aujourd'hui. Nous avons parlé à OPÉRA-BOUFFES de ses excentricités.

Aujourd'hui, l'*Opérette* est déclassée; on fait des *opérettes* en deux et même en trois actes, ce qui est un non-sens, car l'*Opérette* doit être un petit ouvrage musical dans lequel la musique n'affecte pas de grands airs, qu'elle ne doit pas être la partie importante, comme dans l'*opéra-comique*. Si vous lui donnez des proportions plus étendues, si vous lui accordez deux ou trois actes, la musique doit acquiescer avec grande importance; elle doit être faite avec soin, écrite avec goût, conçue dans les véritables conditions de l'art, sous peine de n'être plus de la musique.

L'*Opérette* est restée plus conforme à son essence et à sa nature entre les mains de quelques jeunes maîtres qui se sont fait applaudir à l'Athénée, aux Folies-Marigny, aux nouveaux Délassements-Comiques et même aux Bouffes-Parisiens, en concurrence avec M. Offenbach. Sous ce rapport, ces petits théâtres peuvent servir de pépinières aux grands théâtres lyriques en essayant les jeunes compositeurs et en leur fournissant les moyens d'acquiescer la qualité la plus rare et la plus difficile, c'est-à-dire la pratique de la scène. Nous citerons, entre autres, MM. Legoux et Charles Leocq.

OPERTANÉEN (le comte), général allemand, mort à Saint-Petersbourg en 1832. Il entra, en 1783, au service de la Russie comme lieutenant du génie, dut à ses hautes capacités comme ingénieur et à des améliorations qu'il apporta dans l'art militaire d'être élevé assez rapidement au grade de général et fut chargé d'organiser le dépôt topographique pour les constructions maritimes. Ce fut lui qui répara les fortifications de Cronstadt en 1809, qui construisit la forteresse de Bobrouisk, qui fit, à la fin de 1813, le siège de Thorn, où se trouvait une garnison française, etc. On lui doit la carte militaire des frontières occidentales de la Russie (1801), l'Atlas des forteresses de ce pays, une carte très-estimée de l'empire russe en cent feuilles.

OPERTANÉEN, ÉENNE adj. (o-pér-ta-né-en, é-e-ne — lat. *opertaneus*, de *opertus*, couvert). Antiq. Se disait des sacrifices secrets : *Sacrifices OPERTANÉENS.*

Mythol. lat. Se disait des dieux qui habitaient l'intérieur de la mer : *Dieux OPERTANÉENS.*

OPERTANÉES s. f. pl. (o-pér-ta-né — lat. *opertanea*; de *opertus*, couvert). Antiq. Sacrifices à Cybèle, dans lesquels on observait le plus profond silence.

OPERTUM s. m. (o-pér-tomm — du lat. *opertus*, couvert). Antiq. rom. Lieu caché où se célébraient les opertanées. « Amphore en forme de phallus, placée à l'entrée de la salle où s'assemblaient les adorateurs de Cybèle. »

OPES s. m. pl. Archit. V. ORE.

OPÉTIOLÉ s. f. (o-pé-ti-ol-é — du gr. *opétion*, petite aigle). Bot. Genre de plantes, de la famille des alouées.

OPÉTIOPALPE s. m. (o-pé-ti-o-pal-pe — du gr. *opétion*, petite aigle, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des malacodermes, tribu des claires, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

OPÉTIORHYNQUE s. m. (o-pé-ti-o-rain-ke — du gr. *opétion*, petite aigle; *rhyngchos*, bec). Ornith. Syn. de FOURNIR.

OPFERGELD (Frédéric), théologien protestant allemand, né à Breslau en 1668, mort en 1740. Il remplit des fonctions pastorales à Pesterburg et à Nauen, puis fut prévôt à

Magdebourg (1721). Ses principaux ouvrages sont : *Fêtes singulières* (Brug, 1696, in-80); *Bibliotheca sacra* (Magdebourg, 1758, in-80); *Notice sur les rabbins et sur leurs écrits qui peuvent servir à l'exégèse* (Halle, 1738, in-80).

OPHATE s. m. (o-fa-té). Miner. Variété de marbre.

OPHÉLÉ s. m. (o-fé-lé — du gr. *ophelès*, utile). Bot. Syn. d'ADANSONIE ou BAOBAB, genre d'arbres.

OPHÉLIE s. f. (o-fé-li — de *Opheleia*, nom de femme). Annel. Genre d'annelides, de la famille des néreides, dont l'espèce type vit sur les côtes de La Rochelle : *Les OPHÉLIES n'ont pas d'antennes.* (P. Gervais.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

— Encycl. Les *ophélies* ont le corps court et composé d'un petit nombre d'anneaux peu distincts; point d'antennes ni de branchies; les pieds similaires et divisés en deux rames, à peine saillants, ne présentant point de lobe membraneux terminal; un cirrhe ventral filiforme sur un certain nombre d'anneaux de la partie moyenne; point de cirrhe dorsal. Quelques auteurs avaient attribué à ce genre des antennes incomplètes et d'une structure toute spéciale. M. Sars, en étudiant des *ophélies* vivantes, a reconnu que ces annélides avaient été décrites à rebours, et que leurs prétendues antennes étaient en réalité des appendices anaux. Ce genre est peu nombreux en espèces; le type a été trouvé aux environs de La Rochelle. Ses mœurs, peu connues, paraissent se rapprocher de celles des anélies et des cirrhatulés.

OPHÉLIE, personnage d'*Hamlet*, tragédie de Shakspeare, et l'une des plus délicieuses créations de ce poète, qui a peint les caractères de femmes avec tant de charme et de délicatesse. Ophélie aime Hamlet et l'aime pur et naïf, et lorsque Hamlet a tué le vieux courtisan Polonius, père d'Ophélie, croyant percer de son épée le meurtrier de son propre père et le ravisseur de sa couronne, l'infortunée jeune fille devient folle de désespoir. Rien de plus touchant que cette folie mélancolique et douce; rien de plus déchirant que le tableau de cette victime de l'amour et de la pitié filiale, chantant, insouciant de la mort, au milieu des eaux prêtes à l'engloutir. « Il y a, au bord du ruisseau, dit Shakspeare, un saule dont le cristal de l'eau réfléchit le feuillage blanchâtre; elle en cueillait une branche, pour en faire de bizarres guirlandes avec des renouées, des orties, des marguerites et avec ces fleurs rougeâtres que nos bergers, dans leur langage libre, nomment d'un nom grossier, mais que nos chastes filles appellent les doigts de mort. Comme elle grimpait pour attacher aux rameaux pendants sa guirlande de fleurs, une maudite branche se rompt; alors elle et son trophée tombent dans la triste ruisseau; ses vêtements s'enflent et s'étaient; ils la soutiennent un moment sur la surface, telle qu'une fée des eaux; pendant ce temps, elle chantait des morceaux de vieilles ballades, sans avoir le sentiment de son péril, ou comme une créature native de cet élément qu'elle habite. Mais cela ne pouvait durer longtemps; ses vêtements appesantis et trempés d'eau ont fait passer la pauvre malheureuse, de ses douces chansons, dans la vase et dans la mort. »

Il ne faut pas chercher dans Shakspeare les longs récits, les tirades à effet; il met tout en action; mais aucun tragique ne l'a égalé dans la science de tirer de la nature les situations les plus neuves, les plus saisissantes, d'aller droit au cœur du spectateur par un mot profond ou par la simplicité pathétique d'une peinture.

Lorsqu'on fait allusion à la malheureuse Ophélie, c'est presque toujours en rappelant les circonstances dramatiques et touchantes de sa mort :

« Cambronne, le fameux loup de la vallée de Gluny, avait écharpé successivement dix meutes de saintongeais et de griffons de Vendée, recrutés et équipés à grands frais. Sa tactique consistait à attendre de pied ferme l'ennemi dans son fort, puis à se jeter sur les assaillants les plus impétueux et à leur briser une patte d'un coup de dent. La fin de ce héros fut digne de sa vie. Il se noya dans la Saône, non pas comme Ophélie, en cueillant des fleurs sur la rive, mais en essayant de lutter de vitesse avec un bateau à vapeur dont la roue lui cassa les reins. »

TOUSSENET.

« Ce M. de V. avait maison de ville et maison des champs; il avait sa loge à la salle Ventadour, où il me semble encore voir sa jeune femme, une blonde, pâle et triste Ophélie, excellente musicienne, passionnée pour la musique des maîtres italiens. »

A. SECOND.

— Iconogr. Un des peintres anglais qui ont eu le plus de succès au dernier siècle, mais dont le talent académique et froid ne compte plus aujourd'hui qu'un petit nombre d'admirateurs, Benjamin West, a représenté Ophélie devenue folle, chantant devant le roi et la

reine; cette composition a été gravée par Fr. Legat. Parmi les autres peintures qui la touchante héroïne de Shakspeare a inspirées à l'école anglaise, on a beaucoup remarqué, à l'Exposition universelle de 1855, l'*Ophélie assise au bord de l'eau*, de M. Redgrave, et l'*Ophélie qui se noie*, de M. Millais. Ce dernier tableau, d'une harmonie de tons verdâtres très-étrange, d'une exécution minutieuse et d'un sentiment très-fantastique, a été fort diversement apprécié. Th. Gautier en a fait une description que nous voudrions pouvoir reproduire tout entière, tant elle est finement et poétiquement tracée, et d'où nous nous bornerons à extraire les lignes suivantes : « Ophélie s'abandonne à l'eau perdue avec l'enfantine confiance de la folie; cela l'amuse d'être emportée mollement, doucement, onduleusement, soutenue par ses jupes qui pourtant s'imbibent et s'affaissent, et autour desquelles les dentelles blanches tourbillonnent comme un remous d'écume; sa tête repose sur l'oreiller du flot qui soulève ses cheveux mêlés de brins de paille et de fleurs des champs. Son collier de clochettes bleues et de coquelicots, parure de la démente, surnage encore, et sa main n'a pas lâché sa poignée de folle avoine, de boutons d'or et de paquerettes. De sa bouche entr'ouverte par un sourire extatique et montrant la blanche arcade de sa denture, s'exhale un vague refrain de ballade que noie la première vague... Dans la pénurie charmante de son naturalisme, ce tableau a quelque chose de bizarre qui convient peut-être mieux au sujet qu'un parti pris plus raisonnable... C'est de la fantaisie faite avec de la patience. » Le tableau de M. Redgrave est moins étrange : Ophélie, ses cheveux blonds couverts de pavots et de brins de folle avoine, est assise sur un tronc d'arbre couché en travers d'un ruisseau profond, au milieu d'un fourré de lianes et d'arbutus; ses pieds nus effleurent l'onde qui fuit, toute chargée des fleurs qu'elle laisse tomber.

M. Henri Lehmann a représenté Ophélie au moment où elle donne des fleurs à son frère Laërte, qu'elle ne reconnaît plus. La pauvre folle a des fleurs partout, dans un pan de sa robe relevé en corbeille, dans ses cheveux, sur son sein, dans sa main gauche; son corsage est ouvert en désordre; sa robe est d'une riche étoffe à ramages. Elle est de face et regarde fixement le spectateur. Une légère demi-teinte voile presque son visage, mais la lumière frappe son cou et ses épaules. Ce tableau, un des meilleurs de l'auteur, a figuré au Salon de 1846 et a reparu à l'Exposition universelle de 1855. Il a été lithographié par Lemoine.

M. James Bertrand a exposé au Salon de 1872 la *Folie d'Ophélie* et la *Mort d'Ophélie*, deux peintures d'un sentiment distingué, mais d'une couleur un peu pâle. D'autres tableaux ont été consacrés à Ophélie, par MM. Louis Basset (Salon de 1852), L. Barthe (Salon de 1852), André Gaudal (Salon de 1859), Jannot (Salon de 1863), Ed. May (Salon de 1868), etc. M. Hamon, exposé, en 1873, une composition très-compliquée, intitulée : *la Triste rumeur ou l'Amour consolant Ophélie* dans l'autre monde.

En fait de sculptures, nous citerons un bas-relief de Préault, exposé au Salon de 1850, et une statue de M. Falguère, œuvre extrêmement gracieuse et peut-être un peu trop coquettement attifée, qui a paru en plâtre au Salon de 1869, et en marbre à celui de 1872.

OPHÉLIN, INE adj. (o-fé-lain, i-ne — rad. *ophélie*). Annel. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ophélie*.

— s. m. pl. Tribu d'annelides, ayant pour type le genre *ophélie*. « Syn. d'ARICIENS. »

OPHELLAS, roi de Cyrène, né à Pella (Macédoine), mort en 308 avant notre ère. Après la mort d'Alexandre, qu'il avait suivi en Asie et qui lui avait donné un commandement dans la flotte de l'Indus en 327, il devint un des lieutenants de Ptolémée. Celui-ci le chargea de s'emparer de la Cyrénaïque (322) et le nomma gouverneur de Cyrène. A la suite d'une révolte qui eut lieu dans cette contrée en 313, contre l'autorité de Ptolémée, il amena les habitants à se constituer en principauté indépendante et à le prendre pour chef. Par la suite, il fit alliance avec Agathocle, roi de Sicile, contre les Carthaginois, et lui conduisit une armée de mercenaires, à la condition qu'il resterait en possession des conquêtes faites en Afrique par leurs armées réunies. Mais Agathocle, ayant trouvé ces conditions exorbitantes, fit assassiner dans son camp le roi de Cyrène et prit à son service ses mercenaires.

OPHELTES ou **ARCHEMOIRE**, fils de Lycurgus, roi de Némée, et d'Eurydice. Les Grecs de l'armée d'Adraste, traversant la forêt de Némée, rencontrèrent Hypsipyle qui tenait dans ses bras le petit Ophélès. Ils la prièrent de leur indiquer une fontaine pour se désaltérer. La nourrice, voulant conduire les guerriers à une source voisine, déposa l'enfant par terre, sur une plante d'ache. En son absence, un serpent tua l'enfant, et les Grecs, arrivés trop tard, détruisirent le serpent. Ils sauvèrent la vie à Hypsipyle, que Lycurgus voulait punir de mort pour sa négligence, firent à l'enfant de magnifiques funérailles et instituèrent en son honneur les jeux Néméens, qui se célébraient tous les trois ans. Le vainqueur à ces jeux prenait des vé-

tements de deuil et portait une couronne d'ache, en mémoire de la mort d'Ophélète.

OPHI ou **OPHIO**, préfixe qui signifie *serpent*, et qui vient du grec *ophis*, même sens.

OPHIALE s. f. (o-fi-a-le — du préf. *ophi*, et du gr. *als*, mer). Bot. Syn. d'*HELMINTHOTHACHYDE*.

OPHIASE s. f. (o-fi-a-ze — gr. *ophiasis*; de *ophis*, serpent). Pathol. Espèce d'alopécie, dans laquelle les cheveux et les autres poils du corps tombent en partie, et les places dénudées forment des sinuosités que l'on a comparées aux replis d'un serpent. || On dit aussi *OPHIASIS*.

OPHIBASE s. f. (o-fi-ba-ze — du préf. *ophi*, et de *base*). Minér. Porphyre vert antique, appelé aussi *OPHYTE* ou *SERPENTIN*. || Roche à base de feldspath et d'amphibole vert.

OPHICALCE s. f. (o-fi-kal-se — du préf. *ophi*, et du lat. *calx*, chaux). Minér. Roche composée de calcaire rouge ou blanc et de silicate de magnésie verdâtre, à texture saccharoïde, compacte, bréchiforme, qui se présente en couche et en amas dans les terrains schisteux.

— Encycl. *L'ophicalce* ne constitue pas une espèce minéralogique proprement dite, mais une simple variété métamorphique de calcaire. Au contact des roches ignées, le carbonate de chaux affecte une structure saccharoïde ou lamellaire, en s'imprégnant de diverses substances minérales, notamment de silicate de magnésie. Elle est formée, le plus souvent, de veines ou de feuillettes entrelacées, quelquefois traversées par des veines de talc, de serpentine ou de calcaire spathique; d'autres fois, il arrive que les matières talqueuses constituent, des sortes de réseaux enveloppant des noyaux calcaires très-rapprochés les uns des autres. Elle forme des couches, des amas, des filons de texture diverse, ordinairement subordonnés dans les schistes, les stéatichistes, les ophiolites, etc. Elle est souvent susceptible d'un beau poli et fournit alors des marbres estimés, comme le *vert antique*, le *sermacolin*, le *marbre campan*, etc. Elle comprend les substances dites *calciphyre*, *calcistite*, *ctipilin*, etc.

OPHICÉPHALE s. m. (o-fi-sé-fa-le — du préf. *ophi*, et du gr. *kephalé*, tête). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, comprenant une vingtaine d'espèces, dont les principales habitent les eaux douces de l'Inde : Les *OPHICÉPHALES* ont, au-dessus de leurs branchies, une cavité divisée par des lames saillantes et propres à retenir l'eau. (V. Meunier.) La chair des *OPHICÉPHALES* est légère et de facile digestion. (A. Guichenot.)

— Encycl. Les *ophicéphales* ont le corps allongé, cylindrique, couvert d'écaillés et rappelant ainsi par son aspect celui des serpents; la tête déprimée et écaillée, comme chez les carpiers; le museau court et obtus; la gueule fendue; les dents en râpe, quelques-unes grandes et en crochet, épaisses surtout vers les côtes; une cavité divisée par des lames saillantes, de chaque côté, au-dessus des branchies. L'eau retenue dans ces cavités s'évapore difficilement, et, en coulant sur les branchies, les empêche de se dessécher. Il en résulte que ces poissons peuvent vivre assez longtemps hors de l'eau. Ils en sortent souvent de leur propre gré et rampent sur le sol pour aller chercher, souvent très-loin, d'autres masses liquides. La cause qui les pousse à quitter leur séjour ordinaire n'est pas bien connue; mais il faut la voir probablement dans le besoin de trouver une nourriture convenable. Ils nagent fort mal et se tiennent ordinairement cachés dans la vase. On les prend avec des paniers d'osier, qu'on enfonce aux endroits où l'on soupçonne leur présence; les mouvements qu'ils impriment au panier les trahissent, et le pêcheur, passant son bras par l'ouverture, les saisit aisément.

On peut transporter fort loin les *ophicéphales*; ils ont, d'ailleurs, l'avis si dur qu'on peut leur arracher les écailles et couper successivement plusieurs morceaux de leur corps avant qu'ils périssent. C'est ainsi que sur les marchés on les vend tout vivants, par tranches; mais, dès que le poisson ne remue plus, ce qui en reste a très-peu de valeur. La chair de ces animaux est légère et facile à digérer, mais peu savoureuse; les Indiens seuls la mangent. On ne la sert pas sur les tables des Européens, qui ne la mangent pas volontiers; peut-être la ressemblance des *ophicéphales* avec quelques reptiles inspire-t-elle une certaine répugnance. Les jongleurs de l'Inde ont toujours de ces poissons avec eux et les font ramper sur le sol, pour divertir la populace. Les personnes ignorantes, qui en trouvent sur la terre et loin des eaux, se figurent qu'ils sont tombés du ciel. On pense qu'ils se nourrissent de matières végétales.

Les *ophicéphales* habitent l'Inde; on les divise en plusieurs groupes; d'après le nombre des rayons de leur nageoire dorsale, qui varie de trente à cinquante et plus. Les espèces les plus remarquables sont les suivantes. *L'ophicéphale puncté* ou *karoué* est long de 0m,15 environ, cylindrique en avant, comprimé latéralement en arrière, d'un gris verdâtre sombre sur le dos, gris blanchâtre en

dessous, avec des bandes noires sur les côtes. Il habite toutes les eaux douces, courantes ou dormantes, de la côte de Coromandel; mais, en juillet, il remonte dans les lacs pour y frayer; cette espèce est abondante et bonne à manger. *L'ophicéphale bordé* diffère du précédent par sa forme plus courte, plus large, plus arrondie en avant; sa couleur est d'un brun roussâtre, un peu plus pâle en dessous; il atteint, dit-on, jusqu'à 0m,65 en longueur. Il est très-commun dans les étangs et les fossés du Bengale et se trouve souvent sur la terre; les gens du peuple croient qu'il tombe avec la pluie. *L'ophicéphale strié* ou *sola* atteint la longueur du précédent et la grosseur du bras; sa couleur est d'un vert brunâtre en dessous, blanche en dessus, avec des bandes noires au-dessus de la ligne latérale et brun jaunâtre en dessous. Il habite les étangs et les rivières de l'Inde, et on le prend avec des paniers, comme nous l'avons dit. *L'ophicéphale marulé* est long d'environ 0m,35; sa couleur est verdâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec quelques lignes ou taches irrégulières noires sur le dos. Il habite l'Indoustan. Les dévots du Bengale croient qu'on s'exposerait à quelque malheur si l'on disait que sa chair est bonne ou de mauvaise qualité; en réalité, elle est inférieure à celle des autres espèces.

OPHICHTHYTE adj. (o-fi-ki-ti-te — du préf. *ophi*, et du gr. *ichthys*, poisson). Ichtyol. Qui ressemble à un serpent. || Syn. d'*ANGUILIFORME*.

— s. m. pl. Groupe de poissons, comprenant des genres qui ressemblent à des serpents ou à des anguilles. || Syn. d'*ANGUILIFORMES*.

OPHICLÉIDE s. m. (o-fi-clé-i-de — du préf. *ophi*, et du gr. *kleis*, clef). Mus. Instrument à vent, en cuivre, à embouchure, qui a remplacé un autre instrument en forme de serpent, et qui est muni de clefs : *OPHICLÉIDE* en mi bémol. *OPHICLÉIDE* en si bémol. De toutes les basses de la musique d'harmonie, l'*OPHICLÉIDE* est la plus puissante. (Fétis.) || Musicien qui joue de cet instrument : C'est le premier *OPHICLÉIDE* de l'Opéra.

— Encycl. *L'ophicléide* a son timbre particulier qui ne ressemble à aucun des autres instruments employés dans les orchestres et qui se rapprocherait plutôt de celui du serpent, dont il n'était d'ailleurs, son origine, qu'une variété. Le son de *l'ophicléide* est violent, plein, sombre, un peu grossier, et cet instrument, dont le caractère est très-grave, donne des basses formidables. Son mécanisme offre une grande facilité d'exécution.

L'ophicléide employé dans les orchestres de symphonie est en ut : son étendue est de trois octaves pleines, à partir de l'ut grave donné par la quatrième corde à vide du violoncelle; pourtant, les compositeurs qui écrivent pour cet instrument, non au point de vue du solo, mais à celui de l'orchestration, devront s'abstenir de dépasser le sol aigu, les notes qui sont au-dessus se détachent difficilement au milieu de la masse instrumentale. *L'ophicléide* donne aussi le si naturel grave, mais cette note ne s'emploie qu'à l'état d'exception et avec précaution; c'est-à-dire qu'on ne devra jamais la donner que dans un effet de piano général à l'orchestre, et à la suite d'un ut largement tenu, qui la prépare suffisamment. Dans les musiques militaires, *l'ophicléide* employé est en si bémol, c'est-à-dire que, si l'exécute un ut, cet ut donne réellement pour l'oreille un si bémol, et que cette transposition s'effectue naturellement pour toutes les autres notes.

Nous avons dit que *l'ophicléide* ne fut d'abord, à son origine, qu'une variété et un perfectionnement du serpent (v. ce mot), dont il a conservé une grande partie du timbre et le caractère, tout en offrant des ressources beaucoup plus considérables. Il nous vient d'Allemagne et fut introduit vers 1820 dans nos musiques militaires. Plusieurs facteurs français s'occupèrent alors de le perfectionner. Dès 1821, Hallary prenait un brevet pour un de ces perfectionnements; l'année suivante, Labbaye faisait breveter à son tour un instrument de ce genre, à la construction duquel il avait apporté de notables modifications; en 1852, M. Couturier faisait la première application des pistons sur *l'ophicléide*; quelques années auparavant, M. Perinet avait inventé un piston-basse, qui n'était en réalité qu'une modification de l'instrument qui nous occupe; enfin, M. Ad. Sax, qui, dans sa rage de perfectionnements, n'a laissé debout aucun de nos anciens instruments, même les meilleurs et les plus parfaits, n'a eu garde de s'abstenir, en ce qui concerne *l'ophicléide*.

L'ophicléide n'est guère employé qu'à l'état d'exception dans nos orchestres symphoniques français, et ceci n'est pas un mal; car son caractère abrupt et sauvage tranche d'une façon désagréable avec celui de nos autres instruments et accompagne mal la voix des chanteurs. Meyerbeer, qui forçait beaucoup l'orchestration, s'en servait fréquemment, mais nos compositeurs ont eu le bon esprit de ne pas imiter ce grand homme dans ce que nous appellerons une erreur. Four les musiciens italiens cependant, *l'ophicléide* est un instrument courant et d'un usage aussi continu que le trombone. Verdi, à la nature violente duquel il convient parfaitement, le laisse rarement reposer, et c'est chose fâcheuse, à notre sens, que d'entendre toujours le son rauque et dur de cet instrument; au

reste, Donizetti lui-même n'est pas à l'abri de ce reproche, que les musiciens français ont su, pour leur honneur, éviter jusqu'ici. Dans les musiques militaires, au contraire, la puissante sonorité de cet instrument fait très-bien, et il marque les batteries avec aplomb et grandeur. La musique d'*ophicléide*, comme celle du tambour-basse, s'écrit sur la clef de fa quatrième ligne.

OPHIDIADRE s. m. (o-fi-di-a-dre — du gr. *ophidion*, petit serpent; *aster*, étoile). Echin. Genre d'échinodermes, de la famille des astérides, formé aux dépens des astérides, et comprenant des espèces à rayons fort allongés et semblables à des serpents.

OPHIDIE s. f. (o-fi-di — du gr. *ophidion*, petit serpent). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des anguilliformes, comprenant plusieurs espèces, dont deux vivent dans la Méditerranée, et qu'on nomme vulgairement *DOZZELLES* : *L'OPHIDIE barbu* est un excellent mets. (Dict. d'histoire nat.) || On dit aussi *OPHIDIION*.

— Encycl. V. *DOZZELLE*.

OPHIDIEN, IENNE adj. (o-fi-di-ien, ie-ne — du préf. *ophi*, et du gr. *idea*, forme). Épét. Qui ressemble ou qui se rapporte aux serpents : Le siphonien *OPHIDIEN* est caractéristique. (A. Dupey.)

— s. m. pl. Ordre de reptiles, comprenant tous les genres connus sous la dénomination vulgaire de serpents : Les *OPHIDIENS* ou serpents sont les reptiles sans pieds, et par conséquent ceux de tous qui méritent le mieux la dénomination de reptiles. (Cuvier.)

— Encycl. On a longtemps désigné, sous la dénomination d'*ophidiens*, tous les reptiles à corps allongé et privés de pieds, auxquels on donne vulgairement le nom de serpents; mais les classificateurs modernes ont restreint le cadre de l'ordre dont il est ici question, en sorte que la forme cylindrique et allongée du corps, jointe même à l'absence de membres locomoteurs, ne suffit pas pour caractériser l'ordre des *ophidiens*. Ces animaux sont des reptiles à peau écailleuse, pourvus d'un seul condyle occipital et dont les embryons ont un amnios et une vésicule allantoïde. Leur corps est allongé, à peu près cylindrique, mais point à l'extrémité postérieure. Ils ont la langue bifurquée, sont privés de paupières et ont des mâchoires jointes au crâne par des articulations mobiles et plus ou moins allongées. Leurs dents se trouvent parfois sur les os palatins, ainsi que sur les maxillaires. Les poumons ont d'inégale longueur et il est peu d'*ophidiens* qui présentent des organes rudimentaires. Le corps de ces animaux, toujours plus ou moins cylindrique, n'est pas séparé par une dépression ayant forme de cou. Le tronc, toujours fort allongé, se termine tantôt par une queue longue et filiforme à l'extrémité, telle que celle des *ophidiens* qui vivent sur les arbres, tantôt courte et sans prolongement grêle, comme celle des vipères et des roqueux. Cette queue, du reste, varie fort suivant les espèces. Tantôt prenante comme celle des boas, tantôt aplatie en nageoire comme chez les serpents marins, elle est parfois terminée par une surface discoïdale. Le mode de locomotion des *ophidiens*, sur la terre comme dans l'eau, consiste en des ondulations auxquelles se prêtent admirablement la souplesse extrême de leur corps et l'extensibilité possible de leur peau à épiderme squamiforme. Cet épiderme se renouvelle assez souvent par les mues périodiques auxquelles sont soumis les *ophidiens* d'une seule pièce; il s'enlève de la tête à la queue et conserve souvent la forme du corps qu'il recouvre.

L'orifice buccal des *ophidiens* est remarquablement large et susceptible de dilatation, grâce à la disposition spéciale des os des mâchoires et des muscles qui les meuvent. Les os de ces animaux sont relativement durs, et se divisent en un nombre très-considérable de parties composant le crâne et la colonne vertébrale. Les éléments de cette dernière se partagent en deux groupes : les vertèbres troncales, s'étendant entre la tête et l'anus et qui sont pourvus de côtes sauf les deux ou trois vertèbres antérieures, et les vertèbres caudales, qui vont de l'anus à l'extrémité de la queue. La vipère commune a 202 vertèbres, dont deux cervicales, 145 vertèbres dorsales et 55 vertèbres caudales; le serpent à sonnettes en a 207, dont 171 vertèbres dorsales et 36 vertèbres caudales; la couleuvre à collier en a 230, dont une cervicale, 167 dorsales et 61 caudales; le python améthyste, enfin, en a 422 dont 320 dorsales et 102 caudales.

Les *ophidiens* sont généralement armés de dents nombreuses, souvent inégales, mais toutes pointues et rangées avec une symétrie remarquable; cet appareil dentaire, fixe dans chaque espèce, fournit aux zoologistes des indications caractéristiques très-sûres. Aucun *ophidien* n'est absolument dépourvu de dents; toutefois, il en est dont les mâchoires sont assez mal garnies. Toutes ces dents, quel qu'en soit le nombre, sont acrotes, c'est-à-dire fixées sur le bord des os et dirigées en arrière comme les crochets d'un hameçon ou ceux d'une machine à carder; cette disposition, on le comprend, rend à peu près impossible l'évasion de la victime sur laquelle l'animal a fermé sa gueule redoutable. La forme des dents varie

beaucoup suivant que l'*ophidien* est ou non venimeux. Chez ceux qui ne le sont pas, les dents sont plus nombreuses, pleines et rangées sur un os plus allongé. Chez les espèces qui distillent un venin, au contraire, certaines ont une forme variable sont cannelées en gouttière; d'autres serpents, tels que les vipères, les crotales et les trigonocéphales, ont des crochets venimeux. Il y a des *ophidiens* dans l'osphage desquels on a trouvé des plaques émailées semblables à des dents, dont l'usage paraît être de briser les coquilles des œufs dont ces serpents font leur nourriture; tel est le *coluber scaber* du Cap.

Les sucs venimeux que quelques espèces d'*ophidiens* ont la faculté de sécréter proviennent d'une glande particulière placée dans la région sousmaxillaire, et c'est par un canal de certaines dents molaires qu'il s'écoule dans la plaie. Parmi les serpents doués de cette redoutable faculté, il faut placer en première ligne les vipères, les trigonocéphales, et surtout les serpents à sonnettes ou crotales, dont la morsure tue en quelques minutes. Chez ces *ophidiens*, les maxillaires supérieurs sont courts et armés d'un petit nombre de dents longues et canaliculées qu'on appelle *crochets venimeux*. Ces tubes vénénifères varient suivant les espèces et se réduisent dans certaines d'entre elles, *elaps*, *najas*, *bongares*, *hydrophis*, etc., à des dents simplement creusées en gouttière, à bords plus ou moins rapprochés et à côté desquelles se trouvent fixées, à la partie postérieure des maxillaires supérieurs, d'autres dents pleines et non vénénifères. Il est enfin une troisième catégorie de serpents venimeux chez lesquels, à des maxillaires allongés comme ils le sont chez les couleuvres, sont fixées des dents antérieures pleines et non venimeuses, tandis que celles du fond de la bouche offrent le sillon vénénifère dont il vient d'être question; tels sont les genres *psammophis*, *calopeltis*, *azopetis*, etc. On ne saurait manipuler avec trop de précaution les *ophidiens* à dents tubuleuses, sur lesquels on fait des recherches pour les expériences, car de nombreux accidents ont démontré que ces dents ou crochets conservent après la mort de l'animal, et même après un long séjour dans l'alcool ou une dessiccation complète, leur dangereuse propriété.

Il est toute une classe d'*ophidiens* qui sont heureusement dépourvus et de glandes venimeuses et de dents sillonnées ou tubuleuses; tels sont les genres : *couleuvre*, *python*, *boa*, *roqueux*, etc. Il est sans doute inutile de chercher à déraciner le préjugé ancien, relatif au prétendu dard des serpents. Ce dard est tout simplement une langue, bifurquée, il est vrai, et douée d'un mouvement rapide qui inquiète, mais qui ne joue chez l'animal que le rôle d'un organe tactile, au moyen duquel il palpe les objets qui l'entourent, quand il ne s'en sert pas pour boire, c'est-à-dire laper un liquide quelconque.

Tous les serpents sont carnassiers; les plus puissants s'attaquent aux bœufs, aux daims, aux chèvres et même aux chiens, à la poursuite desquels se lancent parfois les grands boas. Quant aux *ophidiens* de taille moyenne ou petite, ils se nourrissent de petits mammifères, de faibles batraciens, de lézards, d'œufs, d'oiseaux, de poissons, d'insectes et même de mollusques, à défaut d'autre proie. Cette proie, ils l'attaquent presque toujours vivante et accomplissent souvent, dans leurs modes de chasse, des prodiges d'énergie et de rapidité. Les boas, et, en général, tous les grands serpents, sont d'une extrême agilité lorsque la proie les tourmente; les vipères, en revanche, les crotales et autres espèces venimeuses sont moins alertes; elles ne poursuivent pas, elles attendent et semblent réserver toutes leurs forces pour le moment de l'attaque. Cette apathie est d'autant plus naturelle que ces animaux raient tant inspiré à beaucoup de leurs victimes une frayeur telle que ces dernières en sont comme paralysées. Ce n'est pas toujours le cas cependant, puisque le cochon et quelques autres animaux recherchent avidement les serpents à sonnettes pour les manger.

Les *ophidiens* ne mâchent pas la proie qu'ils ont saisie et qu'ils veulent dévorer; ils l'accrochent simplement avec leurs dents, souvent très-nombreuses, et puis ils l'avalent lentement, fût-elle plus grosse que leur propre corps. L'absence de sternum, d'une part, et l'extrême élasticité de leur bouche, que favorise la disposition spéciale des os de la tête, expliquent la puissance de déglutition dont sont pourvus la plupart de ces animaux. Des mammifères de moyenne grosseur, préalablement broyés, allongés et enduits de salive, sont avalés sans difficulté par les grandes espèces. Les pythons et les boas de nos ménageries avalent des poules, et des lapins et d'énormes morceaux de viande, et l'on affirme que les grands serpents du Sénégal avalent ceux de ces bœufs tout entiers, après les avoir écorés dans leurs replis. Le canal intestinal des *ophidiens* est fort court, puisqu'il égale à peine la longueur du corps; il munit de cæcum et se rattache presque sans transition à l'estomac lui-même. La respiration qui s'opère dans deux poumons de grandeur très-inegale est lente et peut s'arrêter momentanément, au gré de l'animal. La peau des serpents se compose d'un derme à tissu serré, ferme, et d'un épiderme corné. Cet épiderme se renouvelle plusieurs fois dans le

cours de l'année. Après chacune de ces mnes, les couleurs de l'animal se foncent et deviennent plus brillantes. Chez les *ophidiens* du genre *crotales*, cet épiderme, qui chez les autres serpents se détache entièrement du corps, persiste et demeure fixé sous la forme d'un rouleau corné à la queue de l'animal, dont le nombre des mues peut de la sorte être facilement déterminé. C'est la réunion de ces anneaux durcis qu'on appelle leur *sonnette*, à cause du petit bruit sec qu'ils produisent lorsque l'animal agite la partie postérieure de son corps. Les serpents possèdent divers modes de locomotion. Ils glissent, rampent, montent à l'escalade des plus grands arbres dont ils entourent le tronc et les branches au moyen des spirales de leur corps flexible. La plupart nagent et plongent; quelques espèces sont complètement aquatiques. Parmi elles, il est des serpents qui nagent en se gonflant le corps d'air, ce qui leur permet de ramper sur la surface de l'eau comme ils le font sur la terre elle-même, au moyen des inflexions de leur corps, comme le fait le couleuvre à collier, si commune dans tous les ruisseaux de la France méridionale. D'autres se dirigent dans l'eau au moyen de la rame que forme leur queue mince et aplatie; tels sont les *hydrophides*, les *pelamides*, etc.

Les *ophidiens* sont de tailles fort différentes. Il y a des *typhlops* qui ne sont pas plus gros qu'une plume, des couleuvres qui n'ont que 0m,10 ou 0m,20, comme il y a des couleuvres de 3 à 4 mètres, des boas, des pythons énormes, témoin ces effrayants serpents du Sénégal dont parle Adanson et qui mesurent 30, 40 et jusqu'à 50 pieds de longueur, sur un diamètre de 2 pieds 1/2. C'est peut-être à cette monstrueuse espèce d'*ophidiens*, dit M. P. Gervais, qu'il faut rapporter ce fameux serpent de Régulus qui, suivant l'histoire, arrêta l'armée romaine entre Utique et Carthage, et pour la destruction duquel il fallut employer des machines de guerre. La peau de cet animal fut apportée à Rome par Régulus et suspendue dans un temple, où elle fut conservée jusqu'à la guerre de Numance. On a souvent parlé de l'existence de serpents de mer d'une taille colossale; mais ces allégations n'ont encore été appuyées sur aucune preuve scientifiquement établie. La génération, chez les *ophidiens*, est généralement ovipare, mais quelquefois aussi ovovivipare, ainsi qu'on la constate chez le genre *viper*, et chez les petits naissent vivants. Un fait très remarquable signalé par M. Florent Prévost, c'est que les couleuvres peuvent être rendues ovovivipares quand on les tient longtemps dans un endroit privé d'eau. Beaucoup de serpents placent leurs œufs en un lieu déterminé, où la femelle en surveille l'éclosion; les pythons entourent les leurs dans les replis de leur corps et les couvent ainsi d'une certaine façon. On a eu quelquefois l'occasion de constater l'existence de serpents de forme monstrueuse. Redi en cite un qui fut pris vivant sur les bords de l'Arno et qui avait deux têtes et deux cous sur une seule colonne vertébrale.

Le poison des serpents, qui sécrète une glande située, nous l'avons dit, à la base des dents sillonnées ou tubuleuses, est une substance de la consistance de l'aspect d'une solution gommeuse. Les propriétés dangereuses de ce venin sont d'une extrême variété; le temps les altère à peine. Mais un phénomène fort remarquable, bien que des longtemps connu, c'est que les effets délétères qu'elles produisent avec une si grande rapidité lorsque le poison est mis en contact immédiat avec le sang sont nuls lorsque le venin est déposé sur l'épiderme ou ingéré dans l'intérieur du corps par les voies digestives. C'est ce qui explique comment il est parfois rapidement sucé des plaies récemment faites par des serpents très-venimeux n'a été suivi d'aucun accident, et comment la ligature du membre blessé avant pour but d'empêcher la circulation du sang, l'application de ventouses sur la plaie, la succion ou enfin la cautérisation immédiate par le fer rouge, la potasse caustique ou l'ammoniaque, sont encore les moyens employés le plus généralement et, somme toute, les plus efficaces que la médecine puisse opposer à la décomposition du sang opérée par ces terribles substances.

De tout temps, les *ophidiens* ont frappé l'imagination populaire par leurs formes, leurs couleurs, leurs sillures et la redoutable conséquence de la morsure de certains d'entre eux. Des les premiers siècles de l'histoire, cet animal hideux et étrange a symbolisé l'éloquence et la prudence, mais aussi l'astuce, la fourberie, la trahison et la séduction. Les mythologies en ont fait un véritable personnage, et le christianisme lui-même l'a identifié avec Satan, l'ennemi suprême de l'humanité. C'est le serpent qui séduit la femme et déverse par suite sur la race humaine toutes les colères, toutes les malédictions que les dogmes religieux rattachent à la chute du premier couple. Le serpent arme le fouet des Furies et forme leur chevelure; il entoure le caducée de Mercure; il est aussi l'attribut d'Esculape, le dieu de la médecine, et d'Hygie, la déesse de la santé, par la raison, disaient les anciens, que le serpent qui change de peau périodiquement est le symbole de l'homme qui, en guérissant, entre dans une nouvelle vie. Le serpent avait quelque chose

de prophétique (Virg., *Enéide*, II). Un serpent qui se mord la queue est l'emblème de l'éternité. Le serpent était l'objet d'un culte particulier chez les Égyptiens; il entourait la tête d'Isis, le sceptre d'Osiris, le corps de Sérapis, etc.

La Palestine et les autres contrées adjacentes, l'Égypte en particulier, étaient remplies de serpents venimeux, à ce que nous apprennent Ammien Marcellin, Diodore de Sicile et autres auteurs. La Bible nous raconte que les Israélites, dans leur fuite, furent tout à coup infestés de serpents, dont les morsures firent périr un grand nombre de personnes. C'est alors que Moïse fit ce serpent d'airain qu'il exposa à la vue du peuple, et qui guérissait tous ceux qui le regardaient. Ce serpent d'airain existait encore au temps d'Ezechias et était, de la part des Israélites, l'objet d'un culte idolâtre (II, Rois, xvi, 4). Les Juifs ont essayé de donner à ce fait miraculeux différentes interprétations : les uns pensent que c'est aux prières toutes puissantes de Moïse que les Israélites durent leur salut; d'autres, au contraire, soutiennent que le serpent était réellement une figure magique dont tout le pouvoir était dû à l'heureuse constellation sous l'influence de laquelle elle avait été exécutée. Différentes opinions tout aussi invraisemblables et tout aussi peu admissibles ont été émises par d'autres auteurs. Quelques savants ont cherché à ramener ce miracle dans la catégorie des faits normaux et réguliers; les uns ont dit que la guérison des Israélites était due à un effet d'imagination déterminé par la représentation matérielle faite par Moïse; les autres croient que le serpent d'airain élevé sur une perche était destiné à rappeler incessamment aux Israélites la présence de leurs dangereux hôtes et à les mettre en garde contre leurs morsures; enfin d'autres prétendent que le serpent d'airain n'était qu'une simple enseigne servant à désigner l'ambulance où les gens mourants pouvaient aller demander des secours et trouver des médecins. Winer, qui rapporte ces différentes hypothèses, les tient toutes pour plus ou moins ridicules. Il rappelle que, dans l'antiquité orientale comme dans l'antiquité grecque et latine, le serpent a toujours passé pour le symbole de la médecine et de la thérapeutique; le mythe d'Esculape et de son serpent était d'origine égyptienne. Nous voyons, en effet, qu'en Égypte les serpents non venimeux étaient, comme nous l'avons déjà dit plus haut, l'objet d'un véritable culte; ils étaient adorés dans la Thébaine (Hérodote, II, 74). Winer a demandé alors si le serpent d'airain des Hébreux n'était pas une reminiscence de la symbolique égyptienne. Il ne faut pas, en effet, rechercher à cette époque chez les Hébreux, à peine sortis de la patrie des dieux, ce rigorisme impitoyable qui devait plus tard proscrire si sévèrement toute représentation matérielle de l'idée de la divinité.

Les serpents étaient naturellement rangés, par les lois mosaïques, dans la classe des animaux impurs (Lév., II, x, 41). Les Hébreux ont plusieurs noms pour désigner différentes espèces de serpents, qu'il est assez difficile d'identifier exactement avec celles que nous connaissons aujourd'hui. Les serpents étaient, chez les Hébreux, l'objet d'une croyance bizarre; on était persuadé qu'ils mangeaient la terre; du reste, cette tradition populaire se retrouve également chez les Grecs et les Romains. (Silvius Italicus, XVII, 499.)

Quant à la puissance fascinatrice qu'on attribuait aux serpents, v. FASCINATION.

Suivant le témoignage de Plin, il existait de son temps, près de l'Hellespont, une tribu d'hommes appelés *Ophiogènes* qui, semblables aux *Psylles* d'Égypte, connaissaient par tradition l'art d'apprivoiser les serpents et de s'en faire obéir. Cet art, qu'on retrouve en divers pays, a donné lieu à toutes sortes de fables; mais il est cependant incontestable qu'il a existé et qu'il existe encore, puisqu'on voit tous les jours encore dans l'Inde des *snake-men* (hommes à serpents) qui éduquent le terrible serpent à lunette et le font danser sur les places publiques au son de leurs flûtes, de même qu'au Caire on voit des bateleurs apprivoiser le *haje* (aspic des anciens), tout aussi redoutable que le serpent à lunette. Le grand tour, dit M. Lefèvre, consiste à transformer l'haje en bâton et à lui faire faire le mort. Pour ce faire, les bateleurs lui entourent la gueule, y crachent, puis la referment en comprimant fortement la tête, et aussitôt l'haje tombe dans une sorte de catalepsie, pendant laquelle l'animal garde toutes les positions qu'on lui donne. Le public attribue ce résultat curieux aux sortilèges du bateleur; mais il est aujourd'hui bien constaté, que c'est tout simplement de la compression des muscles de la tête du serpent que dépend la crise nerveuse dans laquelle on le plonge momentanément. Ce tour d'adresse, dont on s'occupe à peine maintenant, passait dans l'antiquité pour une véritable science qu'on prenait fort au sérieux et qu'on appelait *ophiomancie* (du gr. *ophis*, serpent; *manteia*, divination), divination en effet, qui consistait à tirer des présages des ondulations diverses que faisaient les serpents. On sait que Moïse lui-même ne dédaigna pas de recourir aux pratiques de l'*ophiomancie* pour prouver à Pharaon qu'il était chargé d'une mission divine (*Exode*, ch. vii). Cette verge qu'Aaron transformait en dra-

gon devant le roi obstiné n'était autre qu'un serpent qu'il endormait et réveillait tour à tour, ainsi que le faisaient les autres magiciens d'Égypte. Ces magiciens portaient des noms divers; c'étaient des *Marses* en Italie, des *psylles* en Afrique, et fort différents des augures de Rome qui ne paraissent se regarder sans rire, eux du moins croyaient à leur dogmatisme; car, dans les cas où un Psylle avait des raisons pour douter de la légitimité de ses enfants, il exposait ceux-ci aux *crâtes*, sorte de vipères connues dans la vallée du Nil, et reconnaissait l'innocence de sa femme lorsque la vipère ne touchait point à l'enfant.

On a maintes fois essayé d'indiquer les traits à l'aide desquels on pourrait distinguer les serpents venimeux d'avec ceux qui ne présentent aucun danger; mais ces marques distinctives n'existent pas. Quelque juste défiance qu'inspirent ces animaux antipathiques, ils sont considérés, aussi bien par les sauvages que par les peuples civilisés, comme matière éminemment comestible. Les serpents à sonnettes eux-mêmes passent pour un excellent mets dans quelques parties de l'Amérique.

Les *ophidiens* sont répandus dans toutes les parties du monde; mais, comme il arrive pour les autres groupes d'animaux, c'est dans les régions tropicales qu'ils acquièrent leurs plus grandes dimensions et se font remarquer par l'énergie de leur venin. Les espèces de l'Amérique méridionale, de la Nouvelle-Hollande et de l'Afrique, présentent entre elles d'assez grandes différences, tandis que l'Inde et l'Afrique ont quelques espèces communes. Le bassin de la Méditerranée, qui, à tant d'égards, forme une région singulièrement distincte, présente quelques espèces communes.

On ne connaît en Europe que vingt-six espèces d'*ophidiens*, répertoriées selon la nomenclature suivante : le genre *typhlops*, ne comprenant que l'espèce du même nom; le genre *eryx*, comprenant l'espèce du même nom; le genre *couleuvre*, renfermant près d'une vingtaine d'espèces, et le genre *viper* enfin, comprenant quatre espèces. Comme répartition géographique, nous pouvons ajouter que les crotales sont exclusivement américaines, les boas appartiennent spécialement à l'Amérique méridionale et les pythons aux parties chaudes de l'ancien monde. Il y a des serpents qui affectionnent les endroits boisés, d'autres les basses terres marécageuses; d'autres enfin recherchent les plaines sablonneuses; les races venimeuses aiment généralement les terrains secs et chauds, tandis que certaines espèces vivent, au contraire, dans les eaux salées et s'écartent plus ou moins des terres.

D'après la classification de M. Duméril, les *ophidiens* sont divisés en cinq grandes sections : les *typhlops* ou *vermiformes*, les *crotaliformes* ou *couleuvres*, les *fiduliformes* ou *fausses couleuvres*, les *allaciformes* ou *fausses vipères*, et les *viperiformes*. À côté de cette classification, essentiellement basée sur la nature du système dentaire, on peut placer certaines coupes de la classification de M. de Blainville, particulièrement caractérisées aussi bien par les écailles que par les dents. Il divise l'ordre entier en sept tribus : les *typhlops*, les *tortrix*, les *eryx*, les *pythons*, les *couleuvres*, les *vipères* et les *serpents aquatiques*.

— Paléont. Les *ophidiens* sont loin de jouer en paléontologie le rôle qu'ils ont de nos jours. Leurs débris fossiles n'ont encore été observés dans aucun terrain antérieur à l'époque tertiaire; ils n'ont aucun représentant dans les faunes de l'époque secondaire, ou les autres reptiles ont été si variés, si nombreux et si remarquables. Ils comprennent plusieurs genres. Les *palæophis* ont à leurs vertèbres à peu près les caractères des boas et des pythons; ils se distinguent par leur tubercule costal plus bas, leur apophyse épineuse plus haute et plus longue, etc. Quelques espèces ont atteint des dimensions considérables, ce qui tend à confirmer que la température du nord de l'Europe a été plus chaude pendant la période tertiaire qu'aujourd'hui; car les serpents d'une aussi grande taille ne peuvent vivre actuellement que sous le climat de la zone torride. Owen en indique quatre espèces de l'éocène.

Les *palæoxy* diffèrent des *palæophis* par l'absence du processus aliforme du bord postérieur de la neurapophyse, et par la ressemblance plus grande de leurs vertèbres avec celles des *eryx*. On en connaît deux espèces de l'éocène.

On cite quelques couleuvres dans les terrains tertiaires, moyen et supérieur, et dans les terrains diluviens; celles de ces derniers paraissent se rapprocher beaucoup des espèces vivantes.

OPHIOMONADE s. f. (o-fi-o-mo-na-de — du préf. *ophi*, et de *monade*). Infus. Genre d'infusoires très-simples, de la famille des cryptomonades : Les *OPHIOMONADES* se distinguent par leur forme allongée. (Dujardin.)

OPHIOMONADE s. f. (o-fi-o-mo-na-de — du préf. *ophi*, et de *monade*). Annél. Genre d'annélides, de la famille des naïdes. « Ce mot et le suivant ont été formés, par erreur d'un génitif grec *ophidos*, qui n'existe pas; le vrai génitif est *ophios*. »

OPHIODASURIENS s. m. pl. (o-fi-do-sô-riain — du préf. *ophi*, et de *saurien*. V. l'article précédent). Erpét. Groupe de reptiles qui comprendrait les ophihiens et les sauriens.

OPHIE s. f. (o-fi — du gr. *ophis*, serpent). Ornith. Syn. de FOURMIER.

OPHIOMOCLEIDE s. m. (o-fi-mo-no-cléide — du préf. *ophi*, et du gr. *monos*, seul; *kleis*, clef). Mus. Serpent à une seule clef.

OPHIO. V. *OPHI*.

OPHIOPHÉALE s. m. (o-fi-o-phé-fa-le — du préf. *ophi*, et du gr. *képhalé*, tête). Helminth. Genre de vers, de la famille des némeritiens, dont l'espèce type a été trouvée dans la rade de Sidney.

OPHIOMÉIDE s. f. (o-fi-o-kné-mi-de — du préf. *ophi*, et du gr. *knémis*, jambe). Echin. Genre d'échinodermes, de l'ordre ou de la famille des ophiuriens, voisin des ophiodes.

OPHIOME s. f. (o-fi-o-ko-me — du préf. *ophi*, et du gr. *komé*, chevelure). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiures : Les *OPHIOMES* ont le bras et le disque armés de longues épines. (Dujardin.)

OPHIOTONES s. m. (o-fi-o-ko-ne — du préf. *ophi*, et du gr. *tonos*, meurtrier). Erpét. Genre de serpents venimeux.

OPHIODE s. m. (o-fi-o-de — du gr. *ophioeidés*, qui ressemble à un serpent). Erpét. Genre de reptiles sauriens serpentiformes, du groupe des scincoides, dont l'espèce type habite les régions chaudes de l'Amérique du Sud.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des ophiuses, avec lesquelles il a beaucoup de rapports : Les *OPHIODES* sont d'assez grande taille. (Desmarest.)

— Encycl. Entom. Ce genre de lépidoptères doit son nom à la forme des chenilles, qui rappelle un peu celle d'un serpent; il ne faudrait pas toutefois s'exagérer cette ressemblance, qui est bien plus frappante chez certaines espèces de phalénides. Ces chenilles sont longues, rases, légèrement aplaties en dessous, et ressemblent, pour la forme et les mœurs, à celles des catacolpes; elles vivent sur les arbres et les arbrisseaux, et sont finement striées et marquées en dessous de taches noires et brunes. Les chrysalides sont épaisses, un peu allongées en arrière et saupoudrées d'une efflorescence bleuâtre; elles sont renfermées dans de légères coques placées entre les feuilles ou sur la terre. Quant au papillon, il diffère peu de celui des ophiuses. Ce genre renferme deux espèces d'assez grande taille, indigènes en Europe, et dont une se trouve aux environs de Paris.

OPHIODERME s. f. (o-fi-o-dèr-me — du préf. *ophi*, et du gr. *derma*, peau). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiures.

— Bot. Genre de fougères, de la tribu des ophioglossées, dont l'espèce type croît aux Moluques et dans l'Océanie tropicale.

OPHIODONTE s. f. (o-fi-o-don-te — du préf. *ophi*, et du gr. *odon*, odonion, dent). Erpét. Dent de serpent fossile.

OPHIODONTOSE s. f. (o-fi-o-don-tô-ze — du préf. *ophi*, et du gr. *odon*, odonion, dent). Pathol. Maladie causée par la morsure d'une vipère. || Peu usité.

OPHIODÉ adj. (o-fi-o-jé-ne — du préf. *ophi*, et du gr. *genos*, origine). Pathol. Qui est produit par la piqûre d'un serpent : Accident *OPHIODÉ*. || Peu usité.

— s. m. Antiq. Membre d'une famille mysiennne qui prétendait descender d'un serpent, et s'attribuait la faculté de manier impunément les serpents et de guérir ceux qui avaient été mordus par eux. || Nom donné aux Marse, qui se nourrissaient de serpents.

OPHIODÉNOSE s. f. (o-fi-o-jé-nô-ze — du préf. *ophi*, et du gr. *genos*, origine). Pathol. Maladie causée par la morsure d'un serpent. || Peu usité.

OPHIODÉNOSE s. f. (o-fi-o-jé-nô-ze — du préf. *ophi*, et du gr. *genos*, origine). Bot. Genre de la famille des fougères, type de la tribu des ophioglossées, comprenant une quinzaine d'espèces très-étendues dans presque toutes les régions du globe : L'*OPHIODÉNOSE*, transplantée dans les lieux ombragés des jardins, s'y conserve et repousse tous les ans en avril. (V. de Bomare.) || Quelques auteurs font ce mot maculain : C'est *OPHIODÉNOSE* est le même que celui des anciens. (T. de Bernardeau.)

— Encycl. Les *ophiodénoses* sont de petites fougères sans tige, à frondes de deux sortes : les unes stériles, foliacées, simples, entières, lancelolées, à nervures réticulées, glabres et d'un vert tendre; les autres, fertiles, en forme d'épis fructifères, plus ou moins longs, comprimés, non roulés en crosse. Ce genre renferme une quinzaine d'espèces, dont deux se trouvent en France. L'*ophiodénose* commune, vulgairement nommée *herbe sans couture*, langue de serpent, atteint tout au plus la hauteur de 0m,20. Elle croît dans les sols humides et dans les marais. Sa souche est fibreuse et passe pour vulnérinaire; infusée dans l'huile d'olive exposée au soleil, elle passait autrefois pour fournir un baume excellent, tant à

l'intérieur qu'à l'extérieur, préconisé surtout contre les maux de gorge violents. Elle est peu usitée aujourd'hui.

OPHIOLGOSSE, ÉE adj. (o-fi-o-glo-sé — rad. *ophiologos*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ophiologos*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre *ophiologos*. Les *ophiologos* occupent peu de place dans la flore française. (Diet. d'hist. nat.)

OPHIORAPHE s. m. (o-fi-o-gra-fe — du préf. *ophio*, et du gr. *graphô*, je décris). Zool. Celui qui s'attache à la description, à l'histoire des serpents.

OPHIOPHAGIE s. f. (o-fi-o-gra-fi — rad. *ophiophage*). Zool. Description, histoire des serpents.

OPHIOPHAGIQUE adj. (o-fi-o-gra-fi-ke — rad. *ophiophage*). Qui a rapport à l'ophiographie : *Travail* OPHIOPHAGIQUE.

OPHIOIDE adj. (o-fi-o-i-de — du préf. *ophio*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichtyol. Qui ressemble à un serpent.

— s. m. pl. Famille de poissons, syn. d'OPHICHTHYTES.

OPHIOLÂTRE adj. (o-fi-o-lâ-tre — du préf. *ophio*, et du gr. *latreû*, j'adore). Relig. Qui adore les serpents : *Peuple* OPHIOLÂTRE.

— Substantif. Adorateur de serpents.

OPHIOLÂTRIE s. f. (o-fi-o-lâ-tri — du préf. *ophio*, et du gr. *latreû*, j'adore). Relig. Culte des serpents.

— Encycl. Le culte des serpents est un des faits les plus antiques et les plus universellement répandus de l'histoire des religions. Les *Annales de philosophie chrétienne* nous donnent à ce sujet quelques détails curieux que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt.

Tous les livres sacrés des Indiens sont remplis de récits où il est fait mention du serpent. Dans tous les symboles de leur culte, son image vient continuellement frapper les regards ; leurs traditions parlent d'un grand serpent qui joua un rôle considérable au commencement des temps. Ils l'appellent *Ananta* et *Mahasecha*. Un temple est érigé en son honneur à l'est du Meissour, dans un lieu appelé *Soubra-Manniah*. Outre les honneurs rendus à ce serpent historique, les brahmes adorent encore aujourd'hui un serpent fort commun et dont la morsure donne presque subitement la mort ; on le nomme le serpent *capel*. Les dévots vont à la recherche des trous où se tiennent ces sortes de serpents, et lorsqu'ils en ont découvert quelque un, ils ont soin d'aller de temps en temps déposer à l'entrée du lait, des bananes et autres aliments qu'ils savent être du goût de ces reptiles. S'il vient à s'en introduire un dans une maison, les habitants se gardent bien de l'en chasser ; il est, au contraire, soigneusement nourri et on lui offre des sacrifices. On voit des Indous entretenir ainsi chez eux depuis nombre d'années de gros serpents capels, et, dût-il en coûter la vie à toute la famille, ils n'oseraient porter la main sur eux. Dans le temple dont nous venons de parler, tous les ans, au mois de décembre, on célèbre une fête solennelle ; d'innombrables Indous accourent de fort loin pour offrir aux serpents des adorations et des sacrifices. Beaucoup de ces reptiles ont établi leur domicile dans l'intérieur du temple, où ils sont entretenus et bien nourris par les brahmanes qui le desservent.

Comment ne pas reconnaître des traces de l'ancienne *ophiolâtrie* des Indiens dans ces serpents teints de sang, qui rappellent la tête de Méduse, et que l'effroyable Boorga brandit dans ses mille mains ? Les statues colossales découvertes dans les bois souterrains de Salsette et d'Elephanta (Indoustan anglais), où se célébraient jadis des mystères sans nom, ont toutes d'énormes serpents de pierre dans les mains ou autour du corps.

Le serpent était en grande vénération chez les Égyptiens. Ils l'introduisaient dans presque tous leurs symboles de religion et même de science. Ils le regardaient comme ayant quelque chose de saint, comme cachant quelque chose de divin, qu'il n'était pas avantageux de connaître (Élien, *De la nature des animaux*, xi, 2). Le sceptre d'Osiris était entouré d'un serpent. Les statues d'Isis étaient couronnées d'un serpent nommé *thermuis*, qu'on regardait comme sacré et auquel on rendait de grands honneurs. Suivant eux, ces serpents étaient immortels, servaient à discerner le bien du mal, se montraient amis des gens de bien et ne donnaient la mort qu'aux méchants. Leurs prêtres avaient des serpents autour de leurs bonnets, et le diadème même de leurs rois portait ce fameux emblème (Élien, x, 31 ; Diodore de Sicile, v). Mais ils ne se contentaient pas de le donner pour attribut à leurs divinités ; leurs dieux mêmes étaient représentés sous cette forme. Sérapis avait une tête humaine, mais tout le reste de son corps était un serpent replié à plusieurs tours. Apis se voit aussi avec une tête de taureau, ayant le corps d'un serpent et la queue retroussée à l'extrémité. Le *Kneph*, ou la bonté divine, était représentée par une couleuvre, et sa force et sa puissance par une vipère. Le cercle dont ils se servaient pour représenter l'Être suprême était entouré d'un ou de deux serpents. Un serpent entier y représentait le Tout-Puissant. C'est en conséquence

de cette croyance qu'on adorait les serpents et qu'on leur avait élevé un grand nombre de temples, où on les nourrissait. On voyait de ces reptiles dans tous les temples de l'Égypte, mais surtout dans ceux des villes de la Thébaïde et du Delta, à Thermutis, dans la basse Égypte, dans l'île Éléphantine, et généralement dans toute l'Éthiopie et l'Afrique. Les Égyptiens les regardaient avec plaisir, les traitaient avec déférence, les appelaient à la fin de leurs repas comme des animaux domestiques et leur en distribuaient les restes.

Chez les Grecs, le serpent fut toujours aussi l'objet d'un culte spécial. Il était le symbole des dieux du jour et de la médecine, d'Apollon et d'Esculape. Les Athéniens en conservaient toujours un en vie et le regardaient comme le protecteur de leur ville. Ils lui attribuaient la vertu de lire dans l'avenir, et c'est pour cela qu'ils en nourrissaient et en conservaient de familiers, afin d'avoir à portée les prophètes et les prophétesses.

Les Romains rendaient, comme les Grecs et à leur imitation sans doute, au serpent les honneurs divins. Rome étant désolée par la peste, ils envoyèrent une députation solennelle à Epidaurum, afin d'en faire venir Esculape pour les guérir. Quand les députés eurent fait leur demande, nous dit un auteur, un grand serpent sortit du temple, se promena dans les endroits les plus fréquentés de la ville, avec les yeux doux et une démarche calme, et vint monter sur la galère des Romains, qui, l'ayant reçu avec un respect mêlé de frayeur, le conduisirent à Rome et lui consacrèrent un temple dans l'île du Tibre, au-dessous du pont Palatin. Qu'on étudie les superstitions romaines, on rencontrera partout et toujours le serpent ou dragon comme un élément absolument essentiel d'adoration ou de terreur. A Rome, il était surtout considéré comme le génie du lieu qu'il habitait. Telle était l'idée générale, et les cultes particuliers en dérivant. Aussi, dans Virgile (*Énéide*, liv. V, 97), Enée, en trouvant un serpent sur le tombeau d'Anchise, ne sait s'il doit voir en lui le génie du lieu ou le génie familial de son père.

Incertus gentium loci famulamine parentis
Esse putat.

Le serpent était, en effet, pour les anciens, l'animal autochthone, né de la terre. Héliogabale introduisit à Rome (Lampride, art. HÉLIOGABALE) de petits serpents égyptiens appelés par les Grecs *ayabodidion*, c'est-à-dire bons génies, et par les Phéniciens *kneph*, qui a la même signification. Il existe dans les peintures d'Herculanum et de Pompéi plusieurs fresques représentant des serpents sacrés. Une des plus curieuses représente un énorme serpent, dont le dos est blanc argenté et le ventre d'un bleu clair taché de plaques jaunes, enroulé autour d'un autel et occupé à manger des fruits, figues et dattes, qui y sont déposés ; l'inscription porte : *GENIUS HUIUS LOCI MONTIS*.

En Afrique, le culte le plus accrédité est celui du serpent. Parmi les nombreux serpents qu'on y honore par des cérémonies plus ou moins bizarres, il en est un qui est regardé comme le père, et auquel on rend des hommages particuliers. On lui a bâti un temple où des prêtres sont chargés de le servir. Les rois lui envoient des présents magnifiques et entreprennent de longs pèlerinages pour venir lui présenter leurs offrandes et leurs adorations. Purchas dit, dans ses *Pèlerinages*, que, de son temps, « le peuple du Congo adorait les serpents et se condamnant aux plus dures privations pour les nourrir. » Bossman, dans ses voyages de 1697, nous apprend que le serpent était la seule idole connue des nègres de Whydah, qu'ils invoquaient pour tous les besoins de la vie, qu'ils avaient construit de vastes maisons dans le but d'abriter le serpent sacré, et qu'en l'adorant ils se livraient à des danses frénétiques et exécutent des chants bizarres. Forbes, dans son livre intitulé : *Dahomey et les Dahomins*, raconte qu'aujourd'hui encore la principale curiosité de Whydah consiste dans le temple des serpents.

Les Mandingos, les Elocs et les Coromantis transportèrent l'*ophiolâtrie* aux Indes occidentales, où elle devint l'*Obeah*. Il n'est pas difficile de reconnaître, chez les habitants de ces contrées, les traces de cette superstition. Ils hésitent toujours à couper les arbres à coton, parce que c'est autour de ce végétal que sont construits les temples des serpents et, dans le cas où ils sont forcés d'en abattre un, ils s'en excusent par l'invocation suivante :

Pauvre arbre à coton,
Pauvre arbre à coton,
Moi chagrin pour toi,
Pauvre arbre à coton,
Pauvre arbre à coton,
De te voir mourir.

A Inliti, la religion de Vendoux ou Voodoo, dieu tout-puissant adoré sous la forme d'un serpent, est encore une des singularités de notre époque. Souvent par le pouvoir politique, elle a été de temps immémorial, une pratique, elle a été transportée, probablement de Whydah, où les Français avaient un établissement. Les perpétuels changements survenus dans le gouvernement haïtien ont laissé intact et toujours vivant ce fétichisme du serpent, encouragé par Souloque, puis ré-

primé par Geoffard, président de la république. Les cérémonies de la réception de Souloque dans cette association religieuse, en présence du serpent sacré, renfermé vivant dans le tabernacle, furent très-brillantes, très-mystérieuses, et les récits qu'en ont laissés les voyageurs sont des plus curieux. On peut lire ces récits dans le livre de l'*Humanité*, de Pierre Leroux.

Enfin l'histoire nous montre encore ce culte établi chez les anciens peuples du Nord, dans la Lithuanie, l'Esthonie, la Livonie, la Prusse, la Courlande et la Samogitie. Bien plus, les paysans de quelques-unes de ces contrées conservent encore aujourd'hui les restes de cette croyance ; les Russes eux-mêmes n'en sont pas exempts (v. les ouvrages d'Oléarius). Il reste encore des traces d'*ophiolâtrie* dans les plaines du comté de Wilt, en Angleterre. Les druides eux-mêmes portaient toujours des amulettes en pierre représentant un serpent. Plutarque rapporte qu'en Thrace le culte du serpent était pratiqué par les Édoniennes. « Olympias, dit-il, les imitait exactement, car elle avait coutume de se faire suivre par un grand nombre de personnes qui avaient toutes un thyrse entouré de serpents. Elles portaient aussi des serpents dans leurs coiffures. »

Jusqu'à présent, les différentes pratiques ophiologiques que nous venons de passer en revue s'adressaient à un principe bienfaisant ; mais, à côté de ce principe, il en existe un autre maléfaisant et pernicieux, que différents peuples ont aussi personnifié, parallèlement, dans le serpent. Nous voyons d'abord chez les Indiens que Siva, leur dieu du mal, celui qu'ils regardent comme le pouvoir destructeur, est représenté sous plusieurs formes monstrueuses, et particulièrement sous celle du serpent. Le pouvoir de ce serpent était si grand, et les maux qu'il avait faits à la création étaient si irréparables, qu'il fallut, suivant eux, que Vishnou, la seconde personne de leur trinité ou *trimourti*, vint s'incarner dans le sein d'une femme nommée *Johi-Buhy*, pour en délivrer le genre humain. Leurs livres parlent aussi d'un serpent nommé *Caly*, lequel est l'auteur du mal.

Les Indiens croyaient encore que, lorsqu'un serpent avait tué un homme, il ne pouvait plus rentrer dans sa retraite et que tout cela se faisait par la providence de Dieu (Élien, xii, 32). Aussi voit-on encore aujourd'hui les mêmes personnes qui adorent les serpents *capels* rendre les honneurs divins au *Garouda*, oiseau de proie qui fait la guerre à ces serpents. Il est probable que cette croyance ou tradition leur venait des Libyens et des Égyptiens, qui rendaient les honneurs divins à l'ibis, le regardant comme un de leurs dieux tutélaires, parce qu'il était l'ennemi des serpents.

Tout le monde connaît, dans les annales des Grecs, le fameux serpent Python. Il serait inutile de citer tout ce que l'on dit de son origine. Ovide l'appelle le grand Python, serpent inconnu, la terreur des peuples. Il empêchait les hommes de porter les offrandes au temple, et il fallut qu'un dieu, Apollon, vint combattre contre lui pour le mettre à mort. Cet exploit valut à Apollon le nom d'Apollon Python. Nous rencontrons encore dans les histoires du Nord un grand serpent qui fut le fruit de l'union du principe du mal, Loke, avec la géante Angerbode, messager des malheurs. Loke y est désigné comme le colporteur des dieux, le grand artisan de tromperies, l'opprobre de Dieu et des hommes ; il était beau de figure, mais son esprit était pervers.

Les traditions de l'Amérique signalent encore le serpent comme le symbole du mauvais esprit. Les peintures hiéroglyphiques azèques nous représentent le Grand Esprit, *Tescatucopa*, mélangé en pieux une couleuvre. On retrouve même chez un grand nombre de peuples la croyance qu'il a existé quelques rapports mystérieux entre le serpent et la femme, croyance qui rappelle singulièrement la légende biblique dont nous parlerons au mot SÉPENT.

Enfin, le dragon ou serpent ailé a servi ou sert encore d'étendard aux Assyriens, aux Parthes, aux Scythes, aux Saxons, aux Chinois et aux Danois ; ce dernier peuple a de plus une légende d'après laquelle le monde, menacé d'être dévoré par un serpent gigantesque, en fut délivré par le dieu Thor, qui parvint à le détruire au moyen d'un énorme hameçon ayant un bœuf en guise d'amorce. V. SÉPENT.

OPHIOLÉPIDE s. f. (o-fi-o-lé-pi-de — du préf. *ophio*, et du gr. *lepis*, écaille). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiurides.

OPHIOLITE ou **OPHIOLITHÉ** s. f. (o-fi-o-li-te — du préf. *ophio*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Roche à base de talc ou de serpentine et de diallage, recouvrant du fer oxydulé. On trouve quelquefois ce mot employé au masculin.

— Encycl. L'*ophiolite* se compose de divers silicates de magnésie et presque toujours de silicate de fer ; elle renferme, en outre, des minéraux à l'état de mélange mécanique, tels que le diallage, le grenat, le quartz, la grammatite, la bronzite, le calcaire, etc. Généralement tenace, quoique tendre, elle présente une texture compacte, lamellaire, grani-

toïde, porphyroïde ou bréchiforme. Elle varie beaucoup de couleur ; il y a des *ophiolites* vertes, brunes, noires, rougeâtres, jaunâtres, unies ou bigarrées. Quant aux variétés de mélange, on distingue les *ophiolites* diallagiques, grenatiques, grammatitiques, quartzueuses, calcareuses et oillaires. Les *ophiolites* sont assez abondantes dans la nature et appartiennent aux terrains plutoniques, qui se sont fait jour à différentes époques à travers d'autres terrains ; elles y forment des filons, des amas, etc. Certaines variétés sont susceptibles de prendre un assez beau poli pour qu'on en puisse fabriquer des vases et d'autres objets de décoration ; telle est surtout la pierre dite *oilaire*. V. ce mot.

OPHIOLITIQUE ou **OPHIOLITHIQUE** adj. (o-fi-o-li-ti-ke — rad. *ophiolite*). Minér. Qui contient de l'*ophiolite* : *Terrains* OPHIOLITIQUE.

OPHIOLOGIE s. f. (o-fi-o-lo-jî — du préf. *ophio*, et du gr. *logos*, discours). Traitée sur les serpents.

OPHIOLOGIQUE adj. (o-fi-o-lo-jî-ke — rad. *ophiologie*). Qui a rapport à l'*ophiologie* : *Études* OPHIOLOGIQUES.

OPHIOLOGISTE s. m. (o-fi-o-lo-jî-ste — rad. *ophiologie*). Zool. Celui qui s'occupe d'*ophiologie*, qui écrit sur cette branche de l'histoire naturelle.

OPHIOMANCIE ou **OPHIOMANTIE** s. f. (o-fi-o-man-si — du préf. *ophio*, et du gr. *mantia*, divination). Art divin. Divination au moyen des serpents.

OPHIOMAQUE adj. (o-fi-o-ma-ke — du préf. *ophio*, et du gr. *machê*, combat). Qui combat, qui détruit les serpents.

— Myth. Égypt. Surnom de plusieurs divinités égyptiennes, notamment d'Isis.

OPHIOMASTIX s. m. (o-fi-o-ma-stiks — du préf. *ophio*, et du gr. *mastix*, fougère). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiurides.

OPHIOMORE s. m. (o-fi-o-mo-re — du préf. *ophio*, et du gr. *omoros*, voisin). Entom. Genre de reptiles ophiens, du groupe des orverts.

OPHIOMORPHE adj. (o-fi-o-mor-fe — du préf. *ophio*, et du gr. *morphê*, forme). Zool. Qui a la forme d'un serpent.

— s. m. p. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, dont l'espèce type habite l'Afrique australe.

OPHIOMORPHIQUE adj. (o-fi-o-mor-fi-ke — rad. *ophiormorphe*). Zool. Qui a la forme d'un serpent.

— Diplom. *Lettres ophiomorphiques*, Lettres dont les diverses parties représentent des figures de serpent.

OPHIOMORPHITE s. f. (o-fi-o-mor-fi-te — du préf. *ophio*, et du gr. *morphê*, forme). Moll. Ancien nom des ammonites.

OPHIOMYXE s. m. (o-fi-o-mi-kse — du préf. *ophio*, et du gr. *myxa*, mucosité). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiurides.

OPHION s. m. (o-fi-on — gr. *ophiôn*, de *ophis*, serpent). Mamm. Nom donné par les anciens auteurs, probablement à cause de la forme de ses cornes, à un animal qui paraît être le mouflon.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, type du groupe des ophiônites, comprenant un grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques : *L'ophion jaune* est répandu dans presque toute l'Europe. (H. Luc.)

— Encycl. Entom. Les *ophions* sont caractérisés par une tarière courte, mais saillante, des mandibules bidentées, des antennes filiformes, des palpes labiales à quatre articles et un abdomen pédonculé comprimé et courbé en faucille. Parmi les espèces très-nombreuses qu'on rencontre dans presque toutes les parties du monde, citons l'*ophion jaune*, qui peut servir de type au genre et se trouve dans toute l'Europe. Cet insecte, long de 0m,02 ou 0m,03, a le corps jaune, la tête rousse généralement, les mandibules noires, le thorax noir, l'écusson jaune et les ailes d'une transparence un peu enfumée. Les larves de ces insectes vivent dans le corps de certaines chenilles, et particulièrement dans celle d'un bombyx, vulgairement nommé *queue fourchée*. Une autre espèce, l'*ophion de la doctière*, ainsi nommée parce qu'elle vit aux dépens de ce genre, est assez fréquemment trouvée dans les environs de Paris. Les mœurs des *ophions*, à quelque espèce qu'ils appartiennent, ont beaucoup d'analogie avec celles des ichneumonides. V. ce mot.

OPHION ou **OPHIONÉE**, Titan qui régnait dans le ciel avec sa femme Eryonome avant Saturne et Rhéa. Saturne le vainquit et le précipita dans le Tartare.

OPHIONÉE s. f. (o-fi-o-né — du gr. *ophion*, serpent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type habite l'Inde.

OPHIONÉE, célèbre devin de Messénie, aveugle de naissance. Il prédisait l'avenir à ceux qui le lui demandaient, après les avoir interrogés sur la façon dont ils s'étaient conduits soit en public, soit en particulier. On raconte qu'Aristodème, général des Messé-

niers, ayant consulté l'oracle sur l'issue de la guerre qu'il allait faire aux Lacédémoniens, il lui fut répondu que c'en serait fait des Messéniens quand deux yeux s'ouvriraient tout à coup à la lumière pour se refermer aussitôt. Or il apprit, sur ces entrefaites, que le divin Ophionée, à la suite d'un violent mal de tête, avait ouvert les yeux et les avait bientôt refermés. En recevant cette nouvelle, le général se tua pour ne pas survivre à la ruine de sa patrie.

OPHIONITE adj. (o-fi-o-ni-te — rad. *ophion*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ophion.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, ayant pour type le genre ophion.

OPHIONYX s. m. (o-fi-o-niks — du gr. *ophis*, serpent; *onyx*, ongle). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiurides.

OPHIOPHAGE adj. (o-fi-o-fa-je — du préf. *ophio*, et du gr. *phagô*, je mange). Qui se nourrit de serpents, qui mange des serpents.

— Substantif. : Cette classe d'hommes serait-elle le reste de cette peuplade d'OPHIOPHAGES que les anciens poètes nous assurent avoir habité jadis un canton de l'Afrique? (Frank.)

— s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux, de l'ordre des sylvains, comprenant le seul genre hoazin.

OPHIOPHAGIE s. f. (o-fi-o-fa-ji — rad. *ophiophage*). Habitude de se nourrir de serpents.

OPHIOPHAGIQUE adj. (o-fi-o-fa-ji-ke — rad. *ophiophage*). Qui a rapport à l'ophiophage : Avoir des goûts ophiophagiques.

OPHIOPHTHALME adj. (o-fi-o-ftal-me — du préf. *ophio*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a les yeux semblables à ceux des serpents.

— s. m. pl. Tribu de reptiles sauriens, de la famille des scincoides, comprenant les genres aléphare, gymnophthalmes, léristses, hystérope et ilalide, qui ont, comme les serpents, des yeux sans paupières ou à paupières rudimentaires.

OPHIOPOGON s. m. (o-fi-o-po-gon — du préf. *ophio*, et du gr. *pogôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des smilacées, ou, suivant quelques auteurs, type de la famille des ophiopogonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie orientale.

OPHIOPOGONÉ ÉE adj. (o-fi-o-po-go-né — rad. *ophiopogon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ophiopogon.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre ophiopogon, et réunie, par la plupart des auteurs, aux smilacées.

OPHIOPS s. m. (o-fi-ops — du préf. *ophio*, et du gr. *ops*, aspect). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertins, formé aux dépens des lézards.

OPHIORHIZE s. f. (o-fi-o-ri-ze — du préf. *ophio*, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des hédysotides, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde : L'OPHIORHIZE MITRÉE passe pour un spécifique contre la morsure des serpents. (Dict. d'hist. nat.) Les OPHIORHIZES sont des plantes herbacées, peu élevées. (C. Lemaire.)

— Encycl. Les *ophiorhizes* sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, pétioles, membraneux, souvent inégales, munies de stipules; à fleurs disposées en cymes axillaires et terminales; le fruit est une capsule comprimée à deux loges. Ce genre renferme plus de vingt espèces, qui croissent dans l'Inde et les îles voisines, ainsi que dans l'Amérique du Sud. L'OPHIORHIZE MITRÉE est une des plus remarquables. Sa racine passe pour un spécifique souverain contre la morsure des serpents; de là le nom du genre. Les semences sont noires et grosses comme des grains de poivre; les indiens les mangent assaisonnées comme le riz; elles passent pour fébrifuges. La plante est si commune dans certaines localités qu'on l'emploie comme fourrage pour la nourriture des chevaux. A ce genre appartient aussi le MUNGO. V. ce mot.

OPHIOSAURE s. m. (o-fi-o-sô-re). Erpét. V. OPHISAURE.

OPHIOSCOLEX s. m. (o-fi-o-sko-lèks — du préf. *ophio*, et du gr. *skolêz*, ver). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiurides.

OPHIOSCORODON s. m. (o-fi-o-sko-ro-don — du préf. *ophio*, et du gr. *skorodon*, ail). Bot. Genre de plantes, de la famille des lilacées, tribu des hyacinthées, formé aux dépens du genre ail.

OPHIOSE s. f. (o-fi-o-sè-ze — du gr. *ophis*, serpent). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées.

OPHIOSEME s. f. (o-fi-o-sè-me — du préf. *ophio*, et du gr. *séma*, signe). Helminth. Genre de vers intestinaux.

OPHIOSEME adj. (o-fi-o-sè-me — du préf. *ophio*, et du gr. *soma*, corps). Erpét. Dont le corps ressemble à celui d'un serpent.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, à corps serpentiniforme. Syn. de CÉCILIQUES.

OPHIOSPERMÉ ÉE adj. (o-fi-o-sper-mé — du préf. *ophio*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Dont la graine ressemble par la forme à un serpent. Il On dit aussi OPHIOSPERME.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des genres dont l'embryon présente la forme flexueuse d'un serpent, et plus connus sous les noms d'ARDISIACÉES ou MYRSINÉES.

OPHIOSTACHYDE s. f. (o-fi-o-sta-ki-de — du préf. *ophio*, et du gr. *stachys*, épi). Bot. Syn. d'HÉLONIAS. Il On dit aussi OPHIOSTACHYS.

— Encycl. L'ophiostachys de Virginie est une plante glabre, haute de 0m 50 environ, à feuilles alternes, sessiles, ovales lancéolées; les fleurs sont généralement dioïques, et le fruit est une capsule globuleuse, à trois loges polyspermes. Cette plante croît dans la Caroline et la Virginie; elle abonde surtout sur le penchant des collines et dans les clairières des bois. La racine ou plutôt le rhizome est charnu, tubéreux et d'une saveur très-amère; elle possède sans doute des propriétés médicales, qui sont encore peu connues. Les naturels du pays l'emploient, dit-on, contre la morsure des serpents; de là le nom générique; mais ses vertus sous ce rapport n'ont pas été bien constatées. Cette plante, rangée autrefois parmi les vraies, se cultive comme ceux-ci; mais elle est peu répandue dans les jardins.

OPHIOSTAPHYLE s. m. (o-fi-o-sta-fi-le — du préf. *ophio*, et du gr. *staphylé*, grappe). Bot. Espèce de câprier.

OPHIOSTOME s. m. (o-fi-o-sto-me — du préf. *ophio*, et du gr. *stoma*, bouche). Helminth. Genre de vers nématodes, comprenant plusieurs espèces, qui sont parasites des mammifères et des poissons : *Personne n'avait vu et n'a reçu d'OPHIOSTOMES parasite de l'espèce humaine*. (P. Gervais.)

— Encycl. Les *ophiostomes* sont des vers à corps cylindrique, filiforme, plus gros à la partie médiane, d'où il va en diminuant de diamètre jusqu'aux deux extrémités; l'extrémité antérieure est terminée par une bouche formée de deux lèvres superposées; l'orifice anal est placé près de la queue, celui de l'oviducte vers le tiers antérieur du corps. Ce genre renferme un certain nombre d'espèces, qui vivent en parasites dans le canal intestinal des mammifères et des poissons. L'une de ces espèces, l'*ophiostome de Pontier*, a été signalée, mais avec doute, chez l'homme. L'*ophiostome des chauves-souris* est blanc et long de près de 0m 03. L'*ophiostome des ploques* est deux ou trois fois plus long et également filiforme. L'*ophiostome lepreux* atteint à peu près les mêmes dimensions; il se trouve dans les intestins du coryphène dorsal.

OPHIOSURE s. m. (o-fi-o-zu-re). Ichtyol. V. OPHISURE.

OPHIOTHÈRE s. m. (o-fi-o-tère — du préf. *ophio*, et du gr. *thera*, je chasse). Ornith. Syn. de MESSAGEUR ou SERPENTIAIRE.

OPHIOTHRIX s. m. (o-fi-o-triks — du préf. *ophio*, et du gr. *thrix*, cheveu). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiurides.

OPHIOXYLÉ ÉE adj. (o-fi-o-ksi-lé — rad. *ophioxylo*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ophioxylo.

— s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, ayant pour type le genre ophioxylo.

OPHIOXYLON s. m. (o-fi-o-ksi-lon — du préf. *ophio*, et du gr. *xylon*, bois). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, type de la tribu des ophioxyloées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde. Il On dit aussi OPHIOXYLE. Il Syn. d'OCCHROSIA, autre genre de plantes.

— Encycl. L'*ophioxylo* est un arbrisseau à feuilles verticillées par trois ou quatre; les fleurs, disposées en fascicules terminaux, sont polygames, les mâles mêlées par les hermaphrodites. Celles-ci ont un calice et une corolle en entonnoir, à cinq divisions; cinq étamines; un ovaire simple. Les fleurs mâles ont un calice à deux lobes; une corolle comme les précédentes; un nectaire cylindrique; deux étamines. Cette plante croît dans l'Inde, où elle jouit d'une grande réputation, sous le nom de bois ou racine de serpent. On la regarde comme le meilleur spécifique contre le venin des serpents et les blessures faites par des fleches empoisonnées. On fait avec son bois des écuelles ou autres vases, dans lesquels il suffit de laisser séjourner de l'eau pendant deux jours, pour en faire un excellent purgatif.

OPHIR, pays du monde ancien, dont on ne connaît point la position précise. La Bible nous apprend que Salomon construisait des navires à Asion-Gaber, près d'Eltho, sur la côte de la mer Rouge, dans la terre d'Edoud. Cette flotte était montée par les serviteurs de Salomon et par les serviteurs de Hiram, roi de Tyr; elle allait à Ophir y chercher de l'or qu'elle rapportait au roi Salomon. De ce même Ophir, la flotte de Hiram rapportait, en outre, une grande quantité de bois et des pierres précieuses. Le port d'où partait la flotte de Salomon est appelé Asion-Gaber, et cet Asion-Gaber a été identifié par la plupart des savants avec le port moderne d'Alaka, à l'extrémité nord-ouest de la mer Rouge. Dans ce même havre d'Asion-Gaber furent brisés ces navires de Tharsish que Josa-

phat envoyait pour Ophir y chercher de l'or. Les géographes sont loin d'être d'accord sur la situation d'Ophir. D'Anville, qui s'est occupé de cette question dans une dissertation insérée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, propose les deux solutions suivantes : « L'opinion qui paraît avoir le plus de faveur, dit-il, est celle qui place Ophir dans quelque contrée des Indes orientales. Joseph dit que *Sophira* est dans une contrée de l'Inde que l'on appelle Terre d'or. Saint Jérôme veut que ce soit une île de l'Inde, et, selon Tzetzes, Ophath est une île ou une presqu'île de l'Inde. On connaît assez la Chersonèse d'Or, dans Ptolémée, comme étant la presqu'île de Malacca. Bouchart se persuade qu'Ophir n'est autre que Ceylan. Lucas Holstenius lui assure une place au cap Comorin. Mais une autre opinion, s'écartant de l'Inde, place Ophir en Afrique, sur la côte d'Ethiopie. Dans la paraphrase chaldaïque, la flotte de Salomon est appelée en plus d'un endroit la flotte africaine. » Se fondant sur ce fait que les vaisseaux de Salomon, d'après la Bible, employaient deux ans à faire le voyage, d'Anville croit qu'on peut placer Ophir sur la côte de Zanguebar, pays où l'on trouve de l'or. L'éloignement de ce pays de la Palestine, les difficultés de la navigation à une époque où l'on était obligé de suivre les côtes expliqueraient suffisamment la longue durée du voyage. Ribera, Massé, Grotius, Bouchart, Reland, Prideaux, dom Calmet et quantité d'autres placent Ophir en Asie, sans être d'accord sur le lieu précis. Ceux-ci veulent que ce soit Oormuz, ceux-là Malacca, d'autres Sumatra, Grotius conjecture que c'est Siphia; Reland place ce pays dans l'Inde au delà du Gange; dom Calmet, dans l'Arménie. On a prétendu qu'Ophir n'était autre que Carthage; mais l'opinion qui met Ophir sur la côte orientale de l'Ethiopie nous paraît la plus vraisemblable; d'ailleurs, ce sentiment est celui des navigateurs et des géographes les plus célèbres, tels que Ortelius, Lopez, Barros, etc.

OPHIR, montagne volcanique de l'Océanie (Malaisie), près de la côte S.-O. de l'île de Sumatra; presque sous l'équateur, par 0° 45' 59" de latit. N. et 97° 40' 44" de longit. E. C'est une île élevée de l'île, car elle atteint 4,054 mètres.

OPHIRE s. f. (o-fi-re — du gr. *ophis*, serpent). Bot. Syn. de GRUBBIE.

OPHIS s. m. (o-fiss — mot gr. qui signifie serpent). Erpét. Genre de reptiles ophiidiens, formé aux dépens des couleuvres.

Ophis, tragédie en cinq actes et en vers, par Népomucène Lemercier, représentée sur le théâtre de la République le 23 décembre 1798. La scène se passe à Memphis. Ophis, à la tête des armées de Crépus, son père, combat, loin de son pays, tous les ennemis qu'il rencontre. Tholus, son frère puîné, ambitieux du trône, amoureux de Nais, épouse d'Ophis, vient de faire assassiner Crépus et, instruit du retour de son frère, il résout de l'empoisonner. Mais Deylos, entré dans le complot pour en connaître l'auteur, substitue au poison un breuvage qui ne fait que plonger l'héritier du trône dans un état de léthargie. Bientôt la nouvelle de la mort d'Ophis se répand : Nais est désespérée. Tholus survient; il accourt, dit-il, pour partager sa douleur. La veuve crie d'abord à la sincérité de son beau-frère; mais elle est bientôt abusée : Tholus lui offre de devenir son épouse. Elle ne doute plus alors qu'il ne soit le meurtrier d'Ophis, et s'écrie :
Il périt par un crime, et c'est toi que j'accuse.

Nais demande qu'on la laisse seule près des restes de son époux. On se retire. Ophis reprend ses sens. Le grand prêtre Amotriss survient; après avoir instruit Ophis du crime de son frère, il l'oblige à descendre dans la sépulture de ses pères et à y rester caché jusqu'au moment de la vengeance. Ophis sort de sa retraite pendant la nuit, et bientôt il entend venir son frère; celui-ci, profondément troublé, poursuivi par les remords, est descendu dans les caveaux où se trouve la tombe de son père. Le moindre bruit le fait frémir; il s' imagine être poursuivi par les ombres de ses aïeux. Ophis, qui apprend ainsi que Tholus a ordonné la mort de Crépus, s'avance, dans les ténèbres, vers le parricide; il est prêt à lui plonger son épée dans la poitrine; mais, à la pensée qu'il allait tuer son frère, le fer s'échappe de ses mains et il s'éloigne. Tholus, qui l'a aperçu, croit qu'un songe affreux l'obsède; mais, trouvant à ses pieds l'épée de son frère, il ne doute plus de son existence et en arrache même l'aveu à Nais. Il a vu Ophis descendre dans les tombeaux, et c'est là que, dans sa rage, il veut qu'on le cherche et qu'on l'immole. Cependant Nethos, partisan d'Ophis, a soulevé Amotriss; mais il est vaincu par Tholus, et Ubal, ami de celui-ci, descend dans le souterrain où se cache Ophis; celui-ci le désarme et, à la voix du grand prêtre Amotriss, les soldats le reconnaissent pour leur légitime souverain. Tholus, alors, se donne la mort; et Ophis, content de posséder Nais, renonce au pouvoir suprême. Cette tragédie renferme quelques scènes d'un grand effet, notamment celle où Nais accuse Tholus et celle où les deux frères se rencontrent au milieu des tombeaux; mais l'action est languissante, les caractères sont faiblement tra-

cés et le dénouement ne produit aucun effet. Quant au style, il est boursoufflé et plein d'images exagérées.

OPHISAURE s. m. (o-fi-sô-re — du préf. *ophi*, et du gr. *saurus*, lézard). Erpét. Genre de reptiles ophiidiens, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type habite les régions chaudes de l'Amérique du Nord : L'OPHISAURE VENTRAL est nommé serpent de verre par les colons, à cause de la fragilité de sa queue. (V. Meunier.) Il On dit aussi OPHISAURE.

— Encycl. Les *ophisaures*, bien qu'appartenant en réalité à l'ordre des sauriens, ressemblent plutôt, par leur forme et leur aspect, aux ophiidiens. Ils présentent comme caractères une langue en forme de fleche échancrée en avant et munie de papilles granuleuses; le palais garni de dents disposées sur plusieurs rangs; les narines latérales; les oreilles à orifice externe fort petit; le corps serpentiniforme, sans le moindre vestige de membres à l'extérieur. L'*ophisaure ventral*, seule espèce connue, atteint environ 1 mètre de longueur; sa couleur est brune ou noir bleuté sur le dos, vert jaunâtre sur les flancs et sous le ventre. Il habite les parties chaudes de l'Amérique du Nord, dans les lieux sablonneux, se nourrit d'insectes, de vers, de petits mammifères et passe pour venimeux. La fragilité de sa queue l'a fait appeler serpent de verre.

OPHISAUROÏDE adj. (o-fi-sô-ro-i-de — de *ophisaure*, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Qui ressemble à un ophisaure.

— s. m. pl. Tribu de la famille des chalcidiens, ayant pour type le genre ophisaure.

OPHISPERME s. m. (o-fi-sper-me — du préf. *ophi*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Syn. d'AQUILAIRE.

OPHISTOME s. m. (o-fi-sto-me — du préf. *ophi*, et du gr. *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lepturètes, comprenant six espèces qui habitent le Brésil.

OPHISURE s. m. (o-fi-zu-re — du préf. *ophi*, et du gr. *oura*, queue). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des anguilliformes, dont l'espèce type, connue sous le nom vulgaire de SERPENT DE MER, habite la Méditerranée : Les *OPHISURES* naissent à la manière des serpents. (Dict. d'hist. nat.) Il On dit aussi OPHISURE.

— Encycl. Ces poissons ont pour caractères essentiels : une tête petite; des narines tubuleuses; le corps et la queue très-allongés, cylindriques, enduits d'une matière glauqueuse; les nageoires dorsale et anale très-longues et très-basses, se terminant avant d'arriver au bout de la queue, ce qui fait que celle-ci est dépourvue de nageoire. Ces poissons habitent la Méditerranée; on les voit nager avec une extrême vélocité, à la manière des serpents, ce qui leur a valu le nom vulgaire de *serpent de mer*. Leur régime est très-peu étudié comme aliment. Ce genre renferme deux espèces principales : l'*ophisaure* OPHIS, long de 2 mètres, très-mince, brun en dessus, argenté en dessous, avec deux grandes taches ovales; le long du corps; et l'*ophisaure serpent*, qui se distingue du précédent surtout par l'absence de ces taches.

OPHITE s. m. (o-fi-te — du gr. *ophidês*, de *ophis*, serpent). Hist. relig. Membre d'une secte de gnostiques au II^e siècle, suivant lesquels le Christ était caché sous la forme du serpent qui séduisit Ève, mais qui faisaient du Christ et de Jésus deux personnages distincts.

— Erpét. Genre de reptiles ophiidiens, formé aux dépens des couleuvres.

— Entom. Genre d'insectes coleoptères pentimères, de la famille des brachélytres, tribu des pèderiniens, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent la Colombie.

— Minér. Roche trapéenne des Pyrénées, dont la composition est variable : Les *Pyrénées ont été formées par l'éruption de masses de granit et d'OPHITE*. (L. Figuier.) Variété de marbre d'un vert obscur, rayé de filets jaunes entre-croisés. « Nom donné quelquefois à la serpentine.

— Adjectif. : *Marbre OPHITE*.

— Anc. littér. Vers *ophites*, Vers que l'on écrivait en suivant une ligne sinueuse. Il On disait aussi VERS SERPENTINS.

— Encycl. Hist. relig. Les *ophites*, secte gnostique panthéiste, se rattachent à l'école de Valentin d'Alexandrie et expliquent comme lui toute la théologie chrétienne par la formation, la perturbation et la recomposition finale du plérôme. Ils n'en diffèrent que par un point spécial, qui leur a valu leur nom. D'après eux, le Demiurge, fils de la Sophia, Achatour et organisateur du monde, ayant créé l'homme, s'aperçut avec effroi et colère que sa créature était douée d'une intelligence supérieure à la sienne. Pour l'empêcher, au moins, d'arriver à la connaissance de Dieu, il lui défendit de manger du fruit de l'arbre de la science, et, dans la fureur qu'il le transportait, il plongea ses regards dans la matière : son image s'y réfléchit, s'anima et devint un être plein de haine, de malice et d'envie. Satan, l'Esprit-serpent. La Sophia, irritée de la méchanceté de son fils, se servit de la haine que le serpent avait pour son père, pour exciter l'homme à violer le commandement du

Démurge, appelé par les *ophites* Jaldabaoth. L'homme désoût, et Jaldabaoth irrité le précipita sur la terre, le dernier des corps de l'univers, et le soumit à toutes sortes de maux. Mais, touché de pitié, le Dieu suprême envoya sur la terre le Christ, qui s'unit à l'homme Jésus, afin d'abolir par son intermédiaire le culte et l'empire de Jaldabaoth. Celui-ci se vengea en faisant périr Jésus sur la croix; mais l'œuvre de rédemption se trouva accomplie par cette mort. Le reste du système est le même que celui de l'école de Valentin.

On voit que, pour les *ophites*, le Démurge est le Dieu des Juifs, et que ce que les livres sacrés des Hébreux appellent la chute était pour eux le moment de la transition de l'ignorance à la connaissance, le passage de l'état d'innocence à une conscience supérieure, et voilà pourquoi ils randaient un culte au serpent (*ophis*, en grec), cause de ce progrès, comme à la sagesse incarnée, comme à la source de la gnose. Pas une secte gnostique ne poussa aussi loin que les *ophites* la haine contre le judaïsme. Quelques-uns allèrent jusqu'à honorer comme des victimes de Jaldabaoth les hommes les plus pervers de l'histoire sainte, comme le meurtrier Caïn, d'où leur vint le nom de *caïnites*, ou le traître Judas, en qui ils voyaient un homme supérieur qui n'avait trahi et livré Jésus que parce qu'il savait que sa mort détruirait l'empire de Jaldabaoth. Les *ophites* parurent vers la fin du 1^{er} siècle, et n'avaient point encore disparu dans le 1^{er} siècle.

— Minér. L'*ophite* ne constitue pas, comme on l'a cru pendant longtemps, une espèce particulière de roche; on a confondu sous ce nom plusieurs variétés d'amphibole, de diorite, d'eurite, de feldspath, d'ophiolite, de serpentine et surtout de porphyre. Elles offrent comme caractère commun une base formée d'une pâte ou d'un mélange intime d'amphibole et d'eurite enveloppant des cristaux de feldspath; leur aspect est, en général, porphyroïde; la couleur de la pâte est d'un vert plus ou moins brunâtre, celle des cristaux ordinairement blanche ou d'un vert clair; il en résulte des sortes de taches qu'on a comparées à celles qui diversifient la peau des serpents. Pour les autres caractères, le gisement et les usages des *ophites*, nous renvoyons aux articles DIORITE, OPHIOLITE et PORPHYRE. C'est à tort que plusieurs auteurs rapportent à ce groupe le vert antique.

— **OPHITEUX, EUSE** adj. (o-fi-teu, eu-ze — rad. *ophite*). Minér. Qui contient de l'*ophite*; qui a les caractères de l'*ophite*: *Roche ophiteuse*.

— **OPHITINE** s. f. (o-fi-ti-ne — rad. *ophite*). Minér. Nom donné quelquefois à l'*ophite* des Pyrénées.

— **OPHIUCHUS** s. m. (o-fi-u-kuss — gr. *ophiuchos*; de *ophis*, serpent, et *ekho*, je tiens). Astron. Constellation boréale, appelée aussi SÉPENTIERAIRE et ESCULAPE.

— **Encycl.** La constellation d'*Ophiuchus* est vaste et assez difficile à débrouiller, s'étalant au-dessus de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. Les anciens atlas célestes représentent les principales étoiles de cette constellation disséminées sur le corps d'un vieillard chauve, barbu, tenant un serpent dans ses mains. Ce vieillard ne serait autre qu'Esculape, inventeur de la médecine, auquel un serpent apporta un jour l'herbe qui servit à ressusciter Androgée ou Hippolyte. D'autres, s'autorisant des noms fort différents que la constellation a portés, prétendent qu'elle doit représenter ou Phorbas, roi des Lapithes, qui délivra Rhodes d'un serpent terrible; ou Triopas, roi des Thessaliens, qui fut tué par un serpent envoyé par Cérès; ou Hercule, etc. Quoi qu'il en soit, elle comprend d'abord une étoile secondaire s, qui marque la tête d'*Ophiuchus* très-près et à gauche de l'étoile d'Hercule. Une étoile tertiaire γ, et une étoile quatrième γ, qui est double, indiquent l'épaule droite. Beaucoup plus bas, une autre étoile tertiaire γ marque la jambe droite. Plus bas encore, près de l'écliptique et à droite d'une nébuleuse, on rencontre encore deux étoiles tertiaires.

La tête du serpent se redresse vers a d'Hercule, au-dessous de la Couronne boréale.

— **OPHIURE** adj. (o-fi-u-re — du préf. *ophi*, et du gr. *oura*, queue). Hist. nat. Qui a la forme d'une queue de serpent.

— s. m. Echin. Genre d'échinodermes, type du groupe des ophiurides, comprenant un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles: Les *OPHIURES* se meuvent en rampant sur le sable ou entre les pierres et les corps sous-marins. (Dujardin.) On trouve dans toutes les mers des espèces d'*OPHIURES*. (V. Meunier.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des rottebœllidées, qui habite le Malabar et l'Australie.

— **Encycl.** Echin. Les *ophiures* diffèrent des astéries par leur corps orbiculaire, déprimé ou discoïde, contenant seul les viscères, et par leurs bras, qui, au lieu de renfermer un prolongement de la cavité viscérale, sont de simples organes locomoteurs; ils sont revêtus de pièces écailleuses et ressemblent quelquefois à des queues de lézard; d'autres fois, ils sont munis de piquants; leur face inférieure est aplatie et dépourvue de gouttière longitudinale; la bouche est inférieure, cen-

trale et armée de pièces osseuses. Ces échinodermes ne nagent pas; ils rampent sur le sable ou entre les pierres et les corps marins, en contractant et en détachant leurs bras de diverses manières; ils sont d'ailleurs pourvus de papilles ou pédicules rétractiles sortant entre les écailles ou les piquants de chaque bras, et pouvant leur servir à se fixer sur les plantes marines ou sur les pierres.

— **OPHIURELLE** s. f. (o-fi-u-rè-le — dimin. d'*ophiure*). Echin. Genre d'échinodermes, du groupe des ophiurides, formé aux dépens des ophiures, et comprenant plusieurs espèces fossiles du calcaire lithographique et du lias: Les *OPHIURELLES* se font remarquer par la petitesse de leur disque. (Dict. d'hist. nat.)

— **OPHIURE** adj. (o-fi-u-ri-de — de *ophiure*, et du gr. *idea*, forme). Echin. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ophiure. || On dit aussi *OPHIURINÉ*, ÉU.

— s. m. pl. Ordre ou famille d'échinodermes, suivant les divers auteurs, ayant pour type le genre ophiure.

— **OPHIUSA** (du grec *ophis*, serpent), nom ancien de l'île Formentera, une des Baléares, qui était autrefois infestée de serpents. Ce nom a été aussi donné primitivement, pour le même motif, à l'île de Rhodes.

— **OPHIUSE** s. f. (o-fi-u-ze — du gr. *ophis*, serpent). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des catocalidés, comprenant une vingtaine d'espèces, la plupart européennes.

— **Encycl.** Les *ophiuses* sont caractérisées par des antennes entièrement filiformes dans les deux sexes; des palpes ascendantes et écartées les unes des autres; une trompe allongée; un corselet globuleux, robuste, lisse; l'abdomen conique, terminé par un pinceau de poils chez les mâles; les ailes antérieures presque triangulaires, les ailes postérieures larges et arrondies. Les chenilles sont effilées, surtout en avant; elles ont la tête petite et aplatie; l'extrémité du onzième segment légèrement relevée et lisse; elles vivent sur les arbrisseaux et se tiennent étroitement collées contre les branches pendant le jour. Les chrysalides sont contenues dans des coques composées de soies et de débris de végétaux ou de terre, et placées entre les mousses ou à la surface du sol. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques.

— **OPHONE** s. m. (o-fo-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpalins, comprenant une cinquantaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe.

— **OPHRIDE** ou **OPHYRIDE** s. f. (o-fri-de — lat. *ophrys*; du gr. *ophrys*, sourcil). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, type de la tribu des ophrydées, comprenant un certain nombre d'espèces qui habitent surtout la région méditerranéenne: Plusieurs espèces d'*OPHRIDES* appartiennent à la flore française. (P. Duchartre.) || On dit aussi *OPHRIS* ou *OPHRYS* et *OPHRISSE* ou *OPHYRISSE*.

— **Encycl.** Les *ophrides* sont caractérisées par un labelle sessile, roide, presque cartilagineux et souvent lobé, présentant souvent un ressemblance curieuse avec certains insectes. Ce genre *ophride* renferme des plantes herbacées, tuberculeuses, habitant surtout la région méditerranéenne. La flore française en renferme plusieurs. Tout le monde connaît l'*ophride* *abeille*, qui doit son nom à la ressemblance qu'a son labelle avec cet insecte. Les tubercules souterrains de cette *ophride* sont entiers, ovoïdes, presque globuleux; sa tige feuillée s'élève à une hauteur de 0m,20 à 0m,30; ses feuilles sont oblongues et les fleurs, groupées en épi lâche et terminal, sont accompagnées de bractées vertes qui généralement dépassent l'ovaire. Ces fleurs ne sont pas seulement étranges, mais encore elles sont jolies; l'enveloppe florale est rose et entre les deux lobes latéraux de la corolle s'étend le labelle dont la partie médiane, convexe, veloutée, striée de lignes brunes et tachée de jaune, simule à s'y méprendre le thorax d'une abeille au repos. Cette plante croît dans les prairies, le long des haies ou sur la lisière des bois, en compagnie de certaines autres espèces d'*ophrides* dont la physiologie singulière leur a fait donner des noms caractéristiques, tels que ceux d'*ophride* *monche*, *gratépée*, *bourdon*, etc.; il en est une dont le labelle fendu simule deux jambes écartées; aussi a-t-elle reçu le nom d'*ophride* *homme pendu*. Ces diverses plantes, dit M. Duchartre, seraient très-intéressantes à cultiver, mais cette culture présente d'assez grandes difficultés et rarement on en obtient des résultats avantageux. V. ORCHIDÉES.

— **OPHRIDE** ou **OPHYRIDE**, ÉE adj. (o-fri-dé — de *ophride*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ophride.

— s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre ophride.

— **OPHRIS** s. f. (o-fri — du gr. *ophrys*, sourcil). Erpet. Serpent du genre *boa*, qui habite l'Amérique: L'*OPHRIS* est semblable au serpent désigné sous le nom de *devin*. (V. de Bonnaire.)

— **Encycl.** L'*ophrie* ressemble beaucoup, par son port et sa forme générale, au serpent vulgairement appelé *devin*; mais elle s'en dis-

tingue par sa taille plus petite, bien que dépassant toujours la longueur de 4 mètres, du reste assez variable; par le nombre des plaques qui recouvrent ses parties inférieures; enfin par sa couleur. Elle présente 250 à 260 grandes plaques abdominales, et le dessous de la queue en offre 64 paires de petites. Le fond de sa couleur est brunâtre, avec des taches noires le long du dos et d'autres blanches, bordées de brun, sur les flancs. Ce serpent est peu connu; on ne sait même pas quelle est sa véritable patrie; on le croit cependant originaire d'Amérique. Ses mœurs ont à peine été observées; d'après le peu qu'on en a vu, elles ne paraissent pas différer sensiblement de celles du genre *boa*.

— **OPHYRASTE** s. m. (o-fri-a-ste — du gr. *ophyrastés*, qui a des sourcils). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre espèces qui habitent le Mexique et les États-Unis.

— **OPHYRIE** s. f. (o-fri-di — du gr. *ophrydion*, petit sourcil). Infus. Genre de la famille des urcéolaires ou type de celle des ophrydies, suivant les divers auteurs, formé aux dépens des vorticelles, et dont l'espèce type habite l'Allemagne. || On dit aussi *OPHYRIDION* s. m.

— **Encycl.** Ces infusoires étaient autrefois confondus avec les vorticelles; l'espèce type n'a pas plus d'un cinquième de millimètre dans sa plus grande longueur; elle peut, en se contractant, prendre les formes les plus variées, comme celles d'un fuseau allongé, d'une urne, d'une coupe, d'un œuf ou d'un globe. Les individus sont souvent isolés et libres entre eux; d'autres fois, ils sont réunis en grand nombre en une masse gélatineuse, large de 0m,01 à 0m,05, sécrétée en commun et colorée en vert par les animalcules eux-mêmes, qui sont disposés régulièrement dans cette masse suivant des lignes rayonnantes et des zones concentriques. Cet infusoire, rarement observé en France, paraît être très-commun en Allemagne. Sa forme et sa couleur lui ont fait donner par quelques auteurs le nom de *coccolithis*. On le rencontre surtout dans l'eau des étangs.

— **OPHYRIDIN, INE** adj. (o-fri-din, i-ne — rad. *ophrydie*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ophrydie. || On dit aussi *OPHYRIDINE*, ÉE.

— s. f. pl. Famille d'infusoires polygastriques cuirassés, ayant pour type le genre ophrydie.

— **OPHYRESSE** s. f. (o-fri-è-se — du gr. *ophryos*, sourcil). Erpet. Genre de reptiles sauriens, dont l'espèce type, vulgairement nommée *sourcillette*, habite l'Amérique. || On dit aussi *OPHYRÉSSE*.

— **Encycl.** Les *ophyresses* ressemblent beaucoup aux iguanes; comme celles-ci, elles ont des dents maxillaires dentelées, des dents au palais, des écailles petites et imbriquées, et une crête dorsale peu saillante se prolongeant sur la queue, qui est comprimée; mais elles s'en distinguent en ce qu'elles n'ont pas de fanon pendant et que leurs cuisses sont dépourvues de pores. Leurs mœurs, assez peu connues, paraissent se rapprocher beaucoup de celles des iguanes. Ces animaux vivent d'insectes et de vers. L'espèce la plus remarquable de ce genre est l'*ophyresse* *sourcillette*, vulgairement appelée le *sourcillette*, à cause d'une carene membraneuse formée par ses sourcils. Ce saurien est de couleur fauve, avec une bande brune festonnée le long de chaque flanc; il habite l'Amérique.

— **OPHYROPE** s. m. (o-fri-lo-pe — du gr. *ophrys*, sourcil; *lophos*, panache). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Égypte.

— **OPHYROCERCIN, INE** adj. (o-fri-o-sér-sin, i-ne — rad. *ophryocercue*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ophryocercue.

— s. f. pl. Famille d'infusoires, ayant pour type le genre ophryocercue.

— **OPHYROCERQUE** s. f. (o-fri-o-sér-ke — du gr. *ophrys*, sourcil; *kerkos*, queue). Infus. Genre d'infusoires, type de la famille des ophryocercines, dont l'espèce type habite les rivières de France.

— **OPHYRODACTYLE** s. m. (o-fri-o-da-kti-le — du gr. *ophrys*, sourcil, *daktylos*, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des curculionides, tribu des curculionides, dont l'espèce type habite le Brésil.

— **OPHYROGLÈNE** s. f. (o-fri-o-glè-ne — du gr. *ophrys*, sourcil; *glène*, ail, prunelle). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des kolpodes ou de celle des bursariens, suivant les divers auteurs, dont l'espèce type habite les eaux douces.

— **OPHYROPS** s. m. (o-fri-ops — du gr. *ophrys*, sourcil; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

— **OPHTHALMALGIE** s. f. (o-ftal-mal-ji — du gr. *ophthalmos*, œil; *algos*, douleur). Pathol. Névralgie de l'œil, douleur de l'œil sans inflammation. || On dit quelquefois *OPHTHALGIE* par contraction.

— **OPHTHALMALGIQUE** adj. (o-ftal-mal-ji-ke — rad. *ophthalmalgie*). Pathol. Qui concerne l'*ophthalmalgie*: *Douleur OPHTHALMALGIQUE*. || On dit aussi, par contraction, *OPHTHALGIQUE*.

— **OPHTHALMIATRE** s. m. (o-ftal-mi-a-tro — du gr. *ophthalmos*, œil; *iatros*, médecin). Médecin oculiste. || Peu usité.

— **OPHTHALMIATRIE** s. f. (o-ftal-mi-a-tri — rad. *ophthalmalgie*). Partie de la médecine qui concerne les maladies de l'œil. || Peu usité.

— **OPHTHALMIATRIQUE** adj. (o-ftal-mi-a-tri-ke — rad. *ophthalmalgie*). Qui a rapport à l'*ophthalmalgie*: *Système OPHTHALMIATRIQUE*. Peu usité.

— **OPHTHALMIDIE** s. f. (o-ftal-mi-di — du gr. *ophthalmidion*, petit œil). Bot. Syn. de *RYPTHELIE*, genre de cryptogames. || On dit aussi *OPHTHALMIDION*.

— **OPHTHALMIE** s. f. (o-ftal-mi — du gr. *ophthalmia*; de *ophthalmos*, œil, dérive certainement, mais sans qu'on s'en rende bien compte, du radical *ops*, qui est dans *optima*, voir; de *ops*, *ops*, œil). Pathol. Inflammation du globe de l'œil, accompagnée de rougeur de la conjonctive, de chaleur anormale, de tumescence, de douleur plus ou moins intense: *OPHTHALMIE aiguë*. *OPHTHALMIE chronique*. *OPHTHALMIE sèche*. *OPHTHALMIE humide*. *OPHTHALMIE purulente*. || *OPHTHALMIE externe*. Celle qui n'affecte que la conjonctive, la sclérotique et la cornée. || *OPHTHALMIE interne*. Celle qui atteint les cavités du globe de l'œil. || *OPHTHALMIE d'Égypte*. *OPHTHALMIE purulente*, contagieuse, qui amène la fonte de l'œil, et qui fut particulièrement observée chez les soldats qui prirent part à l'expédition française d'Égypte, sous la République.

— Fig. Altération de l'intelligence, de la vue intellectuelle: *La dévotion cause une OPHTHALMIE morale*. (Bals.) Il existe chez les hommes les plus clairvoyants une sorte d'*OPHTHALMIE morale*, qui leur dérobe, à eux seuls, les trahisons de leur intérieur. (De St-Georges.)

— Art vétér. *OPHTHALMIE périodique*, inflammation du globe oculaire des solipèdes, offrant un caractère marqué de périodicité.

— **Encycl.** Chaque partie de l'œil peut être le siège propre d'une inflammation à laquelle on a donné un nom particulier. C'est ainsi qu'on dit conjonctivite, kératite, iritis, rétinite, etc.; mais ces dénominations sont insuffisantes pour exprimer l'inflammation simultanée de plusieurs organes. On se sert dans ce cas du mot *ophthalmie*, qui veut dire inflammation générale de l'œil ou inflammation simultanée de plusieurs tissus de l'œil. Cette maladie, après avoir acquis un certain degré d'intensité, peut disparaître peu à peu par résolution; mais si la phlogénie continue à s'accroître elle peut faire naître, dit Mackenzie, plus ou moins rapidement, un ou plusieurs des sept phénomènes suivants: une extravasation de sang rouge, de sang incolore ou de fibrine; des adhérences; de la suppuration; l'ulcération; la gangrène; le développement des granulations; la cicatrisation. Il y a encore une autre série de phénomènes inflammatoires qui découlent des phénomènes secondaires; tels sont: l'opacité, l'insensibilité, le changement de forme, l'hypertrophie, l'atrophie, l'induration, le ramollissement, etc. En général, quelle que soit la partie affectée, il est extrêmement rare que les parties voisines soient tout à fait intactes, et, de plus, l'inflammation présente, dans ses différentes périodes, des caractères qui varient suivant la texture de l'organe enflammé. Il est donc très-important de déterminer le point de départ et le siège principal de la maladie.

Les auteurs qui se sont occupés des maladies des yeux ont admis un grand nombre d'*ophthalmies*; nous étudierons les principales.

1^o *OPHTHALMIE blennorrhagique*. Les opinions sont partagées sur l'origine de cette affection. Quelques médecins pensent qu'elle est due constamment à l'inoculation du pus urétral porté sur la conjonctive par les mains du malade. D'autres médecins, tout en admettant cette cause, considèrent dans certains cas cette maladie comme métabolique. Quoi qu'il en soit, cette *ophthalmie* débute toujours par une démangeaison des paupières et par une chaleur inaccoutumée. Les malades se frottent, se grattent et activent ainsi l'inflammation. La conjonctive devient rouge, boursoufflée, douloureuse et, au bout de quelques heures, la sécrétion purulente commence à se produire. La gravité des symptômes varie selon l'intensité de l'inflammation. Celle-ci est quelquefois assez modérée et se termine sans altération de l'appareil de la vision; mais, le plus souvent, les choses ne se passent pas ainsi. La suppuration devient en peu de jours, en quelques heures même, très-abondante; la cornée se ramollit et blanchit, puis l'œil se perforé, s'atrophie, ou bien un staphylôme, un léucoma se développe, et dans tous les cas la vue reste, sinon perdue, du moins considérablement affaiblie. Durant les différentes phases de la maladie, l'écoulement urétral est parfois diminué, rarement suspendu.

Le traitement de cette affection doit être très-énergique et s'appuyer surtout sur les antiphlogistiques. Les purgatifs salins doi-

vent être d'un fréquent usage; les ophtalmes seront administrés pour calmer les douleurs. Quant au traitement local, il consiste dans la cautérisation des paupières, soit avec un collyre au nitrate d'argent à haute dose, soit avec la pierre infernale. Lorsqu'il y a un chémosis très-développé, on tirera de grands avantages des scarifications faites avec un couteau recourbé. Gosselin prétend guérir l'ophtalmie blennorrhagique par le seul emploi d'injections faites avec un tiers d'alcool et deux tiers d'eau.

30 Ophtalmie catarrhale, ophtalmie purulente superficielle. Cette variété reconnaît souvent pour causes l'état atmosphérique, le manque de propreté, la misère et quelquefois les opérations pratiquées sur le globe oculaire. Il n'est pas rare non plus de la voir régner épidémiquement. C'est la plus commune des maladies des yeux. On l'observe fréquemment chez les individus qui, ayant eu chaud pendant le jour, s'exposent à la fraîcheur de la nuit, soit en dormant en plein air, soit en laissant ouvertes les croisées de l'appartement où ils couchent. Les sujets qui ont déjà été atteints d'ophtalmie catarrhale sont plus exposés que les autres à en être infectés de nouveau. La maladie débute par l'injection de la conjonctive, surtout au niveau de la caroncule. Bientôt les paupières se tuméfient, rougissent, et les malades éprouvent, avec des démangeaisons et de la cuisson, la sensation que produirait la présence du sable dans l'œil. Le boursolement de la conjonctive augmente rapidement; quelques vésicules apparaissent dans les plis oculopalpebraux et le chémosis commence à se former. Alors se montre la sécrétion d'un liquide d'abord muqueux, puis purulent, qui, en s'écoulant sur la joue, au bout de quelques jours l'irrite et l'excorie. En même temps, les glandes de Meibomius augmentent leur sécrétion et le liquide, en se concrétant sur le bord libre des paupières et parmi les cils, les colle ensemble pendant la nuit. Le malade éprouve dans l'œil et dans les régions voisines des douleurs qu'il compare à des picotements, à des battements ou à des élancements, et qui s'exacerbent le soir et pendant la nuit. A ce moment de la maladie, la cornée est encore intacte; mais, pour peu que la suppuration continue, elle se ramollit, s'infilte et tend à se déchirer. La rupture a lieu sur un seul point ou sur plusieurs points à la fois, l'œil se vide en partie et l'iris vient faire hernie à travers l'ouverture. Quelquefois il se fait une large déchirure, l'œil se vide en totalité et le malade sent s'écouler sur la joue le liquide chaud qui s'en échappe. Enfin, dans quelques cas, la cornée diminue simplement d'épaisseur, et cédant à la pression interne des humeurs, s'allonge en cône et constitue un staphylôme. Cette terminaison est heureusement rare, mais la durée de cette affection est toujours longue; il faut souvent plusieurs semaines à l'inflammation pour se dissiper. Quand l'ophtalmie catarrhale régnait d'une manière épidémique, elle paraît due à l'humidité des lieux et aux changements atmosphériques.

La première indication à remplir dans le traitement de l'ophtalmie catarrhale consiste à empêcher le pus de séjourner dans l'œil. Dans ce but, on pratique, toutes les deux ou trois heures, des injections d'eau froide avec une seringue. Mackenzie conseille, pour les lavages, la solution suivante: eau, 250 grammes; sel ammoniac, 30 grammes; sublimé, 0,05. Après une injection avec ce mélange, le médecin autour conseille d'instiller dans l'œil, avec un pinceau, un collyre composé de 1 à 2 grammes de nitrate d'argent sur 30 grammes d'eau distillée. On peut encore cautériser les paupières avec le crayon de nitrate d'argent ou de sulfate de cuivre. Lorsque, après l'emploi de ces moyens le malade souffre, on peut calmer la douleur en appliquant sur le globe oculaire une compresse imbibée d'eau froide. Plusieurs médecins emploient avec succès la pommade au précipité rouge. On peut encore, avec une forte solution de nitrate d'argent, badigeonner les conjonctives à l'aide d'un pinceau, mais il faut avoir soin de laver immédiatement après les surfaces cautérisées, avec une solution de chlorure de sodium, pour empêcher le caustique de porter son action sur la cornée. Lorsque le chémosis est considérable, on doit le scarifier, et souvent même, si l'état du malade le permet, on peut l'exciser sur plusieurs points. L'écoulement sanguin qui en résulte a toujours pour effet de diminuer l'inflammation. Quand un seul oeil est affecté, on ne saurait trop recommander au malade de ne point se laver l'œil sain avec le linge ou les éponges qui ont servi à nettoyer l'œil infecté. Les personnes qui cohabitent avec le malade doivent également être prévenues de la facilité avec laquelle la maladie peut être inoculée. L'ophtalmie catarrhale se montre quelquefois à l'état chronique; elle succède à l'état aigu ou se présente toute d'un coup quand elle est épidémique. L'inflammation est alors moins grande; les paupières et la conjonctive sont moins rouges et moins injectées; la sécrétion est simplement muqueuse ou muco-purulente; la cornée est tantôt saine, tantôt ulcérée, opaque ou injectée; mais ce qui caractérise surtout la maladie, c'est la présence de granulations sur la muqueuse palpébrale. Le traitement consiste alors dans l'emploi de moyens locaux propres à modifier la vitalité

de la conjonctive, tels que les pommades au précipité rouge et au précipité blanc, les attouchements répétés tous les deux ou trois jours avec le crayon de sulfate de cuivre lorsque les granulations sont très-vasculaires, avec l'azotate d'argent lorsqu'elles sont moins rouges, ou bien avec les crayons d'azotate de potasse et d'argent, qui sont un peu plus irritants que le premier et un peu moins que les seconds. La but de ces divers attouchements n'est pas de détruire les granulations, car l'escarre qu'ils produisent est trop superficielle pour donner ce résultat, mais seulement de modifier la vitalité de la membrane et d'y provoquer un travail de résolution qui fasse disparaître les productions morbides. On n'y parvient qu'après un temps fort long.

31 Ophtalmie diphthérique. Cette variété d'ophtalmie reconnaît pour causes toutes celles de la diphthérie en général. Elle se montre surtout chez les enfants âgés de deux à trois ans, et principalement en automne et au printemps. On la voit quelquefois régner épidémiquement, mais on l'observe surtout pendant le cours d'une autre maladie, telle que le croup, la variole, la rougeole, la coqueluche, l'éruption dentaire. Le caractère spécial de cette ophtalmie est de présenter la formation de fausses membranes fibrineuses analogues à celles qu'on observe dans l'angine diphthérique. Le traitement par les collyres irritants semble tout à fait contraire à cette affection. Ce qui convient le mieux, c'est le calomel à l'intérieur, les émissions sanguines locales et les lotions ou injections d'eau froide ou imprégnée de substances émollientes.

40 Ophtalmie d'Egypte ou ophtalmie contagieuse des adultes. Ainsi désignée parce que les troupes françaises la rapportèrent d'Egypte, après la campagne de 1798-1799, cette ophtalmie n'est pas spéciale à l'Egypte; on l'observe généralement dans les armées, à bord des navires et dans les écoles publiques nombreuses. Elle peut se développer sous tous les climats et dans toutes les régions de la terre, et n'est point l'effet d'un principe spécifique ou virus qui aurait été importé d'Egypte. Elle a son origine dans les vicissitudes atmosphériques et dans la contagion. La maladie paraît débiter peu de temps après le contact de la matière contagieuse ou des miasmes avec la conjonctive; mais, dans beaucoup de cas, elle arrive à la sécrétion de la matière purulente avant que le malade ait la conscience qu'il en est affecté. Souvent il ne se plaint que lorsqu'il s'aperçoit que ses paupières sont collées ensemble le matin, ou lorsqu'il est tourmenté par la sensation d'un corps étranger dans son oeil. La période purement inflammatoire, ne dépasse jamais trente heures. Au bout de ce temps, une sécrétion purulente est toujours fournie par quelque portion de la conjonctive. Le malade éprouve le soir un prurit considérable, ou bien il se sent tout à coup un embarras semblable à celui que produit un grain de poussière logé entre les paupières et le globe de l'œil. A ces différentes sensations succède l'agglutination des paupières, surtout le matin. Il y a douleur, gonflement et vive injection de la conjonctive. Bientôt après se montre une sécrétion séro-muqueuse qui ne tarde pas à être remplacée par du pus véritable. La cornée est souvent envahie sous un énorme chémosis, et l'œil tout entier éprouve une tuméfaction analogue à celle que produirait la piqûre d'un insecte. Il y a photophobie et impossibilité absolue d'ouvrir les paupières. Pendant la nuit, la douleur s'exagère tellement qu'elle empêche les malades de dormir. La maladie n'est pas ordinairement de longue durée, mais elle peut cependant se prolonger jusqu'à quinze ou vingt jours. Elle se termine souvent d'une manière fâcheuse, par la rupture, l'opacité ou la destruction de la cornée. Dans les cas moins graves, l'inflammation se dissipe en quelques jours, sans entraîner la perte de la vue. Mais parfois il reste encore des granulations opitaines. Le caractère contagieux de cette ophtalmie est incontestable. Le traitement consiste dans l'emploi des antiphotopiques et des astringents, qu'on doit appliquer en même temps. Les purgatifs salins sont d'un bon usage; mais il faut y ajouter les saignées locales et générales dans les cas les plus graves. Les ophtalmes sont ordinairement employés à calmer les douleurs; mais, lorsqu'elles sont trop violentes, il est préférable de vider l'humeur aqueuse par une ponction dans la cornée.

41 Ophtalmie des nouveau-nés. Cette affection est tantôt simplement catarrhale, tantôt purulente et, dans ce dernier cas, malheureusement suivie trop souvent de décalés sordides graves vers la cornée, qui entraînent une cécité plus ou moins complète. Cette gravité s'observe surtout dans les maisons d'accouchements et dans les hôpitaux d'enfants; elle est très-rare dans la pratique privée. Ces différences peuvent s'expliquer, soit parce que les femmes qui accouchent dans les maisons de charité sont souvent atteintes de blennorrhagie, dont le virus peut agir directement sur les yeux de l'enfant pendant que la tête traverse le vagin, soit par suite de l'encombrement des salles et de l'insuffisance des soins donnés aux nouveau-nés. On a remarqué aussi que les ophtalmies purulentes sont ordinairement plus funestes pendant les épidémies de fièvre

puerpérale. L'ophtalmie purulente des nouveau-nés offre une grande ressemblance avec l'ophtalmie blennorrhagique des adultes, alors même qu'elle n'est pas due à l'action du virus gonorrhéique. Tantôt elle se déclare d'emblée, tantôt elle débute par une ophtalmie simplement catarrhale, qui devient ensuite purulente. Le petit malade pousse des cris lorsqu'on essaye de lui ouvrir les paupières, parce qu'elles sont le siège d'une vive douleur, en même temps que d'un gonflement phlegmoneux qui s'étend à la conjonctive. La cornée elle-même se gonfle rapidement, à cause de sa spongiosité. La conjonctive est rouge et ressemble, suivant la comparaison de Rognetta, à la membrane d'un intestin rectum ou d'un anus contre nature renversé. Les joues, le nez et la figure entière participent plus ou moins à l'injection. Une matière muco-purulente tombe en flots sur la joue et excorie la peau; elle est muqueuse, séreuse ou purulente, suivant le degré d'intensité de la phlogose. Souvent il arrive que, par suite du gonflement, l'une des paupières ou toutes deux se renversent, soit pendant les cris de l'enfant, soit pendant les manœuvres qu'on exerce pour y instiller des collyres; elles restent quelquefois dans cet état de renversement, et le cercle tarsien étriangle en quelque sorte les tissus exubérants, comme le prépuce dans le paraphimosis. Chassinac a reconnu un des premiers que l'ophtalmie purulente des nouveau-nés est, dans beaucoup de cas, sinon dans tous, une ophtalmie diphthérique; que la fausse membrane est consistante, adhère fortement à la conjonctive, et ne peut être complètement détachée ni par les lavages répétés, ni par le frottement d'un corps mou, comme une éponge ou un linge mouillé, tandis qu'avec des pincettes on peut la saisir et la retirer d'une seule pièce; que l'envahissement de cette membrane hâte véritablement la guérison de la maladie; que les douches conjonctivales, en d'autres termes l'irrigation de l'œil et de la face interne des paupières, amènent la guérison rapide de l'ophtalmie. La maladie peut se terminer par résolution dans l'espace de quelques jours, mais trop souvent elle se termine par la fonte purulente du globe oculaire, suite du ramollissement ou de l'ulcération perforante de la cornée. Si les humeurs de l'œil ne s'évacuent pas à travers l'ouverture de cette membrane, c'est que la hernie de l'iris s'y oppose ordinairement et, dans ce cas, le malade ne peut guérir avec un staphylôme irien. D'autres fois, c'est un staphylôme de la cornée, une cataracte, un ectropion, des granulations, etc., qui succèdent à l'ophtalmie.

Quant au traitement, voici comment Trousseau résume les indications thérapeutiques: « Si l'ophtalmie consiste seulement dans un gonflement léger des paupières, avec sécrétion muco-puriforme peu abondante, sans photophobie, sans rougeur vive de la conjonctive, il suffira, dans le plus grand nombre de cas, de faire des lotions fréquentes avec de l'infusion très-chaude de mélilot ou de cerfeuil, d'instiller dans l'œil, une ou deux fois par jour, quelques gouttes d'un collyre fait avec de l'eau distillée, à la dose de 100 grammes, dans laquelle on aura fait dissoudre 0,03 seulement de sulfate de zinc ou d'azotate d'argent. Si l'ophtalmie semble prendre quelque intensité, il faut, sans plus attendre, recourir à la médication la plus héroïque que nous connaissons dans cette occurrence. Il faut faire préparer une solution très-concentrée de nitrate d'argent: 5 grammes de sel pur sur 25 à 30 grammes d'eau distillée, et, à l'aide d'un pinceau imbibé de cette solution, toucher vigoureusement la conjonctive et même la cornée, deux fois le premier jour, un fois les deux jours suivants. Il est rare qu'après trois jours de cette énergique médication il n'y ait pas un tel amendement dans les symptômes, que la maladie soit désormais sans danger; cependant, il est raisonnable de recommencer dans le cas où la suppuration continuait encore avec quelque violence, et si, lorsque le mal semble à peu près guéri, on voit persister encore la rougeur légère de la conjonctive, il convient d'instiller, le soir, les paupières fermées de l'enfant avec un peu de la pommade suivante: bioxyde de mercure, 1 gramme; axonge, 15 grammes. »

49 Ophtalmie serofuleuse. Cette variété n'est, pour ainsi dire, qu'un symptôme du vice serofuleux. On la rencontre le plus fréquemment chez les enfants. Le caractère le plus constant de cette ophtalmie est la photophobie, qui résiste longtemps à tous les modes de traitement. Le traitement est général et local: le premier n'est autre que le traitement antiserofuleux, le second consiste dans l'emploi de pommades et de collyres excitants. Le sens général que nous avons donné ici au mot ophtalmie nous dispensait de traiter certaines affections localisées dans les paupières. V. BLEPHARITE et CHEMOSIS.

— Art vétér. L'ophtalmie des animaux domestiques reconnaît les mêmes causes, présente à peu près les mêmes symptômes et amène les mêmes résultats que l'ophtalmie de l'homme. Le traitement donne lieu à quelques observations spéciales. On n'oublie pas que, pour les animaux atteints d'ophtalmie, un air trop chaud est aussi nuisible qu'un air trop froid; que la lumière est un excitant

de l'œil et qu'elle irrite et enflamme les surfaces malades. Il convient donc d'empêcher les rayons lumineux de frapper directement les yeux; pour cela, on fixe à la musserolle et au haut de la tête du licou un morceau d'étoffe verte, mais de façon qu'il ne puisse exercer aucune pression. Dans le même but, on évite de placer les animaux en face des fenêtres pratiquées quelquefois au-dessus des râteliers, et, dans tous les cas, on les garantit des courants d'air. Enfin, si les paupières sont agglutinées, il faut les décoller de temps en temps avec une petite éponge imbibée d'eau tiède ou d'une légère infusion de fleurs de sureau. Dans le cas où l'inflammation de l'œil est légère, elle cède ordinairement au repos et aux collyres faits avec de la racine de guimauve, des fleurs et des feuilles de mauve de bonbon-blanc. Si ces moyens sont insuffisants, la maladie réclame l'emploi de la saignée à la veine lacrymale, à la jugulaire, des saignées même au voisinage des paupières, des sinapismes aux extrémités, la diète et des lavements. C'est surtout dans le commencement de la maladie que les saignées générales et locales sont susceptibles de devenir efficaces; plus tard, elles pourraient être nuisibles. Il faut alors leur substituer des solutions astringentes d'acétate de plomb ou de sulfate de zinc, qu'on mêle ordinairement à une infusion de mélilot, à l'eau de roses, de plantain ou de fenouil. Si l'inflammation augmente d'intensité et provoque de vives douleurs, on emploie les calmants, tels que du laudanum ajouté à l'eau froide, des décoctions froides de têtes de pavot ou de morelle. On insiste sur les révulsifs aux membres, aux fesses; on donne même des purgatifs. Enfin, lorsque l'inflammation diminue et que la résolution est lente à s'effectuer, on emploie la solution de nitrate d'argent et on applique des sétons ou des vésicatoires sur les joues, à l'encolure, aux fesses, ou bien on donne de temps en temps des purgatifs salins. Les taies, les nages, l'albugo, qui peuvent persister après la chute de l'inflammation, se combattent par les cautérisations répétées avec l'alun calciné et le nitrate d'argent fondu et l'excision des vaisseaux.

OPHTHALMIQUE adj. (of-tal-mi-ke — rad. ophthalm.). Anat. Qui a rapport au ou appartient aux yeux: *Artère OPHTHALMIQUE. Veine OPHTHALMIQUE. Nerf OPHTHALMIQUE. Ganglion OPHTHALMIQUE. Nerf ophtalmique*. Ancien nom du nerf optique. *Ganglion ophtalmique*. Petit corps rougeâtre situé à côté du nerf optique, et donnant naissance aux nerfs ciliaires.

— Pathol. Qui a rapport à l'ophtalmie; qui est propre à la guérir: *Affection OPHTHALMIQUE. Topique OPHTHALMIQUE. Pommade OPHTHALMIQUE*.

— s. m. Remède contre l'ophtalmie: *Ex-celent OPHTHALMIQUE*.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des géocoris, comprenant six espèces qui habitent le midi de l'Europe.

OPHTALMITE s. f. (o-fal-mi-te — du gr. ophthalmos, oeil). Miner. Espèce d'agate, dans laquelle on remarque des cercles concentriques présentant de l'analogie avec la prunelle d'un oeil.

OPHTALMITIS s. f. (o-fal-mi-tiss — du gr. ophthalmos, oeil). Antig. gr. Surnom sous lequel Lycyrgue éleva un temple à Minerve, en mémoire d'une émeute où il eut l'œil crevé, mais où le peuple lui sauva la vie.

OPHTHALMIUS s. m. (o-fal-mi-us — du gr. ophthalmos, oeil). Pierre fabuleuse, qui passait pour rendre invincible celui qui la portait sur lui.

OPHTHALMOBIOTIQUE s. f. (o-fal-mo-bi-oti-ke — du gr. ophthalmos, oeil; bios, vie). Méd. Hygiène des yeux.

OPHTHALMOBLENNORRÉE s. f. (o-fal-mo-blé-no-ré — du gr. ophthalmos, oeil; et de blennorrhée). Pathol. Ophtalmie purulente.

OPHTHALMOBLENNORRÉIQUE adj. (o-fal-mo-blé-no-ré-i-ke — rad. ophthalmoblenorrhée). Pathol. Qui a rapport à l'ophtalmoblenorrhée: *Écoulement OPHTHALMOBLENNORRÉIQUE*.

OPHTHALMOBORE s. m. (o-fal-mo-bo-ro — du gr. ophthalmos, oeil; boros, qui dévore). Entom. Syn. d'ANTHOBIE.

OPHTHALMOCÈLE s. f. (o-fal-mo-sè-le — du gr. ophthalmos, oeil; kélê, tumeur). Chir. Syn. d'EXOPHTHALMIE.

OPHTHALMOCOPIE s. f. (o-fal-mo-ko-pi — du gr. ophthalmos, oeil; kopos, fatigue). Pathol. Affaiblissement des yeux, fréquent chez les presbytes, et qu'on remarque quelquefois chez les myopes qui ont fait usage de lunettes d'un numéro trop fort.

OPHTHALMODYNIE s. f. (o-fal-mo-di-ni — du gr. ophthalmos, oeil; odunê, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale de l'œil.

OPHTALMOGRAPHE s. m. (o-fal-mo-gra-fe — du gr. ophthalmos, oeil; graphô, je décris). Anat. Celui qui s'occupe de la description anatomique de l'œil.

OPHTALMOGRAPHIE s. f. (o-fal-mo-gra-fi — rad. ophthalmographie). Anat. Partie de l'anatomie qui se rapporte à la description de l'œil.

OPHTHALMOLITE ou **OPHTHALMOLITHES** s. m. (o-fal-mo-li-te — du gr. *ophthalmos*, oeil; *lithos*, pierre). Méd. Concrétion oculaire.

OPHTHALMOLOGIE s. f. (o-fal-mo-lo-jî — du gr. *ophthalmos*, oeil; *logos*, discours). Science relative à l'anatomie et aux fonctions de l'œil; science des maladies de l'œil.

OPHTHALMOLOGIQUE adj. (o-fal-mo-lo-jî-ke — rad. *ophthalmologie*). Qui a rapport à l'ophtalmologie : *Etudes OPHTHALMOLOGIQUES*.

OPHTHALMOLOGISTE s. m. (o-fal-mo-lo-jî-ste — rad. *ophthalmologie*). Celui qui s'occupe d'ophtalmologie, qui est versé dans cette science : Un *savant OPHTHALMOLOGISTE*. || On dit aussi *OPHTHALMOLOGUE*.

OPHTHALMOMÈTRE s. m. (o-fal-mo-mè-tre — du gr. *ophthalmos*, oeil; *metron*, mesure). Instrument au moyen duquel on peut mesurer les diverses parties de l'œil. *Petit avertissement et fait construire un OPHTHALMOMÈTRE*. (Mairan.)

OPHTHALMOMÉTRIE s. f. (o-fal-mo-mé-tri — rad. *ophthalmomètre*). Art ou action de mesurer les différentes parties de l'œil.

OPHTHALMOMÉTRIQUE adj. (o-fal-mo-mé-tri-ke — rad. *ophthalmométrie*). Qui a rapport à l'ophtalmométrie : *Méthode OPHTHALMOMÉTRIQUE*.

OPHTHALMONCIE s. f. (o-fal-mo-n-si — du gr. *ophthalmos*, oeil; *oknos*, enflure). Pathol. Tumeur de l'œil.

OPHTHALMONSLOGIQUE s. f. (o-fal-mo-no-zo-lo-jî — du gr. *ophthalmos*, oeil; *nosos*, maladie; *logos*, discours). Science des maladies de l'œil.

OPHTHALMONSLOGIQUE adj. (o-fal-mo-no-zo-lo-jî-ke — rad. *ophthalmonsologie*). Qui a rapport à l'ophtalmonsologie : *Etudes OPHTHALMONSLOGIQUES*.

OPHTHALMONSLOGISTE s. m. (o-fal-mo-no-zo-lo-jî-ste — rad. *ophthalmonsologie*). Celui qui se livre d'une manière spéciale à l'étude des maladies de l'œil.

OPHTHALMOPHYME s. m. (o-fal-mo-flî-me — du gr. *ophthalmos*, oeil; *phuma*, enflure). Pathol. Gonflement du globe de l'œil.

OPHTHALMOPLANE s. m. (o-fal-mo-pla-ne — du gr. *ophthalmos*, oeil; *planos*, errant). Infus. Genre d'infusoires à corps transparent, qui paraît devoir être réuni aux monades.

OPHTHALMOPONIE s. f. (o-fal-mo-po-ni — du gr. *ophthalmos*, oeil; *ponos*, douleur). Pathol. Inflammation de l'œil.

OPHTHALMOPONIQUE adj. (o-fal-mo-po-ni-ke — rad. *ophthalmoponie*). Pathol. Qui se rapporte à l'ophtalmoponie : *Douleur OPHTHALMOPONIQUE*.

OPHTHALMOPTOSE s. f. (o-fal-mo-ptô-zo — du gr. *ophthalmos*, oeil; *ptôsis*, chute). Pathol. Sallie de l'œil hors de l'orbite.

OPHTHALMORRHAGIE s. f. (o-fal-mo-râ-jî — du gr. *ophthalmos*, oeil; *rhêgma*, je fais irruption). Pathol. Écoulement de sang par la conjonctive de l'œil.

OPHTHALMORRHAGIQUE adj. (o-fal-mo-râ-jî-ke — rad. *ophthalmorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à l'ophtalmorrhagie : *Écoulement OPHTHALMORRHAGIQUE*.

OPHTHALMORRHÉE s. f. (o-fal-mo-rê — du gr. *ophthalmos*, oeil; *rhêgê*, je coule). Pathol. Écoulement de mucosités provenant de l'œil.

OPHTHALMORRHŌIQUE adj. (o-fal-mo-rhō-i-ke — rad. *ophthalmorrhée*). Pathol. Qui tient de l'ophtalmorrhée : *Écoulement OPHTHALMORRHŌIQUE*.

OPHTHALMOSCOPE s. m. (o-fal-mo-sko-pe — du gr. *ophthalmos*, oeil; *skopê*, j'examine). Méd. Instrument dont on se sert pour examiner l'intérieur de l'œil.

— *Encycl.* Si l'œil, dit Helmholtz, regarde un point lumineux situé à une courte distance, les rayons projetés dans son intérieur iront se rencontrer au niveau de la rétine, dans un endroit donné; réfléchis à leur tour par cette membrane, ils sortiront de l'œil en traversant les mêmes milieux qu'à leur entrée, en subissant, dans ce trajet, les mêmes réfractions, et iront se rencontrer au niveau du point lumineux pour y former l'image rétinienne. C'est sur cette observation que repose la construction de l'*ophthalmoscope*. L'observateur, en effet, ne peut apercevoir la rétine de l'individu placé devant lui qu'autant que ce dernier regarde fixement l'œil de cet observateur, supposé le point lumineux. Mais l'œil du médecin ne peut jamais envoyer sur la rétine du sujet assez de rayons lumineux pour l'éclairer, et c'est pour cette raison que Helmholtz chercha un instrument capable d'envoyer dans le fond de l'œil assez de lumière pour éclairer la rétine. C'est en 1851 qu'il obtint ce résultat, à l'aide d'un appareil qui constitua le premier *ophthalmoscope*. C'était un tube métallique de 0m,03 de diamètre sur 0m,01 environ de longueur et dont la surface interne est noircie. L'une des extrémités du tube était ouverte et l'autre, terminée en bec de flûte, fermée par trois lames de verre transparent superposées. Ces lames étaient destinées à réfléchir dans l'œil du sujet la lumière d'une lampe placée à côté de sa tête et à la hauteur de l'œil. L'observateur, regardant par l'ex-

trémité libre du tube, lisait sur la rétine du patient parfaitement éclairée par les rayons réfléchis. Cet appareil très-complicé a été remplacé depuis par une multitude d'autres plus simples ou mieux confectionnés, mais fondés toujours sur le même principe. Les *ophthalmoscopes* les plus employés sont ceux de Coccus, de Desmarres, de Galezowski et de Girard-Teulon.

L'*ophthalmoscope* de Coccus se compose d'un miroir plan en verre ou en métal, de forme circulaire, et percé au centre d'une ouverture de 0m,003 à 0m,004 de diamètre. Le miroir est vissé sur un manche court et s'articule avec un verre convexe dont on peut faire varier la distance entre le miroir et la flamme et qu'on peut, au besoin, mettre de côté; il faut faire une obscurité aussi profonde que possible dans la pièce où l'on opère. Le malade et l'observateur sont placés vis-à-vis l'un de l'autre, de façon que le dernier soit sur un plan un peu plus élevé que le premier. A la gauche du sujet, on dispose une table assez haute sur laquelle on place une lampe dont le bec se trouve à la hauteur de l'œil qu'on se propose d'examiner. La flamme doit être rapprochée le plus possible de la face du patient et sur un plan un peu postérieur, de manière que l'œil ne soit absolument éclairé que par l'*ophthalmoscope*. La lampe peut être remplacée par une bougie que le malade tient sur son épaule. L'observateur, appliquant l'*ophthalmoscope* sur son oeil, le miroir tourné vers la lumière et le rayon visuel passant par l'ouverture centrale, dirige les rayons réfléchis sur l'œil du patient jusqu'à ce qu'il rencontre la pupille. En ce moment, il peut apercevoir la rétine et les vaisseaux qui la parcourent. Si l'image n'est pas assez nette, on place un verre concave en arrière du miroir et l'on renouvelle les tentatives. On essaye différents verres concaves jusqu'à ce qu'on ait obtenu une image précise de la flamme. Si les verres concaves ne donnaient pas les résultats qu'on cherche, on devrait faire varier la distance de l'œil au miroir jusqu'à la distance à laquelle l'image de la flamme se montrerait avec des contours nets. Les détails du fond de l'œil apparaissent avec d'autant plus d'exactitude que les contours de la flamme sont moins diffus. On se sert de la lentille convexe articulée pour augmenter l'étendue de la surface éclairée, et l'on dispose cette lentille entre le miroir et la flamme, de telle sorte que son axe vienne se rencontrer avec l'un et l'autre.

L'*ophthalmoscope* de Desmarres a été décrit par l'inventeur lui-même. Il se compose, dit-il, d'un miroir rond taillé dans une plaque d'acier, légèrement concave sur une de ses faces, partiellement polie, circulaire, munie d'un manche de 0m,04 ou 0m,05 de longueur, taillé dans le même morceau d'acier. Le centre du miroir est percé d'un petit trou. L'instrument est muni, en outre, pour l'image renversée, d'une lentille biconvexe, numéro 1 3/4, que l'observateur peut parfaitement tenir entre deux doigts, sans aucun manche, devant l'œil à observer. Pour grossir l'image renversée ou l'image droite, il y a, en outre, une petite fourche mobile destinée à porter devant l'ouverture centrale de l'*ophthalmoscope* un verre convexe ou concave. Les deux pièces composant l'instrument sont renfermées dans un petit portefeuille du volume et de l'épaisseur d'un lancetier ordinaire, contenant les verres nécessaires.

L'*ophthalmoscope* de Galezowski se compose de tubes rentrant l'un dans l'autre comme ceux d'une lunette. L'extrémité objective, laquelle est d'un diamètre plus grand que l'extrémité oculaire, est garnie d'un bouchon élastique et disposée de manière à s'appuyer sur l'orbite pour former une chambre noire autour de l'œil soumis à l'examen. Une lentille biconvexe se trouve dans l'intérieur du tube à une distance de deux pouces environ de cette extrémité. Cet *ophthalmoscope* présente des avantages réels : le premier, c'est de faciliter l'examen de l'œil en maintenant toujours à égale distance le verre biconvexe, ce qui dispense des tâtonnements de l'adaptation. Un autre avantage, c'est qu'on a constamment une chambre noire fixée à l'instrument lui-même, et qu'on peut, par conséquent, opérer dans une chambre éclairée ou dans une salle d'hôpital.

L'*ophthalmoscope* binoculaire de M. Girard-Teulon permet d'observer avec les deux yeux et de profiter ainsi de tous les avantages de la vision stéréoscopique. Il se compose d'un miroir *ophthalmoscope* ordinaire, tout près et en arrière duquel se trouvent deux prismes rhomboïdaux d'un angle de 45°. Ces prismes sont disposés de manière que leurs angles aigus se touchent au milieu du trou du miroir. De cette façon, les rayons lumineux partis de l'œil qu'on observe sont divisés en faisceaux par les deux prismes et réfléchis deux fois par les faces opposées de ces derniers, d'où il résulte que chaque faisceau émerge dans une direction parallèle à celle qu'il avait en sortant de l'œil. Les rhomboïdes ayant chacun pour longueur la moitié de l'écartement des yeux de l'observateur, chaque point de l'image *ophthalmoscopique* unique est ainsi dédoublé. Deux autres prismes convergents, placés entre les rhomboïdes et les yeux de l'observateur, produisent la fusion de sa seule image sur la ligne mé-

diane. Au moyen d'une vis, l'écartement des rhomboïdes peut être réglé sur celui des yeux, et l'observateur, pour l'accommodation de sa vue, peut mettre des prismes plus ou moins convexes. Quel que soit l'instrument employé, l'opérateur qui a su s'en rendre maître peut, avec son aide, après avoir dilaté la pupille avec du sulfate d'atropine, constater toutes les lésions possibles du nerf optique, taches, élévations, tumeurs, amincissements, vascularisation ou atrophie. Il voit aussi s'il y a des opacités, des troubles ou des corps étrangers dans les divers milieux de l'œil. Pour faire de bonnes observations *ophthalmoscopiques* sur le malade, il faut s'être exercé longtemps à voir des yeux sains.

OPHTHALMOSCOPIES s. f. (o-fal-mo-sko-pi — rad. *ophthalmoscope*). Art ou manière d'examiner l'intérieur de l'œil.

— Art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen de ses yeux.

OPHTHALMOSCOPIQUE adj. (o-fal-mo-sko-pi-ke — rad. *ophthalmoscopie*). Qui a rapport à l'ophtalmoscopie : *Méthode OPHTHALMOSCOPIQUE*.

OPHTHALMOSTAT s. m. (o-fal-mo-sta — du gr. *ophthalmos*, oeil; *statos*, arrêté). Chir. Instrument à l'aide duquel on tient les paupières écartées et le globe de l'œil immobile. || On dit aussi *OPHTHALMOSTATE*.

OPHTHALMOTHÈQUE s. f. (o-fal-mo-tê-ke — du gr. *ophthalmos*, oeil; *thêkê*, boîte). Entom. Partie du corps de la chrysalide qui protège les yeux de l'insecte.

OPHTHALMOTHÉRAPEUTIQUE s. f. (o-fal-mo-tê-ra-pe-ti-ke — du gr. *ophthalmos*, oeil, et *thérapeutique*). Pathol. Thérapeutique des yeux.

OPHTHALMOTOMIE s. f. (o-fal-mo-to-mi — du gr. *ophthalmos*, oeil; *tomê*, section). Chir. Extirpation de l'œil.

— Anat. Partie de l'anatomie qui concerne la dissection de l'œil.

OPHTHALMOTOMIQUE adj. (o-fal-mo-to-mi-ke — rad. *ophthalmotomie*). Qui a rapport à l'ophtalmotomie : *Procédés OPHTHALMOTOMIQUES*.

OPHTHALMOXYSE s. f. (o-fal-mo-ksi-ze — du gr. *ophthalmos*, oeil; *xyd*, je racle). Anc. chir. Scarification de la conjonctive de l'œil.

OPHTHALMOXYSTRE s. m. (o-fal-mo-ksi-stre — du gr. *ophthalmos*, oeil; *xyd*, je racle). Chir. Instrument dont on se servait autrefois pour scarifier la conjonctive de l'œil.

OPHYRE s. f. (o-fî-re — du gr. *ophis*, serpent; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant six espèces, dont la plupart habitent la France et l'Allemagne.

OPI, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzzo Ulérieure, dans l'ex-royaume de Naples, sur la rive droite du Sangro; 1,794 hab.

OPIACÉ, **ÉE** (o-pi-a-sé) part. passé du v. *Opiacer*. Qui contient de l'opium : *Médicament OPACÉ*.

— Par ext. Soporifique : *Vous croyez que de tels faits se renouvelleront chaque jour, monsieur le ministre, et que vous en serez quitte pour quelques tympes OPACÉS dans le Moniteur*? (E. de Gir.)

— s. m. Médicament contenant de l'opium : *Faire usage des OPACÉS*.

OPIACER v. a. ou tr. (o-pi-a-sé — rad. *opium*). Prend une cédille sous le c devant un o ou un o : *Opiacé, nous opiérons*. l'Pharm. Mettre de l'opium dans : *OPIACER un médicament*.

OPIAMMON s. m. (o-pi-amm-mo — abréviation d'*opiate* et *ammoniaque*). Chir. Matière organique qui est une transformation de l'opiate d'ammoniaque.

— *Encycl.* L'acide opianique se combine instantanément à l'ammoniaque; la solution évaporée ne cristallise pas, mais donne une substance amorphe que l'eau rend laiteuse et ne dissout que partiellement. Il reste un résidu pulvérulent blanc : c'est l'*opiammon*. On peut d'ailleurs, à l'aide d'une température un peu supérieure à 100°, transformer complètement l'opiate d'ammoniaque en *opiammon*.

L'*opiammon* est jaune pâle, pulvérulent, cristallin, insoluble dans l'eau froide, attaqué lentement par l'eau bouillante. Chauffé à 150° avec de l'eau, dans des tubes scellés, il se transforme en acide opianique et en opiate d'ammoniaque. Sa composition peut être représentée par la formule $C_{40}H_{10}AzO_{16}$. La potasse caustique l'altère peu à peu; il se dégage de l'ammoniaque et il se forme de l'opiate de potasse en même temps qu'un autre sel d'un acide nouveau, l'acide xanthopénique, que les acides minéraux précipitent de sa combinaison.

L'*opiammon* n'est autre chose qu'une sorte d'amide de l'acide opianique. On a, en effet, entre ce corps et l'acide opianique la relation $C_{40}H_{10}AzO_{16} = 2C_{20}H_{10}O_{10} + AzH^3 - 4HO$
Opiammon. Acide opianique.

La réaction indiquée par cette formule est précisément celle que nous avons citée comme se produisant lorsqu'on fait réagir la potasse sur l'*opiammon*.

OPIANINE s. f. (o-pi-a-ni-ne — rad. *opium*). Chim. Alcaloïde organique extrait de l'opium d'Égypte.

— *Encycl.* L'*opianine* a été découverte par M. Hinterberger. L'ammoniaque la précipite, en même temps que la morphine, de l'extrait aqueux de l'opium d'Égypte. Elle est moins soluble que la morphine et cristallise la première dans les solutions où elle se trouve mélangée avec elle. Les cristaux sont des prismes rhomboïdaux droits. D'après M. Hinterberger, leur composition serait représentée par la formule $C_{66}H_{18}AzO_{21}$. D'ailleurs, l'*opianine* a été assez peu étudiée, et comme ses propriétés ainsi que les chiffres des analyses qu'on en a faites sont assez voisins de ceux de la narcotine, beaucoup de chimistes pensent qu'on ne peut considérer l'*opianine* comme un alcali différent de la narcotine.

OPIANIQUE adj. (o-pi-a-ni-ke — rad. *opium*). Chim. Se dit d'un acide organique produit par l'oxydation de la narcotine : *Acide OPANIQUE*.

— *Encycl.* On obtient l'acide *opianique* en dissolvant la narcotine dans l'acide sulfurique dilué, ajoutant du peroxyde de manganèse pulvérisé et chauffant. La liqueur filtrée laisse déposer par le refroidissement de l'acide *opianique*, que l'on purifie par des cristallisations et des décolorations au moyen de l'hypochlorite de soude. Il cristallise en prismes minces, groupés en rayons et enchevêtrés; il est incolore, amer et légèrement caustique. Il est peu soluble dans l'eau froide, mais très-soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Sa composition peut être représentée par la formule $C_{20}H_{10}O_{10}$. Il fond à 140°. Ses vapeurs possèdent une odeur de vanille assez prononcée. Il subit, sous l'influence de la chaleur, une modification moléculaire et devient mou et insoluble. L'acide sulfurique le dissout en donnant de l'acide opiano-sulfureux. L'acide sulfhydrique le transforme en acide sulfopianique

$C_{20}H_{10}O_{10} + 2HS = C_{20}H_{10}OS_2 + 2HO$
Acide opianique. Acide sulfopianique.

L'acide *opianique* déplace l'acide carbonique des carbonates. Il donne des sels bien définis, dont quelques-uns ont été étudiés : les opianates de plomb, d'ammoniaque, de baryte, de chaux et d'argent. Il forme avec les alcools des éthers : l'éther éthyl-opianique est un corps cristallisé assez remarquable.

OPIANO-SULFUREUX adj. m. (o-pi-a-no-sul-fu-reu — de *opium*, et de *sulfureux*). Chim. So dit d'un acide organique qui se produit par la réaction de l'acide sulfurique sur l'acide opianique : *Acide OPIANO-SULFUREUX*.

— *Encycl.* L'acide *opiano-sulfureux* est soluble dans la solution d'acide sulfurique en excès et se dépose, sous forme cristalline, par évaporation de cette solution. Ses cristaux s'altèrent au contact de l'eau pure. On représente leur composition par la formule $C_{20}H_{10}OS_2$ et leur formation par la relation

$C_{20}H_{10}O_{10} + S_2O^4 = C_{20}H_{10}OS_2 + 2HO$
Acide opianique. Acide opiano-sulfureux.

Cet acide attaque les carbonates et dégage leur acide carbonique. Il forme des sels cristallisés et bien définis. Il a été étudié par M. Woehler.

OPIANYLE s. m. (o-pi-a-ni-le — de *opium*, et du gr. *alê*, matière). Chim. Dérivé de la narcotine, substance cristalline assez soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui entre en fusion vers 110°, a pour formule $C_{20}H_{10}O_8$ et se prépare en traitant la narcotine par l'acide azotique étendu.

OPIAT s. m. (o-pi-a). L'Académie veut qu'on prononce le f, ce qui est contraire à l'usage. — Diminutif du gr. *opos*, suc. Le grec *opos* répond au sanscrit *ava*, suc de fleurs, luin *sapi*, suve). Électuaire opiacé. || Électuaire quelconque, médicament en pâte molle, composé de poudres délayées dans un sirop simple et additionné de sucre ou de miel : *OPIAT balsamique*. J'ai connu un homme sans nom qui avait amassé des richesses immenses par le débit d'un nouvel *OPIAT* pour les dents. (Vauven.)

— *Encycl.* V. *ELECTUAIRE*.

OPIATE s. f. (o-pi-a-te). Forme ancienne du mot *OPIAT*.

OPIATIQUÉ adj. (o-pi-a-ti-ke — rad. *opiat*). Pharm. Qui se fait par l'opium : *Médication, traitement OPATIQUÉ*. || Peu usité.

OPICONSVES s. f. pl. (o-pi-kon-si-ve). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur d'Ops Consivia.

OPIE s. m. (o-pi). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, tribu des braconides, type du groupe des opiites, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent l'Europe.

OPIE (John), peintre anglais, né dans le comté de Cornouailles en 1761, mort à Londres en 1807. Fils d'un charpentier, il reçut quelque instruction, puis s'adonna à la peinture. Après avoir passé quelque temps à Exeter, il se rendit à Londres où ses portraits et ses scènes de genre obtinrent un très-grand succès. Wolcott le produisit dans le monde; mais la rudesse de ses manières et son manque d'éducation firent bientôt cesser

l'engouement dont il avait d'abord été l'objet. En 1798, Opie épousa Anna Alderson, qui l'encouragea dans ses essais littéraires, et acquit une assez grande réputation. Cet artiste fut un des meilleurs peintres de son temps. Outre des portraits et des scènes familiales, il exécuta des tableaux d'histoire et des sujets religieux dans les galeries de Boydell, de Woodhouse et de Macklin. Si ses types prirent sur nature manquent généralement de noblesse, il montra en revanche un talent supérieur comme coloriste. Par la finesse des tons et la beauté du coloris, il rappelle la manière du Titien, et ses tableaux se recommandent, en outre, par le fini, la vérité et la perfection de l'exécution. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *L'Assassinat de Jacques Ier*, le *Mentir de Vitellius*, la *Mort de Sophron*. On doit à Opie une *Vie de Reynolds* et des *Leçons sur la peinture*, qui ont été publiées en 1808.

OPIL (Annalia ALDERSON, danoise), romancière et poète anglaise, femme du précédent, née à Norwich en 1799, morte en 1863. Son père, médecin distingué, lui fit donner une excellente éducation. Les grâces de sa personne, son esprit, ses talents comme musicienne la firent parfaitement accueillie dans le monde, et, dès cette époque, à l'exemple de son père, qui avait adopté les idées de la Révolution française, on la vit manifester un vif enthousiasme pour les défenseurs de la liberté. Tout en se livrant aux plaisirs du monde, elle fit des vers, des essais dramatiques ; mais elle ne les publia point. A l'âge de vingt-neuf ans, Annalia Alderson épousa le poète Opie, qui la conduisit à Londres. Luecée alors dans le monde artistique et littéraire, encouragée, en outre, par son mari, qui avait été frappé de ses talents, elle publia en 1801 un conte moral, le *Fère et la fille*, auquel le public fit un favorable accueil. A partir de ce moment, elle mit successivement au jour des romans, des nouvelles, des poésies et occupa bientôt un rang distingué parmi les femmes de lettres de son temps. En 1809, elle visita la France avec son mari. Devenue veuve en 1807, elle retourna vivre auprès de son père à Norwich ; mais elle fit de fréquents voyages à Londres et sur le continent. C'est ainsi qu'elle visita de nouveau la France en 1810 et 1830, époque où elle entra en relation avec la Fayette, avec David d'Angers, qui fit son médaillon, et parcourut les bords du Rhin, la Belgique, la Suisse en 1835. Mme Opie était liée depuis plusieurs années avec mistress Fry, célèbre par sa philanthropie, et plusieurs familles de son pays lorsqu'elle se décida, en 1835, à se faire infirmière à cette école. Elle en adopta le costume, les formules, mais ne renoua point à la littérature et à la poésie. Toutefois, à partir de cette époque, ses œuvres sont empreintes d'un mysticisme prononcé. Elle en tint une correspondance suivie avec Walter Scott, Mackintosh, Sheridan, Humboldt, Wilkie, Sidney-Smith, etc. Les œuvres les plus importantes Opie ont été de grouper et de développer les caractères, d'agencer habilement une intrigue ; mais on y trouve de la grâce, de la douceur, du naturel, des sentiments honnêtes et élevés ; le style est facile, mais souvent incorrect. La plupart de ses romans ont été traduits en français. Nous citerons : *Adeline Mowbray* (1804) ; la *Mère et la fille* (1804) ; *Simplex contes* (1808) ; *Contes et scènes de la vie privée* (1811) ; *Contes de la vie réelle* (1813) ; la *Veille de Saint-Valentin* (1816) ; les *Contes du cœur* (1818), traduits par la comtesse Molé ; *Madeline* (1822), les *Amoureux contes moraux*. Parmi ses œuvres posthumes, nous citerons : *Poésies* (1809) ; le *Retour d'un guerrier et autres poésies* (1814) ; les *Chants pour la mort* (1838). Quelques-unes des ballades de sa composition, qu'elle chantait elle-même dans le monde, l'*Orphelin*, *Ne m'oubliez pas*, sont de petits chefs-d'œuvre de sentiment qui feront vivre le nom de leur auteur.

OPILIA s. m. (o-pi-lé). Bot. S'est dit pour omphale.

OPILÉ adj. (o-pi-lé — du lat. *ops*, secours ; *per*, par) Myth. lat. Surnom d'Esculape, du Jupiter et de Diane.

OPILÉ adj. f. (o-pi-lé — du lat. *opilegna* ; de *ops*, et de *genos*, origine). Myth. lat. Surnom de Junon, fille d'Ops.

OPITE adj. (o-pi-té — rad. *opie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *opie*.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, de la famille des Ichneumonidae, ayant pour type le genre *opie*.

OPILATIF, **IVE** adj. (o-pi-la-tif, -ive — rad. *opiler*). Méd. Qui bouche, qui obstrue les conduits naturels ; *Médicaments opilatifs*.

OPILATION s. f. (o-pi-la-sion — rad. *opiler*). Obstruction ; *Opilation de la rate, du foie*. Maladie particulière que produit l'abus de la coque ; *Toujours incurable*, l'opilation est caractérisée par une céphalalgie intense et un amaigrissement considérable ; l'appétit est des plus irréguliers et d'un degré profond de la nourriture se réduit parfois une fois par semaine ; les membres s'engourdisent, le marasme survient, l'intelligence diminue et la mort survient au milieu d'horribles souffrances.

OPILE s. m. (o-pi-lé). Entom. Genre d'in-

sectes coléoptères (tétrambres, de la famille des malacodermes, tribu des éléonores, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Europe et l'Afrique ; l'*Opile mou se trouve aux environs de Paris*, (M. Lucas).

— Encoy. Les *opiles* ont pour caractères essentiels : un corps allongé, des antennes filiformes, de la longueur du coraolot, à derniers articles bien distincts et un peu plus gros que les autres ; des palpes terminées par un article très-dilaté, en forme de hache ; les mandibules dentées à l'intérieur ; les yeux non déhiscents ; les tarses à premier article très-court et caché en dessous par la base du second. Les mœurs de ces insectes sont encore peu connues ; elles paraissent se rapprocher beaucoup de celles des éléonores. On pense que leurs larves vivent dans les bois ; c'est du moins sur les troncs d'arbres, dans les forêts et dans les chantiers de bois, qu'on les rencontre le plus souvent. Parmi les espèces nombreuses de ce genre, nous citerons l'*Opile mou*, long de 0m,01, d'une couleur brun noirâtre, qui se trouve quelquefois aux environs de Paris.

OPILÉ, **ÉE** (o-pi-lé) part. passé du v. *Opiler*. Méd. Bouché, obstrué ; *Conduits opilés*.

OPILER v. a. ou tr. (o-pi-lé — lat. *opiler*, obstruer ; du préf. *ob*, et de *pilare*, appuyer fortement). Pathol. Obstruer ; *Opiler les conduits naturels*.

S'opiler v. pr. Être opilé, devenir opilé ; *Les veines se sont opilées*.

OPILIE s. f. (o-pi-lé). Araçn. Syn. de *MI-LANIE* ou *FAUCONNE*, genre d'araignées.

— Bot. Genre d'arabidées, de la famille des brassicées, comprenant des espèces qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicale.

OPILIUS AURELIUS, grammairien et sophiste latin, qui vivait au 1^{er} siècle avant notre ère. Un philosophe dont il était l'élève lui rendit la liberté et lui donna des leçons. Opilius professa à Rome la philosophie, la rhétorique, la grammaire, devint l'ami de Rutilius Rufus, voulut le suivre dans son exil à Smyrne (98) et passa avec lui les dernières années de sa vie. Il composa quelques traités sur des sujets d'érudition et de grammaire, lesquels ne nous sont pas parvenus.

OPIME adj. (o-pi-mé — lat. *opimus*, de *ops*, richesse et aussi nom de la terre comme source de tous les biens, usité seulement au pluriel, *opes*, mais conservé encore dans *inops*, pauvre, et *opulentus*, opulent). Le latin *ops* révèle un ancien thème sanscrit *ap*, nominaux *aps*, de la racine *ap*, acquiescer, posséder, d'où aussi le sanscrit *apnas*, possession, gain, profit, travail. *Apas*, travail, *opapas*, se retrouve intact dans *opus*, génitif *opis*, pour *opisus*. On a comparé depuis longtemps avec *ops* le grec *ompe*, le produit de la terre, les écorces, d'où *ompius*, *ompius*, excellent, et *ompius*, comme épithète de Cérès. Sont le genre et la famille intervalle, *ompe* répond plus directement encore au sanscrit *apnas*, qui représente mieux encore le grec *apnas*, *apnas*, richesse. Mais on sait si l'on peut comparer aussi l'orse *upin*, trésor, que l'on ne trouve pas en irlandais, et dont le p non aspiré semble indiquer un m aspiré. Ce qui paraît moins douteux, c'est qu'il doit rattacher à la même racine le li. Quant à *opitas*, *apnas*, abondance, plénitude, richesse, *opimatus*, *opinas*, nous, *opinas*, abondant, riche, etc.). Excellent, extrêmement distingué en son genre ;

Tandis que tu révais sur le triomphe *opime*
Un avenir au beau... V. Hugo.

à l'us.

— Antiq. rom. *Dépouilles opimes*. Armes du général ennemi tué et dépouillé de la propre main du général romain ; *Tous ces grands hommes étaient si parfaitement voleurs de grand chemin, que, depuis Romulus jusqu'à Jules César, il n'est question que de victoires opimes, de butin, de pillage, de vaches et de bœufs volés à main armée*. (Volt.) Les *tribuns opimes* faisaient le plus bel ornement des triomphes de l'armée romaine. (Froudh.)

Fig. Riches dépouilles, riche acquisition, riche proie ; *Il est toujours des hommes assez habiles pour s'approprier les dépouilles opimes d'un pouvoir vaincu*.

— Encoy. *Dépouilles opimes*. Suivant les traditions romaines, l'une des premières peuplades du Latium qui luttaient contre Rome mérois fut celle des Céninies. Romulus tua de sa propre main leur roi Acron, et comme il avait fait vœu, s'il remportait la victoire, de consacrer à Jupiter les armes du chef ennemi, il fit tailler le tronc d'un chêne en forme de trophée, y fit attacher les armes et vêts de pourpre, couronné de lauriers, suivi de ses soldats qui chantaient des airs de victoire, il fit son entrée dans Rome et alla consacrer à Jupiter l'étréonion aux premières *dépouilles opimes*. On désigna donc sous le nom de *dépouilles opimes* l'armure du général en chef des ennemis pris par le général romain. Il y a plusieurs opinions sur l'origine du mot *opimes* ; quelques auteurs anciens pensent qu'on les nommait ainsi parce qu'ayant été prises aux chefs ennemis elles étaient les plus rares, les plus précieuses, les plus riches de toutes les dépouilles.

Cette étendue solennelle de Romulus dans sa cité est donnée aussi comme l'origine et le modèle des triomphes. Jusqu'à l'époque d'Au-

gusto, c'est-à-dire dans une période de sept cents ans, l'histoire romaine n'offre que trois exemples de *dépouilles opimes* : celles qui furent remportées par Romulus, celles que Cornélius Cossus enleva au roi des Vénéens, et celles que Marcellus conquit sur Viridomar, roi des Gaulois Gésates.

OPIMIUS (Lucius), consul romain, célèbre par son zèle violent pour les intérêts du patriarcat et par sa lutte contre le dernier des Gracques, mort vers 100 avant Jésus-Christ. Ayant été nommé consul (121 ans av. J.-C.) par suite des manœuvres du sénat, qui voulait l'opposer au parti populaire, il entreprit de faire abroger les lois *Sempronius*, chères à la plèbe, et qui avaient été rendues pendant le tribunal de Tiberius Sempronius Gracchus et celui de son frère Caius. Ce dernier, qui avait été écarté du tribunal par l'influence des patriciens, sentit que le parti populaire n'avait plus, pour le moment, de défense légale, et il recommanda la prudence ; mais il était entraîné par son propre parti. Le matin du jour qu'Opimius devait passer les lois *Sempronius*, les deux partis occupèrent le Capitole, s'observant dans un formidable silence. Pendant que le consul faisait les sacrifices, un lecteur, qui avait insulté la foule, fut tué sur place. Le sénat suivit ce prétexte pour investir Opimius de pouvoirs illimités par la formule des jours de péril : *Caveant consules*, etc. Opimius fut aussitôt armer les sénateurs, les chevaliers, les riches et leurs serviteurs, saisissant cette occasion d'abandonner la voie légale et de noyer dans le sang les lois *Sempronius*. Il marcha vers l'Aventin où s'était retranchée la plèbe ; et comme il éprouvait une résistance plus opiniâtre qu'il ne l'avait pensé, il proclama une amnistie pour tous ceux qui abandonneront Caius, dont il met la tête à prix. On sait ce qui arriva (v. Gracques) : le noble tribun fut vaincu, son cadavre fut jeté dans le Tibre avec ceux de trois mille de ses partisans, une réaction aristocratique des plus violentes suivit cette victoire du sénat, et Opimius, après avoir repandu le sang de tant de citoyens, fit élever un temple à la Concorde, ce qui parut la plus cruelle des dérisions et donna lieu au vers suivant, qu'on écrivit au-dessous de l'inscription :

La Furie a dressé ce temple à la Concorde.

Opimius, au reste, fit misérablement. Quelques années plus tard, fêlé par un jugement pour s'être laissé corrompre par l'or de Jugurtha, il alla mourir méprisé à Dyrrachium, en Grèce. L'année de son consulat resta célèbre aussi à un autre titre ; elle avait été marquée par une récolte de vins exquis ; et comme on avait coutume d'inscrire sur les cachets des amphores le nom du consul en charge, le vin d'Opimius fut, pendant un siècle et demi, fort recherché des gourmets romains, et il y est souvent fait allusion chez les anciens.

OPINANT, **ANTE** adj. (o-pi-nan, an-te — rad. *opiner*). Qui opine ; qui a le droit d'émettre une opinion ; *Aristote a défini l'homme un animal raisonnable ; il fallait dire un animal opinant*. (Grimm.)

— s. m. Celui qui opine, qui donne son opinion dans une délibération ; *Compter le nombre des opinants*.

OPINATEUR s. m. (o-pi-na-teur — lat. *opinator* ; de *opinari*, opiner). Celui qui opine, qui émet une opinion. Il peu usité.

— Antiq. rom. Commissaire des vins dans les armées.

OPINCI s. f. (o-pain-si). Sorte de sandale en usage chez les paysans romains, et ordinairement confectionnée avec de la peau salée et sochée, mais non tannée.

OPINE s. m. (o-pi-né). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des reduviens, comprenant quatre espèces qui habitent Java.

OPINER v. a. ou intr. (o-pi-né — lat. *opinari*, mot qui, de même que *opinio*, est rapporté avec assez de vraisemblance, par Léo Meyer, à une racine qui existe dans le grec *opimati*, voir, de *ops*, *opos*, œil. *Opinus*, qui est le mot fondamental dont *opinio* et *opinari* sont dérivés, signifierait donc qui voit, qui s'aperçoit de). Émettre une opinion ; *OPINER à son tour*. *OPINER en faveur d'une proposition, contre une proposition*. *Juges qui OPINENT à la prison, à la mort*. Médecins qui OPINENT à la saignée, à la purgation. *Juges qui OPINENT pour la mort*. Le magistrat ne doit OPINER que selon sa conscience. (De Bonald.)

Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opine quel fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rolland.

LES FORTAINS.

— Loc. fam. *Opiner du bonnet*, Être entraîné de l'avis des préopinants, acquiescer d'un signe et sans mot dire ; *Notre député se contente d'opiner du bonnet*.

... Aussi, pour trancher net,
Le bon Antiochus opina du bonnet.

DE GUERLE.

Il cette expression vient de l'usage où étaient autrefois les juges d'ôter leur bonnet sans rien dire, quand ils partageaient l'opinion du préopinant.

— v. a. ou tr. Être d'avis de ; *OPINER la mort, l'acquiescement*. *Messieurs, qu'OPINER-VOUS ?* (L.-L. Courrier.) *Vieux en ce sens*.

OPINEUR s. m. (o-pi-neur — rad. *opiner*). Celui qui opine, qui émet une opinion. Il peu usité.

— Argot. *Opineur hésitant*, Membre du jury.

OPINIÂTRE adj. (o-pi-ni-âtre — rad. *opinion*). Qui est trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté ; *Enfant opiniâtre*.

La nature, envers moi moins méme que marâtre,
M'a formé très-réduit et très-opiniâtre.

DESTOUCHES.

|| Qui persévère, qui persiste avec une sorte d'acharnement : *La vérité est patiente et opiniâtre*. (Guizot.) || Où l'on met de l'entêtement, de l'obstination, de la persistance : *Combat opiniâtre*. *Résistance, défense opiniâtre*. *Travail opiniâtre*. *Silence opiniâtre*. *Plus notre haine est injuste, plus elle est opiniâtre*. (Sénèque.) *Le Sage passa sa vie dans des travaux opiniâtres et dans la misère*. (A. Karr.)

— Fig. Qui ne cède pas, qui dure, que l'on ne peut arrêter : *Une toux opiniâtre*. *Une fièvre opiniâtre*. *Les préjugés des esprits endoctrinés sont plus opiniâtres que les illusions des imaginations incultes*. (De Custine.) *L'égoïsme est le premier et le plus opiniâtre de nos maux*. (De Ségur.)

— Substantif. Personne opiniâtre, entêtée, obstinée : *Je me plains de ce que vous ne m'avez pas demandé que vous aviez fouillé mon fils, car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre*. (Henri IV.) *Les opiniâtres ne veulent croire que ce qu'ils conçoivent, et ils ne conçoivent que fort peu de chose*. (La Rochef.) *Tous les ignorants sont opiniâtres et presque tous les opiniâtres sont ignorants*. (Mme Monmarçon.)

— Syn. *Opiniâtre, entêté, ostier, etc. V. ENTÊTE*.

OPINIÂTRÉ, **ÉE** (o-pi-ni-â-tré) part. passé du v. *Opiniâtrer*. Qui s'opiniâtre, qui persiste avec obstination dans son opinion ou dans sa volonté ; *Il est opiniâtre dans son idée, il n'en demandera pas*. Il peu usité.

OPINIÂTRÉMENT adv. (o-pi-ni-â-tré-man — rad. *opiniâtre*). Avec opiniâtré ; *Soutenir opiniâtrément une erreur*. *On veut opiniâtrément faire de la politique sans grandeur ; on ne réussira qu'à faire de l'opagation sans fin*. (E. de Gir.) *Avec fermeté, avec constance : Travailler opiniâtrément*. *Soutenir opiniâtrément le combat*. *Le renard mord dangereusement, opiniâtrément, et l'on est obligé de se servir d'un ferrement pour le faire démorde*. (Buff.)

OPINIÂTRER v. a. ou tr. (o-pi-ni-â-tré — rad. *opiniâtre*). Contrarier ou contredire de façon à rendre opiniâtre ; *N'opiniâtrerez pas cet enfant*. *V. Vieilli*.

— Soutenir avec obstination ; persister opiniâtrément dans : *Vous avez tort d'opiniâtrer cela*. *On ne saurait plus mal imaginer, ni opiniâtrer plus mal à propos une affaire que l'a été celle-là*. (Mme de Sév.) *V. Vieilli*.

S'opiniâtrer v. pr. S'obstiner, s'entêter dans son opinion ou sa volonté ; *S'opiniâtrer à une chose*. *S'opiniâtrer à soutenir une erreur, une mauvaise cause*. *Malgré la retraite de Henri III, les Romains s'opiniâtrèrent à lutter contre le pape Alexandre II, et Rome fut de nouveau saccagée*. (Machiavel.) *Il ne faut point s'opiniâtrer sur les choses peu essentielles*. (Boss.) *On s'opiniâtre dans la routine, en raison même de son impuissance*. (Froudh.)

OPINIÂTRÉTÉ s. f. (o-pi-ni-â-tré-té — rad. *opiniâtre*). Trop grand attachement à son opinion ; obstination dans sa volonté : *La petitesse de l'esprit, l'ignorance et la présomption font l'opiniâtré*. (La Rochef.) *On ne doit point accuser les autres d'opiniâtré, sous prétexte qu'ils ne se rendent pas à nos sentiments*. (Nicole.) *On plaint l'erreur, on hait l'opiniâtré*. (J.-J. Rouss.) *L'opiniâtré unie à la force produit l'injustice, la violence et la tyrannie*. (Mme de Monticelli.) *L'opiniâtré est l'apanage des esprits faibles*. (Mme Romaine.) *L'orgueil dédaigne, l'opiniâtré résiste, la roideur ne fléchit pas*. (La Rochef.) *Donc, l'opiniâtré n'est que l'énergie de la sottise*. (Descartes.) *Il Constant, fermé, qui empêche de céder ; Travailler, combattre avec opiniâtré*. *L'opiniâtré de la défense triompha de la vivacité de l'attaque*. *Pour faire de grandes choses il faut une opiniâtré infatigable*. (Volt.) *La vérité ne se tire qu'à l'opiniâtré et à la patience*. (Guizot.)

— Fig. Persistance ; *Triompher de l'opiniâtré de la fièvre*. *La fougère est une plante qui résiste avec opiniâtré à la culture*. (M. de Dombasle.)

OPINION s. f. (o-pi-ni-on — lat. *opinio* ; de *opinari*, opiner). Manière d'opiner, avis émis, manifesté : *Aller aux opinions*. *Recueillir, prendre les opinions*. *Resumer les opinions*. *Appuyer son opinion d'autorités, d'exemples*. — Sentiment particulier qu'on se forme d'une chose ; *Opinion ancienne, nouvelle, probable, raisonnable, fondée, problématique, erronée*. *Liberté des opinions*. *Diversité d'opinions*. *Être d'une opinion*. *Partager l'opinion de quelqu'un*. *S'en rapporter à l'opinion de quelqu'un*. *Être attaché à son opinion*. *Changer d'opinion*. *N'avoir pas d'opinion à soi*. *L'affirmative et la négative de presque*

toutes les opinions ont leur probabilité. (Pasc.) On ne s'écie, on ne se donne pas ses goûts ni ses opinions. (La Rochef.) Les opinions des femmes ne sont que la suite de leurs sentiments. (Mme de Sévigné.) Il faut ménager l'opinion des sots. (St-Evrein.) Les hommes sont dignes de compassion quand ils s'engagent dans des disputes qui ne se bornent pas aux opinions, mais qui vont aux personnes. (Rancé.) L'histoire est en partie le récit des opinions des hommes. (Vot.) La raison humaine prend plus facilement le moule de nos opinions que celui de la vérité. (J.-J. Rouss.) Rien ne prouve mieux l'orgueil et la petitesse des hommes que l'idée qu'ils ont de l'importance de leurs opinions. (Grimm.) Celui qui n'a qu'un désir ou qu'une opinion est un homme à caractère. (Rivarol.) Nous finissons presque toujours par avoir les opinions dont on nous accuse. (Mme de Staël.) Ce que les hommes pardonnent le moins, c'est la contradiction directe de leurs opinions. (Mme Necker.) Presque toutes les opinions humaines sont des passions. (Dussault.) On persuade qu'en souffrant pour ses opinions. (P.-L. Courier.) Dans les temps de révolution, les opinions sont les seules marchandises dont on trouve la demande. (Chateaub.) La prescription n'est pas admise en matière d'opinion. (Godwin.) Dans l'embarras de savoir quelle est l'opinion la plus vraie, il faut choisir la plus honnête. (J. Joubert.) La matérialité de l'âme était, dans les premiers siècles, une opinion dominante. (Guizot.) Il n'y a rien de plus sujet à l'illusion que de juger les mœurs d'un homme par les opinions générales dont il est imbu. (Rigault.) On change d'opinion, même pendant le sommeil. (A. d'Alouetot.) Jusqu'où ne peut-on pas avancer ou rétrograder quand on met des batonnets au bout des opinions! (Kivée.) Les hommes ont universellement reçu des opinions aujourd'hui reconnues fausses. (E. Scherer.) Les opinions, au lieu d'être la force, sont le dissolvant des armées. (Lamar.) Les opinions sont comme des vêtements dont la coupe et la couleur sont sujettes à changer. (F. Wey.) N'avez pas le courage de son opinion, c'est à n'avoir pas d'opinion. (E. de Gir.) Aucune opinion n'est assez claire pour n'avoir jamais besoin d'interprétation. (Courcelle-Seneuil.)

Chose étrange de voir comme une passion
Un chacun est chaussé de son opinion!

MOLIÈRE.

Du choc des sentiments et des opinions
La vérité jaillit et s'échappe en rayons.

COLARDEAU.

De nos biens, de nos maux l'incertitude mesure
Est dans l'opinion plus que dans la nature.

FR. DE NEUFCHATEAU.

Qu'importe ce vain flux d'opinions mortelles,
Se brisant l'une l'autre en vagues éternelles!

LAMARTINE.

Il Sentiment d'une classe de personnes en quelque matière particulière : Les opinions des stoïciens, des péripatéticiens, des cyniques. Les opinions des luthériens, des calvinistes. Napoléon prétendait commander même à l'opinion littéraire et soumettre les talents à son investiture. (Rigault.)

— Assertion qui n'est pas certaine : Ce n'est là qu'une opinion.

— Jugement favorable ou défavorable que l'on porte sur une personne ou sur une chose : Avoir bonne opinion, grande opinion de quelqu'un. Avoir bonne, mauvaise opinion d'une affaire, d'une maladie. Il est permis d'avoir mauvaise opinion de celui qui n'a bonne opinion de personne. (Duclos.) Le bonheur et le malheur sont en nous, et dépendent de l'opinion que nous attachons aux choses. (De Ségur.) Nos illusions sont greffées sur la bonne opinion que nous avons de nous-mêmes. (Bougeart.) La bonne opinion qu'on a de soi engage à la mériter des autres. (F. Mennechet.)

— Opinion publique ou simplement Opinion, Sentiment universel, manière de voir ou d'apprécier, qui est commune à la grande majorité des hommes dans un pays : Braver l'opinion publique. Un gouvernement est tenu de consulter l'opinion. Ne choque jamais l'opinion publique; c'est une masse qui l'écraserait indubitablement. (Max. orient.) L'opinion est le tombeau de la vertu parmi les hommes et son trône parmi les femmes. (J.-J. Rouss.) L'opinion publique toi ou tard subjugue, renverse toute espèce de despotisme. (Duclos.) L'opinion publique est une puissance invisible qui commande jusque dans les palais des rois. (Necker.) On n'a point recours au despotisme quand on a pour soi l'opinion. (Mme de Staël.) Lorsqu'on brise le joug de l'opinion, c'est rarement pour s'élever au-dessus, mais presque toujours pour descendre au-dessous. (Chamfort.) L'opinion seule est le lien des hommes, la base de la morale. (B. Const.) Loin de calmer l'opinion, le silence imposé par la censure ne fait que l'irriter. (Chateaub.) Autrefois il suffisait de gouverner avec l'opinion; à présent il faut gouverner par elle. (Balzac.) L'opinion publique est une courtesane : on cherche à lui plaire sans l'estimer. (Péti-Senn.) L'opinion se donne à qui l'aime comme l'intérêt à qui le sert. (Guizot.) L'opinion publique c'est la conscience de tous, la morale collective. (Ch. Dollfus.) Selon l'opinion, lorsqu'un homme de trente ans séduit une jeune fille de quinze, c'est la jeune personne qui est déshonorée. (A. Bayle.) C'est le propre des gouvernements sages de ménager

l'opinion, même lorsqu'elle est égarée ou qu'elle caresse l'absurde. (Mich. Chev.)

Oui, c'est l'opinion qui gouverne le monde.

ETIENNE.

C'est souvent du hasard que naît l'opinion,
Et c'est l'opinion qui fait toujours la vogue.

LA FONTAINE.

— Affaire, Chose d'opinion, chose sur laquelle chacun pense d'après sa volonté ou d'après l'usage reçu : Le plaisir est une chose d'opinion, qui varie selon les temps, les mœurs et les peuples. (Chateaub.) Il Mal d'opinion, Mal imaginaire :

Un mal d'opinion ne touche que les sots.

MOLIÈRE.

— Avoir opinion de quelqu'un, de quelque chose, En penser d'une manière favorable : Avoir opinion du succès, du mérite d'un ouvrage. Il Vieille loc.

— Prov. L'opinion est la reine du monde, Le monde se laisse conduire par l'opinion publique : L'opinion est si bien LA REINE DU MONDE, que, lorsque la raison veut la combattre, la raison est condamnée à mort. (Voltaire.) L'opinion est LA REINE DU MONDE, et la presse est le premier ministre de l'opinion. (Tous-senel.)

— Logiq. Croyance probable : La démonstration engendre la science, et l'argument probable engendre l'opinion. (Acad.) L'opinion est une connaissance douteuse qui n'est pas sans apparence et sans fondement, mais qui n'a point de certitude. (Fleisch.)

— Théol. Opinion probable, Celle qui est appuyée sur quelque raison ou sur quelque autorité, même lorsqu'il y a lieu de croire que l'opinion opposée est plus fondée. Il Opinion relâchée, Opinion très-peu sévère en morale : Les opinions relâchées plaissent tant aux hommes, qu'il est étrange que celles des jésuites leur déplaisent. (Pasc.)

— Hist. Fête de l'Opinion, Cinquième des fêtes instituées par la Convention nationale pour être célébrées pendant les jours complémentaires; fête pendant laquelle il devait être permis de dire et d'écrire tout ce qu'on voudrait, sans craindre de poursuites.

— Syn. Opinion, avis, pensée, sentiment.

V. AVIS.

— Opinion, créance, croyance, etc.

V. CRÉANCE.

— Encycl. Philos. En métaphysique, on a l'habitude d'opposer l'opinion à la science, comme croire est opposé à savoir. L'opinion, dit Kant, est un fait, un événement intellectuel qui peut reposer sur des raisons objectives, mais qui requiert aussi des causes subjectives dans l'esprit de celui qui juge. Si la croyance est valable pour tout le monde, son principe est alors objectivement suffisant et la croyance s'appelle conviction; si la croyance n'a sa raison que dans la qualité particulière du sujet, on l'appelle alors persuasion. La persuasion est une simple apparence, puisque la cause du jugement, quoique purement subjective, est réputée objective. Un semblable jugement n'a donc aussi qu'une valeur individuelle et la croyance n'est pas partageable. Mais la vérité repose sur la convenance avec l'objet, et quand cette convenance a lieu, les jugements de chaque intelligence doivent être d'accord entre eux. La pierre de touche extérieure de la croyance, pour savoir si c'est une conviction ou simplement une persuasion, est donc la possibilité d'être communiquée et d'être trouvée valable pour la raison de tout homme, car il est au moins présumable alors que la cause de ces jugements, malgré la diversité des sujets entre eux, doit reposer sur une cause commune, savoir l'objet avec lequel tous les sujets s'accordent, prouvant par là même la vérité du jugement particulier.

Il y a divers degrés dans l'opinion, suivant qu'on juge sur l'observation d'un plus ou moins grand nombre de faits. On juge aussi sur le dire d'autrui, suivant le degré de confiance qu'on a dans les personnes qui affirment un fait ou suivant leur nombre. Dans les relations privées, le témoignage à l'aide duquel on se forme une opinion est d'ordinaire difficile à contrôler. La pierre de touche, dit Kant, pour savoir si ce qu'affirme quelqu'un est simplement une persuasion ou du moins une conviction subjective, c'est à dire une foi ferme, c'est le pari. Trop souvent il arrive que quelqu'un affirme ce qu'il dit d'un ton si confiant et si imperturbable, qu'il semble avoir déposé toute crainte d'erreur; un pari, cependant l'embarrasse. Quelquefois, à la vérité, il montre assez de persécution pour que l'on puisse l'estimer un ducet mais non pas dix, car il en mettra bien un en jeu, mais, s'il s'agit d'en mettre dix, il remarquera à la fin ce qu'il n'avait pas remarqué d'abord, savoir qu'il est cependant possible qu'il ait tort. S'il s'agissait de parier le bonheur de toute la vie, alors notre confiance diminuerait très-sensiblement, on serait rempli de crainte et l'on trouverait enfin que notre foi ne va pas si loin.

Les philosophes ont beaucoup disputé sur la nature de l'opinion. En Grèce, l'école d'Élée a signalé la première une autonomie naturelle entre la science et l'opinion. Suivant elle, les motifs de l'opinion viennent des sens, tandis que les motifs de la science sont puisés dans la raison.

Parménide avait écrit un poème dont il ne

reste que des fragments, sur l'antagonisme naturel de l'opinion et de la science, des sens et de la raison. « La raison, dit-il, conduit à l'être et à la vérité. De l'autre côté (du côté de l'opinion), l'habitude régit; on marche dans un chemin où l'on a pour guides les yeux qui ne voient point, les oreilles qui n'entendent pas et les discours insensés des hommes, toutes données où l'apparence, le faux et le non-être s'imposent à notre imagination débile. » Empédocle professe ouvertement que l'opinion est le fruit des sens, et la vérité le fruit de la raison; c'est bien aussi l'avis de Platon, qui déclare dans la *Timée* que l'opinion a pour origine la sensation et, dans la *République*, qu'elle est irrationnelle.

Aristote a une plus haute idée de l'opinion; il la place au-dessus des sens et de l'imagination, dans les régions voisines de l'entendement, mais il la fait inférieure à la science : « Savoir véritablement une chose, c'est en connaître la cause comme telle et comprendre qu'elle ne saurait être autrement. » La science est donc la connaissance du nécessaire; l'opinion n'est point une notion du nécessaire, « c'est la conception d'une proposition immédiate, c'est-à-dire non démontrable et non nécessaire. » Il avoue que l'opinion diffère de la science par son objet, en ce qu'elle s'applique à des choses contingentes de leur essence, ce qui fait qu'elle est instable comme les phénomènes de l'ordre naturel, qu'elle contient toujours du faux et du vrai, qu'enfin elle ne donne pas le pourquoi de ce qu'elle avance. Même quand elle recherche l'universel et le nécessaire, elle diffère de la science en ce qu'elle ne connaît pas le nécessaire comme tel. Son imperfection tient d'ailleurs à l'imperfection de son objet. L'objet de l'opinion est variable, parce qu'il y a dans la nature de l'homme et dans celle de tous les êtres de la vie et du mouvement. Les transformations continuelles opérées en nous et autour de nous par le renouvellement de toutes choses modifient nécessairement notre conscience, c'est-à-dire l'ensemble de nos opinions actuelles. Ce n'est ni un mal ni un bien; c'est une conséquence forcée de notre manière d'être, une condition de la vie et du mouvement. Il est vrai que, si l'on ignore cette mesure de l'opinion et qu'on en considère l'objet comme permanent, les plus étranges systèmes peuvent naître de cette fausse conception. C'est sur nos opinions, dit M. Waddington-Kastus, que nos régions d'ordinaire notre conduite; peu à peu elles pénètrent l'âme tout entière, deviennent une partie de nous-mêmes, un trait distinctif de notre caractère. Plus l'effort a été grand et pénible pour nous faire ces croyances hasardeuses et douteuses, pour conquérir cette ombre de vérité, plus il semble, nous y tenons et nous nous y attachons. Un tel effort, on le comprend, est chose individuelle. Aussi l'opinion, comme tout ce qui est individuel, est-elle sujette aux variations les plus extraordinaires. Voulez-vous la définir, ne dites pas seulement son auteur, dites encore le jour et l'heure où cette opinion fait la sienne. Telle opinion qui est la nôtre aujourd'hui ne l'était pas hier et ne le sera plus demain peut-être; et pourtant, chose étonnante! ces leurs passagères, qui n'éclaircissent point l'esprit, échauffent le cœur et ont le privilège de la passion. Tandis que les vérités premières et les solides résultats de la science sont en dehors et au-dessus de toute contestation, l'opinion est une source perpétuelle de querelles, de luttes et de persécutions. La vérité absolue et la science auraient seules le droit d'être intolérantes et de régner sans partage sur toute intelligence; c'est au contraire l'ombre de la vérité qui règne; c'est l'opinion trompeuse qui exclut et qui persécute. » Il n'y a rien là dont il faille s'étonner. Nous n'avons pas créé les vérités nécessaires dont nous subissons le joug, les théorèmes de géométrie qui sont l'œuvre de la raison pure, c'est-à-dire de la partie non libre de nous-mêmes; si nous tenons à nos opinions, c'est qu'elles sont en quelque sorte notre œuvre.

C'est par l'imagination que nous sommes libres, que nous avons du pouvoir, que nous agissons, et agir c'est vivre, tandis que connaître c'est subir l'ascendant invincible de la vérité. L'incertitude même de l'opinion amène la dispute, qui seule échauffe l'esprit; rien n'est froid comme la vérité universellement connue et admise.

A côté de l'opinion individuelle, dont nous venons de parler, il existe des opinions universellement répandues et se confondant sous le nom d'opinion publique. L'opinion publique joue dans la politique un rôle important, que nous étudierons à part; nous l'examinons ici à un point de vue plus général. L'opinion publique est un des faits sociaux dont on a le plus médié. Pascal a décrit avec une rare énergie la manière dont le public se laisse gouverner par l'imagination. « Cette superbe puissance, ennemie de la raison, dit-il, qui se plaît à la contrôler et à la dominer pour montrer combien elle peut en toutes choses, a établi dans l'homme une seconde nature. Elle a ses heux, ses malheurs, ses sains, ses malades, ses riches, ses pauvres; elle fait croire, douter, nier la raison; elle suspend les sens, elle les fait sentir; elle a ses fous et ses sages, et rien ne nous dépite davantage que de voir qu'elle remplit ses hôtes d'une satisfaction bien autrement

pleine et entière que la raison. Les habiles par imagination se plaisent tout autrement à eux-mêmes que les prudents ne se peuvent raisonnablement plaire. Ils regardent les gens avec empire; ils disputent avec hardiesse et confiance, les autres avec crainte et défiance; et cette gaieté du visage leur donne souvent l'avantage dans l'opinion des écoutants. Qui dispense la réputation? Qui donne le respect et la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux lois, aux grands, sinon cette faculté imaginative? Toutes les richesses de la terre sont insuffisantes sans son consentement. »

Pascal va jusqu'à attribuer à leur costume l'autorité dont jouissaient les magistrats de son temps. « Leurs robes rouges, dit-il, leurs hermines dont ils s'emmailloient en châts fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lis, tout cet appareil auguste était fort nécessaire; et si les médecins n'avaient des soutiens et des mules et que les docteurs n'eussent des bonnets carrés et des robes trop amples de quatre paries, jamais ils n'auraient dupé le monde, qui ne peut résister à cette montre si authentique. Les seuls gens de guerre ne se sont pas déguisés de la sorte parce qu'en effet leur part est plus essentielle: ils s'établissent par la force; les autres par grimaces. »

Les faits contemporains ont donné le plus plaisant démenti à cette théorie de Pascal: les médecins et les docteurs ont abandonné ou peu s'en faut la soutane, la robe et le bonnet carré sans avoir rien perdu de leur considération, ou, si l'on veut être aussi méchant que Pascal, de leur ancienne aptitude à faire des dupes; les militaires, au contraire, ne se fiant plus absolument à l'emploi de la force dont ils ont le privilège, se sont déguisés autant au moins que les docteurs le faisaient au temps de Pascal. Comme cette double évolution n'a rien fait gagner aux uns ni rien perdre aux autres en considération, il semble que l'opinion publique est moins superficielle, moins victime de son imagination que Pascal ne l'avait pensé. Et puis (ceci est essentiel à noter) l'opinion publique est plus sûrement et plus rapidement éducable qu'on ne le croit généralement. Qu'on mesure le chemin que lui ont fait faire la philosophie du dernier siècle et les événements politiques qui ont marqué le commencement de celui-ci; qu'on se demande ce que sont devenues ou ce que sont près de devenir les superstitions du passé, la croyance publique aux pressentiments, aux visions, aux miracles, aux mystères, etc., etc. Ces progrès évidents, tout le monde les constate et les reconnaît, ceux-ci pour y applaudir, ceux-là pour les maudire. Il faut d'autant plus s'en féliciter que l'autorité de l'opinion publique est invincible et s'impose, vraie ou fausse, à ceux qui font profession de la dédaigner. Les habiles s'efforcent de la diriger, ce qui est autrement difficile. Mais ici nous entrons en pleine politique, et nous avons promis de donner un développement spécial à cette partie de notre travail.

— Politiq. La raison, qui est l'attribut distinctif de l'homme et la plus élevée de ses facultés, est aussi la dernière dont il sache user. Aussi exige-t-elle un long apprentissage. Croire est si facile! Raisonner exige au contraire tant d'efforts souvent malheureux! Les sociétés dans l'enfance s'en remettent volontiers à quelques hommes réputés plus sages ou plus expérimentés que les autres. Elles admettent l'autorité de leur raison avant d'en avoir fait usage. Puis vient l'habitude d'obéir sans examen, et c'est ainsi que se crée et se perpétue la servitude volontaire. Lorsqu'un peuple a vécu de longs siècles dans cette torpeur, il devient difficile de l'en tirer. Les premiers qui l'essuyent échouent contre une force d'inertie presque invincible. Existait-il en France, par exemple, une opinion publique dans la dernière période du règne de Louis XIV? Non : le despotisme avait brisé le ressort des âmes. Comme au temps de Tacite, on avait presque perdu la mémoire avec la parole. Les souffrances causées par des calamités sans nombre ne provoquaient que des murmures impuissants. Trois hommes de bien se firent généreusement les organes de l'opinion publique : Vauban, Fénelon, Boissieu. Mais tel était l'affaiblissement des esprits, que, lorsqu'il s'agissait de notions de l'humanité contre une oppression intolérable, ils n'éveillaient aucun écho. Tout le peuple semblait dormir du sommeil des morts. Aux funérailles du vieux roi, y eut une explosion de colère longtemps contenue; mais était-ce bien l'opinion publique qui se réveillait? Non : elle n'était pas née. Le peuple n'eût pas même été capable de nommer sa souffrance, encore moins d'en discerner les causes et d'y chercher un remède. Créer un esprit public, l'éclairer, le fortifier par l'étude de l'histoire, des sciences et de la philosophie n'était pas l'affaire d'un jour. Pour entreprendre cette tâche presque surhumaine, il fallait plus que du courage. Voltaire, un des premiers, osa le tenter. Des sonnets de la société, la lumière ne descendit que lentement dans les régions moyennes. Pendant tout le cours du XVIII^e siècle, l'opinion publique est représentée par Voltaire, Jean-Jacques, Montesquieu, Turgot et les encyclopédistes. Qu'on ne la cherche point plus bas, car elle n'existe pas.

L'opinion publique naquit en France au milieu des orages de la Révolution. Etouffée de nouveau sous le premier Empire, elle resta à l'état latent dans les classes moyennes, qui ont hérité les premières des bienfaits de 1789. Elle se manifesta de nouveau à la fin de 1813 par la première protestation du Corps législatif, et plus vivement encore dans les Cent-Jours. Mais elle s'égarait parce qu'elle ne s'inspire pas des vrais intérêts de la France. Il y a là deux courants distincts. Affolée de liberté, la bourgeoisie voit d'autres ennemis que le despotisme impérial. Les masses, qui, à défaut de lumières, n'ont que des instincts, ressentent plus vivement l'outrage fait à la dignité et à l'indépendance nationale. L'opinion bourgeoise se retranche dans la charte; le sentiment populaire s'attache aux débris de Waterloo et les suit aux bords de la Loire; et l'émigration triomphante trouve le moyen de les blesser tous les deux par une réaction furieuse autant que par des revendications insensées, comme si elle était assez puissante pour braver toutes les forces réunies de la Révolution. On sait comment le drapeau a été relevé et comment l'ancien régime a été vaincu en 1830.

Sous la seconde Restauration commence le véritable règne de l'opinion publique. C'est une puissance nouvelle qui s'élève, qui s'affermirait et qui ne relève que d'elle-même. Bien plus, elle interroge les vieux pouvoirs, les somme de produire leurs titres et s'arroge le droit de les contrôler. Son vrai nom, c'est la raison. Que proclame dans ses vigoureuses argumentations le vieux Royer-Collard, le chef de l'école doctrinaire? La souveraineté de la raison. L'opinion publique a pour siège deux Chambres législatives, où elle parle incessamment, par la voix de Benjamin Constant, de Voyer d'Argenson, de Royer-Collard, de Manuel et de cent autres prophètes dont la Constitution et la *Minerve* répandaient les oracles. L'esprit public se forme, ces brillantes leçons. Les chaires publiques, assaillies par une jeunesse ardente, sont autant de foyers de lumière qui éclairaient la marche des générations nouvelles. Là, on n'invoque plus qu'une seule autorité : la conviction de la conscience, née du libre examen. Qui que vous soyez, pontife ou roi, vous êtes appelé sur ce terrain, et, pour gouverner désormais les consciences, vous êtes tenu, non-seulement d'avoir raison, mais de prouver que vous avez raison. Malheur à qui n'en appellerait qu'à la force brutale, si préalablement il n'a mis l'opinion publique de son côté. Le gouvernement, comptant parmi ses chances de durée le besoin d'ordre qui s'empare invinciblement des sociétés après de longues commotions. Il n'avait contre lui que cette puissance invisible qui circule dans l'air sous la forme d'une phrase éloquentes ou sur les ailes d'un refrain patriotique. Un ouragan l'a renversé, et cet ouragan n'était autre chose que l'opinion publique contrariée dans sa direction.

Nous avons depuis lors assisté à plus d'une révolution. Il en a coûté cher au vieux roi Louis-Philippe de n'avoir pas mieux apprécié que son prédécesseur la force de l'opinion publique. En pilote expérimenté, il avait cru pouvoir gouverner au plus près du vent, comme disent les marins, manœuvrer dangereusement et fécondement en naufrages, qui lui servait de s'être créé dans la Chambre élective des majorités artificielles, si les majorités elles-mêmes se trouvaient en minorité dans le pays? Ne valait-il pas mieux composer avec l'opposition dans la Chambre que de la rencontrer dans la rue, appuyée par les manifestations non équivoques de l'opinion publique? Jamais l'impuissance de la force matérielle contre la force morale n'avait été mieux démontrée que par les événements de 1848.

Le droit public qui a régi la France depuis cette époque a complètement changé les conditions gouvernementales. Le suffrage universel est devenu la consécration légale de la souveraineté de l'opinion publique. Nous n'avons pas à nous préoccuper ici de savoir si, pendant le régime du 2 décembre, l'opinion publique, restée en possession de son organe naturel, le suffrage universel, a été faussée, escamotée. Mais l'épouvantable catastrophe de Sedan ouvrit de nouvelles perspectives à ses manifestations. Un instant égarée au moment de l'armistice et des élections générales (1871), elle se prononça bientôt dans les élections partielles avec une persistance significative pour l'établissement définitif de la République, forme naturelle de la souveraineté nationale. Une lutte s'établit (1873-1874) entre la volonté du peuple et celle de ses élus de la première heure. On sait si les conflits de ce genre sont gros de dangers. L'histoire a plus d'une fois connu ce mot de Mme de Staël : « Malheur aux hommes d'Etat qui n'ont pas besoin de l'opinion publique ! » Ce sont des courtisans ou des usurpateurs. Puissions-nous n'avoir plus à renouveler la triste et douloureuse épreuve de cette vérité politique !

Opinions des philosophes. traité philosophique de Plutarque (II^e siècle de l'ère moderne; édité par D. Beck, Leipzig, 1787, in-8). Tel qu'il est, ce traité est curieux et utile à consulter; il dispense de longues recherches ceux qui voudraient prendre une teinture de

la philosophie antique sans recourir à l'étude directe des chefs de secte; mais il est trop peu méthodique; l'auteur, au lieu de faire successivement l'histoire des systèmes, les a amalgamés tous, sans les discuter, sans les éclaircir, de sorte qu'il n'offre guère qu'une collection confuse d'opinions et d'avis. Quelques critiques se sont fondées là-dessus pour penser que ce traité n'est pas de Plutarque, mais une compilation faite d'après lui sur un de ses ouvrages perdus.

La philosophie, d'après l'auteur, se divise en trois parties : la physique, la morale et la logique. La première s'occupe du monde et de ce qu'il contient; la seconde nous indique les préceptes à suivre pour être vertueux; la troisième, qu'on appelle aussi dialectique, prescrit les règles relatives au raisonnement. L'auteur suppose un entretien entre les chefs des différentes sectes philosophiques et leur fait résumer leurs opinions sur les divers points inclus dans ces trois divisions. Au sujet de la physique, telle qu'il l'entend, c'est-à-dire de la cosmogonie, il commence, au moyen de deux questions d'un ordre tout différent, par partager les philosophes en deux grandes classes, les philosophes spéculatifs et les philosophes pratiques. Au cours de la discussion, chaque interlocuteur cite, pour corroborer son avis, l'opinion de Platon, d'Aristote, d'Anaximandre, de Thalès, d'Héraclite, d'Hippasus de Milet, d'Epicure, de Diogenes, d'Évhémère, de Pythagore, de Dicaearchus, d'Héraclite, d'Empédocle, de Métrodore, etc., sur les points en litige, c'est-à-dire Dieu, la nature, l'infini, l'immortalité de l'âme, la création, la matière.

Ce traité n'a de valeur que comme abrégé de la philosophie antique. Le fond en appartient à tous les philosophes de la Grèce. La forme reste à l'auteur, mais elle n'est pas excellente. Il rapporte consciencieusement chaque opinion, si consciencieusement même qu'on ne peut deviner celle qu'il adopte. C'est un reproche plus qu'un éloge; car enfin, à côté de l'exposition de systèmes, on serait bien aise d'en trouver l'examen ou tout au moins une conclusion qui fit connaître le propre avis de l'auteur.

Opinion (LES DANGERS DE L'), drame de Laya. V. DANGERS DE L'OPINION (les).

Opinion nationale (L'), journal politique quotidien, fondé le 1^{er} septembre 1859 par M. Ad. Guérout, qui en devint rédacteur en chef. Le journal parut d'abord au prix de 40 francs pour Paris et de 48 francs pour la province, et, au bout d'un an, il tira à 18,000 exemplaires. Le succès de ce journal permit, au bout d'un certain temps, à son administrateur d'en élever le prix au niveau de celui des autres journaux. M. Guérout, écrivain d'un très-remarquable talent, avait fait de l'Opinion nationale, malgré ses attaches avec le prince Napoléon, un des organes du parti libéral, ce qui explique la faveur rapide dont il jouit auprès du public. Ce qu'était le journal sous sa direction, M. Guérout l'a dit lui-même en ces termes : « J'ai voulu fonder un organe qui fût moins un journal d'opposition qu'un journal d'avant-garde; qui, sans agiter des questions interdites et sans perdre son temps à des coups d'épingle inoffensifs et à des insinuations intelligibles, formulât nettement, directement, sans parti pris et sans arrière-pensée, les solutions actuellement possibles et cherchât à attirer le gouvernement dans ses voies. » L'Opinion nationale fit de brillantes campagnes en faveur de la Pologne, de l'Italie, de l'instruction primaire, contre le pouvoir temporel des papes, les expéditions lointaines et ruineuses comme l'expédition du Mexique, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc. Lors de la guerre de 1866 entre l'Autriche et la Prusse, le journal de M. Guérout se prononça avec une telle vivacité en faveur de cette dernière puissance que les partisans de l'Autriche, par l'organe de M. de Kervégan, accusèrent l'Opinion nationale et divers autres journaux d'avoir reçu de l'argent de la Prusse ; mais une enquête mit cette accusation à néant. L'Opinion, qui n'avait jamais fait une opposition systématique à l'Empire, se rallia, en 1869, à l'idée chimérique de transformer l'Empire autoritaire en Empire libéral. Elle soutint en 1869 la candidature de M. Ollivier, abandonné comme un transfuge par tous les organes de l'opposition, et elle défendit la politique désastreuse de cet homme lorsqu'il fut arrivé au pouvoir. Parmi les rédacteurs attachés à ce journal depuis sa fondation jusqu'à cette époque, nous citerons MM. Sauvestre, Bonneau, Vilbort, Mornand, Braine, Chassin, Antonin Meray, Caraguel, et, pour la partie littéraire et scientifique, MM. Sarcey, Levallois, Castagnary, Azevedo, Champfleury, Delot, Babinet, Barral, Tousselet, etc. Après la révolution du 4 septembre 1870, l'Opinion nationale se rallia complètement à la République et parut regretter, à maintes reprises, son aveuglement qui l'avait portée à défendre la politique plébiscitaire. Après la mort de M. Ad. Guérout (juillet 1872), son fils Georges prit la direction du journal, qui continua à soutenir les idées d'une République modérée. Le 27 décembre 1873, l'Opinion nationale annonça qu'elle cessait d'être l'organe d'une personnalité pour devenir l'organe d'un groupe politique, « représenté à l'Assemblée par la gauche républicaine. En conséquence, elle se transforma en société anonyme avec un comité de direction politique, composé de

trois députés, MM. Le Royer (du Rhône), Ch. Rolland (de Saône-et-Loire) et Rameau (de Seine-et-Oise). M. Georges Guérout continua à être directeur du journal, dont les principaux rédacteurs furent alors MM. Al. Bonneau, Daleria, Jezierski, Courty, Blanc, Claretie, Ferdinand de Lasteyrie, Jean Macé, Hippolyte, Antony Meray, Barral, Sylvestre, Legouvé, etc. Le 31 janvier 1874, par arrêté du préfet de police, sur l'ordre du ministre de l'intérieur de Broglie, la vente sur la voie publique, la distribution et le colportage de l'Opinion nationale ont été interdits.

Opinions (L') (l'Opinion), journal quotidien italien, fondé à Turin pour remplacer la *Concordia*, en même temps que paraissait *Il Diritto* (v. ce mot). Les modérés, les satisfaits se groupèrent autour de l'Opinion; les radicaux, les impatients arborèrent leur drapeau sur *Il Diritto*. L'Opinion, disait en 1866 un écrivain de la *Revue britannique*, s'est maintenue inébranlable dans la pensée de modération qui lui a donné le jour. Ministérielle par tempérament, et presque sans intermittence, elle représente d'une manière élevée l'esprit et les tendances de la bourgeoisie italienne. Imaginez quelque chose d'analogue à notre *Journal des Débats*, si parva licet. Ce n'est pas le journal le plus vaillamment écrit, mais c'est le plus solidement rédigé, en ce sens qu'il ne laisse passer aucun problème économique industriel ou commercial sans l'approfondir. L'Opinion est dirigée et en grande partie rédigée par M. Dina, dont la plume nette et correcte traite avec autorité et expérience toutes les questions politiques à l'ordre du jour. Entouré d'adversaires qui le harcèlent sans cesse à cause de sa solidité et de sa fixité autour de ce qu'il considère comme une ancre de salut pour la nation italienne, c'est-à-dire de la monarchie constitutionnelle, et, par suite, le ministère qui a la confiance de la couronne, M. Dina a la riposte prompt et toujours courtoise. A mon sens, M. Dina est un des premiers journalistes de l'Italie. Depuis 1855, l'Opinion a réduit son prix à 18 francs par an et à 5 centimes le numéro. C'est le journal italien le plus répandu à l'étranger. On y remarque les feuilletons dramatiques et musicaux signés d'Arcaïa. L'Opinion fut transférée de Turin à Florence, lorsque cette ville devint la capitale provisoire de l'Italie, et elle a continué d'y paraître depuis que le gouvernement s'est installé à Rome en 1871.

OPINIONISTE s. m. (o-pi-ni-o-ni-ste — rad. opinion). Hist. relig. Membre d'une secte du xve siècle qui ne reconnaissait pas le pape pour le vicaire du Christ, parce qu'il ne se conformait pas à la pauvreté recommandée dans l'Evangile.

OPIO, village et comm. de France (Alpes-Maritimes), cant. de Bar, arrond. et 7 kilom. de Grasse; 479 hab. Ruines d'un ancien monastère.

OPIOLOGIE s. f. (o-pi-o-lo-ji — de opium, et du gr. logos, discours). Méd. Traité sur l'opium.

OPIOPHAGE s. m. (o-pi-o-fa-je — du gr. opion, opium; phagô, je mange). Mangeur d'opium, celui qui fait un fréquent usage de l'opium.

OPIPTÈRE s. m. (o-pi-ptè-re — du gr. opis, derrière; pteron, aile). Moll. Genre de mollusques très-peu connu.

OPIQUE (Opica), nom donné anciennement à une grande partie de l'Italie du S. et du centre, et dont les habitants étaient appelés *Opiet*, *Opiet*, et, par abréviation, *Osci*. V. OSQUES.

OPIS s. m. (o-piss — nom mythol.). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, intermédiaire entre les astartes et les cardites, et comprenant deux espèces fossiles, qui se trouvent dans les terrains oolithiques.

OPIS, une des grandes déesses des Scythes, qui lui sacrifiaient des victimes humaines. Les Grecs en ont fait la Diane Taurique.

OPISTHIE s. m. (o-pi-sti). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des élaphrides, dont l'espèce type vit au Canada.

OPISTHO, préfixe qui signifie en arrière, et qui vient du grec *opisthen*, en arrière, que Delâtre rattache à une forme perdue du primitif sanscrit *opa*, le même que le grec *apo*, latin *ab*, gothique *af*, lithuanien *ap*, russe *oby*, o, particule marquant départ, éloignement. Cette forme perdue serait le sanscrit *apachat*, d'où *pachat*, après, qui a donné le latin *pater*, dont la signification est la même. Eichhoff rattache le sanscrit *pachat* à la racine sanscrite *pac*, hier, tenir.

OPISTHOCOME s. m. (o-pi-sto-ko-me — du préf. *opisto*, et du gr. *komê*, chevelure). Ornith. Nom scientifique du genre hoazin.

OPISTHOCOMINÉ, ÉE adj. (o-pi-sto-ko-miné — rad. *opisthocomé*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'opisthocomé.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux, de la famille des musophaigides, ayant pour type le genre opisthocomé. Syn. d'OPHIOPHAGES.

OPISTHOCHYSE s. f. (o-pi-sto-si-fô-se — du préf. *opisto*, et du gr. *chyphos*, voûte). Pathol. Bosse postérieure, cambrure anormale de l'épine dorsale en arrière.

OPISTHODOME s. m. (o-pi-sto-do-me — du préf. *opisto*, et du gr. *domos*, maison). Archit. anc. Partie postérieure d'un temple.

— Antiq. gr. Lieu du temple de Minerve où était renfermé le trésor d'Athènes, et où l'on gardait les rôles des débiteurs publics.

— Encycl. L'opisthodomé était, dans les temples de l'antiquité grecque, une partie distincte, comme le *pronaos* ou portique ou le *naos* ou sanctuaire. Ainsi que l'indique son nom, l'opisthodomé était placé dans la portion postérieure du temple, tandis que le *naos* était au milieu et que le *pronaos* s'élevait sur la façade antérieure. Dans les temples prostyles ou tétrastyles, qui présentaient sur le devant un portique de quatre colonnes, mais qui n'offraient pas d'autres colonnes, ni sur les côtés ni sur le derrière, il n'y avait pas d'opisthodomé; le *naos* s'étendait jusqu'au mur du fond, et c'était à ce mur que s'appuyait la statue de la divinité. Dans les temples amphiprostyles, le portique de quatre colonnes qui décorait la façade antérieure se trouvait exactement répété à la face postérieure. Ces temples comportaient un *opisthodomé*, qui pouvait être de deux sortes : ou un simple portique, ou une grande pièce dont l'entrée était toujours sur le derrière de l'édifice, et où étaient renfermés les trésors du temple. On sait que ces trésors étaient quelquefois extrêmement riches, non-seulement en ornements et en objets propres au culte, mais aussi en autres objets précieux. L'existence de même un *opisthodomé* dans le temple pterial, c'est-à-dire entièrement entouré de colonnes, et dans le pseudopterial; dans le temple diptère, c'est-à-dire à deux rangs de colonnes, et dans le pseudodiptère; dans le temple decastyle ou hypaétral. Le Parthénon, qui était un temple pterial, avait un *opisthodomé* dans lequel on conservait le trésor public d'Athènes.

Chez les Romains, l'opisthodomé avait le nom de *posticum*. Ce mot ne s'appliquait pas exclusivement aux temples; il s'employait souvent pour désigner une chambre de derrière dans les maisons des simples particuliers. C'est ainsi qu'Horace a dit :

Atria servantem postico facit clientem.

« Echappe par la chambre de derrière au client qui assiège l'atrium. » En grec aussi, le mot *opisthodomé* s'employait quelquefois, mais bien plus rarement, en parlant des simples maisons.

OPISTHOGRAPHIQUE adj. f. (o-pi-sto-graphi-que — du préf. *opisto*, et du gr. *gastér*, estomac). Anat. Qui est situé derrière l'estomac. Artère OPISTHOGRAPHIQUE.

OPISTHOGNATHE s. m. (o-pi-sto-gna-ta — du préf. *opisto*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des gobioides, comprenant deux espèces qui habitent les mers de l'Inde et d'Amérique : Les OPISTHOGNATHES diffèrent des blennies par leurs maxillaires très-grands. (V. Meunier). Les mâles et les habitudes des OPISTHOGNATHES sont peu connues. (A. Guichenot.)

— Encycl. Les poissons de ce genre ont le corps allongé comprimé, garni presque en entier de rayons spinules, flexibles, comme chez la plupart des gobioides; la tête grosse; le museau court et obtus; les mâchoires garnies de dents en râpe; trois rayons aux ventrales, qui sont placées précisément sous les pectorales. Les *opisthognathes* sont voisins des blennies par leur organisation et leur forme générale; mais ils s'en distinguent par leurs maxillaires très-grands et prolongés en arrière en une longue moustache plate; d'où leur nom générique. Leurs mœurs et leurs habitudes sont peu connues; on a sujet de présumer qu'elles ne s'éloignent pas beaucoup de celles des blennies. Ce genre comprend deux espèces : *Opisthognathe de Sonnerat*, qui habite l'océan Indien, et l'*Opisthognathe de Cuvier*, des mers d'Amérique.

OPISTHOGRAPHE adj. (o-pi-sto-gra-fe — du préf. *opisto*, et du gr. *graphô*, j'écris). Diplomatique. Qui est écrit au verso seulement ou au recto et au verso : *Manuscrit OPISTHOGRAPHE*. Feuilleil OPISTHOGRAPHE.

— Encycl. Les livres des anciens étaient de deux sortes : les livres en rouleaux (*volumina*) et les livres carrés (*codices*). Pour lire les *volumina*, on les déroulait en général de gauche à droite; l'écriture s'y trouvait divisée en petites colonnes perpendiculaires, et ces colonnes allaient de gauche à droite, en sorte que le lecteur, qui déroulait le volume, petit à petit, de la main droite, enroulait de la gauche la partie déjà lue. On comprend que, dans ce système, il eût été très-incommode d'avoir de l'écriture à lire sur le derrière du rouleau; aussi était-il très-rare que cette sorte de livre fût *opisthographé*, et Juvénal dit, pour se moquer d'une tragédie d'Oreste excessivement longue (l. 5) :

... Summi plena jam margina libri
Scriptus et in tergo necdum finitus Orestes.

« Elle tenait jusqu'aux marges entières du livre et n'était pas encore terminée au verso. » C'était si peu l'usage d'écrire sur les deux côtés des livres en rouleaux, que le derrière était ordinairement coloré avec du safran ou avec du cèdre. Dans les livres carrés, ou *codices*, qui avaient une forme analogue à celle de nos livres, les feuillets étaient presque tou-

jours écrits des deux côtés; d'où on les appelait *opisthographi* (Plinius, *épl. III*); on disait aussi qu'ils étaient écrits sur la page opposée, *in aversa charta* (Martial, *viii*, 62).

Au temps du Bas-Empire, on donnait le nom d'*opisthographes* aux manuscrits dans lesquels on faisait les corrections et les additions au verso de chaque feuillet. Les chartes du moyen âge sont rarement *opisthographes*, et, quand elles le sont, le verso reçoit surtout les annotations et les remarques. On dit de l'écriture qui est au verso dans un livre de l'antiquité ou dans une charte du moyen âge que c'est une écriture *opisthographique*.

OPISTHOGRAPHIE s. f. (o-pi-to-gra-fi — rad. *opisthographie*). Diplomatique. Manière d'écrire sur le recto et sur le verso d'une page ou sur le verso seulement.

OPISTHOGRAPHIQUE adj. (o-pi-to-gra-fi — rad. *opisthographie*). Diplomatique. Qui est écrit des deux côtés ou au verso seulement : *Manuscrit opisthographique*.

OPISTHOLOPHE s. m. (o-pi-to-lo-fe — du préf. *opisto*, et du gr. *lophos*, panache). Ornith. Syn. de *CHAUNA* ou *CHAVARIA*.

OPISTHOPTALME s. m. (o-pi-to-ptal-me — du préf. *opisto*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des scorpionides, dont l'espèce type habite le Cap de Bonne-Espérance.

OPISTHOPTYLAX s. m. (o-pi-to-ptil-laks — du préf. *opisto*, et du gr. *ptylax*, gardien). Antiq. gr. Commandant de la dernière ligne d'une armée grecque.

OPISTHOTONIQUE adj. (o-pi-to-to-ni-ke — rad. *opisthotonos*). Pathol. Qui appartient à l'*opisthotonos* : *Tétanos opisthotonique*. Qui est attaqué d'*opisthotonos* : *Malade opisthotonique*.

OPISTHOTONOS s. m. (o-pi-to-to-noss — du préf. *opisto*, et du gr. *tonos*, tension). Pathol. Tétanos accompagné du renversement du corps en arrière.

OPITOMORPHE s. m. (o-pi-to-mor-fe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type habite la Géorgie (Asie).

OPITULATOR adj. m. (o-pi-tu-la-tor — mot lat. formé de *opitulari*, secourir; rad. *ops*, secours, ressource). Mythol. lat. Epithète de Jupiter.

OPITZ (Martin), poète allemand, né en Silésie en 1597, mort à Dantzig en 1639. Sa gloire est d'avoir été le père et le restaurateur de la poésie allemande. Jusque-là, la couronne poétique de l'Allemagne ne se composait que des *Nibelungen*, des chants des minnesingers et des délicieuses créations de la muse populaire du cordonnier Hans Sachs. L'art et le goût manquaient à cette poésie. Opitz vint épurer et embellir le langage, donner des préceptes et des exemples, ouvrir, enfin, à la littérature nationale des voies nouvelles, qu'elle a depuis glorieusement parcourues. Fils d'un conseiller de Bunzlau, il étudia d'abord le droit, qu'il négligea bientôt pour la philosophie, l'archéologie, la poésie, l'art oratoire, puis, poussé par son goût pour la vie nomade, il quitta Francfort pour aller dans divers pays de l'Europe. C'est ainsi qu'il visita successivement Heidelberg, Strasbourg, Tubingue, le Holstein, la Hollande, Leyde, où il acquit l'amitié de H. Heinsius, Weissenbourg, en Transylvanie, où le prince Bethlen Gabor lui donna une chaire de philosophie (1622), Liegnitz, Vienne, où l'empereur Ferdinand II lui décerna le laurier poétique (1625), lui conféra des lettres de noblesse et l'autorisa à joindre à son nom celui de *Boberfeld*. De retour en Silésie, Opitz devint secrétaire du burgrave de Landau, sinécure lucrative qui lui permit de s'adonner à ses travaux littéraires et de visiter aux frais de ce dernier une grande partie de l'Allemagne et Paris (1630). Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il lia avec le célèbre Grotius. Après la mort du burgrave, Opitz quitta Breslau, retourna à Liegnitz, puis se fixa à Dantzig, où il obtint, en 1633, l'emploi de secrétaire et d'historiographe du roi de Pologne. Il mourut victime de la peste qui ravagea cette ville en 1639. Tous les genres ont été cultivés par lui avec succès, mais surtout le genre didactique, qui convenait mieux à son génie élégant, naturel et pur, mais un peu froid. Il a laissé : *Essai sur la poésie allemande*, ouvrage neuf et très-remarquable pour l'époque (1624); *Daphné* (1627) et *Judith*, opéras imités de l'italien; le premier a cela de remarquable que ce fut la première composition de ce genre représentée en Allemagne (1621); un des ses poèmes les plus estimés; le *Vésuve* (1633); *Zlatna* ou le *Repos de l'âme* (1632); *Eloge de la vie champêtre*, *Poésies sacrées*, *Eloge du dieu Mars* (1627); *Cantate au roi de Pologne*, etc. Ses *Œuvres complètes* ont eu un grand nombre d'éditions; la meilleure est celle de Breslau (1690, 3 vol. in-8°).

OPITZ (Henri), orientaliste allemand, né à Altenbourg (Misnie) en 1642, mort en 1712. Il professa l'hébreu et la théologie à l'université de Kiel, où termina sa vie. Opitz possédait de vastes connaissances en théologie et en linguistique et il a laissé le renom d'un des protestants les plus instruits de son temps. Il s'attacha à démontrer dans divers ouvra-

ges qu'il existe une étroite liaison entre les langues de l'Orient, le grec, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, etc. Parmi les trente-trois ouvrages qu'il a laissés, nous citerons : *Atrium linguae sancha* (Hambourg, 1671); *Synopsis linguae chaldaicae* (Iena, 1674); *Græcismus facilitatis sua restituitur methodo nova* (Kiel, 1676), où l'on trouve exposé tout son système; *De Samaritanarum literarum spuria antiquitate* (Kiel, 1683); *Novum lexicon hebraeo-chaldaico-biblicum* (Leipzig, 1692); *Novum Testamentum syriacum cum versione latina* (Hambourg, 1694); *Theologia ezegetica* (Kiel, 1704); *Biblia hebraica cum optimis impressis et manuscriptis emendata* (Kiel, 1709), édition à laquelle il travailla pendant trente ans et qui est regardée comme la plus exacte qui eût encore paru. — Son fils, Paul-Frédéric Opitz, né à Kiel en 1684, mort en 1747, s'adonna à l'enseignement du grec, des langues orientales et de la théologie dans sa ville natale. On lui doit quelques dissertations : *De custodia templi Hierosolymitani nocturna* (Kiel, 1704, in-4°); *De Hadriani imperatoris indole, virtutibus et vitiis* (Kiel, 1722-1723, in-4°).

OPIUM s. m. (o-pi-omm — gr. *opion*, diminutif de *opos*, suc, proprement petit suc. Le grec *opos* est le même que le sanscrit *sava*, suc de fleurs, latin *sapa*, sève, anglo-saxon *seape*, ancien allemand *sou*, suc, allemand moderne *saft*, lithuanien *syvas*, suc, miel, li-quide, irlandais *subh*, *subhan*, suc, *sabh*, sa-live, etc., tous mots dérivés de la racine sanscrite *su*, distiller, exprimer le suc, laisser couler goutte à goutte. A su se rattache le grec *uô*, pleuvrier, arroser, et un assez grand nombre de mots qui servent à désigner l'eau, la mer, ou les fleuves dans les diverses langues aryennes). Suc épais et concret des capsules des diverses espèces de pavots, et notamment du pavot blanc : *Les fumeurs d'opium*. En Chine, on aspire à se donner des rêves agréables par l'usage de l'opium. (F. Bastiat.) On écrivait autrefois *opion* :

L'opion peut servir un sage ;
Mais, suivant mon opinion,
Il lui faut, au lieu d'opion,
Un pistolet et du courage.

VOLTAIRE.

— Fig. Cause d'oubli, de sommeil morel : *La loterie était l'opium de la misère*. (Balz.)

— Comm. *Opium en larmes*, Opium tel qu'il est retiré par l'incision des têtes de pavot. *Opium méconium*, Qualité inférieure d'opium, que l'on prépare avec les têtes de pavot dont on a déjà extrait le premier suc. *Opium thébaïque*, Celui que l'on obtient en faisant évaporer le suc des têtes de pavot jusqu'à consistance solide, ainsi dit parce que les anciens le recevaient de Thèbes, en Egypte.

— **Encycl.** Substance gomme-résineuse, l'opium est extrait, sous forme de suc, des capsules ou têtes du pavot somnifère (*papaver somniferum*). Cette substance est compacte, solide, flexible, pesante, d'une couleur rougeâtre, jaunâtre ou brune, d'une odeur forte et vireuse, d'une saveur âcre et amère, et elle coule, quand on la mâche, la salive en vers. Sa cassure, à l'état sec, est nette et peu brillante. L'opium est en partie soluble dans l'eau, dans l'éther et dans l'alcool; il se ramollit par la chaleur et brûle au contact d'une bougie. Sa composition chimique est fort complexe. On n'y trouve pas moins d'une vingtaine de principes, dont six cristallisables, azotés et plus ou moins alcalins, qui ont reçu les noms de morphine, codeïne, thébaine, papavérine, narcotine, narceïne; un autre également cristallisable non azoté, nommé méconine; deux acides, les acides acétique et méconique; une huile fixe, une huile volatile, une résine, du caoutchouc, une matière extractive, de la gomme, des sulfates de potasse et de chaux, etc.

On distingue trois sortes d'opium, d'après la manière dont on l'obtient : l'opium en larmes, l'opium thébaïque et le méconium. Le premier se retire par incision des capsules des pavots. D'après Dioscoride, les habitants de l'Asie Mineure pratiquaient sur les capsules, le matin, après l'évaporation de la rosée, des incisions obliques et superficielles, puis ils ramassaient le suc qui s'en échappait, le plaient dans des mortiers et en formaient des trochisques. On procède à peu près de la même façon encore aujourd'hui. En Perse, la récolte se fait dans le courant de l'été en incisant superficiellement les capsules des pavots peu avant leur maturité, au moyen d'un couteau à cinq lames qui fait d'un seul coup cinq incisions parallèles. Le suc est enlevé le lendemain avec un racloir et reçu dans un vase suspendu à la ceinture de l'opérateur. Alors on incise une autre face de la capsule afin d'en recueillir le suc de la même manière. Dans d'autres localités, en Asie Mineure par exemple, on se contente de faire de légères coupures après la récolte des pavots. Les incisions ne doivent entamer le péricarpe que de 0,001 à 0,002 au plus. M. Bonafous a constaté que les incisions transversales sont beaucoup plus avantageuses que les longitudinales. Le suc laiteux qui en découle se concrète au bout de quelques heures et constitue l'opium. Après l'avoir humecté et pétri avec le lait on en forme des pelotes ou des pains. L'opium thébaïque s'obtient en évaporant le suc des mêmes capsules jusqu'à consistance solide; enfin, le méconium est un extrait du marc ou du moins des capsules dont on a déjà

retiré le suc. Il ne possède qu'à un faible degré les propriétés du véritable opium. L'opium qu'on vend dans le commerce n'est point pur, c'est un mélange d'opium en larmes et de méconium.

L'opium du commerce vient principalement de l'Asie Mineure, de la Perse, de la Turquie, de l'Egypte et de l'Inde. Les principales sortes d'opium connues sont celui de Smyrne, celui de Perse, celui de Constantinople, celui d'Egypte et celui de l'Inde.

L'opium de Smyrne qui provient particulièrement du pachalik de Kara-Hissar et s'obtient par incision, s'emploie le plus ordinairement dans la préparation du laudanum. C'est l'espèce la plus estimée, celle qui produit le plus de morphine (10,82 pour 100). Il est expédié en masses presque toujours déformées, dont la surface irrégulière et granuleuse est sillonnée de fissures. On le recouvre de feuilles de pavot et on l'emballage au milieu de semences de rumex. D'un brun clair lorsqu'il est mou, il noircit et durcit en se desséchant à l'air; une fois desséché, il fournit de 58 à 61 pour 100 d'extrait sec et cassant; cet extrait, redissous dans l'eau et évaporé de nouveau, se trouve réduit à 55 ou 57.

L'opium de Constantinople ou de Turquie est en gros pains ou en petits pains. Dans le premier cas, il est en masses scabreuses de 250 à 350 grammes ou de 150 à 200 grammes; dans le second, il consiste en pains aplatis de forme lenticulaire, pesant de 60 à 90 grammes. Chaque pain est enveloppé de feuilles de pavot. Sa consistance est molle, sa couleur est plus foncée que celui de Smyrne et il est de moins bonne qualité; il ne contient que 16,37 pour 100 de morphine brute. On le vend peu en Europe; on le consomme en Turquie ou on l'expédie en Perse et dans diverses parties de l'Asie.

L'opium de Perse a la forme de bâtons cylindriques du poids d'environ 20 grammes, qu'on recouvre d'un papier lustré. Il est d'une couleur rougeâtre, d'une odeur faible, d'une pâte fine, formée de petites larmes agglutinées, et se ramollit à l'air. De mauvaise qualité, il ne contient que 1 ou 2 pour 100 de morphine. On l'exporte en Angleterre.

L'opium d'Egypte, également connu sous le nom d'*opium thébaïque* ou d'*extrait thébaïque*, est en pains orbiculaires aplatis et réguliers de 0,05 environ de diamètre. Comme le précédent, il est de couleur rougeâtre, d'une odeur faible et se ramollit à l'air; supérieur en qualité à l'opium de Perse, il est inférieur de beaucoup à celui de Smyrne et de Constantinople, et contient 3,40 à 4 pour 100 de morphine.

L'opium de l'Inde est d'une couleur noirâtre, d'une consistance solide, d'une odeur forte mais faiblement vireuse. On en distingue trois sortes : le malwa, le patna et le bénarès. Le malwa, appelé aussi *opium de Bombay*, est en pains ovales, aplatis, du poids de 25 à 30 grammes. Sa saveur très-amère et son odeur de fumée permettent de le distinguer facilement de l'opium du Levant. Le patna et le bénarès diffèrent très-peu et sont le plus souvent désignés sous le nom d'*opium du Bengale*. Cet opium se vend, dans le commerce, sous la forme de grosses boules dont le poids varie de 1 kilog. 225 à 1 kilog. 590. Ces boules, d'un brun noir, sèches et dures, ont une saveur plus amère que celle de l'opium ordinaire, et sont enveloppées d'une couche épaisse de feuilles de pavot. On y trouve de 3 à 5 pour 100 de morphine. L'Inde anglaise produit d'immenses quantités d'opium qu'on exporte presque entièrement dans la Chine, le Japon et les îles de la Sonde.

A diverses reprises, on a essayé d'obtenir de l'opium en France, en Algérie et en Angleterre, au moyen d'incisions faites dans les capsules du pavot blanc d'Europe. On a obtenu un produit brunâtre, d'une saveur amère et âcre, comparable par la quantité de morphine qu'il contient au meilleur opium de Smyrne. M. Aubergier a constaté dans l'opium indigène jusqu'à 17,33 pour 100 de morphine très-pure.

Par suite du prix élevé de l'opium, cette substance est l'objet de nombreuses falsifications. Les substances auxquelles on a le plus souvent recours pour le falsifier sont les extraits de laitue vireuse, de réglisse, de chélidoine, les gommés arabique et adragante, le cachou, les huiles de sésame et de lin, le sable, la terre, la bouse de vache, le marc d'opium, etc. Il existe divers procédés pour reconnaître ces fraudes et constater la quantité de morphine contenue dans l'opium. Un des plus employés consiste à verser de l'ammoniaque faible dans un soluté d'opium. Cette substance est d'autant meilleure que le précipité est plus abondant et coloré.

L'opium est très-fréquentement employé dans la thérapeutique; mais on ne doit l'administrer qu'avec une extrême prudence. Les doses doivent varier selon l'âge des malades, la nature des maladies, etc. Il est même des personnes qui ne peuvent en prendre la moindre quantité sans éprouver une agitation plus ou moins violente. A petites doses (de 3 à 10 centigr. d'extrait sec), il agit ordinairement comme sédatif et procure le sommeil. On l'ordonne pour calmer les douleurs, combattre l'insomnie et diminuer dans un grand nombre de maladies, particulièrement dans les névralgies, l'excitation de la sensibilité. On s'en sert aussi utilement dans la

dyssenterie, la diarrhée, etc. A doses plus élevées, au lieu d'être un calmant, il devient un stimulant et provoque une sorte d'ivresse suivie d'un sommeil agité et profond. Les Orientaux, particulièrement les Chinois, font un grand usage de l'opium pour se procurer l'ivresse opiatique, qui éteint rapidement les facultés intellectuelles, et dont nous parlerons plus haut. Enfin, pris à plus haute dose encore, il amène le narcotisme et peut causer la mort. 12 grammes d'opium brut peuvent donner la mort en vingt-quatre heures; 8 grammes d'extrait gommeux ou opium purifié tuent en douze heures.

Il y a trois propriétés principales dans les alcaloïdes de l'opium, dit M. Littré : 1° action soporifique; 2° action excitante ou convulsitante; 3° action toxique. Cl. Bernard range dans l'ordre suivant, relativement à ces propriétés, les six principes étudiés par lui : dans l'ordre soporifique on a, au premier rang, la narcéine, au second la morphine et au troisième la codeïne; dans l'ordre convulsivant on trouve : la thébaine, la papavérine, la narcotine, la codeïne, la morphine, la narcéine; dans l'ordre toxique on a : la thébaine, la codeïne, la papavérine, la narcéine, la morphine et la narcotine. Nous ne nous arrêtons pas à ces substances auxquelles nous avons consacré des articles. Bornons-nous à dire que la morphine, à la dose de 0,015 à 0,030, produit des symptômes narcotiques analogues à ceux que produit l'opium, en provoquant à la peau une démaisonnement ordinairement accompagnée de sueur. On ne l'emploie en médecine que sous la forme d'un de ses sels. La codeïne possède à un haut degré une action sédatrice plutôt que stupéfiante. Les sels de morphine et de codeïne ont l'avantage de pouvoir être absorbés par la peau dénudée de son épiderme dans les cas où l'estomac rejette tout ce qu'on lui confie.

Les formes médicamenteuses sous lesquelles on emploie en médecine l'opium et ses alcaloïdes sont extrêmement variées. On trouve ce médicament dans plus de quatre cents formules de préparations. Suivant M. Soubeiran, il n'y a pas de différence appréciable entre les différentes préparations pharmaceutiques qui ont l'opium pour base, la morphine n'y introduit pas d'autres substances médicamenteuses; c'était aussi l'opinion de Sydenham qui disait : « Les merveilleux effets de l'opium doivent être attribués à l'excellence de sa nature et non à l'adresse ingénieuse de l'ouvrier qui le prépare. » Tout opium doit être analysé avant d'entrer dans une préparation. Suivant M. Chevallier, on doit employer celui qui contient une moyenne de 10 pour 100 de morphine. La plus usitée des préparations d'opium est l'extrait aqueux appelé également extrait thébaïque ou extrait gommeux. On l'obtient en coupant l'opium par tranches et en le faisant macérer dans six fois son poids d'eau froide; au bout de douze heures on malaxe la matière, on l'exprime sur une toile et on évapore. L'extrait d'opium a une saveur et une odeur caractéristiques. On l'administre sous forme de pilules; on le fait entrer dans des collyres, des potions, des pommades, etc. L'extrait d'opium de vin s'obtient en faisant macérer pendant vingt-quatre heures 500 grammes d'opium dans 2 kilog. de vin blanc et en évaporant au bain-marie. Le sirop d'opium est composé de 2 grammes d'extrait d'opium, 8 grammes d'eau distillée et 990 grammes de sirop de sucre dissous à froid. La teinture d'opium se prépare avec 1 partie d'extrait sur 10 d'alcool. Le vinaigre d'opium s'obtient en divisant 32 grammes d'opium dans 192 grammes de fort vinaigre et en ajoutant 125 grammes de fort vinaigre. Citons encore, parmi les préparations les plus employées : le laudanum, le sirop diacode, l'extrait de cynoglosse (v. ces mots). Aujourd'hui, on fait entrer dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques, non plus l'opium, mais les alcaloïdes cristallisés extraits de l'opium; cependant il n'est pas prouvé que tous aient les mêmes propriétés thérapeutiques. D'après une note présentée à l'Académie de médecine par le docteur Abella le 27 août 1872, l'opium serait un antidote souverain contre l'empoisonnement par la belladone, de même que la morphine serait l'agent curateur dans le cas d'empoisonnement par l'atropine.

On administre les préparations opiacées soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. L'opium brut ne s'emploie guère qu'à l'extérieur. A l'intérieur, on l'administre souvent sous forme d'extrait. A l'extérieur, on emploie les opiacés en poudre sur les cataplasmes, en liniments, en frictions dans des pommades, ou bien encore on a recours à la méthode endermique, c'est-à-dire qu'on les fait absorber par la peau dénudée de son épiderme. A l'intérieur, le mode d'administration des opiacés a lieu par la bouche, par le rectum ou autres orifices naturels. On ne doit jamais les faire prendre lorsque l'estomac est rempli d'aliments ou lorsque la digestion stomacale est commencée; on administre rarement l'opium sous la forme de fumigations ou de mastications. A mesure qu'on l'emploie chez un sujet, il faut en augmenter la dose, parce que l'économie s'y habitue facilement et qu'il faut aller ainsi graduellement jusqu'à des quantités véritablement énormes. D'après M. Bally, les opiacés ayant plus d'action au printemps qu'aux autres saisons, on doit à cette époque en diminuer un peu la dose.

Les symptômes d'empoisonnement par l'opium sont très-variables selon les sujets. Après l'ingestion de la substance, il survient des nausées, quelquefois des vomissements. La personne empoisonnée tombe dans un état de profonde somnolence. Les pupilles, plus souvent contractées que dilatées, sont presque insensibles à la lumière ou oscillantes. Dans certains cas, on ne constate aucun mouvement convulsif; dans d'autres, surtout chez les enfants, il se produit des convulsions répétées; au bout de quelques heures, la peau prend une teinte bleutée, puis une couleur cadavérique, et un refroidissement général, une insensibilité absolue sont bientôt suivis de la mort.

Lorsqu'il y a empoisonnement par l'opium on par une préparation opiacée quelconque, on doit recourir au traitement suivant: s'il y a peu de temps que le poison a été pris et s'il y a lieu de croire qu'il en reste dans l'estomac une partie non encore absorbée, on doit provoquer aussitôt l'expulsion du poison par le vomissement, soit en irritant la luette au moyen d'une plume, soit en administrant de 0,60 à 0,85 d'émétique dans un verre d'eau tiède, soit en faisant prendre du sulfate de cuivre à petites doses. On doit ensuite faire prendre au malade une dissolution de tannin, 6 grammes pour 250 grammes d'eau sucrée, ou de la décoction de noix de galle, et provoquer ensuite de nouveaux vomissements. Lorsque le poison a été absorbé, on doit combattre le narcotisme au moyen de stimulants tant internes qu'externes. Le stimulant le plus actif est le café noir non sucré, d'autant plus fort que le sujet est plus âgé; on l'administre en lavement, les effets en étant plus efficaces par l'anus que par la bouche. On emploiera aussi avec avantage l'eau vinaigrée, la limonade citrique. « On frictionnera », dit Devergie, l'individu sur toute la surface du corps; on le stimulera, on l'excitera par tous les moyens possibles, on le forcera à marcher, en un mot on ne l'abandonnera pas à un état de stupeur continue. La chaleur de la peau a-t-elle notablement diminué et la sensibilité s'est-elle affaiblie, on appliquera des sinapismes aux mollets, sur les coudes et le pied; on repassera les membres avec des fers chauds, on mettra un corps chaud à la plante des pieds. Existait-il de la fréquence et de la dureté dans le pouls avec des symptômes de congestion cérébrale, on saignera le malade, et l'on a observé que, dans un grand nombre de cas, les saignées ont été très-utiles. La saignée, en faisant cesser la congestion cérébrale, peut sauver le malade; mais il faut bien se garder de saigner lorsque le poison est encore dans les voies digestives, parce que, dans ce cas, la saignée ne ferait qu'accélérer l'absorption de la substance toxique.

La quantité d'opium qui se consomme en Europe est peu considérable, car cette substance y est uniquement employée pour l'usage médical; il n'en est pas de même en Asie, principalement en Chine, où l'opium est devenu, comme chez nous le tabac et le café, un objet de première nécessité. La Turquie d'Europe et surtout l'Inde sont les deux grands centres de production de l'opium, qui s'exporte en quantités énormes dans l'empire du Milieu, au Japon et jusque dans les îles de la mer Bleue. Pendant les siècles, les Chinois n'ont connu l'opium que comme agent thérapeutique. Ce n'est que depuis un époque très-récente qu'ils font usage de l'opium mâché ou fumé, pour y trouver une sorte d'ivresse appropriée à leur goût décidé pour les jouissances négatives de la vie contemplative et rêveuse. Le commerce, alors très-restréint, de cette substance dans l'extrême Orient était entre les mains des Portugais, lorsque le colonel anglais Watson conseilla à la Compagnie des Indes d'importer de l'opium en Chine. Cette idée fut approuvée par la Compagnie qui, vivement frappée des bénéfices qu'on retirait de ce commerce, s'en réserva le monopole. En 1773, elle commença ses expéditions, qui continuèrent des lors sans interruption. Vers 1800, on exportait déjà annuellement 4,000 caisses d'opium, du poids d'environ 72 kilog. la caisse, dit le Celeste Empire. En 1800, le gouvernement chinois interdit l'introduction de cette substance, dont les désastreux effets commençaient déjà à se faire sentir. Mais cette défense, fréquemment renouvelée depuis cette époque, fut éludée par les Anglais, qui organisèrent un vaste commerce de contrebande et trouvèrent des complices dans certains fonctionnaires, moyennant des gratifications pécuniaires. La Compagnie, à qui chaque caisse d'opium revenait à environ 625 fr., la vendait aux Chinois 3,800 fr. environ, et réalisait des bénéfices considérables. Le gouvernement chinois, irrité de la violation des nouveaux édits, confisqua, en 1838, toutes les caisses d'opium qu'il put découvrir, et il s'ensuivit une guerre avec l'Angleterre, qui lui fit payer cher ses velléités de résistance. L'Angleterre put dès lors continuer son commerce, et l'usage de cette substance s'étendit d'une façon effrayante. En 1853, on estimait à 35,000 caisses la consommation de ce poison en Chine. L'année suivante, l'importation s'élevait à 67,000 caisses, non compris celles qui viennent de Turquie. Depuis quelques années, les ventes d'opium provenant de l'Inde ont diminué, non point parce que l'usage de cette substance décroît dans l'empire du Milieu, mais

bien parce que, dans plusieurs provinces de la Chine, on s'est mis à cultiver en grand le pavot, d'où l'on tire un opium moins riche en narcotine et en morphine, mais beaucoup moins cher, et qui, en raison de son prix moins élevé, est réservé à la classe pauvre. Il en est résulté non-seulement une diminution dans les importations anglaises, mais encore une baisse sur les prix. Le gouvernement du Bengale, qui avait vendu pour la Chine, en 1871, 52,000 caisses, au prix moyen de 3,297 fr. 88 la caisse, n'a plus vendu, en 1872, que 42,900 caisses, au prix de 3,200 fr. D'après M. Robertson, consul anglais à Canton en 1873, on a beaucoup exagéré l'usage de l'opium en Chine. Cet usage est restreint dans des limites plus étroites qu'on ne suppose; l'excès dans sa consommation est l'exception, et non la règle. Pour les fumeurs consommés, il devient une nécessité de l'existence; les autres le considèrent comme un luxe. Il nous reste à parler des effets de l'opium sur les individus qui mangent ou fument cette funeste drogue. M. Libermann, dans un intéressant écrit intitulé les *Fumeurs d'opium en Chine* (1863), en a fait un curieux tableau. Nous ne saurions mieux faire que de le prendre pour guide, et nous allons donner une analyse de son livre, en l'empruntant à l'Année scientifique de M. Louis Figuier.

« L'opium brut, tel que nous le recevons en Europe, n'est pas employé directement et sans préparation lorsqu'on veut le réduire en vapeur par l'action du feu et aspirer ses vapeurs narcotiques; il brûlerait mal, en raison des matières étrangères ligneuses ou inertes qu'il renferme. Pour le rendre propre à cet usage, on le dissout dans une petite quantité d'eau, et l'on en forme une sorte de sirop épais que l'on filtre à travers du papier. C'est ce sirop, amené ensuite, par l'évaporation, à la consistance d'extraît, que l'on met dans la pipe du fumeur. Ainsi, pour employer le langage pharmaceutique, ce que l'on fume, c'est, à proprement parler, l'extraît aqueux d'opium.

« La pipe à opium, d'après M. Libermann, consiste en un tuyau de 0^m,50 de longueur, en bois, en métal ou en jade; la tête de la pipe porte un godet percé d'un petit trou, sur lequel on place l'extraît d'opium. On prend 10 à 15 grammes de cet extrait, on l'arrose en boule, et on l'approche de la flamme d'une petite lampe; quand la matière commence à se gonfler, on la place sur le godet et on l'allume entièrement. On aspire lentement la fumée, ou l'avale, et on ne la rend qu'après l'avoir conservée un certain temps. Une pipe ne dure pas plus d'une minute; elle se termine en vingt ou trente aspirations.

« Pour connaître la quantité moyenne d'opium qu'un fumeur ordinaire consomme journellement, M. Libermann a interrogé ou observé près de deux mille Chinois. Le plus grand nombre fumait de 10 à 20 grammes, soit, en moyenne, 15 grammes d'opium par jour. Mais un certain nombre se contentent 1, 2, ..., jusqu'à 10 grammes. Cependant M. Libermann parle de certains habitués qui pourraient en fumer jusqu'à 200 grammes par jour, chiffre exceptionnel comme celui des moines qui peuvent absorber, chez nous, certains buveurs émérites de bière de Munich. Des écrivains anglais ont donné, quant au point qui nous occupe, des chiffres beaucoup moins élevés; mais ils n'ont pas, sans doute, observé avec autant de soin que le médecin français.

« Le nombre total des fumeurs en Chine ne saurait s'évaluer par les chiffres de l'importation, combinés avec la consommation moyenne d'un fumeur; car on ne tiendrait pas compte ainsi de l'énorme quantité d'opium indigène qui est consommée. En se basant sur les dires des missionnaires et autres personnes instruites, et en comptant lui-même les fumeurs dans les quartiers qu'il a habités, M. Libermann croit à pouvoir évaluer leur nombre au dixième de la population, ce qui donne un fumeur sur quatre pour la Chine. Ce chiffre n'est vrai que pour les grands centres du commerce chinois avec les Européens, tels que Shanghaï, Pékin, Tien-Tsin, etc., où les fumeurs trouvent toutes sortes de facilités pour satisfaire librement et avec le moins de frais possible leur habitude. Dans l'intérieur des provinces, la proportion des fumeurs est moins considérable, de sorte que l'on n'est pas très-éloigné de la vérité en ayant, avec M. Libermann, à un dixième de la population le nombre moyen des fumeurs d'opium en Chine.

« Bien qu'en général on ne commence à fumer l'opium que vers dix-huit ou vingt ans, M. Libermann a vu des enfants s'y adonner à l'âge de dix ans. Quant aux femmes, elles ne fument pas, sauf quelques créatures perdues: à peu près comme chez nous, pour l'usage du tabac à fumer.

« Les classes qui fournissent le plus de fumeurs sont celles des mandarins (employés et lettrés) et celles des ouvriers. La classe moyenne montre plus de réserve.

« Malgré les édits impériaux, les marchands d'opium sont très-nombreux. A Pékin, on en voit trois ou quatre dans chaque rue. Ces boutiques ne se dissimulent d'ailleurs, en aucune manière; elles ont même une sorte d'enseigne, analogue aux lanternes rouges de nos bureaux du tabac: c'est la feuille de papier

tachée de jaune qui a servi à filtrer la solution sirupeuse d'opium.

« Comme les riches habitants n'aiment pas à fumer en public, ces réduits sont presque exclusivement hantés par des individus de la dernière classe du peuple. Aussi leur aspect est-il repoussant. Le fumeur public, en Chine, est toujours une salle sombre, noire, humide, située au rez-de-chaussée; les volets et les portes sont hermétiquement fermés, il n'y pénètre pas d'autre lumière que celle des petites lampes servant à allumer les pipes. Le long des murs noirs sont accrochés quelques rouleaux de papier sur lesquels on lit des sentences de Confucius. Une vingtaine de lits de camp, recouverts de nattes, attendent les fumeurs, qui s'y couchent la tête appuyée sur un rouleau de paille, leur pipe à la bouche et une tasse de thé à la portée de la main, car l'un des premiers effets de l'opium, c'est de développer une soif extrême.

Lorsqu'on entre dans un de ces taudis, on est tout d'abord suffoqué par la fumée âcre et irritante de l'opium. Mais les fumeurs s'inquiètent peu des visiteurs; ils sont étrangers à tout ce qui se passe autour d'eux. Lorsqu'ils sont achevés, leurs yeux sont ternes, leurs regards éteints; mais ceux qui ne sont que commencés sont excités et très-loquaces.

« Les riches habitants ne fréquentent pas, avons-nous dit, ces lieux publics. Ils ont des fumoirs somptueusement décorés, garnis de meubles élégants et ornés de peintures lubriques. Ce sont les chambres les plus belles des maisons. L'empereur surtout a de magnifiques fumoirs. C'est ainsi qu'il entend la manière d'exécuter ses propres édits.

« Divers écrivains (Tiedmann, Morel, etc.) se sont efforcés d'expliquer la rapide extension de l'usage de la fumée d'opium en Chine. Quelques-uns ont prétendu que son effrayante propagation a sa source dans le besoin qu'éprouvent les Orientaux de se stimuler pour réveiller des idées lascives, à cause de l'engourdissement précoce qui, chez eux, est la suite des excès de la polygamie. M. Libermann rejette cette explication, qui n'a, en effet, aucune base réelle. L'opium n'a aucune action stimulante spéciale; c'est un excitant général du système nerveux; il exalte la sensibilité, l'imagination, et ne surexcite que les passions auxquelles chaque individu est enclin par un penchant naturel. Dans l'ivresse opiacée, l'avarice se croit riche, l'ambitieux au comble des grandeurs, le libertin dans le paradis de Mahomet. En un mot, l'opium est, comme l'alcool, un excitant général sans action spécifique.

« Dans l'influence physiologique de l'opium, M. Libermann distingue trois degrés. Dans le premier degré, l'organisme lutte contre le narcotique, et l'on voit se produire des symptômes de souffrance ou de réaction analogues à ceux que l'on éprouve au début de l'usage du tabac à fumer. Dans le second degré, l'organisme est dompté; l'opium produit alors ces sensations de plaisir facile, cette excitation générale du système nerveux cérébro-spinal que recherchent les habitués. Au troisième et dernier degré, le corps et l'esprit se désorganisent et succombent: c'est le narcotisme chronique qui doit aboutir à la mort.

« M. Libermann a voulu essayer sur lui-même les effets de la fumée d'opium, afin de pouvoir en parler en connaissance de cause; mais après un mois d'essais, pendant lequel il n'éprouva que des souffrances et du dégoût, il fut forcé de s'arrêter pour éviter une gastralgie.

« On reconnaît les fumeurs d'opium à la pâleur malade de leur figure, à leurs yeux caves, enfoncés dans un cercle bleuâtre, à la dilatation de leur pupille, à l'habitude de leur regard. Ce regard, dit M. Libermann, a une expression particulière d'idiotie, quelque chose de vague et de gai à la fois, tout à fait indéfinissable. Le fumeur est silencieux; sa parole trahit un certain effort; il ne devient loquace que sous l'influence de sa pipe, qui l'enlène d'une manière passagère et facile. Tout son corps est maigre et grêle, sans vigueur, sans mobilité; ses mouvements sont incertains; il marche en chancelant et la tête baissée; il marche vers la mort.

« La période d'initiation dure ordinairement de deux à quatre semaines; elle exige parfois plusieurs mois. Certaines constitutions ne se font jamais à la fumée d'opium, et quelques personnes sont forcées de renoncer à une tentative impossible. Cependant la plupart des Chinois parviennent à surmonter le malaise dont s'accompagnent les débuts, et ils prennent bientôt l'habitude de ce narcotisme. Après cinq ou six pipes, le fumeur fait éprouver un sentiment de chaleur et d'excitation nerveuse; ses pupilles se contractent par suite de la congestion cérébrale; le pouls devient plus vif, il bat de 90 à 100 pulsations. Survient ensuite une transpiration abondante accompagnée de soif. Le fumeur se couche alors pour rêver, ou bien il donne pleine carrière à ses passions individuelles. Quelques fumeurs n'éprouvent qu'une sorte de bien-être général, qui les tient éveillés et leur permet de s'occuper avec lucidité de leurs affaires. Après trois ou quatre heures de cet état, on succombe au sommeil. Au réveil, l'individu est las, ses membres sont brisés comme au réveil d'une ivresse. La majorité des fumeurs augmentent insensiblement la dose d'opium, comme il arrive à nos ivrognes pour les spiritueux. D'autres très forts de caractère

s'en tiennent à 2, 3 ou 5 grammes. Ces derniers ne portent pas des traces aussi visibles du narcotique; mais ils souffrent souvent de gastralgie, de congestions, et finissent parfois par le ramollissement du cerveau. Les individus qui résistent complètement à ce narcotisme sont de très-rare exceptions; les Mulâtres de l'opium sont l'étonnement du peuple. Quand l'habitué dépasse sa dose ordinaire d'opium, on voit souvent éclater les phénomènes d'un narcotisme aigu, qui peuvent se prolonger plusieurs jours. Cet état dégénère quelquefois en délire furieux. C'est pour cela que chez les Hollandais, à Java, on place à la porte des boutiques d'opium des hommes armés chargés de tuer, comme un chien, tout fumeur qui tenterait de sortir de ces repaires pour se livrer à des actes de violence. L'ivresse opiacée, c'est-à-dire le narcotisme aigu, se termine souvent par la mort occasionnée par une congestion cérébrale ou pulmonaire.

« La troisième phase, c'est-à-dire le narcotisme chronique, est caractérisée par l'émaciation extrême du corps, par l'état très-mauvais des dents et des gencives, et surtout par des maux d'estomac continuellement accompagnés de vomissements, qui se manifestent surtout le matin. L'intelligence s'abrutit, l'esprit vieillit jusqu'à la décrépitude, la mémoire ne retrouve que les premières impressions de l'enfance. Les sentiments d'affection disparaissent ou se changent en sentiments opposés. La peau est insensibile aux blessures, brûlures, etc. Enfin la marche devient lente, le pied du malade bronche, ses membres tremblent, il bégaye. Puis viennent d'atroces hallucinations que rien ne peut chasser: il voit des crapauds, des dragons, etc. C'est le *delirium tremens* narcotique. Le tout se termine par la folie ou la paralysie générale.

« Le fumeur finit très-souvent par le suicide, conséquence assez naturelle de la misère et de la démoralisation dans laquelle il se voit entraîné sans retour; s'inspirant du dégoût à lui-même, il ne trouve de refuge à ses maux que dans la mort.

« Parmi les effets que l'habitude de l'opium exerce sur la vie sociale, M. Libermann cite l'affaiblissement moral qui fait disparaître des rapports particuliers toute franchise et toute loyauté. La prostitution la plus vile s'étale sans vergogne. Depuis l'introduction de l'opium, le vol, les rixes, les assassinats ont augmenté en proportions effrayantes chez ce peuple naturellement doux et paisible.

« Il est en Chine un assez curieux album qui représente la *Vie du fumeur d'opium*. Sur la première planche, on voit un fumeur couché sur un riche canapé et entouré de tout le luxe qui caractérise l'existence la plus élégante. Peu à peu, dans les planches suivantes, on le voit déboucher, par suite de sa paresse et de ses débauches, dans une profonde misère. Il finit par mourir sur une natte après avoir ruiné sa femme et ses enfants. Cet album est très-répandu en Chine. Il indique la tendance de certains esprits d'élite à réagir contre la vie de plaisir, et à se livrer à de pénibles efforts pour se débarrasser de ceux que Hogarth tenta en Angleterre, avec ses peintures, contre la fureur du jeu. Les tableaux n'ont jamais guéri les passions.

« Quand on a lu ce triste et véridique exposé des ravages que cause à tout un peuple une désastreuse habitude, on cherche avec étonnement la véritable cause des incessants progrès que l'usage de l'opium a faits chez les Chinois. La réponse la plus naturelle à cette question nous paraît avoir été faite par M. Libermann. Ce qui a favorisé l'introduction et la propagation de l'opium en Chine, c'est l'absence de tout autre stimulant. Il est certain que chez tous les peuples on éprouve le besoin d'agents particuliers propres à stimuler les sens ou à exciter l'esprit. De là l'usage général, chez les nations et selon les climats, du vin, des boissons fermentées, des eaux-de-vie, de la bière, du thé, du café, du haschich, de la coca, etc. Comme tous les autres peuples, les Chinois ressentent ce même besoin d'excitants. Or, ils sont privés de vin et de tout alcoolique. Les eaux-de-vie que l'on prépare en Chine avec le sorgho, le millet, le riz et quelquefois la pêche ou l'abricot, ont une saveur empreinte de tristesse-désagrément, qui s'oppose à leur usage comme boisson habituelle. Les coupes à *trou* (eau-de-vie) sont d'une petitesse microscopique, elles contiennent à peine 10 grammes, ce qui indique suffisamment que l'on ne prend jamais de cette liqueur en quantité. La vigne n'est cultivée que pour ses fruits, et seulement dans les provinces du nord. Aussi ne voit-on guère d'hommes ivres en Chine. M. Libermann contredit formellement, sur ce point, le Père Hu, qui affirme que l'ivrognerie est répandue chez ce peuple. Privés forcément de vins et d'alcooliques, les Chinois se sont jetés avec empressement, au siècle dernier, sur la drogue qui leur offrait un stimulant énergique. Cet usage a commencé dans la classe riche, qui compte beaucoup d'oisifs, et qui recherche des excitations faciles pour tuer le spleen qui la dévore. La classe pauvre a suivi ce triste exemple. Obéissant d'abord à cette sorte de servilisme qui, en Chine plus qu'ailleurs, pousse les classes inférieures à imiter les classes élevées, elle a persisté dans cette désastreuse pratique, par le désir d'oublier, au milieu des rêves et du délire du narcotisme,

les misères de sa triste existence. Dans ce pays, tombé au plus bas degré de la dégradation morale, la charité publique est inconnue. A Tien-Tsin, pendant l'hiver de 1861, des pauvres affamés se promenaient tout nus, par un froid de 15° à 20°, invoquant la charité publique et ne pouvant tirer une obole des habitants, qui passaient indifférents devant tant de misère. D'autres malheureux cherchaient à assouvir leur faim en ramassant avidement, dans des tas d'ordures, les débris alimentaires jetés devant les portes.

Voilà, selon toute probabilité, les vraies raisons du mal. Ajoutons la séduction que possède le fruit défendu, plus puissante que les lois et les conseils de la prudence, et nous aurons assez d'éléments pour expliquer cette effrayante contagion qui gagne de proche en proche toutes les classes de la nation. On y reconnaît cet esprit de vertige, dit M. Libermann, dont Dieu, à toutes les époques de l'histoire, frappe les peuples et les races qui ont fait leur temps, en les poussant à se détruire elles-mêmes.

L'usage de l'opium est destiné, sans aucun doute, à désorganiser complètement la société chinoise, déjà en voie de dissolution. Les sophismes de certains économistes anglais, qui, dans un but d'intérêt trop visible, ont affirmé que ce narcotique ne produit point les effets délétères qu'on lui reproche, et qu'il est même nécessaire au peuple chinois pour l'arracher à son apathie naturelle, ne sont que l'excuse mal déguisée d'un trafic homicide.

Depuis le dernier traité de Pékin, toutes les barrières qui s'opposaient à l'importation de l'opium sont tombées. La drogue meurtrière va donc pouvoir se répandre de plus en plus et tuer chaque jour, homme par homme, cette malheureuse nation. L'Angleterre, qui n'a cessé de tendre à ce but, non pas seulement dans l'intérêt de son commerce, mais aussi dans l'intérêt de sa politique conquérante, n'aura plus alors qu'à se baisser et à saisir la proie qu'elle convoite. Mais les choses, nous l'espérons, ne se passeront pas ainsi. La France peut empêcher l'annexion de la Celeste-Empire. Au suicide de ses habitants par l'opium, elle peut opposer, grâce au traité de Pékin, l'envoi de ses vins toniques et généreux, qui suffiraient à guérir la nation de sa passion homicide.

— Bibliogr. De *opii natura et medicamentis opiatibus*, par Freitagius (Groningue, 1620); De *opio tractatus*, par Winkler (Leipzig, 1635); *The mysteries of opium revealed*, par Johns (1736); Sur les effets de l'opium appliqué extérieurement, par Richard de Laprade (Paris, 1771); *Disquisitio de vi opii cardiaca*, par Haller (1771); *Relation de quelques expériences faites sur l'opium*, par Martin (1778); *Mémoire sur une méthode nouvelle, facile, prompt et peu dispendieuse de préparer l'opium, pour en détruire les qualités nuisibles et en exalter les propriétés médicinales*, par Lassone (1782); *Action de la morphine sur l'économie animale*, par Orfila (1819); *Des succédanés de l'opium*, par Loiseleur-Deslongchamps (1819); *Confession d'un mangeur d'opium*, par Thomas de Quincey (Londres, 1833); *De l'usage de fumer l'opium*, par Botta (1829); *Documents pour servir à l'histoire de l'opium et de la philanthropie anglaise*, dans l'Union médicale (1847); *Des dégénérescences de l'espèce humaine produites par l'abus des alcooliques et de l'opium*, par Nicolas Barrague (Montpellier, 1863). Voir, en outre : le *Traité de thérapeutique* de Trousseau; le *Traité de pharmacie* de Le Canu; l'*Officine* de Dorvault; le *Codex* et tous les *Traités d'histoire naturelle*.

OPIZIE s. f. (o-pi-zi). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

OPL V. par **HOPL**, au *Grand Dictionnaire* ou au *Supplément*, les mots qui commencent ainsi.

OPLAND, bourg de Prusse, provinces rhénane, régence de Dusseldorf, sur la Wipper; 2,670 hab.

OPMEER (Pierre van), historien hollandais, né à Amsterdam en 1525, mort à Delft en 1595. Maître d'une fortune qui le rendait libre de suivre ses goûts, il déserta les distractions mondaines pour l'étude, s'appliqua à la jurisprudence, à la médecine, à la théologie, aux lettres antiques, et acquit une vaste érudition. Pendant les troubles qui agitaient la Hollande, il aida de son crédit et de sa bourse les victimes de la foi catholique, dont il était un chaud partisan, se vit dénoncé et dut quitter sa ville natale pour aller habiter Leyde, puis Delft. Son principal ouvrage, intitulé *Opus chronographicum orbis universi a mundi exordio usque ad ann. MDCCI* (Anvers, 1611, in-fol.), est une compilation assez superficielle, mais écrite dans un style net, bien qu'un peu oratoire. L'édition de 1625 contient, en outre, une *Historia martyrum batavorum* d'Opmeer.

OPOBALSAMUM s. m. (o-po-bal-zam-mom) — du gr. *opos*, suc; *balsamum*, baumier. Pharm. Baume de La Mecque. *Opobalsamum germanique*, l'extrait alcoolique des bourgeons de peuplier blanc. *Opobalsamum*. On dit aussi **OPOBALSAME**.

— Encycl. Les arbrustes qui produisent cette substance portaient, chez les Grecs, le nom

de *balsamum*, d'où le nom d'*opobalsamum*, ainsi que ceux de *zytobalsamum*, bois de baumier, et de *carobalsamum*, fruit de baumier, car on utilisait alors le bois, les fruits et la térébenthine de ces arbrustes. L'*opobalsamum* a été le *balsamum* des Latins; c'était pour eux le baume par excellence. Après la découverte de l'Amérique et l'importation en Europe des nombreux produits du même genre qu'on y récolte, il devint utile d'ajouter au mot *baume* une désignation spécifique, et l'*opobalsamum* prit les noms de *baume de Judée*, *baume de La Mecque*, *baume de Galéad*, *baume du Caïre*, etc. Depuis, le mot *baume* ayant été réservé plus spécialement aux composés résineux qui renferment de l'acide benzoïque ou cinnamique, on le remplaça par les mots, mieux appropriés d'ailleurs, d'*oleo-résine* ou de *térébenthine*.

Les arbrustes qui fournissent l'*opobalsamum* appartiennent à la famille des térébinthacées et au genre *balsamodendron*. Ils constituent deux variétés plutôt que deux espèces. Toutes deux ont des fleurs polygames, à calice campanulé à quatre dents persistantes; à corolle à quatre pétales insérés sous un disque annulaire, pourvu de huit glandes; à huit étamines insérées sous le disque; à ovaire sessile, biloculaire, surmonté d'un style court et d'un stigmate à quatre lobes. Le fruit est un drupe globuleux et ovoïde, à noyau osseux à une ou deux loges.

Le *balsamodendron* de Galéad est petit et porte des rameaux grêles à feuilles alternes, pétioles, petites, composées de trois folioles glabres, entières et obovées; le *balsamodendron opobalsamum* diffère du précédent par ses feuilles composées d'une ou de deux paires de folioles sessiles, avec une impaire.

Ces deux arbrustes sont aujourd'hui devenus très-rare; ils ont disparu presque complètement des contrées où on les rencontrait autrefois en abondance; leur culture est en effet très-difficile. Les auteurs latins rapportent qu'on les trouvait de leur temps dans toute la Judée; aujourd'hui, il n'en existe plus du tout dans cette partie de l'Asie Mineure. Au moyen âge, ils étaient déjà fort rares; Belon rapporte qu'au XI^e siècle on les cultivait aux environs du Caïre, à Matarée, dans un enclos constamment gardé par des janissaires, mais que cette plantation elle-même allait débrisant; de telle manière qu'à l'époque de ce voyageur (1550) il ne restait plus que quelques pieds de baumier. Au siècle suivant, il n'en existait plus aucun. Actuellement on ne trouve plus les baumiers que dans l'Arabie Heureuse, aux environs de La Mecque, où ils croissent naturellement.

Voici, d'après un médecin de Damas du XII^e siècle, Abd-Allah, traduit par M. Sylvestre de Sacy, comment on récoltait alors le baume de La Mecque à Matarée :

« Le baumier a deux écorces : l'une, extérieure, qui est rouge et mince; l'autre, intérieure, verte et épaisse. Quand on mâche celle-ci, elle laisse dans la bouche une saveur onctueuse et une odeur aromatique. On recueille le baume, vers le lever de la canicule, de la manière suivante : après avoir arraché de l'arbre toutes ses feuilles, on fait au tronc des incisions avec une pierre aigüe, en prenant garde d'attaquer le bois. Lorsque le suc en découle, on le ramasse avec le doigt, que l'on assure sur le bord d'une corne. Quand la corne est pleine, on la vide dans des bouteilles de verre; ce que l'on continue sans interruption jusqu'à ce qu'il ne coule plus rien de l'arbre. Plus l'air est humide, plus la récolte est abondante; au contraire, elle est médiocre dans les années de sécheresse. On prend à mesure les bouteilles et on les enfouit dans la terre jusqu'à ce que l'été soit dans toute sa force; alors on les retire de terre et on les expose au soleil. Chaque jour on les visite et on trouve l'huile qui surnage sur une substance aqueuse mêlée de parties terreuses. On retire l'huile surnagante et l'on remet les bouteilles au soleil, ce qui se répète alternativement jusqu'à ce qu'il ne se sépare plus d'huile. Alors on prend toute l'huile, et l'homme qui est chargé de ce soin la fait cuire secrètement, sans souffrir que personne assiste à cette opération; ensuite il la transporte dans le magasin du souverain. La quantité d'huile pure que l'on retire du suc montre, quand elle est passée, à un dixième du total. On n'a assuré qu'on retirait annuellement environ 20 rotes d'huile (7 kilogr. 250). »

D'après Augustin Lippi, on extrait encore d'une autre manière l'*opobalsamum*. On remplit une chaudière de feuilles et de ramoux de baumier; on ajoute de l'eau en quantité suffisante pour que tout y baigne complètement, puis on chauffe à l'ébullition. Une matière huileuse ne tarde pas à venir à la surface; on la recueille; cette matière serait, dit-on, réservée pour l'usage des dames turques. Un peu plus tard, on recueille une huile plus épaisse et moins aromatique, qui est celle qu'on livre au commerce.

Conservé longtemps, le baume de La Mecque se sépare en deux couches : l'une, supérieure, est liquide et transparente; l'autre, inférieure, est opaque, épaisse et gluante. Le mélange à l'aspect d'un sirop épais, blanchâtre et à peine teinté de jaune. Son odeur est forte et toute spéciale; très-atteñuée, elle est extrêmement suave. Un caractère spécial de l'*opobalsamum*, caractère indiqué depuis fort longtemps par Prosper Alpin, est le suivant : une goutte de ce baume, versée dans l'eau,

tombe presque au fond du liquide, puis remonte, et, en arrivant à la surface, s'y étend aussitôt instantanément en une couche mince et nébuleuse, qui, regardée à la loupe, présente une infinité de petits globules uniformément répartis sur toute la surface.

Les *balsamodendrons* étant fort rares aujourd'hui, leur résine ne se trouve que très-difficilement dans le commerce; encore est-elle très-souvent falsifiée. Il n'est pas rare de voir vendre des térébenthines pour de l'*opobalsamum*.

Les fruits du baumier ou *carobalsamum* sont également aromatiques. Ils sont rouges, gros comme un pois, allongés et pointus aux deux bouts. Ils entrent dans la composition de la thériaque.

Le bois de baumier ou *zytobalsamum* est en petites branches de 0m,15 à 0m,16, à écorce rougeâtre et striée. Il est presque introuvable actuellement dans le commerce.

OPOCALPASMUM s. m. (o-po-kal-pa-zomm) — corruption de *opocarpasum*, formé du gr. *opos*, et de *karpasos*, nom d'une plante vénéneuse aujourd'hui inconnue. Sorte de gomme-résine semblable à la myrrhe : *Il paraît presque prouvé que la gomme de sassa* est l'*OPOCALPASMUM*. (V. de Bomare.) *On dit aussi OPOCARBASMUM et OPOCALPASMUM.*

— Encycl. Les anciens désignaient sous le nom d'*opocarpasum*, dont on a fait *opocalbasum*, une substance gomme-résineuse qui ressemble beaucoup à la myrrhe liquide, et que l'on mêlait, du temps de Galien, avec la myrrhe même; il était difficile de les distinguer l'une de l'autre, sinon par leurs effets; ce suc causait souvent la léthargie ou la strangulation subite; le savant médecin dit avoir vu plusieurs personnes mourir pour avoir pris de la myrrhe dans laquelle de l'*opocalpasum* avait été mêlé à leur insu; peut-être, dit V. de Bomare, n'était-ce qu'un suc composé d'une solution d'euphorbe dans laquelle on faisait macérer de l'opium. Bruce a cru retrouver l'*opocalpasum* des anciens dans la gomme de sassa. Cette dernière substance, produite par un arbre qui croît en Abyssinie, est d'un grain uni et serré, d'une couleur brun sombre, quelquefois fort transparente; elle a aussi la propriété de se gonfler dans l'eau et y devient blanche; elle ressemble beaucoup en qualité à la gomme adragante et peut être mangée en toute sécurité. Par son abondance et sa couleur, elle est très-propre à sophistiquer la myrrhe et à en augmenter le volume, et ce qui ferait croire qu'elle sert, en effet, à cet usage, c'est que le pays de la myrrhe ne produit pas d'autre arbre gommifère ayant les mêmes qualités que la sassa. Il est évident que l'*opocalpasum* de Bruce ne peut être celui de Galien. Le voyageur anglais assure que celui-ci a dû se tromper en mettant sur le compte de l'*opocalpasum* des effets délétères qu'il fallait sans doute attribuer à d'autres causes. On ne comprend pas que même des sauvages mêlent aux drogues qu'ils vendent des produits qui les rendent vénéneux.

OPOCÉPHALE s. m. (o-po-sé-fa-le) — du gr. *ops*, face; *cephalé*, tête). Tératol. Monstre dépourvu de bouche, ayant des mâchoires atrophiées, et dont les oreilles sont réunies sous la tête.

— Adjectif : *Monstre OPOCÉPHALE*.

OPOCÉPHALIE s. f. (o-po-sé-fa-li) — rad. *opocéphale*. Tératol. Conformation des opocéphales.

OPOCÉPHALIEN, **ienne** adj. (o-po-sé-fa-lian, iè-ne) — rad. *opocéphale*. Tératol. Se dit des monstres par opocéphalie : *Monstre OPOCÉPHALIEN*.

OPOCÉPHALIQUE adj. (o-po-sé-fa-li-ke) — rad. *opocéphale*. Tératol. Qui appartient à l'opocéphalie ou aux opocéphales : *Conformation OPOCÉPHALIQUE*.

OPOCHINA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Poltava; 3,000 hab.

OPOCZNO, ville de la Pologne russe, gouvernement et à 60 kilom. O. de Radom, au confluent de la Drzewiczka et de la Wołanka; 4,200 hab. Château de Casimir le Grand, restauré; hôpital, deux églises; forges et plâtreries. Cette ville fut en partie brûlée en 1655, pendant un combat entre les Suédois et les Polonais.

OPODELDOCH s. m. (o-po-dél-dok). Pharm. Médicament composé, qui a pour base un savon aromatisé. *On dit aussi OPODELTOCH.*

— Encycl. L'*Opodeldoch* est un médicament externe très-usité comme antirhumatismal, excitant et résolatif. Suivant le Codex, on le prépare avec :

Savon animal.	16 gr.
Camphre.	12
Ammoniaque liquide.	4
Essence de romarin.	4
Essence de thym.	1
Alcool à 86 centièmes.	125

On fait dissoudre les essences dans l'alcool et on distille au bain-marie à séciété; on ajoute le savon râpé au produit distillé, on le fait dissoudre à une douce chaleur; on ajoute le camphre, puis, après solution, l'ammoniaque. On termine en filtrant la liqueur chaude et en la recueillant dans des flacons que l'on a coutume de prendre d'une forme spéciale. On bouche rapidement ces flacons avec des

bouchons que l'on recouvre d'une feuille de métal, afin de les protéger contre l'action de l'ammoniaque. La distillation de l'alcool avec les essences a pour but de donner un produit blanc : on peut la supprimer si on fait usage d'essences incolores. Parfois, surtout lorsque la masse a été coulée presque froide, le baume *opodeldoch* se remplit d'arborisations de stéarate de soude d'une apparence toute particulière; lorsque l'on fait usage de savon très-sé, d'ammoniaque très-concentrée et d'alcool également concentré, ces arborisations ne se produisent pas.

L'*Opodeldoch* est d'origine anglaise; sa formule a été patenée en Angleterre. Les différentes pharmacopées européennes indiquent des méthodes de préparation très-diverses pour ce médicament.

En ajoutant au produit précédemment indiqué du chloroforme ou du laudanum, on obtient le *baume opodeldoch chloroformisé* et le *baume opodeldoch opiacé*, qui jouissent de propriétés calmantes.

Aux États-Unis, on ne se sert que d'un baume *opodeldoch* liquide qui se prépare avec :

Savon blanc sec.	50 gr.
Camphre.	15
Alcool concentré.	500
Essence de thym.	4
Essence de romarin.	8
Ammoniaque liquide.	30

Ce médicament est moins actif que celui que l'on obtient en suivant la formule du Codex français.

OPODÉCELE s. f. (o-po-dé-o-sé-le) — du gr. *opé*, trou; *aidion*, parties naturelles; *kéle*, hernie). Pathol. Hernie par le trou sous-pubien.

OPODIDYME s. m. (o-po-di-di-me) — du gr. *ops*, visage; *didymos*, double). Tératol. Monstre qui a deux faces pour une seule tête. *On dit aussi OPODYME.*

— Adjectif : *Monstre OPODIDYME*.

OPETHUS s. m. (o-pé-tuss). Ornith. Syn. de **TOURAC**.

OPOIX (Christophe), savant français, né à Provins en 1745, mort dans la même ville en 1840. Pharmacien au moment où éclata la Révolution, il adopta les idées nouvelles et fut nommé par les électeurs de Seine-et-Marne membre de la Convention. Opoix signa dans cette assemblée avec les modérés, vota lors du procès de Louis XVI pour la détention jusqu'à la paix, et ne joua qu'un rôle effacé. Après l'expiration de son mandat, il retourna à Provins et fut nommé, sous la Restauration, garde général des eaux et forêts (1815), puis inspecteur des eaux minérales. Outre des articles scientifiques, des almanachs historiques et littéraires, on lui doit une quinzaine d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Observations physico-chimiques sur les couleurs* (1784); *Moyen de suppléer la potasse pour la fabrication de la poudre* (1793, in-8); *Traité des couleurs et des corps inflammatoires* (Paris, 1808, in-8); *L'Ancien Provins; antiquités et origine de la haute ville de Provins* (Paris, 1816); *L'Âme dans la veille et le sommeil* (Paris, 1821); *Histoire et description de Provins* (Provins, 1823); *Des morts soustraits à la corruption* (Provins, in-8).

OPOL s. m. (o-pol) — du gr. *opos*, suc). Anc. pharm. Suc de plante en général : *La préparation des opols*.

OPOLÉ s. m. (o-po-lé) — rad. *opol*. Anc. pharm. Suc de plante déterminé : *OPOLÉ de mûres, de guimauve*.

OPOLIQUE adj. (o-po-li-ke) — rad. *opol*. Pharm. Qui a rapport aux sucs de plantes, qui est composé de sucs de plantes : *Médicament OPOLIQUE*.

OPOLITE s. m. (o-po-li-te) — rad. *opol*. Pharm. Suc magistral d'une plante.

OPOLITIQUE adj. (o-po-li-ti-ke) — rad. *opol*. Pharm. Qui est de la nature des opolites : *Suc OPOLITIQUE*.

OPOMYZE s. f. (o-po-mi-ze) — du gr. *opos*, suc; *mysz*, je suce). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricières, tribu des muscides, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

OPON, rivière de l'Amérique du Sud, république de la Nouvelle-Grenade. Elle naît dans le N. du département de Boyaca et se jette dans la Magdalena, après un cours de 180 kilom. *Le Village de l'Océanie* (Malaisie), archipel des Philippines, lie de Magtan, par 10° 20' 20" de latit. N. et 123° 30' 30" de longit. E.; 7,800 hab. Fabrication de toiles.

OPONTE, ancien *Opus*, aujourd'hui *Atlanti* ou *Bodonitza*, ville de la Grèce ancienne, capitale d'un petit Etat des Locriens, qui paraissent à la dit Bouillet, le nom de Locriens Opontiens. Patrie de Patrocle, l'ami d'Achille.

OPONTIA s. m. (o-pon-si-a). Bot. V. **OPUNTIA**.

OPONTIACÉ, **ÉE** adj. (o-pon-si-a-sé). Bot. V. **OPUNTIA**, etc.

OPONTIEN, **ienne** s. (o-pon-tian, iè-ne). Géogr. anc. Habitant d'Oponte; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les OPONTIENS. La population OPONTIENNE*.

OPOFANAX s. m. (o-po-pa-nakss) — du

gr. opus, auc, et d'un mot qui signifie *panacée*. V. ce mot). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des pœudœnœs, formé aux dépens des punais, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Europe australe. L'OPOPANAX ne manque pas d'une certaine élégance. (Diet. d'hist. nat.) On dit moins bien OPORONAX.

— Pharm. Suc gommo-résineux des opopanax; L'opopanax est assez rare dans le commerce à l'état de pureté. (R. Poy.)

— Encycl. Le genre opopanax ou opopanax renferme des plantes vivaces, à racine épineuse, à tige rude, portant des feuilles pennatiséquées, à segments cordiformes, crénelés, obtus; les fleurs sont jaunes et forment une ombelle à rayons nombreux, munie d'un involucre et d'involucrelles à plusieurs folioles; le fruit est ovale, ou elliptique, comprimé par les dos et entouré d'une bordure épaisse et convexe; il renferme deux graines aléutiques. L'espèce type est l'opopanax de Chiron, plus simplement nommé opopanax, opopanax ou panacée; cette plante, qui atteint la hauteur de 2 mètres, croît sur les bords du bassin méditerranéen; on ne la cultive pas. Elle fournit à la matière médicamenteuse la gomme-résine qui porte son nom. L'opopanax nous vient surtout du Levant. Regardé comme antispasmodique, il a été employé comme antihystérique et emménagogue. Il entre dans la composition de la theriaque; mais on ne l'emploie plus guère aujourd'hui qu'à l'extérieur; il sert à préparer le diabotan et autres emplâtres.

L'opopanax se trouve dans le commerce sous deux formes, en larmes et en masse. La première sorte est en larmes anguleuses et irrégulières, ayant le volume d'une pistache. Ces larmes sont d'une couleur orangé rouillé et demi-transparentes à l'extérieur; elles sont légères, friables, sèches, possèdent un saveur âcre et amère et une odeur aromatique très-forte, qui tient de l'ache et de la myrrhe. Elles ont quelquefois l'aspect de la myrrhe. Elles sont aussi facilement attaquées par les insectes, ce qui tient à l'humidité qu'elles contiennent et auquel elles doivent pareillement leur opacité et leur friabilité.

L'opopanax en masse est sous forme de grumeaux agglutinés, toujours jaunâtres à l'extérieur et blanchâtres à l'intérieur. Il ressemble au galbano; il est bien moins attaqué par les insectes.

OPORA, le dieu des vendanges, chez les Wendes. Ce peuple adorait le soleil et la lune comme principales divinités, puis les quatre saisons qui se trouvent directement sous l'influence des deux astres.

OPORIN (Jean), célèbre imprimeur et philologue allemand, né à Bâle en 1507, mort dans la même ville en 1568. Son nom véritable était Herbas (ou allemand *autonne*), mais, suivant l'usage adopté par les lettrés de son temps, il le traduisait en grec et se fit appeler Oporin, Oporinus. Son père, Jean Herbas, après lui avoir donné une instruction assez incomplète, l'envoya à Strasbourg, à la fois pour étudier et pour gagner sa vie. Plus tard, le jeune Oporin devint professeur à l'abbaye de Saint-Urbain, censeur de Lucerne, et se lia avec le chanoine Xylotecte (Zimmermann), qu'il accompagna à Bâle. Dans cette ville, il se fit correcteur ou copiste de grec dans l'imprimerie de Froben, épousa en 1527 la veuve de Xylotecte, femme d'une humeur hantaine et maussade, dont il eut beaucoup à souffrir. Après avoir été directeur de l'école de Bâle en 1530, il alla suivre en Alsace les leçons de Paracelse, qui exerçait alors sur la jeunesse un attrait puissant. Au bout de trois ans, Oporin, reconnaissant l'insanité des idées de Paracelse, le quitta; sa femme venait alors de mourir, lui laissant sur les bras un procès de succession qu'il perdit. Heureusement, il fut nommé professeur de grec à Bâle. Peu après, il se maria; mais il trouva dans sa nouvelle femme une coquette, une dépensière qui ne tarda pas à le charger de dettes. C'est alors que, renonçant à sa chaire, il entreprit de fonder une imprimerie avec Robert Winter, dit *Chimerinus*. Il fut soutenu par quelques savants avec lesquels il était lié. Outre Erasme, qui avait été son protecteur, il eut pour amis Plater, Amerbach, Grymme et plusieurs professeurs illustres. Son commerce d'imprimerie et de librairie prit bientôt une très-grande extension. D'abord associé avec Winter, puis avec les héritiers de Jean Hergave, puis avec ceux d'Enschpous, et sous tant d'ans associés, Oporin fut non-seulement un grand imprimeur, mais le plus hardi peut-être de ceux de la Suisse de son temps. Ayant voulu, en 1541, imprimer une traduction du *Coran*, il s'attira un procès qui eut un grand retentissement. Nonobstant il tint bon et, malgré l'avis contraire d'Amerbach, de Seb. Münster, de Wolf, de Trukenbold et de la plupart des ministres calvinistes qui, en chaire, tonnaient contre le *Coran*, appuyés par Myconius, Borché (Collier), Beraius, etc., il fit paraître le *Coran*, précédé d'une apologie de l'écrivain et d'une préface de Melancthon. Selon toute vraisemblance, c'est également Oporin qui imprima le *Tricet des hérétiques*, de Martinus Bellius. L'ouvrage portait un nom d'imprimeur fictif, Georges Rausch; la sagacité inquisitoriale des contemporains fit découvrir ici une figure de rhétorique par laquelle on

désigne l'effet par la cause ou vice versa. Rausch en effet signifie l'ivresse, résultat ordinaire des vendanges d'automne; ainsi Rausch désignait métaphoriquement Oporin. Cette hardiesse dans l'exercice de sa profession et surtout l'absence d'ordre dans ses affaires empêchèrent Oporin de prospérer. Criblé de dettes, et néanmoins d'une générosité insupportable, le malheureux imprimeur vécut, pendant de longues années, d'exodés malséables. Ayant perdu sa seconde femme, il se maria en troisièmes nocces avec Elisabeth Holzach, veuve de Hergave. Cette fois, il avait rencontré un modèle de vertu; mais il perdit Elisabeth au bout de quatre mois. Pour se consoler de sa perte, Oporin ne vit rien de mieux que de contracter un quatrième mariage. Il épousa Faustine Amerbach, fille du célèbre professeur et veuve d'Ulrich Iselin, femme du plus haut mérite au dire des contemporains. Il en eut un fils, Emmanuel, né en 1567, et il mourut six mois plus tard, après avoir vendu son imprimerie à Jérôme Gmüesius. Oporin fut enseveli dans la grande église de Bâle, auprès d'Erasme, de Munster et d'Enschpous. Oporin, sans avoir eu le rôle éclatant des Manuce, des Froben et des Estienne, avait considérablement contribué à répandre les classiques anciens; il avait publié pour la première fois ou traduit un grand nombre d'écrivains grecs et latins; il en avait donné des éditions corrigées avec un soin et une critique rares alors. De ses presses sortirent plus de 700 volumes. D'une générosité sans bornes, Oporin ouvrait ses ateliers aux ouvriers chassés d'ailleurs pour cause de religion, et nourrissait de ses propres deniers des réfugiés, des persécutés de toute nation, notamment Bernardino Ochino et Sebastian Castellion, dont il fut l'hôte pendant longtemps. On doit à Oporin quelques ouvrages, un *Quintilien* des noms propres, des *Scaltes* sur J. Solin, des *Scaltes* sur les Tuscules de Cicéron (1544), des annotations sur Démétrius (1532, in-fol.), une foule de notes critiques et enfin une correspondance presque tout inédite jusqu'à présent et où se trouvent les plus intéressants détails sur l'Europe savante au xvi^e siècle. Le catalogue des ouvrages qu'il a imprimés a été publié à Bâle (1571, in-8°).

OPORINÉ s. f. (o-po-ri-né — du gr. *opos*, suc; *rinós*, peau). Bot. Syn. ou section du genre LENTONIA ou LINDON.

OPORIQUE s. f. (o-po-ri-ke — du gr. *opora*, automne). Anc. pharm. Remède fort estimé qu'on extrayait de quelques fruits d'automne.

OPOROTHÈQUE s. f. (o-po-ro-thè-ke — du gr. *opora*, fruits de l'automne; *théké*, dépôt). Antiq. Fruiter, endroit où l'on conservait les fruits.

OPORTO, ville de Portugal. V. PORTO.

OPOSPERME s. m. (o-po-spér-me — du gr. *opos*, suc; *sperma*, graine). Bot. Genre de conifères.

OPOSSUM s. m. (o-po-somm). Mamm. Nom scientifique du genre sarigue. Il nom particulier d'une espèce de ce genre : L'opossou, comme les autres sarigues, se nourrit principalement de reptiles et d'insectes. (Diet. d'hist. nat.)

— Encycl. Ce nom, donné souvent à plusieurs sarigues, quelquefois même à tout le genre, appartient en propre à une espèce particulière, appelée par les Brésiliens *caraguia* ou *quatre-œil*; sa taille dépasse un peu celle de notre écureuil; elle a les yeux noirs, vifs, petits; les oreilles rondes; la queue très-fendue; les poils du corps gris cendré, plus blancs sur la tête et plus courts; la queue plus courte que le corps et la tête, velue dans une partie de sa longueur. Son pelage, du reste, varie beaucoup; il est quelquefois châtain, fauve ou roux cannelle en dessus et blanchâtre en dessous; la partie intérieure des quatre membres est rougeâtre; deux taches jaunes sur chacun des yeux. Cet animal habite les contrées chaudes et tempérées de l'Amérique du Sud; il est surtout commun à la Guyane. Comme les autres sarigues, il se nourrit principalement de reptiles et d'insectes. Une autre espèce plus petite n'a pas plus d'un pied de longueur, depuis le museau jusqu'à l'extrémité de la queue; celle-ci est longue d'environ 30 cent. Le pelage est d'un gris brun en dessus et un peu plus foncé sur la tête; le dessous de chaque œil est marqué d'une tache ovale, jaune pâle, qui a valu à l'animal le nom vulgaire de *quatre-œil*. Les oreilles, bordées de blanc en arrière, le museau, les lèvres et le menton sont blanchâtres; la poitrine et le devant du ventre jaunâtres; les pattes, gris brun en dehors, blanc jaunâtre en dedans, ainsi que les doigts.

OPOSTOL s. m. (o-po-stol — du gr. *opos*, suc). Anc. pharm. Extrait pharmaceutique en général.

OPOSTOLÉ s. m. (o-po-sto-lé — du gr. *opos*, suc). Anc. pharm. Extrait pharmaceutique déterminé : OPOSTOLÉ de têtes de pavot blanc.

OPOSTOLIQUE adj. (o-po-sto-li-ke — rad. *opostol*). Anc. pharm. Qui est de la nature des opostols : Préparation OPOSTOLIQUE.

OPOTCHKA, ville de la Russie d'Europe, gouvern. de Pskov, chef-lieu du cercle de son nom, sur une île et sur la rive droite du Volkhâ, par 56° 49' 51" de latit. N. et 26° 19' 8"

de longit. E.; 2,263 hab. Important commerce de lin. Le cercle d'Opotchka, qui compte 76,089 hab., est très-propre à la culture du lin et renferme de vastes forêts.

OPOTSCHNA, ville des Etats autrichiens (Bohême), cercle de Gitschin, à 15 kilom. E.-N.-E. de Königgrätz; 1,550 hab. Château et haras des princes de Colloredo-Mansfeld.

OPOUKINSKI, cap de la Russie d'Asie, sur la mer de Behring, entre les embouchures de l'Opoûka et de l'Okhoua.

OPOUL, village de France (Pyrénées-Orientales), canton de Rivesaltes, arrond. et à 22 kilom. de Perpignan, sur la pente d'une colline que couronnent les ruines d'un château fort, célèbre au moyen âge; 870 hab.

OPOUN, île de l'Océanie (Polynésie), dans l'archipel des Navigateurs, par 14° 9' 10" de latit. S. et 171° 21' 50" de longit. O.

OPPA, rivière de l'empire d'Autriche (Silésie), cercle de Troppau. Elle descend du mont Hirschberg, passe à Obersdorf et à Tropowitz et se jette dans l'Oder, après un cours d'environ 112 kilom. Son principal affluent est la Mohra.

OPPAS, prélat espagnol, mort en 719. Il était frère de Vitiza, roi des Wisigoths, et archevêque de Séville, lorsque ce dernier fut détrôné par Roderic en 710. Il se mit alors à la tête d'un parti puissant contre le nouveau roi, s'unit en secret avec le comte Julien, encouragea les mécontents à se soulever, et de concert avec Julien appela les Maures en Espagne. Peu après, à la tête d'un corps de cavalerie, il prit part au siège de Séville, sous les drapeaux des musulmans, et contribua à asservir sa patrie au joug des sectateurs de Mahomet. Pris dans une expédition contre Pélage, dans les Asturies, cet indigne prélat fut mis à mort.

OPPÈDE (Aupède), village et commune de France (Vaucluse), canton de Bonnieux, arrond. et à 25 kilom. d'Apt, à 38 kilom. d'Avignon, sur un des contre-forts rocheux de la chaîne du Lubéron; 1,489 hab. Oppède, avec ses constructions en amphithéâtre, le ton chaud et coloré des pierres de ses édifices, tranchant sur des bouquets de verdure, a une physionomie tout italienne. La plupart des maisons sont de construction romane. Dans les environs on voit les ruines de deux châteaux du moyen âge, sur les débris desquels croissent des chênes vigoureux. Oppède est peut-être le *Fines de l'Itinéraire d'Antonin*.

OPPÈDE (Jean MEYNIER, baron d'), premier président du parlement d'Aix, né dans cette ville en 1495, mort en 1558. Il a marqué sa place dans l'histoire par ses barrières contre les vandois. Les débris de ces malheureux sectaires, échappés aux croisades formées contre eux au xiii^e siècle, s'étaient cachés dans les montagnes du Dauphiné; cultivateurs laborieux, ils s'y étaient multipliés, enrichissant par leur industrie la contrée qui les avait accueillis. Ils avaient ainsi atteint le xvi^e siècle, oubliés ou tolérés. Ils n'étaient plus alors réduits à leurs vallées et ils remplissaient les villes de Cabrière et de Mérindol, ainsi qu'une trentaine de villages dans la Provence. La nouvelle d'une réforme religieuse en Allemagne et en Suisse les agita et les poussa à se mettre en rapport avec les calvinistes français. Ce fut alors que François I^{er} rendit contre eux un arrêt sévère qui leur fit prendre les armes. En 1540, un nouveau arrêt ordonna que Mérindol et ses environs fussent livrés aux flammes. C'est cette horrible ordonnance que l'oppède provoqua la mise à exécution. Charge de pleins pouvoirs, il leva des troupes et les conduisit sur le territoire des vandois; Cabrière, Mérindol et vingt-quatre villages sont dévorés par l'incendie; les vandois, traités comme des bêtes fauves, sont massacrés sans pitié et le pays est livré à tous les excès d'une soldatesque en délire (1545). Cette exécution hideuse excita l'horreur universelle et souleva des plaintes véhémentes. Mais ce ne fut que sous Henri II, en 1551, qu'Oppède fut traduit devant le parlement de Paris. Après cinquante audiences, il fut renvoyé absous et réintégré dans sa charge; il mourut d'une maladie honteuse en 1558. On a de lui une traduction en vers des *Triumphes* de Pétrarque (Paris, 1538).

OPPEL (Albert), géologue allemand, né en 1830, mort à Munich en 1865. Il était professeur de géologie et de paléontologie à l'université de cette ville et directeur des collections de l'Etat. Ce jeune savant, qui aimait à attirer dans son laboratoire les géologues les plus distingués de l'Allemagne et de l'étranger, a été surpris par la mort au milieu d'un vaste travail d'ensemble, dont les nombreux fragments, encore inachevés, doivent être publiés aux frais du gouvernement bavarois.

OPPEL, ville de Prusse (Silésie), chef-lieu de la rogenée de son nom, à 50 kilom. de Breslau et à 420 kilom. S.-E. de Berlin, sur la rive droite de l'Oder, par 50° 36' 30" de latit. N. et 15° 37' 00" de longit. E.; 7,300 hab. Commerce très-actif de vins et de bestiaux. Cette ville s'est beaucoup embellie et agrandie depuis quelques années. Ses édifices les plus remarquables sont : l'église Saint-Adalbert, érigée en 995 et regardée comme la

plus ancienne de la Silésie supérieure; l'ancien collège de jésuites, transformé en gymnase catholique; l'hôtel de ville et le vieux château, bâti en 1426 sur une île de l'Oder.

Oppeln était autrefois le chef-lieu d'une principauté qui passa d'abord à la maison d'Autriche et fut incorporée à la Prusse en 1742. La régence d'Oppeln, bornée au N. par celle de Breslau et le grand-duché de Posen, à l'E. par l'ex-royaume de Pologne, au S. par la Moravie, à l'O. par la Bohême, a 230 kilom. sur 160 et environ 90,000 hab. C'est une contrée montagneuse et généralement couverte de forêts. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont : l'Oder, la Neisse, la Biele, la Hotzenplotz et la Malepau. Le climat y est humide et froid et le sol peu fertile. On y trouve des papeteries, des fabriques de salence, des filatures de laine, de lin et de coton et des usines de fer. La régence se subdivise en 16 cercles.

OPPELT (Gustave-Louis), écrivain belge, né à Bruxelles le 15 avril 1817. En sortant de l'institut Gaggia, où il avait été élevé, il entra dans une maison de commerce de Bruxelles (1833), devint peu après commis voyageur et employa ses loisirs à composer des vers. Ayant renoncé au commerce, il se mit à étudier le dessin et la peinture sous la direction de M. Lauters, puis il obtint un emploi au ministère des finances (1838). M. Oppelt composa à cette époque des poésies qui furent mises en musique par divers compositeurs, écrivit quelques pièces de théâtre et collabora activement à l'*Emancipation*, au *Courrier belge*, à la *Sentinelle des théâtres*, au *Journal de l'armée*, à la *Esmeralda*, à l'*Echo du foyer* (feuille parisienne), à la *Tribune dramatique* (feuille parisienne), à la *Phalange artistique* et particulièrement au *Commerce belge*, journal auquel il fut longtemps attaché en qualité de feuilletoniste. Depuis lors, il est devenu professeur de sciences commerciales à l'institut où il avait été élevé, et s'est adonné à des travaux historiques et économiques. Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : l'*Accordeur*, vau-deville en un acte (1838); un *Episode d'Espagne*, opéra-comique en un acte; le *Barigal*, opéra-comique en un acte (1842); *Joania*, opéra en trois actes, musique de Gilbert Duprez, joué au Théâtre-Lyrique (Paris, 1852); *Marie-Clair*, opéra en trois actes, trad. de Mme Birch-Pfeiffer (1855), etc. Parmi ses autres ouvrages, nous mentionnerons : *Relation historique des solennités nationales qui ont eu lieu en Belgique de 1853 à 1856* (Bruxelles, 1857, in-8°); *Traité de comptabilité commerciale, industrielle et administrative* (1858, in-8°); *Histoire générale et chronologique de la Belgique de 1830 à 1860* (1861, in-8°); *Galerie historique, géologique et biographique des souverains européens ou originaires de l'Europe actuellement régnants* (1865, in-fol.), etc.

OPPENAU, ville du grand-duché de Bade, cercle du Rhin moyen, bailliage d'Oberkirch, sur la rive droite du Rensch, au pied du mont Kniebis; 2,205 hab. Commerce considérable de kirsch-wasser, de térébenthine et de goudron. Cette ville, fondée au commencement du xiv^e siècle, fut détruite par les Français en 1689. L'église possède quelques beaux vitraux.

OPPENHEIM, ville de Prusse, province de la Hesse rhénane, sur la rive gauche du Rhin; 2,400 hab. Vins, carrières de pierres. Elle fut détruite en 1689 par les Français, qui n'épargnèrent qu'une maison et le côté occidental de l'église Sainte-Catherine. Ce bel édifice gothique offre une magnifique rocaïe et renferme les tombeaux de la famille Dalberg. Au-dessus de l'église se dressent les ruines de la forteresse construite sous l'empereur Lothaire, et que des souterrains se voient la Schwedensau, oblique que fit ériger Gustave-Adolphe en mémoire de son passage du Rhin. Oppenheim a beaucoup souffert pendant la guerre de Trente ans; elle fut prise par les Suédois en 1631, par les Français en 1689, 1792 et 1794.

OPPENHEIMER (David ben Abraham), rabbin allemand, né à Worms en 1607, mort à Prague en 1737. Il fut successivement directeur de l'école juive de Nicolsburg (Moravie), rabbin en Lithuanie et chef de la synagogue de Prague. C'était un homme d'un grand savoir, qui possédait une nombreuse et précieuse bibliothèque de livres et de manuscrits hébreux. Wolf a trouvé dans cette collection d'immenses secours pour la rédaction de sa *Bibliothèque hébraïque*, et Isaac Seligmann en a publié le catalogue (Hambourg, 1785). Oppenheimer a laissé un manuscrit et plusieurs ouvrages remplis d'érudition : *Explication de plusieurs particularités du Talmud* (5 vol. in-fol.); *Commentaire sur la Bible et le Talmud*, etc.

OPPENORD (Gilles-Marie), dit le *Borromini français*, architecte et dessinateur, né à Paris en 1672, mort dans la même ville en 1742. Son père, ébéniste du roi, lui fit donner des leçons par le célèbre Mansard. Devenu un dessinateur habile, Oppenord obtint du roi une pension qui lui permit d'aller passer huit ans en Italie. Le jeune artiste s'éprit du genre mis alors à la mode par le Bernin et le Borromini, ainsi qu'on en trouve la preuve dans les nombreux dessins qu'il exécuta en

Italie et qui forment la première partie de son œuvre, vaste in-folio de 124 planches que possède la bibliothèque Richelieu. A son retour à Paris, Oppenord fut chargé de faire élever le maître-autel de l'église Saint-Germain-des-Près et celui de Saint-Sulpice, qui furent exécutés presque simultanément sur ses dessins, et l'œuvre de l'artiste du régent. Ce prince, très-satisfait de l'artiste, le nomma directeur des manufactures de France et intendant général des jardins royaux. Ce fut en cette dernière qualité que l'heureux architecte dirigea les travaux immenses de la fête offerte à Louis XV par le duc d'Orléans dans son château de Villers-Cotterets, après le sacre de Reims. Quatre mois suffirent à Oppenord pour donner à cette résidence trop petite les proportions voulues pour recevoir fastueusement la suite inimitable du jeune roi. Cette restauration valut à l'artiste une grande vogue, fort peu justifiée. Les travaux décoratifs qu'il exécuta ensuite dans les appartements du Palais-Royal, dans l'hôtel du grand prieur, dans le chœur de l'église Saint-Victor, sont des échantillons du style rococo alors à la mode et d'un mauvais goût souverain. Ce qui contribua, surtout à la réputation d'Oppenord, ce furent ses dessins, très-séduisant d'aspect et d'un grand brio, dans lesquels il présentait des projets d'une exécution difficile, souvent même impossible. Deux recueils de ces dessins ont été gravés par Huquier, qui a gravé en outre des Dessins, couronnements et aménagements pour dessus de porte, etc., du même artiste.

OPPERMANN (Henri-Albert), historien, publiciste et homme politique hanovrien, né à Göttingue en 1810, mort en 1870. Destiné à la carrière du barreau, il étudia, de 1831 à 1835, le droit dans sa ville natale et, de concert avec son ami A. Boek, il publia dans les *Annales allemandes* une *Monographie de l'université de Göttingue*, où il dénonçait sans pitié les abus de tout genre qu'il avait constatés. La vie des étudiants lui avait déjà fourni le sujet d'un roman : les *Germaines* et les *Arminiens de l'Allemagne* (1834), dans lequel il retraçait avec beaucoup de vivacité et de talent la lutte entre la Burschenschaft et le corps enseignant. Lorsque, bientôt après, il fut question d'une transformation radicale de la constitution hanovrienne, il fut l'un des premiers à paraître sur la brèche et à combattre la réaction de sa parole et de sa plume. Lorsqu'en 1836, après avoir passé de brillants examens, il demanda l'autorisation de s'établir comme avocat à Göttingue, cette autorisation lui fut refusée. Il se jeta alors dans le journalisme et se mit à attaquer avec une infatigable persévérance, dans les feuilles libérales de l'époque ainsi que dans un grand nombre de brochures, tout ce qui lui paraissait susceptible de réforme. En 1842, il reçut enfin l'autorisation de se livrer à la pratique du barreau, non point à Göttingue, dont on voulait l'éloigner, mais à Hoya sur le Weser; on espérait que de là sa voix n'aurait pas grand retentissement. Oppermann, qui depuis longtemps ambitionnait une position fixe et stable, fit usage de l'autorisation qui lui était accordée et devint dans sa nouvelle résidence le défenseur, bientôt redouté, des petits bourgeois et des paysans contre l'arbitraire de la noblesse et des grands propriétaires fonciers. Il eut rapidement gagné la confiance générale dans son district, qui l'envoya, en 1847, à la seconde Chambre hanovrienne. Il ne tarda pas à se faire dans cette assemblée une place à part, par son éloquence mâle et entraînante, et il contribua puissamment à la réorganisation, dans le sens libéral, de la justice et du système administratif dans le Hanovre. Tout en se livrant à ces travaux, il préparait un important ouvrage, qu'il publia sous le titre d'*Histoire du Hanovre* (2 vol.) et qu'il compléta plus tard par son *Histoire des états de Hanovre*, qui va jusqu'à l'année 1860. Ces deux livres sont d'un précieux secours pour la connaissance de l'histoire moderne de cette partie de l'Allemagne.

En 1852 il s'établit, comme avocat près la cour suprême et comme notaire, dans la ville de Nienburg, qui l'envoya également à la Chambre. Ce fut à cette époque qu'il publia sa brochure intitulée : *Ici, Guesfeld* dans laquelle il déclarait la guerre aux honteuses intrigues du parti de la cour, et demandait que le Hanovre suivit une politique franchement allemande. Cet écrit eut un immense retentissement. Ce fut dans le même esprit qu'Oppermann rédigea la *Feuille hebdomadaire de Nienburg*. En même temps, il faisait paraître des ouvrages de jurisprudence, tels que la *Procédure hanovrienne* et autres, des monographies historiques, *Fombal* et les *Jeux* notamment, une *Encyclopédie de la philosophie* (1844), etc.

Oppermann avait prévu, longtemps d'avance, les événements que l'année 1866 vit se réaliser, et il les avait hautement annoncés dans une visite qu'il fit au roi, comme député, en 1860. Après l'absorption du Hanovre par la Prusse en 1866, Oppermann contribua éminemment par ses deux brochures : *Sujets de consolation d'un Hanovrien sur l'annexion à la Prusse* et *Journal d'un amnésé*, à rassurer les esprits et à rétablir l'entente. Depuis lors, précisément parce qu'il était persuadé que la Prusse était appelée à marcher

à la tête de l'Allemagne, il ne cessa, tant dans la presse qu'au sein de la seconde Chambre prussienne, à laquelle il avait été élu, de faire une guerre acharnée aux abus et aux fautes du gouvernement et de l'administration. Au moment de sa mort, il venait de terminer son grand roman historique, intitulé *Caton*, 1770-1870, *portraits et tableaux de la vie de trois générations* (Leipzig, 1870 et suiv.). Dans ce livre, qui a toute la valeur d'un ouvrage purement historique, il retrace, par une suite de tableaux, la vie politique et sociale de l'Allemagne pendant ces cent dernières années.

OPPERT (Jules), orientaliste français, d'origine allemande, né à Hambourg en 1825. Il appartient à une famille israélite qui compte parmi ses membres les juristes Gans. Il étudiait le droit à Heidelberg, lorsque, poussé par son goût pour la philologie, il se rendit à Bonn, où il suivit les cours d'arabe de Frédéric Freytag et ceux de sanscrit de Christian Lassen. De là, il se rendit à Berlin, puis à Kiel (1847), y passa son doctorat en philosophie, apprit le zend et l'ancien persan et publia peu après à Berlin son premier ouvrage, intitulé : le *Système vocal des anciens Persans* (1847, in-80). Ne pouvant, à cause de sa religion, suivre la carrière du professorat en Allemagne, M. Oppert prit le parti de se rendre en France (1847). Arrivé à Paris, il entra en relation avec E. Burnouf et Letronne et, grâce à ces savants, il obtint, en 1848, d'être nommé professeur d'allemand à Laval, puis à Reims. Tout en faisant ses cours, M. Oppert poursuivait ses études philologiques. Des mémoires sur l'écriture cunéiforme, sur la langue persane, etc., qu'il donna dans le *Journal asiatique* et dans la *Revue archéologique*, le firent avantageusement connaître, et l'Institut le désigna pour prendre part à une expédition scientifique que le gouvernement français envoya en Mésopotamie sous la direction de Fulgence Fresnel (1851). Trois ans plus tard, le jeune savant revenait en France et recevait des lettres de naturalisation. En 1855, le ministre de l'instruction publique le chargea d'explorer l'Angleterre et l'Allemagne, pour y étudier les inscriptions et les monuments assyriens renfermés dans les musées. A son retour, il fut nommé professeur de sanscrit à la Bibliothèque nationale (1856) et reçut la croix de la Légion d'honneur. Ses importants travaux, son nouveau système d'interprétation des inscriptions cunéiformes lui ont valu, en 1863, le grand prix biennal, décerné pour la seconde fois par l'Institut pour l'œuvre ou la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays. M. Oppert a été nommé, le 1er janvier 1874, professeur de philologie et d'archéologie assyrienne au collège de France. Indépendamment des nombreux articles insérés dans l'*Athenaeum français*, dans les *Annales de philosophie chrétienne* et dans différents autres recueils et journaux, on doit à ce remarquable philologue : *De jure Indorum criminali*, sa thèse de doctorat en philosophie (1847); les *Inscriptions des Achéménides* (1852, in-80); *Etudes assyriennes* (1858); *Expédition scientifique en Mésopotamie, exécutée par ordre du gouvernement français de 1851 à 1854* (1858 et suiv., gr. in-40), contenant, outre la relation du voyage, divers mémoires remarquables sur la chronologie de l'histoire des Assyriens et des Babyloniens, sur les inscriptions cunéiformes et le déchiffrement de plusieurs de ces inscriptions au point de vue historique, des vues pittoresques, des cartes et plans, etc.; les *Inscriptions cunéiformes déchiffrées une seconde fois* (1859, in-80); *Grammaire assyrienne* (Berlin, 1859, in-80); *Éléments de la grammaire assyrienne* (1860, in-80); *Etat actuel du déchiffrement des inscriptions cunéiformes* (1861, in-80); les *Inscriptions assyriennes des Sargonides et les fastes de Ninive* (1863, in-80); *L'Honneur, le verbe créateur de Zoroastre* (1863, in-80); les *Fastes de Sargon*, traduit sur le texte assyrien (1863, in-fol.), en collaboration avec M. Ménant; *Grande inscription de Khorsabad, commentaire philologique* (1864, in-80), avec un Supplément en 1866; *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie* (1866, in-80); les *Inscriptions de Dour-Sarkayan* (1870, in-fol.), etc.

OPPIA (gens), ancienne famille plébéienne romaine, qui produisit plusieurs hommes distingués, entre autres Caius Oppius (v. ce mot), auteur de la loi *Oppia*.

Oppia (Loi). La loi *Oppia* fut portée l'an 215 avant notre ère par le tribun Caius Oppius, à l'époque de la seconde guerre punique. Elle était destinée à arrêter le luxe des femmes, qui augmentait tous les jours. D'après cette loi, il était interdit aux femmes d'avoir plus d'une demi-once d'or, de porter des vêtements de diverses couleurs et de faire usage de voitures à Rome ou dans d'autres villes, sauf le cas de sacrifices publics. Cette mesure ne s'appliquait point aux patriciennes; car, cinq ans après la loi qui défendait de posséder plus d'une demi-once d'or, le consul Lævinus (210) demandait aux sénateurs, comme un sacrifice, de ne pas laisser qu'une once à leurs femmes et à leurs filles. D'un autre côté, les lois qui promulguait le peuple romain n'obligeaient pas les alliés. Lorsqu'on proposa d'abolir cette loi, les femmes remplirent la Voie sacrée, les rues et les places; elles investirent le Forum,

réclamant avec douceur ou sollicitant avec menace pour les droits de leur toilette. Elles montaient à l'assaut de la loi avec le même entraînement que leurs frères ou leurs maris escaladaient les citadelles de la Macédoine. Deux tribuns, les deux Brutus, qui, engagés avec Caton, s'avaient opposés à leur veto, n'avaient osé affronter cette tempête; ils s'étaient renfermés dans leurs maisons, où les dames les tenaient bloqués. Mais Caton n'était pas homme à se cacher. Il s'avança sur le Forum et prononça un discours, dont il ne nous reste que de courts fragments. « La parure des femmes, dit-il, ce n'est pas l'or, les bijoux, les robes brodées et la pourpre, mais la pudeur, l'amour du mari et des enfants, la soumission, la modestie. » Malgré tous les efforts du rigide Romain, la loi *Oppia* fut abrogée sur la proposition du tribun Valerius, l'an 195 av. J.-C.

OPPIDO, ville d'Italie, province de la Calabre Ulérieure Ire, à 40 kilom. N.-E. de Reggio; 8,000 hab. Cette ville fut presque entièrement ruinée par un tremblement de terre qui ravagea la Calabre en 1783.

OPPIDOLO, ville des Etats italiens, chef-lieu de l'île de Pantellaria; 3,500 hab.

OPPIDUM s. m. (op-pi-domm). Antiquom. Ville fortifiée. ¹ Partie du cirque située à l'endroit des barrières qu'on désignait sous le nom de *carceres*.

OPPIEN, **IENNE** adj. (op-pi-ien-ne). Hist. rom. Qui appartient à la famille des Oppii, à la gens *Oppia*.

— *Loi oppienne*. Nom donné quelquefois à la loi *Oppia*. V. ce dernier mot.

OPPIEN, poète grec du II^e siècle, né à Anazarbe, en Cilicie. Il suivit dans l'exil à Mélita son père, Agésilas, qui avait refusé de reconnaître Septime-Sévère. C'est dans cette retraite forcée qu'il composa ses deux poèmes de la *Chasse* (*Cynegética*) et de la *Pêche* (*Halieutica*). Il vint à Rome les présenter à Caracalla, qui en fut tellement charmé qu'il accorda au poète la grâce de son père et un salaire d'or (environ 30 fr. de notre monnaie) pour chacun des vers qu'il venait d'entendre. Oppien ne jouit pas longtemps de cette brillante fortune; à peine était-il de retour dans sa patrie, qu'il succomba à une maladie contagieuse qui ravageait Anazarbe, sa ville natale. Il avait à peine trente ans. Le poème de la *Chasse* est de beaucoup inférieur à celui de la *Pêche*, ce qui a fait penser à quelques critiques qu'il aurait été composé postérieurement et par un autre Oppien. La meilleure édition d'Oppien est celle de Schneider (Strasbourg, 1776). La *Chasse* a été traduite en français par Belin de Ballu (1786); la *Pêche*, par Limes (1817).

OPPIKOEFER (Jean), géomètre suisse, né en Thurgovie en 1783. Il a été pendant plusieurs années chargé par le gouvernement de Berne du redressement des eaux du Jura. Ce savant a inventé, en 1826, le planimètre, destiné à la mesure directe des superficies planes, et a reçu pour cet instrument 1,600 fr. du gouvernement suisse (1830), puis un prix de mécanique de la Société d'encouragement de Paris. MM. Wetli et Hansen ont perfectionné le planimètre d'Oppikofer, et M. Amsler a exécuté depuis (1856) un instrument beaucoup plus simple, le planimètre polaire, lequel est aujourd'hui généralement adopté.

OPPIUS (Caius), tribun du peuple romain (215 av. J.-C.). Pendant la deuxième guerre punique, à la suite des désastres de l'Italie, il fit rendre une loi somptuaire qui interdisait aux femmes de porter plus de 14 grammes d'or dans leur parure, l'usage des vêtements de pourpre, etc. Dix-huit ans plus tard, il y eut à Rome une sorte de sédition de femmes pour l'abrogation de la loi *Oppia*, proposée par le tribun Valerius. Les matrones romaines assiégèrent les avenues du Forum, sollicitant les citoyens pour obtenir que l'odieuse loi fût cassée. Caton l'Ancien, l'inflexible conservateur, lutta contre la coquetterie romaine; néanmoins, la loi *Oppia* fut révoquée (195).

OPPIUS (Quintus), général romain de la famille du précédent, qui vivait au commencement du II^e siècle avant notre ère. Il prit part à la guerre contre Mithridate (88) et tomba entre les mains de ce roi, qui l'emmena dans ses diverses expéditions pour le montrer comme un trophée aux peuples de l'Asie. Il recouvra la liberté sur la demande de Sylla. — Un de ses parents, Publius Oppius, devint questeur du consul A. Cotta, qui lui suivit en Bithynie (74). Accusé par ce dernier d'avoir gardé de l'argent destiné à la solde des troupes, il s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre le consul, qui l'envoya à Rome pour y être mis en jugement. Ce fut Cicéron qui se chargea de sa défense et qui prononça en sa faveur un discours aujourd'hui perdu (69).

OPPIUS (Caius), un des lieutenants et des amis de Jules César, parent des précédents, qui vivait vers le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. César le chargea de s'occuper de ses affaires privées et l'initia à tous ses projets. Lorsque éclata la guerre civile (49), le conquérant des Gaules entretint une correspondance en chiffres avec Oppius et le chargea de calmer les craintes de Cicéron sur ses desseins, de le

rattacher à sa cause, de lui promettre qu'il userait avec modération de sa victoire. Par la suite, lorsque César passa en Espagne, il confia à Oppius et à Balbus la haute direction des affaires à Rome. Après l'assassinat du dictateur, Oppius se rallia à la cause d'Octave. Quelques-uns le regardent comme le véritable auteur des *Guerres d'Alexandre, d'Afrique et d'Espagne*, ordinairement jointes aux *Commentaires*, et que d'autres attribuent à César lui-même ou à Hirtius.

OPPOLZER (Jean), médecin allemand, né à Gratz (Bohême) en 1808. Il étudia la médecine à Prague, fut reçu docteur en 1835 et, à partir de 1838, exerça la pratique de son art avec un tel succès qu'il devint en peu de temps le médecin le plus renommé de la capitale de la Bohême. Oppolzer, nommé dans cette ville, en 1841, professeur à la clinique médicale et premier médecin de l'hôpital général, fit des cours extrêmement suivis. En 1843, il devint professeur de pathologie spéciale et de thérapeutique à l'université de Leipzig et directeur de l'hôpital Saint-Jacques de cette ville, où son enseignement obtint encore le plus brillant succès et lui valut, au bout de peu de temps, le titre de conseiller aulique du roi de Saxe. En 1850, il fut appelé à la principale chaire de la Faculté de médecine de Vienne, et il n'a pas cessé de l'occuper avec éclat depuis cette époque. Sa réputation comme praticien est répandue dans toute l'Allemagne. Il a publié une foule de dissertations importantes au *Journal médical trimestriel de Prague*, à la *Revue médicale hebdomadaire de Vienne*, ainsi qu'à plusieurs autres journaux et recueils médicaux. — Son fils, Théodore OPPOLZER, né à Prague en 1841, s'est également adonné à l'étude de la médecine et a, en outre, suivi à l'université de Vienne des cours de mathématiques et d'astronomie. Depuis 1861, il a publié dans différents recueils astronomiques un grand nombre de travaux, parmi lesquels ses calculs sur les révolutions des comètes et des planètes ont beaucoup d'importance au point de vue scientifique.

OPPORTUNE, **UNE** adj. (o-por-teun, u-ne — lat. *opportunus*; du pref. *ob*, et de *portus*, port, pour dire Qui est au port). Qui vient, qui se produit à propos; qui est propre à ce que l'on veut faire : *Secours OPPORTUNE*. *Temps OPPORTUN*. *Circumstance OPPORTUNE*. *Ce qui est juste est toujours OPPORTUN*. (E. de Gir.) *Il n'y a jamais qu'un moment OPPORTUN pour raccommoder une querelle*. (La Rochef.-Doud.) *Tout est divin dans la dispensation des dons précieux et de l'inspiration OPPORTUNE qui font les œuvres immortelles*. (Prévost-Pada.)

OPPORTUNE-PRÈS-VIEUX-PORT (SAINT-TE-), village et comm. de France (Isère), cant. de Quillebeuf, arrond. et à 8 kilom. de Pont-Audemer, à 75 kilom. d'Evreux; 381 hab. Ruines importantes d'un château flanqué de tours.

OPPORTUNE (sainte), religieuse française, née en Normandie, morte à Montreuil, près d'Almenèches, en 770. Elle appartenait à une des premières familles du pays d'Auge. Étant entrée au monastère de Montreuil, elle en devint l'abbesse et se livra à de grandes austerités. Opportune avait un frère, Chrodegand ou Godegrand, suivant Le Févre, qui devint évêque de Séz en 758; Chrodegand, auquel il avait, durant un voyage, confié son évêché, ne voulant plus le rendre, le fit assassiner à Nonant. Opportune, enfreignant pour la première fois la règle du monastère, franchit les portes du cloître, alla chercher le corps de son frère et le fit enterrer à Montreuil, dans la maison dont elle était abbesse. Au IX^e siècle, les restes de sainte Opportune furent transférés à Paris et jetés, en 1797, dans l'ossuaire des catacombes. L'Eglise catholique l'honore le 21 avril.

Opportune (ÉGLISE Sainte-). Cette église était située à Paris, sur la place qui porte encore son nom. On croit qu'elle fut bâtie, ou du moins reconstruite, après la retraite définitive des Normands. C'était à l'origine une chapelle dans laquelle on déposait une partie des reliques de sainte Opportune et qui prit le nom de cette sainte. Cette chapelle agrandie devint église paroissiale vers la fin du XII^e siècle et reçut même un chapitre de chanoines. L'église collégiale de Sainte-Opportune, qui jouissait du titre d'église royale, fut rebâtie au XIII^e et au XIV^e siècle. Elle possédait une cellule ou reclusion, où les moines pénitents, auxquels on donnait le nom de reclus, s'enfermaient pour passer le reste de leurs jours dans l'exercice de toutes les mortifications. Cette église fut démolie en 1797.

Opportune (HÔPITAL SAINTE-CATHERINE ou Sainte-). Cet hôpital existait à Paris indépendamment l'année 1188, sous le nom d'hôpital Sainte-Opportune, au commencement du XIII^e siècle, les religieuses qui le desservaient ayant fait construire une chapelle sous le vocable de Sainte-Catherine, on commença à désigner l'établissement hospitalier sous la même dénomination. Il était administré par un prêtre, et les religieuses qui y étaient attachées avaient l'obligation d'enseigner et de faire enterrer au cimetière des Saints-Innocents les malheureux morts dans les prisons de Paris et les cadavres trouvés dans les rues ou dans la rivière. Bien que la destination de cet hôpital fût, exclusivement, de

recevoir pendant trois jours les pauvres filles ou femmes cherchant à entrer en condition ou qui, venant à Paris pour d'autres affaires, n'avaient pas de quoi se procurer un asile, il arrivait souvent, surtout au XVIII^e et au XIX^e siècle, que des mendicantes et des femmes de mauvaise vie s'y introduisaient; aussi cette maison fut-elle souvent recommandée à la surveillance des préposés de la police. L'hôpital Sainte-Opportune ou Sainte-Catherine, qui était situé rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards, fut supprimé dans les premières années de la Révolution.

OPPORTUNEMENT adv. (o-po-r-tu-né-man — rad. *opportun*). D'une manière opportune, en temps opportun, à propos: *Agir opportunément. Chose faite opportunément.*

OPPORTUNITÉ s. f. (o-po-r-tu-ni-té — rad. *opportun*). Qualité de ce qui est opportun: *Opportunité du temps, de la conjonction, du lieu. La politique est essentiellement la science de l'opportunité.* (Neffizer.)

OPPOSABLE adj. (o-po-za-bîe — rad. *opposer*). Qui peut être opposé, mis en présence comme obstacle ou comme adversaire: *Digne opposable à une inondation. Forces opposables à une armée ennemie.*

— Qui peut être opposé, avancé contradictoirement, donné comme raison contraire: *Raison opposable à d'autres raisons.*

— Qui peut être mis en face et au contact: *De tous les animaux, l'homme est le seul qui ait le pouce véritablement opposable à tous les autres doigts. Les membres de l'orang ont des ongles, avec les pouces opposables aux mains seulement.* (Bory de St-Vincent.)

OPPOSANT, ANTE adj. (o-po-zan, -ante — rad. *opposer*). Jurispr. Qui s'oppose, qui fait opposition: *Parti opposant. Partie opposante. Se constituer, se rendre opposant à l'exécution d'un arrêt, d'un jugement.*

— Substantif. Personne qui s'oppose, qui fait opposition: *Un opposant à une saisie, à une vente. L'adversaire, contradicteur; membre de l'opposition: Imposer silence aux opposants. L'intérêt commun trouve des opposants.* (J.-J. Rouss.) *La vraie liberté ne saurait avoir d'opposants; car parmi ceux qui veulent surper ou résister.* (Mme de Staël.) *Le premier conseil appelait les opposants du sénat des idéologues.* (Thiers.)

— Anat. Nom donné à divers muscles. *l'Opposant du pouce, Muscle qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'os trapèze au bord externe du premier os métacarpien. l'Opposant du petit doigt, Muscle qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe au bord interne du cinquième os métacarpien.*

OPPOSÉ, ÉE (o-po-zé) part. passé du v. *Opposer*. Proposé à la face, à faire obstacle: *Dignes opposés à la mer.* *Placé de Staël, à-vis de: Une heure après le coucher du soleil, la lune se montra au-dessus des arbres, à l'horizon opposé.* (Chateaub.)

— Fig. Directement contraire: *Il y a des faits et opposés les uns aux autres, des faits incroyables; mais l'expérience nous fait connaître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux.* (C. de Reiz.) *La faiblesse est plus opposée à la vertu que le vice.* (La Rochef.) *Les gouvernements tendent tous à deux fins opposées, la liberté et le despotisme.* (Grimm.) *Les personnes de partis opposés ne parlent pas la même langue.* (Mme Roland.) *On est: sujet à prendre pour fermé et certain roideur de caractère qui lui est tout à fait opposée.* (Mabire.) *Le bien et le mal, le vrai et le faux, directement opposés, coexistent en nous.* (Guizot.) *L'antithèse se compose de deux termes nécessaires l'un à l'autre, mais toujours opposés, et tendant réciproquement à se détruire.* (Proudh.) *Feindre une vertu, c'est avoir le vice qui lui est opposé.* (Petit-Senn.)

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre où chacun en public, l'un par l'autre abusé, Souvent à ce qu'il est joue un rôle opposé.

BOILEAU.

— Qui s'oppose, qui fait opposition: *Etre opposé à une mesure, à un système.*

— Blas. Se dit de deux pièces disposées de telle sorte que la pointe de l'une regarde le chef, et celle de l'autre le bas de l'écu.

— Mar. Se dit de deux navires qui font route en sens contraire.

— Géom. *Opposé par le sommet* ou simplement *Opposé*. Se dit des angles plans ou solides formés de part et d'autre par des lignes ou des surfaces qui se coupent en un point: *Angles opposés par le sommet, Pyramides opposées.*

— Bot. Se dit des organes qui se présentent au nombre de deux et en face l'un de l'autre, dans le même plan horizontal, sur l'axe du végétal: *Feuilles opposées. Rameaux opposés.*

— a. m. Chose opposée, directement contraire: *La monopole est l'opposé naturel de la concurrence.* (Proudh.) *Selon Topffer, flâner est tout l'opposé de ne rien faire.* (Ste-Beuve.)

... On ne voit sous les cieuz

Nul animal, nul être, aucune créature
Qui n'ait son opposé: c'est la loi de nature.

LA FONTAINE.

— Loc. adv. *A l'opposé de, Au contraire*: *La plante souffre et meurt quand elle se durcit; Un peuple, à l'opposé, meurt quand il s'amollit.*

MOLLEVAUT.

— Loc. prép. *A l'opposé, Au contraire de, en opposition avec*: *Le spinosisme est à l'opposé du péripatétisme.* (B. Haureau.)

— Syn. *Opposé, contradictoire, contraire*. V. CONTRADICTOIRE.

OPPOSER v. a. ou tr. (o-po-zé — lat. *opponere*; part. de *opponere*, et de *ponere*, placer). Placer de façon à faire obstacle: *OPPOSER une batterie à un régiment ennemi. Les Hollandais n'opposent souvent aux fureurs de l'Océan et à celles de leurs ennemis que de simples bancs de sable.* (B. de St-F.)

— Placer en face, vis-à-vis de: *OPPOSER une glace à une cheminée. OPPOSER une porte feinte à une autre porte.*

— Placer de façon à faire contraste: *OPPOSER des ombres aux lumières d'un tableau. OPPOSER dans un livre des scènes champêtres à des récits de bataille. Il faut opposer à l'état de nature des peuples d'Arcadie l'état de corruption d'un autre peuple, afin de faire ressortir vos tableaux par vos contrastes.* (J.-J. Rouss.) *La nature oppose les êtres les uns aux autres, afin de produire entre eux des convenances.* (B. de St-F.)

J'oppose quelquefois, par une double image, Le vice à la vertu, la sottise au bon sens, Les agneaux aux loups ravissants.

LA FONTAINE.

— Donner pour adversaire; mettre en avant pour se le faire, pour faire opposition; objecter: *OPPOSER une armée à une autre armée. OPPOSER la force à la force. OPPOSER la ruse à la ruse. OPPOSER des raisons à des prétextes. Un cœur sensible oppose la patience au malheur, un cœur frivole l'oubli.* (Mme de Blesington.) *L'étude est la seule chose qu'il soit possible d'opposer à l'amour.* (Mme de Salm.) *On oppose des arguties aux principes, comme on jette des pierres contre une montagne.* (De Bonald.) *OPPOSER la raison à la mode, c'est folie.* (De Ségur.) *On oppose à Galilée cinquante arguments contre la rotation de la terre: il prouve qu'elle tourne, et tout est dit.* (F. Bastiat.) *La bonne comédie amuse aux dépens des vices qu'elle oppose les uns aux autres, mais elle n'en recommande et n'en préconise aucun.* (St-Marc Girard.)

— Mettre en lutte, diviser:

Quel sujet toutefois a pu vous diviser?

Quels méchants l'un à l'autre ont au vous opposer?

M.-J. CHÉNIER.

— Mettre en parallèle: *OPPOSER l'Enéide à l'Illiade, Cicéron à Démosthène.*

S'opposer v. pr. Etre contraire, faire obstacle: *S'opposés à la levée des scellés, à un mariage, à un paiement.*

— Faire un effort contraire, tenir tête, mettre empêchement: *Les hommes ne s'aperçoivent pas que les passions les contraignent parce qu'ils ne s'opposent pas à leur cours.* (Boss.) *Louis XIV s'opposait constamment aux honneurs qu'on voulait rendre à La Fontaine.* (Mme de Staël.) *On ne s'oppose pas à la tyrannie, unique ou multiple, seulement parce qu'on en a la force, mais parce qu'on a droit contre elle.* (Guizot.) *Le clergé s'est opposé tant qu'il a pu à l'établissement des communes.* (Proudh.)

L'homme s'oppose en vain contre la destinée.

RÉGNIER.

— Faire opposition dans les formes légales: *S'opposés à la levée des scellés, à un mariage, à un paiement.*

— Se faire réciproquement obstacle: *Les hommes s'opposent mutuellement à leur félicité.* (Boiste.)

— Opposer à soi-même: *La nature s'oppose à elle-même ses propres forces.* (Buff.)

— S'opposer entre, s'interposer:

Hermione, seigneur, arrêtera vos coups:
Ses yeux s'opposent entre son père et vous.

RACINE.

Il Inus.

— Chorégr. Exécuter un mouvement contraire, opposé.

OPPOSITAIRE adj. (o-po-zi-tère — rad. *opposer*). Bot. Qui est disposé sur plusieurs rangs opposés, en parlant des parties d'une fleur. *l'Feu usité.*

OPPOSITE adj. (o-po-zi-té — lat. *oppositus*; part. de *opponere*, et de *ponere*, placer). Qui est opposé: *Deux grosses troupes prirent d'effroi deux routes opposées.* (Montaigne.) *Vieux mot.*

a. m. Ce qui est opposé: *Ce caractère est l'opposité, tout l'opposité de l'autre.* (Acad.) *Ce que vous soutenez est absolument l'opposité de ce que vous disiez hier.* (Acad.) *Ce qu'on appelle mépris est l'opposité de ce qu'on appelle faiblesse.* (Boss.)

— Loc. adv. *A l'opposite, Vis-à-vis de*: *Le château est à l'opposite, vis-à-vis de l'opposite est un grand bois.* (Acad.)

— Loc. prépos. En face, vis-à-vis de: *Leurs maisons sont situées à l'opposite l'une de l'autre.* (Acad.) *La rai est à l'opposite du foie.* (Boss.) *Il y a de ces oiseaux, comme les orfèvres, les foulques et les aigles, qui, essorés contre les vents dès leur naissance, volent*

À L'OPPOSITE des plus violents orages. (B. de St-F.)

— Rem. L'Académie permet de faire le substantif *opposité* féminin, ce qui nous paraît contraire à la règle qui veut que les adjectifs pris substantivement, pour exprimer une qualité abstraite, comme le *beau*, le *grand*, l'*utile*, le *contraire*, l'*opposé*, soient du masculin. Or, l'adjectif *opposité*, aujourd'hui inusité, n'est que la forme latine du participe *opposé*, en latin *oppositus*.

— Syn. *Opposité* (à l'), en face, vis-à-vis de. V. FACE.

OPPOSITIF, IVE adj. (o-po-zi-tiff, -ive — rad. *opposité*). Bot. Se dit des parties placées à l'opposite d'une autre partie. *l'Étamines oppositives, Étamines disposées vis-à-vis des divisions d'un périgone simple.*

OPPOSITIFLORE adj. (o-po-zi-ti-flo-re — du lat. *oppositus*, opposé; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont ornées sur des pedoncles opposés.

OPPOSITIFOLIE, ÉE adj. (o-po-zi-ti-folié — du lat. *oppositus*, opposé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles opposées: *Rameaux oppositifolies.* *Qui naît à l'opposite des feuilles: Fleurs oppositifolies.*

OPPOSITION s. f. (o-po-zi-si-on — lat. *oppositio*; de *opponere*, opposer). Empêchement, obstacle, difficulté que l'on oppose: *Mettre, apporter opposition à une chose. Esprit d'opposition. Ce mariage n'éprouve aucune opposition. Il a été regu dans ce corps malgré l'opposition de la plupart des membres.* (Acad.) *Je ne vois que des oppositions à mes volentes, grandes et petites.* (Mme de Sév.)

— Efforts que l'on oppose à un gouvernement pour empêcher ses actes, nuire à son action, arriver à le renverser: *L'opposition systématique me semble la seule propre au gouvernement représentatif.* (Chateaub.) *L'opposition est toujours utile.* (Dupin.) *On naît homme de gouvernement comme on naît homme d'opposition.* (E. de Gir.) *Il y a de ceux qui sont opposés au gouvernement: Candidats de l'opposition. Députés de l'opposition. Journal de l'opposition. Passer à l'opposition. Siéger sur les bancs de l'opposition. La France est toujours un peu de l'opposition, lors même qu'elle consent à supporter le gouvernement.* (Carné.) *Les écrits de l'opposition sont toujours lus avidement.* (De Bonald.) *Ce n'est pas l'opposition qui est trop forte, c'est le gouvernement qui est trop faible.* (E. de Gir.) *C'est une des fautes les plus communes de l'opposition de réclamer avec passion ce qu'elle ne tenterait pas d'accomplir.* (Guizot.) *Une opposition peut vivre d'un sophisme, un gouvernement ne peut vivre que d'une vérité.* (Lamar.) *On ne peut pas concevoir un gouvernement tellement absolu, qu'il n'ait à compter avec une opposition quelconque.* (O. Barot.) *L'opposition fait toujours la gloire d'un pays: les plus grands hommes d'un pays sont ceux qu'elle met à mort.* (Renan.)

— Nature, caractère de ce qui est opposé, directement contraire, essentiellement différent: *Opposition de caractères. Opposition d'humeurs. Opposition dans les mœurs. Opposition dans la conduite. Il faut que Dieu surmonte cette fatale opposition qui est entre la grandeur et la pitié.* (Fleisch.) *Un gouvernement en opposition avec les mœurs et les opinions ne peut avoir de stabilité.* (Montesq.) *Il n'y a que les gens médiocres qui mettent en opposition la théorie et la pratique.* (Mme de Staël.) *Il faut de l'harmonie dans les sentiments et de l'opposition dans les caractères pour que l'amour naisse à la fois de la sympathie et de la diversité.* (Mme de Staël.) *Le sentiment de l'amitié se fortifie autant par les oppositions que par les ressemblances.* (Chateaub.) *Il ne faut pas que les intérêts personnels des juges puissent se trouver en opposition avec ses devoirs.* (Dupin.) *Là où la fausse science ne manque jamais de trouver des oppositions, la vraie science arrive toujours à l'identité.* (P. Bastiat.) *La force et le droit sont parfaitement en opposition l'un à l'autre.* (Franck.) *Le bonheur n'est bonheur que par opposition au malheur.* (E. Allet.) *L'homme cultivé est fatalement amené à éprouver entre sa foi et son intelligence une opposition qui s'appelle le doute.* (Ed. Scherer.) *l'Etat de lutte: Ces deux savants sont toujours en opposition.* (Acad.) *En tout pays, le premier prêtre et le premier magistrat sont toujours en quelque opposition.* (Dupin.)

— Jurispr. Action de se rendre opposant, empêchement légal que l'on met à l'accomplissement d'un acte ou d'une procédure: *Former, mettre opposition. Faire opposition à un jugement par défaut. Faire opposition à une saisie. Faire opposition à un mariage.*

— Administr. Bureau des oppositions, Bureau du ministère des finances et des grandes administrations où l'on fait opposition aux paiements: *Faire viser un mandat au BUREAU DES OPPOSITIONS.*

— Logiq. Disconvenance des propositions.

— Rhetor. Figure, sorte d'antithèse par laquelle on réunit deux idées, deux expressions qui paraissent contradictoires; par exemple: *Une folle sagesse, de triomphantes défaites.* *Il y a des peuples qui ne brillent que par l'opposition.* (Buff.) *Au lieu de mettre de l'opposition dans les mots, il faut quelquefois la laisser uniquement dans les sentiments qui*

se contrastent; c'est avec ce discernement qu'on fait usage des antithèses. (Condill.)

— B.-arts. *Contraste: Une opposition d'ombres et de lumières. Une opposition de couleurs. Une opposition de formes, de gestes, de mouvements.*

— Archit. Différence que l'on ménage entre les parties ou les ornements d'un édifice, afin que les uns fussent ressortir les autres.

— Escrime. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. *l'Etre en opposition.* Tenir la pointe de l'épée dirigée contre la poitrine de l'adversaire, en garantissant son propre poitrine avec la garde de son arme.

— Jeux. Situation d'un roi d'échecs qui est sur une ligne perpendiculaire ou parallèle, relativement à l'autre roi, dont il n'est séparé que par une case.

— Astron. Situation de deux corps célestes qui se trouvent, par rapport à la terre, en des points du ciel diamétralement opposés, ou seulement dans deux plans opposés perpendiculaires à un même grand cercle de la sphère céleste contenant la terre: *Les marées doivent être un peu plus fortes dans la conjonction que dans l'opposition.* (Voit.)

— Physiol. Mouvement d'opposition, Mouvement qu'exécutent les muscles opposants.

— Encycl. Jurispr. Dans la langue du droit, le nom d'*opposition* est donné à un certain nombre d'actes qui diffèrent par leur nature et ne sont pas soumis aux mêmes règles. On peut classer ces actes sous les chefs suivants: *opposition aux jugements par défaut; opposition aux ordonnances judiciaires; opposition à la taxe; opposition aux décrets du chef du gouvernement et aux arrêtés ou projets d'arrêtés; opposition à certains actes de procédure; opposition faite à titre de mesure conservatoire sur des rentes, pensions, cautionnements, prix de vente, etc.; enfin opposition au mariage.*

1^o Opposition aux décisions par défaut. Dans ce cas, l'opposition est une voie par laquelle une partie condamnée par défaut s'oppose à l'exécution du jugement et en demande la réformation au tribunal qui l'a rendu. C'est la voie du recours ouverte à la partie jugée sans avoir été entendue. Le caractère de l'opposition est bien déterminé par cette condition qu'elle est faite pour obtenir réformation du jugement par les juges mêmes qui ont prononcé le défaut. C'est une voie beaucoup plus respectueuse que l'appel. L'erreur des juges vient de ce qu'ils n'ont pu entendre les moyens de défense. On forme opposition à leur jugement, afin de pouvoir développer devant eux ces moyens. L'appel et le moyen de cassation ont pour objet la réformation ou l'annulation de la décision par un tribunal autre et supérieur. *L'opposition à un jugement par défaut dérive du droit de défense et est recevable en toute matière. Elle doit être formée après la signification du jugement faite par l'huissier et dans des délais qui varient suivant la juridiction. Elle doit contenir sommairement les moyens de la partie. A moins que le jugement ne soit susceptible d'exécution provisoire, elle en suspend l'exécution.*

2^o Opposition aux ordonnances judiciaires. Les ordonnances judiciaires ont des origines diverses. Les mesures qui peuvent en faire l'objet diffèrent par le caractère et par la nature des conséquences qu'elles peuvent entraîner. En résulte que chaque cas a une solution particulière et que la jurisprudence est peu fixée à cet égard. En matière criminelle, c'est au juge d'instruction à décider s'il y a lieu ou non à suivre la plainte portée contre une ordonnance judiciaire.

3^o Opposition à la taxe. Le recours dirigé, non pas contre la condamnation aux dépens, mais seulement contre la liquidation des frais compris dans la condamnation prononcée, se fait aussi par voie d'opposition. Dans ce cas, elle prend le nom particulier d'*opposition à la taxe.*

4^o Opposition aux décrets. Il est admis en principe que tout décret du chef du gouvernement accordant permission ou concession réserve implicitement les droits des tiers. Dans certains cas particuliers, cette réserve est même exprimée dans les actes d'autorité presque toujours dans les actes d'autorité. Dans d'autres cas, les réclamations des tiers sont provoquées par la publicité donnée aux demandes de permission ou de concession. Les intéressés seuls ont le droit de former opposition aux décrets ou arrêtés. Pour faire valoir leurs droits, ils forment opposition. Cette opposition peut être formée, soit pendant l'instruction dont la demande fait l'objet, soit postérieurement à la publication du décret.

5^o Opposition à certains actes de procédure. Le droit d'opposition est à tel point considéré par le code comme la garantie du droit de défense, qu'il est accordé, non-seulement contre les décisions par défaut et les ordonnances judiciaires, mais encore contre divers actes de procédure. C'est un moyen de pourvoir à la conservation des droits que ces actes pourraient atteindre. On peut faire opposition à un commandement tendant à une saisie mobilière ou immobilière; à la délivrance du certificat en matière de vente sur folle vente; aux scellés; au concordat en matière de faillite; à la délivrance d'un certificat de propriété, etc.

6^o Opposition faite à titre de mesure con-

servatoire. L'opposition faite dans ce cas n'a plus un caractère particulier de défense ou de résistance. C'est, au contraire, une action principale pour la conservation d'un droit de propriété, de gage, ou tout autre droit reconnu. Ce peut être aussi une action intervenant comme acte de tutelle ou de protection. La forme ordinaire de l'opposition faite à titre de mesure conservatoire est la saisie-arrest, la saisie-opposition, la saisie-exécution. V. ces mots.

L'opposition aux contraintes n'a pas le même effet que les autres. Elle ne suspend pas l'exécution de la contrainte. Lorsqu'une première opposition est rejetée, le débat est clos et toute autre opposition est non recevable.

L'opposition aux travaux de l'Etat, qui prend le nom d'opposition-rebellion, est punie, par l'article 438 du code pénal, d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des dommages-intérêts, ni être au-dessous de seize francs.

70 Oppositions à mariage. La loi, dans l'intérêt des mœurs et de la dignité de l'union conjugale, a établi divers empêchements au mariage, les uns dirimants, les autres simplement prohibitifs. L'existence d'une union antérieure non encore dissoute, la parenté au degré prohibé entre les futurs conjoints et d'autres causes encore que le code civil énumère au titre Du mariage constituent des empêchements dirimants. Un délai de moins de dix mois depuis la mort du mari constituée pour la veuve, jusqu'à l'expiration de la période des dix mois, un empêchement prohibitif de convoler à de nouvelles noces. Mais il peut arriver, et le fait peut surtout facilement se produire dans les villes très-peupleuses, il peut arriver que l'officier de l'état civil, devant lequel doit être célébrée l'union projetée, n'ait point personnellement connaissance des circonstances qui font légalement obstacle au mariage; le droit d'opposition, attribué à certaines catégories de personnes par les articles 172 et suivants du code civil, a pour objet de l'informer des empêchements existants, et de prévenir ou, en tout cas, de suspendre la célébration d'une union matrimoniale qui transgresserait les prohibitions de la loi. Il est vrai que, dans le cas où il s'agirait d'empêchements dirimants et absolus, le mariage, quoique célébré de fait, serait nul, et la nullité pourrait en être ultérieurement prononcée par les tribunaux; mais il vaut mieux aller au-devant du mal et le prévenir que d'avoir à le réparer après sa consommation, et, dans le cas même d'empêchements dirimants, l'utilité de l'opposition est évidente. Que s'il s'agit de simples empêchements prohibitifs, son utilité est plus manifeste encore. En effet, l'union contractée au mépris des engagements qui ne sont que prohibitifs est valide, quand, en fait, elle a été célébrée, et le dommage social ou domestique que la loi a voulu éviter devient ainsi irréparable; le moyen préventif de l'opposition est évidemment ici le seul qui puisse assurer le respect des dispositions prohibitives de la loi.

Avant 1789, le droit de former opposition à un mariage, dont les bans étaient publiés au prône de la paroisse, appartenait indistinctement à toute personne. Le code civil est entré en cette matière dans un système nouveau et restrictif, et il a limité à certaines catégories de personnes le droit de former opposition aux mariages.

Aux termes de l'article 172, ce droit d'opposition appartient d'abord à la personne déjà engagée par un précédent mariage à l'une des deux parties qui sont au moment de s'unir au mépris de la première union encore subsistante. S'il était passé outre à la célébration, le nouveau mariage serait entaché de bigamie et le premier conjoint délaissé pourrait en faire prononcer la nullité. Le droit d'opposition au mariage appartient encore aux ascendants des futurs conjoints, suivant l'article 173, et il leur est attribué dans l'ordre ainsi fixé par cet article, à savoir: au père d'abord; à défaut du père, à la mère; à défaut de l'un et de l'autre de ceux-ci, à l'aïeul; à défaut de l'aïeul, à l'aïeule, et ainsi de suite, en remontant de degré en degré dans la ligne directe ascendante. L'article 173 dispose que cette faculté d'opposition appartient aux ascendants, même quand les futurs conjoints sont majeurs de vingt-cinq ans et ont, en conséquence, atteint l'âge où ils peuvent se marier sans le consentement de leurs père et mère ou aïeux. En effet, quand leurs enfants sont encore au-dessous de cet âge, le droit d'opposition est à peu près sans objet pour les ascendants; ils ont un moyen plus simple d'empêcher le mariage, c'est de refuser leur consentement, et ce refus forme à lui seul un empêchement dirimant. Quand les enfants ont atteint l'âge où ils peuvent se passer du consentement de leurs ascendants, l'opposition formée au mariage par ces derniers ne sera point à elle seule un empêchement absolu, mais elle produira, en tout cas, un sursis au mariage projeté. Ce temps d'arrêt peut être utile; il peut soustraire le fils ou la fille à des entraînements funestes et les détourner d'un mariage mal assorti, d'une union qui peut être indigne de leur famille et d'eux-mêmes, quoique licite juridiquement. L'opposition au mariage formée par les ascendants n'a pas besoin d'être motivée dans l'exploit de notification; c'est devant le tribunal chargé

de statuer sur le mérite de l'opposition qu'ils doivent exposer les motifs de leur acte. En second lieu, l'opposition des ascendants ne peut donner lieu contre eux à aucune condamnation de dommages-intérêts, alors même qu'elle est rejetée en définitive et qu'il en est donné mainlevée par le tribunal saisi de la cause.

Quand il n'y a pas d'ascendants, certains parents collatéraux peuvent former opposition au mariage. Ces parents sont, aux termes 174 du code, le frère ou la sœur, l'oncle ou la tante, le cousin ou la cousine germains. Mais le droit d'opposition de cette dernière classe de personnes est loin d'être indéfini, et l'article 174 le limite expressément à deux cas, à savoir: 1^o celui où le futur sans père ni mère et mineur n'a pas obtenu le consentement du conseil de famille à son mariage, consentement requis par l'article 160, et 2^o le cas où l'opposition est motivée sur l'état de démence de l'individu qui veut se marier. Dans ce dernier cas, la loi dispose que l'opposition au mariage ne pourra être accueillie par les tribunaux qu'à la charge par l'opposant de faire prononcer l'interdiction de son parent dans un délai qui lui sera imparti à cette fin. Le loi a strictement circonscrit les causes pouvant motiver les oppositions au mariage formées par des parents collatéraux, par cette raison que les oppositions venues de ce côté ont paru suspectes. Elles peuvent, en effet, être quelquefois inspirées par la cupidité ou par tout autre mobile peu avouable, tandis que la résistance des ascendants en pareille matière n'est généralement déterminée que par leur tendresse et leur sollicitude pour les intérêts de leurs enfants.

Les collatéraux, comme tous autres tiers non parents, peuvent dénoncer à l'officier de l'état civil des faits graves et devant former empêchement au mariage, tels que l'existence d'une union antérieure ou la parenté au degré incestueux entre les futurs conjoints. Mais, en pareil cas, il n'y a plus une opposition légale se produisant dans les termes de l'article 174, mais bien une opposition officieuse qui n'oblige point l'officier de l'état civil à surseoir à la célébration.

L'opposition légalement formée et notifiée, tant à l'officier de l'état civil qu'aux parties intéressées, a pour effet immédiat d'arrêter la célébration du mariage. Cet effet persiste jusqu'à ce que la partie intéressée en ait fait prononcer la mainlevée par le tribunal du ressort. En prononçant cette mainlevée et en rejetant, s'il y a lieu, l'opposition, le tribunal peut condamner l'opposant à des dommages-intérêts, si cet opposant est un parent collatéral.

— **Tierce opposition.** La tierce opposition est la voie de recours que la loi accorde au tiers auquel peut préjudicier un jugement rendu dans une instance à laquelle il est étranger. Le droit de tierce opposition lui est accordé pour lui permettre d'empêcher l'exécution de ce jugement en tant qu'il devrait lui nuire. Il repose sur le premier principe de l'équité: nul ne peut être condamné sans avoir fait ou pu faire entendre ses moyens de défense. Ce droit semble admis contre toute espèce de jugement. L'article 474 ne formule aucune réserve: «Une partie peut former tierce opposition à un jugement qui préjudicie à ses droits et lors duquel ni elle ni ceux qu'elle représente n'ont été appelés.» Il suit de ce texte qu'il est nécessaire, pour que la tierce opposition soit valable, que le jugement soit de nature à porter préjudice au tiers opposant et que le tiers opposant n'ait pas été personnellement partie dans l'instance terminée par ce jugement, et qu'il n'ait pas été représenté; car il est admis que, dès qu'on est légalement représenté, on est partie. Toutefois, bien que cet article ne fasse aucune réserve, il en existe une. La tierce opposition ne semble pas ouverte contre certains jugements, bien qu'ils paraissent cependant préjudicier à ses droits; ce sont les jugements rendus, non entre deux parties, mais sur requête et sans contradictoire; par exemple, les jugements qui statuent sur une demande en rectification d'un acte de l'état civil. L'article 100 du code civil dit formellement que ces jugements ne peuvent jamais être opposés aux parties intéressées qui n'y ont pas été appelés.

La tierce opposition est principale ou incidente. Quand elle est principale, elle a les caractères d'une action ordinaire. On procède par assignation. Quand elle est incidente, elle se produit par requête au tribunal civil saisi de la contestation. Dans le premier cas, elle est portée devant le tribunal qui a rendu le jugement attaqué. Dans le second, elle est formée par requête au tribunal saisi, s'il est égal ou supérieur à celui qui a rendu le jugement. Si ce tribunal ne remplit pas les deux dernières conditions énoncées, la tierce opposition incidente sera portée par action principale au tribunal qui aura rendu le jugement. En matière administrative, généralement, la voie de la tierce opposition est ouverte devant les tribunaux administratifs comme devant les tribunaux ordinaires, en faveur des parties qui n'ont été ni appelées ni entendues, lorsqu'elles éprouvent un préjudice de la décision rendue. Dans la plupart des cas, elle n'est pas admise en matière criminelle.

— **Polit.** L'opposition parlementaire est dite

constitutionnelle toutes les fois que les membres du groupe opposant reconnaissent la légitimité du pouvoir établi et ne demandent que la réforme de lois n'entraînant pas la modification du pacte fondamental. Un exemple fera saisir tout de suite notre pensée: c'étaient opposants constitutionnels, sous l'Empire, ceux qui acceptaient la dynastie impériale restaurée et lui demandaient d'établir le gouvernement parlementaire. L'opposition est dite systématique lorsque les membres opposants ne reconnaissent point le pouvoir établi et luttent contre lui pour le renverser. Tel était, sous l'Empire, le groupe connu sous le nom d'irréconciliables. Les députés qui avaient pris cette qualification niaient la légitimité des plébiscites impériaux et subissaient Bonaparte comme un subit un usurpateur; ils constituaient une opposition systématique.

On voit que la différence est très-grande, théoriquement du moins, entre ces deux oppositions. En temps ordinaire, l'opposition constitutionnelle se réduit, assez souvent, à une chasse aux portefeuilles, et notre histoire parlementaire est pleine de faits qui prouvent que les opposants constitutionnels sont, fort souvent, séparés de leurs adversaires par de mesquines ambitions, beaucoup plus que par leurs opinions. Il n'en peut être de même pour les opposants systématiques. Ces derniers, en effet, se déclarant républicains sous un gouvernement monarchique, par exemple, sont séparés de leurs adversaires par un abîme qu'ils ne peuvent franchir, pour atteindre un portefeuille, qu'en abdiquant d'une façon déshonorante. Sous un gouvernement libéral et dont la nature se prête au développement graduel et illimité de la liberté, sous une république, par exemple, l'opposition rend de très-grands services au chef et aux agents du pouvoir. Elle les guide, les surveille et fait connaître, du haut de la tribune, au gouvernement et au public les améliorations désirables. Sous un gouvernement monarchique constitutionnel, comme celui d'Angleterre, l'opposition n'est pas toujours le parti plus libéral; le triomphe de cette opposition dans la Chambre et la chute du cabinet libéral qui en est la suite peuvent ramener le pays en arrière; mais un mouvement en sens inverse ramène bientôt les partisans du progrès. D'ailleurs, dans les pays où le pouvoir va des libéraux aux conservateurs et vice versa, il n'existe pas entre ces deux groupes la différence profonde qui les sépare en France et en fait deux ennemis irréconciliables sous les noms de républicains et de monarchistes. Sous les gouvernements despotiques, obligés par l'époque et le milieu où ils vivent à se donner un certain vernis de libéralisme, l'opposition rend encore de très-grands services, en imposant un contrôle que le despotisme ne peut éviter complètement et tenant en éveil l'esprit public, trop disposé à s'endormir.

Mais, en somme, l'opposition n'est réellement possible que dans les Etats où règne une certaine liberté. Sous les gouvernements despotiques anciens ou modernes, l'opposition entraîne de si graves conséquences que l'on s'explique à merveille qu'il n'existe point de parti disposé à tenter de résister aux caprices du maître. Chez les Grecs et chez les Romains, qui possédaient soit des assemblées délibérantes formées d'un petit nombre de membres, soit des assemblées populaires où tous les citoyens étaient admis à donner leur avis, les partis s'entre-choquaient et les luttes oratoires qui eurent lieu entre eux, soit sur la place publique, soit au sénat, indiquent assez qu'il existait à cette époque des groupes, d'ailleurs mobiles, qui devaient jouer dans les assemblées d'alors le rôle que joue aujourd'hui l'opposition dans nos Chambres législatives. Les empereurs romains interdisent la tribune sur tout le territoire de l'empire; on ne pensa et on n'agit plus que d'après la volonté de ces maîtres absolus. Durant tout le moyen âge, bien différente de ce qu'elle est devenue dans les temps modernes, l'opposition réside, non pas dans les masses populaires, docilement soumises au joug, mais dans l'aristocratie féodale, fort difficile à gouverner et s'opposant, au besoin les armes à la main, à la volonté royale. L'opposition légale ne s'établit qu'à la suite de l'institution des parlements.

Au commencement du xiv^e siècle, le parlement de Paris, fixé dans cette ville par ordonnance de Philippe le Bel, constituait, avec les conciles, la seule assemblée où pût se manifester une véritable opposition politique. On sait quel rôle jouèrent les parlements sous la monarchie et, notamment, sous la minorité de Louis XIV; on sait leur opposition aux désirs de la cour, leur lutte ouverte contre le souverain, lutte dans laquelle ils succombèrent. Mais il ne faudrait pas croire qu'il se soit jamais formé dans les parlements, même les plus opposés à la cour, quelque chose d'analogue à ce que nous nommons aujourd'hui opposition.

Il faut arriver jusqu'à la grande Révolution pour trouver un groupe constituant l'opposition et agissant avec ensemble contre le pouvoir. Ce n'est point ici le lieu de faire, même à grands traits, l'histoire des hommes qui ont conduit, à travers mille obstacles, la lutte engagée entre les idées de droit et de liberté d'une part et celles de bon plaisir et de despotisme de l'autre. Toutefois, on ne peut

omettre de dire que l'opposition, si souvent calomniée par ceux qui se font les serviteurs de tous les pouvoirs, peut réclamer hardiment comme conquises par elle les libertés dont nous jouissons aujourd'hui.

Sous l'Empire, comme sous les Césars, les assemblées ne furent plus que des machines à enregistrer les volontés du despotisme; aussi l'opposition disparut-elle complètement de ces réunions d'hommes agenouillés devant un maître. Ils ne se relevèrent que lorsque le colosse fut près de sa chute, et ce fut à lui, parmi ceux qui s'étaient montrés les plus plâns, criait alors le plus fort contre le tyran.

Les Chambres de Louis XVIII et de Charles X, celles de Louis-Philippe et de Napoléon III comptèrent des oppositions plus ou moins puissantes. Sous Charles X et sous Louis-Philippe, notamment, la Chambre des pairs contint des adversaires décidés, bien que peu nombreux, de la politique royale. La Chambre des députés, sous ces mêmes princes, posséda une opposition dont l'éloquence ne contribua pas peu aux révolutions de 1830 et de 1848. Mais les mêmes hommes, que l'ardeur de la lutte avait poussés au delà de leurs principes, voyant leur but dépassé, se coalisèrent pour réagir, firent opposition à la République, comme ils l'avaient faite autrefois à la monarchie héréditaire, et ne se reposèrent que lorsqu'ils eurent, sans le vouloir, assuré le triomphe de l'aventurier du 2 décembre.

Sous le second Empire, le suffrage universel, habilement manié, annula l'opposition, jusqu'au jour où le gouvernement se crut assez solide pour risquer la publicité des débats législatifs. L'opposition se reforma alors. Tout le monde se souvient des Cinq et du peu d'influence qu'ils eurent dans le pays jusqu'au moment où, le groupe des opposants s'étant augmenté de quelques personnalités nouvelles, l'opposition fut de taille à faire échec au pouvoir, qu'elle eût peut-être battu sur le terrain électoral, si la lutte légale se fut prolongée.

Quand le second Empire fut tombé, par une anomalie singulière, le parti républicain se trouva en minorité dans la Chambre législative et, sous la République, constitua encore l'opposition. Mais la minorité se trouva avoir une telle force numérique et rencontra un tel appui dans l'opinion publique, de plus en plus convertie à la République, de telles ressources dans le talent et la ferme conviction de ses membres, que la majorité, incertaine d'ailleurs et formée de fractions politiques sans cohésion, s'en trouva écrasée. L'éloquence a toujours été l'apanage presque exclusif des oppositions; mais celle de l'Assemblée de 1871 a joué un rôle exceptionnellement brillant, qu'a fait ressortir encore l'insuffisance notoire du centre et de la droite coalisés.

— **Astron.** Comme les planètes, qui sont les seuls astres errants que les astronomes aient à considérer journellement, se meuvent toutes, ou du moins les principales, dans des orbites peu inclinées sur l'écliptique, c'est par rapport à l'écliptique que l'on estime la conjonction et l'opposition de deux astres. Il y a opposition entre deux astres lorsque leurs longitudes célestes diffèrent de 180°.

L'opposition de la lune et du soleil correspond au moment où la lune est dite pleine. C'est pendant l'opposition qu'il peut y avoir éclipse de lune.

Les deux planètes inférieures, Mercure et Venus, ne peuvent jamais se trouver en opposition avec le soleil, puisque leurs orbites sont enveloppées par celle de la terre. Les autres planètes, dites supérieures, se retrouvent, au contraire, toutes périodiquement en opposition avec le soleil.

Il est facile de calculer l'intervalle de temps qui sépare deux oppositions consécutives d'une même planète supérieure. En effet, l'année étant prise pour unité de temps et le grand axe de l'orbite terrestre pour unité de longueur, la durée T de la révolution d'une planète dont l'orbite a pour grand axe a est donnée par la formule

$$T = \sqrt{a^3}$$

Cette planète parcourt donc en un an un arc de son orbite représenté par

$$\frac{360^\circ}{\sqrt{a^3}}$$

Par suite, elle se trouve, au bout d'une année, en retard, par rapport à la terre, d'un arc représenté par

$$360^\circ \left(1 - \frac{1}{\sqrt{a^3}}\right)$$

Ce retard monte à 360° en

$$\frac{1}{1 - \frac{1}{\sqrt{a^3}}} \text{ année,}$$

et alors il y a une nouvelle opposition. Cette formule montre que les oppositions d'une planète sont d'autant plus rapprochées que son orbite est plus étendue par rapport à celle de la terre ou que la planète est plus éloignée du soleil.

OPPOSITIF-PENNÉ, ÉE adj. (opp-po-ti-penn-né — du lat. *oppositus*, opposé, et de

penée). Bot. Sa dit des feuilles pennées dont les folioles sont opposées. || On dit aussi OPPOSITIF-PINNÉ.

OPPRESSÉ, ÊE (o-prè-sé) part. passé du v. Oppresser. Qui éprouve de l'oppression, un sentiment de pression pénible : Avoir la poitrine OPPRESSÉE, la respiration OPPRESSÉE.

— Opprimé, persécuté, fatigué : Quand on se trouve bien OPPRESSÉ de méchante compagnie, il n'y a qu'à faire venir sa lunette et la tourner du côté qui éloigne. (Mme de Sév.) Dans les petites villes, on vit tellement en présence les uns des autres qu'on est OPPRESSÉ par ses semblables. (Mme de Staël.)

— Douloirement affecté : Avoir le cœur OPPRESSÉ, l'âme OPPRESSÉE.

Il entendait gémir une mère oppressée.

RACINE.

D'un je ne sais quel poids mon âme est oppressée.

C. DELAVIGNE.

— Substantif. Personne opprimée, opprimée : On n'a pas besoin d'armer l'OPPRESSÉ contre l'oppresser, le temps combat pour lui, la violence réclame contre elle-même. (Boss.)

OPPRESSER v. a. ou tr. (o-prè-sé — du préf. op, et de presser). Gêner par un sentiment de pression : L'asthme OPPRESSE la poitrine. Je sens quelque chose qui m'OPPRESSE et qui m'ôte la respiration. (Acad.) Il est des hommes pour qui l'air d'une église est une espèce de molette qui les OPPRESSE. (J. de Maistre.) Immortelles Filandières, ouvrez la porte d'ivoire à ces songes qui reposent sur un sein de femme sans l'OPPRESSER. (Chateaub.)

Le soleil m'éblouit et sa chaleur m'opprime.

C. DELAVIGNE.

— Tourmenter, fatiguer, obséder par une pénible impression morale : C'est un souvenir qui m'OPPRESSE.

Soulève-toi, mon cœur, sous ce poids qui l'opprime.

LAMARTINE.

— A signifié Opprimer : Juda est rempli de force, les royaumes qui l'ONT OPPRESSÉ sont humiliés. (Boss.)

— Absol. : Le poids d'une mauvaise action OPPRESSE. (Acad.) Rien n'OPPRESSE comme la douleur dont on rougit à ses propres yeux. (Mme de Genlis.) La joie fait quelquefois un effet drange : elle OPPRESSE comme la douleur. (Alex. Dum.)

S'oppresser v. pr. Être, devenir oppressé : Sa poitrine s'OPPRESSE, la respiration lui manque.

OPPRESSEUR s. m. (o-prè-seur — rad. oppresser). Celui qui opprime : Ce prince fut l'OPPRESSEUR de son peuple. Il faut que les rois mettent des bornes à leur autorité, autrement ils ne sont plus les pères de leurs peuples, ils en sont les OPPRESSEURS. (Mass.) La vue de leur victime gêne les OPPRESSEURS ; ils la haïssent en raison du mal qu'ils lui ont fait. (Mlle Clairon.) L'innocence déshonorée n'a souvent d'autre ressource que la protection de son OPPRESSEUR. (Chateaub.) La liberté de la presse retient par la crainte les OPPRESSEURS. (Chateaub.) Rien n'est perdu lorsqu'une protestation énergique peut exposer l'OPPRESSEUR à l'indignation et au mépris. (E. Jouy.) Lorsque des soldats on fait des esclaves, c'est qu'on veut en faire des OPPRESSEURS. (Général Foy.) L'OPPRESSEUR qui se couvre du nom de la liberté est le pire des OPPRESSEURS. (Lamenn.) Un OPPRESSEUR est de tous les hommes celui qui craint le plus la vérité. (De Custine.) L'OPPRESSEUR calomnie toujours la victime pour justifier l'oppression. (E. Pelletan.)

Contre les oppresseurs rien n'est illégitime.

ROUVE.

Plus l'oppresser est vil, plus l'esclave est infâme.

LAMARTINE.

Je peindrai les plaisirs sans cesse renaissances, Les oppresseurs du peuple à leur tour gémissants.

BOILEAU.

Enfin, de ma maison le perdé oppresseur,

Jéhu, le fier Jéhu tremble dans Samarie.

RACINE.

Je hais ces oppresseurs qui poursuivent la veuve

Et pillent les biens de l'absent.

PONSARD.

— Adject. Qui opprime : Gouvernement, pouvoir OPPRESSEUR.

Quand le juste opprimé périt sans défenseur, La honte doit tomber sur le juge oppresseur.

M.-J. CHÉNIER.

Sous un joug oppresseur quiconque est abattu

S'arme d'un noble orgueil qui sied à la vertu.

BAOUR-LORMIAN.

OPPRESSIF, IVE adj. (o-prè-sif, i-ve — rad. oppresser). Qui opprime ; qui sert à opprimer : Gouvernement OPPRESSIF. Système OPPRESSIF. Lois, mesures OPPRESSIVES.

OPPRESSION s. f. (o-prè-si-on — du lat. oppressio; de opprimere, opprimer). Action d'opprimer ; état de ce qui est opprimé ; sentiment d'étoffement, de suffocation : OPPRESSION de la poitrine.

— Action d'opprimer ; état de celui qui est opprimé : Le peuple était dans l'OPPRESSION, gémissait dans l'OPPRESSION. Les lois ne suffisent pas pour mettre les faibles à couvert de l'injustice et de l'OPPRESSION. (Miche.) Que me servirait, comme à tout le peuple, que ma patrie fût puissante et formidable, si je vivais dans l'OPPRESSION et l'indigence ? (La Bruy.) Le peuple qui souffre près de son OPPRESSION d'un autre peuple creuse la fosse où

s'ensevelira sa propre liberté. (Lamenn.) L'OPPRESSION naît de l'inégalité. (B. Const.) L'homme est régi par un sentiment intérieur qui l'avertit que toute oppression est illégitime. (Alibert.) Toute liberté est placée entre l'OPPRESSION et la licence. (Guizot.) Toute guerre de dévotion est sacrée, toute guerre d'oppression est maudite. (Lacordaire.) La nature des choses veut que l'oppression anime des résistances. (J. Droz.) L'oppression est, à la longue, un fardeau aussi pénible à ceux qui l'exercent qu'à ceux qui la subissent. (G. Sand.) La société la mieux administrée est celle où la vie et les propriétés de l'homme sont le mieux défendus contre l'OPPRESSION. (Laurentie.) Le gouvernement de l'homme par l'homme, sous quelque nom qu'il se déguise, est OPPRESSION. (Proudh.) Sous le despotisme, toutes les lois sont calculées pour profiter à l'OPPRESSION. (De Custine.) La misère et l'oppression changent les OPPRIMÉS en brutes et leur donnent du goût pour le sang et le meurtre. (Toussaint.) L'OPPRESSION trempe les hommes fiers et les fait réagir de toutes les puissances de leur âme contre la force qui les écrase. (Despois.) L'oppression la moins habile et la moins efficace est celle qui n'emploie que les chevaux et les bûchers. (J. Simon.)

Je hais l'oppression d'une haine profonde.

V. Hugo.

— Pathol. Oppression des forces, Abattement, prostration des forces musculaires.

OPPRESSIVEMENT adv. (o-prè-si-ve-man — rad. oppressif). D'une manière oppressive : Exercer OPPRESSIVEMENT son autorité.

OPPRIMANT, ANTE adj. (o-pri-man, ante — rad. opprimer). Qui opprime : Faction OPPRIMANTE. Je fais du genre humain deux parts, l'OPPRIMANTE et l'opprimée ; je hais l'une et je méprise l'autre. (D'Alemb.)

OPPRIMÉ, ÊE (o-pri-mé) part. passé du v. Opprimer. Qui est victime de l'oppression : On ne peut trop élever la voix en faveur de l'innocence OPPRIMÉE. (Volt.) Je ne puis voir, les bras croisés, l'innocence OPPRIMÉE. (Frédéric II.) Plus les hommes sont OPPRIMÉS, plus les oppresseurs sont heureux. (B. de St-P.) Il est cruel de se battre contre ses concitoyens, mais il est bien plus horrible encore d'être OPPRIMÉ par eux. (Mme de Staël.) La résistance d'un homme de bien à quelquefois relevé le courage d'une nation OPPRIMÉE. (Lanjuinais.) Ceux qui disent qu'ils veulent le despotisme disent qu'ils veulent être OPPRIMÉS ou oppresseurs. (B. Const.) Dans l'âme de tous les hommes OPPRIMÉS, il y a une voix sourde qui parle de liberté. (Jouffroy.) L'instinct de la femme est d'être despotique quand elle n'est pas OPPRIMÉE. (Balz.) La Révolution a été une revanche, la triomphe et la vengeance d'une majorité longtemps OPPRIMÉE sur une minorité longtemps maîtresse. (Guizot.) Quand l'heure a sonné, les peuples OPPRIMÉS se lèvent et le monde se lève de leur côté. (V. Hugo.)

Réveille-toi, France opprimée !
On te crut morte et tu dormais ;
Un jour tout périt une armée,
Mais un peuple ne meurt jamais.

C. DELAVIGNE.

— Poét. Accablé sous une pression : Toute vérité OPPRIMÉE est une force qui s'amasse, un jour de triomphe qui se lève. (E. de Gir.)

Sous des rocs entassés le superbe Enclade,
La bouche balte et le sein enflammé,
Soulève le fardeau dont il est opprimé.

DEUILLE.

— Substantif. Personne opprimée : Prendre la défense de l'OPPRIMÉ. Pleurer avec lui qu'on aime est la ressource des OPPRIMÉS. (Volt.) Malheur aux OPPRIMÉS, surtout quand ils le sont pleinement ! (J.-J. Rouss.) L'oppression ne peut jamais devenir un droit pour l'oppresser, ni un devoir pour l'OPPRIMÉ. (Sieyès.) Dans toutes les espèces de despotisme, l'oppresser souffre au moins autant que l'OPPRIMÉ. (G. Sand.) Le mal fait à l'OPPRIMÉ passe du même coup à l'oppresser. (P. Leroux.) Les peuples trouvent dans leurs âmes des malédictions pour les oppresseurs et des termes pour les OPPRIMÉS. (Franch.) L'OPPRIMÉ ennuie comme un bienfait la simple cessation de ses maux. (Royer-Collard.)

Et j'insulte du pied cette terre marâtre
Qui nourrit l'oppresser du sang de l'opprimé.

SOMMET.

OPPRIMER v. a. ou tr. (o-pri-mé — lat. opprimere ; du préf. op, et de premere, presser). Accabler par la violence, par un abus d'autorité : OPPRIMER un peuple. OPPRIMER l'innocence. Les puissants OPPRIMENT souvent les faibles. (Acad.) Il est aisé de m'OPPRIMER, mais difficile de m'avilir. (J.-J. Rouss.) Le plus grand des maux de la tyrannie, c'est de dépraver ceux qu'elle OPPRIME. (Villiers.) Quelque mauvais que soient les temps, quelles que soient les circonstances extérieures qui oppriment la nature humaine, il y a en elle une énergie, une élasticité qui résiste à leur empire. (Guizot.) Les peuples ne haïssent que le pouvoir qui les OPPRIME au lieu de les protéger. (Bignon.) Pour OPPRIMER efficacement le peuple, il faut l'enchaîner à la fois dans son corps, dans sa volonté, dans sa raison. (Proudh.) Le despotisme serait excusable s'il ne faisait que nous OPPRIMER, mais il nous dénature en nous habituant à lui. (De Custine.) L'aristocratie française a constamment repoussé la liberté et OPPRIMÉ le peuple. (Peyrat.)

Ici, la vertu pleure, et l'audace l'opprime ;
L'innocence à genoux y tend la gorge au crime.

VOLTAIRE.

— Fig. Oppresser, accabler comme sous un poids trop lourd :

... Éloigné du malheur qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre magnanime.

RACINE.

— Absol. : Malheur à ceux qui OPPRIMENT ! (Acad.) La puissance des pécheurs, née du crime et de l'injustice, n'est destinée qu'à opprimer. (Mass.) L'usurpation avilit un peuple en même temps qu'elle l'OPPRIME. (B. Const.) La force qui OPPRIME en protégeant est excusable. (Proudh.)

La liberté gouverne et la licence opprime.

C. DELAVIGNE.

S'opprimer v. pr. Exercer l'un sur l'autre une autorité tyrannique : Rome et l'Eglise, laissées à elles-mêmes, ne peuvent pas plus s'OPPRIMER que s'éliminer. (Proudh.)

— Syn. Opprimer, accabler. V. ACCABLER.

OPPROBRE s. m. (o-pro-bre — lat. opprobrium ; du préf. op, et de probum, action honteuse, qui est pour prohibere, comme manubrium pour manubriolum. Prohibere vient de prohibere, prohiber, défendre). Affront honteux, ignominie profonde, état d'abjection : Endurer, souffrir un OPPROBRE. C'est un homme couvert d'OPPROBRE. Le monde lui-même, qui semble se faire honneur du vice, lui attache pourtant une espèce de fébrilité d'OPPROBRE. (Mass.) A la honte et à l'OPPROBRE de la raison humaine, les plus folles opinions trouvent des sectateurs. (St-Evrem.) C'est le dernier degré de l'OPPROBRE de perdre avec l'innocence le sentiment qui la fait aimer. (J.-J. Rouss.) Dans les temps d'OPPROBRE, le mépris tient quelquefois lieu de liberté. (Chateaub.) Un acclamer endurait vit de l'OPPROBRE attaché au supplice. (L. Blanc.)

L'opprobre avilit l'âme et fétrole le courage.

VOLTAIRE.

Toujours ces sages hagards,
Maigres, hideux et blafards,
Sont souillés de quelque opprobre.

RACINE.

— Opprobre de, Déshonneur de, cause de honte, d'infamie pour : Être l'OPPROBRE DE sa famille, de son pays, du genre humain. Allez, rumeur de balle, opprobre du métier !

MOÏRIER.

Qui foule aux pieds les lois, le trône, les autels
Est l'opprobre du monde et l'horreur des mortels.

DE BERNIS.

— Syn. Opprobre, déshonneur, honte, etc. V. DEHONNEUR.

— Antonymes. Honneur.

OPS, grande déesse italique des âges primitifs, qui était associée comme épouse à Saturne. Lorsque se fut produite l'identification de Saturne avec le dieu grec Cronos, Ops fut elle-même identifiée avec Rhéa ou Cybèle.

En vieux langage osque, le nom de cette déesse Ops ou Opis signifiait la terre, les richesses de la terre ; il a été conservé dans ce dernier sens par les Latins sous la forme du nom commun opes, qui n'est que le pluriel d'ops. Indépendamment de cette étymologie, une preuve manifeste du caractère tellurique d'Ops est fournie par l'habitude qu'on avait de la prier assise et en touchant la terre. Ops partageait tous les caractères de Saturne, dieu des semailles, surtout on ce qui touche cette idée d'abondance et de richesses dont son nom est une expression.

L'ancien nom de la race méridionale de la population italienne, le nom d'Opici ou Opici, dont le temps a fait Osci, se rattache au mot ops et au souvenir légendaire d'une ancienne abondance, de même que le nom de Latium et celui de Saturnia, appliqués à une partie de l'Italie méridionale, rappellent les semailles et leur séjour caché sous la terre, de même aussi que le nom des Siculi, les premiers habitants du Latium, paraît se rapporter au mot secare, couper, et signifier la moisson.

Ops était adorée expressément comme déesse des semailles et de la moisson. Elle portait alors le nom de Constatia sous lequel on l'adorait dans la Regia, temple où seuls les vestales et les pontifes pouvaient entrer, et où on lui offrait, le 25 août, au moment de la moisson, un sacrifice d'actions de grâces, opeconsiva. On la fêtait encore pendant les saturnales, dont un des jours, le troisième, lui était consacré ; cette fête portait le nom d'opales ; de plus, Ops, identifiée à Tellus (la Terre), recevait en sacrifice, le 15 avril, une génisse pleine ou une vache près de mettre bas, et leur fruit, arraché par les sacrificateurs, était brûlé par les mains de la vierge maxime. La cendre du veau ainsi immolé, mêlée par les vestales à d'autres substances, servait, six jours après, le jour des patines, à la purification de l'assemblée. La fête du 15 avril s'appelait horridicia. Elle avait été instituée, disait-on, par Numa ou Faunus, après de mauvaises moissons où des maladies persistantes survenues aux troupeaux.

Horace nous apprend, en outre (Epit., liv. II), qu'on sacrifiait à Tellus-Ops un porc ou une truie, et c'est de ce sacrifice que se moque Arnobius en ces termes : Telluri matri scopula ingens immolatur fœta ; ac Minervæ virgini virgo cœditur vitula. « A Tellus mère on immole une grande truie qui a porté ; à

Minerve vierge une génisse vierge. » Joseph Scaliger ne s'est pas contenté de cette explication antithétique et s'est demandé pourquoi on immolait précisément une truie à Ops-Tellus ; il croit que l'espèce porcine a encouru cette disgrâce parce que, fouillant la terre labourée avec sa hure, elle détériore l'ensemencement et nuit à la production.

Preller écrit à ce sujet : « Les fêtes de la moisson commencent par certains sacrifices expiatoires, surtout la porca præstantia. Chaque ferme, avant la récolte, immole une truie en l'honneur des morts et pour expier les négligences qu'on a pu commettre en les ensevelissant ; car ici, comme partout, le culte des dieux champêtres confine au culte des dieux infernaux. Bien plus, toutes les fois qu'on enterrait un mort, on offrait aussi à Cères la même victime pour purifier toute la maison : c'était la porca præstantia. Quant au sacrifice de la porca præstantia, Caton nous en enseigne tout au long les règles dans son De re rustica. »

Complétons les observations de Preller à ce sujet.

Un autre usage qu'on observait avant la moisson, c'était ce qu'on appelait le præmetium, c'est-à-dire l'offrande à Cères (ou à Ops, identifiée avec Cères) de la première gerbe.

La Tellus latine est d'abord la Terre opposée au Ciel, ce qui explique pourquoi on la retrouve souvent associée à Jupiter dans les invocations. Elle personnifie ensuite le sein maternel de la Terre, sa nature nourricière et bienfaisante. C'est pour cela que le nom de Mater lui est si fréquemment attribué. Tellus est aussi le tombeau commun des choses, ce qui fait souvent associer son nom dans les prières à celui des mânes. Elle est encore le globe terrestre, le principe de la solidité, de la fixité de l'univers ; c'est pour cela qu'on l'invoque dans les tremblements de terre et que les médailles des empereurs, pour symboliser le rétablissement de l'ordre universel, portent une Tellus Stabilita sous cet aspect. Le personnage mythique de Tellus se rapproche de celui de Vesta. Enfin, comme déesse de la conception féminine, Tellus préside aussi à l'hymen. Cette divinité eut un temple à Rome, bâti par P. Sempronius en 268 av. J.-C., après une victoire sur les Picentes ; la terre avait tremblé pendant la bataille. Ce temple se trouvait dans l'élegant quartier des Carènes, près de la maison de Pompée.

Presque partout, les divinités de l'agriculture et de la fécondation des champs sont en même temps, par analogie, divinités de la conception et de la naissance des hommes, et président au commencement de la vie humaine. Ops était invoquée à ce titre dans les Indigitamenta à côté de Saturne et de Janus Consivius ; elle représentait la mère bienveillante qui reçoit dans ses bras le nouveau-né.

A la forme de Cères-Ops se rattache la double forme masculine de Tellus, le dieu Tellurus, sorte de Zeus, Xōnos. Aux formes italiennes primitives de la personnification représentée par Ops se rattachent la Dea Laurentia, Dea Dia et Angerona. Au sujet des deux premières, il est impossible, dit Preller, de séparer ces deux déesses, qui toutes deux président au sol de la cité romaine, et dont l'une fonda le culte de l'autre. Acca Laurentia est la face mythologique et légendaire ; Dea Dia, la face plus sérieuse d'une seule et même déesse qui doit avoir été identifiée à la vieille Tellus italique, à Ops et à Cères, et qui ne peut avoir acquis un caractère particulier et local que par le soin tout spécial qu'elle avait de garder le sol de la cité de Rome. « La date de la fête d'Angerona (21 décembre, sixième jour des saturnales) rapproche cette divinité de Saturne, d'Ops et d'Acca Laurentia, elle offrait avec cette dernière surtout un rapport très-étroit.

Le culte grec de Dénestyr avait effacé de bonne heure chez les Romains celui des divinités purement italiennes, Ops et les similaires, on confondit tellement les deux cultes et leurs origines qu'on en vint à assimiler Ops et Rhéa et à rapporter à l'antiquité grecque l'institution des saturnales, fête commune à Saturne et à Ops. Philochorus, écrit Macrobe, Saturno et Opi primum in Attica statuisse aram Cecropem dicit ; eosque deos pro Jove Terræque coluisse ; instituisseque, ut patres/familias, et frugibus et fructibus jam coactis, passim cum servis vicerentur, cum quibus patientiam laboris in colendo rure toleraverant ; delectari enim Deum honore servorum, contemplati laboris. » D'après Philochorus, Cécrops aurait le premier consacré dans l'Attique un autel à Saturne et Ops (sans doute à Cronos et Rhéa) et les aurait honorés comme des formes de Jupiter et de Saturne ; il aurait établi l'usage, pour les chefs de la famille, de prêter l'usage, pour les coltes et la moisson, un repas commun avec leurs serviteurs, compagnons de leurs travaux agricoles, considérant en cela que les dieux se complaisaient à être honorés par des esclaves (servi), c'est-à-dire par les travailleurs. »

Ainsi les Romains croyaient tenir des Grecs une divinité née sur leur propre sol et le culte qui lui était affecté. V. CÈRES ET CYBÈLE.

OPS, démon de la mythologie slave. Il s'in-

introduisait dans les maisons où l'on se livrait à la danse ou aux plaisirs déshonorés, et punissait les hommes mal élevés ou débauchés en les rendant victimes de quelque accident qui en faisait l'objet de la risée générale. Lorsqu'un honnête homme regardait par le trou de la serrure dans une salle de danse, il pouvait apercevoir Ops frétilant au milieu des drapeaux.

OPSIGONE adj. (o-psi-go-ne — du gr. *opsi*, tard; *gonos*, celui qui est engendré). Anat. Se dit quelquefois des dents de sagesse, qui viennent longtemps après toutes les autres : *Dents OPSIGONES*.

— Mythol. gr. Surnom donné à Hercule, qui vint au monde après son frère Eurysthée.

OPSIMATHIE s. f. (o-psi-ma-ti — du gr. *opsi*, tard; *mathēin*, s'instruire). Envie tardive d'apprendre, désir de s'instruire que l'on forme dans un âge avancé : *Caton l'Ancien, qui apprit le grec à quatre-vingts ans, est un exemple d'OPSIMATHIE*. (E. Littré.)

OPSIME s. m. (o-psi-me — du gr. *opsimos*, tardif). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

OPSIMOSE s. f. (o-psi-mô-se — du gr. *opsimos*, tardif, parce que ce minéral a été connu tardivement). Minér. Hydrosulfate de manganèse, de couleur noire, métalloïde, à poussière brun jaunâtre, qu'on trouve à Klaperude, en Suède, et qui paraît être une variété altérée de rhodonite. On l'appelle aussi *MANGANISE DE KLAPERUDE*.

OPSIMOSIÈRE s. m. (o-psi-o-mô-tre — du gr. *opsi*, vue; *metron*, mesure). Physiq. Instrument propre à déterminer les limites de la vue distincte. On dit aussi *OPTOMÈTRE*.

OPSIMÉTRIE s. f. (o-psi-o-mê-tri — rad. *opsimètre*). Physiq. Art ou manière de déterminer l'étendue de la vue distincte. On dit aussi *OPTOMÉTRIE*.

OPSIMÉTRIQUE adj. (o-psi-o-mê-tri-ke — rad. *opsimètre*). Physiq. Qui a rapport à l'opsimétrie : *Procédé OPSIMÉTRIQUE*. On dit aussi *OPTOMÉTRIQUE*.

OPSLOE, ville de Norvège, contiguë à Christiania, à l'E., et regardée comme un faubourg de cette capitale. C'est une ville très-ancienne, qui fut pendant longtemps la capitale du royaume avant d'être détruite par un incendie en 1624. Elle est encore la résidence de l'évêque de Christiania.

OPSOMALE s. f. (o-psi-ma-le — du gr. *ops*, oeil, aspect; *omalos*, plan, uni). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, tribu des truxalides, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent Java et l'Amérique du Nord.

OPSOMANE s. o. (o-psi-ma-ne — rad. *opsomanie*). Méd. Personne atteinte d'opsomanie.

OPSOMANIE s. f. (o-psi-ma-ni — du gr. *opsom*, aliment, et de *manie*). Méd. Mot exclusif pour un aliment particulier.

OPSONAÏDE s. f. (o-psi-na-i-de — du gr. *ops*, oeil, aspect, et de *naïde*). Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des naïdes.

OPSONOME s. m. (o-psi-no-me — gr. *opsonomoi*, de *opson*, aliment, et de *nomos*, loi). Antiq. gr. Magistrat athénien chargé de l'inspection des marchés.

OPSOPÆUS (Vincent), savant philologue allemand. V. *OBSPÆUS*.

OPSOPÆUS (Jean), médecin allemand. V. *OBSPÆUS*.

OPSOPHAGE s. m. (o-psi-o-fa-je — du gr. *opsom*, mets; *phagō*, je mange). Mythol. Epithète que les Éléens donnaient à Apollon.

OPSTRAET (Jean), théologien flamand, né à Beringhen, près de Liège, en 1631, mort en 1720. Il entra dans les ordres en 1680, se fit recevoir licencié en théologie en 1681, devint professeur de théologie à Louvain, puis à Malines, d'où il fut banni en 1704 par ordre de Philippe V; il revint par la suite à Louvain, y fut mis à la tête d'un collège et prit une grande part aux controverses qui divisèrent de son temps l'université de cette ville. Opstraet était contraire à l'infailibilité du pape. Il a laissé un grand nombre d'écrits de controverses qui ne brillent pas par la modération. Nous nous bornerons à citer : *Dissertatio theologia de praxi administrandi sacramentum penitentiae* (1692, in-4°); *Pastor bonus* (1687), trad. en français par Hermant (2 vol. in-12); *Theologus christianus* (Louvain, 1692), trad. en français par Saint-André de Beauchesne sous le titre de *Directeur d'un jeune théologien* (Paris, 1733); *Institutiones theologiae de actibus humanis* (1709, 3 vol.); *Theologia dogmatica et moralis pars prima* (Louvain, 1720, 3 vol. in-12); *De locis theologicis dissertationes decem* (1738, 3 vol.).

OPTAT (saint), évêque de Milève (Numidie), né en Afrique vers 315, mort après 380. Il appartenait à une famille païenne. Passionné pour l'étude, il alla s'instruire aux plus célèbres écoles du temps, se rendit à Carthage, en Égypte, puis se convertit à la religion chrétienne, se signala par ses vertus et devint évêque de Milève. Parménion, évêque de Carthage, ayant fait, dans un ouvrage, l'apologie de la doctrine de Donat, Optat s'at-

tacha à le réfuter dans un traité en sept livres, intitulé *De schismate donatistarum*. Il composa les six premiers livres vers 368 et le septième, qui résume tout l'ouvrage, en 384. Ce traité, écrit d'un style noble, vif, serré, a été publié pour la première fois à Mayence (1549, in-fol.). L'édition la meilleure et la plus complète est celle de Paris (1700, in-fol.). On trouve également ce traité dans la *Bibliotheca Patrum* et dans la *Patrologia* de l'abbé Migne. L'Eglise honore saint Optat le 4 juin.

OPTATIAN (Publius Porphyrius Optatianus), poète latin qui vivait au iv^e siècle de notre ère, du temps de Constantin le Grand. Banni pour une raison qu'on ignore, il parvint à obtenir son rappel et reentra si bien en grâce, qu'il fut nommé préfet de Rome en 329 et en 333. On a de lui un *Panegyrique de Constantin* en vers, lequel fut retrouvé à Vienne et publié pour la première fois par Pithou dans les *Poemata vetera* (Paris, 1590). C'est une œuvre d'extrême décadence, dans laquelle Optatian, qui ne manquait du reste ni d'esprit ni de talent, semble s'être proposé d'être intelligible en ajoutant aux difficultés naturelles de la forme poétique toutes les complications artificielles de pensées et de style que son esprit a pu lui suggérer. On a encore de lui cinq *Epigrammes*, insérées dans l'*Anthologie latine*, et trois petites pièces intitulées : *L'autel pythien* (*Ara pythia*), la *Syrinx* (*Syrinx*) et l'*Orgue hydraulique* (*Organo*). Il s'est attaché, à l'exemple de Dosiaides, à donner à ces pièces, par le nombre des lettres diminués ou augmentés à propos, la forme d'un autel, d'une syrinx et d'un orgue. Ces puerils jeux d'esprit, qui ont été souvent imités depuis lors, notamment par le chansonnier Panard, ont été publiés par Wernsdorff dans les *Poeta latini minores*.

OPTATIF, **IVE** adj. (o-pa-ti-f, i-ve — lat. *optativus*; de *optare*, souhaiter). Qui marque un souhait : *Formule OPTATIVE*.

— Gramm. Conjonction, particule optative. Celle dont on se sert pour exprimer un souhait : *Dans la langue latine, utinam est une conjonction OPTATIVE*. || *Mode optatif* ou substantif. *Optatif*, *Mode* qui, dans quelques langues, notamment en grec, sert à exprimer le souhait.

— *Encycl.* Gramm. Le sanscrit, le zend et le grec ont les principales langues indo-européennes qui possèdent l'*optatif*; mais certaines formes de ce mode ont été conservées aussi par le latin, le gothique, le lithuanien et l'ancien slave, qui en ont fait des formes du subjonctif ou de l'impératif. Le latin, en particulier, a conservé les formes de l'*optatif* dans le subjonctif présent du verbe substantif, de tous les verbes de la première conjugaison, de quelques verbes irréguliers et aussi dans tous les imparfaits du subjonctif, qui sont de véritables imparfaits de l'*optatif*; il en a conservé également dans les futurs de la troisième et de la quatrième conjugaison. En grec, l'*optatif*, qui existe à l'état de mode à côté du subjonctif et qui possède un grand nombre de temps, n'est très-souvent lui-même qu'une sorte de subjonctif marquant la subordination d'une proposition à une autre. D'un autre côté, l'idée de vœu, si elle ne s'exprime pas par un mode spécial dans la conjugaison latine ou dans la conjugaison française, se traduit très-facilement par un subjonctif en latin et, en français, par un conditionnel, soit seul, soit précédé de la particule que : grec *boulōmen*, latin *velim*, français *je voudrais ou que je voudrais*. Quelques-fois le latin aussi est obligé d'ajouter au subjonctif le mot *utinam* ou quelque autre mot de même valeur et, dans les mêmes cas, le français emploie une périphrase, comme *puisse-je*, avec un infinitif. Enfin, l'*optatif* se construit en grec avec les particules qui marquent l'idée de condition, et il en est de même du subjonctif latin : grec et *dunaimén*, latin *si possim*, si je pouvais.

OPTATION s. f. (o-pa-ti-on — lat. *optatio*; de *optare*, souhaiter). Souhait, vœu, désir. || Demande, sollicitation. || Vieux mot.

— Rhétor. Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation.

— *Encycl.* Rhétor. L'*optation* est, comme l'imprécation, l'expression d'un vœu, d'un vif désir; mais, tandis que l'imprécation souhaite le mal, l'*optation* souhaite le bien (V. IMPRECATION). Nous trouvons un exemple d'*optation* dans la seconde scène du premier acte d'*Athalie*, lorsque Josabeth dit, en parlant du jeune Joas :

Grand Dieu! que mon amour ne lui soit point funeste!
Du fidèle David c'est le précieux reste;
Nourri dans ta maison, en l'amour de ta loi,
Il ne connaît encor d'autre père que toi.
Sur le point d'attaquer une reine homicide,
À l'aspect du péril si ma foi s'effraie,
Si la chair et le sang, se troublant aujourd'hui,
Ont trop de part aux pleurs que je répands pour lui,
Conserve l'héritier de tes saintes promesses
Et ne punis que moi de toutes mes faiblesses.

L'*optation* se retrouve plusieurs fois dans la même tragédie; ainsi, dans ces paroles de Joab :

Que Dieu veuille sur vous, enfant dont le courage
Vient de rendre à son nom ce noble témoignage!

OPTATIVEMENT adv. (o-pa-ti-ve-man — rad. *optatif*). Gramm. D'une manière opta-

tive, sans forme optative : *Le subjonctif s'emploie OPTATIVEMENT sans conjonction et sans pronom*: Vive la liberté! Meurent les tyrans! Adviene que pourra. Sois béni!

OPTER v. n. ou intr. (o-pté — lat. *optare*, choisir, souhaiter; dénominateur d'un participe fictif *optus*, touché, obtenu, dont le radical se trouve dans *apiscor*, *aptus*, et qui, comme ce dernier, répond exactement au sanscrit *apta*, obtenu, possédé, convenable, propre à, apte; de la racine sanscrite *ap*, védique *ap*, toucher, atteindre, obtenir, acquérir; d'où l'on rapproche aussi le sanscrit *ips*, désirer, et d'où sont également provenus : le sanscrit *apas*, possession, gain, profit, travail; *apas*, œuvre, action, acte religieux; le latin *opus*, *operis*, même sens; *ops*, richesse). Choisir, faire un choix, se déterminer : *OPTER entre deux partis, deux candidats. C'est trop contre un mari d'être coquette et dévote : une femme devrait OPTER*. (Mass.) *Le repos et la liberté me paraissent incompatibles : il faut OPTER*. (J.-J. Rouss.)

Il faut opter des deux : être dupe ou fripon.
REGNARD.

— Syn. *Opter*, *adopter*, *almer* mieux, *choisir*, *élire*, *préférer*, *trier*. V. *ADOPTER*.

OPTÉRIES s. f. pl. (o-pté-ri — lat. *opteria*; du gr. *optomai*, je vois). Antiq. lat. Présents que le mari faisait à sa femme le jour des nocces. || Présent qu'on faisait à un nouveau-né le premier jour où on le voyait.

OPTICIEN s. m. (o-pti-si-an — rad. *optique*). Celui qui connaît l'optique, qui s'occupe d'optique : *Un habile OPTICIEN. La découverte des lunettes d'approche appartient non à des OPTICIENS, mais à des enfants*. (A. Martin.)

— Celui qui fabrique ou vend des instruments d'optique : *Cet OPTICIEN m'a fait un excellent télescope, m'a vendu de fort bonnes lunettes*. (Acad.)

— Adjectif. *Ingénieur OPTICIEN*.

OPTICOGRAPHIE adj. (o-pti-ko-gra-fe — de *optique*, et du gr. *graphō*, j'écris). Qu'on a tracé en s'aider d'un verre d'optique grossissant : *Écriture OPTICOGRAPHIE*.

— s. m. Instrument d'optique qui sert à tracer des caractères d'une extrême petitesse.

OPTICOGRAFIE s. f. (o-pti-ko-gra-fi — rad. *optique*). Traité sur l'optique. || Peu usité.

OPTICOGRAFIQUE adj. (o-pti-ko-gra-fi-ke — rad. *optique*). Qui appartient, qui a rapport à l'optiographie : *Études OPTICOGRAFQUES*. || Peu usité.

OPTICOMÈTRE s. m. (o-pti-ko-mê-tre — du gr. *optikos*, optique; *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui permet de mesurer l'étendue de la vue de chaque personne, et de déterminer le choix des verres de lunettes qui lui conviennent.

OPTICO-TROCHÉI-SCLÉROTIQUE adj. m. (o-pti-ko-tro-klé-i-ské-ro-ti-ke). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du nerf optique à la sclérotique et qui traverse une trochlée.

OPTILETIS adj. f. (o-pti-le-te — gr. *optiletis*; de *optilē*, je vois clair). Mythol. gr. Epithète de Diane, adorée dans un temple de Lacédémone.

OPTIMATE s. m. (o-pti-ma-te — lat. *optimas*; de *optimus*, le meilleur). Hist. anc. Citoyen important d'une ville.

OPTIMATIE s. f. (o-pti-ma-si — rad. *optimale*). Aristocratie, corps des optimates, des citoyens les plus importants, les plus considérables d'une ville. || Peu usité.

OPTIMÉ adj. (o-pti-mé — mot. lat. venant de *optimus*, très-bon, provenu du même radical que *ops*, richesse, bien, proprement chose bonne, et aussi nom de la terre comme source de tous les biens, savoir la racine sanscrite *ap*, toucher, atteindre, obtenir, acquérir, posséder). R.-m. Très-bien, parfaitement : *Cela a-t-il bien été, mon père?* — *Optimé*. (Mol.)

— Rem. L'Académie écrit *optimé*; son intention évidente est de reproduire l'orthographe défectueuse autrefois usitée dans les livres latins imprimés en France. Aujourd'hui, les adverbies latins s'écrivent sans accent, comme les écrivains les Romains; faut-il donc écrire *optimé* avec sa vraie forme latine? La raison que nous avons d'en douter, c'est que l'Académie elle-même écrit *noûissimé* avec un accent aigu; nous avons cru devoir adopter la même orthographe pour le mot *optimé*, parce qu'elle a l'avantage d'être conforme à la prononciation.

OPTIMISME adj. (o-pti-mi-sme — du lat. *optimus*, parfaitement bon). Philos. Système qui considère l'état du monde comme le meilleur état possible : *Qu'est-ce qu'OPTIMISME? disait Cacambo. — Hélas! dit Candide, c'est la rage de soutenir qu'on est bien quand tout est mal*. (Volt.) *L'OPTIMISME de Platon, renouvelé par Shaftesbury, Bolingbroke, Leibniz et chancelé par Pope en beaux vers, est peut-être un système faux; mais ce n'est pas assurément un système impie, comme des calomniateurs l'ont dit*. (Volt.)

Le trouble de nos cœurs s'oppose à l'optimisme; Le cri des malheureux en détruit le sophisme.
BERNIS.

— Par ext. Tendance de ceux qui sont portés à voir tout en bien; opinion de ceux qui

se montrent complètement satisfaits de l'état de choses actuel : *De tous les présages sinistres, le plus grave, le seul infailliable, c'est l'OPTIMISME*. (B. de Gir.) *Il est des temps où l'OPTIMISME fait involontairement soupçonner chez celui qui le professe quelque petitesse d'esprit ou quelque bassesse de cœur*. (Renan.)

— *Encycl.* De même qu'il y a toujours eu des gens mécontents à tout propos et sans raison, de même il s'en est toujours trouvé qui, sachant s'accommoder de tout et à tout, admettent volontiers que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. L'*optimisme* est vieux comme le monde, de même que le pessimisme. Il y a toujours eu des heureux et des malheureux. Jean qui pleure et Jean qui rit sont des types éternels.

La croyance à la Providence a fait ériger en système l'*optimisme*, et, grâce à elle, on a vu adopter ce système par des pauvres diables qui n'avaient aucune raison pour y croire. De bonne heure, les déistes, parant de la souveraine perfection de la souveraine puissance et de la souveraine bonté de Dieu, ont soutenu que tout ce qu'il a fait est bien.

L'*optimisme*, plus ou moins développé, plus ou moins diversement interprété, se trouve dans la plupart des écoles de l'antiquité, dans toutes les écoles idéalistes et principalement dans l'Académie, dans le Portique et dans l'école d'Alexandrie; au moyen âge, on le voit dans saint Anselme et dans saint Thomas d'Aquin; mais c'est dans les temps modernes, au sein de l'école cartésienne, qu'il a reçu son plus grand développement. Dans sa 1^{re} Méditation, Descartes dit qu'il est certain que Dieu veut toujours le meilleur et que, pour juger de la perfection de l'univers, il faut juger l'ensemble et non pas les détails. Malebranche joint à la doctrine de Descartes la notion chrétienne de l'incarnation : sans l'union d'une personne divine avec le monde, le monde est imparfait, vil et indigne de Dieu; par cette union, il se sanctifie, se divinise et se concilie avec les perfections infinies de Dieu. Sauf ce point, qui est propre à Malebranche, et celui de la perfectibilité de l'univers, qui est propre à Leibniz, les *Entretiens sur la métaphysique* et les *Méditations chrétiennes* du premier offrent de grandes analogies avec les *Essais de théodicée* du second, touchant la doctrine de l'*optimisme*. Pour Fénelon, au contraire, non-seulement Dieu ne produit pas le meilleur, mais il ne peut pas le produire, parce que, en vertu de sa toute-puissance même, il peut toujours à la perfection ajouter un degré de perfection supérieur. Leibniz imagine que devant le Créateur ont comparu tous les plans de tous les mondes possibles comme autant de candidats à l'existence. En vertu de sa toute-puissance, il pouvait indifféremment réaliser l'un ou l'autre; mais, en vertu de sa sagesse, ne pouvait réaliser que le meilleur. Pour le discuter entre tous, il ne considère pas les détails, mais l'ensemble, et son choix se fixe sur celui qui, toutes choses balancées, l'emporte en perfection sur tous les autres. Le monde dont nous faisons partie est donc, malgré toutes ses imperfections, le meilleur des mondes possibles. Cependant Leibniz semble admettre la perfectibilité infinie de l'univers : « On pourrait dire que toute la suite des choses à l'infini peut être la meilleure qui soit possible, quoique ce qui existe par tout l'univers, dans chaque partie du temps, ne soit pas le meilleur. Il se pourrait donc que l'univers allât toujours de mieux en mieux, si telle était la nature des choses qu'il ne fût point permis d'atteindre au meilleur d'un seul coup. » (*Essais de théodicée*, § 202.)

Pour Leibniz, le monde sera donc peut-être demain meilleur qu'aujourd'hui, et, dans une année, peut-être meilleur que demain; mais il est aujourd'hui le meilleur qu'il puisse être, comme il le sera demain, comme il le sera dans un an. A chaque instant, il est peut-être meilleur, et, en même temps, il est à coup sûr le meilleur possible pour le moment.

Après avoir exposé la doctrine du plus célèbre optimiste, il nous reste à examiner la valeur de l'*optimisme*.

L'histoire de la philosophie, comme le commerce ordinaire de la vie, nous met en présence de plusieurs variétés d'*optimisme*. On en peut compter au moins trois sortes :

1^o La première consiste à trouver que tout est bien dans chaque individu. Cet *optimisme* nécessite une foi bien grande dans le système, une bien grande aberration d'esprit ou une singulière altération du sens des mots. Demandez à l'homme contrefait s'il est content de l'être; ou, mieux encore (car on s'habitue aux infirmités comme à un vêtement incommode), demandez à un pauvre s'il est content de l'être. Demandez aux gens qui ont fait faim s'ils en sont satisfaits. Ce sont de bien cruels philosophes que ces optimistes qui, vantant la pauvreté comme la vante le christianisme, c'est-à-dire la disant préférable à la richesse, ont le triste courage d'énumérer les soucis attachés à une vie opulente et disent qu'ils balancent les ennuis du pauvre; qui demandent si, toutes peines compensées, ces deux états ne sont pas équivalents. La Bruyère, dans ses *Caractères* (chapitre *Des grands*), s'écrit à bon droit : « Celui qui est puissant, riche, à qui il ne manque rien, peut formuler cette question; mais il faut que ce soit un homme pauvre qui la décide. »

Les journaux girondins de 1793 racontent

qu'un jour qu'il sortait d'un grand festin donné par Roland, ministre de l'intérieur. Anacharsis Cloots, le célèbre *Orateur du genre humain*, rencontra un pauvre diable qui lui demanda l'aumône, en lui disant : « J'ai faim ; je n'ai rien mangé d'aujourd'hui... Vraiment ! répondit Cloots ; eh bien, mon ami, tu n'as pas d'été, et moi j'ai trop d'été : nous sommes quittes. » Et il s'éloigna. Ce trait, que la colonie a attribué au bon Cloots, est trop contraire à son caractère généreux et avancé par des plumes trop habituées à distiller le mensonge, pour qu'on puisse un seul instant y ajouter foi ; mais, s'il est faux pour Cloots, il est éminemment vrai pour la variété d'optimisme que nous examinons ; il en est le dernier mot. Les cours dépravés qui professent cette doctrine veulent par là se dispenser de compter aux maux de l'humanité et de les soulager.

20 La seconde variété d'optimisme paraît au premier abord moins absurde, parce qu'elle est plus vaste ; mais, dès qu'elle veut produire ses raisons, elle tombe au-dessous du bouffon. Tout est bien, dit-elle, dans l'humanité et dans la nature, pourvu qu'on ne regarde pas chaque être ni chaque objet en soi, mais qu'on ne contemple que l'ensemble. L'assonance aux arguments. Le célèbre Pope, dans son poème *Sur l'homme*, dit que, dans l'humanité, il ne faut même pas voir que les vices ne soient bien, parce qu'ils tournent à l'avantage de la société. Et vos preuves ? Un autre Anglais (le pays du spleen est aussi celui de l'optimisme), le docteur William Birkhead, dans son livre *De la géologie et de la minéralogie dans leurs rapports avec les sciences théologiques*, soutient pour toute la nature ce que Pope soutient pour l'humanité. Tout est bien dans le règne animal, par exemple, même le scorpion, même le serpent à sonnettes. Il essaye de prouver qu'il est bien que certains animaux soient dévorés par certains autres. C'est, dit-il, un bien grand bonheur pour les herbivores que la divine Providence ait suscité les carnivores pour les manger. Et voilà le bon docteur qui s'apitoie sur le sort que subiraient ces pauvres herbivores si on ne les mangait pas : la maladie... la mort... Mais qui mangera les carnivores ? car, eux aussi, sont sujets à souffrir de longues maladies. L'homme, sans doute. Et qui mangera l'homme ?... Nous nous attendions à chaque instant à voir M. Birkhead faire l'éloge du cannibalisme. Il faut être optimiste pour songer à prêcher l'anthropophagie !

30 La troisième sorte d'optimisme, aussi absurde au fond, a des formes plus prétentieuses et des apparences plus profondes, parce qu'elle se ment dans un domaine immense, qui lui est aussi inconnu qu'à tout le monde. L'ensemble du système de Leibniz, contre dans cette variété, c'est l'optimisme qui affirme que tout est bien dans l'univers. « Il ne faut pas, dit-il, s'arrêter aux détails de notre planète ni à nous-mêmes. Les imperfections que nous voyons sont à l'œuvre du divin Architecte ce que sont des ombres dans le tableau d'un peintre. » On arrive tout droit ainsi à la négation du mal physique. Le stoïcien antique avait donc raison de crier, sur son lit de douleur : « Douleur, tu es beau faire, tu ne me feras pas dire que tu sois un mal ! » Cet optimisme rentre ici dans la catégorie des précédents. S'il permet d'être stoïque envers soi, il autorise à être dur et sans entrailles pour les maux des autres. Mais si cette refutation morale ne vaut pour la plupart des hommes, elle peut ne valoir que pour les ergoteurs, qui prétendent n'avoir pas à examiner les conséquences de leur doctrine, si elle est philosophique. Demandons alors à ces philosophes s'ils se refusent à admettre que l'univers soit composé de parties. Or, chacune de ces parties est évidemment defectueuse et renferme du mal ; comment donc tout l'univers peut-il être très-bien si les parties qui le composent renferment du mal ? Mais l'ensemble, l'ensemble admirable ?... Philosophie subtil ! un univers, mauvais dans ses parties et très-bon dans son tout, ressemble à ce propriétaire d'un journal qui, donnant sa feuille à vil prix, payait une certaine somme pour chaque abonné, mais qui prétendait faire des bénéfices énormes sur l'ensemble.

L'homme qui a mis sa longue vie au service de la vérité, qui a combattu le ridicule et l'odieuse sous toutes leurs formes, qui a beaucoup aimé l'humanité et fort peu les abstractions de quinquiesse, le grand Voltaire, a refuté l'optimisme par les seules armes qu'il faille lui opposer : le ridicule. Son rire implacable et strident perce si bien ce système absurde, qu'il n'en laisse rien. Son conte philosophique, *Candide* ou l'Optimisme, vaut à lui seul tous les gros volumes de métaphysique parus jusqu'à ce jour. Les fautes de toutes les époques y sont imputablement raillées par le vrai philosophe, comme ils le sont de tout temps par la nature même.

Optimisme (CANDIDE ou L'), conte philosophique de Voltaire. V. CANDIDE.

OPTIMISTE s. (o-p-ti-mi-ste — rad. optimiste). Partisan de l'optimisme. Les optimistes de l'école de Leibniz.

— Par ext. Personne qui incline à voir tout en bien : Les optimistes ont plus de douceur de caractère que de force d'esprit.

— Adjectif. Qui professe l'optimisme ; qui voit tout en bien : On peut être optimistes pour soi, il ne faut pas le devenir pour les autres. (Droz.) Rien de plus optimiste que le

disparateur, rien de plus dissipateur que l'optimiste. (E. de Gir.) Qui appartient, qui est propre aux optimistes ou à leur système : Opinions optimistes. Philosophie optimiste.

Optimiste (L'), comédie en cinq actes et en vers, de G. Colin d'Harleville, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 22 février 1788. L'auteur n'a retracé, dans cette pièce, que quelques accidents fugitifs de la vie des hommes ; ce sont les moments trop courts où, satisfaits de tout, voyant tout en beau, écartant tout souvenir et toute prévoyance, ils se font également illusion sur le présent et sur l'avenir. Voici en quelques mots l'analyse de cette comédie. M. de Plinville (l'optimiste) est une fille, nommée Angélique, qu'il a promise à M. de Morival, son ami, dont l'humeur contraste avec la sienne, car il se plaint toujours de son sort. Angélique n'aime point Morival : elle a donné son cœur à Belfort, fils d'un maréchal de camp ruiné au jeu, et qui est entré chez M. de Plinville en qualité de secrétaire. Une lettre annonce à l'optimiste la perte de 100,000 écus confiés à un ami qui a la passion du jeu. Morival, qui a surpris le secret des deux amants, a la double générosité de demander la main d'Angélique pour son rival et d'offrir à ce dernier une partie de sa fortune ; mais Mme de Plinville repousse cette offre et décide son mari à vendre sa terre. Celui qui se présente pour l'acheter est précisément le père de Belfort, et l'argent dont il veut la payer est tout justement le fonds de 100,000 écus que le dépositaire de l'optimiste a perdu au jeu. Le vieux militaire arrange tout en demandant pour Belfort la main d'Angélique, et la terre revient aux deux amants.

Cette pièce agréable eut beaucoup de succès. « Il y a peu d'unique, dit Geoffroy, parce que c'est une pièce de caractère ; cependant l'action n'y manque pas, parce que l'action de ces sortes d'ouvrages consiste dans les incidents qui développent le caractère. » Le style, moins soigné que celui de *l'Inconstant*, mais plus vif et plus naturel, se distingue surtout par un abandon et une rapidité qui ne charment pas moins à la lecture qu'à la représentation.

OPTIMITÉ s. f. (o-p-ti-mi-té — du lat. *optimus*, parfaitement bon). Néol. Excellence, bien absolu.

OPTIMUS adj. (o-p-ti-muss — mot lat. qui signifie excellent, parfaitement bon). Mythol. Rom. Epithète de Jupiter Capitolin : Jupiter optimus maximus.

OPTION s. f. (o-p-si-on — du lat. *optio* ; de *optare*, opter). Libre choix, action ou faculté d'opter : Avoir l'option. Je vous donne, je vous laisse l'option. Il a fait son option dans le temps prescrit. (Acad.) Nous n'avons pas l'option entre le vice et le malheur, ils sont inséparables. (Boiste.)

— Jurisp. Droit d'option, faculté de choisir entre plusieurs objets, qui a été réservée dans un contrat à Droit que possède la femme de renoncer à la communauté après la dissolution du mariage.

— Bourse. Genre de marché usité à Londres, et qui se pratique comme il suit : l'un des deux contractants, moyennant une certaine prime, pourra se déclarer acheteur ou vendeur, à son choix, d'un certain nombre de coupons de rente à un prix convenu, touchera la différence avec le cours du jour, bénéficiant en somme de l'excès de cette différence sur la prime, ou perdant l'excès de la prime sur cette différence. Il Marché du même genre qui se pratique à Paris sur les marchandises. Ex. : Marchandises vendues : 1,000 hectolitres de vin à 80 francs ; prime convenue : 3,550 francs ; prix atteint : 85 francs. Je vends, et l'affaire se liquide ainsi : Je dois 3,550 francs de prime, il m'est dû 5,000 francs de différence, je touche 450 francs. Ou bien les conditions restent les mêmes, l'hectolitre fait 78 francs. J'achète, et il m'est dû 2,000 francs de différence, qui, retranchés de ma prime, me laissent débiteur de 1,550 francs.

— Dr. internat. Acte par lequel les habitants d'un pays annexé à un autre par la conquête déclarent vouloir conserver leur ancienne nationalité ou adopter la nouvelle.

— Encycl. Jurisp. L'option est le droit de choisir entre deux ou plusieurs choses qu'on ne peut avoir à la fois. Cette définition, donnée par Dalloz, est à coup sûr la plus exacte. Cependant, il est bon de remarquer, et le savant jurisconsulte le remarque lui-même, que le mot « choix » désigne plus particulièrement l'exercice de ce droit que le droit lui-même. Toutefois, comme dans la plupart des cas ces deux expressions sont prises l'une pour l'autre, il serait puéril d'insister sur ce léger manque de synonymie dans les termes.

L'option, en droit civil, est déferée de trois façons, soit directement par la loi, soit par la volonté de l'individu, soit enfin par le juge.

10 L'option déferée par la loi. On rencontre souvent cette faculté de choisir entre plusieurs choses ou plusieurs modes d'action. Des les premières pages du code, on se trouve un exemple dans les articles relatifs à la jouissance des droits civils : un enfant né en France, de parents étrangers, peut réclamer la qualité de Français dans l'année qui suit sa majorité. En matière de succession, l'option est la première faculté du légataire ; il

peut choisir entre trois actes : accepter purement et simplement, accepter sous bénéfice d'inventaire, enfin renoncer. Le créancier a le choix des moyens à employer contre son débiteur. En matière de contrat de mariage, le droit d'option a aussi de fréquentes applications : le mari étant absent, la femme peut opter entre la continuation ou la dissolution de la communauté.

20 L'option déferée par la volonté de l'individu. Le droit de choisir qui est déferé de cette seconde façon peut porter soit sur la chose qui fait l'objet de l'obligation, comme dans les obligations alternatives, soit sur la personne à laquelle ou par laquelle le paiement devra être effectué.

30 L'option déferée par le juge. La faculté, dans ce cas, est celle de choisir entre telle ou telle peine résultant d'une condamnation.

La première conséquence de l'option, c'est l'abandon de tout moyen autre que celui choisi. « Tout choix, dit Denizart, emporte nécessairement aliénation ; celui qui choisit une chose renonce au droit qu'il avait aux autres choses ; il se dévoue de son droit par son choix. » Cependant, il ne faudrait pas le faire de cette maxime une règle absolue. Il peut arriver et il arrive qu'une première option n'est pas un empêchement à une seconde, la première étant toutefois abandonnée.

Ainsi qu'on le voit, le droit d'option se rattache à un grand nombre de contrats. Il est la condition essentielle des obligations alternatives et il joue un grand rôle en matière de communauté conjugale.

— Droit internat. Dans la langue du droit international, le mot *option* est un mot nouveau. Le droit pour les individus de choisir leur nationalité, après une annexion par la conquête, n'est traité par aucun des écrivains qui se sont occupés de déterminer les règles du droit des gens. Il est, au contraire, admis par tous que les populations fixées sur le territoire conquis sont comme l'accessoire du sol et suivent sa destinée. « C'est, pour ainsi dire, écrit l'un d'eux, le mobilier, le cheptel, le troupeau d'une ferme passant avec elle au mains de son nouveau possesseur. » Cependant les différents jurisconsultes s'accordent à dire que l'annexion doit être entendue que possible ratifiée par le vote de la population. Dans son livre *Le droit international*, Bluntchli dit : « Pour qu'une cession de territoire soit valable, il faut : l'accord de l'Etat cédant et de l'Etat cessionnaire ; une prise de possession effective de la part de l'Etat acquéreur ; la reconnaissance de la cession par les personnes habitant le territoire cédé et y jouissant de leurs droits politiques. » Il ajoute comme commentaire : « La reconnaissance de la cession par les populations ne peut être passée sous silence et supprimée, car celles-ci ne sont pas une chose sans droits et sans volonté dont on se transmet la propriété ; elles ont, et la résistance de la population rend impossible la prise de possession d'un pays. Il faut que les populations reconnaissent le nouvel ordre de choses. » L'auteur, toutefois, après ces affirmations catégoriques, ne maintient pas ses conclusions dans toute leur rigueur : « Les modifications, dit-il plus loin, peuvent n'être pas toujours désirées par la population annexée, mais être nécessaires. » Ainsi, les auteurs n'admettent même pas à titre d'hypothèse que les annexés aient le choix entre la nouvelle patrie, qui leur est imposée par un traité, et l'ancienne. Tout au plus laissent-ils entendre que la population doit être consultée. Mais ils reviennent bien vite à leur tradition, le droit du plus fort, en admettant comme valable une annexion non consentie par la population, mais nécessaire. Et cela se conçoit parfaitement. Partant de ce principe que deux nations sont en lutte et que le vainqueur doit faire ses conditions au vaincu, il ne reste que deux alternatives aux victimes : reconnaître la loi du vainqueur et courber la tête ou bien continuer la lutte jusqu'à l'extinction, sans trêve ni merci.

Le droit d'option n'a donc pas une longue histoire. Il n'apparaît vraiment dans les relations internationales qu'après la guerre de 1870-1871, lors de la cession à la Prusse de l'Alsace et de la Lorraine. L'article 2 du traité du 10 mai 1871, reproduction presque exacte de l'article 6 du traité du 28 mars 1869, relatif à la cession de la Savoie à la France, est ainsi conçu : « Les sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur le territoire, qui entendraient conserver la nationalité française, jouiront, jusqu'au 1er octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue. » Cet article, très-obscure, prouve bien le peu d'habitude de la part des diplomates à traiter une semblable question. La convention additionnelle du 11 décembre vint donner à l'article 2 du traité une interprétation et une portée qu'on n'avait pas prévues : « Art. 1er. Pour les individus originaires des territoires cédés qui résideraient hors de l'Europe, le terme fixé pour l'option est étendu jusqu'au 1er octobre 1873. — Art. 2. L'option en faveur de la nationalité française résultera, pour ceux

de ces individus qui résident hors d'Allemagne, d'une déclaration faite soit aux maires de leur domicile en France, soit devant une chancellerie diplomatique ou consulaire française, ou de leur immatriculation dans une de ces chancelleries. Le gouvernement français notifiera au gouvernement allemand, par la voie diplomatique et par périodes trimestrielles, les listes nominatives qu'il aura fait dresser d'après ces mêmes déclarations. »

Il résulte évidemment de cette convention que, dans la pensée des négociateurs, il n'y avait pas lieu de créer un droit nouveau, le droit d'option, pour les habitants des provinces annexées. Ils sont considérés comme faisant partie de la conquête et sont Allemands par le traité. On a voulu seulement donner aux originaires, habitant hors du territoire, le droit de choisir leur nationalité. Par contre, les domiciliés non originaires devaient rester Français. C'est encore là une nouveauté en matière de droit des gens. On a toujours considéré le domicile, et non l'origine, et il est singulier de voir en cette circonstance l'origine considérée comme la condition déterminante du butin de la conquête.

Le protocole de clôture à la convention additionnelle a réglé le cas particulier des individus sous les drapeaux. Il y est dit que tout militaire, marin, etc., sous les drapeaux français, originaire du pays annexé, sera libre en présentant à l'autorité militaire compétente sa déclaration d'option pour la nationalité allemande.

Malgré ces différents articles, plusieurs points restent obscurs dans cette partie du traité de paix et donnent lieu à différentes interprétations. Les domiciles originaires qui eurent à cœur de conserver la nationalité française durent quitter leur pays et s'établir en France, ce qui n'avait pas d'abord été compris ainsi. La question des mineurs souleva aussi des difficultés. Une circulaire du ministre de la justice fixa l'interprétation. Cette circulaire déclara que le gouvernement allemand reconnaissait le droit des mineurs à l'exercice personnel de l'option, avec l'assistance de leurs représentants légaux.

L'option en matière de droit international est donc un droit récent. Appliqué dans ces dernières années, il n'a pas été, il faut bien le constater, admis d'une façon absolue. Il est évident, en effet, que, si l'on se place au point de vue exclusif du droit du plus fort, c'est-à-dire du droit de la guerre, le résultat de la guerre étant la conquête, l'option serait la négation de son principe.

OPTIQUE adj. (o-p-ti-ko — gr. *optikos*, mot qui vient de *optomai*, voir, de *ops*, *opos*, oculi). Physiq. Qui a rapport, qui appartient à la vision : Apparens optique. Illusion optique. Phénomène optique. Verres optiques. L'angle optique, l'angle qui a son sommet dans l'œil de l'observateur et dont les côtés passent par les extrémités d'une des dimensions de l'objet observé : L'angle optique est inversement proportionnel à la distance de l'objet. Le Triangle optique, Triangle formé par les côtés de l'angle optique et la ligne par les extrémités de laquelle ils sont menés. Le Cône optique, Pyramide optique, Pinceau optique, Ensemble des rayons menés de l'œil de l'observateur à tous les points de l'objet observé.

— Minér. Axe optique, Direction unique ou double sous laquelle un rayon lumineux ne se divise jamais en traversant un cristal.

— Astron. Inégalité optique, Inégalité apparente dans le mouvement des planètes, produite par une illusion de la vision. Le Lieu optique, Point du ciel où un corps céleste nous paraît être.

— Anat. Qui appartient à l'œil. N. Nerf optique, Nerf encéphalique uniquement destiné au globe de l'œil, et transmettant au cerveau la sensation de la vision. N. Trou optique, Ouverture arrondie que l'on rencontre à la base de chacune des petites ailes du sphénoïde, et qui donne passage au nerf optique. N. Fosselette optique, Fosselette qui reçoit le chiasme ou entre-croisement des nerfs optiques, sur la face interne du sphénoïde. N. Couches optiques, Éminences volumineuses, ovales, de couleur blanchâtre, qui constituent les parois latérales du troisième ventricule du cerveau, et dont les faces supérieures forment le plancher des ventricules latéraux.

— s. f. Partie de la physique qui traite de la lumière et des phénomènes de la vision. Instruments d'optique. Etudier l'optique. L'optique n'est née dans la Grèce qu'au temps de Platon et d'Aristote, qui en jetèrent les fondements. (Bailly.) Les yeux de l'ichthyosaure étaient des appareils d'optique d'une grande puissance. (L. Figuier.) Les instruments d'optique se font en fer, (E. About.) N. Boîte dans laquelle on regarde, à travers une lentille grossissante, des estampes, redressées par un miroir incliné : Le stéréoscope a fait oublier l'optique.

— Bibliogr. Traité sur la lumière et les lois de la vision : L'objet perpétuel de l'optique de M. Newton est l'anatomie de la lumière. (Fonten.) L'optique de Newton a perfectionné l'astronomie, la géographie, la marine, en perfectionnant les lunettes. (Sennelier.)

— Par ext. Perspective, aspect des objets vus dans certaines conditions de distance et de lumière : L'optique du théâtre est favorable à la figure de cet acteur. (Acad.) N. Effet

que les ouvrages dramatiques produisent à la scène, à la représentation : L'ortique du théâtre exige que les caractères soient peints à grands traits. (Acad.)

— *Illusion d'optique*. Erreur où notre vue nous fait tomber sur la distance, les dimensions, la forme, la couleur des corps. C'est par une ILLUSION D'OPTIQUE que le soleil nous paraît plus grand le matin et le soir. Le mirage est une ILLUSION D'OPTIQUE. (Fam. Erreur d'appréciation : L'éloignement grandit les hommes ; c'est une ILLUSION D'OPTIQUE.)

— Fig. Vision de l'âme, perception intellectuelle : Cette génération est exclusivement l'effet de notre OPTIQUE intellectuelle. (Proudh.)

— *Encycl. Anat. et Physiol. Nerfs optiques*. Les nerfs optiques sont au nombre de deux, un pour chaque globe oculaire. Ils forment la deuxième paire de nerfs crâniens dans la classification de Willis et de Sommering, et tirent leur origine des corps genouillés internes et externes, qui communiquent eux-mêmes, par un double faisceau, avec les tubercules quadrijumeaux. Les nerfs optiques naissent par trois racines, deux blanches et une grise. Les deux premières se réunissent bientôt l'une à l'autre pour former une bandelette mince et large, qui contourne le pédoncule cérébral et longe la portion antérieure de la grande fente cérébrale de Bichat. Arrivée au niveau et en avant du pédoncule, la bandelette optique s'arrondit, se dirige en avant et en dedans, pour s'unir avec celle du côté opposé et constituer la commissure ou chiasma des nerfs optiques. La racine grise est située au devant et au-dessus de cette commissure. Elle est une dépendance de la masse de substance grise qui revêt la face interne des couches optiques. La disposition anatomique des nerfs optiques au niveau du chiasma n'est pas la même pour tous les auteurs : les uns veulent qu'il y ait un véritable croisement de ces nerfs sur la ligne médiane ; les autres, qu'il y ait accollement ou tout au plus mélange de fibres, sans entre-croisement ; d'autres, enfin, admettent un entre-croisement partiel.

Du chiasma émergent les nerfs optiques. Ils se dirigent d'arrière en avant, de dedans en dehors, et se portent vers les trous optiques, qu'ils traversent pour pénétrer dans l'orbite. Arrivés dans cette cavité, chaque nerf optique décrit une légère courbe à concavité interne, puis se porte presque directement sur la partie postérieure et inférieure du globe de l'œil. Au niveau de la sclérotique, il se rétrécit en une espèce de collet pour traverser cette membrane et la choroïde qui la tapisse, puis s'épanouit en un grand nombre de filaments qui passent au travers d'une lame criblée et vont former, dans la profondeur de l'œil, un petit renflement mamelonné. De la circonférence de celle-ci émergent, sous forme de rayons, une multitude de fibres, dont l'ensemble constitue la rétine, organe essentiel de la vision. Depuis le chiasma jusqu'au trou optique, le nerf est entouré d'une double gaine formée par la pie-mère et l'arachnoïde ; mais cette dernière l'abandonne au niveau du trou optique et est remplacée par une enveloppe plus forte de la dure-mère, qui accompagne le nerf jusqu'au globe oculaire, sur lequel elle s'épanouit. Dans toute sa longueur, le nerf optique est perforé par un canal central pour le passage de l'artère et de la veine centrale de la rétine.

Le nerf optique et la rétine sont les organes essentiels et indispensables de la vision. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à pratiquer sur un animal vivant la section des deux nerfs sur un point quelconque de leur trajet ; la faculté visuelle est aussitôt abolie, la cécité est complète. Si l'on pique, si l'on pince, si l'on cautérise, si l'on irrite enfin d'une façon quelconque ces mêmes nerfs, l'animal ne manifeste aucune sensation douloureuse. Magendie a répété deux fois la même expérience sur un homme et sur une femme affectées de cataracte. En pratiquant l'abaissement du cristallin, ce chirurgien a dirigé l'aiguille vers le fond de l'œil et touché légèrement la rétine plusieurs fois de suite. Les malades n'ont donné aucun signe de sensibilité, et le contact de l'instrument, les piqures même faites sur la rétine n'empêchèrent point l'opération de réussir complètement. Les nerfs optiques sont spécialement destinés à transmettre au cerveau, ou plutôt aux tubercules quadrijumeaux, l'impression produite par la lumière sur la rétine. Cette impression n'est pas toujours nécessaire pour que le cerveau soit frappé d'une sensation de lumière : il suffit de piquer, de déchirer, de couper le nerf optique, ou bien encore de lui communiquer une forte commotion, pour provoquer chez l'individu une vive sensation de lumière. Tout le monde sait qu'un violent soufflet appliqué sur la face produit une sensation de lumière, par suite de l'ébranlement du nerf optique. On obtient le même résultat par la compression de la rétine et du nerf optique. Le nerf optique exerce une influence réflexe sur les mouvements de l'iris et sur ceux des muscles de l'œil. Ainsi, dès qu'on a pratiqué la section de ce nerf sur un animal, la pupille se dilate et reste insensible, lorsque, fermant l'œil sain, on place l'animal devant une vive lumière. Si, après cette section, on irrite le bout oculaire du nerf, l'iris continue à demeurer immobile ; mais si l'on irrite le bout encéphalique, l'iris se resserre et se contracte

alternativement. Cette influence s'exerce non-seulement sur l'œil du côté où l'on expérimente, mais encore sur celui du côté opposé. On explique ce phénomène d'une manière très-simple : l'irritation produite sur le nerf transmet aux tubercules quadrijumeaux une sensation de lumière, et celle-ci, agissant comme une véritable impression lumineuse produite sur la rétine, exerce une action réflexe sur les nerfs moteurs des muscles de l'œil et de l'iris, lesquels muscles se contractent comme à l'état normal. Cela est si vrai, que si l'on coupe le nerf moteur oculaire commun, qui tient sous sa dépendance les mouvements de l'iris et des muscles de l'œil, on ne peut plus reproduire les mêmes phénomènes ; il y a immobilité absolue.

Quant aux usages du chiasma, on pense généralement que c'est pour produire une vision simple que les nerfs s'entre-croisent ainsi. M. Longet croit qu'on ne sait pas encore positivement pourquoi les nerfs optiques s'entre-croisent, et qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent de saisir les relations qui existent entre cette disposition anatomique et la fonction visuelle. Valsalva, Vesale et Loesel rapportent des observations de personnes données d'une vue parfaite, et chez lesquelles néanmoins l'entre-croisement des nerfs optiques n'avait pas lieu.

— *Couches optiques*. Les couches optiques sont situées en avant des tubercules quadrijumeaux, en arrière et en dedans des corps striés. Elles présentent une face supérieure recouverte par le plexus choroïde et la voûte à trois piliers, où l'on trouve un renflement désigné par Vicq-d'Azyr sous le nom de tubercule antérieur de la couche optique. Cette face concourt à former le plancher de l'étage supérieur du ventricule latéral correspondant. La face interne de chaque couche optique forme la paroi latérale correspondante du ventricule moyen. La face externe se confond avec le corps strié et l'hémisphère correspondant. L'extrémité postérieure est renflée et présente en bas les corps genouillés internes et externes, dont le bord antérieur se continue avec la bandelette d'origine des nerfs optiques. Elle contribue à former le plafond de l'étage inférieur d'un des ventricules latéraux et fait partie de la grande fente cérébrale de Bichat. Les couches optiques sont formées en grande partie de substance grise à grosses cellules multipolaires, anastomosées avec les cellules perceptives et volitives de la substance grise des circonvolutions, puis, d'autre part, avec celles de la protuberance et des cornes antérieures de la substance grise de la moelle.

Les fonctions des couches optiques ne sont pas encore bien connues. On leur attribue deux usages relatifs, l'un à la vision, l'autre à la locomotion. Leur influence sur la vision n'est pas aussi marquée que leur nom de couches optiques pourrait le faire croire, car M. Longet est parvenu à les désorganiser complètement sur des animaux, sans que ceux-ci aient cessé de percevoir l'impression de la lumière. Quant aux usages relatifs à la locomotion, un seul paraît être bien démontré, c'est l'influence croisée des couches optiques sur les mouvements volontaires. M. Longet, en blessant directement l'une des couches optiques chez des lapins, sans ablation préalable des hémisphères, a déterminé un mouvement de manège ou circulaire qui avait constamment lieu vers le côté opposé à la lésion.

— *Physiol. L'optique*, comme science, s'éloigne aujourd'hui beaucoup de ce qu'elle pouvait être lorsqu'elle s'est constituée et a reçu le nom qu'elle porte ; l'antiquité n'a connu aucun instrument propre à aider la vue, et l'optique alors se composait exclusivement, d'une part, de notions vagues et presque toutes fausses sur les fonctions de l'organe de la vue ; de l'autre, des principes les plus élémentaires relatifs à la marche rectiligne de la lumière et à sa réflexion sur les surfaces polies. La découverte des lois de la réfraction simple de la lumière, en passant d'un milieu isotrope dans un autre, date de Snellius et de Descartes, et l'optique, de cette époque, s'est trouvée divisée en deux sections : la catoptrique, qui comprenait l'étude des phénomènes optiques dus simplement aux effets produits par la propagation de la lumière dans un même milieu, soit directement, soit à la suite de réflexions diverses, et la dioptrique, qui embrassait l'étude des phénomènes produits par l'interposition sur la marche d'un faisceau lumineux de corps transparents de diverses formes et de pouvoirs réfringents divers. La catoptrique comprenait la théorie des ombres, celle des miroirs plans ou courbes, celles de la chambre obscure, du télescope à réflexion, etc., et la photométrie. La dioptrique comprenait la théorie de la réfraction simple, celles des lentilles, de la loupe, des lunettes, des microscopes et des télescopes à réfraction, de l'arc-en-ciel et du halo, du mirage, etc. ; enfin celle de l'œil considéré comme instrument d'optique, et de la vision.

Les travaux de Newton donnèrent naissance à deux branches nouvelles de l'optique : d'une part, la décomposition de la lumière blanche en rayons de différentes couleurs et d'inégales réfringibilités ouvrait un champ tout nouveau de recherches fort étendues, qui devaient permettre d'abord de compléter certaines théories fort importantes, telles que

celles de l'arc-en-ciel et du halo, et ensuite de perfectionner la construction de la plupart des instruments d'optique, dans le but surtout d'obtenir l'achromatisme des images. D'un autre côté, Newton avait systématisé la théorie de la lumière, conformément aux notions acquises de son temps, et créé ainsi la théorie mathématique de cet agent. Quoique cette théorie ait été renversée depuis, il n'en faut pas moins faire remonter à Newton l'origine de l'optique mathématique.

Depuis Newton, la découverte, par Romer, de la non-instantanéité de la propagation de la lumière à travers les espaces planétaires et les belles recherches de MM. Foucault et Fizeau, sur les variations de la vitesse de la lumière tant en raison de la nature du milieu diaphane traversé que de celle du rayon émis, ont encore étendu le champ de l'optique.

Les découvertes de la diffraction par Grimaldi, de la double réfraction par Huyghens étaient restées presque stériles jusqu'au commencement de ce siècle ; la théorie de la double réfraction d'Huyghens, quoique exacte, avait même été complètement oubliée, par suite de l'empire absolu qu'avaient pris sur les esprits les doctrines émises par Newton ; la découverte des phénomènes des interférences par Young, de la polarisation par réflexion, par Malus ; les immortels travaux théoriques de Fresnel relativement à la double réfraction et à la polarisation ; enfin la découverte de la polarisation chromatique par Arago, de la polarisation rotatoire par Biot, ont fourni les bases d'une nouvelle théorie mathématique de la lumière, et en même temps l'hypothèse de l'émission, sur laquelle Newton avait fondé la sienne, a fait place à celle des ondulations, qu'avait imaginée Descartes, et qui avait déjà donné de si beaux résultats entre les mains d'Huyghens.

Mais l'optique s'est encore enrichie depuis d'une nouvelle branche, la photochimie, inaugurée d'une part par la découverte que fit Herschel des rayons infra-rouges et ultra-violet du spectre, de l'autre par les premières recherches de Niepce et de Daguerre, perfectionnées depuis par les travaux de Meloni, enfin complétées d'une manière si inattendue par la découverte des procédés merveilleux d'analyse que fournit à la chimie l'étude du spectre.

On voit par ce rapide aperçu quelle est aujourd'hui l'étendue de cette branche de la physique à laquelle on a conservé le nom d'optique et quelles en sont les principales sections. Le but que nous devons nous proposer ici ne pouvait être que de marquer les grandes lignes de division de cette science. On trouvera de suffisantes explications théoriques et pratiques aux articles CATOPTRIQUE, DIOPTRIQUE, LUMIÈRE, RÉFLEXION, RÉFRACTION, INTERFÉRENCE, DIFFRACTION, POLARISATION, etc., et sous les noms des divers instruments d'optique : MIROIR, GALÉIDOSCOPE, LENTILLE, LUNETTE, MICROSCOPE, PRISME, etc.

L'histoire de l'optique ne peut guère remonter au delà de Ptolémée, qui en a laissé le plus ancien traité que nous ayons. On voit par son *Optique* que les Grecs avaient encore de singulières idées sur les fonctions de l'œil et sur la vision, mais qu'ils avaient déjà, d'un autre côté, fait d'assez grands progrès dans la théorie géométrique des miroirs. Ptolémée s'imaginait que l'œil va chercher au loin la sensation, au lieu de recevoir passivement l'action de la lumière ; que les rayons, en d'autres termes, partaient de l'œil, au lieu d'y parvenir, ou enfin que la vision était un acte, non un effet, que l'œil voyait, dans le sens actif du mot, au lieu de n'être qu'impressionné par un agent extérieur. Quelque étrange que doive nous paraître aujourd'hui de pareilles idées, elles devaient cependant se présenter les premières : l'homme n'a pas seulement supposé d'abord à ses organes une activité propre, il avait antérieurement personnifié tous les agents physiques de la nature.

Mais l'erreur des anciens sur les fonctions de l'œil ne pouvait pas entraver leurs recherches de catoptrique, et Ptolémée montre, en effet, que ces recherches avaient été déjà portées bien loin, puisqu'il traite complètement ce problème, question délicate, par lequel on détermine sur un miroir sphérique le point d'incidence du faisceau qui vient impressionner l'œil, les positions de cet organe et du point lumineux étant connues. Ptolémée donnait de l'accroissement apparent des diamètres de la lune et du soleil, lorsque ces astres s'approchent de l'horizon, cette explication, qui n'a pas été abandonnée depuis, que l'erreur du jugement porte tient à la présence des objets interposés qui font paraître plus grande la distance qui nous sépare de l'astre, lorsqu'il est à l'horizon. Ptolémée connaissait aussi le phénomène de la réfraction atmosphérique ; il savait qu'elle a pour effet de relever les positions apparentes des astres ; mais, soit qu'il ne s'en soit rendu compte que sur la fin de sa vie, soit qu'il n'ait pu trouver aucun moyen d'en mesurer les effets, on ne voit pas qu'il ait cherché à faire profiter l'astronomie de cette découverte.

Après Ptolémée, c'est chez les Arabes qu'il faut aller chercher quelques aperçus nouveaux en optique. Alhazen est le principal auteur de cette nation qui ait écrit sur la science qui nous occupe. Son *Traité d'optique* a été traduit en latin et publié, par Risner, en 1572, sous le titre d'*Optica thesaurus*. Cet ou-

vrage, évidemment inspiré par l'*Optique* de Ptolémée, ne marque qu'un progrès presque insignifiant. La théorie de la vision est restée la même ; les explications présentées sur les causes de la diversité des couleurs appartiennent encore à la mauvaise physique de l'antiquité, etc. ; mais Alhazen tenta le premier de déterminer par expérience la quantité de la réfraction correspondante à chaque incidence, dans différents milieux, en donna des tables, et connut l'effet des lentilles, comme nous allons le voir. Le Polonais Vitellion ou Vitellon, dont Risner a joint l'ouvrage à celui d'Alhazen, était arrivé de son côté à des résultats analogues, mais mieux étendus.

Roger Bacon avait laissé un *Traité de perspective*, qui fut imprimé pour la première fois, à Francfort, en 1514. Le célèbre moine connaissait les traités d'optique de Ptolémée, d'Alhazen et de Vitellon, qu'il cite et imite en plusieurs endroits ; mais son imagination l'entraîne beaucoup plus loin, et les explications des phénomènes les plus compliqués ne l'embarrassent guère ; il prophétise même au besoin, de sorte que quelques-uns de ses compatriotes, en y mettant un peu de bon vouloir, ont trouvé dans ses ouvrages la description anticipée des lunettes astronomiques, des télescopes, etc. « Tout ce qu'on peut lui accorder, dit Montucla, c'est qu'il a prévu que des milieux figurés d'une certaine manière et disposés convenablement entre l'œil et l'objet pourraient augmenter l'angle visuel et conséquemment l'apparence de cet objet. » Bacon dit, en effet : *Si vero homo respiciat litteras et alias res per medium cristalli vel vitri suppositi litteras, et sit portio minor sphaerae, cujus convexitas sit versus oculum, et oculis sit in aere, longe melius videbit litteras, et apparebunt et majores, etc.* Mais Alhazen avait dit à peu près la même chose, et Bacon prouve qu'il n'a pas compris le fait dont il parle, en ajoutant qu'un verre plan produira le même effet. On ne peut, en réalité, faire remonter plus haut que vers la fin du XIII^e siècle, l'invention des verres lenticulaires destinés à former les lunettes pour myopes ou presbytes. On ne sait pas précisément où il s'en fabrique d'abord : la Hollande, l'Allemagne et l'Italie se sont disputé l'honneur de l'invention. Montucla se prononce pour l'Italie : il paraît, dit-il, que l'inventeur est un Florentin, nommé Salvino degli Armati ; le savant Maria Manni en donne des preuves auxquelles il est difficile de se refuser, dans son livre *De florentinis inventis* et dans deux savantes dissertations sur la question. Il cite, en effet, d'après un antiquaire, l'inscription suivante d'un ancien tombeau de Sainte-Marie-Majeure de Florence : *Qui giace Salvino d'Armatto degl' Armati di Firenze, inventor degl' occhiali, anno mcccxvii*. Ce Salvino d'Armatto appartenait à une des familles patriciennes de Florence. Certains textes font remonter bien plus haut l'invention des besicles. Malgré ce pas important, la théorie resta encore à peu près au point où nous l'avons vue précédemment, jusqu'au commencement du XVI^e siècle. Ce fut Maurolycus de Messine qui lui fit faire les premiers progrès par la publication, en 1525, de ses *Theorematum de lumine et umbra* et de ses *Diaphanorum libri tres*. Ce fut Maurolycus qui, le premier, donna l'explication de ce fait bien simple, et qui pourtant faisait depuis Aristote le désespoir des physiciens, que la trace lumineuse d'un faisceau de rayons solaires affecte toujours la forme circulaire ou elliptique, selon la position de l'écran, quelle que soit la forme de l'ouverture étroite par laquelle ce faisceau a passé. Maurolycus approcha aussi de la théorie vraie de la vision. Il explique très-bien les causes de la myopie et du presbytisme et comment l'emploi des verres concaves ou convexes pouvait remédier à ces défauts de l'œil ; mais il n'a pas encore l'idée de la formation des images lumineuses sur la rétine. Il tenta une explication de l'arc-en-ciel, mais n'y réussit aucunement ; il croyait que la quantité de la réfraction est proportionnelle à l'angle d'incidence.

Peu après Maurolycus, Jean-Baptiste Porta fit faire à l'optique quelques nouveaux pas, dans sa *Magia naturalis* et dans son traité *De refectione*. Il dit, en parlant de la chambre obscure : « Je vais dévoiler un secret dont j'ai toujours fait mystère avec raison. Si vous adaptez une lentille convexe à l'ouverture, vous verrez les objets beaucoup plus distinctement, et au point de pouvoir reconnaître les traits de ceux qui se promèneront au dehors, comme si vous les voyiez de près. » Puis il compare l'œil à la chambre obscure, ce qui donnerait à penser qu'il va enfin aboutir à la vraie théorie de la vision ; mais, comme Maurolycus, il se contente encore dans le cristallin toutes les fonctions de l'organe visuel. C'est Kepler qui, le premier, dans ses *Paralipomena in Vitellionis Opticam*, completa, en 1604, l'assimilation entre l'œil et la chambre obscure, en faisant de la rétine l'écran sur lequel vont se peindre les images des objets.

On admettait depuis longtemps que l'arc-en-ciel est produit par les rayons du soleil renvoyés dans un certain ordre par les gouttes de pluie qui tombent à l'opposé. Maurolycus avait bien imaginé de faire pénétrer le rayon dans la goutte, de le y astreindre à plusieurs réflexions et de le renvoyer à l'œil de l'observateur par une réfraction à la sortie ; mais le chemin qu'il lui faisait suivre était fantaisiste. Fleischer, de Breslau, dans son

livre intitulé *De iridibus doctrina Aristotelis et Viellionis* (1571), supposait que le rayon lumineux, après avoir traversé une goutte et subi ainsi deux réfractions inverses, allait ensuite se réfléchir sur une autre goutte placée au delà de la première par rapport à l'observateur; enfin Kepler, revenant à l'idée de Maurolycus, l'avait simplifiée en n'exigeant qu'une réflexion intérieure à la goutte, mais il s'était encore trompé sur l'incidence du rayon efficace. Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Spalatro, en Dalmatie, résolut le problème d'une façon à peu près satisfaisante dans son traité *De radiis visus et tactus*, publié en 1611. Il avait remarqué qu'en tenant à une certaine hauteur au-dessus de l'œil une boule de verre pleine d'eau, placée en opposition par rapport au soleil, on en voit jaillir, de la partie inférieure, un faisceau lumineux colore des mêmes teintes que l'arc-en-ciel. Cette observation l'amena à supposer, par analogie, que les rayons qui produisent le phénomène de l'arc-en-ciel pénétraient dans la goutte par sa partie supérieure, se réfléchissent sur le fond et ressortent par la partie inférieure. La loi de formation des couleurs de l'arc lui échappait d'ailleurs entièrement, et ce qu'il y avait de juste dans son observation était noyé dans un fatras de la plus détestable physique. Ce fut Descartes qui eut la gloire de lever enfin les dernières difficultés de la question, sauf pourtant en ce qui tenait à l'inégale réfringibilité des rayons de diverses couleurs. L'ouverture de l'arc, c'est-à-dire l'angle au sommet du cône ayant l'œil pour sommet et l'arc pour base, ne pouvait être déterminée que par l'introduction de cette condition essentielle à la production effective du phénomène, que les rayons efficaces devaient émerger de la goutte dans des directions parallèles; car il revient aussi à l'œil des rayons tombés sous d'autres incidences, mais qui ne produisent pas d'effet, parce qu'ils ne forment pas de faisceau; or, la mise en œuvre de cette notion, déjà fort au-dessus des connaissances mathématiques de Dominis, exigeait l'emploi de toutes les ressources du génie de Descartes, puisqu'elle se rattache à l'analyse infinitésimale. Descartes rendit exactement compte, non-seulement de l'arc intérieur, mais aussi de l'arc extérieur, sur lequel Dominis n'avait écrit que des divagations.

On voit que l'optique n'avait encore fait que bien peu de progrès jusqu'au commencement du XVII^e siècle; mais elle va, dès lors, marcher à pas de géant. Ce grand siècle s'inaugure par l'invention des lunettes télescopiques, en Hollande probablement, car l'histoire manque de données certaines à cet égard. « Il y a environ trente ans, dit Descartes au début de sa *Dioptrique*, qu'un nommé Jacques Mélius, homme qui n'avait jamais étudié, bien qu'il eût un père et un frère qui ont fait profession de mathématiques, mais qui prétendait à faire des miroirs et des verres brûlants, ayant à cette occasion des verres de différentes formes, il s'avisa de regarder au travers de deux, dont l'un étoit convexe, l'autre concave, et il les appliqua si heureusement au bout d'un tuyau que la première des lunettes dont nous parlons en fut composée. » La lunette que Descartes décrit ici est, comme on voit, celle qui porte le nom de lunette de Galilée et qui fut, en effet, la seule dont ce grand homme se servit pour ses mémorables découvertes astronomiques. La version la plus accréditée n'est pas, au reste, celle de Descartes. Les enfants d'un luiptier de Middelbourg, en jouant dans la boutique de leur père, se seraient avisés, dit-on, de regarder le coq de leur clocher avec deux verres, l'un convexe, l'autre concave, et, ces verres se trouvant par hasard à la distance convenable, ils le virent très-grossi et très-rapproché, ce dont ils s'empresèrent de faire part à leur père, qui, pour rendre l'expérience plus commode, disposa ces verres d'une manière stable sur une planchette; un autre, bientôt après, les adapta aux deux extrémités d'un tuyau, ce qui rendit la vue plus distincte; puis un troisième imagina de se servir de deux tuyaux pouvant glisser l'un dans l'autre, de manière que l'instrument pût s'adapter à toutes les vues. Ce serait ainsi qu'il serait né le télescope; le luiptier de Middelbourg dont parle la légende serait d'ailleurs, selon les uns, Zacharie Jans, et, selon les autres, Jean Laprey.

Nous avons déjà vu que Kepler donna la première théorie exacte de la vision, au moins dans ce qu'elle a de plus élémentaire; il eut aussi une part importante aux perfectionnements du télescope. C'est lui, en effet, qui est l'inventeur de la lunette astronomique à deux verres convexes, qu'il décrit dans sa *Dioptrique*, mais qu'il ne tenta pas d'ailleurs de réaliser. Ce fut seulement vers 1625 que l'opticien hollandais, connu par ses dâmes avec Galilée, qui mit le premier en pratique l'idée de Kepler et même la perfectionna en ajoutant à la lunette un troisième verre, destiné à redresser l'image. Les autres combinaisons de verres ne tardèrent pas à être imaginées.

A l'invention du télescope dioptrique succéda presque immédiatement celle du microscope. On l'attribue généralement à Drebbel, né à Alkmaar. Retiré en Angleterre, ses talents l'avaient fait remarquer de Jacques I^{er}, à la cour de qui il vécut quelque temps. Son microscope était probablement composé d'un

objectif convexe à court foyer et d'un oculaire concave placé entre l'objectif et l'image réelle de l'objet. Galilée, d'après Viviani, était parvenu de son côté à la même combinaison; les microscopes de cet genre ont l'inconvénient d'avoir un champ trop vaste; ils sont au microscope composé de verres convexes ce que la lunette de Galilée est à la lunette astronomique perfectionnée.

La pratique avait, comme on voit, rapidement devancé la théorie. La loi de la réfraction était restée entièrement voilée, tandis que les combinaisons les plus heureuses purent être obtenues par les opticiens, soit par tâtonnements, soit à l'aide des tuyaux mobiles qui sont d'ailleurs restés en usage. Kepler reprit le premier la question et épuisa d'abord, selon son habitude, toutes les conjectures pour découvrir la loi du phénomène. Enfin, il recourut à l'expérience et crut reconnaître que l'angle du rayon réfracté, incident avec la normale, dépassait les 30°, la déviation, en passant de l'air dans le verre, restait égale au tiers de cet angle d'incidence. Cette approximation lui parut suffisante pour pouvoir soumettre au calcul toutes les combinaisons diverses de verres convexes et concaves qui pouvaient être employées dans la construction des lunettes, et, en effet, il ne se trompa que de quantités à peine sensibles et donna d'ailleurs une bonne théorie du grossissement. La question pourtant restait à peu près entière. C'est Snellius qui la résolut vraisemblablement le premier. Les contemporains du moins, Huyghens et Vossius entre autres, disent avoir vu le manuscrit dans lequel Snellius avait consigné sa découverte. Mais Descartes, qui y était parvenu de son côté, la publia le premier et en donna une démonstration qui, pour n'être pas à l'abri de tout reproche au point de vue théorique, n'en est pas moins assez précise pour qu'on puisse parfaitement admettre qu'elle avait dû même convaincre son esprit avant que l'expérience eût pu vérifier l'exactitude de la loi à laquelle elle conduisait. Descartes, au reste, ne se borna pas à l'établissement de la loi véritable de la réfraction; il chercha aussitôt à soumettre à une théorie exacte la construction jusqu'à l'empirique des verres lenticulaires, et résolut complètement la question, dans les termes du moins où elle pouvait être posée de son temps. La forme elliptique, parabolique ou hyperbolique qu'il assigna aux surfaces des lentilles, selon l'usage qu'on s'en proposait, répondait bien rigoureusement aux conditions du problème tel qu'il le posait; mais, outre que Descartes ne pouvait pas prévoir qu'il y aurait lieu de distinguer entre les diverses sortes de verres, il ignorait aussi la composition de la lumière blanche et l'inégale réfringibilité de ses parties. Les lentilles sphériques, dont la taille est plus facile, remplissant, aussi bien que celles dont la théorie lui avait révélé la forme, les conditions essentielles du problème, n'ont pas cessé un instant d'être employées par tous les opticiens.

Quoique rigoureusement exacte, la loi de proportionnalité entre les sinus des angles d'incidence et de réfraction ne fut pas tout d'abord universellement acceptée. Fermat opposa à Descartes diverses objections que nous ne mentionnerions pas si la dispute qui en sortit n'avait pas eu pour effet de mettre Fermat sur la voie d'une nouvelle et curieuse démonstration de la règle même qu'il attaquait. Les démonstrations de Descartes et de Fermat n'étant pas plus inattaquables l'une que l'autre, la question fut traitée de nouveau à différents points de vue par les plus grands géomètres du temps, Leibniz, Bernoulli et Huyghens. On sait que ce dernier jeta à cette occasion les bases solides de la théorie ondulatoire, qui a définitivement prévalu de nos jours; mais sa voix, bientôt étouffée par celle de Newton, n'obtint alors aucun écho.

La grande découverte de Newton, en optique, consiste dans la décomposition de la lumière blanche en rayons d'inégale réfringibilité. L'expérience du prisme était connue depuis longtemps; mais, jusqu'à Newton, les physiciens ne rendaient compte du phénomène que par des raisons vagues et arbitraires. Descartes, par exemple, avait assigné pour cause à la formation des couleurs l'inégalité d'épaisseur du prisme dans les différentes parties traversées par le faisceau lumineux. Il concluait de cette inégalité que la marche des différents rayons devait être diversement retardée, et c'est à cette diversité de marche qu'il attribuait la variété des teintes prises par les rayons divers qui avaient traversé le prisme. La science moderne a bien reconnu que quelques-uns de ces faits, à cet égard, avaient un certain fond de réalité; mais on sent bien que son argumentation se réduisit, en définitive, à des mots. D'autres physiciens, regardant les différentes couleurs comme produites par le mélange en proportions convenables d'ombre et de lumière, arrivaient à des explications tout aussi faciles à forger, mais encore plus absurdes.

Le seul auteur qui ait entrevu quelques-unes des vérités établies par Newton est Marc Marie; dans son ouvrage intitulé *Thaumatis iris* (Prague, 1648), il expose certaines expériences qu'il a faites sur le prisme pour produire le spectre coloré, qu'il appelle *iris trigonia*; il fait observer que ces expériences doivent être faites dans la chambre obscure; il explique qu'il a divisé le spectre par un moyen

analogue à celui que devait employer Newton sous le nom d'*experimentum crucis*, et il remarque que chaque couleur n'est plus divisée lorsqu'on la fait traverser un second prisme. Mais ce n'était là encore que des indications beaucoup trop vagues et, d'ailleurs, il n'y a aucune raison de supposer que Newton eût connaissance de l'ouvrage du docteur Marie. Tout le monde connaissait les belles et décisives expériences de Newton, il serait inutile d'entrer ici dans aucun détail à leur égard; il suffirait, au reste, de citer celle de la récomposition de la lumière blanche pour faire juger du degré de précision auquel s'obligeait ce grand homme.

Newton, comme nous l'avons dit, ne se contenta pas d'avoir enrichi l'optique d'une foule de découvertes; il réva malheureusement de soumettre tous les phénomènes à une théorie mathématique fondée sur des hypothèses que rien ne venait justifier positivement et qui ne furent que des reconstructions fausses. La gloire immense qui entourait son nom, l'empire absolu que ses moindres sentiments avaient pris sur tous les esprits ont rendu fort difficile le renversement de son système et fait ainsi longtemps obstacle au progrès.

Pendant que Newton imprimait un essor rapide à l'optique théorique, l'art de l'opticien ne restait pas en arrière. De tous côtés se construisaient de nouvelles lunettes astronomiques, de nouveaux télescopes et microscopes; la fabrication et la taille des verres se perfectionnaient, les procédés de mesure se régularisaient, enfin on arrivait peu à peu à réaliser les projets d'instruments les plus grandioses et les plus exacts. Jacques Gregory et Newton lui-même imaginaient le télescope à réflexion, que Herschel a depuis perfectionné et auquel il a donné des dimensions colossales; Huyghens, Ausout et Picard munissaient les lunettes de précieux micromètres; Campani construisait, par les ordres de Louis XIV, les immenses télescopes dioptriques qui devaient enrichir l'Observatoire de Paris et qui révélèrent à Cassini l'existence de deux nouveaux satellites de Saturne; Ausout construisait des objectifs de 600 pieds de foyer; le père Latore réalisait dans ses microscopes un grossissement de 2,000 fois, etc.

Nous avons omis jusqu'ici de parler de la célèbre expérience de Grimaldi, parce qu'elle était restée isolée et inexpliquée jusqu'à ces derniers temps. Le singulier phénomène de la diffraction est complètement décrit par le savant jésuite dans son ouvrage posthume intitulé *Physico-mathesis de lumine, coloribus et iri, de aliisque annexis libri duo* (Bologne, 1669). Grimaldi, ayant introduit dans la chambre obscure, par un trou très-petit, un rayon de lumière, exposa sur son chemin un cheveu très-fin et fut fort surpris de lui voir projeter un ombre relativement très-large. Il le mesura, ainsi que la distance du trou d'où divergeait la lumière, et s'assura ainsi que l'ombre était beaucoup plus large qu'elle n'eût dû être si les rayons qui avaient effleuré le cheveu avaient continué leur chemin en ligne droite. Il observa aussi que le cercle de lumière formé par un très-petit trou percé dans une lame mince de métal était d'un diamètre plus grand qu'il n'eût dû être en raison de la divergence des rayons solaires, et il en conclut que les rayons de lumière qui rasant la surface d'un corps éprouvent une déviation qu'il nomme diffraction.

Newton, frappé de cette expérience qui bouleversait sa théorie, la reproduisit d'abord sous diverses formes pour bien s'assurer que le fait était réel; puis il imagina pour l'expliquer une force attractive dont l'invention, il faut le dire, n'exigeait pas des efforts bien grands, mais qui n'avait pas plus de réalité que beaucoup d'autres causes inventées dans des circonstances analogues pour porter secours à des théories défectueuses. La diffraction n'a été sérieusement expliquée que de nos jours par Fresnel. Mais nous devons, avant de nous en occuper, reprendre le fil de notre histoire.

L'optique n'avait plus fait aucun progrès depuis Newton, lorsque, en 1807, Malus se présenta dans la carrière. Deux mémoires de lui, approuvés par l'Académie des sciences, purent à l'illustre compagnie révéler un nouvel initiateur; elle proposa pour 1810, dans l'espoir de couronner bientôt le jeune et brillant officier de l'armée d'Égypte, pour sujet de grand prix la question suivante : « Donner, de la double réfraction que subit la lumière en traversant diverses substances cristallines, une théorie mathématique vérifiée par l'expérience. » Malus répondit aux vœux de l'Académie et son mémoire fut couronné. Chose remarquable, quoique Malus fût émissio-niste et soit mort dans l'impénitente fureur, le premier résultat de son travail fut de ramener l'attention sur la belle découverte d'Huyghens, oubliée depuis longtemps, et que Malus venait confirmer de point en point. Huyghens avait donné, dit Arago, une construction géométrique très-simple et très-élégante à l'aide de laquelle on trouve dans toutes les directions et sous toutes les incidences la position du rayon extraordinaire, relativement au rayon ordinaire, la marche était déterminée par la loi de Descartes, dite des sinus, rayon qui prit, à juste titre, le nom de rayon ordinaire. Huyghens était parvenu à la découverte de sa construction ellipsoïdale en se fondant sur des considérations empruntées à la théorie des ondes.

Newton avait voulu substituer à la loi d'Huyghens d'autres règles qui ne se sont pas trouvées conformes aux faits. Wollaston avait soumis à des expériences rigoureuses la vérité des principes donnés par le savant hollandais et les avait trouvés exacts. Malus traduisit en formules analytiques la construction d'Huyghens; il compara la déviation des rayons extraordinaires, déduite de cette formule, aux nombres résultant d'expériences très-précises, et l'accord fut toujours parfait. Un rayon de lumière se partage en deux rayons qui sont exactement de même intensité, quelle que soit la position du cristal d'Islande qu'il traverse et dans laquelle la division s'est effectuée; mais il n'en est pas de même du cas où les rayons sortant d'un premier cristal sont analysés dans un second cristal tout pareil. Si ce second cristal est situé, relativement au premier, de manière que les faces homologues soient parallèles, le rayon ordinaire n'éprouve en le traversant que la réfraction ordinaire et le rayon extraordinaire y reste et en sort exclusivement extraordinaire. La lumière naturelle, en traversant le premier cristal, y a donc changé de nature. En effet, si, en se dédoublant, elle avait conservé ses propriétés primitives, le rayon ordinaire et le rayon extraordinaire se seraient, l'un et l'autre, partagés en deux faisceaux en traversant le second cristal; à la sortie de ce second cristal on aurait eu quatre images, au lieu de deux. La première idée qui vint à l'esprit fut que la lumière naturelle se composait de parties susceptibles les unes d'éprouver la réfraction ordinaire, les autres d'éprouver la réfraction extraordinaire. Mais cette hypothèse fut renversée par une expérience bien simple. En faisant faire au second cristal un quart de révolution sur lui-même, sans qu'il cessât de rester parallèle au premier, le rayon ordinaire y devenait extraordinaire et le rayon extraordinaire y devenait plus que cela, la réfraction ordinaire. Les rayons ordinaire et le rayon extraordinaire, en sortant du premier cristal, étaient donc tout pareils. « Ce fut une nouvelle révélation. Malus y ajouta bientôt la découverte de la polarisation par réflexion. Mais il ne s'en tint pas là : de nouvelles expériences l'amènèrent à reconnaître que la lumière qu'on appelle naturelle, depuis la découverte de la polarisation, n'est plus en quelque sorte qu'une abstraction, c'est-à-dire qu'un faisceau de rayons qui a subi une ou plusieurs réflexions ou réfractions est presque toujours partiellement polarisé. Il réunit ses nouvelles observations dans un mémoire lu à l'Académie le 19 août 1811, peu de temps avant sa mort.

Pendant que Malus, Arago, Biot expérimentaient en France de toutes manières la lumière polarisée, le docteur Young, en Angleterre, complétait la théorie de la vision en montrant que la faculté de percevoir les impressions des objets placés à différentes distances résultait incontestablement de la propriété corrélatrice que possède l'œil de s'adapter à ces distances par des déformations du cristallin, obtenues par le jeu de muscles spéciaux, et il découvrait bientôt après, dans un autre ordre de recherches, le merveilleux phénomène des interférences, qui allait fournir des armes décisives contre la théorie de l'émission, conduire à l'explication si longtemps attendue de la diffraction et de la coloration produite par les lames minces, enfin donner à Fresnel les bases de la belle théorie des ondes, théorie qui a pu, non-seulement embrasser tous les phénomènes les plus compliqués de l'optique moderne, mais même permettre de les prévoir et d'organiser les expériences nécessaires pour les réaliser.

Fresnel avait en quelques années parcouru le champ le plus vaste d'études; depuis sa mort, les plus grands géomètres contemporains se sont appliqués à compléter son œuvre, et une génération nouvelle de physiciens, parmi lesquels il faut citer, en première ligne, MM. Foucault et Fizeau, d'artistes tels que MM. Soleil et Duboscq, a porté à un degré de précision inouïe nos connaissances en optique proprement dite.

En même temps et parallèlement se fondait la merveilleuse théorie des propriétés chimiques des rayons de diverses couleurs.

Optique ou *Traité des réflexions, réfractions, diffractions et couleurs de la lumière*, par Newton, traduit de l'anglais, 1704, in-4°. Clarke a publié une édition latine de cet ouvrage sous le titre de : *Optices libri III, latine redditi* de S. Clarke, necnon ejusdem tractatus duo de speciebus et magnitudine figurarum curvilinearum (Londres, 1706, in-4°). Il a été aussi traduit en français par Coste (Paris, 1722, in-4°), et il en existe une autre traduction par Marat, publiée par Beauzée (Paris, 1787, 2 vol. in-8°).

Newton nous apprend lui-même, dans une de ses préfaces, qu'une certaine partie de son *Traité de la lumière* a été rédigée pendant l'année 1675, à la prière de quelques-uns de ses amis de la Société royale, et que l'autre a été rédigée douze ans après, à l'exception d'un troisième livre et d'un chapitre du livre II, qui ont été extraits de mémoires divers.

L'Optique de Newton est divisée en trois livres. Le premier livre est en deux parties, qui traitent : la première de la propagation et de la réflexion de la lumière; la seconde, de sa décomposition. Le deuxième livre con-

tient quatre parties, où il est traité de la coloration des lames minces, de l'analogie qu'il y a entre la couleur des corps de la nature et celle de ces lames. Le troisième livre contient des observations générales sur la réflexion et les couleurs.

L'auteur procède comme les mathématiciens. Son livre se compose d'une série de définitions, de propositions, de théorèmes, d'observations et de questions. La lecture en est facile, parce que l'esprit saisit l'enchaînement le plus rigoureux entre ces diverses parties. La partie capitale du livre est celle où Newton expose la théorie de la décomposition de la lumière, question restée insoluble avant lui, bien que les propriétés du prisme fussent connues depuis longtemps. Quelques indications, fort extraordinaires pour l'époque où ce livre fut publié, montrent que Newton avait constaté les phénomènes de la polarisation, qui devaient plus tard servir de base à une branche si importante de l'optique. Malheureusement, ce beau livre est dominé par une idée dont la fausseté est aujourd'hui démontrée, celle de l'émission de la lumière.

C'est dans le dernier chapitre de l'*Optique* que se trouve ce passage remarquable, qui est comme un résumé de la logique scientifique : « Dans les investigations de la physique, de même que dans celles de la métaphysique, la méthode analytique doit précéder la méthode synthétique. La méthode analytique consiste à faire des expériences, à observer les phénomènes et à tirer de là des conclusions par la voie de l'induction. Elle ne comporte pas d'objections, à moins que ces objections n'émanent d'autres expériences certaines ; car les hypothèses n'ont aucun poids dans les sciences qui procèdent de l'expérience. »

Optique physiologique (MANUEL D'), par Helmholtz (Leipzig, 1856, in-80). Cet ouvrage, publié en allemand, a été traduit en français, en 1866, par Javal et Klein. C'est le livre le plus complet et le plus exact sur la physiologie de l'appareil visuel dans l'état normal et dans l'état morbide. La persistance des impressions lumineuses sur la rétine, les phénomènes entoptiques, le mélange des couleurs et d'autres questions entièrement renouvelées par Helmholtz font l'objet d'autant de chapitres intéressants. Helmholtz est, comme on sait, l'inventeur de l'ophthalmoscope, et personne n'a employé cet instrument avec autant de dextérité pour sonder les mystères du fond de l'œil et les particularités diverses de la sensibilité rétinienne. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la sagacité de l'auteur dans l'interprétation des phénomènes ou de son ingénieuse habileté dans l'art d'instituer les expériences propres à vérifier ses inductions. Grâce à Helmholtz, la physiologie des sensations visuelles est devenue précise comme l'optique.

OPTIQUEMENT adv. (o-pti-ke-man — rad. optique). Au point de vue de l'optique, à la vue : Des objets **OPTIQUEMENT** égaux peuvent être géométriquement inégaux.

OPTOMÈTRE s. m. (o-p-to-mè-tre — du gr. *optomai*, je vois). Physiq. V. OPSIOMÈTRE.

OPTOMÉTRIE s. f. (o-p-to-mè-tri-ke — rad. *optométré*). Physiq. V. OPSIOMÉTRIE.

OPTOMÉTRIQUE adj. (o-p-to-mè-tri-ke — rad. *optométré*). Physiq. V. OPSIOMÉTRIQUE.

OPTO-STRIÉ, ÉE adj. (o-p-to-stri-é — de *optique*, et de *strié*). Anat. Qui appartient à la couche optique et aux corps striés.

OPULEMMENT adv. (o-pu-la-man — rad. *opulence*). Avec opulence, dans l'opulence : Vivre **OPULEMMENT**.

OPULENCE s. f. (o-pu-lan-se — lat. *opulentia*; de *opulens*, opulent). Grande richesse, extrême abondance de biens : Être dans l'**OPULENCE**. Vivre dans l'**OPULENCE**. Il y a dans cette maison un air d'**OPULENCE**. (Acad.) Défiez-vous de ceux qui, pour autoriser les profusions immenses des rois, leur grossissent l'**OPULENCE** des peuples. (Mass.) La vie pastorale qui s'est conservée dans plus d'une contrée de l'Asie n'est pas sans **OPULENCE**. (Volte.) L'**OPULENCE** est un fardeau pénible ; elle étouffe ou embarrasse le bonheur. (Young.) Le premier moyen de diminuer l'indigence du peuple est d'affaiblir l'**OPULENCE** extrême des riches. (B. de St-P.) L'économie est besoin dans la pauvreté, sagesse dans la médiocrité ; elle est un vice dans l'**OPULENCE**. (Mme de Tencin.) Si la pauvreté fait gémir l'homme, il bâille dans l'**OPULENCE**. (Rivaroli.) Le superflu de l'**OPULENCE** enivre comme le superflu de la force. (B. Const.) Il est des gens qui veulent à tout prix grossir leur **OPULENCE** des vœux du peuple et de l'impôt levé sur ses besoins. (Ancelot.) Au premier coup d'œil, l'**OPULENCE** ressemble au bonheur. (Scribe.) L'**OPULENCE** est l'école de la vanité, de la dureté, de l'ignorance et du libertinage. (Mme de Puisieux.) Les destins et les amants sont changeants, ma chère : après l'**OPULENCE**, la débâcle. (X. de Montepin.)

Vous ne savez donc pas jusqu'où va l'arrogance D'un bourgeois anobli, fier de son opulence ?

DESTOUCHES.

L'aspect de l'opulence est toujours engageant ; C'est l'argent qui décide à donner de l'argent.

C. BONJOUR.

A la ville, à la cour, au sein de l'opulence, Sous les affreux lambeaux de l'obscur indigence,

La débauche, au teint pâle, aux regards effrontés, Enflamme tous les cœurs vers le crime emporté.

GILBERT.

Personnes riches, opulentes : Les dédains de l'**OPULENCE** accroissent les souffrances de la pauvreté.

— Par ext. Ampleur, riche développement : Les femmes de Rubens se distinguent par l'**OPULENCE** de la chair et du sang.

— Syn. Opulence, abondance, aisance, richesse. V. ABONDANCE.

Opulence et misère (*Fashion and famine* [New-York, 1854]), roman américain, par mistress Stephens. Ce roman, dont il existe trois éditions françaises, présente les éléments ordinaires d'un drame : le joueur débauché ; la jeune femme sacrifiée ; le vieillard, père de famille innocent et persécuté ; la grosse bonne femme du peuple, aux sentiments généreux ; le bossu ou le bancal, à qui la nature a donné par erreur un cœur excellent dans un corps difforme. On y retrouve les situations chères aux romanciers paroxystes : machinations perverses, infamies, scènes de détresse et de sanglots, évanouissements, séductions, suicide, tableaux de prison, etc. Un enfant et des vieillards torturés par la faim raclent des os. Des femmes deviennent folles. Au moment précis où un innocent, le vieux Warren, va être conduit à l'échafaud, un incendie éclate dans la prison, et le vieux Warren expire entre les bras de sa femme et de ses filles, devant la foule qui s'est précipitée dans le cachot, furieuse de voir une exécution manquée, mais tout à coup désarmée par la sérénité du martyr. Après que son se marie, et tout le monde est heureux. L'auteur abuse de la tempête pour produire de l'effet. Pendant la délibération du jury, l'orage se fait entendre ; le calme renaît ; le verdict prononcé, la tempête recommence. Cette naïveté mélodramatique et l'exagération maladroit des types amusent plus qu'elles ne terrifient. Toutefois, l'auteur arrive plus d'une fois à exciter l'émotion. Les scènes de la prison et quelques autres sont rendues avec vigueur et originalité ; les mieux réussies sont les scènes enfantines.

OPULENT, ENTE adj. (o-pu-lan, an-te — lat. *opulentus*; de *ops*, richesse et nom de la terre comme source de tous les biens, usité au pluriel seulement dans le premier sens, mais conservé aussi dans *inops*, pauvre, et *optimus*, excellent). Qui est dans l'opulence, qui possède de grandes richesses : Il n'y a nulle part plus d'indigents que chez les nations qui on appelle **OPULENTES**. (De Bonald.) L'ingratitude des malades est une chose vraiment remarquable, surtout parmi les personnes **OPULENTES**. (Cadet de Gassicourt.) La simplicité de la vie rurale ne repousse pas même la magnificence pour les hommes **OPULENTS**. (M. de Dombasle.) Un prêtre **OPULENT** est un contre-sens. (V. Hugo.)

Est-on riche, on envie un sort plus **opulent** ; L'ardeur d'acquiescer vient en accomplissant.

FRÉVILLE.

Qui se passe dans l'opulence, qui est fait avec opulence : Une vie **OPULENTE**.

Je fus riche autrefois, non banquet **opulent** N'a jamais repoussé l'étranger suppliant.

A. CHÉNIER.

— Par ext. Abondant ou amplement développé : Des moissons **OPULENTES**. Des épaules **OPULENTES**. Des formes **OPULENTES**. Cèdres, santals, ébéniers, jubiliers et bananiers font des ombrages embaumés de fleurs, **OPULENTS** de fruits. (Michelet.)

— Substantif. Personne opulente : Faire l'**OPULENT**, l'**OPULENTE**.

OPULUS s. m. (o-pu-luss — du gr. *opos*, suc ; *oulos*, doux). Bot. Nom scientifique d'une espèce de viorne, appelée vulgairement **OBIER** ou **BOULE** DE NEIGE.

OPUNTIA ou **OPONTIA** s. m. (o-pun-si-a — du gr. *opuntios*, qui est de la ville d'Oponte). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des cactées, formé aux dépens des cactus, et fréquemment désigné sous ce dernier nom, comme sous ceux de *nopal* ou de *raquette* : Les **OPUNTIAS** sont des arbrisseaux à tronc et à rameaux cylindriques ou à tige composée d'articulations comprimées. (C. Lemaire.) Les **OPUNTIAS** forment d'excellentes haies défensives. (A. Dupuis.)

— Encycl. Ce nom, employé le plus souvent comme synonyme de *cactus* ou de *nopal*, sert à désigner plus particulièrement l'espèce qui nourrit la cochenille. C'est une plante à tige dressée, rameuse, à articulations ovales-oblongues, presque sans épines ; à fleurs rouges, peu ouvertes, ayant les étamines et le style plus longs que les pétales. L'*Opuntia* tuba se distingue du précédent par ses aiguillons subulés, longs et jaunes et ses fleurs blanc cendré ou rouge obscur, suivant la variété. Ces deux espèces, confondues sous le nom de *nopal* à cochenilles, croissent dans les régions chaudes de l'Amérique, notamment au Mexique. On les plante autour des habitations et on les emploie aussi pour utiliser les terres vagues, stériles ou désignées par d'autres plantes ou leurs raquettes, ou rameaux aplatis, vulgairement nommés *feuilles*, passent en médecine pour émollientes et suppuratives.

OPUNTIACÉ ou **OPONTIACÉ**, ÉE adj.

(o-pun-si-a-sé — rad. *opuntia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *opuntia*.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, plus connues sous le nom de cactées, et qu'on appelle aussi quelquefois cactacées, cactoidées, cactiers, nopalées, etc. : Les **OPUNTIACÉES** occupent le premier rang parmi les plantes grasses. (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. V. CACTÉ et CACTUS.

OPUNTIÉ, ÉE adj. (o-pun-si-é — rad. *opuntia*). Bot. Qui ressemble à une *opuntia*.

— s. f. pl. Tribu de la famille des cactées ou *opuntiées*, ayant pour type le genre *opuntia*.

OPUSCULE s. m. (o-pu-sku-le — lat. *opusculum*, dimin. de *opus*, ouvrage). Petit ouvrage de science ou de littérature : Il a laissé quelques **OPUSCULES** très-curieux. (Acad.) Les éditeurs recueillent avec soin les moindres **OPUSCULES** pour relever les statues de leur idole. (Boiste.)

— Encycl. On donne le nom d'*opuscule* à tout petit ouvrage de n'importe quel genre, note, lettre, pamphlet, brochure de circonstance, qui ne dépasse pas quelques pages, une feuille ou deux d'impression. L'*opuscule* était autrefois, comme aujourd'hui la brochure, la monnaie courante du livre. Tous les grands écrivains en ont publié quelques-uns que l'on peut considérer comme les rognures de leurs œuvres sérieuses, le délasement de leur esprit après un ouvrage de longue haleine. Voltaire, Rousseau, Diderot, les encyclopédistes ont écrit de grandes quantités d'*opuscules* sur toutes les questions qu'on soulevait alors ; l'*opuscule* tient surtout une place considérable dans Voltaire et fait près d'un tiers de ses œuvres complètes ; c'est ce que l'on a recueilli sous le titre de *Mélanges* et *Facéties*.

Il est assez rare que ces petits écrits soient réunis sous le titre même d'*opuscules* ; c'est cependant le nom que le traducteur français, M. de Wailly, a donné au recueil qu'il a fait de ceux de Swift : *Opuscules humoristiques* (Paris, 1861, in-16). On trouve dans ce volume les ironiques *Instructions aux domestiques*, mordante satire de mœurs dont nous avons rendu compte (v. DOMESTIQUE) ; la *Lettre d'avis à un jeune poète*, autre écrit ironique, plein d'amertume et de mépris ; le *Traité des bonnes manières et de la bonne éducation* ; la *Méditation du balai*, mystification spirituelle dirigée contre le révérend Boyle, qui avait écrit des *Méditations*, et dont Swift fit écouter sérieusement la lecture à lady Berkeley en faisant semblant de lire l'œuvre du révérend ; la *Predication d'Isaac Bickerstaff*, singulier tableau de la misère en Irlande ; Swift, avec un sang-froid cruel et une gaieté qui fait mal, examine la situation des pauvres Irlandais, suppute tous les moyens qu'ils ont de voir échapper leurs enfants à la misère et en fin de compte n'en trouve qu'un de bon : c'est de manger leurs enfants. Le Swift espagnol, Quevedo, a écrit un grand nombre d'*opuscules* humoristiques et satiriques du même genre ; telles sont les *Lettres du chevalier d'Épargne*, dont Mercier a donné sous ce titre une traduction, la *Fortune sans son bandeau*, le *Dialogue des idées de morts*, le *Livre universel*, etc., toutes œuvres d'une grande finesse, d'une ironie mordante et qui gagneraient à être réunies, comme celles de Swift, par un bon traducteur français.

M. Cauchois-Lemaire a réuni sous le titre d'*Opuscules* (Paris, 1821, in-80) ses virulents articles politiques parus sous la Restauration et qui lui valurent une condamnation à un an de prison. Le principal a pour titre : *Du gouvernement occulte* ; mars 1820. C'est un cri d'indignation généreuse contre les massacres de la Terreur blanche et les hontes qu'elle a forcés la France à dévorer. « Tant de scènes si hideusement diverses sont liées entre elles, se rattachent à un même fil, appartiennent à un drame unique, immense et qui, tissu avec art et profondeur, se déroule avec méthode et opiniâtreté. Oui, il existe une conspiration permanente qui, tantôt cachée, tantôt presque à découvert, tantôt par la ruse, tantôt par la force, marche à un but certain. Cette conspiration enveloppe la France, qu'elle a soumise à l'empire combiné du glaive, du poignard et des cachots. » Le gouvernement occulte dont parle l'auteur était évidemment le parti cléricale allié au parti réactionnaire des émigrés et des voltigeurs de Condé.

OPWIK, bourg de Belgique, province du Brabant, à 15 kilom. N.-O. de Bruxelles ; 3,000 hab. Moulins à huile.

OPZOOMER (Charles-Guillaume), philosophe et publiciste hollandais, né à Rotterdam en 1821. Il faisait ses études à l'université de Leyde lorsqu'il publia deux écrits intitulés : *Lettre à Da Costa* et *Jugement sur les Annales hollandaises de théologie*, dans le premier desquels il attaqua l'enseignement orthodoxe et dans le second le christianisme. En 1845, il se fit recevoir docteur en droit et en philosophie et, dès l'année suivante, il obtint une chaire de philosophie à l'université d'Utrecht. M. Opzoomer est à la fois connu comme philosophe et comme juriste. Esprit avancé, il procède dans ses ouvrages des philosophes du XVIII^e siècle et, par plus d'un côté, de l'école positiviste française. C'est ainsi qu'il est partisan déclaré de l'empirisme rationnel et qu'il applique à la philosophie la méthode

adoptée dans les sciences naturelles. Appelé à faire partie d'une commission chargée d'apporter des réformes dans la constitution des universités de la Hollande, il a demandé qu'on réunît en une seule les trois universités existantes. Nous citerons de lui : *Manuel de logique* (Utrecht, 1851) ; *Oratio de philosophia naturæ* (Utrecht, 1852) ; *Conservation et réforme* (Utrecht, 1852) ; six *Discours sur la morale* ; *Projet de loi sur la réforme des universités* ; *Sur les élections directes et indirectes* ; *Commentaire du code civil de la Hollande*, etc.

O QUANTUM EST IN REBUS INANE! Début de la première satire de Persé :

O curas hominum ! O quantum est in rebus inane !

« O vains soucis des hommes ! Que de néant dans les choses de ce monde ! »

« Que l'on compare à la vie de Cromwell celle de Newton, qui a vécu quatre-vingt-quatre années, toujours tranquille, toujours honoré, toujours la lumière de tous les êtres pensants, voyant augmenter chaque jour sa renommée, sa réputation, sa fortune, sans avoir jamais ni soins ni remords ; et qu'on juge lequel a été le mieux partagé. O curas hominum ! o quantum est in rebus inane ! »

VOLTAIRE.

« ... Et de ces vingt pages, ôtez les choses dont aucun honnête homme ne se soucie aujourd'hui, il ne restera rien : O quantum est in rebus inane ! »

VOLTAIRE.

« On a su, par un des amis particuliers de Rousseau, que c'est pour étendre son imagination qu'il s'attacha si fort à l'étude de la botanique et qu'il s'était imposé, comme une œuvre de pénitence, la tâche singulière de copier de sa main toute l'histoire de France de Mézeray : O curas hominum ! o quantum est in rebus inane ! »

GRIMM.

OQUE s. f. (o-ke). Métrol. V. OCQUE.

O'QUIN (Patrick), homme politique français, né à Pau en 1821. Il appartient à une famille originaire d'Irlande. Il fit ses études de droit, devint avocat dans sa ville natale, prit la direction du *Mémorial des Pyrénées* et fut nommé, avec l'appui de l'administration, député de la 1^{re} circonscription des Basses-Pyrénées en 1852. Réélu au même titre en 1857 et en 1863, M. O'quin s'est fait remarquer comme un des membres les plus laborieux de la majorité au Corps législatif. Membre de plusieurs commissions importantes et plusieurs fois rapporteur, il a fait preuve d'une certaine capacité, particulièrement dans les questions d'économie politique et de finances, mais, rive à sa chaîne officielle, il a constamment voté pour les mesures antilibérales. Avant l'expiration de son mandat, il donna sa démission pour devenir receveur général.

OR conj. (or — de l'ablatif lat. *hora*, V. ORES). Sert à lier un discours à un autre, une proposition à une autre précédemment énoncée, une prémisses de syllogisme à la dernière prémisses : Il faudrait pour cela qu'il fut beau temps demain ; or personne n'est sûr du temps qu'il fera.

Or, est passé ce temps où d'un bon mot, Stance ou dizain, on payait son écot.

M. DESHOLLIÈRES.

— S'emploie pour inviter, pour exciter à quelque chose : Or dites-nous tout de suite ce qui est arrivé. Or sus, mettez-vous à l'ouvrage. Or ça, voulez-vous en finir ? Or ça ! pardieu, n'as-tu pas été appréhendé par le guet dans cette mauvaise compagnie ? (V. Hugo.)

... Or ça, sire Grégoire, Que gagnez-vous par an ? — Par an ! ma foi, mon-Dit avec un ton de rieur [sicur], Le gaillard savetier, ce n'est point ma manière De compter de la sorte. ...

LA FONTAINE.

— Or donc. S'emploie abusivement pour OR : OR DONC, pour en venir au fait...

OR adv. (or). Présentement. II V. ORES.

OR s. m. (or — V. l'étym. à la partie encycl.). Métal d'un jaune brillant, très-pesant, très-ductile et qui a une très-grande valeur commerciale : Lingot d'or. Poudre d'or. Or monnayé. Une lame, une feuille d'or. De la vaisselle d'or. Une montre, une chaîne d'or. Une pièce de 20 francs, de 10 francs en or. Dans tous les temps, l'or a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux. (Buff.) L'or en lingot, c'est l'immobilité ; l'or monnayé, c'est le mouvement, c'est la vie. (E. de Gir.) L'or est le soleil des métaux. (J. Joubert.)

A quoi bon ravir l'or au sein du nouveau monde ?

PIRELLA.

Le nourrisson du Pinde, ainsi que l'écolier, A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.

PIRON.

... Unoiseau captif, malgré sa cage d'or, S'il entrevoit le ciel, cherche à prendre l'essor.

LAFRANCE.

L'or est le prince des métaux, Le lustre de la terre et l'ornement du monde.

A. HARDIER.

Jamais le ciel ne fut aux humains plus facile
Que quand Jupiter même était de simple bois;
Depuis qu'on l'a fait d'or, il est sourd à nos vœux.
LA FONTAINE.

— Ouvrage d'or :

Que dans l'or mangent les grands;
Il ne faut à deux amants
Qu'un seul verre, qu'une assiette.

BÉRANGER.

— Monnaie, espèce en or : *Etre payé en or. Echange de l'or contre de l'argent blanc, des billets. L'illusion est de prendre l'or et l'argent pour des biens, au lieu que ce n'est que des moyens pour en avoir. (La Rochef.) L'or, cœur vide de fiel vaut mieux qu'une bourse pleine d'or. (Petit-Senn.)*

L'or est un grand secours pour acheter un cœur;
Ce métal, en amour, est un grand séducteur.

REGNARD.

Il espèces monnayées en général; richesses, opulence, monnaies ou valeurs quelconques : *Échanger de l'or. Il gagne de l'or. L'or supplée trop souvent au mérite. (Acad.) Il est un peu d'achever pour la nature humaine que l'or fasse tout et le mérite presque rien. (Volt.) Tel est riche avec un arpent de terre, tel est riche au milieu de ses monceaux d'or. (J.-J. Rousseau.) L'or peut procurer tous les moyens de jouissance, mais non l'art de jouir. (Grimm.) La soif de l'or, voilà le principe des crimes et des malheurs. (Florian.) Un homme qui donne ne donne que son or, la femme y joint son cœur. (E. Legouvé.) Tout le regret de l'avare est de ne pouvoir emporter son or dans le tombeau. (Th. Gaut.) La soif de l'or endurecît comme la soif du sang. (Lamart.) Le génie de la guerre se repaît d'or non moins que de sang. (Mich. Chev.) L'or est l'unique séducteur assez puissant pour arracher l'homme à son foyer et l'exciter à l'expatriation. (E. Pelletan.)*

L'or même à la laideur donne un teint de beauté.

BOULEAU.

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

LA FONTAINE.

Nous n'avons pas les yeux à l'épreuve des belles,
Ni les mains à celle de l'or.

LA FONTAINE.

L'or est comme une femme, on n'y saurait toucher,
Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.

REGNARD.

A l'or la suprême puissance;
C'est le nerf des États et la force des rois.

A. BARBIER.

Nous sommes des pieds plats; oui, des marauds,
[d'accord]
Mais le monde est à nous, car nous avons de l'or.

PONSARD.

J'aime l'esprit, j'aime les qualités,
Les grands talents, les vertus, la science,
Et les plaisirs, enfants de l'abondance;
J'aime l'honneur, j'aime les dignités;
J'aime un ami, presque autant que moi-même;
J'aime un amant un siècle et par delà.
Mais, dites-moi, comment faut-il que j'aime
Le maudit or qui donne tout cela?

HOFFMANN.

— Fil d'or ou de métal doré, dont on fait des étoffes, des broderies, des ouvrages de passementerie : *Drap d'or. Toile d'or. Dentelle d'or. Galons d'or. Cordon d'or. Franges d'or.*

— Couleur de l'or; couleur jaune brillante donnée aux objets par une couche d'or ou par un procédé quelconque : *Les ors sont altérés dans cette miniature. Le fond du tableau est d'un or pâle semé de croix rouges.*

— Potité, Couleur jaune brillante; objet de cette couleur : *L'or de sa chevelure. Faucher l'or des moissons. L'or de ses cheveux était si vif et si pur, qu'on eût dit qu'il coulait avec un rayon de soleil. (L. Enault.) Ici, de grappes d'or la vigne se couronne.*

DELILLE.

Le ciel calme et serein se peint d'or et d'azur,
ROSET.

L'or brillant du genêt couvre l'humble bruyère.

MICHAUD.

L'or de la primevère embellit les coteaux.

CASTEL.

L'Aurore aux cheveux d'or, au visage de roses,
Déjà comme à demi découvrait toutes choses,

REGNIER.

— Fig. Objet précieux : *Le génie est l'or dans la mine; l'éducation, le mineur qui l'en tire. (Mme Blessington.)*

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

RACINE.

Tous les jours à la cour on a mis de qualité
Peut juger de travers avec impunité,
A Malherbe, à Racan passer Théophile,
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.

BOULEAU.

— D'or, Doré, couvert d'une couche d'or ou d'un métal qui imite l'or : *Au moyen âge, on peignait beaucoup de fresques et de tableaux sur fond d'or. (Qui procure de grands profits, qui est richement payé, acheté à prix d'argent : Un marché d'or. Une affaire d'or.*

Qu'un frein soit de fer ou d'or,
Qui l'accepte est un esclave.

ARNAUT.

« Précieux, excellent à un titre quelconque : C'est un cœur d'or. Voilà un titre d'or. C'est un homme précieux, un homme d'or. (Ste-Beuve.)

— Mine d'or, Mine d'où l'on extrait de l'or,

et Fig. Source de grands bénéfices, de profits considérables et certains :
Voilà de tous les deux la fortune achevée;
C'est une mine d'or que nous avons trouvée.

ETIENNE.

— Pont d'or, Facilités qu'on ménage à son ennemi pour se retirer, avantages qu'on cherche à lui faire trouver dans sa retraite. Il Avantages que l'on fait à quelqu'un pour le déterminer à quitter son emploi, à se désister d'une prétention :

Guerre au brave, un pont d'or à qui voudra se vendre.

C. DELAVIGNE.

— Age d'or, siècle d'or, Epoque mythologique où l'homme vivait heureux dans une extrême simplicité et où la nature prodiguait les biens nécessaires à la vie. Il Epoque de bonheur, de prospérité : *L'âge de fer, l'âge des gouvernements finit; l'âge d'or, l'âge des peuples commence. (E. de Gir.)*

Je le dis sans blesser personne :

Notre âge n'est pas l'âge d'or.

BÉRANGER.

— Etre de l'âge d'or, digne de l'âge d'or, avoir les mœurs de l'âge d'or. Se faire remarquer par sa bonne foi, sa simplicité, sa franchise, sa probité.

— Saint Jean Bouche d'or, Homme qui dit sa pensée avec la plus grande franchise. Il Bouche d'or est ici la traduction du nom de saint Jean Chrysostome, et s'emploie par un simple jeu de mots.

— Jours fils d'or et de soie, Existence très-heureuse, par allusion aux Parques, qui filaient avec l'or et la soie la vie des gens heureux.

— Lettres d'or, Caractères d'écriture exécutés avec de l'or en coquille, ou par d'autres procédés de dorure : *Souvenez-toi de m'adresser mes lettres; je les veux faire graver en lettres d'or sur la cheminée de ma salle. (Mol.)*

— Or en barre, Lingots d'or pur, et Fig. Objet qui a une valeur certaine et facilement réalisable : *Prenez de ces actions, c'est de l'or en barre. Mes amis, j'ai acheté une copie qui me coûte un peu cher, à la vérité, mais elle est d'un auteur! C'est de l'or en barre. (Le Sage.)*

— Juste comme l'or ou comme de l'or, Tout à fait juste, parce qu'on pèse l'or avec beaucoup de précision, à cause de son grand prix : *Tous vos discours sur Charlevoix sont justes comme l'or. (Mme de Sév.)*

— Avoir de l'or de Toulouse, Chez les Gaulois et les Romains, Etre poursuivi par une mauvaise destinée implacable. On explique diversement l'origine de ce proverbe. Les uns disent que les Testosages, rapportant dans leur pays, dont Toulouse était la capitale, l'or qu'ils avaient pillé dans les temples, les dieux irrités soulevèrent une tempête et les forcèrent de jeter l'or à la mer. On fait remonter le plus souvent l'origine de ce proverbe à la défaite du général romain Cépion, qui avait pillé les temples de Toulouse et en avait enlevé une grande quantité d'or. Vaincu par les Cimbres, il perdit son armée et ses trésors.

— Jeter l'or à pleines mains, Prodiger son argent, dépenser avec profusion.

— Acheter, vendre une chose au poids de l'or, L'acheter, la vendre très-cher.

— Valoir son pesant d'or, Proportionner la valeur d'une quantité d'or de même poids que l'objet que l'on évalue, et Fig. Avoir un grand prix, un grand mérite : *Ce petit livre vaut son pesant d'or. Je vous dis que votre frère vaut son pesant d'or. (Mme de Sév.)*

— Pour tout l'or du monde, A aucun prix, pour aucune raison : *Pour tout l'or du monde, il ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux que la Faculté permet. (Mol.) Le lazaroni qui a mangé sa polenta ne renuierait pas un sac pour tout l'or du monde. (Proudh.)*

— Ni pour or ni pour argent, A quelque prix que ce soit : *On ne peut plus avoir ce livre ni pour or ni pour argent.*

— Marcher, rouler sur l'or et sur l'argent, nager dans l'or, être tout coulé d'or. Etre dans une grande opulence : *L'avare NAGEANT DANS L'OR me semble un poisson qui se soif. (Petit-Senn.)*

Son voisin, au contraire, étant tout coulé d'or,
Chantait peu, dormait moins cœur.

LA FONTAINE.

— Dire, parler d'or, Dire ce qu'il y a de mieux dans la circonstance ou de plus satisfaisant pour celui à qui l'on parle : *Vous parlez d'or, on ne peut pas mieux dire.*

— Promettre, faire espérer des monts d'or, Faire de grandes promesses, promettre de grands avantages : *Il me faisait espérer des monts d'or pourvu que la fortune secondât ses projets. (Le Sage.)*

— Prov. Tout ce qui reluit n'est pas or, Ce qui a l'apparence du mérite, de la richesse n'en a pas toujours la réalité. Il Prov. Crosse de bois, évêque d'or; crosse d'or, évêque de bois. V. ÉVÊQUE.

— Comm. et Techn. Or rouge, Variété d'or tirant sur le rouge. Il Or jaune, Variété d'or dont la teinte est jaune pâle. Il Or vert, Alliage d'or et d'argent, de couleur verte. Chez les reliureurs, Or brun, après avoir été appliqué sur des assiettes ou couleur dont ils peignent la tranche des livres. Il Or gris, Alliage d'or, de fer, d'argent et de cuivre. Il Or blanc, Nom

donné originairement au platine. Il Or anglais, Or auquel l'alliage a donné la teinte spéciale de certains bijoux anglais. Il Or vierge, Celui qui n'a encore subi aucune opération métallurgique. Il Or fin, Or pur de tout alliage, et chez les passementiers, Fil d'argent doré. Il Or denté, Fil de cuivre doré. Il Or tremblant, Légères feuilles de clinquant que l'on cousait autrefois aux vêtements des masques, et qui tremblaient au moindre mouvement. Il Or affiné, or de couple, Celui qui a été purgé de tout mélange par certaines opérations. Il Or au titre, Celui qui est à l'un des trois titres spécifiés par la loi. Il Or bas, Celui qui est au-dessous du plus bas de ces trois titres, qui est de 750 millièmes. Il Or faux, Cuivre doré ou autre métal imitant l'or. Il Or de Manheim, Similor composé de cuivre et de zinc. Il Or aigre, Celui qui se gerce, qui se brise sous le marteau. Il Or mal, Or non poli. Il Or brun, Or poli à l'aide du brunissoir. Il Or trait, Or passé par la filière : L'OR TRAIT ne se fabrique qu'à Venise et à Milan. (Volt.) Il Or battu, Or réduit en feuilles pour la dorure. Il Or moulu, Or appliqué sur les métaux qu'on veut dorer. Il Or en pâte, Or prêt à être fondu dans le creuset. Il Or en bain, Or en fusion. Il Or en chiffons, en drap, Cendres qu'on obtient en brûlant des chiffons qu'on préalablement trempés dans une solution de chlorure d'or, et qui servent à dorer l'argent. Il Or en coquille ou de coquille, Pâte soluble, contenue ordinairement dans des coquilles de moules, et qui sert pour l'aquarelle et l'enluminure : L'OR EN COQUILLE est de l'or en oxyde pourpre, précipité de sa solution et délayé avec une eau mucilagineuse ou une dissolution de gomme. (Fourcroy.) Il Or en chaux, Or que les doreurs préparent en broyant avec du miel des rognures de feuilles d'or. Il Or d'essai, Or très-fin, qui a été essayé. Il Or de rapport, or d'inde, Or de platine, Or qu'on enlève dans les pièces damasquinées. Il Or de mosaïque, Dorure partagée en petits carreaux qui paraissent en relief. Il Or couleur, Couleur grasse dont le doreur se sert pour appliquer les feuilles d'or battu. Il Or d'apothicaire, Celui dont on se sert pour peindre ou écrire. Il Or de Paris, or de clinquant, clinquant d'or, Fil de cuivre aplati en lame, servant à lamer et broder les étoffes : L'OR DE CLINQUANT n'était porté que par les laquais, les bateleurs et les masques. (De Laborde.) Il Or à huile, Or en feuilles, appliqué sur de l'or couleur. Il Eau d'or, liqueur d'or, Eau-de-vie de Dantzig, qui est un ratafia dans lequel on a mis quelques paillettes d'or.

— Miner. Or argental, Alliage naturel d'or et d'argent, trouvé dans les mines de la Sibérie. Il Or de chat, Nom que l'on a donné au mica lamelliforme. Il Or paradozal, or problématique, Tellure. Il Or graphique. Syn. de SYLVANE.

— Chim. Or fulminant, Oxyde que l'on obtient en ajoutant de l'ammoniaque à une dissolution d'or, et qui, en se décomposant, produit une détonation : L'OR FULMINANT causa la mort de son inventeur. (Sennelier.) Il Or massif, or de Jude, Deutosulfure d'étain, minéral dont la couleur approche de celle de l'or, et dont on frotte les coussins des machines électriques. Il Or potable, Liquide que l'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution de chlorure d'or, et qui passait autrefois pour un puissant cordial.

— Alchim. Or vif des philosophes, Feu qui est dans la matière de la pierre. Il Or en esprit, Argent vif des philosophes. Il Or blanc, Mercure hermétique. Il Or sublimé, vivifié et multiplié, Pierre des sages ou rouge parfait. Il Fleur de l'or, Couleur qui suit la citrinite. Il Faire de l'or, Transformer en or les autres métaux, opération vainement tentée par les alchimistes : Le premier auteur qui parle de FAIRE DE L'OR est Zosime, qui vivait dès le commencement du ve siècle. (Mme de Genlis.)

— Hist. Or coronaire, Impôt qu'on payait à l'avènement d'un empereur romain, et qui fut remplacé, dans la monarchie française, par le droit de joyeux avènement.

— Blas. Un des émaux qui est la couleur jaune, et que, dans la gravure, on représente par un pointillé : L'or, dans la symbolique des armoiries, signifie la foi, la force, la constance et la richesse.

— Banque. Or-sol. V. ce mot à son rang alphabétique. Il Zonne d'or, en Hollande, Somme de 100,000 florins.

— Chronol. Nombre d'or, Chacun des dix-neuf nombres du cycle lunaire, qui se succèdent d'année en année et servent à divers calculs.

— Encycl. Linguist. Les noms qui, chez tous les peuples de race indo-européenne, servent à désigner ce métal précieux peuvent, suivant M. Pictet, se partager en deux groupes, dont l'un se rattache directement, et l'autre d'une manière indirecte, au sanscrit et au zend. Le grec χρυσός nous initie directement à la connaissance du premier groupe; les deux radicaux ch et r nous ramènent immédiatement à la forme initiale sanscrite *har, har, hirona, hiranya*, mots servant à désigner l'or et ayant donné naissance au zend *zar* (l'aspiration *h* se transforme régulièrement en *z*, c'est là un fait connu), au persan moderne *zar*, au kourde *zar*, à l'afghan *zar*, à l'ossète *gharin* (l'aspiration du sanscrit est représentée par la gutturale

gh). D'un autre côté, nous trouvons les deux lignes parallèles : 1° du slave : ancien *zlatu*, russe *soloto*, bohème *zlato*, letton *zelts* (les formes slaves sont caractérisées par la présence de la sifflante *z*, à l'instar du zend, et la permutation des deux langues *r* et *h*); 2° des idiomes germaniques qui ont changé l'*h* en *pir* ou en *gutturale k, r* ou *l* (comme le slave) et ajouté le suffixe *to* ou *don*, ce qui nous donne le gotique *guth*, l'anglo-saxon *gold*, le scandinave *gul*, l'ancien allemand *kolt*, l'allemand moderne *gold*, d'où secondairement dérivent : le finlandais *kultti*, l'esthonien *kuld* et le lapon *golle*. Quelle est donc la signification primitive de ce mot sanscrit *har, hirona*, qui a donné naissance à une si nombreuse famille? *Har* veut dire en sanscrit : jaune, fauve, vert, rayon de lumière, soleil, lune, etc. Dans la plupart des idiomes que nous venons d'énumérer ci-dessus, cette signification primitive s'est maintenue côte à côte avec la signification dérivée or, dans des formes ayant subi des altérations identiques; ainsi, en persan, à côté de *zar*, or, nous trouvons *zard*, jaune; en allemand *sol*, jaune, à côté de *zlato*, en allemand *gelb*, jaune, à côté de *gold*, etc.; le grec lui-même *khron*, couleur, et même, par suite de l'équivalence des linguales *t* et *r*, *chloos*, jaune pâle, vert; *chold*, *cholos*, bile, etc.

A côté de ce premier groupe, dans lequel rentrent les langues slaves, germaniques et grecque, nous avons un second groupe non moins intéressant, quoique moins étendu; c'est celui auquel appartient le latin *aurum*, qui a passé dans toutes les langues romanes. Le grec a conservé la double forme *auron* et *chrysos*; l'irlandais dit *or*, le kymrique *aur*, le corse *eur*, le breton *aur*, l'albanais *ar*, etc. *Aurum* est pour *ausum*, comme *uro*, brûler, pour *uso*; l'ancien prussien avait le lithuanien *auksas*, signifiant or, justifient en effet cette hypothèse. *Uro*, *aurum*, *ustio*, etc., se rapportent à une racine sanscrite *ush*, brûler. L'or est donc ce qui brûle, c'est-à-dire ce qui brille, ces deux idées pouvant facilement se confondre à l'origine.

Parmi les noms les plus caractéristiques de l'or, nous citerons les suivants : *agnitha*, brillant comme le feu; *agnitha*, sémence de feu; *ugghala*, le flamboyant; *survama*, qui a une belle couleur, etc. Le total de ces noms pourrait peut-être s'élever à une centaine. Le persan, sans posséder une synonymie aussi riche, a bien une dizaine de mots différents servant à désigner l'or.

— Chim. L'or est un métal d'une assez faible dureté, mais d'une densité (19,3 pour l'or fondu, 19,35 pour l'or forgé) qui ne le cède qu'à celle du platine. Sa malléabilité est supérieure à celle de tous les autres métaux : 1,000 feuilles d'or battu ont une épaisseur qui ne dépasse pas 0,001. Sa ténacité est moindre que celles du fer, du cuivre, du platino et de l'argent : un fil d'or de 0,002 de diamètre peut casser sous une charge de 68 à 69 kilogrammes, au lieu qu'un fil de fer de même épaisseur supporte un poids voisin de 250 kilogrammes. L'or fond vers 1,100° et se volatilise vers 1,300° ou 1,300°, en émettant des vapeurs qui répandent une lumière verte. La couleur ordinaire de l'or est un beau jaune éclatant, universellement connu; mais elle varie suivant l'état du métal. En 1866, M. Foucault a découvert que l'or réduit en lames transparentes est d'une couleur verte bien prononcée. Quand il est réduit en poudre très-fine, il est d'un rouge violacé. L'or est un des métaux les moins altérables que l'on connaisse. L'eau régale le dissout aisément à chaud; l'acide sélénique l'attaque aussi, mais aucun autre acide n'a d'action sur lui. Il est rapidement attaqué, même à froid, par le chlore et le brome. Les persulfures alcalins le transforment en sulfure.

Pour préparer l'or à l'état de pureté, on dissout une pièce d'or dans de l'eau régale; on sépare le chlorure d'argent par filtration et on ajoute un excès de protochlorure d'antimoine dissous dans l'eau et l'acide chlorhydrique; l'or se précipite au bout de quelques heures sous forme de parcelles cohérentes, qu'on lave à l'acide chlorhydrique et qu'on fond dans un creuset avec une petite quantité de nitre et de borax.

L'or a peu d'affinité pour l'oxygène; néanmoins, on en a obtenu deux oxydes, Au²O et Au³O, qui sont décomposés par la chaleur et même par l'acide chlorhydrique. On connaît deux oxydes, Au²S et Au³S, dont le dernier seul se rencontre dans les opérations analytiques. L'or et l'arsenic se combinent directement à l'aide de la chaleur en proportions mal définies; avec le chlore, l'or forme deux composés, Au²Cl³ et Au³Cl³; avec le brome, il donne Au²Br³; avec l'iode, Au²I³ et Au³I³. L'or s'allie facilement avec presque tous les métaux et en toutes proportions. On appelle or gris, en bijouterie, des alliages qui renferment de 15 à 20 pour 100 d'or sur 100 de fer. Avec le zinc, l'or donne des alliages d'un blanc plus ou moins jaunâtre; avec l'étain et l'antimoine, des alliages très-fusibles, mais très-peu ductiles; avec le plomb, des alliages très-fusibles, non ductiles et non malléables.

L'or forme avec le cuivre un alliage dans lequel le fer rehausse la couleur de l'or, augmente sa dureté, le rend plus fusible, mais diminue sa malléabilité. La soudure connue sous le nom d'or rouge est formée de 5 parties d'or et de 1 partie de cuivre. Pour

donner aux alliages d'or la couleur de l'or pur, on les soumet à une opération qu'on appelle *mise en couleur*. Cette opération consiste à déposer à la surface de l'alliage une couche mince d'or métallique ou à dissoudre une partie du cuivre et de l'argent en plongeant les objets dans de l'acide azotique faible. L'alliage d'or et de cuivre le plus dur est celui où le cuivre entre dans une proportion de 12 pour 100.

L'or et l'argent peuvent s'unir en toutes proportions. Ces alliages sont plus fusibles que chacun des métaux alliés; ils sont aussi plus durs et plus élastiques; en orfèvrerie, ils portent le nom d'or jaune, d'or pâle, d'or vert, d'électrum. Si l'on maintient longtemps en fusion tranquille un alliage d'or et d'argent renfermant beaucoup d'argent, il se produit une liquation: les parties voisines de la surface ne contiennent plus que de l'argent faiblement aurifère, tandis que, vers le fond de la masse en fusion, se trouve un alliage renfermant 5 parties d'or pour 1 partie d'argent. Les alliages d'or et de platine sont ductiles et malléables. Avec le mercure, les combinaisons sont très-rapides, tantôt solides et cristallisées, tantôt molles et périssables, tantôt liquides; le mercure peut être séparé partiellement par compression dans une peau de chamois, totalement par la chaleur rouge.

La détermination approximative du titre de l'or peut être faite avec la pierre de touche. La pierre qui sert pour ces essais est connue sous le nom de *cornue lyonnaise* ou simplement de *lydienne*, parce qu'on la traitait autrefois de Lydie; aujourd'hui, elle provient de la Saxe, de la Bohême et de la Silésie. Ces pierres de touche sont des basaltes noirs, très-durs, rugueux et retenant facilement les parcelles des alliages d'or qu'on frotte sur leur surface. Les touchas sont de petites lames d'alliages d'or et de cuivre dont les titres sont connus; l'acide employé se compose de 98 parties d'acide azotique de 1,340 de densité (37° Baumé), de 2 parties d'acide chlorhydrique de 1,175 de densité (21° Baumé) et de 25 parties d'eau. Pour essayer un alliage d'or à la pierre de touche, on fait plusieurs touches de 0m,004 à 0m,005 de longueur sur 0m,002 ou 0m,003 de largeur; la trace définitive étant faite, on la compare à d'autres traces laissées par des touchas dont les titres sont connus, on mouille ces diver-

ses traces avec une baguette de verre trempée dans l'acide; si la trace est faite avec du cuivre, elle disparaît entièrement; elle résiste si le bijou est au titre de 750 millièmes et au-dessus. Avec de l'habitude, la comparaison avec l'action de l'acide sur les touchas dont les titres sont connus suffit pour arriver à déterminer le titre de l'alliage.

Pour analyser exactement un alliage d'or et de cuivre, on le coule, à une température modérée, avec une certaine quantité d'argent. On traite le bouton par un excès d'acide azotique, qui dissout les métaux étrangers et laisse l'or à l'état de pureté. Cette opération porte le nom de *départ*.

Pour pouvoir être converti en monnaie ou en bijou, l'or a besoin d'être allié au cuivre, qui lui donne de la consistance. La loi admet les proportions suivantes :

	Or. Cuivre.
Monnaie d'or de France.	900 100
Vaisselle, ustensiles d'or.	1 ^{er} titre. 920 80
	2 ^e — — — — — 840 160
	3 ^e — — — — — 750 250
Médailles.	916 84

La tolérance pour les monnaies et les médailles est de 2 millièmes au-dessus et au-dessous du titre légal; elle est de 3 millièmes au-dessous pour les objets ouvrés.

Une solution de protochlorure d'étain donne dans les sels d'or un précipité brun foncé, tandis qu'un mélange de protochlorure et de bichlorure les précipite en pourpre; c'est le pourpre de Cassius. La couleur de ce dépôt varie beaucoup; elle est tantôt rouge, tantôt violette ou brune. Le pourpre de Cassius est pourpre foncé tant qu'il est humide, et brun quand il est sec; fraîchement préparé, il se dissout en rouge pourpre dans l'ammoniaque. Ce produit n'est utilisé que comme couleur au feu pour la décoration du verre et de la porcelaine. Il donne aux fondants une belle teinte rose. On l'a considéré comme un mélange intime d'or métallique et d'oxyde d'étain; quelques chimistes pensent que l'or s'y trouve dans un état particulier d'oxydation.

— **Miner.** L'or se rencontre presque toujours à l'état natif, allié à de très-faibles quantités de cuivre ou d'argent, quelquefois de fer, comme on peut le voir par le tableau suivant, dressé d'après les analyses de plusieurs savants :

ORISEMENTS.	OR.	ARGENT.	CUIVRE.	FER.
Silésie.	98,96	0,16	0,35	—
Anamaboc (Afrique).	98,06	1,39	0,15	—
Bathurst (Australie).	95,68	3,92	—	0,16
Californie.	90,42	3,10	0,87	—
Eaux-Chaudes (Mexique).	84,50	15,50	—	—
Oural.	70,86	28,30	0,84	—
Transylvanie.	60,49	38,74	0,77	—

Rarement on trouve l'or, à l'état de minerai, allié au palladium, au rhodium, à l'iridium. Il se rencontre combiné avec le tellure, sous les noms d'or graphique, d'or de Nagys, de tellure blanc, etc.

La forme cristalline de l'or est le plus souvent le cube, modifié par les petits plans de l'octaèdre et du dodécaèdre rhomboïde. Ces cristaux sont parfois modifiés d'une manière étrange, présentant un octaèdre avec de petits plans du cube, du dodécaèdre, du tétraèdre, du tétraèdre et de l'hexoctaèdre rhomboïde. Mais ces combinaisons sont très-rare. On a retiré de Nuggetty-Reef plusieurs échantillons de dodécaèdres pentagonaux de pyrites de fer, encaissés dans un squelette d'or ayant la forme d'un dodécaèdre rhomboïde.

D'après M. Selwyn, ces dépôts d'or pourraient bien avoir été formés par une action analogue aux procédés galvaniques, grâce aux eaux météoriques qui circulent à travers les filons et qui, pendant le temps des éruptions basaltiques, doivent avoir eu un caractère thermal et probablement salin très-prononcé, favorable au charroi de l'or en solution.

Selon plusieurs savants, dans les eaux météoriques qui contiennent de l'or en solution, ce métal passe de l'état soluble à l'état métallique, par suite de l'addition d'un corps organique quelconque. Une particule d'or qui se trouvait dans une solution de chlorure d'or augmenta de grosseur après la chute accidentelle d'un morceau de bouchon dans le liquide; cette expérience, répétée sur plusieurs métaux, a constamment donné le même résultat.

Le plus grand nombre des mines d'or exploitées se trouvent dans les terrains de transport anciens et modernes; on le rencontre aussi en filons, en petites veines et en parties disséminées dans les terrains plutoïques anciens, dans les terrains de transition et principalement dans le terrain trachytique. Dans les terrains primitifs, l'or peut être disséminé dans la masse même de la roche, ainsi que cela a lieu au Brésil, dans la sierra de Cocas. Les mines d'or les plus riches sont les filons de sulfure d'argent aurifère qui traversent les terrains intermédiaires; telles sont les mines d'or du Pérou, de la Hongrie, de la Transylvanie, des monts Ours. L'or existe aussi, mais

parcouru bien des fois ce lieu devenu si célèbre aujourd'hui; mais j'étais aussi aveugle que les autres et je n'ai rien aperçu.

Une des causes qui retardèrent la découverte des placers de la Californie, c'est que cette contrée resta jusqu'en 1820 en la possession des Indiens et des jésuites. Lorsque le Mexique eut cédé la Californie aux États-Unis, les premiers colons anglo-saxons n'y eurent pas plus tôt pénétré que l'or y fut découvert.

Un certain Marshall avait été chargé par le capitaine Sutter de lui construire une scierie mécanique. Un nommé Edouard Hammon du Sacramento; c'est en mettant pour la première fois la machine en mouvement, au printemps de l'année 1848, qu'il trouva dans le conduit la première paillette d'or. On voulut en vain garder le secret de cette découverte; elle fut bientôt connue à San-Francisco, où elle produisit en peu de jours un accroissement inouï de population. Moins de trois mois après, 10,000 diggers lavaient les sables du Sacramento; les Indiens travaillaient pour le compte des blancs; les soldats, les matelots désertaient: tout le monde accourait à ce nouvel Eldorado. Au printemps de l'année suivante, les deux rives de l'Atlantique étaient en émoi, et toutes les bouches ne répétaient que ce mot: « Californie! »

Là, c'était le hasard seul qui avait amené la découverte de l'or; il en fut autrement en Australie. Un nommé Edouard Hargraves, natif de la Nouvelle-Galles du Sud, était venu se fixer dans sa patrie après avoir longtemps habité la Californie; il avait, lui aussi, lavé les sables du Sacramento; il avait parcouru la contrée depuis le sommet de ses montagnes jusqu'aux rives de l'océan Pacifique, et partout il avait observé avec soin la nature du sol et les indices révélateurs de la présence de l'or. De retour dans son pays, il se convainquit bientôt des rapports qui existaient entre sa constitution géologique et celle de la Californie et résolut d'aller à la recherche du riche métal. Il se mit en marche, allant de vallée en vallée, de cours d'eau en cours d'eau, explorant partout et faisant des essais de lavage dans le sable de toutes les rivières. Le 12 février 1850, il eut enfin la joie d'apercevoir une première paillette d'or scintillant sur le gravier: le premier pas était fait vers l'exploitation des riches placers de Bathurst et de Wellington. Dès le 1^{er} mai suivant, cette découverte fut connue à Sidney; les habitants de cette ville la quittèrent par milliers; les villages, les fermes, les bergeries furent désertées, et les environs de Bathurst se couvrirent rapidement d'une nombreuse population; 4,000 diggers avaient planté leur tente sur les bords du Summerhill-Creek. De là ils se répandirent bientôt le long des autres affluents du Darling et du Murumbidge, qui descendent des montagnes Bleues, coulent à l'ouest et forment plus loin le Murray. Tous les ruisseaux des environs furent explorés l'un après l'autre, et dans tous on trouva de l'or.

À la suite du succès qui avait couronné les pénibles recherches de Hargraves, l'attention se porta sur les autres provinces de l'Australie, et bientôt de riches mines furent découvertes dans celle de Victoria et dans l'Australie méridionale. Ce n'était pas encore assez; peu après, on reconnut que la Nouvelle-Zélande était aussi riche en or qu'aucun pays du monde, et toute la région N.-O. de l'Amérique du Nord jusqu'aux frontières de l'Amérique russe, ainsi que la Nouvelle-Ecosse, au N.-E. de ce continent, prirent rang parmi les contrées aurifères.

En réalité, nous le répétons, l'or se trouve à peu près partout, mais souvent en quantité trop faible pour qu'il puisse être exploité utilement; nous allons le montrer en parcourant successivement les diverses contrées aurifères.

En France, d'après les recherches de M. Malard sur les anciens gisements aurifères, l'or a été extrêmement abondant. La vallée de la Marne et le Limousin ont été, à une certaine époque, une véritable Californie pour nos ancêtres. On retrouve de l'autre côté des Cévennes d'antiques placers qui ont dû fournir beaucoup d'or. La recherche de ce métal s'y est continuée jusqu'à nos jours, ainsi que dans le département de l'Ariège, qui doit son nom à l'or que charrie sa principale rivière.

À ces gisements, il faut joindre les placers aurifères du Rhône et du Rhin, beaucoup plus riches jadis qu'aujourd'hui. La France actuelle peut encore compter sur son territoire une quarantaine de mines d'or; mais elles sont si épuisées et si pauvres que la valeur du métal ne couvrirait pas les frais d'extraction. Les plus riches sont dans l'Isère et dans les Pyrénées.

Les mines d'or en Espagne ont subi le même sort que la plupart des mines de la vieille Europe. En 1867, les travaux de dragage qui s'effectuaient au fond de l'Ebre, dans le voisinage de Tortose, pour assécher les pîles qui devaient soutenir le pont du chemin de fer, ont révéillé l'existence de sables aurifères dans le lit du fleuve. Quelques vieilles mines d'Italie, depuis longtemps abandonnées, furent soulevées en 1868 à une nouvelle exploitation. La production du seul mois de juillet fut de 47 kilogrammes. Comparé aux mines de l'Australie

et de la Californie, le résultat est maigre; néanmoins, l'exploitation a pu être continuée depuis, à l'aide des machines extractives les plus perfectionnées.

La seule contrée qui fournisse actuellement de l'or, dans le royaume britannique, est la partie montagneuse du pays de Galles. On y a récolté, en 1865, 5,141,708, soit pour une somme de 150,000 fr.

Quoique l'exploitation des mines d'or en Russie remonte à plus de deux cents ans, ce métal paraît y être inépuisable. En 1866, l'extraction a été de 5,664 kilogrammes. L'or est envoyé trois fois par an de Périm à Saint-Petersbourg.

Le Pérou, qui, à lui seul, a longtemps approvisionné le monde d'or et d'argent, n'a jamais su se mettre au niveau du progrès pour l'exploitation de ses incomparables richesses; on s'y sert toujours des vieilles méthodes d'exploitation, et l'on a fini par abandonner tour à tour tous les placers des que le rendement faiblissait, sauf cependant les mines de Pasco. La découverte de ces mines célèbres date de 1630. On ne saurait nombrer les milliards qui depuis cette époque sont sortis de leurs flancs. Le Pérou n'exporte plus guère aujourd'hui que pour une trentaine de millions d'or et d'argent par année.

Il n'est pas de contrée au monde qui soit à beaucoup près aussi riche en mines métalliques de toutes sortes et surtout en mines d'or que les États-Unis. Six États du littoral du Pacifique: Californie, Montana, Nevada, Oregon, Colorado, Idaho, ont donné, comme rendement d'or et d'argent, pour l'année 1866, une valeur de plus de 500 millions de francs. La Californie seule est inscrite pour 125 millions; les autres États varient entre 75 et 90 millions.

De toutes les colonies australiennes, c'est Victoria qui est la plus fertile en or. Là, M. Selwyn, directeur des recherches géologiques des colonies, a constaté l'existence d'amas d'or superposés en trois étages. Ces amas d'or sont répandus sur une surface de 10,000 milles carrés, et les veines de quartz des vieux rocs ardoises renferment des richesses incalculables. On n'a pas encore exploré la centième partie de ces veines, et on ne peut douter qu'elles ne renferment une grande quantité d'or; car les nombreux amas superficiels d'or répandus dans le voisinage de ces roches ont été formés de débris enlevés à leurs surfaces. Plus on creuse profondément dans les veines de quartz, plus l'or devient beau; mais il devient aussi plus intimement amalgamé aux quartz et aux pyrites. Les plus gros morceaux se rencontrent toujours à la surface de la veine. La plus grande profondeur que l'on ait atteinte dans les veines aurifères de quartz est de 400 pieds, et la mine était encore très-riche. Cependant l'épuisement des premiers gîtes aurifères de l'Australie dans certains districts a engagé les autorités du pays à stimuler par des récompenses officielles la découverte de nouveaux placers: 15,000 dollars ont été offerts en 1868 à qui ferait la découverte de quelque nouveau gîte qui ne soit pas éloigné de plus de 20 milles des placers connus.

— **Métall.** Le traitement métallurgique de l'or diffère forcément suivant la nature des gangues et des gisements. Il peut se faire de quatre façons principales: par lavage simple, par lavage et amalgamation, par fusion et par voie humide.

Le lavage simple est employé pour le traitement des sables d'alluvion. On dispose ces sables dans une rigole inclinée, où l'on fait arriver un courant d'eau assez rapide; l'or et les parties denses s'arrêtent dans un petit bassin placé au bout de cette rigole. Après ce premier lavage, on en fait un second plus soigné sur des tables inclinées où dans de petits auges de 0m,30 à 0m,40 de côté. On fait sécher le sable recueilli, qui contient environ 3/4 d'or, et on le vend; le traitement est achevé dans les ateliers de départ et dans les monnaies.

La méthode par lavage et amalgamation est généralement employée pour le minerai que l'on extrait des filons quartzifères. On broie le minerai à l'aide de bocards; il est ensuite entraîné par l'eau et vient passer dans les moulins d'amalgamation. Ces moulins sont en gradins, et le sable qui a passé dans l'un d'eux est amené dans un suivant, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il soit complètement épuisé. La meule courante en bois est creusée en forme d'entonnoir; c'est dans son intérieur qu'est amené le sable aurifère; la meule dormante emboîte la meule tournante et contient du mercure. Les paillettes d'or passent par le centre de la meule tournante et se dissolvent dans le mercure; le sable est chassé par le courant et passe dans le moulin suivant. Lorsque le mercure est suffisamment enrichi, on vide le moulin et on sépare le mercure de l'or, d'abord en pressant l'amalgame dans une peau de chamois, ensuite par distillation.

On n'emploie la fusion que pour des minerais pyriteux. On peut soumettre directement le minerai à une fonte plombeuse ou concourir l'or dans une malle, puis l'extraire par une fonte plombeuse par amalgamation ou par voie humide. On commence par griller les minerais dans des fours à reverber, dissés de manière à pouvoir utiliser l'acide sulfurique formé; puis on procède à la fonte plom-

houe dans des fours doubles. Le lit de fusion doit être calculé avec soin; il se compose du minerai grillé, de matières plombeuses oxydées, de fondants et de scories résultant de la même opération. Cette fonte est conduite par grillage et réduction; elle donne du plomb d'œuvre, des mattes de plomb et des scories renfermant l'or en proportions variables, et diminuant depuis le plomb d'œuvre jusqu'aux scories. Le plomb d'œuvre passe directement à la coupellation, qui se sépare l'or, et les mattes sont traitées par une nouvelle fonte, qui produit encore du plomb d'œuvre et des mattes; le plomb d'œuvre est encore soumis à la coupelle, et les mattes sont quelquefois traitées une seconde fois. Quant aux scories, elles sont passées au four à reverber et donnent des mattes, dont on extrait l'or par voie humide. Dans ces dernières opérations, on ajoute au lit de fusion des minerais de cuivre pour riches en or, et les mattes non utilisées pour l'extraction de l'or sont traitées pour l'extraction du cuivre noir.

Dans la méthode par voie humide, le minerai, d'abord grillé, est un arsenure de fer qui donne comme résidu l'oxyde de fer, la gangue terreuse, la partie de l'arsenic échappée au grillage et enfin l'or. On place le minerai grillé dans une cuve en bois conduite d'aspic et munie d'un double fond percé de trous, par lesquels on fait arriver un courant de chlorure parfaitement lavé; au bout de cinq ou six heures, on dissout le chlorure d'or dans l'eau et on le précipite par l'hydrogène sulfuré.

L'or est presque toujours allié à de l'argent et à du cuivre, dont on le sépare dans les ateliers de départ. S'il y a très-peu d'argent, l'alliage est attaqué par l'acide sulfurique dans des chaudières en fonte placées sur un foyer; le résidu est traité une seconde fois avec une nouvelle portion d'alliage. Quant à la dissolution, elle est chauffée légèrement, étendue d'eau et décolorée avec de l'argent par précipitation, au moyen de lamelles de cuivre; l'or, après la seconde attaque, est lavé, séché et fondu en lingots.

Comm. La plus grande partie de l'or expédié du nouveau monde en Europe arrive par l'intermédiaire des banquiers de Londres, qui le reçoivent en monnaie, en lingots et en poudre, le réexpédient sous ces trois états aux derniers destinataires et touchent sur ces opérations de gros bénéfices, motivés il est vrai par l'énormité des risques qu'ils ont à courir. A Paris, l'or est directement reçu par les banquiers, qui le transmettent aux changeurs; ceux-ci procèdent à l'essai, à l'alliage, au départ de l'argent, et portent la plus grande partie de l'or à la Monnaie, qui les soldera par des bons sur la Banque.

Il serait difficile d'évaluer avec quelque exactitude le mouvement commercial de l'or. Pour certains pays, le manque de documents officiels est une difficulté insurmontable. En Australie et en Californie, les deux principaux centres de production, il est publié des tableaux statistiques; mais ces tableaux officiels ne sont point exempts d'erreurs, et on ne peut leur accorder qu'une confiance limitée. Toutefois, un fait incontestable, c'est l'énorme accroissement qui a subi dans ces dernières années la production de l'or. Ainsi, en 1846, elle était de 250 millions environ; vers 1870, elle atteignait le chiffre de 1,500,000,000. Depuis le commencement de notre siècle, la production de l'or s'est accrue dans le rapport de 1 à 14. Nous pouvons, à coup sûr, appeler notre époque un âge d'or; car notre globe n'avait pas vu pareille richesse depuis la création. Ce prodigieux accroissement devient encore plus apparent si l'on réfléchit que la quantité d'or recueillie pendant trois siècles et demi sur toute la surface du globe n'atteint pas le double de celle qu'on a extraite, dans l'intervalle de quinze années, des mines et des fleuves de l'Amérique, de l'Australie et de l'Asie. De l'année 1500 à l'année 1848, la quantité d'or produite par toute la terre s'est élevée à 4,980,000 kilogrammes, d'une valeur d'environ 16,140,000,000 de francs; tandis que, de 1848 à 1863, la Californie et l'Australie ont pu produire moins de 2,800,000 kilogrammes, soit une valeur d'environ 8,825,000,000 de francs. Nous voilà bien loin de la richesse tant vantée des anciennes colonies espagnoles d'Amérique. D'après les calculs du savant Alexandre de Humboldt, elles ont exporté en Europe, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'en 1800, c'est-à-dire dans un intervalle de trois cent dix-huit années, 7,665,000,000 de francs de métaux précieux; tandis que, en moins de quinze années, la Californie et l'Australie ont produit, chacune à elle seule, plus de la moitié de cette somme. Quant aux richesses des anciens, dont il est fait des énumérations complaisantes dans les histoires juives, grecques et romaines, il est présumable qu'elles n'atteignaient jamais, toutes réunies, l'or actuellement en circulation dans la France seule. Il est vrai que la France fait une consommation d'or tout à fait exceptionnelle; elle en reçoit annuellement, tant en espèces qu'en lingots et en poudre, pour une valeur d'environ 800 millions. Quant aux anciens, il ne faut accepter qu'avec des restrictions les témoignages qu'ils nous fournissent sur la quantité d'or dont ils disposaient de

leur temps. Le faible développement de leur commerce, de leur industrie, de leurs moyens de transport, de leurs relations nous prouve a priori qu'ils ne possédaient l'or qu'en petite quantité. S'il fallait en croire leurs historiens, les anciens auraient fait un véritable abus de statues, de meubles, d'ustensiles d'or. Il est à présumer qu'il ne s'agit le plus souvent que de cuivre ou même de bois doré. Lors donc qu'on nous affirme qu'il y avait plusieurs grandes statues d'or dans le temple de Bélus à Babylone et dans bien d'autres; que les Hébreux se fabriquaient un veau d'or dans le désert; que Jéroboam en fit faire deux; que Lucullus fit figurer à son triomphe des lils d'or et une statue d'or de Mithridate ayant environ 2 mètres de haut; que l'empereur surpassa cette magnificence, etc., il faut se défier de toutes ces affirmations, où l'on reconnaît sans peine l'esprit d'exagération des historiens anciens. Il faut en dire autant, du reste, des récits que nous ont transmis les premiers voyageurs qui ont abordé les rivages du nouveau monde. Il est prouvé par mille raisons que l'abondance de l'or n'était pas à beaucoup près, dans ces contrées, ce qu'elle est devenue depuis. Ce qui est vrai, c'est que les naturels, s'y attachant pas le même prix que nous, l'employaient volontiers à des usages vulgaires, ce qui dut faire facilement illusion sur son abondance.

— Allus. hist. Statue à la tête d'or et aux pieds d'argile, statue que Nabuchodonosor vit en songe. V. STATUE.

— Allus. littér. Le rameau d'or d'Enée, Allusion à un épisode du VI^e livre de l'*Énéide*. V. RAMEAU.

— La soif de l'or. V. ADRI SACRA FAMAS.

— Comment on a pleuré vil l'or par s'en est-il changé? Vers de Racine dans *Athalie*. V. PLEURE.

OR (montagne d'), en Chine. V. MONTAGNE D'OR.

OR, rivière de la Tartarie indépendante. Elle prend sa source dans les monts Monghoidj et se jette dans l'Oural, après un cours d'environ 240 kilom.

OR ou ORUS, dieu des Égyptiens. V. AROÏRIS.

ORAAS, village et commune de France (Hauts-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arrond. et à 20 kilom. d'Orthez, à 60 kilom. de Pau, sur la rive droite du gave d'Oloron; 553 hab. Fabrique de sel, produisant 1,600,000 kilogr. de sel par an.

ORACLE s. m. (o-ra-kle — lat. *oraculum*; de *orare*, parler, venu de *os*, oris, bouche, qui correspond au sanscrit *asa*, sanscrit védique *da*, bouche, souffle, de la racine *as*, mouvoir, lancer, ou bien au sanscrit *asa*, vase, cavité, de la racine *us*, pénétrer, percer). Réponse d'une divinité à celui qui la consultait: Rendre un ORACLE. Les ORACLES étaient ordinairement ambigus. (ACR.) Les ORACLES sont toujours susceptibles d'une interprétation double. (H. Const.)

Un oracle dit-il tout ce qu'il semble dire?

RACINE.
« Divinité qui rendait cette réponse: Consultez l'ORACLE, les ORACLES. Recourir à l'ORACLE de Delphes, de Delos. Les ORACLES, ce lieu de Delphes en particulier, étaient comme une révélation permanente et respectée même de la politique, qui s'en servait. (Romain.)

Dans Delphes, dans Delos, les oracles se faisaient.

— Par anal. Parole inspirée et parant infallible: Les ORACLES des prophètes.
Pour moi, les huguenots pourraient faire miracles: Remettre les morts, rendre de vrais oracles. Que je ne pourrais pas croire à leur vérité; En toute opinion je fais la nouveauté.

— Fig. Guide sûr ou que l'on accepte comme tel: Dans les passions profondes, le cœur est tout à coup doué d'un instinct miraculeux, et les souffrances sont des ORACLES. (Mme de Staël.)

L'honneur parle; il suffit: ce sont là mes oracles.

RACINE.
« Délision infallible ou portée en dernier ressort: Les ORACLES de la justice. Personne dont les paroles ont une grande autorité ou méritent une confiance absolue: Rire l'ORACLE de sa famille, de son village, de sa patrie. Le paradoxe est le faible des gens qui sont ORACLES et qui ont l'habitude d'être écoutés. (Sto-Heuvo.)

Si ce qu'on dit d'Esoppe est vrai, C'était l'oracle de la Grèce.

LA FONTAINE.
Rafin, quelqu'un ignorant à vingt et trois carats, Elle passait pour un oracle.
L'oracle était logé dedans un galera.

LA FONTAINE.
— A signifié Oratoire, endroit où l'on se retire pour prier.

— Loc. fam. Parler comme un oracle. Parler très-fortement: Ah! le brave garçon! Voilà parler comme un ORACLE! (Mol.) « Parler d'un ton d'oracle. Avoir un ton d'oracle. Affecter un ton docteur, sentencieux. « Être écouté, être consulté comme un oracle. Être écouté, être consulté avec déférence, avec une confiance entière: Les monarques qui par-

lent dans leurs testaments peuvent s'attendre à ÊTRE ÉCOUTÉS COMME DES ORACLES. (La Bruy.)

Toujours comme un oracle il s'est vu consulté.

BOILEAU.
« S'exprimer en style d'oracle, S'exprimer d'une manière obscure, ambiguë.

— Hist. Endroit le plus secret du temple des Juifs, appelé aussi Saint des saints: L'ORACLE avait vingt coudées de long, vingt coudées de large et vingt coudées de haut. (Sacy.)

— Hist. Oracle divin, oracle sacré, Edit d'un empereur d'Orient.

— Encycl. Les anciens donnaient ce nom à des prophéties d'événements publics ou particuliers. Le lieu où se rendaient ces sortes de prédictions recevait aussi le nom d'ORACLE. Il serait difficile d'indiquer précisément l'origine des oracles. Tous les peuples encore dans l'enfance ont eu leurs prophètes et leurs prophéties; c'est là le tribut universellement payé par l'ignorance au charlatanisme. Cependant, parmi les peuples qui ont une histoire, les Égyptiens paraissent être les premiers chez lesquels les prêtres centralisèrent dans les temples l'influence que se donnaient ailleurs les prophètes éparés. Il y eut alors des lieux d'élection, des lieux privilégiés où les prophéties étaient, à ce qu'on croyait, rendues avec plus de perfection que dans tout autre endroit. Tels étaient, en Égypte, Méné, Thèbes, la ville sacerdotale, le temple de Jupiter Ammon; en Grèce, Dodone, où déjà les Pélages avaient leur chène ou leur pin prophétique; Delphes, que sa liaison intime avec le tribunal des amphyctyons de Pyles rendit bientôt le plus célèbre de tous; on consultait Jupiter à Elis, à Pise, dans une grotte de la Crète; Apollon à Delos, où le bruit des arbres agités par le vent répondait aux questions; à Milet, où était une source sacrée; à Claros, près de Colophon, où l'inspiration sortait d'un puits sacré. Il faut citer encore l'autre de Trophonius, Epidaure, où Esculape répondait, l'oracle de Bacchus à Amphicles, celui d'Hercule à Bura, etc. Les réponses étaient rendues de diverses manières, par le bruit du vent, par des colombes, par des femmes; à Delphes, c'était une prêtresse nommée *pythie*, déesse d'un dieu sacré, qui répondait au nom du dieu. Le plus souvent, les réponses étaient en vers et tellement ambiguës qu'on pouvait les interpréter de mille manières différentes. Rappelons ici le fameux oracle avertissant les Athéniens de ne se fier qu'à leurs maisons de bois, « prescription si habilement interprétée par Thémistocle, et la réponse donnée par la Pythie à Pyrrhus, qui s'apprêtait à combattre les Romains: Aio te, Ecce, Romanos vincere posse.

Le descendant des Ecades vit dans cet oracle un gage de victoire; mais, grâce à l'anthropologie, l'oracle prédisait également sa défaite.

Les Romains avaient les oracles sibyllins de Cumes, d'Albunée, de Faunus, de Préneeste; ils avaient aussi les oracles étrusques, qui gardèrent leur crédit pendant un grand nombre de siècles.

Les Grecs et après eux les Romains firent, du reste, des oracles un moyen de gouvernement; l'oracle de Delphes était véritablement inspiré, non point par le dieu, mais par ceux qui y avaient intérêt. Hérodote nous a conservé le texte d'un grand nombre d'oracles; ce sont souvent des vers d'Homère, dont le sens équivoque peut prêter à l'allusion et qui sont applicables dans bien des cas différents. Le plus souvent, la Pythie connaissait à l'avance la demande qui lui serait faite et était renseignée sur certaines particularités; on ne peut expliquer que de cette manière la prévision de quelques-unes de ses réponses, quand elle voulait bien être précise. Sinon, elle savait toujours se tirer d'affaire à l'aide d'une phrase d'un sens vague ou d'un jeu de mots. Néron, nous dit Suétone, consulta la Pythie pour savoir ce qu'il avait le plus à craindre; il en reçut cette réponse: « Défiez-vous des soixante-trois ans. » L'empereur se rassura, croyant qu'il s'agissait pour lui d'un danger qui lui courrait dans sa soixante-troisième année; mais quand Galba, âgé de soixante-trois ans, le renversa, on comprit alors le sens véritable de l'oracle, qui, sans cet accident, en aurait eu probablement un autre. Loc. fam. Parler d'un ton d'oracle, c'est dire que l'on a une grande confiance en soi-même, dans de beaux vers, que la foi aux oracles était assez grande encore du temps de l'empire, pour exciter la frayeur des princes. « Les oracles sont muets, dit-il, depuis que les princes craignent l'avenir; ils ont défendu aux dieux de parler et les dieux ont obéi. » Les empereurs chrétiens abolirent les oracles, mais ils ne purent empêcher que, dans les premiers siècles, on eût toujours foi aux livres sibyllins, sans cesse augmentés de versets apocryphes, suivant les circonstances. La croyance des chrétiens dans ces prophéties païennes est encore attestée naïvement dans une hymne célèbre, le *Dies*

Dies ira, dies illa
Solent auctum in favilla
Tota David, cum sibylla.

Le mosaïsme eut ses prophètes, sorte de tribuns populaires comme il en surgit encore aujourd'hui parmi les tribus arabes; mais on ne voit pas qu'il y ait eu parmi les Juifs d'institutions semblables à la Pythie de Del-

phes ou à la caverne de Trophonius. Toutefois, les évocations des morts sont assez fréquentes dans l'Ancien Testament: ainsi, Saul évoqua l'ombre de Samuel par l'entremise de la pythonisse d'Endor.

Ces superstitions ont été attaquées de bonne heure: les philosophes cyniques et épicuriens, analysant les sentences versifiées de l'oracle de Delphes, trouvaient fort étrange qu'Apollon, dieu de l'harmonie, fût des vers aussi mauvais; Démétrios accusait la Pythie de philippique, c'est-à-dire de parler en faveur de Philippe de Macédoine, qui l'avait corrompue, et Cicéron s'étonnait que deux augures pussent se regarder sans rire. Mais ce dédain des esprits éclairés n'affaiblit que lentement le crédit des oracles. Ce fut l'œuvre des siècles et de la diffusion des lumières; encore, la divination s'est-elle perpétuée comme industrie jusqu'à nos jours. Il n'est pas rare de trouver, même aujourd'hui, dans les pays les plus civilisés, d'indignes imposteurs ayant la prétention de prédire les événements futurs, et qui trouvent des dupes pour payer leurs mensonges. V. PYTHIE, SIBYLLE, etc.

— Oracles sibyllins. V. SIBYLLES.

— Allus. littér. Cet oracle est plus sûr que celui de Calchès. V. CALCHES.

Oracles (DE LA FIN DES), traité de Plutarque, édité dans ses *Œuvres morales*. Ce traité est une des principales sources de connaissances sur les croyances religieuses de l'antiquité. Plutarque, qui fut prêtre d'Apollon à Delphes, dans sa vieillesse, était fort attaché au culte et aux traditions polythéistes; il voyait avec peine la décadence de la religion et il voulait dresser la liste de ces anciens sanctuaires autrefois si florissants et dont un grand nombre étaient déjà muets à son époque. « Il n'y a pas d'oracle dit-il; ils sont que des hommes, des hommes qui se font prophètes comme les fontaines durant les sécheresses de l'été. Partout les dieux ont cessé d'inspirer leurs interprètes; la vertu et l'honneur ont à ce point abandonné la terre, comme l'avait prédit Hésiode, que les dieux ont dû retirer leurs oracles. Il est vrai qu'on leur demandait de si vaines choses! Au lieu de les interroger sur le grand problème de la destinée, ou de chercher à acquiescer la science, comme les sages des temps antérieurs, on ne leur fait plus que des questions ridicules. L'un essaye de les mettre en contradiction avec eux-mêmes; un autre cherche un trésor caché et voudrait savoir du ciel où il se trouve; un troisième s'intéresse à une succession qu'il attend; un quatrième songe à se marier ou veut savoir si un tel n'aurait pas contracté un mariage clandestin. On prend Apollon pour un marié d'affaires. » Mais Plutarque repousse à cette manière de voir, car les hommes lui semblent valoir autant à son époque que dans le passé, et il cherche ailleurs l'explication de ces défaillances religieuses. Qu'Apollon soit le soleil ou le créateur du soleil, il est au-dessus de la nature visible, et il n'est pas vraisemblable qu'il dédaigne de parler aux contemporains. Il préside à leur naissance; il les nourrit, leur donne l'être...; pourquoi refuserait-il de les écouter? S'il a consenti autrefois à s'entretenir avec les hommes, pourquoi ne continuerait-il pas? « Quant à nous, dit-il (trad. Amyot), nous n'estimons pas qu'il y ait aux oracles des divinations sans quelque divinité, ny ne prestons pas l'oreille à ceux qui disent que les dieux ne se soucient pas de sacrifier ny de services et autres sacrées cérémonies; mais d'autre côté aussi, ne cuidons pas que le dieu y soit présent, ne qu'il s'en entremette, mais qu'il y emploie lui-même des personnes, commettant cela aux ministres des dieux, comme il est juste et licite, ne plus ne moins que si c'étaient leurs commis ou leurs greffiers; croyons que ce sont les démons qui sont les espies et escoutes des dieux, allant partout ça et là, les uns contemplant et dirigeant les sacrifices et sacrées cérémonies que l'on fait aux dieux, les autres pour venger et punir les grandes et outrageuses forfaitures et injustices des hommes. »

Suit une théorie sur les démons ou génies qui tenaient une si grande place dans les croyances antiques. Les oracles dépendent de la présence ou de l'absence des démons. Leur présence se manifeste en nous par le développement de la faculté divinatoire ou inspiration. C'est l'inspiration qui fait défaut aux générations contemporaines de Plutarque. Elles attribuent au même état de choses qu'il est nécessaire de leur imputer à elles-mêmes. Sous une forme mystique et un peu embarrasée, la doctrine du philosophe grec ne manque point de valeur. Le monde grec était vieux; son imagination éteinte avait dépeuplé l'Olympe et fait taire les oracles. Là-dessus, Plutarque se perd dans une foule de considérations morales et religieuses qui nous importent peu à nous qui ne croyons pas aux oracles ni même à leur possibilité. L'intérêt tout archéologique du livre est dans l'énumération des sanctuaires grecs où se rendaient les oracles; nous avons ainsi l'état de leurs situations respectives et de leur influence, plus ou moins déchu à une date précise, qui peut servir de point de repère.

Oracles (TRAIÉ DES), par Fontenelle (1686, in-8). L'auteur a écrit, pour la refuter, la thèse de l'antiquité relative aux démons; mais, pour la partie érudite de son livre, il doit beaucoup à Hollandais Van Baie, qui avait écrit

avant lui deux savantes dissertations sur la matière : *De oraculis ethnicorum dissertationes due* (Amstel., 1683, in-8°). Le livre de Van Dule est lourd et diffus, mais plein d'érudition; celui de Fontenelle est spirituel et léger; il se borne à résumer l'autre d'une façon brillante.

Fontenelle se moque très-spirituellement de tout le charlatanisme des oracles pafens, qu'il met sur le compte des prêtres, sans que les démons y soient pour rien. La question de fait est livrée à la liberté des opinions et celle de Fontenelle sur ce point est celle du judicieux et savant Thomassin de l'Oratoire. Peu importe, en effet, que l'imposture des oracles vint des prêtres ou des démons; le mariage n'en existe pas moins, que les pontifes en soient les pères ou seulement les organes. Ce point n'est pas douteux; on peut même ajouter que, si c'était le diable qui parlait dans ces oracles, il n'y soutiendrait pas la réputation d'esprit qu'on lui accorde généralement; et que, si c'était Apollon en personne, il était bien mauvais poète. Au reste, il n'a jamais fallu beaucoup d'esprit pour tromper les hommes; c'est pour les éclairer qu'on n'en possède jamais assez. La plaisanterie sur les oracles était si ancienne et si commune depuis l'Énéide que le cynique jusqu'à l'Académie, que les amateurs de l'antiquité connaissaient d'avance la plupart des arguments rabâchés à la moderne par Fontenelle. Mais ils furent heureux de les retrouver spirituellement exprimés et mis à la portée de tous par ce père des vulgarisateurs de la science. Les dévots y virent au contraire un attaque au principe religieux, car toutes les religions, basées sur la crédulité du vulgaire, sont solidaires les unes des autres; d'ailleurs, tout en ne mettant en question que l'antiquité, Fontenelle rejetait implicitement l'existence ou du moins l'action des mauvais anges appelés démons, qui, attestées toutes deux par les Écritures, font partie intégrante des saines doctrines catholiques. C'est sur ce point que porta principalement l'accusation de Le Tellier et la réfutation entreprise par le jésuite Baltus (Strasbourg, 1707, 2 vol. in-12). « Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir, » disait Fontenelle; aussi devint-on que son scepticisme discret se borne surtout à une guerre d'allusions malignes; l'hostilité des intentions se dissimule sous une prudente réserve. Néanmoins, Le Tellier, qui voyait partout des hérétiques, dénonça cet ouvrage, et ce ne fut pas sans peine que d'Argenson, protecteur de Fontenelle, sauva son ami des griffes de l'inquisiteur.

Le *Traité des oracles* fit beaucoup de bruit lors de sa publication de nos jours il serait regardé comme une curiosité d'érudition plutôt que comme une arme de polémique. Dans le siècle de Fontenelle, ce livre le fit ranger au nombre des livres penseurs.

ORADOUR, village et commune de France (Cantal), cant. de Pierrefort, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Flour; 987 hab. Église en partie romane; rochers volcaniques de formes bizarres; aux environs, ruines de plusieurs châteaux forts.

ORADOUR-SAINT-GENEST, village et commune de France (Haute-Vienne), cant. du Dorat, arrond. et à 16 kil. de Bellac, à 55 kilom. de Limoges, sur la Gartempe; 1,202 hab. Ruines curieuses d'un château du xvi^e siècle.

ORADOUR-SUR-VAIRES, ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. de Rochechouart, à 39 kilom. de Limoges, sur la rive droite de la Tardoire; pop. aggl., 398 hab. — pop. tot., 2,902 hab.

ORAGALLS, dieu Japon, le tonnerre personnifié. Il fut créé par Perkei, esprit du mal, et élevé par Ioumata, esprit du bien. Oragalls passe pour disposer à son gré des richesses de la terre.

ORAGE s. m. (o-ra-je — d'une forme fictive *auraticum*, du latin *aura*, vent, air, le même que le grec *aura*, soufflé, air matinal. Aufrecht et Fictet rapportent ce dernier mot au védique *urā*, matin, lumière matinale, féminin de *uro*, lumineux, matinal, de la racine sanscrite *urā*, brûler, d'où le principal nom aryen de l'aurore, sanscrit *urāshas*, *urā*, proprement qui brille comme le feu). Grand trouble atmosphérique, accompagné d'éclairs, de tonnerre, de pluie ou de grêle : *Le temps est à l'orage*. Essuyer un *orage*. Se mettre à couvert de l'orage. Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu par l'orage. (Pasc.) Quand on est arrivé au port, qu'il est doux de se rappeler le souvenir des orages et de la tempête! (Mass.) L'oiseau de mer dont l'aile est brisée par l'orage se laisse quelque temps bercer au penchant de la lame qui finit par l'engloutir. (Ste-Beuve.)

Dans l'océan des airs l'effroyable orage grondait.

— A signifié Vent : Un bel *orage*. Un *orage* favorable.

— Fig. Grands troubles, lutte tumultueuse; violente surexcitation des passions : *Orages politiques*, *Orages domestiques*. Les *orages* de la Révolution. La douce chose, de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, d'être à l'abri de l'orage des passions impétueuses! (J.-J. Rousseau.) Les joissances de l'esprit sont faites pour calmer les orages du cœur. (Mme de Staël.) Faut-il que des orages éclatent pour

que l'on se décide à décharger les peuples des fardeaux dont ils sont accablés? (Balz.) L'homme le plus heureux a ses orages. (H. Beyle.) « Mulheurs, disgrâces, calamités publiques ou particulières : Par sa prudence il a conjuré cet orage. Laissez passer l'orage, vos ennemis se lasseront de vous persécuter. (Acad.) Il faut aider à l'orage qu'on ne peut détourner. (Le Sage.)

Regarde quel orage est tout prêt à tomber!

RACINE.

Une vie éminente est sujette aux orages.

V. HUGO.

Si près de voir sur soi fondre de tels orages, L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages.

CORNEILLE.

— Fam. Reproches, emportements, éclats de colère : *Detourner l'orage*. *Tout l'orage retombera sur moi*. (Brueys.)

Allons, il faut un peu faire tête à l'orage.

LA CHAUSSE.

— Poét. Volée impétueuse, grêle : Un *orage* de traits, de flèches.

Quels orages de coups vont fondre sur ton dos!

MOLÈRE.

— Pluie d'orage, Ondée violente, rapide, abondante, comme il en tombe pendant les orages.

— Syn. *Orage*, *bourrasque*, *ouragan*, etc. V. *BOURRASQUE*.

— Encycl. Météorol. La science, malgré les progrès notables qu'elle a faits dans cette voie, est encore très-loin de pouvoir assigner les diverses causes qui déterminent la formation des *orages* et qui en expliquent les effets. Mais, s'il est un fait scientifique désormais acquis, c'est le rôle important, le rôle principal que joue l'électricité dans cette série de phénomènes aussi terribles qu'imposants. Il est certain que, lorsqu'un *orage* est en formation sur un point du globe, la présence du fluide électrique se trahit avec une singulière intensité tant à la surface de la terre que dans les régions atmosphériques accessibles à nos expériences. Parmi les phénomènes qui dénotent cet état particulier, les phénomènes physiologiques ne sont pas les moins caractéristiques. Tout le monde connaît cet état particulier d'oppression, de dyspnée qu'éprouvent particulièrement les tempéraments dits nerveux et que le vulgaire explique par un mot plus énergique que vrai : la *fourdure* de l'air. Chez les personnes particulièrement sensibles aux influences atmosphériques, il se produit, en outre, un sentiment de chaleur à la peau, une sorte de titillation fébrile, un état général d'agacement qui finit par devenir insupportable et qui peut même, chez des malades atteints de graves affections nerveuses, déterminer de sérieux accidents. Les animaux eux-mêmes ne paraissent pas étrangers à ces impressions, et il n'est pas difficile de constater chez les espèces domestiques, aux approches d'un *orage*, un état d'inquiétude fort remarquable.

Les phénomènes électro-physiques qui signalent l'approche ou la présence de l'orage sont quelquefois d'une prodigieuse intensité, comme nous le constaterons bientôt; mais, bien souvent aussi, leur constatation est singulièrement incertaine ou difficile. En tout cas, les indications de nos instruments sont fort bizarres et tout à fait inconstantes. Les éclairs sont souvent très-rapprochés sans que les appareils les plus délicats donnent le moindre signe d'électricité; puis, tout à coup, celle-ci augmente au moment d'un éclair très-fort. D'autres fois, il se passe un phénomène tout contraire. Un jour, la tension électrique varie à chaque coup de tonnerre; une autre fois, elle reste la même pendant un quart d'heure, quoique les éclairs se succèdent sans interruption. L'électricité peut être longtemps positive et varier seulement en intensité, pour devenir négative tout à coup. Toutes ces indications capricieuses de l'électroscope tiennent à ce qu'il est influencé par plusieurs couches de nuages superposés, qui agissent et réagissent les uns sur les autres et sur la terre, de façon que les électricités opposées se développent et se neutralisent tout à tour.

En tout cas, si l'ère une grande incertitude sur les causes de ces variations brusques et fréquentes, leur ensemble et leur intensité prouvent du moins un grand trouble atmosphérique, un état de tension telle, que la moindre cause peut amener subitement une révolution complète, un bouleversement soudain. Cette tension électrique peut, dans certains cas qui ne sont pas absolument rares, donner lieu à des phénomènes autres que les phénomènes habituels des *orages*. Dans quelques contrées de l'Amérique, au Mexique notamment, où les *orages* sont aussi violents que fréquents, l'état électrique se manifeste souvent par une sorte de bruissement ou plutôt par des pétilements continus analogues à ceux que produit une machine électrique que l'on décharge à l'aide de pointes à mesure qu'on la charge en mettant le plateau de verre en mouvement. Des officiers, à Alger, se promenant sur la terrasse d'un fort pendant l'approche d'un *orage*, ont senti leurs cheveux se dresser sur leur tête et, en levant les mains, ils ont vu des étincelles jaillir de leurs doigts. Sur les plus hauts plateaux du Mexique, on a vu les herbes émettre des étincelles sous les pas des voyageurs et les

cheveux de ceux-ci se dresser sur leur tête. Livingstone assure que, dans certains déserts de l'Afrique, des gerbes d'étincelles jaillissent des vêtements lorsqu'on les frictionne avec la main. D'autres voyageurs prétendent avoir allumé des becs de gaz à l'aide des étincelles qui jaillissaient de leur doigt. Dans certaines contrées américaines, on est fort incommodé par les duvets de toute espèce qui sont attirés par les vêtements comme ils le seraient par un corps électrisé. Dans les Alpes, M. H. de Saussure, pendant une ascension qu'il fit sur une montagne très-élevée, a vu le bâton qu'il tenait en main agité par une sorte de trépidation particulière, et l'a entendu produire un bourdonnement continu comparable à celui que produirait le vol d'un gros insecte. Dans des cas exceptionnels, les nuages électriques paraissent jouer le rôle de véritables appareils lumineux. Un fait de ce genre a été observé à Béziers. L'eau de la pluie est quelquefois chargée à tel point d'électricité, qu'elle en devient lumineuse, et des voyageurs, effrayés, se sont vus tout à coup couverts comme d'un manteau de feu.

On ne saurait donc nier le rôle de l'électricité sur la formation des *orages*; il est tout à fait incontestable que l'influence réciproque des nuages électrisés et l'influence de ceux-ci sur le sol sont la cause principale, sinon unique, des phénomènes orageux. Mais il est moins facile d'indiquer le mode d'action des phénomènes électriques, d'autant plus que les *orages* ne se produisent pas toujours dans les mêmes circonstances. La marche des courants atmosphériques influe d'une manière certaine, mais incomplètement définie, sur la formation et la marche des nuages orageux. Ceux-ci ne se meuvent guère suivant la ligne droite que leur ferait parcourir la direction du courant atmosphérique dans lequel ils sont engagés; deux forces distinctes, qui ne sauraient être que le courant d'une part et les attractions et répulsions électriques de l'autre, leur impriment un mouvement circulaire bien constaté, mais encore mal expliqué. Quant aux courants atmosphériques qui sont la cause occasionnelle des *orages*, ils paraissent être différents suivant les saisons. En été, les cirrus qui se forment au début des *orages* sont d'abord entraînés par de faibles vents de S.-O. Les masses d'air en contact avec le sol acquièrent une force d'ascension d'autant plus grande, que la haute température que nous observons alors n'appartient qu'aux couches inférieures; car, si nous comparons des observations thermométriques faites à différentes hauteurs, nous trouvons que dans les lieux élevés, pendant les jours d'orage, l'abaissement de la température est très-rapide. Les vapeurs se condensent alors dans la haute de l'atmosphère et contribuent à augmenter le volume des cirrus; en même temps, des cumulus se forment dans le bas et passent à l'état de nuages très-denses. Souvent alors la température baisse et le soleil cesse d'agir fortement sur le sol et sur l'air. Sous l'influence de ces circonstances, il peut bien arriver que les nuages soient dissous par les courants d'air chaud qui s'élèvent vers eux, et, si cet air est sec, ce résultat est inévitable; mais l'équilibre de l'atmosphère, s'il existe d'abord, peut être troublé par la cause la plus légère, cause qui réside dans l'atmosphère elle-même. La masse d'air située au-dessous des nuages étant plus froide, puis-elle est soustraite à l'influence directe du soleil, il y a sur les côtés des courants d'air chaud qui se dirigent vers les nuages, tandis qu'à la surface du sol des courants divergent dans tous les sens, en partant du lieu de l'orage comme centre. Si la différence de température est très-grande, ces vents deviennent assez forts, et, si le mouvement s'étend en hauteur, des masses d'air froid se précipitent vers la terre, déterminent la rapide condensation des vapeurs et donnent lieu à un très-fort développement d'électricité. Ces *orages* ont le plus souvent lieu à l'époque de la plus grande chaleur diurne. L'air reprend bientôt sa sérénité; mais l'orage est sujet à se reproduire plusieurs jours de suite.

Les *orages* d'été se produisent donc sous l'influence des courants ascendants, ce qui explique comment ils débent ordinairement par un grand calme atmosphérique, nécessaire pour la production de ces courants, et, en tout cas, pourquoi ils sont toujours précédés d'un abaissement notable de la pression atmosphérique. Les *orages* d'hiver, infiniment plus rares, se produisent généralement sous l'influence de deux vents contraires. L'orage a la même durée que la lutte des courants. Si le vent du nord triomphe, l'orage se dissipe brusquement et la température se trouve notablement abaissée; si c'est un vent du sud qui prend le dessus, le temps devient doux et mou et une pluie continue succède à l'orage.

Les principales causes atmosphériques qui président à la formation des *orages* peuvent donc se réduire à deux : l'électricité et les vents. Mais on attribue généralement une influence, obscure il est vrai, à la nature du sol de certaines contrées. On a dit que les terrains ferrugineux, bons conducteurs de l'électricité, étaient éminemment propres à la formation des nuages orageux, et l'on cite à ce propos un fait extrêmement intéressant. A Grondone, dans les Apennins, il existe

une riche mine de fer exploitée par un assez grand nombre d'ouvriers. Or, durant les deux mois de juillet et d'août, il se forme chaque jour, au-dessus de la mine, un nuage orageux qui y stationne plusieurs heures; un *orage* éclate ensuite et le ciel redevient serein. Les ouvriers, habitués à ce phénomène qui se reproduit avec une extrême régularité, abandonnent la mine au moment où l'orage va éclater et regagnent ensuite leurs travaux. Enfin, les vapeurs mêlées aux gaz qui s'échappent des volcans en éruption donnent habituellement lieu à des *orages* qui ont des effets entièrement semblables à ceux des *orages* ordinaires. La fameuse éruption dont Plinio et le Jeune nous a laissés le récit et qui fit périr son oncle était accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre. En 1831, une immense colonne de fumée s'éleva du Vésuve et fut transportée à plus de quarante lieues de distance. Pendant le trajet, la foudre ne cessa d'éclater et plusieurs personnes. Dans une autre éruption, le nuage, qui était extrêmement noir et composé de cendres impalpables, atteignit la ville de Tarente, où la foudre incendia plusieurs édifices. Ces *orages* volcaniques se sont aussi produits en mer. Lorsque l'îlot de Labrina surgit des eaux dans le voisinage des Açores (1811), les colonnes de poussière et de cendre qui s'élevèrent étaient sillonnées par des éclairs d'une vivacité extraordinaire.

A quelle hauteur se forment les *orages*? Les observations, à cet égard, sont tout à fait contradictoires; ce qui prouve, selon nous, que les *orages*, contrairement à l'opinion de quelques savants, peuvent se produire dans des régions très-diverses de l'atmosphère. Certains voyageurs, s'étant élevés à des hauteurs très-médiocres, ont assisté à des *orages* qui éclataient au-dessous de leurs pieds. D'autre part, Arago assigne une hauteur de 28 mètres pour limite inférieure aux *orages*. Certains physiciens, décidés à n'attribuer au phénomène qu'une seule et unique cause, l'échange de l'électricité entre des cumulus très-élevés et des cirrus qui s'élèvent de terre, refusent d'admettre les observations qui tendraient à détruire cette théorie toute faite. Mais nous pensons que l'orage peut se produire par des causes et des circonstances variées, et, sans accepter ni rejeter le chiffre fourni par Arago, nous croyons impossible de ne pas tenir compte de l'observation que nous avons citée plus haut. Un *orage* peut donc se former très-haut dans l'air. D'autre part, des nuages orageux passent très-fréquemment au-dessus du mont Blanc, c'est-à-dire à plus de 4,800 mètres, ce qui assigne à la région orageuse des limites d'une grande étendue. Il est possible quelquefois de déterminer directement la hauteur d'un nuage orageux par la connaissance de la vitesse du son, qui donne la distance absolue du point où a eu lieu l'explosion et la mesure de la hauteur angulaire du point d'origine de l'éclair. C'est ainsi que M. Becquerel, en 1834, a mesuré la hauteur de plusieurs *orages*. Les hauteurs obtenues par lui variaient entre 1,300 et 3,100 mètres.

La question des effets de l'orage n'est guère moins obscure que celle de ses causes. Il est certain, par exemple, que la pluie accompagne presque toujours l'orage, et l'on a remarqué qu'elle redouble généralement à chaque coup de tonnerre; mais on ne peut dire qu'il doit-il être attribué? On dit ordinairement que la pluie est un effet de l'éclair qui déchire la nue; mais ce n'est là évidemment qu'un mot vide de sens. On a dit, pour expliquer ce fait, qu'un coup de vent condense les vapeurs en larges gouttes, les pousse dans une direction presque horizontale, d'où dégagement d'électricité et coups de tonnerre. Ce qui prouve, en tout cas, que cette condensation précède l'éclair, c'est que la pluie tombe avant que l'on entende le bruit du tonnerre; or, le son parcourt 333 mètres à la seconde; si donc la pluie était un effet de l'éclair, il s'ensuivrait que les gouttes d'eau tomberaient avec une vitesse au moins égale, vitesse qu'elles n'atteignent pas même à la fin de leur chute.

Un effet de l'orage plus obscur encore, c'est le débordement subit de certaines sources, le bouillonnement des eaux de certains puits, les inondations soudaines qui se produisent à la suite de ce phénomène atmosphérique. En 1688, deux villages du comté d'York, en Angleterre, furent détruits par l'inondation pendant un *orage*, et cette inondation, que ne pouvait expliquer la faible quantité d'eau tombée des nuages, fut causée par une immense masse liquide échappée d'une crevasse qui s'ouvrit dans la montagne.

En revanche, on a attribué aux *orages* quelques effets utiles. On a dit que les décharges répétées d'électricité produisaient dans les éléments de l'atmosphère une sorte de brassage, une série de combinaisons favorables à la vie terrestre. Le fait n'est ni clair ni précis. Il est certain, toutefois, qu'on éprouve, après un *orage*, un bien-être particulier, qui n'est peut-être pas dû exclusivement à la cessation de l'oppression qu'on avait éprouvée au début ni même à la fraîcheur qui succède à la pluie, et dont on jouit avec délices dans la saison des *orages*. La découverte de l'ozone a fait admettre à cet égard une nouvelle hypothèse : les décharges électriques, en électrisant l'oxygène, le rendraient plus propre à la respiration. D'après

certain chimiste, l'odeur alliée ou sulfurée qui accompagne les décharges électriques ne serait que l'odeur de l'ozone.

Certains orages se produisent dans des conditions tout à fait particulières. Nous avons déjà signalé les orages volcaniques, qui, tout en ayant la même forme que les orages ordinaires, ne paraissent pouvoir admettre idéalement les mêmes causes; nous citerons encore, comme un des phénomènes les plus singuliers en ce genre, les orages qui éclatent fréquemment au Lys-Fjord, en Norvège, à l'entrée d'un affreux détroit qui s'ouvre près du port de Stavanger. Les deux bords du détroit sont formés par d'immenses rochers à pic. Lorsque le vent du S.-E. souffle dans cette gorge étroite, on voit fréquemment des éclairs jaillir subitement des flancs du rocher et s'épanouir en gerbes d'étincelles; un coup de tonnerre épouvantable se fait entendre en même temps; mais le tout est précédé de violentes détonations qui annoncent la foudre au lieu de la suivre, et qui se font entendre presque sans interruption, comme une violente décharge d'artillerie.

Ceci est un phénomène purement local; mais on peut dire d'une manière générale que la foudre, la fréquence, la durée, les effets des orages varient avec chaque climat. En principe, les orages sont d'autant plus nombreux et plus violents que la température est plus élevée. Le tonnerre ne cesse presque pas de gronder sur certains points de la ligne équatoriale, tandis qu'on n'a jamais observé d'orage aux extrêmes limites des régions boréales connues, d'où l'on peut conclure, sans crainte de se tromper, que les pôles ne connaissent pas les éclats du tonnerre. Mais s'il est vrai, d'une façon générale, que le nombre des orages décroît comme la température, cette règle souffre d'assez nombreuses exceptions. C'est ainsi que les orages sont violents et fréquents dans les montagnes où la température cependant est relativement basse. C'est ainsi encore que Lima, par 12° de latitude, ne connaît pas les orages. On a fait la même observation pour Sainte-Hélène, l'Ascension et toute la ligne qui conduit de là au cap de Bonne-Espérance. On a, du reste, relevé pour quelques pays la moyenne annuelle des orages; nous croyons intéressant de donner ici le résultat de ces observations :

Espagne méridionale	5 à 10
Ar. lettere	5 à 10
S. sudinavie	15 à 20
France	15 à 20
Allemagne	30
Alpes	40 à 45
Rome	40 à 45
Janina	60
Calcutta	60

— Iconogr. Les nuées sinistres qui roulent et s'entre-choquent dans le ciel, dont ils violent la clarté, les contrastes d'ombre et de lumière qui donnent au paysage un aspect parfois si fantastique, les arbres qui se tordent sous l'effort du vent, les massifs de verdure qui s'agitent et ondulent, les feuilles arrachées qui volent, les troupeaux effarés qui cherchent un refuge, tout, dans la nature tourmentée par l'orage, intéresse, émeut et inspire le poète, l'artiste. Les peintres qui ont cherché à fixer sur la toile ce spectacle si varié sont nombreux. Parmi les Italiens, le Guaspre et Salvator Rosa se distinguent surtout en ce genre : Le Guaspre, dit Lanzi, parvint non-seulement à représenter les ténues d'un ciel orageux ou serein, mais le zéphyr même qui agite doucement les feuilles et les tourbillons qui déracinent et renversent les arbres; il exprime parfois avec le plus rare bonheur et les orages, et les éclairs, et la foudre. Un tableau de ce maître, intitulé l'Orage, se voit au musée du Belvédère, à Venise; on y voit le tonnerre frapper une fabrique placée au sommet d'une montagne. Les compositions du Guaspre sur le même sujet ne sont d'ailleurs pas rares. Salvator Rosa aimait aussi à représenter la nature dans ses moments de désordre et de tourment; sa magnifique Bataille du musée du Louvre est éclairée par un ciel orageux qui ajoute à l'horreur de la mêlée. Un des maîtres de l'école moderne, Alexandre Decamps, a donné de même, au ciel de son tableau de la Bataille des Cimbres, les teintes les plus fantastiques : de lourds nuages, prêts à crever, projettent sur le champ de carnage des ombres sinistres parallèles à l'horizon. Quelques-uns des paysagistes hollandais du XVII^e siècle ont, comme dans la peinture des orages, Ruysdaal doit être cité en première ligne, non-seulement pour la vérité de l'effet, mais surtout pour le caractère poétique et vraiment grandiose des tableaux qu'il a exécutés en ce genre; un des chefs-d'œuvre de ce maître, le Cimetière juif, auquel nous avons consacré un article spécial (v. CIMETIERE), est tout un poème consacré à l'orage; la Vue de la côte de Scheveningen, au musée de La Haye, a un aspect moins solennel, mais elle n'est pas moins admirable pour le mouvement des nuages, chargés de pluie, qui s'amoncellent dans le ciel, pour la lumière blafarde et brisée qui descend sur le rivage sablonneux et sur la mer. Pieter Molyn a dû à l'habileté dont il a fait preuve dans la peinture des sujets de ce genre d'être surnommé Tempesta par les Italiens; il a réussi particulièrement à peindre des Tempêtes sur mer (v. TEMPESTE); mais on connaît de lui des

Orages en plein champ qui sont dignes d'attention; le musée de Dresde en possède trois. Rembrandt a peint et gravé quelques paysages où les horreurs de l'orage sont rendues d'une façon magistrale; l'estampe célèbre dite les Trois arbres est une merveille sous ce rapport. Nous avons aussi de Rubens quelques belles peintures en ce genre; il serait difficile d'exprimer avec plus de vérité et d'éclat le fin de l'orage qu'il ne l'a fait dans son tableau de l'Arc-en-ciel. V. ce mot.

Dans l'école française, Joseph Vernet est un des premiers qui se soient attachés à traiter les sujets de ce genre de façon à intéresser par le spectacle même de la nature; avant lui, les artistes français qui ont peint des orages avaient presque toujours pris pour prétexte quelque scène historique ou mythologique; le plus souvent, Vernet place la scène au bord de la mer et anime son tableau par les épisodes pathétiques d'un naufrage : « S'il suscite une tempête, a écrit Diderot, vous entendez siffler les vents et mugir les flots; vous les voyez s'élever contre les rochers et les blanchir de leur écume; les matelots rient; les flancs du bâtiment s'entreouvrent; les uns se précipitent dans les eaux; les autres, moribonds, sont étendus sur le rivage; ici, les spectateurs élèvent leurs mains aux cieux; là, une mère presse son enfant contre son sein; d'autres s'exposent à périr pour sauver leurs amis ou leurs proches; un mari tient entre ses bras sa femme à demi plmée; une mère pleure sur son enfant noyé; cependant, le vent applique ses vêtements contre son corps et vous en fait discerner les formes; des marchandises se balancent sur les eaux et des passagers sont entraînés au fond des gouffres. C'est Vernet qui fait rassembler les orages, ouvrir les caractères du ciel et inonder la terre; c'est lui qui fait aussi, quand il lui plaît, dissiper la tempête et rendre le calme à la mer et à la sérénité aux cieux; alors toute la nature, sortant comme du chaos, s'éclaire d'une manière enchantée et reprend tous ses charmes. » Rosalie Bertaut a gravé une composition de J. Vernet sous ce titre : l'Orage impétueux. Une peinture du musée du Louvre, qui a été attribuée à ce maître et que d'autres croient être de Manglard, un de ses imitateurs, est simplement intitulée : l'Orage. Ce titre est aussi celui d'un charmant tableau de Fragonard qui a été légué par M. La Caze à notre musée national et qui représente un ciel couvert de gros nuages, une charrette à bœufs que poussent des paysans et un troupeau de moutons effrayés. Au Salon de 1765, Louthenbourg a exposé une toile intitulée : Commencement d'orage au soleil couchant; Diderot n'a pas craint de dire que c'était « une imitation sublime de la nature », et il a ajouté : « Celui qui n'a pas vu le ciel s'obscurcir à l'approche d'un orage, les bestiaux revêtus des champs, les nuages s'assembler, une lumière rougeâtre et faible éclairer le haut des maisons; celui qui n'a pas vu le paysan se fermer dans sa chaumière et qui n'a pas entendu les volets des maisons se fermer de tous côtés avec bruit; celui qui n'a pas senti l'horreur, le silence et la solitude de cet instant s'établir subitement dans tout le hameau n'entend rien au commencement de l'orage de Louthenbourg. » Un bon tableau de Koelkoek, daté de 1843 et intitulé l'Approche de l'orage, n'est pas dans la célèbre galerie Delessert. Paul Huet a peint un Orage à la fin du jour (Salon de 1831) et un Soir d'orage (Salon de 1852), d'une riche couleur et d'un caractère très-poétique. Parmi les œuvres contemporaines, nous citerons encore : un Orage, par Calame (Salon de 1845); l'Orage au couchant, de Théod. Gudin (Salon de 1852); l'Orage au crépuscule, de L.-H. Alland; un Orage, de Baulit (Salon de 1853); le même sujet, par Emile Breton (Salon de 1854); l'Orage (Salon de 1857) et le Lendemain de l'orage (Salon de 1852), par Gustave Doré; Avant l'orage et Après l'orage, par Prosper Grévy (Salon de 1855); un Temps d'orage, par Gustave Castan (Salons de 1859 et 1873); un Orage dans les montagnes Rocheuses, par Biersattel (Salon de 1859); Après l'orage, par P. Blin (Salon de 1850), etc.

ORAGEUSE, f. de l'Océanie, au N.-O. de la Nouvelle-Islande; environ 20 kilom. de longueur.

ORAGEUSEMENT adv. (or-jeu-ze-man — rad. orageux). D'une manière orageuse, tumultueuse et violente : La séance se termina ORAGEUSEMENT. Une éducation violente, ORAGEUSEMENT passionnée d'amour ou de sévérité, brise l'enfant, le détruit, étouffe la prime fleur morale de sensibilité native. (Michelot.)

ORAGEUX, EUSE adj. (or-jeu-ze — rad. orage). Qui a le caractère de l'orage; qui est accompagné d'orage; qui menace d'orage : Vent ORAGEUX. Temps ORAGEUX. Nuit ORAGEUSE. Ciel ORAGEUX. || Sujet aux orages : Une mer ORAGEUSE. Une saison ORAGEUSE. Les pays de montagnes sont très-ORAGEUX.

La mer la plus terrible et la plus ORAGEUSE. Est plus sûre pour nous que cette cour trompeuse.

RACINE.

— Fig. Agité, tumultueux, livré au trouble, aux fureurs des passions : Vie, jeunesse ORAGEUSE. Liberté ORAGEUSE. Scène ORAGEUSE. Les deux passions les plus ORAGEUSES du cœur humain sont l'amour et l'ambition. (Acad.) L'homme préfère la plus ORAGEUSE liberté à

un assujettissement tranquille. (J.-J. Rouss.) La liberté sortira de l'avenir, quelque ORAGEUX qu'il paraisse encore. (B. Const.)

Préfère à l'esclavage où dorment les enfants Ton orageuse indépendance.

C. DELAVIGNE.
Pour mieux goûter le calme, il faut avoir passé Des pénibles droits d'une vie orageuse
Dans une vie enfin plus douce et plus heureuse.

A. CHÉNIER.
— Fam. Troublé par des querelles, des éclats de colère : En se levant, le pli d'un chausson lui a déplié; toute la journée sera ORAGEUSE et tout le monde en souffrira. (Fén.)

ORAIN, rivière de France (Jura). Elle naît dans la gorge de Vaux-sur-Poligny, forme deux belles cascades, baigne Poligny et se perd dans le Doubs, près de Longwy, après un cours de 54 kilom.

ORAIRE s. m. (or-è-re — du lat. orare, prier). Liturg. Partie du vêtement sacerdotal que l'on appelle plus ordinairement KIOLE.

ORAISON s. f. (or-è-zon — lat. oratio; de orare, prier, orator). Rhetor. Discours, ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public; ne se dit qu'en parlant des anciens orateurs : LES ORAISONS DE DÉMOSTHÈNE, d'ISOCRATE. LES ORAISONS DE CICÉRON. Aucune des vaines subtilités des sophistes ne se trouve dans les ORAISONS DE CICÉRON. (Volt.) || Sermon, discours prononcé avec quelques solennités :

Dans les langueurs de la mélancolie, Quoi! la sagesse est-elle de saison? Un trait comique, une vive saillie, Marqués au coin de l'aimable folie, Consolent mieux qu'une froide oraison Que prêcher en vain l'ennuyeuse raison.

GRÉSSET.
— Oraison funèbre, Discours, et particulièrement discours religieux, prononcé pour faire l'éloge d'un mort : LES ORAISONS FUNÉRAIRES de Bossuet, de Fléchier. L'ORAISON FUNÉRAIRE était un hommage d'étiquette chez les Romains, ainsi que de nos jours. (Dider.) La première ORAISON FUNÉRAIRE fut prononcée pour l'éloge d'un mort : La douleur du peuple est la plus belle ORAISON FUNÉRAIRE des grands hommes. (Max. orientale.)

— Loc. fam. Etre menteur comme une oraison funèbre. Etre extrêmement menteur. Il a dit ce matin une bonne oraison. Se dit d'un homme à qui il arrive quelque chose d'heureux dans la journée.

— Liturg. Invocation adressée à Dieu ou aux saints. LES ORAISONS de l'office divin. Les dernières ORAISONS de la messe.

Le pasteur était à côté Et récitait, à l'ordinaire, Mantes dévoties oraisons Et des psaumes, et des leçons, Et des versets, et des répons.

LA FONTAINE.
|| Ornon quel'on donne quelquefois au salut. || Oraison dominicale, Pater, prière que Jésus-Christ enseigna lui-même à ses disciples : L'oraison la plus commune est celle dont le Fils de Dieu nous a lui-même prescrit la forme et que nous appelons pour cela ORAISON DOMINICALE. (Bourd.) L'harmonie est ce règne de Dieu dont l'ORAISON DOMINICALE invoque la venue tous les jours. (Toussaint.)

— Relig. Oraison mentale ou simplement Oraison. Méditation sur quelque sujet de piété : Faire l'ORAISON. Etre, se mettre en ORAISON. L'ORAISON MENTALE est un des principaux exercices de la vie monastique. L'ORAISON est le crucifiement de toutes nos passions, la mort de notre amour-propre. (Mme de La Vallière.) || Oraison vocale. Prière qui se fait en prononçant certaines formules. || Oraison jaculatoire, Courte prière exprimant une sainte pensée, un désir pieux.

Gramm. Assemblage de mots offrant un sens complet, et construits selon les règles de la grammaire : Les différentes parties de l'ORAISON. Le solécisme est un vice d'ORAISON, est un des vices de l'ORAISON. (Acad.) On dit aussi discours.

— Syn. Oraison, discours, harangue. V. discours.

— Encycl. Littér. Oraison funèbre. Le culte des morts, le besoin de saluer d'un dernier adieu, de la dernière parole le grand citoyen, l'homme illustre, le parent, l'ami qui vient de quitter la terre, ont donné naissance à l'Oraison funèbre. Le plus ancien exemple qui nous soit parvenu de l'Oraison funèbre chez les Grecs est le magnifique morceau d'éloquence que Thucydide fait prononcer à Périclès sur la tombe des citoyens morts pendant la guerre du Péloponèse. Bien des morts n'avaient pu être rapportés à Athènes; c'était, sans doute, le plus grand nombre, et, dans la superstition religieuse des Grecs, n'avoir pas reçu les honneurs funéraires ou ne les avoir reçus qu'incomplètement, rester enseveli au hasard sur une terre étrangère passait pour un dés honneur. C'est à cette préoccupation poignante que répond l'orateur des ses premières phrases : « Les hommes illustres ont la terre entière pour tombeau » et le développement de cette pensée reste un des plus beaux mouvements de l'éloquence antique.

Ce qui n'avait été chez les Grecs qu'un accident devint chez les Romains une institution. Il y avait à Rome, sur la place des Rostres, une tribune spéciale pour l'orateur chargé de faire la harangue funèbre; il était d'usage que les convois de quelque importance s'arrêtassent en cet endroit; le peuple se groupait autour de la tribune, et celui qui portait la parole faisait l'éloge du défunt, en ayant soin de rappeler l'ancienneté de sa race, les hauts faits de ses aïeux, ses vertus et les principaux événements de sa carrière. Le plus souvent, le fils ou le plus proche parent du mort se chargeait de ce soin, que l'on confiait quelquefois à un orateur. Jules César prononça, la même année, l'Oraison funèbre de sa tante Julia, veuve de Marius, et celle de sa propre femme, Cornélie, fille de Cinna. C'était de toute ancienneté, dit à ce propos Plutarque, la coutume des Romains de faire l'Oraison funèbre des femmes qui mouraient âgées; mais cette coutume n'avait pas lieu pour les jeunes femmes. César y dérogea le premier en prononçant l'éloge de Cornélie, morte à la fleur de l'âge. Cette nouveauté lui fit honneur et le rendit cher au peuple, qui vit dans cette pitié filiale une preuve de ses mœurs douces et honnêtes.

Auguste fit l'Oraison funèbre de son aïeul; il n'avait alors que douze ans; puis, plus tard, étant empereur, celle de Drusus Germanicus. Tibère, à neuf ans, prononça celle de son père, et Caligula celle de sa bis-aïeule Livie, avant même d'avoir revêtu la robe prêtre. Néron fit l'Oraison funèbre de Claude. Dès cette époque, ce n'était guère qu'un morceau d'apparat, composé à l'avance, appris par cœur ou lu sur des tablettes. On en vint à composer ainsi de véritables volumes, s'éloignant peu à peu de l'antique tradition qui avait fait de l'Oraison funèbre un discours d'une simplicité touchante et pathétique; telle est, en remontant le cours des temps, celle que Fabius Maximus prononça sur la tombe de Scipion. On s'accorde à reconnaître que ce fut Valerius Publicola qui prononça la première de ces harangues apprêtées, lorsque, après la mort de Junius Brutus, il fit apporter le corps sur la place publique et convoqua le peuple pour entendre son éloge.

Le catholicisme fit de l'Oraison funèbre un genre oratoire qui prit un grand développement à une époque où l'éloquence politique était remplacée par l'éloquence de la chaire. Mais ce qui précède le XVII^e siècle mérite à peine d'être compté. Les quelques oraisons funèbres que l'on possède soit du moyen âge, soit de la Renaissance, sont même du commencement du XVI^e siècle, se ressentent du triste état de l'éloquence de la chaire à cette époque; ce sont de mauvais sermons, divisés à l'aide de subtilités et remplis à l'aide de toutes les ressources de la scolastique. On peut faire exception pour l'Oraison funèbre de Ronsard, prononcée par le cardinal Duperron en 1556. A titre de curiosité, nous citerons : l'Oraison funèbre de Charles-Quint, prononcée à Anvers par Fr. de Richardot (1558); celle de Henri II, par J. de La Rovère (1560); celle de Marguerite de Valois, fille de François I^{er}, par Cl. Pascal (1574); celle de Marie Stuart, par Cl. d'Espérance (1561); celle de Philippe II, prononcée à Anvers par le fougueux prédicateur Jean Boucher (1600); l'Oraison funèbre de Scévole de Sainte-Marthe, par Urbain Grandier (1629); celles de Louis XIII et de Louis de Medicis, par le Père Senault (1643-1644, in-4°).

L'Oraison funèbre commence à Bourdaloue. Mais, à vrai dire, si Bourdaloue, comme le dit Voltaire, fit entendre une raison toujours éloquent, il lui manque le mouvement et l'émotion qui sont les qualités premières du grand orateur. Il dépouilla l'éloquence de la chaire de l'attirail des citations profanes, des subtilités de la scolastique; il sut disposer le sujet avec plus de méthode et mettre plus de vigueur et de sens dans sa pensée qu'il y développait. En somme, ce fut plutôt un rhéteur fort habile qu'un orateur fort éloquent. Il resta le premier jusqu'à ce que parût Bossuet, car on ne peut mentionner pour mémoire une infinité d'autres prédicateurs absolument oubliés aujourd'hui, tels que le jésuite de Chaminais et l'abbé Brogneux, encore plus oubliés que Chaminais. Les oraisons funèbres de Bossuet sont, il est vrai, de belles compositions au point de vue de l'éloquence de la chaire, des chefs-d'œuvre, si l'on ne considère que la vigueur et la majesté du style, l'ampleur des développements, la magnificence des comparaisons et des mouvements oratoires. Cependant, si séduisant que l'on soit par cette vigoureuse éloquence, on ne peut admettre sans réserve, la vérité, l'histoire donnent de cruels démentis à ces louanges d'apparat; rien ne persuade moins à la reine d'Angleterre de l'histoire que celle de l'Oraison funèbre, et de quel nom appeler ce discours où Bossuet ose chanter les vertus du hideux Michel Le Tellier?

Après Bossuet viennent Massillon, Fléchier et Mascaron. Massillon a plus d'onction et plus de grâce, Fléchier plus d'esprit, Mascaron plus de couleur et d'originalité; malgré tout leur talent, ils ne peuvent faire que l'Oraison funèbre, acceptée comme genre, ne soit absolument factice et fautive. Elle tourne trop facilement à la déclamation et au lieu commun; elle proclame d'une voix éclatante les vertus, la candeur, l'honnêteté, la dévo-

tion de personnages qui souvent n'ont en ni les unes ni les autres, et cela devant les gens qui précisément ont connu, servi et exploité toutes les misères faibles de ces mêmes personnages. Comment les courtisans de Louis XIV, qui avaient vu la veuve de Charles I^{er} se consoler très-bien de son veuvage et oublier le décapité entre les bras d'un bel Anglais, son amant, pouvaient-ils écouter sans rire les phrases où Bossuet raconte ses larmes, son désespoir et son détachement absolu des choses du monde? Comment pouvaient-ils croire à l'unction dévote et à l'humilité sincère de la princesse Palatine, cette héroïne de la Fronde, qui ne se complaisait que dans les aventures galantes? Ces oraisons funèbres n'étaient, pour eux comme pour nous, que des comédies.

Le XVIII^e siècle a vu le déclin irrémédiable du genre. Les contemporains de Voltaire et de Diderot ne pouvaient être bien favorables à ces morceaux d'éloquence religieuse; le clergé n'abandonna pas pour cela la partie et continua de prononcer des oraisons funèbres aux obseques des rois et des princes. Louis XV eut la sienne ou plutôt les siennes, car la mode avait gagné la province, et toutes les cathédrales retentirent des louanges extravagantes de Louis le Bien-Aimé, il en fut de même à la mort de Louis XVIII et à celle du duc de Berry. Tous ces discours sont tombés dans le plus profond oubli. A une époque plus rapprochée de nous, Lacordaire a prononcé l'oraison funèbre d'O'Connell, admirable page d'éloquence et d'histoire en même temps, digne du grand citoyen qui l'a inspirée; on doit à M. Dupanloup celle du Père Ravignan, où se rencontrent également de beaux mouvements oratoires. En revanche, M. Pie, évêque de Poitiers, s'est immortalisé en prononçant l'oraison funèbre du zouave pontifical Giquel, un aimable héros qui n'avait pas même le mérite d'être mort et qui se faisait arrêter pour escroquerie au moment même où l'évêque de Poitiers célébrait sa sainteté, son courage et déplorait la fin cruelle de ce dernier des Machabées.

— Liturg. Oraison dominicale (l'). V. PATER.

Oraisons funèbres de Bossuet (1639, in-12). Ces *Oraisons funèbres* sont au nombre de six; elles ont été souvent réimprimées et figurent dans toutes les collections des classiques français. Sous les réserves que nous avons exprimées plus haut et en admettant que leurs défauts tiennent plus au genre qu'au talent de l'orateur, elles sont dignes d'être étudiées et admirées au point de vue du style et de la forme oratoire.

Le premier discours du recueil est l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, prononcée, en 1669, au couvent des Visitandines de Chaillot. L'exorde: « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, etc. » est resté célèbre par sa magnificence; les pages suivantes, où l'orateur découvre l'étendue de son sujet et la force des enseignements qu'il se propose d'en tirer; le récit de la fuite de la reine, le portrait de Cromwell, le tableau des luttes politiques et religieuses de l'Angleterre comptent à juste titre parmi les modèles de notre langue. L'*Oraison funèbre de Madame Henriette d'Angleterre*, prononcée à Saint-Denis en 1670, est plus pathétique que la précédente. Bossuet avait assisté la mourante à ses derniers moments, peut-être avait-il pénétré les causes de cette mort mystérieuse. L'émotion dont l'âme de l'orateur est remplie éclate des premiers mots de l'exorde, qui est un rapprochement naturel avec l'oraison funèbre de la mère d'Henriette, prononcée neuf mois auparavant en présence de celle-ci: « J'étais donc encore destiné à rendre ce devoir funèbre... » et dans ces mots qui la terminent: « Mais, après tout ce que nous venons de voir, la santé n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, etc. » L'éloquence de la douleur a rarement trouvé des accents plus pénétrants que ces paroles qui firent éclater en sanglots tout l'auditoire: « O nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où retentit comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle! Madame se meurt! Madame est morte! » Plus loin, l'émotion semble perdre le ton d'une mélancolique élégie: « Madame a passé du matin au soir ainsi que l'herbe des champs. Le matin, elle fleurissait, avec quelles grâces, vous le savez; le soir, nous la vîmes séchée! »

L'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France*, prononcée à Saint-Denis en 1683, a une moins grande valeur. Le panegyrique de l'insignifiante femme de Louis XIV n'offrait qu'un texte bien peu fécond; l'orateur s'est rejeté sur la piété, la vertu, le dévouement, la modestie de la jeune reine et autres lieux communs plus propres à l'amplification qu'aux grands mouvements d'éloquence. L'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse Palatine*, prononcée en 1685, donne un tel démenti à tout ce qu'on sait du personnage, que les vices inhérents à ce genre de discours peuvent y être touchés du doigt. Comme tout le monde savait que la religion avait été le moindre de ses soucis, l'orateur est obligé de raconter un songe mystérieux qui avait décidé sa conversion et à la suite duquel il suppose qu'elle termina sa vie dans la pratique de la plus

sincère piété. Ce thème fournit à Bossuet, comme toujours, les plus solides arguments pour l'enseignement religieux; mais ce discours est moins un panegyrique qu'un éloquent sermon. L'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier* (1686), personnage qui avait eu le triste honneur de signer de sa main mourante la révocation de l'édit de Nantes, a fourni à Bossuet l'occasion de glorifier un des plus grands crimes d'Etat dont l'histoire fasse mention. « Publiions ce miracle de nos jours, s'écrie-t-il, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine: « Vous avez affirmé la foi, vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous, l'hérésie n'est plus: Dieu seul a pu faire cette merveille. » De reste, Bossuet n'est pas resté au-dessous de lui-même dans cette oraison funèbre. On y remarque le portrait du cardinal de Retz, digne pendant de celui de Cromwell. La péroraison est un chef-d'œuvre; c'est là que se trouve ce trait: « Dormez votre sommeil, grands de la terre, et demeurez dans votre poussière. »

Enfin, l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, la dernière et la plus justement admirée, fut prononcée, en 1687, dans l'église Notre-Dame de Paris. Comme dans toutes les autres, Bossuet subordonne le récit des faits à l'enthousiasme d'une vérité religieuse. L'héroïsme n'est rien sans la piété: commander aux hommes n'est qu'une illusion si l'on n'est pas soumis à Dieu. Telle est la thèse que soutient et que développe l'orateur. C'est ainsi qu'après avoir passé en revue les principaux exploits de son héros, il arrive au moment où toute cette gloire s'évanouit devant la mort, devant ce tombeau orné de figures qui semblent pleurer, fragiles linges d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste. « On doit surtout louer la péroraison où l'orateur appelle devant le tribunal de Dieu tous les âges et toutes les conditions, venant lui-même, à la suite de tant de générations, mêler à ce deuil religieux. Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

On trouve dans quelques éditions, à la suite de ces *Oraisons funèbres*, le sermon prononcé par Bossuet à la prise de voile de Mlle de La Vallière. Bossuet avait encore composé deux autres oraisons funèbres: celle du Père Bourgoing, général de l'Oratoire, en 1662, et celle d'Anne d'Autriche en 1667; mais elles n'ont pas été imprimées.

Oraisons funèbres de Mascarón (1704, in-80). Ces oraisons sont au nombre de cinq: celles d'Anne d'Autriche (1666), d'Henriette d'Angleterre (1670), du duc de Beaufort (1670), du chancelier Pierre Séguier (1672) et celle de Turenne (1675). Sans avoir atteint la hauteur de Bossuet, Mascarón s'est fait un nom dans l'oraison funèbre, et Tanaquil Lefèvre, professeur à l'Académie protestante, étant allé l'entendre prononcer celle de Turenne, s'écria en sortant: « Malheur à qui le louera après Mascarón! » Comme Bossuet, il essaya de faire servir l'éloge du défunt à l'édification des vivants; il fait entendre leurs vérités aux assistants, mais avec la plus grande circonspection et avec tous les égards dus aux têtes couronnées.

Mascarón cite volontiers l'Ecriture sainte et les Pères de l'Eglise; mais, ce qui lui eût attiré de nos jours les fureurs de l'abbé Gaume, il emprunte habilement aux auteurs profanes leurs plus beaux passages et les fait tourner à la gloire de la religion. Le style de ces *Oraisons funèbres* est ordinairement emphatique; mais, dans certains passages, il a de la couleur et du nerf. On peut citer comme exemple le morceau de l'oraison funèbre de Turenne où le prédicateur rapporte la conversion du héros. Mais, hélas! cette conversion, que Mascarón s'applaudissait intérieurement d'avoir faite, car il eût la modestie de n'en pas parler lui-même, fut bien moins de la part de Turenne un élan vers la foi qu'une bonne affaire faite par un homme ennuyé de toutes les disputes théologiques et désireux de consolider son crédit. Il faut les yeux d'un prêtre pour voir un miracle dans ce qui ne fut qu'un acte de condescendance du courtisan.

L'ouvrage de Fléchier, dit M. Villemain au sujet de cette oraison funèbre, est le chef-d'œuvre d'un art qui s'élève quelquefois jusqu'à un génie; celui de Mascarón semble l'ébauche brillante du génie, souvent égaré par un faux goût. Mascarón donne plus de prise à la censure. Il est moins soigné que Fléchier et, comme lui, il tombe dans l'affaiblissement. Il a tous les défauts de son rival et d'autres plus choquants parce qu'ils sont bizarres. Mais quelquefois il s'élève, il s'anime; alors il est grand et montre une âme éloquente; sa diction même s'épure et paraît avoir quelque chose de naturel, d'énergique et de précis qui n'exclut pas l'élégance et vaut mieux que l'harmonie. »

Oraison funèbre de Turenne, par Fléchier. V. TURENNE.

Oraison funèbre de Louis le Grand, par Massillon. V. LOUIS.

ORAISON, bourg de France (Basses-Alpes), cant. des Mées, arrond. de la 39 kilom. de Digne, pop. aggl., 1,633 hab. — pop. tot., 2,055 hab. Bonnetterie, papeterie, forges, moulins à blé et à huile. Restes de constructions romaines. Le territoire d'Oraison est très-fertile et arrosé par un canal de dérivation.

ORAISON, nom donné par Bougainville à une petite île de l'Océanie. V. CAEN.

ORAL, ALE adj. (o-ral, a-le — du lat. *os*, *oris*, bouche, qui correspond au sanscrit *asu*, sanscrit védique *ds*, bouche, souffle). Qui passe, qui est transmis de bouche en bouche; qui parle ou qui est parlé: *Loi, tradition ORALE*. Témoins ORAUX. La langue ORALE diffère de la langue écrite. On ne devrait point dire l'écriture chinoise; il faudrait dire la langue visuelle des Chinois; c'est une autre langue que leur langue ORALE. (Destutt-Tracy.) Il qui est énoncé, prononcé par la parole, dit de vive voix: *Enseignement ORAL*. *Déposition ORALE*. Examens ORAUX. On appelle *notitia* les traditions ORALES sur Mahomet. (Renan.)

— Theol. *Manducation orale*, Action matérielle de recevoir l'hostie consacrée.

— Gramm. Se dit quelquefois des voyelles qui ne sont pas nasales.

— Anat. Qui appartient à la bouche: *Cavité ORALE*. On dit plus ordinairement *BUCCAL*.

— Zool. Qui a la bouche d'une autre couleur que le corps.

— s. m. Fam. Examen oral, qui se fait de vive voix et non par des épreuves écrites: *Il a échoué à l'ORAL*.

— Hist. Voile dont les femmes juives devaient se couvrir le visage quand elles sortaient de chez elles.

— Modes. Espèce de coiffe que portaient autrefois les femmes.

— Liturg. Voile que le pape met sur sa tête et ses épaules dans certaines cérémonies.

ORAN, ville maritime de l'Algérie, ch.-l. de la province de son nom, à 360 kilom. O.-S.-O. d'Alger, par 35° 44' de latit. N. et 2° 60' de longit. O., évêché, préfecture, résidence de tous les chefs supérieurs des différents services administratifs, tant civils que militaires; au fond d'une baie, à l'embouchure de l'Oued-el-Rahhi dans la Méditerranée; pop. en 1872: 47,174 hab., comprenant 17,727 Français, 18,721 étrangers européens (Espagnols, Italiens, Allemands, Anglo-Malgais), 4,186 Arabes, et 6,500 individus de population flottante. Au point de vue religieux, on y trouve 27,500 catholiques, 7,622 israélites, 4,186 musulmans et 293 protestants. De même que la population, l'industrie de cette ville se développe d'une manière très-rapide; elle est représentée déjà par des fonderies, des fabriques de tabac, des moulins à vapeur, à eau et à vent, des vermicelleries, des tanneries, des brasseries, etc. Le commerce a surtout pour objet les peaux, les suifs, les grains, les tabacs, les bestiaux, les poissons salés et le sucre brut de l'intérieur. Des travaux importants ont considérablement amélioré le port de cette ville.

Oran est bâtie sur les deux flancs d'un ravin au fond duquel coule l'Oued-Rehhi, rivière que recouvre en partie le boulevard Oudinot. L'ancienne ville espagnole, le port et la vieille Kasbah occupent le plateau O.; le Château-Neuf et la nouvelle ville s'élèvent en amphithéâtre sur la partie E., où se trouve le plus grand nombre de maisons mauresques et juives.

Les rues d'Oran sont en général bien percées; les plus belles ou les plus curieuses sont: la rue du Vieux-Château, dont les maisons ont conservé en partie leur cachet espagnol; la rue de l'Arsenal; les rues d'Orléans, de Charles-Quint, de Vienne, d'Austerlitz, de Wagner, de Philippe, des Jardins et de Turin; cette dernière, plantée d'arbres, est plutôt une promenade qu'une rue. Parmi les places, nous signalerons: l'ancienne place Napoléon, la plus grande et la plus animée de la ville; la place des Carrières, la place du Théâtre, la place de l'Hôpital, que décorait autrefois la statue équestre, en marbre, de Charles IV; les places d'Orléans et de Nemours, etc. Les promenades les plus fréquentées sont la promenade de l'Étang et le boulevard Oudinot. La promenade de l'Étang est plantée de vigoureux bella-ombra donnant en été un abri impénétrable aux rayons du soleil. Le boulevard Oudinot forme une large et belle chaussée plantée d'une double rangée d'arbres.

Oran possède quelques édifices dignes d'attention. Nous allons décrire les plus intéressants.

La cathédrale Saint-Louis, d'abord simple chapelle d'un couvent de moines de Saint-Bernard, a subi des destinations et des transformations diverses. Elle a été réédifiée presque en entier en 1839. Cet édifice à la forme d'un parallélogramme divisé en trois nefs par des arcades à plein cintre retombant sur des piliers. Le cul-de-four qui termine le chœur est décoré, dans sa partie supérieure, d'une très-belle peinture représentant le *Débarquement de saint Louis à Tunis*. Derrière le chœur se voient quelques restes de l'ancienne chapelle de Saint-Bernard, dont une partie est couverte encore d'ornementations en style Louis XV.

L'église Saint-André, ancienne mosquée

construite en 1801 par le bey Othman, est surmontée d'un minaret peu élevé et se compose intérieurement d'un rectangle coupé par plusieurs travées formées d'arcs en fer à cheval, retombant sur des colonnes unies et trapues.

La grande mosquée ou mosquée du Pacha, fondée sous le beylik de Mohammed-el-Kebr, par ordre de Baba-Hassan, pacha d'Alger, en mémoire de l'expulsion des Espagnols, présente extérieurement un mur semi-circulaire terminé par des ornements dentelés. L'entrée s'ouvre sous un beau porche en forme de koubba. Sa partie supérieure est ornée d'une corniche à trifles, supportée par des consoles ou corbeaux dont les motifs sont empruntés à l'art arabe le plus pur; des versets du Coran, en caractères kouffiques, se détachant sur des palmiers et des rosaces, complètent la décoration du pavillon. Le minaret est un des plus jolis de l'Algérie.

Nous signalerons en outre: la mosquée de Sidi-el-Haouri, édifiée de 1799 à 1800, sous le gouvernement du bey Othman le Borgne, et surmontée d'un minaret qui décorait trois étages d'arcatures; la préfecture, la banque, la douane, l'hôpital civil, le théâtre, plusieurs fontaines abondantes, etc.

Oran est devenue une ville importante qui se développe plus encore par la suite, et sa situation exceptionnelle lui assure un brillant avenir. Après l'occupation définitive d'Oran en 1831, on dut songer à en faire une place assez forte pour qu'elle fût en rapport avec son importance. Une muraille crénelée relie aujourd'hui le Château-Neuf avec le fort Saint-André, tandis qu'à l'O. on a conservé les anciens remparts espagnols, au moyen de nouveaux travaux de restauration. Le périmètre actuel d'Oran dans ses remparts est de 72 hectares. Les portes principales sont la porte d'El-Santo, à l'O.; l'ancienne porte Napoléon, à l'E.; la porte Saint-André, en face de la mosquée; la porte de la Kasbah et la porte du fort de la Marine. Parmi les forts, nous signalerons: le fort Sainte-Thérèse, reconstruit de 1737 à 1738; la batterie du Petit-Maure; le Château-Neuf, dans la partie S.-O. duquel se dressent trois grosses tours reliées entre elles; le fort Saint-Miguel; le fort Saint-André et le fort Saint-Philippe. La vieille Kasbah, qui sert encore de caserne, communique avec la ville au moyen de deux portes. Toutes ces fortifications font d'Oran une place redoutable.

Oran possède un port, longtemps ensablé. Depuis la domination française, on a pratiqué un petit bassin de refuge pour les barques et les chalands pendant les grosses mers; puis on a creusé, entre le quai Saint-Martin et des jetées, un bassin d'une superficie de 4 hectares, qu'il est question depuis plusieurs années d'accroître et de porter à 35 hectares. A 4 kilom. d'Oran se trouve la rade vaste et sûre de Mers-el-Kebr, qui peut abriter 100 vaisseaux de guerre et n'a pas d'égale sur toute la côte d'Afrique. Avec cette rade, dont l'entrée est protégée par des forts, Oran est la position militaire la plus importante de l'Algérie.

Oran, tour à tour arabe, espagnole et turque, est devenue une ville toute française. La population européenne y circule, dit M. Pissier, avec l'activité fiévreuse que donne le mouvement des affaires commerciales dans les colonies. On y voit encore défilier, comme dans une interne magique, les militaires de tous grades et de tous corps, zouaves, turcos, chasseurs à pied et à cheval, spahis, etc.; les juifs, portant le costume de leurs compatriotes du Maroc; les juives, splendidement belles, et couvertes de robes damassées d'or et de soie; les Espagnols, vêtus de grèges blanches, de l'almahor, couverture de grosse laine rouge, et le mouchoir roulé autour de la tête, costume qui trahit l'origine mauresque; les maillots, gais, vives, bruyantes, remplissant comme à Alger les fonctions de bonnes d'enfants ou de ménagères; les Maures, insouciant, fatigués; puis, comme dans tous les grands centres de l'Algérie, les différentes races d'indigènes venus de dehors et se partageant une foule de petits métiers. Oran fut fondée sur l'emplacement de Kouiza par des Maures chassés d'Espagne. Les Espagnols prirent cette ville en 1509, la perdirent en 1708, la reprirent en 1732 et l'évacuèrent définitivement en 1791. Ils y construisirent d'importants travaux de défense et y ont laissé de nombreuses traces de leur domination. C'est là que les seigneurs mécontents ou tombés en disgrâce étaient exilés. La population, d'environ 3,000 âmes, dit M. F. Morand, ne se composait que d'Espagnols; il y avait, en outre, dans la ville 6,000 ou 7,000 hommes de garnison, et un nombre peu près égal de *presidarios*, galériens employés aux travaux des fortifications. Un labour de galérien peut seul expliquer, en effet, une telle débauche de moellons, en fait de bâtiments. Soldats, forçats, et autres habitants s'entendaient au reste à merveille. Les uns et les autres se faisaient la vie très-douce. Les soldats ne veillaient pas sur les forçats, qui s'en allaient, toutes les fois que la fantaisie leur en prenait, grossir le nombre des renégats espagnols du Maroc, où l'on trouvait des villes entières peuplées de ces réfugiés. En 1831, cette ville est tombée au pouvoir des Français, qui l'ont conservée depuis et y ont construit de nouvelles défenses, un arsenal, des casernes, des magasins, etc. Oran a sou-

tenu plusieurs sièges, dont nous allons parler.

ORAN (sièges n°). La nécessité de réprimer les pirateries, dont ne cessait de se rendre coupables les Arabes du littoral africain, servit de prétexte à la première occupation d'Oran par les Espagnols. Le cardinal Ximénès représenta à Ferdinand le bien que retirerait la religion d'une guerre entreprise contre les musulmans d'Afrique et la gloire qui en ressortirait sur la couronne (1502). Ferdinand, qui s'était déclaré le champion des intérêts de l'Eglise, se rendit aux raisons du cardinal et l'expédition fut résolue. Le 3 septembre 1509, une flotte partit de Malaga, arriva le 11 devant Mers-el-Kébir et força la place à capituler. Malgré l'opinion du général don Gonzale de Ayora, qui lui écrivait peu de jours après : « Nous avons maintenant conquis l'Afrique à moitié », le cardinal Ximénès comprit que l'occupation de Mers-el-Kébir n'était qu'un premier pas, et que les Espagnols devaient sans retard, sous peine de perdre le fruit de leur victoire, conquérir une place, sinon plus forte militairement, du moins plus capable d'offrir des ressources et des moyens de s'étendre dans le pays. L'attention du cardinal s'arrêta sur Oran, d'où les Arabes ne cessaient de harceler la garnison de Mers-el-Kébir. Trois ans plus tard, au commencement de mars 1509, une flotte espagnole, composée de quatre-vingts grands vaisseaux, de dix galères, de plusieurs centaines de bâtiments de transport et d'une armée de 15,000 hommes, arriva à Mers-el-Kébir. L'armée, sous les ordres de Ximénès, se présenta devant Oran, sans presque avoir rencontré d'obstacles, et avant la fin de cette journée la bannière espagnole flottait victorieusement sur la Kasbah de la ville maure. Si l'on en croit les historiens contemporains, les Espagnols ne perdirent que 30 hommes dans cette occupation, tandis que près de 8,000 prisonniers, 60 canons de siège et une multitude d'engins de guerre tombèrent en leur pouvoir, sans parler des richesses énormes accumulées par la piraterie et qui enrichirent les vainqueurs. Mais ceux-ci déshonorèrent leur victoire par les excès les plus odieux : une partie de la population musulmane fut passée au fil de l'épée, malgré ses offres de rançon, et les mosquées, aussi bien que les écoles publiques et les principales habitations particulières, furent livrées à un pillage effréné.

L'établissement à Mazouza, entre Mostaganem et Tenès, d'un bey rassemblant sous son autorité les différents pouvoirs indépendants des environs ne taria pas à contre-balancer sérieusement l'influence espagnole. Néanmoins, le bey Châban étant venu, vers 1626, mettre le siège devant Oran, sous prétexte de châtier les Beni-Amar, alliés des Espagnols, son armée fut repoussée avec perte et lui-même trouva la mort sous les murs de la ville. En 1708, Moustapha-bou-Chelaren vint, par ordre du dey d'Alger, mettre de nouveau le siège devant Oran, à la tête de forces considérables. La garnison se défendit courageusement; mais, à bout de ressources, elle dut capituler, et les Espagnols abandonnèrent le rivage africain.

Affermi sur son trône par le traité d'Utrecht et délivré de ses ennemis, Philippe V résolut de reconquérir la colonie que les événements lui avaient fait perdre. Le 35 juin 1732, une flotte, placée sous les ordres du comte de Montemar et portant 25,000 hommes, partait d'Alicante; le 29 juin, cette flotte arrivait près du cap Falcon et le débarquement s'opéra le lendemain. Dès le 1er juillet, une affaire d'avant-garde décida du sort de la place et Oran capitula dans la nuit. Les pertes des Espagnols se montèrent à 150 hommes; 146 bouches à feu, canons et mortiers, des vivres en abondance, tel fut le butin du vainqueur. Une tentative des Turcs pour reprendre la place échoua peu de temps après.

Cependant la domination des Espagnols en Afrique était loin d'être consolidée, lorsqu'un événement fortuit vint en décider la ruine définitive : dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790, un tremblement de terre détruisait Oran, entassant débris sur débris et détruisant ses magasins de vivres et de munitions. Presque au même moment et prompts à profiter de ce désastre, 30,000 Turcs, commandés par Mohammed-el-Kébir, se présentaient devant la place et en commençèrent le siège. La garnison espagnole, démoralisée, insuffisante, put cependant, grâce à quelques renforts, tenir très peu de temps pendant lequel temps à un ennemi de beaucoup supérieur. Les opérations du siège traînèrent en longueur quand, vers le mois d'août, des négociations, ayant pour objet un traité de commerce, furent engagées entre la régence d'Alger et le gouvernement espagnol. Ces négociations permirent à Oran de capituler honorablement. « Par une convention passée entre le gouvernement et le bey Mohammed, dit M. Peisse, il fut arrêté que les fortifications ne seraient pas détruites, que la ville serait évacuée dans un délai fixe, et que les Espagnols emporteraient leurs canons en bronze et leurs approvisionnements. Les troupes et les habitants chrétiens furent transportés à Carthage. Mohammed, qui était resté sous les murs de la ville jusqu'à l'entière évacuation, y fit son entrée dans les premiers jours du mois de mars 1792. » Ainsi

finit, pour toujours, la domination espagnole dans l'ancienne régence d'Alger.

On sait que l'occupation française (1831) eut lieu sans coup férir, par suite de l'abandon du bey Hassan.

ORAN (PROVINCE ou DÉPARTEMENT D'), une des trois grandes divisions administratives de l'Algérie, bornée, au N., par la Méditerranée; à l'O., par le Maroc; à l'E., par la province d'Alger et le Sahara; au S., l'Oued-Malouia et le cap Malouia la séparent de l'Etat du Maroc; 670,697 hab., dont 50,000 Européens environ.

Cette province se divise en versant méditerranéen, en versant méridional ou Sahara proprement dit, en plateaux et enfin en hautes terres. Le versant méditerranéen s'étend des premières crêtes de la chaîne de l'Atlas jusqu'à la mer; le versant méridional commence à l'Atlas et se termine au S. par des bas-fonds où les eaux se réunissent dans de grandes lacs salés. La côte est hérissée de montagnes, parmi lesquelles nous signalerons : le Dahra, l'Ourensenis, la montagne des Lions, le Thessalaz, le Mediouna, le Trara, le Chazel-er-Rich, l'Oum-ed-Debban, le Djebel-beni-Smiel, etc. Les points culminants de ces montagnes atteignent de 800 à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. La province d'Oran renferme un grand nombre de lacs et elle est arrosée en outre par plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont : la Makta, le Chéfi et la Tafna. Elle est divisée en territoire civil et territoire militaire, dont les proportions varient avec les progrès de la colonisation. Le climat est généralement chaud, et l'hiver n'est rigoureux que dans les parties les plus élevées des montagnes. La culture des céréales donne d'excellents résultats dans les plaines du Sig, de l'Habra, du Chéfi, de la Mekerra et du Trélut. Le coton, la garance, le sésame, les fleurs à essence constituent, avec les céréales, les principales productions agricoles des colons d'Oran. L'élevage des bestiaux est pratiqué sur une grande échelle en certains endroits de la province. On trouve dans la province d'Oran : des mines de plomb argentifère et de fer, des carrières de marbre vert antique, de marbre rose veiné et rouge, de marbre portor et de marbre onyx translucide. Les forêts couvrent une superficie de 411,291 hectares. Leurs principales essences sont : le chêne-liège, le chêne vert, le chêne zanz, le chêne à glands doux, l'orme, le cèdre, l'olivier, le lentisque et le noyer. Le mouvement général du commerce s'accroît d'année en année. Les ports les plus importants sont ceux de Mostaganem, d'Arzen, de Mers-el-Kébir et de Nemours.

En 1872, M. Pomel, président du conseil général de la province, a fait rectifier la ligne du Tell, la région essentiellement agricole du pays, et y a fait comprendre la fertile plaine du Sersou et les terrains àalfa de Daya. A la même époque, un nouveau cercle annexe a été créé dans la subdivision de Mascara, sous le nom d'annexe du Djebel-Amour, et il a pour chef-lieu Aflou. Ce cercle est situé au S. des hauts plateaux, qu'il sépare du Sahara. Les élèves qui fréquentent les écoles primaires de la province d'Oran en 1870 étaient au nombre de 15,610. Ce nombre a sensiblement augmenté depuis lors. En 1872, le conseil général de la province a concédé à des banquiers de La Rochelle une ligne de chemin de fer qui doit avoir 55 kilom. et qui est destinée à relier Sidi-bel-Abbès à Tlélat, station du chemin de fer d'Alger à Oran. Le département d'Oran comprend tous les territoires civils de la province, une préfecture, dont le chef-lieu est à Oran; trois sous-préfectures, à Mascara, Mostaganem et Tiemcen, et deux commissariats civils, à Nemours et à Saint-Denis-du-Sig. Quant à la division militaire, qui comprend tous les territoires placés en dehors des territoires civils, elle forme cinq subdivisions, Oran, Mascara, Mostaganem, Tiemcen, Sidi-bel-Abbès, et chaque division se subdivise en dix cercles.

ORANAIS, AISE s. et adj. (o-ran-é, a-ze). Géogr. Habitant d'Oran; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les ORANAIS. La population ORANAISE.

ORANBLEU ou **ORANG BLEU** s. m. (o-ran-bleu — contract. de *orangé* et de *bleu*). Ornith. Espèce de grive ou de merle, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

ORANCAIE s. m. (o-ran-kaï). Gouverneur de province, dans l'île de Sumatra. Il Chef des Alfouriens, peuple de l'île de Bourou, l'une des Molouques.

ORANDJEB s. m. (o-ran-djéb — corrupt. de *aweng-zib*, ornement du trône). Titre qu'on donne au Grand Mogol.

ORANG s. m. (o-ran). Mamm. V. ORANG-OUTANG.

ORANG-BOHÉ s. m. (o-ran-bo-é). Mar. Bateau de plaisance, en usage dans l'île de Java.

ORANGE s. f. (o-ran-je. — Les autres formes de ce mot espagnol : *naranya*, portugais *laranja*, milanais *naranz*, vénitien *naranza*, bas grec *neranzion*, montrent qu'il provient comme elles de l'arabe *naranz*, persan *narenj*, sanscrit *nâgaravaga*, qui vient d'après Wilson, de *nâga*, éléphant, et de *randj*, être malade, parce que les éléphants mangent

des oranges à se rendre malades!!!). Bot. Fruit de l'orange : L'ORANGE est l'un des fruits les plus estimés dans nos contrées. (P. Duchartre.) Il Ancien nom de l'orange : Je vous apprendrais que nous sommes ici entourés de fleurs d'ORANGE et de jasmin. (Mme de Sév.)

Des bouquets de jasmin, de grenade et d'orange. CORNILLE.

Il Orange amère, Bigarade : Ecorce d'ORANGE AMÈRE.

— Eau de fleur d'orange, ou simplem. Fleur d'orange, Liqueur que l'on obtient en distillant les fleurs de l'orange : Un flacon de FLEUR d'ORANGE. Cette locution tend à disparaître depuis que le mot orange a cessé de désigner un arbre pour désigner seulement un fruit; elle est cependant encore usitée; mais ce qui ne l'est plus du tout, malgré l'autorité de l'Académie, c'est l'expression fleur d'orange employée à propos des fleurs elles-mêmes; on ne dit pas aujourd'hui un bouquet, une couronne de fleurs d'orange, mais un bouquet, une couronne de fleurs d'oranger.

— Pop. Orange à cochons, orange Je Limousin, Pommé de terre.

— Zooph. Orange de mer, Nom vulgaire des téthys; genre de spongiaires.

— Hortic. Orange ou Fausse orange, Variété de coloquinte. Il Orange musquée, Poire hâtive, d'un beau jaune. Il Orange d'hiver, Poire tardive, d'un vert foncé. Il Orange tulipée, Grosse poire hâtive, mêlée de vert et de rouge.

— s. m. Couleur de l'orange ou semblable à celle de l'orange : Un ORANGE clair. Un ORANGE foncé.

— Adjectif. Se dit de la couleur de l'orange ou d'une couleur semblable à celle de l'orange : Couleur ORANGE. Rubans ORANGE. Soie ORANGE.

— Gramm. Pris adjectivement pour désigner une couleur, orange est invariable : Des rubans ORANGE.

— Encycl. L'orange est une baie sphérique, un peu comprimée au sommet et à la base, revêtue d'une écorce vésiculaire ou zeste, de couleur jaune rougeâtre extérieurement, dite couleur orangée, blanche intérieurement et plus ou moins épaisse suivant les espèces. Cette écorce recouvre une pulpe ou endocarpe de couleur blanc jaunâtre, quelquefois rouge, succulente, divisée en cloisons et en loges qui peuvent se séparer sans déchirement et qui forment ce qu'on appelle vulgairement les tranches. Chacune de ces tranches contient une ou deux semences ou pépins. Quant au zeste, on le distingue en deux couches; la couche extérieure, qui est creusée d'un grand nombre de réservoirs vésiculaires remplis d'huile essentielle ou de vésicules qui font saillie à la surface des fruits à jus doux, et forment, au contraire, une petite cavité dans les fruits à jus amer; la couche intérieure, qui est plus ou moins épaisse, spongieuse et comme feutrée; elle renferme une substance particulière appelée hespéridine.

L'orange passe avec raison pour un fruit des plus sains; le suc qui l'empplit est légèrement acide, rafraîchissant, stomachique, apéritif, antiputride et antiputurbique. On peut en laisser user modérément à ceux qui ont la fièvre et qui sont sujets aux maladies bilieuses, lorsque le malade ne tousse pas et lorsque l'estomac et les intestins ne sont pas irrités.

C'est surtout mangée à jeun ou lorsque l'estomac est peu chargé que l'orange est salutaire; mais, après le repas, elle arrête souvent la digestion, surtout si elle n'est ni mûre ni douce. Les personnes délicates agissent donc prudemment si elles s'en abstiennent après les repas. Les meilleures oranges sont les plus lourdes, celles qui ont la peau la plus fine, parce que ce sont toujours les plus juteuses et les plus douces.

Dans le commerce, on distingue les oranges en plusieurs sortes, d'après leur provenance et leur qualité.

Les oranges de Malte, qui sont les plus prisées, les plus belles et les plus succulentes, se consomment presque toutes sur place. Elles doivent mûrir sur l'arbre, en plein soleil, pour arriver à l'état parfait. Lorsqu'on veut les exporter, on est obligé de les cueillir avant leur maturité, et il leur arrive alors fréquemment de surir. On en exporte assez peu en France, et la plupart des Parisiens ne les connaissent que de réputation; elles nous arrivent en caisses irrégulières, emballées à l'intérieur avec des copeaux.

Les oranges de Saint-Michel des Açores, plus petites mais aussi bonnes que les précédentes, sont peu connues en France, parce que les Anglais, qui les prennent beaucoup, les payent en raison de leur qualité; elles leur arrivent en caisses de 350 à 400 fruits, enveloppés chacun dans une feuille de papier.

Les oranges de Majorque, un peu inférieures en qualité, sont néanmoins succulentes et douces, et leur écorce est fine et tendre. Elles proviennent des îles Baléares et se consomment principalement sur les côtes de la Méditerranée. Il arrive une grande quantité de ce fruit à Marseille, où on le transporte dans des barques, en tas amoncelés dans la cale, et où on le débarque de grands paniers. Telle est l'abondance de ces oranges, appelées ordinairement des *majorques* ou *majorques*, que la consommation s'en fait fréquemment sur place dans la cale même des barques. On

consomme à l'heure et, moyennant un prix très-faible, on peut manger autant d'oranges qu'on veut pendant un temps déterminé.

Les mandarines, qui depuis quelques années ont acquis une grande vogue, venaient à l'origine de la Chine. On les tire actuellement de la Sicile et de Malte, d'où on les exporte en caisses de 100 à 200. Ce sont des oranges très-petites, d'un parfum et d'une saveur très-délicats et dont le prix a été longtemps fort élevé. On a vendu des mandarines jusqu'à 50 centimes pièce; mais aujourd'hui le prix varie entre 35 et 15 centimes.

Les oranges d'Espagne, généralement désignées dans le commerce sous le nom de valence, à cause de la réputation des fruits recueillis dans les environs de la ville de Valence, en Espagne, sont très-estimées pour leur précocité, leur grosseur et leur goût. On les exporte, couvertes de papier gris, dans des caisses de contenance variable, selon leur lieu de production. A Paris, on en vend une grande quantité; mais, par un abus fort ordinaire, on qualifie fréquemment du nom de valence des oranges de rebut et de mauvaise qualité, qui ne proviennent point d'Espagne. Les oranges de Séville se vendent généralement en Angleterre. On les expédie en grosses caisses de 1,000 fruits; chez nous, on leur reproche d'être d'une qualité irrégulière, et l'emballage laisse à désirer. Les oranges de Malaga sont acides et encaissées sans soin. Les oranges de l'aro et de Séboul, en Portugal, sont d'une belle couleur, mais d'une mauvaise conservation. Elles étaient autrefois recherchées des Parisiens, qui les recevaient par Le Havre. Les valences leur ont enlevé leur réputation; on en expédie encore en Flandre, dans des caisses de 300 à 350. Les oranges de Porto sont peu connues et de qualité inférieure.

Les oranges de Messine, juteuses, de bon goût et de belle apparence, supportent bien le transport et s'exportent principalement en Allemagne et sur les bords du Rhin. Les caisses, qui contiennent de 200 à 210 fruits, sont appelées *flandrines* justement à cause de leur destination.

Les oranges de Palerme arrivent en petite quantité à Paris, dans des caisses de 300 et plus; c'est un fruit beau et bon, mais trop tardif.

Les oranges de Reggio sont grosses et très-précoces. Elles arrivent à Marseille dès les premiers jours de novembre, dans des caisses de 240.

Les oranges de Naples ou de Sorrente sont belles, de bonne qualité et se conservent bien. On les expédie en France, depuis 1820, dans des caisses contenant 240 fruits enveloppés de papier fin.

Les oranges de Nice et de la Rivière-de-Gênes ont été introduites en France avant les oranges d'Espagne et ont longtemps alimenté, presque seules, les marchés du centre et du nord de la France. Elles ont été décriées par les valences, dont la qualité est de beaucoup supérieure. Néanmoins, grâce à leur bon marché, on en vend encore des quantités considérables, surtout dans le Nord et en Allemagne, où elles trouvent un facile écoulement. Ces fruits, de conservation assez facile, arrivent enveloppés de papier de soie, dans des caisses de 240 à 360 fruits.

Les oranges d'Algérie commencent à s'introduire en assez grande quantité en France. Celles de Blidah, de Coléah, de la chaîne de l'Atlas sont de bonne qualité. On les expédie par caisses de 250. Les oranges de Tunisie, de l'Egypte et des côtes de l'Asie Mineure ont aussi leur valeur; mais on n'en voit guère sur nos marchés.

Les oranges de la Provence ou du Var sont les seules indigènes qui entrent dans le commerce. Sans avoir la finesse et le parfum de celles de Malte et d'Espagne, elles sont succulentes et de belle apparence lorsqu'elles sont arrivées à maturité. La région où l'orange peut être cultivée en pleine terre commence au versant oriental des Vaux-d'Ollioules; le territoire d'Ivères est le centre de cette culture, qui est également productive à Cannes, Soliers, Venec, La Calle, etc. On en fait deux récoltes par an, l'une du 10 au 15 novembre, l'autre du milieu de janvier à la fin de février, et on les divise en quatre sortes, selon leur grosseur : les extra-belles, mises en caisses de 120; les passe-belles, en caisses de 240; les ordinaires, en caisses de 240; les mignonnettes, en caisses de 300 à 360.

Il est très-difficile de déterminer avec exactitude le chiffre de l'importation et de l'exportation des oranges. En ce qui concerne la France, on ne saurait consulter avec fruit le tableau officiel du commerce, qui enregistre en bloc les oranges, les citrons et leurs variétés. M. Husson estimait que les oranges consommées à Paris, en 1854, étaient au nombre d'environ 5 millions. La consommation de ce fruit a beaucoup augmenté depuis cette époque. Au mois de décembre 1871, on a expédié à Paris, pour le jour de l'an, 83,820,000 oranges, représentant une valeur approximative de 5,800,000 fr. Ajoutons que l'aris ne consomme pas, à beaucoup près, tout ce qu'il reçoit, car on en réexporte beaucoup de cette ville dans le nord, le centre et l'ouest. On évalue la consommation de Paris au cinquième environ des oranges qui entrent en France.

Outre les oranges douces dont nous venons

de parler, nous mentionnerons les oranges amères, ou bigarades, qui ne peuvent être mangées comme fruit de dessert, mais qui néanmoins servent à divers usages utiles. On les emploie pour assaisonner certains mets, faire certaines confitures, et leur écorce, qui est l'objet d'un commerce important, est exportée principalement de la Barbade et de Curaçao en Europe, où elle sert à fabriquer le bitter et le curaçao. Dans la fabrication de ces liqueurs, on emploie les écorces d'oranges vertes; les écorces d'oranges mûres servent à faire soit de l'essence de bigarade, soit des sirops d'écorce d'oranges amères et diverses préparations médicinales.

On donne le nom d'orange à la fruit de l'orange et du bigarade, cueilli et desséché avant qu'il ait atteint la grosseur d'une cerise; on l'emballa ces fruits dans des sacs de 120 à 150 kilogrammes; ce sont de petites boules dures, odorantes, d'un noir grisâtre, marquées d'un point jaunâtre au côté opposé au pédoncule, dont la place est très-apparente. La saveur de l'orange est très-amère; on l'emploie comme fruit en pharmacie et en parfumerie. Enfin, on appelle petit grain le fruit tombé du bigarade ou de l'orange peu après la floraison. On en extrait une huile volatile appelée huile de petit grain.

— **Econ. domest.** On ne se borne pas à manger l'orange douce dans son état naturel, on l'emploie sous diverses formes, on lui fait subir diverses préparations, on en fait des plats de dessert, des confiseries, des sirops, etc. Nous allons indiquer les plus connues de ces préparations.

— **Salade d'oranges.** On prend des oranges bien mûres dont on enlève soigneusement l'écorce, puis on les coupe en rouelles assez minces; on enlève les pépins et on dispose dans un compotier ces rouelles qu'on saupoudre de sucre fin et qu'on arrose d'eau-de-vie ou de rhum ou de kirsch, en y joignant un peu d'eau de fleurs d'orange. On doit préparer cette salade quelques heures avant de la servir.

— **Beignets d'oranges.** Le fruit est divisé par quartiers et débarrassé de ses pépins; on le fait mijoter quelques minutes dans du sucre clarifié et, après l'avoir égoutté, on jette les morceaux dans une pâte à beignets; on les fait frire, on les glace au sucre et l'on râpe dessus, lorsqu'ils sont dressés, du zeste d'orange.

— **Compote d'oranges.** On commence par peler les fruits, qu'on pique ensuite en plusieurs endroits; on les jette dans de l'eau fraîche, puis on les met dans un poëlon avec de l'eau chaude sur le feu; après dix minutes d'ébullition, on les change d'eau en employant toujours de l'eau chaude, et on les fait bouillir de nouveau jusqu'à ce qu'elles se laissent facilement traverser par une épingle; on les jette aussitôt dans l'eau fraîche; on les égoutte et on termine la cuisson dans un sirop à 200, où les fruits baignent et dont on les retire lorsqu'il a atteint 300. On les coupe en quatre, on dresse dans le compotier et on arrose avec le sirop. On prépare plusieurs sortes de compotes d'oranges cuites, les unes au caramel, d'autres en bûche.

— **Gelée d'oranges.** On exprime le jus des fruits débarrassés de leurs pépins; on râpe finement le zeste d'une ou de deux oranges; on filtre à la chausse le jus mélangé avec le zeste et on ajoute 125 grammes de sucre par verre de jus obtenu; on colle à l'aide de colle de poisson clarifiée et on verse dans des moules ou des pots; la gelée ne tarde pas à s'y prendre. On prépare avec l'orange et la corne de cerf une gelée qui, bien faite, est l'un des meilleurs entremets sucrés que la cuisine puisse offrir à notre friandise; elle ne doit être ni trop ferme ni trop liquide. La gelée d'oranges et de corne de cerf se sert ordinairement dans de petits pots.

— **Jus d'orange.** On exprime sur des zestes les jus des fruits coupés par le milieu et en travers, on enlève les pépins; puis, au bout d'une heure ou deux, on filtre le jus à travers de la flanelle. Ce jus est ensuite versé dans des bouteilles qu'on passe au bain-marie. Au bout de vingt-cinq minutes d'ébullition, on retire les bouteilles, qu'on laisse refroidir. Ce jus est employé pour faire une boisson rafraîchissante et agréable, appelée orangeade.

— **Sirop d'orange.** Dans un sirop de sucre qu'on laisse cuire jusqu'à ce qu'il ait atteint 360, on verse du suc d'orange et un peu de sirop froid dans lequel on a fait infuser des zestes; puis on filtre le mélange et on le met en bouteilles.

— **Oranges confites.** Les fruits, non pelés et à écorce épaisse, bouillent dans l'eau jusqu'à ce que la peau en soit assez tendre pour être facilement pénétrée par une pointe quelconque. On les égoutte et on les jette dans l'eau froide. Quand ils sont refroidis, on les coupe en huit parties ou quartiers, en laissant chair et écorce, mais en retirant les pépins. Les quartiers resteront à dégorger dans l'eau fraîche pendant vingt-quatre heures; puis égouttés, mis dans une terrine, ils baigneront dans du sirop cuit à 100° et refroidi. Le lendemain, on met ce sirop dans une bassine, on le renforce avec du sucre et on lui donne un bouillon. Lorsqu'il marque 140, on le laisse refroidir et on le verse sur les oranges. On continue la même opération pendant

quatre jours, en augmentant chaque fois la cuisson du sirop de 40° et en le versant toujours froid sur les quartiers d'orange. Le dernier jour, le sirop doit atteindre 300° au moins; on y met les fruits avec un bâton de vanille; on laisse le tout frémir un instant à l'angle du fourneau et on verse les oranges dans des bœufs. Pour la dernière fois, on fera bien de remplacer par du sirop nouveau le sirop qui a jusque-là servi à confire les fruits, procédé un peu plus coûteux, mais qui a produit de meilleurs résultats. On fait fréquemment confire les oranges entières, ou bien encore on fait confire le zeste en enlevant la pulpe intérieure.

— **Quartiers d'orange glacés.** Après avoir pelé et divisé avec soin de belles et bonnes oranges, on les laisse sécher à l'étuve très-douce ou au soleil, pendant quelques heures, sur un tamis; puis on pique chaque quartier à la pointe d'une brochette, de manière à ne traverser que la peau du cœur de l'orange sans endommager la chair; au fur et à mesure de cette sorte d'embrochement, on plonge chaque quartier dans du sirop bouillant. Les brochettes doivent être introduites dans les trous d'une grille ou passoire inclinée de telle sorte que le sirop surabondant s'égoutte sur une plaque ou une table. Quand le sirop est refroidi à demi et durci, on aplatit la goutte qui fait point en dessous du quartier, en appuyant celui-ci sur la table. Les quartiers sont glacés. Il faut avoir soin, pour bien réussir, d'employer toujours le sirop à l'état bouillant; seulement, il est à craindre que le sucre longtemps chauffé ne prenne une teinte jaunâtre dans le chaudron; il faut donc exécuter le travail excessivement vite et il est nécessaire d'être deux personnes, l'une trempant les quartiers dans le sirop bouillant, et l'autre recevant les brochettes pour les placer convenablement dans les trous de la grille ou de la passoire.

Avec les oranges, on fait en outre d'excellentes glaces; avec leur pulpe, on prépare une très-bonne marmelade; on les confit à l'eau-de-vie; enfin on emploie les écorces à divers usages.

L'écorce fraîche entre dans la composition de certaines liqueurs de table, notamment du curaçao; les confiseurs préfèrent celle du cédrat pour les confitures sèches, parce qu'elle est moins épaisse et moins amère; l'écorce d'orange, soumise à une dessiccation bien ménagée, fait partie des substances aromatiques qui servent à composer les eaux alcooliques de mélisse et de Cologne. Elle entre aussi dans la composition des poudres cordiales, stomachiques et vermifuges, officinales ou magistrales.

L'essence de Portugal est une huile volatile d'écorces d'oranges amères, obtenue par distillation ou par expression; ce dernier procédé, produisant l'huile la plus suave, mérite seul d'être indiqué: il consiste à râper le zeste et à l'exprimer entre deux morceaux de glace. L'huile recueillie est décantée après quelque temps de repos et conservée dans des flacons. Elle est de couleur jaune, d'odeur suave; elle se solidifie un peu au-dessous de zéro. C'est l'eau qu'emploient les parfumeurs pour la composition de certaines eaux aromatiques, de pommades et de savons qui doivent sentir l'orange.

L'écorce d'orange stimule puissamment le système organique. On l'emploie avec succès dans les maladies causées par la faiblesse et la débilité; elle excite les tissus engourdis de l'estomac, rétablit les digestions et provoque le flux menstruel chez les filles chlorotiques et languissantes. On l'administre rarement, seule, on l'associe avec des toniques et des amers; elle entrerait autrefois, comme principal ingrédient, dans des élixirs renommés; mais on a restreint l'usage de ces médicaments énergiques, parce que les huiles essentielles dont ils sont imprégnés adhèrent aux parois de l'estomac, les irritent, les disposent à l'inflammation; on ne pouvait donc s'en servir qu'avec une extrême prudence. La partie succulente de l'orange est pour ainsi dire le remède de l'écorce; tandis que celle-ci chauffe les entrailles et les excite vivement, la première, au contraire, les tempère, les humecte, les relâche et leur communique un sentiment de fraîcheur qui se répète sur tous les appareils organiques. Dans les affections inflammatoires, on fait sucer aux malades quelques tranches d'orange pour humecter et rafraîchir leur bouche ardente, desséchée par la fièvre.

Enfin on fait avec l'écorce d'orange diverses liqueurs ou ratafias dont on use beaucoup dans les pays froids et brumeux, notamment en Hollande.

Oranges (L'AMOUR DES TROIS), par le comte Ch. Gozzi. V. TROIS.

ORANGE, ville de France (Vaucluse), ch.-l. d'arrond. et de 2 cant., à 30 kil. N. d'Avignon, par 44° 7' 57" de latit. et 2° 28' 15" de longit. E., au pied d'une colline, sur la Meyne; pop. aggl., 6,290 hab.—pop. tot., 10,064 hab.; tribunal de 1^{re} instance, collège communal; bibliothèque publique. L'arrond. comprend 7 cant., 48 comm. et 72,160 hab. Orange fait un commerce assez considérable de vins, d'eaux-de-vie, de soie, de laines, de garance, de fruits, etc. Ses environs sont d'une fertilité prodigieuse.

Cette ville, gracieuse, agréable et bien bâtie, contient quelques édifices remarquables.

L'Arc de triomphe, situé au N. de la ville, est un bel édifice d'environ 22 mètres de hauteur, sur 21 mètres de largeur et une profondeur de 8 mètres; il est percé de trois arcades et soutenu par des colonnes corinthiennes. Ses quatre faces sont décorées de sculptures élégantes et variées, telles que: fleurs, fruits, cornes d'abondance, sirènes, vaisseaux, instruments de marine, trophées d'armes et de bouchers, etc. On y remarque aussi des gladiateurs, des captifs, une belle tête de Phœbus, des attributs religieux, des scènes de bataille admirablement exécutées. Ce monument, qui, sous le rapport du style, l'emporte sur tous ceux du même genre construits en France par les Romains, fut transformé en château fort par Raymond des Baux et très-mutilé. Les restaurations de MM. Caristie et Renaud lui ont rendu son aspect primitif. Les archéologues ne sont pas d'accord sur l'époque où il fut érigé. D'après Maffei, il fut élevé du temps d'Adrien; d'après Mérimée, du temps de Marc-Aurèle. Selon M. Artaud, on le bâtit en l'honneur d'Auguste et, selon M. Lenormant, en l'honneur de Germanicus, vainqueur de Sacrovir.

L'ancien théâtre romain, qui domine toute la ville, a la forme d'un rectangle de 36 mètres de hauteur, sur une longueur de 103^m.43 et 4 mètres d'épaisseur. « Par un hasard singulier, dit M. Vitet, la partie qui, dans cette sorte d'édifice, a le plus constamment souffert, qui n'appartient en général qu'à fleur du sol, qui souvent même a complètement disparu, soit qu'elle fut sujette à plus de remaniements, soit que, dans certains cas on ne la construisit qu'en bois, la scène, l'emplacement occupé par les acteurs, le théâtre lui-même, à vrai dire, s'est ici conservée dans toute sa hauteur, depuis la base jusqu'au sommet. On peut trouver ailleurs des gradins en meilleur état; la partie semi-circulaire destinée au public, ce que nous appelons aujourd'hui la salle de spectacle proprement dite, n'est plus qu'un amas de ruines; rien ne subsiste des étages supérieurs, et, si les premiers rangs n'ont pas été détruits, c'est qu'ils sont assis sur le roc. La muraille, au contraire, contre laquelle la scène était adossée, et les constructions latérales qui la flanquaient de droite à gauche, ce que les anciens appelaient le *postscenium*, le *proscenium* et le *parascenium*, sont restés debout comme par miracle. La masse tout entière en subsiste, il n'y manque que les revêtements décoratifs. » Contrairement à ce que l'on observe dans les autres théâtres antiques, la scène du théâtre d'Orange était protégée par un toit contre les intempéries des saisons. A l'exception des galeries, le théâtre est tout construit en gros blocs d'un coquillage grossier, sans ciment. Il pouvait contenir, dit-on, 7,000 spectateurs. A côté du théâtre s'élevait le *Cirque* ou l'*Hippodrome*, dont il reste un pan de mur, une porte triomphale et un portique extérieur. On estime que le cirque pouvait contenir environ 20,000 spectateurs.

Parmi les antiquités trouvées à Orange nous signalerons: une Minerve, un Gladiateur, un Mercure, de larges substructions recouvertes de peintures, ainsi qu'un taurobole et des mosaïques à dessins variés.

Les édifices les plus intéressants d'Orange sont: la cathédrale de Notre-Dame; l'église Saint-Florent, qui renfermait autrefois les tombeaux de plusieurs princes d'Orange; l'église des Pères de Saint-Jean, remarquable par sa construction bizarre; les fontaines; la statue en marbre de Raimbaud II, comte d'Orange, etc.

D'abord capitale des Caraves, Orange devait son nom d'*Arausio* à sa position sur l'Arais. L'an 105 av. J.-C., les Teutons y battirent les Romains sous les ordres de Manlius et Cépion. Du temps de Jules César, elle devint une importante colonie romaine. Les barbares s'en emparèrent et détruisirent la plus grande partie de ses édifices, à l'exception de son théâtre et de son arc de triomphe, dont nous venons de parler. Plus tard, Orange fit partie du royaume d'Austrasie et tomba au pouvoir des Sarrasins, auxquels Charlemagne la reprit pour l'ériger en comté. En 1282, devenue le chef-lieu d'une principauté, elle obtint la confirmation d'importants privilèges. Les guerres de religion y causèrent de grands débats. La ville, prise par les calvinistes en 1561, fut reprise l'année suivante par les catholiques, qui y commirent d'affreux massacres et la brûlèrent. Maurice de Nassau, au moins autant que les barbares, contribua à la destruction d'une partie des monuments antiques d'Orange, dont les matériaux furent employés à l'édification d'une forteresse. Louis XIV, s'en étant emparé en 1680, ordonna qu'on rasât ses fortifications.

L'évêché d'Orange, établi au commencement du IV^e siècle, fut réuni à l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux au IX^e et au X^e siècle, puis rétabli. Il devint suffragant d'Arles et fut définitivement supprimé en 1790. Deux conciles ont été tenus à Orange. Dans le premier, présidé par saint Hilaire d'Arles en 441, on publia 30 canons relatifs à la discipline de l'Eglise. Dans le second, réuni en 529 par saint Césaire, treize évêques y souscrivirent 25 articles touchant la grâce et le libre arbitre.

Orange (LA PRISE D'), chanson de geste du XIII^e siècle. C'est la vie branche du poème de Guillaume au Court nez. Guillaume, que l'on a laissé enfermé à Nîmes, dans la bran-

che précédente, le Charroi de Nîmes, entend vanter par un chevalier la splendeur de la ville d'Orange et la beauté sans pareille de la jeune Orable. Il part avec l'intention d'enlever la belle et de l'épouser; il pénètre dans Orange sous un déguisement. Malheureusement, il est reconnu et il va péri, lorsque la belle Orable, qui l'adore, le sauve en livrant la ville aux chrétiens. Guillaume fait baptiser sa libératrice et l'épouse. La Bibliothèque nationale possède cinq manuscrits de cette chanson.

ORANGE (PRINCIPAUTÉ D'), ancienne seigneurie enclavée dans le Comtat-Venaissin et portant son nom de son chef-lieu. Elle fut fondée en 793 par Charlemagne et devint en peu de temps très-considérable. Ses places principales étaient: Orange, ch.-l., Courtheson et Causans. Cette principauté fut successivement possédée par quatre maisons: 1^{re} la maison de Giraud Adhémar, qui s'éteignit dans les mâles avec Raimbaud IV en 1180; 2^o la maison des Baux, qui acquit la principauté par le mariage de Bertrand des Baux avec Tiburge, tante de Raimbaud IV, et s'éteignit en 1373; 3^o la maison de Châlons, éteinte en 1530 avec Philibert de Châlons; enfin 4^o la maison de Nassau, qui en prit possession dans la personne de René de Nassau, neveu de Philibert de Châlons (1530). En 1673, Louis XIV confisqua la principauté d'Orange sur Guillaume-Henri de Nassau, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Un arrêt du parlement de Paris en adjugea le domaine utile au prince de Conti, héritier de la maison de Longueville, et le hâut domaine au roi. Enfin, Louis XIV réunit la principauté au Dauphiné en 1714. En 1790, elle fut comprise dans le département de Vaucluse. La maison de Nassau, qui règne en Hollande, donne actuellement encore le titre de prince d'Orange à l'héritier présomptif du trône.

ORANGE ou GARIEP, un des principaux fleuves de l'Afrique méridionale. Il prend sa source en Carferie et est formé de deux branches qui sortent du Drakensberg: le Gariep septentrional ou fleuve Jaune, et le Gariep méridional ou fleuve Noir. Il coule du N.-E. au S.-O., traverse la Hottentotie, en baignant une région enveloppée de terrasses montagneuses, et va se perdre dans l'Atlantique par 28° 32' de latit. S., après un cours d'environ 1,650 kilom. Ses affluents les plus importants sont: l'Alexander, le Matlalarin, la Gauna ou Grande rivière des Poissons. Vers le milieu de son cours, il forme une cascade de 130 mèt. Les barques seules peuvent s'engager dans l'Orange, et encore ne peuvent-elles le remonter bien loin. Les hippopotames et les crocodiles abondent dans les eaux de ce fleuve, qui croît périodiquement comme le Nil et dont les bords sont couverts d'une végétation active.

ORANGE (RÉPUBLIQUE DU FLEUVE), Etat libre, fondé dans l'intérieur de l'Afrique méridionale par les boers ou colons hollandais. Le fleuve Vaal le sépare à l'O. du pays des Betchuanas et au N. de la république de Transvaal; au N.-E., il a pour limites, du côté de Natal, les monts Drakensberg, et à l'E., il touche au pays des Bassoutos. Depuis le traité conclu le 3 avril 1866 avec Mojesch, chef de cette peuplade, les limites de ce côté ont été considérablement reculées, on sorte que la république a aujourd'hui une superficie d'environ 14,260 kilom. carrés et une population sédentaire de 15,000 blancs et de 10,000 hommes de couleur. On rencontre, en outre, sur son territoire, des Koranias nomades et différentes tribus bethuanas, en sorte que la population totale peut être évaluée à 50,000 âmes. Le territoire, dont l'altitude est d'environ 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, se compose en majeure partie de vastes plaines qui se détachent au N.-O. des monts Drakensberg et de leurs ramifications, les monts Witteberg, et qui sont souvent coupées par des collines escarpées, excepté du côté du N. où elles sont tout à fait plates. On ne rencontre d'arbres que sur le bord des cours d'eau. Ces derniers appartiennent tous au bassin du fleuve Orange, car ce sont des affluents du Vaal, du Caledon et du Nu-Gariep. Le climat est fort sain pour les Européens; l'hiver y est rigoureux et, en été, de violents orages alternent avec de longues sécheresses. On y trouve, à toute époque de l'année, des animaux sauvages en grand nombre, des antilopes surtout, ainsi que des lions; mais la girafe, le rhinocéros et l'éléphant ne se rencontrent jamais au-dessous du Vaal. C'est surtout à l'élevé du bétail que cette région semble le mieux appropriée. Les habitants possèdent environ 1 million de moutons, et la laine est le principal article de l'exportation; puis viennent les bœufs, la corne, le cuir et les peaux d'antilope. Les céréales ne sont cultivées que dans une faible proportion, et la récolte ne suffit pas aux besoins de la consommation; le surplus est tiré de la république de Transvaal, qui se trouve placée dans des conditions agricoles plus favorables. L'histoire de la république du fleuve Orange ne remonte qu'à un petit nombre d'années. Après la guerre des Caffres en 1835 et 1836, les boers hollandais, qui habitaient sur la frontière de la colonie du Cap, se trouvèrent en désaccord avec le gouvernement colonial et émigrèrent en foule vers le N. et l'E., au delà du Drakensberg. Les vallées se peuplèrent graduellement, et les

boers se déclarent indépendants de la couronne britannique. Ils furent cependant forcés de se soumettre de nouveau au gouvernement anglais (1848); mais ils recouvrèrent leur indépendance en 1854 et formèrent alors les deux républiques de Transvaal et de l'Orange. Celle-ci se partagea en cinq districts, qui portent les noms de leurs chefs-lieux, savoir: Bloemfontein, la capitale, Winburg, Smithfield, Harrismith et Fauresmith. Le pouvoir législatif est aux mains d'un conseil national, et le pouvoir exécutif dans celui d'un président, qui réside à Bloemfontein et qui est élu par les drossarts et les heemrads (conseillers) des différents districts. Le président Brandt, qui avait rempli ces fonctions depuis la fondation de la république, a été de nouveau réélu en 1868.

ORANGE, comté des États-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Vermont, limité à l'E. par le fleuve Connecticut; 640 milles carrés; 27,396 hab.; ch.-l., Chelsea. Mines de fer et de plomb. Il a été comté des États-Unis, Etat de New-York, limité à l'E. par la rivière Hudson; 770 milles carrés; 57,145 hab.; ch.-l., Goshen. Filatures de coton, tanneries, mines de fer. Il a été comté de Virginie, limité au N. par le Rapidan; 230 milles carrés; 10,067 hab.; ch.-l., Orange-Court-House. Manufactures, mines de fer. Il a été comté de la Caroline du Nord; 650 milles carrés; 17,055 hab.; ch.-l., Hillsborough. Sol fertile. Il a été comté des États-Unis, dans la partie E.-S.-E. de l'Etat du Texas; 300 milles carrés. Il a été comté dans la partie E. de l'Etat d'Indiana; 400 milles carrés; 10,809 hab.; ch.-l., Paoli. Sol fertile. Le nom d'Orange est porté, en outre, par un grand nombre de bourgs des États-Unis.

ORANGE, île de l'Océanie (Malaisie), archipel des Philippines, dans la partie occidentale des îles Bachi; 13 kilom. de longueur. Il a été comté de l'Amérique du Nord, sur la côte E. de l'île de Terre-Neuve, au N. de la baie de White. Il a été comté de l'Amérique du Nord, à l'extrémité septentrionale de la côte de la Guyane brésilienne, à l'embouchure de l'Oyapok.

ORANGE, nom d'une ancienne famille qui tire son nom de la ville d'Orange, dans le département de Vaulseuse. Cette ville eut des comtes à partir du X^e siècle et devint, en 1530, la possession de la branche de Dillembourg, de la maison de Nassau; mais ce fut seulement en 1697, par le traité de Ryswick, que la souveraineté d'Orange fut définitivement reconnue à cette famille. Après la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre (1702), il s'éleva une longue suite de contestations au sujet de la souveraineté d'Orange, que le roi de Prusse céda à la France en 1713 par le traité d'Utrecht. Néanmoins, le prince de Nassau-Dietz conserva le titre de prince d'Orange, que porta encore aujourd'hui l'héritier présomptif du trône des Pays-Bas.

Le premier comte d'Orange dont il soit fait mention est Girard Adhemar qui vivait, d'après une tradition, du temps de Charlemagne. Ceux de ses descendants qui ont joué un rôle dans l'histoire sont les suivants: Bertrand des Baux, qui reçut de l'empereur Frédéric I^{er}, en 1178, le titre de prince d'Orange, mais n'en resta pas moins le vassal des comtes de Toulouse et fut assassiné en 1181 par ordre du comte Raymond V. — Son fils, Guillaume IV, surnommé au *Court nez*, qui obtint de Frédéric II, empereur d'Allemagne, le titre honorifique de roi d'Arles, prit part à la croisade contre les albigeois et fut fait prisonnier par les habitants d'Avignon, qui l'échouèrent vivif en 1219. On a de lui quelques pièces de vers insignifiantes. — Raymond IV, qui devint possesseur du comté d'Arles, dans le royaume de Naples, fit fortifier Orange, où il fonda une université (1365), et mourut à Avignon en 1393. Sa fille, Marie des Baux, qui transmit la principauté d'Orange à une famille bourgeoise, par son mariage avec Jean de Châlons, sire d'Arley. — Ce Jean de Châlons fut nommé lieutenant général par le duc de Bourgogne, puis devint grand chancelier de France (1415), lieutenant général de Languedoc (1417), et mourut l'année suivante. — Son fils, Louis I^{er}, dit le Bon, né en 1389, mort en 1463, se montra, comme son père, fort attaché à la maison de Bourgogne. Il suivit le duc Philippe le Bon au siège de Melun (1420), refusa de prêter serment au roi d'Angleterre, se prononça ensuite pour le duc de Savoie contre la France, fut battu à Anthon (1429), vit ses biens confisqués et n'en obtint la restitution que sous la condition de devenir le fidèle allié de Charles VII. — Son fils, Guillaume VII, mort en 1475, fit un voyage en terre sainte, prit part, sous les ordres de Charles le Téméraire, au siège de Liège, puis quitta ce prince, qui confisqua les terres possédées par lui dans la Bourgogne. Il vint de faire la paix avec Charles le Téméraire, lorsque Louis XI le fit arrêter (1473) et emprisonner à Lyon. Pour recouvrer sa liberté, Guillaume dut payer 40,000 écus de rançon et se reconnaître vassal du roi de France (1475). Il conserva néanmoins le titre de prince souverain avec le droit de battre monnaie. — Son fils, Jean II, prince d'Orange, servit d'abord Louis XI, dont il abandonna la cause pour soutenir Marie de Bourgogne. Banni à perpétuité par le roi de France pour cause de lèse-majesté (1477), il resta en Bourgogne, battit les Français à

Emagny (1477), dans l'Auxois, et ne déposa les armes qu'à la paix d'Arras (1482). Par la suite, il se rangea dans la parti du duc d'Orléans contre la régente Anne de Beaujeu, fut fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier (1488), fit les guerres d'Italie avec Charles VIII et Louis XII et, en récompense de ses services, fut reconnu souverain indépendant de la principauté d'Orange. Il mourut en 1502, laissant pour lui succéder son fils Philibert de Châlons, prince d'Orange. Les autres princes d'Orange ayant joué un rôle très-important, nous leur consacrerons des articles particuliers.

ORANGE (Philibert de Châlons, prince d'), un des grands capitaines du seizième siècle, fils de Jean II, dont nous avons parlé plus haut, né au château de Nozeroy, dans le comté de Bourgogne, en 1502, mort devant Florence en 1530. François I^{er} s'étant arrogé la suzeraineté sur la principauté d'Orange (1515), Philibert, pour se venger, passa dans le parti de Charles-Quint, suivant l'invariable coutume des nobles de placer leurs intérêts avant leur patrie. Il combattit les Français au siège de Pontarbie (1523), où il se couvrit de gloire. Fait prisonnier en 1525, il ne recouvra sa liberté qu'en 1527, passa en Italie et contribua à la prise de Rome avec le comte de Bourbon. Quand celui-ci eut été tué, il lui succéda dans le commandement des impériaux et ne craignit pas d'aller se mesurer avec le vieux et illustre Lautrec, qui assiégeait Naples. Nommé viceroi de cette ville (1528), il obligea les Français à en lever le siège, mais se déshonora par ses cruautés envers les nobles napolitains qui avaient embrassé le parti de la France. Il fut tué en 1530 au siège de Florence. Ses restes furent rapportés en France et déposés dans l'église des Cordeliers, à Paris. — Son fils, Brantôme lui a consacré une notice pleine de détails intéressants dans ses *Capitaines étrangers*. N'ayant point eu d'enfants, il laissa ses biens à son neveu René de Nassau-Dillembourg.

ORANGE (Jean-Guillaume-Frison, prince d'), stathouder des provinces de Frise et de Groningue, né en 1687, mort en 1711. Guillaume III, roi d'Angleterre, lui laissa en mourant le titre de prince d'Orange avec les possessions attachées à ce titre; mais les Provinces-Unies, à l'exception de la Frise et de Groningue, abolirent le stathoudat, et ce fut seulement sur ces deux provinces que Jean-Guillaume put exercer son pouvoir. C'était un homme d'une brillante valeur, qui se signala pendant la guerre contre la France, notamment à Oudenarde et à Malplaquet. Il se noya en traversant un cours d'eau.

ORANGE (Guillaume-Georges - Frédéric, prince d'), fils du stathouder Guillaume V, né à La Haye en 1774, mort à Padoue en 1791. Il eut pour précepteur le général Stamford, qui l'initia de bonne heure au métier des armes, commença à se signaler dans la guerre contre la France, en Flandre, sous les ordres du prince de Saxe-Cobourg et du duc d'York, et se distingua notamment aux combats de Menin et de Courtray, à la retraite de Nimègue. Lorsque les armées de la république française eurent conquis la Hollande, le prince Guillaume-Georges ne suivit pas sa famille en Angleterre; il forma un corps d'élite dans la Hanovre et sur la frontière de Prusse, dans le but de continuer la guerre; mais la paix de Bâle entre la Prusse et la France vint le forcer à déposer les armes. Il passa alors en Angleterre. Toutefois, peu de temps après, fatigué de rester inactif, il entra dans l'armée autrichienne, en qualité de général-major, prit part aux combats de Wurtzbourg, de Neirshheim, au siège de Kehl (1796), reçut le grade de feld-marschal lieutenant et prit le commandement d'une armée autrichienne chargée d'opérer, en Italie, de concert avec les Russes de Souwarow. Cet habile et courageux général vint de joindre son quartier général à Padoue, lorsqu'il mourut subitement.

ORANGE (Guillaume I^{er}, surnommé le *Tacteur*, prince d'), fondateur de la république des Provinces-Unies. V. GUILLAUME I^{er}, comte de Nassau.

ORANGE (Guillaume II, prince d'), stathouder des Pays-Bas. V. GUILLAUME II.

ORANGE (Maurice de Nassau et Frédéric-Henri de Nassau, princes d'), stathouders des Pays-Bas. V. NASSAU.

ORANGE (Guillaume III, prince d'), V. GUILLAUME III, roi d'Angleterre.

ORANGÉ, *ÉE* (o-ran-jé) part. passé du v. Oranger : *Etoffe orangée par un teinturier.*

ORANGÉ, *ÉE* adj. (o-ran-jé — rad. orange). Qui est de la couleur de l'orange : *Taffetas orangé. Rubans orangés. Il y a des rubis d'un rouge orangé.* (A. Karr.)

— s. m. Couleur semblable à celle de l'orange : *L'orange est une des sept couleurs primitives données par le prisme.* (Acad.) *Le jaune n'est pas aux brunes, qui ont dans les carnations une teinte très-prononcée d'orangé.* (Chevreul.) *On forme de l'orange avec du rouge et du jaune.* (Brisson.)

— Blas. Couleur aurore, qui est usitée dans les armoiries anglaises, et que, dans la gravure, on représente par des lignes vorticales

croisées par des lignes diagonales allant de senestre à dextre.

ORANGEADE s. f. (o-ran-ja — rad. orange). Boisson faite avec du jus d'orange, du sucre et de l'eau : *Justine versa l'orangeade de la carafe dans un verre.* (Alex. Dumas.)

— Encycl. Cette boisson a de l'analogie avec la limonade simple. Pour préparer une orangeade, on prend une ou deux oranges de bonne qualité, on les roule entre ses mains, on les coupe transversalement, on met les morceaux dans un vase convenable (en terre ou en verre), on verse dessus un litre d'eau de fontaine froide et on ajoute environ 60 grammes de sucre. On laisse en macération pendant quelques heures. Cette boisson est rafraîchissante. L'orangeade cuite s'obtient en versant de l'eau chaude sur les oranges.

ORANGEAT s. m. (o-ran-ja — rad. orange). Confiture sèche, faite avec de l'écorce d'orange. Il Dragée faite avec de l'écorce d'orange.

ORANGEBURG, district des États-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de la Caroline du Sud, entouré des districts de Lexington, Richland, Sumter, Charleston, Colleton, Barnwell et Edgefield; 1,438 milles carrés; 23,583 hab.; ch.-l., Orangeburg-Court-House. Le sol, généralement fertile, produit du riz, du maïs, du tabac, de l'avoine et des patates. Exportation considérable de bois de charpente.

ORANGEAIS, *EOISE* s. et adj. (o-ran-jo, o-ze). Géogr. Habitant d'Orange; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les Orangeois. Les antiquités orangeoises.*

ORANGER v. a. ou tr. (o-ran-jé — rad. orange). Techn. Teindre de couleur orange : *Oranger des étoffes.*

ORANGER s. m. (o-ran-jé — rad. orange). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des aurantiacées; nom particulier de l'espèce de ce genre qui produit l'orange commune : *ORANGERS en caisse. ORANGERS en pleine terre. Allée d'ORANGERS. Feuilles, fleurs d'ORANGER. L'ORANGER forme un arbre élégant, à cime arrondie.* (P. Duchartre.) *L'ORANGER, originaire de l'Inde, est probablement arrivé en Arabie vers la fin du IX^e siècle.* (P. Duchartre.) *L'art a fait de grands efforts pour que l'ORANGER pût venir orner les jardins des pays septentrionaux.* (Ferry.) *La blancheur de la fleur de l'ORANGER jointe à la suavité de ses parfums en a fait le symbole de la virginité; aussi forme-t-elle la couronne des jeunes mariées.* (Ramboussin.)

Entre les oranges, oh! qu'il fait bon, le soir,
Se promener au frais, respirer et s'aérer.

S.-H. B. H. B.

Orangers, arbres que j'adore,
Que vos parfums me semblent doux!
Est-il dans l'empire de Flore
Rien d'agréable comme vous?

LA FONTAINE.

Il Oranger des Osages. Bois d'arc, arbre de la famille des morées. Il Oranger du savetier. Nom vulgaire de la morelle faux piment et du roséda.

— Encycl. Le mot *oranger* est souvent employé comme l'équivalent du nom scientifique *citrus*, mais le genre type de la famille des aurantiacées, ou *espérideres*. Le genre *oranger*, envisagé ainsi de son acception la plus large, se divise en huit sections que nous avons fait connaître à l'article CITRUS (v. ce mot) et qui d'ailleurs ont chacune leur article spécial. L'une de ces sections porte le nom spécial d'*oranger* (aurantid); elle comprend les oranges proprement dites, dont nous avons à nous occuper ici exclusivement. Rappelons sommairement les caractères de cette section : feuilles articulées, à pétioles élargis; fleurs blanches, odorantes; fruits arrondis ou ovoïdes, d'un jaune lavé de rouge, ou mieux offrant cette nuance caractéristique qu'on désigne sous le nom d'*orangé*; pulpe abondante, aqueuse, douce et sucrée.

L'orange est originaire de la Chine, des îles de la mer des Indes et de l'océan Pacifique. Pour prendre l'histoire de cet arbre à son berceau, il faudrait remonter jusqu'aux temps fabuleux ou mythologiques, s'il est vrai, comme on le croit généralement, que les fameuses pommes d'or du jardin des Hespérides ne fussent autres que des oranges. Cependant, on peut croire que les auteurs latins ne connaissaient pas cet arbre, puisqu'ils n'en font jamais mention, tandis qu'ils parlent souvent du citronnier. D'après Marcial, le citron rond (orange) fut rapporté de l'Inde après l'an 300 de l'ère chrétienne (en 913 de l'ère chrétienne). Soudé d'abord dans l'Oman, il fut de la transporté à Balaïr en Irak et devint très-commun dans les jardins de Tarse et des autres villes frontalières de la Syrie, ainsi qu'à Antioche et jusqu'en Égypte, où il perdit beaucoup de l'odeur suave et de la belle couleur qu'il avait dans l'Inde, parce qu'il ne trouvait plus ni le même climat ni la même terre.

Les Arabes, qui étendirent leurs conquêtes jusqu'au pied des Pyrénées, contribuèrent à répandre l'orange dans l'Europe méridionale. Gilles de Toulon pense que la ville d'Ilyères, dont le port était le point de départ des croisades, reçut d'eux l'orange à leur retour d'O-

rient. On sait qu'il fut introduit dans le Dauphiné en 1333. D'un autre côté, T. de Bernard amène l'opinion suivante, que nous donnons sous toutes réserves : « Le nom de *portugalia* que les Arabes donnent à l'orange, nom étranger à leur langue, nom que l'on retrouve chez les Italiens, les Espagnols et même dans nos départements du midi, n'est-il pas un indice que l'introduction de cet arbre se lie aux voyages des Portugais dans l'Inde, particulièrement à ceux de Jean de Castro en 1507? Ce sont les Portugais qui ont planté aux Canaries, à Madère, d'où on l'a cru indigène à cause de la vigueur de végétation qu'il y déploie; ce sont les Portugais qui l'ont transmis à toutes les contrées qui baignent les eaux de la Méditerranée, et c'est des individus fournis par les Portugais que proviennent ceux formant aujourd'hui les *hueras* ou vergers immenses de l'Andalousie et des Alpujars; ces vergers, toutefois, qu'en 1560 les plantations d'*orangeres* des environs d'Ilyères étaient si étendues et si rapprochées qu'elles offraient l'aspect d'une véritable forêt; cet arbre était cultivé aussi à Saint-Chamas, à Fréjus, à Aix, à Marseille, etc., et c'est probablement de cette région qu'il a été importé en Corse, en Sardaigne, à Malte et jusque dans les îles de l'Archipel. Vers le milieu du XVI^e siècle, on voyait à Perpignan deux longues lignes d'*orangers* séculaires plantés en plein vent dans une large rue.

Bien moins rapide fut la propagation de ce végétal dans le nord de la France; en 1500, on n'y en connaissait encore qu'un seul sujet dont l'histoire ne manque pas d'intérêt; on s'en en 1491 à l'ampelone, il fut transporté plus tard à Clugny, puis à Fontainebleau et, en 1684, à l'orangeur de Versailles, où on le voit encore; on l'appelle *grand cordon*, grand Bourbon, François I^{er}, etc. Louis XIV, dit V. de Bonare, était si grand admirateur de cet arbre, qu'il avait toujours des oranges en fleur, même pendant l'hiver, dans une galerie de son palais, où les étaient placés sur des piédestaux dans des caisses gravées et argentées. Pour parvenir à lui procurer ce délicieux spectacle pendant l'hiver, les jardiniers comptaient un nombre d'arbres suffisant, cessant de les arroser jusqu'à ce que leurs feuilles tombassent, et ayant mis ensuite de la terre nouvelle sur la surface de leurs caisses, ils les arrosaient souvent dans un réduit garni de vitrages, d'où ils les sortaient que chargés de fleurs et de feuilles nouvelles. C'est de cette époque que date la grande vogue des oranges en France; pour ne pas laisser l'hiver ces arbres précieux, on construisit des serres particulières ou orangeries, auxquelles on donna souvent un caractère monumental. Abandonnées un moment vers le milieu du XVIII^e siècle, ces végétaux ont repris aujourd'hui faveur et sont abondamment multipliés par les jardiniers et les pépiniéristes de Paris, d'Ilyères et d'autres localités.

L'orange, cultivée depuis plusieurs siècles, soit en pleine terre, soit en serre, a produit de nombreuses variétés, parmi lesquelles nous citerons les suivantes : *orange franc*, regardé comme le type aurore de l'espèce, arbre à rameaux épineux, à fruit moyen, assez précoce, moins sensible au froid; *orange de Nice*, arbre très-productif, à fruit très-gros, à pulpe d'un jaune foncé; *orange de la Chine*, improprement nommé *orange de Portugal*, arbre assez robuste, à fruit moyen, arrondi, couvert d'une peau assez luisante; *orange de Gènes*, à fruit rond, à chair rougeâtre; *orange de Malte*, à fruit gros, peau et chair rougeâtres; *orange de Majorque* ou de *Portugal*, fruit moyen, à peau mince, jaune lisse; *orange de Grasse*, fruit gros, à pulpe jaune ponceau, etc.

L'orange demande une terre forte et substantielle, mais il n'exige pas beaucoup de profondeur. Le sol dans lequel on cultivait autrefois les oranges de nos jardins publics était un mélange très-complicé, dont on peut trouver la composition dans les traités d'arboriculture, mais qui est à peu près abandonné aujourd'hui. L'essentiel est que la terre soit très-nutritive, perméable aux racines, bien drainée et susceptible de s'échauffer facilement. On réalise ces conditions à l'aide d'une bonne terre de labour, mêlée par moitié de fumier de vache et de cheval, le tout bien réduit en terreau. Encore mieux n'emploie-t-on guère ce sol artificiel que pour la culture en serre. On se sert aujourd'hui, et avec raison, de terres plus légères, moins consistantes qu'on ne faisait autrefois; sans doute, il faut arroser davantage, mais les plantes végètent mieux.

On peut propager l'orange par semis; mais on n'emploie guère ce mode que pour obtenir des variétés nouvelles ou pour se procurer des sujets sur lesquels on greffe les variétés à cultiver; pour ce dernier objet, on donne la préférence aux plants venus de graines de citron; toutefois, des expériences récentes ont démontré que le bigaradier était préférable. Quel qu'il en soit, la greffe, soit à la Pontoise, soit en écusson, est le moyen de multiplication le plus généralement mis en pratique. Les oranges reprennent aussi de bouture; mais ce procédé l'on est assez rarement appliqué; quant au marcottage, il est à peu près complètement abandonné aujourd'hui. On donne aux jeunes plants les soins ordinaires et on leur applique les repiquages

suivant les mêmes règles qu'aux autres essences fruitières.

Dans les pays chauds, l'orange croît en pleine terre; c'est ainsi qu'on le trouve cultivé sur quelques points du littoral français de la Méditerranée, notamment à Nice, à Hyères, etc., ainsi qu'en Algérie. Là, il n'exige, pour ainsi dire, pas d'autres soins que nos arbres fruitiers en plein vent; tout se réduit à la suppression du bois mort et à l'élagage des branches chiffonnées de l'intérieur ou des gourmands. Mais dans quelques localités un peu plus froides, dans le bas Languedoc par exemple, il est nécessaire d'établir en hiver un abri en paillassons ou en planches pour protéger cet arbre contre les rigueurs de la saison. L'orange est sujet aux attaques de quelques champignons microscopiques (fumagine ou morphée) et de quelques insectes, tels que les cochenilles, punaises, etc. Pour le débarrasser de ces ennemis, il n'y a pas d'autre moyen que de laver et éponger les tiges et les feuilles et de seinguer de temps en temps avec une pompe à bras; mais on comprend que ces procédés cessent d'être applicables en grand.

Dans le Nord, la culture des oranges demande beaucoup plus de soins; là, ils ne peuvent venir qu'à la condition d'être renfermés durant l'hiver en orangerie ou en serre froide. On les met ordinairement dans de grands vases ou dans des caisses remplies d'une bonne terre, qu'on renouvelle tous les deux ou trois ans. On les sort vers la fin d'avril ou au commencement de mai, pour les rentrer à la mi-octobre. On s'attache surtout à donner à leur tête ou cime, au moyen de la taille, une forme arrondie et régulière, soit en demi-sphère ou champignon, soit en cylindre à face supérieure bombée. Lorsqu'ils ont un certain âge, il est bon de les mettre dans des caisses à panneaux mobiles, pour faciliter les renaissances.

Les oranges sont au nombre des plus beaux arbres que l'on puisse employer pour la décoration des serres et des jardins. Sous les climats qui leur conviennent, ils sont continuellement en végétation et présentent, à toutes les époques de l'année, des fleurs et des fruits à tous les degrés de développement. Par leur arôme agréable, ils charment l'odorat, en même temps que par leur beauté ils réjouissent la vue; mais ils se recommandent surtout par l'utilité réelle de leurs parties et par la diversité de leurs usages. Leur bois est assez dur, compacte, souple, blanc jaunâtre à l'intérieur, légèrement odorant et susceptible de prendre un beau poli; on l'emploie pour les ouvrages de tour et de tabletterie.

Les feuilles d'orange ont une odeur agréable, faible, mais devenant plus forte quand on les écrase; leur saveur est amère, un peu résineuse et aromatique. On les emploie rarement vertes, bien qu'on puisse s'en procurer à peu près partout en cet état. On les fait sécher en grandes quantités pour les besoins du commerce et de la droguerie; mais il faut avoir soin pour cela de les cueillir sur l'arbre, quand elles végètent encore; celles que l'on récolte par terre sont d'une qualité bien inférieure; il faut, de plus, les faire sécher avec précaution.

Ces feuilles sont toniques et excitantes, en même temps qu'elles calment les mouvements nerveux. A dose modérée, elles sont bonnes dans les cas de débilité des organes digestifs, d'inappétence, pour les affections vermineuses et pour beaucoup d'accidents nerveux légers. A dose plus forte, elles diminuent l'oppression, la toux, les maux de tête violents, les affections convulsives, l'hypocondrie et l'épilepsie. On les emploie seules ou mélangées avec les fleurs de tilleul. On les a vantées contre la chorée et l'hystérie. Enfin, on les a recommandées en infusion très-chaude prise immédiatement après l'huile de foie de morue, dans le but de faire mieux supporter ce médicament.

Les fleurs d'orange ont une odeur suave, aromatique et une saveur légèrement amère; on n'emploie guère que les pétales isolés, avec lesquels on prépare l'absolu. L'eau distillée suave et calmante, bien connue sous le nom d'eau de fleur d'orange. On en retire aussi une huile essentielle ou volatile, rouge, âcre et très-odorante, appelée essence de néroli. L'une et l'autre servent à aromatiser les boissons et les potions; on en fait également un sirop. Les fleurs sèches se trouvent chez les pharmaciens et les herboristes; on les donne en infusion et on en fait aussi une conserve. Elles ont à peu près les propriétés de l'eau distillée dont nous venons de parler. On les récolte ordinairement en juillet et août. Ces fleurs et leurs diverses préparations sont un remède souverain contre les accidents nerveux de toute nature, les mouvements convulsifs, les coliques, les vomissements, l'anxiété, l'oppression, les spasmes, les palpitations et les vapeurs, ces maux si souvent imaginaires. Mais il ne faut ni abuser de ce médicament ni s'y habituer. Considérées, à cause de leur couleur blanche, comme l'emblème de la virginité, ces fleurs parent le front des jeunes mariées que l'on inéne à l'autel. Le produit le plus important de l'orange est son fruit. V. ORANGE.

ORANGER, ÈRE s. (o-ran-jé, è-re — rad. orange). Personne qui vend des oranges: Une boutique d'ORANGER.

— Adjectif.: Fruitier ORANGER. Fruitière ORANGÈRE.

ORANGERIE s. f. (o-ran-je-ri — rad. orange). Hortie. Serre où l'on conserve les oranges, les citronniers et autres végétaux qui ont besoin d'être abrités pendant l'hiver, et qui peuvent être exposés au grand air pendant la belle saison: Arbustes d'ORANGERIE. L'ORANGERIE des Tuileries, du Luxembourg. L'ORANGERIE de Versailles, de Saint-Cloud. || Partie d'un jardin où l'on dispose les oranges en caisse.

— Encycl. L'orangerie était dans le principe, comme l'indique son nom, un local destiné à renfermer les oranges pendant l'hiver. Aujourd'hui, elle sert à abriter les plantes dont la végétation est à peu près suspendue durant la saison froide. En général, c'est un édifice peu large ou peu profond relativement à sa longueur; sa hauteur est proportionnée à celle des végétaux qui doivent y séjourner. Elle est généralement exposée au midi et n'a guère d'ouvertures que de ce côté; il est bon néanmoins qu'elle en ait aussi à l'est et à l'ouest; quant au côté du nord, lorsqu'il n'est pas adossé à une pente ou à un édifice, il est toujours formé par un mur plein et épais. Le local doit toujours être choisi dans le voisinage de l'habitation et assez éloigné des eaux et des bois pour que l'atmosphère n'y soit pas trop humide; le sol doit être très-sec. Il serait bon même de l'élever un peu et de le paver, afin de diminuer l'humidité de l'intérieur et de favoriser les soins de propreté; mais généralement on néglige cette précaution.

Les fenêtres doivent, autant que possible, être garnies d'un double châssis; toutefois l'intérieur, qui ne se ferme que dans les nuits les plus froides, peut être simplement garni en papier huilé. On place ordinairement dans une orangerie un ou deux poêles dits de précaution; ils ne sont pas destinés, en effet, à élever la température, puisque les plantes ne doivent pas végéter en hiver; il suffit que celles-ci ne gèlent pas, et pour cela que la température ne descende pas au-dessous de zéro. Ces poêles servent par-dessus tout à dissiper l'humidité intérieure, qui est le plus grand fléau des plantes d'orangerie. C'est dans le même but qu'on lute le plafond à l'intérieur pour en limiter la couche en chaux.

Toutes les fois, dit le Bon jardinier, que la température extérieure ne descend pas à zéro, on peut donner de l'air depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Bien qu'un poêle soit nécessaire à l'orangerie, on ne doit le chauffer qu'avec beaucoup de prudence; une température de quelques degrés trop élevée pendant un petit nombre de jours suffit pour provoquer prématurément la végétation des plantes. Les pousses qui se développent dans un local peu éclairé s'étioilent et deviennent tendres et aqueuses; dans cet état, aussitôt qu'un rayon de soleil ou qu'un courant d'air vient à les frapper, elles sont complètement détruites. Il importe donc d'aérer une orangerie toutes les fois que la température le permet. Lorsque le froid se fait sentir, on ferme les fenêtres de l'orangerie, et la nuit on étend par devant des paillassons. A mesure que le temps devient plus doux, on ouvre quelques fenêtres, pendant le milieu du jour; on finit ensuite par les ouvrir toutes, même la nuit.

Pour les mêmes motifs, les arrosements doivent être très-moderés; le moindre excès d'humidité ferait pourrir les racines ou entrer les plantes en végétation. Pour les oranges et autres végétaux à feuilles persistantes, il est rare qu'on ait besoin de les arroser plus de deux fois avant le mois de mars; les espèces qui perdent leurs feuilles au commencement de l'hiver doivent être rigoureusement privées d'eau pendant toute cette saison. L'eau qui sert aux arrosements doit être à la température du lieu où sont placées les plantes; pour cela, on construit dans l'orangerie une ou deux cuvettes, ou bien on y enterre un ou deux tonneaux défoncés d'un bout, afin de contenir la quantité d'eau suffisante pour ces arrosements.

En revanche, les plantes ne sauraient recevoir trop d'air et de lumière; moins l'orangerie sera profonde, plus les plantes se trouveront dans des conditions favorables sous ce rapport. On doit avoir soin de ne pas trop entasser les plantes, mais de les mettre à leur aise, et surtout de les disposer d'une manière convenable, par rang de taille, les plus grandes dans le fond, les plus petites près du jour. Il serait même bon de retourner de temps en temps les caisses et même de les changer de place, si le local était assez bien disposé pour cela, afin que ces végétaux ou quelques-uns de leurs rameaux ne restent pas trop longtemps exposés à l'obscurité, ce qui finirait par produire chez eux l'étiollement; cette précaution serait excellente pour les végétaux à feuilles persistantes; pour les espèces à feuilles caduques, on peut très-bien s'en dispenser.

On sort les végétaux de l'orangerie lorsque les fortes gelées ne sont plus à craindre; on les retire des que les froids commencent à se faire sentir. Ces deux époques correspondent en général aux mois de mai et d'octobre; elles peuvent être avancées ou retardées suivant le climat de la localité et la température de l'année. Les arbres et arbrisseaux que l'on conserve en orangerie sont

surtout les oranges, les citronniers, les grenadiers, les myrtes, les lauriers et les lauriers-roses; ceci est vrai du moins pour le climat de Paris. On peut aussi y abriter quelques plantes demi-rustiques, telles que certaines espèces de pélargonium, et aussi les jeunes plants et les semis faits en terrine. L'orangerie, par son caractère monumental, mais un peu lourd, convient surtout aux grands jardins réguliers; on la remplace aujourd'hui avantageusement par la serre tempérée.

ORANGERIE (PORT DE L'), port d'Océanie (Mélanésie), sur la côte S. d'une des îles de l'archipel de la Louisiane, par 9° 5' de latit. S. et 147° 32' 45" de longit. E.

ORANGESSE s. f. (o-ran-jè-se — rad. orange). Ratafia d'orange.

ORANGETTE s. f. (o-ran-jè-te — rad. orange). Orange cueillie, pour être confite, avant qu'elle ait atteint la grosseur d'une noix.

— Pharm. Petite orange ou petite bigarade cueillie longtemps avant sa maturité, dont on fait des pois à caténer, et aussi une teinture amère stomacique.

ORANGIN s. m. (o-ran-jain — rad. orange). Bot. Nom vulgaire du fruit d'une espèce de coloquinte. Il l'appelle aussi ORANGINE s. f. et FAUSSE ORANGE.

— Encycl. L'orangin ou orangine, appelé aussi fausse coloquinte ou coloquinte, n'est autre chose qu'une variété de courge. Cette plante est annuelle; ses tiges anguleuses, rudes, creuses, rampantes, très-allongées, portent des feuilles palmées, divisées en trois ou cinq lobes profonds, et des fleurs monotiques, jaunes, campanulées. Le fruit est à peu près de la forme et de la couleur d'une orange; l'intérieur est divisé en trois loges, renfermant une pulpe jaunâtre, fibreuse, dans laquelle sont disséminées de nombreuses graines. Ce fruit est un peu amer; il se dessèche facilement et acquiert alors une odeur un peu musquée; sa peau forme une coque assez solide. Cette plante présente du reste plusieurs variétés dans la couleur et le volume du fruit; elle n'est d'aucun usage en économie domestique et ne se cultive que comme plante d'ornement.

ORANGISME s. m. (o-ran-ji-sine). Hist. Opinion des partisans de Guillaume d'Orange. || Parti des protestants anglais établis en Irlande, et qui sont les ennemis des catholiques de ce pays. || En Belgique, Parti attaché à la dynastie de Guillaume de Nassau, qui a été chassée en 1830.

ORANGISTE s. m. (o-ran-ji-ste). Hist. Protestant d'Irlande. || Partisan de Guillaume de Nassau, en Belgique.

— Adjectif.: Parti ORANGISTE.

— Encycl. En 1689, Jacques II, roi d'Angleterre, fit les plus grands efforts pour donner aux catholiques d'Irlande la prépondérance sur les protestants; il dépouilla même ces derniers de tous leurs biens pour les livrer à leurs adversaires. Ce fut alors que ce prince fut détrôné par Guillaume d'Orange. Les protestants se rallièrent à ce dernier et en reçurent le surnom d'Orange-men, qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour, à travers toutes les luttes qui ont agité l'Irlande depuis cette époque. Cette qualification s'est étendue, dans le Parlement, aux protestants exclusifs du parti toy.

ORANGISTE s. m. (o-ran-ji-ste — rad. orange). Arboric. Celui qui se livre à la culture de l'orange: Les pépins des oranges de Malte, selon quelques habiles ORANGISTES, valent mieux. (Mme de Genlis.)

ORANG-OUTANG, ORANG-OUTAN ou **ORANG-HOUTAN** s. m. (o-ran-ou-tan — malais orang utan, homme de la forêt). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, de la famille des anthropomorphes, comprenant les singes qui se rapprochent le plus de l'homme; selon d'autres auteurs, Espèce principale ou unique du genre orang: C'est une belle cause à plaider au tribunal de la philanthropie, que celle des ORANG-OUTANGS. (Méry.) L'ORANG-OUTANG est haut de 3 à 4 pieds. (Boitard.) L'ORANG-OUTANG est plutôt sauvage que méchant. (Sonnerat.)

— Encycl. Les Malais et les habitants des îles de la Sonde ont donné ce nom à une grande espèce de quadrumanes que l'on trouve dans leur pays et principalement dans l'île de Bornéo. Ils sont persuadés que ces grands singes sont une race humaine dégénérée; qu'à une époque éloignée de nous de plusieurs milliers d'années, des paresseux se réfugièrent dans les bois, pour se soustraire à l'obligation de travailler; que leur postérité s'alteira de plus en plus et devint enfin telle qu'on la voit aujourd'hui. L'orang-outang est connu depuis la plus haute antiquité. Pline raconte qu'on en trouve dans les montagnes de l'Inde. L'orang asiatique, appelé ordinairement orang-outang ou pongo, se distingue de l'orang africain par la longueur considérable de ses bras, qui descendent jusqu'aux malleoles, et par la forme pyramidale ou conique de sa tête, à museau saillant, qui enlève à ces animaux toute conformité avec l'homme quand ils sont vieux. Tant que l'orang-outang est jeune, son crâne ressemble au plus haut degré à celui d'un enfant; mais il se modifie avec l'âge et il a plus par suite qu'un vague rapport avec la forme qu'il présentait pendant sa jeunesse. L'orang-outang mâle atteint 4 pieds de hau-

teur; la femelle est plus petite d'environ un demi-pied. Le corps est plus large dans la région des reins et se distingue par un ventre saillant; le cou est court et forme des plis sur le devant, parce que cet animal possède un grand larynx à parois flasques qu'il peut gonfler; ses membres sont terminés par de longues mains et de longs doigts. Les ongles sont toujours aplatis, ils manquent presque constamment aux pouces des mains de derrière. La face est tout à fait caractéristique; les canines font saillie au milieu de ses puissantes dents; la mâchoire inférieure est plus longue que la mâchoire supérieure; les lèvres sont ridées et fortement gonflées; le nez est tout à fait aplati et la division nasale se prolonge au delà des ailes du nez; les yeux et les oreilles sont petits, mais de la même forme que ceux de l'homme. Les poils, rares sur le dos et sur la poitrine, sont longs et plus fournis sur les parties latérales du corps. Ceux de la figure forment barbe. La face et la paume de la main sont nues; la couleur du pelage est ordinairement d'un rouge de rouille, passant presque toujours au rouge brun. Les poils de la barbe sont d'une nuance plus claire que ceux du dos et de la poitrine. Les vieux mâles se distinguent des femelles, non-seulement par leur barbe et leur taille, mais encore par leur poil, qui est plus long et plus touffu, et des callosités particulières qui couvrent les joues, des yeux jusqu'aux oreilles et à la mâchoire supérieure; ces callosités ont la forme de croissants et enlaidissent singulièrement leur visage. Les jeunes orangs n'ont pas de barbe.

Il paraît certain que l'orang-outang se trouve exclusivement sur l'île de Bornéo. Autrefois, on regardait souvent l'île de Sumatra et les autres îles de la Sonde comme sa patrie; il paraît que cette opinion reposait sur de fausses assertions des indigènes. Pendant longtemps on n'était pas éloigné d'admettre deux, trois et même quatre espèces d'orang-outangs, dont chacune aurait habité une île particulière. Maintenant, au contraire, on s'accorde généralement à considérer les divers orangs de l'Asie que l'on avait pris pour des espèces distinctes, comme des individus d'âges différents d'une seule espèce habitant Bornéo. C'est dans cette île que vit ce singe; il habite les grandes forêts solitaires et marécageuses du sud et de l'ouest; il recherche les vallées et les bords des fleuves de cette île; on ne le rencontre jamais dans les montagnes. Il a besoin, dit-on, de multiplier les grandes forêts dans lesquelles il peut vivre à l'abri des persécutions de l'homme. Il a disparu de toutes les contrées habitées, dans lesquelles il vivait autrefois.

Les femelles seules et les singes les plus jeunes vivent en société, mais ne forment jamais de bandes nombreuses; les vieux mâles, au contraire, vivent solitaires. Les orangs qu'un âge très-avancé a rendus faibles, vivent sur le sol, où ils traînent une vie misérable. Les jeunes singes, plus vigoureux, vivent sur les arbres. Leurs longs bras de devant rendent leur marche pénible et lourde; ils sont, au contraire, du plus grand secours pour grimper. Lorsqu'ils marchent, ils s'appuient sur la partie supérieure des pieds tenus fermés. Ils ne peuvent soutenir pendant longtemps la progression verticale; aussi ne marchent-ils pas plus que les autres singes sur leurs jambes de derrière seules. Ici, à leur jeune âge, ils sont calmes, ou du moins peu pétulants; ils deviennent, en outre, paresseux et plus lourds avec l'âge. Ils grimpent lourdement et avec prudence à peu près comme l'ours. Jamais ils ne font de grands sauts audacieux. Ils trouvent sur la cime des arbres tout ce qu'il leur faut: des fruits, des feuilles, des fleurs, des bourgeons, des graines, des écorces, des œufs et des insectes. C'est là ce qui constitue leur nourriture en liberté. Ils recherchent de préférence les parties basses des forêts vierges pour y passer la nuit; ils choisissent les cimes les plus touffues pour être protégés contre la pluie et le vent. Ils se construisent aussi une espèce de nid à une hauteur de 15 à 20 pieds au-dessus du sol. Ces abris ressemblent à l'aire de nos grands oiseaux de proie, et ne sont jamais couverts par un toit. Des branches épaisses cassées en morceaux ou simplement recourbées, de petits rameaux garnis de feuilles desséchées et d'herbes sont les matériaux qu'ils emploient pour former un lit chaud et doux. L'orang-outang ne dort jamais assis, mais il se couche comme l'homme et se couvre même de feuilles lorsqu'il a froid. L'orang-outang est un animal très-doux et très-paisible. Lorsqu'il est attaqué, il commence par fuir et se cacher; s'il est pressé trop vivement, il cherche par ses cris et ses gestes à effrayer les assaillants; mais quand il est blessé, il se défend avec beaucoup de courage et devient un adversaire vraiment terrible. Il est tout à fait impossible de s'emparer d'un vieil orang-outang vivant; les jeunes sont plus faciles à capturer et se prennent avec des lacets. Nous possédons un grand nombre de récits sur la vie de ces animaux à l'état captif, et tous s'accordent à dépeindre les jeunes orangs-outangs comme de braves créatures, un peu lentes et lourdes. C'est à un Hollandais, à Bosman, que nous devons les premières observations sur cette espèce, dont il a conservé pendant longtemps une femelle à l'état de domesticité. Cette femelle était très-douce et ne se mettait en colère que

lorsqu'on l'attachait à une chaîne. Elle aimait la société, buvait, mangeait de tout et débouchait les bouteilles pour boire le vin qui était dedans. Elle savait très-bien dénouer les nœuds les plus compliqués à l'aide de ses mains et de ses dents, et elle s'amusa à dénouer les cordons des souliers de tous ceux qui venaient la voir. Un autre *orang-outang*, élevé par Jéffries, tenait toujours sa cage très-propre, lavait le plancher avec un linge trempé dans l'eau; il se lavait aussi les mains et la figure. Un troisième *orang-outang* se montrait très-aimable envers tous ceux qui lui parlaient doucement; il embrassait son maître et son gardien absolument comme le ferait un homme. M. Decan garda pendant plusieurs mois un *orang-outang* qui était doué d'une grande intelligence, car tout ce qu'il apprit, il l'apprit seul. Cet animal mangeait très-bien avec une cuiller et une fourchette, et buvait dans un verre; il savait ouvrir les portes et, lorsqu'il était trop petit pour pouvoir atteindre le pêne, il prenait une chaise qu'il portait auprès de la porte, et après être monté dessus, il ouvrait. On pourrait encore citer un grand nombre de faits semblables. Ces animaux ne peuvent pas vivre longtemps en Europe, car la phthisie les enlève au bout de quelques mois.

ORANIE s. f. (o-ra-ni). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des arcénies, comprenant des espèces qui croissent à Java et dans la Nouvelle-Guinée.

ORANIENBAUM, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Saint-Petersbourg, sur le bord méridional du golfe de Finlande, vis-à-vis de Cronstadt; 4,000 hab. Ecole et hôpital de marine; château impérial bâti sous le règne de Pierre le Grand.

ORANIENBAUM, ville de Prusse, duché d'Anhalt-Dessau; 2,020 hab. Brasseries, filatures de laine.

ORANIENBURG, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence de Potsdam, cercle de Nieder-Barnim, sur le Havel; 8,272 hab. Le château royal est devenu une manufacture de produits chimiques. Cette ville portait autrefois le nom de *Bützow*.

ORANIENBURG ou **RANENBURG**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Riazan, ch.-l. du cercle de son nom, au confluent de la Yagodnitsa et de la Stanovaïa - Riassa; 3,800 hab. Important commerce de blé. Le cercle d'Oranienbourg compte 113,480 hab.

ORANMORE, bourg d'Irlande, comté de Galway, sur la baie de ce nom; 1,159 hab. Ruines d'Oranmore-Castle, érigée par les comtes de Clarinard et sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui une belle résidence moderne.

ORANOIR s. m. (o-ra-noir — contract. de *orange* et de *noir*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gros-bec.

ORANOR s. m. (o-ra-nor — contract. de *orange* et de *or*). Ornith. Gobe-mouches de l'île de Ceylan.

ORANT s. m. (o-ran — du lat. *orans*, priant). Iconogr. relig. Personnage représenté dans l'attitude de la prière : *L'une de ces représentations du crucifiement fait voir Notre-Seigneur en pied, la tête nue, vêtu de long et les bras étendus en forme de croix, comme les ORANTS des catacombes.* (L'abbé Martigny.)

ORANVERT s. m. (o-ran-vert — contract. de *orange* et de *vert*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle ou de stourne, appartenant aujourd'hui au genre *laniotriton*, et qui vit au Sénégal.

ORARIUM s. m. (o-ra-ri-omm — du lat. *os*, oris, visage). Antiq. rom. Sorte de mouchoir dont les Romains se servaient pour s'essuyer la figure.

— **Encycl.** Le nom donné à ce linge, tiré de *os*, oris, visage, indique assez l'usage auquel on le destinait, usage qui, à l'origine, n'était pas entièrement le même que celui de nos mouchoirs modernes. C'était, dit M. Ch. Dezobry, la même chose que le *sudarium*, longue pièce de linge que les anciens Romains portaient toujours sur eux, sans doute dans le pli de leur tige nommée *sinus*.

ORAT, tribu de l'empire chinois, dans la Mongolie, sur la limite N. de la Chine propre. Elle occupe un territoire de 150 kilom. de longueur sur 50 kilom. de largeur, arrose par le Hoang-Ho et couvert par les monts Siul-Chan.

ORATEUR s. m. (o-ra-teur — lat. *orator*, de *orare*, parler). Ce mot se prononce des discours, des morceaux d'éloquence : *Un ORATEUR éloquent. Un ORATEUR médiocre. Les ORATEURS grecs, latins. Les ORATEURS français.* Cette femme est un parfait ORATEUR. Cet ORATEUR improvise avec une étonnante facilité. (Acad.) Tout l'art des bons ORATEURS ne consiste qu'à observer ce que la nature fait quand elle n'est point retenue. (Rén.) S'il y a peu d'excellents ORATEURS, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? (La Bruy.) C'est en vain que l'ORATEUR se flatte d'avoir le talent de persuader les hommes, s'il n'a acquis celui de les connaître. (D'Aguess.) Celui qui a perdu le premier qu'on devait des ORATEURS à l'art, ou n'était pas du nombre, ou était bien ingrat envers la nature. (D'Alemb.) L'éloquence

du poète doit être plus animée, plus rapide, plus soutenue que celle de l'ORATEUR. (Marmont.) Le peuple ne comprend que ce qu'il sent; les seuls ORATEURS pour lui sont ceux qui l'émeuvent. (Lamart.) Il faut écouter les ORATEURS, et non les lire. (Cormen.) Il est des ORATEURS qui parlent pour parler, d'autres pour bien parler, tous pour faire plaisir d'eux. (Péit-Senn.)

Nul ne dormait dans tout son auditoire.

Quel orateur en pourrait dire autant?

GRESSER.

Que d'orateurs guindés, dans un discours savant,

Se tourmentent sans fin pour enfanter du vent!

GILBERT.

Qui veut parler sur tout souvent parle au hasard;

On se croit orateur, on n'est que babillard.

ANDRIEUX.

— A signifié Prosateur : *Il a fait imprimer un livre de sottises mesurées, et, s'il est mauvais ORATEUR, il est encore plus mauvais poète.*

(J.-L. de Balz.)

— Fig. Moyen de persuasion : *Les passions sont les seuls ORATEURS qui persuadent toujours.* (La Rochef.) *Les passions sont les ORATEURS des grandes assemblées.* (Rivarol.)

— *Orateur sacré*, Celui qui prononce des sermons, des oraisons funèbres, des discours religieux.

— *Orateur du barreau*, Avocat plaident.

— *Orateur de la tribune*, Celui qui prend la parole dans les assemblées législatives.

— *Orateur romain*, Nom que l'on donne quelquefois à Cicéron.

— *Orateur du genre humain*, Surnom pris par Anacharsis Cloote, qui voulait établir la république universelle.

— *Orateur de la troupe*, Comédien qui était autrefois chargé de faire les harangues et de composer l'affiche. Il parait. Personne qui prend la parole au nom d'un certain nombre d'autres personnes.

— Dr. canon. Confesseur, chapelain desservant un oratoire.

— Polit. Président de la Chambre des communes, en Angleterre (*speaker*, proprement *parleur*). On se sert plus généralement aujourd'hui du mot anglais.

— Rem. On emploie quelquefois, mais rarement, le féminin ORATRICE. V. ce mot.

Orateur (DE L') [*De Oratore*], traité de rhétorique en trois dialogues, par Cicéron, composé vers 55 av. J.-C., peu de temps avant la Milonnaire. C'était l'ouvrage de prédilection de l'auteur, qui le regardait comme un de ses plus beaux titres littéraires. « Ces dialogues sont encore un traité de rhétorique, dit M. Pierson (*Histoire de la littérature latine*); mais quelle différence entre des leçons arides et mortes et cet enseignement d'exemple donné par de grands orateurs, parlant de tout ce qui les a faits ce qu'ils sont et se racontant, pour ainsi dire, eux-mêmes ! C'est ici que Platon se fut reconnu plus d'une fois dans un disciple digne de lui. Cicéron n'a pas toute la perfection dramatique de l'auteur du *Banquet*; mais, lui aussi, il dessine nettement les caractères, et il sait donner à une discussion savante toute la vraisemblance et tous les charmes d'un entretien d'amis. » Le traité *De l'orateur* est, avant l'*Institution oratoire* de Quintilien, l'ouvrage qui nous donne l'idée la plus imposante du talent de l'orateur dans les républiques antiques. Ce talent devait tout embrasser, depuis la connaissance de l'homme jusqu'aux plus minutieux détails de la diction figurée et du rythme oratoire.

La marche du premier livre du *De Oratore* n'est pas très-méthodique; le dialogue en est assez fréquemment interrompu, repris, coupé par de petites questions incidentes. On peut dire que Cicéron a d'abord voulu y donner une haute idée de l'éloquence, — c'était sans doute celle qu'il en avait lui-même; — qu'il a magnifiquement peint et célébré l'orateur parfait; que pour former cet orateur, il pense que la nature fait plus que les règles de l'art, mais que cependant ces règles ne sont point à négliger et qu'il faut étudier.

Beaucoup de commentateurs, de rhéteurs, de critiques, se sont exercés sur ce bel ouvrage. En général, on reconnaît que la *Rhétorique* d'Aristote est plus méthodique, plus précise, plus approfondie que celle de l'orateur romain; mais il y a, dans le *De Oratore*, une instruction plus variée, qui est à la fois littéraire et morale. Cette conversation élégante, spirituelle, animée, a lieu entre des personnages de premier ordre; ces grands hommes parlent, comme on doit l'attendre d'eux, avec facilité, avec abondance; leur expression est toujours juste, toujours vive, toujours brillante. Parmi les traductions françaises, on remarque principalement celle de M. Victor Le Clerc et celle d'Andrieux. Cette dernière fait partie de la *Bibliothèque latine*, française de Panckoucke. Avant la traduction d'Andrieux, on en comptait trois autres, assez importantes. La plus ancienne est due à l'abbé Cassaigne, fameux par un vers de Boileau; elle est faible et négligée. Une autre a paru vers le milieu du dernier siècle. On l'attribue à Desmaisons, qui fut membre de l'Assemblée constituante; elle est moins mal écrite que celle de Cassaigne, mais elle est encore moins fidèle. La troisième, de M. Th. Gailhard, est infiniment supérieure aux deux autres.

Orateur (L') [*Orator*], autre traité de Cicé-

ron, composé vers la même époque. Ce livre est dédié à Brutus; il est écrit dans la forme didactique, sans cette fiction de dialogue affectée par l'auteur et dont il aille d'ailleurs tiré de bons effets. Cicéron y trace l'idéal du parfait orateur; il décrit les qualités du meilleur style oratoire. Il y traite des trois genres de style, le style simple, le style sublime et le style tempéré, division qui, depuis lui et Quintilien qu'il a suivi presque en tout, est devenue classique, bien que peu importante en elle-même, et quoique ni l'un ni l'autre ne s'y soient guère attachés. Il se moque avec une juste malice de ces Romains qui, couvrant d'un beau nom leur propre médiocrité, nommaient *atticisme* une simplicité nue, et s'appelaient, comme par excellence, les seuls attiques. Il termine son œuvre par cette conclusion, que l'orateur le plus parfait est celui qui sait le mieux proportionner sa composition aux objets qu'il traite, traitant les petites choses avec simplicité, les médiocres avec agrément, les grandes avec noblesse.

On trouve dans ce traité une belle formule de l'idéal : « Devant peindre l'orateur accompli dit Cicéron, j'en ferais un portrait qui peut-être n'a pas ou de modèle; car je ne cherche point quel il a été, je cherche cette perfection au-dessus de laquelle il n'y a rien, qu'on n'a guère vue, si toutefois on l'a vue jamais, relier dans toute la suite d'un discours, tout au plus quelquefois en quelques parties, par éclairs, plus fréquents chez les uns, plus rares chez les autres. Mais dans aucun genre, je l'affirme, nulle beauté n'est telle qu'elle ne le cède à la beauté de l'original dont elle est le portrait, que ni l'œil, ni l'oreille, ni aucun sens ne peut saisir, qui ne peut que se concevoir, que l'âme seule embrasse. Voyez les statues de Phidias, elles sont ce qu'il y a de plus parfait en leur genre; voyez ces belles peintures; eh bien! nous pouvons concevoir quelque chose qui soit encore plus beau. Et certes, le grand artiste, pour donner à son visage à Jupiter ou à Minerve, n'avait point sous les yeux les traits de quelque personne qu'il cherchât à reproduire : c'est en lui, c'est dans le fond de son âme qu'il contemplait je ne sais quelle exquise figure de la beauté; et tout entier à cette contemplation, c'est à la reproduire qu'il dirigeait l'effort de son art et de sa main. Comme, pour les statues et les tableaux, il y a une perfection souveraine, dont la figure, conçue par l'esprit, sert de modèle aux choses qui tombent directement sous nos yeux; de même, pour la parfaite éloquence, notre âme en voit la figure, notre oreille en cherche l'image. » (*Orator*, II, 3.)

Parmi les traductions de l'*Orateur*, on cite celle de l'abbé Colin (Paris, 1737, in-12), souvent réimprimée; celle de Desmaisons (tome II du recueil de Moutard); celle de Daru et Nougarede (Amsterdam, 1787, in-12); celle de la collection Panckoucke; la plus remarquable est celle de M. Victor Le Clerc dans ses *Œuvres complètes* de Cicéron (1821-1826, in-8°).

Orateurs grecs (VIES DES), biographies historiques attribuées à Plutarque. On met ordinairement cet ouvrage sur le compte de l'écrivain de Chéronée, à cause de l'analogie du titre avec ses *Vies des hommes illustres*, mais c'est une triste erreur qu'il eût refusé avec énergie. Cet ouvrage n'est qu'une compilation dans laquelle les faits sont entassés sans ordre et sans enchaînement. Il est rempli de connaissances qui suffiraient pour empêcher ces critiques de l'attribuer à un biographe tel que Plutarque.

Ce qui a contribué à accréditer l'erreur, c'est que Plutarque avait effectivement composé une *Vie des orateurs grecs*, comme le catalogue de ses œuvres en fait mention. Ce livre a été perdu, et c'est pour suppléer à cette lacune regrettable qu'un auteur, bien inférieur à lui, a rassemblé les matériaux de ce recueil. L'auteur de la *Vie des orateurs grecs* possède, comme Plutarque, le trait, le talent d'intéresser par des détails familiers et piquants. Ce qui lui manque, c'est l'esprit d'ordre, la science de la composition; néanmoins, il faut reconnaître que des qualités solides rachètent ces défauts; la diction est correcte et ne manque pas d'élégance.

Orateurs (LE LIVRE DES), par M. de Cormenin, sous le pseudonyme de Timon (1836, in-12). A force d'être modifié et remanié, ce livre, qui a fait la réputation de l'auteur, a complètement changé de physionomie. Ce n'était, à l'origine qu'une série d'esquisses piquantes, et M. de Cormenin l'avait intitulé : *Études sur les orateurs parlementaires*. Quoique ces études tinsent plus du pamphlet que de l'histoire, que la partialité de l'auteur fût visible et que la satire empiétait souvent sur la critique, ce livre fut beaucoup lu; on s'en amusa. Il présentait de vives silhouettes de tous les orateurs marquants et autres de la fin de la Restauration et des commencements du règne de Louis-Philippe; des portraits qui étaient souvent des charges, s'il s'agissait d'un orateur ministériel. Dans les éditions subséquentes, l'auteur voulut réparer quelques injustices, mettre en lumière d'autres personnages restés obscurs jusque-là, atténuer les emportements de sa plume; il corrigea et adoucit la plupart de ses portraits et en ajouta de nouveaux. Enfin, pour donner à son livre la tournure d'un ouvrage sérieux, il le fit ré-

céder d'une introduction sur l'art oratoire, spécialement sur l'éloquence de la tribune; il enrichit de parallèles, et, reportant plus loin la série de ses études, offrit les portraits des orateurs de la Révolution, Mirabeau, Danton, Barnave, celui d'O'Connell, etc. Ainsi retouché, le *Libre des orateurs* n'a presque plus rien de l'allure du pamphlet, qu'il avait à ses débuts; c'est presque un ouvrage historique, plein de renseignements utiles et d'appréciations spirituelles.

La partie didactique et narrative est la moins bonne. Timon dit d'excellentes choses sur l'art oratoire, mais tout cela avait été dit auparavant et mieux; il défend aussi le pamphlet : c'est une bonne introduction à ses portraits, mais P.-L. Courier l'avait défendu avant lui et il n'était pas de la peine à effacer P.-L. Courier; il s'entretient le plus souvent à une paraphrase inutile. Par exemple, Courier avait dit : « Faites des pamphlets comme Pascal, Franklin, Cicéron, Démosthène, comme saint Paul et saint Basile. » Timon prend ce paradoxe au sérieux et découle du titre de pamphlétaire Socrate, Archiloque, Horace, Persé, Tacite, Juvénal, Boileau, Swift, Gilbert, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fénelon, Racine, Lucien, Théophraste, Abailard, Molière, La Bruyère, Voltaire, Beaumarchais, c'est-à-dire tout le monde. « De l'imprimé, rien ne se perd, » avait dit Courier avec autant de laconisme que de profondeur; Timon dilaye cette pensée dans un flux de paroles : « Le pamphlet court, il monte l'escalier du grand salon, il grimpe sous les tuiles par l'échelle de la mansarde; il entre, sans se heurter, sous la basse porte des chaumières et des huttes enfumées; échoppes, ateliers, tapis verts, âtres, guéridons, escabeaux, il est partout. » Un pamphlet qui monte l'escalier et grimpe à l'échelle.

La seconde partie, celle où se déroulent les esquisses des hommes du jour, a gardé la plus grande partie de sa valeur. On y trouve de spirituels croquis de Manuel, O. de Serre, le général Foy, Benjamin Constant, Casimir Périer, Sauzet, Mauguin, Laisné, Odilon Barrot, Arago, Jaubert, Dupin, Berryer, Lamartine, Thiers, Guizot, Crémieux, Hébert, Ledru-Rollin, Bethmont, Rémusat, Dufaure, Billault, etc.; mais un grand nombre auraient besoin d'être remis au point; tel orateur, alors dans le plein éclat de sa renommée, s'est amoindri et discrédité depuis; tel autre a grandi démesurément et on ne le reconnaît plus dans le portrait sec et moqueur tracé alors par l'écrivain. Pour quelques-uns, M. de Cormenin a voulu tenir compte de ces changements; il a ajouté à ses anciennes pages des pages nouvelles, et on a ainsi du même personnage deux ou trois portraits, on ne peut plus dissimuler. Il en est d'autres pour lesquels il a dit le dernier mot. Est-ce dans cette catégorie qu'il faut placer le portrait de M. Thiers? Nous le reproduisons, au moins à titre de curiosité : « Thiers, pris au détail, a un front large et intelligent, des yeux vifs, un sourire fin et spirituel; mais à l'aspect il est trop négligé, vulgaire. Il a dans son babil quelque chose de la comédie et dans son allure quelque chose du gamin. Sa voix nasillarde déchire l'oreille. Le marbre de la tribune lui va à l'épaule et le déroba presque à son auditoire. Il faut ajouter que personne ne croit en lui, pas même lui, surtout lui! Disgrâces physiques, défiances de ses ennemis et de ses amis, il a donc tout contre soi, et cependant, lorsque ce petit homme s'est emparé de la tribune, il s'y établit si à l'aise, il a tant d'esprit qu'on se laisse aller, malgré qu'on en ait, au plaisir de l'entendre. Il baisse d'habitude la tête sur son menton lorsqu'il se dirige vers l'estrade; mais, lorsqu'il y est grimpé et qu'il parle après un peu de silence, il relève si bien la tête qu'il domine toute l'assemblée. Ce n'est pas, si vous voulez, de l'oraison; c'est de la causerie, mais de la causerie vive, brillante, légère, volubile, animée, semée de traits historiques, d'anecdotes et de réflexions fines, et tout cela est dit, coupé, brisé, lié, délié, recousu avec une dextérité de langage incomparable. La pensée naît si vite dans cette tête-là qu'on dirait qu'elle est enfantée avant d'avoir été conçue. Les vastes poumons d'un géant ne suffiraient pas à l'expectoration des paroles de ce main spirituel. La nature, toujours attentive et compatissante dans ses compensations, semble avoir voulu en outre que chez lui toute la puissance de la virilité dans les frères organes de son larynx. Aussi fécond, aussi vif dans la défense que dans l'attaque, dans la réplique que dans l'exposition, j'ignore si sa réponse est toujours la plus solide, mais je sais qu'elle est toujours la plus specieuse. Il s'arrête quelquefois pour riposter aux interrupteurs et il décroche son trait avec une prestesse d'a-propos qui les étourdit. C'est le Bosco de la tribune. »

On ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans cette page du trait, de la malice, des observations physiologiques finement déduites, un certain talent à peindre l'homme tout entier, au moral et au physique. C'est le mérite de presque tous ces portraits. Le style est alerte, mais trop travaillé, trop recherché; il vise constamment à l'effet; on sent que l'écrivain a repris dix fois la plume et s'est appliqué à des retouches continuelles; il communique au lecteur un sentiment de fatigue.

« Quelle peine M. de Cormenin s'est donnée, dit M. de Lomenie, pour atteindre dans le *Libre des orateurs* à un style qui pût nous pa-

raître beau que de veilles et que d'efforts! Ce travail opiniâtre est louable, et, s'il n'a pas tout vaincu, c'est qu'il est des imperfections, des aspérités naturelles, des habitudes invétérées dont ne saurait triompher la volonté la plus persévérante... Malheureusement, cet estimable labeur n'a pas pour résultat l'harmonie, mais plutôt je ne sais quelle bizarrerie éblouissante où tous les tons, toutes les couleurs éclatent à la fois. Ni nuances, ni transitions. Inégal, aride et diffus, dur et brillant, le style de M. de Cornenin, dans le *Libre des orateurs*, est l'expression singulière d'un esprit plus énergique que puissant, qui se tend, se tourmente et s'obsède pour ainsi dire lui-même. Sans doute, tant de fatigues ne sont pas toujours stériles : dans le *Libre des orateurs*, il y a des pages éclatantes, des traits heureux, d'habiles démonstrations ; enfin il y a ce feu satirique que l'auteur n'a pu ni vouloir tempérer et qui lui a reculé bien des lecteurs. »

Orateurs (DIALOGUE DES), attribué à Tacite. V. DIALOGUE.

Orateur du peuple (L'), par Fréron, journal de la première Révolution. « Nous ne saurions, dit M. Eug. Hatin (*Bibliographie de la presse périodique*), assigner une date précise à la naissance de la feuille de Fréron. Non-seulement, comme dans beaucoup d'autres journaux de la Révolution, les numéros ne portent point de date, mais même on n'en trouve aucune dans le corps du journal... Selon Deschamps et Barbier, la publication en aurait commencé dans le courant de décembre 1789 ; mais il est évident pour moi, d'après le contenu des premiers numéros, qu'il n'a pu voir le jour avant la dernière quinzaine de mai 1790. »

C'est également l'opinion de Léonard Galois. La chose, d'ailleurs, n'a pas une grande importance, car nous n'avons point affaire ici à une feuille qui puisse fournir des documents à l'histoire, mais plutôt à un simple pamphlet périodique.

Avec beaucoup moins de talent et de sincérité, Fréron était l'émule de Marat, qui le regardait comme son successeur et qui souvent, dans sa terrible abondance, déversait dans la feuille de son disciple ce qui ne pouvait tenir dans son journal.

Dans la biographie de Fréron, nous avons indiqué ce qu'était ce personnage, esprit médiocre, tempérament exalté, toujours hors de la mesure, caractère inconsistant et en somme peu estimable. Imitateur exagéré de Marat, il rédigea son journal avec une faconde emphatique et déclamatoire, et le continua jusqu'en septembre 1792 (14 vol. in-89). Il le publiait d'abord sous le nom de Martel, qui n'était pas un pseudonyme, mais qui était celui d'un de ses collaborateurs.

Au milieu de ses violences et de ses boursoffres, Fréron, comme la plupart des journalistes patriotes, pénebra cependant parfois, avec une étonnante justesse, les complices de la tourmente et des ennemis de la Révolution ; il connut, il révéla la fameuse entrevue secrète de Saint-Cloud, entre la cour et Mirabeau ; il dénonça la vénalité du grand orateur, publia même le chiffre des sommes qu'il recevait, etc., le tout avec plus ou moins d'exactitude dans les détails, mais avec une incontestable vérité quant au fond. On en pourrait dire autant d'autres questions, telles que les trahisons de la reine, les négociations avec l'étranger, les projets de fuite et d'invasion, etc., dont les documents originaux ont depuis démontré l'exactitude.

Il fut plusieurs fois poursuivi et persécuté, forcé même, après le massacre du Champ-de-Mars, de se cacher et d'interrompre quelque temps sa publication, qu'il reprit après la tourmente et continua personnellement jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante. Elle fut poursuivie, jusqu'en septembre 1792, par son ami Labenette, qui était son collaborateur depuis le tome VII.

On sait que Fréron, devenu membre de la Convention nationale, terrorisa Toulon et Marseille, jous un rôle actif dans la chute de Robespierre, se jeta ensuite avec furie dans la réaction thermidorienne et devint le chef des bandes de la jeunesse dorée, plus violent encore comme réacteur qu'il ne l'avait été comme terroriste.

C'est à cette époque qu'il ressuscita son *Orateur du peuple* (23 fructidor an II). Il en fit la feuille officielle de la réaction, le moniteur de la vengeance, demandant chaque jour de nouveaux supplices et de nouvelles proscriptions, poursuivant les survivants de la Montagne et des comités avec la plus implacable fureur. Il avait alors pour collaborateur un jeune homme, Dussault, qui devait se faire un nom dans la critique littéraire au *Journal des Débats*. Ce fut ce dernier qui rédigea seul l'*Orateur du peuple* à partir des journées de prairial. Cette deuxième série, qui s'arrêta au 26 thermidor an III, comprend 157 numéros, 3 vol. in-80. L'*Orateur du peuple*, engagé de plus en plus dans l'opposition royaliste, fut suspendu par le Directoire.

Quelques autres feuilles de la même époque ont aussi porté ce titre d'*Orateur* ; mentionnons seulement l'*Orateur des états généraux* (2 numéros in-80, avril 1789 et septembre de la même année), remarquables brochures attribuées à Carra et signalées au lieutenant de police comme très-audacieuses ; la première

eut plus de cinquante éditions successives ; et l'*Orateur plébien*, de Loeuille (94 numéros, du 1^{er} frimaire au 30 germinal an IV).

ORATIUNCULE s. f. (o-ra-si-on-ku-le — lat. *oratiuncula* ; dimin. de *oratio*, discours). Fam. Petit discours, petite harangue.

ORATOIRE adj. (o-ra-toi-re — lat. *oratorius* ; de *orator*, orateur). Qui appartient, qui a rapport à l'orateur ou à l'art de l'orateur : **ART ORATOIRE**. **Style oratoire**. **Débit oratoire**. **Figures oratoires**. Je ne connais aucun discours oratoire où il n'y ait des longueurs. (Volt.) Les définitions qui demandent de la méditation ne sont pas du genre oratoire. (Marmontel.) Tout le secret de l'art oratoire est d'être passionné. (Mir.) L'art oratoire comprend le discours et l'action, le discours qui parle à l'esprit, l'action qui parle aux sens. (Lamenn.) Le style oratoire a souvent les inconvénients de ces opéras dont la musique empêche d'entendre les paroles. (J. Joubert.) Plaider cinq heures durant, d'un seul trait, semble être la limite de l'art oratoire. (L. Reybaud.)

— Encycl. Art oratoire. V. ÉLOQUENCE.

Oratoire (DE L'INSTITUTION), ouvrage de Quintilien. V. INSTITUTION ORATOIRE (de l').

ORATOIRE s. m. (o-ra-toi-re — lat. *oratorium* ; de *orare*, prier. V. ORATEUR). Pièce qui, dans une maison, est destinée aux exercices de dévotion : *Se retirer dans son oratoire*. *Construire un oratoire*. *Servir Dieu, ce n'est point passer sa vie à genoux dans un oratoire*. (J.-J. Rousseau.) On voit çà et là des chapelles, des oratoires et des mosquées en ruine. (Chateaub.)

— Hist. relig. Congrégation ecclésiastique fondée en Italie, et introduite en France en 1611 : *La congrégation des pères de l'Oratoire est la seule où les vœux sont inconnus et où n'habite point le repentir*. (Volt.) Maison, église appartenant à cette congrégation : *Aller à l'Oratoire*. *Entendre la messe à l'Oratoire*. || Nom que l'on donne à un temple calviniste de Paris, situé à l'angle de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Oratoire.

— Mus. S'est dit quelquefois pour ORATORIO.

— Encycl. Hist. relig. *Ordre de l'Oratoire*. Parmi les ordres religieux qui ont laissé une large trace dans l'histoire de l'Eglise, on cite l'ordre des oratoriens. Différent de tous les autres en ce qu'il n'exigeait aucun vœu spécial, mêlé d'une façon très-active au gouvernement des choses de ce monde, l'ordre de l'Oratoire appartient à l'histoire politique autant qu'à l'histoire religieuse. Pendant les deux siècles de son existence, on le trouve mêlé, d'une part à toutes les querelles théologiques qui agitent l'Eglise, et, de l'autre, aux affaires les plus graves de l'ordre temporel. Dans la chaire, c'est l'auxiliaire utile et puissant, mais souvent incommode, du clergé paroissial ; du fond de ses oratoires, il se livre à une étude approfondie des questions dogmatiques et disciplinaires ; dans les cours, il se fait diplomate et directeur des consciences ; publiquement enfin, il concourt puissamment à l'éducation sacrée et profane des générations. Cet ordre a été supprimé, avec tous les autres, par la Révolution française, mais son esprit survécut, et après une éclipse de soixante ans, nous l'avons vu renaître en 1857, modestement et sans bruit. Nous allons, en puisant dans ses propres annales, en exposer l'origine, l'existence et le but.

L'ordre de l'Oratoire a été fondé en France en l'année 1611, par Pierre de Bérulle ; mais il avait été précédé en Italie par une fondation analogue due à l'initiative de saint Philippe de Neri et illustrée par la coopération du cardinal Baronius. L'idée première n'était que la réalisation d'un vœu émis, dans sa vingt-troisième session, par le concile de Trente, touchant la réforme du clergé. On sait à quel degré d'ignorance et de dépravation était tombé, au xvi^e siècle, le clergé catholique. Les gens de noblesse ne se jetaient dans ses rangs que pour y jouir des gros bénéfices, et ils y apportaient, avec la légèreté de leurs mœurs, la turbulence de leur ambition. Quant à la simple milice, elle se recrutait dans les classes inférieures vouées à la plus épaisse ignorance. On y comptait peu de milliers de clercs si complètement illettrés qu'ils eussent été incapables de traduire correctement, non tel ou tel texte de saint Augustin ou de saint Thomas, mais un simple verset de l'Evangile. Et les mœurs étaient à la hauteur de la science. L'Eglise catholique était devenue en somme un foyer de corruption et de scandales. De là, en grande partie, les succès éclatants et rapides de la Réforme. Les Pères du concile de Trente, qui avaient sondé la profondeur de la plaie, n'y virent d'autre remède que la réforme du personnel même de l'Eglise par la création d'écoles sacerdotales, pépinières de meilleurs sujets ; mais leur vœu fut longtemps stérile. La foi avait déserté le sanctuaire. L'œuvre de rénovation que n'osait ou ne pouvait tenir officiellement le gouvernement de l'Eglise fut entreprise par quelques prêtres obscurs et dévoués. Ce fut l'Oratoire.

A Rome, en 1570, dans l'église Saint-Jérôme de la Charité, se réunirent quelques-uns de ces fervents disciples du Christ qu'affligeait la décadence de la doctrine chrétienne. Ils avaient formé une sorte d'association libre,

dirigée par le plus ardent et le plus capable d'entre eux, Philippe de Neri, à qui s'adjoignit le savant Baronius. Le mystère dont s'enveloppaient les initiés ne leur valut d'abord que des calomnies et des persécutions. Après une enquête sévère, le pape Pie V en jugea mieux et, pour assurer l'avenir de l'œuvre naissante, il lui accorda l'autorisation canonique par une bulle, le 13 juillet 1575. Le siège de l'ordre fut transporté à l'église Sainte-Marie de la Valicelle, où il est resté. Aux termes de ses constitutions, le supérieur devait être élu tous les trois ans ; mais, par une dérogation à la règle générale, Philippe de Neri, fondateur de l'ordre, fut nommé chef à perpétuité. Il eut pour successeur le célèbre auteur des *Annales ecclésiastiques*, Baronius, promu depuis à la dignité de cardinal. Le troisième supérieur fut Angelo Velli.

Quoique assez nombreux (quelques années après la création de l'ordre, ils étaient déjà cent trente), les oratoriens d'Italie n'ont jamais joué un rôle éclatant. Cependant leur renommée s'était répandue dans le monde catholique, et c'est ce qui détermina un prêtre français, déjà célèbre par l'austérité de ses mœurs autant que par l'énergie de son caractère, à marcher sur leurs traces. Le 11 novembre 1611, dans une maison du faubourg Saint-Jacques, dite maison du Petit-Bourbon, Pierre de Bérulle jeta, avec cinq ou six associés, les premiers fondements de l'Oratoire de France. Moins de deux mois après, l'institution était approuvée par lettres patentes royales (2 janvier 1612).

L'évêque de Paris, qui devait avoir l'Oratoire sous sa juridiction, n'y fit aucun empêchement. Appuyé à Rome par le cardinal de La Rochefoucauld, ambassadeur de France, l'ordre y reçut, le 10 mai 1613, la sanction canonique du pape Paul V. La bulle *Sacro-sanctae Romanæ Ecclesiæ* qualifie ainsi l'institution : *Oratoire de Jésus-Christ*, composé de prêtres pieux, spécialement appliqués à remplir avec toute la perfection possible les devoirs de la vie sacerdotale, et se dévouant à toutes les fonctions qui appartiennent proprement à l'état de prêtre. Il leur est recommandé de « vivre ensemble dans une société soumise à des règles, de demeurer soumis aux évêques pour les travaux du saint ministère ; de s'appliquer à la formation des clercs et de leur faire cultiver la science, etc. » Au point de vue disciplinaire, la seule règle à remarquer, c'est la soumission aux évêques, juridiction ordinaire à laquelle échappaient les ordres monastiques. Loin de repousser cette autorité, Pierre de Bérulle avait même proposé un vœu d'obéissance, auquel le pape ne jugea pas à propos de l'astreindre.

Nous avons indiqué le caractère, le but et l'esprit de l'ordre ; nous allons maintenant, en quelques mots, en résumer les constitutions et le règlement.

Le pouvoir législatif appartenait à une assemblée générale qui devait se tenir tous les trois ans ; étaient éligibles dans la proportion d'un député sur douze électeurs tous les membres de l'ordre qui en faisaient partie depuis sept ans au moins. Pendant ses sessions, l'assemblée était souveraine et omnipotente. Elle nommait le supérieur général et lui adjoignait, également au scrutin, trois consultants et un secrétaire. C'était une sorte de conseil de surveillance. Enfin elle prenait, après rapports de commissions, longuement délibérés, des décisions sur toutes les affaires qui lui étaient soumises. Comme on le voit, l'esprit de cette constitution avait une allure démocratique ; mais, dans la pratique, il fallut en rabattre de beaucoup. Il arriva, par exemple, que la maison mère de Paris s'arrogea à elle seule le droit de procéder aux élections sans y appeler les succursales ; puis l'autorité restreinte du général dégénéra peu à peu en pouvoir absolu. L'esprit de l'Eglise ne se perdit jamais.

Du faubourg Saint-Jacques, le siège de l'ordre fut transféré rue Saint-Honoré, dans un édifice qui porte encore le nom d'*Oratoire du Louvre*, bien que, par une bizarrerie du sort, il soit devenu le principal temple protestant de Paris. Autre étrangeté : c'est dans ce même temple que furent consacrés, en 1791, les premiers évêques constitutionnels. La première succursale établie fut l'*Oratoire du Roule*. La société eut un tel succès que, vingt ans après sa création, elle comptait déjà soixante et onze établissements. Pour donner une idée de son rapide développement, nous allons, en suivant l'ordre chronologique, énumérer ses principales fondations :

- 1614. Dieppe, La Rochelle.
- 1615. Orléans, Notre-Dame de Grâce en Provence, Tours.
- 1616. Langres, Lyon, Luçon.
- 1617. Rouen, Montmorency, Clermont.
- 1618. Riom, Nancy, Troyes, Nevers, Rome (église Saint-Louis des Français).
- 1619. Limoges, Saumur (Notre-Dame des Ardilliers), Notre-Dame de Grâce en Forez, Toulouse, et par annexion : Aix, Arles, Frontignan, Pézénas, Maleval, Pertuis, La Ciotat, Brignolles, Angers.
- 1620. Joyeuse, Amiens.
- 1622. Caen.
- 1623. Notre-Dame des Vertus, près de Paris ; Vendôme, Bourges, Dijon.
- 1624. Salins, Chalon-sur-Saône, Niort,

Montbrison, Le Mans, Saumur, Beaune (le collège de la ville).

- 1625. Nantes, Toulon.
- 1626. Valognes.
- 1627. Effiat.
- 1628. Péronne, Pont-Saint-Esprit, Condom.
- 1629. Boulogne.

La première assemblée générale, qui eut lieu à la maison mère de la rue Saint-Honoré du 1^{er} au 21 août 1629 et où il fut donné, dans le Père de Condren, un successeur à Pierre de Bérulle, devenu cardinal, comptait cinquante-cinq membres élus, comme nous l'avons dit, dans la proportion d'un député sur dix électeurs, ce qui suppose pour le moins cinq cent cinquante prêtres dans la congrégation. L'ordre était alors divisé en quatre provinces : Paris, Flandres, comté de Bourgogne et Provence. Le nombre des provinces a été porté successivement jusqu'à douze.

Partout où s'établissaient les oratoriens, l'instruction publique leur était confiée. Grâce à leur zèle, les lettres fleurirent et les sciences même se réveillèrent. Leurs collèges devinrent célèbres. Parmi les grands écrivains, les poètes, les savants et même les hommes d'Etat qui illustrèrent le xvi^e et le xvii^e siècle, une notable partie avait été élevée par les oratoriens. Le 27 avril 1641, Jean de La Fontaine, âgé de vingt ans, entra à l'Oratoire ; mais il n'y fit qu'une courte apparition. La maison s'ouvrait, d'ailleurs, aux gens du monde que séduisait le goût de la retraite après une vie agitée, et Turenne faillit y finir ses jours.

La prospérité trop rapide de l'Oratoire lui suscita de puissants et implacables ennemis et faillit, dès le début, causer sa ruine. Contre la corporation rivale se ligèrent la Sorbonne et les jésuites. Dès l'an 1613, Robert, syndic de la Sorbonne, souleva contre elle une violente tempête et proposa d'exclure du doctorat tous les oratoriens ; de leur côté, les jésuites ne cessèrent de les dénoncer à l'autorité pontificale pour violation de leurs propres règles et prédication de doctrines hasardeuses. Le crédit du Père de Bérulle et la protection de Richelieu sauvèrent l'ordre d'une ruine imminente. Au fond, il était incontestable que les oratoriens s'éloignaient peu à peu du véritable but de l'institution ; car ce n'était pas pour diriger des collèges, mais pour former des clercs qu'elle avait été créée. Le fondateur avait en quelque sorte prévu cette déviation ; craignant que le goût des lettres profanes ne l'emportât sur les études théologiques, il avait, dans le projet de bulle présenté au pape, fait insérer une clause qui éliminait des fonctions de son ordre la direction des collèges. Mais la clause fut omise dans la rédaction définitive, et l'ambition l'emporta sur les conseils de la prudence. Vainement le Père de Condren, deuxième général de l'ordre et héritier de la pensée du directeur, essaya-t-il d'en changer la direction ; sa suprême ambition eût été d'obtenir la direction des séminaires. C'était rentrer dans les vues du concile de Trente ; mais il échoua dans cette tentative, et ce fut à la compagnie de Saint-Sulpice que fut remise l'éducation religieuse, décision importante et dont les conséquences pouvaient être fort graves au moment où la grosse querelle du jansénisme allait déchirer l'Eglise. Nous verrons plus loin la part qu'y prirent les oratoriens.

Les deux premiers généraux de l'ordre avaient été des hommes remarquables. Théologien érudit, écrivain distingué, homme d'Etat à l'occasion, mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, le cardinal de Bérulle brilla même à côté de Richelieu. Entre autres missions délicates, le cardinal de Bérulle, conseiller d'Etat, reçut celle de négocier à Rome les dispenses nécessaires au mariage d'Henriette de France avec l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Il accompagna même, avec douze autres oratoriens, la royale exilée sur la terre qui devait lui être si funeste ; puis il entra en France en lui laissant son dangereux entourage. On ne pouvait être plus mal inspiré. L'Angleterre protestante ne vit dans les prêtres français qu'une invasion du catholicisme, et il faut convenir que leur zèle indiscret ne justifiait que trop les appréhensions d'une nation jalouse de sa dignité. Le renvoi des Pères fut décidé et la reine humiliée ne s'y résigna qu'en frémissant. Encore s'obstinait-elle, pour le malheur de son royal époux, à garder près d'elle un de ces prêtres imprudents, le père Philippe, de qui elle ne reçut que des conseils pernicieux. Quant au général de l'ordre, comblé d'honneurs et de dignités, il s'attacha à la politique de Richelieu et légua à ce dernier, dans son successeur, le Père de Condren, un autre lui-même. Non moins dévoué que le capucin Joseph, l'oratorien de Condren rendit au grand homme d'Etat des services importants. Après avoir administré l'ordre pendant dix ans, le deuxième général mourut en 1611, laissant l'Oratoire en pleine prospérité.

Il ne saurait entrer dans notre plan de faire ici la biographie de tous les supérieurs de l'Oratoire qui se succédèrent jusqu'à la Révolution. Nous nous bornerons à une liste succincte et à résumer les faits principaux qui signalèrent la marche de l'ordre dans la période la plus agitée de son existence.

Les généraux de l'ordre des oratoriens furent donc, à les compter depuis l'origine :

1611-1629, le Père de Berulle.

1629-1641, le Père de Condren.

1641-1663, le Père François Bourgoing.

1663-1673, le Père Jean-François Senault.

1673-1696, le Père Abel-Louis de Sainte-Marthe.

1696-1733, le Père Pierre-François de La Tour.

1733-1772, le Père Louis-Thomas de La Vaillette.

1773-1779, le Père Denis-Louis de Maly.

1779-1790, le Père Sauvé-Moiset.

Parmi ces chefs des oratoriens, il se trouva plus d'un homme remarquable; mais, pour dire toute la vérité, l'ordre n'avait pas tardé à dévier de la ligne que ses constitutions lui avaient tracée. Ses premiers fondateurs étaient trop occupés des affaires politiques pour donner à leur administration tous les soins nécessaires. Il en résulta un relâchement général et des allures mondaines qui, du reste, étaient dans les habitudes du haut clergé de l'époque. Il fallut toute la sévérité du Père Bourgoing pour y rétablir la discipline. Le vent était au despotisme et personne n'ignore que les sociétés religieuses, plus que toutes les autres, inclinent du même côté; mais la plus grande cause de perturbation venait du jansénisme. L'Oratoire fut divisé. La majeure partie des Pères resta dans l'orthodoxie; mais une minorité ardente, optimiste, ou figurait, entre autres, Quessel et Duguet, professeurs à Saint-Magloire, et Soanen, évêque de Senes, repoussa les bulles du pape. Telle était, au surplus, l'anarchie dans l'Eglise, que les ordres religieux, ne s'inspirant que de leurs passions ou de leurs intérêts, se livraient une guerre acharnée qui donnait beau jeu aux sarcasmes des philosophes libres penseurs. Le vertige avait tourné toutes les têtes. A l'exception des jésuites et des sulpiciens, qui étaient restés fidèles au saint-siège, tous les autres ordres, bénédictins de Saint-Maur, capucins, carmes, dominicains, feuillants, génovéfains, lazaristes, récollets, prémontrés, s'étaient insurgés contre la bulle *Unigenitus*. Quant aux oratoriens, nous l'avons dit, ils étaient divisés. Deux de leurs généraux, les Pères de Sainte-Marthe et de La Tour, avaient passé à l'ennemi; ce qui valut au premier, le 4 octobre 1690, une lettre de cachet de Louis XIV, ainsi conçue : « Très-révérend Père, quelques raisons particulières me faisant désirer que vous vous absentiez pour quelque temps de ma bonne ville, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez incessamment à votre maison de Saint-Paul, et que vous y demeuriez jusqu'à nouvel ordre. » Celui qui tranchait ainsi les questions théologiques n'était pas grand clerc, mais il avait, à défaut d'arguments, des dragons à son service. Le Père de Sainte-Marthe obéit, et même, quelques années après, sur les injonctions de M. de Noailles, archevêque de Paris, et sur les instances de Bossuet lui-même, fut contraint de donner sa démission.

Les coups d'Etat peuvent, par la terreur, inspirer le silence; mais ils sont impuissants à rétablir la paix dans les esprits. Le Père de La Tour, qui succéda au Père de Sainte-Marthe, était aussi janséniste que son prédécesseur. A la vérité, il revint sur ses opinions et se convertit à la constitution (1790); mais il était trop tard; ses coreligionnaires, qu'il abandonnait ainsi aux vengeances des jésuites triomphants, lancèrent au transfuge les plus violentes apostrophes. On vit plus tard des oratoriens prendre une part active aux scènes scandaleuses du cimetière Saint-Médard, et pendant tout le cours du XVIII^e siècle, l'ordre, tiraillé en tous sens, perdit de plus en plus son caractère religieux pour devenir une simple institution d'enseignement laïque. L'expulsion des jésuites en 1763 fut le triomphe de l'Oratoire. Les villes où les jésuites possédaient des collèges s'empressèrent d'appeler leurs heureux rivaux pour les remplacer, et ceux-ci ne négligèrent pas les faveurs de la fortune; mais comme ils étaient en nombre insuffisant pour combler tous les vides, ils durent s'adjoindre, à titre d'associés, des professeurs laïques, parmi lesquels on cite Fouché, depuis conventionnel et ministre de la police de l'Empire. L'ordre avait perdu tout caractère religieux et sacerdotal, et, à cet égard, on peut dire que, lorsqu'il fut supprimé en 1790, il n'existait déjà plus.

L'Oratoire avait eu de beaux jours. S'il n'avait pas toujours brillé par l'esprit évangélique, il avait au moins occupé dans les lettres un rang distingué. Il comptait parmi ses membres des prédicateurs éloquents, des philosophes profonds et de remarquables érudits. Il nous suffira de nommer Mascaron, Massillon, Malebranche et l'auteur du *Grand traité de la discipline de l'Eglise et des dogmes théologiques*, le savant Thomassin.

Après la Révolution française et surtout après l'organisation de l'Université, l'ordre des oratoriens, comme corps enseignant, n'avait plus de raison d'être. Les séminaires, grands et petits, sont sous la main directe des évêques, et quant à l'enseignement laïque, tel que l'exige l'esprit scientifique de notre époque, un corps religieux y est complètement inapte. L'Oratoire paraissait donc appartenir exclusivement à l'histoire, lorsqu'en 1852 il

vint à l'idée de quelques prêtres français de reprendre les vieilles traditions et de ressusciter une institution morte. Le 16 août 1852, six prêtres réunis au presbytère de Saint-Roch sous la présidence de l'abbé Petéot, curé de la paroisse, se mirent en tête de reconstituer l'ordre des oratoriens, et, après douze années de démarches persévérantes que l'autorité civile n'avait jamais entravées, ils y parvinrent enfin et Rome y donna son assentiment. Aucun changement n'a été introduit dans les statuts. Le titre seul de l'ordre s'est un peu allongé. La congrégation s'appelle *Oratoire de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, et de Marie Immaculée*. Jusqu'ici l'ordre a fait peu de bruit. Peut-être a-t-il déjà suscité la jalousie de ses vieux ennemis, les jésuites, qui ne sont pas gens à favoriser ses vues. La seule illustration que nous y connaissions est le Père Gratry, de l'Académie française, mort en 1872. Déjà connu par des ouvrages philosophiques qui se rattachent aux genres de Leibniz et de Malebranche, il acquit une grande notoriété en 1869 et 1870, par la publication d'écrits contre l'infailibilité papale, que discutait alors le concile du Vatican. On peut consulter sur cet ordre une remarquable étude de M. Ch. de Rémusat, *De la philosophie de l'Oratoire*, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* le 15 juillet 1854, et l'*Oratoire de France au XVIII^e et au XIX^e siècle*, par le Père Perraud (1865, in-8°).

Oratoire, temple calviniste, situé rue Saint-Honoré, à l'angle de la rue dite de l'Oratoire. Ce fut le cardinal de Berulle qui, ayant acheté en 1616 l'hôtel bâti par le duc de Joyeuse, fit construire sur son emplacement l'église des Oratoriens, dont la première pierre fut posée en grande pompe le 22 septembre. Trois architectes, Metezeau, Lemerrier et Caquier, dirigèrent les travaux qui furent terminés en 1630. Tous les ans, le 25 août, il était célébré à l'Oratoire une grand'messe en musique, suivie d'un panégyrique de saint Louis. Le portail primitif n'existe plus; il a été rebâti en 1774 par Caquier et se compose d'un ordre dorique et d'un ordre corinthien. L'intérieur du temple appartient à ce dernier ordre. Il a été restauré complètement lors du prolongement de la rue de Rivoli actuelle et des dégagements des abords du Louvre. L'Oratoire forme aujourd'hui un monument isolé, dont le chevet n'est séparé d'une portion des arcades de la nouvelle rue de Rivoli que par une grille. La congrégation des oratoriens fut supprimée en 1792. La Convention, par décret de décembre de la même année, fit de l'église un magasin pour les effets militaires. L'Oratoire servit encore plus tard aux assemblées du district et de la section. Enfin une décision consulaire de frimaire an XI ayant ordonné l'établissement d'une église consistoriale, l'ancienne église de Saint-Louis du Louvre fut affectée à cet objet. Enfin, en 1811, lors de la démolition de l'église de Saint-Louis du Louvre, pour le démantèlement des abords de la place du Carrousel, l'Oratoire fut le consistoire protestant à titre provisoire, puis, en 1844, à titre définitif. Quant aux dépendances de l'ancien couvent, après avoir été successivement occupées par la conservation des hypothèques, le conseil des prises maritimes et diverses sociétés particulières, elles ont été démolies lors du prolongement de la rue de Rivoli.

ORATOIREMENT adv. (o-ra-toi-re-man — rad. oratoire). D'une manière oratoire, en style oratoire; au point de vue de l'art oratoire : *Parler ORATOIREMENT. Cela fut dit ORATOIREMENT. Ils entassent péroraison sur péroraison; il n'y en a jamais moins de trois ou quatre; mais, ORATOIREMENT parlant, la quelle de ces fus est la ?* (Cormen).

ORATORIEN s. m. (o-ra-toi-rien — rad. oratoire). Membre de la congrégation de l'Oratoire : *La congrégation des ORATORIENS. Une maison d'ORATORIENS.*

— Adjectif : *Un Père ORATORIEN.*

— Encycl. V. ORATOIRE.

ORATORIO s. m. (o-ra-toi-rio) — V. l'art. *ORATOIRE* à la partie encycl.). Mus. Sorte de drame lyrique sur un sujet religieux : *Les ORATORIOS de Hændel.*

— Encycl. Voici ce qu'on raconte assez généralement sur l'origine des oratorios. Philippe de Neri avait fondé à Rome, au XVI^e siècle, une congrégation à laquelle il avait donné le nom d'Oratoire, et, dans l'église de cette congrégation, il avait établi, pour détourner la jeunesse de l'usage et du goût des chants libres et même licencieux, si dans laquelle à cette époque, une réunion pieuse et diverses pièces de musique religieuse; ces cantiques étaient composés, dans l'origine, par les deux protégés et amis de saint Philippe de Neri, Jean Animuccia et Pastrina, le plus célèbre des musiciens de ce temps, celui auquel on doit tout à la fois la conservation et la restauration de la musique religieuse. Plus tard, ces cantiques prirent peu à peu la forme du drame, et on leur donna le nom d'*oratorio*, du lieu où s'exécutaient.

Dans le sommaire qu'il a placé en tête du *Dictionnaire historique des musiciens*, Choron, collaborateur de Fayolle pour cet utile ou-

vrage, définit l'*oratorio* comme il suit : « On appelle ainsi une espèce de petit drame, dont le sujet est une action choisie dans l'histoire sainte, souvent même une pieuse allégorie, et qui est destiné à être exécuté dans l'église par des chanteurs représentant les différents personnages. On voit par là en quoi il diffère du drame sacré, qui peut avoir un sujet du même genre, mais qui est destiné pour le théâtre. Les premiers oratorios furent des poèmes très-simples et de fort peu d'étendue; peu à peu, ils acquirent plus d'importance; enfin, ils sont venus au point d'être de véritables drames, à la pompe près du spectacle, que la localité ne permet pas d'y adapter. Les poètes les plus célèbres se sont exercés en ce genre, aussi bien que les compositeurs les plus distingués. Giov. Animuccia, l'un des compagnons de saint Philippe, fut le premier compositeur d'*oratorios*. On ferait une liste fort longue des poètes et des compositeurs, tant allemands qu'italiens, qui, depuis l'origine de ce genre jusqu'à Métastase et Jomelli, se sont distingués en ce genre. Le style de l'*oratorio* fut d'abord un mélange du style macaronique et de la comédie; mais depuis que le style dramatique moderne a remplacé tous les autres, le style de l'*oratorio* ne diffère plus de celui du théâtre; et cela ne doit pas étonner, puisque la musique d'église n'en diffère elle-même aujourd'hui qu'en ce qu'elle est, si l'est possible encore, plus minaudière et plus maniérée. »

En Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, l'*oratorio* fut vraiment partie de la musique religieuse. Celui qui écrit ces lignes a assisté un jour, dans une église de Leyde, à l'exécution du *Josué* de Hændel, exécution pendant laquelle l'auditoire ne se gênait point pour manifester son enthousiasme à l'aide d'applaudissements prolongés; et comme il s'étonnait auprès d'un voisin de semblables manifestations dans un lieu consacré à Dieu, il lui fut répondu que, lorsqu'un *oratorio* était publiquement exécuté dans une église, le public ne se considérait plus comme étant à l'église, mais bien au concert, et n'avait point, conséquemment, à s'occuper de réprimer les marques de sa satisfaction, qu'il laissait, au contraire, s'épanouir d'une façon aussi bruyante que possible.

En France, il n'en est pas ainsi, et l'*oratorio* n'y est jamais exécuté dans les églises. Lorsque les compositeurs français se livraient jadis à ce genre de travail, ils faisaient toujours entendre leurs productions au Concert spirituel, établissement célèbre que la Révolution a fait disparaître; c'est la messe Berton, Rigol, Mondouville, Cambini, Méreaux, Desaugères, Persuis, etc., ont fait exécuter leurs oratorios.

Animæ et corporis, d'Emilio del Cavaliere, représenté à Rome en 1600, est le premier ouvrage de cette nature dans lequel le dialogue ait pris la forme du récitatif. Depuis cette époque, le style de l'*oratorio* a suivi de près les modifications et les réformes apportées dans le style du drame musical libre, c'est-à-dire de l'opéra, bien que les grands maîtres qui s'en sont occupés lui aient toujours généralement conservé une austérité, une onction, une grandeur qui tranchent avec le genre purement théâtral. Le célèbre compositeur allemand Hændel, qui a passé la plus grande partie de sa vie en Angleterre, et qui y est mort, a écrit dans ce pays, sur des poésies anglaises, un certain nombre d'*oratorios* qui peuvent être considérés comme de splendides chefs-d'œuvre de la *Messe, Athalie, Judas Macchabée, Samson, Josué* et la comédie des *Fêtes d'Alexandre* doivent surtout être cités comme des modèles du style le plus pur, le plus soutenu, le plus noble et le plus élevé.

« Quelles que soient les transformations de la musique à l'avenir, a dit à ce sujet M. Fétilis, Hændel sera toujours cité comme un des plus beaux génies qui ont illustré cet art. » Parmi les ouvrages célèbres dans le genre de l'*oratorio* dus à des musiciens étrangers, on doit mentionner particulièrement la *Passion*, de Jean Sébastien Bach; une autre *Passion*, de Jomelli; les *Saisons*, la *Création*, d'Haydn; la *Sacrifice d'Abraham*, de Cimarosa; le *Christ au mont des Oliviers*, de Beethoven; *Paulus, Elias*, de Mendelssohn, etc. Parmi les ouvrages de ce genre dus à nos musiciens français, qui, il faut le dire, ne s'y sont jamais élevés au-dessus de l'ordinaire, nous citerons : la *Ruine de Jérusalem*, de Joubert; la *Sortie d'Egypte*, *Jephthé*, la *Prise de Jéricho*, de Rigol père; le *Retour de Tobie*, *Gédéon*, *Judith*, de Rigol fils; *Samson*, *Esther*, de Méreaux; *Abson*, *Jephthé*, *David* dans le temple, les *Bergers de Bethléem*, la *Gloire de Sion*, *Orphée dans les bois*, de Berton; *Tobie*, de M. Ch. Gounod; un autre *Tobie*, de M. Eugène Ortolan, etc., etc. Il nous semble qu'on peut aussi classer parmi les *oratorios* certains ouvrages de M. Felicien David, tels que le *Desert*, *Moisé au Sinai* et l'*Eden*, bien que ces derniers aient été représentés au théâtre.

Au reste, nous croyons que le temps de l'*oratorio* est passé. Avec l'affaiblissement de la foi, qui va s'accroissant de jour en jour, les manifestations de l'art religieux se feront de plus en plus rares, n'étant plus soutenues et encouragées par leur mobile naturel. Déjà la peinture, la statuaire et l'architecture nous donnent un exemple de cet effacement graduel de la foi, qui ne vient plus animer les artistes et leur inspirer les chefs-d'œuvre dont l'art du moyen âge et celui de la Renais-

sance ont été si prodigieuses. Il en sera de même évidemment pour la musique, bien que, par le fait de sa nature particulièrement spirituelle et expressive, celle-ci puisse en quelque sorte facilement donner le change sur le sentiment qui l'a inspirée. L'art religieux, l'art chrétien surtout, semble, dans un temps donné, devoir faire entièrement place à l'art humain, pathétique, passionné, et il semblerait impossible aujourd'hui, croyons-nous, de trouver un génie de la trempe des Paestrina, des Hændel, des Jean-Sébastien Bach, non au point de vue de la puissance de ce génie, mais à celui de sa nature et de ses aspirations.

ORATRICE s. f. (o-ra-tri-se — fém. d'*orateur*). Femme orateur, qui parle en public, qui prononce des discours :

Tant et si bien harangua l'*oratrice* (Que ce mot hasardé passe pour aujourd'hui).

LAMOTTE.

Il Inus. On emploie le masculin *orateur* même en parlant d'une femme.

ORAVITZA, ville de l'empire d'Autriche, cercle de Lugos; 4,000 hab. Mines d'or, d'argent et de fer.

ORAXI, chaîne de montagnes du Japon, dans le N.-E. de l'île de Niphon, entre les provinces de Dura et de Mouts. Elle court du N.-N.-O. au S.-S.-E., sur un espace d'environ 80 kilom.

ORAZIO, type d'amoureux de la comédie italienne, créé en 1645, à Paris, par Marco Romagnesi. Orazio, dont il faut suivre les développements typiques dans un assez grand nombre de pièces du XVII^e siècle, est une sorte de don Juan, sans l'impie; il a été effacé par don Juan, type plus complet. Orazio séduit toutes les femmes, duchesses et paysannes, grandes dames et soubrettes; il est toujours prêt à épouser, à se battre, et il met au vent sa rapière aussi souvent qu'il fait une déclaration d'amour. Pères, tuteurs, maris, frères, femmes et serviteurs, dit M. Maurice Sand, ne le détourneront jamais de ses entreprises. Il a toujours un coup d'épée prêt pour ses rivaux, un soufflet pour ses valets et une flatterie mielleuse, persuasive et tant soit peu railleuse pour ses maîtresses. C'est le gentilhomme du *dernier bien* mis, comme l'on disait alors, qui ne connaît de la vie que le luxe, la toilette, les chevaux, les duels et les femmes. Orazio est vraiment brave, il est téméraire avec ses rivaux; en un mot, c'est un héros de la galanterie.

Orazio portait le plus joli costume : pourpoint de couleur céladon ou vert tendre, hauts-de-chausse de satin blanc, bords d'argent et couverts de rubans formant des nœuds; bas de Milan en tricot de soie; souliers à pont-levis, canne et rapaire; rabat de mousseline bordé de guipure; longue chevelure frisée et bouclée; vaste feutre gris à plumes blanches. Pas une Isabelle, une Béatrice ou une Diamantine ne pouvait lui résister.

ORB, rivière de France (Hérault). Elle naît dans le comté de Romiguières, au pied du Signal de Bouviala, baigne Saint-Martin-d'Orb, passe sous le chemin de fer de Graissessac à Beziers, arrose Bedarrius, le Foujoul, Tarassac, Roquebrun, Cessenon, le Signal, Beziers, croise le chemin de fer et le canal du Midi et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 144 kilom. Les petits bateaux peuvent la remonter ou la descendre sur une longueur de 3 kilom. 500. Ses affluents sont très-nombreux; nous signalerons : la Verène, le Thés, le Gravezon, la Mare, le Jaur, la Bernasobre, le Liron, le Rieutort et le Tauron.

ORB, ville du royaume de Bavière (basse Franconie), ch.-l. du district de son nom; 4,600 hab. Sources minérales, salines très-importantes. Le district d'Orb a 281 kilom. carr. et 12,700 hab.

ORB (monts d'), montagnes de France (Hérault), partie des Cévennes comprise entre les monts Garrigues et les monts Espinouses.

ORBA, rivière d'Italie, dans les anciens Etats sardes. Elle prend sa source au mont Faïale, dans les Apennins, et se jette dans la Bormida, près d'Alexandrie, après un cours de 52 kilom.

ORBAINE s. f. (or-bè-ne). Ornith. Nom vulgaire des lagopèdes.

ORBAIS, village et commune de France (Marne), cant. de Montmort, arrond. et à 23 kilom. d'Épernay, à 56 kilom. de Châlons, près du Surmelin; 1,033 hab. Ce village fut le siège d'une antique et célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 680 et dont il ne reste que l'église, classée parmi les monuments historiques. C'est un remarquable édifice romano-ogival de la fin du XII^e siècle, surmonté d'une élégante flèche et précédé d'un portail du XVI^e siècle richement sculpté. L'intérieur offre : des fenêtres de 5 à 6 mètres de hauteur, renfermant d'assez nombreux fragments de grilles avec l'écusson du cardinal de Vendôme; de nombreux carreaux émaillés et de magnifiques stalles en chêne. La tour de Saint-Brieux est un débris précieux et authentique d'une maison de chasse

que les rois mérovingiens possédaient à Orbais.

ORBE adj. (or-be—lat. *orbis*, privé de; *orbis luminis*, privé de lumière. Le latin *orbis*, de même que le grec *orpos* et le sanscrit *orbia*, petit, faible, chétif, et le bohémien *robkít*, timide, pusillanime, se lient probablement à la racine sanscrite *robh*, désirer, comme le latin *exere*, être privé de, avoir besoin, se lie à la racine sanscrite *ich*, désirer. Une singulière analogie se présente dans l'arabe *arbia*, il en a besoin, d'où *arbat*, privé d'enfants, *irbat*, indigence, besoin. Qui est privé, qui manque de quelque chose. Qui est privé de ses enfants, qui les a tous perdus. Qui est privé de la vue, qui est aveugle. Il vieux mot.

— Constr. Se dit d'un mur sans ouvertures, sans portes ni fenêtres.

— Chir. *Coup orbe*, Coup qui meurtrit sans entamer les chairs.

ORBE s. m. (or-be — lat. *orbis*, cercle, rond, boule, mot qui se rapporte peut-être, avec aphérèse de la consonne initiale, au sanscrit *dalbha*, rouge; *darmbhu*, même sens, probablement d'une racine *drbh*, *darbh*, qui donne le *Dhātup*, avec le sens de craindre, mais qui a dû signifier primitivement trembler, vaciller, d'après l'analogie du lithuanien *drebėti*, trembler, *drebūs*, tremblant, *draubinti*, agiter, branler, etc.; russe *drabietti*, trembler, s'ébranler; gothique *drotjan*, être agité, etc. Comme le nom de la roue passe quelquefois au char, Pictet croit pouvoir rapprocher de *dalbha*, l'irlandais *drabh*, *drubh*, char). Astron. Surface circinscrite par l'orbite d'un corps céleste : **L'ORBE de la terre**. **L'ORBE de Vénus**. Il s'est dit souvent pour orbite : *On voit autour de cette planète sept satellites se mouvoir d'occident en orient dans des orbites presque circulaires*. (Laplace).

— Poétiq. Contour :

Sur l'orbe éblouissant de son bouclier d'or,
L'art présente un tableau plus magnifique encor.

DEUILLE.

« Globe, sphère : *Le brillant soleil des Açores, ne pouvant pénétrer cette vapeur sulfureuse, n'apparaissait plus que comme un orbe d'un rouge sanglant et dépourvu de rayons*. (E. Sue.)

... Du soleil prêt à finir son cours.

L'orbe décroît et vers l'onde s'incline.

MILLEVOYE.

Et l'astre, qui tombait de nuage en nuage,
Suspendait sur les flots un orbe sans rayon.

LAMARTINE.

Souvent, le jour, l'orbe solitaire

De clarté remplit trop nos yeux.

A. BARBIER.

— Ichthyol. Nom vulgaire de certains poissons des genres dionon et éphippie.

— Encycl. Ichthyol. Ce nom, employé quelquefois comme synonyme de *dionon*, s'applique spécialement à l'une des espèces de ce genre; il fait allusion à la propriété que possèdent ces poissons de se gonfler comme des ballons en avalant de l'air, dont ils remplissent leur estomac. Ainsi gonflés, ils culbutent, le ventre en dessus, et flottent à la surface de la mer sans pouvoir se diriger. Mais en même temps c'est pour l'orbe un moyen de défense, parce que les épines dont son corps est couvert se relèvent alors de toutes parts. Ces épines sont courtes et portées sur trois racines divergentes; néanmoins elles sont très-fortes et peuvent faire des blessures très-larges; aussi le *dionon orbe* a-t-il été surnommé par excellence le *poisson armé*. Il se nourrit de petits animaux marins; sa chair passe pour un aliment assez dangereux.

ORBE, rivière de France et de Suisse. Elle naît dans le canton de Moré (Jura), traverse le lac des Rousses, entre en Suisse après un cours de 15 kilom., tombe dans les lacs de Joux et des Brenets, se perd ensuite dans des gouffres profonds, à la sortie desquels elle va se perdre dans le lac de Neuchâtel, sous le nom de Thielle. Son cours total est d'environ 60 kilom. Elle forme de nombreuses et pittoresques cascades, et son cours est presque toujours torrentiel.

ORBE (*Urbigenum*), bourg de Suisse, cant. de Vaud, ch.-l. de district, sur la rive gauche de la rivière de son nom, à 24 kilom. N. de Lausanne; 2,100 hab. C'était autrefois le chef-lieu d'une des plus grandes tribus des Helvètes, celle des Urbigènes. Les Suisses le conquièrent en 1475. Au moyen âge, il devint la capitale de la Petite-Tourgaue. Cuiques ruines d'une forteresse féodale; patrie du réformateur Viret, du médecin Benel et de Benjamin Cassard. Le district d'Orbe compte 13,303 hab.

ORBE, ville de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Lisieux, à 68 kilom. de Caen, dans une jolie vallée que baigne une petite rivière; pop. aggl., 2,510 hab. — pop. tot., 2,981 hab. Fabrique de rubans, filatures de laine, toulonneries, fabriques d'effilage de déchets de laine, tanneries, usine pour la fabrication des machines, papeterie, blanchisseries, teintureries, commerce de bestiaux et de laines. Cette petite ville, qui est reliée à Lisieux par un chemin de fer, est bâtie dans une situation agréable, au milieu d'une vallée plantureuse. On y trouve quelques édifices remarquables. L'église, dont les diverses parties appartiennent à des époques différentes, a des fenêtres ogivales flamboyantes, où l'on

trouve des fragments de très-beaux vitraux. Le chœur est entouré d'une grille en fer forgé du XVIII^e siècle et diverses boiseries sculptées sont dignes d'attention. L'Hôtel-Dieu, dont la façade est construite en brique, a une porte en ogive obtuse à deux voussures en retraites. Le clocher de la chapelle, en forme de pyramide octogone et à deux étages, est léger et gracieux. L'église de l'ancien couvent des Augustins a été transformée en halle. L'hôtel de ville est de construction récente. Sur le versant du coteau qui domine à l'E. se trouve l'emplacement de l'ancien château d'Orbec, dont on voit encore les deux enceintes circulaires.

Orbec (*Orbecum*) est une ville d'origine fort ancienne; son territoire était traversé par une voie romaine, qui allait de Lillebonne au Mans. Dès le X^e siècle, elle était le siège d'une vicomté. Les seigneurs d'Orbec prirent part aux troubles qui désolèrent la Normandie de 1136 à 1154. Le roi Philippe le Bel donna Orbec en apanage à Robert d'Artois. Charles le Mauvais en devint plus tard possesseur par suite d'un mariage. En 1378, Du Guesclin s'en empara et fit démolir les forts qui protégeaient le château. La ville, conquise par le roi d'Angleterre, fut rendue à Pierre d'Orbec en 1419. En 1470, Louis XI donna la vicomté d'Orbec à Antoine, bâtard de Bourbon, puis à l'abbaye de la Victoire-les-Senlis (1475). En 1569, elle fit partie de l'apanage de François, duc d'Alençon. En 1775, Louis XVI donna à son frère aîné le domaine d'Orbec. Pendant l'invasion allemande de 1870-1871, Orbec fut occupée par 1,500 hommes appartenant à l'armée du duc de Mecklembourg (21 janvier au 5 mars 1871).

ORBÉE s. f. (or-bé — rad. *orbe*). Bot. Syn. de STAPÉLÉE.

ORBEHIR-OOLA, chaîne de montagnes de l'empire chinois, dans la Mongolie septentrionale, pays des Khalka; elle se joint, vers le N.-O., au pays des Tangnous et donne naissance à plusieurs cours d'eau tributaires de la Selenga.

ORBEQUE, rivière d'Espagne, province de Léon. C'est sur ses bords que Rechaiar, roi des Suèves, fut vaincu, en 456, par Théodoric, roi des Wisigoths.

ORBELLUS, aujourd'hui *Argentaro*, montagne de Macédoine, située sur la limite de la Thrace.

ORBERLIN, ville des Etats-Unis, Etat de l'Ohio, comté de Lorrain; célèbre collège et belle église presbytérienne.

ORBESSAN (Anne-Marie d'AIGNAN, baron n), magistrat français, né à Toulouse en 1709, mort près d'Auch en 1801. Destiné de bonne heure à la magistrature, il succéda, en 1738, à son père comme président à mortier au parlement de Toulouse, employa ses loisirs à étudier les arts et les antiquités et fit, en 1749, un voyage en Italie. Le chancelier Maupeou lui offrit, en 1770, le poste de premier président du parlement qu'il venait d'instituer; mais d'Orbessan refusa et, en même temps, donna sa démission des fonctions qu'il occupait. A partir de ce moment, il se retira dans la terre d'Orbessan, où il partagea son temps entre la culture des lettres et l'agronomie. L'Académie des Jeux floraux et celle des sciences et belles-lettres de Toulouse l'admirant au nombre de leurs membres. On lui doit un certain nombre de mémoires, qu'il a réunis et publiés dans deux recueils intitulés : *Mélanges historiques et critiques de physique, de littérature et de poésie* (Paris, 1768, 3 vol. in-8°); *Variétés littéraires* (Auch, 1778, 2 vol. in-8°).

ORBETTO, peintre italien. V. TURCHI (Alexandre).

ORBEY, en allemand *Urbis*, ancienne petite ville de France (Haut-Rhin), cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871), à 22 kilom. de Colmar, dans la vallée de la Weiss; pop. aggl., 1,030 hab. — pop. tot., 5,431 hab. Filatures de coton, tissage de calicots, scieries hydrauliques, papeteries, feulerie, huileries, etc. Cette agréable petite ville, qui possède plusieurs fabriques et quelques belles habitations, est située dans une jolie position, presque au pied d'une montagne dont les sommets rocheux et escarpés s'élèvent à l'O. Aux environs, dans une gorge sauvage, se trouve l'abbaye de Pairis, fondée en 1138 par Udalric, comte d'Eguisheim. Cette célèbre abbaye, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux et qui à compte des savants célèbres parmi ses membres, subsista jusqu'à la Révolution. Les bâtiments qui sont encore debout sont des reconstructions du XVIII^e et du XVIII^e siècle; la commune d'Orbey y a établi un hospice. Le portail monumental qui formait autrefois l'entrée principale de l'abbaye se dresse à peu de distance de l'hospice. Non loin de la ville se trouvent deux lacs situés à 1,000 mètres d'altitude. Au moyen de travaux d'endiguement, on est parvenu à régulariser l'écoulement des eaux de ces deux lacs qui alimentent le torrent de la Weiss, de sorte que ce torrent fortuit pendant toute l'année aux filatures et aux fabriques de la vallée d'Orbey une force motrice qui évite l'emploi dispendieux de la vapeur. Cet important résultat a été obtenu avec une dépense de 40,000 francs seulement, pour les frais de construction primitifs, et de 3,000 à

4,000 francs pour les frais annuels de garde et d'entretien.

ORBIBARIEN s. m. (or-bi-ba-ri-ain — du lat. *orbis*, univers, parce que ces sectaires parcouraient le monde en vagabondant). Hist. relig. Secte fondée à la fin du XI^e siècle.

— Encycl. Les orbibariens niaient la Trinité, la résurrection, le jugement dernier, les sacrements, la divinité de Jésus et la réalité de ses souffrances; on voit qu'ils méritaient à peine le nom de chrétiens. Ces hardis sectaires parurent vers l'an 1198; c'étaient des espèces de vagabonds, d'une grande indépendance d'esprit. Ils menaient une vie simple, voisine de l'état de nature; on ne les voyait jamais séjourner plus d'une année dans un pays. Ils paraissent devoir leur origine à la secte des vauds, qui fut prosaïte et antithéiste par le pape Innocent III. Il ne reste sur cette secte vagabonde aucun écrit, si ce n'est quelques sermons prononcés contre eux et où l'on ne trouve qu'une énumération très-sommaire de leurs doctrines.

ORBICULAIRE adj. (or-bi-ku-lè-re — lat. *orbicularis*; de *orbicularis*, dimin. de *orbis*, cercle). Qui est circulaire : *Figure ORBICULAIRE*. *Mouvement ORBICULAIRE*. *Dieu a donné aux plantes le mouvement ORBICULAIRE d'orient en occident*. (Volt.)

Un soir il aperçut

La lune au fond d'un puits : l'orbiculaire image

Lui parut un ample frange.

LA FONTAINE.

|| Qui est de forme sphérique, globulaire : *Les poissons, avec leurs gros yeux ORBICULAIRES, nous regardaient curieusement*. (Th. Gaut.)

— Anat. Se dit de plusieurs muscles à fibres circulaires, qui entourent certains orifices : *Le muscle ORBICULAIRE des lèvres*.

— s. m. Muscle orbiculaire : *L'ORBICULAIRE des lèvres, des paupières*. *L'ORBICULAIRE du rectum*.

— s. m. pl. Crust. Syn. de CORYSTIDES.

— Encycl. Anat. *Orbiculaire des paupières*. L'orbiculaire des paupières possède une insertion fixe et une insertion mobile. L'insertion fixe se fait à la partie interne de la base de l'orbite par quatre faisceaux qui embrassent la surface du sac lacrymal : 1^o par un tendon principal ou tendon direct, au bord antérieur de la gouttière lacrymale sur l'apophyse montante du maxillaire supérieur, tendon qui croise la face antérieure du sac lacrymal; 2^o par un faisceau plus petit, ou tendon réfléchi, sur le bord postérieur de la même gouttière, c'est-à-dire sur la crête de l'os unguis; 3^o par un faisceau charnu, à l'apophyse orbitaire interne du frontal, à la partie supérieure de la gouttière lacrymale, et sur le fond du sac lacrymal; 4^o par un dernier faisceau, sur le plancher de l'orbite près de l'orifice supérieur du canal nasal et sur la paroi externe du sac lacrymal. L'insertion mobile se fait à la face profonde de la peau située à la partie externe de la région orbitaire, directement en dehors de la commissure externe des paupières.

Le muscle orbiculaire des paupières présente trois portions : les portions orbitaire, palpébrale et ciliaire. La portion orbitaire est plus épaisse et d'une coloration plus foncée; elle est située autour de l'orbite. La portion palpébrale, plus pâle, forme une couche plus mince dans l'épaisseur des paupières. La portion ciliaire, qui n'a que 0^m,002 ou 0^m,003 de largeur, est située au voisinage des cils. Dans ses trois portions, ce muscle est situé sous la peau, dans les paupières et les cartilages tarsaux, et dans la portion orbitaire, la base de l'orbite, où il s'entre-croise avec les fibres du sourcilier, du frontal et des zygomatiques. Son tendon embrasse le sac lacrymal par ses quatre faisceaux. Quand le muscle orbiculaire des paupières se contracte sous l'influence de la volonté, il ferme l'orifice palpébral et porte la commissure externe en dedans; quand l'élevateur de la paupière supérieure cesse de se contracter, le muscle orbiculaire ferme les paupières par sa tonicité (c'est le clignement); par les fibres qui s'insèrent sur le sac lacrymal, il le dilate et en fait une sorte de pompe aspirante qui appelle les larmes dans la cavité du sac.

— *Orbiculaire des lèvres*. On donne ce nom à un muscle placé dans l'épaisseur des lèvres autour de l'ouverture de la bouche. Il est composé de deux plans de fibres, un pour chaque lèvre, ayant tous deux une forme demi-ovale. Ses extrémités sont entrecroisées avec les muscles des lèvres, et confondues avec les muscles qui s'y terminent; sa conférence est confondue avec tous les muscles des lèvres. Il est en rapport en avant avec la peau; en arrière, avec la membrane muqueuse buccale; par sa grande circonférence, avec les muscles des régions maxillaires, supérieure et inférieure, et de la région intermaxillaire. Ce muscle sert à fermer la bouche en rapprochant les lèvres l'une de l'autre, et sert à la préhension des aliments et à l'articulation des sons.

ORBICULAIRE adv. (or-bi-ku-lè-re-mant — rad. *orbiculaire*). Circulairement, en rond : *Cette machine se meut ORBICULAIREMENT*. (Acad.)

ORBICULE s. f. (or-bi-ku-lè — du lat. *or-*

biculus, petit cercle). Moll. Genre de mollusques brachiopodes, comprenant un petit nombre d'espèces vivantes ou fossiles.

— Bot. Nom donné aux sporanges pédicellés de quelques champignons.

— Encycl. Moll. Les orbicules sont des mollusques à coquille arrondie, aplatie, plutôt concave que calcaire, à deux valves inégales, inéquilatérales; la valve inférieure très-mince, adhérente; la valve supérieure patellolée, recouvrante, irrégulière, à sommet plus ou moins éloigné du centre et reporté en arrière. L'animal est comprimé, arrondi, avec le manteau ouvert dans tout son pourtour; dans le voisinage de la bouche sont deux bras ciliés ou cirrhes qui s'enroulent en spirale dans la coquille. Ces mollusques habitent les mers d'Europe; ils s'attachent aux corps qui ont séjourné longtemps dans les profondeurs, tels que les grosses coquilles, les groupes de balanes et de madrépores; leur pied passe au travers de la valve inférieure pour s'attacher aux rochers. Les espèces sont peu nombreuses et d'assez petite taille. On en connaît aussi quelques-unes fossiles.

ORBICULE, ÉE adj. (or-bi-ku-lé — rad. *orbicule*). Hist. nat. Qui a la forme orbiculaire.

ORBICULINE s. f. (or-bi-ku-li-ne — rad. *orbicule*). Foram. Genre de foraminifères ou rhizopodes hélicostégues, de la famille des nautiloïdes, voisin des alvéolines et des litolles, dont l'espèce type vit dans la mer des Antilles.

ORBIEL, petite rivière de France (Aude). Elle naît dans la montagne Noire, baigne Las-tours, rejoint le Clamoux et se perd dans l'Aude, après un cours de 35 kilom.

ORBIÈRE s. f. (or-bi-è-re — du lat. *orbis*, cercle). Morceau de cuir rond, percé au centre, qu'on met sur chaque œil d'un mulet ou d'une autre bête de somme, pour qu'elle ne puisse voir que devant elle.

— Fig. Ce qui empêche l'esprit, la vue intellectuelle de s'égarer : *Il n'y a point de bestes à qui plus justement il faille donner des ORBIÈRES (qu'à l'esprit humain), pour tenir sa vue soumise et contrainte devant ses pas*. (Montaigne.)

ORBIET, rivière de France (Aude). Elle prend sa source au pied d'une montagne de 961 mètres, arrose Lanet, Montjoï, Vigueville, Fabrezen, croise le chemin de fer de Bordeaux à Cette et se jette dans l'Aude, près de Marcorignan, après un cours de 84 kilom. L'Orbiet rejoint : le Libre, la Grasse, la Nielle et l'Ausson.

ORBIGNY (Charles-Marie DESSALLES D'), chirurgien français, né en mer en 1770, mort à La Rochelle en 1856. Il entra de bonne heure dans le service chirurgical de la marine, fut employé comme aide-maître dans les hôpitaux de Brest, Lorient et l'Ambon, prit part, en qualité de médecin de première classe, à l'expédition d'Irlande (1798), reçut, en 1799, la mission d'inspecter les prisonniers de guerre français en Angleterre, se maria cette même année et, à partir de cette époque, exerça son art à Nantes, puis à La Rochelle. Charles d'Orbigny s'occupa beaucoup des sciences naturelles. Il a laissé un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Avis sur les qualités nuisibles de la coquille d'automne* (Nantes, 1803); *Mémoire sur la géologie de la Charente inférieure* (La Rochelle, 1838); *Histoire des parcs ou bûchers à moules des côtes de l'arrondissement de La Rochelle* (La Rochelle, 1846, in-8°).

ORBIGNY (Alcide DESSALLES D'), naturaliste français, fils du précédent, né à Coueron (Loire-Inférieure) en 1806, mort à Pierrefitte (Seine) en 1857. Tout jeune, il montra un goût très-vif pour l'étude des sciences naturelles. Élève du lycée de La Rochelle, il employait ses jours de congé à chercher au bord de la mer les productions marines, à recueillir des couches de terrains et il avait à peine vingt ans lorsqu'il envoya à la Société d'histoire naturelle de Paris un mémoire sur un genre de gastéropodes. Un important travail qu'il adressa, en 1825, à l'Académie des sciences et qui traitait de la classification des foraminifères, animaux fossiles microscopiques, alors à peine observés, et qui offrit un grand intérêt en géologie, parce qu'ils forment de puissantes couches de terrains par leur agglomération, désigna le jeune naturaliste à l'attention du monde savant. Dans un rapport fait à ce sujet à l'Académie, Geoffroy Saint-Hilaire et Latreille n'hésitèrent point à déclarer que « l'ordre des foraminifères est une création de d'Orbigny ». Cet important travail venait d'être inséré dans les *Annales des sciences naturelles* (janvier 1826), lorsque le Muséum d'histoire naturelle chargea Alcide d'Orbigny de faire un voyage scientifique dans l'Amérique du Sud. Pendant sept années, au milieu de périls de tous genres, il explora le Brésil, l'Uruguay, le Parana et ses affluents, les pampas de la république argentine, la Patagonie, où il se vit contraint de combattre dans les rangs d'une tribu sauvage, le Chili, la Bolivie, le Pérou. Grâce à sa vigoureuse constitution et à son ardeur infatigable, il avait surmonté tous les obstacles et fait des observations sur une étendue de 3,100 kilomètres du nord au sud et de 3,600 de l'est à l'ouest. « La riche collection d'histoire naturelle qu'il rapporta, dit Rume-

lin, comprenait près de 160 mammifères, 860 oiseaux, 115 reptiles, 166 poissons, 980 mollusques et zoophytes, 5,000 insectes et crustacés et 3,000 plantes, ainsi qu'un riche trésor de matériaux pour la géologie, la paléontologie et l'ethnographie. De retour en France, en mars 1834, il reçut le grand prix de la Société de géographie, et l'Etat se chargea de publier à ses frais l'ouvrage considérable qu'il composa sur son voyage et qui lui coûta treize années de travail. Cette publication, intitulée

Voyage dans l'Amérique méridionale (1834-1847, 9 vol. in-40), avec environ 500 planches coloriées, présente, dans un cadre presque encyclopédique, une des monographies les plus considérables qui aient paru sur une région de la terre. Tout en travaillant à cet énorme ouvrage, Alcide d'Orbigny écrit d'importants mémoires sur les classes inférieures du règne animal, sur les oiseaux, et commença, en 1840, à publier son œuvre capitale, sa *Paléontologie française*. Pour se procurer les matériaux nécessaires, il voyagea à diverses reprises dans les différentes parties de la France et se forma une collection d'environ 100,000 fossiles, dont le gouvernement a fait l'acquisition pour le Muséum, en 1858, au prix de 50,000 francs. La Société géologique de Londres, voulant aider d'Orbigny à mettre au jour un ouvrage qui entraînait des frais considérables, lui décerna, à deux reprises, les prix fondés par Wollaston. En 1849, l'infatigable naturaliste donna le premier volume de son *Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique*, présentant un résumé de la paléontologie dans ses applications à la géologie universelle, et l'enrichit, en 1850, d'un complément intitulé *Prodrome de paléontologie* et offrant un tableau de 13,000 espèces fossiles de mollusques et de rayonnés classés dans chaque étage d'après l'ordre zoologique. Une chaire de paléontologie ayant été créée au Muséum d'histoire naturelle en 1853, Alcide d'Orbigny fut appelé à l'occuper, et devint quelque temps après administrateur de cet établissement. Il était membre de plusieurs sociétés savantes et étrangères, notamment de la Société géologique de France, dont il fut à plusieurs reprises président; mais il ne fit point partie de l'Institut, où l'appelaient pourtant ses importants travaux. Indépendamment d'un nombre considérable de mémoires et d'articles insérés dans le *Dictionnaire universel des sciences naturelles*, publié sous la direction de son frère Charles d'Orbigny, on a de lui 55 vol. in-fol., in-40, in-80. Ses principaux ouvrages sont: *Tableau méthodique de la classe des céphalopodes* (1826); *Voyage dans l'Amérique méridionale* (Paris, 1834-1847, 9 vol. in-40), ouvrage dont nous avons parlé plus haut et dans lequel il traite, avec un savoir aussi profond que varié, les questions les plus intéressantes de race, d'histoire, d'archéologie, de géographie, de zoologie et de botanique. La partie principale, celle qui traite de la Bolivie, a été traduite en espagnol sous le titre de *Descripcion geographica, historica y statistica de Bolivia*, avec atlas (Paris, 1846); *Galerie ornithologique des oiseaux d'Europe* (Paris, 1836-1838, in-40); *Monographie des céphalopodes cryptozobranchés* (Paris, 1839-1843); *Foraminifères de l'Amérique méridionale* (Paris, 1839, in-40), où il décrit 89 espèces découvertes par lui; *Foraminifères de l'île de Cuba et des Antilles* (Paris, 1839, in-80), ouvrage dans lequel il décrit 118 espèces nouvelles de ces petits êtres qui se trouvent en telle quantité dans la nature que, dans 3 grammes de sable des Antilles, il en a trouvé 480,000. *Histoire générale et particulière des crinoïdes vivants et fossiles* (Paris, 1840); *Mollusques de l'île de Cuba et des Antilles* (Paris, 1841-1843, 2 vol. in-80), avec 25 planches in-fol.; *Paléontologie française ou Description zoologique et géologique de tous les animaux mollusques et rayonnés fossiles de France*, 1^{re} partie: *Terrains crétacés* (Paris, 1840-1850, 8 vol. in-80), avec 620 pl.; 2^e partie: *Terrains jurassiques* (Paris, 1842-1850, 1 vol. in-80), avec 233 pl., ouvrage augmenté de 5 vol. (1854, in-80) et qu'on peut considérer comme un corps de doctrine sur la zoologie chronologique ancienne; *Coquilles et échinodermes fossiles de Colombie* (1842, in-40); *Mollusques vivants et fossiles* (Paris, 1843-1847, 1 vol. in-80); *Foraminifères fossiles du bassin de Vienne, en Autriche* (1846, in-40); *Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphiques* (Paris, 1840-1852, 9 vol. in-18, avec 600 fig.); *Prodrome de paléontologie stratigraphique universelle des animaux mollusques et rayonnés* (Paris, 1849-1850, 3 vol. in-18); *Recherches zoologiques sur la marche successive de l'animalisation à la surface de la terre* (1850), mémoire dans lequel il évalue à 24,000 espèces la quantité des animaux fossiles actuellement connus, etc.

ORBIGNY (Charles DESSALINES D'), géologue français, frère du précédent, né à Coueron (Loire-Inférieure) en 1806. Lorsqu'il termina ses études à La Rochelle, il se rendit à Paris (1827), où il apprit la médecine, puis devint secrétaire de l'ingénieur Brochart de Villiers. Vers 1832, M. d'Orbigny, à l'exemple de son frère, tourna ses yeux vers les sciences naturelles et, trois ans plus tard, il entra, comme aide-naturaliste, au Muséum d'histoire naturelle. Plusieurs sociétés savantes l'ont admis au nombre de leurs membres.

Indépendamment de nombreux articles et mémoires, insérés dans des recueils scientifiques et dans divers dictionnaires, on lui doit: *Tableau synoptique du règne végétal* (1834, in-80); *Description géologique des environs de Paris* (Paris, 1838, in-80); *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* (Paris, 1839-1849, 24 vol. in-80), qu'il a rédigé avec le concours des premiers savants de l'époque et dont il a écrit le discours préliminaire, dans lequel il expose le développement des sciences naturelles à travers les âges; *Keapsake des mammifères* (Paris, 1842, in-80); *Dictionnaire abrégé d'histoire naturelle* (Paris, 1844, 2 vol. in-80), en collaboration avec M. de Wegman; *Tableau général des terrains et des principales couches qui constituent le bassin parisien* (Paris, 1849); *Manuel de géologie* (Paris, 1852); *Géologie appliquée aux arts, aux mines et à l'agriculture, comprenant l'ensemble des révolutions du globe* (1855, in 80), avec M. Genté; *Description des roches composant l'écorce terrestre et des terrains cristallins constituant le sol primitif* (1868, in-80), etc.

ORBIGNYA s. m. (or-bi-gni-a, gr mll. — de d'Orbigny, natur. fr.). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des coccinées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Afrique australe.

ORBIGO ou **ORBIVO**, rivière d'Espagne. Elle prend sa source aux monts Cantalza, dans le N. de la province de Léon, entre dans la province de Zamora et se jette dans l'Esila, après un cours d'environ 130 kilom.

ORBILIUS (Pupilius), grammairien romain, né à Bénévent en 113, mort l'an 12 av. J.-C. Ayant perdu de bonne heure son père et sa mère et se trouvant sans ressource, il se fit pour vivre appariteur des magistrats, puis soldat et revint ensuite dans sa ville natale, où il s'adonna à l'enseignement. Il avait environ cinquante ans, lorsqu'en 63 il alla se fixer à Rome et y ouvrit une école, qui lui fournit à peine de quoi vivre. Horace, qui suivit ses leçons, lui donna l'épithète de *plagiat*, en souvenir des rudes corrections, des coups de fouet et de fêrule qu'Orbilius appliquait à ses élèves. Ce redoutable maître ne se bornait point à faire retomber sa mauvaise humeur sur les écoliers; il attaquait avec la plus sarcastique apreté les professeurs de Rome et les plus hauts personnages de l'Etat. Lorsqu'il mourut, Orbilius avait près de cent ans et, dans les dernières années de sa vie, il avait entièrement perdu la mémoire. Il était auteur du traité de pédagogie dont il est question dans Suetone.

ORBILLE s. f. (or-bi-llé; ll mll. — dimin. de orbé). Bot. Nom donné aux apothécies des usnées, genre de lichens.

ORBISS s. m. (or-biss — mot lat., qui signifie cercle, sphère). Moll. Ancien nom de la bucardie épineuse.

ORBITAIRE adj. (or-bi-tère — rad. orbite). Anat. Qui appartient à l'orbite de l'œil: *Nerfs orbitaires*. *Les fosses ou Cavités orbitaires*. Orbites des yeux: A mesure qu'on s'éloigne de l'homme, en descendant l'échelle des êtres, la coupe de la base des fosses orbitaires devient de plus en plus oblique. (Richerand.) *Arcade orbitaire*. Rebord saillant de la paroi supérieure de l'orbite, qui appartient à la voûte frontale. *Apophyses orbitaires*. Extrémités de l'arcade du même nom, dont l'une s'articule avec l'os malaire et l'autre avec l'unguis. *Les Trous orbitaires*. Cavités au nombre de trois, situées l'une au tiers interne de l'arcade orbitaire, les deux autres derrière l'apophyse orbitaire interne.

— Ornith. *Plumes orbitaires*. Celles qui entourent l'œil des oiseaux.

ORBITES s. f. (or-bi-tes — lat. orbita, trace d'une roue de voiture; de orbis, roue, cercle). Astron. Chemin que parcourt ou semble parcourir un corps céleste, en vertu de son mouvement propre ou de son mouvement apparent: *ORBITES de la terre*. *ORBITES de Saturne*. *ORBITES de Jupiter*. La lune circule autour de la terre dans une orbite rentrante. (Biot.) Les orbites des planètes sont des ellipses. (Arago.) Notre système solaire se compose d'un corps lumineux autour duquel se meuvent, dans des orbites d'inégale diamètre, des corps ou planètes. (A. Maury.) La puissance du soleil suffit pour contraindre le globe terrestre à tracer autour de cet astre une orbite régulière. (L. Figuier.)

— Fig. Sphère d'action: Un petit nombre d'individus exercent l'espèce humaine dans leur orbite. (Vinet.) Comme la terre, la liberté a son orbite. (E. de Gir.) La liberté est la loi naturelle en vertu de laquelle l'homme se meut dans l'ORBITES de sa raison. (E. de Gir.)

— Anat. Cavité hémisphérique osseuse, qui renferme le globe de l'œil. Son grand axe semble s'enfoncer dans ses ORBITES. (G. Sand.)

— Ornith. Région qui entoure l'œil des oiseaux.

— Rem. On fait souvent ce mot masculin, ce qui est contraire à l'étymologie:

Se yeux caves, cornés par un filon d'azur, [sur] brillant comme un charbon dans leur orbite obs-
LAMARTINE.

— Encycl. Astron. Le mot orbite s'applique au chemin réel parcouru par les planètes; l'orbite apparente du soleil ou orbite réelle de

la terre porte plus particulièrement le nom d'écliptique (v. ce mot).

On ne sait rien des orbites réelles des étoiles dites fixes, que leur incalculable éloignement fait paraître immobiles, ou à peu près, et qui décrivent des trajectoires dont les dimensions nous semblent nulles. Mais les premiers hommes, plus attentifs que nous aux phénomènes célestes, ne tardèrent pas à distinguer dans la population du ciel un très-petit nombre d'astres, les planètes, sans compter le soleil et la lune, qui, dans un temps plus ou moins long, traçant sur la voûte céleste des courbes d'aspect déterminé. On supposa d'abord, et c'était naturel, que les orbites des planètes avaient la forme circulaire et étaient parcourues avec une vitesse uniforme. Copernic lui-même n'admettait pas la possibilité d'une vitesse inégale: *Fieri nequit, dit-il, ut caeleste corpus simplex uno orbis inaequaliter moveatur*. Aussi, pour expliquer les inégalités que l'observation accusait dans le mouvement des planètes, on fut obligé de recourir à plusieurs hypothèses, dont quelques-unes sont restées célèbres dans l'histoire de l'astronomie. V. ÉPOCYCLE et DÉPHER.

On sait comment Kepler, se fondant sur les observations de Tycho-Brahé, démontra le premier que les mouvements des planètes s'exécutent avec des vitesses variables dans des orbites elliptiques.

Pour déterminer la forme et l'étendue des orbites du soleil (ou de la terre), de la lune, des planètes et des comètes, on emploie une méthode généralement uniforme, quoique, dans quelques circonstances particulières, certains expédients puissent en faciliter l'application et servir en même temps à la contrôler. Nous allons d'abord donner une idée de la marche habituellement suivie.

Soit un astre A que l'on se propose de suivre sur la voûte céleste. Au moyen de la lunette astronomique, on mesure l'ascension droite de cet astre, au moyen du cercle mural, on mesure sa déclinaison. L'ascension droite et la déclinaison donnent la position de l'astre A pour l'instant où elles sont mesurées. Si l'on mesure chaque jour, et cela pendant une révolution complète, les positions successives de l'astre et qu'on les reporte sur la surface d'une sphère céleste convenablement apprêtée, la courbe qui passe par toutes ces positions représentera la projection de l'orbite de l'astre sur la voûte céleste, et le plan de cette courbe sera le plan de l'orbite.

La détermination de ce plan fait bien connaître la position de l'orbite dans le ciel ou son inclinaison sur l'équateur; mais elle n'en fait connaître ni la forme ni les dimensions. Pour déterminer la forme de l'orbite, il faut, chaque jour, ou au moins à des intervalles rapprochés, évaluer le diamètre apparent de l'astre, car on sait que ce diamètre varie en raison inverse de la distance de l'astre à la terre. Pour conserver au diamètre sa véritable grandeur, à chaque instant, on est donc conduit à éloigner ou à rapprocher certaines parties de la circonférence du cercle tracé, et c'est ainsi que l'on est parvenu à constater que les orbites des planètes sont formées d'une suite de points inégalement distants de la terre. L'ensemble de ces points constitue une ellipse.

Les dimensions de cette ellipse se déduisent de la vraie distance de l'astre à la terre, distance qui, à son tour, est fournie par la mesure de la parallaxe.

Une fois l'orbite d'un astre connue, on peut s'en servir pour déterminer celle d'un autre astre. C'est ainsi que les orbites de plusieurs planètes ont pu être fixées par l'estimation de leurs positions successives rapportées à l'écliptique.

Ces généralités établies, nous allons donner une idée de quelques-uns des problèmes que le calcul rencontre pour arriver à déterminer les orbites planétaires.

Lorsqu'on est découvert que toutes les orbites des planètes ont leur foyer commun au centre du soleil, il parut tout naturel de considérer l'angle formé par le plan de l'écliptique et par les plans des orbites comme un des éléments de ces orbites. On appelle éléments d'une orbite planétaire un certain nombre de valeurs qui en sont comme les signes caractéristiques. La position du plan d'une orbite est déterminée quand on connaît son inclinaison sur l'écliptique et la longitude héliocentrique de son nœud ascendant. La forme et la grandeur d'une orbite sont déterminées quand on connaît son excentricité et son demi-grand axe. Occupons-nous d'évaluer quelques-uns de ces éléments.

— *Demi-grand axe de l'orbite*. Soient a le demi-grand axe d'une orbite planétaire et t la durée de sa révolution sidérale. D'après la

troisième loi de Kepler, le rapport $\frac{a^3}{t^2}$ est constant pour toutes les planètes. Si donc on prend pour unité de longueur le demi-grand axe de l'orbite terrestre et pour unité de temps le jour solaire, on aura

$$\frac{a^3}{t^2} = \frac{1}{(365^2, 2564)^2}$$

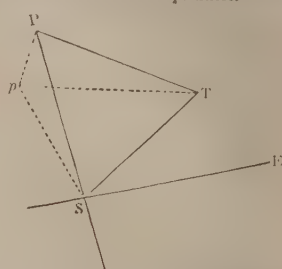
d'où l'on tirera la valeur de a.

— *Rayons vecteurs*. Soient S le soleil et SE la ligne des équinoxes menée par le centre de soleil. Il faut, pour l'observation, choisir l'instant où la planète est dans l'un de ses nœuds, en P; supposons qu'alors la terre soit en T

Le rayon vecteur de la planète est SP = r. Le rayon vecteur de la terre est ST = R. L'angle PSE = φ représente la longitude héliocentrique du nœud. L'angle TSE = L représente la longitude héliocentrique de la terre. Enfin, l'angle PTS = δ représente l'élongation de la planète. Le triangle PST donne

$$r = \frac{\sin \delta}{R \sin (\phi - L + \delta)}$$

d'où l'on tire la valeur de r, en supposant connues toutes les autres quantités.



Si l'on observe la planète dans son nœud opposé, on obtiendra de même la valeur du rayon vecteur correspondant.

— *Excentricité de l'orbite*. On la désigne par e. Appelons toujours r le rayon vecteur correspondant à l'un des nœuds de la planète, et soit φ la longitude du périhélie comptée à partir du nœud ascendant. On a

$$\frac{1}{r} = \frac{1 + e \cos \phi}{a(1 - e^2)}$$

— *Inclinaison du plan de l'orbite sur le plan de l'écliptique*. Pour la mesurer, on choisit l'instant où la terre se trouve sur la ligne des nœuds de la planète. Dans ce cas, la longitude héliocentrique de la terre, c'est-à-dire l'angle TSE ou L, est égale à la longitude héliocentrique du nœud, c'est-à-dire à φ ou à 180° - φ. La planète étant en P, soit p sa projection sur le plan de l'écliptique. On observe la latitude géocentrique PTP = β et l'élongation STp = δ. Les trois droites TS, TM, Tp sont les arêtes d'un trièdre rectangle, dans lequel on connaît les deux faces qui comprennent l'angle droit; on peut donc calculer l'angle dièdre TS. Or, cet angle dièdre TS représente l'inclinaison de l'orbite de la planète sur le plan de l'écliptique. Si on le désigne par i, il vient

$$\tan i = \frac{\tan \beta}{\sin \delta}$$

Dans chacune des formules que nous venons d'établir, nous voyons qu'il y a toujours un certain nombre de quantités connues qui servent à déterminer une inconnue. C'est le cas des planètes découvertes depuis longtemps, sur lesquelles on possède un grand nombre d'observations. Mais, s'il s'agit d'une planète nouvelle, comme on ne possède aucune donnée, soit sur sa masse, soit sur son orbite, il faut procéder différemment.

En général, on commence par déterminer approximativement une orbite circulaire qui satisfasse aussi complètement que possible aux premières observations dont la planète a été l'objet. Le plan de cette orbite, qui passe par le centre du soleil et par quelques positions de la planète, ne peut différer beaucoup du plan de la véritable orbite; par conséquent, il est permis de considérer provisoirement l'inclinaison de cette orbite circulaire et la longitude de son nœud ascendant comme peu différentes des éléments analogues de l'orbite elliptique que l'on cherche. Au moyen de ces deux éléments supposés connus, on peut, par les méthodes de la géométrie analytique, obtenir un certain nombre de valeurs des coordonnées héliocentriques des rayons vecteurs et des longitudes. Or, il suffira de calculer trois rayons vecteurs et trois longitudes pour déterminer l'ellipse dont un des foyers est d'ailleurs connu.

Cette ellipse n'est qu'approchée. On en corrige plus tard les éléments au moyen du plus grand nombre possible d'observations, et cette correction est continuée jusqu'à ce qu'on ait obtenu une orbite satisfaisant à toutes les observations possibles et permettant d'en prédire d'autres. Pour atteindre ce but, on emploie plusieurs méthodes: les unes dites de fausse position, à cause de leur analogie avec les règles arithmétiques de ce nom; l'autre, connue sous le nom de méthode de Gauss, du nom de son inventeur. Nous ne retracerons que les proportions de cet article ne nous permettent pas de les exposer.

Les orbites des comètes sont aussi des ellipses, mais beaucoup plus allongées que celles des planètes. Cependant, il paraît établi que certaines comètes décrivent des paraboles, quelques-unes même des hyperboles.

— Anat. Les orbites, situées à la partie supérieure de la face antérieure du cerveau, sont le sommet serait dirigé du côté du cerveau. Le bord supérieur de la cavité est plus saillant que le bord inférieur et le bord interne plus que le bord externe. L'ensemble de l'orbite est constitué par sept os, qui sont: le coronal, le palatin, le maxillaire supérieur,

le sphénoïde, l'os malaire, l'ethmoïde et l'os unguis. La paroi supérieure, formée par le coronal en avant et la petite aile du sphénoïde en arrière, est très-mince et supporte le lobe antérieur du cerveau. Au sommet de l'orbite se trouve, creusé dans le sphénoïde, le trou optique par lequel le nerf optique et l'artère ophtalmique pénètrent de l'œil dans le cerveau. C'est sur cette face qu'on rencontre l'excavation destinée à loger la glande lacrymale. La paroi inférieure sépare l'orbite du sinus maxillaire. Le périoste qui recouvre les parois orbitaires est une expansion de la dure-mère qui, au niveau du trou optique, se dédouble pour se continuer d'une part sur les os et de l'autre sur le nerf optique.

— **Pathol.** L'orbite est quelquefois le siège de lésions traumatiques, vitales ou organiques, qui entraînent souvent de graves accidents, tels que la perte de la vue et quelquefois la mort de l'individu qui en est atteint. Les lésions traumatiques sont les contusions, les fractures et les plaies. Les contusions sont produites par les coups portés sur la région orbitaire ou par les chutes de l'individu, ou bien encore par le choc de corps étrangers lancés avec plus ou moins de violence. Le premier accident qui résulte de ces sortes de lésions, c'est la meurtrissure, l'écrasement des parties molles interposées entre les os et le corps étranger contondant. Les accidents secondaires sont l'ébranlement du globe oculaire et du cerveau, l'inflammation du périoste, la fracture des parois orbitaires, la formation d'un phlegmon suivi de suppuration, d'abcès, d'épanchement purulent dans le cerveau; la congestion, la commotion cérébrale, etc. Ainsi, les contusions de l'orbite peuvent n'être pas très-graves; mais elles peuvent aussi, dans certains cas, entraîner facilement la mort. Les fractures des os de l'orbite diffèrent de gravité selon qu'elles occupent la grande circonférence qui forme le rebord orbitaire ou qu'elles s'enfoncent profondément dans cette cavité. Les premières, lorsque le globe de l'œil n'est pas intéressé, se consolident en général d'elles-mêmes; la seule précaution à prendre, c'est de rapprocher les fragments lorsqu'il y a déplacement. Les fractures des parois de l'orbite consistent, soit en une simple fente ou fissure, soit en un désordre plus ou moins considérable, avec détachement d'une ou de plusieurs esquilles. Dans le premier cas, la lésion se traduit par une ecchymose palpébrale qui apparaît ordinairement trente-six ou quarante-huit heures après l'accident; elle commence à la paupière inférieure et se montre à la surface conjonctivale plutôt qu'à la surface cutanée. Le traitement est le même que celui des fractures du crâne. Quant aux fractures comminutives de l'orbite, qui sont souvent le résultat d'une contusion, elles sont peut-être moins graves que les précédentes, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas de lésions cérébrales. Si les fragments étaient complètement détachés, il faudrait les extraire le plus tôt possible, panser soigneusement et recommander au malade la diète et le repos.

— **Plaies.** Les plaies de l'orbite peuvent être divisées : 1° en plaies ordinaires; 2° en plaies par armes à feu. Les premières, lorsqu'elles sont produites par des instruments tranchants, offrent la plus grande analogie avec les plaies du crâne et demandent à être traitées comme elles. Cependant les plaies les plus fréquentes de l'orbite sont produites par des instruments piquants, tels que couteaux, épées, fleurets, pointes de fer, etc. En général, les désordres sont en rapport avec la direction suivant laquelle l'instrument a pénétré et avec la force d'impulsion. Celle-ci peut être telle que le corps vulnéré traverse les parois de l'orbite et arrive jusque dans le cerveau. L'œil échappe très-souvent au traumatisme, à cause de sa mobilité. Les deux accidents qui compliquent ordinairement ces plaies sont l'épanchement sanguin et la présence du corps étranger. Le sang se résorbe quelquefois dans l'intérieur de l'œil, mais le plus souvent il devient le point de départ d'un abcès qu'on doit ouvrir le plus tôt possible. Quant aux corps étrangers, ce sont toujours des fragments ou la pointe même de l'instrument vulnérant. Si l'on peut en faire l'extraction, il faut l'opérer immédiatement; dans le cas contraire, c'est à la suppuration qu'on doit demander ce résultat. Quelquefois il arrive que ces corps étrangers restent de longues années dans l'économie sans produire de graves inconvénients. D'autres fois, après un certain temps, ils sortent par la bouche au moment où l'individu s'y attend le moins. Le traitement des plaies de l'orbite consiste dans le repos, la diète, les réfrigérants et parfois, lorsqu'il y a des indications d'inflammation grave, dans les saignées générales et locales. Dans le cas où il faudrait produire des désordres dangereux pour parvenir à faire l'extraction des corps étrangers, il vaut mieux s'abstenir et s'en remettre aux efforts de la nature.

— **Plaies par armes à feu.** Aux plaies par armes à feu proprement dites, c'est-à-dire à celles qui sont faites par des balles, des grains de plomb, des morceaux de mitraille, etc., il faut joindre celles que déterminent les fragments de bois, de pierre ou de toute autre matière dure lancés par l'explosion d'une arme à feu, d'une mine ou d'une machine à vapeur. Toutes ces plaies se distin-

guent des précédentes par la variété et par la gravité des désordres qu'elles produisent, ainsi que par la difficulté qu'il y a d'extraire le corps vulnérant. Aussi le pronostic est-il toujours très-grave. Le traitement est celui des plaies du crâne.

— **Lésions vitales.** Les lésions vitales de l'orbite sont l'inflammation de la glande lacrymale, le phlegmon et les abcès. La première de ces affections est assez rare. Elle débute par les tissus environnant la glande ou pénétrant dans l'épaisseur de ses lobules; le parenchyme n'est qu'exceptionnellement affecté dès le début. Les malades éprouvent une douleur sourde, avec chaleur et battements du côté temporal de l'orbite. Les mouvements de l'œil sont gênés par le gonflement de la glande, et la paupière, dans un état continu de sécheresse, indique la suspension de la sécrétion lacrymale. L'œil est plus ou moins repoussé en avant ou en dedans; la cornée est entourée et presque recouverte d'un énorme chémosis. Cependant les douleurs augmentent de plus en plus; il y a une céphalalgie qui devient quelquefois intolérable, et la suppuration ne tarde pas à arriver. Le pus se collectionne et forme une tumeur très-saillante au niveau de l'angle externe de l'œil. La vision peut être modifiée, mais elle est rarement compromise à cette époque de la maladie. La terminaison par suppuration n'est pas constante; l'inflammation peut se dissiper dès le troisième ou le quatrième jour et la maladie ne laisser aucune trace; c'est ce qui arrive lorsque la phlegmie a été peu intense. Dans le cas contraire, lors même qu'il y aurait résolution, il reste toujours un peu d'induration de la glande. Pour prévenir la suppuration, il faut débiter par une saignée générale et appliquer chaque jour quinze ou vingt sangsues à la tempe; on tient ensuite sur cette région des compresses imbibées d'eau froide. Si le sujet était trop faible pour supporter les émissions sanguines, il faudrait se contenter d'employer les purgatifs, les irritants externes, les frictions mercurielles sur le front ou sur la tempe. Enfin, lorsque, malgré tous ces moyens, on n'a pu prévenir la formation d'un abcès, il faut se hâter de plonger la pointe du bistouri dans la tumeur. On donne issue à une cuillerée de pus environ et, au bout de huit jours, la guérison est à peu près complète.

— **Phlegmon et abcès.** Les causes d'inflammation du tissu cellulaire de l'orbite sont : les lésions traumatiques dans cette région, les opérations de strabisme ou de cataracte, l'extension d'un érysipèle de la face, l'inflammation du périoste. Quelquefois on voit se développer cette affection pendant le cours de certaines maladies, telles que la variole, le rhumatisme, la syphilis. L'inflammation débute par des douleurs d'abord sourdes, puis tensives et pulsatives dans le fond de l'orbite et retentissant jusque dans le crâne. Déjà il y a fièvre, insomnie, délire, œdème des paupières, rougeurs conjonctives, proéminence du globe oculaire, qui tend à sortir de l'orbite. L'œil est gêné dans ses mouvements, et le regard fixe. Le malade voit du feu, des étincelles; quelquefois il y a perte de la vue. La durée de l'inflammation aiguë, chez les sujets jeunes et vigoureux, est de trois à sept jours; mais, chez les sujets scrofuleux, les inflammations s'éteignent très-lentement et se reproduisent dans le plus grand nombre des cas. Alors l'origine du mal est souvent au périoste et aux os de l'orbite. (Vidal.) Le phlegmon de l'orbite peut se terminer par résolution, mais le plus souvent c'est par suppuration, avec perte définitive de la vue. L'inflammation peut même se propager jusqu'aux méninges, et la mort est alors inévitable. Dans quelques cas, le pus s'échappe au dehors et il reste une fistule locale à oblitérer. Le traitement de cette affection doit être très-énergique. Les saignées coup sur coup, les applications de sangsues derrière les oreilles ne doivent point être ménagées. Si l'on ne peut empêcher la formation du pus, des qu'on pourra découvrir quelques symptômes d'un abcès, il faudra se hâter de l'ouvrir sans crainte d'erreur, car l'incision, en pareil cas, ne saurait être nuisible au malade. S'il ne sortait pas du pus, en effet, on produirait toujours un débridement et une saignée locale qui ne pourraient que modifier avantageusement l'inflammation.

— **Lésions organiques.** Les lésions organiques qu'on rencontre le plus souvent dans la région orbitaire sont : le lipôme, les kystes, les tumeurs érectiles et le cancer. Le lipôme se développe rarement dans l'orbite; mais on ne peut pas en dire autant des kystes, quoiqu'ils ne soient pas très-fréquents. L'anévrysme ne peut se montrer qu'exceptionnellement, vu la ténuité des artères qui se distribuent à cette région. Les tumeurs érectiles et le cancer sont peut-être les lésions les plus fréquentes; mais il est souvent très-difficile de reconnaître d'une manière précise la tumeur à laquelle on a affaire. Presque toutes les tumeurs orbitaires présentent les mêmes symptômes. Les malades éprouvent des douleurs plus ou moins vives, plus ou moins persistantes dans le fond de l'orbite, dans l'œil, dans les régions temporale ou frontale, quelquefois dans le crâne même, et divers troubles de la vision; ainsi, ils n'aperçoivent plus nettement le contour des objets, ou bien ils les voient effacés, déformés, brisés, vacil-

lants. Viennent ensuite les déplacements de l'œil pressé en avant, de côté ou dans les deux sens à la fois; la diplopie, la myopie ou la presbytie; la gêne plus ou moins grande des mouvements de l'œil ou des paupières; quelquefois la paralysie d'un ou de plusieurs muscles, résultat de la pression qui s'exerce, soit sur eux, soit sur leurs nerfs; l'injection et l'œdème des paupières, le larmolement; l'amaurose plus ou moins complète, avec dilatation de la pupille. Enfin paraît, au-dessous de la conjonctive ou derrière les paupières, une tumeur de volume, de rapport, d'aspect, de forme et de consistance variés. Plus tard encore peuvent survenir de nouveaux phénomènes, tels que désorganisation, atrophie de l'œil, surdité, déformation de la face, gêne de la respiration, de la déglutition, de la mastication, accidents cérébraux, etc., phénomènes qui dépendent de l'inflammation oculaire, du refoulement des os de l'orbite et de l'extension qu'a prise la tumeur du côté des fosses nasales, du pharynx, du crâne. Ces symptômes se partagent en trois périodes : la première, qui précède le déplacement de l'œil; la seconde, qui s'étend de ce déplacement à l'apparition de la tumeur; la dernière, qui comprend tous les phénomènes postérieurs à cette apparition. Or, dans chacune de ces périodes, le diagnostic présente des difficultés, inégales sans doute, mais constantes, sérieuses, quelquefois insurmontables. (Gosselin.) Le traitement des tumeurs de l'orbite est tout chirurgical et les opérations qu'on pratique peuvent être rangées en deux séries : 1° celles qui attaquent directement la tumeur pour la modifier de manière que l'absorption la fasse disparaître ou pour la détruire ou l'enlever; 2° celles qui agissent sur un point éloigné de la tumeur pour la priver du sang artériel et la faire disparaître par obliteration des vaisseaux et des cellules sanguines qui la composent. (Vidal.)

ORBITÉ s. f. or-bi-té — lat. *orbitas*; de *orbis*, privé). Etat de privation. || Etat d'une personne privée d'enfants, qui a perdu tous ses enfants ou n'en a jamais eu. || Etat d'une personne privée de la vue, cécité. || Vieux mot.

ORBITÈLE adj. (or-bi-té-le — du lat. *orbis*, cercle; *tela*, toile). Arachn. Se dit des aranéides qui filent des toiles composées de cercles concentriques.

— s. f. pl. Groupe d'aranéides qui disposent en cercles concentriques les fils de leur toile.

— **Encycl.** Les aranéides de ce groupe se rapprochent des inéquitales par leur grandeur, la mollesse et la variété de couleurs de leur abdomen, ainsi que par la brièveté de leur vie; mais elles s'en distinguent, comme l'indique leur nom, en ce qu'elles font des toiles en réseau régulier, composé de cercles concentriques croisés par des rayons droits, allant du centre à la circonférence. Quelques-unes se cachent dans une cavité ou dans une loge qu'elles se sont construites près du bord de la toile, qui est tantôt horizontale, tantôt verticale. Leurs œufs sont très-nombreux, agglutinés et renfermés dans un cocon volumineux. Leurs fils sont très-fins et peuvent s'allonger d'environ un cinquième; aussi s'en sert-on avec avantage pour les micromètres. Cette famille comprend les genres *épeïre*, *linphie*, *tétragnathe*, *ulobore* et *zozis*.

ORBITELLO ou **ORBETELLO**, ville d'Italie (Toscane), à 100 kilom. de Sienne, sur le petit lac de son nom; 3,000 hab. Elle a un port commode, défendu par plusieurs forts. Orbitello est située au milieu d'un lac salé, qui entretient la malaria pendant la saison chaude. Ce lac est séparé de la mer par un promontoire formé de deux sommets et couvert d'une grande variété d'arbres et d'arbustes. Aux environs, ruines des murs cyclopes de l'antique *Cosa* ou *Cosæ*, dont parle Rutilius :

*Cernimus antiquas nullo custode ruinas
Et desolatæ mentia fœda Cosæ.*

Orbitello fut prise par les Français en 1646.

ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN adj. m. (or-bi-to-ek-stus-ské-ro-ti-sien). Anat. Se dit d'un muscle droit externe de l'œil.

— Substantiv. : L'ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN.

ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN adj. m. (or-bi-to-in-tus-ské-ro-ti-sien). Anat. Se dit d'un muscle adducteur ou droit externe de l'œil.

— Substantiv. : L'ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN.

ORBITOLITE s. f. (or-bi-to-li-te — de *orbite*, et du gr. *lithos*, pierre). Zooph. Genre de polypiers pierreux orbiculaires, comprenant une dizaine d'espèces, vivantes ou fossiles : On connaît une petite espèce d'*ORBITOLITE* à l'état vivante dans les mers d'Europe. (Dujardin.) On dit aussi ORBITOLITE.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom un polypier pierreux, libre, orbiculaire, plan ou un peu concave, poreux des deux côtés ou seulement au bord; les pores, très-petits, sont rapprochés et assez régulièrement disposés. Par son aspect extérieur, il ressemble assez à une nummulite. Lamarck l'avait rangé d'abord parmi les polypiers foraminés; plus tard, on en a fait un bryozoaire; Blainville

pense que ce pourrait bien être, non pas un véritable polypier, mais seulement quelque pièce intérieure s'accroissant par la circonférence. Il est difficile de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet, l'animal n'étant pas connu. La seule espèce vivante se trouve dans les mers d'Europe, notamment dans la Méditerranée, parmi les corallines. On connaît plusieurs *orbiculites* fossiles des terrains crétacés et tertiaires.

ORBITO-MAXILLI-LABIAL adj. m. (or-bi-to-ma-kxil-li-la-bi-al). Anat. Se dit d'un muscle élévateur de la lèvre supérieure.

— Substantiv. : L'ORBITO-MAXILLI-LABIAL.

ORBITO-NASAL, **ALE** adj. (or-bi-to-na-zal, a-le). Anat. Qui appartient à l'orbite et au nez : Région ORBITO-NASALE.

ORBITO-SUS-PALPÉBRAL adj. m. (or-bi-to-sus-pal-pé-bral). Anat. Se dit d'un muscle élévateur de la paupière supérieure. || On dit aussi ORBITO-PALPÉBRAL.

— Substantiv. : L'ORBITO-SUS-PALPÉBRAL.

ORBOIS, village et commune de France (Calvados), cant. de Caumont, arrond. et à 19 kilom. de Bayeux, à 27 kilom. de Caen; 314 hab. Antiquités romaines.

ORBONA, déesse protectrice des orphelins. Elle était invoquée par les parents qui redoutaient de perdre leurs enfants ou par les gens qui, après les avoir perdus, désiraient en avoir d'autres. On voyait à Rome, près du temple des dieux lares, un autel consacré à cette déesse.

ORBULINE s. f. (or-bu-li-ne — dimin. du lat. *orbis*, cercle). Foram. Genre de monostégues.

ORBULITE s. f. (or-bu-li-te — de *orbe*, et du gr. *lithos*, pierre). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, formé aux dépens des ammonites, et comprenant les espèces dont le dernier tour, enveloppant tous les autres, rend la spire invisible.

— Zooph. Syn. d'ORBITOLITE, genre de polypiers.

ORCA s. m. (or-ka — nom lat. d'un cétacé). Mamm. Nom donné à diverses espèces de cétacés, notamment à une section du genre dauphin.

ORCA, rivière d'Italie. Elle descend du flanc oriental du mont Izeran, à l'extrémité O. de la province d'Ivrée, entre dans la province de Turin et se jette dans le Pô, après un cours de 78 kilom.

ORCADES ou **ORKNEYS**, groupe d'îles d'Ecosse, entre l'Atlantique et la mer du Nord, dans le comté d'Orkades-et-Shetlands séparé du comté de Caithness par le détroit de Pentland, par 38° 42'-59" 22' de latit. N. et 40° 35'-50' 35" de longit. O. Cet archipel, long d'environ 80 kilom. sur 40 kilom. de largeur, se compose de 67 îles, dont 29 seulement sont habitées. Les principales îles sont : Pomona ou Mainland, Hoy, les deux Ronaldshay, Sanda, Shapinsay, Stronsay et Westray. Ces îles sont séparées les unes des autres par des détroits qui ont des courants rapides et des gouffres dangereux. L'action de la mer leur a donné une forme très-irrégulière.

« Les côtes du nord et de l'est, dit le *Dictionnaire géographique universel*, sont généralement basses; celles duouest, au contraire, se terminent en rochers escarpés, affectant différentes formes remarquables par leur bizarrerie. La surface de ces îles est inégale et d'un aspect triste, car on n'y voit pour tous arbres, et de loin en loin, que de chétifs bouleaux, quelques saules, des noisetiers et des genévriers; les montagnes sont en partie couvertes de bruyères, mais les vallées et les plaines offrent une végétation assez nuancée et renferment un grand nombre de ruisseaux et de petits lacs. Le climat est très-variables et peu salubre. Le sol, dans les plaines et les vallées, se compose de sable, d'argile et de gravier. Malgré le peu de fertilité du sol, les récoltes en grains suffisent à la consommation des habitants. Les pâturages nourrissent de petits chevaux, des bêtes à cornes et des moutons. Les coqs de bruyère, les oies et les canards sauvages, les pluviers et les bécasses abondent dans les bruyères, les marais et les lacs. Les rivières sont peuplées de saumons et de truites délicates. Les côtes sont fréquentées par les baleines, les morues, les phoques et une grande variété de petits poissons. Sur le rivage, on trouve des éponges, des coraux, des corallines, de l'ambre gris et des coquillages précieux. Les Orcades possèdent du fer, du plomb et de la chaux. L'industrie, encore peu avancée, consiste dans la fabrication de draps grossiers, bas, couvertures de laine, la filature du lin et les manufactures de sel. Les articles les plus importants de l'exportation sont : le sel, les bestiaux, le beurre, le suif, les peaux, le poisson salé, l'huile, le fil de lin, le poisson, etc. Les importations consistent en bois, fer, lin, tabac, saron, outils en fer, draps, toiles, tissus de coton. Tout le commerce se fait avec la Grande-Bretagne. »

Les Orcades, jointes aux Shetlands, forment un des comtes de l'Ecosse (62,000 hab.), dont le chef-lieu est Kirkwall (v. ce mot). C'est, dit-on, la flotte d'Agriicola qui fit connaître les Orcades aux Romains vers l'an 64. Conquises, au x^e siècle, par les pirates normands, qui y commirent mille cruautés, elles passè-

rent ensuite au pouvoir des Ecossais, par qui elles furent cédées à la Norvège. En 1470, le mariage de Jacques III, roi d'Ecosse, avec Marguerite, fille du roi de Norvège, fit repasser ces îles au pouvoir des Ecossais. La reine Marie éleva le comte Bothwell à la dignité de duc des Orcades. En 1696, elles passèrent dans la famille des Hamilton, à laquelle elles appartiennent encore.

ORCADES AUSTRALES, dites aussi **NOUVELLES ORCADES** ou **POWELL**, groupe d'îles du grand Océan austral, à l'E.-N.-E. du Nouveau-Shetland méridional, par 60° 45' de latit. S. et 47° de longit. O. Ces îles sont hautes, escarpées et nues, d'un aspect triste et d'une grande stérilité. Les îles principales sont Pomona ou Coronation, dominée par des pics aigus de 1,320 à 1,645 mètres, et Laurie, dont le point culminant atteint 940 mètres. La mer, aux environs, est couverte de glaces flottantes et fréquentée par des phoques. Les Orcades australes furent découvertes en 1819, par le capitaine anglais Smith.

ORCAGNA (Andrea CIONE, dit), peintre, sculpteur et architecte, un des plus illustres maîtres de la Renaissance, né à Florence en 1529, mort dans la même ville en 1589. Son père était, suivant les uns, un orfèvre habile, dont on connaît encore des beaux bas-reliefs en argent qui ornent un des autels du Baptistère de Florence, et, suivant les autres, un maître mosaïste renommé; c'est à lui que seraient dues les mosaïques de la façade de la cathédrale d'Orvieto. Andrea Orcagna avait un frère aîné, Bernardo, qui, de bonne heure, cultiva la fresque et s'acquit une certaine réputation; pour lui, ce fut à la sculpture et à l'architecture qu'il s'adonna d'abord. A peine âgé d'une trentaine d'années, il fut chargé, après concours, de la construction de l'église de Santa Maria della Spina, un des plus riches ornements architecturaux de la place du Palais-Vieux, à Florence, et qui porte le nom de *Loggia de' Lanzi* (loge des lansquenets) ou *Loggia d'Orcagna*. C'est un portique à trois arcades, d'une légèreté, d'une grandeur et d'une noblesse remarquables. Comme un chef-d'œuvre, il fut regardé comme un chef-d'œuvre; sept *Vertus*, figures sculptées en demi-relief et séparant les arcades, donnent à l'ensemble un charme et un pittoresque remarquables; ces beaux médaillons de sculpture ont été reproduits souvent par le moulage et la gravure. Le monument porte la date de 1555. Après la peste de 1548, les Florentins votèrent l'érection d'un magnifique autel qui devait être dédié à la Vierge dans l'église d'Orsanmichele; Andrea Orcagna fut chargé de ce travail, qui lui offrit l'occasion de déployer ses grands talents d'architecte et de sculpteur. Son œuvre, le maître-autel de l'église, est un monument composé de marbre blanc, de mosaïque et de bronze, supporté et encadrant un tabernacle d'or et dont la prodigieuse profusion d'ornements n'altère en rien la pureté et la sévérité. Dans la *Loggia de' Lanzi*, Orcagna avait abandonné l'arc ogival pour le plein cintre; dans ce maître-autel, il est revenu à l'ogive pour les parties accessoires en conservant le plein cintre pour l'arc principal. Toutes les figures ont été sculptées par lui; on remarque surtout le grand bas-relief de la face orientale, où il s'est représenté lui-même sous les traits d'un apôtre; la tête est couverte d'un chapeau, il a la barbe rase, le visage large et expressif. Dans le marbre, il a gravé profondément cette inscription: *Andrea Cione, pictor florentinus oratorii archimagister sculpsit hujus M. CCC. LIX.* Moins par bizarrerie que pour rappeler ses aptitudes multiples, Orcagna a signé « peintre » toutes ses sculptures, et « sculpteur » toutes ses peintures.

Il avait étudié la fresque sous la direction de son frère Bernardo; celui-ci se l'associa pour l'exécution de grandes peintures murales dont il était chargé, et tous deux décorèrent le chœur de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence; ces fresques représentaient la *Vie de la Vierge*, série de grandes compositions dont les contemporains ont fait le plus grand éloge; détruites par un accident, elles ont été remplacées par des peintures du Ghirlandajo. Leurs fresques de l'Annunziata, de Saint-Apollinaire et de Santa-Croce ont été également détruites; heureusement, il reste, dans la chapelle des Strozzi, à Sainte-Marie-Nouvelle, deux vastes pages, l'*Enfer* et le *Paradis*, qui se font face et donnent une haute idée du talent des deux maîtres. La coloration générale de ces fresques est un peu grise et monotone; mais il y a, dans l'*Enfer* surtout, un mouvement et une vie admirables. Dante, avec ses énormités et ses bizarreries, a inspiré les deux peintres qui se sont efforcés de rendre par la couleur toutes les conceptions du poète; d'Agincourt, dans son *Histoire de l'art*, a rapproché des principaux épisodes les tercets de Dante auxquels ils se rapportent.

Appelé à Pise, Andrea Orcagna, qui avait acquis sur son frère une grande supériorité, put donner libre carrière à son génie dans les immenses fresques du Campo-Santo. C'est là qu'il avait déroulé ce que l'on a appelé son épouvantable chef-d'œuvre, le *Triomphe de la Mort*, composition bizarre qu'il fit suivre d'un *Jugement dernier*, dans lequel il avait encore pris Dante comme guide. Ces fresques

sont presque entièrement effacées; peintes sur les murs d'un cimetière, et quoique protégées par des galeries, elles étaient trop exposées pour durer longtemps. On peut, cependant, en reconnaître l'ensemble savant et distinguer quelques épisodes. Le *Triomphe de la Mort* n'est autre qu'une des fameuses *Danses macabres*, si fréquemment reproduites au xiv^e et au xv^e siècle; l'horreur tragique du sujet y est plutôt augmentée que tempérée par la verve malicieuse du peintre, et par une tendance au grotesque que certains critiques ont reprouvée. Le *Jugement dernier* était en revanche entièrement admirable; Michel-Ange, grand admirateur d'Orcagna comme architecte et qui mettait la *Loggia de' Lanzi* au nombre des chefs-d'œuvre, ne dédaigna pas d'emprunter à la fresque du Campo-Santo son ordonnance générale et ses principaux épisodes; il les a transportés dans ses fameuses fresques de la chapelle Sixtine. Parmi les fragments encore visibles de l'œuvre d'Orcagna, nous signalerons l'épisode de Salomon sortant de son tombeau et ne sachant de quel côté il doit aller, vers l'enfer ou vers le paradis; un moine, cherchant à se faufiler parmi les élus, est ramené brusquement par un diable qui survient à temps; un horrible Satan à trois têtes dévorant trois malheureux pêcheurs; c'est la traduction d'une des peintures de Dante :

*Imperador del doloroso regno
Da ogni bocca dirompea coi denti
Un peccatore a guisa di maciulla.*

Vasari pense qu'une partie du *Jugement dernier*, l'enfer, a été peinte par Bernardo Orcagna d'après les cartons d'Andrea; cette partie a été ensuite retouchée, au xv^e siècle, par le Solaziano, qui en a modifié beaucoup de détails.

Ces grands travaux, son triple génie de peintre, d'architecte et de sculpteur, placent Andrea Orcagna non loin de Michel-Ange, dont on peut le considérer comme le précurseur. M. Henri de Laborde a ainsi apprécié ce maître et son influence sur ses contemporains :

« On sait avec quel succès Orcagna pratiqua dans ses peintures à fresque le système à outrance de liberté et de confiance en soi, avec quelle sauvage puissance il figura, sur les murs du Campo-Santo de Pise, le *Jugement universel* et surtout le *Triomphe de la Mort*, une des œuvres les plus navrantes, une des moralités pittoresques les plus terribles que la main humaine ait jamais tracées. Sans avoir une originalité aussi farouche, les bas-reliefs et les figures qui ornent le tabernacle d'or de San-Michele, à Florence, se distinguent des travaux contemporains du même genre et des travaux antérieurs par l'extrême hardiesse de la pensée, par l'expression d'une émotion immédiate, souvent brutale dans les termes, mais, après tout, profondément sincère et éloquent par la force de franchise. Orcagna, d'ailleurs, n'eut pas et ne pouvait pas avoir d'imitateurs. Sa manière, si tant est que le mot s'applique à un talent aussi dédaigneux des procédés, sa poésie, absolument personnelle et subordonnée tout entière aux inspirations de son génie, n'était pas de ces secrets qui se transmettent. Aussi l'apparition du sculpteur du tabernacle d'or de San-Michele, quelque considérable qu'elle soit à titre d'événement isolé, n'a-t-elle, dans l'ensemble des progrès et dans l'histoire générale de l'art, qu'une signification secondaire. La marche de l'école n'est ni détournée du but, ni même ralentie pour cela, et, s'il n'y a que justice à admirer l'étonnante vigueur des efforts tentés par Orcagna, encore faut-il reconnaître qu'en face du mouvement dont il prétendait se rendre maître il n'a fait que lancer une protestation stérile, un défi éclatant, mais sans écho. »

— Le frère aîné d'Andrea, Bernardo ORCAGNA, n'est connu que comme son maître et comme son collaborateur dans les fresques de Sainte-Marie-Nouvelle et du Campo-Santo de Pise. — Un autre frère des deux maîtres, Jacopo ORCAGNA, peignit, en 1383, dans la bibliothèque de Volterre, une *Annunciation* et, sur quatre panneaux, *Saint Just*, *Saint Octavien*, *Saint Cosme* et *Saint Damien*; ces fresques sont presque effacées aujourd'hui.

— Un neveu d'Andrea, Mariotto ORCAGNA, est compté par les historiographes de l'art italien au nombre de ses disciples.

ORCANÈTE ou **ORCANETTE** s. f. (or-ka-né-té). — M. Littré pense que ce mot pourrait venir de l'arménien *orkanel*, se colorer, rad. *orak*, couleur). Bot. Plante tinctoriale, de la famille des boraginées, appelée aussi *BURGEOUX TINCITORIAL*, *GREMIL* ou *LITHOSPERME TINCITORIAL*, etc.

— Encycl. *L'orcanète*, rapportée tour à tour aux genres buglose et grenil, forme aujourd'hui le type du genre *alkanna*. C'est une plante vivace, à racine dure, ligneuse, ramifiée, rougeâtre; à tige haute de 0 m. 50 environ, ascendante ou couchée, faible, velue, portant des feuilles alternes, étroites, lancéolées, hispides, rudes au toucher; les fleurs, ordinairement bleues, passant quelquefois au pourpre ou au blanc, sont réunies en grappes terminales, unilatérales, rouées en crosse. On trouve cette plante dans les régions montagneuses de la France et de l'Europe; elle croît de préférence dans les lieux arides et pierreux. On ne la cultive nulle part en grand; mais, dans beaucoup de pays, on re-

colte ses racines à cause du principe tinctorial qu'elles renferment; on les trouve dans le commerce sous forme de fragments brisés, de la grosseur du doigt, recouverts d'une écorce écailleuse, rude, d'un violet foncé. Lorsqu'on mâche cette racine, elle imprime à la salive une teinte rouge foncée; mais sa saveur est à peine sensible. Sa propriété tinctoriale est due à un principe particulier, l'anchusine, qui est insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et dans l'acide acétique; quand on veut l'isoler, on épuise l'orcanète par l'eau, on sèche le résidu que l'on reprend par de l'alcool aiguisé d'acide chlorhydrique, on fait évaporer la liqueur jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistance d'un sirop; puis on agit avec de l'éther, qui dissout l'anchusine, que l'on obtient enfin par l'évaporation spontanée. L'orcanète ne possède qu'à un faible degré les propriétés fort peu énergiques des boraginées; aussi n'est-elle pas employée dans la matière médicale proprement dite; toutefois, les pharmaciens en font usage pour masquer l'aspect désagréable de certains médicaments, notamment pour colorer les corps gras, les huiles, les pommades, etc. Les parfumeurs, les confiseurs, les distillateurs et même les cuisiniers s'en servent quelquefois dans un but analogue. Dans l'art du teinturier, elle donne une couleur vermeille assez jolie, mais peu tenace, et ne peut guère servir que pour ce qu'on nomme le *petit teint*. On assure qu'elle entrerait dans la composition du fard des anciens, bien que, pour cet usage, elle soit très-inférieure au carthame ou safran bâlard; les jeunes filles des bords de la mer Caspienne l'utilisent encore pour cet usage. La racine d'orcanète se trouve assez rarement aujourd'hui dans le commerce; elle vient de divers pays, notamment de Marseille et du Levant. Mais on confond sous ce nom les racines de diverses espèces de boraginées, appartenant pour la plupart au genre *onosma*. V. ce mot.

ORCANÉTINE ou **ORCANETTINE** s. f. (or-ka-né-ti-ne — rad. *orcanète*). Chim. Résine de couleur rouge extraite de l'orcanète. V. ANCHUSINE.

ORCAS ou **TARUEDRUM**, cap de la Calédonie, au N.-E., sur l'Océan Germanique. Ce cap porte aujourd'hui le nom de DUNCANSBY.

ORCE, bourg d'Espagne, province de Grenade, à 12 kilom. de Huescar; 2,508 hab. On croit que c'est l'*Orcelis* des anciens.

ORCÈNE s. f. (or-sé-ne — rad. *orcine*). Chim. Composée qui prend naissance par l'action de l'oxygène et de l'ammoniaque sur l'orcine.

— Encycl. *L'orcène* prend naissance lorsqu'on fait agir simultanément l'ammoniaque et l'oxygène sur l'orcine. On la prépare comme il suit : on place une petite soucoupe contenant de l'orcine en poudre au-dessus d'un vase plein d'une dissolution concentrée d'ammoniaque, et l'on recouvre le tout d'une cloche. Au bout de vingt-quatre heures, la transformation est complète. On peut alors dissoudre le produit dans l'eau et traiter la liqueur par l'acide chlorhydrique, qui précipite l'orcène en flocons de couleur rouge ou rosée. L'orcène se trouve, ainsi que plusieurs autres substances colorantes, dans l'orseille du commerce.

L'orcène est incolorable. Elle se dissout faiblement dans l'eau; à laquelle elle communique cependant sa couleur. Les sels neutres la précipitent de cette solution. Elle est très-soluble dans l'alcool, dans lequel elle forme une solution écarlate foncée, d'où l'eau la précipite. Elle se dissout dans les alcalis aqueux fixes en prenant une couleur rouge violacé. Sa dissolution ammoniacale possède une teinte pensée très-riche. Les acides séparent l'orcène de ses combinaisons avec les alcalis. Le sulfure d'ammonium détruit la couleur de la solution ammoniacale en produisant un liquide d'un brun noirâtre qui recouvre sa nuance rouge lorsqu'on l'expose à l'air. Lorsqu'on plonge un morceau de zinc dans une solution ammoniacale d'orcène à laquelle on a ajouté un léger excès d'acide chlorhydrique, le liquide se décolore entièrement et, lorsqu'on le mêle avec une certaine quantité d'ammoniaque, il laisse déposer une poudre blanche de leucorcène, qui rougit très-faiblement au contact de l'air. Mêlée avec l'eau ou dissoute dans l'ammoniaque, l'orcène, sous l'influence du chlore, se convertit en chlororcène qui est soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau ammoniacale. La chlororcène colore ce dernier liquide (l'eau ammoniacale) en brun.

ORCHA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Mohilev, sur la rive droite du Dniéper, par 55° 30' 27" de latitude N. et 28° 5' 21" de longit. E.; 2,400 hab. Cette ville renferme quatre églises grecques et une synagogue. Elle fut prise en 1116 par le grand-duc Vladimir Monomaque, puis, en 1508, par Sigismond, roi de Pologne.

ORCHAISE, village et commune de France (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arrond. et à 12 kilom. de Blois, sur un coteau; 656 hab. Restes d'une église très-ancienne; curieuse fontaine sortant d'une grotte profonde, creusée dans le roc.

ORCHAMPS, village et commune de France (Jura), cant. de Dampierre, arrond. et à

15 kilom. de Dôle, à 67 kilom. de Lons-le-Saunier, sur la rive droite du Doubs; 885 hab. Ce village était autrefois plus haut, sur un rocher, au-dessus de la vallée, et son nom, Agrippa, ou ses traces sont encore visibles. Il s'y fait un important commerce de planches, fers, bestiaux, chevaux. Prés de l'église s'élève la Maison-Forte, bâtie dans le x^e siècle. Au nord du village, une motte artificielle portait une tour octogonale, percée de meurtrières et dont les murs avaient 2 mètres d'épaisseur.

ORCHAMPS (Claude d'), religieux français, né à Besançon en 1595, mort à Madrid en 1658. Après s'être adonné avec succès à la prédication en France et en Italie, il devint général de l'ordre des minimes et mourut en visitant les maisons de cet ordre en Espagne. On lui doit un ouvrage qui ne manque pas de mérite, sous ce titre : *les Perfections royales d'un jeune prince* (Lyon, 1651, in-4°). Il a écrit le *Chrysos theologicus* du Père Lallemand (1656, in-fol.).

ORCHAMUS, roi d'Assyrie, qui eut deux filles, Leucothée et Clytie. Ayant appris qu'elles s'étaient livrées à Apollon, ils les fit enterrer vivantes.

ORCHARD, port des États-Unis d'Amérique, territoire de Columbia, sur le golfe de Géorgie, par 47° 35' de latit. N. et 126° 40' de longit. O. Il fut découvert, en 1799, par Orchard, de l'expédition de Vancouver.

ORCHEF s. m. (or-chef — de *or*, et de *chef*, tête). Ornith. Espèce de gros-bec qui vit au Bengale.

ORCHÉSELLE s. f. (or-ké-sè-le — dimin. du gr. *orchésis*, danse). Entom. Genre d'insectes thysanours, de la famille des podures, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont le type est commun dans les bois des environs de Paris.

— Encycl. *Les orchéselles* ont pour caractères généraux un corps cylindrique hérissé de longs poils obliquement tronqués au sommet. La tête est souvent globuleuse; les antennes, courbées, articulées, hérissées et pres que aussi longues que le corps, sont grêles à leur extrémité; deux plaques oculaires, rapprochées de la base des antennes, sont munies chacune de six yeux; les pattes sont longues, grêles et velues. Tous les insectes de ce genre sont agiles à la marche et au saut. L'*Orchessella villosa*, espèce type, vit solitaire dans les broussailles.

ORCHÉSIE s. f. (or-ké-si — du gr. *orchésis*, danse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des scirpalpes, comprenant une dizaine d'espèces, dont deux vivent en Europe et les autres en Amérique.

— Encycl. *Les orchésies* ont le corps allongé, rétréci en avant et en arrière; la tête petite, inclinée; les antennes terminées en massue; les palpes maxillaires à dernier article en forme de hache; les jambes postérieures terminées par deux longues épines aplaties et dentelées. Grâce à la conformation de leurs pieds, ces insectes sautent à peu près comme les mouches, surtout quand on les inquiète. L'*Orchésie* luisante ne dépasse guère 0 m. 003 de longueur; son corps est d'un brun plus ou moins foncé, tout couvert de poils fins, courts et couchés, qui lui donnent un aspect soyeux et comme luisant. Elle se trouve dans l'Europe centrale et même aux environs de Paris; mais elle y est rare. Sa larve, à peu près de même longueur que l'insecte, se trouve vers l'automne dans les bolets. La nymphe est presque entièrement semblable à l'insecte, qui écloit au printemps.

ORCHÉOGRAPHIE s. f. (or-ké-zo-gra-fi — du gr. *orchésis*, danse; *graphô*, je décris). Art d'écrire la danse, en indiquant les pas et les mouvements sous les passages notés. Il On dit aussi ORCHESTOGRAPHIE.

Orchestographie et traité en forme de dialogues, par lequel toutes les personnes peuvent facilement apprendre et pratiquer l'honnête exercice des danses, par Thoinot Arbeau, demeurant à Langres (Langres, 1588, in-4°). Ce curieux ouvrage, très-rare et très-difficile à trouver, est l'œuvre du chanoine de Langres, Jehan Tabourot, oncle d'Etienne Tabourot, l'auteur du singulier ouvrage intitulé *les Bigarrures du seigneur des Accords*. Si l'auteur crut devoir prendre le pseudonyme de Thoinot Arbeau, ce fut pour obéir à une mode du temps et nullement pour se cacher d'avoir écrit un traité sur la danse, qui regarde comme chose très-morale, très-utile, opinion qu'il appuie par une foule de citations profanes et sacrées. Si Cicéron blâmait la danse, dit-il, c'est qu'il avait des vices aux jambes et ne pouvait user de ce divertissement. Pour prouver l'indispensable utilité de la danse, et pour justifier l'usage alors général d'embrasser sa danseuse pour la remercier, il ajoute : « Il y a bien plus, car les danses sont pratiquées pour connaître si les amoureux sont sains et dispos de leurs membres, à la fin desquelles il leur est permis de baiser leurs maîtresses, afin que respectivement ils puissent sentir et sentir l'un l'autre s'ils ont l'âme saine et s'ils sentent une senteur mal odorante, que l'on nomme l'espaule de mouton; de façon que de cet endroit, outre plusieurs commodités qui résultent de la danse, elle se trouve nécessaire pour bien ordonner une société. » On voit qu'e

le réalisme ne date pas d'aujourd'hui. Ce livre de l'orchéographie est le premier traité sur la danse que nous possédions, et, à ce titre, il nous fournit des documents très-currés. Après être remonté au déluge, selon l'usage de ses contemporains, il revient au monde moderne et décrit les deux sortes de danses différentes, les danses guerrières et les danses récréatives. A cette occasion, il parle des instruments usités, le tambour, la flûte et la trompette, dont il fait la description minutieuse, et il y joint des airs de danse du xvi^e siècle qui ont un grand intérêt archéologique. Quant à la manière de se conduire avec sa danseuse, voici les préceptes qu'il donne : « En premier lieu, quand vous serez entré au lieu où est la compagnie préparée pour la danse, vous choisirez quel honnête damoiseau, telle que bon vous semblera, et ostant le chapeau ou bonnet de votre main gauche, lui tendrez la main droite pour la mener dancier. Elle bien apprise vous tendra la main gauche et se lèvera pour vous suivre. Lors la conduirez au bout de la salle, à la vue d'un chacun, et admettez les joueurs d'instruments de sonner une basse danse. Il entre ensuite dans la description des divers danses, qu'il fait avec une fidélité si scrupuleuse, qu'il serait facile de les restituer d'après son manuscrit. C'est ainsi qu'il passe successivement en revue la basse danse, le tordieu, l'allemande, le branle, qui compte parmi ses variétés : le branle double, le branle simple, le branle gay, le branle du haut Barrois, les branles de Cassandre, d'Aridan, de Poitou, de Bretagne, de Malte, des pois, des ermites, du chandelier, des sabots, des chevaux, de la moutarde et de l'officiel. Viennent enfin la gavotte, la morisque et la canarie. Après cette consciencieuse énumération, l'auteur prend congé du public en ces termes :

« Cependant pratiquez les danses honnêtement et vous rendez compagnon des planetes, qui dancent naturellement, et de ces nymphes que M. Varron dit avoir vu en Lydie sortir d'un estang d'environ 100, sont caractérisées par une petite tête munie de deux gros yeux contigus, une trompe cylindrique et arquée, des cuisses renflées et épineuses, enfin des tarses flexibles qui leur donnent la faculté de sauter avec une extrême agilité. C'est à cause de ce dernier caractère que Fabricius avait proposé pour ces insectes le nom de *saliens* (sauteurs); mais cette dénomination n'a point été acceptée par les naturalistes.

ORCHESTE s. m. (or-kê-sta — du gr. *orchesthai*, danser). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une quarantaine d'espèces, presque toutes européennes.

— **Encycl.** Les *orchestes*, très-petits insectes qui rongent les feuilles des arbres et dont le corps ovale est long d'environ 0,04, sont caractérisés par une petite tête munie de deux gros yeux contigus, une trompe cylindrique et arquée, des cuisses renflées et épineuses, enfin des tarses flexibles qui leur donnent la faculté de sauter avec une extrême agilité. C'est à cause de ce dernier caractère que Fabricius avait proposé pour ces insectes le nom de *saliens* (sauteurs); mais cette dénomination n'a point été acceptée par les naturalistes.

ORCHESTIDE adj. (or-kê-sti-de — de *orcheste*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un orchestre.

— s. m. pl. Tribu de la famille des charançons, ayant pour type le genre *orcheste*.

ORCHESTIE s. f. (or-kê-sti — du gr. *orchesthai*, danser). Crist. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des crevettes, tribu des sauteuses, comprenant une douzaine d'espèces, dont la plupart vivent dans les mers d'Europe : *L'ORCHESTIE littorale*.

— **Encycl.** Les *orchesties* ont pour caractères : les antennes supérieures sensiblement plus courtes que les inférieures, le devant de la tête non prolongé, ayant une serre à deux doigts chez la femelle, et chez le mâle un doigt unique, mais très-grand et très-comprimé; leurs mandibules ressemblent à celles des crevettes et des genres voisins. Les *orchesties* ont à peu près les mœurs des talitres et se trouvent souvent dans les mêmes localités. Elles vivent dans la mer et nagent de côté; quelquefois on les rencontre sur le sable. Elles sautent en se servant de leur queue comme d'un ressort. Elles se nourrissent d'animalcules marins ou de débris organiques rejetés par les vagues. *L'orchestie littorale* habite nos rivages; on la trouve sous les pierres ou sous les amas de plantes marines jetées par la mer. La femelle pond, plusieurs fois dans l'année, des œufs jaunâtres.

ORCHESTIQUE adj. (or-kê-sti-ke — gr. *orchestikos*; de *orchesthai*, danser). Antiq. gr. Se dit d'une partie de la gymnastique qui, chez les Grecs, embrassait tout ce qui avait rapport à la danse et à la paume : *Genre ORCHESTIQUE*.

— s. f. Art de la danse et de la pantomime.

ORCHESTRAL, **ALE** adj. (or-kê-stral — rad. *orchestre*). Qui appartient, qui a rapport à l'orchestre : *Musique ORCHESTRAL*. *Partie ORCHESTRAL*. C'est justement dans un quatuor qu'apparaît la pauvreté du compositeur médiocre, qui ne peut se sauver par l'emploi des masses ORCHESTRALLES. (Champfleury.)

ORCHESTRATION s. f. (or-kê-strasi-on — rad. *orchestre*). Mus. Art ou manière d'orchestrer, d'écrire les parties d'orchestre : *Une savante ORCHESTRATION*. *Accoutumée à une*

ORCHESTRATION abondante en ressources de tout genre, variée en effets, nos oreilles sont étonnées de la sobriété des accompagnements. (Th. Gaut.)

ORCHESTRE s. m. (or-kê-stre — gr. *orchestra*; de *orchesthai*, danser, rad. *orchos*, danser). Antiq. Chez les Grecs, Partie la plus basse du théâtre, où l'on exécutait les danses et les évolutions du chœur. Chez les Romains, Endroit du théâtre où se plaçaient les sénateurs et les vestales.

— Mus. Lieu où se tiennent les musiciens instrumentistes d'un théâtre, d'un bal, d'une fête : *Les plus célèbres virtuoses tiennent à honneur de se faire entendre dans les ORCHESTRES de Bade.* (P. de St-Victor.) Réunion, ensemble de ces musiciens : *L'ORCHESTRE de l'Opéra*. *Bon, mauvais ORCHESTRE*. II Ensemble des parties instrumentales d'une partition : *L'ORCHESTRE est aujourd'hui beaucoup plus soigné qu'autrefois. Il est une véritable orchestre, c'est qu'un ORCHESTRE n'est jamais parfaitement d'accord.* (Féix.) II Se dit quelquefois pour Orchestration : *Ce musicien excelle dans l'ORCHESTRE*. II *Chef d'orchestre*, Musicien qui dirige l'orchestre.

— Théâtre. Ensemble des places qui, dans nos théâtres, se trouvent entre le parterre et les musiciens : *Une stalle, un fauteuil d'ORCHESTRE*. Prendre un billet d'ORCHESTRE. II Spectateurs qui occupent ces places :

L'orchestre était muet, le parterre en balance, Un murmure enchanteur a rompu le silence.

C. DELAVIGNE.

— Poétiq. Ensemble de bruits harmonieux ou poétiques :

Il faut, pour faire loi au poète rêvant,
L'orchestre de la foudre et les orgues du vent.

BARTHÉLEMY.

— Fam. Ensemble de bruits harmonieux : *Qu'un rire inextinguible éclate à votre nom, Qu'un orchestre inhumain en siffiant vous salue.*

C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** Il n'est pas indifférent que l'orchestre (nous parlons en ce moment de l'endroit où les musiciens sont rassemblés) soit construit et disposé d'une façon ou d'une autre. Il faut d'abord que les proportions en soient bien adaptées au nombre d'artistes qu'il doit contenir, afin que ceux-ci ne soient ni trop pressés ni trop écartés les uns des autres. Il faut ensuite que le plancher en soit fait d'un bois sonore, résistant, qui n'étouffe point le son des instruments et n'en empêche en rien l'expansion. Jadis, on croyait même utile d'établir ce plancher sur un espace vide, et de le faire supporter par un certain nombre d'arcs-boutants, de façon à en faire une d'harmonie. Mais aujourd'hui on a reconnu non-seulement l'inutilité, mais parfois le mauvais côté de ce procédé, préconisé par Jean-Jacques Rousseau dans son *Dictionnaire de musique*.

Quant au nombre et à la disposition des instrumentistes composant l'orchestre, c'est là un point très-important à bien régler. Il y a ce qu'on appelle des orchestres complets et de petits orchestres. Pour l'opéra ou pour le concert, il faut toujours un orchestre complet; pour le simple accompagnement ou pour la danse, il suffit d'un petit orchestre, lequel alors est composé arbitrairement par son chef. Mais toute partition d'opéra ou de symphonie étant toujours conçue en vue d'un orchestre complet, celui-ci doit toujours posséder, outre ce qu'on appelle les quatre des instruments à cordes (violons, altos, basses et contre-basses), deux flûtes, deux hautbois, deux clarinettes, deux bassons, quatre cors, deux trompettes, trois trombones, un timbalier, et comme l'expansion sonore des instruments à vent est beaucoup plus grande que celle des instruments à cordes, ceux-ci sont toujours en nombre de beaucoup supérieur; mais ce nombre n'est pas fixe et varie, au contraire, selon le talent des exécutants, selon la nature de la musique à exécuter, selon l'étendue du vaisseau, son plus ou moins grand degré de sonorité, etc.

L'orchestre de l'Opéra de Paris, qui est assurément l'un des mieux composés au point de vue du rapport numérique des instruments à cordes avec les instruments à vent, comprend : douze premiers violons, douze seconds violons, huit altos, dix violoncelles, huit contre-basses, deux flûtes, deux hautbois, deux clarinettes, deux bassons, quatre cors, deux trompettes, deux cornets à pistons, trois trombones, un opicélide, un timbalier, un tambour, une grosse caisse, un cymbalier, un triangle; en tout, soixante-quinze instrumentistes. Nous ne comptons point dans ce nombre les deux harpistes, la harpe ne faisant point partie de l'instrumentation ordinaire et n'étant guère employée qu'à l'état d'exception; nous ne comptons pas non plus la troisième flûte, le troisième hautbois, etc., parce que les artistes qui remplissent ces emplois ne figurent à l'orchestre qu'en guise de double ou de remplaçant, et seulement en cas de maladie d'un de leurs collègues.

Dans les orchestres de symphonie (nous voulons dire ceux où l'on exécute des symphonies et non exclusivement de la musique dramatique, distinction utile à faire, car on nomme généralement orchestre de symphonie l'orchestre composé des instruments à cordes et des instruments à vent ordinaires, et or-

chestre d'harmonie l'orchestre militaire, dont nous parlerons tout à l'heure et dont la composition est tout autre), on augmente souvent le nombre des instruments. Aux Concerts populaires, par exemple, la masse des instruments à cordes se décompose ainsi : vingt premiers violons et vingt seconds violons; dix altos, douze violoncelles et douze contre-basses. A la Société des concerts, si célèbre dans toute l'Europe, on trouve même la plupart des pupitres d'instruments à vent doubles ou tout au moins considérablement augmentés, afin d'accroître la puissance de sonorité dans les grands forte. Nous ne parlons pas des orchestres monstres que certains musiciens rassemblent pour d'immenses festivals; nous ne parlons pas, par exemple, de ceux qui furent réunis par MM. Félicien David et Hector Berlioz pour les concerts donnés par ces deux compositeurs lors de l'Exposition universelle de 1855. On voyait, dans ces orchestres, jusqu'à cinquante premiers et cinquante seconds violons, jusqu'à douze flûtes, douze clarinettes, vingt-quatre trombones, etc. Ceci, nous le répétons, est monstrueux, d'abord en ce sens qu'il est impossible de tenir éveillés, dans de telles armées de musiciens, en second lieu parce qu'un seul chef d'orchestre ne suffit pas pour la guider, et que trois ou quatre chefs, les yeux braqués l'un sur l'autre, ne conduiraient jamais avec un ensemble parfait; ensuite, parce que la finesse et la pureté sont impossibles à obtenir dans des conditions semblables; enfin, parce que l'effet produit par une telle masse est simplement brutal, qu'il est impossible de trouver un local assez grand dans de bonnes conditions acoustiques, et qu'il se présente infailliblement des échos de l'effet le plus désastreux.

On sait que, dans un orchestre quelconque, le chef est placé au milieu, sur un plan un peu élevé, de façon que chaque instrumentiste puisse avoir l'œil sur lui et suivre tous les mouvements de la mesure qu'il indique.

Le groupe des premiers violons est toujours placé à sa gauche, celui des seconds violons à droite; le placement des altos est variable et arbitraire, mais les basses sont toujours dissimulées, un certain nombre à l'extrémité de droite de l'orchestre, d'autres à l'extrémité de gauche, et le reste réparti, soit en un, soit en deux groupes, au milieu. Les instruments à vent en bois, flûtes, clarinettes, hautbois et bassons, forment généralement une sorte de demi-cercle derrière le chef; les cors sont un peu plus éloignés, ainsi que les trompettes, et, quant aux trombones, ils sont placés tous trois à l'une des extrémités, n'ayant derrière eux et à leurs côtés qu'un groupe de basses et ce qu'on appelle la batterie, qui comprend les timbales, le tambour, le triangle et la grosse caisse; pour les harpes, lorsqu'il y en a, elles se trouvent à l'extrémité opposée. Nous avons indiqué, dans cette disposition, l'ordonnance à peu près habituelle du grand orchestre; cette ordonnance n'est pas immuable assurément et dépend avant tout de la volonté du chef, mais elle varie généralement très-peu et seulement dans quelques détails. Autrefois, le chef d'orchestre était placé à l'un des bouts de l'orchestre; mais cette situation était absurde, d'abord parce que les musiciens groupés à l'autre bout étaient dans l'impossibilité de le voir, ensuite parce que les chanteurs eux-mêmes étaient fort gênés pour avoir l'œil sur lui dans les moments difficiles.

Les orchestres n'ont pas toujours été aussi nombreux qu'aujourd'hui. A mesure qu'un instrument à vent apparaissait, non-seulement il augmentait l'orchestre par sa présence, mais encore il obligeait celui-ci à comprendre un plus grand nombre d'instruments à cordes. Puis, à mesure qu'on a fait des chœurs plus grands et, par conséquent, plus exigeants au point de vue de la puissance sonore, il a fallu accroître les orchestres.

D'habiles exécutants, dit Castil-Blaze, produiront de l'effet avec peu de moyens. Quatre violons, une viole (alto), un violoncelle, une flûte, deux hautbois, deux cors, un basson vont former un petit orchestre capable de rendre les symphonies de Haydn et de Mozart avec la plus grande perfection. Le flûtiste, le corniste, etc., maîtres de leur embouchure et guidés par le sentiment, par la doctrine et surtout par l'expérience, ne fourniront juste que le son nécessaire à la masse des violons. Peu importe que l'équilibre ne se trouve pas dans le nombre des virtuoses si leur adresse le fait rencontrer dans les résultats. Depuis le *pianissimo* jusqu'à l'extrême *forte*, on suit toutes les modifications avec un simple quatuor comme avec un orchestre entier. En partant de plus bas on arrive aussi haut, toutes proportions gardées, mais il faut conduire le lieu où l'harmonie doit se faire entendre. Placez ce petit orchestre dans un salon, son effet sera ravissant; il va se perdre dans la vaste enceinte d'un théâtre, ici, la qualité ne peut suppléer à la quantité et vous aurez besoin de douze violons au moins pour remplir l'espace et soutenir le poids des instruments à vent. Ceux-ci ne pouvant plus modifier leurs sons avec autant de délicatesse (les mêmes vibrations qui donnent le piano dans un salon troubleraient à peine le silence dans un théâtre), comme il faut être entendu, chacun joue à plein vent, et les faibles violons, succombant dans une lutte trop inégale, sont écrasés par les clarinettes, les hautbois, les

flûtes; et les grosses notes des cors, des trompettes, des trombones, des timbales, planant sur les traits des violons, étouffent les mélodies, masquent le dessin musical, en dérobent les contours et changent les plus brillantes périodes en une suite d'accords placés d'un rythme lourd et bizarre. Le remplissage parait en première ligne, l'accessoire devient principal dès que celui-ci se laisse dominer, et l'on entend précisément le contraire de ce que le compositeur s'était proposé.

Castil-Blaze a raison. Ce n'est pas le nombre des exécutants qui fait la bonté d'un orchestre, mais bien, à part le talent de chacun d'eux, la proportion numérique des divers instruments qui le composent. L'essentiel, c'est que les instruments à cordes ne soient pas écrasés par les instruments à vent, et vice versa. On voit à Paris de petits orchestres fonctionner d'une façon très-remarquable avec des moyens restreints; nous citerons, entre autres, pour nos théâtres lyriques secondaires, ceux des Bouffes-Parisiens et des Fantaisies-Parisiennes. Pour un petit orchestre, une bonne composition est celle-ci : six premiers violons, cinq seconds, trois altos, deux violoncelles, deux ou trois contre-basses, deux flûtes, deux hautbois, une clarinette, un basson, un cornet à pistons, deux cors, un trombone et un timbalier; encore pourrait-on supprimer le trombone. Dans ses petites proportions, composé d'artistes de talent, au nombre de trente environ, un petit orchestre peut produire d'excellents effets.

Il nous faut parler des orchestres d'harmonie, autrement dits de musique militaire. Ceux-ci sont absolument différents des orchestres symphoniques, en ce sens qu'ils sont exclusivement composés d'instruments à vent et que les instruments à cordes, fondement de ces derniers, n'y occupent aucune place. Les violons, les altos et les violoncelles seraient, en effet, d'une sonorité trop délicate et trop débile pour briller en plein air, et d'ailleurs, ultra-sensibles aux variations atmosphériques, ils y seraient bientôt hors d'usage. Il a donc fallu les remplacer dans la musique militaire et, quant aux violons, leur place est tenue par différentes espèces de clarinettes, dont les sons à la fois stridents et nourris remplissent un excellent office.

Autrefois, un bon orchestre militaire était à peu près ainsi composé : deux flûtes en fa ou en mi bémol; deux clarinettes en fa ou en mi bémol; deux premiers hautbois; deux seconds hautbois; six premières clarinettes en ut ou en si bémol; six secondes clarinettes en ut ou en si bémol; deux trompettes en fa ou en mi bémol; quatre cors en fa ou en mi bémol; six bassons; deux trombones; deux contre-bassons.

La plupart de ces instruments différent, comme sonorité et comme effet produit, de ceux qui composent les orchestres symphoniques. Mais, depuis longtemps déjà, nos orchestres militaires, d'abord modifiés, ont été à peu près complètement transformés. L'invasion des instruments Sax instruments construits tous d'après des procédés identiques et, par conséquent, dépourvus de variété) a porté un coup fatal à nos musiques militaires, en fondant entre eux les timbres si divers des anciens instruments, source de richesse inépuisable pour ces musiques. Aujourd'hui, les musiques de l'armée française, entièrement reconstituées à l'aide des seuls instruments de M. Sax, contiennent les types suivants : petit saxhorn en mi bémol; cornets à pistons en mi bémol; saxophone soprano en si bémol; saxophone alto en mi bémol; saxophone ténor en si bémol; saxophone baryton en mi bémol; trompettes en mi bémol; trombones à pistons; saxhorns soprani en si bémol; saxhorns altos et saxo-trombas en mi bémol; saxhorns barytons en si bémol; basses en si bémol; contre-basses en mi bémol; enfin, contre-basses en si bémol.

Il y a loin (selon nous, du moins) de l'effet produit par ces instruments éclatants, mais monotones, à la richesse sonore et à la variété de timbres des anciens instruments employés. Les étrangers, d'ailleurs, ne s'y trompent pas, et les orchestres militaires de l'Allemagne, si remarquables pour la plupart, se gardent bien de nous faire, sous ce rapport, aucune espèce d'emprunt.

Lors de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on vit apparaître dans cette ville un orchestre formé de femmes artistes allemandes, qui eut un grand succès de curiosité. A la fin de cette même année, cet orchestre féminin se rendit à Paris, où il donna plusieurs concerts.

ORCHESTRÉ, **ÉE** (or-kê-stré) part. passé du v. *Orchestrer* : *Partition savamment ORCHESTRÉE*.

ORCHESTRER v. a. ou tr. (or-kê-stré — rad. *orchestre*). Mus. Composer la partie d'orchestre de : *ORCHESTRER une partition*.

ORCHESTRINO s. m. (or-kê-stri-no — dimin. de l'ital. *orchestra*, orchestre). Mus. Instrument à clavier, dont les cordes sont mises en vibration par un archet ou par une roue qui en tient lieu.

— **Encycl.** L'*orchestrino*, inventé par Poulleau en 1805, est un instrument de musique à clavier, comme le piano, mais dont les cordes, attaquées avec un archet, rendaient des sons flûtes, comme ceux du violon, du violoncelle et de la viole. Cette idée originale de

siate plusieurs mois, plusieurs années et quelquefois pendant toute la vie du sujet. Cette induration est due à l'oblitération du canal déférent, qui, elle-même, apporte aux fonctions de l'organe un trouble des plus graves. Gosselin a démontré que, pendant un temps plus ou moins long après la guérison de l'orchite double, la liqueur séminale ne contient pas de spermatozoïdes, bien que d'ailleurs elle soit éjaculée en aussi grande quantité que d'habitude. Lorsque le parenchyme du testicule a été affecté, c'est par là que la résolution commence, et la souplesse de cet organe reparait à peu près vers le cinquième ou le sixième jour. La résolution du cordon succède à celle du parenchyme.

Un testicule qui a été atteint d'inflammation est fatalement exposé à être affecté de nouveau. Il reste même très-sensible, parfois douloureux pendant longtemps. L'orchite aiguë survient parfois chez les jeunes enfants. Les symptômes sont très-intenses et le gonflement considérable; mais la maladie cède rapidement et reste presque toujours limitée à un seul testicule.

20 Orchite chronique. L'orchite chronique est tantôt primitive, tantôt consécutive à l'orchite aiguë. Elle est plus grave que cette dernière, en ce qu'elle tend à supprimer les fonctions de l'organe soit par elle-même, soit en déterminant le fongus du testicule. Les causes prédisposantes de cette maladie sont la scrofule, la faiblesse de tempérament, l'abus du mercure, l'alimentation insuffisante; les causes occasionnelles sont les excès de coït, les maladies de l'urètre, les contusions légères, etc.

Au début, le testicule est légèrement sensible; peu de temps après, le malade remarque une légère augmentation de volume et une induration irrégulière sur quelque point de l'organe, principalement à la partie inférieure de l'épididyme. Le corps de la glande et l'épididyme sont bientôt confondus en une seule tumeur uniforme, non élastique, de consistance unie, ferme, ovale et un peu aplatie sur les côtés. L'augmentation du volume marche lentement, mais ne s'arrête pas jusqu'à ce que l'organe ait au moins double de volume. La tumeur devient le siège d'une douleur légère, obtuse, et d'une sensation de pesanteur. La pression augmente peu cette douleur, et même, si la maladie dure sept ou huit semaines ou davantage, l'organe perd en grande partie sa sensibilité spéciale. En général, le cordon spermatique ne s'indure pas, mais il semble plein, et ses veines sont un peu gonflées. Il n'y a le plus souvent qu'un seul testicule qui soit affecté, mais la maladie peut passer de l'un à l'autre.

L'orchite chronique peut rester stationnaire pendant longtemps, et le malade, muni d'un suspensoir, ne s'en préoccupe nullement. Mais, à la moindre occasion, la douleur se réveille, les symptômes s'aggravent et l'on voit survenir de nouveaux accidents. La peau du scrotum rougit, s'amaigrit, s'ulcère, se perforé et donne lieu à la hernie du testicule, qu'on désigne aussi sous le nom de fongus bénin du testicule. Il s'échappe continuellement en dehors de la sanie et des détritus, qui usent peu à peu la substance de la glande, et le scrotum fuit par être complètement vidé. Rarement l'orchite chronique se termine par résolution; la terminaison par suppuration est beaucoup plus fréquente. Il se forme alors un abcès qui ne tarde pas à s'ouvrir et donne lieu à une fistule spermatique, à travers laquelle s'écoule une matière purulente mêlée à de la liqueur séminale. D'après Curling, cette affection est constituée anatomiquement par une exsudation, dans le parenchyme du testicule ou de l'épididyme, d'une matière plastique, jaune et homogène, molle d'abord, qui se solidifie ensuite et adhère fortement au tissu propre de l'organe.

L'orchite aiguë doit être traitée par les antiphlogistiques, et ces moyens doivent être proportionnés à l'intensité de la maladie ainsi qu'à la vigueur des malades. Il est assez rare qu'on ait recours à la saignée générale, mais les applications de sangsues le long du trajet du cordon spermatique et sur le testicule lui-même sont d'un très-fréquent usage. On n'emploie pas moins de dix à douze sangsues, qu'on applique deux fois dans les vingt-quatre heures. Les purgatifs produisent souvent de très-bons effets; Curling associe l'émétique au sulfate de magnésie à petites doses et à la teinture de guaiacum. On peut encore administrer, le soir, 0gr,10 à 0gr,15 de calomel mêlé à 0gr,30 à 0gr,40 de poudre de Dover. La charpie imbibée d'eau chaude ou d'infusion de têtes de pavot serait, d'après Curling, la meilleure application locale que l'on pût faire. D'autres chirurgiens préfèrent les onctions avec l'onguent mercuriel belladonné suivant: onguent mercuriel, 30 grammes; extrait de belladone, 16 grammes. D'autres emploient l'iode de potassium ou la teinture d'iode. Quelle que soit la médication suivie, le malade devra porter un suspensoir et garder le repos dans la position horizontale. On peut tirer quelquefois de bons résultats d'une compression exercée sur le testicule par des bandelettes de diachylon ou un emplâtre de Vigo. Gosselin a proposé d'appliquer, dès le début, une couche de collodion. Enfin, dans les cas où la douleur est trop vive, Velpéau conseille la ponction de la tunique vaginale.

— Bibliogr. Magistel, *Considérations pratiques sur le traitement de l'inflammation aiguë et chronique des testicules*, dans le *Journal hebdomadaire de médecine* (1830); Gausais, *Mémoires sur l'orchite blennorrhagique*, dans les *Archives générales de médecine* (1831); Ricord, *Note sur l'épididymite blennorrhagique*, dans le *Bulletin de l'Académie de médecine* (1838); Aubry, *Recherches sur l'épididymite blennorrhagique*, dans les *Archives générales de médecine* (1841); Bonnatton, *Mémoire sur le traitement des orchites par la collodion*, dans le *Bulletin de l'Académie de médecine* (1854); Godard, *Anatomie pathologique de l'épididymite blennorrhagique*, dans les *Comptes rendus de la Société de biologie* (1857); Paris. De l'orchite inguinale (1857); Mondelet, *De diverses variétés d'orchites aiguës* (1857); Béraud, *Orchite et ovaire varicelleuse*, dans les *Archives générales de médecine* (1859); Hardy, *Etudes sur les inflammations du testicule* (1860); Bouisson, *De l'orchite rhumatismale aiguë et chronique*, dans le *Montpellier médical* (1860); Royer, *Leçons sur l'orchite en général*, dans le *Montpellier médical* (1866); Alfred Fournier, *Epididymite, orchite blennorrhagique*, dans le *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique* (1866); Moreau-Wolff, *Du traitement de l'orchite blennorrhagique par les courants continus* (1870).

ORCHOMÈNE, ville de la Grèce ancienne (Béotie), dite *Minyenne*, parce qu'elle fut fondée par les Minyens. C'était une des plus riches cités de la Grèce. Findare l'appelle la ville des Grâces, que les Orchoménienais honoraient en effet d'un culte particulier. Ses monuments les plus remarquables étaient le temple des Grâces, le tombeau d'Hésiode, la fontaine Acidale, consacrée à Vénus. L'an 364 av. J.-C., Orchomène fut détruite de fond en comble; le peuple de Thebes, à la suite de la découverte d'une conspiration ourdie contre lui par les Orchoménienais, se rua sur cette malheureuse ville et incendia ou renversa les édifices publics et les maisons. Relevée un instant pendant la guerre sacrée par les Phocéens, elle fut détruite une seconde fois par les Thébains en 366. Alexandre la rebâtit. En 87, Archélaüs, général de Mithridate, fut battu sous ses murs par Sylla. Orchomène célébrait en l'honneur des Grâces des fêtes pompeuses auxquelles concouraient tous les poètes et musiciens de la Grèce.

« Au point culminant de la colline S.-O., dit M. Joanne, et en face du mont Acontium, se trouvent les ruines d'une forteresse hellénique. Un mur flanqué de tours, dont on distingue encore les traces, partait de la forteresse et entourait la ville, en suivant les contours de l'Hypanthéum. On remarque au N. les restes d'une tour et un fossé creusé dans le roc. Au S., on voit des portions de la muraille qui défendait la ville basse, les ruines d'une porte et, à côté, plusieurs immenses blocs appartenant à quelque édifice antique. Les murailles sont en général helléniques, mais elles offrent cependant quelques spécimens de construction pélasgique. Au temps de sa prospérité, Orchomène était plus grande que ne l'indiquent les fortifications de l'Hypanthéum. Selon Strabon, la ville s'étendait du côté du lac et sur les bords du Céphise, mais les inondations forcèrent les habitants à se retirer vers le mont Acontium. Des vestiges de monuments antiques, situés hors de l'enceinte actuelle et qui faisaient certainement partie d'Orchomène, viennent corroborer le témoignage du géographe ancien. Ainsi, le monastère de Teotokos occupe l'emplacement d'un temple (selon toute probabilité celui des Grâces). En y faisant des excavations, on a découvert un triépal dédié aux Grâces et dans ces dernières années on a mis au jour une grande quantité de fûts de colonnes, de chapiteaux, de corniches, de bas-reliefs brisés et de fragments de marbre blanc de toute espèce. Les moines ont encaissé tous ces débris dans les murs. On remarque dans la cour du couvent un puits antique, qui peut être celui dont parle Pausanias. A quelques pas du monastère, et dans la partie S.-E. de la colline, se trouve l'excavation du Trésor de Minyas. »

ORCHOMÈNE (Orchomenus), aujourd'hui *Kalpatiki*, ville fort ancienne d'Arcadie, à l'E. de Mantinée; elle existait dès le temps d'Homère. Elle était en ruine du temps de Strabon. A l'époque de Pausanias, elle s'était relevée de ses ruines et renfermait plusieurs édifices remarquables, notamment des temples de Neptune et de Vénus.

ORCHOMÉNIE, IENNE s. et adj. (or-komé-niain). Géogr. anc. Habitant d'Orchomène; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: Les ORCHOMÉNIEUX. La population ORCHOMÉNIEUSE.

ORCHOTOMIE s. f. (or-ko-to-mi — du gr. orchis, testicule; tomé, section). Chir. Ablation d'un testicule ou des deux testicules.

ORCHOTOMIQUE adj. (or-ko-to-mi-ke — rad. orchotomie). Chir. Qui a rapport à l'orchotomie: Procédé orchotomique.

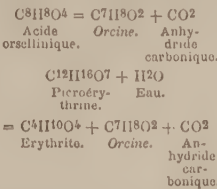
ORCIATICO, bourg du royaume d'Italie (Toscane), province de Pise; 1,200 hab. Mine d'alun et source minérale.

ORCIÈRES, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. d'Embrun, à 28 kilom. de Gap; 1,230 hab. Carrieres de plâtre et d'ardoise, gisements

d'antracite. Le canal projeté de Gap doit prendre ses eaux dans le Drac, au pont d'Orcières.

ORCINE s. f. (or-si-ne). Chim. Substance découverte dans une espèce de variolaire, mais qui paraît exister toute formée dans les divers lichens servant à la préparation de l'orselle commerciale et du tournesol, et qui, dans tous les cas, se produit dans le dédoublement des acides que ces plantes renferment.

— Encycl. L'orcine C₇H₁₀O₂, isomère de l'accol salicylique ou saligénine, a été découverte en 1829 par Robiquet dans une plante connue sous le nom de *variolaire dealbata*. On a reconnu depuis qu'elle résulte du dédoublement de certains acides contenus dans les divers lichens qui servent à préparer le tournesol et l'orselle commerciale. On affirme aussi qu'elle existe toute formée dans ces lichens. On lui donne naissance: 1^o en faisant bouillir l'acide orsellinique avec de l'eau, et par conséquent aussi, en faisant bouillir l'acide lécanorique, l'acide érythrrique (érythrine), la picroérythrine et l'acide évermique avec des solutions aqueuses alcalines; à l'exception de la picro-érythrine, toutes ces substances se transforment d'abord en acide orsellinique. La formation de l'orcine au moyen de l'acide orsellinique et de la picroérythrine est exprimée par les équations suivantes:



2^o On obtient encore l'orcine par la distillation sèche de l'acide lécanorique, de l'acide érythrique, de l'acide évermique et de la picroérythrine. 3^o On l'obtient enfin en même temps que l'acide paroxybenzoïque lorsqu'on fond l'aloes avec de l'hydrate de potassium. La réaction n'est pas sûrement connue. L'aloes ainsi traité donne environ 2 pour 100 de son poids d'orcine (Illiaszewitz et Barth, *Amalen der Chemie und Pharmacie*, cxxxiv, p. 287).

— I. Préparation. 1^o Au moyen de la *variolaire dealbata*. On épuise cette plante par l'alcool bouillant; on laisse refroidir et évaporer en partie la liqueur pour la débarrasser d'une résine qui se sépare dans ces conditions; on concentre la solution restante en consistance d'extrait et l'on épuise cet extrait par l'eau. La solution aqueuse évaporée jusqu'en consistance de sirop dépose au bout de quelques jours des cristaux d'orcine, que l'on purifie en les faisant recristalliser dans l'eau, avec addition de charbon animal. L'emploi du charbon animal n'est cependant pas avantageux, parce que ce corps absorbe une quantité considérable d'orcine.

2^o Au moyen des acides des lichens. On prend une plante du genre *rosetta* ou *lecanora* (genres de lichens) et on la fait macérer avec un lait de chaux; on passe le liquide et on le fait bouillir pendant plusieurs heures de suite dans un vase ouvert, jusqu'à ce qu'il soit réduit à un quart environ de son volume primitif. On fait alors passer un courant d'anhydride carbonique à travers la liqueur jusqu'à cessation de tout précipité de carbonate calcaire; on filtre et on évapore la liqueur filtrée à siccité sur un bain-marie. On épuise le résidu par trois ou quatre fois son volume d'alcool bouillant, on filtre la solution, on la concentre et on la laisse cristalliser; il se forme des cristaux colorés que l'on recueille au bout de trois ou quatre jours, que l'on comprime dans du papier buvard, que l'on redissout dans trois ou quatre fois leur volume d'éther anhydre, et dont on fait évaporer la solution étherée dans le vide après l'avoir soumise à la filtration. Les gros cristaux à six pans ainsi obtenus se décolorent par les cristallisations répétées. Cette méthode, décrite par Stenhouse, réussit fort bien pour la préparation de l'orcine sur une large échelle. M. de Luyne préfère cependant chauffer l'acide érythrique (extrait du *rosetta tinctoria*, etc.) avec du lait de chaux à 150° sous pression.

On peut se procurer de l'orcine parfaitement incolore par les méthodes suivantes 3^o On fait bouillir l'acide orsellinique ou l'acide érythrique avec de l'eau pendant une heure ou une demi-heure; il se dégage des torrents de gaz carbonique, et la solution évaporée et filtrée, après avoir été mélangée avec du noir animal si besoin est, abandonne par le refroidissement des cristaux incolores d'orcine (Stenhouse). 4^o L'acide lécanorique, ou les eaux mères vertes qui restent de sa préparation, est bouilli avec de l'eau de baryte très-concentrée; on précipite ensuite la baryte par l'anhydride carbonique, et le liquide chauffé jusqu'à son point d'ébullition est filtré et abandonné à l'évaporation spontanée. Les cristaux obtenus sont ordinairement colorés; on les purifie en les faisant bouillir avec de l'hydrate ferrique ou avec de l'hydrate aluminique qui retiennent la substance colorante. Si l'orcine reste encore colorée après cette opération, on la distille dans une petite

cornue en arrêtant l'opération dès que le produit commence à passer coloré. La solution aqueuse du produit distillé fournit des cristaux incolores par l'évaporation. (Schunck.)

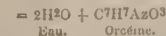
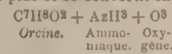
— II. PROPRIÉTÉS. L'orcine se dépose de ses solutions aqueuses, amenées à consistance de sirop, en prismes monocliniques incolores à six faces. Ces cristaux sont très-solubles dans l'eau et dans l'alcool et ils se dissolvent aussi dans l'éther. Les solutions aqueuses sont neutres au papier réactif et ont une saveur fortement sucrée, quelque peu nauséuse. Les cristaux formés dans une liqueur aqueuse relient 12,67 pour 100 d'eau (1 molécule) qu'ils perdent entièrement dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique, ou à la température du bain-marie. Dans l'éther entièrement privé d'eau, l'orcine se dépose en cristaux anhydres.

L'orcine hydratée fond au-dessus de 100°, en perdant de l'eau de cristallisation. L'orcine anhydre chauffée à 590° distille sous la forme d'un liquide sirupeux qui absorbe peu à peu l'humidité de l'air et devient cristallin. Lorsqu'on la chauffe dans des vases peu profonds, elle se sublime en aiguilles. Sa densité de vapeur est de 5,7 d'après une détermination de Dumas. Elle concorde parfaitement avec les nombres qu'exigerait la théorie pour la formule C₇H₁₀O₂. Les solutions aqueuses de l'orcine ne sont précipitées ni par le chlorure mercurique, ni par l'acétate neutre de plomb, ni par le sulfate cuprique, ni par la gélatine ou le tannin. Avec le sous-acétate de plomb, elles donnent un précipité blanc qui paraît contenir C₇H₁₀O₂. On obtient le même précipité en ajoutant de l'azotate de plomb à une solution ammoniacale d'orcine. Avec le perchlorure de fer, il se forme un précipité rouge foncé ou presque noir dont on peut extraire l'orcine par le moyen de l'ammoniaque. L'azotate d'argent ne précipite l'orcine que dans les solutions ammoniacales.

L'orcine fondue décompose les carbonates alcalins avec dégagement d'anhydride carbonique. Une solution aqueuse d'orcine versée dans une dissolution de silicate de sodium en précipite la silice, et, lorsqu'on jette un cristal d'orcine dans une solution bouillante de silicate sodique, ce cristal se convertit en une masse gélatineuse qui conserve la forme du cristal primitif. Une solution concentrée et légèrement acide de sulfate de quinine ou de cinchonine se trouble lorsqu'on y ajoute une dissolution d'orcine; la réaction d'un composé huileux de la base et d'orcine, composé qui devient presque solide au contact de l'air.

— III. DÉCOMPOSITION. L'orcine rougit peu à peu au contact de l'air, surtout à la lumière. L'acide azotique la dissout; lorsqu'on chauffe la liqueur nitrrique, il se dégage des vapeurs rouges et il se dépose une substance résineuse rouge, qui est soluble dans l'alcool et dans les acides. Lorsque l'acide azotique est très-concentré, il enflamme l'orcine dès qu'il arrive en contact avec elle. Si cependant on refroidit fortement l'acide et qu'on y ajoute l'orcine par petites portions successives, ce dernier corps se dissout sans donner lieu à aucun dégagement de vapeurs irritantes, et l'eau précipité de la solution une masse rouge soluble dans les alcalis. Lorsqu'on fait agir lentement sur l'orcine les vapeurs de l'acide azotique commercial (AzH₃O₂ et H₂O), les cristaux brunissent d'abord, puis rougissent et se convertissent finalement en une matière colorante différente de l'orcine. Le produit rouge est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; cette substance teint la soie et la laine en rouge sans l'aide d'aucun mordant; elle prend une nuance rouge passagère par l'ammoniaque et une nuance rouge fixe par les alcalis. Les acides lui rendent dans les deux cas sa couleur première d'un rouge vif. Les solutions aqueuses sont précipitées par le sel marin, mais la substance colorante se redissout dans l'eau dès qu'on a enlevé le sel par des lavages.

Chauffée avec une solution de dichromate de potassium, l'orcine donne une substance brune dont la décomposition est accélérée par la présence de l'acide sulfurique. Le chlorure de chaux dissous dans l'eau colore l'orcine en violet foncé, teinte qui passe graduellement au brun et finalement au jaune. Mêlée avec de la potasse ou de la soude caustiques, les solutions d'orcine attirent rapidement l'oxygène de l'air et se transforment en une substance rouge ou brune. L'orcine absorbe de grandes quantités de gaz ammoniac sec, mais elle perd de nouveau cette ammoniaque lorsqu'on l'expose à l'air. Lorsqu'on place l'orcine sous une cloche à côté d'un vase renfermant de l'ammoniaque aqueuse, elle brunit, se fonce de plus en plus et se convertit en orcine.



Eau. Orcine.

Le précipité dont l'orcine détermine la formation dans les solutions ammoniacales d'azotate d'argent se réduit par l'ébullition avec formation d'un miroir métallique. Le liquide devient en même temps tout à fait rouge. Une trichlorure d'or se réduit lentement à froid, immédiatement à chaud sous l'influence de l'orcine. Il se sépare en même temps une poudre brune.

Chauffée à 60° ou 80° avec de l'acide sulfurique concentré, l'orcine se convertit par-

tiellement en acide orcin-sulfurique $C_7H_8S_2O_8$. Le liquide noir ainsi formé, étendu d'eau, saturé par du carbonate de plomb et rapidement évaporé au bain-marie, donne une masse cristalline principalement composée d'orcin inaltérée. Si l'on retire celle-ci en faisant digérer la masse avec de l'éther, il reste une substance soluble dans l'eau. Les solutions aqueuses bouillantes de ce corps, saturées par le carbonate de plomb et filtrées, abandonnent au bout de quelques heures des lamelles rectangulaires brunâtres et nacrées qui sont formées par de l'orcin-sulfate basique de plomb $C_7H_6Pb/S_2O_8.Pb/H_2O_{2,1/2}H_2O$. Les eaux mères de ces cristaux donnent un second sel en prismes microscopiques qui renferme $C_7H_6Pb/S_2O_8.Pb/H_2O_{2,2}H_2O$.

— IV. FONCTION CHIMIQUE DE L'ORCINE. Quelle est la fonction chimique de l'orcin? Jusqu'à ce jour, l'étude de ce corps n'est pas suffisante pour que l'on puisse répondre à cette question d'une manière définitive et catégorique. Toutefois, tout ce que l'on sait jusqu'ici de l'orcin s'accorde à faire considérer ce corps comme un phénol. D'une part, en effet, et bien qu'elle renferme 2 atomes d'oxygène, elle paraît contenir la totalité de cet oxygène à l'état d'oxygène d'addition, d'oxygène typique, et nullement à l'état d'oxygène substitué. Ce n'est donc pas un acide, puisque les acides renferment toujours de l'oxygène de substitution. D'un autre côté, l'orcin n'est point un alcool, puisqu'il est incapable de donner par oxydation un acide et une aldéhyde correspondants. Elle n'est non plus ni un alcool secondaire ni un alcool tertiaire, puisqu'elle jouit de la propriété de faire la double décomposition avec les bases et même avec les sels alcalins de quelques acides faibles. Il ne reste donc qu'une seule fonction pour elle. Elle est un phénol. Seulement, comme elle renferme O_2 , on doit la considérer comme un phénol diatomique. L'idée que l'orcin est un phénol explique fort bien sa formation au point de vue de l'acide orcinellique. L'acide orcinellique dérive de l'orcin par fixation de CO_2 , exactement comme l'acide salicylique $C_7H_5O_3$ dérive du phénol ordinaire C_6H_5O , exactement comme l'acide eugénitique $C_{11}H_{12}O_4$ dérive du phénol eugénique $C_{10}H_{12}O_2$. On sait que tous les acides qui dérivent des phénols par addition de CO_2 peuvent se scinder à une température plus ou moins élevée en anhydride carbonique et phénol. C'est le cas pour l'acide orcinellique, qui déjà à la température de l'eau bouillante se dédouble en orcin et en anhydride carbonique. La formation de l'orcin au moyen de la picroérythrine devient aussi très-simple. La picroérythrine est un éther orcinellique de l'érythrite $C_4H_{10}O_4$. Sous l'influence des agents d'hydratation, cet éther se dédouble en érythrite et acide orcinellique et, comme on opère à une température où l'acide orcinellique est instable, celui-ci se décompose en orcin et en anhydride carbonique.

— V. PRODUITS DE SUBSTITUTION DE L'ORCINE. L'orcin forme des produits de substitution avec le chlore, le brome et l'iode; les composés chlorés et bromés, par l'action directe du brome et du chlore sur l'orcin; le composé iodé $C_7H_3I_3O_2$, par l'action du trichlorure d'iode, l'iode lui-même n'agissant pas directement.

— Trichlorororcin $C_7H_3Cl_3O_2$. Stenhouse et Schunck, en traitant l'orcin par le chlore, ont obtenu un composé chloré cristallin saisi par une résine d'un brun foncé, souvent difficile à séparer; le produit cristallin n'a point été analysé. De Luyne, en traitant l'orcin par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorure de potassium, a obtenu un produit qui a le même aspect physique que celui de Stenhouse, mais qui n'est souillé par aucune résine et qui présente à l'analyse la composition de la trichlorororcin. C'est un corps soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, d'où il se sépare en aiguilles incolores. Il fond à 159° environ, se volatilise en partie sans décomposition, se dissout dans les alcalis et ne précipite pas la solution alcoolique de l'azotate d'argent.

— Bromororcin $C_7H_3Br_3O_2$. On la prépare en ajoutant de l'eau de brome à une solution aqueuse d'orcin jusqu'à ce qu'une nouvelle addition du réactif ne détermine plus de précipité. On peut aussi se borner à faire un mélange d'une molécule de brome (Br_2) et d'une molécule d'orcin en dissolution. On évapore la liqueur, qui fournit alors des cristaux rhomboïdaux anhydres et durs de bromororcin, que l'on peut purifier en les faisant recristalliser dans l'eau. La bromororcin est modérément soluble dans l'eau chaude et peu soluble dans l'eau froide. L'alcool et l'éther la dissolvent très-facilement. La potasse caustique la dissout, mais en la décomposant et en brunissant. Elle fond à 135° , se décompose à se sublimer au-dessous de 100° et se décompose à des températures plus élevées. Mêlée avec le sous-acétate de plomb, elle fournit un précipité blanc, dont l'acide sulfhydrique la sépare inaltérée.

— Trichlorororcin $C_7H_3Br_3O_2$. Ce composé se forme en même temps qu'une résine brune, lorsqu'on ajoute un excès de brome à de l'orcin ou à une dissolution concentrée d'orcin. Lorsqu'on ajoute l'eau de brome à une solution aqueuse d'orcin, on obtient le même composé, qui n'est plus alors souillé par aucune résine, comme un précipité cristallin incolore,

que l'on peut purifier en le faisant recristalliser dans l'alcool faible. La trichlorororcin prend également naissance dans l'action du brome sur l'acide orcinellique.

La trichlorororcin cristallise en fines aiguilles soyeuses et incolores, suivant Lamport, et en prismes d'un blanc rougeâtre, suivant Hesse. Elle fond à 103° (Lamport), à 98° (Hesse). Elle est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. A une température élevée, elle se décompose en dégageant de l'acide bromhydrique et en donnant une huile qui distille et qui se solidifie par le refroidissement en même temps qu'un abondant résidu de charbon. Lorsqu'on verse de la potasse sur de la trichlorororcin, celle-ci se colore en violet foncé, et si l'on étend le tout d'eau, on obtient une dissolution d'un rouge brunâtre. L'ammoniaque ne produit pas cette coloration, et les acides détruisent la coloration produite par la potasse. Soumise à l'action du brome, la trichlorororcin donne une masse résineuse facilement fusible, d'une odeur piquante, fort désagréable et identique probablement avec le corps résineux qu'on obtient Stenhouse et plus tard Laurent et Gerhardt dans la préparation de la trichlorororcin. Une molécule d'orcin traitée par 2 molécules de brome ($2Br_2$) donne aussi une résine noire (Lamport).

— Triiodororcin $C_7H_3I_3O_2$. On la prépare en faisant agir le trichlorure d'iode sur la solution aqueuse de l'orcin. On ajoute le trichlorure d'iode à une solution d'orcin étendue, en ayant soin d'employer une quantité de ce réactif un peu inférieure à celle qui serait nécessaire pour précipiter le tout. Il se dépose au fond du vase une masse adhérente d'un jaune brunâtre, qu'on lave à l'eau, qu'on sèche et qu'on dissout dans le sulfure de carbone. On filtre pour séparer une substance d'un brun foncé et de nature résineuse; puis on retire la plus grande partie du sulfure de carbone par distillation. Par le refroidissement de la solution, il se forme ensuite des cristaux qu'on recueille sur une toile pour les séparer des eaux mères noires. On les lave avec une petite quantité de sulfure de carbone froid, on les comprime entre plusieurs doubles de papier buvard et on les fait cristalliser deux fois encore dans l'esprit de bois.

La triiodororcin ainsi obtenue cristallise en grandes plaques transparentes et fragiles teintées de brun, qui rappellent un peu le chlorure de baryum. Elle est soluble dans le sulfure de carbone, plus soluble encore dans l'éther, modérément soluble dans l'alcool et l'esprit de bois, insoluble dans l'eau. Les alcalis la dissolvent en la décomposant et en forment des solutions d'un brun foncé. Chauffée à 100° , elle brunit. L'acide azotique la décompose lentement à froid, rapidement à chaud avec dégagement d'iode et de vapeurs rutilantes. L'acide sulfurique n'exerce à froid aucune action sur elle; mais, sous l'influence de la chaleur, il la charbonne et en dégage des vapeurs d'iode.

— VI. COMPOSÉS HOMOLOGUES AVEC L'ORCINE. β -Orcine $C_8H_{10}O_2$. Le β -orcin est un produit de doublement de l'acide usnique. Cette substance se produit lorsqu'on chauffe ce corps ou lorsqu'on le fait bouillir avec les alcalis caustiques et les terres alcalines. Lorsqu'on soumet l'acide usnique à la distillation sèche, on obtient un produit qui se sublime, en même temps qu'un liquide empyreumatique et un résidu carbonéux abondant. Si l'on traite par l'eau l'ensemble des produits de la distillation et qu'on évapore la liqueur à consistance sirupeuse, le résidu sirupeux laisse déposer, au bout de quelques jours, des cristaux bruns de β -orcin, que l'on peut purifier en les décolorant par le charbon animal et en les faisant recristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool faible. Le traitement de l'acide usnique par les alcalis est une méthode moins avantageuse de préparation, parce qu'une quantité considérable de produit se convertit alors en résine.

La β -orcin forme des cristaux brillants qui appartiennent au système dimétrique et qui possèdent souvent un grand nombre de côtes. Ces cristaux ne possèdent pas de clivage sensible. La β -orcin est modérément soluble dans l'eau froide, mais moins soluble que l'orcin; elle est aisément soluble dans l'eau bouillante, ainsi que dans l'alcool et dans l'éther. Elle possède une saveur légèrement sucrée et elle est neutre aux réactifs colorés. On peut la sublimer sans qu'elle s'altère. Elle prend feu facilement et brûle avec une flamme fuligineuse. Desséchée dans le vide, elle a donné des nombres d'où Stenhouse avait déduit la formule $C_8H_{12}O_2$. Gerhardt a proposé la formule $C_8H_{10}O_2$, qui en fait un isomère de l'alcool usnique et un homologue de l'orcin. Les cristaux de β -orcin ne perdent pas de poids lorsqu'on les expose dans le vide au de l'acide sulfurique. Mais lorsqu'on les chauffe sur un bain-marie, ils abandonnent beaucoup d'eau. Ils fondent à 109° . Sous l'influence de l'ammoniaque, la β -orcin acquiert, en quelques minutes, une splendide couleur rouge. Cet effet est beaucoup plus rapide qu'avec l'orcin. Les solutions d'hydrate ou de carbonate de potassium la convertissent en une substance d'une teinte pourpre très-délicate. Le chlorure de chaux lui communique une couleur rouge de sang, et non une couleur violette comme à l'orcin. La solution alcoolique de

la β -orcin ne précipite ni l'azotate d'argent pur, ni l'azotate d'argent ammoniacal. Elle ne précipite pas non plus les sels de baryum, de plomb, de fer et de cuivre. Avec le sous-acétate de plomb, elle donne cependant un précipité abondant soluble dans un excès de la solution plombique et qui acquiert promptement une couleur rouge foncé lorsqu'on l'expose à l'air.

— Résorcine $C_6H_6O_2$. La résorcine est un corps isomérique avec la pyrocatechine (acide oxyphénique) et l'hydroquinone, que l'on obtient par plusieurs méthodes. Hlasiwetz et Barth l'ont préparée d'abord en faisant agir la potasse en fusion sur le galbanum. Körner l'a préparée à son tour en soumettant l'acide paradiophténique, et enfin MM. Oppenheim et Vogt ont réussi à la produire en fondant l'acide chlorophényl-sulfureux avec de la potasse caustique. Pour préparer la résorcine par la méthode de Hlasiwetz et Barth, on traite le galbanum par l'alcool, qui dissout la résine et la débarrasse ainsi des substances gommeuses que la gomme-résine renferme, et l'on fond la résine ainsi purifiée avec deux fois et demie ou trois fois son poids d'hydrate de potassium, jusqu'à ce que la masse devienne tout à fait homogène. On ajoute alors de l'eau, on acidule le liquide par l'acide sulfurique et on le filtre à froid. Le liquide filtré, agité deux ou trois fois avec de l'éther, lui abandonne la résorcine. On retire l'éther par distillation de la solution étherée, et, lorsque celle-ci est suffisamment concentrée, on achève de l'évaporer au bain-marie, puis on en introduit le résidu dans une cornue et on le distille à feu nu. Les premiers produits qui passent sont aqueux et renferment des acides volatils; mais il passe ensuite un liquide huileux qui ne tarde pas à se prendre en cristaux rayonnés et qui n'est autre que la résorcine. Pour débarrasser ces cristaux de la petite quantité d'acides volatils dont ils peuvent être souillés, on les dissout dans la plus petite quantité d'eau possible, on sursature la liqueur par de l'eau de baryte et l'on en extrait de nouveau la résorcine au moyen de l'éther. Lorsqu'on retire l'éther par distillation, il reste un résidu sirupeux qui ne tarde pas à cristalliser et que l'on peut purifier par une nouvelle distillation. On peut se dispenser du traitement à la baryte et le remplacer par une série de distillations fractionnées. On recueille alors seulement les portions qui distillent entre 269° et 272° .

MM. Oppenheim et Vogt opèrent comme il suit pour préparer la résorcine. Après avoir préparé la benzine monochlorée par l'action simultanée du chlore et de l'iode sur la benzine, ils dissolvent ce produit à chaud dans l'acide sulfurique, ils saturent ensuite par du carbonate de baryum, filtrent et précipitent le liquide filtré par du carbonate de potassium, afin de transformer en sel potassique le sel de baryum obtenu.

On fond ensuite ce sel avec de la potasse. Si la quantité de potasse est relativement faible, la masse prend d'abord une couleur rouge cerise. Si l'on arrête l'opération à ce moment, on obtient, en précipitant par l'acide chlorhydrique, un produit chloré qui n'est pas possible de purifier, mais que tout porte à considérer comme du phénol monochloré. Mais si, au lieu d'une quantité faible de potasse, on emploie une proportion plus considérable de cette base et si l'on continue à chauffer le mélange après qu'il a pris la teinte rouge cerise jusqu'à disparition complète de cette teinte, la masse reprise par l'eau, décomposée par l'acide chlorhydrique et agitée avec de l'éther, abandonne à ce liquide de la résorcine qui se sépare en cristaux par l'évaporation spontanée. MM. Oppenheim et Vogt conseillent de purifier ces cristaux en les lavant à la benzine, puis en les distillant et en les soumettant à une nouvelle cristallisation. Les meilleures proportions pour obtenir des quantités un peu considérables de résorcine sont 2 parties de potasse pour 1 partie de chlorophényl-sulfite de potassium. Il faut arrêter l'opération quelques instants avant que la coloration rouge de la masse qui se produit d'abord ait entièrement disparu. La solution étherée de la résorcine préparée par ce moyen reste quelquefois longtemps sans cristalliser, mais les cristaux qui finissent toujours par se former sont alors d'autant plus volumineux. Il y en a qui arrivent à atteindre une longueur de 0m,0015. Ces cristaux ont été mesurés et calculés par M. Ramsberg; ce sont des prismes rhomboïdaux m dont les angles aigus sont surmontés par un biseau ϵ . Le peu d'éclat des faces est causé que les angles n'ont pu être mesurés que d'une manière approchée.

$m : m$ (faces des prismes) = $1180 : 1190$
 $\epsilon : \epsilon$ (sommet) = $830 : 840$
 $m : \epsilon$ = $1180 : 1130$

L'arête mm est sensiblement normale sur ϵ et le système est probablement rhomboïdal oblique. Il serait rhomboïdal droit d'après MM. Hlasiwetz et Barth.

La résorcine est fort soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle est insoluble dans le sulfure de carbone et dans le chloroforme. Recemment préparée, elle est tout à fait incolore; mais avec le temps, et surtout au contact de l'air, elle acquiert une faible teinte rougeâtre. Elle fond à 99° et commence à se volatiliser à une température plus élevée. D'après Oppenheim et Vogt, elle ne fondrait qu'à

104° . Elle bout à 271° (Hlasiwetz et Barth), entre 270° et 275° (Oppenheim et Vogt). En distillant, elle ne laisse aucun résidu. Elle brûle avec une flamme brillante. Elle est neutre aux réactifs. Sa saveur est douceâtre, forte et désagréable, quelquefois même irritante. Sa densité de vapeur égale 4,1; calcul, 3,8.

Les solutions aqueuses de résorcine colorent en violet foncé les solutions de chlorure ferrique. Par l'addition de l'ammoniaque, cette dissolution abandonne de l'hydrate ferrique et devient incolore. Le chlorure de chaux communique à ces corps une couleur rouge ferrugineuse. La solution aqueuse de la résorcine mêlée avec de l'ammoniaque et abandonnée à l'air devient d'un rose rouge qui va en se fonçant de plus en plus et possède finalement au brunâtre. Evaporée à une douce chaleur, la solution ammoniacale se dessèche en une masse d'un bleu foncé, qui se redissout dans l'eau avec une couleur bleue, laquelle vire au rouge par les acides. La résorcine réduit l'azotate d'argent sous l'influence de l'ammoniaque, à la température de l'ébullition. Elle précipite aussi de l'hydrate cuivreux lorsqu'on la chauffe avec une solution cuivrique alcaline.

— Tri-bromo-résorcine $C_6H_3Br_3O_2$. Ce corps se précipite lorsqu'on ajoute de l'eau de brome à une solution aqueuse de résorcine. Il forme des aiguilles petites et entrelacées, peu solubles dans l'eau froide et plus solubles dans l'eau bouillante et dans l'alcool.

ORCINES, village et commune de Franco (Puy-de-Dôme), cant., arrond., et à 7 kilom. de Clermont, bâti sur la grande collée des laves des Dômes; 1,600 hab.; ruines imposantes du château de Montredon.

ORCINIEN, IENNE adj. (or-ci-ni-ain, à-ne — lat. *orcinius*; de *Orcus*, Pluton, l'Enfer, la Mort). Mythol. lat. Qui a rapport à Pluton ou à l'Enfer; Royaume ORCINIEN. Régions ORCINIENNES.

— Hist. Sénateurs orcinien, Nom de mépris donné à des personnages qui s'introduisirent dans le sénat romain, sous prétexte qu'ils avaient trouvé leur nomination dans des tablettes laissées par César.

ORCITE s. m. (or-si-te — dimin. d'*orca*). Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre labre, qui vit dans l'Océan.

ORCIVAL, village et commune de Franco (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arrond., et à 33 kilom. de Clermont, dans le charmant valon du Sioulot; 645 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, est célèbre par une image de la Vierge en grande vénération dans le pays. On remarque à l'intérieur de beaux chapiteaux et des grilles romanes curieuses. La statue de la Vierge, attribuée à saint Luc, est placée dans la crypte, au-dessous de l'autel. Le versant N. de la montagne de Jugent porte des vestiges d'une habitation gallo-romaine.

ORCONTE, village et commune de Franco (Marne), canton de Thiéblemont, arrond., et à 14 kilom. de Vitry, à 46 kilom. de Châlons, sur la rivière de son nom; 425 hab. L'église, de plusieurs époques, est ornée d'un beau vitrail. Beau château moderne.

ORCUS, nom que donnaient à Pluton les anciens Romains. Ce mot semble venir du grec *ὄρκος* (serment).

ORCYN s. m. (or-sain — lat. *orcynus*, gr. *orkynos*, même sens). Ichtyol. Nom scientifique du genre germon. Il en dit aussi ORCYN.

ORD, ORDE adj. (or, or-de — probablement du lat. *horridus*, qui fait horreur; de *horror*, horreur. Cependant Chevalier tire ce mot de *sordidus*, sale, par aphérèse de la consonne initiale). Sale; vilain, laid, hideux. « Vieux mot.

ORD (Edward-Otto-Cresap), général américain, né dans le comté d'Alleghany en 1822. Elève de l'Ecole militaire de West-Point, il en sortit, en 1845, avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie et prit part, comme capitaine, en 1850, à deux expéditions contre les indigènes de l'Oregon. Lorsque commença, en 1861, la terrible guerre de la sécession, Ord, qui était alors en mission dans la Californie, se pronça pour l'Union et fut nommé par les Etats du Nord et fut nommé par le président Lincoln commandant d'une brigade de volontaires pennsylvaniens. Il entra aussitôt en ligne, se signala par sa bravoure à la bataille de Drainsville (Virginie) le 30 décembre de la même année, reçut peu après le grade de major général, prit successivement part au siège de Corinth, aux batailles d'Iuka et de la rivière Hatchie (septembre-octobre 1862), fut grièvement blessé dans cette affaire, contribua à la prise de Vicksburg et parvint par son sang-froid et par son énergie à sauver les restes de l'armée de Banks, complètement battue pendant la campagne du Texas. Nommé, en juillet 1864, commandant en chef du 186 corps d'armée, il livra le combat de Chas-puis l'année, pendant lequel il reçut une blessure qui le força à quitter l'armée, puis succéda, en janvier 1865, à Butler comme commandant militaire de la Virginie, et continua activement à la prise de Richmond (avril 1865), laquelle mit fin à la guerre civile. Peu après, cet habile et intrepide général laissa son commandement au général Halleck.

ORDALIE s. f. (or-da-li — de l'anglo-saxon

oradli, en ancien allemand *urtheil*, en allemand moderne *urtheil*, qui ne signifie autre chose que jugement et qui est purement germanique). Épreuve judiciaire, jugement de Dieu sans combat : *ORDALIE de l'eau*. *ORDALIE du feu*. — Cuve dans laquelle on faisait l'épreuve de l'eau. — Vieux mot. On disait aussi *ORDIAL*. — *Encycl. V. JUGEMENT DE DIEU.*

ORDAZ (don Diego), conquérant espagnol, un des lieutenants de Fernand Cortez, né à Castro-Verde (royaume de Léon), mort dans la Nouvelle-Andalousie en 1533. Lorsque Fernand Cortez entreprit de conquérir le Mexique, Ordaz, alors attaché comme officier à Velasquez, gouverneur de Cuba, se joignit à lui, devint commandant de l'artillerie et de l'infanterie, contribua puissamment à la victoire de Ceutla (1519) et combattit constamment auprès de Cortez au Mexique et dans la Nouvelle-Grenade. Chargé d'explorer la province de Guaxaca, au sud de Mexico, il y fonda un établissement, puis il prit part à la terrible bataille qui eut lieu à Mexico même, faillit y perdre la vie (1520) et fut envoyé à deux reprises par Cortez auprès de Charles-Quint, la première fois pour rendre compte de la conquête du Mexique, la seconde pour porter à l'empereur la cinquième partie du butin et demander pour l'illustre conquérant les titres de capitaine général, de gouverneur de la Nouvelle-Grenade, l'autorisation de diviser le pays comme il le jugerait convenable et les droits souverains à l'exclusion de tout autre sur le pays conquis. Dans ce deuxième voyage, Ordaz fut attaqué près du cap Saint-Vincent par des caravelles rochelaises, perdit la plus grande partie des riches dépouilles des Aztèques et parvint, non sans peine, à gagner l'Espagne, où Charles-Quint lui accorda ce qu'il était venu demander pour Cortez. Après avoir rendu compte à ce dernier de sa mission, Ordaz retourna en Espagne, obtint de l'empereur l'autorisation de soumettre le pays situé entre le cap de la Vela et la baie de Venezuela, quitta San-Lucar en 1531, remonta le premier l'Orénoque, fut obligé, par suite des attaques incessantes des Indiens, de redescendre le fleuve et mourut peu après. Il fut le premier Européen qui fit l'ascension du volcan de Popocatepetl et obtint en 1523, en mémoire de cet exploit, de prendre pour armes un volcan enflammé.

ORDAZ AVECILLA (José), jurisconsulte et littérateur espagnol, né à Valderas, province de Léon, en 1814, mort en 1856. Après avoir étudié le droit, il exerça la profession d'avocat, servit, pendant la guerre civile, dans l'armée royale, où il parvint au grade de capitaine, et fut, à diverses reprises, élu député aux Cortes, où il se fit remarquer surtout, en 1854, par ses idées démocratiques. On a de lui : *le Prisme de la raison appliqué aux partis et à la guerre actuelle* (1839) ; *À tous à la fois ou la Défense du progrès ; la Raison et la Régence ; Examen critique et philosophique ; la Révolution de mai 1843 ; Défense devant le jury de la brochure intitulée : Les Prêtres et les incarcérés* (1845), plaidoyer éloquent par lequel il obtint l'acquiescement des auteurs de ce pamphlet qui avait eu un immense retentissement en Espagne. Ordaz avait, en outre, édité trois journaux : *El Regenerador*, *El Argos* et *El Eco de Aragón*.

ORDELAFFI, famille italienne, qui régna à Forlì, dans la Romagne, du XIII^e au XVI^e siècle, et dont plusieurs membres acquirent beaucoup de réputation comme hommes de guerre. Les principaux sont les suivants : Les trois frères Scarpetta, Pino et Bartolommeo ORDELAFFI, qui avaient appris le métier des armes sous Guido de Montefeltro, se battirent sous ses ordres contre les Génois, les Lucquois, les Florentins, les troupes du pape, et embrassèrent la cause des gibelins. Les habitants de la ville de Forlì, près de laquelle ils avaient des châteaux fortifiés, mirent les trois frères à la tête de leur gouvernement après avoir secoué le joug de Rome. Mais, en 1310, Clément V envoya contre eux le roi Robert de Naples, qui prit Forlì, en rasa les fortifications et jeta en prison les trois frères Ordelaffi. — Un parent des précédents, Cecco ORDELAFFI, parvint à s'échapper de Forlì en 1310 et y retourna, cinq ans plus tard, caché dans un tonneau. Ayant réuni ses partisans, il attaqua les guelfes, les chassa de la ville, se fit proclamer, sous le titre de capitaine personnel, souverain de la ville, et gouverna cette ville jusqu'en 1331, époque de sa mort.

— Son frère, Francesco ORDELAFFI, lui succéda alors et se fit connaître comme un des plus brillants hommes de guerre de son temps. Contraint à capituler dans Forlì par Bertrand de Poret, légat du pape (1328), il se retira à Forlimpopoli ; mais, dès l'année suivante, il rentra sous un déguisement à Forlì, d'où il chassa les guelfes et les pontificaux. Après avoir pris part à la guerre de Lucques (1344), il eut de violents démêlés avec Clément VI qui l'excommunia. Le pape, ayant résolu, en 1355, de soumettre tous les princes feudataires du saint-siège, envoya contre Ordelaffi le cardinal Albornoz avec une imposante armée. Le souverain de Forlì résolut de résister jusqu'à la mort et se ligua avec ses voisins, rapprochés de lui par la communauté du danger (1355). Mais bientôt abandonné d'eux, il ne persista pas moins dans son projet de résistance et, pendant qu'il défendait Forlì, il confia la défense de Césène à sa femme Cia ou

Marzia, de la famille des Ubaldini. Aussi courageuse et énergique que son mari, la vaillante femme résista dans Césène à des forces dix fois supérieures aux siennes, et lorsqu'elle se vit contrainte de signer une capitulation, elle eut soin de stipuler la liberté de ses compagnons d'armes, sans rien demander pour elle-même (1357). Quant à Ordelaffi, il prolongea pendant deux ans la défense de Forlì et dut se rendre au légat sans condition (1359). Il continua ensuite la guerre de partisans contre les guelfes et mourut à Venise en 1374. — Sinibaldo ORDELAFFI, son fils, revint à Forlì un an après la mort de son père, se fit reconnaître comme souverain, fit alliance avec les Florentins, épousa Blanche, de la famille des Malatesti, et parvint, grâce au grand schisme d'Occident (1378), non-seulement à affermir son pouvoir, mais encore à se faire reconnaître comme vicair de saint-siège à Forlì en 1379. Il régnait depuis dix ans, lorsque deux de ses neveux s'emparèrent de sa personne (1385) et le jetèrent en prison, où il mourut. — Pino 1^{er} et Cecco II ORDELAFFI, neveux du précédent, s'attachèrent à fuir l'oubli, par la sagesse de leur gouvernement, l'action coupable par laquelle ils s'étaient emparés du pouvoir. Pino se fit particulièrement remarquer par son courage et par sa libéralité. Il laissa en mourant (1405) son frère seul maître du pouvoir. Cecco mourut à son tour, en 1405, laissant pour héritier son fils Antoine, alors en bas âge. Mais le peuple de Forlì ne voulut point reconnaître cet enfant pour seigneur. Il rétablit le gouvernement républicain et fit reconnaître son indépendance par le pape. Toutefois, peu de temps après, le légat Balthazar Cossa entra dans Forlì, dont il s'empara. — Georges ORDELAFFI, parent des précédents, profita des guerres qui occupaient ailleurs le pape Jean XXII pour se rendre maître de Forlì et de Forlimpopoli (1410). Il se fit reconnaître comme souverain de ces villes et associa à son pouvoir le jeune Antoine, qu'il ne tarda pas à reléguer dans une forteresse pour gouverner seul et en son nom, ce qu'il fit jusqu'à sa mort (1422), après avoir obtenu de Martin V (1418) une bulle le confirmant dans sa souveraineté. — Son fils, Theobaldo ORDELAFFI, alors âgé de neuf ans, lui succéda sous la régence de sa mère Lucrece Adolisi. Celle-ci favorisa les guelfes, leur accorda les emplois, fit alliance avec les Florentins et excita le mécontentement des habitants de Forlì. A la suite d'un soulèvement, Lucrece fut chassée de la ville et Antoine Ordelaffi, fils de Pino, rendu à la liberté, revint à Forlì, où il prit possession du pouvoir, qu'il avait perdu après la mort de son père en 1405. Sur ces entrefaites, le jeune Theobaldo mourut de la peste (1425). Antoine se trouvait sans compétiteur lorsque le pape Martin V s'empara de Forlì (1426). Il se retira alors à Lugo, où il resta jusqu'en 1433, époque où les habitants de Forlì, révoltés contre le légat du pape, le rappellèrent et lui rendirent la souveraineté. Attaqué de nouveau par une armée pontificale, il se défendit pendant trois ans, fut encore une fois contraint de quitter Forlì (1436), se retira auprès du duc de Milan et fut rétabli par ce prince en 1438. Il mourut dix ans plus tard, laissant la souveraineté de Forlì à ses deux fils. — Cecco III et Pino II ORDELAFFI, fils du précédent, lui succédèrent en 1448 et firent le métier de condottieri pour s'affirmer par des alliances avec des princes puissants. Pendant longtemps, Cecco servit comme général dans l'armée des Vénitiens, à qui il rendit de grands services. Fait prisonnier en 1453, par le duc de Milan, il mourut après une cruelle maladie en 1460. Son frère Pino régna seul à partir de ce moment, fut reconnu par le pape Paul II, rappela tous les exilés, rebâtit les forteresses ruinées par les guerres, releva les murs de Forlì, où il fit construire un superbe palais, attira à sa cour des poètes et des artistes, se signala par sa magnificence et associa, avant de mourir, à son pouvoir son fils illégitime Sinibaldo II ORDELAFFI (1473), qu'il fit reconnaître par le pape et par le peuple. Après sa mort (1480), Sinibaldo lui succéda, mais se vit aussitôt attaqué par deux neveux de son père. Le comte Riaro, neveu de Sixte IV, se rendit à Forlì sous prétexte de servir d'arbitre entre les cousins rivaux, s'empara de la ville, dont il se fit donner la souveraineté par le pape et chassa les Ordelaffi, qui se retirèrent alors à Venise. À partir de ce moment, Forlì fit partie des États de l'Eglise.

ORDERER (Michel), général français, né à Saint-Avoid (Moselle) en 1755, mort à Compiègne en 1811. A dix-huit ans, il s'enrôla dans les dragons, et il était depuis deux ans adjudant sous-officier lorsque éclata la Révolution. Orderer fit avec distinction les campagnes de la République dans les armées de la Moselle, du Rhin, des Alpes, d'Italie, devint colonel en 1796, chef de brigade de la garde des consuls en 1800, général de brigade en 1803. Au commencement de l'année suivante, il reçut la mission de se rendre dans les États du grand-duc de Bade, à Ettelheim, pour y opérer l'arrestation du duc d'Enghien, fit cerner la maison du prince et l'envoya prisonnier à Strasbourg, mais ne se trouva en rien mêlé au drame sanglant qui eut lieu peu après dans les fossés de Vincennes. Orderer se signala ensuite par sa bravoure, particulièrement à la bataille d'Austerlitz (1805), reçut alors le

grade de général de division et, comme ses nombreuses blessures lui rendaient désormais impossible le service actif, il prit sa retraite. Toutefois, il fut encore nommé sénateur (1806), comte, premier écuyer de l'impératrice, gouverneur de Compiègne, et pourvu d'une bonne dotation.

ORDERER (Michel, comte), général français, fils du précédent, né à Huningue (Haut-Rhin) en 1787, mort en 1862. En sortant de l'Ecole d'application de Metz, il entra avec le grade de sous-lieutenant dans les dragons, fit, comme aide de camp de son père, puis de Duroc, les campagnes de Pologne, d'Espagne, de Portugal, passa ensuite, comme chef d'escadron, à la grande armée, prit part aux campagnes de Russie, de Saxe, de France, devint colonel en 1812 et assista à la sanglante bataille de Waterloo. Mis à la demi-solde lors de la seconde rentrée des Bourbons, Orderer ne reprit du service actif qu'après la révolution de juillet 1830. Depuis lors, il a été nommé général de brigade (1831), lieutenant général (1846), commandant de la 19^e, puis de la 16^e division militaire, grand officier de la Légion d'honneur (1848), et mis dans la réserve en 1852, époque où il reçut un siège au Sénat.

ORDERNES, bourg d'Espagne, province et à 48 kilom. de la Corogne, sur la rive droite du Tambre ; 4,000 hab. ; fabriques de toiles.

Ordre de chevalerie (L'), poème du XIII^e siècle, composé par un trouvère anonyme. Barbazan l'a publié au XVIII^e siècle en le faisant précéder d'un discours sur la langue française et d'un travail sur les étymologies, accompagné d'un glossaire. Le poème est ainsi intitulé dans le manuscrit original : *Chi comence l'ordene de chevalerie, en si que li quens Hues de Tabarie l'enseigna au soudan Saladin*. Le sujet en est assez singulier. Hues de Tabarie, un ligeois, compagnon de Godefroy de Bouillon, puis familier de Baudouin, roi de Jérusalem, obtient de celui-ci la principauté de Galilée et de Tibériade, avec le titre de roi, — il faut quelque bonne volonté pour reconnaître un roi de Tibériade dans le « quens Hues de Tabarie » ; — puis est fait prisonnier par le sultan Saladin. Celui-ci, loin de le maltraiter, le requiert de l'armer chevalier, ce que le preux Hues se hâte de faire en expliquant au candidat toutes les cérémonies à observer pour sa réception. Saladin, en récompense, lui octroie gracieusement sa rançon et celle de dix autres chevaliers, 50,000 besants d'or.

Barbazan pense que le trouvère a mis en œuvre un fait réel, accrédité en terre sainte lors de la première croisade ; et, en effet, Vilhardouin parle d'un Hugues de Tabarie, ou Tibériade, qui se porta de Jérusalem au secours de Constantinople en 1204. Mais, en tout cas, le trouvère avait bien confondu les dates, puisque Baudouin, dont il fait l'ami de ce Hugues, était mort en 1118. D'ailleurs, l'histoire de Saladin armé chevalier est par trop invraisemblable. Il ne faut voir dans cette composition que le cadre ingénieux à l'aide duquel le poète a donné la formule de la chevalerie, en la mêlant, selon le goût de son époque, aux souvenirs des croisades.

ORDERIC VITAL, historien français du XI^e siècle, né à Attingham (Angleterre) en 1075, d'une famille originaire d'Orléans, mort au monastère de Saint-Evroul-en-Ouche (Normandie) vers 1150. Son père, Odelricus, un des compagnons de Montgomeri lors de la conquête de l'Angleterre (1066), l'envoya, à l'âge de dix ans, avec une dot de 30 marcs d'argent, au monastère de Saint-Evroul pour qu'il y embrassât la vie religieuse. En 1085, à dix ans, il fut admis au nombre des moines, prit alors le nom de **Vital**, reçut l'ordre de la prêtrise à Rouen en 1107, partagea son temps entre la prière et l'étude, et, malgré son goût pour les voyages, ne fit que de rares excursions hors de son monastère. Vers 1115, il passa quelque temps à l'abbaye de Croiland, fit une excursion en Angleterre, une autre à Cambrai, assista, en 1132, à une réunion de 1,200 religieux dans la basilique de Cluni, puis retourna à Saint-Evroul, où, à partir de 1141, la vieillesse et les infirmités le forcèrent à mettre un terme à ses travaux. Orderic était très-versé dans la connaissance des Pères de l'Eglise et dans celle de plusieurs auteurs classiques païens. Il composait avec beaucoup de facilité des vers latins. Esprit curieux, avide de savoir, en contact avec des religieux étrangers, avec des chevaliers qui, après avoir pris part aux croisades et aux guerres du temps, venaient chercher le repos dans le monastère de Saint-Evroul, Orderic Vital se sentit de bonne heure pris du goût des études historiques et se vit encouragé dans ses dispositions par ses supérieurs. Il résolut d'abord d'écrire une histoire de son abbaye ; mais, peu à peu, il élargit son cadre et se mit à écrire une histoire générale. *L'Histoire ecclésiastique d'Orderic* va de Jésus-Christ jusqu'en 1141. La Bibliothèque nationale en possède le manuscrit autographe, en 4 volumes, lequel est intitulé *Orderici Vitalis Angli Monachi Histonis, Historia ecclesiastica*. Publié pour la première fois dans les *Scriptores historiarum normannicae* de Duchesne (1619), il a été traduit en français par M. Dubois dans la collection Guizot. Cette histoire est divisée en treize livres et donne une chronique parfois

très-succincte, parfois très-détaillée, des principaux événements depuis Jésus-Christ jusqu'au milieu du XII^e siècle. L'ouvrage manque entièrement de proportions et souvent de critique ; il n'en est pas moins précieux à consulter. C'est surtout pour ce qui concerne la Normandie, les invasions des Normands en France, la descente en Angleterre, les exploits de Guillaume le Conquérant, les fondations d'abbayes et de monastères, qu'il fournit d'utiles renseignements. On y trouve aussi l'expédition de Robert Guiscard contre Constantinople, l'histoire de la première croisade, une chronologie des rois de France de Pépin à Henri 1^{er}, et les guerres de l'impératrice Mathilde, comtesse d'Anjou, avec Etienne de Blois, pour la possession du duché de Normandie. Souvent inexact, accueillant sans critique les fables ou les documents apocryphes, pour ce qui concerne les faits anciens, il mérite beaucoup plus d'attention pour la partie moderne de son livre et le récit des événements contemporains. Il a surtout publié des lettres et des diplômes originaux qu'on chercherait vainement ailleurs. Quoiqu'il affecte, à la manière latine et grecque, de placer des discours dans la bouche de ses personnages, ce souci de la forme littéraire ne l'empêche pas d'être, le plus souvent, dans cette partie, un historien exact et scrupuleux. On regrette seulement qu'il n'ait pas eu au même point le souci de la proportion et de la méthode. Pour la chronologie, il prit pour guide Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, Paul Orose et surtout Bède le Vénéral. Comme Orderic manquait le plus souvent de documents certains, son livre contient de nombreuses inexactitudes. Crédule comme on l'était de son temps, épris du merveilleux, il ne négligeait pas les traditions populaires. « Il leur demandait, dit M. Delisle, tantôt l'étymologie des noms locaux, tantôt l'origine des débris d'antiquités qui jonchaient le sol. Il s'en servait pour compléter les données que les documents écrits fournissaient sur la vie des saints. C'est à ces traditions qu'il faut rattacher la chevauchée infernale si pittoresquement décrite dans le huitième livre de *L'Histoire ecclésiastique*. » Tout en racontant les événements, il les juge et fait acte de moraliste, attaque les vices, les ridicules, loue les bonnes actions, s'apitoie sur les opprimés. En résumé, malgré l'absence d'esprit critique et la prodigieuse confusion qui y règne, « aucun livre, dit M. Guizot, ne contient, sur l'histoire du XI^e et du XII^e siècle, sur l'état politique civil et religieux de la société en Occident, sur les mœurs féodales monastiques et populaires, tant et de si précieux renseignements. »

ORDINAIRE adj. (or-di-nai-re — lat. *ordinarius* ; de *ordo*, ordre. V. ce dernier mot). Qui est dans l'ordre des choses habituelles, qui arrive ou se fait communément : *L'état, le cours ORDINAIRE des choses*. Un événement ORDINAIRE. C'est sa vie ORDINAIRE, son langage ORDINAIRE. La dépense ORDINAIRE de sa maison se monte à tant. (Acad.) Le cœur est la source la plus ORDINAIRE des illusions de l'esprit. (Nicole.) Carlsbad est le rendez-vous ORDINAIRE des souverains ; ils devraient bien s'y guérir de la couronne pour eux et pour nous. (Chateaub.) Le salut des États, comme la sûreté des citoyens, n'existe que dans l'invariable cours de la justice ORDINAIRE. (Bignon.) La vanité est un défaut très-ORDINAIRE chez les jeunes filles. (Théry.)

De la sagesse humaine est l'ordinaire oculé.
DESTOUCHES.

— Médiocre, commun, vulgaire : C'est un homme, c'est un esprit ORDINAIRE, très-ORDINAIRE. Il est plus facile de persuader une erreur à un philosophe qu'à un homme ORDINAIRE. (Jouffroy.) Le jardin le plus ORDINAIRE renferme aujourd'hui des fleurs splendides que les serres royales possédaient seules autrefois. (Renaud.)

Enfin, Eliacin, vous avez eu me plaisir ;
Vous n'êtes point sans doute un enfant ordinaire.
RACINE.

— Vin ordinaire ou Vin d'ordinaire, Vin de qualité commune, qu'on sert pendant la plus grande partie du repas. Dans les restaurants, Vin commun dont le prix est compris dans le prix général du repas.

— Antiq. rom. *Consul ordinaire*, Consul qui était nommé régulièrement, au commencement de l'année, et non pour une circonstance exceptionnelle. *Gladiateurs ordinaires*, Ceux qui combattaient dans l'arène avec les armes habituelles.

— Administr. Se dit de certains fonctionnaires ou officiers qui sont en charge toute l'année, à la différence de ceux qui n'y sont que par semestre, par trimestre, etc. *Médic ordinaire du roi*. *Maître des requêtes ordinaire*. *Conseiller d'Etat en service ordinaire*. *Gentilhomme ordinaire du roi*. *Commissaire ordinaire des guerres*. *l'ambassadeur ordinaire*. Celui qui réside dans une cour, à la différence de ceux qui sont envoyés pour un objet particulier.

— Jurispr. *Juges ordinaires*, Ceux à qui appartient naturellement la connaissance des affaires, à la différence des juges établis par une commission ; juges qui étaient en exercice durant l'année entière. *l'Affaire ordinaire*, Affaire qui est de nature à être soumise au cours habituel de la justice. *l'Question ordi-*

naire, Premier degré de la torture que l'on faisait subir aux accusés, et qui était le moins rigoureux.

— **Art. mil. Pas ordinaire.** Pas le plus lent de ceux qui sont usités pour les troupes, et qu'elles prennent toujours quand elles sont en marche, à moins d'ordre contraire.

— **s. m. Ce qu'on a coutume de faire, ce qui arrive ou se fait habituellement : C'est son ORDINAIRE d'agir ainsi. L'ORDINAIRE de la multitude est de juger sur les apparences.** (Acad.) **C'est l'ORDINAIRE que les amis nous tourmentent le plus avec la fortune.** (P.-L.-Courrier.)

— **Limite commune. niveau commun :**

Et quand la renommée a passé l'ordinaire, Si l'on ne veut déchoir, il ne faut plus rien faire.

CORNEILLE.

— **Ce que l'on sert habituellement à un repas : Un bon ORDINAIRE. Un ORDINAIRE bourgeois. Il n'a que deux plats à son ORDINAIRE.** (Acad.)

Deux perroquets, l'un père et l'autre fils, Du rôti d'un roi faisaient leur ordinaire.

LA FONTAINE.

Un sien ami, voyant ce somptueux repas, Lui dit : Et d'où vient donc un si bon ordinaire ?

LA FONTAINE.

Il Service de l'alimentation réglementaire des soldats : **Les officiers et sous-officiers ne mangent pas à l'ORDINAIRE.** Dans les petits restaurants de Paris, Bouillon et portion de bouilli : **Bon ORDINAIRE à 35 centimes.**

— **Mesure de vin que l'on accorde aux domestiques.** Il Portion d'avoine que l'on donne soir et matin aux chevaux.

— **Fam. Ce dont on jouit journellement :**

..... Je voudrais bien Que, content de votre ordinaire, Vous ne gottassiez plus au mien.

LA FONTAINE.

— **Dr. canon. Evêque ou celui qui exerce l'autorité épiscopale en cas de vacance du siège : Se pourvoir par-devant l'ORDINAIRE. La visite de la citude appartient de plein droit à l'ORDINAIRE.** (Patri.) **Les ultramontains prétendent que le pape est l'ORDINAIRE des ORDINAIRES.** (Dumarsais.)

— **Liturg. Ordinaire de la messe, Prières de la messe qui ne changent jamais : En ce moment, elles entrent à l'église et chacune d'elles fit ses réflexions, au lieu de lire l'ORDINAIRE DE LA MESSE.** (Balz.)

— **Jurisp. Régler un procès à l'ordinaire, Ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être suivi qu'au civil.**

— **Anc. admin. Courrier de la poste, qui partait et arrivait à jours fixes : J'ai reçu votre lettre par l'ORDINAIRE. Il jour où ce courrier partait ou arrivait : Je vous écrirai au premier ORDINAIRE.** (Acad.) **Nous faisons nos paquets les jours d'ORDINAIRE.** (Mme de Sév.) **Bonnes-moi temps jusqu'au premier ORDINAIRE pour y songer.** (Racine.) Il Gentilhomme ordinaire du roi : **Le roi envoya ce jour-là visiter M. le Prince par un ORDINAIRE nommé Essin.** (Pellissier.) Il **Ordinaires des guerres, Fonds destinés à payer la maison du roi, les compagnies de gendarmes, etc. Il Ordinaires de la musique des concerts du roi.**

— **Pl. Evacuations mensuelles des femmes : Avoir ses ORDINAIRES.**

— **Loc. adv. D'ordinaire, Pour l'ordinaire, Le plus souvent, généralement : Pour l'ORDINAIRE, les sots sont présomptueux.** (Acad.) **Ceux qui s'imaginent être au-dessus des maux qui arrivent aux autres sont d'ORDINAIRE impitoyables.** (Nicole.) **L'éducation qu'on donne d'ORDINAIRE aux jeunes gens est un second amour-propre qu'on leur inspire.** (La Rochef.) **Le courage des femmes n'est d'ORDINAIRE que du dévouement.** (Mme de Rémusat.) **La société n'est pas, comme on le croit d'ORDINAIRE, le décompagement de la nature, mais bien sa décomposition et sa refonte entière.** (Chamfort.) **La plupart des querelles de la société ne naissent, pour l'ORDINAIRE, que parmi les gens qui se disent des vertues.** (B. de St-P.) **Les avocats de profession font d'ORDINAIRE, des juges sans décision et des ministres sans principes.** (Cormen.) **Chez les animaux, l'instinct est, d'ORDINAIRE, en raison inverse de ce qu'on peut appeler l'intelligence.** (Renan.)

..... D'ordinaire, Quand l'amour veut parler, la raison doit se taire.

BLONARD.

On nous voit tous, pour l'ordinaire, Filier le servent, nous jeter sur sa peau.

LA FONTAINE.

— **A l'ordinaire, Comme à l'ordinaire, Suivant la manière accoutumée : Je veux travailler à l'ORDINAIRE, comme à l'ORDINAIRE.**

Le pasteur était à côté Et récitait, à l'ordinaire, Maintes dévotes oraisons.

LA FONTAINE.

— **Contre l'ordinaire, Contrairement à ce qui a lieu habituellement : Il était très-bien mis, contre l'ORDINAIRE.**

— **Loc. prépos. A l'ordinaire de, Selon la coutume : Je répondrai franchement, à MON ORDINAIRE. Rites, Zeltis, soyez badine et soldat, à VOTRE ORDINAIRE.** (La Bruy.)

— **Syn. Ordinaire, commun, trivial. V. COMMUN.**

— **Encycl. Admin. mil. Ordinaire d'homme de troupe.** L'ordinaire n'est pas de date très-ancienne, car ce mode d'organisation de la cuisine des caporaux et soldats ne paraît point remonter, en France, au delà de 1766, époque à laquelle deux ordonnances royales décidèrent que tout l'argent du prêt passerait à l'ordinaire, que les caporaux y mettraient la même somme et, enfin, que toutes les sommes versées seraient dépensées. Une ordonnance de 1776 parla pour la première fois de la retenue sur le prêt des deniers de linge et chaussure et décida que, cette retenue faite et après prélèvement du prix du pain, tout le reste de la solde serait affecté à l'ordinaire.

Comme on le voit, sous l'ancien régime, le sou de poche n'existait pas et le pain était à la charge de l'ordinaire.

La Révolution et le premier Empire modifièrent les ordonnances jusqu' alors en vigueur. Le pain délivré à chaque soldat et connu sous le nom de pain de munition fut fourni par l'Etat, et le pain de soupe, qui est du pain blanc, seul acheté sur l'ordinaire.

Une circulaire ministérielle de 1817 recommanda aux intendants et sous-intendants de surveiller avec soin les comptes des dépenses d'ordinaire. Les fonds d'ordinaire se composent, en 1873, des retenues opérées sur le prêt et de celles qui sont infligées sur le sou de poche aux hommes punis de prison au corps, d'une partie des allocations ou honoraires accordés aux garnisaires, des prélèvements faits sur les travailleurs, sur les hommes en permission. Les dépenses à imputer sur l'ordinaire sont, outre celles qui résultent de l'achat des vivres, celles qui causent le blanchissage, l'éclairage et l'achat de diverses matières destinées à fourbir les armes, astiquer le ceinturon et les guêtres, etc.

En temps de paix, l'ordinaire, qui a beaucoup varié depuis la Restauration, se compose de 750 grammes de pain de munition, 140 à 150 grammes de pain de soupe blanc, 140 à 150 grammes de bœuf bouilli. Chaque soldat verse, en 1873, 47 centimes à l'ordinaire.

En temps de guerre, l'ordinaire comprend, outre ce que nous venons de dire, du café, du sucre, du vin et de l'eau-de-vie, fournis par l'Etat, au moyen d'une retenue supplémentaire sur la haute paye de guerre. Ajoutons, du reste, que les hasards de la guerre peuvent singulièrement modifier l'ordinaire, témoin le siège de Paris, durant lequel la portion de viande fut nécessairement réduite à des proportions infinitésimales, et les légumes variés que doit fournir l'ordinaire remplacés par une invariable portion de riz. En somme, le soldat, en temps de guerre, mange ce qu'il peut et souvent, lorsque des distributions sont faites d'avance, ce qui avait été distribué pour 3 jours se trouve consommé à la fin du deuxième.

En terminant, disons que l'ordinaire, en tant que viande et légumes, serait suffisant à nourrir un individu si on pouvait y ajouter régulièrement le quart de vin qui est accordé en campagne et si les cuisiniers, mieux surveillés, faisaient un peu mieux leur service.

ORDINAIRE (Claude-Nicolas), naturaliste français, né à Salins en 1736, mort à Clermont-Ferrand en 1808. Il entra dans l'ordre de l'Oratoire, s'adonna à l'enseignement, puis devint chanoine de Riom, profita de son séjour dans cette ville pour faire des excursions dans les montagnes, y fit une belle collection de produits volcaniques et de plantes et devint professeur d'histoire naturelle de Mesdames de France. Condamné à la déportation en 1793 pour avoir refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il se mit à visiter l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, et fut nommé, à son retour en France, bibliothécaire à Clermont-Ferrand. On lui doit : *Histoire naturelle des volcans, comprend les volcans sous-marins, ceux de boue et autres phénomènes analogues* (Paris, 1802, in-80), ouvrage estimé. — Son neveu, Jean-Jacques ORDINAIRE, né à Besançon en 1770, mort en 1843, fut professeur, puis recteur dans sa ville natale. Il est auteur d'une *Méthode* (Paris, 1820), dans laquelle il expose un nouveau système pour l'étude des langues. — Un frère du précédent, Désiré ORDINAIRE, né à Besançon en 1773, mort en 1847, a été successivement professeur d'histoire naturelle, recteur de l'Académie de Strasbourg (1824), inspecteur général de l'Université et directeur de l'Institut des sourds-muets (1831-1832). Il a laissé un *Essai sur l'éducation du sourd-muet* (1836, in-80).

ORDINAIRE (Francisque), homme politique français, né à Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain) en 1843. Son père, docteur en médecine, fit paraître en 1848 un journal républicain, la *Mouche*, qui eut du succès, et se vit, pour ce seul fait, compris dans la proscription qui suivit l'odieuse attentat du 2 décembre 1851. M. Francisque ORDINAIRE suivit son père en Suisse, où il passa quelques années, puis revint en France et termina ses études au lycée de Mâcon. Imbu de bonne heure des idées républicaines et de la haine du despotisme, il s'engagea dans les chasseurs des Alpes, sous les ordres de Garibaldi, lors de la guerre contre l'Autriche en 1866, et reçut deux blessures pendant cette campagne. Dans les dernières années de l'Empire, il prit une part active à la lutte de l'opposition contre le régime issu

du coup d'Etat du 2 décembre, prit part à la fondation de journaux et prononça plusieurs discours dans des réunions publiques, au commencement de la guerre contre la Prusse, en 1870. M. Francisque ORDINAIRE, bien que marié et père de famille, alla rejoindre, au mois d'octobre, la légion formée par Garibaldi, se signala à diverses reprises par sa bravoure et fut nommé capitaine d'état-major. A la fin de la guerre, il retourna à Mâcon, où il devint président du comité radical. Candidat dans le département du Rhône lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il accepta le mandat impératif et fut élu député. Il alla siéger à l'extrême gauche de l'Assemblée, où il a constamment voté depuis contre toutes les lois et mesures réactionnaires adoptées par la majorité. Le 9 décembre 1871, ayant prononcé ces paroles : « La commission des grâces est une commission d'assassins », la censure fut prononcée contre lui. Au mois de juillet de l'année suivante, il se battit en duel avec un rédacteur de la *Patrie*, M. Léon Cavalier, et fut blessé. A diverses reprises, il a pris la parole à l'Assemblée nationale, notamment le 1^{er} février 1873, au sujet des marches de Lyon. A cette occasion, il défendit avec une grande chaleur Garibaldi et les garibaldiens contre les attaques injustes et passionnées dont ils avaient été l'objet dans un rapport de M. de Ségur.

Un homme politique portant le même nom, M. Edouard ORDINAIRE, médecin, se présenta comme candidat de l'opposition dans le Doubs en 1869 et fut élu, au second tour de scrutin, député au Corps législatif, en l'emportant de quelques milliers de voix sur son concurrent, M. de Congellat. Il vota constamment contre l'Empire et devint, après la révolution du 4 septembre 1870, préfet du Doubs. Après la guerre, il est rentré dans la vie privée. Nous citerons de lui : *Du perfectionnement de la race préfecturale* (1870), écrit humoristique d'une fine ironie gauloise.

ORDINAIREMENT adv. (or-di-ne-re-mant — rad. ordinaire). Le plus souvent, d'ordinaire : **Les plus grandes vérités sont ORDINAIREMENT les plus simples.** (Mabius.) **Les lettres galantes sont ORDINAIREMENT insipides pour tout autre que pour la personne qui en est l'objet.** (Grimm.) **Une amnistie accompagne ORDINAIREMENT l'installation de tout gouvernement nouveau.** (Mme de Staël.) **Ceux que l'avarice tourmente sont ORDINAIREMENT vieux et cacochymes.** (Alibert.) **L'homme qui a souffert à l'ORDINAIRE l'esprit défiant.** (Reville-Purice.) **Une belle personne est ORDINAIREMENT bienveillante, mais il est rare qu'elle soit sensible.** (Mme de Rémusat.) **Les discussions viennent ORDINAIREMENT de ce qu'on n'attache pas le même sens au même mot.** (De Barante.) **La crédulité tient ORDINAIREMENT au manque d'intelligence.** (F. Arago.)

ORDINAL, ALE adj. (or-di-nal, a-le — lat. ordinalis; de ordo, ordre). Gramm. Se dit des mots qui, dérivés des noms de nombre, marquent l'ordre, le rang, comme premier, deuxième, troisième, premièrement, deuxièmement, troisièmement, etc. : **Adjectif ORDINAL.** Nom de nombre ORDINAL. Adverbe ORDINAL. Les expressions nombre ordinal, nom de nombre ordinal ont cessé d'être justes depuis que le mot nom, appliqué autrefois aux substantifs et aux adjectifs, est réservé aux substantifs; il n'y a proprement que des adjectifs ordinaires.

— **Zool. Différences ordinaires.** Caractères différentiels des divers ordres d'animaux.

— **s. m. Liturg. Livre anglican qui contient les prières usitées pour célébrer le service divin et conférer les ordres.**

— **Encycl. Liturg. L'Ordinal anglican** fut, dit-on, composé sous le règne d'Edouard VI, successeur immédiat de Henri VIII, promoteur de la réformation. Reçu par le clergé au milieu du xvi^e siècle, l'Ordinal reçut du Parlement la sanction dont il avait besoin pour devenir la règle générale du royaume.

Le P. Lequien, le P. Hardouin, Fernel et les autres théologiens catholiques qui ont attaqué la validité des ordinations anglicanes ont écrit que l'Ordinal anglican était l'ouvrage de la puissance séculière. Le P. Le Connoyer, qui a soutenu la validité de ces mêmes ordinations, s'est attaché à prouver que ce livre fut l'ouvrage du clergé, que le roi et le Parlement n'y eurent point d'autre part que de l'autoriser pour qu'il eût force de loi. (Bergier.)

ORDINAND s. m. (or-di-nan — du lat. ordinandus, part. pass. de ordinare, ordonner). Celui qui a été désigné ou accepté par l'évêque pour être promu aux ordres sacres : **Ordonnons que chaque ORDINAND nous présentera une attestation de trois publications faites à la paroisse de sa promotion future aux sacres ordres de sous-diaconat, de diaconat et de prêtrise.** (Boss.)

— **Encycl.** Les divers documents des premiers âges chrétiens nous montrent avec quel soin l'Eglise voulait que les ordinands fussent examinés. Dès le III^e siècle, Tertullien et saint Cyprien en rendent témoignage, ainsi que saint Basile, saint Léon et d'autres Pères et les canons de plusieurs conciles. La discipline des ordinands parut si sage à l'empereur Alexandre Sévère, qu'il voulut la faire observer par les gouverneurs de province. L'examen qu'on faisait passer aux ordinands

roulait sur la foi, la doctrine et les mœurs; on excluait des ordres tous ceux qui étaient suspects d'hérésie, ceux qui avaient été soumis à la pénitence publique, les criminels coupables d'homicide, d'adultère, d'usure, de sédition, de s'être mutilés eux-mêmes. On prenait les plus grandes précautions pour écarter jusqu'au plus léger soupçon de simonie. Quant à la condition, l'on n'admettait point aux ordres les militaires, les esclaves, ni même les affranchis, sans la permission de leurs maîtres, et l'on refusait d'y recevoir les acteurs, les bouffons, les hommes d'affaires, banquiers ou autres, les bigames, etc.

Ces règles ne pouvaient être observées très-scrupuleusement et l'on a fini par s'en relâcher, dans l'impossibilité où l'on était de les conserver; mais les conciles ont longtemps considérées comme subsistantes et ont même essayé de les faire respecter.

ORDINAIRE s. m. (or-di-nan — du lat. ordinans, part. prés. de ordinare, ordonner). Evêque qui confère les ordres sacres.

— **Adj. Gramm.** A signifié Ordinal.

ORDINAIRE, TRICE adj. (or-di-na-teur, tri-se). S'est dit pour ORDONNATEUR.

— **Liturg.** Celui qui confère un ordre ecclésiastique.

ORDINATION s. f. (or-di-na-si-on — lat. ordinatio; de ordinare, ordonner). Action d'ordonner, de conférer les ordres : **L'ORDINATION des clercs, des diacres, des prêtres.** **L'ORDINATION est un fait primitif dans l'Eglise chrétienne.** (Guizot.)

— **A signifié Action de mettre en ordre : L'ORDINATION des diverses parties du monde est une preuve qu'on alléguait pour démontrer l'existence de Dieu.**

— **Encycl.** Le pouvoir de conférer les ordres n'appartient qu'aux évêques; il n'est jamais fait de dérogation à ce principe en ce qui concerne les ordres majeurs; pour les ordres mineurs, des abbés peuvent les conférer à leurs religieux; de simples prêtres, en vertu d'une délégation, reçoivent la même faculté. Dans les premiers siècles, les papes faisaient tous les ans, au mois de décembre, une grande ordination; d'autres avaient lieu à des époques indéterminées; les évêques étaient ordonnés dès que les églises venaient d'être rétablies. Après le IV^e siècle, les ordinations furent fixées aux Quatre-Temps, époques de jeûnes et de prières; les samedis qui précèdent le dimanche de la Passion, l'Éques et Noël sont aujourd'hui assimilés aux Quatre-Temps et voient les ordinations les plus nombreuses. Pour conférer les ordres majeurs un autre jour, les évêques ont besoin d'un indult du pape. Il n'y a pas de jours déterminés pour la collation des ordres mineurs; il est d'usage, en France, de les conférer tous à la fois, car ils ne servent plus que de préparation aux ordres plus élevés. La collation des ordres mineurs a lieu par la présentation ou porrection que fait l'évêque aux ordinands des instruments relatifs à leurs fonctions. Cette forme s'applique également au sous-diaconat, bien qu'il soit rattaché aux ordres majeurs. Ceux-ci se confèrent par l'imposition des mains et la remise semblable des insignes de la fonction. L'ordination pour la prêtrise se fait de la manière suivante : l'archidiacre présente les ordinands à l'évêque, qui lui demande s'il les croit dignes. Après que l'archidiacre a répondu de leur mérite, l'évêque invite les assistants à révéler les causes d'empêchement s'ils en connaissent. Puis il rappelle aux ordinands les obligations qu'ils vont contracter, invoque sur eux la bénédiction céleste, leur impose les mains avec les prêtres qui l'accompagnent et leur met l'étole sur la poitrine en forme de croix en disant : « Recevez le joug du Seigneur, car il est doux et son poids est léger. » Il leur donne la chasuble, avec ces paroles : « Recevez ce vêtement sacerdotal, qui est le symbole de la charité, car Dieu est puissant, pour qu'il augmente votre charité et rende son ouvrage parfait. » Il leur fait l'onction aux mains avec l'huile des catéchumènes en disant : « Daignez, Seigneur, par cette onction et notre benediction, consacrer et sanctifier ces mains, afin que ce qu'elles auront béni soit béni et ce qu'elles auront consacré soit consacré et sanctifié au nom de N.-S.-J.-C. » Après quoi l'évêque leur présente un calice avec du vin et la patène avec une hostie et les leur fait toucher en disant : « Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu et de célébrer la messe, tant pour les vivants que pour les morts. » C'est ce que s'appelle la porrection. Au moment où l'évêque offre l'hostie, les nouveaux prêtres disent avec lui la messe jusqu'à la fin. Quand l'évêque a donné la communion et s'est essuyé les doigts, il dit : « Désormais, je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis, parce que vous connaissez tout ce que j'ai fait au milieu de vous. » Les ordinands recitent le symbole des Apôtres, puis viennent tour à tour s'agenouiller devant l'évêque, qui leur impose les mains et dit : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Enfin, il délie la chasuble et ajoute : « Que le seigneur vous revête de la robe d'innocence ! Il fait faire à chacun promesse d'obéissance et l'embrasse en disant : « Que la paix du Seigneur soit tou-

jours avec vous. » Des prières terminent la cérémonie.

La plupart des théologiens croient, d'après saint Paul et les Pères de l'Eglise, que, pour les ordres majeurs, la porrection n'est qu'une cérémonie accessoire, l'essentiel étant l'imposition des mains. Elle est, au contraire, la cérémonie essentielle pour les ordres mineurs, l'Eglise ayant senti le besoin de conférer un caractère particulier à ceux qui, sans être prêtres, sont obligés, par leur service, d'approcher l'autel et de toucher les vases sacrés. Dans l'Eglise grecque, le rituel ne supprime pas la porrection, comme on l'a cru à tort; seulement, au lieu d'approcher les vases de l'ordinand, c'est lui qu'on fait approcher des vases. L'évêque, plaçant ses mains sur la tête de l'ordinand agenouillé, lui applique le front contre l'autel, chargé de tout ce qui sert au sacrifice de la messe.

Que l'ordination catholique confère une dignité, des droits, des privilèges ecclésiastiques, il est possible de l'admettre; mais qu'une imposition de mains faite par un homme sur la tête d'un autre homme communique à ce dernier un pouvoir surnaturel, des lumières particulières, ce n'est plus qu'une affaire de foi. La véritable lumière, c'est la raison; on ne la communique pas à l'aide d'un geste.

ORDO s. m. (or-do) — mot lat., qui signifie *ordre*. Sorte de calendrier ecclésiastique qui s'imprime tous les ans, dans chaque diocèse, et qui indique la manière dont il faut réciter et célébrer l'office de chaque jour : *Les ordo des divers diocèses*.

ORDOGNO I^{er}, roi des Asturies, mort à Oviedo en 866. Associé au trône par son père Ramire I^{er} en 847, il lui succéda en 850 et fut, pendant tout son règne, en guerre avec les Maures. Il subit d'abord quelques échecs, puis s'empara d'Albaida, fit éprouver une sanglante défaite à Mousa, qui commandait les troupes du sultan de Cordoue, fortifia Léon et Astorga, se rendit maître de Salamanque (865) et laissa le trône à son fils Alfonso III. — **ORDOGNO II**, roi de Léon et des Asturies, mort en 923, succéda en 913 à Garcia I^{er}. Il choisit Leon pour capitale, enleva aux Maures Talavera de la Reyna, les battit près de Saint-Etienne de Gomaz (916), mais fut à son tour défait à la bataille du Val de la Jomquera (921). Il eut pour successeur Troila II. — **ORDOGNO III**, roi de Léon et des Asturies, succéda en 930 à son père, don Ramire II, s'empara de Lisbonne, dont il rasa les fortifications, et laissa en mourant le trône à son frère Sanche I^{er} (955). — **ORDOGNO IV**, dit le Mauvais, était fils d'Alfonse IV. Il parvint à renverser du trône de Léon et des Asturies Sanche I^{er} (955); mais attaqué bientôt après par ce dernier, secouru par le sultan de Cordoue, il prit la fuite et alla mourir dans un village de l'Andalousie.

ORDON s. m. (or-don). Métall. Charpente d'un gros marteau de forge : *ORDON en bois, en fonte*. Ensemble du marteau, de sa charpente et de l'appareil qui met le marteau en mouvement.

— **Pêche**. Nom donné à une certaine longueur de cannes ou de lignes montées sur des cordes. On écrit aussi *ORDUN*.

ORDONEZ DE MONTALVO (Garcia), littérateur espagnol qui fit connaître et remania le célèbre roman d'*Amadis de Gaule*. V. MONTALVO.

ORDONNABLE adj. (or-do-na-ble—rad. ordonner). Qui peut être ordonné, mis en ordre.

ORDONNANCE s. f. (or-do-nan-se—rad. ordonner). Action ou manière d'ordonner; de mettre en ordre, de disposer, d'arranger : *L'ORDONNANCE d'une bataille*. *L'ORDONNANCE d'une fête, d'un festin, d'un ballet*. Ce dessin, ce tableau, ce bâtiment sont d'une belle *ORDONNANCE*. (Acad.) *Toute la milice prit les armes, et sortit de la ville en belle ORDONNANCE*. (De Harante.) *Le célèbre ouvrage intitulé De la sagesse n'est guère qu'une réduction plus méthodique et une ORDONNANCE plus régulière de tout ce qu'on trouve dans les Essais de Montaigne*. (Ste-Beuve.) *L'ORDONNANCE de la société n'est pas étrangère aux biens et aux maux de la vie humaine*. (Lacordaire.) *Une belle ORDONNANCE, un grand style, une couleur simple et mate, voilà ce que la peinture murale exige*. (Th. Gaut.)

Tous mes mots, à l'instant changeant de contenance, Ont loué du festin la superbe ordonnance.

BOILEAU.

Un service élégant, d'une ordonnance exacte, Doit de votre repas marquer le premier acte.

BERCHOUX.

Il Ensemble de personnes ou de choses disposées dans un certain ordre :

La d'un enterrement la funèbre ordonnance
D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance.

BOILEAU.

— **Ordre**, prescription émanée d'une autorité supérieure :

Mais de ce grand sénat les saintes ordonnances [ces],
Ressant peu fait pour vous, seigneur, sans vos fian-

CORNILLIE.

Il Loi, constitution des rois de France : *ORDONNANCE civile*. *ORDONNANCE criminelle*. *L'ORDONNANCE de Blois*. Les *ORDONNANCES de Louis XIV*. Un recueil d'*ORDONNANCES n'est que l'histoire des variations*. (Volt.) Une *ordonnance de 1564 fixe le commencement de l'année au 1^{er} janvier*. (Chateaub.) Il Se dit

absolument des ordonnances portées par Charles X, en 1830, et qui amenèrent la révolution de Juillet : *Charles X eut tort d'employer les baionnettes au soutien des ORDONNANCES*. (Chateaub.) Il Acte d'une autorité supérieure, réglant l'exécution des lois ou des détails d'administration : *ORDONNANCE de l'empereur*. *ORDONNANCE de justice*. *Arrêté, publier une ORDONNANCE*. On dit aujourd'hui DÉCRET. Il Règlement de police : *ORDONNANCE sur la voirie*.

— **Prescription d'un médecin**, pour le régime ou la médication : *Taisez-vous, ignorante, ce n'est pas à vous à contrôler les ORDONNANCES de la médecine*. (Mol.) *Le sage médecin ne donne pas des ORDONNANCES à la première vue*. (J.-J. Rouss.) Il Écrit qui contient une prescription médicale : *L'ORDONNANCE est restée entre les mains du pharmacien*.

— **Habit, costume d'ordonnance**. Uniforme particulier à un corps ou à chaque compagnie d'un même corps, à certains fonctionnaires : *Faire une visite en habit d'ORDONNANCE*.

— **Hist. Ordonnance cabochienne**, Ordonnance provoquée sous Charles VI par la faction des cabochiens.

— **Jurisp. Ordonnance du juge**, Décision d'un juge sur une question qui lui est soumise; ordre apposé par lui au bas d'une requête ou d'un procès-verbal. *Ordonnance de non-lieu*, Décision d'un tribunal qui prononce qu'il n'y a pas lieu de poursuivre. *Ordonnance de référé*, Décision du juge des référés.

Il *Ordonnance d'exequatur*, Acte par lequel le président d'un tribunal ou d'une cour donne force exécutoire à une décision arbitrale qui lui a été soumise. *Ordonnance de la chambre du conseil*, Décision rendue par la chambre du conseil en matière criminelle.

— **Prat. Etre logé selon l'ordonnance**. Ne posséder que des meubles que la justice ne peut saisir. *Ordonnance de dernière volonté*, Nom que l'on donnait autrefois aux testaments.

— **Archit.** Emploi d'un ordre d'architecture : *ORDONNANCE dorique, ionique, corinthienne*. Il Nombre et disposition des colonnes : *ORDONNANCE tétrastyle, octostyle, décastyle, pycnostyle*.

— **Art milit.** Cavalier attaché à un officier supérieur ou à un fonctionnaire, pour porter ses ordres : *Envoyer une ORDONNANCE*. Il Domestique militaire d'un officier. Dans ce sens et le précédent, le mot est souvent masculin. Il *Officier d'ordonnance*, Officier attaché à un officier supérieur, pour porter ses ordres : *L'officier d'ORDONNANCE porteur de cette lettre la remit au moment où le roi allait à la messe*. (Ste-Beuve.) Il *Compagnie d'ordonnance*, Compagnie isolée, qui ne fait partie d'aucun régiment.

— **Pyrotechn.** Intervalle de temps qu'il est d'usage de laisser entre le jeu de deux pièces d'artifice.

— **Fin.** Mandement à un trésorier de payer une somme déterminée : *Une ORDONNANCE de cinq cents francs, de mille francs*. *Viser une ORDONNANCE*. (Ordonnances de comptant, Mandats de paiement que le roi pouvait délivrer à son gré, et qui n'étaient pas soumis au contrôle de la chambre des comptes.)

— **Pl. Liturg.** Nom que l'on donnait autrefois aux derniers sacrements.

— **Encycl. Hist.** On trouve souvent dans les anciens monuments de notre langue le mot *ordenance* pour *ordonnance*. Les termes fort usités de *ordinatum est*, au début des règlements promulgués par les princes, semblent avoir donné lieu à la formation du mot barbare *ordinansia* ou *ordonansia*, qu'on a traduit par celui d'*ordonnance*. L'un et l'autre de ces mots sont restés inconnus aux Latins et aux princes de nos deux premières races. Les empereurs romains promulguèrent des *placita*, des *constitutiones*, des *édits*, des *rescripts* et des *décrets*, mais aucune des pièces émanées de leur autorité ne s'appela *ordonnance*. Les mots de lois, d'*édits* et de *constitutiones* servirent à désigner aussi les divers ordres émanés des rois de la première race. Celui de capitulaire fut principalement, sinon exclusivement, employé sous les princes de la seconde race, les Carolingiens. La formule *ordinamus* ou *ordinatum fuit*, ne semble avoir prévalu que vers la fin du XII^e siècle. Les historiens n'appliquent donc le terme d'*ordonnances* qu'aux actes émanés des rois de la troisième race.

Sous les rois de la troisième race jusqu'à l'époque de la Révolution, les rois, possédant à la fois les pouvoirs exécutif et législatif, manifestèrent leur volonté souveraine en promulguant sans contrôle des *ordonnances royales* qui formaient les lois de l'Etat. Les *ordonnances* embrassaient ordinairement différentes matières et émanaient du monarque sur les remontrances à lui faites, tandis que les *édits* étaient rendus *proprio motu* et ne concernaient jamais qu'un seul objet. Elles étaient exécutoires par le fait de leur promulgation, qui consista, après l'établissement du parlement, dans l'enregistrement de la loi fait par ce corps.

A l'origine, les *ordonnances* des rois avaient peu de portée. A l'époque où la féodalité existait dans toute sa puissance, le roi, législateur dans ses propres domaines, ne l'était pas dans ceux de ses vassaux, et ses *ordonnances*,

ses *établissements*, n'avaient aucune force obligatoire hors de l'obédience du roi. Ce fut à dater du XIII^e siècle que la royauté entra en lutte, d'un côté avec la papauté, et de l'autre avec la féodalité. Cette lutte, énergiquement soutenue par Philippe-Auguste et Louis XI, achevée victorieusement sous Richelieu, eut pour résultat définitif le triomphe de la royauté et la constitution d'un pouvoir central fort et indépendant. Durant cette première période, les *ordonnances* apparaissent comme l'expression de la volonté royale, tempérée soit par les doléances des états généraux, soit par les remontrances des parlements. Les états généraux, en effet, n'entraient en partage de la puissance législative avec le roi que lorsqu'il s'agissait de subsides et d'impôts. Pour le reste, chacun des trois ordres (clergé, noblesse et tiers état) remettait au roi son cahier de doléances, c'est-à-dire un exposé des améliorations et des réformes qu'il demandait. Mais les parlements s'immiscèrent bientôt plus directement dans l'exercice du pouvoir législatif. Il s'introduisit, malgré les protestations de la royauté, une coutume suivant laquelle une *ordonnance royale* n'obtenait force obligatoire dans le ressort d'un parlement qu'autant que celui-ci avait consenti à l'enregistrer. Plus d'un parlement refusa de procéder à cet enregistrement, ou ne l'opéra qu'en imposant ses conditions à la royauté. Dès le XIV^e siècle, les *ordonnances* du Roussillon et de Moulins défendirent à ces assemblées judiciaires de modifier les dispositions des *édits royaux*, sauf à adresser leurs remontrances au roi avant l'enregistrement. Les *ordonnances* les plus remarquables rendues pendant cette période sont : le *Testament de Philippe-Auguste* (1190), *ordonnance* promulguée par ce roi et destinée à régir la situation de la France en son absence; les *Etablissements de saint Louis*, loi spéciale pour le domaine qui était dans l'obédience du roi, et il paraîtrait que ce recueil fut l'ouvrage d'un praticien du XIII^e siècle (1270), qui mit sa compilation sous le nom du roi pour lui donner, à l'aide de ce patronage, un plus grand crédit; les *ordonnances* de Philippe le Bel (1302), pour l'administration générale du royaume, la tenue des parlements, etc.; l'*ordonnance* de Louis X, en 1315, pour l'abolition de la servitude; les *ordonnances* de Philippe V en 1318, et de Jean II, en 1363, sur la procédure; celles de Charles V sur la majorité des rois, la fixation de la monnaie, l'organisation de l'armée; celle de Charles VII, en 1453, donnée à Montiliez-Tours, sur la réformation de la justice et la rédaction officielle des coutumes; puis une série d'*ordonnances* rendues depuis Louis XII jusqu'à Henri III et ayant pour objet la réformation de la justice. Parmi ces *ordonnances*, nous mentionnerons l'*ordonnance* de Blois (1499), établissant la distinction des baillis de robe et des baillis d'épée, et embrassant toutes les parties de l'administration; celle de Villers-Cotterets, publiée par François I^{er}, en 1539, et qui substitua le français au latin dans les actes notariés, actes de procédure et jugements, abrogea les procès, rétablit l'insinuation en matière de donations, entre-vifs, maintint la procédure occulte à tous les degrés de l'instruction et y ajouta de nouvelles barbaries qui annulèrent le droit de défense; l'*ordonnance* d'Orléans (1561), relative à la réforme ecclésiastique et à la réforme judiciaire, et qui introduisit des progrès réels; l'*ordonnance* de Roussillon (1564), qui régla la police générale du royaume et fixa au 1^{er} janvier le commencement de l'année civile, qui antérieurement datait de Pâques; l'*ordonnance* de Moulins, de 1566, due, comme les deux précédentes, au chancelier de l'Hôpital, et par laquelle Charles IX défendit la preuve testimoniale en matière civile, sauf quelques exceptions, et reforma l'administration de la police. Le même roi publia l'*édit* de 1569, sur l'inaliénabilité des biens de la couronne. Sous Henri III, l'*ordonnance* de Blois, de 1578, créa les registres de l'état civil. Ce même prince eut, en outre, l'idée de codifier les *ordonnances* et fit rédiger par Barnabé Brisson un recueil publié en 1587 sous le titre de *Basiliques* ou *Code Henri III*, mais qui ne reçut point force de loi. Charondas Le Caron en a donné une édition avec annotations (Paris, 1603, in-fol.) et de La Roche-Maillet l'a rééditée en 1622. Sous Louis XIII, nous mentionnerons l'*ordonnance* de janvier 1629, appelée dédaigneusement par la noblesse *Code Michaud*, du nom de son rédacteur, Michel Marillac, garde des sceaux à cette époque (v. plus bas). La dernière période va de Louis XIV à la Révolution de 1789. Sous Louis XIV, la royauté est à l'apogée de sa puissance; absolue de fait, elle ne reconnaît plus d'autre frein que l'opinion publique. Louis XIV avait porté un dernier coup aux parlements en ne leur permettant de lui faire des remontrances qu'après l'enregistrement. Ce fut sous ce prince et avec Lamoignon, de concert avec les avocats Anrouet et Fourcroy, conçut le projet de codifier les coutumes de la France et d'en faire une loi générale et uniforme. Cette tentative, qui était encore prématurée, n'aboutit, après dix années de travail, qu'à une compilation privée, connue sous le titre d'*Arrêts de Lamoignon*, qui ne fut jamais revêtue de la sanction publique. C'est alors que Colbert créa, sous le nom de *Conseil pour la réforma-*

tion de la justice, une commission de douze membres, dont deux conseillers d'Etat, quatre maîtres des requêtes et six avocats du parlement de Paris, qui fut chargée de préparer les projets d'*ordonnances*. Louis XIV lui-même présida certaines séances du conseil d'Etat, dans lesquelles des projets, rédigés avec le plus grand soin, furent examinés, discutés et agréés. C'est ainsi qu'ont été faits successivement : le *Code d'ordonnance* de 1667, sur la procédure civile, complété par celle de 1669, sur les évocations et les *committimus*; 2^o celle de 1669, sur le régime des eaux et forêts, qui est un des plus admirables monuments de l'administration de Colbert; 3^o celle de 1670, qui fixa les juridictions et les règles de la procédure en matière criminelle; 4^o celle du commerce, de 1673, appelée dans le temps *Code Savary*; 5^o celle de la marine, de 1681, qui a eu l'honneur d'être adoptée comme loi par toutes les nations de l'Europe et de former le *droit commun* des peuples maritimes; 6^o le *code noir* de 1685, c'est-à-dire l'ensemble des *ordonnances* qui ont réglé l'état et le sort des esclaves dans les colonies; 7^o l'*édit* de 1695, sur les juridictions ecclésiastiques, préparé par de longues conférences entre les députés du clergé et ceux du parlement de Paris, et revêtu de son sceau par Louis XIV lui-même. Sous Louis XV, le chancelier d'Aguesseau continua dignement l'œuvre de Colbert. C'est à lui que sont dues en partie : 1^o l'*ordonnance* de 1731, sur les donations; 2^o celle de 1735, sur les testaments; 3^o celle de 1737, sur le faux principal et incident et sur la reconnaissance d'écriture; 4^o l'*ordonnance* de 1747, sur les substitutions. Avec d'Aguesseau s'arrêta le travail qui tendait à généraliser la loi en France et qui a été le prélude de la codification réalisée depuis.

Les *ordonnances*, supprimées sous la Révolution, furent remplacées par des décrets du pouvoir exécutif jusqu'au rétablissement de la monarchie des Bourbons en 1814. De cette époque jusqu'en 1848, on désignait par *ordonnances* les règlements émanant de la volonté royale, destinés à régler les matières administratives ou faites sous l'autorité du roi, par les Chambres législatives, en vue de déterminer les mesures nécessaires à l'exécution de cette loi. Depuis 1848, les *ordonnances* ont disparu et ont été remplacées par des décrets ayant le même objet.

Les *ordonnances* promulguées sous l'ancienne monarchie ont été réunies dans divers recueils. Guillaume du Breuil, avocat et auteur de l'*Ancien style du parlement de Paris*, s'avisa le premier, en 1315, de former un recueil d'*ordonnances*, mais il n'y comprit que des *ordonnances* de Philippe le Bel, de Philippe le Hardi et de saint Louis, au delà duquel il ne remonta pas. Ce recueil composa la troisième partie de son ouvrage sur l'*Ancien style*, auquel l'auteur l'annexa. En 1549, le célèbre jurisconsulte Dumoulin donna une seconde édition de l'ouvrage de du Breuil, en ajoutant aux *ordonnances* qu'il renfermait plusieurs autres de nos rois, depuis le roi Louis et de leurs successeurs jusqu'à Charles VIII inclusivement. Mais il changea entièrement la disposition du recueil, coupant, divisant les *ordonnances* pour ranger leurs prescriptions par ordre de matière, détruisant ainsi la succession et l'ordre chronologique, ce qui n'eût pas une idée fort heureuse. Au XVI^e siècle, les Estienne publièrent un nouveau *Recueil d'ordonnances*, en deux petits volumes in-fol. Le premier contient quarante-cinq pièces, parmi lesquelles de très-importantes *ordonnances* des rois Jean, Charles VI, Charles VII, Louis XI et Louis XII. Le second est composé exclusivement d'*ordonnances* de François I^{er} (de 1514 à 1546). Pierre Rebuffin, en 1549, fit pour le recueil des Estienne ce que Dumoulin avait fait pour celui de du Breuil; il en sépara les parties pour les arranger par ordre de matière. Ces divers recueils étaient fort incomplets. Fontanon, avocat au parlement, entreprit, avec l'aide de Pithou et de Bergeron, un nouveau recueil d'*Edits et ordonnances des rois de France* (1580, 2 vol. in-fol.), dans lequel il adopta le classement par ordre de matière. En 1611, Gabriel de La Roche-Maillet, avocat au parlement de Paris, donna une seconde édition du recueil de Fontanon, en l'enrichissant de nouvelles pièces qu'il plaça dans un appendice. La publication du premier recueil de Fontanon avait donné au roi Henri III l'idée de faire faire, à l'imitation de Justinien, une compilation abrégée des *ordonnances*, qui servit de code dans tout le royaume. Henri III chargea l'avocat général Brisson d'exécuter cette entreprise. Brisson s'en acquitta avec zèle et promptitude. Son ouvrage parut sous le titre de *Basiliques ou code du roi Henri* (1587, in-fol.). On peut reprocher à l'ouvrage de Brisson de trop diviser et de mettre les *ordonnances* en poussière, ce qui est très-désavantageux dans une compilation. Guenois publia la *Conférence des ordonnances* (1596, 1 vol. in-fol.). Comme la plupart de ses prédécesseurs, il mit les *ordonnances* en pièces et rapprocha les morceaux, selon la conformité du sujet. On lui reproche d'avoir établi des conférences inutiles entre beaucoup de dispositions qui ne font que se répéter. Guenois, dans des éditions successives, augmenta son ouvrage, qui forma à la fin trois volumes in-folio, sous ce titre : la *Grande conférence des ordonnances et édits royaux*,

distribuée en douze livres, à l'imitation du code de l'empereur Justinien. En 1620 parut, sans nom d'auteur, une *Nouvelle compilation des ordonnances*; dans celle-ci on faisait retour à l'ordre chronologique. Neron et Girard, avocats au parlement de Paris, donnèrent une seconde édition de ce recueil, augmentée de quelques ordonnances inconnues. Tous ces recueils étaient fort incomplets. On donna au chancelier Ponthartrain l'idée d'en former un plus digne du temps, et Louis XIV approuva ce projet. On envoya de tous côtés des ordres pour faire chercher et transcrire dans les dépôts publics les ordonnances qui s'y pouvaient trouver. En 1706, la besogne était déjà en bon train; les personnes qui en étaient chargées pouvaient, afin de faciliter l'énumération les collectionneurs et les érudits, une table chronologique des pièces qu'ils avaient déjà amassées; mais le premier volume des *Ordonnances des rois de France de la 3^e race*, immense collection qui devait couvrir plus d'un siècle de travaux, parut en 1723, in-folio. Il était dû aux soins de Laurière, avocat au parlement. Laurière fit paraître, six ans après, un second volume; Secousse, avocat au parlement, continua seul ce travail après la mort de Laurière et publia sept volumes. MM. de Villeneuve et de Breguier lui succédèrent. Ils donnèrent au public les tomes X à XIV. M. de Pastoret composa et publia les tomes XV à XX; M. Pardessus acheva l'ouvrage, en 1847, par la publication du vingt et unième volume, accompagné d'un volume de table. Ce vaste ouvrage, dans la pensée de ses premiers auteurs, devait être exécuté suivant l'ordre chronologique. On rangea les ordonnances dans les premiers volumes suivant la stricte succession de leurs dates. Mais bientôt on fut amené à transgresser l'ordre convenu. D'abord on comprit qu'il fallait introduire dans ce recueil des pièces qui en avaient été exclues primitivement, comme les chartes de communes, les règlements locaux; puis, des monuments ignorés lors de l'impression se retrouvèrent; il n'y avait pas moyen de les mettre à leur place chronologique, d'autre part, de les négliger. Il fallut les introduire dans les volumes suivants parmi les pièces de dates postérieures. Pour remédier à cet inconvénient, Villeneuve, successeur de Secousse, eut l'idée de faire une table chronologique et méthodique pour les neuf premiers volumes publiés par Secousse et Laurière. Les divers successeurs de Villeneuve ont imité cet exemple et, en dernier lieu, M. Pardessus a publié, en même temps que le vingt et unième volume, une table de toute la collection. Ce vingt et unième volume, qui comprend les actes de Louis XII, doit être le dernier. L'Institut a décidé qu'on se renfermerait dans les bornes du dessin primitif, tel que Louis XIV l'avait conçu. D'autre part, le recueil ne remonte pas au delà de Hugues Capet; il embrasse donc exclusivement, comme du reste le porte son titre, les rois de la troisième race, les rois capétiens. Outre les ouvrages précités, mentionnons encore : *Compilation chronologique des ordonnances des rois de France*, par G. Blanchard (Paris, 1715, 2 vol. in-fol.); *Ordonnances générales de la justice* (Paris, 1539, in-4°); *Recueil chronologique des ordonnances et règlements cités dans les Commentaires de Jousse* (Paris, 1757, 3 vol. in-12); *Recueil général des lois françaises depuis 420 jusqu'à la révolution de 1789*, par Isambert, etc. (Paris, 1822, 1833, 29 vol. in-6°); *Collection complète, par ordre chronologique, des lois, édits, traités de paix, ordonnances, etc., antérieurs à 1789*, par Walker (Paris, 1846, 5 vol. in-8°).

Nous allons maintenant donner quelques détails spéciaux sur certaines ordonnances qui méritent de fixer l'attention par leur importance ou par la célébrité qui s'est attachée à leur nom.

— *Ordonnance cabochienne*. Cette ordonnance, qui ne contient pas moins de deux cent cinquante-huit articles, fut rendue sous la pression des cabochiens, le 25 mai 1413, et imposée au Dauphin qui, le 5 septembre suivant, devenu maître de la situation, la fit déchirer en sa présence, dans un lit de justice. « Cette ordonnance, si violemment arrachée, dit Michelet, ne porte pas autant qu'on pourrait le croire le caractère du moment; c'est une sage et impartiale fusion des meilleures ordonnances du xiv^e siècle. On peut l'appeler le Code administratif de la vieille France, comme l'ordonnance de 1357 avait été sa charte législative et politique. »

Œuvre volumineuse (70 pages in-fol.), elle est, chose alors fort rare, divisée assez méthodiquement et partagée en un certain nombre de chapitres (Domaine, Aides, Cour des comptes, Parlement, Gens d'armes, Forêts, etc.). Cette ordonnance, pour objet de réformer les finances, la justice, l'administration. Les chefs de services financiers sont réduits à un petit nombre, et tous les fonds doivent se centraliser à Paris, entre les mains du trésorier du domaine, assisté d'un contrôleur du trésorier des guerres. C'est sur les recettes du domaine, les seules recettes régulières, que sont imputées les dépenses fixes. Les aides pouvaient aux dépenses extraordinaires, à la guerre, etc. La chambre des comptes vérifie la perception et l'emploi des impôts. Elle juge les différends financiers, mais sur pièces et sans plaidoiries. Des élus, dans chaque circonscription financière, jugent entre le

Trésor et les particuliers. Voilà pour l'organisation financière.

La réforme n'est pas moins considérable dans l'ordre judiciaire. Là, tout aboutit au parlement, mais au parlement transformé par le principe de l'élection. Le grand corps judiciaire élit ses membres, avec le concours du chancelier et de quelques membres du grand conseil. Les baillis sont choisis par le parlement, les prévôts par le chancelier, sur une liste dressée par le bailli, les avocats, procureurs, gens de pratique et d'autres états. Ainsi, le suffrage mis partout à la place de la venalité ou de la faveur, voilà le grand progrès. Viennent ensuite les recommandations ordinaires, les précautions prises contre les abus communs, la défense aux prêtres d'être avocats, aux baillis d'exercer leur charge dans le pays où ils sont nés et où ils ont leur famille, l'ordre aux prévôts et baillis qui doivent quitter un poste, d'y rester encore quarante jours pour répondre de ce qu'ils ont fait, etc., etc. Le chapitre des eaux et forêts contient aussi la répression de certaines coutumes barbares. Les paysans auront le droit de chasser le loup; ils pourront détruire les nouvelles garennes que le seigneur fait « en dépeuplant le pays voisin des homes et habitants, pour le peupler de bêtes sauvages. » Le chapitre des gens d'armes contient en germe la grande réforme de l'armée par Charles VII (responsabilité des capitaines, suppression des bandes libres, répression du pillage, etc.).

Ce qu'il y a de surprenant dans ce remarquable travail de législation, c'est la justesse des principes énoncés et la sagesse des réformes, en pleine révolution, au milieu des factions violentes et des troubles populaires; comme M. Michelet l'a très-bien dit, « les violents ont exigé et quelquefois dicté; les modérés ont écrit; ils ont transformé les violences passagères en réformes sages et durables. Toutes les ordonnances précédentes sont venues se fondre ici. C'est la sagesse de la France d'alors, son grand monument, qu'on a pu condamner un moment avec la révolution qui l'avait élevée, mais qui n'en est pas moins resté comme un fonds où la législation venait puiser, comme un point de départ pour les améliorations nouvelles. » Les réformes atteignent tous les ordres, toutes les classes. Par malheur, ces sages réformes ne furent point appliquées; cependant elles ne restèrent pas entièrement stériles. Charles VII, dans son organisation militaire et dans son organisation militaire, reprit la plupart de ces articles. On ignore quels furent les rédacteurs de cette remarquable ordonnance.

— *Ordonnance de 1629*, dite *Code Michaud*.

Cette laborieuse compilation, rédigée en 1629 par le garde des sceaux Michel de Marillac avec l'assistance de Mathieu Molé, alors procureur général au parlement de Paris, peut être considérée comme la réponse du gouvernement aux cahiers des états généraux de 1615 et aux requêtes des notables de 1617 et de 1626. Elle touche à tous les points de la législation, reproduit les parties les plus importantes des ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois et y ajoute quelques mesures nouvelles pour la répression de l'indépendance féodale. Le parlement de Paris, monarque, qui corrigeait des abus avantageux à ses membres, refusa de la recevoir. Le roi en personne et le parlement le 15 janvier 1629, et il fallut bien procéder à son enregistrement; mais la cour suprême n'y a dessiné dans cet acte les formules nécessaires pour assurer l'exécution de l'édit. En 1630, Marillac ayant été disgracié, le parlement fit tomber l'ordonnance de 1629 en désuétude; malgré les mesures excellentes qu'elle renfermait, les gens de robe la discréditèrent par le sobriquet de *Code Michaud*, sous lequel elle est généralement connue.

L'ordonnance de janvier 1629 avait pour titre : *Ordonnance sur les plaintes des états assemblés à Paris en 1615 et de l'assemblée des notables réunis à Rouen et à Paris en 1617 et 1626*; elle comprenait 461 articles, qu'on peut classer en huit groupes dont voici les sommaires :

Article 1^{er}. Relatif au droit de remontrance des parlements et cours souveraines.

Art. 2 à 38. Traitant des matières ecclésiastiques et de la juridiction ecclésiastique.

Art. 39 et 40. Relatifs aux mariages clandestins avec des étrangers.

Art. 41 et 42. Relatifs à l'administration des hospices et à la police des mendicants.

Art. 43 à 52. Privilèges des universités, règlements sur l'immunité.

Art. 53 à 123. Administration de la justice.

Art. 124 à 169. Droit civil, substitutions, donations, successions, cessions, faillites, etc.

Art. 170 à 343. Droit criminel, armes prohibées, associations illicites, privilèges de la noblesse, venalité des offices, délits de chasse, police militaire.

Art. 344 à 429. Tailles, officiers comptables, rachat du domaine et dispositions diverses.

Art. 430 à 461. Amirauté, marine, droit maritime.

Le code Michaud s'étend assez longuement sur la réforme des monastères, l'union du sort des cures de campagne, l'établissement de séminaires pour former des ecclé-

siastiques instruits, etc. Dans les articles sur l'université, on remarque l'obligation de trois ans d'études universitaires pour se présenter aux grades, et la défense aux parents d'envoyer leurs enfants étudier hors du royaume.

Les articles sur la police générale du royaume s'attachent à réprimer l'insolence des seigneurs féodaux; il leur est interdit de lever des troupes, de faire des préparatifs de guerre, de fortifier les villes ou châteaux, de tenir des assemblées sans l'autorisation du roi; on défend aux seigneurs d'opprimer leurs vassaux; il leur est ordonné de restituer les communaux usurpés, etc. L'ordonnance s'occupe du sort des soldats blessés et invalides; la solde des troupes est augmentée; « le soldat, par ses services, pourra monter aux charges et offices des compagnies, de degré en degré, jusques à celle de capitaine, et plus avant s'il s'en rend digne, et les officiers par conséquent. » Suivent l'établissement des ambulances et du pain de munition, un règlement sur les étapes pour empêcher les gens de guerre de dévaster les pays amis qu'ils traversent, etc. Les articles sur la marine sont d'un grand intérêt; ils disposent que le roi entretiendra dorénavant 50 vaisseaux de 400 à 500 tonneaux, sans compter les bâtiments moindres, pour la sûreté des ports et havres et pour les escortes à fournir aux navires de commerce. Le roi entretiendra un nombre suffisant de pilotes, de matelots, de canonniers, de charpentiers de marine, et instituera une réserve et des écoles d'artillerie de marine. Des pilotes hydrographes feront, dans les ports, des cours publics sur l'art de la navigation. Tous les gens de mer servant à l'étranger sont rappelés en France sous peine de la vie. Les marchands français, sauf le sel, ne doivent être exportés que par navires français. Le droit barbare de bris et naufrage est supprimé. La connaissance de toutes les causes précédant du « navigage » et de « tout ce qui peut advenir en la mer et grèves d'icelle, ports et havres, etc. », est ôtée aux gouverneurs et seigneurs des lieux et ne relève que du surintendant de la navigation et des tribunaux maritimes. Les gentilshommes peuvent se livrer au commerce de la mer sans déroger. Les privilèges de noblesse sont accordés aux armateurs et négociants maritimes dans beaucoup de cas. Tous les pilotes, au retour des voyages de long cours, enverront au surintendant de la navigation copie de leur journal, avec l'observation des variations de l'aiguille, des fonds et autres constatations de découvertes des terres et îles, etc. Une visite générale des ports est ordonnée pour les curages et réparations.

Comme on le voit, le code Michaud renfermait un grand nombre de dispositions très-utiles, dont la plupart furent renouvelées et appliquées sous l'administration de Richelieu.

— *Ordonnance d'août 1670*. Cette ordonnance, dont le principal rédacteur est le conseiller Pussort, avait pour objet de fixer les juridictions et les règles de la procédure en matière criminelle. Elle suivit les déplorables errements de celle de Villers-Corvets de 1539. On peut en résumer l'économie en quelques traits. Instruction occulte à tous les degrés du débat. Les dépositions des témoins étaient reçues et consignées sur un procès-verbal d'enquête, non par les juges du siège assemblés, mais par un seul juge-commissaire. Le même commissaire, continuant d'agir seul, interrogeait l'accusé et couchait ses réponses sur un procès-verbal d'interrogatoire. Le malheureux, avant d'être interrogé, devait prêter serment de déclarer la vérité. La loi prétendait avoir prise jusque sur la conscience de l'inculpé et le mettait dans l'alternative de se parjurer ou de se dénoncer lui-même! Puis venaient les récolements et la confrontation des témoins avec l'accusé. Ce dernier devait, sous peine de nullité, ses reproches contre les témoins. Plus tard, il n'y était pas reçu, à moins qu'il n'eût en main la preuve écrite de ces articulations. Quand l'information était parachevée, et seulement alors, l'inculpé comparait devant les juges assemblés du tribunal ou de la cour qui devait statuer sur son sort, et il subissait un nouvel interrogatoire sur la solle. C'était à ce moment qu'il était admis à formuler ses faits justificatifs et à en demander d'en faire la preuve. Les juges passaient outre, s'ils estimaient non concluants les faits justificatifs allégués. S'il s'agissait d'accusation capitale et qu'il ressortit de l'information des présomptions de culpabilité considérables, mais non complètement suffisantes pour motiver une condamnation immédiate, une sentence interlocutoire était rendue, qui ordonnait que l'inculpé serait mis à la question. En la subissant, il était de nouveau interrogé par le juge-commissaire, qui se transportait à cette fin dans la chambre de la torture et rédigeait procès-verbal des déclarations que les tourments arrachaient au patient. C'était la question préparatoire ou avant le jugement définitif. Il y avait aussi ce que l'on appelait la question préalable, qui était subie après la condamnation et avant l'exécution de la sentence, dans le but d'obtenir du condamné la révélation de ses complices, dans les cas où on avait lieu de lui supposer des complices.

Une disposition particulièrement cruelle de l'ordonnance de 1670 concernait ce que l'on appelait les jugements de plus ample appel; lorsque l'accusé avait stoïquement résisté à la torture, sans laisser échapper d'assise, et que la certitude de sa culpabilité ne ressortait pas d'ailleurs pleinement des éléments de l'information, il n'était pas toujours pour cela définitivement déclaré absous. Les juges pouvaient rendre la sentence de plus ample informé, qui réservait la faculté de reprendre la poursuite en cas de survenance de preuves nouvelles et qui pouvait retirer le prévenu toute sa vie dans les liens d'une accusation qu'il lui était impossible de purger. Ajoutons qu'en matière capitale l'accusé ne pouvait se faire assister d'un conseil ou défenseur. L'ordonnance ne lui permettait de recourir au ministère d'un avocat que dans quelques causes exceptionnelles, offrait des questions dont la discussion réclamait des connaissances spéciales en droit. Telles étaient les accusations pour concussion, banqueroute frauduleuse, faux en écriture publique ou privée.

Louis XVI abolit la question préparatoire en 1780 et la question préalable en 1788. C'était supprimer la clef de voûte de l'ancienne législation criminelle. Cet odieux système était démantelé; il acheva de disparaître devant les décrets libérateurs de l'Assemblée constituante.

— *Ordonnance de mars 1673*, fréquemment appelée le *Code marchand*. Cette ordonnance justement célèbre fut pour objet de fixer la législation du commerce de terre. Les contrats se rattachant au trafic maritime, l'assurance à prime, le fret ou nois, le prêt à la grosse, etc., furent réglementés peu après par l'ordonnance de la marine de 1681. Le droit commercial, ou plutôt les us et coutumes qui s'en tenaient lieu, n'existait qu'à l'état de tradition. Sur les points douteux, on constatait ces usages aux moyens de papiers ou avis des commerçants notables des différentes places. Quant aux principes généraux, ils étaient disséminés dans les Rois d'Orléans, la Table d'Amal, le Consulat de la mer surtout, intéressant recueil coutumier international, mais auquel manquait toute autorité législative. Colbert entreprit de codifier les principes du droit commercial, et il créa à cette fin une commission composée des hommes les plus compétents, à la tête desquels il plaça Savary. L'ordonnance de mars 1673 sortit du travail de cette commission.

Cette ordonnance, qui tira des fluctuations de l'usage et de la jurisprudence et codifia définitivement les principes et les règles du commerce de terre, embrassa toutes les matières du code de commerce actuel, principes généraux sur la capacité et les obligations spéciales des commerçants, livres des marchands, sociétés en nom collectif ou en commandite, lettres de change, faillites et banqueroutes, etc. Ces matières diverses y sont traitées à peu près dans la même économie et avec les mêmes développements que dans notre code de commerce, qui n'a eu, sur presque tous les points, qu'à se modeler sur l'ordonnance de 1673. Cette ordonnance fut ennoblement progressive et presque créatrice en matière d'effets de commerce et de lettres de change. Nous ne voulons point dire qu'elle ait créé le moyen d'ago, mais elle lui a donné le mouvement et elle lui a valu sa circulation presque à l'égal du numéraire, en la rendant cessible par simple voie d'ordre ou d'endossement. Elle a, la première, posé la règle de la solidarité entre tous les signataires des effets de commerce, souscripteurs, endosseurs, accepteurs et donneurs d'aval. Elle a enfin assuré la prompte réalisation de cette monnaie de papier, en la dégagant des lenteurs et des frais de la procédure civile et en soumettant à l'expéditive juridiction des tribunaux consulaires ou de commerce toutes les contestations se rattachant à l'exécution du contrat de change. L'ordonnance de Colbert ne rencontra devant elle que des usages et des traditions, et elle dut codifier de toutes pièces le droit commercial.

— *Ordonnances de juillet 1830*. V. JUILLET (ordonnances de).

— *Jurisp.* et *Admin.* Sous la législation actuelle, on compte plusieurs espèces d'ordonnances : 1^o les ordonnances d'acquiescement; 2^o les ordonnances de la chambre du conseil; 3^o les ordonnances d'exequatur; 4^o les ordonnances du juge. Dans une foule de circonstances, une ordonnance du juge est nécessaire, soit pour être dispensé de certaines formalités ou pour être autorisé à faire certains actes, soit pour procéder à certaines voies d'instruction. Dans le premier cas, on doit s'adresser, pour obtenir l'ordonnance, au président du tribunal ou au juge qui a été nommé pour procéder à l'instruction. L'ordonnance diffère du jugement en ce que celui-ci émane du tribunal entier, tandis que l'ordonnance n'émane que du président ou du juge-commissaire.

Comme toutes les autres décisions judiciaires, les ordonnances rendues sur requête sont exécutoires. A moins de dispositions spéciales contraires, l'exécution en est arrêtée par l'opposition ou l'appel, dans les cas où la loi autorise ces voies de recours. Il en est néanmoins qui doivent être exécutées par provision, nonobstant opposition ou appel.

taire, on donne le nom d'ordre du jour à l'indication des délibérations qui doivent avoir lieu chaque jour dans une assemblée législative. Avant la clôture de chaque séance, le président doit consulter l'assemblée sur les travaux qui devront l'occuper dans la séance suivante. L'ordre du jour est alors fixé, affiché dans la salle des séances et publié au journal officiel. Il indique en premier lieu la lecture du procès-verbal de la dernière séance, puis les questions de peu d'importance qui doivent être rapidement vidées, puis les propositions qui doivent faire l'objet de discussions approfondies, les communications du gouvernement s'il y a lieu, les rapports sur les projets de loi, etc. Lorsque la discussion d'un sujet est épuisée, on passe à l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'on aborde le sujet indiqué à la suite de celui qui vient d'être traité. Dans les débats parlementaires, les membres de la majorité demandent fréquemment l'ordre du jour lorsqu'ils veulent empêcher de se produire ou réduire à néant une question ou une interpellation faite par des membres de l'opposition. L'ordre du jour est donc, dans la tactique des partis, un moyen commode soit pour blâmer, soit pour défendre une opinion politique. Lorsqu'un ministre est attaqué sur un point important, ses adversaires présentent contre lui un ordre du jour motivé, dont l'adoption doit entraîner sa chute, pendant que ses soutiens demandent, au contraire, l'ordre du jour pur et simple, qui a pour objet de rejeter comme non avenues les attaques dirigées contre les ministres. L'ordre du jour motivé doit être rédigé par écrit et déposé sur le bureau du président, qui en fait lecture à l'assemblée. Lorsqu'un membre de l'assemblée demande en même temps l'ordre du jour pur et simple, celui-ci a toujours la priorité, c'est-à-dire qu'il est soumis le premier au vote de la Chambre. Lorsque l'ordre du jour pur et simple est écarté, l'assemblée décide si elle doit envoyer aux bureaux l'examen de cet ordre du jour et, si elle se prononce pour l'affirmative, elle se prononce d'urgence sur le rapport qui lui est fait par une commission.

— **Rappel à l'ordre.** Le rappel à l'ordre peut être invoqué contre tout membre d'une assemblée qui en trouble les délibérations d'une manière quelconque ou qui prononce des paroles contraires à la constitution du pays, à la morale ou aux convenances. C'est le président de l'assemblée qui rappelle à l'ordre. Les assemblées législatives ont toujours un règlement qui indique les cas où une peine disciplinaire est applicable. Le président est juge, et c'est en vertu de son droit qu'il rappelle à l'ordre ceux qui s'en écartent. D'après le règlement de l'Assemblée nationale, tout orateur qui pendant l'espace d'un mois a été rappelé deux fois à l'ordre doit l'être la seconde fois avec inscription au procès-verbal et se voit privé pendant quinze jours de la moitié de l'indemnité qui lui est allouée comme député. L'orateur rappelé à l'ordre a toujours le droit de se justifier et le président peut, après une justification, revenir sur ce rappel et le déclarer non avenue. On interdit la parole à un orateur qui se fait, dans la même séance, rappeler deux fois à l'ordre; mais cette interdiction, votée par l'Assemblée par assis et levé, ne peut durer plus d'une séance; trois rappels à l'ordre en un mois peuvent déterminer l'exclusion temporaire du membre.

— **Mor. Esprit d'ordre.** C'est un préjugé malheureusement accrédité que l'esprit d'ordre n'appartient qu'aux âmes étroites. Aussi, s'accuse-t-on dans le monde de manquer d'ordre, comme on s'accuserait d'être trop bon, trop franc, trop sensible, avec cette orgueilleuse humilité qui n'est qu'un appel direct aux éloges. Il y a dans cette opinion une dangereuse erreur. On n'a pas compris que, si, chez les gens médiocres, l'esprit d'ordre dégénère en ridicules minuties, il fallait accuser le caractère de ces gens et non l'habitude de tout mettre en place; ce n'est pas celle qui restreint les âmes; ce sont, au contraire, les âmes sans élévation qui la rétrécissent et ne l'appliquent qu'aux petites choses; mais le mauvais emploi que certaines personnes font d'une qualité ne préjuge rien contre la qualité elle-même. Loin d'être incompatible avec le développement de l'intelligence, l'esprit d'ordre le seconde et le facilite. Il établit dans notre entendement une sorte de service régulier de toutes nos facultés, qui double la puissance de chacune d'elles en ne les faisant agir qu'à leur tour et en temps convenable. Mais c'est principalement sur le bonheur qu'il a une immense influence. L'esprit d'ordre range la vie comme une maison bien tenue, dans laquelle on trouve toutes ses aises; il prévient les regrets et assure l'avenir. Enfin, mille exemples que nous avons sous les yeux, dans le monde, nous prouvent que l'esprit d'ordre peut à la longue remplacer l'intelligence, la force, l'activité, toutes les qualités qui nous aident à franchir notre chemin dans l'existence, tandis qu'aucune de celles-ci ne peut le remplacer. Les dons naturels ou acquis font arriver au succès; mais l'esprit d'ordre seul rend le succès profitable.

— **Art milit.** On distingue, parmi les dispositions tactiques des troupes, l'ordre de marche et l'ordre de bataille; l'ordre mince est celui dans lequel une troupe est rangée sur un grand front, avec peu de profondeur; des

lors, l'ordre profond se comprend de lui-même. L'ordre oblique est la disposition par laquelle une armée engage une aile dans un combat et refuse l'autre aile. V. TACTIQUE.

Dans la marine, on emploie aussi le mot ordre pour désigner l'arrangement de vaisseaux ou de bâtiments de n'importe quel tonnage, réunis en armée navale ou en convoi et placés sous un même commandement supérieur. L'ordre simple est la disposition des vaisseaux sur une seule ligne, et l'ordre composé celui dans lequel les navires sont rangés sur deux ou plusieurs lignes. L'ordre en retraite ou de chasse, l'ordre de marche sur deux ou trois colonnes sont des ordres composés.

— **Ordre du jour.** On désigne par cette expression une injonction transmise par l'autorité militaire à un corps de troupes ou à une armée, soit pour lui intimar des ordres, soit pour lui faire connaître des devoirs à remplir, soit pour lui apprendre des événements qui l'intéressent, des actes blâmables ou des actions d'éclat. L'ordre du jour, dit le général Bardin, représente à quelques égards les allocutions que prononçaient du haut du prétoire les généraux romains. Les anciens avaient une espèce d'ordre muet que les Grecs nommaient *synthème*, *parasythème*, que les Romains appelaient *tesse*; il consistait dans l'exhibition d'une tablette carrée, ou confectionnée d'un militaire de ronde, ou transférée de main en main de manière à informer chaque grade, chaque troupe du service ordonné, du moment du départ, des distributions, etc. En campagne, la tessere était le plus souvent confiée aux chevaliers. Elle servait à la fois de marque de reconnaissance et d'autorisation en cas d'ordres à donner. L'ordre du jour tel qu'il se pratique dans nos armées, où il est transcrit sur des registres spéciaux, date d'un temps peu éloigné. Frédéric II, roi de Prusse, adressait à ses troupes des *ordres du jour*, souvent très-remarquables, surtout par leur concision. Washington fit fréquemment usage de ce moyen de communiquer avec les troupes qui combattaient pour l'indépendance des Etats-Unis, soit pour les féliciter de leurs efforts, soit pour signaler quelque fait blâmable. Les généraux de la République française imitèrent l'exemple de Washington. Après chacune de nos victoires, les généraux et les commissaires du gouvernement ne croyaient pas trop faire en remerciant les soldats victorieux et en donnant ensuite une liste de ceux qui s'étaient distingués. Les *ordres du jour* de Hoche, quelques-uns de Kléber et surtout ceux de Bonaparte sont restés comme des modèles du genre. Lorsque le général Beauvais, qui faisait partie de l'expédition d'Egypte, donna sa démission à la suite d'une altercation avec le général en chef (1798), celui-ci mit à l'ordre du jour la démission de Beauvais en la faisant suivre des mots suivants: « Un officier qui, se portant bien, offre sa démission au milieu d'une campagne ne peut être dans l'intention d'acquiescer de la gloire et de concourir au grand but de la paix générale. Il n'est pas digne de l'armée que je commande. » Deux ans plus tard, le gouvernement anglais ayant exigé que l'armée française en Egypte se rendit prisonnière de guerre, Kléber adressa à ses troupes l'ordre du jour suivant: « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires; préparez-vous à combattre; et, le lendemain, il gagnait la bataille d'Héliopolis (25 janvier 1800). On ne tarda pas à abuser des *ordres du jour*, qui, grâce à l'esprit de parti et d'adulation, devinrent des factums passionnés et verbeux, au lieu d'être de courts exposés de principes ou de renseignements. L'abus devint tel que, par une ordonnance du 12 février 1819, le gouvernement de la Restauration prohiba dans l'armée française toute publication d'ordre du jour dont le texte eût contenu des objets étrangers au service.

Au point de vue administratif, il y a trois sortes d'ordres du jour. 1° L'ordre de corps, intimé dans l'intérieur des corps d'infanterie. L'ordonnance du 1^{er} juillet 1848 voulait que cet ordre fût communiqué aux compagnies par le fourrier, le soir après l'appel, parce que les hommes de garde étaient alors rentrés. La compagnie formait le cercle et les soldats l'écoutaient en tenant la main gauche au chapeau. Dans les usages actuels, l'ordre est de la compétence du lieutenant-colonel pour l'enregistrement et la transmission. L'ordre de corps est destiné à indiquer les suspensions de grade, les punitions, les jugements de déserteurs, et à déterminer certaines mesures de police. Il fait connaître les jours et heures de payement, des départs, etc. Sous la Restauration, l'ordre du jour devait être communiqué à l'aumônier, qui apposait sur le livre sa signature, comme preuve qu'il en avait pris connaissance.

2° Ordre de place, sorte d'ordre qui s'inscrit en tête de l'ordre de corps. Il désigne les capitaines de visite, le service de chaque corps, le nombre et l'espèce des rondes, leur point de départ et d'arrivée; il est transmis aux autorités qu'il concerne.

3° Ordre général, ordre transmis dans un camp, où une armée, ou un détachement, pour désigner les chefs de détachement, les colonels de piquet, régler les heures et les lieux de distribution, prescrire les consi-

gnes-postes; annoncer les mouvements et les départs de troupes; faire connaître les armistices, les reprises d'hostilités, les actions d'éclat, les démissions et les mesures d'administration. Dans la milice autrichienne, les adjudants généraux sont chargés de la rédaction et de la transmission des ordres généraux. En France, c'est toujours le chef de la troupe (général en chef ou commandant de place), qui donne l'ordre général.

— **Mot d'ordre.** V. MOT.

— **Hist. Ordres de chevalerie.** Les nations de l'antiquité ne connaissaient pas nos ordres de chevalerie, nos ordres militaires ou religieux, distinctions qui leur eussent paru incompatibles avec la liberté. Mais si quelque citoyen rendait un service important à la patrie, on l'en récompensait, soit en lui élevant une statue, soit en le plaçant dans un tableau exposé en public, soit en prononçant son éloge dans la tribune aux harangues.

A Rome, on décernait des récompenses qui restaient dans les familles et y perpétuaient le souvenir du service rendu à l'Etat. La couronne de myrte se donnait aux généraux qui avaient terminés des guerres peu importantes; la couronne de chêne était offerte au citoyen qui avait sauvé la vie à un autre citoyen; la couronne de laurier ceignait le front du général triomphateur.

Au moyen âge, on oublia complètement la tradition des récompenses civiques; mais le goût des distinctions n'en continua pas moins à subsister et ce fut ce goût qui donna lieu à l'institution des ordres chevaleresques ou militaires. On a essayé d'en rattacher l'origine aux récits de l'archevêque Turpin, ou plutôt à un anonyme du x^e siècle, qui avait romancé les hauts faits des paladins ou des douze pairs de Charlemagne; on a de même attribué à Charles-Martel l'institution de l'ordre de la Genette; mais il n'en reste pas moins prouvé que l'origine des ordres militaires date des croisades, époque où l'on se plaçait une croix sur le cou et où l'on marchait à la délivrance du tombeau du Christ, que renfermait Jérusalem. Vingt ordres militaires se fondèrent alors dans l'antique cité orientale qui servit de berceau au christianisme. Tous avaient pour but d'en perpétuer la possession. Les croisés qui faisaient partie de ces ordres ne se distinguaient que par la manière dont ils se décoraient de leurs croix, mais tous avaient le même but.

Les ordres de chevalerie institués à cette époque perpétuèrent la croisade; ce sont des milices papales, une armée ecclésiastique permanente. Les chevaliers n'ont pas de patrie particulière dont les intérêts nationaux puissent balancer leur attachement aux intérêts du pape; vivant sur les champs de bataille de l'Orient ou dans les propriétés des ordres disséminées en Europe, ils n'ont d'autre famille que leurs frères, et la patrie à laquelle ils se dévouent est Rome. Tels sont les chevaliers du Saint-Sépulchre, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Lazare, les templiers, etc. A cette classe il faut encore rattacher les ordres qui eurent pour but les croisades intérieures contre les hérétiques, comme l'ordre de la milice de Jésus-Christ, les Porte-Croix ou ordre de Sainte-Croix, etc.

La destruction des templiers porta un coup mortel à cette organisation; c'est, du reste, le commencement de la décadence de l'impopularité des papes, en face de laquelle s'éleva dans chaque royaume le pouvoir royal ou monarchique.

Alors apparut une nouvelle classe d'ordres de chevalerie, les ordres royaux et nobiliaires. C'est souvent dans la main des rois une sorte de monnaie honorifique ou un instrument de politique pour lutter contre leurs vassaux ou contre les souverains voisins; dans cette classe rentrent l'ordre de l'Etoile ou de la Noble maison, sous Jean II, opposé à l'ordre de la Jarretière, en Angleterre; l'ordre de Saint-Michel, contre l'ordre de la Toison de Bourgogne; celui du Saint-Esprit, créé en face de la Ligue. Comme dans la période précédente, on exige des titulaires des titres de noblesse et des preuves de religion, qui en éloignaient un Fabert, un Catinat, un Turenne, un Duquesne, etc.

Mais peu à peu la société s'organisa, et on arriva à comprendre que les prêtres du clergé et le sang de la noblesse ne pourraient suffire pour tous les besoins de l'Etat, et que la bourgeoisie, outre son argent, donne aussi un concours moral précieux et verse elle-même à flot son sang sur les champs de bataille; que trois ou quatre cent mille soldats ne sont rien auprès des millions de citoyens qui composent un peuple. Il faut donc enfin songer à récompenser tout le monde d'après le mérite et non plus selon les hasards de la naissance ou les différences de religion.

Cette pensée amena la création des ordres modernes, dont le principal objet est de récompenser le mérite.

Pendant longtemps, les ordres chevaleresques furent astreints à la fois aux règlements généraux de la chevalerie et à des règlements spéciaux en rapport avec l'objet de leur établissement. Aujourd'hui, les distinctions que confèrent les ordres de chevalerie sont en général simplement honorifiques. Un certain nombre, toutefois, font jouir leurs membres de divers avantages matériels.

Les ordres chevaleresques qui existent au-

jourd'hui sont de trois sortes. Les uns, appelés *grands ordres*, tels que ceux de la Jarretière, de la Toison d'or, de l'Elephant, ne se confèrent qu'aux souverains, qu'aux princes des maisons régnantes et aux personnages les plus éminents. Les autres, comme ceux de Calatrava, de Montesa, etc., sont réservés aux membres des familles nobles, et il suffit, pour y être admis, de faire des preuves d'extraction non roturière; aussi les désignent-on sous le nom d'ordres de cour ou ordres de noblesse. Enfin, les troisièmes, dont la Légion d'honneur peut être regardée comme le type, sont destinés à récompenser les services et sont appelés, pour ce motif, ordres de mérite. Ce sont naturellement les seuls qui honorent ceux qui les portent, bien que la faiblesse humaine les fasse accorder quelquefois à des hommes peu dignes d'une telle distinction. Les membres des grands ordres ne forment presque toujours qu'une seule classe. Ceux, au contraire, des ordres de cour et des ordres de mérite en constituent généralement plusieurs, dont les titulaires se distinguent entre eux par des insignes différents et sont revêtus, suivant la classe ou le grade auquel ils appartiennent, des titres de chevaliers, officiers, commandeurs, grands-croix, etc. Les insignes sont des plaques ou crachats, qui se fixent sur la poitrine, et des étoiles ou croix, qui se portent, au moyen d'un ruban, tantôt sur le côté ou à la boutonnière, tantôt en écharpe ou en sautoir. Quant aux colliers, ils ne sont guère en usage que dans les ordres qui ont un costume de cérémonie. Enfin, il y a des ordres, même parmi ceux de mérite, qui possèdent un uniforme particulier.

Chaque gouvernement a pris des mesures pour prévenir les abus que pourrait produire l'obtention des ordres étrangers par ses nationaux. Aux termes de la législation française, nul ne peut accepter ou porter une décoration étrangère qu'autant qu'elle a été conférée par un souverain et qu'il en a reçu l'autorisation du chef de l'Etat. Cette autorisation doit être renouvelée quand le décoré change de classe, et elle n'est accordée qu'à certaines conditions auxquelles il faut se conformer. Si l'ordre a un costume ou un uniforme spécial, on ne peut en aucun cas se parer de ce costume ou de cet uniforme. Toute contravention est poursuivie correctionnellement et donne lieu à l'application des peines édictées par l'article 259 du code pénal.

Nous donnons ci-dessous la liste de tous les ordres de chevalerie militaires ou civils qui ont existé au moyen âge ou qui subsistent encore de nos jours, en mettant en regard de leurs noms ceux des pays dans lesquels ils ont été créés. Pour de plus amples détails sur la plupart d'entre eux, nous renvoyons le lecteur à l'ordre alphabétique qu'ils occupent dans ce dictionnaire.

Agneau de Dieu		Suède.
Aigle blanc		Pologne.
Aigle d'or		Wurtemberg.
Aigle noir		Prusse.
Aigle rouge		Prusse.
Aile de Saint-Michel		Irugal.
Albert l'Ours		Auhut.
Alcantara		Espagne.
Alexandre Nowski		Russie.
Alliance		Suède.
Amarante		Suède.
Amour du prochain		Suède.
Ampoule (Sainte)		France.
Ancienne noblesse		V. Quatre empereurs.
André (Saint)		Russie.
André (Saint)		V. Chardon.
Angéliques		V. Constantin.
Anne (Sainte)		Russie.
Annonciade		Savoie.
Antoine (Saint)		Ethiopie.
Antoine (Saint)		Heimut.
Argonautes		Naples.
Aubrac		Flandre.
Bain		Angleterre.
Bande ou Echarpe		Espagne.
Bairouth		Prusse.
Blaise (Saint)		ou de la Vierge.
Maria		Palestine.
Bourbon		France.
Brigitte (Sainte)		Suède.
Calatrava		Espagne.
Calza (la)		Vénise.
Carnail ou Porc-épic		France.
Casque de fer		Hesse-Cassel.
Catherine (Sainte)		Palestine.
Catherine (Sainte)		Russie.
Chardon		Angleterre.
Charité		France.
Charles-Frédéric		Bade.
Charles XIII		Suède.
Charles III		Espagne.
Chausse		Vénise.
Chêne		Navarre.
Chien et du Coq (du)		France.
Christ		Portugal.
Christ		Rome.
Chypre ou du Silence		Palestine.
Cincinnatus		Etats-Unis d'Amérique.
Collier céleste		Autriche.
Colombe ou de la Raison		France.
Conception immaculée		Allemagne et Italie.
Conception		Bresil.
Coacorde		Prusse.

qui sont des garanties réelles méritent d'être conservées.

— *Historique.* A Rome, il n'y avait pas, à proprement parler, d'ordre entre les créanciers, parce que la loi hypothécaire ne donnait pas à tout créancier, quel que fût son rang et dans toutes circonstances, le droit de faire vendre l'immeuble hypothéqué et de concourir sur le prix. Si le créancier avait le premier rang, il pouvait se faire délivrer l'immeuble, en conserver la possession tant que cela lui plaisait et le vendre comme il le voulait; les créanciers postérieurs ne pouvaient faire valoir leur titre qu'en remboursant le créancier antérieur avant la vente et en prenant ainsi sa place; en usant de ce droit (*jus offerendæ pecunie*), ils avaient la chance qu'une vente avantageuse les couvrirait à la fois et de leurs avances et de leur créance. S'ils agissaient en vertu de leur titre et se faisaient délivrer l'immeuble hypothéqué, ils couraient risque d'être évincés par les créanciers antérieurs et ne pouvaient alors conserver la possession qu'en les désintéressant. Il n'y avait donc rien à Rome qui ressemblât à la procédure d'ordre telle qu'elle est entrée dans nos lois avant et depuis la Révolution de 1789.

En France, il est difficile d'assigner à la procédure d'ordre une date d'origine bien exacte; il est probable qu'elle s'est imposée par la force des choses et sans qu'un texte précis l'ait établie; aussi, née de la pratique, elle se présente, pour ainsi dire, autant de formes diverses qu'il y a eu de tribunaux; des règlements spéciaux l'ont réglée dans le ressort de quelques parlements et les ordonnances royales (des 1531), ont tenté d'instituer des règles générales pour remédier à beaucoup d'abus; le principal était la longueur des procédures; mais, malgré les idées d'unification de la législation qui, dès le XVIII^e siècle, tendaient à substituer à la variété des coutumes des lois obligatoires pour tous les habitants du royaume, on laissa la procédure d'ordre sous le régime des usages et coutumes; cet état de choses, si peu favorable au progrès, dura jusqu'à la Révolution. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces usages; il nous suffit d'indiquer une différence fondamentale dans les procédures d'ordre; les uns se réglaient avant l'adjudication et l'arrêté qui fixait les droits des créanciers prononçait en même temps l'adjudication; les autres (et ce fut le plus grand nombre) ne s'ouvraient qu'après l'adjudication. Dans presque tous les sièges, les procédures étaient dirigées par les magistrats; au Châtelet de Paris, des commissaires spéciaux, dits *commissaires au Châtelet*, y présidaient. La pratique du Châtelet était fort compliquée d'actes, de sommations, de renvois à l'audience et d'incidents; c'est elle qui, simplifiée, a servi de base aux dispositions du code de procédure de 1806.

Avant la Révolution, les procédures d'ordre étaient interminables; il semblait qu'à force de précautions et de garanties on voulait décourager les prêteurs. La loi du 9 messidor an III passa d'un excès à l'autre; elle confia le règlement des ordres aux juges de paix; l'ordre s'ouvrait dans les trois jours de l'adjudication et était dressé par le magistrat sur le vu de l'état des inscriptions; les créanciers avaient un mois pour prendre communication de l'état de collocation et contester, s'il y avait lieu; les contredits étaient jugés par les juges de paix dans les dix jours, sauf appel devant le tribunal de district. Une loi postérieure (11 brumaire an VII) confia de nouveau la direction des ordres aux magistrats de première instance et fixa des délais et des formalités plus en rapport avec l'importance des intérêts engagés dans ces procédures.

Enfin, le code de 1806, s'inspirant de la pratique du Châtelet, fit revivre des formalités et des délais qui entraîneraient des lenteurs et des frais regrettables. Ce qui caractérise cette loi rétrograde, c'est le retard apporté au règlement de l'ordre par le droit accordé à tout créancier de produire sa demande en collocation et en titres après l'expiration des délais de production; l'abus de ce droit a eu pour conséquence la longueur des procédures; on revint presque aux beaux jours du Châtelet, à ces temps où un ordre durait un siècle. Il n'était pas extraordinaire de voir ces procédures se traîner pendant dix ans avant que les créanciers pussent obtenir le paiement de leurs créances.

La loi du 21 mai 1858, en substituant un nouveau texte aux articles 749-750 du code de procédure civile, a réalisé un progrès considérable; non-seulement elle a mis fin aux abus en fixant des délais qu'on ne peut enfreindre sous peine de forclusion absolue et en donnant au juge-commissaire le droit de substituer d'office un autre avoué à l'avoué poursuivant coupable de négligence, mais encore elle a fait entrer la pratique judiciaire dans une voie nouvelle en créant l'ordre amiable; c'est cette loi qui nous régit. Ce sont ses dispositions que nous allons analyser.

La direction des ordres peut être confiée, par décret, à un ou plusieurs juges titulaires ou suppléants, désignés pour un an au moins et trois ans au plus. Dans les tribunaux où les besoins du service n'exigent pas cette désignation spéciale, ou en cas d'empêchement du juge spécial, le juge-commissaire

est désigné pour chaque procédure par le président, dont l'ordonnance est inscrite sur un registre particulier (art. 749); quel que soit le mode d'aliénation de l'immeuble dont le prix est en distribution, l'ordre peut parcourir trois phases successives et, s'il n'est pas réglé à la première ou à la seconde de ces phases, il doit satisfaire à toutes les formalités de la troisième; en d'autres termes, l'ordre peut être consensuel, c'est-à-dire consenti à l'amiable, devant notaire; amiable, c'est-à-dire réglé d'accord, sans formalités, devant le juge-commissaire; judiciaire, c'est-à-dire réglé devant le magistrat après tous les délais et l'accomplissement de toutes les formalités judiciaires.

Lorsque l'aliénation de l'immeuble a eu lieu par voie d'expropriation forcée, l'adjudicataire est tenu de faire transcrire le jugement d'adjudication dans les quarante-cinq jours de sa date ou, en cas d'appel, dans les quarante-cinq jours de l'arrêt confirmatif, et cela sous peine de folle enchère. Dans les huit jours de la transcription, le saisissant ou, à son défaut, passé ce délai, le créancier le plus diligent, l'adjudicataire ou le saisi requièrent l'ouverture du procès-verbal d'ordre en déposant au greffe l'état des inscriptions et en requérant la nomination d'un juge-commissaire quand il n'y a pas de juge spécial (art. 750).

Le code de procédure actuel ne parle pas de l'ordre consensuel. Mais celui de 1806 accordait un mois aux créanciers pour se régler entre eux, c'est-à-dire devant notaire. Lors de la réforme de 1858, le gouvernement, se fondant sur ce que ce délai avait été très-rarement mis à profit, proposa de le réduire à quinze jours; la commission du Corps législatif ou l'honorable pensée de faire tenter un essai de conciliation emprunté, en l'améliorant, à la législation sarde et à celle de Genève et de Belgique, et plaça l'ordre amiable comme une formalité préalable au début de la procédure. Mais il va sans dire que si tous les créanciers sont majeurs, maîtres de leurs droits, ils ont la faculté, dans l'intervalle qui sépare la transcription de l'adjudication de la réquisition d'ouverture du procès-verbal au greffe, de se réunir chez un notaire et de se régler entre eux, d'accord avec le saisi et l'adjudicataire. Il n'y a donc pas d'obstacle légal au règlement par voie d'ordre consensuel. Seulement, ce règlement est un contrat ordinaire, soumis aux règles générales des conventions, auquel les incapables ne peuvent légalement et efficacement concourir et qui ne peut produire les effets de l'ordre fait en justice si tous les intérêts n'y ont pas concouru. Le conservateur des hypothèques, n'étant pas couvert par une ordonnance d'un magistrat ou un jugement passé en force de chose jugée, se refusera à radier les hypothèques en vertu d'un ordre consensuel dans lequel tous les contractants n'auraient pas capacité pour consentir la mainlevée; d'autre part, si tous les créanciers inscrits ne sont pas présents au règlement, personne n'a le droit d'accorder mainlevée de leurs hypothèques. C'est en raison de ces difficultés que l'ordre consensuel n'est guère entré dans la pratique des affaires et qu'on préfère tenter au moins l'ordre amiable, où l'autorité du magistrat et la force légale attachée à ses ordonnances permettent d'arriver plus facilement au règlement des créanciers et à la radiation des hypothèques.

— *Ordre amiable.* L'ordre amiable est de rigueur; la loi nouvelle veut qu'avant de s'engager dans les formalités onéreuses de l'ordre judiciaire on tente un essai de conciliation devant le juge-commissaire. La procédure en est aussi simple que possible. Lorsque le greffier a reçu la réquisition d'ouverture du procès-verbal et que le juge-commissaire a été nommé (quand il n'y a pas de juge spécial), ce magistrat convoque les créanciers inscrits par lettres chargées à la poste, expédiées tant au domicile réel qu'au domicile élu dans les inscriptions; il convoque également le saisi et l'adjudicataire. Un délai minimum de dix jours doit s'écouler entre la convocation et le jour de la réunion (art. 751).

Au jour indiqué, le juge-commissaire, assisté du greffier, fait faire l'appel des créanciers et des autres personnes convoquées, et préside au règlement de l'ordre. C'est là que, faite d'un texte suffisamment explicite, la plus grande variété se produit dans le mode d'opérer; d'ailleurs, ce n'est pas un mal; puisqu'il s'agit d'une tentative, il fallait laisser à la pratique le soin de révéler les avantages et les côtés faibles de cette innovation, sauf à consulter plus tard les résultats de l'expérience acquise et à formuler les prescriptions qu'elle aura suggérées.

L'ordre amiable peut être réglé conformément aux droits légaux des parties ou transactionnellement. Il suffit que les parties qui y concourent puissent, par elles ou par leurs mandataires légaux (tuteurs, maris, etc.), consentir la radiation de l'hypothèque. Le juge-commissaire a le droit de repousser ou d'admettre le règlement; lorsqu'il l'admet, il lui donne, par l'ordonnance qui accompagne le procès-verbal, la valeur d'un règlement judiciaire inattaquable. Toutefois, la jurisprudence décide que, lorsqu'il y a dans le règlement des erreurs matérielles, celles-ci peuvent être corrigées par la poursuite de la

partie lésée et par voie d'opposition devant le tribunal.

Au cas où, à la première réunion, les créanciers n'ont pu s'entendre, le juge-commissaire peut ordonner une ou plusieurs réunions ultérieures; mais, à moins de circonstances spéciales dont ce magistrat est juge, si, dans le délai d'un mois à partir, soit de la réquisition du procès-verbal d'ordre, soit de la convocation des créanciers, soit même, dans quelques tribunaux, du jour de la première réunion, les parties, soit faute de s'entendre, soit par l'absence d'un ou plusieurs intéressés, n'ont pu se régler, la période amiable est close et il y a lieu d'ouvrir l'ordre judiciaire (art. 751 et 752).

Lorsque les créanciers se sont réglés amiablement, le juge-commissaire dresse procès-verbal de ce règlement, s'il le trouve légal; ce procès-verbal, qui doit contenir l'énonciation exacte de toutes les mentions propres à constater l'accomplissement des formalités requises pour sa régularité et les collocations des créanciers, peut être signé par les intéressés; dans quelques tribunaux, il n'est signé que par le juge et le greffier. Le procès-verbal est terminé par une ordonnance du juge-commissaire enjoignant au greffier de délivrer des bordereaux de collocation aux créanciers colloqués, et au conservateur des hypothèques d'opérer la radiation des hypothèques des créanciers non colloqués, sur le vu d'un extrait de l'ordonnance. Comme nous l'avons dit, le règlement ainsi opéré n'est susceptible d'aucun recours, sauf en cas d'erreurs matérielles. Il nous semble, toutefois, que si la collocation d'un créancier avait été obtenue par fraude ou dol, la voie de l'opposition serait nécessairement ouverte aux intéressés lésés par cette collocation. (Arrêt de la cour d'Amiens, 17 juillet 1868.)

Lorsque le délai accordé par l'article 752 est expiré et que les intéressés n'ont pu s'accorder sur le règlement, le juge-commissaire doit le constater sur le procès-verbal, déclarer ouvert l'ordre judiciaire et commettre des huissiers pour délivrer les sommations aux créanciers inscrits. Il doit aussi, par le même acte, condamner à une amende de 25 francs les créanciers qui n'ont pas comparu. La question de comparution des créanciers a soulevé quelques difficultés; il a été entendu, d'abord, qu'ils pourraient se faire représenter à la réunion par des fondés de pouvoir spéciaux et même, dans certains sièges, on a admis des avoués, simples porteurs de pièces, c'est-à-dire sans procuration spéciale. La jurisprudence paraît contraire à cette dernière interprétation de la loi. Pour faciliter dans la pratique le règlement des ordres et éviter des déplacements inutiles, on a fait plus; on a dispensé de comparaitre les créanciers désintéressés ou dont la créance ne pouvait venir en ordre utile, à la seule condition d'adresser au juge-commissaire une lettre dans laquelle ils exposeraient qu'ils ne prétendent rien sur la somme à distribuer et déclareraient consentir à la radiation de l'hypothèque; on exige seulement que la signature soit légalisée par le maire. Cette tolérance a permis de régler à l'amiable, sans difficulté, un grand nombre d'ordres. Lorsque, malgré toutes ces facilités, un ou plusieurs créanciers n'ont pas comparu et ont négligé de se faire représenter ou d'écrire au juge-commissaire, celui-ci doit prononcer contre eux une amende de 25 francs; il est d'ailleurs admis que la voie de l'opposition est ouverte contre cette condamnation et que le juge-commissaire peut, lorsqu'il lui justifie de raison de force majeure, relever de l'amende qu'il a prononcée.

On voit donc qu'il y a pour les créanciers un intérêt à se mettre en règle, lors même qu'ils seraient désintéressés ou que leurs créances ne pourraient leur servir à valoir, car on ne peut prétendre à la faire valoir ont, dans certains cas, un intérêt sérieux à se présenter ou à se faire représenter à l'ordre amiable qui, entraînant beaucoup moins de frais que l'ordre judiciaire, laisse ou peut laisser disponibles plusieurs centaines de francs dont profitent les créanciers. Quant à ceux qui, par pure méchanceté et sans un intérêt appréciable, se refusent à sanctionner un règlement amiable, ils commettent une mauvaise action. Parce que, faute de droits légaux, ils n'ont rien à toucher, ce n'est pas une raison pour aggraver le chiffre des frais et frustrer les autres créanciers.

— *Ordre judiciaire.* L'avoué poursuivant, dans les huit jours de l'ouverture de l'ordre judiciaire, doit faire signifier une sommation de produire à tous les créanciers inscrits et au vendeur, au domicile élu dans les inscriptions pour les premiers et à son domicile réel pour le second, en les avertissant que, faute de produire dans les quarante jours, ils seront forcés. L'original de ces sommations est remis au juge (art. 753 et 754). Dans le délai de quarante jours susindiqués, les créanciers doivent produire leur titre par acte signé d'un avoué et contenant demande en collocation; le juge, par la plume du greffier, fait mention de cette production sur le procès-verbal. A l'expiration du délai, le juge la constate d'office, prononce la déchéance des créanciers non producteurs, et, dans les vingt jours qui suivent, dresse l'état provisoire des collocations et le dépose au greffe; dans les dix jours qui suivent, l'avoué poursuivant doit dénoncer cet état par acte d'avoué à

avoué aux créanciers producteurs et au saisi, avec sommation d'en prendre communication dans le délai de trente jours et de le contredire, s'il y a lieu (art. 755).

Lorsqu'il y a lieu à ventilation du prix de plusieurs immeubles vendus collectivement, le juge, sur la réquisition des parties ou d'office, nomme des experts pour fixer, eu égard au prix, la valeur de chacun des immeubles; le rapport des experts, qui ne peut être ni levé ni signifié, est annexé au procès-verbal; le juge statue sur la ventilation en dressant l'état provisoire des collocations (art. 757).

Deux hypothèses se présentent; si, à l'expiration du délai d'un mois, aucun contredit n'a été déposé et inscrit sur le procès-verbal, le juge-commissaire dresse l'état définitif sur les bases posées dans l'état provisoire, c'est l'ordre, arrêté les intérêts de la somme à distribuer au jour probable du paiement, arrêté de même le chiffre des créances utilement colloquées en principal, intérêts et frais, fixe, en les taxant, tant les frais généraux de la poursuite et de la procédure que les frais de production afférents à chaque créance utilement colloquée, ordonne la délivrance des bordereaux et la radiation des hypothèques des créanciers non colloqués. S'il y a des contredits, à l'expiration du délai de trente jours, le juge renvoie les contendants à l'audience qu'il désigne et commet un avoué chargé de suivre l'audience. Toutefois, s'il y a des créances colloquées antérieures à celles contestées, le juge arrête l'ordre en ce qui touche ces créances, en réservant une somme suffisante pour les autres (art. 756, 758 et 759).

Le jugement des contredits se poursuit à la diligence de l'avoué commis, sur simple acte et sans procédure autre que des conclusions motivées de la part des contestés; les créanciers postérieurs à ceux-ci peuvent s'entendre pour choisir un avoué pour les représenter ou, à défaut, sont représentés par l'avoué du dernier créancier colloqué. L'affaire est jugée sommairement, sur rapport du juge-commissaire et conclusions du ministère public. Le jugement sur le fond est signifié dans les trente jours de sa date, à l'avoué seulement, et n'est susceptible d'appel que si la somme contestée excède 1,500 francs, quels que soient les autres éléments de l'ordre. L'appel doit être interjeté dans les dix jours de la signification à l'avoué et signifié au domicile de l'avoué et au domicile réel du saisi, si celui-ci n'a pas d'avoué. En appel, la procédure est également sommaire; l'arrêt doit être signifié à l'avoué seulement dans les quinze jours de sa date, et cette signification fait courir les délais du pourvoi en cassation (articles 761-764).

Dans les huit jours qui suivent l'expiration du délai d'appel ou, en cas d'appel, dans les huit jours de la signification de l'arrêt, le juge procède, conformément aux bases posées dans les jugements et arrêts, à la confection de l'état définitif et clot l'ordre, comme nous l'avons vu plus haut; sauf les cas prévus par la loi, les frais de contestations ne sont pas pris sur la somme à distribuer; seulement, le contestant ou le contesté qui gagnent leur procès peuvent faire prélever les frais sur le montant de la collocation du créancier condamné. Quelle qu'ait été d'ailleurs la procédure, l'ordonnance de clôture de l'ordre est dénoncée dans les trois jours par l'avoué poursuivant, par acte d'avoué à l'avoué. S'il y a opposition à l'ordonnance, cette opposition est formée, à peine de nullité, dans la huitaine et portée dans la huitaine suivante, à l'audience du tribunal, qui juge comme en matière de contredits. Dans les dix jours, à partir de celui où l'ordonnance de clôture ne peut plus être attaquée, le greffier délivre à l'avoué poursuivant l'extrait de l'ordonnance du juge, sur la remise duquel le conservateur des hypothèques doit radier les inscriptions; dans le même délai, il délivre à chaque créancier colloqué un bordereau de collocation exécutoire contre l'adjudicataire ou la caisse des consignations. Chaque créancier colloqué, en donnant quittance du montant de la collocation, consent la radiation de son inscription; l'inscription d'office est rayée définitivement sur la justification par l'adjudicataire du paiement de la totalité du prix, soit aux créanciers colloqués, soit à la partie saisie (articles 760-771).

Lorsque l'aliénation n'a pas eu lieu sur saisie, l'ordre est provoqué par le créancier le plus diligent ou par l'acquéreur, ou même par le vendeur, lorsque le prix est devenu exigible; le poursuivant doit, en requérant l'ouverture de l'ordre, justifier de la purge des hypothèques, qui a pour effet de fixer définitivement le prix de l'immeuble. La purge des hypothèques légales n'est pas exigée; il a été déclaré au Corps législatif que l'accomplissement de cette formalité était facultatif. D'ailleurs, l'ordre est introduit et réglé comme nous l'avons dit plus haut. L'acquéreur a privilège pour le coût de l'état des inscriptions et des dénominations aux créanciers inscrits; il peut même retenir ces avances sur son prix (art. 772-774).

— *Ordre d'attribution.* Lorsqu'il y a moins de quatre créanciers inscrits et que l'ordre introduit comme nous l'avons dit plus haut n'a pu être réglé à l'amiable, le juge-commissaire n'ouvre pas l'ordre judiciaire; il ren-

voie les créanciers se faire régler par attribution, c'est-à-dire par jugement rendu par le tribunal sur assignation délivrée à la requête de la partie la plus diligente. L'affaire est jugée sommairement et le jugement signifie à avoué seulement; en cas d'appel, il est procédé comme aux articles 763 et 764 (article 773).

L'article 775 consacré pour tout créancier le droit de prendre inscription, afin de conserver les droits de son débiteur; le montant de la collocation est distribué, comme chose mobilière, entre tous les créanciers inscrits et opposants avant la clôture de l'ordre. C'est ce qu'on appelle une collocation de sous-ordre. La qualité d'avoué poursuivant impose à l'officier ministériel chargé de la poursuite l'accomplissement exact des formalités requises; lorsqu'il manque à l'observation des formalités et des délais prescrits par les articles 753, 755, § 2, et 769, il est déchu de la poursuite, et le juge pourvoit à son remplacement d'office ou sur la réquisition d'une partie, et cela sans recours ni opposition; il en est de même à l'égard de l'avoué commis qui ne remplit pas les obligations qui lui sont imposées. L'avoué déchu de la poursuite doit remettre les pièces à son remplaçant et n'est payé de ses frais qu'après la clôture de l'ordre (art. 776).

— **Consignation du prix.** L'adjudicataire sur saisie qui veut faire prononcer la radiation des inscriptions avant la clôture de l'ordre doit consigner son prix, avec les intérêts échus, à la caisse des consignations, sans offres réelles préalables. Si l'ordre n'est pas ouvert, il doit en requérir l'ouverture dans le délai prescrit par l'article 750, en déposant le récépissé de la caisse des consignations et en déclarant qu'il entend faire prononcer la validité de la consignation. Dans les huit jours qui suivent l'expiration du délai pour produire, il fait communication de la déclaration et de la contestation dans les quinze jours suivants; s'il n'y a pas de contestation, le juge, par ordonnance sur le procès-verbal, déclare la consignation valable et ordonne la radiation de toutes les inscriptions avec maintien de leur effet sur le prix consigné. En cas de contestation, il est statué par le tribunal, sans retard des opérations de l'ordre. Si la consignation n'a lieu qu'après l'ouverture de l'ordre, l'adjudicataire fait sa déclaration sur le procès-verbal en déposant au greffe le récépissé et il est procédé comme nous venons de l'indiquer.

En cas d'aliénation autre que sur saisie, l'acquéreur, après avoir rempli les formalités de la purge, obtient la radiation des inscriptions, en consignait le prix et en requérant l'ouverture de l'ordre, à la condition toutefois d'avoir préalablement sommé le vendeur de lui rapporter, dans la quinzaine, mainlevée des inscriptions et lui avoir déclaré le montant de la somme qu'il entend consigner. Il est ensuite procédé comme nous venons de l'indiquer sur saisie (art. 777 et 778).

Telles sont les principales dispositions de la loi du 21 mai 1858; elle consacre un progrès réel et on peut la considérer comme un véritable bienfait; mais est-ce à dire que ce soit le dernier mot de la science pratique des affaires? Evidemment non; les effets de la loi ont démontré qu'on pouvait entrer plus largement dans la voie des réformes. Il suffirait de faire disparaître quelques obstacles légaux et d'augmenter les pouvoirs du juge-commissaire pour arriver à ce que l'ordre amiable fût la règle et l'ordre judiciaire l'exception. Il faudrait, en outre, créer pour les petits ordres, c'est-à-dire ceux où le prix à distribuer est inférieur à 1,000 ou 1,500 fr., une procédure spéciale qui permettrait de les régler sans frais exorbitants. La commission du Corps législatif avait voulu introduire cette innovation dès 1858, mais le refus du conseil d'Etat paralysa sa bonne volonté. Il serait bon d'étendre le pouvoir des juges-commissaires qui ne sont que de simples rapporteurs, et qui pourraient être chargés de rendre de véritables décisions, sans préjudice pour les intérêts qui leur sont confiés. La question des frais est aussi importante, mais elle ne sera jamais résolue si l'Etat ne se décide pas à abandonner des perceptions censuelles et hors de proportion souvent avec le chiffre des sommes à distribuer; cette protection si chère est payée, ou par le créancier aux dépens de sa créance, ou par le débiteur en plus de sa dette. L'équité exige donc qu'elle soit aussi réduite que possible.

— **Bibliographie.** Parmi les ouvrages qui ont été publiés au sujet de la loi du 21 mai 1858, nous citerons : *Commentaire de la loi du 21 mai 1858*, par Grosse-Rameau (1858, 2 vol. in-80); *Commentaire de la loi du 21 mai 1858*, par Pigeay (1858, 1 vol. in-80); *Traité de l'ordre entre créanciers*, par Houyot (1859, 1 vol. in-80); *Commentaire de la loi sur les saisies immobilières et les ordres*, par Olivier et Mourlon (1859, 1 vol. in-80); *De la procédure de l'ordre*, par Chauveau (1860, 2 vol. in-80); *Etude pratique sur l'ordre amiable*, par Vannier (1864, in-80); les *Ordres amiables en France et en Belgique*, par Cival (1866, in-80); *Code des distributions d'ordres*, par Audier (1863, in-80); *Pratique de la procédure de l'ordre*, par Martin (1866, in-80); 1867-1869, supplément; 1870, in-16. Nous devons citer encore le *Dictionnaire de procédure civile de*

Bioche (1867, 6 vol. in-80) et le *Répertoire alphabétique de Dalloz* (tome XXXIV, p. 222 et suiv.).

— **Billet à ordre.** V. BILLET.

— **Archit.** Les ordres d'architecture sont déterminés par les dimensions et l'ornementation des colonnes. Vitruve n'en reconnaît que trois : l'ordre dorique, l'ordre ionique et l'ordre corinthien; les modernes en reconnaissent deux autres : l'ordre composite ou romain et l'ordre toscan. Quoique la colonne joue dans nos monuments un rôle bien moindre que dans les monuments grecs ou romains, on a respecté cette division, parce que, en définitive, il n'est guère d'édifices, soit civils, soit religieux, auxquels les colonnes, en si petit nombre qu'elles soient, n'impriment un caractère spécial qui se répercute plus ou moins dans l'ensemble.

L'ordre dorique, ainsi appelé des Doriens, qui, les premiers, en firent usage chez les grecs, avait été emprunté par eux aux Egyptiens. La colonne dorique est caractérisée par l'absence de base et par ses dimensions particulières, qui la font ressembler à un cône. Son élévation est d'ordinaire de quatre à cinq fois son diamètre au pied; ses cannelures sont profondes, larges et peu nombreuses; son chapiteau, séparé du torse par un ou plusieurs filets, n'a point d'astragale; l'architrave de l'entablement est lisse et très-élevée. Quoique l'élévation de la colonne dorique ait été portée progressivement jusqu'à sept et huit fois le diamètre, cet ordre a toujours gardé un grand caractère de force et de solidité. On le retrouve en Egypte, dans les colonnes de l'hypogée de Beni-Hassan, décrites par Champollion. Ces colonnes, taillées dans le roc, ont la plus grande ressemblance avec un des beaux spécimens de l'architecture dorique, la colonnade de Festum.

L'ordre ionique, postérieur au précédent et qui apparaît pour la première fois chez les Ioniens dans le vie siècle av. J.-C., fut également emprunté aux Egyptiens. La colonne ionique se compose de trois parties : la base, le fût et le chapiteau. La base est ornée de tores; le fût, toujours cannelé, a des cannelures nombreuses, vingt ou vingt-quatre; le chapiteau est à quatre faces, orné de volutes sur les faces antérieure et postérieure et d'un rouleau accompagné ordinairement de feuillages sur les faces latérales. L'entablement se compose d'une architrave et d'une frise, séparées par trois bandeaux. L'élévation du fût et du chapiteau est de huit, neuf et même dix fois le diamètre à la base.

L'ordre corinthien, le plus élégant des trois ordres grecs, dont son nom à la forme particulière du chapiteau exécuté pour la première fois à Corinthe et dont l'invention est attribuée à Calliclès, le plus célèbre des architectes de l'antiquité. La base et le fût de la colonne corinthienne sont à peu près les mêmes que ceux de la colonne ionique; les dimensions sont pareilles, mais le fût est terminé par un astragale servant de base au chapiteau. Ce chapiteau, plus élevé que dans les deux autres ordres, est formé de deux rangs de feuilles d'acanthe, huit grandes volutes et huit petites. Ces feuilles soutiennent le tailloir, dont une fleur marque le milieu. L'entablement a les mêmes dispositions que dans l'ordre ionique.

L'ordre composite ou romain présente un mélange, dans le chapiteau, de l'acanthe corinthienne aux volutes ioniques; c'est la son seul caractère.

L'ordre toscan, dû aux Etrusques et que les Romains leur ont emprunté, est le plus simple de tous. La colonne toscane se divise, comme la colonne ionique et corinthienne, en trois parties : la base, le fût et le chapiteau. Le chapiteau et la base présentent seuls quelques moulures, en petit nombre; le fût n'a pas de cannelures.

Nous sommes entrés dans plus de détails dans les articles spéciaux consacrés à chacun de ces ordres. V. COMPOSITE, CORINTHIEN, DORIQUE, IONIQUE ET TOSCAN.

— **Hist. nat.** Le mot *ordre*, pris dans son acception la plus large, signifie, en histoire naturelle, la disposition même suivant laquelle on range les êtres, et se prend quelquefois comme synonyme de méthode. En un sens plus restreint, il désigne un groupe intermédiaire entre la classe et la famille; en d'autres termes, l'ordre est une subdivision de la classe, quelquefois subdivisée à son tour en sous-ordres et comprenant parfois une seule et presque toujours plusieurs familles. Ainsi l'ordre des lépidoptères fait partie de la classe des insectes, et renferme les familles des diurnes, des crépusculaires et des nocturnes. Cela est vrai, du moins en zoologie. En botanique, il n'y a pas d'ordres proprement dits, en ce sens que l'ordre, dans le système de Linné, étant une subdivision de la classe et embrassant directement et sans intermédiaire un certain nombre de genres, est devenu de nos jours synonyme de famille. V. FAMILLE, MÉTHODE, TAXONOMIE.

— **Allus. hist.** L'ordre règne à Varsovie. Expression malheureuse dont se servit le maréchal Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères en France, pour annoncer à la Chambre des députés que la Russie avait mis fin à l'insurrection polonaise de 1831. Un tel ordre est celui qui naît de la destruction, et c'est en se plaçant à ce point de vue que les

écrivains rappellent quelquefois ces tristes paroles.

« La société se trouve-t-elle en meilleure voie le lendemain de ces sautes-qui-peut de l'industrie où nous voyons des ateliers qui se ferment, des capitaux qui se cachent ou sont anéantis, des faillites qui enfantent des faillites, des fortunes qui se renversent les unes sur les autres, et la pâle multitude des prolétaires sans travail qui cherche son pain en terre l'insurrection et l'aumône? L'équilibre se rétablit à la longue?... Hélas ! ne comprenons-nous pas que vous transportez dans l'histoire de l'industrie ce mot fameux qu'il faudrait laisser aux annales de la politique : *L'ordre règne à Varsovie* ? »

LOUIS BLANC.

« Il y a, juste à ce moment, trente ans que le général Sébastiani prononçait, dans la Chambre des députés, ces paroles si tristement attachées à sa mémoire : *L'ordre règne à Varsovie*; ce qui voulait dire que le knout avait eu raison des droits de la Pologne, et que le despotisme russe avait triomphé de l'héroïsme des Polonais. Mais la paix qui régnait à Varsovie n'était pas celle des tombeaux; la Pologne n'était pas morte. »

PEYRAT.

— **Faire de l'ordre avec du désordre.** On sait qu'à la suite de la révolution de février 1848, Caussidière resta seul chargé de l'administration de la police, qu'il remplaça les sergents de ville par les gardiens de Paris et créa pour la garde de la préfecture le corps des *montagnards*, composé d'anciens membres des sociétés secrètes, d'anciens prisonniers politiques et de tout ce que Paris renfermait de révolutionnaires ardents. Toute la capitale fut épouvantée à la vue de ces singuliers représentants de l'ordre. Caussidière se vit attaqué de toutes parts; les quolibets tombèrent sur sa tête du côté comme de l'autre; il n'essaya pas en plaisanteries sur cette police homopathe, d'un genre tout nouveau. C'est à cette occasion que l'ultra-révolutionnaire répondit avec une jovialité toute pittoresque : *Je fais de l'ordre avec du désordre*. Il est probable que les anciens compagnons de l'ardent républicain ne furent que médiocrement flattés de ce bon mot dont ils payaient les frais.

En cette circonstance, le préfet de police de la révolution cédait un peu trop au désir de désarmer la réaction par des concessions de langage. Sans doute les montagnards politiques étaient des éléments révolutionnaires, mais ils n'étaient pas des éléments de désordre, dans le sens vulgaire de cette expression, c'est-à-dire en ce qui touche la sûreté des personnes et de la propriété. Tout le monde se rappelle qu'à cette époque Paris jouissait de la plus complète sécurité.

C'est égal, le mot est resté; il a passé dans la langue, et il se répète aujourd'hui, non pas certes dans des circonstances analogues, mais lorsqu'on met en présence deux idées qui semblent s'exclure naturellement.

Ordre dans l'humanité (DE LA CRÉATION DE L'), par P.-J. Proudhon. V. CRÉATION DE L'ORDRE DANS L'HUMANITÉ.

Ordre et désordre, comédie en trois actes et en vers, de Chazet et Savary (Théâtre de l'Impératrice (Odéon), 28 mars 1808). Les héros de cette pièce sont deux frères, de caractères tout à fait différents. L'un, Dupont, pousse l'amour de l'ordre jusqu'à la minutie; l'autre, Solange, est un étourdi et un dissipateur. Solange vient se réfugier chez son frère pour échapper à ses créanciers. Dupont, après quelques difficultés, promet de le payer; mais lui-même est ruiné, tandis qu'un contraire Solange reçoit de l'Amérique une somme considérable. Solange, qui réunit la tête la plus folle à l'âme la plus belle, sauve l'honneur d'un honnête homme, victime d'une banqueroute, et assure par ce moyen la fortune de son frère; il se bat en outre pour ce dernier et accomplit toutes sortes d'actions non moins généreuses. On voit que cette pièce est tout à l'avantage du dissipateur : Solange est présenté sous des couleurs si aimables, qu'il sait nous faire aimer jusqu'à ses défauts. Dupont a tant d'ordre, qu'il en est ridicule. Ce paradoxe est spirituellement traité. Il paraît que les deux caractères principaux avaient été tracés d'après nature par les auteurs, qui mirent en scène des originaux bien connus de la bonne société de l'époque. Les intéressés assistèrent à la représentation d'*Ordre et désordre*; ils n'eurent garde de se reconnaître. La comédie d'*Ordre et désordre* resta assez longtemps au répertoire.

Ordre (L'), titre sous lequel un certain nombre de journaux ont paru à Paris. Nous citerons : l'*Ordre*, publié en 1836, et qui n'eut qu'un numéro; l'*Ordre*, qui parut du 28 novembre 1844 au 22 janvier 1845; l'*Ordre*, journal des gardes nationales, fondé le 16 mars 1848. A partir du numéro 6, il ajouta à son titre : *et des milices algériennes*, qu'il remplaça au numéro 19 par : *et des libertés politiques et religieuses*. Ce journal était la suite du *Portefeuille* de 1846 qui, en mai 1848, tenta de se reconstituer sous le titre : *le Gard national*. C'est après avoir fusionné

avec l'*Ordre public*, journal des barricades, qu'il prit le titre que nous venons de donner. Vers la fin du mois d'avril, il eut l'idée de reprendre son ancien titre; mais M. Capo de Feuillide s'en était emparé, et il dut s'appeler : la *Garde nationale*, journal quotidien, politique et littéraire; enfin, il subit une dernière transformation et parut sous le nom de l'*Avant-garde*, avec L'Hermier comme rédacteur en chef (2 mai 1848), mais il n'eut que trois numéros : l'*Ordre*, revue universelle et quotidienne, n'eut que deux numéros (14 août et 6 septembre 1848); Naudier père en était le rédacteur en chef; l'*Ordre public*, journal des barricades, échoua de la presse, redé par Eugène Blanc, parut le 1er mars 1848 et se fonda avec l'*Ordre* dont nous avons parlé plus haut; l'*Ordre*, journal quotidien politique et littéraire, consacré à la défense des principes conservateurs et dont le rédacteur en chef fut M. Chamolle, parut d'abord sous le titre l'*Ordre moral*, le 15 avril 1849, et prit son titre définitif le 1er mars suivant. Le 2 décembre 1851 il fut suspendu et ne reparut que le 15, mais il ne tarda pas à disparaître définitivement (15 janvier 1852); l'*Ordre social*, journal du peuple, monteur des campagnes, parut le 6 mai 1849, mais n'eut qu'une existence éphémère; l'*Ordre*, fondé par A. Vermorel le 20 mars 1871, parut quatre jours seulement. L'ancien rédacteur du *Courrier français* se proposait de rassurer la bourgeoisie effrayée et d'amener un rapprochement entre l'Assemblée de Versailles et Paris. Ces quatre numéros sont écrits presque tout entiers par Vermorel; l'*Ordre*, journal bonapartiste fondé à Paris en octobre 1871. Cette feuille fut créée par M. Clément Duvernois dans le but de continuer le *Peuple français*, qui avait disparu avec la révolution du 4 septembre 1870. Elle compta parmi ses fondateurs les hommes les plus marquants du parti bonapartiste, et ses articles parurent presque toujours sous signature. En 1872, M. Duvernois quitta la direction de l'*Ordre*, dont M. Dugué de La Fauconnerie devint le directeur et le rédacteur en chef. Ce journal a pour devise l'appel au peuple. Il est l'organe le plus sérieux du bonapartisme. C'est lui qui donne le mot d'ordre au parti; c'est lui qui a les confidences directes des meneurs. Le *Peuple* est considéré par les chefs comme un journal secondaire, non pour combattre à l'avant-garde. Les principaux rédacteurs de l'*Ordre* sont : MM. Dugué de La Fauconnerie, Gaumont, Barral de Montaut, Amigues.

ORDRE (Antoine-Marie-Guillaume du Wicquet, vicomte d'), littérateur français, né à Calais en 1751, mort à Boulogne en 1832. Il suivit la carrière des armes, devint lieutenant des maréchaux de France et émigra pendant la Terreur. Nous citerons de lui : *Principes élémentaires de morale* (1789); *Philosophie du cœur* (1811, in-18); *Quelques idées sur plusieurs ordres civils et militaires de la monarchie française* (1814, in-80); *Traité élémentaire de métaphysique et de morale* (Boulogne, 1820); *Quatrains* (Boulogne, 1829, in-80).

ORDRE (T.-J. du Wicquet, baron d'), littérateur français, fils du précédent, né à Waben, près de Montreuil-sur-Mer, vers 1780, mort vers 1840. Son père l'emmena avec lui lorsqu'il émigra et il cultiva de bonne heure la poésie. Sous la Restauration, il remplit les fonctions d'inspecteur des eaux et forêts dans le Pas-de-Calais. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Voyage sentimental ou Souvenirs d'un jeune érudit, en prose et en vers*; la *Chaudière de Jeanne*; les *Exilés de Parga* (1820, in-80), poème; le *Siège de Boulogne en 1544* (1825, in-80), poème; *Chants d'amour et de fidélité* (Paris, 1835, in-80); les *Dernières inspirations du barde* (1838); *Souvenirs du forestier* (1840, in-80), recueil de vers qui ne manquent ni de pureté ni d'élégance. — Sa femme, Sophie d'Ordre, née en Suisse, a composé plusieurs ouvrages : *Nouvelles helvétiques* (1814, 3 vol.); les *Sauvages sous Rodolphe de Habsbourg* (1827, 6 vol.); la *Veille et le jour de la bataille de Sempach*, drame en cinq actes. On lui a attribué des *Fables et poésies diverses* (Boulogne, 1821, in-80).

ORDRE (Claude-Guillaume-Victor-Jean-Baptiste du Wicquet baron d'), général français, parent des précédents, né près de Boulogne-sur-Mer en 1752, mort à Aire en 1809. D'abord mousquetaire, puis garde du corps, il eut le grade d'officier d'infanterie au début de la Révolution. Peu après, il émigra, se rendit à l'armée des princes, avec qui il fit la campagne de 1792, revint cette même année en France, fut arrêté en 1793, recouvra la liberté après la chute de Robespierre, devint alors un des agents les plus actifs du parti royaliste, organisa secrètement une troupe et fut nommé par le comte de Provence maréchal de camp, commandant général du Boulonnais, du Calaisais et de l'Artois. Forcé par ordre de ce prince de rester inactif, il se retira dans son château, qui devint l'asile des royalistes poursuivis par la police, fut sur le point d'être livré à une commission militaire et dut s'enfuir à Aire. — Un parent du précédent, Louis-Alexandre d'Ordre, fut avant la Révolution capitaine et commandant de la cavalerie de Calais. Il a écrit, entre autres : la *Vie et les doléances d'un pauvre diable* (1799, in-80); *Almanach des fabulistes* (Paris, 1814-1815, 2 vol. in-18).

ORDUN s. m. (or-deun). Pêche. V. ORDON.

ORDUÑA, bourg d'Espagne, province de la Biscaye, sur la rive gauche du Nervion, au milieu de montagnes escarpées; 3,240 hab.; poteries, verrerie, tannerie, toiles; commerce de grains. Ce bourg, qui remonte à une époque très-reculée, était entouré de murailles avec boulevard, tours, crénelures, etc. On n'en retrouve plus aujourd'hui que de rares vestiges. Les édifices les plus intéressants sont : l'hôtel de la Douane, un ancien couvent de franciscains et deux églises. Orduña remplace peut-être l'*Uzama-Barca* des Romains.

ORDURE s. f. (or-du-re — rad. ord). Excrément, impureté du corps : Ce chien a fait la son ordure, ses ordures. Défense de déposer des ordures le long de ce mur. Cette plaie a jeté bien de l'ordure. (Acad.) La mar-motte se met à l'écart, comme le chat, pour faire ses ordures. (Buff.) Lorsqu'un homme crache contre le vent, son ordure lui revient à la face. (H. Taine.)

— Immondes, balayures, saletés que l'on enlève en balayant : Panier aux ordures. Balayer les ordures. Ramasser, jeter les ordures. Jeter un objet aux ordures. L'Étu, petit objet que l'on enlève en époussetant : Il m'est entré une ordure dans l'œil.

— Malpropreté quelconque : Son manteau était plein d'ordure.

— Fig. Turpitude, corruption, tache morale : Cet homme n'est pas innocent, il y a de l'ordure dans son fait. (Acad.) Que le cœur de l'homme est creux et plein d'ordure ! (Pasc.) Il y a des âmes sales, uniquement pétries de boue et d'ordure. (La Bruy.) Discours honteux, immoraux : Aimer à dire des ordures. Ah ! c'en est trop, et ces sortes d'ordures ne se disent pas à une femme de ma qualité. (Mol.) Le goût de la farce et de l'ordure semble devenir l'esprit à la mode. (Lamharpe.) Action déshonnête : Faire des ordures.

Nos plus sages discours ne sont que vanités, Et nos sens corrompus n'ont goût qu'à des ordures.

MALHERBE.

Chaque instant de ma vie est chargé de souillure, Elle n'est qu'un amas de crimes et d'ordures.

MOLIERE.

« Personne vile, méprisable : Tu as tort de fréquenter cette ordure.

— Loc. fam. Ne faire guère d'ordure. Ne rester que très-peu de temps; ne venir que rarement : Je NE FAIS GUÈRE D'ORDURE chez lui. « Être jeté dans le panier aux ordures, dans le sac aux ordures. Être délaissé, mis à l'écart, rejeté : Je ne crois pas ÊTRE tout à fait JETÉ au SAC AUX ORDURES. (Mme de Sév.)

ORDURICOLE adj. (or-du-ri-ko-le — de ordure, et du lat. colo, j'habite). Entom. Qui vit dans les ordures. « Peu usité.

ORDURIER, IÈRE adj. (or-du-ri-è-re — rad. ordure). Qui aime à dire, à écrire des choses déshonnêtes : Homme ORDURIER. Poète, chansonnier ORDURIER. « Qui contient des ordures, des obscénités : Conte ORDURIER. Chanson ORDURIÈRE. Il n'y a point de justification possible pour celui qui souille sa plume par des productions ORDURIÈRES. (Boissonnade.)

— Vil, bas, dégoûtant : Des injures ORDURIÈRES.

— s. m. Homme qui aime à dire des ordures : C'est un ORDURIER.

— Econ. domest. Petite caisse dans laquelle on dépose les balayures.

ORDYMNUS, montagne de la Turquie d'Asie, dans l'île de Mételin.

ORE adv. V. ORUS.

ORE s. m. (o-re). Forme ancienne du mot OR.

ORE s. f. (o-re). Métall. Contrevent qui existe sur le côté opposé à la tyère, dans les fourneaux catalans.

— Métrol. Monnaie de compte de Suède, valant environ 0 fr. 0099.

ORÉ, ÈE (o-ré) part. passé du v. Orer. Adoré; consacré. « Vieux mot.

— Anc. liturg. Vendredi oré, Vendredi saint.

ORÉADE s. f. (o-ré-a-de — gr. oreas; de oros, montagne, pour Foros, le même que le sanscrit vāra, monceau, ou vara, qui entoure, qui protège; de la racine var, couvrir, entourer, protéger, d'où aussi le sanscrit vārāha, montagne. L'irlandais-ersa fair, faire, colline, éminence, correspond également au sanscrit vāra et au gr. oros. L'irlandais fērmn, montagne, semble répondre au sanscrit vārana, paroi, enceinte, protection). Mythol. gr. Nymphes des montagnes :

Les oréades taotennes
Cherchent les autels des décrets.

HERNIN.

— Nom scientifique de l'antlope canna.

— Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des cristallins.

— Bot. Syn. d'APHRAOME et de MÉLICHIOFÉRIE.

— Encycl. Mythol. Les oréades présidaient aux grottes et aux montagnes, comme les naïades aux fontaines, les hamadryades et les dryades aux arbres des forêts. Quelquefois on appelait aussi de ce nom les nymphes

de la suite de Diane, parce que cette déesse se plaisait à chasser dans les montagnes. Demoustier (*Lettres à Emilie sur la mythologie*) prétend que les oréades furent les nourrices de Cérès et de Bacchus, parce que les moissons croissent dans les campagnes et les vendanges sur les coteaux. C'est aux oréades que nous devons le miel. Une de ces nymphes, nommée Mélisse, ayant trouvé dans un arbre creux un rayon rempli de cette douce substance, en fit goûter à ses compagnes qui, enchantées de cette découverte, donèrent aux abeilles le nom de *mélisses* et à leur nectar celui de *miel*, que nous avons traduit par miel.

Le poète trace ensuite un pathétique et gracieux tableau de cette époque de la Fable, où tous les êtres semblaient animés :

Les monts, les bois, les champs, tout s'anime à mes
À travers les épis des plaines dorées,
Je crois voir courir les nymphes.

Sur ces coteaux délicieux,
J'écoute les soupirs des tendres oréades;

Sous ces bosquets mystérieux,
Je cherche les gazons foulés par les dryades;

Et si le soir, dans mon jardin,
J'arrose un arbutus malade,

En le baignant, je songe que ma main
Rafraîchit une hamadryade.

ORÉADE, ÈE adj. (o-ré-a-dé — rad. oréade). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre oréade.

— s. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre oréade ou *mélischioferie*.

ORÉBITE s. m. (o-ré-bi-te). Hist. relig. Membre d'une secte de hussites, qui se retirèrent sur une montagne à laquelle ils donnèrent le nom de *mont Oréb*.

— Encycl. L'histoire nous apprend qu'après la mort du fameux hussite Jean Ziska, ses partisans se divisèrent en trois corps : l'un prit pour chef un certain Procope; un second n'admit aucun chef et prit le nom d'orphelins; et le troisième s'appela les *orébités*, du nom d'Oréb que leur chef avait donné à une montagne de Cuttemberg, sur laquelle il les avait rassemblés avec beaucoup de paysans qui s'étaient joints à eux. Cette division des hussites n'empêcha pas qu'ils ne s'unissent ensuite étroitement toutes les fois qu'il s'agissait de la cause commune, en appelant toujours la Bohême la terre de promotion. Les Allemands, qui en étaient limitrophes, leur donnaient les noms d'Iduméens, de Moabites, d'Amalécites ou de Philistins, et traitaient toutes les provinces voisines de la Bohême comme les Israélites avaient traité les peuples de la Palestine. Les tabornites de Ziska et les *orébités* fraternisèrent dans les combats et communiquèrent ensemble sur les champs de bataille. Mais, avant d'entreprendre la guerre au dehors, ils avaient détruit tous ces moines que le redoutable aveugle du Tabor appelait les ennemis domestiques. Cette guerre n'avait pas été sans périls, car presque tous les monastères étaient fortifiés comme de vraies places fortes, et les abbés, quand ils ne pouvaient pas compter sur leurs vassaux, appelaient des corps d'impériaux pour les défendre. Quelquefois même, on voyait des paysans ou des ouvriers prendre parti contre les tabornites, à cause de quelque privilège agricole ou industriel qu'ils voulaient conserver. Les mineurs de Cuttemberg, qui étaient Allemands pour la plupart, haïssaient tellement les *orébités*, qu'ils guettaient au passage dans les défilés de leurs montagnes, les chassaient comme des bêtes fauves avec des chiens dressés, et les précipitaient dans les mines après les avoir forcés à la course. On dit que 6,000 de ces hussites furent entassés dans une des cavernes de Cuttemberg, dans le Boemer-Wald, à la frontière bavaroise.

Un concile fut tenu pour le rétablissement de la paix, et les *orébités* posèrent quatre conditions à leur soumission : 1° Que l'eucharistie fût administrée aux laïques sous les deux espèces; 2° que la parole de Dieu pût être prêchée librement par ceux à qui l'appartient, c'est-à-dire par tous les prêtres; 3° que les ecclésiastiques n'eussent plus de biens ni de domaines temporels; 4° que les crimes publics fussent punis par les magistrats.

On raisonna beaucoup sur ces articles, mais les disputes publiques et les conférences particulières furent inutiles. Les *orébités* unis aux tabornites ne se départirent point des quatre articles, et le concile ayant refusé de les accorder, une lutte terrible s'engagea. Les *orébités* et leurs alliés éprouvèrent des revers; affaiblis par la perte de leurs généraux et par plusieurs défaites, ils en revinrent aux négociations. Le concile envoya auprès des Bohémiens des députés qui signèrent un traité par lequel on convint que les Bohémiens et les Moraves se réuniraient à l'Église et se conformeraient à ses rites, à l'exception de la communion sous les deux espèces, que l'on permettait à ceux chez qui elle était en usage. A cette condition, les Bohémiens accordèrent le retour des religieux et des catholiques qui ils avaient chassés, mais en stipulant que les monastères qui avaient été démolis ne seraient point rétablis. Pogorbrac acheva de détruire le parti des *orébités*, mais il maintint l'usage de la communion sous les deux espèces, qui devint

ordinaire dans la plupart des églises de Bohême. Quelques-uns des *orébités*, fermes dans leurs opinions, formèrent une nouvelle secte connue sous le nom de frères de Bohême.

OREBRO, ville et gouvernement de Suède. V. ERIBRO.

ORECHOTIUS (Stanislas), théologien polonais. V. ORCHOTIUS.

ORECTOCHILE s. m. (o-ré-kto-ki-le — du gr. orektos, allongé; cheilos, lèvres). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des gyryniens, comprenant seize espèces répandues dans l'ancien continent, et surtout en Afrique.

ORÈDE s. f. (o-ré) Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

ORÈDEJ, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Saint-Petersbourg, coule à l'E., puis au S. dans le gouvernement de Novgorod, rentre dans le gouvernement de Saint-Petersbourg, après un détour considérable vers l'O., et se jette dans la Louga, à 15 kilom. de la ville de ce nom. Elle a environ 125 kilom. de cours.

ORÈS s. f. (o-ré — lat. ora, même sens). Bord : L'ORÈS d'un bois. J'ai trouvé d'abord un vif d'eau stagnante, à l'ORÈS duquel s'écoulait rapidement un ruisseau, comme la vie au bord de la tombe. (Chateaub.) « Ce mot a vieilli, et c'est dommage.

— A signifié Heuro, temps.

ORÈS s. f. pl. (o-ré — gr. oraïai; de ora, saison). Antiq. gr. Offrande de fruits faite aux dieux qui présidaient aux saisons.

ORÉFICE (Piero LORENZO, dit), peintre florentin, plus connu sous le nom de *Piero di Cosimo*, né à Florence en 1441, mort en 1521. Son père était orfèvre, d'où le surnom d'*Oréfice* qui lui fut donné dans sa jeunesse; la place que lui fit son maître, Cosimo Rosselli, en l'associant à ses travaux et la reconnaissance qu'il lui en témoigna ont fait prévaloir dans la suite le surnom de Piero di Cosimo. Ce maître, qui était à peine plus âgé que lui, se l'associa des qu'il eut reconnu ses rares aptitudes pour l'exécution des fresques dont il avait été chargé de décorer la chapelle Sixtine. Sans doute ces fresques, qui sont presque tout entières dues à Piero Oréfice, pâlisent à côté des chefs-d'œuvre de Raphaël qui les entourent, mais elles ont de l'ampleur et une rare énergie. César Borgia voulut avoir son portrait de la main du jeune artiste, et cette toile, qui a longtemps figuré au musée Barberini, rappelle l'*Homme à la colonne* de Titien, de la grande galerie du Louvre. Ses compatriotes le redemandèrent à Florence pour lui confier des travaux importants. Il peignit pour l'église de San-Spirito une *Visitation*, qui est maintenant au musée de Florence; pour l'église des Servites une *Vierge au milieu de tous les saints*, sous le rayonnement du Saint-Esprit, et, pour la petite église de San-Piero-Gattolini, un *Couronnement de la Vierge* qui, après avoir fait partie de la collection Campana, est échu au musée du Louvre. Ces compositions sont d'une grande richesse, d'un coloris éclatant qui fait penser au Titien et au Corrège, en même temps que, par la ligne, le modèle, le jet des figures et des groupes, elles rappellent le faire de Léonard de Vinci, que Piero di Cosimo excellait à imiter. On ne connaît qu'un très-faible nombre de tableaux de ce maître, qui s'attachait avec fougue et que Vasari donne comme se plaisant surtout à rendre les sujets sombres et terribles, tandis que nous n'avons, sous son nom, aucun tableau de ce genre. D'une humeur mélancolique et d'une exaltation qui touchait à la folie, il organisa, lors de l'exil des Médicis, une mascarade bizarre, bien en rapport avec ses idées lugubres, la *Triomphe de la Mort*, dont il dessina les costumes et où il figura avec André del Sarto : ce grand peintre était son élève. Sur la fin de sa vie, ses facultés s'affaiblirent; il avait acquis une grande fortune, et il se laissa mourir de faim dans son atelier de peur de toucher à son trésor.

ORÉGIO (Agostino), cardinal italien, né à Santa-Sofia (Pescane) en 1577, mort à Bénévent en 1635. Envoyé à Rome à dix-sept ans pour y terminer ses études, il gagna, par un trait de chasteté qui rappela celui de Joseph chez Putiphar, la protection du cardinal Belarmino et fut élevé aux frais de ce personnage dans un collège de jeunes nobles. Par la suite, il entra dans les ordres, se fit remarquer par son vaste savoir et devint successivement théologien d'Urbain VIII (1633), cardinal (1636) et archevêque de Bénévent. On a de lui : *Aristotelis vera de rationalis animae immortalitate sententia* (Bologne, 1621, in-4°), écrit dans lequel il s'est attaché à justifier Aristote du reproche de matérialisme; *Justitiae Deo, De Trinitate, De incarnatione, De angelis*, etc. Le recueil de ses *Œuvres* a été publié à Rome (1637-1642, in-fol.).

OREGON, vaste contrée de l'Amérique du Nord, bornée à l'E. par les monts Rocheux, à l'O. par le grand Océan, au N. par le territoire de Washington et au S. par la Californie; entre 42° et 46° 20' de latit. N. et entre 109° 30' et 124° 30' de longit. O.

Longueur, 1,140 kilom.; largeur, 420 kilom. Superficie, 236,500 kilom.; 600,000 hab. Elle tire son nom du fleuve Oregon, qui l'arrose. Cette contrée est généralement montagneuse, surtout dans les parties centrales supérieures. Elle est traversée par un grand nombre de fertiles vallées et par deux chaînes de montagnes, presque parallèles, qui la partagent en trois régions ou zones à peu près égales, mais différentes par le climat, la nature du sol et les productions. Mais ce qui caractérise plus essentiellement ces contrées, comme physionomie physique, c'est la manière dont les hautes montagnes qui la traversent, et qui n'ont pas moins de 4,000 mètres au-dessus de l'Océan, sont coupées du N. au S. et de l'E. à l'O. par la Columbia ou l'Orénoque, menaçant ainsi, à travers ces montagnes, des moyens de communication sans lesquels celles-ci seraient demeurées des barrières presque insurmontables. La chaîne la plus occidentale porte le nom de Cascades; elle règne parallèlement au littoral, à une distance moyenne d'environ 460 kilom., et est formée d'une continuité de pics, tous dépassant de beaucoup le niveau constant des neiges qui, dans ces régions, est à 2,000 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. La seconde chaîne, entre les Cascades et les montagnes Rocheuses, est celle à laquelle on donne le nom de montagnes Bleues. Elle est composée, à proprement parler, de contre-forts ou épaulements qui se détachent de la chaîne principale de l'Oregon. Dans la région du littoral, le climat est remarquable par sa douceur et l'égalité de la température, qui ne dépasse pas en moyenne 129, 23 centigrades. Les vents régnants en été sont ceux du S.-O. et de l'O.; en hiver, ceux du S., de l'O. et du S.-O.; les hivers durent de décembre à février; les pluies y sont fréquentes, mais peu abondantes. On y voit peu de neige, encore ne reste-t-elle que rarement plus de trois jours sur la terre. Les gelées commencent en août; les nuits sont froides; mais cette région est néanmoins favorable à toute espèce de culture. Elle est surtout bien boisée et tous les arbres à fruit y réussissent. Les conditions atmosphériques de la seconde région sont différentes; les étés sont secs et aussi plus chauds, et les hivers plus froids; les températures extrêmes en chaleur comme en froid y sont aussi plus fréquentes, le thermomètre variant de —10° en hiver à 42° centigr. en été. Malgré ces grandes variations, le climat se considère comme salubre et est parfaitement propice à l'élevage des troupeaux. Dans la troisième région, en s'approchant des montagnes Rocheuses, la température est encore plus variable. Le froid y est très-rigoureux et la chaleur de l'été très-intense. Il y pleut rarement, et encore moins souvent y voit-on de la neige. Cette région est particulièrement aride, excepté dans quelques vallées profondes, où les troupeaux trouvent à se nourrir toute l'année et où la présence du sel gemme les attire. Aussi est-elle peu propre à l'agriculture. Du reste, ce caractère d'aridité, de stérilité et de climat rigoureux ne comprend, à proprement parler, que la chaîne même des montagnes Rocheuses. Sur les deux versants, la végétation reprend son empire; ces versants sont couverts d'arbres, notamment de pins, de sapins, de cèdres, de chênes, de frênes, d'érables, de saules et de cerisiers. Les framboisiers, les fraises, l'orge, les légumes et les fruits sont les principales productions agricoles. L'Oregon nourrit beaucoup de bêtes fauves, telles que l'élan, le daim, l'antilope, l'ours noir et gris, le loup, le renard, etc. Le commerce se borne presque uniquement à l'exportation des fourrures. Les villes principales sont : Fort-Vancouver, Astoria, Fort-Wallawalla et Oregon-City. Les Espagnols découvrirent les premiers ces contrées, mais sans en prendre formellement possession. Ils les considéraient cependant comme leur appartenant, et, en 1789, ils interdirent à des Anglais faisant le commerce des pelleteries d'y créer un établissement; néanmoins, ces derniers en prirent possession en 1792. Le mois de mai de la même année, le capitaine Robert Gray, monté sur le navire la *Columbia*, découvrit le fleuve Columbia, auquel il donna le nom de son vaisseau. En 1804-1805, Lewis et Clarke, sous la direction du gouvernement américain, explorèrent la contrée de l'embouchure à la source de la Columbia. La possession de l'Oregon a été longtemps, entre les Anglais et les Américains le sujet de vives contestations. En 1846, le pays fut partagé et un traité fixa la limite entre les deux puissances au 49° degré de latit. N., donnant aux États-Unis ce qui est au S. de cette ligne, et à la Grande-Bretagne ce qui est au N. L'Oregon américain a été érigé en Etat en 1858.

OREGON, ville des États-Unis d'Amérique, Etat de l'Illinois, ch.-l. du comté d'Ogle, sur une colline qui domine la rive droite de la rivière de Rock; 1,500 hab. Le nom d'Oregon est porté, en outre, par plusieurs bourgs des États-Unis, dont nous ne dirons rien à cause de leur peu d'importance.

OREGON ou **COLUMBIA**, fleuve des États-Unis d'Amérique. Il prend sa source dans les monts Rocheux, par 50° de latit. N. et 118° 30' de longit. O., coule vers le S., entre dans le territoire de Washington, baigne les remparts du fort Kootenai, puis tourne vers le N.-O. pour aller s'écouler dans le lac de Flat-Bow. En

traversant la frontière qui sépare le territoire de Washington des possessions britanniques, l'Oregon est situé à 1,200 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. A partir de ce point, la pente du fleuve devient très-sensible et l'Oregon, qui coulait vers le S., se dirige tout à coup vers l'O., puis reprend la direction du S., forme un grand nombre d'îles marécageuses, se dirige ensuite de nouveau vers l'O. et va se jeter dans l'Océan Pacifique, après un cours d'environ 1,800 kilom.

Les affluents principaux de l'Oregon sont : le Jocko, la rivière Sainte-Marie, la Lou-lou-Fork, la Hell-Gate, la Ne-hei-at-Nilqua, la Spokane ou Saint-Joseph, la rivière d'Okinakine, le Chow, le Lakechelan, le Piskouche, le Yakima, l'Atahnam, le Nahchess, l'Anderson, le Lewis-Fork, la Cawlit, l'Umatilla, la Butte, le Hoksena, le John-Days, la Deschutes-River, le Willow, le Chitike, le Worm et la Tigh. Ce fleuve avait d'abord été appelé Columbia du nom du premier navigateur qui y entra en 1792.

ORÉOSTOME s. m. (o-ré-o-sto-me — du gr. *oreô*, j'étends; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant plus de vingt espèces qui habitent l'Amérique.

ORÉAS s. m. (o-ré-ias — du gr. *oreios*, des montagnes). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, formé aux dépens des lagopèdes.

OREILLARD, ARDE adj. (o-ré-lard, ar-de; il mil. — rad. *oreille*). Qui a les oreilles longues, basses, pendantes; Cheval **OREILLARD**. Jument **OREILLARDE**. Il On dit aussi **ORILLARD**.

— Zool. Se dit des animaux qui ont des appendices en forme d'oreilles ou des oreilles offrant quelque particularité remarquable : Le grèbe **OREILLARD**.

— s. m. Argot. Ane, ainsi dit à cause de ses longues oreilles.

— Mamm. Genre ou sous-genre de mammifères chiroptères, caractérisés surtout par de très-grandes oreilles, et comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans presque toutes les parties du monde : Les *maurs* des **OREILLARDS** sont les mêmes que celles des *vestipiliens*. (E. Desmarest.)

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de grèbe.

— Encycl. Mamm. V. CHAUVÉ-SOURIS et VESPÉRTILION.

OREILLE s. m. (o-ré-ille; il mil. — lat. *auricula*, diminutif de *auris*, oreille, pour *auris*, le même que le grec *oûs*, *ôus*, lithuanien *auis*, slave *ucho*, gothique *auha*, *haujan*, *haujan*, ancien allemand *orga*, oreille, *horen*, entendre, allemand moderne *ohr*, oreille, *hören*, entendre, peut-être de la racine sanscrite *ah*, remarquer, comprendre, d'où le sanscrit *āhā*, *āhā*, considération. Richhoff rapporte le latin *auris* et ses analogues au sanscrit *us*, vase, cavité, de la racine sanscrite *us*, pénétrer, percer). Anat. Organe de l'ouïe, appareil situé de chaque côté de la tête, vers la base du crâne : L'**OREILLE** droite. L'**OREILLE** gauche. Avoir mal aux **OREILLES**. Se boucher les **OREILLES**. La nature nous a donné deux **OREILLES** et une seule bouche pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler. (Zénon.) L'**OREILLE** a son tambour, ou une peau aussi délicate que bien tendue, résonne au mouvement d'un petit marteau que le moindre bruit agite. (Boss.) Les ondes excitées dans l'air, arrivant aux membranes de l'**OREILLE**, donnent le sentiment des sons. (Biot.)

Dans ses simplicités à tous coupe je l'admire, Et parfois elle en dit dont je pème de rien. L'autre jour (pourrait-on le persuader?), Elle était tout en peine et me vint demander, Avec une innocence à nulle autre pareille, Si les enfants qu'on fait se faisaient par l'**OREILLE**. MOLIÈRE.

Il Pavillon de l'**oreille** ou simplement **Oreille**, Partie mince et cartilagineuse qui fait une saillie plus ou moins développée de chaque côté de la tête, autour du conduit auditif : Avoir l'**OREILLE** petite. Avoir de longues **OREILLES**. Tirer quelqu'un par l'**OREILLE**, par les **OREILLES**. Les oiseaux, les reptiles et les poissons n'ont pas de **PAVILLON** de l'**OREILLE**. Le goût des longues **OREILLES** est commun à tous les peuples de l'Orient. (Buff.) L'homme seul, entre tous les animaux, ne remue pas les **OREILLES**. (T. Thoré.)

Il a l'**oreille** rouge et le teint bien fleuri.

Un petit bout d'**oreille**, échappé par malheur, Découvert la fourbe et l'erreur. MOLIÈRE.

La Fontaine.

Il **Oreille** externe, Partie de l'**oreille** qui comprend le pavillon et le conduit auditif. Il **Oreille** moyenne, Cavité irrégulière qui fait suite au conduit auditif. Il **Oreille** interne, Partie de l'**oreille** qui comprend le vestibule, les canaux semi-circulaires et le limaçon.

— Par ext. Ouïe, sens par lequel on percevait les sons : Avoir l'**OREILLE** fine, délicate. Avoir l'**OREILLE** dure. Cette musique flatte agréablement l'**OREILLE**. Un ancien a dit que le jugement de l'**OREILLE** était fort rigoureux. (Acad.) L'harmonie ne frappe pas simplement l'**OREILLE**, mais l'esprit. (Boss.) L'**OREILLE** est le chemin du cœur. (Volt.) L'**OREILLE** est de tous les sens le plus docile à l'accoutumance et le plus rebelle à la nouveauté. (Laharpe.) Il

y a dans le sourd mugissement des bois quelque chose qui charme les **OREILLES**. (Chateaub.) On apprend à parler par le moyen de l'**OREILLE**. (Cabanis.) Si l'**OREILLE** ouït, si l'**oreille** lit, c'est l'esprit qui entend. (De Bonald.) C'est toujours à la portée de notre **OREILLE** que les oiseaux modulent leurs concerts. (A. Martin.) Dessiner, c'est parler aux yeux, et parler, c'est peindre à l'**OREILLE**. (J. Joubert.)

Il est certains objets que l'art judicieux Doit offrir à l'**oreille** et reculer des yeux.

BOILEAU.

— Justesse de l'ouïe dans la perception des sons; aptitude à percevoir et à apprécier l'harmonie des sons : Avoir de l'**OREILLE**. L'**OREILLE**, c'est la première qualité du musicien. Une **OREILLE** fautive rend inutile une voix juste. Il suffit d'avoir l'**OREILLE** exercée, perfectionnée par la lecture des poètes et des orateurs, pour que mécaniquement on soit porté à l'imitation de la cadence poétique et des tours oratoires. (Buff.) Le bon goût est à l'esprit ce qu'une **OREILLE** juste est aux sons. (Mme de Duras.) Il y a au moins autant de gens qui ont la vue fautive que de gens qui ont l'**OREILLE** fautive. (A. Karr.) Une **OREILLE** exercée et sensible entend un accord où les autres n'entendent qu'un son. (Sicard.)

Ayez pour la cadence une **oreille** sévère.

BOILEAU.

— Par anal. Saillie, appendice qui ressemble plus ou moins à une oreille : Les **OREILLES** d'une écuëlle. Il Pli qui se fait par l'usage ou que l'on fait volontairement au feuillet d'un livre, pour marquer un passage et le retrouver au besoin : Il y a de la toile nouée à chaque coin d'un ballot, pour le saisir, le remuer, le transporter.

— A signifié Orée, bord, lisière.

— Jusqu'aux **oreilles**, Des pieds à la tête, sur tout le corps : Il est croûté jusqu'aux **OREILLES**. Il Fig. Complètement, tout entier : Il est dans les embarras, dans les procès, jusqu'aux **OREILLES**.

— Par-dessus les **oreilles**, Plus qu'on n'en peut supporter : Il en a par-dessus les **OREILLES**. Il est endetté par-dessus les **OREILLES**. (Acad.) Il en est de la gloire comme du marquisat, j'en ai par-dessus les **OREILLES**. (E. Sue.)

— **Oreilles** d'âne, Grandes **oreilles**, Symbole de bêtise, par allusion aux grandes oreilles et à la stupidité proverbiale de l'âne :

La cour a sifflé les talents.
La ville applaudit les merveilles;
Grétry, les oreilles des grands
Sont souvent de grandes oreilles.

... Lorsque d'un limon grossier
Le ciel nous a pètri le crâne,
Avec tout l'or d'un financier
A-t-on moins des **oreilles** d'âne ?

DEMOUSTIER.

Il Cornet de papier dont on coiffe chaque oreille d'un écolier ignorant ou paresseux. — Coursier aux longues oreilles, Nom donné à l'âne par La Fontaine :

Un ânier, son sceptre à la main,
Ménait en empereur romain
Deux coursiers aux longues oreilles.

LA FONTAINE.

— Bonne oreille, Oreille par laquelle on entend plus ou moins distinctement, lorsqu'on est sourd de l'autre : Poussez du côté de la bonne oreille.

— Boucles d'oreilles, Bijoux en forme d'anneaux que l'on passe dans le lobe de l'oreille. Il Pendants d'oreilles, Bijoux semblables aux précédents, mais ayant de plus une partie suspendue librement au-dessous des boucles.

— Vin des deux oreilles, Mauvais vin, dont le goût désagréable fait qu'on remue plusieurs fois la tête, et par conséquent l'une et l'autre oreille. Il Vin d'une oreille, Bon vin, dont on approuve le goût en inclinant la tête sur une oreille. Il Cette explication, qu'on donne généralement, ne nous paraît pas bien satisfaisante; mais on n'en connaît pas d'autre.

— Etre toujours pendu aux oreilles de quelqu'un, Etre très-assidu à le suivre, à lui parler.

— Pendre à l'**oreille** à, Etre imminent pour : Ça vous pend à l'**OREILLE**. Je sais ce qui me pend à l'**OREILLE**.

Avoir l'**oreille** de quelqu'un, approcher de son oreille, Posséder sa confiance, s'en faire écouter aisément : Jehan, très-jaloux d'avoir l'**OREILLE** du maître, avait taché de lui tirer son secret pour s'en donner les gants. (G. Sand.) C'était un de ses avocats qui ont, comme on dit, l'**OREILLE** de la cour. (A. Karr.)

Cependant à les voir, enfiés de tant d'audace, Te promettre en leur nom les faveurs du Parناس, On dirait qu'ils ont seuls l'**oreille** d'Apollon, Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon.

BOILEAU.

— N'avoir point d'oreilles pour quelqu'un, pour quelque chose, Refuser de l'écouter, d'y accéder : Il n'a point d'**OREILLES** pour moi, pour mes propositions.

— Avoir les oreilles chastes, Ne pouvoir souffrir les propos déshonnêtes :

... Chastes sont les oreilles
Encor que les yeux soient fripons.

LA FONTAINE.

— Avoir les oreilles délicates, Se choquer, s'offenser des moindres choses.

— Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose, Etre fatigué de l'entendre.

— Avoir la puce à l'**oreille**, Etre occupé, inquiet d'une chose, au point d'en perdre le sommeil.

— En avoir sur l'**oreille**, Epruver quelque perte, quelque malheur.

— Eccher, déchirer l'**oreille** ou les oreilles, Etre très-désagréable pour l'ouïe : Cette musique **ECCHER** l'**OREILLE**.

— Porter le chapeau, le bonnet sur l'**oreille**, Le placer sur le côté de la tête, pour se donner un air crâne et décidé.

— Couper, froter les oreilles à quelqu'un, Le châtier rudement :

Moi, je lui coupais sur-le-champ les oreilles, S'il n'était pas garant de tout ce qu'il m'a dit.

MOLIÈRE.

Allons, vous, vous rêvez et bavez aux cornelles; Jour de Dieu! je saurai vous froter les oreilles.

MOLIÈRE.

— Laisser ses oreilles, Ne pas revenir sain et sauf d'une aventure périlleuse.

— Laisser passer le bout de l'**oreille**, Laisser deviner des projets que l'on voulait tenir cachés. Se dit par allusion à l'âne de la fable, qui, s'étant couvert de la peau d'un lion, effrayait toute la contrée, mais qui fut trahi par un bout d'**oreille** échappé de dessous la peau.

— Tirer les oreilles à quelqu'un, Le châtier pour quelque petit méfait : Petit polisson, je vais vous tirer les **OREILLES**.

— Tirer par l'**oreille**, Exciter, aiguillonner :

Déjà, me tirant par l'**oreille**,
L'ambition hâte mes pas.

BÉRANOE.

— Se faire tirer l'**oreille**, Résister longtemps, ne céder qu'avec peine : Allons, monsieur, faites les choses galement et sans vous faire tirer l'**OREILLE**. (Mol.) Chez les Romains, quand survenait un différend qui ne pouvait se terminer à l'amiable, l'offensé citait devant le prêteur celui dont il croyait avoir à se plaindre; si ce dernier ne comparait pas dans les délais voulus, le plaignant sommait les témoins de venir déposer; on cas de refus de leur part, ce qui arrivait souvent, l'offensé était autorisé à les amener par l'**oreille**, et à la leur pincer fortement, s'ils faisaient résistance; de là l'expression se faire tirer l'**oreille**.

— Gager ses oreilles, Affirmer fortement, se déclarer sûr :

Je gage mes oreilles
Qu'il est dans quelque allée
A bayer aux cornelles.

PIRON.

— Secouer les oreilles, Se moquer de ce qui est dit, n'en tenir aucun compte.

— A l'**oreille**, Tout bas et en s'approchant de l'oreille de son interlocuteur, pour n'être entendu que de lui : Parler à l'**OREILLE** de quelqu'un. On dit ici l'**OREILLE** que nous sommes d'intelligence avec le roi de Suède. (Gui Patin.) A force de dire des riens à l'**OREILLE**, de faire l'important et le gros dos, il en avait imposé à toute la cour. (St-Sim.)

De la moindre vètille il fait une merveille,
Et jusques au bonjour il dit tout à l'**oreille**.

MOLIÈRE.

— Dire deux mots à l'**oreille** de quelqu'un, Le menacer, lui parler sévèrement, lui faire des reproches :

Il faut que de ce fat j'arrête les complots,
Et qu'à l'**oreille** un peu je lui dise deux mots.

MOLIÈRE.

— Souffler quelque chose à l'**oreille** de quelqu'un, Lui dire, la lui insinuer secrètement.

— Echauffer les oreilles de quelqu'un, L'importuner, le mettre en colère : Je lui fis comprendre que, s'il m'échauffait encore les **OREILLES**, je lui apprendrais à vivre. (Le Sage.)

— Ouvrir, prêter, dresser l'**oreille**, Etre attentif; écouter, chercher à entendre : Cieux, écoutez ma voix; terre, prête l'**oreille**.

RACINE.

Rois, soyez attentifs; peuples, prêtez l'**oreille**.

J.-B. ROUSSEAU.

Prête sans me troubler l'**oreille** à mes discours;
D'aucun mot, d'aucun cri n'interromps le cours.

CORNÉILLE.

Il Donner une attention favorable, céder : Ouvrir l'**OREILLE** à une proposition :

Eve aime mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'**oreille** aux fleurettes du diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter.

SARRASIN.

— Fermer l'**oreille** à, Refuser d'écouter :

Combien de fois on ferme l'**OREILLE** aux plaintes des innocents! (Boss.)

Vous fermez votre oreille au babili des fontaines,
Et diriez volontiers silence au rossignol.

Tu. GAUTIER.

Il Refuser d'accéder à : Il a fermé l'**OREILLE** à toutes mes propositions.

— Faire la sourde oreille, Se boucher les oreilles, Faire semblant de ne pas entendre, refuser d'accéder à ce qui est proposé : Le roi fit d'abord la sourde oreille, puis refusa. (St-Sim.) C'était des révérences pro-

fondes, des assurances de soumission à n'en pas finir, mais il FAISAIT LA SOURDE OREILLE à toute parole tendre. (St-Beuve.)

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;

On a beau la prier,

La cruelle quelle est se boucher les oreilles

Et nous laisse corier.

MALHERBE.

— Ne pas entendre de cette oreille-là, Fermer, sur ce point, l'**oreille** à toute proposition.

— Entrer par une oreille et sortir par l'autre, Ne faire aucune impression, ne laisser aucun souvenir : Les reproches injustes doivent entrer par une oreille et sortir par l'autre.

— Venir aux oreilles, Etre appris, venir la connaissance de quelqu'un : Prenez garde que cela ne vienne à ses oreilles. Il fera diable à quatre, si cela vient à ses oreilles. (Mol.)

— Corner aux oreilles de quelqu'un, Lui répéter une chose avec persistance et importunité : Figures-vous qu'ils étaient là une douzaine de me corner aux oreilles : Pourquoi ne te maries-tu pas, grand imbécile? (Scribe.) Il Les oreilles lui cornent, Il entend tout de travers. On dit quelquefois : Il a mangé de la vache, les oreilles lui cornent. On a beaucoup parlé de vous : Ah! dieux! je crois que les oreilles vous ont bien corné en votre absence, car nous n'avons fait autre chose que parler de vous. (D'Abanc.)

— Etourdir, rompre les oreilles de quelqu'un, Lui tenir des discours qui le fatiguent.

— Baisser l'**oreille**, Porter bas l'**oreille**, Avoir l'**oreille** basse, Etre tout ponaud, découragé, mortifié, par comparaison avec un chien qui vient à l'appel de son maître, après une faute dont il craint d'être châtié :

Il lui fallut à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,
Serrant la queue et portant bas l'**oreille**.

LA FONTAINE.

— Se gratter l'**oreille**, Se trouver embarrassé : Non... c'est-à-dire... oui, si-lit en se grattant l'**OREILLE**.

— Dormir sur les deux oreilles, Etre dans une entière sécurité :

Censeurs, je vous conseille

De dormir, comme moi, sur l'une et l'autre oreille.

LA FONTAINE.

— Porter, avoir le bouquet sur l'**oreille**, Etre à vendre ou à marier. Se dit par allusion au bouchon de paille qu'on met aux animaux qui sont en vente.

— Tenir le loup par les oreilles, Ne savoir quel parti prendre, être embarrassé comme une personne qui, tenant un loup par les oreilles, ne pourrait sans danger sortir de cette position :

Elle tient, comme on dit, le loup par les oreilles.

CORNÉILLE.

Cette locution a été empruntée aux Latins.

— Prov. Ventre affamé n'a point d'oreilles, L'homme qui a faim n'écoute aucune représentation :

... Quand un roi te prendra,
Tu peux lui compter ces merveilles;
Pour un milan, il t'en rira :

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

LA FONTAINE.

Il Chien hargneux à toujours l'**oreille** déchirée, Les gens querelleurs attrapent toujours quelque mauvais coup :

Chien hargneux à toujours l'**oreille** déchirée, J'ai vu,
Le moins qu'on peut laisser de prise aux dents d'au-
C'est le mieux.

LA FONTAINE.

Il Les murs ont des oreilles, Quand on s'entretient de quelque chose de secret, on ne saurait prendre trop de précautions.

— Blas, Nom donné par les hérauldiques à la petite pointe qui se trouve de chaque côté de certaines coquilles.

— Manège, Oreilles hardies, Oreilles de cheval qui sont penchées en avant en se rapprochant par la pointe. Il Boiter ou aller de l'**oreille**, Se dit du cheval qui accompagne avec la tête le mouvement de ses pieds.

— Modes, Oreilles de chien, Genre de coiffure d'homme, en usage à l'époque du Directoire.

— Mar, Partie saillante des pattes d'une ancre. Il Bordages à oreille, Bordages dont les bords s'assemblent suivant des lignes ayant diverses directions et des plans de contact variés. Il Oreille de tière, Voile triangulaire. Il Oreilles d'âne, Taquets à double tête qui sont fixés dans la muraille d'un bâtiment, et sur lesquels on tourne les écoutes des basses voiles.

— Typogr. Pièce arrondie qui débordait la frisure et sert à la saisir.

— Techn. Pièce de bois ou de métal que l'on met à une encognoire. Il Vossure de menuiserie dont la partie supérieure est droite en avant et dont le fond est bombe en arc. Il Chaque des dents, plus fortes que les autres, qui sont aux extrémités d'un peigne. Il Saillie laissée à une pièce de construction pour recevoir un boulon. Il Saillie laissée sur une pièce de serrurerie pour servir de repère. Il Saillie laissée sur une pièce de machine pour lui donner plus d'emplacement ou lui permettre de s'appuyer sur une autre

plèce. Le Petit appendice qui reçoit les galets d'un glissoir. L'Entaille pratiquée au bout d'un seuil ou d'un appui de croisée, pour qu'il puisse pénétrer dans le tableau de la baie, en laissant une saillie sur le nu du mur. Dans les jeux d'orgues, Petite lame de plomb soudée aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui sert à les accorder. Chacune des deux parties d'un soulier qui se rabat sur le cou-de-pied, et dans lesquelles on passe les cordons.

— Anat. Ancien nom des oreillettes du cou.

— Ichtyol. *Oreille grande*, Nom vulgaire du thon.

— Moll. *Oreille d'âne*, Nom vulgaire des coquilles des genres strombe et haliotide. *Oreille de bouf*, Nom vulgaire d'une coquille du genre bulime. *Oreille de capucin*, Nom vulgaire d'une moule et d'un strombe. *Oreille de cochon*, Nom vulgaire de diverses coquilles des genres bulle, moule et strombe. *Oreille de geant*, Nom vulgaire de la grande haliotide. *Oreille de mer*, Nom vulgaire des haliotides. *Oreille de Midas*, Nom vulgaire des auricules. *Oreille sans trous*, Nom vulgaire des sigarets. *Oreille de saint Pierre*, Nom de l'animal des fissures. *Oreille de Silène*, Nom d'une coquille du genre bulime. *Oreille de Vénus*, Nom vulgaire de quelques haliotides.

— Bot. Appendice que l'on trouve à la base de quelques feuilles ou pétioles, et qu'on nomme aussi ORILLON ou ORILLETTES. Nom vulgaire de la grande consoude, des nostos et de la spathe des gouets ou pieds-de-veau. *Oreille d'abbé* ou de *Diane*, Spathe des gouets ou pieds-de-veau. *Oreille d'âne*, Grande consoude. *Oreille de chardon*, Agarie du panicot. *Oreille de charme*, Agarie des vieux charmes. *Oreille de chat*, Trémelle blanchâtre des environs de Paris. *Oreille de capucin*, Nom vulgaire de quelques champignons du genre trémelle. *Oreille d'homme*, Nom vulgaire de l'asaret ou enbarbet et de quelques champignons. *Oreille de houe*, Nom vulgaire de la girofle. *Oreille de Judas*, Nom vulgaire de la spathe des gouets, de la grande consoude et de quelques champignons des genres pézize et trémelle, ainsi que de la chanterelle commune. *Oreille de noyer*, doctier, Agarie du noyer, agarie de l'olivier. *Oreille d'ours*, Nom vulgaire d'une espèce de primèro. *Oreille de lièvre*, Nom vulgaire de la nielle des blés, du trefle champêtre et de quelques espèces de buplèvre. *Oreille de Malchus*, Nom vulgaire de divers champignons parasites. *Oreille de muraille*, Nom vulgaire du *myosotis lappula*. *Oreille de rat*, ou de *souris*, Nom vulgaire du *myosotis* et d'une espèce d'épervière et de céraiste.

— Agric. Syn. de versoir.

— Hortie. Nom donné aux premières feuilles que pousse les graminées qui lèvent : On peut planter en pépinière de petites laitues qu'on appelle les ORILLIES un peu grandes. (La Quintinie.)

— Encycl. Anat. Les anatomistes divisent l'oreille en trois parties : l'oreille externe, l'oreille moyenne et l'oreille interne ou labyrinthique. L'oreille externe est formée par le pavillon et le conduit auditif. Le pavillon est une lame fibro-cartilagineuse recouverte de peau. Libre dans la plus grande partie de son étendue, cette membrane n'adhère qu'au pourtour du conduit auditif. La forme du pavillon est assez compliquée. On appelle helix l'éminence demi-circulaire et saillante qui commence au centre de la conque, au-dessus du conduit auditif, et se termine en arrière et en bas par une bifurcation qui se continue avec l'anthélix et avec le lobule. La rainure de l'hélix est le sillon qui suit le trajet de l'hélix, au-dessous duquel il est placé. L'anthélix est la saillie allongée et recourbée s'étendant depuis la rainure précédente, où elle est bifurquée, jusqu'à l'antitragus, au-dessus duquel elle se termine en s'annulant. On donne le nom de fosse naviculaire à l'enfoncement superficiel qui sépare les deux racines de l'anthélix. Le tragus est cette éminence saillante, aplatie, triangulaire, placée en dehors et au devant du conduit auditif. L'autre éminence mamelonnée, située en face de la précédente, porte le nom d'antitragus. La conque est la cavité profonde bornée en haut et en arrière par l'anthélix, en bas par le tragus et l'antitragus, et continuée par le conduit auditif. La masse molle et arrondie qui termine en bas la circonférence du pavillon constitue le lobule.

Le conduit auditif externe ou conduit auriculaire est un canal long de 0m,023 à 0m,027, oblique de dehors en dedans et d'arrière en avant, s'étendant depuis le fond de la conque jusqu'à la caisse du tympan. Ce conduit est tapissé par de la peau qui se réfléchit au fond sur la membrane du tympan, par des poils quelquefois assez longs et, enfin, par des follicules qui sécrètent une matière grasse, jaune et amère, qu'on appelle le cérumen.

L'oreille moyenne est une cavité irrégulière faisant suite au conduit auditif. Elle est située au-dessus de la fosse glénoïdale, au devant de l'apophyse mastoïde et derrière la trompe d'Eustache. Le tympan sépare l'oreille externe de l'oreille moyenne. C'est une cloison mince, fibreuse, transparente, recouverte à l'extérieur par un prolongement de la peau et à l'intérieur par une muqueuse. Sa

forme est plus ou moins circulaire, concave en dehors, convexe en dedans. Elle communique avec l'oreille interne par la fenêtre ovale et par la fenêtre ronde; de plus, elle renferme quatre petits os connus sous le nom d'ossettes de l'ouïe, lesquels, selon qu'il pressent plus ou moins sur les membranes, en augmentent ou en diminuent la tension et, dès lors, agissent sur l'audition. Ces ossettes sont : le marteau, l'enclume, les lenticulaire et l'étrier, noms qui rappellent vaguement leurs formes. Sur la paroi inférieure de l'oreille moyenne, on voit la scissure glénoïdale, par laquelle sortent la longue apophyse du marteau, le nerf du tympan et le muscle antérieur du marteau. A la partie antérieure, on voit le muscle interne du marteau à l'orifice de la trompe d'Eustache, trompe qui établit une communication entre la bouche et l'oreille moyenne. Enfin, à la paroi postérieure de l'oreille moyenne, on aperçoit une petite ouverture qui communique avec l'aqueduc de Fallope.

L'oreille interne se compose du vestibule, des canaux semi-circulaires et du limaçon. Ces trois parties communiquent entre elles. C'est dans le limaçon que se fait la perception des vibrations sonores.

Telle est la conformation de l'oreille chez l'homme et les principaux mammifères. Mais cet organe existe-t-il chez tous les animaux? Tous, suivant Trévisan, sont affectés à un certain degré par les mouvements ondulatoires des corps sonores, mais tous ne perçoivent pas le son. Pour admettre qu'un animal entend, il ne suffit pas qu'on le voit s'agiter à toute espèce de son; il faut qu'il ait effet spécial produit sur lui par certains tons, et non par d'autres. Ce signe de la présence d'un organe de l'ouïe existe chez certains insectes; c'est ainsi que, chez les sauterelles et les cicadées, un sexe attire l'autre par un chant ou un bruit particulier.

Parmi les animaux invertébrés, il n'y a, d'ailleurs, que deux classes où la présence d'une oreille soit évidente. Chez les crustacés décapodes (décapodes), on aperçoit derrière les racines des grandes antennes une éminence dont l'intérieur est creux, et sur un des côtés de laquelle est une ouverture formée par une membrane solide, élastique, convexe en dehors et dont la cavité reçoit la terminaison d'un nerf cérébral. Chez les mollusques céphalopodes (sèches, calmars, etc.), on voit sur les côtes de l'encéphale deux capsules renfermant un sac membraneux, au sein duquel se trouve un petit os, et qui constitue l'oreille.

Les poissons ont une oreille réduite au labyrinthe, c'est-à-dire aux organes directement impressionnables. Les reptiles ont une oreille interne, et les oiseaux une oreille moyenne et une oreille interne, mais point de pavillon; cet appendice n'existe que chez les mammifères.

— Pathol. Les maladies de l'oreille sont nombreuses, douloureuses et souvent graves; elles devraient donc nous arrêter longtemps; mais, comme les affections générales de l'organe, otite, otalgie, etc., seront étudiées à part, nous pouvons nous borner à traiter ici brièvement de celles qui, n'ayant pas de nom spécifique, y trouvent naturellement leur place.

1^{re} Maladies de l'oreille externe. Le pavillon de l'oreille est sujet à des vices de conformation. Il est fréquemment le siège d'une inflammation et peut être atteint de blessures diverses. Si le pavillon est tellement conforme que ses diverses éminences obstruent presque en entier le conduit auditif, de façon à gêner notablement l'audition, on ne pourra guère espérer remédier à cet inconvénient que par des excisions faites avec beaucoup de discernement. La restitution d'une partie du pavillon a été pratiquée quelquefois; mais elle est généralement jugée inutile, d'abord à cause du rôle peu important de cette partie de l'oreille externe, et ensuite parce qu'il est facile de déguiser sous les cheveux les difformités de cet organe. On a plus souvent, mais rarement encore, occasion de remédier au développement exagéré du lobule; rien n'est plus facile que d'en retrancher avec des ciseaux la partie excédante, sans autre précaution que de donner au moignon la forme la plus convenable qu'on pourra.

La forme de l'inflammation du pavillon de l'oreille est presque toujours érysipélateuse, attendu que cette partie se réduit à peu près à un cartilage et à la peau. En général, cette affection est bénigne et guérit en quelques jours, sans autre médication que des soins de propreté. Le plus souvent, la partie enflammée se couvre de petites pustules remplies d'un liquide clair, qui se dessèche et forme une croûte mince. Il est rare que la phlegmie ne s'étende pas à une partie du conduit auditif et n'y produise pas un écoulement de cerumen liquide.

Quand le pavillon de l'oreille est divisé par un instrument tranchant, il faut se hâter d'en rapprocher les parties, après les avoir arrosées si l'écoulement sanguin a déjà cessé, et de le maintenir à l'aide de bandelettes agglutinatives. La suture, longtemps abandonnée, a été reprise de nos jours, et nos chirurgiens n'hésitent pas à comprendre le cartilage dans cette opération, chose qu'on évitait soigneusement autrefois. On a essayé quelquefois la réunion d'un fragment du pavillon ou du

pavillon lui-même totalement enlevé; cette opération n'a pas toujours échoué. Quant aux déchirures contuses, elles offrent de sérieuses difficultés pour la réunion, et il est rare que la forme de l'organe puisse être conservée dans un pareil cas.

A mesure que nous approchons de l'oreille interne, les affections s'aggravent. Celles qui affectent le conduit auditif sont nombreuses et parfois assez sérieuses. Quand le pavillon manque congénitalement, le conduit est tantôt imperforé, tantôt oblitéré; on peut savoir aisément, en palpant la partie, si c'est à l'affaire à l'un ou à l'autre de ces deux cas. Il va sans dire que toute opération est inutile si le canal manque absolument. Si, au contraire, il ne s'agit que d'une simple oblitération, soit par la peau, comme il arrive dans l'absence de pavillon, soit par une simple membrane, on pratiquera une incision cruciale, on enlèvera les quatre lambeaux avec les ciseaux et on élargira l'ouverture à l'aide d'une tente de charpie ou d'une canule, jusqu'à complète cicatrisation. Parfois la membrane est située fort avant dans le conduit; en ce cas, des précautions spéciales sont nécessaires pour ne pas perforer le tympan. Quelques-uns, dans ce but, remplacent par les caustiques l'usage du bistouri; mais cette pratique présente de graves difficultés. On peut remédier, à l'aide de tentes et de canules, à l'étroitesse du conduit auditif, quand cette étroitesse réside dans les parties molles du conduit; mais si le canal osseux est lui-même trop étroit, il n'y a rien à tenter ni à espérer.

Le canal de l'oreille est le siège d'un accident très-fréquent et quelquefois très-grave, la présence de corps étrangers. Pour procéder à l'extraction de ces corps, il faut s'assurer d'abord de leur nature, afin de régler sur leur résistance, leur forme et leur volume les moyens qu'on pourra employer pour les extraire. Il est même nécessaire de s'assurer avant tout que le corps existe réellement, car on a des exemples de personnes qui se sont soumises à des tentatives répétées et fort douloureuses pour se faire extraire de l'oreille des corps absolument absents. Si le corps est susceptible d'être divisé aisément et sans inconvénient, s'il s'agit, par exemple, d'une boulette de pain ou d'un coaillet de sang, rien ne sera plus facile que de l'extraire à l'aide d'une curette. Si le corps est à la fois volumineux et résistant, après avoir lubrifié avec de l'huile le conduit auditif, on introduira une curette mince entre le corps et la paroi inférieure de l'oreille, on poussera la curette aussi loin que possible sans compromettre le tympan et, pressant dessus comme sur un levier, on l'amènera en même temps au dehors avec précaution. Dans des cas, heureusement rares, où l'extraction n'a pu être opérée par les moyens ordinaires, et où l'inflammation du canal devenait menaçante pour la vie du malade, on a tenté d'inciser en arrière le canal auditif. On ne doit recourir à un si terrible moyen que lorsque tout espoir de réussir autrement est définitivement perdu.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'existence de corps inertes dans le conduit auditif; mais il est bien prouvé aujourd'hui que des animaux peuvent y vivre et s'y développer. Le peuple, qui a donné le nom de perce-oreille à une espèce d'insecte, avait parfaitement observé l'introduction de cet animal dans l'oreille. Il paraît prouvé aussi que certains insectes peuvent déposer leurs œufs dans l'oreille, et que ceux-ci peuvent y éclore et les larves qui en résultent y subir leurs métamorphoses. Très-souvent le médecin et le malade lui-même ignorent la présence de ces animaux et croient à l'existence d'une otite. Si la présence de l'animal est connue, on parviendra à le faire périr à l'aide d'injections huileuses, ou mieux on l'extraira avec une curette. Certains praticiens prétendent avoir attiré la perce-oreille au dehors en leur présentant du lait; les vers, en leur offrant de la viande; mais ces moyens nous paraissent appartenir à la thérapeutique des bonnes femmes.

A la suite de graves inflammations du canal auditif, ou quelquefois primitivement, il se développe dans ce canal des polypes tantôt fongueux, tantôt fibreux, quelquefois charnus. Le traitement de cette affection, qui a toujours pour conséquence la surdité, quand celle-ci n'a pas précédé, n'offre rien de particulier à dire : comme dans les autres cas, on opère les polypes par excision ou arrachement. On a essayé aussi la cautérisation et la ligature.

2^o Maladies de l'oreille moyenne. L'épaississement de la membrane du tympan est certainement une cause fréquente de surdité, et quelques médecins attribuent à l'épaisseur congénitale de cet organe la surdité-mutité. Le plus souvent, cette épaisseur anormale paraît être due à un excès de nutrition résultant d'une inflammation de cette partie. Quelle qu'en soit la cause, ce vice de conformation doit être considéré comme radicalement incurable.

Le tympan est encore sujet à être perforé, soit par des manœuvres mal conduites, soit à la suite d'une otite interne purulente, soit, enfin, à la suite de mouvements brusques, par exemple d'un éternement violent. Quelle que soit la cause de l'accident, la surdité en est la conséquence inévitable; mais l'inde-

pendance des deux organes de l'ouïe rendra le plus souvent cette perte moins sensible au malade, qui n'en éprouvera qu'une gêne au lieu d'une véritable surdité.

— Art vétér. Chez le cheval, les oreilles, placées de chaque côté de la nuque, ont pour base principale la conque, en forme de cornet, dont l'ouverture est tournée en dehors et en avant. L'intérieur est garni de longs poils, dont l'ensemble s'oppose à l'entrée des corps étrangers, tout en laissant pénétrer les sons. Chez les chevaux de race noble, l'oreille est bien taillée, élégamment dirigée en haut et en avant, et douée d'une gracieuse mobilité; mais les chevaux de race commune la portent lourde, épaisse, souvent pendante et flasque. Lorsque l'animal porte les oreilles dirigées en avant pendant l'exercice, on les dit hardies; cette disposition indique toujours de la vigueur. Lorsque le cheval est méchant ou chatoilleux, il porte les oreilles en arrière. L'oreille qui va et vient en sens divers, sous l'influence de l'inquiétude, dénote un cheval ombrageux. Si, pendant la marche, le cheval porte alternativement les oreilles en avant et en arrière, en variant à chaque instant la direction de l'ouverture de la conque, on peut être certain que sa vue est mauvaise et peut-être perdue, l'animal suppléant à l'imperfection de la vue par un surcroît d'activité de l'ouïe. Quand les oreilles sont pendantes, on les nomme oreilles de cochon. Cette disposition défectueuse annonce toujours peu d'énergie. « Tous les moyens employés pour relever les oreilles pendantes ont échoué, dit Lecoq. Une seule opération peut pallier ce défaut : c'est le raccourcissement de l'oreille par l'amputation, que l'on pratiquait autrefois sans autre motif que le motif. On nommait cheval moineau celui qui avait subi cette mutilation inutile. »

Chez l'âne et le mulet, les oreilles sont très-longues; chez le bouf, l'oreille est large, pendante et très-velue. Chez le mouton, elle est également pendante et placée dans les spirales de la corne, quand cette dernière existe. Il en est de même chez la chèvre, surtout chez celle du Thibet. Chez le cochon, elle est quelquefois courte et redressée; mais on la rencontre généralement pendante et constamment agitée par les mouvements de la marche de l'animal. Enfin, chez le chien, la forme et la direction de l'oreille varient selon les races. Ainsi, elle est longue, large et pendante chez les chiens courants, les bassets, les épagneuls. Elle est, au contraire, relevée et pointue dans le chien de berger. Celle du levrier de grande moyenne est repliée en arrière.

Chez les chiens, les oreilles présentent souvent une affection désignée sous le nom de chancre, qui incommodé beaucoup l'animal et guérit difficilement. Enfin, les oreilles du chien peuvent encore être le siège d'une inflammation désignée sous le nom de catarrhe auriculaire, maladie difficile à guérir chez les jeunes animaux, et pour ainsi dire incurable chez les vieux.

— Amputation des oreilles. Cette opération peut se pratiquer chez tous les animaux domestiques, pour des motifs divers. Chez le cheval, elle a été pratiquée soit pour remplir des indications thérapeutiques, soit pour satisfaire au goût, au caprice de la mode. Dans ce dernier cas, l'opérateur se bornait à raccourcir l'oreille, avec conservation de la forme naturelle de l'organe. Dans le principe, cette opération ne fut pratiquée que sur des animaux ayant les oreilles longues et pendantes, dans le but de les rendre plus vifs et plus éveillés; mais la mode s'en étant répandue, on finit par la faire indistinctement sur toute espèce de chevaux. Elle a été longtemps le complément inséparable de l'amputation de la queue.

On donnait le nom de courtaud à l'animal qui avait subi ces deux opérations, et ceux de bretaud ou bretaudo, court-oreille, assorille, moineau, craps ou crapsé, au cheval qui avait les oreilles raccourcies. On lui donnait aussi le nom de catogan ou cadogan, du nom de lord Cadogan, qui servit sous le duc de Marlborough et qui, le premier, introduisit cet usage dans l'armée.

Aujourd'hui, l'amputation des oreilles n'est plus usitée dans un simple but de parure, mais seulement dans le cas où elle est rendue nécessaire par une affection résistante à tout autre moyen de traitement. Autrefois, on pratiquait aussi très-fréquemment sur le cheval la fonte de l'oreille depuis le milieu du pavillon jusqu'à son bord supérieur. Elle est encore en usage chez les peuples orientaux. Elle a été en usage en France, pendant quelques années, sur les chevaux de réforme vendus par l'armée; mais on l'a complètement abandonnée.

Selon que l'on a la forme de l'opération partielle ou l'amputation totale de l'oreille, on suit des procédés opératoires différents. Pour opérer l'amputation partielle ou raccourcissement, on peut mettre en usage les procédés employés autrefois quand l'opération était à la mode, et qui sont : l'amputation, soit avec le bistouri seulement, soit avec le moule à oreilles, avec le serro-oreilles ou avec l'emporte-pièce. Cette opération est indiquée lorsque le bord de l'oreille est le siège de blessures, de délacérations, de chancres, de carie, etc., qu'on ne peut guérir que par l'excision de la partie malade. Lorsque l'opération

est faite, on n'applique aucun pansement et l'on se borne à attacher l'animal de manière qu'il ne puisse se frotter. Il se forme une croûte sur la plaie, qui se cicatrise au bout d'une quinzaine de jours. Il faut éviter l'emploi de tous les topiques : graisse, onguent, huile, miel, qui facilitent la suppuration et retardent la cicatrisation.

1. L'ampputation ou extirpation complète du pavillon de l'oreille est indiquée, dit M. Gourdon, dans certains cas de carie profonde du cartilage, s'accompagnant d'abcès, de fistules, de gonflement de toute l'oreille, avec destruction de ce cartilage par ulcération. Cette affection, qui n'est pas très-rare, devient facilement incurable et offre d'autant plus de danger qu'elle fait des progrès incessants. Il ne reste alors d'autre ressource, pour en débarrasser le malade, que l'extirpation complète de l'organe. Les conséquences de cette opération ne sont pas à redouter, en raison du peu d'étendue et de la position superficielle des parties lésées; il est vrai qu'elle déprécie le sujet par la surdité qu'elle entraîne.

Chez le chien et chez le chat, l'ampputation des oreilles se pratique souvent sans motif réel, mais quelquefois pour remplir une indication utile, comme lorsqu'on veut enlever un moyen de prise aux autres animaux avec lesquels le chien peut avoir à combattre, ce que l'on pratique notamment sur les chiens de garde, les chiens de berger et quelques chiens de chasse; ou bien lorsque l'oreille est le siège de chancres ou d'ulcères qui ont résisté à tout autre moyen de traitement. On ampute les oreilles chez les chiens de plusieurs manières, dit encore M. Gourdon, suivant les espèces, le but qu'on se propose ou la caprice du propriétaire. Quelquefois on se borne à les tailler en pointe, en renard, et alors on en retranche seulement une faible partie; d'autres fois on les coupe très-près de la tête, on ne leur laissant qu'une légère pointe, ce qui convient aux chiens de garde; sur d'autres, enfin, on coupe complètement l'oreille, ou bien on l'arrache, comme on le fait sur les chiens danois. Les soins de propreté suffisent après cette opération, et la guérison arrive promptement; il ne survient jamais d'accidents.

— Mus. *Avoir de l'oreille* est une locution figurée que les musiciens emploient communément dans leurs entretiens, et dont le sens se rapporte uniquement à l'art exercé par eux. *Avoir de l'oreille*, dit Castil-Blaze, c'est avoir l'ouïe sensible, fine et juste; en sorte que, soit pour l'intonation, soit pour la mesure, on soit choqué du moindre défaut, et qu'aussi l'on soit frappé des beautés de l'art quand on les entend. Cependant il est inexact de dire que c'est par le fait de l'oreille qu'on est frappé des beautés de l'art quand on les entend; si nous n'avions ni goût ni intelligence, l'oreille n'en contiendrait pas moins à percevoir les sons, mais ceux-ci ne nous toucheraient en aucune façon; en un mot, l'oreille est le conducteur, le percepteur des sons, mais elle n'en ressent que l'effet physique, extérieur, et ce n'est certainement pas cet effet qui est la cause des sensations que la musique produit en nous, mais bien le résultat qu'il exerce sur notre âme et sur notre imagination.

Il n'est pas inutile de se rendre compte ici des facultés de l'oreille au point de vue purement musical. Ceci est, non plus de la physiologie pure, mais de la physiologie appliquée à l'art. Voyons donc ce qu'on a écrit sous ce rapport.

« Les anatomistes, dit M. Auguste Langé dans son livre très-utile *la Voix, l'oreille et la musique*, les anatomistes n'ont pendant longtemps été occupés que des parties de l'oreille qui sont les chemins du son, et qui servent à transmettre l'onde sonore au liquide où baignent les terminaisons du nerf auditif. Du pavillon de l'oreille externe, l'onde arrive au tympan — en traversant la caisse, et se transporte par des intermédiaires étrangement compliqués jusqu'au *labyrinthin*; là se trouve enroulée la *limacon*, où elle rencontre enfin le clavier nerveux. La petite cavité osseuse du *labyrinthin* est baignée par un liquide qui flotte enroulée en spirale une membrane d'une extrême délicatesse. Le microscope y a découvert récemment environ trois mille petites fibres, qui sont les terminaisons des filaments du nerf acoustique. L'onde qui de fenêtre en fenêtre a passé jusqu'au *labyrinthin* vient frapper enfin le clavier spiral du *limacon*. Les fibres dites de Corti (du nom du physiologiste italien qui le premier les a observées) sont comme les cordes du petit piano; celles qui dans l'onde totale pourrissent saisir la vibration élémentaire qui leur convient se mettront sympathiquement en branle; le son sera décomposé, dissocié comme sur un piano ordinaire; et subitement les vibrations élémentaires du clavier nerveux, pénétrant toutes ensemble dans le nerf acoustique, apporteront à la sensibilité des impressions simultanées qui se marient dans une sensation unique, à moins que la volonté mise en éveil ne fasse un grand effort pour tenir les impressions bien distinctes.

« Le clavier nerveux est bien autrement riche, bien autrement sensible que les claviers ordinaires; ceux-ci ont aujourd'hui quatre-vingt-quatre notes; l'oreille en a trois mille environ. Entre les lignes où les sons demeurent perceptibles, elle peut apprécier les plus

subtiles, les plus exquises nuances; elle possède trente-trois touches en moyenne par intervalle d'un demi-ton. Cette délicatesse lui permet d'apprécier le timbre des sons avec une facilité merveilleuse. Elle peut analyser dans le flot mélodieux que lui apporte un orchestre des centaines de notes, chargées non-seulement de leurs harmoniques, mais encore de ces notes accessoires qui font naître la juxtaposition de sons divers. Les accords succèdent aux accords, les modulations s'enchaînent; un air fugé se répare à des hauteurs toujours nouvelles; les crépitations des croches et des doubles croches enveloppent comme d'une poussière sonore le lent mouvement des masses harmonieuses; la flûte jette un soupir timide au milieu des cris déchirants du cuivre; mille voix humbles, lugubres, rustiques, sourdes, plaintives, moqueuses, accompagnent un chant qui tantôt s'enfle et tantôt s'évanouit; mais rien n'est perdu pour l'oreille. L'œil n'aperçoit pas plus clairement les couleurs et les contours d'un tableau.

Nous venons de voir à quel point est merveilleux le mécanisme de l'oreille, et combien il doit aider chez l'homme au développement du sentiment musical. Il arrive cependant, et souvent, que des facultés si prodigieuses ont encore besoin d'être assoupies, d'être complétées par l'éducation, par le travail. On voit des individus qui, tout en percevant distinctement les sons, manquent de finesse dans l'ouïe, et sont incapables de reconnaître la différence de deux sons, d'ailleurs rapprochés, mais dont l'écart serait très-sensible à d'autres individus mieux doués. Ces derniers ont de l'oreille, les autres n'en ont pas; les premiers ne distingueront pas si un virtuose joue ou chante faux; les seconds s'en rendront compte immédiatement. Le défaut d'oreille peut se corriger: beaucoup de jeunes musiciens, lorsqu'ils commencent l'étude de l'art, manquent de sensibilité sous ce rapport, n'ont pas d'oreille; mais l'étude, l'exercice les ont bientôt rendus aptes à saisir la différence des sons, même la plus légère, et en un temps plus ou moins long leur sensibilité est parfaite, complète; nous ne croyons pas que, dans cet ordre d'idées, aucune organisation soit complètement rebelle. Mais nous devons constater néanmoins que beaucoup d'individus, tout en n'étant nullement musiciens, sont doués en venant au monde d'une sensibilité exquise, ont de l'oreille naturellement.

— Allus. hist. *Oreille de Dony*, Prison souterraine construite en forme d'oreille, et où le tyran de Syracuse se rendait pour entendre les plaintes de ses victimes. V. DENYS LE TYRAN.

« On a écrit que le tyran de Syracuse avait construit un édifice où tous les entretiens et les murmures secrets du peuple venaient, par un effet d'acoustique, se répéter et se grossir dans un centre sonore. L'oreille vivante de Dony, c'était véritablement de nos jours le cœur de Béranger. Cette puissance de souffrir pour tous, de compatir à tous, lui donnait la puissance d'exprimer pour tous, et tous aussi reconnaissaient leurs gémissements dans sa voix. »

LAMARTINE.

« Ah! mon Dieu! murmura Mme Bonacieux, nous n'allons plus rien entendre. — Au contraire, dit d'Artagnan, nous n'entendons que mieux. »

« D'Artagnan enleva les trois ou quatre carreaux qui faisaient au plancher de sa chambre une autre oreille de Dony, étendit un tapis à terre, se mit à genoux, et fit signe à Mme Bonacieux de se pencher, comme il faisait, vers l'ouverture. »

ALEX. DUMAS.

« Frottant sur le mur une allumette qui prit feu, il me montra, sous le renforcement de la muraille, contre le pilier, une petite ouverture, simulait l'absence d'une brique. J'y collai mon œil et ne vis pas le plus petit rayon de lumière. « Il n'y a rien là pour la vue, » continua le cicérone de cet arcane domestique; cela serpente dans le mur; c'est arrangé pour entendre. C'est comme une oreille de Dony. »

GEORGE SAND.

« Je voudrais, dans votre intérêt, mon cher voisin, que vous ne disiez pas aussi haut le mal que vous pensez de ces gens-là. Les murs du dépôt de la mairie ont les oreilles bien ouvertes; prenez garde à celle de Dony. — Mais je n'étais pas au château le 10 août. — Croyez-vous qu'on ait oublié certain rapport...? »

GEORGES DEVAL.

— Allus. mythol. *Les oreilles de Midas*. V. MIDAS.

Oreilles du comte de Chesterfield (LRS), conte de Voltaire, en huit chapitres (1733). Le comte de Chesterfield venait de mourir et il passait, dans les dernières années de sa vie, pour l'homme le plus sourd du Royaume-Uni. Ce fut peut-être quelque réelle méprise, due à cette surdité, qui donna lieu

au conte de Voltaire. Le chapelain Goudman sollicite un bénéfice de lord Chesterfield; ce gentilhomme croit comprendre que le pauvre homme est attaqué de la pierre et l'envoie à son chirurgien, le docteur Sidrac; pendant cette visite fort inutile, un autre enlève le bénéfice; premier effet de la fatalité. Chesterfield, pour réparer le tort que ses mauvaises oreilles ont causé au chapelain, songe à la marier à miss Findler, mais il meurt subitement avant d'avoir pu arranger cette union; deuxième effet de la fatalité. Sidrac console l'infortuné Goudman en lui apprenant: 1° que miss Findler a attrapé, la première nuit de ses noces, une vilaine maladie; 2° qu'il pourra la posséder en secret, quand elle sera guérie, ce qui vaut bien mieux que de l'avoir pour femme. Goudman se range à cette opinion, mais il demeure persuadé plus que jamais qu'il y a dans tout cela de la fatalité. On regarde ce conte comme irréligieux et comme immoral; on n'a pas peut-être tout à fait tort.

OREILLE, ÊE adj. (o-rè-lle; ll ml. — rad. oreille). Blas. Se dit des coquilles, des dauphins et des poissons, dont les oreilles ou les ouïes sont d'un email particulier.

— Hist. nat. Qui porte des appendices en forme d'oreilles. Il On dit aussi *auriculé*.

OREILLER s. m. (o-rè-lle; ll ml. — rad. oreille). Coussin carré qui soutient la tête quand on est couché : *OREILLER de plume, de duvet, Taie d'OREILLER*. Alexandre mettait Homère sous son OREILLER; Scipion y mit Xénophon. (Dider.)

Rose, parons, voici l'aurore;

Quitte ces oreillers si doux.

BÉRANGER.

— Fig. Ce qui donne le repos, ce qui procure un sommeil paisible : *Une conscience pure est un bon OREILLER. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains; c'est un bon OREILLER sur lequel ma conscience s'endort.* (C. Desmoulins.) *Une tête bien faite s'accommode de tous les OREILLERS que la fortune lui présente.* (Mme de Puizeux.) *Il est bien plus simple de s'endormir sur l'OREILLER de la foi que de poursuivre la vérité à la sueur de son front.* (Vacherot.)

Pour qui s'épuise à travailler,

La mort est un doux oreiller.

BÉRANGER.

— Par anal. Objet sur lequel on repose sa tête pendant le sommeil : *Avoir une pierre pour OREILLER. Ophélie s'abandonne à l'eau perdue; sa tête repose sur l'OREILLER du flot qui soulève ses cheveux mêlés de brins de paille et de fleurs des champs.* (Th. Gaut.)

— Loc. fam. Prendre conseil de son oreiller. Prendre une nuit pour réfléchir. *Il se battra avec son oreiller. Avoir de la peine à se lever le matin.*

— Mar. Pièce de bois qui croise les varangues à leur talon, afin de les fortifier.

— Techn. Coussin de toile rembourré, placé en avant de la meule d'un remouleur, et contre lequel l'ouvrier appuie sa poitrine. Il Partie d'un soufflet de forge placée dans le culet pour maintenir les bords.

— Allus. littér. *Oreiller de Montaigne*, Allusion à un mot célèbre de Montaigne : « Le doute est un bon oreiller. »

« Pour être juste envers Montaigne, dit M. Henri Martin, on doit se hâter d'ajouter que, si toutes les croyances systématiques sont ébranlées chez lui, il est bien loin de rompre avec les instincts de la conscience : son doute est plein de candeur; son esprit et son cœur restent droits et humains; l'amour du bon, du beau, du vrai surtout, subsiste en lui parmi tant de ruines, et le sentiment sauve en partie ce qu'a perdu la théorie. »

Dans l'application, *l'oreiller de Montaigne* n'est pas le doute systématique, mais celui qui provient de la paresse et de l'insouciance.

« La doctrine de l'éclectisme, telle qu'elle est aujourd'hui, est fort voisine du christianisme, et recueille naturellement tous ceux qui en tombent. Nul oreiller n'est plus doux, plus semblable au paisible lit qu'on vient de quitter, meilleur pour retenir ceux qui n'aiment pas à courir les aventures de l'esprit. »

H. TAINE.

« Le stoïcisme et l'épicurisme ont pu être, comme le dit Montaigne de l'épicurisme du doute, un oreiller doux et suffisant à quelques-uns, car l'orgueil calme du stoïcien a aussi sa douceur. Mais ce n'est qu'une exception, un cas particulier infiniment rare. L'immense majorité des têtes humaines est incapable de reposer sur cet oreiller. »

P. LEROUX.

« Camille, vif et spirituel jeune homme, s'était jeté étonnément dans la Révolution; mais, après avoir taché sa robe blanche d'une goutte de sang royal, il avait été pris d'abattement et d'effroi. Sa tête, pleine d'idées fort fortes pour lui, regrettait l'oreiller des anciennes croyances. »

ALPH. ESQUIROS.

OREILLÈRE s. f. (o-rè-lle-re; ll ml. — rad. oreille). Armurerie. Pièces ajoutées de chaque côté de certains casques, ainsi qu'au chan-

frein de l'armure du cheval de guerre, pour protéger les oreilles.

— Entom. Nom vulgaire des forficules ou perce-oreilles.

OREILLETTE s. f. (o-rè-lle-te; ll ml. — rad. oreille). Chiff. Petit linge que l'on met derrière une oreille malade.

— Modes. Partie des coiffures destinée à préserver les oreilles : *Bonnet à OREILLETTES. Calotte à OREILLETTES*. Il Anneau que les dames qui ne voulaient pas se faire percer les oreilles portaient autrefois pour soutenir leurs pendants.

— Anat. Chacune des deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, au-dessus des ventricules : *L'OREILLETTE gauche, l'OREILLETTE droite du cœur.*

— Bot. Un des noms vulgaires de l'asaret. Il Espèce de champignon.

OREILLON s. m. (o-rè-lon; ll ml. — rad. oreille). Méd. Gonflement inflammatoire du tissu cellulaire qui entoure les parotides, glandes situées dans le voisinage de l'oreille.

— Archit. Retour au coin des chambranles.

— Fortif. Syn. d'ORILLON.

— Armurer. Partie des anciens casques que l'on nommait aussi *OREILLERS*. Il *Oreillon de cubitière*, Rosette de métal qui ornait le coude d'un brassard.

— Techn. Nom donné par les tisseurs aux supports des rouleaux ou ensouples : *OREILLONS de devant, OREILLONS de derrière*. Il Rougnure de cuir ou de peau dont on fait la colle forte. On dit aussi *ORILLON*.

— Mamm. Partie de l'oreille des chauves-souris.

— Encycl. Méd. Les oreillons tantôt apparaissent isolément, sans connexion apparente avec une autre maladie, dans les saisons froides et humides, chez les enfants surtout, tantôt régnent épidémiquement, mais même alors ils sont bénins et se terminent habituellement par résolution au bout de sept à huit jours. D'autres fois, ils sont symptomatiques et surviennent dans le cours d'une maladie fébrile grave. Chose curieuse à noter ! les oreillons sont souvent en sympathie avec des maladies vénériennes inflammatoires. L'orchite chez l'homme, l'irritation des grandes lèvres chez la femme donnent naissance à des oreillons et, inversement, des oreillons peuvent se porter sur les organes génitaux. Lorsqu'un oreillon indolent persiste, les pommades iodées, l'emplâtre de Vigo, etc., sont indiqués.

On peut consulter sur ce sujet les travaux qui suivent : Murat, article *OREILLONS*, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1839, 60 vol.); Tourlet, *Dissertation sur les oreillons* (thèse de Paris, 1828); Bertrand, *De l'oreillon* (thèse de Paris, 1838); Rochoux, article *OREILLONS*, dans le *Dictionnaire de médecine* (1840, 30 vol.); Roche, article *OREILLONS* dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique* (Paris, 1834); Warin, *Des oreillons* (thèse de Paris, 1841); Spire, *De l'oreille métastatique des oreillons* (thèse de Paris, 1851); Bouchut, *Des oreillons*, dans la *Gazette des hôpitaux* (1853); Trouseau, *Sur quelques accidents des oreillons*, dans les *Archives générales de médecine* (Paris, 1854). Voir, en outre, les *Cliniques* de Trouseau et les ouvrages de *Pathologie interne et externe*.

— Mamm. *L'oreillon ou fragus* est une partie de la queue de l'oreille qui, chez les chauves-souris, fait saillie dans la cavité de cet organe et affecte des formes variables et souvent bizarres. Ces formes, toutefois, sont constantes dans chaque espèce et fournissent d'assez bons caractères distinctifs, dont Daubenton a tiré parti et que les auteurs modernes ont trop négligés. *L'oreillon* ne se trouve que chez les chiroptères; mais il n'existe pas dans tous les genres; les roussettes ne le présentent jamais; quelques chauves-souris à feuilles nasales, telles que les rhinolophes, en sont dépourvues; parmi celles qui n'ont pas ces feuilles, on trouve des espèces dont l'oreillon est tout à fait rudimentaire; tels sont certains molosses. Dans ce dernier genre, on appelle quelquefois *oreillon externe* une partie de la queue à laquelle il vaut mieux donner le nom d'opercule.

O'REILLY (Alexandre, comte), lieutenant général espagnol originaire d'Irlande, né en 1755, mort en 1794. Il entra au service de l'Espagne comme sous-lieutenant, fit la guerre de la Succession, dans laquelle il reçut une blessure dont il resta boiteux, servit la France dans la guerre de Sept ans, introduisit les manœuvres prussiennes dans l'armée d'Espagne, sauva la vie à Charles III dans la révolte de Madrid de 1766, exerça des cruautés sur les colons de la Nouvelle-Orléans, où il s'était rendu pour soumettre la Louisiane à son souverain (1768), éprouva une défaite désastreuse dans une expédition contre Alger en 1775, tomba en disgrâce, obtint le commandement de l'armée espagnole du Roussillon en 1794, mais mourut en se rendant à son poste le 23 mars.

O'REILLY (André, comte), feld-maréchal autrichien, né en Irlande en 1740, mort à Vienne en 1842. S'étant engagé dans l'armée autrichienne, il se distingua par sa valeur dans la guerre de Sept ans et dans celle contre les Turcs, prit part, comme major, à la campagne de 1792 contre la France, se si-

gnala à Marchiennes (1793), à Amberg (1796), à Ulm (1796), fut blessé et fut prisonnier, l'année suivante, en combattant Moreau, qui avait franchi le Rhin à Kehl, et reçut, après avoir recouvré la liberté, divers commandements à l'intérieur. Général de cavalerie à Austerlitz (1805), il préserva l'armée de l'empereur Joseph d'un désastre complet, prit le commandement de Vienne lorsque l'archiduc Maximilien dut abandonner cette ville, et capitula après un bombardement qui rendait toute résistance inutile (1809). O'Reilly fut nommé par la suite feld-marchal et cessa de servir activement.

O'REILLY (R.), industriel irlandais, né dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, mort en 1806. Il abandonna la carrière des armes pour se faire manufacturier, s'occupa beaucoup des procédés industriels et fonda à Paris les *Annales des arts et manufactures* (1800), journal de technologie qu'il publia et rédigea avec Barbier de Veinars jusqu'à sa mort. On lui doit un ouvrage estimé intitulé : *Essai sur le blanchiment, avec la description de la nouvelle méthode de blanchir par la vapeur* (Paris, 1801, in-8°).

O'REIL-MAISON, hameau de France (Vosges), commune de La Marche; 208 hab. On y voit les traces d'un ancien camp fortifié, gallo-romain suivant certains archéologues, bourguignon suivant d'autres. Dans les murs d'une chapelle dédiée à la Vierge sont incrustés deux bas-reliefs représentant, l'un une tête de louve, l'autre une tête de bœuf.

ORÈNE S. f. (o-ré-l-ne — rad. or). Entom. Syn. de *CHRYSOCLIA*.

OREJONE S. m. (o-ré-jô-né). Sorte de pain que l'on fait, dans la république Argentine, avec des péches desséchés et réduits en farine.

OREL (en russe *Орёл*), ville de la Russie d'Europe, au confluent de l'Oka et de l'Orl, ch.-l. du gouvernement et du district de son nom, à 1,100 kilom. S.-S.-E. de Saint-Petersbourg et 378 kilom. S. de Moscou, par 52° 57' 58" de latit. N. et 39° 37' de longit. E., 38,000 hab. Evêché, tribunaux, gymnase, école de cadets. Cette ville, qui est construite en bois, eut beaucoup à souffrir lors des guerres du XVIII^e siècle entre la Pologne et la Russie, et fut plusieurs fois complètement détruite. Orel est un entrepôt considérable des grains de la Petite-Russie, destinés à l'approvisionnement de Moscou; une certaine quantité de grains est, en outre, exportée à l'étranger par la voie de Saint-Petersbourg. On y fait aussi un commerce de chanvre, de laine, de suif et de miel. Un incendie, qui éclata à Orel en 1853, y consuma six cents maisons. Les édifices principaux sont : le palais du gouverneur, l'hôtel du gouvernement et le vieux château, transformé en magasin. On y compte seize églises grecques et un séminaire. Le gouvernement d'Orel, situé dans la partie centrale de la Russie d'Europe, est compris entre ceux de Kalouga et de Toula au N., de Tambov et de Voronège à l'E., de Koursk et de Tchernigov au S., de Tchernigov et de Smolensk à l'O.; 46,386 kilom. carrés; 1,549,000 hab. Habitée primitivement par la tribu slave des Viatiches, ce gouvernement fit partie du grand-duché de Séverie, puis appartint à la Lithuanie, à la Pologne; enfin, au XVIII^e siècle, il a été incorporé à la Russie. Le sol, sablonneux et argileux dans la partie O., est fertile dans la partie E. Les rivières qui l'arrosent appartiennent aux bassins du Dnieper, du Volga et du Don; ce sont : l'Oka, l'Orlik, la Sosna, la Desna, la Zoucha. Le Don ne fait que toucher à la frontière orientale. Ces cours d'eau ne sont pas navigables dans tout leur parcours. Quelques lacs et marais se trouvent dans ce gouvernement, dont le climat est sain et tempéré. La température moyenne de l'année est de +5°. Immenses forêts, dont l'exploitation est très-productive; pierres à bâtir, craie, eaux minérales et fer. Dans le district de Briansk, commerce de bestiaux, de grains et d'huiles; tanneries, verreries; fabriques de suif et distilleries.

ORÉLIE S. f. (o-ré-li). Bot. Genre d'arbrisseaux qui croissent dans les régions chaudes du globe. Il l'on appelle aussi ALLAMANDIE.

— Encycl. Les *orélies*, appelées aussi *allamandes*, sont des arbrisseaux quelquefois grimpants, à rameaux dressés, à feuilles verticillées ou opposées, rarement alternes, entières; à fleurs d'un beau jaune d'or, disposées en cymes axillaires ou terminales; le fruit est une capsule ovale, comprimée, velue, s'ouvrant en deux valves et contenant de nombreuses graines munies d'une aile membraneuse. Ce genre renferme une douzaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe. Nous citerons particulièrement l'*orélie* à feuilles de laurier-rose et l'*orélie* purgative. Ces végétaux se cultivent en serre chaude et humide, où ils fleurissent très-bien, surtout quand on les cultive en pots. La plupart des *orélies* possèdent des propriétés purgatives, et on assure que l'infusion de leurs feuilles est un excellent remède contre la colique des peintres.

ORÉLIE-ANTOINE 1^{er}. V. TOURNES.

ORELLANA S. m. (o-ré-la-na). Bot. Nom vulgaire du rocou.

ORELLANA, nom sous lequel fut d'abord connu le fleuve des Amazones.

ORELLANA-LA-VIEJA, bourg d'Espagne, province de Badajoz, sur la rive droite de la Guadiana; 1,900 hab. environ. Mines de fer, de plomb et de très-belle ore rouge.

ORELLANA (Francisco), aventurier espagnol du XVII^e siècle, né à Truxillo (Aragon), mort dans la Guyane en 1550. Il suivit Pizarro dans le Pérou et descendit le premier le fleuve des Amazones, à travers les contrées sauvages de l'Amérique du Sud, jusqu'à l'embouchure de ce fleuve immense (1541). Pendant cette longue navigation, il s'assura du courage et de la fidélité de ses soldats en leur promettant de l'or, eut à souffrir de la famine, dut soutenir de nombreux et périlleux combats contre les indigènes, notamment contre les peuplades de Machiparo, de San-Juan, de Chipayao, qui lui disputaient la nourriture qu'il allait chercher sur les rives, et entra par le golfe de Paria dans l'Océan Atlantique, après avoir fait, d'après son estimation, 1,800 lieues depuis l'endroit où il s'était embarqué (l'embouchure du Napo) sur l'Amazone jusqu'à l'Océan. Peu après, Orellana se rendit en Espagne, apportant avec lui un grand nombre d'émeraudes et deux cent mille marcs d'or. Sur sa demande, Charles-Quint lui accorda l'autorisation d'établir des colonies dans les pays qu'il avait découverts et auxquels il donna le nom de Nouvelle-Andalousie. A la tête de 400 hommes et de 4 navires, il s'embarqua à San-Lucar en 1544, arriva à l'embouchure du Marañon après avoir perdu 2 navires et avoir vu ses équipages décimés par les privations, et mourut lui-même d'épuisement et de fatigue près de Montalegre, dans la Guyane brésilienne.

ORELLE (Rigaud D.), diplomate français, né à Villeneuve-d'Ambron (Auvergne) vers 1450. Après avoir été chambellan et maître d'hôtel de Louis XI, il prit part à la guerre d'Italie sous Charles VIII, reçut en récompense de ses services le comté de Nogaro et fut chargé, en 1495, d'aller négocier la paix avec les princes du nord de l'Italie. Sous Louis XII, Orelle fut ambassadeur de France auprès de l'empereur Maximilien et passa plusieurs années à Vienne. Il avait fait construire à Villeneuve un magnifique château, dans lequel il donna, en 1523, une fête à François I^{er}.

ORELLI (Jean-Conrad), philosophe suisse, né à Zurich en 1770, mort en 1826. Il exerça les fonctions pastorales et devint conseiller ecclésiastique. Très-versé dans la connaissance des lettres grecques, il a publié des éditions estimées. Nous citerons notamment : *Fragments* de Nicolas de Damas (Leipzig, 1804-1811, 2 vol.); *Epistolographes grecs* (Leipzig, 1815); *Adversus gentes* d'Arnobé (1816-1817, 2 vol.); *Aeneas Tacticus* (1818); *Fragments d'Épictète* (1818); *Declamations* de Polemon et de Lesbos (1819); *Opuscula Graecorum sententiosa et moralia* (1819-1821, 2 vol.); *Fragments* de Sanchoniathon (1820); *Histoire secrète* de Procope (1827), etc.

ORELLI (Jean-Gaspard), célèbre philologue suisse, cousin du précédent, né à Zurich en 1787, mort en 1849. Sa famille, d'origine italienne, s'était réfugiée en Suisse à l'époque de la Réforme. Il fit ses études au Carolinum, collège fondé par Charlemagne dans sa ville natale, et se prépara à l'état ecclésiastique en même temps qu'à l'enseignement; aussi il fit un séjour de quelques mois à l'institution pédagogique fondée par Pestalozzi à Yverdon. En 1806, Orelli fut appelé aux fonctions de pasteur dans la paroisse réformée de Bergame. En quelques semaines, il apprit l'italien et fut à même de prêcher dans cette langue avec le plus grand succès; il étudia aussi avec ardeur la littérature italienne, pour laquelle il conserva toujours une prédilection marquée, alors même que ses travaux et ses fonctions le poussaient plutôt vers les études classiques. Orelli savait, du reste, mener de front les recherches et les lectures les plus diverses. En 1814, il fut nommé professeur au collège de Coire et passa, en 1819, au Carolinum de Zurich. Partout il se fit apprécier comme savant et comme pédagogue. Lorsque, en 1833, on fonda l'université de Zurich, Orelli prit une part active à sa organisation, et, tout en conservant ses fonctions au gymnase, il devint professeur extraordinaire de philologie et bibliothécaire de la ville de Zurich. Il s'est acquis une juste réputation par ses éditions d'auteurs anciens, qui se distinguent par une grande correction du texte et par une disposition pleine de goût. On y remarque l'absence de tout fatras inutile d'érudition et de variantes. Tandis que les savants allemands chargent trop souvent leurs auteurs d'un nombre incommensurable de leçons sans importance, Orelli fit un choix des plus judicieux, ne donnant que celles qui pouvaient servir véritablement à l'épuration du texte. Il montre dans ses commentaires un savoir précis, un esprit net et pratique; il va droit à la difficulté et, sans verbiage, donne tout ce qu'il faut pour l'intelligence d'un auteur. On peut dire que tous ses travaux portent un caractère essentiellement utile. Parmi ses publications, on peut distinguer deux classes : celles qui ont trait à l'antiquité classique et celles qui concernent la littérature italienne. Nous allons les indiquer rapidement : *Isocratis oratio de permutatione* (1814), d'a-

près l'édition princeps de Mustoxydes, avec des lettres philologiques sur divers auteurs grecs et latins et sur Danto; *Eclogae poetarum latinorum*; *A. Persii satirae* (1822-1833), premier volume d'un choix de poètes latins à l'usage des gymnases et des séminaires philologiques, qu'Orelli n'a pas continué; de nombreuses éditions séparées des différents livres de Cicéron : *Pro Plancio* (1825); *Pro Milone* (1826); *Philippiques* (1827); *Académiques* (1827); *De finibus bonorum et malorum* (1827); *Tusculanes* (1829), des autres auteurs allemand; *Orateurs*, les *Brutus*, les *Topiques*, le *De optimo genere oratorum* ont paru réunis et précédés d'une lettre à M. Madvig et d'une dissertation sur le *Queroles* (1830); *De supplicis* (1831); *Pro Caelio Rufo* et *Pro Sestio* (1832); *Quintus discursus choisis de Cicéron* (1836). Mais toutes ces éditions partielles sont éclipsées par *Ciceronis opera quae supersunt omnia* (Zurich, 1826-1837, 8 vol. en 14 parties gr. in-8°). Le texte avec les variantes remplit les quatre premiers volumes; il a été reproduit depuis par MM. Baizer et Halm (Zurich, 1845-1860). Le cinquième volume contient les scolies latins de Cicéron; les trois derniers sont consacrés à l'*Onomasticon Tullianum*, comprenant la vie de Cicéron, une notice sur les manuscrits et les éditions de cet auteur, une table des noms propres, où les indications de Cicéron sont parfois complétées par celles des autres auteurs; un index raisonné des lois et des formules de droit citées par Cicéron, un index géographique et historique, un vocabulaire des mots grecs et les fastes consulaires. C'est dans cet *Onomasticon* et dans les scolies qu'on puisera les meilleurs renseignements, fournis par les anciens eux-mêmes, pour l'explication du texte de Cicéron. Citons encore les *Fables* de Phédre, suivies des *Arates* de César Germanicus et du *Peripatitum Veneris* (1832); *Velleius Paterculus*, suivi des discours et lettres de Saluste (1835); *Catulla, Jugurtha* et fragments des *Historiae* de Salluste (1840); *Œuvres* de Platon, édition critique, avec les scolies, le lexique de Timée et un index, en collaboration avec Baizer et Winckelmann (1842, 2 vol. in-4°); précédé d'une charmante petite édition à l'usage des écoles (1839-1841, 4 vol. in-16°); *Horace* (Zurich, 1843-1844, 2 vol. in-8°), une des meilleures éditions de ce poète, précieuse pour ses excellentes notes (rééditées et améliorées par Baizer [1850-1852]); *Fables* de Babrius (1844); *Tacite* (1846-1848), édition reproduite également par Baizer (1860-1863); le texte est le meilleur que l'on possède; mais le commentaire se ressent un peu de la vieillesse d'Orelli. Il ne faut pas oublier non plus les travaux épigraphiques de cet érudit. L'un des premiers, Orelli avait eu l'idée d'employer les inscriptions latines comme texte de leçons sur les institutions romaines; on reconnaît encore ici son bon sens pratique. Sans doute, il n'était pas assez au courant de la critique des inscriptions, et depuis cette science a fait de tels progrès qu'on ne peut lui demander une exactitude rigoureuse; quoi qu'il en soit, son recueil *Inscriptionum latinarum amplissima collectio* (Zurich, 1828, 2 vol. in-8°), où les inscriptions sont groupées dans un ordre systématique, est toujours unique en son genre, et tous les érudits le citent. Il a d'ailleurs été augmenté, en 1856, d'un troisième volume, contenant un supplément d'inscriptions, des rectifications et des tables par M. Henzen; on sortit, maintenant, on peut le considérer comme étant à la hauteur de la science. Parmi les travaux d'Orelli sur la littérature italienne, nous mentionnerons : *Suppléments à l'histoire de la poésie italienne* (Zurich, 1810); *Biographie de Victorin de Feltre* (1819); ces deux ouvrages sont en allemand. Il a écrit en italien des *Essais d'éloquence italienne* (1817); *Chronichette d'Italia*, avec la vie du Danto (Coire, 1822); une édition des *Poésies philosophiques* de Thomas Campanella (1838) et de la *Jérusalem délivrée* du Tasso.

ORELLI (Conradin), philologue allemand, frère du précédent, né à Zurich en 1788. Il fit d'abord ses études théologiques, puis s'adonna à l'enseignement, devint en 1819 professeur de français à l'école de Zurich et fut ensuite professeur de philosophie à l'école supérieure et professeur de français à l'école industrielle de sa ville natale. M. Orelli est l'auteur d'une *Grammaire de vieux français* (Zurich, 1848) et de la *Vie et doctrine de Spinosa* (Zurich, 1850). On lui doit, en outre, de nombreuses éditions de la *Grammaire française* de Litrel.

ORELLINE S. f. (o-rél-lin — rad. orellana). Chim. Matière colorante jaune qui, avec la bixine, constitue le principe colorant du rocou ou orellana; *L'orelline est soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu soluble dans l'éther; elle teint en jaune les étoffes alunées.*

ORÉMUS S. m. (o-rél-muss — du lat. *oremus*, prions, mot qui commence un grand nombre de prières publiques). Fam. Prière, oraison : *Dire, réciter des orémus. Les dévots, pour la plupart, croient trop souvent pouvoir remplacer les vertus par des orémus.* (A. Guyard.) Les chasseurs de Vincennes, braves garçons, préfèrent le cotillon et le cabaret aux orémus. (E. Sue.)

Certain curé, grand enterreur de morts, Au chœur assis récitait le service;

Certain frater, grand discausseur de morts, Tout vis-à-vis chantait aussi l'office; Par un procès tous deux étant émus, De maudissons lardaient leurs orémus.

J.-B. ROUSSEAU.

ORENBURG, ville forte de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la rive droite de l'Oural, à 2,000 kilom. S.-E. de Saint-Petersbourg, à 370 kilom. S. d'Oufa, par 51° 46' 5" de latit. N. et par 52° 50' de longit. E.; 30,000 hab. Evêché, école militaire. Cette ville, bâtie dans une vaste plaine, présente la forme d'un ovale. Ses fortifications, construites en vue de la protéger contre un coup de main des peuplades voisines, jadis hostiles, seraient insuffisantes aujourd'hui contre un siège sérieux; elles consistent en un rempart, un fossé et deux demi-bastions. On remarque à Orenbourg : quatorze églises, y compris la cathédrale, bâtie sur un rocher de jaspe rouge; la Cour de commerce, bâtiment très-spacieux, qui contient plus de cent cinquante boutiques voûtées, et l'hôtel du gouvernement. La ville possède deux établissements de bienfaisance, cinq établissements d'instruction publique, dont l'un est l'école des cadets de Neplueïf, d'où sortent des officiers versés dans l'étude des langues et des mœurs de l'Asie. Orenbourg est le centre d'un commerce très-actif entre l'Asie et l'Europe. Les Buchkirs et les Kirghizes viennent y vendre des toiles, des cuirs et du bétail; les marchands de Tashkend, de Kokan, de Khiva et de Boukhara y apportent les produits de leurs pays, ainsi que des marchandises de la Perse, de la Chine et de l'Inde. Ils vont ensuite vendre ces marchandises à Nijni-Novgorod et à Moscou, où se trouvent leurs principaux débouchés. Ce sont des châles de cachemire, soies, draps, fourrures, etc. C'est par Orenbourg que sont, en outre, importées en Asie une grande quantité de marchandises européennes. L'importance commerciale d'Orenbourg s'est encore accrue depuis les dernières conquêtes de la Russie en Asie.

Cette ville forte fut fondée, sur l'ordre de la czarine Elisabeth, en 1742, dans le but de servir de base d'opérations pour conquérir les régions de l'Oural. Sa construction provoqua une révolte des Bachkirs, cruellement réprimée. Avec les progrès de la Russie dans l'Est, l'importance d'Orenbourg augmenta. Par suite de sa situation sur les confins de l'Asie, cette ville servit aux Russes de lieu de ravitaillement et de point de départ lors des diverses expéditions qui marquèrent la conquête de l'Asie centrale dans le courant du XIX^e siècle. En 1773 et 1774, Orenbourg fut assiégée par Fougatchev.

ORENBURG (GOVERNEMENT D'), division administrative de l'empire russe, située partie dans la Russie d'Europe, partie dans la Russie d'Asie. Il est compris entre les gouvernements d'Oufa au N., de Tobolsk au N.-E., le pays des Kirghizes à l'E. et au S., le gouvernement d'Astrakhan au S.-O. et de Samara à l'O. Superficie, environ 150,000 kilom. carrés; 295,000 hab. Il se compose de cinq districts, dont deux en Europe : ceux d'Orenbourg et d'Orsk; trois en Asie : ceux de Vierkhney-Oural, de Troitsk et de Tcheliabinsk. Le territoire des Cosaques d'Orenbourg et celui des Cosaques de l'Oural, tous deux en Asie, font également partie de ce gouvernement, dont la population, très-mélangée, se compose de Bachkirs, Mechtchirians, Kirghizes, Cosaques russes, Arméniens, Kalouïques, etc. Chef-lieu du gouvernement, Orenbourg. Les principales rivières qui l'arrosent sont l'Oural, la Kama et la Sakmara. La terre est fertile dans la partie N. et O.; ces steppes prédominent dans la partie E. Les cultures, les pâturages sont excellents et le bétail très-nombreux. Au nombre des animaux domestiques qu'on y élève, on doit citer le chameau. Parmi les lacs, un grand nombre sont salins; on trouve en outre dans le sol du sel gemme en très-grande quantité. Les pêcheries sont très-fructueuses. Dans la partie des monts Ours, qui traverse le gouvernement d'Orenbourg, on exploite des mines d'or, de fer et de cuivre; mais elles sont moins abondantes que dans le gouvernement d'Oufa.

La température est loin d'être modérée. Elle atteint jusqu'à +38° centigr. à l'ombre en été et jusqu'à -40° l'hiver. La situation géographique du territoire d'Orenbourg favorise son développement commercial. Il est traversé par les marchands de l'Asie centrale qui se rendent en Europe. Leur passage est une cause de prospérité pour les villes d'Orenbourg et de Troitsk et pour le gouvernement entier.

Le gouvernement d'Orenbourg fit partie de celui de Kasan jusqu'en 1744, puis il fut compris dans la lieutenante d'Oufa en 1796 et s'accrut, vers 1803, du district des Cosaques de l'Oural. Les gouvernements de Samara et d'Oufa, qui faisaient partie de celui d'Orenbourg, en ont été détachés pour former des gouvernements séparés, le premier en 1850, le second en 1865.

Orenbourg à Boukhara (VOYAGE D'), par G. de Meyendorff (1829). Le kan de Boukhara avait envoyé, à deux reprises, un ambassadeur auprès du czar de Russie pour le prier de faire visiter ses possessions. Le gouvernement russe chargea une mission, composée d'officiers et de savants, d'exécuter un voyage au pays de Boukhara. Partant de Saint-Petersbourg au mois de juin 1829, la légation

arrive à Orenbourg en août, puis elle traverse les steppes qui séparent cette ville des monts Mongodjar. Au delà des monts Mongodjar, on constate un fait important, à savoir : que la mer d'Aral diminue journellement et que le cours des eaux a éprouvé des changements dans ces régions à des époques reculées. Les Kirghizes habitent ou campent sur les rives du Sir. Au delà du Sir, l'expédition arrive aux lacs desséchés d'anciennes rivières, qui formaient, quelques années auparavant, la communication du Sir avec la mer d'Aral; ce pays s'appelle le désert des Sables rouges, remarquable par sa stérilité; il n'y a de sources nulle part. Après avoir traversé une contrée montagneuse, entrecoupée de plaines fertiles, l'ambassade russe atteint enfin la célèbre ville de Boukhara, où elle fait son entrée solennelle le 20 décembre. Le 20 mars 1821, elle reprend le chemin d'Orenbourg. L'auteur ne s'explique pas sur le but politique de l'expédition. Il quitte ensuite son rôle de narrateur pour donner sur les pays voisins de la Boukhara des détails géographiques. Ces détails, relatifs à l'Asie centrale et particulièrement à la région qu'on appelle Tartarie indépendante, sont très-intéressants. M. Am. Jaubert a traduit en français la relation de M. de Meyendorff.

ORÉNOQUE, en espagnol *Orinoco*, l'un des trois cours d'eau les plus considérables de l'Amérique méridionale. Ce fleuve naît dans les monts de Parime (Venezuela), par 65° de longit. O. et par 5° 55' de latit. N., décrit un large quart de circonférence, puis coule au N. et à l'E. et se jette, après un cours de 2,500 kilom., dans l'Atlantique par cinquante petits bras qui se rejoignent, s'entrecroisent et, dans la saison des débordements, se confondent en un seul et vaste lac. Les plus importantes des embouchures de l'Orénoque sont le Grand Manamo, la plus occidentale, navigable pour les chaloupes; Federnales, navigable pour les canots; Macareo, accessible aux bâtiments de moyenne dimension; Mariassu, d'une entrée difficile; enfin, la *Boca de los Navios* (la bouche des vaisseaux), navigable pour les vaisseaux de deux cents à trois cents tonneaux. Les principales villes que baigne l'Orénoque sont : Esmeralda, Santa-Barbara, San-Fernando-d'Abatapo, Aures, Carichana, Urbana, Caycara, Angostura, Vieja-Guayana, Saint-Raphaël et Zaccupana.

L'Orénoque reçoit les eaux de plus de trois cents rivières, dont plusieurs égagent en longueur et en volume les plus grands fleuves de l'Europe. Ses affluents les plus importants sont : à droite, le Maquiritari, d'un cours tortueux, mais très-considérable; le Cunucunuma, qui coule parallèlement au précédent; le Ventuari, qui jette dans l'Orénoque en face de Santa-Barbara; le Sipapu, l'Ihuri, le Caura, l'Aroï ou Aruy et le Coroni. Les principaux affluents de gauche sont : le Cassiquari, qui réunit les bassins de l'Orénoque et du Rio Negro; le Parana, l'Atapala, le Guabiare, le Vichada, le Meta, le Sinaruco, l'Apuré et le Manapire. Le Cassiquari fait communiquer l'Orénoque avec l'Amazonne. Dans la partie supérieure de son cours, le fleuve parcourt un pays montagneux et fait des chutes considérables à Maypures et à Aures. Ces cataclysmes, suivant l'observation de Humboldt, n'offrent pas, comme le saut du Niagara, la chute d'un énorme volume d'eau qui se précipite à la fois tout entier; elles se forment d'une quantité innombrable de petites cascades qui se suivent en tombant de degré en degré et qui sont entrecoupées d'un grand nombre d'îlots et de rochers; un massif de palmiers s'élève du milieu de chacune de ces chutes. La crue du fleuve commence en avril et finit en août; pendant tout le mois de septembre, il conserve le grand volume d'eau qu'il a acquis les cinq mois précédents, et il est d'un aspect très-imposant. L'Orénoque nourrit une grande quantité de poissons de toute espèce et beaucoup de calmans redoutables. « Ses rives, dit le Dictionnaire géographique universel, offrent une très-belle perspective : des forêts d'une grande étendue et remplies de plantes aromatiques qui répandent une odeur des plus suaves; des oiseaux d'un plumage superbe et varié se montrent en tous lieux, et des troupes de singes y aident le voyageur. A côté de ces forêts s'étendent d'immenses plaines verdoyantes. »

Colomb fut le premier Européen qui découvrit, en 1498, l'Orénoque, que l'on peut appeler, à cause de ses vastes eaux, le Mississipi de l'Amérique méridionale.

On voit, dans le journal de l'immortel navigateur, qu'il traversa le golfe Triste d'où il sortit par les Dragons, et passa par l'île de la Marguerite, ce qu'il ne put faire sans naviguer en vue des bouches de l'Orénoque. Trente-six ans après, Diego de Ordaz voulut approcher des bouches de l'Orénoque, mais sa tentative eut des suites fâcheuses : il perdit presque tout son monde et ses vaisseaux. Cet accident ne découragea point Alfonso de Herrera. Plus heureux que Ordaz, il traversa les bouches de ce fleuve et, après avoir doublé les courants terribles de Camiseta et de Carichana, il prit fond à l'embouchure de la rivière de Meta. Un début si brillant était d'un augure bien favorable pour lui. Cependant, il essuya les mêmes disgrâces que Ordaz.

En 1536, le bruit s'étant répandu que la province d'Omaguas, également connue sous

le nom de Manoa-del-Dorado, était abondante en mines d'or, plusieurs Espagnols entreprirent d'y pénétrer par différents endroits; l'un d'eux arriva à l'Orénoque et y mourut avec les trois quarts de son monde. On fit d'autres voyages qui ne réussirent pas mieux; les dangers d'une navigation mal connue, les courants qui faillait remonter, les écueils qu'on rencontrait à chaque instant paraissaient rendre l'exécution de ce projet impossible.

Cependant Diego de Ordaz repartit d'Espagne, avec des pouvoirs de l'empereur Charles-Quint, pour travailler seul à la découverte de l'Orénoque et de la province de Manoa. Les grands préparatifs qu'on avait faits à cette occasion aboutirent à fonder Saint-Thomas de la Guyane. Le département de l'Orénoque forme une grande division administrative de la république de Venezuela. Il a 1,250 kilom. sur 1,100, 200,000 hab. et comprend de très-vastes forêts; ch.-l., Varinas. Ce département est divisé en trois provinces : Varinas, Guayana et Apure.

OREN ou **ORIENT** (SAINT-), prêtre et poète, né à Huesca, sur la frontière d'Aragon, mort à Auch en 439. Il vivait en ermite dans la vallée de Lavedan lorsque ses vertus lui valurent d'être nommé évêque d'Auch vers 410. Il s'attacha à détruire le paganisme dans son diocèse et fit démolir un temple d'Apollon qui s'élevait aux portes d'Auch. Il était très-avancé en âge quand Théodoric, roi des Goths, le chargea d'une importante mission auprès d'Aëtius, général des Romains. Il mourut peu après. On a de lui, sous le titre de *Commentorium*, un poème latin en deux livres et en vers élégiaques, dans lequel il s'est attaché à peindre les obstacles qui s'opposent au salut. Le style en est serré et nerveux. Le premier livre a été publié pour la première fois à Anvers en 1599. Dom Martène a fait paraître le poème entier et quelques poésies d'Orens dans le *Recueil de la collection des anciens écrivains* (Rouen, 1700, in-40). Enfin, Collobert en a donné une traduction française, intitulée *Commentor* (Lyon, 1839, in-8°).

ORENSE (*Aquas calidae Ciliatorum*), ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de son nom, sur la rive gauche du Minho, à 320 kilom. N.-O. de Madrid; 4,540 hab.; siège d'un évêché et d'une commanderie générale; excellents raisins; fabriques de chocolat; filatures de lin. Une chanson populaire dit qu'on y voit trois choses qu'on ne saurait rencontrer nulle part en Espagne : le saint Christ, le Pont et la Burga, d'où jaillit l'eau bouillante :

*Tres cosas hay en Orense
Que no las hay en España :
El santo Christo, la Puente
Y la Burga hirviendo el agua.*

La belle image du Christ, que possède la cathédrale, appartenait autrefois à la petite église de la source, au N. de ce célèbre cap de ce nom. Elle fut apportée à Orense, en 1333, par l'évêque Perez Marifo, et placée dans une chapelle auprès du maître-autel. Plusieurs retables sculptés, représentant la passion, entourent la vaste niche où se trouve cette précieuse image, qui ne manque pas d'un certain mérite artistique et qui est en grande vénération dans tout le pays. C'est du reste le seul objet remarquable de la cathédrale.

La Puente, magnifique pont situé à cinq cents pas au N. de la ville, franchit le Minho, encaissé par les rochers granitiques qui forment la base de la montagne d'Orense. La première partie du pont, du côté de la ville, est jetée sur un ravin fréquemment envahi par les grandes eaux; elle se compose de trois petites arches de 11 mètres d'ouverture. Un deuxième la défendait autrefois. L'autre partie, le pont proprement dit, mesure 44 mètres de longueur, sur une largeur de 5 mètres, et se compose de sept arches; celle du milieu mesure 44 mètres d'ouverture et 35 mètres de hauteur. On est peu d'accord sur l'origine de ce pont, que les uns attribuent à l'empereur Trajan et dont les autres ne font pas remonter la construction au delà du XIII^e siècle. Les ponts de Martorell en Catalogne, celui de Cangas de Onis dans les Asturies, ne sont pas comparables à cette œuvre hardie, non plus que les célèbres ponts d'Almaraz et d'Alcantara, sur le Tage.

Les Burgas (les sources), qui jaillissent à l'O., dans le bas de la ville, sont au nombre de trois. La burga de Arriba (d'en haut) et celle d'Abujo (d'en bas) fournissent chacune, en tout temps, 135 litres par minute. La troisième, nommée le Sarterido, jaillit avec une assez forte émission de gaz. La température de ces sources est de 66 à 68° centigr. Les eaux d'Orense, qui jusqu'à présent ont reçu peu d'application au point de vue thérapeutique, servent à tous les usages domestiques; le grand bassin a été transformé en lavoir public.

Aux environs d'Orense s'étend une agréable vallée avec des jardins, des vignes, des prairies, de beaux arbres, et quelques jolies maisons de campagne.

La province d'Orense, entre celles de Lugo au N., de Pontevedra à l'O., le Portugal au S. et la Vieille-Castille à l'E., compte environ 390,000 hab. Elle a 130 kilom. de longueur N.-O. au S.-E. et 87 kilom. de largeur. Dans le N.-O. coule le Minho, qui reçoit le Sil.

La Lima arrose la partie S.-O., et le Tamega prend sa source dans le S. La province est traversée par une ramification des Cantabres, dont les principaux sommets sont les sierras de Porto, Segundera, Seca, San-Mamed, Penama et Penagacho. Les rives du Minho, du Sil et de l'Ave et tout le territoire de Lima sont particulièrement fertiles; ses productions principales sont le seigle, le maïs, le blé, le vin, l'huile, les amandes et les châtaignes. On y fabrique beaucoup de toiles.

ORENSE (don Jose-Maria), marquis d'Albaida, homme politique espagnol, né vers 1802. Issu d'une famille noble et riche, appelé par sa naissance et par sa vive intelligence à faire un chemin rapide dans la carrière des honneurs, il n'hésita point cependant à rompre de bonne heure avec les traditions monarchiques et à se constituer l'apôtre et l'infatigable défenseur des idées républicaines et démocratiques. En 1833, il combattit dans les rangs des libéraux contre l'armée française, qui venait imposer à l'Espagne le rétablissement du pouvoir absolu, puis se réfugia en Angleterre, lorsque le sanguinaire Ferdinand VII eut réplacé l'Espagne sous le joug de son despotisme odieux. Le marquis d'Albaida se rendit à Londres, où il put étudier le jeu des institutions libres et du gouvernement parlementaire. Il y resta jusqu'à l'époque de la mort de Ferdinand VII (1833) et retourna alors dans son pays. Seul, dans toute la noblesse espagnole, il professa hautement les idées républicaines, se fit remarquer par son éloquence spirituelle, humoristique, et fut élu membre des Cortes en 1844. Du haut de la tribune, il exposa son programme démocratique, qui inquiéta fort peu le pouvoir parce qu'à ce moment il ne comptait en Espagne qu'un nombre infime d'adhérents. Néanmoins, grâce à son nom, à ses positions, à son talent, à sa persévérance, à la noblesse et à l'élevation de ses idées, à son active et patiente propagande, il acquit une rapide popularité et devint le chef d'un parti qui depuis lors ne cessa de s'accroître. En 1846, le marquis d'Albaida, jugeant l'heure propice, se mit à la tête d'un mouvement ayant pour objet d'établir la république; mais ce mouvement fut comprimé par Espartero et il dut chercher un refuge en France. Grâce à une amitié, il revint quelque temps après en Espagne, fut nommé de nouveau député aux Cortes et écrivit à Narvaez une lettre qui le fit poursuivre pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Un tribunal, dévoué à la politique réactionnaire, n'hésita point à condamner Orense aux travaux forcés. Mais une pareille condamnation pour un tel fait souleva à un si haut point l'opinion publique, que le ministère jugea prudent de mettre en liberté le marquis d'Albaida, qui retourna en France. Après l'échec de la république dans ce pays, Orense quitta Paris (1852) et se rendit en Belgique, où il entra en relation avec Hugo, Quinet, etc. Depuis quelque temps, il était rentré dans son pays et faisait une active propagande contre le ministère clérical et absolutiste du comte San-Luis, lorsque, le 28 juin 1854, le général O'Donnell fit son prononcément, combattit les troupes royales à Vicalvaro et lança la proclamation de Manzanara, dans laquelle il demandait le rétablissement de la constitution de 1837. Orense contribua activement au succès de la révolution en soulevant le peuple de Madrid; mais, lorsque O'Donnell et Espartero furent devenus maîtres du pouvoir, il se prononça contre les minimes modifications apportées à la constitution, demanda qu'on proclamât la république fédérale et prit, le 28 août, la direction de l'insurrection, dite des *Basitos*, qui fut comprimée par Espartero. Arrêté et jeté en prison, il n'en fut pas moins nommé, trois mois plus tard, membre des Cortes par les électeurs de Madrid, et fut rendu à la liberté. Dans cette assemblée chargée de modifier la constitution, le marquis d'Albaida demanda encore une fois, avec son éloquence pittoresque et passionnée, l'établissement des institutions républicaines, et dix-huit membres voteront avec lui pour l'abolition de la monarchie. Il attaqua ensuite avec une grande vigueur la politique d'O'Donnell, qui flottait entre les progrès et les conservateurs, l'accusa d'avoir par sa conduite provoqué les troubles de Saragossa (déc. 1855) et fit partie des députés qui émirent contre lui un vote de défiance. Après la retraite forcée d'Espartero et la formation du ministère O'Donnell, Rios Rosas, Cantero et Colado (14 juillet 1856), Orense, voyant s'évanouir toutes les espérances qu'avait fait naître la révolution de 1854, protesta contre le nouveau cabinet, appela aux armes le peuple de Madrid, puis se rendit dans les provinces pour y fomentier l'insurrection. Arrêté bientôt après, il fut incarcéré jusqu'au rétablissement de l'ordre et dut encore une fois quitter l'Espagne.

Après la révolution de septembre 1868, qui renversa Isabelle II du trône, il revint à Madrid, reprit avec ardeur sa propagande républicaine, présida des réunions publiques, prononça de nombreux discours, organisa avec Sorni et Pierras de grandes manifestations et attaqua vivement l'attitude du gouvernement provisoire, qui ne songeait qu'à rétablir la royauté. Appelé de nouveau par les électeurs à faire partie des Cortes constitutives, il s'attacha par ses actes et par ses discours, de

concert avec Castelar, Figueras, Pi y Margall, Sorni, etc., à déterminer son pays à chercher son salut dans la liberté, dans l'organisation de la république fédérale, qui avait été le rêve constant de sa vie politique. Lors de la discussion de la constitution, il proposa encore une fois, dans un amendement, l'adoption du gouvernement de son choix; mais cet amendement fut repoussé, en mai 1869, par 182 voix contre 84. A la suite des insurrections républicaines qui éclatèrent quelque temps après à Valence, à la Brissal et dans d'autres localités, Orense se vit arrêté avec quelques autres chefs de son parti; mais il recouvra bientôt la liberté. En 1870, Orense se prononça naturellement avec une grande vivacité contre la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Après la chute de l'Empire et la proclamation de la république en France (4 sept. 1870), Orense adressa aux Espagnols un manifeste pour les engager à former une légion de volontaires destinée à contribuer à la défense de la France républicaine envahie par les Allemands. Lui-même, accompagné de son fils, qui s'enrôla sous les ordres de Garibaldi, il se rendit à Tours, où se trouvait la délégation du gouvernement de la Défense nationale, et, le 18 octobre, il y prononça un remarquable discours, dans lequel il préconisa l'idée de la fédération des peuples de races latines et l'établissement de la république universelle. Après avoir suivi le gouvernement à Bordeaux, le vieux démocrate quitta la France lorsque l'Assemblée nationale se prononça pour la signature de la paix. Il alla reprendre alors sa place aux Cortes et vota contre la nomination d'Amédée de Savoie comme roi d'Espagne (16 nov. 1870). Après l'abdication de ce prince et la proclamation de la république à Madrid (10 fév. 1873), le marquis d'Albaida, alors éloigné de cette ville, s'empressa d'adresser ses chaleureuses félicitations au nouveau gouvernement, composé de ses amis, Castelar, Figueras et Pi y Margall, mais refusa de prendre part aux affaires. Élu de nouveau à Madrid membre des Cortes constitutives, il fut nommé président de cette assemblée le 5 juin, contribua à faire proclamer la république fédérale, et se démit peu après de la présidence. Au mois de juillet, il protesta contre la suspension des libertés constitutionnelles, demandée par le pouvoir pour comprimer les insurrections des carlistes et des intendants, consentit au mois d'août à la suspension des Cortes, mais à la condition qu'on accordât d'avances une amnistie complète aux insurgés de Carthagène, et n'ayant pu obtenir ce qu'il demandait, il quitta l'assemblée pour entrer dans la retraite. — Son fils, don Antonio ORENSE, s'est enrôlé dans les légions formées par Garibaldi, au mois d'octobre 1870, et a vaillamment combattu pour la France avec les légions des Vosges. A la fin de la guerre, il retourna en Espagne et fut élu, en 1873, membre des Cortes, où, avec son père, il vota pour l'établissement de la république. Ami de Castelar, dont il partagea les idées modérées, il soutint avec chaleur sa politique et prononça des discours très-remarquables, dans lesquels il demanda le prompt rétablissement de la discipline dans l'armée et adjura tous les républicains espagnols d'oublier les questions secondaires qui pouvaient les diviser, pour s'unir contre l'ennemi commun, don Carlos, qui achevait de ruiner l'Espagne et la monarchie du plus odieux des despotismes. Après le coup d'État de Pavía (janv. 1874), qui donna le pouvoir à Serrano et amena la dissolution des Cortes, M. Antonio Orense est rentré dans la vie privée.

ORÉOBOLA s. m. (o-ré-o-bo-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des cyperacées, tribu des rhyssopores, comprenant des espèces qui croissent en Tasmanie.

ORÉOCALLE s. m. (o-ré-o-ku-lo — du gr. *oros*, montagne; *kallos*, beauté). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévilles, dont les espèces croissent sur les montagnes du Pérou.

ORÉOCHLOÉ s. f. (o-ré-o-klo-é — du gr. *oros*, montagne; *chloé*, herbe). Bot. Syn. de *Sesuvium*, genre de graminées.

ORÉOCINCLE s. m. (o-ré-o-sain-ke — du gr. *oros*, montagne; et de *cincle*). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des merles ou tourdous.

— Encycl. Ce genre a pour type l'espèce vulgairement nommée *merle bleu* ou *merle alpin*. Cet oiseau a une longueur totale de 0m,22; tout son plumage est d'un bleu foncé, à l'exception des ailes, qui sont noires. La femelle a une teinte plus claire et mélange de brun cendré. Les jeunes sont parés de petites taches blanchâtres. L'*oréocincle* habite les hautes montagnes et les vieilles tours, où il vit solitaire ou par couples. Il est sédentaire dans les régions les plus chaudes du midi de la France; dans les provinces voisines, où il est assez commun, il arrive chaque année au printemps pour repartir à l'automne. Il se nourrit surtout des baies des arbrustes sauvages. En hiver, quand il descend dans les bois, on le prend facilement avec des insectes qu'on place dans les fourrés les plus épais. En été, quand il recherche les endroits accidentés, surtout ceux qui sont peu éloignés des bois ou des cours d'eau, qui lui offrent une nourriture assurée en toute saison. Le chant de cet oiseau est doux, dût, har-

monieux ; Il rappelle celui du rossignol, mais il est beaucoup plus fort. C'est surtout le matin et le soir qu'il égaye la solitude. « On le voit alors, dit M. Gerbe, s'élever en battant des ailes, en piaillant, selon l'heureuse expression de Buffon, parcourir ainsi, et toujours en chantant, des distances quelquefois considérables ; puis, plongeant tout d'un coup ses ailes, se laisser tomber obliquement avec une rapidité extrême, soit sur le rocher qu'il vient de quitter, soit sur une autre éminence voisine. Souvent, lorsqu'on face et choisie loin même de l'habitation qu'il s'est choisie existe une mesure, un coté ou tout autre point culminant, il s'élance, dirige son vol vers ce point, mais toujours en s'élevant et en sifflant, et, lorsqu'il est arrivé à une distance très-grande du lieu d'où il est parti, on le voit fondre rapidement et arriver sur l'endroit le plus apparent de l'édifice ou du rocher qui lui servait pour ainsi dire de but. »

On raconte que François I^{er} prenait le plus vif plaisir à entendre le ramage de cet oiseau ; heureux s'il n'eût jamais recherché d'autres voluptés ! De nos jours encore, dans certains pays, le merle bleu est très-recherché à cause de la douceur et de l'harmonie de son chant, et un mâle bien apprivoisé s'y vend assez cher. « Les habitudes singulières de cet oiseau et la beauté de sa voix, dit Buffon, ont inspiré au peuple une sorte de vénération pour lui. Je connais des pays où il passe pour un oiseau de bon augure, où l'on souffrirait impatiemment qu'il fût troublé dans sa ponte, et où son mort serait presque regardée comme un malheur public. »

Pendant la saison des amours, et surtout tant que dure l'incubation, le mâle, perché près de la femelle, siffle des airs sans suite, il est vrai, mais qui plaisent même dans leur discordance. L'oreocèle niche dans les anfractuosités des rochers, dans les trous des murailles, presque toujours dans les endroits élevés ; la femelle pond quatre ou cinq œufs d'un blanc verdâtre. Dès qu'ils sont éclos, le mâle cesse de chanter et soigne ses petits, qu'il garde longtemps auprès de lui. Cet oiseau, pris jeune, est susceptible d'éducation ; il apprend à siffler et même à prononcer quelques mots. On le nourrit d'une pâte composée de pain en purée, de miel et de beurre cuits au four.

ORÉODAPHNÉ s. m. (o-ré-o-da-fné — du gr. *oros*, montagne ; *daphnê*, laurier). Bot. Genre d'arbres, de la famille des lauracées, type de la tribu des oreodaphnées, comprenant un assez grand nombre d'espèces : Les oreodaphnés sont des arbres originaires de l'Amérique tropicale. (De Jussieu.)

ORÉODAPHNÉ, ÉE adj. (o-ré-o-da-fné — rad. oreodaphné). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre oreodaphné.

— s. f. pl. Tribu de la famille des lauracées, ayant pour type le genre oreodaphné.

ORÉODÈRE s. f. (o-ré-o-dère). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des lépidoptères, tribu des lamiaires, comprenant plus de vingt espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

ORÉODOXE s. m. (o-ré-o-do-kse — du gr. *oros*, montagne ; *doxa*, opinion). Bot. Genre de palmiers, de la tribu des arcées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ORÉOGÉE s. f. (o-ré-o-jé — du gr. *oros*, montagne ; *gaia*, terre). Bot. Syn. de *SILVER-BIR*.

ORÉOGNOSIE s. f. (o-ré-o-gno-sie — du gr. *oros*, montagne ; *gnôsis*, connaissance). L'art de la géologie qui se rapporte à la formation et à la structure des montagnes.

ORÉOGNOSTIQUE adj. (o-ré-o-gno-si-ti-ko — rad. oreognosie). Qui a rapport à l'oreognosie : Science oreognostique.

ORÉOGRAFIE s. m. (o-ré-o-gra-fe — du gr. *oros*, montagne ; *graphô*, je décris). Celui qui s'occupe d'oréographie, qui est versé dans cette science : Un savant ORÉOGRAFIE.

ORÉOGRAPHIE s. f. (o-ré-o-gra-fi — rad. oreographie). Description des montagnes.

ORÉOGRAPHIQUE adj. (o-ré-o-gra-fi-ke — rad. oreographie). Qui appartient, qui a rapport à l'oréographie : Méthode ORÉOGRAPHIQUE.

ORÉOÏQUE s. f. (o-ré-o-i-ke — du gr. *oros*, montagne ; *oikê*, j'habite). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pies-grièches.

ORÉOMYRHIS s. m. (o-ré-o-mi-riss — du gr. *oros*, montagne ; *myrrhê*, myrrhe). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des scandiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les montagnes du Pérou.

ORÉOPHILE s. m. (o-ré-o-phi-le — du gr. *oros*, montagne ; *phîlos*, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroliens, comprenant quatre espèces.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chioracées, comprenant des espèces qui croissent sur les Andes du Pérou. Il Syn. de *PACHYSTEMA*, autre genre de plantes.

ORÉOPHORE s. m. (o-ré-o-fo-re — du gr. *oros*, montagne ; *phoros*, qui porte). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de

la famille des oxystomes, dont l'espèce type habite la mer Rouge.

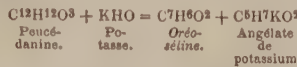
— Encycl. Les crustacés de ce genre semblent établir le passage entre les leucosies et les calappes ; ils ressemblent, en effet, aux premières par la conformation de leur bouche, aux seconds par l'élargissement postérieur de la carapace, qui constitue de chaque côté, au-dessus de la base des pattes, un prolongement en forme de bouclier ; leur corps est un peu triangulaire, avec les côtés latéraux arrondis, et le test est épais et rugueux, presque comme chez les parthénopes. L'oreophore hérissé, espèce type de ce genre, vit dans la mer Rouge. Ses mœurs sont peu connues ; elles paraissent se rapprocher de celles des crabes et surtout des leucosies. Ainsi que la plupart des oxystomes, il nage mal et se tient de préférence au fond de la mer, d'où il est souvent rejeté par les flots sur le rivage ; il est assez petit et lent dans ses mouvements.

ORÉOSCIADIE s. f. (o-ré-oss-si-a-di — du gr. *oros*, montagne ; *skiadon*, ombelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des aminées, formé aux dépens du genre ache.

ORÉOSÉLIN s. m. (o-ré-o-sé-lain — du gr. *oros*, montagne ; *selinos*, ache). Bot. Syn. de *PUCCIDAN*, genre d'ombellifères.

ORÉOSÉLINE s. f. (o-ré-o-sé-li-ne — rad. oreosélin). Chim. Substance extraite de l'oreosélin ou puccidan, et qui est isomérique de l'acide benzoïque.

— Encycl. L'oreoséline C₇H₁₀O₃ s'obtient : 1° en traitant le chlorhydrate d'athamantine par l'eau bouillante ; quelquefois, cependant, le procédé donne de l'oreoséline ; 2° par l'action de la potasse alcoolique sur la puccédanine :



L'oreoséline cristallise en aiguilles fines et soyeuses, peu solubles dans l'eau froide, très-solubles dans l'alcool et dans l'éther. La potasse étendue la dissout en se colorant en jaune. L'ammoniaque la dissout moins facilement. Cette dernière solution est précipitée en jaune par l'acétate de plomb.

ORÉOSÉLONE s. f. (o-ré-o-sé-lo-ne — rad. oreosélin). Chim. Nom donné par Schneidermann et Winckler à l'anhydride de l'oreosélin.

— Encycl. L'oreoséline C₇H₁₀O₃ est l'anhydride de l'oreoséline. C'est un isomère de l'anhydride benzoïque. Elle se produit dans la décomposition de l'athamantine. Pour préparer l'oreoséline, on fait passer de l'acide chlorhydrique gazeux sur de l'athamantine sèche jusqu'à ce que ce corps soit complètement liquéfié, on chauffe la masse pour chasser l'acide valérique, et la masse amorphe et poisseuse que l'on obtient en laissant refroidir est purifiée par une série de cristallisations dans l'alcool bouillant, où cependant elle est fort peu soluble.

L'oreoséline cristallise en choux-fleurs composés de fines aiguilles groupées concentriquement. Elle est insipide et inodore ; l'eau ne la dissout pas ; les alcalis la dissolvent en formant des dissolutions rouges d'où les acides la précipitent un peu modifiée. Elle fond à 190° en un liquide clair qui se carbonise à une température plus élevée.

ORÉOSÉRIDE s. f. (o-ré-o-sé-ri-de — du gr. *oros*, montagne ; *serie*, *seridos*, chiorée). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les montagnes de l'Inde.

ORÉOSPLÉNIE s. f. (o-ré-o-splé-ni — du gr. *oros*, montagne ; *splên*, rate). Bot. Syn. de *ZAMBRUCKNER*.

ORÉOTRAQUE s. m. (o-ré-o-tra-que — du gr. *oros*, montagne ; *tragos*, bouc). Mamm. Section du genre antilope.

— Encycl. L'oreotrague, appelé aussi antilope du Cap ou antilope sauteuse, sauteur de rochers, klippingspringer, etc., est de la taille d'une chèvre ; son mufle est petit et ses oreilles sont plus courtes que chez la plupart de ses congénères ; ses cornes sont droites, courtes, minces, à peine arquées en dedans. Son pelage offre une teinte générale gris verdâtre ; son poil rude et cassant s'élève par le plus léger attouchement. Ce ruminant habite l'Afrique australe et se trouve surtout au Cap de Bonne-Espérance ; il vit au milieu des rochers et se fait remarquer, comme le chamois, par les sauts prodigieux qu'il exécute souvent au-dessus d'immenses précipices. Sa chair est délicate et passe pour le meilleur gibier du pays. Cette espèce est le type d'un sous-genre comprenant un petit nombre d'antilopes qui habitent la même région.

ORER v. a. ou tr. (o-ré — du lat. *os*, oris, bouche). Anc. liturg. Baiser : ORER la patène, l'eulê. Il Adorer.

— v. n. ou intr. Parler, discourir. Il Prier. Il Vieux mot.

ORE ROTUNDO (La bouche bien ouverte), Find'un vers d'Horace (Art poétique, vers 323).

Gratis ingentium, Gratis dedit ore rotundo Musa loqui.

« La muse a donné aux Grecs le génie, la

parole retentissante (littéralement : la muse a donné aux Grecs de parler en arrondissant la bouche). »

En écrivant ces vers, le poète ne pensait pas seulement à la plénitude oratoire des Grecs et à la sonorité de leur débit, mais surtout à l'éloquence de leurs orateurs et de leurs poètes. Plutarque a dit : des mots ronds et faits au tour. Aristophane, en parlant d'Euripide, dit : *Epo rotunditate ejus oris fruor*, j'ouis des beautés et des grâces de son langage. Cette beauté et ces grâces de langage étaient surtout le partage des Athéniens ; aussi l'accent étranger du Lesbien Théophraste étonnait-il la marchande d'herbes d'Athènes.

« Le français est la forme la plus parfaite qu'ait revêtu le verbe humain. Une articulation nette, ferme, posée, débarrassée des aspirations, des sons gutturaux, des sifflements, de tous ces jeux de larynx dont se compose le chœur de l'animalité bête, mugissant, grognant, soufflant, hurlant, miaulant et croassant ; une prononciation, enfin, comme les anciens la révélaient pour les dieux, qui parlaient sans grimace, ore rotundo : voilà ce qui distingue notre langue parlée. »

PROUDRON.

« La réponse de l'abbé de Caumartin à l'évêque de Noyon, lors de la réception de celui-ci à l'Académie française, est un chef-d'œuvre de moquerie exquise et cruelle. Chaque mot cache un dard, chaque révérence déguise une malice ; il n'est pas une phrase qui ne soit à double tranchant. L'encensoir manié comme une fronde y frappe la victime à coups redoublés ; le plaisant est que l'évêque ne vit que l'encens et l'avalé ore rotundo. »

PAUL DE SAINT-VICTOR.

ORES, ORE ou **OR** adv. (o-re — de l'ablutif, lat. *hora*, sous-entendu *in*, à cette heure, maintenant ; en portugais, en italien et en langue d'oïl, *ora* ; en espagnol, *hora*, pour lequel on dit aussi *ahora*, de *a* et de *hora*). Maintenant, présentement :

O débile raison, où est ore ta bride ?

RÉGNIER.

Il Tantôt répété :

Or ils parlent soldat et ores citoyen.

RÉGNIER.

« ... Faisant ore un tendon,

Ore un repli, puis quelque cartilage.

LA FONTAINE.

— Loc. adv. D'ores en avant, Forme ancienne de l'adverbe DORÉNAVANT.

— Loc. conj. Ores que, Bien que, quoique.

ORESBOS adj. m. (o-ré-sbi-oss — mot gr. formé de *oros*, montagne, et de *bios*, je vis). Mythol. gr. Epithète donnée à Bacchus.

ORÉSIGONIE s. f. (o-ré-zig-oni — du gr. *oreisgonos*, né sur les montagnes). Bot. Syn. de *CULICITION* et de *WERNEUR*.

ORÉSITROPHE s. f. (o-ré-zi-tro-fe — du gr. *oresitrophos*, nourri sur les montagnes). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, originaires du nord de la Chine.

ORESME (Nicolas), érudit et prélat français, né près de Caen (basse Normandie) vers le commencement du XIV^e siècle, mort à Lisieux en 1382. Il fit ses études à Paris, au collège de Navarre, puis devint, après avoir reçu le grade de docteur en théologie, grand maître de cette maison (1356). Oresme fut, en outre, archidiacre de Bayeux, doyen du chapitre de Rouen, trésorier de la Sainte-Chapelle et précepteur du dauphin. En 1377, Charles V le promut à l'évêché de Lisieux. Il mourut après avoir joué un rôle remarquable en politique et dans les sciences. En 1360, Oresme détermina la ville de Rouen à emprunter 20,000 moutons d'or pour payer la rançon du roi Jean. En 1363, il alla exposer les intérêts du clergé de France à Urbain V, à Avignon, et, en 1370, il fut chargé d'administrer le diocèse de Rouen en l'absence de l'archevêque exilé. Les travaux de Nicolas Oresme, dont la liste a été publiée par M. B. Haureau, montrent que ce personnage était tout à la fois savant théologien, bon géomètre, économiste distingué, cosmographe érudit et traducteur habile. On lui doit une centaine de sermons, des traités sur l'immaculée conception, sur la communication des idiomes ; un écrit singulier, intitulé *Liber de Anti-Christo ejusque ministris* et publié dans la *Collectio veterum scriptorum* de dom Martène. Son *Traité des monnaies* inspira la pensée des sages ordonnances de Charles V qui ramenerent la sécurité dans le commerce. Il publia un traité dans lequel il combattit vigoureusement le goût de son siècle pour les sciences occultes et l'astrologie judiciaire. Il composa également un ouvrage célèbre, connu sous le nom de *Traité de la sphère* et qui parut avant 1377, époque de la publication de son livre *De ciel et du monde*. Enfin on lui doit des traductions : les *Éthiques* d'Aristote (1488, in-fol.) ; la *Politique* d'Aristote (1498, 2 vol. in-fol.) ; *Des remèdes de l'une et de l'autre fortune* de Pétrarque (1535).

ORESSATA, bourg de la Turquie d'Europe, Bosnie, sanciac de Bagna-Louka, près de la rive droite de l'Ounna ; 2,800 hab.

ORESTE s. et adj. (o-ré-sté). Géogr. anc. Habitant de l'Oréside ; qui a rapport à cette contrée ou à ses habitants : Les ORESTES. La population ORESTE.

ORESTE (SAN-), montagne d'Italie, à 39 kilom. N. de Rome (700 mètres d'alt.) ; elle portait autrefois le nom de *Soracte*. Cette montagne, qui attire l'attention par sa forme et sa situation isolée, réveille dans l'esprit de classiques souvenirs. Pendant la majeure partie de l'année, elle est couverte de neige ; c'est d'elle qu'Horace a dit (*Odes*, I, viii) :

Vides ut alta stet nive candidum
Soracte.

À mi-côte, se trouve la petite ville de Saint-Oreste. La Petite ville d'Italie, sur la montagne de son nom ; 1,530 hab. Elle est dominée par un couvent fondé par Carleman, frère aîné de Pépin le Bref, qui finit par s'y enfermer.

ORESTE, fils d'Agamemnon et de Clytemnestre, dont la destinée sinistre et fatale a inspiré aux plus grands poètes de l'antiquité et des temps modernes des chefs-d'œuvre tragiques pleins de grandeur et d'éclat. On sait comment Agamemnon, au retour du siège de Troie, tomba sous le poignard de l'adultère Clytemnestre. Oreste fut sauvé par sa sœur Electre, qui l'envoya secrètement à la cour de Strophius, roi de Phocide. Là, il contracta avec Pylade cette inaltérable amitié immortalisée par les légendes. Devenu grand, il obéit aux oracles qui lui commandaient de venger son père et partit pour Argos, où il poignarda sa mère Clytemnestre et le complice de celle-ci, l'usurpateur Egisthe. Mais, poursuivi par les furies vengeresses, il prôna partout sa démente et ses remords : à Athènes, où il est abussé par l'Aréopage ; à Trézène, où il se soumet en vain aux cérémonies de l'expiation ; à Delphes, où les Furies et leurs serpents le poursuivent jusqu'au pied des autels ; en Tauroide, où il achève de se purifier, au péril de sa vie, et où il délivre sa sœur Iphigénie. Dès lors, il régna paisiblement sur le trône ensanglanté de sa famille, après avoir épousé Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène. Parmi les plus beaux morceaux que cette légende a inspirés, il faut citer : les *Éuménides*, d'Eschyle ; *Electre*, de Sophocle ; *Electre, Oreste, Iphigénie en Tauroide*, d'Euripide ; *Andromède de Racine* ; *Oreste*, de Voltaire ; *Iphigénie en Tauroide*, de Goethe, et tout récemment l'*Oreste*, d'Alex. Dumas, V., pour les pièces du titre d'*Oreste*, les articles ci-après, et les autres à leur ordre alphabétique.

L'amitié d'Oreste et de Pylade est restée légendaire, proverbiale ; dire de deux hommes : *C'est Oreste et Pylade*, cela signifie que ce sont deux amis inséparables, entre lesquels tout est commun, dont l'affection réciproque n'a jamais subi la moindre atteinte, et qui sont toujours prêts à se sacrifier l'un pour l'autre. Aussi les écrivains en ont-ils fait le type de l'amitié. Toutefois, dans cette association, le rôle de Pylade est un peu effacé ; Oreste occupe toujours le premier plan, c'est lui qui a l'initiative et la direction ; à Pylade reviennent les attentions et les soins complaisants, le sacrifice et le dévouement. Sur Pylade retombent tous les désagréments qui résultent parfois de l'intimité ; Oreste en recueille tous les avantages. C'est en ce sens qu'on fait le plus souvent allusion à ces deux noms :

« Voilà, mon cher Noël, ce que je pense de votre ouvrage. Dumesnil vous dira combien je suis sincère. Je me reproche même de l'avoir été trop avec votre digne ami. Je ne vous dirai pas les critiques que j'ai faites de son opuscule : il ne fait pas bon de maltraiter Oreste devant Pylade. »

BÉRANGER.

« Ce jeune homme était un de ces Pylades élégants, constantes victimes d'un brillant Oreste, dont ils subissent également les destins et les caprices. Ils ne sont rien par eux, n'ont rien à eux, ne font rien pour eux ; ils attendent pour agir qu'Oreste ait décidé ; ils n'ont fait qu'à ses heures et ne voyagent que pour le suivre. Pylade loge avec Oreste, et, quoiqu'ils payent tous deux la même somme de leur commun loyer et qu'en conséquence ils soient égaux aux yeux de l'impartial propriétaire, l'un dit fièrement *chez moi*, l'autre prononce timidement *chez nous*. »

Mme E. DE GIRARDIN.

« Quelle raison avez-vous de lui en vouloir ? Vous lui vendez vos chevaux fourbus ; quand vous avez besoin d'argent, vous jouez une partie avec lui ; vous lui mettez sur les bras les femmes qui vous ennuiant. C'est un vrai Pylade ! »

TH. GAUTIER.

« M. Mignet eut le bon esprit de préférer à l'agitation et au tumulte des affaires une célébrité plus calme, une vie plus studieuse, un rôle moins brillant, mais plus recueilli et plus doux. Il resta le fidèle et paisible Pylade d'un ardent et orageux Oreste, tout souvent emporté par les Furies de l'opposition. »

A. DE POSTMARTIN.

DUPONT.

Je ne me trompe pas. Ce morne et plat visage, Cet air sombre et pnaud, ce front préoccupé, Sur ces longs cheveux gras ce grand chapeau râpé... C'est mon ami Durand, mon ancien camarade.

DURAND.

Est-ce toi, cher Dupont? Mon fidèle *Pylade*, Ami de ma jeunesse, approche, embrassons-nous. Tu m'es donc pas encore à l'hôpital des fous? J'ai cru que tes parents t'avaient mis à Bicêtre.

DUPONT.

Pa le bas. J'ai sauté ce soir par la fenêtre, Et je cours en cachette écrire un feuilleton.

A. DE MUSSET.

Nous avons dit que, depuis le meurtre de Clytemnestre, Oreste avait été longtemps poursuivi par les Furies; cet état de fureur et de démenée prit quelquefois aux allusions, mais nous croyons que, sans le fameux passage de Racine si connu sous le nom de *Fureurs d'Oreste*, ce souvenir fabuleux n'aurait jamais laissé de trace profonde dans la langue littéraire. C'est donc l'*Andromaque* de Racine qui a popularisé le triste épisode de la vie du frère d'Iphigénie. Dans cette pièce, Oreste aime Hermione, qui aime Pyrrhus, qui aime Andromaque, qui n'aime personne depuis la mort du valeureux Hector au casque brillant. Cependant la veuve du héros troyen consent, pour sauver les jours de son fils Astyanax, à épouser Pyrrhus; c'est alors que, dans un accès de jalousie et de colère, Hermione commande à Oreste d'assassiner l'ingrat qui dédaigne sa main et son lit. Oreste ne se le fait pas répéter, et lorsque Pyrrhus va jurer un amour éternel à Andromaque, au pied des autels, survient Oreste qui envoie son âme errer sur les bords du Styx. Il va ensuite se vanter de cet exploit à Hermione, qui l'accable d'injures, sous prétexte qu'il ne fallait pas en croire une amante insensée. Le pauvre Oreste, peu au courant de cette casuistique de l'amour, ne sait que répondre, et, pour comble de malheur, on vient lui apprendre un instant après qu'Hermione s'est percée le cœur sur le corps de Pyrrhus; c'est alors qu'il entend ce monologue fameux entre tous dans les fastes de l'art dramatique :

Grâce aux dieux ! mon malheur passe mon espérance ;
Où je te loue, ô ciel ! de ta persévérance ;
Après quel sans relâche au soin de me punir,
Au comble des douleurs tu m'as fait parvenir ;
Ta haine a pris plaisir à former ma misère ;
J'étais né pour servir d'exemple à ta colère,
Pour être du malheur un modeste accompli !
Hé bien, je meurs content et mon sort est rempli.
Où sont les deux amants ? Pour contraindre ma joie,
Dans leur sang, dans le mien il faut que je me noie ;
L'un et l'autre en mourant je les veux regarder :
Réunissons trois cœurs qui n'ont pu s'accorder.
Mais quelle épaissit nuit tout à coup m'environne ?
De quel côté sors-tu ? D'où vient que je frissonne ?
Quelle horreur me saisit-ou... Grâce au ciel, j'entrevois...
Dieu ! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi !
... Quoi ! Pyrrhus, je le rencontre encore !
Trouverai-je partout un rival que j'abhorrer ?
Percé de tant de coups, comment t'es-tu sauvé ?
Tiens, tiens, voilà le coup que je t'ai réservé.
Mais que vois-je ? A mes yeux Hermione l'embrasse !
Elle vient l'arracher au coup qui le menace !
Dieu ! quels affreux regards elle jette sur moi !
Quels démons, quels serpents traînent-ils après moi ?
Hé bien ? filles d'enfer, vos mains sont-elles prêtes ?
Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?
A qui destinez-vous l'appareil qui vous suit ?
Venez-vous m'enlever dans l'éternelle nuit ?
Venez, à vos fureurs Oreste s'abandonne.
Mais non, retirez-vous, laissez faire Hermione.
L'ingrate mieux que vous saura me déchirer,
Et je lui porte enfin mon cœur à dévorer.

Ces vers sont fort beaux assurément, malgré quelques répétitions ; et, caractérisés avec une si poétique énergie une tradition déjà consacrée par le temps, il n'est pas surprenant qu'ils soient devenus une source d'images et de métaphores qui expriment admirablement l'air, le maintien, les allures, le regard et les paroles d'une personne livrée à des sentiments violents et désespérés :

« L'Irlandais courait dans Parliament-street, comme Oreste poursuivi par les Furies, et toujours et partout il retrouvait ces tourbillons d'âmes folles, ces processions de fantômes, ces goulards de haillons, ces ruisseaux de prostitution fétide qui changent les nuits de Londres en nuits de l'Érèbe et du Ténare. »

MÉRY.

Oreste, tragédie d'Euripide, représentée à Athènes en 409 av. J.-C. La pièce a pour sujet l'expiation d'Oreste, poursuivi par les Furies après le meurtre de Clytemnestre ; c'est le sujet déjà traité par Eschyle dans ses *Euménides*. Moins religieux que son devancier, Euripide a supprimé les apparitions qu'Eschyle avait admises, les terribles Erinyes ; au lieu de présenter des personnages allégoriques, il nous montre le doute et les remords s'agitant dans la conscience même du meurtrier ; malgré l'absence de ces simulacres effrayants, sa tragédie n'est ni moins frappante ni moins émouvante. C'est d'elle, remarque M. Patin, que nous venons l'Oreste moderne. Les traits dont la jeune Racine, cette jeunesse dévouée au crime et flétrie par le malheur, cette âme blessée et

souffrante qu'arrachent par intervalles à sa langueur les emportements de la passion, cette faiblesse, si j'ose le dire, si énergique et si forcée, tout cela semble un souvenir de l'*Oreste* d'Euripide.

Oreste, qui depuis son crime est en proie à la fièvre et à des visions sanglantes, a près de lui sa sœur Electre, qui elle sur son tour, les Argiens indignés leur ont interdit à tous deux le feu et l'eau et, le jour même, ils vont s'assembler pour les juger. Hélène, qui vient d'aborder à Argos avec Ménélas, s'efforce de consoler Electre ; mais elle est obligée de se cacher pour fuir la colère des Argiens et, après son départ, un chœur de jeunes filles fait encore entendre à la sœur d'Oreste quelques paroles de commiseration. Le réveil d'Oreste est terrible ; il croit voir les Furies « ces chiens dévorants, ces êtres hideux et farouches, ces prestresses des morts », et, tout en rejetant son crime sur Apollon, il présente le spectacle d'un homme que poursuivent ses remords. Cependant, l'Aréopage va s'assembler ; c'est Tyndare, père de Clytemnestre, qui se porte comme accusateur, et la sentence n'est pas douteuse. Un faible espoir reste aux coupables, c'est l'intervention de Ménélas, qui seul a le pouvoir de les sauver ; mais Ménélas, après s'être apitoyé sur Oreste et sur Electre, refuse de prendre leur cause en main. Après s'être fait traîner par Pylade jusque près du tombeau de son père, Oreste revient et Electre le supplie de la tuer, pour lui épargner une mort infamante ; Oreste refuse, ayant assez de sang sur les mains, dit-il ; il attendra le supplice. Là s'arrêtent les beautés de cette tragédie, admirablement commencée et mal finie par un expédient que suggère Pylade ; celui-ci propose à Oreste d'enlever Hermione, fille de Ménélas et d'Hélène, et de se faire un otage qui répondra de leur vie. Oreste adopte cette idée avec enthousiasme, Hermione est enlevée et Ménélas, pour la sauver, consent à ce qu'elle épouse Oreste, absous de son crime : Apollon apparaît, comme dans une apothéose, pour bénir cette union.

En faisant abstraction du dénouement, qui est mauvais, cette pièce présente d'admirables beautés de détail et surtout un remarquable développement des sentiments les plus exquis, la tendresse fraternelle et l'amitié à toute épreuve.

« Autour d'Oreste mourant s'empresment à l'envi, dit M. Saint-Marc Girardin, la tendresse d'une sœur et le dévouement d'un ami : touchante idée de la poésie antique, et surtout d'Euripide, qui, trouvant dans Oreste un de ces héros que guide et que poursuit l'implacable colère des dieux, a voulu compenser les douleurs qu'il éprouve par la tendresse qu'il inspire ! Il est persécuté par les Furies, mais il est aimé par Pylade et consolé par Electre ; il est abandonné par les dieux, mais il meurt avec sa sœur et son ami. Non, ce n'est plus un mortel impie et sacrilège celui qui inspire et qui ressent ces nobles affections ; non, Oreste n'est plus livré aux vengeances du Styx, s'il descend au tombeau accompagné et protégé par deux âmes généreuses. La sainte amitié des hommes cache et répare l'injustice des dieux ; la terre proteste contre le ciel par sa voix la plus forte et la plus pure, la voix d'un cœur tendre et dévoué ; et si, dans cette admirable création d'Oreste réhabilité et consolé à ses derniers moments par la tendresse d'une sœur et d'un ami, dans ce tableau de l'homme d'autant plus aimé qu'il est plus malheureux, je démente la pensée du philosophe et la rêverie du censeur des traditions mythologiques, j'y ajoute encore plus la profondeur du génie pathétique d'Euripide et l'intelligence de la pitié humaine dans ses plus mystérieux secrets. »

Oreste, tragédie italienne de Ruccellai (1595). Malgré son titre, le sujet de cette pièce est celui que l'on connaît sous le nom d'*Iphigénie en Tauride*, et Ruccellai ne s'est proposé que l'imitation de cette tragédie d'Euripide. Le secours du poète grec ne l'a que peu soutenu ; sa pièce manque presque constamment d'intérêt, de vraisemblance et surtout de mouvement. L'imitation pédantesque de l'antiquité paralyse complètement le talent de l'auteur. Maffei trouve quelque chose de grand dans cette pièce ; il juge que, tout en imitant *Iphigénie en Tauride*, Ruccellai s'est approprié le sujet d'une manière étonnante ; Corniani dit, au contraire, « qu'à la lecture, et dès les premières scènes, l'étonnement disparaît et fait place à l'ennui. »

Oreste, tragédie de Voltaire (Comédie-Française, 12 janvier 1750). Le sujet de cette pièce est celui de l'*Electre* de Sophocle, c'est-à-dire le meurtre d'Égisthe et de Clytemnestre par Oreste. Voltaire s'est surtout proposé de faire l'*Electre* de Crébillon, son rival. Le choix du lieu de la scène et des circonstances qui marquent le jour de l'action nous place immédiatement dans le sujet, et l'exposition le montre tout entier. Le théâtre représente, d'un côté, le tombeau d'Agamemnon, près du rivage de la mer, et le palais où il a été massacré ; de l'autre, un temple où habite Palamède, vieillard attaché à la famille des Atrides et au culte des autels ; on voit dans le lointain la ville d'Argos. Ce jour même, Égisthe doit venir dans ces lieux avec Clytemnestre pour y célébrer, selon sa coutume, les jeux annuels destinés à rappeler le

meurtre d'Agamemnon et les noces de sa veuve avec son assassin. C'est la fête du crime, c'est une insulte sacrilège qu'Égisthe vient faire à sa victime, et c'est au milieu de ces solennités impies que le spectateur pressent, dès la première scène, la punition qui est réservée aux forfaits. Les trois premiers actes sont bien remplis, si les deux derniers étaient de la même force, la pièce pourrait être mise à côté de *Méropé* et parmi les tragédies du premier ordre. Mais les deux derniers actes, quoiqu'ils renferment de grandes beautés, quoique le rôle d'Electre y soit toujours soutenu et que celui de Clytemnestre soit au-dessus de ce qu'il avait été jusqu'alors dans les tragiques français, n'ont pas, en général, une marche si sûre, et faiblissent dans des endroits importants. C'est peut-être la pièce où Voltaire a jeté le moins de détails brillants et mis le plus de vérité. Elle fut représentée avec beaucoup de succès. A la première représentation, on applaudit avec transport au morceau imité du grec. Voltaire s'élança sur le bord de sa loge : « Courage, Athéniens ! s'écria-t-il, c'est du Sophocle. » La pièce rencontra pourtant quelques détracteurs ; un journaliste, qui n'avait réconcilié avec l'auteur d'*Oreste*, composa cette épigramme :

Si Voltaire étouffait cette haine funeste
Dont il daigne poursuivre un petit Scailiger ;
Si, pour me donner place au royaume céleste,
Sa main me traitait de l'enfer,
Il me faudrait louer Oreste ;
Mon salut coûterait trop cher.

On donna aux Marionnettes une parodie dans laquelle il y avait, dit Fréron, « d'assez bons traits contre la pièce et contre l'auteur. » Citons la *Pétarde* ou *Potichinelle* auteur et les *Lettres de Long*... d'Asserlet, le sieur *Arouet de Voltaire*, etc. Gailhard imputa un *Parallèle* entre les trois *Electre* de Sophocle, d'Euripide, de Crébillon, et l'*Oreste* de Voltaire.

Oreste, tragédie d'Alfieri (1783). Elle fait suite à l'*Agamemnon* du grand tragique italien et appartient à sa seconde manière, celle où il enchaîne sa violence naturelle. Le sujet est celui qui avait traité Voltaire ; Alfieri, qui avait le sens intime des beautés de l'art grec, trouva que Voltaire s'était trop écarté de la simplicité de Sophocle, et il entreprit d'y ramener complètement sa tragédie ; Voltaire, dit-il, s'est proposé de supprimer les confidents et a cru y avoir réussi. Il en appelle à toute l'opinion impartial ; qu'il dise si l'aménage, l'iphigénie et Pylade même ne sont pas des personnages secondaires ; s'ils sont nécessaires à l'action, s'ils y agissent, s'ils émeuvent ou s'ils refroidissent les spectateurs. »

Une critique aussi sévère forçait Alfieri à surpasser le poète français, du moins dans la texture de la pièce ; et il y a employé tous ses moyens, et dans quelques endroits, il s'est élevé au-dessus de lui-même. Le caractère d'Égisthe et celui de Clytemnestre sont tracés d'une manière nouvelle et fort théâtrale. L'un présente l'image d'un coupable qui, une fois entré dans la carrière du crime, est décidé à ne plus reculer ; l'autre offre une femme qui éprouve de l'horreur pour son complice, et qui cependant ne peut étouffer l'amour qu'il lui inspire autrefois. Pylade se trouve dans une situation que n'avait imaginée aucun des auteurs qui ont traité ce sujet ; par ce moyen, Alfieri a su l'attacher à l'action. Mais, en appuyant sur l'horreur tragique du sujet, il a plutôt dépassé qu'atteint le but. « Alfieri s'est cru dans un sujet plus en rapport avec son talent, l'effet a été tout contraire ; pour émuouvoir il a besoin d'un peu de douceur à son atermement naturel ; tandis que, lorsqu'il s'abandonne, il fatigue les spectateurs par une rage non interrompue. Electre, Égisthe, Clytemnestre, Oreste semblent toujours prêts à se déchirer. La fureur du dernier est si constante, si semblable à la folie, que l'on comprend comment, dans le dernier acte, il tue sa mère sans la connaître ; mais cette fureur est trop monotone pour intéresser. »

Oreste, tragédie en cinq actes, en vers, de Mely-Janin (théâtre de l'Odéon, 16 juin 1821). L'auteur a refait la pièce de Voltaire en y amalgamant quelques traits empruntés à *Andromaque* et un peu du dénouement de *Sémiramis*. Electre, pleurant sur le tombeau d'Agamemnon, demande aux dieux le retour d'Oreste et promet aux mânes de son père le sacrifice d'une grande victime. Elle adresse à Clytemnestre les plus terribles menaces. Égisthe paraît ; il jure d'avoir raison de la rebelle et de rechercher Oreste pour le faire mourir. Cependant Oreste et Pylade arrivent à Argos. Pylade parvient à calmer son ami et il le détermine à dissimuler pour mieux assurer sa vengeance. Ils se présentent tous deux comme ambassadeurs d'Égisthe à la mort d'Oreste. Electre rencontre son frère et son ami près du tombeau d'Agamemnon, où elle vient offrir un sacrifice ; elle interroge les deux étrangers... elle va tout découvrir... Pylade éloigne prudemment une reconnaissance trop prompte. Ils ont résolu d'assassiner Égisthe et se retirent tous deux en le voyant paraître avec la reine. Fatigué des menaces et des reproches de l'implacable Electre, Égisthe lui déclare que, pour se venger d'elle, il va lui

donner pour époux un esclave. Oreste et Pylade arrivent bientôt. A la vue du tombeau de son père, Oreste devient furieux, et l'impassible Pylade, pour écarter les soupçons, imagine de le faire passer pour fou. Electre a reconnu Oreste à ses fureurs, et Pylade glisse adroitement une déclaration d'amour à la sœur de son fougeux ami. Enfin, Égisthe vient recevoir les prétendus ambassadeurs de Strophius. Il soupçonne la bonne foi des deux étrangers, et il s'étonne qu'on ne lui ait pas appris plus tôt la nouvelle de la mort d'Oreste. C'est toujours Pylade qui répond pour son ami. Égisthe ordonne leur mort, et il ne reparait au cinquième acte que pour attendre l'exécution de l'ordre fatal. Mais on lui annonce qu'Oreste s'est dévoué et que les Grecs ont pris fait et cause pour lui ; il court au-devant des rebelles pour les punir. Oreste le frappe : il a vengé son père et vient lui-même l'annoncer à Clytemnestre, qui en gémit, et à sa sœur qui l'applaudit et remercie les dieux. Oreste va déposer sur le tombeau paternel son poignard vengeur ; Clytemnestre le suit ; Oreste le tue à son tour. Cette dernière scène est calquée sur le dénouement de *Sémiramis*. Cette tragédie, dont le plan et tous les incidents sont trop évidemment empruntés à des ouvrages très-connus et très-applaudis, est écrite avec facilité. Elle n'eut que quelques représentations interrompues souvent par les sifflets.

Oreste et Pylade, opéra-comique en acte, paroles de Scribe et Dupin, musique de M. Thys, représenté à l'Opéra-Comique le 23 février 1844. Les personnages de cette pièce n'appartiennent pas aux temps héroïques. Il n'y est question que d'un huissier muni d'un arrêt de prise de corps contre un débiteur, qu'il ne quitte pas plus que son ombre. Cette idée avait déjà paru sur la scène dans le vaudeville intitulé les *Inéparables*, et dans une autre pièce, l'*Ami intime*. La musique de ce petit ouvrage n'a eu aucun succès.

Oreste. Iconogr. Le musée de Naples possède un groupe d'*Oreste et Electre* trouvé à Herculaneum ; c'est un des plus beaux ouvrages qui nous restent de l'art grec primitif ; on ne saurait trop y admirer la pureté du style, l'admirable simplicité de la pose, la belle disposition des draperies. On voit dans le même musée un bas-relief et une peinture, trouvés dans le même lieu, et qui représentent, l'un *Oreste consultant l'oracle*, l'autre *Oreste reconnu par Iphigénie*. Une autre peinture antique, provenant de Pompéi, nous montre *Oreste et Pylade conduits au supplice*. Au musée de Dresde est un bas-relief antique où sont retracés divers épisodes de l'histoire d'Oreste. Un très-beau vase antique de Nola, qui a fait partie de la collection Fournelles, offre deux peintures relatives à ce héros : celle qui décore la face principale le fait voir entièrement nu, conduit par Mars et par Mercure devant l'Aréopage, qui est figuré par une femme vêtue d'une unique et d'un grand péplum ; à la gauche de Mercure se tient Minerve casquée et appuyant sa main gauche sur une roue allée ; cette composition représenterait ainsi le meurtrier de Clytemnestre amené devant l'Aréopage pour être jugé ; au lieu de ce sujet, quelques iconographes ont cru reconnaître Oreste protégé par Minerve et conduit devant sa sœur Iphigénie par Thoas et Mercure (v. Raoul-Rochette, Mon. inéd., *Oreste*, p. 205-206 et pl. XL). Sur le revers du vase, Oreste, après avoir frappé Neoptolème qui tombe sous le pied de la Mort (Thanatos), s'élance à demi agenouillé sur l'autel d'Apollon ; son corps est nu ; sa chevelure et sa barbe sont en désordre ; sa main droite tient encore son épée, dont le fourreau est dans sa main gauche ; son regard farouche est dirigé du côté de sa victime, et déjà un serpent envoyé par les Furies l'enlace dans ses replis et vient l'attaquer à l'épaule gauche ; sur la droite, où s'élève le laurier sacré, s'avance le peuple de Delphes, personnifié par un homme couvert d'une grande draperie, tenant un sceptre de la main gauche et, de la droite, une grosse pierre qu'il va lancer à l'impie dont le crime a souillé la pureté de son territoire (Panofka, *Antiques du cabinet de Scribe*, pl. VII, p. 37-42).

Oreste, instrument et victime de l'implacable Fatalité antique, a inspiré à l'art moderne plusieurs compositions. Dupaty a exposé au Salon de 1814 une statue d'*Oreste tourmenté par les Euménides*. Une autre statue de marbre, représentant le même sujet et sculptée par M. Chambard, a paru au Salon de 1844. Le moindre tort de ces deux figures était d'être trop académiques. Un second *Oreste* de M. Chambard a été exposé en 1849. L'*Oreste réfugié à l'autel de Pallas*, de Simart, qui a figuré au Salon de 1840, mérite une mention spéciale ; nous en donnons ci-après la description. Pour en finir avec la sculpture, citons un petit groupe en bronze, d'un mouvement assez vigoureux, par M. Louis Gregoire au Salon de 1873 : *Oreste ramenant Iphigénie à Argos*.

Un sujet fréquemment traité par la peinture est celui des *Remords d'Oreste* ou *Oreste poursuivi par les Furies* ; il a été traité, notamment, par Hennequin, dans un tableau qui a été exposé en 1800 et qui appartient au musée du Louvre ; le fils d'Agamemnon y est représenté reculant d'horreur à la vue du cadavre de sa mère Clytemnestre, dans le

sein de laquelle son poignard est encore plongé, et que lui montre une des Euménides, tandis que d'autres divinités infernales le poursuivent, le retiennent par sa draperie et agitent des fouets, des serpents et des torches. Electre, accablée de tristesse, soutient son malheureux frère, et, par derrière, Pylade, couronné de feuillage, cache son visage dans un pan de son manteau. Cette peinture a été gravée dans les recueils de Landon et de Réveil. Elle a été exposée, au Salon de 1822, un *Oreste endormi dans les bras d'Electre*, qui a été fort admiré lors de son apparition et a longtemps figuré au musée du Luxembourg; l'artiste s'est inspiré du passage de la tragédie d'Euripide où Electre adresse ces paroles touchantes aux jeunes Argiennes qui s'avancent pendant le sommeil d'Oreste : « O chères amies, marchez d'un pas léger; silence! point de bruit. Votre amitié m'est bien douce; mais si vous éveillez cet infortuné, ce serait pour moi une douleur mortelle. » Le même sujet a été traité par Wafflard, dans un tableau qui a été exposé au Salon de 1814 et qui se voit aujourd'hui à l'hôtel de ville de Dijon. Le musée de cette dernière ville possède un tableau de Berthou, le *Songé d'Oreste*, qui a paru au Salon de 1817 : le fils parricide croit voir le cadavre de sa mère que lui présentent les Euménides, et, saisi d'effroi, il bondit hors de sa couche et s'écrie : « O mère, mère, si t'en souviens, n'excite pas contre moi ces filles sanglantes, à la tête hérissée de serpents. Les voilà! les voilà qui fondent sur moi! O Phœbus! elles vont m'immoler, ces prêtresses des enfers, ces déesses redoutables, au visage de chien et aux regards terribles!... Lâche-moi, Furie impitoyable qui me saisis par le milieu du corps pour me précipiter dans le Tartare. » C'est le sujet qui a été traité par Hennequin; il a été retracé récemment par un jeune artiste de talent, M. Georges Becker, dans un tableau qui a paru au Salon de 1870, et que M. Paul de Saint-Victor a ainsi apprécié : « L'Oreste est manqué; ce n'est pas un Grec, ce n'est pas même un Européen. Vous croiriez voir un jeune Peau-Rouge s'élançant de son lit de peaux de castor, à l'appel de ses Manitous. Mais le groupe des Furies qui lui présentent Clytemnestre est d'une lugubre beauté. Le peintre s'est bien gardé de les faire trop laides : les Euménides ne sont pas des sorcières gothiques, mais des divinités tragiques. Une majesté sombre, fatale, impassible, empreint le visage des sœurs infernales. Elles sont couronnées d'un seul jet dans une rigide attitude. Leurs trois bouches ouvertes semblent pousser le même cri. La Clytemnestre n'est pas moins terrible : droite dans sa robe aux plis droits, la plaie du glaive parricide au flanc, livide et spectrale, elle montre à son fils sa face de cadavre, plus lugubre et plus vengeresse que ne serait une tête menaçante. » Un peintre de paysages historiques, M. Alexandre Desgroffe, a consacré plusieurs tableaux au fils d'Agamemnon : *Oreste tourmenté par les Euménides* (Salon de 1848); *Oreste en Tauride* (Salon de 1853); *Sommeil d'Oreste et les Fureurs d'Oreste* (Salon de 1857). Ce dernier ouvrage a reparu à l'Exposition universelle de 1887.

Oreste réfugié au pied de l'autel de Minerve, statue de marbre, par Simart, au musée de Rouen. Simart a raconté lui-même, dans une lettre écrite de Rome, en 1838, à un de ses amis, et qu'a publiée M. Gustave Eyries (*Simart*, étude sur sa vie et sur son œuvre, 1857), qu'il s'est inspiré, pour sa statue, du passage où Eschyle fait parler ainsi l'une des Euménides poursuivant Oreste : « Fantôme desséché, pâture des démons, tu ne pourras parler, tu ne pourras me répondre, ta voix expirera sur tes lèvres. Victime élevée par moi, à moi seule consacrée, tu ne seras pas égorgé sur l'autel, mais vivant tu seras ma nourriture!... D'un élan vigoureux, nous atteignons au loin le coupable. En vain il se fatigue, nous fuir, nous poids l'acabable; il tombe! » Et l'artiste ajoutait dans sa lettre : « Ce sujet n'a jamais été traité en sculpture par les modernes; mais dans les peintures des vases étrusques il est très-commun. Quoiqu'il ne soit pas dans le goût de la mode, il y a cependant de quoi intéresser vivement de deux manières : d'abord par la forme, qui doit être du choix le plus noble, puis Oreste tire son origine des dieux; ensuite, sous le rapport de l'expression, il est impossible d'avoir plus de moyens d'émouvoir, d'intéresser, de toucher le spectateur. » C'est à Rome que Simart exécuta le modèle en plâtre de son *Oreste*; il travailla à la statue de marbre à Paris et il l'exposa au Salon de 1840, où elle obtint un très-grand succès. L'artiste a représenté Oreste couché sur les degrés de l'autel de Pallas, abattu par la fatigue, épuisé par les remords.

M. Charles Blanc a porté le jugement suivant sur cette statue : « Il y a quelque chose de si grave dans la pensée qui a présidé à l'exécution de cette figure, qu'il est impossible de ne pas être frappé du contraste qu'elle présente avec tout ce qui l'avoisine. Ici, l'effet de l'ensemble ne vous abandonne pas un seul instant; il y a, dans la manière dont l'artiste accuse les moindres détails, une certaine largeur qui les subordonne toujours à la masse et conserve ainsi toute la puissance de l'unité. Le balancement des lignes est si heureux et si simple, que rien ne distrairait l'atten-

tion, que rien ne la gêne... Oui, j'admire ce jeune homme, sa vaste poitrine, ses épaules fortes et souples, son torse évasé que portent des hanches serrées et d'aplomb. Mais ce n'est pas une simple étude, une froide académie que M. Simart a voulu faire. S'il donne à sa figure cet affaissement qui rejette la poitrine sur un autre plan que le ventre, s'il nous montre cette partie du corps descendant et aplatie par la fatigue, c'est pour nous faire reconnaître le fils de Clytemnestre épuisé par les Furies... Voyez comme ce caractère de défaite et de mélancolie se fait sentir principalement dans l'expression du visage. Tout y contribue, le léger froncement du sourcil, les petites ombres que projettent les masses de la chevelure serrée par un bandeau, les yeux à demi fermés et tombants, la bouche entrouverte et l'air de langueur que lui donne le peu d'intervalle qui la sépare d'un nez droit et légèrement aquilin... » Gustave Planche a dit de son côté : « L'Oreste de M. Simart est sans contredit la meilleure statue du Salon. Le mouvement général de la figure est plein de naturel et de vérité, les muscles de la poitrine sont rendus avec une habileté qui ne laisse rien à désirer. Le dos et les membres, sans offrir la même richesse, la même élégance d'exécution, sont traités, cependant, avec une remarquable finesse. L'expression de la tête est bien celle qui convient au sujet; mais les yeux manquent de beauté. Ce que je reproche à l'Oreste de M. Simart, c'est de rappeler trop fidèlement la réalité : cette figure est traitée avec une vérité si littérale, elle reproduit si scrupuleusement tous les détails du modèle humain, qu'elle nous empêche d'ajouter foi à la création de l'auteur. Au lieu d'Oreste, nous ne voulons voir qu'un jeune homme épuisé, haletant; au lieu d'un personnage tragique, nous n'avons qu'une figure d'étude. » Malgré ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces observations, l'Oreste de Simart n'en doit pas moins être considéré comme une des meilleures productions de la statuaire contemporaine. Et veut-on savoir comment cet artiste éminent se réjouit des applaudissements qu'il reçoit? Il écrivait à ses parents : « Une des choses qui m'étaient le plus sensibles dans les succès que j'ai obtenus au Salon, c'est la pensée du bonheur que vous devez en éprouver. J'espère que ma mère n'a plus de craintes sur l'avenir; elle doit maintenant être heureuse, elle ne doit plus être si tourmentée. »

ORESTE, régent d'Italie, né près de Patavium (Pannonie), mort en 476. Lorsque Attila pénétra en Pannonie, il entra au service du terrible conquérant, qui le prit pour secrétaire (446). Oreste acquit une grande influence à la cour des Huns, fut chargé de porter à Théodose II les conditions d'Attila, et de conférer avec les ambassadeurs de Valentinien III, alla demander à Constantinople la tête de Chrysaphius, premier ministre de Théodose, suivit Attila en Gaule et en Italie et, après la mort de ce dernier, retourna en Italie avec de grandes richesses. Comme il pouvait être très-utile à l'empire, l'empereur Julius Nepos lui donna le titre de patrice et le mit, en 475, à la tête d'une armée chargée de défendre la Gaule contre les Wisigoths. Oreste résolut alors de s'emparer de l'empire. Arrivé à Ravenne, il fit adopter ses projets par son armée, prit l'autorité suprême avec le titre de régent et fit reconnaître comme empereur son fils Romulus Augustule, encore enfant (475). Il venait de faire la paix avec Genséric lorsque Odoacre pénétra en Italie et lui demanda le tiers de la péninsule. Oreste refusa, et fut alors assassiné par ses envahisseurs; mais il fut vaincu et tomba entre les mains d'Odoacre, qui ordonna qu'on lui tranchât la tête.

ORESTIDE, ancienne contrée située à l'ouest de la Mésopotamie.

ORESTIE s. f. (o-rè-si — d'Oreste, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, dont l'espèce type habite la Carinthie et la Styrie.

Oreste (l'), trilogie dramatique d'Eschyle, la seule des trilogies grecques qui nous soit parvenue intacte. Elle se compose des trois tragédies suivantes : *Agamemnon*, les *Chœphores* et les *Euménides*, qui retracent toute la sanglante vie d'Oreste, le meurtre d'Agamemnon, le meurtre d'Égisthe et de Clytemnestre, l'expiation d'Oreste. Elle fut représentée à Athènes la 2^e ou la 3^e année de la LXXX^e olympiade (459 ou 458 av. J.-C.) et valut à Eschyle, alors âgé et près de mourir, son plus éclatant triomphe. Cette trilogie est, après l'*Iliade* et l'*Odyssée*, la plus grande œuvre poétique que l'antiquité nous ait laissée.

L'*Agamemnon* sert d'exposition aux deux autres pièces; envisagé ainsi, le défaut de proportion que cette tragédie présenterait, si elle était seule, disparaît. Il ne faut pas, en effet, isoler chaque partie de la trilogie, il faut les lire à la suite l'une de l'autre, comme elles l'étaient représentées, pour en apprécier les admirables proportions dans l'ensemble de l'œuvre.

Le veuilleur, qui attend depuis dix ans les signaux de feu qui doivent annoncer la prise de Troie, vient de les apercevoir, et il apporte cette heureuse nouvelle à la reine Clytemnestre et au chœur composé de vieillards; presque aussitôt arrive le héraut, précurseur

du roi des rois, et il est suivi de près par Agamemnon lui-même, qui se présente accompagné de Cassandra, sa captive; Clytemnestre lui fait un accueil empressé qui l'abuse, mais Cassandra reste immobile et muette. C'est qu'elle se trouve seule avec le chœur. Dès qu'elle est saisie d'un transport prophétique; elle décrit tous les forfaits dont la race des Atrides a déjà ensanglanté le palais et ceux plus terribles encore qui se préparent. La prophétie s'accomplit bientôt pour elle et pour Agamemnon. Après de ces deux cadavres le spectateur aperçoit, lorsque s'ouvre la porte du palais, Clytemnestre debout, la hache à la main, toute sanglante et se glorifiant d'un crime qui, à ses yeux, n'est que le juste châtiment du meurtre de sa fille Iphigénie, sacrifiée par son père. Egisthe, son complice, la rejoint, opposant au mépris et aux malédictions du peuple argien le front d'airain et les menaces d'un tyran. Ce dénouement hardi et saisissant est complété par les vagues imprécations du chœur, qui prononce le nom d'Oreste comme la menace d'un châtiment futur pour les deux coupables. Telle est la première partie de la trilogie. Agamemnon ne paraît sur la scène que pour marcher à la mort des défunts, et pourtant il est le principal personnage, car son Oreste fait tout le nœud de la pièce et il occupe sans cesse les acteurs et le chœur. Eschyle, dit Otfried Müller, le conçoit et le représente comme un grand souverain, qui commande le respect et qui n'attire à sa maison, malade déjà d'anciennes blessures, une si sombre destinée, que parce qu'il a sacrifié à son ambition guerrière la vie de milliers d'hommes et même celle de sa fille. »

Plusieurs années se sont écoulées lorsque commence la deuxième pièce. Oreste, qui a grandi dans l'exil, est prosterné devant le tombeau de son père, dont il invoque les mânes en annonçant ses projets de vengeance. Clytemnestre elle-même semble en proie à de redoutables pressentiments et elle a envoyé, avec Electre, des captives troyennes portant des libations (des chœphores, d'où le nom de la tragédie), pour apaiser l'ombre irritée d'Agamemnon. Electre et Oreste se reconnaissent et combinent leur plan. Oreste se présente comme un étranger pour annoncer sa propre mort, que sa mère, remarque M. Patin, apprend avec une insensibilité atroce.

« Quelle que soit la nouvelle que tu apportes, entre, étranger, tu seras bien reçu. » Oreste entre, frappe Egisthe, puis, après un long et douloureux combat, sa mère elle-même dans une scène effrayante et sublime qui, selon W. Schlegel, produit sur les spectateurs pétrifiés de terreur l'effet de la tête de Méduse. Cette terreur semble agir sur Oreste lui-même, dont la raison égarée croit voir les Furies à sa poursuite et entendre siffler leurs serpents, et il court se réfugier à Delphes auprès du dieu qui l'a poussé au meurtre. Les *Chœphores* contiennent donc la vengeance d'Oreste. Le poète fait bien ressortir la pression qui force le meurtrier à frapper sa mère, pour se venger de la mort de son père. Mais en même temps il montre les Erinyes acharnées à sa poursuite. Ces déesses personnifient l'horreur du crime en lui-même, en dehors des circonstances qui peuvent le faire excuser. Ce caractère, les Euménides le montrent avec plus d'évidence encore dans la pièce finale qui porte leur nom.

Le scène s'ouvre devant le temple de Delphes, dont Oreste, protégé par Apollon, vient de quitter l'autel; le dieu a endormi le chœur effrayé des Furies, qui ne cesse de poursuivre le malheureux. Leur proie va leur échapper, mais l'ombre de Clytemnestre réveille les mégères, qui se lèvent en tumulte et se mettent à la poursuite d'Oreste.

Si l'on en croit la tradition, la vue de ces monstres, dansant une ronde infernale et jetant des cris sauvages avec leurs masques hideux, leurs torches, leurs serpents, excita au théâtre un effroi invincible; des femmes avortent, des enfants moururent de convulsions. Après cette exposition, la scène change et nous sommes transportés à Athènes, dans le temple de Minerve, où les Furies veulent se saisir du parricide. Apollon se constitue encore son défenseur. Les Furies, dans un hymne d'un sauvage énergie, réclament la mort du coupable; mais Minerve, dont il embrasse la statue, vient à son secours et ordonne de convoquer l'Areopage. Devant le tribunal assemble, Oreste, interrogé, répond brièvement; Apollon et Minerve plaident tour à tour en sa faveur et les Furies elles-mêmes, en échange d'un temple, déclarent venir le sol de l'Attique et méritent enfin leur surnom d'Euménides ou bienveillantes. Le spectateur applaudit à ce dénouement; son cœur omu se remet en écoutant le chant des Euménides, qui une troupe de vieillards, de femmes et d'enfants, vêtus d'habits de fête, accompagnent en chantant jusqu'au sanctuaire qui leur est consacré, près du tribunal de l'Areopage. Pendant ce temps, Oreste acquiesce, après avoir appelé les bénédictions du ciel sur Athènes, s'éloigne de la scène. Cette trilogie est d'un grand effet dramatique. « Tout est sombre et plein d'horreur dans le premier tableau, dit M. Mesnard; dans le second tableau, un coup de foudre éclaire la scène; au troisième, la lumière seraine renaît peu à peu. »

Le génie qui brille dans l'*Orestie* a été universellement reconnu; la critique y admire

de nos jours, comme aux anciens temps de la Grèce, l'enthousiasme lyrique, la noblesse et la pompe du style, la grandeur des images, la naïveté et la vigueur de la diction. Eschyle est surtout remarquable par son entente de la scène, la profondeur de ses pensées philosophiques et le mouvement qui anime ses créations. Un caractère particulier de la poésie d'Eschyle, bien sensible dans l'*Orestie*, c'est la parfaite simplicité du drame; cependant l'absence de mouvement dramatique et de péripéties n'ôte rien à l'intérêt du spectacle, à l'émotion du spectateur. Tous les personnages sont mis en relief d'une façon énergique et grandiose. Eschyle songe plus à la poésie qu'à la correction; il affectionne les métaphores et les alliances de mots audacieuses, les expressions épiques et quelque peu vieilles; s'il n'atteint pas à la perfection de Sophocle et au pathétique d'Euripide, il surpasse ces deux grands tragiques par le sublime, qui semble être son élément.

Orestie (l'), tragédie en trois actes et en vers, d'Alexandre Dumas (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 5 janvier 1856). C'est une des plus heureuses imitations qui aient été faites du théâtre antique. Alexandre Dumas a condensé en trois actes les trois tragédies d'Eschyle, en n'ajoutant à son modèle que de courtes scènes, dans le goût moderne, qui font pressentir à l'avance le dénouement. Les deux premiers actes sont excellents, bien remplis; le troisième semble faible à côté des graves événements qui se sont passés dans les deux premiers. L'auteur a eu le bon esprit de ne pas gêner la majesté du style antique; il n'a point chargé sa pièce d'incidents étrangers ni mélange son style d'ornements éclatants. Fond et forme, tout est simple et sévère; c'est une preuve de la flexibilité de ce talent, qui a plus perdu que gagné à s'éparpiller en productions multiples. L'*Orestie* est une des meilleures œuvres en vers d'A. Dumas. L'antiquité lui a porté bonheur et l'a bien soutenu. On peut lui reprocher pourtant d'avoir été timide; il a retranché, par exemple, le fameux chœur des Euménides; « Personne ne pourrait, Oreste, te soustraire au châtiment. » M. Patin, excellent juge en ces matières, a loué l'auteur de l'*Orestie* française de ne s'être pas écarté de la donnée d'Eschyle, même dans les points dont Euripide s'était spirituellement moqué dans son *Electre*, par exemple les signes imaginés par Eschyle pour qu'Electre soupçonne le retour d'Oreste. Euripide n'admettait pas qu'Electre put reconnaître son frère à la couleur des cheveux déposés sur le tombeau, aux traces de pas imprimés par le visiteur, dix ans écoulés depuis l'absence de son frère ayant dû modifier profondément Oreste. Ce morceau est remarquable dans les vers d'A. Dumas :

ÉLECTRE.

Regardez; ces cheveux sont blonds, prodige étrange! Blonds comme les cheveux de mon frère et les miens. Enfants nous les tressions, tendre et charmant mê. Et nul ne distinguait alors les miens des siens. [Lange. Voyez, avec ceux-ci formant une couronne. Je présente à vos yeux un mélange pareil! Sont-ils plus ressemblants, sur le front de l'Autonne, Deux blonds épis dorés par le même soleil? Attendez!... Sur le sable il a laissé peut-être L'empreinte de ses pas, le pieux visiteur!... Hélas! quand autrefois nous courions par la plaine, Mon cher Oreste et moi, nous tenant par la main, Et qu'au but arrivés, ayant repris haleine, Nous repassions tous deux par le même chemin. De mes pas et des siens l'enfant cherchant l'em-S'amais à marcher, sur nos traces ployé, [preinte Et, pressant le terrain d'une nouvelle étreinte, Dans le contour du mien il appuyait son pied. Et ce nouvel effort, sur l'argile et le sable Dans le moule étranger marquait aussi le sien; Seulement plus petit, mais en tout point semblable, Il était déborder par le contour du mien. Maintenant, s'il vivait, c'est moi qui, sur sa trace, Comme il faisait jadis, marcherais à mon tour Et verrais, dénonçant une commune race, Son pied grandi du mien dérober le contour... O prodige! mes sœurs, cette forme est la même! J'hésitais; maintenant, mon doute est écarté: C'est le pied de mon frère! O justice suprême! Oreste n'est pas mort! Oreste!...

ORESTE.

Me voici!

ORESTILLE (Livie), seconde femme de Caligula. V. LIVIE ORESTILLE.

ORETTI (Marcello), érudit italien, né à Bologne. Il vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle, se prit de passion pour les arts et les antiquités, et visita pendant un grand nombre d'années les principales villes d'Italie pour y recueillir des renseignements sur l'histoire pittoresque, l'archéologie, les vies des artistes, etc. de ce pays. On le voit cinquante-trois volumes manuscrits, dans lesquels Lanzi a trouvé de précieux renseignements pour son *Histoire de la peinture* en Italie.

ORETUM, ancienne ville d'Hispanie (Tarraconaise), aujourd'hui CALATRAVA. Elle était le chef-lieu des *Oretani*.

OREXIE s. f. (o-rè-ksi — du gr. *orexis*, appétit). Méd. Grand appétit, besoin fréquent de nourriture.

Orsua (MONASTÈRE D'), célèbre monastère, situé dans le district de Valcea (Petite Valachie), fondé anciennement par la famille Brancovan et l'un des plus remarquables au

point de vue artistique, en même temps que l'un des plus riches de la contrée. Adossé à la montagne du même nom, formée par un prolongement de la chaîne des Karpathes transylvains, dominant l'admirable vallée de la Bistritza, à quinze lieues de Tismana, ce monastère célèbre de la contrée, Orézu frappe tout d'abord l'esprit du voyageur par le merveilleux accord de son architecture avec le paysage qui l'entoure. A l'extrémité d'une avenue de sapins gigantesques, un porche, surmonté d'un pavillon carré, donne accès dans une première cour très-vaste, renfermant les communs du couvent. Dans la seconde cour se trouvent l'église et la porte d'entrée du monastère. Le monastère est orné d'une large galerie soutenue par des colonnes et qui fait le tour du premier étage. Le cintre des portes, les escaliers, le balustre, les colonnes de la galerie, tout est en pierre, tout est dallé, et aux deux porrons qui font pavillon d'étage sont des colonnes torsées de 15 pieds de haut et d'un seul bloc. La porte de l'église est ornée de sculptures fines et délicates. A l'intérieur, on remarque les riches broderies de velours de Venise, attribuées à la princesse Brancovano; la main de sainte Marguerite, un petit tableau représentant le Paradis, don de Catherine II, et des miniatures de saints en assez grand nombre et fort belles. Le monastère d'Orézu est un des plus riches de la Valachie: ses revenus étaient évalués officiellement, il y a vingt ans environ, à 15,000 ducats; ils doivent être aujourd'hui beaucoup plus considérables. Le chiffre des moines varie, à Orézu, entre cinquante et soixante. La famille de Brancovano, fondatrice du monastère et alliée aux Cantacuzène, s'est éteinte au commencement du siècle dernier; son nom a passé par héritage à la famille Bibesco, beaucoup plus récente. C'est aujourd'hui le prince Bibesco-Brancovano qui administre, avec le concours d'une épitropie (curatelle, conseil), le monastère d'Orézu.

OREZZA, village de France (Corse), cant. de Piedicroce, arrond. de Corte, entouré de tous côtés par de hautes montagnes couvertes de neige jusqu'au commencement de l'été, renommée pour ses eaux ferrugineuses et gazeuses. La température des eaux d'Orezza est de 15°. Ces eaux émergent par deux sources, Sorgente-Soprana et Sorgente-Sottana. C'est de cette dernière source qu'on tire l'eau d'Orezza, qu'on exporte en assez grande quantité et qu'on emploie uniquement en boisson. Cette eau, inodore et incolore, a un saveur piquante, aigrelette, avec un arrière-goût styptique. Elle contient beaucoup de carbonate de fer et d'acide carbonique et s'emploie avec succès dans le traitement des maladies qui tiennent à la faiblesse des organes, telles que l'anémie, la chlorose, la gastralgie, etc.

ORFA, primitivement *Callirhoë*, l'Edesse des Grecs et des Arabes, ville de la Turquie d'Asie (ancienne Mésopotamie), chef-lieu de liva, près du lac El-Ibrahim-el-Kali, à 180 kilom. S.-O. de Diarbekir; 50,000 hab. Evêché arménien. Etoffes de coton, cuir, maroquin jaune très-cherché, articles d'orfèvrerie et de bijouterie; commerce considérable avec Alep, Mossoul et Diarbekir.

Le nom primitif d'Orfa était *Rohats*. La tradition en attribue la fondation à Nemrod ou à la princesse Khabida, contemporaine d'Abraham; l'écriture sainte l'appelle *Rhagès* et la dépeint comme une cité opulente. C'est là, d'après l'histoire de Tobie, que ce saint homme resta captif avec sa femme et ses enfants pendant plusieurs années. L'histoire grecque n'en fait mention que sous Séleucus et l'appelle *Callirhoë*, du nom d'une source consacrée à la déesse Artémis par les premiers habitants, qui probablement professaient le sabéisme, et plus tard à Abraham. Séleucus l'agrandit et l'embellit. De cette époque date son nom d'Edesse, sous lequel elle a joué, dans les premiers temps du christianisme et lors des croisades, un rôle historique important.

Sous Antiochus VIII, qui la baptisa *Antiochia*, elle fut conquise par un souverain arabe, Orhol-bar-Chevie, qui y établit sa dynastie, les Abgars arméniens, dont il est parlé dans Eusèbe. Il appela toute la province *royaume d'Osroène*, nom qu'elle conserva comme province romaine. Edesse en fut la capitale. Conquise sous Trajan par Lucius Quirinus, qui la ravagea, elle devint ensuite ville frontalière. Adrien lui rendit toute son importance en en faisant une colonie militaire, *colonia Marcia Eudemonorum*; elle renfermait des arsenaux et des fabriques d'armes. Le christianisme y ayant pénétré de bonne heure, Edesse se distingua par la ferveur de ses habitants; on compta bientôt dans la ville et ses environs trois cents monastères. Saint Ephrem et l'école d'Edesse (v. Edesse [école d']), les quelques des arènes et des nestoriens lui donnèrent un grand renom.

En 535, sous Justinien, une terrible inondation du Tigre faillit la ruiner entièrement: presque tous les monuments furent détruits; un grand nombre des habitants périrent. Comme le peuple se plait toujours au merveilleux, on prétendit que dans les décombres d'un palais avait été trouvée, sur une plaque de marbre, une inscription égyptienne en caractères hiéroglyphiques, portant ces mots: « Le sauteur sautera, mais son saut causera

la ruine du citoyen, » qui prédisaient sans doute l'inondation du Tigre, le sauteur mystérieux. La tradition rapportée par Eusèbe, dans un fragment que l'on croit apocryphe, n'est pas plus croyable: Jésus-Christ aurait envoyé son porteur au prince souverain d'Edesse, son contemporain, un des Abgars; ce tableau fut, dit-on, pieusement conservé, et, vers 540, lorsque Chosroès vint mettre le siège devant la ville, le clergé, l'évêque en tête, alla au-devant de lui, portant la précieuse image. La légende veut que Chosroès ait aussitôt fait volte-face, poursuivi par des légions d'anges armés d'épées; mais l'histoire dit qu'il s'empara d'Edesse et la ravagea.

Les califes s'emparèrent à leur tour de l'opulente cité (641). Prise et reprise sans cesse, elle voyait peu à peu son importance décroître et ses richesses diminuer. Elle était depuis 1040 au pouvoir des Seldjoucides, lorsque Baudouin, frère de Godofroy de Bouillon, s'en empara. Ce fut un des beaux faits d'armes de la première croisade (1097). Baudouin n'avait avec lui que 100 chevaliers, et le gouverneur, un vieux prince grec du nom de Thoros, paraissait disposé à la résistance; mais les habitants, las de subir l'islamisme et de payer un tribut onéreux, le contraignirent d'ouvrir les portes à la petite armée libératrice. Thoros offrit à Baudouin le partage du pouvoir et l'adopta suivant les formes orientales. Peu de temps après, Thoros périt assassiné dans une sédition populaire et Baudouin accepta la couronne, qu'on lui offrit: ce fut l'origine du comté d'Edesse, qui devint, sous Baudouin et ses successeurs immédiats, un centre militaire important et le boulevard de Jérusalem. Baudouin, soldat par excellence, fit des soldats de tous ses sujets, s'empara de Samosate, de Paroudsch et de quelques autres places fortes, étendit sa domination de Séleucus, sur le Tigre, aux points fortifiés du Taurus, et s'étant consolidé par une alliance avec un prince d'Arménie, dont il épousa la fille, pensa avoir fondé en Orient un établissement durable. La situation du comté d'Edesse resta florissante sous les deux Baudouin et sous Joscelin I^{er}, de Courtenay, leur successeur; mais, sous Joscelin II, fils du précédent, Zenghi, sultan de Mossoul, parvint à s'emparer de la ville pendant que le comte, tout entier aux plaisirs, s'était retiré à Turbessel, sur l'Euphrate, sa résidence favorite, où il s'abandonnait avec ses chevaliers aux luxueuses débauches de l'Orient (1144). Zenghi, après huit jours de siège, ayant pénétré dans Edesse, massacra tous les chrétiens et en fit porter les têtes à Damas. La plupart des édifices furent ruinés. Le sultan étant mort peu de temps après son œuvre de destruction, Joscelin réussit à rentrer dans Edesse, de concert avec un grand nombre de familles arméniennes, qui redoutaient le joug de l'islam; il ne put cependant s'emparer de la citadelle, où les Turcs s'étaient retirés. Le fils de Zenghi, Nour-ed-Din, s'étant approché, contraignit Joscelin, pressé entre deux ennemis, à se retirer avec quelques hommes d'armes. Nour-ed-Din, altéré de vengeance, ordonna le massacre des principales familles, acheva la ruine de la cité et provoqua par sa cruauté une telle émigration, qu'elle retint jusqu'en Europe, où elle provoqua la deuxième croisade, qui échoua complètement.

Edesse ne se releva jamais de ses ruines. Conquis par Saladin, puis par Timour, elle redevint enfin définitivement au pouvoir des Turcs en 1637. Ceux-ci changèrent son nom en celui d'Orfa, corruption de l'ancien nom arabe *Ourhoi* et *Reha*, qui eux-mêmes dérivent probablement de *Callirhoë*. Orfa, sans être aussi opulente qu'Edesse, a conquis une certaine importance. La ville est située au milieu d'une fertile campagne très-étendue; ses remparts, crénelés et garnis de tours, sont construits en pierre de taille. Elle est la résidence d'un pacha. La population compte environ un dixième de chrétiens arméniens; le reste appartient à diverses nationalités: Turcs, Arabes, Kurdes, Juifs. Peu des anciens édifices existent encore; cependant on y voit les ruines d'un palais, que la tradition attribue aux Abgars, premiers princes arméniens d'Edesse et contemporains du Christ; on y trouve de remarquables fragments de mosquées. L'église arménienne est ancienne aussi et curieuse; c'est sous son porche que vécut pendant dix-sept ans, suivant les légendes chrétiennes, saint Alexis (iv^e siècle). Une autre église passe pour avoir été construite aux frais du diacre Etienne, mort en 378. Le plus splendide édifice est la mosquée; elle est placée sous l'invocation d'Abraham, que les Turcs honorent comme le fondateur de la ville; au fond se trouve le vivier d'Abraham, l'ancienne *Callirhoë*, la source de la déesse Artémis, dont le culte se trouve ainsi perpétué, sous différents noms, jusqu'à nos jours. Ce vivier, rempli d'une eau limpide et pave de plaques de marbre, nourrit de grandes quantités de poissons, consacrés au patriarche, et qu'il n'est permis à personne de toucher. C'est ce culte du poisson qui a fait penser que les premiers habitants de la cité étaient adonnés au sabéisme. Si Orfa doit être assimilée, d'après quelques auteurs, à l'ancienne Ur de la Bible, elle serait le pays natal d'Abraham et la tradition trouverait une base sérieuse.

ORFANEL (Hyscinthe), dominican espagnol, né à Jana (royaume de Valence) en 1678,

mort au Japon en 1622. Il passa aux îles Philippines, puis au Japon (1607), où pendant quinze ans il prêcha la doctrine évangélique, et fut condamné à être brûlé viv à Nangasaki, avec divers autres religieux. Pendant sa captivité, il écrivit: *Historia ecclesiastica de los sucesos de la cristiandad de Japon, desde el año de 1602 hasta el de 1620*, ouvrage qui fut publié par le P. Collado (Madrid, 1633, in-4°).

ORFANO, village de la Turquie d'Europe. V. CONTESSA.

ORFANO (golfe d'), ancien *Strymonicus sinus*, golfe grec, sur la côte du liva de Salonique, il a 32 kilom. de long sur 26 de large.

ORFE a. m. Ichthyol. V. ORPHE.

ORFÈUILLE (Charles-Louis-Marie, comte d'), officier et écrivain français, né à Saint-Maixent (Poitou) en 1756, mort à Paris en 1842. Lieutenant à l'époque de la Révolution, il fut emprisonné sous la Terreur, rejoignant ensuite les bandes royalistes de la Vendée et devint sous l'Empire professeur au collège de Thouars. Il a laissé, entre autres écrits: *Dissertation sur l'existence des dragons* (an VII, in-8°) et une *Histoire du Poitou*, restée manuscrite.

ORFÈVRE s. m. (or-fè-vre; malgré l'accent aigu, conservé par l'Académie, la prononciation que nous indiquons est générale — *lat. aurum*, or; *faber*, ouvrier). Celui qui fait ou vend des ouvrages d'or et d'argent: *Un atelier, une boutique d'orfèvre*.

— *Orfèvre-bijoutier*. Celui qui fait et vend des bijoux d'or. *Orfèvre-joaillier*. Celui qui met en œuvre et vend des diamants, des pierres précieuses. *Orfèvre-souffleur*. Orfèvre qui se livrait exclusivement à la fabrication des boutons.

— *Allus. littér.* Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, l'un des mots les plus fins et les plus justes de Molière, dans *l'Amour médecin*, acte I^{er}, scène 1^{re}. Signifie-t-elle que Josse, qui est tombé dans une sombre mélancolie, il consulte deux de ses voisins, M. Guillaume, tapissier, et M. Josse, orfèvre, sur les moyens de dissiper ce chagrin?

M. JOSSE. Pour moi, je tiens que la braverie (la toilette) et l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles; et, si j'étois que de vous, je lui achèterois de aujourd'hui une belle garniture de diamants, ou de rubis, ou d'émeraudes.

M. GUILLAUME. Et moi, si j'étois en votre place, j'achèterois une belle tenture de tapisserie de verdure ou à personnages, que je ferois mettre à sa chambre pour lui réjouir l'esprit et la vue.

SOANARRILLE. Ces conseils sont admirables, assurément; mais je les tiens un peu intéressés et trouve que vous me conseillez fort bien pour vous. Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, et votre conseil sent son homme qui a envie de se défaire de sa marchandise. Vous vendez des tapisseries, monsieur Guillaume, et vous avez la mine d'avoir quelque tenture qui vous incommode.

Dans l'application, ces mots: *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, caractérisent de la manière la plus pittoresque un intérêt qui se cache sous les apparences d'un conseil salutaire.

« Boileau avait trop de bon sens pour juger autrement des choses. Il se connaissait en gloire, non pas seulement en poésie, et il faisait, lui, peu de cas de celle d'Alexandre. Il le traitait de fou, d'enragé. » Ah! il était poète! — D'accord. — Vous êtes orfèvre, monsieur Josse.

P.-L. COURRIER.

« Moi, qui ai conservé mes premiers goûts et mes premiers principes, j'en suis pour ce que j'ai fait et dit toujours; je conserve à la vieillesse mes hommages, ma confiance et ma soumission. Plus l'âge me rapproche d'elle, plus je trouve qu'il est bon de la consulter. On me dira: « Vous devenez orfèvre. » Eh! oui; c'est pour cela que je connais mieux le prix des diamants. »

CH. BRICAUT.

« Vous êtes orfèvre, monsieur. Telle est l'aimable réponse que provoque quelquefois le plaidoyer d'un journaliste en faveur de la presse libre. »

ED. TEXIER.

« Pendant l'année 1855, un ébéniste de la rue d'Aumale, notre voisin, eut à fabriquer une quantité considérable de ces planchettes à esprits. On eût pardonné à cet honnête artisan d'être un grand proneur de la planchette à esprits; car, s'il n'était pas orfèvre, comme M. Josse, il était ébéniste. »

LOUIS FLOUQUET.

Orfèvres (RUE DES), rue de Paris, située dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle était connue dès le xiv^e siècle sous le nom de rue aux Moines-de-Joyenval, puis, par corruption, de Jonvan. Elle porta ensuite le nom de rue des Deux-Portes, à cause des deux portes qui en commandaient chaque extrémité. Enfin, la corporation des orfèvres y ayant fait construire une chapelle, elle prit au xvi^e siècle le nom de rue de la Chapelle-aux-Orfèvres, qu'elle a quitté par abréviation

pour son nom actuel. En 1563, cette corporation acquit dans la rue l'hôtel des Trois-Dagres et y établit une sorte d'hospice ou de refuge pour les pauvres orfèvres, vieux, malades ou infirmes, ainsi que pour leurs veuves. La chapelle et l'hôpital furent reconstruits et considérablement agrandis sous le règne de Henri II. Les plans de l'hôtel furent rognés d'après les plans de Philibert Delorme, et Germain Pilon y sculpta des figures fort remarquables. Tout cela disparut en 1790. Une partie des bâtiments de l'ancien hôpital a servi longtemps de grenier à sel, et la chapelle est représentée aujourd'hui par la maison qui porte le no 8.

Les orfèvres ont également donné leur nom, à Paris, à un quai qui s'étend le long d'une partie de l'île de la Cité entre le terre-plein du port Neuf et le port Saint-Michel. Ce quai n'était encore au milieu du xiv^e siècle qu'un terrain en pente, bordant le fleuve et aboutissant aux murs qui entouraient le palais de justice et son jardin. Le quai ne fut construit qu'en 1603, sous Henri IV, et terminé en 1643. Les orfèvres s'installèrent dans toute sa longueur et lui donnèrent leur nom. Une partie du quai des Orfèvres a été expropriée pour l'agrandissement du palais de justice et de la préfecture de police, mais on y voit encore plus d'une boutique d'orfèvre rappelant aux passants l'origine ancienne de la dénomination du quai qu'il traverse.

ORFÈVRIER s. f. (or-fè-vr-ri — *rad. orfèvre*). V. ORFÈVRE. Art de l'orfèvre: L'ORFÈVRIER est un art de luxe. Commerce de l'orfèvre: S'enrichir dans l'ORFÈVRIER.

— Ouvrages faits par l'orfèvre: *Acheter de l'ORFÈVRIER*; les barbares seuls ont le secret de ces ORFÈVRIERES merveilleuses. (Th. Gaut.)

— *Encycl.* Les anciens connaissent l'orfèvrerie art torseutique. On a proposé de la désigner sous le nom d'art du marteau. De tous les outils inventés depuis la naissance de l'orfèvrerie, le seul réellement indispensable est en effet le marteau. Cette simplicité dans l'outillage, jointe à la grande malléabilité de l'or et de l'argent, explique en partie l'ancienneté de cet art. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de la civilisation, toujours on y voit l'orfèvrerie en honneur. Les anneaux, les plaques de métal ornées ou contournées semblent se rattacher directement aux premiers âges du monde. On pourrait dire que le premier homme qui s'aperçut qu'il avait un grand éclat et une grande malléabilité, tenta de le façonner entre deux cailloux à l'imitation d'un objet quelconque, et s'en fit une parure, fut le créateur de l'orfèvrerie. Pendant une longue suite de siècles, l'orfèvrerie ne connut d'autres procédés de fabrication que la retraite et d'autre mode de décoration que le repoussé.

La retraite et le repoussé constituent, en effet, les deux parties principales de l'orfèvrerie; par la retraite, l'artiste façonne un vase, une tasse, une coupe, sans recourir à aucune soudure; les travaux ainsi exécutés ne sont ni les moins gracieux, ni les moins recherchés. Les Grecs, et plus tard les artistes du moyen âge, excellaient dans ce procédé. Par le repoussé, l'orfèvre exécute en bas-relief un grand nombre de petits sujets, de petites scènes mouvementées, des trophées, des groupes d'animaux, des girlands de fleurs, en s'aidant, pour parfaire son œuvre, de l'opposition des couleurs métalliques.

Les livres juifs attestent que l'orfèvrerie était poussée, chez les Hébreux, chez les Égyptiens et chez les Assyriens, à un très-haut degré de perfection. Lorsque les Israélites quittèrent l'Égypte, on vit par exemple qu'ils déroberont aux Égyptiens une grande quantité de vases d'or et d'argent curieusement travaillés; le procédé était peu délicat, mais il nous apprend quelle était la diffusion de ces richesses dans le pays qu'ils dépouillaient. L'Ézode nous montre également Moïse convertissant en vases propres au culte les ustensiles d'or, bracelets et bijoux des Israélites, et cela dans le désert même. Dans le temple de Salomon, en tenant compte toutefois de l'exagération orientale, tout était couvert d'or; l'arcade, le tabernacle, les innombrables chérubins qui touchaient de leur aile les deux piliers, étaient plaqués de lames d'or; l'arche d'alliance, en bois de cèdre revêtu de plaques d'or et constellé d'onix, et le fameux chandelier à sept branches peuvent passer pour les plus curieuses pièces d'orfèvrerie dont l'antiquité nous ait laissé la description. Le même chapitre de l'Ézode (xxv) mentionne encore les agrafes d'or enrichies de sardines de l'éphod du grand prêtre, les vases d'or pour les libations et les parfums (*acubula, phiala, thuribula*), la table des offrandes ornée de cercles d'or et d'argent, de chérubins en or, etc.

Homère, dans l'*Odyssée*, parle d'une quenelle d'or et d'une corbeille d'argent tressée, à bordure d'or flu, présents de Ménélas à Hélène; l'alliage des métaux est connu par les diverses descriptions que l'auteur du poète des bouchers de ses héros, spécialement de celui d'Achille; le trône de Mida, fait d'or massif et plus tard offert au temple de Delphes, montre que l'on travaillait de grandes pièces d'orfèvrerie à une époque très-reculée.

Toute la vaisselle des rois asiatiques était d'or incrusté de pierres précieuses. Alexan-

dre trouva des monceaux de coupes, de plats et d'aiguières d'or ou d'argent dans les bagages de Darius. Pompée, dans le butin fait sur Mithridate, s'empara de deux mille coupes d'or ornées de pierres. Ptolémée donna un festin de mille couverts, où chaque convive mangea dans de la vaisselle d'or et but dans une coupe d'or; on changeait de coupes et d'assiettes à chaque service. Les souverains affamèrent plusieurs royaumes pour se procurer ce luxe extravagant.

L'art de l'orfèvrerie a subi, chez tous les peuples et à toutes les époques, les mêmes évolutions que la peinture et la sculpture; partout où ces beaux-arts fleurissent, l'orfèvrerie réalise des chefs-d'œuvre; partout où ils s'abaissent et disparaissent, elle les suit dans la décadence. On pourra donc inférer, d'une façon presque absolue, de l'état de la sculpture dans une civilisation antique, par le degré de perfection d'une pièce d'orfèvrerie de l'époque, ou réciproquement.

Cette solidarité tient à ce que, indépendamment de son caractère d'utilité domestique, l'orfèvrerie, par le haut prix des matières qu'elle emploie, a toujours dû s'efforcer de reproduire les styles qui jouissaient de la plus grande faveur chez les différents peuples et aux différents âges.

L'antiquité nous a transmis des modèles parfaits en vases d'or et d'argent; la pureté des lignes, la simplicité des compositions et l'amour de la forme en constituent le caractère dominant. C'est encore à cette source que puisent les artistes désireux de se rapprocher du grandiose antique. L'orfèvrerie byzantine recherche des formes moins sévères; la ligne est un peu délaissée; il régnait dans les compositions de ce style une plus grande liberté, plus de spontanéité jointes à une grande richesse de détails; le repoussé est l'élément décoratif employé par les artistes byzantins avec le plus de profusion. Des 585, l'email avait fait son apparition comme partie décorative, et il se rencontre très-fréquemment dans les ornements byzantins. Le trésor d'Aix-la-Chapelle renferme en ce genre de véritables richesses, qui pourraient être utilement méditées par les praticiens de nos jours. Ces productions artistiques datent du temps de Charlemagne, et un simple coup d'œil permet de constater que l'orfèvrerie y est à l'apogée de la sculpture et de la peinture.

Un très-petit nombre seulement d'objets d'orfèvrerie nous ont été légués intacts ou à peu près par l'antiquité, ce qui s'explique aisément, la plus grande partie des pièces d'orfèvrerie ayant été fondues et transformées. Cependant, on en possède assez pour apprécier le degré où l'art était parvenu aux différentes époques. Les vitrines du musée égyptien du Louvre offrent : une coupe d'or portant le cartouche de Toutmès III (18^e dynastie), des pectoraux découpés à jour, des uræus, des vases, des anneaux, des bracelets, des bagues, dans quelques-uns, l'or est incrusté de pâtes de verre colorée; des colliers de scarabées, de poissons symboliques, de lézards, de fleurs de lotus ayant pour fermoir un épervier aux ailes étendues, des bracelets formés d'un enroulement de vipères, de petites égides à têtes de lion ou de sphinx montrant quelle était l'habileté des orfèvres égyptiens. L'orfèvrerie grecque n'a presque pas laissé de spécimens, et si l'on connaît mieux celle des Étrusques et des Romains, c'est grâce aux fouilles opérées dans les nécropoles de Vulci ou dans les ruines de Pompéi et d'Herculaneum. Ainsi, le musée de Naples possède un grand bracelet d'or dont le fermoir est fait de deux feuilles de vigne, d'autres bracelets composés de globules d'or réunis par des chaînettes, des pendants d'oreilles d'une originalité singulière et figurant soit des quartiers de pomme, soit des balances dans le plateau desquelles est incrustée une perle, soit des triangles ou des cornes d'abondance; des agrafes, des fibules, des colliers, des bagues et une foule de bijoux montrent avec quel soin et quelle patience les Romains travaillaient le métal. On y voit aussi des coupes d'argent, des trépieds, des miroirs travaillés au repoussé et dont les dessins sont de la plus grande délicatesse : un miroir d'argent offre par derrière, en bas-relief, la représentation de la mort de Cléopâtre; des pateres, des plats, des aiguières, des calices ornés de lierres et de pampres manifestent la plus grande science de l'ornementation.

Les invasions n'apportèrent pas dans l'orfèvrerie un trouble aussi considérable qu'on serait tenté de le croire au premier abord; les barbares eux-mêmes savaient presque tous travailler les métaux. Leurs chefs possédaient des trésors qui ne provenaient pas exclusivement du pillage des contrées plus civilisées et où se trouvaient également des produits de leur propre industrie. C'est ce que M. Ferdinand de Lasteyrie a parfaitement mis au jour dans son mémoire sur l'orfèvrerie d'origine barbare lu à l'Académie des inscriptions (avril 1873). L'orfèvrerie barbare se distingue surtout par l'emploi de grenats en tables, en lanières ou en cabochons, tantôt simplement enchâssés dans le métal, tantôt disposés en ornements symétriques fixes soit par une sertissure, soit par un cloisonnement très-délicat. Divers produits de cet art singulier, enfouis profondément lors de nouveaux cataclysmes, doivent à cette circonstance d'avoir été retrouvés intacts.

Ce sont les Goths qui paraissent s'être adonnés à l'orfèvrerie avec le plus de talent et de bonheur, car ils ont semé de nombreux spécimens de leur art dans toutes les contrées de l'Europe qu'ils ont traversées en courant. Le musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg en possède d'admirables morceaux trouvés dans les bassins du Don, du Danube et jusqu'au pied des monts Karpathes. C'est d'abord le trésor de Novo-Tcherkass, trouvé sur les bords du Don, consistant en un énorme diadème d'or de travail gothique, dans lequel l'artiste barbare a inséré un camée grec, et en colliers, plaques et bijoux de toutes sortes; puis le trésor de Petrossa (monts Karpathes) où figurent des fibules, des anneaux, un hausse-col, une aiguière, un disque, une paterne ciselée et des ustensiles de culte; les grandes pièces sont incrustées de grenats. On présume que ce trésor était celui du roi Athanaric, poursuivi jusque dans les Karpathes par les Huns. Notre musée de Cluny possède une riche collection de diadèmes des rois goths, trouvés en Espagne, à Guarnaraz, entre autres la couronne de Receswinthe, mort en 672 (le nom de ce prince se lit en lettres d'or incrustées de grenats), et huit couronnes voivodes de divers modules, enrichies également de pierres et ornées de pendeloques. Ces morceaux sont identiques pour le travail à ceux du trésor de Petrossa. On conserve à Milan, dans la cathédrale de Monza, un évêgaliaire dont la reliure est formée de deux plaques d'or ornées de camées, de perles et de grenats, le tout d'un travail gothique, et c'est aussi à des orfèvres barbares que sont dus le calice et la paterne trouvés à Gourdon, dans la Bourgogne. Enfin vers la même époque ou peu après que celle où vivait le roi goth Receswinthe, les travaux de saint Eloi comme orfèvre, travaux dont il ne reste, il est vrai, que le souvenir et l'attestation des chroniques, montrent que l'art franc était au moins égal à l'art gothique. Saint Eloi fabriqua les chasses de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Martin de Tours, de Sainte-Geneviève, sans compter le siège ou trône de Dagobert, qui était d'or, incrusté de pierres précieuses. Limoges possédait déjà une habile école d'orfèvres, où Eloi avait appris les rudiments de l'art.

Au moyen âge, c'est surtout en vue de la décoration religieuse que les artistes orfèvres déploient les ressources de leur talent; à mesure que s'approche l'an 1000, le nombre de reliquaires, de retables d'autel, de chandeliers, de croix, de crosses, de ciboires et de chasses augmente dans des proportions presque incroyables; la peur de ce moment réputé fatal inspira des œuvres merveilleuses; c'est l'époque où, sous l'empire d'un affaiblissement religieux et d'après les conseils du clergé, tout ce qui possède un objet précieux vient offrir à l'Eglise, vaste réservoir où s'engloutit en moins d'un an le produit de plusieurs générations de travailleurs; ce qui se façonne en ce dernier quart de siècle de reproductions de sujets bibliques et chrétiens échappe à l'imaginaire.

L'an 1000 passa, on sait comment; mais les trésors des abbayes et des cathédrales ne demeurèrent pas pour cela, et c'est encore dans ces établissements qu'il faut aller pour suivre avec fruit toutes les évolutions de l'art qui nous occupe.

Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, quelquefois, mais rarement, plus tard, on retrouve sur l'orfèvrerie les baies et les arceaux de plein cintre; les figures sont très-allongées, ont peu de hanches; les poils et les cheveux sont indiqués avec une très-grande finesse; les draperies sont roides, les plis verticaux, serrés, parallèles; les costumes, surchargés de détails d'ornement, sont couverts de bijoux; dans toutes les pièces d'orfèvrerie de ce style, on retrouve les quatre clous de la croix. Parmi les œuvres de cette époque, nous citerons le retable tout en or donné par Henri II, empereur d'Allemagne, à la cathédrale de Bâle, à la suite d'une maladie dangereuse, dont il attribua l'heureuse issue aux prières du clergé badois; cette pièce, d'un très-bon style roman, est aujourd'hui au musée de Cluny; elle est presque entièrement faite en repoussé et date de la période de scission entre les Eglises grecque et latine.

Au XIII^e siècle, l'orfèvrerie sort du monastère, où jusqu'alors elle avait été plus particulièrement concentrée; elle se répand dans le monde profane. Bientôt Limoges qui, sous les Romains, possédait déjà des fabriques d'orfèvrerie, redevient un centre très-actif de production. L'email y atteint rapidement un haut degré de perfection. Suivant encore dans ses transformations la sculpture et l'architecture, l'orfèvrerie abandonne le plein cintre et adopte l'ogive, les fleches, les colonnettes, les rosaces et presque immédiatement le style flamboyant; les figures s'alourdissent, se rapprochent de plus en plus du type humain, mais sans s'arrêter sur cette pente, de telle sorte que, vers le XV^e siècle, les personnages seront trapus et ramassés; c'est aussi vers le même moment que la diffusion de l'art de l'orfèvre commence et qu'apparaissent les aiguières, les grands verres à boire, les coupes repoussées et emailées.

L'orfèvrerie de la Renaissance est caractérisée par une surabondance de compositions; elle a une valeur beaucoup plus grande au point de vue de la création des modèles que

comme industrie. Les orfèvres de cette époque sont presque tous des artistes distingués unissant toutes les connaissances du métier à un goût très-élevé. L'Italie tient la première place, puis vient la Flandre; de ces deux pays sont déjà sortis un grand nombre de chefs-d'œuvre, lorsque, vers la fin du XV^e siècle, l'arrivée à Paris de quelques-uns des maîtres orfèvres italiens, déterminant une rivalité, fait renaitre le goût français et replace notre orfèvrerie sur le pied de l'égalité avec celle des pays voisins. Cependant, très-sérieusement menacé par l'invasion des florissantes de Florence et de Rome, l'art émigre à Venise, où il puise, dans un contact incessant avec l'Orient, les matériaux d'un nouveau genre de décoration : entrelacs, ornements sur fonds vermiculés, filigranes, jusqu'aux formes elles-mêmes sont empruntés aux Arabes; les aiguières, les coffrets, les bijoux ont l'aspect oriental. On s'accorde à citer l'aiguière de Briot comme un des modèles les plus achevés de cette riche époque. C'est dans cette période que les pierres précieuses commencent à servir de base à des travaux spéciaux et que la joaillerie cessa d'être uniquement une dépendance de l'orfèvrerie, pour devenir à son tour un art tout entier.

Des artistes célèbres d'un grand talent et d'une grande originalité firent parvenir l'art de l'orfèvrerie à un très-haut point de splendeur; il suffit de citer Donatello, Brunelleschi, Ghiberti, Ant. del Pollajuolo, Maso Finiguerra, Amerighi, Verrochio, Piero Giovanni, Michelagnolo da Pizimonte, Rodolfo del Carolacino, Stefano Salterelli, Zanotti del Lavacchio, Bastiano, Conini, Piero di Nino, Antonio di Salvi, Salvadoro Pili, Lorenzo della Golaipa et surtout Benvenuto Cellini, dont le génie eut une grande influence sur l'orfèvrerie du XVI^e siècle. La plupart de ces artistes étaient, comme lui, Florentins. Bologne possédait Francesco Fumio, Bart. Gesso, Geminiano Rossi et le Francia; Milan, Danieli Arcioni et Caradosso; Gènes, Tagliacarne; Perouse, Lantizio. La France comptait à la même époque trois orfèvres habiles : Etienne de Laulio, Jean Cousin et François Briot.

Sous Louis XIV, l'orfèvrerie suit le mouvement général, ne vise plus guère qu'à une fastueuse noblesse. Adieu la nature; il faut des fruits et des animaux, même des personnages de convention; on dédaigne la Renaissance comme manquant de dignité, et l'art devient ampoulé; c'est l'époque des prétentions et de la fausse grandeur; on fait des flambeaux et des lustres énormes, mais ils manquent de variété dans les lignes; c'est de l'orfèvrerie en grande perruque et à hauts talons. De Launay et les Ballin, orfèvres de grand mérite, essayèrent vainement de réagir contre cette tendance.

Louis XV voit l'orfèvrerie se transformer rapidement au souffle de la coquetterie et du caprice; ce n'est plus en vue de l'utilité que se fabriquent les objets, la fantaisie est souveraine maîtresse. Aussi, sous ce règne, la joaillerie sous la Renaissance et réclame aussi sa séparation avec l'orfèvrerie. Toutes les étrangetés du genre rocaille, toutes les recherches du convenu, du mignard, sans exclure la grâce, caractérisent l'orfèvrerie sous le sceptre de Mme Du Barry. Les Germains produisent pourtant des ouvrages très-délicats et très-étudiés, d'un grand mérite d'ajustement.

Louis XVI règne, et l'influence de Rousseau se fait sentir; on désire revenir aux idées simples, mais l'effort serait trop rude pour cette génération; on se contente d'être plus sobre de détails; les ornements ont un aspect guindé qui révèle l'état des esprits; les formes les pièces sont incertaines; on y retrouve tous les éléments du Louis XV et du Louis XV. mais ce n'est plus ni l'affection pédantesque du grand roi, ni le déshabillé du Bien-Aimé. Survient la Révolution; on s'occupe peu des arts de luxe; chacun, se croyant menacé d'un cataclysme, cache ou vend son argent; d'autres en font don à la patrie; de toutes parts les buffets et les dressoirs se viduent et lorsque, sous le Directoire, on veut revenir à l'orfèvrerie, les modèles sont détruits, la tradition rompue, les corporations dispersées, et avec elles les secrets du métier tombés dans l'oubli. Il faut aller jusqu'à l'Empire pour constater une tendance à refaire de l'art, mais hélas! imprégné de fausses idées sur l'antiquité; on veut ressusciter l'égyptien, les Grecs sans couleur et sans vie; d'un côté le temple des lauriers, des myrtes, des palmettes parallèles et symétriques, des Almanzor, des héros et des sphinx; roide et prétentieux, tel peut être défini le genre Empire, triste époque qui n'a que trop duré pour l'histoire de l'orfèvrerie.

Ce qui caractérise la fabrication de cette période est l'application de petites pièces estampées, soudées aux galbes unis. Nous arrivons à l'époque actuelle; 1830 voit renaitre l'art du repoussé; il se manifeste dans l'orfèvrerie une tendance à délaisser le caractère purement utile; on veut créer des pièces n'ayant qu'une valeur artistique; on s'efforce enfin de faire de l'orfèvrerie un art complet. A partir de ce moment, il devient impossible d'assigner un genre au travail des orfèvres; l'éclectisme le plus com-

plet se fait jour dans certaines tentatives; quelques artistes s'inspirent des styles purs, mais en les passant en revue à tour de rôle et sans s'arrêter à aucun; c'est la reproduction de ce qui se passe en matière de décoration sculpturale. Deux points distinguent notre temps : d'une part, la perfection des détails, et, d'autre part, la multiplication des méthodes abrégatives dans la fabrication. On peut aussi remarquer que tous les genres de décoration sont heureusement réunis sur les pièces d'orfèvrerie; chaque jour voit éclore de nouvelles idées, mais jusqu'à présent le XIX^e siècle n'a pas encore de caractère distinctif dans les arts.

Les principaux noms de l'orfèvrerie contemporaine furent, sous le premier Empire, Auguste, Odier père, Thomin, Biennais; sous la Restauration Odier fils et Cahier. A une époque plus rapprochée de nous, Faconnier, Fossin, les frères Marel, Lenglet et surtout Froment Meurice ont ressuscité l'orfèvrerie de la Renaissance. L'époque actuelle, caractérisée par cet éclectisme absolu qui recherche ses modèles aussi bien dans la Renaissance que dans l'art grec, l'art étrusque, l'art égyptien ou même dans l'art rococo du XVIII^e siècle, a pour principaux représentants MM. Vethe, Rudolphi, Wies, Bupst, Maurice Meyer, Rouvenat, Mayer, Morel, Bachellet, Duponchel, Christol. En Angleterre, M. Garrard, Hancock; en Prusse, Friedberg; en Hollande, Meyer, Salm, etc., tiennent le premier rang.

L'orfèvrerie est l'un des métiers qui ont été le plus anciennement organisés en corporation; ses statuts de 1560 ne sont évidemment qu'une révision d'autres plus anciens. En août 1345, Philippe VI lui donna des armoiries qui étaient : une croix d'or dentelée sur champ de gueules, accompagnée de deux couronnes et de deux coupes aussi d'or, à la bannière de France en chef. Jean I^{er} permit aux orfèvres de faire construire une chapelle sous le nom et l'invocation de saint Eloi, leur patron, et leur fit donner des reliques de ce saint par Innocent VI. Ce corps de métier jouissait de toutes les prérogatives des six corps marchands, et était si considéré des administrateurs de la ville, qu'ils n'oublièrent jamais de le désigner pour porter le dais dans les entrées des rois, reines ou légats. « L'on remarque singulièrement, dit Diderot, que dans ces cérémonies on n'appelait souvent que trois ou quatre des corps marchands, mais que jamais celui de l'orfèvrerie ne fut omis. » Claude Marcel, l'un des marchands en 1570, était orfèvre; voici quelques dispositions des statuts de la corporation des orfèvres : les forges et fourneaux devaient être en vue et à six pieds du vitrage de la rue; les ouvriers orfèvres ne pouvaient travailler qu'aux heures indiquées par la police; ces deux dispositions avaient pour objet de rendre des plus faciles la surveillance sur le travail par les officiers de la cour des Monnaies et par les gardes orfèvres. Tous les ans on nommait dans la corporation trois gardes orfèvres, élus par les maîtres de la profession; ils étaient nommés pour deux ans et formaient, avec ceux qui restaient en fonction de l'année précédente, le college des six gardes. Ils étaient tout-puissants pour fixer l'impôt, le percevoir, visiter les ateliers et faire contrôler les titres d'ouvrages d'or et d'argent, sans le concours d'aucun officier de police. Ils gèrent les affaires de la corporation et préstaient serment, l'une part à la cour des Monnaies d'autre part envers les mains du lieutenant de police. Chaque orfèvre devait avoir un poinçon personnel; ce poinçon portait les lettres initiales de l'artiste, une devise à son choix, une fleur de lis couronnée et deux petits ronds en forme de grains, afin de faire observer qu'il n'avait que deux grains de remède dans le titre des matières.

L'orfèvre devait tenir boutique ouverte s'il voulait faire usage de son poinçon; dans le cas de suspension momentanée ou définitive, sa marque de maître était déposée au bureau des orfèvres et gardée sous scellé. Il était interdit aux maîtres orfèvres d'acheter, de fondre ou de déformer aucune monnaie d'or ou d'argent, qu'elles fussent ou non décriées. Les veuves des orfèvres avaient le droit de vendre, de fabriquer et de tenir boutique; mais, de crainte qu'elles n'abusassent du poinçon de maître, le règlement de 1779 ordonnait que la mort du titulaire son poinçon serait rayé et détruit, et que, tout en attendant à la veuve le droit de vente et de fabrication, elle devait faire garantir le titre de son travail par d'autres orfèvres, qui, en apposant leur poinçon sur les pièces mises en vente, devenaient garants et responsables de la réalité du titre enoncé. Les orfèvres pouvaient graver eux-mêmes tous poinçons ou matrices nécessaires à leur fabrication personnelle. Le temps de l'apprentissage était de huit années; avant l'âge de dix ans, ou passé celui de seize, on ne pouvait être apprenti; les enfants des maîtres ne faisaient ni apprentissage ni compagnonnage, lequel était de deux années pour tout apprenti, mais les uns comme les autres étaient obligés de produire le chef-d'œuvre pour passer maîtres.

Il était fait une exception d'âge pour les apprentis formés par les ouvriers qui travaillaient à la galerie du Louvre, et, après huit années d'apprentissage, ils étaient reçus maîtres, sans chef-d'œuvre et sans frais; les

mêmes privilèges étaient accordés aux ouvriers qui avaient travaillé six années aux Gobelins. Tous les huit ans, l'hôpital de la Trinité pouvait donner la maîtrise à deux ouvriers travaillant l'un en or et l'autre en argent, dont les chefs-d'œuvre avaient été admis par les gardes orfèvres, et pourvu qu'ils eussent appris le métier à un enfant dudit hôpital. Il y avait aussi quatre privilèges du roi et deux du duc d'Orléans; mais ces privilèges étaient personnels et ne donnaient pas qualité aux enfants des titulaires, lesquels n'étaient même pas considérés comme faisant partie du corps des orfèvres. L'artiste prétendant à la maîtrise prêtait serment au Châtelet de Paris, devant les officiers du roi, qui lui serait fidèle dans son commerce; on l'interrogeait à la cour des Monnaies sur l'emploi des matières d'or et d'argent; il prêtait une seconde fois serment d'observance des ordonnances du roi et des arrêts de la cour, et, sur les conclusions favorables du procureur général, il était reçu maître; il devait déposer mille livres pour répondre des amendes qu'il pouvait encourir. Le nombre des maîtres orfèvres, qui était de 300 d'après les anciens règlements, fut porté à 500 en 1781.

Autrefois, l'orfèvrerie comprenait la fabrication et l'ornementation de tous les objets d'or et d'argent, et le nom d'orfèvre s'appliquait aussi bien à celui qui fabriquait qu'à celui qui ornait les pièces fabriquées; cet état de choses se maintint jusqu'à la chute des corporations, époque à laquelle on vit se former des corps de métiers entièrement distincts, sous les noms d'émailleurs, graveurs, bijoutiers, joailliers, puis nielleurs et repousseurs; aujourd'hui, par suite de la division du travail, ces diverses spécialités se subdivisent encore, et, pour ne citer qu'un exemple, nous indiquerons dans la joaillerie la division des ouvriers en metteurs en œuvre et en seriseurs. Par extension, toutes ces désignations s'appliquent aussi à la fabrication d'imitation. On dit donc *orfèvrerie de cuivre* et *orfèvrerie de plaqué*; mais l'orfèvre proprement dit est celui qui fabrique la vaisselle d'or ou d'argent, les couverts, les ornements de table ou d'église, les coupes, calices, coffrets et autres gros objets destinés soit à la décoration des intérieurs d'habitation ou de monuments, soit à des usages domestiques. Ainsi limitée, l'orfèvrerie se divise en deux parties principales, la grosserie et la petite partie. Sous le nom de grosserie, on entend la fabrication de la vaisselle, des ornements d'église, des coffrets, des candélabres, des surtouts, des services à thé et à café, des corbeilles à pain, des seaux à rafraîchir, et généralement de toutes les pièces d'argenterie qui figurent sur les tables et les buffets dans les grandes réceptions. La petite partie, désignée aussi sous le nom de partie du couvert, et dont les ouvriers sont appelés cuilleriers, s'exerce plus particulièrement, comme son nom l'indique, sur les objets de détail: couverts, pinces à sucre, à asperges, ronds de serviette, porte-couteaux, coquetiers, timbales, tasses à vin, truilles à poisson, et tous les menus objets de même ordre. Lorsqu'il s'agit d'obtenir des pièces d'ornementation exceptionnelle, on fabrique à la façon du moyen âge; la charpente est forgée à la main, et la forme donnée par la retraite, sur des bigornes spéciales. Les ornements rapportés sont modelés, fondus et ciselés; les dessins faisant corps avec la pièce sont repoussés.

— *Vaisselle plate.* Pour la fabrication de la vaisselle plate, on prend une plaque laminée sur laquelle on trace, à l'aide du compas ou d'une pointe d'acier, la partie dont on a besoin, et on coupe à la cisaille, si la pièce est grande; on découpe à l'emporte-pièce si, au contraire, on veut faire de la petite partie. On prépare alors la mouleure soit au tour, soit au laminoir à rouleaux gravés ou à la boîte à tirer; cette boîte à tirer, qui se nomme aussi filière, est formée d'une masse de fer dans laquelle on a pratiqué, à des places convenables, des ouvertures et des portées pour y introduire et y fixer les billes à mouler, appelées aussi molettes; le fond de cette boîte, sur lequel viennent passer les billes à mouler, est en acier trempé et poli. Les molettes, également trempées et polies, sont gravées en dessin gravé en creux sur leur champ; car ces billes sont des disques métalliques à moyen et non des boules. On passe par une ouverture latérale la bande métallique préalablement chauffée, on fixe les molettes, et, pressant le tout avec des vis qui ne permettent aucun dévirement dans l'appareil, on prend la boîte à tirer dans un état fortement scellé. Saillant alors avec des pinces la partie de la bande métallique qu'on a laissée dépasser dans cette interstice, on la fait passer tout entière sous l'effort de la molette, et la mouleure est obtenue. Dans l'orfèvrerie d'imitation, ce procédé est de plus en plus adopté, pour celui du laminoir à rouleaux gravés.onné la mouleure est préparée, on la fixe au bord de la plaque avec de la soudure au quart. On ébarbe ce qui dépasse, soit à la lime, soit à l'échoppe, et on porte au planeur, qui fait le marli ou le filet sur un tas poli au marteau, à la main ou mieux au martinet. En sortant des mains du planeur, la pièce est polie d'abord à la pierre à polir, ensuite à la pierre ponce et à l'huile, enfin à la ponce en poudre délayée dans de l'alcool et pressée fortement sur la pièce avec un chiffon très-doux ou une

peau de chamois. Le planeur reprend le plat et termine en donnant la profondeur convenable, au moyen de tas et de marteaux spéciaux pour ce travail et polis dans la perfection. C'est ce dernier travail qui donne aux pièces d'orfèvrerie leur sonorité et leur éclat durable.

— *Pièces de fantaisie à anses et bec.* Pour la confection des théières et des cafetières, la forme principale du corps d'œuvre est donnée soit par la retraite, soit par le repoussage au tour sur des mandrins appropriés, en fer ou en bois. Les becs et anses estampés ont été faits de coquilles et forment des pièces finies, sauf le polissage; on les fixe, à l'aide de fil et crampons de fer, aux places qu'ils doivent occuper, et on soude au chalumeau à la bouche pour les petites soudures, au chalumeau au gaz pour celles d'une grande étendue. On déroche, gratte, lime, ébarbe et doucit pour faire disparaître toutes les imperfections des raccords; la pièce est alors portée au graveur ou au ciseleur traceur. Si elle doit être ornée par l'un de ces procédés de décoration, ce n'est qu'au retour de chez l'artiste qu'elle recevra le dernier coup de poli. Ces diverses manipulations sont les mêmes pour les pièces d'or, d'argent, de cuivre ou de composition. Les pièces de rapport, en métal plein, ont été fondues et ciselées tout d'abord, mais on doit les remanier après soudure; ce travail, nommé *ragréure*, a pour objet de faire disparaître les marrons de soudure, qui coulent presque toujours dans les parties foulées, et de rendre aux garnitures fondues tout leur caractère artistique.

Il existe une grande différence de qualité entre les pièces retirées et celles qui sont repoussées au tour: dans les premières, tout le travail a été fait au marteau, et la matière est plus resserrée, plus sonore, plus résistante; sous une même épaisseur, il y a plus de métal précieux, et, au point de vue artistique, la pièce a plus de caractère. Ces qualités reconnues ont engagé souvent les orfèvres qui font exécuter leur travail au tour, à simuler à l'intérieur des pièces les coups de marteau de la retraite.

Dans la fabrication des pièces très-minces, et dont les bords seraient susceptibles de se déformer, on soude une mouleure spéciale, plate et plus large qu'épaisse, en la plaçant soudée sur champ si elle doit être invisible, soudée à plat et perdue à la lime si elle est placée en vue. Ces mouleures prennent le nom de bêtes.

— *Orfèvrerie de cuivre ou d'imitation.* L'orfèvrerie de cuivre ne diffère en rien de l'orfèvrerie d'or et d'argent, comme méthode générale de travail. Seulement, comme ses produits sont toujours appelés à être reproduits à un grand nombre d'exemplaires, c'est dans cette partie que les procédés mécaniques ont le plus progressé et que l'outillage est le plus parfait. Il n'est donc pas étonnant que, dans les cas où une maison d'orfèvrerie de cuivre exécute en or ou en argent un modèle de sa fabrication courante, il soit de beaucoup supérieur, comme travail de manufacture, à ce qu'il serait exécuté dans les ateliers d'orfèvrerie pure.

— *Orfèvrerie de plaqué.* Il existe entre l'orfèvrerie d'imitation et l'orfèvrerie de plaqué une différence notable, quant au mode de fabrication. Dans la première, la pièce a subi toutes les manipulations de l'art des orfèvres; elle est terminée de tous points et peut être utilisée dans l'état où elle se trouve au sortir des mains du polisseur. C'est ce qui arrive pour les allages blancs particulièrement, et aussi quelquefois pour les pièces de cuivre, lesquelles sont alors bronzées et considérées comme objets d'art. En les argentant ou les dorant, on ne fait que les embellir et les rendre moins oxydables; c'est affaire d'hygiène et de luxe. Dans le plaqué, au contraire, le métal est d'abord revêtu de la plaque d'or et d'argent avant tout travail et forme avec le cuivre rouge le lingot de matière première dans lequel les pièces seront finies. L'orfèvrerie de plaqué présente de grandes difficultés de fabrication; elle est destinée à disparaître. L'argenterie galvanique lui a porté un coup dont elle ne se relèvera pas, quoiqu'elle puisse établir et livrer au commerce des pièces de parade à des prix extraordinaires de bon marché.

Cette industrie, presque aussi vieille que l'orfèvrerie elle-même, a atteint, en 1839, son plus haut point de splendeur; il se faisait alors à Paris pour environ 5,000,000 de fr. d'objets plaqués d'argent, et la moitié seulement était exportée; elle occupait 2,000 ouvriers, hommes et femmes. Quelques auteurs ont prétendu faire une différence entre le plaqué et le doublé (v. ce mot); elle résiderait, selon eux, dans ce point spécial que, pour doubler, on est quelquefois obligé de souder les métaux l'un à l'autre par un flux quelconque, tandis que le plaqué ne se soude jamais, et qu'il s'opère exclusivement par voie de pression et à la température du rouge sombre. Quant à nous, nous croyons qu'il serait très-difficile de déterminer l'époque précise à laquelle le mot plaqué commença d'être en usage à Paris. Les pièces fabriquées par cette méthode en 1785 sont dites métal doublé. Jusqu'en 1808, les fabricants d'orfèvrerie d'imitation ne songèrent point à faire une différence entre les deux expressions, et le fisc lui-même confondait à tel point les deux

mot, qu'il édicta que le poinçon de fabrique qui serait appliqué obligatoirement sur toute pièce plaquée porterait le mot *doublé* au-dessus du titre de richesse du métal, 10me, 20me, 40me, 120me. Les hommes les plus compétents emploient alternativement et indifféremment les mots *doublé* ou *plaqué* pour désigner certaines bijouterie ou orfèvrerie grecque ou romaine. Ce ne fut qu'à l'époque où l'orfèvrerie fut totalement séparée de la bijouterie qu'elle relut le mot *plaqué* pour sa fabrication et que l'usage se répandit d'attribuer le mot *doublé* plus particulièrement au bijou. Nous n'aurons donc ici rien de nouveau à dire sur le doublage d'un métal par un autre, non plus que sur la façon de travailler le doublé, qui ne diffère de la bijouterie qu'en ce qu'elle s'applique à de plus gros objets.

En terminant ce qui a rapport au plaqué et au doublé, nous ajouterons que les poinçons appliqués sur les pièces de cette fabrication ne sont soumis à aucun contrôle et que l'acheteur n'a d'autre garantie de la sincérité du titre énoncé au poinçon que l'honorabilité de la maison qui a fabriqué les articles mis en vente. Il n'est donc pas impossible d'acheter des pièces poinçonnées au 10me d'argent et qui seraient en réalité fabriquées au 150me.

— *Couverts.* Si l'orfèvrerie de luxe remonte loin dans les siècles, il n'en est pas ainsi de la partie de cet art qui est destinée à l'usage de la table, et, en particulier de celle qui se rapporte aux instruments à l'aide desquels nous portons nos aliments à notre bouche. Sans rappeler les peuplades sauvages, les Turcs, les Arabes, et même les Chinois, chez lesquels ces objets, qui nous paraissent si indispensables, sont pourtant à peu près ignorés, nous verrons qu'en Angleterre, particulièrement, l'usage de la cuiller et de la fourchette est des plus modernes. C'est au x^e siècle que se rapporte la première indication précise de ces couverts, et cette indication nous arrive accompagnée de considérations religieuses sur les conséquences d'une telle invention. Un des fils d'Orseolo, doge de Venise en 991, avait épousé la sœur d'un empereur d'Orient, laquelle, rompant avec la simplicité antique, employait des cuillers et des fourchettes dorées pour porter les aliments à sa bouche; un tel raffinement causait un grand scandale dans l'âme des assistants; aussi un saint chroniqueur raconte-t-il qu'une telle dérogation aux usages des premiers chrétiens ne pouvant rester impunie, Dieu appesantit sa main sur les époux pervers, et que c'est là et non ailleurs qu'il faut chercher la cause de leur malheur. La commodité résultant de l'usage des cuillers l'emporta néanmoins; on peut voir d'ailleurs, par celles qui nous sont parvenues, que dès le début la forme définitive en fut prise. Ces spécimens se conservent dans les collections de médailles, nous recommandent par leur nouveauté à l'attention des artistes et des amateurs. Les fourchettes ne se propagèrent que plus difficilement; ce n'est que vers la fin du x^e siècle que l'Italie et après elle la France en adoptèrent l'usage journalier, en même temps que le service de tables s'enrichissait de l'importation des verres à boire de Venise. L'Angleterre, en plein x^e siècle, ne connaissait pas les fourchettes, et un Anglais qui, ayant voyagé en Italie, en avait rapporté l'usage, se rendit célèbre par les querelles que lui attirèrent ces utensiles singuliers. Le nombre des fourchettes varie avec les usages et les pays. En Angleterre, les fourchettes ont généralement deux fourchons; en France, elles en ont quatre.

Jusqu'en 1840, la fabrication des couverts nécessitait trois opérations: 1^{re} découpage du lingot d'après un dessin, un calibre ou un gabarit soit à la cisaille, soit à l'emporte-pièce; 2^e forgeage de l'objet de sorte à l'amener à peu près à la forme désirée et pour permettre d'entrer la pièce ébauchée dans l'orifice de la matrice de perfection; 3^e une fois ainsi préparée, la pièce était soumise à une pression semblable à la pression monétaire et ressortait ornée de filets et presque entièrement terminée. L'ornementation s'obtenait en gravant la matrice de perfection selon la richesse décorative souhaitée par le fabricant. On n'avait plus alors qu'à enlever à la lime l'excédent de matière repoussée en dehors du travail par la matrice, et à découper les dents, si c'était une fourchette. Pour donner du roide et du poli aux couverts, on battait les manches à froid; sans cette précaution, les couverts d'or et d'argent eussent été mous et sans sonorité. Aujourd'hui, on opère d'une façon tout à la fois plus rude et plus parfaite. Dans une feuille de métal laminé à épaisseur convenable, un emporte-pièce découpe, par mouvement de va-et-vient, les éléments primitifs du couvert; ces pièces sont recuites au rouge sombre et soumises à des pressions successives et graduées sous deux paires de cylindres de laminoirs. Ces cylindres ont environ qu¹ de diamètre et ils sont gravés d'après des dimensions calculées pour les diverses parties de la cuiller et de la fourchette, et en raison de la malléabilité du métal à laminier. Les cylindres pour or et argent ne sauraient convenir pour le cuivre ou ses alliages. Pour que les pressions successives n'altèrent pas la qualité du métal, on alterne les passes avec des recuits, et après chaque chauffe on fait subir une sorte de trempe aux objets en les immergeant dans de l'eau froide. Les gravures des cylindres ont été combinées

de façon à graduer l'apparition des détails d'ornement, en réservant les plus délicats pour les dernières passes. Les cylindres finisseurs sont polis, afin de donner aux pièces leur dernier coup d'œil. On ébarbe et on découpe les dents des fourchettes avec un découpoir spécial. Dans cet état, les couverts sont plats; on les emboutit et on les cambre, soit à la main, selon l'ancienne méthode d'étauillage, soit à l'aide de matrices spéciales parfaitement polies, et sous une pression convenable.

— *Statistique.* L'orfèvrerie occupe à Paris environ 5,000 ouvriers; elle utilise, par année, à peu près 200 kilogrammes d'or et 6,000 kilogrammes d'argent, ou évalue à dix fois plus le poids du cuivre employé par cette industrie. Paris fabrique toutes les spécialités. Lynn travaille plus spécialement les articles d'église; il y a peu d'ateliers. Bordeaux fabrique le couvert, le service de table, l'article de religion et les boîtes de montre. Marseille produit une grande quantité de couverts en argent, dont la plus grande partie échappe au contrôle. Strasbourg a une fabrication spéciale de couverts connue dans le commerce sous le nom de couverts d'Alsace. Une loi de brumaire an VI a soumis l'orfèvrerie française au contrôle de l'administration des Monnaies, laquelle, par l'application de poinçons spéciaux, garantit aux acquéreurs le titre de la matière précieuse employée dans la fabrication des objets mis en vente. Il est prélevé, pour droit de contrôle et d'essai, 250 fr. par kilogramme d'or employé et 15 fr. 40 c. par kilogramme d'argent. Le fabricant qui justifie de la sortie de l'œuvre d'une pièce, au contrôle d'intérieur, peut réclamer les deux tiers du droit payé, ou s'il fabrique en vue d'expédition à l'étranger, il peut faire apposer le contrôle d'exportation et ne paye que le droit d'essai. Le contrôle ne se fait qu'à l'hôtel des Monnaies; les fabricants sont donc astreints à envoyer le matin, avant dix heures, les pièces à contrôler; ils doivent les renvoyer chercher le soir à quatre heures. Ces formalités retardent souvent la fabrication et causent au commerce parisien un sérieux préjudice, la journée d'un homme de peine se trouvant presque entièrement absorbée par ces deux courses dans la journée. Un autre inconvénient résulte de la faculté qu'ont les contrôleurs de placer leur poinçon là où ils le trouvent bon; souvent il arrive qu'une pièce soit déformée, gâtée ou crevée par suite d'un coup de marteau mal appliqué. Le prix de contrôle est dû intégralement pour toutes pièces contrôlées. Dans la vente au public, les orfèvres français sont dans l'habitude de séparer le prix de façon du prix de la matière, or ou argent, celle-ci s'échangeant, à titre de lingot, contre la monnaie de même valeur intrinsèque. On peut donc, en France, avoir des œuvres d'art à un prix relativement minime, puisque souvent l'orfèvre économisera sur la matière première et fabriquera à peu d'épaisseur. Les débouchés de la France sont les deux Amériques, et surtout le Brésil, la Turquie, l'Égypte, l'Espagne. L'Angleterre a des fabriques d'orfèvrerie considérables à Londres et à Birmingham. Cette fabrication est lourde de forme et pesante de matière; le motif généralement peu connu du goût massif des fabricants anglais est que le prix de façon se confond avec celui de la matière première, et que, par cette raison, plus les pièces sont riches en métal et sobres de décoration, plus le fabricant bénéficie. Le titre anglais est assez bon et se rapproche de celui de France; au contraire, en Allemagne, on vend sous le nom d'or et d'argent des alliages dans lesquels ces métaux ne sont pas toujours en quantité suffisante pour prévenir l'oxydation.

— *Iconogr.* Les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie. Comme complément de l'histoire de l'orfèvrerie, nous croyons utile et intéressant de donner la description de quelques-uns des chefs-d'œuvre de cette industrie artistique.

— I. ORFÈVRE ANTIQUE. Les spécimens qui nous restent de l'antiquité sont assez rares et n'ont pas toute l'importance que nous souhaiterions pour apprécier convenablement le mérite des orfèvres de cette époque. On trouvera aux mots *Egypte* (VII, p. 379), *Étrurie* (VII, p. 1082) des renseignements sur quelques ouvrages d'orfèvrerie de ces contrées. Les collections des Studi, du Vatican, du Louvre, du British Museum possèdent d'intéressantes productions de l'orfèvrerie romaine; ce sont, pour la plupart, des figurines de divinités ou d'animaux, des pectoraux, des coupes, des bassins, des lampes, des bracelets, des colliers, des diadèmes. En général, ces objets sont exécutés avec une simplicité de décoration, une élégance de forme et une pureté de détails tout à fait admirables. A la différence des ouvrages modernes, où la valeur intrinsèque de la matière est rendue pour ainsi dire apparente par la nature même du travail, l'orfèvrerie antique brille surtout par son mérite artistique. « Si les bijoux antiques qui nous sont parvenus, dit M. Darcel, montrent parfois l'alliance de l'or et des pierres fines, il est rare que cette même alliance se retrouve dans le peu d'orfèvrerie antique que nous connaissons. Bien que l'on puisse objecter les passages des poètes qui témoignent que les métaux précieux, l'ivoire et les pierres fines étaient combinés dans une même œuvre, il est permis de supposer que ces com-

biens avaient pour résultat de produire ces effets auxquels on est arrivé au moyen des pâtes colorées et des émaux. Il est certains cas, cependant, où les pierres incrustées ne devaient jouer que le rôle ou on les employa plus tard, celui de simples ornements. C'est lorsque l'on voulait figurer un bijou, comme un collier ou une agrafe, sur une statue. Ainsi, dans la salle des bronzes, au Louvre, il existe un masque de femme en argent dont le cou montre trois larges sertisures qui, vides aujourd'hui, devaient maintenir jadis des pierres précieuses. Dans la même collection, une statuette de Vénus, en bronze, porte encore une pâte de verre bleu incrustée sur la poitrine. « Au cabinet des Antiques », à la Bibliothèque nationale, une bulle d'or, trouvée en Syrie et représentant une Vénus sur un lion, est ornée de deux petits grenats cabochons et de quatre pâtes de verre montées en relief dans une sertissure festonnée entourée d'un grenéti. Des roses en grenéti et en filigrane tordu accompagnent ces pierres. M. Chabouillet pense que cette bulle, qui est exécutée au repoussé, remonte à l'époque des Antonins.

Parmi les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie artistique des anciens, il ne faut pas oublier les statues d'or et d'ivoire exécutées en Grèce. V. CHRYSÉLAPHANTINE.

— II. ORFÈVREURIE GALLO-ROMAINE. Voici quels sont les spécimens de cette orfèvrerie qu'on rencontre le plus souvent dans les collections : colliers ou *torques* d'or décorés de spirales en creux ou en relief, formes d'anneaux ou de demi-anneaux fleurons, présentant, près du point d'ouverture, des rondelles striées ou ornées de feuilles (musées de Toulouse, Auxerre, etc.); bracelets ou *armilles* en forme de serpent roulé en spirale, composés de tiges rondes ou plates ornées de boutons, de stries, de cercles gravés en creux, de tresses, de filets, etc. (mêmes musées et collections Gréau, à Troyes, Barry, à Toulouse, Costa de Beauregard); fibules de formes diverses, dont plusieurs, en bronze, émaillées (musées de Chartres, de Rouen, etc.); coupes, patères et plats d'argent ou de bronze argente (mêmes musées et collection Charvet). Un grand plat d'argent, trouvé à Soissons en 1846 et qui appartient au musée de cette ville, a le fond décoré de compartiments quadrilatéraux contenant chacun une rosace gravée en creux; le tout est entouré d'une guirlande de laurier gravée aussi en creux. Un plat d'argent, de forme elliptique, trouvé à Lillebonne et qui appartient à un amateur de cette ville, M. Lemaître, a le rebord décoré de symboles bachiques, masques, thyrses, cistes, pèdum, animaux gravés en relief.

On a découvert plusieurs pièces d'orfèvrerie gallo-romaine qui sont décorées d'émaux, ce qui a donné lieu de penser que Philostrate avait en vue les Gaulois dans ce passage, tant de fois cité à propos des origines de l'émaillerie : « On dit que les barbares voisins de l'Océan étendent des couleurs sur de l'airain ardent, qu'elles y adhèrent et deviennent aussi dures que la pierre, et que le dessin qu'elles représentent se conserve. L'émail gallo-romain le plus remarquable que l'on connaisse est le vase dit de la Guierce, du lieu de sa découverte; il appartient aujourd'hui à M. John Belle, d'Angoulême. C'est un petit flacon piriforme, en cuivre rouge, haut de 0m,17 et orné d'émaux champlevés bleu foncé, orange et vert clair. Les motifs de l'ornementation sont distribués par bandes verticales interrompues par une zone lisse qui circonscrit la panse du vase; ils se composent, sur une bande, de A affrontés; sur l'autre de coeurs (qui ne sont que les mêmes C rapprochés par leur sommet), séparés par des points triangulaires. Rien ne rappelle le goût antique, grec ou romain, dans cette décoration. Un autre vase, trouvé également en France, à Ambletueuse, et possédé par le British Museum, appartient par ses ornements au même art et à la même époque; sa panse, presque sphérique, est surmontée d'un long col terminé par un anneau, d'où partent deux dauphins en guise d'anses. L'ornementation se compose d'alvéoles d'une forme assez simple disposées en bandes verticales au-dessus et au-dessous d'une zone intermédiaire.

Les pièces d'orfèvrerie que nous a léguées le moyen âge sont nombreuses, et beaucoup ont une véritable importance artistique. L'orfèvrerie, dit M. Darcel, fut presque le grand art en ces époques où l'or et l'argent, composant la seule fortune mobilière, étaient accumulés à l'envi par les princes et les églises. On s'en faisait honneur en les transformant en œuvres d'art, qu'on les envoyait au creuset lorsqu'il en était besoin. « Aux spécimens authentiques qui ont échappé à la destruction, nous pourrions joindre la liste de quantité de pièces de grande valeur dont l'existence nous est révélée par les chartes, les chroniques et autres documents écrits. Nous nous contenterons de signaler quelques-uns des morceaux qui subsistent dans les édifices publics et les collections particulières.

— III. ORFÈVREURIE BYZANTINE. L'introduction du luxe asiatique à la cour des empereurs de Byzance ne put que favoriser l'art de l'orfèvrerie. Les productions des orfèvres byzantins tirent principalement leur éclat de l'emploi de l'émail et de l'application en relief de pierres fines. Le plus ancien monument dont l'histoire ait conservé la mention,

parmi ceux que nous savons avoir été décorés d'émaux cloisonnés, est l'autel d'or donné par l'empereur Justinien à l'église Sainte-Sophie. Cet ouvrage fut enlevé par les croisés, lors de la prise de Constantinople, en 1204. On conserve, surtout en Italie et en Allemagne, un assez grand nombre d'émaux byzantins; tels sont ceux qui décoraient la couronne de fer donnée à la cathédrale de Monza par la reine Théodolinde; l'autel d'or de Saint-Ambroise de Milan, fabriqué par Volvinius en 825; la couronne votive du trésor de Saint-Marc, à Venise; le reliquaire de Limbourg, exécuté pour Basile II et rapporté de Constantinople par un croisé; la couronne de Hongrie, donnée par l'empereur Michel au roi Géza I^{er} dans la seconde moitié du XI^e siècle, et enfin la célèbre *Pala d'oro* de Venise qui, commencée en 976, fut agrandie et complétée en 1105. Ce dernier ouvrage, qui représente des scènes de la vie de saint Marc, des anges, des apôtres, des prophètes, est, suivant l'expression de Th. Gautier, « un fouillis éblouissant d'émaux, de camées, de nielles, de perles, de grenats, de saphirs, de découpages d'or et d'argent. » Le musée du Louvre possède une boîte d'évangéliaire décorée de vingt-quatre émaux byzantins cloisonnés, dont les principaux sujets représentent les *Animaux symboliques des Évangélistes*. Une très-belle croix pectorale en argent, qui a fait partie de la collection Debruge-Duménil, présente sur chaque face des émaux cloisonnés à fond d'or, dont l'un représente le *Christ en croix*, et l'autre la *Vierge* avec diverses figures d'apôtres.

Les pierres jouent dans l'orfèvrerie byzantine un rôle tout différent de celui qu'il leur avait donné antérieurement. Au lieu d'être par leur forme et par leur couleur la partie intégrante d'un ornement, espèce de mosaïque incrustée, elles valent par elles-mêmes, par leur nombre ou par leur éclat. La décoration dont elles font partie résulte de la combinaison des chatons où elles sont maintenues. Elles se combinent avec la gravure, avec le filigrane et le granulé si fréquent dans les bijoux antiques, avec les nielles que citent les textes grecs du VI^e siècle et Grégoire de Tours, avec la damasquiné et le repoussé, et enfin avec l'émail. Il faut lire dans l'Anonyme, dans Paul le Silencieux, dans Constantin Porphyrogénète la description des merveilles d'orfèvrerie que Justinien et ses successeurs accumulèrent dans l'église de Sainte-Sophie et dans le palais dont elle était une dépendance. Il ne reste malheureusement rien de tant de richesses. Les monuments les plus anciens comme les plus authentiques de cette antique orfèvrerie sont le reliquaire en forme de croix et la reliure d'évangéliaire donnés à l'église de Monza par la reine Théodolinde à la fin du VII^e siècle. La croix est d'or, bordée par un cordonnet granulé et décorée sur sa tranchée de rinceaux en filigrane également granulé. Sur la face, un crocifixe vêtu du long *colobium* et attache par quatre clous, est exprimé par une gravure remplie d'émail noir. La reliure de l'évangéliaire a une bordure en tables de grenat et porte une grande croix couverte de pierres fines, serties en relief; suivant une règle presque invariable pendant tout le moyen âge, une grosse pierre alterne dans cet ornement avec cinq pierres plus petites. Le trésor de l'église de Monza possède un autre petit reliquaire qui passe aussi pour être un présent de Théodolinde et qui est un excellent spécimen de l'ornementation en pierres usitées dans l'orfèvrerie byzantine antérieurement au XI^e siècle. Le trésor de Venise a également conservé un grand nombre de pièces d'orfèvrerie de la même école et de la même époque. A Petrossa, dans la Roumanie, on a découvert, en 1837, vingt-deux pièces en or massif (patère, aiguère, corbeilles, armbands, colliers, fibules), dont quelques-unes cloisonnées et revues de grenats et de pierres fines; le travail en a été attribué aux Goths primitifs de la Dacie (VI^e siècle) et se ressent de l'influence byzantine; douze de ces pièces ont figuré dans la galerie de l'histoire du travail, à l'Exposition universelle de 1867. Une des plus remarquables est une corbeille octogone en or, avec cristaux et grenats posés en claire-voie; les anses sont figurées par des léopards.

— IV. ORFÈVREURIE HISPANO-GOTHIQUE. Il nous reste de cette orfèvrerie des productions justement célèbres; nous voulons parler des couronnes d'or trouvées en 1853 à Guarrazar, près de Tolède, et qui sont aujourd'hui conservées pour la plupart au musée de Cluny. Ces couronnes, dont les unes sont exclusivement votives, dont les autres ont pu être portées, mais sont revenues votives par l'addition de chaînes de suspension, ont été exécutées sous les derniers rois goths de l'Espagne, Suintila et Roderic; par la richesse de la matière, la beauté de l'exécution et par leur étonnante conservation, elles dépassent tout ce que possèdent d'analogues les collections publiques de l'Europe. Le principal caractère de quelques-unes est d'être ornées de tables, soit de verre pourpre, soit de pierres rouges de Carie, qui forment comme un dessin courant sur lequel se détachent des pierres cabochons serties en relief. D'autres sont simplement ornées de ces pierres distribuées sur leur surface; d'autres sont formées d'un réseau d'or dont les points d'inter-

section sont marqués par des pierres, tandis que d'autres pierres pendent à la circonférence; d'autres, enfin, sont formées de laines d'or repoussées et percées à jour, imitant des motifs d'architecture empruntés au style latin. La plus grande de ces couronnes se compose d'un large bandeau en or massif, qui ouvre au moyen d'une double charnière et qui encadrait deux bordures cloisonnées d'or et incrustées de pierres rouges de Carie; sur ce bandeau sont distribués trente saphirs orientaux de la plus grande beauté, enchâssés dans des bordures d'or, et trente perles fines d'une grosseur considérable. Vingt-quatre chaînettes d'or, partant du cercle inférieur de la couronne, suspendant autant de grandes lettres en or cloisonnées et incrustées, dont la disposition forme les mots : *Rex solvitur rex offert*; chacune de ces lettres se termine en outre par une pendeloque d'or et de perles fines soutenant une poire en saphir rose. Cette couronne est suspendue par une quadruple chaîne d'un beau travail, qui la rattache à un double fleuron d'or massif enrichi de douze pendeloques en saphir, et ce fleuron lui-même, dont les branches sont ouvertes, est surmonté d'un chapiteau en cristal de roche finement travaillé; puis vient une boule en même matière, et enfin la tige d'or qui forme le point de départ de la suspension. La croix qui occupe le centre de la couronne et se rattache au fleuron par une longue chaîne d'or n'est pas moins remarquable par l'élégance de sa forme et par la richesse de la matière : elle est en or massif relevé de six beaux saphirs et de huit grosses perles fines; chacun de ces joyaux est monté en relief sur des griffes à jour, et le revers porte encore la bulle qui servait à l'attacher au manteau royal. Le diadème est en or uni à l'intérieur, mais sa face extérieure, que décorent les saphirs et les perles fines montées en relief, se distingue, en outre, par une ornementation particulière consistant en une suite de palmettes découpées à jour et dont les feuilles sont remplies de lames d'une matière rouge qui, au premier abord, présente l'aspect de la coralline.

— V. ORFÈVREURIE ALLEMANDE. Le plus ancien morceau d'orfèvrerie allemande que nous connaissions est le calice qui fit exécuter Tassilo, duc de Bavière, et acharné défenseur de la liberté saxonne contre Charlemagne, qui le vainquit en 788 et l'exila dans l'abbaye de Jumièges, où il mourut. Ce calice, en cuivre doré, est formé d'une coupe semi-ovoïde, portée sur un pied très-étroit et conique par l'intermédiaire d'un nœud. Toutes ces parties, qui semblent fondues d'un seul morceau, sont décorées d'entrelacs en relief bordés par des filets d'argent niellé, de monstres moitié animaux, moitié végétaux, et de feuillage de style quelque peu oriental qui encadre des médaillons en argent niellé représentant le Christ, les symboles évangéliques et des bustes de saints. « Tout est barbare dans cette œuvre, dit M. Alfred Darcel; mais les entrelacs rappellent le système adopté dans la décoration des bijoux mérovingiens, et nous retrouvons, dans les cercles entre-croisés qui sont tracés en quelques-unes de ces parties, le motif de l'une des bordures en verre cloisonné des couronnes de Guarrazar et de la reliure donnée par Théodolinde à la cathédrale de Monza. Quant aux entrelacs, ils appartiennent à un système de décoration spécial aux lettres initiales des manuscrits carlovingiens et aux monuments Scandinaves. »

L'influence du style byzantin se reconnaît dans la plupart des pièces d'orfèvrerie allemande exécutées du IX^e au XI^e siècle. Des œuvres d'un luxe et d'un travail admirables sortirent alors des ateliers de Ratisbonne. Un chef-d'œuvre de la fin de cette période est la croix de Gisèle conservée à Munich. La reliure d'un évangéliaire appartenant à la bibliothèque de cette même ville et exécutée, vers 975, par Romuald, abbé de Saint-Émeran de Ratisbonne, est un des plus beaux spécimens de l'orfèvrerie germano-byzantine de la fin du XI^e siècle; les figures en bas-relief, d'un excellent style, exécutées au repoussé, sont encadrées dans des bordures formées de pierres cabochons maintenues au moyen de griffes feuillagées dans des bâtes très-élevées, portées sur des arcades, sur des balustrades en forme de vase, ou sur des feuillages fixés à un fond orné de filigranes retenus par des frettes et des clous.

A partir du XI^e siècle, l'orfèvrerie allemande se transforme par l'introduction des éléments de l'architecture. Le fameux reliquaire d'or possédé aujourd'hui par le musée de Cluny et donné jadis à la cathédrale de Bâle par l'empereur Henri II est décoré de cinq grandes figures en haut relief, disposées sous des arcades à plein cintre, dont chaque retombée est supportée par un pilier à chapiteau historié; le monument n'a pas moins de 1m,78 de largeur et 0m,95 de hauteur. Les pièces d'orfèvrerie de cette taille n'étaient pas rares autrefois en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie; mais on n'en saurait trouver aujourd'hui une seule qui, par son antiquité et son importance comme œuvre d'art, put être comparée à l'autel d'or de Bâle. Les trois croix d'Essen, fabriquées vers la fin du XI^e siècle et le commencement du XII^e, comptent parmi les plus intéressantes productions de l'orfèvrerie allemande. Elles sont

décorées sur leur face principale d'émaux cloisonnés à la manière byzantine, de pierres cabochons et de filigranes. Ceux-ci, soudés sur le champ des croix, s'arrondissent en arcades pour supporter le chaton des pierres et forment des griffes pour maintenir les pierres les plus grosses. Quant aux émaux, ils présentent de grandes différences suivant la date de leur exécution; les plus anciens, ceux de la première croix, dénotent un artiste habile, appartenant par sa naissance ou son éducation à l'école byzantine; ceux de la seconde croix pourraient bien être l'œuvre d'un ouvrier allemand voulant s'astreindre à une pratique nouvelle pour lui; ceux de la troisième sont tout à fait inférieurs et montrent l'alliance des deux procédés du cloisonné et du champlevé, alliance à laquelle les émailliers allemands ne montrèrent fides dans leurs premiers travaux d'émaillerie sur cuivre.

A partir du XII^e siècle, l'orfèvrerie allemande emploie exclusivement les émaux champlevés. Cologne devint le centre principal de cette industrie artistique. Les églises de cette ville et des environs possèdent de nombreuses chasses d'un travail magnifique, en tête desquelles on doit placer la chasse des rois magis, à Cologne, celle des grandes reliques et celle de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle. Ces chasses, qui affectent toutes les formes d'une église tantôt à bas-côtés, tantôt à une seule nef, avec façade et chevets carrés, ont les principales divisions de leur architecture marquées par des bandes d'émail alternant avec des bandes de filigrane qui servent de fond à des pierres cabochons et quelquefois à des pierres antiques disposées de façon qu'une pierre d'un certain volume soit cantonnée de quatre pierres plus petites. Le champ des arcatures est occupé par des figures en or ou en argent repoussé, et les rampants des toits par des bas-reliefs de même matière. Le Louvre possède une très-belle chasse exécutée dans ce style, au XI^e siècle, et qui est connue sous le nom de *Chasse de saint Potentien*. Un des plus importants spécimens de la même époque est une chasse qui a fait partie de la collection Soltykoff; elle représente un édifice à quatre transsepts, entouré de portiques soutenus par des colonnes et surmonté d'une coupole à godrons; sous les portiques sont seize statues de prophètes, en ivoire; autour de la base de la coupole sont figurés, en même matière, les douze apôtres. Les portes des quatre transsepts sont remplies de bas-reliefs en ivoire représentant les scènes de la *Passion*. L'édifice est entièrement couvert en cuivre doré et richement émaillé de rinceaux et compartiments de diverses couleurs sur fond d'or. Quelques reliquaires de la même époque affectent la forme de bras, de chefs, de statues. Parmi les autres pièces d'orfèvrerie allemande du XII^e, du XIII^e et du XIV^e siècle que l'on rencontre dans les collections, nous mentionnerons : des chandeliers d'autel en cuivre émaillé, dont le pied, formé de rinceaux et d'entrelacs, est cantonné de figures d'anges ou d'animaux symboliques; des custodes de forme cylindrique en cuivre doré et gravé; des croix ornées de filigrane et de rinceaux en cuivre doré, avec appliques en argent niellé, ou de médaillons émaillés; des crosses enrichies de panneaux d'émail, de pierres précieuses et de figures d'anges ou de saints délicatement ciselés; des fermans de chape, etc.

Au XV^e siècle, les formes architecturales s'accroissent de plus en plus dans l'orfèvrerie allemande; ce ne sont que clochers, qu'arc-boutants et contre-forts surmontés d'aiguilles à crochets feuillagés, que frontons et tympan est aujourd'hui comme une rosace d'église, dont les rampants portent des crochets qui dominent un fleuron, le tout ciselé comme dans la pierre; ce sont enfin des feuillages dont les meneaux, assoupis suivant les caprices du style flamboyant, sont parfois garnis d'émaux translucides, afin d'augmenter l'illusion. Quelques petites statues, en argent fondu, se mêlent à cette architecture. Comme spécimen de cette orfèvrerie, pour ainsi dire géométrique, exécutée d'ailleurs dans un style parfois très-élégant et avec une habileté merveilleuse, nous citerons une grande chasse ossuaire provenant du trésor de Bâle, et qui, de la collection Soltykoff, est passée au musée de Cluny (n° 3126); ce reliquaire, en forme d'édifice religieux, se compose d'une longue galerie percée de chaque côté de fenêtres entr'ouvertes, en forme de roses découpées à jour; le toit est surmonté d'une crête dont le travail remarquable, et les deux extrémités, ornées de contre-forts et de clochetons élancés, s'ouvrent au moyen de portes découpées à jour; au centre de la chasse s'élève un beau campanile flanqué de six contre-forts surmontés de clochetons et couronné par une galerie à jour. Un autre reliquaire de la même provenance, et appartenant au même musée (n° 3127), est couronné par une flèche élancée, travaillée à jour avec une extrême délicatesse.

L'orfèvrerie allemande eut un vif éclat à la Renaissance, surtout dans les villes de Nuremberg et d'Augsbourg. Des dessinateurs du plus grand mérite fournirent des modèles aux orfèvres. Un disciple d'Albert Dürer, Altdorfer, a gravé une suite de vingt-deux pièces représentant des vases, des aiguères, des goblets; un autre, Heinrich Adlger, a gravé quantité de rinceaux, de grotesques, de feuillages et d'autres ornements, des va-

ses, des gaines, des agrafes, des cuirasses; Jacob Binck, Hans-Sebal Beham, A. Hirschvogel, Melchior Lorich, Abraham de Bruyn (qui travailla à Cologne), A. Luining, Franz Brun, Hieronymus Bang, Nicolas de Bruyn, Esaias van Hulslen (de Middelbourg), Théodore et Jean de Bry ont gravé aussi de nombreux dessins d'ornements pour les orfèvres et les bijoutiers. Parmi les plus belles œuvres de l'orfèvrerie allemande du xvi^e siècle, il faut compter le coffret d'argent, tout orné de bas-reliefs, qui a appartenu à Franz de Sickingen et qui se voit aujourd'hui au cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale; une aiguière en argent ciselé, émaillé par parties et doré, dont le plateau représente la *Prise de Tunis* par Charles-Quint en 1536, pièce du premier ordre, que possède le musée du Louvre; la nef portant l'empereur Charles-Quint et les hauts dignitaires de sa cour, grande pièce mécanique en cuivre repoussé, doré et émaillé, appartenant au musée de Cluny (n° 3138). Les ouvrages de cette période qu'on rencontre le plus fréquemment dans les collections sont des gobelets, des hanaps, des canettes, des vidrecombes, de formes très-variées et parfois très-bizarres.

« Quelques choses de gothique, dit M. Darcel, subsistent longtemps dans ces vases montés haut sur pied, dont la panse s'accroît d'une foule de gibbosités qui se pénètrent et forment des espèces de fruits que prolonge le couvercle surmonté par des bouquets de feuilles en métal contourné, bouquets que l'on attache aussitôt autour de la tige. Souvent le hamp affecte le profil général d'un cylindre ou d'un cône, mais tellement altéré par des filets saillants, des gorges profondes, des frises, des bossages, des moulures qui se marient à des appendices de toute espèce, que la forme primitive disparaît un peu sous tant d'éléments parasites. Augsburg fut le centre principal de l'orfèvrerie allemande au xvi^e et au xvii^e siècle. Entre autres ouvrages, le Louvre possède un plateau à anse en vermeil, décoré de plantes, de fleurs, de reptiles en argent peint de couleurs naturelles; un hanap monté sur une haute tige en argent repoussé, ciselé, partiellement émaillé et décoré de grenats; des cassolettes à parfums en filigrane, etc. Au xviii^e siècle, la bijouterie prit un grand développement à Dresde : Melchior Digliger et ses fils y exécutèrent pour Auguste le Fort des œuvres d'une fantaisie quelque peu extravagante, que l'on conserve aujourd'hui dans une des salles de la Grune-Gewölbe; l'une des plus vastes représente la réception d'un ambassadeur à la cour du Grand Mogol; c'est une pièce en or émaillé, fruit de huit années de travaux. J.-F. Beer, de Francfort-sur-le-Mein, a exécuté en 1779, comme ornement commémoratif de la paix de Teschen, une aigle à deux têtes et éployée (l'aigle d'Autriche), en cuivre estampé et doré, avec dix médaillons ovales incrustés et peints en miniature. A la même collection appartient une boîte d'or, décorée de feuillages gravés et garnie d'agate, exécutée par Neuber, à Dresde.

— VI. ORFÈVRERIE ANGLAISE. L'Angleterre ne possède qu'un petit nombre de pièces d'orfèvrerie religieuse du moyen âge, la suppression du culte catholique au xiv^e siècle ayant amené la destruction des chefs-d'œuvre en ce genre qui ornaient les églises. A l'Exposition universelle de 1867, dans la galerie de l'Histoire du travail, on a vu figurer un bâton pastoral en bronze, incrusté d'argent et niellé, ouvrage irlandais du xii^e siècle; un chandelier en bronze doré, connu sous le nom de chandelier de Gloucester, fabriqué pour l'abbaye de cette ville vers 1104; un coffret en cuivre doré et émaillé, de la fin du xiii^e siècle; une coupe (Lyon, cup), avec couvercle en argent doré, décoré d'émaux translucides, du milieu du xiv^e siècle; une coupe en ivoire, montée en argent doré, connue sous le nom de Grace cup of saint Thomas Becket, ouvrage de 1445. A l'Exposition de Manchester en 1857, lord Hastings a exposé un reliquaire en forme de rosace, orné au centre d'un cristal de roche cabochon, d'où partent les quatre bras d'une croix en argent niellé.

L'orfèvrerie anglaise paraît avoir été longtemps rebelle aux innovations de la Renaissance. Le bâton pastoral et le calice en argent doré et émaillé, que l'évêque Fox donna au commencement du xiii^e siècle au collège du Corpus-Christi, d'Oxford, où ils sont encore, sont d'intéressants spécimens de cette époque. Ils ont figuré à l'Exposition universelle de 1867, avec d'autres coupes, des salières, des plateaux, des aiguières de la même période. Holbein introduisit en Angleterre le goût de l'orfèvrerie allemande; on lui attribue le dessin d'un hanap qui fut fabriqué pour Jane Seymour et qui est conservé au British Museum. Hollar a gravé d'après lui une suite de vases.

Des coupes, des calices, des bassins pour rafraîchir le vin, des chandeliers, des bouilloires, des flacons, des plateaux, des chenets et d'autres objets en or, en argent, en vermeil, en cuivre doré, exposés à Paris en 1867, ont montré que, pendant le xvi^e et le xvii^e siècle, les orfèvres anglais surent rivaliser d'habileté avec leurs confrères du continent.

— VII. ORFÈVRERIE ESPAGNOLE. Les cathédrales de Tolède, de Séville, de Léon, de Cordoue, de Burgos, l'Escorial et d'autres édifices civils ou religieux d'Espagne renferment des

trésors d'orfèvrerie sur lesquels on ne possède malheureusement que des renseignements incomplets. Ce fut à l'époque de la Renaissance que l'orfèvrerie espagnole parvint à son apogée. Henrique d'Arte et ses fils, qui travaillèrent au xvi^e siècle, ont laissé d'admirables ouvrages à Tolède, à Léon et dans plusieurs autres villes.

— VIII. ORFÈVRERIE ITALIENNE. Le xvi^e et le xvi^e siècle furent la plus brillante période de l'orfèvrerie italienne. Ici, les chefs-d'œuvre abondent : il nous suffira de décrire le *patio* de Pistoja et l'autel du baptistère de Saint-Jean de Florence. Le *patio* de Pistoja se compose d'un retable et d'un *antependium*, accompagné de deux ailes en retraite; le retable, exécuté en 1387, représente la Vierge et les douze apôtres, que l'on encadre dans des motifs d'architecture en orfèvrerie combinés avec d'autres figures. La statue de Saint-Jacques, qui occupe le centre, fut ajoutée par Giglio de Pise en 1347. L'*antependium*, fait en 1316 par Andrea d'Ognabene, fut orné de bas-reliefs par Pietro di Florence, en 1357, et par Leonardi di Giovanni en 1371. Le style de ce monument est gothique. L'influence des Pisans domine dans le magnifique autel d'argent du baptistère de Florence, où quelques parties du xiii^e et du xiv^e siècle sont combinées avec d'autres beaucoup plus importantes qui datent du xvi^e siècle. Le parement de cet autel se compose de douze bas-reliefs distribués sur deux lignes, encadrés par de magnifiques motifs d'architecture gothique, percés de fenêtres et de niches à pinacles; au centre s'élève la statue de saint Jean-Baptiste, placée dans un petit tabernacle, et, dans la frise, quarante-trois statues de saints, en argent massif, occupent autant de niches. Une croix d'argent ornée de plusieurs petites statues surmonte cet autel. Les plus grands maîtres de la sculpture italienne, Cione d'Arezzo, Maso Finiguerra, Antonio del Pollaiuolo, Andrea da Verrochio, Antonio Salvi, Bernardino di Cini, ont collaboré à ce splendide monument.

Au Louvre, au musée de Cluny et dans diverses collections particulières, on voit d'admirables productions de l'orfèvrerie italienne, que nous ne saurions décrire ici sans nous laisser entraîner au delà des limites qui nous sont assignées; les œuvres de Benvenuto Cellini sont beaucoup plus rares qu'on ne croit généralement; la seule œuvre que l'on puisse lui attribuer d'une façon certaine est une salière qui appartient au cabinet des Antiques de Vienne; elle est d'une composition maladroite, mais d'une exécution d'autant plus merveilleuse que les figures y sont d'une dimension très-réduite.

— IX. ORFÈVRERIE FRANÇAISE. De l'époque mérovingienne, il ne nous reste que des objets d'orfèvrerie ou de bijouterie peu importants, des fibules, des boules, des agrafes, des anneaux, des bracelets, etc. Les musées de Rouen, de Boulogne, d'Arras sont particulièrement riches en pièces de ce genre. A l'époque carolingienne, une vraie passion pour l'orfèvrerie s'était emparée du clergé; les documents écrits, concernant les merveilles qui furent alors exécutées par les orfèvres et les émailleurs, sont nombreux; les ouvrages d'orfèvrerie eux-mêmes sont assez rares. Nous citerons : un reliquaire en forme de maison, entièrement recouvert de plaques de métal repoussé, qui est conservé dans la cathédrale de Soissons; un magnifique aiguière émaillée, du trésor de Saint-Maurice; la chasse de Mummol, en cuivre repoussé et doré, appartenant à l'église Saint-Benoît-sur-Loire, etc. Le trésor de l'église de Conques conserve encore quatre pièces d'orfèvrerie qui portent le nom de l'abbé Bégon (1099-1118), qui les a fait exécuter. Le Louvre possède quelques-unes des pièces fabriquées par Suger, abbé de Saint-Denis; un vase antique en cristal de roche, qui porte le nom d'Aléon d'Aquitaine, et dont la monture est décorée de pierres cabochons et de filigranes; un vase de sardonix, monté en vermeil, garni de cercles ornés de pierres cabochons et de quelques filigranes, porté sur un pied orné de godrons obtenus au repoussé; la patène du calice de Suger, disque en serpentine incrustée de poisons en or, monté en pierres cabochons alternant avec des tables en verre pourpre; un vase antique de porphyre que sa monture a transformé en aigle. Le Louvre possède, entre autres objets de la même époque, un beau reliquaire en forme de croix à doubles traverses, provenant de l'hôpital de Laon.

Les chasses et autres pièces émaillées, fabriquées à Limoges, rivalisent de richesse et surpassent souvent par le bon goût de l'ornementation les œuvres similaires de l'école allemande. Le Louvre et le musée de Cluny en possèdent d'admirables spécimens.

Parmi les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie de la Renaissance française, nous citerons : le groupe en or et en argent émaillés qui représente la *Resurrection* et qui a été donné par Henri II à la cathédrale de Reims; la splendide armure de Charles IX, en or repoussé, ciselé et émaillé, qui se voit au Louvre; une statue équestre de femme, en argent repoussé, ciselé et doré, avec ornements émaillés et niellés, dans le style de Germain Pilon (au Louvre); une coupe en argent surmontée d'une figure de Neptune (au Louvre); une autre en argent doré, portée par une sta-

tue de Bacchus (au Louvre); un plat à ombilic en argent repoussé et doré, aux armes des Gondi (au Louvre), etc.

Dans la série des gemmes et bijoux de notre musée national figurent plusieurs aiguières en cristal de roche du xvi^e siècle, avec montures d'or ou d'argent doré émaillées; une des plus remarquables, exécutée sous le règne de Henri II, porte le n° 88 dans le catalogue de 1872; le corps du vase, en cristal, est orné de mascarons, de godrons saillants et de fines grivoises représentant l'*Histoire de Voe*; les cercles d'or qui relient les goulots aux mascarons, qui accompagnent les contours du pied circulaire, sont rehaussés d'émail noir, avec quelques touches d'émaux colorés; sur la base du pied, quelques agrafes encadrent des pierres; l'ornementation la plus riche a été réservée pour l'anse; l'anneau qui en est le sommet, le bouton auquel il est rattaché, en forme de vase, orné de chimères, deux grandes sirènes recourbées qui finissent en gaine à queues de serpent, sont les principaux motifs de cette œuvre d'orfèvrerie, aussi admirable pour l'invention du dessin et la finesse des ciselures que pour l'éclat des émaux et la profusion de rubis qui l'enrichissent. Une bulbe de la même époque (n° 105), en cristal de roche gravé, a des montures d'or émaillées et ciselées du meilleur style. Le même art se retrouve dans la ciselure des anses d'une coupe (n° 112), qui appartient également au règne de Henri II.

Parmi les artistes français qui ont fourni des modèles aux orfèvres du xvi^e siècle, il faut citer en première ligne Etienne de Laune; on a de lui de nombreuses gravures représentant des figures allégoriques ou mythologiques; quelques-unes reproduisent des dessins de son fils Jean, qui a gravé lui-même un certain nombre de pièces du même genre. Antérieurement, Paul de La Houe a publié une suite de planches que l'on croit exécutées par René Boyvin, si ce n'est d'après le Rosso, du moins dans sa manière. Les planches représentent des colliers, des étuis décorés de cariatides et des pendeloques rondes, carrées ou piriformes, formées de cartouches combinés avec des figures, des cabochons et des perles. Androuet du Cerceau a gravé vers le même temps des modèles de flambeaux, de vases, d'agrafes et de bijoux (pendeloques, bracelets, colliers et pendants d'oreilles) formés de cartouches ronds, ovales ou carrés, découpés sur leurs bords, accompagnés parfois de figures, animés de mascarons et égayés de quelques pierres ou de quelques perles. Le graveur lorrain Pierre Woeriot, établi à Lyon en 1556, semble avoir exercé une grande influence sur un certain côté de l'orfèvrerie; on a de lui une suite d'anneaux ornés de cariatides, qui semblent avoir servi de modèles pour la plupart de ceux que possède le Louvre, et des modèles de poignés d'épée datés de 1557 et que l'on croit avoir été exécutés pour les armuriers de Saint-Etienne.

De l'orfèvrerie des commencements du xvi^e siècle il ne nous reste qu'un petit nombre de pièces remarquables; mais on peut en apprécier les caractères et les nombreuses estampes que nous ont laissées D. Mignot, Etienne Carteron (modèles de damasquiers et de niellures); Michel Leblond, qui travailla pour les cours de Suède et d'Angleterre; Antoine Jacquard (poignés d'épée, cadrans de montre); François Marion, Henri Leroy, Pierre Marchant, François Le Fevre, Pierre Lombard (d'après Gédéon Lesgaré), etc. Les compositions de ces deux derniers représentent des rinceaux formés de feuilles et de fleurs, genre d'ornements qui fut fort en faveur dans l'orfèvrerie à partir du milieu du xvi^e siècle. Le coffret qui passe pour avoir été donné par le cardinal de Richelieu à la reine Anne d'Autriche, et que possède aujourd'hui le Louvre, est un des plus magnifiques spécimens de cette ornementation, où les fleurs jouent le rôle principal, bien qu'elles entrent dans un ensemble réglé par une composition préalable.

L'orfèvrerie d'apparat, que Claude Ballin, Claude de Villiers, Alexis Loir et Butel exécutèrent pour Louis XIV, sous la direction et le plus souvent d'après les dessins de Ch. Le Brun, ne nous est connue que par les descriptions et par les estampes de l'époque. Le style en est pompeux et solennel; il rappelle l'art romain de la décadence, un art alourdi dans ses formes et surchargé d'ornements fastueux; divinités solidement musclées, aux draperies tapageuses; médaillons encadrés dans des lacs de lianes et de rubans; godrons et cannelures; frettes encadrant des fleurs de lis; rosaces où tourne la feuille d'acanthe; tout est et toujours employé; moulures redoublées, ciselées en couronnes de laurier; mascarons et chimères. A côté de ces inventions pompeuses, l'orfèvrerie et la bijouterie de la fin du xvi^e siècle et du commencement du xvii^e produisent des ouvrages d'un goût plus simple et d'un style plus personnel, dont on peut se faire une idée d'après les modèles publiés par Gilles Lesgaré, Simon Gribelin, Jean Bourg, Nicolas Chevalier, Briceau, Jean Bérain.

Deux aiguières (n° 95 et 96), en cristal de roche, montées en argent doré, du règne de Louis XIV, figurent dans la collection des gemmes et bijoux, au Louvre; des émaux, mêlés de blanc, d'un vert tendre et de rose, enrichissent la monture de l'une de ces pié-

ces. La même décoration se remarque sur la monture d'or d'une aiguière en sardoine orientale (n° 253). Parmi les pièces d'orfèvrerie française du xvi^e siècle que possède encore le Louvre, nous citerons une aiguière d'argent fondu, ciselé et en partie doré, qui a la forme d'un groupe représentant l'*Enlèvement de Déjanire*. Au commencement du xvi^e siècle appartient une boîte d'écaillé, contournée en forme de coquille et surmontée d'ornements symétriques dans le style de Bérain, où se remarquent des bustes de chimères, en or ciselé, avec quelques fonds en nacre quadrillée.

Dans le genre rocaille, où triompha Th. Germain et dont J.-A. Meissonnier a fourni de si nombreux modèles, on peut citer comme un des meilleurs types et l'un des plus complets le service de table du duc de Penthièvre, et, comme un des plus bizarres, le surtout composé en 1735 pour le duc de Kensington. « Pour cette orfèvrerie, où l'on sent une recherche si extravagante de la nature que les qualités du métal y disparaissent sinon dans l'exécution, qui est généralement fine et précieuse, du moins dans la composition, il fallait, dit M. Darcel, des ornements pris sur le vif des choses. Aussi Meissonnier u-t-il groupés, dans l'*Livre de légumes* disposés en groupes, tels qu'on les retrouve encore servant de bouton au couvercle des casseroles à légumes et des soupieres. Une remarque étrange ressort de l'examen des œuvres de Th. Germain et de Meissonnier, c'est qu'il lui de suivre de loin les formes de la nature; l'avait toujours fait dans la passé, et l'ornementation de celle-ci dans la transformation de l'art qui a marqué les commencements du xviii^e siècle. Lorsque tout y est rocaille, la décoration architecturale elle-même s'en tient encore au style de J. Bérain. A la nouvelle école déploya l'imagination la plus capricieuse et la plus féconde dans l'exécution de certains objets, des boîtes, par exemple, chefs-d'œuvre de grâce et d'éclat, où se marient de la façon la plus heureuse les ors de plusieurs couleurs, l'argent, la nacre, les émaux, et dont le prix d'ailleurs réside surtout dans la main-d'œuvre.

Vers la fin du xvi^e siècle et le commencement du xix^e, l'orfèvrerie, assujettie, comme les autres branches de l'art, à une froide imitation de l'antique, n'a guère produit que des œuvres de formes rigides et compassées, aux ornements grêles et mesquins. Le style Empire est mortellement ennuyeux. Toutefois, on peut citer, parmi les productions les plus importantes de cette période : la tiare pontificale en argent, ceinte de trois couronnes d'or ornées de bas-reliefs et de pierres, qu'Auguste exécuta en 1804, avec la collaboration de Nitot; la toilette de Marie-Louise et le berceau du roi de Rome, qu'Odier père et Thomire exécutèrent sur les dessins de Prudhon; la riche soupierre que Biennais fit, sur les dessins de Percier et Fontaine, pour l'impératrice Joséphine. A l'époque de la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, on remarqua aux Expositions les ouvrages d'Odier fils, Cahier, Fauconnier, Lebrun et Durand, tous élèves d'Odier père. De Cahier, on cite un bas-relief en argent d'après la *Cène* de Léonard de Vinci et les vases destinés au sacre de Charles X; de Fauconnier, une aiguière destinée au baptême du duc de Bordeaux, le service du duc d'Angoulême et le vase d'argent offert au général La Fayette; de Lebrun, un surtout pour l'empereur de Russie et une tasse d'argent de l'invention la plus neuve et de l'exécution la plus parfaite, pour le baron de Mecklenbourg; de Durand, une fontaine à thé composée de dix-sept pièces dessinées par Klagmann; d'Odier fils, enfin, la chasse de saint Vincent de Paul et des services pour le sultan, pour le baron Rothschild, pour M^{me} de La Ribouisière.

L'orfèvrerie française a compté, de nos jours, des artistes du premier ordre. A leur tête se place Froment-Meurice, dont il nous suffira de rappeler quelques chefs-d'œuvre : un ostensor, un calice et un encier pour le pape; une épée et un coffret pour le comte de Paris, d'après les dessins de Gatteaux, Paul Delaroche et Visconti; un superbe milieu de table, composé par Jean Feuchères et représentant le globe porté par des géants et entouré de figures allégoriques et mythologiques; une toilette pour la duchesse de Parme, etc. Ce dernier morceau consiste en une table à pieds d'argent richement décorés; la surface de la table est en argent niellé de fleurs de lis, encadrée d'une bordure en acier gravé; le miroir, garni d'argent, est flanqué de deux candélabres en forme de lis, soutenus par des anges; des coffrets de forme gothique, ornés de figures émaillées, une aiguière en forme de vase élégante et de la décoration la plus riche complètent ce bel ensemble, où l'orfèvre a réuni tout ce que son art peut créer de plus magnifique et de plus varié.

Les vases d'argent que M. Vechte a exécutés au repoussé, d'après ses propres dessins, doivent être cités parmi les productions capitales de notre orfèvrerie, pour l'originalité, la grâce et la finesse de la composition, le bon goût des accessoires, la grandeur de l'ensemble, la délicatesse et la hardiesse du travail. Un de ces vases, exposé au Salon de 1847, est particulièrement digne d'admiration; les géants escaladant l'Olympe sont repré-

sentes en bas-relief sur la panse; Jupiter, assis sur son aigle et tenant ses foudres, est placé sur le couvercle; au pied, la Haine et la Discorde se débattaient, déjà frappées et réduites à l'impuissance.

Dans l'orfèvrerie de table, nous citerons, en regrettant de ne pouvoir les décrire, les magnifiques services d'argent de MM. Maurice Mayer, Durand, Fannié, Morel et Duponchel; dans l'orfèvrerie religieuse, les travaux de MM. Thierry père et fils, les compositions de MM. Darcel, Didron, etc.; dans l'orfèvrerie d'imitation, les immenses ouvrages de M. Christofle; dans la statuette en argent, le *Henri IV enfant*, de Bosio, fondu par Odier et ciselé par Sayer; la *Vierge*, exécutée au repoussé par un orfèvre marseillais, M. Chanuel, etc.

ORFÈVRI, *ie* adj. (or-fè-vri, 1. — rad. orfévre). Se dit de l'or et de l'argent travaillés par l'orfèvre : *Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions.* (Volt.)

ORFFYRÉ (Jean-Ernest-Elie Bessler, plus connu sous le nom d'), en latin *Orffius*, mécanicien allemand, né à Zittau en 1680, mort en 1745. Successivement soldat, horloger, fabricant d'orgues, empirique, etc., il mena la vie la plus aventureuse, parcourut l'Autriche, l'Italie, la Hollande, l'Angleterre et finit par épouser la fille d'un boulangere d'Anaberg qu'il avait guérie. Préoccupé par l'idée de réaliser le mouvement perpétuel, il construisit dans ce but plusieurs machines, dont une fut exposée à Gera en 1712. Il a donné la description d'une de ces machines, exécutées pour le landgrave de Hesse-Cassel, à Cassel (1719, in-4°), sous ce titre : *le Mouvement perpétuel triomphant*. Orffyré se jeta ensuite dans la dévotion, publia l'*Orffyréen orthodoxe* (Cassel, 1723), projet de réunion des sectes religieuses, un *Précis de la religion chrétienne unie* (1724, in-4°), se rendit en 1743 dans le Brunswick, dans le but de construire des moulins, d'établir des fabriques de polissage de marbre et de maroquin, et mourut deux ans plus tard.

ORFIDIGH s. m. pl. (or-fi-dig). Joueurs de harpe qui accompagnaient les bardes dans les combats.

ORFILA (Mathieu-Joseph-Bonaventure), célèbre chimiste français, né à Mahon (île Minorque) en 1787, mort à Paris en 1853. Son père, qui était un petit marchand, le destina à la marine. Après avoir servi comme mousse, puis comme second pilote à bord d'un navire de commerce dans la Méditerranée, Orfila revint, en 1805, dans sa ville natale. Il demanda alors à étudier la médecine, se rendit dans ce but à Valence, puis à Barcelone (1806), et se fit tellement remarquer parmi les étudiants de cette ville que la junte lui vota, sur les fonds municipaux, une pension de 1,500 fr., pour aller compléter ses études à Paris, en stipulant qu'il reviendrait enseigner la chimie à Barcelone. Orfila avait vingt ans lorsqu'il arriva à Paris en 1807. Quelque temps après, la guerre qui éclata entre la France et l'Espagne vint le priver de son subside et il se trouva dans la situation la plus difficile. On a raconté que le jeune étudiant se vit réduit un instant à chanter dans les rues pour ne pas mourir de faim. Toutefois, un parent qui lui avait à Marseille vite son secours et lui fournit l'argent nécessaire pour vivre et se faire recevoir docteur en 1811. Son père le rappela alors à Mahon et, d'un autre côté, l'engagement pris en 1807 le rappelait à Barcelone; mais ni l'une ni l'autre de ces perspectives ne plaisaient au jeune homme. Paris avait pour lui un attrait irrésistible. Il sentait que la seule était la fortune, et il résolut d'y rester. Doué de la façon la plus heureuse, possédant de grands avantages extérieurs, gracieux et séduisant, chantant à ravir, Orfila était accueilli partout avec empressement et savait allier le goût du monde et des plaisirs à une facilité extraordinaire pour le travail. Entouré de sympathies vives, prêt à le pousser en avant, il joignait à ce puissant élément de succès une confiance imperturbable en lui-même, qui suppléait, en cas de besoin, à son insuffisance. En 1811, il ouvrit, rue Croix-des-Petits-Champs, un cours de chimie. Grâce à ses amis, grâce aussi au soin avec lequel il préparait ses leçons et à sa parole élégante, il se fit vivement applaudir, fut cité comme un professeur aussi agréable qu'instructif et s'attira les encouragements des savants, notamment de Vauquelin et de Fourcroy. Sans cesser d'être un mondain, il joignit, grâce à son extraordinaire facilité de travail, l'enseignement de la botanique, de la physique et de la médecine légale à celui de la chimie, se livra dans son laboratoire à des recherches expérimentales, écrivit des mémoires et fit paraître, en 1813, la première partie de son *Traité des poisons tirés des règnes minéral, végétal et animal* ou *Toxicologie générale*, qu'il termina en 1815 (in-8°). Invité à aller occuper à Madrid la chaire de chimie laissée vacante par la mort de Proust, il adressa au gouvernement espagnol un plan d'études si splendide et si étendu qu'on dut renoncer à avoir recours à lui. A la même époque, Orfila se mit à la disposition de Barcelone; mais cette ville, alors trop pauvre pour faire les dépenses d'un enseignement progressif tel que l'indiquait le jeune savant, s'empressa de le déloger de la

promesse qu'il avait faite en 1807. Libre de tout engagement, Orfila épousa en 1815 la fille d'un sculpteur, Mlle Gabrielle Lesueur, fut nommé peu après membre correspondant de l'Académie de médecine, et fit alors avec sa jeune femme un voyage à Mahon. A son retour à Paris, par la protection de M. Delessier, Orfila devint médecin par quartier de Louis XVIII (1816). Les carrières des honneurs et des places s'ouvraient large devant lui. Pour écarter tout obstacle, il se fit naturaliser (1818) et devint successivement professeur de médecine légale à la Faculté de médecine (1819), professeur de chimie (1823), doyen de la Faculté (1831), membre du conseil général des hôpitaux (1832), membre du conseil général de la Seine, membre du conseil royal de l'instruction publique (1834), commandeur de la Légion d'honneur (1838). Dans l'espoir d'arriver à la pairie, il se fit donner en 1834 des lettres de grande naturalisation. Tant que régna Louis-Philippe, Orfila jouit d'un grand crédit auprès du gouvernement. Devenu doyen de la Faculté, il se crut plutôt le représentant du pouvoir que le chef du corps médical, se montra trop disposé à voir des ennemis personnels dans ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques ou qui combattaient ses doctrines scientifiques; enfin, il se laissa enivrer d'encens par un cercle de familiers qui formaient autour de lui une aristocratie, au bénéfice de laquelle le reste du corps médical était presque sacrifié. Pendant un temps, aucun médecin n'était placé, promu, décoré, récompensé sans son intervention et son agrément.

Après la révolution de 1848, Orfila perdit le titre de conseiller des hôpitaux et fut remplacé comme doyen de la Faculté. Il conserva néanmoins sa chaire de chimie et fut pendant quelque temps encore membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Il continuait de faire son cours de chimie lorsque, surpris par une pluie battante le 5 mars 1853, il éprouva un refroidissement, fut atteint d'une pneumonie aiguë et mourut le 11 mars. Quelque temps avant sa mort, Orfila avait fondé le beau musée de l'École qui porte son nom. Par testament, il dota d'une somme considérable l'Association médicale, œuvre destinée à venir au secours des médecins tombés dans l'infortune et de leurs veuves. Enfin, il légua une somme de 120,000 fr. affectée à la fondation de divers prix à distribuer par l'École et l'Académie de médecine, dont il avait été nommé président en 1851, deux ans avant sa mort.

Orfila dut sa grande réputation à ses travaux sur la toxicologie et la médecine légale. Cependant, ce n'était point un savant du premier ordre, et il n'a attaché son nom à aucune découverte. Orfila était bien moins un investigateur cherchant à ouvrir des voies nouvelles qu'un très-habile vulgarisateur. C'est ce qui explique le succès considérable de ses ouvrages. Son *Traité de médecine légale*, son œuvre capitale, est surtout remarquable en ce sens qu'il ouvrit la voie expérimentale pour l'étude d'une matière que les écrits alors existants avaient laissée bien au-dessous d'une civilisation avancée; qu'il embrassa, dans un ordre plein de méthode et de logique, les innombrables questions qui peuvent être soumises à l'appréciation du médecin, et qu'il posa les jalons propres à indiquer les sources d'où une étude approfondie de chaque objet pouvait faire jaillir leur solution.

Les services dus à Orfila, comme administrateur, sont incontestables. Il a rendu les études médicales plus fortes, plus pratiques, et a introduit dans l'École de médecine d'importantes améliorations. C'est à lui qu'on doit l'adjonction à cette école de l'hôpital connu sous le nom de Clinique, la création des salles de dissection de Clamart; l'obligation imposée à tout élève de passer au moins un an comme externe dans un hôpital; la création d'une clinique d'accouchements, si longtemps désirée; la fondation du musée Dupuytren, complément indispensable de la chaire d'anatomie pathologique, due aux libéralités de cet illustre chirurgien. Au conseil royal de l'instruction publique, il provoqua, en outre, d'utiles mesures, fit décentraliser l'enseignement par la création d'écoles secondaires de médecine, contribua à faire exiger des étudiants en médecine le diplôme de bachelier es sciences, fit multiplier les moyens d'instruction, doubler le nombre des médecins attachés au service des hôpitaux, etc. Enfin, il joua un rôle important en étant appelé à trancher des questions de faits et de médecine légale dans un grand nombre de procès. Ses idées, notamment sur la manière de découvrir l'arsenic par la mort des personnes supposées empoisonnées par cette substance, furent à diverses reprises l'objet des plus vives attaques de la part de plusieurs savants, entre autres de M. Raspail. Indépendamment de son *Traité des poisons* et de nombreux articles insérés dans la *Revue encyclopédique*, le *Nouveau journal de médecine*, le *Nouveau dictionnaire de chirurgie*, le *Dictionnaire de médecine*, les *Annales d'hygiène*, les *Mémoires de l'Académie des sciences*, le *Journal de chimie médicale*, etc., on lui doit : *Sur l'existence du picromel dans les calculs biliaires de l'homme* (1812); *Éléments de chimie appliquée à la médecine et aux arts* (1817, in-8°), souvent réédité; *Leçons de médecine légale* (1821-1823, in-8°), ouvrage refondu, augmenté

et réédité sous le titre de *Traité de médecine légale* (1847, 4 vol. in-8°); *Traité des exhumations juridiques*, avec Lesueur (1830, 2 vol. in-8°); *Nouveau dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, etc.* (1833, 2 vol. in-8°), avec Chomel, Beclard, etc.; *Mémoires sur plusieurs questions médico-légales* (1839, in-8°); *Recherches sur l'empoisonnement par l'acide arsénieux* (1841, in-8°); *Mémoire sur l'absorption du sublimé corrosif* (1842, in-8°), etc.

ORFORD, bourg d'Angleterre, comté de Suffolk, à l'embranchement de l'Or dans la mer du Nord; 1,028 hab. Commerce de houille et de grains. Ce bourg, qui était autrefois beaucoup plus important, sert de port à Aldborough.

ORFORD, commune des États-Unis du Nord, Etat de New-Hampshire, comté de Grafton, sur le Connecticut; 2,400 hab. Mines d'alun, carrières de gres et de pierres à meule.

ORFRAIE s. f. (or-frâ — lat. *ossifraga*; de os, os, et de *frango*, je brise). Ornith. Ancien nom de l'EFFRAIE, que Buffon a appliqué à tort à l'aigle de mer ou pygargue : *Le cri de l'ORFRAIE est fort désagréable.* (Acad.) *Le vent qui s'engouffrait dans les corridors, le cri des ORFRAIES, le chien qui hurlait et grattait à la porte de sa maîtresse morte ajoutaient encore à l'effet de cette scène lugubre.* (J. Sandeau.)

Tu chantes faux à rendre envieuse une orfraie.

V. Hugo.

Il semble qu'on entend le hurlement des loups, La plainte de l'orfraie et le cri des hiboux.

Brévier.

ORFROI s. m. (or-froi — du lat. *aurifrigia*, *aurifrisia*, *aurifrisum*, *aurifrizium*, *auriphrygium*; de *aurum*, or, et de *phrygium*, phrygien, broderie ainsi nommée parce qu'elle venait de Phrygie). Broderie qui était employée en bordure ou en guise de galon d'or ou d'argent. « Ancienne étoffe tissée d'or. »

— Aujourd'hui, Parements, ordinairement brodés, des chapes, des chasubles, des dalmatiques : *Une chasuble de velours rouge, avec ORFROIS en drap d'or.*

ORFRONE s. m. (or-fro-ne — rad. *orfraie*). Ornith. Nom donné autrefois au jeune pygargue, que l'on prenait pour une espèce distincte.

ORGAGE s. m. (or-ga-je). Pêche. Chacun des montants en bois qui supportent un toit construit sur le bord de la mer, pour le service d'une station de pêche.

ORGAGIS s. m. (or-ga-ji). Comm. Toile de coton blanche, qui vient de l'Inde.

ORGAGNA, peintre et sculpteur florentin. V. ORAGNA.

ORGANA adj. f. (or-ga-na — du gr. *organon*, outill). Mythol. gr. Epithète de Minerve, qui présidait aux ouvrages des femmes.

ORGANA, bourg d'Espagne, province de Lerida, sur la rive droite du Sègre; 920 hab. La route qui le traverse s'engage, dans les environs, au milieu de gorges très-pittoresques qui conduisent à un étroit passage nommé le *Paso delle tres ponts*, et franchit le Sègre sur trois jolis ponts de marbre. Ces gorges sont formées de murailles de roches à pic très-rapprochées. D'une roche à une autre est jeté un pont très-hardi, nommé *El puente del Diabolo*.

ORGANABO, rivière de la Guyane française.

ORGANDI s. m. (or-gan-di). Comm. Mous-seline très-légère et très-claire, rendue ferme par un apprêt spécial. *ORGANDI souple. ORGANDI fort.* LES ORGANDIS des manufactures d'Ecosse fournissent à l'Angleterre un élément d'exportation considérable; en France, l'ORGANDI est produit dans les mêmes localités que les mousselines. (Bezon.) Il n'y a plus que les femmes de province qui portent des robes d'ORGANDI, la seule étoffe dont le chiffonnage ne peut pas s'effacer. (Balz.)

ORGANE s. m. (or-ga-ne — lat. *organum*; gr. *organon*, de *ergô*, faire, pour *fergô*, qui se rapporte au même radical que le gothique *vaurkjan*, agir, faire, *vaurk*, œuvre, ancien allemand *wurh*, *werch*, qui Pictet rapproche de la racine zend *verex*, agir, faire, laquelle précède du préfixe *fr*, prend l'acception de pêcher, et, avec le préfixe *ur*, l'acception d'expier. En gothique, cette double modification se reproduit avec les mêmes éléments de composition : *fravaurkjan*, pêcher, *fravaurhis*, pêché; *usivaurhis*, justice. Pictet retrouve aussi la racine zend *verex*, persan *varzidan*, travailler, dans l'ancien kymrique *guerg*, efficace, où Zeus trouve l'explication du gaulois *vergobretus*. Mais les composés ci-dessus sont propres au zend et au germanique seulement. On a aussi rapporté le grec *ergô*, pour *fergô*, et le gothique *vaurkjan* à la racine sanscrite *vrag*, aller, procéder, d'où l'acception de faire. L'ancien français disait *orgue*. Partie d'un corps vivant qui exécute une fonction spéciale. L'ORGANE de la vue, de l'ouïe, de l'odorat. Avoir les ORGANS distillés. Il a fait une chute qui a ébranlé tous ses ORGANS. (Acad.) Les fleurs et les feuilles sont les ORGANS essentiels des végétaux. (Acad.) Parmi nos sens, quelques-uns ont leur ORGANE double; nous avons deux yeux, deux narines. (Boss.) On ne peut assez admirer la Providence dans l'arrangement du corps et dans les différents ORGANS qui composent la

machine des animaux. (Malebr.) L'âme voit la couleur par l'ORGANE de l'œil et entend les sons par l'ORGANE de l'oreille. (La Bruy.) Une grande passion est une espèce d'âme immortelle à sa manière et presque indépendante des ORGANS. (Pouten.) Homme, songe que c'est à la faiblesse de les ORGANS que tu dois la qualité qui le distingue des animaux. (Dider.) Les ORGANS des paysans sont-ils autrement construits que les nôtres? Non, mais ils sont autrement exercés. (J.-J. Rousseau.) L'âme est l'ORGANE immédiat de l'intelligence. (B. de St-P.) L'homme est une intelligence servie par des ORGANS. (De Bonald.) L'homme est le seul parmi les êtres vivants qui abuse de ses ORGANS digestifs. (Alibert.) Le nerf est l'ORGANE de la sensibilité et du mouvement. (Flourens.) La vie est une suite de mouvements qui s'exécutent en vertu des impressions reçues par les différents ORGANS. (Cabanis.) Le travail des bras est indispensable au développement viable des ORGANS de la respiration. (A. Martin.) C'est par les ORGANS que l'homme est en communication avec le monde extérieur. (Mésnard.) Les médicaments inutiles fatiguent les ORGANS, affaiblissent la constitution. (Maque.) Le cœur est l'ORGANE du sentiment, comme le cerveau est l'ORGANE de la pensée. (Latena.)

Mes organes lassés sont morts pour les plaisirs.

Voltaire.

J'irai creuser la terre et, comme ce barbier, F'irai dire aux roseaux, par un nouvel organe; Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne.

Boulaeu.

— Soit dit absol. de la voix : Avoir un bel ORGANE. Manquer d'ORGANE. Démophile s'était fait, par la patience, un ORGANE sonore avec une langue qui bégayait. (Lamart.) C'est par l'ORGANE, souvent plus que par les raisonnements, qu'on agit sur une assemblée. (Cormen.)

— Par ext. Personne par laquelle une autre parle, agit : Mon frère sera mon ORGANE, l'ORGANE de mes sentiments. Les magistrats sont les ORGANS de la justice.

— Fig. Moyen de manifestation ou d'action : Sa bouche est l'ORGANE de la vérité, de la sagesse. (Acad.) La parole est devenue l'ORGANE de la dissimulation. (Fléch.) Un cœur droit est le premier ORGANE de la vérité. (J.-J. Rousseau.) Les journaux ministériels sont les ORGANS du mensonge. (B. Constant.) Les assemblées politiques ont beau discréditer la parole, elle restera toujours l'ORGANE le plus puissant de la vérité. (De Custine.)

— Mécan. Chacune des parties d'un appareil qui remplit une fonction spéciale.

— Encycl. Physiol. Le mode d'activité d'un organe a reçu le nom d'usage. La réunion de plusieurs ORGANS, concourant tous à l'accomplissement d'un phénomène final unique, constitue un appareil.

Un même organe peut avoir plusieurs usages différents et entrer dans la composition de plusieurs appareils.

Ainsi le canal de l'urètre sert à la fois à l'excrétion de l'urine et à l'émission du sperme. L'appareil de la locomotion est composé de plusieurs ORGANS différents, mais qui servent à la même fonction, la production des mouvements. Ces ORGANS sont : 1° les os, dont les usages sont de soutenir les parties molles et de conserver au corps sa forme régulière; 2° les articulations, dont l'usage est de permettre aux os d'exécuter certains mouvements les uns sur les autres; 3° les muscles, qui ont pour usage d'imprimer, en se contractant ou en se relâchant, des mouvements plus ou moins étendus et dans divers sens à ces mêmes os; 4° les nerfs, qui transmettent aux muscles l'incitation motrice émanée du cerveau. Il en est de même de l'appareil de la digestion, de celui de la circulation, de ceux de l'audition et de la vision, etc.

En généralisant la question, on distingue chez les végétaux : les ORGANS de la végétation, destinés au maintien et au développement de la vie de l'individu; racine, tige, feuilles; les ORGANS de la reproduction, destinés à la propagation de l'espèce : fleur et fruit. Chez les animaux, on distingue les ORGANS de la nutrition, les ORGANS de la génération, les ORGANS de la locomotion, les ORGANS des sens. On appelle ORGANS premiers ceux qui, composés de parties similaires, sont destinés à une seule et même fonction : veines, artères, nerfs, etc.; et ORGANS secondaires, ceux qui constituent plusieurs ORGANS premiers : mains, bras, jambes, etc.

Entrons maintenant dans quelques détails, par la comparaison des deux grands règnes de la nature : le règne inorganique, comprenant toutes les substances qui paraissent privées de vie, et le règne organique, comprenant les corps vivants et organisés. Dans chacun des corps du premier de ces règnes, il ressort tout d'abord ce fait, que le corps tout entier réside dans chacune de ses molécules, qui, incorruptibles, ont de ses molécules, représentées avec toutes ses propriétés la même entité à laquelle elle appartient. Un centimètre cube de quartz renferme exactement, comme éléments constitutifs, ce que renferme le plus énorme bloc de la même matière. Il en est tout autrement d'un corps organisé, végétal ou animal. Celui-ci n'est plus composé comme le minéral de parties indépendantes et à forces isolées; il y a, au contraire, ici association d'action et solidarité de vie. La

corps à des actions nouvelles capables de les détruire. Le quartz se résout en deux éléments, savoir : un gaz contenu dans l'atmosphère, l'oxygène, et une substance solide, fixe, cristalline et noirâtre, le silicium; de son côté, le feldspath se décompose d'abord en silice, en potasse, en alumine; puis la potasse fournit un gaz, l'oxygène, et un métal, le potassium; l'alumine fournit un gaz, l'oxygène, et un autre métal, l'aluminium; la silice enfin fournit de l'oxygène et du silicium. Tel est le terme extrême de l'analyse dans l'état présent de nos connaissances chimiques. Ce second degré est essentiellement distinct du premier. En effet, le feldspath, le quartz, le mica étaient les composants prochains et visibles du granit; au contraire, nous n'apercevons plus aucun caractère commun, aucune relation apparente entre le quartz et l'oxygène ou le silicium qui résultent de sa décomposition, entre le feldspath et l'oxygène, le potassium ou l'aluminium, etc., si ce n'est en envisageant la suite des opérations par lesquelles l'analyse nous a conduits de proche en proche jusqu'à son degré définitif.

» Appliquons les mêmes idées à l'analyse chimique des êtres organisés. Examinons un fruit, un citron par exemple. Cette matière n'est pas simple; de même que le granit, le citron est un aggrégat; ici encore l'analyse procède par phases successives. Exprimons d'abord le citron nous obtiendrions deux matières nouvelles : l'une liquide, douée d'un goût acide et sucré, c'est le jus du fruit; l'autre solide et odorante, c'est l'enveloppe du fruit. Etudions le séparément. En soumettant la partie liquide à l'analyse de façon à isoler les matières qu'elle renferme sans cependant leur faire éprouver d'altération, nous la résoudrions dans un certain nombre de matériaux primitifs ou principes immédiats, tels que l'acide citrique, auquel est due la saveur acide; le sucre de raisin et le sucre de canne, dans lesquels réside le goût sucré; une substance analogue à l'alumine, des sels, etc.; enfin de l'eau, qui tient en dissolution les matières précédentes. L'acide citrique, le sucre de raisin, le sucre de canne, etc., en un mot chacun des corps isolés par cette première analyse est doué de propriétés constantes et définies; on ne saurait le séparer en plusieurs substances nouvelles sans faire disparaître toutes ses propriétés.

» L'enveloppe soumise à une analyse semblable se résout également en plusieurs substances distinctes, savoir : une huile volatile et essentielle, qui communique au fruit son odeur pénétrante; un principe jaune, soluble dans l'éther et qui colore en jaune le citron; une matière ligneuse, dont la masse représente la presque totalité de l'enveloppe, etc. Chacune de ces substances possède encore des propriétés constantes et définies, correspondantes à celles de l'ensemble dont elle résulte. C'est l'assemblage des matériaux que l'analyse sépare du jus de citron et de son enveloppe, c'est-à-dire l'acide citrique, le sucre de raisin, l'eau, l'essence de citron, le ligneux, etc., c'est cet assemblage, dis-je, qui constitue le fruit primitif; chacune des actions propres que le fruit exerce sur nos sens doit être attribuée, soit à quelque un de ces matériaux envisagés isolément, soit à leur association. En les isolant, l'analyse atteint son premier terme.

» C'est alors qu'elle en vient à attaquer le second problème posé tout à l'heure pour le quartz et pour le feldspath, c'est-à-dire qu'elle entreprend de décomposer les principes immédiats eux-mêmes et de rechercher quels sont les éléments qui les constituent. L'analyse résout aisément cette seconde question; elle établit que l'essence de citron renferme deux éléments : le carbone et l'hydrogène; que les sucres et l'acide citrique en contiennent trois : le carbone, l'hydrogène et l'oxygène; enfin que la matière albumineuse est formée de quatre éléments : le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote. Tels sont en définitive les éléments fondamentaux des matières organiques contenues dans le citron que nous venons d'examiner. Dans l'étude de ce fruit, ils marquent le terme extrême de l'analyse chimique.

» Etendons maintenant à tous les êtres matériels, par la pensée et par l'expérience, les résultats particuliers que nous avons déduits de l'étude du granit et de celle du citron, et nous serons conduits à décomposer ces êtres en traversant deux degrés successifs. Nous reconstruirons d'abord qu'ils sont formés par l'assemblage d'un certain nombre de principes immédiats. Chacun de ces principes possède des caractères définis, invariables, qu'il ne peut perdre sans changer de nature. Tout changement dans l'un de ces principes suffit pour altérer profondément le tout dont il fait partie. Bref, c'est l'aggrégation de ces principes, sous des apparences et dans des proportions diverses, qui constitue les minéraux, les végétaux et les animaux.

» Des que l'analyse est parvenue à ce premier terme, elle porte ses efforts ultérieurs sur les principes immédiats eux-mêmes, et, pénétrant toujours plus profondément, elle finit par les ramener à un certain nombre d'éléments indécomposables; mais la première analyse respectait la nature propre de ces principes naturels; elle se bornait à les isoler, à les séparer les uns des autres, en modifiant seulement leur arrangement et en dénouant aussi subtilement que possible les

liens qui les tenaient assemblés. Au contraire, la seconde analyse, celle qui veut atteindre les corps simples, appelant à son secours les agents les plus violents, attaque et dénature les matériaux primitifs; elle en poursuit systématiquement la destruction complète, jusqu'à ce qu'elle ait isolé des éléments, c'est-à-dire des êtres incapables d'éprouver une décomposition nouvelle. A ces derniers s'appliquent avec vérité ces paroles de Lucrèce (*De Natura rerum*, I, 820) :

*Namque eadem colum, mare, terras, flumina, solem
Constituit, eandem fruges, arbuta, animantes;
Verum alitis, atque modo commista moventur.*

» Analyse immédiate, analyse élémentaire, voilà la double base sur laquelle s'appuie l'étude chimique des décompositions que peuvent éprouver des êtres naturels.

Ce passage de M. Berthelot explique de la manière la plus claire, la plus nette, ce que l'on doit entendre par principe immédiat. Il montre aussi quel est le sens qui doit être attaché à ces mots *analyse immédiate, analyse élémentaire*. L'analyse immédiate est celle qui a pour but de séparer les uns des autres les principes immédiats dont l'assemblage constitue un corps quelconque; l'analyse élémentaire est celle qui, détruisant complètement les principes immédiats eux-mêmes, en extrait et en dose les éléments. Nous allons étudier les procédés de ces deux genres d'analyse.

— **Analyse organique.** L'analyse organique a pour but, soit de séparer entre eux les divers principes immédiats qu'un corps organique renferme; elle prend alors le nom d'*analyse immédiate*; soit de déterminer la nature et la proportion des divers éléments qui constituent chacun de ces principes immédiats; elle prend alors le nom d'*analyse élémentaire*.

— **Analyse immédiate.** On peut avoir un mélange de substances solides et fixes, de substances liquides volatiles ou non, de substances solides volatiles et de gaz. Si les solides ne se dissolvent point dans les liquides, on opérera d'abord la séparation mécanique de ces corps pour appliquer ensuite à chaque espèce les méthodes de séparation appropriées. Si, au contraire, les substances solides et les gaz se dissolvent dans les liquides, on devra commencer par soumettre la masse à la distillation. Sous l'influence de la chaleur, les gaz s'élimineront les premiers et pourront être recueillis sur le mercure; puis le liquide passera à la distillation et, enfin, la matière fixe restera dans le vase distillatoire. Si le mélange renferme un corps solide volatil, celui-ci passera à la distillation en même temps que les liquides, et devra être ensuite séparé de ces derniers par les procédés qui permettent d'extraire d'un liquide donné les divers principes définis qu'il renferme. Enfin, si l'on avait un mélange de substances liquides et solides qui ne fussent volatiles ni les uns ni les autres, il faudrait leur appliquer une méthode d'analyse commune. Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que, dans ce dernier cas, la séparation des divers composés définis que contient le mélange est chose toujours fort difficile et quelquefois impossible.

— **I. SÉPARATION DES DIVERS PRINCIPES IMMÉDIATS CONTENUS DANS UN MÉLANGE DE CORPS SOLIDES.** On fait d'abord agir sur la matière les différents dissolvants neutres, tels que l'eau, l'alcool, l'éther, l'esprit de bois, le sulfure de carbone, la benzine, le chloroforme. Ces liquides dissolvent chacun certaines substances et en laissent d'autres comme résidu; ils ont, de plus, l'avantage de n'en altérer aucune.

Lorsqu'on a ainsi divisé la matière en un certain nombre de parties distinctes, on soumet de nouveau chacune de ces parties à l'action des différents dissolvants neutres. Ainsi, le résidu de la dissolution aqueuse sera soumis à l'action de l'alcool, de l'éther, etc. On ne s'arrête dans ces dernières opérations que lorsqu'on reconnaît que les produits obtenus ont tous une composition définie (nous verrons plus tard à quels caractères on reconnaît la pureté d'un corps). Souvent, bien que solubles à divers degrés, dans les différents liquides neutres, les substances qui constituent un mélange sont toutes solubles ou toutes insolubles dans chacun d'eux pris isolément. On a alors recours à la dissolution fractionnée ou à la cristallisation fractionnée.

La dissolution fractionnée consiste dans l'action successive de quantités d'un même liquide dont chacune soit insuffisante pour dissoudre en totalité la masse soumise à son action. Il arrive alors que les substances les plus solubles s'accumulent dans les premières solutions, et les parties les moins solubles dans les dernières. En évaporant les solutions et soumettant de nouveau les résidus à des traitements semblables, on finit par séparer les divers principes que le mélange renfermait. Pour fixer les idées, supposons un mélange de deux corps A et B. Supposons de plus que 100 grammes d'eau puissent dissoudre 50 grammes de A et 25 grammes de B; supposons enfin que A et B se trouvent mélangés par parties égales, et voyons ce qui arrivera si l'on fait agir sur 200 grammes de ce mélange des quantités successives de 50 grammes d'eau jusqu'à dissolution complète du mélange. Chaque quantité de 50 grammes d'eau dissoudra 25 grammes de A et 12 gram-

mes de B. Si bien qu'après avoir renouvelé quatre fois le liquide on aura dissous 100 grammes, c'est-à-dire la totalité de A, qui se trouvera ainsi éliminé, tandis que la moitié du corps B seulement aura été dissoute et qu'il restera encore 50 grammes de ce dernier corps à l'état de pureté.

On peut aussi évaluer la solution d'un mélange de corps solides et séparer les cristaux au fur et à mesure qu'ils se produisent. Les matières les moins solubles cristallisent au début, et les plus solubles à la fin. En répétant un grand nombre de fois ces cristallisations, on arrive à effectuer la séparation désirée; il est très-utile dans ce cas d'examiner avec soin les dépôts cristallins successifs. Lorsque les cristaux obtenus paraissent homogènes, on a lieu de supposer la substance pure.

Lorsque tous les dissolvants neutres laissent un résidu insoluble, on fait agir sur celui-ci : 1° les acides minéraux dilués; 2° les bases. On transforme de la sorte les acides et les bases organiques en sels solubles dans l'eau; en appliquant ensuite à ces sels les méthodes des dissolutions ou des cristallisations fractionnées, et en en séparant les acides, on obtient ces derniers corps à l'état de pureté. Lorsque les acides ou les bases dont les éléments se trouvent en dissolution peuvent être précipités par des réactifs appropriés, on réussit à en faire l'analyse immédiate en opérant la précipitation par des quantités de réactifs successives et insuffisantes chacune pour tout précipiter. Les sels les moins stables sont décomposés les premiers; ceux qui sont plus stables le sont ensuite. En appliquant cette méthode, dite des *précipitations fractionnées*, aux sels de l'acide margarique, et en répétant l'opération une quarantaine de fois, M. Heintz est parvenu à montrer que le corps considéré comme acide margarique n'est point un principe immédiat défini, mais bien un mélange de deux autres acides, l'acide palmitique et l'acide stéarique.

— **II. SÉPARATION DES COMPOSÉS DÉFINIS CONTENUS DANS UN MÉLANGE DE CORPS LIQUIDES.** Comme les liquides ne se mélangent pas toujours entre eux en toutes proportions, on pourrait souvent leur appliquer la méthode des dissolutions fractionnées; c'est même la seule à laquelle on puisse avoir recours quand le liquide n'est pas volatil. Toutefois, comme ici on ne peut pas s'aider de la forme cristalline pour juger de la pureté des substances, le problème présente de grandes difficultés; on n'a même plus, comme avec les substances solides cristallisables, le point de fusion pour se guider, et l'on ne peut tirer les indications que de l'analyse élémentaire et de certaines réactions spéciales à chaque cas. Or l'analyse élémentaire ne peut servir à distinguer entre eux des corps isomères, et les réactions spéciales dont nous parlons, qui permettent de distinguer entre eux deux principes immédiats organiques, n'existent pas toujours.

Lorsque les liquides distillent sans décomposition, on a recours à la méthode des distillations fractionnées. Cette méthode repose sur ce fait, que tous les liquides purs ont un point d'ébullition constant, tandis que les mélanges de divers liquides commencent à bouillir à une température qui s'élève ensuite à mesure que la distillation approche de sa fin. En recueillant à part les produits qui distillent entre des limites de température rapprochées, et soumettant ensuite de nouveau ces derniers à la distillation fractionnée, on parvient souvent à séparer les uns des autres des liquides dont les points d'ébullition diffèrent. Pour être employée avec succès, cette méthode exige que les liquides mélangés diffèrent au moins dans leur point d'ébullition d'une trentaine de degrés, et que le chimiste puisse disposer d'une assez grande quantité de mélange. Dans l'industrie, on a des appareils qui permettent aux liquides les moins volatils de refluer sans cesse dans le vase où se fait l'ébullition, et au moyen desquels on sépare des liquides à peu près purs par une seule ou tout au plus par deux distillations.

Il arrive quelquefois que deux liquides mélangés, bien que ne réagissant pas chimiquement, exercent cependant l'un sur l'autre une action physique qui s'oppose à leur séparation par distillation fractionnée. Le mélange présente alors un point d'ébullition constant.

Les composés organiques commencent ordinairement à se décomposer vers 400°; il en résulte qu'on ne peut guère appliquer la distillation fractionnée à des liquides qui bouillent au-dessus de cette température. On peut toutefois étendre le champ de cette opération en distillant sous une faible pression, parce qu'on abaisse ainsi notablement le point d'ébullition des liquides.

L'appareil dont on fait usage pour distiller dans le vide peut varier beaucoup dans ses dispositions. Celui qui est le plus convenable consiste dans un ballon où se fait l'ébullition. Ce ballon doit toujours avoir été essayé d'abord, pour s'assurer qu'il ne se cassera pas sous l'influence de la pression atmosphérique quand on raréfiera l'air qu'il contient; on le ferme avec un bouchon de caoutchouc dans lequel s'engage un thermomètre d'une part et de l'autre un tube abducteur qui émette au dehors les vapeurs du

liquide. Comme récipient, on se sert d'une espèce de pipette qui communique au ballon dont nous venons de parler par un tube horizontal soudé avec elle et qui communique avec la machine pneumatique par sa partie supérieure. Vis-à-vis du tube horizontal par lequel arrivent les vapeurs se trouve un autre tube semblable, qui longe dans l'atmosphère, mais qui est hermétiquement fermé par un bon robinet. Un robinet est de même adapté à la partie supérieure de la pipette et à sa partie inférieure. Entre la partie supérieure de l'appareil et la machine, on place d'abord un grand ballon que l'on pourrait appeler un *récipient de vide*, si ces deux mots ne hurlaient pas de se voir accolés, puis une série de tubes remplis de potasse et destinés à absorber les vapeurs acides, le chlore, le brome, etc., qui pourraient, dans certaines opérations, se dégager du ballon, et qui viendraient altérer les diverses pièces de la machine. L'appareil étant monté, le liquide étant dans le ballon, voici comment on opère. On ferme le robinet inférieur de la pipette, ainsi que celui qui plonge dans l'atmosphère, et l'on ouvre celui qui fait communiquer cette partie de l'appareil avec la machine; puis on fait aussi complètement que possible, le vide et l'on chauffe le bain d'huile dans lequel le ballon se trouve plongé. Le liquide distille bientôt. Lorsque la température a atteint la limite à laquelle on veut séparer le produit distillé, on ferme le robinet qui faisait communiquer la pipette avec la machine, on éteint le feu, on ouvre le robinet qui plongeait dans l'atmosphère, afin que la pression atmosphérique se rétablisse dans la pipette, puis enfin on ouvre le robinet inférieur de cette dernière, après avoir placé dessous un tube dans lequel s'écoule le liquide. On referme ensuite les deux robinets qu'on avait ouverts, on ouvre celui que l'on avait fermé, on donne quelques coups de piston pour ramener le vide au point où il était d'abord, puis on rallume le feu, et l'opération recommence. On peut ainsi effectuer facilement un fractionnement.

A la méthode des distillations fractionnées, il faut ajouter celle des *tristillations fractionnées*, qui peut rendre de vrais services lorsque le liquide est acide ou basique. Voici en quoi consiste cette méthode : si, à un mélange de deux acides volatils on ajoute une quantité de base insuffisante pour tout saturer, l'acide le plus énergique se sature le premier. Si l'on emploie plus de base qu'il n'en faut pour le saturer complètement, une portion du deuxième acide se sature aussi, et quand on soumet le mélange à la distillation, la portion non saturée du deuxième acide distille seule et se trouve ainsi isolée à l'état de pureté. Si, au contraire, on emploie moins de base qu'il n'en faut pour saturer l'acide le plus énergique, une partie seulement de ce dernier se sature; mais il n'entre pas en combinaison la plus petite quantité de l'autre. En distillant, on recueille alors un mélange des deux acides, et il reste dans le vase distillatoire un sel parfaitement pur de l'acide le plus énergique. On voit qu'une seule distillation fournit par ce moyen l'un des produits à l'état de pureté, et qu'avec deux opérations successives on peut les isoler l'un et l'autre. Il suffit, en effet, pour cela, de soumettre le mélange qui reste après la première distillation fractionnée à une saturation fractionnée nouvelle. Ce procédé d'analyse immédiate peut encore être appliqué aux alcaloïdes volatils. Il faut alors saturer en partie par un acide.

— **III. SÉPARATION DES GAZ.** Nous ne pouvons pas entrer dans le détail des procédés qui servent à faire l'analyse immédiate des gaz. Nous dirons toutefois qu'ici on ne peut plus guère faire usage de moyens physiques, et que c'est surtout en absorbant les divers gaz par des réactifs appropriés qu'on parvient à les séparer.

Le protochlorure de cuivre dissous dans l'ammoniaque, l'acide sulfurique de Saxe, la potasse, le brome, le sulfate ferreux, le permanganate de potassium, le phosphore, sont les réactifs les plus utiles.

Le protochlorure de cuivre ammoniacal absorbe l'oxygène qu'il ne perd plus, l'oxyde de carbone qu'il abandonne de nouveau par l'ébullition, et certains carbures d'hydrogène comme l'acétylène ou l'allylène. Il forme avec ces derniers des composés solides insolubles qu'on peut séparer par le filtre et d'où le gaz primitif se dégage ensuite à l'état de liberté sous l'influence de l'acide chlorhydrique.

L'acide sulfurique de Saxe absorbe certains hydrogènes carbonés, tels que l'éthylène et ses homologues; il en est de même du brome. Avec le brome, ces carbures d'hydrogène forment des produits liquides que l'on peut ensuite séparer les uns des autres par la méthode des distillations fractionnées, et qui cèdent leur gaz sous l'influence du sodium.

La potasse absorbe l'anhydride carbonique; le sulfate de fer et le permanganate de potassium absorbent le bioxyde d'azote et le phosphore absorbe l'oxygène.

— **IV. CARACTÈRES QUI SERVENT À DÉTERMINER SI UN MATIÈRE ORGANIQUE PEUT ÊTRE ENVISAGÉE COMME UN ESPÈCE DÉFINIE.** Quand une substance est solide, on reconnaît sa pureté aux caractères suivants : a. Si elle est susceptible de fondre, la température reste con-

stante pendant tout le temps que dure la fusion; si, elle cristallise, ses cristaux sont tous parfaitement homogènes; 7, lorsqu'on la soumet à l'action des divers dissolvants, ou elle refuse de se dissoudre ou elle se dissout en totalité, pourvu qu'on emploie une quantité suffisante de liquide; 8, lorsqu'on la divise en plusieurs parties par le moyen des dissolutions fractionnées, les poids des résidus provenant de l'évaporation de quantités égales du dissolvant sont égaux; de plus, ces divers résidus présentent les mêmes caractères physiques et l'analyse élémentaire leur assigne la même composition.

Quand la substance est liquide, elle présente un point d'ébullition constant; toutefois, comme nous l'avons dit plus haut, la constance du point d'ébullition ne suffit pas pour que l'on puisse affirmer qu'une substance constitue une espèce définie, puisque certains mélanges jouissent de cette propriété; il faut que cette constance existe sous toutes les pressions. En effet, on observe que le rapport entre les tensions de deux liquides change avec la température. Or, comme en abaissant la pression on abaisse par cela même la température d'ébullition, le rapport entre les forces élastiques des vapeurs des liquides mélangés change, et avec lui changent aussi les quantités de chacun d'eux qui distillent. Il en résulte qu'on peut séparer les uns des autres, par une distillation dans le vide, des liquides qui, à la pression normale, forment un mélange dont le point d'ébullition est constant.

— **Analyse élémentaire.** L'analyse élémentaire a pour objet de déterminer les proportions des divers éléments simples qui entrent dans la constitution d'un corps organique. Tous les composés organiques contenant du carbone, et presque tous de l'hydrogène, le dosage de ces deux corps, ou tout au moins de l'un d'eux, est toujours nécessaire. En outre, on se voit être obligé de doser le chlore, le brome, l'iode, l'azote, le phosphore, l'arsenic, le soufre et les métaux. Nous passerons successivement en revue ces divers dosages.

— **I. DOSAGE DU CARBONE ET DE L'HYDROGÈNE.** Ce dosage est fondé sur la propriété que possède l'oxyde de cuivre et le chromate de plomb de brûler les substances organiques en se désoxydant eux-mêmes. Dans cette combustion, le carbone de la substance organique passe à l'état d'anhydride carbonique, et l'hydrogène à l'état d'eau. On recueille ces corps dans des appareils préalablement tarés et l'on en détermine le poids, duquel on déduit celui du carbone et de l'hydrogène. Cette analyse exige des précautions assez minutieuses. Il faut commencer par chauffer l'oxyde de cuivre au rouge, afin de détruire les poussières organiques qui pourraient s'y être déposées; puis, pendant qu'il est encore chaud, on l'enferme dans un vase bien propre et bien sec, que l'on bouche hermétiquement dans lequel il peut se refroidir sans absorber d'humidité. Généralement, avant de remplir ce vase, on l'agite à deux ou trois reprises avec de l'oxyde de cuivre chaud que l'on rejette ensuite, et ce n'est qu'après ces opérations préliminaires qu'on le remplit. Ce lavage à l'oxyde de cuivre a pour but de dessécher complètement le vase et d'en chasser toutes les poussières.

D'autre part, on prend un tube de verre peu fusible de 0,65 de longueur et de 0,015 de diamètre environ. On enfille ce tube à l'une de ses extrémités et l'on recourbe la portion effilée de manière à former une pointe disposée, sinon verticalement, du moins inclinée à 45° sur le tube lui-même. Cette pointe doit être fermée à la lampe. Ce tube, avant d'être étiré, doit avoir été essuyé intérieurement avec une tige de fer enveloppée de papier Joseph. Après l'avoir étiré, on le lave à l'oxyde de cuivre chaud, puis enfin on le bouche hermétiquement. Il est alors disposé pour l'analyse.

D'un autre côté, on prépare la substance à analyser. Si celle-ci est solide, on la pulvérise et on la dessèche dans une petite étuve chauffée à 100°, jusqu'à ce qu'on n'observe plus de perte de poids dans deux pesées successives. On en remplit alors un petit tube de verre bien sec, qu'on bouche et qu'on pèse exactement.

Cela fait, on verse dans le grand tube une certaine quantité d'oxyde de cuivre jusqu'au cinquième environ de sa hauteur, puis, débouchant le petit tube qui renferme la substance, on fait tomber celle-ci dans le grand tube. On ajoute de nouveau de l'oxyde de cuivre et, à l'aide d'une longue tige en cuivre, dont la partie inférieure est courbée en spirale, on mêle la substance avec cet oxyde, de façon que le mélange occupe à peu près l'espace compris entre la limite du premier cinquième et une ligne qui couvrirait en deux le troisième cinquième. Enfin, au-dessus de ce point, on remplit le tube d'oxyde de cuivre pur; après quoi on le bouche hermétiquement.

On pèse ensuite le petit tube qui contenait d'abord la substance, et, en déduisant son poids de celui qu'il avait d'abord, on trouve le poids de la matière qui a été analysée.

Puis on entoure le tube à analyser d'une feuille de cinnabar, afin que la chaleur ne le déforme pas trop, et, à sa partie antérieure, on le ferme par un bon bouchon, à l'aide du-

quel on le met en communication avec les appareils condensateurs destinés à absorber l'eau et l'anhydride carbonique.

L'appareil destiné à absorber l'eau se compose d'un tube en U plein de pierre ponce imbibée d'acide sulfurique ou de chlorure de calcium desséché, ou de l'une de ces substances dans une branche et de l'autre dans l'autre branche. Pour que ce tube serve plusieurs fois, au lieu de placer au haut de chaque branche un simple tube recourbé à angle droit, destiné à amener et emmener le gaz, on y adapte d'un côté un tube de cette espèce et de l'autre un tube dans lequel est soufflée une petite boule. La plus grande partie de l'eau se condense alors dans la boule, dont on peut l'expulser à la fin de l'analyse, et les corps desséchants conservent leur puissance. Le tube qui porte la boule est mis en communication par son extrémité libre avec le tube à analyser, et cela par l'intermédiaire d'un bon bouchon.

L'appareil destiné à absorber l'anhydride carbonique est formé de deux tubes. L'un, appelé tube de Liebig, est un tube recourbé sur lui-même et dans lequel sont soufflées cinq boules. Ces boules renferment de la potasse, à travers laquelle l'anhydride carbonique vient barboter. L'autre est un tube en U plein de potasse solide et de pierre ponce humectée de potasse en dissolution concentrée dans l'autre branche. Le gaz passe d'abord sur la pierre ponce, ensuite sur la potasse solide. Ce tube a pour effet d'arrêter la faible quantité d'anhydride carbonique qui aurait échappé au tube de Liebig et la vapeur d'eau que le courant gazeux pourrait avoir enlevée à la solution de potasse et qui tendrait à diminuer le poids de l'appareil, si on ne la fixait de nouveau. Le tube de Liebig est uni au tube à chlorure de calcium et au tube à potasse, au moyen de petits tubes de caoutchouc. Le tube qui renferme la matière à analyser et l'oxyde de cuivre est placé sur une grille à gaz ou à charbon de bois.

Quand tout l'appareil est monté, avant de commencer l'opération, on chauffe légèrement celle des boules du tube de Liebig qui est en communication directe avec l'intérieur du tube à analyser, de manière à en expulser une certaine quantité d'air, puis on la laisse refroidir. Le vide se fait dans cette boule et il s'y élève une colonne de liquide. Le niveau du liquide dans les deux boules se trouvant dès lors différent, on attend quelques minutes. Si l'appareil perd par quelques points, l'air extérieur y pénètre, la pression externe devient égale à la pression atmosphérique et le liquide reprend dans les deux boules son niveau primitif. Si, au contraire, l'appareil est hermétiquement bouché, la différence de niveau persiste.

Lorsqu'on s'est ainsi assuré que l'appareil ne perd point, on chauffe fortement tout la partie du tube à analyser qui contient de l'oxyde de cuivre pur. Quand cette première portion du tube est rouge, on chauffe l'extrémité postérieure et, petit à petit, on approche le feu jusqu'à ce que l'on arrive au mélange de l'oxyde de cuivre avec la substance. La combustion commence alors et l'on voit se dégager des bulles de gaz à travers le tube de Liebig. Lorsque les bulles deviennent trop rares, on avance de nouveau le feu, et l'on continue de la sorte jusqu'à ce que le tube soit chauffé dans toute sa longueur. Quand la combustion cesse de se dégager et celui qui remplit le tube se désorbent en partie par la solution de potasse; la pression intérieure diminue, le liquide s'élève dans une des boules latérales du tube de Liebig et l'air extérieur pénètre dans l'appareil. On rompt alors la pointe du tube à combustion, on met cette pointe ainsi ouverte en communication, à l'aide d'un long tube de caoutchouc, avec un gazomètre plein d'oxygène et l'on fait passer au travers du tube à combustion un courant de ce gaz. L'oxygène doit traverser d'abord des appareils remplis d'une solution concentrée de potasse caustique, puis des appareils remplis de chlorure de calcium, afin de le débarrasser de l'anhydride carbonique et de la vapeur d'eau dont il pourrait être souillé.

L'oxygène chasse l'anhydride carbonique dont le tube à combustion était rempli et achève la combustion dans le cas où celle-ci a été incomplète; de plus, il ramène le cuivre à l'état de protoxyde et le rend ainsi propre à servir dans une nouvelle opération. On s'est averti que l'anhydride carbonique a été totalement expulsé du tube à combustion lorsque le gaz qui se dégage à l'extrémité de l'appareil rallume une allumette qui présente encore quelques points en ignition.

On arrête alors le courant gazeux, on démonte l'appareil et l'on fait passer un courant d'air dans les divers tubes condensateurs en aspirant avec la bouche à l'aide d'un tube de caoutchouc. Cette opération a pour objet de chasser l'oxygène qui, à raison de sa densité supérieure à celle de l'air, donnerait un excès de poids dans les pesées. Enfin, on pèse le tube en U plein de chlorure de calcium, seul, et les deux tubes à potasse ensemble; l'excès de ces poids sur ceux des mêmes appareils avant l'expérience fait connaître le poids de l'anhydride carbonique et de l'eau qui se sont formés. Soient P et P' ces poids; sachant que 11 parties d'anhydride carbonique renferment 3 parties de carbone

et que 9 parties d'eau renferment 1 partie d'hydrogène, on calcule, au moyen de deux proportions, les poids de l'hydrogène et du carbone, et enfin, au moyen de deux autres proportions, on rapporte à 100 parties de matière la composition ainsi trouvée.

Quand la substance à analyser est liquide, on la renferme dans une petite ampoule de verre. A cet effet, on chauffe légèrement l'ampoule dans la partie la plus large et l'on renverse dans la liquide le tube effilé qui la termine. Si l'on a eu soin de peser l'ampoule vide, il suffit de la peser pleine pour connaître par différence le poids du liquide qu'elle contient. Quand au tube à analyser, on le remplit comme s'il s'agissait d'une substance solide; seulement, au lieu de verser la substance solide comme il a été dit, on y jette l'ampoule, après en avoir cassé la pointe, et l'on achève de la remplir avec de l'oxyde de cuivre pur. Si le liquide est peu volatil, on peut craindre qu'il ne se décompose en partie et qu'une petite quantité de charbon non brûlé ne reste dans l'ampoule. Pour obvier à cet inconvénient, on met dans le tube un morceau de verre, et l'on jette l'ampoule avec assez de force pour qu'elle se brise en tombant alors le tube de verre; le liquide se mêle alors intimement avec l'oxyde de cuivre et toute partie de carbone devient par cela même impossible. Si la substance était chlorée, bromée, iodée ou sulfurée, il faudrait placer en avant de cet oxyde une petite colonne de chromate de plomb, sinon il se produirait soit du chlorure, du bromure, de l'iodure de cuivre volatils qui s'ajouteraient à l'eau dans la pesée, soit de l'anhydride sulfureux qui s'ajouterait à l'anhydride carbonique. Le chromate de plomb transformant ces divers corps en chlorure, bromure, iodure ou sulfate de plomb fixes, on n'a plus à redouter cet accident.

Quand la substance est azotée, il se forme du bioxyde d'azote pendant la combustion. Ce gaz, au contact de l'oxygène, se convertit en acide azotique, et ce dernier corps se dépose soit dans le tube destiné à recueillir l'eau, à l'état d'acide azotique, soit dans le tube de Liebig, à l'état d'azotate et d'azotate alcalins; l'analyse se trouve ainsi faussée. On remédie à cette cause d'erreur en plaçant à la partie antérieure du tube à combustion une petite colonne de cuivre métallique que l'on chauffe au rouge. Ce métal absorbe l'oxygène du bioxyde d'azote et le gaz se trouve ramené à l'état d'azote, qui ne peut plus nuire.

M. Piria a introduit une modification dans l'appareil que nous venons de décrire. Le tube à analyser dont il se sert est ouvert à ses deux extrémités et divisé en deux parties par un tampon d'amiante. La partie antérieure, pleine d'oxyde de cuivre, est maintenue au rouge. Dans la partie postérieure, on place une petite nacelle qui renferme la substance à analyser. On chauffe la partie du tube où est placée la nacelle, après avoir établi un courant d'oxygène pur et sec. A la fin de l'opération, le tube doit, comme d'ordinaire, être chauffé dans toute son étendue. La substance brûle à la fois sous l'influence du courant d'oxygène et de l'oxyde de cuivre. M. Piria conseille, en outre, de terminer l'appareil par un facon aspirateur qui rende la pression intérieure plus faible que la pression atmosphérique. On n'a pas à craindre alors que l'anhydride carbonique ne s'infilte entre les pores du bouchon. C'est, au contraire, l'air atmosphérique qui tend à produire cet effet.

Afin de montrer l'utilité de cette précaution, M. Piria a fait voir que, dans les analyses ordinaires, une portion de l'anhydride carbonique est absorbée par le bouchon. De fait, si l'on place le bouchon dans un vase qui contient de l'eau de chaux et qu'on mette le tout sous le récipient de la machine pneumatique, on voit se dégager un gaz qui blanchit l'eau de chaux.

— **II. DOSAGE DE L'AZOTE.** On dose l'azote tantôt en volume, tantôt à l'état d'ammoniac. Le premier de ces composés étant seul général, nous ne décrivons que lui.

— **Dosage de l'azote en volume.** Pour doser l'azote, on fait usage d'un tube de 0,90 de longueur et de même diamètre que celui que l'on emploie pour le dosage du carbone. Dans le fond de ce tube, on place une certaine quantité de bicarbonate de sodium, puis on y verse un peu d'oxyde de cuivre pur, après quoi l'on y introduit soit la substance solide, que l'on mêle avec une nouvelle quantité d'oxyde de cuivre, soit la substance liquide placée dans une ampoule; cela fait, on ajoute une colonne d'oxyde de cuivre pur, comme s'il s'agissait d'une analyse ordinaire; seulement, on fait suivre cette colonne d'une autre colonne de cuivre en tournure.

Quand le tube est plein, on en enfille la partie qui se trouve au delà du cuivre et, à l'aide d'un caoutchouc, on la met en communication avec l'un des robinets d'une petite pompe pneumatique; l'autre robinet de la pompe est uni, à l'aide d'un second caoutchouc, avec un tube recourbé dont la portion verticale a au moins 0,90 de hauteur et qui, par sa partie inférieure, amène le gaz dans une cuvette en porcelaine pleine de mercure.

Lorsque tout est disposé comme il vient d'être dit, il faut d'abord s'assurer que les

caoutchoucs et les robinets ne perdent pas. A cet effet, on fait fonctionner la petite pompe. Il s'élève dans le tube abducteur une colonne de mercure qui doit rester stationnaire après qu'on a cessé de faire le vide.

Une fois assuré que l'appareil ne perd par aucun point, on doit chasser l'air qu'il renferme; pour y arriver, on fait le vide, puis on chauffe légèrement la partie du tube où se trouve le bicarbonate de sodium. Il se dégage de l'anhydride carbonique, qui rétablit la pression. On refait le vide, et l'on continue ainsi l'opération jusqu'à ce que le gaz qui se dégage du tube pendant qu'on chauffe le bicarbonate, soit entièrement absorbable par une solution de potasse.

Lorsque l'air est totalement éliminé, on place au-dessus de l'ouverture inférieure du tube abducteur une cloche graduée remplie de mercure, dans la partie supérieure de laquelle on a introduit une dissolution concentrée de potasse caustique. On chauffe ensuite la partie du tube à combustion qui renferme la tournure de cuivre et celle qui renferme l'oxyde de cuivre pur. Dès que cette partie est rouge, on chauffe l'oxyde de cuivre qui est au voisinage du carbonate sodique et, de proche en proche, on arrive au mélange d'oxyde de cuivre et de substance. On continue à avancer ainsi le feu jusqu'à ce que le tube soit chauffé sur toute sa longueur, en en excerpant toutefois l'extrémité postérieure où se trouve le bicarbonate de sodium. La substance se brûle comme dans l'analyse ordinaire; il se produit du bioxyde d'azote, et ce gaz, au contact du cuivre, passe à l'état d'azote, qui se rend dans la cloche graduée.

Dès que le dégagement gazeux s'arrête, on chauffe le bicarbonate de sodium, afin de produire un courant de gaz carbonique qui balaye l'azote contenu dans le tube. Cette opération terminée, on mesure le gaz contenu dans la cloche; ce gaz consiste en azote pur, l'anhydride carbonique ayant été absorbé par la solution alcaline; pour déterminer son volume, on le transvase dans un tube gradué, de petit diamètre, que l'on place sur la cuve à eau. Le gaz se sature ainsi de vapeurs d'eau, dont il est facile de tenir compte si l'on connaît la température, et l'on évite ainsi d'être obligé de le dessécher.

Lorsqu'on connaît le volume gazeux, il faut ramener ce volume à la température et à la pression normales. On arrive en faisant usage de la formule suivante, qui représente le volume observé et v' le volume corrigé :

$$v' = \frac{v(H - f)}{760(1 + 0,00367t)}$$

Multipliant le volume corrigé par 0,0012562, poids en fractions de gramme de 1 centimètre cube d'azote, on trouve le poids de l'azote recueilli dans l'expérience, poids que l'on rapporte à 100 parties de matière par une simple proportion. La lettre f , dans la formule précédente, représente la tension de la vapeur d'eau. Les valeurs de f ont été calculées par M. Regnault, qui en a dressé des tables. Ces tables, ainsi que celles du dénominateur $760(1 + 0,00367t)$, se trouvent dans la plupart des traités de chimie. Elles comprennent ces diverses valeurs pour toutes les températures comprises entre 0° et 30°.

Le procédé d'analyse que nous venons de décrire comporte une cause d'erreur qu'il importe d'éliminer. Il arrive quelquefois qu'une faible portion du bioxyde d'azote échappe à l'action réductrice du cuivre. Comme ce gaz ne renferme que la moitié de son volume d'azote, on doit toujours s'assurer s'il y en a dans l'éprouvette et, dans ce cas, en déterminer la proportion.

Après avoir mesuré le gaz comme il a été dit, on transporte l'éprouvette dans un vase qui renferme soit du sulfate ferreux, soit du permanganate de potassium. Le bioxyde d'azote est alors absorbé. On mesure l'azote pur qui reste, et la différence entre le nouveau volume et le volume primitif indique la quantité de bioxyde d'azote qui a disparu. On ajoute alors au volume d'azote pur déterminé directement un volume égal à la moitié de celui du bioxyde d'azote et l'on achève le calcul comme il a été dit.

— **III. DOSAGE DE CHLORE, DU BROME ET DE L'IODE.** Pour déterminer la proportion de ces divers éléments que les substances organiques contiennent, on décompose ces dernières par la chaux pure. Il se forme du chlorure, du bromure ou de l'iodure de calcium. Ces sels restent mêlés avec du charbon provenant de la matière organique et avec un grand excès de chaux. Après avoir laissé refroidir la masse, on la traite par l'eau et par un grand excès d'acide azotique pur. La chaux se dissout entièrement, ainsi que le chlorure de calcium. On filtre pour séparer le charbon et, après avoir bien lavé le filtre et avoir réuni les eaux de lavage à la liqueur, on précipite celle-ci à l'aide de l'azotate d'argent; on fait bouillir un moment, pour que le précipité se rassemble mieux, et on filtre sur du papier Berzelius. Une fois que tout le précipité se trouve réuni sur le filtre, on dessèche celui-ci dans une étuve, puis on en détache avec soin le chlorure d'argent, que l'on reçoit dans une petite capsule de porcelaine et que l'on fond à l'aide de la flamme du gaz ou d'une lampe à alcool.

D'un autre côté, on plie le filtre, on l'entoure d'un fil de platine et on le brûle complètement. Le peu de chlorure d'argent qui y

restait adhérent est réduit à l'état d'argent métallique par les gaz hydrogènes qui se forment pendant la combustion. En pesant la petite capsule de porcelaine préalablement tarée dans laquelle se trouve le chlorure d'argent, on connaît le poids de ce dernier; de même, en pesant le fil de platine préalablement taré, on a le poids de l'argent qui y adhère et de la cendre du filtre réunis. On déduira de ce poids celui de la cendre du filtre, déterminée dans une expérience antérieure à l'aide d'un filtre semblable, et l'on obtient de cette manière le poids de l'argent.

Par le calcul, on cherche quel est le poids de chlorure d'argent qui a donné naissance à cet argent métallique, et on l'ajoute à celui du chlorure d'argent que la capsule renferme. Enfin, on calcule quel est le poids de chlorure correspondant au chlorure d'argent que l'on a.

Avec le brome et l'iode, les opérations sont identiques.

Pour opérer la décomposition de la substance par la chaux, on prend un tube de 0m,50 de longueur et de 0m,61 de diamètre; on le ferme à l'une de ses extrémités et on le remplit exactement, comme s'il s'agissait d'une analyse ordinaire, avec cette seule différence qu'on remplace l'oxyde de cuivre par la chaux.

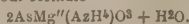
On chauffe d'abord la partie du tube qui ne contient que de la chaux, puis on chauffe celle qui renferme le mélange de chaux et de matière à analyser. Lorsque le tube a été porté au rouge sur toute sa longueur et maintenu pendant quelque temps à cette température, on le retire du feu et on le laisse refroidir. Dès qu'il est froid, on en fait tomber peu à peu la chaux dans un ballon qui renferme un peu d'eau distillée, puis on en lave l'intérieur avec de l'acide azotique étendu, que l'on ajoute à l'eau du ballon, et l'on termine le dosage par l'ensemble d'opérations qui a été décrit plus haut.

IV. DOSAGE DU SOUFRE, DE L'ARSENIC ET DU PHOSPHORE. Le procédé le plus simple pour doser ces substances consiste à transformer le soufre, l'arsenic et le phosphore en sulfates, arsénates et phosphates, que l'on dose ensuite par les procédés usités en chimie minérale, que nous avons développés à l'article DOCSIASIS. V. ce mot.

Pour oxyder le soufre, le phosphore ou l'arsenic que les substances organiques contiennent, on chauffe ces substances pendant une douzaine d'heures à 200° avec de l'acide azotique fumant, dans un tube scellé à la lampe; après l'ouverture du tube, on sature l'acide par la potasse, on évapore lentement et l'on fond le résidu dans une capsule de platine. La matière refroidie contient les métalloïdes mentionnés à l'état de sels au minimum d'oxydation. S'il s'agit de déterminer le soufre, on dissout cette matière dans l'eau et l'on précipite la liqueur par le chlorure de baryum. On chauffe légèrement, on filtre sur du papier Berzelius, on rassemble le filtré à l'étuve, puis on calcine au rouge, dans un creuset de platine, filtré et précipité. Comme le charbon réduit par le filtré réduit une portion du sulfate de baryum à l'état de sulfure, il faut ramener le tout à l'état de sulfate; à cet effet, on verse sur le précipité quelques gouttes d'un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique, et l'on évapore ensuite à siccité. Du poids de sulfate de baryum obtenu, déduction faite des cendres du filtré, on déduit le poids du soufre contenu dans la substance analysée. Lorsqu'on dose l'arsenic ou le phosphore, on précipite la solution par un mélange de sulfate de magnésium, de chlorure d'ammonium et d'ammoniaque libre, et l'on abandonne le mélange à lui-même pendant douze heures au moins.

Au bout de ce temps, on recueille le précipité sur un filtre; puis, s'il s'agit de doser le phosphore, on le dessèche et on le calcine au rouge dans un creuset de platine ou de porcelaine. Le sel double ammoniac-magnésien se transforme en pyrophosphate de magnésium. On déduira le poids des cendres du filtré du poids total que l'on trouve en pesant le creuset après cette opération, et l'on détermine par le calcul la quantité de phosphore que renferme le sel magnésien, ce qui est facile, connaissant sa formule $P_2Mg^{10}O_7$.

Si c'est à l'arsenic que l'on a affaire, on recueille le sel double ammoniac-magnésien sur un filtre pesé après dessiccation à 100°. On dessèche ensuite à 100° le filtré, muni cette fois du précipité, et on le pèse. En déduisant le poids du filtré du poids total, on trouve celui du sel double à l'aide duquel on peut calculer l'arsenic; il suffit de savoir que le sel a pour formule



Si l'on voulait, par la calcination, transformer le sel en pyroarsénate de magnésium en opérant comme on le fait avec le phosphate, on s'exposerait à perdre 3 ou 4 pour 100 de l'arsenic.

V. DOSAGE DES MÉTAUX. Pour doser les métaux, on incinère la substance organique. Quand le métal reste pur, comme cela arrive pour l'or, l'argent, le platine, on se contente de le peser; quand le métal reste à l'état d'oxyde ou de carbonate, on en détermine la quantité par les procédés usités dans l'analyse minérale, procédés qui ont été décrits à l'article DOCSIASIS, auquel nous renvoyons le lecteur.

ORGANIQUEMENT adv. (or-ga-ni-ke-man — rad. organique). D'une manière organique: Les êtres vivants sont des corps constitués organiquement.

ORGANISABLE adj. (or-ga-ni-za-ble — rad. organiser). Qui peut être organisé: C'est une matière à demi organisée et déjà tout organisée. (Michelet.)

ORGANISANT, ANTE adj. (or-ga-ni-zan, ante — rad. organiser). Qui organise, qui concourt à l'organisation: Nous sommes environnés d'air, d'attraction, d'électricité, de magnétisme, d'êtres organisants, tous invisibles par leur essence. (B. de St-F.)

ORGANISATEUR, TRICE adj. (or-ga-ni-za-teur, tri-se — rad. organiser). Qui organise: L'intelligence humaine a une puissance organisatrice, dont une sorte d'instinct l'entraîne à faire usage. (Cuv.)

— Substantif. Personne qui organise ou qui est habile à organiser: L'organisateur d'une fête. Carnot appliqua toutes les forces de son esprit à créer, ou du moins à réunir, à coordonner les éléments de l'armée, et mérita d'être appelé l'organisateur de la victoire. (Lamart.)

ORGANISATION s. f. (or-ga-ni-za-si-on — rad. organiser). État d'un corps organisé, manière dont un être vivant est organisé: L'organisation du corps humain. L'organisation des végétaux. ORGANISATION robuste. ORGANISATION faible, malade. L'homme n'est pas une intelligence servie par des organes, mais plutôt une intelligence empêchée souvent par l'organisation. (Maine de Biran.) Les merveilles de notre organisation fournissent les preuves les plus certaines de l'existence de Dieu. (Bruchet.) La diète est une nouvelle maladie imposée à une organisation déjà malade. (Raspail.) L'organisation la plus incomplète et la plus défectueuse est un bien que tous les trésors de la matière brute ne sauraient balancer un instant. (E. About.) Les végétations à organisation compliquée ne paraissent s'être montrées que plus tard. (A. Maury.) Structure, conformation des différentes parties des corps vivants: L'organisation du cerveau, des poumons.

— Fig. Ensemble des facultés dont on jouit, constitution morale et intellectuelle: Il possède une admirable organisation musicale. Pour certaines organisations, la compression c'est la mort. (Mme Romieu.) La diversité des organisations est une preuve de la solidarité qui unit tous les hommes. (J. Thore.) La science sociale a sa racine dans l'organisation de l'homme. (Bonnin.) L'action d'organiser, de mettre en état de fonctionner; état de ce qui est organisé, disposé de façon à pouvoir fonctionner: L'organisation du corps politique. L'organisation de l'armée. L'organisation des finances, des tribunaux. Le plus grand crime de Napoléon, c'est l'établissement et l'organisation du despotisme. (Mme de Staël.) La dépopulation des campagnes est le résultat d'une mauvaise organisation politique. (B. Const.) Organisation administrative simple, forte, économique: tout est là. (E. de Gir.) L'organisation et l'administration ne doivent pas être confondues; l'une est le principe, l'autre l'action. (E. de Gir.) La question aujourd'hui la plus controversée est sans contredit l'organisation du travail. (Proudh.) Il n'y a d'autre organisation du travail que sa liberté. (Lamart.) La commune est la base de l'organisation sociale. (L'abbé Bautain.) Avec l'organisation des milices, un peuple est invincible chez soi. (Vacherot.) Puissances pour la destruction les révolutions ne peuvent rien pour l'organisation. (Vacherot.)

— Musiq. Art ou action d'ajuster un ou plusieurs jeux d'orgues à un piano.

— Encycl. Admin. Organisation administrative en France. V. ADMINISTRATION, FRANCE, INTERIEUR (ministère de l').

— Organisation communale. V. CONSEIL MUNICIPAL ET MAIRE.

— Organisation départementale. V. DÉPARTEMENT.

— Organisation judiciaire. V. JUSTICE.

— Organisation militaire. V. GUERRE (ministère de la), ARMÉE, INTENDANCE, ETAT-MAJOR, RECRUTEMENT.

— Econ. soc. Organisation du travail. V. TRAVAIL.

Organisation du travail, par M. L. Blanc. V. TRAVAIL.

Organisation du travail, par M. Le Play. V. TRAVAIL.

ORGANISÉ, ÉE (or-ga-ni-zé) part. passé du V. organiser. Qui est formé d'une combinaison d'organes: Êtres organisés. Tous les corps organisés sont autant de moules intérieurs dont toutes les parties croissent proportionnellement. (Buff.) Tout être organisé forme un ensemble, un système unique et clos, dont les parties se correspondent naturellement et concourent à la même action définitive par une action réciproque. (Cuv.) Les corps organisés seuls sont sujets à la mort. (Richerand.) Constitué, qui est dans certaines conditions sous le rapport de l'état de ses organes: Être bien organisé, mal organisé.

— Fig. Qui est, sous le rapport des facultés, dans certaines conditions déterminées: Tête bien organisée. Cerveau mal organisé. Il est organisé pour la musique. Il faut une

tête aussi fortement organisée que la mienne pour suffire à tout. (Scribe.) Dans tout cerveau bien organisé, l'idée dominante est celle qui, après s'être endormie la dernière, illumine la première encore le réveil de la pensée. (Alex. Dumas.) Constitué, combiné, disposé pour fonctionner: Le gouvernement constitutionnel, c'est la souveraineté sociale organisée. (Gizot.) Il existe des gouvernements organisés dans un esprit tellement hostile pour l'humanité, qu'il est impossible que le changement ne soit pas un bien. (Bignon.) La tyrannie n'est autre chose qu'une anarchie organisée et permanente. (Bignon.) Un peuple confédéré est un peuple organisé pour la paix. (Proudh.) Point de société démocratique organisée si l'instruction publique n'y est gratuitement donnée. (E. de Gir.)

— Mus. Se dit d'un instrument à clavier auquel on a joint un petit orgue dont on joue en même temps et avec les mêmes touches: Piano organisé. Clavecin organisé. Vieille organisée.

ORGANISER v. a. ou tr. (or-ga-ni-zé — rad. organe). Doter d'organes dont le fonctionnement constitue la vie: La nature est admirable dans la formation des corps qu'elle organise. (Acad.)

— Fig. Combiner, disposer pour fonctionner: ORGANISER un Etat. ORGANISER une armée. ORGANISER les finances. ORGANISER une société industrielle. La Convention nationale chargea Carnot d'organiser la victoire, et il l'organisa. (Ch. Hubeneck.) En France, on parle beaucoup d'organiser le travail, et on n'a pas encore organisé la propriété. (Balz.) Il est possible qu'avec la force on organise les armées, mais c'est le droit qui organise les Etats. (Franck.) Arranger, disposer, préparer: ORGANISER une fête, une partie de chasse.

— Absol. : Le vrai génie ne blesse et ne tue rien; il organise et réforme. (Lamart.) Le despotisme peut édifier et régler, il est incapable d'organiser. (C. Dollfus.)

— Mus. Joindre un petit orgue à un instrument à touches, pour jouer des deux instruments avec le même clavier: ORGANISER un clavecin, un piano, une vielle. Il organise le chant, y faire des accompagnements, des parties chantées. Vieille loc.

— v. n. ou intr. Jouer de l'orgue. Il Vieux mot.

S'organiser v. pr. Être, devenir organisé: Son établissement, sa maison commence à s'organiser. Le travail s'organise, d'abord par la division, ensuite par les machines, puis par la concurrence. (Proudh.)

Tout se meut, s'organise et sent son existence. SAINT-LAMBERT.

ORGANISME s. m. (or-ga-ni-sme — rad. organe). Physiol. Ensemble des fonctions exécutées par les organes; disposition et fonctionnement des organes; constitution organique: Lorsque le dernier âge est venu, les actes de l'organisme languissent. (Virey.) L'hygiène doit avoir pour objet de conserver l'organisme humain. (L. Cruveilhier.) L'incision absolue, si elle était possible, aurait sur l'organisme les effets les plus désastreux. (A. Rion.) Les grandes facultés intellectuelles se développent souvent dans des organismes faibles et défectueux. (Maquiel.) L'organisme de l'homme est à la fois le plus compliqué et le plus un. (D. Stern.) Il être organisé: Un infusoire est un organisme d'une extrême simplicité. Chaque organe de l'animal correspondant avec une partie quelconque du cerveau ou de ses annexes, celui-ci se trouve ainsi comme l'albré de tout l'organisme. (Virey.) L'organisme humain se renouvelle sans cesse. (L. Cruveilhier.) L'organisme présente dans son unité trois régions distinctes: le chef, le tronc et les membres. (L'abbé Bautain.)

— Encycl. Naitre, se développer et mourir, telle est la condition nécessaire et en même temps le résumé des caractères essentiels de tout organisme. Toutefois, nous n'ignorons pas les difficultés presque insurmontables que l'on rencontre à définir chacun des trois termes que nous venons d'énoncer ou, plus exactement, à définir la vie, car la notion de la naissance et celle de la mort découlent sans aucune espèce de difficulté de la notion même de la vie, dont l'une est le début et l'autre la cessation. Il est donc nécessaire d'ajouter quelque chose à la définition que nous avons donnée de l'organisme. Et, avant tout, sans doute, il convient de noter que la vie, dans la notion générale, est peut-être un terme trop vague et qui réunit des faits peu propres à être compris sous un même vocable. L'évolution du végétal et celle de l'animal, séparées par un fait immense, la sensation, sont peut-être trop éloignées l'une de l'autre pour être comprises sous un même nom. Peut-être, en réservant à l'évolution animale le nom de vie, fallait-il chercher un autre mot pour désigner l'évolution végétale? Il ne serait pas absurde de soutenir que la cristallisation et la végétation, bien qu'offrant des différences essentielles, sont peut-être moins éloignées l'une de l'autre que la végétation ne l'est de l'animalité.

Quoi qu'il en soit, et sans discuter plus longuement ce qu'il eût fallu faire, pour nous borner à expliquer ce qui a été fait, on peut dire que deux grands faits distinguent les organismes et les séparent d'une manière ab-

solue de la matière inorganique: la nutrition et la reproduction. Absorber des substances étrangères et se les assimiler, c'est-à-dire en faire, par un travail intérieur, de nouveaux éléments de sa propre substance; se reproduire par des pertes de sa propre substance, c'est incontestablement le privilège des êtres vivants ou organisés, des organismes, en un mot. Un cristal plongé dans une dissolution de la matière dont il est composé s'accroît par des additions successives de cette substance à la substance du cristal; mais il n'y a là ni absorption ni assimilation, on a affaire à un pur travail mécanique. De même, un cristal que l'on clive fournit souvent des cristaux qui conservent les formes géométriques du cristal en question; mais il y a là simple division sans reproduction, et le cristal isolé était tout aussi indépendant avant la division qu'il l'est devenu après; il existait réellement dans le cristal avec ses formes définitives, tandis que l'organisme, provenant d'un autre organisme, n'arrive à l'existence propre et indépendante que par une série de transformations opérées, les unes dans le corps même de l'organisme procrateur, et les autres en dehors de lui. Enfin, un fait plus matériel, mais qui ne distingue pas moins l'organisme de la substance inorganique, c'est que celui-ci est de toute nécessité un composé plus ou moins complexe de solides et de fluides, ceux-ci animés de mouvements perpétuels, nécessités par leur rôle de véhicules de la nutrition.

La composition chimique est un caractère distinctif moins frappant chez les êtres organisés; elle est, cependant, très-intéressante à étudier et nous l'avons fait longuement (v. ORGANOTEX). Disons seulement ici d'une manière générale que les composés chimiques sont beaucoup plus complexes dans les corps organiques que dans les corps inorganiques, et que plusieurs ne peuvent être chimiquement produits que sous l'influence de la vie.

Mais nous avons laissé jusqu'ici subsister une confusion qu'il est maintenant nécessaire de faire disparaître: c'est celle des substances organiques et des organismes. La substance organique est surtout caractérisée, comme nous l'avons dit, par la vie, c'est-à-dire par une évolution qui débute par un germe, se conserve par la nutrition, se communique par la génération et cesse par la suppression des fonctions essentielles. Mais la substance vivante n'est pas l'être vivant, la matière organique n'est pas l'organisme. Celui-ci n'existe qu'à la condition d'avoir en lui-même et d'une façon indépendante tous les éléments actuellement nécessaires à son développement. Donc, un homme, un serpent, un insecte, une astérie, un vibron, un œuf fécondé sont des organismes, car, si leur développement ultérieur doit exiger le concours soit d'autres organismes, soit de substances étrangères, ils n'ont à demander à rien ni à personne les éléments de leur existence actuelle. Au contraire, une fibre musculaire, un tube nerveux, une cellule organique ne sont pas des organismes, parce qu'ils existent, non en eux-mêmes et comme êtres isolés et distincts, mais comme parties intégrantes ou non d'un mécanisme particulier, non susceptible d'être transformé en être vivant. De même, un cèdre, un champignon, un bulbe, une graine sont des organismes; une feuille, un rameau, une branche d'arbre n'en sont pas.

Nous nous bornerons à ce court aperçu sur l'organisme, à cause des développements déjà données sur cette matière au mot BIOLOGIE.

ORGANISTE s. m. (or-ga-ni-ste — rad. organe). Mus. Joueur d'orgue: Un habile organiste. L'organiste d'une cathédrale.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de tangara.

— Encycl. Mus. L'orgue étant un instrument unique en son genre et multiple dans ses effets, l'artiste qui se sert de cet instrument n'est pas un simple virtuose; ses facultés doivent être variées à l'infini, et il doit acquiescer des connaissances toutes particulières. La plus belle fonction que l'artiste puisse exercer, a dit d'Ortigue dans son Dictionnaire de plain-chant, est de mêler l'harmonie du plus vaste et du plus majestueux des instruments aux chants institués pour concourir à la pompe des divins mystères. Cette fonction se rehausse de toute la noblesse de l'instrument, de la science et du talent que suppose l'art de le jouer et du privilège que l'organiste a seul d'unir ses propres conceptions, les créations de son génie, aux chants séculaires consacrés par la liturgie. Effectivement, lorsque l'organiste fait parler ses claviers, lorsqu'il anime ses mille tuyaux, lorsqu'il marie entre eux leurs timbres divers à l'imitation des bruits et des sons de la nature, dont l'orgue est le résumé comme le temple est le résumé de la création, lorsqu'il sonne ces harmonies s'épandant en ondulations profondes sous les voûtes de la basilique, ce n'est plus un virtuose vulgaire que l'on écoute, c'est la voix même de l'édifice auquel l'orgue est incorporé. Ce qui frappe d'avantage, ce n'est pas la richesse des accords, la beauté des sons; c'est cette intelligence souveraine qui, par ces sons et ces accords, se met en communication avec l'esprit des saintes cérémonies qui s'accomplissent dans le sanctuaire, avec les hautes pensées qui en

décolent, et qui, par la gravité de ses inspirations, fait naître ces mêmes communications dans l'âme des fidèles assemblés et ne permet pas que, par son commencement, des pensées étrangères et profanes des souvenirs lointains du monde et de ses plaisirs viennent s'insinuer dans les esprits.

De grandes qualités sont donc indispensables à celui qui aspire au titre d'organiste, sans quoi il ne sera jamais qu'une sorte de manœuvre musical, d'exécutant routinier, indigne des grands maîtres qui ont illustré l'orgue, les Rameau, les Couperin, les Hændel, les Bach. Les connaissances pratiques sont pourtant tout aussi indispensables; il faut d'abord que l'organiste possède au plus haut degré le mécanisme de l'instrument, qu'il en connaisse à fond toutes les ressources, tous les effets, qu'il ne doit pas se contenter d'apprécier les timbres et les sonorités des divers jeux en eux-mêmes, mais encore leurs résultats variés, par rapport à la manière dont ces timbres et ces sonorités sont modifiés, répercutés dans les diverses parties de l'édifice; le vrai organiste devrait découvrir sans cesse de nouvelles combinaisons dans le mélange de ses registres, dans les contrastes et les oppositions de leurs effets.

Ce n'est pas tout; la mission de l'organiste étant plus élevée que celle d'un simple virtuose destiné seulement à charmer les oreilles de ses auditeurs, il faut encore, comme l'a dit d'Ortigue, « que l'organiste domine ses propres pensées musicales au même point qu'il domine son instrument, c'est-à-dire que l'emploi des divers styles ne soit qu'un jeu pour lui; que les formes d'imitation, le contrepoint, la fugue, les artifices canoniques les plus compliqués lui soient aussi familiers que le style libre et ces variétés qu'on appelle *préludes, études, toccates*, etc. Il faut aussi qu'il soit prêt à improviser à tout moment donné; mais, comme le don d'improvisation est fort rare, comme tout organiste qui se respecte ne peut pas se permettre les banalités et les formules de remplissage, comme aussi il faut se tenir en garde contre la stérilité d'imagination dont les plus habiles ne sont pas toujours exempts, l'organiste doit meubler sa mémoire d'un répertoire composé des belles œuvres de Bach, des Hændel, des Scarlatti, des Frescobaldi, et même des sonates de Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Mendelssohn, etc., auxquelles il saura bien avoir recours en les produisant suivant les circonstances, soit en totalité, soit par fragments. Mais l'étude la plus importante pour l'organiste est celle de la pédale, qu'il doit s'attacher à traiter, non comme une basse placée, mais comme une partie indépendante, concertante et harmonique à l'égal des parties représentées par deux mains. Il doit pour cela faire une étude profonde et suivie des trios de J.-S. Bach, dont la partie de pédale est remplie de telles combinaisons, de telles difficultés, que l'imagination en est épouvantée. Initie de bonne heure à ces fortes compositions, à ces œuvres si profondément combinées, le jeune organiste s'accoutumera à jeter sa pensée dans une foule féconde, d'où elle sortira armée de toutes pièces, sans qu'il ait à s'inquiéter de la manière dont il les produira au dehors, puisque, au lieu de deux mains à ses ordres, il en a trois. Quant à l'accompagnement du plain-chant, que cet accompagnement se fasse en accords plaqués ou en harmonie synopée, l'organiste doit toujours s'efforcer, autant que possible, non seulement de l'approprier à la tonalité du plain-chant, mais encore, dans une foule de cas, de rechercher les formes les plus convenables au genre des morceaux. Il doit tenir compte des caractères des divers modes, observer ceux qui s'éloignent le plus de la tonalité actuelle, ceux qui se rapprochent le plus de nos tons majeur et mineur. Toutes les pièces du plain-chant n'ont pas la même date. L'organiste ne devra donc pas accompagner le *Te Deum* ou le *Dies iræ* comme il accompagnera le *Credo* de Dumont ou le *Rorate*; il doit se faire le contemporain de toutes les œuvres.

L'organiste doit avoir une connaissance suffisante de la liturgie; il ne se bornera pas à savoir que tel dimanche est un double ou un semi-double, que telle fête est un annuel majeur ou un solennel mineur; par conséquent qu'il a à accompagner le *Kyrie*, le *Gloria*, la *Prose*, etc., en tel ou tel ton; cette connaissance n'est qu'une pure routine que le dernier des chantes posséderait après six mois d'exercice. Il est nécessaire qu'il ait fait une étude assez profonde de l'esprit des mystères du christianisme, dont les fêtes nous renouvellent la mémoire dans le cercle de l'année liturgique, pour être à même d'approprier son style et son jeu aux caractères des

diverses solennités. Il pourra faire son profit, par exemple, de cette remarque de l'abbé Lebaut, « que la jubilation du temps pascal ne peut pas commencer le jour de Pâques, mais bien huit jours après, sans doute parce que, durant les trois jours de l'Âques, les souvenirs de la passion, de l'agonie et de la mort du Sauveur sont encore trop rapprochés pour ne pas jeter un voile de tristesse sur la joie que doit faire éprouver le mystère de la résurrection. » Une foule de nuances dépendent de la manière de sentir et, par conséquent, de la nature du talent de l'organiste.

Ces considérations peuvent faire apprécier les difficultés de l'art de l'organiste. Maintenant, il nous faut bien convenir que cet art est, en France comme à l'étranger, dans un état de décadence complète. Ou sont, pour l'Allemagne, les successeurs de Hændel et de Sébastien Bach? Ou sont même les émules des autres membres de cette illustre famille des Bach, qui a produit toute une dynastie d'organistes fameux, Christophe, Henri, Jean-Egide, Georges-Christophe, Jean-Michel, Jean-Bernard, Guillaume-Friedmann, Charles-Philippe-Emmanuel, Jean-Ernest, Jean-Christien et tant d'autres encore? Qui a remplacé, en Italie, les Frescobaldi, les Grassi, les Scarlatti, etc., etc.? Et, pour ce qui est de la France, que sont devenues les traditions des Sejan, des Chambonnières, des Marchand, des Daquin, des Rameau, des Balbâtre et de cette brillante famille des Couperin (Louis, François, Nicolas, Charles, surnommé le *Grand*, Armand-Louis, Pierre-Louis, Germain-François, etc.), qui pourait presque entrer en parallèle avec la dynastie des Bach?

Cette décadence doit être attribuée bien moins à un affaiblissement des inspirations musicales qu'au profond déclin des croyances religieuses. Pour exceller sur l'orgue, il ne faut pas seulement un immense talent, des connaissances musicales très-vastes, il faut surtout une foi profonde, une piété sincère. « Si, dit encore d'Ortigue, aux conditions que nous venons d'énumérer, la science du mécanisme qui le rend maître de son instrument, la science de l'harmonie, de la fugue et du contre-point, qui le rend maître de ses propres inspirations, aux notions de la science liturgique qui lui révèle le style propre à chaque solennité, si, à tout cela, l'organiste joint une piété vraie et sincère, une foi vive, profonde, une vie irrépréhensible, un caractère personnel digne d'estime, alors il occupe le sommet de la hiérarchie de l'art musical; il prend les âmes mondaines par la cote sensible de l'art, et, chrétien, il les transporte émus aux pieds des saints tabernacles.... Quand donc l'organiste se fait l'interprète des textes sacrés; quand il les traduit en harmonies suaves, mâles, grandioses; quand ses mélodies sont le rejaillissement de sa prière intérieure; quand il s'empare tour à tour de la harpe du saint roi David, de la lyre lugubre de Jérémie, ou chante avec saint Jean l'*Hosanna* sans fin, c'est alors, comme nous l'avons dit, que l'art de l'organiste devient une véritable prédication, que ses fonctions sont revêtues d'un caractère en quelque sorte sacerdotal; c'est alors qu'en contemplant le colossal instrument, majestueusement assis sur les colonnes du grand portail, l'instrument architectural, faisant corps avec la basilique, le fidèle peut s'écrier: *Vivum Dei organum* c'est là l'organe aussi de la parole sainte; c'est là aussi une chaire de vérité, car l'enseignement qui en découle, pour passer par les sens, n'en arrive que plus sûrement à l'âme, et c'est ce que disait saint Augustin à l'audition des chants sacrés: *Ut per oblectamenta aurium infirmior animus in affectum pietatis assurgat*.

Bien peu de gens aujourd'hui peuvent prendre ce ton dithyrambique en parlant des choses de la religion; la part de crédulité humaine sur laquelle est basée la foi se trouve chaque jour réduite par la philosophie moderne; la piété disparaît peu à peu à mesure que la science vient remplacer dans les esprits les mystères de la révélation. Si, pour faire un excellent organiste, il faut d'abord être un bon chrétien; si l'art de l'organiste est presque un sacerdoce et une prédication, nous sommes menacés de ne plus jamais revoir de Bach ni de Hændel, car il n'est plus d'artistes qui soient des chrétiens dans l'acceptation rigoureuse du mot, qui croient remplir une mission religieuse et exercer une sorte de fonction sacerdotale. L'art chrétien s'en va tous les jours avec la foi qui l'avait fait naître; on peut le constater en ce qui concerne la peinture, la statuaire, l'architecture; il en est de même, tout naturellement, en ce qui concerne la musique.

À défaut de véritables hommes de génie, il nous reste, cependant, quelques organistes distingués. Sans parler de Miné, de Fessy, de Lefebvre-Wély, qui sont morts depuis quelques années, et dont les deux derniers étaient des artistes vraiment supérieurs, nous pouvons citer M. Benoist, l'excellent professeur d'orgue au Conservatoire; M. Renaud de Vilbac, organiste de Saint-Eugène, ancien grand prix de Rome; M. Camille Saint-Saëns, organiste de la Madeleine; M. Bazille, organiste de Sainte-Élisabeth; M. Cavallo, organiste de Saint-Germain des Prés; M. Edouard Batiste, organiste de Saint-Eustache; puis, après ceux-ci, MM. Sargent (Notre-Dame de Paris), Loret (Saint-Louis d'Antin), Auguste Durand (Saint-Vincent de Paul), Chauvet

(Saint-Merry), Franck aîné (Sainte-Clotilde), etc., etc.

— Ornith. L'organiste est à peu près de la taille de l'alouette ou de celle du friquet; mais ses formes sont plus ramassées. Son plumage, en dessus, est d'un noir luisant et à reflets bleutés; le dessus de la tête et du cou est d'un bleu clair; toutes les parties inférieures sont d'un jaune orange; sur la gorge, un trait noir sépare le bleu du jaune; le bec et les pieds sont noirs. Cet oiseau habite les Antilles; il est surtout répandu à Saint-Domingue. Son naturel un peu sauvage le rend difficile à approcher. Son chant est harmonieux; les naturels du pays ont cru remarquer qu'il fait entendre tous les tons de la gamme, en remontant du grave à l'aigu; de là le nom vulgaire d'organiste. Bien que cet oiseau présente les caractères et possède les mœurs des tanguaras, plusieurs auteurs l'ont classé dans le genre manakin.

Organiste dans l'embaras (l'), opéra-comique en un acte, paroles de M. Alboize, musique de M. Wekerlin, représenté au Théâtre-Lyrique le 17 mai 1853. La scène se passe à Munich en 1790. M. Klusmann est organiste d'une chapelle princière. Il est vieux; on cherche à lui faire perdre sa place en proposant un concours, dans lequel il doit faire exécuter un morceau de sa composition. Le vieux organiste, par une suite d'intrigues, ne parvient pas à monter son œuvre; la chanteuse lui manque de parole, puis le chanteur; les chœurs seuls lui restent fidèles. Au moment d'aller à la chapelle, on trouve moyen de l'enfermer dans une pièce attenant au chœur, et de là il entend chanter admirablement son œuvre; malgré cela, il est hors de lui, car il croit qu'un rival s'attribue sa musique. Heureusement, ce concurrent, c'est Albert, un élève du vieux organiste, qui sauve ainsi l'honneur de son maître et lui fait rendre sa place. De plus, Albert épouse Berthe, la nièce de l'organiste. On a remarqué dans cet ouvrage l'ouverture, un trio dans le style ancien, une romance accompagnée par le cor anglais et le finale, dans lequel se dessine une phrase qui est un des principaux motifs de l'ouverture.

ORGANITE s. m. (or-ga-ni-te — rad. organe). Anat. Nom donné aux corps élémentaires réguliers de forme, mais ne pouvant s'engendrer l'un l'autre.

ORGANO-CALCAIRE adj. (or-ga-no-kal-kè-re — de organe, et de calcaire). Zool. Se dit de certains corps organisés qui ont l'aspect de la craie.

ORGANODYNAMIE s. f. (or-ga-no-di-na-mi — de organe, et de dynamique). Étude de l'action des organes.

ORGANODYNAMIQUE adj. (or-ga-no-di-na-mi-ke — rad. organodynamie). Qui a rapport à l'organodynamie : Principes ORGANODYNAMIQUES.

ORGANOGENE adj. (or-ga-no-jè-ne — de organe, et du gr. *gènes*, qui engendre). Chim. Se dit de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et du carbone, qui entrent essentiellement dans toute substance organique : Corps ORGANOGÈNES.

ORGANOGENÈSE s. f. (or-ga-no-jé-ni — rad. organogène). Manière dont les organes se développent dans l'embryon : Les recherches sur l'ORGANOGENÈSE auxquelles je me livre depuis plusieurs années n'ont permis d'établir les règles que suit la nature dans la formation successive des organes. (Serres.) Il On dit aussi ORGANOGÉNÈSE.

ORGANOLOGIQUE adj. (or-ga-no-jé-ni-ke — rad. organologie). Qui a rapport à l'organologie : Système ORGANOLOGIQUE. Il On dit aussi ORGANOGÉNÉSIQUE.

ORGANOLOGIE s. m. (or-ga-no-gra-fé — de organe, et du gr. *graphô*, je décris). Celui qui s'occupe d'organographie : Un savant ORGANOGraphe.

ORGANOLOGIE s. f. (or-ga-no-gra-fé — rad. organographie). Physiol. Description des organes.

— Encycl. L'organographie décrit et apprend à connaître les organes des végétaux et des animaux, envisagés surtout au point de vue de leurs caractères extérieurs, c'est-à-dire de leur forme, de leur couleur, de leurs dimensions, de leur position relative, etc. Quant à la structure intime de ces organes, elle est l'objet de l'anatomie. L'organographie, en botanique surtout, a été le premier sujet des études des naturalistes; mais c'est au commencement du siècle actuel qu'elle est devenue une véritable science, et les travaux des naturalistes français ont contribué pour une large part à ce résultat.

ORGANOLOGIQUE adj. (or-ga-no-gra-fé — rad. organographie). Qui appartient à l'organographie : Études ORGANOLOGIQUES.

ORGANOIDE adj. (or-ga-no-i-de — de organe, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a l'apparence d'un corps organique.

ORGANOLEPTIQUE adj. (or-ga-no-lé-pi-ke — de organe, et du gr. *léptikos*, qui prend, rad. *lambanein*, prendre). Se dit des propriétés par lesquelles les corps agissent sur les sens et sur les organes : Propriétés ORGANOLEPTIQUES.

ORGANOLOGIE s. f. (or-ga-no-lo-jé — de organe, et du gr. *logos*, discours). Histoire, traité des organes.

ORGANOLOGIQUE adj. (or-ga-no-lo-jé-ke — rad. organologie). Qui appartient, qui a rapport à l'organologie : Science ORGANOLOGIQUE.

ORGANO-LYRICON s. m. (or-ga-no-li-ri-con — du gr. *organon*, instrument, d'où le lat. *organum*, orgue; *lyrikon*, qui a rapport à la lyre). Mus. Instrument qui réunissait les sons du piano à ceux de l'orgue.

— Encycl. L'organo-lyricon fut inventé, au commencement de ce siècle, par M. de Saint-Pern. Cet instrument avait pour objet de réunir aux qualités particulières du piano celles d'un orgue imitant le timbre de divers instruments à vent. Extérieurement, il avait la forme d'un secrétaire à cylindre; sa hauteur était de 2 mètres 1/2, sa largeur de 2 mètres, sa profondeur de 1 mètre et 1/3. En levant le cylindre, on trouvait deux claviers, dont chacun avait ses fonctions, mais qui tous deux se coordonnaient avec les différents instruments à vent qu'ils faisaient résonner ensemble ou séparément. Le clavier inférieur, principalement affecté au piano, pouvait cependant, à l'aide d'un mécanisme très-ingénieux et par le fait de la variété de pression des doigts sur les touches, faire entendre, soit le piano seul, soit la flûte, soit le hautbois, etc., soit ces divers instruments réunis. Le clavier supérieur, isolé du piano et n'ayant point d'action sur lui, avait des fonctions particulières au point de vue de tel ou tel instrument, et, en outre, était destiné au jeu d'un grand orgue de chapelle établi au-dessus de lui. À gauche venait encore un petit clavier de contre-basse, dont les touches se pressaient avec le pied; puis on trouvait des pédales correspondant aux différents jeux qu'on voulait employer, soit seuls, soit ensemble; alternativement soutenus par l'un et l'autre pied, elles amenaient fidèlement sous le clavier toutes les voix dont le musicien avait besoin pour réciter ses chants et en varier les expressions.

On voit que cet instrument présentait des qualités toutes particulières. L'Institut, dans un rapport fait à ce sujet et signé par Haüy et Lacépède, s'exprimait ainsi : « Dans l'instrument de M. de Saint-Pern, la difficulté n'était pas de cumuler toute cette famille de sons; mais en les resserrant dans un si petit espace, il s'agissait de les faire bien vivre ensemble et sans se nuire dans leurs fonctions multipliées. L'auteur a dû sans doute éprouver bien des difficultés, et il les a heureusement vaincues. Ce n'est pas seulement un grand tour de main à copier en miniature (sic), il lui eût fallu d'une simple réduction; c'est une composition neuve sous plusieurs rapports, et elle a sollicité des moyens d'emploi nouveaux.... »

Le mécanisme de la soufflerie était remarquable dans cet instrument. Voici comment le même rapport le décrit : « Les sommiers sont volumineux et d'une capacité telle que le vent des soufflets ne puisse y produire les rendements nuisibles à la pureté du timbre et à la justesse de l'intonation. Cette justesse dépend de la constance sensible de l'inspiration, qui est difficilement égale dans les soufflets de médiocre dimension, dont le poids et la pression diminuent rapidement par leur abaissement. De là souvent ces désinences cacophoniques que font entendre des soufflets épuisés lorsqu'on les laisse traîner leurs derniers soupirs dans des tuyaux qu'ils ne peuvent plus insuffler. M. de Saint-Pern a soigneusement évité les inconvenients de l'inégalité de l'inspiration. Deux porte-vent alternatifs remplissent le soufflet, et la dépense en est réglée par des diaphragmes qui rendent les effusions d'air sensiblement régulières dans leur pression, malgré l'extrême variété de volumes dépensés dans les temps semblables. Une double pédale, établie au pied droit, sert au musicien à remplir le soufflet lorsqu'il est seul. La pédale voisine, tournée en sens contraire, peut admettre un service étranger. L'auteur a adapté à ce soufflet une mécanique particulière, propre à le débarrasser de ce service. Un gros rouage d'horlogerie, mis en mouvement par un poids de 50 livres, établi dans une chambre voisine, remplace le soufflet; et un musicien n'a plus à puiser de lui qu'un mécanisme qui renvoi lui, par un encliquetage, laisse au poids faire sa course ou l'arrête à volonté. »

Tout cela était ingénieux, complet et bien ordonné. Le rapport parle ensuite des effets variés et séduisants que produit cet agréable instrument, et il conclut en disant que l'organo-lyricon de M. de Saint-Pern mérite l'approbation de l'Académie.

Ce document est daté du 10 septembre 1810. Le 12 août de la même année, une commission spéciale, instituée au Conservatoire de musique et composée de Cherubini, Elser, Méhul, Prudher et Catel, adressait elle-même au ministre de l'intérieur un rapport sur l'organo-lyricon, dans lequel on remarquait les lignes suivantes : « Cette commission a entendu avec le plus vif intérêt l'organo-lyricon inventé par M. de Saint-Pern, et nommé par lui *organo-lyricon*. C'est un orgue singulièrement perfectionné, dont on peut tirer des effets variés par la manière ingénieuse et nouvelle dont les jeux se succèdent et s'amalgament entre eux. Parmi les plus intéressants, on

peut citer différentes espèces de flûtes, le hautbois, le cor anglais et même la trompette. Le basson, la clarinette et plusieurs autres jeux, sans être aussi parfaits, sont pourtant supérieurs à tout ce qui a été fait dans ce genre jusqu'à présent. Enfin, la commission pense que cet instrument, sous les mains d'un artiste habile qui connaîtrait toutes les ressources qu'il offre à l'imagination, exercerait un grand empire sur ceux qui pourraient l'entendre. Dans un salon, dans une chapelle, il pourrait tenir lieu d'orchestre et en faire presque tous les effets. La commission félicite M. de Saint-Pern d'avoir conçu et fait exécuter ce bel instrument.

De son côté, la Société d'encouragement publiait aussi un rapport de M. Merimee sur l'organo-lyricon et adressait à l'auteur de cet instrument des éloges semblables. Malgré tout, l'inventeur, qui avait dépensé dix années de sa vie en recherches et en travaux spéciaux et une fortune considérable pour la mise à exécution de son idée, n'eut pas le bonheur de la voir réussir. L'organo-lyricon n'obtint guère qu'un succès platonique, et ne se répandit nullement, ainsi qu'on peut le voir par ces lignes de M. Fétis : « Par une singulière destinée, l'instrument de M. de Saint-Pern, fort vanté dans les rapports de l'Institut et du Conservatoire, se trouvait en mauvais état dans une salle de vente à Bruxelles, où je l'ai vu en 1834; on l'aurait à vil prix, sans trouver d'amateurs. » Combien d'inventions utiles ont éprouvé ce sort déplorable!

ORGANO-MÉTALLIQUE adj. (or-ga-no-mé-tal-li-ke — de *organique*, et de *métallique*). Chim. Se dit des composés qui renferment un radical d'alcool uni à un métal ou à un métalloïde.

— *Encycl.* Le nom composé *organo-métallique* pourrait, en bonne règle, s'appliquer à tous les corps qui renferment des éléments minéraux unis à une molécule organique. Ainsi, le tartrate de potassium pourrait être considéré comme un composé *organo-métallique*. En fait, on restreint considérablement cette définition et l'on n'applique ce nom qu'aux corps qui renferment des radicaux d'alcool directement unis à un métalloïde ou à un métal. Encore, ainsi définie, cette expression a une acception trop étendue. Il est nécessaire de la restreindre davantage. En effet, si on ne la restreignait pas, les ammoniacs composés seraient des composés *organo-métalliques*. Il n'y aurait sans doute aucun inconvénient à cela, mais l'usage veut qu'il en soit autrement. Les composés qui forment les radicaux alcooliques avec l'azote, le phosphore, l'antimoine et l'arsenic, forment une classe à part, la grande classe des ammoniacs composés. Il est vrai que l'arsenic se combine à des proportions de radicaux alcooliques inférieures à 3 molécules, comme dans le cacodyle $\text{As}(\text{CH}_3)_2$, par exemple, et que ces composés ne ressemblent plus en rien à l'ammoniac et sortent du type pour se rapprocher des corps *organo-métalliques*. Nous pourrions considérer de tels corps toutefois, comme formant la transition entre les ammoniacs et les ammoniacs composés, d'une part, et les composés *organo-métalliques*, d'autre part. Dans cette dernière classe, nous rangerons exclusivement les corps qui renferment des radicaux d'alcool unis à des métaux ou à des métalloïdes qui ne soient ni l'azote, ni le phosphore, ni l'antimoine, ni l'arsenic.

La classe des composés *organo-métalliques* permet d'étudier mieux que toute autre les lois de l'atonicité. Lorsque le nombre de radicaux alcooliques qui s'unissent à un élément est égal au nombre qui représente l'atonicité de cet élément, le composé formé est saturé. Ainsi le zinc-éthyle $\text{Zn}(\text{C}_2\text{H}_5)_2$, le stannéthyle $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_4$ sont des corps saturés. Mais lorsqu'un élément est uni à un nombre de radicaux d'alcool inférieur au nombre qui représente son atonicité, le corps produit est lui-même un radical composé dont l'atonicité est égale au nombre de radicaux alcooliques qui manquent pour amener l'élément à saturation. Ainsi, l'étain étant tétratomique et le stannure $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_3$ étant saturé, le stannéthyle $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_3$ fonctionnera comme un radical monoatomique, le stannéthyle $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_2$ comme un radical composé diatomique, et le stannométhyle, s'il existait, comme un radical composé triatomique. Nous étudierons, dans cette classe, les éthyles de bismuth; l'éthyle, le méthyle et l'amyle de zinc; le kaliéthyle et le natriéthyle; l'éthyle et le méthyle de magnésium; l'éthyle et le méthyle d'aluminium; les stannures d'éthyle et de méthyle; le plomb-éthyle et le plomb-méthyle; l'éthyle et le méthyle de mercure; les siliciures d'éthyle et de méthyle; le boréthyle.

— *Ethyles de bismuth.* Le bismuth faisant la transition entre les métalloïdes de la famille de l'azote et les éléments qui n'appartiennent en aucune façon à cette famille, les composés qu'il forme avec les radicaux d'alcool s'éloignent entièrement des propriétés des ammoniacs. Ce sont des radicaux composés comme les corps semblables qui dérivent de l'arsenic (v. *ARSENHYDRALES*), mais ils ne sont plus susceptibles de se combiner aux iodures alcooliques en fournissant des

ammoniacs quaternaires. On connaît deux éthyles de bismuth : le *bismuth-éthyle* $\text{Bi}(\text{C}_2\text{H}_5)_3$

et le *bismuth-triéthyle* $\text{Bi}(\text{C}_2\text{H}_5)_3$. Ils peuvent, l'un et l'autre, fixer 2 atomes d'un élément monoatomique ou une quantité équivalente d'un autre corps; ils passent alors aux groupements $\text{Bi}''\text{X}^3$ et $\text{Bi}'\text{X}^2$. On connaît également deux méthyles de bismuth qui possèdent mêmes formules et mêmes propriétés. Les éthyles et les méthyles de bismuth sont excessivement instables.

— *Ethyle, méthyle et amyle de zinc.* On peut obtenir l'éthyle de zinc ou zinc-éthyle en chauffant pendant quinze ou vingt heures à 120° ou à 130° un mélange d'iodure d'éthyle et de zinc dans des tubes scellés à la lampe. On ouvre ensuite ces tubes et l'on en distille le contenu dans une cornue à travers laquelle on fait passer un courant de gaz anhydride carbonique. Le zinc-éthyle bout à la température de 118°.

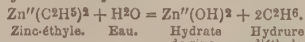
Récemment, M. Beilstein a substitué un alliage de zinc et de sodium au zinc dans la préparation de ce corps, ce qui lui a permis de simplifier considérablement cette préparation. Il introduit l'alliage et l'iodure d'éthyle dans un ballon auquel il adapte un réfrigérant, afin que les vapeurs qui se produisent puissent le condenser et refluer continuellement dans l'appareil. Il suffit de chauffer pendant deux heures le ballon au bain-marie entre 60° et 78° et d'en distiller ensuite le contenu au bain d'huile, pour avoir le zinc-éthyle.

Le zinc-éthyle répond à la formule $\text{Zn}(\text{C}_2\text{H}_5)_2$.

Il s'enflamme à l'air avec production d'oxyde de zinc. Le chlore, le brome et l'iode le décomposent en formant du chlorure, du bromure et de l'iodure de zinc, et du chlorure, du bromure ou de l'iodure d'éthyle. L'oxygène, par une action lente, transforme le zinc-éthyle en un produit cristallisé dont la formule est $\text{Zn}(\text{OC}_2\text{H}_5)_2$.

L'alcoolate de zinc ou éthylate de zinc, représente l'hydrate du même métal $\text{Zn}(\text{OH})_2$ dont l'hydrogène est remplacé par de l'éthyle; cet éthylate, au contact de l'air, se transforme en alcool et hydrate de zinc.

L'eau décompose immédiatement le zinc-éthyle avec production d'hydrate de zinc et d'hydrogène d'éthyle :

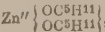


Le zinc-méthyle $\text{Zn}(\text{CH}_3)_2$ peut être obtenu par un procédé identique au premier de ceux que nous avons décrits pour la préparation du zinc-éthyle; il suffit de remplacer l'iodure d'éthyle par l'iodure de méthyle. Généralement, on emploie une dissolution éthérée de ce dernier corps. Le produit que l'on obtient n'est plus alors du zinc-méthyle pur, mais bien une combinaison de zinc-méthyle et d'éther : $[\text{Zn}(\text{CH}_3)_2, (\text{C}_2\text{H}_5)_2\text{O}]$. Le zinc-méthyle donne lieu, avec l'oxygène et avec l'eau, à une série de réactions et de doubles décompositions analogues à celles que subit le zinc-éthyle.

Le zinc-amyle $\text{Zn}(\text{C}_5\text{H}_{11})_2$ s'obtient en chauffant à 130° en vase clos, pendant trente heures, un mélange de zinc en poudre et de mercure-amyle. Le zinc se borne, dans cette réaction, à déplacer le mercure, qui prend l'état métallique. C'est un liquide incolore, limpide, mobile, d'odeur amylique, d'une densité de 1,022 à 0°. Il bout sans décomposition à 220° et se décompose à 240°. À l'air, il s'oxyde et se transforme successivement en amyl-amyloxyde, puis en amyle de zinc, en absorbant d'abord un seul, puis un second atome d'oxygène. L'amyl-amyloxyde de zinc, ainsi produit, répond à la formule



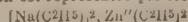
et l'amyle de zinc à la formule



cette dernière, analogue à celle de l'éthylate de zinc.

Le zinc-méthyle et le zinc-éthyle peuvent aussi être préparés par le même procédé que le zinc-amyle, c'est-à-dire en chauffant du zinc avec du mercure-éthyle ou avec du mercure-méthyle. Le zinc-méthyle, le zinc-éthyle et le zinc-amyle sont des réactifs qui permettent de fixer du méthyle, de l'éthyle ou de l'amyle dans les molécules organiques; nous en avons vu des exemples dans la préparation de la triéthyl-phosphine et de la triméthyl-phosphine. V. ces mots.

— *Kaliéthyle et natriéthyle.* On obtient ces deux corps en abandonnant pendant quelque temps dans des tubes scellés à la lampe des mélanges de zinc-éthyle et de potassium, ou de zinc-éthyle et de sodium. Le zinc se dépose et il se produit du kaliéthyle ou du natriéthyle. On n'obtient cependant jamais ces corps à l'état isolé. Les produits qui se forment ne sont que des combinaisons du kaliéthyle ou du natriéthyle avec le zinc-éthyle. Ces combinaisons sont cristallisables, et leur composition est représentée par les formules

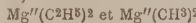


et $[\text{K}, \text{C}_2\text{H}_5]_2, \text{Zn}(\text{C}_2\text{H}_5)_2$.

Le kaliéthyle et le natriéthyle s'enflamment à l'air. Leur propriété la plus remarquable est la faculté qu'ils ont d'absorber l'anhydride carbonique en donnant naissance à un propionate alcalin.

Le méthyle donne, avec le potassium et le sodium, des composés analogues à ceux que fournit l'éthyle. Avec le kali-méthyle et l'anhydride carbonique, on donne naissance à de l'acétate de potasse, par addition directe.

— *Ethyle et méthyle de magnésium.* Le magnésium en poudre réagit sur les iodures d'éthyle et de méthyle; il se produit, dans ces réactions, de l'éthyle ou du méthyle de magnésium, dont les formules sont



Ces corps ont les mêmes propriétés que le zinc-éthyle et le zinc-méthyle.

— *Ethyle et méthyle d'aluminium.* En chauffant pendant vingt-quatre heures à 130° un mélange d'iodure d'éthyle et d'aluminium, on obtient un liquide volatil à 350°, qui a pour formule $\text{Al}(\text{C}_2\text{H}_5)_3$. Ce corps s'enflamme à l'air et décompose l'eau avec production d'hydrate d'aluminium, d'acide iodhydrique et probablement d'hydrogène d'éthyle. Plus récemment, MM. Odling et Buckton ont obtenu l'aluminium-méthyle et l'aluminium-éthyle en chauffant au bain-marie, pendant quelques heures, du mercure-éthyle ou du mercure-méthyle avec des feuillettes d'aluminium. Contrairement à tout ce qu'on était en droit d'attendre, ces deux corps présentent des densités de vapeur qui leur assignent les formules



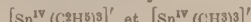
au lieu des formules



L'aluminium-éthyle est un liquide incolore, mobile, qui ne se modifie pas à 180°. Exposé à l'air, il répand des fumées épaisses et s'enflamme même spontanément, lorsqu'il est en couche mince; la densité de sa vapeur déterminée à 234°, par le procédé de Gay-Lussac, a été trouvée égale à 4,5; la densité théorique étant 3,9 pour la formule $\text{Al}(\text{C}_2\text{H}_5)_3$ et 7,8 pour la formule $\text{Al}(\text{C}_2\text{H}_5)_6$. L'eau décompose l'aluminium-éthyle avec violence; l'iode le transforme en dérivés iodés, avec production d'iodure d'éthyle.

L'aluminium-méthyle bout à 130° et se solidifie à quelques degrés au-dessous de 0°. Ses propriétés chimiques sont les mêmes que celles de l'aluminium-éthyle. Sa densité de vapeur à 240° est de 2,8, la densité théorique pour la formule $\text{Al}(\text{CH}_3)_3$ étant 2,5; toutefois, à 160°, la densité de vapeur de l'aluminium-méthyle est 4,40, nombre qui se rapproche de la formule théorique 5,0, calculée pour la formule $\text{Al}(\text{CH}_3)_6$. L'aluminium-méthyle appartient donc à cette classe de corps dont les densités de vapeur sont anormales dans certaines circonstances, soit parce que ces corps existent dans deux états moléculaires différents de condensation, soit parce que leurs vapeurs n'acquiescent leur élasticité parfaite que lorsqu'elles sont portées à une température très-élevée au-dessus du point d'ébullition de leurs liquides respectifs, soit parce qu'ils se dissocient à partir d'une certaine température. On peut se demander, en conséquence, si l'unique densité de vapeur observée du chlorure d'aluminium correspond à la densité à haute température de l'aluminium-méthyle, ou si ces deux densités de vapeur ne sont pas anormales et, par conséquent, impropres à servir de base à la détermination des formules générales des composés aluminiumiques.

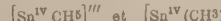
— *Stannures d'éthyle et de méthyle.* L'étain est un corps tétratomique; il doit donc s'unir, au maximum, avec quatre molécules du radical méthyle ou du radical éthyle, en formant des composés saturés. De plus, on conçoit que l'étain puisse se combiner à trois, deux ou une seule molécule d'un radical alcoolique et donner ainsi des composés non saturés fonctionnant comme des radicaux d'une atonicité égale au nombre de molécules d'éthyle ou de méthyle qui leur manquent pour passer à l'état de saturation. Ainsi l'on aurait : le tétrastannéthyle et le tétrastannométhyle, $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_4$ et $\text{Sn}(\text{CH}_3)_4$; le tristanéthyle et le tristanométhyle



tous deux radicaux monoatomiques; le distannéthyle et le distannométhyle



tous deux radicaux diatomiques; le monostannéthyle et le monostannométhyle



fonctionnant l'un et l'autre comme radicaux triatomiques. Tous ces composés sont connus, à l'exception du monostannéthyle et du monostannométhyle; ceux d'entre eux dont l'atonicité est impaire répondent, lorsqu'ils sont libres, à des formules doubles des précédentes.

Lorsqu'on chauffe de l'iodure d'éthyle avec un alliage de zinc et de sodium très-chargé en métal alcalin, et qu'on a soin d'employer un grand excès d'alliage, tout l'iode se porte sur le sodium et l'on obtient trois liquides que l'on peut séparer par distillation fractionnée, le tétrastannéthyle $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_4$, le tristanéthyle libre $[\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_3]'$ et le di-

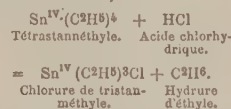
stannéthyle $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_2$. Si l'on fait agir l'iode sur le tristanéthyle, on obtient un iodeur huileux de ce radical par combinaison directe, exactement comme on obtient un iodeur de sodium par l'action directe de l'iode sur le sodium.

Avec le distannéthyle, l'iode se combine aussi directement et fournit un diiodure cristallisé qui répond à la formule



Le tétrastannéthyle est, au contraire, incapable de se combiner à l'iode. Lorsqu'on chauffe un mélange de ces deux corps, une molécule d'éthyle s'élimine à l'état d'iodure et l'iode s'y substitue. On obtient ainsi de l'iodure de tristanéthyle. Chauffé avec une seconde molécule d'iode, cet iodeur perd encore une molécule d'éthyle, à laquelle se substitue un atome d'iode, et fournit l'iodure de distannéthyle $\text{Sn}(\text{C}_2\text{H}_5)_2\text{I}_2$. Enfin, ce dernier corps, sous l'influence de l'iode, achève de perdre son éthyle et se convertit en iodeur d'étain. Le triiodure de monostannéthyle n'a pas encore été obtenu.

Avec l'acide chlorhydrique, les résultats sont semblables. L'hydrogène de cet acide se combine à une molécule d'éthyle prise au composé *organo-méthyllique* et s'élimine à l'état d'hydrogène d'éthyle, tandis que la place laissée vacante par l'éthyle est remplie par le chlore de l'acide chlorhydrique, qui vient ainsi former des chlorures de tristanéthyle ou de chlorure d'étain,

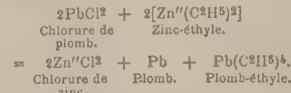


Ainsi l'on peut éliminer, molécule à molécule, l'éthyle que renferment les éthyles d'étain et le remplacer par le chlore ou par l'iode. On peut, par une action inverse, substituer l'éthyle à l'iode et remonter ainsi des composés éthylés inférieurs à l'éthyle saturé. MM. Frankland et Buckton ont, en effet, reconnu qu'il se forme du tétrastannéthyle et de l'iodure de zinc lorsqu'on fait réagir le diiodure de distannéthyle sur le zinc-éthyle. M. Cahours s'est également assuré que le zinc-méthyle réagit sur l'iodure de tristanéthyle en donnant un composé qui représente le tétrastannéthyle, ou une molécule d'éthyle est remplacée par une molécule de méthyle.

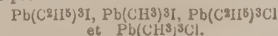
Les iodures de distannéthyle et de tristanéthyle, traités par les alcalis, donnent les hydrides correspondants; ces hydrides sont basiques et susceptibles de former des sels bien déterminés lorsqu'on les fait réagir sur les acides.

En substituant, dans toutes les opérations que nous venons de décrire, l'iodure de méthyle à l'iodure d'éthyle, on obtient des composés méthylliques tout à fait analogues aux précédents par leurs formules et leurs propriétés.

— *Plomb-éthyle et plomb-méthyle.* On peut obtenir l'éthyle et le méthyle de plomb en faisant réagir l'iodure d'éthyle ou l'iodure de méthyle sur un alliage de plomb et de sodium; mais on prépare plus facilement ces composés en faisant réagir le zinc-méthyle ou le zinc-éthyle sur le chlorure de plomb. Les composés qui prennent ainsi naissance ont pour formule $\text{Pb}(\text{C}_2\text{H}_5)_2$ et $\text{Pb}(\text{CH}_3)_2$, et non $\text{Pb}(\text{C}_2\text{H}_5)_4$ et $\text{Pb}(\text{CH}_3)_4$, comme on aurait pu s'y attendre. La réaction sous laquelle ils se forment peut être exprimée par l'équation suivante :



Le plomb-éthyle et le plomb-méthyle représentent la limite de saturation des composés plombiques et, par suite, ne se comportent pas comme des radicaux. Mais vient-on à chauffer ces corps avec de l'acide chlorhydrique ou avec de l'iode, une molécule de méthyle ou d'éthyle s'élimine à l'état d'hydrogène ou d'iodure, et l'on donne naissance à des corps dont la composition est représentée par les formules



Le plomb-éthyle et le plomb-méthyle étant les seuls composés qui renferment quatre radicaux monoatomiques unis à du plomb, ces corps sont les seuls qui démontrent la tétratomie de ce métal. Dans le bioxyde PbO_2 , on pourrait supposer, en effet, que les deux O se saturent entre eux.

— *Ethyle et méthyle de mercure.* Le mercure forme, avec les radicaux alcooliques, des composés de deux ordres; avec l'éthyle ou le méthyle, on a : le mercuro-méthyle $\text{Hg}''(\text{C}_2\text{H}_5)$ et le mercuroéthyle



le mercuri-méthyle $\text{Hg}'(\text{CH}_3)$ et le mercuri-éthyle $\text{Hg}'(\text{C}_2\text{H}_5)$. Lorsqu'on fait réagir les iodures d'éthyle ou de méthyle sur le mercure, il se forme des produits représentés par les formules $\text{Hg}''(\text{C}_2\text{H}_5)_2$ et $\text{Hg}'(\text{C}_2\text{H}_5)$.

composés sont envisagés comme les iodures de radicaux monovalents particuliers, le mercuroéthyle $Hg^{II}(CH_3)$ et le mercuro-méthyle $Hg^{II}(CH_3)$. Ces radicaux n'existent point à l'état de liberté. On peut, dans les iodures de mercuroéthyle et de mercuro-méthyle, substituer à l'iodure le chlorure, le brome, le cyanogène et même le groupe OH. Dans ce dernier cas, on obtient des hydrates qui réagissent sur les acides en donnant naissance à des sels bien définis. Si l'on fait réagir le zinc-méthyle ou le zinc-éthyle sur les iodures de mercuroéthyle ou de mercuro-méthyle, on obtient, soit le mercuro-éthyle, soit le mercuro-méthyle, soit le mercuro-éthyl-éthyle. Le mercure forme, avec l'amylo-éthyl-éthyle, des composés correspondants doués de propriétés analogues et représentés par des formules parallèles.

MM. Frankland et Duppà ont réussi, en 1865, à préparer le mercuro-éthyle, le mercuro-méthyle et le mercuro-amylo par une méthode bien plus simple. Ils chauffent un mélange d'amalgame de sodium, d'iodure de méthyle, d'éthyle ou d'amylo et d'éther acétique. Ce dernier n'a qu'une action de présence. A la fin de l'opération, on distille, on lave le produit avec une solution alcaline d'abord, avec de l'eau ensuite; on le dessèche et on le rectifie une dernière fois. Dans le cas du mercuro-amylo, il faut distiller dans un courant de vapeur d'eau, sinon le corps se décompose.

Les composés de mercure et d'un radical alcoolique ont cette propriété que, lorsqu'on les chauffe avec du zinc, du cadmium ou même de l'aluminium, le mercure est déplacé par ces métaux. Ils fournissent donc une méthode simple pour obtenir les composés organo-métalliques de ces trois métaux.

Silicures d'éthyle et de méthyle. MM. Friedel et Crafts ont obtenu le silicure-éthyle en chauffant pendant trois heures à 1600, dans des tubes scellés à la lampe, un mélange de chlorure de silicium et de zinc-éthyle, contenant deux molécules du second de ces corps pour chaque molécule du premier. Lorsqu'on ouvre les tubes, il s'échappe du gaz, qu'on laisse perdre, et on distille ensuite. Le produit qui passe au-dessous de 130° renferme du silicure-éthyle mêlé de chlorure de silicium inséparable. On le met de côté pour être ultérieurement chauffé avec du zinc-éthyle, quand on fera une nouvelle opération.

Ce qui reste dans l'appareil distillatoire, lorsque la température a atteint 130°, est lavé à l'eau, puis avec une solution alcaline, afin de décomposer les dernières traces de chlorure de silicium. On le distille ensuite avec de l'eau et on le sépare, par décantation, de l'eau qui a distillé en même temps que lui.

Le silicure-éthyle ainsi obtenu renferme encore quelques traces d'un produit oxygéné, qu'on lui enlève en l'agitant à plusieurs reprises avec l'acide sulfurique concentré, dans lequel il ne se dissout pas, tandis que cette impureté s'y dissout. En dernier lieu, on lave à l'eau le produit insoluble dans l'acide sulfurique, on le dessèche sur du chlorure de calcium et on le distille. Il est alors parfaitement pur.

Le silicure-éthyle



bout à 1530. Sa densité de vapeur a été trouvée égale à 5,13 (théorie, 4,99). Il est insoluble dans l'eau, les solutions alcalines, l'acide sulfurique concentré et les acides en général. L'acide azotique ne l'attaque pas; il est plus léger que l'eau et brûle avec une flamme très-éclatante en répandant d'épaisses flammes blanches de silice. Soumis à l'action du chlorure, il échange un atome d'hydrogène contre ce métalloïde et donne un composé SiH_3HCl , qui représente le chlorure de nonyle CH_3HCl , où un atome de carbone est remplacé par du silicium. En soumettant le chlorure à l'action de l'acétate de potassium en dissolution dans l'alcool, MM. Friedel et Crafts sont parvenus à y remplacer le chlorure par l'oxacétyle et ont obtenu un éther acétique, lequel, saponifié au moyen d'une solution alcoolique de potasse, a fourni l'alcool silico-nonylique. Pour l'étude complète de ces corps, v. Nonylique (alcool).

Le silicure peut aussi se combiner qu'à trois atomes d'éthyle. On connaît un oxyde de silicure-triéthyle $Si(CH_3)_3O$. Cet oxyde se trouve parmi les produits qui résultent de l'action de l'acétate potassique en solution dans l'alcool sur le mélange de silicure-éthyle mono et bichloré. Il se produit encore lorsqu'on traite par la potasse le produit de l'action du brome sur le silicure-éthyle; il prend naissance, comme produit secondaire, dans la préparation du silicure-éthyle; les lavages à l'acide sulfurique le dissolvent; on le précipite ensuite par l'eau de sa dissolution acide. Ses propriétés n'ont pas été complètement décrites jusqu'à ce jour.

Le silicure-méthyle



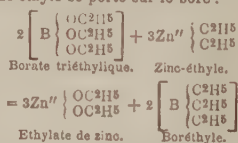
a été préparé par MM. Friedel et Crafts au moyen de la même méthode dont ils se sont servis pour le silicure-éthyle. Ils ont d'abord

chauffé du zinc à 1200 avec de l'iodure de méthyle, pendant plusieurs jours, dans un digesteur de Frankland, en laissant échapper les gaz de temps à autre. Ils ont ensuite distillé. Le produit, qui était un mélange d'iodure de méthyle et de zinc-méthyle, a été enfoncé dans des tubes de verre scellés à la lampe avec du zinc et du chlorure de silicium. Le zinc était destiné à transformer en zinc-méthyle le reste de l'éther méthyl-iodhydrique. On a chauffé d'abord les tubes à 1200 pendant douze heures pour opérer cette transformation, puis à 2000 pendant dix heures pour déterminer la réaction du zinc-méthyle sur le chlorure de silicium. Le contenu des tubes a été distillé, et le produit condensé dans un mélange de glace et de sel marin, lavé avec une solution aqueuse de potasse pour décomposer le chlorure silicique ou le zinc-méthyle inattaqué. Finalement, le silicure-méthyle a été soumis à la distillation. C'est un liquide volatil à 30-31°, qui brûle avec une flamme éclairante en répandant des fumées de silice. La densité de vapeur déterminée par l'expérience = 3,058; la théorie exigerait 3,015.

Boréthyle et boréthyle. Ces corps ont été découverts et décrits par MM. Frankland et Duppà. On les obtient en faisant agir du zinc-éthyle en excès sur du borate d'éthyle tribasique $B(OC_2H_5)_3$. La température du mélange s'élève peu à peu pendant une demi-heure. Lorsqu'on soumet ensuite le liquide à la distillation, l'ébullition commence à 940, et, entre cette température et 1300, il passe une quantité considérable d'un liquide incolore. La distillation s'arrête ensuite tout à coup et le thermomètre monte rapidement. Il convient alors d'interrompre l'opération. Le résidu se prend en une masse cristalline, combinaison d'éthylate de zinc et de zinc-éthyle. Lorsqu'on rectifie le produit distillé, celui-ci commence à bouillir à 700; mais le thermomètre s'élève rapidement jusqu'à 950, et à cette température les deux premiers tiers du produit ont passé. On les recueille à part. Ce produit, après une seconde rectification, distille entre 950 et 970; il répond à la formule



Il prend naissance en vertu d'une double composition dans laquelle il se forme de l'éthylate de zinc; les oxéthyles du borate éthyle se portant sur le zinc, tandis que l'éthyle du zinc-éthyle se porte sur le bore :



L'éthylate de zinc ainsi produit se porte sur le zinc-éthyle non décomposé et forme avec lui la combinaison mentionnée plus haut.

Le boréthyle possède les propriétés suivantes : c'est un liquide incolore, mobile, doué d'une odeur piquante. Ses vapeurs irritent fortement les muqueuses et provoquent le larmolement. Sa densité est de 0,6961 à 230. Il bout à 95°. Sa densité de vapeur égale 3,406; sa densité de vapeur théorique serait 3,3924. Le boréthyle n'est pas facilement décomposé par l'eau, dans laquelle il n'est pas soluble. L'iodure agit à peine sur ce corps. Mêlé à l'acide concentré, le boréthyle n'éprouve aucune altération pendant quelques minutes, mais ensuite il est oxydé avec violence et il se sépare de l'acide borique. La vapeur de boréthyle produit au contact de l'air atmosphérique une fumée blanche bleuâtre. Le liquide lui-même s'enflamme spontanément au contact de l'air et brûle avec une magnifique flamme verte et fuligineuse. Il fait explosion au contact de l'oxygène pur. Lorsqu'on le soumet à une oxydation lente dans un ballon où l'on fait arriver de l'air sec et puis de l'oxygène, il se forme un liquide incolore, bouillant à une température plus élevée que le boréthyle, mais qu'on ne peut pas distiller à la pression ordinaire. Dans un courant de gaz carbonique, ce produit se volatilise complètement; par distillation dans le vide, on peut l'obtenir pur et sa composition est ainsi exprimée par la formule $B^{III}(C_2H_5)_3(OC_2H_5)_3$ qui en fait un éthyl-diéthylate de bore. Ce produit résulte de la fixation de 20.

L'éthyl-diéthylate de bore se dissout instantanément dans l'eau, où il se dédouble en alcool et en une substance cristalline blanche, volatile et qu'on peut sublimer sans altération dans un courant de gaz carbonique. Ainsi sublignée, cette nouvelle substance se présente en magnifiques écailles semblables à celles de la naphthaline. Elle répond à la formule



qui en fait un éthyl-diéthylate de bore. Elle résulte de la substitution de deux oxyhydriles aux deux oxéthyles que renfermait l'éthyl-diéthylate. L'éthyl-diéthylate de bore possède une odeur éthérée agréable et une saveur douce très-intense. Exposé à l'air, il se volatilise lentement à la température ordi-

naire, en se décomposant partiellement et en laissant chaque fois un faible résidu d'acide borique. Sa vapeur possède une odeur sucrée intense. Il rougit le papier de tournesol, quoique à d'autres égards ses propriétés acides soient peu prononcées. Il se dissout facilement dans l'eau, l'alcool et l'éther. A une douce chaleur, il fond, et, à une température plus élevée, il bout en se décomposant partiellement.

Revenons au boréthyle. Ce composé, chauffé à 900 sur du mercure avec de l'acide chlorhydrique concentré, échange une molécule d'éthyle contre du chlorure et il se forme un chlorure de boréthyle $B^{III}(C_2H_5)_3Cl$ et de l'hydrure d'éthyle C_2H_6 . Traité par le gaz ammoniac sec, le boréthyle l'absorbe avec une extrême énergie. Il se forme un liquide oléagineux, distillable seulement dans le vide et qui renferme $B^{III}(C_2H_5)_3AzH_3$.

Boréthyle. Nous avons vu, en nous occupant du boréthyle, que Frankland avait expliqué la formation de ce corps au moyen du borate triéthyle par une double composition, dans laquelle l'oxéthyle OC_2H_5 du borate triéthyle se porterait sur le zinc, tandis que l'éthyle du zinc-éthyle se porterait sur le bore. M. Kékulé avait émis une autre hypothèse; il pensait que la réaction consistait en une simple réduction provenant de ce que le zinc-éthyle enlèverait son oxygène au borate d'éthyle pour se transformer lui-même en éthylate de zinc. Il fallait décider entre ces deux hypothèses, et le moyen était simple. D'après l'hypothèse de M. Frankland, si l'on faisait agir le borate triéthyle sur le zinc-méthyle, les groupes oxéthyles de cet éther devaient être remplacés par le méthyle, et l'on devait obtenir de l'éthyle de zinc et du boréthyle. Si, au contraire, la réaction avait lieu comme le supposait M. Kékulé, le borate d'éthyle serait simplement réduit par le zinc-méthyle et il se produirait du boréthyle et du méthylate de zinc. L'expérience a été faite et a résolu la question en faveur de M. Frankland. C'est du boréthyle qui a pris naissance.

Le boréthyle est gazeux, et, pour l'obtenir à l'état de pureté, il faut le combiner d'abord à l'ammoniaque. On a opéré de la manière suivante : environ 60 grammes d'éther borique ont été mêlés dans un petit flacon avec un peu plus de leur volume d'une forte solution éthérée de zinc-méthyle, et le flacon a été placé pendant quelques heures dans un mélange réfrigérant. Au bout de ce temps, la réaction étant terminée, le flacon a été mis en communication, à l'aide d'un tube recourbé, avec un second flacon vide et entouré d'un mélange réfrigérant, et, enfin, avec un troisième flacon renfermant environ 15 grammes d'une forte solution d'ammoniaque. L'air ayant été chassé de l'appareil par un courant d'azote, on a enlevé le premier flacon du mélange réfrigérant. Aussitôt il s'est manifesté un faible dégagement gazeux que l'on a entretenu en plaçant le flacon dans l'eau froide et en chauffant graduellement cette eau. En passant à travers le vase entouré d'un mélange réfrigérant, le gaz se dépouille des vapeurs d'éther et de zinc-méthyle qu'il avait entraînées, et, pénétrant ensuite dans le troisième flacon, il est absorbé par l'ammoniaque. Pour le mettre en liberté, il suffit d'ajouter de l'acide sulfurique faible à la solution ammoniacale. Le gaz se dégage. On le fait passer à travers un tube de Liebig rempli d'acide sulfurique concentré destiné à le dessécher, et finalement on le reçoit dans une cloche renversée placée, suivant l'usage, sur la cuve à mercure.

Le boréthyle est un gaz incolore qui possède une odeur particulière, pénétrante, désagréable et provoquant le larmolement. Sa densité est de 1,9337. Il reste gazeux à -100 à la pression ordinaire; mais, sous une pression de trois atmosphères, il se condense à 100 en un liquide incolore, transparent et très-mobile. Il est peu soluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Au contact de l'air, il s'enflamme spontanément et brûle avec une flamme brillante, qui est excessivement fuligineuse si le volume de la flamme est considérable. Lorsqu'il se

dégage dans l'air par un tube de $\frac{1}{10}$ de pouce de diamètre ($\frac{1}{3}$ de centimètre environ), la quantité de fumée produite est vraiment extraordinaire, et il suffit que, dans ces conditions, 2 à 3 pouces cubes de gaz se consomment dans l'air pour que l'atmosphère d'une chambre réaction se remplisse de flocons d'une matière carbonée. Ce curieux phénomène est probablement dû, en partie du moins, à la formation d'une couche superficielle d'acide borique, qui enveloppe les particules de charbon et empêche leur combustion. Mêlé subitement à l'air atmosphérique ou à l'oxygène, le boréthyle fait explosion avec violence.

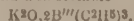
Le boréthyle, comme le boréthyle, éprouve deux sortes de combustions spontanées lorsqu'il s'échappe dans l'air. Quand ils se dégagent très-lentement par un tube effilé, ils brûlent avec une flamme bleu pâle, invisible pendant le jour, et dont la température est tellement basse qu'on peut y plonger le doigt pendant quelque temps sans le moindre inconvénient. Dans ces circonstances, il s'accomplit une oxydation partielle, et les pro-

duits formés possèdent cette odeur particulière qui caractérise le boréthyle et le bor-méthyle. Mais lorsque ces deux corps se dégagent rapidement dans l'air, la flamme bleu pâle et presque froide est remplacée par une flamme verte, brillante et chaude.

Le bxyde d'azote et l'iodure sont sans action sur le boréthyle. L'acide chromique est réduit. Lorsqu'on fait passer le boréthyle à travers l'eau, dans une atmosphère de chlorure, chaque bulle s'enflamme avec une sorte d'explosion et il se sépare un dépôt de chlorure.

Quand on mêle des volumes égaux de gaz ammoniac sec et de boréthyle, les deux gaz disparaissent et il se forme un composé blanc, volatil, cristallin. Le même corps se produit lorsqu'on fait passer du boréthyle dans une solution d'ammoniaque. Ce composé renferme $B^{III}(C_2H_5)_3, AzH_3$. Il se dépose de sa solution éthérée en magnifiques cristaux arborescents, qui se volatilisent complètement et sans résidu lorsqu'ils sont exposés à l'air. Ces cristaux possèdent une saveur caustique et amère et une odeur particulière. Le composé ammonio-boréthyle fond à 50° et bout à 110° environ. Chauffé dans un courant d'air ou mieux d'anhydride carbonique, il se sublimé à une douce chaleur et se condense en magnifiques cristaux arborescents. La densité de vapeur a été trouvée égale à 1,85, nombre qui indique que ce composé est forme de l'union de volumes égaux de gaz ammoniac et de boréthyle sans condensation. Ce mode de condensation répond à 4 volumes de vapeur, et il est probable que dans ce cas, comme dans ceux du chlorure d'ammonium, du perchlorure de phosphore, de l'acide sulfurique, etc., une dissociation a lieu au moment de la formation de la vapeur. Au contact du chlorure cuivrique, cette vapeur est absorbée par moitié, ce qui paraît être dû à une décomposition du composé ammoniacal par le chlorure, ou à l'absorption pure et simple de l'ammoniaque qui existe dans la vapeur dissociée. L'expérience ne permet pas malheureusement de décider avec certitude lequel de ces deux effets s'est produit. Les circonstances se passent toutefois de manière à faire croire que c'est le dernier. En effet, à froid, le chlorure cuivrique ne paraît pas agir sur le composé ammoniacal.

Le boréthyle est très-avide absorbé par l'ammoniaque. Enfin, ce corps se combine avidement avec la potasse, la soude, la chaux et la baryte. La combinaison potassique saturée de boréthyle se dessèche dans le vide en une masse gommeuse. On peut préparer ce corps en décomposant la combinaison ammoniacale par une solution alcoolique de potasse et en évaporant dans le vide. Sa composition répond à la formule



Les combinaisons du boréthyle avec la soude, la chaux et la baryte se préparent en faisant absorber le gaz dans les solutions caustiques dont il s'agit. Elles sont solubles dans l'eau et possèdent une réaction alcaline.

M. Frankland n'a pas étudié l'action de l'acide chlorhydrique sur le boréthyle. Mais il se formerait probablement du gaz des marais et un chlorure de boridiméthyle



par une réaction tout à fait analogue à celle qui se produit avec le boréthyle.

ORGANON s. m. (org-an-on — mot lat. qui signifie instrument). Antiq. Sorte de machine de guerre.

Organon ou Recueil des traités d'Aristote sur la logique. L'objet propre de la logique, telle que l'a conçue Aristote, est la démonstration; il s'agit donc pour lui de rechercher, d'analyser les éléments de la démonstration. Mais il y a plus; la forme de la démonstration se resout dans la forme syllogistique; la logique pure a donc pour objet principal l'étude du syllogisme. Aristote est, en effet, l'inventeur du syllogisme. « On ne peut, dit Aristote, conclure rien de particulier si l'on ne tire cette conclusion de quelque chose de plus général qu'elle. » Mais Aristote ne s'est pas arrêté là; il a parcouru une à une toutes les formes ordinaires du raisonnement, et il a montré que toutes peuvent se ramener à la forme syllogistique. Il n'a rien omis, pas même cette quatrième figure qu'on attribue faussement à Galien, sur le témoignage d'Averroès; pas même les syllogismes hypothétiques dont on a fait longtemps honneur à ses disciples Théophraste et Eudème. Aussi, en terminant l'*Organon*, a-t-il pu vanter à juste titre d'avoir inventé et édifié une science qui n'avait pas de précédents. Il demande en cet endroit à la postérité « de l'indulgence pour les lacunes de son ouvrage et de la reconnaissance pour toutes les découvertes qu'il a faites. »

On peut voir d'un seul coup d'œil combien grande a été l'entreprise d'Aristote. Dans les six ouvrages distincts dont l'ensemble constitue l'*Organon*, les *Catégories*, l'*Herméneia*, les *Premiers analytiques*, les *Derniers analytiques*, les *Topiques* et la *Réutation des sophistes*, Aristote s'est proposé de faire une théorie de la démonstration; c'est dans ce but qu'il recherche, qu'il analyse tous les éléments de la démonstration.

Tous ces divers traités « forment dans leur

ensemble, dit M. Franck, un système complet, dont toutes les parties s'enchaînent et s'appellent mutuellement dans l'ordre même selon lequel elles sont généralement disposées. Après les lois générales ou les formes de la pensée, on est naturellement amené à parler des lois et des formes générales de l'expression. Or, tout ce que l'homme peut exprimer et concevoir est nécessairement vrai ou probable ou faux; de là résultent les trois parties suivantes : d'abord les formes de la vérité ou les règles et les lois de la démonstration; ensuite, les formes de la dialectique et de la sophistique qui, réunies, forment l'art de la discussion. Les deux premières parties sont purement auxiliaires; elles ne représentent, par leur caractère théorique et spéculatif, qu'une sorte d'introduction ou les préliminaires indispensables d'une science dont le but est évidemment pratique. La science elle-même que, dans la suite, on a appelée la logique et qu'Aristote désigne toujours sous le nom de méthode est exclusivement renfermée dans les trois dernières parties. » Nous ne pouvons ici donner une analyse raisonnée de chacun des traités qui composent l'*Organon*. De pareilles œuvres étant écrites à la façon des géomètres, sans aucune phrase inutile qui s'intercale au milieu des propositions fondamentales, se refusent à toute analyse. Nous ne ferons pas davantage l'histoire de la *Logique* d'Aristote, que nous avons déjà esquissée à grands traits au mot *LOGIQUE*, et qui est d'ailleurs l'histoire même de la philosophie au moyen âge. Les divers ouvrages dont se compose la *Logique* d'Aristote ont été traduits en français et commentés par M. B. Saint-Hilaire (Paris, 1844).

ORGANONYMIE s. f. (or-ga-no-ni-mi — du gr. *organon*, organe; *onyma*, nom). Art de trouver des noms pour désigner les organes des êtres vivants, ou de classer ceux qui ont été déjà donnés. || Mot peu utile.

ORGANONYMIQUE adj. (or-ga-no-ni-mi-que — rad. *organonymie*). Qui a rapport à l'organonymie.

ORGANOPATHIE s. f. (or-ga-no-pa-ti — de *organe*, et du gr. *pathos*, douleur). Pathol. Maladie des organes; maladie organique.

ORGANOPHYSIE s. f. (or-ga-no-fi-zi — de *organe*, et du gr. *physis*, nature). Science qui détermine la nature des fonctions organiques.

ORGANOPLASTIE s. f. (or-ga-no-pla-sti — de *organe*, et du gr. *plastis*, je fais). Art de modifier artificiellement les formes des êtres vivants.

ORGANOPLASTIQUE adj. (or-ga-no-pla-sti-que — rad. *organoplastie*). Qui a rapport à l'organoplastie : *Procédés organoplastiques*.

— Physiol. Qui sert à la formation, au développement des organes. || *Globules organoplastiques*, Cellules embryonnaires.

— Méd. Qui a pour but d'aider, d'activer le développement organique : *Traitement organoplastique*.

ORGANOSCOPIE s. f. (or-ga-no-sko-pi — de *organe*, et du gr. *skopé*, j'examine). Examen des organes.

— Encycl. L'étude des organes, si négligée par les anciens, a pris rapidement dans ces dernières années une importance bien imprévue et ouvert à la science des perspectives tout à fait nouvelles. Si bien que certains savants, dont l'autorité déjà grande tend à s'étendre, voient désormais dans les études anatomiques et biologiques la base nécessaire de l'anthropologie, de la physiologie et de la philosophie tout entière. La médecine, dit Delpit, n'a fait de véritables progrès que lorsque, abandonnant les théories spéculatives et les systèmes philosophiques, elle s'est appliquée, armée du scalpel, à l'étude approfondie des organes; la physiologie n'a fait ses grandes découvertes que par les mêmes moyens, et le philosophe a beau avoir un grand esprit de pénétration, il n'arrivera jamais qu'à des erreurs s'il ne possède point la connaissance anatomique et le jeu physiologique des organes. La médecine, la physiologie et la philosophie ont donc également besoin d'étudier la structure et le jeu des organes. En effet, la médecine cherche dans l'altération des organes l'empreinte des maux qui en ont hâté la destruction; la physiologie aspire uniquement à découvrir le jeu merveilleux à l'aide duquel ces organes exécutent les fonctions vitales; et la philosophie trouve dans leur examen le principe de connaissances indispensables à l'application des idées théoriques. Sur eux, tous dirigent les impressions venues du dehors; chacun est construit et façonné pour exécuter un certain ordre de fonctions, tous deviennent le siège de diverses maladies; des lars, leur étude approfondie, leur inspection suivie et comparée dans diverses circonstances doivent jeter un grand jour sur la connaissance de l'homme physique. Aussi, depuis que l'anatomie pathologique est cultivée avec ardeur et succès, la médecine a pris une marche plus sûre; renfermée dans le cercle de l'observation, elle a purgé sa doctrine de tout ce qui était pure abstraction ou vaine hypothèse; liant autre que possible l'observation des faits pathologiques à celle des désordres empreints sur le cadavre, elle a resserré le champ des divagations et des disputes sur la

nature, la cause et les effets des maladies. » Il est toutefois nécessaire de noter qu'un assez grand nombre d'affections morbides ne laissent après elles aucune trace sensible à l'examen le plus minutieux; leur cause paraît s'être dissipée avec la vie, et l'organe qui leur a servi de siège reste indéterminé. Ces altérations, d'ailleurs, n'intéressent guère que le médecin; le physiologiste étudie de préférence les fonctions des organes sains. Quant au philosophe, préoccupé surtout de surprendre par le jeu des organes les secrets de la vie, il chercherait en vain un centre commun à toutes les impressions, mais il peut espérer en localiser le siège. Hartley et Charles Bonnet ont tenté de grands efforts dans ce sens, en fondant toutes leurs analyses sur cette induction que, comme il y a autant d'organes séparés que d'espèces de sensations, il doit y avoir, dans chaque organe commun, autant de fibres nerveuses distinctes qu'il y a d'impressions ou de sensations individuellement perçues. « En outre, dit Delpit, comme ces sensations extérieures, après que leur cause a cessé d'agir, donnent lieu à une série de phénomènes tout intérieurs, que l'on distingue sous les noms d'imagination, de mémoire, etc., on sera bien fondé à rapporter aux diverses parties du cerveau auxquelles ont été transmises les impressions de chaque sens externe les phénomènes subséquents relatifs à la conservation, à la reproduction et comparaison des images qui correspondent à ces impressions. De là, autant de sièges attribués dans l'intérieur du cerveau aux facultés spéciales de perception, d'imagination, de mémoire, de jugement. Tel est le système de Hartley dans son explication physique des sens et des idées; telle est surtout la théorie que Bonnet développe longuement dans son *Essai analytique de l'âme*.

ORGANOSCOPIQUE adj. (or-ga-no-sko-pi-que — rad. *organoscopie*). Qui a rapport à l'organoscopie : *Procédés organoscopiques*.

ORGANOTACTIQUE adj. (or-ga-no-ta-kti-que — rad. *organotaxie*). Qui a rapport à l'organotaxie : *Système organotactique*.

ORGANOTAXIE s. f. (or-ga-no-ta-ksi — de *organe*, et du gr. *taxis*, ordre). Art de grouper les êtres vivants d'après les rapports de leur organisation.

ORGANOZOONOMIE s. f. (or-ga-no-zo-o-nomi — de *organe*, et du gr. *zoon*, animal; *nomos*, loi). Traité de l'organisation des animaux.

ORGANSIN s. m. (or-gan-sain). Techn. Soie torse, qui a passé deux fois au moulin : *Organsin du Piémont*, || Fil de chaîne : *Les soies de Naples*, de Sicile, de Heggio sont toutes communes, soit en *ORGANSIN*, soit en *trame*. (Raynal.)

ORGANSINAGE s. m. (or-gan-si-na-je — rad. *organiser*). Techn. Action ou manière d'organiser : *L'organinage de la soie*.

ORGANSINÉ, **ÉE** (or-gan-si-né) part. passé du v. *Organiser* : Soie *ORGANSINÉE*.

ORGANSINER v. a. ou tr. (or-gan-si-né — rad. *organiser*). Techn. Tordre en organsin : *ORGANSINER la soie*. M. Vauvesson a donné plusieurs mémoires sur son moulin à *ORGANSINER*. (Condorcet.)

ORGANSINEUR s. m. (or-gan-si-neur — rad. *organiser*). Fabricant d'organsin, industriel qui organisine la soie.

Organt, poème en vingt chants, en deux parties, par Saint-Just (au Vatican, 1789, in-18), avec cette épigraphe :
Vous, jeune homme, au bon sens avez-vous dit adieu ?
GILBERT, *Sat.* du xviii^e siècle.

Cet ouvrage parut à la fin de 1789, sans nom d'auteur. Trois ans plus tard, il reparut sous ce titre : *Mes passe-temps ou le Nouvel Organt*, par un député à la Convention nationale. Comme on le pense, Saint-Just ne fut pour rien dans la résurrection de son poème d'écolier, oublié de lui-même autant que du public. Cette réédition fut l'œuvre de quelque spéculateur anonyme, qui accapara tous les exemplaires restés en magasin (et il paraît qu'ils étaient nombreux), espérant sans doute les mieux vendre à l'aide d'un titre plus piquant. Cette édition de 1792 est donc la même que celle de 1789; le titre seul fut changé; mais l'ouvrage ne fut pas réimprimé, comme l'ont affirmé quelques écrivains.

On a fait quelque bruit, à propos de ce poème, dans des ouvrages publiés de nos jours et qui ne brillent pas précisément par un excès de bienveillance au faveur des grands acteurs de la Révolution; on en a minutieusement disséqué toutes les parties; on en a trié et cité avec soin les passages qui paraissent de nature à donner quelque poids aux accusations puériles contre l'austérité proverbiale des mœurs du jeune conventionnel.

En réalité, l'*Organt* est l'œuvre d'un écolier où se rencontrent naturellement de nombreuses imitations des formes littéraires du temps, et quatre ou cinq passages d'une haute crudité; mais on sait que ces poignées de gros sel formaient une partie obligée des compositions de cette nature. La poétique de ces pièces procédait toujours un peu des *Contes de La Fontaine* et de la *Pucelle* de Voltaire. C'était alors le ton, comme, en d'autres temps, on produisait les inspirations mélancoliques ou les bêtises de style et de cou-

leur. Chacun sent que ce n'est pas là qu'il faut chercher le Saint-Just de l'histoire. D'ailleurs, on se tromperait étrangement si l'on concluait de ces quelques passages que l'*Organt* est un poème égrillard. C'est surtout une œuvre satirique, empreinte du sentiment philosophique de l'*Encyclopédie*. Elle renferme, au milieu de beaucoup de platitudes, de reminiscences, de fades allégories, de descriptions fastidieuses et de pathos, des traits heureux, des vers bien frappés, des pensées énergiques et de nobles sentiments. Le fond du poème est la guerre de Charlemagne contre les Saxons et Vitkind, le tout entremêlé d'aventures merveilleuses, de tirades philosophiques, de combats, d'amours romanesques, d'enlèvements, de miracles, d'enchantements, de diables, d'anges, de moines, etc.; enfin, l'*Aristote*, le *Paradis perdu*, la *Pucelle* et l'*Encyclopédie* broilées et confondues dans une cervelle d'écolier.

L'analyse de ce poème incohérent n'offrirait aucun intérêt pour nos lecteurs. Nous nous bornerons à donner quelques citations, choisies çà et là parmi les morceaux qui nous ont paru mériter quelque attention.

Au moment de livrer combat aux anges, Satanais, en bon général, harangue à sa façon sa légion de diables :

..... Fiers ennemis de Dieu,
Voici le ciel, autresfois votre place.
De mon forfait je n'ai point de remords;
Par un nouveau courroux nous aduace,
Et vengeons-nous de l'injure du sort.
Il l'a voulu; par un coup de tonnerre
Précipité du séjour de lumière,
Le noir Ténar en ses flancs odieux
Servit d'asile à l'élite des dieux.
J'ai tout perdu, ma dignité suprême,
Mon sceptre d'or et ce trône immortel
Qui dominait les puissances du ciel.
Mais, malgré tout, je suis encore moi-même,
Indépendant des arrêts du destin;
J'étais un dieu, je le serai sans fin;
Et les sillons de la foudre éclatante,
Et les tourments de la Géhenne ardente
Ne peuvent point arracher à mon cœur
Ni repentir, ni laveu d'un vainqueur.
Je fus jadis dans l'Olympe édifié
Le dieu du bien; le mal et la fureur
Sont mon essence et ma divinité.
J'ai tout perdu, mon courage me reste
Pour triompher ici de mes rivaux,
Et pour braver des supplices nouveaux.

Voici un passage relatif à la folie, qui se promène en France comme dans son empire :

Elle parcourt les rivages gaulois,
Bords fortunés et soumis à ses lois.
Là, de tout temps, elle fut adorée,
Comme Phobus, à Delphes autrefois;
Et le soleil, de la voûte éthérée,
N'éclairait pas dans ce fol univers
A son amour des rivages plus chers.

L'homme est assez sévèrement traité par ce poète enfant :

Le cœur de l'homme est l'énigme du Sphinx;
Si l'on pouvait, avec les yeux du lynx,
De ses replis éclairer la souplesse,
L'œil conçoit de maints hauts faits vantés
Démêlerait les ressorts effrontés,
Dont un prestige a fardé la bassesse.
.....
Il n'est au plus que la première bête
De ce séjour dont il se dit le roi;
Maître du monde, esclave de lui-même,
Il creuse tout et ne sait ce qu'il est.
Son cœur, pètri d'orgueil et d'intérêt,
Craint ce qu'il hait, méprise ce qu'il aime....

Plus loin, il présente la peinture des maux causés par l'intérêt :

Jalous de voir son œuvre trop parfaite,
Dieu sur la terre envoya l'Intérêt;
L'enfer ouvrit son gouffre épouvantable
Et nous vomit ce monstre imployable.
Dans ces beaux jours, écoulés à jamais,
Et dont nos cœurs conservent la chimère,
Jours fortunés de candeur et de paix
Où Dieu sans doute habitait sur la terre;
L'indépendance avec l'égalité
Gouvernaient l'homme, enfant de la nature,
Et destiné par son essence pure
A la vertu comme à la liberté.
L'autorité de criminelles lois
De ses penchants s'étouffait point la voix;
Les cœurs égaux, d'un accord unanime,
Brûlaient sans honte et se donnaient sans crime.
Mais dans le monde arrive l'Intérêt;
L'égalité tout à coup disparaît,
L'ambition dresse sa tête immonde,
L'amour en pleurs abandonne le monde,
La tyrannie invente les serments,
Le désespoir égare les amants,
L'or fait des lois et l'intérêt enéme
Le déshonneur, les forfaits et la haine.
Ah! fallait-il, ô ciel, dans ta rigueur,
Captiver l'homme et lui donner un cœur!

Les Saxons de Vitkind excitent son admiration :

Vaincus toujours et toujours invincibles,
Chaque revers les rendait plus terribles;
Ils rennaissent de leurs propres débris,
Et Vitkind, maître de leurs esprits,
Aux noms sacrés de dieux et de patrie,
Les enflammait du mépris de la vie.
Guerrier habile et guerrier malheureux,
Ame et soutien de la cause commune,
Il maîtrisa quelquefois la fortune,
Et sa vertu lutta contre les dieux.

Parfois on rencontre des mouvements d'une véritable éloquence, de ces traits concis, énergiques et sentencieux, qui caractérisèrent plus tard son style d'homme politique et d'orateur. Tels sont, entre autres, ces deux vers d'un souffle corélique, que nous trouvons dans la harangue d'un officier de Charlemagne à ses soldats :

Soyez Français : vous serez assez grands.
Sachez mourir : voilà la récompense.

A propos de Charlemagne, le futur membre du comité de Salut public écrit :

Il oublia, par mégarde je crois,
Qu'il était homme, et ne fut plus qu'un roi.
Ce n'était rien. Eh! qu'est-ce donc qu'un trône?
Ce n'est qu'un bloc où chacun peut s'asseoir.

Nous ne voudrions pas fatiguer l'attention du lecteur et nous ne ferons plus que la citation suivante, où se trouvent en germe de grandes questions que Saint-Just développa plus tard, au milieu des orages de la Révolution; c'est une utopie à la manière de Fénelon :

Je veux bâtir une belle chimère;
Cela m'amuse et remplit mon loisir.
Pour un moment je suis roi de la terre.
Tremble, méchant, ton bonheur va finir!
Humbles vertus, approchez de mon trône,
Le front levé, marchez auprès de moi;
Faible orphelin, partage ma couronne...
Mais à ce mot mon bonheur m'abandonne,
L'orphelin pleure... Ah! je ne suis point roi!
Si je l'étais, tout changerait de face;
Du riche altier qui foule l'indigent
Ma main pesante affaisserait l'audace,
Terrasserait le coupable insolent,
Éleverait le timide innocent,
Et persérait, dans sa balance égale,
Obscurité, grandeur, pauvreté, rang.
Pour annoncer la majesté royale,
Je ne voudrais ni garde ni fauconnier.
Que Marius annonce sa présence.
Par la terreur et la clef des tombeaux,
Je marcherais sans haïnes, sans défenses,
Suivi de cours et non pas de bourreaux.
.....
Si mes voisins me déclaraient la guerre,
J'irais leur dire : Ecoutez, bonnes gens,
N'avez-vous point des femmes, des enfants?
Au lieu d'aller ensanglanter la terre,
Allez vous rendre à leurs embrassements;
Quittez ce fer et ces armes terribles,
Et, comme nous, allez vivre paisibles.

On le voit, le jeune auteur n'était pas exempt, dès lors, de ces préoccupations politiques et sociales dont l'amour de l'humanité était le fond, si communes alors, si rares aujourd'hui.

ORGANUM s. m. (or-ga-nomm — mot lat. formé du gr. *organon*, instrument). Mus. anc. Sorte d'accordeon qui était formé d'une flûte de Pan à laquelle on avait adapté un soufflet.

ORGANUM (ESSAI D'UN UTMUM), par de Strada (1865). L'objet de l'ouvrage est une constitution scientifique de la méthode. Après Aristote, après Bacon, après le *Veius* et le *Novum Organum*, l'auteur n'hésite pas à proposer un nouvel *Organum*. M. de Strada ne s'est cependant proposé que de restaurer la métaphysique, la science du surnaturel. « Le mal de notre temps, dit-il, est que la pensée, lassée d'efforts et ne sachant où se fixer, se cramponne à la réalité matérielle et s'y repose. La vérité n'est plus et avec elle meurent les idées élevées. L'esprit, dépourvu de critérium pour estimer le vrai, de méthode pour l'atteindre, va comme en vertige et finit par s'abattre au matérialisme athée. — L'objet de la connaissance, dit-il ensuite, est l'être; mais l'être, sous quelque forme qu'il se présente, a certaines qualités constitutives, lesquelles, par conséquent, sont, pour toute existence dans laquelle l'être est réalisé, des conditions, des lois. » Tirons la conclusion : la vraie métaphysique ne procède pas d'une induction qui va par élargis et par bonds, non plus que des révélations surnaturelles d'une raison mystérieuse; elle sort du raisonnement. Mais quelles sont les qualités nécessaires de l'être, dont la connaissance doit constituer la métaphysique? Suivant l'auteur, elles peuvent se réduire à trois : la détermination par l'expansion de la force, l'identité dans la durée ou permanence, et l'essence, en laquelle se réunissent les deux premières. Les qualités constitutives nécessaires sont l'objet de la pensée; les réalisations contingentes sont l'objet de l'expérience; or, toute réalisation contingente renferme nécessairement les qualités constitutives; par conséquent, la métaphysique doit d'abord montrer comment elles y sont renfermées. Mais ce n'est pas assez; il faut, pour constituer la métaphysique, montrer que l'idéal, que l'absolu est indépendant du physique, du sensible, du contingent; il faut donc faire sortir l'élément supérieur de l'élément inférieur, et non pas faire pénétrer l'élément inférieur jusque dans le supérieur, la physique dans la métaphysique. Ainsi, l'être est l'objet de l'esprit, et l'esprit se l'approprie par une sorte d'extraction. Dans chaque réalité se trouvent toutes les qualités de l'être, quoiqu'en des rapports différents : « L'homme entend Dieu dans tout et dans chaque fait; il est comble assourdi du bruissement et des clameurs incessantes de l'absolu. »

La méthode, pour M. de Strada, se résume en un critérium. Mais quel est le vrai critérium? C'est le fait. « Le fait est le lien du naturel et du surnaturel. On veut nier tout prodige;

la vie de la pensée est un prodige perpétuel; Dieu se fait nature dans chaque fait; l'esprit infini dans chaque notion se fait esprit humain; dans chaque fait l'esprit possède Dieu. L'esprit en présence du fait commence, dans son ardeur, par se l'expliquer *a priori*, par l'hypothèse; puis vient la postérité, c'est-à-dire la vérification, la démonstration: la méthode, c'est donc la vie même, et la vie, c'est la transformation de l'éternité en la pensée.

« O Dieu chasteur, s'écrit l'auteur en terminant, O Dieu pensée, O Dieu sang, O Dieu voix, vérité et vie, O Dieu contrôle fixe et toujours présent, viens. L'homme l'appelle; sa faiblesse a soif de ta puissance; son ignorance de son savoir; son erreur de ta certitude; sa négation de ton affirmation. Viens; l'homme ne peut monter à toi sans toi, toujours présent par le fait. Viens, et qu'un avec toi, par la pensée que tu sollicites, par l'amour que tu soulèves, nous soyons confondus dans cette communion de l'absolu, qui est la vie par la science, l'art et la vertu. » Nous nous trompons peut-être, mais une métaphysique qui aboutit à une invocation si pressante ne nous paraît pas bien confiante en ses propres ressources. Pour aboutir là, il valait mieux certes débiter comme les théologiens, qui basent sur l'insuffisance de la raison humaine la nécessité d'une révélation divine.

ORGASME s. m. (or-gas-me — du gr. *orgânê*, être plein d'humidité, de suc, être gonflé, avoir le sang en fermentation, mot que Curcius rattache à la racine sanscrite *urg*, gonfler, être gonflé, d'où aussi le sanscrit *urgas*, plénitude des forces, sève, énergie, *urgitas*, plein de forces, *urgasvat*, gonflé, etc.). À la même famille appartenait le grec *orgê*, colère, passion, transport, *orgasme*, être transporté. Méd. État d'excitation et de turbulence des organes en général ou d'un organe en particulier: **ORGASME** vénérien.

— Fig. Exaltation de l'âme, effervescence.

— **Encycl.** Méd. L'orgasme vénérien est l'état du système nerveux d'un individu qui se prépare à une action voluptueuse et chez qui l'excitation du corps se joint à l'excitation de l'esprit, à l'approche ou dans la consommation d'un de ces actes que notre français pudique se garde de nommer. Ce mot est synonyme d'excitation.

L'orgasme est caractérisé par un état de turbulence des parties érectiles et par une disposition particulière des ganglions viscéraux du grand sympathique. Le cœur bat plus vite, les yeux s'allument, les idées s'exaltent, etc. C'est une sorte d'ivresse plus ou moins continue. L'orgasme vénérien peut être excité par des moyens naturels et par des moyens artificiels. Autant ceux-là sont légitimes, autant la morale reprouve et condamne ceux-ci. La sanction, d'ailleurs, est corporelle aussi, car un grand nombre de maladies viennent des voluptés contre nature.

ORGAZ, petite ville d'Espagne, province de Tolède, de la juridiction de son nom, au pied de la sierra de Yébenes; 2,300 hab.; fabriques de draps, d'eau-de-vie et de cuirs; commerce de vins et de grains. On trouve aux environs de belles carrières de granit blanc et bleu, d'où ont été tirées les magnifiques colonnes monolithes qui sont une des merveilles de Tolède et que l'on nomme les *postes de Juanelo*. Les principales curiosités d'Orgaz sont le château, assez bien conservé, et l'église, qui surmonte une élégante tour.

Chimène, la femme du Cid, fille du comte d'Orgaz, naquit, dit-on, dans cette ville. Dans les environs d'Orgaz se voit une roche branlante de 3 mètres environ de diamètre.

ORGE s. f. (or-je). — V. l'étym. à la partie *encycl.* Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des hordeacées ou des triticeae, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les deux continents: *Epi d'orge*. Moissonner les orges. Les verges des différentes espèces d'orges sont nombreuses et importantes. (P. Duchartre.) Les avoines et les orges se couparent généralement bien avec la faux. (M. de Dombasle.) Graine fournie par les mêmes plantes: *Mesure d'orge*. Farine d'orge. Pain d'orge. On nourrit les bœufs de bœuf et d'orge moulu. (Buff.) La Petite orge, nom vulgaire de la ceradelle.

— **Sucre d'orge**, Sucre cuit avec une décoction d'orge coloré avec du safran, dont on fait de petits bâtons ou des tablettes.

— **Loc. fam.** Être grossier comme du pain d'orge. Être fort grossier, fort impoli. *Il a l'air d'un orgé*, l'air d'un homme sans éducation, s'enrichir, surtout par des moyens peu honnêtes: *Il me paraît que le chef d'office va faire les sales jokers à merveille*. (Le Sage.) *Un filon, amené devant son juge, eut l'impudence de lui dire: « Que vous me faites tort de me tenir en prison dans le temps de la foire de Saint-Germain! J'y ferais joliment mes orges! »* *Il faut mourir petit cochon, il n'y a plus d'orge*, il n'y a plus de ressources, plus d'espoir, la mort est inévitable.

— **Jeux.** Combien vaut l'orge? Sorte de jeu en dialogue.

— **Chir.** *Lancette à grain d'orge*, Lancette dont la pointe est arrondie en forme de grain d'orge.

— **Méd.** Grain d'orge. Syn. d'ORGELET.

— **Comm.** Grain d'orge ou *Toné grain d'orge*,

à grain d'orge, Toile semée de points ressemblant à des grains d'orge. *Orge, Broderie, futaine à grain d'orge*, Broderie, futaine semées de points ressemblant à des grains d'orge.

— **Anc. métrol.** Grain d'orge, Se disait quelquefois pour Ligne, douzième du pouce.

Typogr. Grain d'orge, Note de plain-chant en forme de losange.

— **S. m. Orge mondé**, Grains d'orge qu'on a passés entre deux meules, pour les débarrasser de leur première enveloppe. *Orge perlé*, Grains d'orge passés entre deux meules plus rapprochées, pour en enlever tout le son et les réduire en petites boules farineuses.

— **Eau d'orge**, ou simplement Orge, Eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé ou perlé: *Prendre son Orge*. L'eau de riz possède des qualités à peu près semblables à l'eau d'orges. (A. Rion.)

— **Encycl.** Linguist. Le premier chafon entre le mot *orge* et le latin *hordeum* n'est pas difficile à établir: il faut seulement remarquer que la suppression de la lettre initiale *h* et la transformation du *d* en *g* indiquent que le mot français s'est probablement formé par l'intermédiaire de l'italien. Nous avons, en effet, dans cette dernière langue, comme dérivé correspondant, le mot *orzo*, auquel se lie immédiatement le provençal *ordi*, qui est plus voisin cependant du latin, puisqu'il a conservé le *d* final sans altération. Mais d'où vient le latin *hordeum*? Ici la question se complique. Les grammairiens latins, dont on connaît du reste le peu d'autorité en ces sortes de questions, se taisent prudemment. Nous savons toutefois que le mot *hordeum* s'écrivait aussi sans *h*, et nous pouvons supposer que c'est cette orthographe qui a amené la suppression de l'aspiration dans les langues néo-latines. Cependant cette aspiration était tout à fait organique, puisqu'on a écrit anciennement *hordeum* au lieu de *hordeum*. Le *f* n'est ici que le représentant du *h* à un plus haut degré d'intensité. Plusieurs philologues classiques, Buttmann entre autres, faisaient dériver *hordeum* de *horridum*, hérissé, à cause des barbes de l'épi. Cette étymologie a été adoptée par beaucoup de linguistes, bien qu'elle ne rende pas complètement et rigoureusement compte de la dérivation phonétique. À ce propos, on nous permettra de faire avec Smith un rapprochement curieux, sinon concluant. En hébreu, l'orge s'appelle *sechoara*; jusque-là rien d'extraordinaire, car nous n'avons certes pas l'intention de rapprocher *sechoara* de *hordeum*. Mais ce mot *sechoara* dérive directement d'une racine verbale *sechoar*, à la fois hérissé. Ce serait, par conséquent, avec des formes entièrement différentes, un procédé de dérivation identique pour les deux langues. Il résulterait de cette bizarre coïncidence que le latin et l'hébreu, c'est-à-dire deux idiomes absolument étrangers l'un à l'autre, se seraient rencontrés dans la manière de caractériser l'orge. Nous serions donc en face de ce que Pott appelle un *anthropisme*, c'est-à-dire un procédé commun à l'esprit humain, abstraction faite des formes phonétiques, une manière identique d'envisager un objet, en un mot une analogie dans la conception, à côté d'une dissimilation dans la représentation figurée au moyen de l'organe vocal. Pott semble pencher vers l'étymologie de *hordeum* venant de *horre*. Benfey, au contraire, décompose le mot en *hor-deum*; *eum* est rejeté en sa qualité de désinence; le *d* est considéré par Benfey comme purement formatif et, en conséquence également éliminé. Reste *hor*, pour la partie fondamentale. Il veut y retrouver la racine que le sanscrit nous offre sous la forme *harit*, *hari*, vert, plus anciennement *hri*. C'est de là que viennent les mots grecs *chloa*, vert, *chlouos*, surnom de l'or, etc. L'orge aurait été ainsi nommée à cause de sa couleur. Benfey rattache, au même type, à *hordeum*, comme étant de la même famille, le grec *kritê* et l'allemand *gerst*, qu'il ne même sens. M. Pictet, dans ses Origines indo-européennes, met un avis entièrement différent. Pour lui, *hordeum* forme un groupe étymologique à part. Le latin *hordeum*, dit-il, répond aussi bien que possible au sanscrit *hriddya*, neutre *hriddyan*, aime, désire, agréable, qui désigne la cassia, et au féminin *hriddya*, une plante médicinale. On pourrait objecter que *hriddya* venant de *hrid*, cœur, auquel correspond en latin *cor*, *cordis*, le nom de l'orge devrait être *cordeum*; mais les doubles formes ne sont si rares dans les langues indo-européennes. On pourrait donc admettre que le *h* sanscrit s'est, dans le grec et le latin, régulièrement transformé en la gutturale *c*, tandis que dans le second elle s'est exceptionnellement maintenue.

Après cette histoire du mot *hordeum*, jetons un coup d'œil général sur les différents groupes de mots qui servent à désigner l'orge dans les autres langues indo-européennes. C'est encore ici M. Pictet qui va nous servir de guide. Les diverses espèces d'orge ont été, dit-il, cultivées aussi anciennement et plus généralement peut-être que le froment, et on lui assigne comme patrie primitive un grand nombre de lieux divers. Suivant de Caillole, il faut regarder l'orge *distichon* comme spontané et aborigène au midi du Caucase, et probablement aussi en Perse. Ceci lui donnerait déjà, géographiquement parlant, une origine aryenne, et il est certain que ses

noms aryens en font remonter la culture aux temps les plus reculés.

Nous pouvons diviser ces noms en cinq grands groupes, dont le premier est représenté par le sanscrit *yau*, *yava* et *yavaka*, dérivé probablement de la racine *yau*, réunir, joindre, par allusion peut-être à la moisson et aux gabelles. De là le zend *yau*, le persan moderne et le beloutchi *djau*, le kurde *djêi*, le kafr *yu*, le grec *sea* et *sefa*, qui a fini par ne plus désigner que l'épeautre, le lithuanien *javai*, bié en général, et dans la même langue le nom de la déesse *Jawinne*, la Cérés lithuanienne.

Le second groupe est représenté par le sanscrit *médhya*, littéralement le grain préparé pour le sacrifice, par extension pur, de *médha*, sacrifice. Rapprochez le persan moderne *mayda*, fleur de farine, le lithuanien *méze*, grain d'orge.

Le troisième groupe n'est représenté par aucun mot sanscrit. C'est le persan *bar*, *orge*, grain dont on fait la bière, qui nous en révèle l'existence. Le sens primitif est probablement celui de fruit, nourriture, ce qui tendrait à le faire rapprocher du latin *frumentum* et surtout de *far*, avec lequel il offre une singulière analogie de forme. Les noms de la bière dans les langues germaniques s'y rapportent également (pour plus de détails voyez le mot *bière*). Les langues celtiques présentent cette racine sous différentes formes et avec des sens variés: en irlandais *bar*, bié, *bar*, nourriture, fruit, *bar*, pain, *barr*, moisson, *beoir*, bière; en kymrique *barlys*, *bar-lys*, *orge*, d'où l'anglais *barley*, *barra*, pain, *bar*, bière; en américain *bara*, pain, *biorch*, bière, etc. M. Pictet compare encore l'hébreu *bar*, froment, l'arabe *bar*, bié, se rapportant de leur côté à des racines sémitiques qui ont aussi le sens de manger et de nourriture.

Le quatrième groupe est principalement représenté par la famille germanique. Nous trouvons en tête l'ancien allemand *kers*, *gerst*, en allemand moderne *gerste*, que M. Pictet rapproche de *gras*, *herbe*, *gramen* en latin. *Gerst* correspond exactement au sanscrit *grasta*, mangé, formé, comme *atta*, bié, de la racine *ad*, manger.

Dans le sixième groupe, nous trouvons des appellations laudatives de l'orge considérée comme aliment et comme offrande sacrée. C'est ainsi que le sanscrit lui donne le nom ou plutôt le surnom de *divya*, le grain divin, ou de *dihānradja*, le roi des céréales. Le grec *kritê*, *kritê* se rattacherait par un lien sensible au sanscrit *grt*, richesse, bonheur, beauté, mot qui s'applique en effet en sanscrit à certaines plantes. *Kritê* correspondrait à un féminin sanscrit *griddh*, *griddhar*, qui possède la richesse. L'autre mot grec *akostê*, *akostê* peut être rapporté au sanscrit *gasya*, bié, et à l'origine, excellent. Le kymrique *haidd*, l'armoricain *heiz*, orge, ne sont autre chose que l'islandais *saidh*, richesse, trésor. Comparez le sanscrit *sadhu*, excellent, beau, pur.

Ces diverses significations, dit en terminant M. Pictet, qui s'accordent si bien entre elles, prouvent que l'orge a été tenue en grande estime par les Arys primitifs, et confirment l'opinion de Lassen sur la haute antiquité de sa culture.

— **Bot.** L'orge (*hordeum* des botanistes) forme, dans la tribu des hordeacées, un genre à part, caractérisé comme il suit: feuilles planes; fleurs en épi simple, à axe denté, chaque dentelure portant trois épillets biflores; trois étamines; un ovaire sessile armé d'un poil au sommet; deux stigmates plumeux; caropse velu au sommet, restant souvent enveloppé par la glumelle. Ce genre comprend six espèces, dont nous allons dire quelques mots.

L'orge commune a son épi lâche, flexible, allongé, disposé sur six rangs peu réguliers. Elle comprend trois ou quatre variétés, dont deux ou trois sont cultivées comme plantes utiles, et la dernière, qui a des épis noirs, est cultivée aussi, mais comme curiosité.

L'orge escourgeon ou à six rangs a, comme son nom l'indique, un épi formé de six rangs distincts et réguliers, pour deux au moins de ses variétés, car elle comprend une variété à quatre rangs.

L'orge celtique, souvent confondue avec l'orge commune, s'en distingue surtout par la grosseur de ses grains, qui offrent l'inconvénient de s'égrenier avec une extrême facilité. Cette espèce comprend trois variétés.

L'orge éventail (*aeorition* commune) a un épi lancéolé, des fleurs pourvues de longues arêtes étalées en éventail.

L'orge pampelle diffère de l'espèce précédente par des arêtes presque parallèles au lieu d'être divergentes. Elle comprend quatre variétés, dont une, propre à l'Abyssinie, est connue depuis peu en Europe.

L'orge à café a un épi aplati, lâche, flexible, hérissé. On l'appelle aussi orge à deux rangs, orge nue, orge d'Espagne, orge du Pérou.

La culture de l'orge est de ces plus importantes, car les usages de cette plante sont nombreux. Fauchée en vert, l'orge donne un bon fourrage. Son grain fournit une farine alimentaire que les anciens paraissent avoir jugée comme nous. On sait que la grossiereté du pain d'orge est proverbiale. Cette plante était cultivée sur une grande échelle par les Égyptiens et les Hébreux, et servait prin-

cièrement à la nourriture des chevaux et aussi à celle des classes pauvres (Juges vii, xii, 2). Chez les Romains, c'était une punition de donner à un soldat une ration d'orge au lieu d'une ration de froment pour faire son pain (Tite-Live, 17, 13; Suetone, Vie d'Auguste, 24; Végèce, 1, 13; Polybe 6, 38, 4). Cependant, à une époque fort reculée, l'orge était une des substances alimentaires les plus fréquemment employées par l'homme (Plin. 18, 14), et aujourd'hui encore les Arabes du Maroc font leur regal d'un pain d'orge non salé. Du reste, la plupart des auteurs anciens considéraient l'orge comme un aliment très-sain et très-nourrissant (Plin. 22, 65). Les Hébreux et plusieurs peuples de l'antiquité connaissaient un moyen d'obtenir avec les grains d'orge une boisson tout à fait analogue à la bière germanique.

La fabrication de cette boisson est aujourd'hui un des principaux usages de l'orge et la raison presque exclusive pour laquelle on cultive cette plante.

Toutefois, la médecine fait un emploi notable de la tisane d'orge, sous forme d'orge perlé et d'orge mondé. Ces deux préparations s'obtiennent de la même manière, en faisant passer le grain entre deux meules placées horizontalement à distance. Pour l'orge mondé, la distance est telle que le grain roulé entraîne les meules perd seulement sa glume et sa glumelle; pour l'orge perlé, un travail plus long et une distance diminuée graduellement font que l'orge se trouve réduite à sa partie blanche et farineuse. Dans ce dernier état, l'orge fournit un potage assez estimé.

L'orge réussit dans les terrains pauvres et stériles, mais préfère une terre profonde, un peu humide et bien labourée. On la sème en automne et au printemps, mais plutôt en automne, pour éviter la surprise des premières chaleurs. La quantité convenable de semence paraît être de 2 hectolitres par hectare. Les espèces préférées pour la culture sont: l'orge commune, l'escourgeon et l'orge en éventail. L'orge celtique, recommandée par certains spécialistes, est presque entièrement négligée par les agriculteurs.

ORGE, rivière de France (Seine-et-Oise). Elle naît dans le canton de Dourdan, baigne Dourdan, Rommainsville, Arpajon, Epinay; croise le chemin de fer de Paris à Orléans et se jette dans la Seine, près de Savigny, après un cours de 60 kilomètres. L'Yvette est son affluent le plus important.

ORGÉ, EE adj. (or-jé — rad. orge). Qui contient de l'eau d'orge: Boisson ORGÉE.

ORGAT s. m. (or-ja — rad. orge). Boisson rafraichissante, qu'on préparait autrefois avec une décoction d'orge additionnée d'un sirop ou d'une pâte, et dans laquelle on remplacait aujourd'hui l'eau d'orge par de l'eau pure: Un verre, une carafe d'ORGAT.

Sirop d'orgeat ou simplement Orgeat, Sirop fait avec une émulsion d'amandes douces, dont on se sert pour faire l'orgeat. *Pâte d'orgeat*, Pâte d'amandes servant au même usage que le sirop d'orgeat.

— **Fam.** *Froid comme une carafe d'orgeat*, Se dit d'une personne très-flegmatique, qui rien n'émeut, ou d'un écrivain, d'un artiste qui manque de chaleur.

— **Encycl.** L'orgeat est une boisson blanche, laiteuse, sucrée et rafraichissante, que l'on prépare soit avec le sirop d'orgeat étendu d'eau chaude, soit en faisant dissoudre dans de l'eau chaude une certaine quantité de pâte d'orgeat.

C'est la liqueur des dames, des estomacs faibles, malades ou simplement échauffés; la préparation en est familière à tous ceux qui débilitent des rafraichissements et, en général, à ceux qui donnent des soirées ou des bals. Les personnes qui viennent de danser, surtout, en font un grand usage, parce qu'alors tout le corps est échauffé et qu'une liqueur froide peut être fatale à la santé.

— **Préparation de l'orgeat.** La manière la plus répandue de fabriquer le sirop d'orgeat est la suivante: On prend 250 grammes d'amandes douces, que l'on a pelées à l'aide de l'eau bouillante, puis 185 grammes d'amandes amères, également pelées. On pile le tout, soit dans un mortier, soit de toute autre manière, et y ajoute avec le temps en temps de l'eau jusqu'à ce que les amandes soient en pâte molle et très-divisée. On lave cette pâte dans de l'eau (500 grammes), afin d'en faire une émulsion au lait, qu'on passe ensuite à travers un linge, avec expression. A cette émulsion on ajoute ensuite 1 kil. 500 de sucre très-blanc en pain; on fait bouillir le tout très-légèrement pendant dix minutes, en remuant jusqu'à ce que le sucre soit parfaitement fondu; on écume, on retire du feu, on laisse refroidir et on ajoute environ 3 onces d'eau de fleurs d'orange. Ce sirop, qui ferme facilement, doit être conservé dans un endroit très-frais.

On a perfectionné cette manière d'obtenir le sirop d'orgeat. Les uns pilent les amandes avec une partie du sucre, dont ils font ensuite fondre le reste lorsqu'ils ont obtenu le lait d'amandes. On verse le sirop dans une terrine, et il se forme à la surface une pellicule que l'on enlève. Ceux qui veulent obtenir un sirop supérieur procèdent de la manière suivante:

500 grammes d'amandes douces et 155 d'amandes amères sont pilées avec 625 grammes

de sucre; on partage la pâte en 6 ou 8 parties pour la piler encore plus finement. On la délaye dans 1kil,500 d'eau; on exprime à la presse; on y ajoute 2kil,375 de sucre et en même temps 30 grammes de gomme arabique, qu'on y fait dissoudre à une douce chaleur; on passe à travers une toile, et l'on verse sur celle-ci 250 grammes d'eau de fleurs d'orange; on exprime la toile sur le sirop et l'on remue avec une spatule.

— *Pâte d'orgeat*. La pâte d'orgeat est préférable au sirop d'orgeat, parce qu'elle se conserve très-longtemps. Pour la fabriquer, on prend :

Amandes douces... 375 grammes.
— amères... 125 —
Sucre... 1,000 —

On pile les amandes, en ayant soin de les humecter avec un peu d'eau de fleurs d'orange, puis on les passe au cylindre sur la pierre à chocolat. On fait cuire le sucre au bouilli, on y jette la pâte d'amandes, on dessèche environ un quart d'heure et on pétrir le tout avec du sucre pilé et passé au tamis de soie. La pâte d'orgeat se fabrique encore de la manière suivante :

Amandes douces... 2,000 grammes.
— amères... 500 —

On monde, on broie sur la pierre à chocolat avec de l'eau de fleurs d'orange; on fait cuire 2kil,500 de sucre au petit cassé, on jette dedans la pâte d'amandes, on remue jusqu'à parfaite blancheur, on verse sur du papier blanc saupoudré de sucre, et le lendemain on met en magdalines.

ORGEDEUIL, village et comm. de France (Charente), cant. de Montbrion, arrond. et à 29 kilom. d'Angoulême; 502 hab.; ruines romaines; belle église romane.

ORGEIX, village et comm. de France (Ariège), cant. d'Ax, arrond. et à 45 kilom. de Foix, sur la rive droite de l'Ariège; 205 hab.; élégant château moderne et forge à la catalane, alimentée par de magnifiques eaux vives.

ORGELET s. m. (or-je-lé — rad. *orge*). Méd. Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe sur le bord libre de la paupière. Il on dit aussi *ORGELET*, forme diminutive de l'ancien français *orgeol*, qui est resté en usage dans le midi de la France.

— *Encycl.* Les causes qui donnent lieu à l'orgelet sont le vice scrofuleux, les veilles prolongées, l'abus des boissons spiritueuses et le trouble des fonctions intestinales. La tumeur ne dépasse jamais le volume d'un petit pois; elle est rouge foncé, très-dure et, dès le début, le siège d'un prurit qui ne tarde pas à être remplacé par une douleur très-vive; l'inflammation gagne une partie de la conjonctive et gêne le mouvement des paupières. Chez les sujets délicats, on observe un peu de fièvre et d'agitation. Au bout de trois ou quatre jours, quelquefois moins, la tumeur s'élève en pointe et présente un petit point blanc qui s'ouvre tantôt naturellement, tantôt par l'application du doigt de l'individu. Il s'échappe aussitôt une petite quantité de pus épais et parfois même un léger bourbillon de tissu cellulaire désorganisé; puis la tumeur s'affaisse et disparaît. Mais, s'il est resté dans l'intérieur quelques molécules de pus, elle ne tarde pas à se reproduire.

— *Traitement*. Au commencement de la maladie, on fait sur la paupière des applications d'eau froide, de glace ou d'eau vinaigrée; un peu plus tard, si l'on s'aperçoit que la tumeur marche vers la suppuration, on la recouvre de petits cataplasmes faits avec de la mie de pain; et enfin, si elle tardait à s'ouvrir, on pourrait l'inciser avec la pointe d'une lancette. Dans ce cas, il faut avoir soin de la vider de façon que rien ne reste dans son intérieur. Après cette petite opération, on peut reprendre l'usage des cataplasmes.

ORGELET, ville de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S. de Lons-le-Saunier, au pied du mont Orgier; pop. aggl., 1,470 hab. — pop. tot., 1,700 hab.; minerais de fer, carrières de tuf et de pierre, tanneries, fabriques de colle forte, tuileries; fromages dits de Gruyère, etc. Orgelet, ville sainte à l'époque celtique, poste militaire considérable sous les Romains, centre d'une puissante baronnie au moyen âge, est aujourd'hui bien déchue de son antique splendeur. Elle a vu successivement tomber son superbe château, ancien séjour des princes de Chalon-Auxerre, ses remparts, son collège, son gouvernement, sa subdélégation, de nombreux établissements religieux, son commerce et son industrie.

Orgelet n'en offre pas moins un grand intérêt à l'archéologue. On trouve sur son territoire, et en grand nombre, des pierres levées, menhirs, tombelles, sépultures, etc., attestant le séjour des Gaulois et des Romains.

Le château d'Orgolet, qui fut assiégé et pris par le maréchal de Biron en 1595, présente aujourd'hui une masse de ruines imposantes. Il appartient au prince d'Arenberg, et de sa partie culminante on domine à perte de vue les admirables vallées de l'Ain et de la Valouse, ainsi que l'interminable chaîne du Jura. Des fortifications d'Orgolet il ne reste plus aujourd'hui que la porte du bourg de

Merlia, construction massive d'un bel aspect. On voit à côté de cette porte quelques vieux pans des murs primitifs et une tour assez bien conservée.

L'église d'Orgolet était jadis comprise dans les fortifications. Elle a été plusieurs fois restaurée à la suite d'incendies inévitables en temps de guerre. On remarque son clocher, servant d'atrium; il appartient au style gothique et mesure une hauteur de 55 mètres. Sur la promenade de l'Orme se trouve un tilleul légendaire, comptant plusieurs siècles au dire des habitants, et auquel se rattachent un grand nombre de traditions.

ORGEOMONT, famille française, dont plusieurs membres jouèrent un rôle important au XIV^e et au XV^e siècle. Les principaux sont les suivants : — Pierre d'ORGEOMONT, chancelier de France, né à Lagry-sur-Marne, mort en 1389. Il fut successivement avocat, conseiller et parlement de Paris, maître des requêtes, second président du parlement, chancelier du Dauphiné, premier président du parlement de Paris (1373), et fut appelé par Charles V, cette même année, aux fonctions de chancelier de France, dont il se démit, en 1380, après les avoir exercées avec distinction. Pierre d'Orgeomont mourut à Paris à l'hôtel des Tournelles, qui devint plus tard une résidence royale. Ce fut lui qui mit en ordre et continua jusqu'à son temps les chroniques de Saint-Denis. — Son fils, Amour d'ORGEOMONT, mort à Paris en 1400, devint maître des requêtes (1380), puis chancelier de Louis, duc d'Orléans, et accompagna en Angleterre Isabelle de France, fiancée au roi de ce pays (1398). — Le frère du précédent, Guillaume d'ORGEOMONT, devint maître enquer des eaux et forêts des comtes de Blois et de Beaumont, panetier du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1386), capitaine du château de Chevrecoeur (1418) et mourut en 1421. — Son frère, Nicolas d'ORGEOMONT, dit le Boiteux, né vers 1360, mort en 1416, entra dans les ordres, fut chanoine de Paris, maître des requêtes, président de la cour des comptes, archidiacre d'Amiens, doyen de Marmoutiers, à Tours, et jouit d'une fortune considérable. Il prit parti pour le duc de Bourgogne (1412) et devint, en 1416, le chef d'un complot ayant pour objet de rendre l'autorité à ce prince, de s'emparer du roi, de la reine et de massacrer les Armagnacs. Ce complot ayant été découvert par Duchâtel, prévôt de Paris, avorta complètement. Nicolas d'Orgeomont fut alors condamné par un tribunal ecclésiastique à la perte de tous ses bénéfices, à une amende de 80,000 écus d'or, à la dégradation et à la prison perpétuelle (1416). Emprisonné à Meung-sur-Loire, il y fut traité avec tant de rigueur qu'il y mourut au bout de quatorze mois.

ORGEOMONT (Louis d'), comédien français, né en 1608. Il parcourut d'abord la province, où il acquit l'habitude de la scène, puis il vint à Paris, où il entra dans la troupe du Marais. Camarade de Mondory, d'Orgeomont lui succéda, en 1636, dans l'emploi d'orateur, et sans doute aussi dans les premiers rôles. Cet acteur avait un physique agréable et parlait avec une élégante facilité; il passait pour un des meilleurs comédiens de sa troupe. Floridor le remplaça, en 1640, dans ses fonctions d'orateur; on ignore si ce fut du consentement de d'Orgeomont ou par suite de sa mort, dont l'époque est inconnue.

ORGENOIS - LE ROI, hameau de France (Seine-et-Oise), comm. de Saint-Sauveur-lez-Bray; ruines d'un abbaye du XIII^e siècle, transformées en ferme. L'une des granges se compose de trois nefs séparées par deux rangs de piliers supportant une magnifique charpente.

ORGEON, ONE s. m. (or-je-on, o-ne — gr. *orgeon*; de *orgia*, orgies). Antiq. gr. Prêtre, prêtresse d'Athènes, appartenant à une classe particulière. Il Citoyen faisant partie d'une subdivision d'une phratricie.

ORGEOT s. m. (or-je — dimin. d'*orge*). Bot. Nom vulgaire d'une variété d'orge cultivée dans les Landes.

ORGER (mistress), née IVERS, actrice anglaise, née à Londres en 1788, morte à Brighton en 1849. Elle était fille de condition. Des l'âge de cinq ans, elle débuta sur le petit théâtre de Newbury. Par la suite, elle entra dans la troupe de Thornton, parut avec beaucoup de succès sur le théâtre de Windsor et épousa, en 1804, le docteur Orger. Après être restée pendant quelque temps éloignée de la scène, elle s'engagea au théâtre de Drury-Lane, à Londres, où elle resta de 1808 à 1831, et acquit bientôt la réputation de la première soubrette de l'Angleterre. A partir de 1831, cette remarquable comédienne joua successivement au théâtre Victoria, à l'Olympic, à Covent-Garden (1839), au théâtre du Strand (1843), et abandonna définitivement la scène en 1845. Elle a créé avec un grand succès de nombreux rôles, et elle a excellé dans le genre comique et dans la bouffonnerie sentimentale.

ORGERAN s. m. (or-je-ran). Agric. Variété de pomme.

ORGIÈRES, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. de Châteaudun, à 40 kilom. de Chartres; pop. aggl., 298 hab. — pop. tot., 554 hab.; bonne-

terie; voir romaine. Sous Philippe-Auguste, les bois d'Orgières servaient de retraite à de nombreux brigands qui, de là, se lançaient sur les campagnes environnantes pour tuer et piller. Au commencement de ce siècle une bande de châtisseurs, connue sous le nom de *bande d'Orgères*, commit, pendant près de deux ans, de nombreux vols et meurtres. Arrêtés enfin, ces bandits furent, au nombre de 23, condamnés à mort le 26 floréal an V et exécutés quelques mois après.

ORGÉTORIX, le plus illustre et le plus riche des Héloviens, mort en 61 av. J.-C. Il aspirait à l'autorité suprême et persuada à ses compatriotes d'envahir les Gaules. César a décrit, dans le premier livre de ses *Commentaires*, les préparatifs de cette vaste émigration. Orgétorix, qui l'avait conçue et qui espérait en être le chef, ne devait pas en voir la réalisation. Pendant qu'il négociait avec les Gaulois Séquanais pour le passage des Héloviens, il fut accusé de desseins ambitieux et mourut subitement.

ORGEU s. m. (or-jeu). Pêche. Nom que l'on donne, en Normandie, au jeune saumon lorsqu'il est déjà un peu fort.

ORGEUX, village et commune de France (Côte-d'Or), cant. E., arrond. et à 12 kilom. de Dijon, dans la vallée de la Norgues; 262 hab.; ruines gallo-romaines.

ORGEVAL, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arrond. et à 22 kilom. de Versailles; 1,250 hab. Belle église en partie du XI^e siècle.

ORGHEND-AB, rivière de l'Afghanistan. Elle prend sa source dans les monts Hazreh et se jette dans l'Helmand, après un cours de 240 kilom.

ORGIESAN, rivière de l'Afghanistan. Elle naît dans les monts de Ghizneh et se jette dans le Tarnok, après un cours de 160 kilom.

ORGIAQUE adj. (or-ji-a-ke — gr. *orgiaks*; de *orgia*, orgies). Qui tient de l'orgie; qui a rapport à l'orgie : *Debauches orgiaques*. *Fureurs orgiaques*.

ORGIASME s. m. (or-ji-a-sme — gr. *orgiasmos*; de *orgia*, orgies). Antiq. gr. Célébration des orgies, des mystères.

ORGIASTE s. m. (or-ji-a-ste — gr. *orgiastês*; de *orgia*, orgies). Antiq. Nom donné aux personnes des deux sexes qui prenaient part aux orgies.

ORGIASTIQUE adj. (or-ji-a-sti-ke — rad. *orgia*). Antiq. gr. Qui a rapport aux orgies ou au culte de Bacchus : *Fureur orgiaistique*. *Fêtes orgiaistiques*. *Bacchus entraînant les femmes, les esclaves, troupe orgiaistique*. (Michelet.)

ORGIE s. f. (or-ji — du gr. *orgia*, orgies, fête de Bacchus. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot; les uns y voient un dérivé de *ergein*, faire; les autres le rattachent à *orgê*, transport, *orgaein*, être transporté, de *orgân* proprement être plein d'humidité, de suc et par suite d'effervescence). Débauche de table, à cause des excès de tout genre qui accompagnent la célébration des fêtes de Bacchus : *Faire une orgie*, des *orgies*. *Crier, boire, s'agiter, sentir ses veines échauffées et gonflées par le vin, entendre et voir autour de soi le tumulte de l'orgie, c'était le premier besoin des barbares*. (H. Taine).

La nappes encore vierge est mise pour l'orgie, Et les flacons d'argent brillent sur le dressoir.

TH. DE BANVILLE.

J'ai vu les plus purs fronts rouler après l'orgie, L'armes les flots de vin, sur la nappes rouge.

TH. GAUTIER.

Folle et tendre orgie!
La face rouge,
La panse élargie,
La cheville est roi.

BÉRANGER.

— *Fig.* Profusion, prodigalité : *Cette basse Egypte, luxuriante de productions, est la triumphe de la vie, comme une orgie de la nature*. (Michelet.)

— *s. f. pl.* Antiq. gr. Fêtes solennelles que l'on célébrait en l'honneur de Bacchus. Il nom donné à de petites idoles, à des vases sacrés que l'on portait dans les fêtes de Bacchus.

— *Encycl.* Hist. Le nom d'*orgies* n'était d'abord donné qu'à certains mystères des fêtes de Bacchus, célébrées par les femmes seules et dans lesquels elles se livraient à toutes les extravagances de l'ivresse et de la fureur. A demi nues, les cheveux dénoués, excitées par les sons rauques des cornes, des tympanons, et plus encore par le vin buimodérément en l'honneur du dieu, elles couraient à travers les bois jusqu'à ce qu'elles fussent épuisées par la fatigue. C'est à l'un de ces rites orgiques que la femme de Latium, changée en ménade par Alecto, convie, dans l'*Enéide*, toutes les femmes du Latium :

... Io, matres, audite ubi quæque Latinæ,
Solvite crinales villas, capite orgæcum!

Et le poète donne une description pittoresque de la course de ces bacchantes échevelées, brandissant des torches et ivres d'une sorte de fureur contagieuse. Cette orgie garde encore un caractère religieux et, à part le délire propre aux ménades, on ne voit pas

qu'il s'y commette d'impudicités d'aucune sorte.

Nous avons raconté à l'article BACCHANALES les diverses transformations du culte, et montré comment il dégénéra d'abord en mascarades, puis devint une vaste association où les hommes étaient admis et dont les assemblées étaient marquées par des actes d'obscénité monstrueuse. Les hommes aussi célébraient des *orgies*, dont les femmes étaient soigneusement écartées, et Juvénal a décrit (sat. II, 91 et suiv.) une de ces fêtes nocturnes, dont le prétexte inflame, les cheveux retenus dans une resille d'or, comme ceux des femmes, les sourcils peints et les yeux avivés de noir de fumée, fait à longs traits du vin dans un énorme briquet de verre.

Après que le culte de Bacchus eut disparu, proscrit par les empereurs, qui firent périr dans les supplices les derniers affiliés de ces honteux mystères, le nom d'*orgie* resta à ces festins qui durent des nuits entières et qu'on prolonge jusqu'à ce que le vertige vienne prenne, jusqu'à ce que le plafond oscille et que les flambeaux se déboulent sur la table :

... Quam jam vertigine tectum

Ambulat, et geminis exsurgit mensæ lucernæ.

Presque tous les auteurs latins nous ont laissé des peintures exorbitantes de ces fameuses *orgies* de la débauche romaine. Suétone nous décrit celles de Tibère à Caprée, ces *orgies* où la débauche s'alliait à la cruauté d'une façon si monstrueuse. Pétrone a composé un tableau de maître qui a traversé les âges, dans son immense festin de Trimalcion; Juvénal a retracé les *orgies* des grandes dames de son temps, et Martial, comme Pétrone, celles des enrichis et de leurs parasites. Athénée, Dion, Lampride ont ajouté encore quelques traits à leurs tableaux, car la fin de l'histoire romaine n'est qu'une longue suite de débauches que l'écrivain ne peut taire. Un luxe insensé, tel que l'imagination a peine à le concevoir, des raffinements de sensualité et de lubricité inouïs, que notre langue, plus chaste que le latin, se refuse à reproduire, donnent un caractère extravagant à ces débauches. Les trésors de l'État et les fortunes des familles s'engloutissaient dans ces longs repas auxquels bientôt ne suffirent plus les dépouilles du monde entier. On mangeait sur des lits d'argent massif, paronés de roses, de violettes, d'hyacinthes et de narcisses; des lambris tournants lançaient des fleurs, des parfums pénétrants brûlaient dans les lampes. Les mets les plus étranges se succédaient et l'on comptait parfois jusqu'à vingt-deux services : cervelles de volailles meées à des jaunes d'œufs et à des feuilles de roses, entailles de barbot, œufs de perdrix, talons de chameau, crêtes arrachées à des coqs vivants, vulves et testicules de truie, langues de paon et de rossignol, puis broilées avec des grains d'or, lentilles avec des pierres de foudre, feves friassées avec de l'aubaine, riz mêlé avec des perles, truffes et poissons saupoudrés de poussière de perle; en outre pour les convives, à côté de ces entremets bizarres figurant d'une façon plus agissante d'étranges pâtes de foies de chats, des langues de serpents, des porcs rôtis d'un côté et bouillis de l'autre, des lièvres, des chevreuils, des cerfs, la faune de tout un pays, jusqu'à des loirs et des rats que l'on engraisait pour la table, jusqu'à des cigales, qui, conlites dans l'huile, passaient pour donner de l'appétit. Des relais d'esclaves apportaient des vins de Crète ou des poissons vivants que l'on étouffait dans du lait, sur la table même du festin. On buvait dans des cratères de taille colossale ou dans des coupes taillées de faïence qu'elles ne pussent être posées que vides; si bien qu'après un ou deux services les têtes tourbillonnaient déjà dans l'ivresse. Mais les Romains étaient solides; un esclave, chargé spécialement de ce soin, introduisait délicatement dans le gosier du convive hors de combat une plume frottée d'huile, et l'estomac débarrassé continuait à fonctionner de plus belle. De jeunes garçons agitaient au-dessus des lits des éventails de plumes de paon; à chaque service, on se lavait et on changeait de femmes. Et ce n'était pas tout; pour charmer la longueur de cette interminable *orgie*, on faisait battre des chiens ou des gladiateurs, des psylls jonglaient avec des serpents; de jeunes esclaves, blondes Gauloises ou noires Ethiopiennes, venaient danser la cordace ou jouer de la flûte, à moins que l'on n'eût des nains grotesques que l'on s'amusait à faire courir sur les tables ou quelque poète pour chanter les louanges des convives; l'ineffable préférait se donner lui-même en spectacle; il se levait, ses vêtements tombaient tout à coup et il paraissait nu, tenant d'une main une de ses mamelles et, de l'autre, se voilant comme la Vénus de Praxitèle.

Les temps modernes n'offrent rien de comparable à ces *orgies* des maîtres du monde; on a bien un peu parlé de celles d'Alexandre VI; elles ne sont remarquables qu'en ce que c'était un pape qui se faisait servir par des femmes nues et qui disait joyeusement : *bibamus papaver!* On faisait un chère délicat à sa table et l'on y buvait des vins exquis, mais on courait risque de s'en retourner empoisonné. Les *orgies* de la Régence sont également célèbres et les noms des femmes qui y prenaient part avec Philippe d'Orléans et ses rous, Mmes de Sabran, de Parabère,

de Phalaris, de Nocé et tant d'autres, en ont gardé une notoriété fâcheuse. Ces grandes auralures sont bien passées de mode; personne n'a plus de millions à jeter par les fenêtres dans une nuit de folie. Ce n'est pas qu'il ne se commette pas encore quelques orgies parmi les derniers représentants de la jeunesse dorée, désireuse de perpétuer les grandes traditions de la haute vie; mais cela se borne le plus souvent à un certain nombre de bouteilles de champagne bues au cabaret en compagnie de filles, à un peu de tapage et à de la vaisselle cassée. Voici à peu près ce qu'est une orgie de nos jours; nous la trouvons toute tracée dans la *Confession d'un enfant du siècle*, d'Alfred de Musset : « Déjà les têtes s'échauffaient, les verres se choquaient; déjà montait sur les joues les plus pâles cette pourpre légère dont le vin colore les visages comme pour défendre à la pudeur d'y paraître. Un murmure confus, semblable à celui de la marée montante, grondait par secousses; les regards s'enflammaient çà et là, puis tout à coup se fixaient et restaient vides; je ne sais quel vent faisait flotter l'une vers l'autre toutes ces ivresses incertaines. Une femme se leva, comme dans une mer en core tranquille la première vague qui sent la tempête et qui se dresse pour l'annoncer; elle fit signe de la main pour demander le silence, vida son verre d'un coup et, du mouvement qu'elle fit, elle se décoiffa; une nappe de cheveux dorés lui roula sur les épaules; elle ouvrit les lèvres et voulut entonner une chanson de table; son œil était à demi fermé. Elle respirait avec effort; deux fois son son rauque sortit de sa poitrine oppressée, une pâleur mortelle la couvrit tout à coup et elle retomba sur sa chaise. Alors commença un vacarme qui ne cessa pas jusqu'à la fin. Il était impossible d'y rien distinguer, ni les rires, ni les chansons, pas même les cris... Cependant on servit le dessert; plusieurs des convives s'étaient levés; les uns fumaient, d'autres s'étaient mis à jouer, un petit nombre restait à table; des femmes dansaient, d'autres s'endormaient. L'orchestre revint, les bougies palissaient, on en mit d'autres. Je me souvins du souper de Pétrone, où les lampes s'éteignaient autour des maîtres assoupis, tandis que les esclaves entrent sur la pointe du pied et volent l'argenterie. Au milieu de tout cela, les chansons allaient toujours et trois Anglais, trois de ces figures mornes dont le continent est l'hôpital, continuèrent, en dépit de tout, la plus sinistre balade qui soit sortie de leurs marais. »

Orgie (l'), chef-d'œuvre de Jan Steen, au musée Van der Hoop, à Amsterdam. Une grande belle fille, couchée de son long sur un banc, en travers du tableau, est vaincue par la débauche et semble à moitié endormie : sa jambe droite allongée a perdu sa mule, tombée sur le parquet; sa robe noire mi-retroussée laisse voir un jupon violet et des bas rouges; son corsage est dégrafe et le sein à l'aise; sa main droite abandonnée tient une pipe; sa tête est renversée sur le héros de l'orgie, un vieillard presque chauve, assis au bout du banc, la poitrine débraillée, les bas sur les talons et les jambes nues. De la main gauche, cet homme soulève un pot de métal posé sur une barrique; de la droite, il élève en riant un verre plein, comme pour porter un toast. Dans le fond de la salle, des musiciens qui ont amusé le couple dépravé s'en vont en ricanant, l'un tenant une basse, l'autre un violon, et une femme de la bande dérobe un manteau pendu à des planches. Contre ces planches, au-dessus de la tête du vieux débauché, est fixée une pancarte sur laquelle sont dessinés un hibou, des lunettes, une chandelle, et où on lit un proverbe hollandais dont voici le sens : « A quoi servent chandelle et lunettes, puisque le hibou ne veut pas voir ? » Sur le devant, parmi les débris de l'orgie semés à terre, des pipes cassées, un fourneau renversé, un morceau de citron, pas loin d'un lit qui est défilé, un chat, gravement accroupi, contemple la fille étale.

Smith intitule cette composition le *Toast* et la qualité de magistrat. W. Bürger lui a donné le titre sous lequel nous la décrivons et la considère comme une des œuvres les plus originales et les plus saisissantes de Jan Steen. « Je veux bien, dit-il, que le sujet soit un peu leste; mais, dans le fond du tableau, le vertueux Steen a introduit la morale en opposition au dévergondage du premier plan. Et, après tout, Jan Steen n'est qu'un homme ayant le courage d'abattre « le mur de la vie privée. » Qui pourrait voir à travers les murs verrait souvent de hauts et respectés personnages sacrifiant aux mêmes divinités que les libertins de Jan Steen. Pourquoi défendrait-on encore de jouer le *Tartuffe* ou de peindre un débauché ? Et, à propos, le grand philosophe Poussin, le maître consacra par la morale académique, qu'a-t-il donc point d'adfection ? Des *Dacchanales* (v. ce mot), ou des êtres mi-hommes, mi-bêtes, tout nus et velus sur leurs jumbes de bouc, ou des femmes toutes nues, le sein en l'air, le ventre en avant, la chevelure éparse sur l'échine, comme une criature, ou des enfants, mêlés à l'entraînement orgiaque, bondissent et hurlent tous ensemble, se roulant parmi les panthères et déchaînés avec fureur, dans une promiscuité délicate, l'amour sensuel et le surdivin. C'est là un thème favori de toute la Renaissance latine, à l'imitation de l'anti-

quité grecque et romaine. Léonard, Raphaël, Titien, Carrache et les autres, tout en faisant des *Madones*, des *Saintes Familles* et des *Martyrs*, ont continué le culte d'Apollon. Pour glorifier Venus, faut-il lui ôter ses voiles ? Jan Steen aurait-il eu tort de laisser un bas rouge à sa courtisane et de ne pas lui enlever son cotillon ? Avant de prendre place dans la collection Van der Hoop, l'*Orgie* figurait dans le cabinet de M. Nos, à Munich.

Sous ce titre : les *uites de l'orgie*, Blootelingh a gravé une composition de Gerneris. Au Salon de 1831 a paru un tableau de Pigal intitulé une *Orgie*. M. Eugène Lami a donné le même titre à une remarquable aquarelle qu'il a exposée au Salon de 1853 et pour laquelle il s'est inspiré de ces vers de Colletet :

Une ardente et folle jeunesse
Aime, rit, chante et du plaisir
Vide la coupe enchanteresse,
Sans voir le hideux avenir
Qui doit dissiper son ivresse.

Un sculpteur italien contemporain, M. Torquato della Torre, a personifié l'*Orgie* par une femme nue, se roulant sur un canapé; T. Gautier a vanté la morbidesse de cette figure de marbre qui a paru à l'Exposition universelle de 1855. M. Coumans a exposé au Salon de 1857 un tableau représentant l'*Orgie des Philistins dans le temple de Dagon*. Nous consacrons un article spécial à la célèbre *Orgie romaine* de M. Couture, qu'on a coutume d'intituler : les *Romains de la décadence* (v. ROMAINS). M. Philippoteaux a fait sur le même sujet une composition qu'a gravée M. Legendre. Citons encore une gravure de B. Capitel, d'après R. Manetti, et une peinture de Gamelin, au musée de Toulouse, toutes deux intitulées l'*Orgie*.

ORGILE adj. (or-ji-le — gr. *orgilos*, irascible; de *orgê*, colère). Mythol. gr. Epithète de Bacchus.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichnéumoniens, tribu des braconides, dont l'espèce type habite l'Europe.

ORGIPHANTE s. m. (or-ji-o-fan-te — gr. *orgiphante*, de *orgia*, orgies, et de *phainô*, je montre). Antiq. gr. Grand prêtre qui présidait aux orgies et qui initiât aux mystères de Bacchus.

ORGIVA, ORJIVA ou **ORJIBA**, bourg d'Espagne, province de Grenade, sur le rio Grande; 3,540 hab. Poterie, eaux-de-vie; mine de plomb.

ORGJEEN ou **ORKHIEL**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Bessarabie, ch.-l. du cercle de son nom, à 50 kilom. N. de Kichenef, sur la rive gauche du Réout qui y forme un petit lac; 1,500 hab.

ORGNE s. f. (or-gne; gn mill.). Agric. Rangee de javelles placées horizontalement l'une à côté de l'autre.

ORGON, type créé par Molière dans *Tartuffe*. Orgon est la dupe éternelle des tartufes de tous genres; c'est sa hénite et celle de ses pareils qui rendent possible le succès de ces coquins. Molière l'a saisi sur le vif, et imbué, ce gobe-mouches qui se laisse prendre aux plus basses apparences. Frère, fille, femme ne lui sont de rien; ce sont gens dont il n'y a pas lieu de s'inquiéter; mais l'extase devant l'humble pecheur qui s'accuse d'avoir tué une puce avec trop de colère. Quand on lui parle de sa femme, il répond : « Et Tartuffe ! » et il s'apitoie sur la pauvre femme qui n'a pu manger à souper qu'une moitie de gigot accompagnée de deux perdrix. Il se défie de toute le monde; mais pour de devoir qu'il héberge et qui le dupe, il lui confie ses papiers, il lui cède sa maison, il lui sacrifie toute sa famille. Pour le désabuser, il faut qu'on lui montre Tartuffe en train de séduire sa femme; encore l'expédition n'est-il pas certain, car Tartuffe, et il s'en vante, l'a mis en état de tout voir sans rien croire. Le caractère d'Orgon est de en ceux que notre grand comique a le plus profondément creusés; il l'a rendu vivant à force de vérité, et malgré le relief exagéré qu'il donnait à ses types de haute comédie.

ORGON, ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 42 kilom. d'Arles, à 85 kilom. de Marseille; pop. aggl., 1,728 hab. — pop. tot., 3,142 hab. La colline qui domine Orgon porte les ruines d'un vieux château possédé successivement par tous les souverains qui régneront sur la Provence, et considéré comme une place très-forte et très-importante. « Ce château, dit M. de Vileneuve, paraît dater des derniers temps de l'empire romain. C'était probablement une forteresse destinée à défendre le passage le plus important de la voie Aurélienne. » Rusé en 1483, il fut reconstruit, puis démoli de nouveau sous Louis XIII. Ses ruines, dit M. Joanne, qui portent le nom de fort du duc de Guise, consistent en une grande citerne et en quelques pans de murailles. Au-dessus, sur la colline dite Notre-Dame de Beauregard, se trouvent les restes de la forteresse primitive. Orgon a conservé ses anciens remparts. On y remarque aussi plusieurs maisons aux façades sculptées, les restes d'un aqueduc romain, les ponts sur lesquels passa la route, les chaussées établies le long de la Durance, le canal de Boisgelin et la voûte sous laquelle il s'engage pres de la route de Cavallion.

ORGONI (Louis-Charles Gironon, dit n°), général et homme d'Etat birman, d'origine française, né à Vendôme (Loir-et-Cher) en mai 1811, mort à Rangoon (Inde) en 1865. D'abord apprenti orfèvre dans sa ville natale, il fut inscrit en 1829 sur les contrôles des gardes du corps de Charles X, en qualité de garde surmuraire à la compagnie du Luxembourg. Blessé en Vendôme lors de l'expédition de la duchesse de Berry et gravement compromis, il passa en Portugal, où il prit du service dans l'armée de don Miguel. Des la première année de son incorporation, il fut décoré, à deux reprises différentes, de la main du roi, puis nommé capitaine sur le champ de bataille. Mis en rapport avec la famille exilée d'Espagne, il suivit don Carlos dans ses tentatives malheureuses. Le triste résultat de l'expédition carliste ramena en France d'Orgoni, vieilli prématurément par les guerres de parti et blessé d'un coup de lance à la poitrine. Mais à peu de temps de là (1836) il épousa la fille aînée du général comte Bouvet de Lozier, ancien gouverneur de l'île Bourbon. Après deux années passées à Bourbon sous le chapeau du planteur, son inactivité lui pesant, il entreprit un voyage à Caracas, qui devait durer peu de temps; mais une fois à Caracas, l'idée lui vint de visiter la Colombie, puis le Brésil, puis la Nouvelle-Grenade, la république de l'Équateur, enfin toute l'Amérique méridionale. Au bout de dix-huit mois, il revint à Bourbon, rapportant une fièvre jaune qui faillit l'enlever aux siens. A peine convalescent, il se laissa séduire par la belle mine d'un trois-mâts qui faisait voile vers l'Afrique méridionale et partit à la découverte des pays inconnus. Il parcourut terre et plus de 300 lieues de côtes, puis remonta 400 lieues d'un affluent du Zambèze, le Quilimane. Chemin faisant, il chassa le lion et le tigre, il collectionna des végétaux et des minéraux. Parcourant les possessions portugaises des rivières de Sina, il dressa des cartes très-détaillées du pays, puis s'enfonça plus avant dans les terres. Les monts Lupata lui offrirent de riches flots d'or, qu'il signala au passage à la capitainerie générale de la Mozambique; enfin il arriva à la Zimbabwé, où il séjourna un mois. A son retour, en 1849, d'Orgoni trouva sa fortune coloniale compromise par l'émancipation des noirs. Il prit, sans protester, l'indemnité attribuée aux possesseurs d'esclaves et s'embarqua pour l'Indoustan. Il visita les royaumes de Cachemire, de Gheroud, de Népal, de Lahore, de Moultan, de Katch, d'Agra, de Delhi, puis Orissa et Oude, Bénarès et tout le Bengale. C'est dans le cours de ces explorations qu'il traversa le Gange et se rendit une première fois à Ava, capitale de l'empire des Birmanes, entamant des relations avec les principaux personnages du pays et principalement avec le frère de l'empereur, entre les mains de qui celui-ci a depuis abandonné. A son retour à l'île Bourbon, il ramassa les débris de la vaste fortune de son beau-père, M. Bouvet de Lozier, dont il avait épousé la fille cadette en 1840, l'année, sa première femme, étant morte. Il était bien décidé à chercher des voies nouvelles dans les contrées féériques qu'il avait quittées avec tristesse, lorsque le hasard le servit merveilleusement. Dans les premiers mois de 1850, l'empereur des Birmanes, ainsi que nous venons de le dire, abdiqua en faveur de son frère aîné. Ce dernier, ami des idées européennes, voulut tenter de grandes réformes. Il se souvint de d'Orgoni, qui, l'année précédente, l'avait initié aux innombrables ressources de nos gouvernements, et il l'appela à son secours. Lui, d'Orgoni devint successivement secrétaire d'Etat, ministre dirigeant, généralissime de l'armée, grand seigneur d'or. Il reçut le droit de l'ombre à sa droite et la frange d'or, réservée aux seuls membres de la dynastie régnante, décoration extérieure qui se conçoit dans un pays où l'objet destiné à préserver des rayons homicides du soleil jouit d'une estime particulière. Les diplômes qui conférèrent à d'Orgoni ces dignités, feuilles d'or très-minces, où les caractères en langue sanscrite sont imprimés en repoussé, et timbrés à chaque extrémité du sceau impérial, dénomment le général « cousin des empereurs, prince de la famille du soleil, l'aller ego de l'empereur, » ou bien « homme invincible et qui réussit dans tout ce qu'il entreprend. » Désireux de nouer entre la France et sa patrie adoptive des relations d'amitié commémorées de son vivant, le général d'Orgoni, deuxième fois le premier dans l'Etat, conseilla à l'empereur des Birmanes l'envoi d'une ambassade extraordinaire à Paris. Mais nul Français ne pouvant d'ordinaire admettre un représentant d'une puissance étrangère, le général, seul négociateur réel et possible, comme cela se comprend, fit confier à de hauts fonctionnaires birmanes le titre d'ambassadeur et ne revêtit lui-même aucun caractère officiel. Partie d'Ava au printemps de 1856, l'ambassade birmane, après avoir eu à lutter contre le mauvais vouloir et les sauterelles de la compagnie des Indes, arriva en France au mois d'octobre suivant et fut présentée à Napoléon III, au château de Saint-Cloud. Le premier ambassadeur, après une harangue traduite par un interprète, énonça le désir qu'il avait de son souverain de conclure une alliance durable et des traités de commerce avec la France, désignant le général d'Orgoni : « A ce que vous venez d'entendre, sire, ajouta-t-il, se borne notre mission. Voici

l'ami de notre prince, celui qui a sa pensée : c'est à lui que revient le soin des négociations. Tout ce qu'il dira sera bien. » L'ambassadeur d'Orgoni, dont le voyage à Paris avait été très-populaire, travaillait encore à raviver au contact des idées européennes les mœurs efféminées du voluptueux pays où il s'était fixé, lorsque la mort vint l'arrêter dans sa mission civilisatrice. Mais son passage aux affaires de Birmanie n'a pas moins été fécond et utile à divers points de vue, et la France, de son côté, peut être fière de cet enfant perdu qui est allé à travers mille périls planter le drapeau du travail et faire connaître les institutions européennes à ces peuples lointains, lourdement endormis dans une inaction éternelle.

ORGUE s. m. ou **ORGUES** s. f. pl. (or-ghe — lat. *organum*, proprement instrument. V. ORGANE). Instrument à vent, composé de tuyaux que l'on fait résonner en y introduisant, à l'aide d'un clavier, de l'air comprimé : l'orgue de Saint-Eustache. Les orgues de Saint-Denis. Un bel orgue. De belles orgues. Les premières orgues qu'on ait vues en France furent apportées par des ambassadeurs de l'empereur Copronyme, qui les offrirent au roi Pépin. (Trév.) L'orgue est la voix de l'Eglise chrétienne et comme l'écho du monde invisible qu'elle manifeste symboliquement. (Lammou.) L'orgue est un instrument vraiment religieux, dont la voix mûle et l'allure majestueuse est loin d'être remplacée par la prestigieuse vivacité de nos orchestres. (Guérault.)

L'orgue divin exhale un son religieux.

« L'orgue, s'éveillant sous un doigt invincible, D'un long et doux murmure emplît la nef paisible. » HEN. MONDAX.

L'orgue majestueux se tait gravement Dans la nef solitaire, Le seul concert, le seul gémissement Qui mêle aux cieux la terre. V. HUGO.

— Par ext. Tribune élevée où sont les orgues dans une église : Monter à l'orgue, Châter un Credo dans l'orgue, aux orgues.

— Fig. instrument : On croit toucher des orgues ordinaires en touchant l'homme; ce sont des orgues à la vérité, mais bizarres, changeantes, variables; ceux qui ne savent toucher que les ordinaires ne seraient pas d'accord sur celles-là; il faut savoir où sont les tuyaux. (Pasc.)

— Buffet d'orgue, Ouvrage de menuiserie dans lequel est enfoncé tout le mécanisme d'un orgue d'église.

— Orgue hydraulique, Ancien orgue dans lequel le vent était comprimé par la pression de l'eau : Voyez cette machine étonnante et magnifique, cet orgue hydraulique composé de tant de parties différentes, de tant de jointures, de tant de pièces formant une si grande masse de sons et comme une armée de tuyaux, et cependant tout cela pris ensemble n'est qu'un seul instrument ! (Tortullion.)

Orgue à pied, Petit orgue dont l'exécutant manœuvre lui-même le soufflet avec le pied.

Orgue expressif, Orgue construit de telle sorte qu'on peut à volonté graduer l'intensité des sons, pour rendre le morceau avec l'expression convenable.

Orgue harmonium, Instrument dans lequel sont remplacés par des languettes.

Orgue de Barbarie ou à cylindre, Sorte d'orgue portatif qui joue au moyen d'un cylindre noté, mis en mouvement par une manivelle. On croit que Barbarie est ici une corruption de *Barberi*, nom d'un facteur italien.

Cabinet d'orgue, Nom donné anciennement aux orgues de Barbarie.

Fam. Etre comme des tuyaux d'orgue, Etre du taille fort inégal.

Mus. Point d'orgue, Trait de la partition chantante, voix ou instrument, pendant lequel la mesure s'arrête et l'accompagnement est suspendu. Le Signe (♯) qui indique un point d'orgue à exécuter.

Art mil. Nom donné, dans le xviii^e et le xviii^e siècle, à une machine de guerre composée de plusieurs petits canons montés sur un même affût, auxquels on mettait le feu simultanément au moyen d'une trainée de poudre : Les orgues variaient à l'infini quant au nombre de leurs canons et à la disposition de leurs différentes parties; ils existaient déjà au xvi^e siècle, sous le nom de ribaudquins. A Nom d'une sorte de herse composée d'un système de poutres indépendantes, que l'on fait glisser dans des rainures pratiquées aux parois des murailles du couloir à une des extrémités duquel la porte à défendre était percée. On l'appelait aussi *SARRASIN*, parce qu'on croyait que les ingénieurs militaires en avaient emprunté l'usage aux musulmans, à l'époque des croisades.

Mar. Tuyau de plomb qui sert à conduire l'eau des dalots, des gaillards et des ponts inférieurs, à monter la pompe.

Ormith. Nom vulgaire du canard siffleur.

Zooph. Orgue de mer, Nom vulgaire du tubipore musical.

Géol. Nom donné dans certaines localités à des bases prismatiques, disposées en forme de tuyaux d'orgue.

— Gramm. *Orgue* est masculin au singulier et féminin au pluriel : *Un orgue de Barbarie. De belles orgues.* Mais quand il est représenté dans la même phrase par un mot singulier et par un mot pluriel, le genre masculin doit régner partout : *C'est un des plus beaux orgues que j'ai entendus.*

— Encycl. Mus. *L'orgue*, le plus puissant, le plus riche et le plus majestueux des instruments, résume en quelque sorte tous les instruments connus et les réunit dans un admirable accord; il fut l'inspirateur de la grande musique du moyen âge et de la Renaissance. *L'orgue* est absolument et exclusivement religieux. Un de nos grands poètes, Lamartine, a exprimé cette idée en beaux vers :

On n'entend pas sa voix profonde et solitaire
Sembler, hors du temple, aux vains bruits de la terre;
Les vierges à ses sons n'enchaînent point leur pas,
Et le profane écho ne les répète pas.
Mais il élève à Dieu, dans l'ombre de l'église,
Sa grande voix qui s'enfle et court comme une brise,
Et porte, en saints élan, à la divinité
L'hymne de la nature et de l'humanité.

Nous n'envisagerons pas *l'orgue* seulement au point de vue de ses rapports avec les cérémonies du culte catholique; à l'époque présente, il est difficile de croire que la religion chrétienne soit destinée à accompagner, dans toutes ses étapes, la civilisation future; elle semble plutôt appelée, comme tant d'autres, à disparaître de la scène du monde au milieu d'une révolution morale, philosophique et sociale. Toutefois, comme le rôle exclusif de *l'orgue* a été jusqu'ici de prêter ses accents admirables aux différentes cérémonies qui sont en quelque sorte l'essence même du culte catholique, nous croyons qu'il doit être surtout envisagé sous ce rapport. « Le génie religieux », dit M. d'Ortigue, a pu seul faire de *l'orgue* le merveilleux instrument que nous connaissons et qui est l'expression la plus complète à la fois et la plus parfaite de la pensée chrétienne dans l'art envisagé comme forme du culte. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est que *l'orgue*, en vertu d'une destination particulière qui l'associe aux cérémonies les plus augustes et les plus imposantes, est encore, dans un ordre tout à fait différent, c'est-à-dire dans la sphère de la musique proprement dite, investi d'une véritable suprématie, soit comme créateur de l'harmonie, soit comme générateur de l'orchestre et des instruments à clavier, soit comme ayant donné lieu à certaines formes de style, soit enfin à cause de son influence générale sur les progrès et les transformations de l'art. Aussi, tandis que *l'orgue* résume en lui les traditions ecclésiastiques et liturgiques auxquelles son histoire se lie étroitement, d'un autre côté il est le pivot autour duquel se déroulent les périodes et s'accomplissent les révolutions de l'art musical. Sacerdotal par sa destination, architectural par sa forme, chef-d'œuvre de l'esprit humain dans sa structure, il est voix et orchestre tout ensemble; instrument monumental, il représente ce qu'il y a d'immuable dans les formes du chant liturgique et cet art qui se développe au dehors; il se modifie d'après cet art et le modifie à son tour. Et malgré cela, *l'orgue* ne cesse jamais d'être la voix du temple auquel il est incorporé, privilège qu'aucun instrument, qu'aucun orchestre, si puissants qu'ils soient, ne sauraient lui disputer. Il est donc l'intermédiaire entre le temple et la cité; il est le lien entre le plain-chant et la musique. Place entre les deux inspirations, il participe de l'une et de l'autre; il adoucit ce que la première a de trop austère; il imprime à la seconde une certaine gravité et la contient dans ses écarts. Il résume l'art tout entier, les traditions anciennes, les progrès actuels. C'est pour cela que la voix unanime l'a investi d'une sorte de magistrature et qu'il est appelé le roi des instruments. »

— I. ORIGINE ET HISTOIRE DE L'ORGUE. Il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'assigner une date précise à la naissance de *l'orgue*. Que l'origine première de cet instrument remonte à une haute antiquité, c'est ce qui n'est point douteux; mais comme cette origine a été évidemment très-humble et que ce n'est que par suite de perfectionnements, de progrès et de développements successifs que *l'orgue* est devenu ce qu'il est aujourd'hui, on en est, en quelque sorte, réduit aux conjectures pour établir ce qu'il était au début. Un certain nombre d'auteurs, parmi lesquels Héron le mécanicien et Athénée, attribuent l'invention du clepsydre ou hydraulique, autrement dit *orgue* hydraulique, à un fameux mathématicien d'Alexandrie, Ctésibius, qui vivait sous le règne de Ptolémée Physcon, un peu plus d'un siècle avant Jésus-Christ. Mais les écrivains modernes tiennent pour assuré que le type de *l'orgue* existait avant Ctésibius et que l'invention attribuée à celui-ci n'a pu être qu'un changement, une modification ou une transformation.

Il s'agit donc de savoir quel était ce type primitif. Georges Kastner, le savant musographe, suppose que la syrinx, ou flûte d'air, adaptée à la cornemuse, telle qu'on la trouve représentée sur une médaille consacrée à Héron citée par Blanchini, a pu donner l'idée première de *l'orgue*; et, en effet, les plus anciennes *orgues* pneumatiques dont on ait connaissance, même les plus grandes, re-

vêtent toutes la forme d'une gigantesque syrinx placée sur un sommier et mise en vibration à l'aide d'un vaste soufflet; on peut s'en rendre compte en contemplant celles qui sont représentées sur l'obélisque érigé à Constantinople sous Théodose le Grand. F. Danjou appuie l'opinion de Georges Kastner, en démontrant que, du temps d'Adinard, un instrument portatif était adapté à la syrinx. « On est fondé à croire, dit-il, qu'on imagina de placer la flûte de Pan ou syrinx sur un coffre, en y adaptant de petits soufflets; que ce nouvel instrument, en raison de sa construction grossière, demeura peu connu jusqu'à l'époque où Ctésibius inventa le moyen d'attirer et de refouler l'air par l'impulsion de l'eau, et, appliquant sa découverte à *l'orgue*, en rendit les sons plus forts et plus soutenus. Un passage précieux justifie cette conjecture. Pindare (pythique XII) attribue à Minerve l'invention d'un instrument qui ressemble à un *orgue* très-primitif; l'ode est adressée à Midas d'Argente, habile sur cet instrument et vainqueur des Grecs dans son art aux Jeux Pythiques. Le poète s'exprime ainsi : « Pallas avait fait triompher des périls ce héros (Pindare) cher à son cœur; alors elle inventa une flûte qui produisait une multitude de sons et imitait les cris plaintifs poussés par la Gorgone. Elle appela cette flûte l'instrument à plusieurs têtes; elle en fit don aux hommes pour qu'il les appelât aux combats glorieux; ses sons s'échappaient à travers un mur d'airain et des roseaux qui croissent près de la ville des Grâces et sur les bords ombragés du Cephissus. » On voit qu'il est question dans ce passage d'un instrument d'une espèce particulière, composé de plusieurs tuyaux, dont quelques-uns étaient de métal, tel qu'aurait pu être un petit *orgue* portatif. Plusieurs considérations semblent favoriser cette hypothèse : d'abord le scoliaste à cet endroit raconte qu'à peine Midas eut-il commencé à jouer, un accident survint à l'instrument; que, sans se déconcerter, il n'en continua pas moins à jouer avec les seuls tuyaux à la manière de la syrinx. Or, aujourd'hui l'image de la disposition des tuyaux dans un *orgue* est, en supposant que le clavier ou ce qui en tenait lieu se soit dérangé subitement, on concevra qu'il ait pu se servir de l'instrument comme d'une flûte de Pan; il est important de remarquer aussi que, quelques siècles plus tard, Pollux a écrit que *l'orgue* ressemblait à une syrinx renversée; il désigne *l'orgue* par le nom de flûte tyrrhénienne et nous apprend qu'il y avait deux instruments de ce nom : l'un, plus grand, était hydraulique; le plus petit était pneumatique. Ce nom de flûte tyrrhénienne semblerait indiquer que cet instrument était originaire d'Eurie; mais cette opinion ne peut prévaloir sur celle de Pindare, que les Tyrrhéniens reçurent leur nom d'une tribu de Pélasges expulsée de Béotie par les Éoliens et qui vint s'établir au sud de la Mée, dans le pays de Thyrra; il est donc permis de penser qu'ils importèrent cet instrument de Grèce en Eurie.

L'orgue n'est devenu ce qu'il est aujourd'hui qu'après une longue suite d'années, on peut même dire une longue suite de siècles, et par le fait de perfectionnements, de progrès et de développements successifs. A cette question : Quel est l'inventeur de *l'orgue*? il est impossible de répondre. En réalité, *l'orgue* n'a pas été inventé : le principe a été découvert, et chaque artisan en a ensuite fait de ce principe pour l'étendre, le compléter, le perfectionner selon le chemin fait et le progrès déjà acquis. « Autant vaudrait, dit d'Ortigue, demander le nom de l'inventeur de l'architecture du moyen âge. Les arts ne s'inventent pas; l'homme s'exprime par la parole, les peuples par les langues, la société par les monuments. *L'orgue* est un monument. Comme l'architecture chrétienne, l'instrument chrétien est une invention anonyme et collective. Les hommes ont eu besoin de prier en commun, et ils ont construit la basilique chrétienne, symbole de l'univers; ils ont eu le besoin de prier en commun dans ce temple, et ils ont créé *l'orgue*, symbole et réunion de tous les instruments de musique. *L'orgue* est l'instrument des instruments, et voilà pourquoi il en a retenu le nom, *organum*; de même (et ce n'est pas moi qui ai fait le rapprochement), de même que le livre des livres a été appelé la Bible. »

La flûte de Pan, adaptée à un sommier avec un soufflet destiné à la mettre en jeu, voilà donc quel est *l'orgue* primitif. Le plus ancien dont il soit fait mention dans l'histoire moderne est celui que l'empereur Constantin Copronyme envoya, en 757, à Pépin le Bref, père de Charlemagne, et qui fut placé dans l'église de Sainte-Corneille, à Compiègne. Cet instrument, extrêmement petit, était portatif, de même que celui qui fut construit par un Arabe nommé Gifar, et qui fut envoyé à Charlemagne par le calife de Bagdad. Un prêtre vénitien, nommé Grégoire, paraît être le premier qui essaya de construire des *orgues* en Europe; en 826, il fut chargé par Louis le Débonnaire d'en établir un pour l'église d'Aix-la-Chapelle. Un demi-siècle plus tard, le pape Jean VIII, élu en 872, écrivait à Anno, évêque de Kreising (Bavière) pour le prier d'envoyer en Italie un *orgue* et en même temps un artiste qui fut tout à la fois facteur et organiste. L'introduction générale de *l'orgue* dans les églises ne paraît pas cependant re-

monter plus haut que la fin du IX^e siècle ou même le commencement du XI^e. A partir de ce moment, on le vit pénétrer dans la plupart des églises et couvents de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre et bientôt de presque toute l'Europe. Les progrès dans la facture furent très-rapides et ce ne fut qu'à partir du XIV^e siècle que l'art de la construction des *orgues* commença à prendre quelque développement. Un artiste italien du nom de Francesco Landino, et qui avait été surnommé *Francesco degli organi* à cause de son habileté à jouer de cet instrument, y apporta, vers 1350, des améliorations nombreuses et fort importantes. Un siècle plus tard, en 1470, un Allemand, nommé Bernard Murade, qui s'était établi à Venise, où il était devenu organiste d'une des églises de cette ville, inventa les pédales.

Pendant plusieurs siècles, *l'orgue* fut exclusivement composé du jeu d'anches, dit de régale, et l'on ne sait à qui l'on est redevable de l'invention de ce jeu, qui fit donner au premier *orgue* qui le renfermait le nom de *regabellum* ou *rigabellum*. Ce qui paraît certain, c'est que les instruments de ce genre n'étaient guère autre chose que de petites boîtes portatives comme on en voit dans quelques peintures anciennes et dans certains manuscrits du XII^e et du XIII^e siècle. Les petites dimensions de ces instruments ne les empêchaient pas de donner un assez grand volume de son. M. Fétis parle d'un petit *orgue* de régale qui paraît avoir été construit au XV^e siècle, peut-être même au XIV^e siècle, car les peintures dont il est orné sont exécutées au blanc d'œuf. La largeur de la boîte dans laquelle sont renfermés le clavier, les tuyaux en cuivre et le mécanisme des soupapes n'est que de 8 pouces environ et sa hauteur de 5; deux soufflets, dont les cavités lui servent d'enveloppe lorsqu'on veut transporter l'instrument d'un lieu à un autre, s'adaptent à de petits porte-vent saillants; les tuyaux, dont le plus long n'a pas plus de 4 pouces et demi de hauteur et 2 lignes de diamètre, sont placés horizontalement. Ce ne sont pas ces tuyaux qui chantent lorsque l'instrument est joué, mais bien les anches de cuivre qu'ils contiennent; celles-ci battent sur les parois de leur bec, ce qui donne à leur son une intensité et un caractère tout à fait rauque qui surpasse celle de plus d'un *orgue* volumineux composé d'une réunion de plusieurs jeux. Ce curieux instrument appartient aujourd'hui au couvent de Berlaumont, à Bruxelles.

Cependant, lorsque l'usage du chant à plusieurs parties se fut généralisé dans l'Eglise, on songea à augmenter la puissance et la variété de l'instrument destiné à accompagner ces voix; c'est alors que l'on vit paraître successivement les jeux accordés soit à l'octave, soit à la quinte, soit à la tierce, etc., de façon que chaque touche fit entendre un accord complet. C'est là l'origine des jeux qui ont depuis été nommés *jeux de mutation*. Vers le XV^e siècle, les progrès de *l'orgue* suivirent, en quelque sorte, ceux de la musique même et ce fut alors que l'on songea à rendre les divers registres indépendants les uns des autres, qu'on désigna chacun d'eux sous un nom particulier, enfin qu'on commença à leur approprier les accents de certains instruments; on y introduisit ainsi successivement les jeux de cromorne, de hautbois, de basson, puis la trompette, la voix humaine, la chevrette, etc. C'est vers le même temps qu'on établit la mesure des trente-deux, des seize, des huit, des quatre pieds, pour les tuyaux, en considération de l'octave que les anciens nommaient diapason, c'est-à-dire mesure du son. De là est venue l'habitude de désigner un *orgue* par la longueur en pieds de son plus long tuyau sonnant la note la plus grave du clavier. Suivant l'importance et les dimensions de l'instrument, ce tuyau a toujours l'une des quatre grandeurs suivantes : quatre, huit, seize ou trente-deux pieds; on dit donc : un *orgue* de quatre, de huit, de seize ou de trente-deux pieds. Les tuyaux de seize pieds de longueur en ont trois de circonférence; ceux de trente-deux en ont six. Le plus grand tuyau de *l'orgue* est le bourdon. Les tuyaux des jeux appelés *jeux de fonds* sont soit bouchés (à bouche), soit ouverts; les tuyaux bouchés n'ont que la moitié de la longueur de ceux qui, étant ouverts, résistent à l'air. Ainsi, de telle façon qu'un pied bouché équivaut à un seize pieds ouverts. Mais nous entrerons plus à fond dans ces détails lorsque nous parlerons de la structure de *l'orgue*.

L'orgue et le plain-chant ont imprimé à la musique religieuse son véritable caractère; de même que le plain-chant, par sa propre constitution, ne module pas et possède éminemment ce caractère de calme, de placidité qui convient à la prière, de même *l'orgue* est privé de la flexibilité des autres instruments; il ne peut passer sans transition du faible au fort et produire ces mille nuances que l'art moderne a mises au service des compositeurs; sa résonance massive, égale et majestueusement traînante fait naître, comme le plain-chant, l'idée du repos, l'éloignement des agitations du monde et accompagne admirablement, les chants qui montent du sanctuaire.

— II. STRUCTURE DE L'ORGUE. *L'orgue* a été construit à l'imitation du mécanisme humain qui produit la voix et le chant; son appareil est donc, dans les points principaux, compar-

able à l'organe vocal. Au premier aspect de son buffet, l'on n'est guère frappé que de ses immenses tuyaux en montre, que l'on croit être les plus bruyants et qui le sont le moins; de son clavier, qui, pense-t-on, ferait aussitôt parler ces mêmes tuyaux, si l'on s'avisait de le toucher; enfin d'une quantité de boutons ou poignées qui sortent de la boiserie de *l'orgue* à l'entour du clavier, et portent chacun l'étiquette d'un instrument, flûte, viole, trompette, etc. Or, rien de tout cela n'agit ou ne parle seul; il faut l'union de toutes les parties de *l'orgue*, et toutes ne sont pas apparentes. *L'orgue* n'a de voix que par le moyen du vent aspiré par de grands soufflets aussi rapprochés que possible de sa carcasse, afin d'envoyer cet air plus direct et plus puissant à des tuyaux qu'elle soutient. C'est comme l'homme, qui ne saurait se faire entendre si l'air qu'il respire n'était également absorbé, puis renvoyé par ses poumons dans le passage vocal. La soufflerie est la poitrine de *l'orgue*; autant de poumons que de soufflets. Mis en mouvement par le serviteur de *l'orgue*, le souffleur, ils s'enflent l'un après l'autre et se dégorge de même dans un commun conduit placé à leur extrémité; c'est le grand canal ou grand porte-vent. De ce conduit général partent des porte-vent particuliers, comme les racines d'un même tronc, qui vont porter l'air dans le corps de l'instrument; ou plutôt, l'unque nous avons pris l'homme pour comparaison, c'est comme les artères qui dirigent le sang que le cœur attire et refoule par le mouvement de la circulation. L'air, ainsi porté par un ou plusieurs canaux, s'engouffre et se tient comprimé dans une sorte de coffre ou grande table creuse qui supporte les tuyaux de *l'orgue* et qu'on appelle *sommier*. Son intérieur est presque aussi compliqué que tout l'organe du corps humain. C'est de là que l'air comprimé doit échapper par des soupapes, pour se transformer en sons distincts et variés dans des milliers de tuyaux qui hérissent la surface du sommier. Cette boîte à vent, ce sanctuaire transformateur de l'air comprimé, c'est le centre de toutes les parties organiques de l'instrument, leur résumé, leur somme, *somma*, d'où vient le nom de la chose. Ce que la soufflerie a de puissance ou de faiblesse pneumatique, ce que la main de l'organiste ébranle ou sollicite est vain, ce que les soupapes font chanter harmonieusement ou laissent désagréablement corner, vient se concentrer au sommier. C'est à la fois, pour continuer notre image, le cœur et le gosier où afflue et d'où s'échappe tout le système de la circulation, la parole et la vie.

L'instrument sorti des mains du facteur, et muni d'air par l'action du souffleur, n'est encore qu'une machine muette; la parole de *l'orgue* est le secret de l'organiste, qui, après une opération préliminaire dont nous parlerons, pose les doigts sur le clavier, véritable clef de ce secret, comme l'indique son étymologie latine, *clavis*; alors seulement l'instrument chante ou pleure, parle ou soupire, selon le génie de l'artiste. Ainsi, trois choses concourent au jeu de *l'orgue* : une soufflerie, des tuyaux posés sous un sommier, un régulateur qui, sous le main de l'organiste, ouvre et ferme à volonté les issues de l'air que pompent les tuyaux. On peut se représenter le sommier en forme de longue caisse carrée, haute de six à huit pouces; la surface percée d'autant de trous qu'il y a de tuyaux, puisqu'ils s'y dressent tout plantés comme une harmonieuse forêt, alignant sur un même rang les tuyaux d'un même timbre. Chaque série d'un timbre identique se nomme *jeu*. Le trou de chaque pied de tuyau est en communication avec l'intérieur du sommier, mais demeure séparé du vent par deux obstacles : 1^o un registre, 2^o une soupape.

Le registre est une règle de bois placée à l'intérieur du sommier immédiatement sous les pieds des tuyaux, et glissant horizontalement par un mouvement de va-et-vient dans une rainure aussi exacte que douce. Cette règle, justement appelée registre, puisqu'elle régit l'action du vent, est elle-même percée de trous égaux de forme et d'espace à ceux de la surface du sommier dans lesquels s'embottent les pieds des tuyaux, de telle sorte que, selon le mouvement de la règle, les trous des pieds des tuyaux et ceux de la règle sont perpendiculaires ou non les uns aux autres; quand ils sont perpendiculaires, la règle ou registre, loin d'être un obstacle à l'introduction de l'air dans les tuyaux, en est, au contraire, le conducteur, car alors le pied des tuyaux est en communication immédiate avec l'intérieur du sommier. Supposons que l'organiste veuille faire entendre sur toute la longueur de son clavier le timbre ou jeu de la trompette : avant de poser la main sur son clavier, il la porte sur l'un des boutons qui sortent de la boiserie de *l'orgue*; ce bouton est un ressort qui porte l'inscription d'un registre. Par exemple, si la trompette de l'organiste tire le bouton, aussitôt l'air enfoncé dans le sommier pourra pénétrer dans les tuyaux du timbre désigné. Voilà l'opération préliminaire terminée. L'organiste la fait avant de fois qu'il veut avoir de registres dans son orchestre. Ainsi, a-t-il besoin de la flûte et du bourdon en même temps que de la trompette; avant de poser la main sur le clavier, il tirera les trois boutons des registres. Ne veut-il plus ensuite que deux registres; il en repoussera un. Il lui reste en-

Agati de Pistoja, Ramal de Sienne, Bioroli, Azolino, l'abbé Nanchini et son élève Callido.

Empruntons ici quelques renseignements précis à Adrien de La Page. « L'Allemagne, dit cet écrivain, n'oubliait pas qu'elle avait, dès les premiers progrès de l'orgue en Europe, fourni d'habiles facteurs, et les Pays-Bas pouvaient également se glorifier de plusieurs organiers habiles. Le jésuite flamand Guillaume Hermann allait dans la Lombardie construire, en 1650, l'orgue de Côme. Les Scheibe, les Silbermann, les Wagner, les Schroter, les Marx, les Gabler, les Tautcher établissaient des orgues remarquables dans plusieurs cités des provinces germaniques. Tous ces facteurs multipliaient les jeux et en augmentaient la puissance, sans toutefois rien changer au fond ni même à la forme. Mais, à la fin du siècle passé, l'abbé Vogler, l'un des plus laborieux écrivains qui aient existé, proposa un système entier pour la construction des orgues; il consistait en somme à combiner les jeux principaux de la manière usitée pour la fourniture et les autres jeux formés de plusieurs tuyaux aliquotes les uns des autres, et dont l'ensemble produit une seule et même note; mais Vogler opérait en sens inverse. S'appuyant sur les opinions de Tartini, qui fait naître la tonique de la résonnance simultanée de la tierce et de la quinte, il établit un système de construction analogue, dans lequel les gros tuyaux étaient naturellement fort peu nombreux; cette disposition offrait, en conséquence, une grande économie, mais les orgues construites d'après un tel principe ne pouvaient être bonnes et l'idée en fut promptement abandonnée. Des perfectionnements partiels, et qui n'avaient pas eu, comme le système de Vogler, l'inconvénient de bouleverser toutes les idées reçues, eurent lieu en France et en Angleterre pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Les principales orgues de cette époque paraissent avoir été constamment construites d'après un même système. A Paris, les familles Thierry et Clicquot, cette dernière surtout, établissent quantité d'instruments dont plusieurs sont du premier ordre; dans ceux qui subsistent encore, il se trouve souvent certains jeux qui possèdent une qualité de sons difficile à obtenir aujourd'hui, malgré l'amélioration de beaucoup de procédés. C'est à François Clicquot que l'on doit l'introduction dans l'orgue du jeu de hautbois, le rejetez, les tuyaux en plomb et de notables améliorations dans plusieurs parties du mécanisme; ce fut lui qui abolit les claviers défectifs et voulut que les gammes chromatiques fussent complètes au clavier des pédales ainsi qu'au clavier des mains. Dallery, Micot, Cochu, les dominicains Isnard, Joseph Cavallé et beaucoup d'autres dont les noms sont oubliés ou négligés jouissaient en France d'une juste réputation pendant le XVIII^e siècle. On peut dire que c'est aussi en ce pays que la science de l'organier a été fixée et arrêtée sur des bases inattaquables par l'excellent et vaste traité du bédicardin dom Bédos de Celles, intitulé : *L'Art du facteur d'orgues*, publié de 1786 à 1778. Cet ouvrage, composé par le recueil des *Arts et métiers*, que publiait l'Académie des sciences, offre un travail si clair, si complet, si consciencieux, qu'il semblerait excessif de le louer. On ne s'élève pas de le dire, quiconque, l'ayant vu, voudrait traiter la même matière, ne pourrait que copier dom Bédos, on se bornant à l'addition des découvertes qui ont été faites depuis le temps où ce savant religieux ajoutait encore à l'illustration de son ordre, si justement célébré par les services qu'il a rendus aux sciences, aux arts et aux belles-lettres. »

Les troubles politiques arrêtaient en France, pendant près de quarante années, le mouvement de la fabrication des orgues; on se contenta de réparer avec assez de soin les anciens instruments, toujours d'après les principes établis, et sans s'occuper d'aucun essai, d'aucune innovation. Sous ce rapport, la même période avait été plus fructueuse en Angleterre. Déjà l'on possédait d'excellents instruments dont principalement à Bernard Schmidt, facteur allemand d'un grand mérite, auteur de l'orgue de Saint-Paul de Londres et de plusieurs autres qui, bien que fort anciens, passent encore aujourd'hui pour les meilleurs de l'Angleterre. Schmidt est le Clicquot de ce pays. La construction de machines de tout genre, portée à un si haut point de perfection chez les Anglais, avait fait réfléchir sur le mécanisme des orgues, dont, il faut l'avouer, toutes les parties, d'une solidité parfaite d'ailleurs, étaient encore lourdes, massives, compliquées de beaucoup de détails inutiles, en sorte que, bien souvent, l'organiste à son clavier entendait autant le bruit des rouages que l'effet de l'instrument; mais c'était là un défaut dont le public n'avait pas connaissance. Les organiers anglais surent remédier à ces inconvénients en prenant pour modèle les admirables machines en usage pour certaines industries, et se partirent à laisser une grande liberté d'usage à des pièces dont ils diminuèrent le volume; il résulte de cette circonstance un immense avantage pour l'exécution, en ce qu'il ne fut plus nécessaire de donner un grand enfoncement aux touches pour faire ouvrir les soupapes et parler les tuyaux; enfin, la construction des soufflets fut aussi perfectionnée, et c'est en Angleterre que l'on réussit à faire

une heureuse application des soufflets dits à lanterne, dont la table supérieure s'élève dans toute sa surface, et qui donneront naissance aux soufflets à réservoirs et à plus renversés, aujourd'hui généralement en usage. Ce perfectionnement date du commencement du siècle et appartient à un horloger mécanicien nommé Cummins, qui construisait de petites orgues, d'ailleurs fort ordinaires. Cette découverte, appliquée ensuite par des facteurs plus habiles, a produit des instruments bien plus parfaits, en assurant, au moyen du système des réservoirs, un vent parfaitement égal, condition des plus essentielles pour la justesse de l'accord, qui, jusqu'alors, n'avait pu être obtenu par aucun des systèmes connus.

Ces progrès étaient absolument ignorés en France et même à Paris, où un seul organier, M. Callinet, s'efforçait de maintenir la facture de l'orgue au degré où Clicquot l'avait portée; peut-être eût-il pu rivaliser, du moins en quelques points, avec cet habile constructeur; mais il n'eut point à établir d'instrument considérable, et il dut se borner à réparer et à compléter de vieux instruments.

Un homme devenu immortel par les perfectionnements qui ont fait de ses pianos les meilleurs de l'Europe et par l'invention des harpes à double mouvement, Sébastien Erard, songea, depuis longtemps aux moyens de rendre l'orgue expressif, c'est-à-dire de lui procurer l'augmentation et la diminution du son dont il était privé. Ayant, dans un des voyages à Londres, examiné les orgues de cette capitale, il en ramena un des facteurs les plus habiles, M. John Abbey, qui construisait pour lui, et en suivant en certains points ses indications, un instrument de petite dimension, dont le principal et le plus intéressant avantage était d'offrir une modification des sons en raison de la pression des doigts sur le clavier. Cet orgue était aussi le premier de France auquel on avait fait l'application des soufflets à réservoirs. L'audition et l'examen de cet instrument causèrent autant de surprise que d'admiration, par les nouvelles combinaisons imaginées par Erard comme aussi par la perfection de toutes ses parties. M. Abbey ouvrit lui-même des ateliers et construisit des instruments de petites dimensions, dans lesquels ces perfectionnements se montraient avec éclat. Aux yeux de tous les artistes aptes à juger la question, M. Abbey fut dès lors placé au premier rang parmi les facteurs de Paris.

Mais on peut dire que la facture moderne, qui s'est attachée à la transformation du mécanisme, au développement et à l'amélioration de la partie harmonique, afin d'obtenir de l'orgue des effets grandioses que la facture ancienne n'aurait pu même imaginer, se résume depuis plus de trente ans, en France, en un seul nom, celui de MM. Cavallé-Coll père et fils. Vers 1835, le gouvernement ayant mis au concours la construction de l'orgue de la basilique de Saint-Denis, dont on voulait faire en quelque sorte un modèle, un jeune homme de vingt-deux ans, arrivant à Paris, où son nom était absolument inconnu, résolut de prendre part à ce concours, et, malgré de très-sérieux compétiteurs, son plan frappa tellement les membres de la commission, qu'il l'emporta sur tous ses rivaux. Ce jeune homme, c'était M. Aristide Cavallé-Coll, deuxième fils d'un organiste de province; il construisit le magnifique orgue de Saint-Denis, avec l'aide de son père et de son frère aîné. Depuis lors, la maison Cavallé-Coll a marché de triomphe en triomphe, et les orgues nouvelles de Saint-Vincent-de-Paul, de la Madeleine et de beaucoup d'autres églises, la reconstruction si artistique et si intelligente de celles de Saint-Sulpice, de Notre-Dame, etc., lui ont fait une renommée sans égale en Europe et ont donné à la France, dans ce genre, une supériorité incontestable.

Au reste, l'art industriel de l'organier est tellement délicat, qu'il est toujours impossible, pour celui qui entreprend la construction d'un orgue compliqué, d'être certain, à l'avance, d'une complète réussite. L'exemple du grand orgue de Weimar se présente au premier rang pour le prouver. Ce que dit M. Fétis de ce fait si singulièrement célèbre mérite d'être cité. « A l'égard du son, dit cet écrivain, de sa qualité, de son égalité, de sa variété dans les différents jeux et de son homogénéité dans leurs mélanges et dans leurs diverses combinaisons; enfin, à l'égard de l'effet général des grands instruments, il est un fait remarquable, dont les exemples sont fréquents dans l'histoire de l'orgue : c'est l'incertitude qui règne dans l'esprit des facteurs concernant la réussite de leur travail considéré dans son ensemble, lorsqu'il s'agit d'un orgue de grande dimension. Cette incertitude règne souvent jusqu'au dernier moment, et l'on a vu, maintes fois, l'habileté incontestable du facteur et des dépenses considérables s'abîmer qu'à de cruelles déceptions. Pour citer un exemple entre mille, je prendrai ici le grand orgue de Weimar, d'après le témoignage du savant organiste M. Töpfer. Ce grand ouvrage, dit-il, fut commencé, en 1810, par le célèbre Trampeli, d'Adorf (petite ville du royaume de Saxe), et terminé, en 1812, par un autre Trampeli, son cousin. Le mérite des facteurs, des dépenses considérables, le choix des meilleurs matériaux, enfin l'inspection et la coopération de plusieurs connaissances dans la

facture de différentes parties du mécanisme promettaient un bon ouvrage; mais l'instrument, étant achevé, ne répondit point à cette attente. L'arrangement et la mauvaise distribution des sommiers et des soufflets nuisaient à la qualité du son et compliquaient les difficultés du tirage, en sorte que l'effet fut complètement manqué. Les réservoirs d'air et les porte-vent n'ayant pas les dimensions convenables, le grand chœur manquait d'aliment et la plupart des jeux ne produisaient qu'un son faible et défectueux; la pédale manquait de puissance et le plein-jeu, n'étant pas soutenu par des fonds assez majestueux, était dur et tenace. Peu de temps après la réception de l'orgue, le mal était déjà devenu si considérable, qu'un clavier ne fonctionnait plus. Après plusieurs réparations partielles aux soufflets et au mécanisme, on décida, en 1824, qu'une restauration générale de l'instrument était devenue indispensable et qu'elle serait faite. Or, tels étaient les défauts de construction, qu'il fallut changer toutes les dispositions intérieures de l'orgue, boucher et repérer tous les trous des sommiers, refaire à neuf tout le mécanisme du tirage, fonder les tuyaux en étoffe et faire entrer une plus grande quantité d'étain dans la matière, changer les dimensions de ces tuyaux, refaire la soufflerie, ajouter deux sommiers nouveaux aux quatre qui existaient déjà, dont un de quatre grands jeux pour la pédale, et enfin améliorer la combinaison de l'ensemble des jeux. M. Töpfer, organiste de l'église principale de Weimar, fut chargé de la direction de cet immense travail, et cette tâche, confiée à un homme qui joignait à ses connaissances en musique un savoir étendu dans les sciences physiques et mathématiques, mit cet artiste à même d'écrire un système rationnel sur la facture de l'orgue en général. On conçoit qu'il doit y avoir quelque cause importante et cachée dans des déceptions telles que celle du grand orgue de Weimar, dont il vient d'être parlé, ou du grand orgue de Sainte-Gudule, de Bruxelles, refait trois fois par de bons facteurs et toujours manqué, et de beaucoup d'autres du même genre. Le système de Vogler, même bien plus simple que l'ancien, puisqu'il ne s'y trouve ni jeux composés, tels que les cornets, fourmures et cymbales, ni jeux de mutation, semblables aux musards, tierces et quintadèses; ce système, dis-je, ne met pas toujours à l'abri de déceptions de cette espèce; car le grand orgue de l'église principale de Copenhague, construit sous la direction de Vogler lui-même, ne produisit aucun effet au premier essai qu'on en fit. Il fallut le démonter, changer l'épaisseur des parois des tuyaux des grands jeux et mettre leur diamètre dans une meilleure proportion avec la hauteur... »

Ces faits suffisent pour démontrer les difficultés innombrables de la science de l'organier et faire comprendre tous les obstacles qu'un bon facteur doit surmonter lorsqu'il veut produire un instrument parfait. Mais on voit, par ces faits eux-mêmes, que les meilleurs soins sont parfois impuissants, que les difficultés sont nombreuses, tiennent à des causes multiples, souvent inconnues, et qu'il reste encore beaucoup à faire dans cet art.

En terminant, nous citerons quelques-unes des orgues les plus célèbres de l'Europe. On pense bien que chaque pays, chaque contrée a tenu en quelque sorte à l'honneur de posséder quelque instrument monumental qui pût être mis en parallèle avantageux avec ceux que l'on remarquait chez les autres nations. Ces desirs n'ont pas tous été réalisés. Citons cependant : pour l'Italie, l'orgue de Saint-Alexandre, à Bergame; pour l'Angleterre, l'orgue de Birmingham et l'orgue de Saint-Paul, à Londres; pour la Suisse, l'orgue de Fribourg; pour la Hollande, celles de Harlem et d'Amsterdam; pour l'Allemagne, les orgues de Francfort et de Weingarten; enfin, pour la France, les orgues de Notre-Dame, de Saint-Sulpice, de la Madeleine, de Saint-Roch, de Saint-Eustache, de Saint-Augustin, de Saint-Vincent-de-Paul et, enfin, celles des cathédrales de Saint-Denis et de Beauvais.

— IV. DE L'EXÉCUTION SUR L'ORGUE. Nous compléterons ce que nous avons dit de l'organiste, comme artiste (v. ORGANISTE), par ces conseils techniques, empruntés aux observations sur l'exécution de la musique d'orgue en général, insérées par Charon dans son *Manuel de musique vocale et instrumentale*.

« En exécutant quelque morceau de musique que ce soit sur l'orgue, dit cet écrivain, il faut faire attention à la manière d'employer les pédales, que l'organiste, quoiqu'elles ne soient pas indiquées sur la partie, doit cependant placer à propos pour ajouter à l'harmonie de la force et de la perfection. Toujours elles doivent être employées dans l'octave la plus grave; quand on descend avec la main gauche, on doit, autant que possible, faire en sorte de conserver la distance d'une octave entre le nom de la note fondamentale aux notes les plus hautes, parce que si, comme il arrive à quelques-uns qui emploient mal les pédales, on fait entendre une tierce ou une quinte de la basse au-dessus d'un son fondamental, les sons harmoniques dont cette tierce et cette quinte sont naturellement accompagnées forment une dissonance intolérable dans l'harmonie, par rapport aux sons harmoniques produits par le son principal et sur lequel re-

pose l'harmonie. Il ne faut cependant pas trop éloigner l'harmonie de la basse, parce qu'une distance de plus de deux octaves entre la basse et les sons supérieurs affaiblit trop l'harmonie. L'organiste n'a pas dans ses fonctions la faculté d'étendre à son gré ses compositions, parce que toute exécution doit être limitée, comme, par exemple, à un octave et à une élévation, ou le temps dont il peut disposer est fixé. Pour terminer un morceau aussi vite qu'on le veut, il faut faire en sorte de rentrer par une bonne modulation dans le ton principal, et finir à temps par une cadence régulière. Quelques organistes, en terminant un morceau en mode mineur, font entendre une tierce majeure. Cette tierce est choquante, relativement au mode dans lequel est entendue la modulation. Ainsi donc, tout morceau majeur doit se terminer en majeur, comme tout morceau mineur doit également se terminer en mineur. Avant de finir, l'organiste se souviendra que, lorsqu'il lève les mains de dessus le clavier, il ne doit pas le faire tout d'un coup, mais lever successivement chaque doigt, en commençant par les sons les plus aigus et en descendant rapidement jusqu'aux plus graves. L'organiste, pour acquiescer de l'habileté dans son exécution, devra réfléchir sur toutes ces observations.

« Les orgues les plus riches en jeux et qui, par conséquent, ont plusieurs claviers demandent une exécution plus brillante, et cette exécution dépend uniquement du bon goût de l'organiste. Il doit connaître parfaitement la caractéristique et la propriété de chaque jeu et de chaque registre. On pratique, dans les grandes orgues, des réponses qui imitent l'écho; cela se fait à l'aide d'un clavier propre à cet usage et dont les registres sont beaucoup plus doux que les autres. Ces réponses doivent être coupées par des pauses et rendues de temps en temps par quelques notes seulement, de manière à former véritablement une espèce d'écho aux jeux plus forts des autres claviers. On saura que le ripieno d'écho sort de réponse au ripieno forte, que la réponse d'une flûte d'écho ripieno également à une flûte plus forte d'un autre clavier, etc. Les jeux nombreux et variés qui sont portés dans les divers claviers fournissent à l'organiste mille moyens commodes de produire sur l'orgue l'impression la plus vive par la manière admirable dont il peut varier et embellir son exécution. Les registres à anches s'accompagnent toujours au huit-pieds ou principal, parce que, seuls, ils sont trop faibles et trop secs. Si, par exemple, on veut exécuter un solo de trompette, on ouvre le registre de cet instrument conjointement avec le huit-pieds, comme pour les autres instruments. Si l'on veut se servir du tambour, il faudra considérer dans quel ton l'on se trouve, parce que ces instruments ne sont placés que dans quelques pédales et ne correspondent pas à tous les tons. Les sons à leur devront être secs et détachés, surtout s'ils sont unis aux trompettes, comme il arrive presque toujours.

« Les mutations principales ne consistent pas à faire entendre tantôt le ripieno et tantôt tel ou tel autre instrument, mais à faire alterner les différents instruments disposés dans les claviers, comme, par exemple, à jouer avec la main et sur le premier clavier une période exécutée avec le hautbois, tandis que la main gauche accompagne sur le second clavier avec la violoncelle ou vice versa. Si, en répétant la même période, l'on change les parties, c'est-à-dire si la main droite, qui exécute toujours la partie principale, descend sur le second clavier, joue la partie du violoncelle, tandis que la main gauche, montée sur le premier, accompagne avec le hautbois, on aura fait une fort belle mutation. Ce que je dis ici convient pareillement aux autres instruments, avec lesquels on peut également produire les mutations les plus agréables. On peut encore, avec la main droite, obtenir d'autres mutations en employant les registres placés à la basse, que l'on peut même faire servir à l'accompagnement sans déranger la main droite. De plus, un morceau quelconque, exécuté dans la basse par l'alto, par exemple, peut parfaitement avoir un cantabile de cor anglais dans le grand orgue et de flûte dans le petit, ainsi que de tous les autres instruments qui se distribuent également sur l'un et sur l'autre clavier. Un autre mouvement pareillement en usage avec la main gauche sur le premier clavier, est, dans la partie du soprano, avec un huit-pieds, en tantôt de transporter la main gauche pour faire entendre un registre d'instrument grave, tantôt de descendre cette main pour faire entendre sur le second clavier quelque autre instrument dans le soprano, tantôt d'alterner ceux qui sont déjà en jeu, tantôt d'en produire de nouveaux, tantôt enfin d'accompagner le chant de quelques instruments seulement ou même de tout le ripieno. Ces mutations, les meilleures que l'on puisse faire, ne sont cependant pas usitées sur les grandes orgues qui ont une grande quantité de registres et trois ou quatre claviers. En ouvrant un registre sur tout le clavier, on a à sa disposition tous les instruments, que l'on peut faire entendre seuls ou alternativement, ou combinés de mille autres manières, et cela sans avoir besoin d'ouvrir ou de fermer aucun autre registre. Il faut, pour bien exécuter toutes ces mutations, que l'organiste connaisse parfaitement la composition et que la

nature l'ait doué d'un certain génie pour tirer parti avec honneur d'un aussi magnifique instrument.

— **V. JEU DE L'ORGUE.** Outre les solos de flûte, de hautbois, de clarinette, de basson et de trompette, qu'on peut exécuter sur l'orgue, le jeu de cet instrument peut se diviser en trois grands effets, qui sont : 1^o la réunion de tous les jeux de flûte, qu'on appelle *fonds d'orgue*; 2^o la réunion de tous les jeux d'anches, qui prend les noms de grand jeu ou grand chœur; 3^o le plein jeu ou jeu de mutation.

Ce dernier effet présente un phénomène mystérieux que M. Fétis décrit comme il suit : « On trouve dans l'orgue une sorte de jeu dont l'idée est très singulière et dont l'effet est un mystère. Ce jeu, qu'on désigne en général sous le nom de jeu de mutation, se divise en fourniture ou mixture et en cymbale. Chacun de ces jeux se compose de quatre ou cinq, ou six, et même dix tuyaux pour chaque note. Ces tuyaux, de petite dimension et d'un son aigu, sont accordés en tierce, quinte ou octave, double tierce, etc., en sorte que chaque note fait entendre un accord parfait plusieurs fois redoublé. Il en résulte que l'organiste ne peut faire plusieurs notes de suite sans donner lieu à des suites de forces majures, de quintes et d'octaves. Mais ce n'est pas tout; si l'organiste exécute des accords, chacune des notes qui entrent dans sa composition fait entendre autant d'accords parfaits redoublés ou triplés, en sorte qu'il semblerait qu'il dût en résulter une cacophonie épouvantable; mais, par une sorte de magie, lorsque ces jeux sont unis à toutes les espèces de jeux de flûte de deux, quatre, huit, seize et trente-deux pieds ouverts ou bouchés, il résulte de ce mélange, qu'on nomme plein jeu, l'ensemble le plus majestueux et le plus étonnant qu'on puisse entendre. Aucune autre combinaison de sons ou d'instruments ne peut en donner l'idée. »

Les jeux d'orgue diffèrent entre eux sous trois rapports : 1^o par leur tonalité; 2^o par leur intensité; 3^o par leur timbre. Mais tous les jeux, quels qu'ils soient, se rapportent à deux grandes sections : jeux à bouche et jeux à anches; car les jeux dits de mutation rentrent eux-mêmes dans la première de ces deux catégories, que nous allons d'abord passer en revue.

— **Jeux à bouche.** La dénomination de jeux à bouche a été donnée à ces jeux parce qu'ils parlent au moyen d'un trou appelé *bouche*, lequel est placé à celle des extrémités du tuyau qui porte sur le sommier, ainsi que nous l'avons expliqué en analysant la construction de l'orgue.

On donne le nom de *jeux de fonds* aux jeux à bouche qui sont accordés à l'octave les uns des autres; ces jeux ou registres de fonds ont été les premières manifestations de l'orgue. « Les fonds ou flûtes fondamentales, dit à ce sujet M. Régnier, ont été les premiers et seront les derniers jeux employés dans la composition de l'orgue. Ils sont tous accordés sur le type de l'un d'eux, qui est une flûte d'étain de quatre pieds et que l'on nomme le *prestant*. Leur diapason ou base de leur ton d'accordage forme ce qu'on appelle le ton d'orgue, c'est-à-dire à peu près un ton au-dessous du diapason des instruments d'orchestre et du piano. Le nom de flûte se changerait sans inconvénient en celui de flageolet, si ce nom ne nous rappelait pas l'idée d'un instrument construit dans de petites proportions; en effet, la flûte de l'orgue est exactement un grand flageolet renversé, dans lequel souffle le sommier, après avoir aspiré l'air dans les énormes pommiers de la soufflerie. Toutes les flûtes d'orgue ne sont pas des fonds; il faut pour cela qu'elles soient au ton fondamental de l'orgue, et non à la quinte, à la tierce, à la quatrième, etc. Le nom de jeux dits d'explique de lui-même. Quoique ce soient des flûtes de nuances plus ou moins douces, néanmoins, tous les fonds n'ont pas la même nuance; ainsi, l'on distingue, d'après la taille des tuyaux, une nuance de rondeur et une autre de finesse. Lorsqu'une seule de ces nuances parle, l'orgue semble redoublé; si, au contraire, les deux sont mélangées, l'orgue parle à pleins fonds; l'ingrèdre de la nuance fine ou effilée disparaît dans la rondeur de l'autre nuance, et celle-ci, toute seule, serait singulièrement pâle, à moins d'un grand nombre de registres, prend, dans son union avec la nuance effilée, un éclat digne des plus mâles instruments. »

L'avantage des jeux de fonds est de pouvoir se mélanger avec tous les autres jeux de l'orgue, sans faire autre chose que de les adoucir et de leur donner le velouté qui leur manque. Substitues, au contraire, aux jeux de fonds d'importance laquelle des deux autres divisions, jeux forts ou jeux de mutation, l'orgue n'a plus qu'un son aigu, ouïvre, un sifflement qui mord sur l'oreille et les nerfs de l'auditeur sans arriver à son cœur; l'orgue a rompu aussitôt avec la tradition des facteurs primitifs, qui, certes, pouvaient composer l'instrument tout entier de timbres éclatants et métalliques, et qui cependant leur ont sagement préféré cette harmonie veloutée et profonde.

— Enfin, les jeux de fonds se distinguent des autres en ce qu'ils peuvent se suffire à

eux-mêmes, parler seuls sans aucun secours étranger, tandis que les autres feraient souvent acte d'imprudence en élançant leurs voix à la voûte de nos églises sans s'appuyer sur les larges ailes des fonds.

Tous ces avantages réunis ont valu sans doute aux flûtes fondamentales de l'orgue le nom qu'elles portent. Aussi n'est-il pas un orgue qui puisse s'en passer; et il faut dire que les jeux de fonds se plient à toutes les dimensions des églises. Dans un temple vaste, leurs accords roulent avec une liberté, une élasticité, une mollesse admirables. L'écho atténue leurs finales en les prolongeant. Dans un étroit sanctuaire, ils sautent, par la douceur et le moelleux, ce que les jeux bruyants de l'orgue auront toujours de sec et de dur dans un lieu sans écho.

Lorsque les jeux à bouche forment entre eux des intervalles autres que l'octave, ils prennent le nom de jeux de mutation. On les dit alors simples si la note qu'ils expriment est produite par un seul tuyau, et composés quand plusieurs tuyaux aliquotes l'un de l'autre raisonnent simultanément et s'unissent de manière à ne former qu'un seul et même son, bien qu'ils fassent entendre en même temps la tierce, la quinte, l'octave, la dixième, etc. Parmi les jeux ainsi composés, quelques-uns présentent encore un phénomène des plus singuliers : ils ne forment point, par rapport au clavier de l'orgue, une progression constamment à l'unisson ou à l'octave de quelque autre jeu, mais reproduisent à plusieurs fois ce qu'on appelle des reprises ou toute une série de tons pris vers l'aigu et déjà exprimés par eux. Mais cette inégalité apparente disparaît en quelque sorte lorsque, aux jeux de cette nature, viennent s'unir les jeux de fonds; ceux-ci, par le fait de leur ampleur de leur puissance et de leur plénitude, absorbent presque complètement les premiers, de telle sorte que l'oreille la plus fine, la plus délicate et la plus exercée n'est nullement choquée de la discontinuité des octaves dans les jeux composés.

Les jeux d'anches tirent leur nom d'une languette de cuivre placée à l'extrémité du tuyau, qui pose sur le sommier, et que l'on nomme anche; mise en mouvement et en vibration par le courant d'air, cette languette détermine le timbre particulier du son produit par le tuyau. Tous les jeux d'anches sont ouverts, mais quelquefois incomplètement.

Les jeux d'anches, dit M. Régnier, forment la troisième grande classe de registres. Nous ne parlerons pas des anches libres, qui sont d'une application encore trop exceptionnelle, mais du jeu d'anches battues, du jeu d'anches classique et populaire, dont le timbre éclatant et pur a néanmoins une assez grande dureté métallique, en raison de la languette de laiton qui vibre violemment et bat à chaque vibration contre une anche de même métal. Ce genre de registres, dont l'introduction a complètement bouleversé le caractère primitif de l'orgue, s'emploie dans les expressions les plus solennelles de la musique d'église, en raison de la vigueur de ses sons et de leur majesté relative dans certaines situations et combinaisons. Ils embrassent en hauteur de tous les degrés, du six-pieds aux trente-deux-pieds, et, par là même, ils donnent toutes les imitations d'instruments à anche, du plus épais au plus fluide; ainsi, le six-pieds se pare du timbre passablement ambitieux de voix humaine; on donne seize pieds au trombone, à la bombarde (qui est le nom plus que la réalité du vieil instrument à anche du xvie siècle); enfin, le trente-deux des jeux d'anches (qui, communément, n'en a guère que vingt-quatre) s'emploie sous le nom de contre-bombarde.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue chacun des jeux qu'on rencontre dans un orgue un peu considérable. On trouve d'abord, parmi les jeux à bouche et de fonds :

1^o Le trente-deux-pieds, qu'on appelle aussi flûte ouverte ou montre de trente-deux; c'est le plus grand de tous les jeux; il ne se joue ordinairement qu'à la pédale et il part de lui placé deux octaves au-dessous de l'ut grave du violoncelle, pour s'étendre jusqu'aux notes les plus élevées du clavier. Le trente-deux pieds se fabrique en étain fin ou en bois.

2^o Le bordon de trente deux pieds, appelé aussi gros bordon ou flûte bouchée de seize, dont l'étendue est la même que celle du précédent; il est généralement en bois, au moins pour les trois premières octaves; mais, dans quelques instruments, la quatrième est en étain.

3^o Le seize-pieds, dit aussi flûte ouverte ou montre de seize; il sonne une octave au-dessus des deux précédents; il se fabrique en étain et, d'ordinaire, on le place en montre; pourtant, ses plus grands tuyaux sont souvent en bois, et alors on les place sans l'intérieur de l'orgue.

4^o Le bordon de seize pieds ou flûte bouchée de huit, qui sonne à l'unisson du précédent. Il est en bois, au moins pour les deux premières octaves; les deux suivantes sont parfois en étain.

5^o Le huit-pieds ouvert, dit aussi flûte ou montre de huit, fournit l'octave supérieure des deux derniers. Construit en étain, il trouve place, dans les grandes orgues, à la

montre du positif. Les Allemands qualifient ce jeu de principal; les Anglais l'appellent diapason.

6^o Le bordon de huit pieds n'est, en réalité, qu'un quatre-pieds bouché qui sonne le huit-pieds ouvert et possède la même étendue.

7^o Le prestant, qui est une flûte ouverte de quatre pieds; il est formé de tuyaux d'étain et sonne l'octave des précédents; c'est à ce jeu, et non au huit-pieds, que les Anglais donnent le nom de principal.

8^o La doublette, qui sonne l'octave du prestant; ses tuyaux, dont le plus grand n'a que deux pieds, sont en étain fin. Plus-ieurs de ces jeux peuvent être doubles et même triplés; par exemple, le huit-pieds ouvert et bouché se trouve souvent, à la fois, au grand orgue, au positif et à la pédale.

9^o Le gros nasard, jeu ouvert, construit en étain et sonnant la quinte de la flûte de huit pieds; quelquefois on le met à la pédale, mais il ne s'emploie que dans les orgues ayant au moins seize pieds.

10^o La grosse tierce, jeu également ouvert et aussi en étain, qui fournit la sixte du gros nasard et, conséquemment, la tierce du prestant.

11^o Le nasard donne la quinte du prestant et l'octave du gros nasard; ses tuyaux sont, d'ordinaire, à cheminée, comme ceux du gros nasard.

12^o La quarte de nasard, dont le nom est exact, puisque ce jeu sonne l'octave du prestant.

13^o La tierce, jeu en étain, qui donne la tierce de la doublette.

14^o Le larigot, résonnant à la quinte de la doublette et donnant, par conséquent, la tierce de la tierce.

Nous arrivons aux jeux composés (tous jours compris parmi les jeux à bouche), qui sont :

15^o La fourniture, composée de trois à sept tuyaux par chaque note et rendant un son unique en apparence, quoique produit par plusieurs tubes différents; ceux-ci donnent en effet, isolément, des sons divers, mais toujours dans le rapport des consonances harmoniques, les tuyaux de chaque note étant accordés à la quinte ou à l'octave les uns des autres. Certains fabricants y font entrer aussi la tierce, surtout ceux d'Italie, qui l'emploient dans leur fourniture, à laquelle ils donnent le nom de *ripieno*. La fourniture a toute l'étendue du clavier et se construit en étain fin.

16^o La cymbale diffère de la fourniture en ce que ses tuyaux sont moins gros et que ses reprises sont différentes et plus nombreuses. Comme ceux de la fourniture, les tuyaux de la cymbale s'accordent à l'octave ou à la quinte les uns des autres, et jamais les fabricants français n'y introduisent la tierce. Lorsque l'instrumentiste juge à propos d'unir la cymbale à la fourniture, ce nom ne s'applique souvent aussi à la fourniture seule, surtout dans les orgues qui n'ont pas de cymbales.

17^o Le cornet, jeu plein d'éclat et de brillant, fait en étain, qui ne se joue que dans le dessus et n'a, le plus ordinairement, qu'une étendue de deux octaves et demie, avec cinq tuyaux par marche, correspondant à la série des sons harmoniques d'un tuyau ouvert. En prenant pour base le huit-pieds, le plus grand tuyau donne l'unisson de celui-ci; le second sonne l'octave du premier ou l'unisson du second; le troisième fournit la douzième du premier ou la quinte du prestant; le quatrième produit la double octave du premier ou l'unisson de la doublette; enfin, le cinquième fait entendre la dix-septième du premier ou la tierce de la doublette. On peut doubler à l'unisson un ou plusieurs de ces tuyaux et, lorsque leur accord est fait avec soin, il devient impossible à l'oreille la plus subtile de saisir autre chose qu'un son unique. Au reste, le cornet est, de tous les jeux composés, celui qu'on double le plus volontiers, et les anciennes orgues en contiennent jusqu'à trois, dont l'un est placé au positif, le second au grand orgue et le troisième au clavier de récit. On emploie avantageusement le cornet pour renforcer dans les dessus les jeux d'anches, son timbre ayant avec le timbre de ceux-ci une grande analogie.

Parmi les jeux d'anches, nous trouvons : 18^o Le bombarde, qui est le plus volumineux de tous, le premier tuyau ayant seize pieds. Ce jeu sonne l'unisson du seize-pieds ouvert; on ne le place que dans les orgues de la plus grande dimension, et son effet est vraiment prodigieux. Il se joue sur un clavier spécial et se trouve aussi à la pédale. La forme de ses tuyaux est conique. Ainsi que plusieurs autres jeux, la bombarde peut avoir ce qu'on appelle un ravalement, c'est-à-dire une augmentation d'étendue au grave qui porte son plus grand tuyau à vingt-quatre pieds, ce qui le fait rentrer dans l'octave du trente-deux pieds; on en a même construit qui atteignent ces dernières dimensions.

19^o La trompette, qui sonne l'unisson du huit-pieds et dont le plus grand tuyau atteint cette longueur. Dans les instruments de grandes proportions, on place quelquefois deux ou trois trompettes qui parlent sur le même clavier, sans préjudice de celles qui peuvent se trouver à la pédale, au clavier de

récit et au clavier d'écho. Les tuyaux de trompette sont en étain fin et de forme conique; on les termine parfois par un pavillon semblable à celui de la trompette d'orchestre.

20^o Le cromorne, dont le son a beaucoup moins d'éclat que la trompette et qui se trouve à l'unisson de celle-ci; ses tuyaux sont en étain fin, de forme cylindrique, et il se place toujours au positif.

21^o La voix humaine, dont le nom n'est guère justifié. Il est rare que ce jeu soit bon et il ne fournit d'ordinaire qu'un son aigu et criard, le corps composé étant trop court pour se trouver en rapport avec les vibrations de l'anche. La voix humaine est à l'unisson du cromorne et de la trompette; ses tuyaux sont en étain, très-courts, cylindriques et recouverts, à leur extrémité supérieure, d'une petite plaque qui bouche la moitié de l'orifice ou environ.

22^o Le clairon, qui sonne l'octave de la trompette et qui est d'ailleurs, sauf la longueur des tuyaux, semblable en tout à celle-ci.

23^o Le hautbois, qui imite assez bien, comme sonorité, l'instrument dont il a emprunté le nom, et qui s'en rapproche aussi par la forme de ses tuyaux. Habituellement il ne possède que les octaves supérieures, mais on le complète à l'aide du basson.

24^o Le basson, qui, dans le grave du précédent, garnit les deux octaves inférieures. Ce dernier jeu est composé, soit de tuyaux coniques semblables à ceux de la trompette, mais de proportions beaucoup moindres, soit de tuyaux pareils à ceux du hautbois, mais terminés par un cône renversé.

Les vingt-quatre jeux que nous venons d'énumérer sont les principaux, particulièrement dans les orgues que l'on construit en France, mais ce ne sont pas toujours les seuls. On rencontre, dans certains instruments, divers autres jeux dus à l'imagination de tel ou tel facteur, se rapprochant plus ou moins des précédents, et auxquels les constructeurs ont donné des noms de fantaisie.

— **Orgue hydraulique.** Cet orgue était ainsi nommé parce que ses soufflets étaient mis en mouvement au moyen de l'eau. Cet instrument a précédé l'orgue pneumatique, qui est l'orgue moderne; il en est parlé dans plusieurs livres anciens et l'on peut croire qu'il a été le premier type de l'orgue, tel que nous le connaissons aujourd'hui. On suppose qu'il existait déjà deux siècles avant l'ère chrétienne, et l'on croit que l'invention en est due à un philosophe musicien d'Alexandrie, nommé Cléobius. Bien que l'orgue pneumatique fût connu et en usage en Allemagne dès le iv^e siècle, en France vers le viii^e, l'orgue hydraulique pourtant n'était pas encore détrônée à cette époque, car on croit que l'instrument construit à Aix-la-Chapelle dans les premières années du xii^e siècle, par Georges de Venise, était un orgue hydraulique. Cet artisan s'était installé, en 814, à la cour de Louis le Pieux, lequel l'envoya à Aix-la-Chapelle, où il lui fit fournir tous les matériaux nécessaires à la construction d'un orgue, et dom Bedo, s'appuyant d'un passage du chroniqueur Eginhard, s'exprime ainsi à ce sujet : « Il se trouve ici un Venitien nommé Georges qui, de son pays, s'est rendu auprès de l'empereur et qui, dans le palais impérial d'Aix-la-Chapelle, a construit, avec un art merveilleux, un orgue qui en langue romaine on appelle orgue hydraulique. » On croit que le premier orgue dont les soufflets pouvaient être mis en mouvement sans le secours de l'eau fut précisément construit par Aix-la-Chapelle et que c'était celui qui fut placé dans la cathédrale de cette ville. C'est du moins ce que résument des assertions de Willebrandus Strabo. Quel qu'il en soit, on peut assurer qu'il y a près de dix siècles que l'orgue hydraulique n'est plus en usage.

— **Orgue Alexandre.** Il serait injuste de ne pas faire une mention spéciale de l'orgue expressif, connu généralement sous le nom d'orgue Alexandre, du nom de celui qui l'a, sinon inventé, du moins perfectionné à un degré tel qu'il y a là une véritable invention. Le problème résolu par l'orgue expressif a été l'introduction de l'orgue dans les appartements. Pour cela, il a fallu arriver à réduire considérablement ses proportions et à emmagasiner la plus grande quantité de son et d'air dans l'espace le plus restreint possible; c'est dans un autre genre, ce qu'a fait Séguin avec sa chaudière tubulaire pour les locomotives. Les efforts poursuivis par M. Alexandre pour réduire son instrument aux plus heureuses proportions ont été couronnés de succès, et il est arrivé à produire des orgues musicaux, et ce genre consiste en ceci : après avoir reformé le marchepied qui donne le mouvement à la soufflerie et avoir substitué à la position horizontale de celle-ci la position verticale, moins fatigante pour le musicien, il a inventé un petit orgue dont le soufflet se meut au moyen d'une petite courroie que le pied fait resserrer ou allonger. L'instrument se démonte, le soufflet se comprime comme un soufflet de foyer, et le tout, emballé, forme un volume si mince qu'on peut le placer dans sa malle : c'est un orgue de voyage, dont la mode commence à venir. L'orgue Alexandre est répandu aujourd'hui dans le monde entier.

tier, grâce à la modicité de son prix, qui le met à la portée des plus petites bourses, et ce n'est pas une des choses les moins étonnantes de notre industrie moderne que de le voir arriver à fabriquer un orgue pour 75 fr. Cette idée véritablement démocratique de populariser le goût de la musique et de la mettre à la portée de tous a produit les plus heureux résultats, et l'orgue expressif se trouve aussi bien dans le salon que dans l'atelier. L'Angleterre surtout en fait une grande consommation; les habitants de ce pays, rigides observateurs du dimanche, passent cette journée à faire de la musique religieuse. Pour avoir une idée de l'importance de cette branche de l'industrie française, il faut voir l'immense usine située à Ivry-sur-Seine et dans laquelle travaillent 800 ouvriers, fabriquant mille orgues par mois et restant, malgré cela, bien au-dessous des besoins de la consommation. De nombreuses récompenses sont venues encourager M. Alexandre dans cette entreprise éminemment sociale et utilitaire.

— *Orgue à cylindre.* Cet instrument est un orgue mécanique, qui doit son nom à un cylindre qui se trouve renfermé dans l'instrument et sur lequel sont notés, avec de petites pointes de cuivre, un certain nombre de morceaux de musique. Ces petites pointes de cuivre font mouvoir, lorsque le cylindre tourne, les touches d'un clavier qui leur est approprié; c'est au moyen d'une manivelle que l'on tourne que le cylindre lui-même est mis en mouvement et présente les pointes aux touches qui répondent aux tuyaux. Les orgues d'Allemagne, les orgues de Barbarie, dont Paris est encore infesté les jours de fête, les serinettes, les merlines, etc., sont des orgues à cylindre. Lorsqu'on a joué un air avec un orgue de ce genre et qu'on en veut faire entendre un autre, on fait avancer ou reculer le cylindre d'un ou de plusieurs degrés, en consultant une table qui porte le nom et le numéro de chaque air, et celui-ci, en changeant de position, présente aux touches un nouvel arrangement de pointes.

M. de Castellet, d'Arles, disait Castil-Blaze dans son *Dictionnaire de musique*, a construit 32 cylindres de 4 pieds de diamètre et les a adaptés à l'orgue de Saint-Césaire de cette ville. Des versets de toute espèce, des accompagnements pour les psaumes, les cantiques et les hymnes, des pièces d'offertoire, d'élévation, etc., étaient notés sur ces cylindres, non tels que l'organiste aurait pu les exécuter, mais en grande partition et avec la variété de discours et de jeux de l'orchestre. Dans les *tutti* de l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide*, on distinguait parfaitement les traits des premiers violons et des hautbois, les arpegges des seconds violons et des violas, la marche de la basse, les tenues des cors, des bassons et des flûtes, les grosses notes des trompettes, des trombones et des timbales, ce que l'organiste ne rend qu'imparfaitement, puisqu'il ne peut pas donner plus de trois ou quatre parties qui, se doublant sur elles-mêmes, présentent des dessins uniformes dans des octaves différentes. Cet orgue a été détruit pendant la Révolution.

L'industrie des orgues à cylindre a fait, on peut le dire, d'immenses progrès depuis vingt ans. Une espèce d'orgue de Barbarie, à laquelle son inventeur avait donné le nom d'harmoniflûte, présentait déjà des avantages considérables sur l'ancien système; mais tout le monde a pu voir, nous dirions presque admirer, dans les rues de Paris, certaines orgues de ce genre, de très-haute taille, placées sur une sorte de chariot à quatre roues par lequel on les transporte, dans lesquelles on avait réuni les éléments d'un orchestre complet et qui laissaient voir extérieurement les tuyaux de la plupart de leurs instruments, cors, trompettes, trombones, clarinettes, etc., jouaient avec une perfection mécanique, mais très-réelle, les morceaux de symphonie les plus éclatants et les plus compliqués, et l'on pouvait saisir parfaitement, à l'audition, tous les détails de l'instrumentation la plus puissante, la plus riche et la plus variée. Du reste, le prix de ces instruments était fort élevé et se montait parfois jusqu'à 7,000 et 8,000 francs.

— *Orgue à percussion.* C'est un instrument dont le système se rapproche beaucoup de celui de l'orgue expressif à anches libres, mais qui possède sur celui-ci l'énorme avantage de pouvoir attaquer les sons vivement, d'une façon nette, et de les détacher entre eux sans confusion. L'orgue à percussion, dit M. Charles Soullier, semble être le *né plus ultra* du perfectionnement que l'on pouvait apporter à l'orgue *melodum*, en ce qu'il réunit aux sons, purs, argentin et nuances de ce dernier, l'articulation, le coup d'archet, le coup de langue, en un mot, l'attaque vive et nette de l'instrumentiste. C'est à M. Martin, de Provins, qu'est due l'idée de l'application de la percussion à l'orgue, et ce sont MM. Alexandre père et fils, de Paris, qui, les premiers ont mis son idée à exécution.

— *Orgue des saveurs.* De même qu'un original a imaginé la gamme des couleurs, il s'est trouvé un excentrique pour inventer l'orgue des saveurs. Cet excentrique était l'abbé Poncelet, qui fit cette belle découverte au commencement du siècle dernier et se mit en devoir de faire construire cet instrument bizarre. Il avait représenté chacune des notes de la gamme par un saveur, dans l'ordre

que voici : l'acide répondait à l'ut, le fadé au ré, le doux au mi, l'amer au fa, l'aigre-doux au sol, l'austère au la et le piquant au si. Lorsqu'on pressait une touche du clavier, on tirait tout à la fois un son d'un tuyau et une goutte de liqueur d'une fiole. Cette liqueur allait s'épancher dans un verre à bouche dont l'exécutant était tenu d'avaler le contenu après le morceau joué, et le mélange produit par les différents liqueurs lui était agréable ou désagréable, selon que sa musique avait elle-même été bonne ou mauvaise. C'était, a dit un railleur, une rude épreuve pour la plupart des musiciens! Aussi le malencontreux instrument mourut-il avec son inventeur et nul organiste de la paroisse, après lui, n'osa plus s'y risquer. *Requiescat in pace!* Ce n'est pas nous qui chercherons à le ressusciter. Nous avons à admirer chaque jour assez d'inventions burlesques comme cela.

— *Géol. Orgues géologiques.* On a désigné sous ce nom les ordres de phénomènes très-différents. On peut ranger dans le premier les colonnades basaltiques, que leur aspect extérieur fait ressembler à des jeux d'orgues et dont on trouve des exemples remarquables dans ces curiosités naturelles qu'on appelle vulgairement les *orgues de Bort* (Corrèze), d'*Espey* (Haute-Loire). Le second comprend des espèces de puits naturels, assez exactement cylindriques, traversant verticalement des couches calcaires et en général remplis d'argile ferrugineuse et de silex roulés et brisés. On en rencontre aux environs de Paris, dans les exploitations ouvertes aux Carrières-Saint-Denis, à Houilles, à Triel, à Nanterre, à Auvers, à Méry-sur-Oise, etc., ainsi que dans les anciennes carrières de Vessegouiers, près de Saint-Gobain (Aisne). Mais les plus beaux exemples se trouvent à la montagne Saint-Pierre, près de Maestricht.

Dans les *orgues géologiques* du bassin de Paris, les puits sont verticaux ou légèrement inclinés, à parois assez lisses et comme usées par le frottement d'une eau courante; leur diamètre varie de 1 mètre à 2 mètres. On rapporte au même ordre de faits des sortes de tuyaux calcaires, de la grosseur du doigt, présentant parfois des renflements qui ont pu les faire prendre pour des ossements fossiles, et remplis d'un sable calcaire-siliceux mélangé de grains très fins de chlorite. A Maestricht, le phénomène acquiert des proportions grandioses. La direction des cavités est quelquefois assez sinuose pour que des courbes fassent disparaître une partie de la surface des rocs, dont le brisement met à jour le reste de leur longueur, qui laisse des traces en forme de larges gouttières. Elles sont si rapprochées que plusieurs se touchent, s'enroulent les unes autour des autres, s'anastomosent en quelque sorte ou se confondent pour se séparer plus loin.

« Les carriers intelligents, dit A. Rivière, évitent soigneusement les puits naturels; quand ils en rencontrent, ils les tournent et, s'ils ne le peuvent, ils les murent ou leur conservent une sorte d'encaissement. Lorsqu'un par malheur ou par nécessité, ils les ont mis à nu de manière à redouter un éboulement, ils ne cessent de les observer et, pour peu que quelques cailloux s'en détachent, on les voit fuir avec rapidité, car l'effet d'un effondrement est souvent terrible. Les substances étrangères se précipitant par l'issue qui leur est donnée, selon les lois de la pesanteur, des cailloux de tous les volumes roulent au loin avec un bruit confus et remplissent en peu d'instant une étendue des galeries proportionnelle au diamètre du tuyau d'orgue par lequel l'effondrement s'opère; il arrive cependant que ces effondrements n'ont pas toujours lieu d'une manière également brusque; ils se forment et s'accroissent aussi peu à peu par l'effet de chaque hiver pluvieux. Dans tous les cas, il en résulte des cavités en forme de cratère, qu'on trouve à la surface du plateau; on y voit aussi des cryptes... »

D'après le géologue que nous venons de citer, on pourrait attribuer à la même cause le fait observé par Omalius d'Halloy, aux environs de Sienné et de Trieste; là, une grande quantité d'enfoncements considérables renversés donnent au pays un aspect tout particulier. Ces cavités ne retiennent pas, mais laissent filtrer les eaux pluviales; aussi, quand les pentes n'en sont pas trop fortes, on y cultive l'olivier. Ce phénomène ne peut provenir d'un affaissement local du sol, car les couches qui composent celui-ci conservent la même disposition que la masse du terrain environnant; on pense qu'il est corrélatif aux cavernes dont l'illyrie est remplie et qui communiquent peut-être avec des entonnoirs.

D'après Gillet-Laumont, les tuyaux calcaires sont dus à l'infiltration des eaux dans une masse composée de grains peu adhérents les uns aux autres. Il s'en forme, dit-il, encore tous les jours, et nous avons pris, à cet égard, la nature sur le fait. En descendant par la plus méridionale des entrées des galeries souterraines de Maestricht, nous remarquâmes, dans la paroi droite du chemin, de fort petits puits de terre. Il s'en trouvait depuis quelques pouces jusqu'à quelques pieds de longueur; à mesure que ceux-ci s'allongeaient, leur forme conique se perdait pour passer à celle d'un cylindre, dont l'ex-

trémité inférieure se terminait toujours en pointe. D'abord, ces tuyaux naissants ne sont pas remplis de sable ou de galets; le grain de la pierre grossière y prend seul une disposition nouvelle; l'eau qui le pénètre goutte à goutte en sépare les parties et, dissolvant du calcaire, dépose cette substance durcie en laissant le milieu du tube inégalement obstrué d'une terre boilaire brunâtre et qui souvent affecte une disposition rubanée, avec de petits interstices longitudinaux. Les autres auteurs ont vu dans ces puits naturels des fissures produites par l'épanchement de gaz souterrains; d'autres les attribuent à des pholades, rappelant, dans des proportions colossales, les espèces actuelles qui rongent et creusent les pierres sous-marines; d'autres encore à quelque gigantesque animal fousseur, analogue à nos taupes ou à nos araignées maçonnes, qui aurait sillonné ces masses calcaires avant qu'elles eussent atteint leur consistance et leur dureté actuelles. Cuvier invoque l'action de torrents ou de courants souterrains. M. Buteux émet l'opinion d'un arrêt des eaux sur certains points, les tourbillonnements causés par cet arrêt formant comme une tarière qui aurait creusé ces puits. Il faudrait alors admettre qu'il s'en forme encore dans nos grands cours d'eau, aux endroits où existent ces tourbillons si rapides, si effrayants, qu'on appelle chaudières; ces tourbillons se produisant sur les points où le courant se détourne brusquement et forme un coude très-fort, contre lequel les eaux, jetées avec violence, sont forcées de tourner et de former peut-être de nouveaux puits ou tuyaux d'orgues.

ORGUEIL s. m. (d'orgueil; il ml.— Chevalier croit que ce mot est le même que *rogue*, qui vient du celtique : armorican *rok*, *rog*, fier, rogue, arrogant; écossais *ruca*, fierté, orgueil, arrogance, *rucasach*, fier, arrogant; irlandais *ruca*, *rocas*, fierté, *rucasach*, fier. Il y aurait eu transposition du *r*, comme dans *pour* qui vient de *pro*; mais il est beaucoup plus probable que ce mot se rapporte au germanique : ancien haut allemand *urwoil*, remarquable, insigne, *urgilo*, orgueilleux; anglo-saxon *orgel*. L'ancien haut allemand se décompose en *ur*, us, répondant au latin *ez*, et *guol*, *gail*, *ga*; pétulant, luxuriant, luxurieux, lascif, libidineux; ancien allemand *gail*, *geil*; anglo-saxon *gal*, allemand moderne *geil*, que Pictet rapporte à la même origine que l'ancien allemand *gaila*, dé, savoir le sanscrit *khiela*, *khieli*, jeu, badinage, de *khiel*, vaciller et jouer amoureuxment. Le changement de *kh* en *ch* dans le grec *chalin*, mors, du sanscrit *khalina*, car on sait que le *ch* grec répond régulièrement au *g* germanique). Haute opinion que l'on a de soi-même; sorte d'amour de soi qui nous inspire à nous-mêmes ou nous fait chercher à inspirer aux autres une idée exagérée de notre mérite : *Etre plein d'orgueil*. *Etre enflé*, *bouffi* d'orgueil. *Agir, parler avec orgueil*. *Flatter l'orgueil de quelqu'un*. *Rabaissier*, *rabaisseur* l'orgueil de quelqu'un. *Refuser par orgueil d'avouer ses torts*. L'orgueil se tourne aisément en cruauté. (Boss.) L'orgueil est une enflure du cœur par laquelle l'homme s'étend et se grossit dans son imagination. (Nicole.) L'orgueil ne veut pas devoir et l'amour-propre ne veut pas payer. (La Rochef.) C'est l'orgueil qui, à force de nous posséder, nous empêche de nous posséder. (Montesq.) L'orgueil des petits consiste à toujours parler de soi; l'orgueil des grands est de n'en jamais parler. (Vol.) L'homme a de la franchise par orgueil, et la femme par adresse. (Thomas.) L'orgueil humilie et rampe; il est toujours de l'orgueil. (Duclos.) L'orgueil se nourrit de l'ignorance. (Turgot.) L'orgueil détruit tout ce qui n'est pas assez fort pour le comprimer. (J. de Maistre.) L'orgueil, dans un jeune homme, n'est bon qu'à le rendre dupe. (J. Drou.) Le plus pesant joug est celui que l'orgueil nous impose. (Lamenn.) L'orgueil est vertu pour une nation. (V. Hugo.) On peut toujours se réconcilier avec un ennemi dont on n'a pas écrasé l'orgueil. (Lamart.) L'orgueil peut élever un ambitieux; mais la vanité le précipite. (Alibert.) L'orgueil est le vice des vieilles civilisations. (St-Marc Girard.) Chez les femmes, l'orgueil est souvent le mobile de l'amour. (G. Sand.) L'orgueil rend odieux, la vanité ridicule. (Théry.)

L'orgueil humilié devient bientôt fureur.
DE BERNIS.
L'excès de modestie est un excès d'orgueil.
M.-J. CHÉNIER.
... Pour un vain bonheur qui vous a fait rimer,
Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne enflurer.
BOILEAU.
Soyez béni, mon Dieu, vous qui daignez me rendre
L'innocence et son noble orgueil.
GILBERT.

Piron seul eut raison quand, dans un goût nouveau, Il fit ce vers heureux, digne de son tombeau :
« C'est qui n'est ni rien. » Quoi que l'orgueil en dise, Humains, faibles humains, voilà votre devise.
VOLTAIRES.
— En bonne part, Noble sentiment de sa dignité personnelle, qui éloigne des actions honteuses et humiliantes : *Un noble orgueil*. La magnanimité est le bon sens de l'orgueil et la voie la plus sûre pour recevoir des louanges. (La Rochef.) L'orgueil est la vertu du malheur. (Chateaub.) La source la plus respectable de l'orgueil féminin, c'est la crainte

de se dégrader aux yeux de son amant. (H. Bayle.) Tout nous vient de l'orgueil, même la pitié. L'orgueil, c'est la pudeur des femmes, la constance du soldat dans le rang, du martyr sur la croix. L'orgueil, c'est la vertu, l'honneur et le génie; c'est ce qui reste encore d'un peu beau dans la vie : la probité du pauvre et la grandeur des rois. (A. de Musset.)

— *Orgueil* de, Orgueil inspiré par : *L'orgueil de la naissance, des richesses, des belles actions*. Sujet d'orgueil pour : *Ce jeune homme est l'orgueil de sa famille*. Il sera un jour l'orgueil de son pays.

— *Prov. Il n'est orgueil que de pauvre enrichi.* Les parvenus sont les plus orgueilleux des hommes.

— *Constr.* Cale qui soutient l'effort d'un levier employé à soulever un fardeau : *Fure-tière avait raison de regretter le nom énergique de l'orgueil employé par les ouvriers pour désigner l'appui qui fait dresser la tête du levier et que les savants appelaient du beau mot d'hypomochion*. (Villem.)

— *Syn. Orgueil, amour-propre, morgue, etc.* V. AMOUR-PROPRE.

— *Encycl.* Phil. mor. Les animaux n'ont point d'orgueil; l'homme vivant dans l'isolement n'en a pas davantage. Ce sentiment n'existe qu'au sein d'une civilisation avancée et consiste dans une conscience exagérée de son propre mérite, jointe au mépris du mérite d'autrui. On confond d'ordinaire l'orgueil avec la vanité; mais la vanité est l'orgueil des faibles. Ils se targuent d'avantages qu'ils ne tiennent ni de la nature ni d'eux-mêmes, mais du hasard ou des préjugés sociaux. L'un met son orgueil dans la possession des richesses que ses ancêtres lui ont acquises; l'autre dans les titres qu'il peut joindre à son nom; un troisième dans la coupe de son habit, dans la qualité de ses chevaux ou de ses chiens. Le moindre revirement coupe court à cette espèce d'orgueil. Le véritable orgueil a une autre allure et tire son origine de qualités réelles. Aussi est-il sombre et concentré; sa dureté est proverbiale. Il est l'appanage des Etats et des classes sociales comme des individus. Il y a des nations chez lesquelles l'orgueil est une maladie endémique; tel fut, dans l'antiquité, le peuple romain; tel a été jusqu'à nos jours le peuple espagnol, et telle encore est l'Angleterre. L'Anglais, taciturne et morose, méprise les autres nations et ne trouve de son goût que les idées, les coutumes et les institutions qu'il voit chez lui. C'est là certainement une des causes de la réputation qu'il possède : on estime les gens qui ont une grande idée d'eux-mêmes. Le Français n'a que de la vanité, une vanité communicative et verbale. L'Anglais aspire à gouverner le monde; il suffit au Français qu'on parle de lui, de ses idées, de ses modes, de ses prouesses, de son esprit, de son goût. Comme disait M. Louis Blanc, il aime à rayonner au dehors, tandis que l'Anglais est doué d'un tempérament absorbant.

L'orgueil nobiliaire est tout à fait artificiel, car il dépend de la manière dont la société est organisée. Pour le justifier, il faudrait d'ailleurs démontrer que ces privilèges procurent une supériorité de fait, ce qui est loin d'être établi. Si l'on comparait sérieusement les diverses conditions humaines, les peines et les avantages attachés à chacune d'elles, on verrait que nous sommes tous à peu près au même niveau, car ce que nous sommes, nous le tenons de nous-mêmes, ou, si l'on veut, de notre nature; nos efforts personnels ou ceux de la société en notre faveur n'ajoutent guère qu'un mince appoint à nos avantages naturels. L'orgueil fondé ne peut naître que du mérite personnel. On le comprend chez l'homme de génie, chez celui qui ouvre des voies nouvelles à la société, qui imprime une direction à son temps, qui crée des chefs-d'œuvre, qui apporte des inventions ou des perfectionnements d'une grande utilité sociale. L'orgueil alors est le sentiment de la force intellectuelle qu'on porte en soi; on le comprend et il n'a rien qui choque, à moins qu'il ne devienne excessif et pueril.

L'orgueil se manifeste le plus souvent par le geste et la parole. « Or de dire de soy plus qu'il n'en a, selon Montaigne (*Essai*, liv. II), ce n'est pas toujours uniquement présomption, c'est encore souvent sottise. Se complaire outre mesure de ce qu'on est, tomber en amour de soy indiscrette, est à mon avis la substance de ce vice. Le suprême remède à le guérir, c'est de faire tout le rebours de ceux qui s'y ordonnent, qui, en défendant de parler de soy, défendent, par conséquent, encore plus de penser à soy. L'orgueil gist en la pensée; la langue n'y peut avoir qu'une bien légère part. De s'amuser à soy, il leur semble que c'est se plaire en soy; et se hanter et s'admirer, ce n'est se trop chérir. Mais cet ex-cès naît seulement en ceux qui ne se talent que superficiellement, qui se voient après leurs affaires, qui appellent resverie et oisiveté ne s'entretenir que de soy, et s'estoffer et bastir, faire des châteaux en Espagne, s'estimant chose tierce et étrangère à eux-mêmes. Si quelqu'un s'enivre de sa science, regardant sous soy, qu'il tourne les yeux aus-dessus vers les siècles passés, il baissera les cornes, y trouvant tant de milliers d'esprits qui le foulent aux pieds... Nulle particulière qualité n'engorgeillira celui qui mettra quand

et quand en compte tant d'imparfaites qualités autres qui sont en lui et au bout la nihilité de l'humaine condition. Parce que Socrate avait seul mordu au précepte de se connaître, et par cette étude estoit arrivé à se mespriser, il fut estimé seul digne du nom de sage.

La possession de toute espèce de force ou qualité intellectuelle peut être l'objet d'un orgueil plus ou moins bien entendu. Un spadassin qui sait manier habilement un fleuret a de l'orgueil, comme un général qui gagne une bataille. La science du billard donne de l'orgueil au même titre que la découverte d'une loi de la nature. Ont le monde a plus ou moins d'orgueil. Lorsque l'orgueil ne dégénère pas en une sorte de morgue ridicule et intolérable, il donne de l'énergie à ceux qu'il hante et leur fait quelquefois accomplir des actes qui leur eussent été impossibles s'ils n'avaient été animés de son souffle. Il arrive aussi que ce que le vulgaire réputé être de l'orgueil n'est que la conscience de soi. Un homme supérieur, que ses contemporains ne comprennent pas ou ne connaissent pas, n'a que lui-même pour juge. Son estime est la seule récompense à laquelle il puisse aspirer, et il est bien juste qu'il l'ait. Elle le soutient contre l'injustice d'autrui et aussi contre les coups de la fortune.

— Leonogr. Une miniature de *l'Hortus delectationum*, célèbre manuscrit du xiv^e siècle, représente l'Orgueil sous les traits d'un personnage richement vêtu, arrivant à cheval et brandissant une lance; au-dessus de la tête est écrit en caractères gothiques le mot *Superbia*. Cette figure, d'une tournure assez fière, a été publiée par Engelhardt, à Stuttgart. Des allégories de l'Orgueil ont été fréquemment sculptées, peintes ou gravées par des artistes du moyen âge et de la Renaissance; parmi les estampes, il nous suffira de citer celles d'A. Altörfer, de Georges Pencz, de Johann Ladenspeider, etc. *L'Orgueil* est souvent représenté en peinture, dit de Prez (Dict. iconologique, 1779), sous la figure d'un jeune homme aveugle, richement vêtu, ayant un pied posé sur une bouille et tenant la main droite dans l'attitude du commandement. Ce personnage symbolique est jeune: l'orgueil est le défaut ordinaire de la jeunesse. Il est aveugle: on n'est orgueilleux que parce qu'on ignore ses propres défauts. Il a la main droite élevée, symbole de la fierté. Il est posé sur une bouille: l'orgueilleux est toujours prêt à être renversé. On lui donne, ainsi qu'à la Vanité, un pion pour attribut. Quelques artistes de notre siècle ont imaginé des allégories moins compliquées et beaucoup plus saisissantes de l'orgueil. Cornélius, dans son tableau du *Jugement dernier*, a représenté ce vice sous la figure d'un roi couronné, que précède des régions supérieures un démon féroce, tandis qu'un second, dans les traits duquel respire une feinte douceur, la Flatterie, a passé son bras autour du coupable et l'attire dans l'abîme. Un tableau de 1880, M. Yvon, a exposé au Salon français, un très-beau dessin représentant l'Orgueil et l'Orgueil partie d'une suite de compositions consacrées aux *Péchés capitaux*. Un artiste belge, bien connu par sa fougue et son originalité, quel que peu excentrique, a peint un tableau sous ce titre: *l'Orgueil, vertu qui inspire les grandes œuvres*. A propos de cet ouvrage, M. le docteur Wattenau a fait les réflexions suivantes: « Le catholicisme a placé l'orgueil parmi les sept péchés capitaux; le catholicisme avait ses raisons pour en agir ainsi. Précher l'humilité pour aboutir à l'esclavage et promettre à l'orgueil toutes les flames de l'enfer, c'était logique de sa part. Mais ici, comme en bien d'autres circonstances, la volonté du catholicisme n'est point prise en compte; l'orgueil n'est point vain. Les peuples humains s'est roide; elle a puissance dans ce qu'il pouvait y avoir de puissance dans un noble orgueil. C'est la vertu qui inspire les grandes âmes s'est écrié Wiertz; c'est à l'orgueil que l'on doit les plus puissants efforts de l'esprit humain. » Dans le tableau de Wiertz, une échelle lumineuse s'élève de la terre aux cieux; sur chacun des échelons sont disposés les chefs-d'œuvre immortels enfantés par le génie de l'homme: ce sont des monuments, des statues, des créations artistiques de différents genres.

Orgueil national (TRAITÉ DE L'), par Zimmermann (Zurich, 1788, in-89). Ce traité mérite d'être classé parmi les bons écrits des moralistes modernes. L'auteur part de ce principe que tous les hommes sont dominés par l'orgueil, enfant de l'amour-propre, qui se manifeste à tous les âges et se retrouve dans toutes les conditions. L'amour-propre, dit Zimmermann, donne à l'homme une fausse idée de sa valeur et occupe ses idées sur le mérite des choses. L'orgueil se raille de l'homme d'étude, le joueur regarde comme un profond ignorant celui qui ne connaît pas les cartes; le naturaliste affecte un sublime dédain pour les opinions du médecin; le physicien, qui met sa gloire à électriser une bouteille, ne comprend pas que le monde puisse s'amuser à lire de fades discours sur la paix et sur la guerre; l'auteur d'un in-folio méprise celui qui n'écrit qu'un in-douze; le machiniste méprise tout. On demandait un jour ce que c'était qu'un métaphysicien. C'est un homme qui ne sait rien, répondit un mathématicien. Il en est des nations entières comme des individus dont elles se com-

posent. Chaque peuple s'attribue quelque qualité qu'il refuse à ses voisins. Chaque village, chaque ville, chaque province a son orgueil particulier, et chaque citoyen reçoit comme par reflet une partie de l'orgueil général. La même supériorité dédaigneuse que les hommes affectent l'un à l'égard de l'autre, on la retrouve dans l'esprit vaniteux des différentes nations. Le Groenlandais n'a qu'une estime très-moquée pour le Danois; le Kalouk se croit bien préférable au Russe; le nègre, dépourvu de toute espèce d'instruction, est extrêmement vain; le plupart des peuples ressemblent en ce point à cet Espagnol qui disait que c'était un grand bouheur que le diable, en essayant de tenter Jésus-Christ par l'aspect de toutes les contrées qu'il lui montrait, ne se fût pas avisé de lui faire voir l'Espagne, car assurément le Fils de Dieu n'aurait pu résister à la tentation. Zimmermann passe tour à tour en revue les diverses prétentions sur lesquelles chaque peuple appuie ses idées de supériorité et son dédain à l'égard des autres. Celui-ci vante sa lointaine origine, perdue dans la nuit des temps; cet autre, sa religion, ou sa constitution politique, ou sa bravoure. Les Égyptiens se regardaient comme les plus anciens habitants de la terre; les Arabiens ne voulaient pas croire à l'astrologie, parce qu'ils prétendaient être nés avant la lune. Les Japonais se croient issus directement des dieux. Les habitants du Paraguay disent que la lune est leur mère, etc. Passant à la religion, Zimmermann montre chaque peuple convaincu que sa religion est admirable, inattaquable, l'essence même de la vérité, et méprisant souverainement celle des autres peuples. Les Turcs sont convaincus que le patriarche Abraham était un vrai musulman. L'Arabe, persuadé de l'infailibilité de son calife, tire de la sorte crédulité du Turc, qui croit son lama immortel. Une plume d'oiseau, une corne, une coquille, une racine consacrée par quelques mots mystérieux, sont pour les nègres un grave sujet d'adoration. Les habitants des montagnes de Bata sont persuadés que tout homme qui mange avant sa mort un concombrot est saint, et se moque de l'Indien qui croit à la puissante influence de la vache conduite près du lit d'un malade. Les Japonais rendent à leur dieu des honneurs divins, etc. La plus sottise orgueilleuse est celle qui nait de l'ignorance. Les Chinois nous en donnent un étonnant exemple. Enfermés dans l'enceinte de leur immense muraille, absorbés dans l'étude de leurs propres lois et de leur propre langue, les lettrés chinois, les mandarins ne regardent les autres contrées que comme de misérables pays indigènes de correspondre avec leur.

Après avoir ainsi retracé toutes les fausses idées de supériorité qui dominent les différents peuples, soit par un intérêt exagéré de leur propre valeur, soit par un injuste dédain à l'égard des autres peuples dont ils ne connaissent pas ou dont ils affectent de ne pas connaître le mérite particulier, le philosophe bernois se plaît à développer tous les sentiments d'orgueil légitime qui une controverse peut avoir et qu'elle doit prendre à tâche de conserver: souvenirs d'une gloire nationale, tentatives généreuses, actions d'éclat sur le champ de bataille, conquêtes scientifiques et littéraires. Il engage les peuples à se rappeler sans cesse la sagesse de leurs aïeux, les grandes pages de leur histoire, afin de se fortifier par la connaissance de leur passé, de s'affirmer dans une ardente pensée d'étude, d'amélioration sociale, de patriotisme, et de rendre leur avenir digne de leur passé. Dans cet ouvrage, qui fut traduit en français en 1789, Zimmermann montre un esprit élevé et philosophique et une vive intuition de la Révolution qui devait s'accomplir trente ans plus tard. Écrit d'un ton humoristique et rempli de citations, le livre est à la fois agréable et instructif.

ORGUEILLEUSEMENT adv. (or-gheu-lou-se-man; il. mil. — rad. orgueil). D'une manière orgueilleuse, avec orgueil: *Repondre orgueilleusement. Se targuer orgueilleusement de l'ancienneté de ses ancêtres.*

ORGUEILLEUX, EUSE adj. (or-gheu-lou-se-man; il. mil. — rad. orgueil). Qui a de l'orgueil: *Homme orgueilleux. Jeune fille orgueilleuse. Les plus grands plaisirs d'un homme orgueilleux, c'est de contempler l'idée qu'il se forme de lui-même.* (Nicolas.) *C'est le comble de l'ignorance que d'être orgueilleux.* (Fonten.) *Ceux qui se croient du génie en sont plus orgueilleux que ceux qui se croient du génie.* (Mme de Staël.) *La science, de sa nature, aime à paraître; car nous sommes tous orgueilleux.* (J. de Maistre.) *Si vous êtes mère adultère, vous aurez une fille orgueilleuse ou vaine.* (Théry.) *Il indique l'orgueil, qui est inspiré par l'orgueil: Regard orgueilleux. Contenance orgueilleuse. Entrepreneur orgueilleux. C'est une prétention un peu orgueilleuse de vouloir redresser les idées de son temps.* (Gulnot.)

— Pottier. Qui atteint une grande hauteur: *Des cédres, des chênes orgueilleux. Les cimes orgueilleuses des montagnes.*

— Orgueilleux de, Qui se glorifie, qui tire vanité de, qui est rendu orgueilleux par: *Être orgueilleux de son nom, de sa naissance, de sa fortune.*

— Patbol. Monomanie orgueilleuse, Mono-

manie caractérisée par un vif désir de briller et de dominer.

— Substantif. Personne orgueilleuse: *Un jeune orgueilleux. Ce n'est qu'un orgueilleux. Du premier coup d'œil on voit l'orgueilleux, du second on le plaint.* (La Bruy.) *De tous les orgueilleux, le plus insupportable est celui qui croit tout savoir.* (Crimm.) *L'homme fort estime ses semblables; l'orgueilleux les méprise.* (De Ségur.) *Les orgueilleux sont des sots; le dédain n'est qu'une ignorance.* (Lamart.) *Les orgueilleux me semblent avoir, comme les nains, la taille d'un enfant et la contenance d'un homme.* (J. Joubert.)

Je hais tout orgueilleux, quel que soit son talent; j'aimerais beaucoup mieux un modeste ignorant.

PL. DE NEUFCHÂTEAU.

— Syn. Orgueilleux, avançant, glorieux, etc. V. AVANTAGEUX.

ORGUEILLER (s') v. pr. (or-gheu-llir; il. mil. — rad. orgueil). S'orgueillir:

De quel air se tait mon mal triompher

Rit l'orgueilleur de beauté qui tout passe?

FRANÇOIS 1^{er}.

Il Vieux mot.

ORGUEILLO, montagne d'Espagne, province et au N. de Guipuzcoa, sur la côte du golfe de Gascogne, par 43° 19' 30" de latit. N. et 4° 18' 45" de longit. E. Le point culminant atteint 2,666 mètres. Cette montagne sert de point de rendez-vous aux navigateurs. Une redoutable forteresse, dont on attribue la fondation à Sanche VIII, roi de Navarre, s'élève sur un des versants de l'Orguello.

ORGUEILLO, montagne d'Espagne, province et au N. de Guipuzcoa, sur la côte du golfe de Gascogne, par 43° 19' 30" de latit. N. et 4° 18' 45" de longit. E. Le point culminant atteint 2,666 mètres. Cette montagne sert de point de rendez-vous aux navigateurs. Une redoutable forteresse, dont on attribue la fondation à Sanche VIII, roi de Navarre, s'élève sur un des versants de l'Orguello.

ORGUEILLO, montagne d'Espagne, province et au N. de Guipuzcoa, sur la côte du golfe de Gascogne, par 43° 19' 30" de latit. N. et 4° 18' 45" de longit. E. Le point culminant atteint 2,666 mètres. Cette montagne sert de point de rendez-vous aux navigateurs. Une redoutable forteresse, dont on attribue la fondation à Sanche VIII, roi de Navarre, s'élève sur un des versants de l'Orguello.

— Bot. Syn. de LAMINAIRE, genre d'algues marines.

— Encycl. Météor. Cette mesure grecque était empruntée au corps humain et représentait la distance d'une extrémité à l'autre des bras entièrement ouverts. De là parait venir son nom, qui aurait pour racine le verbe *orgo*, j'étends. Dans le système général des mesures grecques, l'orgue valait 4 coudées, 6 pieds, 4 coudées, 8 coudées et 96 doigts. Il fallait 100 orgues pour faire un stade, 800 pour un mille; il en fallait 3,000 pour un parassange, 3,000 pour un schoene. La mesure romaine dont se rapprochait l'orgue était le passus; mais le passus ne valait que 6 pieds, tandis que l'orgue en valait 6. On pourrait donc dire que le passus se rapportait au système décimal et l'orgue au système duodécimal. Cette dernière mesure était appelée aussi *hesapoda*, précisément parce qu'elle comprenait 6 pieds. Elle équivalait, dans notre système métrique, à 1^m, 85.

— Entom. Les orgues sont caractérisées par des antennes fortement pectinées chez les mâles; la trompe à peine visible; les palpes très-courtes; le corps ordinairement grêle; les ailes larges. Ces papillons sont de moyenne ou de petite taille; les femelles ont le corps plus épais, les ailes quelquefois rudimentaires et souvent presque nulles. Les chenilles sont longues et tubuleuses, munies de poils réunis en brins ou en faisceaux. La chrysalide, plus ou moins ventrue et velue, est renfermée dans un cocon d'un tissu plus ou moins lâche et entrecroisé de poils. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe; mais leur petite taille et leurs couleurs sombres font qu'elles sont peu recherchées et par suite peu communes. L'Europe en possède un quinzième, qui ont été plus remarquables, soit à cause de leur nombre, soit surtout à cause des ravages qu'elles font sur les arbres fruitiers et forestiers.

L'orgue pullulante est l'espèce qui a acquis à cet égard la plus fautive célébrité. Ce papillon a 0^m,04 à 0^m,07 d'envergure; les ailes antérieures gris blanchâtre, avec quatre lignes transversales ondulées; les ailes postérieures blanches, avec une large bande brune. Il se trouve en abondance dans l'Europe et sa chenille atterrit presque tous les arbres de nos forêts; quand les circonstances atmosphériques favorisent la propagation des chenilles, celles de cette espèce se montrent en quantité effrayante. En 1848, elles ont causé des ravages incalculables dans la Meurthe, aux environs de Phalsbourg. Cette date et les trois couleurs dont ces chenilles sont ornées leur avaient fait donner par les paysans lorrains le nom vulgaire de *chenilles de la République*.

— Partout où ces chenilles ont passé, dit M. Cheu, elles ont complètement dépouillé les arbres de leurs feuilles; en sorte que certains versants des montagnes ont présenté au commencement de l'automne, l'aspect qu'ont ordinairement les arbres à la fin de l'hiver. Les chenilles tombées à terre étaient excessivement nombreuses et formaient sur l'herbe une couche qui, en certains endroits, avait au

moins 0^m,12 d'épaisseur; d'après cela, on conçoit que l'on a dû pendant quelque temps craindre que leur putréfaction ne produisit dans le pays des maladies contagieuses. Heureusement que ces chenilles ont disparu presque complètement vers la fin de l'automne; beaucoup d'entre elles ont péri faute de nourriture et n'ont heureusement pas occasionné la peste, et les autres se sont métamorphosées et ont perdu, en changeant de forme, tout pouvoir de nuire immédiatement. Ce fait tout accidentel ne s'est pas renouvelé l'année suivante, parce que les circonstances atmosphériques n'ont pas permis, en 1849, aux chenilles, qui étaient pourtant très-abondantes, de se développer aussi bien qu'en 1848. On avait signalé déjà plusieurs fois des faits semblables en Allemagne, ce qui rend moins redoutables les ravages de ces chenilles, c'est qu'elles arrivent ordinairement à une époque de l'année où la destruction des feuilles ne nuit pas sensiblement à la végétation.

L'orgue étoile a 0^m,03 à 0^m,04 d'envergure; ses ailes sont brunes; celles de la femelle sont réduites à des moignons très-courts. Cette espèce, très-commune en Europe, nuit aussi beaucoup aux arbres des forêts.

ORHÏ ou **ORHÏY**, montagne de France (Basses-Pyrénées), la plus haute du pays basque français (2,616 m.). C'est un grand rocher blanc, qui se dresse sur des croupes couvertes de pâturages.

ORIA, ville d'Italie, dans l'ex-royaume des Deux-Siciles, entre deux lacs; 5,000 hab.; siège d'un évêché; tanneries, tisserandises, culture du tabac. Ce fut un des premiers établissements des Grecs réfugiés en Italie vers le x^e siècle. Orta passe pour être l'Orta des anciens, fondée avant la guerre de Troie.

ORIA, rivière d'Espagne. Elle prend sa source au mont Puerto-San-Adrian, province de Guipuzcoa, et se jette dans le golfe de Gascogne, près d'Orta, par 43° 17' 45" de latit. N. et 4° 23' de longit. E., après un cours de 78 kilom. Elle est navigable pendant une partie de son cours.

ORIA, bourg d'Espagne, province d'Almería, à 18 kilom. de l'archena; 5,600 hab. Fabrique de couvertures de laine et de coton de diverses couleurs; mines d'argent aux environs.

ORIANDA, bourg de la Russie d'Europe, gouvernement de Tauride, cercle de Simferopol, sur la mer Noire. On y remarque un beau palais entouré d'un joli parc.

ORIANI (Barnabé, comte), astronome italien, né à Gargnano, près de Milan, en 1752, mort à Milan en 1838. Il étudia l'apprenti chez un maître maçon, lorsque des chartreux, frappés de sa vive intelligence, commencèrent son éducation, qu'ils lui firent achever à Milan. Oriani, tout en étudiant avec ardeur les sciences mathématiques et l'astrologie, apprit la théologie et se fit ordonner prêtre. A vingt-trois ans, il devint élève à l'observatoire de Brera, et deux ans plus tard (1777), astronome. L'année suivante, il commença à publier dans les *Effemerides de Milan* des mémoires sur la lune, dans le but de corriger les tables d'Euler. Envoyé, en 1786, à Londres par l'empereur Joseph II, pour faire construire par Rumford divers instruments astronomiques, il y entra en relation avec plusieurs savants, notamment avec W. Herschel, s'arrêta, à son retour, à Paris, où il vit Laplace et Lalande, retourna à son poste à Milan, prit part à la mesure d'un arc du méridien et exécuta, avec de Césaris et Reggio, la triangulation nécessaire pour la construction d'une nouvelle carte d'Italie. L'invasion des armées de la République française en Lombardie ne vint changer en rien la vie du savant abbé. Après la bataille de Marengo, il reçut la mission de réorganiser les universités de Pavie et de Bologne, puis présida la commission chargée de régler le nouveau système des poids et mesures. Lorsque Piazzi découvrit, en 1801, un corps céleste qu'il prit pour une comète, ce fut Oriani qui, par ses calculs, reconnut qu'il s'agissait d'une planète (la planète Cérès) qui décrit sa révolution entre Mars et Jupiter. Napoléon le nomma successivement directeur de l'observatoire de Milan, comte, sénateur, et lui offrit l'évêché de Vigevano, puis le portefeuille de l'instruction publique, qu'il refusa pour pouvoir poursuivre ses études. Depuis lors, il mesura l'arc du méridien compris entre le zénith de Rimini et celui de Rome. Après les événements de 1814, qui rétablirent la Lombardie sous la domination autrichienne, Oriani continua à diriger l'observatoire de Milan et entreprit une longue série d'observations. Il a laissé cent dix tomes, la plupart en latin, qui ont paru, de 1778 à 1831, dans les *Effemerides*. Outre ses dissertations, remarquables par la rigueur de la méthode et par d'excellents prospectus, il a publié à part des ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *De horologio solari italico* (Milan, 1786); *Theoria planetarum Uranii* (1789); *Theoria planetarum Mercurii* (1798); *Elementi di trigonometria spherica* (Bologna, 1800), traité de valeur classique; *Opusculi astronomici* (Milan, 1805); *Traité d'astronomie et de sphère* (Milan, 1824); *Manuel d'astronomie* (Milan, 1828). Oriani faisait partie, comme associé, de notre Académie des sciences, de la Société royale de Londres, de l'Académie de Berlin. Deux statues lui ont

été élevées, l'une dans le palais des beaux-arts à Milan, l'autre à l'athénée de Brescia.

ORIBA s. m. (o-ri-ba). Sous-genre d'anémones.

ORIBASE, célèbre médecin grec, né à Pergame (Mysie) vers 325 de notre ère, mort vers 400. Elève de Zenon de Chypre, il fit de rapides progrès et acquit bientôt une grande réputation dans l'exercice de son art. Son mérite le fit connaître de Julien, alors régent en Orient, qui l'admit dans son intimité, l'attacha à sa personne et, devenu César, l'emmena avec lui (355). Ce fut alors que, sur la demande de ce prince, Oribase fit un abrégé excellent des écrits de Galien. Lorsque Julien fut devenu empereur (361), le savant médecin conserva tout son crédit auprès du maître du monde romain. Il devint alors questeur de Constantinople. Quelques temps après, il accompagna Julien dans son expédition en Perse. Après la mort de ce prince (363), il fut disgracié par Valentinien et Valens, dépouillé de ses biens et de ses dignités et banni de l'empire. Il s'acquitta parmi les barbares une si grande réputation, que les empereurs le rappelaient de son exil et le remirent en possession de ses biens. C'est alors qu'il se maria et eut de ce mariage quatre enfants. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Collectanea artis medicæ*, vaste compilation qui est l'encyclopédie des connaissances médicales du temps et qui comprend 70 livres, dont il ne nous reste que 22 (9 sont en grec); cette œuvre a été publiée par Rhasarius (Venise, 1555), avec la traduction latine, et souvent rééditée; *Synopsis*, abrégé en 9 livres du traité précédent; Rhasari on a donné une traduction latine (Venise, 1554, in-8°); *Euporista* ou les *Remèdes faciles à préparer*, petit manuel en 4 livres dont le texte grec n'a pas été publié, mais dont Rhasari a donné une traduction latine (Venise, 1558). On lui attribue un *Commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate*, écrit en latin et publié à Paris (1533, in-8°), qui, selon toute vraisemblance, n'est pas de lui. Parmi les choses qui appartiennent en propre à Oribase, dit Renaudin, on remarque principalement la découverte et la description des glandes salivaires, les préceptes relatifs au régime et à l'emploi des exercices de la gymnastique. Il détermine fort bien les cas dans lesquels est indiquée la saignée, et il traite au livre du même côté que la douleur et dont il recommande l'emploi même au vingtième jour de la maladie. Rien de plus sage que ses principes sur l'éducation physique des enfants et les règles qu'il trace relativement au choix des nourrices. C'est dans Oribase que l'on voit la première description de cette espèce de délire mélancolique qu'il a nommé lycanthropie.

ORIBASIE s. f. (o-ri-ba-zi — de Oribase, célèbre médecin). Bot. Syn. de **WERNERIE**, genre de plantes du Mexique.

ORIBATE s. m. (o-ri-ba-te). Arachn. Genre d'acariens, type de la famille des oribatés, comprenant plusieurs espèces, dont le type habite la France : *LES ORIBATES, à cause de leur nature coriace, résistent mieux aux circonstances extérieures que les autres acariens.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les oribatés ont le corps ovoïde ou globuleux, enveloppé d'une peau solide qui lui fait une sorte de bouclier ou carapace; les mandibules en pince; les palpes très-courtes et cachées; les yeux à peine visibles; les pieds ou moins nombreux qu'il y a à la course. Ces arachnides vivent sous les écorces et dans les mousses, et on les trouve errant çà et là, mais avec lenteur, sur les pierres et les arbres. Leur enveloppe coriace leur permet de résister aux influences extérieures et de vivre dans les lieux arides. L'oribate châtaine est assez répandu dans toute la France. Son nid est du volume d'un pois et fermé par une croûte mince de matière papyracée et d'un gris pâle. Là, on trouve réunis un grand nombre d'individus adultes, dont les plus grands dépassent à peine 0,001 de longueur. On y voit aussi des petits et beaucoup de peaux blanchâtres.

L'oribate génuicé est connu sous le nom vulgaire de *tique noire*. Il se multiplie quelquefois dans les serres d'une manière étonnante; on a vu des feuilles d'orchidées entièrement couvertes et noircies par ces arachnides. Mais, loin d'être nuisible, cette espèce rend plutôt des services aux jardiniers, en détruisant un grand nombre d'acarus de thrips et autres insectes ou arachnides, dont elle dévore les œufs et les larves. Il est probable, dit M. Boisduval, que des œufs ou des petits récemment éclos de cet oribate avaient été apportés avec les sphagnons ou mousses dont on fait usage pour la culture des orchidées exotiques, et que leur développement avait eu lieu dans les paniers qui contenaient ces plantes. Tous les oribatés rendent des services semblables.

ORIBATÉ, ÉE adj. (o-ri-ba-té — du rad. oribate). Arachn. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre oribate.

— s. f. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acariens, ayant pour type le genre oribate : *Plusieurs coupes génériques ont été indiquées dans la famille des ORIBATÉES.* (H. Lucas.)

ORIBUS s. m. (o-ri-buss). Chandelle de ré-

sine que l'on place sous la cheminée, pour s'éclairer, dans certaines provinces.

— Fam. *Poudre d'oribus*, Remède sans vertu.

ORICELLARIUS, nom latinisé de Ruccellai, savant florentin. V. **RUCCELLAI**.

ORICALQUE s. m. (o-ri-cal-ke — lat. *orichalcum*, gr. *oreichalkon*; de *oros*, montagne, et *chalkos*, airain). Métal fabuleux, dont il est parlé dans les plus anciens auteurs grecs, et qui aurait eu une valeur intermédiaire entre celles de l'or et de l'argent. Il nom donne plus tard au cuivre pur, au laiton et au bronze.

— **Encycl.** Les anciens ont cité pendant longtemps sous ce nom, dans leurs ouvrages, un métal brillant, à reflets de feu, un peu moins précieux que l'or, et qui pouvait s'argenter. Platon, en parlant de l'Atlantide, prétend que cette île fabuleuse abonde en mines d'orichalque. Apollonius de Rhodes montre les filles du Soleil conduisant leurs troupeaux avec des houlettes d'argent ou d'orichalque. Il est certain que dans l'antiquité le cuivre fut un métal très-estimé, mis quelquefois au-dessus de l'or et de l'argent, que l'on considérait comme moins consistants, et il est probable que, lorsque ce métal eut été relégué à un rang secondaire, non d'utilité, mais de valeur, les anciens ne purent croire que les peuples primitifs l'avaient tenu en si haut prix, et imaginer que ceux-ci disposaient d'un métal particulier qu'on appela orichalque ou cuivre de montagne. Depuis, on a appliqué ce nom, tantôt au cuivre même, tantôt à des alliages de cuivre. Aristote niait l'existence de l'orichalque des poètes. Pliny y voyait un cuivre de qualité supérieure, dont les mines auraient été depuis longtemps épuisées à son époque. Buffon en faisait une espèce de tombac, cuivre chinois, mède d'une assez grande quantité d'or. Selon Didyme, l'orichalque aurait été une espèce de cuivre ainsi nommée d'après son inventeur Oricus. Quoi qu'il en soit, à l'époque des successeurs d'Alexandre, on appliqua le nom d'orichalque aux alliages du cuivre, et principalement à ceux de zinc ou laiton, et au bronze, enfin au cuivre lui-même. Philostrate parle d'un temple orné de tables de cuivre gravées, où l'on avait représenté les actions de Porus et d'Alexandre en orichalque, en argent, en cuivre noir, etc. Il y avait des instruments de musique en orichalque. L'empereur Julien mentionne beaucoup d'ouvrages en cette matière dans son panégyrique de l'impératrice Eusébie. Cicéron suppose un cas de conscience où quelqu'un vend de l'orichalque croyant vendre de l'or, et demande si l'acheteur payera le prix de l'or ou de l'alliage de cuivre. Selon Suétone, Velléus n'étant encore qu'éclaire par Rome enleva plus d'une fois les offrandes et ornements d'or et d'argent des temples, qu'il remplaça par de l'orichalque. Les Latins, ayant peu à peu changé l'orthographe grecque du mot, en firent l'*aurichalque*. Cette nouvelle façon d'écrire ce nom fit croire pendant longtemps qu'il y avait de l'or dans la composition ainsi désignée. Le moyen âge conserva divers alliages de cuivre sous la même appellation d'aurichalque, mais on finit par l'appliquer surtout au laiton. Le mot est entré, au surplus, en se contractant, dans la langue française, où il est devenu archaïque (*archalcum*, *aurichalcum*).

ORICHOVIUS ou **ORECHOTIUS** (Stanislus), théologien et controversiste, surnommé le *Démôniste polonois*, né dans le diocèse de Premislaw, d'une famille noble. Il vivait au xvi^e siècle. Après avoir fait ses études théologiques à Wittenberg, sous Luther et Melancthon, il retourna en Pologne, devint chanoine de Premislaw, fut excommunié par son évêque comme un adhérent des doctrines de la Réforme, se démit de ses bénéfices et se maria (1551) avec une femme d'un rang distingué. Par la suite, il demanda au pape Jules III d'approuver son mariage, ce à quoi consentit ce pontife par un bref, abjura, en 1561, le protestantisme dans un synode tenu à Varsovie, et obtint des prélats de continuer à vivre avec sa femme et ses enfants. Après son retour au catholicisme, il publia un grand nombre d'ouvrages de controverse. C'était un homme d'une grande éloquence, de beaucoup d'instruction, qui, après son apostasie, dit Ladvocat, causa de grands maux au clergé et de grands désordres par son esprit, par ses discours séduisants, et attaqua le célibat ecclésiastique comme une prescription injuste et honteuse. Parmi ses écrits, nous citerons : *deux Discours sur la guerre contre les Turcs* (Bâle, 1561); *Confession catholique* (Cologne, 1556); *Fructus ou De la majesté du saint-siège apostolique*; *Traité de l'Eglise de Jésus-Christ* (Cracovie, 1546); *Stanislus Orichotius de lege calitibus contra Syritum in concilio habita oratio* (Bâle, 1551); *Discours sur la dignité sacerdotale* (Cologne, 1563); *Annales*, etc.

ORICO s. m. (o-ri-ko). Mamm. Nom vulgaire du spighure velu, espèce de rongeur du Brésil.

ORIGOU s. m. (o-ri-ko). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de vautour qui vit en Afrique, au pays des Namaquois.

— **Encycl.** L'*origou* atteint environ 1 mètre de longueur totale, et ses ailes étendues dépassent 3 mètres d'envergure; le plumage des parties supérieures du corps et des ailes

est noirâtre; celui des parties inférieures est d'un brun clair; les jambes sont couvertes d'un duvet blanchâtre. Cet oiseau a les oreilles bordées d'une membrane sans plumes, qui se prolonge jusque sur le cou; de longs cils noirs sur les yeux; la gorge noire; la peau de la tête et du cou teinte de rouge et de violet. L'*origou* habite l'Afrique; on le trouve surtout au pays des Namaquois. Il ne vit que de chair, mais il préfère les charognes. Aussi est-il peu nuisible, parce qu'il attaque rarement les animaux domestiques. Il rend plutôt des services en faisant disparaître les animaux morts, dont la décomposition, sous un climat chaud, infecterait l'air.

ORICUM, ville de l'ancienne Epire, sur la mer Adriatique. C'est là, dit-on, qu'Hélénus et Andromaque allèrent résider après la ruine de Troie.

ORIDES s. m. pl. (o-ri-de — de *or*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Famille de corps qui comprend l'or et ses combinaisons.

ORIEL ou **ORELI**, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Kharkow, cercle de Zmiev, coule vers le S.-O. en formant la limite entre les gouvernements d'Iekaterinoslav et de Poltawa, baigne Alexapol et se perd dans le Dniéper, après un cours de 225 kilom.

ORIENT s. m. (o-ri-an — lat. *oriens*; de *oriri*, surgir, se lever, qui se rapporte à la racine sanscrite *ar*, zend *ere*, dont le sens primitif est celui de mouvement en général, mais surtout de mouvement de bas en haut. Cette racine prend aussi la signification active de mouvoir, élever, exalter, etc. C'est une des plus répandues et des plus fécondes de la famille aryenne). Partie du ciel où le soleil nous apparaît quand il se lève : *L'ORIENT est en feu, le soleil va se lever. Déjà l'aurore, avec ses doigts de rose, ouvrait les portes de l'ORIENT.* (Fen.)

L'Aurore cependant, avec ses doigts vermeils, Ouvrait dans l'Orient le palais du Soleil.

VOITAINES.

Quand l'Orient vient à s'ouvrir, C'est un temps où le somme est dans sa violence, Et qui par sa fraîcheur nous contraint de dormir.

LA FONTAINE.

— **Fig.** Commencement, début, premier âge : *Il n'y a rien de si aimable que l'enfance des princes destinés à l'empire; ce sont des soleils dans leur ORIENT, qui réjouissent les yeux et qui ne les éblouissent pas encore.* (Fléch.)

En l'orient de nos années,

Tout le soin de nos destinées

Ne tend qu'à nous rendre contents.

RACAN.

— **Cosmogr.** et **Géogr.** Point cardinal situé sur la perpendiculaire à la méridienne de l'observateur, dans le demi-cercle de l'horizon où le soleil et les autres astres semblent se lever : *Les temples païens étaient généralement tournés vers l'ORIENT.* (Bachelet.) « Côte d'une carte de géographie qui représente les régions orientales, et qui est, par convention, située à la droite de celui qui regarde la carte. *L'Orient d'été*, Partie du ciel où le soleil semble se lever pendant l'été : *L'ORIENT d'été s'étend du tropique du Cancer à l'équateur.* *L'Orient d'hiver*, Partie du ciel où le soleil semble se lever durant l'hiver : *L'ORIENT d'hiver s'étend du tropique du Capricorne à l'équateur.*

— **Géogr.** Ensemble des Etats situés à l'Orient par rapport à la partie occidentale de l'Europe, et qui comprend l'Asie, une partie de l'Egypte, une partie même de l'Europe; toutefois, on appelle plutôt *Levant* les régions orientales qui confinent à la Méditerranée : *Dieu s'est partagé le monde avec le diable; il s'est réservé l'ORIENT et a laissé l'Occident au diable.* (Lactance.) La coutume était ancienne en ORIENT d'envoyer étrangler qui déplaist : elle datait du temps des Mèdes. (Montesquieu.) *Tout vient d'ORIENT, le bien et le mal.* (Voltaire.) *En ORIENT, quand on n'a rien à se dire, on fume du tabac de rose ensemble et, de temps en temps, on se salue, les bras croisés sur la poitrine, pour se donner un témoignage d'amitié.* (Mme de Staël.) « Les peuples qui habitent ces contrées : *Les mœurs de l'ORIENT sont la contre-partie de celles de l'Occident.* (B. Feytaud.)

Et si ce n'est assez de toute l'Italie,

Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie.

CONNEILLE.

« *Extrême Orient*, Régions orientales de l'Asie, telles que la Chine, le Japon, le royaume d'Annam, etc.

— **Hist.** *Empire d'Orient*, Partie de l'empire romain qui s'était détachée de Rome, et qui avait pour capitale Constantinople. Il *Comité d'Orient*, Diocèse de la préfecture d'Orient, qui comprenait quinze provinces.

— **Hist. ecclési.** *Eglise d'Orient*, Eglise d'Asie, qui avait pour chef le patriarche de Constantinople. Il *Schisme d'Orient*, Grande scission qui s'opéra, en 862, entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque.

— **Politique.** *Question d'Orient*, Ensemble des questions qui se rattachent à l'existence de l'empire ottoman, et particulièrement aux possessions européennes du gouvernement turc.

— **Franc-maçon.** *Grand Orient*, Sorte de loge centrale formée dans une capitale par les représentants de toutes les loges des pro-

vinces : *Le GRAND ORIENT de France.* « Lieu où se réunissent ces représentants : *Le GRAND ORIENT de France est situé à Paris dans la rue Cadet.*

— **Techn.** Partie d'une perle qui paraît comme lumineuse : *Une perle d'un bel ORIENT.*

— **Syn.** *Orient*, est, levant. V. **EST**.

— **Encycl.** **Géogr.** On ne s'attend pas à ce que nous donnions ici les délimitations géographiques de ce pays indéterminé qu'on appelle l'*Orient*. Rien de plus vague, en effet, rien de plus mal défini que la contrée à laquelle on applique ce nom. L'*Orient* devrait être, pour tout pays, un territoire quelconque situé à l'est; mais les langues parlées en Europe ayant prévalu presque partout, l'usage s'est introduit d'appliquer le nom d'*Orient* aux pays situés à l'est des contrées que nous habitons. C'était déjà suffisamment vague; les orientalistes, d'une part, ayant étendu leurs études à l'Afrique tout entière et à l'Océanie, ont également étendu de ces deux côtés les limites de l'*Orient*; et, d'autre part, le commerce méditerranéen, ayant appliqué le nom de *Levant* aux contrées les plus orientales que baigne notre mer intérieure, a renoncé à comprendre sous le nom d'*Orient* l'Egypte, la Turquie, l'Asie Mineure et la Perse elle-même. Comme il nous est impossible, dans les considérations générales que nous avons à présenter ici, d'accepter ni l'extension introduite par les orientalistes, ni la restriction apportée par le commerce, nous comprendrons sous le nom d'*Orient* l'Asie tout entière, en en détachant la partie sibérienne, qui se distingue de tout le reste de la contrée par ses origines, ses mœurs et son histoire, et en y ajoutant l'Egypte, qui se rattache par ses mœurs, son histoire et sa civilisation aux contrées asiatiques.

Ainsi compris, l'*Orient* mérite de nous arrêter, car il a joué dans l'histoire de la civilisation du globe un rôle très-important, on peut même dire, à un point de vue, le rôle principal. Les historiens grecs avaient déjà soupçonné l'origine asiatique de leur religion, de leur langue, de leurs institutions; et ce fait, entrevu depuis si longtemps, est désormais mis hors de doute par les découvertes de la science moderne. Il n'est plus permis aujourd'hui de placer ailleurs que sur les bords de l'Océan indien les premiers progrès de cette civilisation qui a successivement éclairé l'Asie centrale, l'Egypte, la Grèce, l'Europe et l'univers entier. Mais, par un phénomène bizarre, progressivement affaibli dans son foyer originel, la lumière civilisatrice est réfléchie aujourd'hui vers ce point par les contrées qu'il a d'abord éclairées. Les nations asiatiques, de qui nous tenons les premières révélations de la science, attendent désormais de nous l'initiation au progrès moderne. L'Inde, cet antique berceau du monde civilisé, est livrée à la culture intellectuelle des Anglo-Saxons; le Japon, qui nous a précédés de si loin dans la voie du progrès, étudie dans nos livres et sous la direction de nos savants; la Chine elle-même, si longtemps et si obstinément fermée aux arts européens, est sur le point de leur ouvrir ses portes. L'Egypte enfin, cette initiatrice de la Grèce, dont les antiques monuments n'ont cessé de faire l'admiration de l'univers, est livrée tout entière aux mains de nos voyageurs et de nos ingénieurs, seuls chargés de la féconder son sol, de retrouver son histoire, de restituer jusqu'à la langue de ses pharaons. L'*Orient* tout entier est donc envahi ou destiné à l'être par ce grand mouvement qu'il avait créé autour de lui, et qu'un immense reflux ramène invinciblement au lieu de son origine.

Mais en dehors de ces faits remarquables de son histoire, il est bien difficile de développer des considérations communes sur l'*Orient*. L'esprit général qu'on attribue à ses habitants, cet esprit d'indifférence, de concentration sur soi-même, de dignité calculée, d'inertie plus ou moins fataliste, n'appartient pas, à beaucoup près, à l'*Orient* tout entier, mais semble être l'apanage de ces nations musulmanes qui, après un passé glorieux, sont tombées dans une voie de décadence qu'on pourrait croire irrémédiable. L'activité européenne elle-même ne paraît guère supérieure à celle des Chinois et des Japonais, peuples vifs et entreprenants s'il en fut. Si les nations musulmanes sont des sociétés vieilles, réfractaires au mouvement moderne, combien, au contraire, le Japonais est ouvert aux idées nouvelles, prompt à les saisir, ardent à les poursuivre! Le Chinois, dont on a tant blâmé l'immobilité, paraît devoir ce retard dans la marche de la civilisation, non point à son caractère national, qui est ouvert et délié, mais aux vices de sa constitution politique, qui décourage l'initiative et ferme systématiquement la porte au progrès.

Comment, d'ailleurs, songerait-on à trouver l'unité de caractère dans une si prodigieuse variété de races? La race caucasienne et la race jaune, si antipathiques, ont l'une et l'autre leur origine en *Orient*, et l'on y rencontre même la race noire. Les langues parlées dans ces immenses contrées ont conservé jusqu'à nos jours des divisions profondes, qui semblent exclure toute commune origine. Les langues sémitiques n'offrent absolument aucun point de contact, aucun rapprochement possible avec les langues indo-européennes, dont la fortune a été si brillante et dont rien jusqu'ici ne semble devoir borner

la destinée, tandis que leurs rivaux, longtemps limités à quelques misérables peuplades, puis répandus au loin par la conquête musulmane, semblent définitivement condamnés à un oubli plus ou moins prochain.

Si des races et des langues nous passionnent, la diversité devient plus frappante encore. L'organisation politique n'est guère moins variée, mais un caractère qui se revêt généralement en Orient et à peu près sans exception, c'est celui du despotisme absolu. Tel est le régime sous lequel ont vécu l'ancienne Égypte et l'ancienne Judée; tel est encore celui sous lequel étouffait la Turquie, la Perse, la Chine, le Tibet; le Japon, qui s'est mis plus d'une fois en tête de l'Orient dans la marche du progrès, vient à peine de s'en affranchir. Mais, en dehors de ce point de vue, on ne saurait déterminer d'une façon générale l'organisation politique en Orient.

Le même embarras se présente lorsqu'on essaye de caractériser les arts de ces pays si divers de mœurs et d'aptitudes. On peut dire cependant que les Orientaux, vivant généralement sous un soleil éclatant, ont un vif sentiment de la couleur. Les porcelaines de la Chine et du Japon, les étoffes de l'Inde, souvent déparées par des dessins barbares, offrent des combinaisons de teintes d'une harmonie tout à fait remarquable et d'un éclat qu'il nous est pas donné d'égaliser. L'expression, dans les arts plastiques de ces pays, n'est pas aussi nulle, à beaucoup près, que pourrions le faire croire les ignobles dessins ou les hideux motifs du commerce inonde nos marchés et que de faux amateurs acceptent comme types de l'art chinois, indien ou japonais. Quand un amateur éclairé, comme M. Henri Cornu, forme une collection de vases ou de bronzes de l'extrême Orient, il n'est pas guidé par une banale curiosité, mais par un sentiment de l'art qui trouve, plus aisément qu'on ne le suppose généralement, à se satisfaire en ces pays lointains. L'exposition orientale de 1873 a mis au grand jour des bronzes chinois ciselés avec un art irréprochable et des bouddhas dont l'expression calme, sereine, divine appartenait certainement au plus haut style. Mais où excellent les Orientaux, les Indous surtout et les Égyptiens, c'est dans la construction de ses temples immenses, de ces colosses effrayants dont ils ont parsemé leurs pays avec une prodigalité qui donne une aussi haute idée de leurs richesses que de leurs procédés mécaniques, dont le secret perdu n'a pu être retrouvé par la science européenne. Il nous faut des efforts énormes pour dresser sur sa base un de ces obélisques que les Égyptiens ont taillés par milliers dans le granit, et rien ne peut nous donner une idée de ce qu'ils ont dû dépenser de patience, de temps et d'argent pour creuser leurs temples souterrains ou construire leurs pyramides. Notre éducation classique a beau nous interdire les admirations étrangères à l'art grec, nous ne saurions contempler, sans une stupefaction mêlée d'une sorte de terreur, le grand temple de Karnak ou les grottes de El-Khara. L'Orient est prodigieusement descendu des hauteurs qu'il avait atteintes, mais il a laissé de sa puissance des traces qui empêcheront de l'oublier jamais.

— Hist. *Empire d'Orient*. V. DYZANTIN.

— *Guerre d'Orient*. V. CRIMÉE.

— Hist. relig. *Eglise d'Orient*. V. EKLISE ORIENTALE.

— Schisme d'Orient. V. SCHISME ET EKLISE ORIENTALE.

— Polit. *Question d'Orient*. Parmi les problèmes de politique internationale qui ont le plus vivement occupé et d'inquiéter périodiquement les cabinets européens, il n'en est point de plus compliqué et de plus difficile à résoudre définitivement que la question d'Orient. Le problème au fond est celui-ci : L'Europe maintiendra-t-elle l'intégrité de l'empire ottoman ou le laissera-t-elle détruire ? A cette question fondamentale viennent s'en joindre d'autres qui ont été la source de complications incessantes. C'est, d'une part, la tendance nettement accusée de la Russie, depuis Pierre le Grand, à se rendre maîtresse de Constantinople; c'est, d'autre part, l'antagonisme permanent des Turcs et des nations chrétiennes soumises, soit directement, soit par le lien de la suzeraineté, à la domination de la Porte, antagonisme qui fomenta incessamment la politique russe; c'est, enfin, la nécessité pour une partie des peuples de l'Europe d'empêcher l'absorption de la Turquie par la Russie, qui accroitrait par là sa puissance dans des proportions énormes et d'une façon inquiétante. Ainsi, comme on le voit, la question d'Orient soulève des questions très complexes et met aux prises des intérêts d'ordres divers et très tranchés. Pendant que, d'un côté, la Turquie, dans l'intérêt de sa propre conservation, la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, soit dans l'intérêt de leur commerce, soit pour empêcher un accroissement de la puissance de la Russie, se font et doivent se faire les champions du maintien de l'empire ottoman; de l'autre, la Russie et tous les peuples qui veulent s'affranchir de la domination ottomane ou qui y trouvent un obstacle à leur accroissement, la Serbie, le Monténégro, la Roumanie, les chrétiens de Syrie, l'Égypte, la Grèce, etc., desirant, soit la destruction, soit l'amoindrissement de la Turquie. Ce qui

complique encore la question, c'est que les grandes puissances trouvent fréquemment l'occasion d'intervenir dans les affaires de la Porte. Ainsi, l'impuissance de la Turquie dans la Syrie et le Liban et l'antagonisme perpétuel des chrétiens maronites et des Druses a établi en Asie Mineure, pour la France et pour l'Angleterre, des motifs d'intervention, que la Russie trouve à son tour dans la Turquie d'Europe, où les chrétiens du rit grec élèvent sans cesse des plaintes contre les autorités musulmanes et réclament la protection du chef de leur culte.

Nous n'étudierons point ici tous les problèmes que soulève cette grave question, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à examiner le problème capital : Est-il possible, est-il nécessaire de maintenir l'empire ottoman ? Le peuple turc n'est-il plus qu'un cadavre, selon l'expression de Lamartine, ou bien porte-t-il en lui des éléments de vitalité dont il serait possible de tirer parti ? Dans la croyance générale, en Occident, le peuple turc est dégénéré, abâtardi; c'est un vieillard et paralysé. Le mot a été dit cent fois. Il est impossible de témoigner d'une ignorance plus complète. Ce peuple est un peuple enfant, qui n'a pas vécu, qui a les yeux fermés et qui ne les a point encore ouverts. Ce n'est pas la faiblesse du vieillard, c'est l'impuissance de l'enfant, dont les sens ne se sont pas encore développés. Le peuple turc est éminemment jeune, jeune par son ignorance qui est absolue, jeune par sa probité que la civilisation n'a point encore corrompue. Qui dit jeunesse dit vitalité, dit avenir. Ce peuple vivra. Et quoique ses propres aspirations, ses propres aptitudes, ses capacités intimes ne se soient pas encore révélées, même à ses propres yeux, il y a en lui le germe latent d'une civilisation de progrès. Ce n'est pas là un cadavre qu'il faille galvaniser, c'est une force encore inexploitée, encore neutre et qu'il s'agit de mettre en mouvement. Quel est, à ce point de vue, le rôle qui incombe aux puissances occidentales ? Quel est leur intérêt ?

Deux causes graves influent sur la situation morale du peuple turc et contribuent à le retenir dans son état de passivité embryonnaire. D'une part, son gouvernement, ses mœurs, et, d'autre part, les convoitises dont Constantinople est l'objet. Constantinople, on le sait, occupe une admirable situation. Mais il faudrait être frappé d'aveuglement ou fermer volontairement les yeux pour ne pas comprendre que jamais Constantinople ne peut ni ne doit être un centre conquérant. Constantinople est une porte, et non un trône. C'est une issue ouverte à l'Europe sur l'Asie et à l'Asie sur l'Europe. C'est l'anneau d'une chaîne reliant le monde asiatique au monde européen. Par sa situation géographique, alors que le réseau commercial se sera étendu sur le continent tout entier, il est hors de doute que le Bosphore deviendra le point où se concentrera l'activité de ces deux mondes, là, à l'heure qu'il est, s'ignorent encore l'un l'autre. Annexer Constantinople à la Russie, c'est former cette issue à l'Europe au profit d'une seule puissance. C'est rendre notre continent tributaire d'un empire asiatique. C'est renier nos intérêts les plus élémentaires et les moins discutables. Laisser la Grèce s'emparer de Constantinople, en admettant que le fait fût possible, c'est le renversement des lois de la physique la plus simple, le contenu plus grand que le contenant, la partie plus grande que le tout.

Quels que soient les maîtres de la Turquie, il y a à danger pour l'Europe. La France ne songe pas aux conquêtes lointaines, l'Angleterre ne pourrait soutenir le fardeau d'un empire d'Inde nouvelle; la Russie, grand corps dont l'étendue est trop vaste, doit tendre logiquement à se resserrer et à concentrer ses forces éparses. Donc, nul peuple occidental n'est apte à dominer la Turquie.

Ce premier point admis, le second se présente de lui-même. Le peuple ottoman se trouvant en possession du sol turc et sa domination ne présentant aucun des inconvénients que résulteraient d'une conquête par la Russie ou par tout autre peuple, il va de soi qu'à ce point de vue la Turquie appartient et doit appartenir aux Turcs. Mais ces raisons toutes négatives ne sont pas les seules à plaider en faveur de cette thèse : étudions rapidement, au point de vue pratique, ce que peut, ce que doit être pour nous la Turquie d'Asie, appelée à être un des grands marchés de l'Europe, doit être ouverte, non pas seulement à la France, ou à la Russie, ou à l'Angleterre, mais à l'Europe tout entière. Il ne s'agit plus de conquérir un monopole qui permette à l'agiotage de nos banquiers de réaliser de temps en temps d'énormes bénéfices. Il faut considérer la question au point de vue général, au point de vue de l'utilité universelle; et, pour cette raison, il serait dangereux de par la justice commutative, de par les règles saines du droit international, qu'un peuple intéressé dans la question se rendit maître de Constantinople et du Bosphore, c'est-à-dire du point de suture entre l'Europe et l'Asie. Une nation ayant les mêmes besoins que l'Europe entière ne peut absorber à son profit ces immenses ressources, de même aussi qu'il serait imprudent de livrer le transit à son bon vouloir et à sa tolérance.

D'où cette conclusion : que la Turquie doit être en quelque sorte un territoire neutre, placé sous le protectorat collectif des puissances occidentales. Or, la Turquie est, grâce au caractère ottoman, un territoire essentiellement neutre, ouvert à toutes les activités. Elle est commercialement livrée à l'Europe; et pas une entrave, pas une barrière ne s'oppose, du moins en principe, au développement de nos travaux commerciaux. La Turquie est une voie qui doit être largement ouverte, facile et grande. Cette voie, le peuple ottoman la laisse à notre disposition sans barrière, sans péage, sans difficultés d'aucune sorte. Donc deux buts principaux s'offrent à nous, résumant les tendances vraies de la question d'Orient : le premier, c'est d'écarter des limites de ce pays hospitalier les convoitises, de quelque titre qu'elles se parent; le second, c'est d'organiser un protectorat réel, effectif et en même temps avantageux. Ces deux termes du problème se contiennent l'un l'autre et se complètent l'un par l'autre.

De quelle nature doit être ce protectorat ? S'agit-il d'envoyer garnison à Constantinople ? A cet égard, l'expérience répond suffisamment. Le protectorat qui sauvera la Turquie de toute atteinte extérieure, qui défendra notre commerce et lui donnera toute sécurité, ce protectorat doit être purement et simplement économique. Point n'est besoin d'armées, d'intervention internationale, de flottes cuirassées.

La solution de la question d'Orient est là tout entière. Expliquons-nous. En Turquie tout reste à faire : point de routes, point de canaux, point de chemins de fer, point d'agriculture, point d'industrie. Les cultures sont inexploitées, les mines regorgent et ne sont point fouillées. Apportons en Turquie nos capitaux, nos principes d'association. Remuons ce sol, vivifions-le, spéculons, s'il le faut, sur un terrain que les indigènes négligent. Que nos intérêts s'engagent, que le réseau de nos entreprises couvre ce pays. Alors, sorte de colonie européenne, la Turquie n'a plus rien à craindre des passions ou des ambitions ottomanes, elle se rattache aux empires du Nord ou de l'Occident. Qui empêche alors d'attaquer une nation que son commerce rend solidaire de l'Europe tout entière ? Il n'y a plus de question d'Orient, il y a une question européenne. Qui donc oserait s'attaquer à l'Europe entière ?

Par malheur, les nations les plus intéressées sont politiquement et économiquement au maintien de l'empire ottoman se sont médiocrement occupées de lui. Par contre, les nations hostiles n'ont cessé de l'attaquer au nom de la civilisation ou de quelque principe. Ici, c'est la Russie qui ne peut laisser plus longtemps les chrétiens opprimés sous le joug des Ottomans. Là, la Grèce rappelle ses titres à la reconnaissance du monde civilisé. Principe des nationalités, principes religieux, nécessités de la civilisation, tout est mis en œuvre contre la Turquie, se débattant au milieu de ce réseau sans cesse resserré autour d'elle. On soulève contre elle toutes les routines, tous les préjugés; puis, quand on lui a lié les membres, on l'attaque, on la ridiculise, on la déshonore pour le repos de l'Europe, lui dire : « Lève-toi et marche ! » Elle essaye de se soulever, mais trébuche. Alors les mains se tendent vers elle, on la veut soutenir, on proteste de l'intérêt qu'on lui porte; et quand elle a retrouvé momentanément son équilibre, elle s'aperçoit qu'elle a laissé aux mains de ses libérateurs un lambeau de sa richesse ou de sa dignité. De protection en protection, l'empire ottoman marche à la dissolution. Qui sait même si n'est pas déjà trop tard pour apporter au mal le remède définitif ?

Un des grands reproches qu'on adresse à la Turquie, c'est de ne pas avoir fait un pas décisif dans la voie civilisatrice; malgré le hatti-chérif du 3 novembre 1839, qui garantissait la sécurité individuelle, la fortune des citoyens, régularisait l'impôt, supprimait le régime féodal, organisait l'armée; malgré les efforts de Reschid-Pacha, Ali-Pacha, Fend-Pacha; malgré le hatti-humaloum du 18 janvier 1856, malgré la constitution d'un conseil d'Etat (1865), etc. Mais à quel tient cet état de choses ? A qui doit en remonter la responsabilité, sinon à l'Europe, qui ne laisse pas à la Turquie une année de tranquillité, qui fomenta chez elle des troubles et découragea son énergie, qui s'immisce chaque jour dans ses affaires extérieures ou intérieures, qui la force à maintenir dans un état de paix armée, véritablement ruinée ? Sans cesse l'Europe s'occupe officiellement de la civilisation intérieure, de la réalisation des réformes nécessaires, des travaux d'utilité publique indispensables.

Sans cesse la question d'Orient se dresse devant les yeux de la Turquie comme une question de vie ou de mort. En 1839, elle est sur le point de succomber sous les coups de son puissant vassal, le pacha d'Égypte. En 1853, la Russie, longuement préparée, tente de réaliser les vœux de Pierre le Grand sur Constantinople. Grâce à la France et à l'Angleterre, elle échappe à la ruine. Le traité de Paris du 30 mars 1856, en enlevant à la Russie le droit d'entretenir une flotte dans la mer Noire, recule le temps où le czar es-

sayera de nouveau de fondre sur elle. Puis viennent les complications, les démêlés avec des territoires qui lui sont adjacents, la Bosnie, les troubles de Syrie, l'insurrection de Crète, le conflit turco-grec (1869), etc., enfin la Russie, profitant de l'écrasement de la France sous l'invasion allemande, déchire le traité de Paris et force l'Angleterre impuissante à signer le traité de Londres du 13 mars 1871, qui supprime d'un trait de plume les résultats obtenus par la guerre d'Orient en 1853-1854.

— Fr.-maçonn. *Grand Orient*. V. GRAND ORIENT à son ordre alphabétique.

— Bibliogr. Consulter les ouvrages suivants : *Itinéraire oriental*, par le Père Philippe (Lugdunum, 1649, in-8°), précieux pour apprécier la connaissance qu'on avait alors de l'Orient; *Voyage de Pocock en Orient*, traduit par de La Flotte (Paris, 1772, in-12); *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel*, contenant tout ce qui regarde la connaissance des peuples d'Orient, par d'Herbelot (Maastricht, 1776, in-fol.); *Voyage en Orient*, par A. Seriers (Paris, 1801, in-8°); *Mémoires d'histoire et de littérature orientale*, par Sylvestre de Sacy (Paris, 1823, in-4°); *Lettres sur l'Orient*, écrites par Th. Renouard de Bussière, pendant les années 1827 et 1828, avec atlas (Paris, in-8°); *Voyages en Orient*, entrepris par ordre du gouvernement français, de 1821 à 1829, par Fontanier (Paris, 1821-1834, 3 vol. in-8°); *Correspondance d'Orient*, par Michaud et Poujoulat (Paris, 1833, in-8°); *Souvenirs d'Orient*, par Adolphe Cornille (Paris, 1833, in-8°); *Souvenirs d'Orient*, par le vicomte de Marcellus (Paris, 1839, in-8°); *Correspondance et mémoires d'un voyageur en Orient*, par Eugène Boré (Paris, 1840, in-8°); *Parasie orientale ou Dictionnaire historique et critique des meilleurs poètes anciens et modernes de l'Orient*, par A. Rousseau (Alger, 1841, in-8°); *Vocabulaire oriental-français-italien-arabe-turc-grec pour la conversation usuelle*, par Letellier (Paris, 1841, in-4°); *Vocabulaire indispensable à qui veut parcourir l'Orient*; *Revue de l'Orient*, bulletin de la Société orientale (Paris, 1843 et années suivantes); *Journal d'un voyage en Orient*, par J. Destournel (Paris, 1844, in-8°); *L'Orient*, 1718-1845, par Raoul de Malherbe (Paris, 1845, in-8°); *Voyage en Orient*, par Alphonse de Lamartine (Paris, 1855, 3 vol. in-8°); *Bibliothèque orientale* (Liepzig, 1846, in-8°); les *Hommes illustres de l'Orient*, rangés par ordre chronologique depuis l'établissement de l'islamisme jusqu'à Mahomet II (Paris, 1847, in-8°); *Voyage en Orient*, par M. Baptiste Poujoulat (1850, in-8°); *Voyage en Orient*, par Gérard de Nerval (Paris, 1851, 2 vol. in-18°); *Voyage religieux en Orient*, par l'abbé Michon (1854, 2 vol. in-8°); *Voyage en Orient*, par Roger de Scitvieux (Paris, 1873, in-fol.); *Aventures de chasse dans l'extrême Orient*, par Thomas Anquetil (Paris, 1874, in-12).

Orient (VOYAGES EN), par M. L. Fontanier (1821-1829, 2 vol. in-8°; 1831-1834, in-8°). Ces trois volumes contiennent le résultat des observations faites par l'auteur pendant plus de quinze années de voyages ou de résidence en Orient, où il fut longtemps chargé de missions politiques ou scientifiques. Diverses provinces de l'empire turc, la Géorgie, l'Arabie, l'Asie Mineure, l'Égypte, puis la Perse et l'Inde, ont été successivement explorées par lui. Ses relations sont à la fois celles d'un géologue, d'un observateur et d'un administrateur. M. Fontanier décrit les lieux, mesure les distances, examine la formation des terrains; il détermine la position des localités et le cours des fleuves, mais sans oublier la science, le commerce, les lois, les mœurs des pays qu'il parcourt. Le premier, il a décrit la constitution géologique de l'Asie Mineure, en prenant ses observations pas à pas. Un résultat général s'en dégage : les montagnes de l'Asie Mineure ont une direction générale du sud-ouest au sud-est; les vallées s'élargissent vers l'Orient; au couchant, elles sont plus étroites. Dans sa relation, l'auteur ne suit pas son itinéraire; il traite séparément des divers pays qu'il a vus, mêlant une foule d'anecdotes aux observations scientifiques.

Un troisième ouvrage de M. Fontanier, *Voyage dans l'Inde et le golfe Persique* (1852, in-8°), complète ces études sur l'Orient. Singapour, mais de son voyage, avait déjà été visitée précédemment par lui (1834); ce n'était alors qu'une ville de bourgade insignifiante; en 1852, c'est une ville de 60,000 âmes, un des principaux centres commerciaux des mers orientales. L'auteur fait une description pittoresque de cette cité; il étudie ses mœurs, sa géologie, son agriculture, son commerce, son histoire contemporaine, ses mœurs, ses usages, sa géographie. Il parle des Indes anglaises et des colonies hollandaises en homme instruit, passionné quelquefois, mais connaissant les pays dont il s'occupe, les affaires et les hommes. Le livre de M. Fontanier est un livre rempli de faits, d'aperçus présentés avec un tour souvent original; en outre, il est fort agréablement écrit.

Orient (VOYAGE EN), par Lamartine (1833, 3 vol. in-8°). Lamartine a parcouru l'Orient en grand seigneur; parti de Marseille sur un vaisseau qui lui appartenait, suivi d'une armée de serviteurs, il a visité, dans une longue

tournée de seize mois, la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure et la Palestine; il a fait de longs séjours à Athènes, à Constantinople, à Beyrouth, à Jérusalem. On pouvait donc s'attendre à voir revivre, sous sa plume poétique, ces beaux pays annés du soleil, et le poète a, en effet, trouvé dans les paysages qui défilent sous ses yeux, dans les ruines des civilisations disparues, l'occasion de grandioses descriptions et de méditations élevées; mais son abondante profusion d'images noie les traits caractéristiques par lesquels un observateur se serait révélé. Le *Voyage en Orient* n'est, il l'a dit lui-même, ni un livre, ni un voyage; ce sont les plus fugitives et les plus superficielles impressions d'un voyageur qui marche sans s'arrêter; ce sont des notes presque exclusivement pittoresques; c'est le regard écarté, c'est le coup d'œil d'un passager assis sur son chameau ou sur le pont de son navire, qui voit fuir des paysages devant lui, et qui, pour s'en souvenir le lendemain, jette quelques coups de crayon sans couleur sur les pages de son journal. Beaucoup de paysages et peu de faits, c'est tout le livre en deux mots. Quant aux mœurs, elles sont étudiées d'une manière superficielle et jugées avec un optimisme dont Candide eût été jaloux. On sent que la nature du poète a été frappée surtout par l'extérieur, et que ce sont ses premières impressions qu'il nous offre, sans rendre la peine de les revoir. Le style est ample et infléchi jusqu'à la mollesse; des longueurs et des choses inutiles et des redites, des observations d'une mine vaine coudoient des descriptions d'un coloris éclatant, mais qui manquent surtout de précision. Au milieu de cette mosaïque confuse de réflexions morales et de retours vers le passé, de causeries du présent, de pensées jetées sur l'avenir et de paysages féériques, apparaît tout à coup un chapitre déchirant, le récit de la mort cruelle de la fille du poète, cette Julia qui a immortalisé en beaux vers; puis le voyageur reprend sa route et achève, tout désolé, ce voyage entrepris sous les plus heureux auspices.

Ce que l'on pardonne le moins à Lamartine, dans ses longues digressions et descriptions, c'est leur inexactitude; il voit de si haut et de si loin, que tout perd son relief et qu'il arrive, malgré l'éclat de son style, à la monotonie et à l'uniformité; la Grèce, la Syrie, la Turquie, si différentes comme types, sont peintes d'une seule manière; sa palette n'a qu'une même teinte pour les lignes sobres du Parthénon, les flancs boisés du Liban, les plaines arides de la Palestine et la splendeur amphithéâtre de Constantinople. En ce qui concerne la Syrie et ses établissements religieux, presque toutes ses allégations ont été reconnues fausses par le commandant Stackley, lors de l'expédition française contre les Druses en 1861. Lamartine improvise sans cesse; sans études préalables, sans même prendre la peine de se renseigner, il parle de tout, histoire, religion, mœurs, philosophie, et n'a pas même l'air de se douter des problèmes qu'il croit résoudre, au courant de la plume. « Il est de bonne foi, on n'en peut douter, dit Sainte-Bouve; il se persuade lui-même la vérité de ce qu'il écrit et croit tout deviner, tout improviser distinct. Après un séjour de quelques semaines, il délire et analyse les peuples, ses hôtes, leur parle en prophète et recourt sans hésitation, en quelques mots, les questions religieuses, politiques et militaires, qui arrêtaient pendant longtemps la sagacité d'un concile, d'un parlement ou d'un conseil de guerre. Ses admirations et ses blâmes artistiques n'ont guère plus le temps d'être raisonnées; ainsi il admire les temples de Thésée, de Minerve et de Jupiter, puis, soudain, se met à regretter l'absence des majestueuses cathédrales de Reims, de Cologne, de Westminster et de Milan; singulier désir que de vouloir pour une religion dont la beauté était le dogme fondamental les portails, les ogives et les rosaces destinées à multiplier la grandeur d'un Dieu sans forme et sans séjour. Dans la ville sainte, chacune des promesses du poète voyageur semble un commentaire du *Pentateuque*, des *Apôtres* et des *Prophètes*. Il reconnaît à première vue les ruines avec une assurance si naïve et si imperturbable dans la divination, qu'il serait presque tenté de faire aux habitants un crime d'être moins familiers avec les curiosités de leur pays que lui qui ne les a jamais vues. A propos de Balbek, il n'est pas plus embarrassé par parler d'architecture, sans l'avoir étudiée; tout en ayant son ignorance, mais avec une pointe d'ironie à l'adresse de ceux qui cherchent la valeur d'un triglyphe ou d'un stylobate. Sur la Turquie, ses pensées sont plus faciles à saisir. Jusqu'ici ses idées étaient quelque peu nauageuses; c'était le poète qui tenait la plume; il vient de la passer au politique qui traitera et résoudra la question russe, anglaise et française comme Alexandre à défaut le noué gordien. »

L'ambition de Lamartine était, paraît-il, d'écrire un livre poétique, destiné à ouvrir une ère nouvelle à l'Orient. C'est à quoi il a échoué dans l'épique, où il conclut ainsi : L'Asie est décrite et l'Europe regorge d'habitants; ne serait-il pas sage de verser en Asie le trop-plein de l'Europe? Naturellement l'auteur se répond oui à lui-même. Comment réaliser ce projet? En assemblant

un congrès européen. Que devra décider ce congrès? La fondation en Asie de villes modèles, si sagement gouvernées et tellement heureuses, qu'elles entraîneront par leur exemple la conversion entière de l'Asie. De telles utopies ne sont pas appelées à un grand avenir.

Orient (VOYAGE EN), récits et souvenirs par M. Baptiste Poujoulat (1850). L'auteur de ce livre ne s'est pas mis en grands frais d'imagination pour l'écrire; sa narration frappe surtout par sa sécheresse, son manque de verve et d'originalité. Après avoir vu Athènes, Smyrne, Sardes, Césarée, le Taurus, l'Euphrate, Edesse en Mésopotamie, Alep, Antioche, Damas, la Palestine, Nazareth, soit-on quelles impressions personnelles nous rapporte M. Poujoulat? De froides descriptions qui traînent dans tous les récits de voyages et des digressions historiques accompagnées de citations littéraires. Avant-il vraiment besoin de s'embarquer pour savoir qu'Athènes est maintenant la capitale de la Grèce, que ce fut en 1835 qu'on recommença de bâtir cette ville, que les ruines de la vieille Athènes frappent l'esprit du voyageur, que le temple de Thésée est assez bien conservé, que le beau monument du Parthénon fut élevé sous l'administration de Périclès, que la vue du Pnyx fait songer à Démocrate et celle de la Grotte à la mort de Socrate? Or, le voyageur n'a vu que cela dans la vieille capitale de la civilisation grecque. Le reste du volume n'est guère plus personnel. Signalons cependant quelques chapitres comme le *Liban et les peuplades qui l'habitent*, le *Désert des sables mouvants*, les *Bédouins*, où M. Poujoulat trahit quelques velléités de chercher à intéresser par lui-même.

La forme n'est pas plus originale que le fond; le style est médiocre; ni descriptions, ni poésies; ni études quelconques. Des amplifications de séminaire sur le catholicisme et sa mission, voilà ce qui a fait le succès du livre, écrit surtout en vue de l'édification des âmes dévotes.

Orient (VOYAGE EN), par Gérard de Nerval (1851, 2 vol. in-18). Les souvenirs et impressions recueillis dans ces deux volumes ont ce cachet particulier d'élégance, de vive émotion, d'incertitude personnelle et de spirituel enjouement dont Gérard de Nerval a marqué les moindres de ses œuvres littéraires; et, à tout prendre, ces récits d'un voyage entrepris à l'aventure, achevés à la grâce de Dieu, resteront comme son œuvre capitale. L'écrivain n'avait pas plus de but déterminé en écrivant au hasard ces pages éparses, que le voyageur en passant du Caire à Smyrne et de Smyrne à Constantinople; il ne songeait aucunement à faire un travail complet sur chacune des contrées qu'il traversait; cependant, bien servi par sa bonne humeur et sa pénétration d'esprit, il se trouve, sans le vouloir, avoir fait une suite de croquis propres à donner l'idée la plus nette et la plus juste de la vie orientale. Des deux écoles de voyageurs, l'une qui ne raconte que des aventures de grand chemin ou de table d'hôte, l'autre qui s'absorbe dans la description des paysages et des monuments, Gérard de Nerval appartient plutôt à la première; mais il sait tempérer ce qu'elle a de trop personnel par des études de mœurs locales; il observe avec une rare délicatesse, et ses peintures, de petites dimensions, ont le fini d'un tableau de genre hollandais. Avant tout, il est vrai, et c'est là sa grande qualité.

« L'humble vérité, dit-il, n'a pas les ressources immenses des combinaisons dramatiques ou romanesques. Je recueille un à un des événements qui n'ont de mérite que par leur simplicité même, et je sais qu'il serait aisé, pourtant, fût-ce dans la relation d'une traversée aussi vulgaire que celle du golfe de Syrie, de faire naître des péripéties vraiment dignes d'attention; mais la réalité grimace à côté du mensonge et il vaut mieux, ce me semble, dire malvêtement, comme les anciens navigateurs: tel jour nous n'avons rien vu en mer qu'un morceau de bois qui flottait à l'aventure; tel autre, qu'un goéland aux ailes grises... jusqu'au moment où l'action se complique d'un canot de sauvages qui viennent apporter des ignames et des cochons de lait roux. »

Nous parlons plus haut, avec quelque dédain, des propos de table d'hôte recueillis si scrupuleusement par une certaine classe de voyageurs. Ils deviennent bien amusants et bien spirituels sous la plume de Gérard de Nerval. Lisez plutôt cette conversation qu'il a, sur le pont d'un navire, avec un Marseillais qui s'obstine à appeler les Turcs des *Turs* et qui lui soutient que, si l'on veut en voir, il est inutile d'aller à Constantinople, où il n'y en a plus. « Vous allez loin, répliquai-je, j'ai vu moi-même un assez bon nombre de Turs. (Juliettes de dire ce mot en appuyant sur la dentelle; le Provençal n'acceptait pas cette leçon.) — Vous croyez que ce sont des Turs que vous avez vus, disait-il en prononçant les syllabes d'une voix encore plus flûtée; ce ne sont pas des vrais Turs; j'en tends les *Turs-Gauls*; tous les musulmans ne sont pas des Turs. — Etos-vous bien sûr, lui dis-je, que ce soit ainsi? — Ehl! monsieur, j'arrive de Constantinople; ce sont tous là des Grecs, des Arméniens, des Italiens, des gens de Marseille. Tous les Turs qu'on peut trouver, on en fait des cadis, des ulémas, des pachas,

ou bien on les envoie en Europe pour les faire voir. Qu'est-ce que vous croyez que les diplomates feront quand les rajahs viendront leur dire: Voilà le malheur qui nous arrive; il n'y a plus un seul Turs dans tout l'empire, nous ne savons que faire; nous vous apportons les clefs de tout? Le pape, de son côté, dira: Ehl! moi Dieu! comment faire? Qu'est-ce qui va garder le saint sépulcre à présent? Voilà qu'il n'y a plus de Turs! »

C'est surtout l'Egypte que Gérard de Nerval a curieusement étudiée pendant un long séjour au Caire. « Il est inutile de se dérouter pour voir le Caire, puisque Gérard de Nerval y est allé, » disait son ami Th. Gautier; et, en effet, il a décrit avec tant de précision ses rues, ses ruines, ses palais, ses bazars, ses marchés, ses cafés, ses boutiques et toutes les particularités de la vie intime, qu'un séjour d'un an ou deux n'en apprendrait pas davantage. Gérard, pour goûter toutes les douceurs de la vie orientale, y avait acheté une femme, une jeune et jolie Javanaise de dix-huit ans, qui lui plut beaucoup d'abord, mais qui fut ensuite pour lui la source de toutes sortes d'inconvénients et d'inquiétudes. Il l'emmena dans ses excursions de la vallée du Nil; elle tomba malade; il lui fallut prendre deux autres femmes pour la soigner, puis quand elle fut guérie elle ne voulut plus se séparer de ses compagnes; de sorte que lui, l'homme aux goûts changeants et à la vie errante, il se trouva chargé de toute une maison. La vie orientale vous joue de ces tours, dit-il mélancoliquement; tout semble d'abord simple, peu coûteux, facile. Bientôt cela se complique de nécessités, d'usages, de fantaisies, et l'on se voit entraîné à une existence pachalique qui, jointe au désordre et à l'infidélité des comptes, épuise les bourses les mieux garnies. Pour sortir d'embarras, Gérard eut une idée lumineuse: « Je te rends ta liberté, dit-il à la belle Javanaise. — Libre? dit-elle, que voulez-vous que je fasse? Rendez-moi au marchand d'esclaves. » Gérard était trop humain pour le faire. Acheter, passer; mais vendre! Il s'embarqua avec elle pour la Palestine, la fit instruire légèrement, puis convertir à Beyrouth et la plaça dans un couvent, où il paya sa pension; plus tard il apprit qu'elle avait trouvé à se marier. Lui-même il continua de voyager, pour se distraire, et sa bourse était si bien à l'aise, qu'il se trouva pour Constantinople, qu'il fut obligé de demander au consul de France un secours pour se rapatrier.

Le touriste, dans Gérard de Nerval, est doublé d'un observateur attentif, d'un artiste et d'un philosophe. Souvent il s'oublie lui-même pour se livrer à de savantes recherches sur les mœurs, les monuments, les arts, l'histoire, les lettres, la religion, les institutions des peuples qu'il visite. Il a, en particulier, des chapitres remarquables touchant les arts chez les Orientaux, les Pyramides, les mœurs égyptiennes modernes. Après tant de voyages en Orient, celui de Gérard de Nerval nous apprend une foule de détails curieux, car les touristes ordinaires ne séjourneront pas assez longtemps pour pénétrer les secrets d'une société dont les mœurs se déroberont si soigneusement à l'observation superficielle. Une conclusion, entre autres, à remarquer, c'est que la société turque gagne à être connue et qu'elle est l'objet d'un grand nombre de préventions parfaitement injustes. Il y a, par exemple, sur les conditions des femmes en Orient des considérations excellentes et qui seraient alors tout à fait neuves. Gérard montre qu'en ce qui concerne la polygamie et l'esclavage le musulman les considère uniquement comme des moyens d'éviter les plus grands maux, tandis que la prostitution, cette autre forme de l'esclavage, dévore comme une lèpre la société européenne en attaquant la dignité humaine. Quelle position fait chez nous la loi aux bâtards, qui constituent environ le dixième de la population? La loi civile les punit des fautes de leur père en les repoussant de la famille et en grande partie de l'héritage. Tous les enfants d'un musulman au contraire naissent légitimes, la succession se partage également entre eux. Les esclaves sont, dans ces contrées, traités plutôt comme des membres de la famille qu'en parias. La conclusion de ces considérations, c'est que l'islamisme ne repousse aucun des sentiments élevés attribués généralement à la société chrétienne et que les différences existantes ne tiennent plus dans la forme que dans le fond des idées.

Le style du *Voyage en Orient* prête à la lecture de cet ouvrage un charme singulier et se distingue par un coloris, par un éclat, qui semblent un reflet de ce beau ciel d'Orient tant admiré par le touriste. La plupart des descriptions sont des chefs-d'œuvre; elles parlent à l'imagination avec toute l'éloquence d'un beau tableau.

Orient (VOYAGE RELIGIEUX EN), par l'abbé Michon (1854, 2 vol. in-8°). A l'époque où l'auteur entreprit ce voyage (1850), la question de la réunion des Eglises dissidentes au catholicisme, abandonnée depuis Bossuet et Leibniz, préoccupait de nouveau le monde religieux. L'abbé Michon croyait que le mouvement religieux qui se produisait en Angleterre présageait le rapprochement d'une des plus puissantes nations vers le catholicisme. Il en était venu à espérer la grande réconciliation des communions chrétiennes, qu'il

se plaisait à considérer comme l'acte logique de réparation destiné à clore trois siècles de haines et de luttes religieuses. C'est dans cette situation et dans cette espérance qu'il entreprit son voyage en Orient, afin de concourir à cette réconciliation rêvée par le parti catholique. Il voulait se rendre compte des dispositions religieuses des nations orientales séparées de l'unité catholique, étudier le point précis des difficultés qui les tiennent éloignées de la foi catholique, chercher les moyens à employer pour les rapprocher de Rome, et enfin savoir quelles conditions elles mettraient à ce rapprochement.

On ne peut refuser à l'auteur, en lisant cette question de la fusion des Eglises, un grand esprit d'observateur et de chrétien, une finesse rare et, ce qui est encore moins commun chez un ecclésiastique, de la bonne foi et de l'impartialité, le tout fortifié d'une érudition théologique et historique fort solide. D'après lui, le grand remède aux maux du schisme serait « la convocation d'un concile œcuménique, où la papauté, représentée par ses légats, ne paraîtrait plus se poser seule comme l'Eglise, mais se montrerait ce qu'elle est dans l'institution divine, la tête du corps dont l'épiscopat compose les membres, et où les évêques d'Orient n'approuveraient aucun froissement dans les discussions religieuses auxquelles ils prendraient part. Ils seraient là au rang hiérarchique que leur donnent les canons. »

Laisant de côté la partie théologique, ce livre renferme encore une partie pittoresque et artistique fort remarquable. Ce n'est pas un mince mérite d'avoir su, après Chateaubriand et Lamartine, intéresser au récit d'un voyage en Orient. Parti de Paris le 23 novembre 1850 avec M. de Sauly, qui avait obtenu du gouvernement français une mission scientifique en Orient, dont il a rendu compte sous ce titre: *Voyage dans les terres bibliques et autour de la mer Morte*, l'abbé Michon visita successivement Athènes, Constantinople, Smyrne, Damas, Jérusalem, le Liban, en ayant soin de prolonger, le plus longtemps possible, chacune de ses stations. Nature, climat, races, mœurs, langage des différents pays, M. Michon traite toutes ces questions d'une manière intéressante et fort instructive.

Il étudia surtout l'art religieux en Orient dans ses diverses transformations, depuis la basilique primitive jusqu'aux églises du moyen âge, et cherche si la connaissance de l'architecture arabe pendant les croisades n'avait pas préparé l'architecture ogivale, dominante chez nous au XIII^e siècle. Il parle des monuments de l'antiquité païenne et des monuments chrétiens élevés avant le gothique en Orient, en connaissant judicieusement, mais son point de vue est trop étroit, sa manie de vouloir tout rapporter au christianisme gâte un peu son érudition. Jamais on ne peut oublier que c'est un prêtre qui parle; ce qui ne l'empêche pas d'être amusant, sans le vouloir. Par exemple, il se moque beaucoup des moines d'Orient: « Sans tonne, dit-il, et sans dignité, on les prendrait au premier aspect pour ces hommes à figure blême qui se promènent dans les préaux des maisons d'aliénés. Il y a un rapprochement entre l'enfant, le fou et le moine. L'un ne sait rien; l'autre a l'innocence native; l'autre a tout oublié; l'autre a été séquestré pour ne rien apprendre. L'ignorance des moines en Grèce et en général dans tout l'Orient est incroyable. » L'abbé Michon n'y songe pas en laissant ainsi trotter sa plume; est-ce qu'il en est autrement en France, en Italie et en Espagne?

Orient (LIVRES SACRÉS DE L'), par M. G. Pauthier (1840, in-8°). Sous ce titre général, le savant sinologue a publié, dans la collection du Panthéon littéraire, quelques-uns des principaux livres qui contiennent la cosmogonie et la morale de l'Orient. Les ouvrages qui, par leur longueur, ne pouvaient y être insérés y sont analysés soigneusement dans des notices empruntées aux plus illustres orientalistes. L'auteur se propose de réunir en un seul corps tous les livres sacrés que nous a laissés l'imagination orientale, en commençant par les livres les plus anciens de l'Inde et de la Chine, et en finissant par le Coran, qui est la dernière forme de la religion en Orient. Mais l'ouvrage est incomplet des études et, sans doute aussi, la crainte de se lancer dans une entreprise trop colossale ont, dans l'exécution, restreint beaucoup le plan de M. Pauthier. L'Inde est insuffisamment représentée dans son volume; le *Manava-gastra* (les lois de Manu, traduit par M. Loiseleur-Deslongchamps), ne suffit pas à donner une idée même approximative de cet immense développement religieux. Les notes excellentes qu'on trouve sur les Védas, la traduction de l'*Isaoupanichad*, du Yâsus-véda, par M. Pauthier lui-même, et les notes nombreuses et savantes dont il accompagne la texte ne suffisent point à combler ces lacunes. On s'étonnera surtout de ne rien trouver sur le bouddhisme, le jainisme et le culte de Krishna dans un livre qui s'intitule: les *Livres sacrés de l'Orient*. La Chine, pour être mieux représentée, ne l'est pas encore suffisamment. Le *Livre des vers*, qui de tous les livres chinois est celui qui contient précisément les débris de la religion primitive du pays, n'y figure pas. Le culte de Fo, c'est-à-dire la forme chinoise du bouddhisme, en est

absent comme le bouddhisme même. La Perse, qui aurait le droit de paraître, n'y est même pas mentionnée. Nous ne parlons pas de l'ancien Testament, qu'on y chercherait vainement aussi. En somme, les *Livres sacrés* contenus dans ce volume sont assez peu nombreux. Le *Chou-King* et les quatre livres de philosophie classique de la Chine, les *Lois de Manou* et le *Coran*, voilà, en gros, la table des matières de ce volume. Mais, de ce que ces matières ne sont pas complètes, il n'en faut point conclure que cette étude soit dénuée d'intérêt. Espérons qu'un jour l'auteur lui-même la reprendra et qu'il pourra cette fois nous développer tout l'orient religieux, depuis la Chine de Fo-Hi jusqu'à l'Arabie du prophète Mohammed. Malgré ses lacunes, l'ouvrage de M. Guillaumin-Pauthier a été, depuis, couronné par l'Institut.

ORIENT (saint), évêque d'Auch. V. ORENS.

ORIENT (Joseph), peintre hongrois, né près d'Eisenstadt en 1877, mort à Vienne en 1947. Sous la direction de Faistenberger, il devint un des plus habiles paysagistes de l'Allemagne, fit une étude approfondie de la nature et s'établit à Vienne, où il exécuta la plus grande partie de ses ouvrages et où il devint vice-directeur de la galerie impériale. Orient excellait à reproduire les montagnes escarpées du Tyrol, les bords sinueux du Rhin et surtout les orages et les coups de vent. Ses compositions, vastes et d'un grand effet, sont d'une belle couleur et rappellent souvent la manière du Gainsbourg. Les personnages dont il animait ses tableaux sont exécutés pour la plupart soit par Ferg ou Janneck, soit par Querfurt ou Canton. Plusieurs de ses œuvres ont été gravées.

ORIENTAL, ALE adj. (o-ri-an-tal, a-le — lat. *orientalis*; de *oriens*, orient). Qui est à l'orient; qui appartient à l'orient. *Pays orientaux. Contrées orientales. L'Inde méridionale et l'Afrique orientale sont les contrées dont la terre et le ciel conviennent le mieux à l'éphant.* (Buff.) *Pline fixe le point oriental du monde à l'embouchure du Gange.* (Chateaub.)

— Qui vient d'Orient; qui croît ou vit en Orient. *Des pierrieres orientales. Des plantes orientales.*

— Qui est particulier à l'Orient; qui est digne de l'Orient. *Costume oriental. L'usage oriental. Les Italiens ont une parure orientale dans l'habitude de la vie.* (Mme de Staël.)

— Hist. *Prince des Francs orientaux.* Titre qu'on a donné quelquefois aux rois et aux ducs d'Austrasie.

— Géogr. *Indes orientales, Inde*, par opposition à *Indes occidentales*, dénomination impropre de l'Amerique.

— Linguist. *Langues orientales*, Langues mortes ou vivantes de l'Asie, telles que l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, l'arménien, le persan, le sanscrit, etc.

— Techn. *Pierres orientales*, Pierres fines de qualité supérieure, ainsi dites à cause du prix que l'on attache à certaines pierrieres qui l'on apporte de l'Inde; *Les naturalistes récents ont donné, avec les termes, la dénomination de pierres orientales à ces qui ont une belle transparence et qui, en même temps, sont assez dures pour recevoir un poli vif.* (Buff.)

— Astron. Se dit des planètes qui se lèvent avant le soleil et qui, par conséquent, sont visibles le matin du côté de l'orient; *Vénus est tantôt orientale, tantôt occidentale.*

— s. m. pl. *Peuples de l'Asie : Les mœurs des orientaux. Ah! les orientaux, voyez-vous, ce sont les seuls hommes qui sachent vivre!* (Alex. Dum.)

... Les Orientaux, plus savants cuisiniers, Des premiers friandeux donneront le modèle.

Béchoux.

— s. f. Littér. Nom donné à un genre de poésie imité des *Orientales* de V. Hugo : *Oui, monsieur, tel que vous me voyez, j'ai été une victime du sonnet, ce qui ne m'a pas empêché de donner dans la balade, dans l'orientale, dans l'humbe, dans la méditation, dans le poème en prose et autres délassements modernes.* (L. Reybaud.)

— Horticult. Ancien nom d'une anémone et d'une tulipe.

— Loc. adv. *A l'orientale*, A la manière des peuples de l'Orient : *Ce qui m'étonnait le plus dans cette apparition séduisante, c'est que le teint de ces jeunes personnes vêtues à l'orientale venait du bistre à l'olivâtre.* (G. de Nerval.) *Ma facilité à croquer les jambes à l'orientale, mouvenr fort difficile pour des Français, le fit sourire et lui donna bonne opinion de moi.* (Th. Gaut.)

Orientales (LES), poésies de Victor Hugo (1830, in-80). Dans aucun de ses recueils, le poète n'a déployé autant d'éclat et de magnificence; tableaux grandioses, chants de guerre et de liberté, ballades amoureuses, simples caprices, fantaisies bizarres, toutes les formules de la conception poétique alternent et se succèdent. *Ut pictura poësis*, disait Horace; c'est de cette poésie surtout qu'on peut dire qu'elle est une peinture, et cette impression même est si vive que certains critiques ont cru devoir protester; à leur sens, c'était ravaler la poésie que de lui donner une telle puissance plastique, de ne l'employer qu'à rendre les formes et la couleur. Prise isolé-

ment, chacune des *Orientales* est un bijou finement ciselé, la science métrique, les combinaisons de toutes les espèces de vers et de tous les genres de strophes, la recherche des rythmes nouveaux n'ont pas été poussées plus loin par Victor Hugo ni par aucun autre poète français. Sa palette est d'une richesse inouïe, et, quoiqu'il n'ait vu Athènes et Constantinople qu'en rêve, qu'il ait écrit la plupart de ces vers étincelants au fond d'un petit jardin de Vanves, il a véritablement fixé dans ses strophes l'éblouissant soleil de l'Orient, comme Decamps sur ses admirables toiles.

Le recueil s'ouvre par une sorte d'épopée biblique, le *Feu du ciel*, où le poète raconte la terrible catastrophe qui engloutit Sodome et Gomorrhe. Il suit, à travers les airs, le voyage d'un immense nuage, chargé de foudre et d'éclairs, qui, après avoir plané au-dessus de l'Assyrie et vu les ruines de Babel, accompagné au bord d'un golfe une troupe errante de pasteurs, couvert d'ombre l'Égypte, s'abat enfin sur les villes maudites et les engloutit dans une trombe d'eau, pendant que la terre s'entr'ouvre et les engouffre. Le procédé du poète est visible, quoique masqué par la richesse et l'ampleur des descriptions; c'est l'énumération. Chacun des tableaux qu'il déroule est si grandiose et si poétique, que ce qu'il y a d'un peu factice dans ce procédé disparaît. Les ruines gigantesques de Babel, les palmiers, croissant dans les fissures des tours, semblent, d'en bas, des touffes d'herbe; la mer où l'on assiste à un splendide coucher de soleil; l'Égypte toute blonde d'épis entre les deux mers qui la rongent, le désert et l'Océan; ce golfe aux vertes collines où viennent danser en rond des Vénus noires, toutes ces peintures offrent séparément de grandes beautés, et l'ensemble est d'un effet prodigieux. Le poète a habilement marié tous les rythmes, se servant tantôt de la strophe et tantôt de l'alexandrin à rimes plates. Il s'est surtout dépassé dans la description des deux villes maudites, entassement d'architectures étranges, et dans le tableau de la catastrophe finale.

L'énumération, avec sa sécheresse, est plus visible dans les pièces qui suivent; par exemple, pour dire que Canaris brûle la fiole turque, le poète énumère tous les pavillons du monde entier, les flammes que chaque nation arbore au haut des mâts de ses vaisseaux, et, satisfait de ce jeu de mots, il dit que Canaris « arbore l'incendie ». Pour nous faire comprendre la *Douleur du pacha*, il recherche toutes les causes possibles d'affliction et finit par nous dire que si le pacha est si sombre, c'est que « son tigre de Nubie est mort ». Ce sont là de simples caprices poétiques. Ceux qui les ont reprochés à Victor Hugo feignaient d'oublier que Pindare, Anacréon et Horace, objets de leurs admirations passionnées, emploient continuellement ce même procédé factice.

Un grand nombre de pièces se rapportent à la guerre d'indépendance de la Grèce et aux faits d'armes des Hellènes, sur lesquels toute l'Europe avait alors les yeux fixés. *Canaris, la Bataille de Navarin, les Têtes du sérait, l'Enfant grec, le Klephte* et bien d'autres encore se rattachent à cet ordre d'inspirations. Les *Têtes du sérait* retracent l'effrayant dialogue de trois têtes coupées, les têtes de trois principaux chefs hellènes, accrochées aux grilles d'un palais; le fait était controvérsé, mais la poésie reste, et c'est une des plus belles des *Orientales*. Parmi les pièces qui ne sont que de simples fantaisies, d'une pureté de forme irréprochable, figurent *Sarah la baigneuse*, cette ballade d'un rythme si gracieux, renouvelé de Ronsard; les *Djinnis*, conception bizarre, dont le rythme, par ses progressions croissantes et décroissantes, simule l'approche, puis l'éloignement de ces démons fantastiques, cauchemars des nuits de l'Orient; *Nouharmal la Roussie, les deux de l'hôte arabe, le Derviche, le Voie, la Captive*, etc. Rien de tendre comme cette dernière poésie, et l'on admire la flexibilité de ce génie, qui descend des plus grandes hauteurs de l'ode et de l'épopée pour moduler une simple romance. Quelques pièces espagnoles, qui ne se trouvent pas déparées au milieu des *Orientales*, car l'Espagne, par les Maures, fait un peu partie de l'Orient, complètent le recueil. C'est la *Chasse de don Rodrigue*, inspirée par une des plus belles pièces de l'homérique; les *Fantômes*, gracieuse élégie sur la mort de cette jeune fille qui aimait trop le bal et que le bal a tuée; elle apparaît au milieu d'une évocation fantastique d'une foule d'autres fantômes amoureux. Quelques autres pièces encore sont d'une égale beauté.

Toutes ces richesses répandues à profusion, ces broderies éclatantes, ces ciselures d'un travail exquis, ces petits chefs-d'œuvre où l'art surpasse de beaucoup la matière, n'ont pas trouvé grâce devant la critique. A l'apparition du volume, on cria plus fort que jamais à la décadence. « Dans les *Orientales*, dit G. Planche, M. Victor Hugo vocalise; il chante pour chanter, il oublie de sentir et de penser. Il se persuade que le talent poétique consiste à développer indéfiniment la ductilité de la parole. La poésie n'y joue aucun rôle, car la poésie qui ne s'adresse ni au cœur ni à l'intelligence ne mérite pas le nom de poésie. Il n'y a pas une page qui émeuve ou qui instruisse. De beaux vers, voilà tout. La strophe est tout et la pensée rien. Je com-

prends que M. Victor Hugo s'admire dans les *Orientales*, car il faut un talent singulier pour écrire quatre mille vers où le cœur et l'intelligence ne jouent aucun rôle. S'il voulait éblouir, ses vœux sont comblés. Il a respecté fidèlement l'analogie des images en construisant les strophes des *Orientales*. Ces images sont de beaux vêtements qui ne revêtent aucune idée. »

Cette critique n'est pas équitable. Sans doute l'extrême prodigalité des ornements, le coloris du vers, l'étrangeté de certaines conceptions attirent et captivent au point de faire croire que la pensée est absente; quelques-unes de ces poésies ne sont que des bagatelles richement brodées. Mais, sous cette forme éblouissante, il y a tout autant d'idées que dans les odes des lyriques les plus vantes. Ce n'est d'ailleurs qu'une page dans l'œuvre entière de Victor Hugo qui a suffisamment montré, par les *Feuilles d'automne* ou les *Châtiments*, qu'il savait faire vibrer les sentiments et les passions; n'eût-il écrit que les *Orientales*, il resterait encore un grand artiste.

ORIENTAL (cap), pointe située au N.-E. de la Russie d'Asie, sur le détroit de Behring, par 70° 10' de latit. N. et 172° 10' de longit. O.

ORIENTAL (archipel), groupe comprenant plusieurs petites îles de la Polynésie.

ORIENTALE (mer), partie de la mer de Chine qui s'étend entre la mer Jaune au N., la baie de la Chine à l'E., Formose au S. et les îles Lieou-Kieou à l'O.

ORIENTALEMENT adv. (o-ri-an-ta-le-man — rad. *oriental*). A la manière orientale : *Vivre orientalement. Une poésie orientalement suave.* (Balz.)

ORIENTALISÉ, ÉE (o-ri-an-ta-li-sé) part. passé du v. *Orientaliser*. Qui a pris, à qui l'on a donné les mœurs orientales ou le genre oriental : *Peuple orientalisé. Les appartements du sultan sont dans un style Louis XIV orientalisé.* (Th. Gaut.)

ORIENTALISER v. a. ou tr. (o-ri-an-ta-lizé — rad. *oriental*). Donner les mœurs orientales ou le genre oriental à : *Orientaliser un peuple. Orientaliser un monument grec.*

S'orientaliser v. pr. Prendre les mœurs orientales : *Les Grecs se sont quelque peu orientalisés.*

ORIENTALISME s. m. (o-ri-an-ta-li-sme — rad. *oriental*). Ensemble des connaissances des peuples orientaux, de leurs idées philosophiques ou de leurs mœurs. « Connaissance des langues des sciences, des mœurs de l'histoire de l'Orient : L'ORIENTALISME est une science nouvelle. » Système de ceux qui prétendent que les peuples occidentaux doivent à l'Orient leur origine, leurs langues, leurs sciences et leurs arts.

— Par ext. Imitation des mœurs de l'Orient : *Je lui avais franchement que, surpris par sa visite en flingant défilé d'ORIENTALISME et de harem, j'avais préféré rester à ses yeux un Albanais sauvage, que de passer pour un Français ridicule.* (E. Sue.)

— Encycl. C'est surtout dans notre siècle que l'orientalisme s'est constitué, et les résultats qu'il a déjà acquis ont transformé l'étude des langues et des religions et renouvelé la philosophie de l'histoire. Comme la Renaissance gréco-latine du xvi^e siècle a fait jaillir de l'intelligence humaine un idéal qui, jusqu'à présent, a dominé les esprits, on peut également se promettre que la Renaissance orientale du xix^e siècle donnera à la pensée humaine un développement que l'on peut prévoir dès aujourd'hui. Mais si le xix^e siècle a la gloire d'avoir fondé l'orientalisme, ainsi que la mythologie et la philologie comparatives, il ne faut cependant point méconnaître les travaux des siècles précédents. Les documents sont trop vagues pour qu'on puisse établir l'état des connaissances que possédait l'antiquité sur l'Orient. Les rapports de l'Occident avec l'Orient furent interrompus pendant les siècles qu'ont troublés les invasions des barbares. D'ailleurs, le christianisme, comme toutes les religions, qui se développent rarement dans la contrée où fut leur berceau, quitta de bonne heure l'Orient, qu'il abandonna à l'hérésie, et d'où devait lui venir un ennemi terrible et puissant. Le choc du mahométisme et du christianisme remit en présence les deux mondes, et par les Arabes, les chrétiens de l'Occident furent remis dans la voie de leurs propres traditions. On sait, en effet, que la science grecque avait passé chez les Arabes, et que ce furent eux qui nous rendirent Aristotele et des lambeaux (un peu détachés à vrai dire) de la science antique. L'étude de l'arabe devint la préoccupation de quelques esprits curieux, ou très-religieux, qui voulaient s'instruire de la science arabe, ou qui voulaient connaître l'arabe pour convertir les mahométans. Ce fut dans cette double intention que le pape Innocent III, en 1243, fit fonder à Paris une chaire d'arabe, qui fut protégée par les papes Clément IV et Honorius IV. Les relations de Louis IX avec les Mongols (1253) n'eurent point sur les études orientales l'influence qu'on serait tenté de leur attribuer. En 1291, un médecin de Montpellier, Arnaud de Basse, traduisit de l'arabe Avicenne et Averroès. Le voyage de Marco Polo, qui fut écrit vers la fin du

xiii^e siècle, n'eut pour effet que d'exalter sans fruit les imaginations fantasques du moyen âge. L'incrédulité qui répondit au récit naïf et si véridique du voyageur italien s'opposa sans doute à ce qu'on cherchât à pénétrer à sa suite dans le monde qu'il avait découvert. Cependant, au xiv^e siècle, nous voyons l'hébreu, l'arabe, le chaldéen enseignés dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne, de Salamanque. Le concile de Vienne, tenu en 1312, avait décidé l'institution de ces chaires, afin de former des missionnaires pour convertir les mécréants. La décadence des universités au xvi^e siècle ne fut pas avantageuse à l'orientalisme. La France, l'Italie, l'Angleterre fournirent tous les trois en proie à d'affreuses guerres civiles et étrangères, des affaiblissements. Cependant il faut mentionner, à cette époque, la *Bible polyglotte* de Ximènes et la traduction du livre d'Albategni sur l'astronomie par Régimontanus (Padoue, 1460). Les études de langues reprirent vers le xvi^e siècle; il en était temps, si l'on en croit Théodore de Beze, qui fait une triste description de l'ignorance profonde où l'on était tombé. L'hébreu surtout paraissait tout à fait oublié. Mais le protestantisme, en appelant l'examen de tous sur les textes sacrés, fonda de nouveau (et avec une science plus solide) l'étude de cette langue. L'honneur de cette renaissance appartient à Jean Reuchlin; mais les universités de Louvain et de Cologne condamnèrent comme entachées d'hérésie l'étude de l'hébreu, et il fallut que Reuchlin, couronné par l'acquisition de Cologne, fut presque éliminé par l'intervention du pape Léon X. Les disciples de Reuchlin, parmi lesquels il faut citer Conrad Pellican, Jean Écolampade, Sébastien Munster, Jean Capito, Paul Fagius, continuèrent et agrandirent son enseignement. Jacques Fabris du Naples souleva contre lui l'université de Paris en démontrant les fautes de la traduction latine faite sur le texte grec de la Bible. Mais l'un des plus grands hommes de cette période est, à coup sûr, Guillaume Postel, qui doit être considéré comme le fondateur de la philologie comparée. Le premier il eut l'idée, en effet, de comparer une douzaine de langues, qu'il était allé étudier en Orient, pour retirer de cette comparaison la preuve de l'affinité des idiomes. C'est à Guillaume Postel que l'on doit le premier essai de grammaire polyglotte. Il fut suivi dans cette œuvre par Conrad Gessner. Gessner écrivit un *Mithridate*, qui a été repris de nos jours par le savant Adelung et par le Suisse Buchnam, dit Bibliander, qui, en 1543, publiait un traité intitulé : *Commentaire sur la raison commune de toutes les langues et de toutes les lettres*. Nous ne pouvons citer ici tous les autres rudiments du xvi^e siècle, et nous sommes obligés de passer au xvi^e siècle. Le premier que nous y remarquons est Jean Duret qui, dans son *Thésor des langues de cet univers*, où il examine cinquante-cinq langues, continue l'œuvre philologique de Guillaume Postel. Dans ce siècle nous trouvons encore, en France, Samuel Bochart, dont la *Géographie sacrée* (1675, 2 vol.) est une œuvre du premier ordre que l'on consulte encore. Bochart a travaillé sur quatre langues, le syriaque, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Cependant, l'orientalisme prenait un grand développement en Hollande, où Spinoza fondait l'exégèse. Déjà des missionnaires arrivaient dans toutes les parties de l'Asie, pour faire de nouveaux chrétiens; et, par eux, on commençait à être initié à des langues qu'à peine soupçonnait-on auparavant. Le xviii^e siècle, dans ses plus grands esprits, dans Voltaire par exemple, commençait à pressentir qu'une humanité nouvelle était en train de surgir de ces ténèbres. De Guignes, le Père Amiot et un grand nombre d'autres missionnaires traduisaient avec enthousiasme des livres qui révélaient des civilisations inconnues. Ce fut surtout la Chine qui fut l'objet de la plus active exploration. Enfin, vers la fin du siècle, un homme héroïque se rencontra qui, pénétré de curiosité pour tous ces peuples que l'on exaltait, partit pour l'Asie et, au péril de sa vie, alla lui enlever des manuscrits nombreux qu'il rapporta en France. C'est de cette époque que date réellement l'orientalisme. Le sanscrit fut découvert et ce fut là, à coup sûr, la plus importante découverte pour la linguistique; et quand, plus tard, Eugène Burnouf vint y joindre la connaissance du zend, la philologie comparée progressa à pas rapides. La France, l'Allemagne et l'Angleterre ont apporté dans les différentes études spéciales qui composent l'orientalisme chacune son tempérament personnel et son génie particulier. Les découvertes de la philologie comparée ont aidé la mythologie comparée à édifier une histoire des religions, qui ne pouvait même pas être soupçonnée auparavant. De si graves résultats ont dû nécessairement modifier et transformer par la suite la philosophie, qui a retrouvé dans l'Inde antique les mêmes systèmes qui la divisent encore aujourd'hui. Enfin, la conception générale de l'humanité s'est agrandie de toutes ces découvertes, et la parenté de tous les peuples est devenue évidente. Le déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens et des inscriptions cunéiformes a mis sous les yeux des générations nouvelles l'Orient qui ne nous était connu jusqu'à présent que par les livres bibliques.

MM. de Saucy, Oppert, le colonel Rawlinson, Norris, Hincks, Spiegel, Benfey et Talbot

ont contribué par d'incessants travaux aux progrès qu'à déjà faits la lecture de ces inscriptions si longtemps ignorées. Mais le champ de l'orientalisme, déjà si vaste, s'est encore étendu par l'étude de l'innombrable quantité de dialectes qui se groupent autour de chaque langue type. Contentons-nous de signaler les travaux de Halévy sur les anciennes inscriptions perses du temps des Achéménides; ceux de MM. Schöbel, Hovelacque, Schmidt, Fick, Witthé, Delbrück sur l'histoire linguistique de ces dialectes; de Marshall, Morrison, Davis, de Guignes, Abel Rémusat, Stanislas Julien sur le chinois; de Chezy, de Bopp et de Klaproth sur la linguistique comparée. Klaproth a donné, dans son *Asie polyglotta*, les éléments grammaticaux de presque toutes les langues des dialectes orientaux.

Les efforts des divers gouvernements ont secondé les efforts des érudits. Depuis longtemps, des chaires de langues orientales ont été créées dans toutes les grandes universités de l'Europe, spécialement en France, en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. La création de la *Société asiatique* de Calcutta (1784), société sur laquelle se modelèrent celles de Paris et de Londres qui portent le même nom; la fondation de l'*École spéciale des langues orientales vivantes*, due à un décret de la République (13 germinal an III), ont eu les plus heureux résultats. L'École des langues orientales n'eut d'abord que trois chaires: d'arabe littéral et vulgaire, de persan et de malais, de turc et de tatar de Crimée; on y adjoint plus tard des chaires d'arménien, de grec moderne et d'indostani. Les chaires des langues orientales au Collège de France (chinois et sanscrit) sont renommées dans l'Europe entière; Klaproth y fit un cours de langue géorgienne, Burnouf y enseigna le zend, Abel Rémusat le mandchou. Des chaires de mongol et de pouschto, ou langue des Afghans, ont été créées à Pétersbourg par M. Schmidt. Enfin, presque toutes les langues de l'Asie centrale ou tatare sont enseignées officiellement.

Un congrès d'orientalistes, tenu à Paris en septembre 1873 et coïncidant avec une exposition d'objets d'art de l'extrême Orient, a réuni presque tous les hommes éminents qui se sont fait un nom dans cette partie ardue de la linguistique. C'était la première réunion de ce genre qui ait eu lieu dans le monde savant, et elle témoigne, par le nombre de ceux qui y ont pris part, de l'étonnante diffusion et de la vitalité de ces fortes études. L'exposition de l'extrême Orient révélait aussi, avec plus d'ampleur que jamais, l'art, les mœurs, les religions et les industries de ces contrées encore à demi mystérieuses.

ORIENTALISTE s. m. (o-ri-an-ta-li-s-te — rad. *oriental*). Celui qui est versé dans la connaissance des langues et de la littérature orientales: *Un savant ORIENTALISTE.*

ORIENTATION s. f. (o-ri-an-ta-si-on — rad. *orienter*). Art ou action de déterminer les points cardinaux du lieu où l'on se trouve: *L'ORIENTATION se fait par l'observation des astres ou à l'aide de la boussole.*

— Opération qui a pour but de marquer, sur un plan ou une carte, la direction des points cardinaux, ou de placer l'axe d'un instrument dans le plan du méridien: *L'ORIENTATION d'un plan. L'ORIENTATION d'une lunette méridienne.*

— Position d'un objet relativement aux points cardinaux: *Les astronomes ont réglé les ORIENTATIONS exactes que les diverses faces de l'édifice devaient avoir.* (Arago.)

— Fig. Direction, impulsion: *La théologie, empiétant chaque jour sur le terrain de la philosophie, a pris l'ORIENTATION du monde primitif.* (Proudh.)

— Liturg. Disposition que l'on donne aux édifices religieux, par rapport aux points cardinaux; direction de l'axe d'une église vers l'orient, le sanctuaire se trouvant du côté de l'est: *L'ORIENTATION des églises n'est plus considérée aujourd'hui comme obligatoire.*

— Mar. Action d'orienter les voiles, de les disposer de façon à recevoir l'impulsion du vent.

— Encycl. Astron. Il suffit de connaître un seul des points cardinaux pour que l'orientation soit aussitôt fixée, et l'on obtient ce résultat au moyen de quelques observations faciles. Quand on connaît la méridienne d'un lieu, on est orienté, puisque le plan qui la contient passe par le nord et par le sud. A midi vrai, heure du jour où l'ombre est la plus courte, l'observateur qui regarde le soleil regarde en même temps la direction du sud. Pendant la nuit, il suffit de regarder l'étoile polaire pour avoir le nord devant soi. On oriente les appareils d'observation en disposant leurs plans ou leurs axes de vision dans la direction de la méridienne, ou de toute autre ligne dont l'angle avec la méridienne soit connu.

Ces procédés élémentaires ne suffisent pas en topographie pour établir l'orientation exacte d'un plan. Il faut alors déterminer l'angle que fait un des côtés du polygone topographique avec la méridienne du lieu. On peut, si l'on ne sait pas connaître l'angle d'orientation, se servir de la boussole. On installe cet instrument à l'une des extrémités d'un des côtés du polygone qui représente le

plan, de manière que ce côté soit parallèle à la ligne de foi de la boussole. Dans ces conditions, l'écart de l'aiguille indique l'angle que la droite, ou plutôt sa projection horizontale, fait avec le méridien magnétique; et comme le méridien magnétique fait avec le méridien astronomique un angle connu pour chaque lieu, il est facile d'en déduire l'angle fait par le côté considéré avec la méridienne du lieu.

Sur les plans, la direction de la méridienne est ordinairement indiquée soit par une flèche, soit par une droite parallèle à l'un des côtés du cadre.

— Liturg. Depuis le ve siècle jusqu'à l'époque de la Renaissance, l'orientation des églises a été généralement observée. En voici les raisons mystiques fournies par les écrivains sacrés. Saint Jean Damascène et Cassiodore, Jésus en croix avait la face tournée vers l'occident; et c'est pour cela que les chrétiens, pendant la prière, se tournent vers l'orient par leur Dieu crucifié. De plus, dans les livres saints, le Sauveur est appelé: l'Orient (*Oriens ex alto*). C'est encore de l'orient que les chrétiens espèrent voir descendre Jésus-Christ au dernier jour. Enfin, les fidèles, en se tournant pendant la prière du côté de l'orient, établissent une différence entre eux et les juifs et les hérétiques; car les juifs, en priant, se tournaient vers l'occident et certains hérétiques vers le midi, d'autres vers le nord. On voit que toutes ces raisons sont plus décisives les unes que les autres. Aussi, dès la primitive Église, au dire de Tertullien, les fidèles étaient dans l'habitude de se tourner vers l'orient pendant la prière, et c'est de là que les païens prenaient prétexte pour les accuser d'adorer le soleil.

La règle de l'orientation a été généralement suivie dans l'Église grecque et dans tous les pays catholiques pendant la période entière du moyen âge. Elle a, néanmoins, souffert quelques exceptions. Dès au x^e siècle, on trouve dans les écrits de Walafride Strabon, benedictin allemand, ces paroles: *Nunc oremus ad omnem partem, quia Deus ubique est.* « Prions maintenant en nous tournant de n'importe quel côté, parce que Dieu est partout. »

Les principales églises de Rome ne sont pas orientées.

Jusqu'au x^e siècle, l'orientation des tombes a été aussi une règle généralement suivie. Nous lisons dans un auteur liturgique: *Ponatur mortui capite versus occidentem et pedibus versus orientem.* Quelques localités seulement observent encore cet usage.

ORIENTÉ, EE (o-ri-an-té) part. passé du v. *Orienter*. Dont on a déterminé l'orientation: *Un plan bien ORIENTÉ.*

— Placé dans certaines conditions par rapport aux points cardinaux: *Maison bien ORIENTÉE, mal ORIENTÉE.*

— Qui connaît la direction des points cardinaux: *Je ne suis pas ORIENTÉ.*

— Fig. Guidé, dirigé, réglé: *L'intelligence, dans l'homme, est ORIENTÉE par la volonté, la raison par la vérité.* (Gratry.) *Les sophistes sont des esprits ORIENTÉS vers l'erreur.* (Gratry.)

Archit. Se dit d'un bâtiment dont les quatre faces sont tournées vers les points cardinaux, et particulièrement d'une église dont le chevet est placé à l'orient.

— Mar. Se dit des voiles disposées de façon à recevoir l'impulsion du vent.

ORIENTEMENT s. m. (o-ri-an-te-man — rad. *orienter*). Action d'orienter un bâtiment, de lui donner une exposition convenable.

— Mar. Disposition de vergues et de voiles orientées pour recevoir le vent: *Le vaisseau volait comme une hirondelle, grâce à l'ORIENTEMENT de ses voiles.* (Balz.)

ORIENTER v. a. ou tr. (o-ri-an-té — rad. *orient*). Déterminer, marquer les points cardinaux de: *ORIENTER un plan, une carte.*

— Disposer d'une certaine manière par rapport à la direction des points cardinaux: *ORIENTER un instrument d'astronomie. ORIENTER un édifice. Il faut ORIENTER différemment les maisons suivant les climats.*

— Aider à reconnaître la situation des lieux, remettre dans son chemin: *Le garde m'ORIENTA, car j'étais complètement égaré.*

— Mar. Établir, disposer selon le vent, en parlant des voiles: *L'éleve de marine se tenait au gouvernail; les deux matelots ramenaient tour à tour, ou bien ORIENTAIENT les voiles.* (Ch. Deslys.)

— v. n. ou intr. Mar. Être gréé convenablement pour la marche: *Ce navire ORIENTE bien.* Il est gréé de façon à recevoir le vent le plus directement possible, et à imprimer au navire une impulsion qui se confonde autant qu'il se peut avec l'axe du navire: *Ces voiles n'ORIENTENT pas bien.*

S'orienter v. pr. Reconnaître, déterminer l'orient et les autres points cardinaux: *On s'ORIENTE, en mer, en rapportant sa position à des relevements d'astres, de côtes ou d'îles à vue.* (William.)

Par ext. Reconnaître la situation des lieux où l'on est, pour se guider dans sa marche: *de ramasser mon sac de nuit et le pris sous mon bras; puis je m'ORIENTAI.* (V. Hugo.)

— Fig. Reconnaître la situation, étudier les diverses circonstances selon lesquelles on

pourra régler sa conduite, sa façon d'agir: *C'est que l'humanité exige des philosophes, c'est qu'ils s'ORIENTENT et qu'ils l'orientent.* (P. Leroux.)

ORIENTEUR s. m. (o-ri-an-teur — rad. *orienter*). Appareil destiné à faire connaître le midi vrai, par conséquent l'orient vrai d'un lieu quelconque.

ORIER s. m. (o-rié — du lat. *orare*, prier). Liturg. anc. Vêtement sacerdotal appelé aujourd'hui *ÉTOLE*.

ORIÈRE s. f. (o-ri-è-re — du lat. *ora*, bord). Agric. Bord d'un champ.

ORIFICE s. m. (o-ri-fi-se — lat. *orificium*; de *os*, oris, bouche, et de *facio*, je fais). Ouverture par laquelle une cavité communique avec l'extérieur ou avec une autre cavité: *L'ORIFICE d'un puits. L'ORIFICE d'un vase. Les ORIFICES de l'estomac.*

— Physiq. Ouverture donnant écoulement à un fluide contenu dans un récipient: *L'expérience a appris qu'un ORIFICE circulaire d'un pouce de diamètre percé dans une mince paroi, sous quatre pieds de charge, fournit dans une minute de temps 5,436 pouces cubes d'eau.* (Brisson.)

— Encycl. Physiq. *Orifices d'écoulement.* V. *ÉCOULEMENT*.

ORIFLAMME s. f. (o-ri-fla-me — bas lat. *auriflamma*, *oliflamma*, *aurea flamma*; du lat. *aurum*, or, et *flamma*, flamme, banderole. Dans notre ancienne langue, *ori*, *orie* signifiaient doré, de couleur d'or, du lat. *aurus*, doré, et le mot *flamme*, désignait une sorte de drapeau, de banderole dont l'extrémité finissait en pointe, ou était formée de plusieurs pointes. Ce drapeau était ainsi nommé parce que, flottant au vent, sa forme le faisait ressembler à une flamme qui s'élève dans l'air. De *orie* et de *flamme* ou *flambe*, comme on écrivait souvent, on fit *orie flamme*, *orie flambe*, puis, en un seul mot, *oriflamme*, *oriflambe*. Petit étendard, qui fut d'abord la bannière de l'abbé de Saint-Denis, et qui devint ensuite celle du roi de France: *Le bouchier tomba du ciel dans l'ancienne Rome, l'ORIFLAMME apportée de Saint-Denis par un ange, toutes ces imitations du Palladium de Troie ne servent qu'à donner à la vérité l'air de la fable.* (Volt.) *La crédulité de nos pères comparait l'ORIFLAMME à un palladium dont la vue mettait en fuite l'ennemi.* (Général Bardin.) On disait anciennement *ORIFLAMBE*.

— Encycl. Du Cange a écrit sur l'oriflamme une dissertation aussi savante que curieuse. « L'oriflamme, dit-il, étoit la bannière et l'enseigne ordinaire dont l'abbé et les moines de la royale abbaye de Saint-Denis se servaient dans leurs guerres particulières, c'est-à-dire pour retirer leurs biens des mains des usurpateurs, ou pour empêcher qu'ils ne leur fussent enlevés, et comme leur condition et l'état ecclésiastique où ils s'étoient engagés ne souffraient pas qu'ils manussent les armes, ils abandonnoient cette charge à leur avoué, qui recevoit des mains de l'abbé cette enseigne et la portait dans les combats. Car c'est là la véritable usage de l'oriflamme, quoique quelques savants en ayant écrit autrement et ayant avancé des choses peu conformes à la vérité. Pour commencer par la recherche du nom d'oriflamme, la plupart des écrivains estiment qu'il ne doit tirer de sa matière, de sa couleur et de sa forme. Quant à sa figure, il est hors de doute qu'elle étoit faite comme les bannières de nos églises, fendues en divers endroits par le bas, ornées de franges et attachées par le haut à un bâton de travers qui les tient étendues, et est soutenu d'une forme de pique. Ils ajoutent que sa matière étoit de soie ou de taffetas, sa couleur rouge. On a donné le nom d'oriflamme à cette bannière, parce qu'elle étoit découpée par le bas en figure de flammes, ou parce qu'étant de couleur vermeille, lorsqu'elle volait au vent, elle paroissoit de loin en guise de flamme, et, en outre, parce que la matière de la lance qui la soutenoit étoit dorée. L'oriflamme étoit donc l'enseigne particulière de l'abbé et du monastère de Saint-Denis, qu'ils faisoient porter dans leurs guerres par leur avoué. Car c'étoit là la principale fonction des avoués qui, en qualité de défenseurs et de protecteurs des monastères et des églises, entreprenoient la conduite de leurs vassaux pour la défense de leurs droits, et portaient leurs enseignes à la guerre: d'où vient qu'ils sont ordinairement appelés les porte-enseignes des églises, *signiferi ecclesiarum*. Les comtes du Vexin et de Pontoise avoient ce titre dans le monastère de Saint-Denis, dont ils étoient les avoués et les protecteurs, et, en cette qualité, ils portèrent l'oriflamme dans les guerres qu'ils entreprenoient pour la défense de ses biens. Elle n'a été portée par nos rois dans leurs guerres qu'après qu'ils sont devenus propriétaires des comtes de Pontoise et de Mantes, c'est-à-dire du Vexin; ce qui arriva sous le règne de Philippe I^{er} ou de Louys le Gros, son fils. Louys le Gros fut le premier de nos rois qui, en qualité de comte de Vexin, tira l'oriflamme de dessus l'autel de l'église de Saint-Denis et la fit porter dans ses armées, comme la principale enseigne du protecteur de son royaume, et dont il invoquoit le secours dans son cry d'armes, particulièrement lorsqu'ayant appris que Henry V, roy d'Angleterre, venoit en France avec ses troupes

(1124). Il est arrivé dans la suite que nos roys, qui étoient entrez dans les droits de ces comtes, s'en sont servis pour leurs guerres particulières, comme étant la bannière qui portoit le nom du protecteur de leur royaume, la tirant de dessus l'autel de l'église de Saint-Denis, avec les mêmes cérémonies et les mêmes prières que l'on avoit accoutumé d'observer lorsqu'on la mettoit entre les mains des comtes du Vexin pour les guerres particulières de ce monastère. Voici le serment qui étoit fait par celui qui on donnoit la charge de porter l'oriflamme: « Vous jurez et promettez sur le précieux corps de Jésus-Christ sacré cy-présent et sur le corps de monseigneur saint Denis et ses compagnons; qui cy sont, que vous loyalement en vostre personne tendrez et gouvernez l'oriflamme du roy monseigneur, qui cy est, à l'honneur et profit de luy et de son royaume et pour doute de la mort, ne autre aventure qui puisse venir, ne la délaissez, et ferez par tout vostre devoir, comme bon et loyal chevalier doit faire envers son souverain et droitroier seigneur. »

Plusieurs sont tombés en cette erreur qu'ils ont cru que l'oriflamme n'étoit tirée de l'église Saint-Denis que lorsque nos roys avoient de fâcheuses guerres sur les bras, pour repousser les ennemis qui venoient attaquer leurs États et pour les défendre contre leurs insultes, et ce n'est pas quand on veut conquérir autre pays; ainsi que Juvenal des Ursins parle en quelque endroit de son histoire, ou bien lorsqu'on faisoit la guerre aux infidèles, ainsi que Froissart a avancé; parce qu'il est sans doute que cette enseigne a toujours passé pour la principale de nos armées, soit que la guerre fust entreprise pour la défense de la frontière, soit qu'elle fust au dedans contre les ennemis de l'État. Sous Philippe le Bel, en la bataille de Mons-en-Puelle, l'an 1304, cette même oriflamme fut portée par Anseau de Chevreuse, vaillant chevalier, qui y perdit la vie, ayant esté étouffé de la chaleur et de la soif. Meier écrit que les Français la perdirent en cette bataille, et qu'elle fut prise et déchirée par les Flamens. Il est très vrai que la chronique de Flandres dit que la nuit qui suivit ce combat elle fut à terre sur le champ où la bataille fut donnée. Mais Guillaume Guizot, qui y fut présent, ainsi qu'il raconte lui-même, assure que l'oriflamme qui fut perdue en ce combat n'étoit pas la véritable, mais une oriflamme contrefaite que le roy avoit fait élever ce jour-là pour échauffer le courage des soldats. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les Flamens se persuadèrent alors qu'ils s'étoient rendus maîtres de l'oriflamme, n'ayant pu distinguer la fausse d'avec la véritable. Ce qui est d'autant plus probable, que nous voyons qu'incontinent après elle parut encore dans nos armées; car en l'an 1315 le roy Louys Hutin la fit porter en la guerre qu'il eut contre les mêmes Flamens et en donna la garde à Herpin d'Herquy. Depuis Charles VI, l'histoire ne fait plus mention de l'oriflamme, étant probable que nos roys cessèrent de la faire porter dans leurs armées depuis que les Anglais se rendent maîtres de Paris et de la meilleure partie de la France sous Charles VII, qui, après les avoir chassés, ayant établi une nouvelle manière de faire la guerre, et institué des compagnies d'ordonnance, inventa aussi la cornette blanche, qui a esté dans la suite la principale bannière de nos armées.

La dernière fois que l'oriflamme parut dans nos armées, ce fut à la bataille d'Azincourt (1415), où fut tué le seigneur de Bacqueville qui la portait. Cette bannière, qui, d'après le Père Feliien, avait trois pointes avec des houppes vertes, ne se déployait ou ne s'arborait au bout d'une lance qu'au moment du combat. Autrement, le chevalier chargé de sa garde la portait autour du cou. Au xiv^e siècle, la charge de *porte-oriflamme* étoit un grand office de la couronne. Parmi ceux qui en furent investis, le Père Anselme cite: Gualois, sire de Montigny (1215); Audehan, seigneur de Chevreuse (1304); Raoul, dit Herpin, seigneur de Herquy (1315); Miles, seigneur de Noyers (1338); Geoffroy de Charny (1355); Arnoul, seigneur d'Audehan (1368); Pierre de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam (1372); Guy, sire de La Tremoille (1383); Guillaume, seigneur des Bordes; Pierre d'Aumont, dit Hutin (1397); Guillaume Martol, seigneur de Bacqueville (1414).

Oriflamme (B^e), opéra en un acte, paroles d'Etienne et Baour-Lormian, musique de Mehul, Paër, Berton et Kreutzer, représenté à l'Académie de musique le 31 janvier 1814. Cette pièce de circonstance, improvisée à l'approche des armées alliées, servit à provoquer les manifestations contraires de l'esprit public; les uns voyant dans l'oriflamme le drapeau tricolore, les autres saluant avec enthousiasme le retour des lis. La dernière représentation de cet acte, la onzième, eut lieu le 15 mars 1814.

ORIFORME adj. (o-ri-for-me — du lat. *os*, oris, bouche, et de *forme*). Qui a la forme d'une bouche: *Ouverture ORIFORME.*

ORIGAN s. m. (o-ri-gan — lat. *origanum*, *origanon* ou *oreiganon*; du grec de *oros*, montagne, *ganai*, je me plus, ou bien du suffixe *ganos*, né du radical *gan*, *gen*, qui est dans *genomai*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des satureiées, comu-

nant plusieurs espèces qui habitent les régions tempérées du nord de l'ancien continent : *Les botanistes s'accordent à reconnaître dans une espèce d'origan le dictame des anciens.* (Duméril.)

On unit le cumin, l'origan, le sésame, Le thym, le serpolet, mille autres végétaux. BERCHOUX.

■ *Origan de marais, l'upatoire commune.*

— *Encycl.* Les origans sont des plantes herbacées ou sous-herbacées, à feuilles opposées, entières ou légèrement découpées; les feuilles florales, colorées et en forme de bractées, sont serrées contre les fleurs et forment avec celles-ci des épillets compacts, rapprochés en corymbes, dont l'ensemble constitue une panicule terminale. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart croissent dans l'ancien continent. Ce sont des plantes aromatiques et possédant, à un degré plus ou moins marqué, des propriétés stimulantes. L'origan commun est une plante vivace, à rhizome sous-ligneux, noirâtre, rampant, muni de racines fibreuses; la tige, haute de 0^m,50 en moyenne, à quatre angles mousseux, pubescente, rougeâtre, dressée, rameuse à sa partie supérieure, porte des feuilles opposées, pétiolées, ovales, denticulées, d'un vert foncé, velues, surtout en dessous; les fleurs sont petites, rosées, rarement blanches, insérées à l'aisselle de bractées ordinairement colorées en rouge pourpre; le fruit se compose de quatre achenes ovoïdes arrondis. Cette plante est très-répandue en Europe; elle croît dans les bois, les lieux incultes, les buissons, les haies, les prés secs, etc.; on ne la cultive que dans les jardins botaniques. On emploie en médecine ses feuilles et ses sommités fleuries; on la récolte pour cela quand elle est en pleine floraison; on la dispose en petits paquets réunis en guirlande par une ficelle et on la fait sécher; elle conserve par la dessiccation toutes ses propriétés. Celles-ci sont dues à une huile essentielle, qui, de même que dans la plupart des labiées, laisse déposer une matière analogue au camphre; cette huile essentielle ressemble à celles que l'on retire de la marjolaine, du thym et du serpolet; elle jouit des mêmes propriétés et sert aux mêmes usages, notamment en parfumerie; on trouve encore dans cette plante une substance amère, de nature gomme-résineuse. L'origan est regardé comme stimulant, stomachique, expectorant, sudorifique et même emmenagogue; on l'emploie surtout en infusion ou en fumigations contre l'asthme humide, les catarrhes chroniques, les douleurs rhumatismales, le torticolis, etc.; on s'en est servi aussi contre la débilité générale, l'amaigrissement, les engorgements viscéraux. Il entre dans la composition de l'eau vulnératoire, de l'eau d'arabique, des sirops d'armoïse, de la poudre stérutatoire, etc. Employé en guise de houblon dans la bière, l'origan la rend plus forte et plus susceptible de se conserver. On s'en sert encore dans le Nord pour assaisonner les mets, pour tondre les laines en rouge; on l'emploie comme succédané du thé et du tabac. Tous les bestiaux, à l'exception des vaches, broutent cette plante, mais sans la rechercher beaucoup. On cultive quelquefois l'origan dans les parterres et surtout dans les jardins paysagers; on le multiplie de graines, et mieux de rejets ou d'éclats de pied. A ce genre appartient aussi le dictame de Crète et la marjolaine. V. ces mots.

ORIGÈNE, docteur et Père de l'Eglise, né à Alexandrie vers l'an 185, mort à Tyr en 254. Son père, appelé Léonidas, lui fit enseigner les lettres païennes en même temps que les principes de la nouvelle religion et l'Ecriture sainte. Origène avait dix-sept ans quand l'empereur Sévère, Nigide, après avoir vaincu Pescennius Niger, et chassé les princes orientaux qui avaient appuyé la résistance de Niger, profita d'une levée de bouillottes faite par les juifs d'Alexandrie pour sévir contre les sectes qui pullulaient en Orient et surtout contre les chrétiens, qu'il considérait comme les plus dangereux ennemis de l'empire. Léonidas fut mis en prison; le jeune Origène, brûlant du zèle d'un néophyte, voulut se dénoncer lui-même et se constituer prisonnier, et sa mère fut obligée de cacher ses habits pour l'empêcher de sortir de la maison. Origène, privé de la joie du martyre, écrivait au moins à son père de tenir bon contre les suggestions de la peur : « Soyez ferme, disait-il, et sans inquiétude pour nous. » Léonidas mourut, en effet, une grande femme, dit-on, et la tête tranchée. Il laissait une veuve et sept enfants dans la misère, car ses biens avaient été confisqués. Origène était l'aîné de la famille et, par conséquent, chargé de pourvoir aux besoins des siens. On l'avait recueilli dans une maison qu'il quitta bientôt pour se faire professeur de grammaire, carrière lucrative à cette époque et qui permit au jeune homme de subsister à son entretien et à celui de sa mère. Clément d'Alexandrie venait de quitter l'école chrétienne de cette ville pour échapper à la persécution, et Origène fut chargé à l'âge de dix-huit ans de continuer la leçon de Clément. Il venait de lire le livre de Job, et il en faisait une lecture quotidienne de 4 heures. Il vivait en anachorète, c'est-à-dire de pain et d'eau, était vêtu comme un pauvre et couchait sur la pierre nue. Son éloquence naturelle, exaltée par l'ardeur de sa foi, était si entraînante, que les païens eux-mêmes se

pressaient autour de sa chaire pour l'entendre et l'admirer. Cet empressement devait causer d'inévitables malheurs. Plutarque, l'un des auditeurs d'Origène, fut mis à mort; d'autres furent incarcérés. Origène allait les visiter jusque dans les prisons et, avec un courage qu'on ne saurait trop admirer, il continuait ses leçons publiques. Une chose inexplicable pour nous, c'est la conduite bizarre de ces autorités, qui laissaient l'orateur en liberté et mettaient à mort ses auditeurs. Peut-être la violence même de ses déclamations empêchait-elle qu'on ne le prit trop au sérieux. On le surprit un jour la tête rasée comme un prêtre de Sérapis; il se plaça sur les degrés du temple pour distribuer des branches de palmier aux personnes qui entraient : « Venez, disait-il aux païens, recevez ces palmes, non comme celles de votre idole, mais comme celles de Jésus-Christ. » Il fut incarcéré et maltraité à plusieurs reprises, sans que rien put ralentir son zèle. Ce zèle était parfois exagéré. L'histoire de la mutilation qu'il se fit subir à lui-même pour échapper aux tentations qu'il éprouvait dans ses fonctions de catéchiste est restée célèbre dans les annales ecclésiastiques et a servi de thème à des controverses sans nombre. Démétrius, patriarche d'Alexandrie, félicita l'ardent apôtre de cet acte de fanatisme. Plus tard, Origène, devenu vieux, condamna lui-même cet acte inconsidéré, qui lui fut sans doute inspiré par une parole de l'Evangile mal comprise, à ce que disent les théologiens.

Origène fit un voyage à Rome sous le pontificat du pape Zéphyrin. A son retour à Alexandrie, il reprit ses fonctions de catéchiste, fonctions fort délicates, et qui consistaient à instruire ceux qui voulaient embrasser le christianisme et à juger de leur aptitude à être admis dans son sein.

Origène s'adjoignit quelques disciples chargés de l'instruction commune, se réservant le haut enseignement et la direction des études. Afin d'organiser, d'ailleurs, un centre d'instruction chrétienne capable de rivaliser avec les écoles païennes, il se mit à apprendre la langue hébraïque. Ses connaissances en linguistique lui permirent de comparer entre elles les différentes versions de la Bible alors en usage parmi les chrétiens, c'est-à-dire celles de Septante, de Theodotion, d'Aquila et de Symmaque. Il acquit en peu de temps une renommée de savoir qui se répandit en Egypte, en Asie et jusqu'en Europe. Il professa la philosophie et les lettres profanes, ce qui augmenta encore son influence.

Il parvint à fonder une école puissante, qui rivalisa bientôt avec l'école dite néoplatonicienne.

On enseignait dans l'école d'Origène l'arithmétique, la géométrie, les autres sciences connues depuis sous la dénomination collective d'arts libéraux. A ces études succédait l'enseignement de la philosophie, qui les résu-
mait. Origène avait donné à cet enseignement un caractère ecclésiastique, qui le faisait paraître impartial et le recommandait au dehors.

Cependant, la persécution de Septime Sévère avait pris fin; d'autre part, l'éclat de l'enseignement d'Origène lui avait créé une position respectée, même par l'autorité impériale. Cet éclat était tel que le gouverneur d'Arabie, étonné de ce qu'il en entendait dire, pria le préfet d'Egypte de lui envoyer l'illustre philosophe afin de l'entretenir et de l'interroger sur des matières littéraires. Après ce voyage, Origène revint à Alexandrie; mais il dut bientôt s'éloigner à la suite d'une agitation publique. Il se retira à Césarée (215) et y ouvrit un cours d'éloquence. Bientôt il n'eut pas encore reçu les ordres, sa parole avait une autorité doctrinale qui engagea les évêques d'Asie à le prier de faire des conférences sur l'Ecriture sainte. Mais le patriarche d'Alexandrie le détermina à rester dans la métropole reprendre ses fonctions accoutumées à la tête de l'école des catéchumènes, et à remonter dans sa chaire.

Durant le séjour d'Alexandre Sévère à Antioche, où il faisait les préparatifs d'une expédition contre les Parthes, l'impératrice Mammée, mère de l'empereur, voulut à son tour entendre Origène et lui envoya une escorte chargée de l'honneur à Antioche. Origène, désireux de disposer l'impératrice en faveur des chrétiens, se rendit à cette invitation. Ce fut au retour de ce voyage qu'il rédigea ses *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, à la prière d'un de ses disciples du nom d'Ambroise. Cet Ambroise était fort connu dans Alexandrie à cause de ses richesses et de sa haute secrétariat et autant de copistes, chargés de mettre ces commentaires au net.

Origène commenta ainsi l'Evangile de saint Jean, la Genèse, les *Vingt-cinq premiers psaumes* et les *Lamentations de Jérémie*. Il se rendit ensuite auprès des fidèles d'Achab. Les de son passage à Césarée, l'évêque de cette ville et celui de Jérusalem l'ordonnèrent prêtre (230). Mais Démétrius, patriarche d'Alexandrie, depuis longtemps jaloux de la gloire d'Origène, profita de l'occasion pour révéler au public l'acte de mutilation commis par Origène sur lui-même, ce qui le rendait irrégulier. L'affaire eut un retentissement immense. Des accusateurs réunis à Alexandrie pour s'occuper de la question; les évêques qui avaient sacré Origène le défendirent. Il fut déposé, excommunié et contraint de s'exiler.

Il se réfugia de nouveau à Césarée. Il continua un cours public d'Ecriture sainte, où on affluait de tous les points de l'empire. On compte, parmi ses disciples de cette époque, Firmilien, évêque d'une ville de Cappadoce et fort renommé dans l'Eglise pour son savoir et ses vertus, et saint Grégoire le Thaumaturge, qui nous a laissé des renseignements précieux sur la méthode employée par Origène.

La persécution de Maximin fit descendre Origène de sa chaire. Il alla alors se cacher chez une veuve de Cappadoce et y vécut deux ans. L'hôte d'Origène avait hérité de Symmaque, l'un des premiers traducteurs de la Bible, une grande quantité de livres qui servirent à Origène pendant sa retraite. Après la mort violente de Maximin, il put rentrer dans Alexandrie; c'est de cette époque que date sa *Défense de l'histoire de Suzanne*, racontée par le prophète Daniel et considérée comme apocryphe par Julius Africanus. Il travailla depuis de longues années à une révision générale des traductions diverses de l'Ecriture sainte, qu'il disposa en plusieurs colonnes placées à côté l'une de l'autre pour faciliter les comparaisons; il fit trois éditions de son œuvre : l'une à six colonnes (les *Hexaples*), la seconde à huit (les *Octaples*), la troisième à quatre (les *Tetraples*).

Sur les deux premières colonnes des *Hexaples* se trouvait le texte hébreu en lettres juives et le même en lettres grecques pour ceux qui savaient l'hébreu sans pouvoir le lire. Les quatre dernières colonnes contenaient les traductions d'Aquila, de Symmaque, de Septante et de Theodotion. Les *Octaples* ne différaient des *Hexaples* que par l'adjonction de deux traductions grecques découvertes par Origène, l'une à Jéricho et l'autre à Nicopolis, en Epire. Les *Tetraples* n'étaient qu'un abrégé des deux ouvrages précédents, à l'usage de ceux auxquels le haut prix de ces ouvrages interdisait de les acheter; ils ne contenaient que les quatre versions d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Theodotion.

Origène avait prononcé un grand nombre d'*Homélies*; on en avait recueilli plus d'un millier, mais on ne les avait pas publiées. Il finit par en autoriser la publication. Il entretenait une correspondance étendue; Rusebe avait conservé une centaine de ses lettres, parmi lesquelles une adressée à l'empereur Philippe et une autre à l'impératrice Sévère, femme de Philippe.

En 249, la persécution de Decius vint surprendre Origène au moment où la protection ouverte de l'empereur Philippe semblait avoir épuisé le christianisme d'une manière définitive. Origène fut incarcéré, mis au carcan, torturé, menacé d'être brûlé vif. L'avènement de Gallus l'arracha à la mort, mais il survécut peu de temps aux souffrances qu'il avait endurées. Son dernier ouvrage est celui qu'il écrivit contre Celse. Il mourut à l'âge de soixante-neuf ans.

Origène est à la fois illustre comme écrivain, comme Père de l'Eglise et comme philosophe. Comme écrivain, on admire la force et l'abondance de son style, qui participe malheureusement du mauvais goût de son siècle. Comme Père de l'Eglise, saint Jérôme a dit de lui : « Après les apôtres, je regarde Origène comme le grand maître des Eglises; l'ignorance seule pourrait nier cette vérité. Je me chargerai volontiers des colonnes qui ont été dirigées contre son nom, pourvu qu'à ce prix je puisse avoir sa science profonde des Ecritures. »

Le philosophe apparaît surtout dans le *Traité des principes*. Là, il essaye d'embrasser le christianisme dans son ensemble, de le circonscrire et d'en préciser la valeur scientifique. Il part certainement d'une idée préconçue, qui est de rechercher le motif des principes moraux prêchés par les apôtres et considérés d'avance comme des points de foi; mais il sait interpréter son thème et le voir de haut. De fait, il est le premier philosophe chrétien qui ait tenté de réduire la doctrine évangélique en un tout systématique, et c'est là certainement la cause des attaques violentes qu'il suscita de toute part. Le christianisme, à cette époque, se composait d'une masse indécise de principes indéterminés; cette indétermination même en faisait la force; elle permettait à toutes les sectes de combattre sous le même drapeau sans se soucier de savoir au juste ce que chacune croyait ou ne croyait pas. Origène, en voulant donner un corps et des limites aux opinions répandues dans le sein de la société chrétienne, s'aliéna du premier coup toutes les communions extrêmes et les opinions personnelles. Une autre cause de conflit fut l'effort qu'il tenta pour concilier le christianisme avec la philosophie de Platon. On a prétendu trouver dans les écrits d'Origène les doctrines des ariens, des macédoniens, des pélagiens, des eutychiens, toutes les hérésies qui ont agité l'Eglise catholique pendant une longue série de siècles sur le Christ, le Saint-Esprit, l'incarnation, etc. Tout cela est peut-être vrai; mais il ne faut pas oublier que le dogme, à ces divers égards, n'était pas encore fixé au temps d'Origène. En somme, cet homme extraordinaire a été l'un des plus grands, peut-être le plus grand docteur de l'Eglise. Il est certain, du moins, qu'il dépassa tous les autres par la singulière largeur de ses vues, et c'est cette largeur même peut-être, bien plus

que ses erreurs dogmatiques et le fait de sa mutilation volontaire, qui l'exclut du canon des saints, où il semblait appelé à figurer autant par la profondeur de sa science que par l'ardeur de sa foi.

ORIGÉNISME s. m. (ori-jén-ni-sme). Hist. relig. Doctrine d'Origène, qui prétendait que l'âme est unie au corps pour expier une faute antérieure à cette union.

— *Encycl.* Avant que les conciles de Nicée et de Constantinople eussent fixé les principes fondamentaux du dogme catholique, la liberté des interprétations avait créé un grand nombre de doctrines divergentes, qui, bien que liées sous le nom d'hérésies, n'en ont pas moins exercé une puissante influence sur les progrès de la primitive Eglise. Bonne pour les âmes simples, la foi naïve prêchée par les apôtres du Christ ne suffisait pas aux intelligences cultivées, et si elle était restée l'apanage exclusif des classes inférieures, sans s'élever jusqu'aux sommets de la société, elle aurait bien vite dégénéré en superstition. Heureusement pour le christianisme, il avait été précédé du platonisme, qui est, selon le mot de Joseph de Maistre, la préface humaine de l'Evangile. Quand le christianisme apparut, le monde spiritualiste appartenait à Platon et la grande affaire des premiers Pères fut de concilier les doctrines platoniciennes, dont ils étaient imbus presque tous, avec les croyances nouvelles, qu'ils avaient mission de fixer. De là des tâtonnements, des hésitations, des incertitudes et des incohérences qui durèrent plus d'un siècle. Parmi ces docteurs, plus philosophes que religieux, l'un des plus remarquables, le plus mystique et le plus pur à coup sûr, c'est Origène. Ses livres, écrits en grec et traduits en latin, se répandirent partout avec un tel retentissement qu'ils balançaient l'autorité des conciles. Aujourd'hui encore, tout en les condamnant, l'Eglise elle-même est réduite, pour ainsi dire, à n'en parler qu'avec respect.

Quelle est, au fond, la doctrine d'Origène? C'est, en deux mots, le platonisme rectifié et quinquiescisé jusqu'à l'abstraction. L'esprit d'Origène s'est exercé sur trois questions principales : la nature de Dieu, la substance et l'origine des âmes, la destinée des âmes dans la vie future. Les solutions données sur ces trois points constituent l'*origénisme* proprement dit. Nous allons en donner une rapide esquisse, en nous tenant autant que possible dans la pensée d'Origène, ce qui n'est pas toujours facile, attendu que ses nombreux écrits ont été falsifiés et interpolés même de son vivant. Et ne l'essont-ils pas été, dans l'évolution que le dogme de Platon vers l'Evangile, ce grand esprit n'a certainement pu demeurer constamment lui-même. Certaines variations peuvent donc bien lui appartenir, et l'on va en remarquer tout d'abord de très-importantes en ce qui touche la nature divine. Comment concilier, en effet, avec le dogme de la Trinité, l'opinion suivante? « Il n'y a de vrai Dieu que Dieu lui-même, Dieu le Père, créateur de toute éternité et qui seul a la plénitude de l'Etre. Le Fils participe de la nature divine et il est plutôt l'image de la Divinité qu'il n'est Dieu. Ainsi, il n'est pas le bien absolu, mais il est le bon. Le Verbe de Dieu (le Fils) n'est pas la cause, mais l'instrument de la création. » Au point de vue du dogme de la Trinité, qui implique la consubstantialité des trois personnes divines, on conçoit que l'*origénisme* ait été rejeté comme une hérésie. Mais dans les livres écrits contre Celse, livres qui de tous les ouvrages d'Origène, sont les moins contestés, on le voit se rapprocher de l'orthodoxie sans y entrer pleinement, car il reste toujours une certaine nuance qui l'éloigne du principe formel de la consubstantialité.

Ce n'est pas, toutefois, sur les subtilités du Dieu triple et un qu'a porté la principale controverse au sujet de l'*origénisme*. Pour le christianisme naissant, le point capital à établir, c'était la nécessité de la rédemption basée sur le dogme de la chute. Or, cette question impliquait une autre : Quelle est l'origine de l'âme? Trois opinions étaient en présence. D'après Tertullien, dans les partisans étaient en majorité dans l'Occident, la transmission de l'âme s'opère de père en fils par le sang. Une autre opinion, qui se rattache à la doctrine d'apocryphe des âmes, s'appuyait sur l'écrit suivant : Origène répète une fois à la fin de son *Commentaire* sur l'Exode et l'opinion dominante de l'Eglise sur les créations quotidiennes. Il exagère les chimères grandioses de Platon et prétend que toutes les âmes auraient été primitivement des substances spirituelles, pures, lumineuses, bienheureuses; mais que, déçues par leur faute de cette perfection originaire, elles auraient été condamnées par arrêt de Dieu ou par l'effet de leurs mauvais penchants à subir les conditions de l'incarnation corporelle dans ce bas monde, créée pour leur supplice.

Le troisième point capital de l'*origénisme*, c'est la remissibilité des fautes et la temporalité des peines. Origène et ses disciples enseignaient formellement que le pardon de Dieu descendait un jour sur tous les coupables; qu'il n'y a pas de peines éternelles; qu'un jour les âmes de l'enfer s'éleveraient, que toutes les âmes purifiées rentreraient dans le sein du Créateur. C'est le point le plus éblouissant de la doctrine, c'est celui qui s'éloi-

gne le plus des opinions pharisaïques; mais c'est aussi celui que la théologie écarte de son plus grand soin de ses spéculations. Le concile de Constantinople, réuni principalement en vue des origénistes, ne pouvait se dispenser de les suivre sur ce terrain; mais, à l'ambiguïté de ses décisions, on sent tout l'embarras qu'éprouvent les Pères à concilier l'éternité des peines avec l'immensité des miséricordes divines. Ne pouvant se résoudre à admettre comme dogme la réhabilitation finale des pécheurs, ils s'en tiennent à cette déclaration équivoque : « Si quelqu'un dit que les Vertus célestes, tous les hommes, le diable, les Puissances du mal seront unis pareillement au Dieu Verbe et de la même manière que Christ, qu'il soit anathème. » Ce *protestement* est précieux. Si Origène eût été sommé d'accepter la sentence, il pouvait le faire sous cette restriction sans renier sa doctrine.

En résumé, l'origénisme est l'ascétisme dans sa plus pure expression, mais l'ascétisme débordant d'amour et toujours humain, même dans sa réprobation excessive du monde matériel. Ce qui en est resté, ce sont les trois propositions fondamentales : 1° est le propre de la nature de Dieu d'être conçu comme existant indépendamment de la substance matérielle et hors de toute association avec aucun agrégat corporel ; 2° les âmes ont été créées de toute éternité libres et pures, et ne sont déchues que par leur faute ; 3° les peines ne sont pas éternelles.

De ces trois propositions, deux sont condamnées ou suspectes d'hérésie; mais la philosophie indépendante ne saurait trop reconnaître l'Origène d'avoir introduit une ombre de justice dans ce lieu terrible d'où la théologie a banni toute justice : l'enfer. Origène a laissé subsister cet épouvantable lieu de supplice, mais il en a supprimé l'éternité, c'est-à-dire l'attribut le plus affreux, et y a fait entrer l'espérance, que ni Dieu ni les hommes n'ont le droit d'arracher aux malheureux.

ORIGÉNISTE adj. (o-ri-jé-ni-ste). Hist. relig. Qui appartient, qui a rapport aux doctrines d'Origène : *Système ORIGÉNISTE*.

— Substantiv. Partisan des doctrines d'Origène : Les *ORIGÉNISTES*. On dit aussi *ORIGÉNITE*.

ORIGINAIRE adj. (o-ri-jé-nè-re — rad. origine). Qui tire son origine : *Une famille est originaire de France*. Il est originaire d'Italie. C'est une plante originaire de l'Amérique. L'éléphant est originaire de l'Asie et de l'Afrique. (L. Ardent.)

— Que l'on tient de son origine, qui est inné : Vice originaire. Ce n'est pas une légère entreprise de démêler ce qu'il y a d'originaire et d'artificiel dans la nature actuelle de l'homme. (J.-J. Rousseau.) Qui existait à l'origine, dans le principe : On ne peut pas prouver par des contrats originaux que les justices, dans les commencements, aient été attachées aux *Refs*. (Montesquieu.) Ce serait témérité de chercher à concevoir l'état originaire des langues d'après l'analogie de l'état actuel. (Renan.)

— Qui résulte, qui provient : Il y a longtemps qu'on dit que toutes nos connaissances sont originairement des sens. (Condorcet.)

— Jurispr. Demande originaire, Demande principale, demande par laquelle on a introduit l'instance. On dit aussi originaire, Partie qui a fait la demande originaire, qui a introduit l'instance, intenté le procès.

ORIGINAIREMENT adv. (o-ri-jé-nè-re-man — rad. originaire). Primitivement, dans le principe, à l'origine, par son origine : Les *certiers* viennent originairement du royaume de Pont, d'où Lucullus les apporta à Rome, après avoir défait Mithridate. (B. de St.-P.) L'opinion la plus singulière d'Anaximandre est d'avoir pensé qu'originairement les hommes ont été poissons. (Condill.) La terre a été originairement fluide. (Argo.) Aucune richesse ne procède originairement du privilège. (Proudhon.) Les terres prises ou reçues en partage par les francs, au moment de la conquête, ou dans leurs conquêtes successives, furent originairement des alleux. (Guizot.)

ORIGINAL, **ALÉ** adj. (o-ri-jé-nal, a-le — rad. origine). Qui a été fait à l'origine, en premier lieu, qui n'est pas copie, reproduit : Tableau original. Texte original. Edition originale. Je ne crois pas qu'on puisse acquiescer une claire notion de l'histoire sans l'habitude de manier les documents originaux. (Renan.) Il se dit d'une copie faite directement sur le modèle, et non sur une autre copie : Ce tableau est perdu, mais il en reste une copie originale. Le texte n'est connu que par une copie qui parait d'ailleurs originale.

— Par ext. Qui est propre, spécial à quelqu'un, qui n'est pas fait ou dit à l'imitation de ce qui a été dit ou fait par d'autres : Le sujet de ce livre est original. Cet auteur a des pensées originales. Il a trouvé un moyen très-ORIGINAL de résoudre la difficulté. Les figures de ce peintre sont très-originales. Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle ; il a un caractère original et inimitable. (La Bruy.) Une pensée forte et vraie arrive toujours à s'exprimer d'une manière originale. (Renan.)

— Qui travaille ou agit d'une manière qui lui est propre, qui n'est pas empruntée ou

imitée : A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux. (Pasc.) La Fontaine est toujours original, soit qu'il imite, soit qu'il traduise. (La Bruy.) En fait de législation, il ne s'agit pas d'être original, mais clair, juste et sage. (Portalis.) L'écrivain original n'est pas celui qui n'imité personne, mais celui que personne ne peut imiter. (Chateaub.) Byron disait qu'il n'y a pas d'écrivain original et qu'on est toujours le plagiaire de quelqu'un. (H. Rigault.)

— Qui est singulier, particulier, bizarre : Caractère original. Lorsqu'on reproche à quelqu'un d'être original, on oublie le sens du mot copie. (La Rochef.)

Tout bon Anglais veut être original.

A. DUVAL. — Substantiv. Personne originale, d'un caractère bizarre : Je vous dis que, si elle osait, elle m'appellerait une originale. (Mariv.) L'abbé de Saint-Pierre était un original de première force. (Ste-Beuve.)

On voit assez, à l'air dont il est habillé, Que c'est l'original dont on nous a parlé.

REGNARD. — s. m. Ce qui est original, ce qui a un caractère propre, individuel, qui n'est ni copié ni imité.

— Manuscrit primitif ; première rédaction d'un acte sur laquelle les diverses copies ont été faites : Luc a eu sous les yeux des originaux que nous n'avons plus. (Renan.) Texte dans lequel un ouvrage a été écrit : L'original hébreu de la Bible. Comparer la traduction à l'original. Je ne sais si le nombre de nos excellents originaux, quelque borné qu'il soit, ne l'est pas encore moins que celui de nos bonnes traductions. (D'Olivet.) La traduction est à l'original ce que l'estampe est au tableau. (Grimm.)

— Œuvre d'art que l'artiste a produite d'après sa propre conception, et non d'après un modèle : Ce tableau est un original de Raphaël. Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire pas l'original ! (Pasc.)

— Par ext. Personne dont on reproduit les traits ; objet d'après lequel on exécute une œuvre d'art : Le plus mauvais portrait peut nous tromper, mais à condition qu'il ait quel-ques traits de l'original. (V. Cousin.) Qui donne le portrait promet l'original.

CORNEILLE.

Il Type, modèle, objet dont d'autres objets sont la reproduction ou l'imitation ; personne qui sert ou qui est digne de servir de modèle aux autres : Tous les hommes, en particulier, ne sont que des copies très-diverses du même original, de l'humanité. (Nisard.)

Faut-il d'un sot paraitre l'original ? Ma plume au bout du vers trouve d'abord Sotale.

BOILEAU.

— Fam. Original sans copie, Personne si originale que personne ne lui ressemble : Quand on veut ridiculiser quelqu'un, on dit ordinairement que c'est un original sans copie. (Boursault.)

— Mamm. Syn. d'original.

— Loc. adv. En original, En texte original : Les actes doivent rester en original chez le notaire. (Acad.) En propre original, En personne, dans la réalité :

C'est, madame, vous-même en propre original.

REGNARD. — D'original, D'une manière originale, et non d'après aucun modèle :

Hé bien, monsieur, le tour est d'original ? Pour une jeune fille elle n'en sait pas mal ; De ces ruses d'amour la croirait-on capable ?

MOLIÈRE.

De source directe, et non par une suite d'ouï-dire : Savoir une chose d'original. Il Vieille loc.

— Théâtre. Jouer un rôle d'original, Le créer, être le premier à le jouer. Il Vieille loc.

— Encycl. Physiol. mor. Nous appelons un original l'homme que les Anglais appellent avec plus de raison un excentrique ; en empruntant cette expression à la géométrie, ils l'appliquent fort justement à l'homme dont les actions, les paroles, les gestes, la personnalité enfin s'écartent du centre commun, c'est-à-dire des habitudes et des conventions sociales de son époque. Notre expression d'original ne peut pas avoir étymologiquement la même signification précise ; aussi avons-nous emprunté aux Anglais leur mot *excentrique* ; mais il y a une nuance entre les deux termes, et l'excentrique chez nous est un original bien près d'être un extravagant. Qui qu'il en soit, la ligne de démarcation reste difficile à tracer entre l'originalité et l'excentricité, l'une n'étant que l'autre poussée à l'excès, et l'on trouvera autant de profils d'excentriques que d'originaux dans la série d'anecdotes qui suivent ; le bon sens du lecteur fera aisément la différence des uns et des autres.

Il y eut dans tous les temps des originaux, c'est-à-dire des hommes qui s'appliquaient à vivre, à agir et à penser autrement ou même au rebours de leurs contemporains. Héraclite, qui riait toujours, et Démocrite, qui ne cessait de gémir, étaient certainement deux fiers originaux ; on peut en dire autant de Diogène, habitant son tonneau et allumant sa lanterne en plein jour, ou de Sémion le Stylite, qui vécut

perché sur une colonne. Cependant ces singularités de caractère peuvent être considérées comme un produit presque exclusif des civilisations avancées et nous sauterons pardi-vent l'antiquité pour arriver aux originaux et excentriques modernes.

Disons, en passant, qu'un grand nombre de poètes, de savants, de peintres, de musiciens ont été ou sont des originaux, ce qui s'explique aisément ; l'homme absorbe dans ses propres conceptions l'isolement du monde extérieur, vit en lui-même et s'expose ainsi à sortir de la règle commune. De plus, il contracte aisément, durant le travail, des habitudes qui dégénèrent en manie, qui le font bientôt passer pour un excentrique sans qu'il y ait songé le moins du monde. Ainsi Cujas ne pouvait écrire qu'à plat ventre, ses papiers et ses livres gisaient à terre autour de lui ; Corneille, Hobbes, Malebranche avaient à composer leurs ouvrages dans une obscurité complète ; Mézery écrivait toujours à la lueur des flambeaux, même en plein jour, les volets fermés, de sorte qu'un ami venant le voir ou le surprendre parfois à la reconduire jusqu'à la rue, en plein midi, la chandelle à la main ; les paires de manchettes de Buffon sont restées célèbres ; il n'écrivait jamais que soigneusement habillé, poudré et l'épée au côté. Crébillon, au contraire, se revêtait d'habits grossiers et composait perché sur une échelle ; l'abbé Casti trouvait ses plus jolis contes au lit, en jouant aux cartes tout seul. Haydn n'écrivait pas une seule de ses grandes œuvres sans avoir au petit doigt de la main droite une riche bague cheville, qu'il regardait à chaque instant ; Méhul mettait une tête de mort sur son piano ; Gluck faisait transporter son clavecin dans un chaumet et se livrait là seulement à toute la fougue de ses inspirations ; Kant se promenait tous les jours au même endroit, faisant exactement le même nombre de pas et économisant le plus qu'il le pouvait sa respiration ; il prétendait que les poumons ne fonctionnent qu'un certain nombre de fois déterminé à l'avance, et que, si l'on respire plus qu'il n'est besoin, on avance d'autant le jour de sa mort, etc.

Originaux et excentriques fourmillent au XVIII^e siècle. Brantôme en a décrit quelques-uns, par exemple ce comte de Montmorency dont on disait : Gardez-vous de ses paternités. En effet, « toujours alloit disant et marmottant ses prières fust qu'il ne bougeât du logis, ou fust qu'il montât à cheval et alast par les champs aux armées. Et en les disant et marmottant, lorsque les occasions se présentaient, il disait : Allez moy « prendre un tel ; attachez celui-là à ceste arbre ; faites passer celui-là par les piques, « tout à ceste heure, ou les arquebuses tout « devant moy ; taillez-moy en pieces tous ces « marauchs qui ont voulu tenir ce clocher contre le roy ; brûlez-moy ce village ; bouttez « moy le feu partout à un quart de lieue à la « ronde ; » et ainsi, ou tels mots semblables de justice et police de guerre proféroit il suivant les occurrences, sans se desbaucher nullement de ses paters, tant il y estoit conscientieux. » Et don Carlos, le fils de Philippe II : Il aimoit fort à ribler le pavé, dit le même chroniqueur, fust de jour, fust de nuit, car il avoit avec lui dix ou douze enfans d'honneur des plus grandes maisons d'Espagne, les uns les forçant d'aller avec lui et en faire de memes, d'autres y allant d'eux-mêmes de très-bon cœur. Quand il alloit par les rues quelque belle dame, et fust elle des plus grandes du pays, il la prenoit et la baisait par force devant tout le monde. Il l'appelloit bagasse, chienne, et force autres injures lui disoit-il. » Un jour, mécontent de son condorcion, qui lui avoit fait des bottes trop étroites, il les lui fit manger, coupées en morceaux et fricassées. Cet excentrique avait un grain ou plus de démence.

Un des originaux les plus singuliers du XVIII^e siècle fut le chevalier de Fontenay, dit Fontenay Coup d'Épée, dont on rapporte une foule d'aventures galantes et de duels. Le président Larcher, époux d'une fort jolie femme, le trouva un jour blotti dans une armoire de son appartement. « Que faites-vous là ? demande le président. — Monsieur, répond Fontenay avec calme, j'attendais que vous fussiez parti pour vous faire cocu. — Comment, coquin, vous osez le dire ! — Sans doute, puisque je l'aurais fait sans votre malencontreux retour. — Voyez le pendard ! Je n'ai pas besoin d'un enfant de plus, le pain est cher. — Qu'à cela ne tienne, dit Fontenay ; je vous payerai une livre de farine chaque matin si vous le permettez ! — Impudent ! un enfant de vous ne serait que gibier de potence ! — Monsieur le président, vos enfants ressemblent à des singes ; sachez que le chevalier de Fontenay n'en peut faire que de jolis ! » Le président eut beaucoup de peine à se débarrasser de cet original.

Le duc de Coislin avait le renom d'un original, grâce à sa politesse excessive. Il reçut un jour la visite d'un ambassadeur étranger. La visite terminée, l'ambassadeur prend congé du duc ; mais celui-ci déclare qu'il est de son devoir de reconduire jusqu'à la porte de la rue un hôte aussi éminent. « Je ne le souffrirai pas ! dit l'ambassadeur. Et, après une lutte courtoise assez longue, le visiteur, désespé-

rant de convaincre le duc de Coislin, imagine la retraite suivante. Il marche à reculons vers la porte du salon ; une fois là, il sort vivement et tire la porte, qu'il ferme à double tour. L'ambassadeur descend paisiblement l'escalier et traverse la cour de l'hôtel ; mais, quand il rejoint son carrosse, quelle n'est pas sa stupefaction de voir Coislin debout devant la portière ! « C'est donc le diable qui vous a porté ici ! — Non, monsieur, c'est mon devoir, c'est le respect que je dois à Votre Excellence ! Le duc de Coislin, pris au piège, avait sauté par la fenêtre au risque de se casser le cou, et cela uniquement par politesse. Mais ce n'est pas tout. En sautant, l'original s'était démis le poignet. On mande aussitôt un chirurgien. L'homme de l'art fait un premier pansement, puis se dispose à partir, en promettant sa prochaine visite. Coislin M. de Coislin qui recommence avec le chirurgien la scène de l'ambassadeur, jurant qu'il le reconduira jusqu'au palier de l'escalier. (La politesse, chez M. de Coislin, avait, comme on le voit, et sans jeu de mots, des degrés.) Le chirurgien se confond en excuses et cherche à esquiver l'honneur. Il tire la porte par la clef, M. de Coislin tire de l'autre côté, si bien qu'il se démet de nouveau le poignet, qu'il faut recommencer le pansement, et que, ce nouveau pansement fait, le praticien est obligé par humanité de se laisser reconduire par le duc et par le plus pol du royaume.

Saint-Simon lui-même fut un des acteurs de l'autre aventure. Il revenait de Fontainebleau, dans son carrosse, avec Mme de Saint-Simon et deux femmes de chambre, quand, sur la route, il rencontra M. de Coislin fort en peine. Le carrosse du duc venait de verser et s'était brisé. Or, il devait y avoir le soir même *médianche* à la cour, et l'idée qu'il allait peut-être y manquer à cause de cet accident, le duc de Coislin avait des velléités de se passer son épée au travers du corps. « N'est-ce que cela ? dit Saint-Simon : ces demoiselles vont descendre et je vous emmène dans mon carrosse. — Faire descendre ces demoiselles pour moi ! vous raillez, dit Coislin. Jamais je ne souffrirai cela. » Saint-Simon, qui connaissait son Coislin, vit bien qu'il n'y avait pas à le faire descendre. Aussi il essaya d'user de ruse. « Eh bien, dit-il, montez toujours. Nous serons cinq, mais nous nous serons, voilà tout. — Comme cela, dit Coislin, je veux bien, et je vous remercie. » Les femmes de chambre descendirent alors pour laisser monter Coislin, qui prend place vis-à-vis de Mme de Saint-Simon. Saint-Simon le suit, mais il avait donné le mot au cocher, lequel touche aussitôt, et le carrosse roule au galop. « Tristement orie Coislin. Et ces demoiselles ? Vous m'avez trompé ! arrêtez ! arrêtez ! ou je me jette par la croisée, foi de gentilhomme ! » Et il l'eût fait, comme il le disait, si Saint-Simon ne l'avait retenu à bras-le-corps. Force fut d'arrêter et de faire monter les deux femmes de chambre. Lorsque Coislin se fut calmé en voyant la politesse sauve : « Voilà, dit-il, un des plus grandes dangers que j'aie connus de ma vie ; car, je vous le jure, si vous ne m'aviez donné satisfaction, je me jetais par la portière, la tête la première. »

Santeuil fut un des originaux du XVIII^e siècle qui méritèrent le mieux aujourd'hui le titre d'excentrique. La discipline ecclésiastique que n'y faisait rien et les talents du poète, joints à sa moralité inattaquable, en désarmaient la sévérité. Un jour, en pleine église, tourmenté du démon poète, Santeuil se glisse dans un confessionnal au galop. Une jeune dame s'installe dans le compartiment voisin et là, sans que Santeuil soupçonne même sa présence, commence à défilier son chapelet de péchés véniels et autres. Au bout d'un quart d'heure, Santeuil est forcé et brusquement tiré de sa rêverie par les supplications de la dévote, qui réclame l'absolution. « Eh ! que diable voulez-vous ? l'absolution ? Je ne suis pas prêtre. — C'est une indignité ! s'écrie la pénitente furieuse. Votre prière aura de vos nouvelles. — Avez-vous en l'âme un mari aura des vôtres ! riposte Santeuil avec aplomb.

Santeuil rentre un soir au prieuré après l'heure réglementaire. Le portier, obéissant à la consigne, refuse de lui ouvrir. Force est au chanoine retardataire d'offrir au cerbere un petit écu corrompu. Il entra, mais aussitôt : « Ah ! mon Dieu, j'ai oublié mes heures dans le carrosse ! » s'écrie-t-il en se frottant les yeux. Le portier, entretenant un autre aubaine pour sa complaisance, se précipite dans la rue pour rattrapper le carrosse. Santeuil referme aussitôt la porte et, quand le pauvre diable revient essouffé et en sueur : « Passé neuf heures, c'est un petit écu ! » dit le chanoine, qui entra immédiatement dans ses foudres.

Un dimanche, notre chanoine monte en chaire et attaque bravement un sermon. Tout à coup une distraction lui fait perdre le fil de son discours. Alors, loin de se déconcerter : « J'avais encore bien des choses à vous dire, reprend Santeuil avec conviction, mais à quoi bon ? vous n'en serez pas meilleurs ! C'est pourquoi je m'en tiens là. » Et faisant le signe de la croix, il descend de la chaire, au grand ébahissement de l'assemblée.

Avec tout cela, Santeuil, outre qu'il fut un poète latin des plus remarquables, fut aussi un cœur d'or, une nature excellente. Enfant gâté de son siècle, ami des plus grands sei-

gneurs de la cour de Louis XIV, il poussait cependant les pratiques égalitaires aux dernières limites, faisant, par exemple, descendre de son siège le cocher qui l'avait amené, et obligeant le brave homme confus à trinquer avec lui au cabaret le plus voisin.

Le prince de Condé, fils du grand Condé, était-il un original ou un fou ? Un jour, il s'imaginait qu'il était changé en plante et exigea qu'on l'arrosât. Le page chargé de cette besogne s'y étant refusé, M. de Condé le poursuivit furieux et lui aurait fait un mauvais parti si le malheureux ne s'était esquivé au plus vite. Une heure après, le maniaque avait oublié sa fantaisie. Un autre jour, il se crut chauve-souris, et, dans la frayeur de s'aller cogner la tête contre le plafond et les murailles, il fit capotter avec son tout un cabinet, dans tous les sens. Il entra un matin chez la marquise de Noailles, s'assit sur le lit, exécuta deux ou trois cabrioles insensées, puis s'en alla avec gravité et saluant profondément.

Pierre le Grand était un original du genre factieux. Parmi les manies de ce singulier souverain, il faut citer celle qui s'empara de lui un jour que, passant sur une place publique, il s'enthousiasma à la vue d'un charlatan extirpant des moiares à la pointe d'un sabre. Le czar était si ravi qu'il se fit initier à cette pratique transcendante, et qu'une fois de la force de son professeur, il se mit à opérer bon gré mal gré sur les mâchoires les plus solides de ses boyards. Rappelons enfin ses railleries en action contre la papauté, elles sont célèbres : ainsi il donnait le titre de pape au chef de ses soixante fous ; car Pierre le Grand avait des fous de cour, et ces soixante fous étaient tous chevaliers de l'Eperon d'or, ordre de chevalerie qui s'acquiesçait à prix d'argent et que tous les dignitaires achetaient à Rome même du gouvernement pontifical. Le prince Galitzin nous a laissés dans ses *Anecdotes* le spectacle bizarre d'un conclave réuni pour nommer un successeur au pape défunt. Cette cérémonie, que nous ne pouvons décrire dans tous ses détails, était une parodie déshonorante de la cour du saint-père, où le czar, sa famille et les généraux de l'empire jouèrent chacun leur rôle, vêtus de la robe rouge des membres du sacré collège.

Un franc original aussi fut le marquis de Brunoy, ce grand seigneur archimillionnaire qui parvint à dévorer sa fortune immense jusqu'au dernier liard, et même au delà, puisqu'il s'endetta au point que sa famille le dut faire interdire et enfermer. C'est qu'aussi M. de Brunoy fut excentrique à lier. A son château de Brunoy (près de Paris, aujourd'hui sur la ligne de Lyon), le marquis de Brunoy formait deux hommes distincts : le châtelain, avec une maison somptueuse, une livrée ruineuse (elle coûta jusqu'à 550,000 livres en quatre ans), et Baptiste, un gros paysan à face réjouie, trinquant avec tous, portant le sarrau de toile, les sabots grossiers, et labourant la terre.

Diderot nous a laissé quelques jolis portraits d'originaux de son temps, entre autres celui du chevalier de La Moirière, « ce chevalier... qui retape son chapeau sur son oreille, qui porte la tête au vent, qui vous regarde le passant par-dessus son épaule, qui fait battre une longue épée sur sa cuisse et qui semble adresser un défi à tout venant... » et le portrait du neveu de Rameau. Rameau lui-même, dont il disait : « Il ne pense qu'à lui ; le reste du monde lui est comme d'un clou à un soufflet, » mérite bien de figurer dans cette galerie. « Sa femme et sa fille n'ont qu'à mourir, ajoute-t-il ; pourvu que les cloches de la paroisse qui sonneront pour elles continuent de sonner la douzième et la dix-septième, tout sera bien. Mais Diderot lui-même était un original.

Mercier se moquait fort de Crébillon fils et de Crébillon père qu'il trouvait trop originaux. Mercier se rend chez le vieux Crébillon : il frappe : aussitôt les aboiements de quinze à vingt chiens se font entendre ; ils l'environnent, gueule béante et l'accablent jusqu'à la chambre du poète. Mercier voit une chambre aux murailles nues, un grabat, deux tabourets et sept à huit fauteuils déchirés, dont les chiens s'emparent en grognant de concert. Au milieu, Crébillon le tragique, âgé de quatre-vingt-six ans, la tête et les jambes nues comme un athlète au repos, la poitrine découverte, fume une pipe... Il avait de grands yeux bleus, des cheveux blancs et rares, une physionomie fortement caractérisée. Mercier lui demande si son *Cromwell* est avancé. « Je ne sais pas, répond le tragique en poussant une bouffée de tabac. — Oserai-je, hasarder Mercier, vous prie, de m'en réciter quelques vers. — Quand j'aurais fini ma pipe. — En effet, Crébillon, sa pipe finie, se met à déclamer quelques vers obscurs auxquels Mercier ne comprend rien. Après quoi, le visiteur prend congé, reconduit par les aboiements des quinze chiens du poète. Quant à Crébillon fils, c'était un vit-viseur sceptique, ennemi-né de la tragédie, qu'il considérait « comme la farce la plus complète qu'il ait jamais inventée le genre humain. » On lui disait : « Votre père a bien du talent ; que pensez-vous de ses œuvres ? — Ah ! c'est que je n'en ai pas fini la lecture ! » répondait Crébillon fils, mais ça viendra ! viendra ! Mercier ne le céda en rien à ces deux excentriques : « Je vis par curiosité, » disait-il. Victor Hugo a enchaîné cette phrase dans son

drame de *Marion Delorme*. « Mercier, dit Charles Nodier dans ses *Souvenirs de la Révolution*, était plus original encore que son style. Qui n'a pas vu Mercier avec son chapeau d'un noir équivoque et fatigué, son habit gris de perle un peu étrié, sa longue veste antique, chamarrée d'une broderie aux paillettes ternies, relevées de quelques petits grains de verroterie de couleur, son jabot d'une semaine, largement saupoudré de tabac d'Espagne et son lorgnon en sautoir ? »

Hall, auteur de *Contes* assez libres et de quelques autres ouvrages pleins de gaieté, était un grand original. Pendant un séjour qu'il fit au château de Skelton avec Sterne, l'ingénieur auteur de *Tristram Shandy*, Hall s'obstina à garder la chambre, ne parlant que de la mort et du vent d'est. En vain lui proposait-on des parties de cheval pour dissiper cette mélancolie ; rien n'y fut capable d'ébranler sa résolution. Sterne, convaincu que les raisonnements n'auraient aucun pouvoir sur une imagination frappée, envoya, durant la nuit, tourner du côté de l'ouest une girouette que le pauvre homme apercevait de sa chambre et la fit assurer dans cette position au moyen d'une corde. Le lendemain, le triste Hall jeta les yeux sur la girouette. Ne la voyant plus dirigée du côté funeste, il suspendit tout à coup ses doléances et alla rejoindre la compagnie que le déjeuner rassemblait. Ensuite il donna ordre qu'on sellât son cheval et ne cessa d'amuser tout le monde par ses saillies. Elles étaient d'autant plus plaisantes qu'il les assaisonnait d'imprécations contre les vents d'est et d'éloges en faveur des vents occidentaux. Cet accès de bonne humeur lui dura quelques jours. Mais la corde qui retenait la girouette étant venue à se rompre, Hall retourna dans sa chambre et s'y tint renfermé comme auparavant.

Le marquis de Baguerville, officier général, si connu à Paris par la folle idée qu'il eut de se construire des ailes à ressort, avec lesquelles il prétendait traverser la Seine, et qui ne servirent qu'à lui faire casser la cuisse, par sa chute sur un bateau de blanchisseuses, a donné depuis des marques d'aliénation bien évidentes. Il s'était persuadé qu'il serait possible de vivre sans manger. Mais, avant de s'assujettir lui-même à ce nouveau régime, voulut en faire l'expérience sur ses chevaux. Il leur fit diminuer peu à peu le foin, la paille, l'avoine, et parvint à les laisser deux jours sans nourriture. Le troisième, on vint lui annoncer que les pauvres animaux étaient morts. « C'est dommage, dit-il ; ils y étaient presque accoutumés ! »

Cette manie fut remplacée par celle de croire que les chevaux étaient susceptibles de civilisation. L'un des siens ayant donné un coup de pied à un palefrenier, le marquis de Baguerville instruisit son procès en règle et le fit pendre à la porte de son écurie, où il ordonna qu'il resterait exposé pour l'exemple des autres. Peu de jours après, ce fut une punition insupportable dans l'hôtel, et la présidente de l'Assemblée, qui y demeura, lui porta ses plaintes. « Dites à madame la présidente, répondit-il, qu'il y a douze ans qu'elle infecte mon hôtel, et que je ne ferai ôter mon cheval que lorsqu'il aura été décidé par expert qu'il peu aut que qu'il. » Il fallut recourir à l'autorité de la police pour faire enlever le cheval.

Il se promenait au Palais-Royal, au milieu de la foule, avec un habit de grosse bruyère, garni en boutons de diamants fins ; et les filous, dont ces lieux publics abondent, n'imaginaient jamais de le dépouiller, ce vêtement ne paraissant à leurs yeux que celui d'un campagnard ridicule qui croyait se parer avec des pierres fausses.

Un des nombreux originaux de la période révolutionnaire fut ce citoyen Boyer qui, en 1790, voyant la manie du duel faire en France et surtout parmi les députés de l'Assemblée nationale des progrès désastreux, s'avisa de monopoliser à ses dépens tous les risques de ses amis politiques. « Il se mit, dit un historien, à tenir à lui tout seul, pour toutes les affaires d'honneur des patriotes, un bureau de courage gratuit, offrant à tout venant de se battre en son lieu et place, et déclançant toute injure faite à un bon citoyen républicain sur lui. Ce singulier et désintéressé *condottiere* écrivait aux journaux du temps des sortes de manifestes d'un style terrible : « J'ai fait serment de défendre les députés contre leurs ennemis. Je jure que la terre s'agrandirait en vain pour soustraire un homme qui aurait blessé un député... J'ai des armes que les mains du patriotisme se sont plu à me fabriquer : toutes me sont familières ; je n'en adopte aucune : toutes me conviennent pourvu que le résultat soit la mort ! »

Le grand excentrique du XIX^e siècle, c'est le Diogène moderne, comme on l'appelle ; c'est Chodruc-Duclos. Ce partisan des Bourbons, qui avait versé son sang pour eux, qui avait vu, à cause d'eux, sa tête mise à prix, et n'en avait recueilli qu'ingratitude (et cela pour s'être permis de tuer loyalement en duel un noble qui l'avait insulté), Chodruc-Duclos, avec son parti pris de guenilles et d'effronterie, traînant tout le jour sa vie sans but ni espoir sous les galeries du Palais-Royal, est l'excentrique par excellence. Mais ici l'excentricité n'est plus le fait de la fantaisie pure ; au contraire, elle est froide, raisonnée et n'a pour but que d'attirer l'attention et plus que l'attention : la réaction contre un parti triomphant.

Le règne de Louis-Philippe vit éclore, comme on sait, un grand nombre de religions et de théories humanitaires. Nous citerons en première ligne, parmi les excentriques religieux de cette époque, le célèbre Ganneau, l'auteur de la religion du maph. Au reste, les excentricités philanthropiques et religieuses semblent être de tous les temps, et l'époque actuelle nous en fournit même deux types assez remarquables : MM. Bertron et Gagne. Mais avant d'en dire quelques mots, nous ne devons pas oublier le plus illustre, mort il y a quelques années à peine : nous avons nommé l'apôtre Jean Journet, ce brave homme convaincu qui faisait des discours à la foule assemblée au théâtre, ou qui poursuivait les célébrités contemporaines de vers et de menaces apocalyptiques. Jean Journet révisait l'harmonie universelle, on le sait. Ainsi, il écrivait à George Sand : « Vingt fois, je me suis présenté inutilement chez vous pour toucher votre cœur, éclairer votre esprit. » Il écrivait à Lamartine : « Poète à bas l'hypocrisie ! assez de semblant de religiosité. La farce est jouée. Etoile nébuleuse, il faut t'éclipser. » Un autre jour, Jean Journet se trouvait à Montpellier. Il y avait réception à l'évêché ; il y courut : « Je veux voir monseigneur ! » Et il pénétra presque de vive force dans les salons en récitant des vers inspirés :

Révélez-vous, lévites sacrilèges,
Ivres d'encens, dans la pourpre endormis, etc.

L'évêché, excellent homme, eut la patience d'écouter l'apôtre jusqu'au bout, et ne se vengea des anathèmes de l'excentrique qu'en lui faisant acheter par les personnes présentes un grand nombre des petites brochures socialistes et harmoniennes que l'apôtre colportait pour propager sa doctrine.

Une autre fois, Jean Journet fut moins heureux, et cependant il avait encore affaire à un évêque. « Qui êtes-vous ? dit le prélat. — Jean Journet, l'apôtre. — Que voulez-vous ? — L'harmonie universelle. — Par quel moyen ? — Par le moyen de cette brochure.

— Combien ? — Trois francs. — Voici cent sous, rendez-moi la monnaie. » Jean Journet battit en retraite ; il n'avait pas les deux francs et le laconisme de l'évêque l'avait démonté. Jean Journet fut plusieurs fois enfermé à Bicêtre comme fou, bien à tort, croyons-nous ; ce n'était qu'un inoffensif illuminé, qui ne faisait de mal à personne et dont on parvenait aisément à se débarrasser. Plus d'une fois il coucha au poste où dans la rue pour avoir voulu prêcher à ses frères l'harmonie universelle !

Un autre excentrique du même temps, moins philanthrope, mais en revanche encore plus fou que Jean Journet, fut Berbiguier, l'homme aux farfadets, Berbiguier de Terre-Neuve du Thym, comme il s'intitulait pompeusement, justifiant ce nom à double partice parce que, disait-il, il avait fait remplir plusieurs caisses de terre neuve et y avait planté du thym. Berbiguier était surtout maniaque : sa manie était de croire aux farfadets ; il désignait ainsi de petits êtres malicieux, imaginaires, qui, disait-il, faisaient le tourment de sa vie. Au milieu d'une conversation, on voyait Berbiguier tirer de son habit une longue épingle et piquer dans le vide en s'écriant : « Ah ! je le tiens ! » Il croyait conserver dans des bocaux ces ennemis impalpables, visibles seulement à ses yeux hallucinés. Vers la fin de sa vie, Berbiguier, qui était garçon, eut l'idée de faire le bonheur d'une tendre et chaste épouse. Il lança des espèces de proclamations, dans lesquelles, comprenant à merveille que sa réputation d'homme aux farfadets était bien faite pour éloigner de lui le beau sexe, il promettait de ne plus s'occuper de ses anciens ennemis : « Mes fournaux antifarfadéens seront remplacés par l'autel conjugal... On ne verra plus mes murailles tapissées des imprécations de l'ance chaque jour contre mes ennemis, on n'y lira que des aphorismes dictés par mon amour conjugal. Sexe adieu de tous les êtres vertueux, tu me fais oublier mes souffrances. » Cette proclamation n'alluma pas la moindre flamme, et Berbiguier mourut vieux garçon.

Abordons maintenant la physionomie de trois originaux, dont deux au moins sont encore vivants. Voici d'abord Lutterbach, ce tailleur de la rue Saint-Honoré qui, un beau matin, s'établit « professeur de marche et d'exercices physiologiques, hygiéniques et confortables. » Lutterbach publia même un livre intitulé : *Révolution dans la marche ou cinq cents moyens naturels pour ne pas se fatiguer en marchant, et exercices physiologiques d'hygiène et d'agrément pour se conserver et s'améliorer les cinq sens*. Joignant ensuite la pratique à la théorie, Lutterbach donna des leçons où il exécutait la *tourniquette*, la *talonnète*, le *moulinet*, l'*ondoyante*, etc. Puis il découvrit l'*art de respirer*, moyen positif pour augmenter agréablement la vie, et enfin la *Médecine mécanique* divisée en trois leçons : *Leçons de beauté*, *Leçons de santé*, *Leçons d'impressions agréables*. Malgré ces ingénieux procédés, le pauvre Lutterbach est mort il y a quelques années, probablement pour n'avoir pas fait l'application de son *Art de respirer*.

Qui ne connaît enfin, au moins de nom, M. Adolphe Bertron et M. Gagne, ces deux excentriques humanitaires ? M. Bertron sur-

tout, l'ancien négociant millionnaire, qui, à l'époque des élections, couvre les murs de Paris de cette affiche énigmatique : *Candidat humain*. Généralement, M. Bertron obtient cinq ou six voix. C'est toujours cela. A l'époque des élections, M. Bertron adresse aux journalistes influents des invitations à dîner suivies de cette formule manuscrite : « On parlera de l'ordre universel ; » absolument comme on mettrait : « On dansera au piano. » M. Gagne est également le candidat perpétuel ; il brigue la députation dans des proclamations panachées de vers et de prose. Il a produit des œuvres innombrables : la *Monoploglotte* (ou langue unique) ; l'*Unité*, le *Calvaire des rois*, etc. M. Gagne publie quelquefois un journal : l'*Archisoleil*, grand archijournal des éclats, ou toute autre feuille à titre non moins éclatant. Sous le titre de *Philanthropologie*, à l'occasion de la disette qui fit, en 1867, tant de victimes, il a proposé une association d'hommes dévoués, qui abandonneraient leur chair en pâture à leurs semblables affamés.

Passons à d'autres originaux plus gais : lord Egerton, lord Seymour, le marquis de Saint-Cricq, le duc de Doudreville (Sosthène de La Rochefoucauld) et le maréchal de Castelnau.

Exilé d'Angleterre, ou plutôt obligé de s'expatrier à la suite d'une aventure assez scandaleuse, lord Egerton était à Paris en 1814, lorsque les alliés y firent leur entrée. Suivant l'usage, des billets de logement furent distribués. Le prince de Cobourg, armé de son droit, se présente chez lord Egerton. Mais le lord, avec hauteur : « Prince, dit-il, j'ai diné jadis avec votre père, mais j'aurais rougi de me présenter devant lui si je n'y avais été invité. Je suis surpris qu'un homme comme vous vienne ici s'emparer de ma maison ! Je n'aurais jamais attendu cela d'un Cobourg ! » Le prince, démonté, salue et se retire. Mais lord Egerton n'était pas au bout. Voilà qu'un officier russe, à moitié saouvé, succède au prince de Cobourg. L'Anglais essaye d'un discours analogue. Mais le Moscovite tient ferme. « Ah c'est ainsi s'écrie lord Egerton furieux, eh bien vous n'êtes qu'un brigand. Ah ! vous voulez entrer ! Eh bien attendez-vous à faire un siège en règle. Je vais me rendre sur le balcon, avec tous mes gens. Nous serons armés de fusils et je me charge de vous. » Le Russe détalait prestement, et lord Egerton échappa, seul à Paris, à l'ennui de loger des hôtes qu'il ne connaissait point. Lorsqu'il mourut, il légua à l'Angleterre une bibliothèque riche de documents historiques des plus précieux. Son testament, entre autres clauses bizarres à propos de cette bibliothèque, contenait celle-ci : « On ne communiquera aucune pièce à l'auteur d'un roman ou de tout autre écrit aussi futile. Les gens de lettres qui affirmeront sous serment qu'ils écrivent l'histoire auront seuls droit aux communications. » L'originalité de lord Egerton ne l'empêcha point d'être un savant, un érudit et, de plus, un homme bon et humain. On ne saurait en dire autant de lord Seymour, son compatriote, non moins excentrique que lui, mais qui ne fut qu'un être inutile, méchant et corrompu. Lord Seymour ne croyait ni à l'amitié, ni à la famille, ni à la vertu, ni à l'innocence, ni à l'honneur. Sa maxime était celle-ci : « Avec de l'argent, on peut tout avoir et tout corrompre : il suffit d'y mettre le prix. » Un des grands plaisirs de lord Seymour, au temps de sa jeunesse (1830 environ), était de se rendre aux barrières et d'y faire le coup de poing avec le premier venu. D'autres fois, il endossait la livrée d'un cocher de fiacre, grimpait sur le siège et lançait l'attelage au grand galop, renversant tout sur son passage. Le dépit causé, Seymour s'élançant lestement du véhicule et disparaissant. Ses excentricités furent des mystifications souvent cruelles. Il se plaisait surtout à administrer des purgatifs à ses meilleurs amis, afin de jouir ensuite de leurs grimaces et de leur embarras. C'est peut-être là ce qui a inspiré à Balzac son conte drolatique : les *Joyeuxetés du roi Louis le onzième*. D'autres fois, il offrait à ses mêmes amis un cigare qui contenait un pétard : le fumeur, sans défiance, allumait le cigare et bientôt faisait un bond de frayeur au bruit de l'explosion.

Lord Seymour, que le peuple de Paris désignait longtemps sous le sobriquet caractéristique de *milord l'arsouille*, mourut en légant son immense fortune aux hospices de Londres. C'était là, certes, une excentricité de bon aloi ; mais, au dernier moment, sa nature ingrate reprit le dessus : comme il agonisait, voyant ses domestiques réunis respectueusement à son chevet, il trouva encore la force de leur adresser cet adieu cynique : « Ceux qui ne vivent que de moi crèveront de faim après ma mort. » Et, de fait, il ne laissa rien à ses gens.

Hâtons-nous de le dire, ces escapades de mauvais goût, ces plaisirs crapuleux, ces farces grossières ne constituent nullement l'excentricité telle que nous la comprenons, celle qui est le produit, l'expansion naturelle d'un esprit original, mais généreux et élevé ; ici, nous n'avons qu'une caricature, le résultat de la bassesse des inclinations et de la perversité des instincts.

Un excentrique moins cruel, plus divertissant, fut le rival de lord Seymour, le fameux marquis de Saint-Cricq. C'est le marquis de Saint-Cricq qui se faisait conduire au bois en

voiture, tenant un cheval en laisse par la portière.

Le duc Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeville, mort il y a quelques années, sut rester toujours gentilhomme avant tout, et ses originalités n'eurent jamais le caractère d'extravagances. Le matin, à six heures, été comme hiver, Baptiste, son chasseur, entraînait dans sa chambre à coucher et criait : « Il est six heures ! Debout, monsieur le duc ! Il ne faut pas être paresseux ! ». Le duc se levait aussitôt, passait sa robe de chambre et un pantalon à pied et s'installait au travail devant son bureau. A dix heures, le coiffeur arrivait. « Tu vas encore m'arracher quelques cheveux ? disait le duc. — Oh ! monsieur le duc, il n'y a pas de danger. — Tu le sais, autant de cheveux, autant de bottes ! ». Et, en effet, l'original faisait payer chaque cheveu un malheureux artiste capillaire, au prix d'une bourrade. A une heure, la porte cochère de l'hôtel s'ouvrait et un suisse venait frapper sur le pavé de la rue un coup retentissant de sa longue canne : cela voulait dire que le duc sortait en voiture. Ce fut M. de La Rochefoucauld qui, en 1845, présenta à la Chambre des députés la fameuse pétition où il demandait, en vingt-deux articles, vingt-deux libertés nouvelles. Le *Corsaire* disait de ce propos : « Si nous pouvions seulement en obtenir la moitié, nous ne discuterions pas sur le reste. Si même la Chambre en accordait seulement le quart, nous serions encore satisfaits ! ».

L'original qui clora notre galerie sera le maréchal de Castellane. Les bivaziers de celui-là sont encore tellement vivantes dans le souvenir de la génération actuelle, que nous n'y insisterons que légèrement. On a, d'ailleurs, mis sur le compte du maréchal plus d'une excentricité qu'il y a lieu de retrancher de son actif, entre autres cette anecdote qui nous le représente prenant un bain avec toutes ses décorations, plutôt que de se séparer un seul moment de ses insignes. L'histoire est faite à plaisir, mais elle est cependant bien dans le caractère du maréchal. M. de Castellane était fanatique de la discipline et de l'uniforme. La moindre infraction valait au délinquant des arrêts sévères et il avait enbrigadé en quelque sorte un bataillon des plus jolies femmes de Lyon (siège de son commandement) chargées de lui dénoncer les coupables. Un malheureux officier recevait, par exemple, huit jours d'arrêt pour avoir été vu en bourgeois. Il accusait ses plaines. On lui dit : « Tu n'as vu ? Je demande une confrontation. » Mais c'était peine perdue. Une autre fois, le maréchal passe dans la rue et voit un capitaine en robe de chambre, fumant paisiblement à la fenêtre : « Capitaine ! descendez tout de suite. J'ai à vous parler. » Le capitaine se précipite dans l'escalier et arrive dans la rue sans changer de costume : « Huit jours d'arrêt pour avoir paru en robe de chambre sur la voie publique, » dit le maréchal.

Originaux et beaux esprits de l'Angleterre contemporaine, par E.-D. Forgues (2 vol., 1860). Cet ouvrage est un recueil d'études critiques et biographiques, publiées en divers temps dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue britannique* ; il était facile à l'auteur de rendre sa collection plus complète, mais le choix auquel il s'est arrêté remplit dans une mesure suffisante le but assigné par lui à son livre. M. Forgues a voulu montrer au lecteur français, en le lui rendant intelligible, le génie complexe de la race anglo-saxonne. « Race admirable malgré ses défauts, quelquefois admirable par ses défauts mêmes ; respectable par ses vertus ; haïssable aussi par elles, quelquefois. » Tous les portraits qui figurent dans cette galerie ne sont pas dus à la plume de l'auteur. Les biographies anglaises abondent, et plusieurs sont des chefs-d'œuvre, que personne ne peut imaginer de refaire dans un autre ordre d'idées. En pareil cas, l'écrivain français a fidèlement copié ; en d'autres occasions, il a résumé un ou plusieurs volumes en quelques pages ; il lui est aussi arrivé de mettre en œuvre les souvenirs personnels de quelques amis d'outre-Manche. De cette diversité d'éléments et de procédés est résulté un livre plein d'utilité et d'agrément. M. Forgues n'a admis dans sa galerie que des types, des personnages littéraires ou historiques ayant un caractère distinctif ou une valeur incontestée. Gregory, Matthew Lewis (l'auteur du *Moine*) représente l'école de la terreur, que l'école sentimentale avait précédée en Angleterre ; phénix d'une mode littéraire en faveur, il était moins connu que ses ouvrages, dont un seul mérite encore un souvenir. — James Smith, un héros de salon, dont la haute société anglaise porta le deuil pendant deux ou trois jours au moins, se tient à l'arrière-garde des causeurs anglais célèbres, de 1775 à 1830 : Mackintosh, Sharpe qu'on appelait par excellence *Conversation Sharpe*, Rogers, Jekyll, Canning, Burke, Curran, Sotheby, Walter Scott, lord Dudley, Beckford, Coleridge, etc. — Brummell, chef d'une dynastie de beaux, de dandys, d'exquisites, à mené, comme tous les rois de la *fashion*, une destinée aussi malheureuse que méprisable, et il est mort presque idiot dans un hôpital de fous. — Théodore Hook, bel esprit, journaliste, romancier, vaudevilliste, improvisateur infatigable, gai convive, prodigue de raillerie, d'audace et de

faute, humoriste brillant, trouva toutes ses ressources en lui-même. — Lady Esther-Lucy Stanhope, la nièce de Pitt et la prophétesse du Liban, enfant gâté de la fortune, orgueil pervers par l'adulation, morte folle et indigente, est un drame exemple de ce que le projet aristocratique peut faire d'une existence que se laisse duper par les mensonges de la vie. — Amelia Opie, belle quakeresse et romancière jadis admirée, reste une physionomie angélique, une figure d'une grâce inexprimable ; femme pieuse et républicaine, riche et simple nature, telle que le statuaire David (d'Angers) l'a immortalisée. — Samuel Rogers, le banquier poète et le poète banquier, fut pendant un demi-siècle le Mécène ou l'amphitryon de la beauté, de l'esprit, de la science et du génie ; un homme qui prit trop grand soin de montrer son cœur et de cacher son esprit. — Ebenezer Elliott, le forgeron de Sheffield, ou le poète des lois célestes, contribua avec Colburn et Robert Peel à faire rapporter les lois restrictives de l'importation des grains, c'est-à-dire à abolir le monopole des détenteurs de terres. — Talford, l'avocat littéraire, était un poète dramatique fort distingué, et de plus un homme d'une intégrité sans tâche, qui préférait les succès de la scène aux honneurs du barreau et de la tribune. — O'Connell et O'Connor sont bien les plus curieuses figures de l'Irlande contemporaine. « Ces vifs chapitres, dit M. Forgues, qui a gardé ici le rôle de traducteur, écrits par un whig irlandais dont rien, jusqu'à présent, n'a trahi l'anonymat, datent de 1843. Ils donnent un tableau curieux de l'agitation irlandaise et fourmillent de renseignements biographiques qu'on chercherait vainement ailleurs. » Ces scènes de la vie politique (près de 100 pages) présentent un rare intérêt. — Joseph Grimaldi, qui égaya trois générations consécutives de spectateurs enthousiastes, à la fois l'Auriol et le Deburau de Londres, Pierrot et acrobate, Polichinelle et équilibriste, fut sans rival dans le monde pendant les détails de son demi-siècle. Percy Bysshe Shelley, poète par sa vie et par ses écrits, nous montre le singulier spectacle d'un homme de génie qui, noble de naissance, prêche une croisade contre tous les oppresseurs des peuples, et qui, tourmenté du besoin de croire et d'aimer, hait et nie. — Thomas Hood, l'humoriste par excellence, descendant direct et légitime des vrais poètes anglais, a composé des hymnes socialistes, entre autres la *Chanson de la chemise*. — George Borrow, missionnaire de la Société biblique, bohémien littéraire qui a décrit les mœurs de vrais bohémiens, Juif errant philologue, a le rare mérite de transporter dans les pages d'un livre quelques traits de la vraie nature et de la vraie passion. — Alfred Tennyson, talent raffiné, subtil, savant dans sa simplicité, recherché dans l'archaïsme de ses vers mélodieux, trouveur de mots plutôt que d'idées, créateur seulement dans les détails de style, tient actuellement le sceptre de la poésie anglaise. — Robert Browning, autre poète, plus artiste que penseur, chez qui tout converge au même but, le drame, a une physionomie à part, une hardiesse qui plait, et de plus un goût fantasque, car il s'occupe à faire l'éducation d'un crapaud favori.

M. Forgues connaît à fond ses personnages et les aime sans se dissimuler leurs défauts. Maître de son sujet par une intime possession, il a esquissé fortement ses portraits, et l'on en devine la ressemblance parfaite. Il ouvre aux lecteurs français des points de vue curieux sur l'horizon britannique. Sa galerie présente un ensemble de noms imposants et une variété de faits, de récits, d'anecdotes des plus piquantes, le tout sans pédantisme et sans emphase.

Originaux (LES), comédie en un acte, en prose, par Fagan (Théâtre-Français, 18 juillet 1737).

Un jeune marquis, engoué de tous les travers qui sont à la mode, est retenu par une légère incommodité dans le château de sa mère, situé non loin de Paris. La marquise, qui est veuve, a le dessein de marier son fils avec une jeune personne, nommée Hortense, qu'elle a auprès d'elle. Mais le marquis préfère se livrer en toute liberté aux nombreux plaisirs de Paris, même aux plaisirs blâmables. Un chevalier, ancien ami de la marquise, ingénu, un peu coquet, veut corriger le marquis de ses travers en profitant de l'incommodité qui le retient à la campagne, et en faisant passer en revue devant lui divers personnages qui en sont affectés comme lui jusqu'au ridicule, et qui viennent pour le visiter pendant son indisposition. Ce sont : un magistrat provincial, fort ignorant ; un baron, homme de cour et ivrogne ; un autre gentilhomme fort bretaillier, quoique faux brave ; un père de famille dissipateur ; une femme de chambre médisante. Le marquis prend horreur des défauts que ces gens représentent ; il y renonce, demande à épouser et épouse Hortense. Les différents caractères que Fagan fait passer en revue dans cette petite comédie sont si bien choisis et si bien peints, qu'elle a mérité de rester au théâtre.

Originaux (LES), comédie en un acte, de Palissot, jouée au théâtre de Nancy le 26 novembre 1755. L'auteur était âgé de vingt-cinq ans ; ce fut sa déclaration de guerre contre les encyclopédistes, qu'il poursuivait de

ses épigrammes pendant trente années et qui le lui rendirent bien. Il y a loin, cependant, de ce coup d'essai à son ignoble comédie des *Philosophes*.

La scène est à Paris, chez Orphise, une dame qui reçoit des beaux esprits et devant laquelle défilent successivement, un jour de réception, divers types comiques qu'elle crible au passage de railleries courtoises, en compagnie de son ami Aristote. Ainsi sont tour à tour passés en revue, avec leurs ridicules et leurs prétentions, un poète, un financier, une femme savante, un philosophe et un médecin. Le poète, nommé du Volcan, vient d'avoir une pièce sifflée aux Français ; mais il n'en est que plus entiché du théâtre et, en attendant un succès, il veut à toute force déclamer à Orphise et à Aristote une partie de sa tragédie. Ses auditeurs forcés ont toutes les peines du monde à sortir de ce guépier. La femme savante parle d'Euclide et de Pindare, de Descartes, de Newton et de géométrie, comme un docteur en Sorbonne. Le philosophe disserte sur les causes premières et sur les causes finales, sur la morale et l'âme avec beaucoup d'éloquence « et surtout d'originalité ; mais il avoue qu'il débite ses belles phrases sans y croire, dans l'idée qu'un philosophe doit parler, écrire et même s'habiller autrement que le vulgaire. » Le médecin est une variété des immortels Purgon et Diafoirus, avec cette différence, qu'aux ridicules des docteurs de Molière celui-ci ajoute le ridicule du langage précieux, poétique et sentimental appliqué à la médecine. Ce ne sont dans sa bouche que métaphores, périphrases et euphémismes, ce qui ne l'empêche pas d'expédier assez vivement ses malades dans l'autre monde. Au reste, tous ces personnages sont empruntés à Molière. Le poète est une sorte d'Oronte ; le philosophe rappelle le professeur de philosophie de M. Jourdain ; le médecin est une reminiscence de M. Purgon, enfin, la femme savante est quelque peu cousine de l'Armande de notre grand comique.

Le sage de cette pièce épisodique, qui est plutôt un pamphlet divertissant qu'une comédie proprement dite, c'est Aristote, qui fait fonction de juge et de moraliste, et que nous retrouvons dans les pièces de nos jours sous les traits de Desgenais. « Les femmes, dit-il à la femme savante, ne sont pas nées pour ces sciences abstraites et sauvages, qui substituent à leurs grâces naturelles le ridicule qui résulte presque toujours des demi-connaissances. » Des demi-connaissances ! s'écrie le bas bleu ouvert, il faut espérer qu'on vous désabusera, monsieur. Je n'ai-j'ai existé du temps de cet impertinent de Molière ? Il n'eût pas sans doute osé me confondre avec ces plates bourgeoises qui s'occupent à des dissertations de grammaire. » Il paraît qu'il faut reconnaître J.-J. Rousseau sous les traits du philosophe et M. du Châtelet sous ceux de la femme savante.

La pièce est précédée d'un prologue où figurent Minerve et la Gloire, qui célèbrent à l'envi Stanislas et Louis XV. Le prologue se termine ainsi :

A ces dieux bienfaiteurs,

Mortels, venez offrir un éternel hommage ;

Que sur ces bronzes révévés,

Entre ceux des Titus, des Trajan, des Aurèle, Leurs noms à l'univers soient à jamais sacrés

Et qu'àux rois à venir ils servent de modèles. Souhaiter que Louis XV serve de modèle aux rois à venir ! Voilà quelle était la dignité d'un Palissot !

ORIGINALISME adv. (o-ri-ji-na-li-zé — rad. *original*). D'une façon originale : *Parler, agir, se sentir ORIGINALISME*. Le *Marriage de Henri IV*, d'une disposition si ORIGINALISME pittoresque, est un morceau capital dans l'œuvre de l'artiste. (Th. Gaut.)

ORIGINALISÉ, ÉE (o-ri-ji-na-li-zé) part. passé du v. *Originaliser*. Rendu original : *Caractère ORIGINALISÉ par l'habitude de l'isolement*.

ORIGINALISER v. a. ou tr. (o-ri-ji-na-li-zé — rad. *original*). Néol. Rendre original : *Voici venir la jeune littérature, disant qu'elle doit agrandir notre horizon poétique, animer les plus vastes pages de l'histoire, mettre à jour les plus intimes secrets du cœur humain, et surtout originaliser cette littérature française, à son dire, si pâlement copiée du génie grec et latin.* (J. Janin.)

ORIGINALITÉ s. f. (o-ri-ji-na-li-té — rad. *original*). Caractère de ce qui est original, de ce qui est neuf, sans modèle : *Toute langue qui se dépeuple de son originalité pour s'adonner à l'imitation se gâte, même en se perfectionnant.* (Chateaub.) *L'ORIGINALITÉ absolue est impossible.* (Ampère.) *Rien n'est plus monotone qu'une ORIGINALITÉ excessive.* (M. E. de Gir.)

— Caractère original, bizarre, singulier : *La marque presque infaillible d'un génie étroit est de viser à l'ORIGINALITÉ.* (St-Sim.) *Toute prétention d'ORIGINALITÉ serait méssante à la vieillesse.* (G. Sand.) *Côté original, singularité ; chose originale, singularité : L'ORIGINALITÉ de la conduite ne suppose pas nécessairement un caractère original. Il y a des ORIGINALITÉS de caractère qui sont vraiment inépuissables.* (Boitard.) *Le Romain, dpre, austère, aune, d'un esprit positif, aimait passionnément ses origines et ses ORIGINALITÉS nationales.* (Lermier.)

— **Encycl. Littér.** L'*originalité* est la qualité maîtresse, celle qui fait le grand écrivain et le grand poète ; la confondre avec l'excentricité, la recherche des conceptions extravagantes ou bizarres, le parti pris des vocables inconnus et du style tourmenté, c'est faire une de ces confusions auxquelles la langue se prête lorsqu'elle n'a qu'un terme pour désigner la chose elle-même et l'abus qu'on en peut faire, mais qui n'en sont pas moins des confusions. Ce qui donne sa valeur à un écrivain, c'est la nouveauté, c'est-à-dire l'*originalité* de ses conceptions et de son style ; ceux mêmes des écrivains de mérite qui n'ont point eu à dire des choses neuves les ont rendues telles par la manière dont ils les ont dites, par la forme qu'ils leur ont donnée et qui leur est propre, sans quoi ils disparaîtraient perdus et effacés dans la foule. Qu'on passe rapidement en revue les noms de quelques-uns de ces maîtres dont les œuvres jalonnent les siècles, chacun d'eux apparaît avec sa physionomie, et cette physionomie il la doit à son *originalité* plus ou moins puissante. La plupart d'entre eux étant devenus ce qu'on est convenu d'appeler des modèles, une partie de cette *originalité* s'est amoindrie et comme évaporée, mais elle était réelle pour leurs contemporains ; pour les plus grands, elle est restée intacte, les siècles n'ont pas réussi à en effacer l'empreinte vigoureuse.

Cependant il est aisé de reconnaître que, si tous les écrivains ou poètes dignes de ce nom ont ce caractère propre qui constitue leur *originalité*, quelques-uns ont visé, d'une façon apparente, à ne point marcher dans les traces des devanciers, à ouvrir à la pensée des horizons nouveaux. Chez ceux-là, l'*originalité* est donc plus marquée, soit que la portée même du leur génie les ait engagés dans une voie où nul autre encore n'avait pénétré, soit que de parti pris ils aient résolu de s'écarter d'un chemin qu'ils considéraient trop battu. On peut suivre dans l'histoire des lettres la double série parallèle de ces grands esprits, tous égaux dans l'ardeur du beau, mais inégalement soucieux de la nouveauté. Dans la première se classent d'eux-mêmes les Virgile, les Cicéron, les Quintilien, les Tasse, les Dryden, les Pope, les Racine, les Fénelon, les Lamartine ; dans la seconde, les Lucrèce, les Lucain, les Dante, les Rabelais, les Shakespeare, les Hugo. Si l'on avance davantage dans l'histoire de chaque littérature, on trouvera l'*originalité* prise comme point de mire d'un grand nombre d'écrivains. Le besoin du nouveau ne tourmente, dit-on, que les cerveaux inférieurs ; c'est possible. Les grands écrivains, les profonds penseurs, fortement imprégnés du sujet de leurs méditations, possèdent tout naturellement cette *originalité* que d'autres n'atteignent qu'à force de recherche et de travail. Demosthène, Bossuet, Mirabeau ont reçu, comme des dons d'en haut, une plume si vigoureuse et si entraînée que dans leur monde pénétrèrent avec une telle clarté les mondes visibles et invisibles, l'Échyle et Shakespeare sont si possédés de l'horreur tragique, que des génies de cet ordre doivent désigner, comme une qualité secondaire, la recherche de l'*originalité* en elle-même. Mais après que la pensée humaine a enfanté des quantités de chefs-d'œuvre, qu'elle a épuisé toutes les formules du beau, il faut bien que ceux qui viennent à la suite de tant d'autres trouvent des combinaisons nouvelles, sous peine de s'épuiser en redites inutiles. De là, dans les littératures arrivées à leur déclin, tant d'écrivains soucieux surtout de ne pas dire ce qu'un autre a pu dire avant eux, s'ingéniant à être neufs, au risque de ne plus être vrais, et arrivant par degrés à l'impossible et à l'étrange. Le xviii^e siècle en Angleterre et le xix^e chez nous ont vu un bon nombre d'excellents écrivains, des plus ingénieux et des plus fins, ainsi dévoyés à la poursuite d'une *originalité* excessive. Sterne, Swift, Thackeray, Dickens fatiguent quelquefois par leur constante tension d'esprit à échapper aux formes ordinaires et convenues ; on peut reprocher à Victor Hugo d'avoir cherché l'*originalité* ou plutôt la singularité dans le bizarre, le difforme et le monstrueux ; à Th. Gautier, son amour du paradoxe, son insensibilité affectée, ses néologismes et le soin avec lequel il remet au jour les vieux mots perdus dans les limbes des vocabulaires ; à Byron, ses grands airs sataniques ; à Ch. Baudelaire, ses cadavres, ses pourritures et l'extrême concentration de ses vers ; à Leconte de Lisle ses verroteries indoues d'un goût sauvage et baroque. Mais à quoi bon ? Plus sobres et plus attachés aux formes ordinaires de l'art, ils perdraient trop de leur physionomie spéciale. Ce sont les temps, les milieux et le point de civilisation atteint qui, plus que la volonté même de l'écrivain, ont décidé de ces recherches excessives d'*originalité*. Le monde n'est plus jeune, et il y a beau temps que les thèmes simples et primitifs de la poésie sont épuisés.

ORIGINE s. f. (o-ri-ji-ne — lat. *origo*, *origins* ; de *oriri*, surgir, racine allée à la racine ar, aller, avec le sens de mouvement en haut). Principe, source, première cause déterminante ; premiers commencements, début : *Étudier les ORIGINES du christianisme. La question de l'ORIGINE des idées est un problème des plus difficiles. Nous mourons*

en naissant, notre fin tient à notre ORIGINE. (MASS.) Les ORIGINES de toutes choses nous sont presque toujours cachées. (Fonten.) La source donnée par la nature à certains hommes est l'origine de l'oppression des plus faibles. (D'Alemb.) Si la pensée est essence, demander l'origine des idées, c'est demander l'origine de l'origine. (J. de Maistre.) Le travail est l'origine de la propriété. (L. Faucher.) À l'origine de tous les pouvoirs, on rencontre la force. (Guizot.) Il y a une femme à l'origine de toute grande chose. (Lamart.) Toutes les origines sont obscures, les origines religieuses encore plus que les autres. (Renan.) Les questions d'origine et de fin sont insolubles. (P. Leroux.) Tout le mal qui éclate aujourd'hui a son origine dans les traditions et les habitudes de la monarchie absolue. (Montalemb.) Toute révolution se ressent inévitablement de son origine. (Vacherot.) L'amour, né des sens, n'oublie jamais son origine. (Lattena.) L'amour est l'origine, la cause et le but de tout ce qu'il y a de grand, de beau et de noble. (A. Karr.)

— Extraction d'une personne, d'une famille, d'une race, d'une nation : ORIGINE basse, obscure. Noble ORIGINE. De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même ORIGINE, et cette ORIGINE est petite. (Boss.) Tous les peuples se sont attribués des ORIGINES imaginaires. (Volt.) On oublie l'ORIGINE d'un parvenu s'il s'en souvient; on s'en souvient s'il l'oublie. (Pott-Senn.)

Élevé dans le sein d'une chaste héroïne. Je n'ai point de son sang dément l'origine.

RAINF.

Laridon et César, frères dont l'origine Vient de chiens fameux, beaux, bien faits et hardis. À deux maîtres divers échus au temps judis, Hantaient l'un les forêts et l'autre la cuisine.

LA FONTAINE.

Il Provenance : Mode d'ORIGINE anglaise. La plupart de nos fruits sont d'ORIGINE étrangère. (A. Karr.) Un bon dictionnaire, ce serait le chartrier de la langue, avec tous ses actes d'ORIGINE et d'alliance. (Cb. Nod.) L'histoire appliquée aux idiomes est la recherche de leur ORIGINE. (E. Littré.)

— Géom. Point à partir duquel on compte les coordonnées.

— Astron. Point à partir duquel on compte les ascensions droites et les longitudes.

Hist. nat. Point d'attache d'un organe, endroit où cet organe commence : L'ORIGINE des doigts. L'ORIGINE d'une feuille, d'un pétiole.

— Loc. adv. Dans l'origine, À l'origine. Originellement, dans le principe, au commencement, au début. L'égalité régnait dans l'ORIGINE parmi les Français. (Chateaub.) À l'ORIGINE, l'état de guerre était normal, et tous les maux que la guerre entraîne faisaient partie de la condition habituelle de l'homme. (A. Maury.) Dès l'origine, Dès le principe, dès le commencement : La vie de chaque individu est un poème dans lequel un certain nombre de personnages ont leur place marquée. (Mme Roland.) Chaque langue romane eut, À l'ORIGINE, son euphonie propre, instinctive, spontanée. (E. Littré.)

— Syn. Origine, commencement, naissance, etc. V. COMMENCEMENT.

— Encycl. Philos. Origine des idées. V. IDÉE.

— Biol. Origine des espèces. V. DARWINISME, ESPEC.

Origines (LES), de Caton. Marcus Porcius Caton, dit le Censeur, composa sous ce titre, au II^e siècle avant notre ère, une histoire de Rome composée de sept livres. Il ne nous reste que peu de fragments de cet ouvrage, dont on ne saurait tirer d'autre chose que la relation de cette expédition d'Espagne qui l'avait illustré; il avait, dans sa vieillesse, étudié profondément les premiers temps de Rome et fouilla les annales des grandes villes de l'Italie : de là les Origines. Mais à côté des Origines proprement dites il avait placé le récit des choses qu'on avait faites, et il avait fini par écrire une véritable histoire romaine, depuis les temps les plus reculés jusqu'au delà des deux premières guerres puniques et presque jusqu'à la troisième. D'après Cornelius Nepos, le premier livre contenait les faits relatifs à l'histoire des rois de Rome; le second et le troisième, l'origine des cités italiennes; le quatrième livre, la première guerre punique; le cinquième, la seconde guerre punique et les guerres ultérieures jusqu'à celle de Galba en Lusitanie; le sixième était presque entièrement perdu du temps de Nepos; le septième comprenait des discours politiques et judiciaires. Un caractère remarquable de cet ouvrage est que les hommes n'y figuraient presque jamais sous leur nom, mais simplement avec leur titre : le consul, le dictateur, le chef de la cavalerie. C'était la république personnifiée, et non point Marcellus, ni Fabius, ni Scipion, ni Caton même. Ce qu'il y faisait paraître, c'était tout Rome et la majesté du peuple romain. Nous savons toutefois qu'il nommait les personnes et qu'il faisait mieux que les nommer quand il avait à louer un trait d'héroïsme. Il ne tint pas à lui que la renommée de Q. Cædicius n'égalât celle de Léonidas. Cædicius, tribun des soldats, avait sauvé une armée en Sicile, en se dévouant, à la tête de 400 hommes, à une mort qui paraissait certaine. Aulu-Gelle rap-

porte l'admirable récit de Caton. Il y a des mots sublimes. « Je donne ma vie à toi et à la république, » dit le tribun au consul avant le départ, et l'historien raconte que « le tribun et les quatre cents partirent pour mourir. Tous moururent, en effet, sauf le tribun qui, horriblement blessé, survécut. »

On trouve dans les *Antiquités variées* (Rome, 1498), publiées par le dominicain Jean Nanni, plus connu sous le nom d'Annus Viterbiensis, un texte des Origines de Caton. Mais c'est un faux texte, fabriqué par le dominicain. Les quelques fragments qui nous restent des Origines ont été recueillis dans les auteurs latins publiés à part (Paris, 1588, in-89) et édités à diverses reprises à la suite des œuvres de Salluste.

Origines des dignités et magistrats de France, recueillies par Claude Fauchet (Paris, 1600, in-89). Cet ouvrage, fort remarquable, sinon par le style et la critique judicieuse de l'auteur, du moins par son impartialité et sa fidélité scrupuleuse, fut entrepris par Fauchet sur l'encouragement de Henri III. Le même sujet avait déjà tenté quelques historiens, qui ne s'étaient pas montrés à la hauteur de cette entreprise. Fauchet, pour accomplir sa tâche, ne dédaigna ni les poètes ni les romanciers. « Il me semble, dit-il, que les poètes, sous des sujets fabuleux, ne laissent pas d'avoir présenté plusieurs figures et manières de vivre de leur siècle et que l'on en peut recueillir des preuves certaines pour la vérité. » Les Origines des dignités et magistrats de France sont divisées en deux livres : le premier, qui commence par une dissertation historique sur l'hérédité du trône de France, traite du sacre et du couronnement des rois, des habillements royaux, des titres des enfants du roi, des officiers, des chapelains, archichapelains, maîtres de l'oratoire, clercs de la maison du roi, officiers domestiques des sièges royaux, des maires du palais, sénéchaux, grands maîtres, grands écuyers de France, des chambriers, des chanceliers, des bouteillers, des gardes du roi, du roi des ribauds, etc.; le second est consacré aux patrices, ducs, marquis, comtes, barons, châtelains, vassaux et fiefs, aux comètes, aux maréchaux, aux amiraux, aux maréchaux et fourriers de logis. On voit par cette rapide énumération les lacunes que l'on pourrait reprocher à l'auteur. Il ne parle aucunement des officiers de justice ni des officiers de police. Il s'était réservé de s'en occuper dans un autre livre, qui n'a jamais été écrit. L'ouvrage de Fauchet est donc incomplet; mais il contient des renseignements curieux et, à ce titre, nous avons cru devoir le signaler à nos lecteurs.

Origines de la langue espagnole (Origines de la lengua española, compuestas por varios autores [Madrid, 1737, 2 vol. in-18]), par don Gregorio Mayans y Siscar, bibliothécaire de Philippe V. Gregorio Mayans a ajouté au titre les mots *compuestas por diversos autores*, parce que son livre consiste principalement en une impression d'ouvrages extrêmement rares et précieux, qui jettent le plus grand jour sur l'origine de la langue; mais les deux discours qui accompagnent ces réimpressions sont de lui. Ces curieux traités, dont quelques-uns même étaient restés manuscrits, ne sont pour ainsi dire connus que grâce au zèle du savant bibliographe. Il a réimprimé lui-même le *Dialogue des langues* du protestant Juan Valdes, les *Proverbes* recueillis par Inigo Lopez de Mendoza, une nomenclature des mots wisigoths et arabes passés dans la langue espagnole et aussi des mots d'argot que parlaient les gitans et qu'ils appelaient le *germain*; il a également publié l'*Arte de trobar* ou *Gaya sciencia*, composé par Enrique de Villena. À ces publications Mayans a ajouté une dissertation charmante sur les *Anadixis*; il avait aussi pu passer dix ans de sa vie à lire curieusement ces longues séries d'aventures chevaleresques. Deux traités, l'un sur les Origines de la langue, l'autre intitulé *Discours où l'on exhorte à suivre la véritable idée de l'éloquence espagnole*, accompagnent ces morceaux et leur donnent beaucoup de prix en les éclairant; ce sont des chefs-d'œuvre de science et de critique littéraire. Ces deux volumes n'ont pas été réimprimés, et sont aujourd'hui fort rares.

Origines du genre humain, par Herder (1774). Ce livre offre un intérêt tout particulier pour l'histoire du XVIII^e siècle. Au moment où Herder le publia, les discussions théologiques étaient plus vives que jamais; les racines mystiques étaient alors prises avec les piétistes. Sans faire de son livre une œuvre de polémique, Herder, par son interprétation des premiers chapitres de la Genèse, fut mêlé à la lutte. Il défendait contre les rationalistes ce qu'il appelait la naïve subtilité des traditions religieuses. Son sentiment poétique l'emportait sur les ailes de la fantaisie. Du centre de l'Orient, Herder étend son regard sur toute cette terre de prodiges, et cherche à travers les débris des traditions nationales les vestiges du premier fait psychologique de l'humanité naissante. Tout d'abord encore dans les ténèbres primitives; enfin paraît l'esprit de vie, et nous assistons à la première leçon que Dieu fait entendre à l'homme par la langue de l'univers. Sa voix retentit par l'organe de la nature entière, et le premier rayon de lumière est la première révélation. « Nul écrivain, dit M. Edgar Quinet, n'a représenté

plus au vif cette intuition de l'homme sur le monde naissant. Je ne sais quel nom donner à cette psychologie qui découvre l'univers entier, l'espace et la durée sans bornes caillonnées et renfermés sous des aperçus primitifs du genre humain. » Cette unité sans limites apparaît à l'homme sous des faces diverses. Bientôt il réfléchit dans ses actes l'œuvre de la création; puis il veut la peindre aux yeux, et ce symbole devient son premier signe, le premier accent de sa parole, et voici la source universelle de toute langue, de toute écriture et de tout monument. Ce peu de mots suffira pour indiquer l'esprit de l'œuvre de Herder, œuvre où domine l'imagination, mais où l'on trouve toutefois une érudition immense cachée sous les fleurs d'un style plein de grâce et d'élegance.

Origine de tous les cultes ou la Religion universelle, par Dupuis (Paris, 1795, 3 vol. in-89 ou 10 vol. in-89). L'auteur s'est proposé, dans cet ouvrage, de remonter à l'origine des traditions sur lesquelles reposent, selon lui, toutes les religions, sans en excepter le christianisme. La base de son système est que tous les cultes se rattachent dans leur essence à l'adoration du soleil et des astres. C'est également celle qu'il adopte, dans son livre intitulé les *Ruines*, le savant Volney. Cet ouvrage de cosmogonie et de théologie, dédié par l'auteur à la Convention nationale, est divisé en deux parties inégales, dont la première comprend quatre livres, à leur tour subdivisés en chapitres; la seconde partie ne contient que trois chapitres. « Parmi ceux qui ont voulu expliquer la mythologie au moyen d'un système unique et général, dit le baron Ducier, M. Dupuis tient une place distinguée. Voyant que les explications physiques ou morales des néo-platoniciens et de quelques savants qui ont écrit depuis la naissance des lettres ont un succès médiocre, que celles de Huet et de Fourmont, qui voulaient retrouver toute la mythologie dans la Bible, avaient paru ridicules, que de nos jours le système scythique ou dionysien du chimérique d'Hancarville n'avait pas mieux réussi, M. Dupuis crut trouver dans l'astrologie et le saubisme seuls ce qu'on avait vainement cherché jusqu'alors. En étudiant cette science, il avait été frappé de la bizarrerie des figures par lesquelles on représentait les anciens planisphères, les groupes d'étoiles appelés constellations. Il avait pareillement remarqué que ces groupes n'offrent à l'œil aucune forme analogue à leur dénomination, et il en conclut que la configuration réelle de ces constellations n'avait pu être donnée dès la plus haute antiquité. Dire que c'est un effet du hasard ou de la fantaisie des anciens peuples, c'eût été désespérer de l'explication de tous les systèmes. Loin de cette pensée, M. Dupuis se flatte au contraire de parvenir à deviner cette énigme, au moins pour les constellations zodiacales. Il imagine que cette représentation du ciel pendant le cours de l'année avait dû correspondre à l'état de la terre et aux travaux de l'agriculture dans le temps et dans le pays où ces signes avaient été inventés, de sorte que le zodiaque était pour le peuple inventeur une sorte de calendrier à la fois astronomique et rural. Il ne s'agissait plus que de chercher le climat et le temps où la constellation du Capricorne avait dû se lever avec le soleil le jour du solstice d'été, et l'équinoxe du printemps arriver sous la Balance. M. Dupuis crut reconnaître que ce climat était celui de l'Égypte et que la correspondance parfaite entre les signes et leurs significations y avait existé environ 15,000 à 16,000 ans avant le temps présent, qu'elle n'avait existé que là et que cette harmonie avait été troublée par l'effet de la précession des équinoxes, et il ne balança pas à remonter à ces temps reculés et à attribuer l'invention des signes du zodiaque aux peuples qui habitaient alors la haute Égypte et l'Éthiopie. Telle est la base principale sur laquelle M. Dupuis établit son système mythologique. » On avait souvent vu peupler le ciel aux dépens de la terre; mais personne, avant Dupuis, n'avait entrepris de montrer que c'était au contraire le ciel qui avait peuplé la terre de cette multitude d'êtres imaginaires que l'oubli de leur origine symbolique avait métamorphosés en princes, en héros, en guerriers, en dieux, et que la simple théorie des levers et des couchers d'étoiles, représentées dans les planisphères sous la figure d'hommes ou d'animaux qui, selon la diversité des aspects, semblaient se fuir ou se poursuivre, se combattre ou s'embrasser, naître ou mourir, était l'origine de ce nombre immense de faits merveilleux, d'aventures chimériques qui étonnent dans la mythologie et dont on demanderait en vain raison à l'histoire. La conclusion naturelle de l'Origine des cultes est que toutes les religions, sans exception, sont autant de confuses dont on berce la crédulité humaine, autant de toiles d'araignée dans lesquelles les clergés ont toujours cherché et toujours réussi à prendre les nations. L'analyse de l'Origine des cultes va nous montrer quelle voie a suivie l'auteur pour arriver à ce résultat. « Le nom de Dieu est un mot vide de sens, s'il ne désigne la cause universelle et la puissance active qui organise tous les êtres qui ont un commencement et une fin, c'est-à-dire l'être principe de tout et qui n'en

a point d'autre que lui-même. Telle la nature s'est toujours montrée aux hommes. » C'est là les premières lignes de l'ouvrage. Aux yeux de Dupuis, l'univers est éternel. Ainsi ont pensé avant lui les Égyptiens, les Éthiopiens, Pythagore, Cœlius de Lucanie, Aristote, Parménide, Xenophane, Mélissus, Aristote, Philon, Héraclite, Empédocle, Métrodore de Chios, Démocrite, Marc-Aurèle et Plin. Mais d'autres ont cru que le monde, comme l'homme, peut bien avoir commencé, et c'est sur cette hypothèse qu'ont été édifiées les romans de la nature connus sous les noms de cosmogonies et de théogonies. Ces ouvrages de fantaisie poétique et religieuse, Dupuis entreprend de les analyser, de les expliquer et de les comparer. D'après lui, il n'est pas une cosmogonie qui n'ait pour base quelque un des dogmes enseignés par les philosophes grecs. Celles des mages et des Scandinaves renfermaient les dogmes des stoïciens, qui attribuaient tout au feu; celles de Sanchoiathon, des lamas, des Indiens, des Tuniquiens et des Chinois avaient pour base ceux d'Anaximandre et de Diogène d'Apollonie, qui attribuaient tout à l'air; celles des Chaldéens, des Japonais et des Canadiens reproduisaient les doctrines de Thales, qui faisait tout naître de l'eau; enfin, la cosmogonie d'Hésiode est la fidèle image de la théorie de Phérécyde et de Xenophane, qui considéraient la terre comme la mère universelle. De là une division des cosmogonies en quatre classes, à raison de l'élément réputé primitif et générateur de tous les autres. Dupuis compare chacun de ces systèmes avec la nature, dont ils étaient censés offrir le tableau allegorique, et trouve que partout on a personifié et mis en action tous les principes élémentaires des corps. Toutes les parties de l'univers sont devenues autant de personnalités vivantes ayant chacune leur caractère, leur rôle et leur nom; souvent même les propriétés des éléments et jusqu'aux qualités des êtres purement métaphysiques figurées sur cette scène poétique, où tout est illusion. L'union des éléments entre eux, celle de leurs qualités, leur génération successive prennent les formes allegoriques du mariage et de la naissance, et donnent lieu à une longue vie généalogique. Après avoir enlevé le masque qui cache tous ces personnages imaginaires, Dupuis pense que les anciens théologiens étaient aussi ignorants en physique qu'en astronomie, et que ces sciences furent condamnées à l'immobilité et à l'impuissance du jour où les prêtres eurent imprimé un caractère sacré à leurs erreurs. Une mauvaise physique avait donné naissance à une théologie non moins mauvaise, qui devait à son tour fixer le sort de la physique. Aux causes physiques qu'on ne pouvait découvrir on substitua la théorie des *génies*, au moyen de laquelle tout s'expliquait dans la nature. Par là les illusions d'optique furent prises pour des réalités. La petite planète sur laquelle nous voyageons, dans un vide immense, fut regardée comme le centre immobile d'où tout part, où tout converge. Les principes générateurs de tous les corps, réduits à quatre par les uns, à cinq par les autres, devinrent les premiers matériaux avec lesquels on voulut construire l'immense machine de l'univers. En un mot, la physique et la théologie exercèrent l'une sur l'autre, par réciprocité, une fatale influence.

Après avoir comparé chacun de ces systèmes avec la nature, Dupuis établit la comparaison de ces cosmogonies entre elles, et fait aussi connaître la marche de l'esprit humain. « La communication des peuples entre eux, le plus ou moins de civilisation des différents peuples, l'origine des fictions qui se sont changées en traditions et qui ont grossi les annales du genre humain ou qui ont formé la base de leurs croyances religieuses. Cette comparaison conduit l'auteur à de singulières découvertes; ainsi, les dogmes religieux du Japon se rattachent, selon lui, d'un côté à ceux de la Grèce, de l'autre à ceux du Canada, ce qui confirmerait la thèse de l'antiquité des relations de l'ancien monde et de celui qu'on appelle le nouveau. L'attente effrayante de la dissolution du monde par le feu aurait son origine dans la théologie des mages et des Indiens, les Chaldéens, les Indiens, les Égyptiens, les Romains, les peuples d'Islande et de la Scandinavie l'auraient reproduit tour à tour, « tant, dit l'auteur, que la peur et l'espérance trouvent de facilité à se propager. » Mais toute comparaison implique non-seulement des ressemblances, mais aussi des différences, et, si les cosmogonies se ressemblent au point de vue des dogmes, elles revêtent un style et des formes des plus variées, en raison même du génie particulier des peuples et des poètes. Ainsi, dans l'opinion de Dupuis, le style allégorique, l'exagération et les formes les plus bizarres sont le caractère distinctif de la philosophie des Orientaux; celle des Grecs se rapproche davantage de la nature et elle a plus de simplicité; si elle n'a pas plus de vérité, au moins ne cherche-t-elle pas autant à frapper l'imagination par le prestige de l'éclat des formes; si elle se trompe, elle ne tente pas d'un imposteur par un appareil magique. Quand par hasard elle s'est montrée sous le voile allégorique, comme chez les anciens poètes grecs, alors elle cherchait moins à tromper qu'à paraître belle, et elle y a réussi. Ce n'est

point un masque hideux qu'elle a emprunté ; ce sont les traits des Grâces qui font pardonner l'erreur, en égard à la beauté. La mythologie des Orontes affecte de cacher la science, celle des Grecs de faire preuve de goût ; l'une veut étonner, l'autre veut plaire ; la première parle la langue des oracles, la seconde celle du génie. L'auteur déclare avoir éprouvé un vif plaisir en analysant plusieurs de ces cosmogonies, car il a remarqué que la découverte des arts se trouve chantée à la suite de l'organisation de l'univers, et les bienfaits du genre humain placés à côté de ceux de la nature.

Les doctrines dont nous avons exposé l'analyse font l'objet de la première partie de l'*Origine des cultes*. La seconde traite spécialement des mystères, de leur origine, de leurs progrès, de leurs différentes espèces et, en général, de tout ce qui tient à l'histoire des initiations anciennes, au cérémoniel et aux fonctions sacerdotales. Elle contient également un exposé des philosophes et des mystères considérés dans leurs rapports avec la politique et la morale, avec la métaphysique, la physique et l'astronomie anciennes.

L'*Origine des cultes* a été, des son apparition, appréciée de diverses manières. Les esprits religieux ne purent pardonner à l'auteur d'avoir sapé les fondements de la religion chrétienne. Les voltairiens crurent trouver dans cette publication d'invincibles arguments contre les doctrines orthodoxes ; mais voltairiens et orthodoxes ne tardèrent pas à reprocher à Dupuis l'inutilité des détails, l'obscurité de certains passages, l'affectation de l'érudition et la sécheresse du style. L'ouvrage parut trop pesant pour se maintenir dans l'estime des gens d'esprit. Pour corriger ce défaut et reconquérir les suffrages des partisans de son système, Dupuis publia un *Abregé de l'origine des cultes* (1798, in-8°), dans lequel, sous prétexte d'exposer brièvement l'analyse de son grand ouvrage, il accouta davantage son opinion sur le christianisme et se livra contre lui à de violentes attaques. Comme complément et corollaire de l'*Origine des cultes*, il publia l'explication du *Zodiaque de Denderah*, ainsi que le *Zodiaque chronologique et mythologique*.

L'*Origine des cultes* n'est qu'une laborieuse et savante hypothèse, par laquelle l'auteur a voulu ramener à une source commune les légendes, les fictions, les allégories, les symboles, les traditions religieuses des différents peuples. Se croyant bien assuré des guides qu'il s'était choisis, pour pénétrer et se retrouver dans le labyrinthe théologique-mythologique, Dupuis s'y enfonça sans s'inquiéter des difficultés qu'il aurait à vaincre pour en sortir. Il mit au service de son audace et de son libérale entreprise une érudition extraordinaire, une pénétration d'esprit, une sagacité, une dialectique, une fécondité d'aperçus, de rapprochements, de combinaisons, d'analogies, de conjectures véritablement merveilleuses. Mais de l'explication trop raisonnable et ingénieuse d'un grand nombre de fables, il se laisse entraîner à des théories et à des applications trop générales, sur le système entier de la théogonie et de la théologie des anciens. Cette imagination, qu'il accuse de tant d'erreurs et de préjugés, joue, à son insu, un trop grand rôle dans son œuvre ; il raisonne trop par voie d'analogie ; ses démonstrations n'ont pas assez de cette rigueur indispensable au langage de la science et ne produisent pas dans l'esprit du lecteur la conviction. De même que ces cultes qu'il attaque, l'ouvrage de Dupuis n'est donc qu'une hypothèse plus ou moins vraisemblable.

Malgré les défauts de pensée et de style, l'*Origine des cultes* fait honneur à l'esprit humain. L'idée de cet ouvrage a été inspirée par le sentiment que la raison humaine avait à la fois de son humiliation et de sa dignité. L'*Origine des cultes* est la digne continuation de l'œuvre d'émancipation intellectuelle entreprise par Rabelais, Montaigne, Luther, Calvin, Voltaire et les encyclopédistes, œuvre si vaillamment continuée au XIX^e siècle par les maîtres de la pensée philosophique. Aussi ce livre eut-il l'honneur, en 1823, d'être saisi et lacéré, ce qui ne servit qu'à le remettre en vogue.

Origines gauloises, par La Tour d'Auvergne, dit le Premier grenadier de France (Hambourg, 1802, in-8°). Cet ouvrage avait d'abord paru, en 1792, sous le titre de : *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons, pour servir à l'histoire de ce peuple*. Le but que se proposait La Tour d'Auvergne, c'était de prouver que les Gaulois ont été connus sous le nom de Celtes, de Scythies et de Celto-Scythies. Il démontre aussi, à sa manière, et sans arriver à des preuves irréfragables, que la langue de ces peuples s'est conservée dans la Bretagne armoricaine. De plus, selon lui, les traces de cette langue se retrouvent chez les peuples européens ou asiatiques, où les Gaulois ont formé des établissements. Il établit enfin que les Grecs et les Romains ont emprunté la plus grande partie de leur culte et de leurs usages aux Celtes ou Gaulois. A cet ouvrage est joint un *Glossaire polyglotte*, c'est-à-dire un tableau comparatif de la descendance des langues des Celtes ou Bretons.

Origine et progrès de la comédie et de l'histoire en Espagne, par Casiano Pel-

licer (Madrid, 1804, 2 parties in-18). Cet ouvrage, dédié au fameux Godof, prince de la Paix, contient les censures théologiques dont le théâtre a été frappé ainsi que les résolutions royales et les arrêts du conseil suprême en cette matière. Son grand intérêt consiste dans des portraits fort curieux et dans les notices consacrées aux acteurs et aux actrices qui ont spécialement brillé sur la scène espagnole. Quelque temps avant Pellicer, un fameux comique, Manuel Garcia, avait publié un ouvrage intitulé *Origen, epocas y progresos del teatro español*, où il parlait de tous les théâtres du monde, italiens, français, allemands, danois, suédois, même de ceux de la Chine, du Japon et de la Perse, mais fort peu du théâtre espagnol. Au contraire, Pellicer a le mérite de s'en être tenu à son sujet et d'avoir donné une très-pittoresque et très-curieuse histoire des théâtres, des *huertas* et des *corrales* de Madrid. Il s'est servi, pour mener à bonne fin son travail, de quelques rares ouvrages originaux et surtout de documents authentiques qu'il a trouvés à la chambre des comptes ou aux archives de l'hôpital général ou de l'hôpital de la Passion, à Madrid. Ce précieux ouvrage est indispensable pour l'étude approfondie du théâtre en Espagne, et tous ceux qui s'en sont occupés ont mentionné avec de vifs éloges les deux volumes de Pellicer.

Origines du théâtre espagnol (*Origenes del teatro español*), par Leandro Fernandez de Moratin. Ce livre, publié seulement après la mort de l'auteur, est un très-savant ouvrage sur les origines du théâtre à dater de l'année 1356 jusqu'à Lope de Vega. L'auteur a donné un catalogue historique et critique des pièces dramatiques antérieures à la venue du fécond écrivain. Cet ouvrage est du plus précieux intérêt pour ceux qui écrivent l'histoire du théâtre ou en étudient les commencements, toujours si difficiles à mettre en lumière. Les *Origenes del teatro español* ont été publiées à Paris, en 1838, dans la collection de Baudry, ainsi que dans les œuvres complètes des deux Moratin, dans la *Biblioteca de autores españoles* (Madrid, in-4°).

Origines dijonnaises, par Roger de Belloguet (1851, 1 vol. in-8°). Ce travail est recommandable par des recherches étendues et par une exacte et rigoureuse critique. Il se divise en trois parties, traitant successivement de l'origine de Dijon, d'après les auteurs anciens, d'après les étymologistes modernes et d'après les anciens monuments. Dans chacune de ces divisions, l'auteur s'attache à combattre les erreurs de ses devanciers et à rechercher la vérité historique au milieu des fables accumulées par les légendaires du VIII^e siècle. Il publie deux monuments inédits d'une assez grande importance : un cippe de l'an 150 et une inscription de Pudentianus, datée de l'an 249 ; cette inscription appartient incontestablement à Dijon, dont elle est aujourd'hui le plus ancien titre chronologique. Il est faux que cette ville doive sa fondation aux légions de César, et aucune preuve n'établit qu'elle remonte au temps d'Auguste ; on ne trouve de témoignage certain de son existence que vers la fin du II^e siècle. Le *castrum* romain, moins ancien que la ville, fut probablement fondé, non par Marc-Aurèle, mais par Aurélien ; les fondations qui subsistent sont postérieures à la première construction ; elles ne peuvent remonter au delà du VI^e siècle. Telles sont les principales propositions établies avec beaucoup d'érudition par l'auteur de ce livre. Le volume se termine par une dissertation sur la mission de saint Bénigne, apôtre de Dijon.

Origines du théâtre moderne, par Ch. Magnin (1838, 4 vol. in-8°). V. THÉÂTRE MODERNE.

Origines et progrès des institutions de la monarchie de Savoie, par L. Cibario (1853, 2 vol. in-12). V. SAVOIE.

Origine (SUR L') des espèces par voie de sélection naturelle, par Charles-Robert Darwin (Londres, 1859, in-8°), ouvrage traduit en français par Mlle Clemence Royer (Paris, 1862, in-12 et 1866, in-8°). V. DARWINISME.

Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet. V. LANGUE.

Origine du langage et de la raison, par Z. Geiger. V. LANGAGE (origine du).

Origines indo-européennes, par Pictet. V. INDO-EUROPÉEN.

Origines du droit français, par Michelet. V. DROIT.

Origine et formation similaire des écrivains figuratifs, par M. Guillaume Pauthier. V. ÉCRITURES.

ORIGINEL, ELLE adj. (o-ri-ji-nèl, è-le — rad. *origine*). Natif, primitif, qui vient de l'origine, qui remonte à l'origine, que l'on tient de sa race, de sa famille : *On n'ex-tirpe pas les qualités originelles, on les couvre, on les cache*. (Montesquieu.) *Il y a entre les hommes une inégalité originelle à laquelle rien ne peut se soustraire*. (Raynal.) *Toute douleur est un supplice imposé pour quelque crime actuel ou originel*. (J. de Maistre.) *L'orgueil est la plus noble de nos dispositions originelles*. (Alibert.) *C'est toujours dans sa patrie originelle que chaque insecte déploie sa plus vive coloration*. (A. Maury.) *Ces formes originelles que les peu-*

ples reçoivent dès leur berceau sont comme le sceau du Créateur. (E. Quinet.)

— Théol. *Justice originelle, grâce originelle*, État d'innocence où Adam a été créé. *Le Pêché originel*, Celui que tous les hommes ont contracté en naissant d'Adam : *La transmission du péché originel est une doctrine qui nous heurte rudement*. (Pasc.) *Au baptême est attachée la grâce de nous purifier du péché originel*. (De Cressé.) *Il n'y a rien de si intrinsèquement plausible que la théorie du péché originel*. (J. de Maistre.) *De mauvais plaisants ont appelé le péché originel le péché original*. (Toussaint.) *Entre le péché originel et le progrès originel, le moment est venu de choisir*. (Michelet.) *Fig. Vice qu'on tient de sa nature : C'est le péché originel de l'homme que de vouloir être plus qu'il n'est*. (Bourdal.) Cause antécédente de répulsion, de réprobation, d'élimination : *Être né pauvre est, aux yeux de certains gens, un péché originel dont aucun baptême ne saurait nous laver*.

ORIGINELLEMENT adv. (o-ri-ji-nè-le-man — rad. *originel*). Dès l'origine, dans l'origine, à l'origine : *Ce qui est ORIGINELLEMENT mauvais devient rarement bon*.

ORIGINAL s. m. (o-ri-g'nal ; gn mll. — la vraie forme de ce mot est *originae*, le mot est basque ; Lescarbot, dans l'*Histoire de la Nouvelle-France*, dit que les Basques venus sur les côtes d'Amérique donnaient à l'élan du Canada le nom d'*orenae*, et que *orenae* signifie cerf en basque. On trouve, en effet, dans la langue basque *oreña, oriña, cerf*, qui ressemble singulièrement au mandchou *iren, oron, toungeou oron, orol, irunt, renne*, mots qui n'ont probablement aucun rapport réel avec le grec *elaphos*, cerf, ancien allemand *elach, elach, élan*, ancien slave *telent, irlandais elidh, etc.*) Nom vulgaire de l'élan, au Canada : *La chasse aux originaux*. L'*original* a le mystère du chameau, le bois pitié du daim, les jambes du cerf. (Chateaub.) *On a dit quelquefois ORIGINAL*.

ORIGNY-SAINT-BENOÎT, bourg de France (Aisne), cant. de Ribemont, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Quentin, à 38 kilom. de Laon, sur la rive gauche de l'Oise ; pop. aggl., 2,510 hab. — pop. tot., 2,578 hab. ; carrières de pierre de taille ; fabrique de châles, scierie mécanique.

ORIGNY-EN-THIÈRE, bourg de France (Aisne), cant. d'Hirson, arrond. et à 13 kilom. de Vervins, à 50 kilom. de Laon ; pop. aggl., 1,159 hab. — pop. tot., 2,697 hab. Origny est le centre d'une industrie très-active de vannerie fine, dont la matière première est cultivée dans les petites vallées des affluents de l'Oise. La vannerie d'Origny se distingue par l'élégance de ses produits, qui peuvent défier toute concurrence.

ORIGNY (Pierre d'), poète français, né à Reims, mort à Sedan en 1587. Il obtint un emploi à la cour de François I^{er}, embrassa les idées de la Réforme et se retira alors à Sedan. On a de lui un poème, intitulé le *Temple de Mars tout-puissant* (Reims, 1599, in-8°), et un ouvrage en prose, le *Héraut de la noblesse de France* (Sedan, 1578).

ORIGNY (Jean d'), jésuite, né à Reims vers la fin du XVI^e siècle. On lui doit quelques ouvrages historiques où la critique fait trop souvent défaut : *Vie du Père Canisius* ; *Vie de saint Remi* ; *Histoire de l'institution de la congrégation de Notre-Dame*, etc.

ORIGNY (Pierre-Adam d'), historien français, né à Reims en 1697, mort à Paris en 1774. Il quitta le service avec le grade de capitaine, en 1745, et employa ses loisirs à étudier l'histoire. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur la famille des d'Origny* (Paris, 1757) ; *l'Égypte ancienne ou Mémoires historiques et critiques* (Paris, 1762, 2 vol. in-12) ; *Chronologie des rois du grand empire des Égyptiens* (Paris, 2 vol. in-12). — Un de ses parents, Abraham-Jean-Baptiste-Antoine d'ORIGNY, né à Reims en 1734, mort en 1798, devint conseiller à la cour des monnaies et publia : *Dictionnaire des origines* (Paris, 1776-1778, 6 vol. in-8°), compilation utile ; *Annales du théâtre italien* (Paris, 1788, 3 vol. in-8°).

ORIGON, île de l'Océanie (Malaisie), archipel des Philippines, près de la côte septentrionale de l'île de Tablas, par 129° 42' 35" de latit. N. et 121° 43' de long. E. ; 5,828 hab. Cette île produit du riz, des cannes à sucre, du maïs, du coton, du cacao, du café, du piment, des cocos, etc.

ORIHUELA (*Orcelis* ou *Orcelis*), ville d'Espagne, province et à 54 kilom. d'Alicante, sur les bords de la Segura, qui la traverse, au pied d'une montagne calcaire ; 2,400 hab. Le commerce d'Orihuela en produits du sol, en chanvre d'abord, puis en oranges, en céréales, fruits, soie, etc., est d'une grande importance. Ses marchés sont très-considérables. Cette ville, entourée de beaux jardins, s'élève sur l'un des côtés d'une plaine magnifique où serpente la Segura et où croissent en abondance les oranges, les grenadiers, les palmiers et les palmiers. Elle a conservé en partie son caractère arabe. Les maisons, assez bien bâties, à trois et même à quatre étages, sont ornées pour la plupart de balcons. On remarque une belle et vaste caserne de cavalerie et d'infanterie ; le palais épiscopal, vaste édifice avec un très-bel escalier, construit

sur la rive gauche de la Segura, et quelques belles maisons particulières, notamment celle du marquis d'Arneva.

La cathédrale, construite sur les ruines d'une ancienne mosquée, appartient au style gothique. L'intérieur est digne d'attention ; il est divisé en douze chapelles. Le chœur est entouré d'une *stilleria* en arc-boutant, avec des sujets sculptés de l'Ancien Testament. On remarque, en outre, à Orihuela trois autres églises et de nombreux couvents, dont les longues façades, percées de fenêtres grillées, donnent aux rues un aspect triste et sombre.

On visite, sur la montagne qui domine la ville, le séminaire Conciliaire de San-Miguel, où l'on arrive par une succession de rampes bien construites. De la terrasse qui précède le séminaire, on jouit d'une vue magnifique sur la Vega. Il y a tout autour de la ville de charmantes promenades ; la principale est le Chorro, situé au S., sur la rive d'un canal d'irrigation bordé de saules, de peupliers et de platanes.

ORILLARD, ARDE adj. (o-ri-l'lar, ar-de ; ll mll.). Syn. d'ORILLARD.

ORILLETTÉ s. f. (o-ri-l'è-tè ; ll mll.). Bot. Nom vulgaire de la mâche, dans quelques provinces.

ORILLIER s. m. (o-ri-l'è ; ll mll.). Forme ancienne du mot ORILLIER.

— Anc. cout. *Droit des orilliers*, Présent que les nouveaux mariés offraient aux jeunes gens invités à la noce.

ORILLON s. m. (o-ri-l'on ; ll mll. — dimin. d'*oreille*). Petite oreille, petite saillie en forme d'oreille : *LES ORILLONS d'une ceinture*.

— Fortif. Nom donné à l'angle d'épaule d'un bastion quand il s'avance en saillie sur le flanc : *LES ORILLONS furent imaginés au XVI^e siècle, pour couvrir contre les coups d'enfilade les pièces situées sur le flanc retiré et pour conserver le flanquement jusqu'à la fin du siège ; on ne s'en sert plus depuis qu'on élève de grandes demi-lunes sur la courtine ; Vauban en a construit quelques-uns*.

— Techn. Tenon environnant le pourtour d'une chaudière de plombier.

— Agric. Syn. d'*oreille* ou versoir : *LES ORILLONS d'une charrue*.

Aux deux côtés du soc de larges orillons. En écartant la terre, exhaussent les sillons.

DEAILLÉ.

ORILLONNÉ, ÈE (o-ri-llo-né ; ll mll.) part. passé du v. Orillonner. Muni d'orillons : *Bastion ORILLONNÉ*.

ORILLONNER v. a. ou tr. (o-ri-llo-né ; ll mll. — rad. *orillon*). Fortif. Munir d'orillons : *ORILLONNER un bastion*.

ORIME s. m. (o-ri-me — du gr. *orimos*, d'été). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

ORIN s. m. (o-rain). Mar. Cordage attaché par une de ses extrémités à la croisée d'une ancre, et par l'autre à une bouée ou à un corps flottant. Il bout de ligne ou de cordage destiné à retenir un objet qui serait exposé à tomber à la mer.

— Pêche. Corde attachée au bout d'une câblière d'un filet calés au fond de la mer, pour servir à les relever.

ORIN, INE adj. (o-rain, i-ne — rad. *or*). Qui ressemble à l'or, qui imite l'or :

Mais s'il advient que ces tresses orines, Ces doigts rosins et ces mains volivres....

KONARD.

Il Vieux mot.

ORINE s. f. (o-ri-ne). Ornith. Syn. de RUCICOLE ou COQ DE ROCHE.

ORINGUÉ, ÈE (o-rain-g'hé) part. passé du v. Oringuer : *ANCRE ORINGUÉE*.

ORINGUER v. a. ou tr. (o-rain-g'hé). Mar. Soulever au moyen de l'orin : *ORINGUER une ancre*.

— v. n. ou intr. Haler sur l'orin, pour s'assurer que l'ancre est bien mouillée.

ORIO, bourg d'Espagne, province de Guipuzcoa, sur la rive droite de l'Oría, qui y forme un petit port pour la pêche ; 800 hab. ; forges et fabriques d'ancre, chantiers de construction pour les barques. Patrie de l'amiral don Antonio Areizaga.

ORIOU (Pierre d'), théologien français. V. AURIOL.

ORIOU MESTRES (José), architecte espagnol, né à Barcelone vers 1818. Il fit, avec beaucoup de succès, ses études à l'école d'architecture de Madrid, y obtint deux médailles, en 1838 et en 1840, et plus tard se plaça, par ses travaux, au rang des meilleurs architectes de l'Espagne. Il a été, jusqu'à ses dernières années, directeur des chemins vicinaux de la province de Barcelone. Parmi les édifices dont il a dirigé la construction, on cite le grand théâtre du Lycée à Barcelone ; le magnifique bâtiment de la Société industrielle dans la même ville ; une partie de la cathédrale de Solsona, etc. Son plan de la place Royale de Barcelone lui valut, en 1848, une médaille d'or de l'*Ayuntamiento* de cette ville. Ses productions littéraires consistent en mémoires sur des questions d'amélioration locale, et en articles sur l'architecture et sur l'archéologie, insérés dans différents recueils.

ORIOLE s. f. (o-ri-o-ll — du lat. *orioleus*,

loriot). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, voisins des loriot, dont l'espèce type vit à Madagascar.

ORIOLENE, ÉE adj. (o-ri-ol-li-ne — du lat. *orioleus*, loriot). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre loriot. On dit aussi ORIOLEIN, INE.

— s. f. pl. Tribu de passereaux dentirostres, ayant pour type le genre loriot.

ORIOLOS s. m. (o-ri-o-luss — mot lat. formé du gr. *orioleus*, qui habite les montagnes). Ornith. Nom scientifique du genre loriot.

ORION s. m. (o-ri-on — nom mythol.). Astron. Constellation de l'hémisphère méridionale, qui se trouve sur l'équateur, dans le voisinage du Taureau. **Baudrier d'Orion**, nom donné à trois étoiles disposées en ligne courbe vers la partie centrale de la constellation d'Orion.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cerambycines, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique. || Syn. de *XYLITIN*, autre genre d'insectes.

— Bot. Syn. de *CLYPOLE*, genre de crucifères.

— Encycl. Astron. **Orion** est la plus belle des constellations; aussi les poètes s'en sont occupés presque autant que les astronomes :

Qui donne sur l'Océan, dans l'ombre et le silence,
Fibre avec orgueil son front majestueux ;
Et, bravant de Pélore le disque lumineux,
Devant son trône même insulte à sa puissance ?
C'est toi, noble *Orion*.

NEWLAND.

Tout le monde, en effet, a pu remarquer combien la lune est pâle et presque effacée, lorsque, pendant les belles nuits d'hiver, elle vient à passer dans le voisinage d'*Orion*.

Les héros mythologiques représentés par cette constellation était de si haute taille que, lorsqu'il marchait dans les mers, il en dépassait le niveau des épaules et de la tête. C'est pour cela que la constellation s'étend moitié au-dessous de l'équateur et moitié au-dessus.

Dans son mouvement diurne, elle suit les Pléiades, dont l'une, *Méropé*, était aimée d'*Orion*, qui continuait la poursuite, comme on voit, avec persévérance, mais sans grande chance de succès.

Orion est voisin du Taureau. La raison de ce voisinage s'explique par les circonstances exceptionnelles qui accompagnèrent la naissance du héros. On raconte qu'*Hyrieus*, ayant reçu et réglé chez lui Jupiter, Neptune et Mercure, et ayant sollicité leur intervention toute-puissante pour en obtenir la faveur d'être père, les trois divins personnages ne trouvèrent pas de procédé plus efficace que de répandre dans une peau de Taureau les produits liquides de leur digestion, *urina in pelle bovis effusa*, et que c'est de cette composition privilégiée que sortit *Orion*, dont le nom serait évidemment tiré du grec, *ὄρεω*, l'urine. Du fait des trois dieux qui coopérèrent à sa naissance, *Orion* était appelé *Tripartite*, et du nom d'*Hyrieus*, qui la demanda, il était appelé *Hyriades*.

La constellation d'*Orion*, de laquelle on part souvent pour reconnaître les autres, présente d'abord à l'œil un groupe de sept belles étoiles, dont quatre forment un quadrilatère, et les trois autres sont placées au milieu en ligne oblique. Ces trois dernières sont connues sous les noms de *ceinture* ou *baudrier d'Orion*. Dans les campagnes, on les appelle plus volontiers le Râteau, les Trois rois, le *déon* de Jacob. Des sept étoiles que nous venons de signaler, deux sont de première grandeur, savoir : α au nord-est et β au sud-ouest. Les cinq autres sont de deuxième grandeur. L'étoile α est souvent appelée *Bételgeuse* (quelques auteurs disent *Bételgeuse*, et d'autres *Bételgeuse*) ; elle est double et de teinte rougeâtre. L'étoile β est connue sous le nom de *Rigel*. *Bellatrix* ou γ, marque l'angle nord-ouest, au-dessus de Rigel. Le quatrième angle est occupé par une étoile qui n'a pas d'autre nom que α (Kajip).

Le Baudrier ou les Trois rois ont pour noms, savoir : α, ou *Anilon*, au milieu ; ζ, ou *Ahnitak*, à gauche ; δ, ou *Mutaka*, à droite.

Comme pour mettre à plaisir de la confusion dans la nomenclature des étoiles, on les désigne encore souvent par les noms des parties, soit du corps, soit du costume d'*Orion*. Par exemple, au lieu de dire α, ou *Bételgeuse*, on dira l'étoile droite d'*Orion* ; au lieu de γ, ou *Bellatrix*, on dira l'épaula gauche ; le genou droit, au lieu de δ, ou *Rigel*, etc., etc. Au-dessous du Baudrier, on distingue un filet lumineux formé de trois étoiles très-rapprochées : c'est l'*Épée d'Orion*. Son Bouchier, situé à droite de l'épaula gauche, ou γ, est constitué par un groupe de petites étoiles disposées en ligne courbe.

La ligne du Baudrier, prolongée des deux côtés, passe au nord-ouest par l'étoile Aldébaran, et au sud-est par Sirius.

Dans le Catalogue britannique, la constellation d'*Orion* compte soixante-dix-huit étoiles. Au-dessous de l'étoile centrale du Baudrier s'étale la célèbre *nébuleuse d'Orion*, qui fut découverte en 1610 par le célèbre astronome John Herschel attribué l'aspect à une sorte de matière gazeuse phosphorescente. Dans toutes les nébuleuses résolvables, dit ce astronome, l'observateur remarque, quel que soit le grossissement, des clameurs stél-

lares, ou, du moins, il croit sentir qu'on les apercevrait si la vision devenait plus nette. La nébuleuse d'*Orion* produit une sensation toute différente ; elle ne fait naître aucune idée d'étoiles. » Le Père Secchi s'est occupé de soumettre à une vérification l'hypothèse d'une matière cosmique non stellaire, en étudiant le spectre de la lumière de la nébuleuse d'*Orion*. Or, au lieu de le trouver continu et interrompu seulement par quelques lignes noires, comme cela a lieu pour les étoiles, il a obtenu des lignes lumineuses étroites, analogues à celles des spectres des gaz. Il faut dire toutefois que, dans des lieux aussi faibles, il est assez difficile de rien définir de bien certain. C'est pourquoi Bond et lord Rosse ont vu dans la nébuleuse d'*Orion*, non un nuage gazeux, mais un amas d'étoiles distinctes, quoique très-serrées les unes contre les autres, et dont l'ensemble remplit un espace égal aux dimensions du disque lunaire.

« Le phénomène le plus étrange qui se rattache à cette nébuleuse, dit M. Flammarion, ce sont les changements que l'on a observés en elle. Les dessins qu'on en prend aujourd'hui diffèrent de ceux qui en ont été pris il y a moins d'un demi-siècle. Les astronomes s'accordent à reconnaître qu'il n'y a pas d'illusion possible dans certaines de ces observations, et que cette lointaine agglomération de soleils est le siège de formidables perturbations. »

Rigel est une étoile double, composée d'une étoile blanche et d'une étoile bleue. Les deux étoiles qui terminent le Baudrier représentent aussi des systèmes binaires ; celle de droite est composée d'un soleil blanc et d'un soleil pourpre, celle de gauche est composée d'un soleil jaune et d'un soleil bleu. Ici nous est guère possible de nous faire une idée des effets de la lumière dans des climats éclairés par de tels soleils.

Au centre de la nébuleuse, on rencontre une étoile, marquée θ sur les catalogues, qui paraît sextuple. S'il n'y a pas eu erreur d'observation, c'est le plus étonnant monde de soleils que l'on connaisse.

La constellation d'*Orion* se lève le soir, à la fin de novembre ; elle passe au méridien à minuit, à la fin de janvier, et se couche le matin à la fin de mars. Comme elle domine ainsi le ciel pendant la mauvaise saison, on la rendue responsable des pluies et des tempêtes de l'hiver : *Asurgens nimbus Orion*, a dit Virgile. Job aussi parle d'*Orion* (ch. xli, v. 9), mais c'est pour féliciter Dieu d'en être l'auteur ; et, pourtant, il est probable qu'il ne soupçonnait pas les merveilles qu'on y a découvertes depuis.

ORION, ville de l'Océanie (Malaisie), archipel des Philippines, île de Lucan, province de Batuan, archipel de Manille, par 14° 38' 10" de latit. N. et 120° 15' 30" de longit. E., sur la rive gauche de la rivière de son nom ; 5,828 hab.

ORION, géant bétien, célèbre par sa beauté et par son amour pour la chasse. Il était fils de Neptune, selon les uns, d'*Hyrieus* selon d'autres. L'appareil une tradition, *Hyrieus* ayant donné l'hospitalité à Jupiter, Neptune et Mercure, ces dieux promurent à leur hôte d'accomplir le souhait qu'il formerait, et celui-ci demanda un fils. Les trois dieux unirent alors sur la peau d'une génisse, qu'on enfouit sous terre et, au bout de neuf mois, Orion en sortit. Orion devint d'une taille colossale et reçut de Neptune le don de marcher sur les flos. Il éleva le promoteur de Pélore, où il bâtit un temple à Neptune, creusa un port pour le roi Zanclus et devint très-habile dans l'art de Vulcain. Après la mort de sa femme Sité, il voulut épouser *Méropé*, fille d'*Onopion* le Chio. Sa demande ayant été repoussée, il fit violence à la jeune fille. Pour tirer vengeance de cet outrage, *Onopion* fit envier Orion par des satyres, profita de son sommeil pour lui crever les yeux et l'exposa sur le bord de la mer. Orion s'étant levé, et ayant appris par un oracle qu'il recouvrerait la vue s'il allait vers l'Orient et exposait ses yeux aux rayons du soleil, prit un enfant, le mit sur ses épaules, lui ordonna de le conduire vers le lever du soleil et vit bientôt disparaître sa cécité. Il se rendit ensuite en Croto, près de Diane, qu'il suivit dans ses chasses. L'Aurore, que Vénus avait rendue amoureuse de lui, l'enleva et le conduisit dans l'île de Délos. C'est là qu'il perdit la vie, tué, selon les uns, par les flèches de Diane, selon d'autres, par un scorpion monstrueux. Sur la demande de la déesse, il fut placé dans le ciel, où il forme une des plus grandes et des plus brillantes constellations.

Démouster, qui, dans ses *Lettres à Emilie*, traite parfois la mythologie en véritable aïeule, raconte fort plaisamment les aventures et la métamorphose d'*Orion*.

« Orion, dit-il, différait du reste des hommes en ce qu'il n'avait point de mère ; mais il en était amplement dédommé, en ce qu'il avait trois pères certains, sans compter celui dont il était l'héritier présomptif.

« Jupiter, Neptune et Mercure, voyageant ensemble, furent un soir accueillis par un pauvre homme nommé *Hyrieus*. Les trois dieux, en reconnaissance de sa généreuse hospitalité, lui offrirent la récompense qu'il choisirait.

Je suis veuf, leur dit-il, et d'un second hymen Je n'ose tenter la fortune.

Deux femmes pour un pauvre humain, Ce serait trop ; peut-être est-ce déjà trop d'une ! Cependant j'ai besoin du lien conjugal ;

Car, pour jouir du bonheur d'être père, La femme jusqu'ici fut un mal nécessaire. Or, ne pourriez-vous pas, pour me tirer d'affaire, En m'accordant le bien, me dispenser du mal ?

« Les dieux, touchés du bon sens et de la naïveté de leur hôte, prirent la peau d'un bouc qu'il avait tué pour les recevoir, la remplirent d'une substance divine et recommandèrent à *Hyrieus* de la couvrir de terre jusqu'à une certaine époque, à laquelle il en sortit un fils, qui fut nommé *Orion*.

« *Orion* devint le plus célèbre et le plus beau des chasseurs ; Diane et l'Aurore l'aimèrent en même temps ; et la fille du jour, s'ennuyant de rivaliser avec la déesse des forêts, brusqua l'aventure en enlevant *Orion*, qu'elle transporta dans l'île de Délos. Cependant il paraît qu'il revint auprès de Diane, ce qui est naturel : l'Aurore faisait les avances, Diane résistait ; elle devait être préférée ; peu à peu elle répondit aux sentiments d'*Orion* et conçut pour lui une flamme pure et céleste. Mais *Orion*, dont la flamme était moins dégagée des principes terrestres, surpris un jour Diane seule et pensive à l'ombre d'un bosquet mystérieux, lui dit, en se précipitant à ses pieds :

Pour vous plaire, chaste Diane, Je me consume nuit et jour A flirter le parfait amour ;

Mais je vous avouerai qu'un sentiment profane, Quand je vous vois appas, se glisse dans mon cœur. Le moral est cher moi tout voisin du physique, Et malgré le respect de ma pudique ardeur, Je ne me sens point fait pour l'amour platonique.

« L'argument était pressant (et l'aveu dépourvu d'artifice, nous permettrons-nous d'ajouter) ; Diane, au lieu d'y répondre, tira piquet son amant par un scorpion caché sous une roche voisine, et transporta l'amant et l'animal dans le ciel, où ils formèrent deux constellations disposées de manière que le scorpion semble encore menacer *Orion*. »

ORION, lexicographe grec, né à Thèbes (Egypte). Il vivait vers le milieu du ve siècle de notre ère et fut un des précepteurs de l'impératrice Eudoxie. On a de lui un recueil de mots grecs choisis, intitulé *Anthologie*, qui n'a point été publié, et un *Lexique étymologique* (*Etymologicum*), remarquable par l'ordre et la clarté. Il a été publié par Sturz dans le recueil des *Etymologiae* (Leipzig, 1820, in-4°). — Il a été souvent confondu avec *Orion* d'Alexandrie, auteur, d'après Suidas, d'un *Anthologie* ou recueil de mots antiques, d'un ouvrage sur l'étymologie, etc.

ORIOUX s. m. (o-ri-ou). Ichtyol. Nom vulgaire du maquereau dans certains pays.

ORIEPAU s. m. (o-ri-po). — Delaire croit que ce mot provient du latin *auri peltis*, qui signifie proprement peau d'or. L'ame de cuir mince, polie et brillante, dont l'éclat ressemble à celui de l'or ; étoffe ou broderie de faux or ou de faux argent : Je ne connais pas de nation plus amoureuse au fond des panaches et des oripeaux que la nation française. (Toussaint.) Le costume de la comédienne courtisane retient quelque chose à la ville de l'ORIEPAU du théâtre. (Th. Gaut.) Des tentures de soie fanées et des surcharges de dorure gâtent l'harmonie des chapelles, comme les oripeaux nuisent à la beauté d'une femme. (Mme L. Colet.)

« Vous savez qu'un air de mode impose A nos Français plus que toute autre chose, Et que par là le plus mince oripeau Se vend parfois mieux que l'or le plus beau. J.-B. Rousseau.

— Etoffe brodée d'or : Chamarré de vieux oripeaux, Ce roi, grand aveur de mots, Marche entouré de ses fidèles. BÉRANGER.

— Fig. Cinqnant, faux dehors, apparences brillantes et vaines : Les vrais talents marchent courageusement dans leur voie ; ils acceptent leurs misères et ne les courent pas d'ORIEPAUX. (Balz.) Les femmes détestent tout ce qui ternit l'ORIEPAU du sentiment. (Steuve.)

ORISMOLOGIE s. f. (o-ri-smo-lo-ji — du gr. *orisma*, détermination ; *logos*, discours). Définition des termes techniques employés dans une science.

ORISMOLOGIQUE adj. (ori-smo-lo-ji-ke — rad. *orismologie*). Qui appartient à l'*orismologie* : La partie ORISMOLOGIQUE d'un ouvrage de science.

ORISSA s. m. (o-ri-sa). Linguist. Dialecte sanscrit parlé dans l'*Orissa*. V. GAURE.

ORISSA ou **ORYCA**, province de l'Indoustan, la plus méridionale de la présidence de Calcutta, dans la partie E. de la péninsule indoustanienne, par 19° et 22° 30' de latit. N. et 81° et 85° de longit. E. ; 580 kilom. de long sur 220 kilom. de large ; superficie, 288,000 kilom. carrés ; 4,317,999 hab., dont 3,787,727 ind. 74,478 mahométans, 3,723 chrétiens et 452,077 individus appartenant à divers cultes. L'*Orissa* se divise en quatre districts : les États tributaires, Balasore, Cuttak et Pours, nom indigène de la ville de Jaggrenat. Cette province est bornée au N. par le Bengale, au N.-O. par le Goudanou, au S. par les Circars septentrionaux, à l'E. par le golfe de Bengale. Le principal cours d'eau

est le Méhénédy, qui se perd dans le golfe de Bengale par une infinité de branches. Ce golfe reçoit aussi le Bruminy, le Byorny, le Salondy et le Berrabollong. La région qui s'étend au bord de la mer est couverte de magnifiques forêts. Le climat est généralement malsain sur les côtes ; le sol de la plaine est couvert de joncs sur une vaste étendue ; on y récolte cependant un peu de riz, des cannes à sucre, du tabac, du millet et des légumes. Les forêts et les montagnes sont peuplées de tigres, de léopards, de panthères, d'hyènes, d'ours, de buffles, de sangliers, d'antilopes et de chiens sauvages. Les côtes fournissent une pêche très-abondante pendant une certaine partie de l'année, et on y fait le plus beau sel de l'Inde. Ce pays, regardé comme sacré par les Indous, renferme une quantité innombrable de temples, entre autres la fameuse pagode de Jaggrenat, achevée au xiii^e siècle. On y remarque également les restes de beaucoup d'autres temples. Les indigènes de cette contrée, généralement intelligents, sont doux et paisibles dans les plat pays, mais sauvages et inhospitaliers dans les montagnes. La langue des naturels est un dialecte assez pur du sanscrit, offrant quelque ressemblance avec le bengali.

L'*Orissa* forma autrefois un royaume indépendant, jusqu'à ce que les Afghans, expulsés du Bengale par les Mogols dans le xvi^e siècle, se fussent réfugiés dans cet Etat, dont ils soulevèrent une partie qui les gardèrent jusqu'en 1615. A cette époque, ils en furent chassés par les Mogols, qui s'emparèrent du pays. Après la chute de l'empire mogol, la partie méridionale de l'*Orissa* tomba au pouvoir du Nizam qui, en 1765, abandonna aux Anglais toute la côte au S. du lac Tchikla ; une autre partie de cette contrée avait été prise par les Maharrates en 1750, lorsqu'ils se furent établis à Nagpore ; ils forcèrent alors le nabab Aly-Verdy-Khan à leur céder le grand district de Kétek ; mais, en 1803, ils furent obligés de livrer tous ces territoires aux Anglais.

ORISSON, prince des Celtériens, mort en 229 av. J.-C. Il fit alliance avec les Carthaginois ; mais les Hélicéens ayant été attaqués par ces derniers, il se mit à la tête d'une armée nombreuse sous le prétexte apparent de se joindre à ses alliés, et à peine eut-il joint les troupes d'Amilcar Barca, qu'il fondit sur elles, de concert avec les Hélicéens. Amilcar perdit la vie dans cette bataille. Son gendre Asdrubal en tira bientôt après une éclatante vengeance. Il pénétra dans les États d'*Orisson*, les ravages, s'empara de ce prince et le fit périr dans les tourments.

ORISTANO ou **TIRSI** (*Thyrus*), rivière d'Italie. Elle naît dans le cap Sassari, province d'Ozieri, passe près d'Oristano et se jette, près de cette ville, dans le golfe de son nom, après un cours d'environ 100 kilom. Son affluent le plus important est le Massari. Elle est sujette à des débordements qui causent souvent de grands dommages. A Golfe d'Italie, forme par la Méditerranée, par 59° 45' de latit. N. et 60° 10' de longit. E. Il a 20 kilom. dans sa plus grande largeur du N. au S. et 12 kilom. seulement à son entrée.

ORITE s. m. (o-ri-te — du gr. *oreitês*, montagnard). Syn. de MÉCISTURE.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des grévillées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et en Tasmanie. Il en dit aussi ORITINE.

ORITES, peuple qui habitait la côte de la mer Érythrée, qui s'étendait entre l'Indus à l'E. et les Ichthyophages à l'O. Alexandre le soumit en revenant de l'Inde à Babylone. Le pays occupé par les Orites correspond aujourd'hui à la partie E. du Bélouchistan.

ORITHYÈ s. f. (o-ri-thi — nom mythol.). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, tribu des calappiens, dont l'espèce type vit dans les mers de la Chine : Les mâles des ORITHYÈS ont tout à fait inconnues. (H. Lucas.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des lilacées, tribu des tulipées, comprenant des espèces qui habitent l'Asie centrale.

— Encycl. Les *orithyès* ont pour caractères essentiels quatre antennes inégales, les inférieures plus longues et en forme de palpes ; les yeux écartés, à pédoncules coniques ; le corps ovale, un peu plus long que large, presque tronqué en avant, sur le front et sur les côtés ; dix pattes, dont les antérieures sont terminées en pince et les postérieures apiales, larges et pinces. Ce genre semble établir la transition entre les doripèdes et les portunes. *L'orithyè mamillaire*, seule espèce connue, est longue de 0m,035, sur une largeur un peu moindre ; son test est tuberculeux, très-pineux de chaque côté, avec deux taches rougeâtres et arrondies dans le dos ; le chaperon est avancé, triangulaire, avec cinq dents. Cette espèce se trouve dans les mers de Chine et dans l'Océan Indien. La structure des pieds la rend apte à la natation. Ses muscles sont peu connues.

ORITHYÈ, fille d'Erechthée, roi d'Athènes. Elle inspira une vive passion à Borée qui, n'ayant pu obtenir sa main, l'enleva un jour qu'elle jouait sur les bords de l'Ilissus, la transporta en Thrace et la rendit mère de deux fils, Calais et Zéthès. Le peintre Vincent a repré-

onté l'enlèvement d'Orithyie dans son tableau de réception à l'Académie de peinture.

ORITHYIE, Amazone, fille de Marthésie et sœur d'Antiope. Elle succéda à sa mère comme reine des Amazones et se rendit fameuse par sa science dans l'art militaire. Elle était occupée à des guerres étrangères lorsque Hercule envahit son royaume, tua ou fit prisonnières un assez grand nombre d'Amazones et s'empara d'Antiope. A cette nouvelle, Orithyie résolut de venger cet outrage, obtint du roi des Scythes un corps de troupes, commandé par Panassgoras, et pénétra dans l'Attique. Mais la discorde s'étant mise parmi les Scythes, Orithyie se vit abandonner par eux au moment décisif et fut vaincue par les Athéniens. Après la mort d'Orithyie, Penthésilas monta sur le trône des Amazones.

ORIVAL, bourg de France (Seine-Inférieure), canton d'Elbeuf, arrond. et à 19 kilom. de Rouen, sur la Seine; 1,740 hab. Châpelle taillée dans le roc; la plupart des maisons d'Orival sont percées dans des roches.

ORIX s. m. (o-ri-kss). Mamm. V. ORYX.

ORIXE s. f. (o-ri-kse). Bot. Genre d'arbrisseaux qui croît au Japon. Il On dit aussi ORIXA s. m.

ORIZABA, ville du Mexique, dans l'Etat et à 130 kilom. S.-O. de la Vera-Cruz, près de la source du rio Blanco et au S.-E. du volcan d'Orizaba; 12,000 hab. Manufacture de tabac, fabriques de draps et de cotonnades. Dans l'église paroissiale se trouve une image prétendue miraculeuse, qui attire de nombreux pèlerins. Dans les environs, on voit de grandes plantations de tabac. Cette ville, située à peu près à moitié chemin de la Vera-Cruz et de Puebla, a été, pendant la guerre d'intervention faite par le gouvernement français au Mexique, le théâtre de quelques faits importants. Le 8 avril 1862, les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne se réunirent à Orizaba pour y tenir une conférence et examiner si l'on devait, au lieu de commencer la guerre, accepter les propositions faites par le gouvernement mexicain. Les ministres des trois puissances ne purent s'entendre, et les plénipotentiaires d'Angleterre et d'Espagne, ayant refusé de suivre le cabinet des Tuileries dans ses exigences insensées, se retirèrent, laissant l'armée française se lancer seule dans une entreprise désastreuse. Après le départ des représentants de l'Angleterre et de l'Espagne, Juárez, considérant que la trêve était rompue, enjoignit aux Français d'évacuer Orizaba et de se retirer à la Vera-Cruz, ainsi que cela avait été convenu si les pourparlers aboutissaient à un résultat négatif. Pour toute réponse, le général commandant le corps français lança d'Orizaba une proclamation dans laquelle il déclarait ne pas reconnaître le gouvernement de Juárez. Peu après, il fut attaqué par environ 2,000 Mexicains, qu'il repoussa. Le 18 mai suivant, les Français qui venaient d'abandonner le siège de Puebla livrèrent, à environ 16 kilom. d'Orizaba, un nouveau combat aux Mexicains qui attaquaient le traître Juárez. Après avoir repoussé Zaragoza, général juriste, les Français se fortifièrent à Orizaba, qui devint le centre d'opération de l'armée. Le 12 juin, les généraux républicains Zaragoza et Ortega s'avancèrent jusqu'à 4 kilom. d'Orizaba et envoyèrent faire des propositions d'accommodement au général français Lorencez, qui refusa de les entendre. Dans la nuit du 13 au 14, le 99^e de ligne fut chargé de déloger les républicains de la cime du Borrego, où ils avaient pris position, et, malgré la vive résistance de ces derniers, la position fut enlevée à la baïonnette.

Tandis que ceci se passait d'un côté de la ville, les Mexicains ouvraient de l'autre une parallèle à 1,200 mètres en avant d'une des portes d'Orizaba (porte de Puebla), entre la route et le rio Blanco, et mettaient en batterie 18 bouches à feu. Le 14, à cinq heures du matin, ils ouvrirent un feu très-vif sur nos batteries. Comme notre parapet n'avait pas une épaisseur suffisante, il fallut le consolider sous l'artillerie. A défaut de sacs à terre, on fut obligé d'employer des balles de coton pour faire des épaulements. Ces travaux durèrent toute la journée, et l'on s'attendait à une rude attaque pour le lendemain. Mais les résultats du combat de la nuit précédente ayant été appris par les troupes mexicaines, Zaragoza les voyant ébranlées jugea prudent d'évacuer la position, ce qu'il fit pendant la nuit. A partir de ce moment jusqu'à la fin de l'expédition, Orizaba resta au pouvoir des Français et ne fut plus attaquée.

ORIZABA ou **CITLALTEPETL**, volcan du Mexique, dans la partie occidentale de l'Etat de la Vera-Cruz, sur la limite de celui de Puebla, à 5,295 mètres d'altitude. « Le cratère, dit le baron Müller, qui le premier atteignit le sommet de l'Orizaba en 1850, a une forme elliptique irrégulière; son grand axe est de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., mais il se courbe un peu plus vers le S.; sa longueur comprend environ 2,500 mètres. Deux axes plus petits du N. au S., à peu près, sont très-différents de longueur; le plus grand, à l'E., environ 500 mètres; le plus petit, à l'O., environ 150 mètres. J'évalue à environ 6,000 mètres la circonférence entière du volcan. L'éten-

due de cette circonférence est incompréhensible pour celui qui considère la montagne en dessous du N. de l'O. et du S.-O., car le sommet paraît beaucoup trop petit pour contenir un tel cratère; mais en dessus, on voit que la bouche du cratère a une pente considérable dans la direction du S.-E., et cela explique complètement l'apparence. Ce que de la mer, de Vera-Cruz, de Cordova on prend pour un mur perpendiculaire situé en dehors du cratère n'est autre chose que la paroi intérieure du cratère lui-même. » Une couche jaunâtre de soufre recouvre en plusieurs places les parois internes et, sur le fond, s'élevaient différents petits cônes volcaniques. Le sol du cratère est couvert de neige.

ORIZAIRE s. f. (o-ri-zè-re). Moll. V. ORYZAIRE.

ORKHAN, **CHAZY**, sultan des Turcs Ottomans, né vers 1280, mort en 1360. Il succéda en 1326 à son père Othman I^{er}, choisit Brousse pour capitale, prit aux Grecs ce qu'ils possédaient en Asie, et se signala non-seulement par le plus brillant courage, mais par les talents d'un grand politique. Rempli d'humanité et de justice, il ne demandait aux vaincus qu'un léger tribut, leur laissait la libre exercice de leur culte, et dut à sa sage conduite la soumission d'un grand nombre de villes. Il mit à la tête d'une armée bien disciplinée son fils Söleiman, qui s'empara de Sestos, puis de Gallipoli, la clef de Constantinople. Orkhan se déclara alors en faveur de Jean Cantacuzène, qui avait demandé son secours contre Manuel Paléologue et épousa la fille du premier. Devenu maître du Bosphore, il envoya ses fils Soileman et Mourad en Thrace et en Grèce pour s'emparer de ces pays, où ils portèrent la dévastation. Orkhan donna aux Ottomans des règlements civils et politiques, fit élever dans l'islamisme de jeunes esclaves chrétiens, forma avec eux un corps de troupes qui, sous le règne suivant, devint la milice des janissaires. Brousse lui dut une académie, une mosquée et divers établissements d'utilité publique. Il mourut peu après son fils Soileman et eut pour successeur son second fils Mourad.

ORKHON, rivière de l'empire chinois (Mongolie), dans le pays des Khalkhas. Elle se forme de deux cours d'eau, dont l'un a sa source vers les monts Khangal et l'autre au mont Oldzie-tou-donlan-Khangal-Oola, et se jette dans la Selonga, après un cours de 450 kilom. La Khara est son principal affluent. Cette rivière, bordée de gras pâturages, abonde en esturgeons, saumons et truites.

ORKUP, ville de la Turquie d'Europe, sangiac et à 39 kilom. S.-E. de Kruchovatz, ch.-l. de district; 6,500 hab.

ORLA, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source dans le grand-duché de Saxe-Weimar et se jette dans la Saale, après un cours de 38 kilom.

ORLANDI (Pellegrino-Antonio), biographe italien, né à Bologne en 1660, mort dans la même ville en 1727. Il devint carme de la congrégation de Mantoue et membre de l'Académie Clementine. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, où l'on trouve plus d'érudition que de méthode. Les principaux sont : *Abbecedario pittorico del professori più illustri in pittura, scultura ed architettura* (Bologne, 1704, in-40); *Notizia degli scrittori bolognesi e dell' opere* (Bologne, 1704, in-40); *Origine e progressi della stampa dal 1475 fino al 1500* (Bologne, 1722, in-40).

ORLANDI (Fernandino), compositeur italien, né à Parme en 1777, mort à Munich vers 1840. Il entra à l'âge de seize ans au Conservatoire de la *Pietà del Turchetti*, à Naples. Ses études musicales terminées, il revint à Parme et donna son premier opéra au théâtre de cette ville en 1801. Nommé, en 1808, à Milan, professeur, pour la musique et le chant, des pages du vice-roi d'Italie, puis professeur au Conservatoire de cette dernière ville, il se rendit en 1828 à Munich, pour y enseigner l'art du chant.

Orlandi appartient à la trop nombreuse famille des musiciens italiens qui se sont distingués par une fécondité qu'on peut qualifier de déplorable. De 1802 à 1814, il jouit d'une vogue immense, accaparrant toutes les principales scènes de la Péninsule, sur lesquelles il fit représenter environ vingt-sept opéras. Cependant, à l'apparition des premiers rayons du génie de Rossini, il eut le bon esprit de reculer devant une lutte impossible et renonça à la composition théâtrale. Outre ses partitions, Orlandi a écrit des messes, des motets, un ballet, des chœurs, des pièces de divers genres, des nocturnes et une cantate.

ORLANDINI (Nicolas), historien et jésuite italien, né à Florence en 1554, mort à Rome en 1600. D'abord recteur du collège de Nola, puis directeur du noviciat de Naples, il occupa par la suite un emploi à la secrétairerie générale à Rome. Orlandini a été le premier historien de l'institut des jésuites. Outre les *Annus litterarum Societatis Jesu* (Rome, 1585-1587, 3 vol. in-8) et *Vita Petri Fabri* (Lyon, 1617, in-80), on lui doit : *Historia Societatis Jesu pars I, sive Ignatius* (1615, in-fol.), ouvrage d'un style élégant et pur, mais dépourvu de critique.

Orlandino, poème héroï-comique, par Fo-

lengo, dit Merlin Coccia (Venise, 1520). L'auteur a pris pour sujet l'enfance de Roland, d'où le titre (le *Petit Roland*). Donnant un libre essor à son caprice, il n'a suivi aucun plan; il a traité sur un ton burlesque un sujet héroïque, et dans lequel il paraît surtout avoir voulu faire la satire des abus de la vie cléricale et monacale. Dans un préambule grotesque, il raconte qu'il a consulté trois sorciers pour retrouver la *Chronique* de Turpin. Il donne ensuite un état de la cour de Charlemagne et des douze pairs. Quand l'action commence, Charlemagne, nouvellement déclaré empereur, passe son temps en bals, fêtes et tournois. Berthe, sa sœur, est éprise et aimée du chevalier Milon d'Angleterre, le plus brave et le plus aimable des douze premiers preux. Un grand tournoi se prépare, et Berthol attend avec impatience, dans l'espoir d'y voir briller la vaillance de son chevalier. Mais un tournoi grotesque précède le tournoi sérieux; dans ce dernier, les Espagnols et les Sarasins sont vainqueurs des tenants de Charlemagne. L'empereur, mécontent, fait mander Milon, retenu chez lui par ses inquiétudes d'amoureux transi. Milon entre en lice et est proclamé vainqueur. Un festin magnifique suit l'événement; les deux amants se voient et se comprennent. A la faveur du bal qui termine le banquet, la confidente Frosine emmène le galant et l'enferme dans la chambre de Berthe. Cette espionnerie a des suites fâcheuses et permet au poète de tracer des peintures originales, mais licencieuses. A quelques jours de là, une rixe épouvantable s'élève entre les gens de l'empereur et les Mayonnais; Milon tient tête aux turbulents, les poursuit et en fait un massacre, malgré la défense de Charlemagne. L'empereur l'exile de sa cour; mais le paladin enlève Berthe du palais et s'embarque avec elle pour l'Italie. Sur mer, un seigneur calabrais jette Berthe dans un esquif; au moment de succomber à la violence, elle tue son ravisseur. Elle adresse au ciel une prière passablement hérétique, qui la sauve néanmoins; puis, elle arrive en Toscane, près de Sutri. Un berger a soin de l'étranger. Des prodiges signalent la naissance laborieuse de Roland. L'enfant grandit, se bat quand on l'appelle bâlard, et se fait mendiant et maraudeur pour nourrir sa mère. Ces détails burlesques, naïfs et quelquefois héroïques, sont présentés avec agrément. Le poète imagine enfin une scène à la façon de comédiens ou de Molière. Roland vole à un esturgeon à un prier gourmand, qui vient du marché. Une querelle s'élève; le petit malandrin et le gros abbé comparait devant le gouverneur. Le magistrat blâme sévèrement la goinfrie du prieur et lui donne quatre questions à résoudre. Gravement embarrassé, le prieur va méditer dans sa bibliothèque; ses livres sont des bouteilles de vin vieux, des jambons, des pâtes, etc. Le saint homme, toujours perplexe, se retire dans son oratoire et s'agenouille devant un autel secret, sur lequel se dresse un Bacchus gras et vermeil. Paraît le cuisinier du couvent. Le prieur lui fait part de sa peine. Le cuisinier trouve les questions très-faciles à résoudre, endosse la robe du supérieur et satisfait si bien le magistrat, que celui-ci ordonne au cuisinier de prendre la place du prieur, et au prieur de prendre celle du cuisinier. Ce récit est conté avec originalité. Cependant, l'auteur est devenu à un point gourmand, qu'il a sauté de son navire, il a eu en Italie maintes aventures, qui se terminent par la rencontre qu'il fait de Berthe, près de Sutri.

L'auteur n'a observé ni les convenances ni les règles du goût; mais il a fait preuve d'un esprit original, d'une humeur satirique, et son style est vif et pittoresque.

ORLAY s. f. (or-la-ia — de Orlay, médecin russe). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des daucées, originaire de l'Europe centrale et des régions méditerranéennes.

ORLE s. m. (or-le. — V. l'étym. du mot ORLEUR). Bord; rebord. Il Vieux mot, usité encore en Provence avec ce sens général. — Archit. Rebord ou filet sous l'ové d'un chapiteau.

— Blas. Pièce honorable, consistant en une espèce de ceinture étroite, unique ou multiple, qui entoure l'écu, à une distance des bords égale à sa propre largeur : *De Charlot : D'argent, d'ORLE d'azur*. Il *En orle*. Se dit des menus meubles rangés dans le sens de l'orle : *De Damas : D'argent, à la lie de sable, posée en bordure, à six roses de gueules, rangées EN ORLE*.

— Mar. Ourlet d'une voile.

— Géol. Contour du cratère d'un volcan.

ORLÉ, **ÉE** adj. (or-lé — rad. *orle*). Blas. Rangé en orle. Il Inus. Aujourd'hui, on dit : *Mis ou rangé en orle*.

ORLÉANAIS, **AISE** s. et adj. (or-lé-a-nè, -è-zo). Géogr. Habitant d'Orléans; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les Orléanais*. La population ORLÉANAISE.

ORLÉANAIS (*Aurelianensis Pagus*), ancienne province du centre de la France, bornée au N. par l'Ile-de-France, à l'O. par le Maine, au S.-O. par la Touraine, au S. par le Berry, au S.-E. par le Nivernais et à l'E. par la Bourgogne et la Champagne. Elle avait Orléans pour capitale et se divisait en cinq pays : l'Orléanais propre, le Gâtinais orléa-

naïs, le Blaisois, la Sologne et la Beauce. Le gouvernement militaire de l'Orléanais comprit d'abord la Beauce, le Gâtinais, le Maine, le Perche, le Nivernais, l'Orléanais, le Blaisois, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berry, l'Angoumois et l'Annis. Au moment où commença la Révolution, il ne comprenait plus que l'Orléanais, le Vendômois, le Blaisois, le Dunois et une partie du Gâtinais et de la Beauce. L'Orléanais est compris aujourd'hui dans les départements du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise, de la Sarthe, d'Indre-et-Loire, du Cher et de la Nièvre. Les Sénonais habitaient primitivement ce pays, qui fut compris dans le royaume d'Orléans, puis dans la Neustrie. Hugues Capet le réunit à la couronne en 987.

Les vins de l'Orléanais, appelés aussi *vins d'Orléans* ou *vins du Centre*, sont le produit des vignes de l'Orléanais, du Blaisois, de la Beauce et d'une partie du Perche et du Gâtinais. Une portion de ces vins est consommée par les habitants; les trois quarts environ sont livrés au commerce ou convertis en eaux-de-vie et en vinaigre.

Les vins récoltés dans l'Eure-et-Loir sont médiocres, froids et peu savoureux; ils se conservent peu, ne supportent pas le transport; ce ne sont pas les vrais vins d'Orléans. Ces derniers sont produits par le département du Loiret; ils sont loin d'être fins; mais on les estime comme vins d'ordinaire; ils ont en général une belle couleur, peu de spiritueux, un goût agréable et franc. On les expédie à Paris, où on les coupe avec des vins du Midi; ils forment alors les vins ordinaires des restaurants et des marchands de vin.

Les cépages les plus cultivés sont l'aumervin, le fromenté, le gascon, le gamais, le meier.

Voici la liste des principaux crus : Guignes, vins corsés, belle couleur, spiritueux; Saint-Jean-de-Bray; Beaugency, dont les vins sont très-réputés en Normandie. On fabrique dans le Blaisois trois espèces de vins bien distincts : 1^o les noirs, acres et détestables, dont on fait d'assez bon vin rouge en les mélangeant avec du blanc, et dont les plus foncés se récoltent dans les vignobles de Jurday, Villesecon, Francillon et Villebouroux; 2^o les vins rouges, parmi lesquels on distingue ceux de la côte des Grouets, de Thesee, appelés *vins du Cher*, de *Montrichard*, etc.; enfin les vins blancs, dont les meilleurs se récoltent dans la Sologne.

Le commerce de tous ces vins se fait à Orléans et à Blois. Dans la première de ces villes, les tonneaux en usage se nomment *poitevins*, ils contiennent 228 litres. Ceux du Gâtinais varient de capacité, parce que l'on n'emploie ordinairement que de vieux fûts provenant de Paris ou des environs. Les vins blancs de Louray, à quatre lieues d'Orléans, de basse qualité, servent ordinairement à la fabrication du vinaigre d'Orléans, qui est très-estimé pour la table, pour la fabrication des sirops de vinaigre, pour les conserves de hors-d'œuvre. Les vins de Blois se vendent ordinairement sur la lie, francs de tous frais pour les vendeurs.

Les meilleurs vins rouges des pays que nous venons de mentionner (Guignes, Saint-Jean-de-Bray, la côte des Grouets) sont classés parmi les vins français ordinaires de première qualité; les autres ne sont que des vins communs ou inférieurs.

ORLÉANAIS PROPRE, ancien petit pays de France, dans l'Orléanais, entre le Gâtinais à l'E. et au N.-E., la Beauce au N.-O. et à l'O., la Sologne et le Berry à l'E. Il avait environ 50 kilom. de longueur sur autant de largeur. Orléans en était la capitale. Ce pays formait aujourd'hui une partie des départements du Loiret et de Loir-et-Cher.

ORLÉANE s. f. (or-lé-a-ne). Comm. Ancien nom du rocou.

ORLÉANISME s. m. (or-lé-a-ni-sme). Polit. Parti des orléanistes, de ceux qui veulent établir ou maintenir sur le trône de France les princes de la maison d'Orléans. Il Opinion des orléanistes : *Être soupçonné d'ORLÉANISME*.

ORLÉANISTE s. (or-lé-a-ni-ste). Polit. Partisan des princes de la famille d'Orléans.

— Adjectif. Qui appartient à l'Orléanisme ou aux orléanistes : *Système ORLÉANISTE*. *Opinions ORLÉANISTES*. *Intrigues ORLÉANISTES*.

— Encycl. On désigne sous ce nom un parti politique qui a joué en France un rôle considérable et qui, bien que tenu à l'écart par les circonstances, est loin d'avoir abdiqué ses ambitions et ses espérances. Dans des articles spéciaux, nous donnons la biographie des principaux personnages de la famille d'Orléans. Il nous reste ici à faire connaître le parti qui s'est formé autour d'eux, à en esquisser l'histoire et à en indiquer enfin les tendances et le but.

L'existence du parti orléaniste remonte, pour ainsi dire, jusqu'aux dernières années du règne de Louis XIV. En naissant autour du trône les rejetons légitimes de la souche royale, la mort avait mis en évidence le prince qui en était par sa naissance le plus rapproché : c'était le duc d'Orléans. A la mort du vieux roi, ce personnage ne s'était séparé du trône que par un enfant de cinq ans, chef et de maigre apparence. Il devint le centre naturel de toutes les ambitions. Tous les mécontents qu'avait faits le despotisme de Louis XIV, et dont les

persécutions religieuses qui signalèrent les dernières années de son règne avaient grossi le nombre, se groupèrent autour d'un prince aimable et spirituel, mais sceptique et profondément corrompu. On fonda sur lui l'espoir d'une réaction complète contre un gouvernement de vicieuses femmes, de jésuites haineux et de dévots tracassiers. Le duc d'Orléans eut un parti.

Il est dans la destinée des branches cadettes d'être suspectées des branches aînées, qui voient dans les rejets collatéraux une rivalité et une menace permanente. Si un crime leur paraît utile, on n'hésite pas à leur en prêter la pensée. Lorsque moururent coup sur coup le Dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, suivis de près par leur fils aîné, on crut à des empoisonnements, et le duc d'Orléans fut véhémentement soupçonné; peu s'en fallut même que Louis XIV ne le mit en jugement. Le duc méprisait la colonie, et s'en vengeait noblement quelques années après par les soins dont il entourait l'enfance de son royal pupille. Accessible à tous les vices, il était incapable d'un crime. L'histoire n'en dit pas autant de son parti. Comme on peut le voir dans les mémoires secrets sur la fin du règne de Louis XIV, le soupçon, qui avait glissé sur la personne du chef, tomba droit sur ses serviteurs et sur ses confidents les plus intimes; et si la situation n'eût été détournée par la mort du vieux monarque, de sanglantes tragédies auraient probablement couronné un règne déjà odieux par de basses et lâches persécutions, le parti *orléaniste* aurait été anéanti.

A l'avènement de la régence, la réaction politique fut incomplète. Non content d'avoir fait passer par arrêt du parlement le testament de Louis XIV, d'avoir chassé ses ministres et mis la main sur tous les emplois, le parti triomphant voulut aller plus loin. Stimulé par l'exemple de l'Angleterre, qui venait de changer de dynastie, les plus ardents rêvaient un 1688; mais, en 1715, la révolution n'était pas faite dans les idées. La bourgeoisie n'était pas mûre pour le pouvoir, et d'ailleurs le régent n'aimait pas la bourgeoisie. A défaut de la droiture du cour, la finesse de son esprit aurait suffi pour refouler chez lui les suggestions ambitieuses. Sur qui se serait-il appuyé pour briser la puissance des traditions monarchiques? Sur des roués qui le méprisait! Le régent repoussa toutes les insinuations, et, par indolence plus que par désintéressement, il laissa même tomber de ses mains les rênes du gouvernement, qu'il aurait gardé jusqu'à sa mort. Son fils n'héritait ni de ses qualités ni de ses vices; il n'eut qu'une existence effacée. Le parti *orléaniste* avait disparu.

Il se reforma plus nombreux, plus puissant et surtout plus remuant aux approches de la Révolution. La première branche collatérale de la famille Bourbon était alors représentée par un homme étrange et placé dans une position telle, que ni ses qualités réelles ni sa fin tragique n'ont pu le préserver des colères de ses ennemis et des injustes sévérités de l'histoire. Philippe, duc d'Orléans, surnommé depuis Egalité, était un prince faible, versatile, ayant tout de l'ambitieux, moins l'audace. Imbu des idées nouvelles, il n'avait pas dédaigné de se présenter aux élections des états généraux de 1789 comme un partisan déclaré des réformes, et il avait été élu trois fois à Paris et en province. Sa popularité était assez grande pour porter ombrage tout à la fois à une cour qui le détestait et aux révolutionnaires qui visaient à l'établissement d'une république. Méchant une existence de désordre, il vivait entouré, comme autrefois le régent, de la tourbe des roués de l'époque. La figure, entre autres, le comte de Genlis, le marquis de Sillery, Latouche et l'auteur du roman impur des *Liaisons dangereuses*, Choderlos de Laclos, qui était pour ses amis, disait-on, la plus dangereuse des liaisons. Ces hommes, qui étaient les chefs du parti *orléaniste*, tenaient leurs confidants à Montreuil. Quant à l'armée, elle était partout. Les allures libérales du prince et ses prodigieuses libéralités lui avaient créé une clientèle immense dans la ville et dans les faubourgs. Il n'y avait cérémonie patriotique, mouvement, soulèvement des masses, émeute, où le parti du prince ne figurât au premier rang et ne fit assez de bruit pour attirer l'attention de la cour et des révolutionnaires. Au premier défilé de l'Assemblée constitutionnelle, le duc d'Orléans fut acclamé si vivement par la foule, que la reine Marie-Antoinette en pâlit de colère et de dépit; pour elle, il y avait là un péril visible et une redoutable éventualité. Au mois de mai 1789, lorsqu'il eut, l'un des premiers, quitté la chambre des nobles pour se réunir aux députés du tiers état, entraînant avec lui une minorité imposante, il fut question de le jeter à la Bastille; mais c'était une résolution trop vigoureuse pour un pouvoir nerveux. Les outrages dont il fut abreuvé par le nombre de ses partisans, le nouveau lui-même entra dans son parti; mais, après avoir toisé l'homme, il ne le trouva pas à la hauteur d'un rôle sérieux et s'en éloigna.

Dans les perspectives variées qu'ouvraient les événements, il y avait certainement place pour le duc d'Orléans. L'occasion était plus favorable qu'au commencement du siècle. Les idées avaient marché. La monarchie absolue de Louis XIV était devenue radicalement impossible. Étant admise, comme elle l'était alors

par tous les esprits politiques, la nécessité d'un changement dans la constitution du royaume, n'y avait-il pas lieu de changer les personnes en même temps que les choses? Montesquieu et les publicistes à la suite avaient beaucoup vanté le système constitutionnel de l'Angleterre : un roi irresponsable, un ministère responsable et un parlement composé de deux chambres. Ce système fut sérieusement discuté à l'Assemblée constituante et en partie adopté. L'œil fixé sur l'histoire de la Grande-Bretagne, les meneurs du parti d'Orléans tendaient à l'imiter de tous points et visaient à un changement de dynastie. Mais toujours flottant, le duc d'Orléans ne sut point se décider. A l'ouverture de l'Assemblée législative, il n'était déjà plus temps de rêver d'une dynastie nouvelle. Il n'y avait plus en réalité que deux partis, l'émigration et la République. Entre les deux le vide, et le parti d'Orléans était condamné à s'agiter dans le vide. Le duc d'Orléans, devenu suspect, repoussé par tous, fut entraîné dans la chute de la famille royale. Quant à son parti, désemparé, il fit, avec Dumouriez, une dernière tentative, aussi insensée que coupable, et disparut de la scène politique, ou ne laissant que le triste souvenir d'une trahison avouée.

Tout le premier Empire, le parti *orléaniste* n'avait pas de raison d'être et n'existait pas. De la famille d'Orléans, il ne restait qu'un seul membre, vivant obscurément en Suisse ou en Angleterre et parfaitement oublié de la France tout entière. Dans les premiers jours de trouble et d'incertitude qui suivirent la capitulation de Paris en 1814, les amis secrets du prince essayèrent d'exploiter en sa faveur l'invincible répugnance qu'inspiraient au peuple l'ancienne dynastie et la crainte d'une violente réaction. Mais ce ne fut qu'une intrigue impuissante. Le peuple alors n'était pas consulté. C'étaient des souverains étrangers qui disposaient du trône de France. Le parti *orléaniste* ne s'en reconstruisit pas dans l'ombre, pour guetter une occasion plus favorable. Il crut la tenir au commencement de 1815. En dévoilant imprudemment ses plans de reconstruction du passé, l'ancienne classe privilégiée n'avait réussi qu'à dépopulariser la dynastie restaurée. Parallèlement à la conspiration de l'île d'Elbe, il s'ourdissait une conspiration *orléaniste* qui aurait éclaté si la première ne l'eût prévenue. Fouché lui-même y trempait, ce qui n'empêcha personne. Après Waterloo, il fut très-sérieusement proposé à la commission des Cinq, que présidait Fouché, d'appeler au trône le duc d'Orléans; mais son heure n'était pas venue, il dut rester à l'état d'en cas et surveiller les fautes inévitables de la dynastie pour en profiter.

A dater de 1815, le parti *orléaniste* existe en réalité, et le chef habile qui en tient les fils devient le point de mire d'une fraction importante de l'opposition. A la cour de Louis XVIII, où il ne paraît que dans les réceptions officielles, il est suspect comme l'avait été son père à la cour de Louis XVI. Une immense fortune habilement administrée, une famille nombreuse envoyée au collège dans le but de plaire aux classes libérales des opinions voltairiennes, des mœurs et des goûts presque bourgeois, tout le désignait à l'avance au choix de la bourgeoisie, dont il paraissait être l'incarnation vivante et qui s'était adjugé, à l'exclusion du peuple, le profit de la grande réforme de 1789. Simple citoyen, il est déjà le roi préféré de la finance, des classes moyennes qu'effrayent les foudres des audaces de la congrégation et les souvenirs de 1793. Dans son parti s'enroulent les membres les plus importants et les orateurs les plus éloquents de la Chambre des députés autour de qui se groupent tous les adversaires des revenants de l'ancien régime. Plus le gouvernement de la Restauration recule vers le passé, plus le duc d'Orléans s'en éloigne lui-même. Discret jusqu'à la dissimulation, il ne s'ouvre même pas à ses confidents les plus intimes sur ses vues ambitieuses. Il agit sans parler, il avance sans se mouvoir. Tout conspire à l'abri pour lui, les idées rétrogrades et les idées libérales. Que de la tribune et de la presse la lutte descende dans la rue, le parti *orléaniste* sera évidemment le maître de la situation.

Nous n'avons point à raconter ici les graves événements de 1830. Pendant que le peuple se battait dans les rues sans trop savoir pour qui, les *orléanistes* tenaient conseil dans les salons de M. Lafitte. Là, en l'absence du chef, qui se tenait caché au Raincy, anxieux d'oreille aux écoutes, siégeaient La Fayette, Dupont (de l'Eure), Lafitte, Casimir Périer, Dupont, Guizot, le poète Béranger, etc. C'étaient les assises de la bourgeoisie française libérale, éclairée, riche et influente. Parmi les assistants, le plus grand ne connaissait pas personnellement le prince, et de ceux qui le fréquentaient aucun ne l'avait pénétré. Avec Lafitte il jouait au bonhomme, et c'est de très-bonne foi que La Fayette, qui présentait au peuple, le proclamait la meilleure des républiques. Les événements se précipitèrent. Une Chambre de députés sans mandat s'empressa de faire un roi, sans même prendre la peine de consulter la nation ou de l'appeler à ratifier son choix : faute grave, qui pesa pendant dix-huit ans, comme un vice originel, sur les destinées d'une dynastie irrégulièrement élue. Au lieu d'un droit public reposant sur un principe quelconque, héréditaire ou électif, on n'eut qu'un fait et rien de plus. Il

y parut bientôt, lorsque la royauté nouvelle eut à subir le feu croisé des légitimistes et des républicains, sans parler des bonapartistes dont l'heure n'était pas encore venue, mais qui, en l'attendant, grossissaient les rangs de l'opposition. De leur côté, les *orléanistes* se divisèrent. Tel d'entre eux, qui avait cru ne se donner qu'un roi constitutionnel irresponsable, s'aperçut un peu tard qu'il s'était donné un maître. A mesure que son trône s'affaiblissait, Louis-Philippe se démasquait et ne parlait plus que de son système, de sa politique personnelle et de sa pensée immuable. Les personnages les plus populaires, ceux qui avaient le plus contribué à l'avènement du prétendu roi-citoyen, La Fayette, Dupont (de l'Eure), Lafitte, s'aperçurent qu'ils s'étaient trompés et ils eurent la bonne foi d'en convenir. Reentrant l'un après l'autre dans les rangs de l'opposition qu'ils avaient dirigée pendant quinze ans, ils y rapportèrent une popularité un peu compromise par des concessions funestes, mais toujours redoutable pour le pouvoir nouveau. Il ne resta autour du trône que les *orléanistes* purs, dont les rangs s'éclaircissaient de jour en jour.

Que représentait ce parti *orléaniste*, qui gouvernait alors la France? En philosophie, l'électivisme, c'est-à-dire l'absence de principes; en politique, le privilège sous la forme d'un cens électoral qui constituait une véritable féodalité consistante; en pratique, une liberté sous telle caution qu'elle devenait pour la bourgeoisie une autre sorte de privilège; en économie politique, le système des prohibitions commerciales et la prédominance excessive du capital sur le travail. Sa politique égoïste, mesquine, à courte vue, se caractérisait au dehors par la paix à tout prix, au dedans par le mot célèbre de M. Guizot : *Enrichissez-vous*, devise qui fut commentée ainsi en pleine Chambre des députés, sans soulever de murmures, par un de ses amis, M. Muret de Bord : « Nous ne sommes pas ici pour nous occuper des gens qui n'ont rien sous leurs pieds. » Une charte faussée dans l'application par la création de majorités artificielles; une Chambre élective envahie par des fonctionnaires salariés et sans indépendance; des vues étroites, une politique sans grandeur et sans dignité, l'immobilité érigée en système, tout cela ne pouvait convenir longtemps à une nation active, laborieuse et jalouse de son rang dans le monde. Immobles au centre du mouvement, les *orléanistes* étaient restés à la fin du règne ce qu'ils étaient au début, un parti. Et la destinée de tous les partis qui, au lieu d'élargir leurs rangs, les resserrent, est de tomber. Au premier choc, le parti *orléaniste* fut renversé presque sans combat.

Dès le lendemain de la révolution de février 1848, on put croire que ce parti n'existait plus et qu'il n'avait même jamais existé, tant ses chefs mirent d'empressement à saluer l'aurore du régime nouveau. Disons-le, bien qu'il y ait eu de l'orgueil à le dire, ce fut un spectacle piteux que cette cohue de maréchaux, de généraux, de magistrats, de fonctionnaires de tout ordre et même de familiers de la maison d'Orléans encombrant les antichambres du gouvernement provisoire. Il y eut un moment où la branche cadette parut ne pas laisser après elle un seul regret sincère. Toutefois, lorsqu'il se fut remis de ses premières frayeurs, le parti *orléaniste* se reconstitua. A la faveur du trouble jeté dans les relations sociales par des prédications insensées et par l'insurrection de juin 1848, il parvint même à se glisser, dans la personne de quelques-uns de ses chefs, au sein des conseils de la République. Nous pourrions nommer ces chefs, anciens ministres de Louis-Philippe, MM. Dufaure, Vivien, ainsi que les généraux Changarnier et Lamoricière. Mais comme ils se sentaient impuissants à renverser seuls un ordre de choses qui ne répondait pas à leurs vus, les *orléanistes* se coalisèrent avec les légitimistes et les bonapartistes. De leurs conciliabules, qui se tenaient à la rue de Poitiers, sortit l'élection du 10 décembre. Puis la coalition se divisa, chaque parti reprenant le chemin de ses espérances. Trois prétendants menaçaient à la fois la République, tous trois ayant de nombreux partisans dans l'Assemblée nationale de 1849, dont ils composaient la majorité. Pendant les vacances législatives, on voyait une partie des députés de la République française passer le Rhin et porter d'honnêtes coups de pied d'un prince exilé qui était à leurs yeux le souverain légitime, tandis que d'autres, en plus grand nombre, traversaient la Manche pour porter mieux que des consolations à la famille d'Orléans. Ces conspirations en plein jour servaient trop bien les projets du président de la République pour qu'il y mit empêchement. Il lui suffit un jour de le signaler pour motiver un coup d'État et s'emparer de la dictature. Les chefs du parti *orléaniste* furent momentanément éloignés de France, puis ils y rentrèrent, mais en se tenant à distance du pouvoir, à l'état d'hostilité sourde. C'était un état-major à peu près sans arme et le gros du parti, la grande majorité de la bourgeoisie, les trembleurs, les conservateurs à outrance s'étaient immédiatement ralliés au pouvoir issu du sanglant coup d'État de décembre. Les chefs seuls s'étaient tenus à l'écart, faisant une opposition d'abord très-voilée, une petite guerre d'épigrammes qui distrait les salons. Puis, quand le système despotique de l'Empire perdit du terrain,

lorsque l'esprit public commença à sortir de sa torpeur, à demander quelques timides garanties, quelques bribes des libertés étouffées, le parti *orléaniste* releva la tête. De concert avec l'opposition républicaine, il demanda le retour au gouvernement parlementaire et aux libertés politiques. Ces mêmes hommes qui, de 1849 à 1851, s'étaient montrés les adversaires acharnés de toutes les libertés, qui avaient mis tout en œuvre pour étouffer la démocratie, appaurent tout à coup comme les représentants du parti libéral. Le pays s'y laissa prendre, et les élections de 1851 amenèrent au Corps législatif bon nombre d'*orléanistes*, dont les chefs arrivèrent au pouvoir en compagnie d'un libéral de la même valeur, M. Emile Ollivier.

Après la chute de l'Empire et la terrible guerre de 1870-1871, lors des élections du 8 février 1871, grâce au désarroi du pays, le parti *orléaniste* se vit largement représenté à l'Assemblée nationale, dont il devint un des groupes les plus importants. L'homme qui avait passé jusque-là pour son chef le plus autorisé, M. Thiers, devenait le maître de la situation et le chef de la République. Les *orléanistes* ne doutèrent point alors que l'heure ne fût proche où ils pourraient reconstituer la dynastie de leur choix. Il s'agissait simplement de trouver le moment propice et d'en profiter. Mais les événements devaient en décider autrement. D'une part, le parti *orléaniste* était impuissant à constituer une majorité, à cause contre lui les légitimistes et les républicains; d'autre part, M. Thiers, en présence de la situation, n'avait pas le loisir d'être engagé d'ailleurs par une promesse solennelle faite pendant la Commune, se détachait du parti *orléaniste* pour devenir le chef d'un nouveau groupe, celui des républicains conservateurs. Renverser M. Thiers, négocier une entente avec les légitimistes, écraser la République sous un régime de compression et de combat, tel fut le plan conçu et dirigé par les têtes du parti. En attendant son exécution, on admettait à la Chambre deux princes d'Orléans, on abrogeait, le 23 novembre 1872, les décrets du 22 janvier 1852 qui avaient confisqué les biens de cette famille, puis l'on envoyait des négociateurs auprès du comte de Chambord pour amener une fusion, qui, dans les vœux des habiles, devait aboutir à une abdication forcée de ce dernier. Quant au pays qui, dans une série successive d'élections, montrait sa volonté de maintenir les institutions républicaines, il va sans dire qu'on ne s'en inquiétait nullement. Cette opinion publique qu'on invoquait jadis sous l'Empire, ces libertés qu'on revendiquait avec tant de chaleur, ce libéralisme dont on faisait étalage, tout cela était oublié et traité avec le plus suprême dédain. Les *orléanistes* en particulier donnaient une seconde représentation du triste spectacle auquel avait assisté le pays de 1849 à 1851 : une absence de principes, même oubli des intérêts du pays, même infatuation, même impuissance, même haine pour la démocratie et pour la liberté. Le 24 mai 1873, M. Thiers était renversé du pouvoir par les légitimistes, les bonapartistes et les *orléanistes* coalisés, et ces derniers se faisaient la part du lion dans la direction des affaires. Devenus maîtres du terrain, il ne restait plus aux *orléanistes* qu'à faire un roi de leur choix. La France, anxieuse, assista alors aux manœuvres monarchiques les plus étranges. Elle apprit tout à coup que la fusion était faite, et que le représentant de la monarchie *orléaniste* était allé trouver le chef de la branche aînée de Bourbon, pour lui déclarer qu'il le reconnaissait comme le seul représentant du principe monarchique en France (5 août 1873). Les nalis, parmi lesquels se trouvaient les légitimistes, en voyant se grouper en faisceau toutes les forces royalistes, crurent à une véritable dévotion du parti *orléaniste* en faveur de la monarchie traditionnelle, chrétienne et de droit divin. Mais les habiles, ou ceux qui se croyaient tels, savaient pertinemment que, dans une Chambre française, même dans l'Assemblée telle qu'elle était sortie des élections de 1871, il ne se trouverait point une majorité pour ressusciter une institution morte, une royauté de droit divin, la plus odieuse négation de tous les droits d'un peuple. Ils pensaient donc qu'en présence de l'infatigable avortement de cette forme monarchique les royalistes, en désespoir de cause, se rallieraient à la seule monarchie tolérable, à celle du prince qui venait de gagner leurs sympathies en s'inclinant devant le chef de sa maison. Mais cette combinaison savante devait échouer. Les nalis, déçus dans leurs espérances, ne tardèrent pas à voir ce qui sautait aux yeux et s'exprimèrent à temps. Le coup de théâtre de la fusion fut à la confusion des meneurs, et le parti *orléaniste* décapité, car son chef, en cessant de représenter la royauté de 1830, n'est plus qu'un prince d'sang soumis à la volonté du chef de sa maison, le parti *orléaniste*, sans racines dans le pays, ne représente plus lui-même qu'un groupe d'hommes sans principes, cherchant avant tout le succès et n'ayant d'autre politique et d'autre but que l'exploitation des faits accomplis.

ORLÉANS s. m. (or-lé-ans, bien que le nom de la ville et celui de la famille se prononcent or-lé-ans). Cette anomalie vient sans doute de l'origine anglaise de l'effort. L'Orléans, en effet, a été fait, et pour la pre-

mière fois à Bradford; le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, se trouvant accidentellement en Angleterre au commencement de cette fabrication, on donna son nom à la nouvelle étoffe). Comm. Etoffe lisse et unie, dont la trame est de laine anglaise peignée ou d'alpaga, et la chaîne de coton double et quelquefois de soie : *Bradford en Angleterre et Noubaitz en France sont les deux villes d'Europe où la production de l'ORLÉANS a le plus d'importance.* (W. Maigone). *Les fabriques de Bradford tirent du commerce quelques ORLÉANS sur châtie soie, comme aussi des ORLÉANS tramés alpaga.* (Bezon.) || *Orléans croisé*, étoffe appelée aussi PARAMATTA.

— Argot. Vinaigre, à cause de la réputation du vinaigre d'Orléans. En ce sens on ne prononce pas le s.

ORLÉANS, ville de France (Loire), ch.-l. de départ, et de 5 cant., sur la rive droite de la Loire, par 47° 54' 9" de latit. et 0° 25' 35" de longit. O., à 122 kilom. de Paris; pop. aggl., 44,205 hab. — pop. tot., 48,976 hab. Evêché, grand et petit séminaire, église consistoriale réformée, synagogue, cour d'appel (Loiret, Loire-et-Cher, Indre-et-Loire); tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, écoles professionnelles, bibliothèque, musée, f.-bourg de la 7^e subdivision de la 1^{re} division militaire. L'arrond. comprend 14 cant., 107 comm. et 158,613 hab.

L'industrie d'Orléans est représentée par des manufactures de couvertures de laine ouvrées et unies; des filatures; des vinaigreries de vin; des fabriques de bonneterie, de tricots, de bas, de bonnets orientaux, d'épingles, de limes; des distilleries; des minoteries; des poteries de faïence; des parchemineries; des tanneries; des blanchisseries de cire; des vermicelleries; des fabriques de noir animal, de couleurs et de clous. Les laines, les vins, les céréales, les huiles, les savons, les fromages d'Olivet, les sels, les eaux-de-vie et les bois de construction sont les principaux éléments du commerce d'Orléans.

Orléans occupe, sur la rive droite de la Loire, un terrain légèrement incliné. Sur la rive gauche du fleuve s'étend le faubourg populaire de Saint-Marceau, qui communique avec la ville par un pont de 9 arches et de 333 mètres de longueur sur 15 m. 50 de largeur, commencé en 1751 par les ingénieurs Hupéau et Peyronnet. A droite et à gauche du pont s'étendent, du côté de la ville, deux beaux quais qui aboutissent à des promenades plantées d'arbres.

Orléans, nommée *Genabum* ou *Canabum* au temps de Jules César, était une ville des Carnutes et leur principal entrepôt sur la Loire, au moment de la conquête romaine. C'est de cette ville que partit le signal de la formidable insurrection gauloise qui motiva la septième campagne de César. Les négociants romains qui s'y étaient établis, l'intendant F. Cotta et les quelques troupes qui y étaient en garnison furent massacrés ou jetés dans la Loire (53 av. J.-C.). César, accouru d'Italie avec une rapidité prodigieuse et parvenu à Sens, foudroya sur Genabum en quelques marches et ne put même besoin d'en faire le siège. A son approche, la population voulut s'enfuir par le pont de bois qui reliait les deux rives de la Loire et, tandis qu'elle s'écrasait dans cet étroit débouché, les Romains escaladèrent les remparts. Tous les habitants furent massacrés et la ville, livrée aux flammes, resta pendant plusieurs siècles un monceau de cendres. Au III^e siècle, l'empereur Aurélien la releva de ses ruines (273-274), reconstruisit son enceinte, détacha la ville nouvelle du pays des Carnutes, dont elle avait dépendu jusqu'alors, et lui donna son nom, *Aurelianum* ou *Aurelian*, Orléans.

Orléans avait déjà reconquis une certaine importance, malgré les invasions des barbares, et sa population était presque tout entière convertie au christianisme, lorsque Attila s'approcha de ses murs. Sangiban, successeur d'Alaric et roi des Alains de l'Orléanais, avait secrètement promis de livrer la ville aux Huns; mais ces intelligences furent découvertes par l'évêque Aignan (saint Aignan), qui se rendit à Arles, près d'Actius, pour hâter sa marche. Actius rappela près de lui Sangiban, qui ne put ou n'osa consommer sa trahison, et Attila fut obligé de faire le siège de la ville. Déjà les remparts s'écroulaient sous les coups des béliers, une porte avait été forcée et les hordes asiatiques se répandaient par les rues, lorsque le pillage commencé fut arrêté par un horrible tumulte : Aëtius et Theoderic, roi des Wisigoths, survenus derrière les Huns, les chassèrent à l'improviste. On se battit avec fureur dans la ville et autour de la ville, et Attila dut enfin abandonner sa proie (451). Orléans ne put résister, quelques années après, à Clovis, qui la réunit au royaume des Francs et y présida un concile, auquel assistèrent trente-sept évêques. L'Eglise, dit M. Fov, obtint un droit d'asile illimité pour ses sanctuaires et pour la maison de ses évêques; elle généralisa la solennité des Rogations et des processions, fonda quarante ans auparavant par saint Mamert. De son côté, la royauté posa pour la première fois le principe du droit de regale, qui donnait aux rois de France la jouissance du revenu des évêchés pendant les vacances des sièges et leur conférait le pouvoir de nommer à tous les bénéfices qui en dépendaient.

A la mort de Clovis, un de ses fils, Clodomir, fonda le royaume d'Orléans, qui échut d'abord, avec tous les Etats de Clovis, à Clotaire I^{er}, puis à Gontran, dans le partage que firent, après sa mort, les enfants de Clotaire. Il fut alors réuni au royaume de Bourgogne. Dans les partages suivants, le royaume d'Orléans fut démembré et sa capitale fut comprise dans la Neustrie. Lors du démembrement féodal, Orléans devint le chef-lieu d'un duché, d'abord arrière-fief de la couronne, puis réuni au domaine des rois de France; sous Charles le Simple, en 922, son compétiteur au trône, Robert, frère du roi Rudes, portait le titre de duc de France et d'Orléans; son héritier, Hugues le Grand, laissa ce duché à Hugues Capet, qui le réunit à la couronne. Dès lors Orléans joua un rôle assez grand dans l'histoire. Déjà Louis le Debonnaire y avait réuni les états en 832, Charles le Chauve s'y était fait sacrer en 851; Hugues Capet y fit sacrer son fils Robert. Ce dernier prince y fit de nombreux séjours et l'un d'eux fut marqué par un horrible massacre de pasteurs, accompli à la suite du septième concile d'Orléans (v. ci-après). Philippe I^{er} y tint son parlement en 1077; Louis le Gros y fut sacré en 1109 par l'archevêque de Sens. En 1153, Louis le Jeune y épousa Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille. Enfin, en 1344, Philippe de Valois sépara Orléans de la couronne pour l'ériger en duché-pairie, dont il fit un appanage pour son second fils, Philippe. Orléans, a dit un de ses historiens, était regardée par les rois de France comme la première cité de leur royaume après Paris, comme la cité royale par excellence. C'est à Orléans, selon Odeamus, que se frappaient, sous le roi Robert, la monnaie royale ayant seule cours dans tout le royaume, et les milices orléanaises marchaient de pair avec les milices parisiennes dans l'armée du roi. En 1344, Philippe de Valois avait séparé de la couronne le duché d'Orléans pour en faire l'appanage de son second fils, Philippe; Charles V l'y réunit de nouveau avec cette clause que les rois ses successeurs juraient le jour de leur sacre de ne jamais les séparer. Ce serment n'empêcha pas Charles VI de faire don du duché d'Orléans à son frère Louis, duc d'Anjou, duc de Lorraine. Orléans est particulièrement célèbre par le siège mémorable qu'elle soutint pendant dix mois contre les Anglais en 1428, et que fit lever Jeanne d'Arc. V. ci-après ORLÉANS (siège d').

Orléans s'agrandit considérablement sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Pendant les guerres de religion, elle fut le quartier général des calvinistes. Les Guises, en poussant François II, ou plutôt Catherine de Médicis, qui gouvernait sous son nom, à y réunir les états généraux, convoqués d'abord à Meaux (août 1560), avaient conçu le plan audacieux d'y étouffer dans le sang le calvinisme, en rassemblant dans cette ville, sous prétexte de s'entendre, les principaux chefs des réformes. Le prince de Condé et Antoine de Navarre y furent mandés et s'y rendirent après quelque hésitation. François II, Antoine Stuart, les Guises et toute la cour étaient déjà, autour d'un appareil militaire formidable. A peine arrivés, les princes furent arrêtés, emprisonnés, et une commission présidée par de Thou reçut l'ordre d'instruire leur procès : elle les condamna à mort. La sentence allait recevoir son exécution et l'échafaud était déjà dressé, lorsque François II, au retour d'une partie de chasse dans la forêt d'Orléans, tomba subitement « en pâmoison », disent les chroniqueurs; Catherine fit ajourner tout acte de vigueur pendant la courte maladie du roi, malgré l'avis contraire et opiniâtre des Guises, et François II étant mort (5 décembre 1560), la liberté fut rendue aux princes. Les états généraux s'ouvrirent quelques jours après (10^e janvier 1561) et s'ajournèrent à la fin du mois. Ils avaient obtenu bon nombre de réformes importantes, consignées dans la célèbre ordonnance d'Orléans, datée du 31 janvier 1561, qui fit triompher le parti de la tolérance religieuse, représenté par le chancelier de L'Hospital, et essaya de porter remède aux finances par une répartition plus équitable de l'impôt. La guerre n'en reprit pas moins avec fureur. Après le massacre de Vassy, d'Andelot s'empara de la ville pour le prince de Condé, avec l'aide des protestants orléanais, fort nombreux alors, et Coligny vint s'y installer avec ses vieilles bandes (avril 1562). Un acte d'association des seigneurs, sanctionné par un synode de pasteurs et ministres protestants, y fut signé quelques jours après; les églises furent dévastées, la cathédrale incendiée par des fanatiques, au nombre desquels était le fameux Théodore de Beze, et la guerre civile fut organisée d'une manière redoublée. Au mois de février de l'année suivante, le duc de Guise vint y assiéger Coligny, qui s'y était réfugié après la perte de la bataille de Dreux. La ville était complètement investie par le sud et l'attaque en règle allait commencer par les fies de la Loire, lorsque le duc de Guise, dont le quartier général était près d'Olivet, au château de Caubray, revenant de visiter une batterie près de Saint-Mesmin, fut tué d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré, comme il rentrait au château, accompagné seulement de quelques-uns de ses gens. Le siège fut suspendu et Catherine de Médicis termina la

campagne par des négociations. Coligny continua d'y résider, prêt à reprendre les armes, et Orléans resta l'une des principales places fortes concédées aux calvinistes. Les massacres de la Saint-Barthélemy y furent horribles; organisés par Armand Sorbin, confesseur de Charles IX, ils durèrent huit jours entiers, et le nombre des victimes n'a jamais pu être connu exactement, presque tous les cadavres ayant été jetés dans la Loire.

Après l'assassinat du second duc de Guise aux états de Blois, Orléans soulevée par son maire, Roisseux, écuyer du duc, se révolta contre Henri III et prit violemment parti pour la Ligue. Le maréchal d'Aumont, envoyé par le roi avec les gardes-françaises et les gardes suisses, ne parvint pas à s'y introduire et put seulement se maintenir dans la citadelle de la porte Bannier, d'où il fut délogé par le duc de Mayenne, arrivé au secours des Orléanais (31 janvier 1589). La ville ne fit sa soumission qu'à Henri IV, après son abjuration; son corps municipal parvint à se rendre maître des membres de la confrérie du cordon de Saint-François, composée des ligueurs les plus tenaces, les chassa ou les emprisonna par centaines et fit sa paix avec le roi (17 février 1594). Henri IV vint lui-même à Orléans poser la première pierre du portail de la cathédrale, dont il avait ordonné la reconstruction. Orléans fut encore l'objet d'un coup de main militaire pendant la Fronde. Le garde des sceaux, P. Molé, et le conseil du roi vinrent pour s'y installer (27 mars 1652) et, pendant qu'ils parlementaient aux portes avec les échevins, Mlle de Montpensier escaladait une des poternes du quai et s'introduisait dans la ville avec ses partisans. Toutefois, il lui fut refusé de faire entrer une garnison et la perte de la bataille de Bléneau enleva à Orléans son importance momentanée, en déplaçant le théâtre de la guerre.

On trouvera plus loin le récit des événements militaires dont Orléans a été le théâtre pendant la guerre de 1870-1871.

Sept conciles ont été tenus à Orléans, dont cinq dans le VI^e siècle, à quelques années de distance les uns des autres. Les canons qui y furent adoptés sont tous relatifs à la discipline et aux liturgies ecclésiastiques. Dans le premier, convoqué en 511, on remarque surtout une extension considérable donnée au droit d'asile; tout voleur, assassin ou adultère était sacré s'il parvenait à se réfugier dans une église, ou même dans le palais de l'évêque. Le plus considérable de ces conciles du VI^e siècle fut celui de 541, le troisième; toutes les provinces des Gaules, à l'exception de la 1^{re} Narbonnaise, qui était encore sous la domination des Goths, envoyèrent leurs députés au quatrième concile, qui fut présidé par saint Léonce de Bordeaux. Parmi les plus célèbres prélats de cette assemblée, on remarquait saint Loup, de Lyon; saint Pantagathe, de Vienne; saint Agricole, de Chalons-sur-Saône; saint Aubin, d'Angers; saint Firmin, d'Uzès; saint Gal, de Clermont; saint Dalmace, de Rodez; saint Eleuthère, d'Auxerre; saint Innocent, du Mans, etc. Mais d'Orléans les évêques ne furent pas en nombre de trente-huit; onze évêques se firent représenter par des députés. Il ne fut également question que de discipline ecclésiastique.

Le septième concile d'Orléans (1022) eut un certain retentissement à cause des abominables violences qui l'accompagnèrent. Le roi Robert le Pieux et sa seconde femme, Constance, le convoquèrent, sur la demande des évêques, pour anéantir l'hérésie des pasteurs. Au nombre des individus inculpés d'hérésie se trouvaient deux prêtres de la cathédrale d'Orléans, Etienne et Lisois, dont le premier avait été le confesseur de la reine. Le roi Robert et la reine Constance s'installèrent à Orléans et assistèrent au concile, présidé par l'évêque de Sens, Leutheric, et convoqué pour les juger : Etienne, Lisois et leurs adhérents furent condamnés à être brûlés vifs. Un énorme bûcher avait été construit près de la cathédrale; les prétendus hérétiques y furent conduits, au nombre de treize, et comme la reine, qui assistait au supplice, reconnut son confesseur à la tête du cortège, chantant des psaumes, elle lui creva un œil d'un coup de baguette. Le supplice fut horrible; les malheureux poussaient des hurlements, criant qu'ils abjuraient l'hérésie fort mystérieuse qu'on leur reprochait; mais le peuple avait été excité contre eux à l'avance; on avait répandu le bruit qu'ils se livraient la nuit dans leurs assemblées à d'infâmes prostitutions et mangèrent des enfants nouveaux-nés.

Le siège épiscopal d'Orléans a été occupé par quelques hommes marquants : saint Euvrte et saint Aignan; Theodulfe, un des *missi dominici* de Charlemagne et, en outre, poète latin d'un grand talent; Hugues et Manasse de Garlande; Thibault d'Aussigny, que Villon, emprisonné, lui fit à Meung-sur-Loire, où les évêques d'Orléans avaient un château de plaisance, a rendu célèbre; Antoine Sanguin, cardinal de Meudon; Jean de Morvilliers, un des conseillers privés de Henri II et de Charles IX; Jarente de La Bruyère, plus connu par ses prodigalités galantes que par sa dévotion, un véritable prélat Louis XV. Les derniers évêques d'Orléans, depuis la restauration du culte sous le premier Empire, ont été : J.-B.-Marie Bernier (1802); C.-L. Rousseau (1807), dont les héritiers ont

inténué un procès retentissant à M. Dupanloup pour divulgation d'archives privées; Jacques Raillon (1810); Roulph de Varicourt (1819); Brumaud de Beuregard (1823); François Morlot (1839); J.-Jacques Fayet (1842), représentant du peuple à la Constituante de 1848; Félix Dupanloup (1848), député à l'Assemblée nationale de 1871.

Orléans possède un grand nombre de monuments dignes d'attention. Nous allons les décrire.

La cathédrale, monument historique, qui s'élève à l'extrémité de la belle rue Jeanne-d'Arc, fut fondée au IV^e siècle par saint Euvrte et terminée par saint Aignan. Détruite en 999 par un vaste incendie qui devora presque toute la ville, elle fut réédifiée par l'évêque Arnould et presque ruinée par les protestants, qui creusèrent des mines sous les piliers du clocher et y mirent le feu. Il ne resta debout que les anciennes tours, le portail, le chœur et un certain nombre de chapelles. La reconstruction générale des parties détruites, commencée sous Catherine de Médicis, fut activement poussée à partir de 1610; néanmoins, elle a été continuée jusqu'à nos jours. Les architectes Barbet, Mansart, Decoste, Gabriel, Trouard, Legrand et Paris en ont successivement dirigé les travaux.

La cathédrale d'Orléans, dit M. Celestin Port, a été trop vantée ou trop critiquée. Son architecture manque certainement de pureté. Le style grec et le style gothique y présentent des alliances qui répugnent à un goût sévère; mais, vu à distance, l'ensemble est satisfaisant; il a de la majesté et de la grâce. En cherchant bien, d'ailleurs, on trouve çà et là quelques détails heureux, et s'il ne faut pas, à la vue de cet édifice, s'écrier avec Chateaubriand : « Dieu, quel beau monument ! » on ne doit point non plus partager l'indignation de certains architectes, qui ne daignent pas même lui jeter un regard insultant. « La façade, le chœur et la porte de l'évêque sont ornés d'élégantes sculptures du XIII^e siècle. Le portail principal est percé de cinq portes donnant accès sur un triple vestibule. Les tours, commencées en 1723, ont 87 mètres de hauteur. La longueur totale de l'édifice est de 148 m. 30 hors d'œuvre. L'intérieur de la cathédrale est divisé en cinq nefs par quatre rangs de piliers. On admire les belles proportions de la nef principale, une *Mater dolorosa*, de Michel Bourdin, un *Christ*, de Tuby, et un beau tableau de Jouvenet.

Au-dessous de la chapelle du grand séminaire, situé près de la cathédrale, règne une crypte, dite crypte de Saint-Avit, découverte en 1852 et qui remonte, suivant certains archéologues, au V^e ou au VI^e siècle. Ce curieux monument, de 7 mètres de longueur totale, se compose d'une *Confession* ou *Martyrium* et d'une chapelle ou abside circulaire. La Confession présente deux rangs de trois voûtes d'arcade retombant sur les murs et sur des colonnes de 0 m. 40 de diamètre. La chapelle est formée de trois nefs de trois travées chacune; les voûtes s'appuient sur six piliers engagés et sur quatre piliers isolés.

L'église Saint-Aignan, primitivement appelée Saint-Pierre-aux-Bœufs, fut fondée, dit-on, sous le règne des fils de Constantin et rebâtie tour à tour par Clovis, Charlemagne, Charles le Chauve et Robert le Pieux. Détruite au commencement du XVI^e siècle, elle fut relevée par Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Les protestants la mutilèrent pendant les guerres de religion, et la Révolution à son tour lui fit subir de graves dégâts. Elle a été récemment restaurée et classée parmi les monuments historiques. Le portail septentrional, indignement mutilé, était orné de magnifiques sculptures du XVI^e siècle. On remarque à l'intérieur : quelques restes d'anciennes verrières; les clefs de voûte des transepts et de la grande nef; les culs-de-lampe des stalles et la chaise de saint Aignan, objet d'une vénération particulière. La crypte de l'église Saint-Aignan présente dans son ensemble un chœur à abside circulaire, une galerie collatérale et cinq chapelles rayonnantes. Cette crypte date du règne de Robert le Pieux.

L'église Saint-Euvrte, dont la façade est écrasée par une tour beaucoup plus moderne que le reste de l'édifice, offre un curieux porche où, suivant les archéologues, les meilleures traditions du gothique flamboyant s'allient heureusement aux premières inspirations de la Renaissance. Fondée au IV^e siècle, incendiée en 999, rebâtie peu de temps après, rasée pendant le siège de 1428, elle fut reconstruite à diverses époques; aussi l'intérieur offre-t-il une grande variété de styles. Autour de l'église a été récemment découvert un cimetière, dont les trois couches superposées appartiennent aux époques gallo-romaine, mérovingienne et des temps modernes. Les travaux de restauration ont mis à jour un caveau dans lequel saint Euvrte fut, dit-on, inhumé.

Parmi les autres édifices religieux d'Orléans, nous signalerons : Notre-Dame de Recouvrance, qui possède une belle verrière; l'église Saint-Pierre-le-Puellier, la plus ancienne des églises de la ville, dans laquelle on remarque un curieux bas-relief en bois représentant la *Passion*, et l'ancienne chapelle des Minimes, où siègea, en 1792, la haute cour nationale créée par la constitution de 1791.

Les plus remarquables des édifices civils

Orléans (COMBAT ET PRISE D'), un des événements qui firent le plus d'honneur à l'armée française pendant la guerre de 1870-1871 (11 octobre 1870). Dès que l'investissement de Paris fut achevé (19 septembre), l'ennemi comprit l'absolue nécessité pour lui de ne pas laisser se former sur la Loire une armée qui pourrait venir à l'aide de ses opérations de siège ou couper ses communications et peut-être même se porter dans l'est sur ses derrières, ce qui l'eût mis dans la situation la plus critique. Une division de cavalerie allemande reçut donc l'ordre d'aller battre le pays vers la Loire, afin de mettre obstacle à toutes nos concentrations de troupes. L'armée de la Loire comptait déjà de 20,000 à 25,000 combattants, que commandait le général de La Motterouge. Celui-ci avait donné en Crimée et surtout en Italie des preuves incontestables de son courage et de ses talents militaires; mais depuis, comme tant d'autres, tels que les Frossard et les de Failly, il avait subi l'énervement qui se dégageait fatalement de la cour corrompue de Napoléon III, et chez tous ces hommes gorgés d'or et d'honneurs la voix du patriotisme ne criait pas assez haut pour les arracher aux habitudes de mollesse et d'insouciance qui avaient succédé à leur énergie passée.

Le 6 octobre, le baron Von der Tann, commandant du 1^{er} corps bavarois, reçut l'ordre de se porter sur Orléans et de s'emparer de cette ville. Le 10, il arrivait par le nord à Artenay, ayant avec lui 12 régiments d'infanterie, 4 bataillons de chasseurs, 3 divisions de cavalerie, 2 régiments d'artillerie et 2 régiments de pionniers, formant un total de 40,000 hommes. Le combat s'engagea aussitôt entre cette masse d'ennemis et la brigade Longuerue, qu'appuyaient quelques compagnies de chasseurs. Nos troupes se défendirent vaillamment et se maintinrent longtemps dans leurs positions, malgré l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi. Le général Reyau, qui s'était déjà battu le 6 à Tours, accourut avec une division de cavalerie et une batterie; mais alors l'ennemi déborda de déployer ses forces, et nos soldats, débordés de toutes parts, durent chercher un refuge dans la forêt d'Orléans, abandonnant aux Bavarois 3 canons et environ 1,000 prisonniers. Le soir même du combat d'Artenay, Von der Tann poursuivait sa marche sur Orléans et le lendemain, 11 octobre, il arrivait aux Ormes.

Le général de La Motterouge n'essaya même pas de barrer le passage à l'ennemi; il donna l'ordre de battre en retraite vers la Sologne, en fixant La Ferté-Saint-Aubin comme point de ralliement. Il ne sut tirer aucun parti des forces qu'il avait sous les mains et qu'il laissait inactives : les rues, les cafés d'Orléans étaient encombrés d'officiers et de soldats désœuvrés; aussi les troupes réunies aux Ormes furent impuissantes à arrêter l'ennemi, qui continua sa marche; il ne devait rencontrer devant lui que 1 bataillon du 39^e de ligne, 1 bataillon de marche, 2 bataillons des mobiles de la Nièvre, le 5^e bataillon de la légion étrangère, 2 compagnies du 8^e bataillon de marche, 160 zouaves pontificaux et le 27^e régiment de marche; en tout 5,700 hommes qui allaient bravement se mesurer avec 40,000 et montrer ce que le général de La Motterouge eût pu faire avec toutes ses forces, s'il avait su les utiliser.

La lutte s'engagea entre Saran et Cercottes; nos soldats, écrasés par le nombre, ne lâchèrent néanmoins le terrain que pied à pied pour se rapprocher d'Orléans. Bientôt ce fut dans les faubourgs mêmes que la fusillade éclata; la résistance fut si acharnée que les Allemands durent faire le siège de chaque maison. Le commandant d'artillerie Tricoche se signala surtout par son sang-froid, son activité et son audacieuse intrepidité : avec 6 canons seulement, qu'il ne craignait pas de mettre en batterie devant 42 canons prussiens, il arrêta l'élan de la cavalerie du prince Albrecht et ne battit graduellement en retraite qu'en infligeant des pertes cruelles à l'ennemi, sans avoir une seule de ses pièces démontée.

Le 5^e bataillon de la légion étrangère, commandant Arago, fut superbe de courage et d'héroïsme, et, contraste singulier, tandis qu'il attendait bravement la mort, le général de La Motterouge passait à cheval devant lui, suivant la retraite.

« Aux Aydes, derrière les clôtures et les haies, derrière les maisons, partout se livre un combat acharné qui mérite d'être illustré à jamais le 5^e bataillon de la légion étrangère. Tous ces braves, dont beaucoup, Belges, Espagnols, Autrichiens, Suisses, etc., mouraient avec joie pour la France, firent leur devoir. Pâle et fier, le commandant Arago, sachant bien qu'il s'agissait, non de vaincre, mais de vendre chèrement la victoire, se tordait la moustache et disait : En avant ! Il demeura debout au milieu de la rue. On l'engageait à se rapprocher des murailles. » (Jules Claretie.)

Il y eut là des traits d'héroïque dévouement, tel que le suivant, raconté par M. Auguste Boucher, professeur au lycée d'Orléans et témoin oculaire des faits :

« Un chasseur du 5^e bataillon de marche (chasseurs à pied, quelques-uns s'étaient mêlés à la légion étrangère) a remarqué, sur un des côtés de la route de Chartres, une excavation qui ressemble à une fosse;

il va s'y embusquer. Une balle l'abat. Un second accourt, car la place est bonne. Il relève un peu son camarade; à la hâte il le met en travers devant lui, et ce corps encore chaud devient son rempart. Il tire de la comme à coup sûr. Furieux de leurs pertes, 50 ennemis le visent à la fois. A son tour le voilà renversé. Mais, admirable obstination de l'héroïsme, ce trou rempli de sang, qui porte un cadavre au rebord, un cadavre dans sa profondeur, on dirait qu'il attire ces soldats, avides de se battre; ils n'y aperçoivent point la mort; ils n'y voient qu'un avant-poste d'où l'on peut tuer des ennemis. Un troisième vient donc s'y établir; mieux protégé par les deux hommes qui le couvrent qu'ils ne l'avaient été eux-mêmes, plus longtemps qu'eux il tire sur les Bavarois; mais, à la fin, lui aussi tombe et expire. Ce ne fut pas le dernier. Un quatrième s'y précipite, s'abrite derrière cette barrière de cadavres, se bat avec la même ardeur, appuyant son fusil sur les morts, et se fait tuer à la même place... On les trouva tous quatre l'un sur l'autre, étendus dans la même fosse, victimes du même sacrifice. Comment se nommaient-ils ces braves?... Dieu le sait... Nous n'avons gardé d'eux que le souvenir de cette sublime énergie. »

Que n'eût-on pas fait avec de pareils hommes, si on avait eu d'autres généraux ?

Cependant il était près de trois heures, et l'ennemi n'était pas encore maître de la ville. Au reste, tous, dans cette circonstance, rivalisaient de courage et de dévouement. Aux Aydes, on voyait des femmes et des enfants ramper sous les balles pour aller ramasser les blessés et les traîner dans les maisons. En ce moment, une balle atteignit au cou le commandant Arago, qui tomba foudroyé, digne du nom illustre qu'il portait. Le capitaine de Morancy, qui prit en main le commandement du bataillon, continua à tenir tête aux Bavarois. Dans le faubourg Bannier, le 39^e décaimait les Allemands, tandis qu'aux Aubrais les mobiles de la Nièvre se battaient comme des lions. Von der Tann, exaspéré de cette résistance héroïque, fit redoubler le feu de son artillerie et ne craignit pas de bombarder, non pas seulement les Aydes, où combattaient nos soldats, mais Orléans même, ville ouverte; des obus incendiaient des maisons du faubourg Bannier et allaient éclater jusqu'aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc, sur la place du Martroi. Enfin les Allemands exécutèrent un mouvement tournant qui devait leur livrer le faubourg Bannier, où ils incendieront vingt-huit maisons en poussant des hurrahs sauvages, sans doute au souvenir de Bazailles.

La nuit était venue et la résistance continuait encore, bien que la retraite eût sonné. Beaucoup de ces intrépides combattants n'avaient pas voulu l'entendre. « Ivres de patriotisme colére, dit M. Jules Claretie, ils se blottissaient derrière quelque pan de muraille écroulée, dans les vergers où les vignes et épuisèrent sur les Allemands ce qui leur restait de cartouches. On vit 150 hommes, au bois des Acacias, protéger la retraite jusqu'à leur dernier coup de feu. Un bataillon du 27^e se battit avec un incroyable acharnement pendant huit heures, après être demeuré près de quarante heures sans nourriture et sans repos. » Des 5,700 défenseurs d'Orléans, plus de 2,000 avaient été tués; la légion étrangère, à elle seule, laissait 600 morts et 250 prisonniers sur 1,350 hommes. Les Allemands purent enfin pénétrer dans la ville, entre six et sept heures du soir, mais ils surent ce que la victoire leur avait coûté. Dans son télégramme à la reine Augusta, Guillaume parle de pertes « proportionnellement peu considérables », mais dans un article de la *Gazette allemande*, l'aumônier bavarois Gross avoue que le corps d'armée a « gravement souffert, » et il est permis de supposer que des pertes cruelles se dissimulent sous cette expression laconique.

Les Allemands firent de leur conquête un centre important de ravitaillement, et, à peine installés, ils se mirent à réquisitionner la ville et tout le pays environnant, avec cette appétit que les distingue à un si haut degré. Toutefois, à la suite de notre victoire à Coulmiers (9 novembre), ils durent évacuer Orléans précipitamment. Il fut alors décidé que cette ville, devant servir désormais de base d'opération à l'armée de la Loire, serait protégée par un vaste camp retranché, et l'on se mit immédiatement à l'œuvre. Mais l'arrivée du prince Frédéric-Charles sur la Loire, avec l'armée de Metz, changea le cours des événements. Un de ses premiers soins fut de diriger des forces considérables sur Orléans. Le général d'Aurelles de Paladine annonça aussitôt au gouvernement de Tours son intention de battre en retraite, sans chercher à opposer la moindre résistance, qui, suivant lui, était impossible. Malgré les instances et les observations de la délégation de la guerre, il évacua la ville dans la soirée du 4 décembre, et l'ennemi reprit, ce soir-là même, possession d'Orléans, qu'il devait occuper jusqu'à la conclusion de la paix.

Orléans (RÉSEAU DES CHEMINS DE FER D'). Cette voie ferrée a sa tête de ligne principale à Paris, quai d'Austerlitz. Elle va de Paris à la frontière d'Espagne, par Orléans, Bordeaux et Bayonne. Elle possède une autre tête de ligne située à Paris, à l'ancienne

barrière d'Enfer, et allant de Paris à Sceaux et de Paris à Orsay et Limours.

La première de ces lignes se subdivise en un grand nombre de sections, dont une première série constitue l'ancien réseau. Voici la nomenclature de ces sections :

De Paris à Orléans.
D'Orléans au Guéin et à Châteauroux.
De Châteauroux à Limoges.
D'Orléans à Bordeaux.
De Poitiers à La Rochelle et Rochefort.
De Tours à Nantes.
De Nantes à Saint-Nazaire.
De Tours au Mans.
De Nantes à Châteaulin.
De Brestigny à Tours.
De Châteaulin à Landerneau.
La longueur de ce réseau est de 2,020 kilomètres.

Le nouveau réseau comprend les lignes de : Paris à Orsay.
Coutrais à Périgueux.
Périgueux au Lot.
Limoges à Agen.
Montauban au Lot, à Marillac et à Rodez.
Montluçon à Moulins.
Arvant au Lot.
Bourges à Montluçon.
Montluçon à Limoges.
Toulouse à Lexos et à Albi.
Poitiers à Limoges.
Angers à Niort.
Nantes à La Roche-sur-Yon.
Orsay à Limours.
Pithiviers à Malesherbes.
Tours à Vierzon.
Cahors à Libos.

Embranchement de Penne à Villeneuve d'Arden.

Embranchement de Tulle à Brive.
Embranchement du bassin d'Aun à Aubusson.
Commeny à Gannat.
Pithiviers à Orléans.
Orléans à Gien.
La Flèche à Aubigné.
Libourne à Bergerac.
Embranchement de Saint-Eloi à la ligne de Commeny à Gannat.
Embranchement de Romorantin à la ligne de Tours à Vierzon.
La longueur de ce réseau est de 1,990 kilomètres.

En construction dans le courant de l'année 1873 :

Chemin de Libourne à Bergerac et au Buisson. Cette ligne, qui sera mise en service dans le courant de l'année 1874, a 100 kilom.;
Chemin de Nantes à Châteaubriant. Cette ligne, d'une longueur de 60 kilomètres, est à l'étude.

En résumé, la longueur des lignes concédées à la compagnie d'Orléans était au 1^{er} janvier 1873, et selon le rapport lu dans la séance de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 25 mars de la même année, de 4,357 kilom. Sur ces 4,357 kilom., toujours d'après le même rapport, 279 kilom. seulement restaient à achever.

La compagnie d'Orléans exploite, en plus de sa ligne ferrée, les mines de houille et l'usine d'Aubin. Nous dirons quelques mots du rendement de cette exploitation, lorsque nous parlerons des recettes de la voie ferrée, les mines en question faisant corps, pour ainsi dire, avec l'exploitation des chemins d'Orléans.

Les dépenses de premier établissement à la fin de l'année 1871 s'élevaient :

	FR. C.
Pour l'ancien réseau, à . . .	491,123,480 25
Pour le nouveau réseau, à . . .	772,005,142 80
Pour les mines et usines d'Aubin, à	16,311,996 35
Soit, en tout,	1,279,440,619 40

Le compte de premier établissement, comprenant le montant du fonds social, la réalisation des emprunts contractés par la compagnie et la valeur de réalisation des obligations du Grand-Central, attribué à la compagnie d'Orléans par décret du 11 avril 1857, s'élève à 1,308,606,720 fr. 14, auxquels il faut ajouter le produit de quelques négociations et le reliquat disponible des annuités pour subventions reçues de l'Etat jusqu'au 31 décembre 1872, soit une somme de 37,769,607 fr. 91. En tout : 1 milliard 346,406,328 fr. 05.

En 1872, les recettes de l'exploitation ont été, pour l'ancien réseau :

	FR. C.
Voyageurs,	27,272,500 00
Bagages et chiens,	1,028,620 76
Chevaux et bestiaux,	4,519,374 55
Voitures,	94,247 51
Finances, denrées, messageries,	7,064,204 43
Marchandises petite vitesse,	56,791,817 86
Subvention de l'administration des postes pour l'entreprise des dépêches et recettes diverses,	705,901 69

	FR. C.
Recettes pour le compte du Trésor des impôts sur les transports à grande vitesse,	7,807,083 35
Omnibus, factage, camionnage,	2,303,457 95
TOTAL GÉNÉRAL,	107,586,974 10

A cette somme il faut ajouter, pour recettes diverses, 1,323,856 fr. 78, ce qui donne, pour recettes générales de l'ancien réseau, 108,910,831 fr. 48.

Le nouveau réseau a donné pour :

	FR. C.
Voyageurs,	9,775,928 85
Bagages et chiens,	345,479 33
Chevaux et bestiaux,	855,309 05
Voitures,	13,753 86
Finances, denrées, messageries,	1,386,281 52
Marchandises à petite vitesse,	23,383,745 90
Subvention de l'administration des postes pour dépêches et recettes diverses,	140,756 68
Recettes pour le compte du Trésor des impôts sur les transports à grande vitesse,	2,403,726 09
Omnibus, factage, camionnage,	6,039 45
Produit du domaine,	219,223 37
TOTAL GÉNÉRAL,	38,629,243 96

Les dépenses totales, comprenant les frais d'administration, d'exploitation, de traction et de matériel, etc., plus la somme répartie entre les employés à titre de participation aux bénéfices (1,282,817 fr. 82 de ce chef), se sont élevées pour l'ancien réseau à :

	FR. C.
Pour le nouveau à	50,373,365 53
La dernière somme comprend 722,961 fr. 33, distribués aux employés du nouveau réseau à titre de participation aux bénéfices.	13,363,733 34

Le produit net de l'ancien réseau (2,020 kilom.) a donc été de 58,537,465 fr. 95 et celui du nouveau de 13,362,733 fr. 34.

	FR. C.
La recette nette par kilomètre, pour l'ancien réseau, a été en 1872,	48,414 12
La dépense par kilomètre, pour l'ancien réseau, a été en 1872,	15,973 05
Produit par kilomètre,	32,441 07

	FR. C.
La recette nette par kilomètre du nouveau réseau (1,990 kilom.) a été en 1872 de,	17,927 64
La dépense de,	8,959 57
Produit par kilomètre,	8,959 07

Les mines et usines d'Aubin figurent au compte de premier établissement, à la date du 31 décembre 1872, pour une somme totale de 16,304,879 fr. 03.

Ces établissements ont donné en 1872 : 169,364 tonnes de houille.
24,920 tonnes de rails.
738,677 kilogrammes de minerai de plomb argentifère.

Les bénéfices de cette exploitation se sont élevés à 817,349 fr. 01.

Comme on peut le voir par l'examen des chiffres qui précèdent, la compagnie d'Orléans est en possession de deux réseaux qui couvrent largement leurs dépenses et rendent un bénéfice considérable.

Avant de donner quelques renseignements sur les lignes principales, nous croyons devoir placer sous les yeux du lecteur quelques dates se rapportant à l'établissement des lignes qui sont aujourd'hui en pleine activité.

Ce fut en 1838, le 7 juillet, que fut promulguée la première loi relative au chemin de fer d'Orléans. Elle portait concession d'un chemin de fer de Paris à Orléans, avec embranchement sur Corbeil. En 1844, une loi autorisa la concession du chemin d'Orléans à Bordeaux et la prolongation du chemin de fer du Centre sur Limoges et sur Clermont. En 1845 furent votés des lois relatives au chemin de Sceaux. La même année, la ligne de Tours à Nantes fut mise en adjudication. Le 27 février 1848, une loi autorisa le prolongement jusqu'à Orsay de la ligne de Paris à Sceaux. A la fin de la même année, cette ligne était mise sous séquestre. En 1849, des crédits étaient votés pour la construction des lignes de Tours à Nantes et de Vierzon au Bec-d'Alier.

En 1850, le séquestre qui pesait sur la ligne de Sceaux était levé et plusieurs modifications aux cahiers des charges des compagnies qui exploitaient les chemins d'Orléans étaient faites, sur la demande des intéressés, par le ministère des travaux publics. En 1851, une subvention était accordée à la ligne de Tours à Bordeaux. En 1852, un décret approuvait la fusion des compagnies d'Orléans à Bordeaux, du Centre et de Tours à Nantes, avec celle de Paris à Orléans. Le même décret portait concession des lignes du Guéin à Clermont et Roanne, de Châteauroux à Limoges, de Poitiers à La Rochelle et Rochefort. La fusion des compagnies devait avoir un résultat très-heureux et contribuer puissamment à la rapide exécution des lignes concédées. En 1853, plusieurs décrets approuvèrent la concession des chemins de fer de Clermont à Lempdes, de Bourga-la-Reine à Orsay, d'une ligne de Tours au Mans et de Nantes à Saint-Nazaire. La même année, la compagnie du chemin de fer Grand-Central de France fut autorisée. En 1854, des décrets approuvèrent la concession d'un chemin de Montluçon à Moulins, de Nantes à Saint-Nazaire, de Paris à Lyon par Nevers, de Bordeaux à Lyon, avec embranchement de Nan-

tes à Châteaulin et de cette dernière ville sur Pontivy.

En 1857, des décrets approuvèrent la cession du chemin de fer de Paris à Orléans à la compagnie d'Orléans et du Grand-Central aux compagnies d'Orléans, de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée, et la convention pour le raccordement du pont de Bordeaux. En 1859, les chemins d'Orléans furent divisés en nouveau et ancien réseau.

En 1861, différents décrets autorisèrent la construction des chemins de Tours à Vierzon, d'Angers à Niort, de Poitiers à Limoges, de Châteaulin à Landerneau, de Commeny à Gannat, de Montluçon à Limoges. Le 25 août, un décret autorisa le rachat du péage du pont de Bordeaux. Durant l'année 1862, un décret autorisa le tracé du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme et le prolongement jusqu'à Limours du chemin de fer d'Orsay. En 1865 furent déclarés d'utilité publique les chemins de Pithiviers à la ligne de Corbeille, de Pithiviers à la ligne de Paris à Orléans, avec raccordement près d'Orléans, et de Limoges à Brive; en 1867, celui de La Flèche à Aubigné, sur la ligne de Tours au Mans. En 1869, l'Etat rétrocéda à la compagnie d'Orléans la ligne de Libourne à Bergerac et le chemin de fer de Saint-Eloi. La même année, plusieurs travaux furent autorisés et, notamment, ceux de la ligne de Commeny à Gannat. En 1870, un crédit fut accordé pour la construction de la ligne de Châteaubriant à Redon. De 1870 à 1873, la compagnie d'Orléans s'est contentée d'achever les lignes qui lui ont été concédées, sans solliciter de nouvelles concessions.

Les lignes les plus importantes sont :

1^o Celle de Paris à Bordeaux, par Brétigny, Etampes, Orléans, Blois, Tours, Châteaufort, Poitiers, Ruffec, Angoulême, Coutras, Libourne et Bordeaux; longueur, 578 kilomètres.

2^o La ligne de Paris à Tours et Bordeaux par Vendôme. Cette ligne quitte l'artere principale à Brétigny et se dirige sur Tours en passant par Dourdan, Châteaudun et Ven-

dôme; longueur de Brétigny à Tours, 202 kilomètres.

3^o La ligne de Tours à Nantes et Saint-Nazaire par Saumur, Angers, La Possonnière, Ancenis, Nantes et Savenay; longueur de Tours à Saint-Nazaire, 257 kilom.

4^o La ligne de Nantes à Landerneau par Savenay, Redon, Vannes, Auray, avec embranchement sur Pontivy, Lorient, Quimper et Châteaulin; longueur de Savenay à Landerneau, 299 kilom.

5^o La ligne de Poitiers à La Rochelle par Pamproux, Niort, Mauze et Aigrefeuille; longueur, 145 kilom.

6^o La Possonnière à Niort par Cholet et Bressuire; longueur, 167 kilom.

7^o La ligne de Vierzon à Agen par Châteauroux, Argenton, Limoges, Périgueux et Belves; longueur, 431 kilom.

8^o La ligne de Périgueux à Toulouse par Brive, Capdenac, Lexos et Teissonniers; longueur, 321 kilom.

9^o La ligne de Bourges à Moulins par Montluçon; longueur, 175 kilom.

10^o La ligne de Tours à Vierzon par Montluçon et Selles-sur-Cher; longueur, 113 kilomètres.

A cette nomenclature déjà longue des réseaux les plus importants de la ligne d'Orléans, ajoutons encore l'énumération de quelques tronçons moins étendus. Citons entre autres : la ligne d'Orléans à Malesherbes, 64 kilom.

Celle de Nantes à la Roche-sur-Yon et aux Sables-d'Olonne, 69 kilom.

Celle de Libourne à Castillon, 17 kilom.

Celle de Lexos à Montauban, 66 kilom.

Celle de Capdenac à Rodez, 71 kilom.

Celle de Saint-Sulpice-Laurière à Montluçon, 123 kilom.

Celle de Moussempren-Libos à Cahors, 58 kilom.

Et enfin celle de Saint-Sulpice-Laurière à Poitiers, 126 kilom.

Donnons maintenant quelques renseignements statistiques sur les recettes et dépenses des chemins d'Orléans en 1872.

ANCIEN RÉSEAU.

Détail des recettes d'exploitation.

1872.

NATURE DES TRANSPORTS.	NOMBRES ABSOLUS.	RECETTES		RAPPORT 0/0	
		PAR NATURE DE TRANSPORT.	A LA RECETTE TOTALE.		
Voyageurs { de 1 ^{re} classe.	634,801	9,124,417 »	9 35		
de 2 ^e classe.	1,061,663	4,362,868 50	4 47	27 50	
de 3 ^e classe.	6,175 177	13,478,500 60	13 68		
Calèches.	1,426	94,247 51	0 09		
Chevaux.	48,494	577,104 55	0 56		
Bagages, chiens, messagerie et voitures de l'Administration des postes.	»	8,151,009 62	8 35		
Marchandises à petite vitesse.	4,630,467	58,066,093 01	59 50	59 50	
Boeufs.	219,974	2,828,071 »	2 90		
Bestiaux. { Veaux.	33,087	69,510 »	0 10		
Porcs.	189,976	675,053 »	0 60	4 »	
Moutons.	315,303	369,636 »	0 40		
TOTAL des recettes d'expédition.		97,796,510 79	100 »	100 »	

Moyenne des recettes et des dépenses d'exploitation par kilomètre en 1872.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	RECETTES D'EXPLOITATION	
	TOTALES.	PAR KILOM.
Voyageurs.	26,965,786 10	13,349 45
Accessoires des voyageurs.	8,822,361 68	4,367 51
Marchandises à petite vitesse.	58,066,093 01	28,745 59
Bestiaux.	3,942,270 »	1,951 56
TOTAL des recettes d'exploitation.	97,796,510 79	48,414 11

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	TOTALES.	PAR KILOM.
Frais généraux.	2,199,430 15	1,088 83
Exploitation proprement dite.	11,442,632 31	5,664 67
Traction et entretien du matériel.	11,719,652 09	5,801 81
Voie et bâtiments.	6,903,837 48	3,417 74
TOTAL des dépenses d'exploitation.	32,265,552 03	15,973 05

Produit net total.	fr. c.
Produit net par kilomètre.	65,530,958 76
Rapport de la dépense à la recette.	32 99 pour 100

NOUVEAU RÉSEAU.

Détail des recettes d'exploitation.

1872.

NATURE DES TRANSPORTS.	NOMBRES ABSOLUS.	RECETTES		RAPPORT 0/0	
		PAR NATURE DE TRANSPORT.	A LA RECETTE TOTALE.		
Voyageurs { de 1 ^{re} classe.	231,441	1,385,729 40	3 80		
de 2 ^e classe.	702,949	1,754,446 60	4 90	26 70	
de 3 ^e classe.	3,993,371	6,430,260 36	18 »		
Calèches.	395	13,753 86	0 03		
Chevaux.	14,495	116,221 05	0 32	5 20	
Bagages, chiens, messagerie et voitures de l'Administration des postes.	»	1,729,892 87	4 85		
Marchandises à petite vitesse.	9,881,263	23,506,607 52	66 »	66 »	
Boeufs.	125,128	470,131 »	1 31		
Bestiaux. { Veaux.	18,029	39,292 »	0 10		
Porcs.	97,676	139,451 »	0 39	2 10	
Moutons.	155,184	90,214 »	0 30		
TOTAL des recettes d'expédition.		35,676,008 66	100 »	100 »	

Moyenne des recettes et des dépenses d'exploitation par kilomètre en 1872.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	RECETTES D'EXPLOITATION	
	TOTALES.	PAR KILOM.
Voyageurs.	9,570,445 36	4,809 »
Accessoires des voyageurs.	1,859,867 78	934 »
Marchandises à petite vitesse.	23,506,607 52	11,812 »
Bestiaux.	739,088 »	372 »
TOTAL des recettes d'exploitation.	35,676,008 66	17,927 »

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	TOTALES.	PAR KILOM.
Frais généraux.	1,376,921 61	691 02
Exploitation proprement dite.	5,593,213 09	2,810 66
Traction et entretien du matériel.	5,864,465 47	2,946 97
Voie et bâtiments.	5,012,856 51	2,519 02
TOTAL des dépenses d'exploitation.	17,847,456 68	8,968 57

Produit net total.	fr. c.
Produit net par kilomètre.	17,828,551 98
	8,959 07

Rapport de la dépense à la recette. 60 03 pour 100

De l'examen des chiffres de recettes et dépenses que nous venons de donner, il résulte que la Compagnie des chemins d'Orléans, bien qu'elle ait été fortement éprouvée pendant la guerre de 1870, est en pleine prospérité et sur le point; comme nous l'avons vu plus haut, de mettre en service toutes les lignes qui lui ont été concédées et dont la longueur dépasse 4,000 kilomètres.

Orléans (CANAL D'), canal de France (Loire). Il commence à Combleux sur la Loire, à 6 kilom. au-dessus d'Orléans, suit la vallée du Cens et du Cem, est alimenté, au bief de partage, par les eaux du Cem et de la Bezande, par onze étagers d'une contenance de 3,810,000 mètres cubes et par la rigole de Courpalet, qui verse 5,400 mètres cubes par vingt-quatre heures. Le bief de partage franchi, le canal descend dans la vallée du Moulin jusqu'à Buges, où il rencontre le canal du Loing, qui aboutit à la Seine. Son développement est de 73,285 mètres, avec une pente de 29m,97, rachetée par onze écluses sur le versant de la Loire, et de 41m,63, rachetées par dix-sept écluses, sur le versant de la Seine. Le tirant d'eau est de 1m,15.

ORLÉANS, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans la partie N. de l'Etat de Vermont, arrosé par les rivières de Missique, Lamolite et Black-Barton. Superficie, 700 milles carrés; 15,707 hab.; ch.-l., Irasburg. Cette contrée produit du froment, du maïs et des pommes de terre. Manufactures de laine, fonderies, forges, tanneries, mines de fer. L'autre comté, Etat de New-York, limité au N. par le lac Ontario; superficie, 379 milles carrés; 28,501 hab.; ch.-l., Albion. C'est une région montagneuse dans la partie S. et généralement ondulée; manufactures de laine, fonderies de fer, tanneries.

ORLÉANS (NOUVELLE-), ville forte et port des Etats-Unis (Louisiane), sur la rive gauche du Mississippi, à 170 kilom. de son embouchure, à 2,310 kilom. S.-O. de Washington, à 2,297 de New-York; par 29° 57' 47" de lat. N. et par 92° 27' 27" de longit. O.; 180,000 hab. Evêché catholique; cour suprême; tribunaux civil, criminel et de commerce; école de médecine, collège, bibliothé-

que. Monnaie, douane, bourse; théâtres français et anglais; consulats européens. Cette ville, encore à demi française de mœurs et de langage, est, par ses fortifications et sa position, une des plus fortes places des Etats-Unis. Elle est bien bâtie et ses rues se coupent à angle droit. On y remarque quelques beaux monuments : la cathédrale catholique, les palais de l'Etat et du gouvernement, le palais de justice, l'arsenal, la douane, l'hôpital de la Charité, un marché construit sur le modèle des Propylées d'Athènes, etc. Bien que la Nouvelle-Orléans soit située à 180 kilom. en amont de l'embouchure du Mississippi, la hauteur moyenne de la ville est de 3 mètres seulement, et, dans les faubourgs les plus éloignés du fleuve, le sol est si bas que spongieux est presque déprimé jusqu'à la ligne du niveau de la mer. Avant 1727, quand la ville n'était pas encore protégée par une digue, elle était périodiquement inondée et présentait l'aspect d'un cloaque; alors l'isthme qui sépare les eaux du fleuve de celles du lac était presque supprimé pendant les crues et se réduisait à une petite langue de terre qu'on appelait *Terre haute de l'épaveux*. Depuis les premiers travaux entrepris par le gouverneur Périé, la Nouvelle-Orléans cessa d'être une ville amphibie; aujourd'hui elle est parfaitement protégée du côté du fleuve par une magnifique levée ayant jusqu'à 100 mètres de largeur. Cependant, le sol est si bas que les moindres inégalités du terrain retiennent l'eau de pluie, et les grandes averses font de la Nouvelle-Orléans comme une autre Venise; aussi faut-il avoir recours à la force de la vapeur pour assécher la ville, et de puissantes machines absorbent continuellement l'eau stagnante pour la renvoyer dans un affluent du lac appelé le *bayou Saint-John*. Cette humidité du sol contribue à rendre l'air malsain, et la fièvre jaune fait dans la ville et les environs de grands ravages. La Nouvelle-Orléans offre la plus belle position commerciale qu'il soit possible d'imaginer. Placée à une certaine distance de l'embouchure et cependant assez rapprochée du point où le fleuve se divise en plusieurs branches, elle domine à la fois le commerce de l'intérieur et celui de l'extérieur, et tous les produits, toutes les marchandises viennent forcément

s'y échanger. En même temps, elle est située sur la partie la plus étroite de l'isthme, entre le fleuve d'un côté, les lacs Pontchartrain et Borgne de l'autre; de sorte que son commerce peut rayonner vers la mer par trois voies. Quand la route des lacs sera utilisée comme elle devrait l'être, la Nouvelle-Orléans jouira de l'immense avantage d'être à la fois port de rivière et port de mer. Le commerce de cette capitale des États du Sud est immense, et le transport des cotons, des farines, des viandes y occupe un grand nombre de navires à voiles et à vapeur. Les échanges avec Cuba, le Mexique, l'Amérique centrale et la Colombie semblent être spécialement destinés à la Nouvelle-Orléans; son port semble le point obligé où doivent converger tous les navires de la mer des Caraïbes. Cependant la Nouvelle-Orléans fait peu d'affaires avec le Mexique et l'île de Cuba et n'en fait point avec la Colombie et l'Amérique centrale; elle n'ose fuir concurrence à New-York, dont la position est pourtant infiniment moins favorable. L'énergie lui manque pour devenir le trait d'union commercial entre les deux Amériques. Dans un pays comme les États-Unis, où le commerce est si mobile et si facilement influencé par les circonstances extérieures, peu de chose suffirait pour faire de la Nouvelle-Orléans un des trois ou quatre grands emporiums du monde ou pour la faire tomber dans une décadence relative. Neuf chemins de fer aboutissent à la Nouvelle-Orléans, soit pour desservir les localités voisines, soit pour entretenir les relations avec le cœur de l'Union. Quinze cents steam-boats font de ce port le but de leurs excursions sur le Mississippi et les affluents; de nombreuses banques autorisées par l'Etat ou des banques privées y aident le crédit public; de grandes compagnies d'assurances couvrent la fortune immobilière des particuliers. Par la voie de mer, le nombre des bâtiments qui viennent apporter les produits étrangers et les produits de l'intérieur à la Nouvelle-Orléans et y prendre des denrées est considérable. La fièvre jaune, qui sévit périodiquement en Louisiane et pour ainsi dire veille à la porte du grand bussia mississippi, est un grand obstacle à la prospérité de la Nouvelle-Orléans et entraîne de singulières fluctuations dans le nombre des habitants d'une saison à l'autre. Quelques mois après avoir eu deux cent mille âmes, souvent la cité n'en contient plus que cent mille, tant la terrible maladie répand d'épouvante.

La Nouvelle-Orléans fut fondée en 1717, sous la régence du duc d'Orléans, dont on lui donna le nom. Elle fut cédée à l'Espagne en 1763, avec le reste de la Louisiane; mais ce ne fut qu'en 1768 que les Espagnols entreprirent d'en prendre possession. On vit alors leur général, O'Reilly, s'y permettre les actes de violence les plus coupables. Cette ville revint à la France en 1801; enfin, en 1803, elle fut remise aux États-Unis. Les Anglais l'attaquèrent en 1814; mais ils furent repoussés par les Américains, sous les ordres du général Jackson. Dans la guerre de la sécession, l'Etat de Louisiane s'était déclaré pour les confédérés, le 16 avril 1862, une flotte de quarante-cinq navires, portant deux cent quatre-vingts canons, sous les ordres du commodore Farragut, et de vingt et un bateaux-motiers, commandés spécialement par le capitaine David D. Porter, remonta le Mississippi dans le but de s'emparer des forts Jackson et Saint-Philippe, situés vis-à-vis l'un de l'autre, à 120 kilomètres en aval de la Nouvelle-Orléans. Ces deux ouvrages d'une grande force, étaient unis par une chaîne jetée à travers le lit du fleuve. Le bombardement commença le 18 et dura six jours, au bout desquels le commodore Farragut, ayant réussi à rompre la chaîne, dépassa les forts avec quatorze steamers et canonnières, détruisit une flottille ennemie de canonnières et de bateaux éperonnés, éteignit les batteries élevées en amont des forts et occupa la Nouvelle-Orléans, sans autre opposition, le 25. Le général Mansfield, commandant les troupes confédérées, avait évacué la ville à l'approche de la flotte fédérale, après avoir détruit toutes les provisions de coton, sucre et autres denrées. Les forts Jackson et Saint-Philippe se rendirent, le 28, au capitaine Porter. Le général Butler, se mettant alors en mouvement avec toute son armée, prit officiellement possession de la Nouvelle-Orléans, qu'il déclara immédiatement en état de siège. Les partisans de l'Union, composés surtout d'hommes de couleur, manifestèrent leur vive sympathie pour l'Union et l'ordre régna aussitôt dans toute la ville. La Nouvelle-Orléans a été la capitale de la Louisiane jusqu'en 1849, époque où Bâton-Rouge l'a remplacée.

ORLÉANS, île de l'Amérique anglaise du Nord, dans le bas Canada. Cette île, située dans le fleuve Saint-Laurent, à 38 kilomètres de Québec, forme un comté. Elle a 36 kilomètres sur 8 de largeur. Son sol fertile est couvert de bois épais et arrosé par le Dauphin; 4,000 hab. Cette île fut découverte en 1535 par Jacques Cartier.

ORLÉANS (Louis 1^{er} d'), tige de la première maison d'Orléans, deuxième fils de Charles V, né à Paris en 1371, mort en 1407. Connu d'abord sous le nom de comte de Valois, il reçut de son frère Charles VI le duché d'Orléans (1392) et épousa Valentine Vis-

conti, qui lui apporta ses droits sur le Milanais. Lors de la démente du roi, ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, s'emparèrent de la régence et écartèrent du pouvoir Louis d'Orléans, dont la vie dissolue et les relations criminelles avec la reine Isabelle étaient un scandale pour l'opinion publique. Mais l'influence de la reine le fit rentrer au conseil (1393), dont il parvint à écarter le duc de Bourgogne. Maître de l'autorité, il dissipa les trésors de l'Etat d'une manière scandaleuse et écrasa le peuple d'impôts; il s'empara même des trésors amassés dans le Louvre. Mais le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur, vint, aussitôt après la mort de son père, disputer le pouvoir à Louis d'Orléans, qu'il força de fuir à Melun avec la reine (1404). La guerre civile commença à s'organiser entre les factions de Bourgogne et d'Orléans, pour qui la France était une proie. Louis vint camper sous les murs de Paris avec une armée de 20,000 hommes. Une réconciliation menteuse rapprocha un instant les deux adversaires, qui se partagèrent l'autorité et unirent leurs forces contre les Anglais. Mais la haine ne dormit pas longtemps; elle se réveilla terrible, avivée encore par des paroles outrageantes de Louis. Enfin, le 23 novembre 1407, le duc d'Orléans fut assassiné pendant la nuit dans la rue Vieille-du-Temple, au coin de la rue Barbette, par des hommes apostés par le duc de Bourgogne, et se crut assez sûr de l'opinion pour faire prononcer, au pape Sorbonne l'apologie de ce meurtre. Telle fut l'origine des factions de Bourgogne et d'Armagnac. Louis laissait plusieurs enfants légitimes ou naturels, et, parmi ces derniers, le beau Dunois.

ORLÉANS (Charles d'), fils aîné du précédent et de Valentine de Milan, connu d'abord sous le nom de comte d'Angoulême, né en 1391, mort en 1465. Héritier des hautes noblesses, il avait, de plus, à venger le meurtre dont celui-ci avait été victime. En 1411, il prit les armes, soutenu par Bernard d'Armagnac, son beau-père, dont le nom servit depuis à désigner la faction d'Orléans. La guerre des deux partis désola la France pendant quatre ans (v. BOURGUIGNONS, ARMAGNACS); le roi venait de leur imposer la paix, lorsque Charles d'Orléans fut blessé et fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415). Il resta pendant vingt-cinq ans prisonnier en Angleterre. Rendu à la liberté (1440), après des démarches sans dignité ni patriotisme, il essaya de faire valoir ses prétentions sur le duché de Milan; mais il échoua et ne put s'emparer du comté d'Asti. Il laissa, entre autres enfants, Louis d'Orléans, qui fut depuis roi de France sous le nom de Louis XII. Pendant sa captivité, Charles d'Orléans avait composé des poésies qui ne manquent pas de grâce et de naïveté, mais dont on a exagéré le mérite. Restées longtemps à peu près inconnues, elles ont été révélées par M. Sallier au XVIII^e siècle, publiées à Grenoble (1803) dans une édition défectueuse; MM. Champollion-Figeac et Guichard les ont publiées de nouveau en 1842 d'après les manuscrits.

ORLÉANS (Louis II, duc d'). V. Louis XII, roi de France.

ORLÉANS (Jean-Baptiste GASTON d'), troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, frère de Louis XIII, né en 1608. Il fut connu d'abord sous le nom de duc d'Anjou. Gaston, prince d'un esprit médiocre et d'un lâche caractère, se trouva mêlé, sans gloire et sans succès, à tous les troubles qui agitaient la France pendant le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV; il sortit quatre fois du royaume et y entra quatre fois à main armée. Représentant de la féodalité expirante, il lutta contre le terrible cardinal, mais se couvrit d'opprobre par les lâchetés qu'il commit pendant cette lutte insensée. Une chose qui souleva l'indignation, c'est la facilité avec laquelle il se livrait aux intrigues et aux complots et l'insouciance égoïste et lâche avec laquelle il abandonnait ou livrait ceux qui s'étaient dévoués à sa fortune. D'Ornans, le jeune Chalais, Cinq-Mars, de Thou, Montmorency furent les plus célèbres d'entre ses victimes. Richelieu le maria, en quelque sorte malgré lui, avec Mlle de Montpensier (1626) et lui fit donner en apanage les duchés d'Orléans et de Chartres, le comté de Blois, etc. Resté veuf moins d'un an après, il voulut contracter un second mariage avec Marie de France, mais la reine s'y opposa. Irrité d'une opposition à laquelle il savait que le cardinal avait la plus grande part, Gaston quitta la cour et se retira dans ses gouvernements, puis en Lorraine (1631), où il contracta un mariage secret avec la princesse Marguerite. Ses armements, ses intrigues avec la reine mère, réfugiée à Bruxelles, ses vaines menaces, ses négociations avec les cours étrangères n'intimidaient pas Richelieu, plus puissant que la famille même du roi, et qui déjà avait frappé les principaux amis et conseillers de Gaston. Celui-ci, après diverses tentatives avortées, entra en négociation avec les Espagnols et le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et commença la lutte avec des troupes étrangères. Le combat de Castelnaudary renversa tous ses projets; il fit sa soumission (1632), laissa trancher la tête à Montmorency et, peu après, s'enfuit de nouveau à Bruxelles, où il recommença ses intrigues avec

Marie de Médicis. Il se soumit de nouveau en 1635, connut et encouragea le complot du comte de Soissons pour l'assassinat de Richelieu (1636) et joua un rôle militaire assez médiocre dans les premières hostilités contre l'Espagne. En 1642, un jeune et frêle courtisan, Cinq-Mars, conçut le projet de renverser le colosse contre lequel s'était brisée toute la haute noblesse de France. Gaston d'Orléans entra tout naturellement dans cette conspiration, signa un traité secret avec les Espagnols, alors en guerre contre la France, en reçut des subsides et, lorsque le complot eut été découvert, demanda grâce, à son ordinaire, en chargeant et abandonnant ses complices (président Hénault), contre lesquels ses seules révélations servirent de preuves. Après la mort du roi son frère et du cardinal, Gaston fut nommé lieutenant général du royaume et se réhabilita un peu par ses trois campagnes de 1644, 1645 et 1646 contre les Espagnols et le duc de Lorraine. Pendant les troubles de la Fronde, il ne joua qu'un rôle inférieur, se mêlant par caractère à toutes les intrigues, soutenant et trahissant tour à tour les frondeurs, contribuant à l'arrestation des princes et changeant de parti au gré de ses caprices ou de ses intérêts. Quand Louis XIV entra dans Paris (1653), Gaston, malgré ses soumissions ordinaires, fut relégué à Blois et n'eut plus désormais aucune importance. Il mourut en 1680, ne laissant que des filles (v. MONTPENSIER). On lui attribue des *Mémoires de ce qui s'est passé de plus considérable en France depuis 1608 jusqu'en 1635* (Amsterdam, 1683; Paris, 1685; Paris, 1756).

ORLÉANS (Philippe, duc d'), frère de Louis XIV, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né en 1640, mort en 1701. Il eut pour précepteur La Mothe le Vayer et reçut une éducation qui n'avait rien de viril. Ennemi des exercices corporels, il se plaisait uniquement à se parer, à tenir cercle, et trouvait sa plus grande distraction dans des mascarades. En 1661, il épousa Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, mais ce mariage ne fut point heureux. Nulle sympathie n'existait entre eux, et les assiduités de Louis XIV près de sa belle-sœur excitèrent en Philippe un vif sentiment de jalousie. Sans même que ce dernier en eût été informé, sa femme se rendit en Angleterre, chargée par Louis XIV d'aller détacher Charles II de la triple alliance; elle remplit avec un plein succès sa mission et mourut subitement une quinzaine de jours après son retour en France (30 juin 1670). Tout porte à croire qu'elle avait été empoisonnée et que son mari ne fut point étranger à cet empoisonnement. Des l'année suivante, Philippe épousa en secondes noces Charlotte-Elisabeth de Bavière. En 1672, il prit part à la guerre de Hollande, contribua en 1677 au succès de nos armes dans les Pays-Bas, assiégea Saint-Omer, battit le prince d'Orange entre cette ville et Casal et força le Saint-Omer à capituler. Dans cette dernière campagne, il fit preuve d'un courage et de talents militaires qu'on ne lui avait point soupçonnés. Louis XIV en conçut, dit-on, quelque jalousie et, à partir de ce moment, il ne donna aucun commandement à son frère. Celui-ci retomba complètement alors dans sa vie molle et efféminée. Il s'éprit d'une demoiselle de Grancey dont, au dire de Mme de Sévigné, il se montra ridiculement jaloux. Quant à sa seconde femme, Charlotte-Elisabeth, grosse et virile Allemande, elle était peu faite pour lui inspirer de l'affection. Il en eut un fils, Philippe, qui fut régent de France, et une fille, Elisabeth-Charlotte, qui épousa le duc Charles de Lorraine. De son mariage avec Henriette d'Angleterre, Philippe d'Orléans avait eu deux filles, Marie-Louise d'Orléans, femme du roi d'Espagne Charles II, et Anne-Marie, qui épousa Victor-Amédée II, roi de Sardaigne.

ORLÉANS (Philippe, duc d'), régent de France, fils du précédent, né à Saint-Cloud le 4 août 1674, mort à Paris le 25 décembre 1723. Philippe d'Orléans reçut en naissant le titre de duc de Chartres; après avoir eu successivement pour gouverneurs les maréchaux de Navailles et d'Estrades, le duc de La Vieuville, le marquis d'Arcis et enfin Saint-Laurent, qui tous moururent avant que leur élève eût atteint sa majorité, Philippe tomba sous le charme de l'abbé Dubois, qui occupait sous Saint-Laurent les fonctions de sous-précepteur. On sait combien fut pernicieuse l'influence exercée par le tuteur cardinal sur son élève; toutefois, il ne serait pas juste de croire que, dans une cour où les mœurs étaient aussi dissolues, Philippe d'Orléans eût pu, sans les conseils funestes de son précepteur, devenir un modèle de vertu. Le jeune prince avait malheureusement l'exemple donné par son oncle, dont les aventures galantes étaient le sujet de toutes les conversations à la cour.

Philippe d'Orléans, qui avait fait preuve de grandes aptitudes pour la peinture, la poésie et la musique durant sa première jeunesse, dut ensuite, comme tout prince de son rang, débiter dans la carrière des armes. Il assista, à l'âge de dix-sept ans, au siège de Mons, sous les yeux du roi, puis continua ses débuts sous le duc de Luxembourg à Steinkerke et à Nerwinde, où il se distingua par une action d'éclat.

On parla fort à la cour du courage du jeune prince; Louis XIV en prit de l'ombrage, rap-

peça son neveu et ne lui permit point de reprendre la campagne en 1694. Mal reçu à Versailles, Philippe d'Orléans n'y parut que très-rarement, s'installa à Paris et commença à y mener joyeuse vie, en compagnie de son précepteur, qui était de toutes ses fêtes. Louis XIV, bien qu'instruit de la conduite de son neveu, ne parut point disposé à intervenir pour mettre fin à ses désordres. Toutefois, soit qu'il pensât que le mariage ramènerait Philippe d'Orléans à une vie plus régulière ou tout au moins l'obligerait à plus de retenue, soit qu'il tint à établir convenablement une des ses bâtardes, il fit partir à son frère du projet qu'il avait conçu de marier Mlle de Blois avec Philippe d'Orléans. Monsieur n'osa point refuser, mais Charlotte-Elisabeth, sa femme, vit avec peine ce projet de mariage et ne négocia rien pour le faire échouer. Dubois se fit le négociateur de cette affaire auprès du prince Philippe, et ce dernier finit par accepter la main de Mlle de Blois, fille de Mme de Montespan, en se faisant payer toutefois une dot considérable et en obtenant que toutes les prérogatives de premier prince du sang lui seraient, à l'exception néanmoins du titre de Monsieur, accordées à la mort de son père. Ce mariage était pour le jeune prince une affaire et rien de plus; si l'on en croit les mémoires de Mme de Caylus, Mlle de Blois, elle aussi, n'avait fait en cela qu'une affaire; car ayant été avisée que Philippe d'Orléans avait, avant de l'épouser, montré quelque inclination pour la duchesse de Bourbon, la fille de Mme de Montespan répondit : « Je ne me soucie pas qu'il m'aime; je me soucie qu'il m'épouse. »

Le mariage de Philippe ne changea rien, du reste, à sa manière de vivre; il se composa une cour où régnerent, parmi les femmes comme parmi les hommes, les mœurs les plus licencieuses. Philippe passait sa vie dans la plus grande oisiveté, se préoccupant fort peu des affaires publiques et de son avenir politique, lorsque, ayant appris, à la mort de Charles II, roi d'Espagne, que la maison de Savoie était appelée à lui succéder au préjudice de la branche d'Orléans, il fut piqué au vif et prit la résolution de consacrer ses heures de loisir à des études militaires. Il s'entoura d'officiers connus pour leurs capacités et ne parut plus que batailles et armées en marche. L'affection avec laquelle il s'occupait de ces matières militaires, ainsi que les motifs qui le portaient à s'occuper de ces études, étaient les mêmes qui mettaient les courtisans à vante de leurs capacités militaires, attirèrent l'attention du roi, dont les maréchaux étaient depuis plusieurs années malheureux aussi bien dans les l'indes que dans le Piémont, et décidèrent le vieux monarque à confier à son neveu le commandement de l'armée d'Italie (1700).

Toutefois, il ne put faire taire complètement sa défiance et plaça auprès de Philippe d'Orléans des maréchaux auxquels le pouvoir appartenait en réalité. L'armée, dont le commandement était nominativement confié à Philippe, faisait le siège de Turin. Après de nombreux tiraillements entre ce prince et ses officiers généraux, tiraillements dont il faut lire le récit complet dans Saint-Simon, l'armée de Philippe fut surprise par celle du prince Eugène et presque détruite à la bataille de Turin. Le neveu de Louis XIV voulut, à la suite de cette affaire, dans laquelle il avait été blessé, obtenir sa retraite d'Italie; mais le monarque, voulant qu'officiers qui ne prenaient point son commandement au sérieux l'obligea à se retirer en France. La cour fut unanime à mettre au compte des officiers généraux la défaite de l'armée, et Philippe d'Orléans fut, l'année suivante, mis à la tête de l'armée qui combattait en Espagne. Ce prince arriva sur le théâtre de la guerre le lendemain de la bataille d'Almanza, livrée par le général de Berwick, pressé d'exercer le commandement en chef dont un prince du sang allait le priver; le neveu de Louis XIV se contenta de livrer de petits combats. Il se signala, toutefois, en Espagne par quelques faits de guerre importants et notamment par la prise de Xativa, d'Alicaraz et de Lerida, place forte dont il avait fait le siège régulier et qu'il emporta d'assaut. Sa campagne de l'année suivante (1708) fut encore plus heureuse, en dépit des efforts que faisait le parti de Mme de Maintenon pour contrarier les vues de Philippe, retarder l'arrivée des secours et lui susciter des embarras perpétuels. Après la prise de Tortose, Philippe se rendit à la cour de Charles II et y fut témoin des hésitations et des craintes de ce monarque, qui ne demandait qu'à abandonner son trône chancelant. Pensa-t-il sérieusement alors à s'emparer de la succession de ce prince ou songea-t-il seulement à faire réviser le testament qu'il croyait injuste et qu'en tout cas il savait défavorable à sa personne? C'est ce qu'on ne saurait dire au juste, bien qu'on soit fort disposé à admettre la première hypothèse. Quoi qu'il en soit, Philippe ayant parié de ses projets fut rappelé, et ses amis intimes arrêtés. Il eût été lui-même poursuivi sans l'intervention du duc de Bourgogne, qui prit hautement sa défense. On obligea le duc d'Orléans à signer une renonciation à ses prétentions sur l'Espagne, ce qu'il fit sans se faire prier, et l'affaire en resta là.

Ce prince reprit dès lors sa vie oisive et se mit à faire de la chimie ou peut-être de l'alchimie, en compagnie de Homberg. Pendant qu'il se livrait à des manipulations auxquelles il demandait sans doute l'or nécessaire à

payer ses dépenses, le dauphin, le duc, la duchesse de Bourgogne et leur fils aîné moururent coup sur coup dans la même année, sans qu'on pût s'expliquer ces morts subites. La surprise causée par ces événements fut très-grande, et Philippe d'Orléans, qui semblait avoir intérêt à se débarrasser de ceux qui pouvaient l'empêcher d'arriver au trône, fut hautement accusé d'empoisonnement. On savait qu'il avait un laboratoire de chimie; on en conclut immédiatement que c'était dans ce laboratoire qu'il avait préparés les poisons destinés à l'exécution de ses desseins ambitieux. C'était aller trop loin, et l'histoire n'a pas cru devoir adopter l'opinion universellement répandue en 1710 à Paris et à la cour. On s'expliquait difficilement, en effet, que le régent n'ait point achevé l'œuvre commencée par Philippe d'Orléans, au lendemain de la mort de Louis XIV; on peut donc admettre que les calomnies auxquelles Philippe fut en butte avaient été répandues, à la cour comme à la ville, par les amis des princes légitimes, qui tous, et Mme de Maintenon, leur ex-gouvernante, en tête, s'efforçaient de noircir l'Philippe d'Orléans afin de décider le roi à lui enlever la régence, que convoitaient les ducs du Maine et de Touraine. On sait ce qui advint et comment le duc du Maine, mis en possession de la régence par le testament de Louis XIV, qu'avait dicté Mme de Maintenon, en fut dépouillé par le parlement.

Mais n'anticipons pas et reprenons notre récit. Louis XIV, qui savait sans doute parfaitement à quoi s'en tenir sur la source des bruits répandus sur le compte de Philippe d'Orléans, ne crut point à la culpabilité de son neveu, et, lorsque le dauphin commença à se rétablir, les quelques soupçons qu'il avait pu concevoir se dissipèrent. Toutefois, il se montra jusqu'aux derniers jours de sa vie peu bienveillant pour Philippe.

Louis XIV étant mort, le futur régent, qui connaissait les dispositions testamentaires de son oncle, se sentit piqué au vif et, poussé par une ambition bien naturelle, comme aussi par les ducs et pairs qu'humiliaient les prétentions des princes légitimes, il se mit en campagne.

Nous allons emprunter à Saint-Simon quelques passages de la fameuse séance du parlement dans laquelle fut cassé le testament de Louis XIV; nos lecteurs y verront combien ce monarque, qui avait été partout obéi, avait perdu de son prestige quelques heures à peine après sa mort.

C'est le lendemain de la mort du roi qu'eut lieu la séance du parlement. A peine fut-elle ouverte que, pour une question d'étiquette, les ducs et pairs, Saint-Simon surtout, faillirent faire perdre la partie au duc d'Orléans; mais celui-ci s'empressa d'imposer le silence à ces messieurs, qui eussent provoqué une guerre civile plutôt que de tolérer qu'un président du parlement portât le bonnet en tête devant eux.

Mais laissons la parole à Saint-Simon : « Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance, arrivèrent les bâtards; M. du Maine crevait de joie; le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnaissait à celui d'audace, de confiance qui perçait néanmoins et à la politesse qui semblait le combattre. Il saluait à droite et à gauche et perçait chacun de ses regards. Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidents eut un air de jubilation que celui du premier président réfléchissait d'une manière sensible.... »

« A peine étions-nous rassés, que M. le duc arriva et l'instant d'après M. le duc d'Orléans.... »

« Nous étions tous aux sièges bas, les portes étaient censées fermées, mais la grande chambre était pleine de curieux de qualité et de tous les états et de la suite nombreuse qui était en séance. M. le duc d'Orléans avait eu la facilité de se laisser leurrer en cas de besoin du secours d'Angleterre et pour cela de faire placer mille Stairs dans une des lanternes. Ce fut l'ouvrage du duc de Noailles, de Caillies, de l'abbé Dubois.... »

« Le régent et les gardes occupaient sourdement toutes les avenues, et tous les officiers, avec des soldats d'élite dispersés, l'intérieur du palais. Le duc de Guiche, demi à son fils, était dans la lanterne basse de la cheminée. Il avait capitulé avec M. le duc d'Orléans et en avait tiré 600 000 livres pour ce service, qu'il avait eu le talent de lui faire valoir.... »

« La députation remit le testament et le codicille entre les mains du premier président, qui les présenta, mais sans s'en dessaisir, à M. le duc d'Orléans, puis le fit passer de mains en mains par les présidents à mortier à Droux, conseiller au parlement, disant qu'il le leur livrait.... On peut juger avec quel silence il fut écouté et combien les yeux et les oreilles se dressèrent vers le lecteur.... »

« Je ne m'arrêterai pas à ces deux pièces où il n'est question que de la grandeur et de la puissance des bâtards, de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr, du choix de l'éducation du roi, et du conseil de régence au pis pour M. le duc d'Orléans, et de le livrer entièrement dépouillé de tout pouvoir au pouvoir sans bornes du duc du Maine.... »

« La lecture achevée, le duc d'Orléans prit la parole et, passant les yeux sur toute la séance, se découvrit, se recouvrit et dit un mot

de louange et de regret du feu roi. Elevant après la voix davantage, il déclara qu'il n'avait qu'à approuver tout ce qui regardait l'éducation du roi, quant aux personnes et ce qui se trouvait sur un établissement aussi beau et aussi utile que l'étoit celui de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venait d'entendre; qu'à l'égard de celles qui regardaient le gouvernement de l'Etat, il parlerait séparément de ce qui en étoit contenu dans le testament et dans le codicille; qu'il avoit peine à les concilier avec ce que le roi lui avoit dit dans les derniers jours de sa vie et avec les assurances qu'il lui avoit données publiquement, qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions dont il pût n'être pas content, en conséquence il avoit toujours depuis renvoyé à lui pour tous les ordres à donner, et ses ministres pour les recevoir sur les affaires; qu'il falloit qu'il n'eût pas compris la force de ce qu'on lui avoit fait faire, regardant du côté du duc du Maine, puisque le conseil de régence se trouvoit choisi et son autorité tellement établie par le testament, qu'il ne lui en demeuroit plus aucune à lui; que ce préjudice fait au droit de sa naissance, à son attachement pour la personne du roi, à son amour et à sa fidélité pour l'Etat, étoit de nature à ne pouvoir le souffrir avec la conservation de son honneur; et qu'il espéroit assez de l'estime de tout ce qui étoit là présent pour se persuader que sa régence seroit déclarée telle qu'elle devoit être, c'est-à-dire entière, indépendante, et le choix du conseil de régence à qui il ne disputoit pas la voix délibérative pour les affaires à sa disposition, parce qu'il ne pouvoit les discuter qu'avec des personnes qui, étant approuvées du public, pussent aussi avoir sa confiance. Ce court discours parut faire une grande impression. »

Saint-Simon raconte ensuite que, le duc du Maine ayant voulu parler, le duc d'Orléans lui dit d'un ton sec : « Monsieur, vous parlez à votre tour, » et que ce dernier, qui venait en quelques minutes d'obtenir gain de cause à propos du testament qui avait été cassé tout d'une voix, entreprit de faire annuler également le codicille.

Il reprit donc la parole et déclara : « Que si son honneur se trouvoit blessé au point où il lui paraissoit que la compagnie l'avoit atteint elle-même par les dispositions du testament, ainsi que toutes les lois et règles, les mêmes étoient encore plus violées par celles du codicille, qui ne laissoit ni sa liberté, ni sa vie même en sûreté, et mettoit la personne du roi dans l'absolue dépendance de qui avoit osé profiter de l'état de faiblesse d'un roi mourant pour lui arracher ce qu'il n'avoit pu entendre. »

M. du Maine répliqua, et bientôt une discussion violente s'engagea entre les deux compétiteurs. Saint-Simon, qui, comme nous l'avons vu plus haut, assistait à la séance, s'aperçut que le public commençait à trouver cette dispute « indécente », alla prior le duc d'Orléans de se retirer avec le duc du Maine dans une des pièces voisines, afin de soustraire au public le spectacle qu'ils lui donnaient. Les deux princes sortirent alors et se retirèrent dans la « quatrième des enquêtes » et, là, M. d'Orléans allait peut-être transiger avec le duc du Maine, lorsque ses amis le rappellèrent et lui suggérèrent l'idée de demander le renvoi de la suite de la séance après dîner, ce que le parlement accepta. Cette manœuvre habile assura le triomphe du duc d'Orléans, dont les amis virent les membres du parlement durant l'intermission de la séance. Le procureur général d'Aguesseau et le premier avocat général Joly de Fleury dînèrent avec le futur régent, et lorsque vers quatre heures on entra en séance, il était manifeste que M. du Maine avait perdu la partie. Les deux ducs convins du prince d'Orléans prononcèrent un discours et tout fut rapidement terminé. L'arrêt rendu, le régent adressa quelques remerciements à l'assemblée, annonça l'intention de créer des conseils pour l'administration de l'intérieur du royaume et des affaires ecclésiastiques et de choisir quelques-uns des magistrats de l'assemblée pour entrer dans ces deux conseils. Cet engagement pris par Philippe d'Orléans explique le succès de ses harangues et prouve que, si ce prince croyait pouvoir compter sur les droits que lui donnait sa naissance, il ne négligeait rien pour les appuyer d'arguments décisifs.

Maître du pouvoir, Philippe d'Orléans sembla prendre à tâche de ne rien laisser debout de l'administration de Louis XIV et prit le contre-pied de sa politique. La cour engoto du vieux monarque reprit sous l'aspect d'autrefois. Les jésuites furent tout à la fois, eux qui avaient gouverné la France pendant les trente dernières années du long règne qui venait de finir. De nombreuses lettres de cachet lancées contre des jansénistes ou des protestants furent annulées. Enfin, des Mémoires de Saint-Simon il ressort que le régent songea un instant à annuler la révocation de l'édit de Nantes et ne fut arrêté dans cette voie que par la peinture exagérée qu'on lui fit des dangers que la rentrée des huguenots ferait courir à son gouvernement et à la paix intérieure.

Son gouvernement constitué, le régent se trouva en présence d'immenses difficultés financières. Le roi Louis XIV avait, par son faste et ses guerres continuelles, ruiné le

payis; il fallut faire des économies. Elles portèrent sur les dépenses de guerre; le régent diminua l'effectif de l'armée et résolut de maintenir la paix. Quelques réformes furent faites dans les finances; mais tous ces palliatifs ne suffisaient point, et l'instant allait arriver où l'Etat serait obligé de faire banqueroute. C'est à ce moment que parut Law, banquier écossais (v. LAW). Nous n'avons point ici à examiner le système de ce financier; il nous suffira de dire que le régent, trouvant dans l'invention du papier-monnaie, qui faisait prime, un moyen très-commode de payer les dettes du pays, abusé de ce procédé et précipita par son imprudence la chute d'un système qui eût pu rendre de grands services, qui ne fit qu'augmenter les désastres publics. Le régent se montra tellement enthousiaste du système Law, qu'il n'hésita pas à exiler d'Aguesseau, qui l'avait si bien servi autrefois, et à retirer l'administration des finances au duc de Noailles, qu'il soupçonnait de monter une cabale dans le parlement et dans le conseil contre son protégé. Le 18 août 1716, il tint un lit de justice et en profita pour faire enregistrer des décrets qui dépouillaient le duc du Maine de la surintendance de l'éducation du roi, faisaient des princes légitimes des ducs et pairs, rien de plus, et réduisaient le parlement au rôle d'enregistreur de ses volontés.

Cette conduite fit de nombreux mécontents. La duchesse du Maine ne put pardonner au régent et se mit à conspérer contre lui, de concert avec l'ami et le caduc de Philippe V. Il s'agissait d'enlever le régent. Cette conspi-ration fut éventée par l'abbé Dubois, l'ambassadeur d'Espagne, le jeune duc de Richelieu et quelques autres furent arrêtés; puis les correspondances de Cellamare (v. ce mot) ayant été saisies à Poitiers et dépouillées avec soin, le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés et enfermés, la duchesse au château de Dijon, le duc à Boullens. La duchesse finit par dénoncer tous ses complices et par révéler le plan des conspirateurs. Elle acheta de la sorte sa grâce et, tandis qu'elle recouvrait sa liberté au prix d'une trahison, quelques-uns de ses complices, les plus humbles, vendus par elle, étaient condamnés à mort et exécutés. L'ambassadeur Cellamare fut renvoyé à l'Philippe V, et ce monarque s'empressa d'affirmer son hostilité à l'égard du régent et en nommant ce conspirateur viceroi de Navarre. L'Philippe d'Orléans, indigné d'une pareille conduite, donna des instances des cabinets de Londres et de Vienne, déclara la guerre au roi d'Espagne. La campagne fut menée très-énergiquement par Berwick, qui s'empara de Fontarabie et du château d'Urgel, sous les yeux du roi et de la reine d'Espagne, venus au-devant de l'armée française pour essayer d'y provoquer des déflections. Les manifestes lancés par le petit-fils de Louis XIV n'eurent pas le moindre succès et Philippe V se vit dans la nécessité d'accepter la paix et de chasser son ministre Alberoni, l'âme de la conspiration ourdie contre le régent de l'autre côté des Pyrénées. La paix rétablie, Philippe d'Orléans, que la guerre d'Espagne et la conspiration Cellamare n'avaient point empêché de se livrer aux plus honteuses débauches, continua la série de ses excès, et devint légendaire. Les querelles religieuses, dont le régent avait eu le bon esprit de se garder, lui débât, reprirent avec une nouvelle fureur, lorsqu'il voulut, pour faciliter l'obtention du chapeau de cardinal à son compagnon de débauche, l'abbé Dubois, favoriser les jésuites et mettre cette société, toute-puissante à Rome, dans les intérêts de son conseiller intime. C'était l'époque où Dubois était maître absolu des affaires et obtenait du régent tout ce qu'il voulait. Cette influence de l'abbé Dubois dura jusqu'à la mort de celui dont le pape Innocent XIII fit un cardinal.

Au milieu du désarroi général causé par la chute du système de Law, l'époque de la majorité du jeune Louis XV arriva. Le 15 février 1723, le régent remit aux mains du jeune prince tous les pouvoirs et désira qu'il fût sacré sans délai. Le cardinal Dubois, dont le régent avait fait un ministre, conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, et lorsque, emporté par les maladies honteuses qu'il avait contractées dans les lieux les plus malsains, il mourut, Louis XV invita l'ex-régent à prendre la direction des affaires. Philippe d'Orléans accepta; mais le travail auquel l'obligèrent ses fonctions, joint aux débauches qu'il faisait la nuit au Palais-Royal, l'acheva en quelques mois et il mourut d'un coup de sang, le 25 décembre 1723, chez la duchesse de l'halais, sa maîtresse. — Philippe d'Orléans eut de sa femme un fils dont la biographie suit, et quatre filles : MARIK-LOUISE-ELISABETH, duchesse de Berry (v. BERRY); LOUISE-ADÉLAÏDE, abbesse de Chelles; CHARLOTTE-AUGUSTE de Valois, duchesse de Modène; LOUISE-ELISABETH, reine d'Espagne (v. ci-après). Trois autres filles, Mlle de Beaujeu, princesse de Conti, moururent en bas âge. La plus aimée du régent était la duchesse de Berry, avec qui il fut soupçonné d'avoir eu des relations incestueuses. Ces soupçons, émis avec une sorte de haine furieuse dans les *Philippiques* de La Grange-Chancel et dans bien d'autres pamphlets du temps, se sont en partie confirmés. Michelet les adopte et croit, d'après les *Mémoires de Richelieu*,

de Soularie, que la duchesse s'est livrée à son père, au château de la Muette, pour en obtenir le secret du masque de fer, la cour d'Espagne, la cour de Secaux, l'Europe entière croyaient à l'inceste du régent avec ses filles. Cela est très-peu vraisemblable pour Mlle de Valois, absurde pour l'abbesse de Chelles. Quant à l'aînée, duchesse de Berry, il n'y a que trop de vraisemblance. Mme de Caylus dit qu'elle posa pour les dessins de *Daphnis* et *Chloé*. Dubois croit que le régent craignait les indiscretions de sa fille. Ceux qui écrivirent hors de France, comme du Haut-champ, sont très-affirmatifs et très-explicites là-dessus. Mais ce qui en dit bien qu'aucune affirmation particulière, d'est l'ensemble de mille détails qui, rapprochés, montrent la inviolabilité.

Philippe d'Orléans fut un prince intelligent et actif, d'un caractère libéral, surtout en matière religieuse. Ses débâches effrénées, résultat d'une éducation déplorable, nuisaient à la fois dans son entourage et dans les leçons de son précepteur, l'abbé Dubois, précipitèrent sa mort. Voici le portrait un peu flatté qu'a tracé de lui Saint-Simon, un de ses intimes :

« Avec beaucoup d'aisance quand rien ne le contraignait, il étoit doux, accueillant, ouvert, d'un accès facile et charmant, son de la voix agréable, et un don de la parole qui lui étoit tout particulier en quelque genre que ce pût être, avec une facilité, une netteté que rien ne surprenait et qui surprenait toujours. Son éloquence étoit naturelle jusqu'à dans les discours les plus communs et les plus journaliers, dans la justesse étoit égale sur les sciences les plus abstraites, qu'il rendoit claires, sur les affaires de gouvernement, de politique, de finance, de justice, et de toutes sortes d'arts et de mécanique. Il ne se servoit pas moins utilement des histoires et des mémoires et connaissait fort les maisons. Les personnages de tous les temps et leurs vies lui étoient présents, et les intrigues des anciennes cours comme celles de son temps. A l'entendre, on lui auroit cru une vaste lecture. Rien moins. Il parcourait légèrement; mais sa mémoire étoit si singulière qu'il n'oublioit ni choses, ni noms, ni dates, qu'il rendoit avec précision, et son appréhension étoit si forte qu'en parcourant ainsi il étoit en lui comme s'il eût tout lu fort exactement. Il excelloit à parler sur-le-champ, et on justesse et vivacité, soit de bons mots, soit de réparties... Comme Henri IV, il étoit naturellement bon, humain, communicatif; et cet homme, si cruellement accusé des crimes les plus noirs et le plus inhumains, je n'en ai point connu de plus naturellement opposé au crime de la destruction des autres, ni plus singulièrement éloigné de faire peine même à personne, jusque là qu'il pût se dire que sa douceur, son humanité, sa facilité avoient tourné en défaut, et je ne craindrai pas de dire qu'il tourna au vice la suprême vertu du pardon des ennemis. »

Le régent avait des goûts artistiques très-délicats; il écrivait la musique de quelques opéras : *Hyperboree*, *Pantife*. Ce dernier, quelque peu licencieux, ne fut joué qu'à huis clos, au Palais-Royal. Il avait quelque talent comme graveur et on lui doit les illustrations de la fameuse édition de *Daphnis* et *Chloé*, dont le régent (1718, in-49), « monument d'art et de volupté », dit Michelet.

Après ces quelques mots sur le prince, il n'est pas inutile de dire deux mots de son gouvernement.

Voici comment M. Henri Martin apprécie la Régence :

« La période de la Régence n'avait duré qu'un peu plus de huit ans, y compris les quelques mois de prorogation de pouvoir de Dubois et de Philippe; elle tient dans nos fastes une place beaucoup plus considérable que ne semblerait le comporter ce petit nombre d'années. Elle ne causa pas, comme on la prétend, la ruine de la monarchie et de la vieille société française; le principe de cette ruine était dans la constitution même de cette monarchie et de cette société; mais elle marqua, pour ainsi dire, la direction de la décadence et la précipita. »

ORLÉANS (Louis, duc de), fils du précédent, né à Versailles en 1703, mort à Paris en 1758. Il eut pour précepteur l'abbé de Mazarin, qui avait déjà la vive disposition qu'il montra pour les lettres et pour les sciences. Le jeune duc de Chartres (c'est ainsi qu'on l'appela alors) se maria au parlement en 1717, devint membre du conseil de guerre en 1718, membre du conseil de régence cette même année, avec voix délibérative en 1719, gouverneur du Dauphiné, grand maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, colonel général de l'infanterie française et étrangère (1721). Devenu duc d'Orléans et premier prince du sang après la mort de son père (1723), il reçut la présidence du conseil d'Etat ou des ministres et épousa, l'année suivante, Augustine-Marie-Jeanne, princesse de Bade, qu'il épousa deux ans de l'union la plus heureuse. Cette perte cruelle produisit sur lui la plus vive impression. C'est alors qu'il résolut de renoncer complètement aux plaisirs du monde et de vivre dans la retraite. Il ne parut plus que rarement à la cour, laissa l'administration de ses affaires à sa mère, par-

tagea son temps entre la culture des lettres, l'étude des sciences naturelles, les œuvres de bienfaisance et de pitié et se livra aux plus dures austérités. Il fonda des collèges, des refuges pour les vieillards, des maisons pour les orphelins, dota des religieuses, fit apprendre des métiers à des enfants pauvres, encouragea les lettres, les arts, les manufactures, légua son cabinet d'histoire naturelle au savant Guettard, etc. L'excès de travail joint à l'austerité de sa vie détruisit rapidement sa santé. Il était fort instruit, possédait le grec, le syriaque, le chaldéen, l'hébreu, l'histoire, la géographie, la théologie, les sciences physiques, etc., et il laissa de nombreux ouvrages qu'il ne voulut pas faire imprimer. Nous citerons de lui un *Traité sur les spectacles*, une réfutation du livre des *Hexaples*, des *Dissertations* contre les juifs pour réfuter le livre intitulé *Kisouch emovia* (le Bouclier de la foi), des *Traductions*, des *Paraphrases* et des *Commentaires* sur une partie de l'Ancien Testament, une traduction littérale des *Psaumes*, avec des notes, une paraphrase et de savantes et curieuses dissertations.

ORLÉANS (Louise-Elisabeth d'), reine d'Espagne, sœur du précédent et fille du Régent, née à Versailles en 1703, morte à Paris en 1742. Elle était désignée sous le nom de Mlle de Montpensier lorsqu'elle épousa, en 1722, don Louis, prince des Asturies. Non-seulement elle n'avait ni instruction ni beauté, mais encore elle était dépourvue de toute délicatesse, avait les goûts les plus grossiers et ne prenait aucun soin de sa personne. C'est ainsi qu'on la voyait souvent de ses bas ni jupons et qu'il lui arrivait souvent de se montrer sans vêtements à ses femmes. Après l'abdication de Philippe V, Elisabeth fut reine d'Espagne (15 janvier 1724) ; mais, dès les mois d'août suivant, elle devint veuve de Louis I^{er}. Peu après, elle revint en France, abandonnant la pension de 600,000 livres qu'elle recevait comme reine douairière, se jeta dans une extrême dévotion et mourut ayant à peine trente-deux ans.

ORLÉANS (Louis-Philippe d'), fils du duc Louis, né à Paris en 1725, mort en 1785. Comme son père, il porta d'abord le titre de duc de Chartres. En 1743, il fit la campagne du Rhin sous les ordres du maréchal de Noailles, se distingua par sa valeur à Dettingen, fut promu maréchal de camp, puis lieutenant général, et épousa à son retour Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Le duc de Chartres assista ensuite aux batailles de Fontenoy, de Raucourt, de Lawfeld, succéda à son père comme gouverneur du Dauphiné et prit, à la mort de ce dernier, le titre de duc d'Orléans. Envoyé en 1757 à l'armée du Rhin, il prit Wilkels et assista à l'affaire d'Hastentebek. Le duc d'Orléans passa les dernières années de sa vie dans sa délicieuse retraite de Bagnolet, entouré d'artistes et de gens de lettres. Il aimait avec passion le théâtre et avait fait construire une salle de spectacle dont Collé composait la plupart des pièces, dans lesquelles le duc jouait lui-même avec les personnes admises dans son intimité. Devenu veuf en 1759, il se remarria secrètement en 1773 avec une femme de beaucoup d'esprit, Mme de Montesson. Lors de la querelle des parlements avec Louis XV, on s'efforça de le mettre à la tête de la noblesse qui faisait opposition au président Maupeou ; mais il ne tarda pas à se réconcilier avec la cour. C'était un homme affable et bon, qui avait hérité de l'esprit d'inepuisable charité de son père. Il donnait chaque année secrètement plus de 250,000 fr. aux malheureux. De son mariage avec sa première femme il avait eu deux enfants, Louis-Philippe-Joseph, qui devait devenir si célèbre sous le surnom de Philippe-Egalité, et Louise-Marie-Thérèse-Bathilde, depuis duchesse de Bourbon.

ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), dit *Egalité*, fils du précédent, né à Saint-Cloud le 13 avril 1747, décapité à Paris le 6 novembre 1793. Il porta le titre de duc de Montpensier jusqu'en 1752, et celui de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père (1785). Marié, le 5 avril 1769, à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthievre, il scandalisa les vieux courtisans, dans les cérémonies de ses noces, par son mépris pour l'étiquette. Ce prince alliait les opinions philosophiques du XVIII^e siècle aux mœurs dissolues de la Régence. Il entra dans la franc-maçonnerie, dont il devint plus tard grand maître, fit donner à ses enfants par Mme de Guise la même éducation que Jean-Jacques, s'éprit des institutions et des mœurs anglaises et s'attacha à se faire des partisans par sa prodigalité et par ses manières affables et familières. La vive opposition qu'il fit au coup d'État du chancelier Maupeou contre les parlements, en 1771, commença sa popularité et lui valut d'être exilé pendant quelque temps dans ses terres. Après l'avènement de Louis XVI, il repartit à la cour ; mais bientôt la jeune reine le prit en aversion et saisit toutes les occasions de lui en donner la preuve. C'est alors que commençaient à se former à la ville et à la cour deux partis, celui de la reine et celui du duc, qui devaient se faire une guerre incessante, acharnée, et se traîner mutuellement dans la boue à l'aide d'insinuations, de calomnies et de pamphlets de tous genres. Ayant sollicité du roi la survivance de la charge de grand amiral de France, que possédait son

beau-père, le duc de Penthievre, le duc de Chartres ne reçut qu'une réponse dilatoire. Tout ce qu'il put obtenir, lorsque éclata la guerre entre la France et l'Angleterre, ce fut de servir comme volontaire sur la flotte de l'amiral d'Orvilliers, où il reçut le commandement d'honneur du vaisseau le *Saint-Esprit*, dont le commandant réel était le contre-amiral Lamotte-Piquet. A ce titre, il assista au combat d'Ouessant (27 juillet 1778). Dans ce combat, dont le résultat demeura incertain, le *Saint-Esprit* luttait contre sept gros vaisseaux anglais. D'après les uns, au nombre desquels se trouvait le ferret de la marine, le duc de Chartres montra dans ce combat « un courage froid et tranquille et une présence d'esprit étonnante ; » d'après les autres, c'est-à-dire d'après la parti de la reine, le duc se serait caché à fond de cale pendant l'action. Quoi qu'il en soit, à son retour à Paris, le duc de Chartres fut accueilli par des ovations qui accrurent l'irritation de ses ennemis. Peu après, il reprit la mer. Pendant son absence, les libelles les plus injurieux furent lancés contre lui ; on s'attacha à lui aliéner son beau-père en essayant de persuader à celui-ci que son genre avait voulu le supplanter dans sa charge et, lorsqu'il revint de sa croisière, non-seulement il se vit accueilli à Versailles avec une extrême froideur, mais encore Marie-Antoinette se chargea elle-même de lui signifier au nom du roi l'ordre d'avoir à quitter le service de mer (20 juillet 1779). Pour lui fermer la carrière de la marine, Louis XVI le nomma colonel général des hussards, fonction nouvelle et purement honorifique qui, sous l'apparence d'une faveur, marquait une disgrâce. Profondément froissé, le duc de Chartres cessa à peu près complètement, depuis cette époque, de paraître à la cour. Peu après, il partit pour l'Angleterre, où il se lia avec le prince de Galles, s'éprit des mœurs de ce pays, introduisit, à son retour en France, les jockeys, les courses, la simplicité des vêtements, visita ensuite la Hollande, l'Italie, succéda au comte de Clermont comme grand maître de la franc-maçonnerie et vit se grouper autour de lui tous ceux qui étaient hostiles à la cour. A cette époque, son goût effréné pour les plaisirs, ses prodigalités avaient largement entamé son énorme fortune. C'est alors que, pour la réparer, il eut l'idée de faire construire les galeries du Palais-Royal, où s'installèrent des marchands et des industriels de tout genre, où les jours se donnaient rendez-vous, où la débauche s'établissait sous toutes ses formes. Cette opération, très-fructueuse au point de vue pécuniaire, fut vivement critiquée. La cour s'en indigna, et, dans une caricature, on représenta le duc sous le costume d'un chiffonnier ramassant des loques à terre (des locataires).

Depuis deux ans le duc de Chartres portait le nom de duc d'Orléans, lorsqu'il devint membre de l'Assemblée des notables en 1787. Il osa interpellé le roi dans le fameux lit de justice du 19 novembre, en lui déclarant que le droit de voter des impôts n'appartenait qu'aux états généraux. Cette hardiesse lui valut un exil dans sa terre de Villers-Cotterêts (21 novembre), d'où il revint, le 23 mars 1788, pour reprendre son attitude hostile aux projets de la cour, à la tête du 3^e bureau de la seconde Assemblée des notables. Nommé aux états généraux par la noblesse de Paris, de Villers-Cotterêts et de Crespy-en-Valois, il opta pour Crespy, dont les cahiers Vavaient de nombreuses et importantes réformes. Lors de la procession qui eut lieu à Versailles le 4 mai, la veille de l'ouverture des états généraux, le duc d'Orléans affecta de se mêler aux députés du tiers, et la foule, reconnaissante de ce que, pendant l'hiver précédent, il avait fait de nombreuses distributions de vivres aux pauvres, le salua de telles acclamations que la reine, au dire de Mme de Campan, fut sur le point de s'évanouir de colère et de douleur. Dans la discussion relative aux délibérations des trois ordres, le duc d'Orléans se prononça pour leur réunion en une Chambre unique et, suivi de 46 députés de la noblesse, il se réunît le 25 juin au tiers, qui venait de se constituer en Assemblée nationale. Elu président de la Chambre le 3 juillet, il refusa d'accepter cette fonction en déclarant qu'il ne se regardait pas comme capable de la remplir. Telle était alors sa popularité, habilement accrue par ses partisans, que, après le renvoi du ministère, le peuple de Paris prit pour son nouveau roi celui de Necker dans la journée du 12 juillet. Le jardin du Palais-Royal, où se réunissaient les orateurs populaires, notamment Camille Desmoulins, devint un centre d'agitation d'où partirent les colonnes qui allèrent s'emparer de la Bastille. Lors des journées du 5 et du 6 octobre, pendant lesquelles le peuple affamé se porta sur Versailles et envahit le palais, le duc d'Orléans fut vivement accusé d'avoir excité le mouvement. On l'accusait, en outre, d'avoir accaparé les grains en 1787 pour créer une famine factice, puis d'en avoir revendu une partie à un prix très-élevé pour gagner des sommes énormes, et d'avoir distribué l'autre au peuple pour se rendre populaire ; on l'accusait de soudoyer les émeutiers, d'avoir à ses gages des libellistes pour attaquer Louis XVI et Marie-Antoinette, de mettre tout en œuvre pour renverser le roi et se faire proclamer régent du royaume, enfin d'aspi-

rer à ceindre la couronne, même par un assassinat. Parmi ces accusations, plusieurs n'étaient pas absolument dénuées de fondement. Le duc d'Orléans, dont le principal agent était Laclos, se trouvait réellement, dans les premiers temps de la Révolution, à la tête d'un parti qui ne reculait devant rien pour lui faciliter l'accès du trône. Mais incertain, sans décision, il n'était pas de taille à remplir le rôle qu'on voulait lui faire jouer ; et il n'est pas absolument prouvé, du reste, qu'il n'était pas sincère lorsqu'il disait plus tard, pour renouer les accusations portées contre lui : « Un assassinat, en tuant le roi ou la reine, laissait vivre la monarchie, les lois du royaume et les princes héritiers du trône. Je ne pouvais y monter que sur cinq cadavres placés entre mon ambition et lui. Ces échelons du crime ne m'auraient conduit qu'à l'exécution de la nation et auraient lassé même les assassins. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait pour la cour et pour Marie-Antoinette une haine, un désir de vengeance qu'on avait tout fait pour exciter. Barnave, Linguet, Duport, les Lameth, etc., se rangèrent dans son parti. « Mirabeau, qui cherchait un prétendant pour personnifier la révolte, dit Lamartine, avait eu des entrevues avec le duc d'Orléans ; il avait tâté son ambition pour voir si elle irait jusqu'au trône. Il s'était retiré mécontent ; il avait trahi sa déception par des mots injurieux. » C'est ainsi qu'il disait un jour : « Ce j... f... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui. »

Les accusations qui s'élevèrent contre le duc d'Orléans après les journées d'octobre furent telles, que La Fayette lui-même demanda au roi de l'éloigner et de lui donner une mission fictive pour l'Angleterre (14 octobre). « Le roi, en écrivant au duc d'Orléans, dit M. Thiers, lui dit qu'il fallait que lui ou M. de La Fayette se retirassent ; que, dans l'état des opinions, le choix n'était pas douteux, et que, en conséquence, il lui donnait une commission pour l'Angleterre. On a su depuis que M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, pour se délivrer de l'ambition du duc d'Orléans, l'avait dirigé sur les Pays-Bas, alors insurgés contre l'Autriche, et qu'il lui avait fait espérer le titre de duc de Brabant. Ses amis, en apprenant sa résolution, s'irritèrent de sa faiblesse. » Pendant son absence, le Châtelet ouvrit une enquête sur les événements d'octobre et conclut à la mise en accusation du duc et de Mirabeau. De retour à Paris depuis le 7 juillet, le duc d'Orléans prononça, le 11, devant l'Assemblée nationale un discours pour repousser les accusations dont il était l'objet, et, le 2 octobre suivant, à la suite d'une discussion à laquelle Mirabeau prit une part brillante, l'Assemblée, après avoir entendu le rapport du député Chabroud, décida à une grande majorité qu'il n'y avait lieu à accusation ni contre le duc ni contre Mirabeau. Après la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes, au mois de juin 1791, le duc d'Orléans ne fit rien pour tenter de ramasser la couronne qui venait de rouler à terre. Toutefois, ce furent deux orléanistes, Laclos et Brissot, qui rédigèrent au club des Jacobins, dont le duc faisait partie, la pétition dans laquelle on demandait la déchéance de Louis XVI comme traître à ses serments, pétition qui fut l'occasion des massacres du Champ de Mars (juillet 1791). Lors de la discussion de la constitution, au mois d'août suivant, le duc d'Orléans déclara qu'il renonçait à ses prérogatives de son rang et à ses droits éventuels sur la régence. Dans l'Assemblée constituante, qui termina ses admirables travaux le 30 septembre 1791, il n'avait pris que rarement la parole et il avait joué un rôle très-secondaire, se bornant, le plus souvent, à voter avec le parti constitutionnel.

Pendant l'Assemblée législative, dont il ne pouvait faire partie, il fit peu parler de lui. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, entreprit de le rapprocher du roi, après l'avoir compris au nombre des vice-amiraux, et lui fit avoir, en janvier 1792, un entretien secret avec Louis XVI. Cet entretien eut le résultat espéré par le ministre, à qui Louis XVI dit, à la suite de l'entrevue : « Je crois, comme vous, que le duc d'Orléans revient de bonne foi et qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour réparer le mal qu'il a fait et auquel il est possible qu'il n'ait pas eu autant de part que nous l'avons cru. Mais le parti de la reine devait rendre cette démarche inutile et éveiller une nouvelle force la haine du duc contre la cour. » Le dimanche suivant, dit un écrivain, le nouvel amiral se présenta pour faire sa cour au roi. Le couvert de la reine était mis, et tous les courtisans s'y trouvaient en grand nombre. A peine l'eut-on aperçu que les mots les plus outrageants furent prononcés. « Prenez garde aux plats ! » criaient de toutes parts et comme si l'on eût redouté qu'il y jetât du poison. On le poussait, on lui marchait sur les pieds et on l'obligea de se retirer. En descendant l'escalier, il reçut plusieurs crachats sur la tête et sur ses habits. Il sortit justement indigné et plus irrité que jamais, croyant que le roi et la reine lui avaient préparé cette scène humiliante. Le roi n'y était pour rien ; mais il ne fit non plus rien pour en réparer l'effet. La reine fut secrètement flattée de l'approbation de ses familiers, de l'avalissement de son ennemi. » Quelque temps après, le duc d'Or-

léans se rendit à l'armée du Nord, où ses deux fils, le duc de Chartres, depuis Louis-Philippe, et le duc de Montpensier, faisaient partie de l'état-major de Dumouriez ; mais la cour, redoutant qu'il ne se fit un parti dans l'armée, lui intima bientôt un ordre de rappel.

De retour à Paris, le duc d'Orléans, se retrouvant en plein dans le courant révolutionnaire, s'y jeta à corps perdu, et, lors des élections de septembre 1792, les Parisiens l'élevèrent au nombre de leurs députés à la Convention nationale. Depuis l'abolition des titres nobiliaires, on le désignait ordinairement sous le nom de M. d'Orléans. Le 15 septembre, il accepta de la commune celui de *Philippe-Egalité*, proposé par Manuel. A la Convention, il alla siéger à l'extrême gauche parmi les montagnards, qui le défendirent contre les girondins, aussi acharnés contre lui que les vieux royalistes, et ce fut grâce aux premiers que la loi qui bannissait de France tous les Bourbons fut ajournée dans sa mise à exécution pour qu'elle ne l'atteignît point. Dans le procès de Louis XVI, Philippe-Egalité n'hésita point à voter la mort sans sursis ni appel au peuple. « Uniquement occupé de mon devoir, dit-il, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou tenteraient par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote la mort ! » Un tel acte, lorsqu'il s'agissait de frapper un homme auquel il était uni par les liens de la parenté, surprit les républicains eux-mêmes et excita au plus haut point l'indignation des royalistes. La participation de son fils aîné, le duc de Chartres, à la trahison de Dumouriez vint précipiter sa perte. La Convention ayant ordonné l'arrestation de tous les membres de la famille des Bourbons pour servir d'exemples à la République, Philippe-Egalité fut arrêté le 5 avril 1793, conduit à l'Abbaye, puis envoyé dans les prisons de Marseille. Vainement, à diverses reprises, il s'adressa à la Convention pour protester de son civisme et demander sa mise en liberté. Le 3 octobre, sur la proposition de Billaud-Varennes, il fut compris dans le procès fait à 45 députés girondins, ramené à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme ayant aspiré à monter sur le trône et conspiré avec Dumouriez. Condamné à la peine de mort, il demanda à être exécuté sur-le-champ, et, le jour même, son vœu fut exaucé (6 novembre 1793). Il marcha à la mort avec une fermeté qu'on ne lui aurait pas soupçonnée et montra, jusqu'au dernier moment, un imperturbable sang-froid.

ORLÉANS (Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthievre, duchesse d'), femme du précédent et mère du roi Louis-Philippe, née à Paris en 1753, morte à Ivry-sur-Seine en 1821. Fille unique du duc de Penthievre et de Marie-Thérèse-Félicité d'Este, elle se trouva l'héritière de l'immense fortune de la maison de Penthievre. Elle venait d'accomplir à peine sa seizième année lorsqu'elle fut mariée, le 5 avril 1769, à Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et surnommé *Egalité*. Son mariage ne fut que trois fois heureux : celui qui fut depuis le roi Louis-Philippe, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, morts tous deux jeunes, et deux filles jumelles, Mademoiselle de Chartres et Louise-Marie-Adélaïde-Eugène, connue plus tard sous le nom de Madame Adélaïde. Bien que, dès les premières années de son mariage, les goûts de la duchesse d'Orléans différaient à quelques égards de ceux de son mari, elle fit tout pour lui être agréable et vécut toujours dans une parfaite harmonie avec lui. Elle consentit pour lui plaire à paraître à la cour, pour laquelle elle avait peu de goût, et elle se fit recevoir franc-maçon à la loge de la Folie-Titon le 28 février 1776. Elle suivit son mari dans plusieurs voyages en Hollande, dans le midi de la France, en Italie, et visita Gènes, Rome, Naples et les diverses cours de la péninsule. D'un caractère doux et paisible, elle trouva un vif sujet d'affliction dans les circonstances qui tourmentèrent si violemment la vie de son mari. De mœurs irréprochables, elle sut conserver sa réputation intacte et pure et s'attirer le respect de tous les partis. Aussi ne crut-elle point devoir quitter la France à l'époque la plus terrible de la Révolution. Après la mort tragique de son mari, elle put traverser ces temps d'orages, protégée par sa qualité de femme, malgré ses titres et sa parenté, et eut le bonheur de sauver sa personne, ses enfants et tous les biens de sa famille, du côté paternel, c'est-à-dire l'entier héritage des biens de la maison de Bourbon-Penthievre.

Le 10 février 1791, la duchesse d'Orléans était allée joindre le duc de Penthievre, son père, à sa résidence d'Eu. A l'occasion du voyage de Varennes, ils furent tous deux mis en arrestation pendant quinze jours, après lesquels, rendus à la liberté, ils vinrent habiter successivement Radeput, Anet et enfin, au mois de juin 1792, le château de Bizy, près de Vernon.

Le duc de Penthievre venait de mourir paisiblement, lorsque parut le décret du 24 brumaire an II (6 oct. 1793) prononçant l'expulsion de tous les membres de la famille des Bourbons qui n'étaient pas mis en jugement. La duchesse d'Orléans, conduite à Paris, fut détenue provisoirement à la prison du Luxembourg, puis transférée dans la maison de

santé du docteur Belhomme, où elle resta volontairement jusqu'en septembre 1797. Après le 18 fructidor, elle fut exécutée et passa en Espagne, après avoir reçu du Directoire une pension annuelle de 100,000 francs. En 1808, au début de la guerre d'Espagne, elle quitta Figueras, où elle s'était fixée, se rendit à l'île de Minorque, puis passa à Palerme, où elle assista au mariage de son fils avec la princesse Amélie des Deux-Siciles.

Après la Restauration de 1814, la duchesse d'Orléans reentra en France, où elle fut remise en possession de ceux de ses biens qui avaient été réunis au domaine et qui avaient été affectés à des services publics sous les précédents gouvernements; le tout constituant une immense fortune. Pendant les Cent-Jours, elle resta à Paris, et Bonaparte lui assigna, en échange de ceux de ses biens que la législation nouvelle réintérait au domaine de l'Etat, une pension annuelle de 300,000 francs. Sous la seconde Restauration, la duchesse d'Orléans eût dans une sorte de retraite, au milieu de sa famille, loin de la cour, continuant, comme par le passé, à se montrer charitable et bonne.

ORLÉANS (Eugénie-Adélaïde-Louise d'), fille de Philippe-Égalité, née à Paris en 1777, morte le 1^{er} janvier 1848. Elle fut élevée avec ses frères par Mme de Genlis, reçut une éducation virile et apprit de bonne heure à aimer les idées libérales. Elle prenait les eaux de Bath, en Angleterre, lorsqu'elle se trouva comprise dans le décret du 9 octobre 1792, qui condamnait à mort les émigrés; son père essaya vainement de la faire rayer de la liste des émigrés, néanmoins il la fit revenir à Paris. Mais peu après, son frère, le duc de Chartres (depuis Louis-Philippe), craignant pour sa vie, l'envoya avec Mme de Genlis à Tournay (1792), puis en Suisse, où il alla la rejoindre. Bientôt après, le duc de Chartres dut quitter la Suisse. La princesse Adélaïde se réfugia alors, sous le nom de miss Stuart, à Brengarth, habita ensuite un village près de Constance, puis Fribourg, où elle resta deux ans dans un couvent, Landshut, en Bavière (1798), Presbourg, en Hongrie (1798). En 1802, elle alla rejoindre en Espagne sa mère, la duchesse d'Orléans, qu'elle quitta, en 1808, pour se rendre auprès de son frère en Angleterre, et, à partir de ce moment, elle ne se sépara plus de lui. Elle revint avec lui en France en 1817, le soutint dans toutes les épreuves de sa vie politique et le décida en 1830 à monter sur le trône. Ambitieuse, douée d'une âme forte, femme de tête et de bon conseil, elle exerça toujours un grand ascendant sur l'esprit de Louis-Philippe, qui ne faisait rien de grave sans la consulter. Sa mort, survenue peu de temps avant la révolution qui chassa de France la famille d'Orléans, causa la plus vive affliction au vieux roi.

ORLÉANS (Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri, duc d'), fils aîné du roi Louis-Philippe, né à Palerme le 3 septembre 1818, mort le 13 juillet 1842. En 1814, il vit pour la première fois la France, qu'il quitta pendant les Cent-Jours et où il revint avec sa famille en 1817. Son père lui donna d'abord pour précepteur M. de Boissimont, qui devint plus tard son secrétaire des commandements, puis l'envoya, aux applaudissements de la bourgeoisie libérale, faire ses études au collège Henri IV (1819). Le jeune prince suivit les cours sur le pied de la plus parfaite égalité avec les autres élèves, montra un goût particulier pour l'histoire et la poésie latine, et remporta quelques prix aux concours du collège et du grand concours. Ferdinand d'Orléans passa ensuite les examens exigés pour l'admission à l'École polytechnique, fut nommé, en 1824, colonel du 1^{er} régiment de hussards et s'occupa particulièrement alors d'apprendre la théorie de l'art militaire. Il vint de faire un voyage en Écosse (1829) et se trouvait en garnison à Joigny lorsque éclatèrent les événements de juillet 1830. Par son ordre, ses soldats prirent la cocarde tricolore le 1^{er} août, et il changea, le 8, après l'avènement de son père au trône, son titre de duc de Chartres contre celui de duc d'Orléans et de prince royal. Chargé, la même année, de la distribution des drapeaux tricolores aux gardes nationales et aux troupes des départements, il fut parfaitement reçu à Lyon; mais des sifflets l'accueillirent lorsqu'il revint dans cette ville en 1831, pour y rétablir l'ordre à la suite des journées de novembre. On le vit alors s'attacher, par son extrême modération, à calmer l'irritation populaire et employer toute son influence pour empêcher qu'on ne traitât avec rigueur ceux que la faim avait poussés à la rébellion. Le choléra qui vint ravager Paris en 1832 lui fournit une nouvelle occasion de se signaler. Il visita l'Hôtel-Dieu pendant le plus fort du fléau et reçut à cette occasion une médaille du conseil municipal de Paris. A la fin de cette même année, lors de la campagne de Belgique, il prit le commandement de la brigade d'avant-garde, concourut aux opérations qui amenèrent la prise d'Anvers et se conduisit bravement à l'attaque de la lunette de Saint-Laurent. En 1835, le duc d'Orléans passa en Afrique, fut blessé au combat d'Alger, tomba, par suite des fatigues qu'il avait éprouvées, assez gravement malade et revint en France. En 1839, il fit en Allemagne un voyage pendant lequel il vit la princesse Hélène de Mecklenbourg, qu'il épousa à Paris le 30 mai 1837. Pendant les

fêtes célébrées à cette occasion, beaucoup de personnes furent touchées au Champ-de-Mars. En apprenant ces malheurs, la princesse Hélène s'écria : « C'est comme aux fêtes de Louis XVI. Quel affreux présage ! » Dans une séance de la Chambre des pairs, où il siégeait depuis 1830, le marquis de Dreu-Brezo ayant blâmé le duc d'Orléans d'avoir épousé une princesse protestante, le jeune prince lui répondit par ces remarquables paroles : « J'ai vu inscrite dans notre code fondamental, à la première ligne, la liberté religieuse comme la plus précieuse de toutes celles accordées aux Français; je ne vois pas pourquoi la famille royale serait soustraite de ce bienfait, qui est entièrement d'accord avec les idées qui régissent aujourd'hui au sein de la société française. »

En 1839, le maréchal Clausel ayant préparé une expédition en Afrique dans le but de reconquérir la grande communication destinée à unir Alger et Constantine, le duc d'Orléans retourna en Algérie, prit le commandement d'une division et franchit les Portes de fer, réputées infranchissables. L'année suivante, accompagné de son jeune frère, le duc d'Aumale, il fit sa dernière et sa plus brillante campagne. Le courage qu'il déploya notamment aux combats de l'Afroum, de l'Oued-Ger, du bois des Oliviers, à la prise de Medeah et surtout à celle du tenia de Mouzala, où il commanda en personne la colonne qui attaqua de front, lui fit le plus grand honneur. Peu après, il fit ses adieux à l'armée d'Afrique et retourna à Paris. A partir de ce moment, il s'occupa exclusivement de l'organisation et de l'instruction des troupes. C'est lui qui organisa notamment les chasseurs à pied de Vincennes, désignés sous le nom de chasseurs d'Orléans. Il revenait des eaux de Plombières, où il était allé conduire sa femme, et se disposait à partir pour le camp de Saint-Omer, lorsque, en se rendant à Neuilly pour faire ses adieux à sa famille, les chevaux de sa voiture s'emportèrent on face de la porte Maillot. Soit qu'il eût voulu s'élever à terre, soit qu'il eût été précipité par une secousse, il tomba la tête la première sur le pavé et se cassa la colonne vertébrale. Transporté chez un épier voisin, il y expira quelques heures après, le 13 juillet 1842. Après avoir été exposé cinq jours à Notre-Dame, son corps fut transporté dans la sépulture de sa famille, à Dreux. De son mariage avec la princesse Hélène, il avait eu deux fils, Louis-Philippe-Albert, comte de Paris, né à Paris en 1833, et Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand, duc de Chartres, né à Paris en 1840.

« Le duc d'Orléans, dit M. Alby, était de haute taille, blond, bien fait, et donnait l'air d'un homme de bien. L'infirmité et le coup de son à sa toilette. L'infirmité et la franchise caractérisaient sa figure, qui était ordinairement fort colorée. Il parlait avec une égale facilité l'italien, l'anglais et l'allemand. Aimant les arts par instinct et par goût plus que par étude, il se plaisait à leur prodiguer des encouragements et visitait souvent les ateliers de Paris dans lesquels il avait fait des commandes. Son extrême affabilité, l'agrément de son commerce, sa générosité envers les artistes et les gens de lettres lui avaient acquis de nombreuses sympathies. C'était du reste un prince à l'esprit ouvert et libéral, qui paraissait attaché au gouvernement constitutionnel et pénétré largement des idées de la Révolution. Dans son testament on trouve ce passage remarquable : « Que le comte de Paris soit un de ces instruments brisés avant qu'ils aient servi, qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit encore qu'à travers tant d'obstacles, qu'il soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, serviteur passionné, exclusif, de la France et de la Révolution. »

Une statue équestre, qui lui avait été élevée dans la cour du Louvre, fut renversée après la révolution de 1848.

ORLÉANS (Hélène-Louise-Elisabeth de Mecklenbourg-Schwérin, duchesse d'), femme du précédent, née à Ludwigslust en 1814, morte à Richmond en 1858. Toute jeune encore elle perdit sa mère, puis son père, fut élevée par sa belle-mère dans la retraite et reçut une forte et solide éducation. Le roi de Prusse, qui eut l'occasion de la voir à Toplitz en 1830 et d'apprécier ses qualités, conçut pour la jeune princesse une vive amitié, et lorsque le duc d'Orléans, voyageant en Allemagne en 1836, se rendit à Berlin, Frédéric-Guillaume IV ne crut pouvoir mieux lui prouver sa sympathie qu'en l'engageant à épouser la princesse Hélène. Le duc d'Orléans suivit ce conseil. Son mariage fut célébré à Fontainebleau le 30 mai 1837, selon le rit catholique et le rit protestant. Les quatre années qui suivirent furent autant d'années de bonheur pour la princesse. Par les aimables qualités de son esprit et de son cœur, elle avait su conquérir l'affection de tous les membres de sa nouvelle famille et avait eu la joie de mettre au monde deux fils. D'un autre côté, la vive tendresse qu'elle ressentait pour son mari, son goût prononcé pour les lettres et les beaux-arts, ses idées élevées et libérales, lui avaient acquis la sympathie de tous ceux qui l'approuvaient. Pendant un voyage qu'ils firent avec son mari dans le midi de la France en 1839, elle put, à l'em-

pression des populations, aux ovations préparées par le monde officiel, entrevoir l'avenir politique de la famille sous les plus brillantes couleurs. Elle se trouvait aux eaux de Plombières lorsqu'elle apprit la fondroyante nouvelle de la mort du duc d'Orléans (1842). En arrivant à Neuilly, elle ne put voir que le cercueil de son mari, qui « avait tout son cœur », selon ses propres expressions. A partir de ce moment, elle prit des habits de deuil qu'elle ne devait plus quitter et se consacra entièrement à l'éducation de ses fils. Lorsque éclata la révolution de Février 1848, lorsque Louis-Philippe fut abdicqué en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, la duchesse se rendit avec ses deux enfants et le duc de Nemours à la Chambre des députés, dont la majorité des membres lui était favorable. M. Dupin annonça l'abdication du roi et proposa la duchesse pour régente; mais tout à coup l'Assemblée fut envahie; vainement, à deux reprises, la duchesse voulut prendre la parole, sa voix fut étouffée, on demanda la formation d'un gouvernement provisoire; le désordre fut bientôt à son comble, et elle dut quitter l'Assemblée avec M. Jules de Lasteyrie. On la conduisit à l'hôtel des Invalides, qu'elle quitta pendant la nuit, et elle gagna la Belgique, puis l'Allemagne. Par la suite, elle se rendit en Angleterre avec ses deux fils et passa plusieurs années à Richmond, où s'étaient réfugiés Louis-Philippe et sa famille. C'est là qu'elle s'éteignit le 18 mars 1858. Un de ses anciens professeurs, M. Schubert de Munich, a publié sur elle une intéressante biographie, qui a été traduite en français sous le titre de *Lettres de S. A. R. Anne la duchesse d'Orléans* (Gouvier). On y trouve des lettres de cette princesse, écrites en français et en allemand, et qui sont fort remarquables par l'élevation des pensées et par la noblesse des sentiments.

ORLÉANS (Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, dite Louise d'), reine des Belges, fille de Louis-Philippe, née à Palerme en 1819, morte à Ostende en 1850. Elle fut élevée avec un grand soin et elle donna des preuves d'une intelligence si ferme et si vive, que son père disait d'elle : « Louise comprendrait ce que beaucoup d'hommes politiques ne comprendraient pas. » Le 9 août 1835, elle épousa Léopold 1^{er}, roi des Belges. Douce et charitable, elle était en même temps femme de bon conseil, d'un esprit très-libéral, et, bien qu'elle fut essentiellement à ce que son non ne fut jamais mêlé aux luttes des partis, elle donnait à son mari des conseils dont celui-ci se plaisait à reconnaître la sagesse. Cette princesse se rendit populaire en Belgique par sa bienfaisance, et par la manière dont elle pratiquait la charité. Dans les dernières années de sa vie, elle eut la douleur de voir sa famille chassée de France, et les angoisses sur le sort des siens qu'elle éprouva à cette époque ne contribuèrent pas peu à achever de ruiner sa santé, déjà fort ébranlée. Elle avait eu de son mariage avec le roi Léopold deux fils : Léopold, aujourd'hui roi des Belges sous le nom de Léopold II; Philippe-Eugène-Ferdinand, comte de Flandre, et une fille, la princesse Marie-Charlotte, qui épousa en 1857 l'archiduc Ferdinand-Maximilien, fusillé en 1867 au Mexique, où il avait été proclamé empereur sous le nom de Maximilien 1^{er}.

ORLÉANS (Marie d'), duchesse de Wurtemberg, fille du roi Louis-Philippe, née à Palerme en 1813, morte en 1839. Elle passa la plus grande partie de son enfance à Twickenham, près de Londres, et fut élevée sous les yeux de sa mère. De bonne heure, la princesse Marie se fit remarquer par ses dispositions pour les beaux-arts. Louis-Philippe lui fit donner les leçons de dessin et de peinture par Ary Scheffer, de miniature par N. Poiding, et de sculpture par Pierre-Jean David. En 1837, elle épousa le duc de Wurtemberg et mit au monde, l'année suivante, un fils qui reçut les noms de Philippe-Alexandre-Marie-Ernest; mais, à la suite de ses couches, elle fut atteinte d'une maladie de poitrine. La violente émotion qu'elle éprouva lors de l'incendie de son palais, à Stuttgart, incendie pendant lequel elle eut les plus grands dangers, vint encore accélérer son mal et elle dut partir pour l'Italie; mais il était trop tard, et elle mourut à Pise en janvier 1839. La princesse Marie était une véritable artiste. Elle a laissé un grand nombre de dessins et d'esquisses remarquables et quelques morceaux de sculpture qui attestent d'un talent réel. Le plus remarquable est sa statue du *Jeune Darc*, que posséda le musée du Louvre et dont une reproduction se trouve devant l'hôtel du duc d'Orléans. Nous citerons encore d'elle une statue équestre de la même héroïne, la *Mort du chevalier Bayard*, l'ange qui a été placé sur le tombeau de son frère, le duc d'Orléans, etc. Enfin, c'est d'après ses dessins qu'a été exécuté le vitrail en trois compartiments qui décore la chapelle de Saint-Saturnin au château de Fontainebleau. Ce vitrail représente *Saint Philippe et sainte Amélie au milieu d'un chœur d'anges*.

Tout les autres membres de la famille d'Orléans, V. AUMALE, BEAULOUIS, CHARLOTTE-ELISABETH, DONOIS, JOINVILLE, LOUIS XII, LOUIS-PHILIPPE, MONTENSIER, NEMOURS, etc.

ORLÉANS (Jean d'), peintre français, né à

Orléans vers 1350, mort après 1408. Il reçut le titre de peintre et de valet de chambre du roi Charles V, conserva le même titre sous Charles VI, peignit en 1398 une *Annunciation* pour le dauphin Charles et reçut, à partir de 1408, un traitement de 6 sous parisis par jour. — Son fils, FRANÇOIS, s'adonna également à la peinture, travailla avec lui et devint valet de chambre, peintre de Charles VI, ainsi que peintre du dauphin Louis, duc de Guyenne.

ORLÉANS (le Père d'), historien. V. D'ORLÉANS.

ORLÉANSVILLE, ville de l'Algérie, dans la province d'Alger, à 210 kilom. O.-S.-O. d'Alger, à 50 kilom. S. de Tenez, à 100 kilom. O. de Milianah, sur la rive gauche du Chélif, par 36° 15' de latit. N., chef-lieu de la 6^e subdivision militaire d'Alger; 1,500 hab. Cette ville, fondée par les Français en 1843, est bâtie sur le bord d'un plateau, dans le voisinage de beaux monticules couverts de neige pendant une partie de l'année. « Des plantations publiques, dit M. Fiesse, groupées dans l'intérieur de la ville et autour des glacis, plusieurs jardins, des fontaines bien entretenues, l'aménagement des eaux donnent à Orléansville un air de verdure et de fraîcheur qui contraste heureusement avec l'aridité des environs. Orléansville est entourée d'un mur bastionné, défendu par un fossé et percé de quatre portes. Comme dans toutes les villes de création moderne, les rues d'Orléansville sont bien alignées et coupées à angle droit; les bâtiments les plus importants sont affectés aux différents services militaires et civils; ce sont : l'hôtel de la subdivision, les casernes, l'hôpital, la sous-préfecture, l'hôtel de la justice de paix, l'église, le théâtre et l'abattoir. Les bords marqués ont seuls un aspect monumental. Les places d'Armes, de la Mosquée et du Marché sont ornées de jolies fontaines.

Orléansville possède quelques antiquités intéressantes. En 1843, en débarrassant les rues sur l'emplacement de la ville romaine de *Castellum Tingitini*, on a découvert la basilique de Saint-Reparatus, remarquable par une mosaïque, rouge, blanc et noir, grossièrement exécutée.

Au sud-est d'Orléansville, on distingue le pic élevé de l'Ouaren-Senis. Tenez et la mer sont à dix lieues d'Orléansville, dans la direction du nord. Pour suppléer à l'absence absolue de grande végétation sur ce point, que les ardeurs du soleil rendent très-malsain en été, de nombreuses plantations ont été tentées à différentes époques et n'ont abouti qu'à de misérables résultats très-incomplètes. Cependant le sol sur lequel repose Orléansville a dû jadis être couvert de forêts, puisque pendant longtemps la ville récolte et a pas eu recours à d'autres combustibles que les nombreuses racines d'arbres enfouies presque partout dans le sous-sol.

ORLÉ s. m. (or. — dimin. du mot *orle*). Archit. Petite moulure plate formant le couronnement de la cymaise.

ORLEY (Bernard van), également connu sous le nom de *Barend de Bruezel*, peintre flamand, né à Bruxelles en 1490, mort à Anvers en 1560. Ses dispositions artistiques peu communes décidèrent son père à l'envoyer en Italie, où il entra dans l'atelier de Raphaël. Ses progrès rapides lui valurent l'amitié de ses maîtres et de ses collègues. Il se livra à de nombreux travaux. Sous la direction de l'illustre maître, Orley développa son talent et acquit ce grand style qui distingue ses productions. De retour dans sa ville natale, il débuta par des *Chasses*, vastes compositions qui furent justement admirées. Charles-Quint, qui aimait ce genre de peintures, le chargea d'exécuter plusieurs compositions, dont la plus remarquable est une *Vue de la forêt de Soignes*, où l'on voit l'empereur entouré des principaux seigneurs de sa cour. Vers cette époque, de nombreuses tapisseries furent exécutées d'après des cartons de l'artiste. Un des plus beaux tableaux qu'il produisit ensuite est le magnifique *Jugement dernier* qui décore la chapelle des Aumôniers, à Anvers. Parmi les grands personnages qui vinrent à honneur de féliciter l'artiste, citons le prince d'Orange-Nassau, qui vint le visiter et lui commander les seize cartons reproduits en tapisserie qui ont longtemps décoré le château de Brédan. Chacun d'eux est un tableau de deux figures dominantes représentant un cavalier et une amazone. Ce sont les ancêtres des princes d'Orange et de Nassau. Les cartons originaux, copies à l'aquarelle, par Jordans, étaient exécutés à la gouache, à l'aquarelle, aux crayons blanc et noir. Deux de ces originaux figurent au musée de La Haye. Une des belles œuvres de ce maître fécond est le *Saint Luc faisant le portrait de la sainte Vierge*, qui lui avait demandé la Société des peintres de Malines, et que l'on voit dans l'une des salles de l'Académie de peinture de cette ville. Le Louvre possède son *Mariage de la Vierge*, toile superbe de ton et d'un sentiment exquis. On voit aussi dans les diverses galeries anglaises une *Portrait de femme*, quart-nature, la *Madone avec sainte Catherine et sainte Barbara*, le *Sauveur apparaissant à la Madeleine*. Ces œuvres capitales furent beaucoup admirées à l'Exposition de Manchester en 1857. L'éminent critique Burger rendit pleinement hommage, en

cette circonstance, à l'immense talent de Van Orley.

ORLEY (Richard van), peintre et graveur flamand, né à Bruxelles en 1652, mort dans la même ville en 1732. Son père, receveur de rentes à Bruxelles, et son oncle, qui faisaient du paysage en amateurs, entreprirent l'éducation de Richard, qui devint bientôt plus fort que ses maîtres. A seize ans, il peignit sur ivoire des portraits-miniatures assez agréables, puis il perfectionna son talent et exécuta des compositions remarquables par le dessin, l'entente de la perspective et l'ingéniosité des sujets. Ayant succédé à son père comme receveur, il n'en continua pas moins ses travaux artistiques, et il produisit : un très-grand nombre de tableaux, de dessins et de gravures. Parmi ses dessins, gravés par Picard et Bertram, on remarque un recueil de 96 dessins à la plume et à l'encre de Chine ; *l'Accroissement de Rome*, en 68 dessins ; *le Pontificat romain* et des illustrations pour *l'Histoire de la guerre des Juifs* de Flavius Joseph. Ces peines si bien traitées avec une grande habileté de main. Cette habileté se montre également dans ses eaux-fortes. Citons les meilleurs : *la Chute des anges* et un *Bacchus ivre*, d'après Rubens ; *le Mariage de la Vierge*, d'après Luca Giordano, et des illustrations pour *la Pastor fido* de Guarini et les *Amours de Vertumne et de Pomone*.

ORLLIE-ANTOINE 1^{er}. V. TOUNENS.

ORLOU ou **ORLOFF** (on prononce *Orlof*), nom d'une famille russe, dont plusieurs membres ont joué un grand rôle dans leur pays depuis le XVIII^e siècle. Le premier membre connu de cette famille était IVAN, surnommé *Orel* (l'Aigle). Il faisait partie des strelitz lorsque Pierre le Grand, qui avait voué cette milice à l'extermination, témoin du sang-froid inouï dont il faisait preuve en marchant à la mort, lui donna sa grâce et l'incorpora dans la garde impériale (1689). En peu de temps Ivan parvint au grade d'officier, ce qui lui valait le titre de gentilhomme, et prit alors le nom d'Orlof. — Son fils, Grégoire, devint général et gouverneur de Novgorod. Il eut cinq fils et une fille. Cette dernière, nommée Catherine, mena une vie exemplaire et acquit la réputation d'une sainte. Catherine II fit bâtir en son honneur une église à Moscou. — Le fils aîné de Grégoire, IVAN, comte ORLOF, né à Moscou en 1733, mort à Saint-Petersbourg en 1791, reçut de l'impératrice Elisabeth le titre de comte et devint chambellan de Catherine II, qui lui donna en outre un siège au sénat. Exempt d'ambition, il mena une vie retirée et reçut de ses frères le surnom de *Philosoph*, qui lui est resté.

ORLOF (Grégoire-Grigorievitch, comte), grand maître de l'artillerie russe, favori de Catherine II, second fils de Grégoire, né en 1734, mort en 1783. Il entra de bonne heure dans l'armée, servit dans la garde, puis dans l'artillerie, mena une vie des plus dissipées, passa dans l'armée autrichienne pendant la guerre de Sept ans, puis revint à Saint-Petersbourg, où le comte Chouvaloff, grand maître de l'artillerie, le prit pour aide de camp. Une intrigue amoureuse qu'il eut avec la maîtresse de ce dernier attira sur lui l'attention de la cour, et particulièrement celle de Catherine, alors grande-duchesse. Non-seulement cette princesse empêcha qu'il fût envoyé en Sibérie, mais encore, frappée de l'élégance et des qualités physiques du jeune aide de camp, elle le garda auprès d'elle et en fit son amant. Lorsque Catherine eut pris la résolution de se débarrasser de son mari, Pierre II, elle prit pour confident de ses projets Grégoire Orlof, et celui-ci, aidé par ses frères, devint le chef de la révolution qui renversa Pierre II et mit la couronne sur la tête de Catherine (9 juillet 1762). En récompense de ce signalé service, Orlof reçut le titre de comte, la charge de grand maître de l'artillerie, et fut comblé de dons et de richesses. Devenu tout-puissant à la cour, consulté dans toutes les affaires importantes, il fut sur le point de monter sur le trône. Le chancelier Bestouchef proposa à l'impératrice de l'associer à son pouvoir ; mais cette proposition, combattue comme impolitique et impopulaire par Panin et Czernicheff, ne fut point mise à exécution, et Orlof refusa de s'unir par un mariage secret à l'impératrice. En 1771, il se rendit à Moscou pour y prendre les mesures nécessaires pour combattre la peste qui ravageait cette ville. L'habileté et le courage dont il fit preuve en cette circonstance lui méritèrent l'approbation universelle, et, par ordre de Catherine, un arc de triomphe fut érigé en son honneur à Moscou. Cependant, par ses propos indiscrets, par son inconstance, il avait singulièrement affaibli l'affection que lui avait jusqu'alors portée l'impératrice. Envoyé en Valachie pour y négocier la paix avec les Turcs (1778), Orlof, par sa hauteur, rendit sa mission infructueuse. Il retourna à Saint-Petersbourg, lorsqu'il apprit que Joseph II lui avait accordé le titre de prince de l'empire et que Wassilichoff venait de le remplacer dans les bonnes grâces de Catherine. En même temps il reçut l'ordre de se retirer dans son château de Gatchina. Ce fut un coup de foudre pour le favori. Toutefois il ne songea point à résister. Il se consola en menant un train de prince oriental, et dès la fin de la même année

1778, il put retourner à Saint-Petersbourg, où il parut avoir recouvré toute son ancienne faveur. C'est alors qu'il construisit à ses frais le grand arsenal de Saint-Petersbourg et qu'il fit don à la czarine d'un brillant faucon. Peu après, agité, inquiet, ennuyé, il quitta Saint-Petersbourg, visita l'Allemagne et la France, trouva à son retour en Russie Potemkin en possession de la faveur impériale (1778), épousa une de ses cousines, voyagea en Italie et en Suisse, perdit sa femme à Lausanne et éprouva un vif chagrin de cette perte. Ce chagrin, joint au sentiment de son impuissance de disgrâce, altéra sa raison. Il tomba dans des accès de démence et mourut dans d'horribles souffrances peu après son retour à Saint-Petersbourg. Le comte Orlof avait eu de Catherine un fils naturel, qui reçut le nom de comte Bobrinski.

ORLOF (Alexis-Grigorievitch, comte), amiral russe, frère du précédent, né à Novgorod en 1736, mort à Moscou en 1808. A une force herculéenne et à une taille de géant il joignait un esprit entreprenant et une rare audace. D'abord simple soldat, puis officier d'un régiment de la garde, il reçut, dans une rixe de caserne, un blessure au visage qui lui valut le surnom de *Batafré*. Lors de la révolution de 1762, Alexis contribua puissamment à renverser Pierre II, proclama le premier Catherine impératrice, fut chargé de la garde de l'empereur déposé et fut, dit-on, l'auteur de sa mort. Il obtint alors le grade de lieutenant-colonel, prit part à la guerre contre les Turcs (1768-1769), y fit preuve de courage, mais de peu de capacité, devint maréchal de camp, adjudant général, et fut élevé, en 1770, à la dignité d'amiral. Mis cette même année à la tête d'une flotte, il remporta sur les Turcs la bataille navale de Tchesme (1770), grâce à l'officier anglais Elphinstone, qui suppléa à son incapacité ; il n'en prit pas moins le surnom de *Tchesmanaki*. Une fille de l'impératrice Elisabeth, la princesse Tarakanoff, vivait à Rome et inspirait un reste d'ombrage à Catherine : Orlof se rendit auprès d'elle, l'épousa, la flatta de l'espoir de l'établir sur le trône et la livra à son ennemie, qui la fit périr. L'empereur Paul I^{er}, à son avènement (1796), fit exhumer les restes de son père, Pierre II, lui rendit les honneurs qui lui avaient été refusés, exigea que son meurtrier fût le drapeau funéraire pendant la cérémonie et l'exila. Il se mit alors à voyager et revint en Russie après la mort du czar. Alexis passa ses dernières années à Moscou. Il laissa en mourant son immense fortune à sa fille unique, ANNA, née en 1785, et qui épousa le comte l'arinin. — Son frère, Fédor, comte ORLOF, né en 1741, mort en 1796, reçut le grade de capitaine après la révolution de 1762, prit part à la campagne de Morée, fut défait en plusieurs rencontres et n'en reçut pas moins, à son retour, le grade de lieutenant général. — Un autre frère des précédents et le cinquième des fils de Grégoire, Vladimir, comte ORLOF, né en 1742, mort en 1812, devint lieutenant-colonel des gardes, puis quitta le service militaire, reçut le titre de conseiller intime et fut président de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg.

ORLOF (Grégoire-Vladimir, comte), littérateur et sénateur russe, membre de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, né dans cette ville en 1777, mort en 1826. Il était fils de Vladimir et petit-fils de Grégoire Orlof. Il habita Paris sous la Restauration, s'y lia avec le parti libéral, dont il voulait propager les idées en Russie, mais fut disgracié un moment par l'empereur Alexandre. On a de lui les ouvrages suivants, en français, langue dans laquelle il écrivait avec autant d'élégance que de facilité : *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, avec des additions d'Amaury Duval (1819-1822-1825, 5 vol. in-8) ; *Essai sur l'histoire de la musique en Italie* (1822, 2 vol. in-8) ; *Essai sur l'histoire de la peinture en Italie* (1823, 2 vol. in-8) ; *Voyage dans une partie de la France* (1824, 3 vol. in-8). La mort le surprit au moment où s'occupait d'un *Abregé de l'histoire de Russie*, en français. Amaury Duval passe, mais à tort, pour être le véritable auteur des livres de cet écrivain.

ORLOF (Michel-Fédorovitch), général russe, fils naturel de Fédor, le quatrième fils de Grégoire, né à Moscou en 1785, mort en 1841. Il prit part, comme adjudant major d'Alexandre I^{er}, aux campagnes de 1805, 1807 et 1812 contre la France, accompagna son souverain à Paris en 1814, fut un des signataires de la capitulation de Paris et reçut le grade de général de brigade. Partisan des idées libérales, Michel Orlof conseilla à plusieurs reprises à Alexandre de donner une constitution à ses peuples. Son insistance à cet égard amena sa disgrâce. Il reçut alors l'ordre de se rendre à l'armée du Sud, y propagea ses opinions, s'affilia à des sociétés secrètes, fut arrêté, lors de l'avènement de Nicolas I^{er}, comme complice dans la révolte militaire de Saint-Petersbourg (26 décembre 1825), dut sa mise en liberté à l'intercession de son frère Alexis, mais reçut l'ordre de se rendre dans ses terres avec défense de repasser à Saint-Petersbourg et à Moscou.

ORLOV (Alexis-Fédorovitch, prince), général et homme d'Etat russe, frère du précé-

dent, né à Moscou en 1786, mort à Saint-Petersbourg en 1861. Il prit part aux guerres de la Russie contre Napoléon, devint adjudant du grand-duc Constantin, colonel de la garde à cheval, dispersa les insurgés par des charges de cavalerie lors de la révolte militaire qui éclata à Saint-Petersbourg le 25 décembre 1825, et sauva la vie à Nicolas I^{er}, qui lui conféra le titre de comte et le grade d'adjudant général. Après avoir commandé une division d'infanterie dans la guerre contre les Turcs en 1828, il fut chargé, l'année suivante, de négocier avec la Porte le traité d'Andrinople (14 septembre 1829). L'habileté dont il fit preuve dans cette circonstance lui valut la réputation d'un excellent diplomate et accrut encore la confiance qu'avait en lui son souverain. A partir de ce moment, le comte Orlof tint une place considérable dans la direction des affaires politiques de son pays. En 1830, il se rendit, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Constantinople et, peu après, reçut l'ordre d'aller en Pologne pour connaître la cause de la lenteur de l'armée russe à écraser l'insurrection polonoise. Le maréchal Diebisch et le grand-duc Constantin étant morts peu après son arrivée, le comte Orlof se vit accusé par la rumeur publique d'avoir empoisonné ces deux personnages ; mais Frédéric de Smith a victorieusement réfuté cette accusation. Après avoir comprimé la révolte des colonies américaines du Sud (1832), il partit pour Londres dans le but d'empêcher la séparation de la Belgique et de la Hollande. Malgré ses efforts, il échoua complètement dans cette mission. De retour en Russie, Orlof reçut le commandement de l'armée envoyée à Constantinople pour protéger la Turquie contre les entreprises d'Ibrahim-Pacha et signa le fameux traité d'Unkar-Skelessi, qui livrait à la Russie seule le libre passage du Bosphore et des Dardanelles (5 mai 1833). Après son retour de cette expédition, il fut successivement nommé général de cavalerie, conseiller d'Etat, commandant de la gendarmerie (1844), directeur de la police secrète, accompagna l'empereur Nicolas dans ses voyages à Londres, à Palerme, à Naples, et prit part aux conférences de Berlin et d'Olmütz en 1853. Lorsque éclata la guerre d'Orient, en 1854, il reçut la mission de se rendre à Vienne pour amener la cour d'Autriche à faire cause commune avec la Russie ; mais il échoua, malgré tous ses efforts, et ne put même obtenir une assurance de neutralité. A son lit de mort, Nicolas ne le recommanda pas moins vivement à son fils Alexandre II, qui le chargea de représenter la Russie lors de la conclusion du traité de Paris (mars 1856). Peu après, il reçut le titre de prince, la présidence du conseil de l'empire et la présidence du conseil des ministres. Atteint par un ramollissement du cerveau, Alexis Orlof se démit de ses fonctions et mourut peu après. Ce représentant de la vieille politique russe avait une haute taille, une belle physionomie et une attitude martiale qui imposait.

ORLOF (Nicolas, prince), général et diplomate russe, fils du précédent, né en 1827. Il fut d'abord admis au nombre des pages de Nicolas I^{er}, dont il était le filleul, puis il suivit la carrière des armes, se conduisit bravement pendant la guerre d'Orient et perdit un œil au siège de Sebastopol en 1854. Peu après, il fut nommé général-major et appelé, en 1859, au poste de ministre plénipotentiaire à Bruxelles. A la mort de son père, en 1861, il prit le titre de prince, devint ensuite lieutenant général, aide de camp général et fut nommé, en juin 1870, ambassadeur à Londres, en remplacement du baron de Brunow. Mais ce dernier ayant demandé à continuer ces fonctions jusqu'au moment de sa retraite, le prince Orlof resta en disponibilité jusqu'au mois de janvier 1873, époque où il fut appelé à l'ambassade de Paris. Ce diplomate a épousé à Fontainebleau une princesse Troubetskoi. Il appartient, dit-on, à l'ancien parti russe, qui est favorable à la France. Etant ministre à Bruxelles, il a adressé au gouvernement russe un mémoire pour demander l'abolition des châtimens corporels, soit pour les civils, soit pour les militaires. On lui doit un ouvrage publié en langue russe : *la Campagne de Prusse en 1806* (Saint-Petersbourg, 1856).

ORLOV ou **ORLOF-DENISOFF**, famille russe, dont le premier membre connu est Wassil Orlov, qui épousa l'héritière de la famille Denisoff en 1776, et reçut alors la dignité héréditaire d'hetman des Cosaques. — Son fils aîné, Wassil ORLOF-DENISOFF, né en 1777, mort en 1843, fut promu général de brigade en 1807, commanda les Cosaques en 1812, fit pendant la retraite de Moscou une brigade du général Baraguay-d'Hilliers prisonnière, commanda les Cosaques de la garde à Leipzig et contribua par ses charges vigoureuses au gain de la première journée.

ORLOFF s. m. (or-loff — nom propre d'homme). Econ. rur. Cheval d'une race russe, qui descend de divers croisements des races arabe, hollandaise, danoise, anglaise et persane, et qui s'est créée en Russie vers la fin du siècle dernier.

ORLOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Viatcha, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite de la Viatcha ; 4,000 hab. — Bourg de la Russie d'Europe, gouverne-

ment de Voronej, sur la rive droite de l'Ousman ; 4,900 hab.

ORLOWSKI (Boris-Ivanovitch), sculpteur russe, né en 1793, mort à Saint-Petersbourg en 1837. Il était fils d'un paysan. D'abord élève du sculpteur Trescouni, puis de l'Académie des beaux-arts de Saint-Petersbourg, il se rendit pour se perfectionner en Italie (1822) et y reçut les leçons du célèbre Thorwaldsen. De retour dans la capitale de la Russie, il y a exécuté de nombreux et importants travaux. Nous citerons, entre autres : *Juan Oustionovitch arrêtant un lauréat enragé*, groupe ; un *Faune* et une *Bacchante*, groupe ; *Paris décernant la pomme*, groupe ; les statues de *Barclay de Tolly* et de *Koutousof* ; l'*Ange* sur la colonne d'Alexandre I^{er}, devant le palais d'hiver ; le buste colossal d'Alexandre I^{er}, au sénat, etc.

ORLU, village et commune de France (Ariège), canton d'Ax, arrond. et à 47 kilom. de Foix, sur le ruisseau du même nom ; 364 hab. Belle cascade de l'Ariège.

ORMAIE s. f. (or-mé — rad. orme). Lieu planté d'ormes. — On dit aussi ORMOIS.

ORMANCEY, village et commune de France (Haute-Marne), cant., arrond. et à 17 kilom. de Langres, sur la rive droite de la Suize ; 310 hab. Ruines imposantes d'un château fort.

ORME s. m. (or-me. — V. l'étym. à la partie encycl.). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des ulmaceés, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *Une allée d'ORMES*. L'ORME est un des arbres dont on borde le plus communément les avenues et les grandes routes. (Raspail.) Un seul ORME produit 529,000 graines. (A. Karr.) Orme de Samarie, Orme à trois feuilles, Nom vulgaire du platéa trifolié. Orme d'Amérique, Orme américain, Orme pyramidal, Nom vulgaire du guazuma, à feuilles d'orme : C'est un bel arbre que l'orme américain, avec son tronc blanc, son feuillage élégant, qui rappelle à la fois le chêne et le bouleau. (Amperc.) Orme polygame, Ancien nom de la plânière polygame. Orme de Sibérie, Ancien nom de la plânière crénulée.

— Bois d'orme commun : L'ORME est fibreux, solide, élastique.

— Juges de dessous l'orme. Juges qui, n'ayant pas de tribunal, rendaient leurs sentences sous l'orme qui ombrageait ordinairement la place située devant le manoir féodal.

— Attendez sous l'orme. Attendez avec pleine confiance en sa cause, comme faisaient les parties qui, fortes de leur bon droit, n'hésitaient pas à devancer leur partie adverse devant le tribunal du juge : Le cardinal Petrucci les attend sous l'orme, et ils n'osent l'attaquer, parce qu'il a de l'esprit et du savoir joints à une grande dignité. (Corbinelli.)

— Attendez-moi sous l'orme. Invitation ironique que l'on fait à quelqu'un d'aller à un rendez-vous où l'on n'a pas dessein d'aller soi-même, de compter sur une promesse que l'on ne veut pas tenir :

Attendez-moi sous l'orme,
Vous m'attendrez longtemps.

(REGNARD.)

— Encycl. Linguist. Des six ou sept noms persans de l'orme, aucun n'offre d'analogie avec les noms européens, et le sanscrit fait défaut ; mais nos langues occidentales présentent entre elles quelques rapports qui indiquent une provenance de source commune. Au latin *ulmus* répond l'anglo-saxon *elm*, le scandinave *almr*, l'ancien allemand *elm*, *elt-baum*, etc. ; le russe *iléou*, le polonais *ilm*, *ilina* ; l'irlandais *ulm*, *ulm*, et, par inversion, *leamhan*, et le kymrique *llyfyll*, *llyfyllan* (pour *llyfyn*). Le sens primitif de ces noms paraît être, comme pour le chêne et le bouleau en slave et en grec, celui de combustible. On trouve, en effet, en sanscrit une racine étymologique *ul*, brûler, à laquelle on rattache *ulka*, *ulkaush*, tison, météore igne, *utupa*, broussailles, mèche de lampe, *umuka*, tison, d'un thème *ulmu*. Au même groupe se lient sans doute le kymrique *ulva*, *u/vyn*, braise, charbon ardent, et l'irlandais *ulacha*, couleur, par la liaison ordinaire entre les notions de brûler et de briller. A côté de *ul*, il existe aussi des traces d'une racine *al*, *el*, avec le même sens, surtout dans les langues germaniques, où le nom de l'arbre, *elm*, paraît avoir un rapport direct avec l'anglo-saxon *aelan*, brûler, enflammer, *aeled*, *aeld* ; scandinave *eldr*, feu ; ancien allemand *elo*, *elw*, rouge de feu. Comparez le persan *al*, rouge, aloès, couleur rouge, etc. Ajoutez encore l'irlandais *alain*, brillant ; le kymrique *alw*, lumière, et le scandinave *tír*, chaleur. L'armoricain *eutech*, orme, ainsi que *eul*, bourdaine, paraissent avoir une autre origine et se rattacher, avec le même sens de combustible, au kymrique *ufel*, feu, étincelle, en irlandais *abheal*, *abheal*, *abhealg*, et en armoricain *elven*, par inversion pour *eulen*.

Pictet conjecture que l'orme, en grec *platée*, est ailién, nommé de ses graines ailiées, *pteron*, *ptilon*, plume, sanscrit *paira*, de la racine *pat*, tomber, voler. Il croit retrouver cette signification dans un autre nom commun au slave, au lithuanien et au germanique. C'est le russe *viash*, polonais *wias*, lithuanien *winkszna*, allemand *wicke*, anglais *wych*. Ces forms conduisent à une racine

vag, vig, qui, en sanscrit, signifie aller, error, trembler, d'où, entre autres dérivés, *vaga*, aile, *vädga*, aile, oiseau et nom d'une plante aux graines ailées. De *vig*, venter, vient aussi *viga*, la graine que le vent emporte. Le scandinave *vaenge*, aile, allemand *wing*, anglais *wing*, appartient au gothique *vigan*, mouvoir, agiter, qui répond mieux au sanscrit *nah*, porter; mais la forme nasale est semblable à celle du lithuanien *winkenas*.

— Bot. Le genre *orme* renferme des arbres, généralement de grande taille, à rameaux alternes et distiques, portant des feuilles semblablement disposées, ovales, aiguës, dentées, plus ou moins rudes au toucher; les fleurs, hémaproditiques, ordinairement rougeâtres, paraissent avant les feuilles et groupées en fascicules latéraux sessiles, présentent un calice membraneux à cinq divisions, cinq étamines et un ovaire ovoïde, comprimé, à deux loges uniovulées, surmonté de deux styles divergents; le fruit est une samare arrondie, comprimée, monosperme par avortement et entourée d'un large rebord membraneux. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, mais souvent difficiles à distinguer, à cause des variétés ou même des hybrides, qui forment des passages insensibles de l'une à l'autre; elles habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord; la France en possède quelques-unes, mais le plus grand nombre se trouve aux États-Unis; nous insistons particulièrement sur celle qui, connue depuis très-longtemps et universellement répandue, forme, à tous les points de vue, le type du genre.

L'orme champêtre ou commun est un arbre de première grandeur, à racines traçantes et dragonnantes, à tige droite, régulière, recouverte d'une écorce épaisse, gris brunâtre, rugueuse, crevascée, souvent même sùbreuse; ses feuilles, molles et pubescentes dans le jeune âge, plus tard épaisses, rudes et coriaces, varient beaucoup par la dimension. Cette espèce présente de nombreuses variétés : à tige tortueuse (*orme tortillard*); à écorce subéreuse (*orme liège* ou *subereux*); à rameaux dressés (*orme pyramidal*), étalés horizontalement, pendants (*orme pleureur*); à feuilles très-grandes ou très-petites, avec les variétés intermédiaires, à feuilles diversement découpées, molles ou coriaces, luisantes et presque lisses ou d'un aspect sombre et rudes au toucher, d'un vert foncé ou bronzé, ou bien ponctuées, bordées ou maculées de jaune ou de blanc, etc. La distinction de ces variétés est assez importante pour que plusieurs d'entre elles aient été désignées sous des noms particuliers. Le choix de celles que l'on veut cultiver n'est pas indifférent; il dépend surtout du but que l'on se propose. Pour les avenues et les plantations de ligne en général, on donnera la préférence aux variétés ordinaires à larges feuilles. Les arbres destinés à être plantés isolément ou à figurer aux endroits les plus apparents des massifs seront choisis parmi celles qui présentent quelque particularité remarquable dans la direction des rameaux, la forme ou la couleur du feuillage, etc. Mais, si l'on recherche avant tout l'utilité, si on aspire l'orme en vue de produire du bois de travail, on ne saurait trop recommander l'orme tortillard, facile à reconnaître aux protuberances que présente la tige, à la texture particulière du bois, à la direction verticale des rameaux, aux boutons presque noirs, enfin aux feuilles petites, épaisses, fermes, coriaces et rudes au toucher.

L'orme est originaire des régions de l'Europe centrale, où il est fréquemment cultivé, surtout comme arbre de ligne; on le trouve souvent aussi dans les forêts, mêlé avec d'autres arbres; mais il y forme rarement l'essence dominante. C'est un arbre des climats tempérés; il redoute les extrêmes de température, surtout du chaud; on le voit s'élever assez haut sur les montagnes, notamment au sud et de l'ouest; mais il vient tout aussi bien en plaine (si toutefois il y trouve un sol convenable), et là les expositions du nord et de l'est sont celles où il prospère le mieux. Sa rusticité est remarquable, même chez les jeunes sujets; mais il faut se rappeler que ceux-ci lèvent souvent à l'époque des grandes chaleurs, et qu'il sera bon, par conséquent, de leur donner un abri dans les premiers temps. Peu difficile sur la nature du sol, il ne redoute que ceux qui sont trop arides ou marécageux; la disposition traçante de ses racines lui permet de prospérer même dans les terres peu profondes. Si le fond est frais ou même humide, il croît bien plus rapidement, mais c'est aux dépens de la qualité du bois. L'orme se propage très-facilement de toutes manières. Toutefois, le semis constitue le mode le plus économique et le plus généralement employé pour créer des massifs forestiers; on emploie même, dans ce cas, se dispenser de travailler toute la surface du sol; un labour par bandes ou par carrés peut suffire, du moins dans la plupart des circonstances. En général, quand on est libre de choisir l'époque du semis, on doit préférer le mois de juin; mais alors il faut préparer un abri aux jeunes plants, qu'il leveront à l'époque des chaleurs; pour cela, on divise le sol labouré en bandes étroites, qui recevront alternativement l'orme

et une céréale (orge ou avoine) semée d'avance au printemps. Dans certains cas, si le terrain est en pente trop rapide pour être soumis à un labour en plein, on prépare le sol par carrés, où mieux par bandes alternées, une partie restant ainsi couverte, l'autre restant à nu; on sème alors l'orme et la céréale, semée alors dans l'unique but de protéger les jeunes plants; c'est un léger sacrifice, bien compensé par les résultats.

On récolte les graines d'orme à la main, dans le courant de juin; on les étend en couches minces, dans un lieu bien aéré, et on les remue fréquemment. Comme elles perdent de très-bonne heure leur faculté germinative, il faut, autant que possible, les employer immédiatement; si l'on est forcé d'attendre à l'automne ou au printemps suivant, on les conserve par les procédés ordinaires, en évitant surtout de les laisser en tas. Au moment du semis, on s'assurera si elles sont de bonne qualité, c'est-à-dire bombées au centre, fermes au toucher, farineuses et humides à la fois, d'une odeur fraîche, agréable et d'une saveur oléagineuse prononcée. Comme cette graine est très-légère, on évitera de la répandre par les grands vents et de la recouvrir d'une couche de terre trop épaisse. Dans les pépinières, on sème les graines aussitôt après la récolte; on arrose le semis, si le temps est sec; on repique les jeunes plants au bout de deux ou trois ans et on leur donne les soins ordinaires, jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être plantés à demeure.

L'orme, cultivé en massifs, émet une quantité considérable de drageons, dont on peut tirer un parti avantageux pour la multiplication; mais il faut les relever munis d'une proportion suffisante de racines et les replanter une fois en pépinière. La propagation par boutures ou par marcottes est très-usée, mais rarement mise en usage, vu l'avantage que présentent les autres modes. On n'a guère recouru à la greffe (en fente ou mieux en écusson sur l'orme commun) que pour propager les variétés bien distinctes et particulièrement l'orme tortillard.

L'orme, même quand il est très-gros, reprend bien à la transplantation. Mais cela ne dispense pas de soigner les plantations en massifs, au moins pendant les premières années; les soins consistent en binages, sarclages, et au besoin en recèpages pour les plants mal venants. Quant aux arbres d'avenue, on doit, autant que possible, éviter de les étioler à la transplantation; si l'on est forcé de le faire, dans des cas exceptionnels, on refora la tête au moyen d'un rameau latéral. Dans l'année qui suit la plantation et faut, entre les deux sèves, ébourgeonner le bas de la tige; mais l'élagage proprement dit ne doit être appliqué que plus tard. En général, les ormes plantés le long des routes et des chemins sont fort mal dirigés; on les ébranche d'une manière intelligente et barbare et c'est là, sans contredit, une des principales causes des accidents (ulcères, nécroses, gélivures, rouille, etc.) que l'on remarque dans les plantations de cette essence; on ne saurait donc trop recommander ici un élagage rationnel et progressif. Quant aux insectes, malheureusement trop nombreux, qui attaquent l'orme, on ne peut songer à les détruire, ou tout au moins à atténuer leurs ravages, que dans les petites cultures, les moyens de préservation ou de destruction étant peu ou point applicables en grand.

L'orme a-t-il jusqu'à ce jour qu'une essence subordonnée dans les forêts, nous n'aurons que peu de chose à dire sur le mode d'exploitation qui lui convient. On pourrait en faire des fûtaux, car il réunit toutes les qualités requises pour cela : tempérament rustique, croissance rapide, grande longévité, dimensions considérables, valeur des produits, facilité de dissémination des graines, etc. Mais c'est surtout une essence précieuse pour les taillis; non-seulement il repousse bien de son tronc jusqu'à un âge très-avancé, mais encore ses racines longuement traçantes émettent de nombreux drageons, qui concourent, avec les graines produites par les baliveaux, à regarnir les vides, sans qu'on ait pour ainsi dire besoin de s'en occuper. Enfin, on exploite souvent l'orme en émondes ou en retardés, à des intervalles qui varient suivant l'objet qu'on a en vue. Comme il supporte très-bien la taille, on en fait de très-bonnes haies vives, des palissades, des brise-vent, etc. Ruppel nous indique pour mémoire son emploi très-répandu pour les allées, les avenues, les quinconces, etc.

Le bois de l'orme est très-dur et fort, serré, coriace; ses fibres ligneuses, entrelacées et comme enchevêtrées, lui donnent une compacité et une élasticité toutes spéciales et le rendent fort peu sujet à se fendre. Il a un grain fin, une couleur agréablement nuancée et peut prendre un beau poli. Les variétés à petites feuilles, et surtout l'orme tortillard, présentent, sous ce rapport, et toutes choses égales d'ailleurs, une qualité supérieure. Quand ce bois est encore vert, il est plus aisé à travailler, mais aussi plus sujet à se voiler, à se tourmenter; aussi est-il bon de ne l'employer que plusieurs années après la coupe. Pour hâter sa dessiccation, il faut le faire sécher rapidement à la flamme et à la fumée; une fois sec, il ne se déjette plus.

L'orme est un excellent bois de charpente; il vient, sous ce rapport, après le chêne et le

châtaignier; on l'emploie, dans les constructions navales, pour toutes les parties qui sont sous l'eau. C'est un des meilleurs bois d'industrie; il sert dans la menuiserie et le charbonnage, surtout pour des pièces exposées au frottement ou qui exigent de la solidité; l'orme tortillard est recherché pour faire des jantes de roues; c'est celui qu'on préfère, dans l'artillerie et les équipages, pour les affûts, les caissons, les fourgons, etc. On en fait encore des vis de pressoir, des écrous, des roues d'engrenage, des arbres et des roues de moulin, ainsi que des billots, des tuyaux de conduite d'eau, des montures d'armes à feu. Les loupes et les broussins d'orme sont employés dans les ouvrages de marqueterie. Ce bois, quand il est sec, est assez bon pour le chauffage et pour la fabrication du charbon; ses cendres sont très-riches en potasse. Les feuilles d'orme servent à la nourriture du bétail; dans certains pays, on les récolte avec soin, et on les fait sécher pour les donner en hiver aux vaches et aux chèvres, soit en nature, soit après avoir été bouillies dans l'eau. Enfin, les fleurs sont recherchées par les abeilles.

L'orme a eu jadis une grande réputation en médecine, et on emploie encore quelquefois son écorce, ou du moins la partie intérieure (liber) de celle-ci; on la récolte avant la floraison; on enlève l'épiderme, puis on divise le liber en lamelles longues et étroites, que l'on fait sécher après les avoir préalablement roulées en petits paquets allongés. Cette écorce, telle qu'on la trouve dans le commerce, est mince, très-flexible, dépourvue d'épiderme, rougeâtre, inodore, d'une saveur mucilagineuse et astringente. L'analyse chimique y constate une forte proportion d'amidon et de mucilage; sa décoction est rougeâtre, visqueuse, et colore en noir les sels de fer. On a beaucoup vanté l'emploi de cette écorce contre les affections cutanées; on prétend même avoir guéri par ce moyen des maladies qui ressemblaient fort à la lèpre. On l'a préconisée aussi contre l'ascite, les rhumatismes, l'eczéma chronique, les maladies syphilitiques, etc. On l'administre sous forme de tisane, de sirop ou d'extrait. Mais, comme ce médicament a des propriétés peu énergiques, il faut, pour obtenir un effet sensible, l'administrer à des doses tellement élevées qu'il devient par cela même débilitant.

On trouve souvent, sur les feuilles de l'orme, des vésicules ou galles, produites par un insecte du genre *teuthredine*; leur volume, très-variable, at teint la grosseur du poing; elles renferment un liquide clair, visqueux, doucesâtre, appelé eau d'orme par les anciens auteurs. Vers l'automne, ces galles se dessèchent, et on y trouve, après la mort des insectes, un résidu noirâtre appelé baume d'orme. L'eau dont nous venons de parler était employée autrefois pour les maux d'yeux, les coups, les contusions, et le baume était préconisé contre les maladies de poitrine; on avait soigné le diable ou de purifier ces produits pour en séparer les insectes. Enfin, les jeunes pousses et les feuilles étaient vantées comme purgatives. Mais ces médicaments sont aujourd'hui presque complètement abandonnés. La sève de l'orme renferme du carbonate de chaux et de l'acétate de potasse, et le terreau produit par ses racines est riche en acide umique.

Nous allons passer rapidement en revue quelques autres espèces, cultivées surtout comme arbres d'ornement. L'orme de montagne diffère de l'orme commun par sa taille un peu moins élevée, ses feuilles plus grandes et coriaces; c'est un bel arbre à large cime. L'orme pédonculé a des rameaux diffus, étalés, des feuilles ovales assez grandes. Ces deux espèces croissent spontanément en Europe. L'orme d'Amérique est un arbre de première grandeur, à tige droite, couronnée par une cime ample et bien fournie, à feuilles grandes, ovales, aiguës; il offre aussi plusieurs variétés. L'orme rouge est un arbre de 20 à 25 mètres, à rameaux étalés et à feuilles ovales, très-grandes; il appartient, comme le précédent, à l'Amérique du Nord. L'orme de Sibérie ou orme nain est un petit arbre très-élégant, à rameaux grêles et retombant avec grâce; originaire du nord de l'Asie, il a une végétation très-précoce. L'orme de Chine est encore une essence de petite taille, à rameaux grêles, portant des feuilles lisses et persistantes.

L'orme joue un certain rôle dans notre histoire et nous rappelle souvent les mœurs, les coutumes, les usages civils et religieux de nos ancêtres. C'est sous son ombrage que les Gaulois et les Francs rendaient la justice et passaient leurs contrats. Au moyen âge, on s'y rassemblait au mois de mai pour tenir les plaids de courtoisie et gentillesse, et se livrer aux jeux sous l'orme, c'est-à-dire à la danse, au chant et aux concours de poésie. Ce fut souvent aux ormes, placés dans le lieu le plus apparent de chaque commune, que les chasseteurs étalaient les dépouilles des animaux qu'ils avaient tués, ou que les paysans venaient payer la dîme. On cite surtout l'orme de Saint-Martial, à Toulouse, où les maîtres du gai savoir tinrent leur première séance. Sous Henri IV, cet arbre utile fut propagé partout, et l'on donne encore le nom de *Sully* à plusieurs sujets qui datent de cette époque.

ORME (Robert), historien anglais, né à Anjengo, sur la côte de Malabar (Inde), en 1728, mort en 1801. Son père, chef d'un com-

toir anglais, l'envoya faire son éducation dans la Grande-Bretagne, d'où il revint dans l'Inde en 1745. Employé alors comme comptable par la compagnie des Indes, Robert Orme rendit de grands services, prit part à toutes les mesures administratives qui assurèrent aux Anglais la conquête de l'Inde, fit en 1753 un voyage en Europe, retourna, l'année suivante, dans l'Inde, en qualité de membre du conseil de Madras, se mêla activement, en 1759, aux opérations de la guerre du Carnatic et, devenu riche, voyant sa santé ébranlée par le climat, il retourna cette même année en Angleterre. Pendant la traversée, le vaisseau qu'il montait tomba au pouvoir des Français. Conduit à Nantes, il recouvra la liberté vers la fin de 1760, se rendit à Londres, commença la publication d'un ouvrage sur les guerres des Anglais dans l'Indoustan, reçut alors le titre d'historiographe de la compagnie des Indes, avec une pension de 300 livres sterling, et fit, en 1773, un voyage à Paris pour se mettre en relation avec Bussy, qui avait fait la guerre dans le Carnatic. On a de lui : *Histoire de la guerre des Anglais dans l'Indoustan de 1745 à 1763* (Londres, 1763-1776, 2 vol. in-4, avec cartes et plans), ouvrage fort remarquable par son exactitude, son impartialité, et par les intéressantes notions qu'il renferme sur les Indes; une traduction française en a été donnée à Lausanne (1791, 3 vol. in-12); *Fragments historiques sur l'empire mogol, sur les Mahrattes et les affaires des Anglais dans l'Inde* (Londres, 1782, in-80), très-importants pour l'histoire de l'Inde.

ORME (DE L'), architecte français. V. D'ORME.

ORMEA, ville d'Italie, province et à 28 kilom. S. de Mondovì, dans les Apennins, sur la rive gauche du Tanaro; 5,460 hab. Fabrique de draps et de toiles. La muraille dont elle est ceinte et que protège un fort ne l'empêcha pas d'être très-endoimagée pendant la campagne de 1796.

ORMEA (Charles-François-Vincent Ferrero, marquis d'), homme d'État piémontais, né à Mondovì, dans les Apennins, en 1745. Il était juge à Carmagnole lorsque Victor-Amédée eut l'occasion de trouver en lui un esprit fécond en ressources, adroit, prompt et d'un remarquable activité. Appelé à un emploi important, Ferrero répondit complètement à l'attente de son souverain, qui le nomma comte de Roasio, surintendant des finances et ministre de l'intérieur. Pour rétablir les finances de l'Etat, Ferrero assujéti à la taille la noblesse, sans tenir compte de ses mœurs, puis se rendit à deux reprises à Rome, gagna les cardinaux par des présents et parvint à faire signer à Benoît XIII un concordat qui mit fin aux discussions de la cour de Rome et de celle de Turin (1738). De plus, en plus satisfait des services de son ministre, Victor-Amédée, et abdicant, recommanda Ferrero, devenu marquis d'Ormea, à son fils Charles-Emmanuel III (1730). Sous le nouveau souverain, le ministre conserva donc son poste et son crédit. « Plein d'audace et prodigieusement actif, dit Foisset, souple et insinuant sous une apparence de franchise, il montrait tour à tour de la hauteur ou de la modération, imaginait avec promptitude les moyens d'exécution et traitait les affaires de l'Etat comme si elles eussent été les siennes. » Ayant remarqué que Victor-Amédée, poussé par sa femme morganatique, l'ambitieux marquis de Spino, songeait à remonter sur le trône et à en faire descendre son fils, le marquis d'Ormea résolut d'empêcher la réalisation de ce projet, qui menaçait de nouvelles secousses politiques. Avec sa promptitude de décision, il fit signer au jeune roi Charles-Emmanuel d'arrestation de son père et envoya ce dernier sous bonne garde, au château de Rivoli. A partir de ce moment, d'Ormea devint, après son souverain, le premier personnage de l'Etat et reçut, outre le portefeuille de l'intérieur, celui des affaires étrangères (1732) et la dignité de grand chancelier de robe et d'épée (1742). En 1741, il signa avec le pape Benoît XIV un nouveau concordat par lequel le roi de Sardaigne, reconnu vicaire perpétuel du saint-siège dans le Verceilais, avait le droit de nommer aux prélatures de ses Etats, abolissant le droit d'asile des églises et faisant contribuer le clergé aux charges publiques. En 1742, il conclut avec Marie-Thérèse un traité pour défendre le Milanais contre les Espagnols. Lorsque, en 1744, la guerre s'engagea entre la Sardaigne et la France et que les Français vinrent assiéger Coni, d'Ormea, convaincu que la conservation de cette place était de la plus haute importance, amena le roi à livrer bataille aux assiégeants, bien qu'il eût des forces de beaucoup inférieures. Le roi de Sardaigne fut battu à la Madona de Olmo (29 septembre 1744), mais parvint pendant la bataille à faire entrer dans Coni des vivres et des troupes, ce qui eut pour résultat de faire lever le siège à l'ennemi. D'Ormea s'était retiré l'année suivante, avec le regret d'avoir été impuissant à écarter les revers qui frappaient son pays.

ORMEAU s. m. (or-mo — dimin. d'orme). Bot. Jeune orme; orme en général : *Pépinière d'ORMEAUX. Allée d'ORMEAUX. Voyez sur cette colline cette église entourée de vieux ORMEAUX.* (B. de St-L.)

Au jeune et tendre ormeau la vigne se marie.

ROSSET.

Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin
J'ai passé les premiers à peine.

A. CHÉNIER.

Le vrai pèlerin ressemble à cet antique ormeau
Qui, des joutes du village ancien dépositaire,
Lour a prêté cent ans son ombre héréditaire.

DEUILLE.

— Prov. espagn. *L'ormeau ne peut donner des poires*. Chacune cause a ses effets naturels, et il ne faut pas lui en demander d'autres.

— Moll. Syn. d'ORMIER.

ORMEAUX, village et comm. de France (Seine-et-Marne), arrond. et à 14 kilom. de Coulommiers, à 36 kilom. de Melun; 273 hab. Ruines d'un ancien château fort.

ORMÉE et **ORMÉISTE**. Hist. V. HORMÉE et HORMÉISTE.

ORMEK s. m. (or-mèk). Comm. Etoffe rase, lisse, à gros grains, faite de poil de chameau ou de duvet de cachemire, qui se fabrique dans l'Asie centrale, surtout dans le Boukhara et dans le pays des Kirghizes : *L'ORMEK est une sorte de camelot; on peut même dire que c'est le type primitif d'où les autres sortes de camelots sont dérivées.* (Bézou.)

ORMEL s. m. (or-mèl). Forme ancienne du mot ORMEAU.

— Féod. *Jeux sous l'ormel*, Fêtes ou réunions qui se tenaient sous l'orme féodal. || Genre de poésies d'un caractère pastoral.

ORMELIENNE, montagne de France (Savoie). Elle se dresse sur la frontière de l'Italie et atteint 3,302 mètres. De nombreux tributaires de l'Isère et de la Drôme y prennent naissance. Elle domine la vallée de Sainte-Foy, où coule l'Isère.

ORMÉNIDE s. f. (or-mé-ni-de — du gr. *ormenos*, pousse, rameau). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des anthémis, et comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe. || On dit aussi ORMENIS.

ORMERIE s. f. (or-me-ri — rad. *orme*). Sellerie, à cause de l'emploi que fait du bois d'orme cette industrie.

ORMES, village et comm. de France (Aube), cant., arrond. et à 4 kilom. d'Arcis, à 35 kilom. de Troyes, dans la vallée de l'Aube; 362 hab. Antiquités romaines et gallo-romaines; église du xiii^e siècle, renfermant un curieux tabernacle en bois sculpté et de beaux vitraux du xvi^e siècle.

ORMES, village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arrond. et à 30 kilom. de Louhans, à 44 kilom. de Mâcon, sur une hauteur qui domine la rive gauche de la Saône; 865 hab. Commerces de bois de charpente, de cerclés et d'échalas; ruines gallo-romaines; débris de plusieurs châteaux.

ORMES (LES), village et comm. de France (Yonne), cant. d'Aillault, arrond. et à 20 kilom. de Joigny, à 59 kilom. d'Auxerre; 523 hab. Château qu'habita Sully et qu'entourent des charmillons séculaires.

ORMES (LES), village et comm. de France (Vienne), cant. de Dangé, arrond. de Châtelleraud, à 51 kilom. de Poitiers, près de la Vienne; 1,422 hab. Le château, entouré d'un parc magnifique, offre une galerie décorée de peintures représentant les batailles du règne de Louis XV.

ORMESSON, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arrond. et à 24 kilom. de Chérel, à 34 kilom. de Versailles, dans une vallée de la rive gauche de la Marne; 125 hab. Château du xiii^e siècle, entouré d'un beau parc.

ORMESSON, famille de robe qui a acquis en France une grande illustration par les magistrats éminents qu'elle a produits, et dont les principaux sont les suivants :

ORMESSON (Olivier LE FÈVRE D') administrateur et magistrat, né en 1525, mort en 1600. Son père était commis au greffe. Le chancelier de L'Hôpital fit entrer d'Ormesson au conseil du roi, et Charles IX voulut, en 1568, le mettre à la tête de ses finances; il refusa cette place, ce qui fit dire au roi : « J'ai mauvais opinion de mes affaires, puis-je que les honnêtes gens ne veulent pas s'en mêler. » Néanmoins, d'Ormesson fut nommé intendant et contrôleur général des finances, puis président de la chambre des comptes, sous Henri III (1577). Il fut un des premiers à reconnaître Henri IV. — Son fils aîné, Olivier d'ORMESSON, fut comme lui président des comptes. — Son second fils, André LE FÈVRE D'ORMESSON, né en 1576, mort en 1665, fut conseiller au parlement de Paris, conseiller d'Etat, et mourut avec la réputation d'un magistrat aussi éclairé qu'intègre.

ORMESSON (Olivier LE FÈVRE D'), magistrat, fils d'André, mort en 1686. Il marcha sur les traces de son père et devint conseiller d'Etat. Nommé rapporteur dans le procès de Fouquet, il opposa une ferme résistance aux ministres qui voulaient que le surintendant périt. On l'a désigné à tort comme l'un des magistrats auteurs des fameuses *Ordonnances* de Louis XIV (1660). Il a laissé des *Mémoires* qui sont restés longtemps manuscrits et qui ont été publiés par M. Chéruel

sous le titre de *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson* (1860-1862, 2 vol. in-40). Nous allons en parler ci-après.

ORMESSON (JOURNAL D'OLIVIER LE FÈVRE D'), publié par M. Chéruel (Paris 1860 - 1862, 2 vol. in-40). Ces mémoires, écrits au jour le jour et pour ainsi dire sous la dictée des événements, embrassent deux périodes : la première s'étend de 1643 à 1650 et comprend l'histoire fidèle de la première Fronde; la seconde (1661-1673) nous donne un récit précieux du procès de Fouquet. Il ne faut pas chercher dans le *Journal* d'Olivier d'Ormesson des tableaux composés avec art, des scènes animées, d'ingénieuses réflexions, des portraits satiriques, rien de ce que nous admirons dans les *Mémoires* de Retz et dans les lettres de Mme de Sévigné; le grave magistrat qui raconte les mêmes événements n'y met pas tant de finesse. Il consigne simplement le soir dans son journal ce qu'on a vu, ce qu'on a dit, ce qu'on a fait dans la journée. Ce simple catalogue, rédigé sans aucune prétention littéraire, n'est pourtant ni sans mérite, ni sans intérêt. Le *Journal*, qui renferme toutes les nouvelles qu'à défaut de gazette la conversation transmettait de bouche en bouche, tous les on-dit parlementaires et ce que nous appelions aujourd'hui les *echos du palais*, nous donne par cela même une idée assez nette des gens de robe, de leur rôle et de leur existence. Il faut ajouter que les faits, qui sont notés en détail et avec une scrupuleuse impartialité, jettent quelquefois un jour nouveau sur quelque point obscur ou obscurci à dessein par les historiens passionnés de la Fronde. Dans son *Journal*, d'Ormesson enregistre les causes célèbres, les médisances des courtisans, les intrigues, les scandales, les duels, etc. Les notes relatives aux hommes et aux événements de la Fronde, aux discussions du parlement sont particulièrement intéressantes. Il en est de même de tout ce qui concerne le procès fait à Fouquet, et dans lequel il joua un rôle si digne. Ces intéressants mémoires s'arrêtent aux premiers jours de la guerre de Hollande. On y trouve une sincérité parfaite, l'absence de tout esprit de parti; aussi sont-ils précieux à consulter pour quiconque veut se faire une idée exacte des événements que d'Ormesson a enregistrés.

ORMESSON (André LE FÈVRE D'), magistrat, fils du précédent, né en 1644, mort en 1684. Il eut pour précepteur l'abbé Fleury et devint successivement avocat au Châtelet, conseiller au grand conseil, maître des requêtes et intendant de Lyon. — Son fils, Henri-François de Paule LE FÈVRE D'ORMESSON, né en 1681, mort en 1755, devint maître des requêtes, membre du conseil des finances, plénipotentiaire pour régler les limites de la Lorraine, conseiller d'Etat, intendant des finances et membre du conseil royal des finances. Il resta attaché au chancelier d'Aguesseau après sa disgrâce et eut ouvertement des relations avec lui, au risque de mécontenter le Régent. — Son fils, Marie-François de Paule LE FÈVRE, marquis d'ORMESSON, né en 1710, mort en 1774, fut successivement conseiller au parlement (1731), maître des requêtes (1733), président au grand conseil (1738), conseiller d'Etat (1744) et intendant des finances en 1750, après la mort de son père. Deux ans plus tard, il reçut le titre de marquis.

ORMESSON (Louis-François de Paule LE FÈVRE, marquis D'), magistrat, frère du précédent, né en 1718, mort en 1789. Il était neveu par sa mère du chancelier d'Aguesseau, sous les yeux duquel il fut élevé. Successivement avocat du roi au Châtelet (1739), avocat général au grand conseil (1741), avocat général au parlement, président à mortier (1755) en remplacement de M. de Chauvelin, il remplit ces fonctions avec un talent et une intégrité qui lui attirèrent une haute considération. Dans les luttes qui eurent lieu entre le ministère et le parlement, il se porta souvent comme médiateur et ce fut à ses démarches, à ses négociations, que cette cour de justice dut de pouvoir recouvrer sa place à Paris à deux reprises. Sous Louis XVI, il fut de nouveau exilé avec sa compagnie (1787), dont il n'avait cessé de défendre avec une grande vigueur les prérogatives. Opposé en 1783 à la convocation des états généraux, il s'efforça de dissuader le roi de prendre cette mesure et prononça au parlement ces paroles : « Vous aurez, messieurs, les états généraux, puisque vous les voulez; mais vous et la France ne tarderez pas à vous en repentir. » Nommé premier président, après la retraite de d'Aligre (1788), il conjura Louis XVI de prendre toutes les mesures nécessaires pour éteindre dès sa naissance l'incendie qui menaçait d'embraser la monarchie. Il mourut au commencement de l'année suivante. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait accueilli au nombre de ses membres.

ORMESSON D'AMBOILE (Henri-François de Paule LE FÈVRE D'), homme d'Etat français, fils du précédent, né en 1751, mort à Paris en 1807. D'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes, il fut ensuite intendant des finances, se signala par sa probité et par son désintéressement, se fit avantageusement connaître de Louis XVI et fut appelé par ce prince au poste de contrôleur général des finances après la démission de

Joly de Fleury (1788). D'Ormesson, qui n'avait alors que trente et un ans et qui était étranger à toutes les connaissances exigées par des fonctions que les circonstances rendaient si difficiles, témoigna au roi ses craintes de ne pouvoir être à la hauteur de la situation. Louis XVI s'efforça de le rassurer en lui disant : « Je suis plus jeune que vous et j'occupe une place plus grande que celle que je vous donne. » Sur cette belle raison, d'Ormesson s'installa dans son ministère et se mit à l'œuvre; mais son inexpérience et son absence de vues le firent recourir à des moyens qui portèrent une grande atteinte au crédit public. Il obligea la caisse d'escompte à verser 6 millions au Trésor, et il l'autorisa à suspendre le paiement en argent des billets au-dessus de 300 livres, ce qui ébranla la confiance qu'on avait dans cet établissement; puis il cassa le bail des fermiers généraux en vue de l'établissement d'une régie, ce qui donna lieu à une grande perturbation et aux plaintes les plus vives. De Vergennes, qu'il avait mis contre lui, profita de ces fautes pour le renverser, et, au bout de quelques mois, il dut remettre le portefeuille des finances à Calonne. D'Ormesson remplit alors avec zèle les fonctions de conseiller d'Etat jusqu'à la Révolution. Lors de la réforme judiciaire, il fut élu président d'un des tribunaux de Paris et, en 1792, une imposante majorité de suffrages l'appela aux fonctions de maire de la capitale; mais il refusa ce poste périlleux et se retira à la campagne, où il vécut paisiblement. Sous le Directoire et le Consulat, il remplit des fonctions municipales.

ORMESSON DE NOYSEAU (Anne-Louis-François de Paule LE FÈVRE D'), homme politique, frère du précédent, né en 1753, mort sur l'échafaud en 1794. Conseiller au parlement de Paris en 1770, il remplaça son père comme président à mortier en 1788, fut élu député de la noblesse aux états généraux, s'y montra opposé aux innovations qui lui paraurent propres à ruiner la monarchie et signa la protestation du 15 septembre 1791. Il reprit alors les fonctions de bibliothécaire de Louis XVI, auxquelles il avait été appelé en 1790, devint membre de la commission des monuments publics, fut arrêté en 1793, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à la peine capitale. Son érudition comme helléniste l'avait fait appeler à l'Académie des inscriptions en 1792.

ORMESSON ou de **Mayenne** (HÔTEL D'), à l'angle des rues Saint-Antoine et du Petit-Musc, à Paris. Cet hôtel fut construit au xvi^e siècle par Ducerneau pour le duc de Mayenne, et réparé plus tard par Germain Boffrand pour M. d'Ormesson. L'hôtel d'Ormesson a été occupé de nos jours par l'institution Favart.

ORMIAH (lac D'), lac salé du N.-O. de la Perse, dans l'O. de la province d'Aderbadjan, au S.-O. de Tauris; 120 kilom. de longueur sur 60 kilom. de largeur. Il renferme les îles Chahi, Echek, Coloum et Aghadi, couvertes de gras pâturages, et reçoit le Talkh-Tchal, l'Agi, le Char et le Sancelah-Tchal.

ORMIAH, ville de Perse, province d'Aderbadjan, ch.-l. de district, sur le Char, à 6 kilom. du lac de son nom, par 37° 28' 30" de latit. N. et 42° 54' 07" de longit. E.; patrie de Zoroastre.

ORMIDIA, bourg de la Turquie d'Asie, sur la côte méridionale de l'île de Chypre, à 22 kilom. S. de Famagouste; 2,580 hab.

ORMIER s. m. (or-miè — du lat. *aurea maris*, oreille de mer, mollusque ainsi dit à cause de sa forme en oreille). Moll. Nom vulgaire des halotides, dans le département des Côtes-du-Nord, où l'on mange ces mollusques. || On dit aussi ORMIT, ORMEAU, OREILLE DE MER et GROS BOURDON.

ORMIÈRE s. f. (or-mière — rad. *orme*). Bot. Nom vulgaire de la spirée ulmaire ou reine des prés, plante dont les feuilles ressemblent à celles de l'orme.

— Anc. métalurg. Or pur, or moulu.

ORMILLE s. f. (or-mille; || mil. — rad. *orme*). Agric. Très-petit orme : *Boite d'ORMILLE*. Plantes des ORMILLES. || Plant de tres-petites ormes. || Palissade formée de très-petites ormes.

— Bot. Variété d'orme champêtre qui a de très-petites feuilles.

ORMIN s. m. (or-main). Bot. V. HORMIN.

ORMOCARPE s. m. (or-mo-kar-pe — du gr. *ormos*, collier; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, qui croissent dans l'Asie et l'Amérique tropicales.

ORMOCÈRE s. m. (or-mo-sè-re — du gr. *ormos*, collier; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, type du groupe des ormocérates, comprenant un petit nombre d'espèces, dont la principale habite l'Angleterre.

ORMOCÉRITE adj. (or-mo-sé-ri-te — rad. *ormocère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ormocère.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, ayant pour type le genre ormocère.

ORMOND, baronnie d'Irlande, comté de Tipperary; 60,000 hab. Pays peu fertile.

ORMOND (Jacques BUTLER, duc D'), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1610, mort en 1688. Il appartenait à une ancienne famille irlandaise qui descendait, dit-on, des ducs de Normandie. Tout jeune encore, il perdit son père, fut élevé sous les yeux d'Abbot, archevêque de Canterbury, parut à la cour avec le titre de vicomte de Thurles, épousa, en 1629, sa cousine Elisabeth Preston, et devint, en 1632, comte d'Ormond et pair d'Irlande par suite de la mort de son grand-père. Il vivait dans les terres qu'il possédait en Irlande, lorsque éclata dans ce pays la rébellion de 1640. Charles I^{er}, qui avait entendu parler de la fermeté et des hautes capacités du jeune comte, le nomma alors lieutenant général et le mit à la tête d'un corps de 3,000 hommes pour comprimer les efforts des rebelles. D'Ormond, avec des forces aussi faibles, battit néanmoins les insurgés à Naas, près de Dublin, à Kilrush, à Ross, et reçut des remerciements publics du Long Parlement et du roi, qui lui donna le titre de marquis. En 1643, il remporta une nouvelle victoire sur le général Preston, mais ne recevant point de secours, contrarié dans ses opérations par le vice-roi, par les lords juges du royaume, ayant d'un autre côté, en face de lui, un ennemi dont le nombre croissait sans cesse, il se vit réduit, cette même année, à signer un armistice, qui fut mal accueilli du gouvernement. Néanmoins, Charles I^{er}, reconnaissant que le marquis d'Ormond avait cédé à une impérieuse nécessité, le nomma vice-roi d'Irlande en remplacement de Leinster (1644). Pendant trois ans, avec une inébranlable énergie, il soutint une lutte opiniâtre contre la rébellion et s'efforça de retenir l'Irlande dans l'obéissance, tout en montrant au milieu des fureurs des factions une modération inaltérable. Mais lorsque le roi vaincu eut été conduit prisonnier à Hampton-Court, voyant l'impossibilité de résister plus longtemps, il résigna ses fonctions entre les mains des commissaires du Parlement, alla rendre compte de sa conduite à Charles I^{er} et, ne se trouvant plus en sûreté, alla chercher un refuge en France (1647).

Il était depuis un an à peine dans ce pays lorsque, à l'appel des royalistes, il retourna en Irlande et rejoignit O'Neill. La nouvelle de l'exécution du roi (30 janvier 1649), le refusa que fit le prince de Galles de venir se mettre à la tête de ses partisans n'empêchèrent point le marquis d'Ormond de faire proclamer ce dernier roi sous le nom de Charles II et de marcher sur Dublin pour s'en emparer. Mais l'arrivée de Cromwell et la défection d'O'Neill firent échouer cette entreprise et il dut retourner en France (1650). Il rejoignit alors Charles II, devint son plus sage conseiller, remplit dans son intérêt plusieurs missions secrètes et revint avec lui en Angleterre à l'époque de la restauration (1660).

Nommé duc, grand maître de la maison du roi, comblé d'honneurs de tout genre, d'Ormond fut appelé, en 1662, à la vice-royauté d'Irlande, pour rétablir la tranquillité dans ce pays. Il s'acquitta de cette tâche avec sa sagesse et sa fermeté habituelles et s'attacha à développer la prospérité industrielle et commerciale de l'île. Malgré ses services, Buckingham, irrité de l'attachement qu'il montrait à Clarendon, lui fit ôter sa vice-royauté en 1669. Cette même année, il fut nommé chancelier de l'université d'Oxford. L'année suivante, se trouvant à Londres, il faillit périr dans un guet-apens odieux que lui dressa le colonel Blood, qu'il avait fait emprisonner en Irlande pour avoir voulu s'emparer du château de Dublin. Blood, soutenu par Buckingham, ne fut point inquiété, et Charles II pria d'Ormond d'oublier l'insulte qu'il avait reçue. « Puisque le roi peut pardonner à Blood d'avoir tenté de lui arracher la couronne, lui répondit le duc, je jure à tous ceux qui pardonneraient aisément d'avoir attenté à ma vie, et j'obéirai aux desirs de Sa Majesté sans m'informer de ses motifs. » Depuis sept ans, il était complètement tombé en disgrâce, lorsque, par l'intervention du duc d'York, d'Ormond fut de nouveau nommé vice-roi d'Irlande (1676). A l'avènement de Jacques II, il fut remplacé dans son gouvernement par Talbot et passa les dernières années de sa vie éloigné de la cour. Homme d'Etat éminent, général habile, administrateur intègre et éclairé, éloquent, instruit, il se montra attaché à la royauté sans jamais descendre au rôle de courtisan, fit entendre au roi des conseils sévères chaque fois qu'il lui parut agir contre les intérêts du pays, ne ménagea ni les maitresses, ni les favoris, se fit estimer des républicains qu'il combattait et mérita par l'élevation de son caractère le surnom de *Grand Ormond*, que lui donnèrent ses compatriotes.

ORMOND (Jacques BUTLER, duc D'), général anglais, petit-fils du précédent, né à Dublin en 1665, mort en 1745. Lorsque le prince d'Orange vint détrôner son beau-père Jacques II, le duc d'Ormond se prononça en sa faveur, gagna ainsi les bonnes grâces du nouveau souverain et s'empara, après la bataille de la Boyne (1690), de Dublin et de Kilkenny. Ayant survécu plus tard Guillaume III en Flandre, il fut fait prisonnier à Nerwinde (1693) et recouvra peu après la liberté. Sous le règne de la reine Anne, il continua à jouer de la plus grande faveur, reçut un commandement dans l'armée envoyée pour assiéger

Calix, contribua puissamment au désastre de la flotte franco-espagnole dans le port de Vigo, à la capture de dix vaisseaux de guerre et de onze galions (1702), et reçut, l'année suivante, outre des remerciements publics du Parlement, le titre de vice-roi d'Irlande. Ayant voulu s'opposer aux mesures violentes prises par le parlement irlandais contre les catholiques, il s'attira la haine de ce corps politique et fut relevé de ses fonctions par le ministre whig. Mais, après la retraite de Marlborough, il fut de nouveau nommé vice-roi (1709) et, trois ans plus tard, il remplaça Marlborough comme commandant de l'armée anglaise dans les Pays-Bas. Mû par suite des négociations de paix entamées entre la France et l'Angleterre, il reçut l'ordre de ne point susciter les hostilités et dut se borner à aller occuper Dunkerque, que Louis XIV consentit de remettre aux Anglais. De retour à Londres, il devint un des conseillers les plus influents de la reine Anne. Après la mort de cette princesse, l'électeur de Hanovre, proclamé roi sous le nom de George I^{er}, obligea le duc d'Ormond de se démettre de ses fonctions de capitaine général (1714), mais il fut néanmoins nommé gouverneur du Somerset et conseiller privé. Il se vit peu après frappé de proscription par le parlement d'Irlande et accusé, devant la Chambre des pairs d'Angleterre, d'avoir, en 1712, trahi les intérêts de son pays en faveur de la France. Bien qu'il n'eût alors fait autre chose que de suivre les instructions de la reine Anne, voyant qu'il ne pourrait conjurer l'orage, il alla chercher un refuge en France, et ses biens furent confisqués. Le duc d'Ormond entra alors en relation avec le prétendant, qu'il suivit à Rome. En 1718, le cardinal Albéroni, ayant résolu de détrôner George I^{er} en fomentant la guerre civile dans ses États, appela à Madrid le prétendant et d'Ormond, qui mit à la tête d'une flotte de dix vaisseaux de ligne montés par 6,000 hommes. Mais cette flotte fut dispersée par la tempête et d'Ormond, renonçant à se mêler désormais de politique, alla se fixer à Avignon, où il mourut. On a publié, sous le titre de *Mémoires de la vie de mylord duc d'Ormond* (La Haye, 1727, 2 vol. in-12), un ouvrage apocryphe, rempli d'anecdotes scandaleuses.

ORMOSIE s. f. (or-mo-si — du gr. *ormos*, collier). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des sophorées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ORMOSOLÉNE s. f. (or-mo-sô-lé-ni — du gr. *ormos*, collier; *sôlên*, gouttière). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des silerines, dont les espèces croissent dans l'île de Crète.

ORMOV - VILLERS, village et comm. de France (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arrond. et à 20 kilom. de Senlis, à 68 kilom. de Beauvais; 332 hab. Pierre celte de 7 mètres de hauteur, appelée la pierre au Coq; antiquités romaines.

ORMOV (Charlotte CHAUMET, dame D^e), femme auteur française, née à Eauxpures vers 1732, morte en 1791. Elle épousa le président d'Ormov, éprouva des revers de fortune et s'adonna alors à la littérature dans le but, dit-on, de se faire des protecteurs pour l'aider à améliorer sa position. Pendant quelques années, elle fut en relation avec J.-J. Rousseau, qui finit par rompre avec elle et lui écrivit, après la publication d'un roman intitulé *les Malheurs de la jeune Émilie* : « Rousseau, ne recevant chez lui aucun auteur, remercia Mme d'Ormov de ses bontés et la pria de ne plus l'honorer de ses visites. » L'Académie des Arcades de Rome l'admit au nombre de ses membres sous le nom de Laurilla. Nous citons d'elle : le *Lama amoureuse*, contre les *Malheurs de la jeune Émilie* (Paris, 1778, in-8); la *Vertu chancelante* ou la *Vie de Mlle d'Amincourt* (Paris, 1778); *Zelmis* ou la *Jeune sauvage*, opéra-comique en un acte (Paris, 1780, in-8); *opuscules* (1784, in-4); les *Dangers de la passion du jeu* (1793, in-8).

ORMSKIRK, ville d'Angleterre, comté de Lancashire, sur le canal de la Leeds; 4,891 hab. L'église gothique renferme les tombeaux des comtes de Derby. Filatures de coton, chapehories, mines de houille et de pétrole.

ORMUZ ou **HORMOUZ**, île de Perse, sur la côte S. du Moghistan, dans le détroit du même nom, à l'entrée du golfe Persique et à 16 kilom. S.-E. de Goumrou, séparée du continent par un canal de 8 kilom. de large, par 27° 30' de lat. N. et 54° 10' 46" de long. E. C'est une île basse de rochers rougeâtres mêlés de taches blanches et brillantes, qu'on croit être du spath calcaire; la chaleur y est excessive en été, mais l'air y est moins malsain qu'à Goumrou. La végétation n'y présente que quelques broussailles et un petit nombre de palmiers. Le royaume minéral y offre plusieurs variétés de pierre spéculaire, du feldspath gris en masse, du quartz et du spath calcaire. Les ruines de l'ancienne ville d'Ormuz s'étendent dans la partie orientale de l'île et occupent 300 à 400 mètres de largeur. La population de l'île est d'environ 500 hab., qui tirent de Goumrou tout ce qui est nécessaire à leur subsistance.

ORMUZ ou **HORMOUZ**, ville et port de Perse, province de Kerman, dans le Mogh-

stan, à l'extrémité N.-E. de l'île de son nom. Elle se compose de quelques maisons basses en pierre et d'une centaine de barques, le tout coiffé d'un mur tout noir flanqué de tours. Le port est formé par une anse qui part de la côte orientale, se courbe en approchant de la ville et se termine au fort des Portugais; il n'est défendu que par une petite tour; il est sûr et profond et les gros navires peuvent ancrer à 50 mètres de la côte. Le fort des Portugais est un rectangle environné par la mer; les murs sont très-épais, en bon état, percés d'embrasures et garnis d'artillerie de gros calibre; une redoute élevée domine tout le fort et on indique le centre. La ville et le fort renferment plusieurs citernes. L'ancienne Ormuz fut une des villes les plus florissantes de l'Asie; les Arabes, en attribuant la fondation à Athar ou Authar, héros dont il est fait mention dans les contes arabes. Quelques auteurs la regardent comme l'Ogyris des anciens; elle dut s'élever à sa belle situation, qui la rendit l'entrepôt du commerce de la Perse avec les Indes, et qui y attirait des négociants de presque toutes les contrées de la terre; aussi y trouvaient-ou réunis toutes les commodités et tous les plaisirs de la vie. Telle était Ormuz, quand les Portugais vinrent, sous le grand Albuquerque, avec des forces considérables et s'en emparèrent en 1514; elle débâta beaucoup sous ces conquérants, qui la conservèrent jusqu'en 1602, époque à laquelle Shah-Ahmed, roi de Perse, aidé d'une division anglaise, la leur enleva; mais il n'en resta plus que des ruines, et ce prince, avant fait transporter les habitants à Goumrou, ne laissa qu'une faible garnison dans le fort. Vers le milieu du siècle dernier, l'iman de Mascate prit possession de ce fort, qu'il fit réparer, et y mit une garnison de 200 hommes; c'est depuis cette époque que la nouvelle Ormuz s'est relevée, comme on la voit aujourd'hui; l'iman paye un tribut à la Perse pour cette acquisition.

ORMUZD, dieu suprême, principe du bien chez les anciens Perses. Voici en quels termes on parle Zoroastre lui-même : « Au commencement, il y avait deux jumeaux, deux esprits, ayant chacun leur activité propre : le bon et le méchant en poisons, en paroles et en actions. Choisissant entre ces deux esprits. Soyez bons, et non méchants. » Et dans un autre passage : « Ahuramazda est saint et véritable; il faut l'honorer par la vérité et par de saintes actions... Vous ne pouvez servir les deux esprits. » Cet Ahuramazda, dont on a fait Ormuzd, était connu des philosophes grecs sous le nom d'Ormazdès. Platon, en effet, appelle Zoroastre fils d'Ormazdès, et Aristote parle aussi d'Ormazdès comme du principe du bien selon la doctrine des magas. D'autre part, nous retrouvons le nom du même dieu dans les inscriptions de Darius et de Xerxès, il fut toutefois accepter la lecture de Burnouf. Darius dit dans un passage de ces inscriptions : « Par la grâce d'Ahuramazda, je suis roi; Ahuramazda m'a donné le royaume. » Mais quelle signification faut-il donner à ce nom? La question est des plus difficiles. Nous pouvons cependant dire plus sur la voie par un passage des inscriptions achéménides dans lequel Ahuramazda est écrit en deux mots, qui sont déclinés tous deux; nous y trouvons *Ahura-mazda*, comme génitif d'*Ahura-mazda*. Mais cette forme est encore intelligible et c'est, après tout, qu'une corruption phonétique de *Ahura-mazda*. *Ahura-mazda* est représenté dans le *Zend-Avesta* comme étant le créateur et le gouverneur du monde; comme étant bon, saint et véritable; et comme luttant perpétuellement contre tout ce qui est mal, ténébreux et mensonge. Les méchants succombent devant la sagesse et la sainteté de l'esprit sage et vivant. Dans les plus anciens hymnes, le démon des ténèbres, qui est opposé à *Ahura-mazda*, n'a pas encore reçu son nom d'*Angra-mainyu*, lequel devint plus tard *Ahriman*; mais on en parle comme étant une puissance de mensonge. Toute la doctrine de Zoroastre est fondée sur la lutte entre ces deux principes, Ormuzd et Ahriman, le bien et le mal.

La linguistique moderne a longuement discuté la signification du nom d'Ormuzd, qu'elle ramène, comme nous l'avons dit, à *Ahura-mazda*. Le doute de donner plus d'explication de ces mots, les auteurs qui régissent les changements des mots communs, sont et au sanscrit, *Ahura-mazda* répondrait au sanscrit *Aura-madhas*, qui signifie l'*Esprit sage*.

Les Iraniens, en renonçant au polythéisme de l'Inde, auraient pu conserver ce nom pour leur divinité suprême, tandis qu'ils renouvellent celui de *Déon*, déjà déchu à leurs yeux par son application à des esprits inférieurs.

Les zoroastriens avaient sur Ormuzd et sa lutte avec Ahriman des idées remarquablement élevées. Ormuzd, distinct de la nature, n'est pas le dieu créateur, mais le dieu ordonnateur, auteur, non pas de tout ce qui est, mais de tout ordre, c'est-à-dire de tout bien. Sa sainteté, infiniment bienveillante, n'est malheureusement pas toute puissante; la première résistance qu'il a rencontrée, lorsqu'il a voulu commander le bien, a été celle d'Ahriman, sujet rebelle, dont la révolte rappelle celle de Satan. Toutefois, par une con-

ception supérieure, selon nous, à celle du christianisme sur l'origine et la nature du mal, le magadisme n'eût pas le mal comme éternel; dans la lutte d'Ahriman contre Ormuzd, il y a une sorte de bonne foi, et à la fin le principe du mal sera, non pas terrassé et condamné avec ses victimes au feu éternel, mais converti, gagné au bien et à la vérité, admis avec tous ses disciples à la participation de l'harmonie universelle. La vie future du chrétien est le triomphe du bien assuré par l'éternel éblouissement du mal; la vie future du zoroastrien est l'union de toutes les volontés dans celle d'Ormuzd.

Ormuzd est principalement honoré par la culture de la terre, le soin des animaux domestiques et la destruction des animaux impurs, insectes, créatures des démons. Tout homme, après sa mort, est appelé devant le tribunal d'Ormuzd et jugé d'après ses actions. Les méchants sont précipités du pont de Téhnavad dans l'abîme, mais pour remonter lors du triomphe d'Ormuzd sur Ahriman et recommencer, dans un univers renouvelé, une vie de bonheur parfait et éternel.

ORMYRE s. m. (or-mi-re — du gr. *ormos*, collier; *oura*, queue). Natom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, groupe des diploptères, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

ORNA s. f. (or-na). Métier. Mesure de capacité usitée dans la Grèce et l'Éthiopie, valant à Ploos 53 litres 303 et à Trieste 53 litres 504.

ORNAIEUX, village et comm. de France (Loire), cant. de la Côte-Saint-André, arrond. et à 36 kilom. de Vienne, à 53 kilom. de Grenoble; 509 hab. Vols romains, ruines d'un château qui fut habité par le baron des Adrets.

ORNAIS, rivière de France. Elle naît dans le département de la Haute-Marne, canton de Poissons, entre dans le département de la Meuse, rencontre le canal de la Marne au Rhin, qu'elle suit jusqu'à son embouchure, entre dans le département de la Marne et se jette dans le Saulx, après un cours de 120 kilom.

ORNAISON, village et comm. de France (Aude), cant. de Lézignan, arrond. et à 18 kilom. de Narbonne, à 48 kilom. de Carcassonne, au confluent de l'Auzon et de l'Orbiol; 908 hab. Magnifique pont construit par les états du Languedoc.

ORNANO, village de Corse, arrond. et à 13 kilom. S.-E. d'Ajaccio; a donné son nom à la famille d'Ornano.

ORNANO, nom d'une rivière de l'île de Corse, en latin *Ornanus fluvius*, et plus anciennement *Pitana*. Elle prend sa source près d'elle appelé Casa-di-San-Pietro et se décharge dans le golfe de Taibato, du côté du nord.

ORNANO, famille corse, l'une des branches des Colonna, dont le chef, Ugo Colonna, fut nommé comte de Corse par le pape Léon III au commencement du IX^e siècle. Cette famille allia avec les plus grandes maisons de l'Europe, a produit un grand nombre d'hommes de guerre distingués, dont les principaux sont les suivants :

ORNANO (Sampiero D^e), général corse, plus connu sous le nom de Sampiero. V. SAMPIERO.

ORNANO (Alphonse D^e), maréchal de France, fils de Sampiero, né à Ajaccio (Corse) en 1548, mort à Paris en 1610. Il faillit, tout jeune encore, être livré aux Génois avec son frère Antoine, par l'imprudente confiance de leur mère, Antoine de Saint-Florent, l'un de leur père, atteignit heureusement en pleine mer le navire qui les portait et les ramena en France. Admis peu après parmi les enfants d'honneur de François II, il alla, dès l'âge de dix-sept ans, rejoindre son père qui était combattant pour la liberté de son pays. Cette guerre héroïque, commencée en 1565, laissa par la mort de son père, assassiné en 1567, Alphonse seul chef des patriotes. Pendant deux ans, il lutta énergiquement contre les Génois, repoussant le sol de ses compatriotes; mais, abandonné par beaucoup de ses partisans, il dut enfin déposer les armes. En 1608, il conclut avec André Doria un traité honorable et quitta la Corse, emmenant les plus fidèles patriotes. Il fut bien accueilli à la cour de France, où sa réputation de courage l'avait précédé, et où l'on n'avait pas oublié les services rendus par son père. Le 21 janvier 1609, il leva un régiment corse et, le 24 novembre, il fut nommé par Charles IX colonel général de toutes les troupes corses. En 1570, il se rendit en Languedoc à la tête de son régiment. Élué au parti de la cour, il quitta le maréchal de Danville, qui s'était déclaré pour les calvinistes, et alla rejoindre le duc d'Uzès, qui avait embrassé la cause royale (1575). Il obtint, à la suite de cette campagne, le titre de colonel général de toutes les troupes italiennes, reçut des lettres de naturalisation et fut nommé gouverneur de Valence. Le premier usage qu'il fit de la bienveillance royale fut d'obtenir la mise en liberté de ses partisans, prisonniers de la république. Nommé en 1580 gouverneur de la ville de Pont-Saint-Espirit, il la défendit vaillamment contre deux attaques du duc de Montmorency, puis il l'empara, malgré Cha-

tilion, de Collias, Marguerites et Romonnes, conclut une trêve avec les ducs de Nemours et d'Uzès, et, le 16 août de la même année, uni à La Vallette, il mit en fuite, à la tête de 1,200 arquebuses, 4,000 Suisses et 400 calvinistes, en Dauphiné, sur les bords du Drac. D'Ornano fut nommé ensuite conseiller d'État et lieutenant du roi en Dauphiné. Créé maréchal de camp en 1588, il commanda l'armée du Dauphiné, conclut une trêve avec Lesdiguières et fut un des premiers à reconnaître Henri IV en 1589. Fait prisonnier en 1590, il recouvra la liberté l'année suivante, se rendit en Dauphiné où il battit les ligueurs, et fut nommé lieutenant général en Languedoc; de là, il passa dans le Lyonnais, où il vainquit successivement le duc de Neimours et le comte de Jean Volaques de Castille, et fut élu dans Lyon pour faire reconnaître le roi, il en obtint les brevets et devint provisoirement gouverneur de la ville et de toute la province. Il mourut, en outre, dans l'épiscopat Grenoble et Valence. En 1595, il se démit de la lieutenance du Languedoc et alla joindre ses troupes à celles de Lesdiguières, qu'attaqua en Provence le duc d'Épernon. Celui-ci fut battu et se soumit. Henri IV nomma alors d'Ornano chevalier de ses ordres, maréchal de France (1597) et l'autorisa à céder à son fils le titre de colonel général des Corses. Appelé, à la mort de Maignan, au poste de lieutenant général de la Guyenne, il donna pendant une peste l'exemple du plus courageux dévouement, fonda des hôpitaux et assainit Bordeaux en faisant désinfecter les maisons qui l'entouraient. En 1600, il se rendit à Paris, se fit éprouver de la taille et mourut des suites de cette opération.

ORNANO (Jean-Baptiste D^e), comte de Montaur, maréchal de France, fils du précédent, né à Sieron en 1581, mort au château de Vincennes en 1626. Élevé à la cour de France, il débuta par le grade de capitaine de chevaux-légers en 1599, dans le corps d'armée de son père, et se distingua aux sièges de La Fare et d'Amiens. Il fut nommé, en 1597, colonel général des Corses, suivit le roi en Savoie pendant les années 1600 et 1601, fut lieutenant général en Guyenne pendant l'absence de son père, gouverneur de Château-Trompette en 1610, et se démit de son titre de colonel en faveur de son frère cadet. Ce fut lui qui, en 1617, fut chargé d'annoncer au parlement la mort du maréchal d'Ancre. En 1618, d'Ornano fut pourvu de la lieutenance générale de Normandie et du gouvernement particulier de Pont-de-l'Arche. Après avoir été gouverneur de Honfleur et de Quillebeuf, il passa en Provence où il reçut le gouvernement de Pont-Saint-Espirit et de Saint-André d'Avignon. Très-bien reçu à la cour, il obtint la faveur de la reine Marie de Médicis, qui le nomma, en 1619, maréchal de camp. A la mort du comte de Laude, d'Ornano devint gouverneur de Monsieur, Gaston d'Orléans, premier gentilhomme de la chambre de ce prince, succédant de sa maison et de ses finances et lieutenant de sa compagnie de 900 hommes d'armes (1619). La position exceptionnelle que les services de sa famille et ses charges à la cour faisaient à d'Ornano éveillèrent la jalousie des courtisans, qui obtinrent son renvoi de la cour. D'Ornano refusa de s'éloigner et se constitua lui-même prisonnier à la Bastille. Cette fureur conduisit à Louis XIII, qui rendit au maréchal de camp sa confiance et l'éleva à la dignité de maréchal de France (1620). Peu après, ayant représenté au roi que son frère cadet d'âge à prendre part aux affaires de l'État, Richelieu, qui s'était fait un ennemi, l'accusa d'avoir déterminé Monsieur à contracter un mariage qui contrariait Sa Majesté, et d'avoir pris part à la conspiration de Chalais. Il fut informé alors au fort de Vincennes, où il mourut, selon quelques-uns, il avait été empoisonné.

ORNANO (Henri-François, marquis D^e), frère du précédent, né à Aix en 1587, mort en 1652. Nommé en 1610, après la démission de son frère, colonel général des Corses, il succéda à Jean-Baptiste dans la faveur si dangereuse de Gaston d'Orléans. En 1626, il fut nommé gouverneur de Traracou, de Pont-Saint-Espirit et de Saint-André-lès-Avignon, toutes places dans lesquelles il succéda à son frère cadet. Gaston d'Orléans le nomma son premier écuyer. Fidèlement attaché à la personne de ce prince, il fit avec lui les guerres de 1627 et 1628 en Languedoc, contre les réformés, et mourut à Paris.

ORNANO (Joseph-Charles, comte D^e), frère du précédent, né à Aix en 1594, mort à Paris en 1670. Il fut d'abord nommé abbé de Montmaur-lès-Arles, puis il succéda à son frère dans la faveur de Gaston d'Orléans, qui, à la mort de Henri, lui fit donner la charge de colonel général des Corses. C'était une charge simplement honorifique, car, outre que ces troupes n'existaient pas, le comte d'Ornano ne servit jamais dans l'armée. En lui s'éteignit la branche dite des *maréchaux d'Ornano*; il ne s'était jamais marié, et son héritier, la fille de Jean-Baptiste, porta les biens de la famille dans une autre maison.

ORNANO (Jean-Baptiste, comte D^e), général corse au service de la France, d'une branche de la famille des précédents, né en 1749, mort en 1794. Successivement colonel,

brigadier et maréchal de camp sous Louis XV, il se signala par sa bravoure dans ces divers grades, devint gouverneur de Bayonne sous Louis XVI et reçut, avec Louis de Caro, la mission de tracer la ligne de démarcation des frontières entre la France et l'Espagne. Le comte d'Ornano eut pour pupille Mlle Carabur, qui devait être célèbre sous le nom de Mme Tallien. Pendant la Révolution, il porta sa tête sur l'échafaud.

ORNANO (François-Antoine Cuneo d'), officier français, pair du précédent, né à Ajaccio (Corse) en 1756, mort à Rome en 1840. En 1777, il entra, comme sous-lieutenant, dans le régiment Royal Corse, et fit les campagnes des côtes de Bretagne de 1780 à 1785. Lieutenant en 1785, il passa aux armées du Rhin et des Alpes, où se distingua en deux circonstances difficiles. Chargé de défendre le poste de Fischbach, il tint bon contre l'armée autrichienne, qui lui donna trois assauts consécutifs et dut se retirer sans opérer sa jonction avec les divisions qui devaient attaquer le camp de Rothwiler. Quand la retraite des lignes de Wittenbourg fut décidée, Cuneo d'Ornano fut placé à la tête de l'arrière-garde. Avec 1,800 hommes, il tint constamment en échec les colonnes autrichiennes, et les rapports de la campagne lui attribuèrent tout l'honneur de cette retraite. Nommé, le 15 nivôse an III, chef de bataillon, il fit les campagnes de l'an III et de l'an IV à l'armée de Sambre-et-Meuse, celle de l'an V à l'armée du Rhin. Appelé, le 5 brumaire an VI, au commandement de la place de Landau, et le 1er fructidor an VII, comme chef de brigade, il vit sa carrière si brillamment commencée arrêtée, l'an IX, par la mesure générale de réformes du 1er vendémiaire. Ses nombreuses blessures lui firent accepter cette inaction, et le commandement de la place d'Antibes lui fut confié. Il demanda sa retraite en 1815 et se retira à Rome, où il s'occupa de mettre en ordre les notes nombreuses prises par lui dans ses longues campagnes. Malheureusement, ces notes ont été dispersées après sa mort.

ORNANO (Philippe-Antoine, comte d'), maréchal de France, né à Ajaccio en 1784, mort en 1863. Entré dans l'armée en 1800 comme sous-lieutenant, il fit d'abord la campagne d'Italie, suivit ensuite, en qualité d'aide de camp, Leclerc à Saint-Domingue, devint, à son retour en France, capitaine d'état-major et assista, comme commandant des chasseurs cors, à la bataille d'Austerlitz (1805), où il prit plusieurs pièces de canon. La bravoure qu'il déploya à Iéna (1806) et à Lubeck lui valut le grade de colonel de dragons. A la tête de son régiment, il continua à se distinguer en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Portugal et devint général de brigade en récompense de sa brillante conduite à Fuentes de Oñoro (1811). Rappelé à la grande armée (1812), d'Ornano fit la campagne de Russie, se signala au passage du Niemen, à Mohilav, reçut le grade de général de division peu de jours avant la bataille de la Moskova, où il rejeta les 10,000 Cosaques de Platow au delà de la Kolohga, et contribua puissamment au gain de la bataille. Il donna encore des preuves de sa valeur à Malo-Jaroslavetz et, pendant toute la déplorable retraite de Russie, durant laquelle il combattit à l'arrière-garde. Laisse pour mort sur le champ de bataille de Kra-naoi, il ne dut de revoir la France qu'à la sollicitude de Napoléon qui lui donna une place dans la seule voiture qui lui restait. En 1813, d'Ornano, nommé commandant des dragons de l'impératrice, fit à leur tête la campagne de Saxe, fut mis à la tête de la cavalerie de la garde à la mort de Bessières, prit part aux batailles de Dresde, de Bautzen, de Lutzen, de Leipzig, d'Hatna, et concourut au commencement de 1814, à la défense de Paris.

Pendant la première Restauration, le comte d'Ornano conserva le commandement des dragons de la garde. Au retour de Napoléon, il s'empessa de se mettre à sa disposition, ce qui lui valut, à la seconde Restauration, d'être emprisonné, puis exilé en Belgique. En 1818, il put revenir en France, mais il vécut dans la retraite jusqu'en 1828. A cette époque, il devint inspecteur de cavalerie et président du jury d'admission pour Saint-Cyr. Après la révolution de Juillet, à laquelle il s'empessa de donner son adhésion, le comte d'Ornano fut nommé commandant de la 4^e division militaire. Il étoffa, en 1832, l'insurrection des départements de l'Ouest et reçut, cette même année, un siège à la Chambre des pairs. La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Toutefois, dans une élection législative, les électeurs d'Indre-et-Loire l'envoyèrent siéger à la Constituante (janvier 1849), puis lui renouvelèrent son mandat à l'Assemblée législative. Membre de la majorité réactionnaire, il se montra un chaud partisan de la politique ambitieuse du président de la République, qui, après l'attentat de décembre 1851, le nomma successivement membre de la commission consultative, sénateur (1852), grand chancelier de la Légion d'honneur, quelques mois plus tard, président de la commission chargée de mettre à exécution le testament de Napoléon I^{er} et enfin maréchal de France (1861) le jour de la translation des cendres de l'empereur de la chapelle Saint-Jérôme dans la crypte des Invalides. De son mariage avec la

comtesse Marie Laczynska, veuve du comte de Colonna Walewski, il eut un fils, dont nous donnons ci-dessous la biographie.

ORNANO (Rodolphe-Auguste, comte d'), administrateur français, fils du précédent, né à Liège en 1817, mort au château de la Branchère, près de Tours, en 1865. En sortant de l'école préparatoire militaire de Saint-Cyr, il entra dans la diplomatie comme attaché de légation à Dresde, puis passa au même titre à Londres, où il entra en relations avec Louis-Napoléon Bonaparte. Ces relations développèrent les susceptibilités du gouvernement de Louis-Philippe et déterminèrent le comte à renoncer à la carrière diplomatique. De retour en France, il se retira en Touraine. Là il composa et publia des recueils de vers, les *Tourangelles*, les *Napoléonismes*, les *Echos d'Espagne*, puis fit des voyages en Corse, en Italie et en Suisse. Après la révolution de 1848, le comte d'Ornano fut du nombre des plus chauds partisans de Louis-Napoléon, qui, après le sanglant coup d'Etat de décembre 1851, le nomma préfet de l'Yonne. Deux ans plus tard, il donna sa démission, devint chambellan, premier maître des cérémonies et fut nommé, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif dans la première circonscription de l'Yonne. Son mandat lui fut renouvelé au même titre en 1857, époque où il s'éleva au Corps législatif contre les scandales de l'agriculture, puis aux élections de 1863. Il était, en outre, vice-président du conseil général du même département. Outre les recueils précités, on lui doit : *Histoire de l'ordre de Malte et Étude sur l'administration de l'Empire* (1860). — Son cousin, Napoléon d'Ornano, né à Ajaccio en 1806, mort à Vic-sur-Aisne en 1859, devint officier de dragons, alla rejoindre Louis-Napoléon Bonaparte en Angleterre et prit part à l'échouage de Boulogne. Condamné pour ce motif à la détention par la Chambre des pairs, il fut enfermé à Doullens. Après l'établissement de l'Empire, il devint inspecteur des bâtiments impériaux.

ORNANS, ville de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Besançon, sur les deux rives de la Loue, entre deux montagnes; pop. aggl., 2,907 hab. — pop. tot., 3,173 hab. Fabriques de machines à battre le blé, tanneries, tuileries, fromageries, fabriques de kirsch-wasser. Ses principales curiosités sont : l'église paroissiale, qui renferme le tombeau en marbre du chevalier Perrenot de Granvelle; les ruines d'une forteresse féodale; l'ancienne église des Minimes; un hôtel du xvi^e siècle, dit la maison Granvelle; un hôpital d'une élégante architecture. Ornans est la patrie de l'abbé Millot, historien, membre de l'Académie française, et du peintre Courbet, le chef de l'école réaliste. Une des œuvres les plus remarquables du maître porte le titre d'*Enterrement à Ornans*.

ORNATEUR, TRICE adj. (or-na-teur, trise — rad. orner). Qui orne, qui exécute certains ornements : *Pier Angelo, quoique simple orvèr ORNATEUR, avait le goût et l'intelligence du beau dans les arts.* (G. Sand.) | Inus. On dit ORNATEUR.

— Substantif. Celui qui fait l'ornement, qui donne l'illustration : *Les rois, ORNATEURS des peuples.* (Rabelais.) | Vieux mot.

— s. f. Antiq. rom. Coiffeuse d'une dame romaine : *Les ORNATEURSES plaçaient dans les cheveux de leurs maîtresses de longues épingle d'or ou d'ivoire, leur attachaient les colliers massifs, les lourds pendants d'oreilles, leur présentaient les peignes, les bandelettes, les miroirs, etc.* (La Bédollière.)

ORNAY (Jean-François-Gabriel d'), surnommé le Centenaire, né à Rouen en 1729, mort à Saint-Georges-de-Bocherville, dans sa 106^e année, en 1834. Il était avocat au parlement de Normandie, lorsqu'il se rendit à Ferney, où Voltaire, dont il était l'enthousiaste admirateur, l'accueillit avec une extrême bienveillance, puis le visita la Suisse, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne. A Berlin, il fut reçu par le grand Frédéric. De retour en Normandie (1765), d'Ornay devint échevin de Rouen. Il s'occupa activement de tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de cette cité, et fit planter une partie de ses boulevards. Il employa, en outre, ses loisirs à la culture des lettres, publia divers écrits et devint membre de l'Académie de Rouen. Lorsqu'il mourut plus que centenaire, il remplissait les fonctions de juge de paix dans le canton de Duclair. Nous citerons parmi ses écrits : *Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Caen, en 1765, sur cette question : Quelles distinctions peut-on accorder aux riches laborieux, tant propriétaires que fermiers, pour fixer et multiplier les familles dans cet état utile et respectable, sans en ôter la simplicité qui en est la base essentielle?* (1765, in-8); *Essai sur la ville de Rouen et les travaux faits et à faire pour la plus grande utilité et le plus grand avantage de cette ville* (1806, in-8). D'Ornay a laissé, en outre, quelques mémoires et des poésies, insérés dans les recueils de l'Académie et dans les *Bulletins de la Société d'émulation*. Plusieurs pièces de vers, notamment : *Mes quatre-vingt ans, la Mémoire et l'oubli et Mes adieux*, ont été imprimées séparément (in-4°).

ORNE s. m. (or-ne — du lat. *ornus*, même

sens). Bot. Section du genre frêne, érigée par quelques auteurs en genre distinct.

— Encycl. Le genre *orne*, regardé par plusieurs auteurs comme une simple section des frênes, s'en distingue surtout par ses fleurs ou panicules latérales, présentant deux à quatre pétalos linéaires, beaucoup plus longs que le calice. Il renferme deux espèces, qui toutes les deux croissent dans la région méditerranéenne. L'*orne d'Europe*, vulgairement *frêne à fleurs*, est un arbre de 10 mètres de hauteur au plus, à feuilles formées de trois ou quatre paires de folioles, et à fleurs en panicules denses, plus courtes que les feuilles. L'*orne à feuilles rondes*, vulgairement *frêne à la manne*, diffère du précédent par sa taille moins élevée et ses folioles ovales ou arrondies. Ce qui recommande ces deux arbres, c'est qu'ils fournissent, le second surtout, la substance douceâtre et laxative employée en médecine sous le nom de *manne*. V. ce mot.

ORNE s. m. (or-ne). — Diez tire ce mot du latin *ordo*, ordre, rang, qui s'employait déjà spécialement en latin pour désigner les intervalles des vignes, des ceps. Toutefois, on est tenté de reconnaître à ce mot le même radical qu'à *ornière*; les rangs parallèles de vignes seraient fort justement comparés aux lignes parallèles que tracent les roues du véhicule. Du reste, le mot *orne* a signifié voie, chemin, sentier, et il n'y a pas loin de sentier (à ornier). Vitic. Intervalle entre les lignes que forment les ceps de vigne.

— Sylvic. Faire *orne*, Abattre des arbres sur une certaine étendue, en allant toujours devant soi.

ORNE, petit fleuve de France. Il prend sa source près de Séez, dans le département auquel il donne son nom, passe dans le département du Calvados et se jette dans la Manche, près d'Ouistreham, après un cours de 153 kilom. L'orne arrose Séez, Médavi, Argentan, Ecouché, Putanges, Thury-Harcourt et Caen, d'où elle est navigable jusqu'à la mer, sur un parcours de 18,289 mètres. Le tirant d'eau normal est de 3m,50 à 3m,80. Son embouchure est éclairée par trois phares. Ses principaux affluents sont le Don, l'Ure, la Muire, la Baize, le Rouvre, le Noireau, la Luze et l'Odoué. La Rivière de France, qui naît près du village de son nom, dans le département de la Meuse, passe dans le département de la Moselle et se jette dans la Moselle, près de Richemont, après un cours de 86 kilom. L'Orne reçoit l'Iron et le Conroy.

ORNE, département de la région O. de la France, par 48° 12' et 48° 58' de latit. et 10° 20' et 30° 38' de longit. O. Il est formé de l'ancien duché d'Alençon et du Perche, et doit son nom à la rivière de l'Orne qui y prend sa source et le traverse de l'E. au N.-O. Ses limites sont : au N., le département du Calvados; à l'E., les départements de l'Eure et d'Eure-et-Loir; au S., ceux de la Sarthe et de la Mayenne; à l'O., le département de la Manche. Sa plus grande longueur, du S.-E. au N.-O., est de 140 kilom.; sa plus grande largeur, du S.-E. au N.-O., de 100 kilom. Le département de l'Orne comprend 4 arrondissements (Alençon, Argentan, Domfront, Mortagne), 36 cantons, 511 communes, 338,250 habitants; évêché à Séez. Le département fait partie de la 1^{re} division militaire.

Le département de l'Orne a une superficie d'environ 609,728 hectares. On n'y trouve pas d'élevations considérables, mais seulement une chaîne de gros mamelons et de coteaux fortement accentués, que le traverser dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest. Ce coteau, qui forme la ligne de partage des eaux de la source de la Manche et de l'Atlantique, a une altitude variable de 250 à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer. On remarque, en outre, deux monticules isolés, la butte de Chaumont, au nord-ouest d'Alençon, et le mont Margantin, non loin de Domfront. Le premier de ces mamelons a 378 mètres et le second 370. Malgré le manque de parties vraiment montagneuses, le département de l'Orne n'en a pas moins une surface très-accidentée, et il offre des points de vue très-variés. Un grand nombre d'élevations supportent des plateaux très-étendus; d'autres bordent de riches vallées où s'étale une végétation magnifique. Au point de vue géologique, le sol contient toute la série des terrains, depuis le granit et le porphyre jusqu'aux derniers dépôts d'alluvion. Parmi les terrains de formation ancienne, qui sont principalement situés dans la partie occidentale du département, le granit est la roche que l'on rencontre le plus souvent. Il n'y présente pas des masses très-étendues, mais fort nombreuses. Cette roche est exploitée en beaucoup d'endroits, notamment aux environs d'Alençon, d'Atthis et de La Ferté-Macé; les produits, d'une belle teinte bleuâtre, sont exportés au loin sous le nom de *granit de Sainte-Honorine*. Outre les granits, on trouve encore, parmi les terrains primitifs, de petits massifs amphiboliques, quelques roches porphyriques au nord-ouest d'Alençon, le gneiss sur un petit espace, entre Alençon et le département de la Mayenne; des schistes micacés et macifères, des schistes argileux et des grès quartzeux ou schisteux. On remarque surtout les massifs d'Esclouvès et d'Andaine, dont le sol formé de grès quartzeux a produit, en deux vastes forêts du même nom. Vers le Calvados, le grès quartzeux contient fré-

quemment une couche de fer oxydé, qu'on exploite à la Farpierre-aux-Frangs et à Saint-Clair-de-Haloize. Le terrain jurassique inférieur forme un vaste massif irrégulier, au pied des terrains primitifs. Les dépôts jurassiques moyen et supérieur se présentent dans les mêmes cas, et souvent parallèlement au terrain jurassique inférieur. La craie de l'étage inférieur se montre dans l'arrondissement d'Argentan, et surtout dans la partie méridionale de l'arrondissement de Mortagne. Les dépôts tertiaires qui constituent, en majeure partie, la surface du sol sont formés par des sables, des grès siliceux et des argiles ocreuses. Sur quelques points, les argiles ocreuses renferment soit du silex, soit du fer hydroxydé. A l'ouest de Domfront se trouve un banc d'argile plastique, qui alimente plusieurs fabriques de poteries communes. La tourbe existe sur une étendue de 240 hectares, dans les marais de Briouze et de Bellon. Les principales productions minérales qui sont le fer, la magnésie, le kaolin, le schisto amictique, les pyrites sulfureuses, le granit, le porphyre, le beryl, le quartz enfumé, des marbres, des grès, des pierres à chaux, des marnes. Les principaux cours d'eau qui arrosent ce département sont, outre ceux que nous venons de citer : l'Eure, la Rille, l'Avre, l'Iton, la Thouanne, la Senevière, le Don, l'Ure, la Baize, la Cance, l'Udum, la Laise, le Noireau, le Charenton, le Guél, la Sarthe, la Guesne, l'Hoone, la Tanche, la Vessonne, la Briante, le Sarthon, l'Ilusne, la Corbionne et la Mayenne, le Cosse, la Vée, la Varonne et l'Egreno. On trouve aussi dans le département de nombreux étangs, dont la superficie est évaluée à 1,500 hectares; les plus importants sont ceux de Briouze, de Saint-Gille et de Saint-Marc-sur-l'Egreno. Les marais, qui occupent une étendue d'environ 500 hectares, contiennent presque tous de la tourbe. Parmi les sources minérales, nous signalerons celles de la Herse, dans la forêt de Bellême; de l'Epine, de Curé, de Saint-Santin, d'Irai, de Dubreuil, dans l'arrondissement de Mortagne; de Gauville ou de La Ferté-Fresnel, de Saint-Evroult-en-Ouche, de Raine, de Saint-Barthelemy, de la Béchétière, et surtout celles de Bugnoles (v. ce mot), dans l'arrondissement d'Argentan.

Le climat est en général tempéré. Sur les plateaux, l'air est vif et sec; dans les vallées, il est souvent chargé de brouillards. Le maximum et le minimum de la température ne diffèrent pas sensiblement de ceux de Paris. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest, de l'ouest, du nord-ouest et du nord. Les vents de l'ouest et du nord-ouest soufflent surtout en automne, celui du sud-est pendant l'hiver, enfin ceux du nord et du nord-ouest pendant une bonne partie du printemps et de l'été. Au mois de mai, les vents alizés, connus sous le nom de *vingtains*, soufflent de l'est avec une assez grande violence; ils sont très-funestes à la végétation. L'été amène des orages qui sont parfois extrêmement violents. Au printemps, les gelées blanches causent souvent des pertes considérables. D'après les relevés publiés récemment, il paraîtrait que la moyenne des jours de pluie serait de près de 100 jours par année. On estime la quantité d'eau tombée annuellement à 9m,60.

La surface productive peut être ainsi divisée : terres labourables, 350,000 hectares; prairies naturelles, 130,000; pâtis, landes et bruyères, 14,000; cultures arborescentes, 5,000; bois et forêts, 89,000. La production des céréales occupe un peu plus de 200,000 hectares. Les arrondissements d'Argentan et de Mortagne sont ceux qui produisent le plus de blé. Le rendement moyen de cette céréale n'est guère que de 15 hectolitres par hectare. Aussi ne peut-elle suffire aux besoins de la consommation. Le seigle, l'orge, le méteil ne donnent eux-mêmes qu'un produit insuffisant. L'avoine, qui occupe surtout une large place dans les arrondissements d'Argentan et de Mortagne, donne en moyenne 16 hectolitres par hectare. Ce rendement est tout à fait inférieur, mais il s'explique par ce fait qu'on ne met le plus souvent cette céréale que dans les terres de qualité médiocre et qu'elle succède ordinairement à une autre récolte épuisante, sans nouvelle fumure. Le sarrasin est cultivé dans les sols granitiques; son rendement moyen est le même que celui de l'avoine.

Les progrès de l'agriculture sont loin d'être en rapport avec la richesse du sol. Les instruments agricoles sont des plus imparfaits, et les engrais détestables. L'incurie des cultivateurs dans ce département provient en grande partie de l'extension de plus en plus grande de l'industrie herbagère. Les prairies naturelles occupent presque le cinquième de la superficie du département et tiennent surtout une large place dans les arrondissements d'Alençon, d'Argentan, de Mortagne. On en fauche environ la moitié et même un peu plus; le reste est consacré au pâturage pour l'élevage des chevaux et l'engraissement des bêtes bovines. Les herbages du Merlerault, de Nonant, de Saint-Léonard-des-Parcs, de Mesle-sur-Sarthe, de Gacé et de Vimoutiers, ceux des vallées de la Touques et de la Vie peuvent rivaliser de tout point avec ceux du Calvados. Aussi leur valeur vénale est-elle très-considérable; elle varie de 4,000 à 6,000 francs l'hectare. Le droit d'y herberger

les animaux se paye de 100 à 160 francs l'hectare et au-dessus. Ces prairies pourraient encore être améliorées par des irrigations, mais on n'y songe point. L'arrondissement de Domfront est le seul où cette pratique soit en usage sur quelques points, encore en tire-t-on rarement tout le parti possible.

On cultive dans l'Orne une assez grande quantité d'arbres fruitiers à pépins, pour la fabrication du cidre et du poiré, qui servent à remplacer le vin comme boisson. On y fabrique en moyenne 900,000 hectolitres de cidre. Les plantes textiles, le lin et le chanvre ont une assez grande importance en agriculture, et leurs produits donnent lieu à des industries florissantes. Les plantes sarclées, telles que betteraves, pommes de terre, etc., n'occupent pas 2,000 hectares dans tout le département; leur absence dans la culture n'est pas sans influence sur le triste état de l'industrie agricole dans l'Orne. Parmi les forêts, qui sont magnifiques, riches en chênes, en bouleaux, en hêtres, en frênes, en ormes, etc., nous citerons celles d'Andaine, de la Trappe, de La Ferté, d'Ecouves, etc.

Sans être le pays d'industrie, le département de l'Orne est plus agricole que manufacturier. La propriété foncière y est très-divisée. A l'époque où furent achevées les opérations du cadastre, le nombre des propriétaires s'élevait à plus de 150,000, et le nombre des parcelles à 1,158,000. Ces chiffres sont aujourd'hui de beaucoup dépassés, car chaque année le morcellement s'accroît. Les exploitations rurales deviennent de moins en moins étendues. Celles au-dessous de cinq hectares sont en majorité. Les grandes exploitations sont presque introuvables. La main-d'œuvre fait défaut et se paye fort cher. Elle serait tout à fait insuffisante si le système des herbages, qui exige peu de monde, était moins répandu. Le département paye un tribut à l'émigration; chaque année, au début de la belle saison, 9,000 à 10,000 de ses habitants les plus robustes et les mieux constitués vont exercer divers métiers à Paris ou dans les départements voisins. Cette coutume amène quelque argent, mais cause à l'agriculture des dommages hors de proportion avec les profits qu'elle rapporte. Les constructions rurales et les habitations ne sont guère propres, il est vrai, à faire aimer un pays où rien n'est si rare que d'être bien logé. Hommes et bêtes vivent comme ils peuvent dans des bâtiments tout à fait défectueux. Le paysan semble avoir pris à tâche d'enlaidir sa demeure et en vérité, il y a réussi. Les haies sont nombreuses, surtout à l'ouest du département; leur multiplicité et leur étendue donnent à la contrée un aspect tout particulier, qui l'a fait surnommer le *Bocage*. Le département de l'Orne est très-riche en animaux domestiques.

On y compte plus de 60,000 chevaux ou juments, près de 2,000 ânes ou ânesses, environ 155,000 bœufs et près de 200,000 moutons ou brebis. L'espèce chevaline est représentée par cette excellente race normande croisée avec le pur sang anglais. L'Orne est un pays de production et d'élevage; aussi les juments y sont-elles plus nombreuses que les chevaux. Grâce à l'initiative combinée du gouvernement et des propriétaires, la nouvelle race de demi-sang est aujourd'hui constituée. Le nord du département d'Alençon et l'est de celui d'Argentan fournissent des chevaux de selle et de pelote qui ne laissent rien à désirer. Dans l'arrondissement de Domfront, les animaux, un peu plus faibles, se rapprochent plus du cheval breton, dont ils ont les bonnes qualités sans en avoir les défauts. Dans tout l'arrondissement de Mortagne et dans le nord-ouest de celui d'Alençon, on trouve le cheval percheron, mais un peu dégénéré. Partout où se trouvent de riches herbages, les poulainiers vivent sans travail et les poulains s'élèvent au pré jusqu'au moment de la vente. Une alimentation plus substantielle serait de toute nécessité; mais les ressources manquent, l'agriculture est arriérée et l'élevage s'en ressent. Néanmoins, l'institution des primes d'élevage et de dressage a exercé une influence heureuse, dont les résultats commencent à se faire sentir dès maintenant. Pour accélérer le mouvement, en vue de hâter l'adoption d'un mode d'éducation plus rationnel, des courses au trot et des primes d'attelage, décorées après épreuves en concours publics, ont été instituées sur plusieurs points. Sées possède une école de dressage fort bien tenue, où tous les éleveurs peuvent dresser leurs élèves aux habitudes de travail en rapport avec leur destination. On trouve à Alençon un dépôt de remonte militaire pour les chevaux d'officiers. Enfin, le magnifique haras du Pin complète cette organisation dans laquelle on n'a rien oublié de ce qui pouvait amener le succès. Aussi, malgré les allures routinières de ses habitants, le département de l'Orne est-il un de ceux où l'industrie chevaline a pris le plus grand essor. L'espèce bovine, quoique nombreuse dans l'Orne, est fort au-dessous de ce qu'elle devrait être, au regard aux ressources du pays. La race normande est à peu près exclusivement élevée, mais dans les plus mauvaises conditions. Le haut prix des herbages a déterminé un grand nombre de cultivateurs à entretenir que des vaches laitières. On fabrique avec le lait du beurre et de certains fromages estimés. Les fromages de Camembert, surtout, sont l'objet

d'un commerce rémunérateur, dont Paris est le grand débouché. L'engraissement des bœufs et des vaches, quoique trop réduit, se pratique encore sur une large échelle; on y emploie des animaux qu'on achète maigres dans les départements voisins. Une partie est consommée dans le pays; les plus beaux contribuent à approvisionner les marchés de Paris. L'espèce ovine n'offre rien de saillant; elle n'est représentée que par des animaux de race commune donnant peu de viande et une laine grossière.

Le gros et le menu gibier sont assez abondants sur les différents points du territoire, et les divers cours d'eau du département sont généralement très-poissonneux. Le revenu brut des animaux domestiques atteint annuellement 31 millions de francs, et la valeur totale de la production agricole dépasse 70 millions.

Le département de l'Orne n'est pas dépourvu d'industrie; il possède 14 hauts fourneaux, 11 mineries de fer qui peuvent produire, année commune, 160,000 quintaux métriques de minerai, diverses usines pour la fonte à la houille et au charbon de bois, des filatures de chanvre, de lin, de coton et de laine, des fabriques de toiles très-renommées à Alençon et à Mortagne, des fabriques de toiles cretonnes et de couilts, des blanchisseries, des vanneries, d'importantes saboteries, des clouteries, des ververies, des faïenceries, des poteries, des tanneries, etc.; les broderies d'Alençon ont une renommée universelle. Ce fut Colbert qui eut l'idée d'importer dans la dentelle dite *point d'Alençon*, dont le privilège fut accordé à une manufacture fondée dans cette ville; pendant un siècle, cette industrie fut très-prospère; mais elle tomba à la Révolution, et elle avait entièrement disparu, quand elle fut restaurée, en 1810, par un membre de la famille d'Océane, originaire du pays; aujourd'hui, elle a reconquis tout son prestige. Le commerce du département porte principalement sur les céréales, les eaux-de-vie, les draps, le chanvre, le fil, le lin, le fer, l'acier, le cuivre, les bois de construction, les sabots, etc.

ORNE SAOISNOISE, rivière de France. Elle prend sa source dans le département de l'Orne, au pied des hauteurs de la forêt de Bellemé, entre dans le département de la Sarthe et se jette dans la rivière de ce nom, après un cours de 50 kilom.

ORNE, ÉE (or-né) part. passé du v. Orner. Paré, décoré, embellé : *Les clariots qui rapportaient la moisson des champs étaient ornés tous les jours avec des guirlandes de roses.* (Mme de Staël.)

Le linge, orné de fleurs, fut couvert, pour tous mets, D'un peu de lait, de fruits et des dons de Cérés.

LA FONTAINE.

L'épigramme, plus libre en son tour plus borné, N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

BOILEAU.

Dans ce hameau, je vois de toutes parts De beaux atours mainte fillette ornée.

Mme DESMOULIÈRES.

— Par ext. Muni : Orné de sa besace et fier de son manteau, Cert orgueilleux n'apprend qu'à rouler son tonneau.

L. RACINE.

— Fig. Riche, brillant, embellé à dessein : *Style orné, trop orné. La poésie, la vraie poésie n'est que la raison ornée par l'imagination et par le rythme.* (Cornélien.) *Doté, enrichi : Les expressions brillantes sont le naturel de ceux qui ont la mémoire ornée, le cœur ému, l'esprit éclairé et l'œil perçant.* (Joubert.)

De beauté, de sagesse, en vain elle est ornée; Une fille sans dot se voit abandonnée.

BOILEAU.

— Point. *Sujet orné*, Sujet qui permet l'emploi des moyens les plus brillants, qui n'impose pas la sobriété dans la composition, la couleur et le style.

— Bibliogr. *Lettres ornées*, Lettres de fantaisie, décorées de traits ou de peintures : *Le mot miniature semble venir de minium, couleur que l'on employa primitivement pour peindre les lettres ornées.* (Monteur.)

— s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre plagusie.

ORNEANISTE s. m. (or-ne-ma-ni-ste — rad. ornement). B.-arts. Artiste, ouvrier qui ne fait que des ornements, qui exécute, surtout en sculpture, les parties accessoires, dites d'ornement : *Un habile ORNEANISTE.*

— Adjectiv. : *Ouvrier ORNEANISTE.*

— Encycl. Bien que ce mot désigne tout artiste qui fait sa spécialité de l'ornement, il n'est guère employé qu'à l'égard des sculpteurs. On distingue parmi ceux-ci les statuaires, les animaliers et les ornementistes. Les ornementistes forment une catégorie spéciale, attachée à l'architecture et qui conspire à ce qu'en peinture on nomme décoration. L'ornementiste sculpte les rinceaux, les fleurs, les feuilles, les attributs, les masques et même les têtes d'animaux qui entrent dans l'ornement. C'est une spécialité, comme on le voit, qui comprend une certaine variété, augmentée encore par le nombre des divers styles et les interprétations libres auxquelles donnent lieu les éléments typiques de l'ornementation, soit qu'on les emprunte à la na-

ture ou qu'ils soient consacrés par la tradition.

ORNEMENT s. m. (or-ne-man — lat. *ornamentum*, de *ornare*, orner). Ce qui orne, ce qui sert à orner : *D'où naît dans les hommes une telle erreur, qu'ils aiment mieux se distinguer par la pompe exotérique que par la vie, et par les ornements de la vanité que par la beauté des mœurs?* (Boss.) *La plupart des sauvages portent des croix en guise d'ORNEMENTS.* (Chateaub.) *Rien n'est plus ridicule qu'un enfant chargé d'ORNEMENTS.* (Mme Monmarson.)

Que ces vains ornements, que ces volutes me pèsent!

RACINE.

Un visage commun s'embellit par le fard; Le beau n'a pas besoin des ornements de l'art.

ROTROU.

Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête, De superbes rubis ne charge point sa tête, Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants, [ments...]

Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements.

BOILEAU.

— Fig. Ce qui rend illustre, glorieux ou aimable : *Être l'ORNEMENT de son pays, de sa famille.* *La pudeur est le plus bel ORNEMENT des femmes.* *L'instruction n'est que le développement et l'ORNEMENT de l'intelligence.* (Mme Monmarson.) *Le principal ORNEMENT d'une femme jeune ou vieille, c'est la propriété.* (Mme du Defant.) *Les arts ne sont pas la base de la société, mais ils en sont l'ORNEMENT.* (Chateaub.) *Un homme poli fait ORNEMENT dans une société; un homme grossier y fait tâche.* (Vigée.)

Etant riche, on méprise assez communément Des belles qualités le solide ornement.

TH. CORNÉILLE.

— Littér. Richesse de l'expression ou du style : *On appelle ORNEMENT, en matière d'éloquence, certains tours, certaines manières qui contribuent à rendre le discours plus agréable, plus insinuant et même plus persuasif.* (Rollin.) *On ne sait pas dire sobre dans la recherche du beau; on ignore l'art de s'arrêter tout court en dépit des ORNEMENTS ambitieux.* (Fén.) *Les principales qualités de l'élocution sont la clarté, la correction, l'ORNEMENT.* (Chamfort.)

— B.-arts. Parties accessoires de la composition, qui sont généralement empruntées à la nature morte ou à la pure fantaisie, et qui n'appartiennent pas au sujet ou à l'ordonnance générale : *Sculpteur d'ORNEMENTS.* *Peintre d'ORNEMENTS.* *Les ORNEMENTS sont bien plus usités dans la fresque que dans les autres genres de peinture.* *Ornement courant.* Celui qui se continue et se répète dans une moule ou dans une frise.

— Mus. Agrément de chant qu'on exprimait autrefois par certains signes particuliers et qu'on indique généralement aujourd'hui par de petites notes.

— Bibliogr. *Traité de peintures employées pour orner les pages, les lettres et surtout les initiales des anciens manuscrits et des livres imprimés.*

— Techn. Pièces de rapport sculptées, ciselées ou moulées : *Les reperceuses achèvent le découpage des ORNEMENTS en cuivre, en bronze.* (J. Simon.)

— Liturg. Chacune des pièces des habits sacerdotaux dont on se sert pour l'office divin, dans le culte catholique : *ORNEMENTS pontificaux.* *ORNEMENTS sacerdotaux.* Ensemble de plusieurs pièces d'une même couleur ou d'une même matière, faisant un assortiment entier, dans lequel sont compris les habits sacerdotaux et les devants d'autel : *ORNEMENT blanc.* *ORNEMENT rouge.* Avoir des ORNEMENTS pour toutes les fêtes.

— Blas. Nom donné aux pièces accessoires qui se placent en dehors de l'écu, comme les couronnes, les casques, les cimiers, les lambrequins, les cordelières, les supports et tenants, les devises, les cris de guerre, les marques des emplois, etc.

— Hist. rom. *Ornements triomphaux*, Toge et couronne triomphales qu'on accorda d'abord aux généraux vainqueurs, puis à une foule d'autres personnes, lorsque les empereurs se furent réservé exclusivement les honneurs du triomphe.

— Encycl. B.-arts. *L'ornement*, qui est en quelque sorte l'âme, la vie de l'architecture et des arts industriels, semble devoir naître uniquement du caprice et avoir pour caractères essentiels l'imprévu, l'étrangeté. On pourrait croire, en un mot, que ses combinaisons, ses créations ne sont si variées, que parce qu'elles ne sont assujetties à aucune règle. Il n'en est rien cependant; si bizarres qu'elles puissent être, les conceptions ornementales procèdent d'après un petit nombre de principes qui ne varient pas. C'est ce que M. Charles Blanc a fort bien expliqué dans sa *Gazette des beaux-arts* : « De même, dit-il, que les vingt-cinq lettres de l'alphabet ont suffi et suffiront à former les mots nécessaires pour exprimer toutes les pensées humaines, de même il a suffi et il suffira de quelques éléments susceptibles de se combiner entre eux pour créer des ornements dont la variété peut se multiplier à l'infini. Et, en effet, les motifs sans nombre que les hommes ont inventés jusqu'à ce jour et ceux qu'ils inventeront encore pour orner leurs personnes, leurs demeures et leurs temples, sont engendrés par l'application de l'un

des cinq principes que nous allons énoncer : la répétition, l'alternance, la symétrie, la progression, la confusion. » Voici quelques-unes des considérations suggérées à M. Ch. Blanc par l'examen de ces cinq principes.

La plus simple manière d'orneur une surface est d'y répéter une figure quelconque. Telle forme qu'on croirait insignifiante en elle-même peut devenir intéressante par la répétition, d'abord parce que l'artiste, en la répétant, nous force d'y prendre garde et accuse une intention qui nous échapperait peut-être s'il n'y avait insisté; ensuite parce que le nombre suggère souvent des pensées que l'unité n'aurait point fait naître. Par exemple, un enroulement qui se continue sur un piedestal, sur un cippe ou dans la bordure d'un panneau, éveille l'idée d'un objet qui en poursuit un autre. De là est venue la dénomination de *postes*, donnée à cette suite de volutes courantes que l'on rencontre tant de fois sur les bandeaux de l'architecture, comme dans les ouvrages de la serrurerie, de l'orfèvrerie, de la céramique... C'est de la répétition que tous les ornements d'architecture empruntent leur physionomie, leur intérêt d'optique, leur empire sur le sentiment. La seule répétition des triglyphes devient un accent fier et décoratif dans l'entablement du temple dorique. Il n'a fallu qu'une simple continuité de mutules pour animer la corniche du Parthénon, et des rangées successives de petits cônes appelés *gouttes* pour enrichir le plafond du larmier.

L'alternance n'est, à bien prendre, qu'un mode particulier de la répétition, une succession de deux choses différentes qui reviennent tour à tour. Si, par exemple, on fait suivre un rond d'un carré et que de ce carré, on aune répété un certain nombre de fois, on aura une alternance de figures. Les triglyphes et les métopes animent le spectacle de la frise dorique par leur alternance, dont l'effet est d'autant plus accusé que les triglyphes n'offrent que des lignes verticales, tandis que les métopes sont décorées de figures d'hommes ou de chevaux, de patères ou de couronnes, aux lignes sinueuses. Au même principe se rapporte l'appareil de construction, si fréquent chez les Arabes et les Arméniens, dans lequel les assises, tour à tour en marbre blanc et en marbre noir, ou bien peintes en blanc et en rouge, varient l'aspect des édifices. Dans l'architecture romane, l'artiste aime à décorer ses arcades, ici par une alternance de saillie, là par une alternance de couleur. Les Égyptiens, qui ont fait usage de la répétition beaucoup plus que de l'alternance, ne se sont pas privés cependant de ce dernier mode de décoration dans les plafonds et les corniches de leurs temples, dans leur céramique, dans leur joaillerie; on trouve chez eux des vases décorés d'animaux qui courent autour du collier, alternativement rouges et noirs; des bijoux composés tour à tour d'un oeil et d'une croix. Une simple alternance de disposition d'un motif unique peut introduire une variété agréable dans ce qui n'est qu'une répétition. C'est l'effet produit, dans la basilique de Saint-Marc, à Venise, par des parements qui représentent des losanges blancs disposés sur fond rouge, suivant des lignes coupées à angle droit, de telle sorte que le losange est tantôt sur une ligne, tantôt sur une autre, ou, si l'on veut, tantôt vertical, tantôt horizontal.

La symétrie est une manière de répétition d'où résulte dans l'ornementation une correspondance harmonieuse, une sorte de pondération et d'équilibre. La nécessité s'en fait impérieusement sentir dans l'architecture. Un moyen de constater de la symétrie dans un ornement, c'est d'y introduire l'intersection. Ziegler (*Études céramiques*) donne ce nom à un motif d'ornement qui en coupe un autre. Par exemple, si la suite des lances qui composent une grille est interrompue par un faisceau ou par un pied-droit surmonté d'un vase, le faisceau ou le pied-droit forme une intersection. Il en est de même des pilastres qui rompent régulièrement la continuité de la balustrade dont Perrault a couronné les façades du Louvre. Au fond, lorsque l'intersection est répétée, on peut la regarder comme une forme de l'alternance. La symétrie, sans être aussi indispensable dans la décoration des vases, des tentures, des étoffes, des meubles, etc., ne laisse pas que d'y être généralement observée et d'y produire les effets les plus heureux.

Si l'on suppose une série de couleurs disposées par bandes sur une surface que l'on veut orner, depuis la plus sombre jusqu'à la plus claire, allant, par exemple, du violet le plus foncé au jaune le plus éclatant, ou, si l'on veut, du noir franc au blanc pur, on aura une progression. Il y a progression également dans un enroulement dont les volutes, à mesure qu'elles s'éloignent de la naissance de cet enroulement, augmentent de rayon jusqu'à un point donné, à partir duquel elles décroissent symétriquement jusqu'à l'extrémité de l'ornement. Les surfaces pyramidales ou triangulaires, comme les frontons, ne sauraient être mieux décorées que par un ornement progressif.

Bien que l'ordre soit la loi souveraine des arts décoratifs, la confusion peut jouer un rôle utile dans l'ornement.

Souvent un beau désordre est un effet de l'art, a dit Boileau; mais avant qu'il l'eût dit, la nature l'avait montré. Par la grâce qu'elle a

mise dans le feuillage confus des arbres, par la manière dont elle a tacheté les granits, panaché le jaspe, orné les marbres de veines irrégulières et de touches imprévues de couleur, elle a donné de charmants modèles de la confusion décorative.

A ces principes de l'ornementation se rattachent des éléments secondaires qui en dérivent et qui, venant multiplier encore les ressources du décorateur, lui permettent de varier ses combinaisons à l'infini. A la répétition se rattache la comparaison, et est un rappel de la forme ou de la couleur dominante; à l'alternance, le contraste, qui oppose la couleur la plus claire à la couleur la plus sombre, la forme rectiligne à la forme sinusoïdale; à la symétrie, le rayonnement, qui fait converger vers un point central les motifs de l'ornementation; à la progression, la gradation, qui fait succéder à un ornement celui qui s'en rapproche le plus par la forme ou la couleur; à la confusion, la complication, qui est, pour ainsi dire, une manière savante et piquante d'entremêler les motifs d'ornementation. Le style oriental des Arabes, ce style qui a créé des merveilles dans les mosquées et les maisons du Caire et dans les palais mauresques de l'Espagne, a été inventé par le génie de la complication; mais comme cette complication est engendrée d'ordinaire par un enchevêtrement de figures géométriques, une telle complication ne permet de débrouiller l'énigme. Quelquefois, une étoile peu apparente se répète dans l'ornement, accompagnée d'étoiles plus petites; mais alors on finit par la distinguer à travers un dédale de courbes interrompues et de lignes brisées. Quelquefois, c'est un polygone dont tous les côtés sont les cordes d'un cercle que le dessinateur a fait disparaître après l'avoir tracé, et alors les rayons, se coupant à la circonférence sur des points marqués par le compas, se dispersent avec ordre et vont se briser encore un peu plus loin pour former des polygones moindres, soudés entre eux par d'invisibles trapèzes, de sorte que, au moyen de détours et de retours prévus, tous ces rayons divergents finissent par se résoudre en de nouvelles convergences. Mais lorsque la surface, ornée selon le goût arabe, n'offre aucun motif dominant, inépuisable par son isolement ou par sa couleur, le spectateur n'a plus devant lui qu'un assemblage régulièrement confus de triangles, de losanges, de roues, de demi-lunes, de trèfles, de pentagones imparfaits, de méandres inachevés, qui se pénètrent, se coupent, se rattachent, se correspondent, se rapprochent pour se fuir, et se touchent un instant pour s'éloigner aussitôt et se dissoudre dans un labyrinthe sans issue et sans fin. Les Arabes ont ainsi réalisé l'étrange phénomène qui consiste à produire un désordre apparent avec l'ordre le plus rigoureux; à la trame de leurs ornements procure ainsi à l'esprit le plaisir d'être vivement intrigué et le plaisir de dénouer l'intrigue.

A ces considérations esthétiques nous voudrions pouvoir joindre un historique de l'ornementation, mais ce sujet nous entraînerait beaucoup trop loin; nous nous bornerons à signaler quelques-uns des ornements qui ont été le plus en faveur chez différents peuples. Chez les Égyptiens, les principaux motifs de décoration sont : le globe ailé, entouré de l'ours, des fers de lance, des anneaux, des étoiles, des disques, des têtes de lion et d'autres animaux, des scarabées, des oiseaux, des fleurs et des tiges de lotus, des palmes, des yeux, des croix, des sphinx et d'autres figures chimériques (celle qu'on rencontre le plus fréquemment dans l'ornementation des chapiteaux représente le monstre Typhon, dont le menton et les pendantes bajoues rejoignent le ventre énorme). Les hiéroglyphes (v. ce mot) jouent aussi un très-grand rôle dans l'ornementation égyptienne.

Les ornements employés par les Grecs se distinguent par leur excellent goût, la pureté de leurs formes et l'harmonie de leurs combinaisons. La plupart de ceux qui figurent dans leurs édifices ont été adoptés par les modernes et sont devenus classiques; on trouvera des indications à leur sujet aux mots CHAPITEAU, TRIGLYPHE, MÉTÈPE, ENTABLEMENT, COLONNE, CARIATIDES, MOSAÏQUES, FRISQUES, etc.

Les Romains employèrent les ornements d'architecture inventés par les Grecs, mais en leur faisant subir certaines altérations résultant généralement d'une exagération de richesse. Ils déployèrent aussi un luxe excessif dans les peintures dont ils décorèrent les murailles de leurs édifices publics et de leurs habitations particulières. On peut en juger d'après ce qui subsiste à Pompéi. Les maisons les plus humbles sont ornées à l'intérieur d'arabesques, de guirlandes de fleurs et de fruits, de frises où figurent des masques, des instruments de musique, des vases, des oiseaux, des paysages, etc. Ces sujets sont peints sur des fonds rouges, noirs, jaunes, bleus ou verts, appliqués à fresque sur toute la surface des murs. Dans beaucoup d'édifices, les pavés sont ornés de mosaïques; quelques-uns offrent des compositions colorées; un nombre de pavés ont même des cubes de marbre blanc et noir, formant des byrithes ou d'autres motifs plus ou moins élégants encadrés par des grecques. Ce goût de décoration se répandit de bonne heure dans toutes les provinces de l'empire. Lucien, dé-

crivant un appartement, nous apprend que le plafond était orné d'étoiles d'or, et compare les murailles à une prairie émaillée de fleurs, à un printemps perpétuel. Ce luxe effréné causait des regrets à Plinius l'Ancien, qui craignait avec raison que le grand art n'en souffrit.

Le moyen âge, qui, à d'autres points de vue, fut un temps d'ignorance, de grossièreté et de misère, vit la même prodigalité d'ornementation se déployer dans les palais, dans les églises, dans les objets destinés aux cultes, dans les salles de grandes personnes et jusque dans les manuscrits. L'ornementation architecturale fut très-riche dans les édifices élevés par l'école byzantine. En Occident, la période romane perpétua, mais en les abâtardissant, les motifs de l'art romain. Ce n'est guère qu'à la fin du xii^e siècle que la sculpture d'ornement commença à présenter des formes originales. Aux ornements empruntés précédemment à une flore de convention, ou à des combinaisons géométriques des plus mesquines, les artistes de l'école ogivale substituèrent des motifs tirés de la nature elle-même, composés avec grâce et délicatesse et exécutés avec une largeur surprenante (v. BANDEAU, CHAPITEAU, CLEF, CORNICHE, CUL-DE-LAMPE, etc.). Des animaux fantastiques se mêlent fréquemment aux plantes, aux feuillages variés, aux fleurs et aux fruits imités avec vérité; mais, suivant le remarque de M. Viollet-le-Duc, « cette faune innaturelle possède son anatomie bien caractérisée, qui lui donne une apparence de réalité; on croirait voir, dans ces bestiaires de pierre, une création perdue, mais procédant avec la logique imposée à toutes les productions naturelles. » Les sculpteurs du xiii^e siècle ont produit en ce genre des œuvres d'art d'une incontestable valeur. Ce siècle vit s'épanouir avec une puissance extraordinaire la sculpture d'ornement. Les frises, les chapiteaux, les bandeaux, les rosaces, au lieu d'être composés suivant un principe monumental, ne sont bientôt plus que des formes architectoniques sur lesquelles le sculpteur semble appliquer des feuillages ou des fleurs. Au xiv^e siècle, l'ornementation architecturale devient véritablement touffue et se corrompt, d'ailleurs, par l'exagération même de son luxe. La Renaissance ramena un goût plus pur, plus élégant, plus délicat, et produisit des ornements d'une légèreté étonnante, d'une fantaisie exquise.

Les divers arts industriels, l'orfèvrerie, la céramique, l'émaillerie, la serrurerie, la fabrication des tissus, etc., suivirent la sculpture dans les transformations ornementales que nous venons d'indiquer. On trouvera, à cet égard, des renseignements particuliers à chacun de ces arts dans les articles spéciaux que nous leur consacrons. V. surtout le mot ORFÈVRE.

Il faudrait un gros livre pour décrire les plus remarquables conceptions de l'ornementation moderne. Il nous suffira de citer quelques-unes des estampes où ont été fixés les caprices imaginés par les maîtres les plus renommés.

Les grotesques, les arabesques, dont Raphaël, avec la collaboration de Jean d'Udine, a orné le Vatican et d'autres édifices de Rome, ont été gravés par Marc-Antoine, par le Maître au Dé, par Giov. Ottaviani, par Michele Lucchese, par F. de Guesstiere et par beaucoup d'autres. Des sujets analogues ont été gravés par Z. Andrea. Cherubino Alberti a reproduit des ornements de vases d'après Polydore de Caravage et des ornements de couteaux d'après Fr. Salviati. Une suite de 20 planches par Adamo Ghisi de Mantoue représente des *Mascarons* composés par Jules Romain. Gallesuzzi a gravé des *Trophées* de l'invention de Polydore de Caravage. On doit à Stefano della Bella une foule de planches d'ornements (cartouches, écrans, éventails, frises, feuillages et grotesques). Une suite de 32 planches du même genre a été publiée par Filippo Passarini en 1698; une autre suite de 12 planches, par Nic. Billy, d'après Pietro Cerrini; 56 planches (*Ornements pour les orfèvres et les joailliers*), par Gio.-B. Constantino; 4 pièces par Camocio; 4 planches de *Trophées*, par B. Bossi (1771); des *Décorations de théâtre*, par L. Bonomi et par Bufalini, d'après Girolamo Fontana, et par Bonavara, d'après Dom Mauro.

Parmi les estampes publiées en Allemagne et dans les Pays-Bas, nous mentionnerons : des *Ornements pour les orfèvres et les bijoutiers*, par D. Mignot (1593), Altdorfer, Aldreger, Binck, Burgkmaier, Abraham et Nicolas de Bruyn, Melchior Lorch, J. Hannias, J.-G. Haid, Max. Limpach (d'après Giardinini), A. Luining (1589), Martin Schön, Esnias van Huisen, A. Hirschvogel (1543-1544), etc.; divers *Ornements pour vases*, pour armoiries, pour cadrans, pour serrurerie, etc., par Johann Barra, H.-S. Beham, W. Hollar (d'après Holbein), P. Plindt (1594), Th. van Kessel, J.-J. Bendl, Daniel Boutemine, Matthias Beutler (1614), Daniel Hoyer, Alart Claas, P. Nolink, Israël van Mechenen, Jacob de Gheyn le vieux, W. Dieterlin, Théodore de Bry, Bernard Lens le vieux, Houbraken, Fr. Brun (1596), Hieronymus Bang, Hieronymus Cock, etc.

En France, nous signalerons : les compositions gravées par Gérard Audran (30 pl. de *Corniches*, d'après G. Charmeton), Fr. Langlois (34 pl. d'*Animaux et Trophées*), Noël Garnier (*Animaux et Fleurs fantastiques*), H. Leroy (*Ornements d'orfèvrerie*), F. Le

Fèvre (*Ornements d'orfèvrerie*), Nic. Chevalier (*Ornements d'orfèvrerie*), P. Lombart (*Ornements d'orfèvrerie*), Pierre Marchant (*Ornements d'orfèvrerie*), R. Boyvin (*Ornements d'orfèvrerie*), Androuet du Cerceau (*Ornements d'orfèvrerie*), J.-F. Forty (*Ornements d'orfèvrerie*), P.-E. Babel (*Ornements d'orfèvrerie*, d'après Maria), G. Huquier le père et B. Audran (*Orfèvrerie d'église*, d'après J.-A. Meissonnier), Paul de La Houe (*Byzance*), Sim. Gribelin (*Byzance*), J. Bérain (*Ornements*, porcelaines, trumeaux, orfèvrerie, serrurerie, etc.), J.-F. Bernard (*Sujets chinois*, pour tapisserie, d'après Bérain), Mathurin Breton (*Modèles pour les serrures*), D. Marot (*Portes et Cheminées*), Al. Loir (*Ornements divers*, N. Loir), J.-B. Corneille (50 feuilles de dessins pour les menuisiers), Chauvel de Cantre (*Frises*), G. Audran (*Fontaines et Frises*, d'après Ch. Le Brun), le comte de Caylus (un dessin de clavecin, d'après Watteau), J.-F. Boucher (8 pl. de *Vases* et 8 pl. de *Tombeaux*), J.-L. Bojan (*Cheminées*, d'après J. Bérain), J.-G. Huquier (*Vases et Rocailles*, d'après J. de La Jone, d'après Bouchardon; *Trophées*, d'après Watteau), Fr. Juniet (*Rosaces*), Hon. Blanchard (*Vases, Têtes et Mascaron*, d'après B. Toro), Nodot (49 pl. de *Vases*), J. Houdan (12 pl. de *Vases*), J. Beauvais (18 pl. de *Vases*), C.-L. Benoist (6 pl. de *Trophées*, d'après J. Vivares), Bellay (4 livres de *Panneaux*), Fr. Cuvillier (1 livre de *Panneaux*), Fraisse (livre d'*Ornements chinois*), Chedel (livre d'*Ornements* pour décoration de salle à manger, d'après J.-A. Meissonnier), Cauvet (*Recueil d'ornements à l'usage des jeunes artistes*, 1777), Ant. Billy (*Mosaiques*, d'après Casanova), Mat. Liart (*Meubles*), J.-G. Huquier (*Fleurs chinoises*, d'après Peyrotte; *Ecrans*, d'après Watteau, d'après J. de La Jone; *Décorations d'appartement*, d'après Oppenord, etc.), Antoine Aveline (*Livre de formes rocaille, trophées, cartels, figures et ornements*, 1736), Ch. Huet (*Arabesques et Figures chinoises*), Bouchard (63 pl. de *Modèles de tapisserie*), Gribhard (*Principes d'ornement*, lithog.), A. Bernard (*Ornements de la Renaissance*, 30 pl.), L. Bougon (*Ornements et Arabesques sur fond noir et blanc*), Blanchard père (*Meubles*, 20 pl., d'après Binelli), Ch. Heidehoff (*Ornements du moyen âge*, ouvrage composé de 300 pl. représentant des modèles choisis parmi les monuments les plus remarquables des écoles romane, byzantine et gothique), Decloux et Doury (*Collection des plus belles compositions de Lepautre*), Louis Degen (*Motifs de décoration et d'ornement pour les constructions en bois*, ouvrage traduit de l'allemand, 48 pl. et un *Supplément*, composé de 36 pl.), Arnout père (*Décorations intérieures*, 30 lithog., d'après Jean Bérain), Petit et Bisiaux (*Porte-feuille de l'ornemaniste*, 50 pl.), G.-G. Ungewitter (*Meubles du moyen âge*, 48 pl.), Péguignot (*Ornements, Vases, Attributs, Décorations*, d'après les anciens maîtres, recueil volumineux et des plus importants), E. Julienne (*L'Orfèvrerie française, les bronzes et la céramique*, 48 pl.), Ch. Normand (*Vases Louis XVI*, 10 pl.), Michel Liénard, Gsell et Rambert (*L'ornementation au xix^e siècle*, 33 pl.), Bury (*Modèles de menuiserie*, 72 pl.), *Supplément*, par Thiollot, composé de 72 pl.), Thiollot (*Modèles de serrurerie*, 72 pl.), César Daly (*Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement*, recueil de la plus grande importance), Cl. Sauvageot (*L'Art pour tous*, encyclopédie de l'art industriel et décoratif), L. Solon (*Invention décorative*, 50 pl. gravées à l'eau-forte), R. Pfnor (*Architecture, décoration et ameublement de l'époque Louis XVI*, 50 pl.), Jules Bourguin (*les Arts arabes*, 100 pl.), Léon Parville (*Architecture et décoration turque au xv^e siècle*, 50 pl.), Quervod (*Décorations intérieures de l'époque Louis XVI*, 20 pl.), Léon Feuchère (*L'Art industriel*, recueil de dispositions et décorations intérieures, comprenant des modèles pour tous les détails d'ameublement et de luxe, 85 pl. gravées par Varin), L. Adams (*Décorations intérieures et Meubles des époques Louis XIII et Louis XIV*, reproduits d'après Crispin de Passe, L. Vredeman de Vries, Séb. Serlio, Bérain, Jean Marot, etc., 100 pl.), Ch. Mathieu (*Ornements des manuscrits*, avec texte par F. Denis), Léon Grancher (*Exemples de décoration appliquée à l'architecture et à la peinture, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, 120 pl.), G. Adams (*Recueil de sculptures gothiques*, 192 pl.), Charles Schlothaner (*Éléments de bijouterie et de joaillerie*, 48 pl. chromolithog., par Ch. Mathieu), Louis Cadarin (*Études historiques et pratiques d'architecture et d'ornement appliquées principalement à la confection des travaux en terre cuite*, 28 pl.), etc.

— Littér. Dans son *Discours sur le style*, Buffon dit que, pour bien écrire, il faut posséder pleinement son sujet, y réfléchir assez pour voir clairement l'ordre de ses pensées, et en former une suite, une chaîne continue, dont chaque point représente une idée; « et, ajoute-t-il, lorsqu'on aura pris la plume, il faudra la conduire successivement sur ce premier trait, sans lui permettre de s'en écarter, sans s'y égarer, sans s'écarter, sans laisser d'autre mouvement que celui qui sera déterminé par l'espace qu'elle doit parcourir. C'est en cela que consiste la sévérité du style. » Si le précepte formulé dans ces paroles était exactement suivi, il semble que

tout ornement devrait être banni du style. « Je l'avoue, dit M. Villemain, ce conseil rigoureux et cette image exactement compassée me paraissent mal convenir à la verve de travail qui suit la méditation. Je doute que l'auteur lui-même, qui donne un semblable précepte, ait pu s'y conformer toujours; et j'y trouve peut-être la cause de la roideur monotone mêlée parfois à son langage. Exprimer sa pensée, c'est la produire, c'est la sentir dans toute sa force, et, par la même, c'est souvent la transformer, la grandir, et non pas seulement colorer d'une teinte violable des caractères rangés dans un ordre immobile. »

Villemain a évidemment raison contre Buffon. Une des qualités les plus précieuses, et nous pourrions dire les plus essentielles du style, c'est la couleur, et cette couleur, qui est son principal ornement, résulte précisément du sentiment qu'a fait naître la méditation du sujet. L'admiration a recours aux hyperboles, la haine à la menace et à l'ironie; le plaisir éclate en saillies, la mélancolie poursuit les images sombres, etc. En outre, c'est une autre source d'ornements, le style s'assortit au sujet que l'on traite. S'il appartient au domaine exclusif de la raison, le style est, en effet, sévère et méthodique; mais s'il appartient à l'imagination, le style devient varié, ingénieux, brillant, plein d'allusions, d'antithèses, de contrastes. Si le sentiment domine, les apostrophes animées, les exclamations vives, les répétitions énergiques et tous les mouvements du pathétique naissent sous la plume de l'écrivain.

Il est probable, du reste, que Buffon a exagéré sa pensée pour la faire valoir, et qu'il a voulu s'élever, non point contre l'usage, mais contre l'abus des ornements. La sobriété excessive du style est un vice assez rare et qui touche à de grandes qualités; l'excessive abondance, la richesse outrée et l'excès est, au contraire, un défaut très-commun, contre lequel Buffon avait toute raison de protester. Il l'a attaqué plusieurs fois en termes éloquentes; mais ses écrits mêmes, sur des sujets qu'on avait jusqu'alors l'habitude de traiter dans un style sec et nu, prouvent surabondamment qu'il comprenait tout le prix qu'on peut tirer des ornements du style, lorsqu'on en use avec une sage modération et dans les limites imposées par les matières que l'on traite.

— Mus. Les ornements ou broderies sont des notes qu'on place soit au-dessus, soit au-dessous des notes principales, et qu'on appelle soit appoggiature, soit de broderie ou d'échappée, qui n'est autre que la broderie tronquée. La note qui porte le nom d'ornement prend l'un des noms ci-dessus, suivant qu'elle separe en deux, qu'elle précède ou qu'elle suit la note principale. De là le nom d'ornement supérieur ou ornement inférieur, selon le dessus ou le dessous de la note où on le place. S'il appartient au même mode ou au même ton que la note principale qu'il orne, il prend le nom d'ornement diatonique. Aussi, dans ce cas, il exclut tout à fait la modulation qui pourrait changer le tonalité du motif. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque l'ornement n'appartient pas au ton donné, il prend le nom d'ornement altéré. On comprend que, dans ce dernier cas, la note qui orne la principale se trouve toujours éloignée de cette dernière, plus ou moins, mais jamais de plus d'une seconde majeure. La broderie se fait le plus souvent avec de petites valeurs, mais on peut employer de grandes valeurs dans la broderie simple. Lorsque l'ornement est de longue valeur, il vaut mieux choisir une portée haute pour placer l'ornement, et loin des parties qui accompagnent. On prend toujours l'ornement dans les notes naturelles de la gamme à laquelle appartient l'accord qui les accompagne. Les notes qui ornent peuvent aussi être ornées; c'est l'ornement de l'ornement. Un ornement très-usité est celui dit appoggiature. L'appoggiature expressive est celle qui prend la place de la note principale; elle doit être appuyée par l'exécutant, tandis que l'appoggiature faible n'est jamais accentuée au détriment de la note principale, mais, au contraire, s'appuie elle-même sur une autre note. Dans tous les cas, un ornement ne prend le nom d'appoggiature que lorsqu'on a supprimé la note réelle qui le précède ou le suit. On place généralement ces sortes d'ornements dans la partie supérieure du chant; places dans les parties intermédiaires ou dans la basse, ils peuvent blesser l'oreille et nuire à la régularité des accords en les dénaturant. De tous les ornements, l'échappée est celui que l'on emploie le plus rarement, même de nos jours. L'emploi de cet ornement est excessivement restreint et délicat. Jamais on ne le place aux parties d'accompagnement; il faut même le placer essentiellement dans les parties prédominantes, et encore ne fait-on usage que de l'échappée supérieure se relevant sur une note inférieure, mais on n'utilise jamais l'échappée inférieure se relevant sur une note supérieure. L'ichtenthall exprime ainsi son opinion sur les ornements au point de vue de l'harmonie, de la mélodie et aussi à celui de l'exécution. Les *abbelimenti* sont, dit-il, des ornements de la mélodie qu'on met au-dessus ou au-dessous des notes avec des signes de convention, ou qu'on place entre elles au moyen de petites notes. Il y en a, en général,

de quatre espèces, savoir : le trille, le grouper le mordant, l'appoggiature.

Il est utile de faire observer que tous les ornements sont des choses accessoires; ils forment bien une partie intéressante du chant, mais non pas la partie principale, et leur abus nuit à l'art. L'exécutant doit donc les employer comme des moyens auxiliaires, puisqu'il est démontré par l'expérience qu'on peut devenir excellent chanteur, surtout dans la déclamation, en faisant seulement usage de simples appoggiatures, à l'exemple de Guadagni et Tenducci. Millico même, qui qu'il fut un parfait connaisseur de toutes les ressources des ornements, ne les employait jamais dans le style grave qu'avec une très-grande réserve, sachant bien que les ornements diminuent la force d'un passage quand ils ne sont pas convenablement placés. Afin qu'un chanteur puisse en faire usage avec discernement, il doit d'abord distinguer quelles sont les mélodies susceptibles de broderies et celles qui ne le sont pas; et, parmi celles qui le sont, il doit connaître quels agréments conviennent aux unes, et lesquels conviennent aux autres. Le genre des duos est le moins susceptible d'ornements, surtout dans les passages où les deux voix chantent ensemble, à moins que les deux chanteurs n'aient déterminé d'avance entre eux les ornements qu'ils veulent faire entendre; ce qui n'empêchera aucun d'eux d'orner la cantilène à son gré dans les solos. Quant aux trios, quatuors et autres morceaux à plusieurs voix, ces compositions sont moins propres à recevoir des ornements, en raison de la contexture harmonique plus compliquée, qui ne permet pas de les surcharger d'ornements, même quand on s'est préparé d'avance comme dans les duos. Les chanteurs ne devront donc s'en servir que dans les solos. Quels que soient cependant les agréments employés par le chanteur ou l'exécutant instrumentiste dans l'ornement de quelques périodes musicales, il devra toujours les appliquer de manière qu'ils soient en rapport avec l'harmonie. C'est pourquoi le chanteur doit posséder, si ce n'est la science du contre-point, du moins celle de la partition; ce qui le dispense aussi, dans la nécessité où il se trouve d'exercer continuellement sa voix, d'avoir recours à un accompagnateur étranger lorsqu'il veut être soutenu par le piano, ce qui est le cas de beaucoup trop d'entre eux.

— Typogr. L'invention de l'imprimerie en caractères mobiles devait nécessairement faire tomber le goût pour les manuscrits enluminés, qui, à la fin du xiv^e siècle, avait pris une si prodigieuse extension (V. ENLUMINEUR). Néanmoins, les premiers essais xylographiques ne firent pas oublier les miniatures des enlumineurs. La xylographie essaya d'abord de reproduire les ornements des manuscrits. Mais nous voyons, par les spécimens qui nous restent de ces tentatives, que les xylographes travaillaient, en général, d'une manière informe et grossière. Cependant, vers la fin du siècle, il y eut de fort habiles xylographes, comme le montrent les nombreuses gravures qui accompagnent les ouvrages de Maximilien I^{er}, faites par Hans, Burgmaier et Albert Dürer ou, du moins, d'après leurs dessins.

L'imprimerie en caractères mobiles imita, à ses débuts, les ornements des manuscrits. On peut le voir par le *Psautier de Mayence*, que Furst et Schoeffer imprimèrent en 1457. Il est décoré de 288 capitales ornées, d'une grande délicatesse, qui sont en rouge lorsque les ornements sont en bleu, et en bleu lorsque les ornements sont en rouge. A la première page se trouve une lettre capitale imprimée en trois couleurs, bleu, rouge et pourpre, mesurant avec les ornements 0,092 de hauteur sur 0,108 de largeur; c'est un B entouré d'arabesques, de feuillages, de fleurs; dans un des jambages, un lévrier court après une perdrix au vol. Les érudits ne sont pas d'accord sur la question de savoir si les caractères avec lesquels fut imprimé ce livre étaient en fonte ou en bois; mais il n'y a aucun doute pour les lettres ornées; elles étaient gravées sur bois. Le même procédé fut longtemps pratiqué dans la suite, quoique la fonte eût été définitivement adoptée pour l'ensemble des caractères. Les ornements typographiques, de même que les marques des imprimeurs et les petits dessins placés dans le texte, furent longtemps exécutés au moyen de gravures sur bois. Parmi ces ornements, on distingue : les lettres ornées; les frontispices portant le portrait de l'auteur ou représentant, par des symboles, la nature, l'objet, le résumé des matières dont traite le livre; les filets, séparant les colonnes d'une même page ou les paragraphes et les chapitres; les fleurons, qui se placent à la fin des chapitres ou des livres; les culs-de-lampe, qui ont la même destination; les vignettes, placées fréquemment à la tête des livres ou des chapitres, et qui représentaient primitivement des branches de vigne.

Au xvi^e siècle et au xvii^e, on employa de préférence la fonte pour les ornements. Vincent, Lesueur, Papillon, Fournier, Gille, Gaudou gravèrent des poinçons métalliques pour frapper les matrices de lettres fleuronées et de vignettes. Dans le *Manuel typographique* de Pierre-Simon Fournier, dit l'Ourinier le Jeune (Paris, 1766, 2 vol.), on trouve de nombreux modèles de vignettes en

fonte, exécutées d'après cette méthode, et qui sont d'un goût excellent. Rappelons ici qu'au xvi^e siècle Théodore de Bry avait fait un recueil de lettres ornées de festons et d'arabesques, entremêlées de figures d'un effet gracieux; ce recueil a été reproduit dans le *Portefeuille historique de l'ornement*. Les bédicinctins insèrent aussi dans leur *Dictionnaire de diplomatique* de beaux modèles de lettres ornées, classées par siècle.

Ce qu'on appelle dans l'histoire typographique l'école de Fournier domina durant près d'un demi-siècle dans l'ornementation des livres. En 1789, l'imprimeur Valade la suivait encore pour l'impression des petits formats. Cazin. On a usé aussi d'un autre procédé, qui consiste à graver en taille-douce les vignettes et dessins des livres et à les imprimer avant le tirage typographique. De nos jours, on en est revenu généralement à la gravure sur bois, qu'on intercale dans les formes typographiques et qu'on tire en même temps. Quand on se sert de la fonte, c'est par suite du clichage opéré sur la gravure en bois, procédé économique, mais défectueux. Toutefois, au point de vue du bon goût, de la délicatesse et du fini, les riches éditions contemporaines n'ont rien à envier, sous le rapport des ornements, aux éditions des siècles antérieurs. En cela même, l'imprimerie moderne a réalisé de véritables progrès. Les lettres ornées de nos livres illustres sont au moins égales et quelquefois supérieures aux anciennes. On a également perfectionné les filets, les vignettes et les fleurons.

Nous donnons ici, d'après l'*Histoire de l'imprimerie* de M. Paul Dupont (1854, 2 vol.), les noms des graveurs et fondeurs qui se sont le plus distingués dans l'exécution des ornements, xvi^e siècle : Schoeffer, Jensen, François Colone. — xvi^e siècle : Josse Bade, Geoffroi Thory, Simon de Colines, Claude Garamond, Guillaume Le Bé, Robert Granjon, Pierre Hautin, Nicolas Duchesne. — xviii^e siècle : Jacques Langlois, Jacques de Sanleque, Pierre Moreau. — xix^e siècle : Philippe Grandjean, Cl.-L. Thiboust, J.-L. Gaudou, Jean-Pierre Fournier, Pierre-Simon Fournier, Joseph Gille, François-Ambroise Didot, Pierre-François Didot, Momoro; Baskerville, en Angleterre; Breithopf, en Allemagne; Bodoni, en Italie. — xix^e siècle : Pierre Didot, Firmin Didot, Henri Didot, Jules Didot, Léger, Pinard, Molé jeune, Marcellin Legrand, Tarbé, Aubanel d'Avignon, Petibon, Biesta; Derriery, inventeur des cadrats cintrés et d'un coupier ingénieux pour les filets; Brevière, chargé par l'imprimerie nationale de l'illustration de l'*Histoire des Mongols* et du *Livre des Rois*, et récompensé par une médaille d'argent à l'exposition de 1839; Andrew, Best et Loloir, qui obtinrent la médaille d'or en 1844; Mame, de Tenin, Perrin de Lyon, dont les œuvres typographiques ont paru avec tant d'éclat aux expositions universelles, etc.

— Bias. On se tromperait grandement si l'on croyait que les pièces d'ornement sont purement accessoires : elles ont aussi leurs règles, comme tout ce qui appartient au blason. Autrefois, nul ne pouvait modifier ces ornements à moins d'une autorisation spéciale, ainsi qu'il appert d'un arrêt du parlement du mois d'août 1663, portant qu'aucunes couronnes de barons, comtes ou marquis ne devaient être mises sur les armes sans y être autorisés par lettres patentes en due forme, sous peine de 1,500 livres d'amende.

Les ornements extérieurs se divisent en ornements d'hérédité, en ornements de dignité et en ornements de charge.

Les ornements d'hérédité sont ceux qu'un père transmet à ses enfants, comme les lambrequins, le cimier, les supports et tenants, cris et devise.

Les lambrequins décorent la partie supérieure de l'écu, ombragent le casque et pendent à droite et à gauche, courbés en portion de cercle, en forme de volute. Ils doivent être des mêmes émaux que le champ.

Le cimier est quelquefois une figure humaine, mais plus souvent un animal, une trompe, une défense, un bras, une tour, une lance ou un autre meuble; il est posé au-dessus du timbre, c'est-à-dire du casque ou de la couronne. C'était anciennement une très-grande marque de distinction.

Les supports sont des animaux, comme des lions, des aigles, des taureaux, des sirènes, des centaures, etc.; en qui ils diffèrent des tenants, qui sont des hommes ou figures humaines, comme des anges, des sauvages, des génies, etc.

Deux supports ou tenants se placent l'un à droite et l'autre à gauche et paraissent soutenir l'écu. Les supports sont quelquefois les animaux mêmes qui chargent l'écu; dans ce cas, ils doivent être des mêmes émaux; hors ce cas, on les représente ordinairement dans leur couleur naturelle.

La devise et le cri sont des signes de reconnaissance et de ralliement. Quand il n'y a que l'un ou l'autre, on le place sur une liston, espèce de ruban ondoyant, vers la partie supérieure du casque. Quand l'un et l'autre font partie des ornements extérieurs d'une maison, on place la devise en la partie supérieure et le cri en la partie inférieure de l'écu.

Les ornements de dignité sont ceux qui précèdent de l'érèction de quelque terre en royaume, principauté, duché, marquisat,

comté, vicomté, baronnie, etc.; ou de lettres patentes ou brevets du souverain, qui autorisent quelque seigneur à porter le titre de prince, de duc, de marquis, de comte, de vicomte ou de baron. Ces ornements sont le casque et la couronne. V. ces mots.

Les ornements de charge sont ceux qui distinguent les personnes revêtues de quelques dignités ecclésiastiques ou de quelque charge de la couronne ou de la maison du roi.

Le grand armoirier de France porte, au-dessus de l'écu de ses armes, un grand livre ouvert de satin d'azur, avec les armes de France en broderie.

Le grand maître de France porte, passés en sautoir derrière l'écu de ses armes, deux bâtons garnis d'argent doré, dont les bouts d'en haut se terminent en couronnes fleurdélinées et fermées.

Le grand panetier, la nef d'or et le cadenas qui l'on met pour le couvert du roi.

Le grand échanson, deux flacons d'argent vermeil doré, où sont gravées les armes de France.

Le grand écuyer tranchant, un couteau et une fourchette passés en sautoir, les manches terminés en couronnes royales.

Le grand maréchal des logis, une masse et un marteau d'armes passés en sautoir derrière l'écu de ses armes.

Les quatre capitaines des gardes du corps, français et écossais, deux bâtons d'ébène ayant les pommes d'ivoire passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes.

Le capitaine des cent-suisse, deux bâtons noirs passés de même en sautoir.

Le capitaine des gardes de la porte, deux clefs en pal, une de chaque côté de l'écu.

Le grand prévôt, deux faisciaux de verges d'or passés en sautoir, liés de cordons d'azur avec la hache d'armes que les Romains nomment consulaire.

Le grand veneur, deux cors de chasse de chaque côté de l'écu.

Le grand fauconnier, deux leures, un de chaque côté de ses armes.

Le grand loupvetier, deux rencontres de loup, mises une de chaque côté de ses armes.

Le connétable, deux épées nues, tenues chacune par un dextrochère armé d'un gantelet sortant d'une nuée, une de ces épées de chaque côté de l'écu de ses armes, en la partie inférieure.

Le grand maître des cérémonies, deux bâtons de cérémonie, couverts de velours noir, passés en sautoir derrière l'écu de ses armes.

Le chancelier de France, une figure de reine au-dessus de ses armes, représentant la France tenant de la main droite le sceptre et de la senestre les grands sceaux du royaume, et, derrière, deux masses d'argent vermeil doré, passées en sautoir.

Le garde des sceaux de France, les mêmes ornements et attributs que le chancelier.

Les maréchaux de France, deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis d'or, passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes.

Le grand maître d'artillerie, deux canons sur leurs affûts.

L'amiral, une ancre posée en pal derrière l'écu de ses armes, quelquefois deux ancres passées en sautoir.

Les vice-amiraux, deux ancres passées en sautoir derrière l'écu.

Le général des galères, un grappin en pal derrière l'écu.

Le grand chambellan, deux clefs d'or dont le haut se termine en couronne royale, passées en sautoir derrière son écu.

Le grand écuyer, à chaque côté de ses armes, l'épée du roi dans le fourreau avec le baudrier, la garde de l'épée d'or semée de fleurs de lis du même; le fourreau et le baudrier de velours bleu, également semé de fleurs de lis d'or, les boucles du ceinturon du même.

Le colonel général des suisses, six drapeaux des couleurs du roi, blanc incarnat et bleu, passés en sautoir derrière l'écu de ses armes.

Le colonel général de la cavalerie, six cornettes des couleurs du roi, passées en sautoir.

Le mestre de camp général de la cavalerie, deux cornettes aux couleurs du roi.

Le colonel général des dragons de France, six étendards aux couleurs du roi.

Les ornements de dignités et de charges, comme on vient de le voir, ne servent point à connaître et à distinguer les familles; ils désignent seulement le rang et les charges qu'elles ont; ce sont donc les ornements d'hérédité qu'on doit regarder comme les appendices les plus essentiels des armoiries, et ce sont eux aussi qu'on doit le plus particulièrement s'exercer à connaître; car la science héraldique ne consiste pas seulement à connaître les armoiries, les pièces et meubles du blason, mais encore à déterminer les familles par les armoiries et les armoiries par les familles.

Ornement polychrome (L'), recueil historique et pratique, contenant 100 planches en couleur, or et argent, avec 2,000 motifs de tous les styles, ouvrage publié sous la direction de M. R. Ginet (Paris, Didot, 1873, in-49). Ce bel ouvrage, qui est non seulement une merveille de typographie et de gravure en couleur, il offre un côté pratique et instructif des plus intéressants. L'ornementation, qui

forme une des principales branches des arts plastiques, ne relève pas uniquement de la fantaisie. Non-seulement elle a ses règles et sa logique, mais elle porte la trace inaltérable de l'époque qui l'a vue naître, du degré de civilisation et du génie propre du peuple auquel elle était destinée. Dans les compositions orientales des Égyptiens, on retrouve les éléments qui caractérisent leur art essentiellement spiritueliste et symbolique; même sobriété dans les contours, même largeur dans le dessin, même coloration consistant en teintes plates, pour lesquelles il n'est fait usage que du rouge, du blanc et du jaune, avec addition de blanc et de noir pour assumer les contours. Ce cet art passe entre les mains des Grecs ou des Etrusques, et voilà une transformation complète : une flore conventionnelle étend ses enroulements gracieux et contraste par sa flexibilité avec ce que l'ornement égyptien avait de roide. Quel abîme pour aller de la Grèce ou de Rome en Chine et au Japon ! La vue de ces paravents, de ces éventails, de ces boîtes en laque, d'une décoration à la fois bizarre et merveilleuse, révèle une civilisation toute différente. Nouvelle et non moins brusque transition pour passer de cette décoration si variée, si touffue, à la décoration sévère et géométrique des Arabes. A cet art asiatique marquant l'art grec en décadence, et vous avez le byzantin, qui régit encore en Russie; au byzantin efféminé mélange le celtique encore rude, et vous trouvez le roman, qui va devenir le gothique par la prédominance de l'ogive. Cette période, si féconde en œuvres originales, amène peu à peu la Renaissance, qui est l'âge d'or de l'art décoratif. Avec Louis XIV, l'art devient majestueux; avec Louis XV, il s'effémine, et enfin, avec Louis XVI, il retourne vers l'antiquité, son berceau primitif, après avoir parcouru le cycle entier des caprices et des fantaisies. Les 100 planches contenues dans l'ouvrage sont la démonstration vivante de cette histoire de l'ornement. Rien ne manque à cette collection qui forme un véritable musée de peintures décoratives des Égyptiens, briques incrustées des Assyriens, décorations des temples grecs, vases et bijoux étrusques, porcelaines et soieries de Chine et du Japon, étoffes de l'Inde avec leurs broderies d'or, tapis de Perse, mosaïques byzantines, reliures arabes, vitraux et manuscrits du moyen âge, bijoux de Benvenuto Cellini, peintures décoratives de Raphaël, de Boucher ou de Watteau, en un mot tout ce que l'art de l'ornementation a créé de fin, d'ingénieux ou de riche. « Cet ouvrage, intéressant pour tous, dit M. Adrien Desprez dans la *Revue de France*, est sans prix pour les artistes, les décorateurs, les peintres, les dessinateurs, les ornemanistes. Vingt ans de recherches, de travaux, de coûteux voyages ne leur auraient pas procuré la moitié des documents mis à leur disposition par ce beau volume, source féconde où l'art industriel viendra puiser à pleines mains pour raviver son inspiration. » L'Ornement polychrome a figuré à l'Exposition de Vienne de 1873.

ORNEMENTAL, ALE adj. (or-ne-man-tal, a-le — rad. ornermenter). Qui appartient à l'ornement : Style ORNEMENTAL. « Qui sert ou peut servir à l'ornement : Le dardar est le cédre de l'Himalaya; les horticulteurs le connaissent pour l'ornement; mais jusqu'ici son rôle a été, en Europe, purement ORNEMENTAL. (V. Meunier). Les climatiques sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs le plus ordinairement jolies, souvent très-grandes, très-belles, véritablement ORNEMENTALES, quelquefois exhalant une odeur suave. (L'Orbigny).

ORNEMENTATION s. f. (or-ne-man-ta-si-on — rad. ornerment). Art ou manière de distribuer, de disposer les ornements : Une savante ORNEMENTATION. « Art de l'ornemaniste : La grâce, la liberté, la hardiesse, l'imprévu et même la maladresse naïve sont, dans l'ORNEMENTATION, des conditions de charme qui se perdent chaque jour chez nous, où tout s'obtient au moyen des mécaniques et des métiers. (G. Sand).

— Encycl. V. ORNEMENT.

ORNEMENTÉ, ÉE (or-ne-man-té) part. passé du V. Ornerment. Orné, enrichi d'ornements. Deux prêtres soulevaient une grande corne d'abondance richement ORNEMENTÉE. (Th. Gaut.) Les lettres mauresques sont ORNEMENTÉES d'agréments de cuivre et de gros clous. (E. Feytaud).

ORNEMENTER v. a. ou tr. (or-ne-man-té — rad. ornerment). Enrichir d'ornements : Quand on veut ORNEMENTER l'architecture grecque, on s'expose à la rendre lourde.

ORNEMENTISTE s. m. (or-ne-man-ti-ste — rad. ornerment). Forne régulière qui s'essaie de substituer au mot ORNEMENTISTE : Ces sortes d'arabesques, du travail le plus fin et le plus délicat, et dont le dessin avait été donné par Keller, fameux ORNEMENTISTE français, enchâssées au milieu de leurs gracieux rinceaux, des centaures, des déesses de chevaux, etc. (E. Sue).

ORNÉODE s. m. (or-né-o-de — du gr. ornéodés, semblable à un oiseau). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pierides, comprenant six espèces qui habitent l'Europe.

— Encycl. Les ornéodes ont les antennes

filiformes dans les deux sexes; les palpes labiales sensiblement plus longues que la tête et recourbées en avant; la trompe membraneuse et très-peu développée; la tête globuleuse, aussi large que le corselet; l'abdomen court et assez épais; les pattes longues et épineuses; chacune des quatre ailes divisée, dès son origine, en six rayons barbus tout à fait semblables à des plumes d'oiseau. Les chenilles sont glabres, à seize pattes; elles vivent dans les fleurs de certains arbrustes, dont elles rongent les parties intérieures, et se transforment en chrysalides dans des coques de soie à claire-voie. Ce genre comprend cinq ou six espèces, parmi lesquelles nous citerons particulièrement l'*ornée* polydactyle. Ce papillon a environ 0m,01 d'envergure; ses ailes sont d'un gris roux, coupées de bandes blanches transversales. Cette espèce est répandue dans presque toute l'Europe et n'est pas rare aux environs de Paris; on la trouve en juillet, dans les jardins et même dans l'intérieur des habitations; elle se tient habituellement sur les murs et les fenêtres; alors les divisions de ses ailes sont repliées sur elles-mêmes comme les branches d'un éventail fermé, et l'on ne se douterait pas de la forme qu'elles offrent quand elles sont étalées. La femelle dépose un seul œuf, deux au plus, sur la fleur non encore développée du chèvrefeuille; il en sort une petite chenille nue, transparente, couleur de chair, qui s'introduit dans la calice, dont elle dévore l'intérieur, après qu'elle a usé à une autre fleur. En mai, elle se métamorphose en nymphe dans une coque soyeuse, blanche, à claire-voie. Le papillon éclore à la fin de mai. Il y a une seconde apparition en octobre.

ORNÉOPHILE adj. (or-né-o-fi-le). Entom. Syn. de **SYLVICOLE**.

— s. m. pl. Famille de coléoptères hétéromères, comprenant les genres hélopes, serropalpe, cisèle, calope, horie et pyrochroa, et syn. de **SYLVICOLE**.

ORNER v. a. ou tr. (or-né — lat. *ornare*, mot que *Curcius* rapporte au sanscrit *varna*, couleur, qui provient de la racine *var*, couvrir. Eichhoff le rattache à la racine *var* ou *varn*, couvrir, revêtir. On disait autrefois *orner*, du latin *adorare*). Pourvoir d'ornements, d'objets destinés à orner, à embellir: *ORNER sa demeure*. *ORNER un parc de statues*. *ORNER un jardin des fleurs les plus rares*. *ORNER un manuscrit de lettres enluminées*. *Pour ORNER un corps mortel, presque toute la nature travaille, presque tous les métiers s'efforcent, presque tout le temps s'y consume*. (Boss.) *Si vous ne voulez pas que le riche ORNE sa maison, vous ruinez cent artistes*. (Volt.) *L'homme éprouve autant de besoin d'ORNER ses armes et ses ustensiles que sa propre personne*. (A. Maury.)

Ma mère Jérémie à mes yeux s'est montrée Comme au jour de son mort, pompeusement parée; La trépas n'avait point altéré sa fierté; Même elle avait encore cet éclat emprunté Dont elle eût soin de peindre et d'orner son visage, Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

RACINE.

— Fig. Illustrer, rendre glorieux ou aimable: *Dieu a fait les grands hommes, dit saint Augustin, pour ORNER le siècle*. (Boss.) *Des sénateurs célèbres ORNERONT nos tribunaux*. (Mass.) *La droiture et l'honneur ORNENT tous les sentiments qu'ils accompagnent*. (J.-J. Rousseau.) *La bonté a sa beauté qui ORNE jus qu'aux plus laids visages*. (Bougeant.)

L'étude *orne* la vie et nous la rend plus chère; C'est un plaisir sans fin qui jamais ne s'altère.

VIENNET.

|| Chercher à relever:

Du nom de fierté nobel on *orne* l'impudence, Et la fourbe passa pour exquise prudence.

BOILEAU.

|| Doter, enrichir: *C'est par la lecture qu'on ORNE sa mémoire*.

— Litter. Parer des ornements du style: *ORNER ses écrits avec mesure est un difficile problème*.

S'orner v. pr. Être, devenir orné: *Les arbres s'ORNENT de feuilles et de fleurs*. || *S'enrichir, acquérir certaines qualités: Son esprit s'ORNE chaque jour davantage*.

— Syn. *Orner, décorer, embellir*, etc. V. **DÉCORER**.

ORNEVAL (p'), auteur dramatique français. V. **DORNEVAL**.

ORNÉZAN, village et commune de France (Gers), cant., arrond. et à 16 kilom. d'Auch, sur la rive gauche du Gers; 342 hab. Deux châteaux du xiv^e siècle, flanqué de tours carrées.

ORNICE s. m. (or-ni-se). Entom. V. **ORNIX**.

ORNICHON s. m. (or-ni-chon — dimin. d'*ornie*). Argot. Poulet.

ORNIE s. f. (or-ni — gr. *ornis*, même sens, et aussi oiseau en général.) Argot. Poule. || *Ornie de balle*, Vinde.

ORNIER s. m. (or-nié). Bot. Syn. d'**ORNIX**.

ORNIFÈRE s. f. (or-ni-fère — de *orbitaria*, nom latin dérivé de *orbis*, roue de voiture. L'intermédiaire entre *orbitaria* et *ornifère* est donné par le wallon *orbire*, puis par *ornifère*). Empreinte, trace creuse laissée dans le sol par la roue d'une voiture:

Prends ton pie et romps-moi ce caillou qui te nuit; Comble-moi cette ornifère. As-tu fait? — Oui, dit l'homme.

LA FONTAINE.

Puisses-tu chaque nuit, crotté, mouillé, transi, Au lieu d'un cabaret, gliter dans une ornifère.

LA CHAUSSÉE.

— Fig. Routine, habitude irréflexive, opinion adoptée et suivie aveuglément, sans examen: *Quand le bon sens des hommes est au fond d'une ornifère, un tremblement de terre ne peut pas l'en tirer*. (Rigault.) *La société française, à peine d'entrer dans une période de décadence, doit sortir de l'ORNIFÈRE qu'elle a suivie jusqu'à présent*. (Proudh.) *Grâce à la vapeur, l'espace n'existe plus, et la roue du temps est sortie de son ORNIFÈRE*. (Th. Gaut.) *Opposer à la logique des situations l'inconséquence des conduites, c'est échapper à l'ORNIFÈRE pour rouler dans l'abîme*. (B. de tir.)

— Loc. fam. Il boirait dans une ornifère, Se dit d'une personne qui a le visage long et maigre.

— Poétiq. Trace, chemin:

Et son axe de flamme, aux bords de sa carrière, Tourne et creuse déjà son éclatante ornifère Sur l'horizon roulant des mers.

LAMARTINE.

ORNIÈRE s. f. (or-ni-ère — rad. *ornie*). Argot. Poulailler.

ORNION s. m. (or-ni-on — rad. *ornie*). Argot. Coq; chapon.

ORNIS s. m. (or-niss). Comm. Mousseline des Indes rayée d'or ou d'argent.

ORNISMYE s. m. (or-ni-smi — du gr. *ornis*, oiseau; *myia*, mouche). Ornith. Nom scientifique du genre oiseau-mouche.

ORNISTOME s. m. (or-ni-sto-me — du gr. *ornis*, oiseau; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

ORNITH ou **ORNITHO**, préfixe qui signifie oiseau, et qui vient du grec *ornis*, *ornithos*, qui, selon Böpp, signifie proprement l'habitant des bois. Ce savant voit, dans ce nom, un composé du sanscrit *aranya*, forêt, bois, bengali *oroni*, avec le radical du grec *theo*, courir.

ORNITHIDIE s. f. (or-ni-ti-di — du préf. *ornith*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant des espèces qui croissent aux Antilles.

ORNITHIE adj. m. (or-ni-ti — gr. *ornithias*; de *ornis*, oiseau). Antiq. gr. Se disait des vents de printemps, qui soufflent à l'époque du passage des oiseaux voyageurs et de l'arrivée des hirondelles.

ORNITHIVORE adj. (or-ni-ti-vo-re — du préf. *ornith*, et du lat. *voro*, je devore). Zool. Qui se nourrit d'oiseaux.

ORNITHOBIE s. m. (or-ni-to-bi — du préf. *ornith*, et du gr. *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes épiroques, formé aux dépens des philoptères, et dont l'espèce type vit en parasite sur les cygnes.

— s. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des pupipares, tribu des coriaces, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

ORNITHOCÉPHALE adj. (or-ni-to-sé-fa-le — du préf. *ornith*, et du gr. *kephalé*, tête). Hist. nat. Qui a une tête semblable à celle d'un oiseau. || Qui a la forme d'une tête d'oiseau.

— s. m. Brpét. Genre de sauriens fossiles.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, dont les espèces croissent aux Antilles.

ORNITHOCÉPHALOÏDE adj. (or-ni-to-sé-fa-loï-de — de *ornithocéphale*, et du gr. *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble à un ornithocéphale.

— s. m. pl. Famille de sauriens fossiles, ayant pour type le genre ornithocéphale.

ORNITHODOLPHE adj. (or-ni-to-dél-fe — du préf. *ornith*, et du gr. *dolphe*, matrice). Mamm. Qui a les organes générateurs semblables à ceux des oiseaux. Syn. de **MONOTRÈME**.

— s. m. pl. Syn. de **MARSUPIAUX** et **MONOTRÈMES**, classe de mammifères.

ORNITHOGALE s. m. (or-ni-to-ga-le — grec *ornithogalon*; de *ornis*, oiseau, et de *gala*, lait. Les Grecs, dit M. Littré, appelaient généralement lait d'oiseau, *ornithion gala*, une chose rare; il se pourrait qu'ils eussent donné ce nom à la plante pour la rareté du lait de ses fleurs). Bot. Genre de plantes bulbueuses, de la famille des lilacées, tribu des hyacinthées, comprenant d'assez nombreuses espèces qui croissent surtout dans le midi de l'Europe et au Cap de Bonne-Espérance: *On cultive en pleine terre, comme plante d'ornement, l'ORNITHOGALE pyramidale*. (P. Duchartre.) *En médecine, on se sert de la racine d'ORNITHOGALE*. (V. de Bonmare.)

— Encycl. *L'ornithogale* est une jolie lilacée que l'on cultive dans les parterres comme plante d'ornement. Ce genre se compose de plantes bulbueuses qui habitent particulièrement l'Europe méridionale et le Cap de Bonne-Espérance. Le pédoncule floral est terminé

par une grappe de fleurs blanches ou verdâtres, enveloppées de bractées membraneuses. L'enveloppe florale ou périanthe se compose de six folioles colorées et étalées; six étamines à filaments, se terminant en pointe, entourent un ovaire à trois loges renfermant de nombreux ovules et que surmonte un style à trois angles terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une capsule membraneuse à trois loges, contenant chacune un petit nombre de graines à peu près dures et luisantes. Parmi les *ornithogales* indigènes, l'espèce la plus commune est l'*ornithogale* en ombelle (*ornithogalum umbellatum*), vulgairement connu sous le nom de *dane d'once-heures*, parce que ses fleurs ne s'épanouissent guère avant cette heure-là. On trouve cette espèce dans les prés, les champs, les vignes. Les feuilles sont allongées, canaliculées, et sur la hampe, dont la longueur égale à peu près celle des feuilles, s'épanouit une petite grappe de fleurs accompagnées de bractées étroites et membraneuses, et dont les pétales blancs à l'intérieur sont verdâtres au dehors, comme si le calice et la corolle étaient collés et comme amalgamés l'un avec l'autre. Une autre espèce, qu'on trouve dans des régions diverses de la France, est l'*ornithogale* des Pyrénées (*ornithogalum pyrenaicum*), à fleurs d'un blanc jaunâtre rayées de vert au dehors et réunies en une grappe allongée, terminale et plus ou moins serrée.

Parmi les espèces cultivées comme plantes d'ornement, citons l'*ornithogale* pyramidale (*ornithogalum pyramidale*), vulgairement désigné sous les noms d'*épi de lait* ou *épi de la Vierge* à cause de la blancheur de ses fleurs groupées en grappe pyramidale. Une particularité curieuse, c'est que ces fleurs ne se développent que lorsque les feuilles sont presque entièrement sèches, c'est-à-dire vers la fin de juin ou le commencement de juillet. Enfin une autre espèce cultivée, l'*ornithogale* thyrsoïde, se distingue par des bulbilles qui se développent sur ses feuilles comme dans d'autres espèces de lilacées.

ORNITHOGLOSSE s. f. (or-ni-to-glo-se — du préf. *ornith*, et du gr. *glossa*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des colchicacées ou mélanthacées, tribu des vératées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

— Miner. Ancien nom des dents fossiles ou glossophtères.

ORNITHOÏDE adj. (or-ni-toï-de — du préf. *ornith*, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a l'apparence d'un oiseau.

— s. m. pl. Famille de reptiles, ayant quelques rapports d'organisation avec les oiseaux.

ORNITHOLITHE ou **ORNITHOLITE** s. m. (or-ni-to-li-te — du préf. *ornith*, et du gr. *lithos*, pierre). Ornith. Nom donné aux ossements et à tous les débris fossiles d'oiseaux: *Tous les naturalistes conviennent que les vrais ORNITHOLITHES sont fort rares*. (V. de Bonmare.)

— Encycl. Ce n'est guère que vers la fin du xvi^e siècle que l'existence des *ornitholithes* a été scientifiquement constatée. Non-seulement ces débris existent dans les terrains tertiaires, mais l'on en trouve également dans les formations secondaires. Les terrains diluviens de la Nouvelle-Zélande sont remplis de débris d'oiseaux gigantesques, de la famille des asturacés. Les cavernes du Brésil renferment également de nombreuses espèces d'oiseaux fossiles. En Auvergne, on trouve des restes d'oiseaux de proie, d'échassiers, de palmipèdes, de gallinacés et jusqu'à des débris de plumes et de coquilles d'œufs. Mêmes découvertes ont été faites dans les terrains gypseux des environs de Paris. Ce qui rend fort difficile l'étude des débris fossiles des oiseaux, c'est, d'une part, la connaissance encore imparfaite des caractères ostéologiques de ces animaux, et, d'autre part, l'absence des dents qui, pour l'étude comparée des mammifères fossiles, ont fourni des renseignements si abondants et si précieux.

ORNITHOLOGIE s. f. (or-ni-to-lo-ji — du préf. *ornith*, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'histoire naturelle qui concerne les oiseaux: *La Malaisie est une des terres promises de l'ORNITHOLOGIE; elle renferme à elle seule plus d'oiseaux que l'Europe entière*. (A. Maury.) *Les travaux descriptifs généraux d'ORNITHOLOGIE sont moins abondants que les monographies ou les faunes ornithologiques*. (D'Orbigny.) *Ouvrage, traité sur l'histoire naturelle des Oiseaux: M. Nilson est l'auteur d'une ORNITHOLOGIE suédoise*. (D'Orbigny.)

— Encycl. *L'ornithologie* est l'étude des oiseaux, et l'on peut dire que cette branche des sciences naturelles, envisagée ainsi dans son acception la plus large, remonte à l'apparition de l'homme sur le globe. Sans doute, tous les êtres animés ont dû, au premier moment, attirer son attention; il semble, toutefois, que cette observation doive s'appliquer plus particulièrement aux oiseaux; les formes caractéristiques, souvent étranges, de ces animaux, la rapidité de leurs déplacements, la faculté qu'ils possèdent de s'élever dans les hautes régions de l'atmosphère, les particularités intéressantes que présentent leurs mœurs et leur mode de reproduction, les services qu'ils rendent ou les dégâts qu'ils

causent, tout cela nous explique comment leur histoire se trouve de très-bonne heure étroitement liée à celle de l'humanité.

Les Égyptiens, qui vénéraient les animaux en général, avaient un respect particulier pour les oiseaux. Ils les embaumaient et leur élevaient quelquefois des monuments funéraires. Élien prétend avoir vu près du lac Mœris un monument funéraire élevé à une corneille. D'ordinaire, on enterrait les oiseaux dans les puits, ou on creusait des cénobes dans la roe, et dans chaque puits de ces chambres des niches funéraires. Peut-être le mot latin *columbarium*, qui désigne certaines sépultures privées, vient-il de là. Dans chaque niche était déposée une urne contenant les restes d'un oiseau. Ces urnes affectaient la forme d'un œuf, et, de fait, on a trouvé, dans plusieurs puits consacrés à la sépulture des oiseaux, des œufs de poule.

Le culte des oiseaux était très-populaire dans l'Égypte des pharaons: « On ne saurait, dit Paw, déterminer exactement le nombre des animaux défendus par le régime populaire des Égyptiens, parce que, à cet égard, les monuments manquent, et il n'est guère possible de les remplacer par des conjectures. Nous sommes seulement instruits sur vingt à trente espèces, parmi lesquelles il faut d'abord compter tous les oiseaux de proie de jour et de nuit, depuis l'aigle de la Thébaïde jusqu'à la chouette de Saïs, depuis le vautour ou le chapon du Pharaon jusqu'au petit faucon du Delta, enfin les ibis, les grues, les courlis, les cigognes, les huppés, qu'on appelle, en général, *purificateurs* de l'Égypte. C'est des Égyptiens qu'est venu l'usage de consacrer aux dieux tous les oiseaux de proie. »

Les prescriptions mosaïques défendaient aux Juifs, lorsqu'ils trouvaient un nid d'oiseau, soit dans un buisson, soit dans la maison, de s'emparer de la mère; ils ne devaient prendre que les œufs ou les petits (*Deutéronome*, xxii, 6, 7). Cette mesure, sage, mais insuffisante, avait pour objet de prévenir la destruction d'espèces utiles qui rendaient de grands services à l'homme en faisant une guerre acharnée aux insectes et aux reptiles malfaisants. Généralement, en Orient, un oiseau qui fait son nid dans un temple, dans une mosquée ou dans un simple sanctuaire est considéré comme inviolable. Il en était de même dans l'antiquité païenne, et le livre des *Psalmes* nous apprend que la même protection était accordée aux petits oiseaux qui construisaient leur nid dans le temple de Salomon. Les Hébreux avaient l'habitude de garder dans leurs demeures des oiseaux privés, tels que des colombes et des poules.

Sur les tombeaux des fidèles de l'Eglise primitive, on trouve souvent deux oiseaux sculptés ou peints. Cela signifie que les morts dont il s'agit étaient mariés. Les deux oiseaux sont uniformément des tourterelles ou des colombes.

Les Grecs et les Latins, qui mettaient les oiseaux au nombre des êtres les plus brillants de la création, nous ont transmis à ce sujet quelques détails intéressants, mais généralement peu scientifiques. Les oiseaux jouaient un certain rôle dans la mythologie de ces peuples. C'est ainsi que l'aigle était consacré à Jupiter, le paon à Junon, la chouette à Minerve, la colombe à Vénus, le coq à Esculape, etc. C'est encore ainsi que nous voyons Jupiter prendre la figure d'un cygne pour séduire Leda. Aux êtres réels ils ajoutaient encore des animaux merveilleux; il suffit de rappeler le phénix, cet oiseau unique en son espèce et qui renaissait de ses cendres. On trouve, néanmoins, dans Aristote des renseignements déjà nombreux et d'une certaine importance pour l'*ornithologie*. Pliny y ajoute quelques traits, entremêlés de beaucoup d'erreurs.

Au moyen âge, l'élément scientifique, peu développé encore, s'efface de plus en plus devant l'élément fantastique ou, si l'on veut, fantaisiste. Nous voyons alors apparaître ces oiseaux fabuleux ou merveilleux, résultats d'une imagination qui s'est donnée libre carrière, et dont le blason a perpétué jusqu'à nous les images légendaires. « Quand l'ère féodale, dit M. Ferdinand Denis, fut définitivement constituée, et que les chevaliers firent tracer sur leurs boudiers de fer les armories qu'ils allaient léguer aux siècles, on vit souvent se renouveler, dans ces peintures, les plus étranges évocations. L'aigle ploya, dans un triste symbole, ses ailes noires et présenta deux têtes sur la bannière déployée; le griffon d'or parut dans son éclat bizarre; il y eut de grands vautours blancs qui inclinaient d'un air sinistre leur cou fauve, et qui empruntaient par leurs formes aigües quelque chose à la férocité de chaque oiseau de proie; le phénix brûla sur son bûcher. »

Pour avoir une notion aussi complète que possible de l'état de l'*ornithologie* à cette époque, il faudrait lire le *Tresor* de Brunetto Latini; nous nous contenterons d'en donner un aperçu très-sommaire. « L'art de la fauconnerie, dit encore M. F. Denis, avait donc nécessairement quelques idées nettes sur la structure des grands oiseaux de proie, sur leurs habitudes, sur leurs instincts; à certains détails dans lesquels l'auteur du *Tresor* est entré, à diverses particularités sur lesquelles il insiste, on voit qu'il avait dû s'informer aux secrets de cette chasse de haut vol,

qui faisait partie de l'éducation des seigneurs de son temps. « Ce n'est pas que le merveilleux ne se mêle parfois à ses récits. Ainsi, d'après lui, l'aigle, pour éprouver ses petits, les saisis dans les terres, les expose aux rayons du soleil et ne conserve que ceux qui peuvent en soutenir l'éclat. Il sacrifie les autres, qui sont, à la vérité, recueillis par un vieux oiseau appelé *fulica*.

Quand l'aigle est devenu trop vieux, il s'élève si haut qu'il arrive aux régions ardentes où le soleil consume ses plumes, rend la vigueur à ses yeux et lui fait une nouvelle jeunesse. Brunetto cite encore le *papegay* (perroquet), dont il existe deux races, l'une noble, l'autre vilaine; la perdrix, qui conçoit grâce aux émanations du mâle apportées par le vent; l'autruche, qui n'a besoin pour cela que de regarder une étoile appelée *Virgile*, et qui ensuite dépose ses œufs dans le sable, laissant au soleil le soin de les couvrir; le paon, qui ne songe à étaler sa riche parure que pour étonner les regards de l'homme; et enfin le coq, qui indique les heures de la nuit et les mouvements du temps, qui chante si orgueilleusement et qui met en fuite le lion, pourvu toutefois que son plumage soit d'un blanc éclatant.

Il nous faudrait, du reste, bien des pages pour énumérer tous les genres de volatiles admis dans les croyances et même dans les écrits de cette époque. Là nous trouverions les oiseaux dorés à tête de femme, qui habitent la seigneurie du prêtre Jean; l'oiseau rock, assez fort pour enlever un éléphant, et qui est peut-être le même que le *garouda* des Indiens; l'oiseau de paradis, qui, privé de pattes, vole sans cesse, ayant la rosée du ciel pour toute nourriture et l'atmosphère pour nid de ses amours; le griffon, qui enlève un bœuf ou un cheval pour donner à manger à ses petits; l'yllérion, dont il n'existe par tout le monde qu'un seul couple, qui, après avoir vécu soixante ans, va se noyer à la mer, laissant une jeune progéniture de deux individus, que les autres oiseaux se chargent de nourrir; l'oiseau-tigre, qui emporte aisément un cavalier et sa monture; et ces oiseaux, plus singuliers encore, qui pendent au fond de la mer, ou bien qui naissent d'un coquillage appelé *anatif* ou *conque anatifère*.

Il faut arriver jusqu'à la Renaissance pour trouver quelques travaux sérieux. En 1555, Belon fit paraître *Discours de la nature des oiseaux avec leurs descriptions et leurs portraits, retirés du naturel*. Cet ouvrage, fort remarquable pour l'époque où il a été écrit, contient des vues intéressantes, non seulement sur la description zoologique des espèces, mais encore sur leur anatomie comparée et leur classification. C'est ainsi qu'il indique les cinq groupes principaux, savoir : les rapaces, les passereaux, les gallinacés, les échassiers et les palmipèdes. Dans la même année, Gesner donnait aussi, par ordre alphabétique, l'histoire de nombreuses espèces, notamment de celles qui ont été connues des anciens ou qui vivent en Suisse; la plupart de ses articles sont remarquables d'érudition.

Plus complet que Gesner, mais aussi moins original, Aldrovande a réuni, dans une immense compilation, tout ce qu'on savait à son époque sur les oiseaux; et, s'il a décrit peu d'espèces nouvelles, il a bien classé les anciennes; on pourrait même trouver dans son livre les premiers linéaments de nos familles actuelles. Le travail de Johnston est plus concis, mais plus complet en ce qui concerne les oiseaux de l'Inde et de l'Amérique. L'ornithologie de Willughby, publiée en 1678, brille par son caractère méthodique. Ray, qui a collaboré à cet ouvrage, a écrit aussi un abrégé ou *Synopsis*, qui a paru après sa mort en 1713. Nous avons à signaler encore les ouvrages de Barrère, de Klein, Moehring, de Frisch, publiés de 1734 à 1763, et surtout celui de Brisson, justement estimé pour ses descriptions très-exactes, souvent même un peu minutieuses.

Enfin vint le législateur de l'histoire naturelle, Linné, auteur du *Système de la nature*, dont les douze éditions parurent de 1735 à 1766. Dans la dernière et la plus complète, Linné groupe les oiseaux en six ordres : rapaces, grimpereaux, passereaux, gallinacés, échassiers et palmipèdes. Les espèces, les genres, les ordres sont décrits avec exactitude, en un style clair et précis. Toutefois, aux yeux des gens du monde, la gloire de Linné est éclipsée par celle de Buffon, qui fit connaître, d'une manière aussi neuve que brillante, mais sans s'astreindre à aucun ordre méthodique, les caractères et les mœurs des oiseaux. Le grand naturaliste français s'était adjoint de savants collaborateurs, tels que Bexon, Daubenton, Guéneau de Montbailard, etc. Grâce à Linné et à Buffon, l'élan était donné, et une ère nouvelle s'ouvrait pour l'ornithologie.

Levaillant, dans ses célèbres voyages, recueillit un grand nombre d'espèces, qu'il suit très-bien décrire et figurer. Il faut aussi mentionner, parmi les voyageurs, Sonnerat, Pennant, Merren, Bruce, Molina, d'Azara et, à une époque voisine de nous, Quoy, Gaimard, Garnot, Lesson, Geoffroy, d'Orbigny, Siebold, Ruppel, Smith, etc.

Après Ray, qui s'inspire des idées de Linné, viennent, comme naturalistes, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Vieillot, Temminck, Illiger et bien d'autres encore. Blainville, s'ap-

puvant à la fois sur les caractères anatomiques et zoologiques, établit les neuf ordres suivants : préhenseurs, rapaces, grimpereaux, columbines, gallinacés, coureurs, échassiers et palmipèdes. Cette classification est aujourd'hui généralement adoptée dans le monde scientifique.

Les grandes découvertes géographiques qui se sont succédées depuis la fin du xve siècle, et surtout celles de l'Amérique et des terres australiennes, ont beaucoup augmenté le nombre des espèces connues dans la classe des oiseaux, nombre qui s'élève aujourd'hui à plus de 5,000. En même temps, leurs mœurs ont été mieux étudiées, soit dans leur pays natal, soit dans nos ménageries et nos volières. On a cherché à étendre et à perfectionner les moyens de détruire les espèces nuisibles et de multiplier celles qui nous sont utiles ou agréables. Sans doute, la basse-cour est une branche de l'ornithologie qui n'a jamais été négligée; cultivée par les anciens, elle s'est conservée au moyen âge; mais, dans les temps modernes, elle a subi l'influence des progrès de la science. La production de races nouvelles, l'acclimatation d'espèces sauvages ou exotiques ont accru et accroissent tous les jours à cet égard nos connaissances et nos richesses.

— *Organisation des oiseaux.* Les oiseaux sont des animaux vertébrés ovipares, à sang chaud, à respiration double, à circulation complète, essentiellement bipèdes, les membres postérieurs étant les seuls qui puissent servir à la station terrestre, tandis que les membres antérieurs sont développés en ailes et conformés spécialement pour le vol. Le squelette de l'oiseau, dans sa disposition générale, ne diffère pas sensiblement de celui des mammifères. Les vertèbres cervicales, plus nombreuses que chez ces derniers et très-mobiles dans leurs articulations, permettent à l'oiseau de pouvoir retourner la tête en arrière, et pendant le repos ou le sommeil il l'appuie sur la partie supérieure du dos. Quant aux vertèbres dorsales, elles sont intimement soudées avec les côtes et le sternum, de manière à former une cavité osseuse continue, offrant un point d'appui solide aux muscles puissants qui sont destinés à mouvoir les ailes. La surface d'insertion de ces muscles est encore augmentée par une crête longitudinale saillante, qui régnait sur le milieu du sternum; deux clavicules osseuses se soudent en avant pour former un seul os appelé *fourchette*, qui sert à maintenir l'écartement des deux ailes; les apophyses coracoïdes, très-fortes et très-développées, s'articulent avec la partie supérieure du sternum.

Le crâne, assez développé, ne présente rien de particulier; la tête est généralement petite, conformation qui aide l'oiseau à fendre l'air dans son vol; les mâchoires sont munies de deux pièces cornées, de forme très-variable, appelées *bec* ou *mandibules*, également mobiles l'une sur l'autre, mais seulement dans le sens de l'élevation et de l'abaissement; ces organes, privés de dents, servent à l'oiseau à saisir et à diviser sa nourriture. Les membres antérieurs, disposés en ailes, présentent les mêmes pièces que dans la classe des mammifères, mais avec des modifications diverses dans leurs proportions et leur position; ainsi les doigts ne sont pas distincts, mais réunis, et quelquefois on en voit un rudimentaire; il en résulte que le membre forme une sorte de rame, merveilleusement propre à fendre l'air.

Les membres postérieurs ont le tarse et le métatarse réunis en un seul os, analogue au canon des ruminants, plus ou moins allongé et servant à augmenter la hauteur de la jambe. Les doigts sont généralement au nombre de quatre; quelquefois le quatrième est tout à fait rudimentaire ou même manque complètement. Dans la plupart des cas, ils sont bien distincts et terminés chacun par un ongle plus ou moins épais et recouvert de ces deux pièces de corne placées en avant, et l'autre (appelé *pouce*) est arrière; cette disposition concourt à élargir la base sur laquelle repose le corps de l'animal; il arrive parfois que l'oiseau a deux doigts en avant et deux (le pouce et le doigt extérieur) en arrière, ce qui lui permet de saisir et d'embrasser les objets cylindriques, comme les branches d'arbre; c'est ce qu'on observe chez les préhenseurs et les grimpereaux. D'autres fois, les doigts sont réunis entre eux, dans tout ou partie de leur longueur, par une membrane lâche, qui donne à la patte la forme d'une rame et la rend propre à la natation; on trouve cette conformation chez les palmipèdes.

L'ossophage des oiseaux présente vers sa partie inférieure deux dilatations ou poches plus ou moins grandes, le jabot et le ventricule succentrique, dans lesquelles s'amassent les aliments avant d'entrer dans le gésier ou estomac proprement dit. Ce dernier est, en général, très-épais, formé de deux muscles puissants, entremêlés d'aponévroses, et la cavité intérieure, qui est peu considérable, est tapissée par une membrane épaisse et dure; on trouve ordinairement dans cet estomac un certain nombre de petites pierres que l'oiseau a avalées, et qui lui servent à broyer les aliments à mesure qu'ils arrivent, supplantant ainsi l'absence d'organes propres à une véritable mastication. L'étendue et l'épaisseur des parois du canal digestif varient chez les oiseaux, suivant qu'ils se nourrissent

de matières animales ou végétales; ainsi, le gésier des oiseaux de proie est beaucoup moins épais et moins charnu que celui des passereaux et des gallinacés. Le canal alimentaire vient se terminer à une ouverture qui lui est commune avec les organes de la sécrétion urinaire et de la génération, et qu'on nomme le *cloaque*. Les oiseaux ont, en effet, des organes propres à la sécrétion de l'urine, des reins et des uretères également ouverts dans le cloaque; mais l'urine se mêlant avec les excréments à mesure qu'elle est sécrétée, ces animaux semblent, pour la plupart, ne pas uriner.

Les oiseaux, avons-nous dit, ont une respiration double; en effet, cette fonction n'est pas seulement localisée dans les poumons; elle s'exerce encore par toute la surface de leur peau, criblée de pores qui aboutissent à des cavités aériennes. La trachée-artère est très-développée et présente un double larynx, l'un supérieur, l'autre inférieur. Les poumons sont simples, adhérents contre la colonne vertébrale, enveloppés d'une membrane percée de trous, qui permettent à l'air de passer dans les cavités de la poitrine, du cou, de l'abdomen, des os longs et même de l'intérieur des plumes. Les oiseaux n'ont pas de diaphragme, ce qui diminue beaucoup le pesantier spécifique du corps et lui permet de se soutenir dans l'air sans fatigue, souvent même sans faire de mouvement, comme on l'observe dans les moments où l'oiseau plane et semble rester immobile. « Ces cavités supplémentaires de l'organe de la respiration, dit A. Richard, donnent une grande force et une grande étendue à cette fonction. En effet, non-seulement le sang qui est porté dans l'intérieur du pœmon par l'artère pulmonaire est modifié par l'air, mais encore une partie de celui que les veines de l'abdomen rapportent des diverses parties du corps et qui se trouve répandu dans les ramifications veineuses qui rampent sur les parois de ces cavités aériennes.

Grâce à cette riche respiration dont la nature les a favorisés, les oiseaux possèdent une chaleur bien plus élevée que celle des autres classes de vertébrés. Les plumes, dont leur corps est à peu près entièrement recouvert, servent à maintenir cette chaleur et à les protéger contre les variations brusques de la température. Sur diverses parties du corps (ailes et queue) les plumes deviennent de puissants organes de locomotion. V. les mots AILE, PIERRE, PLUME, VOL.

Les oiseaux possèdent tous les organes des sens, mais à un degré bien inégal de développement. Le toucher est presque nul, la peau étant recouverte de plumes. L'ouïe est faible, l'oreille n'offrant pas à l'extérieur une concavité destinée à réunir et à concentrer les sons, si ce n'est chez les oiseaux de proie nocturnes, bien mieux favorisés à cet égard. La même règle et la même exception s'observent pour l'odorat, dont l'organe consiste en deux petites ouvertures placées au-dessus du bec. Le goût existe à peine, car la plupart des oiseaux avalent leur nourriture sans la mâcher, souvent même sans la diviser. La supériorité de la vue forme un contraste frappant avec l'infériorité des autres sens; l'œil, par les déplacements d'avant en arrière dont le cristallin est susceptible, au moyen de la membrane plissée qui part du fond du globe et embrasse la circonférence de la lentille oculaire, est organisé de manière à distinguer avec une égale facilité les corps éloignés et ceux qui sont le plus rapprochés. Aussi les oiseaux, même les espèces nocturnes, ont-ils généralement la vue très-perçante et très-étendue. Ajoutons que cet organe si puissant et si délicat est protégé, outre les deux paupières mobiles ordinaires, par une troisième paupière plus intérieure, qui part de l'angle interne, et qu'on nomme *membrane clignotante* ou *corne clignotant*.

Les organes sexuels des oiseaux consistent, chez les mâles, en deux testicules placés au-dessus des reins et dans le voisinage des poumons; les autruches et quelques palmipèdes ont seuls une verge qui sert à conduire la semence. Chez les femelles, on trouve un ovaire en forme de grappe et un conduit particulier nommé *oviducte*. Ces deux classes d'organes s'ouvrant, comme nous l'avons vu, dans le cloaque, à l'extrémité du canal alimentaire, il en résulte que l'accouplement se fait par la juxtaposition des anus. Les oiseaux sont essentiellement ovipares. Le nombre, la dimension, la couleur de leurs œufs varient à l'infini; on observe aussi de grandes différences dans le mode et la durée de l'incubation. (V. ŒUF, NID, INCUBATION). Les parents, la mère surtout, donnent aux petits les soins nécessaires, jusqu'à ce que ceux-ci soient en état de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. En général, la fécondité des oiseaux est assez considérable, surtout chez les espèces domestiques.

Une des particularités les plus remarquables chez les oiseaux, c'est la voix; elle se traduit, tantôt par des cris très-variés, mais assez caractéristiques pour avoir provoqué l'introduction dans les langues de nombreux termes spéciaux, tantôt par un chant plus ou moins agréable, favorisé surtout par la conformation du larynx. « Tous les oiseaux, dit J. Cresson, ne sont pas doués de la faculté du chant; bien des espèces en sont tout à fait privées et ne font entendre, même dans leurs concerts d'amour, que des sons discordants et

une voix aigre et monotone. Mais c'est au lever de l'aurore, au moment où les rayons vivifiants du soleil apparaissent sur l'horizon, que tous ces hôtes légers des forêts s'empresent de les saluer par un ramage éclatant ou par un doux gazouillement. Quelques-uns chantent à mi-voix, d'autres au soleil couchant, et prolongent même leur chant pendant les premières heures d'une belle nuit et par un temps serain. Néanmoins, si les ténébreux débordent à nos yeux les beautés de la nature, cet aspect funèbre a encore ses charmes pour les oiseaux nocturnes. C'est alors que, placés sur quelque ruine ou quelque antique tour, trahissant les échos de leurs cris sinistres, les ducs et les chouettes exhalent des accents plaintifs causés par l'amour qui les anime, la faim qui les presse, ou les diverses passions qui les agitent.

L'extrême variété des sons produits par les oiseaux a fait croire que ces animaux possèdent un véritable langage, et à diverses époques on a essayé, non-seulement de l'exprimer par les signes phonétiques ordinaires, mais encore d'y découvrir une pensée, une signification.

Les musulmans croient généralement que les oiseaux, et en particulier certaines espèces, possèdent une langue au moyen de laquelle ils communiquent entre eux et qu'il est même donné à certains hommes de comprendre. Voici la signification attribuée par les Arabes aux cris de certains oiseaux : Le pigeon dit : *Allah! Allah!* « Dieu! Dieu! ». Le pigeon ramier dit : *Kerim! Tounwah!* « Généreux, propice, » (prière s'adressant à Dieu). La colombe ordinaire dit : *Wahhidou rabbakoum elissi kalacacoum, igahfir lakoum zoubakoum!* « Proclamez l'unité de votre maître, qui vous a créés, et dit vos pardonnera vos péchés. » Le coq dit : *Ouzkourou-lah la ghafkoul!* « Songez à Dieu, ô négligents! ». Le kata (espèce de coq de bruyère) dit : *Men seklet selim!* « Celui qui se tait est sauvé! » etc. Deux jours encore, on s'amuse à traduire le langage de la mésange charbonnière par ces mots : *Comme il le fait, fais-lui!*; la caille dit : *Paye les dattes!*, l'alouette, *Tirelire tire, ou Adieu, Dieu, etc.*

Il est certain que plusieurs oiseaux, outre leur chant ou leur cri ordinaire, ont, suivant les circonstances, des accents, on pourrait presque dire des mots particuliers, qu'ils paraissent comprendre entre eux. D'un autre côté, beaucoup de ces volatiles ont une aptitude merveilleuse à imiter les chants ou les cris des autres animaux; il en est qui retiennent même les airs factices qu'ils entendent jouer ou chanter; tels sont, entre autres, les merles, les alouettes, les serins, les chardonnerets. D'autres vont plus loin encore; on sait que les merles, les sansonnets, les corneilles, les geais, les pies et surtout les perroquets ont le pouvoir d'imiter la voix humaine, de retenir des mots, des phrases entières, qu'ils répètent sans cesse et n'oublient jamais.

Le genre de vie, les habitudes et les mœurs, dans les oiseaux, ne sont pas précisément le produit d'une pure liberté de volonté, mais un effet nécessaire qui vient de leur conformation et de l'exercice de leurs facultés physiques. « Ainsi, dit Buffon, les espèces nombreuses et diverses des oiseaux, portées par leur instinct et fixées par leurs besoins dans les différents districts de la nature, se partagent, pour ainsi dire, les airs, la terre et les eaux; chacune y tient sa place et y jouit de son petit domaine et des moyens de subsistance que l'étendue ou le défaut de ses facultés restreint ou multiplie. Et comme tous les degrés de l'échelle des êtres, tous les points de l'existence possible doivent être remplis, quelques espèces, bornées à un seul moyen de subsister, ne peuvent varier l'usage des instruments imparfaits qu'ils tiennent de la nature : c'est ainsi que les cuillers arrondies du bec de la spatule paraissent uniquement propres à ramasser les coquillages; que la petite lamie flexible et l'arc rebrousse du bec de l'avocette la réduisent à vivre d'un aliment aussi mou que le frai des poissons; que l'ultrier n'a son bec en bache que pour ouvrir les écailles d'entre lesquelles il tire sa pâture, et que le bec-croisé pourrait à peine se servir de sa pince brisée, s'il ne savait l'appliquer pour soulever l'enveloppe en écaille qui recèle la graine des sapins; enfin, que l'oiseau nommé bec-en-ciseaux ne peut ni mourir de cold, ni ramasser devant lui, ni becqueter en avant, car son bec étant composé de deux pièces excessivement inégales, dont la mandibule inférieure, allongée et avancée hors de toute proportion, dépasse de beaucoup la supérieure, qui ne fait que tomber sur celle-ci, comme un rasoir sur son manche.

Il n'est pas de substance animale ou végétale qui ne serve de nourriture à quelque espèce d'oiseau. Aussi un savant ornithologiste, Vieillot, a-t-il pu établir une classification de ces vertébrés d'après les matières dont ils se repaissent. Voici à cet égard les groupes qu'il a établis : *Carnivores* (aigle, vautour, chouette, etc.); *frugivores* (perroquet, toucan, coq de roche); *baucivores* (grive, merle, loriot); *omnivores* (corbeau, corneille, pie); *melanges* (moineau, oiseau-mouche, souimanga); *insectivores* (re, borieau, mésange, pic, guêpier, rossignol, hirondelle); *granivores* (moineau, serin, ortolan, coq, perdrix, pigeon); *terricivores* (échasse, pluvier, becasse,

vanneau); reptilières (serpentine, grue, cigogne); piscivores (grèbe, mouette, pélican, plongeon); herbivores (ois, canard, cygne, autruche, outarde, etc.). On comprend d'ailleurs qu'il est facile d'établir dans ces groupes plusieurs subdivisions, suivant la nature même et l'état des matières organiques variées qui servent de pâture à ces animaux.

« Tous les oiseaux, dit M. Z. Gerbe, ne cherchent pas leur nourriture à la même heure ni à la même époque de la journée : ceux-ci ont besoin du grand jour, et c'est le plus grand nombre; ceux-là, au contraire, attendent la nuit, car c'est alors que, pour eux, commencent à paraître ceux des animaux qui leur servent de pâture. Les ducs et les chouettes chassent dans le silence et l'obscurité, non pas une obscurité complète, mais celle d'un jour crépusculaire; la bécasse se rend dans la prairie quand tombe l'humidité du soir, parce qu'alors les vers de terre commencent à remuer, et l'engoulement n'abandonne sa retraite et ne vole bouche bée que lorsqu'il pourra rencontrer des phalènes, c'est-à-dire pendant le crépuscule. Chaque espèce a son instinct qui la guide. Les unes sont réglées dans leurs besoins; il est pour elles des heures fixes pendant lesquelles elles pourvoient à leur subsistance; les gallinacées, les pigeons en sont un exemple. Les autres cherchent sans relâche un aliment pour apaiser leur faim, et celles-là sont les plus actives; les insectivores sont dans ce cas. »

Un autre point de vue, on peut dire que le régime alimentaire influe beaucoup sur les mœurs des oiseaux, et particulièrement sur la sociabilité. Les oiseaux de proie vivent généralement solitaires; chacun cherche de son côté une proie plus ou moins difficile à atteindre. Les insectivores s'en rapprochent beaucoup sous ce rapport. Au contraire, les granivores et les herbivores vivent par bandes nombreuses, parce qu'ils trouvent toujours aisément une nourriture abondante.

Les mœurs des oiseaux sont donc étroitement liées à leurs conditions d'existence; citons encore ici un passage de Buffon : « L'aigle ne quitte point ses rochers, ni le héron ses rivages; l'un fond du haut des airs sur l'agneau qu'il enlève ou déchire; l'autre, le pied dans la fange, attend à l'ordre du besoin le passage de sa proie fugitive; le pic n'abandonne jamais la tige des arbres; à l'entour de laquelle il lui est ordonné de ramper; la barge doit rester dans ses marais, l'alouette dans ses sillons, la fauvette dans ses buissons; et ne voyons-nous pas tous les oiseaux granivores chercher les pays habités et suivre nos cultures, tandis que ceux qui préfèrent à nos grains les fruits sauvages et les baies, constants à nous fuir, ne quittent pas les bois et les lieux escarpés des montagnes, où ils vivent loin de nous et seuls avec la nature, qui, d'avance, leur a dicté ses lois et donné les moyens de les exécuter? Elle retient la gelinotte sous l'ombre épaisse des sapins, le merle solitaire sur son rocher, le loriot dans les forêts dont il fait retentir les échos, tandis que l'outarde va chercher les friches arides, et le râle les humides prairies. »

La reproduction arrive aussi pour les oiseaux à des époques régulières (du moins pour ceux qui vivent à l'état de nature) et elle s'annonce le plus souvent par des phénomènes particuliers. Diverses parties de leur corps se gonflent, se colorent; souvent les mâles, comme si la nature voulait attirer plus vivement sur eux les regards des femelles, échauffent leur terne parure d'hiver contre un plumage plus brillant. A ces changements en correspondent d'autres non moins remarquables dans les organes générateurs. « Lors que le printemps, dit J. Crespon, ramène avec lui la saison des amours, que le sang des oiseaux a reçu une nouvelle vie, on les voit alors souples, vifs, légers, coquets, se rechercher avec un empressement indécible pour payer à la mère nature le tribut de la reproduction. Quelques-uns ne recherchent la femelle que pour le plaisir du moment; ceux-ci sont polygames, comme les vanneaux, les oies, les canards et le coq; tandis que les espèces monogames, se contentant presque toujours d'une femelle pour satisfaire leurs desirs, restent constamment attachés à la compagne qu'ils ont choisie, partagent sa tendresse et l'aident dans l'accomplissement des soins pénibles de l'incubation. Trouvant ensemble à la construction du berceau qui recevra bientôt le fruit d'une union intime, ils ne suspendent leurs travaux que pour se livrer à de nouvelles caresses, que la femelle reçoit presque toujours avec un peu de coquetterie et de pudeur. »

Nous n'avons à parler ici ni de la nidification, ni de la ponte, ni de l'incubation, qui sont l'objet d'articles spéciaux. Arrivons donc au moment où les petits sont éclos; la commence pour les parents une nouvelle série de soins et de soucis. Malgré les pièges et les ennemis de toute sorte qui les entourent, ils passent leur temps à faire l'éducation de leur progéniture, tout en la protégeant contre les dangers qui la menacent. Souvent, c'est au péril de sa propre vie que la mère défend ses petits. La poule se bat courageusement et affronte la mort pour sauver ses poussins. La perdrix, plus faible, a le même instinct. L'aile pendante, le regard d'été bécasse, elle va au-devant des coups du chasseur, pour chercher à l'éloigner du lieu où repose sa

convée. En un mot, chez les oiseaux, l'amour paternel et surtout maternel est poussé jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice même de la vie. Il arrive souvent que ces soins continuent après la sortie du nid.

Les détails que nous venons de donner sur les mœurs des oiseaux suffiraient pour prouver qu'il y a chez ces animaux, non-seulement des instincts très-développés, mais encore une certaine dose d'intelligence. Nous pourrions ajouter que beaucoup d'entre eux, surtout parmi les passereaux, sont susceptibles d'éducation. Quand ils sont bien soignés, débarrassés du souci de pourvoir à leur gîte et à leur nourriture, ils deviennent plus dociles, plus attentifs, plus aptes à comprendre; on peut, avec de la patience, les dresser à une foule de petits exercices très-amusants, où ils déploient leur vivacité et leur espérance ordinaires, et qu'ils finissent par exécuter avec une précision étonnante. On peut dire que les oiseaux possèdent jusqu'à un certain point la faculté de juger, de raisonner; qu'ils ne manquent ni de mémoire ni d'imagination; qu'il y a même chez eux quelque chose qui ressemble beaucoup à la réflexion. Les espèces domestiques, ou même sauvages, en fournissent souvent des preuves. Ainsi le moineau évite l'appât qui lui déguise un piège, s'il a vu de ses compagnons s'y prendre, ou s'il a failli y être pris lui-même; le chardonnet, tenu en garde, apprend à tirer les petits oiseaux qui contiennent sa nourriture. Les oiseaux qu'on regarde comme des types d'étourderie ou de stupidité, tels que la linotte, l'oie, le butor, etc., ne sont pas à cet égard plus bêtes que les autres.

Les rapports de l'homme avec les oiseaux sont trop fréquents et trop intimes pour qu'il n'ait pas cherché à tirer de ces animaux le meilleur parti possible. Plusieurs sont devenus ses auxiliaires; il a fait du faucon un chasseur, du pigeon un messager, de l'oie une sentinelle, de l'agami un gardien de troupeaux. Mais c'est surtout au point de vue alimentaire que les oiseaux, par leur chair et leurs œufs, ont rendu à l'homme de grands services. Le gibier a suffi pendant longtemps aux peuplades nomades et sauvages; les nations civilisées ont élevé dans la basse-cour et rendu domestiques de nombreuses espèces, et l'élevage de la volaille est devenue aujourd'hui dans certains pays une industrie très-importante. Les plumes de quelques volatiles (coq, autruche, oie, éider) ont aussi été utilisées pour l'économie domestique et pour les arts, ou comme objet de parure. D'innombrables espèces, élevées en volière, servent à nos plaisirs. Enfin, la plupart des oiseaux, en détruisant une quantité incalculable d'insectes, de vers, de reptiles ou d'autres animaux nuisibles, nous rendent des services dont nous profitons à notre insu, et sans les apprécier à leur juste valeur.

Mais si la majeure partie des oiseaux est utile à l'homme, il en est quelques-uns qui sont plus ou moins nuisibles. Les grands rapaces diurnes détruisent de la volaille, du gibier, du poisson, etc.; mais là n'est pas le plus grand mal. Beaucoup d'oiseaux granivores ou herbivores, appartenant aux ordres des passereaux, des columbines et des gallinacées, prélèvent sur nos récoltes un tribut que nous trouvons souvent exorbitant. Les uns dévorent les grains et nuisent ainsi, soit aux récoltes sur pied, soit aux semis; les autres s'attaquent aux fruits, d'autres encore aux bourgeons ou aux jeunes pousses des arbres. Mais, d'une part, n'a-t-on pas beaucoup exagéré les dégâts causés par ces oiseaux? D'autre part, ces dégâts ne sont-ils pas largement compensés par les services qu'ils nous rendent en détruisant les insectes? Il est à remarquer, en effet, que le moineau et bien d'autres sont tour à tour insectivores ou granivores, suivant les saisons. Il faut donc voir en eux, non pas des ennemis ou des déprédateurs, mais des auxiliaires un peu coûteux. La chasse et les pièges suffisent pour maintenir le nombre des individus de ces espèces dans des limites raisonnables. Vouloir les détruire complètement serait dépasser le but et s'exposer à de graves inconvénients. C'est ainsi que dans certains pays, dans le Palatinat, par exemple, après avoir détruit le moineau, à l'aide de primes, on a été forcé d'en donner de nouvelles pour le réintroduire.

Il est difficile d'établir la distribution géographique des oiseaux à la surface du globe. En général, les oiseaux, tels que l'autruche, le mandou, le cascar, appartiennent aux régions équatoriales; il en est de même de la majeure partie des passereaux. Les nageurs, au contraire, habitent de préférence les régions froides; l'Europe ne possède en propre que le genre pingouin, qui représente les manchots de l'hémisphère austral. Les échassiers proprement dits sont plutôt propres aux régions tempérées, et presque tous les genres sont représentés en Europe; mais la partie du monde la plus riche sous ce rapport est l'Amérique du Sud. Cette dernière observation s'applique également aux gallinacées; l'Afrique en possède aussi un assez grand nombre, mais les plus belles espèces se trouvent en Asie. Les columbines appartiennent surtout aux régions tropicales; il en est de même des grimpereaux qui atteignent leur maximum dans l'Amérique méridionale. Les passereaux sont répandus sur tous les points du globe; mais leur véritable centre d'habitation est la zone équatoriale; l'Amérique et

l'Océanie possèdent les espèces les plus brillantes. Les oiseaux de proie sont répandus assez uniformément sur toute la surface du globe. Enfin, les préhenseurs ne dépassent guère les régions les plus chaudes des trois continents. Mais cette distribution géographique, que nous ne pouvons qu'indiquer à grands traits, se trouve grandement modifiée par de nombreuses et continues migrations. V. de mot.

— **Classification des oiseaux.** L'organisation des oiseaux présente dans toute la classe une uniformité étonnante; les formes extérieures varient beaucoup sans doute, surtout si on compare les deux extrémités de la série, l'aigle et le manchot par exemple; mais ces formes elles-mêmes passent de l'une à l'autre par des transitions insensibles. Il en résulte que les oiseaux n'offrent pas ces différences tranchées que l'on remarque chez les mammifères ou les reptiles et qui permettent de les répartir en ordres naturels. Comme on a pu le dire avec raison, les oiseaux ne forment guère qu'une immense famille; on est donc forcé ici d'exagérer les valeurs des caractères pour établir dans cette classe des ordres et des familles. Ces caractères sont tirés à peu près exclusivement du bec et des pattes, dont la conformation, il est vrai, présente des rapports intimes avec le genre de vie, l'habitat ou le régime alimentaire des espèces.

Comme nous l'avons déjà dit, Linné a donné la première méthode de classification naturelle; il divise les oiseaux en six ordres, savoir : *accipitres* (oiseaux de proie), *pica* (pics ou grimpereaux), *anseræ* (palmipèdes), *grallæ* (échassiers), *gallinæ* (gallinacées), *passeræ* (passereaux). Les auteurs qui l'ont suivi ont diversement modifié le nombre, la disposition ou la circonscription de ces groupes. C'est ainsi que Vieillot réunit en un seul ordre, sous le nom de *sybaticæ*, les passereaux et les grimpereaux. Blainville, au contraire, établit trois ordres nouveaux, ce qui porte le nombre total à neuf; ainsi il distingue des *échassiers* proprement dits, qui ont les ailes très-longues, les *couriers*, qui les ont très-courtes; il forme un groupe particulier pour les *pigeons* ou *columbines*, qu'il place entre les *passereaux* et les *gallinacées*; enfin il retire d'entre les grimpereaux les perroquets, les peruches et autres genres analogues, dont il fait un ordre particulier, celui des *préhenseurs*, qu'il met avec raison en tête de la classe. Temminck porte à quinze le nombre des ordres et il les désigne sous les noms suivants : *rapaces*, *omnivores*, *insectivores*, *granivores*, *zygodactyles*, *anisodactyles*, *aleçons*, *chelidons*, *pigeons*, *gallinacées*, *alcedorides*, *couriers*, *grallæ*, *penaripèdes*, *palmipèdes*. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a donné à l'aile une importance caractéristique très-importante; les oiseaux forment pour lui trois grandes divisions, les *alpinæ*, les *rudipennes* et les *impenes*, entre lesquelles il répartit les ordres et les familles. Nous n'avons ici ni à prendre parti pour l'une ou pour l'autre de ces classifications, ni à entrer dans les détails descriptifs; nous renverrons aux articles spéciaux concernant chacun des ordres, soit pour leur caractéristique, soit pour leurs subdivisions.

— **Paléont.** Les débris fossiles des oiseaux sont rares. Leurs ossements sont faciles à reconnaître par leur tissu très-compacte, formant dans les os longs des cylindres dont la cavité est grande et vide, et dans les os plats des lames minces presque sans diaphyse. Par leur sternum développé en un large bouclier et muni d'un bréchet en forme de quille, leur épaule composée de trois os, leurs membres antérieurs en forme d'ailes, etc., ces animaux ont dû avoir bien plus de moyens d'éviter les causes de destruction auxquelles on doit attribuer la fossilisation des animaux terrestres et aquatiques. Des traces de pas semblent prouver l'existence des oiseaux dès l'époque du grès rouge, c'est-à-dire qu'ils seraient aussi anciens que les reptiles, et on a cité des plumes et des œufs trouvés dans différents terrains tertiaires. On a, dans diverses contrées, observé, au point de contact des couches de certains terrains, des traces qui ressemblent à celles que font les oiseaux en marchant sur le sable ou sur la terre argileuse mouillée, et on a cru être autorisé à déduire l'existence de ces animaux à des époques où ils ne sont connus par aucun autre indice. Les traces les plus remarquables sont celles observées sur le grès rouge du Massachussets. Elles ressemblent à des empreintes d'oiseaux, parce qu'elles sont, en majorité, composées de trois impressions et que les doigts qui les ont formées étaient terminés par des ongles; mais peut-être aussi sont-elles dues à quelque reptile inconnu. En admettant provisoirement que ces pas imprimés sur la roche rappellent bien des oiseaux, on voit que la plupart d'entre eux avaient des jambes longues et étaient, par conséquent, des échassiers. On n'a que rarement trouvé des palmipèdes. Dans quelques-unes de ces traces, il existe en arrière du talon des marques minces qui semblent avoir été faites par des plumes qui auraient revêtu la totalité du tarse. Si l'on admet que toutes ces empreintes se rapportent à des oiseaux, on en conclura que cette classe a eu sa première apparition pendant l'époque triasique. Quoi qu'il en soit, son existence est incontestablement démontrée dans l'époque crétacée. Lord En-

niskillan a trouvé près de Maidstone quelques os, et en particulier un humérus de la dimension de celui d'un albatros. Une espèce voisine de la bécasse a été indiquée dans le terrain crétacé de New-Jersey. (Les oiseaux signalés par Mantell, dans le Weald, sont probablement des ptérodactyles.) Cuvier a montré que les gypses de Montmartre renferment les débris d'au moins onze espèces, dont quelques-unes connues par des squelettes presque entiers, d'autres seulement par des os isolés, etc. Les ossements deviennent bien plus nombreux pendant l'époque diluvienne. Les sables et les graviers, les cavernes et les brèches osseuses de la plus grande partie de l'Europe en contiennent qui ont été peu étudiés jusqu'à présent. Les cavernes de Belgique, celle de Kirkdale en Angleterre, celles du midi de la France et quelques brèches de la Méditerranée sont les gisements les plus importants. Enfin, dans les dépôts récents de quelques pays plus ou moins éloignés de l'Europe, on a fait des découvertes intéressantes d'oiseaux fossiles. Les oiseaux de proie ont été trouvés fossiles dans les terrains tertiaires et diluviens; aucun d'eux n'a encore été signalé dans l'époque crétacée. Nous citerons le *lithornis vulturnus*, de l'argile de Sheppy. Les passereaux paraissent aussi n'avoir pas encore été trouvés fossiles dans l'époque actuelle. Le plus ancien est celui des schistes de Pluttenberg qui appartiennent à l'étage nummulitique.

Les gallinacées, qui manquent aussi aux terrains crétacés, sont rares dans les terrains de l'époque tertiaire et abondants dans les dépôts diluviens.

Les couriers renferment plusieurs genres fossiles. On a trouvé des autruches dans les cavernes du Brésil. Le genre le plus nombreux et le plus anciennement connu est le *dinornis*, animal incapable de voler et plus lourd que l'autruche. Les *palaptyx* avaient un rudiment de pouce, outre les trois doigts des *dinornis*; leur bec était plus comprimé et leurs formes évidemment intermédiaires entre celles des casars de la Nouvelle-Hollande et celles des aptéryx. Il n'est pas impossible que ces singuliers animaux aient vécu dans la Nouvelle-Zélande pendant l'époque actuelle et qu'ils aient été détruits. On trouve chez les naturels du pays des traditions sur un grand oiseau, *moëu* ou *moa*, qui vit encore, suivant eux, dans l'intérieur du pays, qui se retire dans des cavernes inaccessibles et auquel ils attribuent les os du *dinornis*. On devra probablement placer dans la même famille l'oiseau plus gigantesque encore dont on a trouvé des œufs et quelques rares fragments osseux dans l'île de Madagascar.

Les échassiers sont plus abondants dans les terrains tertiaires anciens que les ordres précédents; on en a trouvé en outre dans le terrain crétacé d'Amérique. Le genre des *notornis*, de la famille des monodactyles, a été fondé sur quelques ossements trouvés à la Nouvelle-Zélande avec ceux des *dinornis*; puis cet oiseau a été, par la suite, trouvé vivant à la Nouvelle-Zélande.

Les palmipèdes paraissent plus anciens en Europe que les autres oiseaux. On en a trouvé une espèce dans la craie de Maidstone. Ils se trouvent dans les terrains tertiaires et diluviens. Les gypses de Montmartre ont fourni à Cuvier des ossements que le grand anatomiste considère comme plus voisins du pélican que de tout autre oiseau, mais avec des formes intermédiaires entre celles du grand pélican et celles du cormoran.

Nous n'avons pas à parler ici du dromé ou *dodo*, quoique cet oiseau ait disparu de la nature vivante; car il n'a été détruit qu'à une époque récente, et son histoire n'est pas du domaine de la paléontologie.

— **Ornithologie passionnelle**, ouvrage de Tournesol. V. OISEAUX (le monde des).

— **ORNITHOLOGIQUE** adj. (or-ni-to-lo-ji-ke — rad. *ornithologie*). Hist. nat. Qui a rapport à l'ornithologie : Les *monographies ornithologiques* sont d'un haut intérêt, et presque toutes, surtout de nos jours, sont accompagnées de figures d'une grande beauté et d'une parfaite exactitude. (D'Orbigny.)

— **ORNITHOLOGISTE** s. m. (or-ni-to-lo-ji-ste — rad. *ornithologie*). Hist. nat. Celui qui s'applique à l'ornithologie : Cuvier commença par ébaucher un système appelé, comme ses autres travaux, à faire époque dans les sciences; il le perfectionna plus tard en mettant à profit ses propres observations et les études des autres ornithologistes. (D'Orbigny.) Un des premiers ornithologistes de la Renaissance est Belon. (P. Gervais.) Il On dit aussi ornithologue : La plupart des ouvrages de nos ornithologues ne contiennent que des descriptions et souvent se réduisent à une simple nomenclature. (Buff.)

— **Adjectif** : *Ecrivain ornithologiste*.

— **ORNITHOMANCIE** s. f. (or-ni-to-mi-nsi — du préf. *ornitho*, et du gr. *manteia*, divination). Divination par le vol ou par le chant des oiseaux. Il On dit aussi ORNITHOMANCE.

— **ORNITHOMYIE** s. f. (or-ni-to-mi-1 — du préf. *ornitho*, et du gr. *myia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des pupiparés, tribu des coriaces, formé aux dépens des hippoboscques, et comprenant quatre espèces, dont deux sont répandues sur toute la surface du globe.

— **Encycl.** Ce genre, formé aux dépens des hippobosques, est caractérisé par un corps aplati, revêtu d'une peau écailleuse, luisante, très-coriace; la tête logée dans une échancrure du corselet; des antennes en forme de lame, très-velues; des yeux grands, ovales et latéraux, accompagnés de trois ocellus disposés en triangle; une aile composée de deux valves coriaces, formant un tube avancé et recouvrant un suçoir libre et saillant en forme de soie; les crochets des tarses fortement tridentés; les ailes longues, horizontales, peu propres au vol. *L'ornithomyie* verte est l'espèce la plus répandue; elle est longue d'environ 0m,005, d'un vert sombre, avec des ailes vitrées, croisées pendant le repos. Elle est assez commune dans toute l'Europe et se trouve aux environs de Paris. Comme toutes ses congénères, elle vit en parasite sur divers oiseaux. D'après Dégér, elle est d'une grande vivacité et court très-vite, souvent de côté, comme les crabes; elle s'envole aussi facilement. On la trouve dans les nids des oiseaux; elle s'accroche à leurs plumes au moyen de ses tarses. Ses œufs, qu'elle dépose dans le nid, ressemblent à de petits grains noirs, durs et très-luisants. *L'ornithomyie de l'hirondelle* a les ailes peu propres au vol; on en a trouvé jusqu'à trente individus dans le nid de cet oiseau. *L'ornithomyie bilobée* est moins connue; un peu plus petite que *L'ornithomyie* verte, elle en diffère aussi par sa couleur d'un roux pâle. On connaît à peine les métamorphoses de ces insectes; on présume qu'elles ne doivent pas différer sensiblement de celles des hippobosques. On sait d'ailleurs que ces derniers ne vivent que sur les mammifères, lesquels ne sont jamais attaqués par les *ornithomyies*.

ORNITHOMYZIEN, IENNE adj. (or-ni-to-mi-zien, i-è-ne — du préf. *ornitho*, et du gr. *muzô*, je suce). Entom. Qui vit en parasite sur les oiseaux. Syn. de RICINIEN. Il On dit aussi ORNITHOMYZE.

— s. m. pl. Famille d'insectes épizoïques, comprenant ceux qui vivent en parasites sur les oiseaux.

ORNITHON s. m. (or-ni-ton — du gr. *ornis*, oiseau). Antiq. rom. Basse-cour ou volière d'une villa. Il On trouve aussi ORNITHOTROPE.

ORNITHOPE s. f. (or-ni-to-pe — du préf. *ornitho*, et du gr. *pous*, pied). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Europe centrale et méridionale : *Les ornithopes sont peu connues sous le rapport de leurs propriétés.* (C. Lemaire.) Quelques auteurs font de mot masculin : *L'ornithope délicat est une charmante petite espèce.* (F. Hoëfer.)

— **Encycl.** Les *ornithopes* sont des plantes herbacées, annuelles, à feuilles imparipennées et munies de stipules, à fleurs petites, blanches ou roses, groupées en petites ombelles; les fruits, qui sont articulés et affectent la même disposition, simulent assez bien, par cela même, un pied d'oiseau, d'où le nom scientifique. On a attribué à ces plantes des propriétés apéritives et diurétiques; on les donnait en décoction dans du vin pour expulser les graviers des reins; à l'extérieur, on les employait, pilées et en cataplasme, contre les hernies. Les *ornithopes* croissent généralement dans les champs sablonneux, sur les collines arides et exposées au soleil, le long des chemins, dans les prés, les marais salants, etc. Elles ne présentent guère d'intérêt que comme plantes fourragères, qu'il y aurait un certain avantage à cultiver dans les sols pauvres. L'espèce ou la variété appelée *ornithope rose* ou vulgairement *serpentelette* a, sous ce rapport, une certaine importance. Elle est cultivée depuis longtemps sur les terres sablonneuses et sèches du Portugal; elle rend d'assez grands services pour l'alimentation des bœufs en leur fournissant un fourrage vert très-précoce. On l'a introduite avec succès en Bretagne, en Angleterre et surtout dans la Campine belge, où elle est aujourd'hui cultivée en grand. Cette plante végétale sous toutes les latitudes; mais dans le Nord il convient de la semer au printemps; on peut alors, en automne, la faucher ou la faire consommer sur place. En tout cas, comme ses tiges tendent à se coucher, il est bon de l'associer à l'avoine ou au moha. A beaucoup d'égards, la serpentelette présente une certaine analogie avec la spergule.

ORNITHOPHILE s. (or-ni-to-fi-le — du préf. *ornitho*, et du gr. *philos*, ami). Personne qui aime les oiseaux.

— Adjectif : Un naturaliste ORNITHOPHILE.

ORNITHOPHONIE s. f. (or-ni-to-fo-ni — du préf. *ornitho*, et du gr. *phoné*, voix). Chant des oiseaux. Il Imitation du chant des oiseaux.

ORNITHOPODE s. m. (or-ni-to-po-de — du préf. *ornitho*, et du gr. *podos*, pied). Bot. Syn. d'ORNITHOPE.

ORNITHOTÈRE s. m. (or-ni-to-tè-re — du préf. *ornitho*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des papillons, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Inde et les îles voisines.

— **Encycl.** Les principaux caractères des *ornithotères* sont une grosse tête, des yeux

saillants, de longues antennes à massue allongée, un abdomen gros et allongé, enfin de grandes ailes à nervures saillantes, les ailes supérieures longues et les ailes inférieures grossièrement dentées. Toutes les espèces du genre sont remarquables par leur taille et la vivacité de leurs couleurs. Parmi elles, on peut citer *l'ornithotère de d'Urvell*, dont les ailes supérieures, d'un bleu violet brillant, tranchent admirablement sur les ailes inférieures, d'un noir de velours, nervées de bleu et ocellées de noir; le bord abdominal est d'un jaune doré; le dessous des ailes, non moins éclatant que le dessus, est teinté de jaune à reflets bleus ou verts, et tacheté de points noirs et orangés. Le thorax, d'un beau noir velouté, est rayé d'une ligne violette; la tête et les antennes sont noires, l'abdomen d'un jaune d'or et les côtés de la poitrine lavés d'une teinte rougeâtre. On voit qu'il est difficile de rencontrer un insecte plus richement paré.

ORNITHOPTÈRE s. f. (or-ni-to-ptè-re — du préf. *ornitho*, et du gr. *ptèris*, fougère). Bot. Genre de fougères.

ORNITHORHYNCHIDÉ, ÉE adj. (or-ni-to-rain-ki-dé — rad. *ornithorhynque*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ornithorhynque*.

— s. m. pl. Groupe de mammifères monotrèmes, formé du seul genre *ornithorhynque*.

ORNITHORHYNQUE s. m. (or-ni-to-rain-ke — du préf. *ornitho*, et du gr. *rhugchos*, bec). Mamm. Genre de mammifères monotrèmes, caractérisé surtout par un bec corne, semblable à celui des canards, et dont l'unique espèce habite l'Australie : *Les ornithorhynques font leurs terriers sur les bords des rivières et des lacs.* (E. Desmarest.) *Les ornithorhynques se nourrissent de vers et de petits animaux aquatiques.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** *L'ornithorhynque* est un mammifère de l'ordre des édentés et de la famille des monotrèmes. C'est un animal fort curieux, remarquable par son corps allongé, dépourvu, pisiforme; son museau se prolonge en une espèce de bec corne, très-large, aplati, irrégulièrement quadrilatère, qui est garni sur les bords de petites lamelles transversales, et qui a la plus grande ressemblance avec un bec de canard. Il a des dents seulement au fond de la bouche, sans racines, à couronne plate et composée de petits tubes verticaux. Sa queue est aplatie; ses pieds présentent une membrane qui réunit les doigts, dépassant beaucoup les ongles dans ceux de devant, et se terminant à leur naissance dans ceux de derrière. Le mâle présente un appareil à venin qui mérite quelque attention. Les femelles jeunes ont un rudiment de cet appareil, mais il disparaît bientôt. Cet appareil se compose d'une glande, d'un canal excréteur et d'un ergot. La glande est située sous le muscle peaucier, à la partie externe du fémur; elle est grande, triangulaire, composée de plusieurs lobes et de couleur brune. Il en sort un petit canal, qui se termine par un petit sac situé à la partie excavée du pied. Cette poche a 0m,005 à 0m,006 de diamètre et est un réservoir dans lequel s'accumule le venin; par sa partie inférieure, il communique avec une espèce d'éperon ou d'ergot attaché au tarse, qui est gros, conique, pointu et canaliculé. Il se compose d'une lame de substance cornée et d'un os de même forme. L'orifice par lequel s'échappe le venin se trouve vers le sommet. Quand on attaque ce petit mammifère, il frappe avec les pieds postérieurs et cherche à piquer avec ses éperons. Les piqûres qu'il prodigue déterminent une vive inflammation accompagnée de douleur. La partie enflée puis ou morte; mais il n'y a pas d'exemple qu'elle ait causé la mort.

L'ornithorhynque nage avec une extrême facilité; sa nourriture se compose d'insectes aquatiques, de larves, de coquillages, etc. Pendant les froids de l'hiver, il reste parfois plusieurs jours sans sortir de sa retraite, et sa graisse seule peut lui suffire à supporter la faim pendant toute cette période. A terre, *l'ornithorhynque* rampe plutôt qu'il ne marche, mais il le fait avec assez de vitesse. Ces animaux sont vivipares. Le sens de l'odorat est excessivement développé chez eux, et ils ne prennent jamais aucun objet sans le flairer. *L'ornithorhynque*, qui, par sa structure informe, paraît ne posséder aucune intelligence, est cependant susceptible de recevoir une certaine éducation. Plusieurs de ces animaux, que le naturaliste Venaux avait depuis quelque temps, étaient devenus si familiers, que l'un d'eux venait se réfugier la nuit jusque dans son lit. Ces animaux sont longs de 0m,30 à 0m,40 et se rencontrent à la Nouvelle-Hollande.

Bennett a élevé et conservé pendant quelques semaines une femelle d'*ornithorhynque* et ses deux petits. Ces jeunes animaux furent livrés à eux-mêmes dans une chambre, où ils se montrèrent aussi folâtres et aussi joueurs que les petits chats; bien qu'ils fussent assurés irrégulièrement sous ce rapport; ils dormaient beaucoup, et souvent l'un se livrait au sommeil pendant que l'autre était très-actif. La mère jouait d'abord avec eux; mais bientôt elle devint si inquiète et si turbulente, qu'on fut obligé de la renfermer dans une cage. Leur nourriture se composait de pain

trempé dans l'eau, d'œufs durs et de viande hachée très-menu.

ORNITHOTÈRE s. m. (or-ni-to-sko-pe — du préf. *ornitho*, et du gr. *skopê*, j'examine). Celui qui pratique l'ornithoscopie.

ORNITHOSCOPIE s. f. (or-ni-to-sko-pi — rad. *ornithoscopie*). Divination d'après certaines observations faites sur les oiseaux.

ORNITHOSCOPIQUE adj. (or-ni-to-sko-pi-ke — rad. *ornithoscopie*). Qui appartient à l'ornithoscopie : Divination ORNITHOSCOPIQUE.

ORNITHOTOMIE s. f. (or-ni-to-to-mi — du préf. *ornitho*, et du gr. *tomé*, section). Dissection des oiseaux : Nous ne connaissons que fort peu de noms qui se soient spécialement occupés d'ORNITHOTOMIE. (D'Orbigny.)

ORNITHOTROPHE s. m. (or-ni-to-tro-fe — du préf. *ornitho*, et du gr. *trophé*, nourriture). Antiq. rom. V. ORNITHON.

ORNITHOTROPHÉ s. f. (or-ni-to-tro-fi — du préf. *ornitho*, et du gr. *trophé*, nourriture). Art de faire éclore les œufs et d'élever les oiseaux : *L'ornithotrophie était un art très-avancé chez les Égyptiens.*

ORNITHOTYPOLOGIE s. m. (or-ni-to-ti-po-li-ty — du préf. *ornitho*, et du gr. *typos*, empreinte, lithos, pierre). Ornith. Empreinte de débris d'oiseaux fossiles.

ORNITHOXANTHE s. m. (or-ni-to-ksan-te — du préf. *ornitho*, et du gr. *xanthos*, jaune). Bot. Syn. de GAGÉE, genre de lilacées.

ORNITHOPTE s. m. (or-ni-to-fe — contract. du gr. *ornis*, oiseau; *trophé*, nourriture). Bot. Syn. de SCHIMMELLE, genre de plantes.

— **Encycl.** Les *ornithoptes*, appelés aussi *schimmelles*, sont de petits arbres ou des arbrisseaux à feuilles ternées; les fleurs, réunies en grappes axillaires unilatérales ou en cymes ombelliformes, ont un calice à quatre divisions profondes, une corolle à quatre pétales barbus et comme en crête, huit étamines, un ovaire à deux loges uniovulées. Le fruit est un petit drupe monosperme par avortement. Ces végétaux croissent dans les régions tropicales, surtout en Amérique. *L'ornithopte comestible* habite le Brésil; ses fruits, qui ressemblent beaucoup aux cerises pour la forme, ont une saveur douce et sucrée qui les fait rechercher par les habitants. Une autre espèce, originaire de l'île de la Réunion, où elle porte, parmi les naturels, le nom vulgaire de *bois de merle*, parce que ses fruits sont recherchés de ces oiseaux.

ORNIX s. m. (or-niks — du gr. *ornix* ou *ornis*, oiseau). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des unéides, comprenant trois espèces dont l'espèce type habite la France et l'Allemagne. Il On dit aussi ORNICE.

— **Encycl.** Les *ornix* ou *ornices* ressemblent beaucoup aux coléoptères; mais ils s'en distinguent par leurs antennes un peu plus longues, à premier article court et épais; leurs palpes labiales assez longues, dures, inclinées; la trompe longue; la tête couverte de poils rudes; les ailes postérieures plus larges et entourées d'une longue frange. Les chenilles n'ont que quatorze pattes; elles habitent toujours l'extrémité inférieure des feuilles dont elles se nourrissent et contournent cette extrémité en cornet; c'est dans cette demeure, dont elles rongent les parois, qu'elles passent leur vie et se transforment en chrysalides. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, parmi lesquelles nous citerons surtout *l'ornix guttifère*, qui a 0m,015 d'envergure; les ailes antérieures sont d'un brun foncé, et les ailes postérieures gris noirâtre. Il habite l'Allemagne.

ORNOIS (Odormensis Pagus), petit pays de l'ancienne France, qui était situé en Lorraine. On distinguait l'Ornois-en-Barrois, arrosé par la rivière d'Orney, et l'Ornois-en-Verdunois, sur la rivière d'Orne ou d'Ormain.

ORNON (COMTE D'), dans l'ancienne province de Guyenne. Le château des comtes d'Ornon était situé dans le village actuel de Gradian (Gironde). Il fut construit vers la fin du XI^e siècle et détruit, en 1405, par le comte d'Armagnac; il en reste aujourd'hui encore quelques vestiges, et notamment une tour.

ORNSJÖELMS (Claude), historien suédois. V. GERNSELM.

ORO, préfixe qui veut dire montagne, et qui vient du grec *oros*, *oreos*, pour *foros*, le même que le sanscrit *varā*, monceau, ou *vara*, qui entoure, qui protège, de la racine *var* couvrir, entourer, protéger, d'où aussi le sanscrit *vardha*. L'irlandais-ersé *fair*, faire, colline, éminence, correspond également au sanscrit *vara* et au grec *oros*; l'irlandais *freann*, montagne, semble répondre au sanscrit *varana*, paroi, enceinte, protection.

ORO (MONTE D'), montagne de la Corse, à 35 kilom. N. d'Ajaccio; 2,650 mètres d'altitude.

ORO (MONTE DEL'), montagne des Alpes Rhétiques, située entre le canton des Grisons et la Vallée; 2,590 mètres d'altitude.

ORO (RIO DEL), rivière de l'Amérique du Sud. Elle prend sa source dans les montagnes, département de Bojaca, et va se jeter dans la Salda. Elle tire son nom du sable d'or qu'elle roule.

ORO, le grand dieu des Otaïtiens, fils de Taaroa, le créateur de l'espèce humaine. Il

jouait un grand rôle dans les cérémonies qui avaient lieu lors de l'investiture royale. Depuis l'établissement du christianisme à Otaïti, une sorte de statue qui représentait ce dieu sert, dans les cuisines royales, à supporter des corbeilles remplies de vivres et de fruits.

OROBANCHE s. f. (o-ro-ban-che — gr. *orobanché*; de *orobos*, vesce, et *agchê*, j'étrangle). Bot. Genre de plantes, type de la famille des orobanchées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en parasites sur diverses plantes, dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *L'orobanche ranunculeuse* croît sur les racines du chanvre. (P. Duchartre.) C'est surtout pendant les années sèches que le voisinage des orobanches est très-fâcheux pour les plantes économiques. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les orobanches sont des plantes herbacées, à tige charnue, rougeâtre, jaunâtre ou violacée, portant des écailles scarieuses de même couleur, qui tiennent la place des feuilles; à fleurs grandes, munies de bractées et groupées en épi terminal, présentant une corolle irrégulière, divisée en deux lèvres inégales et quatre étamines didymes; le fruit est une capsule ovale, uniloculaire, polysperme. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui vivent en parasites sur diverses plantes sauvages ou cultivées. *L'orobanche commune* ou *caryophyllée* a une racine tubéreuse, ou mieux renflée à la base; la tige simple, dressée, pubescente, haute de 0m,50 environ; des fleurs d'un rouge fauve ou brunâtre, exhalant une odeur assez forte de girofle. « Cette plante, dit Bosc, croît communément en Europe dans les prés secs, sur le bord des bois, dans les friches où il y a des genêts, des ajoncs et autres arbustes de la famille des légumineuses, sur les racines desquels elle croît de préférence. Elle fleurit en été et subsiste jusqu'à l'hiver.

L'orobanche majeure a une racine épaisse, arrondie, d'où s'élèvent une ou plusieurs tiges, atteignant parfois 0m,50 de hauteur, droites, légèrement velues, à écailles très-rapprochées, d'un jaune roussâtre, ainsi que les fleurs. Elle est répandue dans toute l'Europe et croît dans les lieux secs, sablonneux, sur la lisière des bois, etc. On la trouve particulièrement sur la racine du genêt à blais. *L'orobanche sylvatique* s'en distingue par sa corolle dont la gorge est d'un rouge de sang, par ses étamines à filets velus et par ses stigmates d'un jaune citrin. *L'orobanche mineure* se reconnaît à sa taille exiguë et à ses fleurs petites, jaunâtres, pubescentes, inodores; elle se plaît sur les pelouses sèches et les terrains en friche, et croît particulièrement sur les racines du trèfle, de la cornélière, de la pimprenelle, etc. *L'orobanche élevée* a des fleurs plus grandes, un peu rougeâtres, à corolle glabre en dehors, à lobes entiers, à filets des étamines velus à leur base; on la trouve le plus souvent dans les bois arides et sablonneux.

L'orobanche du thym a toutes ses parties recouvertes de poils un peu visqueux, la tige basse, les fleurs de médiocre grandeur, l'ovaire glabre, le stigmate d'un rouge pourpre; elle croît dans les bois, les lieux secs et montagneux, sur le thym et le serpolet. *L'orobanche du caille-lait* se reconnaît aux filets de ses étamines très-velus; elle croît sur les plantes que rappelle son nom spécifique. *L'orobanche fétide* a une tige simple, haute de 0m,35, un peu hérissée, fistuleuse, terminée par un bel épi long et touffu de fleurs assez grandes, pourpres en dedans, roux jaunâtre en dehors; c'est une belle plante, mais d'une odeur très-désagréable, qui croît dans les sols incultes du midi de la France et en Algérie. *L'orobanche améthyste* ou *blendère* est facile à reconnaître à la teinte bleu violacée de toutes ses parties, à sa tige couverte d'un léger duvet, à ses fleurs à corolle recourbée, à trois bractées; elle croît dans les lieux incultes, sur les racines du panicaut.

Les orobanches présentent quelques particularités remarquables dans leur végétation. D'après les observations de Vaucher, les graminées peuvent rester plusieurs années sans donner aucun signe sensible de développement; mais quand les pluies ou les arrosages les ont entraînées au voisinage des plantes qui leur conviennent, elles se fixent sur les racines de celles-ci, se débarrassent de leur enveloppe coriace, enfouissent leurs racicules et forment une sorte de tubercule hérissé. Elles nuisent toujours plus ou moins aux plantes qu'elles attaquent; mais, comme elles sont peu nombreuses, il est rare qu'elles les fassent périr entièrement; elles entraînent seulement la mort de la racine sur laquelle elles se sont fixées. D'un autre côté, tant qu'elles n'attaquent que des plantes sauvages, on y fait peu ou point d'attention; mais il n'en est plus de même quand elles infestent des végétaux cultivés, notamment le chanvre et le trèfle; leurs dégâts peuvent alors devenir très-sensibles.

On a remarqué que les orobanches sont surtout nuisibles dans les années sèches; en printemps, constamment humide est contraire à leur développement, tandis que les pluies d'été, quelque abondantes qu'elles soient, leur donnent de la vigueur et facilitent singulièrement leur propagation. Elles envahissent les champs où croissent les céréales, le trèfle, le lin, le chanvre, les carottes, le tabac, le chou de Milan, le serpolet, le genêt à ba-

lais, etc. Un bon assolement est le meilleur moyen de se débarrasser de ces parasites. On peut encore obtenir de bons résultats de binages et de sarclages réitérés, ainsi que d'aspersions avec de la chaux vive ou d'arrosages avec le jus de fumier ou la lessive de cendres. Dans certains pays, on mange en guise d'asperges les jeunes tiges de quelques *orobanches*. On a attribué à ces plantes une merveilleuse action aphrodisiaque sur l'homme et sur les animaux phtoriques.

OROBANCHE, ÉE adj. (o-ro-ban-ché — rad. *orobanche*). Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *orobanche*.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre *orobanche*.

— **Encycl.** La famille des *orobanches* renferme des plantes herbacées, jamais vertes, à tige charnue, le plus souvent dépourvue de véritables feuilles, qui sont remplacées par des écailles scarieuses et colorées. Les fleurs, complètes, hermaphrodites, irrégulières, accompagnées de bractées, sont terminales, tantôt solitaires, tantôt groupées en épi. Elles présentent un calice tubuleux, à cinq sépales plus ou moins soudés ou presque libres; une corolle monopétale, irrégulière, généralement à deux lèvres; quatre étamines didymes; un disque hypogyne et annulaire, ou adhérent avec le calice, et sur lequel est inséré un ovaire à une seule loge multiovulée, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate à deux lobes inégaux. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant en deux valves dont chacune pré-sente, au milieu de sa face interne, un placenta portant de nombreuses graines. Celles-ci renferment, sous un tégument propre double, un albumen charnu qui entoure un très-petit embryon.

Cette famille, qui a des affinités avec les personées et les gesneriées, comprend les genres : *orobanche*, *phelipée*, *conopolis*, *épiphège*, *boschnique*, *lathrée*, *clandestine*, *anoplianthe*, *égnetie* et *hyobanche*. Les *orobanches* habitent, pour la plupart, l'hémisphère nord et surtout la région méditerranéenne. Presque toutes croissent en parasites sur les racines d'autres végétaux et peuvent ainsi, quand elles sont très-nombreuses, causer de notables dommages à la culture. Elles renferment un principe amer et légèrement astringent; mais la pratique médicale les a complètement abandonnées.

OROBANCHOÏDE s. m. (o-ro-ban-koï-de — de *orobanche*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de *STRIGA*, genre de plantes. || On dit aussi *OROBANCHIE* s. f.

OROBEE s. f. (o-ro-be — du grec *orobos*, pois, qui appartient à un groupe de noms d'une étude assez difficile. Ce groupe est formé par le grec *orobos* et *erebinthos*, le latin *erum*, l'ancien allemand *araweiz*, fortement contracté dans la scandinave *ert*, et l'allemand *erbe*. Le grec *erebinthos*, pois, qui se rencontre déjà dans Homère, s'accorde assez bien avec l'ancien allemand *araweiz*. La suppression de la nasale est fréquente, et la seule irrégularité est le *z*, qui exigerait un *d* grec au lieu du *th*. Les deux termes paraissent composés, et non dérivés, comme *orobos* et *erum*. En l'absence de toute étymologie européenne, il faut bien recourir au sanscrit, qui, seul, peut faire espérer quelque solution satisfaisante. Pour le pois, le sanscrit n'offre rien d'analogue; mais on y trouve le mot *aravinda*, presque identique au grec *erebinthos*, et qui désigne le lotus. C'est là un composé de *ara*, rapide, et de *vinda*, qui gagne, obtient, profite, de la racine *vi*, acquérir, obtenir. Ce composé ne peut signifier que la plante à croissance rapide, qui donne promptement un produit, et l'on voit de prime abord que ce sens conviendrait au pois aussi bien qu'au lotus. Il est à remarquer que le *weiz* de l'ancien allemand correspond mieux à *vinda* que le grec *binthos* pour *bindos*, et le scandinave *ert*, contraction plus forte encore que l'allemand *erbe*, semble indiquer un thème plus ancien, peut-être gothique, *aravit* ou *erevit*. Quant à *orobos* et *erum*, Picot croit qu'il faut y voir un dérivé de *ara*, rapide, par le suffixe *os*, en grec *hos*, qui se trouve également en sanscrit et en grec. *Arava* signifierait exactement haïf, précoce, rapide de croissance et de produit, et les diverses formes de ce nom énigmatique seraient ainsi ramenées à une même interprétation). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant une quarantaine d'espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *L'OROBEE tubéreuse* croît dans les bois des environs de Paris. (De Jussieu). *L'OROBEE se plaint en terre maigre et sablonneuse*. (V. de Bonaro). Plusieurs botanistes font ce mot masculin. || *Orobe baltarde*, *Orobe des boutiques*. Espèce de lentille.

— **Encycl.** Ce genre offre pour caractères un calice campanulé, à cinq divisions, les deux supérieures plus courtes; des étamines monadelphes ou diadelphes; un style plan, lineaire ou élargi au sommet; un légume oblong ou linéaire oblong, polysperme; des graines globuleuses ou comprimées.

Les *orobes* sont des plantes vivaces, à tiges anguleuses ou ailées, non grimpantes. Leurs feuilles sont pennées, ayant de une à cinq paires de folioles; leur rachis est terminé par une arête courte. Leurs stipules sont lobes, herbacées, semi-sagittées. Les

fleurs sont rouges ou bleuâtres et disposées en grappes au sommet de pédoncules axillaires.

On compte une quarantaine d'espèces d'*orobes*, croissant, pour la plupart, en Europe, et quelques-unes dans le nouveau continent.

Dans les bois, dans les buissons, on trouve abondamment l'*orobe* tubéreuse, dont la racine est pourvue de filaments sur lesquels sont placés sept ou huit tubérosités grosses comme une noisette, excellentes à manger, cuites dans l'eau. Les montagnards de l'Ecosse les recherchent et les emploient à préparer une boisson qu'ils vantent comme rafraîchissante et fortifiante. Ses tiges anguleuses, grêles, rameuses et demi-couchées offrent une ressource pour les bestiaux, dans les pays arides où les plantes fourragères viennent mal. Les fleurs sont d'un rose violacé. Cette *orobe* fleurit d'avril à juin. L'*orobe* sauvage et l'*orobe* noire sont moins élevées que l'espèce précédente. On les trouve dans les mêmes lieux.

Sur les montagnes du Midi, on trouve l'*orobe* printanière, qui se distingue par sa floraison précoce, par ses jolies fleurs purpurines, assez grandes. Les bestiaux l'aiment beaucoup et le jardinier lui donne quelquefois place au bord des massifs, où ses fleurs figurent assez bien en mars et en avril, puis en juillet, lorsqu'on a eu la précaution de couper les tiges après la première floraison. Citons encore les *orobes* jaune, blanche, des Pyrénées, de Pluknet, etc.

Les *orobes* constituent un excellent fourrage et elles sont mangées avec avidité par tous les animaux de la ferme, principalement par les chevaux. Leurs graines pourraient être utilisées dans l'alimentation de l'homme, au même titre que les pois, les gesses, les lentilles. On a autrefois employé en pharmacie les graines de l'*orobe* printanière : elles faisaient partie des quatre farines résolutives des anciennes pharmacopées. On les regardait aussi comme apéritives. Galien dit que, de son temps, on s'en servait pour augmenter la production du lait des nourrices. Les anciens médecins la réduisaient en poudre et l'incorporaient avec du miel; ce médicament était très-usité dans l'asthme humide pour faciliter l'expectoration. Le pain qu'on a essayé d'en faire dans les années de disette était de mauvais goût et peu nourrissant.

OROBIE s. f. (o-ro-bi — du préf. *oro*, et du gr. *bios*, vie). Bot. Syn. d'*APHRAGME*.

OROBIE, en latin *Orobii*, peuple qui habitait la Gaule Cisalpine, au N. du Pô, et avait pour capitale Côme.

OROBIO (Isaac-Balthazar), écrivain espagnol, né vers 1616, mort à Amsterdam en 1687. Il appartenait à une famille juive qui, pour éviter la persécution, professait extérieurement le catholicisme. Isaac fit ses études à Salamanque avec un tel éclat, qu'il obtint une chaire de philosophie à l'université de cette ville. Il se donna ensuite à l'étude de la médecine, qu'il alla enseigner à Séville. Ayant fait soupçonner par son langage qu'il était attaché au judaïsme, il fut arrêté et jeté dans les prisons de l'inquisition, où, pendant trois ans, cet horrible et féroce tribunal lui fit subir les tourments les plus barbares. Il a raconté lui-même que ces tortures troublaient son jugement au point qu'il se demandait à lui-même : *Suis-je bien don Isaac-Balthazar Orobio?* Il croyait quelquefois que sa vie passée n'était qu'un songe, et que le hideux cachot où il était enfermé l'avait vu naître et le verrait mourir. Cependant toutes les tortures du saint-office ne purent lui arracher l'aveu de ses véritables sentiments, qui lui auraient attiré le supplice du feu. Par d'habiles et d'équivoques réponses au milieu des tourments, il éluda cet aveu, fut mis en liberté, sortit d'Espagne pour entrer en France, et y passa quelque temps la médecine à Toulouse. Enfin, en vue de la nécessité où il se trouvait de dissimuler la religion à laquelle il était attaché et que les mauvais traitements des chrétiens lui avaient rendue encore plus chère, il se rendit à Amsterdam, où, après avoir reçu la circoncision, il fit profession ouverte de judaïsme et exerça la médecine jusqu'à sa mort. Ce fut dans cette ville qu'il eut avec le théologien protestant Philippe de Limbroch des controverses remarquables, que ce dernier a publiées sous le titre de *De veritate religionis christianae amica collatio cum eruditio judæo* (Gouda, 1687, in-4). Outre quelques ouvrages restés manuscrits, on doit à Orobio : *Certaines philosophiques propugnata veritatis divinæ ac naturalis adversus Joannis Breidenburgii et Spinosa principia* (Amsterdam, 1681, in-12), plusieurs fois réimprimé, et *Israël venge* (Londres, 1770, in-12).

OROBITE s. m. (o-ro-bi-te — du gr. *orobites*, qui ressemble à une graine d'*orobe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quelques espèces à corps globuleux et de petite taille, qui habitent l'Europe.

— Minér. Pierre calcaire en grains arrondis de la grosseur d'une fève.

OROBŒIDE adj. (o-ro-bo-i-de — du gr. *orobos*, *orobe*; *eidos*, aspect). Pathol. Se dit du sédiment de l'urine, lorsqu'il a une couleur fauve semblable à celle de l'*orobe*.

OROBŒIDE adj. (o-ro-bo-i-de — de *orobe*

et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à l'*orobe*.

OROCÈTE s. m. (o-ro-sète — du préf. *oro*, et du gr. *okêtes*, habitant). Ornith. Syn. de *PISTORILE*.

ORODES I^{er}, roi des Parthes, de la famille des Arsacides, qui vivait au I^{er} siècle avant J.-C. Son père, Mithridate III, ayant été renversé par les Parthes, il fut appelé à lui succéder vers 56. Peu après, Mithridate demanda et obtint des secours des Romains. Orodes marcha contre eux, et, grâce à son général Surenra, il remporta sur ces derniers une bataille dans laquelle le triumvir Crassus trouva la mort. Au lieu de poursuivre avec vigueur ses succès, il fit mettre à mort Surenra, dont il était jaloux, et mit son jeune fils Pacorus à la tête d'une armée peu nombreuse, qui envahit la Syrie (51). Repoussés par Cassius, les Parthes revinrent l'année suivante dans le même pays sous les ordres d'Osaces; mais ils furent battus par Cassius près d'Antigonée. Pendant la guerre civile entre César et Pompée, Orodes ne sut pas mettre à profit les événements pour reprendre les armes. Il se borna à garder la neutralité, et César se disposait à aller l'attaquer, lorsqu'il fut assassiné (44).

La guerre civile ayant alors éclaté de nouveau à Rome, Orodes, sur la sollicitation de Labienus, prînt des secours à Brutus et à Cassius; mais, avant que ces renforts leur fussent parvenus, les deux meurtriers de César étaient vaincus à Philippi (42). Le roi des Parthes consentit, deux ans plus tard, sur la demande de Labienus, à envoyer une armée en Syrie pendant qu'Antoine, tout entier à sa passion pour Cléopâtre, se trouvait en Egypte. Labienus et Pacorus, à la tête des Parthes, battirent Saxa, questeur d'Antoine (40), puis Pacorus envahit la Syrie, la Phénicie, la Palestine, tandis que Labienus pénétrait en Asie Mineure. Ventidius, lieutenant d'Antoine, marcha alors contre ce dernier, qu'il vainquit au mont Taurus et fit mettre à mort (39). Cet échec força Pacorus à se retirer; mais, dès l'année suivante, il franchit de nouveau l'Euphrate et trouva la mort à la bataille de Cyrhéstie. Accablé par ce coup, Orodes tomba dans un profond chagrin et se démit de sa couronne en faveur de son fils Phraates IV, qui inaugura son règne en faisant mettre son père à mort (36). — **ORODES** II, roi des Parthes, de la famille des Arsacides, fut appelé à régner après la déposition de Phraates; mais il périt bientôt après dans une révolte, vers 15 av. J.-C., et eut pour successeur Vonones.

ORODINE s. m. (o-ro-di-ne — du préf. *oro*, et du gr. *dineûs*, je tourne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant deux espèces qui habitent la Hongrie.

ORÔRE, village et commune de France (Oise), cant. de Nivillers, arrond. de 10 à 10 kilom. de Beauvais; 136 hab. Voie romaine; dans le mur de l'église est encastré un boulet provenant, dit-on, du siège de Beauvais.

OROGÉNIE s. f. (o-ro-jé-ni — du préf. *oro*, et du gr. *genos*, génération). Géol. Formation des montagnes.

OROGÉNIQUE adj. (o-ro-jé-ni-ke — rad. *orogénie*). Géol. Qui a rapport à l'orogénie : *Phénomènes orogéniques*.

OROGÉNOSIE s. f. (o-ro-ghno-si — du préf. *oro*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Science de la formation et de la constitution des montagnes.

OROGNOSTIQUE adj. (o-ro-ghno-si-ke — rad. *orogénie*). Qui a rapport à l'orogénie : *Études orognostiques*.

OROGRAPHIE s. m. (o-ro-gra-phi — du préf. *oro*, et du gr. *graphê*, je décris). Auteurs d'un traité sur les montagnes; savant qui s'occupe de l'étude des montagnes.

OROGRAPHIE s. t. (o-ro-gra-phi — du préf. *oro*, et du gr. *graphê*, j'écris). Description des montagnes; traité sur les montagnes.

— **Encycl.** L'*orographie* est cette branche importante de la géographie physique qui s'occupe des montagnes, ou, pour parler plus exactement, des élévations du sol; elle se rattache intimement à la géologie, et même à la géogénie, en ce qu'elle étudie non-seulement leur état actuel, mais encore les causes qui ont présidé à leur formation et à leur distribution sur la surface du globe; elle forme le complément ou le supplément indispensable de l'hydrographie, l'étude des niveaux du sol et celle des eaux courantes ou dormantes étant essentiellement connexes. Quand l'*orographie* s'est ainsi affirmée comme science, elle fournit à son tour de précieuses données à la physique, à la météorologie, à la climatologie, à l'hygiène générale, à l'agriculture, en un mot à tout ce qui touche à la civilisation.

Le sol ne présente pas partout la même configuration. Supposons un observateur qui, partant des bords de la mer, s'enfonce dans l'intérieur des terres; il peut se présenter trois cas. Tantôt il remarquera que, jusqu'à une grande distance, le sol présente le même niveau, par exemple dans les Pays-Bas (Flandres française et belge, Hollande, Frise, etc.); tantôt il verra des hauteurs considérables et escarpées, dont le pied plonge

brusquement dans la mer (comme en Norvège ou en Bretagne); tantôt enfin, et le plus souvent, la surface terrestre offrira des ondulations qui, d'abord très-faibles, deviendront de plus en plus fortes et finiront par constituer ce qu'on appelle des *montagnes*, dans le langage ordinaire. On pressent déjà que ce terme doit avoir une acception bien plus large en géographie et surtout en géologie, car des hauteurs insignifiantes en apparence peuvent acquies une très-haute importance dans l'explication de certains faits géognostiques ou hydrographiques.

Occupons-nous d'abord d'une question préliminaire, des modifications que les montagnes peuvent apporter à la forme sphéroïdale du globe. En général, on est porté à leur accorder un relief trop considérable. Si l'on se rappelle que le diamètre du globe terrestre est (en mètres ronds) de près de 12 millions de mètres, et que les plus hautes montagnes connues n'atteignent pas tout à fait 8,600 mètres, on voit que, sur une sphère de 1^m,50 de diamètre, la plus haute montagne formerait une saillie d'environ 0^m,001; le mont Blanc, la plus haute élévation de l'Europe, aurait à peu près un 0^m,0005; quant à nos montagnes ordinaires, elles seraient à peine sensibles. C'est donc avec raison qu'on a pu comparer les saillies formées par les montagnes sur notre planète aux rugosités que présente la peau d'une orange; encore même la comparaison serait-elle à l'avantage de ces dernières. D'un autre côté, le relief des montagnes ne paraît généralement si considérable que parce qu'on en voit le sommet de trop près. Si la vue pouvait embrasser seulement une dizaine de lieues, on verrait ce sommet se fondre avec les terrains environnants; par des pentes si prolongées et si insensibles, qu'on aurait alors sous les yeux, non pas une brusque élévation de terrain, mais une légère ondulation, une simple bouillonnure.

Toutefois, comme les reliefs du sol présentent de grandes différences dans leur hauteur, leur forme, les matières qui les composent, leur manière d'être par rapport aux terrains environnants, on a été conduit à employer des termes assez nombreux et assez variés pour les désigner. Les amas de sable, généralement très-peu élevés, qui se trouvent sur les bords des mers, portent le nom de dunes, tandis que les masses rocheuses et plus ou moins escarpées sont appelées falaises. Dans l'intérieur des terres, une éminence peu considérable, mollement arrondie, dont les pentes se confondent doucement avec le sol environnant, pris comme niveau de la contrée, constitue une colline; si celle-ci se prolonge assez loin, en conservant à peu près la même hauteur, elle formera un coteau ou une cote. Si, au contraire, elle est isolée, détachée nettement des terrains qui l'entourent, elle devient, suivant sa hauteur, un tertre, une butte, une éminence ou un monticule; ce sera un rocher, si elle se compose de matières solidement aggrégées, pouvant se soutenir sous toutes les formes, et si elle présente des flancs plus ou moins irréguliers, ou même à pic.

Enfin, quand la proéminence du sol atteint quelques centaines de mètres au-dessus du terrain environnant, elle prend le nom de mont ou de montagne, sans qu'on puisse fixer la limite précise où commence cette qualification, due souvent à la mesure plus qu'à la hauteur. Une montagne, quelle qu'elle soit, dit F.-S. Baudant, s'élève presque toujours en pente douce depuis son pied jusqu'à une certaine hauteur, ce qui tient souvent à l'accumulation de ses débris, qui ont formé des talus plus ou moins inclinés. Plus haut, les flancs deviennent plus rapides, tantôt même, tantôt déchiquetés de toutes les manières, souvent abrupts ou taillés en gradins. Vers le sommet se présentent encore, quelquefois successivement, de nouvelles pentes, des escarpements à pic, des cimes enfin de toute espèce. Les variations que présentent ces différentes parties donnent aux montagnes des configurations diverses, le plus souvent en rapport avec la nature des matières qui les composent, et dont quelques-unes ont reçu des noms particuliers.

Pour bien comprendre ces noms, il faut d'abord définir les diverses parties qui composent une montagne, ou, comme on l'appelle aussi, une élévation du sol; à cet effet, l'espace horizontal qu'elle occupe; pied, la partie inférieure qui commence à s'élever au-dessus du sol; flancs ou versants, ses côtés plus ou moins inclinés, qu'on distingue en pentes, si l'inclinaison est douce, et en escarpements, si elle se rapproche davantage de la verticale; extrémités ou sommets, les points où les pentes cessent; mamelons, les protubérances secondaires, plus ou moins arrondies, qui se montrent sur les versants; sommet, crête, cime ou falte, le point le plus élevé. Lorsque ce sommet présente une surface plane assez étendue, il prend le nom de plateau, quelquefois celui de table ou de corniche; s'il est arrondi, il porte le nom de croupe ou celui de ballon, qu'on étend souvent à la montagne entière, comme dans les Vosges. On appelle tour ou cylindre un sommet taillé à pic et ressemblant à celui d'une tour fortifiée, comme on l'observe ciennes fortifications, comme on l'observe fréquemment dans les pays calcaires, où les montagnes sont aussi caractérisées par des flancs taillés en gradins, par des escarpements formés d'assises horizontales et par des terminaisons en plateaux. Parfois ces

deux dernières formes se combinent de manière à figurer un dôme, comme on le voit surtout dans les régions volcaniques, où les coulées de lave ont plus ou moins effacé les inégalités des assises. Quand le sommet présente une masse conique, plus ou moins rapide, on lui donne, ainsi qu'à la montagne elle-même, les noms de piton, de pic ou de puy; si la pointe devient de plus en plus aiguë, on lui applique les dénominations de dent, de corne et d'aiguille.

Les montagnes terminées par un plateau occupent parfois une étendue ou une base considérable; si elles joignent à cela une très-grande élévation, il en résulte, dans la plupart des cas, le phénomène suivant. Le massif qu'elles constituent est découpé par des entailles profondes, diversement ramifiées ou rayonnantes, qui débouchent sur le plateau inférieur. On a quelquefois considéré alors le massif comme un groupe de montagnes, tandis qu'en réalité il n'y en a qu'une seule, mais cédée par des vallées, partant quelquefois d'un point central, où se trouve un vaste enfoncement. Les plates-formes des diverses parties du massif, entièrement séparées ou réunies par des lambeaux, se trouvent en général sur le même plan, et les couches composant la masse occupent aussi un niveau uniforme sur les pentes des ravins qui la sillonnent. On voit donc qu'il existe une transition, un passage presque insensible entre les montagnes isolées et les chaînes ou groupes de montagnes, dont il nous reste à parler maintenant.

Les chaînes de montagnes présentent deux dispositions principales et changent quelquefois de nom lorsqu'elles occupent une grande étendue. Elles peuvent être isolées elles-mêmes, et présentent alors, au moins d'une manière idéale, l'apparence d'une crête gigantesque formée par deux plans inclinés réunis comme les pentes d'un toit. Elles peuvent aussi, et c'est le cas le plus fréquent, se réunir entre elles, de manière à former un groupe, et cela de deux manières. « Tantôt, dit J. Huot, elles forment de longues chaînes qui traversent les continents et sont coordonnées à une autre chaîne ou à un plateau central beaucoup plus élevé, d'où partent des montagnes secondaires, comme autant de rayons divergents; tantôt une chaîne de montagnes aboutit à d'autres chaînes, dont les unes courent perpendiculairement ou parallèlement à sa direction, et les autres s'en écartent ou s'en approchent en formant une sorte de ramification qu'on a assez singulièrement comparée à la charpente osseuse des animaux. »

On emploie un certain nombre de termes pour désigner les diverses parties des chaînes de montagnes. Comparant une chaîne à une arête de poisson, on distingue une masse centrale et des branches latérales ou chaînes; un groupe est la réunion de plusieurs chaînes qui se prolongent dans toutes les directions, un rameau est un assemblage de montagnes peu coordonnées partant d'une chaîne; un contre-fort est un rameau secondaire qui part d'un rameau principal; aux extrémités d'une chaîne, les rameaux divergent en formant ce qu'on appelle une patte d'oie; les points où les chaînes se coupent ou se croisent portent le nom de nœuds et présentent souvent des élévations subites beaucoup plus fortes. L'aspect particulier que présentent certaines chaînes leur a fait donner en outre quelques noms locaux. C'est ainsi qu'en Espagne et dans certains pays autrichiens possédés par les Espagnols on appelle *sierra* (seie) une chaîne dont les sommets aigus et assez nettement et régulièrement détachés forment comme les dents d'une scie gigantesque.

En général, le centre d'une chaîne en constitue la partie la plus élevée, et les branches latérales s'abaissent progressivement jusqu'à leur extrémité; toutefois, il y a souvent ce qu'on appelle des brusques relevements. Les pentes sont rarement égales sur les deux versants d'une chaîne; ainsi, dans le Jura, les Alpes, les Pyrénées, elles sont beaucoup plus douces du côté de la France que vers la Suisse, l'Italie ou l'Espagne. Dans la longue chaîne qui parcourt toute l'étendue du continent américain, le versant occidental est beaucoup plus abrupt que l'autre. Le faite d'une chaîne présente ordinairement une ligne plus ou moins ondulose, et son élévation est extrêmement variée. Parfois, plusieurs chaînes courent à peu près parallèlement, laissant entre elles un espace, une vaste plaine élevée, dont elles forment les limites.

On nomme vallées les espaces vides qui séparent les différentes parties d'un massif, les diverses branches d'une chaîne, et quelquefois deux chaînes elles-mêmes. Dans ce dernier cas, elles constituent des vallées longitudinales. Celles qui sont formées par deux branches d'une chaîne sont appelées transversales, et s'abaissent à une vallée longitudinale, en formant avec celle-ci un angle tantôt droit ou à peu près, tantôt plus ou moins aigu. A ces dernières viennent aboutir perpendiculairement les vallons qui séparent les rameaux de chaque branche, et ceux-ci viennent se rendre les gorges qui séparent les subdivisions, et qui prennent le nom de défilés lorsqu'elles forment une sorte de détroit à parois rapprochées et plus ou moins abruptes. Ce sont ces défilés qu'on a souvent appelés portes, et qui, formant une

sorte de fortification naturelle facile à défendre, ont joué souvent un rôle considérable dans l'histoire; il suffit de citer les Thermopyles, les Fourches Caudines, les défilés du Taurus et du Caucase, le passage d'Issus, et, dans des temps plus rapprochés de nous, le Val d'Enfer, dans la forêt Noire, et les Portes de Fer, en Algérie. La crête d'une chaîne peut présenter des échancrures plus ou moins profondes, qu'on appelle, suivant les localités, brèches, cols, passages ou ports. Enfin on observe parfois, dans les grands massifs montagneux, des dépressions ou des sortes d'excavations auxquelles leur forme arrondie a fait donner le nom de cirques; l'un des plus célèbres est celui de Gavarnie, dans les Pyrénées.

Nous avons déjà dit un mot des formes très-diverses des montagnes; nous allons maintenant entrer dans des détails plus circonstanciés sur ce sujet, qui se rattache étroitement à l'âge de ces mêmes montagnes et peut quelquefois donner des indications pour reconnaître en général la physionomie caractéristique suivant la formation géologique à laquelle elles appartiennent. Commençons notre revue par les couches les plus anciennes, en suivant pour guide le savant géologue J. Huot. « Dans les hautes montagnes de granit, dit-il, la diversité des formes étonne le voyageur; leurs cimes sont escarpées et se terminent en pointe; leurs flancs, privés de végétation, sont quelquefois surmontés de pics massifs ou d'aiguilles élancées. Ces montagnes sont séparées par de profondes vallées, parsemées de roches brisées de toutes les dimensions. Ces vallées commencent ordinairement par un cirque plus ou moins étendu, dont les parois sont souvent verticales. Lorsque les montagnes granitiques sont d'une médiocre hauteur, elles offrent des contours arrondis et des formes plus ou moins allongées. Presque toutes les montagnes porphyriques ont la forme de cônes; dans les Vosges, elles ont 1,000 à 1,300 mètres de hauteur. Elles présentent sur leurs flancs des dépressions plus ou moins profondes. Leurs vallées commencent par des cirques qui vont en se rétrécissant jusqu'à une certaine distance, pour s'élargir ensuite. Plusieurs de ces cirques sont très-profonds, et les eaux qui s'y réunissent forment des lacs, dont le trop-plein coule par une coupure étroite. »

Dans les terrains primaires ou de transition, le gneiss et le mica-schiste constituent des montagnes qui n'offrent en général ni cimes escarpées, ni profondes vallées; leurs contours sont arrondis, et les cimes se terminent souvent par des plateaux; leurs pentes, fréquemment étagées en terrasses, sont sillonnées par de nombreux ravins. Parfois leur forme est irrégulièrement pyramidale. Leurs vallées sont presque toujours étroites et transversales. Dans les Vosges, elles forment des massifs qui divergent à partir d'un point central. Dans l'étagé cambrien, elles se terminent en général par des plateaux fort étendus; en Angleterre, elles dépassent souvent 1,000 mètres d'élévation. L'étagé silurien présente, surtout en Normandie, des lignes de collines à pentes douces et qui circonscrivent des vallées de faible profondeur.

Dans l'étagé carbonifère, le vieux grès rouge forme des montagnes de 500 mètres de hauteur au plus, à contours et à sommets arrondis, plus rarement des collines ou des buttes aiguës, séparées par des vallées larges et évasées. Le calcaire carbonifère forme, tantôt, comme en Angleterre, des montagnes assez élevées, ce qui lui a valu le nom de calcaire de montagne; tantôt, comme en Belgique, de nombreuses collines détachées et des plateaux fort étendus, découpés, fracturés en quelque sorte par des vallées très-étroites, à escarpements verticaux. Le terrain houiller occupe, en général, des bassins circonscrits par des montagnes, rarement isolées, se rattachant fréquemment à d'autres dans une direction à peu près constante, et qui paraissent s'être formées de larges vallées longitudinales ou transversales, ou bien dans de longs détroits.

Si nous passons aux terrains secondaires, nous voyons, dans le trias, le grès rouge former des plateaux et des collines à sommets aplatis ou arrondis, à pentes ordinairement assez douces, mais quelquefois offrant des escarpements et des rochers coupés d'une manière bizarre ou groupés comme des monceaux de ruines. Le calcaire magnésien constitue des montagnes de formes très-variées, on les reconnaît aisément à l'aspect roide de leur masse, à leurs pentes arides et nues, aux rochers inaccessibles qui, semblables à des remparts en ruine ou à d'énormes tours, s'élèvent sur leurs sommets et semblent prêts de s'écrouler sur l'explorateur. Le grès bigarré, dit J. Huot, occupe ordinairement des plateaux en forme de collines isolées dont les flancs sont arrondis et en pentes douces. Lorsqu'il constitue des montagnes, elles offrent aussi généralement des pentes peu escarpées. Si ces montagnes forment des chaînes, celles-ci sont étroites et peu élevées, mais roides et rapides, et leurs flancs sont couverts de rochers. Ces collines et ces chaînes sont ordinairement séparées par des vallées étroites et rocaillieuses. Le grès vosgien présente à peu près les mêmes profils. Il constitue sou-

vent de grands plateaux découpés par des vallées très-profondes. Les montagnes du calcaire coquillier sont ordinairement arrondies, à dos long et étroit, parfois terminées en plateau, d'autres fois hérissées de collines aplaties ou un peu bombées; les escarpements qu'on y rencontre appartiennent aux grès dont nous venons de parler. La formation keuprique ou des marnes irisées présente des collines arrondies et à pentes douces, ou des montagnes à flancs escarpés.

Le terrain jurassique présente une assez grande variété. Les couches du lias, du côté où elles succèdent à une formation inférieure, se terminent, en général, par des escarpements qui paraissent être, parfois, la continuation de failles plus ou moins profondes, mais seulement dans les roches dures; les couches meubles ou argileuses se laissent, au contraire, facilement délayer et forment des pentes douces et des vallées évasées. La formation colithique offre des élévations d'aspect différent, suivant la nature des dépôts qui les constituent; ainsi l'étagé inférieur présente tantôt des collines arrondies, rarement isolées, séparées par des vallées profondes, tantôt des plateaux peu élevés; l'étagé moyen forme, dans le Jura, de très-hauts plateaux plus ou moins déchirés; l'étagé supérieur, des collines terminées ordinairement en plateaux et séparées par des vallées évasées. La même observation s'applique aux terrains crétacés; on y trouve généralement des collines arrondies, quelquefois cependant terminées par des plateaux assez étendus, souvent formant des chaînons étroits et allongés, dont les flancs s'élèvent comme des murailles; d'autres fois leurs flancs sont sillonnés par des ravins, ce qui donne à une montagne l'aspect d'une série de collines coniques.

Arrivons enfin aux terrains tertiaires. Le calcaire grossier forme rarement des collines, mais plutôt des côtes allongées, peu élevées, à pentes douces; les collines de marne ou de gypse qui leur sont superposées s'en détachent comme un étage distinct, à sommets plus coniques et à pentes plus rapides; les argiles plastiques ou à lignes ne forment que de rares monticules arrondis. Les sables et grès de Fontainebleau, avec les dépôts lacustres qui les couronnent, constituent des collines à plateaux horizontaux, dont les flancs ne sont jamais anguleux; les faluns forment des plateaux peu ondulés et peu élevés. Les marnes subapennines et subatlantiques forment des collines à profils ondulés et à formes un peu arrondies. On voit que déjà les élévations du sol tendent à diminuer de plus en plus à mesure que nous nous approchons de l'époque actuelle; les formations diluviennes ou post-diluviennes ne présentent plus que des ondulations à peine sensibles, analogues aux dunes maritimes.

On voit, par les détails qui précèdent, que la forme ou la physionomie extérieure des montagnes est étroitement liée à la nature des matières qui les composent, et, par suite, à l'époque de leur formation; il est donc de même de leurs autres caractères. On a donc cherché à coordonner, à classer, en quelque sorte, les innombrables chaînes ou montagnes isolées qui sillonnent le globe. Les chaînes, dit Deudant, en se croisant de toutes les manières, forment ce qu'on nomme en géographie des systèmes de montagnes, auxquels se rapporte la topographie des diverses contrées; mais ces prétendus systèmes, auxquels l'imagination a fréquemment ajouté, n'offrent que des groupes, si on les considère isolément. Il faut y ajouter des considérations particulières, qui conduisent à reconnaître que les chaînes du même ordre sont placées à la surface du globe de manière à se trouver sur un grand cercle ou parallèlement et à occuper la moitié de sa circonférence. Les chaînes d'un autre ordre sont disposées sur un grand cercle différent, plus ou moins incliné sur le premier, etc.

On doit à M. Elie de Beaumont le premier travail d'ensemble sur les systèmes de montagnes, travail qui a pu être modifié ou complété sur quelques points par des recherches plus récentes, mais qui n'en est pas moins admis aujourd'hui par tous les géologues. M. de Beaumont établit treize systèmes, correspondant à autant de soulèvements ou de dislocations qui ont dû s'opérer, suivant les lois de la physique générale, aux diverses époques de formation de l'écorce du globe; nous nous bornerons ici à ce simple énoncé, renvoyant, pour les détails, à l'article SOUTÈVÈMENT.

Si nous considérons le groupement des différentes chaînes à la surface du globe, nous verrons qu'elles se réduisent en définitive à deux grands systèmes principaux, l'un propre à l'ancien continent, l'autre au nouveau; grande direction est parallèle au sens de la plus grande longueur de ces mêmes continents, c'est-à-dire qu'elles se rapprochent beaucoup des lignes E.-O. pour le premier, N.-S. pour le second; puis viennent quelques systèmes secondaires, parallèles et transverses aux principaux. Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes chaînes; on en trouvera l'énumération ou la description très-complète dans les articles relatifs à chacune des

cinq parties du monde et des contrées qu'elles renferment. Nous ne reproduisons pas non plus les chiffres indiquant l'élévation des montagnes les plus remarquables, chiffres qui ont été donnés à l'article HAUTEUR. Enfin, puisque nous en sommes au chapitre des renvois, contentons-nous de signaler en passant les montagnes moins importantes par leur masse que par les matières ignées ou autres auxquelles elles donnent naissance; elles forment une catégorie spéciale, désignée sous le nom de volcans. V. ce mot.

Les montagnes ont-elles été autrefois plus élevées que de nos jours? En thèse générale, on peut hardiment répondre : oui; en effet, toutes les élévations du sol tendent sans cesse, par l'action des agents atmosphériques et entrainés dans son cours par les débris dans les vallées. Cette observation s'applique notamment aux hautes montagnes où la végétation n'a pu fixer le sol superficiel. Et ce ne sont pas seulement les matières terreuses ou arénacées qui sont ainsi entraînées peu à peu par ces lavages naturels. Souvent d'énormes masses de rochers, minées par ces effets successifs, s'écroulent tout à coup et roulent sur le flanc des montagnes; les alternatives de gel et de dégel contribuent beaucoup à la production de ce phénomène, qu'on observe pour ainsi dire journellement dans les Alpes. Les habitants du pays citent même des montagnes entières qui se sont écroulées; il faut évidemment ici faire la part de l'exagération. De là les immenses amas de pierres roulées, de sables et d'argile qui couvrent, sur une épaisseur souvent inconnue, tant soit peu considérable, et sur une étendue difficile à calculer, les vallées qui séparent ces montagnes, et les plaines qui les entourent à une distance plus ou moins grande. Cette dégradation est plus ou moins rapide, suivant la nature et la disposition des roches, mais elle peut être aussi influencée par d'autres causes; elle est plus lente dans les montagnes qui sont gazonnées et surtout couvertes de forêts, et plus encore dans celles dont les sommets sont abrités par des neiges perpétuelles.

Les montagnes exercent une action marquée sur les vents, les pluies et, en général, sur tous les phénomènes atmosphériques. « C'est à la chaîne des Alpes, dit Bosc, et aux montagnes qui lui servent de prolongement que la plupart des vents de la France, et principalement le climat de Paris et autres pluies au N., doivent d'avoir, le plus souvent, la pluie par le vent du S.-O. et la sécheresse par le vent du N.-E. Dans le bas Languedoc, c'est le vent N.-O. qui est le garant des beaux jours. Dans un autre point autour des Alpes, ce sera un autre vent. Les Gâtes, qui partagent la presqu'île de l'Inde en deux parties presque égales, déterminent la pluie et la sécheresse sur chacune de ces parties. Ce sont les montagnes de l'Abyssinie et celles des Cordillères qui empêchent la pluie de fertiliser le sol de l'Égypte et celui du Pérou. »

Les montagnes, surtout celles qui sont boisées d'arbres résineux, attirent l'humidité de l'atmosphère, l'emmagasinent en quelque sorte, soit à l'état liquide, soit à l'état de neige, et la laissent écouler, suivant les circonstances, en ruissaux calmes et bienfaisants ou en torrents rapides et dévastateurs. Nous sommes, en effet, soit le plus souvent plongés dans une atmosphère pluvieuse ou brumeuse. Plus les montagnes sont élevées, plus les pluies et les neiges y sont abondantes. Au dire des voyageurs, il tombe chaque jour des torrents d'eau sur le Chimborazo. C'est pour cela que les plus grands fleuves sortent, en général, du pied des plus hautes montagnes, car les pentes qui conduisent dans ces fleuves les eaux des sommets moins élevés doivent être regardées comme appartenant au même bassin.

Suivant leur orientation relativement aux vents chauds ou aux vents froids, les montagnes influent diversement sur le climat, soit en élevant ou en abaissant la température moyenne d'une localité, soit en modifiant la distribution annuelle de la chaleur. La température diminue d'ailleurs selon l'altitude et, toutes choses égales, elle est moins élevée sur le versant N. que sur le versant S. Nous nous bornons à rappeler ici cette grande loi, qu'on trouvera exposée en détail à l'article GÉOGRAPHIE BOTANIQUE. Il en résulte déjà que la végétation varie suivant la hauteur; mais, quand il s'agit de plantes cultivées, d'autres causes viennent encore s'ajouter à celle-là.

A mesure qu'on s'élève sur les montagnes, les labours, les transports, en un mot tous les travaux de culture et de récolte deviennent de plus en plus difficiles et coûteux; il arrive même une limite où ils peuvent être considérés comme impossibles. On peut encore utiliser le sol par des plantations d'arbres d'un tempérament rude et d'un rapport suffisant, tels que le châtaignier ou le pin cembro; mais, en général, le seul moyen d'en tirer parti, c'est le pâturage. Les moutons, les chèvres surtout, grimpent aisément à ces hauteurs et y trouvent une nourriture souvent peu abondante, mais toujours substantielle et appétissante, qui contribue beaucoup à améliorer la qualité de la chair, du lait et de la laine. Aussi voit-on, tous les ans, les bergers de la Camargue partir, au commencement de la belle saison, pour conduire leurs troupeaux sur des points plus ou moins

élevés des Alpes, qu'ils quitteront aux approches de l'hiver (v. TRANSUMANCE). Quant aux parties les plus élevées des montagnes, elles ne sont propres qu'à la production forestière. Les grands massifs boisés, outre qu'ils constituent le seul moyen de les mettre en valeur, présentent encore d'autres grands avantages. Ils régularisent l'action et le régime des eaux, maintiennent et augmentent la couche de terre végétale et s'opposent aux éboulements, ainsi qu'aux avalanches. Le grand gibier se multiplie, sans craindre la concurrence du bétail, sur ces hauteurs que parcourt seul l'impétueux chasseur.

Les montagnes jouent donc un rôle immense dans l'économie de la nature; elles ont encore une influence morale incontestable. Sans doute l'humanité est partout la même, et les belles couleurs sous lesquelles les poètes nous présentent les montagnards pâlisent, s'effacent devant la froide raison. Toutefois, les habitants des contrées montagneuses présentent un ensemble de traits physiques et moraux qui leur imprime une physionomie toute spéciale. « Les pays de montagnes, dit Bosco, seront toujours habités par des hommes plus forts, plus actifs, plus courageux, plus industrieux, plus indépendants que les pays de plaine. Si les préjugés y sont plus enracinés, les mœurs y sont plus pures. » Il serait plus exact de dire qu'elles sont plus simples. La difficulté et, par conséquent, la rareté des relations avec leurs voisins, le morcellement et la valeur relativement élevée du sol rendent les montagnards plus attachés à la famille, au toit, au hameau qui les ont vu naître.

A un point de vue plus large et plus général, les montagnes, suivant la hauteur ou la masse qu'elles présentent, forment des frontières plus ou moins naturelles. Elles opposent aux déplacements des races humaines des obstacles souvent réputés infranchissables; mais ces obstacles doivent céder peu à peu devant les progrès de la science, et les peuples pourrout dire un jour : « Il n'y a plus de montagnes. »

OROGRAPHIQUE adj. (o-ro-gra-fi-ke — rad. *orographie*). Qui a rapport à l'orographie ou aux montagnes : *Le nouveau monde affecte la même disposition orographique que l'Afrique*. (A. Maury.) Le relief *OROGRAPHIQUE* est très-important pour la formation des glaciers. (L. Figuier.)

OROHYDROGRAPHIE s. f. (o-ro-i-dro-gra-fi — du préf. oro, et de *hydrographie*). Traitée, description des montagnes et des cours d'eau.

OROHYDROGRAPHIQUE adj. (o-ro-i-dro-gra-fi-ke — rad. *orographie*). Qui a rapport à l'orohydrographie : *Essais orohydrographiques*.

OROL, bourg d'Espagne, province et à 60 kilom. de Lugo, sur la rive droite du Sor et sur la rive gauche du Landrove. Fabriques de toiles de lin et d'étoffes de laine.

OROLANTHE s. m. (o-ro-lan-te — du préf. oro, et du gr. *alos*, tout entier, anthos, fleur). Bot. Syn. d'*OLANTHE*.

OROLOGIE s. f. (o-ro-lo-jé — du préf. oro, et du gr. *logos*, discours). Traitée sur les montagnes; science de la formation et de la constitution des montagnes.

OROLOGIQUE adj. (o-ro-lo-jé-ke — rad. *orologie*). Qui a rapport à l'orologie : *Essais orologiques*.

OROMAZE, nom donné par les Grecs à Ormuz. V. ORMUZ.

ORON ou AUZON, rivière de France. Elle prend sa source près de Beaupaire, département de l'Isère, disparaît sous terre, réapparaît, entre dans le département de la Drôme, se perd dans des gouffres souterrains, puis réapparaît pour aller se jeter dans le Rhône, près de Saint-Rambert.

ORONCE s. m. (o-ro-n-se). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroidées, tribu des orontées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique du Nord : *Les oronces sont des herbes aquatiques*. (De Jussieu.)

ORONCE s. f. (o-ro-n-je — altér. de *orange*, à cause de la couleur). Bot. Nom vulgaire de quelques espèces d'amanites, et notamment, de l'amanite orangée, donné quelquefois par extension à tout le genre : *L'ORONCE est couleur capucine*. (A. Karr.) *Orange blanche*, Nom vulgaire de l'amanite ovide. *Orange cigué blanche*, Nom vulgaire de l'amanite bulbeuse. *Orange cigué jaunâtre*, Nom vulgaire de l'amanite phalloïde. *Fausse orange*, Nom vulgaire de l'amanite aux mouches. *Orange variée*, Nom vulgaire des amanites orangées et césariée.

— Encycl. *L'orange* est un très-beau champignon, à chapeau ordinairement rouge, à peine convexe ou presque plan, lisse, strié aux bords; à lames très-larges, d'un beau jaune, inégales, frangées; à pédicule large, épais, plan, renflé à la base, jaune en dehors, blanc au dedans, portant un anneau jaune renversé. On connaît une variété à chapeau jaune. Ce champignon, à son premier âge, est toujours enveloppé dans une volva ou bourse blanche, comme un œuf dans sa coquille; plus tard, cette bourse se déchire et une partie reste attachée à la base du pédicule. *L'orange* croît dans les bois, surtout dans ceux de pins, à la fin de l'été et en au-

tomne; son odeur est très-agréable. C'est un champignon délicieux, et les anciens l'avaient en si haute estime, qu'ils le surnommaient le mets des dieux. C'est, après le champignon de couche, un de ceux dont il se fait la plus grande consommation. Il forme, dans certaines contrées, une ressource précieuse pour les habitants des campagnes, soit qu'on le consomme sur place, soit qu'on l'apporte sur les marchés des villes. On le mange de diverses manières, cuit entre deux plats ou sur le gril, ou dans la poêle.

C'est bien à tort que plusieurs auteurs considèrent ce champignon comme vénéneux; ils l'auront, sans doute, confondu avec une variété de la fausse orange, dont nous parlerons plus loin. On sait aussi que Messaline empoisonna Claude avec un plat d'*oranges*; mais ce qu'on oublie souvent, c'est qu'elle les avait accommodées avec de l'arsenic; on comprend sans peine que tous les champignons puissent devenir vénéneux à l'aide d'une telle préparation. Il est, d'ailleurs, plusieurs espèces malfaisantes qui, ressemblant plus ou moins à l'*orange*, peuvent être prises pour celle-ci; mais les unes sont couvertes de verrues ou d'un enduit visqueux, les autres ont une couleur livide ou une odeur désagréable; en tout cas, un examen attentif suffirait pour les faire rejeter.

La fausse orange est le plus dangereux des champignons; et celui qu'on confond le plus souvent avec l'*orange* vraie; elle s'en distingue facilement par son chapeau d'un rouge vif, un peu visqueux, non strié sur les bords, couvert de verrues blanches; ce dernier caractère peut manquer quelquefois; on trouve des individus dont le chapeau n'a pas de verrues. Mais la fausse orange a toujours les feuillets et le pédicule blancs, ce dernier écailleux, et la volva incomplète. Cette dernière espèce est commune dans les bois, à l'automne. Son odeur n'est pas désagréable, mais sa saveur est un peu astringente. La fausse orange est très-vénéneuse. Elle a surtout des propriétés enivrantes très-marquées. On rapporte que certains magnats préparent avec ce champignon une liqueur qui les jette dans un état d'exaltation analogue à celui que produit le haschich chez les Orientaux. Les fauconniers le mangent pour se procurer un état d'ivresse d'abord agréable, mais qui peut aller jusqu'à delirer furieux. Murray suppose qu'on l'employait pour exciter les peuples du Nord lors de leurs invasions.

Les propriétés délétères de la fausse orange sont, il est vrai, sensiblement modifiées par le climat et par l'habitude. Aussi les habitants des pays froids en mangent-ils beaucoup sans grave inconvénient. Cependant, il ne faudrait pas s'y fier d'une manière absolue. Les Russes eux-mêmes n'en font pas toujours usage impunément. La veuve du czar Alexis mourut pour en avoir mangé, et Loësel rapporte que six Lithuaniens subirent le même sort. En France, ces empoisonnements sont très-fréquents. La fausse orange est d'autant plus active qu'elle est plus développée. Vauquelin en a extrait plusieurs sels et une substance grasse à laquelle il attribue les propriétés vénéneuses.

Ce champignon est employé en médecine, mais on sait peu de chose sur ses propriétés physiologiques et thérapeutiques. La médecine homéopathique en fait une teinture mère, des dilutions et des atténuations. Mais, en général, on ne l'administre guère qu'à l'extérieur. On a employé cette teinture contre les affections cutanées, la teigne, les exfoliations, etc. La poudre de fausse orange, conseillée contre les tumeurs dures et glanduleuses, les fistules, a été préconisée comme un bon moyen de déterger les ulcères cancéreux. Enfin, on l'a vantée contre l'épilepsie et les convulsions. Il est à peine besoin de dire que l'emploi de ce remède énergique exige la plus grande circonspection.

L'orange blanche, vulgairement appelée coquemelle, ressemble beaucoup, dans les premiers temps, à l'*orange* vraie et pourrait être confondue avec elle, grâce à la volva qui l'enveloppe complètement; cette confusion, du reste, n'aurait aucun inconvénient. Plus tard, cette espèce est facile à distinguer, en ce qu'elle est blanche dans toutes ses parties, sauf les feuillets qui sont roses; le pédicule est peu ou point renflé à la base, et le chapeau est à peine strié sur les bords. Ce champignon se trouve, à l'automne, dans les forêts de chênes, surtout dans le midi de la France. Il est aussi délicat et aussi recherché que l'*orange*; son odeur est agréable. Ces caractères permettent d'éviter une confusion fâcheuse avec l'espèce suivante.

L'orange cigué, appelée aussi amanite vénéneuse ou agaric bulbeux, a un pédicule long d'environ 0m,10, blanc, cylindrique, d'abord spongieux à l'intérieur, plus tard fistuleux, toujours renflé à la base en un bulbe court, entouré par la volva; il porte un anneau régulier, entier, humide, large, jaune ou blanc, ordinairement rabattu; le chapeau est large de 0m,06 à 0m,08, convexe, charnu, luisant, humide, non strié sur les bords; sa couleur varie du blanc au jaune citron, au vert olive ou grisâtre ou au roussâtre; il est souvent couvert des débris de la volva; les lames sont nombreuses, inégales, blanches, larges, surtout au sommet, et non adhérentes au pédicule. Cette espèce présente trois variétés principales, caractérisées surtout par la couleur du chapeau, et que plusieurs au-

teurs regardent comme autant d'espèces distinctes; elles portent les noms d'*orange* cigué blanche, jaune et verte.

L'orange cigué croît solitaire, dans les bois humides et ombragés, au printemps et à l'automne; elle a une odeur nauséuse et un arrière-goût désagréable. En vieillissant, elle se décompose et répand une odeur comme cadavéreuse. Cette espèce est un poison très-violent et qui cause les neuf dixièmes au moins des accidents mortels si communs chaque année. Ce qui lui vaut ce fâcheux privilège, c'est qu'elle ressemble beaucoup, la variété blanche surtout, au champignon de couche et se trouve souvent mélangée avec celui-ci. Pourtant, il n'est pas difficile de la distinguer, si l'on veut y prêter un peu d'attention, par son chapeau un peu visqueux et ne se pelant pas facilement, par son pédicule bulbeux à la base et entouré d'une volva, et par ses lames toujours blanches (elles sont roses ou noires dans l'agaric comestible), par son odeur et sa saveur désagréables, enfin par cette circonstance qu'elle croît toujours dans les lieux humides et ombragés.

ORONOCO, rivière de l'Amérique du Nord, dans le Nouveau-Brunswick. Elle sort du lac de son nom, comté de Sundbury, et se perd dans le Saint-John, après un cours de 60 kilom. au N.

ORONSAV, île d'Ecosse, l'une des Hébrides, comté d'Argyle, au S. de Colonsay; 6 kilom. de longueur sur 4 kilom. de largeur. Ruines d'un prieuré de l'ordre de Cîteaux, fondé à une époque très-reculée.

ORONTE, personnage du *Misanthrope*, de Molière, héros d'une des scènes les plus comiques de la pièce; c'est le type du poète en quête de louanges. Il est auteur d'un sonnet — il n'a mis qu'un quart d'heure à le faire — qu'il regarde comme le chef-d'œuvre du genre. Il le soumet au jugement d'Alceste, dont il ambitionne les applaudissements, parce qu'il suit qu'il n'en est pas prodigue. Mais la ruse franchise du misanthrope, après quelques hésitations déjà très-significatives, achève de déconcerter l'homme au sonnet par ce vers expressif, auquel, néanmoins, il ne faudrait pas, à l'exemple de certains critiques, donner un sens trop impertinent :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet.

Du temps de Molière, on appelait ainsi une sorte de corbeille où l'on jetait les papiers de rebut.

ORONTE-EL-ASSI ou **MAKLOUB**, fleuve de la Turquie d'Asie. Il naît au N. de Damas, sur le versant septentrional d'un contre-fort du Liban, contourne l'extrémité septentrionale de la chaîne du Liban, baigne Antakieh et se jette dans la Méditerranée, à Souéïda, après un cours d'environ 355 kilom. L'Oronte reçoit les eaux du lac Antakieh.

ORONTIÉ, ÉE adj. (o-ro-n-si-é — rad. *oronce*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oronce. Il On dit aussi *ORONTIACÉ*, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre oronce.

ORONTIUM s. m. (o-ro-n-si-omm). Bot. Nom scientifique du genre oronce. Il Syn. de *MULIER*, genre de personnalités.

OROPA, sanctuaire célèbre d'Italie, dans l'ex-royaume de Sardaigne, à 8 kilom. au N. de Bielle, sur le mont Mucrom. L'église, remarquable par la richesse de son ornementation, renferme une statue de la Vierge, sculptée en cyprès du Liban, qui, selon la légende, y fut transportée de la Palestine et qui attire un concours énorme de pèlerins. Cette statue est ornée avec profusion de diamants et de pierres précieuses. A. Mais, outre ce luxe de décoration auquel on se complait en Italie, il faut signaler, dit M. Du Pays, la situation de ce vaste édifice, dont tous les matériaux ont dû coûter des sommes immenses et demander un temps considérable pour être transportés à une telle élévation. Outre les logements des vingt chancines desservants, l'édifice contient un bel appartement royal et des chambres en assez grand nombre pour loger sans rétribution quatre mille personnes à l'époque des fêtes solennelles qui ont lieu tous les cent ans et durent huit jours; la dernière est lieu en 1825; on évalue à cinquante mille environ le nombre des personnes qui y assistèrent.

OROPESA, bourg d'Espagne, province de Tolède, au pied d'une chaîne de montagnes; 1,800 hab. C'est une vieille cité encore entourée de murs, mal bâtie, dominée par un vieux château, et dans laquelle on remarque un édifice assez important, autrefois le palais des comtes d'Oropesa.

OROPESA, ville de l'Amérique du Sud, république de Bolivie, à 30 kilom. N. de Cochabamba, sur un affluent du Guapay, dans une riche et fertile vallée; environ 17,000 hab. Important commerce de grains et de fruits.

OROPÉTIE s. f. (o-ro-pé-ti). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des rotibolliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde. Il On dit aussi *OROPÉTIE*.

OROPHAQUE s. f. (o-ro-fa-ke — du préf. oro, et de *phaque*). Bot. Syn. de *PHAQUE*, genre de légumineuses.

OROPHÉE s. f. (o-ro-fé — du gr. *orophé*,

toiture). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des anonacées, tribu des bocagées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

OROPPOS, ville de l'ancienne Grèce, sur la frontière de la Béotie et de l'Attique, en face d'Erétrie, non loin de l'embouchure de l'Asopus, dans l'Europe. Cette ville, qui appartenait tout d'abord aux Béotiens, leur fut enlevée, en 306, par les Athéniens, puis tomba au pouvoir des Thébains en 402. Ces derniers obligèrent les habitants d'Oropos à s'installer sur la rive béotienne de l'Asopus, ce qui donna naissance à une nouvelle ville, établie sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le village de Sycamino. L'ancienne Oropos porte aujourd'hui encore le même nom qu'autrefois; c'est un bourg sans importance. Elle possédait dans l'antiquité un port sur l'Euripe et était fameuse par l'oracle d'Amphiraüs.

OROS ou **OROCHER**, ville de la Turquie (Albanie), à 65 kilom. S.-E. de Scutari, district de Croia; 4,800 hab.

OROSANGE s. m. (o-ro-zan-je). Hist. Nom donné par Xenophon à des ministres que Cyrus établit dans les diverses provinces de l'empire, pour observer et lui rapporter tout ce qui pourrait se passer de propre à l'intéresser.

OROSE (Paul), célèbre historien, né à Tarragone (Catalogne) vers la fin du iv^e siècle. Il entra dans les ordres au moment où les doctrines des priscillianistes commençaient à se répandre en Espagne. Rempli d'ardeur et de foi, il résolut de les combattre; mais, pour le faire avec plus d'autorité, il commença par se rendre auprès de saint Augustin, qui lui avait inspiré la plus vive admiration (413). Après être resté pendant un an auprès de l'évêque d'Hippone, Orose, d'après son conseil, se rendit en Palestine, auprès de saint Jérôme, qui habitait Bethléem, et fut également bien accueilli par cet illustre personnage, dont il reçut les enseignements. Un synode ayant été convoqué à Jérusalem, Orose y rendit et s'y porta l'accusateur de Pelage avec une extrême vivacité. L'évêque de Jérusalem, Jean, qui était favorable aux pélagiens, accusa l'Oron de blasphème, et celui-ci, devenu à son tour accusé, dut défendre ses paroles dans un écrit intitulé : *Liber apologeticus de arbitrii libertate*. Peu de temps après, en 416, il retourna en Afrique, auprès de saint Augustin, et y passa les dernières années de sa vie. Sur l'avis de l'évêque d'Hippone, il composa un grand ouvrage destiné à répondre aux Romains, qui rejetaient sur le christianisme les malheurs de l'empire. On croit qu'il avait donné à cette compilation le titre : *De miseria hominum*; Havercamp l'a publiée sous ce titre : *Adversus paganos historiarum libri VII* (Leyde, 1738). C'est l'édition la plus estimée. *L'Histoire* de Paul Orose remonte jusqu'à l'origine du monde pour prouver que les hommes ont été de tout temps exposés aux mêmes fléaux et aux mêmes catastrophes; écrite dans un style systématique, avec les préfaces de défendre les chrétiens, cette composition manque de critique et de style et ne doit être consultée qu'avec une certaine défiance. Il est juste de dire, pourtant, que certains faits, qui avaient passé pour des fictions, ont été depuis quelque temps reconnus vrais. On sait que la même chose est arrivée pour Hérodote. *L'Histoire* d'Orose a été publiée pour la première fois à Vienne (1471; in-fol.). Elle a été traduite plusieurs fois en français, notamment par Claude de Seissel (Paris, 1491, in-fol.). On a, en outre, du même auteur : *Communitorium ad Augustinum*, écrit dans lequel il expose l'état des hérésies en Afrique lorsqu'il arriva dans ce pays, et *Liber apologeticus de arbitrii libertate*, cité plus haut et publié pour la première fois à Louvain (1558, in-80).

OROSEI, rivière d'Italie. Elle prend sa source dans les montagnes, entre Mamoiada et Orgosolo, dans l'île de Sardaigne, et se jette dans la mer Tyrrhénienne, après un cours de 52 kilom.

OROSEI, bourg d'Italie, province et à 30 kilom. N.-E. de Nuoro, sur la rive droite de la rivière de son nom et près de son embouchure; 2,300 hab. La rade est peu accessible aux gros vaisseaux.

OROSHAZA, ville de Hongrie, comitat et à 53 kilom. S.-O. de Bekes-Csanad; 6,000 hab. Elève de bétail; vins.

OROSMANE, principal personnage de la tragédie de *Zaïre*, par Voltaire. Il adore Zaïre, la tue, la croyant infidèle, et se poignarde sur son corps en apprenant qu'elle était innocente. Orosmane est un Othello modifié, humanisé, idéalisé par les idées de Voltaire sur la poésie du théâtre. Toutefois, les procédés classiques appliqués à ce caractère violent et prompt ne l'ont pas affaibli autant qu'on aurait pu le craindre. Orosmane reste une des fortes conceptions de Voltaire, et le côté humain, nous dirions presque chevaleresque, qu'il a cru pouvoir lui donner n'est pas en contradiction avec les données de l'histoire. On sait, en effet, quel degré de civilisation avaient atteint les populations musulmanes, et, s'il fallait trouver le type du parfait chevalier, il faudrait le chercher dans Saladin plutôt que chez les

guerriers à demi barbares qui composaient les armées des croisés.

OROSO, bourg d'Espagne, province de la Corogne, sur la rive droite du Tambre; 2,321 hab.

OROSPEDA, nom sous lequel les anciens désignaient certaines chaînes de montagnes situées en Espagne et qui enferment, à l'E. et au S., le bassin du Guadalquivir. L'Orospea des anciens correspond aux sierras de Mondo, d'Alcaraz-Nevada et de Ronda.

OROSPINE s. f. (o-ro-spi-ne — du préf. oro, et du gr. spinos, pinson). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des bruants, et ayant pour type l'espèce douteuse dite *gaucoué* de Provence.

OROSTACHYDE s. f. (o-ro-sta-ki-de — du préf. oro, et du gr. stachys, épi). Bot. Syn. d'OMBILIC.

OROSZVAR, bourg de l'empire d'Autriche (Hongrie), comitat de Wieselburg; 200 hab.

OROTAVA, ville d'Espagne, province des Canaries, près de la côte septentrionale, à 30 kilom. O.-S.-O. de Sainte-Croix; 8,500 hab. Résidence du gouverneur militaire de l'île; grand commerce, surtout en vin. Cette ville, bâtie au bord de la mer, sur les pentes de deux hautes montagnes entre lesquelles s'ouvre une délicieuse vallée plantée de palmiers, est traversée par une petite rivière qui débouche dans la mer. C'est la ville la plus peuplée et la plus agréable de l'archipel des Canaries; le climat y est très-doux et les maisons bien bâties. Ses édifices publics les plus importants sont : l'hôtel de ville, construit en 1848; le théâtre, le seul de tout l'archipel; le tribunal, ancien édifice occupé autrefois par l'inquisition, et la cathédrale, bâtie, au commencement de ce siècle, sur les ruines d'un édifice plus ancien. On y remarque aussi : quatre belles promenades, notamment l'Alameda, située au centre de la ville; plusieurs anciens couvents; un asile de pauvres, un hospice d'enfants abandonnés, un séminaire, plusieurs établissements d'instruction publique, deux bibliothèques et plusieurs jolies fontaines.

Le port, situé à 4 kilom. de la ville, est petit, mais bien défendu. La valeur des importations s'élève annuellement à environ 678,285 réaux; celle des exportations, à 799,544 réaux.

OROTÉ, île de l'Océanie (Micronésie), dans l'archipel des Mariannes, par 13° 26' 10" de latit. N. et 142° 29' 00" de longit. E.

OROXYLON s. m. (o-ro-ksi-lon — du préf. oro, et du gr. xylon, bois). Bot. Syn. de BIGNON, genre type des bignoniacées.

OROZO, bourg d'Espagne, province de Biscaye, à 30 kilom. de Durango, dans la belle vallée et sur la rivière de son nom; 3,235 hab. Forges; glacière du mont Zarate.

OROZO s. m. (o-ro-zo). Mamm. Espèce de rongeurs, du genre marmoset.

ORPAILLEUR s. m. (or-pa-llieur; il mil. — de or, et de paille). Ouvrier qui retire, au moyen du lavage, les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certains fleuves et dans des terres aurifères : *L'or que l'on trouve dans les sables des rivières ou dans les terres aurifères n'est soumis à aucun traitement métallurgique proprement dit; des hommes, nommés ORPAILLEURS, le séparent des sables au moyen du lavage.* (Al. Brongniart.)

Adjectif : *Mes propriétés! Vous riez? Je suis un marchand ORPAILLEUR qui commerce, pour son commerce, quinze nègres; voilà tout.* (Rog. de Beauv.)

— Encycl. Avant que la découverte du nouveau monde eût amené l'exportation, d'Amérique en Europe, d'une énorme quantité d'or, l'Europe et, en particulier, l'Allemagne et la France tiraient de leur propre sol ce métal, principalement employé pour la fabrication d'objets de luxe. Les étymologies de plusieurs noms de lieux et de cours d'eau et les traditions s'accordent, en effet, pour représenter les rivières de notre pays comme charriant de l'or et comme ayant donné lieu anciennement à des exploitations assez considérables. C'est ainsi que le nom de Chrysopolis (ville d'or) fut donné à Besançon par les Grecs de Marseille, et l'on possède les titres qui prouvent que l'exploitation de l'or des sables du Doubs a été affermée au moyen âge. Il y avait encore, au commencement du siècle dernier, un assez grand nombre de rivières en France où des exploitations de ce genre faisaient vivre, pendant quelques mois, les *orpailleurs* occupés à recueillir le précieux métal. Le Rhin tenait un des premiers rangs parmi les fleuves aurifères. Le droit de faire la récolte des paillettes appartenait aux seigneurs sur leurs terres. Le magistrat de Strasbourg avait ce droit sur 8 kilomètres environ du cours du fleuve. Le Rhône, dans le pays de Gex; la rivière de Cèze, dans les Cévennes; le Cardon, qui prend sa source dans les Cévennes; l'Ariège, dont le nom *Auriger* (qui porte de l'or) indique bien la richesse; les ruisseaux du Perrier et du Bessegues, qui s'y jettent; le Salat, petite rivière qui prend sa source dans les Pyrénées comme l'Ariège et la Garonne, roulaient assez d'or pour que les habitants des contrées que ces cours d'eau arrosent fussent occupés pendant quelque temps de l'année à le ramasser.

Ce ne sont pas nos rivières qui feront concurrence au Sacramento et à l'Australie; cependant, il est hors de doute que, à l'époque où la main-d'œuvre était à très-bon marché, il devait y avoir un certain profit à y chercher de l'or. Suivant Réaumur, les *orpailleurs* du Rhin gagnaient encore de son temps 30 à 40 sous par jour; ceux du Rhône, dans le pays de Gex, gagnaient de 12 à 20 sous. Les uns et les autres ne travaillaient qu'une partie de l'année. Les ramasseurs d'or de l'Ariège, du Salat, de la Garonne passaient pour les plus adroits du monde. Ils ne manquaient pas, après les débordements, de courir en foule au pied des terres aurifères que le courant avait entamées et lavées, et ils savaient fort bien aussi abattre ou saper furtivement ces terres et ramasser ensuite l'or provenant du lavage, ce qui occasionnait souvent des procès entre eux et les propriétaires. Les paillettes sont si petites et en si petite quantité dans le sable, qu'elles échappent aux yeux les plus clairvoyants; mais il est assez aisé d'apercevoir les endroits où le sable a une couleur noirâtre ou rougeâtre et, en général, les endroits où il est d'une couleur un peu différente de celle qu'on lui voit ailleurs; s'il y a de l'or, c'est là qu'on le trouve le plus abondamment. Comment sépare-t-on ces paillettes du sable?

La principale partie du travail de l'*orpailleur* consiste en un grand nombre de lavages, qui dégagent les paillettes du sable. Ce travail est fort long, fort minutieux, car souvent il décalotte de sable ne contient que deux ou trois parcelles d'or aussi petites que la pointe d'une épingle. Réaumur a très-bien décrit les divers procédés employés par les *orpailleurs*. « Sur le Rhin, dit-il, après que le laveur a choisi au bord du fleuve un endroit qu'il suppose aurifère, il dispose ses petites machines, qui ne demandent pas un grand appareil. La principale est une planche longue d'environ 1 m. 70, large de 0 m. 50 et épaisse de 0 m. 05 qui, de chaque côté et à un de ses bouts, a un rebord de 0 m. 02 à 0 m. 03. Il appuie la terre le bout muni d'un rebord et pose l'autre sur un tréteau de 0 m. 50 de hauteur. Sur cette planche inclinée, il cloue légèrement trois morceaux de gros drap, ayant chacun une longueur égale à celle de la planche, le second à 0 m. 30 à 0 m. 35 du premier et le troisième à la même distance du second. Il s'agit en plus, sur le bout supérieur de la planche, une espèce de corbeille ou claie en osier, à fond oval, dont la convexité est tournée vers le bout inférieur de la planche. Cette corbeille est le premier criblé au travers duquel il fait passer le sable par des lotions répétées, pour en séparer les pierres et le gravier. Lorsque la corbeille ne renferme plus que des matières trop grosses pour passer à travers les barreaux de la claie, le laveur la vide, la remplit de sable et continue le lavage. La terre, la poussière, toutes les particules ténues et légères sont poussées par l'eau jusqu'au bas de la planche. Il en est de même des grains de sable les plus gros, que la pesanteur entraîne, aidée par l'eau; les paillettes métalliques sont trop fines pour être mêlées avec ceux-ci. Enfin, les grains fins, mais pesants, et qui n'ont pas pu, comme la poussière, être délavés par l'eau, rencontrent, en descendant, les poils du drap et y sont arrêtés. Ce sont, pour eux, autant de petites digues disposées de distance en distance et qu'ils n'ont pas la force de vaincre. C'est parmi les grains de cette dernière espèce que l'on trouve les paillettes d'or, qui y sont confondues avec un volume de sable qui dépasse considérablement le leur. Après que le criblé a été rempli d'un certain nombre de fois, les morceaux de drap sont tout couverts de sable et ne sont plus en état d'en arrêter de nouveau. On les détache, on les lave dans une cuve pleine d'eau, pour leur ôter le sable qu'ils ont retenu et qui fait l'objet d'un travail précédent. Enfin, on attache une seconde fois les morceaux de drap et on répète les mêmes manœuvres jusqu'à ce qu'on ait ramassé une certaine quantité du sable qui est retenu par le drap. On reste, d'une manière moins grossière et avec plus de précautions, le sable plus riche qu'on a ainsi rassemblé. On en met une partie dans un vase en bois creux comme une nacelle. Le laveur remplit d'eau cette nacelle; il la prend ensuite à deux mains; il l'agite légèrement, à peu près comme on agite le van à bras pour vanner le blé. Le vannier se propose de faire venir à la surface les grains et les pailles; le laveur veut au contraire amener le sable le plus léger au-dessus de l'autre et donner aux grains les plus pesants la facilité de descendre au fond du vase. Enfin, quand une partie des grains légers a pris le dessus, on verse doucement l'eau; elle les entraîne. Au reste, il est aisé de voir si ce sont les grains légers qui sont en dessus; leur couleur est différente des autres et presque toujours blanchâtre. Quand on a mis le vase dans une position inclinée, on distingue, depuis son fond jusqu'à ses bords, trois ou quatre bandes de nuances différentes, qui montrent l'ordre des matières suivant leur densité. Ce travail, quoique simple, demande de l'adresse et beaucoup de patience. A mesure qu'on répète cette opération du vannage à l'eau, on emporte le sable blanc et léger; alors, celui qui reste, prenant une couleur foncée, permet de distinguer les paillettes, qu'on choisit à la main quand elles sont assez grosses. Si, au contraire, elles sont trop pe-

tités et que, par les lavages, le sable soit devenu assez riche, on le chauffe fortement pour le sécher et on verse dessus une certaine quantité de mercure avec lequel on le pétrit et qui s'empare de tout l'or qu'il contient. L'or est ensuite facilement séparé du mercure et obtenu à l'état de pureté par un procédé fort simple. On commence par éparer, par des lotions répétées, du sable restant l'amalgame d'or et de mercure. Puis on le presse fortement dans une peau de chamois : le mercure liquide passe à travers les pores de la peau, dans l'intérieur de laquelle reste un noyau d'or imprégné de mercure. Il n'y a qu'à distiller le mercure pour que l'or reste au fond de la cornue où l'on opère la distillation. Autrefois, il y avait des laveurs d'or depuis Bâle jusqu'aux environs de Mannheim. Maintenant, le travail est concentré entre le village de Wittenwiler et la petite ville de Philippsburg. Suivant les laveurs, le précieux métal se trouve dans un gisement de gros cailloux brunâtres, mêlés de sable noir, le long du bord du Rhin, à 0 m. 78 ou 0 m. 80 au-dessous de la surface de la terre végétale. L'or doit avoir été apporté par l'Aar, le Holz, le Goldemine et l'Ilts, torrents qui tombent des Alpes de la Suisse. Les gisements aurifères exploités par les *orpailleurs* du Rhin contiennent de 13 à 15 parties d'or sur 100 millions de sable, de sorte que, pour obtenir de 13 à 15 kilogrammes d'or, il faut laver 100 millions de kilogrammes de sable, et, comme 1 kilogramme d'or vaut un peu plus de 3,000 francs, un *orpailleur* doit, pour gagner cette somme, se livrer à ce travail énorme qui consiste à remuer et à laver environ 7 millions de kilogrammes de sable. On voit, par ces chiffres, combien est ingrat et peu lucratif le travail de l'*orpailleur*, lequel est à peu près abandonné en France.

Autrefois, les Mounas de Toulouse recevaient par an jusqu'à 200 milliers de paillettes d'or des *orpailleurs* de l'Ariège, du Salat et de la Garonne. Ces ouvriers gagnaient, en temps ordinaire, un demi-écu par jour et, après les grandes eaux, leur gain pouvait s'élever jusqu'à deux écus de 3 livres. Cette exploitation a presque complètement cessé dans le département de l'Ariège comme, d'ailleurs, sur les bords de la plupart de nos fleuves aurifères. Ce n'est point que les paillettes d'or aient disparu; mais la valeur réelle de ce métal a bien diminué depuis la découverte du nouveau monde, et les anciens *orpailleurs* de l'Ariège préfèrent se livrer aux travaux de l'agriculture; cependant, on en rencontre encore quelques-uns sur les bords du Salat, vers Bourepas, Prat et Lacave.

On choisissait de préférence les endroits de la rivière où elle coule avec le moins de rapidité, surtout ceux où son lit s'élargit, où son cours change de direction; les pierres qui se trouvent au fond de l'eau sont aussi des digues capables d'arrêter les paillettes et que, par conséquent, les *orpailleurs* ne manquent pas de remarquer. On s'attache particulièrement aux endroits où le sable est rougeâtre ou noirâtre; s'il y a de l'or, c'est là qu'on le trouve plus abondamment qu'ailleurs.

Tout ce qui met les sables en mouvement favorise l'apparition de l'or dans les angles rentrants du fleuve : les orages, les grandes pluies sont donc favorables à cette exploitation. On a remarqué, en outre, que des rivières ou des ruisseaux qui fournissent l'or dans certaines parties de leur cours cessent d'en donner quand ils remontent vers leur source; c'est ce qui arrive dans ce département pour l'Ariège et le Salat.

Entre Crampagna et Pamiers, plusieurs ruisseaux versent dans l'Ariège les paillettes d'or qu'ils charrient. On s'imaginait jadis qu'ils prenaient leur source dans les montagnes; de là les recherches infructueuses et ruineuses de mines aurifères. Il est prouvé maintenant que l'or des fleuves et des rivières provient des sables mêmes sur lesquels ils roulent; tandis que les parties terreuses sont entraînées par le courant, ces sables éprouvent une sorte de lavage qui laisse les paillettes d'or dans certains replis du fleuve.

ORPÉLIAN (Etienne), historien arménien. V. ETIENNE ORPÉLIAN.

Orphée, tragédie en cinq actes et en vers, de Bérn de Saintmore, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 25 septembre 1773. Orphée est une Crétoise, élevée dans le palais de Sésostris, qui a vaincu son père. Elle est passionnément aimée d'Arcès, neveu de Sésostris et son héritier présomptif. Arcès vient de signaler ses premières armes par une victoire éclatante contre les Crétois. Une loi de l'Etat accorde au vainqueur la première grâce qu'il demandera; le jeune prince demande la main d'Orphée; mais le roi a promis d'unir son neveu à l'héritière du royaume de Crète. Arcès se révolte contre son oncle; pour les réconcilier, Orphée se donne la mort. Tel est le dénouement de cette pièce qui se passe, non pas en Egypte, comme l'auteur l'annonce en tête du premier acte, mais dans le pays des chimères. Elle réussit cependant, malgré les violentes attaques de Laharpe (v. BLIN DE SAINTMORE); mais elle fut en grande partie son succès au talent de Mlle de Raucourt, qui remplissait le rôle d'Orphée.

ORPHANISTE s. m. (or-fa-ni-ste — gr. orphanistes; de orphanos orphelin). Antiq. gr. Tuteur d'un orphelin.

ORPHANITE s. m. (or-fa-ni-te — du lat. orphanus; gr. orphanos, orphelin). Hist. relig. Membre d'une secte hussite.

— Encycl. Les *orphantes* ou orphelines composaient la secte la plus radicale parmi les hussites. Admirateurs fanatiques de Jean Ziska, ils ne trouvaient personne qui fût digne de lui succéder après sa mort et confièrent la direction des affaires à un conseil. Procope le Petit acquit une grande influence parmi eux. Ils furent exterminés à Lomnice (1434) par les calixtins (hussites modérés).

ORPHANO, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sangiac et à 83 kilom. E.-N.-E. de Salonique, ch.-l. de district, sur le golfe de son nom, près des ruines de Contessa et d'Amphipolis, entre de hautes montagnes; 14,000 hab. Résidence d'un gouverneur, fabriques de cordages. On y remarque un château, une mosquée et des bains publics. Il est formé par l'Archipel, sur la côte de la Turquie d'Europe (Roumélie), sangiac de Salonique; 26 kilom. de largeur et 30 kilom. de profondeur.

ORPHANOTROPHION s. m. (or-fa-no-tro-fion — du gr. orphanos, orphelin; trophé, nourriture). Antiq. gr. Maison d'asile pour les orphelins.

ORPHARION s. m. (or-fa-ri-onn — du gr. Orpheus, Orphée). Nom d'un ancien instrument à cordes ayant quelque ressemblance avec le luth.

ORPHE ou **ORFE** s. m. (or-fe). Ichtyol. Espèce de cyprin, qui vit dans les eaux douces du nord de l'Europe : *L'ORPHE est plus large que la carpe et plus épais que la brème.* (V. de Bonmare.)

— Encycl. *L'orpe* est en général un peu plus petit que la carpe ordinaire, sa longueur varie de 0 m. 35 à 0 m. 45; il est plus large que la carpe et plus épais que la brème. Sa couleur est d'un jaune rougeâtre ou brunâtre; il a la tête petite, les écailles grandes, la nageoire dorsale avancée et garnie de dix rayons, la queue fourchue et légèrement teintée de rouge. Ce poisson vit dans le Rhin, les lacs de l'Allemagne et les eaux douces de l'Angleterre. On le nourrit dans les fossés et les pièces d'eau, à cause de sa beauté et surtout de la bonté de sa chair, qui est blanche et de facile digestion. D'après Gesner, on en distingue deux variétés, dont l'une a la chair blanche, même après la cuisson, et l'autre l'a rougeâtre, comme celle des truites. Cette dernière est très-estimée; elle est bonne en toute saison, excepté en avril, à l'époque du frai.

ORPHÉE s. m. (or-fé — nom mythol.). Poète. Musicien ou poète habile :

Des chœurs de nos bois les voix sont étouffées,
Aux siècles de Midas on ne voit point d'Orphée.

— Voltaire.

Rien ne prédit la gloire d'un Orphée
A mon berceau, qui n'était pas de fleurs.

— Béranger.

— Astron. Un des noms de la constellation d'Hercule.

— Ornith. Syn. de MOQUEUR, genre d'oiseaux de la famille des merles.

ORPHÉE, en grec Ὀρφεύς, personnage légendaire des temps héroïques de la Grèce, représenté comme une sorte de demi-dieu, un chanteur sublime, un révélateur des mystères sacrés et surtout un civilisateur religieux. On a assimilé le nom d'*Orpheus* au sanscrit *arbhū*, pluriel *arbhāvas*, sortes d'esprits qui jouent un grand rôle dans la mythologie védique; ils sont bienfaisants et industrieux, et vivent en bonne intelligence avec les dieux supérieurs, pour lesquels ils travaillent à l'occasion. Leur nom, comme adjectif, signifie adroit, inventif, et, comme substantif, artisan habile surtout à forger et à construire des chars. Il dérive de la racine *rabh*, agir témérairement, avec d'abord, commencer. Comparez *arbhā*, *arbhāvan*, hardi, entreprenant, adroit. Lassen, le premier, a rapproché d'*arbhū* le grec *orpheus*, tout en avançant que les traditions relatives au chanteur de Thrace n'offrent aucun rapport avec celles du *Itig-Vēda*. Kuhn adopte ce rapprochement, en cherchant dans les elfes de la Germanie, grands amateurs de musique et de chant, un chaldéen qui relie Orphée au *arbhū* de l'Inde.

Orphée partage avec Homère cette singularité destinée à leurs noms se rattache toute la civilisation morale et intellectuelle de l'antiquité grecque, et que cependant leur existence est mise en question. Qu'il y ait eu cinq Orphées comme le veut Stobée, ou que ce nom révèle un pur symbole, il paraît certain que la tradition d'Orphée rappelle le souvenir d'un développement de la civilisation, l'initiation à de nouveaux dogmes religieux, l'adoucissement des mœurs, la naissance de la poésie.

Le nom d'Orphée n'est pas prononcé en Grèce avant l'époque de Pindare; l'existence réelle du personnage ainsi désigné est donc au moins douteuse. Son nom est constamment associé à celui de personnages fabuleux; ainsi dans Virgile (*Églogue* VIII, 56) :

Orpheus in sylvis, inter delphinas Arion.

Orphée dans les forêts, Arion entre les dauphins. La légende d'Orphée, dit M. Maury, est si intimement liée à la mythologie, qu'il est impossible d'y distinguer ce qui appartient à

la tradition humaine et ce qui découle du symbole divin.

Selon Apollonius et Apollodore, Orphée était fils d'Apollon et de la muse Calliope. D'autre part, on le faisait sortir de la Thrace, comme Linus et Musée, poètes ainsi que lui de l'époque héroïque, et on lui donnait aussi pour père (Egare, roi de cette contrée. Ces deux traditions s'expliquent l'une par l'autre et paraissent signifier simplement que le culte d'Apollon et des Muses avait été importé en Grèce par un collège de prêtres thraces qui abritaient leurs conceptions religieuses sous l'autorité de ces noms sacrés. Si, en effet, il ne nous est pas possible d'assigner historiquement une personnalité distincte aux aèdes de l'époque qui précède Homère et Hésiode, l'existence d'aèdes qui avaient été, dans la Thessalie (confondue primitivement avec la Thrace) et dans la péninsule livadique, les pères de la religion hellénique et de sa poésie théogonique n'en demeure pas moins constatée et fournit un fonds réel à la légende.

Ces aèdes thraces paraissent pour être exclusivement consacrés au culte d'Apollon, et il fut du moins leur caractère dans le principe. Eschyle constatait ce fait primitif lorsque, dans une pièce qui ne nous est pas parvenue, les *Bassarides*, il mettait en scène Orphée déchiré par les Bacchantes pour avoir soutenu la supériorité d'Apollon sur tous les dieux et refusé d'honorer Bacchus. Cependant on ne tarda pas à concilier la théologie orphique avec les théologies primitives et à la fondre avec les cultes introduits postérieurement dans la Grèce. Ainsi, d'une part, la combinaison des deux cultes de Jupiter et d'Apollon, un instant rivaux, fut opérée grâce au mythe syncretique qui fait de Jupiter le père d'Apollon et des Muses; d'autre part, on fit remonter jusqu'à Orphée l'origine des mystères de Cérès et de Bacchus, et il fut même associé aux cures et aux corybantes, instituteurs prétendus des mystères orphiques de Cybèle. Soit que les prêtres de ces divinités aient, par une fable toute gratuite, voulu faire participer leurs rites d'initiation au respect qui entourait la mémoire d'Orphée, soit que l'école orphique ait, dans un but de domination, présidé elle-même à l'institution des nouveaux mystères, il paraît certain que des formules liturgiques, des règles de purification et d'expiation ne cessèrent d'être répandues sous le nom d'Orphée, modifications sans doute de siècle en siècle de manière à s'adapter aux formes nouvelles de la religion. L'hymne célèbre à Déméter, qui fait partie de la collection des hymnes attribués vulgairement à Homère, poème dont le sujet était la donnée même de la représentation sacrée d'Eleusis, paraît être un des plus anciens monuments de cette poésie religieuse des orphiques ou d'une école rivale.

Au milieu de l'incertitude où nous restons sur la question des véritables fondateurs des diverses institutions religieuses de la Grèce et sur la part directe qu'il faut rapporter aux traditions orphiques dans cette œuvre de syncretisme, trois points demeurent non douteux, c'est que, dans l'opinion générale de la Grèce, l'introduction du culte d'Apollon, celle des purifications et celle de l'initiation aux mystères étaient dues à Orphée ou à son école.

En dehors de ces faits généraux et des inductions qu'on en peut tirer, la personnalité d'Orphée reste obscure. Cependant elle présente plus d'individualité que celle de Linus. L'époque assignée à son existence est le *xiv^e* siècle av. J.-C.; il prend part à l'expédition des Argonautes, il voyage en Egypte, comme tous les anciens sages; il descend aux enfers à la recherche de sa femme, la nymphe Eurydice, morte piquée par un serpent; il meurt déchiré par les Bacchantes. Chacun des points de cette légende a été développé par les plus grands poètes et d'une façon intéressante. Le caractère principal du mythe d'Orphée, ces sortes d'enchantements obtenus par la lyre sur les peuplades barbares, offre un poétique tableau des prodiges de la civilisation naissante; les anciens interprétaient ce mythe en disant qu'aux accents de la lyre d'Orphée les hommes farouches et les bêtes elles-mêmes s'attendrissaient, les pierres se mouvaient, les fleuves suspendaient leur cours, les arbres agitaient harmonieusement leur feuillage. Il ne serait pas impossible de ramener ce langage métaphorique à l'expression de la réalité, c'est-à-dire de l'essai de faire un poète contemporain, avec beaucoup de grâce et d'élégance. Il fait ainsi parler Orphée :

« Parfois, dans mes voyages,
Quand le sort me conduit chez les hordes sauvages
Qui vivent de la chasse ou bien de fruits grossiers,
Je leur offre en présent quelques pains nourriciers.
A peine savourés, ils en désirent d'autres.
« J'en ai là des milliers pour vous et pour les vôtres,
Je leur dis-je, et jouissant de leur étonnement
Je leur présente alors quelques grains de froment.
« Mettez ces grains en terre, et le sol de vos plaines
Vous rendra plus de pains qu'il n'a reçu de graines.
— Quand donc ? demain ? — Oh ! non ! il faut d'abord
[d'abord]
Triser, ouvrir, sarcler cette terre... » Soudain
Les voilà laborieux. « Quitter la vie errante.
« Et bientôt la cabane a remplacé la tente.
« Vous faire des outils. « Ils travaillent le bois,
Ils aiguilent le fer... Puis, un matin, je vois,
Quand des pleurs de la nuit les plaines sont couvertes,
Je vois du blé naissant pointer les têtes vertes.
« Remerciez les dieux ! » leur dis-je. Et la maison

Voit s'élever près d'elle un autel de gazon,
Et de la pitié, du travail, c'est-à-dire
Du petit grain de blé, naissent, grâce à la lyre,
Et l'amour du logis et l'amour de la paix.
L'instinct de la famille avec tous ses bienfaits,
Le mariage enfin, cette première pierre
D'un port, en s'élevant, la cité tout entière.

E. LAGOUVÉ (Médée).

Trois épisodes de la légende d'Orphée, sa participation à l'expédition des Argonautes, sa descente aux enfers et sa mort sous les coups des Bacchantes, ont été surtout chantés par les poètes.

Pindare est le premier qui ait fait d'Orphée le barde ou plutôt l'aède des Argonautes, et cette tradition n'a pas toujours été suivie; Hésiode dit que ce ne fut pas Orphée qui chantaient sur la nef *Argo*, mais Philammon, et Apollonius de Rhodes a suivi l'opinion d'Hésiode, Valerius Flaccus a repris la tradition de Pindare. Suivant ce récit, les Argonautes, battus d'une violente tempête et n'espérant plus de salut, firent vœu, par le conseil d'Orphée, le seul d'entre eux qui eût été initié aux mystères, de relâcher dans cette île. Aussitôt l'orage s'apaisa, et l'on vit paraître au sommet des mâts ces feux marins qui annonçaient la présence des Cabires. Les compagnons de Jason abordèrent à l'entrée de la nuit dans l'île; ils furent initiés à ses mystères et en partirent comptant sur une heureuse navigation.

La mort d'Eurydice et la douleur d'Orphée, qui va jusqu'aux enfers chercher sa femme, étaient, pour ainsi dire, un lieu commun de la poésie antique. Orphée, au retour de la conquête de la Toison d'or, s'était retiré dans les cavernes de la Thrace et s'occupait de civiliser les farouches habitants de ce pays. Il y épousa la nymphe Eurydice, appelée aussi Agriopie par quelques auteurs; les causes de la mort d'Eurydice ne sont pas expliquées dans les plus anciens poètes, mais Virgile, qui l'attribue à la morsure d'un serpent, suivait sans doute quelque vieille légende. Orphée la suivit jusque dans l'Hadès, pour la réclamer au maître du ténébreux royaume; les portes infernales s'ouvrirent devant le poète et le dieu lui-même, attendri par ses accents, lui accorda de ramener cette épouse, si tendrement aimée, parmi les vivants. Mais il était défendu à Orphée de retourner la tête, de chercher à voir les traits d'Eurydice avant d'avoir franchi les dernières limites du Ténare. Il enfreignit la défense et l'ombre qu'il ramenait au jour s'évanouit. Virgile a chanté cette légende dans un épisode de ses *Georgiques*; c'est un chef-d'œuvre de grâce et de sensibilité :

Eurydice fuyait, hélas ! et ne vit pas
Un serpent que les fleurs recelaient sous ses pas.
La mort ferma ses yeux : les nymphes, ses compagnes,
De leurs cris douloureux remplirent les montagnes;
Le Thracien belliqueux lui-même en soupira;
Le Rhodope en gémit et l'Ebre en murmura.
Son époux s'enfonça dans un désert sauvage.
Là, seul, touchant sa lyre et charmant son veuvage,
Tendre épouse, c'est toi qu'appelait son amour;
Toi qu'il pleurait la nuit, toi qu'il pleurait le jour.
C'est peu : malgré l'horreur de ses profondes voûtes,
Il franchit de l'enfer les formidables routes.
Et, perçant ces forêts où règne un profond effroi,
Il aborda des morts l'impitoyable roi.
Et la Parque inflexible, et les pâles Furies,
Que les pleurs des humains n'ont jamais attendries.
Il chantait; et, ravi jusqu'au fond des enfers,
Au bruit harmonieux de ses tendres concerta,
Les légers habitants de ces obscurs royaumes,
Des spectres pâlisants, de livides fantômes,
Accouraient, plus pressés que ces oiseaux nombreux
Qu'un orage soudain ou qu'un soir ténébreux
Rassemble par milliers dans les bocages sombres :
Des mères, des héros, aujourd'hui vaines ombres.
Des vierges que l'hymen attendait aux autels,
Des fils mis au bûcher sous les yeux paternels,
Victimes que le Styx, dans ses prisons profondes,
Environne neuf fois des replis de ses ondes,
Et qu'un marais fangeux, bordé de noirs roseaux,
Entoure tristement de ses dormantes eaux.
L'enfer même s'émut; les furies Euménides
Cessèrent d'irriter leurs couleuvres livides;
Ixion immobile écoutait ses accords;
L'Hydre affreuse croula d'épouvanter les morts,
Et Cérès, abaissant ses têtes menaçantes,
Retint sa triple voix dans ses gueules béantes.
Enfin il revenait triomphant du trépas;
Sans voir sa tendre amante, il précéda ses pas;
Prosperine à ce prix couronnait sa tendresse...
Soudain ce faible amant, dans un instant d'ivresse,
Suivit imprudemment l'ardeur qui l'entraînait,
Bien digné de pardon, si l'enfer pardonnait !
Presque aux portes du jour, troublé, hors de lui-même,
Il s'arrêta, il se tourne... il revoit ce qu'il aime !
C'en est fait : un coup d'œil a détruit son bonheur;
Le barbare Pluton révoqua sa faveur,
Et des enfers, charmés de ressaisir leur proie,
Trois fois le gouffre avare en retentit de joie.
Eurydice s'écria : « O destin rigoureux !
« Hélas ! quel dieu cruel nous a perdus tous deux ?
« Quelle fureur ! voilà qu'au ténébreux abîme
Le barbare destin rappelle sa victime.
« Adieu, déjà je sens dans un nuage épais
« Nager mes yeux éteints et fermés pour jamais.
« Adieu ! mon cher Orphée ! Eurydice expirent
« En vain te cherches encore de sa main défaillante ;
« L'horrible mort, jetant un voile autour de moi,
« M'entraîne loin du jour, hélas ! et loin de toi.
« Elle dit, et soudain dans les airs s'évapore.
« Orphée en vain l'appelle, en vain la suit encore;
« Il m'embrasse qu'une ombre; et l'horrible nocher
De ses bords désormais lui défend d'approcher.

Alors, deux fois privé d'une épouse si chère,
Où porter sa douleur ? où traîner sa misère ? [morts ?
Par quels sons, par quels pleurs fléchir le dieu des
Déjà cette ombre froide arrive aux sombres bords.
Près du Strymon glacé, dans les antres de Thrace,
Durant sept mois entiers il pleura sa disgrâce :
Sa voix adoucissait les tigres du désert,
Et les chènes mêmes s'inclinaient dans les airs.
Telle sur un rameau, durant la nuit obscure,
Philomèle plaintive attendait la nature,
Accusée en gémissant l'oiseleur inhumain,
Qui, glissant dans son nid une furtive main,
Ravait ces tendres fruits que l'amour fit éclore,
Et qu'un léger duvet ne couvrait pas encore.
Pour lui plus de plaisir, plus d'hymen, plus d'amour.
S'il parmi les horreurs d'un sauvage séjour,
Dans ces noirs forêts du soleil ignorées,
Sur les sombres déserts des monts hyperborées,
Il pleurait Eurydice, et, plein de ses attraits,
Reprochait à Pluton ses pertides bienfaits.
Il venait mille beautés s'efforçaient de lui plaire ;
Il désignait leurs feux, et leur main sanguinaire,
La nuit, à la faveur des mystères sacrés,
Dispersa dans les champs ses membres déchirés.
L'Ebre roula sa tête encor toute sanglante ;
Là, sa lèvre glacée et sa voix expirante,
Jusqu'au dernier soupir formant un faible son,
D'Eurydice, en flottant, murmuraient le doux nom.
« Eurydice ! ô douleur ! » Touchés de son supplice,
Les échos répétaient : « Eurydice ! Eurydice ! »
(Trad. de DELILLE.)

La mort d'Orphée déchiré par les Bacchantes à quelque analogie avec celle de Penthée, sujet d'une des tragédies d'Euripide, et on en raconte autant d'un certain Lycurgue, roi héroïque de la Thrace. C'est donc une tradition bien peu individuelle. Ovide s'en est encore inspiré, après Virgile.

Parmi les poètes modernes qui ont rappelé la mort tragique d'Orphée, il faut citer en première ligne Lefranc de Pompignan, dans son *Ode sur la mort de J.-B. Rousseau*, ode qui est véritablement un chef-d'œuvre :

Quand le premier chanfre du monde
Expira sur les bords glacés
Où l'Ebre effrayé dans son onde
Roula ses membres dispersés,
Le Thracien, errant sur les montagnes,
Remplit les bois et les campagnes
Du cri perçant de ses douleurs ;
Les champs de l'air en retentirent,
Et dans les antres qui gémissent
Le lion répandit des pleurs.
Des vastes rochers du Rhodope,
Que son art fit souvent mouvoir,
Jusqu'aux barrières de l'Europe,
Tout fut soumis à son pouvoir.
Il donna des mœurs à la terre,
Etouffa le feu de la guerre,
Réunit les humains tremblants.
Siècle heureux où l'homme sauvage
Honora d'un égal hommage
Les dieux, les rois et les talents !

Nous exposons dans un autre article (v. ORPHIQUES) (*Poèmes et doctrines*) le rôle d'Orphée comme poète et comme initiateur de mystères. Dès l'époque la plus reculée, Orphée était l'objet d'un véritable culte dans quelques contrées de la Grèce, et c'est au fond de ces sanctuaires que s'élaborèrent les doctrines auxquelles son nom resta attaché. A Antissa, la ville aux rossignols merveilleux, on montrait la tête d'Orphée comme on fait aujourd'hui d'une sainte relique. Les Thraces de leur côté, prétendaient avoir enterré la tête d'Orphée sous une pierre funéraire autour de laquelle ils avaient consacré une enceinte. Ce monument fut longtemps considéré comme un *héron*, c'est-à-dire comme se rapportant à un héros; mais il devint plus tard un *hiéron*, c'est-à-dire un monument voué à un dieu, et Orphée y reçut les sacrifices qu'on offre aux dieux.

Quand Alexandre s'appréta à partir pour l'Asie, une statue d'Orphée, de bois de cyprès, placée à Libithras, ayant été vue toute dégouttante de sueur, ce qui pouvait être considéré comme un présage funeste, le divin Aristandre déclara qu'on ne devait nullement s'alarmer, cette sueur du poète Orphée présageant, disait-il, que le monarque macédonnien ferait des actions si dignes d'être célébrées dans tout le monde, qu'elles causeraient de grandes sueurs aux poètes et aux musiciens.

Toutefois, même lors de la décadence du paganisme, la vénération de la Grèce pour Orphée. Son culte fut conservé très-longtemps par les poètes ou par les bergers des églogues, ce qui est tout un. Virgile fait sacrifier par Aristée à Orphée et à Eurydice :

*Inferias Orphæ læthæa papavera mittes
Placatum Eurydicen vitula venerabere cæsa
Et nigrum mactabis ovem...* (Georg., IV.)

Ailleurs, il nous montre un portrait d'Orphée, gravé par Alcimédon sur la coupe du berger Dæmeas, entre des feuilles d'acanthe, avec les forêts qui le suivent pour entendre ses chants (églogue III, 46) :

Orpheus in medio posuit, sylvasque sequentes.

Les dérivations font de fréquentes allusions aux circonstances si dramatiques de la vie d'Orphée; ils rappellent tantôt son génie poétique et musical, qui adoucissait les natures les plus féroces; tantôt sa descente aux enfers, où il enchantait les ombres; tantôt l'impatience malheureuse qui lui fit perdre une seconde fois Eurydice; tantôt enfin sa mort tragique et ses membres dispersés :

— La lyre d'Orphée charmant les bêtes sauvages et inanimées.

« La nature n'a-t-elle pas eu jadis une sensibilité tout comme les hommes et peut-être plus qu'eux ? La force inspiratrice d'un *Orphée* a pu, dit-on, entraîner sur ses rythmes les arbres et les pierres. Un tel prodige pourrait-il encore arriver aujourd'hui ? Hommes et nature sont devenus flegmatiques et bâillent en se regardant. »

H. HEINE.

« Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces Saint-Ouen, ces Saint-Léger et tant d'autres, si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle, véritables *Orphées* de la France, qui approprisaient les tigres et se firent suivre par les chènes. »

J. DE MAISTRE.

« Ah ! monsieur de Lamartine, qu'a gagné votre muse un peu trop courtisane à se charger de la réhabilitation de nos plus fameux révolutionnaires ? Digne héritier d'*Orphée*, que ne respectiez-vous comme lui la chasteté de votre lyre ? Que ne suiviez-vous les exemples de votre maître ? *Orphée* attendrissait les tigres, mais il ne les chantait pas. »

CH. BRIFAUT.

— Orphée charmant Cérès et les ombres infernales.

« Cette seule espérance soutenait ma vie. L'attente néanmoins me paraissait longue, et je ne laissai pas d'essayer plus d'une fois de surprendre la vigilance de Domingo; mais il n'y eut pas moyen, il était trop sur ses gardes; j'aurais défié cent *Orphées* de charmer ce *Cérès*. »

LE SAGE.

« Ce beau lac de Genève, où vous êtes venu, Du Cocyte bientôt m'offre les rives sombres; Vous êtes un *Orphée* en ces lieux descendu Pour venir chanter les ombres. »

VOLTAIRE.

— Orphée ramenant Eurydice des enfers.

« Pendant qu'Hermann se laisse entraîner à ses pensées, il aperçoit dans le miroir des eaux une figure charmante qui vient se placer à côté de la sienne. Il ne sait s'il veille réellement ou s'il n'est point abusé par un songe aimable; et, dans la crainte de commettre la même imprudence qu'*Orphée* ramenant *Eurydice* à la lumière, il n'ose retourner la tête. »

BALLANCHE.

« Nos deux amoureux, réveillés à l'aurore, se rencontrèrent par hasard sous les murs de la Bastille, et tant que ces vieilles tours purent les voir, ils marchèrent silencieux, à dix pas de distance, *Orphée* osant à peine tourner ses regards attristés du côté d'*Eurydice*. »

J. JANIN.

« Quelques touchantes que fussent les aventures d'*Orphée*, elles ne devaient pas trouver grâce devant nos Français, nés malins : rien n'est sacré pour un sa...trique. Pour un *Orphée* qui fut chercher sa femme aux enfers, combien de veufs, hélas ! qui n'iraient pas même en paradis s'ils pensaient à retrouver la leur ! »

PETIT-SENN.

— Orphée massacré, mis en pièces par les Bacchantes.

« Informée que Gilbert se préparait à donner une nouvelle production sur les mœurs des femmes du jour, cette actrice conçut le projet d'organiser toutes ses compagnes en une troupe de *Bacchantes* armées contre ce *nouvel Orphée*, et d'aller le fouetter elle-même en tête de la troupe. »

VICTOR FOURNEL.

« L'hypothèse de Wolf sur Homère fut promptement admise comme l'axiome fondamental de la critique nouvelle. Chacun sépara, divisa, disséqua à son aise les rhapsodies ioniennes. C'est alors que les membres du poète furent vraiment dispersés sur tous les monts de la Thrace. »

ED. QUINET.

Orphée, poème en cinq chants, de l'Espagnol don Juan de Jauregui y Aguiar, et publié à Madrid en 1624. Ce poème est écrit avec plus de goût qu'on n'en pouvait attendre d'un disciple fervent de Gongora, gâté de plus par un long séjour à la cour en qualité d'écuyer de la reine Isabelle de Bourbon, première épouse de Philippe IV. Le manque de naturel et l'affectation sont des défauts ordinaires, même dans les meilleurs passages. On peut citer pour exemple cette peinture de l'émétamorphose d'une nymphe en arbre. « Plus elle fait d'efforts, plus la plante de ses pieds se fixe au sol avec fermeté; ce sein, qui renferma tant de dureté, montre déjà la dureté du chêne. Elle lève les bras, et c'est un rameau qui s'étend; son teint frais n'est déjà

plus qu'une aride écorce, et son col, faisant suite au tronc, se prolonge. Déjà son visage est de bois et ses cheveux sont des feuilles ! Le succès de ce poème excita l'émulation de Montalvan, qui fit paraître l'*Orphée en langue espagnole*, composition du même genre, déparée par les mêmes gongorisés, et qui pourtant a été attribuée à Lope de Vega.

Orphée, poème philosophique de Ballanche (1825, in-8). Ce poème a pour sujet la fondation de la civilisation grecque et contient l'exposition symbolique de la manière dont s'opère toute grande évolution sociale. Il était destiné à former un épisode de la *Palinogénésie sociale* ou histoire des destinées de l'humanité.

Orphée est divisé en neuf chants et complété par un épilogue. Le premier livre, *Clio*, forme l'exposition du poème et traite des âges tout à fait primitifs. Le second, *Euterpe*, montre Orphée tenu d'enseigner à l'homme une nourriture qui doit changer sa condition sur la terre. Le troisième, *Thalie*, montre que l'hellénisme ne fut point une religion ; que la Grèce fut à l'Orient ce qu'est le génie critique au génie original. Le quatrième, *Melpomène*, expose par des faits poétiques que, selon une loi providentielle, la civilisation est indifférente à l'issue des combats de la force ; elle passe toujours du côté du vainqueur. On retrouve dans le cinquième livre, *Terpsichore*, le *Tirésias* de l'*Antigone*, mais avec la différence qui doit résulter de celle qui se trouve entre une épopée domestique et une épopée générale. Tirésias est un véritable hiérophante. Au sixième livre, *Erato*, c'est encore la lutte de l'épopée et de l'histoire. L'Égypte, dans *Orphée*, ne représente pas l'Orient, mais le remplace. Le livre septième, *Polymnie*, a rapport aux initiations. Le huitième, *Uranie*, est la transition des règnes divins aux règnes humains. Le neuvième, *Calliope*, s'occupe de la cosmogonie romaine.

Dans cet ouvrage, comme dans ses autres travaux, Ballanche se complut à parcourir les régions transcendantes de la philosophie. En admettant qu'il ne s'y égare pas lui-même, il est certain que les lecteurs ne peuvent pas toujours lui suivre ; aussi est-on forcé de trouver bien obscures ces clartés intimes du penseur à qui nous devons l'*Antigone* et l'*Orphée*.

« L'*Orphée*, dit Sainte-Beuve, n'est pas un poème qui, avec plus de profondeur, offre l'unité et l'harmonie du ton, comme le *Télémaque* ou l'*Antigone* ; l'invariance n'y est pas généralement étendue et adoucie de manière à se faire peu sentir ; mais l'anachronisme entre la forme et le fond éclate et crie en maint endroit, le poète ayant désespéré de jamais rapprocher assez à son gré cette forme du fond. *Orphée* est un singulier poème, où le chant, émané d'une muse antique, a été commenté avec science par un néoplatonicien ou un écolastique alexandrin ; mais le copiste, par mégarde, a fait confusion ; le commentateur est entré dans le texte. Servius a passé dans Virgile et l'interrompt çà et là ; les bornes du cadre sont bigarrées et blasonnées de triangles, de chiffres, de racines en toutes langues ; bien que le milieu du tableau se maintienne aimable et pur autant que profond. C'est ce milieu du tableau que j'aime et que j'admire dans l'*Orphée* ; c'est là que circule le sentiment des temps incertains, cette musique du passé dont M. Ballanche est la harpe éolienne, et dont il sait nous renvoyer un sympathique et merveilleux écho. »

Orphée, tragédie lyrique, par Politién, représentée à la cour de Mantoue en 1483. Ce drame marque le commencement d'une époque dans la littérature moderne : c'est la première pièce italienne en langue vulgaire dont la coupe soit étrangère à la forme adoptée par les auteurs des mystères. L'action en est fort simple. Le berger Aristée est épris de la nymphe Eurydice ; il s'entretient d'elle avec un autre berger et se plaint, dans une chanson pastorale, des maux que l'amour lui fait souffrir. Eurydice se rapproche en cueillant des fleurs. Il veut lui parler, elle fuit ; il la poursuit dans la campagne. Orphée paraît, tenant sa lyre et chantant un hymne. Un berger vient lui annoncer que sa chère Eurydice, en fuyant Aristée, a été mordue par un serpent et a sur-le-champ perdu la vie. Orphée, après avoir exprimé ses regrets, descend aux enfers ; il flechit par ses prières, par son chant et ses accords, Minos, Proserpine et Pluton. Eurydice lui est rendue ; mais, en la ramenant sur la terre, il la regarde : elle retombe dans les enfers et lui est enlevée pour toujours. Il se livre au désespoir, maudit l'amour, renonce à tout commerce avec les femmes, et les maudit elles-mêmes comme la source de tous nos chagrins et de toutes nos peines. Les Bacchantes l'entendent, entrent en fureur, poursuivent le téméraire, reviennent sa tête à la main, et finissent par un dithyrambe en l'honneur de Bacchus. Le dialogue est conduit naturellement et il est écrit avec pureté et élégance. Trois morceaux, la chanson pastorale d'Aristée, le chant d'Orphée pour flechir les dieux infernaux et le dithyrambe des Bacchantes sont pleins d'inspiration et de verve ; ils ont servi de modèle à la tragédie lyrique. Les anciennes éditions, très-impairées, n'indiquent ni actes ni scènes ; mais celle donnée à Venise par l'abbé Affo (1776) a un prologue dont les derniers vers annoncent formellement une division de la tragédie en cinq actes. Cette édition, dont le texte est conforme à celui du manuscrit trouvé par l'abbé Affo

au couvent du Saint-Esprit de Reggio, a la valeur d'une édition princeps.

Orphée et Eurydice (*Orfeo ed Euridice*), drame lyrique en cinq actes, en vers italiens, représenté au Louvre le 26 février 1847, pour l'anniversaire du roi Louis XIV. Cet ouvrage paraît avoir été attribué à tort à Zarlino. Il est probable que cet *Orfeo* est de Monteverde. Le cardinal Mazarin avait fait venir une troupe de musiciens italiens, des décorateurs et un orchestre ; il voulut introduire et installer en France un genre de plaisir qui avait déjà pris un grand développement en Italie, et qui, dans sa pensée, devait sans doute remplacer les pièces grossières de Hardy et compléter l'œuvre dramatique commencée par Rippieri. *Orfeo ed Euridice* fut le premier opéra représenté à Paris. Il paraît qu'on se montra fort rebelle aux désirs du cardinal. On plaça sur sa tentative ; mais il tint bon et fit représenter successivement : *Le nozze di Peleo e di Tetide*, opéra en trois actes, dans lequel Louis XIV dansa ; l'opéra de *Serse* (*Xerxes*), en cinq actes, par Cavalli, dans la grande galerie du Louvre, et la *Pastorale en musique*, au château d'Issy, en 1659. On peut donc affirmer que Mazarin a établi l'opéra en France, puisque ce genre de composition est définitivement admis en 1661, date de sa mort, et qu'il a occupé immédiatement une place importante dans les plaisirs de la cour et de la ville.

Orphée, opéra en trois actes, paroles de Moliné, musique de Gluck, représenté pour la première fois à l'Académie de musique le 2 août 1774. La partition d'*Orphée* fut écrite à Vienne en 1764, sur un livret italien de Calzabigi. L'auteur sut tirer d'un des épisodes principaux des *Géorgiques* un poème favorable à la musique. Les situations dramatiques y sont heureusement exposées, et le souffle de Virgile y règne dans toute sa force. Le rôle d'Orphée fut écrit pour le célèbre soprano Guadagni. La traduction française fut faite par Moliné avec assez d'habileté ; mais Gluck dut transposer la partie d'Orphée pour la voix de haute-contre du chanteur Legros, auquel il fit une concession plus regrettable encore en introduisant des notes d'agrément et des traits peu en rapport avec le caractère du rôle. Mme Pauline Viardot nous a rendu en partie les effets primitifs de la partition italienne, grâce à une nouvelle transposition. Cette éminente artiste a obtenu dans cet ouvrage un succès d'enthousiasme, le plus grand peut-être de sa carrière théâtrale. *Orphée* forme, avec *Alceste* et les deux *Iphigénies*, les quatre assises de la gloire de Gluck. Joué à Parme, aux fêtes du mariage de l'enfant, avec un succès sans précédent, cet opéra, traduit dans notre langue, obtint dix ans après le même succès à Paris ; il fut donné quarante-neuf fois de suite, au milieu de l'été.

Le premier acte s'ouvre par un chœur empreint d'une sombre tristesse, pendant lequel on rend les honneurs funèbres à Eurydice ; il est plusieurs fois interrompu par les accents déchirants d'Orphée. Le rythme produit par l'effet des syncopes est d'une invention admirable. Reste seul avec sa douleur, Orphée lui donne un libre cours. Les deux strophes, entrecoupées de récitifs, offrent une succession de mouvements à trois et à quatre temps, qui expriment bien le désordre de ses pensées. Après l'ariette charmante chantée par l'Amour, le grand air paraît un peu long et trop chargé de vocalises. Depuis la première note jusqu'à la dernière, le deuxième acte est un chef-d'œuvre complet et une des productions les plus étonnantes de l'esprit humain. Le chœur des démons : *Quel est l'audacieux ?* tour à tour gronde, s'irrite, éclate menaçant, s'apaise, s'éteint comme vaincu et sympathique aux accents de la lyre d'Orphée. Quoi de plus émouvant que la phrase : *Laissez-vous toucher par mes pleurs ?* En voyant un nombreux auditoire captivé par ce sujet mythologique, l'auditoire de nos salles de spectacle, si mêlé, si distraité, si frivole, transporté moralement sur la scène, on reconnaît la puissance réelle de la musique : le compositeur a vaincu ses auditeurs comme son Orphée a soumis les démons. Nulle part, dans aucun ouvrage, l'impression n'est plus vraie, plus saisissante. L'acte des champs Élysées a aussi ses beautés. L'air d'Eurydice, le chœur des ombres heureuses respirent un calme une paix, une sérénité inaltérables. La encore, Gluck a trouvé dans la science du rythme les effets les mieux appropriés à son sujet. Nous passons rapidement sur le duo qui suit et qui nous semble la partie faible du chef-d'œuvre, à l'exception de la phrase : *Fortune ennemie*, pour arriver à l'air incomparable que nous donnons ci-après : *Che farò senza Euridice* ;

J'ai perdu mon Eurydice ;
Rien n'égale mon malheur !

dans lequel le compositeur s'est surpassé. Roger la de nouveau popularisé et Mme Viardot l'a interprété dignement lors de la reprise de cet ouvrage qui eut lieu au Théâtre-Lyrique le 19 novembre 1856. Toutes les formes du langage ont été épuisées pour louer la stupeur, la passion, le désespoir exprimés dans cette page sublime, qui n'est égale que par les vers du poète de Mantoue :

Vox ipsa et frigida lingua,
« Ah ! miseram Eurydicem, o anima fugiente, vocabas ;
« Eurydicem, o toto referebam flumine ripas.

Les phases diverses qui amènent la certitude

d'un irréparable malheur sont rendues avec une vérité effrayante. Quoi de plus admirable que ces notes désolées sur les paroles :

Mortel silence !
Vaine espérance !
Quelle souffrance
Déchire mon cœur !

L'accord de sixte augmentée placé sur le mot « déchire » est tout un poème.

Andante.

J'ai per - du mon Eu - ry -

- di - ce ! Rien n'é - ga - le mon mal -

- heur ! Sort cru - el ! Quel - le ri -

- gueur ! Rien n'é - ga - le mon mal -

- heur ! Je suc - com - be à ma dou -

- leur ! Eu - ry - di - ce ! Eu - ry -

- di - cel Ré - ponds ! quel sup -

- pli - cel Ré - ponds - moi, c'est ton é -

- poux, ton é - poux si - da - le ! En -

- tends ma voix qui t'ap - pe - le, Ma voix qui t'ap -

- pel - le ! J'ai per - Eu - ry -

- di - cel Eu - ry - di - ce !

Mor - tel si - len - ce ! Val - ne es - pé -

- ran - ce ! Quel - le souf - fran - ce ! Quel tour -

- ment dé - chi - re mon cœur ! J'ai per -

Coda à partir du signe Δ.

- heur ; Sort cru - el ! Quel - le ri -

- gueur ! Je suc - com - be à mon mal -

- heur, A ma dou - leur,

à ma dou leur !

Orphée aux enfers, opéra-bouffe en deux actes et quatre tableaux, paroles de M. Hector Cremieux, musique de M. Jacques Offenbach ; représenté aux Bouffes-Parisiens le 21 octobre 1858. Cette amusante parodie, qui commence par transformer Orphée en maître de violon courant le cachet, pour finir par une danse populaire appelée vulgairement cancan, n'est pas très-avertie pour le vieil Olympien classique ; mais elle a obtenu un suc-

cès immense, général, dans toute la société européenne. *Orphée aux enfers* a inauguré dans l'histoire de la musique une ère nouvelle. C'est une date. C'est le point de départ de toute une génération de compositeurs. Presque tous à l'envi ont gravité et gravitent encore autour de cet astre lumineux, au grand regret des critiques chagrins, qui en ont poussé des soupirs à fendre l'âme. Sans transformer cette bouffonnerie en un chef-d'œuvre immortel, nous dirons qu'elle est très-amusante. Dans cette parodie, Orphée est un pauvre violoniste qui déteste sa femme Eurydice. Celle-ci, de son côté, se fait courtiser à la fois par le fabricant de miel Aristée, qui n'est autre que Pluton déguisé, et par Jupiter. Le maître des dieux se change en mouche pour pénétrer dans la chambre d'Eurydice. Eurydice a encore un autre amant dans la personne du fils d'un ancien roi de Béotie, appelé John Styx, domestique de Pluton. Au moment où Orphée ramène des enfers sa femme Eurydice, malgré lui et malgré elle, *invitus invitam*, il reçoit de Jupiter un coup de pied olympien, qui l'oblige à se retourner ; mais il ne peut pas dire : *Omnis effusus labor*. Tous les dieux et déesses se livrent ensuite à une bacchanale échevelée. Mais à quoi bon analyser ce qui n'est qu'une plaisanterie ? On a dansé partout sur les motifs principaux de la partition, qui sont ceux des couplets du fils du roi de Béotie, d'Eurydice et d'Aristée, de la *Barque* de Caron, des galops et des morceaux d'ensemble. Plusieurs de ces mélodies ne manquent ni de charme ni d'originalité.

Orphée aux enfers a été repris en 1874, au théâtre de la Gaîté, avec de nombreux changements. La partition, augmentée d'un grand nombre de morceaux, a doublé de valeur ; et la pièce elle-même, par l'adjonction de tableaux nouveaux, de développements imprévus ; et surtout par le luxe de la mise en scène, s'est transformée en un opéra-féerie. On y a intercalé des ballets d'une richesse de costumes éblouissante : ballet des faunes et des bergères ; ballet des mouches, où paraît Jupiter en gros bourdon bourdonnant ; ballet des Songes et des Heures ; ballet infernal : c'est la ronde échevelée de la fin. Le nouvel *Orphée aux enfers* est en quatre actes et douze tableaux.

Orphée. Iconogr. Une statue d'*Orphée* avait été érigée sur le mont Hélicon. Le musée de Naples possède deux camées antiques en nicolo relatifs à ce personnage ; l'un d'eux le représente jouant de la lyre. Philostrate décrit ainsi une composition sur le même sujet : « Orphée est assis, un léger duvet orne ses joues ; il est coiffé de la tiare droite, relevée par le bord ; ses regards annoncent le génie et une inspiration divine ; le sens tout religieux de ses chants se devine à l'expression de son visage... Son pied gauche, appuyé à terre, soutient la lyre inclinée sur son flanc, et du pied droit il bat la mesure. » Le sophiste de Lemnos nous apprend encore que, dans cette composition, Orphée était entouré d'astres, d'oiseaux, d'animaux de toute espèce attirés et charmés par les sons de sa lyre. L'allégorie païenne a été adoptée et représentée, à peu près telle qu'elle vient d'être décrite, sur plusieurs monuments primitifs du christianisme, notamment dans deux fresques de la catacombe de Saint-Calliste que Boldetti a cru pouvoir faire remonter au règne de Néron, à cause de la pureté et de l'élégance de leur style. Dans l'une de ces peintures, Orphée est placé au centre d'un octogone, entouré de huit compartiments égaux où sont peints alternativement des traits de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des animaux se rapportant au sujet principal ; il est assis sur un rocher, entre deux arbres qui s'inclinent vers lui, et joue de la lyre au milieu de divers animaux sauvages et domestiques, lion, ours, panthère, serpent, cheval, mouton, tortue, oiseaux et insectes, captivés par ses divins accords. Il porte la tunique deux fois ceinte, au-dessous des reins et sur les flancs, et par-dessus le *sagum*. L'autre peinture décore un monument arqué (*arcosolium*) ; Orphée y est figuré avec une tunique plus collante et un manteau qui descend jusqu'aux pieds ; sur le genou gauche, il appuie sa lyre qui est arrondie par le haut, tandis que celle de la composition précédente se termine par deux points.

La présence d'*Orphée* sur les monuments de l'art chrétien primitif a beaucoup intrigué les iconographes. Après avoir constaté que ce personnage était, dans les premiers siècles, de la part de l'Eglise, et de l'Eglise eux-mêmes, l'objet d'un singulier respect et comme d'une espèce de culte, M. l'abbé Martigny a donné les raisons suivantes de cette vénération : 1^o la conformité, sur beaucoup de points, des idées répandues dans les poésies attribuées à Orphée avec la doctrine de la Bible et des mystères évangéliques ; 2^o la croyance fort répandue parmi les premiers chrétiens et attestée par saint Augustin (*Contra Faust.*, lib. XVII, cap. xv) que, comme les sibylles, Orphée était auteur de prédictions véritables sur Dieu et sur Jésus-Christ, son fils ; 3^o la nécessité où les persécutions avaient mis ces mêmes chrétiens de revêtir des mille travestissements de l'allégorie le culte qu'ils rendaient à Jésus, et l'opinion de plusieurs Pères de l'Eglise, tels que Théophile d'Antioche et saint Clément d'Alexandrie, qui avaient vu, dans le mythe d'*Orphée* adouci-

sant les bêtes féroces au son de sa lyre, une image symbolique du Dieu fait homme attirant tous les cœurs par le charme de sa parole. M. l'abbé Martigny ajoute que cette vénération pour Orphée n'était pas aussi opposée à l'esprit du christianisme qu'on pourrait le croire : « Elle avait sa source dans un sentiment de dévotion large non moins qu'éclairée, dont aujourd'hui bien peu de chrétiens seraient capables, les uns le dépassant hors de toute raison, les autres ne sachant pas l'atteindre ; étroitesse d'esprit d'une part, oubli des droits de la justice de l'autre ; chez tous, manque de connaissance exacte et pure du véritable esprit du christianisme. » Au sujet du mythe d'Orphée employé par les artistes des premiers siècles de notre ère, on lira encore avec intérêt ce que dit M. Rio dans l'introduction de son remarquable ouvrage sur *l'Art chrétien*.

Orphée a été fréquemment représenté par les artistes modernes. Pour beaucoup, il a été un simple prétexte à peindre des animaux ; c'est ainsi que le Bassan (musée de Madrid), Castiglione (musée de l'Ermitage), Rosa de Tivoli (musée de Madrid), Roland Savery (musée du Belvédère), Abraham Hondius (gravé par Le Bas), P. Potter (musée d'Amsterdam) ont montré leur habileté en ce genre de peinture, en représentant *Orphée charmant les animaux par les accords de sa lyre*. Le même sujet a été peint par Frans Snyders, en collaboration avec Théodore van Thulden qui a peint la figure d'Orphée (musée de Madrid), par Alessandro Varotari (musée de Madrid), etc. Nous le trouvons également représenté dans un bas-relief d'albâtre du xiv^e siècle, qui appartient au musée de Cluny (n° 168), et dans diverses estampes de Paul Plindt, G. Fecan, Nicolas de Bruyn, etc. D'autres estampes relatives à Orphée ont été gravées par C. Lasinio (d'après Lorenzo Lippi, pour *l'Orphée pittrice*), Benedetto Montagna, P. Brebette, C. Bloemaert (d'après Abraham Diepenbeek, pour le *Temple des Muses*, in-fol., 1855), etc. Une statue de marbre d'Orphée a été exposée par M. Thomas au Salon de 1857.

Les aventures d'Orphée et d'Eurydice ont été souvent retracées par les artistes. Nous décrivons ci-après le chef-d'œuvre de Poussin représentant *Eurydice piquée par le serpent*. Un maître contemporain, Corot, a peint *Orphée* tenant sa lyre de la main droite et, de l'autre, conduisant Eurydice à travers un paysage baigné tout entier de vapeurs mystérieuses qui l'enveloppent comme un voile ; ce paysage, a dit M. Victor Fournel, « ressemble à une vision de l'autre monde entrevue en rêve », mais les personnes sont médiocres. Erasmus Quellyn a peint *Eurydice expirant dans les bras d'Orphée* (musée de Madrid). Le même sujet a été peint par Ary Scheffer (Salon de 1813). Diverses compositions ont été consacrées à *Orphée et Eurydice* par Augustin Carrache (estampe), Angelica Kauffmann (gravée par Th. Burke), Émile Lecomte (Salon de 1853). *Orphée aux enfers* a été peint par Rubens (musée de Madrid), P. Breughel le jeune (musée des Offices), R. Savery (musée du Belvédère), le Tintoret (musée de Modène), F. Perrier (musée du Louvre, autrefois à Marly), P. Fris (musée de Madrid), Restout (Salon de 1763), etc. Didrot décrit ainsi l'œuvre de ce dernier, dans une de ses lettres à Grimm : « La composition est grande, belle et une. On voit en haut Pluton assis sur son trône ; Proserpine est à côté de lui. Au-dessous, à droite, deux des juges infernaux. Plus bas, Orphée et Eurydice conduite par le Temps. Sur le devant, au-dessous du trône de Pluton, les portes sombres du Ténare ; à côté de ces portes, les trois Parques. Au-dessus des Parques et au-dessous de Pluton, le troisième juge. Voyez-vous comme tous ces objets se tiennent et s'enchaînent ? Et ce Temps revenu sur ses pas pour rendre Eurydice à la vie et à son époux, n'est-il pas d'une belle poésie ? Et cette Parque se refusant à la tâche insuée de renouer son fil, est-ce une idée indigne de Virgile ? Pensez donc, mon ami, que l'artiste l'a trouvée à quatre-vingts ans. Si son Pluton et sa Proserpine sont mesquins, n'ont rien de majestueux et de redoutable ; si son Eurydice est naïve, si ses juges infernaux ont un faux air d'apôtres ; si son Orphée est plus froid qu'un météorite de village qui suit une noce pour un écu ; si ses Parques sont tournées à la française, il faut le lui pardonner : le sujet était trop fort pour son âge. N'est-ce pas assez que, dans l'harmonie générale, dans la distribution des groupes, dans la liaison des parties de la composition, on reconnaisse encore le grand maître ? »

Dans la suite des Dieux, à la pinacothèque de Munich, Cornelius a fait sur le même sujet une peinture que Th. Gautier décrit et apprécie en ces termes : « Les trois juges infernaux siègent avec une tranquillité implacable et morne du plus grand effet. La Proserpine, rêvant, sur son trône de fer, à côté de son noir époux, à la blonde lumière du soleil et aux fleurs des prairies de Sicile, a un air de langueur nostalgique que distrait à peine le chant d'Orphée. La figure d'Eurydice, attendant l'effet des prières du poète sur l'inflexible roi des enfers, est véritablement charmante ; sa tête, doucement craintive, exprime bien les anxiétés de l'incertitude et le désir de renaitre à la vie et à l'amour ; il y a aussi de beaux morceaux dans les grou-

pes des Erinnyes et des Danaïdes, sauf quelques exagérations de musculature qui enlèvent le caractère féminin aux bras et aux torsos ; mais l'Orphée est lourd et commun, et le Cerbère semble copié sur une chimère japonaise. »

Un très-beau bas-relief antique du musée des Studj représente Orphée se retournant imprudemment pour voir sa chère Eurydice, et la perdant pour toujours ; Mercure, conducteur des âmes, est témoin de cette séparation. Canova, dans sa jeunesse, a traité le même sujet au moyen de deux statues, l'une représentant Orphée qui, s'étant retourné et voyant l'objet de sa passion lui échapper pour toujours, se livre au désespoir, l'autre représentant Eurydice dans la position où l'exécution du fatal arrêt la force à retourner, pour rentrer au Tartare. Le sujet d'Orphée perdant Eurydice a été peint par Fontana (au palais Durio-Torisi, à Gènes), par Drolling (gravé par Fr. Garnier, en 1823).

Un remarquable tableau de M. François, qui appartient au musée du Luxembourg et dont nous donnons ci-après la description, représente *Orphée chantant Eurydice*. M. Ch. Jalabert a peint les *Nymphes écoutant les chants d'Orphée* (Salon de 1853) ; M. J.-B. Poncet, *Orphée sur le mont Rhodope* (Salon de 1864) ; M. Émile Lévy, la *Mort d'Orphée* (Salon de 1866) ; M. Gustave Moreau, une *Jeune fille recueillant la tête d'Orphée* et sa lyre portées par les eaux de l'Hebre au rivage de Thrace (Salon de 1866). Nous décrivons ci-après ces deux dernières compositions. Un sculpteur, M. Devaulx, a représenté en bas-relief un *Jeune pêcheur trouvant la tête d'Orphée sur les bords du fleuve Mélys*. Le sujet de la *Mort d'Orphée* nous est encore offert par une gravure de Picart d'après une composition attribuée à Nic. Poussin.

Eugène Delacroix a peint, dans un des hémicycles de la bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris (v. ci-après), *Orphée apportant la civilisation aux peuples barbares et leur enseignant les arts de la paix*, et, dans une des coupes de la bibliothèque du Luxembourg, *Orphée dictant à Hésiode les traditions mythologiques de la Grèce*.

Orphée et Eurydice, paysage de Poussin (Paris, musée du Louvre, n° 432). Dans ce tableau, comme dans le *Diogène jetant son écuelle* et autres du même artiste, le paysage se lie à la composition historique, mais comme moyen général d'exécution, en mettant en jeu la nature entière, par les phénomènes, les circonstances, les mouvements, les images, etc., pour exprimer un trait, un sujet moral ou allégorique, soit de l'histoire, soit de la fable. Ainsi on voit, au milieu du calme des zéphyrs, au bord d'une onde paisible, et parmi ses compagnes attentives aux accents d'Orphée, Eurydice piquée par un serpent : Orphée ignore son malheur, mais le ciel se couvre de nuages.

À droite, assis sur une pierre, Orphée inspiré chante en s'accompagnant de la lyre ; deux femmes assises à ses pieds et un jeune homme debout l'écoutent avec attention. Dans le fond, on voit des hommes qui se baignent et d'autres qui remorquent des bateaux. Le paysage représente une vue du pont et du château Saint-Ange.

Ce tableau faisait partie de la collection de Louis XIV, et il était placé, en 1709-1710, dans le cabinet des tableaux à Versailles. Il a été gravé par Ét. Baudet en 1701 ; par Desaux et Bovinet, dans le *Musée français* ; par Fiéhol et par Landon.

Orphée enseignant aux hommes les arts de la paix, peinture murale de la bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris, par Eugène Delacroix. Dans cette composition qui décore un hémicycle et qui a pour pendant *Attila foulant aux pieds les arts*, Delacroix a déployé toute la fécondité de son imagination, toute la souplesse de son talent. C'est une de ses œuvres capitales. M. Chesneau l'a décrite ainsi : « Dans l'éther d'un ciel élyséen, mondanité la nature de clartés rayonnantes, Minerve et Cérés, les chastes divinités, mères de l'abondance et des Arts, planent d'un léger vol sur un groupe de pâtres à demi nus, de chasseurs piochant sous le gibier, de centaures hâtant de leurs courses à travers les collines, de femmes, d'enfants, de nymphes encore humides de la molle étreinte des fleuves, d'animaux eux-mêmes qui se pressent avides d'entendre le verbe du chœur inspiré qu'ils couvrent de leurs regards. Les paroliers coulent douces comme le miel sur les lèvres du divin poète, leur chaleur pénétrante gonfle ces cours grossiers, leur sève parfumée fait éclore déjà sur le front dur des nomades les jeunes fleurs de l'intelligence. Aux abords de ce groupe, les premiers essais d'agriculture sont tentés, les genisses courent sous le joug leur nique docile et prêt à aux mains des femmes leur pis gonfle de lait. D'un autre côté, quelques hommes, se répétant les leçons du maître, cherchent à l'air l'avenir dans les entrailles fumantes des victimes. »

L'exactitude de cette belle composition a figuré à la vente posthume d'Eugène Delacroix en 1864.

Orphée, tableau de Gustave Moreau. Cette peinture a été exposée au Salon de 1866 sous ce titre : *Une jeune fille recueillant pieusement la tête et la lyre d'Orphée portées par les eaux*

de l'Hebre aux rivières de la Thrace. Sur la grande lyre aux cornes rouges qu'elle tient dans ses bras, la jeune fille a posé la tête du fils de Calliope et la regarde avec tristesse, en marchant lentement, avec toute sorte de respect et de précaution pour cette relique sacrée. Elle s'avance au milieu d'un paysage âpre qu'égayent seulement la sombre verdure et les fruits d'or d'un citronnier. À gauche s'élève un rocher percé d'une arcade naturelle et sur lequel des bergers jouent du chalumeau, en gardant leurs chèvres. Dans un coin, au premier plan, deux petites tortues émergent de l'eau transparente du fleuve qui a apporté la dépouille du chanteur inspiré : elles semblent indiquer que toute poésie n'est pas morte parce qu'Orphée est mort, car plus tard leur carapace se transformera en lyre et résonnera sous la main des poètes.

Cette composition a été très-admirée au Salon de 1866 et à l'Exposition universelle de 1867. Selon M. Maxime Du Camp, « la jeune fille est charmante de profil, blonde, pâle par l'émotion et contemplant avec une ineffable pitié cette héroïque tête dont les lèvres ne s'ouvrirent plus ; ses mains, ses pieds nus sont d'un dessin exquis ; il n'y aurait que des éloges à donner à toute cette gracieuse figure si la jambe qui marche n'était manifestement trop courte et ne donnait, par conséquent, au torse une longueur disproportionnée. » M. Du Camp s'est longuement étendu, d'ailleurs, pour justifier le costume que l'artiste a donné à sa jeune fille : une robe étroite, d'étoffe éclatante fleurdéssée de roses bleues, qui dessine les bras, serre la taille, presse les hanches, vient en plis réguliers tomber au-dessous des chevilles et est fixée contre le corps par une large écharpe française. Ce costume se rapproche certainement plus de celui que les monuments antiques donnent aux femmes de la Grèce que la tunique blanche à bordure rouge ou bleue dont la tradition académique affuble invariablement les héroïnes de l'antiquité. Th. Gautier, sans trop insister sur ce qu'il a trouvé de fantaisie dans cette parure, a loué le soin précieux avec lequel les bijoux, les broderies, les franges sont traitées, et a cru voir « dans le type fin, délicat et tendre de la jeune fille, quelque chose de la grâce virgineale de Pérugin ou de Raphaël dans sa première manière. »

L'Orphée de M. Moreau appartient à l'États.

Orphée (LA MORT D'), tableau de M. Émile Lévy. Celui qui suit apprivoiser par les sons harmonieux de sa lyre les animaux les plus féroces vient de tomber sous les coups des femmes de Thrace, prêtresses de Bacchus ; il gît près d'une source où flottent de larges feuilles de nénuphar, emblème de sa froideur et de son dédain pour le beau sexe depuis la mort de sa bien-aimée Eurydice. L'une des bacchantes l'a saisi par le bras et le frappe de son thyrsus ; une autre lève sur lui une faucille ; une troisième lui déchire la poitrine avec ses ongles. D'autres accourent, hallucinées par l'ivresse, pour prendre part au meurtre : celle-ci est suivie d'un léopard ; celle-là, secouant comme une crinoline sa longue chevelure rousse, s'enveloppe des replis d'un serpent ; cette autre porte dans ses bras une idole informe ; d'autres soufflent à pleines joues dans de longues trompettes, agitent des cotales ou font rouler sous leur pouce la peau d'ongres des tympanons. Cette bande furieuse s'étage sur la pente d'un coteau.

Sous le pinceau d'un artiste ardent, a dit Th. Gautier, un tel sujet pouvait aisément tourner à l'horrible ; mais M. Émile Lévy est un délicat. Il n'a pas couvert son Orphée de plaies sanguinolentes, ni meurtri ses chairs livides sous la brutalité des coups. On voit bien que le poète va mourir, si déjà son dernier souffle ne s'est exhalé ; mais son cadavre aux blancheurs de marbre n'inspire aucune répulsion... Chez les femmes, les types des formes sont sveltes, fins, élégants, un peu chétifs même comme la beauté moderne. Il y a du Primatice et du Jean Goujon dans ces bacchantes élancées et minces, presque maigres. Le reflet du vin ne colore pas leurs joues, et de l'ivresse elles n'ont que la fureur nerveuse. Leurs têtes offrent un caractère de méchanceté froide, de cruauté réfléchie et de haine implacable qu'on n'ait en vain cherché dans les masques des anciennes bacchantes. Elles ont des regards viperins, des crispations félines, des sourires démoniaques ; on dirait des femmes du monde qui se vengent d'un dédain ou d'une indiscrétion. Ainsi, ce vieux sujet se trouve renouvelé, et la vie actuelle papille sous le déguisement antique. Le goût qui a présidé à l'arrangement des draperies, au choix des détails, à la détermination des types, au caractère du paysage, à la tonalité du coloris est d'une finesse extrême. « Tout en reconnaissant que les bacchantes ont de la tournure, de l'élégance, surtout la femme à la crinière blonde et celle qui secoue le bras d'Orphée terrassé, W. Bürger a exprimé l'avis que les figures et les objets ne se détachent point, faute de clair-obscur. M. Du Camp, de son côté, a fait remarquer que la violence de ces femmes n'est qu'apparente et le mouvement illusoire, et que l'exécution manque de l'ampleur que le sujet aurait exigée. »

La *Mort d'Orphée* n'en est pas moins une des œuvres capitales de l'auteur. Elle a fi-

guré au Salon de 1866 et à l'Exposition universelle de 1867, et elle appartient à l'État.

Orphée, tableau de M. François, V. FRANÇAIS (François-Louis).

ORPHELIN, INE s. (or-fe-lain — lat. *orphanus*, gr. *orphanos*, arménien *or*, de *orbu* privé de, délaissé, grec *orphos*, comme le sanscrit *artha*, *arbhaka*, petit garçon, petit d'animal, et, comme adjectif, petit, faible, chétif, maigre, jeune, enfantin. La signification d'enfant se retrouve encore dans le russe, *orba*, *rebenok*, bohémien *rob*. L'adjectif *orphanus* veut dire timide et pusillanime, et le polonais *robak* désigne le ver comme l'animal le plus chétif. Chez les Germains, ce nom de l'enfant paraît être devenu celui de l'héritier, en gothique *arja*, scandinave *arfa*, arf, ancien allemand *cripeo*, allemand moderne *erbe*. Comparez le gothique *arbi*, anglais *erfe*, orf, le scandinave *erfd*, l'ancien allemand *rafi*, etc., héritage. La même transition de sens se retrouverait dans l'irlandais ancien *arpi*, héritier, *arbus*, *orpe*, *orba*, *orban*, héritage. L'idée primitive est peut-être celle du désir qui accompagne la privation, ce qui permettrait de rattacher *ar-bha* à la racine *rabh*, désirer. Comparez le latin *ego*, être privé de, avoir besoin, et désirer. Une singulière analogie se présente dans l'arabe *arba*, il a eu besoin, d'où *arboi*, privé d'enfants, *arbat*, indigence, besoin, etc. Enfant qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux : **ORPHELIN** de père. **ORPHELIN** de mère. **ORPHELIN** de père et de mère. Il n'y aurait pas besoin d'avocats pour défendre la veuve et l'orphelin, s'il n'y avait pas d'abord d'avocats qui les attaquent. (A. Karr.) Un jour, on jugeait en cour d'assises un homme qui avait tué son père et sa mère ; le verdict du jury prononcé, le président demande à l'accusé s'il a des observations à faire sur l'application de la peine : « Aucune, répondit celui-ci, si ce n'est de me recommander, comme ORPHELIN, à l'indulgence de mes juges. »

Entre les bras de Dieu j'ai des ma naissance, Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance.

RACINE.
— Par ext. Personne délaissée, privée de soutien et de ressources : Le véritable ORPHELIN n'est pas celui qui a perdu ses parents, c'est celui qui n'a ni science ni éducation. (Boivinville.)

— Argot. Orfévre, en jouant sur le mot or. « Non donné autrefois à de jeunes garçons qui faisaient partie de la nation argotique, et qui, par troupes de trois ou quatre, parcouraient les rues des villes pour mendier. »

— Hist. ecclésiast. Nom qui fut pris par un grand nombre de husites après la mort de Ziska, chef de la secte. V. ORPHANTE.

— s. m. pl. Établissement hospitalier pour les orphelins : Mettre un enfant aux ORPHELINS.

— s. f. Moll. Ancien nom de plusieurs coquilles bivalves.

— Adjectif. Qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux : A l'époque du choléra, qui a adopté les enfants ORPHELINS ? les pauvres. (Michelet.)

— Fig. Privé, dénué : Il n'y a Français si percus et ORPHELIN de sens et de raison qui ne puisse approuver ses actions. (Et. Pasquier.)

Je te compare à quelque pré sans fleur, A quelque corps orphelin de son âme.

RONSSARD.
Il DÉSHERITÉ, sans aucun appui : Dieu ! qu'on est orphelin quand on n'a pas d'argent ! C. DELAVIGNE.

— Encycl. Hist. et admin. V. ORPHELINAT.

— Iconogr. Une naïve et touchante composition d'Ary Scheffer, les *Orphelins*, a été gravée par Alfred Johannot. Des tableaux ont été exposés sous le même titre par MM. Claudius Jacquand (Salon de 1846), Louis Hamon (Exposit., univ. de 1855), Gustave de Jonghe (Salon de 1863), etc. Le tableau de M. Hamon, qui a été lithographié par M. Aubert, représente deux jeunes filles vêtues de noir, travaillant silencieusement à quelque ouvrage de broderie, tandis que leur petit frère se dresse sur un tabouret pour embrasser l'une d'elles. Un tableau de Destouches, *l'Orpheline*, qui a obtenu un certain succès au Salon de 1834 et qui a été gravé par Fayet, représente une jeune fille épuisée de douleur et de fatigue, recueillie par de pauvres villageois. M. Edouard Girardet a peint des *Orphelins au cimetière* (Salon de 1845) ; M. L. Perrault, des *Orphelins* (Salon de 1869), dont l'aînée, agenouillée sur un prie-Dieu et tenant un bébé dans ses bras, lève les yeux au ciel ; M. Edmond Castan, une *École d'orphelins* (Salon de 1873) ; M. Jean Sorieul, *l'Orpheline de Waterloo* (Salon de 1850) ; M. Léopold de Moulignon, des *Orphelins* de 1793 (Salon de 1857). Un sculpteur belge, M. Joseph Greffs le jeune, a exposé au Salon de 1841 une statue de marbre d'un caractère touchant, *l'Orpheline du pêcheur*. Au Salon de 1866, enfin, M. Otin a exposé un bas-relief destiné à la décoration d'un tombeau de famille et intitulé les *Orphelins*.

Orpheline du temple (L'). Les écrivains royaux désignaient souvent ainsi Marie-Thérèse, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui, enfermée au Temple après le

10 août, avait vu son père et sa mère monter sur l'échafaud. V. ANGOULEME (Marie-Thérèse-Charlotte, duchesse d').

Orpheline (L'), poème anglais, de Wordsworth. Ce poème du chef de l'école lakiste est un des plus connus et des plus populaires. L'orpheline, Ruth, abandonnée à elle-même par son père nouvellement remarié, est devenue un enfant sauvage, errant selon ses caprices par les collines et les vallées. Elle s'est fait un plus de paille d'avoine, et elle essaye d'imiter avec cet instrument grossier tous les bruits des vents et des flots. Pour son sommeil, elle construit sur le gazon une épaisse hutte de feuillage, comme si depuis sa naissance elle eût mené la vie sauvage des hôtes habituels des bois. Elle s'isole dans sa mélancolie, et, sans tristesse comme sans gaieté, elle se replie en elle-même. Cependant Ruth grandit; c'est une jeune fille d'une beauté singulière. Un galant officier, revenu des Indes et dont Ruth admire le riche costume militaire, s'éprend d'une violente passion pour elle; sa voix vibrante raconte à la pauvre abandonnée les magnificences des lointains rivages, lui fait voir des jeunes Indiennes qui, dès l'aurore, quittent avec des danses et des chants leurs charmantes habitations pour aller, tant que dure le jour, cueillir des fraises, et qui rentrent le soir en chantant des chœurs joyeux. Ces récits, droitement entremêlés de paroles d'amour et de protestations de fidélité, n'ont pas de peine à séduire une jeune ignorante, disposée à tout croire du seul être qui lui ait témoigné de la sympathie, et qui maintenant passe de longues heures à songer quelle grande joie ce serait pour elle de suivre ce jeune homme séduisant par delà les mers et jusque dans les savanes et les bois déserts. Ce qui devait arriver arrive. Ruth succombe; mais à peine l'étranger a-t-il possédé cette fille ingénuë et native qu'il l'abandonne, et la pauvre fille devient folle. On l'enferme; elle trouve moyen de s'échapper et de reprendre cette vie errante qu'elle menait avant d'avoir connu son séducteur. Ce qui poétise tant Ruth, et en général les simples personnages des drames, créations de Wordsworth, c'est leur instinctive communion d'âme avec la nature. Cette composition, remarquable par sa grâce et sa tendresse, était d'ailleurs jugée par Byron comme puérile. Mais, n'en déplaise au grand poète, les descriptions qui encadrent le récit dans l'*Orpheline* et même le fond du poème constituent une œuvre d'art très-estimable; celle-ci s'approche assez, avec la forme poétique en plus, des paysanneries de George Sand, la *Mère au Désert*, la *Petite Fadette* et *François le Champi*.

Orphelia de la famille Tchao (L'), drame chinois, de Ki-kin-tsang (XIII^e siècle). Voltaire a fait connaître cette pièce en en tirant son *Orphelin de la Chine*, dont nous parlons ci-après, et il la connaissait lui-même par un très-imparfaite traduction due au P. Frémère qui, pour plus de commodité, avait laissé de côté tout ce qui était écrit en vers : ce drame est mêlé de prose et de vers comme les tragédies de Shakspeare. M. Stanislas Julien en a donné en 1834 une traduction complète et littérale, précédée d'une notice sur la famille Tchao et sur la partie des annales chinoises dont la pièce est tirée, car le fond de l'action est historique. Il s'agit de sauver de la mort un jeune orphelin, rejeton d'une grande famille, et la pièce tout entière, féroce jusqu'à la barbarie, éclate en dévouements tout aussi sauvages. Le roi Ling-Kong a deux ministres préférés : Tchao-tun, ministre des choses civiles, et Ton-ak-kou, ministre des choses militaires. Ce dernier est l'ennemi mortel de l'autre et il parvient à faire massacrer toute la famille, excepté la femme de Tchao-tun, qui est enceinte. Deux ans sont restés à cette femme, malgré ses malheurs, Tchong-ing et Kong-sun-tchou-Kieou. Ils se décident à sauver l'héritier de Tchao-tun. Tchong-ing a un fils; il le fait passer pour le fils de Tchao auprès des autorités chinoises devant lesquelles il accuse son ami Kong-sun-tchou-Kieou d'avoir dérobé cet ennemi public aux recherches de la justice : Kong-sun-tchou-Kieou est tué avec le fils de Tchong-ing, qui passe pour l'héritier de Tchao, et ainsi le véritable héritier est sauvé. Sauvé au prix de tant de sacrifices, l'orphelin grandit, parvient à reprendre l'autorité, se fait reconnaître et venge alors son père en même temps que l'infortuné Kong-sun-tchou-Kieou, qui s'est dévoué pour lui. Telles sont les données véritablement dramatiques de la pièce chinoise, qui révèle, pour l'époque où elle a été écrite, un grand génie. L'action dure vingt-cinq ans, ce qui paraissait monstrueux à Voltaire; mais il ne s'est pas fait faute d'y reconnaître les qualités fondamentales d'un chef-d'œuvre, qu'il a plutôt gâté qu'amélioré en l'arrangeant.

Orpheline (L'), tragédie d'Otway, représentée en 1680. Elle est restée longtemps populaire en Angleterre, grâce à la vigueur singulière du style et à l'étrangeté des situations. Le sujet est intéressant, mais absolument invraisemblable. Un vieux gentilhomme, Acasto, élevé avec son chez lui une orpheline d'une grande beauté, Monimia, dont le père, en mourant, la confie à son honneur; il a deux fils, Castalio et Polydore, qui tous deux aiment éperdument l'orpheline. Monimia préfère Castalio et, comme le vieil

Acasto refusait de les laisser s'épouser, ils conviennent de se marier secrètement, ce qui a lieu avec la connivence du chapelain et sans témoins. Le second fils, Polydore, est tenu dans l'ignorance de ce mariage; aussi quelle est sa surprise d'entendre Castalio et Monimia s'arranger pour passer la nuit ensemble ! Il croit que l'orpheline est la maîtresse de son frère et se divertit de leur jouer à tous deux un bon tour. Il a surpris le signal que devait faire Castalio pour être reçu pendant la nuit par Monimia; il devance son frère de quelques instants, fait le signal et la porte s'ouvre. Monimia le reçoit dans l'obscurité et le prend pour son époux. Peu de temps après, le véritable mari se présente à la porte, qui reste obstinément close; il s'indigne, se désespère et, quand il le voit sa femme le lendemain, il éclate en reproches. Monimia, qui croit avoir passé la nuit avec lui, ne comprend rien à ses plaintes; elle s'imagina qu'elle est déjà méprisée et abandonnée. Cependant un entretien qu'elle a avec Polydore lui fait concevoir quelques soupçons : « Où avez-vous donc passé la nuit ? » lui demande-t-elle. — Dans tes bras, répond le galant. Alors elle lui révèle le mariage qui, la veille, l'a unie à son frère, et ils deviennent l'un pour l'autre un objet d'effroi et d'horreur. Castalio survient; il ne sait rien encore; mais Polydore, qui veut se faire tuer par lui, lui cherche querelle; ils dégainent et Polydore, blessé à mort, fait alors l'aveu de son crime involontaire, dont il s'est puni en se jetant sur l'épée de Castalio de manière à s'enfermer. Castalio, apprenant que Monimia l'a reçu chez elle, ne songe plus qu'à se venger; il va tuer l'infidèle. Monimia survient; il l'accable de reproches et se jette sur elle l'épée haute; elle déclare qu'elle vient de s'empoisonner et Polydore atteste son innocence. Elle expire dans les bras de son mari, qui se frappe lui-même aussitôt.

Toutes ces horreurs accumulées tiennent le spectateur en haleine. Des figures accessoires pleines de relief, un frère de Monimia qui revient de l'armée et qui aime Serina, fille d'Acasto; un petit page plein d'adresse et qui déploie surtout son esprit à empêcher Castalio d'arriver à temps à la chambre nuptiale au moment du rendez-vous, remplissent les intervalles des scènes violentes. Le rôle de Monimia est d'une sensibilité exquise, d'une noblesse touchante. Elle rivalise de place, de douleur, de beauté avec la Charlotte de *Werther* et la Claire d'*Edmont*. Mais, pour bien saisir l'originalité de ce type, il faut pénétrer plus à fond dans les mœurs du drame, qui sont celles du siècle de Charles II. L'amour n'est pour Polydore et pour Castalio qu'un besoin des sens, qu'un désir furieux et frénétique. Au milieu de ces fougueuses passions, ou la destinée a placé l'orpheline, celle-ci à toutes les faiblesses de son sexe. Elle ne sait pas lutter contre la passion envahissante, mais elle se laisse entraîner vers le malheur. En revanche, elle possède la plus noble vertu : le dévouement. Une fois que le bonheur de son époux est à jamais détruit, qu'il ne peut l'aimer sans honte, il n'est plus de joie pour elle sur la terre; elle doit mourir. C'est la volonté, non l'amour idéal qui tourmente l'héroïne : ce genre de passion peut intéresser, puisqu'il est dans la nature; l'auteur anglais lui doit le pathétique profond, l'éloquence dramatique de sa tragédie. Otway excelle à exprimer le trouble de la passion naissante, le ravissement du cœur, les regrets de l'amour déçu.

Orphelin de la Chine (L'), tragédie de Voltaire (Comédie-Française, 20 août 1755). Voltaire en a emprunté le sujet au drame chinois que nous avons analysé plus haut, *Orpheline de la famille Tchao*. Son esprit, d'ailleurs, avide de nouveauté, avait deviné dans une traduction informelle une partie des beautés de cette œuvre exotique, et il se hâta de se les approprier; toutefois, il eut le tort d'amoindrir ce que le sujet a de sombre et de vraiment tragique en y mêlant, suivant la mode française, une intrigue amoureuse. Voici comment Voltaire a disposé sa tragédie. Gengis-Khan, conquérant de la Chine, ne se croira assuré sur le trône de ce vaste empire que lorsqu'il aura fait mourir le seul prince restant de la maison qui régnait avant lui. Cet enfant, encore au berceau, a été confié à un mandarin qui, pour le sauver, veut sacrifier son propre fils en le voyant au tyran à la place du jeune prince. Idamé, son épouse, de laquelle il fait part de ce projet, refuse de s'associer à un dessein aussi barbare. Pour sauver la vie de son fils, elle dénonce à Gengis-Khan la substitution d'enfant opérée par son mari. Le tyran, qui avait autrefois adoré Idamé, sent, en la voyant renaitre, ses premiers feux. Il veut l'enlever à son mari; il promet de partager avec elle sa couronne, si elle veut consentir à l'épouser. Idamé, qui aime son époux autant que son fils, rejette ses offres et est disposée à mourir plutôt que de le mandarin que de lui être infidèle. Elle lui propose même de le tuer ensuite lui-même, afin que ni l'un ni l'autre ne tombe entre les mains du tyran. Gengis-Khan le comprend dans cette situation et, charmé de leur vertu, il ne veut plus troubler leur union, fait grâce de la vie au jeune prince et se laisse conduire par les conseils du mandarin.

Cette tragédie offre un tableau tel quel des

mœurs tartares et chinoises. L'orphelin ne paraît pas : il ressemble trop au Joss d'*Alahide*, et Voltaire, tout en intéressant à son sort, a trouvé moyen de se passer de ce personnage. Zam-Ti, le mandarin qui pousse le dévouement jusqu'à vouloir livrer son propre fils, est un caractère vigoureusement tracé; on pardonne à la mère, Idamé, de n'avoir pas la même fermeté que son époux. Le caractère de Gengis-Khan parut neuf au théâtre lors de la première représentation de l'*Orphelin de la Chine*; on se plut à l'entendre se demander :

Est-il bien vrai que j'aime ? Est-ce moi qui soupire ?
Qu'est-ce donc que l'amour ? A-t-il donc tant d'empire ?

Mais Gengis-Khan amoureux est un contre-sens et cet épisode gâte la pièce. Elle est pourtant du succès; le théâtre avait montré cent fois les Grecs et les Romains; c'était une nouveauté d'y voir les Chinois, que tant de singularités ont rendus intéressants. Voltaire peint avec force le contraste de deux grands peuples, l'un conquérant, l'autre conquis, de ce Gengis-Khan, de ce chef des Tartares, subjugué par la sagesse des vaincus.

Orphelines (LES) de la charité, drame en cinq actes, de MM. Denney et Brétil (Ambigu-Comique, 7 mars 1857). La scène se passe à La Haye en 1722. S'il faut en croire les auteurs, il existait alors dans les Pays-Bas une loi rigide qui plaçait sous la sauvegarde de l'Etat les orphelines nées dans le royaume. « L'Etat prend sous sa protection immédiate les orphelines; il est leur père et leur mère; quiconque aura séduit une orpheline l'épousera ou aura son crime par le dernier supplice. » Ces enfants de la patrie s'appellent *les orphelines de la charité*. Le comte Horace, lieutenant de vaisseau au service de la France, ignore-t-il donc les conséquences d'une amourette sur la terre de Hollande ? Il est descendu à l'hôtel de la Corne, le plus beau de La Haye. Il est porteur d'une lettre pour M. Van Delberg, un des plus hauts magistrats de la province; mais il a l'imprudence de faire la cour en passant, et par manière de passe-temps, à une belle fille nommée Frantzia, orpheline de la charité, qu'il a remarquée pendant la traversée sur le bateau. Aime-t-il Frantzia ? Non; mais elle lui rappelle une personne qu'il n'a vue qu'une fois, il y a deux ans, en Suisse, et dont il a été, au risque de sa vie, ramasser le bouquet au fond d'un précipice. Frantzia prend pour elle les discours passionnés du lieutenant, et elle le croit d'autant plus volontiers sur parole qu'elle connaît la puissance de la tutelle que la loi lui accorde. Bref, elle accorde un rendez-vous au comte. Cependant la lettre dont le comte est porteur, il faut bien songer à la déposer à son adresse. A cet effet, Horace se rend chez le magistrat Van Delberg. Quelle est sa surprise lorsqu'il retrouve en Mlle Frédérique Van Delberg sa belle inconnue, celle qu'il aime depuis deux ans et dont il embrassait le fantôme dans la personne de Frantzia ! La fille de M. Van Delberg rougit de plaisir en revoyant celui qui, pour un bouquet échappé de ses mains, a risqué sa vie. Frantzia est oubliée et le mariage des deux jeunes gens se prépare. Cette union dérange les plans d'un certain Diétrich, qui est l'amant de Mme Van Delberg avant d'être fait marié. Ce Diétrich aurait voulu voir Mlle Frédérique à son neuveu Wilfrid, pour faire par ce moyen passer dans sa famille le riche héritage du magistrat. Le jour du mariage arrive. On va signer le contrat. Les invités se pressent dans le salon. Tout à coup Frantzia paraît. Calme et pâle, elle s'avance au milieu des assistants et réclame Horace comme son fiancé. Le lieutenant reconnaît, mais un peu trop tard, combien il est dangereux de demander des rendez-vous aux orphelines de Hollande, qui ont l'Etat pour tuteur.

Les faits que nous venons d'analyser occupent les deux premiers actes. Au troisième, on assiste à un duel entre le comte Horace et le neveu de Diétrich, tout fatal à ce dernier. Au quatrième, l'action se complique : Frantzia se trouve être le fruit d'une faute commise par Mme Van Delberg avec le comte, en question et, par conséquent, la nature naturelle, née avant mariage, de la belle Frédérique. Horace échappe à la loi, puisque l'enfant n'est plus orpheline. D'ailleurs, en retrouvant sa mère, Frantzia, qui a été déposée toute jeune à la maison de charité, devient un modèle d'abnégation et de dévouement. Au cinquième acte, Van Delberg pénètre le secret de la faute de sa femme, faute antérieure, nous le répétons, à son mariage; il pardonne, l'excellent homme, et adopte Frantzia. Horace pourra faire le bonheur de Frédérique. La pièce est égayée par les terribles comiques d'un certain Pavillon, espèce de valet qui a une autre orpheline de la charité, Wilhelmine, pourvue de ses agaceries compromettantes et dangereuses. Le général Hippolyte n'est pas plus farouche à l'endroit du beau sexe, et Joseph passerait à côté de lui pour un libérin de la pire espèce.

Ce drame a réussi complètement.

ORPHELINAGE s. m. (or-fel-li-na — rad. orphelin). Etat de celui qui est orphelin : *L'état conjugal expose les enfants à deux orphelinages, sans garantie contre les lésions qu'en doivent résulter.* (Fourrier.) *Il* Vieux motifs,

ORPHELINAT s. m. (or-fel-li-na — rad. orphelin). Asile ouvert à des enfants orphelins : *Fonder un ORPHELINAT.*

— *Encycl.* Dès la plus haute antiquité, les législateurs se sont occupés de pourvoir aux besoins des enfants qui avaient perdu leur père et leur mère et qui trouvaient sans ressources. Moïse ne se borna pas à recommander de secourir les orphelins; il ordonna aux Juifs de leur laisser une partie des fruits de la terre, de les admettre aux repas des fêtes et des sacrifices, et une partie du trésor des aumônes, gardé dans le temple, fut affectée à leur entretien. En Grèce, plusieurs villes avaient décidé que l'Etat élèverait à ses frais les enfants de ceux qui mouraient en le servant. A Athènes, notamment, Solon et Pisistrate ordonnèrent que les enfants d'un père mort pour la patrie fussent élevés aux frais de l'Etat, dans le Prytanée. A Rome, lorsqu'un enfant devenait orphelin sans que son père lui eût désigné un tuteur, le magistrat se chargeait de ce soin et ne confiait jamais l'enfant à celui qui gérait ses biens. Plusieurs empereurs, entre autres Nerva, Trajan, Adrien, créèrent des établissements spéciaux pour les enfants pauvres. Le christianisme naissant, en qui dominait le sentiment démocratique de la fraternité humaine, s'occupa beaucoup plus des orphelins. Un orphelinat ou *orphelinat* fut créé à Constantinople en 335, et plusieurs établissements du même genre furent établis à Rome au vie siècle et en Gaule au v^e. Dans le principe, on éleva ensemble les orphelins et les enfants trouvés. C'est au x^v^e siècle que l'on commença à fonder des maisons distinctes pour les orphelins pauvres. Les hospices de Saint-Michel et *dei Orfanelli*, à Rome, datent de cette époque et cet exemple fut suivi dans les divers Etats de l'Europe, où des établissements du même genre furent créés soit par l'Etat et par les villes, soit par des fondations privées.

Certaines classes d'orphelins ont été l'objet de fondations spéciales. C'est ainsi que Louis XIV ouvrit la maison de Saint-Cyr aux orphelins nobles, que la République établit le Prytanée pour y recevoir les fils de militaires, que Napoléon I^{er} créa des bourses pour les orphelins dont les pères avaient été légionnaires, pour les garçons dans les lycées et pour les filles dans les maisons de la Légion d'honneur.

Dans l'état actuel de la législation, ce sont les administrations locales qui doivent secourir les orphelins qui n'ont point de moyens d'existence. Quand elles n'ont point de ressources suffisantes pour les placer dans des *orphelinats* spéciaux, elles les recueillent sous le titre d'enfants abandonnés. L'œuvre des orphelins est une des plus intéressantes de toutes les œuvres de bienfaisance. On se trouve ici en présence d'une misère imméritée, et l'on n'a pas même le droit de se demander ce qu'il faut faire : la situation est pressante et ne permet pas le moindre retard. Devant de semblables infortunes, le devoir est nettement tracé et, si l'on ne veut pas que ces enfants finissent par le vagabondage et la police correctionnelle, il faut leur donner le pain quotidien qui leur manque et les préparer par une bonne éducation à occuper dignement leur place dans la société. Voilà le but; pour l'atteindre, quel est le moyen le plus efficace ? Trois moyens seulement s'offrent à nous : l'initiative individuelle, l'*orphelinat* et le patronage des orphelins.

Dans le système de l'*orphelinat*, les enfants sont réunis dans une même maison, soumis à une discipline, élevés en commun. En général, dans les *orphelinats* catholiques, on élève les enfants pour en faire des domestiques. Les protestants n'ont guère fait que suivre ce point la tradition et les habitudes catholiques. Ils concentrent aussi généralement leurs enfants dans des établissements spéciaux et les forment pour l'agriculture et même pour d'autres professions manuelles. Ces institutions ne semblent pas cependant convenir à tout le monde. Les reproches qu'on adresse aux *orphelinats* sont de diverses natures : on les accuse d'abord d'être trop coûteux. On a compté que, dans les *orphelinats* protestants de France, la dépense de chaque orphelin s'élève approximativement au chiffre de 450 francs. D'autre part, les enfants admis trompent très-souvent la confiance de leurs protecteurs. Par le fait qu'ils sont réunis et à l'abri de tout danger, ils perdent tout contact avec la réalité et les habitudes de la vie. Hors de la société, ils s'y trouvent dépeçés, pleins de prétentions, capables de peu de chose, ne donnant pas à leurs maîtres ou patrons grande satisfaction et ne rapportant trop souvent des établissements qu'ils ont habités que des dehors religieux. Ce n'est pas que le zèle des directeurs fasse défaut ou que les bonnes instructions manquent; tous, catholiques et protestants, ne négligent rien pour accomplir leur devoir : c'est le système qui est mauvais.

Quand bien même, en effet, on aurait veillé avec la plus grande sollicitude à l'existence matérielle et à l'instruction des orphelins, on ne leur aurait pas donné ce qui est la base de toute bonne éducation : la vie de famille. C'est là seulement que les caractères se développent et que les âmes se forment. Lorsque l'enfant ne sent plus la discipline qui le

menace à tout instant, lorsqu'il rencontre une affection qui n'est pas une affection banale et s'étendant indistinctement à tous les orphelins venus ou à venir, une affection qui s'adresse particulièrement à lui, il s'épanouit en quelque sorte et ne risque pas de contracter des habitudes de dissimulation et d'hypocrisie. Sans doute, diront les partisans de l'orphelinat, tout cela est très-beau; mais le moyen de rendre à ces enfants la famille qui leur manque? Si vous comptez sur la charité individuelle, vous vous exposez à de grandes déceptions. Combien de personnes voudraient se charger d'un orphelin et, parmi celles qui le voudraient, combien qui ne le pourraient pas! Ces objections sont très-fondées et, si l'on devait se fier uniquement à l'initiative privée, mieux vaudrait conserver les orphelins. Mais il y a un autre moyen dont on a déjà fait heureusement l'expérience : c'est le patronage des orphelins.

Ce système, que l'Etat a adopté en Suisse et spécialement dans le canton de Vaud et dans celui de Thurgovie, a produit d'excellents résultats. On place les enfants dans des familles pauvres à la campagne; moyennant une somme annuelle de 100 francs, on trouve toujours des maisons pour les recueillir. Là, ils sont reçus comme les enfants de la maison et élevés comme eux; ils vont à l'école gratuitement et s'occupent ensuite de divers travaux agricoles. Les paysans qui les reçoivent finissent par s'attacher à eux, et les orphelins ne tardent pas à être considérés comme membres de la famille. Ainsi, dès l'enfance, ils font l'apprentissage de la vie; ils prennent des sentiments convenables à leur position et des goûts plus conformes à leur état. L'expérience a démontré la supériorité de cette méthode partout où on l'a employée. Les hospices de Marseille envoient ainsi des enfants trouvés dans les montagnes du Dauphiné. En 1856, sous l'inspiration de la même idée, fut fondé à Paris un orphelinat dit alors orphelinat du Prince impérial. Les enfants admis à participer aux bienfaits de cette institution, au lieu d'être élevés en commun, sont placés dans des familles ouvrières qui les élèvent comme leurs propres enfants moyennant une allocation annuelle que leur paye la caisse de l'établissement. Les membres de la commission supérieure se constituent les patrons des jeunes enfants adoptés par l'orphelinat, les placent en apprentissage et leur donnent leur appui jusqu'au moment où ils sont arrivés à l'âge d'homme.

Intéressé qu'inspirent les enfants pauvres à fait multiplier de nos jours, surtout dans les grands centres de population, les asiles destinés à recevoir les orphelins et à leur donner l'éducation nécessaire. Parmi les orphelinats de l'Europe, nous citerons ceux de Berlin, de Halle, de Wurtzbourg, en Allemagne; ceux de Milan, d'Aversa, près de Naples, etc. En France, ces établissements sont très-nombreux. En dehors de ceux qui sont à la charge des communes et des hospices, il en existe un grand nombre qui sont dus à la charité individuelle et privée. Plusieurs sociétés religieuses ou laïques s'occupent d'élever, d'instruire ou de protéger les orphelins. A Paris seulement, nous citerons l'asile des orphelins de Ménilmontant; la maison des orphelins de Saint-Vincent de Paul, qui reçoit les orphelins de père ou de mère, de sept à douze ans, moyennant 25 francs par mois; l'Œuvre de la Sainte-Enfance; la maison de la Providence pour les orphelins; la maison de Saint-Joseph et de Notre-Dame des Victoires, qui sert d'asile provisoire pour les orphelins nécessiteux; l'Œuvre des Saints-Anges, pour les orphelins; l'Œuvre des orphelins de Saint-Vincent de Paul; l'établissement de Saint-Nicolas, qui reçoit, pour 20 francs par mois, les orphelins de père et de mère; l'orphelinat Saint-Charles, pour garçons; l'orphelinat de Saint-Sulpice; l'orphelinat et asile Saint-Charles, pour les jeunes filles; la Société de l'orphelinat de la Seine, fondée pour recueillir, sans distinction de culte, les orphelins ou enfants abandonnés, les élever et leur donner une profession; la Société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins; l'Œuvre de l'adoption des orphelins; le Comité de patronage des orphelins d'Alsace et de Lorraine, fondé en 1871, etc. Citons encore l'Œuvre de Notre-Dame-des-Arts, fondée à Paris par la vicomtesse d'Anglars de Rassignac pour élever des orphelins de fonctionnaires civils et militaires, de garçons, de savants, de lettrés, etc. L'œuvre, qui se soutient à l'aide de souscriptions, reçoit gratuitement les orphelins qu'elle adopte et patronne dans le monde et, moyennant 600 francs par an, les filles de souscripteurs vivants. Enfin, citons encore des établissements d'une grande utilité, des colonies agricoles où les orphelins apprennent l'agriculture et reçoivent une instruction pratique, notamment la colonie de Mettray, l'orphelinat de Sainte-Aile, près de Coulommiers, l'orphelinat d'Igny, près de Palaiseau, etc.

Les protestants ont fondé en France une trentaine d'établissements pour les orphelins. Les principaux sont : l'orphelinat évangélique de Paris; l'institut pour les orphelins protestants de Saverdun (Ariège), fondé en 1839 et reconnu depuis d'utilité publique; on y élève tous les enfants pour l'agriculture; l'orphelinat protestant de Castres (Tarn), fondé en 1840 par le consistoire et reconnu d'utilité publique en 1854. Ici les enfants peuvent ap-

prendre la profession manuelle qui leur convient; quelques-uns même sont préparés pour l'enseignement. Les enfants y sont admis de six à dix ans. L'orphelinat protestant d'Orléans, celui de Montauban, celui du Gard, à Nîmes, reçoivent de jeunes orphelins qui y sont formés pour être servantes ou ouvrières. A Crest, on fait pour les jeunes filles ce qu'on fait à Castres pour les garçons; on laisse plus de liberté aux enfants dans le choix de leur profession et on fait des institutrices de celles qui en ont la vocation. Un des graves reproches qu'on peut adresser à ces orphelinats, du moins à la plupart d'entre eux, c'est l'exclusion dont leur règlement frappe les enfants illégitimes. Cependant l'institut de Tonneins, pour les garçons, et celui d'Avalon, près de Rochefort (Charente-inférieure), pour les jeunes filles, sont ouverts à tous les orphelins protestants sans exception. En Algérie, les protestants ont fondé l'orphelinat de Dely-Israhim, près d'Alger. Les bâtiments et la ferme de cet établissement agricole et professionnel sont situés à 10 kilomètres d'Alger, dans le Sabel. A Strasbourg, l'orphelinat du Neuhoof reçoit les garçons et les filles de six à douze ans; plusieurs sont mis en apprentissage à Strasbourg.

ORPHEON s. m. (or-fé-on — du nom d'Orphée). Mus. Ecole de chant établie en 1833 pour les élèves des écoles primaires. Société chorale : *Concours des ORPHEONS de France*. Instrument de musique à cordes et à clavier, dans lequel le son est produit par une roue qui frotte les cordes.

— **Encycl.** Aussitôt après que la loi de 1832 eut en quelque sorte créé l'instruction primaire en France, des hommes éminents demandèrent qu'on y ajoutât l'enseignement du chant, dans le but de répandre parmi le peuple le goût du beau et d'adoucir ses mœurs. La réalisation de cette idée fut due à Wilhelm et à sa méthode, dont les moyens ingénieux et simples faisaient disparaître la plupart des difficultés premières. C'est en 1833 qu'il commença à l'appliquer dans les écoles. A la fin de l'année, il réunit les groupes qu'il avait instruits séparément, afin d'avoir un ensemble d'exécuteurs, et il donna à cette réunion le nom d'orphéon. Depuis lors, on désigne sous ce nom un ensemble de choristes qui exécutent des chants sans accompagnement. Wilhelm ne comptait d'abord dans son orphéon que les élèves de neuf écoles primaires de Paris et de deux écoles de la Société élémentaire; mais bientôt le conseil municipal de Paris étendit l'instruction musicale, d'après sa méthode, à toutes les écoles primaires de la capitale. En 1847, l'orphéon de Paris comprenait 1,200 à 1,500 chanteurs, parmi lesquels se trouvaient, non-seulement des enfants et des jeunes gens, mais aussi des hommes faits, surtout des ouvriers donnant à l'étude de la musique les loisirs que tant d'autres dépensent malheureusement au cabaret. Les orphéonistes exécutaient dès lors avec beaucoup de justesse et de précision des morceaux composés expressément pour eux ou bien des morceaux empruntés soit aux maîtres anciens, soit aux maîtres modernes. M. Hubert remplaça Wilhelm dans la direction de l'orphéon de Paris; il a eu lui-même pour successeur M. Gounod.

Dans le reste de la France, l'organisation des sociétés chorales ou orphéons a été due surtout à M. Eugène Delaporte. On en comptait, en 1859, 700 qui, depuis la guerre jusqu'à la Méditerranée, ont déversé à ce chef intelligent et actif. On les a vues nager, disant un recueil de l'année 1859, accourir à sa voix la chanson aux lèves, la joie au cœur, le drapeau en main, pour ce fameux festival du palais de l'Industrie qui, le 18, le 20 et le 22 mars, a mérité les applaudissements enthousiastes de 100,000 auditeurs, dont beaucoup arrivaient du fond de l'Angleterre et de l'Allemagne. A sa voix aussi, qui leur est apportée par l'organe des sociétés chorales, l'Orphéon, elles se réunissent pour assister aux brillants concours de nos départements, auxquels elles donnent une vie, un éclat inaccoutumé.

L'année suivante, au mois de juin, nos orphéonistes se transporteront à Londres. Trois mille ouvriers, disait M. Héguez, l'élite des sociétés chorales qui aujourd'hui couvrent la France, ont passé la mer et ont donné au palais de Sydenham quatre concerts dont le succès a été croissant. Il y avait au dernier plus de 15,000 auditeurs. Les Anglais ont accueilli cette démonstration de notre démocratie chantante avec une sympathie marquée. On aurait dit, le dernier jour principalement, qu'ils attachaient à leurs acclamations un sens politique, qu'ils y voyaient une occasion de resserrer entre les deux peuples des liens qui, en effet, ne devraient jamais se rompre. L'excursion de nos chanteurs a eu d'excellents résultats à plus d'un point de vue. Il ne peut que rendre plus vif le goût des classes laborieuses pour la musique. Ce goût s'est propagé, depuis quinze ans, dans d'immenses proportions. Or, l'âme ne peut s'ouvrir aux plaisirs intellectuels sans se fermer aux jouissances brutales et aux passions qui démoralisent.

Un compositeur remarquable et un juge très-compétent, M. Reyher, a porté sur les orphéons le jugement suivant, au sujet d'un concours auquel il venait d'assister à Blois : « Châtié jury, dit-il, avait à entendre quinze

orphéons, et chaque orphéon devait chanter deux chœurs... Le concours a duré trois heures cinq minutes. A mesure qu'un orphéon s'avancait sur l'estrade, bannière en tête, le président interrogeait le chef sur les récompenses déjà obtenues, la date de la formation de la société et le nombre des exécutants placés sous sa direction : ces renseignements devaient influer sur la décision du jury. Presque tous les chœurs qui ont été chantés sont de la composition de M. Laurent de Rillé. Ces morceaux, dont je n'ai pas à apprécier la valeur musicale, m'ont paru être d'une exécution très-facile; deux ou trois auditions doivent suffire pour les retenir, et c'est ce qui explique la grande faveur dont ils jouissent auprès des sociétés chorales, dont l'enseignement a pour base principale la routine. On s'occupe peut-être un jour de diriger dans une voix meilleure l'intelligence musicale de ces hardis travailleurs, de ces ouvriers mélomanes qui utilisent si noblement les loisirs de la fabrique et de l'atelier. Le jour où ils liront dans une partition comme dans un livre, on verra surgir au milieu d'eux de grands artistes. »

Les orphéons n'ont cessé de se multiplier en France. Un document publié en 1867, relativement aux concours orphéoniques qui étaient organisés pour l'Exposition universelle de cette année, peut nous donner une idée de l'importance qu'avaient prise alors ces sociétés. Ce document offrait le relevé, par département, de toutes les sociétés orphéoniques, ainsi que des membres actifs et honoraires qui les composaient. Nous y trouvons le chiffre de 3,243 sociétés et de 144,199 membres. Ce total si considérable est bien fait pour réjouir ceux qui croient à la mission civilisatrice de la musique et du chant.

L'institution des orphéons, qui compte un si grand nombre d'enthousiastes admirateurs, n'a pas été à l'abri de quelques critiques. Un spirituel écrivain, M. Francisque Sarcey, peu convaincu que les orphéons servent à la moralisation des masses, a écrit à ce sujet les lignes suivantes : « Les orphéons, vous le savez, sont composés, en grande partie, de petits ouvriers. La caisse, il est vrai, s'enfle des cotisations de tous les gros bonnets; mais elle n'est jamais assez riche pour défrayer tous les sociétaires. Forcé leur est donc de mettre du leur. En tout cas, elle ne leur paye pas leurs journées perdues. A vingt concours par an, c'est près de quarante jours qu'il faut passer au compte de profits et pertes. Ce serait plus encore peut-être; car la veine se bien épuisée, et pareillement le lendemain. Je voudrais que vous vissiez cela! La veille du grand jour, tout est en émoi dans le bourg. Les ouvriers quittent leur travail de meilleure heure; on astique les uniformes; tout fanfane à son uniforme et un sabre à des orphéonistes! Le chef porte des contre-épaulettes en or ou en argent, suivant la richesse du pays; son shako est orné d'une aigrette ou d'un panache. On fourbit les cuivres. Le lendemain, on part en grand tralala, au milieu d'une foule d'oïseux ou de curieux, on arrive vers midi, on déjeune. Le concours a lieu généralement de deux à six; les prix sont distribués, tout le monde en a, comme dans les pensionnats de demoiselles; il y a même des prix d'éloignement pour les sociétés qui font le plus long trajet. Puis, c'est le tour du banquet, que suit un punch; qui mène assez avant dans la nuit. On est légèrement ému, on s'en va bras dessus, bras dessous, comme deux hommes mariés. Les coups de canif pleuvent, on entre tous ensemble au même endroit, pour y travailler à la moralisation des masses. Le lendemain, on se lève avec un grand mal de cheveu, trop heureux encore si les cheveux seuls sont malades. Vous imaginez de quel cœur on reprend la besogne le mardi. On n'en peut plus, on dort à moitié sur son outil. Que de temps perdu, que d'idées funestes germent sous les cerveaux en ébullition! »

ORPHEONIQUE adj. (or-fé-o-ni-ke — rad. orphéon). Qui a rapport aux orphéons ou à la musique chorale des orphéons : Société ORPHEONIQUE. *Concours ORPHEONIQUE*.

ORPHEONISTE s. m. (or-fé-o-ni-sta — rad. orphéon). Membre d'un orphéon, d'une société chorale.

ORPHEORÉON s. m. (or-fé-o-ré-on). Antiq. gr. Sorte de luth à huit cordes de métal.

ORPHEOTÉLESTES s. m. (or-fé-o-té-lé-stés — mot gr. formé de *Orpheus*, Orphée, et *teles-tés*, qui initie). Antiq. gr. Disciple d'Orphée.

ORPHIE s. f. (or-fé). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des ésoques, comprenant plusieurs espèces, dont la principale vit dans nos mers : *Les vertèbres de l'Orphie deviennent vertes par la cuisson*. (V. de Bomare.)

— **Bot.** Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Ichtyol. Ce genre fut placé par Cuvier à côté des brochets, des scombrésocés et de plusieurs autres de la famille des ésoques, avec lesquels il a, sans contredit, beaucoup de rapports d'organisation; mais il s'éloigne des brochets par ses mâchoires prolongées en un très-long museau et garnies de petites dents; son corps est allongé et revêtu d'écaillures peu apparentes, excepté une rangée longitudinale carénée de chaque côté. Les os sont bien remarquables par la couleur d'un

beau vert qui leur est inhérent et ne dépend pas de la cuisson. Ce genre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, indigènes ou exotiques; parmi celles de nos côtes, on remarque surtout l'Orphie proprement dite, appelée aussi *aiguille*. L'Orphie a le corps et la queue tellement déliés que la longueur totale de l'animal est souvent vingt fois plus grande que sa grosseur. Ses dents sont petites, pointues, égales et placées de manière que celles de la mâchoire supérieure, lorsque la bouche est fermée, occupent les intervalles de celles de la mâchoire inférieure; ses yeux sont gros; sa ligne latérale part de l'opercule, reste constamment au-dessous du corps et se perd à l'extrémité de la base de la nageoire caudale; la queue s'élargit, se grossit; les autres nageoires sont courtes. Sa couleur offre sur le dos et la nuque un vert mêlé d'azur; ses opercules réfléchissent des teintes vertes, bleues et argentines; la partie supérieure des côtés est d'un beau vert diversifié par des reflets bleuâtres; l'autre partie répand l'éclat de l'argent le plus pur; du gris ou du bleu sont distribués sur les nageoires. Ce poisson abandonne les profondeurs des eaux pour venir frayer près du rivage, où il annonce par sa présence la prochaine apparition des maquereaux. Il parvient à une longueur de 0m,70. Il se nourrit de petits animaux marins, mais aussi devient la proie des squales et autres habitants de la mer. Sa morsure est, dit-on, très-dangereuse et même mortelle, sans doute à cause de la nature de la blessure que font ses dents nombreuses et acérées. On le prend pendant les nuits calmes et obscures, à l'aide d'une torche allumée qui l'attire et au moyen d'un instrument garni d'une vingtaine de longues pointes de fer qui les percent et les retiennent; on en pêche, dit-on, jusqu'à quinze cents dans une seule nuit. La chair de l'Orphie est de très-bonne qualité, malgré la répulsion qu'inspire la couleur bleue de son épine dorsale. Mais on en mange peu, et la majeure partie du produit de sa pêche sert à faire des appâts pour prendre les autres poissons, qui en sont très-friands.

ORPHILIERE s. f. (or-fé-li-ère). Pêche. Espèce de filet.

ORPHIQUE adj. (or-fé-ko). Antiq. Qui a rapport, qui appartient à Orphée : *On sait qu'Aristée se trouva le jour d'un certain point à la légende ORPHIQUE*. (Val. Parisot.) Il se dit des dogmes, des mystères, des principes philosophiques attribués à Orphée : *On sait l'influence qu'exercèrent dans l'antiquité les initiations aux mystères éleusiens et ORPHIQUES*. (Depping.) *On peut regarder Abarès comme un des initiés étrangers des écoles ORPHIQUES*. (Val. Parisot.) *Vi orphique*, Visage et réglée par l'amour de la vertu. *Œuf orphique*, Œuf qui était regardé comme l'emblème de l'univers.

— s. m. Philosophe qui professait les doctrines orphiques; chef d'école qui avait coopéré à la création de ces doctrines.

— s. f. pl. Fêtes de Bacchus, ainsi appelées parce qu'Orphée les avait instituées ou, suivant d'autres versions, parce qu'il périt dans une de ces solennités.

— **Littér.** *Poèmes orphiques* ou substantiv. *Orphiques*, Poèmes attribués à Orphée.

— **Encycl.** *Poèmes orphiques*. On désigne ainsi des hymnes et des poèmes attribués à Orphée, qu'ils soient d'une époque bien postérieure, et l'on rattache en outre à ce personnage mythique la triple institution d'une cosmogonie, d'une théogonie et des mystères. Examinons d'abord les compositions poétiques qui portent ce nom.

Le seul récit de la vie du poète, l'époque antéhistorique et semi-fabuleuse ou la tradition place son existence, cet ensemble de données merveilleuses suffirait à nous faire douter, au premier abord, de l'authenticité de toute œuvre poétique dont Orphée nous serait donné comme l'auteur. L'antiquité elle-même, malgré son manque de critique ordinaire, n'a pas ajouté beaucoup de foi à la fabuleuse antiquité des poèmes orphiques. Aristote, Cicéron, Suidas et d'autres anciens se sont efforcés de restituer à différents poètes postérieurs les hymnes et poèmes d'Orphée, en sorte qu'il ne reste plus un seul vers certain de l'âge fabuleux qui charmaient les ours et les hommes sauvages. Je crois, dit Hérodotus, qu'Homère et Hésiode sont venus au monde 400 ans avant moi ou guère davantage. Ce sont eux qui firent aux Hellènes une théogonie et à chacun des dieux donèrent un surnom, établirent leurs rites et tracèrent leurs images. Quant à ceux que les poètes disent antérieurs à ces poètes, ils sont venus, à ce que je crois, postérieurement à eux.

A défaut du témoignage direct d'Aristote, qui ne nous est pas parvenu, bien que nous sachions que ce philosophe avait fait des poèmes orphiques une étude particulière, il nous reste ce qu'en rapporte Cicéron dans son livre *De la nature des dieux*. « Aristote, y dit l'auteur latin, nous apprend qu'il n'y eut jamais de poète Orphée et que les vers orphiques sont d'un certain Cécrops le Pythagoricien. Platon cite parfois Orphée et Muséus, comme il cite Hésiode et Homère. Mais le nom d'Orphée vient alors sans aucune préoccupation critique; sa présence dans les *Lois* et dans le *Banquet* prouve seulement que ce nom était populaire en Grèce au temps de Platon. »

Voici le plus important des fragments orphiques. Il se retrouve, avec des variantes, dans Clément d'Alexandrie et dans Eusèbe : « Je dirai comment l'ordre est établi. Fermez les portes à tout profane; mais toi, écoute, fils de la Muse, de la lune porte-lumière, car je dirai la vérité, et les pensées tout d'abord agitées dans ton âme ne te priveront pas de la vie aimée. Demeure dans la contemplation de la divine intelligence, y appliquant toute la force de ton esprit, et marche droit au chemin de la vie, et envisage l'unique roi du monde. Il est un, procréé de lui-même, et de cet un toutes choses sont sorties, et il est en elles, et il les enveloppe, et aucun des mortels ne l'a vu, mais lui-même, certes, les voit tous. C'est lui qui, après la félicité, envoie le mal aux mortels, et la guerre horrible, et les douleurs qui tirent les larmes. Et nul n'est par delà ce grand roi. Mais lui, je ne le vois pas, la nue étant interposée. Tous les mortels ont aux yeux des pupilles mortelles, inhabiles à voir Zeus dominateur de toutes choses. Or, dans le ciel d'airain il brille assis sur un siège d'or; ses pieds posent à terre; sa droite, en tout sens, plonge aux confins de l'Océan. Tout autour de lui tremblent les monts altières, et les fleuves écumeux, et les profondeurs de la mer azurée. »

L'allure de ce morceau ne permet pas de s'y méprendre; il est bien postérieur à Homère. Cette idée de l'être suprême, déjà perfectionnée, ne peut absolument pas appartenir à un penseur primitif. Le néo-platonisme et le christianisme apparaissent sous les faux archaïsmes que le poète a recherchés.

D'autres fragments, semblables à des litanies, sont incontestablement plus anciens. Tel est l'hymne suivant : « Zeus est le premier; Zeus le foudroyant est le dernier. Zeus est le sommet; Zeus est le milieu; tout est né de Zeus. Zeus est la base de la terre et du ciel étoilé. Zeus est le principe mâle; Zeus est une nymphe immortelle. Zeus est le souffle de tout ce qui respire; Zeus est la violence du feu infatigable. Zeus est la racine de la mer; Zeus est le soleil et la lune. Zeus est roi; Zeus est maître de toutes choses; il commande à la foudre; tous les êtres qu'il a fait disparaître du monde, du fond de son cœur sacré il les fait renaître à la lumière éblouissante par sa puissante activité. »

A ces poèmes se rattache toute une école de théologie et de cosmogonie. Les poètes théologues de l'école orphique avaient surtout en vue, dans leurs œuvres, la nature de l'âme et sa destinée après la mort. Le culte auquel ils se consacraient était celui de Dionysos; mais leur Dionysos n'était point le vulgaire Bacchus, dieu du vin : c'était Dionysos Zagreus, le chasseur des âmes, suivant le sens de son surnom, lequel paraissait à la puissance du roi des enfers, présidant à la purification de notre âme dans cette vie et nous assurant l'immortalité, avec ses châtements ou ses récompenses. Au lieu de se livrer à un enthousiasme désordonné, à une ivresse furieuse comme les bacchantes et les bacchantes, ils menaient une vie austère et, après avoir goûté dans un repas mystique la chair crue du taureau de Dionysos, ils s'abstenaient de toute autre viande. Comme symbole de la pureté morale à laquelle ils aspiraient, ils portaient des vêtements de lin blanc et rappelaient ainsi les prêtres orientaux ou égyptiens. Selon Hérodote, c'était aux Égyptiens que les orphiques avaient emprunté une grande partie de leur rituel. Le même historien fait remarquer des rapports importants entre les orphiques et les pythagoriciens. Un grand nombre de pythagoriciens, en effet, entrèrent dans les sociétés orphiques. Ces sociétés, répandues en divers lieux, exerçaient une grande influence; mais leurs œuvres restèrent longtemps ignorées de la foule. Au siècle de Pisistrate, elles commencèrent à obtenir une véritable notoriété par le recueil des chants poétiques et religieux de la Grèce, qu'entreprirent les Pisistratides et qu'exécutèrent par leurs ordres plusieurs poètes, entre autres Onomacrite, dont les interpolations dans les *Oracles* de Musée donnent à penser qu'il ajouta aussi des pièces de sa composition aux poèmes orphiques des époques antérieures. Vers le même temps, plusieurs écrivains, que l'on range parmi les pythagoriciens, se firent connaître par des poèmes orphiques; tels sont Cercops, Brontinus et Avignote. Cercops composa le poème des *Légendes sacrées*, système de théologie orphique en vingt-quatre rapsodies. Brontinus fit un poème sur la *Nature* et un autre intitulé le *Manteau* et le *Filet*, expressions qui, chez les orphiques, symbolisaient la création. Avignote, que l'on dit l'élève et quelquefois la fille de Pythagore, écrivit un poème ayant pour titre *Bacchica*. D'autres œuvres eurent pour auteurs Euxippe de Milet, Timocles de Syracuse, Zopyrus de Tarente. Les fragments qui nous restent de la littérature orphique, et que Lobbeck a étudiés en critique sagace dans son *Aglaophamus*, dérivent en partie des ouvrages que nous venons d'indiquer; mais il en est beaucoup qui proviennent de compositions écrites vers le déclin du paganisme. C'est en effet un travail fort difficile de distinguer la littérature orphique authentique, qui date du vie et du ve siècle avant J.-C., de la littérature orphique apocryphe, composée dans les trois premiers siècles après l'ère chrétienne. Parmi ces œuvres apo-

cryphes, il en existe trois qui ont été longtemps regardées comme des productions plus anciennes que les épopées d'Homère, mais qui sont reconnues aujourd'hui comme postérieures à Jésus-Christ. Voici les titres de ces trois œuvres : *Hymnes*; *Argonautiques*; *Lithiques*, poème didactique sur les pierres précieuses. Les *Hymnes*, au nombre de quarante-sept ou quatre-vingt-tout, ont été composés par des philosophes alexandrins; ils montrent comment cette école philosophique comprenait l'orphisme. Les *Argonautiques*, ou expédition des Argonautes, sont un poème en 154 vers. Les *Lithiques* sont le meilleur des poèmes orphiques. On trouve le texte de ces ouvrages dans les éditions de Henri Estienne (1566), de Gesner (1764), de Hermann (Leipzig, 1805, 2 vol. in-8°).

— *Doctrines orphiques.* On s'est demandé, en étudiant ce qu'on pourrait appeler les conceptions orphiques d'une telle doctrine, où pouvaient provenir. On crut d'abord qu'elles étaient simplement le fruit de méditations prolongées sur les anciennes traditions auxquelles s'attachait un sens de plus en plus en harmonie avec les idées abstraites et élevées que l'on commençait à se former de la divinité. Mais, en rapprochant ce qui nous est parvenu des doctrines orphiques de l'ensemble des traditions religieuses de la Phrygie, de la Phénicie, de la Syrie, de l'Assyrie, de la Perse, de l'Égypte et de l'Inde, on est frappé des analogies qu'elles ont entre elles; et, en présence de pareilles ressemblances, il est impossible de ne voir dans l'action des écoles orphiques qu'un mouvement purement héllenique. On en doit conclure à admettre que les novateurs avaient emprunté à l'Asie une partie de leurs idées et apporté chez les Hellènes des croyances ayant avec les leurs une parenté originelle.

On s'est demandé encore si les orphiques étaient réellement des novateurs ou s'ils ne faisaient autre chose que rendre publiques les doctrines enseignées depuis si longtemps dans les mystères. On a produit en faveur de la dernière supposition cette circonstance spéciale que les faussaires donnaient leur invention pour les écrits où Orphée avait consigné les doctrines sur lesquelles reposait l'institution des mystères. Dans cette hypothèse, la ressemblance des idées orphiques et des croyances orientales s'expliquerait aisément. Les mystères apportés de l'Asie auraient conservé le dépôt des vieilles théologies asiatiques, et les écoles orphiques auraient simplement rendu public ce que la doctrine ésotérique qui aurait été réservée aux âmes antérieures. Cependant des objections graves ont été élevées contre cette théorie, qui reste encore aujourd'hui, malgré son caractère ingénieux, à l'état de pure hypothèse peu conforme avec les faits connus. M. Maury, en particulier, considère comme beaucoup plus simples les doctrines primitives des mystères; à ses yeux, les doctrines orphiques constituent dans la religion grecque un raffinement manifeste. « A mesure, dit-il, que les progrès de la philosophie faisaient dans les mystères une plus grande place aux enseignements exotériques, les interprétations orphiques étaient appelées au secours d'une théologie pauvre de son fonds et à laquelle échappait le sens des cérémonies dont elle prescrivait l'accomplissement. Lorsqu'on lit les hymnes prétendus d'Orphée et les fragments les plus anciens qui nous soient restés sous son nom, on n'y trouve pas le caractère antique et simple que n'aurait pas manqué de présenter des traditions remontant à l'origine même des croyances religieuses de la Grèce. »

Ce qui caractérise la théologie orphique, c'est une tendance panthéiste prononcée; c'est une cosmogonie dont on ne trouve aucune trace, même dans la théologie des mystères d'Eleusis; c'est enfin une doctrine de l'autre vie fondée sur la métempsycose, sur la palingénésie, tout à fait distincte des idées professées antérieurement dans les mystères et tradites aux yeux des initiés par des scènes représentatives auxquelles ne se seraient pas prêtées les nouvelles idées spéculatives.

La cosmogonie orphique est empreinte d'un caractère scientifique qui exclut l'idée d'un origine bien ancienne. On y saisis la trace du travail des premiers physiiciens, notamment du système de l'école d'Ionie; l'eau, par exemple, était, au dire d'Anaxagore, donnée par Orphée comme le principe de toute chose, et Sextus Empiricus, avec Ausone, nous apprend qu'Onomacrite, dans ses écrits orphiques, avait introduit l'eau, le feu et la terre comme principes de l'univers.

Ce fut d'ailleurs par degrés que les novateurs arrivèrent à des idées qui constituaient, en fin de compte, une théologie radicalement différente de celle d'Hésiode. Ils commencèrent par adopter une partie de ses doctrines et ne s'en éloignèrent que peu à peu. On voit par Platon que les premières cosmogonies orphiques plaçaient, comme Hésiode, à l'origine des choses Ouranos et Téthys, de l'union desquels étaient sortis tous les êtres. La théorie des âges était encore acceptée, sauf de faibles modifications. Plus tard, on donna comme premier principe le Temps, d'où étaient sortis le chaos et l'éther. Le chaos, masse informe, d'une profondeur insondable, était la source de l'indéterminé, de l'infini; l'éther avait produit le fini, le borné, le déterminé.

Le Chaos était environné d'un voile, d'une nuée obscure, qui constituait les ténèbres premières. La Nuit devenait ainsi l'épouse de Zeus; elle formait la coquille, l'enveloppe de l'œuf dans lequel étaient contenus les premiers éléments des choses; car la matière, en se condensant, avait pris une forme ovoïde; une enveloppe épaisse se forma autour d'une cavité centrale qui constituait la matrice cosmique. Ce travail s'opéra sous l'influence de l'éther, la force créatrice immatérielle. Au sein de l'œuf primitif prit naissance la première manifestation de l'être, Phánès. Une pareille conception n'était qu'une application à l'univers d'un fait observé dans la formation des êtres vivants. L'âme, d'abord répandue au sein de la matière animée, s'était ensuite retirée du milieu de cet abîme pour se porter à la périphérie par une opération toute semblable à celle qu'effectue la masse liquide qui se forme en bulles. Des lors, tous les éléments s'étaient coordonnés et étaient devenus propres à la génération.

Phanes est la manifestation de l'intelligence et de la lumière premières; et de là les deux autres noms qui lui sont donnés, *Méti*, c'est-à-dire la réflexion, la pensée, et *Ericapnos*, c'est-à-dire celui qui sépare la lumière des ténèbres; car, par cela seul que la lumière est née, la nuit, son contraire, a dû prendre naissance. Phanes, l'être primordial, échos de l'œuf cosmique, crée le ciel et la terre, et cette création, les orphiques se la représentent comme née de l'union de Phanes et de la Nuit. Ericapnos est le Verbe créateur qui a donné naissance à tous les dieux, dont il est le sperme et la cause productrice.

Zeus paraît introduit dans cette théogonie en vue de la rattacher par quelques points à celle d'Hésiode. Issu de Phanes, il intervient avec les autres dieux et donne le jour à Ouranos et à Gaea, souche première de toutes les générations divines, ce qui est d'ailleurs l'ordre théogonique d'Hésiode renversé.

L'âme n'était donc, dans ce système, que le souffle qui s'échappe de l'être organisé, ou tout ou Holou. Elle allait se confondre, après s'être exhalée du corps, avec le souffle universel, auquel elle était portée par les vents. Tant qu'elle demeurait emprisonnée dans son enveloppe, elle ressemblait au mort au fond du tombeau, au prisonnier dans son cachot. Conque de la sorte, la vie se présentait aux orphiques sous un aspect bien différent de celui qu'elle a pour les Grecs des temps homériques. Du moment que l'âme était regardée comme emprisonnée dans le corps, il fallait admettre qu'elle subissait une peine; la vie s'offrait donc comme un châtiment infligé pour des délits antérieurs, pour des péchés commis dans une autre existence, et, au sortir de son enveloppe, l'âme devait passer par d'autres épreuves et parcourir tout un cycle d'existence destinée à la purifier graduellement.

De pareilles idées sur la transmigration des âmes conduisaient naturellement à prêcher l'abstinence de toute nourriture animale, le respect pour la vie des créatures; en sorte que la règle des mystères qui, par une raison cachée, interdisait l'usage de certains végétaux, s'étendait à toutes les viandes.

L'homme devant surtout songer ici-bas à la vie future et craindre, si ses péchés ne sont pas suffisamment expiés, d'être condamné plus tard à une vie pire que celle qu'il a menée sur terre, un des rites principaux du culte orphique fut la purification. Obtenir le pardon de ses fautes par l'accomplissement de certaines cérémonies, qui rachetaient l'homme du péché, fut le grand objet des doctrines orphiques; de là le nom d'*orphotésistes* donné aux disciples d'Orphée. Des rituels furent composés sous le nom du chantre de la Thracie, qui indiquaient les formules et les prières à répéter dans l'acte de la purification, la discipline que devait s'imposer les pénitents. De là la prédominance de l'ascétisme chez les orphiques, ascétisme qui tranche avec la facilité de mœurs et l'admission des plaisirs que l'on remarque dans l'ancienne religion grecque.

Cependant cet ascétisme n'excluait pas l'obscurité des mystères. Le naturalisme sur lequel reposait la théologie orphique avait conduit les nouveaux sectaires à introduire dans la légende mythique des mystères une foule de fables qui en dénaturaient le sens et qui en faisaient surtout disparaître le caractère moral. Le monde à sanctifier la moralité du récit au désir de représenter fidèlement un phénomène naturel fut alors portée à son comble. Diogène Laërte reproche amèrement à Orphée, c'est-à-dire aux orphiques, d'avoir prêté aux dieux toutes les passions humaines, même les plus honteuses. Les phallagiques qui se mêlaient, dans les derniers temps, aux mystères de l'Attique paraissent avoir été introduites sous l'influence des idées orphiques.

Une fois partiellement confondue avec la doctrine des mystères, la théologie orphique fut communiquée à la manière d'une initiation. Au début de certains poèmes, on demande que les portes soient fermées aux profanes. On faisait prêter aux initiés le serment du secret. L'homme ne devait arriver que par degrés à jouir de la connaissance de la vérité, à entrer dans la plénitude de la science des choses supérieures invisibles. La nature de l'enseignement des écoles orphiques exigeait d'autant plus cette préparation que la théologie s'y présentait sous une forme ob-

scure, dans un langage figuré et métaphysique dont les adeptes n'auraient pu, du premier coup, percevoir le sens. — Nous avons résumé dans cet article l'important travail de M. Maury, qui forme le chapitre XVIII de son *Histoire des religions de la Grèce antique*.

— *Mystères orphiques.* Les mystères orphiques consistaient, comme les autres institutions de ce genre en Grèce, dans des cérémonies secrètes et surtout dans un enseignement cosmogonique, théologique et politique. La tradition voulait qu'Orphée, à son retour d'Égypte, les eût institués en Thrace et dans le Péloponèse, comme fruit de ses entretiens avec les hiérophantes d'Hiéropolis. L'enseignement, réservé aux seuls initiés, roulait sur les principes que nous avons exposés dans l'étude de la théogonie et de la cosmogonie orphiques. C'est à Orphée aussi qu'on rapportait le premier enseignement de l'éternité des peines et de l'existence du Tartare. Les pythagoriciens fugitifs firent subir une transformation capitale à l'institution des mystères orphiques.

Un ouvrage attribué à Orphée par les anciens et dont parle Suidas, le *Koubantikon*, traitait de l'origine des choses selon les dogmes enseignés dans les mystères. C'était le code des initiés.

ORPHISME s. m. (or-pi-sme). Antiq. gr. Système théologico-philosophique qu'on faisait remonter à Orphée, et qui avait pour base le culte de Bacchus : *Les tentatives grecques de réforme, l'ORPHISME, les mystères, ne suffirent pas pour donner aux âmes un aliment solide.* (Renan.)

ORPHNÉE s. f. (or-fné — du gr. *orphnos*, sombre). Crust. Genre de décapodes brachyures, comprenant six espèces, toutes fossiles.

ORPHNÉUS Myth. Un des chevaux de Pluton.

ORPHNUS s. m. (or-fnuss — du gr. *orphnos*, sombre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant six espèces qui habitent les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

ORPIÈRE, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 53 kilom. de Gap, au pied d'une montagne de 1,124 mètres; pop. aggl., 535 hab. — pop. tot., 791 hab. Carrieres de marbre gris, commerce d'huile de noix, laines, toiles, amandes, prunes renommées.

ORPIMENT s. m. (or-pi-man — de or, et de pigment). Sulfure jaune d'arsenic, naturel ou artificiel.

— *Encycl.* L'*orpiment* a pour formule AsS_3 ; il n'est jamais cristallisé, mais à structure cristalline, avec un clivage très-facile. Au chalumeau, il est fusible et volatil, et présente les réactions du sulfure et de l'arsenic. La densité de l'*orpiment* est 4 environ; il se raye très-facilement à l'ongle et est à demi ductile; le clivage permet d'en détacher des lames très-minces, qui sont flexibles, mais non élastiques. La couleur de l'*orpiment* est le jaune franc, quelquefois légèrement orangé, par suite, sans doute, du mélange d'un peu de réalgar; sa poussière est tout à fait jaune d'or. Sur le clivage, son éclat est nacré, un peu soyeux, parce que la face de clivage est souvent légèrement striée. Comme le réalgar, l'*orpiment* accompagne dans beaucoup de gisements l'arsenic natif; on le rencontre en général dans les mêmes localités que le réalgar. L'*orpiment* est employé en peinture, sous ce nom et sous celui d'*orpin* d'or ou *orpin* jaune, pour la couleur de la robe d'un jaune transparent; mais il a l'inconvénient de noircir à la longue les couleurs de plomb avec lesquelles on le mêle, en les faisant passer à l'état de sulfures. Dans les fabriques de toiles peintes, il sert à dissoudre l'indigo. Bien qu'il soit vénéneux, il entre dans la préparation de certains médicaments, tels que le baume vert, le collaire de Lanfranc, etc.

ORPIMENTÉ, *l'ore* (or-pi-man-té) part. passé du v. *Orpimenter*. Mêlé d'*orpiment* ou coloré avec de l'*orpiment* : *Les vertes ORPIMENTÉES offrent des dangers pour la santé.*

ORPIMENTIER v. a. ou tr. (or-pi-man-té — rad. *orpiment*). Techn. Mêler d'*orpiment*; colorer avec de l'*orpiment* : *ORPIMENTIER des couleurs.*

ORPIN s. m. (or-pin — de or, et de peint). Autre forme du mot *ORPIMENT* : *Déjà Catigula avait essayé de faire de l'or avec de l'ORPIN.* (Dict. de la conversat.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des crassulacées, comprenant un grand nombre d'espèces, dont trente environ se trouvent en France. L'*orpin* *à creux* a des fleurs d'un beau jaune d'or. (A. Dupuis). Les feuilles de l'*ORPIN brûlant* font venir lorsqu'elles sont prises intérieurement (Rozier). On l'appelle aussi *SEDUM* et *VERMICULAIRE*.

— *Encycl.* Bot. Les *orpins* sont des plantes herbacées, charnues ou sous-frutescentes, cespitueuses, émettant ordinairement des tiges de deux sortes, les unes stériles, à feuilles imbriquées, les autres fertiles, à feuilles alternes, rarement opposées, charnues, cylindriques ou planes, entières, rarement dentées, et des fleurs ou couleur très-variables, groupées en cymes terminales. Les es-

pièces très-nombreuses de ce genre appartenant surtout à l'ancien continent; la France en possède une trentaine. Elles croissent généralement dans les lieux incultes, sur la lisière des bois, souvent sur les murs, les toits des chaumières, au milieu des mousses et jusque sur les rochers. On en cultive un certain nombre dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs; elles rentrent dans la catégorie dite des *plantes grasses*. Tous ces végétaux possèdent un suc propre, plus ou moins acre, et on leur a attribué des propriétés merveilleuses, dont le temps a fait justice; on les emploie néanmoins encore assez souvent dans la médecine populaire, bien qu'elles possèdent en général des propriétés opposées à celles qu'on leur attribue et produisent, par conséquent, des résultats tout à fait contraires à ceux qu'on en attend.

L'*orpin* acre ou jaune, vulgairement nommé aussi *vermiculaire brûlante*, est l'espèce la plus commune; c'est une plante vivace, à souche rameuse, gazonnante, à tiges nombreuses, diffuses, couchées et radicantes à la base, puis ascendantes, couronnées par des cymes corymbiformes de fleurs d'un beau jaune d'or; elle est très-commune partout et croît abondamment dans les lieux pierreux, sur les vieux murs, les toits couverts de mousse, etc. L'*orpin* réfléchi s'en distingue surtout par sa talle plus élevée et ses feuilles prolongées en épéron à la base. L'*orpin* reprise, appelé aussi *téléphium*, herbe à la coupe ou aux charpentiers, grasse, à joubarbe des vignes, fève épaisse, etc., est une plante vivace, à racines épaisses et tubéreuses, à tige haute de 0 m, 50, charnue, rougeâtre, rameuse au sommet, portant des feuilles épaisses, glabres, d'un vert glauque ou rougeâtre, et couronnée par une cyme corymbiforme de fleurs blanches ou purpurines. Nous citerons encore l'*orpin* à larges feuilles, très-voisin du précédent, mais plus grand, à feuilles ordinairement opposées et à fleurs d'un blanc jaunâtre; l'*orpin* rose, à racines tubéreuses et odorantes, à fleurs purpurines ou un peu jaunâtres, ordinairement dioïques; l'*orpin* cépée ou faux oignon, plante annuelle, à tige pubescente et glanduleuse, portant des feuilles opposées ou verticillées, et des fleurs d'un blanc rosé, en panicule terminale; l'*orpin* blanc, vulgairement nommé trique-madame, à souche vivace et rameuse et à fleurs blanches ou rosées, etc.

Les *orpins* sont tellement abondants à l'état sauvage et en même temps si peu usités, qu'on ne les cultive pas en dehors des jardins botaniques ou d'agrément; on les propage, du reste, on ne peut plus facilement, les espèces annuelles de graines semées sous couche ou en place au printemps, et les espèces vivaces d'éclats de pied au printemps ou à l'automne. On peut les récolter pendant toute la belle saison, pour l'usage médical; le plus souvent on emploie les plantes ou les feuilles fraîches; comme elles sont très-charnues, leur dessiccation présente beaucoup de difficulté; si on les suspend la tête en bas, les fleurs restent fraîches pendant très-longtemps; on les conserve quelquefois en les faisant macérer dans l'huile. Les *orpins* sont, du moins dans la plupart des cas, insipides et inodores; toutefois, les fleurs et les racines ont un saveur acre et acerbé; le suc de ces végétaux est un peu visqueux et contient du malate de chaux.

L'*orpin* acre donne un suc caustique qu'on mélangeait autrefois avec du vin ou de la bière, pour l'employer comme fébrifuge ou comme vomitif; on l'administre encore avec succès contre le scorbut; on l'a préconisé, mais à tort, contre l'épilepsie, le cancer, les cors aux pieds, etc. L'*orpin* reprise a été regardé comme rafraîchissant et résolutif; son suc était préconisé contre les hémorroïdes; on lui attribuait surtout des propriétés vulnéraires très-actives, d'où son nom vulgaire; les habitants des campagnes l'appliquent sur les coupures; mais, par sa nature acre, il est moins propre à hâter la cicatrisation des plaies qu'à la retarder. L'*orpin* blanc, moins acre que les autres espèces, peut, dans sa jeunesse, être mangé en salade; il entrait autrefois dans la composition de l'onguent populeum. Nous ne mentionnons que pour mémoire les prétendues vertus aphrodisiaques gratuitement prêtées à ces plantes par les anciens. En agriculture, les *orpins* ont peu d'importance; toutefois, l'*orpin* reprise est recherché par les bestiaux, et notamment par les cochons.

ORQUE s. f. (or-ke — lat. *orca*, même sens). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin, appelée aussi *PAULARD*.

— **Encycl.** L'*orque* ou *orque*, appelée aussi épaulard, est une espèce de dauphin ou de marsouin; sa longueur varie de 5 à 8 mètres; elle a le museau arrondi; l'éventail en croissant et tourné vers le museau; les mâchoires, l'inférieure plus large et plus longue que la supérieure et renflée en dessous, sont armées de dents nombreuses, inégales, pointues et crochues; le corps ovale, allongé, a environ 4 mètres de tour; la peau est lisse et grasse, noirâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre. L'*orque* vit dans nos mers et nage avec beaucoup de vitesse; cruelle et vorace, elle est le fléau de tous les animaux marins plus petits qu'elle; elle ne craint même pas de s'attaquer à la baleine, qui souvent est vaincue et déchirée par son ennemi, et pousse des mugis-

sements pareils à ceux du taureau. Sa chair, peu estimée, n'est bonne qu'à fournir de l'huile.

ORQUE, monstre marin décrit par l'Aristote dans le combat de Roger délivrant Angélique dans l'île des Plaines. V. ANGÉLIQUE.

ORQUEVAUX, village et comm. de France (Haute-Marne), cant. de Saint-Blin, arrond. et à 33 kilom. de Chaumont, sur la Manoise; 297 hab. Haut fourneau; joli château. Aux environs, la Manoise sort d'une espèce de gouffre en forme d'entonnoir.

ORRACA s. m. (or-ra-ka). Liqueur que certains peuples d'Amérique préparent avec du suc de coco réduit par la cuisson.

ORRÆUS (Gustave), médecin russe, né dans la Finlande en 1739, mort en 1811. Il abandonna la théologie pour l'étude des sciences, se rendit à Saint-Petersbourg pour y apprendre la médecine, devint chirurgien militaire en 1754, fit à ce titre la guerre de sept ans, puis revint à Saint-Petersbourg, où il fut nommé chirurgien opérateur à l'hôpital de la marine. Une Académie médicale ayant été fondée dans cette ville en 1763, Orræus fut le premier qui y prit le titre de docteur. En 1769, il suivit comme médecin l'armée russe envoyée contre la Turquie, se distingua par son zèle et par de sages mesures sanitaires lorsque, en 1770, la peste éclata dans l'armée, et fut récompensé de sa conduite par les fonctions de directeur de la police médicale à Saint-Petersbourg. Peu après, il alla occuper une chaire au physicien de Moscou; mais une affection hypocondriaque, dont il fut atteint, le força de renoncer à l'enseignement et à la pratique de son art. Il alla habiter alors dans les environs de Saint-Petersbourg, s'occupa d'économie rurale et fut successivement nommé membre du conseil médical, de l'Académie médico-chirurgicale et conseiller d'Etat (1810). On lui doit, entre autres ouvrages : *Description pestis que anno 1770 in Jassia*, et *1771 in Moscu grassata* est (Saint-Petersbourg, 1784, in-4°), traité fort estimé, et un écrit sur la fièvre catarrhale (1807).

ORRENTE (Pedro), peintre espagnol, né à Monte-Alegre (Murcie) en 1555, mort à Tolède en 1644. Il fit ses études artistiques à Tolède sous la direction de Greco, mais il adopta en grande partie la manière du Bassan, qui jouissait alors en Espagne d'une grande renommée. Son tableau de début, représentant un trait de la vie de saint Ildefonso, qu'il exécuta dans la cathédrale de Tolède en 1611, fut très-remarqué pour l'énergie du style, pour la franchise et la facilité de la touche. Peu après il retourna à Murcie, où il fonda sa réputation par plusieurs beaux tableaux, dont huit, entre autres, représentent des sujets tirés de la Genèse. Orrente se rendit successivement ensuite à Valence, où il exécuta pour la cathédrale une magnifique *Saint Sébastien*, qui le fit nommer membre de l'Académie de cette ville (1616); à Cuença, où il ouvrit une école; à Madrid, où le roi le chargea de décorer une partie du Buen-Retiro; à Séville, où il travailla longtemps avec Pacheco, et enfin à Torde. C'est dans cette ville qu'il termina sa longue et laborieuse carrière. Orrente, dont l'imagination était pleine de fougue, a exécuté un nombre considérable d'œuvres qui se trouvent répandues dans toutes les galeries de l'Espagne. Son dessin est toujours correct; son coloris est chaud et il suit le clair-obscur des effets excellents; mais il visait trop à l'effet, à la bizarrerie, et sa fécondité l'empêcha de donner du fini à ses œuvres. Comme il avait un talent particulier pour peindre les animaux, il aimait à exécuter des tableaux, soit de genre, soit d'histoire, dont le sujet lui permettait d'y en faire figurer quelques-uns. Pendant quelques années, le musée du Louvre a possédé de ce maître la *Famille de Jacob* et des *Bergers* et des *Moutons*, qui ont été rendus à l'Espagne en 1815.

ORRERY s. m. (or-re-ri). Physiq. Machine imaginée pour représenter le système planétaire et l'ensemble des mouvements exécutés par les astres qui le composent : *Vous admirez ces machines d'une nouvelle invention qu'on appelle ORRERY, parce que milord Orrery les a mises à la mode en protégeant l'ouvrier par ses libéralités.* (Vol.)

ORRERY (comte d'). V. BOYLE.

ORRES (Ls), village et comm. de France (Hautes-Alpes), cant., arrond. et à 3 kilom. d'Embrun, à 47 kilom. de Gap, sur le torrent de Vachères; 977 hab. Débris de murailles attribuées aux Lombards.

ORRHOCÉSIE s. f. (or-ro-ké-si) — du gr. *orrhos*, petit-lait; *chésé*, je vais à la selle). Méd. Diarrhée dans laquelle on ne rend que des matières liquides blanches.

ORRHOPYGION s. m. (or-ro-pi-jon) — gr. *orrhopygion*, de *orrhos*, oroupp, et de *pygè*, fesse). Anat. Ligne qui s'étend depuis le pénis jusqu'à l'anus, et qui sépare le scrotum en deux parties.

ORROUY, village et commune de France (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arrond. et à 24 kilom. de Senlis; 609 hab. Carrieres, papeteries, huilerie, féculeries. L'église, en grande partie romane, est ornée de beaux vitraux du xiv^e siècle. Des médailles celti-

ques et de nombreux débris de l'époque romaine, tels que médailles, poteries, armes, coins à battre monnaie, nombreux fragments d'architecture, notamment de magnifiques bas-reliefs et des pierres énormes chargées de sculptures, des chapiteaux et des pilastres admirablement exécutés, etc., ont été découverts à Orrouy. En 1850, on a trouvé près d'Orrouy, en pratiquant des fouilles dans un lieu appelé le Fer-à-Cheval, des murs antiques, des gradins, les restes évidents d'un ancien théâtre qui, selon les uns, appartient à l'époque romaine, selon d'autres à l'époque mérovingienne. On a découvert, en outre, près de l'église de Champlieu, une quarantaine de sarcophages antiques renfermant divers objets d'art.

ORRY-LA-VILLE, village et commune de France (Oise), cant., arrond. et à 8 kilom. de Senlis, à 55 kilom. de Beauvais, près de la forêt de Cojez; 723 hab. Ce village tire son nom d'une ville des rois mérovingiens. L'église, en grande partie du xii^e siècle, renferme une *Passion* en bois doré, à vantaux peints, du xiv^e siècle. Près d'Orry, le chemin de fer de Paris à Chantilly franchit la vallée de la Théve, sur un magnifique viaduc de quinze arches et de 330 mètres de longueur, construit par M. Mansion, ingénieur. Dans les environs s'étendent les étangs de Commelles, bordés de sites charmants.

ORRY (Jean), seigneur DE VIGNORI, homme d'Etat, né à Paris en 1651, mort en 1719. Il venait d'être nommé conseiller-secrétaire du roi, lorsqu'il fut chargé, en 1701, de se rendre en Espagne pour examiner la situation financière de ce pays. Après avoir rendu compte de sa mission, Orry fut attaché à la cour de Madrid comme envoyé extraordinaire de France. Le roi Philippe V, petit-fils de Louis XIV, l'appela peu après à administrer ses finances, puis le nomma surintendant général de son armée et, enfin, *veedor* (1713). Deux ans plus tard, il revint en France. Pendant son séjour en Espagne, il avait été nommé par Louis XIV chevalier de Saint-Michel et président à mortier du parlement de Metz (1706).

ORRY (Philibert), comte DE VIGNORI, homme d'Etat et financier français, fils du précédent, né à Troyes en 1689, mort au château de La Chapelle, près de Nogent-sur-Seine, en 1747. Il fut d'abord cornette de cavalerie, puis il acheta une charge de conseiller au parlement de Paris, et devint maître des requêtes en 1716. Orry avait été successivement intendant de Soissons (1725), de Perpignan (1727) et de Lille (1730), lorsque, cette même année, Louis XV le nomma contrôleur général des finances, à la place de Peletier des Forts. Orry seconda les projets d'économie du cardinal de Fleury. On raconte qu'il dit un jour fort librement à Louis XV : « Sire, pendant la guerre de 1701, j'ai fait l'aumône, sous les murs de Versailles, à des hommes portant la livrée royale, et je ne voudrais pas qu'il en arrivât autant sous mon administration. » Malheureusement, les guerres qui survinrent, en grevant le trésor de 18 millions de charges nouvelles, ne permirent point l'exécution de ses desseins économiques. Il avait en l'idée d'établir la taille d'après les plans de l'abbé de Saint-Pierre; mais la difficulté des circonstances lui fut un obstacle insurmontable. Il fut nommé conseiller d'Etat à vie en 1739, ministre d'Etat en 1736 et, cette même année, directeur général des bâtiments, arts et manufactures. Orry accorda des pensions aux artistes et rétablit les expositions annuelles de peinture et de sculpture, qui étaient suspendues depuis plusieurs années. Mme de Pompadour, qui lui gardait rancune, le fit tomber en disgrâce (1745). Il perdit alors ses charges de contrôleur général, de directeur des bâtiments et termina sa vie dans la retraite.

Orry était un ministre laborieux et un homme d'esprit, mais dont les réparties étaient souvent brutales. Lorsque Mme d'Étiolles devint la maîtresse de Louis XV, elle alla demander au contrôleur général des finances une ferme générale pour son mari. « Si ce qu'on dit est vrai, lui répondit Orry, vous n'avez pas besoin de moi; si ce n'est pas vrai, vous n'aurez point la place. »

On raconte encore que les musiciens de la reine étant venus réclamer le paiement arriéré de leurs gages, Orry les reçut fort mal. « Qu'ils me laissent en repos ! s'écria-t-il; j'ai sur les bras, en Bohême, une musique qui presse bien davantage. »

ORRY DE FULVY (Jean-Henri-Louis), magistrat français, frère du précédent, né à Paris en 1703, mort dans la même ville en 1751. Il fut successivement conseiller au parlement de Paris (1723), maître des requêtes (1731), conseiller d'Etat et intendant des finances (1737). En 1738, il créa à Vincennes une manufacture de porcelaine, qui fut achetée en 1750 par les fermiers généraux, transportée à Sèvres et vendue par eux à Louis XV (1759). Orry était un très-habile administrateur, actif, laborieux, expéditif, sans préjugés et d'un accès facile; mais, comme homme privé, il se fit mépriser par son inconduite et ne laissa à son fils que des dettes.

ORRY DE FULVY (Philibert-Louis, marquis), poète, fils du précédent, né à Paris en 1736, mort à Londres en 1823. Son père le laissa sans fortune; mais son oncle, le con-

trôleur général, Philibert Orry, lui légua tous ses biens. C'était un homme d'esprit et sans prétention, qui cultivait la poésie et publia des pièces de vers dans le *Mercure*, l'*Almanach des Muses*, etc. A l'époque de la Révolution, il émigra et se retira en Angleterre, où il finit ses jours. Rivarol, dans son *Petit almanach des grands hommes*, a dit de lui, avec plus de malice que de justice : « C'est un des poètes les plus laborieux de la nation; on trouve, s'il est permis de le dire, que ses charades sont un peu trop épiques; on désirerait qu'il les maintint à la hauteur de ses autres poésies. » Les compositions du marquis de Fulvy se distinguent par une heureuse facilité, une grande richesse de rime et beaucoup de délicatesse dans les sentiments. On a de lui *Fables* (Madrid, 1798, in-12), recueil de cent trente-trois morceaux et qui est devenu extrêmement rare. Toutes les poésies imprimées à la suite de la *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles et à Coblenz*, par Louis XVIII (Paris, 1823, in-18), sont d'Orry de Fulvy, à l'exception d'un joli quatrain à une dame en lui donnant un éventail, pièce qu'on a attribuée à Louis XVIII, mais qui est de Lemierre.

ORS, village et commune de France (Nord), cant. du Cateau, arrond. et à 32 kilom. de Cambrai, à 89 kilom. de Lille, sur la Sambre; 1,149 hab. Ruines d'une forteresse du xiii^e siècle.

ORSAN, village et comm. de France (Gard), cant. de Bagnols, arrond. et à 24 kilom. d'Uzès, à 41 kilom. de Nîmes, au pied de la montagne de la Caux; 552 hab. Le vignoble d'Orsan produit annuellement 1,500 pièces d'un vin renommé.

ORSARA, ville du royaume d'Italie, ancien royaume de Naples, à 9 kilom. N.-O. de Bovino; 3,500 hab.

ORSATO (Sertorio, comte), en latin *Ursatus*, littérateur et antiquaire italien, né à Padoue en 1617, mort dans la même ville en 1678. Dès l'âge de dix-sept ans, il fut reçu docteur en philosophie. Sa fortune lui permettant de suivre ses goûts, il s'occupa de l'étude des antiquités, des sciences naturelles; il cultivait en même temps la poésie et parcourut diverses parties de l'Italie pour découvrir des inscriptions échappées aux investigations des antiquaires. Il devint membre de l'Académie des Ricovrati et accepta une chaire de physique à l'université de sa ville natale en 1678. On doit au comte Orsato un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Serium philosophicum, de variis scientiis naturalibus floribus consertum* (Padoue, 1635, in-4°); *Monumenta Patavina* (Padoue, 1652, in-fol.); *Poesie geniali* (Padoue, 1637); *I marmi eruditi* (Padoue, 1669), recueil estimé; *De notis Homerorum* (Padoue, 1672, in-fol.), ouvrage d'une grande sagacité sur l'explication des abréviations que l'on trouve sur les médailles et les monuments des Romains; *Istoria di Padova della fondazione di quella città sino l'anno 1173* (Padoue, 1678, in-fol.). — Un membre de la même famille, Jean-Baptiste ORSATO, né à Padoue en 1673, mort en 1720, devint, en 1703, professeur de médecine dans sa ville natale et y pratiqua cet art avec succès. On lui doit quelques savantes dissertations, dont l'une, intitulée *Delle antiche lucerne* (Venise, 1709, in-8°), a pour but d'établir que les anciens se servaient du phosphore pour les lampes sépulcrales.

ORSAY, bourg de France (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arrond. et à 15 kilom. de Versailles, dans une position pittoresque, sur l'Yvette; 1,261 hab. Le souvenir le plus ancien qui se rattache à cette localité est celui de la bataille que livra aux environs, vers l'an 1000, Eudes, comte de Chartres, à Burcharde, comte de Corbeil, qui demeura vainqueur. Un siècle plus tard, Orsay avait pour seigneur un certain Simon sur lequel l'histoire manque de détails. Il y habitait une forteresse, sur l'emplacement de laquelle on leva, sous le règne de Charles VI, un château aux lieux appropriés aux besoins du temps. Ce château ne tarda pas à devenir un véritable repaire de brigands, qui, pendant les déplorables guerres civiles qui désolèrent cette époque, commirent dans toute la contrée les excès les plus criminels. Des troupes royales réussirent enfin à s'en emparer. Depuis cette époque, aucun souvenir historique ne vient se rattacher à Orsay. Le château d'Orsay, vaste et bien situé, est entouré, dit Du Laure, de fossés remplis d'eaux vives provenant de l'Yvette; le parc est embelli par un canal qui a près de 600 toises de longueur sur 13 de largeur. On y voit un joli pavillon décoré d'un porche composé de six colonnes doriques et ioniques, derrière lequel est la chapelle du château, construction fort élégante.

Au nord et sur la montagne qui domine le valon d'Orsay, un des plus pittoresques des environs de Paris, se trouve le château de Corbeville, d'où se déroule un panorama très-étendu. Citons encore, aux environs, le hameau et le château de Launay, dont le parc est arrosé par les eaux de l'Yvette. Orsay possède des carrières de grès rouge qui s'étaient sur le revers d'un profond ravin. Ces carrières, en pleine exploitation, sont aujourd'hui la principale industrie du pays.

ORSCHWIHR, ancien village et comm. de

France (Haut-Rhin), cant. de Guebwiller, arrond. et à 23 kilom. de Colmar, cédé à l'Als. le 10 mai 1871; 1,293 hab. Excellents vins; ancienne demeure seigneuriale entourée de fossés profonds; tour carrée, reste d'une forteresse du moyen âge; autre château près de l'église.

ORSCHWILLER, ancien village et comm. de France (Bas-Rhin), à 7 kilom. de Schlestadt, à 50 kilom. de Strasbourg, cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871); 949 hab. Ce village est dominé par un pic très-élevé, qui porte les ruines du château fort de Hohenkœnigsbourg, le plus considérable des anciens châteaux forts de l'Alsace. V. HOHENKÖNIGSBURG.

ORSE s. m. (or-se). — Ce mot vient du germanique : hollandais *lurs*, bavarois *lurz*, gauche, avec chute du initial, pris pour l'article. M. Babord, côté gauche du navire. « Lof, côté du vent. » Mot usité sur la Méditerranée.

ORSEILLE s. f. (or-sè-ille; 11 ml. — de *lorchel*, un des noms de l'orseille, du nom de Federico *Buccellari* ou *Oricellari*, qui, vers l'an 1300, introduisit dans la teinturerie l'emploi de ce lichen. Scheler croit que *orseille* est pour *orchelle*, transposition de *rochelle*, de *roche*, et compare le terme équivalent anglais *rock-moss*, mousse de rocher. Quatrième propose, pour expliquer ce mot, l'arabe *ours*, nom d'une plante tectoriale. Bot. Nom vulgaire de quelques lichens, des genres *parmélie* et *roccelle*, employés dans la teinturerie. Les *monts sont couverts de cédres, et les roches tapissées d'orseille*. (E. de Monglavoie.) On dit quelquefois **ORSEIL** s. m.

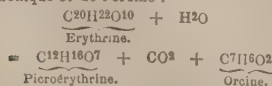
— Techn. Pâte d'un rouge violet employée comme teinture, et qu'on prépare avec diverses espèces d'orseille. *Orseille d'herbe*, Orseille qu'on prépare avec la roccelle. *Orseille de terre*, Orseille qu'on prépare avec le lichen pareille, et qui contient toujours une certaine quantité de matière terreuse.

— Encycl. Certaines espèces de lichens exposés à l'action simultanée de l'air, de l'ammoniaque, de l'humidité et d'une certaine température acquièrent peu à peu une couleur pourpre très-intense et la propriété de teindre la soie et la laine en nuances trésvives et très-brillantes. En opérant sur la plante entière, débarrassée seulement d'impuretés étrangères, on obtient, après la transformation, une masse pâteuse, qui constitue le *rudard* ou *orseille* en pâte. En extrayant la matière colorante par un alcalin ou, de préférence, par l'ammoniaque, et en évaporant la solution à consistance d'extrait, on obtient l'extrait d'orseille ou archil. Les lichens employés en teinture appartiennent au genre *roccelle* et croissent sur les roches et au bord de la mer. Ils nous viennent de Madagascar, de Zanzibar, de l'Amérique du Sud, des Canaries, de l'archipel grec, de Corse, de Sardaigne. Les lichens dits *orseilles de terre* croissent sur les rochers dénudés des Pyrénées, des Cévennes, des Alpes, de la Scandinavie; ils appartiennent au genre *variolaire*.

Primitivement, on traitait les lichens, pour en extraire l'orseille, au moyen de l'urine, qui était destinée à fournir l'ammoniaque, qu'on mettait ensuite en liberté par une addition de chaux. L'air était fourni à l'aide de brassages répétés. On obtenait ainsi, au prix de beaucoup de travail inutile, un produit extrêmement défectueux. En 1849, Robiquet parvint à extraire de la variolaire blanche un principe incolore, cristallisable, de saveur sucrée et astringente, auquel il donna le nom d'orcine.

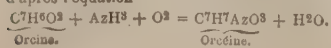
MM. A. Henninger et G. Vogt ont réussi à faire la synthèse de l'orcine. En traitant le toluène par le chlore, dissolvant le produit dans un nouvel acide et chauffant jusqu'à une température voisine de 300° avec de la potasse solide, ils ont obtenu de l'orcine jouissant des mêmes propriétés que celle qu'on extrait des lichens.

L'orcine, sous l'influence de l'air et de l'ammoniaque, fixe de l'azote et de l'air et se transforme en matière violette, l'orseine. L'orseine existe rarement toute formée dans les lichens; elle résulte du dédoublement d'acides précursors, qui sont : les acides érythrins, orsellins, lécanorins, β-érythrins, évernins, usniques, roccellins, la roccelline et la parelline. L'acide érythrins ou érythrins (C₂₀H₂₂O₁₀) se présente sous la forme d'une poudre cristalline soluble dans les alcalis et précipitable par les acides. Bouillie pendant longtemps avec de l'eau, l'érythrins donne un nouveau corps, la picroérythrins, de l'acide carbonique et de l'orcine :



Les alcalis et la chaux favorisent beaucoup la transformation de l'érythrins.

L'orcine C₁₈H₁₆O₇ représente la substance colorable des lichens. Elle cristallise en prismes incolores, solubles dans l'eau et l'alcool. L'orcine C₁₂H₁₀O₂ représente une des matières colorantes des lichens. Elle se forme d'après l'équation



L'orcine constitue une poudre brune, légère, peu soluble dans l'eau, se dissolvant dans les alcalis, auxquels elle communique une couleur pourpre violacée magnifique.

Pour préparer l'orseille, après avoir mondé et lavé les lichens, on les triture dans un moulin et on les réduit à l'état de pâte liquide. Celle-ci est épuisée par des lavages répétés à l'eau froide. Les liquides sont filtrés sur un feutre lâche, qui retient les débris ligneux; on ajoute du bichlorure d'étain, qui coagule les acides colorables, qu'on recueille sur des filtres en toile. La masse est ensuite dissoute dans l'ammoniaque et soumise à la coloration dans des cuivres ou barques qu'on remue constamment. Dans d'autres procédés, on extrait les acides colorables par la chaux ou l'ammoniaque et on précipite par l'acide chlorhydrique.

Les couleurs ainsi obtenues sont fort belles, mais peu solides. Un produit nouveau, l'orcine, est bien supérieur à l'orseille et commence à être employé industriellement.

La pourpre française, matière colorante préparée par MM. Ojuno, Marnas et Bonnet, est remarquable par la vivacité et la solidité des teintes. Pour la préparer, les acides colorables sont extraits par une digestion avec l'ammoniaque; on exprime la masse, on précipite la solution par un acide minéral, on recueille le précipité et on lave; on redissout dans l'ammoniaque à chaud et on obtient ainsi une solution qui prend peu à peu, sous l'action de l'air et d'une température modérée, une teinte rouge très-vive. Lorsque la teinte a une intensité suffisante, la liqueur est introduite dans des capsules très-plates et évaporée à une température qui ne dépasse pas 60°. Elle est d'un violet pourpre. Surstaturée par un acide énergique, elle donne naissance à un précipité floconneux et d'une couleur grenat d'une grande richesse, qui, recueilli sur un filtre et lavé pour enlever l'eau mère sur un filtre, constitue la pourpre française. Pour saliner, constitue la pourpre française. Pour donner à la matière colorante une plus grande pureté, on la convertit en laque calcaire ou aluminique, en précipitant la solution ammoniacale par du chlorure de calcium ou de l'alun; la matière rouge reste presque entièrement en solution, la laque lavée a une apparence violette ou bleuâtre et prend, par le frottement, un reflet métallique cuivré. Pour la teinture, on décompose la laque en la faisant bouillir avec de l'acide oxalique et l'on ajoute de l'ammoniaque pour dissoudre la matière colorante. Pour l'impression, on dissout la laque dans l'acide acétique; on ajoute de l'alcool à la solution et l'on épaissit. On obtient aussi des nuances mauve et dahlia d'une grande pureté.

Lyon est la première ville de France où la fabrication de l'orseille se soit établie. On prétend que c'est aux îles Canaries que le hasard fit découvrir dans quelques espèces de lichens la propriété de teindre la laine et la soie en couleurs rouge, pourpre et violette. Vers 1629, les Florentins s'approprièrent cette industrie, qui fut pour eux une grande source de richesse. La fabrication de l'orseille était encore inconnue chez nous, quand, en 1729, Lafont l'importa à Lyon. A ce manufacturier succéda, en 1765, Bourget père, qui simplifia et rendit plus économique cette fabrication et livra au commerce des produits supérieurs à ceux des fabriques d'Italie. Son fils perfectionna encore cette industrie; ce fut lui qui découvrit la manière de préparer l'orseille en pâte ou *cudbeard*. La découverte des couleurs d'aniline a fait beaucoup perdre de son importance à la fabrication de l'orseille.

ORSEL (André - Jacques - Victor), peintre français, né à Oullins, près de Lyon, en 1795, mort à Paris en 1850. Il étudia la peinture à Lyon, sous la direction de Pierre Revoll, et à l'école des beaux-arts de cette ville. Ses progrès furent tels que Revoll, ayant quitté Lyon en 1814, ce fut Orsel qui fut chargé de le remplacer comme professeur. L'année suivante, le professeur revint prendre sa chaire et Orsel partit pour Paris, où il se fit admettre dans l'atelier de Guérin. Il avait exposé quelques tableaux lorsque, en 1822, il suivit à Rome Guérin, qui venait d'être nommé directeur de l'Ecole française. Là, le jeune artiste put développer son talent au contact des chefs-d'œuvre de l'art, si nombreux dans la capitale de l'Italie. Cornélius et Overbeck venaient d'y fonder une école pour la restauration de la fresque. Orsel devint un fervent disciple de cette école, qui cherchait son idéal dans l'art mystique et chrétien immédiatement antérieur à l'époque de la Renaissance. Il avait trouvé la voie qui convenait à ses goûts, à ses aspirations religieuses et dont il ne s'écarta plus un seul instant. De Rome, il envoya successivement à Paris *Adam et Ève auprès du corps d'Abel* (1824), qui posséda le musée de Lyon; *Madeleine* (1827); *Moïse présenté à Pharaon* (1831), tableau qui lui valut une médaille de 1^{re} classe et qui se trouve également à Lyon. De retour à Paris, Orsel exposa, en 1833, le *Bien et le mal*, une de ses œuvres capitales, dont l'Etat fit l'acquisition et qui a été gravée par Victor Vibert. Ce vaste tableau symbolique et mystique, dans lequel il développait l'idée de l'opposition entre le bien et le mal, lui valut la commande de la chapelle de la Vierge au Notre-Dame de Lorette. Cette chapelle, commencée en 1836, inachevée au moment de la mort de l'artiste en 1850 et terminée par X. Périn, son ami,

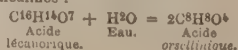
est, dit M. Ch. Lenormant, une suite de soixante tableaux, dont chacun lui a coûté ou lui aurait coûté, pour arriver à bonne fin, autant de réflexion, de travail et d'inquiétude que s'il eût mis au Salon trois ou quatre grandes toiles par année, avec cette circonstance aggravante, que rien de ce qu'il imaginait ne pouvait exister isolément et qu'il s'agissait non-seulement de bien faire en soi chaque tableau, mais encore de le fonder en un vaste ensemble dont rien ne devait déranger l'harmonie continue. Outre cette œuvre capitale, dans laquelle Orsel a mis toute sa science, tout son cœur et presque toute sa vie, nous citerons encore de lui : *L'Enfant prodigue* (1819); *Abraham et Agar* (1820); *la Chaire* (1822); *le Riche et le pauvre* (1844); *le Tableau votif du chœur*, pour la chapelle de Fourvières; le portrait de François I^{er}, sur émail (1836); *la Présence de la Vierge*, son dernier dessin. Orsel avait reçu une éducation soignée et il avait composé dans sa jeunesse une tragédie intitulée : *la Mort d'Abel*. « Sa vie a été simple, ses mœurs vives, irréprochables, sa foi était des plus vives, dit M. Bellier de La Chavignerie. Il s'est usé avant l'âge à la poursuite d'un idéal qu'il ne pouvait pas toujours exprimer comme il le concevait. Il était doué d'une très-grande énergie, absolu dans ses principes, avec lesquels il ne transigeait jamais. Ses compositions, savantes et ingénieuses, respirent le mysticisme et dénotent de profondes méditations; si l'exécution laisse parfois à désirer, il en faut chercher la raison dans trop de savoir et de recherches et dans un excès de conscience. » Ce peintre, si chaste, si sobre, si pur et d'un sentiment élevé, au dessin ascétique, aux tons pâles, nous représente, dit Théophile Gautier, un de ces pieux artistes des premiers temps du christianisme, qui peignaient avec des formes grecques des sujets de la Bible et de l'Evangile au-dessus des autels et des tombeaux de martyrs, sur les voûtes obscures des catacombes ébranlées par le passage des triomphes romains. »

Au nombre des sujets bibliques traités par Orsel, on ne saurait oublier *l'Histoire de David et de Bethsabée*. Ces peintures, exécutées entre les années 1833 et 1838, c'est-à-dire pendant la période la plus laborieuse et la plus brillante de l'Overbeck lyonnais, comptent au nombre des meilleures productions de cet artiste distingué. Elles forment une sorte de tableau à quatre compartiments; la scène principale, représentant Bethsabée sortant du bain et s'offrant aux regards de David, occupe le compartiment supérieur, qui est trois fois plus grand que les trois autres compartiments réunis. Ceux-ci représentent : 1° l'assassinat d'Uri; 2° les reproches de Nathan et ce délicieux apologue de la brebis du pauvre, un des plus touchants de l'Ecriture, la confession et les remords de David; 3° le roi prévaricateur subissant la peine de son crime et s'enfuyant de Jérusalem. La grande composition de *Bethsabée sortant du bain* a été peinte par Orsel avec une simplicité qui n'exclut pas l'élégance et le charme. Malgré un reste de modestie, l'attitude et la physionomie de la femme d'Uri trahissent sa faiblesse, sa curiosité; on devine quelle se laissera séduire par le roi, malgré les sages avis de sa suivante, esclave au visage sévère, qui semble s'efforcer déjà de détourner sa maîtresse du piège où sa vertu devra succomber. « Il faut l'élevation d'âme d'Orsel, a dit M. A. de Boissieu (*Gazette de Lyon*), pour que ce sujet puisse être offert aux yeux sans l'offense, pour qu'il en ressorte, au contraire, une des plus frappantes leçons que la faiblesse humaine ait reçues et un des exemples les plus saisissants du repentir de l'homme et des miséricordes de Dieu. Aussi, malgré la séduction infinie de la figure de Bethsabée, n'éprouve-t-on à la vue de l'ensemble qu'une admiration pleine de pitié. On sent que cette belle nature ne tombera que pour se relever et que, dans l'époque infidèle d'Uri, Dieu prépare, par le repentir et l'épreuve, une légitime du grand Salomon. » Ainsi s'exprime un écrivain catholique commentant l'œuvre d'un peintre catholique et mystique. Si nous étions appelé à dire ce que nous pensons du récit que la sainte Bible a fait des amours de David et de Bethsabée, nous montrerions moins d'empressement à justifier Bethsabée.

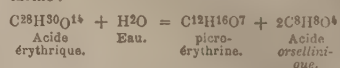
ORSELLINATE s. m. (or-sel-li-na-te — rad. *orseille*). Chim. Sol produit par la combinaison de l'acide orsellinique avec une base. On dit aussi **ORSELLATE** et **ORSELLATE**.

ORSELLINIQUE adj. (or-sel-li-ni-ke — rad. *orseille*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte du dédoublement de divers corps contenus dans diverses espèces de lichens. Il se dit aussi des éthers qui représentent l'acide orsellinique dont l'hydrogène basique est remplacé par un radical d'alcool. On dit aussi **ORSELLIQUE** et **ORSELLIQUE**.

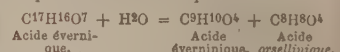
— Encycl. L'acide orsellinique a pour formule C₁₈H₁₆O₇; il renferme les éléments de l'orcine et de l'anhydride carbonique et peut être considéré comme étant à l'orcine ce que l'acide salicylique est au phénol ordinaire. Il se produit : 1° lorsqu'on fait bouillir l'acide lécanorique (acide α-orsellique ou β-orsellique) avec de l'eau, de l'alcool ou des solutions alcalines :



Il en résulte que l'on peut considérer l'acide lécanorique comme représentant de l'acide orsellinique. 2° On obtient encore l'acide orsellinique au moyen de l'acide érythrins (érythrins) lorsqu'on fait bouillir avec de l'eau l'érythrins de calcium ou de baryum; il se forme en même temps de la picro-érythrins :



Comme la picro-érythrins se dédouble à son tour, sous l'influence des agents d'hydratation, en érythrins et en acide orsellinique, ou plus exactement en orcine et anhydride carbonique, qui sont les produits de décomposition de l'acide orsellinique, il y a lieu de considérer la picro-érythrins comme l'éther mono-orsellinique de l'érythrins, et l'érythrins comme l'éther triorsellinique de l'érythrins. Par l'eau, ce dernier éther se dédouble d'abord en acide libre et en érythrins mono-orsellinique, et celui-ci achève de se saponifier sous l'action d'agents d'hydratation plus puissants. 3° Enfin, on prépare l'acide orsellinique au moyen de l'acide évernique par l'action de l'eau de baryte bouillante; il se produit en même temps de l'acide évernique :



L'acide évernique différencierait donc de l'acide lécanorique en ce que, au lieu de représenter l'acide orsellinique, il représenterait un acide conjugué mixte évernico-orsellinique, et l'acide évernique serait l'homologue supérieur de l'acide orsellinique.

Pour préparer l'acide orsellinique, on met de l'acide lécanorique en suspension dans l'eau; on le neutralise aussi exactement que possible par la chaux ou la baryte, en prenant grand soin de ne pas prolonger l'ébullition pendant longtemps, sans quoi l'acide orsellinique se dédouble à son tour en acide carbonique et en orcine; l'orsellinate de chaux ou de baryum, étant beaucoup plus soluble que le lécanorate des mêmes métaux, le dissout dans le liquide. En ajoutant de l'acide chlorhydrique à la liqueur, on voit se former un précipité gélatineux que l'on peut purifier en lui faisant subir plusieurs cristallisations dans l'eau et dans l'alcool.

L'acide orsellinique forme des cristaux prismatiques, incolores, beaucoup plus solubles dans l'eau et dans l'alcool que l'acide lécanorique; il se dissout aussi dans l'éther. Ses solutions aqueuses ont une saveur légèrement âpre et amère; elles rougissent le tournesol; lorsqu'on les fait bouillir, l'acide orsellinique qu'elles renferment perd de l'anhydride carbonique et laisse un résidu d'orcine. Le chlorure de chaux lui communique une teinte fugitive violette ou brune, tirant sur le rouge; le brome le convertit en tribromorcine. Les orsellinates des métaux alcalins et alcalino-terreux sont solubles dans l'eau; en présence d'un excès de base, ils se résolvent facilement en orcine ainsi qu'un carbonate. Le sel de baryum (C₁₈H₁₆O₇)₂Ba" est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool et se dépose de ces dissolutions sous la forme de prismes à quatre pans. On l'obtient en ajoutant de l'acide orsellinique en solution alcoolique à de la baryte, et en ayant soin d'employer un excès d'acide pour en éviter la décomposition. On concentre ensuite le liquide à consistance sirupeuse, on achève de saturer l'acide et l'on abandonne la liqueur à la cristallisation.

Rien n'est simple comme de se faire une idée de la nature et des composés que l'on trouve dans les lichens. Ces plantes renferment, à l'état de combinaison, un alcool tétramétique, l'érythrins C₂₀H₂₂O₁₀, un phénol diatomique, l'orcine C₁₈H₁₆O₇, un acide qui provient de l'addition de CO₂ à l'orcine, l'acide orsellinique C₁₈H₁₆O₇, et un acide qui paraît être l'homologue de l'acide orsellinique et dont les produits de décomposition sont mal connus, l'acide évernique C₁₈H₁₆O₄. Aucun de ces corps n'existe à l'état de liberté. L'acide orsellinique se trouve à l'état d'acide orsellinique ou lécanorique, l'acide évernique à l'état d'acide condensé évernico-orsellinique. Enfin, l'érythrins se trouve à l'état d'érythrins ou acide érythrins, qui n'est autre que l'éther triorsellinique de l'érythrins saponifiée par l'eau de baryte bouillante; l'érythrins se dédouble en acide orsellinique et en éther monoorsellinique de l'érythrins ou en picro-érythrins, lequel éther achève de se dédouble, à 150°, en orcine et anhydride carbonique d'une part, et en érythrins d'autre part. Quant à l'acide lécanorique et à l'acide évernique, ils absorbent de l'eau et se dédoublent chacun en les deux acides dont ils sont les produits condensés c'est-à-dire l'acide lécanorique en 2 molécules d'acide orsellinique et l'acide évernique en acide orsellinique et en acide évernique.

— **ORSELLINQUES** (éthers). Les éthers orselliniques prennent naissance lorsqu'on fait bouillir l'acide lécanorique ou l'acide érythrins avec les alcools.

— **Orsellinate de méthyle** C₁₇H₁₅(CH₃)O₆. Ce corps cristallise en aiguilles soyeuses par le refroidissement de sa solution aqueuse bouil-

lante; il est volatil sans décomposition, et il est plus soluble que l'éther éthylique, auquel il ressemble par ses caractères chimiques.

— *Orsellinate d'éthyle* C₈H₁₇(C₂H₅)O₄. Ce composé a encore reçu les noms impropres d'éther orsellique, d'éther lichénique et d'éther érythrique. Il a été découvert en 1830 par Heeren, qui lui avait donné le nom de pseudo-érythrine; plus tard, il a été étudié par Liebig, Schunck, Kane, Rochleder et Helt, Stenhouse, Strecker et enfin Hesse. On l'obtient en faisant bouillir pendant longtemps une dissolution alcoolique d'acide lichénique (ou d'acide α-orsellique) ou d'acide érythrique, ou encore en épuisant la *roccella tinctoria* ou d'autres lichens tinctoriaux par l'alcool bouillant, évaporant les liquides à siccité et faisant bouillir le résidu avec de l'eau. L'orsellinate éthylique se sépare de ses solutions aqueuses ou alcooliques en écailles ou en aiguilles cristallines, les eaux mères retenant une grande quantité d'orsine. On peut le purifier en le faisant recrystalliser dans l'eau bouillante. Un autre mode de préparation de ce corps consiste à faire passer un courant de gaz chlorhydrique en excès à travers une dissolution alcoolique saturée à une douce chaleur. On évapore au bain-marie pour expulser la plus grande partie de l'acide chlorhydrique, et l'on traite le résidu par l'eau. L'éther orsellique se précipite alors sous la forme d'une résine d'un vert noirâtre, qu'on peut purifier comme dans le procédé qui précède.

L'orsellinate d'éthyle forme des aiguilles ou des lames minces d'un blanc de neige; presque insoluble dans l'eau froide, il se dissout facilement dans l'alcool, dans l'éther et dans les solutions alcalines, d'où les acides le précipitent inaltéré. Sa dissolution dans l'eau est neutre aux réactifs colorés. Ce corps brunit rapidement, surtout lorsqu'il est en solution alcaline. Ses solutions ammoniacales prennent à l'air une teinte rouge vineux. Il fond sans perdre d'eau, à une température supérieure à 120° (Heeren), à 104° (Kane), et il se solidifie en une masse cristalline à 127° (Hesse); dans l'eau, il fond à 100°. On peut le sublimer sans qu'il se décompose.

D'après Hesse, l'orsellinate éthylique se dissout dans les alcalis caustiques et dans le carbonate de sodium, d'où les acides le précipitent à l'état cristallin. Bouilli avec un alcool, il donne de l'alcool et les produits de décomposition de l'acide orsellique, c'est-à-dire l'anhydride carbonique et l'orsine. Avec la baryte caustique, il forme un précipité de carbonate barytique. L'acide sulfurique concentré dissout facilement l'éther orsellique, qui est précipité par l'eau de cette dissolution dans son état original; la solution sulfurique brunit lorsqu'on la chauffe. L'acide azotique transforme l'éther orsellique en acide oxalique, et, si l'oxydation est conduite avec soin, il se forme un corps cristallin qui fond à 60° et qui répondrait, d'après Hesse, à la formule C₈H₁₀O₆. Le chlore et le brome donnent des produits de substitution. L'orsellinate éthylique ne précipite pas les solutions aqueuses du chlore mercurique ni celles du sulfate cuprique et de l'acétate neutre de plomb. Il forme, avec le sous-acétate de plomb, un précipité volumineux, qui, d'après Kane, correspondrait à la formule C₈H₁₀O₄.4Pb¹⁰O.

— *Dichlororsellinate éthylique*

C₈H₅Cl₂(C₂H₅)O₄ ou C₈H₇(C₂H₅Cl₂)O₄.

On l'obtient en faisant agir le chlore sur une solution éthérée d'orsellinate éthylique. Il cristallise en prismes minces, fond à 162° et se solidifie à 159° (Hesse).

— *Dibromorsellinate éthylique*

C₈H₅Br₂(C₂H₅)O₄ ou C₈H₇(C₂H₅Br₂)O₄.

On le prépare comme le composé chloré. Il fond à 144° et se solidifie à 138°. Il donne, avec l'acétate de plomb, un précipité blanc qui renferme C₈H₅Br₂.4Pb¹⁰O.

— *ORSSELLINATE D'AMYLE*. Lorsqu'on fait bouillir pendant plusieurs heures avec de l'alcool amylique de l'acide érythrique bien sec et qu'on retire, par la dissolution, l'excès d'alcool amylique, le résidu, abandonné à lui-même, donne une masse de cristaux floconneux et brillants, souillés d'une matière résineuse qu'il est impossible de séparer.

— *ORSEOLO ou URSEOLO* (Pierre I^{er}), doge de Venise, mort en 987. Lorsque les habitants de Venise se révoltèrent contre la tyrannie du doge Pierre Candiano, ce dernier ayant opposé, avec ses mercenaires, la plus vigoureuse résistance, Orseolo conseilla de le réduire en mettant le feu au palais ducal et fut élu à sa place en 976. Son premier acte fut de faire reconstruire à ses frais le palais et l'église de Saint-Marc, qui avaient été dévorés par l'incendie, et il s'attacha à gagner l'affection de ses concitoyens par la sagesse de son gouvernement. Il établit un système d'impôts régulier et permanent, alimenta le trésor public par le produit des douanes, des droits sur le sel, des droits de port, des amendes judiciaires, d'un impôt du dixième du revenu déclaré par le contribuable sur la foi du serment, et remporta une victoire éclatante sur les Sarrasins qui avaient envahi la Pouille. Mais bientôt la du pouvoir, pénétré de repentir d'avoir contribué à la mort de son prédécesseur et voyant, d'un autre côté, que le parti des Candiani était resté puissant, il résolut d'abdiquer. Les prédications de

saint Romuald, fondateur de l'ordre des Camaldouls, qui était venu à Venise avec Guérin, abbé de Saint-Michel de Cuxa, près de Perpignan, le décidèrent à mettre son projet à exécution. Le 1^{er} septembre 978, il quitta secrètement Venise, abandonna sa femme et ses enfants et alla embrasser la vie monastique au couvent de Saint-Michel de Cuxa, où il termina sa vie. Il eut pour successeur Vitale Candiano.

— *ORSEOLO ou URSEOLO* (Pierre II), doge de Venise, fils du précédent, mort en 1009. Il succéda, en 991, au doge Memmo et se montra aussi vaillant comme homme de guerre qu'habile comme homme d'Etat. Orseolo obtint de grands avantages pour le commerce de Venise en Italie, fit exempter de tous droits dans l'empire grec les Vénitiens, conclut des traités avec les soudans d'Egypte et de Syrie, rebâtit Grado (993) et délivra des incursions des pirates narentins la Dalmatie qui, en échange de ce service, consentit à se ranger sous la domination de Venise (997), s'empara de Corcyre, puis de Lesina, qui avaient refusé de se soumettre, et mit à feu et à sang le pays de Narenta. De retour à Venise, il reçut du sénat le titre de duc de Dalmatie, que portèrent depuis ses successeurs. Orseolo fit construire ou réparer avec sa fortune particulière plusieurs édifices publics, obtint l'exemption du droit de péage dans l'empire d'Allemagne et fit donner au commerce de Venise la libre jouissance des ports de Campalto, Trévise et San-Michele del Quarto. En haute estime auprès des souverains, il maria son fils aîné JEAN, qui fut associé au dogat en 999, à Marie, nièce de Basile II, empereur d'Orient, et son second fils OTTO à Gisèle, sœur du roi de Hongrie Etienne I^{er}. Une partie de sa famille mourut de la peste qui ravagea Venise en 1005.

— *ORSEOLO* (Otto), doge de Venise, fils du précédent, mort en 1032. A la mort de son père, il fut appelé à lui succéder. Au début de son règne, il défait l'évêque d'Adria, qui avait envahi le Lorédan, puis marcha contre le roi des Croates, Muelmir, qui avait mis le siège devant Zara, et le força à faire la paix. Quelques actes despotiques et le refus fait par lui de reconnaître comme évêque de Venise Gradenigo amenèrent une sédition pendant laquelle il fut arrêté, déposé, puis envoyé en exil à Constantinople (1028). Pierre Centranigo, de la famille des Barbolani, lui succéda; mais le nouveau doge ne put se concilier les esprits. A la suite d'une sédition, les partisans d'Orseolo déposèrent Centranigo et rappelèrent l'ancien doge. Mais en arrivant à Constantinople, les ambassadeurs de Venise apprirent qu'Orseolo venait de mourir. Il laissait un fils, PIERRE, dit l'Allemand, qui devint roi de Hongrie.

— *ORSEOLO* (Domenico), frère du précédent, mort à Ravenne en 1043. Lorsqu'on apprit à Venise la mort d'Otto Orseolo, Domenico s'empara du pouvoir sans avoir posé sa candidature au dogat. Le peuple, indigné de cet acte d'usurpation, se souleva et chassa Orseolo, qui alla passer le reste de sa vie à Ravenne. Un décret de proscription frappa à perpétuité sa famille, quoique ses ancêtres eussent rendu tant de services à la république.

— *ORSER* v. n. ou intr. (or-sé — rad. orse). Mar. Lofet. Il Mot employé sur la Méditerranée.

— *ORSETTE* s. f. (or-sè-te). Anc. Comm. Sorte d'étoffe légère.

— *ORSI* (Lelio), dit *Lelio de Novellara*, peintre italien de l'école de Modène, né à Reggio en 1511, mort à Novellara en 1587. Forcé, pour une cause qu'on ignore, à quitter sa ville natale, il se retira à Novellara, se forma par l'étude des œuvres du Corrège, puis se rendit à Rome, où il devint un grand admirateur des tableaux et des sculptures de Michel-Ange. Orsi exécuta à Reggio, puis à Novellara de belles fresques, pour la plupart aujourd'hui détruites. Celles qui restent de lui ont été transportées, par ordre du duc François III, du château de Novellara à Modène. Mais il nous reste de cet artiste un certain nombre de tableaux, dans lesquels il sut unir au dessin énergique et savant de Michel-Ange la grâce et la science du clair-obscur du Corrège. Nous citerons de lui : une *Sainte Famille* et une *Crèche*, à Florence; une *Madone*, à Bologne; la *Douceur*, au musée de Vienne; le *Christ sur la croix*, à Berlin; une *Madeleine repentante*, à Munich. Les dessins de ce peintre, dit Mariette, sont fort recherchés. Il a une assez belle plume et joint au goût terrible de Michel-Ange les grâces aimables du Corrège, sous qui il a étudié. Mariette cite un *Homme tirant une flèche avec une arbalète*, qui fut gravé en 1670, d'après le tableau qui se trouve à Reggio.

— *ORSI* (Prosper), peintre romain, né en 1560, mort à Rome en 1635. Il exécuta un grand nombre de travaux sous le pontificat de Sixte-Quint et fut pendant longtemps l'ami du Josép, dont il devint par la suite, à l'instigation de Caravage, l'ennemi acharné. Orsi orna de peintures la bibliothèque du Vatican, plusieurs chambres du palais de Latran et peignit à fresque, à la Scala-Santa, Isaac donnant sa benediction à Jacob et le Passage de la mer Rouge, composition qui contient un nombre considérable de figures.

— *ORSI* (Jean-Joseph, marquis), érudit italien, né à Bologne en 1652, mort à Modène en 1733. Son éducation fut des plus soignées. Après avoir étudié les mathématiques sous la direction de Montanari, il s'adonna à la culture de la poésie et des lettres, séjourna dans diverses villes d'Italie et se fixa en 1712 à Modène, où il fit de sa maison le rendez-vous des beaux esprits. Nous citerons, parmi ses ouvrages, écrits avec clarté et naturel : *Considerazioni sopra il libro intitolato la Manière de bien penser*, par le Père Bouhours (Bologne, 1703, in-4°), et *De moralibus critica regulis monita* (Cologne, 1706, in-4°).

— *ORSI* (Joseph-Augustin), cardinal italien, né à Florence en 1692, mort à Rome en 1761. Il entra dans l'ordre des dominicains, enseigna avec succès la théologie et la philosophie au couvent de Saint-Marc à Florence, puis se rendit à Rome (1732), où le cardinal Neri Corsini le prit pour théologien. Le zèle qu'il montra à défendre les intérêts du saint-siège lui valut d'être nommé secrétaire de l'index, maître du sacré palais (1749) et cardinal, par Clément XIII, en 1759. On lui doit les ouvrages suivants : *Liber apologeticus pro Petri a Sola doctrina* (Rome, 1734, in-4°); *Traité sur le jugement irréformable du pape dans la décision des controverses de foi* (1739); *De la puissance du pape sur les conciles généraux et sur leurs canons* (1740, 3 vol. in-4°); *De l'infaillibilité de l'autorité du pontife romain sur les conciles* (1741, 2 vol. in-4°); *Histoire ecclésiastique* (Ferrare, 1746 et suiv., 21 vol. in-4°), ouvrage dans lequel il fait une constante apologie des papes et s'attache à réfuter Fleury. Le Père Bechetti a publié une continuation de cette histoire que, malgré son étendue, Orsi n'avait conduite qu'au commencement du viii^e siècle.

— *ORSIÈRES*, bourg de Suisse, canton du Valais, dans la vallée d'Entremont, sur la Dranse; 2,305 hab.

— *ORSILOCHUS*, fils d'Idoménée, roi de Crète. Il suivit son père au siège de Troie et se fit remarquer par son courage et sa légèreté à la course. Ayant eu une querelle avec Ulysse au sujet d'un partage de butin, le roi d'Ithaque l'attendit la nuit dans une embuscade et le tua d'un coup de pique.

— *ORSINI*, une des plus illustres et des plus puissantes familles romaines du moyen âge, célèbre par sa rivalité avec les Colonna. Commencée au xii^e siècle, elle avait déjà, par ses possessions, ses nombreux vassaux, et ses fortresses, un rang élevé dans la noblesse des Etats de l'Eglise et une indépendance quasi souveraine, quand l'un de ses membres, le cardinal Jean-Gaétan, parvint au souverain pontificat (1277), sous le nom de Nicolas III, et plaça sa famille à la tête d'une faction puissante et dans l'Eglise et dans l'Etat. La rivalité des Orsini avec les Colonna commença vers la fin du xiii^e siècle et ne fit que s'envenimer avec le temps. Pendant le séjour des papes à Avignon, les barons romains, n'étant plus contenus par une autorité supérieure, se disputaient la prépondérance les armes à la main, et ils ensanglantèrent plus d'une fois la ville de Rome. Le pouvoir flottait d'une à l'autre faction, suivant les chances de la guerre, et parfois elles le partageaient, dans l'impossibilité où elles étaient de s'enlancer. Lors de la renaissance de l'art militaire en Italie, plusieurs Orsini embrassèrent la profession de condottieri et s'y firent beaucoup de réputation. Parmi eux, on distingue : RAYMOND, comte de Lève, qui acquit, en 1399, la principauté de Tarente; BERTHOLD, capitaine au service de Florence; JEAN-ANTOINE, qui se rendit maître de Tarente (1419) et garda cette principauté jusqu'en 1563. Alexandre VI et César Borgia travaillèrent à l'abaissement de cette famille et firent assassiner plusieurs de ses membres. On distingue encore parmi les Orsini : NICOLAS, comte de Pitigliano, né en 1442, mort en 1510; capitaine habile et vaillant, au service de la république de Venise pendant la ligue de Cambrai, il reprit Padoue (1509) et défendit vaillamment cette ville contre Maximilien. Son cousin, Laurent ORSINI, seigneur de Ceri, désigné souvent sous le nom de Renzo de Ceri, mort en 1536, fut un général renommé. Il servit la république de Venise pendant la guerre de la ligue de Cambrai, se conduisit brillamment au siège de Bergame (1514), entra l'année suivante dans l'armée du pape Léon X, avec laquelle il prit part à la conquête du duché d'Urbino, puis passa au service du roi de France, François I^{er}, défendit Marseille et Rome contre le comte de Bourbon et mourut des suites d'une chute de cheval.

Cette famille se divisa en deux branches : 1° la maison ORSINI-GRAVINA, à Rome, représentée par le prince Dominique ORSINI, né en 1790, dix-huitième duc de Gravina dans l'ex-royaume de Naples, lieutenant général, marié à Marie-Louise Torlonia, de laquelle il a eu trois filles et un fils, PHILIPPE, né en 1842; 2° la maison ORSINI de Piémont, dont l'unique représentant est don Joachim ORSINI, comte de Rivalta et d'Orbassano, seigneur de Trana, né en 1786, chambellan du roi d'Italie, marié en troisième nocces à la fille du colonel Orloff, de laquelle il n'a qu'une fille, née en 1853. V. BENOÎT XIII et URSINS.

— *ORSINI* (Isabelle), duchesse de Bracciano, née à Florence en 1542, morte en 1574. Elle était la troisième fille et la fille préférée du grand-duc Côme de Médicis; l'amour de Côme pour Isabelle dépassait même les bornes de l'amour paternel. Vers 1557, un jour que Vasari, caché par son échafaudage, peignait le plafond d'une des salles du palais Vieux, il vit entrer dans cette salle Isabelle; c'était vers midi, l'air était ardent. Ignorant que quelqu'un était dans la même chambre qu'elle, la jeune fille tira les rideaux, se coucha sur un divan et s'endormit. Bientôt Côme entra à son tour et aperçut sa fille. Côme regarda un instant Isabelle endormie avec des yeux ardents de désir, puis il alla fermer toutes les portes en dedans. Bientôt Isabelle jeta un cri; mais à ce cri Vasari ne vit plus rien, car à son tour il ferma les rideaux et fit semblant de dormir. Côme se rappela que cette chambre devait être celle où peignait George Vasari; il vit l'échafaudage, et à l'instant même l'idée lui vint qu'il avait eu un témoin de son crime, et, cette idée, dans un cœur comme celui de Côme, fut suivie immédiatement du désir de s'en débarrasser. Côme monta doucement à l'échelle; arrivé à la plate-forme, il trouva Vasari qui, le nez tourné au mur, dormait dans un coin de son échafaudage. Il s'approcha de lui, tira son poignard, le lui approcha lentement de la poitrine pour s'assurer s'il dormait réellement ou s'il feignait de dormir. Vasari ne fit pas un mouvement, sa respiration resta calme et égale, et Côme, convaincu que son peintre favori n'avait rien vu ni entendu, remit son poignard au fourreau et descendit de l'échafaudage. A l'heure où il avait l'habitude de partir, Vasari sortit et revint le lendemain à l'heure à laquelle il avait l'habitude de venir. Ce sang-froid le sauva; s'il s'était enfui, il était perdu; car, partout où il était cherché asile, le poignard ou le poison des Médicis eût été le trouver.

Lorsque Isabelle eut seize ans, il fallut songer à la marier. Parmi les prétendants à sa main, Côme fit choix de Paul Giordano Orsini, duc de Bracciano; mais une des conditions du mariage fut qu'Isabelle continuerait à demeurer en Toscane au moins six mois de l'année.

Ce mariage, contre toute attente, fut visiblement froid et contrainct; on disait, pour expliquer cette étrange indifférence d'un jeune mari envers une femme jeune et belle, que les bruits de l'amour de Côme pour sa fille étaient venus jusqu'à lui et causaient sa répugnance; mais enfin, quel qu'en fût le motif, cette répugnance existait. Giordano Orsini se tenait la plus grande partie de l'année à Rome, laissant, quelles que fussent ses plaintes, sa femme rester de son côté à la cour de Toscane. Un tel abandon devait porter des fruits adultères. Jeune, belle, passionnée, au milieu d'une des cours les plus galantes du monde, Isabelle ne tarda point à faire oublier, sous des accusations nouvelles, la vieille accusation qui l'avait tachée. Cependant Giordano Orsini se taisait, car Côme vivait toujours, et, tant que Côme était vivant, il n'eût point osé se venger de sa fille. Mais Côme mourut en 1574, et, le 16 juillet 1576, Orsini, dans un tête-à-tête avec Isabelle qu'il avait invitée à sa villa de Cerreto, changea tout à coup ses embrassements en une étreinte mortelle; il l'étrangla avec une corde tirée de dessous l'oreiller, malgré ses efforts pour se défendre, sans qu'elle eût même le temps de jeter un cri. Le mariage et la mort tragique d'Isabelle Orsini ont fourni à Querrazzi le sujet d'un roman historique, intitulé *Isabella Orsini, duchessa di Bracciano*. Cet ouvrage est écrit dans un style pur, net et brillant, enrichi de portraits savamment fouillés et de descriptions agréables, et fréquemment coupé par des digressions philosophiques, humoristiques, les plus souvent toutes personnelles à l'auteur. On cite en Italie, comme des modèles de style, le chapitre de *Pasquino* et *Marforio* et le récit de la bataille de Lépano.

— *ORSINI* (Fulvio), antiquaire italien, fils naturel d'un membre de la célèbre famille Orsini, né à Rome en 1529, mort dans la même ville en 1600. Abandonné tout enfant par son père, commandeur de l'ordre de Malte, il vécut quelque temps de la charité publique, trouva un protecteur dans l'antiquaire Delfino, qui avait été frappé de la vacuité de son intelligence, entra dans les ordres, obtint un canonicat, devint bibliothécaire du cardinal Farnèse et se lia avec les savants et les littérateurs les plus distingués de Rome. Orsini acquit la réputation d'un des plus savants antiquaires et philologues de son siècle. Il employa la plus grande partie de ses revenus et une pension de 300 ducats, que lui avait donnée Grégoire XIII, à acheter des tableaux, des bronzes, des médailles, et légua son magnifique cabinet au cardinal Farnèse. Outre des éditions fort estimées d'Arnobe, de Festus, etc., on lui doit des travaux d'érudition du plus grand mérite. Nous citerons du savant Orsini : *Virgilii collatione scriptorum graecorum illustratus* (Anvers, 1568, in-8°); *Flaminia romanae quae reperitur in antiquis numismatibus* (Rome, 1577, in-fol.); *Imagines et elogia virorum illustrium et eruditiorum ex antiquis lapidibus et numismatibus expressa* (Rome, 1570, in-fol.; Anvers, 1606, in-4°), ouvrage aussi complet qu'exact, traduit en français par Baudouin de Duirval, sous le titre de *Portraits d'hom-*

mes et de femmes illustres (Paris, 1710, in-4°), etc.

ORSINI (Baldassarre), peintre et antiquaire italien, né à Pérouse en 1732, mort dans la même ville en 1810. S'étant rendu à Rome, il apprit la peinture dans l'atelier de Massucci, puis devint directeur de l'académie de dessin de sa ville natale. Orsini a laissé des tableaux de médiocre valeur; mais c'était un homme instruit à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Geometria e prospettiva pratica* (Rome, 1775, 3 vol.); *Guida per la città di Perugia* (Pérouse, 1784, in-8°); *Memori dei pittori Perugini del secolo XVIII* (Pérouse, 1806, in-8°).

ORSINI (Matthieu), écrivain ecclésiastique français, né en 1802. Il se fit ordonner prêtre sous la Restauration, se fit connaître par la publication de divers ouvrages, devint successivement directeur du *Conservateur de la foi* (1837), du *Moniteur de la religion*, de la *Revue de l'éducation nationale* (1849), posa sa candidature à Paris lors des élections à l'Assemblée constituante en 1848, et fut nommé, quelque temps après la proclamation de l'Empire, chapelain à l'hôtel des Invalides. Outre de nombreux articles, on lui doit : les *Lettres de saint Jérôme* traduites en français (1839, in-8°); la *Vierge* (1837), livre édité et considérablement augmenté (1844, 2 vol. in-8°); les *Fleurs du ciel* (1839, in-8°); le *Consellier du peuple* (1842); *Histoire de saint Vincent de Paul* (1842); la *Bible des familles* (1842-1843, in-18); *Considérations sur Napoléon* (1853); *Réponse à la brochure intitulée le Pape et le Congrès* (1860); *Refutation du livre de M. Renan* (1863), etc.

ORSINI (Félix), révolutionnaire italien, né à Meldola, près de Forlì, en 1819, mort à Paris sur l'échafaud le 13 mars 1858. Son père, patriote ardent, lui inculqua de bonne heure sa haine pour les oppresseurs de sa patrie. Envoyé à Bologne pour y étudier le droit (1838), Félix Orsini se fit affilié à la société secrète la *Jeune Italie*, fondée en 1831 par Mazzini, s'exerça aux armes, acquit des connaissances étendues dans l'art militaire et, à partir de ce moment, il consacra sa vie à lutter contre les gouvernements qui faisaient peser leur intolérable joug sur la Péninsule. En 1843, Orsini prit une part des plus actives au soulèvement qui éclata dans la légation de Bologne. Dans les villes universitaires, quelque agitation se produisit, mais sans résultat. Enfin, un coup de main tenté par Ribotti pour s'emparer de la ville d'Imola ayant échoué, le découragement se mit dans les rangs du parti libéral; les bandes de la montagne, mal soutenues, furent dispersées par les Suisses et les gendarmes pontificaux, et de nombreuses arrestations eurent lieu, parmi lesquelles celles de Félix Orsini et de son père, qui tous deux avaient joué un rôle assez considérable dans la conjuration. Traité à Rome devant le tribunal de la *sacra consulta*, Félix fut condamné aux galères à perpétuité et envoyé au bagne de Civita-Castellana (1844). Il avait alors vingt-cinq ans.

La mort de Grégoire XVI (fév. jan. 1846) mit un terme à la captivité de ce jeune homme. L'un des premiers actes politiques de Pie IX fut d'amnistier tous les prisonniers politiques, dont le nombre s'élevait à plus de deux mille (16 juillet 1846). Orsini sortit alors du bagne où il avait croulé dix-huit mois et d'où, parait-il, il était sur le point de s'évader. Mais, à sa sortie, il fut astreint, ainsi que les autres prisonniers politiques, à signer une déclaration par laquelle il s'engageait sur l'honneur à ne plus troubler l'ordre public et à ne rien faire contre le gouvernement légitime. « — Pouvions-nous en conscience donner cette parole? écrivit Orsini dans ses *Mémoires*; je réponds que oui. Nous pouvions considérer comme légitime le nouveau gouvernement, puisqu'il inaugurerait son administration en promettant des réformes et des satisfactions aux besoins du peuple; puisqu'il proclamait hommes d'honneur ceux qui avaient pris part aux révolutions antérieures; puisqu'il reconnaissait en fait que l'ordre de choses auquel il succédait n'était autre que le despotisme... Dans les révolutions qui ont suivi, est-ce que nous avons attenté à l'ordre public? Est-ce que nous avons attaqué un gouvernement légitime? Non! Nous avons pris les armes contre Pie IX parce qu'il avait manqué à ses promesses, parce qu'il marchait sur les traces de ses prédécesseurs, parce qu'il trahissait l'Italie, la patrie, ses sujets; parce qu'il pactisait avec les despotes étrangers; parce qu'il cessait enfin d'être un souverain légitime. » Telle est la réponse d'Orsini aux reproches qui lui furent plus tard adressés au sujet de cette déclaration et de sa conduite ultérieure.

Sorti des prisons papales, Orsini se retira en Toscane et concourut au mouvement qui avait pour but d'obtenir du grand-duc Léopold II les mêmes réformes que celles que venait de concéder Pie IX. Arrêté comme détenteur d'une presse clandestine, il fut expulsé et conduit à la frontière; mais il ne tarda pas à rentrer et continua de conspirer avec Ribotti et Nicolas Fabrizzi; il servait de secrétaire à ce dernier pour la correspondance qu'il entretenait avec Mazzini. Le sol de la Péninsule trembla, à tout moment; en Calabre, à Livourne, en Sicile, dans les Romagnes, des mouvements se succédaient, précurseurs d'une révolution nationale. A la nou-

velle des événements de Paris et de la proclamation de la République française (février 1848), toute l'Italie s'embrasa. Orsini prit une part brillante à ce soulèvement dont les détails furent si héroïques. Il s'engagea au service de la république vénitienne et servit comme capitaine dans le bataillon commandé par Zambecari; il se battit à Vicence et à Trévise et contribua, en commandant l'avant-garde, à la prise de Mestre dans la nuit du 27 au 28 octobre. Lors de la révolution romaine, Orsini se rendit à Bologne avec son bataillon. Les collèges de Bologne et de Forlì l'envoyèrent à l'Assemblée constituante de Rome en février 1849. Un mois après, délégué par le comité exécutif pour réprimer le brigandage à Terracina, Ancône, Ascoli, il s'acquitta de cette mission avec énergie. Après avoir essayé vainement de défendre Ancône contre les troupes autrichiennes, il regagna Rome et se distingua aux côtés de Garibaldi pendant le siège de cette ville. Quand Rome eut succombé, Orsini se réfugia à Gênes, puis à Nice.

A partir de ce moment, sa vie se consuma en tentatives infructueuses, en conspirations qui toutes avortèrent. Orsini fut l'agent le plus actif du comité révolutionnaire italien, dont le siège était à Londres et que Mazzini dirigeait. Après un échec à Milan en février 1853, on tenta un mouvement dans les Apennins de l'Italie centrale : nouvel échec; les quelques jeunes gens qui s'étaient trouvés au rendez-vous donné par Orsini durent se disperser devant les troupes piémontaises. Orsini fut arrêté à Sarzara et conduit à Gênes, où il resta deux mois dans les cachots de Saint-André, puis fut expulsé et gagna l'Angleterre. Dès l'année suivante, Orsini revint en Italie et essayait de soulever la Lunigiana. L'indiscipline des volontaires amena encore leur déroute; le conspirateur, désespéré, regagna Gênes, où il trouva Mazzini. Une nouvelle expédition dans la Valteina, expédition dont, cette fois, Mazzini lui-même prit le commandement, échoua comme les premières. Sur deux cents hommes enrôlés pour cette entreprise, dix à peine vinrent rejoindre Orsini à Coire, lieu du rendez-vous. La police du canton des Grisons découvrit tout, saisit les fusils, les munitions, et arrêta Orsini, qui parvint à s'échapper des mains des gendarmes. Après un court séjour à Zurich, l'infatigable conspirateur se rendit à Milan et communiqua ses instructions de Mazzini à cette ville des instructions de Mazzini, cette insurrection devait commencer par le massacre de tous les officiers autrichiens. De Milan, Orsini remonta en Autriche et parcourut la Hongrie, sous le nom de Georges Hernagh, probablement dans le but d'organiser en ce pays une insurrection qui aurait concouru avec celle de la Lombardie. Il fut arrêté en Transylvanie, à Hermanstadt, conduit à Vienne et, de là, à Mantoue pour y être jugé. Trois chefs d'accusation principaux s'élevaient contre lui : 1° une vie passée à conspirer contre tous les gouvernements italiens; 2° les instructions mazzinienes écrites de sa main et saisies à Milan; 3° son voyage dans les provinces autrichiennes, voyage dont le but est resté un mystère. Orsini a raconté lui-même les détails de son procès devant la cour spéciale de justice, sorte de commission d'enquête, laquelle procédure était secrète et dont les arrêts étaient inexorables. Reconnu coupable du crime de haute trahison, Orsini fut condamné à mort le 20 août 1855. Il était alors renfermé dans le château Saint-Georges, forteresse d'où nul prisonnier jusque-là n'avait pu s'évader. Mais, grâce à son énergie et à son adresse, il parvint à opérer une des plus étonnantes évasions qu'on connaisse. Arrivé en mai 1856 à Londres, où ses aventures l'avaient rendu célèbre, il écrivit son livre sur les *Prisons de l'Autriche en Italie* et ses *Mémoires politiques* (1856), et vécut en faisant des lectures publiques de ces ouvrages. A cette époque, et pour la première fois de sa vie, des dissentiments ayant éclaté entre lui et Mazzini, il se sépara de son ancien chef.

Ce fut alors qu'il médita le projet d'assassiner Napoléon III, regardé par lui comme la cause de tous les maux de sa patrie et la clef de voûte de la réaction européenne. Il voulait d'abord exécuter seul son dessein, mais des circonstances ignorées le forcèrent à s'associer Pieri, Rudio et Gomez, tous trois réfugiés italiens.

Le jeudi 14 janvier 1858, l'empereur et l'impératrice se rendirent à l'Opéra, où devait se donner une représentation extraordinaire. L'édifice était brillamment illuminé, et il y avait une foule compacte dans la rue. Vers huit heures arrivèrent les voitures de la cour; il y en avait trois, et dans la seconde se trouvaient Napoléon et sa femme. Au moment où la voiture impériale s'engageait, en ralentissant le pas, dans le passage réservé à l'extrémité du péristyle, trois détonations terribles, provenant de l'explosion de bombes fulminantes, éclatèrent coup sur coup. Tous les bords de gaz s'éteignirent, tant la commotion fut violente, et, au milieu des ténèbres, on entendit les cris d'effroi et les gémissements des blessés. Ni l'empereur ni l'impératrice n'avaient été atteints, quoique la voiture n'eût pas reçu moins de soixante-seize projectiles; un des deux chevaux de l'attelage avait été tué, l'autre blessé grièvement. Le général Roguet, aide de camp de service, le cocher,

les valets de pied avaient été plus ou moins frappés. Les abords du théâtre présentaient l'aspect d'un champ de bataille. Les constatations judiciaires établirent que cent cinquante-sept personnes avaient été atteintes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. Plusieurs moururent de leurs blessures.

Quelques minutes avant l'attentat, un individu signalé à la police, Pieri, avait été reconnu par un officier de paix, au coin de la rue Le Peletier et de la rue Rossini, et immédiatement arrêté. On avait trouvé sur lui un revolver, un couteau-poignard et une bombe fulminante. D'autre part, un peu après l'explosion, dans le restaurant Broggi, rue Le Peletier, un garçon de l'établissement remarqua un homme à la physionomie bouleversée, qui, pendant une heure et demie, ne fit que se lamenter et pousser des exclamations singulières. Frappé de la singularité d'une telle douleur, le garçon alla avertir un sergent de ville qui arrêta aussitôt cet homme; c'était Gomez, l'un des complices de l'attentat : il révéla tout. Quelques heures après, Orsini, qui avait pris le nom d'Allsop, et Rudio étaient comme Pieri et Gomez sous la main de la justice.

Le 25 février, les quatre accusés parurent devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Delangle. Pieri voulut nier les charges qui s'élevaient contre lui; Orsini, au contraire, avoua tout, déclara que c'était lui qui avait apporté d'Angleterre les bombes, qu'il les avait chargées avec le fulminate, mais prétendit n'en avoir jeté aucune. Quant à Rudio et Gomez, ils reconnurent avoir été les instruments du crime. Malgré l'éloquente défense de Jules Favre, Orsini fut déclaré coupable et condamné, avec Pieri et Rudio, à la peine capitale. Quant à Gomez, il obtint des circonstances atténuantes et fut seulement condamné aux travaux forcés à perpétuité. De sa prison de Mazas, Orsini avait adressé à Napoléon III une lettre dont nous citerons le passage suivant : « Les dépositions que j'ai faites contre moi-même dans le procès politique intenté à l'occasion de l'attentat du 14 janvier sont suffisantes pour m'envoyer à la mort et je la subirai sans demander grâce, tant parce que je ne m'humilierais jamais devant celui qui a tué la liberté naissante de ma malheureuse patrie que parce que, dans la situation où je me trouve, la mort est pour moi un bienfait. Près de la fin de ma carrière, je veux néanmoins tenter un dernier effort pour venir en aide à l'Italie, dont l'indépendance m'a fait, jusqu'à ce jour, braver tous les périls, aller au-devant de tous les sacrifices. Elle fait l'objet constant de toutes mes affections, et c'est cette dernière pensée que je veux déposer dans les paroles que j'adresse à Votre Majesté. Pour maintenir l'équilibre actuel de l'Europe, il faut rendre l'Italie indépendante ou resserrer les chaînes sous lesquelles l'Autriche la tient en esclavage. Demandez-je pour sa délivrance que le sang des Français soit répandu pour les Italiens? Non. Je ne vais pas jusque-là. L'Italie demande que la France n'intervienne pas contre elle; elle demande que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche dans les luttes qui vont peut-être s'engager. Or, c'est précisément ce que Votre Majesté peut faire si elle le veut. De votre volonté dépend le bien-être ou les malheurs de ma patrie, la vie ou la mort d'une nation à qui l'Europe est en grande partie redevable de sa civilisation. Telle est la prière que, de mon cachot, j'ose adresser à Votre Majesté, ne désespérant pas que ma faible voix soit entendue. J'ajoute Votre Majesté de rendre à ma patrie l'indépendance que ses enfants ont perdue en 1849 par la faute même des Français. » Au moment de monter sur l'échafaud, Rudio vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Le 13 mars 1858, Pieri et Orsini furent conduits au dernier supplice. Le premier ayant manifesté une sorte de surexcitation nerveuse, son compagnon de mort lui dit en italien : « Du calme ! et Pieri mourut en chantant le refrain des *Girondins*. Quant à Orsini, il ne cessa de conserver son sang-froid, son inaltérable fermeté, et, en posant la tête sur la fatale machine, il poussa ce cri : « Vive l'Italie vive la France ! »

Après l'explosion de la machine infernale en décembre 1850, le premier consul Bonaparte avait fait déporter un certain nombre de républicains, bien que cet attentat fût l'œuvre exclusive des royalistes. Suivant son exemple, Napoléon III profita de l'émotion produite par l'attentat Orsini pour frapper de nouveau le parti démocratique : 2,000 personnes suspectes de républicanisme furent jetées en prison, et, peu après, en vertu de la loi de sûreté générale, se pressèrent de voter le Corps législatif, plus de 400 républicains furent transportés en Afrique.

ORSINIE s. f. (or-si-ni — de Orsini, sav. ital.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

ORSIPE s. m. (or-si-pe — du gr. *ornumi*, je pousse; *pous*, pied). Ornith. Syn. de *TROPIER* ou *TYRAN*.

ORSK ou **ORSKAIÄ**, ville forte de la Russie d'Asie, gouvernement d'Orenbourg, à 460 kilom. S.-S.-E. d'Oufa, sur une colline de jaspe, au confluent de l'Oural et de l'Or, par 51° 12' 19" de latit. N., et 56° 11' 54" de lon-

git. E.; 1,500 hab. environ. On y remarque une belle église en jaspe rouge, un observatoire et deux redoutes de terre. Les caravanes d'Asie qui vont à Orenbourg s'arrêtent ordinairement dans cet endroit. De la colline qui porte la ville, on extrait du jaspe vert ou d'un brun foncé. Orsk occupe l'emplacement d'une ancienne ville d'Orenbourg.

ORSO, troisième doge de Venise (726-757). Il succéda à Marcello Tegaliano (726), établit le siège du gouvernement à Héraclee, où il était né, rétablit Eutychius dans l'exarchat de Ravenne et fut tué dans une sédition. A sa mort, le dogat fut aboli pour quelque temps et remplacé par la fonction de maître de la milice.

ORSO (Theodato), doge de Venise de 742 à 755. Il était fils du précédent. Rappelé en 739 de l'exil, où il avait été envoyé après la mort de son père, il fut nommé maître de la milice et, à la suite d'assez longues intrigues, il reçut la dignité de doge (742). Orso établit le siège du gouvernement à Malamocco, fit alliance avec Astolphe, roi des Lombards, qui lui céda quelques côtes, et ordonna de construire une citadelle à l'île de Brandolo. Il revenait un jour de visiter ces travaux, lorsque Gailla, la tête d'une bande de furieux, l'assassina sous le prétexte qu'il aspirait à la tyrannie et lui succéda comme doge.

ORSODACNE s. f. (or-so-da-kne — du gr. *orsos*, jeune rumeur; *daknê*, je mords). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des eupodides, tribu des sagrides, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique.

— **Encycl.** Les *orsodacnes* sont caractérisés par un corps oblong; la tête enfoncée dans le corselet; les antennes filiformes; les mandibules cornées, comprimées, arquées, aiguës; les mâchoires bifiées; les palpes labiales courtes; le corselet étroit en cœur; les pattes de grandeur moyenne. Ces insectes varient beaucoup pour la taille et la coloration; on les trouve au printemps, sur les arbres de la famille des rosacées, à l'époque de leur floraison. Quand on cherche à les prendre, ils se laissent tomber. On ne connaît pas encore leurs métamorphoses. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, nous citerons l'*orsodacne chlorotique*. Cet insecte a un peu plus d'un demi-centimètre de longueur; il est presque en entier d'un jaune fauve pâle, avec l'écusson noirâtre. On le trouve aux environs de Paris, sur les cerisiers.

ORSOGNA, bourg d'Italie, province de l'Abbruzze Citérieure, district de Sancio; 2,000 hab.

OR-SOL s. m. (or-sol). Anc. banque. Expression qu'on ajoutait au nombre exprimant une somme, pour indiquer que ce nombre devait être triplé. Ainsi une livre d'*or-sol* valait trois livres; un sou d'*or-sol* valait trois sous.

ORSONVILLE, village et comm. de France (Seine-et-Oise), cant. de Dourdan, arrond. de St-Germain, à 8 kilom. de Rambouillet, à 50 kilom. de Versailles; 248 hab. Beau château entouré d'un vaste parc.

ORSOVA, ville de la Turquie d'Europe (Serbie), sangac et à 123 kilom. E. de Semendria, ch.-l. de district, sur une île du Danube, par 44° 42' 11" de latit. N., et 20° 5' 5" de longit. E.; 3,200 hab. Elle est bien fortifiée. Elle a été fréquemment prise et reprise par les impériaux et les Turcs, et est restée à ces derniers par le traité de Sistova en 1789.

ORSOVA (ALT-), bourg fortifié de l'empire d'Autriche, sur une île, près de la rive droite du Danube, au confluent de la Cserna; 1,000 hab.; entrepôt du commerce de l'Allemagne avec les Principautés danubiennes.

ORSOY, bourg de Prusse, province rhénane, régence de Dusseldorf, cercle de Gueldre, au confluent de l'Elpe et de la Meurs avec le Rhin; 1,474 hab. Draps et teintureries.

ORT s. m. (ort). Métrol. Quart de la rixdale danoise et du thaler de Cologne. L'ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas antérieurs, valant un liard.

ORT adv. (or — forme altérée de *ord*, sale; brut). Comm. L'emballage compris : *Cette balle pèse cent livres ort.* (Acad.)

ORTA s. m. (or-te). Chacune des divisions du corps des janissaires, qui en comprenait 229.

ORTA, bourg d'Italie, province et à 44 kilom. N.-N.-O. de Novare, sur une langue de terre du bord oriental du lac de son nom; 1,163 hab. Près de ce bourg, sur un promontoire, s'élève une belle église peinte à fresque, dans le xvi^e siècle, par les meilleurs maîtres de l'Italie. Cette église compte dix-neuf chapelles, ornées de fresques et de statues colossales représentant les principales actions de saint François d'Assise. Le dessin d'une de ces chapelles est attribué à Michel-Ange. L'ac d'Italie, province de Novare, à l'O. du lac Majeur, dans lequel il verse ses eaux par la Negoglia, la Strona et la Toce; 12 kilom. de longueur sur 3 kilom. de largeur. Dans la partie S. du lac se trouvent les restes antiques de l'église San-Giulio.

ORTA (Garcias DB) ou **AB HORTO**, médecin et naturaliste portugais qui vivait au xvi^e siècle. Il professait les mathématiques à l'université de Lisbonne, lorsqu'en 1534 il s'em-

barqua, en qualité de médecin en chef du roi, sur une flotte envoyée aux Indes orientales sous les ordres de Martin-Alphonse de Souza. Garcias de Orta ou, comme l'ont appelé des écrivains français, *Garcio du Jardin*, acquit dans les Indes une grande réputation comme médecin, et Camoens, qui le connut intimement alors, lui consacra, dans ses *Lusitades*, quelques beaux vers. Ce fut lui qui, le premier, décrivit le choléra asiatique. Il a publié en portugais, dans l'Inde, un ouvrage sous forme de dialogue, qui contient le résultat de trente années d'observations et qui a pour titre : *Coloquios dos simples e drogas he cousas medicinaes e assi dalguas frutas achadas nella onde se tratam algumas cousas tocantes a medicina practica, e outras cousas boas para saber* (Goa, 1563, in-40). Pendant un voyage en Espagne, le Français C. de L'Ecluse, ayant lu par hasard ce livre curieux et remarquable, le traduisit en français, en supprimant la forme dialoguée, sous le titre de *Histoire des drogues, especeries et de certains médicaments simples qui naissent es Indes et en Amerique* (Lyon, 1619, in-80), avec figures.

ORTA-CAOUX s. m. (or-ta-ka-ouk). Bonnet des jansénistes qui, par sa couleur et sa forme, indiquant l'orta auquel appartenait le soldat qui en était coiffé.

ORTALIDE s. f. (or-ta-li-de — du gr. *ortalis*, petit oiseau). Ornith. Syn. de *PARRAKODA*.

Entom. Genre d'insectes diptères brachécères, de la famille des atérières, tribu des muscides, type du groupe des ortalides, comprenant une quinzaine d'espèces qui presque toutes habitent la France et l'Allemagne.

— **Encycl.** Entom. Les ortalides ou ortalises sont caractérisées par une tête hémisphérique; la trompe épaisse; la bouche présentant une saillie plus ou moins distincte sous l'épistome; la face nue, ordinairement verticale, convexe ou carénée; le front muni de poils courts; les antennes inclinées; l'abdomen oblong, ordinairement formé de cinq segments distincts; les ailes vibrantes; les jambes intermédiaires terminées par deux pointes. Le grand nombre d'espèces que renferme ce genre et les modifications que présente leur organisation ont engagé les auteurs modernes à le diviser en plusieurs types génériques distincts, dont l'ensemble constitue la tribu des ortalides. « Cette tribu, dit M. H. Lucas, forme parmi les diptères un groupe particulier qui se reconnaît plus facilement par les habitudes et l'instinct que par les caractères organiques. Le port relevé des ailes ordinairement bariolées, le mouvement de vibration de ces organes et surtout le bercement que ces muscides choisissent pour leur progéniture dans les graminées et les fruits leur donnent un mode d'existence qui leur est propre. La nature paraît avoir assigné à chaque espèce un végétal particulier. La pulpe de la cerise, les vraies des fleurs composées nourrissent les larves connues de ces diptères. » Les ortalides proprement dites se distinguent par la saillie buccale petite, l'épistome non saillant, les antennes n'atteignant pas l'épistome, à troisième article ovale et comprimé. Ces insectes vivent sur les herbes des bois et sur les troncs d'arbres. Leur nom fait allusion à la vibration de leurs ailes. *L'ortalide du cerisier* est longue d'un tiers de centimètre, d'une couleur noire un peu métallique, avec la tête fauve. Elle attaque surtout les cerises douces, telles que les merises, les guignes et les bigarreaux; elle est commune dans les pays où on les cultive. Elle paraît et s'accouple au mois de mai. Aussitôt après, la femelle dépose un œuf sur chaque fruit. Il en sort une larve blanche, un peu conique, ressemblant beaucoup à un asticot. Dès qu'elle est née, elle perce le fruit et s'enfonce dans la pulpe pour la ronger. En général, cela n'empêche pas les bigarreaux de grossir et d'arriver à leur maturité; cependant quelques-uns tombent de l'arbre un peu avant leur entier développement. Le ver sort du fruit et s'enfonce en terre, pour se transformer en nymphe et éclore au mois de mai de l'année suivante. Cet insecte fait quelquefois des ravages considérables, et il y a même des années, dit M. Boisduval, où l'on mange autant de vers que de cerises.

ORTALIDÉ, ÉE adj. (or-ta-li-dé — rad. *ortalide*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ortalide.

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, de la tribu des muscides, ayant pour type le genre ortalide.

ORTCHIK, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Kharkov, cercle de Valki, entre dans le gouvernement de Poltawa, et se jette dans l'Oriel, après un cours de 100 kilom.

ORTE, ville d'Italie, province et à 26 kilom. E.-N.-E. de Viterbe, à 65 kilom. N. de Rome, sur la rive droite du Tibre; 5,600 hab. Cette ville est le siège d'un évêché érige en 330.

ORTEGA, groupe d'îles de l'Océanie (Polynésie), dans le grand Océan équinoxial, archipel Salomon, par 8° de latit. S. et 155° de longit. E.

ORTEGA (Casimir GOMEZ DE), botaniste espagnol, né à Madrid en 1730, mort en 1810. Il alla faire ses études scientifiques à Bologne, en Italie, puis revint dans sa ville natale, où

il fut nommé professeur au Jardin de botanique, membre de l'Académie de médecine et d'histoire. Ortega a laissé de bons ouvrages sur la science à laquelle il avait consacré sa vie et il a beaucoup contribué à répandre dans son pays le goût de la botanique. Loefling a donné, en son honneur, le nom d'*ortegia* à un genre de plantes de la famille des caryophyllées. Ses principaux ouvrages sont : *Commentarius de cicuta* (Madrid, 1761, in-40); *Tabula botanica* (1773, in-40); *Tratado de las aguas termales del Trillo de Madrid* (1778, in-40); *Instrucción sobre el modo mas seguro y economico de transportar plantas vivas* (1779, in-40); *Historia natural de la malagueta* (1780, in-40); *Curso elemental de botanica* (1785, in-80), etc. Ortega a traduit en espagnol plusieurs ouvrages de Duhamel, de Sage, le *Voyage du commodore Byron autour du monde*; le *Voyage autour du monde de Magellan*, etc.

ORTEGA Y FRIAS (Ramon), romancier espagnol, né à Grenade en 1835. Une longue maladie, puis des malheurs de famille, l'ayant empêché de terminer les études qu'il avait commencées dans le but d'entrer dans la génie civil, il chercha des ressources dans les travaux littéraires. Il a eu le mérite d'être un des créateurs du roman espagnol moderne, en substituant aux nombreuses traductions d'ouvrages français, qui alimentaient presque exclusivement cette branche de la littérature de sa patrie, des compositions originales dont le sujet est emprunté à l'histoire d'Espagne et qui retracent fidèlement les mœurs et les coutumes de cette contrée. Parmi ses publications les plus remarquables, on cite : *le Chevalier l'Eclair* (1853); *Guzman le Bon* (1856, 3^e éd.); *le Diable aux palais*; *Cervantes*; plusieurs nouvelles dont la scène se passe au xvi^e et au xvii^e siècle, etc. Il a, en outre, publié des poésies et des articles de critique littéraire dans les journaux *El Mensajero*, *El Semanario pintoresco* et *La Ilustración*.

ORTEGAL, cap d'Espagne, province de La Corogne, formant au S.-O. la limite du golfe de Gascogne, par 43° 46' 40" de latit. N. et 10° 14' 15" de longit. O.

ORTÉGIE s. f. (or-té-ji — de *Ortega*, botan. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des polycarpees, comprenant des espèces qui croissent dans l'ouest des régions méditerranéennes. On dit aussi ORTEGA.

ORTEIL s. m. (or-tèl; ll mll. — du lat. *articulus*, dimin. de *artus*, membre, probablement de la racine sanscrite *ardh*, élever, accroître, alliée à la grande racine sanscrite *ar*, aller, élever, dont les dérivés sont si nombreux dans les langues indo-européennes. *Articulus* signifiait proprement un petit membre, une petite partie du corps; il se disait en particulier dans le sens de doigt. *Orteil* est un des rares exemples du changement de *a* en *e*, tandis que le changement inverse de *e* en *a* est très-fréquent). Doigt du pied : *S'écraser un ORTEIL*, les ORTEILS.

Et ces deux beaux pieds blancs aux orteils potelés, Pour voler et bondir polis et modelés, Comme deux cailloux ronds roulés par l'onde amère, Et qui tiendraient encor dans la main de sa mère.

LAMARTINE.

— *Gros orteil* ou simplement *Orteil*, Gros doigt du pied qui est situé à la partie interne du membre : *Il faut lui montrer que notre ORTEIL est aussi assez fort pour tendre un arc*. (G. Sand.)

Elle prend l'autre lot, y plante son piquet, S'étend à son plaisir sur l'orteil d'un pauvre homme.

LA FONTAINE.

— Anc. fortif. Berne, espace laissé entre le pied du rempart et l'escarpe d'un fossé, pour retenir la terre du parapet.

— Zooph. *Orteil de mer*, Nom vulgaire de la lubulaire digitée.

— **Encycl.** Anat. Les orteils sont au nombre de cinq. Ils sont désignés par leur ordre numérique en comptant du dedans au dehors. Le premier a reçu aussi le nom de *pouce* ou de *gros orteil*, et le cinquième celui de *petit orteil*. La longueur absolue des orteils va régulièrement en diminuant du premier au cinquième. Si l'extrémité libre du second dépasse celle de tous les autres, cela tient à ce que le métatarsien qui le supporte est véritablement le plus long. Bien qu'habituellement placés sur le même plan, la pression transversale qu'exercent sur eux les chaussures fait qu'assez souvent le deuxième s'échappe, pour ainsi dire, d'entre les autres, de manière à les surmonter et à rester au-dessus. Chez les personnes qui ont naturellement le pied large et qui usent de souliers étroits, une telle disposition peut devenir la cause de vives douleurs. Comprimé pendant la progression, il gêne tellement que plus d'une fois les chirurgiens ont été sollicités pour l'amputer, quoiqu'il ne fût affecté d'aucune maladie. Le pouce a une direction rectiligne; mais, pour les autres orteils, la direction est courbe à concavité inférieure. Il n'est point rare de voir des orteils déviés soit d'un côté, soit de l'autre, au point de se luxer complètement. Quelquefois un orteil chevauche sur son voisin. Tous ces dérangements amènent des douleurs pendant la marche et ils peuvent être acquis ou congénitaux. Pour faciliter l'étude anatomique complète des orteils, nous étudierons : 1° la région dorsale des orteils; 2° la

région plantaire des orteils; 3° le squelette et les articulations des orteils.

1° *Région dorsale des orteils. Conformation.* La face dorsale des orteils, qui ressemble, sous tant de rapports, à la face dorsale des doigts, en diffère en ce sens que sa convexité ne s'efface dans aucune espèce de mouvement. En s'unissant avec le pied, elle concourt à la production d'une excavation transversale plus ou moins profonde, rainure toujours superficielle à la main, où elle n'existe que pendant l'extension forcée des doigts, tandis qu'au pied la plus grande flexion lui fait à peine disparaître. C'est une différence qui dépend, d'une part, de ce que l'extrémité des métatarsiens s'abaisse plus sur la face palmaire; de l'autre, de ce que la couche sous-cutanée plantaire, étant très-épaisse, relève fortement la première phalange des orteils. Il faut s'en prendre aussi aux fonctions de ces appendices qui, recevant à tout moment le poids du corps dans la progression, se trouvent par là continuellement repoussés vers la face dorsale du pied, au point de se luxer insensiblement, plus souvent qu'on ne croit et de manière à mériter l'attention des pathologistes. La jonction métatarso-phalangienne se rencontre, en général, à 0m,022 en arrière des commissures. Les autres articulations ne sont d'aucune importance en chirurgie. Si l'amputation devient nécessaire, les raisons qui engagent à ménager les phalanges à la main n'existant point pour le pied, on préfère enlever les orteils en totalité. Comprimés sans cesse les uns contre les autres, les doigts du pied se trouvent ainsi plus ou moins fortement aplatis latéralement. Toutefois, cet aplatissement ne changeant point la forme des phalanges, qui sont plus larges en travers, expose à une pression douloureuse vis-à-vis des articulations, pression qui explique l'origine d'un grand nombre de cors. Le petit orteil étant, par sa position, le plus exposé à l'action du soulier, contre lequel il exerce de légers glissements pendant la marche, est aussi le plus fréquemment affecté par les cors. Il est peu de personnes chez lesquelles sa face dorsale et externe ne présente pas un durillon formé par le tassement d'un plus ou moins grand nombre de lames épidermiques, et qu'on enlève dans les ramollissements d'une manière quelconque. Cela fait aussi qu'il s'établit assez souvent une bourse muqueuse sur la face interne et une autre sur la face dorsale de la tête du premier métatarsien; bourse qu'on trouve remplie de pus, ou de sang, ou de sérosité onctueuse chez plusieurs malades, et qu'on rencontre aussi sur le côté externe de la tête du cinquième métatarsien.

Structure. La peau est assez fine et offre de plus articulaires. Son épiderme se durcit assez facilement au niveau de la première articulation phalangienne et donne lieu à des durillons, des cors. L'ongle du gros orteil est très-fort; il peut être une cause de blessure sur les parties molles pressées contre lui de bas en haut dans l'onyxis ou ongle rentré dans les chairs. Cet accident a lieu quand les chaussures sont trop étroites ou que l'ongle, au lieu d'être coup carrément, a été arrondi. La couche sous-cutanée est peu épaisse, constituée par un tissu cellulaire lâche, lamelleux, dans lequel on ne trouve pas de graisse et qui se laisse infiltrer facilement. Des bourses séreuses s'y forment aussi accidentellement. L'aponévrose est mince et recouvre les tendons des extenseurs en se continuant en bas avec l'aponévrose de la face plantaire. Les muscles et tendons qui possèdent les orteils sont : deux extenseurs communs; le petit ou *pediculus* n'envoie pas de tendon au cinquième orteil, ni le grand au premier, qui a le sien propre. Les lombicaux se joignent aux tendons extenseurs des quatre premiers et concourent à former leur membrane fibreuse dorsale. En résumé, le premier et le deuxième orteil ont, comme le pouce et l'index, deux extenseurs; le troisième et le quatrième en ont un de plus que les doigts médus et annulaire; le seul petit orteil, moins favorisé, n'a qu'un seul tendon du grand extenseur, auquel se joint souvent une bandelette du péronier antérieur, analogue de l'extenseur propre du petit doigt. Les artères sont les collatérales. Elles ne sont pas constantes, elles viennent des artères dorsales, branches de la pédieuse et de la sus-métatarsienne. Elles sont au nombre de deux pour chaque orteil et leur volume n'est jamais assez considérable pour donner lieu à une hémorragie inquiétante dans le cas où elles seraient blessées. Les veines sont très-nombreuses et forment sous la peau un réseau très-serré, qui envoie des branches dans les veines dorsales du pied. Des veines accompagnent chaque artère collatérale. Si une hémorragie avait lieu, il faudrait éviter sur le trajet du membre toute compression qui empêcherait le retour du sang. Les lymphatiques forment un réseau très-riche dans le derme et même dans le tissu sous-cutané. Cette abondance de vaisseaux de cet ordre dans cette région explique pourquoi les cors, les durillons, les excoriations s'accompagnent si souvent d'angioleucite. Ceux des quatre premiers orteils suivent le côté interne du membre et se rendent dans l'aîne, tandis que ceux du petit orteil se jettent dans les ganglions du jarret. Les nerfs émanent du nerf musculo-cutané et du nerf saphène interne. Le premier fournit les collatéraux jusqu'au nerf collatéral interne du

quatrième orteil; le second émet le collatéral externe de ce quatrième orteil et les deux collatéraux du cinquième. Il existe quelques variétés. Ainsi, il n'est point rare de voir le tibial antérieur fournir les collatéraux dorsaux du pouce et même du deuxième orteil.

2° *Région plantaire des orteils. Conformation.* La face plantaire des orteils est remarquable par la rainure profonde, transversale ou semi-lunaire qui la divise en deux portions. Due à ce que le coussinet élastique sous-cutané se rend fortement sous la phalange et à ce que celui de la plante du pied s'avance de 0m,03 et 0m,04 sous la première phalange, cette rainure offre une peau dense, peu extensible, mais assez mince; en sorte que, dans l'action de grimper, par exemple, elle se déchire facilement et que de petites gerçures très-dououreuses s'y remarquent assez souvent. La saillie postérieure, se terminant par un bord en demi-lune et n'étant qu'un prolongement de la plante du pied, fait qu'en désarticulant tous les orteils par leur face dorsale on peut les enlever ensemble et conserver sous leur face plantaire un lambeau unique, fort épais d'ailleurs et d'une longueur suffisante pour recouvrir exactement les têtes métatarsiennes. Le renflement antérieur des orteils étant plus raréfié, d'une texture plus molle que la partie correspondante des doigts, explique les douleurs moins produites par ses inflammations, qui se comportent d'ailleurs comme de véritables phlegmons; s'y terminent souvent par des abcès.

— *Structure.* La peau offre une épaisseur plus considérable qu'à la face dorsale; elle est aussi plus vasculaire entre les orteils; cependant elle devient tellement fine que, semblable à une muqueuse, elle sécrète une humeur acre et devient assez facilement le siège d'inflammations ou d'ulcérations appelées *rhagades* (V. ce mot). La couche sous-cutanée est très-épaisse et forme un coussin adipeux qui se continue avec celui de la plante du pied. Dans quelques cas, la peau qui est entre les orteils se décolle par suite d'inflammation, d'où la formation des trajets fistuleux que l'on croirait venir des os et que l'on guérit très-bien en excisant la peau décollée. L'aponévrose se confond avec la gaine des tendons des muscles fléchisseurs des orteils. Les tendons des muscles fléchisseurs sont revêtus par une gaine synoviale, formant un cul-de-sac au niveau des extrémités antérieures des métatarsiens. Il résulte de cette disposition que ces gaines ne communiquent point, comme aux doigts, avec des gaines plus larges existant à la plante du pied, ce qui rend leur inflammation moins dangereuse. Les artères sont les collatérales plantaires, au nombre de deux pour chaque orteil, et elles viennent des artères dorsales et d'une branche de la plantaire interne. Elles sont plus volumineuses que les dorsales. Les veines sont moins nombreuses, mais sur la face dorsale où, du reste, elles vont se rendre en grande partie. Les lymphatiques présentent un réseau cutané très-abondant et se rendent, comme les dorsaux, aux ganglions inguinaux et aux ganglions poplités. Les nerfs viennent des plantaires externe et interne; le premier donne les collatéraux du petit orteil et le collatéral externe du quatrième orteil; le second fournit tous les autres.

— *Squelette et articulations des orteils.* Le squelette des orteils présente la même disposition que celui des doigts : trois phalanges pour les quatre derniers orteils, deux pour le premier. Toutes ces phalanges sont remarquables par l'exiguïté de leurs dimensions, ce qui les met à l'abri des fractures indirectes. Les deux phalanges du gros orteil ont un volume relatif plus grand que les autres. La seconde phalange du pouce est le siège de prédilection d'une exostose, dite *exostose sous-onguiale*. Dupuytren a observé un cas dans lequel le corps de l'ongle était tellement soulevé par la tumeur, que l'extrémité de cet ongle venait presque au contact de la racine.

Les articulations sont identiques avec celles des doigts; nous dirons seulement que la surface articulaire des métatarsiens se prolonge davantage sur la face dorsale. La tête du premier métatarsien est très-volumineuse et présente sur sa face inférieure deux poulies séparées par une ligne saillante antéro-postérieure. Ces poulies correspondent chacune à un os sésamoïde qui est dans l'épaisseur du ligament inférieur du planaire ou du métatarsien court fléchisseur et adducteur du gros orteil s'insèrent sur l'os sésamoïde interne, les abducteurs oblique et transverse sur l'externe. Le ligament inférieur de l'articulation de la première avec la seconde phalange du pouce renferme quelquefois aussi un os sésamoïde; les luxations des phalanges entre elles ou de la première sur le métatarsien correspondant ne s'observent guère que dans le premier orteil.

Un mot sur le développement des orteils. Les orteils sont la partie du membre pelvien qui apparaît la première. Recouverts par une enveloppe cutanée commune, les orteils ne commencent à être distincts les uns des autres que quelque temps après l'apparition du membre. La digitation s'opère d'abord par des dépressions qui donnent à l'extrémité une apparence crénelée. La membrane qui unit la base des orteils n'est que le vestige de cette couverture cutanée. Toutes les pha-

lances se développent par deux points d'ossification, l'un pour le corps et l'autre pour l'extrémité postérieure.

— **Pathologie.** La pathologie des *orteils* comprend : les *accidents de conformation* qui consistent dans l'absence des *orteils* ou dans des *orteils* surnuméraires ; les *déviation*, qui sont assez fréquentes, les plus souvent congénitales, et sont représentées par des extensions, des flexions exagérées et par des inclinaisons latérales assez remarquables. Lorsqu'elles ne sont pas congénitales, ces déviations sont produites par des brûlures, des chaussures trop étroites ou trop courtes, et elles sont rarement graves. Lorsqu'elles sont dues à des chaussures trop courtes ou trop étroites, il faudra faire usage de chaussures très amples.

Parmi les déviations plus graves, il en est une qui affecte le gros *orteil* et qui présente l'aspect suivant : la première phalange est à un degré très-prononcé d'extension ; elle se porte en haut, tandis que les deux autres phalanges se portent en bas. Dans ce cas, l'*orteil* est pressé entre l'empêgne et la semelle, d'où une grande gêne et une douleur quelquefois insupportable pendant la marche. Ce genre de déviation nécessite quelquefois l'amputation ; mais le plus souvent la ténosynovite et l'arthropathie suffisent pour la réduire ; les *onyxis*, qui affectent surtout le gros *orteil* (v. ONYXIS) ; les *fractures*, qui sont produites par écrasement, et alors le délabrement est le plus souvent si grand que la fracture n'est pour ainsi dire qu'accessoire et qu'il faut recourir à l'amputation. On a vu cependant quelques cas de fractures de la première et de la deuxième phalange sans plaie des téguments. Ces fractures se reconnaissent facilement à la crépitation et à la mobilité anormale ; leur traitement consiste à appliquer une petite attelle à la face plantaire, que l'on tient fixée à l'aide d'une bandelette de diachylon ; les *luxations*, qui se présentent le plus souvent sur le gros *orteil* ; elles sont produites par une violence quelconque ; elles sont *simples* ou *compliquées*. Les luxations simples montrent l'*orteil* qui fait saillie à la face dorsale, tandis que l'extrémité arrondie du métatarsien peut être sentie à la face plantaire ; il est raccourci, ses phalanges sont un peu fléchies et quelquefois relevées à angle droit. Les luxations sont très-difficiles à réduire. Les *luxations compliquées* présentent une plaie des téguments sur le côté interne de l'articulation, plaie produite par la tête du métatarsien. Cette variété est très-grave, car elle peut se compliquer d'abcès ou d'un phlegmon du dos du pied. Aussi Laugier recommande-t-il, aussitôt la réduction opérée, de pratiquer sur le dos du pied une longue incision préventive, destinée à vider le foyer sanguin ; enfin les *otomys*, *ceils-de-perdrix*, *cors*, *engelures*, etc. V. ces mots.

ORTELUS ou ORTELL, savant géographe flamand. V. ORTELL.

ORTELSBERG, ville de Prusse, province de Prusse, régence de Königsberg, ch.-l. du cercle de son nom, sur un lac ; 1,933 hab.

ORTELSPITZE ou ORTEL, montagne du royaume d'Italie, sur la limite du Tyrol et des anciens Etats sardes, près de Bormio, sur 46° 30' de latit. N. et 8° 12' de longit. E. Cette montagne, la plus élevée des Alpes Rhétiques, a 3,917 mètres de hauteur.

ORTENAU, contrée du grand-duché de Bade, aujourd'hui comprise dans le cercle du Rhin-Moyen. Villes principales : Offenbach, Gengenbach et Zell.

ORTENBERG, château situé dans l'ancien département du Bas-Rhin, à 3,500 mètres de Châtenois ; il s'élève sur un escarpement rocheux et offre un aspect imposant. Il présente, dit M. de Caumont, trois masses principales : la première enceinte et la porte d'entrée, une seconde enceinte dont les murs sont beaucoup plus élevés, et enfin la tour du donjon, de forme carrée, qui domine et couronne tout l'ensemble des constructions. Ce château date, dit-on, du XI^e siècle. Quelques archéologues le font remonter plus loin.

ORTH ou ORTHO, préfixe qui signifie droit, dressé, et qui vient du grec *orthos*, droit ; le même, selon Eichhoff, que le sanscrit *ardhas*, accru, de la racine *ardh*, élever, accroître, allier à la grande racine *ar*, aller, avec un sens de mouvement en haut, dont les dérivés sont si nombreux dans les langues indo-européennes. On a comparé aussi le sanscrit *ardha*, dressé, et le latin *ardus*, ardu.

ORTHANCANTHE adj. (or-tan-kan-te — du préfixe *orth*, et du gr. *akantia*, épine). Bot. Qui a des épines droites.

ORTHÉPHYRHINQUE adj. (or-té-pi-rin-ke — du préfixe *orth*, et du gr. *aprus*, haut, *rugchos*, bréc). Ornith. Qui a le bec droit et élevé.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux à bec droit et élevé.

ORTHORAGISQUE s. m. (or-ta-go-ri-ske — du gr. *orthoragikos* ou *orthoragios*, cochon de lait, formé de *orthos*, point du jour, et *agora*, marché, à cause de l'heure matinale où se vendaient les cochons de lait). Ichtyol. Syn. de MOLA. || On dit aussi ORTHORAGISQUE.

ORTHANTHÈRE s. f. (or-tan-tè-re — du préfixe *orth*, et d'*anthère*). Bot. Genre d'arbris-

seaux, de la famille des asclépiadées, tribu des perulariées, comprenant des espèces qui habitent l'Indoustan.

ORTHEZ, ville de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 40 kilom. de Pau, sur la rive gauche du gave de Pau et sur le penchant d'une colline ; par 43° 29' 25" de latit. N., et 30° 6' 48" de longit. O. ; pop. aggl., 4,737 hab. — pop. tot., 6,526 hab. Tribunal de première instance, bibliothèque. L'arrond. comprend 7 cant., 135 comm. et 70,990 hab. On trouve à Orthez : des tanneries, des mégisseries, des soieries, des minoteries, des papeteries, des filatures et des tulleteries. Le commerce des jambons de Bayonne y est très-considérable.

On ne connaît pas l'origine d'Orthez ; ce qui est certain, c'est qu'avant de devenir la capitale du Béarn cette ville appartenait à des vicomtes, dont l'un, Gaston VII, y fit bâtir le fameux château de Moncade, que nous décrivons ci-dessous. Pendant les guerres de religion, le protestantisme y fit de si rapides progrès, que Jeanne d'Albret y fonda une université calviniste. Terride s'en empara au nom du roi de France et tenta d'y rétablir le culte catholique, mais Montgomery emporta la place d'assaut et fit périr plus de 3,000 catholiques. Le peste acheva l'œuvre de destruction commencée par le général protestant, et la ville ne se repeupla que très-lentement. Le 27 février 1814, le maréchal Soult, qui n'avait que 20,000 hommes sous ses ordres, fut battu près d'Orthez par l'armée anglo-espagnole, forte de 50,000 hommes et commandée par Wellington.

Les principales curiosités d'Orthez sont le vieux pont, la tour Moncade et l'église. Le vieux pont forme le dos d'âne et se compose de quatre arches inégales ; il est construit sur les rochers qui encaissent le gave. Au milieu se dresse une tour qui servait à sa défense. Lors de la prise d'Orthez, les calvinistes forcèrent un certain nombre de prêtres à se précipiter dans les eaux du gave par une des fenêtres ou ouvertures de cette tour. Cette ouverture porte dans le pays le nom de *finestre dous caperans* (fenêtres des prêtres).

Du château, bâti au XIII^e siècle par Gaston VII, il ne subsiste que la tour Moncade qui s'élève sur un plateau entouré de trois côtés de ravins profonds, et accessible seulement du côté de l'E. Le château d'Orthez était, sous le règne de Gaston-Phœbus, d'une grande magnificence. Froissart, qui le visita en 1388, en a fait la description suivante :

« Je fus envoyé querri en mon hotel (de la lune), car c'étoit où est, si vit, le seigneur du monde qui le plus volontiers voit étranger pour cour nouvelles. Quand il me vit, il me fit bonne chère et me retint en son hostel, où je fus plus de douze semaines. Avant que je vinsse en sa cour, j'avois été en moult de cours de rois, de ducs, de princes, de comtes et de hautes dames, mais je n'en fus onques en nulle qui mieux me plu, ni qui fut sur le fait d'armes plus réjouie que celle du comte de Foix étoit. On venoit en la salle, et es chambres, et en la cour, chevaliers et escuyers d'honneur aller et marcher, et d'armes et d'amour les oyoyent parler... L'usage du comte de Foix est tel ou étoit alors, et l'avoit toujours tenu d'enfance, que il se couchoit et levait à haute none et soupoit à mie nuit, et quand, de sa chambre à mie nuit, venoit pour souper en la salle, devant lui avoit douze torches allumées que douze valets portoyent, et icelles douze torches estoient allumées devant sa table, qui donnoient grande clarté à la salle ; laquele salle étoit pleine de chevaliers et de escuyers, et toujours estoient à foison tables dressées, pour souper qui souper voutoit... »

Le château d'Orthez, témoin de fêtes brillantes, fut aussi le théâtre de crimes odieux. Gaston-Phœbus y poignarda Pierre de Béarn, gouverneur de Lourdes, et y assassina son propre fils ; Blanche de Navarre y mourut empoisonnée.

L'église paroissiale, construite au XIV^e et au XV^e siècle, offre un chevet à pans coupés et une large nef divisée en quatre travées par des faisceaux de colonnes saillantes. A 2 kilom. de la ville, sur la route de Dax, se dresse une colonne élevée en l'honneur du général Foy.

ORTHEZ (H. D'ASPROMONT, vicomte D'), gouverneur de Bayonne sous Charles IX. On prétend qu'ayant reçu, à l'époque de la Saint-Barthélemy, l'ordre d'égorger les calvinistes, il répondit au roi : « Sire, j'ai communiqué les commandements de Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de sa bonne ville de Bayonne ; je n'y ai trouvé que de bons citoyens, braves soldats, mais pas un bourreau... » Malheureusement, cette noble réponse parut apocryphe. Il existe dans les archives de Bayonne des pièces authentiques qui la contredisent et qui prouvent que d'Orthez fut un persécuteur acharné des calvinistes, qu'il faisait poursuivre et déchirer par des chiens.

ORTHÉZIE s. f. (or-té-zi — de *Dortheos*, naturaliste fr.). Bot. Syn. de DORTNÉSIE.

ORTHIE adj. f. (or-ti — gr. *orthia*, proprement qui se tient droite et ferme). Mythol. gr. Epithète de Diane, à Sparte et dans la Thrace. || On dit aussi ORTHIENNE et ORTHOSIE.

ORTHIE adj. m. (or-tian — gr. *orthios* ; de *orthos*, droit). Antiq. gr. Se disait d'un nome musical plein d'entrain et de vivacité : C'est en jouant sur le nome ORTHIE que Timothée remplit Alexandre d'une fureur guerrière. (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** Le nome *orthien*, dans la musique grecque, était un nome dactylique, qui passait pour avoir été inventé par Olympeus le Phrygien. C'est sur ce nome *orthien*, d'après Hérodotus et Aulu-Gelle, que chantait Arion quand il se précipita dans la mer. Le nome dactylique *orthien* tirait son caractère de la nature du rythme, qui, chez les anciens Grecs, était une des parties les plus importantes de la musique. La forme de la musique, chez ces peuples, dominait la pensée même, et servait bien plus à peindre l'excitation des sens qu'à exprimer des pensées profondes ou légères. Le nome *orthien*, par sa nature dactylique, servait surtout à exciter les combattants, soit dans les pugilats, soit dans les cirques au milieu des fêtes publiques. La flûte était l'instrument préféré par les Grecs pour l'interprétation de ce nome, si répandu parmi eux.

ORTHOSIS adj. m. (or-ti-oss). Mythol. gr. V. ORTHOS.

ORTHITE s. f. (or-ti-te — du gr. *orthos*, droit). Minér. Minéral qui cristallise en longs prismes bacillaires droits, et que l'on trouve en Suède, en Norvège, dans le Groenland, dans l'Oural, en Allemagne et aux Etats-Unis.

— **Encycl.** L'*orthite* est un silicate d'aluminium, de fer, de cérium, d'yttrium, etc., que l'on rencontre dans le granit, le gneiss, la syénite et le calcaire granuleux. On le trouve en Suède, en Norvège, dans le Groenland, dans les monts Urales, dans quelques parties de l'Allemagne et dans plusieurs localités des Etats-Unis. Les variétés qui renferment de l'yttrium ont reçu d'abord le nom d'*orthite*, les autres celui d'*allantite*. Enfin celles de ces dernières qui étaient très-riches en fer furent désignées plus tard sous le nom de *cérine*. Mais comme ces différences de composition tiennent simplement au remplacement naturel de divers constituants isomorphes les uns par les autres, et qu'elles n'ont par suite aucune action sur la forme cristalline, on regarde aujourd'hui toutes ces variétés comme appartenant à une seule espèce, et on leur donne à toutes le nom d'*orthite*.

Les cristaux d'*orthite* sont des prismes monoclinaux homocroïques avec l'épidote. Le rapport des axes $a : b : c = 0,56137 : 1 : 0,8902$. L'angle des axes inclinés égale 65° 5'. Les cristaux sont tantôt longs et minces, tantôt lamellaires. Souvent, comme pour l'épidote, on trouve des cristaux jumeaux. L'*orthite* se rencontre en masses et en grains. Sa dureté varie de 5,5 à 6 ; sa densité varie de 3,3 à 4,2 ; son éclat est submétallique, poisseux ou résineux, quelquefois vitreux. Sa coloration est brune ou noir brunâtre ou jaunâtre. Elle est subtranslucide ou opaque. Sa cassure est inégale et subconchoïdale ; elle est cassante. Au chalumeau, beaucoup d'*orthites* se boursoufflent et fondent en faisant une ébullition en un verre boursoufflé de couleur foncée. Avec les fondants, l'*orthite* donne les réactions du fer, du manganèse et de la silice. La plupart d'entre elles sont décomposées par les acides avec formation d'une gelée. Il y en a cependant quelques variétés qui résistent à l'action des acides. La formule générale des *orthites* est $\text{M}^{2+}(\text{SiO}_3)_2(\text{Al}_2\text{FeSiO}_3)_2$, M indique le fer diaatomique, le cérium, l'yttrium, le calcium, etc. Ces *orthites* doivent être considérées comme des orthosilicates.

— **Xanthorite.** C'est une variété jaunâtre d'*orthite*, de 2,78 à 2,79 de densité et qui renferme beaucoup d'eau.

— **Pyrrorite.** C'est une variété impure des environs de Fuhlen, en Suède. Elle renferme du bitume. Probablement elle provient de la décomposition d'une *orthite*.

— **Braytorite.** Elle provient d'Achmatovsk et présente la forme de la bugaduite (épidote). Sa dureté égale 6,5 et sa densité est 3,46.

ORTHO, préfixe. V. ORTH.

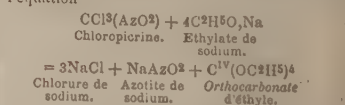
ORTHOBASIQUE adj. (or-to-ba-zi-ke — du préfixe *ortho*, et de *base*). Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont des coordonnées orthogonales.

ORTHOCARBONATE s. (or-to-kar-bo-nate — du préfixe *ortho*, et de *carbonate*). Chim. Carbonate normal : ORTHOCARBONATE d'éthyle.

— **Encycl.** L'*orthocarbonate* éthylique $\text{C}^{\text{IV}}(\text{C}_2\text{H}_5)_2\text{CO}_3$,

qui est plutôt l'éther tétréthérique de l'alcool tétratomique de la première série, que l'éther d'un véritable acide, a été obtenu par M. Henri Basset en 1864. Ce chimiste avait eu d'abord l'idée de faire agir l'éthylate de sodium sur le tétrachlorure de carbone. Cette idée était d'autant plus naturelle, que le chloroforme soumis à l'influence de ce réactif échange ses 3 atomes de chlore contre 3 oxythyles et se convertit dans le corps que Williamson et Kay ont décrit sous le nom de *sous-formate d'éthyle*. Malheureusement, les divers dérivés chlorés du chlorure d'éthyle et les divers chlorures de carbone réagissent diffé-

lément, ou même ne réagissent pas du tout, sur l'éthylate de sodium, à moins qu'on ne porte la température à un degré tel que l'éthylate soit décomposé. Mais, en employant la chloropirine $\text{C}_6\text{H}_5\text{Cl}(\text{C}_2\text{H}_5)_2$, M. Basset obtint de meilleurs résultats, et il est parvenu à préparer un corps qui, par ses propriétés et sa composition, peut être envisagé comme du carbonate d'éthyle tétratomique. Les détails de la préparation sont les suivants : on fait une dissolution de 40 grammes de chloropirine dans 300 grammes d'alcool absolu, et l'on introduit le mélange dans un ballon adapté à un réfrigérant de Liebig, placé de telle manière que les vapeurs qui s'y condensent puissent refluer sans cesse dans l'appareil. On ajoute alors à la liqueur 24 grammes de sodium en l'introduisant le métal que par petits morceaux successifs, dont chacun ne doit pas dépasser 1 gramme, parce que sans ces précautions la température s'élève pendant toute la durée de l'opération. Quand la réaction est terminée, on distille l'alcool au bain-marie, et l'on traite le résidu par l'eau. L'*orthocarbonate* d'éthyle vient alors flotter à la surface. La réaction peut être représentée par l'équation

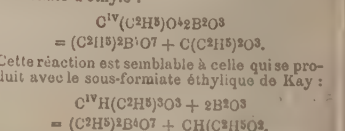


Outre du chlorure et de l'azotite sodique, la liqueur aqueuse retient en solution un peu de carbonate de sodium qui tient probablement à une réaction secondaire, laquelle ne serait autre que la saponification d'une partie du produit lui-même. Les premières portions d'alcool qui distillent les premiers jours des traces d'éther orthocarbonique dont l'odeur est distinctement perceptible.

L'hydrogène qui se dégage pendant la dissolution du sodium présente toujours, dans cette opération, une réaction alcaline. Cela tient à ce qu'il renferme une certaine quantité d'ammoniaque provenant de la réduction d'une partie de la chloropirine. En effet, lorsqu'on fait passer ce gaz à travers une dissolution d'acide chlorhydrique et qu'on précipite ensuite la solution par le perchlorure de platine, on obtient un sel qui renferme 44,08 0/0 de platine, et la formule du chloroplatinate d'ammonium exige 44,17.

Après avoir séparé l'*orthocarbonate* d'éthyle de la couche aqueuse, on le lave, on le dessèche sur du chlorure de calcium et on le purifie par distillation fractionnée. On obtient ainsi une substance pure. C'est une huile incolore dont la densité égale 0,935 et qui bout entre 1530-1590. Elle présente une odeur aromatique particulière. Elle renferme 56,18 à 56,02 de carbone et 10,44 à 10,43 d'hydrogène ; la théorie exigeait 56,25 de carbone et 10,41 d'hydrogène. Cette substance étant d'une combustion difficile, on est obligé d'employer, pour en faire l'analyse, des tubes plus longs que ceux dont on se sert ordinairement. L'*orthocarbonate* d'éthyle possède à 204° une densité de vapeur égale à 6,80 ; la théorie exigeait 6,65. Un petit fragment de sodium calciné dans la vapeur de ce corps a été ensuite dissous par l'eau, et l'on a recherché les chlorures et l'azote dans la liqueur sans en trouver de traces. L'*orthocarbonate* d'éthyle, préparé comme nous venons de le dire, est donc complètement pur. Sous l'influence d'une solution alcoolique de potasse, l'*orthocarbonate* d'éthyle se décompose en donnant des quantités considérables de carbonate de potassium.

L'anhydride borique attaque l'éther orthocarbonique et le transforme en borate et en carbonate d'éthyle :



Pour exécuter cette opération, on fait digérer à 100° 10 grammes d'éther orthocarbonique avec 8 grammes d'anhydride borique pendant six heures, et l'on distille jusqu'à siccité la liqueur ainsi obtenue. On lave ensuite le produit de la distillation avec de la potasse étendue, puis avec de l'eau, afin de séparer les traces d'éther borique qui peuvent être entraînées, après quoi l'on dessèche le liquide sur du chlorure de calcium ; tout passe alors entre 1210 et 1260, le point d'ébullition de l'éther carbonique ordinaire étant 1230. L'analyse confirme d'ailleurs pleinement l'identité du produit et du carbonate ordinaire d'éthyle $\text{C}(\text{C}_2\text{H}_5)_3\text{CO}_3$. La découverte de l'*orthocarbonate* d'éthyle est une découverte d'un grand intérêt scientifique, qui justifie ce que nous disons à l'article ORTHOSIL.

ORTHOCARPE s. m. (or-to-kar-pe — du préfixe *ortho*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des personnes, tribu des rhinanthées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ORTHOCÈLE adj. (or-to-sè-le — du préfixe *ortho*, et du gr. *kôila*, intestins). Zool. Dont le canal intestinal est droit et parallèle à l'axe longitudinal du corps.

ORTHOCENTRE s. m. (or-to-san-tre — du préf. *ortho*, et du gr. *kentron*, aiguillon). Bot. Genre de plantes, de la famille des synanthérées.

ORTHOCÉRAS s. m. (or-to-sé-rass — du préf. *ortho*, et du gr. *keras*, corne). Moll. Genre de céphalopodes, de la famille des nautilacées, à coquille conique, allongée, droite, comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains anciens : On avait cru longtemps que les *orthocérases* appartenissent exclusivement aux terrains de transition. (Dujardin.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

— Encycl. Moll. Les *orthocérases* sont caractérisées par une coquille droite ou un peu courbée, presque conique, marquée de nombreuses stries longitudinales, divisée à l'intérieur par des cloisons transversales que traverse un sillon marginal ou central. Ils ressemblent assez, à première vue, à des baguettes d'ourcin, et ont une consistance crétaée. Par leurs caractères intérieurs, ils se rapprochent beaucoup des nautilacées, avec lesquels Linné les avait confondus. L'*orthocérase* rive, droit, conique, articulée à sillon presque latéral, se trouve sur les bords de la Méditerranée. L'*orthocérase* oblique, un peu arquée, conique, à articulations striées obliquement et comme crénelées, à sillon central, habite la mer Méditerranée et l'Adriatique. L'*orthocérase* aigu ou aiguille, très-droit, très-sillon, strié longitudinalement, se rencontre aussi dans la Méditerranée. Les autres espèces sont peu connues.

ORTHOCÉRATÉ adj. (or-to-sé-ra-té — rad. *orthocérases*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *orthocérases*.

— s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, à coquille droite, ayant pour type le genre *orthocérases*.

ORTHOCÉRATITE s. f. (or-to-sé-ra-ti-te — rad. *orthocérases*). Moll. Genre de mollusques bivalves, de la famille des rudistes, regardé autrefois comme un genre de céphalopodes à coquilles cloisonnées, et plus connu aujourd'hui sous le nom d'*hippurites* : La Norvège est la patrie principale des *orthocératites*. (V. de Bonnaire.) || Syn. d'*ORTHOCÉRASES*, autre genre de mollusques.

— Encycl. Les *orthocératites* fossiles ont un siphon simple et à peu près central, et la forme d'un cône allongé sans aucun enroulement. Ce genre remarquable, caractéristique des terrains anciens, se retrouve pourtant jusque dans le commencement de l'époque secondaire. On pourrait confondre les *orthocératites* avec des alvéoles de bélemnites ; mais ces dernières, en général plus courtes, ont sur leurs côtés des traces très-évidentes du siphon, qui est latéral, tandis que dans les *orthocératites*, s'il se rapproche des bords, il n'est jamais en contact avec eux. Ces coquilles ont acquis quelquefois des dimensions considérables, et on en rencontre qui ont eu probablement jusqu'à 10 ou 11 pieds de longueur. Les *orthocératites* varient par leur angle de croissance ; les unes sont presque cylindriques ; d'autres croissent sous un angle aussi ouvert que celui des alvéoles de bélemnites. Elles diffèrent aussi par la forme des loges et le plus ou moins d'écartement des cloisons. La dernière chambre, destinée à loger le mollusque, a au plus la moitié de la longueur totale de la coquille, et souvent un tiers ou même moins. Le siphon présente aussi des variations dans les vraies *orthocératites* ; il est unique, simple, central ou subcentral, petit ou médian. Le test est plus ou moins épais suivant les espèces ; sa surface externe est tantôt lisse, tantôt marquée de lignes d'accroissement, tantôt ornée de côtes saillantes, régulières ou irrégulières, longitudinales ou transversales ; on y voit très-rarement des tubercules ou des épines. Les *orthocératites* sont connues depuis longtemps ; mais dans l'origine on méconnaît leur véritable nature. Gesner les prit pour des queues de crustacés ; plusieurs auteurs les associèrent aux bélemnites ; Gmelin, en 1728, les décrit sous le nom de *radii articulati lapidei* ; Breyné, en 1732, est le premier qui ait reconnu leur analogie avec les mollusques cloisonnés et qui ait en même temps compris en quoi elles différaient des genres voisins ; il eut encore l'honneur de leur donner le nom qu'elles portent. On les distingue en trois groupes : les *orthocératites* régulières, à surface extérieure lisse ; les *orthocératites* annulées, ornées de côtes transverses et annulaires ; les *orthocératites* rayées, ornées de côtes longitudinales. Chacun de ces groupes peut se subdiviser suivant la forme ronde, ovale ou comprimée de la coquille, l'angle d'accroissement, le siphon central ou subcentral, etc. Les *orthocératites* ont précédé, dans les terrains siluriens de Bohême, tous les autres céphalopodes ; leur maximum de développement est à l'époque dévonienne, et elles se continuent en diminuant de nombre et d'importance jusque vers le milieu de la période secondaire, pour se terminer avant l'époque jurassique. Les espèces siluriennes et carbonifères sont nombreuses ; on en a découvert une dans le terrain permien ; dans le terrain triassique, elles ne rencontrent seulement à l'étage supérieur ; elles n'ont pas été trouvées jusqu'à présent dans le muschelkalk, et leur existence dans

le terrain jurassique est au moins très-douteuse.

ORTHOCÈRE s. m. (or-to-sè-re — du préf. *ortho*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Syn. de *SARROTHIR*.

— Moll. Syn. d'*ORTHOCÉRASES*, genre de mollusques céphalopodes.

— Bot. Syn. d'*ORTHOCÉRASES*, genre d'orchidées.

— s. f. Foram. Genre de foraminifères ou rhizopodes, à coquilles microscopiques, voisins des nodosaires, et comprenant plusieurs espèces qui habitent la Méditerranée et surtout l'Adriatique.

— Encycl. Entom. Les *orthocères* sont caractérisés par un corps étroit et allongé ; la tête rectangulaire, assez allongée, un peu inclinée en avant ; antennes dirigées en avant dans le repos, les six derniers articles formant une masse presque fusiforme, perfoliate, grosse et velue ; le corselet aplati ; les élytres larges, durs, non soudés. Ce genre a beaucoup d'affinités avec les ténébrions, les opates et les pédiens. Les espèces très-peu nombreuses qui le composent se trouvent dans les sablonnières. Nous citerons particulièrement l'*orthocère* à antennes velues, appelé aussi par d'autres auteurs sarrothirie mutique. Cet insecte atteint à peine 0m,005 de longueur ; il est d'un noir grisâtre ou terreux, mat ; le corselet présente un sillon médian formé par deux arêtes élevées. Cet insecte est commun aux environs de Paris ; on le trouve au printemps, sur les hauteurs, dans les sables secs et mouvants.

ORTHOCÉRINE s. f. (or-to-sé-rine). Foram. Syn. d'*ORTHOCÈRE*.

ORTHOCÈTE s. m. (or-to-kè-te — du préf. *ortho*, et du gr. *cheit*, crin). Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, dont l'une habite la France et l'Allemagne, et l'autre le Caucase.

ORTHOCHEILE s. f. (or-to-ki-le — du préf. *ortho*, et du gr. *cheilos*, lèvres). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des dolichopodes, dont l'espèce type habite la France.

— Encycl. Les *orthochéiles* ont le corps oblong ; la tête verticale, trigone, à angles obtus ; les yeux grands ; les antennes courtes, presque contigües à leur base, formées de trois articles, dont le dernier est accompagné d'une soie allongée ; la trompe membraneuse, très-courte, très-petite, conique, avancée ; le corselet élevé ; les ailes couchées horizontalement sur le corps ; les balanciers découverts ; l'abdomen conique, comprimé, un peu arqué sur le dos ; les pattes longues et terminées par deux pelotes. Ces insectes ont beaucoup d'affinités avec les mouches, les dolichopodes et les callomyies. Leurs métamorphoses sont inconnues ; leurs mœurs rappellent celles des tanytomes. L'*orthochéile* bleue, espèce type du genre, est long de 0m,003 au plus, d'un bleu foncé, avec des teintes violacées ou verdâtres sur les côtes de l'abdomen ; les antennes noires ; les ailes à reflets dorés ; les balanciers jaunâtres ; l'abdomen violacé. Cette espèce habite les environs de Paris ; on la trouve surtout dans les prairies humides.

ORTHOCHIRE s. m. (or-to-ki-re — du préf. *ortho*, et du gr. *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes diptères.

ORTHOCLEADE adj. (or-to-ki-a-de — du préf. *ortho*, et du gr. *klados*, rameau). Bot. Qui a des rameaux droits ou dressés.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

ORTHOCLEASE s. f. (or-to-klaz-ze — du préf. *ortho*, et du gr. *klasis*, rupture). Minér. Syn. d'*ORTHOSSE*.

ORTHOCOLE s. m. (or-to-ko-le — du préf. *ortho*, et du gr. *kôlon*, membre). Chir. Ankylose dans laquelle le membre privé de mouvement demeure étendu.

ORTHOCOLYMBE adj. (or-to-ko-laim-be — du préf. *ortho*, et du gr. *kolumbos*, plongeur). Ornith. Se dit d'oiseaux qui plongent parfaitement.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant ceux qui restent longtemps sous l'eau.

ORTHOCORYS s. m. (or-to-ko-riss — du préf. *ortho*, et du gr. *koros*, casque). Ornith. Syn. d'*OPISTHOCOME* ou *HOAZIN*.

ORTHODACTYLE adj. (or-to-da-kti-le — du préf. *ortho*, et du gr. *daktylos*, doigt). Zool. Qui a les doigts droits, étendus, déployés.

ORTHODANE s. m. (or-to-da-ne — du préf. *ortho*, et du gr. *danos*, sec). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

ORTHODON s. m. (or-to-don — du préf. *ortho*, et du gr. *odon*, dent). Mamm. Espèce de cétacé.

— Bot. Genre de mousses vivaces, comprenant des espèces qui croissent sur le tronc des arbres dans les îles de l'Afrique australe.

ORTHODONTE adj. (or-to-don-te — du préf. *ortho*, et du gr. *odon*, dent). Hist. nat. Qui a les dents ou des dentelures droites.

— s. f. Dot. Genre de mousses, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil et au Cap de Bonne-Espérance.

ORTHODOXE s. m. (or-to-do-re — du gr. *orthodôron* ; de *orthos*, droit, et de *dôron*, opinion). Métrol. anc. Espèce de palme, mesure de longueur employée chez les Grecs, et représentant la longueur de la main étendue, soit environ 0m,21.

ORTHODOXE adj. (or-to-do-kes — gr. *orthodoxos* ; de *orthos*, droit, et de *doxa*, opinion). Conforme à la saine opinion religieuse ou à l'opinion religieuse définie et considérée comme la vraie : *Doctrine ORTHODOXE. Sentiment ORTHODOXE.* || Qui professe la vraie doctrine religieuse ou la doctrine religieuse définie et considérée comme la seule vraie : *Les Églises dissidentes aspirent à remplacer l'Église ORTHODOXE. (Proudh.) La France est le pays du monde le plus orthodoxe, car c'est le pays le plus indifférent en religion. (Renan.)*

— Par ext. Qui est conforme à la vérité, aux vrais principes : *Ses principes sur l'art dramatique ne sont pas ORTHODOXES. (Acad.)* || Qui est conforme aux idées reçues, à la tradition : *On ne s'accorde plus guère en littérature des idées anciennes et ORTHODOXES.*

— Fam. Qui est tel qu'il doit être, qui n'est pas frelaté : *Voire bouillon n'est pas ORTHODOXE.*

— *Eglise orthodoxe*, Titre que se donne l'Église grecque séparée de l'Église romaine. || Titre officiel de l'Église russe, à laquelle un décret de 1837 attribua cette dénomination, pour remplacer celle d'Église grecque orientale usitée jusqu'à cette époque.

— Substantif. Personne orthodoxe : *L'Église protestante a des ORTHODOXES, des latitudinaires, des rationalistes, des déistes, des séparatistes. (Guizot.) Le concessionnaire des chemins de fer romains, dans l'intérêt de la prime, fit appel à la piété des ORTHODOXES. (Proudh.)*

Trop souvent l'orthodoxie, aveugle en sa fureur, Oublia la douceur aux chrétiens commandée. BOILEAU.

ORTHODOXEMENT adv. (or-to-do-kse-man — rad. *orthodoxe*). D'une manière orthodoxe, dans l'orthodoxie : *Penser ORTHODOXEMENT. Le magistrat vécut donc très-ORTHODOXEMENT sans le savoir et fit son salut incognito. (Balz.)*

ORTHODOXIE s. f. (or-to-do-ksi — gr. *orthodoxia*. V. *ORTHODOXE*). Profession de la vraie foi religieuse ou de la foi religieuse définie comme vraie : *L'ORTHODOXIE consiste, en matière de foi, à ne pas raisonner. (C. Dollfus.) Quand l'Église veut imposer son ORTHODOXIE à toutes les écoles d'un pays, elle a tort ; c'est une usurpation sur le bien d'autrui. (E. Laboulaye.) L'ORTHODOXIE est condamnée à traiter de son point de vue traditionnel, aprioristique, surmaturel, un ordre de faits dont la critique historique s'est emparée. (A. Réville.)* || *Il n'est pas de proposition si téméraire qui n'ait été soutenue par quelque théologien, prétendant bien ne pas sortir des limites de l'ORTHODOXIE. (Renan.) Nous demandons à savoir où réside ce que l'on appelle l'ORTHODOXIE. (G. Sand.) Entre le régime de l'ORTHODOXIE et le régime de la liberté, il faut opter : l'un exclut l'autre. (E. de Gir.)* || Conformité d'une opinion à la vraie doctrine ou à la doctrine définie : *Proposition d'une ORTHODOXIE douteuse.*

— Par ext. Conformité à la saine doctrine ou à la doctrine traditionnelle : *ORTHODOXIE philosophique, politique, littéraire. L'ORTHODOXIE des partis n'admet pas de degrés. (E. de Gir.) L'un des plus glorieux titres du romantisme ne sera-t-il pas d'avoir réveillé l'ORTHODOXIE, j'ose dire le catholicisme littéraire ? (C. Doucet.)*

— Liturg. Fête que les Grecs célèbrent le premier dimanche de carême, en mémoire du rétablissement des images en l'an 842.

— Encycl. Qu'est-ce que l'orthodoxie ? Rien de plus facile que de définir le mot, mais rien de plus difficile que de donner une idée exacte de la chose. L'orthodoxie, de l'aveu de tous, est la profession de la vraie foi ; mais à quels signes distinguer celle-ci, au milieu des affirmations contraires de tant de sectes, qui toutes prétendent en avoir la possession exclusive ? Les théologiens s'accordent en ce point que la perpétuité de la foi est le caractère infailible de la vérité religieuse, et que novateur est synonyme d'hétérodoxe. Mais, à ce compte, rien n'est plus facile que de montrer que toutes les sectes chrétiennes, sans exception, sont en dehors de l'orthodoxie, toutes ayant ou commencé à une époque connue ou variée sur des points de foi. L'histoire des variations est l'histoire de toutes les Églises.

A l'origine même du christianisme, nous assistons à des controverses religieuses. Les judéo-chrétiens combattent les conceptions pauliniennes, et, même entre les apôtres, l'unité de l'enseignement n'existe pas. Qui donc sera, de Pierre, de Jacques ou de Paul, le représentant de l'orthodoxie ? Le judéo-christianisme triomphe sur le paulinisme ; ce serait donc le judéo-christianisme que l'on devra tenir pour orthodoxe ; mais voici que plus tard les judéo-chrétiens sont à leur tour proscrits comme hétérodoxes. On cherche partout des orthodoxes et l'on ne trouve que des hérétiques. Quand on insiste trop sur l'unité divine, on tombe dans le sabellianisme ; quand on cherche à marquer les différences entre les

trois personnes, on glisse dans l'arianisme. S'il s'agit de la personne de Jésus, c'est bien pis encore : faire ressortir son humanité, c'est s'associer au crime de Nestorius ; s'attacher de préférence à sa divinité, c'est entrer dans le complot d'Eutychès ; lui reconnaître deux natures, c'est choir dans l'hérésie des deux volontés, condamnée formellement par le pape Honorius d'Abrord, puis par le pape Martin I^{er}, au concile de Latran ; si l'on n'admet qu'une nature et une volonté, on est fêtré du nom de monothéiste, erreur damnable, ainsi que le déclara le concile général de Constantinople avec l'assentiment du pape Agathon. Pelage, qui défend le libre arbitre, et Jansénius, qui le nie, sont également condamnés comme hérétiques. En voyant cette suite interminable d'hérésies qui se succèdent dans l'Église, on se demande où est l'orthodoxie, ou est cette foi perpétuelle que réclame Vincent de Lérins, et après lui les théologiens.

De nos jours même, il existe trois grandes communions chrétiennes : l'Église romaine, l'Église grecque, l'Église protestante avec ses confessions et ses sectes infinies. Chacune de ces Églises, chacune de ces sectes a la prétention de posséder l'orthodoxie et de la posséder à l'exclusion des autres. Pour les catholiques, l'orthodoxie c'est la foi catholique telle qu'elle a été sanctionnée par les conciles (lesquels ?) et décrétée par les papes ; les Grecs font du nom d'orthodoxes leur titre officiel ; les protestants placent l'orthodoxie dans l'ensemble des doctrines révélées par la Bible et consignées dans leurs confessions de foi. Qui a raison ? Dirait-on que l'orthodoxie consiste dans les points communs que professent ces différentes fractions de la chrétienté ? On s'exposerait à être excommunié par les uns et par les autres, et puis une pareille affirmation montrerait une grande ignorance des faits et des situations. Le catholicisme et le protestantisme ne sont pas deux éciétismes ayant recueilli ça et là des doctrines diverses et auxquels un éciétisme supérieur emprunterait quelques doctrines communes sur lesquelles les deux parts pourraient s'entendre. Ni l'un ni l'autre ne peut faire la moindre concession sur la foi, retrancher un iota de son credo ou y ajouter une virgule ; mais des concessions de détail fussent-elles possibles, resterait la question de fond qui les divise. Un protestant ne saurait admettre la soumission absolue à l'autorité de l'Église, ni un catholique l'infailibilité de l'interprétation individuelle. Protestants et catholiques sont donc condamnés à se disputer éternellement l'orthodoxie.

Mais si l'orthodoxie est historiquement fautive pour toutes les sectes, elle est logiquement absurde pour les protestants. Par le seul fait que la Réforme a reconnu à chaque fidèle le droit de lire et d'interpréter l'Évangile selon sa conscience et selon ses lumières, il a été reconnu qu'il y aurait des opinions, mais qu'il ne pourrait pas y avoir de dogme. Un dogme, en effet, ne peut exister qu'à la condition d'être défini dans les termes et imposé à la foi. Or, comment un homme ou une réunion d'hommes infailibles auraient-ils le pouvoir d'ériger une doctrine en vérité indiscutable, si la foi n'est basée que sur l'interprétation individuelle des textes ? D'un autre côté, luthériens, calvinistes, unitaires, anglicans sont en désaccord sur une foule de questions, qui décidera entre eux et proclamera de quel côté se trouve l'orthodoxie ? Il est vrai qu'on prétend que ces sectes ne diffèrent que sur des points secondaires et que leur union dans l'affirmation des dogmes fondamentaux constitue l'orthodoxie ; mais qu'appelle-t-on dogmes fondamentaux essentiels et qui pourraient avoir le droit de les définir ? La divinité de Jésus-Christ, qui a passé longtemps pour l'essence même du christianisme, est repoussée par les unitaires de toutes les écoles, monarchiens du 1^{er} siècle, sociniens du 17^e siècle, universalistes du 19^e siècle. On voit donc que le terrain manque pour asseoir l'orthodoxie.

En réalité, le terme même d'orthodoxie est désormais un mot vide de sens. Nous savons aujourd'hui comment les dogmes commencent, comment ils se transforment, comment ils finissent. Les premiers siècles ignoraient la doctrine de la Trinité, le nôtre est en train de l'oublier. Bossuet, qui triomphait des variations des protestants, eût pu écrire les variations du christianisme tout entier.

ORTHODOXOGRAFIE s. m. (or-to-do-kso-gra-fi — de *orthodoxe*, et du gr. *graphô*, j'écris). Hist. ecclésiast. Auteur qui écrit sur les dogmes catholiques, dans le sens orthodoxe. || Peu usité.

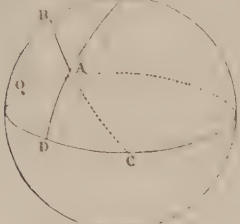
ORTHODOXOGRAPHIE s. f. (or-to-do-kso-gra-fi — rad. *orthodoxographie*). Hist. ecclésiast. Traité sur les dogmes catholiques, dans le sens orthodoxe. || Peu usité.

ORTHODOXOGRAPHIE adj. (or-to-do-kso-gra-fi-ke — rad. *orthodoxographie*). Qui a rapport à l'orthodoxographie. || Peu usité.

ORTHODROMIE s. f. (or-to-dro-mi — du préf. *ortho*, et du gr. *dromai*, qui court). Mar. Route d'un navire qui sur la ligne orthodromique, c'est-à-dire l'arc de grand cercle qui joint les deux points entre lesquels il navigue.

— Encycl. La terre étant à peu près sphérique, le plus court chemin entre deux points

donnés de sa surface est l'arc de grand cercle, moindre qu'un demi-circulaire, qui passe par ces deux points. Pour se rendre d'un lieu à un autre, les marins ne suivent pas, en général, le chemin le plus court, à cause des continents, des îles ou des récifs qui, dans la plupart des cas, leur barrent fréquemment le passage. Toutefois, si le plus court chemin est contenu sans interruption sur la surface des mers, il est plus avantageux de le suivre. Ce plus court chemin, qui n'est autre chose que l'arc de grand cercle passant par le point de départ et par le point d'arrivée, porte le nom de route *orthodromique*. C'est en s'appliquant à bien déterminer la route orthodromique et à ne pas s'en écarter que certains paquebots ont pu réaliser d'importantes économies de temps sur la durée des grandes traversées.



Soient AB l'arc de grand cercle passant par les points de départ et d'arrivée; C le point où ce grand cercle coupe l'équateur; O l'origine des longitudes; $\lambda = OC$ la longitude du point C; $L = OD$ la longitude du point A; $l = AD$ la latitude de ce même point. Désignons par α l'angle ACD formé par l'équateur et l'arc considéré.

Le triangle sphérique ACD, rectangle en D, donne

$$\tan AD = \tan ACD \sin CD$$

ou

$$\tan l = \tan \alpha \sin (\lambda - L).$$

Cette équation ne contient que deux inconnues α et λ , les coordonnées géographiques du point A étant fournies par des tables. Pour le point B de la route orthodromique, ayant une autre longitude et une autre latitude, on aurait semblablement

$$\tan l' = \tan \alpha \sin (\lambda' - L').$$

Au moyen de ces deux relations, on peut déterminer les constantes α et λ , et $\alpha =$ l'angle ACD. On connaît alors le point C où la route orthodromique coupe l'équateur et l'angle ACD que cette même route fait avec l'équateur. Il est dès lors facile de marquer sur un globe la suite des points qui la composent. De là, on la transporte, en la développant, sur une carte marine.

ORTHODROMIQUE adj. (or-to-dro-mi-ke — rad. orthodromie). Mar. Se dit du chemin le plus court entre les deux points extrêmes de la route d'un navire : *Ligne ORTHODROMIQUE*.

ORTHODRIQUE adj. (or-to-é-dri-ke — du préf. ortho, et du gr. *edra*, base). Miner. Se dit des cristaux dont les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

ORTHOPÉE s. f. (or-to-é-pé — du préf. ortho, et du gr. *epos*, parole). Gramm. Art de prononcer d'une manière correcte et harmonieuse. Il s'est dit aussi quelquefois pour correction du style.

ORTHOPÉIQUE adj. (or-to-é-pi-ke — rad. orthopée). Gramm. Qui a rapport à l'orthopée : *Principes ORTHOPÉIQUES*.

ORTHOPÉIE s. f. (or-to-é-pé — du préf. ortho, et du gr. *epos*, parole). Gramm. Art de prononcer d'une manière correcte et harmonieuse. Il s'est dit aussi quelquefois pour correction du style.

ORTHOPÉIQUE adj. (or-to-é-pi-ke — rad. orthopée). Gramm. Qui a rapport à l'orthopée : *Principes ORTHOPÉIQUES*.

ORTHOPÉIE s. f. (or-to-é-pé — du préf. ortho, et du gr. *epos*, parole). Gramm. Art de prononcer d'une manière correcte et harmonieuse. Il s'est dit aussi quelquefois pour correction du style.

ORTHOPÉIQUE adj. (or-to-é-pi-ke — rad. orthopée). Gramm. Qui a rapport à l'orthopée : *Principes ORTHOPÉIQUES*.

ORTHOPÉIE s. f. (or-to-é-pé — du préf. ortho, et du gr. *epos*, parole). Gramm. Art de prononcer d'une manière correcte et harmonieuse. Il s'est dit aussi quelquefois pour correction du style.

ORTHOPÉIQUE adj. (or-to-é-pi-ke — rad. orthopée). Gramm. Qui a rapport à l'orthopée : *Principes ORTHOPÉIQUES*.

ORTHOPÉIE s. f. (or-to-é-pé — du préf. ortho, et du gr. *epos*, parole). Gramm. Art de prononcer d'une manière correcte et harmonieuse. Il s'est dit aussi quelquefois pour correction du style.

ORTHOPÉIQUE adj. (or-to-é-pi-ke — rad. orthopée). Gramm. Qui a rapport à l'orthopée : *Principes ORTHOPÉIQUES*.

ORTHOPÉIE s. f. (or-to-é-pé — du préf. ortho, et du gr. *epos*, parole). Gramm. Art de prononcer d'une manière correcte et harmonieuse. Il s'est dit aussi quelquefois pour correction du style.

ORTHOPÉIQUE adj. (or-to-é-pi-ke — rad. orthopée). Gramm. Qui a rapport à l'orthopée : *Principes ORTHOPÉIQUES*.

forme un angle droit, qui est perpendiculaire : *Ligne ORTHOGONE*.

ORTHOGONIE s. m. (or-to-go-ni — du préf. ortho, et du gr. *gonia*, angle). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques et de la tribu des troncaticennes.

— **Encycl.** Les *orthogonies* ont le corps large et un peu aplati; la tête ovale, à peine rétrécie en arrière; les antennes filiformes, plus courtes que le corps; les palpes à dernier article cylindrique; le corselet plus large que la tête, assez court, transversal, arrondi sur les côtés et coupé carrément en avant et en arrière; les élytres un peu plus larges que le corselet, rectangulaires, un peu convexes; les tarses à crochets fortement dentelés en dessous. Ce genre a beaucoup d'affinités avec les harpales, les lèbies, les cotopères et les plichions. Les espèces peu nombreuses qu'il renferme habitent les régions chaudes de l'ancien continent et les îles voisines. L'*orthogonie alternans* est long de 0m,015 environ, d'un noir un peu brunâtre, avec la bouche d'un brun ferrugineux, les élytres marquées de stries profondes et finement ponctuées. On le trouve dans l'île de Java.

ORTHOGONODÈRE s. m. (or-to-go-no-dère — du préf. ortho, et du gr. *gonia*, angle, *déré*, cou). Entom. Section du genre prociis, comprenant six espèces qui habitent le Chili.

ORTHOGRAPHE s. f. (or-to-gra-fe — Le grec *orthographos*, d'où provient *orthographe*, signifie proprement qui écrit bien, de *orthos*, droit, et *graphein*, écrire. L'art d'écrire correctement se disait *orthographia*, qui, en français, donne *orthographe*, ancien synonyme d'*orthographe*, qui lui conviendrait de reprendre. C'est par un usage fautive que l'on dit *orthographe* au lieu d'*orthographie*. Comme le fait remarquer M. Littré, dans tous les composés de *graphé*, *graphie* signifie le savant, et *graphie* l'art : un *géographe* et la *géographie*. Gramm. Art d'écrire les mots d'une langue correctement, c'est-à-dire avec les caractères et les signes consacrés par l'usage : *Faire des vers sans mettre l'orthographe*, c'est porter un habit brodé sans avoir de chemise. (L. P. Petit.) L'*orthographe* servait une des études les plus arides et les plus détestées si on en faisait une étude. (Mme Monmarçon.) L'*orthographe* est la propriété du style, et il n'y a pas de beauté sans propriété. (Wailly.) Comme le maréchal de Saxe, *Aléman, Bonaparte, Italien*, ne mettait pas un mot d'*orthographe*; *Henri IV, Louis XIV* et le maréchal de Richelieu, moins excusables, n'étaient guère plus corrects. (Chateaub.)

Monsieur, vous avez fait trois fautes d'*orthographe*. V. Hugo.

« Manière d'écrire les mots ou certains mots : *Orthographe vicieuse*. *Orthographe correcte*. Il n'est pas exact que l'*orthographe* des noms propres ne soit soumise à aucune règle. Les mots ne sont immuables ni dans leur *orthographe*, ni dans leur forme, ni dans leur sens, ni dans leur emploi. (E. Littré.) » Manière d'écrire certains mots habituellement à un écrivain : *Orthographe de Dumasais, de Ducloux, de Voltaire*. (Acad.) « *Orthographe d'usage*, Manière d'écrire les mots en eux-mêmes, indépendamment de leur rôle dans la phrase. » *Orthographe de règle*, Manière d'écrire les mots suivant le rôle qu'ils jouent dans les discours.

— Par ext. Ensemble des règles pratiques d'une science ou d'un art : *Il faut, avant toutes choses, savoir l'orthographe et la grammaire de l'art auquel on se livre, et le génie ne dispense pas de ces connaissances premières*. (Th. Gaut.)

— Faute d'*orthographe*, Faute commise dans la manière d'écrire un mot : *Faire des fautes d'orthographe*. « Fam. Erreur, écart, irrégularité de conduite : *Faire des fautes d'orthographe en amour*. Ce comptable est soupçonné d'avoir commis de nombreuses fautes d'*orthographe*.

— *Orthographe de cuisinier*, *Orthographe* tout à fait irrégulière, comme l'écrivent les personnes dépourvues d'instruction; s'est dit par dénigrement de l'*orthographe* proposée par les novateurs qui voudraient écrire les mots comme on les prononce. « *Ecrire l'orthographe comme une cuisinier*, Faire des fautes d'*orthographe* grossières et nombreuses.

— **Encycl.** Il est une chose qui surprend singulièrement les Italiens et les Espagnols, habitudes qu'ils sont à écrire leur langue comme ils la parlent : c'est que nous passons une grande partie de notre vie à apprendre à écrire en français, et que les plus instruits et les plus intelligents d'entre nous n'y parviennent qu'imparfaitement. Ils estiment, non sans raison, que nous employons un temps bien précieux à des exercices inutiles, et que le temps gaspillé par nous à assembler des lettres serait plus utilement employé à meubler notre mémoire et à cultiver notre intelligence. Mais quelle est la raison de cette prodigieuse difficulté de notre *orthographe*, ou, pour mieux dire, quelle est la cause qui a créé pour nous cette science bizarre que les Latins ni les Grecs n'ont connue, et qui est ignorée des Italiens et des Espagnols? Pourquoi réussissons-nous du premier coup à écrire sans fautes les langues mortes, tandis que nous ne saurions arriver à écrire de même notre propre langue? Il y en a deux

motifs, comme il y a deux espèces d'*orthographe*.

Les grammairiens appellent *orthographe* d'usage celle qui nous apprend à écrire les mots en eux-mêmes, indépendamment du rôle qu'ils jouent dans les discours. Cette *orthographe* est, en français, tout ce qu'on peut rêver de plus arbitraire. L'écriture, au lieu de correspondre à la prononciation, comme c'est son rôle naturel, dépend : de l'étymologie, dont elle s'écarte néanmoins très-arbitrairement et très-fréquemment; de l'analogie, qui est constamment violée; de l'usage surtout, qui est presque toujours abusif, souvent incertain ou contesté. A ces causes de confusion, il convient d'ajouter les vices de notre alphabet, où l'on trouve : 1° le double emploi de *c, ç* et *s, de, é, ai, ei, de, f* et *ph, de, g* et *j*, et *s* et *z*, etc.; 2° le double rôle de *c, de, g*, et *ç*; 3° le triple rôle de *h, etc.*, etc. Enfin, il faut signaler, comme un vice radical de notre *orthographe*, l'étonnant abus des lettres nulles, qui hérissent quatre-vingt-dix-neuf mots sur cent.

Tels sont les inconvénients de notre *orthographe* d'usage. L'*orthographe* de règle, qui enseigne à écrire les mots avec les modifications que leur font subir les principes de la syntaxe, n'est pas à beaucoup près aussi déficiente. Néanmoins, il faut y signaler deux vices importants : la multitude des règles et celle des exceptions. La langue française est avant tout une langue de nuances; aucune autre, peut-être, n'a autant de moyens de varier la pensée à l'aide de certains procédés de syntaxe, qui, malheureusement, sont souvent excessivement subtils. Toutefois, comme ce défaut tient à une qualité sérieuse, il serait parfaitement supportable, n'était la prodigieuse multitude des exceptions. Les écrivains, lesxicographes, l'Académie elle-même perdent dans des détails insignifiants et qu'on ne parvient pas à régler d'une manière sûre : rien de plus bizarre, par exemple, et de plus incertain que l'emploi des majuscules, que l'usage du tiret et la formation du pluriel dans les mots composés; rien de plus compliqué, de plus abstrait, nous allions dire de plus prétentieusement métaphysique, que les règles du participe passé, dont quelques-unes même continuent à diviser les grammairiens.

On a souvent tenté de simplifier l'*orthographe* française; nous avons fait au mot *NEOGRAPHIE* l'histoire de ces tentatives sans cesse renouvelées et qui ont toujours échoué jusqu'ici. Donc, jusqu'à nouvel ordre, l'étude fastidieuse (on pourrait dire puérile) de l'*orthographe* s'impose comme une nécessité. Et cela d'autant plus que l'ignorance de l'*orthographe* est considérée parmi nous comme une des preuves les plus certaines d'un défaut complet d'éducation. Une faute grossière d'*orthographe* suffit en France pour faire juger définitivement un homme. Et bien que l'usage permette à cet égard quelque indulgence pour les femmes, dont l'*orthographe* n'est pas jugée avec la même sévérité, elles ne sont pas tout à fait exemptes de cette étude difficile, et le ridicule ne laisse pas de les atteindre quand leur façon d'écrire le français devient par trop fantaisiste.

— **Anecdotes.** Un littérateur fort connu au siècle dernier avait reçu d'une marquise bel esprit un billet ainsi conçu : « Monsieur, vous êtes prié de venir couper ce soir à l'hôtel, entre huit et neuf heures. » Le littérateur se rendit à l'invitation, qu'il prit à la lettre, à tel point que, pendant tout le souper, il ne fit que couper les viandes et ne desserra les dents ni pour manger ni pour parler. « Monsieur, lui dit la marquise vers le milieu du repas, vous n'avez donc pas mangé. — Si fait, madame. — Mais alors, pourquoi ne m'avez-vous pas ? — Parce que je ne suis pas invité. — Vous n'avez donc pas reçu mon billet ? — Pardon, le voici. — Eh bien ? — Eh bien ! je me rends à l'invitation; vous m'avez engagé à couper et je coupe. »

Un ministre de la guerre racontait que, deux généraux lui ayant écrit pour une importante affaire, il était allé trouver M. de Lacedède pour lui demander conseil. « Dites-moi un peu, monsieur le comte, leur écrivai-je, ne leur écrivai-je pas ? — Ma foi, mon cher général, me répondit M. de Lacedède, écrivez-leur z'y. »

Charles et son jeune frère Edouard parlaient de leurs projets pour le dimanche à venir; Edouard dit, avec un bonheur profondément senti : « Tu sais que j'ai des bottines neuves; dimanche prochain, je les mettrai. — Mettrai, fait le frère aîné dont l'éducation est beaucoup plus avancée. — Mettrai ? répète le jeune Edouard étonné; puis tout à coup : « Ah ! oui, c'est vrai... il faut le pluriel, puisqu'il y a deux bottines. »

Les chefs de gare, qui sont chargés de veiller au salut des voyageurs, ne sont pas rigoureusement tenus de veiller sur leur propre *orthographe*. Voici le rapport que rédigea un jour un de ces agents : « L'huile était gelée, gelée de gelé. »

La tragédie d'*Idoménée* avait été affichée aux premières représentations par un y.

Mlle Clairon, dans une assemblée de comédiens, fait venir l'imprimeur à la barre de sa cour et lui reproche son ignorance. L'imprimeur dit que c'est le sémaphore qui a mis *Idoménée* avec ce malheureux y. « Cela n'est pas, interromp digne Mlle Clairon, il n'y a pas parmi nous un comédien qui ne sache *orthographe*. — Eh ! eh ! mademoiselle, lui répliqua l'imprimeur, on dit mieux *orthographe*. »

Un bon bourgeois, ayant invité quelques amis à dîner, demanda au dessert des confitures, les dernières faites. La cuisinière en apporta un pot sur lequel le bourgeois lut avec stupeur l'inscription de *lane*. « Des cris de l'âne en confiture ! que veut dire ceci ? » C'étaient des cerises de l'année.

Une dame écrivait au chef d'une administration où elle avait fait placer un jeune homme, et elle terminait sa lettre par ces mots : « Je vous recommande mon petit commis. » Son protégé était commis aux aides.

Un caporal, ayant à faire un rapport à son chef sur la qualité du pain, le rédigea ainsi en un seul mot : « *Painbonpasacécuit*. » On n'a jamais appliqué avec une exactitude plus rigoureuse les principes de la néographie.

On trouve une singulière faute d'*orthographe* dans une lettre écrite par une dame en 1815; elle rendait compte à une amie de province des nouvelles de Paris, et elle lui disait : « Les souverains à tier (alliés) ont résolu d'envoyer Napoléon à Sainte-Hélène. »

M. de Salvandy, étant ministre de l'instruction publique, s'aperçut plus d'une fois, à son grand désespoir, que messieurs ses employés donnaient maints crocs-en-jambe à l'*orthographe*, ce qui était une véritable indécence dans ce sanctum sanctorum de la science infuse. Un jour, impatienté, il écrivit en marge d'un rapport empli d'irrégularités syntaxiques : *On devrait bien au moins respecter l'orthographe !*

Nous avons vu naguère, et tout le monde a pu voir comme nous, un programme d'études de la haute école de commerce, signé du haut directeur et des hautes notabilités administratives; le susdit programme comprenait l'enseignement de l'*orthographe*. Espérons que le directeur suivra les cours de son école.

Orthographe française (OBSERVATIONS SUR L'), par M. A.-F. Didot (Paris, 1867, in-8). V. ORTHOGRAPHE.

ORTHOGRAPHIE s. f. (or-to-gra-fi — du préf. ortho, et du gr. *graphé*, j'écris). Archit. Dessin représentant un bâtiment avec ses dimensions normales réduites, et non avec les déformations apparentes produites par la perspective. Il Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

— **Géom.** Projection orthogonale.

— **Gramm.** Forme ancienne et régulière du mot ORTHOGRAPHE.

ORTHOGRAPHÉ, **ÉE** (or-to-gra-fi-é) part. passé du v. *Orthographier*. Écrit avec une certaine *orthographe*, avec certains caractères : *Des mots mal orthographiés*. *L'abbé Dangeau, de notre Académie française, renvoyait les lettres de sa maîtresse quand elles étaient mal orthographiées, et rompait avec elle à la troisième fois*. (Volt.)

ORTHOGRAPHIER v. a. ou tr. (or-to-gra-fi-é — rad. *orthographe*. Prend deux l de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous orthographions, que vous orthographiez*). Ecrire suivant les règles de l'*orthographe* : *Il ne sait pas orthographier la moindre phrase*. « Ecrire au point de vue de l'*orthographe*; écrire avec certains caractères ou certains signes orthographiques : *Voilà des mots que vous orthographiez singulièrement*. Comment *ORTHOGRAPHIEZ-VOUS* ce mot ? *Voilà un beau griffonnage, et une femme qui a du sens et de la raison peut-elle orthographier de la sorte ?* (De Coulanges.)

— **Absol.** Elle *orthographierait* correctement. Vous ne savez pas *orthographier*.

— **Fam.** Scander, prononcer en faisant sentir toutes les lettres : *On peut, on doit même railler l'articulation ambitieuse de ces magisters du midi de la France, qui orthographient leurs paroles*. (Gérusiez.)

Orthographier v. pr. Etre orthographié : *Je ne suis comment s'orthographie ce mot*.

ORTHOGRAPHIQUE adj. (or-to-gra-fi-ke — rad. *orthographe*). Gramm. Qui appartient, qui a rapport à l'*orthographe* : *Exercice orthographique*. *Méthode orthographique*. *Signes orthographiques*.

— **Géom.** *Projection orthographique*, Celle qui se fait en abaissant des perpendiculaires de chaque point à projeter sur le plan de projection. Il On dit aussi *PROJECTION ORTHOGONALE*.

ORTHOGRAPHIQUEMENT adv. (or-to-gra-fi-ke-man — rad. *orthographique*). D'une manière orthographique, conformément aux

règles de l'orthographe : Des mots qui sont les mêmes ORTHOGRAPHIQUES ont souvent des sens très-différents.

ORTHOGRAPISTE s. (or-to-gra-fi-ste — rad. orthographe). Auteur qui écrit sur l'orthographe : Un ORTHOGRAPISTE distingué. || Personne qui sait l'orthographe, qui l'observe en écrivant : Sans être une grande orthographe, je n'ignore pas qu'il faut mettre des points de temps en temps.

ORTHOLEXIE s. f. (or-to-lè-ksi — du préf. ortho, et du gr. lexis, diction). Diction, correction du style. || Peu usité.

ORTHOLOGIE s. f. (or-to-lo-ji — du préf. ortho, et du gr. logos, discours). Art de parler correctement, d'employer les mots avec les formes voulues par les règles de la lexicologie et de la syntaxe. || Traité de cet art : L'ORTHOLOGIE française de Boivinlières.

ORTHOLOGIQUE adj. (or-to-lo-ji-ke — rad. orthologie). Qui appartient à l'orthologie : Règles ORTHOLOGIQUES.

ORTHOMÉ s. m. (or-to-me — du préf. ortho, et du gr. omos, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroliens, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent le pourtour du bassin méditerranéen.

ORTHOMEGAS s. m. (or-to-mé-gass — du préf. ortho, et du gr. megas, grand). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

ORTHOMORPHIE s. f. (or-to-mor-fi — du préf. ortho, et du gr. morphé, forme). Syn. peu usité du mot ORTHOPÉDIE.

ORTHOMORPHIQUE adj. (or-to-mor-fi-ke — rad. orthomorphie). Didact. Qui appartient à l'orthomorphie.

ORTHOMORPHISME s. m. (or-to-mor-fi-sme — rad. orthomorphie). Hist. nat. Conformation normale.

ORTHONÉPÈTE s. f. (or-to-nè-pè-te — du préf. ortho, et de népète). Bot. Section des népètes, genre de labiées.

ORTHONÈVRE s. f. (or-to-nè-vre — du préf. ortho, et du gr. neuron, nerf). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des dolichopodes, tribu des scyphides, comprenant deux espèces.

ORTHONYCINÉ, ÉE adj. (or-to-ni-si-né — rad. orthonyx). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre orthonyx.

ORTHONYX s. f. pl. Tribu de passereaux, de la famille des certhides, comprenant les genres orthonyx et mohoua.

ORTHONYX s. m. (or-to-niks — du préf. ortho, et du gr. onux, ongle). Ornith. Genre de passereaux anisodactyles, de la famille des certhides, type de la tribu des orthonyxines : Les ORTHONYX habitent la Nouvelle-Hollande et aussi, dit-on, la Nouvelle-Zélande. (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Le genre *orthonyx* est caractérisé par un bec très-court, comprimé, presque droit et échanuré à la pointe, des tarses plus longs que le doigt du milieu, des ongles forts, une queue large, longue, à penes terminées par une longue pointe aiguë. L'espèce type du genre est l'*orthonyx* spinicauda à manteau brun marron, à ailes rayées de bandes, avec une huppe de plumes sur la tête et une queue dont les plumes sont terminées par une pointe garnie latéralement de soies roides, ce qui a valu à cet oiseau le nom de *spinicauda* (épine en queue). Les mœurs de ces oiseaux sont inconnues ; toutefois on peut induire de leur organisation qu'ils doivent vivre à la manière des grimpeurs. Les *orthonyx* habitent la Nouvelle-Hollande.

ORTHOPALE s. f. (or-to-pa-le — du préf. ortho, et du gr. palé, loutre). Antiq. Lutte dans laquelle on combattait debout.

ORTHOPIÉDIE s. f. (or-to-pé-di — du préf. ortho, et du gr. pais, païdos, enfant). Chir. Art de prévenir ou de corriger les difformités du corps : Les ressources de la gymnastique pour une partie puissante de l'orthopédie. (Rat.) || Traité sur cet art : L'auteur d'une ORTHOPÉDIE estimée.

— **Encycl.** Quoique les enfants soient le plus exposés aux difformités qui sont l'objet de la science orthopédique, et que, par son étymologie, l'orthopédie ne s'applique qu'aux difformités des enfants, ce mot a, en chirurgie, une acception plus étendue : il exprime toute une branche des sciences médicales, qui a pour but la cure de toutes les déviations en général, y compris celles des adultes. L'orthopédie n'est pas un art nouveau, car on trouve, dans les anciens et notamment dans Hippocrate (*De articulis*), la description de deux procédés pour remédier à la déviation de la colonne vertébrale. Hippocrate parle aussi d'un appareil destiné à redresser le pied dans les cas de pied-bot. Mais, depuis Hippocrate, les médecins s'occupèrent fort peu de cette branche de la chirurgie, et il faut arriver jusqu'en 1741 pour trouver un traité spécial sur cette matière ; c'est celui d'Andry, qui, sans être bien remarquable sous le rapport des traitements proposés, fut cependant très-utile, en ce qu'il signala un grand nombre de difficultés jusqu'alors trop

peu remarquées et appela l'attention des médecins sur les moyens d'y remédier. Cet appel ne fut point vain : quelque temps après, Levecher inventa le premier appareil d'extension continue et démontra tout l'avantage que l'on pourrait en tirer pour le traitement des déviations des os. Postal, Tenel firent des recherches dans le même but. Avant tout, il importe de faire remarquer qu'un grand nombre de difformités ne sauraient être corrigées mécaniquement sans de graves dangers. Telles sont les hernies cérébrales, l'hydrocéphalie, le spina-bifida, affections congénitales auxquelles on ne doit appliquer aucun traitement orthopédique. Parmi les affections qui surviennent après la naissance et pour lesquelles les ressources de l'art sont impuissantes, on compte les courbures angulaires du rachis dans les cas de tuberculisation généralisée, les ankyloses complètes des articulations, les luxations spontanées. Ainsi donc, avant d'appliquer un traitement orthopédique à un malade, il faut se demander si le traitement ne mettrait pas la vie du malade en danger ; il faut considérer en outre les causes de la difformité et bien constater si elle est due à une cause accidentelle ou à une cause constitutionnelle.

L'orthopédie se divise en deux branches, l'orthopédie prophylactique et l'orthopédie curative. La première a pour objet de prévenir les difformités chez des enfants que leur constitution délicate expose à ces accidents. Il est donc clair qu'elle n'a pas recours à la mécanique, mais que c'est l'hygiène qui doit aider au développement symétrique de toutes les parties du corps. La première condition à remplir, c'est que le sujet soit exposé à un air pur ; car, de toutes les assimilations physiques, celles qui se font par la respiration, c'est-à-dire par les pommoux, sont celles qui se font le plus activement. On a vu souvent des enfants atteints d'une déviation, soit de la colonne vertébrale, soit des membres, être guéris par la simple séjour à la campagne. M. Pravaz a obtenu par ce système des résultats très-satisfaisants. « Nous avons vu, dit-il, disparaître assez rapidement, sous l'influence du bain pneumatique, tous les symptômes du rachitisme chez des enfants dont la nutrition languissait, soit par faiblesse, soit par irritabilité du tube digestif. Cette médication nouvelle faisait cesser d'abord la diarrhée, dont ils étaient habituellement affectés, ramenait l'appétit perdu, dissipait le dégoût presque invincible que beaucoup d'entre eux manifestaient pour toute nourriture animale, et supprimait les accès irréguliers de fièvre hectique qui minaient lentement leur constitution. » En second lieu vient l'exercice musculaire, méthodiquement appliqué. En effet, la gymnastique, aidant à la sécrétion, fait éliminer une foule de principes nuisibles, accélère la circulation et fortifie tout le système locomoteur. Mais il faut avoir soin d'éviter toutes les causes qui pourraient, d'une façon quelconque, nuire au développement soit d'un organe, soit d'un membre ; ainsi, il ne faut pas faire marcher les enfants avant que leurs jambes soient assez fortes pour soutenir le poids du corps ; il faut que les vêtements soient assez amples pour ne gêner aucun mouvement. Malheureusement, le médecin n'est pas souvent appelé à temps pour combattre la cause principale et prévenir les déformations ; d'autres fois, il ne peut combattre ces causes, parce qu'il doit se préoccuper des complications beaucoup plus graves qui mettent la vie du malade en danger, comme dans les cas de tumeurs blanches, qui laissent après la guérison une attitude très-vicieuse des membres. C'est alors qu'intervient l'orthopédie curative pour remédier le plus possible aux difformités qui se sont produites. Nous allons examiner successivement tous les cas de difformité qui sont du ressort de l'orthopédie, en prenant organe par organe.

— **Difformités de la tête.** Il y a un grand nombre de difformités de la tête, mais il n'y en a qu'une seule à laquelle on puisse remédier par les moyens mécaniques : c'est la prédominance du maxillaire inférieur qui, sous l'influence de la seconde dentition, s'avance en avant du maxillaire supérieur. Il existe, pour remédier à cette difformité, un appareil dû à M. Lemaire, dentiste ; il se compose d'une sorte de plan incliné en or ou en platine, qui, s'appuyant sur les dents inférieures, les ramène peu à peu en arrière, en même temps qu'il repousse en dedans les dents incisives et canines supérieures. On seconde efficacement l'action de cet appareil en y joignant une mentonnière dirigée obliquement du menton vers l'occiput.

— **Déviations de la colonne vertébrale.** Les déviations se divisent en trois classes : la cyphose ou déviation en arrière ; la lordose ou déviation en avant ; la scoliose ou déviation de côté. Le traitement de ces déviations est complexe. Il faut combattre les causes prédisposantes en fortifiant les muscles, et redresser mécaniquement la cambrure. La cyphose est très-fréquente chez les vieillards et ne peut guère être combattue par les procédés mécaniques ; on pourra cependant conseiller l'emploi des béquilles. Chez les enfants, au contraire, le traitement interne uni à la gymnastique donne de très-bons résultats. On fait travailler le malade le soir, on le fait travailler sur une table élevée et on le fait travailler sur un lit plat et dur. Quant aux

exercices gymnastiques, il faut choisir ceux qui assouplissent les muscles extenseurs du rachis, faire monter à la corde, à l'échelle ; la natation est aussi d'un grand secours. Andry a proposé, pour la cyphose des vertèbres cervicales, de faire porter au malade un corps léger sur la tête. Le malade étant sans cesse obligé de redresser sa tête afin que le corps ne tombe pas, les muscles se contractent et la colonne vertébrale se redresse. Pour la cyphose cervicale, on fait encore usage d'un appareil qui se compose d'un bandeau retenu en arrière par une courroie qui s'attache à la ceinture du sujet, ou bien d'une bande dont le plein est appliqué sur le front, tandis que les chefs, croisés par derrière, passent sous les aisselles pour se joindre au devant de la nuque. Enfin, tous les bandages de la tête dits minerves remplissent le même but. On peut faire aussi usage de l'appareil de Shaw. La cyphose lombaire et dorsale, à moins qu'elle ne soit trop prononcée, n'exige en général le secours d'aucune machine ; mais, dans les cas les plus graves, on se sert du lit à extension et à compression, qui a donné d'excellents résultats. La lordose n'exige en général que très-peu de soins ; lorsqu'il faut avoir recours aux procédés mécaniques, on se sert des mêmes appareils que dans la cyphose, mais on leur donne une action contraire. La scoliose est une des déviations les plus communes, et, pour son traitement, on a inventé une foule d'appareils plus ou moins ingénieux. Il faut d'abord appliquer un traitement général très-actif, pour combattre les causes premières du mal. Les malades devront être couchés dans des lits fermés, résistants, que l'on obtient soit en employant les sommiers de crin, ou bien plus simplement en mettant une planche sous le matelas d'un lit ordinaire. Il faut que le lit ne porte ni oreillers ni traversins et que le malade s'y repose. Le malade devra faire usage de béquilles, afin que le poids de la partie supérieure du corps ne vienne pas augmenter la déviation. S'il y a des attitudes vicieuses, on les corrigea soit au moyen du corset mécanique, soit avec le corset simple. Certains médecins, entre autres M. Delpech, ont conseillé la gymnastique ; mais, comme l'avait fort bien fait remarquer Dupuytren, si, par cet exercice général, vous fortifiez tout le corps, il vous faudra beaucoup plus de violence pour agir mécaniquement sur la colonne vertébrale. Aussi les exercices gymnastiques à employer sont-ils très restreints. On peut faire suspendre le sujet par les mains sans que les pieds touchent le sol, le faire monter à un mât, à une corde ou à une échelle. Ces exercices gymnastiques suffisent en général pour guérir une gibbosité commençante, mais ils sont impuissants contre des déviations trop prononcées. Il faut alors avoir recours à diverses machines. Mais pour s'assurer d'abord si l'emploi de ces machines est indiqué, on cherche, à l'aide de pressions exercées en sens inverse avec les mains, à redresser le rachis ; si l'on reconnaît que les vertèbres ne sont pas ankylosées et que l'on fait mouvoir un peu la colonne vertébrale, il faut tenter l'emploi des machines ; dans le cas contraire, on doit s'abstenir ; il serait même dangereux pour le malade de tenter le redressement de gibbosités anciennes.

M. Chassaignac a donné la description de divers procédés de redressement de la colonne vertébrale : par tractions longitudinales dans le sens de la longueur de l'arc, ce qu'il appelle redressement par élévation, par une pression exercée sur la convexité de l'arc, les extrémités étant fixes : c'est le redressement par aplatissement ; par l'emploi de deux forces qui, appliquées aux deux extrémités de l'arc dans une direction perpendiculaire à la corde de celui-ci, attirent ses branches en les amenant sur la même ligne que la convexité, laquelle est retenue d'une manière fixe : c'est le redressement par renversement de l'arc. Pour l'application d'un appareil orthopédique, il faut observer plusieurs conditions. D'abord, il faut que les points d'appui de l'appareil soient assez larges et que la pression ne soit pas assez forte pour mortifier les tissus. On doit éviter les régions qui renferment des plexus nerveux ou des gros vaisseaux, choisir de préférence un point d'appui osseux. Il faut aussi avoir soin de rembourser les surfaces de l'appareil qui doivent être appliquées sur le corps, pour que le contact prolongé du fer ne cause pas de la douleur. Il faut aussi, lorsqu'on applique l'appareil, le laisser très-lâche pendant les premiers jours, afin de ne pas gêner le malade, et on le serre petit à petit. Si le malade se plaint de douleurs vives par suite de l'application de l'appareil, il faut le relâcher aussitôt. Il faut toujours surveiller la machine, surtout chez les personnes maigres, afin qu'il ne se produise pas d'excoriations. Les appareils extensifs se divisent en deux classes : ceux dont l'action doit s'exercer sur le sujet lorsqu'il est couché, et ceux qui agissent lorsque le malade est dans la position verticale. Dans le lit extensif, le plan de support se compose d'un sommier élastique ou rembourré de crin, souvent horizontal, mais quelquefois incliné obliquement de la tête aux pieds, afin que le poids du corps agisse sur l'action à celle de l'appareil. L'extension se pratique à l'aide d'un treuil, cliquet ou de poids en plomb ou en fer ; aujourd'hui on emploie de préférence des ressorts en X, pla-

cés les uns à la tête, les autres au pied du lit, auxquels se fixent des courroies qui vont se rendre, celles qui partent du pied du lit, à une ceinture mollement rembourrée qui embrasse le tronc au-dessus du bassin, où elle est serrée par des courroies ; celles qui partent de la tête du lit à un collier résistant qui embrasse étroitement la base de la mâchoire inférieure et de l'occiput, ou bien à des anses rembourrées passant sous les aisselles. La ceinture et le collier étant ainsi plus ou moins tirés en sens inverse par l'action des ressorts ou par les poids, ils tendent à s'écarter l'un de l'autre et par conséquent à redresser le rachis en tirant sur ses deux extrémités. Il faut avoir soin d'habituer le malade à porter les pièces de la machine, et n'en appliquer une autre que quand le sujet peut dormir avec un peu de repos. On s'occupe à extension ordinaire en mobilisant le plan sur lequel repose le corps, et il a fait ce qu'on nomme le lit à plateaux brisés. Les lits extensifs présentent des inconvénients fort graves. D'abord, à cause de la déperdition de force, on est obligé d'avoir une très-grande tension sur les deux colliers pour produire un redressement médiocre ; en outre, la tension exercée fait relâcher les corps intervertébraux des vertèbres saines, ce qui expose à voir l'accident se reproduire au bout de peu de temps ; puis, le déubitus forcé qu'il faut que le malade subisse l'affaiblit beaucoup. Les appareils extensifs qui permettent au malade de se tenir debout ne sont le plus souvent que des auxiliaires des lits à extension continue. Les uns ont pour but d'éviter que le poids du corps se porte sur la colonne vertébrale : ce sont les corsets à tuteur, ils se composent d'une ceinture bien garnie, solidement fixée au bassin, et qui sert de point d'insertion à deux tiges en fer avec des crosses qui viennent s'emboîter sous les aisselles. Mais le véritable but de l'appareil n'est pas rempli ; car, au lieu de supporter le poids du corps, les crosses ne font que faire relever les épaules et les clavicules, ce qui produit l'enfoncement de la tête dans les épaules. Cet appareil a encore un autre inconvénient, c'est que s'il est trop serré, il comprime les vaisseaux et le paquet nerveux qui passent dans le creux axillaire, ce qui produit des douleurs épouvantables. Pendant longtemps, les appareils dits minerves ont joui d'une réputation qui, certes, était bien usurpée. Ces appareils se composent d'un corset, à la partie postérieure duquel se fixe une tige de fer qui monte jusqu'au sommet de la tête, et se recourbe pour servir d'attache aux appareils extensifs fixés au bonnet ou à une mentonnière ; la tête et par suite le rachis se trouvent ainsi tirés de bas en haut. Ces appareils ne sont plus en usage, à cause de leur complication et du peu de services qu'ils rendaient. On a aussi inventé un fauteuil orthopédique ; mais cet appareil réunit tous les inconvénients de l'immobilité et ceux de l'extension, aussi a-t-il été fort peu employé. Glisson et Nuck avaient proposé de suspendre le malade par le cou ; mais inutile de dire que ce procédé, qui eût produit la strangulation du malade, n'a pas été employé.

Les appareils de compression sont composés de tampons ou de plaques rembourrées. D'abord employés seuls, on les a associés aujourd'hui avec les appareils d'extension, ou bien avec le redressement direct. Un des appareils de compression les plus simples est le lit ondule de Pravaz dans lequel les courroies du plan de support sont en rapport avec les saillies de l'épine déviée, lorsque le malade est couché sur le côté. Ce procédé a un inconvénient, c'est de faire agir la pression sur l'angle saillant des côtes et non perpendiculairement au sommet de la cambrure rachidienne. Néanmoins, cet appareil, associé avec les autres procédés orthopédiques, rend de grands services. Quand on combine l'extension et la compression, on ajoute au lit un appareil composé de deux plaques réunies à l'une de leurs extrémités et séparées à l'autre par un ressort en spirale. La plaque supérieure est rembourrée, et le malade, en posant sur elle le sommet de la courbure rachidienne, tend à la rapprocher de l'inférieure autant que le permettent les ressorts. On se sert aussi d'anses de cuir ou de toile, qui, après avoir embrassé la partie déviée, vont s'attacher à l'autre côté du lit ; on tire la pression en ajoutant des poids à l'anse libre. Quelquefois ce sont des pelotes qui sont adaptées sur des vis à pression fixées à un corset à tuteur, et qui appuient fortement sur le sommet de la courbure. MM. Chaillay et Godier ont employé un appareil qui leur a donné de très-bons résultats, et qui se compose d'une ceinture embrassant le bassin. De la partie moyenne et postérieure part une tige d'acier s'élevant au-dessus des épaules et terminée par un sommet bifurqué. Cette tige est armée de deux demi-cercles d'acier recourbés en avant, munis à leur face postérieure de boutons auxquels viennent se fixer des courroies qui pressent sur les différentes courbures du rachis ; des anses passées sous les aisselles vont se rendre aux branches du sommet bifurqué pour y suspendre en quelque sorte le poids des parties supérieures du corps que l'arcure tend à attirer au bassin. Pour aider l'effet de cet appareil, MM. Chaillay et Godier ont enseigné à leurs malades une sorte de gymnastique qui consiste en poses forcées et en mouvements qui sont totale-

ment opposés aux attitudes vicieuses. On peut aussi exposer la compression sur les saillies anormales du thorax; l'influence que peut exercer cette compression sur la configuration vicieuse de ses parois s'explique facilement : c'est un effet semblable à celui par lequel on cherche à rendre circulaire un anneau elliptique en pressant sur les extrémités de son grand axe. Quand les premiers agissent seulement sur le sommet des saillies que présente la poitrine, ces saillies s'aplatissent, et les portions aplaties, repoussant aux vides faits dans l'appareil, se développent librement et redevenant bombées; mais ces pressions ne peuvent agir directement sur les incurvations de la colonne vertébrale; ces pressions doivent donc n'être que des compléments des appareils à extension ou des appareils à redressement direct.

Les appareils à redressement direct ont pour but de redresser la courbure en cherchant à en opérer une en sens contraire. Ils sont fondés sur cette remarque que, quand on veut redresser un arc, on déprime le sommet ou le centre de sa courbure, tandis qu'avec les mains on saisit les extrémités sur lesquelles on tire perpendiculairement à la direction de la corde de l'arc. Comme la compression, ces appareils portent un plan de support dur; une pelote élastique sert à comprimer les parties proéminentes de la déviation dorsale (le malade étant couché sur le côté concave); deux courroies en cuir rembourré embrassent l'une l'aisselle du côté concave, l'autre le bassin, et vont toutes deux se fixer à des tiges de fer placées au côté opposé du lit. Comme on le voit, cet appareil a pour but de faire comprimer par la pelote la partie saillante de la déviation, pendant que les deux anses tirent en sens inverse de la courbure les deux extrémités de l'arc. Cet appareil est parfait pour les cas de courbure simple, mais tout à fait inefficace quand l'incurvation est en S, c'est-à-dire que l'arc est très-souvent. M. Guérin a inventé un lit qui appelle le lit sigmoïde. Il est construit de même que le lit à plateaux de Shaw; seulement, au lieu d'être placés à plat, les plateaux sont disposés angulairement, de telle façon que le sommet des courbures corresponde à la partie intermédiaire entre les deux plateaux. De cette manière on peut faire fléchir le tronc en sens inverse de la courbure et le faire se redresser directement. Cet appareil a un très-grand inconvénient, c'est qu'il ne peut être appliqué que dans les déviations à quatre courbures et quand deux courbures sont très-près l'une de l'autre. Comprimant bien tous les inconvénients que présente la position horizontale, on a cherché à en construire qui permettent la station droite; c'est ce que font les corsets ou ceintures à inclinaison. Delpech a inventé un corset dans lequel le tuteur métallique, adapté à la partie postérieure d'une ceinture, peut être à volonté incliné d'un côté ou de l'autre, et, par un arc métallique embrassant la poitrine, renverser le corps du côté où il se trouvait incliné. Mellet donna la description d'un appareil à peu près semblable. Mais ces procédés exposent à augmenter la courbure lombaire en faisant pencher le tronc tout d'une pièce du côté de la courbure dorsale. M. Hossard n'a pas suivi, dans la construction de sa ceinture, la même principe; cet appareil consiste en une ceinture en cuir garni, qui, étant large de 4 à 5 pouces, embrasse le bassin, auquel elle est fixée par des courroies que retiennent des boucles et un sous-cuisse. Un busc en acier bruni, assez long pour s'étendre de la ceinture au-dessus du niveau des épaules, est adapté à la partie postérieure de la ceinture au moyen d'un petit appareil à engrenage fort simple, situé du côté de la convexité de la déviation. On donne au levier le degré d'inclinaison réclamé par l'état de la maladie, et le sommet de la tige inclinée se rend vers l'épaule, du côté concave de la courbure. Enfin, une courroie très-large part de la partie antérieure de la ceinture, et, passant sur la partie saillante de la déviation, vient se fixer au sommet du levier, en décrivant une moitié de spirale. Pour fixer cette courroie, on fait pencher le malade du côté de la concavité, ce qui déjà tend à effacer la courbure inférieure; lorsque l'application est terminée, la courroie renverse le malade du côté opposé et peut faire basculer la ceinture; mais celle-ci, retenue par la constriction qu'elle exerce autour du bassin, et plus encore par le sous-cuisse, résiste complètement. Alors le tronc se pousse fortement du côté de la concavité, et la ligne de gravité sortira de la base de sustentation, si le malade, pour se soustraire à une chute imminente, ne se rejette du côté opposé pour rétablir l'équilibre. Or cette courroie, qui presse sur le sommet de la courbure, s'oppose à ce que l'inclinaison ait pour centre de mouvement la région lombaire. C'est donc la partie supérieure de l'arc, qui est représentée par l'épine déviée, qui se trouve nécessairement reportée du côté convexe, et dès lors l'incurvation se trouve forcément redressée par les seules puissances musculaires.

M. Tavernier a perfectionné cet appareil. Il y avait un grave inconvénient, qui résultait du passage de la courroie sur les parties latérales de la poitrine du côté de la convexité; les côtes étant déprimées, la courroie augmentait la déviation. M. Tavernier a remédié

à cela en faisant partir la courroie d'un point de la ceinture moins éloigné du côté de l'incurvation. Dès lors, cette courroie ne commence à presser sur le thorax que là où les côtes sont déjetées en arrière. Le même praticien a rendu l'effet de cet appareil plus actif dans les cas de courbure lombaire, en ajoutant une seconde courroie qui, partant de la partie antérieure, passe en sens inverse de la première sur les lombes, comprime, à l'aide d'une pelote interposée, la saillie lombaire et se fixe au levier. De tous les appareils que nous avons décrits, la ceinture à inclinaison est sans contredit celui qui est le plus avancé; elle donne les meilleurs résultats, car elle agit directement sur les courbures, il emploie à leur redressement les puissances musculaires qui tendent à renverser l'épine en sens inverse de ses incurvations anormales. C'est donc ici la nature elle-même qui agit, ce qui est bien préférable à l'action brutale des forces mécaniques, qui, si elles ne sont pas réglées avec grand soin, peuvent déterminer des accidents très-graves. Enfin, il a l'immense avantage de permettre au malade de se tenir debout, ce qui lui évite la fatigue, les ennuis de la position horizontale nécessaire pour les lits extensifs. On a modifié cette ceinture de différentes façons : les uns ont ajouté des tiges à béquille pour soutenir les épaules; les autres ont diminué la longueur de la ceinture; mais ces modifications n'ont pas grande importance. Les seules modifications utiles sont celles qui sont commandées par des cas spéciaux; ainsi, dans les déviations très-considerables, quand la saillie des côtes en avant et du côté de la concavité est très-prononcée, M. Tavernier place une seconde courroie qui, partant de la partie antérieure de la ceinture du côté convexe, croise en avant la courroie principale, passe sur la région proéminente, qu'elle comprime au moyen d'une pelote, et va s'attacher en arrière à un levier coulé qui s'adapte au busc d'acier. En résumé, la ceinture à inclinaison, surtout quand elle est aidée par la gymnastique bien entendue, peut être regardée comme donnant les meilleurs résultats, dans les cas de déviation latérale du rachis avec prédominance de la courbure dorsale.

— **Difformités des membres.** Les difformités de ce genre sont de deux classes : celles qui se produisent dans la continuité d'un os, comme par exemple la courbure rachitique du tibia et du péroné, et celles qui surviennent dans leur contiguïté, c'est-à-dire dans les articulations. La scrofule, le rachitisme sont en général les causes des difformités de la première classe; aussi est-ce au traitement interne beaucoup plus qu'à l'orthopédie qu'il faut avoir recours dans ces cas; chez les enfants qui présentent des vices constitutionnels, on peut prévenir ces accidents en leur faisant porter des appareils destinés à soutenir leurs jambes ou bien à allonger le poids du corps. Ces machines se composent, en général, d'attelles parallèles et longitudinales, qui sont réunies et fixées par des courroies à boucles; dans les cas ordinaires, on ne fait monter les attelles que jusqu'au genou; mais, si le besoin l'exige, on fait monter l'appareil beaucoup plus haut. Alors on se sert d'attelles en fer qui viennent se fixer à une ceinture que l'on attache au bassin au moyen de courroies, de telle sorte que le corps étant appuyé sur ces tuteurs en fer, qui, par l'extrémité inférieure, sont réunis à la chausseure, les jambes sont soulevées à l'action du poids de la partie supérieure du corps. Pour la facilité de la marche, ces attelles sont articulées au moyen de charnières à la hanche et au genou. À l'aide d'un verrou on peut immobiliser les articulations si besoin est. Il ne faut pas croire que cet appareil soit curatif, il est purement préventif; mais il a l'avantage d'aider beaucoup le traitement interne en empêchant les difformités de se produire et en permettant aux jeunes sujets de se tenir debout sans danger. Les difformités produites, soit par le changement dans l'ouverture des angles que les membres font entre eux, soit par le déplacement des surfaces articulaires, sont beaucoup plus graves que les courbures dans la longueur d'un os. Ces difformités affectent beaucoup plus souvent les articulations des membres inférieurs que celles des membres supérieurs.

L'articulation du pied est une des plus fréquemment attaquées. Ces déviations ont reçu le nom de pied bot; elles sont dues à la rétraction des muscles qui, dans l'état normal, sont destinés à produire les mouvements. Ainsi, il y a autant de variétés de pied bot que de systèmes musculaires. Le pied équin est produit par la rétraction des extenseurs; le pied varus, par celle des adducteurs; le valgus, par celle des abducteurs; le talus, par celle des fléchisseurs. Nous n'avons ici qu'à nous occuper du traitement orthopédique du pied bot. On comprend facilement que tous les appareils pour le pied bot ont pour but de ramener le pied dans sa position normale. Pour obtenir ce résultat, il faut non-seulement combattre les causes qui ont produit ces difformités, mais encore remédier aux difformités déjà produites, rétraction des ligaments, luxation des os, etc. Lorsque le sujet est jeune et la difformité récente, il suffit souvent de réduire avec les mains la luxation et d'appliquer un appareil inamovible d' Amidon, de dextrine ou de plâtre. Mais il n'en est pas de même quand

la difformité est ancienne et le sujet âgé. Toutes les machines employées pour la cure du pied bot doivent réunir les deux conditions suivantes : immobilité complète du pied sur la jambe; redressement en sens contraire de la déviation. Il est inutile de dire que les machines varient dans leur construction suivant le genre de pied bot. Pour le varus, il faut faire successivement céder l'angle formé par l'avant-pied et la rangée postérieure des os du tarse, tourner de dedans en dehors l'avant-pied, afin de fléchir le tarse sur la jambe, ce qui abaisse le talon. Mais il est très-difficile d'obtenir ce résultat, et quand on peut obtenir l'angle droit du pied sur la jambe, c'est un bon succès. Il faut toujours appliquer ces appareils solides, sur lesquels on puisse agir vigoureusement. On fixe le pied sur une semelle de bois, ou de cuir, ou de toile; une pièce de cuir, de coull ou de peau, liée à l'extrémité postérieure de la semelle retient la jambe; on peut encore la fixer sur un fort quartier qui embrasse le talon. Une courroie assure la fixité de cette partie en embrassant le cou-de-pied; une autre courroie assujettit l'avant-pied. Cette sandale peut être remplacée par un bréquin dont l'empeigne est séparée du quartier. Cette chausseure ramène déjà le pied en dehors, mais il faut employer une force plus puissante pour obtenir de bons résultats. On se sert en général d'un instrument appelé presse de Venet; il se compose de deux plaques qui, répondant aux deux côtés du membre, forment, avec la semelle à talonnière, une sorte de sabot. La plaque externe fixe est doublée d'une plaque mobile matelassée, qui, à l'aide d'une vis de pression, comprime la saillie du tarse. La plaque interne s'approche et s'éloigne de la semelle, transversalement, par un pas de vis qui fait marcher un écrou. Elle porte deux autres plaques garnies, unies par une charnière, et qui, munies de vis de pression, repoussent en dehors le talon et l'extrémité du pied. Lesorteils sont recouverts et fixés par un prolongement de la plaque antérieure. Scarpa a construit un appareil dans lequel le point d'appui est un ressort courbé en dehors, uni à une plaque recourbée, qui embrasse la saillie du cou-de-pied; il se sert, pour opérer le redressement, de deux courroies, l'une fixée au bout du pied, l'autre au talon, et dont les extrémités, fixées sur le ressort externe, ramènent le pied en dehors. Pour relever le pied en dedans, on se sert, du côté externe, de la chausseure; on place entre les deux cuirs de la semelle, vis-à-vis des malléoles, une lame de fer, que l'on coude en équerre; sa partie externe est fixée à la tige métallique, dont l'extrémité supérieure s'écarte de la jambe et est fixée elle-même au-dessous du genou. On ramène le pied dans la flexion, soit en portant en arrière l'extrémité supérieure du levier dont il a été parlé, soit par le tirage exercé, dans le sens de la flexion, par un ressort à bouterre monté sur chaque tuteur, et agissant sur la chaînette d'une poulie, dont la rotation entraîne le pied; on peut encore faire agir sur la talonnière une pièce longitudinale placée sous la semelle et terminée par une vis, qui fait marcher un écrou.

Pour remédier au pied équin, il faut lever la pointe du pied et abaisser le talon. L'appareil qu'employait Delpech consistait en un levier coulé, fixé sur le même point que les deux tuteurs, et qui, repoussé en arrière par son bras supérieur, attirait en avant l'étrier auquel son bras inférieur était joint par une vis. M. Bouvier emploie un demi-cercle d'acier, surmonté d'un long ressort et fixé sur les deux branches de l'étrier par une vis et un écrou; le ressort ramène sur le devant de la jambe, où il est retenu par des courroies, communique au pied un mouvement en avant et en haut, tandis que le talon est abaissé par un ressort à bascule qui a acquis ses dernières années, l'orthopédie a beaucoup de puissances auxiliaires dans la ténologie, qui est venue aider puissamment l'action des machines.

— **Luxations de la hanche.** Elles sont de plusieurs classes, les unes résultant d'une affection de l'articulation, les autres existant avec l'articulation saine. Dans le premier cas, la science ne peut guérir et refaire l'articulation détruite; mais dans le second cas, le traitement orthopédique peut donner de très-bons résultats. La luxation congenitale est celle qui a donné lieu à l'invention du plus grand nombre de machines. Pendant longtemps, les chirurgiens ont cru qu'il était inutile d'appliquer aucun traitement à cette difformité, car ils croyaient que la cavité cotyloïde et la tête du fémur étaient absentes; mais il est bien prouvé aujourd'hui qu'il n'en est pas ainsi. M. Humbert a traité plusieurs luxations dites congenitales par son procédé pour les luxations spontanées, et il a obtenu des guérisons. Pravas a modifié le procédé de M. Humbert; après avoir opéré la réduction au moyen de moules, il cesse l'extension et laisse le malade sur le lit orthopédique; pour empêcher la sortie de la tête du fémur dans la cavité cotyloïde, il exerce une certaine compression, en interposant entre la boîte qui sert à soutenir le bassin et la hanche un coussin résistant; pour activer le travail de la nature, qui tend à rétablir la solidité des connexions articulaires, soit en amenant la rétraction de la capsule et des ligaments qui étaient distendus par la luxation, soit en

donnant plus de consistance à la cavité cotyloïde, il fait ajouter au lit orthopédique un appareil qui lui permet de faire exécuter au membre les mêmes mouvements que dans la marche. Par ce procédé, il a obtenu des guérisons.

Il existe un grand nombre d'appareils plus ou moins ingénieux, non pour guérir, mais pour pallier la luxation de la hanche; ils prennent un point d'appui sur le bassin, afin de permettre au malade de marcher. Pour le genou, on ne saurait trop surveiller le traitement orthopédique, car, les surfaces articulaires étant susceptibles de s'enflammer avec facilité, on peut amener des accidents terribles. Il est, cependant, dans certains cas de tumeurs du genou, d'une utilité première de placer la jambe dans la position verticale; alors il faut soit redresser brusquement le membre, soit obtenir petit à petit la ligne droite. Pour cela, on se sert d'un appareil composé de deux tuteurs parallèles qui se mettent latéralement au membre; en haut et en bas, des courroies rembourrées et assez larges fixent l'appareil d'un côté à la cuisse, de l'autre à la jambe. Les tuteurs sont articulés au genou et un engrenage permet de leur donner l'angle voulu pour adapter l'appareil au membre. Lorsque les courroies sont solidement bouclées, au moyen d'une clef on fait mouvoir l'engrenage; les deux branches suivent le mouvement et se redressent; on peut ainsi tous les jours augmenter le redressement sans danger. Lorsque la rétraction des muscles est le plus grand obstacle au redressement du membre inférieur, M. Duval pratique la section des muscles rétractés, et il a pu ainsi redresser des jambes qui étaient fléchies à angle droit sur la cuisse. La luxation la plus fréquente de l'articulation du genou est de dehors en dedans; la raison en est fort simple. L'inclinaison du fémur sur le tibia étant une cause très-prédisposante, il arrive que, si le sujet est scrofuleux, les ligaments étant relâchés, le poids du corps augmente facilement l'angle formé par les deux os. Le traitement est, du reste, fort simple : il consiste dans l'application de deux gouttières solides, convenablement garnies, réunies par une tige transversale qui s'articule à charnière avec chacune d'elles; en rapprochant les pieds l'un de l'autre au moyen d'une bande qui les entoure à la fois, on fait basculer les gouttières sur leur pivot commun, et on éloigne ainsi progressivement les genoux l'un de l'autre.

ORTHOPÉDIQUE adj. (or-to-pé-di-ké — rad. orthopédie). Qui appartient, qui a rapport à l'orthopédie : *Établissement orthopédique. Appareil orthopédique. Chirurgie orthopédique.*

ORTHOPÉDISTE s. m. (or-to-pé-di-ste — rad. orthopédie). Celui qui pratique l'orthopédie, qui dirige un établissement orthopédique : *Un membre déformé reprend sa figure normale avec facilité, sous la main d'un habile orthopédiste.* (Virey.)

— Adjectif : *Chirurgien orthopédiste.*

ORTHOPÈRE s. m. (or-to-père — du préf. ortho, et du gr. père, sac). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéroptères, de la famille des taxicornes, tribu des anisotomes, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

ORTHOPHIDE adj. (or-to-fi-é — du préf. ortho, et du gr. ophi, serpent). Épét. Qui a le corps garni de plumes cornées, donnant une certaine roideur au corps de l'animal.

— s. m. pl. Famille de reptiles ophiens, qui offrent le caractère ci-dessus énoncé.

ORTHOPHONIE s. f. (or-to-fo-ni — du gr. orthos, droit; phoné, voix). Méd. Art de corriger les vices de la parole.

— **Encycl.** Le docteur Colombat (de l'Isère), fondateur de l'institut orthophonique de Paris, a donné, en 1823, le nom d'orthophonie à cette nouvelle branche de la science qui s'occupe de la guérison des vices symptomatiques et idiopathiques de la parole, et il en a tracé les règles et donné la synthèse dans une méthode qui fait encore aujourd'hui pleine autorité.

En prenant pour base l'étiologie, le diagnostic et le traitement des différentes anomalies de l'articulation phonique et phonétique, on peut diviser ces anomalies en deux classes bien distinctes :

La première comprend tous les défauts de prononciation qui consistent soit dans l'altération du son que représentent certaines lettres, soit dans la substitution d'une articulation à une autre. Tels sont : le grassement, qui résulte de l'articulation gutturale de la consonne R, de la substitution d'une autre consonne à celle-ci, ou enfin de sa suppression plus ou moins complète; la blesité, qui consiste à substituer une articulation à une autre ou à lui donner un son qu'elle ne représente pas; la lallation, qui résulte de l'articulation vicieuse de la lettre L; le sassement, qui consiste à altérer les consonnes sifflantes S, Z, CH, J, X, en y ajoutant le son de deux L mouillées et d'un I; la blesité gutturale, qui est caractérisée par la substitution de la lettre T aux consonnes gutturales C, G, K et Q, et par celle du D au G dur; la blesité des étrangers ou accent; le sifflement vocal, qui consiste à altérer les consonnes sifflantes en rendant trop retentissantes les articulations qu'elles représentent; la blesité des chan-

teurs, qui se rencontre principalement dans les notes élevées du chant, rend méconnaissables les consonnes et les voyelles et enlève aux paroles toute leur physionomie, car, dans le chant, les sons a ou é prédominent exclusivement; le jactancisme des chanteurs, qui consiste à donner au J et au G doux le son du Z et l'S, ou celui de cette dernière consonne à l'articulation représentée par le CH; l'empatement buccal; le nasilement, qui a pour cause la résonance dans les fosses nasales des sons articulés qui doivent s'arrêter dans la cavité buccale et y retentir.

La seconde classe de l'orthophonie réunit tous les vices de l'articulation caractérisés par la répétition et la prononciation difficile des syllabes et des mots. C'est ce qu'on observe : 1° dans le balbutement, qui consiste dans la prolongation de certains sons insignifiants après les mots, dans la prononciation de ceux-ci avec hésitation, interruption et peu distinctement; 2° dans le bredouillement, caractérisé par la rapidité du discours qui fait que les mots sont coupés, articulés à demi et souvent inintelligibles; 3° dans le bégayement; enfin, dans le mutisme complet avec ou sans surdité.

De tous les vices de la parole, le bégayement est celui qui fixe le plus l'attention; c'est effectivement celui qui est le plus pénible. Longtemps on a regardé cette infirmité comme le résultat de quelque altération de l'une des parties de l'appareil vocal, comme une division de la lèvre, une conformation particulière de l'os hyoïde, la position vicieuse des dents sur l'arcade alvéolaire, le volume ou la petitesse de la langue, le relâchement de ses ligaments et surtout la longueur excessive du fillet, enfin la faiblesse des puissances motrices du larynx et de la langue; ces accidents ont été tout à tour regardés comme les causes les plus ordinaires du bégayement. Cette opinion a perdu tout crédit dès le moment où l'on a réfléchi que, si ces vices produisaient le bégayement, cette affection n'aurait pas d'immortalité, l'obstacle serait permanent et s'opposerait à ce que les bégayés pussent chanter le plus souvent sans hésitation. On a remarqué aussi que les organes qui, par leur réunion et par leurs mouvements, concourent à l'articulation des mots n'offrent, chez le plus grand nombre des bégayés, rien de particulier à l'inspection anatomique.

Le bégayement est une modification particulière des contractions des muscles de l'appareil vocal; c'est une affection essentiellement nerveuse qui est le résultat d'un manque d'harmonie entre les différents mouvements qui suivent la pensée et les mouvements musculaires au moyen desquels on peut exprimer la pensée par la parole. De ce manque d'harmonie résulte un désordre qui augmente avec les efforts que l'on fait pour le faire cesser et donne naissance à cette sorte d'acte tétanique et convulsif qui constitue le bégayement.

Mais, si par une méthode orthophonique on régularise ou on modifie l'excitation et l'irradiation cérébrale, ou si, plaçant les organes de la parole dans des conditions plus favorables, on leur imprime des mouvements rationnels en leur faisant prendre une position inverse de celle qu'ils occupent pendant le bégayement, alors l'harmonie entre l'innervation et la contractilité se rétablit, l'ordre renaît, le spasme cesse et l'hésitation disparaît.

Pour rendre plus facile l'étude physiologique et thérapeutique de ces divers anomalies de la parole, on les a subdivisées en trois sections, qui sont : 1° les cacémies et les dyslalies idiopathiques; 2° les cacémies et les dyslalies symptomatiques; 3° les cacémies et les dyslalies dépendant d'un vice organique primitif ou accidentel.

Cette classification, présentée par M. E. Colombari dans le cours public qu'il professe depuis 1867 à l'institution nationale des Sourds-Muets de Paris pour le traitement du bégayement et de tous les vices de la parole, a l'avantage de signaler les caractères distinctifs de toutes les anomalies de l'articulation phonétique; ce qui est d'ailleurs de la plus grande importance pour découvrir les moyens prophylactiques et thérapeutiques qui conviennent plus spécialement à chacun d'eux.

Le rythme est un des moyens orthophoniques appliqués par M. E. Colombari, fils du créateur de l'orthophonie, dans l'exercice de son heureuse influence que dans le milieu des mots et des phrases; il faut, dit cet habile spécialiste, pour surmonter les nombreuses difficultés du bégayement ou de certains vices de la parole, avoir recours, en dehors de la théorie de la méthode, à une gymnastique particulière, tout à tour ou tout à la fois pectorale, laryngienne, gutturale, linguale et labiale, accompagnée de diverses combinaisons orthophoniques dont l'effet est en même temps intellectuel et physique.

La parole étant un acte psychologique, mécanique et physiologique, et, par conséquent, complexe, exige l'action simultanée de divers appareils, parmi lesquels sont : 1° le cerveau, qui est le siège de l'intelligence, de la mémoire et de toutes les perceptions, et qui par cela même crée, comprend, choisit, apprécie et dispose les mots ou signes sonores des idées, enfin de l'ordre qui coordonne les divers agents mécaniques de l'articulation; 2° la langue, les lèvres et tous les autres organes modificateurs des sons simples produits par la glotte et dont les différentes combinaisons forment les syllabes; 3° les nerfs, qui éta-

blissent des communications entre le cerveau, ou pouvoir régulateur du langage articulé, et les autres parties dont l'action constitue le pouvoir exécutif ou les moyens d'exécution. Il est donc permis de conclure d'après cela que la parole peut être dérangée de quatre manières principales, c'est-à-dire par une lésion de l'appareil cérébral, par une lésion de l'appareil mécanique, par une lésion des agents de communication entre ces deux appareils, enfin par un défaut de coordination entre l'action nerveuse et l'action musculaire des divers organes qui prennent part à l'articulation.

D'après ce que nous venons de dire, on a pu voir que le jeu de chaque partie de l'appareil vocal se trouvait sous la dépendance de la volonté et qu'on peut, à son gré, par une étude spéciale de l'orthophonie, varier la force, le ton et le timbre de la voix, de manière à produire les illusions vocales les plus extraordinaires et les plus variées. Selon le docteur Colombari, pour rendre ces effets, il faut étudier la voix de l'homme sous quatre rapports : 1° comme son simple, tel que le cri des enfants; 2° comme son articulé, tel qu'il est dans la parole ordinaire; 3° comme son modulé, dans le chant qui ajoute à la parole le son musical formé de vibrations isochrones; 4° enfin comme son esthétique, dans la déclamation, qui est tout à la fois une modification de la voix modulée et de la voix parlée, puisqu'elle peut s'élever à l'une ou à l'autre ou en être retranchée.

Dans la gamme ascendante et descendante des passions, les différents mouvements de l'âme se traduisent dans la voix par une note correspondante qui est la note juste et indique formellement le degré précis de l'émotion. Les mouvements de l'âme auxquels correspondent les intonations, les inflexions et le volume de la voix ont été, au point de vue orthophonique, divisés par M. E. Colombari, dans son enseignement au Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris, en huit classes principales, auxquelles il sera facile de rattacher les autres sensations : 1° dans l'admiration, l'enthousiasme, l'impression, l'âme communique à la voix l'ampleur des grandes passions; 2° dans la supplication, le repentir, les plaintes, l'âme se soumet et la voix s'abaisse; 3° dans le désir et tout ce qui s'y rattache, l'âme s'élève en avant et la note correspondante de la voix prend une intonation violente et impétueuse; 4° dans la crainte, l'épouvante, etc., la voix se retire et indique que l'âme rentre en quelque sorte en elle-même; 5° dans la déférence, le respect, l'ironie, la flatterie, l'âme se contient et dirige intentionnellement ses mouvements; la voix suit la même marche; 6° dans la colère, dans la joie excessive, dans toute passion qui fait que l'âme ne se possède plus, la voix entrecoupée, inhabile à se diriger, dénote l'impuissance et la faiblesse du moi, qui se laisse envahir malgré lui; 7° dans l'incertitude, dans l'irrésolution, les fluctuations de l'âme sont marquées par l'hésitation de la voix; 8° enfin, dans toutes les passions concentrées, telles que la haine, l'envie, la jalousie, les intonations brèves, saccadées et serrées reproduisent ces mouvements de l'âme qui se replie et se roule sur elle-même, par dépit et comme pour se préparer à la lutte.

Toutes les affections de l'âme, à quelque genre qu'elles appartiennent, peuvent se rattacher à ce classement. L'intensité et la nature de l'émotion seront marquées par l'intensité correspondante du son et par la précipitation ou la lenteur de la parole.

Ce résumé, forcément incomplet, peut cependant donner une idée de la science orthophonique dont les éléments ont été colligés dans la méthode Colombari, méthode qui a obtenu, en 1833, de l'Institut, un grand prix de 5,000 francs et dont la vulgarisation rend chaque jour de nouveaux services aux personnes atteintes d'un vice de parole comme à tous ceux qui se préoccupent de l'art de bien dire. Deux chaires d'orthophonie ont été fondées dans des établissements de l'État à Paris, l'une en 1867 à l'institution des Sourds-Muets, l'autre en 1871 au Conservatoire de musique et de déclamation. Le titulaire de ces chaires est un professeur aussi habile que distingué, M. E. Colombari, qui a continué et perfectionné l'enseignement du docteur Colombari, mort en 1851.

ORTHOPHONIQUE adj. (or-to-fo-ni-ke — rad. *orthophonie*). Méd. Qui concerne l'orthophonie, qui a rapport à l'orthophonie : *Système orthophonique*.

ORTHOPHRÉNIE s. f. (or-to-fré-ni — du préf. *ortho*, et du gr. *phrén*, esprit). Art de diriger les facultés intellectuelles.

ORTHOPHRÉNIQUE adj. (or-to-fré-ni-ke — rad. *orthophrénie*). Qui a rapport à l'orthophrénie : *Méthode orthophrénique*.

ORTHOPEUR s. m. (or-to-peu-re — du préf. *ortho*, et du gr. *peura*, flanc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairons, comprenant deux espèces, dont l'une habite l'Europe et l'autre l'Amérique du Nord.

ORTHOPOCÉ ÉE adj. (or-to-plo-sé — du préf. *ortho*, et du gr. *plekô*, plier). Bot. Se dit des graminées et des embryons dont les cotylédons, pliés dans le sens de leur longueur, embrassent dans ce repli la racine courbée en sens contraire.

— s. f. pl. Grande division de la famille des crucifères, comprenant les genres qui présentent le caractère ci-dessus indiqué.

ORTHOPNÉE s. f. (or-to-pné — du préf. *ortho*, et du gr. *pnéin*, respirer). Annt. Dyspnée dans laquelle le malade est obligé de rester debout ou sur son séant pour respirer : *L'orthopnée est le troisième degré de l'asthme*. (Acad.)

ORTHOPNOIQUE adj. (or-to-pno-i-ke — rad. *orthopnée*). Méd. Qui a rapport à l'orthopnée : *Dyspnée orthopnoïque*. Il Qui est affecté d'orthopnée : *Malade orthopnoïque*.

— Substantif. Malade affecté d'orthopnée : *Un orthopnoïque*.

ORTHOPODE s. m. (or-to-po-de — du préf. *ortho*, et du gr. *podos*, pied). Bot. Syn. de *TRICHOSTEMME*.

ORTHOPOGON s. m. (or-to-po-gon — du préf. *ortho*, et du gr. *pogôn*, barbe). Bot. Syn. d'*ORLISME*, genre de graminées.

ORTHOPTÈRE adj. (or-to-ptè-re — du préf. *ortho*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Dont les ailes sont pliées en long ou marquées de nervures droites.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des passidés, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

— s. m. pl. Ordre d'insectes, caractérisé surtout par des ailes antérieures croisées l'une sur l'autre au repos, les postérieures étant pliées dans le sens longitudinal : *Les antennes affectent des formes très-variées chez les orthoptères*. (E. Blanchard.)

— Encycl. Les orthoptères ont la bouche armée de mandibules et de mâchoires disposées pour la mastication; quatre ailes, dont les antérieures constituent les élytres, et les deux postérieures sont membraneuses et pliées longitudinalement pendant le repos. Le corps des orthoptères est, en général, moins consistant que celui des coléoptères et d'une forme allongée. Chez la plupart, la tête est grosse et verticale; les antennes sont composées d'un nombre considérable d'articles, tantôt filiformes, tantôt en masse, uniformes ou perlées. Les yeux composés sont très-grands et accompagnés de deux ou trois petits ocellus. La conformation générale de la bouche est la même que chez les coléoptères; les mandibules sont courtes, épaisses, très-fortes et armées de dents dont la disposition paraît être en rapport avec la manière dont l'animal se nourrit; les mâchoires portent chacune une seule palpe, composée de cinq articles, et présentent en dedans une pièce cornée et dentelée, recouverte par une voûte nommée *galette*, analogue à la portion de ces organes qui, chez les coléoptères carnassiers, constitue la palpe maxillaire interne. La langue est divisée en deux ou quatre lanières et porte des palpes de trois articles. Le prothorax est en général assez grand et présente quelquefois des formes bizarres. Les élytres sont coriaces ou demi-membraneux, chargés de nervures et ordinairement un peu croisées l'un sur l'autre. Leur position varie; mais dans un grand nombre de cas ils sont placés obliquement ou en toit. Il en est de même des ailes, qui sont larges et pliées en éventail; quelquefois elles se replient aussi transversalement. Tantôt les pattes sont toutes de la même forme; tantôt celles de la première ou de la dernière paire sont modifiées pour devenir propres à fouir la terre, à saisir la proie, ou à sauter. L'abdomen, dont la forme en général est allongée, présente chez un grand nombre de femelles des appendices qui occupent l'extrémité postérieure et constituent une tarière ou un oviducte à l'aide duquel l'animal loge ses œufs dans l'endroit qui lui convient.

Tous les orthoptères sont terrestres, même à l'état de larve. Quelques-uns sont carnivores, mais la plupart se nourrissent de plantes vivantes et sont d'une voracité extrême. En général, ils ont un gosier musculueux, dont l'intérieur est armé de dents ou d'écaillés coriées. Ces insectes ne font dans nos climats qu'une seule ponte par année et ne subsistent que des demi-metamorphoses. La larve et la nymphe ressemblent à l'insecte parfait, tant par la forme que par les mœurs; seulement elles sont dépourvues d'ailes. Ces organes ne commencent à se montrer que dans la nymphe.

On divise généralement l'ordre des orthoptères en deux grandes familles. I. **COURSEURS** : élytres et ailes couchées horizontalement sur le corps; pieds semblables, uniquement propres à la course; genres : *forficule*, *blatte* et *mante*. II. **SAUTEURS** : élytres et ailes presque toujours en toit; cuisses des pieds postérieurs beaucoup plus grandes que les autres, ce qui les rend propres au saut; les mâles produisant un bruit aigu ou une sorte de stridulation; les femelles pourvues d'une longue tarière cornée qui leur sert à introduire leurs œufs dans la terre; genres : *grillon*, *courtille*, *myrmécophile*, *sauterelle*, *criquet*, *proscopie*, *gémère*, *trizale*, etc. Les auteurs modernes ont beaucoup augmenté le nombre des coupes dans chacun de ces genres, qui sont pour la plupart devenus autant de familles. On y a ajouté aussi celle des *spectres* ou *phasmiens*, comprenant les genres *phasme*, *cladonère*, *phylite*, *bacille*, *bacières*, etc.

Les orthoptères sont en général doués d'une fécondité prodigieuse, et les femelles pondent leurs œufs en masses considérables. Quelques espèces, par leur prodigieuse multiplication, causent des dégâts souvent incalculables. Ils sont ordinairement assez agiles. Les pays chauds paraissent leur convenir de préférence. Quelques-uns voyagent par bandes tellement nombreuses que souvent des contrées assez étendues se montrent, après leur passage, dépouillées de toute végétation. De plus, ils laissent sur le sol d'immenses amas de exuvies, qui, par leur décomposition, occasionnent des maladies épidémiques ou même contagieuses. Cependant quelques peuples sauvages les recherchent pour s'en nourrir, et les Orientaux, en particulier, ont l'habitude de manger des sauterelles rôties, ce qui leur a valu dans l'antiquité le nom d'*acridiphages*. On a cru à tort que certains genres pouvaient causer des blessures, à l'aide des pincettes de leur abdomen.

ORTHOPEYXIDE s. f. (or-to-pi-si-de — du préf. *ortho*, et du gr. *peuxis*, boîte). Bot. Syn. de *MMIUM*, genre de mousses.

ORTHORHACHIE s. f. (or-to-ra-chie — du préf. *ortho*, et du gr. *rachis*). Chir. Art de corriger les déviations de l'épine dorsale. Il On dit aussi *ORTHORRACHIE*.

ORTHORRHACHIQUE adj. (or-to-ra-chie — rad. *orthorhachie*). Chir. Qui a rapport à l'orthorhachie : *Méthode orthorhachique*. Il On dit aussi *ORTHORRACHIQUE*.

ORTHORRHAPHIE s. f. (or-to-ra-fi — du préf. *ortho*, et du gr. *raphé*, suture). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, syn. d'*ULOPES*.

ORTHORRHINE s. m. (or-to-rhi-ne — du préf. *ortho*, et du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces, qui habitent l'Australie.

ORTHORRHOMBIQUE adj. (or-to-ron-bi-ke — du préf. *ortho*, et de *rhombe*). Minér. Se dit d'un prisme droit à base rhombe : *Prisme orthorhombique*.

ORTHORRHYNQUE adj. (or-to-rain-ke — du préf. *ortho*, et du gr. *rhynchos*, bec). Ornith. Qui a le bec droit.

— s. m. Ornith. Syn. d'*OISEAU-MOUCHE* et de *COLIBRI*.

— Entom. Syn. de *BÉLUS* et de *TRYPÈTE*.

ORTHORRINE s. f. (or-to-rini — du préf. *ortho*, et du gr. *rhin*, lime). Entom. Syn. de *PTILODONTA*.

ORTHOS adj. m. (or-toss — mot gr. qui signifie *droit*). Mythol. Gr. Epithète de Bacchus adoré à Athènes. Il On dit aussi *ORTHIOS*.

ORTHOSCELE s. m. (or-thoss-sé-le — du préf. *ortho*, et du gr. *skelos*, jambe). Chir. Appareil orthopédique propre à redresser les jambes torses.

ORTHOSE s. f. (or-to-zé — du gr. *orthos*, droit). Minér. Espèce de feldspath, dont les cristaux donnent au clivage des solides dont certaines arêtes forment des angles droits : *L'orthose présente des couleurs variant depuis le blanc de lait jusqu'au bleu vert*. (A. Maury.) Le feldspath potassique se nomme *ORTHOSIE*. (L. Figuier.) Les minéralogistes font généralement aujourd'hui de ce mot du genre masculin : *L'orthose expose l'air de se décomposer facilement*. (L. Figuier.) Nous donnons à ce mot, dans notre article encyclopédique, le genre masculin, adopté par le plus grand nombre des minéralogistes.

— Encycl. L'orthose est un silicate d'alumine et de potasse, dont la formule est



il renferme par conséquent :

Alumine . . .	18,4
Potasse . . .	16,8
Acide silicique . . .	64,8
	100,0

C'est le type fondamental des feldspaths. V. *FELDSPATH*.

Sa forme cristalline est un prisme rhomboïdal oblique de 118° 52', dont la base fait avec les faces du prisme un angle de 112° 16'. Les cristaux d'orthose se clivent facilement en donnant des solides caractéristiques, dont certains côtés font entre eux un angle droit : d'où le nom d'*orthose*.

Ce minéral a une grande tendance à former, lorsqu'il est cristallisé, des groupements réguliers, dont quelques-uns sont caractéristiques : souvent deux cristaux prismatiques se groupent par hémiprotie, parallèlement à la base du prisme; souvent encore deux groupements de ce genre se soudent eux-mêmes entre eux, de manière à former un assemblage de quatre cristaux. La dureté de l'orthose est 6; sa densité varie de 2,53 à 2,58.

La composition de l'orthose n'est généralement pas aussi simple que nous l'avons indiquée. Dans le plus grand nombre des échantillons, des proportions variables, mais généralement faibles, de potasse se trouvent remplacées par de la soude ou par un peu de chaux, ou même par d'autres alcalis. Il en résulte des variétés qui présentent entre elles des différences plus ou moins grandes; il faut remarquer, toutefois, que la substitution d'un alcali à la potasse se fait toujours équivalent pour équivalent, de sorte que la composition de l'orthose reste constante sous ce

rapport que les quantités d'oxygène contenues dans la silice, dans l'alumine et dans les diverses bases, potasse, soude, chaux, etc., restent toujours proportionnelles à 12, 3 et 1.

L'orthose est difficilement fusible au chalumeau ; il n'est point attaqué par les acides. Les agents atmosphériques lui font éprouver lentement une décomposition profonde ; par une action très-faible, mais continuellement renouvelée, l'eau chargée d'acide carbonique lui enlève la potasse qu'il contient, à l'état de silicate soluble, et le transforme en une matière blanche et pulvérulente, en un silicate d'alumine hydraté, $Al_2O_3 \cdot 3SiO_2 + 2H_2O$, qui n'est autre chose que le kaolin avec lequel on fabrique la porcelaine. V. KAOLIN.

Sous le rapport des formes et de la structure, les minéralogistes distinguent de nombreuses variétés d'orthose, que leurs noms suffisent en général à différencier : globulaire, lamellaire, grenu, saccharoïde, compacte, terreux, etc. Mais beaucoup de ces variétés sont peu importantes. Il en est d'autres, au contraire, qui méritent une mention spéciale et sur lesquelles nous nous arrêtons un instant.

L'orthose adulaire est transparent, incolore, à cassure vitreuse. Il forme parfois des cristaux très-volumineux et très-beaux : on trouve au Saint-Gothard des cristaux de ce genre qui atteignent 60-80 de longueur sur 10-12 d'épaisseur. Quelques échantillons d'orthose adulaire présentent des reflets nacrés, légèrement bleuâtres, se détachant sur un fond blanc et laiteux ; ce feldspath est recherché par les lapidaires comme pierre d'ornement ; il est connu dans le commerce sous le nom de pierre de lune. Les plus belles pierres de lune viennent de Ceylan, où on les trouve en blocs détachés ou adhérents à des pegmatites. On les taille en cabochons ou en perles. Le nom d'adulaire vient du nom par lequel on désigne en latin la chaîne du Saint-Gothard, sur laquelle on trouve des échantillons remarquables de ce feldspath.

L'orthose vert céladon ou pierre des Amazones se trouve en Sibérie, au pied de l'Oural, près de la forteresse de Troitzka. Il est coloré en vert par une faible quantité d'oxyde de cuivre.

L'orthose opalin est une pierre d'un gris sombre, à reflets irisés qui rappellent ceux d'un autre feldspath, le labrador. Il se rencontre dans les syénites zirconiennes de Friederichsvarn, en Norvège.

L'orthose aventurine semble n'être qu'une modification de l'orthose vert, lorsque celui-ci se trouve parsemé de petites taches blanches et vitreuses et produit des lors des effets de lumière analogues à ceux du quartz aventurin. Dans une ile de la mer Blanche, on rencontre des pierres de ce genre, dans lesquelles la scintillation est produite par des paillettes métalliques, qui sont ordinairement du fer oligiste, ce beau minéral porte les noms d'aventurine orientale ou de pierre de soleil. Il est d'un jaune de miel et scintille à la lumière sous l'influence du plus petit mouvement. Les pierres de soleil se taillent en cabochons, comme toutes les pierres chatoyantes. Suivant quelques minéralogistes elles devraient être rapportées, non pas à l'orthose, mais à un autre genre de feldspath, l'oligoclase.

L'orthose commun est une variété qui comprend tous les orthoses dépourvus de propriétés spéciales. Ces feldspaths sont blancs, verts ou rouges et part d'un certain nombre de roches ignées : granites, syénites, porphyres.

L'orthose vitreuse forme des roches moins anciennes que les précédentes ; on la trouve dans les trachytes et les roches volcaniques. Il se distingue par un aspect vitreux tout spécial ; il est le plus souvent fendillé et fritte comme s'il avait été soumis à un refroidissement brusque. L'espèce est une sorte d'orthose vitreuse en cristaux très-brillants et très-limpides, que l'on trouve à la Somma, au Vésuve. M. G. Rose a nommé *ryacolith* (v. ce mot) une autre sorte d'orthose vitreuse qui accompagne l'espèce à la Somma, mais qui s'y trouve mélangée à des matières de nature différente.

Toutes les variétés d'orthose appartiennent aux terrains de cristallisation. Quelques-unes forment parfois des couches plus ou moins puissantes, mais, dans le plus grand nombre des cas, ce feldspath, associé à d'autres minéraux, constitue des roches très-diverses : granite, pegmatite, syénite, protogine, gneiss, leptynite, trachyte, phonolite, porphyre, etc. Ce sont les cristaux d'orthose qui forment les taches blanches et anguleuses que l'on remarque dans les porphyres noirs ou verts, dits *porphyres antiques*. Quelques variétés dont nous avons parlé, la pierre de lune et la pierre de soleil, sont employées par la bijouterie ; d'autres, les *orthoses verts* et opalins, sont façonnées, tournées et transformées en divers objets d'ornement ; mais ces usages sont extrêmement restreints à côté de celui que l'on fait de l'orthose altéré, du kaolin, pour la fabrication des porcelaines.

ORTHOSIL s. m. (or-to-sil) — du préf. *ortho*, et de *sil*. Chim. Sel d'un acide normal, par opposition aux sels des anhydrides et des acides condensés.

— **Encycl.** A côté des acides normaux, fonctionnant avec leur atomité absolue, se placent quelquefois des anhydrides qui fon-

tionnent encore comme acides d'une atomité inférieure, et des acides condensés qui fonctionnent avec une atomité égale ou supérieure à l'acide générateur. Ainsi à l'acide phosphorique PH_3O_4 triatomique et tribasique correspondent l'acide métaphosphorique ou premier anhydride phosphorique PHO_3 et l'acide diphosphorique ou pyrophosphorique $P_2H_4O_7$. L'acide métaphosphorique et l'acide pyrophosphorique forment des sels, des métaphosphates et des pyrophosphates. Pour distinguer de ces sels ceux qui dérivent de l'acide phosphorique PH_3O_4 , on distingue ces derniers sous le nom d'*orthophosphates*, le nom de phosphate s'appliquant génériquement aux trois espèces qui correspondent au même anhydride PH_3O_4 . Ainsi le préfixe *ortho*, ajouté avant le nom de genre d'un sel, indique que l'on veut désigner le sel de l'acide normal, et non le sel d'un anhydride ou d'un produit de condensation même acide. Souvent les sels des anhydrides, les sels *méta*, sont plus stables et presque seuls connus ; c'est le cas pour les azotates et les carbonates. En effet, l'acide azotique normal serait AzO_4H_3 , l'acide carbonique normal CO_2H_2 et les sels de ces acides seraient AzO_4M^3 et CO_2M^2 . Mais, en réalité, les azotates et les carbonates les mieux connus correspondent à la formule AzO_3 et CO_3 des premiers, anhydride azotique et carbonique. Il existe cependant certains azotates et certains carbonates que l'on peut considérer comme des orthocarbonates et des orthozotates. Tels sont : l'orthocarbonate d'éthyle $(C_2H_5)_2CO_3$ et l'orthocarbonate de calcium $Ca^{2+}CO_3$, l'orthonitrate de mercure $Hg_2^{2+}NO_3$ et l'orthonitrate de cuivre $Cu^{2+}NO_3$.

ORTHOSIDE adj. (or-to-si-de) — rad. *ortho* (sie). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre orthosie.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes qui a pour type le genre orthosie.

— **Encycl.** Les *orthosides* sont caractérisées par des antennes généralement ciliées chez les mâles ; les palpes toujours très-grêles, droites ou même incurvées ; des ailes à nervures principales toujours visibles, à lignes transversales distinctes ; au repos, les ailes supérieures disposées en toit et recouvrant immédiatement les inférieures. Les chenilles, dit M. H. Lucas, sont cylindriques, toujours dépourvues d'éminences et de tubercules, veloutées, à seize pattes. Elles vivent de feuilles d'arbres ou de plantes basses, et se tiennent cachées ou abritées pendant le jour. Les chrysalides, lisses, luisantes et cylindrico-coniques, se renferment dans des coques composées de soie et de terre, et enfoncées plus ou moins profondément dans la terre. Cette tribu comprend les genres trachée, épissime, semiophore, anchosel, orthosie, cerastis, gléa, dasyampe, mecopère, xanthie, hoporine, ganopère, cosmie, etc.

ORTHOSIE s. f. (or-tho-si) — du gr. *orthos*, droit). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des orthosides, comprenant un trentaine d'espèces, dont la majeure partie habite la France et l'Allemagne.

— **Encycl.** Les *orthosies* ont les antennes longues, ciliées chez les mâles, simples ou filiformes chez les femelles ; les palpes incurvées, les deux premiers articles épais, le dernier grêle, cylindrique et assez court ; la trompe grêle ; l'abdomen terminé carrément chez les mâles, conique chez les femelles ; les ailes supérieures à angle apical assez aigu, avec les taches ordinaires bien marquées. Les chenilles sont rases, veloutées, lisses, à tête moyenne, un peu globuleuse, avec la ligne des stigmates très-distincte. Elles vivent et se nourrissent sur les arbres, les arbrisseaux ou les plantes basses, et se tiennent cachées pendant le jour ; pour se chrysalider, elles se renferment dans des coques peu consistantes, enfoncées dans le sol. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses en France ; elles sont de petite taille et se rencontrent depuis le mois de février jusqu'en novembre.

ORTHOSIPHON s. m. (or-to-si-fon) — du préf. *ortho*, et du gr. *siphon*, tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiacées, tribu des oimoidées, qui habite l'Inde et l'Amérique tropicale.

ORTHOSOMATIQUE s. f. (or-to-so-ma-ti-ke) — du préf. *ortho*, et du gr. *soma*, somatos, corps). Chir. Syn. peu usité d'ORTHOPÉDIE.

ORTHOSOME s. m. (or-to-so-me) — du préf. *ortho*, et du gr. *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Amérique.

— **Helminth.** Genre d'helminthes extérieurs, de la famille des prostomes, dont l'espèce type habite les eaux du Nil.

ORTHOSPERMÉ, ÉE adj. (or-to-spér-mé) — du préf. *ortho*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Qui a les graines droites.

— s. f. pl. Grande division de la famille des ombellifères, caractérisée par des graines ou mieux des carpelles s'appliquant l'un contre l'autre par leurs faces internes aplaties.

ORTHOSTACHYDE s. f. (or-to-sta-ki-de) —

du préf. *ortho*, et du gr. *stachys*, épi). Bot. Syn. d'HELICTOTHE, genre de boraginées.

ORTHOSTADE s. m. (or-to-sta-de) — gr. *orthostadus* ; de *orthos*, droit, et *istemi*, je suis debout). Antiq. gr. Robe des Athéniennes, dont les plis tombaient tout droit : L'ORTHOSTADE *théâtral*, orné *plumé* que *retenu* par une *longue ceinture* ; l'*ample chlamyde* attachée sur ses épaules, avec deux gemmes ; enfin sa grande *cithare*, soutenue par deux attaches auxquelles deux autres gemmes servent de boutons, tels sont les traits caractéristiques de cette belle statue. (Val. Paristot.). Gâteau qui figurait dans les sacrifices funéraires.

ORTHOSTÉMON s. m. (or-to-sté-mon) — du préf. *ortho*, et du gr. *stémón*, filamen). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant des espèces qui croissent en Asie et dans l'Océanie tropicale. Il On dit aussi ORTHOSTÉMON et ORTHOSTÈME.

ORTHOSTOME adj. (or-to-sto-me) — du préf. *ortho*, et du gr. *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture droite.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil : Les ORTHOSTOMES ont le corps rougeâtre avec des élytres aplatis, verts ou bleus. (Chevrolat.)

— **Annél.** Genre d'annélides qui habitent l'Adriatique.

ORTHOTHÈQUE s. f. (or-to-tè-ke) — du préf. *ortho*, et du gr. *théké*, étui). Bot. Genre de mousses des régions chaudes de l'Amérique.

ORTHOTOME s. m. (or-to-to-me) — du préf. *ortho*, et du gr. *tomé*, section). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, voisin des fauvettes, comprenant quatre espèces qui habitent l'Inde : On a sur les mœurs des ORTHOTOMES fort peu de renseignements. (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *orthotomes* ont pour caractères généraux : un bec grêle, allongé, presque droit, un peu élargi à sa base ; des ailes courtes et arrondies, une queue médiocre, étagée, à rectrices molles et droites ; des tarses longs et grêles ; enfin des doigts munis d'ongles courbés et assez forts. Les mœurs des *orthotomes* sont peu connues. Ils vivent probablement d'insectes, de fourmis, etc. Le nid de l'une des espèces est très-remarquable. Il est artistiquement placé entre deux feuilles cousues par leurs bords avec des fils de coton, et lui-même est retenu aux feuilles par d'autres fils qui passent au travers et sont retenus par des nœuds à leur extrémité. Ce nid ressemble du reste à celui de nos fauvettes des roseaux ; il est étroit, profond, et se compose d'une bourre douce mêlée à des herbes fines et sèches. Les œufs, peu nombreux (deux ou trois), sont rouges et de forme allongée.

On connaît quelques espèces d'*orthotomes* : l'*orthotome chiglet*, vert olivâtre en dessus, à tête rousse et à parties inférieures d'un blanc grisâtre ; il habite Java ; l'*orthotome benet*, l'*orthotome à ventre jaune* du Bengale, etc.

ORTHOTRIC s. m. (or-to-trik) — du préf. *ortho*, et du gr. *thriz*, trichos, poil). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant environ soixante espèces répandues dans toutes les parties du globe : Les ORTHOTRICS sont des mousses vivaces. (C. D'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *orthotrics* sont de petites mousses à tiges droites, rameuses, garnies de feuilles nombreuses, souvent courtes et obtuses, imbriquées ou étalées ; les fleurs sont tantôt solitaires à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en cymes terminales. La capsule est droite, lisse ou marquée de stries longitudinales ; le péristome externe est formé de seize dents larges et courtes, rapprochées par paires et déjetées en dehors après l'émission des spores ; l'interne est ordinairement formé de huit ou seize cils alternant avec les dents et réfléchis en dedans ; la coiffe est campanulée, le plus souvent laciniée à sa base et hérissée extérieurement de poils droits et roides. Ce genre comprend une soixantaine d'espèces répandues dans toutes les régions du globe ; elles croissent et forment de petits tapis sur les rochers, sur le tronc des arbres ; on les trouve rarement sur la terre nue.

ORTHOTRICÉ, ÉE adj. (or-to-tri-sé) — rad. *orthotric*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre orthotric. Il On dit aussi ORTHOTRICOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre orthotric.

ORTHOTROPE adj. (or-to-tro-pe) — du préf. *ortho*, et du gr. *trôpe*, tour). Bot. Dont l'embryon est droit et suit la même direction que la graine.

ORTHOTROPIS s. m. (or-to-tro-piss) — du préf. *ortho*, et du gr. *tropis*, carene). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des papilionacées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

ORTHORAGISQUES s. m. (or-tra-go-ri-ske). Ichthyol. V. ORTHORAGUS.

ORTHOS, chien à deux têtes, fils de Typhon et frère de Cerbere. Il gardait les troupeaux de Géryon, lorsque Héracle, voulant

s'en rendre maître, commença par le mettre à mort.

ORTHOSANTHE s. m. (or-to-zan-té) — du gr. *orthos*, point du jour ; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de BERMUDIENNE.

ORTIAGE s. m. (or-ti-a-je). Agric. Maladie de la vigne, dans laquelle les feuilles de cette plante prennent une teinte jaune.

ORTICOLE adj. (or-ti-co-le) — de *ortie*, et du lat. *cola*, j'habite). Zool. Qui vit sur l'ortie : Aranéide ORTICOLE.

ORTIE s. f. (or-ti) — lat. *urtica*, mot qui se rattache à *urere*, brûler, de la racine sanscrite *ush*, brûler. L'ortie est ainsi désignée parce que ses piqures produisent une irritation semblable à celle que cause une brûlure). Bot. Genre de plantes, type de la famille des urticées, comprenant de nombreuses espèces, réparties dans presque toutes les régions du globe : Les *chameaux* semblent préférer aux herbes les plus douces l'absinthe, le chardon, l'ORTIE et les autres végétaux épineux. (Buff.) Les Égyptiens ont fait souvent des voiles pour l'heureuse récolte des ORTIES, dont la graine leur donne de l'huile, et la tige leur fournit des fils dont ils font de bonne toile. (B. de St-P.) Les fibres corticales de plusieurs ORTIES vivaces ont une ténacité et une finesse qui permettent de les utiliser comme textiles. (P. Duchateau.) On sait que les ORTIES hachées et mêlées avec le lait caillé sont une excellente nourriture pour les dindonneaux. (V. de Bonaparte.) Après l'ode réhabilitée si élogieusement par Buffon, je ne sais rien du monde de plus calomnieux que l'ORTIE. (H. Berthoud.) Quand l'ORTIE est jeune, la feuille est un légume excellent. (V. Hugo.) Les ORTIES ont les fleurs mâles et les fleurs femelles séparées. (A. Karr.)

— s. f. pl. L'ortie aux dards brûlants Pullule et couvre tout de son ombre funeste.

J'aime l'araignée et j'aime l'ortie
Parce qu'on les hait. CASTEL.

V. Hugo.
« *Ortie blanche*, Nom vulgaire du lamier blanc. « *Ortie jaune*, Nom vulgaire du galeobolon. « *Ortie rouge*, Nom vulgaire de quelques galeopsides. « *Ortie bleue*, Nom vulgaire d'une campanule. « *Ortie nègre*, Nom vulgaire de la dalechampia grimpance. « *Ortie morte* ou *Ortie royale*, Nom vulgaire de la mercuriale annuelle. « *Ortie épineuse*, Galeopse piquant. « *Ortie grimpance*, Tragie volubile. « *Ortie chanvre*, Nom vulgaire d'une espèce de galeopside. « *Ortie puante*, Epiaire des bois. « *Ortie à crapaud*, Nom vulgaire de l'épiare.

— **Fam. Jeter aux orties**, Se dépouiller de, renoncer à : JETER le froc aux ORTIES. *Rabelais* JETA le froc aux ORTIES et alla à Montpellier pour y étudier la médecine. (St-Beuve). Sois glorieux, ma fille : voici un savant qui, pour les beaux yeux, JETTE la science aux ORTIES. (J. Sandeau.)

Je ne veux pas risquer de nouvelles parties ;
Il est temps de jeter ma misère aux orties.

C. DOUCET.
— **Comm. Toile d'ortie**, Sorte de batiste écru, qui est ainsi appelée parce qu'elle est faite avec un lin grisâtre dont la couleur est à peu près celle du fil d'ortie.

— **Art vétér.** Sétou, morceau de cuir ou meche de coton qu'on insinue entre le cuir et la chair d'un cheval, afin de dégorger la partie malade.

— **Zooph.** *Ortie coralline*, Nom vulgaire d'une espèce de polype marin.

— **Acal.** *Ortie de mer*, Nom vulgaire, de quelques médusaires.

— **Encycl.** Bot. Le genre *ortie*, envisagé dans son acception la plus large, renferme des plantes herbacées ou des arbrisseaux souvent grimpants et atteignant de très-grandes dimensions, couverts en général, dans toutes leurs parties, de poils qui sécrètent un liquide acre et qui, lorsqu'on est piqué par ces poils, produit une cuisson et une démangeaison spéciales plus ou moins douloureuses, désignées sous le nom caractéristique d'*urtication*. Ces plantes ont une tige droite, simple et rameuse, portant des feuilles alternes ou opposées, munies de stipules ; des fleurs herbacées, verdâtres, moniques, plus rarement dioïques, disposées, à l'aisselle des feuilles, en fascicules arrondis, ou en grappes pendantes ; le fruit est une sorte d'akène membraneux ou charnu, entouré par la racine persistant et accrescent. Ce genre, malgré les démembrements qu'il a subis, comprend encore une certaine d'espèces disséminées dans presque toutes les régions du globe.

L'*ortie brûlante* est une plante annuelle à tige rameuse, haute de 90-50, à feuilles dentées en soie, munies, ainsi que le reste de la plante, d'une infinité de poils piquants. Les fleurs sont monoïques, les fleurs mâles et les fleurs femelles sont séparées ; les fleurs mâles sont dans les champs, les haies et les buissons ; elle croît çà et là le long des murs ; elle est essentiellement envahissante et difficile à extirper ; sa végétation est si puissante qu'on peut la couper deux fois par mois. L'*ortie dioïque* ou *grande ortie* atteint 1 mètre ; ses racines sont vivaces et rampantes ; sa tige est simple, droite, quadrangu-

laire; ses feuilles ont la forme de celles de la précédente, mais elles sont plus grandes; ses fleurs ont la même disposition, mais elles sont moniques; elle vit communément dans les terrains solitaires, dans les lieux arides et à l'ombre des haies. *L'ortie pilulifère* est monique; sa racine est annulée; sa tige, droite et rameuse, est haute de 0m,60 environ; ses feuilles sont ovales, aiguës, dentées à leurs bords; leur pétiole est assez long; elle croît dans les champs du midi de la France et de l'Europe. *L'ortie naine*, dont la racine est fibreuse et vivace, a des tiges couchées dépourvues de piquants ainsi que ses feuilles; celles-ci sont ovales, luisantes en dessus et avec des bords dentés en scie; elle est originaire de l'Amérique septentrionale. *L'ortie à feuilles de chanvre* a des racines vivaces et des tiges quadrangulaires rameuses qui s'élèvent de 0m,70 à 1m,80; les feuilles, pétioles, présentent trois profondes découpures; les fleurs forment, à l'aisselle des feuilles, des grappes réunies deux à deux; toutes les parties de la plante sont couvertes de poils piquants; elle est originaire de Sibérie et cultivée dans les jardins botaniques.

L'ortie du Canada est une espèce vivace qui croît spontanément au Canada; elle offre de nombreuses tiges à rameaux qui, sous la forme de buisson, atteignent 1 mètre de hauteur. Les feuilles ont la forme d'un cœur allongé; elles sont rudes et dépourvues de poils piquants. *L'ortie bacifère* est un arbrisseau qui porte à ses rameaux des feuilles ovales à bords échançrés, avec saillies arrondies; à leur face supérieure sont les petites glandes à poils piquants; à l'inférieure de nombreux aiguillons; les fleurs en grappes sont disposées le long des rameaux; elles manquent de pétioles. Cette ortie croît dans les Antilles.

Il existe dans le Bengale une espèce, *L'ortie crénelée*, dont les poils sont très-vénéneux; ce n'est pas seulement de la démangeaison que leur piqure produit sur la peau, mais une impression extrêmement douloureuse, bientôt suivie d'accidents généraux qui peuvent aller jusqu'à la mort.

A Java, on trouve sur les montagnes de l'île de Timor une espèce vénéneuse, *L'ortie stimulante*. Dans les Moluques, une espèce arborescente que chez nous on nomme *baccifère* et que les habitants nomment *daou-satan* (feuille du diable), peut donner la mort comme *L'ortie crénelée*. Ces plantes, cultivées en Europe, n'y ont point cette redoutable énergie.

— Appliq. industr. *L'ortie* trouve, en France et dans presque toute l'Europe, des applications qui devraient non-seulement la faire mieux apprécier, mais faire adopter sa culture dans de très-mauvais terrains, dont elle se contente et où elle semble se plaire; on la trouve dans les décombres, au pied des murailles; son aspect triste, ses fleurs sans éclat, la pensée de son contact douloureux, tout éloigne d'elle, et cependant c'est une plante dont l'utilité est incontestable; elle est alimentaire, industrielle et médicale. Tous les animaux aiment l'ortie; il faut la leur donner à demi faim, quand les poils piquants tubulés sont amortis et ne versent plus leur liquide caustique; c'est le plus précoce fourrage; il précède d'un mois la luzerne; on la trouve partout à la campagne et en grande quantité, notamment au bord des haies et des fossés, où les bestiaux vont eux-mêmes la chercher et semblent lui accorder une préférence. M. Isidore Pierre la regarde comme le fourrage le plus riche en azote, dans la proportion de 160, pour 100 de foin; elle l'emporte de beaucoup sur l'ajonc. C'est une nourriture saine, facile et assurée. A Grignon, on en nourrit, pendant deux mois de l'année, les vaches et les porcs; les animaux sont bien portants sous l'influence de ce fourrage vert donné avec précaution. Par son usage, le lait des vaches augmente de quantité et de qualité; il donne plus de crème, et le beurre est plus jaune, plus agréable. En stratifiant les orties avec du foin et de la paille, on obtient un mélange qui est bon et se conserve. C'est aux premiers jours du printemps que croissent les orties, et en cela elles sont d'autant plus précieuses après le long régime sec du bétail pendant l'hiver. On peut les couper six fois dans un été, ce qui ne donne pas aux tiges le temps de devenir trop fortes; mais alors elles perdent en qualité. *L'ortie* hachée est excellente pour la volaille; la pâtée qu'on en fait, pour les dindeaux surtout, leur est à peu près indispensable. Les maigrouins emploient les graines d'ortie pour leurs chevaux, afin de leur donner un air vif et un poil brillant. L'homme mange ses jeunes pousses en guise d'épinards; c'est un mets agréable et délicat. Ses racines bouillies avec du lait et du sel donnent une belle couleur jaune qu'on utilise comme matière tinctoriale. *L'ortie* est une plante digne du plus sérieux intérêt. Sa filasse est d'une qualité supérieure et d'une grande finesse; elle fut connue des Égyptiens, des Celtes et des peuples du Nord; cependant la France, l'Angleterre, la Suède, la Chine, le Japon, le Canada se disputent l'honneur de l'invention. Voici ce que dit Olivier de Serres de l'ortie comme plante textile : « L'ortie rend une exquisite matière dont sont faites belles et déliées toiles; mais il y en a si peu, qu'on n'en peut faire autre estat ».

Ce fut au Mans, en 1766, qu'on fabriqua pour la première fois de la toile d'ortie. Les expériences furent répétées dans cette même ville, puis à Angers, à Colombe (Isère), à Montpellier, etc.

Voici la série des opérations qui précèdent la mise au métier de la filasse de l'ortie. On cueille la plante en août ou septembre; on se regie en cela sur la maturité des graines, qui se reconnaît par les feuilles penchées ou flétries, par la couleur jaunâtre ou rouge des tiges; pour cette récolte on prend des gants de peau et, avec une faucille, on coupe les tiges près du collet; on fait sécher et rouir absolument comme le chanvre. Si on prolonge la macération dans l'eau, la fibre corticale se détache d'elle-même. Après un séchage convenable à l'air, on la jette dans un four, un certain temps après la cuisson du pain, et ainsi se trouve préparée la filasse, bonne au filage comme celle du chanvre. On en fait une toile qui est de même couleur et de même consistance. En broyant la filasse, on obtient une espèce de coton qu'on peut convertir en papier; cela a été pratiqué en 1786 par Léonard de Lisle, à Langlée, près de Montargis.

En Suède, on a fabriqué d'excellentes et belles toiles fines avec l'ortie diotique. On a introduit, dans le même but, en Angleterre, l'ortie du Canada. La plus mauvaise ortie qu'on puisse employer est celle des terrains gras.

L'ortie a été jadis et est encore quelquefois employée en médecine. On lui a attribué des propriétés astringentes; on l'a préconisée contre l'hémoptysie, la météorisme, l'hémémèse, les tubercules pulmonaires, les hémorragies nasales, le diabète, la jaunisse, les rhumatismes, la goutte, la gravelle, la rougeole, la pleurésie, l'asthme humide, les catarrhes chroniques, etc. On la regarde encore comme emménagogue, purgative, diurétique, vermifuge et même fébrifuge. Les graines ont été administrées contre les flux diarrhéiques, la dysenterie, la leucorrhée, etc. Aujourd'hui, les feuilles fraîches sont seules employées, et uniquement à l'extérieur, pour produire l'urtication, c'est-à-dire pour provoquer un érythème localisé contre les douleurs; autrefois, ces feuilles hachées servaient à panser les ulcères sanieux et gangréneux.

Nous rappellerons ici pour mémoire l'ortie blanche et l'ortie utile, confondues sous le nom collectif de *china-grass*. V. ce mot.

ORTIÉ, ÉE (or-ti-é) v. part. passé du v. Ortier. Piqué, foudroyé avec des orties.

— Pithol. Qui a rapport à l'urticaire : *L'éruption ortiée* se développe chez quelques personnes toutes les fois qu'elles mangent une espèce particulière d'aliments. (Chomel.) *Le fièvre ortiée*, Syn. d'URTICAIRE.

ORTIER v. a. ou tr. (or-ti-é — rad. ortie. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous ortions, que vous ortiez*). Piquer, trotter avec des orties : *ORTIER un membre malade, pour produire une dérivation*.

— Far ext. Picoter : *Les gourmets disent que le vin, pour être bon, doit ORTIER le palais*. (Richelet.)

ORTIGA s. f. (or-ti-ga — de *Ortiga*, botan. espagn.). Bot. Syn. de *LOASA*, genre type de la famille des loasées.

ORTIGUE (Louis-Joseph D'), musicien et écrivain français, né à Cavallion (Vaucluse) le 22 mai 1802, mort à Paris le 20 novembre 1866. Tout en faisant dans son pays ses études littéraires, il étudiait la musique, d'abord avec deux artistes inconnus, Pascal Derrière et Viran-Roux, et travaillait ensuite le piano, l'harmonie et l'orgue avec ses deux compatriotes, Blaise le père et Castil-Blaze. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Aix, il alla faire son stage d'avocat à Paris et, après avoir rempli pendant quelque temps à Apt les fonctions de juge auditeur, il revint s'installer définitivement à Paris, résolu à s'occuper tout à fait de musique. D'Ortigue se rendit, au commencement de 1830, auprès de Lamennais, à La Chênaye, travailla quelque temps sous sa direction et lui fournit des éléments et des matériaux pour le chapitre que l'illustre écrivain consacra à la musique dans l'*Esquisse d'une philosophie*. De retour à Paris, il devint un des rédacteurs de l'*Avenir*, que Lamennais fonda en 1831, puis il écrivit successivement ou simultanément dans plus de vingt journaux, où il donnait des articles de critique et de littérature musicales : le *Temps*, la *Quotidienne*, la première *Revue de Paris*, l'*Opinion publique*, l'*Univers religieux*, l'*Université catholique*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *National*, le *Mémorial catholique*, le *Journal de Paris*, l'*Ère nouvelle*, le *Courrier de l'Europe*, le *Correspondant*, le *Journal des Débats*, le *Ménestrel*, la *Revue et Gazette musicale de Paris*, la *France musicale*, la *Revue de musique ancienne et moderne*, la *Matrize*, etc., etc.

D'Ortigue fut nommé professeur de chant au collège Henri IV en 1839. En 1857, il fonda, avec Niedermeyer, la *Matrize*, « revue du chant liturgique et de la musique religieuse », qui n'eut qu'une année d'existence. Depuis lors, et après la mort de Jules Lovy, il devint rédacteur en chef nominal du *Ménestrel*. A la suite de la mort de Delécuzet et après la retraite de Berlioz, avec lesquels il avait par-

tagé, au *Journal des Débats*, le sceptre de la critique, il était resté seul chargé de ces délicates fonctions. C'était un homme érudit, instruit, compétent, mais d'une intelligence secondaire; écrivain pâle et incolore, malgré certains bonheurs d'expression, manquant souvent de sens critique, et dénué de cette perspicacité naturelle si nécessaire à qui veut se poser en juge des œuvres de l'esprit. Du reste, connaissant à merveille les usages du journalisme et sachant en tirer parti, il avait publié quelques compositions musicales, entre autres une *Messe sans paroles*, dont il avait su faire dire beaucoup de bien. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1843, à la suite de quelques travaux historiques dont il avait été chargé par le gouvernement.

D'Ortigue a publié un certain nombre d'ouvrages plus ou moins importants, dont voici les titres : *De la guerre des diléttanti ou de la révolution opérée par M. Rossini dans l'opéra français et des rapports qui existent entre la musique, la littérature et les arts* (Paris, 1829, in-8°); le *Balcon de l'Opéra*, volume composé de morceaux de critique publiés dans différents recueils (Paris, 1829, in-8°); *De l'école musicale italienne et de l'administration de l'Académie royale de musique, à l'occasion de l'opéra de M. Berlioz (Benvenuto Cellini)* (Paris, 1839, in-8°); *De théâtre italien et de son influence sur le goût musical français*; c'est une seconde édition, modifiée, de l'ouvrage précédent (Paris, 1840, in-8°); *Palingénésie musicale*, brochure extraite de la *Revue et Gazette musicale de Paris*; *De la mémoire chez les musiciens*, lettre à Mme S. de B., brochure extraite du même journal; *Dictionnaire liturgique, historique et théorique de plain-chant et de musique d'église, dans le moyen âge et les temps modernes* (Paris, in-8°, de 1,580 colonnes), ouvrage à la rédaction duquel a pris une part considérable M. Théodore Nisard (l'abbé Normand), et qui fait partie de l'immense collection pédagogique publiée par M. l'abbé Migne; *Introduction à l'étude comparée des tonalités et principalement du chant grégorien et de la musique moderne* (Paris, 1853, in-16), volume formé de divers fragments du *Dictionnaire liturgique*; la *Musique à l'église* (Paris, 1861, in-12), composée d'articles ayant trait à la musique religieuse; d'Ortigue voulait, sous le titre de la *Musique au théâtre*, publier une sorte de pendant de cet ouvrage, mais il ne put trouver d'éditeur; *Traité théorique et pratique de l'accompagnement du plain-chant*, en collaboration avec Niedermeyer (Paris, 1856, très-grand in-8°); *Abécédair du plain-chant* (Paris, 1841, in-12). Dans un autre ordre d'idées, il a publié encore : la *Sainte-Baumie* (Paris, 1834, 2 vol. in-8°) et *Nouvelles chrétiennes* (Paris, 1837, in-8°).

ORTIGUEIRA (SANTA-MARIA-DE-), bourg d'Espagne, province de la Corogne, sur la côte du golfe de Gascogne; 5,230 hab.

ORTIGUES (Annibal D'), poète français, né à Apt (Provence) en 1570, mort dans la même ville en 1630. Il appartenait à une ancienne famille provençale qui avait donné à Apt un évêque, Jean d'Ortigue. Annibal suivit la carrière des armes, servit dans les troupes royales du temps de la Ligue et fit en Europe des voyages qui ne durèrent pas moins de quatorze ans. Pendant ces pérégrinations, d'Ortigue eut l'occasion d'exercer sa verve caustique et il écrivit des vers qui ne manquent ni d'originalité ni de vigueur. On lui doit les écrits suivants : la *Trompette spirituelle* (Lyon, 1605, in-12); *Poésies diverses*, où il traite de guerre, d'amour, gaîté, point de courtoisie, hymnes, sonnets, etc., dédiées au roi (Paris, 1617, in-12), dont les meilleures pièces sont : une *Apologie des femmes*, contre Juvénal, et qui paraît avoir servi à Legouvé pour son *Mérite des femmes*; les *Armes d'Achille*, et l'*Ortigue le Désert du sieur de Lortigue*, sur le mépris de la cour (Paris, 1637, in-8°), poème en douze chants, divisés par strophes de dix vers.

ORTIGUES (Pierre D'), littérateur français, fils du précédent, né à Apt en 1610, mort à Paris en 1693. Il se rendit à Paris pour y cultiver les lettres avec sa femme, qui partageait ses goûts, et que Saumaise désigne sous le nom de *Narsamine* dans son *Dictionnaire des préieuses*. Ruiné par le jeu, il vécut pauvre et fut, parait-il, détenu pendant quelque temps au Châtelet. Pierre d'Ortigue était plus honnête homme qu'homme de lettres, dit Mlle de Soudéri. Il forma le projet de mettre en dialogue l'histoire de France, mais il n'eut pas le temps de l'exécuter. On lui doit les ouvrages suivants : le *Grand Scipion* (Paris, 1658, 4 vol. in-8°); *Diane de France* (Paris, 1674); *Mlle de Tournon* (1679); *Agatès, reine de Sparte* (1685, 2 vol.), romans; *Histoire de la galanterie des anciens* (Paris, 1671, 2 vol.); *L'Art de plaire dans la conversation* (1688, in-12), plusieurs fois réédité et qu'on a attribué à tort à l'abbé de Bellegarde; *Harangues sur toutes sortes de sujets* avec l'art de les composer (1688, in-4°); *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire* (Paris, 1689, 2 vol. in-12). D'Ortigue a ajouté cinq volumes au *Pharomond* de La Calprenède.

ORTIVE adj. f. (or-ti-ve — du lat. *ortivus*, qui se lève). Astron. Amplitude *ortive*, Arc de l'horizon qui mesure la distance entre le

point où se lève un astre et l'orient vrai, c'est-à-dire le point d'intersection de l'horizon et de l'équateur.

ORTIXÈLE s. m. (or-ti-kse-le — du gr. *ortux*, caillie). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, intermédiaire entre les court-vite et les pluviers, et dont l'espèce type vit au Sénégal : *On ne connaît rien des mœurs de l'ORTIXÈLE*. (Z. Gerbe).

— Encycl. Les *ortixèles*, confondus autrefois avec les turnix, se distinguent de ceux-ci par un bec très-grêle, court, droit, un peu flechi à son extrémité, nu à sa base; par des tarses longs, réticulés, et surtout par des jambes dénuées de plumes sur leur partie inférieure. Ces deux derniers caractères rapprochent les *ortixèles* des échassiers; plusieurs auteurs les rangent même dans cet ordre, entre les court-vite et les pluviers. *L'ortixèle de Meifren* est la seule espèce connue; son plumage, sur les parties supérieures, est d'un roux tacheté de blanc; les parties inférieures sont blanchâtres; la tête est d'un roux sombre; une bande blanche s'étend du bec à la nuque en passant sur l'œil; la gorge est lavée de roux. Cet oiseau habite le Sénégal; ses mœurs sont à peu près inconnues; d'après les caractères tirés des jambes, on a présupposé que ce devait être un oiseau de marais.

ORTIZ (Alonso), théologien et historien espagnol, né à Tolède, mort vers 1530. Docteur en droit, puis chanoine de Tolède, il gagna la faveur du cardinal Ximénès, qui le chargea de revoir la liturgie mozarabique. On a de lui : *De la herida del rey don Fernando el Católico*, etc. (Séville, 1493, in-fol.), recueil de cinq opuscules, écrits en style de rhéteur, et dans lesquels il justifie des actes de l'inquisition d'une façon déplorable; *Missale mixtum* (Tolède, 1500, in-fol.); *Breviarium mixtum* (Tolède, 1502, in-fol.), ouvrages qui sont devenus des raretés bibliographiques.

ORTIZ (Blaise), archéologue espagnol, parent du précédent, né à Villarobledo, près de Tolède. Il vivait au xvi^e siècle et devint docteur en droit civil et en droit canon, vicaire général de l'évêque de Calahorra, suivit à Rome le cardinal Floren, et fut enfin chanoine de Tolède. On lui doit des ouvrages pleins d'érudition et de particularités curieuses : *Itinerarium Adriani VI, ab Hispania Romanus usque* (Tolède, 1548, in-4°); *Descriptio graphica summi templi Toletani* (Tolède, 1544, in-8°).

ORTLER V. ORTELSPITZE.

ORTOCIDES, c'est-à-dire *fils d'Ortok*, dynastie turcomane qui régnait en Arménie et en Syrie au x^e siècle. Elle posséda Jérusalem de 1082 à 1098, époque à laquelle cette ville fut prise par les croisés, et Alep de 1117 à 1126. Son autorité s'étendit également sur les principautés de Mafarekin et de Mardin.

ORTOHUA s. m. (or-to-oua). Mamm. Un des noms vulgaires du zorille.

ORTOLAN s. m. (or-to-lan — lat. *hortulanus*, de *hortus*, jardin). L'ancien hortulanus avait *hortolan* et *ortolan*, jardinier, nom qui a été transporté à l'oiseau). Ornith. Section du genre bruant, comprenant plusieurs espèces estimées pour la délicatesse de leur chair, une surtout, qui prend un embonpoint considérable : *Il est très-probable que notre ORTOLAN n'est autre chose que la militaire de Varron, ainsi appelée parce qu'il engraisait cet oiseau avec du millet*. (Buff.) *L'ortolan n'est point un oiseau sédentaire*. (Z. Gerbe.) On prend les ORTOLANS aux gluaux et à la nappe, dans le temps de leur passage. (V. de Bonnaire.) La destruction de l'ORTOLAN et du becfige a livré la vigne à l'invasion de la pyrale et de l'oidium. (Toussenet.)

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Semblait d'ortolans seuls et de bisque nourrie ?
BOULEAU.

Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs
D'une façon fort civile
A des reliefs d'ortolans.

LA FONTAINE.

« Nom vulgaire d'un grand nombre de petits oiseaux estimés comme gibier : *En certaines provinces de France, on donne le nom d'ORTOLANS à plusieurs oiseaux d'espèces très-différentes, par exemple au ortol, au becfige, etc.; en Amérique, on le donne à une petite espèce de tourterelle qui prend beaucoup de graisse et dont la chair est très-délicate*. (Buff.) *A Marseille, tous les oiseaux qui ne dépassent pas la grosseur de l'alouette sont réputés ORTOLANS*. (Toussenet.)

— Fam. *Ètre gras comme un ortolan*, Avoir beaucoup d'embonpoint.

— Encycl. Ornith. Cette espèce du genre bruant est la grosseur de notre linotte des vignes. *L'ortolan* ordinaire est long de 0m,15 du bout du bec au bout de la queue. Le sommet de la tête, ainsi que le haut du derrière de son cou, est d'un olivâtre cendré; son dos et ses plumes scapulaires sont un mélange de roux brun et de noirâtre; son croupion, de même que les couvertures du dessus de la queue, est d'un brun marron. Les grandes couvertures de ses ailes sont brunes, bordées de gris en dehors et terminées de même; les moyennes sont d'un brun noirâtre, terminées de fauve, et les petites brunes en entier. Il a le tour des yeux et le dessous du cou d'un

jaune paille. On connaît plusieurs autres espèces de bruns *ortolans*, mais ils sont tous étrangers à l'Europe.

L'*ortolan* paraît confiné dans les parties méridionales de l'Europe, où on le trouve en tout temps. Non moins, les individus de l'espèce ne sont point sédentaires toute l'année; il se trouve parmi eux des voyageurs qui, au printemps, quittent ces belles contrées pour se répandre dans celles qui sont intermédiaires entre le Nord et le Midi. Cependant, ils ne s'arrêtent pas indifféremment partout pour y propager leur espèce; on dit même qu'ils ne restent qu'en Allemagne, dans nos départements méridionaux, en Lorraine, en Bourgogne, et en fort peu d'autres cantons de la France. Dans les pays de vignoble, ils placent ordinairement leurs nids dans les ceps; ils les composent assez négligemment d'herbes sèches et d'un peu de crin. La femelle y pond deux fois par an; en Lorraine, ils font leur nid à terre, et le plus souvent dans les champs de blé. C'est presque toujours vers le mois de mai, à peu près dans le temps où les caillies reviennent parmi nous, que les *ortolans* arrivent du Midi dans l'intérieur de la France; ils en repartent en septembre, pour le pays d'où ils sont venus. Dans les époques de ce double passage, qui n'est qu'instinctive pour nos départements intermédiaires, on en prend un grand nombre, quoiqu'ils ne s'arrêtent que le temps nécessaire pour prendre leur nourriture. A son arrivée, au printemps, l'*ortolan* est un oiseau maigre, valant tout au plus un moineau; cela tient à ce qu'il a voyagé et qu'il est en amour; mais, dès le mois de juillet, il engraisse et, au passage d'automne, il devient ce petit gibier à plume dont le renom est universel.

— *Chasse aux ortolans*. On peut prendre les *ortolans* dès leur arrivée, en avril, à la condition de les engraisser avant de les tuer. Le filet dont on se sert se compose de deux nappes semblables à celles que l'on emploie pour prendre les alouettes au miroir, et l'on place une demi-douzaine d'appâts, entre les deux nappes, dans de petites cages légèrement couvertes de feuillage. Le piège est placé sur un terrain peu éloigné d'une vigne ou d'un champ d'orge ou d'avoine, endroits préférés par l'oiseau. On prend bien garde de ne se pas placer à moins de 100 mètres des arbres ou des haies. En quelques pays, parmi lesquels nous citerons la Guyenne et l'Agénois, les *ortolans* se prennent communément à l'aide de *matates*, sortes de cages en trebuchet, entourees de quelques épaves, que l'on conserve d'une année à l'autre dans des volières. Dans les pays chauds, tels que l'Italie, où l'on ne prend pas la peine d'engraisser les *ortolans*, parce qu'ils s'y engraisent suffisamment en liberté, on les chasse au fusil et, pour les attirer, on se sert, comme en France, d'appâts dont les cages sont attachées soit à des piquets, soit à des arbrisseaux. On se poste à peu de distance.

— *Engraissement des ortolans*. Les meilleurs *ortolans* sont ceux que l'on engraisse après les avoir pris dans des filets ou des matates. A cet effet, on les enferme dans une petite chambre sombre, où on leur donne en quantité de l'avoine et surtout du millet, leur nourriture favorite. Au bout d'une quinzaine de jours de ce régime, ce ne sont plus que des pelotons de graisse; quelques-uns en meurent étouffés; ce ne sont pas les moins gâtés; il est temps alors de tuer les autres, dont l'embonpoint ne saurait plus augmenter et qui mourraient tous de gras. On du. La chambre où l'on engraisse les *ortolans* s'appelle *mue*; elle est constamment éclairée par une lampe; quelques bâtons servent de juchoir, on y tient continuellement de l'eau fraîche, les murs de la chambre sont bien crèpis, afin que les souris et les rats ne puissent y pénétrer. Un *ortolan*, qui pèse tout au plus une once lorsqu'il est pris, en pèse trois ou quatre après l'engraisement. Quand on les a tués, on les plume, on les saupoudre de farine et on les range dans des boîtes si on veut les faire voyager.

L'*ortolan*, quand il a été engraisé dans le bon moment, n'est plus, pour ainsi dire, composé que de graisse, mais d'une graisse délicate, appétissante, exquise; elle pousse pourtant par son abondance et l'on ne peut en manger beaucoup. Certaines personnes préfèrent d'autres oiseaux du même genre, qui ont aussi la propriété de s'engraisser, quoiqu'à un degré moins élevé. L'*ortolan*, dit M. Gerbo, n'est pas la seule espèce du genre bruant qui ait de la tendance à prendre de l'embonpoint. La plupart des oiseaux qui composent ce genre n'arrivent jamais, il est vrai, qu'à un fesse, à ce degré d'obésité; cependant les bruns de marais et de roseaux peuvent devenir aussi délicats que les *ortolans*.

— *Rôti d'ortolan*. Le mot *ortolan* évoque dans l'esprit l'idée du plus exquis des rôtis; et pourtant, combien de gens font l'éloge de ce petit gibier, qui ne le connaissent que de nom! Joigneux appelle l'*ortolan* une poularde fine, exquise et microscopique. Ce sont là des adjectifs qui s'appliquent parfaitement à ce petit oiseau qui, dans son état parfait, ressemble à une boule de graisse; on le fait rôtir, après l'avoir laissé tremper deux ou trois minutes dans du bouillon ou du jus bouillant, courte application de chaleur qui suffit à cuire à demi sa chair délicate. En-

fermé dans une coque d'oignon et cuit dans l'eau ou sous la cendre, il renouvelle à peu de frais une des magnificences de Trimalcion, et égaye souvent le repas, en étonnant le convive.

Quand cet oiseau est jeune et cuit à propos, dit Grimod de La Reynière, sa chair est légère et tendre; on convient cependant qu'elle a plus de délicatesse que de saveur, et qu'elle est trop rassasiante pour qu'on puisse en manger beaucoup; sa graisse, quoiqu'elle émollient, résoutive et adoucissante, ne convient pas à tous les estomacs. Ceux dont ce viscère redoute les substances grasses foront, en général, très-bien de s'en abstenir. Il importe peu aux gourmands de savoir que l'*ortolan* a un chant assez agréable et que, dans les pays où il est indigène, on le nourrit pour son ramage; ils aimeraient bien mieux apprendre que c'est un des oiseaux qui se cuisent le plus promptement. On pourrait facilement l'enfermer dans des coquilles d'œuf bien luites et le faire cuire dans l'eau ou sous la cendre, mais on le préfère à la broche, attendu qu'à Paris surtout c'est un rôti d'un très-grand prix. Il suffit de le barder et de l'arroser pendant qu'il cuit avec un peu de lard fondu; on le mange avec du jus d'orange. On apprête aussi les *ortolans* comme les caillies, mais c'est un oiseau trop rare à Paris pour l'y servir autrement qu'à la broche. On a trouvé moyen d'ajouter encore à la splendeur de ce rôti en lui donnant une belle couleur d'or; c'est un des secrets de la haute cuisine.

ORTOLAN (Joseph-Louis-Elzéar), juriste français, né à Toulon (Var) en 1802, mort à Paris en 1873. Il fit de brillantes études à Nice, puis à Avignon, et montra d'égales dispositions pour la poésie, les lettres et les mathématiques. Au sortir du collège, Ortolan se rendit à Aix pour suivre les cours de l'École de droit, puis alla à Paris, s'y fit recevoir licencié en 1825, fut inscrit au barreau de cette ville l'année suivante et passa son doctorat en 1829. A cette époque, Ortolan, qui donnait des leçons de droit, s'était déjà fait connaître par deux ouvrages fort remarquables et plusieurs fois réédités : *L'Explication historique des Institutes de Justinien* (1827, 3 vol. in-8) et *l'Histoire de la législation romaine* (1828, in-8). Ces deux traités, qui avaient pour objet d'ouvrir une voie nouvelle à la science du droit et qui contenaient, en effet, des aperçus nouveaux, attirèrent sur lui l'attention publique, lui valurent la protection d'Henri de Pansy et de Mourre et le firent nommer bibliothécaire adjoint à la cour de cassation. Esprit très-large, très-ouvert, imbu d'idées libérales et même républicaines, Ortolan accueillit avec joie la révolution de juillet 1830 et devint alors secrétaire général du parquet de la cour de cassation. Tout en remplissant ces fonctions, il fit, en 1830, à la Sorbonne, un cours d'histoire du droit constitutionnel en Europe et, en 1831, un cours de droit commercial à l'Athénée industriel. En 1836, ses concitoyens du Var le choisirent pour leur délégué auprès du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, et il adressa à ce conseil plusieurs rapports remarquables, notamment sur la création d'une caisse de retraite pour les ouvriers et pour l'abaissement des tarifs en matière de douane. Ce fut également en 1836 qu'Ortolan fut appelé à occuper, à la Faculté de droit de Paris, une chaire de législation pénale comparée, dans laquelle il fit preuve du plus remarquable talent, et qu'il conserva jusqu'à sa mort. Après la révolution de 1848, tout en continuant son cours, il fit à la Faculté, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique, Carnot, une série de leçons sur le gouvernement républicain et la souveraineté du peuple. Autour du professeur se pressait constamment une jeunesse nombreuse, avide d'entendre son enseignement si élevé, si contraire à l'esprit de routine, si sincèrement démocratique. De 1848 à 1851, Ortolan siégea au conseil supérieur de l'instruction publique et ce fut lui qui y prépara les programmes d'enseignement de l'École d'administration. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, le professeur républicain, qu'on ne pouvait destituer de sa chaire, continua ses cours à la Faculté de droit et, jusqu'à la fin de sa vie, les étudiants suivirent avec empressement ses leçons. Fréquentement attaqué et calomnié pour ses idées républicaines, mais estimé de tous ceux qui le connaissaient, qui avaient à entendre sa chaleureuse parole, son mâle langage, Ortolan laissa en mourant, à la Faculté, un vide difficile à remplir. Indépendamment des ouvrages précités et d'études ou de dissertations intitulées : *Origine du gouvernement représentatif*, *De la patrie en France et en Angleterre*, *Sur la déclaration des droits de l'homme*; *Du duel*; *De la peine de mort*; *Examen du code pénal de la Sardaigne*; *Déposition des rois par les assemblées nationales* (1831); *Etudes sur la constitution des Pays-Bas*, des *ligues hanséatiques*, de l'*Espagne et du Portugal*, de la *Italie*, etc. (1831-1837); *Influence de la Révolution française sur la législation constitutionnelle de l'Europe* (1835); *Des lois du développement historique de l'humanité* (1840), etc., on doit à ce jurisconsulte : *Histoire du droit constitutionnel en Europe pendant le moyen âge* (1831, in-8); *Introduction philosophique au cours de législation pénale comparée* (1839, in-8);

Introduction historique au cours de législation pénale comparée (1841, in-8); *Sur la souveraineté du peuple et les principes du gouvernement républicain moderne* (1848, in-8); *Éléments du droit pénal* (1854-1856, 2 vol. in-8), avec une introduction philosophique et historique; *Traité du ministère public en France*, en collaboration avec M. Ledeau. Enfin, on lui doit quelques ouvrages purement littéraires : les *Contre-paroles d'un croyant*; les *Enfantines* (1845, in-12), recueil de poésies charmantes; *Notice sur Poncey* (1846, in-8), poète maçon dont il a révélé le talent, etc. — Son frère, Jean-Félicité-Théodore ORTOLAN, né en 1808, a suivi la carrière de la marine, où il est entré en 1822. Il était capitaine depuis 1862, lorsqu'il prit sa retraite en 1868. On lui doit un ouvrage estimé et plusieurs fois réédité, intitulé : *Règles internationales et diplomatiques de la mer* (1844-1845, 2 vol. in-8).

ORTOLAN (Eugène), compositeur français, né à Paris en 1824, fils d'Éliezer Ortolan. Il montra de bonne heure une égale prédilection pour les études sérieuses et pour l'art musical. Tout en suivant les cours de l'École de droit, il étudia au Conservatoire le contrepoint dans la classe d'Halévy, la composition dans celle de Berton, et obtint le second grand prix de composition musicale au concours de l'Institut, en 1845. Quelques temps après, M. Eugène Ortolan était reçu licencié en droit, puis il passait son doctorat (1849) et obtenait un emploi au ministère des affaires étrangères. Comme jurisconsulte, M. Ortolan a publié : *Des moyens d'acquiescer le domaine international* (1851, in-8). Comme compositeur, il est l'auteur d'une *Ouverture* jouée à la distribution des prix du Conservatoire, en 1849, et de quelques opéras : *Lisette*, opéra-comique en deux actes, représenté au Théâtre-Lyrique en 1855, et dont la musique est gracieuse et originale; la *Momie de Roscoff*, opérette en un acte, d'une habile facture, jouée aux Bouffes-Parisiens en 1857. Enfin, il a mis en musique quelques pièces de poésie.

ORTOLANO (Giovanni-Battista BENVENUTO, dit L.), peintre italien. V. BENVENUTO.

ORTONA, ville d'Italie, province de l'Abruzzo Citerieure, à 13 kilom. N. de Lanciano, 4,985 hab. Petit port sur l'Adriatique; vins estimés aux environs; siège d'un évêché.

ORTONCOURT, village et comm. de France (Vosges), cant. de Rambervillers, arrond. et à 30 kilom. d'Épinal, près de la forêt de Charmes; 290 hab. Antiquités romaines.

ORTOSPANA ou ORTOSPANUM, ville du pays des Paropamisades. Elle était située à la source d'un affluent occidental du Coas et au point de croisement de trois routes qui se dirigeaient l'une au N., vers la Bactriane, les deux autres dans l'Inde. Ptolémée nommait cette ville Caroura. On croit qu'elle occupait l'emplacement sur lequel se trouve aujourd'hui la ville de Caboul.

ORTS (Charles), homme politique belge, né à Bruxelles vers 1815. Lorsqu'il fut acheté son droit, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Bruxelles, s'y fit rapidement remarquer par son talent, devint professeur de droit public à l'université libre dans la même ville, et dut à ses idées libérales, à son hostilité ouverte contre le parti clérical d'être envoyé à la Chambre des représentants par les électeurs de la capitale de la Belgique (1848). M. Orts occupa bientôt une des premières places parmi les orateurs de son parti, attaqua avec une grande vivacité le ministère de transition présidé par M. de Decker (1855), devint, l'année suivante, vice-président de la Chambre et, lors de la dissolution de la loi sur la charité, il prononça un discours qui eut un grand retentissement et qui contribua à amener la dissolution des Chambres et la chute du ministère catholique. Réélu à Bruxelles, en même temps qu'une majorité libérale, il appuya le nouveau cabinet, présenta diverses mesures et projets de loi et proposa notamment de déterminer le nombre des représentants du pays en prenant pour base, non les circonscriptions territoriales, mais la population. Cette proposition, qui donna lieu à un vif débat, amena une nouvelle dissolution de la Chambre (1864). En 1865, M. Orts proposa, mais sans succès, d'introduire dans la loi électorale une disposition en vertu de laquelle l'instruction fût obligatoire pour tout électeur. « La remarque », dit-il, « que l'homme politique a été un des fondateurs de la Presse belge (1856), qui a fusionné avec l'Indépendance belge ».

ORTIER, montagne de l'empire d'Autriche, dans les Alpes Rétiques, sur la frontière du Tyrol; 4,000 mètres d'altitude.

ORTUÑA (Diego), romancier espagnol, né à Najza (Aragon). Il vivait au xvi^e siècle et il est auteur de la première partie de *Espejo de principes y cavaleros en el qual se cuentan los hechos del cavallero del Febo y de su hermano Hostier* (Saragossa, 1562, in-fol.), suite des *Amadis*. Ce roman a été traduit en français par Russot, sous ce titre : *L'Admirable histoire du chevalier du Soleil*.

ORTYIE s. f. (or-ti-je). — V. l'étym. à la partie encycl.). Ornith. Un des noms scientifiques du genre perdrix.

— Encycl. Ce mot vient du gr. *ortus*,

caille, perdrix, et a donné à des anciens noms de Delos, *Ort. q.*, i.e. aux caillies. « La caille, dit Max Müller, s'appelle en sanscrit *varitika*, c'est-à-dire l'oiseau qui revient, parce qu'elle est un des premiers oiseaux qui reviennent avec le printemps. Ce même nom, *varitika*, est donné dans le Vêda à l'un des nombreux êtres qui sont délivrés ou rachetés par les Asvins, c'est-à-dire par le jour et la nuit; et je crois que *Varitika*, celle qui revient, est encore une des nombreuses appellations de l'Aurore. L'histoire de *Varitika* est fort courte. Elle a été avalée, mais elle a été délivrée par les Asvins; elle a été délivrée par eux de la gueule du loup; elle a été délivrée par les Asvins de l'agonie. Ce ne sont là que des répétitions, sous forme de légendes, de ces vieilles expressions : l'Aurore ou la caille arrive, la caille est avalée par le loup, la caille a été délivrée de la gueule du loup. De la nous avons *Ortygie*, la terre des caillies, l'Orient, l'île sortie miraculeusement des flots, où Lété mit au monde ses jumeaux solaires, et de là nous avons aussi *Ortygie*, nom donné à Artemis, fille de Lété, parce qu'elle était née dans l'Orient. « Pictet n'explique pas tout à fait de la même façon ce nom de la caille : il croit que cet oiseau est appelé en sanscrit *varitika*, *varitika*, de la racine *var*, non pas revenir, mais rouler, par allusion à l'habitude de la caille de se rouler à terre comme la perdrix, fait observé déjà par Aristote. « Les oiseaux qui n'ont pas l'aile bonne, dit-il, et qui s'élèvent peu de terre, aiment à se rouler dans la poussière; tels sont : la poule, la perdrix, l'attagus, l'alouette (?), le faisane, etc. » Le nom sanscrit se retrouve dans le persan *wartak*, *wardi*, *watak*, caille; kourde, *wardi*, même sens, *wardi*, *wardi*, canard; *aghân ortak*, turc *or-tak*. Le grec *ortus*, pour *ortus*, à pour thème *fortus*, probablement, selon Pictet, d'un synonyme *varitaga*, qui va en roulant, composé avec *ga*, comme *plavaga*, singe, grenouille, qui va en sautant, *pataga*, oiseau, qui va en volant, etc. Le lithuanien *weversys*, alouette, est une forme redoublée de *var*. Le lithuanien *wyturis*, alouette, illyrien *vitula*, *vitulinka*, semble avoir perdu le r, comme l'indoustani *bater* et le persan *watak*, et rappelle le sanscrit *varitula*, rond, globulaire. Enfin l'ancien allemand *wahitla*, scandinave *vak-tela*, etc., qui n'a pas d'étymologie sûre, pourrait bien n'être qu'une transformation de *varitika*, où le k et l'r, qui équivalent à t, auraient changé de place.

ORTYIE, ORTYGIA, ancien nom donné à la ville de Delos, parce que les caillies y étaient fort abondantes. « Lieu voisin d'Éphèse, près du Cenchris. « Quartier de l'ancienne Syracuse, bâti sur un îlot de la rade et où se trouvait la fontaine d'Aréthuse. Ortyie et Syracuse communiquaient peut-être entre elles; car, en 1854, on a découvert au-dessous du niveau de la mer un aqueduc qui paraît avoir été destiné à relier ces deux villes. Il se peut d'ailleurs que cet aqueduc ait autrefois émergé au-dessus des eaux.

ORTYGIEN, IENNE adj. (or-ti-je-n). Géogr. anc. Qui appartient à l'île d'Ortygie ou de Delos.

— Mythol. gr. Epithète d'Apollon et de Diane, nés à Delos.

ORTYGINÉ, ÊE adj. (or-ti-je-né — du gr. *ortus*, *ortus*, caille). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre caille.

— s. f. pl. Section de l'ordre des gallinacés et de la famille des tinamous ou cryptorhées, composée du seul genre *turnix*.

ORTYGIEN s. m. (or-ti-je-n — du gr. *ortus*, petite caille). Ornith. Syn. de COTURNIX ou de PERDRIX.

ORTYGIS s. m. (or-ti-je — du gr. *ortus*, *ortus*, caille). Ornith. Syn. de TURNIX, genre d'oiseaux gallinacés.

ORTYGOCCOPIE s. f. (or-ti-go-co-pi — gr. *ortygokopia*, de *ortus*, caille, et de *kopto*, je coupe). Antiq. gr. Jeu en usage parmi les dévotés d'Athènes, et qui consistait à tuer des caillies en les frappant adroitement sur la tête avec le doigt.

ORTYGODE s. m. (or-ti-go-de — du gr. *ortygodes*, qui ressemble à une caille). Ornith. Syn. de TURNIX, genre de gallinacés.

ORTYGOMÈTRE s. f. (or-ti-go-mètre — gr. *ortygometra*, de *ortus*, caille, et de *metron*, mesure). Ornith. Non donné par les Grecs au râle ou roi des caillies. « Chez les ornithologistes modernes, Genre d'oiseaux formé aux dépens des râles.

ORTYX s. m. (or-tiks — du gr. *ortus*, caille). Ornith. Nom scientifique du colin, genre voisin des perdrix.

ORUBU s. m. (o-ru-bu). Ornith. Syn. d'ORUBU.

ORUCAIRE s. f. (o-ru-ko-re — du gr. *oruz*, pioche, instrument pour fouir). Bot. Syn. de DREPANOCARE.

ORURILLO, bourg de l'Amérique du Sud, république du Pérou, à l'extrémité N. du lac Titicaca; 2,000 hab.

ORURO, ville de l'Amérique du Sud, république de Bolivie, département de Charcas, ch.-l. de la province de son nom, à 152 kilom. au S.-O. d'Oropesa, dans une belle vallée; 5,000 hab. « La province d'Oruro renferme des pâturages abondants et des mines d'or.

ORUS s. m. (o-russ — nom d'une divinité égyptienne). Astron. Nom d'une étoile de la constellation des Gémeaux.

ORUS, dieu égyptien, fils d'Osiris et d'Isis. Il fut le dernier des dieux qui régnèrent en Égypte; il rappelle vraisemblablement l'époque où les chefs militaires armaient le pouvoir à la caste sacerdotale. V. ANOKRIS.

O RUS, QUANDO EGO TE ASPICIAM ? (*O campagne, quand te reverrai-je ?*) Fatigué du bruit de la ville, Horace (livre II, sat. vi, v. 60) aspire au repos des champs :

*O rus, quando ego te aspiciam ? quandoque licebit
Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis
Ducere sollicita jucunda obliuia vite ?*

« O campagne, quand te reverrai-je ? Quand pourrai-je, dans la lecture des vieux auteurs, dans le sommeil ou dans la paresse, oublier doucement les fatigues de la vie ? »

Bien souvent on a répété l'exclamation d'Horace.

Delille a paraphrasé heureusement ces vers du poète :

O champs ! ô mes amis ! quand vous verrez-je encore,
Quand pourrai-je, tantôt gisant un doux sommeil,
Et des bons vieux auteurs amusant mon réveil,
Tantôt orant sans art mes rustiques demeures,
Tantôt laissant couler des insouciantes heures,
Boire l'heureux oubli des soins tumultueux,
Ignorer les humains, et vivre ignoré d'eux ?

« Je serai au mois d'août à la Brède : *O rus, quando te aspiciam ?* »

MONTESQUIEU.

ORUST, île du Cattégat, sur la côte de Suède, gouvernement de Gothenbourg, par 59° 12' de lat. N. et 9° 13' de long. E. : 25 kilom. de longueur du N.-E. au S.-O., et 20 kilom. dans sa plus grande largeur. Culture du houblon, élevage de bestiaux ; pêche abondante.

ORVAL, village et commune de France (Cher), cant., arrond., et à 2 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, à 46 kilom. de Bourges, sur la rive gauche du Cher ; 467 hab. Dans l'église, croix en vermeil donnée, dit-on, par saint Louis ; belle fontaine se jetant en cascade dans le Cher.

Orval (ABBAYE D'), ancienne et célèbre abbaye de Belgique, supprimée à la Révolution et dont les ruines magnifiques se voient encore dans une des gorges de la forêt de Chiny. C'est dans cette gorge, une des plus reculées jadis et des plus sauvages, que quelques ermites d'abord et ensuite cinq moines bénédictins, venus de Calabre et accueillis, vers l'an 1071, par Arnoux II, comte de Chiny, jetèrent les fondements de cette abbaye célèbre. Ils avaient commencé à bâtir une modeste église, et déjà quelques cellules s'élevaient à l'entour, quand un ordre de leur supérieur les rappela en Italie. Des chanoines réguliers remplacèrent les bénédictins de Calabre en 1110. Ils furent envoyés de Trèves, par l'archevêque Brunon, sur les sollicitations du comte Othon, sous la conduite d'un prévôt nommé Fulbert. L'histoire nous a conservé leurs noms : ils s'appelaient Rainier, Alard de Germinon et Herbert de Bouillon. Les bâtiments du monastère furent bientôt achevés sous les auspices du comte Othon, et la dédicace de l'église eut lieu le 30 septembre 1124, par Henri, évêque de Verdun. Peu après, cependant, le relâchement s'étant introduit parmi les chanoines, le comte Albert s'adressa, pour y mettre ordre, à son oncle Albréron, un des successeurs de l'évêque Henri et ami de saint Bernard, et l'illustre fondateur de cet ordre vint à la maison de Trois-Fontaines une huitaine de bernardins qui, sous la conduite de Constantin, son disciple, arrivèrent à Orval en 1131 et en prirent possession. A partir de cette époque, l'abbaye vit grandir son importance et sa renommée. De nouvelles libéralités du comte augmentèrent sa messe abbatiale, et le pape Innocent II, par sa bulle de 1141, porta à son apogée la prospérité de l'abbaye. Le comte Louis surpassa encore ses prédécesseurs en générosité, et, pendant quatre siècles, la noblesse du pays ne cessa d'enrichir le monastère. Comme on le voit, quatre périodes divisent l'histoire de l'abbaye d'Orval : l'établissement des ermites du VI^e au XI^e siècle ; celui des bénédictins de Calabre de 1071 à 1110 ; celui des chanoines réguliers jusqu'en 1131 ; et celui des bernardins depuis cette dernière époque jusqu'au sac de 1793. Nous n'en résumons que les principales époques, qui se rattachent tous à la dernière période. En 1571, sous l'abbat de Robin de Stenay, de graves désordres se manifestèrent dans l'abbaye ; l'hérésie de Calvin avait envahi, dès 1560, la principauté de Sedan et le duché de Bouillon ; la guerre civile s'était allumée dans la France et notamment dans la Lorraine ; les calvinistes pillaient et brûlaient les couvents. Orval subit leurs ravages. Ses religieux étaient tombés dans un singulier relâchement de mœurs ; plusieurs avaient fui. Cet état de désordre dura jusqu'à l'abbat de Benze-rad, qui fit revivre à Orval l'étroite observance de la règle de saint Benoît.

Les sciences et les beaux-arts fleurirent pendant des siècles à l'abbaye d'Orval, et l'histoire nous a laissé le nom de trois moines qui s'illustrèrent chacun dans une branche différente : frère Antoine Périn de Valensart dans la chirurgie, Abraham Gilsen de Hasbay dans la peinture, et Armand Robin de Chau-

vancy le Châtel dans la ciselure et la dorure des métaux. Le vieux couvent fut détruit en 1793 ; la magnifique abbaye de Saint-Bernard fut abattue par les boulets. Voici comment la légende raconte l'origine du nom de l'abbaye : la comtesse Mathilde, veuve de Godefroid le Bossu, duc de la basse Lorraine, venait de perdre son mari quand elle se retira dans l'ermitage récemment bâti pour les religieux calabrains par le comte Arnoux II ; un jour qu'elle lavait ses mains dans les eaux qui découlaient du bois, l'anneau nuptial de la comtesse disparut dans le bassin. Elle implora la sainte Vierge, la priant ardemment de le lui rendre, et fit vœu de doter un couvent en ce lieu même si son anneau était retrouvé. A peine sa prière était-elle finie qu'elle l'aperçut au milieu des grains de sable que le bouillonnement de la source agitait. A partir de cette époque, la vallée se nomma le val d'Or (*aurora vallis*, Orval), et une pierre aux armes de l'abbaye, érigée près de la source, perpétua longtemps le souvenir de cet événement.

On entra dans le monastère par une grande porte qui a disparu et dont l'emplacement est encore désigné par une statue colossale géant à terre. Cette statue que, l'on regarde comme celle de saint Jean-Baptiste, occupait, selon toute apparence, une grande niche aujourd'hui vide, entourée d'ornements d'excellent style et visible à l'angle nord de la façade du grand bâtiment. Au delà de cette porte s'élevait une tour carrée, très-spacieuse. Au fond de cette cour, une seconde porte semblait à la première précédait un vestibule et, au delà, se trouvait la cour des novices et de la partie de l'église. Près de la petite basilique cistercienne s'élevait l'ancien quartier abbatial et l'appartement de saint Bernard ; ce bâtiment était à droite de l'église ; à gauche, on trouve la fontaine de la légende, dont le bassin est encore intact ; à l'opposé de l'église, le bâtiment des novices dépendants de l'abbaye. Au fond de la cour était le lieu dit l'Académie de peinture, où les religieux se livraient à l'étude des beaux-arts ; puis, au-dessous, s'élevait une troisième grande porte et un vestibule donnant aujourd'hui passage dans les jardins. Venait ensuite près du mur d'enceinte divers bâtiments accessoires. Les religieux habitaient des cellules dans les bâtiments orientaux de la cour des cloîtres. Ceux-ci se trouvaient à droite de l'église. Les ruines du vieux couvent appartiennent à l'architecture gothique du XII^e siècle, dont quelques morceaux offrent des spécimens remarquables. Quant à l'église, consacrée en 1124 par l'évêque de Verdun, c'était un vaisseau en croix latine, avec une partie du chœur et du transept est encore debout. L'architecture en est romane et gothique. Le portail, surmonté d'une haute tour carrée, était percé d'une rosace et de cinq fenêtres, dont trois éclairaient la grande nef et deux les bas-côtés. On distingue encore aujourd'hui une double arcade en ogive : ce sont les portes ; sur le pilier du milieu est une Vierge sous un couronnement ; deux statues, l'une à droite, l'autre à gauche, représentent saint Pierre et saint Paul. Les deux cordons de l'ogive appartiennent au style gothique pur ; le plus près du fond se compose de douze arcs portant les uns des encensoirs, les autres des coupes. Au haut de l'ogive se tient Dieu le Père ; à ses côtés, sous le deuxième cordon, sont les Vierges sages et les Vierges folles de la parabole. L'intérieur du chœur est remarquable par ses détails. La grande nef était soutenue par douze piliers massifs, de style roman, dont l'épaisseur contrastait avec la légèreté des voûtes. L'ensemble donnait un aspect majestueux et sombre à la basilique, aspect auquel contribuaient encore les douze verrières à vitraux colorés qui l'éclairaient. Deux chapelles furent ajoutées après coup à la nef gauche, l'une en 1705, l'autre en 1731 ; on en peut voir encore les traces. Ces chapelles détruisaient l'harmonie uniforme de l'édifice. C'est près du pilastre séparant des deux arcades orientales qu'on admirait jadis le mausolée de Bernard de Montgaillard, l'un des réformateurs de l'abbaye. Ce mausolée était orné de colonnes corinthiennes ; au-dessus s'élevait la statue en marbre blanc du réformateur, agenouillé et invoquant la Vierge, dont l'image lui apparaissait portée par un groupe d'anges. Neuf verrières éclairaient le chœur ; celle du fond, divisée en quatre feuilles, représentait l'Assomption. Le grand quatre-feuilles du centre, accolé de rosaces et de trefles comme les trois autres, contenait la figure de la Vierge s'élevant au ciel, portée par des chérubins. Tous les contemporains qui nous ont laissé quelques détails sur cette verrière sont unanimes pour la regarder comme une merveille de l'art. Citons encore, parmi les nombreux monuments artistiques que contenait l'abbaye d'Orval, les tombeaux de Marguerite de Lorraine, femme de Louis VI, dernier comte de Chiny, et de Winceslas, premier duc de Luxembourg. Les ruines du cloître portent l'empreinte des styles roman et gothique. A l'E. du cloître était le chapitre, où se trouvaient les tombes de plusieurs abbés. Enfin, en sortant par le grand portail de l'église, on rencontrait d'un côté un oratoire, dit chapelle des Anges, de l'autre le bassin miraculeux de la légende.

Telle était, esquissée à grands traits, l'abbaye d'Orval dont les ruines demeurent malheureusement exposées aux intempéries du temps.

ORVAL (Anne-Éléonore DE BÉTHUNE D'), abbesse et femme auteur française, née en 1657, morte en 1733. Élevée à l'abbaye de Royal-Lieu, près de Compiègne, elle y prononça ses vœux et fut nommée, à l'âge de vingt-neuf ans, en 1687, par un ordre de Louis XIV, abbesse du val de Gif. Éléonore d'Orval a laissé quelques ouvrages de piété : *Réflexions sur les Évangiles* ; *Idee de la perfection chrétienne et religieuse, pour la retraite de dix jours* ; *Règlement de l'abbaye de Gif, avec des réflexions* ; *Vie de Mme de Clermont-Montglat, ci-devant abbesse de l'abbaye de Gif*.

ORVALE s. f. (de or, et de valoir, plante qui vaut de l'or, à cause des grandes propriétés qu'on attribuit autrefois à cette plante). Bot. Nom vulgaire de la sauge sclérée ou toute-bonne. Le genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des anchylées, regardé par quelques auteurs comme une simple section du genre lamier : *L'ORVALE des prés est assez commune partout*. (V. de Bonmare.)

— **Encycl.** L'orvale, appelée aussi *sclérée* ou *toute-bonne*, est une grande et belle plante bisannuelle ; ses tiges, qui dépassent quelquefois la hauteur d'un mètre, sont carrées, à angles arrondis, séparées par une sorte de gouttière ; elles sont fortes, droites, velues, rameuses, et portent de larges et grandes feuilles opposées, épaisses, ridées, cordiformes, d'un vert foncé, plus pâles et réticulées en dessous. A l'aisselle de larges bractées d'un rose pâle naissent de petits fascicules de fleurs blanches ou bleuâtres, réunis en épis droits, interrompus, dont l'ensemble forme une grande panicule terminale. L'orvale croît surtout dans les lieux secs, arides, pierreux ; elle est bien plus abondante dans le Midi que dans le Nord. Elle a une odeur forte et pénétrante, mais agréable. Les feuilles ont une saveur amère, franche, un peu acerbée ; celle des fleurs est chaude, piquante, aromatique.

En Allemagne, on emploie cette plante comme condiment, et on mange même ses jeunes pousses en salade. Dans le pays du Nord, on s'en sert pour la fabrication de la bière, quand le houblon est rare ou cher, ou bien quand on veut rendre cette boisson plus forte, on met de l'orvale dans les chaudières bouillantes, et l'on obtient alors une bière enivrante, même si on la prend en petite quantité ; souvent elle cause une gaïeté qui tient de la folie. On l'emploie aussi, couramment avec les fleurs du sureau, pour donner aux vins blancs du Nord la saveur et le bouquet du vin muscat. Tragus assure que ce vin est excellent pour les femmes froides, stériles ou sujettes aux fleurs blanches ; mais il faut en user modérément, car il porte à la tête et y cause des pesanteurs.

L'orvale a joui d'une grande réputation en médecine ; on la regarde comme tonique, antispasmodique, propre à exciter les organes de la digestion et à favoriser les fonctions de la peau. On la conseillait dans les langueurs de l'estomac et des intestins, dans les pâles couleurs ; on l'a prescrite en lavement contre les coliques ventueuses. En un mot, elle peut remplacer la sauge dans la plupart de ses applications, bien que ses propriétés soient moins actives ; aujourd'hui, les praticiens la prescrivent rarement, et elle est abandonnée à la médecine populaire. D'après Ray, les Anglais font, avec des feuilles d'orvale, des œufs, de la crème et un peu de farine, des gâteaux frits dans la poêle ; ces gâteaux ont un goût agréable, et on les mange au dessert, pour exciter à l'amour. On prétend que la graine de cette plante, introduite dans l'œil, en fait sortir les corps étrangers qui se sont accidentellement introduits entre les paupières, et qui s'attachent à cette graine visqueuse.

ORVANNE, rivière de France. Elle naît près de Villebougis (Yonne), entre dans le département de Seine-et-Marne et se jette dans le Loing, à Moret, après un cours de 40 kilom.

ORVAULT, bourg de France (Loire-Inférieure), cant. de la Chapelle-sur-Erdre, arrond. et à 9 kilom. de Nantes, sur un affluent de l'Erdre ; pop. aggl., 180 hab. — pop. tot., 2,125 hab. Filature et moulin à foulon ; commerce de châtaignes, bestiaux, lait, beurre ; manoirs du Bel-Ébat, du Dorissay et de la Tour ; la chapelle de ce dernier est ornée d'anciens vitraux.

ORVALT (Marie-Armand, comte DE GUERRI DE MAUREUIL, marquis D'), aventurier français. V. MAUREUIL.

ORVAY (Nicolas D'), dit **DAUVILLIERS**. V. DAUVILLIERS.

ORVERT s. m. (or-vér — de or, et de vert). Ornith. Espèce de colibri qui habite Saint-Dominique.

ORVET s. m. (or-vé) — M. Viaud Grand-maraix tire ce mot du latin *orbatus*, sous-entendu *lumine*, privé de lumière, aveugle, d'ordre, priver, provenu lui-même de l'adjectif *orbis*, privé de. Le peuple croit en effet que ce petit serpent est aveugle, et on lui donne même le nom d'*aveugle* dans certaines provinces). Erpét. Genre de reptiles, ophidiens suivant les uns, sauriens selon les autres : *L'ORVET est appelé vulgairement serpent de verre*. (A. Dupuis.)

— **Encycl.** Le genre *anguis* de Linné, sur lequel on a fondé le genre *orvet*, comprenait un grand nombre de reptiles qui en ont été

rétrécis. Du reste, les anguis étaient pour Linné des ophidiens ; et de fait un premier coup d'œil doit faire ranger les *orvets* dans cet ordre, car ils ont le corps cylindrique et sont dépourvus de membres. Mais une étude anatomique plus attentive a décidé la généralité des erpétologues à les ranger parmi les sauriens. On y a été amené surtout par la présence de rudiments de sternum, d'épaules et de bassin. Tel qu'il est aujourd'hui composé, et après qu'on en a élagué les nombreuses espèces que Linné y avait fait entrer et qui s'éloignent tout à fait de l'*orvet*, le genre ophiomore ou *anguis miliaris*, le genre méleagre ou *acrotias*, le genre typhline ou *anguis cæcus*, le genre *orvet* peut être considéré comme réduit à une seule espèce, l'*orvet* commun ou *anguis fragilis* ; car il ne paraît pas qu'il faille accepter l'espèce particulière que Lacépède place au Cap de Bonne-Espérance.

L'*orvet* commun est un petit reptile serpentin, fort élégant, de couleur métallique, dont la longueur atteint au plus 0m,40 et dont l'épaisseur n'est pas beaucoup supérieure à celle d'un crayon ordinaire. Son squelette se compose d'une tête semblable à celle des serpents, armée de dents longues et aiguës ; de cent trente vertèbres, dont soixante-cinq caudales, c'est-à-dire faisant suite au rudiment du bassin. On a constaté, chez les *orvets* nouveaux-nés, l'existence de membres postérieurs rudimentaires. Les muscles de ces reptiles, faiblement attachés, se rompent au moindre effort, ce qui leur a valu le nom vulgaire de serpents de verre. On les a aussi appelés serpents aveugles, à cause de la petitesse de leurs yeux, bien visibles cependant et pourvus de paupières. Un caractère qui les rapproche encore des sauriens, c'est l'existence d'un tympan extérieur. Leur corps tout entier est couvert d'écailles lisses et luisantes. La bouche des *orvets* n'est pas dilatable comme celle des serpents. Ces animaux sont ovovivipares, comme la plupart des serpents.

Malgré leur mauvaise réputation, qui les fait passer pour venimeux, les *orvets* sont les plus inoffensifs de tous les reptiles. Ils se nourrissent d'insectes, de petits mollusques et de vers de terre, et rendent ainsi quelques services à l'agriculture. Ils habitent les bois et les prairies. Des erpétologues mal renseignés leur font préférer les endroits secs et arides ; mais nous les avons surtout rencontrés dans les prés plus ou moins humides, où se trouvent d'ailleurs abondamment les animaux dont ils font leur nourriture.

ORVIÉTAN, ANE s. et adj. (or-vi-ét-an, a-ne). Géogr. Habitant d'Orviète ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : **LES ORVIÉTANS**. La population ORVIÉTANE.

— s. m. Sorte de thériaque qui jouissait autrefois d'une grande réputation, et qui fut apportée en France en 1647, par un opérateur d'Orviète :

O grande puissance
De l'orviète !

MOLIÈRE.

— **Par ext.** Drogue de charlatan.

— **Fig.** Chose sans valeur débitée en termes pompeux : *On laisse les bonnes debiter leur ORVIÉTAN dans les places publiques*. (Volt.)

— **Marchand, vendeur d'orviète**, Charlatan qui débite des drogues sur la voie publique, il Fig. Charlatan, trompeur ; celui qui vante en termes pompeux des choses sans valeur, sur lesquelles il a intérêt à tromper : *Plus d'un critique littéraire s'est fait MARCHAND D'ORVIÉTAN*. Les conglomérats qui ont envahi le monde n'ont pas été plus orgueilleux et plus acharnés que les vendeurs d'orviète qui ont prétendu le connaître. (Volt.)

— **Encycl.** Ce célèbre électuaire, inventé, dit-on, par Jérôme Ferrante d'Orviète, fut importé en France vers le milieu du XVI^e siècle, et obtint rapidement à Paris une vogue merveilleuse. On le débitait particulièrement, dans cette ville, à l'angle de la rue Dauphine, près du pont Neuf, dans une officine qui avait pour enseigne l'image du Soleil. Comme cette espèce d'électuaire possédait toutes les vertus possibles et guérissait toutes les maladies sans exception, la capitale tout entière accourait à l'enseigne du Soleil. La réputation de cette boutique devint même si grande, qu'on venait s'y approvisionner de toutes les parties de la France et même des colonies ; car l'*orviète*, bien que doué de toutes les vertus, possédait à un degré plus éminent celle de guérir les morsures venimeuses des serpents. Et de fait, ceux qui usaient de ce remède, dans ce but spécial, guérissaient assez fréquemment. Il est vrai de dire que son emploi était précédé de scarifications profondes et de ventouses énergiques, moyens curatifs qui ont aussi quelque mérite en pareil cas.

La grandeur même du succès de l'*orviète* fut la cause de sa ruine. Les charlatans s'en emparèrent, le colportèrent de ville en ville, de village en village, le distribuer à vil prix, à grand renfort de grosse caisse et de serpents, exaltèrent ses propriétés au point de le rendre ridicule, et, comme toute cette mise en scène concordait avec une époque de réaction contre toutes les superstitions du passé, l'*orviète* tomba dans un complet discrédit. Sa composition était très-compliquée ; primitivement, il y entra jusqu'à cinquante-

quatre drogues différentes; Frédéric Hoffmann, qui heureusement a d'autres titres de gloire, réduisit ce nombre à vingt-six et donna à la nouvelle composition le titre prétentieux d'*orvietanum præstantissimum*. Autant eût valu se contenter de la thériaque, avec laquelle l'*orvietanum* faisait double emploi, si mieux on n'aurait le sacrifier l'un et l'autre, et chasser du Codex cette formule bizarre et compliquée de la thériaque, qui est sans doute étonnée d'y figurer avec quelques autres vieilleries tout aussi déraisonnables.

On sera peut-être curieux de connaître la formule du fameux *orvietanum*; nous la donnons ici tout au long :

Racine d'aristoloche longue.
— d'aristoloche ronde.
— d'angelique.
— de bistorte.
— de carline.
— de contrayerva.
— de fraïnelle.
— de gentiane.
— d'impératoire.
— de quintefeuille.
— de serpentaire de Virginie.
— de tormentille.
— de valériane.
— de zédoaire.
Feuilles de chardon béni.
— de pouliot.
— de rue.
— de sabine.
— de scordium.
— de scabieuse.
Fleurs d'hypericum.
Ecorce d'orange.
— de citron.
— de cannelle.
Vipère sèche.
de chacun 30 gram.
de chacun 60 gr.
de chacun 1 gr.

Réduire le tout en poudre et incorporer dans :

Rob de genièvre.
Miel de Pise.
Méléz et ajoutez :

Thériaque d'Andromaque.
Mithridate.
de chacun 60 gr.
de chacun 1 gr.

Huile essentielle de rue.
— de succin blanc.
— de girofle.
— de genièvre.
de chacun 1 gr.

La seule lecture de ce long formulaire suffit pour lui faire assigner des propriétés stimulantes bien inférieures à celles que possèdent quelques-unes de ces drogues employées seules. L'opium, on le voit, n'y figure qu'en petite quantité, dans la thériaque et le mithridate.

ORVIÈTE (Léon d'), chroniqueur italien. V. LÉON.

ORVIETO, en latin *Urbevetum*, *Oropitum*, *Herbanum*, ville d'Italie, province et à 34 kilom. N. de Viterbe, à 95 kilom. N.-O. de Rome, sur la rive droite de la Paglia et sur le versant d'une colline escarpée, par 42° 49' 24" de latit. N. et 9° 47' 31" de longit. E.; 6,900 hab. Evêché; commerce de bestiaux; blé et soie. Au moyen âge, cette ville fut un des repaires du parti guelfe; plusieurs papes s'y réfugièrent et en firent leur résidence.

Le plus bel édifice d'Orviète est la cathédrale, un des plus remarquables spécimens de l'architecture gothique en Italie. Commencée en 1290, par l'architecte Lorenzo Maitani, elle ne fut terminée que trois cents ans après. La façade, d'une grande beauté, est décorée des statues des apôtres et de la Vierge, et de sculptures et de mosaïques. Ces sculptures sont l'œuvre de Giovanni de Pise et de ses meilleurs élèves : Ramo de Sienne, Orlando, Guido et Martino de Côme, Goro di Gregorio et Gino de Sienne, Frà Guglielmo de Pise, et, plus tard, Agnolo et Agostino de Sienne. Les plus remarquables sont : le Jugement dernier; l'Enfer; le Paradis, exécutés avant que Dante eût écrit la *Divina Commedia*, et qui témoignent d'autant de fécondité que d'imagination. On remarque à l'intérieur : les statues colossales des douze Apôtres, dont deux sont dues au ciseau de Jean de Bologne; une statue de *Saint Thomas*, par Ippolito Scalza; des peintures de Gentile da Fabriano, la *Madone et sainte Catherine*; de l'André Zuccaro, la *Guérison de l'aveugle*; de la *Résurrection de Lazare*, les *Notes de Camillo*; de Muziano; le *Christ au jardin*, la *Flagellation*, le *Calvaire*; les peintures de la tribune, par Ugolino di Prete Ilario, Pietro di Puccio, Antonio d'Andrea, et, les peintures des vitraux, ouvrage d'Andrea Vanni et de F. di Antonio; les stalles du chœur, par Pietro di Minella; deux statues en marbre, par Mochi, représentant l'*Annunciation*; les deux autels des transepts ornés de curieuses sculptures figurant l'*Adoration des mages* et la *Visitation*; la chaire; une belle statue de *Saint Sébastien*, etc. Dans le transept du sud se voient : les statues d'*Adam* et d'*Eve*, par Fabiano Toti et Raffaello da Montepulzo; des peintures, par Berto Angelico et Benozzo Gozzoli, et une *Pietà*, groupe en marbre de Gozzoli, figures colossales, œuvre capitale de Scalza. Luca Signorelli a peint sur les murs : l'*Antéchrist*, la *Résurrection* et le *Jugement dernier*. Le transept opposé renferme les statues du *Christ* et de la *Vierge*; un admirable reliquaire en argent massif, contenant le saint corporal de Bolsena et offrant de précieux ornements du xiv^e siècle, et douze tableaux représentant le miracle de l'*Hostie saignante* à la messe de Bolsena.

L'église Saint-Dominique renferme le tombeau du cardinal Guglielmo de Brago, ouvrage d'Arnolf; une Vierge et quatre saints, par Simon Memmi. La bibliothèque possède des manuscrits du xiv^e siècle.

Parmi les autres curiosités d'Orviète, nous signalerons : un puits profond, avec deux escaliers en spirale, creusés dans le roc; le palais Gualterio, où l'on trouve une intéressante collection de peintures; le palais Petrangelli, qui renferme une collection de tableaux, etc. Dans les environs d'Orviète se trouvent d'importants vignobles qui produisent des vins rouges fort estimés. Ils ont, sur presque tous les autres vins des mêmes climats, l'avantage de se conserver plusieurs années et d'acquiescer de la qualité en vieillissant. Les vins muscats que l'on y fabrique sont excessivement recherchés pour leur parfum embaumé; mais on leur reproche d'être huileux et de ne pas se conserver longtemps. Ils sont ordinairement expédiés dans des bouteilles empaillées qui contiennent environ 1 litre. On les exporte à Rome.

ORVILLE (Jacques-Philippe d'), philologue néerlandais, né à Amsterdam en 1696, mort en 1751. Son grand-père avait quitté la Provence et était venu s'établir à Hambourg pour y exercer librement la religion protestante, et son père avait fait une grande fortune dans le commerce. Son éducation fut des plus soignées. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur en droit (1721), il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat, qu'il abandonna bientôt pour s'adonner entièrement à ses goûts littéraires. Pour compléter son instruction, d'Orville visita l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie (1723-1729), entra en relations avec les hommes les plus distingués, fouilla les bibliothèques, compulsas les manuscrits, puis revint en Hollande. Peu après, il fut appelé à occuper à Amsterdam la chaire d'histoire, d'éloquence et de grec à l'Athénée (1730), et se livra à l'enseignement pendant douze années. Il se consacra entièrement alors à des travaux philologiques qui lui acquirent beaucoup de réputation. On a de lui : *Disputatio ad legem 65 De acquirendo rerum dominio* (Leyde, 1721, in-4°); *Miscellanæ observationes in auctores veteres et recentiores* (Londres et Amsterdam, 1732-1739, 10 vol. in-8°), recueil d'observations critiques et collaboré avec Burmann, et qu'il continua seul sous le titre de : *Miscellanæ, observationes et criticae novæ* (Amsterdam, 1740-1751, 12 vol. in-8°); *Critica vana in inanes J.-C. Pavoris paleas* (Amsterdam, 1737, in-8°), pamphlet d'une remarquable et rare érudition philologique dirigé contre Corneille de Pauti; une édition de *Chariton d'Aphrodite* (Amsterdam, 1750, in-4°), avec un commentaire rempli de remarques excellentes et d'une rare sagacité; *Scula quibus Siciliæ veteris rudera illustrantur* (Amsterdam, 1762-1764, 2 vol. in-fol.), ouvrage d'une grande importance littéraire, dont l'impression fut surveillée par Burmann après la mort de d'Orville. On lui doit, en outre, un grand nombre de notes savantes pour des éditions de Joseph, Lucien, Libanius, Aristophane, Diodore de Sicile, Musée, Tite-Live, Jules César, Virgile, Suetone, Lucain, Frontin, etc. Enfin il avait recueilli des matériaux précieux pour des éditions de l'*Anthologie grecque* et de *Théocrite*, qu'il ne put mettre au jour.

ORVILLE (André-Guillaume CONTANT d'), littérateur français. V. CONTANT.

ORVILLIERS (Louis GUILLOUET, comte d'), marin français, né à Moulins en 1708, mort dans la même ville en 1792. Fils d'un gouverneur de Cayenne, il entra, dès l'âge de quinze ans, dans les troupes qui formaient la garnison et devint rapidement lieutenant d'infanterie. En 1723, il passa dans la marine, comme garde du pavillon, et fit successivement plusieurs campagnes à Saint-Domingue, à Québec, aux Antilles et à Lisbonne. Enseigne des gardes en 1741, puis capitaine des gardes-marines, il devint en 1754 capitaine de vaisseau, fit partie de l'escadre d'évolution du marquis de La Galissonnière et croisa dans la Méditerranée, où il prit une part active à la victoire de Mahon (1758). Il fit ensuite diverses campagnes à Saint-Domingue et aux Antilles, et il obtint en 1764 le grade de chef d'escadre. En 1777, au commencement de la guerre d'Amérique, d'Orvilliers fut nommé lieutenant général des armées navales, puis, l'année suivante, il fut appelé au commandement de la flotte destinée à aller combattre dans l'Océan l'armée navale anglaise. Cette belle flotte, qui se composait de 32 vaisseaux de ligne et de 15 frégates ou bâtiments légers, appareilla de Brest le 3 juillet 1778. Le 12 du même mois, l'amiral anglais Keppel sortait de Plymouth avec 38 vaisseaux de ligne. Le 23, à trente lieues environ d'Ouessant, les deux flottes se trouvèrent en présence, et, après quatre jours d'évolutions pour se donner l'avantage du vent, le combat s'engagea le 27 au matin et ne cessa qu'à la nuit, sans avantage marqué. Les deux flottes, qui avaient également souffert, se séparèrent sans chercher à recommencer le combat, et les Anglais se considérèrent comme ayant subi un échec, car ils mirent l'amiral Keppel en ju-

gement. Au commencement de 1779, le gouvernement français, ayant conçu le projet de jeter une armée sur Wight et Portsmouth, rassembla à cet effet 40,000 hommes sur les côtes de la Bretagne, de la Normandie et de la Picardie, sous le commandement du maréchal de Vaux. Le roi d'Espagne Charles III, dont la médiation entre l'Angleterre et la France venait d'être hautement rejetée, consentit à s'allier avec cette dernière et à coopérer à ses projets en lui fournissant une armée navale. Le 3 juin 1779, le comte d'Orvilliers appareilla de Brest avec 32 vaisseaux, pour se réunir à la flotte de l'amiral espagnol don Luis de Cordova, qui bloquait Gibraltar avec 37 vaisseaux. Les deux armées combinées devaient ensuite remonter l'Océan et aller prendre 300 bâtiments de transport réunis à Saint-Malo et au Havre, et tout prêts à recevoir les 40,000 hommes du maréchal de Vaux. Les vents s'étant opposés longtemps à cette jonction, elle n'eut lieu que le 25. Le 15 août, l'armée combinée parut sur les côtes d'Angleterre et jeta aussitôt la terreur dans Plymouth et dans Portsmouth. L'amiral anglais Hardy, qui avait 38 vaisseaux pourtant sous son commandement, n'osa pas attaquer d'Orvilliers. Mais bientôt les vents favorisèrent mieux les Anglais. Dans la nuit du 17 au 18, un ouragan furieux força l'armée franco-espagnole à sortir du canal. En vain le comte d'Orvilliers chercha-t-il, les jours suivants, à en fermer l'entrée à l'armée anglaise; contrarié par des vents constants du N.-E. et par des orages fréquents, il ne put empêcher l'amiral anglais d'entrer dans Portsmouth, d'où il brava l'armée alliée, qui fit de vains efforts pour l'attirer au combat. L'équinoxe approchait; les vaisseaux français, qui tenaient la mer depuis près de quatre mois, commençaient à manquer de vivres et d'eau; en outre, le typhus décimait les équipages et avait déjà fait 5,000 victimes, parmi lesquelles se trouvait le fils unique du comte d'Orvilliers. L'expédition était avortée, les deux armées espagnole et française se séparèrent, et d'Orvilliers retourna à Brest. Injustement accusé de n'avoir pas su profiter des immenses forces navales qu'il avait à sa disposition et de n'avoir pas intercepté au moins les convois de la Jamaïque et des îles du Vent, le comte d'Orvilliers donna sa démission et, devenu veuf en 1783, il se retira à Paris, à l'abbaye Saint-Magloire. Quelque temps après, il quitta Paris pour revenir à Moulins, sa ville natale, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Simondon s'est montré trop sévère pour le comte d'Orvilliers. Plus juste, H. Martin a dit de lui qu'il ne lui a manqué que des occasions favorables et une direction ministérielle plus intelligente, pour prendre place parmi nos grands marins. Le comte d'Orvilliers doit être considéré comme l'un des meilleurs officiers généraux et l'un des plus savants tacticiens de son époque.

ORWELL, rivière d'Angleterre, comté de Suffolk. Elle naît dans le district de Tedwestry et se jette dans la baie d'Harwich, après un cours de 90 kilom.; elle n'est pas navigable.

ORX (étang d'), étang de France (Landes), à 10 kilom. de Bayonne, desséché en grande partie par ordre de Napoléon III et donné au comte Walewski.

ORXOIS (*Oreocis* ou *Orcinus Pagus*), petit pays de l'ancienne France (Brie), sur les rives de l'Oureq.

ORY (François), jurisconsulte français, né au Mans, mort en 1657. D'abord avocat au parlement de Paris, il fut ensuite bailli de Bois-le-Vicomte, de Montrouge, docteur régent en droit à Orléans. Ses principaux écrits, qu'il publia sous le pseudonyme d'*Oisius*, sont : *Præsumptus jurisprudentiæ* (1654, in-16); *Pactum renuntiatiois* (Orléans, 1644, in-4°); *Disruptor ad meritum de variantibus Cujacii* (Orléans, 1642).

ORY (le COMTE), opéra de Rossini. V. COMTE ORY (le).

ORYCT ou **ORYCTO**, préfixe qui vient du grec *orkutos*, détérré, *ta orukta*, les métaux, d'où les deux sens du préfixe, qui désigne tantôt les fossiles, tantôt les minéraux.

ORYCTÈRE s. m. (o-ri-ktère) — du gr. *orkutér*, fouisseur. Mamm. Ancien genre de mammifères rongeurs, devenu aujourd'hui une famille qui renferme les genres géorycté, bathyerges et spalax : La famille des ORYCTÈRES comprend des rats de taille ordinairement petite. (E. Desmarest.)

— s. m. pl. Entom. Syn. de FOUSSEURS, famille d'insectes.

— Encycl. Mamm. Cette famille renferme des rongeurs de petite taille, offrant comme caractères essentiels : des yeux très-petits, quelquefois entièrement cachés sous la peau; des ongles, surtout ceux des membres antérieurs, très-développés, robustes et propres à fouir; la queue très-courte ou même nulle. De cette organisation résulte pour ces animaux un genre de vie qui rappelle beaucoup celui des taupes; essentiellement nocturnes, ils se creusent des terriers ou galeries souterraines, dont ils sortent peu, et seulement la nuit, pour chercher leur nourriture. Les espèces qui composent ce groupe, bien qu'assez peu nombreuses, sont disséminées dans les diverses régions du globe; elles paraissent

rechercher surtout les terrains meubles. Citons ici les genres spalax, géorycté, bathyerges, scaporrhoe, cténomys, abrocome, etc.

ORYCTÉRIEN, **IEENNE** adj. (o-ri-ktérien, ie-ne — rad. *oryctérope*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *oryctérope*. On dit aussi ORYCTÉRIEN, ORYCTÉRIEN et ORYCTÉRIOPIN, INE.

— s. m. pl. Famille de mammifères édentés fouisseurs, comprenant les genres tatou et *oryctérope*.

ORYCTÉROMYS s. m. (o-ri-kté-ro-miss — du gr. *orkutér*, fouisseur; *mys*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des rats, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique.

ORYCTÉROPE s. m. (o-ri-kté-ro-pe — du gr. *orkutér*, qui creuse la terre; *pous*, pied). Mamm. Genre de mammifères édentés, formé aux dépens des autres mammifères, et dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance : *LORRYCTÉROPE* est un animal fouisseur et nocturne. (E. Desmarest.)

— Encycl. Les *oryctéropes*, fort semblables aux fourmilliers et aux tatous, s'en distinguent par le poil qui recouvre leur corps, comme celui des autres mammifères, et par l'existence, quoique imparfaite, d'un système dentaire. La tête est très-allongée et de forme conique; les oreilles sont membranées, longues, pointues; le corps est long, la queue renflée et de forme conique, les membres sont robustes, assez courts; enfin les ongles sont très-forts, très-épais et entourent de sortes de sabots toute la phalange unguéale. La peau est dure, très-épaisse, presque nue sur les oreilles et le ventre, mais garnie de poils ras sur la tête, la queue et la partie postérieure de l'avant-bras; le reste est couvert de poils longs et rudes. L'espèce type du genre est l'*oryctérope* du Cap, vulgairement nommé *cochon de terre*, long de plus de 1 mètre, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui elle-même n'environne que de 50 de longueur; ses oreilles sont très-longues, sa hauteur est de 0 m 50. Le corps est généralement d'un gris roussâtre et la queue presque blanche. L'*oryctérope*, dit M. Desmarest, est un animal fouisseur d'une grande puissance; il se creuse de véritables grottes avec une incroyable rapidité, et lorsqu'il est parvenu à enfoncer la tête et les pieds de devant dans la terre, il s'y cramponne si bien que l'homme le plus robuste ne saurait l'en détacher. Sa nourriture ordinaire consiste en fourmis, ce qui donne à sa chair un goût très-prononcé d'acide formique, et cependant c'est un gibier assez recherché des Européens et des Hotentots. Lorsqu'il a faim, il va chercher une fourmière et regarde tout autour de lui s'il n'y a point de danger. Il aime à manger tranquille. Il se couche alors, place son groin sur la fourmière et y fait pénétrer sa langue aussi profondément que possible. Les fourmis s'y attachent bien vite, s'y collent même, car la langue est toujours couverte d'un enduit visqueux, et l'animal recommence cette manœuvre jusqu'à ce que sa faim soit satisfaite. Les Européens et les Hotentots vont souvent à la chasse de ces animaux, qu'il est très-facile de tuer, car un simple coup de bâton sur la tête les assomme presque instantanément.

ORYCTÉROTHERIUM s. m. (o-ri-kté-ro-téri-um — du gr. *orkutér*, fouisseur; *thérion*, animal). Mamm. Syn. de MEGATHERIUM.

ORYCTES s. m. (o-ri-ktès — du gr. *orkutér*, fouisseur). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant un seul genre d'espèces répandues dans l'ancien continent : *LORRYCTES nasicornis* porte les noms vulgaires de *rhinocéros* et de *licorne*. (A. Dupuis.)

— Encycl. Les *oryctes* ont généralement le corps ovale, deux fois plus long que large, cylindrique, velu en dessous et de couleur rougeâtre; la tête petite, triangulaire, insérée dans une échancreure; les antennes assez courtes, coudées et terminées en massue feuilletée; le labre entièrement caché sous le chaperon; les mâchoires coriaces, à un seul lobe; le corselet large à la base, arrondi sur les côtés, sinué et échanuré en avant; l'écusson assez grand, à trois angles arrondis; les élytres longs, plus ou moins lisses, arrondis en arrière et laissant l'anus à découvert; les pattes fortes et de moyenne grandeur, à tarses terminés par deux crochets recourbés. Les larves de ces insectes, qui mettent plusieurs années à arriver à l'état d'insecte parfait, rappellent celles des hannetons. Du reste, pour les métamorphoses et les mœurs, les *oryctes* ressemblent aux autres scarabéides. Il est pourtant facile de les distinguer, du moins les mâles, en ce qu'ils ont, sur le milieu de la tête, une corne recourbée vers le dos, ce qui leur a valu les noms vulgaires de *licorne*, *nasicornis*, *monocéros*, etc.

L'*oryctes nasicornis* est l'espèce la plus commune et la mieux connue; il a près de 0 m 4 de longueur; sa couleur est d'un brun marron luisant. Il est répandu dans presque toute l'Europe et surtout dans le Nord. On le trouve fréquemment dans les jardins de Paris et des environs. Sa larve est d'un jaune sale mêlé de gris, avec la tête d'un rouge vif

parsemé de petits points. Elle vit dans le terreau de chêne à demi pourri et dans les couches des jardins où l'on emploie ce terreau. • Ce n'est, dit M. H. Lucas, qu'après quatre ou cinq ans qu'elle parvient à prendre tout son accroissement et qu'elle passe à l'état de nymphe; avant de se changer, elle se construit une coque ovale, allongée et très-lisse intérieurement; cette nymphe est de la même couleur que la larve; elle présente toutes les parties de l'insecte parfait et demeure couchée sur le dos, quand elle s'est métamorphosée. *L'oryctes*, devenu insecte parfait, reste environ un mois dans sa coque pour laisser à son corps le temps de se raffermir. Ces insectes s'accouplent en juin et en juillet; aussitôt après, la femelle cherche les lieux où il y a du tan; elle s'y enfonce et dépose ses œufs, qui sont oblongs, d'un jaune clair et de la grosseur d'un grain de chènevis. »

On a dit que la larve de l'*oryctes* nasicoire attaquant les racines de divers arbres, ainsi que celles de la luzerne. Beaucoup de jardiniers la regardent comme aussi nuisible que le ver blanc. En réalité, elle se nourrit exclusivement d'humus ou de détritus végétaux, et ne fait aucun mal aux plantes des jardins. Sous ses divers états, cet insecte est complètement inoffensif.

Il n'en est pas de même d'une autre espèce, l'*oryctes* crepus, vulgairement nommé *moine* ou *rhinocéros*. Cet insecte, plus grand que le précédent, a des mœurs à peu près semblables; mais ses ravages sont bien plus intenses. Il habite le midi de la France et attaque surtout le chêne vert, l'amandier et l'olivier. Le seul moyen de s'en débarrasser consiste à enlever avec soin toute la partie cariée de la souche de l'arbre, qui est plus exposée aux ravages de l'*oryctes*. Cette opération, qui ne peut d'ailleurs qu'être très-avantageuse à l'olivier, doit être faite avant le printemps, afin de ne pas laisser à l'insecte parfait le temps de quitter sa retraite. L'*oryctes* silène, qui est d'un brun marron, avec les élytres ponctués, habite les mêmes régions; mais il est beaucoup moins commun.

ORYCTÉSIE, IENNE adj. (o-ri-kté-ziaïn, jè-ne — rad. *oryctes*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'*oryctes*. ■ On dit aussi ORYCTÉSIAIRE.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères lamellicornes, qui a pour type le genre *oryctes*.

ORYCTO, préfixe. V. ORYCT.

ORYCTODÈRE s. m. (o-ri-cto-dè-re — de *oryctes*, et du gr. *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Guinée.

ORYCTOGÉOLOGIE s. f. (o-ri-cto-jé-o-lo-ji — du préf. *orycto*, et de *géologie*). Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans la terre.

ORYCTOGÉOLOGIQUE adj. (o-ri-cto-jé-o-lo-ji-ke — rad. *oryctogéologie*). Qui a rapport à l'*oryctogéologie* : *Études ORYCTOGÉOLOGUES*.

ORYCTOGNOSIE s. f. (o-ri-cto-ghno-zî — du préf. *orycto*, et du gr. *gnôsis*, connaissance). Partie de l'histoire naturelle qui apprend à connaître et à distinguer les minéraux.

ORYCTOGNOSIQUE adj. (o-ri-cto-ghno-zî-ke — rad. *oryctognosie*). Qui a rapport à l'*oryctognosie* : *Méthode ORYCTOGNOSIQUE*.

ORYCTOGNOSTE s. m. (o-ri-cto-ghno-zî-ke — rad. *oryctognosie*). Celui qui s'occupe d'*oryctognosie*, qui est versé dans cette science. ■ Peu usité.

ORYCTOGRAPHE s. m. (o-ri-cto-gra-fe — du préf. *orycto*, et du gr. *graphé*, je décris). Celui qui s'occupe d'*oryctographie*, qui est versé dans cette science.

ORYCTOGRAPHIE s. f. (o-ri-cto-gra-fi — rad. *oryctographie*). Description, étude des fossiles.

— Encycl. On appelle *oryctographie* l'étude des fossiles, surtout à l'époque où l'on désignait sous ce dernier nom, non-seulement les fossiles proprement dits, mais aussi les minéraux et les roches. Ce mot, tombé en désuétude, a été repris par quelques auteurs, qui ont proposé de s'en servir pour désigner la réunion de l'*orographie* et de la *géognosie*, comprenant la description des terrains au double point de vue des roches et des fossiles. L'*oryctographie*, appelée aussi *oryctologie*, a, d'après les anciens auteurs, pour but de présenter les fossiles dans un ordre naturel, sous des dénominations fixes, et classés d'après des caractères bien établis; de préparer les voies pour l'étude de la géognosie, qui fait connaître la structure, les positions relatives, le mode de formation et les nombreux rapports des masses minérales qui composent le globe terrestre.

ORYCTOGRAPHIQUE adj. (o-ri-cto-gra-fi-ke — rad. *oryctographie*). Qui a rapport à l'*oryctographie* : *Essais ORYCTOGRAPHIQUES*.

ORYCTOLOGIE s. f. (o-ri-cto-lo-ji — du préf. *orycto*, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite des fossiles.

ORYCTOLOGIQUE adj. (o-ri-cto-lo-ji-ke —

rad. *oryctologie*). Qui a rapport à l'*oryctologie* : *Recherches ORYCTOLOGUES*.

ORYCTOLOGISTE s. m. (o-ri-cto-lo-ji-ste — rad. *oryctologie*). Celui qui s'occupe d'*oryctologie*, qui est versé dans cette science. ■ On dit aussi ORYCTOLOGUE.

ORYCTOMORPHE s. m. (o-ri-cto-mor-fe — de *oryctes*, et du gr. *morphé*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces qui habitent la Conception et Valdivia.

ORYCTOMYS s. m. (o-ri-cto-miss — du gr. *orkidés*, qui creuse; *mys*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs qui habite l'Amérique.

ORYCTOTECHNIE s. f. (o-ri-cto-tè-kni — du préf. *orycto*, et du gr. *techné*, art). Dans le système d'Ampère, Étude des moyens par lesquels l'homme se procure les substances minérales destinées à nos usages.

ORYCTOTECHNIQUE adj. (o-ri-cto-tè-kni-ke — rad. *oryctotechnie*). Qui a rapport à l'*oryctotechnie* : *Études ORYCTOTECHNIQUES*.

ORYCTOZOLOGIE s. f. (o-ri-cto-zo-o-lo-ji — du préf. *orycto*, et de *zoologie*). Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux fossiles.

ORYCTOZOLOGIQUE adj. (o-ri-cto-zo-o-lo-ji-ke — rad. *orycto zoologie*). Qui a rapport à l'*orycto zoologie* : *Études ORYCTOZOLOGIQUES*.

ORYCTOZOLOGISTE s. m. (o-ri-cto-zo-o-lo-ji-ste — rad. *orycto zoologie*). Celui qui s'occupe d'*orycto zoologie*, qui est versé dans cette science. ■ On dit aussi ORYCTOZOLOGUE.

ORYGAMA s. m. (o-ri-ri-ga-ma — du gr. *orugma*, fosse). Bot. Syn. de CORBILLÉ, sorte de fossette ou de cavité qui existe à la surface des frondes des hépatiques ou marchantes, et dans laquelle sont renfermés les corps reproducteurs.

ORYGIE s. f. (o-ri-ji — du gr. *oruz*, *orugos*, pioche). Bot. Genre de plantes, de la famille des portulacées, tribu des molluginées, comprenant des espèces qui habitent le midi de l'Asie et de l'Afrique.

ORYGMA, gouffre dans lequel les Athéniens précipitaient les criminels condamnés à mort.

ORYGME s. f. (o-ri-gh-me — du gr. *orugma*, fosse). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, du groupe des muscides, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

ORYGOTHÉRIUM s. m. (o-ri-go-tè-ri-omm — du gr. *oruz*, *orugos*, *oryx*; *thérion*, bête sauvage). Mamm. Genre de ruminants fossiles.

ORYSSE s. m. (o-ri-se — du gr. *orussé*, je creuse). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des siriciens, type de la tribu des oryssides, comprenant deux espèces qui vivent en Europe, dans les bois.

— Encycl. Les caractères principaux des *orysses* sont un corps épais, des mandibules courtes, des antennes filiformes à nombreux articles (onze chez le mâle et dix chez la femelle); un abdomen sessile et une fine tarière roulée en spirale dans l'abdomen. Ce genre ne comprend que deux espèces, qui, au printemps, se trouvent dans nos bois; on les voit courir au soleil sur le tronc des vieux arbres. Elles courent presque aussi vite en arrière et de côté qu'en avant. L'espèce type est l'*orysse coronatus*.

ORYSSIDE adj. (o-ri-si-de — du gr. *orysse*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *orysse*. ■ On dit aussi ORYSSIN, IENNE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des siriciens, ayant pour type le genre *orysse*.

ORYTHIE s. f. (o-ri-ti — nom mythol.). Acal. Genre de méduses, comprenant trois espèces qui vivent dans les diverses mers.

— Crust. V. ORITHYX.

— Encycl. Acal. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la caractéristique de ce genre et les espèces qu'on doit y renfermer. Lamarck le définit comme ayant un corps orbiculaire, transparent, sans tentacules, mais avec un pédoncule muni ou dépourvu de bouche; il y comprend sept espèces. Pour Péron et Lesueur, les *orythies* sont des acaléphes agastriques, munies d'un pédoncule simple et dépourvues de tentacules, de bras et de supports. Blainville les range dans la section des méduses proboscides; il en décrit trois espèces : l'*orythie minure*, large d'environ 0,1, et qui vit au voisinage des côtes de la Belgique; l'*orythie verie*, large de 0,04 à 0,05, trouvée près de la terre d'Endrachi; et l'*orythie jaune*. D'autres enfin suppriment ce genre et répartissent ses espèces entre les genres *rhizostome* et *geryonie*.

ORYX s. m. (o-ri-ka — du gr. *oruz*, même sens). Mamm. Section du genre antilope, comprenant l'espèce appelé FASAN.

— Encycl. Il est difficile de déterminer quel est l'animal désigné sous ce nom par les anciens; on peut dire seulement que c'était un ruminant à cornes creuses et à pieds fourchus. Les divers auteurs lui attribuent une ou deux cornes. Plin le rapproche des chèvres, et Oppien en fait un animal terrible par sa fé-

rocité. Quelques modernes ont donné le nom d'*oryx* au condama ou condous. Mais, en général, on désigne sous ce nom une section du genre antilope, caractérisée par des cornes très-grandes, pointues, annelées, sans arêtes, droites ou légèrement recourbées en arrière, existant chez les deux sexes; des larmiers; une queue assez longue, terminée par un flocon de longs poils. Cette section comprend trois espèces principales, qui sont le paskan, le leucoryx et l'algaïzelle. Cette dernière habite toute la zone centrale de l'Afrique, depuis la Nubie jusqu'au Sénégal. C'est l'espèce dont l'image est la plus fréquemment répétée sur les monuments de la haute Égypte, et, d'après Cuvier et Lichtenstein, ce serait la seule à laquelle les anciens auraient donné le nom d'*oryx*. D'après d'autres auteurs, la première serait l'*oryx* des anciens, celui qui aurait donné lieu à la fable de la licorne. Quoi qu'il en soit, on accorde aux *oryx* un courage et une habileté à se servir de leurs cornes qui les rendent redoutables; aussi figuraient-ils dans les jeux des Romains. Les cornes elles-mêmes ont servi à plus d'un emploi; on en fit des branches d'instruments de musique, des armes offensives, des branches d'arc; leur forme droite ou courbée régulièrement se prêtait à ces divers usages.

ORYXIONOMIE s. f. (o-ri-ksi-o-no-mi — du gr. *orussé*, j'enfouis; *nomos*, loi). Dans la nomenclature d'Ampère, Science qui apprend à comparer les divers procédés applicables à l'exploitation d'une mine, pour choisir les plus avantageux.

ORYXIONOMIQUE adj. (o-ri-ksi-o-no-mi-ke — rad. *oryxionomie*). Qui a rapport à l'*oryxionomie* : *Méthode ORYXIONOMIQUE*.

ORYZA s. m. (o-ri-za — mot lat. formé du grec *orusa*, le même que le sanscrit *vrihi*, illyrien *oriz*, albanais *uruz*, *urz*, polonais *ryz*, etc.). Bot. Nom scientifique du genre riz.

ORYZAIRE s. f. (o-ri-zà-re — rad. *oryza*). Foram. Genre de foraminifères fossiles des terrains marins tertiaires, dont la forme rappelle un peu celle d'un très-petit grain de riz.

ORYZÉ, ÉE adj. (o-ri-zé — rad. *oryza*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au riz. — s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre riz.

ORYZIVORE adj. (o-ri-zi-vo-re — du lat. *oryza*, riz; *vor*, je dévore). Zool. Qui vit de riz : *Insectes ORYZIVORES*.

ORYZOÏDE adj. (o-ri-zi-o-i-de — du lat. *oryza*, riz, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au riz : *Graminées ORYZOÏDES*.

ORYZOPHAGE adj. (o-ri-zi-o-fa-je — du gr. *orusa*, riz; *phagô*, je mange). Qui se nourrit principalement de riz : *Les Chinois sont ORYZOPHAGES*.

ORYZOPSIS s. m. (o-ri-zi-o-piss — du gr. *orusa*, riz; *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des stipées, qui habite l'Amérique du Nord.

ORZI-NOVI, bourg d'Italie, province et à 26 kilom. S.-O. de Brescia; 4,000 hab. Filature de soie.

OS préfixe. V. OB.

OS. Abréviation du mot OSMIUM.

OS s. m. (ô; quelques-uns prononcent oss — lat. *os*, ossis, par assimilation pour *ostis*, le même que le grec *osteon*, en composition *osto*, os, *noyau*, sanscrit *asthi*, *asthika*, en composition *asthos*, os, *noyau*. Ce nom se retrouve également dans le persan *astak*, *kourde asti*, *ossète asteg*, albanais *asthi*, etc. Comparez l'albanais *ashterata*, coquilles, écaille de tortue. L'arménien *osyr* indique un suffixe différent qui reparait dans l'irlandais *esagrar*, *noyau*, et le kymrique *asgwin*, armoricain *askoun*, os. La racine ne peut être que *os*, qui signifie en sanscrit jeter, lancer, et l'*os* ou le *noyau* paraît avoir été désigné comme ce qui est rejeté, étant inutile à l'alimentation). Anat. Chacune des parties dures et solides qui constituent la charpente des animaux vertébrés : *Os longs*. *Os plats*. *Os du crâne*, *de la main*, *du pied*. *Carie des os*. *Moelle des os*. *Voilà l'os de mes os*, et *le chair de ma chair*. (Genève.) *Tant que les os ne sont pas réunis à leurs épiphyses*, le corps grandit. (Flourens.) *La garance a la singulière propriété de teindre les os en rouge*. (Flourens.) *Les os réduits en poudre sont employés beaucoup comme engrais dans quelques parties de l'Angleterre*. (M. de Dombasle.) *Les os du crâne sont composés de deux lames osseuses solides*. (Th. Thoré.) *Mettez entre les mains de Cuvier un os inconnu, et son génie reconstruit l'animal tout entier*. (A. Martin.) *La gélatine est un os qu'on donne à ronger sous forme liquide*. (Raspail.) Sur mes os consumés ma peau s'est desséchée.

LAMARTINE.

... Je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange.

RACINE.

Les loups mangent gloutonnement; Un lou d'âne, étant de frairie, Se pressa, dit-on, tellement Qu'il en pensa perdre la vie : Un os lui demeura bien avant au gosier.

LA FONTAINE.

— Poét. Au pluriel, Ossements humains, restes d'une ou de plusieurs personnes : *Enlèvez à des sauvages les os de leurs pères*, vous

leur enlèvez leur histoire, leurs lois. (Chateaub.)

Que m'importent à moi les souvenirs antiques, Et les os dispersés de tant d'illustres morts? SAINTE-BEUVE.

Un jour le labourer, dans ces mêmes sillons Où dorment les débris de tant de bataillons, Heurtant avec le soc leur antique dépouille, Trouvera sous ses pas des dards rongés de rouille, Entendra retentir les casques des héros, Et d'un œil effrayé contempera leurs os. DEILLÉ.

— Par anal. Partie d'une charpente quelconque : *La grande chaîne de hautes montagnes qui couronnent la terre en tout sens m'a toujours paru aussi ancienne que le monde; ce sont les os de ce grand animal*. (Volt.) ■ A signifié Noyau de fruit : *L'os d'une pêche*.

— Fig. Ce qui constitue la force, la consistance : *Il détache les consonnes et rend aux mots les os et les nerfs dont les chanteurs les privent trop souvent*. (Th. Gaut.) ■ Ce qui est dur, pénible :

Après avoir vu l'os, nous aurons bien la chair, Les douceurs du printemps après le vent d'hiver. A. BARBIER.

— *Os à moelle* ou *la moelle*, Os qui contiennent de la moelle, et qu'on met ordinairement dans le pot-au-feu. ■ Fig. Chose utile, qui donne du profit : *A force d'aboyer, il s'est fait donner un bon os à MOELLE*.

— *Os de l'avocat*, Ancien nom d'un des os du gigot : *Est-il un plus grand plaisir au monde que de commander dans son petit empire, d'y être maître de son plat et d'y recevoir, au sortir de la broche, une éclanche de mouton encore toute brûlante? Est-il quelque capitade de perdrix, qui, sans compter l'os de l'avocat, vaille les précieuses ragouts qu'un sage friand comme moi y rencontre?* (D'Alessoucy.)

— *En chair et en os*, En personne : *Ayant reconnu malgré lui que c'était mon père en chair et en os, il demeura bien sot*. (Le Sage.) ■ En réalité et non-seulement en imagination :

Il se maintient cocu, du moins de la pensée, S'il ne l'est en chair et en os. LA FONTAINE.

— *Jusqu'à la moelle des os*, Profondément : *Etre pénétré jusqu'à la MOELLE DES OS*.

— *N'avoir que les os et la peau*, Avoir la peau collée sur les os, Etre fort maigre :

Un loup n'avait que les os et la peau, Tant les chiens faisaient bonne garde. LA FONTAINE.

■ On dit aussi *Les os lui percent la peau*, et *On compterait ses os* :

De son maigre visage on eût compté les os. BOURSALUT.

— *Ne pas faire de vieux os*, Mourir jeune; mourir bientôt; ne pas demeurer longtemps : *Le pauvre enfant ne fera pas de vieux os. Il n'a pas fait de vieux os au ministère*. (Le Sage.) *Elle s'en alla dans un couvent de province, où elle n'a pas fait de vieux os*. (Dider.)

— *Y laisser ses os*, Y perdre la vie : *Au lieu de rapporter de l'or de l'Australie, il y a LAISSÉ SES OS*.

— *Etre percé, trempé, mouillé jusqu'aux os*, Etre extrêmement mouillé.

— *Casser, rompre, briser les os à quelqu'un*, Le battre très-violemment :

Je n'ai trouvé personne d qui rompre les os. MOLIERE.

— *Ronger un os*, Le dépouiller avec les dents des restes de chair qui y sont encore attachés.

— *Donner un os, des os à ronger à quelqu'un*, Lui proposer une difficulté qui l'embarrasse; lui susciter une affaire qui l'empêche de s'occuper d'autre chose : *En politique, il faut toujours LAISSER UN OS à RONGER aux fondateurs*. (J. Joubert.) ■ Lui donner quelque occupation qui l'aide à vivre; lui faire quelque légère grâce, afin de se délivrer de ses importunités : *Si vous êtes assez adroit pour gagner sa confiance, il pourra vous DONNER QUELQUES petits OS à RONGER*. (Le Sage.) ■ Si un être quelconque, homme ou chien, veut te mordre, JETTE-LUI UN OS. (A. d'Houdetot.) ■ Lui susciter une affaire embarrassante.

— *C'est un os bien dur à ronger*, C'est une chose bien difficile; c'est un petit bénéfice pour une bien grande peine.

— *Sacharner sur un objet comme deux chiens sur un os*, Se le disputer avec acharnement. ■ *C'est trop de chiens après un os*, Trop de gens ont part dans les bénéfices de cette affaire.

— *Manger, ronger quelqu'un jusqu'aux os*, Le ruiner petit à petit et complètement.

— *Prov. J'aurais bien chair ne fut près des os*. Une personne maigre ne saurait être belle. ■ *Si l'un veut avoir la moelle, il faut briser l'os*, Quand on veut réussir dans une entreprise, il ne faut pas reculer devant les difficultés.

... Pour sucer la moelle il faut qu'on brise l'os; Pour savourer l'odeur il faut ouvrir le vase, Du tableau qu'on cache il faut tirer la gaze. TH. GAUTIER.

■ *Il n'y a point de viande sans os*, Il n'y a aucun bien, aucun avantage sans inconvénient, aucun plaisir qui ne soit accompagné de peine. ■ *Un bon chien n'attrape jamais un bon*

os, Une bonne chose n'arrive jamais à ceux qui la méritent.

— Argot. Argent, ressources pécuniaires : *Il a l'os.*

— Pharm. *Os du cœur*, Os qu'on trouve dans le cœur du cerf, ainsi que dans celui d'un grand nombre de ruminants et de pachydermes, et auquel on attribuait autrefois certaines vertus pour la guérison des maladies du cœur.

— Vénér. Ergots du cerf, sur lesquels l'animal ne porte que lorsqu'il court.

— Moll. *Os de sèche*, Coquille intérieure de la sèche.

— Syn. *Os, ossement*. Les parties solides qui forment la charpente des animaux vertébrés s'appellent proprement *os*, et elles conservent ce nom tant qu'on les considère dans l'animal même, ou par rapport à la place qu'elles occupent dans le corps, à la fonction qu'elles y remplissent. Après la mort de l'animal, quand les os sont dépouillés de chair, séparés les uns des autres et considérés comme de simples débris que le temps a dispersés au hasard, les os deviennent des *ossements*.

— Encycl. Anat. *Constitution des os*. Tous les os sont recouverts par une membrane externe qu'on nomme *périoste*. Le tissu osseux, dur, résistant, d'un blanc mat, se compose d'éléments organiques et d'éléments inorganiques. Aux éléments organiques les os doivent la vitalité et l'élasticité; aux éléments inorganiques, la dureté et la rigidité dont ils jouissent. Les os donnent à l'analyse, d'après Berzélius :

Eléments organiques	Matière animale réductible (gélatine)	32,17
	Matière animale insoluble (vaisseaux sanguins)	1,13
Eléments inorganiques	Phosphate de chaux	51,04
	Carbonate de chaux	11,30
	Fluate de chaux	1,10
	Phosphate de magnésie	2,16
	Soude, chlorure de sodium et eau	1,20
		100,00

Quoique la composition du tissu osseux soit toujours la même, le tissu lui-même revêt différents aspects, qu'on exprime par les dénominations particulières de *tissu compacte*, *tissu spongieux* et *tissu réticulaire*. Le tissu compacte se présente sous l'aspect de fibres denses et serrées. Très-épaisse à la surface des os longs, dont elle forme le centre, et très-mince à la surface des os courts, la couche de tissu compacte est d'une épaisseur moyenne à la surface des os plats; dans la partie centrale de quelques-uns de ces derniers, les deux lames de tissu compacte s'accroissent de telle sorte que ce point de l'os est transparent et d'un blanc nacré. Le tissu spongieux se rencontre au pourtour du canal médullaire des os longs, dont il forme à lui seul les extrémités. Les os courts en sont presque entièrement formés, et le même tissu spongieux, enfoncé entre deux lames de tissu compacte, fournit la presque totalité de la substance des os plats. Rare dans les os plats et dans les os courts, le tissu réticulaire se montre dans le canal médullaire des os longs.

Un grand nombre d'artères et de veines sillonnent la substance osseuse. L'artère principale, appelée *artère du canal médullaire* ou *artère nourricière* de l'os, pénètre dans la cavité médullaire par un trou volumineux désigné sous le nom de *trou nourricier*. A son entrée dans le canal médullaire, l'artère nourricière se divise en deux branches divergentes et s'anastomose avec les vaisseaux du second ordre, qui s'anastomosent eux-mêmes pour donner naissance aux vaisseaux capillaires. Les veines suivent le plus souvent la direction des artères. Les nerfs arrivent à ces veines par des canaux de transmission, formés par la membrane interne des veines et recouverts d'une couche légère de tissu compacte. D'après Puytren, on appelle les canaux contenus dans le tissu spongieux des os du crâne *sinus osseux*, veines diploïques et canaux veineux.

Tout porte à croire que des vaisseaux lymphatiques entrent dans la composition des os; mais leur existence, dans l'état actuel de la science, est encore hypothétique.

Les nerfs, fort nombreux dans le système osseux, y sont parallèles au système vasculaire. Ils se rencontrent, d'après les recherches de M. Gros, au niveau des cavités médullaires.

— *Génération des os*. Les os, avant la période d'ossification proprement dite, se présentent sous deux états successifs : l'état muqueux et l'état cartilagineux. Le travail de la cartilaginisation terminée, l'ossification commence et aboutit finalement à l'élément anatomique des os, par la transformation complète des cartilages en os véritables. Cette dernière période du développement prend le nom d'état osseux. La nature a trois modes de procéder, distincts l'un de l'autre, dans la génération du tissu osseux : formation par substitution; formation par envahissement; formation immédiate. Dans la formation du tissu osseux par substitution, le cartilage présente, au centre et dans sa substance, un point opaque formé par un dépôt granuleux. Ce point se développe, les granulations augmentent en

nombre, des traînées opaques s'irradient du centre aux bords extrêmes du cartilage; celui-ci devient lui-même complètement opaque et, chassé de plus en plus, finit par disparaître entièrement. A ce moment, la substitution est accomplie. Tous les os du tronc et les os de la base du crâne se forment par substitution. Dans la formation par envahissement, la substance osseuse naît sous forme de dépôt dans la trame cartilagineuse, au fur et à mesure de la génération de celle-ci. La substance cartilagineuse est à peine formée que les sels terreux l'envahissent. L'os, en ce cas, n'est pas précédé par un cartilage qui en représente la forme et en tient la place, comme dans le mode de formation par substitution; dès qu'apparaît la trame cartilagineuse, apparaît en même temps le dépôt terreux qui commence dès lors à l'envahir. A l'exception de l'apophyse basilaire, des condyles de l'occipital et du maxillaire inférieur, le mode de formation par envahissement est propre aux os de la tête et de la face. C'est aussi de cette manière que les os d'abord formés par substitution achèvent leur dernier développement. La formation immédiate du tissu osseux est très-rare, et pour ainsi dire exceptionnelle. L'ossification immédiate n'a été observée par M. Robin que sur les os de la voûte crânienne.

Le corps des os longs est complètement développé au moment de la naissance; dès le premier mois, chez l'embryon, le point osseux de la clavicule se montre; plus tard apparaît un point d'ossification pour les extrémités. L'ossification des os plats a lieu par la réunion de points d'ossification qui forment des rayons allant en divergeant du centre à la circonférence. Ces rayons se soudent les uns aux autres et finissent par recouvrir entièrement le cartilage dans lequel ils avaient pris naissance. Lorsque l'ossification est complète, les deux lames du tissu compacte s'écartent l'une de l'autre, et entre elles se forme le tissu spongieux. L'ossification des os courts commence par un point central dont le développement a lieu dans tous les sens à la fois. L'ossification d'un grand nombre d'os courts ne commence qu'après la naissance, et ce n'est guère qu'à l'âge de vingt-cinq ans que l'ossification du squelette est complètement terminée. Chez l'embryon, les vaisseaux ne se forment, dans les os, qu'après le dépôt terreux. Jusque vers le troisième mois de la grossesse, il n'y a, pour les os du tronc, de vaisseaux que dans la substance osseuse déjà formée. Ce n'est que lorsque le cartilage, près de s'ossifier, atteint déjà un certain volume que se développent des capillaires. L'accroissement en longueur des os longs se fait aux extrémités seulement. Cet accroissement s'arrête vers l'âge de vingt et un ans, quand les épiphyses sont soudées au corps de l'os. Chez les vieillards, l'accroissement extérieur cesse, bien que la dilatation continue à l'intérieur. Il en résulte que la paroi médullaire s'amincit beaucoup, et c'est ce qui explique pourquoi les os des vieillards sont si fragiles.

Il est à remarquer que, dans les trois modes d'ossification que nous avons décrits, tout se fait par des formations qui se succèdent les unes aux autres, la précédente servant seulement comme de moule à la suivante, et qu'il n'y a jamais, comme dans les tissus végétaux, de métamorphoses, de transformations des cellules organiques ayant déjà servi en cellules nouvelles. C'est, en effet, ce caractère qui distingue principalement le développement animal du développement végétal.

Il y a, au reste, durant toute l'existence de l'individu, rénovation et mutation incessante de toutes les parties qui composent les os. Dans ce renouvellement perpétuel, la forme seule se conserve tout entière, la forme s'efface, dit Plorens, l'accroissement de l'os en grosseur et j'examine cette suite d'épiphyses dans lesquelles j'ai placé une lame de platine sous le périoste de l'os, entre le périoste et l'os. Je vois d'abord cette lame sur l'os, puis sous quelques couches d'os, puis dans le milieu de l'os, puis dans le canal médullaire. Elle est dans le canal médullaire; donc tout un os s'est formé et tout un os a disparu. L'accroissement en longueur me donne les mêmes faits et peut-être de plus surprenants encore. Les extrémités de l'os, ce qu'on appelle ses têtes, changent complètement pendant qu'il s'accroît. Tout change donc dans l'os pendant qu'il s'accroît. Toutes ses parties paraissent se dissoudre et se reformer successivement; formes et résorbées et chacune, comme le dit admirablement Georges Cuvier, est déposée, tandis qu'elle existe, de la force qui contraindra bientôt celle qui doit lui succéder à marcher dans le même sens qu'elle et à maintenir sa forme.

Serres a établi des lois sur le mode de réunion des points osseux. Quoique ces lois présentent de très-nombreuses exceptions, il faut reconnaître qu'elles possèdent un caractère certain de généralité; les voici : Loi des éminences : toute saillie osseuse prend naissance par un point d'ossification propre, excepté les apophyses mastoïdes, zygomatiques, etc.; loi de symétrie : tout os médian et impair est formé de deux moitiés qui se réunissent sur la ligne médiane; exemple : la loi des cavités : toute excavation osseuse est formée par la conjugaison de deux ou plusieurs points d'ossification; exemple : les cavités cotyloïdes,

glénoïdes de l'omoplate, le trou des vertèbres, le trou optique, etc.

— *Nomenclature des os*. L'ensemble des os constitue, chez l'homme, le squelette, qui comprend la tête, le tronc et les quatre extrémités. La tête se subdivise en crâne et en face; le tronc en épaules, thorax et bassin,

et les extrémités en membres supérieurs et membres inférieurs. Ces diverses parties sont reliées entre elles par une chaîne de petits os qui commence à la tête et se termine au bassin, et qu'on nomme colonne vertébrale.

Voici le tableau des os qui composent cette charpente.

	Coronal ou frontal	1
	Occipital	1
	Pariétaux	2
	Temporaux	2
	Sphénoïde	1
	Éthmoïde	1
	Maxillaires supérieurs	2
	Zygomatiques	2
	Lacrimaux	2
	Nasaux	2
	Corne du nez	2
	Vomer	1
	Maxillaire inférieur	1
	Marteau	2
	Enclume	2
	Étrier	2
	Lenticulaire	2
	Hyoïde	1
	Sternum	1
	Côtes	14
	Fausses côtes	10
	Omoïdes	2
	Clavicules	2
	Os iliaques	2
	Humerus	2
	Radius	2
	Cubitus	2
	Carpes	16
	Métacarpes	10
	Phalanges	4
	Autres doigts	24
	Fémurs	2
	Tibias	2
	Péronés	2
	Tarces	14
	Métatarses	10
	Orteils	4
	Autres doigts	24
	Cervicales	7
	Dorsales	12
	Lombaires	5
	Sacrum	5
	Coccyx	3
	TOTAL	214

Ceux qui n'admettent qu'un seul os dans le sacrum et le coccyx réduisent ce nombre à 208. Ceux, au contraire, qui rangent les dents au nombre des os l'évaluent à 240 ou à 246. Il faut ajouter à cette nomenclature les os wormiens, qu'on rencontre, mais irrégulièrement et en nombre indéfini, entre les sutures du crâne. Chez certains sujets, ces petits os manquent absolument.

— *Forme des os*. Les os sont : longs, lorsque leur longueur l'emporte de beaucoup sur leur largeur et leur épaisseur; plats, lorsque leur épaisseur est très-faible et leur superficie relativement très-étendue; courts, lorsque les trois dimensions sont à la fois peu étendues et peu différentes entre elles. Les principaux os longs sont ceux des membres, qui sont destinés à agir comme supports ou comme leviers. Leurs proportions sont moins considérables aux membres thoraciques qu'aux membres abdominaux. Les plus longs d'entre eux, le fémur et l'humerus, occupent la partie supérieure des membres; les plus courts en occupent la partie inférieure. Le corps des os longs est creusé à l'intérieur d'un canal appelé canal médullaire. D'un diamètre plus considérable à sa partie moyenne qu'à ses extrémités, le canal médullaire loge la moelle des os. Les extrémités des os longs présentent des renflements qui forment les articulations, en même temps qu'ils offrent aux ligaments et aux différents muscles des points d'insertion.

Les os plats, parois des os du crâne, du bassin, omoplate, etc., présentent une face interne presque toujours concave, une face externe convexe. Les faces concave et convexe se font remarquer par des éminences et des arêtes saillantes qui donnent attache à des muscles. En partie articulaire, leur circonférence, plus épaisse que le centre, fournit aussi des points d'attache à des ligaments et à des muscles dans ses parties non articulées.

Les os courts, de forme à peu près cubique, constituent les vertèbres, les os du carpe et du tarse. Ils ont généralement deux faces articulaires et fournissent des points d'attache à des ligaments et à des tendons. On les rencontre dans les régions du corps où le fonctionnement des organes réclame à la fois de la solidité et de la mobilité.

Lorsque les os ont des éminences continues, longues et saillantes, on leur donne le nom d'apophyses; lorsqu'elles sont continues, courtes et épaisses, on les nomme tubérosités, protubérances, etc. Les épiphyses sont des os primitivement distincts d'autres os, qui finissent par se souder à ceux-ci, sans pour cela se confondre avec eux; les épiphyses deviennent, par l'accroissement, de véritables apophyses. La tête du fémur et celle du radius sont composées de cette manière.

Les os sont unis entre eux par des surfaces planes ou courbes disposées à cet effet et qu'on nomme faces ou facettes articulaires. De ces articulations, les unes ne permettent aucun mouvement, ce sont les sutures; d'autres ne laissent exécuter qu'un mouvement obscur et borné; d'autres, enfin, sont disposées de sorte que les os qui les composent se meuvent l'un sur l'autre : ce sont de vraies charnières, qu'on appelle ginglymes lorsqu'elles ne se meuvent que dans un sens, et diarthroses lorsqu'elles se meuvent en plusieurs sens.

Enfin, les os sont percés de trous, de canaux, de sinus, etc., qui donnent passage aux vaisseaux, aux tendons, aux nerfs. Souvent plusieurs os réunis forment une cavité, comme, par exemple, la cavité crânienne, le canal vertébral, etc. En outre, chaque os a sa cavité propre, destinée à loger la moelle. Dans les os longs, cette cavité porte le nom de cavité médullaire, et celui de diploïde dans les os plats et les os courts.

— *Anatomie comparée*. Le corps de tous les animaux, sans exception, se compose presque que en totalité de parties molles et surtout de parties charnues contenues dans des vaisseaux; tous sont pourvus d'une charpente plus ou moins résistante, destinée à maintenir les organes et toutes les parties du corps dans la situation nécessaire à la vie. Lorsque cette charpente est intérieure et composée d'une série de pièces distinctes assemblées sur un axe, les animaux sont dits vertébrés; les pièces qui composent leur charpente s'appellent des os. La série des animaux vertébrés, c'est-à-dire pourvus d'os, commence aux primates et finit aux poissons. Nous allons tracer à grands traits la série de transformations que subit le squelette en descendant de l'homme aux poissons cartilagineux.

Nous avons décrit en détail la charpente osseuse de l'homme. Celle des singes ne diffère presque en rien de la nôtre. Celle des quadrupèdes supérieurs s'en rapproche aussi beaucoup quant aux éléments, mais en diffère considérablement par les dispositions spéciales nécessitées par la différence de la station, qui est verticale chez un grand nombre de primates et horizontale chez presque tous les autres mammifères. Il faut encore signaler, comme différence notable, le grand nombre de vertèbres coccygiennes dont sont pourvus tous les mammifères s'en rapprochant, à la différence de l'homme, qui n'en possède que trois-soudées en un seul corps. Dans quelques espèces, cependant, la queue fait absolument défaut comme chez l'homme : nous citerons les roussettes. Un certain nombre de rongeurs sont dépourvus de clavicules et ont le bras directement attaché à l'épaule par des faisceaux musculaires. Chez les oiseaux,

conformés pour la nage, les membres postérieurs font défaut et les membres antérieurs sont disposés en nageoires. Tous les mammifères, sans exception, ont les os de la main et du pied parfaitement conformés, et l'on distingue toujours, dans la main, le carpe, le métacarpe et les doigts.

Ce caractère ne fait pas même défaut chez les oiseaux, malgré la forme obtuse que prend, à l'extérieur, le membre thoracique, uniquement destiné au vol. Plusieurs oiseaux ont une double clavicle. Dans cette classe, le sternum a toujours un énorme développement, les vertèbres cervicales sont nombreuses, le coccyx est réduit presque à rien.

Une grande variété de forme règne chez les reptiles, variété qui est une des raisons pour lesquelles certains zoologistes s'élèvent contre cette classe trop vaste, trop diverse dans ses éléments. Il serait difficile, en effet, d'établir, au point de vue du squelette, un seul caractère distinctif commun à tous les reptiles. Les uns ont deux paires de membres; d'autres n'ont que la paire antérieure; d'autres, enfin, ne possèdent que la paire postérieure; chez quelques espèces douteuses, comme les orvets, on ne trouve que des rudiments de membres. Quelques reptiles ont une clavicle double; mais ce caractère est loin d'être général. Tous les ophiens sont dépourvus de membres, tant thoraciques qu'abdominaux; on distingue néanmoins, chez eux, sinon un bassin, au moins l'origine bien évidente des vertèbres coccygiennes. Les batraciens, au contraire, sont absolument dépourvus de queue. Les sauriens et surtout les chéloniens possèdent généralement des membres bien distincts. Les côtes et le sternum, qui n'existent pas chez les ophiens, sont bien marqués chez les sauriens, mais parfois, parfois, quelques anomalies; ainsi, les côtes du crocodile ne sont pas reliées à l'épine dorsale, et celles du caméléon s'unissent entre elles, au lieu de s'articuler sur le sternum.

Les os des poissons sont fort intéressants à étudier. Chez un grand nombre d'entre eux, le squelette ne subit jamais d'ossification et reste à l'état cartilagineux. Toute une famille de poissons osseux, celle des pleuronectes, a le squelette dépourvu de symétrie dans la partie supérieure, c'est-à-dire voisine de la tête, de sorte que les yeux sont souvent situés du même côté du corps, ce qui est un des faits les plus bizarres qu'ait pu constater l'anatomie comparée, car la symétrie du squelette, dans toutes les classes, est une règle tout à fait générale. Les poissons sont presque toujours dépourvus de vertèbres cervicales. Un grand nombre manquent absolument de côtes; mais beaucoup d'autres, au contraire, en possèdent un très grand nombre et de très-longues. Les membres antérieurs, qui portent le nom de nageoires pectorales, existent chez toutes les espèces, l'hystérope seul excepté. Les membres postérieurs, au contraire (nageoires ventrales), font fréquemment défaut. Le bassin manquant constamment, ces membres sont attachés uniquement dans les chairs, au lieu que les membres antérieurs sont reliés par une ceinture osseuse, soit aux os de la tête, soit, comme chez la raie, à l'épine dorsale. Enfin, bien que ce qui porte le nom de queue chez les poissons ne soit pas constitué, comme chez les mammifères, par la série des vertèbres coccygiennes, mais se réduise à une véritable nageoire, sorte de membre supplémentaire, les vertèbres coccygiennes ne font pas défaut, mais sont, au contraire, nettement caractérisées par un appendice bien défini, une apophyse descendante, qui n'existe jamais dans les vertèbres thoraciques. On peut donc dire que, chez les poissons, la queue est intérieure, et que l'appendice qui porte le nom vulgaire de queue est une sorte d'épanouissement de la queue véritable.

— **Pathol.** Les maladies et les vices organiques des os ont chacun une place distincte dans ce dictionnaire (V. CARIE, EXOSTOSE, OSTÉOCARME, OSTÉOMALACIE, OSTÉOMYÉLITE, OSTÉOSARCOME, TUBERCULE, etc.). Il ne nous reste ici qu'à exposer quelques vues d'ensemble sur les maladies des os et à traiter avec quelque détail des lésions traumatiques en général et de leur guérison.

Il est assez généralement admis aujourd'hui que les maladies des os ne diffèrent pas essentiellement de celles des parties molles; que les fractures correspondent exactement aux plaies, la carie à l'ulcère, la névrose à la gangrène, etc. Mais ces aperçus généraux sont à peu près purement théoriques; car, s'il est possible d'assigner aux affections des os les mêmes noms qu'à celles des parties molles, on ne peut guère leur appliquer les mêmes méthodes curatives. La situation profonde des os, la dureté de leur tissu, l'ignorance ou nous sommes le plus souvent de leur véritable état pathologique les rendent presque absolument inaccessibles à nos moyens curatifs. Toutes ces causes réunies font que les affections des os sont le plus souvent d'une extrême gravité, et que le médecin est obligé de rester spectateur impuissant des ravages qu'elles produisent dans l'organisme.

La constance plus ou moins grande de ces prédispositions à des maladies diverses; ainsi, les os durs sont plus facilement atteints par la syphilis, les os mous par la scorbut.

Les maladies des os sont, en général, lentes dans leur marche, quelle qu'en doive être l'issue, ce qui s'explique par la faible proportion des éléments vivants qui entrent dans leur constitution. Néanmoins, les os durs, qui sont les plus mal doués à ce point de vue, sont en même temps les plus prompts à guérir dans les cas d'exfoliation; mais cela tient à ce que ce mode de guérison est une véritable mortification, naturellement plus rapide pour les tissus qui possèdent une moindre énergie vitale.

Parmi les lésions traumatiques des os, nous considérerons : les contusions, les plaies et la dénudation; les fractures ont été étudiées ailleurs. V. FRACTURE.

— **Contusions.** Les contusions des os ne sont pas toujours faciles à constater et sont encore plus difficiles à traiter. Les contusions, plus ou moins profondes, peuvent s'intéresser que la périoste ou porter le trouble jusque dans la moelle. En général, les contusions superficielles se trahissent par une douleur de peu de durée et guérissent plus ou moins rapidement; mais parfois la douleur subsiste, et alors le travail inflammatoire, s'étendant progressivement du périoste à la moelle, produit des accidents variés, dont le moins redoutable est l'exostose. Une douleur vive persistante est le signe le plus certain d'une lésion profonde, et alors les accidents dont nous avons parlé se produisent presque infailliblement. Les moyens curatifs peuvent être considérés comme nuis ou à peu près; on conseille les antiphlogistiques, mais c'est un effet de l'habitude contractée par les médecins ou imposée par les malades de prescrire toujours quelque chose.

— **Plaies.** Nous avons dit plus haut que les fractures des os peuvent être considérées comme des plaies; mais on réserve généralement cette dernière dénomination aux divisions et pertes de substance produites par une arme ou un projectile. Dans tous les cas, les parties divisées de l'os sont le siège d'une hémorragie absolument semblable à celles qui se produisent par la division d'une partie molle. Si l'on a affaire à une perte de substance sans division des parties de l'os, on se bornera à traiter la plaie des parties molles en abandonnant à la nature la restitution de la substance osseuse. S'il y a division, on procédera à la réunion immédiate des parties divisées et l'on traitera ensuite la plaie comme une fracture, en tenant compte de la blessure des parties molles, qui exige des soins spéciaux.

— **Dénudation.** Il s'agit ici, non point des plaies qui, divisant les parties molles, mettent à nu les os sans qu'il y ait lésion de leur substance; de pareilles plaies n'intéressent nullement les os, et doivent être traitées comme les plaies ordinaires des parties molles; mais nous avons à nous occuper des accidents qui, enlevant le périoste, mettent à nu l'os proprement dit. Si la dénudation est simple, c'est-à-dire s'il n'y a ni contusion ni commotion de l'os, on se borne à réunir les parties molles et à traiter la plaie comme une plaie ordinaire, en ayant soin d'exercer une pression un peu forte des chairs sur l'os dénudé. Le plus souvent, dans ce cas, le périoste se reconstitue aux dépens des parties molles, et il ne se produit ni nécrose ni fistule. Si la lésion est plus profonde, s'il y a contusion de l'os, celui-ci s'exfolie, se couvre de bourgeons charnus et, finalement, il se produit un travail de cicatrisation. Mais, dans quelques cas, il faudra provoquer la production des bourgeons; les lésions se montrent, de peut-être nécessaire, dans ce but, de panser directement l'os dénudé, ce qu'on évite le plus généralement, en se bornant à soigner la plaie des parties molles.

— **Fragilité des os.** La substance des os est parfois extraordinairement mince et fragile. Ce fait, qui se produit naturellement chez les vieillards par le développement progressif de la cavité centrale, peut aussi être le résultat d'une atrophie accidentelle. Cette atrophie peut être même si complète, que les progrès d'absorption interne finissent par réduire les parois à l'épaisseur d'une feuille de papier, et même y produisent des perforations quelquefois très-nombreuses. En cet état, il suffit de presser un peu fortement certains os pour y produire une dépression, un véritable enfoncement de la partie. Le moindre choc extérieur cause une fracture. La fragilité est surtout excessive dans les os du crâne et dans les côtes. Un mouvement pour se retourner dans le lit a amené parfois la rupture du fémur.

En dehors de la vieillesse, cause propre de cet état des os, on cite comme le produisant assez fréquemment les vices cancéreux, arthritique et scorbutique. Aucune médication ne peut s'opposer à la marche ni remédier aux effets d'une pareille maladie.

— **Indust.** Les os d'animaux alimentent un grand nombre d'industries du premier ordre; il suffit de citer : les fabriques de noir animal, qui fournissent un produit si précieux pour le raffinage du sucre; celles de gélatine alimentaire et de colle forte, qui utilisent les matières organiques des os; celles de phosphate, qui tirent parti du phosphate de chaux qui entre en si grande quantité dans leur constitution; la tabletterie, qui les emploie à la confection d'un nombre infini d'ouvrages

divers, pour lesquels les os de choix jouent le rôle de l'ivoire. Mais l'industrie la plus intéressante, parmi celles qui emploient les os, est incontestablement l'industrie agricole.

L'emploi des os comme engrais ne saurait trop se recommander aux agriculteurs dont les terres sont épuisées par la perte des substances phosphatées. C'est grâce à cet engrais, qu'ils emploient en grande quantité, que les Anglais ont pu rendre la fertilité aux campagnes épuisées du Cheshire et de plusieurs autres contrées agricoles. Les Français ne suivent guère cet exemple; la raison en est dans le prix trop élevé des os. Le cultivateur, dit-jeuneux, qui, de nos jours, achèterait des os pour fumer ses terres payerait certainement sa fumure un prix exagéré; mais, lorsqu'il est démontré que le sacrifice est nécessaire pour rétablir dans un terrain l'équilibre rompu par la production, il faut y souscrire bon gré mal gré.

Les éléments reconstituants fournis par les os sont les phosphates et l'azote. Dans les sols riches en terreau, mais pauvres en phosphates, les os bouillis et dégraissés doivent être préférés; mais dans les sols riches en phosphates et pauvres en débris organiques, on doit employer des os non dégraissés. L'emploi des os est aussi très-efficace dans les terrains où manque la chaux, c'est-à-dire dans les sols argileux, schisteux, granitiques, il est très-utile pour les terres destinées à la culture du froment, des navets et des fourrages; on associe alors aux os des fumiers végétaux, parce que l'acide carbonique qui s'en dégage favorise la dissolution du phosphate des os. De même que le guano, dit Hodges dans son traité de *Chimie agricole*, les os contiennent tous les éléments que les plantes exigent pour leur croissance; mais leur analyse nous démontre que quelques-unes des matières inorganiques ne se trouvent pas en quantité suffisante pour que le fermier puisse s'y fier pendant plusieurs années sans employer d'autres engrais. Quand le sol manque d'alcalis et que vous y cultivez une récolte de turneps, dont 20,000 kilogrammes enlèvent par leurs racines et leurs fanes 150 kilogrammes de potasse et de soude, la fertilité sera sérieusement affaiblie, si vous n'employez pas d'autres engrais que des os. Il est donc à souhaiter que le fermier y ajoute, avec l'engrais de basse-cour, du sel commun, de la soude ou quelques autres engrais capables de fournir ces substances.

Les os en nature ne doivent être employés que broyés ou pulvérisés; plus la poudre en est fine, plus l'épandage est régulier, plus la décomposition est rapide et l'effet intense. Schwertz conseille de répandre cette poudre après la levée des récoltes; il dit qu'il en faut de quatre à six fois autant que de graines semées.

Il existe de nombreux procédés pour diviser les os destinés à la culture. Certains agriculteurs les brûlent avant de les broyer; mais plus généralement on les concasse, on les broie ou on les désagrége au moyen de certains acides. Le broyage, qui est le procédé le plus usité, se pratique de plusieurs manières. On peut se servir d'un billot recouvert d'une plaque de fer taillée en pointes de diamant et d'un large maillet doublé d'une plaque semblable; mais ce procédé lent et pénible n'est applicable que dans les petites exploitations. Dans le Fay-de-Dôme, on se sert d'une râpe fixée à un arbre de force; les os, grossièrement concassés au marteau, sont versés dans une trémie, d'où ils tombent sur la râpe. En Angleterre, on s'est longtemps servi de meules de moulin; mais, aujourd'hui, on a un système de cylindres dentés qui fonctionnent à la manière de laminoirs à broyer le plâtre. Les débris qu'on obtient sont divisés en trois sortes : la poudre fine, dont les plus gros fragments peuvent avoir la grosseur d'un pois et qui se vend de 11 à 12 francs l'hectolitre; la demi-fine, qui présente des fragments gros comme des fèves, et qui se vend de 9 à 11 francs l'hectolitre; la troisième sorte, broyée aussi grossièrement que la précédente, et ne contenant que des fragments sans poudre; elle se vend de 7 à 9 francs l'hectolitre.

Liebig a imaginé un autre procédé : il verse sur les os la moitié de leur poids d'acide sulfurique mélangé avec trois ou quatre fois autant d'eau, et il ajoute partie égale d'eau au bout de quelque temps, à la veille d'enfourer le mélange dans le sol avec la charrue. L'état à demi liquide de cet engrais a rebuté les cultivateurs; mais, en le mélangeant avec des matières sèches, on obtient des os sulfatés et des os vitrifiés qui jouissent d'une certaine valeur.

Hodges fabrique du superphosphate de chaux en traitant 100 kilogrammes d'os concassés par 50 kilogrammes d'acide. Il arrose d'abord les os avec 150 ou 200 kilogrammes d'eau, et, au bout d'une heure ou deux heures, il verse l'acide; une effervescence se produit et il se forme un peu de plâtre en même temps que du phosphate de chaux.

Les os, dont le commerce est aujourd'hui fort considérable et le prix très-élevé, sont exportés en grande quantité par l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, le nord de l'Afrique, la Russie et plusieurs Etats d'Amérique.

— **Alilus.** hist. Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os, inscription gravée sur le tombeau de Scipion. On croit que le premier

Africain, irrité de ce qu'il appelait l'ingratitude de ses concitoyens, s'exila lui-même dans sa terre de Literné en Campanie, où il mourut en 183 av. J.-C., après avoir ordonné de graver sur sa tombe ces mots amers et injustes : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os. »

Chateaubriand a écrit sur Scipion, dans son roman intitulé les *Martyrs*, quelques lignes qu'on lira avec intérêt. Eudore raconte à ses hôtes l'histoire de sa vie et de sa liaison avec Jérôme et Augustin :

« Un jour, dit-il, errant aux environs de Bales, nous nous trouvâmes auprès de Literné. Le tombeau de Scipion l'Africain frappa tout à coup nos regards : nous approchâmes avec respect. Le monument s'élève au bord de la mer. Une tempête a renversé la statue qui le couronnait. On lit encore cette inscription sur la table du sarcophage :

INGRATE PATRIE, TU N'AURAS PAS MES OS !

« Nos yeux s'humectèrent de larmes au souvenir de la vertu et de l'exil du vainqueur d'Annibal. La grossièreté même du sépulcre, si frappante auprès des superbes mausolées de tant d'hommes inconnus qui couvrent l'Italie, servait à redoubler notre attendrissement. Nous n'osâmes pas nous reposer sur le tombeau même, mais nous nous assîmes à sa base, gardant un religieux silence, comme si nous eussions été au pied de l'autel. »

Les trois amis conversaient ensemble, lorsqu'un étranger vint prendre place auprès d'eux et leur parla ainsi :

« Je suis le solitaire du Vésuve, dont vous pouvez avoir entendu parler, puisque je suis l'unique habitant du sommet de cette montagne. Je viens quelquefois visiter le tombeau de l'Africain. Lorsque ce grand homme, retiré à Literné, se consolait par la vertu de l'injustice de sa patrie, des pirates descendirent sur ce rivage; ils attaquèrent la maison de l'illustre exilé, sans savoir quel en était le possesseur. Déjà ils avaient escaladé les murs, quand des esclaves accourus au bruit se mirent en devoir de défendre leur maître. Comment, s'écrièrent-ils, vous osez violer la maison de Scipion ! A ce nom, les pirates, saisis de respect, jetèrent leurs armes; et, demandant pour toute grâce qu'il leur fût permis de contempler le vainqueur d'Annibal, ils se retirèrent pleins d'admiration après l'avoir vu. »

« Refusé à la Comédie-Française... sifflé au théâtre Beaumarchais... Et voir réussir des rhapsodies comme le *Demi-Monde*, *Dalilah* et les *Effrontés* ! Décidément l'art s'en va, le goût s'en va, la société s'en va, les mœurs s'en vont, les rois s'en sont allés, les dieux s'en vont; c'est pourquoi je m'en vais aussi. *Ingrat Paris*, tu n'auras pas ma copie ! Me voici revenu à C..., ma ville natale. »

ARMAND DE PONTMARTIN.

« Après tout, Dante ne fut qu'un rêveur sublime, qui provoquait ses compatriotes à la guerre civile. Florence le bannit et fit plus, suivant Byron, car elle le condamna à être brûlé.... Comme Scipion, il a refusé sa cendre au pays qui l'outragea, et aujourd'hui nous voyons sa statue sur un sépulcre vide. »

JULES LECOMTE.

OSA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm, sur la rive gauche de la Kama; 2,183 hab.

OSA-DE-MONTIEL, bourg d'Espagne, province d'Albacète; 710 hab. Ce bourg occupe l'emplacement de l'antique Lagosa, et on y remarque les vestiges d'un temple de Vesta.

OSA (Barthélémy d'), canoniste italien, né à Bergame. Il vivait au xiv^e siècle et fut attaché pendant plusieurs années, en qualité de chancelier, au cardinal Longo, de Bergame, qu'il suivit à Avignon, où il se fit remarquer par son vaste savoir. Il composa, vers 1340, une *Histoire générale des papes et des empereurs*, dont le manuscrit est perdu, et on lui attribue un ouvrage intitulé : *Glossa super historia de gestis Longobardorum*.

OSAGE, rivière des Etats-Unis. Elle prend sa source dans le S. de l'Etat du Missouri, vers 37° de latit. N. et 100° de longit. O.; se dirige généralement vers l'E.-N.-E. et se jette dans le Missouri, par la Rivière-Oré, au-dessous de Jefferson, après un cours de 600 kilom.

OSAGE, comté des Etats-Unis, Etat de Missouri, limité au N. par le fleuve Missouri et au N.-O. par la rivière Osage; 850 miles carrés de superficie; 6,704 hab. Sol fertile en froment, en avoine et en maïs.

OSAGES, Indiens des Etats-Unis, appartenant, pour ce qui est de la langue, au groupe des Sioux. Ils habitent aujourd'hui l'Indian-Territory et l'Etat de Nebraska, au S. de la rivière Platte. Les Osages sont de grande taille, forts et bien constitués. Leur teint tient le milieu entre la couleur noire et la couleur cuivrée. Ils s'épilent tout le corps et ne conservent sur la tête qu'une couronne de cheveux d'où pendent deux longues tresses chargées d'ornements. Les diverses couleurs dont ils se teignent le visage y forment une grande variété de sillons. Leur principal vêtement consiste en une couverture de laine dont ils s'attachent les bouts sur la poitrine. Les villages se composent de cabanes en bois, formant des rues sinueuses, et couvertes de

planches. Ces Indiens sont très-hospitaliers; la polygamie est usitée parmi eux. Ils ont quelques connaissances en astronomie. On a vainement essayé de les convertir au christianisme. Cet peuple est gouverné par un chef dont la dignité est héréditaire. De tous les Indiens du Missouri, les Osages ont les moins accessibles aux séductions des Anglais. Dans les guerres de 1756 et de 1763, une troupe d'Osages vint servir dans les rangs de l'armée française.

OSAKA, baie du Japon, sur la côte S. de l'île de Niphon, à l'E. de l'île Avadzi; 60 kilom. de longueur sur 40 kilom. de largeur. L'Yedogawa y débouche; elle baigne les provinces de Sizo et Isoumi.

OSAKA, ville du Japon, dans l'île de Niphon, province de Sizo, à 52 kilom. S.-O. de Miako, sur la baie de son nom, à l'embouchure de l'Yedo-Gawa, qu'on y traverse sur de beaux ponts; 80,000 hab. « C'est, dit le *Dictionnaire de géographie universelle*, une des cinq grandes villes impériales. Elle est défendue par une citadelle très-forte. » Elle est le centre d'un commerce considérable et sert de port à Miako. On y remarque de vastes faubourgs, avec des jardins, et sillonnés de canaux; le palais du gouverneur; le temple; des arsenaux; un beau théâtre; des fabriques de soieries damassées et brochées, de cotonnades, de papiers, etc. On recueille dans ses environs une espèce de couleur orange, dont on se sert pour les maisons et que l'on expédie dans toutes les parties de l'empire.

O SALUTARIS s. m. (o-sa-lu-ta-riss — mots lat. qui signifient *salutaire*, Liturg. Strophe que l'on chante souvent à l'élevation; mot qui compose sur cette strophe : *Chantier l'O SALUTARIS. Composer un O SALUTARIS.*

— **Encycl.** *L'O salutaris* est un fragment d'une hymne composée par saint Thomas d'Aquin. L'hymne *Verbum superbum prodromus*. C'est une strophe de quatre vers, qui se chante à la messe au moment de l'élevation, depuis un peu plus de trois siècles seulement. Ce fut au concile de Tours, tenu en 1510 par ordre de Louis XII, que le clergé de France, présidé par François de Rohan, archevêque de Lyon, ordonna que *l'O salutaris* serait chanté dans toutes les églises du royaume :

*O salutaris hostia
Que celi pandis ostium,
Bella premunt hostilia,
Da robur, fer auxilium.*

Cette prière, car ce fragment est plutôt une prière qu'une hymne, avait raison d'être dans les circonstances. La France venait de voir se former contre elle la Sainte Ligue, composée des Vénitiens, du pape Jules II, du roi d'Angleterre Henri VII, de Ferdinand le catholique et de Maximilien I^{er}, empereur d'Allemagne. Contre tant d'ennemis, le pieux Louis XII voulait qu'on implorât les bénédictions du ciel.

Les chœurs de la chapelle royale furent autorisés à chanter les mots *fer auxilium*, du dernier vers, en ceux-ci : *serua tilium*, ce qui faisait *l'O salutaris* une prière semblable à *Domine saluum fac regem*, et cet usage s'étendit bientôt à toute la France. Un changement de même nature envahit même le vers précédent et la prière se termina ainsi :

*In te confidit Francia :
Da Pacem, serua tilium.*

L'O salutaris se chanta sous cette forme jusqu'en 1790, subsistant ainsi bien au delà des circonstances qui l'avaient fait naître. C'était une prière moins religieuse que monarchique. Abolie sous la République, elle reparut lors de la Restauration; depuis, elle n'a pas cessé d'être chantée, mais on a rendu à ses deux derniers vers leur forme primitive : les lis ne sont plus qu'un souvenir.

L'O salutaris est un des morceaux capiteux de toute messe en musique; il en existe donc un grand nombre, dus à divers compositeurs. Un des meilleurs est celui de Gossec, qui se chante encore quelquefois; il fut composé à Sceaux, à la suite d'un bon dîner et pour faire plaisir au curé du lieu. C'est un trio d'une facture magistrale, écrit pour les trois voix de Laïs, Rousseau et Chéron, que le curé de Sceaux avait rencontrés d'instinct avec Gossec dans une auberge et qui était désireux de faire entendre à ses paroissiens. Composée dans une heure d'inspiration facile, ce morceau a plus fait pour la gloire de Gossec que bon nombre de ses autres œuvres, d'une science et d'un arrangement plus recherchés.

OSANE s. m. (o-za-ne). Mamm. Un des noms de l'antilope chevaline.

— **Encycl.** *L'osane* ou *antilope chevaline* a la taille d'un petit cheval; les oreilles longues; les cornes grandes, courbées simplement en arrière et sillonnées de gros anneaux; il n'a ni brosses ni larmiers. Ses poils sont courts, excepté sur le dos, où ils se dirigent vers la tête en formant une longue crinière au-dessus du cou, et à l'extrémité de la queue. Son pelage est d'un brun varié de gris ou de roussâtre, avec la tête brune, le chanfrein blancâtre et, au-dessus de chaque œil, une mèche de longs poils blancs qui se dirige vers l'angle des lèvres. Cette espèce se trouve en Afrique, probablement au Cap de Bonne-Espérance. Ses mœurs sont à peine connues; on présume qu'elles doivent ressembler beaucoup à celles de l'antilope bleue, espèce voisine.

OSANN (Emile), médecin allemand, né à Weimar en 1787, mort en 1842. A l'exemple d'Hufeland, son grand-oncle, il se livra à l'étude de la médecine et suivit les cours des universités d'Iéna et de Göttingue. Reçu, en 1809, docteur à Iéna, il devint en 1810 médecin adjoint à l'institut polyclinique de Berlin, professeur extraordinaire à l'académie militaire (1814), puis à l'université (1818), professeur ordinaire à l'académie militaire (1824), et fut enfin nommé, en 1826, titulaire de la chaire de médecine de la même université. Il avait encore resserré les liens de sa parenté avec Hufeland en épousant la fille de ce dernier. Emile Osann est regardé généralement comme le fondateur de la science balnéologique. Son principal ouvrage est intitulé : *Description physico-médicale des sources minérales les plus connues des pays les plus favorisés de l'Europe* (Berlin, 1839-1841, 2^e édition, tomes I^{er} et II; tome III, rédigé par Zarbel, 1842-1843).

OSANN (Godefroy-Guillaume), chimiste allemand, frère du précédent, né à Weimar en 1797, mort en 1866. En 1823, il devint professeur de chimie et de pharmacie à Dorpat et fut appelé, en 1828, à la chaire de physique et de chimie de l'université de Wurzburg, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il s'est acquis une grande réputation par ses travaux sur la chimie et la physique. On cite comme les plus importants : *Documents de chimie et de physique* (Iéna, 1822-1824); *Manuel de chimie théorique* (Iéna, 1827); *Géométrie des éléments chimiques* (Iéna, 1830, 2^e éd.); *Nouveaux éléments de chimie et de physique* (Wurzburg, 1843-1847); *Expériences relatives au galvanisme* (Erlangen, 1853), etc.

OSANN (Frédéric-Gottlieb), philologue allemand, né à Weimar en 1794, mort en 1853. Elève d'Eichstadt et de Boeckh, il s'occupa avec un égal succès de la critique des textes, d'histoire littéraire et d'antiquités, et occupa une chaire de philologie à l'université de Giessen. Sans être un savant du premier ordre, il a rendu de bons services à la science. Ses principaux ouvrages sont : *Analecta critica poesis romane scenice reliqua illustrantia* (Berlin, 1816); *Sylloge inscriptionum antiquarum graecarum et latinarum* (Darmstadt, 1822-1834, 10 part. in-fol.), recueil d'inscriptions choisies, qui n'a pu se maintenir à côté de l'ouvrage analogue d'Orelli, quoique ce dernier ne comprenne que les inscriptions latines; *Auctarium lexicorum graecorum* (Darmstadt, 1824, in-4°); *De celtibus conditis apud veteres* (Giessen, 1827); *Midax* (Darmstadt, 1830, in-4°), essai d'une explication des plus anciennes inscriptions grecques, suivi de plusieurs observations sur l'histoire et la paléographie; *Mélanges concernant l'histoire de la littérature grecque et romaine* (Darmstadt, 1835-1839, 2 vol. in-8°). Parmi les éditions d'auteurs, il faut citer les œuvres grammaticales de *Philemon* (Berlin, 1824) et d'*Apulée* (Darmstadt, 1826).

OSANNE s. m. (o-zan-ne). Liturg. Ancien nom du dimanche des Rameaux, ainsi dit parce qu'on répète souvent le mot *hosanna* dans les chants qu'on fait entendre ce jour-là.

OSANNIER, IÈRE adj. (o-zan-ni, iè-re — rad. osanne). Liturg. Qui appartient au dimanche des Rameaux. *Le Croix osannière* ou *boisselière*, Croix ornée de buis bénit, devant laquelle on chantait *Hosanna*.

OSANORE adj. f. (o-za-no-re — de os, du gr. *ana*, sans, et de or). Chir. Se dit des dents artificielles faites avec l'ivoire de l'hippopotame, que l'on fait tenir dans les alvéoles sans employer l'or : *Dents OSANORES*. Ce mot barbare n'est en usage que chez les dentistes.

OSAR s. m. (o-zar — mot suédois). Géol. Monticule de sable et d'autres matières mouvantes, à base elliptique, surmonté de blocs erratiques : *Le plus célèbre des OSARS est celui d'Ûpsal*. (Ch. Martins.)

— **Encycl.** Les *osars*, appelés aussi *osés* ou *osars*, sont constitués par de longues traînées de débris, des accumulations de sables ou de fragments de roches, placées ordinairement à la suite de quelque butte ou colline, comme les amas qui se forment dans nos rivières derrière les obstacles opposés à la direction des eaux. « Ces dispositions générales, dit Deudant, ont fait concevoir que les *osars* sont dus à de grands courants venus du nord, qui, au moyen des matières qu'ils charriaient, ont démantelé les montagnes sur lesquelles ils ont passé, et qui ont déposé derrière les obstacles qu'ils rencontraient, sans les renverser, les traînées de débris que nous voyons maintenant. L'observation attentive des faits montre clairement que ces traînées n'ont aucun rapport avec les blocs erratiques des plaines. Depuis longtemps on avait remarqué que ce n'était pas seulement à la surface du sol qu'on trouvait ces débris, mais qu'il en existait aussi dans toute l'épaisseur de la masse de sables, où l'on va même les chercher pour les exploiter comme pierre à bâtir. La masse de sables et de blocs repose sur des rochers qui sont eux-mêmes striés et sillonnés; d'où il suit que leur dépôt est postérieur au grand phénomène qui a produit les sillons et les *osars*. De plus, ces sables ont été déposés dans une mer tranquille, car leur stratification est régulièrement horizontale, et ils renferment des coquilles bien conservées, qui sont identiques avec celles de nos mers actuelles. Il en résulte que ce ne

sont pas des courants violents qui ont transporté tous ces débris. » On a attribué ce phénomène à des érosions qui auraient entamé les montagnes du nord, dont les débris ont été ensuite lentement transportés par les eaux dans toutes les directions; ces débris, ces blocs, déposés naturellement au fond des mers, ont plus tard été amenés au jour, par suite des soulèvements du sol sous-marin.

OSBAND'S SUMMER s. m. (o-sband-sou-mér — de *Osband*, n. pr., et de *summer*, été). Arboric. Variété de poire d'Amérique.

OSBECK (Pierre), voyageur suédois, né près de Gothenburg en 1723, mort à Hasleff (Hollande) en 1805. Il étudia la théologie, puis l'histoire naturelle sous la direction de Linné, fut nommé, à la recommandation de ce savant, amonieur sur un bâtiment de la Compagnie des Indes (1750), fit un voyage en Chine et devint, après son retour, prévôt ecclésiastique à Hasleff et membre de l'Académie des sciences de Stockholm. Linné lui a consacré, sous le nom de *osbeckia*, un genre d'arbrisseaux de la famille des melastomacées. On lui doit : *Journal d'un voyage aux Indes orientales, fait dans les années 1750-1752* (Stockholm, 1857, in-8°), rempli d'observations intéressantes sur la langue, les mœurs et les productions naturelles des pays qu'il avait visités, et auquel il a joint la relation du voyage de son compatriote Toré, puis le *Rapide compte rendu de l'économie agricole chez les Chinois*, de Ekeberg. On lui doit, en outre, plusieurs mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences de Stockholm*.

OSBECKIE s. f. (os-bè-ki — de *Osbeck*, nat. suédois). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des melastomacées, type de la tribu des osbeckiées, comprenant des espèces qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicale.

— **Encycl.** Les *osbeckies* sont des plantes herbacées ou des arbrustes à tige et à rameaux tétragones, portant des feuilles opposées, simples, à nervures très-marquées. Les fleurs, solitaires ou groupées en petites cymes à l'axille des feuilles, ou bien encore réunies en panicules terminales, ont un calice à quatre divisions, couvert d'écaillés ciliées; une corolle à quatre pétales; huit étamines à anthères terminées en un long bec filiforme. Le fruit est une capsule à quatre loges. *L'osbeckie blanchâtre* est l'espèce la plus connue; c'est un arbruste à rameaux droits, à feuilles sessiles, ovales, tuberculées, blanchâtres en dessous, et à fleurs lilas violacées, en panicules terminales. On la cultive en serre tempérée; mais on peut la mettre en plein air durant l'été; elle exige la terre de bruyère, des arrosements multipliés, et se propage très-facilement de boutures et de rejets.

OSBECKIÉ, ÉE adj. (os-bè-ki-é — du rad. osbeckie). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre osbeckie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des melastomacées, ayant pour type le genre osbeckie.

OSBORN (Sherrard), marin anglais, né en 1822. A quinze ans, il entra dans la marine marchande, puis fut admis dans la marine de l'Etat et obtint le grade de lieutenant en 1846. Trois ans plus tard, Osborn reçut le commandement d'un petit navire, le *Pioneer*, avec lequel il fit, en 1850 et 1851, des expéditions dans les mers polaires, à la recherche de sir John Franklin. Pendant la guerre de Crimée, Osborn fut envoyé dans la mer Noire, où il se distingua et reçut, à la fin de la campagne, la croix d'officier de la Légion d'honneur, puis de commandeur de l'ordre du Bain et de la Médaille. Chargé en 1857 de conduire en Chine une escadre de canonnières, il prit part, à son arrivée dans ce pays, à l'attaque et à la prise des forts de Ta-Kou, remonta l'année suivante le fleuve Yang-Tze-Kiang jusqu'à Hankow, puis revint en Angleterre. Lors de l'expédition du Mexique en 1861, il reçut le commandement du *Donegal*, sur lequel il transporta des troupes anglaises à la Vera-Cruz. L'année suivante, sur la demande de l'empereur de Chine, il se rendit dans le Céleste-Empire et y prit le commandement d'une flotte chargée de détruire les pirates qui infestaient les mers de la Chine; mais les conditions qu'il avait exigées pour se charger de cette entreprise n'ayant point été remplies, Osborn quitta ce pays et revint en Angleterre. En 1864, il fut mis à la tête du *Royal-Sovereign*, vaisseau à tourelles. Cet intrepide marin s'est fait connaître par de nombreux écrits. Indépendamment d'articles insérés dans divers journaux, on lui doit : *Extrait d'un journal de voyage au pôle arctique ou Dix-huit mois dans les régions polaires à la recherche de sir John Franklin* (1852); *Guéah ou Mon journal dans les eaux malaises* (1857); *Croisière dans les eaux japonaises* (1859); *Carrière, dernier voyage et destin de sir John Franklin*; le *Passé et l'avenir des relations anglaises en Chine*; *Fragments japonais* (1860), etc.

OSBORNE, groupe d'îles de l'Océanie (Mélanésie), sur la côte N.-O. de la Nouvelle-Hollande, dans la partie E. du golfe de l'Amirauté, par 14° 20' de latit. S. et 125° 45' de longit. E.

Osborne-House, résidence d'été de la reine Victoria, dans l'île de Wight. Le parc et les jardins sont renommés pour leur merveilleuse beauté. Les avenues, plantées de grands arbres, descendent par une pente

douce vers le bord de la mer. La vue embrasse un horizon immense, toute l'étendue du Solent Sea, Portsmouth et Spithead au loin.

« Le manoir d'Osborne, dit M. Esquiros, fut possédé par Eustache Manoir, pendant les guerres civiles entre Charles I^{er} et son Parlement; mais, dans ces dernières années, il a subi de tels changements, par suite des travaux de Thomas Cubitt, sous la direction du prince Albert, qu'il ne reste plus, dit-on, aucun trait de l'édifice primitif. C'est aujourd'hui une magnifique résidence dans le goût anglais du XIX^e siècle. L'île de Wight a ainsi plus d'un lien avec la cour, et la présence de la reine, pendant une partie de l'année, y attire l'élite beaucoup de personnages riches et titrés. »

OSBORNE (François), publiciste anglais, né vers 1589, mort près d'Oxford en 1650. Il était écuyer de William, comte de Pembroke, lorsque, la guerre civile ayant éclaté, il se rangea du côté du Parlement, rempli divers emplois sous Cromwell, puis se retira à Oxford. On a de lui divers ouvrages qui ne manquent pas de mérite, entre autres : *Avis à un fils* (1656-1658, in-8°), écrit qui eut plusieurs éditions et qui fut interdit comme conduisant à l'athéisme; *Mémoires historiques des règnes de la reine Elisabeth et du roi Jacques* (Londres, 1658, 2 vol. in-8°); *Mélanges de divers essais* (Londres, 1659, in-8°), etc. Ses écrits ont été réunis et publiés à Osborne en 1689 et en 1722.

OSBORNE (Thomas), comte DE DANBY, marquis DE CAERMARTHEN, duc DE LEIXDS, célèbre homme d'Etat anglais, né en 1631, mort en 1712. Sa famille avait acquis à Londres une grande fortune dans le commerce. Lors de la restauration de Charles II, Osborne, qui jusque-là avait vécu dans l'obscurité, fut présenté à la cour par Buckingham et devint peu de temps après membre de la Chambre des communes, où il fit preuve d'un remarquable talent. Charles II, qui avait été frappé de son habileté, le nomma successivement trésorier de la marine (1671), membre du conseil privé (1672), grand trésorier (1673), baron de Kevelton, vicomte Latimer (1673) et comte de Danby (1674). Appelé à diriger le ministère après la chute du cabinet dit de la *Cabale*, que venait de renverser le Parlement, « Osborne, dit Macaulay, voulait bien aussi étendre le domaine des prérogatives royales, mais par des moyens tout différents de ceux auxquels Arlington et Clifford voulaient avoir recours. Jamais il n'eut l'idée de vouloir établir l'arbitraire à l'aide des armes étrangères et en rabaisant le royaume au rang de principauté dépendante. Son idée était de rallier autour de la monarchie ces classes qui avaient été ses fermes appuis pendant les troubles de la réformation précédente et que les fautes et les crimes de la cour avaient éloignés d'elle. Avec le soutien de l'ancien parti des cavaliers, des nobles, des gentilshommes campagnards, du clergé et des universités, il croyait pouvoir faire de son maître, non un souverain absolu, mais un souverain presque aussi puissant qu'Elisabeth l'avait été. » Osborne devint un chaud défenseur de la politique des toriers et de l'Eglise anglicane, en même temps qu'un adversaire déclaré de Louis XIV, qui tenait l'Angleterre dans un état de vassalité dégradante. Pour relever son pays, il voulait une guerre avec la France; mais Charles II, qui se livrait à de scandaleuses transactions d'argent avec la cour de Versailles, n'était content d'avoir posé à l'Occident ses désirs. D'un autre côté, Louis XIV fut informé de ses projets et résolut de le perdre. Dans ce but, il fit remettre à l'ambassadeur anglais Ralph dextre lettres, dans lesquelles Osborne promettait, au nom de Charles II, à Louis XIV de maintenir la paix moyennant une somme de 300,000 livres sterling par an, donnée au roi d'Angleterre. Ces lettres ayant été communiquées à la Chambre des communes, Osborne se vit accusé de haute trahison (1678). Vainement le roi prononça à deux reprises la dissolution du Parlement; vainement il déclara que ces lettres avaient été écrites par son ordre, il dut céder à la pression de l'opinion publique, et Osborne fut emprisonné à la Tour de Londres. Rendu à la liberté en 1684, il resta sans emploi jusqu'à sa mort, en 1712, mais ne conserva pas moins une grande influence dans le parti tory, et, lorsqu'il vit ce prince tenter de renverser la liberté et la religion anglicane dans son pays, il se joignit à Russell, Sidney, Compton, Shrewsbury pour demander à Guillaume d'Orange d'intervenir avec une armée. Dans les événements qui amenèrent la chute de Jacques II, Osborne prit une part des plus actives et, au cri de : « A bas le papisme ! un Parlement libre ! » il amena une insurrection générale dans le Nord (1688). En récompense de ses services, Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre, le nomma successivement premier ministre, marquis de Caermarthen (1689) et duc de Leeds (1694). Mais l'ascendant croissant des whigs et l'accusation portée contre lui d'avoir reçu 5,500 guinees distraites des fonds secrets de la Compagnie des Indes amenèrent bientôt après sa chute (1695). Pendant quelques mois, il se retira à la campagne et vécut dans la retraite; puis toujours infatigable, toujours avide du pouvoir d'où il était tombé deux fois, il retourna siéger à la Chambre haute, y prit part aux débats, continua à se faire remarquer par son savoir et par son éloquence, mais ne fut

plus admis à prendre part à la direction des affaires. Par son avidité, il avait tenu ses grandes qualités comme homme d'Etat et fait oublier les services qu'il avait rendus à son pays. On a de lui un volume de lettres et *Memoirs relating to the impeachment of Thomas, earl of Danby, new duke of Leeds* (1710).

OSBORNE (George), pianiste et compositeur anglais, né à Limerick en 1806. Destiné à la carrière ecclésiastique, il venait de commencer ses études théologiques, lorsqu'il les abandonna pour s'adonner entièrement au penchant irrésistible qui l'entraînait vers la musique. Osborne s'attacha avec ardeur à l'étude du piano, et, sans maître, parvint, avant l'âge de dix-huit ans, à posséder une habileté d'exécution peu ordinaire. En 1826, l'artiste, qui sentait tout ce que son éducation musicale avait d'incomplet, se rendit à Paris et continua à étudier le piano sous la direction de Pixis, en même temps qu'il recevait de Fétis des leçons d'harmonie et de contrepoint.

Quelques années plus tard, il eut le courage de consacrer ses études de piano, sous la direction de Kalkbrenner, et refit entièrement son éducation musicale. Osborne acquit à Paris une très-honorable réputation comme professeur et comme compositeur; mais, comme en France l'estime n'est pas toujours la compagnie assidue du succès ou de la fortune, l'artiste alla se fixer à Londres en 1843, et y exerça le professorat avec grand profit.

Le nom d'Osborne est inséparable de celui de Bériot; ces deux artistes ont composé ensemble des morceaux qui ont fait le tour du monde. Il n'est pas un violoniste qui n'ait joué la fantaisie de ces deux auteurs sur *Guillaume Tell*. Leurs transcriptions des principaux thèmes d'Auber, du *Guillaume Tell*, du *Pré aux Clercs* ont également obtenu des succès de vogue. Artiste d'une grande valeur et modeste à l'excès, M. Osborne a été entendu à Paris des quatuors d'une facture ingénieuse, qui lui ont mérité l'estime des juges compétents. A Londres, il a publié des trios et diverses compositions pour piano, des *Fantaisies*, des *Rondos*, etc., d'une forme puissante et d'un style très-élevé. Ses chants anglais pour voix seule sont ravissants et d'une haute valeur artistique.

OSCA, ancienne ville d'Hispanie. V. HUESCA. Monnaie d'Osca (*argentum Oscense*) était le terme générique par lequel les Romains désignaient la monnaie espagnole, sans doute parce que les premières monnaies de la Péninsule qu'ils connurent étaient celles de la ville d'Osca.

OSCARBRELE s. f. (os-ka-brè-le — dimin. d'*oscarbrion*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, de l'ordre des cyclobranchés, formé aux dépens des oscariens, et comprenant quatre espèces qui habitent surtout les mers de l'Océanie.

OSCARBRION s. m. (o-ska-bri-on). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, de l'ordre des cyclobranchés, comprenant une centaine d'espèces, répandues dans toutes les mers, ou fossiles de diverses formations : *Les OSCARBRIONS sont hermaphrodites comme les patelles*. (Dujardin.) *On dit que l'OSCARBRION s'attache sur l'algue, sur le bois et sur le dos de la baigneuse, et qu'il vit en parasite.* (V. de Bomare.) *La peau des OSCARBRIONS est constamment couverte d'écaillés.* (V. Meunier.) *L'OSCARBRION était peu connu des anciens naturalistes.* (F. d'Herbigny.) *Il* On dit quelquefois OSCARIORN.

— Encycl. Zool. Ce genre de mollusques est caractérisé de la manière suivante : animal allongé, demi-cylindrique, obtus aux deux extrémités ; à tête peu distincte, dont les tentacules sont remplacés par un voile membraneux s'étendant sur la bouche ; celle-ci antérieure et en dessous, au milieu d'une masse considérable, sans mâchoire et contenant une petite langue, hérissée de denticules ; le manteau dépassant plus ou moins la coquille ; les branches formées par un cordon de petites pyramides, placées surtout en arrière, en dessous du bord du manteau ; les organes reproducteurs ayant une terminaison double de chaque côté sous les peignes branchiaux. La coquille recouvrante, oblongue, allongée, arrondie à chaque extrémité, convexe en dessus, concave en dessous, formée de six ou sept et plus souvent de huit pièces ou écailles transversales, habituellement grandes et imbriquées, parfois petites et simplement rapprochées les unes des autres, et d'un bourrelet pour les lier ensemble, formé par les bords du manteau. Ce bourrelet, qui est coriace, se montre lisse ou ridé, chagriné ou écaillé, velu et même quelquefois épineux.

Inconnus des anciens et même des auteurs de la Renaissance, à l'exception toutefois peut-être de Rondelet, qui semble avoir donné la figure d'une espèce, les *oscarbrions* ont été indiqués pour la première fois par Vallièsner, qui en a décrit une espèce sous la dénomination de *punaise de mer*. Le nom d'*oscarbrion*, donné en Norvège à certains crustacés parasites, tels que les cymothoës, a été donné par extension à ces mollusques ; cette dénomination est formée de deux mots : *bion* (oursin) et *oska* (génitif d'*osk*), qui signifie *voeu* ou *souhait*, parce que, d'après l'idée populaire, l'homme qui peut avaler une pierre cachée dans le corps de ces animaux obtient aisément l'accomplissement de tous ses dé-

sirs. Les *oscarbrions* se trouvent dans toutes les mers ; mais les espèces des mers septentrionales sont généralement petites, et ce n'est que dans les mers tropicales qu'on en voit dont la grandeur soit considérable. Leurs mouvements sont très-lents ; ils vivent près des rivages, se tenant fortement attachés aux rochers et sur les coquilles. Leur mode d'adhérence est évidemment formé, non seulement par le pied lui-même, mais surtout par les bords du manteau, qui devient une espèce de ventouse ; en effet, dans le moment où ces animaux cherchent à s'attacher aux corps, on voit sortir de toutes parts l'eau et l'air comprimé entre le corps et le pied et le manteau ; lorsqu'on les détache de leurs stations, ils se courbent existant à la manière des armadilles et des hérissons et se mettent en boule ; certaines espèces, dont la forme est plus allongée et dont le pied plus étroit est creusé en gouttière, les *oscarbrilles*, doivent se fixer aux plantes marines, telles que les fucus. Les *oscarbrions* peuvent rester à sec à marée basse ; leur nourriture paraît être exclusivement végétale ; leurs œufs sont en très-grande abondance ; cependant leur mode de reproduction n'est pas connu d'une façon positive, quoique l'on sache qu'ils sont hermaphrodites.

On connaît un grand nombre d'espèces d'*oscarbrions* ; les auteurs ont publié la description de près d'une centaine. On peut les diviser en deux sous-genres. Le premier, qui correspond au genre *oscarbrele*, a pour caractères : animal peu déprimé, muni d'un pied très-étroit ; le dos en grande partie nu, la coquille formée de plusieurs pièces rapprochées par leurs extrémités distantes dans la ligne médiane, petites, surtout celles du milieu, ne recouvrant qu'une très-minime partie du dos. Ce sous-genre se compose d'un petit nombre d'espèces, propres aux mers australes. Le second, celui des *oscarbrions*, a pour caractères : animal assez déprimé, muni d'un pied oblong, grand, large, parfois presque circulaire ; le dos en grande partie recouvert ; la coquille formée de plusieurs pièces imbriquées, grandes, larges, surtout celles du milieu, recouvrant le dos. Dans ce sous-genre, on remarque : l'*oscarbrion écaillé* des mers de l'Amérique méridionale, le *géant*, la *perle* des côtes de la Nouvelle-Hollande, le *fasciculaire* des côtes de l'Afrique. Parmi les espèces européennes, principalement de la Manche et de l'Océan du Nord, nous nommerons : l'*oscarbrion marginé*, le *céndré*, le *blanc*, qui sont tous de petite taille.

Les espèces fossiles sont peu nombreuses, et elles appartiennent toutes au calcaire grossier ; tel est l'*oscarbrion* de Grignon.

OSCANÉ s. m. (os-ka-né). Crust. Genre de crustacés peu connu, vivant en parasite sur les branchies des crevettes ou de mollusques.

— Encycl. On a décrit sous ce nom un genre de mollusques à coquille univalve, ovale, sans spire, concave en dessous, presque coriace, de couleur pâle, demi-transparente ; l'animal ayant le corps ovale-oblong, denté sur les côtés, l'anus inférieur, ainsi que la bouche, qui présente de chaque côté deux ou trois tentacules rétractiles. L'espèce type est l'*oscane des crevettes*. Cet animal, qu'on dit vivipare, est si délicat qu'on ne peut le toucher sans le blesser et le faire périr. On le trouve dans la haute mer, toujours seul et collé au corps des crevettes, sur les branchies desquelles il vit en parasite. D'après Dujardin, ce prétendu mollusque serait un crustacé femelle du genre bopyre ou de quelque autre genre parasite. On sait que beaucoup de petits crustacés ont le corps enveloppé dans un test transparent, en forme de coquille, qui a souvent fait méconnaître leur véritable nature.

OSCAR 1^{er} (Joseph-François), roi de Suède et de Norvège, né à Paris en 1799, mort en 1859. Il était fils de Bernadotte et de Désirée Clary. Après avoir passé son enfance à la campagne, il suivit à neuf ans les cours du lycée Louis-le-Grand, où il reçut les premiers principes d'une instruction forte et libérale. Lorsque son père eut été élu prince royal de la Suède (17 août 1810), sur laquelle il devait régner sous le nom de Charles-Jean, le jeune Oscar se rendit avec sa mère à Stockholm et fut proclamé duc de Sudermanie le 31 janvier 1811. Bernadotte confia alors le soin de son éducation au baron Cederhjelm, et lui donna les professeurs les plus éminents, notamment le poète Aterborn et l'illustre Berzelius ; sous la direction de tels maîtres, qui devinrent ses amis, Oscar fit des progrès rapides et apprît le suédois avec une grande perfection. A quinze ans, il prit part à la répression d'une insurrection qui venait d'éclater dans la Norvège, que le roi de Danemark venait de céder à la Suède par le traité de Kiel. En 1817, il fut proclamé majeur avec une grande pompe et, en 1823, il épousa à Munich Joséphine de Leuchtenberg, fille aînée du prince Eugène, né en 1804. Durant le long règne de son père, il fut à trois reprises, en 1824, en 1828 et en 1833, vice-roi de Norvège, où il se rendit populaire par sa bonté et par la sagesse de son administration ; puis il se tint à l'écart du pouvoir et s'occupa d'une façon toute particulière d'étudier les grandes questions politiques et sociales, de cultiver et de protéger les lettres et les arts. Charles-Jean XIV étant mort le 8 mars 1844, il fut appelé à lui succéder

comme roi de Suède et de Norvège, sous le nom d'Oscar 1^{er}. En prenant possession du trône, aux acclamations d'un peuple dont il avait su se faire estimer et aimer, il prit pour devise ces mots : « Vérité et justice », dont il s'attacha constamment à faire une réalité. Il commença par abolir les lois de proscription qui frappaient la famille déchue du trône, puis s'attacha à tout ce qui pouvait amener le développement politique, moral et matériel de ses États, propagea l'instruction parmi le peuple, apporta des améliorations dans la législation, l'armée, l'administration, l'industrie, adoucit les rigueurs du code criminel, fit abolir le droit d'aînesse, améliora la condition des femmes en leur faisant accorder une égale part dans les successions, demanda lui-même qu'on ôtât au pouvoir le droit de supprimer les journaux, et provoqua certaines réformes excellentes qui avaient contre elles les vœux préjugés dominant encore dans le pays, notamment l'abolition des quatre ordres, qui avaient autant de représentations séparées et la liberté absolue de conscience. En outre, il donna un grand essor au développement de l'agriculture, créa des fermes modèles, proclama la liberté du commerce, fit abolir les corporations d'arts et métiers, imprima, à partir de 1848, une grande impulsion à l'établissement des voies ferrées, des télégraphes électriques, provoqua la mise en vigueur du système décimal, l'uniformité de taxe pour les lettres, naturalisa en un mot dans ses États toutes les améliorations ou inventions du génie moderne, apporta des perfectionnements dans la fabrication des armes et dressa lui-même un plan complet de défense pour le pays. Pendant toute la durée de son règne, Oscar ne cessa de donner des marques de sa sagesse, de l'ouverture de son esprit à toutes les idées de progrès. Ne pouvant jouer, par sa situation, qu'un rôle politique effacé dans les affaires de l'Europe, il se trouva mêlé à peu d'événements généraux. Toutefois, en 1846, il n'hésita point à protester contre l'anéantissement de la république de Cracovie. En 1854, lorsque éclata la guerre d'Orient, il offrit son armée et son concours à la France et à l'Angleterre, unies contre la Russie, à la condition que ces puissances l'aideraient à reconquérir la Finlande, et signa, en 1855, un traité qui lui assurait le concours de ces deux États, en cas d'attaque de la part de la Russie, secourant par là la tutelle de son redoutable voisin. Partisan déclaré de l'union scandinave, il envoya en Fionie, en 1848, un corps d'armée, à titre de médiateur armé, pour empêcher l'Allemagne d'absorber le Danemark, et manifesta hautement ses sympathies pour le scandinavisme dans un banquet qu'il offrit, en 1856, à des étudiants de Christiania et de Copenhague, réunis à Stockholm. Enfin, il prouva combien étaient grandes sa sagesse et sa modération en s'attachant constamment à maintenir les bons rapports entre la Suède et la Norvège, réunies sous son sceptre, mais séparées par les mœurs, la constitution et des antipathies nationales très-tranchées, en leur montrant sans cesse les avantages d'une union cordiale et les effets désastreux d'une lutte intestine. Affaibli par une douloureuse maladie, le roi Oscar chargea en 1857 des soins du pouvoir son fils aîné, qui lui succéda sous le nom de Charles XV, et s'éteignit en 1859, vivement regretté du peuple entier.

Oscar joignait à des avantages extérieurs, à une figure gracieuse, à des manières affables et séduisantes, une grande bonté et une inépuisable charité. Il était fort instruit, parlait plusieurs langues vivantes et cultivait avec succès la peinture et la musique. On lui doit des valses, des hymnes, des marches et une opérette intitulée : *Hymne*. Comme écrivain, il a laissé divers ouvrages : *Sur l'éducation de donner au peuple* ; *Sur le commerce des grains et les lois qui les régissent* ; *Sur l'éducation du soldat en temps de guerre* ; *Sur les lois pénales et les établissements de répression*. Ce dernier ouvrage, qui a été traduit en français par M. Picot de Genève, a eu un grand succès en Allemagne et dans les États scandinaves.

OSCAR II (Frédéric), roi de Suède et de Norvège, né le 21 janvier 1829. Second fils d'Oscar 1^{er}, il reçut le titre de duc d'Ostrogothie et son père lui inculqua de bonne heure des idées libérales, qu'il mettait si heureusement lui-même en pratique. Nommé successivement chef de la brigade de la garde, lieutenant général et vice-amiral, il s'occupa particulièrement de l'organisation de l'armée et de la marine. En 1848, le duc d'Ostrogothie épousa la princesse Sophie de Nassau, alors âgée de vingt et un ans, et il eut de ce mariage trois fils : Oscar-Gustave-Adolphe, duc de Vermland, né en 1858 ; Oscar-Charles-Auguste, duc de Gothie, né en 1859, et Oscar-Charles-Guillaume, duc de Westrogothie, né en 1861. Pendant la dernière maladie de son frère, le roi Charles XV, il devint régent du royaume, et, lorsque ce prince mourut sans laisser d'enfant mâle, le 18 septembre 1872, il lui succéda sur le trône de Suède et de Norvège, sous le nom d'Oscar II. Le lendemain, il prêta serment à la constitution, à Stockholm, et se rendit quelque temps après à Christiania, pour remplir le même acte solennel. Comme début de règne, Oscar 1^{er} a proposé à la diète d'opérer des réformes dans le code criminel et dans le système pénitentiaire, dans l'enseignement secondaire et dans l'organisation de

l'armée. Il a été couronné solennellement à Drontheim le 18 juillet 1873.

Oscar, fils d'Ossian, tragédie en cinq actes et en vers, d'Anstalt (Théâtre-Français, 2 juin 1799). L'auteur a puisé sa fable dans les poèmes d'Ossian, mais en modifiant profondément le caractère et même la généalogie des personnages. Dans sa fable, le fils d'Ossian n'est plus l'époux de Malvina, il n'est que son amant, et l'époux s'appelle Dermide ; au lieu de périr par trahison, Oscar se tue à la suite d'horribles aventures que le public du temps ne put supporter. Cependant, le ton général des conceptions ossianiques est assez bien conservé. Le vieux Dermide est prisonnier on ne sait où ; son ami Oscar fait les yeux doux à Malvina, restée quasi veuve et qui n'est pas insensible à son amour. Oscar a fait de vaines recherches pour retrouver Dermide ; sans doute il est mort. Qui les retient puisqu'ils s'aiment ? Un vieillard, compagnon du prisonnier et échappé des fers, raconte que Dermide a péri dans un naufrage, au moment de revoir sa patrie, et que son dernier vœu a été qu'Oscar devint l'époux de Malvina et le vengeur de son fils. Les amants ne craignent plus alors de s'avouer leurs sentiments ; les bardes pressent d'accélérer le moment de leur union, et elle doit être célébrée le lendemain, lorsque tout à coup on annonce le retour de Dermide et de son fils. Oscar vole à la rencontre de Dermide, qui s'est égaré dans une épaisse forêt. La vue de son ami fait rentrer le calme dans son cœur ; il l'embrasse tendrement, il lui avoue même son malheureux amour. Dermide le plaint ; mais, à quelques expressions qui rappellent ses droits d'époux, Oscar entre en fureur, il tire son épée et un combat s'engage.

Oscar n'a pas bien conscience des événements qui ont suivi. Aveuglé par la colère, a-t-il frappé Dermide ? Il lui semble que oui, mais il n'en est pas bien sûr. Il rentre au palais ; on apporte le cadavre de Dermide. Les bardes sont persuadés que le vieillard s'est frappé lui-même et ils pressent de nouveau l'union d'Oscar et de Malvina ; mais Oscar a reconnu son épée dans le fleuve du mort.

Malvina lui présente son fils, dont il va devenir l'appui ; l'enfant, qui, dans la forêt, s'était réveillé au bruit du combat et avait vu frapper son père, s'écrie : « Fuyons ; il a tué mon père ! » L'horreur et la consternation deviennent générales ; Oscar se donne la mort. Les trois premiers actes de cette tragédie obtinrent des applaudissements nombreux et mérités ; le quatrième n'excita que de l'horreur ; le cinquième fut si mal reçu du public, que l'auteur se vit obligé de le changer entièrement. La scène où Oscar égorge un ami innocent parut tout à fait révoltante.

Oscar ou le Mari qui trompe sa femme, comédie en trois actes et en prose, par MM. Scribe et Duveyrier (Théâtre-Français, 21 avril 1842). L'action se passe dans une ville de province. La maison de M. Oscar Bonnavet, receveur des finances, est le théâtre où se noue, s'agite et se débroille une intrigue des plus compliquées. Oscar a une jolie femme qu'il aime beaucoup, avec cela une fort belle fortune, c'est-à-dire qu'il est dans les meilleures conditions pour vivre tranquille et heureux. Cependant le bonheur n'existe plus pour Oscar depuis que sont apparues dans le monde les audacieuses théories de l'école romantique ; il ne jette plus sur sa jeune et charmante femme qu'un regard indifférent ; le vertige est monté à son cerveau ; il rêve la somme destinée d'un Antonio ; mais il lui faut d'abord trouver une femme à mettre à mal. C'est sur une cousine de sa femme qu'Oscar jette ses regards séducteurs ; il lui écrit, en style flamboyant, une déclaration d'amour et lui demande un rendez-vous ; on le lui accorde. Mais la cousine a mis Mme Bonnavet dans la confidence, et c'est Mme Bonnavet qui vient à l'heure du berger, protégée par l'obscurité d'une nuit d'orage, recevoir tendrement son mari. Oscar est dupe de la supercherie. Six mois se sont passés depuis cette nuit fatale, six mois d'angoisses pour Oscar, qui a cru s'apercevoir que sa femme avait des soupçons. Dans l'intervalle, il est devenu le tuteur de la jeune parente dont il a prétendu se faire aimer et qui, depuis ce temps, a quitté la province pour Paris. Il s'agit d'obtenir son consentement au mariage de sa pupille avec un jeune notaire sans fortune. Mme Bonnavet ne se laisse pas rebuter par les objections. Un oncle d'Oscar recueille, sur la fortune de la jeune fille, des renseignements qui l'engagent à demander sa main ; Oscar répond à ses instances par un refus, qu'il explique de son mieux en se rejetant sur des bruits fâcheux qui auraient couru au sujet de sa jeune parente. Mme Bonnavet justifie sa cousine ; elle raconte l'histoire du pavillon, mais en feignant d'ignorer le nom du séducteur et en ajoutant que, par ses ordres, Manette, sa femme de chambre, a remplacé au rendez-vous la personne attendue. On devine le trouble et la stupeur d'Oscar. Manette devine entre les mains de sa femme une arme puissante ; il suffit qu'elle dise à l'oreille de son mari ces quelques mots : « Ce mariage ne se fera pas, ou je dis tout », pour que tout projet soit rompu. Manette ne sait rien ; sa maîtresse ne lui a rien appris au delà des mots qu'elle avait à dire ; mais Manette n'en remplit pas moins ses instructions avec une

fidélité scrupuleuse. Les mots magiques à peine prononcés produisent leur effet; cependant, le mariage de l'oncle Bonivert rompu, il reste à assurer le bonheur du jeune notaire en combattant les dernières intrigues du rival désappointé. Pour cela, il suffit que Marnette change quelques mots à la phrase toute puissante, et d'ingénieuses complications font enfin aboutir au dénouement, c'est-à-dire au mariage du notaire avec la cousine d'Osar, débarrassé du romantisme. Rarément M. Scribe a écrit un vaudeville plus gai, plus véritablement comique et mieux agencé que celui-ci; la pièce est vivement menée et n'a d'autre intention que celle d'être amusante; on ne peut s'empêcher de regretter que Scribe ne se soit pas abandonné plus souvent à cette gaieté franche, à cette joyeuse humeur dont Picard lui avait laissé de si bons exemples.

OSCEOLA, ville des Etats-Unis, Etat d'Arkansas, ch.-l. du comté de Mississippi, sur le fleuve de ce nom.

OSCHATZ, ville de Prusse, dans l'ex-royaume de Saxe, cercle de Leipzig, sur le Döllnitzbach, 5,774 hab. Fabriques de draps. Belles églises de Sainte-Egide et de Sainte-Marie.

OSCHÊTE s. f. (o-ské-i-te — du grec *oscheon*, scrotum, avec la finale médicale *ite*, qui indique l'inflammation. On pourrait peut-être rapprocher le grec *oscheon* du sanscrit *usha*, *ukhā*, vase, cavité, probablement de la racine *ukh*, percer). Pathol. Inflammation du scrotum. || On dit quelquefois *OSCHÊTITE*.

OSCHÊCÈLE s. f. (o-ské-o-sè-le — du gr. *oscheon*, scrotum; *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie qui descend dans le scrotum.

OSCHÊCHALASIE s. f. (o-ské-o-ka-la-si — du gr. *oscheon*, scrotum; *chala*, relâchement). Pathol. Tumeur résultant de l'hypertrophie du tissu cellulaire du scrotum, et de l'extension excessive de la peau de cette partie.

OSCHÊNCIE s. f. (o-ské-on-si — du gr. *oscheon*, scrotum; *ogkos*, tumeur). Pathol. Tumeur du scrotum.

OSCHÊOPLASTIE s. f. (o-ské-o-pla-si — du gr. *oscheon*, scrotum; *plastis*, je forme). Chir. Réstitution du scrotum par des procédés autoplastiques.

OSCHERSLEBEN, ville de Prusse, province de Saxe, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Bode; 3,590 hab.

OSCHIN, roi arménien de la dynastie des Roussinens, fils de Léon III. Il fut proclamé roi en 1309, après avoir chassé de Cilicie Bilarghon, général mongol, qui avait fait assassiner Léon IV. Il s'allia par des mariages au roi de Chypre et fit faire des démarches auprès du roi de France Philippe le Bel et du pape Jean XXII, pour les décider à entreprendre la conquête de la terre sainte. Le sultan d'Égypte, ayant eu connaissance de ce qui se préparait, envoya contre Oschin une armée que le roi d'Arménie défait en 1319. Ce prince mourut un an après cette victoire.

OSCHMIANA, ville de la Russie d'Europe (Pologne), gouvernement et à 55 kilom. de Wilna, sur l'Oschmiana, affluent de la Vilia; 3,500 hab. Le 17 avril 1831, un commandant de francs tireurs polonais essaya de disputer le passage de la rivière aux Russes. Ceux-ci massacrèrent presque toute la population de la ville. C'était un jour de marche; une partie des habitants chercha en vain un refuge dans l'église. Les écrivains polonais font souvent allusion au massacre d'Oschmiana.

OSCHOPHORIES s. f. pl. (o-sko-fô-rî — gr. *oschophoria*; de *oschos*, rameau, et de *phérô*, je porte). Antiq. gr. Rêtes en l'honneur de Minerve et de Bacchus, ou, selon Plutarque, de Bacchus et d'Ariane, dans lesquelles on portait des cephs chargés de raisins.

— Encycl. On ne trouve pas indiquée chez les anciens l'époque où se célébraient ces fêtes; mais une hypothèse fort probable des érudits modernes les place au commencement du mois Pyanepsion, qui était le cinquième mois de l'année attique, et qui était particulièrement consacré à Thésée et à sa victoire sur le Minotaure. C'était à Thésée, en effet, qu'on attribuait l'institution des *oschophories*. Deux jeunes gens, choisis pour cette fête, parmi les plus nobles et les plus riches familles, et auxquels on donnait le nom d'*oschophores*, portaient, déguisés en femmes, des branches de vigne chargées de raisins, du temple de Dionysos à Athènes jusqu'au temple d'Athéné Sciras à Phalère. Ces jeunes gens étaient suivis d'une procession de personnes qui portaient comme eux des branches de vigne, et auxquels on faisait entendre des hymnes apelles chants *oschophoriques* (*melô oschophorika*); les chants étaient accompagnés par des danses. Des femmes prenaient part au sacrifice offert en cette occasion; elles représentaient les mères des jeunes gens, leur racontaient des histoires et leur apportaient des provisions de bouche, ce qui leur valait le nom de *deinophores* (ce qui portent le repas). A la fin du sacrifice, au moment où s'accomplissait la libation, tous les spectateurs s'écriaient, comme les soldats allant au combat : *Éléleu! tou! tou!* Des éphèbes tirés de toutes les tribus luttaient à la course dans le jour des *oschophories*; le point de départ était la porte d'Athènes du côté de Phalère, et le point d'arrivée le tem-

ple d'Athéné Sciras; chaque coureur portait une branche de vigne. Celui qui remportait le prix recevait une coupe nommée *pentapous*, ce qui signifiait quintuple; selon les uns, ce nom lui venait de sa capacité; selon les autres, il ne faudrait y voir qu'une coupe ordinaire contenant un breuvage que formait un mélange de cinq choses différentes, et ces derniers disent que le vainqueur avait seulement le privilège de boire le contenu de cette coupe. Plutarque, dans sa *Vie de Thésée* (22 et 23), détaille les rites et les cérémonies des *oschophories* et cherche à expliquer de quels événements réels ils étaient le symbole. On peut aussi consulter à ce sujet Proclus et Suidas et, parmi les modernes, Bekker, dans ses *Anecdota* (p. 318).

OSILLAIRE s. f. (oss-sil-lè-re — rad. *osciller*). Bot. Genre d'algues, de la famille des zoospermées, type de la tribu des oscillariées, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans toutes les mers ou même vivant sur la terre humide : Les *OSILLAIRE* sont des végétaux filiformes verts. (Dujardin.) Les membranes offertes par les *OSILLAIRE* sont formées d'un tissu extrêmement serré. (T. de Berneaud.)

— Encycl. Les *oscillaires*, qu'animent des mouvements spontanés fort singuliers, ont longtemps été considérées comme des animaux ou comme des êtres intermédiaires entre le règne végétal et le règne animal. Bory de Saint-Vincent les rapportait à son règne psychodaire, lequel comprenait pour lui toutes les créatures douteuses, c'est-à-dire à classification incertaine. En réalité, les *oscillaires* sont des végétaux filiformes, verts, larges de 5 à 30 millièmes de millimètre et également longs de 5 à 30 millièmes de millimètre suivant les espèces. Chaque filament se compose d'un tube transparent dans lequel sont superposés de petits disques de matière verte susceptible de dilatation. Chaque filament, animé d'un mouvement propre, se meut en sens divers, soit par des inflexions brusques, soit par de lentes ondulations. Certaines espèces habitent particulièrement au pied des murs humides ou sur la vase qui borde les égouts, qu'elles recouvrent d'un enduit noirâtre et luisant. Toutes, et l'on en connaît une trentaine d'espèces, exhalent une odeur caractéristique, c'est-à-dire un peu ammoniacale. Elles peuvent de plus, en se décomposant, donner à l'eau une coloration spéciale en bleu, en violet ou en rouge. Diverses espèces vivent dans les eaux thermales, dans les mares, dans les fosses bourbeuses, d'autres dans les eaux de la mer. V. ALGUES.

OSCILLANT, ANTE adj. (oss-sil-lan, ante — rad. *osciller*). Qui oscille, qui est disposé de façon à osciller : Pendule *OSCILLANT*. Balance *OSCILLANTE*.

— Fig. Qui change alternativement d'état ou de valeur, qui subit successivement des modifications dans un sens et d'autres modifications en sens inverse : La monnaie était devenue le type de toutes les valeurs vagues et *OSCILLANTES*. (Proudh.)

— Mécan. Machine *oscillante*, Machine à vapeur dont le cylindre oscille autour de deux tourillons, de façon que la tige, directement articulée sur la manivelle, peut en suivre le mouvement rotatoire : Personne n'ignore que les machines *oscillantes* renferment des causes inévitables d'usure et de prompt destruction. (L. Figuier.) Les machines *oscillantes* ne fournissent qu'un travail irrégulier, compromis par des fuites de vapeur, des réparations fréquentes, des lésions continues dans les organes de la distribution. (L. Reybaud.)

— Bot. Anthère *oscillante*, Celle qui tient au filet par un très-petit point, et s'y soutient comme en équilibre, exécutant autour de ce point des mouvements alternatifs. || *Granules oscillants*, Nom donné à des granules que l'on trouve dans la séve, et qui sont doués d'un mouvement oscillatoire.

— Encycl. Machines *oscillantes*. V. VAPEUR.

OSCILLARIÉ, ÉE adj. (oss-sil-lari-é — rad. *osciller*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre oscillaire. || On dit aussi *OSCILLARIOÏDE*.

— s. f. pl. Tribu d'algues zoospermées, ayant pour type le genre oscillaire.

OSCILLATION s. f. (oss-sil-lasi-on — rad. *osciller*). Physiq. Mouvement exécuté par un corps qui repasse alternativement par les mêmes positions : Les *OSCILLATIONS* d'un pendule, d'un fleau de balance. Les *OSCILLATIONS* d'un vaisseau, d'une cloche, d'une escarpolette. Les petites *OSCILLATIONS* du pendule sont isochrones. (Acad.) Heureusement, la mode d'*oscillation* en fait de machine à vapeur est aujourd'hui passée, et l'on ne peut qu'en féliciter l'industrie. (L. Figuier.) Les volées sont dues aux grandes *oscillations* que cet autrefois ébranlé le sol. (L. Figuier.) || Centre d'*oscillation*, Point d'un pendule composé correspondant au point pesant du pendule simple dont les oscillations auraient une durée égale à celle des oscillations du pendule composé.

— Par anal. Variation, déplacement alternatif en sens opposés : Les *OSCILLATIONS* de la boussole. Le mouvement du flux et du reflux est un balancement égal des eaux, une espèce d'*oscillation* régulière. (Buff.)

— Fig. Fluctuation, changement alternatif en sens opposés : Les *OSCILLATIONS* des valeurs

de la Bourse. On dirait que la douleur morale se compose d'une suite d'*OSCILLATIONS* dont la première touche au désespoir et la dernière au repos. (Réveillé-Parise.) Il y a toujours dans les idées, les intentions, la conduite des hommes jetés hors de leurs anciennes voies, un trouble réel et de fréquentes *OSCILLATIONS*. (Guizot.) Ne confondons pas les *OSCILLATIONS* de la vie avec le développement général et soutenu qu'implique l'idée de progrès. (Proudh.)

— Encycl. En physique, on nomme particulièrement *oscillations* les petits mouvements alternatifs qu'exécute un corps dérangé d'une position d'équilibre avant d'y retourner définitivement. Telles sont les *oscillations* d'un pendule, celles d'un corps pesant dérangé d'une position d'équilibre stable, celles qu'exécute un solide élastique avant de reprendre sa forme initiale, lorsqu'il a éprouvé un choc, etc.

Les petites *oscillations* peuvent généralement être assimilées à celles d'un pendule et par suite regardées comme isochrones.

L'*oscillation* est complète lorsque le corps, parti d'un état intermédiaire quelconque, y est revenu. Mais on la compte habituellement à partir de l'instant où l'écart est maximum. La demi-*oscillation* se compte de l'instant où l'écart est maximum dans un sens à celui où il est maximum dans l'autre.

La durée de la demi-*oscillation* d'un pendule est $T = \pi \sqrt{\frac{l}{g}}$, formule dans laquelle π représente le rapport de la circonférence au diamètre, g l'intensité de la pesanteur dans le lieu où se fait l'observation, et l la longueur du pendule simple isochrone au pendule expérimenté. On voit par cette formule que l'intensité de la pesanteur varie, d'un lieu à un autre, en raison inverse du carré du temps d'une demi-*oscillation* ou, ce qui revient au même, proportionnellement au carré du nombre d'*oscillations* effectuées dans un même temps. C'est la connaissance de cette loi qui permet d'appliquer le pendule à la détermination des variations de la pesanteur.

— Centre d'*oscillation*. V. PENDULE.

OSCILLATOIRE adj. (oss-sil-la-toi-re — rad. *osciller*). Physiq. Qui est de la nature de l'*oscillation* : Mouvement *OSCILLATOIRE*. Vibrations *OSCILLATOIRES*. || Qui se fait alternativement en sens contraire : Les retardations subissent les planètes proviennent d'une rétrogradation régulière, ou d'un simple déplacement *oscillatoire* de la ligne des nœuds? (De Humboldt.)

— Fig. Qui passe alternativement par les mêmes situations : L'humanité, dans sa marche *oscillatoire*, tourne incessamment sur elle-même. (Proudh.) Notre vie mentale, de même que notre vie sensitive, se compose d'une suite de mouvements *oscillatoires*. (Proudh.)

— s. f. Bot. Syn. d'*OSCILLAIRE*, genre d'algues.

OSCILLATORINÉ, ÉE adj. (oss-sil-la-toi-riné). Bot. Syn. d'*OSCILLARIÉ*. || On dit aussi *OSCILLARIOÏDE*.

OSCILLE s. m. (oss-sil-le — V. *OSCILLER*). Antiq. rom. Nom donné à de petites masques ou à de petites figures que l'on consacrait à Saturne, et que l'on suspendait ensuite dans des maisons pour en éloigner les maléfices, dans les champs pour multiplier les fruits de la terre.

OSCILLER v. n. ou intr. (oss-sil-lé — lat. *oscilli*). La proche parenté de ce mot avec *oscille*, un masque oscillant, ne saurait être douteuse, mais quel est celui de ces deux mots qui a survécu à l'autre? Si *oscillum* venait de *oscilli*, il resterait à découvrir l'origine restée inconnue de ce dernier mot. On pense assez généralement que c'est l'inverse qui est vrai. *Oscillum* serait alors un diminutif de *os* et signifierait petit visage, et *oscillari* se balancer comme un *oscillum*. Se balancer, se mouvoir alternativement en sens opposés : La vie la plus douce est comme la surface d'une onde paisible, que la chute d'une fleur fait *OSCILLER*. (Mme Necker.) Les plaines ont *OSCILLÉ* de bas en haut et de haut en bas. (De Humboldt.)

On voyait les forêts et les monts s'ébranler, Et dans l'air incertain les astres *OSCILLER*.

— Fig. Varier, en repassant par les mêmes situations : Les nations ont toutes *OSCILLÉ* de la barbarie à l'état policé, de l'état policé à la barbarie. (Raynal.) La France *OSCILLE*, elle n'avance pas. (E. de Gir.) La société *OSCILLE* sur le principe féodal, qui n'est autre que l'idée guerrière, la religion de la force. (Proudh.) || Être ébranlé :

La vengeance d'un fou fait *OSCILLER* le monde.

V. HOOO.

OSCINE s. m. (oss-si-ne — lat. *oscin*, oscin, selon Varron, de ore, par la bouche, et de canens, chantant). Antiq. rom. Nom donné aux oiseaux dont les Romains consultaient le chant pour en tirer des augures.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des athericères, tribu des muscides, comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent la France et l'Allemagne : L'*OSCINE* frite est très-nuisible aux grains d'orge. (H. Lucas.)

— Encycl. Entom. Les *oscines* sont caractérisées par une trompe membraneuse et ré-

tractile; des antennes courtes, comprimées, en forme de palette; le sommet de la tête coriace, écaillée, triangulaire; le corps et les pattes peu allongés; les ailes grandes, couchées l'une sur l'autre, un peu écartées; les balanciers découverts. Ces insectes ressemblent beaucoup aux mouches, tant par leur aspect que par leurs mœurs. Leur couleur est généralement noire. Elles déposent ordinairement leurs œufs sur les plantes herbacées, plus rarement sur les feuilles des arbres. Leurs larves sont souvent fort nuisibles; plusieurs espèces attaquent les substances les plus utiles à l'homme, telles que les céréales, et font éprouver de grandes pertes à l'agriculture. La larve de l'*oscine* frite dévore les grains de l'orge. On cite une petite *oscine* de la lépre comme produisant l'éléphantiasis chez les nègres d'Afrique.

OSCINIDE adj. (oss-si-ni-de — rad. *oscine*). Entom. Qui ressemble à une oscine.

— s. m. pl. Groupe de muscides qui a pour type le genre oscine.

OSCITANT, ANTE adj. (oss-si-tan, ante — du lat. *oscitare*, bâiller; formé de *os*, bouche). Pathol. Qui bâille, qui est accompagné de bâillements fréquents : Fièvre *OSCITANTE*.

OSCITATION s. f. (oss-si-ta-si-on — lat. *oscitatio*; de *oscitare*, bâiller). Pathol. Action de bâiller, bâillement.

OSCULEUR, TRICE adj. (o-sku-la-teur, trise — du lat. *osculari*, baiser). Geom. Se dit de deux lignes ou de deux surfaces qui ont en un point un contact du second ordre au moins. || Se dit particulièrement d'une courbe qui, eu égard à son espèce, a avec une autre courbe le contact le plus intime possible. || Se dit d'un plan par rapport à une courbe à double courbure, lorsque ce plan passe par la tangente en un point déterminé de la courbe et par un point infiniment voisin de la courbe.

— Encycl. Deux lignes courbes sont *osculatrices* l'une à l'autre en un point lorsqu'elles ont en ce point un contact du second ordre au moins, c'est-à-dire lorsqu'on peut les considérer comme ayant trois points communs confondus au moins, ou lorsque l'équation résultant de l'élimination de l'une des coordonnées entre les équations des deux courbes a au moins trois racines égales, ou enfin lorsque les deux premières dérivées au moins de l'une des coordonnées par rapport à l'autre ont mêmes valeurs dans les deux cas. Toutefois, on réserve le plus souvent la dénomination d'*osculatrice*, par rapport à une courbe donnée quelconque, à la courbe qui, eu égard à son espèce, a avec la proposée le contact le plus intime possible. Si une courbe est déterminée par 3,4,5, etc., points, on peut se proposer de la faire passer par 3,4,5, etc., points infiniment voisins d'une courbe donnée, mais elle est alors déterminée, et, dans de pareilles conditions, elle est dite *osculatrice* à la courbe donnée au point où se confondent les 3,4,5, etc., points par lesquels on l'a fait passer. L'équation d'une courbe déterminée par 3,4,5, etc., points contient 3,4,5, etc., paramètres arbitraires que l'on peut assujettir à remplir autant de conditions; on peut se proposer de faire en sorte que l'équation de cette courbe et celle d'une autre courbe donnée aient une solution déterminée, et que, de plus, les premières, secondes, troisièmes, quatrièmes, etc., dérivées de l'une des coordonnées, par rapport à l'autre, aient mêmes valeurs, au point correspondant à la solution commune, soit qu'on les tire de l'une ou de l'autre équation. La courbe déterminée par ces conditions est, eu égard à son espèce, la courbe du plus intime contact par rapport à la courbe donnée; elle se confond avec l'*osculatrice* de cette courbe donnée au point considéré. La marche qui vient d'être indiquée est, au reste, précisément celle qu'on suit pour arriver à la détermination de l'*osculatrice* d'espèce donnée d'une courbe donnée en un de ses points donnés.

— Cercle *osculaire*. Le cercle étant déterminé par trois points, on ne peut se proposer d'établir qu'un contact du second ordre entre une courbe donnée, en un point donné sur cette courbe, et un cercle qui prendra des lors le nom de cercle *osculaire* de la courbe au point considéré. Toutefois, il pourra se faire accidentellement que le cercle obtenu ait effectivement avec la courbe donnée un contact d'un ordre supérieur au second. Supposons d'abord que la courbe donnée soit rapportée à des coordonnées rectangulaires, l'équation du cercle cherché sera alors

$$(X-a)^2 + (Y-b)^2 = R^2;$$

si x et y sont les coordonnées du point donné sur la courbe proposée, a , b et R seront déterminés par les conditions

$$(x-a)^2 + (y-b)^2 = R^2$$

$$(x-a) + (y-b) \frac{dy}{dx} = 0$$

et

$$1 + \left(\frac{dx}{dy}\right)^2 + (y-b) \frac{d^2y}{dx^2} = 0.$$

Cette dernière donne

$$1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2 + (y-b) \frac{d^2y}{dx^2} = 0;$$

$$y - y - \frac{d^2y}{dx^2} = 0;$$

La seconde condition fournit de son côté

$$1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2 = \frac{d^2y}{dx^2} \frac{dy}{dx}$$

enfin la première donne

$$R = \frac{\left\{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2\right\}^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2y}{dx^2}}$$

La concavité de la courbe est tournée vers

les y positifs lorsque $\frac{d^2y}{dx^2}$ est positif; par conséquent, si l'on donne le signe + au radical qui contient la valeur de R , on portera la distance R sur la normale, à partir du point donné, dans le sens des y positifs ou des y négatifs, selon que R sera positif ou négatif.

$$\frac{d^2y}{dx^2} = \left(\frac{d^2\phi}{d\omega^2} \sin \omega + 2 \frac{d\phi}{d\omega} \cos \omega - \phi \sin \omega\right) \left(\frac{d\phi}{d\omega} \cos \omega - \phi \sin \omega\right) \\ \left(\frac{d^2\phi}{d\omega^2} \cos \omega - 2 \frac{d\phi}{d\omega} \sin \omega - \phi \cos \omega\right) \left(\frac{d\phi}{d\omega} \sin \omega + \phi \cos \omega\right) \\ \left(\frac{d\phi}{d\omega} \cos \omega - \phi \sin \omega\right)^2$$

ou, en réduisant,

$$\frac{d^2y}{dx^2} = \left(\frac{d^2\phi}{d\omega^2} \cos \omega - \phi \sin \omega\right)^2$$

Il en résulte

$$R = \frac{\left\{\phi^2 + \left(\frac{d\phi}{d\omega}\right)^2\right\}^{\frac{3}{2}}}{\phi^2 + 2 \left(\frac{d\phi}{d\omega}\right)^2 - \frac{d^2\phi}{d\omega^2}}$$

Si deux équations $f(x,y) = 0$, $\phi(x,y) = 0$ qui admettent une solution commune réelle ou imaginaire (x,y) fournissent, en outre, les mêmes valeurs, au point correspondant, pour

$\frac{dy}{dx}, \frac{d^2y}{dx^2}, \dots, \frac{d^2y}{dx^2}$, les deux courbes que re-

présentent ces deux équations au moyen de celles de leurs solutions imaginaires qui satisfont à une condition donnée, vérifiée par la solution (x,y) , ces deux courbes ont évidemment un contact de l'ordre x au point xy . En particulier, les conjuguées des deux lieux qui passent au point xy ont entre elles un contact de l'ordre x . Il en résulte que si deux courbes réelles ont un contact de l'ordre x en un point (x,y) , les conjuguées de ces deux courbes qui les touchent en ce point y ont aussi un contact de l'ordre x . L'hyperbole équilatère, conjuguée du cercle osculateur à une courbe réelle, qui touche ce cercle au point où il touche lui-même la courbe réelle, a donc en ce point un contact du second ordre avec la conjuguée de la courbe réelle qui y passe aussi; mais on sait que le rayon de courbure de l'hyperbole équilatère en son sommet est précisément le rayon du cercle dont elle est conjuguée. Il en résulte que toute conjuguée d'une courbe quelconque a même courbure que cette courbe au point où elle la touche.

L'enveloppe des conjuguées du cercle imaginaire

$$(x-a-a'\sqrt{-1})^2 + (y-b-b'\sqrt{-1})^2 = (r+r'\sqrt{-1})^2$$

est le cercle

$$(x-a-a')^2 + (y-b-b')^2 = (r+r')^2$$

(v. CERCLE IMAGINAIRE). Si ce cercle imaginaire est le cercle osculateur à un lieu

$$f(x,y) = 0$$

en un point de l'enveloppe imaginaire de ses conjuguées, on constate que les deux enveloppes ont entre elles un contact du second ordre, c'est-à-dire que

$$(x-a-a')^2 + (y-b-b')^2 = (r+r')^2$$

est précisément le cercle osculateur de l'enveloppe imaginaire des conjuguées du lieu. La démonstration du fait présente des particularités remarquables. Les deux enveloppes, une fois tracées, remplissent bien, en effet, la condition graphique énoncée, mais sans cependant que les conditions supposées entraînent l'existence simultanée, sur les deux enveloppes, de trois points ayant identiquement les mêmes coordonnées. Les grandeurs des coordonnées du troisième point réalisées sont bien les mêmes de part et d'autre, mais les valeurs algébriques imaginaires de ces coordonnées ne sont point paires. La répartition en parties réelles et imaginaires des coordonnées du troisième point diffère généralement d'une enveloppe à l'autre; les sommes seules des parties réelles et imaginaires des deux coordonnées restent identiques.

Les conjuguées du cercle imaginaire aux points où elles touchent leur enveloppe ont une courbure constante: le rayon du cercle qui a cette courbure est

$$\frac{r^2 + r'^2}{r - r'}$$

La méthode serait la même si la courbe était rapportée à des coordonnées polaires, mais on peut, au lieu de refaire directement le calcul, effectuer la transformation des coordonnées:

$$y = \rho \sin \omega \text{ et } x = \rho \cos \omega;$$

par conséquent,

$$\frac{dy}{dx} = \left(\frac{d\rho}{d\omega} \sin \omega + \rho \cos \omega\right) \frac{d\omega}{dx}$$

et

$$1 = \left(\frac{d\rho}{d\omega} \cos \omega - \rho \sin \omega\right) \frac{d\omega}{dx}$$

d'où

$$\frac{dx}{d\omega} = \frac{d\rho}{d\omega} \sin \omega + \rho \cos \omega \\ \frac{dy}{d\omega} = \frac{d\rho}{d\omega} \cos \omega - \rho \sin \omega$$

En dérivant cette dernière équation par rapport à x , il vient

$$\frac{d^2y}{dx^2} = \left(\frac{d^2\rho}{d\omega^2} \sin \omega + 2 \frac{d\rho}{d\omega} \cos \omega - \rho \sin \omega\right) \left(\frac{d\phi}{d\omega} \cos \omega - \phi \sin \omega\right) \\ \left(\frac{d^2\rho}{d\omega^2} \cos \omega - 2 \frac{d\rho}{d\omega} \sin \omega - \phi \cos \omega\right) \left(\frac{d\phi}{d\omega} \sin \omega + \phi \cos \omega\right) \\ \left(\frac{d\phi}{d\omega} \cos \omega - \phi \sin \omega\right)^2$$

Cette formule fait connaître le rayon du cercle osculateur à une conjuguée quelconque d'une courbe quelconque au point où elle touche l'enveloppe réelle ou imaginaire.

Plan osculateur. On nomme plan osculateur d'une courbe à double courbure, en l'un de ses points, le plan qui passe par la tangente en ce point et par un point infiniment voisin de la courbe. Le plan osculateur d'une courbe en un point (x,y,z) devant passer par ce point aura une équation de la forme

$$A(X-x) + B(Y-y) + C(Z-z) = 0.$$

D'ailleurs, les équations de la tangente à la courbe étant

$$Y - y = \frac{dy}{dx}(X - x) \text{ et } Z - z = \frac{dz}{dx}(X - x),$$

il faudra, pour que le plan la contienne, que

$$A + B \frac{dy}{dx} + C \frac{dz}{dx} = 0;$$

pour que ce même plan passe par un point ayant pour coordonnées $x + \Delta x$, $y + \Delta y$, $z + \Delta z$, il faudra encore que l'on ait

$$A\Delta x + B\Delta y + C\Delta z = 0.$$

Si l'on développe les différences suivant les puissances croissantes de la différence d'une variable indépendante t , on aura

$$\Delta x = \frac{dx}{dt} \Delta t + \frac{d^2x}{dt^2} \frac{\Delta t^2}{2} + \dots,$$

$$\Delta y = \frac{dy}{dt} \Delta t + \frac{d^2y}{dt^2} \frac{\Delta t^2}{2} + \dots,$$

$$\Delta z = \frac{dz}{dt} \Delta t + \frac{d^2z}{dt^2} \frac{\Delta t^2}{2} + \dots$$

L'équation précédente, en tenant compte de $A\Delta x + B\Delta y + C\Delta z = 0$, deviendra alors

$$A\frac{dx}{dt} + B\frac{dy}{dt} + C\frac{dz}{dt} = 0.$$

En achevant les calculs, on trouve pour équation du plan osculateur

$$(X-x)\left(\frac{dy}{dx} \frac{d^2z}{dx^2} - \frac{dz}{dx} \frac{d^2y}{dx^2}\right) + (Y-y)\left(\frac{dz}{dx} \frac{d^2x}{dx^2} - \frac{dx}{dx} \frac{d^2z}{dx^2}\right) + (Z-z)\left(\frac{dx}{dx} \frac{d^2y}{dx^2} - \frac{dy}{dx} \frac{d^2x}{dx^2}\right) = 0.$$

OSCUATI (Gaetano), voyageur italien, né à Veduggio (Lombardie) en 1808. De bonne heure, il eut un goût très-vif pour les sciences naturelles, et ce fut pour satisfaire ce goût qu'il consacra presque toute sa vie à parcourir le monde. En 1830, il visita successivement la Grèce, l'Égypte, l'Asie Mineure, le littoral de la Turquie, se rendit, en 1834, dans l'Amérique du Sud, explora les Cordillères à travers l'Uruguay, le Chili, le Pérou, doubla le cap Horn et revint, en 1836, en Italie. Cinq ans plus tard, M. Oscuati, continuant son exploration de l'Asie, parcourut l'Arabie, l'Arménie, la Perse, les côtes du Malabar dans l'Inde. A la suite de ce voyage pendant lequel, comme pendant les précédents, il s'était attaché à étudier les races et les productions naturelles du sol, l'infatigable voyageur résolut de se rendre dans l'Amérique septentrionale et centrale. Parti, en 1846, pour le Canada, il parcourut cette colonie anglaise, puis les États-Unis, les Antilles, la république de Venezuela, et, arrivé à Quito, il se décida à explorer les rives du Napo, un des principaux affluents de l'Amazonie. Il était depuis quelque temps en marche pour atteindre ce cours d'eau, lorsque les Indiens Yumbos qui l'avait pris pour lui servir d'escorte l'abandonnèrent, et il se vit seul dans un pays couvert d'innombrables forêts et au sol inondé, n'ayant pour vivre que les fruits des palmiers qu'il rencontrait. A force d'énergie, il surmonta tous les dangers et parvint, après des fatigues inouïes, à atteindre l'admirable rive du Napo, puis le chef-lieu de la province de Quixos, dont le gouverneur lui vint aussitôt en aide et grâce auquel il put s'embarquer pour l'Europe avec toutes ses collections (1848). On doit à M. Oscuati une intéressante relation de ce dernier et pé-

rieux voyage, sous le titre: *Esplorazione delle regioni equatoriali lungo il Napo* (Milan, 1854, in-8°), avec figures.

OSCULATION s. f. (o-sku-la-si-on — du lat. *osculari*, baiser; de *osculum*, baiser, proprement petite bouche, diminutif de *os*, bouche). Géom. Genre de contact propre aux lignes osculatrices ou aux plans osculateurs.

— Encycl. Il y a osculation entre deux courbes lorsqu'elles ont plus de deux points communs confondus en un seul. Si, par exemple, on fait passer un cercle par trois points d'une courbe fixe et que l'on fasse tendre deux de ces points vers le troisième, il y aura à la limite osculation entre la courbe fixe et le cercle variable. La tangente à une courbe ne lui est généralement pas osculatrice; le cercle osculateur à une courbe en un quelconque de ses points n'a généralement que trois points confondus communs avec cette courbe; la parabole osculatrice à une courbe peut avoir trois ou quatre points infiniment voisins communs avec la courbe; l'ellipse osculatrice peut en avoir trois, quatre ou cinq, etc. Mais la tangente à une courbe en un de ses points d'inflexion lui est osculatrice; le cercle osculateur à une courbe en un point particulier peut avoir quatre, cinq, etc., points infiniment voisins communs avec cette courbe, etc.

La tangente simple entre deux courbes est accusée par l'égalité au point commun des dérivées premières de l'une des coordonnées par rapport à l'autre, quel que soit d'ailleurs le système auquel soient rapportées les deux courbes. L'osculation exige au moins l'égalité au même point des secondes dérivées de la même coordonnée. L'osculation est du premier, du second, du troisième ordre, etc., selon que l'égalité entre les dérivées se conserve jusqu'aux secondes, aux troisièmes, aux quatrièmes, etc.

L'ordonnée Y d'une courbe qui passe en un point (x,y) s'exprime par la formule de Taylor

$$Y = y + \frac{dy}{dx} \frac{(X-x)}{1} + \frac{d^2y}{dx^2} \frac{(X-x)^2}{1,2} + \dots$$

Si deux courbes ont un point commun xy , la différence de leurs coordonnées, pour une abscisse infiniment peu différente de x , est donc un infiniment petit du premier ordre si les deux courbes sont simplement sécantes, un infiniment petit du second ordre si elles sont tangentes, un infiniment petit du troisième ordre si elles sont osculatrices au premier degré, etc.

Deux surfaces qui ont un point commun (x,y,z) sont tangentes en ce point lorsque les dérivées partielles de z par rapport à x et à y ont pour l'une et l'autre les mêmes valeurs. Il y a osculation entre les deux surfaces lorsque, en outre,

$$\frac{d^2z}{dx^2}, \frac{d^2z}{dx dy} \text{ et } \frac{d^2z}{dy^2}$$

ont aussi mêmes valeurs; dans ce cas, la différence des z reste un infiniment petit du troisième ordre tout autour du point $[x,y,z]$. L'osculation peut s'élever à un degré supérieur lorsque toutes les dérivées troisièmes, quatrièmes, etc., de z deviennent égales par rapport aux deux surfaces.

OSCULOIRE adj. (o-sku-la-toi-re — du lat. *osculum*, baiser). Anat. S'est dit d'un muscle des lèvres.

OSCULE s. m. (o-sku-le — lat. *osculum*, dimin. de *os*, bouche). Helminth. Nom donné aux suçoirs qui garnissent le corps des témoins.

— Bot. Petite ouverture située sur la face externe des grains de pollen.

OSCULE, ÉE adj. (o-sku-lé — rad. *osculer*). Helminth. Qui a des suçoirs bien apparents.

OSÉ, ÉE (o-zé) part. passé du v. Oser. Fait ou tenté avec audace: *Que de nouveautés éclatantes osées de nos jours avec succès dans l'ode, dans l'épigramme* (Villem.).

— Hardi, audacieux: *Que nul ne soit si osé que de vouloir tourner votre esprit ni vous donner des impressions contraires à la vérité* (Boss.).

Petits garçons joufflus, fraîches petites filles, Culottes en lambeaux et robes en guenilles, Un peuple rose et blond de tapageurs osés, Qu'on fait rentrer dans l'ordre avec des gros baisers! ROLLAND et DU ROY.

OSÉE, en hébreu *Hosea* (Sauveur), le premier des douze petits prophètes. Il vivait dans le VIII^e siècle avant J.-C. Ses quatorze chapitres de prophéties roulent principalement sur la corruption d'Israël, dont il annonce la ruine et la captivité en un style pathétique et obscur, coupé et sentencieux, mais semé de traits vifs, hardis, et de belles comparaisons. On croit qu'il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, vers 784 avant notre ère, et qu'il prophétisa sous les rois de Juda Osias, Jonathan, Achaz et Ezechias.

OSÉE, premier roi d'Israël, de 726-718 av. J.-C. Il parvint au trône par l'assassinat de Phacé. Vaincu par Salmanazar, roi d'Assyrie, il dut lui payer un fort tribut, dont il chercha à s'affranchir en s'alliant à Sua, roi d'Égypte. Le roi d'Assyrie, informé de ses projets, marcha de nouveau contre Osée, le battit, le fit prisonnier et l'emmena en captivité avec tout son peuple à Babylone. Les dix tribus d'Israël furent ensuite transpor-

tées dans Kala et dans Habor, en Mésopotamie, sur les rives du Gozan.

OSEILLE s. f. (o-zè-ille; 11 mll. — de la forme non latine *ozalla*; du lat. et du gr. *ozalis*, oseille, de *ozus*, acide, aigu, qui se rapporte à la racine sanscrite *ap*, traverser, pénétrer, qui, outre le sens de mouvement rapide, prend, dans plusieurs dérivés, celui d'objet tranchant, aigu, acéré, aigre). Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de rumex à saveur acide, notamment du *rumex acetosella*: *Toute terre, pourvu qu'elle ne soit pas excessivement sèche ou trop aquatique, convient à l'OSEILLE* (Bosc.). *Tous les bestiaux mangent volontiers les feuilles de l'OSEILLE* (C. Lemaire.). *L'OSEILLE devient d'autant plus belle qu'elle est plus souvent coupée* (Raspail.). *« Oseille des bois, Nom que l'on donne, dans la Guyane, à une espèce de légumine. » « Oseille de brébis ou Petite oseille, Rumex acetosella. » « Oseille de bûcheron, Nom vulgaire de l'oxalide alleuia. » « Oseille de cerf, Espèce de rhexie. » « Oseille commune ou Grande oseille, Rumex acetosa. » « Oseille de Guinée, Nom vulgaire de la ketmie sadariffie et de la baselle rouge. » « Oseille du Malabar, Bégonie du Malabar. » « Oseille ronde, Palénce à écusson. » « Oseille rouge ou Sanguine, Nom vulgaire de la patience sanguine. » « Oseille de Saint-Domingue, Nom vulgaire de l'oxalide frutescente. » « Oseille à trois feuilles, Nom vulgaire de quelques oxalides.*

— *Sel d'oseille*, Nom vulgaire de l'oxalate de potasse, que l'on retire de l'oseille et de plusieurs autres plantes, et qui a la propriété de détruire certaines taches.

— *Pop. La faire à l'oseille*, Duper, en conter: *Il vous l'a faite à l'oseille. Tu voudrais me la faire à l'oseille*.

— *Ce n'est pas aussi sur que de l'oseille*, Se dit d'une chose qui n'est rien moins que certaine, en jouant sur les mots sûr, certain, et sur, aigre.

— *Encycl. Bot. L'oseille est une plante vivace, à rhizome (vulgairement racine) rampant, brun noirâtre, muni de racines fibreuses jaunâtres; la tige, haute de 0m,50 à 1 mètre, porte des feuilles alternes, ovales ou oblongues, sagittées, un peu glauques en dessous. Les fleurs, d'icques, vertes, petites et peu apparentes, sont disposées en faux verticilles; le fruit est un akène trigone, brun, luisant, renfermé dans le calice persistant et accru. Cette plante (*rumex acetosa* des botanistes) est commune en Europe; elle croît dans les bois et les prés; on la cultive dans les jardins potagers, pour suffire à la consommation considérable qui s'en fait en économie domestique, en médecine ou dans les arts industriels. Elle doit ses propriétés surtout à la présence du bioxalate de potasse ou sel d'oseille; elle renferme encore du mucilage, de la fécula et peut-être aussi de l'acide tartarique.*

— *Agric. Deux variétés sont préférées par les cultivateurs: l'oseille de Belleville et l'oseille vierge; cette dernière se multiplie par éclats.*

Sans être bien difficile quant au choix des terrains, l'oseille affectionne, entre tous, ceux qui sont fertiles et légers; elle aime les climats humides plutôt que les climats secs.

Avant de semer de l'oseille, on doit ameublir le terrain au printemps, semer à la volée, pénétrer le semis, recouvrir de quelques millimètres de terreau ou d'une légère couche de fumier de vache très-pourri et très-menu, que l'on arrose jusqu'à la levée. Vers la fin de juin ou en juillet, on arrache le plant; on coupe en partie le limbe des principales feuilles en épargnant les feuilles du cœur; ensuite on repique en bordure ou en contre-bordure, en ayant soin surtout d'arroser pendant trois ou quatre jours, si le temps est sec. Il est rare que la reprise ne s'effectue pas heureusement. Si l'on veut multiplier l'oseille par le moyen des éclats, on doit opérer en octobre ou en mars. Les vieilles souches, divisées avec la main ou avec un couteau, produisent les éclats, que l'on plante de 0m,08 à 0m,10 les uns des autres, dans une terre copieusement fumée; on arrose, pour faciliter l'enracinement. La reproduction par semis est préférable, parce que la feuille de l'oseille semée se développe mieux; le plant en est plus vigoureux et de meilleure qualité. L'oseille d'éclat demande à être remplacée tous les trois ou quatre ans.

Chaque fois que l'on remplace une bordure d'oseille, il faut soigneusement enlever la vieille terre et la remplacer. La récolte des feuilles a lieu au couteau ou à la main: par la première manière, on dépouille entièrement les souches d'un seul coup, on affaiblit, on fatigue le pied; à la main, on détache les feuilles une à une.

La graine se récolte sur l'oseille de semis, la première ou la seconde année après le repiquage. Celle qui se détache la première est la meilleure.

On doit sarcler et biner de temps en temps l'oseille, l'arroser quand il fait chaud et sec, la couvrir de terreau en hiver, ou de raclure de fumier, ou de cendres.

On veille à ce que le plant soit propre, à ce qu'il ne soit pas attaqué par le petit puceron de l'oseille, et surtout par la noctuelle flancée, dont la grosse chenille, d'un vert sale, se montre la nuit et dévore les feuilles; par la noctuelle potagère, dont la chenille n'est pas moins redoutable, et par la mouche de

l'oselle, dont la larve mine les feuilles et fait apparaître à leur surface les taches roussâtres connues sous le nom de rouille.

— **Emplois de l'oselle.** Les feuilles de l'oselle sont employées dans nos cuisines pour la préparation de toutes les soupes vertes; elles relèvent la saveur fade des épinards, de l'arroche belle-dame, de la poirée, du quinoa, etc.; elles s'associent à diverses viandes, au veau, par exemple; on en fait des conserves pour l'hiver, en les passant dans de l'eau bouillante, en les égouttant, en les foulant dans des vases et en les recouvrant de graisse fondue. Appert met son oselle cuite dans des bouteilles à large goulot et, après les avoir bouchées, il leur fait éprouver pendant un quart d'heure la chaleur de l'eau bouillante. Les feuilles conservent ainsi leurs qualités et peuvent servir à faire des farces, des ragouts, ou être apprêtées avec des soupes, des viandes, des poissons, des œufs, etc.

Une poignée d'oselle, bouillie dans un litre d'eau avec un peu de beurre et quelques grains de sel, constitue l'indispensable bouillon aux herbes qui vient si commodément en aide aux purgatifs. Quelques feuilles de laitue, d'épinard et de cerfeuil ne nuisent pas à ce bouillon.

Employée comme assaisonnement, l'oselle est très-salutaire, surtout pendant les chaleurs de l'été; elle rafraîchit, donne de l'appétit, révèle le jeu des parties relâchées par la chaleur; mais on doit la défendre aux gens qui sont sujets aux aigreurs d'estomac, aux personnes du sexe atteintes de pâles couleurs, à tous ceux qui sont atteints de crachements de sang ou d'asthme, maladies dans lesquelles les aliments et les assaisonnements acides sont pernicieux.

OSELLA s. f. (o-sel-la). Métrol. Monnaie d'or de Venise, qui valait 47 fr. 83. || Monnaie d'argent de la même ville, valant 2 fr. 04.

Ossilino, canal d'Italie. Il commence à Mestre, passe à Malaphora et aboutit à la Dese, après un développement de 14 kilom.

OSER v. a. ou tr. (o-zé — du lat. *barbare ausare*, fréquentatif de *audere*, *sui ausum*, *oser*. Scheler fait observer avec raison que la théorie de Chevallet, d'après laquelle *oser*, *diviser*, *inciser*, *infuser*, *léser*, *peser*, *raser*, etc., viennent respectivement de *audere*, *dividere*, *incidere*, *infundere*, *ludere*, *pendere*, *radere*, par substitution d'un s doux au d primitif, est en contradiction avec une des règles les plus élémentaires de la romanisation, qui consiste à tirer les verbes des formes fréquentatives au lieu des formes naturelles du verbe correspondant latin). Tentor avec audace; être assez audacieux ou assez courageux pour: *Il a osé un coup désespéré*. Qu'il ose me braver! Il n'osait plus sortir. Ose dire ce que tu oses faire. (Thaïs de Millet.) Je hais ces gens pusillanimes qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre. (Mol.) Le génie peut tout oser. (Grimm.) Qui sait tout souffrir peut tout oser. (Vauven.) Tel court au danger, qui n'oserait l'attendre. (Lévis.) Il faut du courage pour oser braver les cris du vulgaire. (Chateaub.) Les gouvernements qui exigent des peuples de forts impôts n'osent ni ne peuvent en exiger autre chose. (De Bonald.) Plût qu'un gouvernement osât trop. (E. de Gir.)

Et les plus malheureux osent pleurer le mort.

RACINE.

Perfide! oses-tu bien te montrer devant moi?

RACINE.

On sait ce que je puis, on verra ce que j'ose.

VOLTAIRE.

Le feu qui semble éteint souvent dort sous la cendre; qui l'ose réveiller peut s'en laisser surprendre.

COGNÈTE.

Le hardi nautonnier, sur la foi des étoiles.

A des vents mal connus ose livrer ses voiles.

DESAINT-LEU.

Pour monter jusqu'au faite, il faut avoir descendu Et mendier bien bas ce qu'on n'ose pas prendre.

C. DELAVIGNY.

Il se résout, se décide à, se permet de: *Il a osé dire ce qu'il osait dire*. Si j'osais dire ce que je sais... J'ose espérer que ma proposition vous sera agréable. Chacun dit du bien de son cœur, et de l'oser penser qu'à demi. (Volt.) Il n'y a pas de plus cruelle gêne que celle de l'oser dire ce que l'on pense. (St-Jov.) C'est toujours la faute d'une femme quand un homme ose lui laisser entrevoir ses sentiments. (Mme de Genlis.) On ose tout dire à ceux qui peuvent tout entendre. (J. de Maistre.) Les femmes croient innocent tout ce qu'elles osent. (J. Joubert.) Les dres qui paraissent froids et qui ne sont que timides adorent dès qu'ils osent aimer. (Mme Swetchine.) L'homme profond n'osait guère se déclarer que quand il n'est plus besoin ou plus temps de le faire. (Lafontaine.) Est-il au monde un juge qui se croie et ose se dire infallible? (L. Blanc.)

Les stances avec grâce apprirent à tomber, Et le vers sur le vers n'osa plus enjambrer.

BOILEAU.

— Abs. : Oser, et tu verras. Je n'ose, je n'oserai jamais. Il faut savoir oser; la philosophie mérite bien qu'on ait du courage. (Volt.) Il faut oser en tout genre; mais la difficulté, c'est d'oser avec sagesse. (Pons.) La pru-

dence n'est que l'art d'oser à propos. (E. de Gir.)

A quelque extrémité qu'on se soit exposé, Qui parvient au succès n'a jamais trop osé.

GRENET.

— Vous n'oserez, Il n'oserait, Se dit par manière de défi ou de menace.

— Si j'ose le dire, Si on ose le dire, Si j'ose m'exprimer ainsi, Locutions dont on se sert pour faire passer une idée ou une expression qui pourrait paraître hasardeuse: *Il y a des faiblesses, si on l'ose dire, inseparables de notre nature*. (Vauven.) On ne crée qu'avec l'amour et, si j'ose le dire, avec la passion. (Reman.)

— s. m. Audace, action audacieuse: *Je fais grand cas d'un osier et je sais tout ce qu'il vaut*. (Cal Richelieu.) || Vieux mot.

— Gramm. V. la note sur PAS.

— Allus. littér. Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses, Allusion à un vers de Corneille dans sa tragédie d'*Héraclius*. V. DEVINER.

— Allus. hist. Il n'oserait, Mots trop confiants écrits par le duc de Guise au bas du billet qui l'avertissait secrètement de se mettre en garde contre les projets de Henri III. La volonté ferme et persévérante de se substituer à la dynastie des Valois paraît avoir été la pensée dominante des princes de la maison de Guise. Sous Henri III, le duc Henri de Guise, chef de la Ligue, grandissait chaque jour en popularité: La France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureux. Le peuple n'appelait plus le duc de Guise que le nouveau Gédéon, le nouveau Micchabée. La duchesse de Montpensier, sœur des Guises, se plaisait à montrer à sa ceinture les ciseaux d'or qui devaient tondre Henri de Valois, et disait partout qu'on allait l'enfermer dans un cloître, comme Chloé, le dernier des Mérovinges. Guise n'avait plus qu'à se présenter à Paris pour en être le maître; le roi le lui défendit. Il brave le roi et arrive à Paris aux cris de: « Vive Guise! » au milieu d'un enthousiasme indicible. C'est alors que Henri III, effrayé de cette puissance redoutable qui en veut à son pouvoir et peut-être à sa vie, prend la résolution subite et désespérée de faire assassiner son mortel ennemi. Le 22 décembre 1588, au château de Blois, le duc de Guise, en se mettant à table, trouva sous sa serviette un billet où on l'avertissait que le roi machinait sa mort:

« Donnez-vous de garde, on veut vous jouer un mauvais tour. » Il lut le billet et le jeta avec dédain sous la table, après avoir écrit au bas: « Il n'oserait. » Le lendemain matin, il fut appelé à la chambre du conseil, chez le roi.

« Au moment où le duc allait soulever la portière de tapisserie du cabinet, dit M. Henri Martin, un des Quarante-Cinq lui saisit le bras droit et lui porta un coup de poignard dans la poitrine, un second le frappa par derrière et trois ou quatre autres lui sautèrent au corps et aux jambes et l'empêchèrent de tirer son épée. Il était si puissant, disent les relations, que, tout criblé de coups, étouffé par le sang de ses blessures, il entraînait ceux qui le tenaient d'un bout de la chambre à l'autre et, se débarrassant de leurs mains par un suprême effort, il s'avança, les bras tendus et les poings fermés, vers le chef des meurtriers. Celui-ci le repoussa du fourreau de son épée; il alla tomber, expirant, au pied du lit du roi... »

« On dit que Henri III, quand il fut bien assuré que Guise ne se relèverait pas, sortit de son cabinet, l'épée au poing, en s'écriant: « Nous ne sommes plus deux! Je suis roi, maintenant! » et lança un coup de pied à ce corps pantelant. »

On ajoute que, après l'avoir contemplé, Henri III dit tout haut: « Mon Dieu! quel est grand! Il paraît encore plus grand mort que vivant. »

Ces mots: *Il n'oserait*, marquent plus de courage et de confiance en soi-même que de sage prévision, car on les prête également à César, averti en se rendant au sénat, ainsi qu'à Danton, auquel on disait: « Méfie-toi, le tyran t'attaquera bientôt. » Et tous les trois ont été victimes de leur mépris du danger.

« Il aura la croix, gardes-vous d'en douter. Votre Grandpère, à ce que je vois, est un de ces êtres commodes dont un gouvernement est toujours sûr, pour peu qu'il accorde la moindre pature à leur amour-propre. Châteaugiron. M. Bobillier a raison; tu es joué. »

— *Il n'oserait!* s'écria le marquis en rougissant de dépit. — C'est tout ôser... »

CHARLES DE BERNARD.

« Ce n'est pas vrai! ce n'est pas possible! Il n'aurait pas osé! dit M. Durousseau, qui s'obstinait à douter encore. — *Il n'oserait!* c'est le mot de César, et, une heure après, on l'assassinait! s'écria Edgar, qui espérait flatter son oncle par ce rapprochement historique. »

ARMAND DE PONTMARTIN.

OSERA (SANTA-MARIA-), bourg d'Espagne, province d'Oréense, sur la petite rivière de son nom; 1,980 hab. Carrieres de pierre. On y remarque un beau monastère, dont l'église offre de délicates sculptures et se recommande par son style.

OSERAIE s. f. (o-ze-ré — de *osier*, avec la terminaison *ait*, qui répond à la terminaison latine *etum*, servant à exprimer des noms de plantations: *queretum*, chênaie, lieu planté de chênes; *salicetum*, saulaie, lieu planté de saules, etc.). Lieu planté d'osiers: *Une oseraie peut durer de vingt à trente ans, si on lui donne chaque année un bon labour*. (S. Bodin.) Les OSERAIES ou taillis plantés en osier doivent être abattus tous les ans. (Raspail.) Les oiseaux chantent dans les OSERAIES. (A. Karr.)

— **Encycl.** Les oseraies s'établissent ordinairement dans les terres basses, fraîches, argileuses ou d'alluvion. On doit éviter toutefois les sols tourbeux ou trop légers, parce qu'ils n'offriraient pas assez de résistance et qu'on pourrait ébranler ou même arracher les tresses quand on couperait les osiers. Les terres un peu sèches, mais assez compactes, pourraient servir également, si l'on avait la facilité de les irriguer à l'aide des eaux pluviales. On peut ainsi utiliser des terres vagues, marécageuses et improductives, et en tirer un assez bon revenu, surtout au voisinage des grandes villes ou des grands centres de consommation. Avant l'hiver, on défonce le terrain, s'il est très-compacte, à une profondeur de 0m,50 à 0m,60; s'il est meuble, on se contente d'un labour à la bêche de 0m,30 à 0m,40; mais on a soin de laisser peu d'intervalle entre les pelletées. D'autres fois encore, on laboure à la charrue, en donnant aux tranchées la largeur d'un fer de bêche. La plus mauvaise manière consiste à creuser, dans le sol labouré ou même non labouré, des trous obliques ou droits à l'aide d'un plantoir en bois ou en fer; mais, comme c'est en même temps la plus économique, c'est aussi celle qu'on emploie le plus souvent. Il est bon que le terrain soit disposé en planches d'environ 10 mètres de largeur et en ados, séparées par des fossés d'écoulement ayant, de distance en distance, des arrêts pour retenir le limon des eaux pluviales. Vers la fin de mars, quand le terrain est suffisamment desséché, on donne un léger labour à la houe, suivi d'un hersage, pour égaliser la surface du sol.

L'espace à laisser entre les plants varie suivant la nature du terrain; il doit être d'autant moindre que le sol est plus sec. En général, et toutes choses égales d'ailleurs, il y a avantage à serrer les plants, pour les forcer à émettre des jets minces, longs, flexibles et non rameux; il ne faudrait pas cependant obliger les plants à pousser trop vite, leurs racines pussent se nuire mutuellement. On pourra toujours, d'ailleurs, si l'on s'aperçoit plus tard qu'on ait planté trop serré, éclaircir la plantation. Celle-ci doit, dans tous les cas, être disposée régulièrement, à l'aide de piquets et de cordeaux.

On prend les boutures sur les plus beaux brins d'osier, que l'on coupe, au moment même de la plantation, en commençant par le bas, en tronçons d'environ 0m,25 de longueur sur 0m,03 de tour; ces boutures ou plants portent le nom de *billes*. Il reste des sommités de brins, appelées *quenées*, qu'on met à part. Il faut avoir soin que les osiers ne soient pas trop en séve, car l'écorce pourrait se détacher du plant quand on l'enfoncerait dans la terre. Quand le sol a été bien préparé, la plantation se fait facilement; il suffit d'enfoncer les billes par le gros bout, soit avec la main, soit avec une bêche oblique et de telle sorte que l'œil de chaque plant donne son rejet dans la direction ascendante; les quenées sont plantées séparément.

Environ un mois après la plantation, on donne un sarclage à la houe; quelquefois, on repand alors sur le sol de la graine de carottes; on a ainsi le double avantage d'empêcher la croissance des mauvaises herbes et d'obtenir une culture dérobée de racines. Au bout d'une année, on remplace les plants qui ont manqué. Plus tard, on donne tous les ans deux sarclages, en juin et en août. Après chaque série de deux ou trois récoltes, on cure les fosses et on recharge les oseraies, afin de donner aux souches un engrais et une assiette plus solide. A défaut, on peut y amener des terres neuves, surtout des terres d'alluvion. Il est à peine besoin de dire que l'entretien des oseraies doit être confié aux bestiaux, qui fouleraient les plants et mangeraient les jeunes pousses. On irrigue, quand on le peut, depuis avril jusqu'en juin, de préférence avec les eaux pluviales. Quand il se produit des vides dans une oseraie d'un certain âge, on les remplit à l'aide de jets empruntés aux souches voisines et qu'on couche dans le sol à l'endroit voulu, en les recouvrant d'un peu de terre.

Il est bon de ne pas couper les osiers l'année même de la plantation, afin de laisser aux souches les moyens de bien s'affermir dans le sol. Dès la seconde année, on peut et on doit même faire la récolte; la troisième année, on obtiendra un plus grand produit, qui augmentera ensuite tous les ans; c'est, en général, vers la sixième année qu'une oseraie donne les produits les plus beaux et les plus abondants. Une oseraie bien soignée peut durer vingt à trente ans, on la coupe tous les hivers un bon labour et que la coupe des brins soit bien conduite. Mais, comme elle épuise le sol et que ses dernières productions sont très-faibles, il vaut mieux la détruire

vers l'âge de douze à quinze ans, suivant la nature du sol et l'espèce d'osier que l'on cultive.

L'exploitation des oseraies ressemble à celle des taillis et des têtards; elle diffère de la première en ce que les révolutions sont beaucoup plus courtes, et de la seconde en ce qu'on coupe rez terre. C'est vers la fin de l'hiver que le bois des osiers a pris toute la consistance dont il est susceptible; c'est alors aussi qu'il convient de les couper; plus tôt, le bois serait cassant et sujet à pourrir; plus tard, il serait en pleine seve, et l'écoulement qui aurait lieu par les plaies nuirait à la pousse des nouveaux brins. On commence l'exploitation vers le 15 mars, quand les osiers sont destinés à la grosse vannerie, ou quelques semaines plus tard, quand ils doivent être pelés pour servir à la vannerie fine; on s'abstient d'opérer quand souffle le vent du nord. On se sert d'une forte serpe, ou mieux d'une serpe ayant le pli d'une truelle. Pour faciliter l'évolution des nouvelles pousses, on coupe sur le jeune bois, mais à la distance de 0m,01 au plus du vieux. Il en résulte que les souches s'élèvent un peu chaque année; mais le mal est ainsi moins grand que si l'on coupait sur le vieux bois.

Des que les brins d'osier sont coupés, il faut les débarrasser, avec une serpe bien tranchante, de toutes les brindilles latérales qu'ils peuvent porter et qui diminueraient leur valeur; ces brindilles, quand elles sont assez longues, peuvent être utilisées pour le palissage ou autres emplois. On trie ensuite les brins, en mettant ensemble tous ceux qui ont à peu près la même longueur, et on les réunit en bottes; la grosseur et la forme de celles-ci varient suivant les localités et les conditions faites avec les marchands, qui les achètent presque toujours sur pied. Dans tous les cas, on a soin de serrer fortement les bottes, afin de redresser les brins qui sont courbes, et on les empile dans un endroit frais.

Le revenu d'une oseraie varie suivant les circonstances; on l'estime, en moyenne, de 500 à 600 francs par hectare, tous frais déduits. Ces menus taillis sont très-utiles; outre le bois destiné à la vannerie, ils fournissent encore des harts pour lier les gerbes. Il est des pays où, afin de pourvoir au service, toutes les communes sont tenues d'avoir une oseraie, dont les produits sont distribués entre les cultivateurs.

OSERDO s. f. (o-zer-do). Bot. Nom donné à la luzerne dans le Roussillon.

OSEREUX, EUSE adj. (o-ze-rue, eu-ze — rad. *osier*). Agric. Se dit d'un lieu, d'un champ rempli d'osiers, où il croît naturellement des osiers: Terrain OSEREUX. || Peu usité.

OSERO, ile de l'empire d'Autriche, dans l'Adriatique, au S.-O. de l'île de Cherso; ch.-l., Osero, ville et port de mer, siège d'un évêché.

OSEROW (Wladislaw - Alexandrowitch), poète russe, né dans le gouvernement de Tver en 1770, mort en 1816. Il entra à l'âge de sept ans dans le corps des cadets, y resta jusqu'à douze ans et montra, dès cette époque, une vive intelligence. Il servit ensuite dans l'armée en qualité de lieutenant, s'éleva par sa bravoure jusqu'au grade de lieutenant général et devint ensuite membre du département des eaux et forêts. Il a écrit, dans le goût du style classique français, plusieurs tragédies, parmi lesquelles on cite, comme les plus remarquables: *Édipe à Athènes* (1804); *Dimitri Donskoi* (1807) et *Polygène* (1809). On a aussi de lui des poésies lyriques et une traduction des *Lettres d'Héloïse à Abailard* de Colardine. Le prince Wjassniski a donné une édition de ses *Œuvres complètes* (Saint-Petersbourg, 1818, 2 vol.; nouvelle édition, 1857).

OSETZ, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Toula, entre dans le gouvernement de Biazan et se jette dans l'Oka, près de Gorodnia, après un cours de 120 kilom.

OSEUR, EUSE s. (o-zeur, eu-ze — rad. *osier*). Personne qui ose, qui se montre hardie en quelque genre que ce soit: *Métier d'auteur, métier d'osEUR*. (Beaumarch.) Le xv^e siècle n'a pas manqué d'OSEURS en géographie. (Ch. Nodier.)

— Adjectif: Louis XV devenait OSEUR et parlait tous les jours à son lever d'une descente en Angleterre. (Sauré.) Mirabeau était vif, osEUR, naturel, enjoué, humain, généreux à l'excès. (Cormen.)

OSGOOD (Samuel), théologien américain, né à Charlestown (Massachusetts) en 1812. Lorsqu'il eut étudié la théologie à Cambridge, il suivit la carrière pastorale, se fit connaître comme un prédicateur distingué et devint, en 1849, pasteur d'une église unitarienne à New-York. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans divers recueils, de sermons, de discours littéraires et pédagogiques, on lui doit: *Études biographiques sur les théologiens et réformateurs chrétiens* (New-York, 1850, in-12); *Dieu avec l'homme ou Marques de la Providence* (New-York, in-12); *Pièces métriques dans le voyage de la vie* (New-York, in-12); *La Pierre du foyer ou Pensées domestiques* provenant d'une chaire de ville (New-York, in-12), etc. M. Osgood a

traduit, en outre, de l'allemand divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : la *Passion de Olshausen* (Boston, 1839); la *Morale pratique de Wette* (Boston, 1842).

OS HABENT, ET NON LOQUENTUR (*Ils ont une bouche et ne parleront pas*). Paroles tirées du psaume *In exitu Israel de Egypto...*

Dans l'exemple suivant, on a remplacé non loquentur par non clamantur, qui veut dire : « ils ne crieraient pas, ils ne produiraient aucun son. »

« Le héros lève les yeux au ciel, étend les bras, se campe sur ses jarrets; il ouvre la bouche et reste muet, muet comme un carpe, comme un hareng salé; l'instrument rebelle a refusé le si bémol tant désiré. *Os habent et non clamantur* ! Rubini se trouvait dans la position de ces malheureux dont parle le Psalmiste; il avait une bouche, mais elle s'ouvrait sans rompre le silence. »

CASILL-BLAZE.

OSHKOSH, ville des Etats-Unis, Etat de Wisconsin, ch.-l. du comté de Winnebago, sur les rivières Neenah et Fox. Important commerce de bois de charpente.

OS HOMINI SUBLIME DEDIT (*Il a donné à l'homme un visage élevé — vers le ciel*), lité-mistique d'un vers d'Ovide :

*Os homini sublimè dedit, cœlumque tuum
Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.*

« Dieu a donné à l'homme un visage élevé vers le ciel et lui a ordonné d'élever son front vers les astres. »

Ovide, racontant les merveilles de la création, arrive à l'homme. « A lui seul, dit le poète, Dieu a donné un visage qui s'élève vers les cieux, tandis que toutes les autres créatures inclinent la tête vers la terre. »

« Les matelots et les pêcheurs se distinguent des autres hommes par la manière dont ils portent la tête haute en marchant. C'est pour eux, on le dirait du moins, qu'a été fait le vers d'Ovide : *Os homini sublime dedit*... »

A. ESQUIROS.

« C'est après Platon que, pour la première fois, l'homme dans notre Occident eut vraiment la face tournée vers le ciel : *Os homini sublime dedit*. Car la révélation de cet attribut vers le beau fut la révélation de ce que l'on a appelé le ciel. »

PIERRE LEROUX.

« Le but de la Providence dans le travail d'identification qui s'opère dans le monde, c'est de faire en sorte que chaque jour il y ait un plus grand nombre d'hommes qui soient dignes de ce nom; que chaque jour plus de regards s'élèvent vers le ciel, car telle est la destinée de l'homme : »

..... *Calumque tuum
Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.*

ST-MARC GIRARDIN.

OSIANDER (André ROSEMAN, dit), célèbre théologien protestant allemand, né près de Nuremberg en 1498, mort à Königsberg en 1558. Il était fils d'un serrurier. Ses talents le firent nommer professeur d'hébreu et prédicateur à Nuremberg. Imbu des doctrines de Luther, il les exposa et les défendit dans des conférences publiques qui eurent un grand succès et dans lesquelles il fit preuve d'une grande éloquence. Député en 1529 au colloque de Marbourg, il se plaça au premier rang des théologiens de cette assemblée et proposa d'admettre dans l'eucharistie l'impanation, que Luther fit repousser. Dix ans plus tard, il assista à toutes les réunions dans lesquelles furent décrétés les articles de la fameuse *Confession d'Augsbourg*, et s'attacha à y faire adopter ses idées sur la justification qui, d'après lui, avait lieu, non par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes. Pour éviter la persécution, après la publication de l'interim, il quitta Nuremberg (1548), se réfugia en Prusse et fut nommé par le margrave Albert professeur de théologie à l'université de Königsberg. Ce fut à partir de ce moment, surtout après la mort de Luther, que, se séparant des luthériens, il enseigna publiquement sa doctrine sur la justification, différant en plusieurs points de la synthèse protestante. D'après lui, le chrétien est justifié, non par un acte extérieur et indépendant de lui-même, par une application factice des mérites du Christ, mais bien par le mouvement propre de sa conscience recherchant la sainteté. Cette doctrine, vivement attaquée par les protestants, fut déferée au synode de Wittenberg et, après la mort de ce théologien, ses partisans, les ministres osiandriens, furent tous déposés (1566). Osiander possédait un vaste savoir, une grande éloquence, une ardeur insatiable pour l'étude; mais, d'un caractère impétueux, sans mesure, il n'hésitait point à accabler ses adversaires d'injures grossières et de plaisanteries indécentes. Il a laissé plusieurs ouvrages, depuis longtemps tombés dans l'oubli, et dont les plus remarquables sont : *Conjecturae de ultimis temporibus ac de fine mundi* (Nuremberg, 1544, in-4°); *Harmoniz evangelicæ libri IV* (Bâle, 1537, in-fol.), le plus estimé de ses écrits;

Biblia sacra (Tubingue, 1660, in-fol.). Ce fut lui qui, le premier, publia l'*Astronomie* de Copernic (1543).

OSIANDER (Lucas), dit l'*Ancien*, théologien protestant, fils du précédent, né à Nuremberg en 1534, mort à Stuttgart en 1604. Il fut successivement diacre à Gœppingen (1555), superintendant à Blaubeuern (1557), puis à Stuttgart, prédicateur de la cour (1567), et enfin superintendant général des églises du Wurtemberg (1596). Passionné pour la controverse, il écrivit contre Mentzer, Sturm, Huber, contre les jésuites et même contre les doctrines des Turcs. Parmi ses écrits, nous nous bornerons à citer : *Biblia latina cum brevi ac perspicua expositione* (Tubingue, 1578-1580, 7 vol. in-4°); *De ratione concionandi* (Tubingue, 1582), etc. — Son fils, André OSIANDER, dit le *Jeune*, né en Wurtemberg en 1562, mort à Tubingue en 1617, remplit les fonctions de prédicateur du duc de Wurtemberg (1590), de superintendant général (1598) et de chancelier de l'université de Tubingue (1605). Outre des sermons, il a laissé des ouvrages théologiques, dont le plus important est intitulé : *Papa non papa, hoc est, papa et papularum de præcipuis christianæ fidei partibus lutherana confessio* (Tubingue, 1599, in-8°). — Le frère du précédent, Lucas OSIANDER, dit aussi le *Jeune*, né à Stuttgart en 1571, mort à Tubingue en 1638, professa la théologie à Tubingue. Il fut un controversiste ardent, attaqua avec une égale vivacité les jésuites, les anabaptistes, les réformés, et laissa, outre des sermons, de nombreux ouvrages théologiques.

OSIANDER (Jean-Adam), théologien protestant allemand, d'une autre famille que les précédents, né à Vaihingen (Wurtemberg) en 1622, mort à Tubingue en 1697. Il professa la théologie, puis devint chancelier de l'université de cette dernière ville. Ecrivain instruit et infatigable, il a composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : ses *Commentaires sur le Pentateuque* (1676-1678, 5 vol. in-fol.), sur *Josué* (1681, in-fol.), sur les *Juges* (1682, in-fol.), sur le livre de *Ruth* (1682, in-fol.), etc.; *De alyis Hebræorum gentilitum et christianorum* (Tubingue, 1673, in-4°); *Tractatus theologicus de magia* (Tubingue, 1687, in-8°); *Primitivæ evangelicæ* (Tubingue, 1665-1691, 14 fascicules in-4°). — Son petit-fils, Jean-Adam OSIANDER, né à Tubingue en 1701, mort en 1756, professa le grec à l'université de Tubingue. Il composa un grand nombre de savants mémoires sur la philosophie, la philologie, la littérature. Le plus remarquable est intitulé : *De immortalitate animæ rationalis ex lumine rationis probabili* (Tubingue, 1732, in-4°).

OSIANDER (Frédéric-Benjamin), médecin accoucheur allemand, né à Zell (Wurtemberg) en 1752, mort à Gœttingue en 1822. Reçu docteur à Tubingue en 1779, il se fixa à Kirchheim, où il acquit bientôt une grande réputation pour les accouchements. Appelé en 1772 à occuper à Gœttingue la chaire d'obstétrique et la place de directeur de la maison d'accouchements, il conserva ces deux emplois pendant plus de trente ans. Osiander a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : *De fonte medicato oventis* (Tubingue, 1780); *De causa insertionis placenta in utero orificum, ex novis circa generationem humanam observationibus et hypotheseis declarata* (Gœttingue, 1793, in-4°), etc. Osiander laissa inachevé le grand traité d'accouchement dans lequel il résumait les travaux de toute sa vie.

OSIANDRIANISME s. m. (o-zi-an-dri-a-ni-sme — rad. *osandrien*). Hist. relig. Doctrine des osiandriens.

OSIANDRIEN s. m. (o-zi-an-dri-a-in). Hist. relig. Membre d'une secte protestante fondée au XVI^e siècle par Osiander, disciple de Luther. Il On dit aussi OSIANDRITE.

OSIAS ou **OZIAS**, roi de Juda. V. AZARIAS.

OSIDIUS GÊTA, poète ou plutôt versificateur latin du I^{er} siècle de notre ère. Il imagina le premier les *centons*, et il avait composé de la sorte une tragédie de *Médée* entièrement tirée de Virgile et dont Scriverius a donné des fragments.

OSIER s. m. (o-zi-é). — On a indiqué le grec *osios*, osier, peut-être de la racine sanscrite *an*, qui, entre autres significations, a celle de maintenir; mais il est difficile de voir comment le mot grec serait entré dans le français sans passer par le latin ou l'italien; or, on ne trouve aucune forme romane, si ce n'est le bas latin *osariæ*, *osariæ*, oseraies, mots qui sont du IX^e siècle). Bot. Nom vulgaire des petites espèces de saules, dont les rameaux servent à faire des liens ou des ouvrages de vannerie : *La plupart des cultivateurs plantent des osiers pour leur usage personnel*. (Bosc.)

Le saule osier se reproduit sans peine.

DEUILLE.

« *Osier fleuri*, Nom vulgaire d'une salicaire. *Osier bleu*, *Osier saint Antoine*, Noms vulgaires de l'épilobe à feuilles étroites.

— Par ext. Jet, action d'osier : *Un panier d'osier. Tresser de l'osier. On coupe les osiers vers le 11 novembre, quand la feuille est tombée, après les premières gelées*. (Mme de Genlis.)

Hâtez-vous de venir, avec l'osier planté, Attacher à vos murs l'arbrisseau chancelant.

CASTEL.

Pour charmer ses loisirs, il travaille, et l'osier S'arrondit sous ses doigts en rustique panier.

BAOUR-LORMIAN.

— Poétiq. Panier, corbeille, ustensile d'osier :

Elle vient vous offrir les trésors de l'automne Dans l'osier couronné des pampres de Bacchus.

DEMOUSTIER.

J'ai des flots de laitage

Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier.

TISSOT.

— Loc. fam. *Osier de cour*, Courtisan plein de souplesse : *Il sut se maintenir en OSIER DE COUR*. (St-Sim.) « *Etre pliant, souple comme de l'osier*, Avoir l'esprit souple et accommodant. « *Etre franc comme l'osier*, Etre sincère, sans finesse et sans dissimulation, par comparaison avec les tiges d'osier, qui n'ont pas de nœuds : *C'est franc comme L'OSIER et sage comme un Enfant Jésus*. (Balz.)

Il reste à nous parler du père, Qui ne vaut pas moins que la mère, Le fier et brave Montausier, Dont le cœur est franc comme osier.

VOLTAIRE.

— Arboric. *Tête d'osier*, Forme d'un arbre dont on a abattu toutes les branches et à qui on laisse pousser seulement des tiges minces sur le tronc, comme on fait aux saules déjà gros lorsqu'on veut les exploiter comme osier : *On taille les jasmis d'Espagne en TÊTE D'OSIER*. (Complém. de l'Acad.)

— *Encycl.* On confond sous le nom collectif d'osiers plusieurs espèces de saules, dont les jeunes rameaux effilés, très-flexibles et difficiles à casser, sont employés pour faire des liens, ainsi que des paniers et autres ouvrages de vannerie. Leur culture est très-étendue et, le plus souvent, fort lucrative. L'*osier rouge* (*salix purpurea*) est celui qui a les rameaux les plus plants, mais, par contre, les moins gros et les moins longs; on l'emploie surtout pour la vannerie fine et, en horticulture, pour palisser ou pour faire des liens. Il végète mieux dans les terrains frais et légers; mais là il est sujet, suivant l'expression technique, à prendre le gras, c'est-à-dire à devenir plus difficile à fendre; aussi vaut-il mieux le planter dans les terrains secs et argileux.

L'*osier jaune* (*salix vitellina*) a les rameaux plus longs, plus gros, mais un peu moins flexibles que ceux du précédent. Il est généralement employé pour la vannerie commune, et c'est celui que l'on cultive le plus fréquemment. Il demande un terrain frais, mais non aquatique; il vient bien surtout dans les terres fortes qui retiennent l'eau pendant l'hiver et qui sont desséchées en été. Il végète encore assez bien dans les terres légères rendues humides par le voisinage de l'eau.

L'*osier blanc* (*salix viminalis*) a des rameaux qui atteignent quelquefois la longueur de 3 à 4 mètres et la grosseur du doigt; mais, par contre, ce sont les moins flexibles. On les emploie pour les gros ouvrages de vannerie, les bannes, les carcasses et les anes des grands paniers; en agriculture, on s'en sert pour lier le blé et autres denrées analogues. « On peut, dit Bosc, le cultiver dans tous les sols profonds, fertiles et humides; mais on doit le faire principalement sur le bord des rivières, dans les terres d'alluvion, où il profite mieux que partout ailleurs et où il sert, en outre, à fixer les terres contre les efforts des eaux, ce à quoi il est plus propre qu'aucun autre arbuste. Le propriétaire d'une flâne dans une rivière navigable ne peut espérer de la conserver entière deux années de suite s'il n'a soin d'en garnir exactement tous les bords. »

Ces trois espèces, auxquelles on pourrait en ajouter d'autres moins importantes, telles que le saule hélicé (*salix helix*), le saule rouge (*salix rubra*), etc., formeraient, si on les abandonnait à elles-mêmes, des arbres à rameaux très-courts; on a donc soin de les couper tous les ans à ras terre, ou du moins à une faible hauteur au-dessus du sol; on obtient ainsi des jets droits, longs, peu rameux et plus propres aux usages auxquels on les destine.

Ordinairement, on affecte à la culture des osiers un terrain spécial, nommé oseraie (v. ce mot). Dans quelques pays, on entoure les vignes et les prairies de haies d'osier. Ces haies sont très-faciles à conduire et fournissent des liens pour la vigne ou pour les arbres fruitiers; on ne saurait donc trop les recommander; ce n'est sans doute qu'un médiocre obstacle contre les maraudeurs; mais elles suffisent pour arrêter les bestiaux, qui se contentent de les brouter. On peut même introduire les osiers dans les jardins paysagers et les couper tous les ans pour les usages ordinaires. En variant les espèces et les distribuait avec intelligence, on obtient des touffes d'aspects différents et qui produisent un assez bon effet. L'*osier rouge* se plante surtout isolé; l'*osier blanc* est disposé en lignes le long des cours d'eau, où il subsiste pendant très-longtemps; l'*osier jaune* forme, la plupart du temps, de grands massifs.

OSILIN s. m. (o-zi-lain). Moll. Coquille du genre troque : *On observe peu de variétés dans la forme de l'OSILIN, mais beaucoup dans ses couleurs*. (F. d'Herbigny.)

OSILO (*Tricenum*), ville de l'île de Sardaigne, province et à 9 kilom. E. de Sassari; 5,000 hab. Ruines d'un château fort.

OSIME s. m. (o-zi-me). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpalins, comprenant deux espèces qui habitent la Russie méridionale et la Perse.

OSIMO, l'*Auzimium* des anciens, ville d'Italie, à 15 kilom. S. d'Ancone, près de la rive gauche du Musone, sur une colline, dans un pays fertile; 6,000 hab. Siège d'un évêché; commerce de blé et de soie. On conserve dans le Palazzo Publico des antiquités, des statues, des pierres sépulcrales, trouvées dans les ruines de la ville antique.

OSINSKI (Louis), poète et orateur polonais, né dans la Podachie en 1775, mort en 1838. Elevé au collège des jésuites de Lomza, il se disposait à entrer lui-même dans leur congrégation, lorsque les événements politiques des dix dernières années du XVIII^e siècle le détournèrent de la vocation religieuse. Il se livra alors aux travaux littéraires, débuta en 1799 par quelques essais poétiques, puis publia, de 1801 à 1804, ses admirables traductions des tragédies de Corneille. L'harmonieuse construction de ses vers, ainsi que son style d'un charme jusqu'alors inconnu en Pologne, excitèrent l'admiration universelle. Ce fut à cette époque qu'Osinski se lia avec François Dmochowski, auteur d'une traduction de l'*Iliade* des plus remarquables, qui l'aide de ses conseils et le guida dans la carrière littéraire. Lors de la création du duché de Varsovie, Osinski entra dans l'administration et devint d'abord secrétaire général de la commission de la justice, puis greffier de la cour de cassation. Tout en remplissant avec zèle ces fonctions, il traduisait encore plusieurs chefs-d'œuvre de la littérature française et écrivait des poésies remarquables, parmi lesquelles on cite surtout une ode magnifique à Copernic.

Il fit preuve, à la même époque, d'un rare talent d'orateur, notamment en défendant le colonel Siemianowski, accusé d'avoir encouragé la guerre et qui parvint à sauver son sang éloquent. A la mort de son beau-frère A. Boguslawski, directeur du théâtre de Varsovie, il prit la direction de cette scène, dont il s'attacha à faire une scène vraiment littéraire et nullement une source de bénéfices. Après la création d'une université à Varsovie, il fit à cet établissement des cours de littérature générale, qui contribuèrent à inspirer à la jeunesse polonaise le goût et le sentiment de la belle littérature. Dans les dernières années de sa vie, Osinski remplit encore les fonctions de référendaire au conseil d'Etat pour le département de l'instruction publique, et fut membre du conseil d'éducation. Une édition complète de ses *Œuvres* a été publiée en 1861 (Varsovie, 4 vol. in-8°).

OSIO (Félix), littérateur italien, né à Milan en 1587, mort à Padoue en 1631. A vingt-deux ans, il passa son doctorat, puis entra dans les ordres et professa successivement les humanités à Milan et à Bergame, la rhétorique à Padoue (1621). Osio écrivait avec une égale facilité en vers et en prose. Il composa des poésies, des harangues, des panegyriques restés manuscrits, et conçut le projet de publier les documents de l'histoire de l'Italie au moyen âge. Il avait réuni un grand nombre de matériaux, lorsqu'il mourut de la peste. On a publié ses *Notes sur l'Histoire du Mussato* (Venise, 1630); sur la *Chronique de Lodi de Morena* (Venise, 1639); sur les *Historiens de la Marche Trévise*, dans la collection de Muratori.

OSIRIEN, **IENNE** adj. (o-zi-ri-a-in, iè-ne). Mythol. égypt. Qui appartient, qui se rapporte à Osiris : *Cette robe noire ressemble plutôt à une statue OSIRIENNE qu'à un roi vivant*. (Th. Gaut.)

OSIRIS, ou l'*Homme rempli d'yeux*, suivant l'interprétation des historiens grecs, l'une des grandes divinités de l'Egypte, époux et frère d'Isis, père d'Horus. Il représentait, dans la théogonie des Egyptiens, l'ensemble des principes bienfaisants, comme Typhon représentait le mal. On retrouve là, comme en Perse, la lutte des deux principes. Osiris, après avoir donné aux Egyptiens des lois et des institutions, et conquis tout le pays jusqu'à la mer Erythré, tomba dans les pièges de son frère Seth (le Typhon des Grecs), qui le fit périr. D'après un récit qui paraît dû à l'imagination des Grecs, Typhon, donnant un jour un grand festin, présenta aux convives un coffre richement travaillé et offrit de le donner à celui qui serait exactement de la même grandeur que le meuble. Chaque convive se coucha à son tour dans le coffre pour se mesurer. Quand ce fut le tour d'Osiris, Seth fit fermer le coffre et le fit jeter au Nil. Isis, après de longues recherches, recouvra le corps de son époux; mais Seth le lui enleva et le fit couper en quatorze morceaux. La fidèle épouse parvint à rassembler tous ces débris et leur rendit de grands honneurs.

Il serait impossible d'énumérer toutes les traditions, tant grecques qu'égyptiennes, qui ont trait à cette divinité, assimilée tantôt au soleil, tantôt au Nil, et représentée sous mille formes différentes. Les Egyptiens avaient fait un mélange inextricable des données religieuses de toutes les époques de leur histoire. Ils adorèrent d'abord les phénomènes les plus saillants de la nature, les astres, la foudre, le Nil, les végétaux, les animaux, etc.

Leur religion fut un mélange du rit africain, du culte de l'animal, et de quelques-uns des dogmes de l'Asie. Après cette première impression toute matérielle, la théologie complotée de l'Inde vint se mêler aux croyances nationales, mais sans les détruire; c'est ainsi qu'Osiris et Isis, venus longtemps après les dogmes primitifs, furent identifiés au soleil, à la lune, à toutes les forces bienfaisantes de la nature, et ne les détrônèrent point. Les dieux antiques et les nouveaux furent accouplés dans un monstrueux hymen. Enfin, l'âme d'Osiris, éternellement présente parmi les hommes, revient animer le corps d'un bouf, que les prêtres reconnaissent à certains signes, et auquel on rendait des lors les honneurs divins; on le nommait *Apis*.

Osiris est représenté tantôt sous une figure humaine et coiffé d'une sorte de mitre, d'un fleur de lotus, d'un globe, d'une trompe d'éléphant, etc., tantôt avec un corps d'homme et une tête de bouf, de bœuf, d'épervier, ou d'ibis. Souvent il tient un bâton, et d'autres fois un phallus à la main. Dans d'autres cas, il soulève de la main un voile qui couvre ses parties naturelles. Il tient, dans certaines représentations, un fouet d'une main et un fleau de l'autre. On lui donne fréquemment des cornes de bouf. Il porte ordinairement une barbe tantôt tressée, tantôt terminée en pointe.

V., au nom d'Isis, d'autres détails sur le mythe commun de ces deux grandes divinités.

OSISMENS, en lat. *Osismi*, peuple de la Gaule (Lyonnaise III), qui occupait autrefois le territoire compris entre l'océan Britannique au N., l'Atlantique à l'O., les Corisopites au S. et les Curiosolites à l'E. Leur principale ville était Vorganium. Leur pays est compris dans le département du Finistère.

OSIUS, écrivain ecclésiastique espagnol. V. **HOSIUS**.

OSKALOOSA, ville des Etats-Unis, Etat d'Iowa, ch.-l. du comté de Mahaska, près de la rivière des Moines, au milieu d'une contrée fertile, couverte de prairies et de forêts magnifiques; 2,000 hab.; abondantes mines de houille.

OSKOL, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Koursk et se jette dans le Donetz, à 12 kilom. S.-E. d'Izium, après un cours d'environ 320 kilom.

OSKOL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Koursk, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite de l'Oskol; 7,176 hab.

OSLAD ou **USLAD**, divinité adorée à Kiev. Elle présidait aux sucreries et confitures.

OSLAWAN, village des Etats autrichiens (Moravie), à 28 kilom. O.-S.-O. de Brünn; 1,200 hab. Mines de houille importantes.

OSLOOB, ville de l'Océanie (Malaisie), archipel des Philippines, province de Cebu; 4,477 hab. Commerce de bois de construction, pêche active.

OSMA (*Osms*), rivière de la Turquie d'Europe, Bulgarie, sangiac de Routschouk. Elle descend du versant septentrional du Balkan et se jette dans le Danube, par la rive droite, après un cours de 177 kilom.

OSMA, autrefois *Ozama* ou *Uzama*, ville d'Espagne, province et à 66 kilom. de Sorie, à l'embouchure de la Tégada dans l'Uso; 8,000 hab.; siège d'un évêché; fabriques de draps communs et de cuirs. Son enceinte est percée de quatre portes. Ses principales curiosités sont l'église paroissiale, où sont conservés les restes de sainte Christine, le palais, le collège et le séminaire. Osma remonte à une haute antiquité, car elle fut prise par Pompée et offre encore un grand nombre de constructions romaines, notamment une tour, un fort et une vaste citerne. Les Maures la possédèrent en 746. Alphonse I^{er} de Léon la leur enleva, mais ils la reprirent au x^e siècle. Don Sanche de Garcia s'en empara au commencement du xii^e siècle et la repeupla. Osma était comprise dans le royaume de la Vieille-Castille.

OS MAGNA SONATURUM (*Bouche à la parole retentissante*). Mots d'Ilorace (sat. iv, vers 42). Voici le passage tout entier :

*Ingenium qui sit, cui mens divinitus, atque os
Magna sonaturum, des nominis laqueis honorem.*

« Celui qui a le génie, l'inspiration divine, l'éloquence sublime, celui-là mérite le nom de poète. »

« Dans lequel de nos poètes trouve-t-on le *magna sonaturum* et le *ut pictura poesis* (v. c. mot) d'Ilorace? Les étrangers, qui lisent avec délices Virgile, Homère, ne lisent qu'avec dégoût nos meilleurs vers. Corneille et Racine leur plaisent, non comme poètes et versificateurs, mais comme esprits supérieurs dans l'art d'exciter les passions par la seule force de la vérité. »

CASILL-BLAZ.

« L'orateur n'avait pas eu le temps de se préparer, mais on voyait rayonner sur son visage une sorte d'ardeur surhumaine qui rappelait à tous les *magna sonaturum* du poète; un frémissement électrique parcourut l'immense auditoire, lorsque l'évêque d'Orléans s'écria en montrant cette bête recou-

verte de ce morceau de drap noir : « Il est là, il vit, il nous parle encore ! »

DE PONTMARTIN.

OSMAN-BAZAR, bourg de la Turquie d'Europe, sangiac et à 61 kilom. S.-S.-E. de Routschouk; 3,500 hab. environ. Fabriques de gros draps.

OSMAN-KEUI, village de la Turquie d'Asie, eyalet de Diarbekir, sur la rive gauche du Tigre. La montagne sur le versant de laquelle s'étagent pittoresquement les maisons d'Osman-Keui offre un grand nombre d'excavations artificielles, qui servent d'habitations pendant l'hiver. Ces grottes reçoivent le jour par des portes et des fenêtres et sont décorées de colonnes remarquables par la beauté de leurs proportions. Ces grottes sont toutes de construction ancienne.

OSMAN, fondateur de l'empire ottoman. V. **OTHMAN**.

OSMAN, tragédie en cinq actes et en vers, de Tristan L'Hermitte (Comédie-Française, 1656). La pièce a pour sujet la révolte des jansénistes en 1622. Osman, ayant voulu tenter ce que le sultan Mahmoud réussit seulement à faire deux siècles plus tard, périt étranglé par ses soldats et sur l'ordre de Mustapha, son oncle, qui fut remplacé sur le trône. L'auteur a ajouté au fait historique un épisode intéressant, celui de la fille du mufti, qui joue à peu près le même rôle que Roxane dans *Bajazet* de Racine : elle emploie la ruse pour se faire aimer du sultan. Son amour rebuté se change en fureur. Elle fomenta la sédition, qu'elle tâche ensuite d'apaiser lorsqu'elle s'imagina pouvoir toucher le cœur de son amant. Mais ses derniers refus la déterminent à abandonner Osman, et, en apprenant sa mort, elle succombe au désespoir. Ces deux rôles sont pathétiques. Tous les autres sont faibles et ne produisent aucune émotion. Dans le rôle de la fille du mufti, on trouve d'assez beaux vers, tels que ceux-ci : elle parle à Osman détonné et près d'être livré à la rage des soldats :

Mais, sur ces sentiments, ne t'imagines pas
Que ta grandeur passée eût pour moi des appas.
Je trouvais ta personne encore plus précieuse,
Et je ne t'aimais point comme une ambiteuse.
De peur que ton esprit ne soit en quelque erreur,
J'aimais Osman lui-même, et non pas l'empereur;
Et je considérais en ta noble personne
Des brillants d'autre prix que ceux de la couronne.
Si les décrets du ciel, si l'ordre du destin
Avaient mis sous mes loix les climats du matin,
Etsi, par des progrès où ta valeur aspire,
Le Danube et le Rhin coulaient sous mon empire,
Osman dans mes Etats serait maître aujourd'hui.
Il n'aurait qu'à m'aimer et tout serait à lui.
Ne fût-il qu'un soldat vêtu d'une cuirasse,
N'eût-il rien que son cœur, son esprit et sa grâce;
Et mon âme serait encore au désespoir
De n'avoir rien de plus pour mettre en son pouvoir.
(Acte V, scène II.)

OSMAN-PACHA, marin ottoman, né à Rizé, sur le bord de la mer Noire, vers 1785. Il avait reçu quelque instruction, lorsqu'il s'engagea dans la marine comme simple matelot, devint écrivain commissaire, puis entra, comme lieutenant de vaisseau, au service du vice-roi d'Egypte Méhémet-Ali, qui le nomma peu après capitaine de corvette. En 1844, Osman entra dans la marine turque, fut nommé contre-amiral en 1847, reçut, au commencement de la guerre d'Orient (1854), le commandement de la flotte ottomane dans la mer Noire, fut attaqué par la flotte russe devant Sinope, soutint contre des forces de beaucoup supérieures une lutte héroïque et désespérée et ne put empêcher ses vaisseaux d'être incendiés. Grièvement blessé et fait prisonnier par l'ennemi, le brave amiral fut successivement conduit à Sébastopol, à Odessa, où il guérit, à Moscou et à Saint-Petersbourg, où le czar Nicolas rendit hommage à sa bravoure et le traita honorablement. A la fin de la guerre, Osman-Pacha recouvra la liberté et revint à Constantinople, où il a été mis à la tête de l'arsenal d'Ismit.

OSMAN-PACHA (Jean-Guillaume, duc DE RIPPERDA, appelé quelquefois), aventurier hollandais. V. **RIPPERDA**.

OSMANDIK, ville de la Turquie d'Asie, eyalet et à 222 kilom. N.-E. de Sivas, sangiac de Tchoumour, sur la rive droite de Kizil-Ermak; 5,000 hab. Les environs sont couverts de vignes et de gracieux jardins. On y remarque un beau pont de dix arches, construit par Bajizet, et un vieux château couronnant un roc isolé.

Osmanli (ORDRE IMPÉRIAL D'), ordre de chevalerie fondé, à la fin d'août ou au commencement de septembre 1861, par Abdul Aziz, empereur des Turcs, qui lui a donné le nom du fondateur de sa dynastie. L'osmanli est destiné à récompenser tous les genres de mérite. Il se compose de cinq classes. Le ruban est vert liseré de rouge.

OSMANLI s. m. (o-sman-li — turc *othmanli*, descendant d'Othman). Membre de la dynastie turque qui règne actuellement, et qui a été fondée par Othman I^{er} en 1304. « Nom que l'on donne souvent à tous les Turcs : Les *OSMANLI* sont, en général, d'une taille assez élevée; ils ont la tête grosse, la front plat et bas, les yeux assez éloignés l'un de l'autre.

(J.-J. Marcel.) « Nom donné à la langue turque. »

— **Encycl.** Les *Osmanli*, qui composent la classe dominante de l'empire de Turquie, sont venus du Khoragan et de l'E. de la Perse. Ce sont les propriétaires fonciers, les nobles et les administrateurs de la Turquie, et leur langue, l'osmanli, est parlée par les hautes classes, par toutes les personnes qui ont reçu de l'instruction et par les fonctionnaires publics, en Syrie, en Egypte, à Tunis et à Tripoli. Dans les provinces méridionales de la Russie d'Asie, sur les bords de la mer Caspienne et dans tout le Turkestan, l'osmanli est la langue du peuple; on l'entend parler même à la cour de Téhéran, et les personnages officiels, en Perse, le comprennent. L'agrandissement de cette puissante tribu d'Osman et l'extension de ce dialecte, qui est maintenant appelé le turc, sont des faits historiques bien connus. Ce fut en l'année 1224 que Soliman-Shah et la tribu dont il était le chef, serrés de près par les Mongols, quittèrent le Khoragan et se répandirent à l'ouest, dans la Syrie, l'Arménie et l'Asie Mineure. Le fils de Soliman, Ertoghoul, entra au service d'Ala-Eddin, sultan seldjouicide de Konia, l'ancien Iconium, et, après plusieurs expéditions haineuses contre les Grecs et les Mongols, obtint une partie de la Phrygie. Là, il fonda le petit Etat qui devait devenir plus tard la base de l'empire ottoman. Pendant les dernières années du xiii^e siècle, les sultans d'Iconium perdirent leur puissance, et leurs anciens vassaux devinrent des souverains indépendants. Osman, après avoir pris sa part des dépouilles de l'Asie, s'avance en Bithynie par les défilés de l'Olympe, et vainquit les armées des empereurs de Byzance. Dès lors *Osmanli* (fils ou sujets d'Osman) devint le nom de son peuple. Un siècle et demi plus tard, Constantinople tomba au pouvoir de ses descendants et devenait la capitale des *Osmanli*.

OSMANTHE s. m. (o-sman-te — du gr. *osmé*, odeur; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de **PEYLLIEUX**, genre d'oléagineux : *Les fleurs de l'OSMANTHE odorant entrent comme parfum dans la préparation du thé.* (Bon jardinier.)

— **Encycl.** Ce genre, que plusieurs auteurs réunissent aux oliviers, s'en distingue par sa corolle à limbe divisé en quatre lobes, les étamines insérées à la base de la corolle, et son fruit à noyau cartacé et fragile. *L'osmanthe odorant*, appelé aussi *olivier odorant*, est un arbre assez fort dans son pays natal; il porte des feuilles ovales-oblongues ou lancéolées, acuminées, dentées, coriaces, d'un vert gai, persistantes, et des fleurs blanches, très-petites, axillaires et terminales, d'une odeur suave. Cet arbre croît en Chine et au Japon. On dit que les Chinois emploient ses fleurs pour parfumer leur thé. On le cultive beaucoup dans nos jardins; mais il reste à l'état d'arbrisseau, et ne dépasse pas la hauteur de 2 mètres. On le tient en orangerie. Il vient bien en terre franche légère, et se multiplie facilement de graines semées sur couche, de boutures et de marcottes.

OSMANVILLE, village et comm. de France (Calvados), cant. d'Isigny, arrond. et à 3 kilom. de Bayeux, à 58 kilom. de Caen; 647 hab. Curieuse église en partie romane; antiquités romaines; fort qui paraît remonter au moyen âge.

OSMAZOME s. m. (o-sma-zo-me — du gr. *osmé*, odeur; *zômos*, bouillon). Chim. Matière extraite de la viande et du sang, à laquelle on avait attribué l'odeur et les propriétés nutritives de la viande cuite : *Il y a, dans le bouillon, sept parties de gélatine contre une d'OSMAZOME.* (Acad.) C'est l'*OSMAZOME* qui fait le mérite des bons potages; c'est lui qui, en se décomposant, forme le roux des viandes; c'est par lui que se forme le rissolé des rôtis; enfin c'est de lui que part le fumet de la venaison et du gibier. (Brill.-Sav.)

— **Pastilles d'osmazome**. Pastilles faites d'une pâte translucide composée de sucre, de gélatine et d'un peu d'extraît de bouillon : *On peut considérer les pastilles d'osmazome plutôt comme un bonbon que comme un aliment véritable, tant à cause de leur composition trop simple que des faibles doses que l'on en prend.* (Payen.)

— **Encycl.** Thenard avait donné ce nom à une préparation qui se rapproche un peu des tablettes de bouillon, et qui n'est, à vrai dire, qu'un extrait hydro-alcoolique de viande. On l'obtient en épuisant par l'eau froide les muscles du bouf, faisant réduire en consistance de sirop et traitant celui-ci par l'alcool. La matière qui entre en solution dans l'alcool, et que l'on sépare de celui-ci par la distillation, est l'*osmazome*. Par ce traitement, on ne retire guère plus d'un gramme et demi d'*osmazome* d'un kilogramme de viande de bouf. Thenard avait considéré l'*osmazome* comme un composé défini auquel la viande devrait sa saveur et son action restaurante; mais ce n'est qu'un mélange de quelques-unes des nombreuses matières extractives que renferme la viande.

L'*osmazome* est d'un brun rougeâtre et renferme une très-notable proportion d'azote. C'est un produit déliquescent, qui possède une odeur et une saveur de viande très-marquées. Il jouit de propriétés analeptiques incontestables et a été, pendant un certain temps, à la mode : on l'associait à la gomme, au sucre,

au chocolat, ou même on l'administrerait pur. Aujourd'hui il est à peu près abandonné et remplacé par l'extraît de viande, qui possède les mêmes propriétés. L'extraît de viande de Liebig, préparé en grand dans l'Uruguay, est surtout connu; on l'utilise soit comme bouillon, soit comme assaisonnement pour relever le goût de certains aliments et en favoriser la digestion.

La chair des vieux animaux contient plus d'*osmazome* que celle des jeunes; les viandes noires en contiennent plus que les viandes blanches, mais les cartilages et les os en sont tout à fait dépourvus. Le bouillon fait avec ces dernières substances est incolore et sans goût : il ne contient que de la gélatine. C'est l'*osmazome* qui, sous l'action de la chaleur d'un four, caramélise la surface des rôtis et développe leur arôme. C'est encore l'*osmazome* qui colore en brun rougeâtre les sauces des viandes et rôtis cuits à la broche, au four et à la casserole. Si la sauce provient d'animaux adultes, on n'y trouve presque pas de gélatine; elle se compose de graisse et d'une dissolution d'*osmazome* plus ou moins épaisse, mais qui ne se prend pas en gelée par le refroidissement comme le ferait la gélatine. En évaporant cette dissolution, on obtient l'*osmazome* solide sous forme de petits cristaux brun rougeâtre.

OSMAZOMÉ, ÉE adj. (o-sma-zo-mé — rad. *osmazome*). Chim. Qui contient de l'*osmazome* : *Les parties OSMAZOMÉES de la viande.*

OSMÉLITE s. f. (o-smé-li-te — du gr. *osmé*, odeur; *lithos*, pierre). Miner. Syn. de **PICTOLITE**.

OSMÈRE s. m. (o-smè-re — gr. *osmêros*, odorant; de *osmé*, odeur, à cause du parfum de violette ou de concombre qu'exhale ce poisson). Ichtyol. Nom scientifique du genre éperlan.

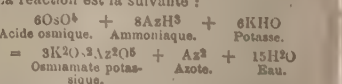
OSMÉTICTIS s. m. (o-smé-ti-ctis — du gr. *osmêtos*, qui a de l'odeur, *ctis*, bestiole). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverrins, dont l'espèce type habite l'Inde. On dit aussi **OSMETICTIS**.

Osma, tragédie portugaise, de la comtesse de Vimero (1788). Elle a remporté le prix institué par l'Académie des sciences de Lisbonne pour la meilleure tragédie.

La pièce est composée sur les modèles des tragédies françaises, spécialement de celles de Voltaire, et elle ressemble beaucoup à *Alzire*. La scène se passe en Portugal, au temps de la lutte entre les Romains. La belle Osma a épousé, un peu malgré elle, Rindacus, le chef des Turdétains, qui dirige leur résistance contre les envahisseurs. Rindacus est vaincu et blessé dans le combat; Osma est prise par les Romains. Aménée au camp, elle ne tarde pas à inspirer une vive passion au préteur Lélius, pour lequel elle ne se sent point elle-même de haine. Pendant longtemps elle est partagée entre son devoir et son tendre penchant; elle veut être fidèle à Rindacus; elle se sent de plus en plus gagnée par la délicatesse et la générosité de son ennemi. Mais près d'elle, prisonnière aussi, est une Turdétaine moins tendre, plus héroïque, et qui hait les Romains d'une haine véritable; prophète parmi les siens, elle a sur eux un souverain empire; c'est elle, du fond de la captivité, qui rend le courage aux vaincus et qui les lance dans de nouveaux hasards; les événements se précipitent ainsi jusqu'au dénouement, qui est la mort d'Osma, et, peu après, celle de Rindacus, qu'on apporte mourant sur la scène. *Osma* est une tragédie romanesque, agréable, pleine de sentiments délicats, mais une œuvre de femme; elle a beaucoup de distinction et fort peu d'originalité.

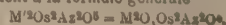
OSMIAMIQUE adj. (o-smi-a-mi-ke — rad. *osmium*). Chim. Se dit d'un acide découvert par Frische et qui résulte de l'action du sodium sur le tétr oxyde osmique en présence d'une base.

— **Encycl.** L'acide *osmiamique*, H₂O₅·As₂O₅, a été découvert par Frische et Struve; il prend naissance lorsqu'on fait agir l'ammoniaque sur le tétr oxyde osmique en présence d'un alcali fixe. On prépare l'osmiamate de potassium en ajoutant de l'ammoniaque à une solution chaude de tétr oxyde osmique dans la potasse en excès. La couleur du liquide passe de l'orange foncé au jaune, et le sel potassique ne tarde pas à se séparer sous la forme d'une poudre cristalline jaune, que l'on purifie en la faisant cristalliser de nouveau dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante. La réaction est la suivante :

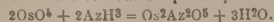


On peut obtenir le sel d'argent en précipitant le sel potassique par l'azotate d'argent. Ce nouveau sel, traité par l'acide chlorhydrique, étendu, cet acide peut être conservé pendant plusieurs jours; mais, lorsqu'il est concentré, il se décompose très-rapidement. C'est un acide énergétique, qui non seulement décompose les carbonates avec effervescence, mais encore dégage de l'acide chlorhydrique des chlorures de potassium et de sodium.

L'acide *osmiamique* est bibasique. Ses sels répondent à la formule générale

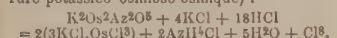


Fritsche et Struve considèrent l'anhydride non isolé jusqu'ici, $\text{Os}^2\text{Az}^2\text{O}^4$, comme résultant de la combinaison de l'azotate d'osmium OsAz^2 et du tétr oxyde osmique OsO^4 . Gerhardt, qui a proposé le nom d'acide *osmianique*, suppose que les osmianates renferment un atome d'oxygène de plus que n'en admettent Fritsche et Struve. Il admet que l'anhydride hypothétique, s'il existait, répondrait à la formule $\text{Os}^2\text{Az}^2\text{O}^5$, et il le représente la formation des osmianates par l'équation



Mais il faut bien reconnaître, malgré la grande autorité de Gerhardt, que la formule proposée par Fritsche et par Struve concorde mieux avec la composition et avec les diverses réactions des osmianates.

Les osmianates alcalins et alcalino-terreux sont solubles dans l'eau. Ceux de plomb, de mercure et d'argent y sont insolubles. Le sel d'ammonium forme de gros cristaux jaunes facilement solubles dans l'eau et l'alcool et isomorphes avec ceux du sel potassique. Ces cristaux détonent à 125°. Le sel de baryum cristallise en aiguilles jaunes brillantes, qui sont modérément solubles dans l'eau et qui détonent aux environs de 150°. Le sel de plomb s'obtient par le mélange d'une solution alcoolique d'osmianate de potassium et d'ammonium et d'une solution aqueuse d'azotate de plomb. C'est un précipité jaune cristallin qui se fonce en couleur à mesure qu'on le lave. Le sel mercurique s'obtient par la réaction du chlorure mercurique sur le sel d'argent. Il se présente en cristaux prismatiques qui se décomposent facilement. Le sel mercurique est un précipité amorphe d'un jaune tendre qui se volatilise par la chaleur. Le sel de potassium cristallise en octaèdres jaunes, qui appartiennent au système dimétrique. Les angles terminaux sont de $106^\circ, 16'$ et les angles latéraux de $116^\circ, 9'$. Il est beaucoup moins soluble dans l'alcool que dans l'eau, et il est insoluble dans l'éther. On peut le porter à la température de 180° sans qu'il s'altère; mais si on le chauffe à une température encore plus élevée, il détone. Lorsqu'on le chauffe avec l'acide chlorhydrique et le chlorure de potassium, il dégage du chlore et se convertit en chlorosmiate de potassium (chlorure potassico-osmio-osmique) :



Le sel d'argent se précipite lorsqu'on verse une dissolution d'azotate d'argent dans la dissolution d'un osmianate soluble. Il se forme aussi lorsqu'on dissout du tétr oxyde osmique dans une solution ammoniacale d'azotate d'argent et que l'on sursature la liqueur par l'acide azotique. C'est une poudre cristalline d'un jaune citron, peu soluble dans l'eau et dans l'acide azotique froid, facilement soluble dans l'ammoniaque. Il noircit à la lumière et détone violemment à 80° , ou encore lorsqu'on le frappe avec violence et lorsqu'on le soumet à l'action d'un courant d'acide sulfhydrique.

Le sel de sodium est très-soluble et cristallise d'une solution sirupeuse en gros cristaux prismatiques hydratés.

Le sel de zinc est très-soluble.

Le sel de zinc-ammonium,



se sépare lorsqu'on mêle une solution ammoniacale de tétr oxyde osmique à un sel de zinc. C'est une poudre cristalline d'un jaune tendre, qui se conserve à l'air. L'osmianate de zinc-ammonium est facilement décomposé par l'eau. Il est presque insoluble dans l'ammoniaque.

Le cadmium forme des sels analogues au sel de zinc et au sel de zinc-ammonium. Mais ces derniers sels n'ont pas été analysés et n'ont pas été décrits. On s'est borné à les signaler.

Le nom d'acide *osmianique* est un des plus mauvais que l'on pût choisir pour ce corps. Les acides amiques sont des corps qui renferment de l'amidogène AzH^2 substitués à l'oxydrique. Ce n'est pas le cas dans l'acide dit *osmianique*. Cet acide ne renferme que deux atomes d'oxygène et étant bibasique, ces deux atomes d'hydrogène sont nécessairement à l'état d'oxydrique, et l'azote n'est conséquemment pas à l'état d'amidogène. Comme la vraie constitution, la vraie fonction de l'acide *osmianique* est inconnue, il serait préférable de désigner ce corps par un nom qui n'aurait aucune signification et qui, par suite, ne ferait pas naître des idées fausses.

OSMIATE s. m. (o-smi-a-te — du gr. *osmé*, odeur). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide osmique avec une base.

OSMICO-POTASSIQUE adj. (o-smi-ko-po-ta-si-ke — de *osmique*, et de *potassique*). Chim. Se dit d'un sel qui résulte de la combinaison d'un sel osmique et d'un sel potassique.

OSMICO-SODIQUE adj. (o-smi-ko-so-di-ke — de *osmique* et *sodique*). Chim. Se dit d'un sel double d'osmium et de sodium.

— **Encycl.** Chlorure osmico-sodique. V. OSMIUM.

OSMIE s. f. (o-smi — du gr. *osmé*, odeur). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères, type de la tribu des osmides, comprenant plus de vingt espèces qui habitent la France : Les femelles d'OSMIES

construisent leurs nids dans la terre. (H. Lucas.) Les OSMIES cachent quelquefois leurs nids dans les coquilles d'hélices. (Guérin-Mèneville.)

— **Encycl.** Les osmies ont pour caractères essentiels : un corps épais, convexe; la tête grosse; les antennes filiformes, coudées, assez fortes chez les mâles; des yeux ovales; des ocelles rapprochés en triangle sur le vertex; les mandibules cornées, bidentées, raboteuses ou striées; les palpes maxillaires composées de trois articles; une fausse trompe inflexible en dessous; le corselet convexe, presque globuleux; l'abdomen ovoïde, très-bombé en dessus, plan ou concave en dessous; les ailes antérieures à cellule radiale oblongue; les pattes épaisses, assez robustes, velues, de longueur moyenne. Les femelles ont, à la face inférieure de l'abdomen, une brosse composée de poils soyeux, droits, épais, inclinés en arrière et disposés par rangées transverses. Les osmies ont plus ou moins d'affinité avec les céramides, les chélostomes, les stérides, les anthidies, les mégachiles, etc. Leurs mœurs offrent des particularités remarquables et très-variées.

Quelques espèces de ce genre doivent à leur instinct le nom vulgaire d'abeilles maçonnes; on les reconnaît le plus souvent aux deux ou trois cornes que la plupart d'entre elles portent sur leur chaperon et qui paraissent leur être de quelque utilité pour construire leurs nids, qu'elles cachent dans la terre, les fentes des murs, les trous des portes ou des boiseries et même dans les coquilles des colimaçons. Ces nids sont toujours faits d'une sorte de mortier que la femelle va chercher quelquefois très-loin et qu'elle humecte avec un liquide gommeux tiré par la bouche. D'autres font des cellules avec les corolles des fleurs qu'elles découpent. Toutes commencent par mettre au fond de la cellule, en quantité suffisante, une pâte composée de miel et de pollen; elles déposent un œuf par-dessus, puis elles bouchent la cellule.

L'osmie cornue, dit M. H. Lucas, ne sert pas d'un mortier très-dur, parce qu'il lui est inutile, puisque les endroits où elle construit son nid sont à l'abri de la pluie. Elle recouvre de terre les parois de la cavité qu'elle a choisie et n'y laisse de vide que l'espace nécessaire pour contenir la provision de la larve qui doit naître de l'œuf qu'elle confie à cette cellule. Comme l'entrée des cavités qu'elle choisit n'est jamais exactement de la grandeur de son corps, l'osmie femelle la rétrécit en attachant de la terre à son bord intérieur et laisse au milieu un trou bien circulaire. La pâte à la consistance de la bouillie; le miel a un goût fort agréable. Chaque cellule étant fournie suffisamment de pâte, l'osmie enfonce un œuf, se ferme avec le même mortier qui a servi à la construire. Cet insecte est très-commun aux environs de Paris. L'osmie bleutée fait son nid sur les murs exposés au soleil; ce nid a la forme d'une plaque ovale relevée en bosse et d'une couleur terreux; il est composé de terre et de sable mêlés ensemble en une masse assez solide; mais on le détache assez facilement avec la pointe d'un couteau, et il tombe en poussière si on le touche un peu rudement. Cette osmie se trouve aussi aux environs de Paris. Si on ouvre ses nids dans l'année qui suit leur construction, au mois de juin, on y trouve deux ou trois cellules, contenant chacune une coque ovoïde de soie d'un blanc sale et qui renferme un insecte près d'éclore. La larve de cette espèce est sans pattes, d'un bleu jaunâtre; elle a le corps gros et court, la tête écaillée et arrondie; il paraît qu'elle passe l'hiver sous une forme d'œuf, au mois de mai de l'année suivante, elle se transforme en nymphe d'un blanc de lait, à corps gros, court et dodu, avec la trompe et les fourreaux des ailes très-apparents. Du reste, les métamorphoses et les mœurs de cette espèce ont besoin d'être soumises à de nouvelles investigations.

L'osmie des galles se trouve dans le midi de la France et en Italie. Elle s'établit dans les cavités existant sur les galles fongueuses que produit sur le chêne une espèce de cynips; mais, comme cette habitation est trop petite, l'osmie l'agrandit beaucoup et en égale l'intérieur. Elle y fait ensuite son nid, consistant en petites cellules cylindriques, disposées sans ordre et dont le nombre varie de douze à vingt-quatre; leurs parois sont formées de fragments de feuilles de chêne, agglutinés au moyen d'une matière résineuse. Chacune de ces cellules renferme un œuf.

L'osmie aurulente est noire, avec des poils fauves; les ailes sont légèrement enfumées. Elle construit avec de la terre trois ou quatre loges dans la coquille de l'hélice livrée. Cette espèce se trouve en France.

On peut citer encore l'osmie ferrugineuse, qui habite la Sardaigne et le nord de l'Afrique et qui dépose également ses œufs dans la coquille d'une espèce d'hélice.

Plusieurs osmies cachent leur nid dans les coquilles des hélices, notamment du limaçon chagriné (*helix aspersa*) et de la livrée (*helix nemoralis*). La plus remarquable a été, pour cette raison, appelée osmie hélicicole. Son nid, d'après Robineau-Desvoidy, se reconnaît de prime abord parce que l'entrée, ou la bouche de la coquille, se trouve fermée à son orifice par une sorte d'opercule, constitué par une lame d'un carton composé de débris de

végétaux réunis par un suc gommeux, provenant de la salive de l'insecte; le couvercle forme une cavité remplie d'un miel jaunâtre au milieu duquel se trouve la larve de l'osmie. Suivant la dimension de l'ouverture de la coquille, on trouve quatre à douze loges pareilles, bien circonscrites, situées autour ou au-dessous de la première et se succédant quelquefois jusqu'au fond de la spirale.

L'osmie bicolor semble adopter spécialement, pour y établir son nid, la coquille de l'hélice des bois livrée; elle emploie, comme matériaux, de petits graviers calcaires ou siliceux, disposés sur quatre ou cinq couches successives, séparées entre elles par autant de cloisons ou de lames d'une substance analogue au carton; c'est au fond seulement que l'on découvre une cellule, deux au plus, contenant chacune une larve avec un peu de miel jaunâtre.

Les osmies qui nous occupent, lorsqu'elles rencontrent des coquilles percées ou endommagées, savent les réparer très-adroitement. D'après Robineau-Desvoidy, leurs larves se transforment en nymphes dans un cocon d'une soie blanche ou jaunâtre. On y trouve souvent, avant l'éclosion, de nombreuses petites larves d'eulophes, qui se sont changées en nymphes sans filer de cocons.

L'osmie du pavot, appelée aussi abeille ou andrée papavère, est longue de 0m,01, noire, avec des poils roussâtres sur la tête et le corselet, et l'abdomen gris. Bien qu'elle soit très-commune aux environs de Paris et très-remarquable par ses mœurs et son industrie, elle avait presque complètement échappé aux recherches des naturalistes. « Le premier travail de l'abeille tapissière, dit Latreille, est de creuser dans la terre un trou perpendiculaire, cylindrique à son entrée, bien évassé et ventru au fond, ressemblant à une espèce de bouteille. Le terrier une fois préparé, l'abeille le consolide, pour éviter l'éboulement, avec des pièces en demi-ovale qu'elle a coupées, par le moyen de ses mandibules, sur des pétales de fleurs de coquelicot et qu'elle a transportées à son habitation. Elle y fait entrer ces pièces en les plantant à deux, les développe, les étend le plus uniment possible et les applique sur toutes les parois intérieures de la cavité, même avec une apparence de superfluité, puisque cette tapissière en débord l'ouverture de quelques lignes et forme autour un ruban couleur de feu. La tenture achevée, une espèce de pâte, composée de poussière d'étamines de fleurs de coquelicot, mêlée d'un peu de miel, est déposée avec l'œuf d'où naîtra la larve qui doit la consumer dans le fond de cette retraite. L'extrémité antérieure de la tapissière qui débordait est repliée en dedans et refoulée; ce nid est fermé; un monticule terreux le recouvre et, à la faveur de cet ingénieux artifice, l'habitant solitaire de cette maison croîtra tranquillement jusqu'à ce qu'il quitte sa demeure. » L'osmie, au lieu de creuser un trou pour chaque larve, met souvent un second nid sur le premier, qui s'aplatit par la pression.

OSMIÉ, ÉE adj. (o-smi-é — rad. *osmium*). Minér. Qui contient de l'osmium : *iridium osmié*.

OSMIÉUX adj. m. (o-smi-é — rad. *osmium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. Il se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde.

OSMIIDE adj. (o-smi-i-de — de *osmie*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre osmie.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères, ayant pour type le genre osmie.

— s. m. pl. Minér. Famille de minéraux, comprenant l'osmium et ses combinaisons.

OSMIITE adj. (o-smi-i-te — rad. *osmie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre osmie.

— s. f. pl. Section de la tribu des osmides, ayant pour type le genre osmie.

OSMIMÉTRIQUE adj. (o-smi-mé-tri-ke — du gr. *osmé*, odeur; *metron*, mesure). Qui mesure, qui apprécie les odeurs : *L'odorat est le sens OSMIMÉTRIQUE*. Il Mot donné par quelques lexiques, mais qui ne paraît pas avoir été usité.

OSMINE s. m. (o-smi-ne). Minér. Mesure de capacité usitée en Russie, équivalant à la moitié du *tochwert* et valant $104^{11},908$.

OSMIOSO - OSMIQUE adj. (o-smi-o-zo-o-smi-ke — de *osmieux* et *osmique*). Chim. Se dit d'un chlorure d'osmium.

— **Encycl.** V. OSMIUM.

OSMIQUE adj. (o-smi-ke — rad. *osmium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium et des sels de cet oxyde.

OSMIRIDIUM s. m. (o-smi-ri-di-omm — de *osmium*, et de *iridium*). Minér. Alliage naturel d'iridium et d'osmium.

— **Encycl.** Le minéral de platine renferme un alliage natif d'iridium et d'osmium auquel on a donné le nom d'*osmiridium* ou d'*iridosmium*. Nous avons fait connaître ses propriétés et sa composition à l'article IRIDOSMIN, et, à l'article IRIDIUM, nous avons décrit les méthodes au moyen desquelles on parvient à le décomposer. Il faut y ajouter les méthodes suivantes : on mène 90 grammes du minéral avec 180 grammes d'azotate de potassium et 90 grammes de potasse caustique. On expose

ensuite le mélange par petites portions à une forte chaleur rouge, pendant une heure ou une heure et demie, dans un creuset d'argent spacieux, placé lui-même dans un creuset de lave dont on remplit les vides avec de la magnésie. On décante dans un vase de fer la partie fondue et l'on ajoute une portion de flux égale à celle qui a été déjà mise, puis on recommence à chauffer et l'on continue ainsi en ajoutant de nouvelles portions de matière que lorsque la première quantité de minéral est complètement décomposée. La masse étant refroidie, on la pulvérise et on l'introduit dans un vase bien bouché, puis on l'agite vivement pendant quatre heures dans un lieu obscur, avec 14 litres d'eau distillée. Il se forme ainsi une solution limpide d'un jaune orangé (A) et un sédiment (B), que l'on sépare l'un de l'autre par décantation. On jette ensuite le sédiment B sur un entonnoir fermé par de l'amiant et on le lave à l'eau. La liqueur A présente une légère odeur de tétr oxyde osmique; elle renferme de la potasse libre, de l'azotate, de l'osmite, du ruthéniate et de l'azotate de potassium, en même temps qu'une petite quantité de tétr oxyde osmique. Le sédiment B est d'un noir velouté; quelquefois, c'est une poudre cristalline. Il consiste principalement en oxyde iridique et en iridiacide de potassium. Il renferme, en outre, un peu de sesquioxides ruthénique, de dioxyde osmique, d'oxyde ferrique, des traces d'oxydes cuprique et palladique, tous corps solubles dans les acides; il laisse après l'action des acides un résidu principalement formé d'oxydes d'iridium, de platine et de rhodium, et dans lequel il reste une certaine quantité relativement faible du minéral primitif indécomposé. Lorsqu'on veut extraire le ruthénium, on fond le sédiment B une seconde fois avec le flux dont nous avons fait connaître plus haut la composition. En agitant le produit avec de l'eau, il se forme une nouvelle solution que l'on ajoute à la liqueur A, et il reste un nouveau résidu insoluble que nous appellerons B'. On neutralise la solution par de l'acide azotique très-étendu, qui donne un précipité noir B. La solution claire a été séparée de ce dépôt par décantation, et le précipité, qui est surtout formé d'hydrate osmique $\text{OsO}_2(\text{HO})_2$, soûlé de 15 à 20 pour 100 d'oxyde de ruthénium, est soumis à des lavages. Pour séparer les deux métaux qu'il renferme, on l'introduit ensuite dans une grande cornue lutée, avec une eau régale renfermant 2/5 d'acide chlorhydrique et 3/5 d'acide azotique; on adapte à la cornue un récipient bien refroidi et l'on distille jusqu'à ce que la plus grande partie du liquide ait passé dans le récipient et que, dans la cornue, le résidu soit devenu visqueux. Ce résidu consiste alors principalement en tétrachlorure de ruthénium RuCl_4 , mêlé d'une petite quantité de trichlorure. La solution A, qui est légèrement jaunâtre, renferme encore des oxydes de ruthénium, ainsi qu'une proportion considérable de tétr oxyde osmique. On la distille avec de l'acide chlorhydrique jusqu'à ce que la totalité du tétr oxyde osmique soit distillée, et le résidu de la cornue ait pris une couleur rose, tenant à la formation du chlorure rouge de ruthénium. Par la concentration de la liqueur rouge, la plus grande partie de l'azotate potassique cristallise. On sépare ce sel, puis on évapore à siccité la liqueur concentrée. On redissout le résidu et l'on précipite le ruthénium de sa solution au moyen du sulfure d'ammonium. Quand la précipitation est terminée, il est bon de neutraliser par une petite quantité d'acide. Le tétr oxyde osmique obtenu en même temps peut être obtenu par la distillation fractionnée. On peut aussi, comme l'a recommandé Frey, saturer la dissolution par la potasse et ajouter à la liqueur de l'alcool et du chlorhydrate d'ammoniaque. La plus grande partie de l'osmium se précipite alors sous la forme d'acide *osmianique* combiné au sel ammoniac. Le précipité B', qui renferme des quantités d'osmium, d'iridium, d'osmium et de ruthénium, est distillé avec de l'eau régale jusqu'à ce que la totalité du tétr oxyde osmique ait passé. Le liquide qui reste alors pour résidu est concentré et on le laisse refroidir. Il abandonne alors la plus grande partie de son iridium à l'état de chloruride de potassium $\text{K}^2\text{Ir}^2\text{Cl}_6$. Après filtration, on ajoute un peu de sel ammoniac aux eaux mères, pour précipiter le restant de l'iridium; on filtre après avoir laissé reposer la liqueur pendant quelque temps, afin de séparer le chloruride d'ammonium, et l'on ajoute au liquide filtré un grand excès de sel ammoniac en poudre. Il se forme dans ces conditions une masse cristalline brune, qu'on lave avec une dissolution de sel ammoniac dans l'alcool faible. Cette masse est alors constituée par un chlorure double ammoniaco-ruthénique $(\text{AzH}^4)^2\text{RuCl}_6$.

grégée à la lixiviation, pour séparer les portions d'oxyde les plus légères. On obtient ainsi un liquide principalement composé d'osmite de potassium, une grande quantité d'oxydes noirs (formés probablement par un mélange des oxydes RuO_2 et RuO_3 ou des hydrates correspondants) et une poudre lourde et grossière qui est surtout formée par du minerai échappé à la réaction. Sur cette dernière portion, on recommande le traitement que nous venons de décrire autant de fois qu'il le faut pour que l'attaque soit complète. On décante la liqueur qui renferme l'osmite de potassium et les sels alcalins, pour la séparer complètement du dépôt noir, qui lui aussi, renferme encore de l'osmium. Les oxydes sont ensuite lavés à l'eau froide et à l'alcool, puis introduits dans une cornue spacieuse à laquelle est adapté avec soin un récipient qui est bien refroidi et qui est en communication, au moyen de tubes recourbés, avec une série de flacons de Woulf, remplis d'une dissolution concentrée de potasse additionnée d'un peu d'alcool. La cornue est muée d'un tube de sûreté. Par le tube de sûreté, on verse un excès d'acide chlorhydrique dans l'appareil. Il se produit une violente réaction, qui a pour résultat l'ébullition du liquide et la distillation spontanée. Quand cette ébullition est calmée, on chauffe au bain de sable jusqu'à ce qu'il cesse de se condenser des cristaux de tétr oxyde osmique dans le col de la cornue et que celui qui s'y est condensé d'abord ait été entraîné dans le récipient sous la forme de gouttes huileuses. A la fin de l'opération, on laisse refroidir la cornue, on en sépare le récipient dont on bouche bien le col et que l'on chauffe avec précaution pour en chasser le tétr oxyde osmique dans les flacons de Woulf. Le contenu de ces fioles est mêlé au liquide obtenu par le lavage de la première masse fondue, et le liquide tout est soumis à l'évaporation au bain-marie. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux d'osmite potassique. Les eaux mères ne renferment plus que des traces d'osmium que l'on peut négliger, tant elles sont peu considérables.

La solution brun foncé que l'on retire de la cornue est évaporée à siccité, et le résidu est redissous dans l'eau chaude. On ajoute un peu d'acide chlorhydrique à la liqueur et on l'évapore de nouveau. On répète le traitement jusqu'à ce que l'odeur du tétr oxyde osmique ne soit plus perceptible, et l'on y ajoute une dissolution concentrée à froid de chlorure de potassium. Ce sel dissout les chlorures de fer et de palladium, tandis que le platine, l'iridium, le rhodium et le ruthénium restent à l'état de sels doubles insolubles. On lave ces derniers avec une solution concentrée de chlorure potassique, qui enlève tout le fer et le palladium et qui laisse tous les chlorures doubles insolubles mêlés seulement avec les quelques impuretés qui restent du minerai.

OSMITE s. f. (o-smi-te — du gr. *osmê*, odeur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, riches en sécrétions, comprenant sept espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance : Les osmites sont des arbrisseaux originaires du Cap. (De Jussieu.) Toutes les parties de l'osmite tomenteuse exhalent une odeur de camphre. (C. Lemaire.)

— **Encycl.** Les osmites sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à involucre composé de folioles imbriquées, scarieuses, les intérieures élargies au sommet; le réceptacle est palmé; les fleurs du centre sont tubuleuses et hermaphrodites, celles de la circonférence filiformes et stériles; le fruit est un akène oblong, surmonté d'une aigrette à paillettes courtes ou simplement réduites à l'état d'écaillés. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. La plupart d'entre elles exhalent une odeur camphrée plus ou moins forte, qui semble indiquer des propriétés assez énergiques; néanmoins elles sont inusitées. Nous citerons particulièrement les osmites camphrées, tomenteuses, étoilées, etc. Ces plantes ne sont cultivées que dans quelques jardins botaniques.

OSMIOPSIDE s. f. (o-smi-to-psi-de — de *osmie*, et du gr. *opsis*, aspect). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des séneçons, formé aux dépens des osmites et comprenant deux espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. Il n'a dit aussi *OSMIOPSIS* s. m.

— **Pharm.** *Essence d'osmiopside*, *Essence tonique* et *assasmodique*, qu'on extrait d'une espèce d'osmiopside.

— **Encycl.** Chim. L'*osmiopside* astéroscioïde, plante aromatique de l'ordre des composées qui croît non loin de la ville du Cap, renferme une huile essentielle qui possède des propriétés toniques et antispasmodiques. Elle est d'un jaune verdâtre, d'une saveur brûlante. Son odeur est piquante sans être agréable; elle rappelle à la fois le camphre et l'huile de cajuput. Sa densité égale 0,931. A l'ébullition, elle réduit la solution ammoniacale d'azotate d'argent. Lorsqu'on la distille, elle commence à bouillir à 130° et entre en ébullition d'une manière régulière entre 176° et 178°. Les deux tiers de l'huile passent entre ce point et 188°. Le thermomètre continue ensuite à monter et, vers 208°, il se sublime un peu de camphre sur les parois du vase. La portion qui bout entre 178° et 182° contient 77,9 pour 100 de carbone et 11,79 d'hydrogène, nombres qui

s'accordent assez bien avec ceux qu'exige la formule $\text{C}_{10}\text{H}_{10}\text{O}$. D'après cette dernière formule, l'huile d'*osmiopside* serait isomérique avec le bornéol et l'huile de cajuput.

OSMIUM s. m. (o-smi-omm — du gr. *osmê*, odeur. L'*osmium* est ainsi nommé à cause de l'odeur qu'exhale l'acide osmique). Chim. Corps que les uns rangent parmi les métaux, les autres parmi les métalloïdes, et que l'on trouve dans les minerais de platine.

— **Encycl.** I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. L'*osmium* se rencontre, en combinaison avec l'iridium, dans un alliage qui a reçu le nom d'*osmiridium* ou d'*iridosmine*, dans le platine natif. Cet alliage est tantôt en grains métalliques, blancs, distincts, tantôt intimement mêlé ou même combiné avec le platine et les autres métaux. Il reste alors sous la forme d'écaillés noires lorsqu'on traite le minerai par l'eau régale. L'*osmiridium* fait aussi partie du minerai nommé irite, où il est mêlé au fer chromé. Le poids atomique de l'*osmium* égale 199.

— II. EXTRACTION. La séparation de l'*osmium* d'avec l'iridium et les autres métaux auxquels il est associé est surtout fondée sur la facilité avec laquelle l'acide azotique et l'eau régale l'oxydent, et sur la volatilité de l'acide ainsi produit. Les méthodes de séparation ont été décrites à l'article IRIDIUM. Pour obtenir l'*osmium* métallique, on fait digérer le tétr oxyde distillé d'*osmium* avec de l'acide chlorhydrique et du mercure métallique à 140° dans des tubes scellés à la lampe. L'*osmium* est réduit par le mercure et passe à l'état d'amalgame. Celui-ci, distillé dans une cornue à travers laquelle on fait passer un courant d'hydrogène, perd tout son mercure et son calomel et laisse l'*osmium* sous la forme d'une poudre noire sans éclat métallique (Berzelius). On peut aussi préparer l'*osmium* métallique en faisant digérer le tétr oxyde osmique avec de l'acide chlorhydrique et du zinc métallique (Vauquelin), ou en faisant passer un mélange de ce tétr oxyde en vapeur et d'hydrogène à travers un tube de verre chauffé au rouge sur $0\text{m},03$ ou $0\text{m},08$ de sa longueur. L'*osmium* se dépose alors sous la forme d'un anneau métallique compacte (Berzelius); enfin, on l'obtient en chauffant au rouge un mélange de chlorosmate d'ammonium et de sel ammoniac (Berzelius).

La méthode suivante a été adoptée par M.M. Deville et Debray pour l'extraction de l'*osmium*. On chauffe un mélange intime d'*osmiridium* avec cinq fois et demie son poids de bioxyde de baryum, pendant une heure, à la température de fusion de l'argent, dans des creusets de terre bien bouchés. On pulvérise ensuite la masse noire qui résulte de cette action, on la place dans une cornue, on la mouille avec un peu d'eau, et l'on distille jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs d'acide osmique. On doit recueillir les vapeurs dans un récipient bien adapté et bien refroidi, renfermant de l'ammoniaque aqueuse, sur un sursaturé par l'acide sulphydrique l'osmiat d'ammonium ainsi obtenu; on fait bouillir pendant quelque temps le liquide qui renferme du sulfure d'*osmium* en suspension, on le filtre, et l'on dessèche le sulfure d'*osmium* à une température régulière, parce qu'il prendrait feu si on le chauffait trop vivement. On introduit alors le sulfure sec dans un creuset de charbon de cornue poli à sa surface intérieure, on le bouche avec un couvercle bien adapté. On place ensuite le creuset dans un second creuset en terre qu'on ferme aussi très-bien après avoir rempli de sable les vides qui existent entre les deux creusets, que l'on expose pendant cinq ou six heures dans un fourneau à une température suffisante pour fondre le nickel. Le sulfure d'*osmium* placé dans ces conditions se réduit à l'état métallique.

— III. PROPRIÉTÉS. Les propriétés de l'*osmium* métallique varient avec le mode de préparation employé. A l'état pulvérulent, il est noir et dénué de l'éclat métallique, qu'il acquiert cependant sous le brunissoir, et sa densité est seulement égale à 7, d'après Berzelius. A l'état compacte, tel qu'on l'obtient par le second procédé de Berzelius, il présente l'éclat métallique et sa densité égale 10; réduit par voie de dissolution dans l'acide chlorhydrique, ou pour qu'il revienne en faire des plaques minces, mais par le mercure ou le réduit en poudre. Il ne peut être aplati que par le laminoir. Deville et Debray, par la méthode que nous avons décrite, obtiennent l'*osmium* sous la forme de petits fragments faciles à diviser, d'une couleur bleuâtre et plus légers que le zinc. On peut l'agréger davantage en le maintenant au point de fusion du rhodium. Il atteint alors une densité de 21,3 à 21,4. Lorsqu'on le chauffe au rouge blanc dans un creuset de charbon avec sept ou huit fois son poids de zinc métallique, il se dissout dans le zinc et se sépare à l'état cristallin par le refroidissement, et reste, après que le zinc a été enlevé par voie de dissolution dans l'acide chlorhydrique, sous la forme d'un poudre cristalline dure. Si l'on fond l'*osmium* avec le zinc et qu'on traite l'alliage qui en résulte par l'acide chlorhydrique, la totalité de l'*osmium* demeure indissoute sous la forme d'une poudre amorphe très-inflammable. Mais si l'on chasse le zinc par une chaleur forte et qu'on chauffe le résidu d'*osmium* dans un creuset de charbon à la chaleur du chalumeau acérhydre-

que, à la température de fusion du rhodium, l'*osmium* s'agglomère en une masse brillante, métallique, bleuâtre, dont la densité égale 21,4. Cette masse est assez dure pour rayer le verre. Elle n'est pas entièrement compacte, mais remplie de cavités. A une température encore plus élevée, capable de fondre le ruthénium et l'iridium et de volatiliser le platine, l'*osmium* se volatilise aussi; mais, même dans ces conditions, il ne fond pas. En fait, c'est le plus infusible de tous les métaux. A l'état finement divisé, l'*osmium* est extrêmement combustible. Une fois en combustion, il continue à brûler seul jusqu'à ce qu'il se trouve entièrement converti en tétr oxyde. Mais après avoir subi l'action de la chaleur rouge, il devient beaucoup moins combustible et n'est même plus oxydé par l'acide azotique et l'eau régale. Après avoir été chauffé au point de fusion du rhodium, il ne dégage aucune vapeur de tétr oxyde, même lorsqu'on le chauffe à l'air à la température de fusion du zinc; toutefois, si l'on élève davantage encore la température, il finit par prendre feu (Deville, Debray).

— IV. COMPOSÉS D'OSMIUM. L'*osmium* paraît être hexa et même octo-atomique; aussi forme-t-il un grand nombre de dérivés avec les divers éléments métalloïdes.

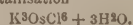
— **Chlorures d'osmium.** L'*osmium* forme trois chlorures bien définis, qui répondent aux formules OsCl_2 , OsCl_3 et OsCl_4 . Berzelius dit avoir trouvé, en outre, un hexachlorure OsCl_6 à l'état de sels doubles. Mais l'existence de ce dernier chlorure, qui correspondrait au trioxyde, n'est pas sûrement démontrée. On a signalé aussi un chlorure répondant au tétr oxyde et par conséquent à la formule OsCl^8 .

— **Dichlorure d'osmium ou chlorure osmieux** OsCl_2 . Quand on chauffe de l'*osmium* pulvérulent dans un courant de chlorure parfaitement sec et tout à fait exempt d'air, il se forme d'abord un sublime de chlorure osmieux d'un bleu noir, puis un sublimé rouge de chlorure osmique OsCl_4 (lorsque le chlorure est pas tant à l'état sec, il se forme, d'après Berzelius, un chlorure vert qui doit être un oxychlorure). Le chlorure osmieux se produit toujours en quantité relativement faible, et il est difficile de l'obtenir pur. Il se dissout dans l'eau avec une couleur violet bleu foncé. Il paraît qu'on obtient une solution semblable en dissolvant l'hydrate osmieux dans l'acide chlorhydrique ou par l'action des agents réducteurs (tels que le zinc, l'acide tannique, le ferrocyanure de potassium et l'alcool) sur une solution du trichlorure et du tétrachlorure, mais cette solution est très-instable. Elle s'oxyde aussi rapidement que celle du chlorure ferreux, et passe au rouge noir et finalement au jaune. L'addition du chlorure de potassium lui communique de la stabilité.

— **Trichlorure d'osmium ou chlorure osmosmique** OsCl_3 . Ce composé est fort instable et ne peut pas être obtenu à l'état de liberté. Il existe dans la solution qui se forme lorsqu'on dissout dans l'eau le mélange de dichlorure et de trichlorure qui résulte de l'action du chlorure sec sur l'*osmium* pulvérisé. La liqueur a d'abord une nuance vert de chrome ou vert bleu, mais elle passe rapidement au violet pourpre, par suite de la formation du tétrachlorure, et finit par se décolorer parce que ce tétrachlorure se résout en tétr oxyde osmique, acide chlorhydrique, oxyde osmieux et oxyde osmique. Le mélange de ces deux derniers corps se précipite sous la forme d'une poudre noire. Le trichlorure se forme aussi quelquefois lorsqu'on traite une solution d'*osmium* dissoute dans l'eau par une grande quantité d'acide chlorhydrique ou par l'action de l'acide sulphydrique sur une solution chlorhydrique très-acide de tétr oxyde d'*osmium*.

Les chlorures osmieux et osmique se combinent entre eux et avec le chlorure de potassium, en formant le chlorure potassico-osmio-osmique ou chlorosmate de potassium $\text{KOsO}_3\text{Cl}^6 = 8\text{KCl}, \text{OsCl}_3 = 6\text{KCl}, \text{OsCl}_2, \text{OsCl}_4$. Ce corps se produit en même temps que le chlorure osmico-potassique, lorsqu'on chauffe fortement un mélange d'*osmium* en poudre et de chlorure de potassium dans un courant de chlorure. On dissout la masse dans l'eau et l'on évapore. Le sel osmique cristallise le premier et il se dépose ensuite une petite quantité du sel osmio-osmique. On peut obtenir ce dernier avec plus de facilité par l'action de l'acide chlorhydrique sur un mélange de chlorure d'*osmium* et de chlorure de potassium. Pour cela on sature une solution concentrée d'*osmium* osmique par de la potasse caustique et de l'ammoniaque, on acidifie ensuite la liqueur par l'acide chlorhydrique. Celle-ci vire au jaune et laisse déposer des cristaux d'*osmiomate* potassique. On l'évapore rapidement à siccité au bain-marie, et l'on débarrasse soigneusement le résidu de chlorure d'ammonium et de chlorure de potassium par quelques lavages à l'eau froide.

Ainsi préparé, le chlorure osmio-osmico-potassique se présente en cristaux rouge foncé ou brun rouge. Ils renferment trois molécules d'eau de cristallisation



La moitié de cette eau s'élimine à l'air, ce qui rend le sel efflorescent. Il devient alors d'un rose pâle. A 150°-180°, il revient tout à fait anhydre. L'eau et l'alcool le dissolvent facilement en prenant une couleur cerise,

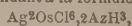
mais il est insoluble dans l'éther. Sa saveur est nauséuse et fortement astringente; chauffé, il se décompose, brunit et donne un résidu d'oxychlorure noir. Les solutions aqueuses donnent un précipité rouge brunâtre d'hydrate osmio-osmique avec les hydrates et les carbonates alcalins. Le précipité est entièrement soluble dans un excès d'ammoniaque, et partiellement soluble dans un excès de potasse, d'où il se dépose de nouveau par l'ébullition. L'azotate d'argent fait naître dans la même solution un précipité brun grisâtre foncé, soluble dans l'ammoniaque. Chauffé avec de l'alcool ou de l'acide tannique (avec addition d'acide chlorhydrique), il se réduit à l'état de bichlorure bleu. L'acide sulphydrique et le sulfure d'ammonium font naître dans sa solution un précipité brun noirâtre de sulfure d'*osmium* insoluble dans le sulfure d'ammonium.

— **Tétrachlorure d'osmium ou chlorure osmique** OsCl_4 . C'est le composé rouge qui constitue la partie principale du produit résultant de l'action du chlorure sur l'*osmium* chauffé au rouge. L'eau et l'alcool le dissolvent en prenant une teinte rouge, mais le décompose rapidement si la liqueur est étendue, surtout en présence de l'acide chlorhydrique ou des chlorures métalliques. Les produits de cette décomposition sont de l'oxyde osmique, du tétr oxyde osmique en solution rouge et de l'acide chlorhydrique. L'oxyde osmique forme un précipité noir.

Le chlorure osmique s'unit aux chlorures alcalins en formant des sels que l'on appelle chlorosmates. Ces solutions donnent avec l'acide sulphydrique et les sulfures solubles un précipité jaune brun, insoluble dans les sulfures alcalins; l'azotate d'argent y fait naître un précipité vert olive, et le chlorure stanneux un précipité brun. Avec l'acide tannique, la liqueur devient bleue lorsqu'on la chauffe, mais ne donne pas de précipité; avec le ferrocyanure potassique, elle donne une couleur verte au début, bleu ensuite, et avec l'iodure de potassium une couleur rouge pourpre foncé. La potasse y détermine la formation d'un précipité noir, l'ammoniaque d'un précipité brun, qui se forme difficilement à froid et immédiatement à la température de l'ébullition. Le zinc métallique et le formiate de sodium en précipitent de l'*osmium* métallique.

Le chlorosmate d'ammonium, $(\text{AzH}^4\text{Cl})^2, \text{OsCl}_4$, se forme lorsqu'on mélange une solution du sel de sodium et de chlorure d'ammonium. C'est un précipité rouge brun, qui se sépare de la liqueur mère en octaédres bruns noirs. Il est encore plus facilement décomposable que le sel de potassium, et il laisse, lorsqu'on le calcine, un résidu d'*osmium* métallique.

Le chlorure argento-osmique ou chlorosmate d'argent $(\text{AgCl}^2\text{OsCl}_4)$ est un précipité vert foncé, que l'on obtient en ajoutant de l'azotate d'argent à la solution du sel de sodium. Au contact de l'ammonium, il se convertit en un composé très-instable, rouge minium, répondant à la formule



soluble dans une grande quantité d'eau, qu'il colore en jaune. Le même composé prend naissance lorsqu'on ajoute de l'azotate ou de l'ammonio-chlorure d'argent à une solution ammoniacale de chlorosmate de potassium.

Le chlorure osmico-potassique KOsCl_6 s'obtient par la calcination, dans un courant de chlorure, d'un mélange de chlorure de potassium d'*osmium* métallique, ou en précipitant une solution du sel de sodium par du chlorure de potassium. Il forme des octaédres bruns ou d'un rouge de ferroux, peu solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool. Le papier humecté de sa dissolution prend une teinte bleue, qui ne disparaît pas par les lavages. Les solutions aqueuses deviennent verdâtres au bout d'un certain temps et noires lorsqu'on les fait bouillir, le chlorure osmique étant alors décomposé. Comme nous l'avons dit plus haut, la potasse décolore la liqueur et y détermine, lorsqu'on fait bouillir, un précipité bleu noir d'hydrate osmique. L'ammoniaque étendue y fait naître un précipité blanc jaunâtre qui, au bout de quelque temps, se transforme en un composé brun ammoniacal répondant à la formule



Eichler, en dissolvant l'hyposmiate potassique $\text{K}_2\text{O}_3\text{OsO}_2$ (que l'on obtient en exposant au soleil une solution d'osmiat $\text{K}_2\text{O}, \text{OsO}_3$) dans l'acide chlorhydrique, a obtenu une solution d'un violet foncé qui renfermait du chlorure osmico-potassique beaucoup plus facilement décomposable que la solution jaune du sel double octaédrique que nous venons de décrire. En effet, cette solution donnerait un précipité immédiat par la potasse, au lieu d'exiger l'action de la chaleur, et serait également précipitée par des quantités très-faibles de phosphore de sodium. Par l'exposition à l'air, cette liqueur se convertissait dans la solution jaune du sel octaédrique. Il y a lieu de se demander si la liqueur obtenue par Eichler ne renfermait pas du chlorure osmieux en même temps que du chlorure osmique.

— **Chlorure osmico-sodique** $(\text{NaCl})^2, \text{OsCl}_4$. On le prépare en chauffant un mélange de chlorure de sodium et de sulfure d'*osmium*

dans un courant de chlorure humide. Il cristallise en prismes rhombiques d'une couleur orangée, qui ont quelquefois jusqu'à 0,03 de longueur. Il se dissout facilement dans l'eau et dans l'alcool.

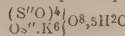
Hexachlorure d'osmium OsCl₆ (?). Ce chlorure n'est pas connu à l'état de liberté. Berzelius dit l'avoir obtenu en combinaison avec le chlorure d'ammonium, en traitant par l'acide chlorhydrique, en présence du mercure, une solution d'acide osmique préalablement saturée par l'ammoniaque. Au bout de quelques jours, le liquide perd la couleur de tétraoxyde osmique et laisse en s'évaporant des cristaux du sel double.

— **Oxydes d'osmium**. On connaît jusqu'à ce jour cinq oxydes d'osmium, le protoxyde OsO, le sesquioxycide Os₂O₃, le bioxyde OsO₂, le trioxyde OsO₃ et le tétraoxyde OsO₄. Les trois derniers forment avec l'eau des hydrates doués de propriétés basiques. Le troisième agit aussi à la manière d'un acide faible qui forme un sel avec la potasse. Quant au quatrième, c'est aussi un acide faible qui forme avec les bases des sels appelés osmies. Enfin le tétraoxyde OsO₄ est un véritable anhydride acide, l'anhydride osmique; mais ses solutions alcalines sont très-instables et ses sels ne sont pas définis.

Protoxyde ou oxyde osmieux OsO. On l'obtient à l'état anhydre en calcinant du sulfite osmieux ou du sulfite osmo-potassique dans un courant d'anhydride carbonique. Il se produit un hydrate bleu qui répond probablement à la formule Os(OH)₂, lorsqu'on chauffe, en vase clos, du sulfite osmieux avec une dissolution concentrée et aqueuse de potasse caustique. Récemment préparé, cet hydrate se dissout dans l'acide chlorhydrique en prenant une teinte bleue, qui devient violette ou rouge foncé et finalement jaune, par suite d'un phénomène d'oxydation qui est au moins aussi rapide que celui qui se produit avec le chlorure ferreux. Berzelius, en précipitant le chlorure osmieux-potassique par la potasse, a obtenu un hydrate noir verdâtre, qui se dissout lentement dans les acides en formant des solutions vertes.

Le sulfite osmieux OsSO₃ s'obtient lorsqu'on mélange des solutions aqueuses d'acide sulfureux et de tétraoxyde osmique. Le liquide prend d'abord une teinte jaune et vire finalement au bleu indigo. Lorsqu'on l'évapore ou qu'on le chauffe avec du carbonate ou du sulfate de sodium, cette solution laisse déposer le sel qu'elle renferme sous la forme d'une gelée bleue, qui s'oxyde facilement pendant qu'elle est encore humide, mais qui une fois séchée forme une poudre très-stable d'une couleur bleu noir foncé. Le sel est insoluble dans l'eau; il se dissout dans l'acide chlorhydrique, auquel il communique une nuance indigo, et cela sans que cette dissolution s'accompagne d'aucun dégagement d'anhydride sulfureux. La potasse le décompose à la température de l'ébullition. Sous l'influence de la chaleur, il se résout en sulfure d'osmium, tétraoxyde osmique et anhydride sulfureux. Mais si l'on opère dans un courant de gaz carbonique, on obtient de l'oxyde osmieux.

Le sulfite osmo-potassique



prend naissance lorsqu'on chauffe du chlorure osmo-potassique avec une dissolution d'acide sulfureux. La liqueur commence par se décolorer et laisse ensuite déposer le nouveau sel sous la forme d'un précipité pulvérulent blanc, qui, une fois desséché, forme une poudre cristalline légère, de couleur rosée. Il est peu soluble dans l'eau et possède un éclat à peine perceptible. A 180°, il se décompose en prenant une couleur violette.

Le chlorosulfite acide d'osmium au minimum et de potassium (KCl)6OsO₃SO₃ se forme lorsqu'on traite le sel que nous venons de décrire par l'acide chlorhydrique. C'est un sel anhydre, cristallin, d'un rouge brun. Il est fort soluble et présente une saveur âpre.

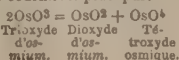
— **Sesquioxycide d'osmium** Os₂O₃. On l'obtient en chauffant la combinaison double de trichlorure et de carbonate de sodium dans un courant d'anhydride carbonique. C'est une poudre noire insoluble dans les acides. L'hydrate Os₂O₃.3H₂O (?), obtenu par précipitation, a une couleur brun rouge foncé. Il se dissout dans les acides, mais ne donne pas de sels définis.

— **Bioxyde d'osmium ou oxyde osmique** OsO₂.

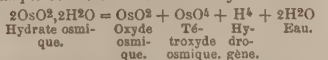
C'est une poudre noire insoluble, qui prend naissance lorsqu'on chauffe un mélange de chlorure osmo-potassique et de carbonate de sodium dans un courant d'anhydride carbonique. On peut obtenir le même corps en fragments d'un rouge de cuivre, doués de l'éclat métallique, par la calcination de l'hydrate correspondant. L'hydrate osmique



se précipite à la température de l'ébullition lorsqu'on traite par la potasse une solution de chlorure osmo-potassique, ou par l'action de l'acide azotique dilué sur une solution d'osmite de potassium. Cette dernière méthode le fournirait plus pur.



Il se précipite alors sous la forme d'une poudre noire quelque peu gommeuse, qui prend, par la dessiccation, la forme de fragments à cassure conchoïdale. Il est peu soluble dans les acides. Lorsqu'on le chauffe, il se décompose, répand des étincelles, dégage de l'hydrogène et des vapeurs de tétraoxyde osmique et laisse un résidu de bioxyde d'osmium.



Hydrate osmi- Oxyde Té- Hy- Eau.
que. osmi- troxyde dro- que. osmique. gène.

Claus suppose qu'il existe aussi un hydrate osmique OsO₂.2H₂O, qui serait insoluble dans la potasse, et qui aurait la propriété de se convertir par l'action de la chaleur en l'hydrate précédent.

L'oxyde et l'hydrate osmique sont l'un et l'autre insolubles dans les acides. On dit obtenir un sulfate osmique en dissolvant à froid le bioxyde d'osmium dans l'acide azotique étendu. Mais les seuls sels osmiques qui soient bien définis sont les chlorures doubles, le chlorure osmique forme avec les chlorures alcalins. On connaît un composé d'oxyde osmique et de potasse K₂O₃OsO₂ que l'on peut appeler hypo-osmite de potasse. On l'obtient, d'après Eichler, en exposant une solution de tétraoxyde osmique et d'un excès de potasse à l'action des rayons directs du soleil, et en soumettant à l'action de l'acide azotique dilué le précipité noir qui se dépose au bout de quelques temps.

— **Trioxyde d'osmium anhydre osmieux** OsO₃. On ne connaît pas cet anhydride à l'état de liberté; mais suivant Mallet, lorsqu'on fond les résidus de la métallurgie du platine avec trois fois leur poids d'azotate de potassium, et qu'on distille avec de l'acide sulfurique concentré la masse ainsi obtenue, il passe à la distillation, au début de l'opération, un composé de trioxyde et de tétraoxyde qui se condense en gouttes jaunes, lesquelles ne tardent pas à se prendre en une masse qui ressemble à la cire d'abeilles non blanchie. Quand l'opération est plus avancée, il ne passe plus que du tétraoxyde pur. On connaît d'autre part des osmies



qui résultent de l'action des agents réducteurs sur le tétraoxyde osmique en présence des alcalis.

L'osmite de potassium OsKO₂H₂O s'obtient sous la forme d'une poudre cristalline rose, lorsqu'on ajoute quelques gouttes d'alcool à une solution d'osmiatée de potassium. Si on mélange la solution d'osmiatée de potassium avec de l'azotate potassique et qu'on abandonne la liqueur à l'évaporation lente, le même sel se dépose en cristaux d'un nombre considérable de faces. On peut encore lui donner naissance en dissolvant de l'oxyde osmique dans une dissolution alcaline d'osmiatée de potassium. Il est soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther. A l'air sec, il ne s'altère pas, mais il se transforme en osmiatée sous l'action combinée de l'humidité et de l'oxygène atmosphérique. Le chlorure le convertit en un mélange d'oxyde osmique et d'osmiatée potassique. Les acides même les plus faibles le décomposent avec précipitation d'oxyde osmique et dégagement de vapeurs de tétraoxyde osmique. Lorsqu'on verse de l'acide sulfureux dans une solution très-alcaline d'osmite de potassium, il se précipite une poudre cristalline qui, renfermant un sel dont le résidu halogénique est forme d'osmium, de soufre et d'oxygène. Le chlorure d'ammonium décompose l'osmite de potassium en formant un sel jaune presque insoluble, dont la formule est (AzH₄Cl)₂OsO₂Az₂H₄. Chauffé dans un courant d'hydrogène, ce sel perd de l'ammoniaque et du chlorure d'ammonium, et laisse un résidu d'osmium métallique.

On prépare l'osmite de sodium comme l'osmite de potassium. Mais ce sel ne cristallise pas aussi facilement. Ses solutions sont roses. L'osmite d'ammonium ne paraît pas exister. Les osmies de potassium et de sodium sont rapidement réduits par l'ammoniaque.

— **Tétraoxyde d'osmium ou anhydride osmique** OsO₄. Ce corps n'est autre que le produit volatil d'une odeur forte qui se forme lorsqu'on chauffe à l'air ou qu'on fait bouillir avec l'acide azotique ou l'eau régale l'osmium, le sulfure d'osmium ou les oxydes précédents. D'après Claus, le procédé suivant est celui qui le fournit le plus pur : On distille de l'osmiatée dans un courant d'eau régale et l'on rectifie le produit de la distillation, en ayant soin d'employer un réceptif bien refroidi. On sature ensuite par la potasse le tiers du liquide obtenu dans cette deuxième opération et l'on distille une troisième fois. Le tétraoxyde d'osmium pur se condense alors dans le réceptif, en partie sous la forme de dissolution concentrée, en partie sous la forme de beaux et volumineux cristaux. Sa vapeur possède une odeur piquante intolérable; elle attaque les yeux en causant de vives souffrances et elle est excessivement vénéneuse. Claus recommande de respirer de l'acide sulfhydrique dans le cas où l'on est empoisonné par cette vapeur. Sa saveur est âcre et brûlante, mais nullement acide. Il se ramollit comme la cire lorsqu'on le chauffe entre les doigts, fond bien au-dessous de 100° en un liquide incolore, et bout à une température qui n'est pas très-supérieure à

son point de fusion. L'eau le dissout avec lenteur, mais en dissout des quantités considérables sans que la solution manifeste la moindre réaction acide. L'alcool et l'éther le dissolvent aussi, mais la dissolution se décompose spontanément en laissant déposer une partie d'osmium métallique. C'est un puissant agent d'oxydation, qui décolore les solutions d'indigo, qui met en liberté l'iode de l'iodure de potassium, qui convertit l'alcool en aldéhyde et en acide acétique, et qui transforme les hydrates de carbone (sucre, amidon, etc.) en acide oxalique et en acide carbonique. L'ammoniaque le décompose en eau, azote libre et bioxyde d'osmium. Lorsque l'ammoniaque est en excès, elle forme avec l'oxyde osmique ainsi produit une base copulée AzH₄OsO₄. Quand la potasse est également présente, il se forme de l'osmiatée potassique K₂Az₂OsO₄.

Le tétraoxyde osmique se dissout dans les alcalis en formant des solutions jaunes ou rouges. Ces solutions, iodurées à froid, restent incolores, on les chauffe des vapeurs de tétraoxyde osmique. Evaporées à sec, elles laissent un résidu solide que Berzelius considérait comme un osmiatée alcalin, bien qu'il n'en eût jamais fait l'analyse. D'après Claus, au contraire, les solutions alcalines du tétraoxyde d'osmium perdent la plus grande partie de leur tétraoxyde par l'action de la chaleur, et ce qui reste de ce dernier se convertit en oxygène libre et en osmiatée de potassium OsKO₂. Lorsqu'on verse une solution aqueuse modérément concentrée d'acide osmique sur de l'hydrate de potasse solide, la liqueur s'échauffe, et il se forme une solution rouge qui renferme de l'osmiatée de potassium, sans que cependant il se dégage de l'oxygène. On ne conçoit guère ce qui devient l'oxygène.

— **Sulfures d'osmium**. L'osmium brûle dans la vapeur de soufre. On a décrit cinq sulfures d'osmium analogues aux cinq oxydes. Les quatre premiers résultent de la décomposition des chlorures correspondants par l'acide sulfhydrique. Quant au cinquième, on le prépare en dirigeant un courant d'acide sulfhydrique à travers une solution aqueuse d'acide osmique. C'est un sulfacide très-soluble dans l'eau. Les quatre autres, au contraire, sont des sulfos-bases, un peu solubles dans l'eau, qu'ils colorent en jaune foncé. D'après Claus, lorsqu'on traite par l'acide sulfhydrique une solution de tétraoxyde osmique, on obtiendrait un précipité moins riche en soufre que le tétrasulfure OsS₄, mais on pourrait obtenir ce dernier corps pur en acidulant au préalable la liqueur par de l'acide chlorhydrique qui ne la réduit pas et s'oppose même à sa réduction spontanée.

— **Bases ammoniacales-osmiques**. a. Par l'action de l'ammoniaque en excès sur le chlorure ammoniacal ou potassico-osmique, ou mieux encore lorsqu'on chauffe une solution aqueuse de tétraoxyde osmique avec de l'ammoniaque, il se produit une base qui répond à la formule brute AzH₄OsO₃, qu'on écrit généralement AzH₄OsO₃ + H₂O, et que nous serions tenté d'écrire AzH₄OsO₃ + 2H₂O en la rapportant à la formule rationnelle



C'est une poudre insipide, d'un noir tirant sur le brun. Lorsqu'on la chauffe, elle se décompose en répandant des étincelles. Elle se dissout dans la potasse, plus difficilement dans l'ammoniaque et très-difficilement dans les acides. La solution dans la potasse dégage de l'ammoniaque lorsqu'on la chauffe et laisse déposer de l'hydrate osmique. Les solutions acides sont d'un rouge brun. Evaporées, elles laissent des sels basiques incristallisables, qui ne sont que partiellement solubles dans l'eau, et dont les dissolutions donnent par la potasse et l'ammoniaque un précipité de la base inaltérée. Le chlorure obtenu par l'évaporation de la solution chlorhydrique est une masse cassante d'un brun noir, que l'on ne dissout qu'en partie et dont la formule est probablement AzH₄OsO₃Cl x 2H₂O.

β. Frémy, en ajoutant une solution froide d'osmite de potasse à une solution de sel ammoniac, a obtenu un précipité cristallin jaune, qui renfermait d'après ses analyses AzH₄H₂OsO₃Cl. Il considérait ce corps comme un composé de sel ammoniac et d'osmiatée 2AZH₄Cl.OsO₂Az₂H₄. D'après Gibbs et Geuth, ce sel forme un sel double avec le chlorure platinique, et lorsqu'on le traite par divers sels d'argent, il fournit des oxyels correspondants d'une couleur orangée, presque insolubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau chaude, et formant alors des solutions aisément décomposées avec formation de tétraoxyde osmique. D'après Claus, d'autre part, le composé de Frémy répondrait à la formule Az₂H₄OsO₃Cl.H₂O, parce qu'il a les plus étroites relations avec le composé de ruthénium qui présente une composition analogue. Le sulfate correspondant, traité par l'eau de baryte, donne une solution fort instable d'une base que Claus suppose contenir les éléments de l'oxyde osmique.

OSMIURE s. m. (o-smi-u-re — rad. osmium). Chim. Alliage d'osmium avec un métal : OSMIURE d'iridium.

OSMIURÉ, ÉE adj. (o-smi-u-ré — rad. os-

miure). Minér. Qui contient de l'osmium : *Minéral* OSMIURÉ.

OSMODERME s. f. (o-smo-dér-me — du gr. *osmô*, odeur; *derma*, peau). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant quatre espèces, dont trois vivent aux Etats-Unis, une en Europe, et dont la dernière exhale une douce odeur de rose.

OSMODIE s. f. (o-smo-di — du gr. *osmodês*, odorant). Bot. Syn. d'ONOSMODIS, genre de borraginées.

OSMOLOGIE s. f. (o-smo-lo-ji — du gr. *osmô*, odeur; *logos*, discours). Science des odeurs; traité des odeurs.

OSMOLOGIQUE adj. (o-smo-lo-ji-ke — rad. *osmologie*). Qui appartient à l'osmologie : *Essais* OSMOLOGIQUES.

OSMOND (saint), évêque de Salisbury, mort en 1099. Il était fils du comte de Sées en Normandie. Guillaume le Conquérant, qui lui aida par sa bravoure à conquérir l'Angleterre, le nomma comte de Dorset, conseiller d'Etat, puis grand chancelier. D'une grande austérité de mœurs, Osmond se signala par sa charité, par ses vertus évangéliques et fut appelé, vers 1078, à l'évêché de Salisbury. Le nouveau prélat justifia ce choix par ses vertus. Frappé des abus et du peu d'uniformité de la liturgie anglicane, Osmond la reforma et établit un nouveau rituel qui fut adopté et usité en Angleterre jusqu'au règne de Henri VIII. Son *Traité des offices ecclésiastiques* a été plusieurs fois imprimé sous divers titres. Osmond a été canonisé en 1458.

OSMOND, famille normande, dont l'origine remonte au XII^e siècle et qui a fourni un certain nombre d'hommes remarquables. Ses chefs avaient le titre de marquis. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

OSMOND (René-Eustache, marquis d'), diplomate français, né à Saint-Domingue en 1751, mort à Paris en 1838. Il suivit d'abord la carrière des armes, devint colonel en second en 1776, colonel du régiment de Barrois en 1784, fut chargé en 1787 de recevoir les réfugiés qui émigraient à la suite des troubles de Hollande, et fut, l'année suivante, nommé ministre plénipotentiaire à La Haye. Attaché au gouvernement monarchique, il vit avec peine les événements de 1789, qui l'affligèrent d'autant plus qu'il avait été loin de les prévoir. En 1791, Louis XVI le désigna pour aller occuper le poste d'ambassadeur à Saint-Petersbourg; mais l'impératrice Catherine ayant rompu à cette époque ses relations diplomatiques avec la France, il ne put aller remplir ces fonctions et il émigra après l'arrestation du roi à Varennes. De retour en France sous l'Empire, il repoussa toutes les propositions que Napoléon lui fit faire pour l'attacher à son gouvernement. Lorsqu'il eut pris possession du trône, Louis XVIII le récompensa de sa fidélité en le nommant successivement lieutenant général, ambassadeur à Turin (1814), pair de France (1815), ambassadeur en Angleterre (1815). Il occupa ce dernier poste jusqu'à l'époque de la retraite du duc de Richelieu du ministère (1819), et ne se trouva plus mêlé aux affaires publiques qu'en qualité de membre de la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'à sa mort.

OSMOND (Antoine-Eustache, baron d'), prélat français, frère du précédent, né à Saint-Domingue en 1754, mort à Nancy en 1823. Après avoir été vicaire général à Toulouse, il devint évêque de Comminges (1785) et conseiller-évêque au parlement de Toulouse. Au commencement de la Révolution, le baron d'Osmond émigra, passa en Espagne, puis en Angleterre, donna sa démission lors du concordat et fut nommé évêque de Nancy en 1802. En faveur à la cour, il devint aumônier de Louis-Bonaparte et fut appelé en 1810, par Napoléon, à occuper le siège archiepiscopal de Florence; mais le pape refusa de le reconnaître et il dut reprendre, en 1814, l'administration du diocèse de Nancy. — Son frère, Marie-Joseph-Eustache, vicomte d'OSMOND, né à Saint-Domingue en 1756, mort en 1839, était depuis 1781 colonel lorsqu'il émigra. Au retour des Bourbons, il fut nommé commissaire extraordinaire dans la 22^e division militaire, à Tours, puis lieutenant général (1814), et prit sa retraite en 1819.

OSMONDAIRE s. f. (o-smon-dè-re — rad. *osmonde*). Bot. Syn. de POLYPOGON, genre de cryptogames.

OSMONDE s. f. (o-smon-de). Bot. Genre de fougères, type de la tribu des osmondées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent les régions froides et tempérées des deux hémisphères : *Thunberg* a trouvé au Japon deux espèces d'OSMONDE. (R. Foy.) L'OSMONDE royale justifie par sa beauté le nom qui lui a été imposé. (R. Hoyer.)

— **Encycl.** Ce genre est caractérisé par des sporanges pédicellés, ordinairement disposés en panicule à la partie supérieure des feuilles dont les divisions se sont déformées et contractées, subglobuleuses, membraneuses, pourvus d'un anneau élastique, s'ouvrant régulièrement en deux valves du sommet à la base. L'indusium est nul. Les feuilles, bipinnatisé-

quées, sont enroulées en crosse pendant la pousse.

Les espèces du genre *osmonde* habitent les régions froides ou tempérées de l'hémisphère boréal. *L'osmonde* royale, la plus belle de nos fougères indigènes, se trouve communément dans presque toutes les parties marécageuses de l'Europe, où elle croît en touffes épaisses, imitant assez bien une sorte de corbeille ou de gerbe. Ses feuilles sont très-grandes. Ses frondes sont en partie terminées par des grappes rameuses et formées par des capsules nombreuses dont la couleur, d'abord d'un jaune verdâtre, passe ensuite au brun marron.

On trouve au Japon deux espèces peu différentes de *l'osmonde* royale; l'Amérique septentrionale en possède quatre.

L'osmonde royale, nommée encore fougère royale, fougère fleurie, a été employée dans les maladies scorbutiques, et avec un certain succès, par le docteur Aubert, de Genève. On l'a considérée autrefois comme vulnérinaire, astringente et diurétique; on l'employait dans un grand nombre de maladies, pour les contusions, les blessures, les hernies, la gravelle, le rachitisme, etc. Elle paraît exercer une action spéciale sur les viscères du bas-ventre; légèrement purgative, elle semble convenir plus particulièrement contre le carreau et les affections glanduleuses. On l'a préconisée aussi contre les engorgements mésentériques, le mal vertébral, certaines affections des os, etc. Les graines de la campagne emploient souvent cette plante pour faire des matelas aux enfants rachitiques ou scorbutiques. *L'osmonde* royale, comme la plupart des autres fougères, renferme du tannin et probablement aussi une huile odorante analogue à celle qu'on trouve dans la fougère mâle.

OSMONDÉ, ÉE adj. (o-smon-dé — rad. *osmonde*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *osmonde*. || On dit aussi **OSMONDACE, ÈE**.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre *osmonde*.

OSMONT (Jean-Baptiste-Louis), bibliographe français, né à Paris, mort dans la même ville en 1773. Il appartenait à une famille de libraires, dont il adopta la profession. Osmont, qui avait reçu une bonne éducation, eut l'idée d'écrire un dictionnaire bibliographique destiné à faire connaître les livres les plus rares, les meilleures éditions et le prix moyen que ces ouvrages avaient atteint dans les ventes depuis une quarantaine d'années. Son travail, qui parut sous le titre de *Dictionnaire typographique, historique et critique des livres rares, singuliers, estimés et recherchés* (Paris, 1768, vol. in-8°), n'est pas exempt de nombreuses erreurs et a été de beaucoup dépassé depuis par les travaux de Brunet et des Guérard. Malgré ses défauts, ce dictionnaire est encore recherché et atteint un prix assez élevé.

OSMORRHIZE s. f. (o-smo-ri-ze — du gr. *osmô*, odeur; *rhis*a, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des scandiacées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

OSMOSE s. f. (o-smô-ze — du gr. *osmos*, impulsion). Physiq. Phénomène qui se produit lorsque deux liquides sont séparés par une cloison plus ou moins poreuse, et qui consiste en ce qu'il s'opère un mélange des deux liquides.

— Encycl. Supposons un vase partagé en deux compartiments par une membrane poreuse. Dans l'un des compartiments, versons de l'eau pure; dans l'autre, de l'eau sucrée. Au bout de quelque temps, le niveau de l'eau pure baisse, celui de l'eau sucrée monte. Il est évident qu'une certaine quantité d'eau pure a traversé la membrane et s'est mêlée à l'eau sucrée. Mais, si l'on goûte l'eau pure restante, on s'assure qu'elle a aussi reçu une certaine quantité d'eau sucrée; il y a eu transfusion mutuelle des deux liquides. Seulement, l'eau pure passe plus vite dans l'eau sucrée que celle-ci dans la première.

Dutrochet, qui a le premier, en 1826, fait une étude spéciale de ce phénomène, a appelé *endosmose* le transport du liquide qui passe le plus rapidement, et *exosmose* le transport du liquide qui passe le plus lentement. C'est le *osmose* que Graham a voulu comprendre dans la désignation d'*osmose*. V. **ENDOSMOSE** et **EXOSMOSE**.

OSMOTIQUE adj. (o-smo-ti-que — rad. *osmose*). Physiq. Qui a rapport à l'*osmose*; *Phénomènes osmotiques*.

OSMYLE s. m. (o-smi-le — du gr. *osmûlê*, polype odorant; de *osmê*, odeur). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des fourmilières, tribu des hémérobes, comprenant deux espèces, qui vivent dans les lieux humides, aux environs de Paris : *Les articles des antennes sont un peu plus cylindriques dans les OSMYLES que dans les hémérobes*. (H. Lucas.)

— Encycl. Les *osmyles* sont généralement des insectes de très-petite taille, ils ont le corps mou; les antennes à articles grenus; les yeux d'un beau rouge; les palpes à dernier article épais, ovoïde et pointu; les ailes gaufrées, grandes, en toit. Ils se distinguent

des hémérobes en ce qu'ils n'ont pas de petites yeux lisses. Ces insectes déposent sur les feuilles des végétaux leurs œufs, qui ont la forme d'une petite boule blanche, un peu ovoïde, portés sur un pédoncule de l'épaulement d'un cheveu et de la longueur de quelques millimètres; on a pris souvent ces œufs pour des cryptogames parasites. *L'osmyle* maculé est noirâtre, avec les ailes blanches et tachées de noir. *L'osmyle* phalénolide est d'un brun roussâtre, à ailes grandes, striées, marquées de deux raies plus foncées. Ces deux espèces se trouvent en France, dans les endroits humides; leurs mœurs sont celles des hémérobes.

OSNABRÜCK, ville de Prusse (Hanovre), chef-lieu d'arrondissement et du bailliage de son nom, sur la Haase, par 52° 40' 48" de latit. N. et 5° 37' 11" de longit. E.; 14,000 hab., dont 5,000 catholiques. Lainages, toiles, tanneries, papier, tabac, couleurs, blanchisseries de cire, sucre, fonderies de fer, ateliers de machines, mines de houille.

Osnabrück est une ville très-ancienne. Son évêché fut fondé par Charlemagne, qui y établit en outre une école pour les langues grecque et latine. À peine Charlemagne eut-il conquis les Saxons qu'il les obligea, par la violence, à embrasser le christianisme, et il fit construire parmi eux plusieurs églises et divers monastères. Telle fut l'origine de l'église d'Osnabrück, à laquelle il attacha les honneurs et les droits épiscopaux. Wison, disciple de saint Boniface, en fut nommé le premier évêque. Les empereurs Arnoul et Othon le Grand firent dans la suite de grandes donations au siège épiscopal d'Osnabrück. Le prince-évêque d'Osnabrück siégeait à la diète de l'empire et donnait son suffrage au vingt-deuxième tour, après l'évêque de Munster et avant celui de Liège. Frédéric, duc de York et d'Albanie, second fils de George III, roi d'Angleterre, fut l'un des derniers évêques-princes d'Osnabrück. En 1807, Osnabrück fut le chef-lieu du département westphalien du Weser; en 1810, comprise dans l'empire français, elle fut jusqu'en 1811 le chef-lieu du département de l'Éms-Supérieur.

Les édifices les plus remarquables d'Osnabrück sont : le château; le Dom, très-ancien édifice, qui renferme quelques tombeaux; l'église de Marie, où l'on voit la tombe de Justus Moser, célèbre publiciste, auquel on a élevé un monument sur la place du Dom; l'église Saint-Jean et l'hôtel de ville où fut signé le fameux traité de Westphalie. La salle où la paix fut conclue est ornée des portraits des ambassadeurs de 1648.

La province d'Osnabrück, comprise entre le grand-duché d'Oldenbourg, la province de Westphalie et le royaume de Hollande, est formée de l'ancien principauté d'Osnabrück, du comté de Lingen, du duché d'Oldenbourg-Meppen et du comté de Bentheim; 6,375 kilom. carrés; 626,600 hab. Elle répond à peu près à l'ancien évêché souverain de son nom. Les principaux cours d'eau qui l'arrosent sont : l'Éms, la Haase, l'Elze, la Hunte, la Vechte et le canal de l'Éms. La province d'Osnabrück produit du froment, du seigle, du chanvre, des légumes, de l'avoine et du sarrasin; on y trouve des mines de sel et de houille.

OSNE-LE-VAL, village et commune de France (Haute-Marne), cant. de Chevillon, arrond. et à 20 kilom. de Wassy-sur-Blaise, à 50 kilom. de Chaumont; 1,504 hab. Grandes mines de fer; hauts fourneaux; fontaines mouillées.

OSNY, village et commune de France (Seine-et-Oise), cant. de Pontoise, à 37 kilom. de Versailles, dans la vallée de la Viosne; 467 hab. L'église, en partie du XIII^e siècle, offre de curieux chapiteaux défigurés par des mutilations.

OSORIE s. f. (o-so-ri — du lat. *osor*, qui a de l'aversion; rad. *odere*, haïr). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des oxytelides, et type du groupe des osoriens, comprenant une dizaine d'espèces, presque toutes américaines.

OSORIEN, IENNE adj. (o-so-ri-ain, iè-ne — rad. *osorie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *osorie*.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre *osorie*.

OSORIO (Jérôme), évêque de Silves et l'un des grands écrivains du Portugal, né à Lisbonne en 1505, mort en 1580. Après avoir fait ses études à Salamanque, à Paris et à Bologne, il retourna en Portugal, devint professeur d'écriture sainte à Coimbra, fut nommé archevêque d'Évora, puis évêque de Silves et acquiesça la faveur du roi Sébastien, qu'il essaya vainement de détourner de sa funeste expédition d'Afrique (1578). Après que ce prince eut été tué à la bataille d'Alcázar-Kébir, Osorio fut accusé par le parti national de favoriser les prétentions de l'Espagne sur le Portugal et se justifia dans un écrit qui calma, sans les détruire entièrement, les suspicions dont il était l'objet. Osorio a laissé des ouvrages de philosophie, de théologie et d'histoire. Les plus remarquables sont les traités *De nobilitate civili*, *De nobilitate christiana*, *De gloria libri VI*, où l'on

trouve de sages conseils à l'usage des rois; *De rebus institutione et disciplina libri VIII*; *De regis Emmanuelis virtute et auspicio gestis* (Lisbonne, 1571), le plus estimé de ses ouvrages, dont il existe une sorte de traduction en vieux français, par Simon Goulart. Tous les ouvrages d'Osorio ont été réunis et imprimés à Rome (1592, 4 vol. in-fol.). On lui a reproché non sans raison d'imiter servilement Cicéron dans le choix des expressions et de tomber dans la prolixité.

OSORNO, ville de l'Amérique du Sud (Chili), pays des Araucaniens, province et à 48 kilom. S. de Valdivia, sur la rivière du même nom, par 40° 36' de latit. S. Elle fut fondée au XVI^e siècle par Hurtado de Mendoza et détruite par les Araucans au commencement du XVII^e siècle.

OSORNO-LE-MAYOR, bourg d'Espagne, province de Palencia, sur la rive droite de l'Abanades, dans une jolie plaine fertile; 850 hab. La rivière, dont les bords riants sont plantés de peupliers et d'ormes, est traversée par un beau pont de deux arches, de 14 mètres d'ouverture.

OSPHRANTÈRE s. m. (o-sfran-tè-re — du gr. *osphrantêr*, qui a de l'odeur). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des kangourous, et comprenant deux espèces qui habitent l'Australie.

OSPHRÉSIE s. f. (o-sfré-zi — gr. *osphrêsis*, odorat). Faculté de sentir les odeurs, odorat. || L'œu usité.

OSPHRÉSIOLOGIE s. f. (o-sfré-zi-o-lo-ji — du gr. *osphrêsis*, odorat; *logos*, discours). Traité des odeurs et de l'odorat; partie de la physiologie qui a rapport au sens de l'odorat.

OSPHRÉSIOLOGIQUE adj. (o-sfré-zi-o-lo-ji-que — rad. *osphrésiologie*). Qui a rapport à l'osphrésologie; *Recherches osphrésologiques*.

OSPHRÉSIOLOGISTE s. m. (o-sfré-zi-o-lo-ji-ste — rad. *osphrésologie*). Auteur d'un traité sur les odeurs; celui qui s'occupe d'osphrésologie. || On dit aussi **OSPHRÉSIOLOGUE**.

OSPHRÉSIQUE adj. (o-sfré-zi-ke — rad. *osphrêsis*). Qui a rapport à l'osphrésie; *Sens osphrêsique*.

OSPHROMÈNE s. m. (o-sfro-mè-ne — du gr. *osphrêsis*, odorat; *mênê*, lune, croissant). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisins des polyacanthes, dont l'espèce type, originaire de la Chine, est connue sous le nom de *léguaire de gourami*. (*L'OSPHROMÈNE* a le corps haut et comprimé. (A. Guichenot.) || Plusieurs dictionnaires ont imprimé par erreur *osphronème*.

— Encycl. V. **GOURAMI**.

OSPHALGIE s. f. (o-sfi-al-ji — du gr. *osphus*, reins; *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans les lombes. || On dit moins bien **OSPHALGIE**.

OSPHALGIQUE adj. (o-sfi-al-ji-ke — rad. *osphyalgie*). Pathol. Qui appartient à l'osphyalgie; *Douleur osphyalgique*. || On dit moins bien **OSPHALGIQUE**.

OSPHYE s. f. (o-sfi — du gr. *osphus*, reins). Entom. Syn. de **NOTHUS**.

OSPHYTE s. f. (o-sfi-te — du gr. *osphus*, reins). Pathol. Inflammation des lombes.

OSPICE ou **HOSPICE (SAINT-)**, village de France (Alpes-Maritimes), commune de Villefranche, dans une petite presqu'île formant le promontoire du même nom; 436 hab. Ce village possède un petit port, et reçoit environ cent vingt navires par an. On y remarque les ruines d'un fort construit par Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

OSPIDALE, village d'Angleterre, dans les environs de Dornoch, au pied de collines boisées; sur le bord de la route s'élève une colonne de trois mètres environ, élevée en mémoire d'un chef danois nommé Hospit, tué dans une bataille qui se livra sur le lieu même.

OSPINOS, petite ville de la république de Venezuela, département du même nom, province de Carabobo, sur un affluent du Portuguesa.

OSQUE s. m. (o-ske). Ethnogr. Nom d'un peuple qui habitait le Latium.

— Philol. Langue parlée par les Osques.

— Adjectif. : *Langue osque*.

— Encycl. Ethnogr. Les *Osques*, *Osci* ou *Opisci*, formaient un des peuples de l'antique Latium, et, avant que les Romains eussent établi leur domination en Italie, ils comptaient parmi les plus importants. Les Osques se divisaient en un grand nombre de tribus. Parmi les historiens, les uns les considèrent comme des autochtones, d'autres comme appartenant à la race pélagique. Ils habitaient la Campanie et l'Apenin central. Refoulés par les invasions des Etrusques, des Ombriens et des Sicules, ils n'en formaient pas moins le fond de la population dans diverses contrées de la Péninsule et se subdivisèrent en *Opici*, *Ausoni*, *Equi*, *Volsci*, etc., suivant les lieux où les dissémina la conquête. Une conjecture moderne leur attribue la fondation d'Albe. Ce qui paraît probable, c'est que les Osques formaient la véritable race italique. Leur langage, à ce que tout indique, était fort licencieux et formait un contraste frappant avec celui des Romains aux temps austères de la république. Les *Osques* eurent un sort fort

singulier, en ce que la nation fut détruite et confondue avec les peuples voisins sous la domination romaine et que sa langue subsistât et se conserva à Rome dans ces sortes de pièces de théâtre libres et satiriques appelées *Atellanes*. L'influence des *Osques* fut grande autour d'eux. Des savants affirment même que Rome dut à ce peuple ses mœurs, une partie de ses institutions, sa religion primitive et ses premiers habitants.

— Linguist. La langue osque est certainement, avec la langue étrusque, la plus importante de ces langues anciennes qui sont venues peu à peu se perdre dans le latin. Elle était parlée dans le Samnium, la Campanie, la Calabre, la Basilicate, la Lucanie, le Brutium et dans tout le voisinage de la Grande-Grece. Mais, au sud, sa pureté s'altérait au contact des colonies grecques; elle se mêlait de mots étrangers. Les inscriptions osques trouvées dans les provinces du sud sont même écrites en caractères grecs. Dans le Samnium et la Campanie, au contraire, l'osque est une langue entièrement originale, ayant son alphabet propre, plus riche que l'alphabet latin. L'osque possède, par exemple, deux lettres pour rendre les deux sons de *li*, *l* et *li* pingue des Latins. La grammaire osque était aussi mieux fixée que la grammaire romaine au moment de la lutte dont Rome devait sortir victorieuse. M. Mommsen y a retrouvé le nom, le pronom, l'adverbe, trois déclinaisons, deux conjuguaisons. Les noms y ont les cas de la langue latine, moins le vocatif, mais plus le cas locatif, comme en sanscrit. Comme le sanscrit aussi, l'osque se lit de droite à gauche; les verbes ont les trois temps primitifs seulement : les présent, le parfait, le futur. Les voyelles abondent plus encore que dans le dialecte ionien; les mots sont presque tous assez longs, comme dans la plupart des langues primitives, et le latin a contracté ou abrégé tous ceux qu'il a empruntés à cet idiome.

L'osque fut la langue d'une race puissante que put seule arrêter dans son expansion Rome, déjà maîtresse des populations latines. Les Samnites avaient alors et leur art et leur littérature, et les Romains ne dédaignaient pas de leur emprunter; avant de recourir au théâtre grec, Rome s'était inspirée des atellanes ou fables osques. Si le Samnium l'eût emporté dans la grande lutte, nul doute que l'osque ne fût devenu la langue de l'Italie et peut-être de tout l'Occident. Mais, quoi que vaincu, il ne périt pas entièrement; la moitié au moins des mots latins sont empruntés à l'osque, ainsi que le prouvent des inscriptions nombreuses, traduites et commentées par M. Mommsen. Ajoutons que les Samnites conservèrent leur langue jusque sous les empereurs.

De savants travaux ont été faits sur la langue osque, qui joue un rôle si important dans les origines de la langue latine; nous allons indiquer les principaux :

— Bibliogr. On peut consulter sur la langue osque : *Rudimenta lingue oscæ ex inscriptionibus antiquis enodata*, par G.-F. Grotefend (Hanovre, 1839, in-4°); *Die oskischen und sabellischen Sprachdenkmäler; Sprachliche und sachliche Erklärung*, par Ph.-Edm. Huscshke (Erlangen, 1856, in-8°); *Lingua oscæ specimen singulare, cum notis*, par J.-B. Passeri (Rome, 1774, in-fol.); *Die interitalischen Dialekte*, etc., par Théod. Mommsen (Leipzig, Wigand, 1850, in-4°); *Oskische Studien*, par Théod. Mommsen (Berlin, 1845-1846, in-8°); *De lingua sabina (de singularum literarum apud Sabinos ratione; de lingua græca et sabina, etc.)*, par Jacq. Henop (Altona et Hanovre, 1837, in-8°); *Die umbrischen Sprachdenkmäler, ein Versuch zur Deutung derselben*, par S.-Th. Aufrecht et A. Kirchhoff (Berlin, 1849-1851, 2 vol. in-4°).

OSQUELLE s. f. (o-ske-le). Syn. d'**OKELLE**.

OSQUIDATES, peuple de la Gaule (Novempopulanie); leurs villes principales étaient Beneharnum et Iluro; ils occupaient le Béarn.

OSROËNE, ancien pays d'Asie, dans la Mésopotamie, sur la rive gauche de l'Euphrate. Il tira son nom d'Osroës, qui en forma un Etat indépendant. Cette contrée porta plus tard le nom de Mygdonie.

OSROUCHAH, ville de la Tartarie indépendante, kanat de Boukharie, à 400 kilom. N.-N.-O. de Samarkand; 30,000 hab. Mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer.

OSSA s. m. (o-sa). Mamm. Un des noms vulgaires des sarigues.

OSSA, montagne de la Grèce ancienne, dans la Pélagiotide. Selon la mythologie, les géants entassèrent sur elle la montagne de Pélion pour escalader l'Olympe. Ce mythe est l'origine d'une locution, *entasser Pélion sur Ossa*, qui signifie : Accumuler toute sorte de grands moyens pour réussir dans une entreprise. V. **PÉLION**.

OSSA, rivière de Prusse, province de Prusse, régence de Marienwerder. Elle prend sa source au cercle de Rosenberg et se jette dans la Vistule à Graudenz, après un cours de 79 kilom. Le Golfe de l'Océan (Muschus), sur la côte orientale de l'île de Giliolo, archipel des Moluques, entre la péninsule du N.-E. et celle du S.-E. Il a environ 130 kilom. de largeur à son entrée, 87 kilom. de profondeur et renferme un très-grand nombre d'îles.

OSSAIA, lieu de Toscane, à 5 kilom. S.-E. de Cortone; il tire son nom de la grande quantité d'ossements qu'on y a trouvés. On suppose que ce fut là que se livra la bataille de Trasimène.

OSSAT (Arnaud d'), célèbre cardinal et diplomate français, né à Laroque-en-Magnode, près d'Auch, en 1536, mort à Rome en 1604. Son père était vétérinaire ou maréchal ferrant. Orphelin à neuf ans et sans aucune ressource, il entra pour vivre au service d'un gentilhomme nommé Marce, qui l'attacha comme domestique à un de ses neveux, élevé dans sa maison. D'Ossat, dont l'intelligence était des plus vives, profita si bien des leçons données devant lui à son jeune maître qu'il fut bientôt en état de lui servir de précepteur. Peu après, il entra dans les ordres en se faisant tonsurer (1556) et fut chargé par Marce d'accompagner son neveu à Paris, pour y surveiller son éducation, ainsi que celle de trois autres jeunes gens confiés à ses soins. En 1562, ses élèves étant retournés en France, d'Ossat resta à Paris et se livra entièrement à l'étude avec une infatigable ardeur. C'est alors qu'il suivit les cours d'éloquence et de philosophie faits par Ramus au Collège de France. Il devint l'ami de ce penseur plein de hardiesse et n'hésita point à prendre sa défense dans un écrit spirituel, mordant, d'une dialectique serrée, intitulé : *Expositio in disputationem Jacobi Carpentarii de Methodo* (1564, in-8°), « contre le médecin Carpentier, fanatique partisan d'Aristote ». Le talent dont il avait fait preuve en cette circonstance lui valut d'être nommé professeur de rhétorique, puis de philosophie; mais bientôt après il quitta Paris pour se rendre à Bourges, où il étudia le droit sous Cujas, dans l'intention de devenir avocat. De retour à Paris, il fréquenta en effet le barreau, éprouva la difficulté qu'ont toujours les débutants à se faire une clientèle, se fit remarquer de Paul de Foix, conseiller au parlement, qu'il charma par son savoir et obtint par son entremise une charge de conseiller au présidial de Melun, charge dont il ne se démit qu'en 1588. Paul de Foix, ayant été nommé en 1574 ambassadeur à Rome, offrit à d'Ossat de l'accompagner en qualité de secrétaire. Celui-ci accepta avec joie des fonctions qui lui permettaient d'accroître son savoir. On raconte que, pendant le voyage, le savant ambassadeur se faisait tantôt expliquer Platon par d'Ossat, tantôt lire les *Paratitiles* de Cujas par de Thou, ou bien encore qu'ils discutaient tous les trois sur la philosophie péripatéticienne. En arrivant à Rome, de Foix vit son orthodoxie contestée par le pape et elle fut soumise à une longue enquête. D'Ossat écrivit un mémoire pour défendre son ami, resta à Rome lorsque ce dernier crut devoir quitter cette ville pour laisser assoupir l'instruction commencée contre lui, se fit avantageusement connaître de la cour pontificale et reçut la prêtrise. De Foix, devenu archevêque de Toulouse, étant retenu en 1581 comme ambassadeur à Rome, prit de nouveau d'Ossat pour secrétaire et le conserva dans ce poste jusqu'à sa mort (1584). Ce dernier fut maintenu dans ses fonctions par le nouvel ambassadeur et rendit d'utiles services à son pays par l'influence qu'il avait acquise auprès des plus hauts personnages de la cour pontificale. Après le départ de Ville-roi, il refusa le poste d'ambassadeur que lui offrait Henri III, mais n'en continua pas moins à habiter Rome sans caractère public. Lorsque la guerre civile éclata en France, il refusa de se ranger dans le parti des Guises et des ligueurs, se prononça franchement pour Henri IV après la mort de Henri III et résolut de mettre tout en œuvre pour amener la réconciliation du pape avec ce prince. Henri IV, ayant été informé de ses intentions, donna l'ordre au duc de Nemours, qu'il envoyait comme négociateur à Rome, de s'entendre avec lui; mais le duc crut pouvoir agir seul et échoua. D'Ossat reprit alors en sous-œuvre cette délicate négociation, amena le pape à entrer dans ses vues, et, lorsque tous les obstacles furent levés, Du Perron, évêque d'Evreux, alla le rejoindre à Rome (1595) pour recevoir l'absolution au nom de Henri IV. En récompense de ce signalé service, qui conciliait au roi de France l'adhésion de ses sujets catholiques, il reçut l'évêché de Rennes (1596) et le titre de conseiller d'Etat. D'Ossat n'en continua pas moins à coopérer à toutes les affaires diplomatiques qui se traitaient en Italie. Il obtint la dissolution du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois, la validation du mariage de Catherine de Bourbon avec le duc de Bar, contribua à la conclusion du traité de Lyon (1601), qui donnait à la France le pays de Bresse, de Bugey, de Valromey, employa toutes les ressources de son esprit insinuant à rassurer Clément VIII sur le retard qu'éprouvait en France la publication des relations du concile de Trente sur les garanties données aux protestants par l'édit de Nantes, sur les mesures de rigueur prises contre les jésuites, etc. Par sa prudence, son habileté, ses talents, le fils du pauvre vétérinaire était devenu un personnage considérable lorsque, à la demande de Henri IV, le pape lui donna le chapeau de cardinal (1599). L'année suivante, il échangea l'évêché de Rennes contre celui de Bayeux, dont il se démit en 1603 et où il ne résida point. Bien qu'il eût été pourvu de divers bénéfices, il vivait à cette époque à

Rome dans un état voisin de la gêne. Les revenus de ses bénéfices lui étaient à peu près entièrement enlevés par des gentilshommes voisins et la pension que lui avait faite Henri IV lui était très-inexactement payée par Sully, qui le haïssait. Il fut tombé dans la misère si les héritiers d'Hippolyte d'Este ne lui eussent délégué un legs de 12.000 livres, avec lequel il put vivre à l'abri du besoin jusqu'à sa mort. Irrité contre Sully, il écrivit une lettre au roi contre l'administration de ce ministre qui, de son côté, dans ses *Mémoires*, s'est montré injuste envers d'Ossat. En mourant, le cardinal légua ce qu'il possédait à ses deux secrétaires et aux pauvres. On doit à cet habile politique, doublé d'un honnête homme, outre l'ouvrage cité plus haut, un recueil de *Lettres* adressées par lui à Ville-roi, et qui lui ont fait une réputation classique en diplomatie. Publiées pour la première fois à Paris en 1624 (in-fol.), elles ont été plusieurs fois rééditées. La meilleure édition est celle d'Anelot de La Houssaye (Paris, 1697, 2 vol. in-4°), avec notes. On peut aussi regarder comme son œuvre les *Lettres* publiées sous le nom du cardinal de Joyeuse.

OSSATURE s. f. (oss-sa-tu-re — du lat. *ossa*, os). Ensemble des os, charpente d'un homme ou d'un animal : Une **OSSATURE** puissante.

— Par anal. Charpente, ensemble des parties solides qui soutiennent un tout : De l'armement des carapaces calcaires des infusoires se composent les plus vastes assises de l'**OSSATURE** terrestre. (Grinnard.)

Fig. Ensemble des éléments essentiels : Nous n'avons pas encore osé dévoiler l'**OSSATURE** de notre langue; c'est notre timidité qui fait tout l'orgueil de nos voisins. (Mercier.)

OSSAU, vallée de France (Basses-Pyrénées), dominée par de hautes montagnes de formes variées et arrosée par de belles eaux. Ce qu'elle a de plus beau, c'est son ciel; ce qu'elle offre de plus intéressant, ce sont les mœurs et les costumes de ses habitants. Cette vallée, qui s'étend perpendiculairement à la chaîne des Pyrénées sur une longueur d'environ 12 kilom., et dont la largeur moyenne est de 2 kilom., commence un peu au delà de Larans et se termine à Sévignac. Le gavage du même nom l'arrose dans toute son étendue. Sur les bords du torrent et sur les flancs des montagnes qui le dominent se groupent dix-sept villages. Gouvernée d'abord par des comtes héréditaires, la vallée d'Ossau fut incorporée au Béarn à partir du XIII^e siècle. Elle tire son nom d'Ossau du latin *ursi saltus*, vraisemblablement parce que les ours étaient nombreux dans les montagnes voisines. Les Ossalois ont des mœurs et des coutumes qui se rapprochent beaucoup de celles des Béarnais. Les jeunes gens portent une culotte courte en drap brun ou en velours noir, une veste courte écarlate, un gilet blanc à larges revers, des bas de laine blanche avec des jarretières de soie terminées par des glands, des souliers ou des sandales, un béret brun. Les cheveux, qui sur le devant de la tête sont coupés ras, sont longs par derrière et flottent sur le cou. En vieillissant, les hommes abandonnent la veste courte et écarlate, qu'ils remplacent par une sorte d'habit foncé dont les larges basques tombent sur les cuisses. Les jeunes filles ont des jupes en laine noire descendant un peu plus bas que les genoux, un corsage noir à manches courtes, dont le devant est couvert de soie ou de velours cramoisi; un fichu de mousseline peinte ou de soie, entourant le cou; des bas blancs s'élevant au-dessus du soulier par une cannelure à côtes; pour coiffure, un petit bonnet en toile ou en mousseline, relevant les cheveux qui s'échappent par derrière en longues tresses et, par-dessus le bonnet, un capulet de drap écarlate, doublé de soie de même couleur. En vieillissant, les femmes remplacent le capulet rouge par un capulet noir ou par un mantelet à capuchon. Ce costume pittoresque tend à s'altérer de jour en jour.

OSSAU (gave d'), rivière de France (Basses-Pyrénées), formée par la jonction du gave de la Case-Brousset et du gave de Rioux. Elle coule dans les gorges sauvages des Eaux-Chaudes, baigne Oloron et se joint, à l'extrémité de cette ville, au gave d'Aspe pour former le gave d'Oloron, après un cours de 66 kilom. V. Oloron (gave d').

OSSÉA TIBIA s. f. (oss-sé-a-ti-bi-a — mots lat. qui signifient *flûte d'os*). Mus. anc. Sorte de flûte courbe, qui était souvent faite avec un os d'animal, particulièrement avec un tibia de grue.

OSSÉC s. m. (o-sék. — J'ai fait venir ce mot du hollandais *hoozen*, épouser; d'autres, plus naïfs, y voient une forme altérée de *au sec*, ce qui désignerait d'une façon assez singulière l'endroit du bâtiment le plus souvent inondé). Mar. Endroit d'un bâtiment où s'écoule toute l'eau qui s'introduit dans la cale, et où se trouve le pied des pompes destinées à l'épuiser. Il n'y a aussi **OSSÉC**.

OSSÉE s. f. (o-sé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

OSSÉINE s. f. (oss-sé-i-ne — du lat. *ossa*, os). Chim. Substance particulière qui se trouve dans la plupart des tissus animaux, et particulièrement dans les parties osseuses : La

substance organique à laquelle on a donné le nom d'**OSSÉINE** est isomérique avec la gélatine. (F. Roubaud.) Il n'y a aussi **OSSÉINE**.

— **Encycl.** MM. Robin et Verdeil ont proposé de nommer **osséine** une matière organique, insoluble dans l'eau froide, les acides étendus, l'alcool et l'éther, susceptible de se dissoudre peu à peu dans l'eau bouillante et de se prendre en gelée par le refroidissement, matière qui se trouve dans les membranes sereuses, le tissu cellulaire, le derme, les tendons, les os, la corne de cerf, etc.

On peut préparer l'**osséine** en soumettant des os à l'action de l'acide chlorhydrique étendu de huit à neuf fois son poids d'eau. Après un certain temps de contact, on décante la liqueur et on la renouvelle, puis on

	COLLE de poisson	TENDONS de pieds de veau	SCLÉRO- TIQUE	OS DE				
				boeuf	autre	veau	hibou	carpe
Carbone	49,6	50,3	50,5	49,2	50,4	49,9	49,1	49,8
Hydrogène . . .	6,9	7,2	7,1	7,8	6,5	7,3	6,8	7,1
Azote	18,8	18,3	18,7	17,9	16,9	17,2	17,2	17,1

Un des caractères de l'**osséine** les plus tranchés, et en même temps les plus importants au point de vue de l'application qu'en fait l'industrie, est la propriété qu'elle possède de se transformer en gélatine par l'action prolongée de l'eau bouillante; cette transformation est beaucoup plus rapide et s'opère en quelques minutes si l'on acidule la liqueur. La gélatine et l'**osséine** donnent à l'analyse les mêmes résultats; il semble donc que la gélatine ne soit autre chose que de l'**osséine** modifiée dans son état moléculaire. Un autre fait qui tend à prouver la même chose a été observé par MM. Chevreul et Frémy : l'**osséine**, en se transformant en gélatine, ne change pas de poids; elle ne paraît avoir rien gagné ni perdu.

L'**osséine** est une substance fort altérable, surtout lorsqu'elle est humide. Exposée à l'air dans ce dernier état, elle se putréfie très-rapidement; mais elle a la propriété de se combiner à certains oxydes métalliques et au tannin, en formant des composés qui sont entièrement insolubles dans l'eau et imputrescibles. De l'**osséine**, plongée dans une solution de sulfate de peroxyde de fer ou de bichlorure de mercure, s'empare de la base de ces sels et se combine avec eux.

C'est précisément sur des réactions de l'**osséine**, analogues à celles dont nous venons de parler, que sont fondées plusieurs industries fort importantes, qui toutes sont relatives à la conservation et au travail des peaux des animaux. Ces peaux renferment des quantités considérables d'**osséine** et doivent à cette substance leur prompt altérabilité. Les tanneurs, en mettant les peaux en contact avec une solution de tannin, combinent celui-ci avec l'**osséine** de la peau et forment un composé insoluble, connu sous le nom de cuir. La peau de vache, par exemple, peut ainsi fixer jusqu'à 64 pour 100 de tannin. Les mégisseries et les hongroyeurs, qui travaillent des peaux fines de chevreau, d'agneau et de mouton destinées principalement à la ganterie et à divers ouvrages délicats, opèrent au moyen d'une autre réaction. Le mégisseries rend les peaux imputrescibles en les laissant séjourner dans une solution d'alun et de sel commun : l'**osséine** produit, dans ces conditions, avec l'alumine, une combinaison insoluble et imputrescible. Le hongroyeur se sert également du chlorhydrate d'ammonium obtenu par la double décomposition du chlorure de sodium et du sulfate double d'alumine et de potasse (alun); seulement, il graisse ensuite les cuirs ainsi préparés, pour leur donner de la souplesse. Le chamoureur opère à peu près de la même manière.

Nous avons dit tout à l'heure que l'**osséine** ne semble pas être une seule et même substance dans toutes les circonstances, et qu'elle varie avec son origine. M. Frémy a extrait des os de poissons et des os de certains palmipèdes une **osséine** particulière, qui résiste à l'action de l'eau bouillante et à celle des acides. Ces os renferment à la fois de l'**osséine** ordinaire et cette **osséine** particulière; on les sépare en faisant bouillir dans l'eau les os privés de matières calcaires par des traitements à l'acide chlorhydrique; l'**osséine** ordinaire se transforme en gélatine et se dissout; l'autre reste insoluble et conserve la forme des os. Cette substance donne à l'analyse les mêmes résultats que l'**osséine**.

L'**osséine** que fournissent les cartilages et la corne de l'œil paraît aussi être d'une nature particulière; par l'action de l'eau bouillante, elle donne, non pas de la gélatine, mais une matière qui diffère de celle-ci sous beaucoup de rapports; c'est la chondrine.

L'**osséine** du tissu élastique qui forme le li-

gament cervical des mammifères, la tunique réticulée des artères, les cordes vocales inférieures, les ligaments jaunes de la colonne vertébrale, etc., possède également des propriétés particulières. Elle est insoluble dans l'eau bouillante, et il faut pour la dissoudre faire agir l'eau sur elle à une température plus élevée, sous pression. Elle donne, avec certains réactifs, des réactions spéciales;

mais il y a plus : il semble que cette matière diffère de l'**osséine** proprement dite beaucoup plus que les précédentes. Elle a donné à l'analyse des chiffres très-différents : 55,65 pour 100 de carbone, 7,41 d'hydrogène et 17,74 d'azote. Le bouillon d'os n'est autre chose qu'une solution de gélatine produite par la transformation de l'**osséine**. Il contient peu ou point de matières nutritives.

OSSÉLET s. m. (o-sé-le — dimin. d'os). Anat. Petit os : Les **ossélets** sont un tissu de nerfs et d'**OSSÉLETS** enclavés les uns dans les autres. (Fén.)

— **Argot.** Dent : **Jouer des OSSÉLETS**.

— **Anc. cout.** Petit bâton portant un bout de corde, dont les archers du guet se servaient en guise de menotte.

— **Anc. légis. crim.** Au pluriel, Sorte de question qui consistait à disposer entre les doigts du patient des chapelets de petits os, et à lui comprimer la main : *Soldats, qu'on leur donne les OSSÉLETS*. (C. de Bergerac.)

— **Diplomat.** *Lettres en ossélets*, Lettres capitales que l'on trouve dans quelques anciens manuscrits, et dont les jambages représentent des ossements.

— **Jeux.** Nom donné à de petits os tirés de la jointure d'un gigot de mouton, ou à des morceaux d'os ou d'ivoire de même forme, dont les enfants se servent pour jouer : *Socrate jouait aux OSSÉLETS par les rues*. (Piron.) || Gouffement dur et douloureux qui se produit quelquefois dans la paume de la main, chez les personnes qui jouent habituellement à la balle.

— **Anc. comm.** *Ossélets de Chypre*, Nom qu'on donnait à certaines pastilles à brûler.

— **Art vétér.** Exostose du boulet.

— **Bot.** Chacun des noyaux d'une nuculaire : *OSSÉLETS de nêfle*.

— **Encycl.** **Jeux.** On a trouvé souvent, dans les tombeaux des Grecs et des Romains, des *ossélets* de mouton ou de cabri, ou bien leur imitation en ivoire, en bronze, en verre, en agate. Athénée parle aussi d'*ossélets* d'antiope, comme d'objets d'élégance et de curiosité. Nous savons par les écrivains de l'antiquité que le jeu des *ossélets* fut en usage dès les temps les plus reculés, surtout parmi les femmes et les enfants, et que même les hommes d'un âge mûr ne dédaignaient pas de s'y livrer. Une peinture d'Alexandre d'Athènes, trouvée à Rémis, représente deux femmes occupées à ce jeu; l'une d'elles, ayant lancé les *ossélets* en l'air, en reçoit trois sur le dos de sa main droite. Pausanias parle d'une œuvre semblable exécutée à Delphes par Polygnote, et représentant des deux filles de Pandorus qui jouaient aux *ossélets*. Mais une œuvre bien plus célèbre fut le groupe des *Astragalizontes*, exécuté en bronze par Polygnote et qui représentait deux enfants nus jouant aux *ossélets*.

Il y avait, chez les Grecs et les Romains, deux sortes de jeux d'*ossélets*, un jeu d'adresse et un jeu de hasard. Dans le jeu d'adresse, on employait huit *ossélets*, ou seulement cinq; ce dernier nombre a été conservé jusqu'à nos jours. Du reste, le jeu chez les anciens, de même que chez les modernes, ne consistait pas seulement à lancer les *ossélets* en l'air et à en recevoir le plus possible sur le dos de la main; il comprenait une grande variété d'exercices, demandant de l'agilité, de l'habileté et un coup d'œil prompt. Par exemple, après avoir élargi sur le sol ou sur une table les *ossélets*, on en jetait un ou deux en l'air, et avant que ceux-ci fussent retombés, il fallait ramasser le plus possible des autres, puis recevoir dans la même main ceux qui avaient été lancés.

Pour le jeu de hasard, on se servait de quatre *ossélets* marqués de points comme les dés, mais seulement sur quatre faces. Les deux grandes faces étaient marquées, l'une d'un point, l'autre de six; les deux faces étroites portaient, l'une trois points, l'autre quatre. On jetait les quatre *ossélets* ensemble, soit avec la main, soit avec un cornet, puis

on comptait le total des points donné par les faces supérieures des osselets. Il y avait trente-cinq combinaisons possibles. Le plus mauvais coup était celui des quatre as : *Jacti vortorios quatuor*, dit Plaute. On l'appelait le coup du chien. Le coup le plus heureux consistait à amener le plus de temps as, trois, quatre et six ; on l'appelait le coup de Vénus, *Jactus Veneris*, ou le coup royal, *Jactus basilicus*. C'était effectivement le coup qui décidait de la royauté dans les festins ; elle appartenait à celui qui avait eu la chance de l'amener. Horace y fait allusion dans l'ode si connue adressée à Sestius, quand il lui dit qu'un fois dans la demeure de Pluton il ne tirera plus aux osselets le royauté du vin :

Non regna vini sortire talis.

D'autres coups du jeu d'osselets portaient des noms de dieux, de héros, d'hommes ou de femmes illustres. Ainsi, le coup consistant à amener deux as et deux trois portait le nom de *Stésichore*. Souvent le joueur, avant de lancer les osselets, invoquait un dieu ou sa maîtresse, afin d'obtenir une chance favorable. Quand on tirait, par exemple, à qui amènerait le coup de Vénus, on ne cherchait pas le plus haut point, puisque ce coup ne donnait que quatorze, et que la réunion des quatre six aurait donné vingt-quatre. Il arrivait souvent que l'on jouât ainsi à qui amènerait un nombre déterminé. Si l'on jouait à qui aurait le plus haut point, le jeu était alors appelé *pleistobolinda* (de *pleiston*, le plus, et de *bollo*, lancer).

OSSELIN (Charles-Nicolas), homme politique, né à Paris en 1754, mort dans la même ville en 1794. Avocat lorsque commença la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles et devint successivement membre de la municipalité de Paris (1789), du conseil de la Commune (1792), président du tribunal criminel et député de Paris à la Convention. Osselin se prononça, dans le procès de Louis XVI, pour la mort sans appel ni sursis, fut appelé au comité de Sureté générale, contribua à la proscription des girondins (31 mai 1793), et demanda la mise en accusation de tous les députés qui avaient protesté contre les événements du 31 mai. Entraîné par sa fougue révolutionnaire, Osselin fit adopter par l'Assemblée un décret qui enlevait toute garantie à l'accusé en permettant aux juges du tribunal révolutionnaire d'abréger les débats en se déclarant suffisamment instruits, et rédigea la plupart des lois draconiennes qui frappèrent les émigrés. Mais l'arme terrible qu'il avait dirigée contre ces derniers devint bientôt le frapper à son tour. Accusé d'avoir caché chez son frère, curé à Saint-Aubin, Mme de Charry, il fut arrêté, condamné à la déportation par le comité révolutionnaire et enfermé à Bicêtre. Il attendait son expatriation, lorsque le comité de Salut public le traduisit pour la seconde fois devant le tribunal révolutionnaire comme complice de la prétendue conspiration des prisons. Comprenant que son arrêt de mort était signé, il essaya de se tuer en s'enfonçant dans la poitrine un clou arraché au mur de sa cellule ; mais il ne parvint qu'à se faire une douloureuse blessure le front porté sur l'échafaud. On lui donna les *Poésies légères* et l'*Amanach du juré français* pour les années 1792 et 1793.

OSSELLE, village et commune de France (Doubs), canton de Boussières, arrondissement de 20 kilom. de Besançon, dans une presque île entourée par le Doubs et le canal de l'Rhône au Rhin ; 396 hab. Aux environs s'ouvrent de nombreuses grottes décorées de stalactites et de stalagmites du plus bel effet. Sous les pétrifications qui recouvrent le sol, on a trouvé des ossements de l'ours des cavernes, animal géant dont la race a disparu. Ruines celtiques et gallo-romaines.

OSSEMENTS s. m. pl. (o-se-man — rad. os). Os d'hommes ou d'animaux décharnés et desséchés : *Des paniers rangés en ordre dans le sanctuaire renfermaient les OSSEMENTS des plus anciens chefs de la nation.* (Chateaub.) *Les OSSEMENTS que l'on trouve le plus fréquemment dans les cavernes proviennent des charniers de l'époque quaternaire.* (L. Figuier.)

— Poét. Restes, débris : *Les OSSEMENTS d'un navire. Tous les sommets de ce pays sont couronnés de ruines; le moyen âge y a semé ses OSSEMENTS.* (P. de St-Victor.)

Ici de frais vallons, une terre féconde ;
Là, des rocs décharnés, vieux ossements du monde.

DEILLE.

Parties solides :

Les marbres, les granits, les schistes, le calcaire, Les ossements du globe entrent en fusion.

A. BARBIER.

— Syn. Ossements, os. V. OS.

Ossements fossiles (RECHERCHES SUR LES), par Cuvier. La première édition de cet ouvrage, extrait des *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, parut en 1812, à Paris, en 4 vol. in-40 ; la seconde édition, de 1821 à 1824, en 5 vol. gr. in-40, avec 254 gravures ; une troisième édition identique parut de 1825 à 1826 ; enfin, en 1834, une quatrième édition, revue et complétée par Laurillard, parut en 10 vol. in-89, avec 2 vol. in-40 de planches.

Cet ouvrage a fondé la paléontologie. Il a donné pour la première fois l'ensemble des procédés qui permettent de restituer les ani-

maux entiers, au moyen de quelques-uns de leurs ossements découverts dans les couches terrestres. Rappelant que les nombreuses tentatives qui avaient été faites infructueusement avant lui pour établir la théorie de la terre, Cuvier montre que leur insuccès tient surtout à ce que les géologues ont négligé l'une des données les plus importantes du problème, l'étude des ossements fossiles. Il établit l'importance de cette étude ; il rappelle les grands principes de l'anatomie comparée qui lui ont servi de guide et le résultat général de toutes ses recherches, c'est-à-dire la différence spécifique des espèces fossiles et des espèces vivantes. Puis, étudiant les espèces fossiles, non plus en elles-mêmes, mais dans leurs rapports avec les terrains qui recèlent leurs restes, il établit que, dans chaque localité, plusieurs générations d'animaux se sont remplacées les unes les autres, et il arrive à la démonstration positive de cette succession d'époques géologiques que Buffon avait présentée. Ici une question se présente. Depuis l'origine du globe terrestre, bien des générations animales se sont succédé à sa surface ; mais, parmi ces débris si nombreux, on n'avait jamais trouvé d'ossements humains, au moins à l'époque de Cuvier. Où donc étaient alors la race humaine ? Ici Cuvier ne se contente point des lumières de la géologie, il fait appel à toutes les autres sciences. Mais c'est en vain que, s'aidant des ressources d'une érudition immense, il cherche dans l'histoire, dans la mythologie, dans l'archéologie, dans l'astronomie antique des documents positifs sur l'ancienneté de notre espèce sur le globe. Il rencontre constamment la même réponse, à savoir que l'homme ne remonte pas au delà de six mille ans.

Depuis Cuvier, des découvertes nombreuses ont démontré que l'homme fossile a existé, et prouvé que l'homme, comme les plus anciennes espèces d'animaux supérieurs, remonte bien au delà de six mille ans. Mais en dehors de cette grave question, pour laquelle les éléments ont fait défaut à Cuvier, le livre des *Ossements fossiles* est un inestimable recueil de recherches et d'observations. Il y a peu de livres de science plus riches, plus nourris, plus pleins de choses. Celui-là fit dans le monde savant une sensation immense.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les propres paroles par lesquelles Cuvier apprend au public comment il a été amené à réformer la paléontologie : « Lorsque la vue de quelques ossements d'ours et d'éléphants m'inspira l'idée d'appliquer les règles générales de l'anatomie à la reconstruction et à la détermination des fossiles, lorsque je commençai à m'apercevoir que ces espèces n'étaient point représentées par les ossements que je ne me doutais guère que je me chais sur un sol rempli de dépouilles plus extraordinaires encore que toutes celles que j'avais vues jusque-là, ni que je fusse destiné à reproduire à la lumière des genres entiers inconnus au monde actuel et ensevelis dans des temps incalculables à de grandes profondeurs. » Cuvier se trouve en face des ossements des plâtrières de Montmartre : « Des les premiers moments, je m'aperçus qu'il y avait plusieurs espèces dans nos plâtres ; bientôt après je vis qu'elles appartenaient à plusieurs genres et que ces espèces de genres différents étaient souvent de même grandeur entre elles, de sorte que la grande question pouvait m'égarer que m'aidait. J'étais dans les bras d'un homme à qui l'on aurait donné pêle-mêle des débris mutilés et incomplets de quelque centaines de squelettes appartenant à vingt sortes d'animaux ; il fallait que chaque os allât retrouver celui auquel il devait tenir ; c'était presque une résurrection en petit et je n'avais pas à ma disposition la trompette toute-puissante ; mais les lois immuables prescrites aux êtres vivants y suppléèrent, et, à la voix de l'anatomie comparée, chaque os, chaque portion d'os reprit sa place. Je n'ai point d'expression pour peindre le plaisir que j'éprouvai en voyant, à mesure que je découvrais un caractère, toutes les conséquences plus ou moins prévues de ce caractère se développer successivement ; les pieds se trouver conformes à ce qu'annonçaient les dents, les dents à ce qu'annonçaient les pieds, les os des jambes, des cuisses, tous ceux qui devaient réunir les parties extrêmes se trouvant conformes comme on pouvait le juger d'avance, en un mot, chacune de ces espèces renaître, pour ainsi dire, d'un seul de ses éléments. »

OSSENBECK (Josse ou Jean VAN), peintre et graveur hollandais, né à Rotterdam en 1627, mort en 1678. En quittant l'atelier de Bernard Vaillant, il se rendit en Italie, où il passa plusieurs années, puis habita successivement Francfort, Mayence, Ratisbonne et Vienne. Ses tableaux, qui rappellent la manière du Bambocco, représentent pour la plupart des paysages animés d'une foule de figures et d'animaux, composés d'une façon ingénieuse et piquante, et exécutés avec esprit. Ils tiennent des Italiens par le style et des Flamands par le fini. Ossenbeck excellait à représenter des *Foires* et des *Marchés*. Comme graveur, il a laissé environ soixante planches à l'eau-forte, d'un style ferme et libre, dont vingt-sept sont exécutées d'après ses propres dessins et dont les autres reproduisent des tableaux de Salvator Rosa, Tintoret, Feti,

Polydore de Venise, etc. Ses ouvrages sont assez rares en Hollande.

OSSENIEN s. m. (o-sé-niain). Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens judaïsants du 1^{er} siècle, qui condamnaient le martyre comme un suicide.

OSSERET s. m. (o-se-rè — rad. os). Techn. Sorte de couteau dont le boucher se sert pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

OSSERIE s. f. (o-se-ri — rad. os). Travail, fabrication d'objets en os : *L'OSSERIE parisienne.*

OSSEs, village et comm. de France (Basses-Pyrénées), canton de Saint-Etienne-de-Baigorry, arrond. de Mauléon, à 113 kilom. de Pau ; 2,400 hab. Belle église en grès rouge.

OSSETE s. m. (oss-è-té). Ethnogr. Membre d'un peuple du Caucase.

— Linguist. Langue parlée par les Ossètes ou Irons.

— Encycl. Ethnogr. Le pays habité par les Ossètes a pour frontières : au N. la Circassie, à l'E. le Terek, au S. le Rion ou Phase des anciens et la Géorgie, à l'O. l'Oupour et l'Imérétie. Les Ossètes ont au nombre de 40,000 à 50,000. D'après l'opinion accréditée par Diodore, ils descendent d'une colonie de Médés, que les Scythes ont amenée en Sarmatie, pays au nord du Caucase, l'an 633 av. J.-C. La ressemblance de leur langue avec les langues iraniennes et le nom d'Iron, qu'ils se donnent à eux-mêmes, tendraient à confirmer cette opinion.

Les Ossètes furent, si l'on en croit les traditions géorgiennes, soumis à Alexandre le Grand, mais secouèrent le joug des Macédoniens avec l'aide de Pharnax, roi de la Géorgie. Ils prirent parti pour les Géorgiens contre les Arméniens au 1^{er} siècle après J.-C., puis s'allièrent aux Arméniens contre les Géorgiens vers la fin du 1^{er} siècle. Au 1^{er} siècle, ils firent diverses incursions contre la Géorgie et contre la Perse. Devenus sujets du roi de Géorgie Wakhtang-Gourgaslan, qui régna de 446 à 499, ils recouvrèrent l'indépendance pendant les siècles suivants, retombèrent sous la domination des Géorgiens au 11^{ème} siècle et furent subjugués par Batoukhan au 12^{ème} siècle. Soumis aux Tartares vers la fin du 13^{ème} siècle, ils s'affranchirent presque aussitôt de leur domination. Les Ossètes devinrent, au 15^{ème} siècle, tributaires des Tcherkesses, qui les expulsèrent des plaines de la Kabarda et s'y établirent à leur place. Les Ossètes se réfugièrent dans les montagnes, où ils ont aujourd'hui encore. Depuis lors, les Tcherkesses et les Géorgiens ne purent exercer une domination sérieuse et réelle sur les Ossètes. Lorsque la Géorgie tomba au pouvoir des Russes (1800), les Ossètes et les peuplades voisines durent se soumettre au czar.

Les Ossètes sont surtout connus en Europe pour les nombreuses discussions ethnographiques auxquelles ils ont donné lieu. La plupart des savants les rangent parmi les peuples de souche iranienne. D'autres ont cru reconnaître les Ossètes dans quelques-unes des peuplades barbares qui envahirent l'empire romain, dans les Alains ou Ases, ou dans les lazgyes. Quelques auteurs les croient identiques aux *Assati* dont parle Plin, ou aux Sarmates, ou encore aux *Ouses* du 11^{ème} siècle.

Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui un peuple sans aucune importance politique et à demi sauvage. Soumis tour à tour aux Tartares, aux Géorgiens et aux Russes, il a conservé des débris de chacune des religions de ses différents maîtres. Suivant Bodenstedt (*Les Peuples du Caucase*), les Ossètes se considéraient comme chrétiens, et cependant, lorsque leur état de fortune le leur permit, ils ont quelquefois plusieurs femmes sous divers prétextes ou diverses dénominations ; ils se font raser les cheveux et observent les mêmes ablutions que les musulmans. Aux enterrements et aux mariages, ils suivent les coutumes païennes et ils sacrifient aux dieux idoles sur les autels des anciens temples dispersés çà et là dans le contrée.

La difficulté de surveiller les pays de montagnes a été cause d'une certaine indépendance gardée jusqu'aujourd'hui par les Ossètes sous la domination russe. Ils ont conservé leurs anciennes coutumes ; cependant le brigandage commence à diminuer un peu parmi eux. Klapproth, dans son *Voyage au mont Caucase*, tome II, a tracé un tableau très-détaillé de la vie et des mœurs des Ossètes. « Les Ossètes, dit-il, sont assez bien faits, forts, vigoureux et ordinairement de taille moyenne ; ils sont rarement gras, mais charnus et carrés ; c'est ce que l'on observe surtout chez les femmes... Les yeux bleus, les cheveux blonds ou roux sont très-communs chez les Ossètes ; il y en a fort peu qui soient vraiment noirs... La rapine est leur occupation favorite. Les jeunes gens font preuve de leur adresse par des larcins ; le brigandage consolide leur réputation, et lorsqu'ils ont commis un homicide, ils acquiescent la célébrité d'un héros. On voit peu d'exemples de polygamie chez les Ossètes... Ils tiennent rigoureusement aux preuves de la virginité ; mais, après le mariage, il est honorable pour une femme d'avoir beaucoup d'amants... Les Ossètes et les Dougours ont notre calendrier ; ils appellent notre dimanche

kounavibon, c'est-à-dire le jour du Seigneur ; ils s'abstiennent ce jour-là de toute espèce de travail ; ils en font autant le lundi et le vendredi, à moins qu'il ne s'agisse de quelque ouvrage très-pressé... Les Ossètes vivent épars, soit dans les villages, soit dans les maisons isolées. Ils appellent un village *kaou* ou *gaou*. Chaque village est ordinairement soumis à un ou deux anciens, qu'on nomme *eldar*. Ces chefs cherchent à terminer les différends des habitants et maintiennent passablement l'ordre ; ils sont généralement très-respectés ; mais on ne leur paye aucune espèce d'impôt. Ils se mettent presque toujours à la tête des expéditions de brigandage... Les villages et les maisons sont très-malpropres... La hauteur des maisons est à peine de 2 toises 1/2 ; elles sont divisées en deux étages, dont l'inférieur renferme les bestiaux, et le supérieur sert à l'habitation des hommes ; les deux étages sont séparés par une forme d'entrée, le jour y entre par un petit trou carré.

Suivant Klapproth et plusieurs autres auteurs, les Ossètes ont un très-grand respect pour les lois de l'hospitalité. Mazlinski (*Esquisses sur le Caucase*) dit à ce sujet : « Je demandai seulement si on la met sous contribution. Un pays, où l'on risque à chaque pas de se casser le cou ou d'être atteint d'une balle, et où il n'existe aucun lien commercial, verra naturellement peu affluer les touristes romanesques ou les commis voyageurs ; les visiteurs se bornent donc aux parents, aux amis et aux complices en brigandage... Il est vrai, le maître de maison respecte religieusement sous son toit le *kounak* (convive) ; mais dès qu'il a quitté le logis, il ne se fait aucun scrupule de le dépouiller comme on dépouille un arbre de ses fruits... »

— Linguist. Le dialecte parlé par les Ossètes appartient au groupe des langues iraniennes. Il n'a ni genre ni article ; sa déclinaison se fait par flexion ; sa conjugaison, assez riche en temps, emploie des verbes auxiliaires. Elle a quatre modes différents de négation et exprime les rapports des noms au moyen de prépositions qui tantôt les suivent et tantôt les précèdent. Dans la construction de la phrase, cet idiome ne s'éloigne pas beaucoup de la construction naturelle. La prononciation de l'ossète est dure, à cause de la réunion fréquente de consonnes sifflantes et de lettres gutturales. On trouve dans l'ossète plusieurs mots communs à la langue live et surtout aux idiomes votique, sirjain et permien, compris dans la famille des langues finno-ougriennes. A.-J. Sjögren a écrit une *Grammaire de la langue ossète*, suivie d'un court *Dictionnaire ossète-allemand et allemand-ossète* (Petersbourg, 1844, in-40).

OSSETTE s. f. (o-sè-té). Comm. Ancienne étoffe qu'on appelait aussi *OSSETTE*.

OSSEUSEMENT adv. (oss-seu-ze-man — rad. osseux). A la manière des os : *Les cavités pharyngo-laryngiennes deviennent, dans l'air comprimé, plus grandes et plus OSSEUSEMENT sonores.* (Littre.)

OSSEUX, **EUSE** adj. (oss-seu, euse — rad. os). Anat. Qui est de la nature des os : *Substance OSSEUSE. Tissu OSSEUX. Les bosses du chameau ne sont point OSSEUSES ; elles sont composées d'une substance grasse et charnue.* (Buff.) *La boîte OSSEUSE de l'encéphale est composée de huit os.* (T. Thore.) *« Système osseux. Ensemble des os qui composent la charpente du corps.*

— Par ext. Dont les os sont gros ou saillants : *Une main OSSEUSE. La persévérance, l'opiniâtreté, la résignation sont peintes dans leurs longs visages OSSEUX et ternes.* (H. Taine.)

— Ichtyol. Se dit des poissons dont le squelette est formé de véritables arêtes, et non de cartilages : *La classe des poissons OSSEUX.* « Se dit quelquefois des poissons dont le corps est couvert d'écaillés ressemblant à des os.

— Géol. Qui contient des ossements fossiles : *Les brèches OSSEUSES ne diffèrent des cavernes que par leur forme.* (L. Figuier.)

OSSIAN, héros et barde écossais du 11^{ème} siècle, dont l'existence est assez incertaine ; elle s'est conservée par des traditions et des chants épiques dont il est difficile, après tant de siècles, de bien constater l'authenticité. Le père d'Ossian, Fingal, roi de Morven, repoussa à la tête de ses Caledoniens l'invasion tentée par l'empereur Sévère, et remporta sur son fils Caracalla une victoire signalée. Dans une expédition qu'il entreprit ensuite en Irlande, Ossian avait épousé Evir-Allin, dont il eut un fils, Oscar, qui périt par trahison, laissant son épouse Malvina et son père livrés à d'éternels regrets. Le vieux barde, devenu aveugle, berçait ses douleurs en chantant la gloire de sa famille, les exploits des guerriers, les grandeurs de la patrie. Ces chants primitifs, ces légendes, populaires en Ecosse, étaient inconnus en Angleterre, lorsqu'un littérateur médiocre, Macpherson, en publia un recueil (Edimbourg, 1760) qui eut un succès immense. Ce n'était pourtant qu'une imitation paraphrasée et pleine d'ouffure, qui était loin d'avoir l'éclat et la couleur des chants originaux. Une publication de même nature fut faite par Smith en 1780 ; l'Ecosse devint une sorte de Pérou littéraire où l'on allait recueillir les ballades et les légendes nationales, toutes attribuées à Ossian, et qui eurent dans toute l'Europe un succès si prodigieux. Le texte primitif des poésies

d'Ossian, en langue erse ou gaélique, avec une traduction latine littérale, a été publiée à Londres en 1807, et l'on put comparer alors la simplicité épique et la vigueur sauvage de ces poésies avec la paraphrase emphatique de Macpherson, qui avait pourtant trompé toute l'Europe littéraire et créé un genre nouveau, la *poésie ossianique*.

Les questions qui se rattachent à l'authenticité des poésies d'Ossian ont été traitées par nous dans la biographie de Macpherson; nous ne nous occuperons ici que des poèmes eux-mêmes, tels que leur éditeur les a fait connaître; car, ainsi que le remarque M. Villermain, malgré la publication des chants erses originaux, toutes les fois qu'on parle d'Ossian, c'est l'Ossian de Macpherson qu'on a en vue.

Ces poésies, qui eurent un tel retentissement au siècle dernier en Angleterre et dans toute l'Europe, qui formèrent une nouvelle école de poètes, dont Lamartine est chez nous le plus illustre, se composent d'une série de petites épopées où se reflètent, à travers les additions et les interpolations de Macpherson, la rudesse des mœurs et l'enthousiasme guerrier des premiers siècles de notre ère. Elles sont de plus empreintes de cette tristesse vague, de cette mélancolie monotone, qui leur donnent une physionomie particulière. Les principaux de ces poèmes sont : *Fingal, Temora, Selma, la Chute de Tura, la Guerre de Caros, et Lathmor, Fingal et Temora* sont deux épopées véritables; la première en six chants, la seconde en huit; les autres sont des épisodes plus ou moins considérables, se rapportant au même cycle, et ils sont accompagnés d'une trentaine d'autres fragments moins importants. Les mêmes pensées, les mêmes images, les mêmes comparaisons reviennent continuellement, avec une monotonie qui nous paraît maintenant fatigante, dans ces récits nébuleux. Cependant les sentiments héroïques, le courage, le dévouement, et les sentiments naturels, la pitié filiale, l'amour paternel, sont exprimés souvent avec autant d'énergie que de simplicité. Le père d'Ossian, Fingal, est le héros de presque tous ces chants. Malgré l'emphase avec laquelle parle de lui le vieux barde son fils, ce guerrier, débris des anciens âges, intéresse par son intempérance, sa générosité, sa sagesse. On sent dans ce caractère héroïque un reste des inspirations des rudes poètes gaéliques que Macpherson a malheureusement gâtées par des citations d'Homère, de Virgile et même de la Bible. Villermain a très-bien expliqué comment cette poésie artificielle, sous son apparente simplicité, a pu séduire le plus grand nombre des esprits au XVIII^e siècle. « Ossian, dit-il, n'est qu'un effort de rejuvenissement littéraire par l'imitation des formes antiques, qu'un des premiers essais de ce pastiche de la pensée et du style communs aux littératures vieilles, et, chose remarquable c'est surtout dans les sentiments qui touchaient au XVIII^e siècle, dans cette mélancolie rêveuse, dans cette religiosité vague, dans cette tristesse substituée au culte, que le poète, que Macpherson a été original, singulier, hardi. C'est l'homme du XVIII^e siècle qui est intéressant et original sous le masque, sous le manteau du barde aveugle. Son Oscar, sa Malvina, son Fingal, tous ces personnages qu'il a corrigés, embellis, mis en mouvement dans son poème, ont un reflet de cet esprit sentimental du XVIII^e siècle. La simplicité prétendue de Macpherson n'existe que dans un point, la monotonie. Il est naturel, en effet, que dans l'imitation d'une vie rude, inculte, qui n'est animée que par les accidents de la guerre, qui ne connaît d'autre catastrophe que la mort après le combat, il y ait peu de variété. Il est naturel aussi que, dans une société semblable, le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les bois, les bruissements de la mer, les algues jetées sur le rivage, reviennent sans cesse sous le pinceau du poète. Tel est aussi en grande partie le coloris de la poésie d'Ossian. Quand ce coloris fut importé dans la France élégante, philosophique, raisonneuse, c'était une grande nouveauté, c'était un échantillon de la nature que l'on rendait à des gens qui ne la regardaient plus depuis longtemps. Cependant il a fallu quelque chose de plus, créé par l'artifice du rédacteur moderne; c'était ce sentiment triste et sévère, c'était cette émotion vague remplaçant un culte positif, qui convenait merveilleusement à la fin du XVIII^e siècle et aux temps désastreux qui suivirent. Cette poésie d'Ossian est comme un chant monotone bien fait pour bercer des âmes fatiguées de réflexion et de tristesse. »

Voltaire, cependant, ne s'y laissa pas prendre. Il feignait de croire comme tout le monde à l'authenticité et à la réalité d'Ossian, mais il le goûtait peu, ce qui n'a pas lieu de surprendre, et il s'en est spirituellement moqué dans son article ANCIENS ET MODERNES du *Dictionnaire philosophique* :

« Un Fingalin, dit-il, homme de lettres, d'un esprit juste et d'un goût cultivé, se trouva un jour dans la bibliothèque de lord Chesterfield avec un professeur d'Oxford et un Ecossais qui vantaient le poème de *Fingal*, composé, disait-il, dans la langue du pays de Galles, laquelle est encore en partie celle des Bas-Bretons. « Que l'antiquité est belle ! s'écriait-il; le poème de *Fingal* a passé

de bouche en bouche jusqu'à nous depuis près de deux mille ans, sans avoir jamais été altéré; tant les beautés véritables ont de force sur l'esprit des hommes ! Alors il lut à l'assemblée ce commencement de *Fingal*.

« Cuchulin était assis près de la muraille de Tura, sous l'arbre de la feuille agitée; sa pique reposait contre un rocher couvert de mousse, son bouclier était à ses pieds sur l'herbe; il occupait sa mémoire du souvenir du grand Carbar, héros tué par lui à la guerre. Morvan, fils de Fithil, Moran, sentinelle d'Ossian, se présentait devant lui. « Lève-toi, lui dit-il, lève-toi, Cuchulin; je vois les vaisseaux de Guaran; les ennemis sont nombreux, plus d'un héros s'avance sur les vagues noires de la mer. »

« Cuchulin aux yeux bleus lui répliqua : Moran, fils de Fithil, tu trembles toujours; tes craintes multiplient le nombre des ennemis. Peut-être est-ce le roi des montagnes, désertes qui vient à mon secours dans les plaines d'Ullin. — Non, dit Moran, c'est Guaran lui-même; il est aussi haut qu'un rocher de glace; j'ai vu sa lance, elle est comme un haut sapin ébranché par les vents; son bouclier est comme la lune qui se lève; il était assis au rivage sur un rocher, il ressemblait à un nuage qui couvre une montagne, » etc.

« Ah voilà véritable style d'Homère, » s'écria le professeur ! L'Ecossais enthousiaste renchérit encore sur ses phrases laudatives; mais le Florentin reste froid et, séance tenante, il improvise sur le premier sujet venu qu'on lui donne, la descente du prince Noir en France et la bataille de Poitiers, une tirade du même style. « Je vous parlais ainsi huit jours de suite sans me donner la moindre peine, conclut-il, parce qu'il n'en faut aucune pour être ampué en vers négligés, chargés d'épithètes qui sont presque toujours les mêmes, pour entasser combats sur combats et pour peindre des chimères. »

Ce qui subsista de l'école de Voltaire, après la Révolution, resta de son avis et n'admira Ossian qu'avec des réserves; mais les poètes de l'école impériale le commentèrent et le traduisirent. Laharpe lui-même se laissa séduire; Baour-Lormian en fit en vers pompeux une longue paraphrase; Arnault en avait tiré une tragédie des 1796. Napoléon, qui faisait semblant de s'y connaître, préférait Ossian aux œuvres d'Homère, et pour singer Alexandre et la cassette où le conquérant enfermait l'*Iliade*, il fit faire un petit coffret, où il enferma *Fingal* et *Temora*. Obéissant à un nouveau courant d'idées, Chateaubriand et M. de St. Hilaire d'Ossian l'aient des poètes romantiques et ne mirent, pour ainsi dire, pas de bornes à leur admiration. Goethe fait lire à Werther, au moment de son suicide, quelques pages de *Selma* « bien propres, disait un critique de la Restauration, à fasciner l'esprit par leur charme dangereux. » Lamartine, enfin, y puisa comme à une source intarissable de poésie : « Ossian, dit-il, ce poète du vague, ce brouillard de l'imagination, cette plainte articulée des mers du Nord, Ossian est certainement une des palettes où mon imagination a broyé le plus de couleurs, et qui a laissé le plus de teintes sur les faibles ébauches que j'ai tracées depuis. »

Ossian est très-peu lu aujourd'hui; le mouvement romantique, en s'accroissant, l'a détrôné. Ces paysages si froids et si mornes, la pluie sur la colline, le bouleau qui tremble au vent, la brume au ciel et le vague à l'âme ont fait leur temps. « Ossian, dit H. Taine, avec Oscar, Malvina et sa troupe, fit le tour de l'Europe et finit, vers 1830, par fournir des noms de baptême aux grisettes et aux coiffeurs. »

— Iconogr. Vers le commencement du XIX^e siècle, l'engouement pour les poésies gaéliques gagna les artistes, aussi bien que les littérateurs et les gens du monde. Deux des maîtres de ce temps-là, Gérard et Girodet, s'inspirèrent à cette source. Le premier peignit le *Songe d'Ossian*, composition d'un vague extrême, où l'on finit par discerner cependant des formes élégantes et des expressions délicates. Ce tableau, qui devint la propriété du duc de Leuchtenberg, a été gravé par Jean Godefroy; la figure de Fingal a été lithographiée séparément par E. Parizeau. Chargé par le premier consul de composer une allégorie militaire dont Ossian serait le prétexte, Girodet n'a pas hésité à associer l'Ecossie à la Grèce, la poésie de Macpherson à celle des bulletins de la grande armée. Être admis dans le palais des nuages, voilà la récompense des guerriers français et la consolation des compatriotes qui les pleurent. Les étoiles scintillent au milieu des brouillards, les harpes retentissent; Hoche, Kléber, Marceau, Dugommier se mêlent à des ombres transparentes, et une Victoire, qu'Apelle semble avoir prêtée à la Calédonie, inscrit des noms réels sur une liste de héros imaginaires. « L'esprit se refuse à cette donnée bizarre, dit M. Lenormant, mais le regard est subjugué; l'artiste a su rendre sensible ce que l'imagination elle-même pouvait à peine concevoir, et le défaut de naturel qui dépare tant d'ouvrages de Girodet devient ici presque une qualité du tableau. Cette étrange composition a été lithographiée par H. Garnier (Salon de 1831).

J.-H. Belloc a exposé au Salon de 1810 un tableau représentant la *Mort de Gaul*, ami d'Ossian.

Ossian ou les Bardes, opéra de Lesueur. V. BARDES.

OSSIANIQUE adj. (oss-si-a-ni-ke — rad. *Ossian*). Qui a le caractère des poésies attribuées à Ossian : *Style OSSIANIQUE*. Les prétentions OSSIANIQUES ont précédé le byronisme. (Naudet.) Madame la duchesse de Langeais dit que les marabouts donnent à une femme quelque chose d'OSSIANIQUE, de vague et de très comme il faut (Balz.) Qui a les qualités, l'inspiration d'Ossian :

Mon crâne ossianique, aux lauriers destiné,
Du bonnet d'âne alors fut parfois couronné.
A. DE MUSSET.

« On a dit quelquefois OSSIANESQUE : *Je l'entrevois quelquefois flottant comme un rêve dans les brumes OSSIANESQUES de l'Angleterre*. (H. Castille.)

OSSIANISÉ, ÉE (oss-si-a-ni-zé — rad. *Ossian*) part. passé du v. Ossianiser. Qui a pris le caractère des poésies attribuées à Ossian : *Style OSSIANISÉ*.

OSSIANISER v. a. ou tr. (oss-si-a-ni-zé — rad. *Ossian*). Rendre semblable aux poésies attribuées à Ossian, amener au caractère du style d'Ossian : OSSIANISER son style. Dans ce temps-là, l'on OSSIANISAIT tout; il a nommé sa fille Malvina. (Balz.)

— v. n. ou intr. Imiter le genre des poésies dites d'Ossian : *On a cessé depuis longtemps d'OSSIANISER*.

OSSIANISME s. m. (oss-si-a-ni-sme — rad. *Ossian*). Littér. Imitation des poésies attribuées à Ossian. II Admiration outrée de ce genre de poésie.

OSSIANISTE s. m. (oss-si-a-ni-ste — rad. *Ossianisme*). Admirateur, partisan fanatique des poésies attribuées à Ossian. II Imitateur de ce genre.

— Adjectiv. : *Poète OSSIANISTE*.

OSSICULAIRE adj. (oss-si-ku-lè-re — rad. *ossicule*). Qui a la forme, l'apparence d'un petit os.

OSSICULE s. m. (oss-si-ku-le — lat. *ossiculum*, dimin. de os, os). Petit os.

— Bot. Petit noyau de certains fruits.

OSSICULÉ, ÉE adj. (oss-si-ku-lé — rad. *ossicule*). Ichtyol. Qui est pourvu d'os, d'arêtes, et non de cartilages : *Poissons OSSICULÉS*. II On dit plus ordinairement OSSEUX.

OSSFIERE adj. (oss-si-fè-re — du lat. os, osseus, os; fero, je porte). Géol. Qui contient des ossements : *Terrains OSSIFIERS*. Les grottes OSSIFIÈRES se trouvent le plus souvent vers l'entrée des vallées, dans les plaines, ou à une hauteur qui ne dépasse jamais les limites du phénomène diluvien. (L. Figuier.)

OSSIFICATION s. f. (oss-si-fi-ka-si-on — du lat. os, osseus, os; facere, faire). Anat. et Physiol. Formation des os; développement de la charpente osseuse : *A deux mois, le fœtus a des ossements de longueur; l'ossification est sensible au milieu du bras, de l'avant-bras, de la cuisse, de la jambe*. (Buff.) L'ossification ou l'entretien et la formation des os est la fonction qui a reçu le plus de lumières des connaissances et des découvertes chimiques. (Fourcroy.) II Changement d'un tissu en tissu osseux : *Dans la vieillesse, les cartilages se durcissent presque jusqu'à l'ossification*. (Cuv.) II Point d'ossification. Celui où commence l'ossification, la formation d'un os.

— Encycl. Pathol. L'ossification est une altération des tissus mous, par laquelle ces tissus acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et d'autres propriétés physiques du système osseux. On nomme encore cette altération transformation osseuse, dégénération ossiforme, etc. Tous les tissus de l'organisme peuvent devenir le siège de la dégénération osseuse; mais on l'observe plus particulièrement dans ceux qui se composent principalement de gelatine, comme les cartilages, les tendons, les membranes fibreuses, etc.; c'est pourquoi, dit Bichat, les cartilages s'ossifient plus particulièrement, pourquoi ceux des sutures disparaissent, pourquoi le larynx devient osseux, ainsi que les cartilages des côtes; pourquoi plusieurs vertèbres unies forment souvent une masse continue plus ou moins considérable. Rien de plus commun que de voir les artères devenir le siège d'un dépôt calcaire et phosphatique; les membranes séreuses elles-mêmes sont souvent frappées d'une pareille dégénération; mais les tissus muqueux, cellulaires, glanduleux et nerveux en sont rarement atteints.

Les auteurs sont loin d'être d'accord sur la nature des produits de l'ossification. Les uns prétendent que ces altérations ne sont qu'une incrustation calcaire, tandis que d'autres les regardent comme de véritables os auxquels ils donnent un périoste; d'après Corvisart et Cruveilhier, l'ossification des artères n'est réellement qu'un dépôt de phosphate calcaire, forme suivant la direction des fibres de la membrane propre. Mais, en admettant que la question soit résolue pour les artères, on est loin de pouvoir en dire autant au sujet des autres organes. « Quelques-uns, en effet, dit Bichat, ossifient dans toute leur épaisseur, présentent des analogies si frappantes avec les os, qu'il faut des expériences positives et des observations attentivement suivies pour décider qu'ils sont de même nature que les incrustations calcaires des artères;

on peut dire même que quelques-uns passent par l'état cartilagineux, ainsi qu'on le voit dans certains kystes qui, séreux dans l'origine, deviennent cartilagineux, puis osseux. Fouquier a observé une portion de plevre, et Portal le parenchyme de la matrice offrant tous les caractères d'une véritable ossification. On peut donc admettre qu'il existe deux variétés d'ossification ou de dégénération ossiforme : l'une, qui est le résultat d'un dépôt de phosphate calcaire entre les lames membraneuses des organes ou dans l'interstice de leurs fibres, et l'autre qu'on doit regarder comme une transformation organique qui, au moins quant à la forme et aux propriétés physiques, a les plus grands rapports avec le tissu osseux des organes sains. » Les analyses chimiques des divers tissus ossifiés ont constamment donné, en proportions variables, de la matière animale, du phosphate et du carbonate de chaux.

La vieillesse est, sans contredit, la principale cause des dégénération osseuses. « Il semble, dit Bichat, qu'en accumulant dans nos tissus cette substance étrangère à la vie, la nature veut insensiblement les préparer à la mort. » Cependant l'enfance, la jeunesse et l'âge adulte ne sont pas entièrement à l'abri de ces altérations organiques; on en a rencontré d'assez fréquents exemples pour qu'il ne reste aucun doute à cet égard. Cruveilhier pense que la scrofule, qui, dans certains cas, diminue la quantité de phosphate calcaire, paraît l'augmenter dans d'autres et favoriser ainsi le développement de l'ossification contre nature. La tuberculose et la syphilis s'accompagnent assez souvent de l'ossification, l'une des cartilages costaux, l'autre du tissu artériel.

Quant au mode de formation des ossifications morbides, Bichat l'attribue à une exhalation de phosphate calcaire qui se dépose soit dans les interstices des fibres organiques, soit dans le tissu élémentaire, et il ajoute que c'est toujours par plaques isolées plus ou moins larges que cette exhalation a lieu dans le système artériel. Il est probable, dans ce cas, que les urines contiennent une moins grande quantité de sels calcaires. Corvisart regarde la transformation osseuse comme le produit d'une altération quelconque dans la nutrition des organes.

Dans quelques cas, les dégénération osseuses n'apportent aucun trouble dans les fonctions de l'économie, et leur existence ne se révèle qu'à la dissection; mais le plus souvent il en résulte de grands désordres et des affections très-graves. Ainsi, l'ossification des cartilages et des ligaments articulaires entrave les mouvements de l'appareil locomoteur et détermine une ankyllose complète. On a observé plusieurs fois une ankyllose générale de toutes les articulations. Lorsque les membranes qui enveloppent le cerveau sont atteintes de l'altération dont nous parlons, il en résulte des céphalalgies plus ou moins intenses, des épilepsies, des convulsions, des accès de folie. Mais c'est surtout dans le système artériel que l'ossification morbifique entraîne les plus graves désordres. L'accumulation du phosphate calcaire dans les organes circulatoires, en oblitérant plus ou moins leurs conduits, en retreignant les ouvertures qui livrent passage au sang, font refluer ce liquide vers l'organe central et empêchent, en même temps, qu'il n'arrive aux organes qu'il doit animer et nourrir. De là dérivent une foule d'accidents, tels que les syncopes, les palpitations, l'irrégularité du pouls, la dyspnée, le refroidissement des extrémités, etc., accidents qui ne sont eux-mêmes que les terribles précurseurs d'affections infiniment plus dangereuses. Toutes choses égales d'ailleurs, l'ossification des artères est bien moins grave dans la vieillesse qu'à toute autre époque de la vie. « J'ai déjà ouvert, dit Bichat, plusieurs sujets que la difficulté de respirer, les suffocations fréquentes, la toux, l'irrégularité du pouls et, dans les derniers temps, l'infiltration, l'épanchement thoracique, le crachement de sang, etc., avaient affectés, et chez lesquels je n'ai trouvé qu'une ossification aux valvules mitrales, moindre que celles que les cadavres des vieillards nous offrent à chaque instant dans les amphithéâtres. » L'ossification des artères de la base du crâne est une cause fréquente d'apoplexie, et celle des artères des membres produit fréquemment chez les vieillards la gangrène des extrémités, qu'on appelle ordinairement gangrène sénile. Enfin, l'ossification des gros troncs artériels et surtout celle des valvules qui se trouvent aux différents orifices du cœur produisent des anévrysmes ou des dilatations, causes plus ou moins prochaines d'une mort à peu près certaine. La transformation osseuse des membranes séreuses n'entraîne guère d'accidents remarquables que dans la pleurite, où elle détermine une affection pulmonaire toujours mortelle.

Il est rare que le tissu cellulaire présente des dégénération ossiformes; cependant Bichat a observé un fait de ce genre à la partie postérieure du mésentère, chez un vieillard, et plusieurs fois chez des femmes adultes, dans le tissu cellulaire qui sépare la matrice du rectum. Cruveilhier a rencontré aussi, dans plusieurs cas, cette transformation osseuse du tissu cellulaire.

Bichat prétend que les nerfs ne s'ossifient jamais, et on n'a point jusqu'ici constaté

de fait contraire à cette assertion; mais il n'en est pas de même du cerveau et de la rétine. Meckel a rencontré dans la partie postérieure de l'hémisphère gauche du cerveau d'un homme, maniaque depuis plusieurs années, une concrétion blanche, très-dure, hérissée de pointes et analogue, pour l'aspect, à une pierre ponce. Greding a observé, dans l'épaisseur du crâne, avec lequel elle était intimement unie, une tumeur osseuse très-irrégulière. Boyer et Blegny ont également rencontré de ces concrétions dans le cerveau. Enfin Cruveilhier, dans son *Anatomie pathologique*, rapporte cinq exemples d'ossification de la rétine. Il est inutile d'ajouter qu'en pareil cas la cécité est complète et incurable.

L'ossification des artères, dit Bricheteau, et des replis valvulaires de la partie gauche du cœur est si fréquente, que les trois quarts des cadavres dont on fait l'ouverture en présentent des traces plus ou moins considérables, quel qu'il soit le genre de mort. Ces ossifications s'offrent à nos yeux sous deux formes différentes : tantôt ce sont des incrustations ou dépôts calcaires répandus çà et là par plaques inégales; tantôt c'est une véritable transformation osseuse qui semble avoir son siège dans la membrane propre des artères, et qui, au lieu d'être disposée par plaques, envahit la totalité du cylindre vasculaire; cette dernière forme se présente généralement chez les vieillards. Les valvules mitrales et sigmoïdes aortiques présentent fréquemment la dégénération ossiforme; on rencontre dans leur intérieur plusieurs points ossifiés, le plus souvent unis entre eux par de petites lames cartilagineuses ou demi-ossues. La conséquence la plus ordinaire de cette altération est un anévrysme ventriculaire. L'aorte est très-souvent affectée d'ossification, surtout dans l'âge avancé; on rencontre la dégénération tantôt sous forme de plaques phosphatiques disséminées, plus ou moins nombreuses, tantôt sous forme de cylindres occupant une plus ou moins grande étendue. Fallope a observé une fois l'ossification complète de toute l'aorte. Les artères cardiaques ont été trouvées très-souvent ossifiées dans une grande étendue, et même jusque dans leurs plus petites ramifications. Cruveilhier rapporte un cas très-curieux, dans lequel une partie des artères carotides, cérébrales moyennes, sous-clavière radiale, iliaque, crurale, poplitée, tibiale antérieure, était ossifiée de manière à intercepter entièrement le cours du sang dans plusieurs parties.

Les veines ne présentent jamais la dégénération osseuse en forme de cylindre; on ne rencontre dans l'épaisseur de leurs parois que quelques petites dépôts calcaires sous forme de granules. Bichat prétend qu'on ne voit point d'ossification dans les valvules tricus-pide et sigmoïde de l'artère pulmonaire; mais cette opinion est en contradiction avec les observations de Sénac, de Morgagni et de Cruveilhier.

L'ossification des cartilages appartenant aux articulations mobiles est extrêmement rare, et lorsqu'elle existe, elle est toujours consécutive à une inflammation; mais il n'en est pas de même des cartilages qui servent de moyen d'union aux articulations immobiles et de ceux qui forment les parois de quelques cavités; leur transformation osseuse est un résultat presque inévitable des progrès de l'âge. C'est ainsi que les articulations des différents os du crâne et du cou finissent par disparaître, et qu'il devient très-difficile de séparer les pièces osseuses à cause de la transformation ossiforme des cartilages synarthroïdaux. Les cartilages costaux et laryngiens sont presque constamment ossifiés chez les vieillards, et, chose curieuse, les fractures des cartilages se réunissent par un cal osseux. Les fibro-cartilages subissent moins souvent la dégénération osseuse, mais il n'est pas rare d'en observer des cas dans les anneaux de la trachée-artère et dans les fibro-cartilages interarticulaires.

La dure-mère est de toutes les membranes fibreuses la plus susceptible de subir la dégénération ossiforme, et, d'après de nombreuses observations, c'est le repli falciforme de cette membrane qu'on voit le plus souvent ossifié, tantôt dans toute son étendue, tantôt sur quelques points seulement et par plaques. Les membranes fibreuses des fontaines rondes et ovales de l'oreille interne s'ossifient quelquefois et occasionnent ainsi une surdité incurable. Morgagni a rencontré plusieurs fois l'ossification de la surface externe de la rate.

Il arrive fréquemment, dans les cas de fracture, que les tissus musculaires avoisinant l'os fracturé s'ossifient et concourent ainsi à la formation du cal. Il résulte, dit Cruveilhier, d'expériences très-multipliées faites sur des pigeons et de plusieurs observations faites sur l'homme, que, dans un très-grand nombre de cas, le cal est formé par l'ossification du périoste et des muscles, de ces derniers surtout, qui deviennent peu à peu grisâtres, perdent la disposition linéaire, augmentent de consistance, ressemblent d'abord au tissu cellulaire pénétré d'alumine combinée, puis revêtent les qualités du cartilage et enfin de l'os. Ce sont les couches les plus profondes des muscles qui éprouvent cette transformation dans le tiers, la moitié, les deux tiers, la totalité de leur épaisseur, suivant l'étendue du déplacé-

ment. On a plusieurs fois observé des dégénération ossiformes dans le diaphragme, dans les muscles de la jambe, dans le muscle iliaque et surtout dans le tissu musculaire du cœur.

La dégénération osseuse des membranes séreuses résulte plutôt d'une maladie accidentelle que des progrès de l'âge; aussi en trouve-t-on à toutes les époques de la vie. La plèvre est la séreuse la plus susceptible d'ossification; on l'a trouvée plusieurs fois ossifiée sous forme de larges lames osseuses ou de tubercules de même nature. L'arachnoïde de l'encéphale et du canal rachidien peut présenter les mêmes altérations, mais on les observe plus rarement. Le péritoine s'ossifie plus rarement encore, lorsqu'il est renfermé dans la cavité abdominale; il n'en est pas de même lorsqu'il forme un sac herniaire : dans ce cas, on a plusieurs fois rencontré des plaques irrégulières ossifiées. La tunique vaginale s'ossifie quelquefois, principalement dans les vieilles hydrocèles. Les synoviales subissent la transformation osseuse, aussi bien que les cartilages interarticulaires, et contribuent ainsi à l'ankylose des articulations.

« Bien de plus commun, dit Bricheteau, que de rencontrer des ganglions lymphatiques transformés en une matière dure, bruyante et comme plâtreuse; mais leur dégénération osseuse est moins fréquente. » Cette altération se présente très-fréquemment chez les phthisiques. La glande pinéale est fréquemment exposée à la dégénération ossiforme. Il en est de même de la glande thyroïde. Les testicules sont susceptibles d'éprouver la transformation osseuse; le professeur Dubois pratiqua la castration sur un jeune homme de dix-sept ans, dont les deux testicules étaient ossifiés. On trouve, dans les *Mélanges des curieux de la nature*, l'histoire d'une religieuse dont les mamelles furent trouvées tellement ossifiées, que le scalpel ne pouvait les entamer. Les ovaires, chez la femme, sont aussi susceptibles de la dégénération ossiforme. Enfin, le parenchyme du pignon et celui de la rate ont présenté parfois, dans quelques points, des concrétions calcaires et phosphatiques ayant toutes les apparences du tissu osseux.

OSSIFIÉ, ÉE (oss-si-fié) part. passé du v. Ossifier. Changé en os : *Cartilage ossifié. Comme la partie du milieu est celle qui est la première ossifiée, et que quand une fois une partie est ossifiée elle ne peut plus s'étendre, il n'est pas possible qu'elle prenne autant de grosseur que les autres.* (Buff.)

— Fig. Devenu dur, insensible : *Et puis on rencontre une femme facile, qui à l'imagination bien corrompue, le cœur bien ossifié.* (R. Sue.)

OSSIFIER v. a. ou tr. *Oss-si-fié* — du lat. *os, ossis*, os; *facere*, faire. Prend deux t. de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous ossifions, que vous ossifiez.* Changer en os : *Plusieurs causes contribuent à ossifier, dans la vieillesse, certaines parties du corps qui auparavant étaient molles.* (Acad.)

— Fig. Endurcir, rendre insensible : *L'avance étouffe la pitié, ossifie le cœur.* (Lafontaine.) *Les besoins de la civilisation ossifient certaines fibres du cœur.* (Balz.)

S'ossifier v. pr. Être ossifié, changé en os : *L'ossification commence par la partie du milieu, qui se durcit la première et s'ossifie longtemps avant l'extrémité de l'os.* (Buff.) *On a remarqué que, chez les nègres, les sutures du crâne s'ossifient plus tard que chez les races blanches.* (A. Maury.)

— Fig. S'endurcir, perdre sa sensibilité : *Peu à peu le cœur de ces messieurs s'ossifie; le positif et l'utile sont tout pour eux.* (H. Beyle.) *Mon cœur s'était ossifié, du moins je le croyais.* (Lamart.)

OSSIFIQUE adj. (oss-si-fi-ke — rad. *ossifier*). Qui contribue à la formation des os, qui détermine l'ossification : *L'oblitération des canaux est une cause essentiellement ossifique.*

OSSIFLUENT, ENTE adj. (oss-si-flu-an, ante — du lat. *os, ossis*, os; *fluere*, couler). Méd. Se dit d'un abcès qui a son siège sur une articulation, et qui s'alimente par la décomposition des os.

OSSIFORME adj. (oss-si-for-me — du lat. *os, ossis*, os, et de forme). Anat. Qui a la forme d'un os, qui ressemble à un os : *Tissu ossiforme.*

OSSIFRAGE adj. (oss-si-fra-je — du lat. *os, ossis*, os; *frango*, je brise). Hist. Nat. Qui rompt les os, qui détermine la rupture des os : *On a cru longtemps à l'existence d'une plante ossifragile.*

— s. m. Ornith. Nom scientifique du gypaète et de l'effraie. || On dit aussi OSSIFRAGUE.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre labre : *On pêche l'ossifragé dans les mers de l'Europe.* (Dict. d'hist. nat.)

OSSILEGIUM s. m. (oss-si-lé-ji-onm — du lat. *os, ossis*, os; *legere*, recueillir). Antiqu. rom. Action de recueillir les os d'un cadavre qu'on avait brûlé : *Les plus proches parents du défunt étaient chargés de l'ossilegium.* (Complém. de l'Acad.)

OSSIPHAGE s. m. (oss-si-fa-je — du lat. *os, ossis*, os, et du gr. *phagô*, je mange). Ichthyol. Nom spécifique d'une espèce de labre.

OSSIVORE adj. (oss-si-vo-re — du lat. *os, ossis*, os; *voro*, je dévore). Qui mange les os : *Le chien est ossivore.*

— Méd. Qui détruit, qui ronge les os, qui attaque la substance des os : *Ulère ossivore.*

OSSO-CARTILAGINEUX, EUSE adj. (osso-kar-ti-la-ji-neu, et-ze — de *osseux*, et de *cartilagineux*). Ichthyol. Se dit des poissons chez lesquels le système osseux est combiné avec le système cartilagineux : *Poissons OSSO-CARTILAGINEUX.*

OSSOLA, ancienne province des États sardes, aujourd'hui comprise dans celle de Palanzena. Son chef-lieu était Domo-d'Ossola.

OSSOLINSKI (Georges), homme d'État polonais, né en 1505, mort en 1650. Après avoir complété son instruction par des voyages dans diverses contrées de l'Europe, il entra dans l'armée polonaise en 1617, pendant la guerre avec la Russie, et fut plus tard employé par le roi Vladislav IV à plusieurs missions diplomatiques en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Ses discours de réception excitèrent, par leur éloquence et la facilité avec laquelle il s'exprimait dans une langue étrangère, un étonnement général, même à Londres et à Rome. Pendant son séjour à Vienne, il fut élevé par l'empereur Ferdinand II au rang de prince de l'empire. Plus tard il assista, en qualité de grand chancelier du royaume de Pologne, au congrès de Thorn, où Vladislav essaya vainement d'opérer la réunion des catholiques et des protestants.

OSSOLINSKI (Joseph-Maximilien), comte de Tarnobrz, littérateur polonais, descendant du précédent, né à Wola-Mielecka (vivod. de Sandomir) en 1745, mort en 1826. Il s'occupa de bonne heure de travaux littéraires et fut admis, fort jeune encore, dans le cercle d'écrivains remarquables que le roi Stanislas Poniatowski réunissait autour de lui à Varsovie. Elu membre de la députation des états de Galicie, qui se rendit à Vienne en 1789 pour solliciter de l'empereur Léopold II les améliorations que réclamait l'état de leur patrie, il s'y livra aux démarches les plus actives, dans l'intérêt de ses compatriotes, et fixa sa résidence dans cette ville, où sa maison devint bientôt le rendez-vous des savants slaves. Nommé, par l'empereur François I^{er}, conseiller intime et directeur de la Bibliothèque impériale, il réunit d'importantes collections d'antiquités slaves, et surtout d'anciens manuscrits en langue polonaise, dont il fit don aux états de Galicie et qui furent placés à Lemberg, dans un établissement fondé par lui et appelé depuis l'Institut des Ossolinski. Il était devenu aveugle lorsqu'il mourut. Ossolinski doit être placé au premier rang parmi les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la littérature polonaise. Son ouvrage le plus remarquable a pour titre : *Documents historiques et critiques pour l'histoire de la littérature polonaise* (Cracovie, 1819, 3 vol.). On a encore de lui : *Réflexions d'un aveugle* et les *Soirées de Bade*, qui ne furent publiées que longtemps après sa mort (Cracovie, 1852); ce dernier ouvrage est un recueil de contes et d'épîtres humoristiques dans le genre du *Décameron* de Boccace.

OSSON s. m. (o-son). Mamm. Nom de l'éléphant, chez les nègres de Guinée.

OSSONE (Pedro TELLEZ Y GIRON, duc d'), homme d'État espagnol. V. OSSUNA.

OSSONABA, ville de Lusitanie, dans le Cuneus, province d'Algarve (Portugal), à l'embouchure du Silves. Aujourd'hui *Gibraltar*.

OSSORY (Thomas BUTLER, comte d'), général anglais, né à Kilkenny en 1634, mort en 1680. Il était fils du duc James d'Armond. Sa bravoure, ses talents, l'indépendance de son caractère inspirèrent de l'ombrage à Cromwell, qui le fit emprisonner à la Tour de Londres. Rendu à la liberté, il passa en Flandre et ne revint en Angleterre que lors de la restauration de Charles II. Ce prince le nomma successivement colonel, lieutenant général, pair d'Angleterre sous le titre de lord Butler (1666). Cette même année, il prit part au combat naval livré aux Hollandais par le comte d'Albemarle et y montra un tel courage qu'il reçut, en 1673, le grade de contre-amiral, puis celui d'amiral de la flotte en l'absence du comte Rupert. En 1677, il passa en Flandre comme général des troupes anglaises au service du prince d'Orange, assista à la bataille de Mons et contribua à forcer le maréchal de Luxembourg à battre en retraite.

OSSU, UE adj. (oss-su, à — rad. *os*). Qui a de gros os : *Être d'une grande ossu, et si avait un visage appert et éveillé.* (Perceforest.) Sa charpente, comme celle du baron, était ossue et d'une force destructible. (Balz.)

Plus d'un cœur fut épouvanté
De voir ses épaules osseuses.

SCARRON.

OSSUAIRE s. m. (oss-su-a-re — lat. *ossuarium*; de *ossa*, os). Annas d'ossements; lieu où des ossements sont entassés : *L'ossuaire des catacombes de Paris.* *L'ossuaire de Morat.*

— Par ext. Lieu où il existe de nombreux restes : *Ce globe n'est partout qu'un ossuaire de civilisations ensevelies.* (Lamart.)

— Antiq. rom. Nom que l'on donnait à de petites urnes dans lesquelles on mettait les os que le bûcher n'avait pas consumés.

— Encycl. Autrefois, tous les cimetières

possédaient un ossuaire, et, lorsque le cimetière entourait l'église, cas le plus général, l'ossuaire était placé entre un des murs latéraux de l'édifice. Quelquefois, cependant, l'ossuaire était un petit bâtiment indépendant, situé le plus près possible de l'église et percé d'un grand nombre de baies, à travers lesquelles on apercevait les ossements accumulés. En Bretagne, on rencontre encore quelques-uns de ces ossuaires, qui datent du xve et du xvie siècle; on continue à y déposer les ossements. M. Viollet-le-Duc rapporte, dans son *Dictionnaire de l'architecture*, avoir vu souvent, dans le pays basque, à l'intérieur des absides des églises rurales entourées de leurs cimetières, des niches pratiquées sous les appuis des fenêtres et dans lesquelles se trouvaient rangés avec soin des crânes recueillis en remuant la terre sainte. « Les ossuaires étaient ordinairement disposés entre les contre-forts des nefs, pour satisfaire aux vœux des mourants qui désiraient être placés le plus près possible de l'église, lorsqu'ils ne pouvaient l'être dans l'église même. Dans les cloîtres, l'ossuaire était situé dans la galerie accolée à l'église, du côté opposé à la claire-voie; il se composait d'espèces d'armoires dans lesquelles on rangeait les ossements. Quelquefois même on murait ces réduits et, en réparant des murs d'anciennes églises abâties, on les a trouvés entièrement remplis d'ossements humains. »

De nos jours, l'un des ossuaires les plus remarquables est celui que l'on a établi dans les anciennes catacombes de Paris. V. CATA-COMBS.

Il faut encore citer, parmi les ossuaires célèbres, celui de Morat (v. ce mot). Plusieurs couvents possèdent des chapelles funéraires qui sont de véritables ossuaires, souvent fort curieux; nous mentionnerons, entre autres, celui des franciscains de Madère.

OSSUN, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. de Tarbes, sur la Sardeine; pop. aggl., 2,343 hab. — pop. tot., 2,438 hab. Commerce de jambons. Vestiges d'un camp romain que la tradition prétend être celui de l'armée de Crassus. Découverte de sarcophages antiques.

OSSUNA, ancienne Orso, puis *Genua Urbanorum*, ville d'Espagne, province de Séville; 15,800 hab. Moulins à huile, commerce considérable de grains, huiles, fruits, vin et câpres. Cette ville, située au pied d'une chaîne de collines, dans une belle plaine remarquable par sa fertilité, renferme des maisons bien bâties, le palais des ducs et une église gothique dans laquelle se voient de bons tableaux de Ribera et de Luca Giordano. Sous le maître-autel existe une chapelle souterraine où sont placées les tombes de la famille de toute la famille d'Ossuna. De la terrasse qui règne au-dessus de l'édifice, on jouit d'une vue magnifique sur la campagne environnante. L'église du couvent de San-Francisco sert à la fois de quartier pour la milice de théâtre et d'école publique.

En 1264, la ville d'Ossuna et son territoire furent donnés à l'ordre de Calatrava, dont le grand maître prit le titre de commandeur d'Ossuna.

OSSUNA ou **OSSONE** (Pedro TELLEZ Y GIRON, duc d'), homme d'État espagnol, né à Valladolid en 1579, mort au château d'Almeida en 1624. Il passa sa première enfance auprès de son grand-père, vice-roi de Naples, revint en Espagne en 1588, compléta ses études à l'université de Salamanque, puis fut présenté à la cour de Philippe II, où la familiarité de son esprit lui fit de nombreux ennemis et causa sa disgrâce. Forcé de s'éloigner de Madrid pour avoir fait au roi une réponse peu respectueuse, il se rendit à Saragosse où, par son crédit, il parvint à sauver le célèbre ministre Perez en lui facilitant les moyens de s'échapper, passa en France avec le duc de Serra, puis se rendit en Portugal, où il résida jusqu'à la mort de Philippe II. Il revint alors en Espagne (1598), épousa la fille du duc d'Alcala, prit le titre de duc d'Ossuna et s'attacha au duc de Lerme, ministre de Philippe III. Son humeur frondeuse lui ayant de nouveau fermé l'accès de la cour, il se rendit en Flandre et se signala par sa valeur en maintes circonstances, à la tête d'un régiment levé à ses frais. Dans un voyage qu'il fit en France vers cette époque, il gagna les bonnes grâces de Henri IV par sa conversation enjouée, par ses plaisanteries, puis il passa en Angleterre, où Jacques I^{er} l'accueillit avec une faveur marquée. Pendant ce temps, le duc de Lerme était parvenu à calmer l'irritation de Philippe III contre le duc d'Ossuna. Rappelé en 1607, ce dernier fut nommé gentilhomme de la chambre, membre du conseil de Portugal, chevalier de la Toison d'or. En 1609, il contribua à faire reconnaître l'indépendance de la Hollande, fit de vains efforts, en 1610, pour empêcher l'expulsion des Maures dont l'industrie enrichissait l'Espagne, écrivit à ce sujet deux remarquables mémoires, et devint cette même année vice-roi de Sicile.

Dans ce poste, qu'il conserva jusqu'en 1615, le duc d'Ossuna montra les qualités d'un administrateur habile, juste, éclairé. Il délivra l'île des bandits de l'intérieur et des ravages des Turcs, battit ces derniers en 1613 et 1614, leur fit plus de 50,000 prisonniers, encouragea le commerce, fit fleurir l'agriculture et

put augmenter les impôts sans qu'ils parussent trop lourds au peuple. En 1615, il revint en Espagne et fut nommé, l'année suivante, vice-roi de Naples. A peine débarqué, Ossuna se signala par sa sollicitude pour la classe pauvre, diminua le prix du pain et les impôts, réprima les spoliations du clergé, donna des preuves de son désintéressement en distribuant les appointements de sa charge aux pauvres, délivra à ses frais des détenus pour dettes, et battit à plusieurs reprises les Vénitiens, qui prétendaient à l'empire exclusif de la mer Adriatique. La grande popularité qu'il s'était acquise en Sicile porta bientôt ombrage à la cour d'Espagne, et sa noble résistance à établir l'inquisition à Naples lui attira l'implacable inimitié du clergé. Prévoyant qu'il allait tomber victime des intrigues de ses ennemis, le duc d'Ossuna conçut alors le hardi projet de se rendre indépendant dans son gouvernement. Dans ce but, il s'efforça de se rendre favorable la noblesse et le clergé, s'empara des caisses de banques, leva de nouveaux impôts, augmenta ses forces navales sous prétexte de faire une expédition contre les Turcs, fit des enlèvements d'étrangers et, pour détourner l'attention de ses préparatifs, il simula la fameuse conjuration des Espagnols contre Venise, à la réalité de laquelle l'historien Saint-Réal a cru, mais dont le but véritable, découvert par M. Daru, était de tromper la cour de Madrid. Cette habile combinaison n'eut pourtant aucun succès; soupçonné ou dénoncé, le duc d'Ossuna fut rappelé (1619) et enfermé, en 1621, au château d'Almeida, où il mourut après trois ans de captivité.

OST s. m. (ost — du lat. *hostis*, ennemi; se trouve aussi avec le sens d'armée dans les lois barbares). Armée :

Car lorsque tu courais vagabond par le monde,
Tu vins camper ton ost au bord gauche de l'onde.

RONARD.

L'ost du peuple béant crut voir cinquante loups;
Chien, berger et troupeau, tout fut vers le village.

LA FONTAINE.

Apollon, irrité contre le fier Atride,
Joncha son camp de morts; on vit presque détruit
L'ost des Grecs, et ce fut l'ouvrage d'une nuit.

LA FONTAINE.

« Expédition militaire, campagne : *Aller à l'ost*. Le vieux mot.

— A signifié Maison, demeure.

— *Sire de l'ost* ou *Sire d'ost*, Général en chef.

— Anc. prov. *Si l'ost savait ce que fait l'ost, l'ost battrait l'ost*. Le général qui connaît les desseins et les mouvements de l'ennemi est sûr de le battre.

— Féod. Service de guerre : *Etre sujet à l'ost*. Devoir à son seigneur l'ost, le service de l'ost, l'aide de l'ost. *l'ost bannie*, Appel du ban et de l'arrière-ban.

— Encycl. Féod. L'ost français répondait à la landwehr des premières dynasties. Le service de l'ost variait suivant la nature du fief; mais tous les vassaux étaient obligés de l'accomplir sous peine de forfaiture. Lorsque le roi avait fait publier son ban général ou proclamation de guerre, les vassaux amenaient leurs troupes. On avait dressé un rôle général des seigneurs. En tête étaient les archevêques et évêques qui devaient le service militaire pour leurs fiefs; mais ils pouvaient se faire remplacer par leurs sénéchaux, ainsi que les abbés. On vit cependant des évêques commander en personne leurs hommes d'armes, comme le fit le beliqueux évêque de Beauvais qui, armé d'une masse, se signala à la bataille de Bouvines. Après les ecclésiastiques venaient les ducs, comtes et barons; en troisième lieu, les châtelains, qui avaient droit de château ou forteresse et haute justice; enfin les vassaux ou arrière-vassaux, parmi lesquels on distinguait encore les chevaliers bannerets et les bacheliers. Les femmes et les enfants qui occupaient des fiefs avaient le droit de se faire remplacer, comme les ecclésiastiques, par un sénéchal qui conduisait leurs hommes d'armes. L'armée réunie était soumise au contrôle des maréchaux du roi qui, sous le connétable, commandaient les différents corps. Les vassaux devaient être munis d'armes, de chevaux, de chariots de bagages et de vivres; leur service était fixé tantôt à quarante, tantôt à soixante jours. Chacun d'eux amenait un nombre d'hommes proportionné à l'importance de son fief. Dans un rôle de 1277, cité par le Père Daniel dans *l'Histoire de la milice française*, on voit que le duc de Bourgogne amena avec lui sept chevaliers bannerets, qui avaient eux-mêmes sous leurs ordres d'autres chevaliers; ceux-ci étaient à leur tour suivis d'hommes d'armes. La cavalerie se composait de ces vassaux et de leur suite. L'infanterie était fournie par les communes. Les milices communales n'étaient astreintes au service militaire à leurs frais que jusqu'à une certaine distance de leur ville. Il y en avait même, comme celles de Rouen, qui n'étaient obligées de s'éloigner de leur ville que d'une demi-journée, de manière à pouvoir y rentrer le même jour.

OSTABAT, village et commune de France (Basses-Pyrénées), cant. d'Ichthy, arrond. de Mauléon, à 85 kilom. de Pau, près de la Ride-douze; 501 hab. Ruines importantes d'un château fort.

OSTADE s. f. (o-sta-de). Comm. Ancienne étoffe de laine pure : *La fabrication des ostades parait avoir disparu vers la fin du XVIII^e siècle.*

OSTADE (Adriaan VAN), célèbre peintre, né à Lubbeek en 1610, mort à Amsterdam en 1685. Bien qu'il ait reçu le jour en Allemagne, ce maître appartient à l'école hollandaise par son éducation, par ses travaux et par le caractère même de son talent. Il est un des plus illustres représentants de cette école, un de ceux dont les œuvres, malgré les dédains des académiciens, ont constamment obtenu l'admiration des connaisseurs et n'ont cessé d'atteindre des prix énormes dans les ventes publiques. « Adriaan van Ostade, dit W. Bürger, est une sorte de Rembrandt en petit. Il approche bien plus de ce maître que Gérard Dov lui-même. Sans doute le génie de Rembrandt est à une distance infinie au-dessus de tous les artistes de son pays; mais ce qu'on pouvait prendre au peintre hollandais, poète original et au penseur profond, Adriaan van Ostade se l'est approprié. Dans ses sujets, tout différents par leur naïveté et leur simplicité, il a transporté certaines des qualités de Rembrandt : la transparence des ombres, qui résulte beaucoup de la manière de peindre les fonds en frotis légers; l'harmonie générale, qui résulte d'une dominante (comme on dirait en musique) courant sur les notes variées et assurant leur accord. La gamme de sa couleur est souvent la même que celle de Rembrandt, dans un ton roux qui se dore aux accents lumineux. Excellent peintre que ce Van Ostade, et un des plus parfaits de l'école hollandaise comme exécution. Les plus malins critiques ne sauraient à quoi s'attaquer dans ses peintures, si ce n'est aux sujets. Mais vraiment il y a temps pour l'Italie catholique de fait des dieux et des héros. Laissons la Hollande faire un peu des hommes et des bohèmes. Est-ce que le Sganarelle de Molière ne vaut pas l'Agamemnon de Racine? » Adriaan van Ostade n'est pas seulement, en effet, un praticien consommé, un coloriste harmonieux et puissant; c'est un vrai peintre de mœurs, un observateur naïf et profond, qui a pénétré fort avant dans le cœur humain, qui traduit les sentiments des classes populaires avec une verve comique d'une gaieté communicative. Ses tableaux de la vie champêtre ne manquent pas d'une certaine poésie, malgré leur réalisme; ses scènes en plein air sont lumineuses et attrayantes; on y voit le plus souvent des villageois dansant ou banquetant sous les treilles d'un cottage, ou encore un vieux ménestrier, bizarrement accouté, rassemblant au son de son violon les curieux du hameau, grands et petits, et excitant leur hilarité par les chansons qu'il débite de sa voix enrouée. Dans ses intérieurs de cabaret et de tabagie, Adriaan van Ostade rappelle l'idéal de notre Rabelais : « Ses paysans donnent au plaisir de boire des proportions effrayantes, dit M. Ch. Blanc. Hommes et femmes, tous ont en main des verres pantagruéliques; les servantes se lassent à monter et à descendre l'escalier de la cave.... Rabelais, dans son style si artistement coloré et fouillé, avait peint les modèles de Van Ostade, ces buveurs « au nez tout diapré, tout étincelé de bubelettes, purpuré, à pompettes, tout émaillé, tout boutoné et brode de guenilles. » En pratiquant à son tour ces amateurs de la *purée septentrionale*, Ostade a admirablement rendu tous les degrés et, si l'on peut dire, tous les signes apparents de leur passion : tantôt ses rustres s'enivrent en chantant et en faisant éclater leur joie en grosses sautes; tantôt ils demeurent sérieux et taciturnes, buvant consciencieusement et pour le seul plaisir de boire.

On ne possède que des renseignements assez vagues sur la vie d'Adriaan van Ostade, et particulièrement sur les débuts de sa carrière. On sait qu'il vint fort jeune étudier à Harlem, dans l'atelier de Frans Hals, où il eut pour condisciple Brauwer. Son véritable maître, celui du moins dont il parait avoir subi le plus l'influence, fut Rembrandt. Les biographes ne nous disent pas s'il reçut des conseils de ce grand artiste, mais il suffit de ses œuvres pour y remarquer, avec W. Bürger, combien il s'est efforcé d'imiter ce peintre incomparable pour la chaleur du coloris et pour la perfection du clair-obscur. Ses premières productions sont d'un ton légèrement doré, d'une clarté extraordinaire. Par la suite, dit Waagen, ce ton doré, tout en restant aussi clair, devient plus rouge, s'harmonisant avec le violet chaud et profond des costumes. Dans les tableaux de sa dernière manière, le ton rougeâtre devient plus froid et les ombres s'épaississent. Le plus ancien tableau que nous connaissions de lui est *l'Intérieur villageois*, qui a figuré à la vente de la galerie Pommersfelden; il est daté de 1636 et signé A. v. Ostaden, orthographe allemande que l'artiste a souvent employée dans les premiers temps de sa carrière. Le *Joueur d'orgue* du musée de Berlin, daté de 1640, est d'un beau ton doré et d'une facture large. Nous mentionnerons ensuite, dans l'ordre chronologique : *l'Intérieur de cabaret* (1641) de la collection La Caze, et *l'Intérieur de chaumière* (1642), au Louvre; des *Paysans festoyant dans une grange* (1643), tableau qui a été payé 13,000 fr. à la vente Van den

Schrieck, de Louvain, en 1861; un *Fumeur* (1645), qui a figuré dans la collection Penneau; le *Danceur* (1646), œuvre capitale, pleine de mouvement et de gaieté, qui a fait partie de la galerie Delessert; la *Récration villageoise* (1647), de la pinacothèque de Munich, composition riche de détails et peinte dans un ton rouge doré d'une grande profondeur; les *Joueurs de cartes* (1648), de la collection Baring, à Londres, peinture digne de Rembrandt pour la beauté du clair-obscur; un *Buveur* (1651), qui a paru à la vente Pereire en 1872; *l'Estaminet hollandais* (1653), tableau du premier ordre, payé 58,000 fr. à la vente Van Saaghem en 1851, et 51,500 fr. à la vente Patureau en 1857; la *Lecture de la Gazette* (1658), dans la collection La Caze, au Louvre; *l'Histoire intéressante* (1654), tableau décrit par Smith et cité par lui comme appartenant au marquis de Lonsdale, à Lowther-Castle; un *Estaminet* (1655), payé 10,020 fr. à la vente du chevalier Erard en 1833, et qui fut vendue aujourd'hui trois fois ce prix à son plus cher; des *Paysans dansant devant un cottage* (1656), cité par Smith comme étant dans la collection du marquis de Lonsdale; une *Rixe de paysans* (1656), à la pinacothèque de Munich, gravée par Suyderhoef; un *Intérieur de tabagie* (1656), payé 13,030 fr. à la vente du prince de Galitzin en 1825; des *Paysans dansant et festoyant à la porte d'une ferme* (1660), très-belle peinture faisant partie de la collection du baron de Rothschild; un *Intérieur rustique* (1661), qui a fait partie des collections de Lormier, Choiseul, Du Barry, Tolozan et de la duchesse de Berry, et qui se voit aujourd'hui au musée Van den Hoop, à Amsterdam; *le Cabinet d'un alchimiste* (1661), dans la collection de Robert Peel; *le Maître d'école* (1662), au Louvre, une des peintures les plus spirituelles et les plus brillantes du maître; un *Intérieur de tabagie* (1662), au musée de La Haye, d'une magie de clair-obscur toute particulière; une composition analogue et de la même date, au musée de Dresde; *l'Atelier de l'artiste* (1663), appartenant à cette dernière galerie, chef-d'œuvre incomparable, dit Waagen, pour la lumière, l'éclat et la profondeur du ton; un *Homme de loi dans son cabinet* (1664), qui a fait partie des collections Robit et Robert Ludgate; les *Joueurs de trictrac* (1664), de la galerie du marquis de Stafford, grave par Fittler; un *Intérieur rustique* (1665), payé 3,000 florins à la vente Van Slingelandt, en 1785, et qui figure actuellement dans la collection royale d'Angleterre; une *Ecole* (1666), citée par Smith comme se trouvant, en 1829, dans la collection J.-T. Bath, à Salisbury; une *Adoration des bergers* (1667), composition unique en son genre dans l'œuvre d'Ostade, payée 11,750 fr. à la vente Erard en 1832; une *Femme avec son enfant dans les bras* (1667), citée par Smith comme appartenant, il y a quelques années, à M. Edward Gray; un *Paysan assis près de sa cheminée* (1667), dans la galerie Stuermond, à Aix-la-Chapelle; le *Buveur* (1668), au Louvre; un *Intérieur rustique* (1668), œuvre des plus attrayantes, dans la galerie de Buckingham-Palace; un *Intérieur de tabagie* (1669), qui a fait partie des cabinets Wassenar, prince de Conti, chevalier Lambert, prince de Talleyrand, Edouard Gray; des *Paysans dansant et festoyant dans un cabaret* (1670), dans la collection Van Loon, à Amsterdam; une *Réunion villageoise* (1671), au musée d'Amsterdam; *l'Avocat et son client* (1671), dans la galerie de Bridgewater, une des plus belles représentations d'un sujet qu'Ostade a souvent traité; le *Médecin aux urines* (1671), décrit par Smith; le *Ménestrier*, du musée de La Haye, et le *Concert rustique*, qui a fait partie des cabinets Thoms, Rynders et Wood, exécutés tous deux en 1673 avec une fraîcheur de coloris, une sûreté de touche et une gaieté de composition dignes des plus beaux tableaux du maître. La *Partie de trictrac* (1674), qui a figuré à la vente du comte de Perregaux en 1841; une *Noce villageoise* (1675), composition des plus remarquables, payée 500 guinées par Mme Hoffmann, de Harlem, dans le cabinet de laquelle elle se voyait en 1829; et enfin une *Vue de village* (1676) avec treize petites figures, dans la collection de lord Ashburton. Ce dernier tableau, qui n'a que 9 pouces de hauteur sur 1 pied de largeur, démontre, par la légèreté et la délicatesse de la touche, dit Waagen, qu'Adriaan van Ostade avait conservé, à soixante-six ans, toute la vigueur de ses facultés artistiques.

Après un long séjour à Harlem, où il s'était marié avec une des filles du paysagiste Van Goyen, Ostade, effrayé par des bruits de guerre, se décida à quitter cette ville pour retourner à Lubbeek. Arrivé à Amsterdam et sur le point de s'embarquer, il rencontra, à ce qu'on raconte Houbraeken, un amateur nommé Constantin Sennepart qui le décida à se fixer dans cette ville. Il y travailla jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1685.

Le nombre des ouvrages d'A. van Ostade est considérable. A ceux que nous avons cités, il faut ajouter les suivants, qui comptent parmi ses meilleurs : *Un homme d'affaires dans son cabinet*, le *Marché aux poissons*, le *Buveur*, le *Liseur*, la *Lecture*, qui appartiennent au Louvre; *l'Atelier de l'artiste*, au musée d'Amsterdam; le *Mangeur de harengs*, au musée de Bruxelles; une *Femme assise devant sa maison*, au musée de Berlin; un *Estaminet*

ou la *Partie joyeuse*, dans la galerie de Dresde; le *Concert*, les *Cinq sens*, l'*Occupation maternelle* et le *Joueur de vielle*, à l'Ermitage; *l'Aracheur de dents* et *l'Intérieur d'une chaumière*, au musée de Vienne; les *Inconvénients du jeu*, au musée de Cassel; un *Concert rustique*, au musée de Madrid; un *Homme tenant une lanterne*, au musée des Offices; un *Fumeur*, au musée d'Anvers; le *Musico hollandais* et un portrait de *Vielle femme*, qui ont figuré dans la galerie Delessert; la *Cinquantaine*, qui a fait partie de la collection Khalil-Bey; un *Intérieur d'estaminet*, payé 8,000 fr. à la vente Patureau (1857), etc. Le Louvre possède, en outre, une œuvre des plus intéressantes dans laquelle l'artiste s'est représenté avec sa nombreuse famille. « Le génie de la Hollande est tout entier dans ce tableau, dit M. Ch. Blanc; esprit de famille, tranquillité de l'âme, vie intérieure rigide et simple.

Ostade, sa femme et huit enfants sont rangés dans une grande pièce doucement éclairée, dont l'ameublement consiste en un grand lit à colonnes. Le ton des murailles est d'un gris fin tirant un peu sur le vert, qui sert de base à l'harmonie du tableau. Sur cette teinte agréable s'enlèvent les cous blancs et les vêtements noirs de tous les membres de la famille. Les filles et les garçons, le plus jeune peut avoir huit ans, ont le masque écrasé, le nez rond, les pommettes saillantes et l'œil vif. Ils ressemblent à leurs parents, ainsi qu'il convient à des enfants bien nés, et sont également remarquables par l'uniformité de leur laideur et de leur costume. Toutes les têtes sont découvertes; seul, Van Ostade le père a son chapeau sur la tête, comme le roi de cette lignée sur laquelle il promène un regard paternel. La maison est propre et d'un aspect austère... Le pinceau d'ailleurs est sobre, la lumière amortie. Aucune coquetterie dans le choix des tons; c'est à peine si la monotonie des vêtements noirs est interrompue par la par des jupes couleur de tabac et des culottes d'un ton noisette; l'opposition des noirs et des blancs paraît franche d'abord, mais elle est conque dans une gamme si habilement adoucie qu'elle égaré le tableau sans le faire crier, et réveille l'attention sans blesser l'œil. Charmante composition qui respire l'émotion tranquille, la paisible félicité d'une famille unie, depuis le père qui tient sa main dans la main de sa femme, jusqu'au plus jeune enfant qui offre des cerises à sa petite sœur. » La *Famille de Van Ostade* a été gravée par Chataigner et Orman, dans le *Musée Filhol*, et par Réveil (au trait).

D'autres compositions du maître ont été gravées par W. Baillie, Basan, Beauvarlet, Benazech, Edme Bovinet, P. Chenu, J. Greenwood, J. Heudelot, Gab. Huquier, Fr. Janinet, J.-Ph. Le Bas, Salv. Le Gros, J.-E. Marcus, P.-A. Martini, J. Pelletier, Vischer, Wille, etc.

Adriaan van Ostade a exécuté lui-même à l'eau-forte une cinquantaine de pièces dans lesquelles il a déployé son sentiment du pittoresque et de la réalité, et parmi lesquelles nous citerons : le *Paysan avec une petite toue noire*, le *Paysan qui rit*, le *Paysan avec un bonnet pointu*, des *Fumeurs*, le *Paysan sonnant du cor*, le *Vieilleux*, la *Tendresse champêtre*, l'*Homme et la femme causant ensemble*, la *Grange*, la *Cruche vide*, la *Poupée demandée*, l'*Ecole*, le *Coup de couteau*, les *Harangueurs*, des *Gueux*, la *Devidesse*, les *Pêcheurs*, le *Savetier*, le *Marchand de lunettes*, la *Chanseuse*, la *Fieuse*, le *Peintre*, le *Trictrac*, le *Rémouleur*, le *Bénédictin*, les *Musiciens ambulants*, le *Charcutier*, le *Charlatan*, la *Fête sous la treille*, la *Danse au cabaret*, le *Gouter*, etc.

Ostade (L'ATELIER D'ADRIEN VAN), tableau d'A. van Ostade, au Louvre. V. ATELIER.

OSTADE (Isaac VAN), frère cadet d'Adrien. Il naquit à Lubbeek en 1613, selon quelques biographes, ou plus vraisemblablement en 1617, date admise par la plupart des auteurs. On pense qu'il se forma sous la direction de son frère, à l'exemple duquel il peignit, dans ses premières années, des scènes de tabagie et des intérieurs rustiques. Exécutés dans un ton rembrun et avec quelque dureté de touche, les ouvrages qu'il fit en ce genre sont assez peu estimés des connaisseurs. Mais il ne tarda pas à trouver une voie originale dans laquelle il se montra véritablement maître; il se mit à peindre des scènes en plein air, haltes de voyageurs, paysans arrêtés sur la place d'un village, charretiers faisant boire leurs chevaux, ménestriers jouant à la porte des chaumières, patineurs prenant leurs ébats sur la glace. Ici, on ne peut qu'admirer la beauté du paysage, la tournure pittoresque et la vérité des figures, la vigueur et la franchise du coloris. En général, dit Waagen, dans les œuvres d'Isaac, les tons locaux des chairs, aussi clairs que dans les tableaux d'Adrien, tendent plus au jaune, tandis que les ombres se rapprochent du brun foncé; ses formes aussi sont plus accentuées et moins fondues. « Mais sa supériorité éclate dans le paysage, où il fait circuler une lumière tiède et caressante qui va se dégradant jusqu'aux lointains les plus profonds et qui se laisse deviner sans jamais qu'elle éclate, soit qu'elle glisse sur l'eau paresseuse d'un étang, soit qu'elle pénètre dans les feuillus des buissons, dans l'épaisseur des feuillages ou qu'elle dore les murs d'une maison rustique.

Les tableaux d'Isaac van Ostade sont beau-

coup plus rares que ceux d'Adrien. Le plus grand nombre a été accaparé par les collectionneurs anglais, ce qui explique pourquoi ce maître est moins populaire chez nous que son aîné. Les Louvres, toutefois, possèdent quatre beaux ouvrages d'Isaac : une *Halle de voyageurs à la porte d'une hôtellerie*, peinture brillante, d'une grande énergie de ton et de touche; la *Halle* (un voiturier s'est arrêté à la porte d'un cabaret et se fait servir à boire) et deux tableaux représentant des *Patineurs* et des gens en train sur un canal gelé. Les musées de Hollande sont assez peu riches en œuvres de cet artiste; celui de La Haye n'en possède aucune; celui d'Amsterdam a un *Paysan tenant un pot de bière* et des *Voyageurs arrêtés devant un cabaret*. Une autre *Halle de voyageurs* se voit au musée de Bruxelles. La galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle, possède un *Paysan qui rit* et un *Intérieur rustique* daté de 1641; le musée du Belvédère, à Vienne, un *Arracheur de dents*; la pinacothèque de Munich, une *Scène de patineurs*; la galerie de Dresde, une composition du même genre; le musée de Madrid, un *Buveur* et un *Concert rustique*; le musée de l'Ermitage, des *Fumeurs*, des *Paysans attablés à l'entrée d'un village*, *L'été* et *L'hiver* (deux pendents), etc. Dans les collections anglaises, on remarque : des *Halles de voyageurs* (à Buckingham-Palace, dans la galerie Bridgewater, chez M. Holford et chez lord Ashburn); des *Scènes d'hiver* (collections Lansdowne, Robert Peel et Baring); une *Entrée de village*, provenant de la célèbre galerie du duc de Choiseul et qui appartient aujourd'hui à sir Robert Peel; des *Paysans écoutant un joueur de violon* (collection de la reine); une *Compagnie joyeuse* (collection Perkins), etc. Un des plus beaux ouvrages d'Ostade, représentant un *Paysage* où sont groupées quatorze figures, fait partie de la galerie Rothschild, à Paris; il a été payé 35,000 francs environ à la vente du cardinal Fesch en 1845. Une autre composition du premier ordre, le *Grand village*, daté de 1646, a figuré à la vente de la galerie San-Donato en 1868, et a atteint le prix énorme de 104,000 francs; il avait été payé 15,000 livres à la vente Randon de Boisset en 1777, et 9,800 francs seulement à la vente Robit en 1801.

Les historiens font mourir Isaac van Ostade à Amsterdam; les uns placent la date de cette mort en 1654, les autres la reculent jusqu'à 1671. Nous ne ferons à ce sujet qu'une observation, a dit M. de Munnich-Chaunelin: s'il était vrai qu'Isaac eût terminé ses jours à Amsterdam en 1654, il s'ensuivrait qu'il avait précédé Adrien dans cette ville, et l'on pourrait s'étonner qu'il se fût ainsi décidé à se séparer d'un frère avec lequel il paraît avoir vécu étroitement uni. Dans le tableau qu'Adrien a fait de sa famille et que nous avons décrit dans la biographie de ce maître, on voit, au second plan, un jeune homme et une jeune femme debout, qu'on suppose être Isaac et sa femme. On a cru reconnaître aussi le plus jeune des Ostade parmi les personnages d'une composition de G. van Tilborg, qui est au musée de La Haye et qui représente une *Société de peintres d'un repas chez Adrien van Ostade*. Dans le nombre de ces personnages, on désigne Paul Potter et sa femme; or, les biographes nous apprennent que le célèbre peintre d'animaux se maria à La Haye en 1650, et ils ajoutent qu'il revint se fixer à Amsterdam en 1652 et qu'il y mourut deux ans plus tard.

OSTAGRE s. f. (o-sta-gré — du gr. *osteon*, os; *agra*, prise, action de saisir). Chir. Pince propre à saisir les os ou les esquilles. Il Davier de dentiste.

OSTARDE s. f. (o-star-de). Ornith. Nom vulgaire de l'outarde.

OSTARIPHYTE s. m. (o-star-ri-phi-te — du gr. *ostion*, petit os; *phuton*, plante). Bot. Fruit pulpeux et drupacé.

OSTARTHROACE s. f. (o-star-tro-ka-se — du gr. *osteon*, os, et de *arthroace*). Chir. Cancer des os.

OSTASCHIKOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 253 kilom. O. de Tver, sur une petite presqu'île qui s'avance dans la partie méridionale du lac Seliger, par 59° 9' 40" de latit. N. et 30° 59' 40" de longit. E.; 10,000 hab. Banque. Ferronnerie, grandes fabriques de chaussures; fonderies de suif, tanneries; grand commerce de blé, bois, viande et poissons salés, cuirs, suif, cire, miel, etc. Construction active de barques pour la navigation du Volga.

OSTE s. f. (o-ste). Mar. Manœuvre qui sert à brasser les vergues, dans les bâtiments à antennes.

OSTÉ, OSTÉO ou **OSTO**, préfixe qui signifie os et qui vient du grec *osteon*, en composition *osto*, os, nœud, le même que le sanscrit *asthi*, *asthika*, en composition *astha*, os, nœud de fruit, qui se retrouve également dans le persan *astah*, kourde *astil*, ossète *asteg*, latin *os*, ossis, albanais *asthi*, etc. Comparez l'albanais *astherate*, coquille, écaille de tortue. L'arménien *osgr* indique un suffixe différent, qui paraît dans l'irlandais *easgar*, nœud, et le kymrique *asgar*, armoricain *as-kourn*, os. La racine ne peut être que *as*, qui signifie en sanscrit jeter, lancer. L'os ou le

nœud serait ainsi ce que l'on rejette comme inutile à l'alimentation.

OSTÉ s. m. (o-sté — rad. *ost*, maison). Féod. Celui qui tenait une maison du seigneur, et qui était son justiciable.

OSTÉALGIE s. f. (o-sté-al-ji — du préf. *osté*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans les os.

OSTÉALGIQUE adj. (o-sté-al-ji-ke — rad. *ostéalgie*). Pathol. Qui a rapport à l'ostéalgie; *Douleur OSTÉALGIQUE*.

OSTEAL s. m. (o-sto). Anc. archit. Grand cercle placé dans la partie supérieure d'une fenêtre à meneaux. Il Rosace, médaillon.

OSTÉIDE s. m. (o-sté-i-de — du préf. *osté*, et du gr. *eidos*, aspect). Anat. Nom donné aux dents, qui ont l'apparence, mais non la constitution des os.

— Méd. Production osseuse accidentelle. Il Incurtion calcaire des tissus ou des tendons fibreux. Syn. d'ostéofibrose.

— Minér. Concrétion qui a la forme d'un os.

OSTÉINE s. f. (o-sté-i-ne — du gr. *osteon*, os). Chim. V. OSSÉINE.

OSTÉITE s. f. (o-sté-i-te — du gr. *osteon*, os). Pathol. Inflammation du tissu osseux. Il On dit aussi OSTITE.

— Encycl. Pathol. Si l'on examine un fragment d'os enflammé, on remarque d'abord un décollement facile du périoste, au-dessous duquel se trouvent de petites taches roses dues à la dilatation des vaisseaux sanguins contenus dans les canalicules osseux. Ceux-ci renferment, en outre, un liquide transparent, semblable au suc huileux des os. Dès le début, l'inflammation augmente la vascularité du tissu osseux; à un degré plus avancé de la maladie, le tissu compact se décompose en lamelles, dont les plus internes, refoulées vers le canal médullaire, finissent par l'oblitérer.

L'ostéite, abandonnée à elle-même, peut se terminer par résolution, par suppuration, par carie et par nécrose. Lorsque la résolution doit avoir lieu, l'os reprend peu à peu son aspect normal; le périoste se recolle et sécrète une nouvelle quantité de substance osseuse, qui remplit les canalicules formés pendant l'état morbide, de sorte qu'au bout d'un certain temps il serait très-difficile de reconnaître les traces de la maladie. Dans les cas de suppuration, les taches roses qui se forment dans la première période s'agrandissent et gagnent peu à peu la surface de l'os jusqu'à ce qu'enfin, arrivées au moment où elles ne sont plus séparées du périoste que par une mince lamelle, celle-ci est absorbée à son tour, et les bourgeons vasculaires vont s'épanouir à l'extérieur. D'après Gerdy, les os enflammés se gonflent; mais tantôt leur tissu éprouve une raréfaction qui en augmente la légèreté, c'est là le cas de l'ostéite rarefiante; tantôt il devient plus compacte, c'est l'ostéite ulcéreuse. Les terminaisons par carie et par nécrose ne sont pas très-rares; elles constituent, pour ainsi dire, des affections particulières, dont l'ostéite serait une cause déterminante.

Les causes les plus fréquentes de l'ostéite sont : les contusions, les plaies, les fractures, les amputations, les pressions prolongées, le contact de corps étrangers, l'action des causes locales, l'inflammation des parties molles voisines, le rhumatisme, la scrofule, la syphilis, le rhumatisme, la goutte, etc. Les causes extérieures sont de beaucoup les plus puissantes; c'est pourquoi on observe le plus souvent l'ostéite sur les os les plus superficiellement placés. L'ostéite, dit Follin, peut se développer sans aucune souffrance à son début; mais le plus souvent, il existe une douleur profonde et quelquefois assez vive, qui naît spontanément, disparaît de même et peut augmenter par la pression et la marche. Les os malades souffrent souvent pendant la nuit à la chaleur du lit; quelquefois, ils se laissent cauteriser sans devenir notablement douloureux. Lorsque l'ostéite existe depuis quelques temps, on ne tarde point à constater une augmentation de volume de l'os, non seulement en épaisseur, mais encore en longueur. Si l'inflammation a son siège sur un point très-limité, on constate la formation d'une tumeur, tantôt embrassant toute la circonférence de l'os (ostéostose), tantôt bornée à l'une de ses faces (exostose). La température est considérablement augmentée au niveau des os enflammés, et les parties molles participent toujours plus ou moins à l'inflammation. Celle-ci, lorsqu'elle occupe un os volumineux, détermine quelques symptômes généraux, tels que perte d'appétit, accélération du pouls, augmentation générale de température.

L'ostéite des épiphyses ne présente point les caractères de l'ostéite des autres parties de l'os. C'est une maladie à marche insidieuse qui se ressemble beaucoup à la périostite aiguë, avec laquelle elle est presque toujours liée. Elle s'annonce par des symptômes généraux. Le malade a une fièvre ardente; le pouls bat de cent vingt à cent cinquante pulsations par minute; sa peau est sèche, brillante, son visage abattu; il ne dort pas ou éprouve un délire paroxysmal assez intense. Il y a en même temps de la céphalalgie, des vomissements, des nausées, quelquefois des vomissements, mais presque toujours de la diarrhée. Un frisson très-énergique marque un général

l'invasion de la maladie qui, à cette première période, est souvent méconnue. Dans la seconde période, la douleur devient très-vive à la pression et aux mouvements qu'on imprime aux points primitivement affectés. Le malade éprouve comme la sensation d'une rupture de l'os. Le membre est engorgé, dur, et la tuméfaction des parties molles est primitivement circonscrite par un bord abrupt, correspondant aux limites de la phlegmasie intra-osseuse. Puis la suppuration se manifeste et en même temps on constate une mobilité anormale dans les fractures, mais avec un frotement un peu rugueux. Les fragments vont quelquefois jusqu'à perforer les téguments pour se faire jour au dehors. Ces graves désordres sont le plus souvent accompagnés d'infection purulente et suivis de mort.

Le traitement de l'ostéite varie suivant la cause qui l'a produite. Ainsi la syphilis, le scorbut, la scrofule, le rhumatisme, la goutte demandent un traitement particulier, qui a pour but de modifier tout l'organisme. Cependant, dans les cas de syphilis, lorsque le traitement dure longtemps, il faut plutôt insister sur l'iodure de potassium que sur les mercuriaux. L'ostéite d'origine traumatique doit être combattue par les émissions sanguines et les topiques émollients. Laugier propose de ponctionner les os et d'opérer ainsi une saignée locale. Ce moyen paraît avoir réussi dans certaines circonstances. Quant au traitement de l'ostéite épi-physaire, il consiste dans une large incision qui arrive jusqu'à la partie malade de l'os. Par ce moyen, on prévient les collections purulentes et les accidents qui en sont la suite. On fait de fréquents pansements avec des injections détersives et l'on arrive ainsi quelquefois à conserver le membre affecté. Si les incisions ne réussissent pas, il faut se décider à l'amputation de la partie malade, ce qui est malheureusement fréquent, les affections des os étant peu accessibles aux divers moyens que préconise la thérapeutique.

— Bibliogr. Malgaigne, *Essai sur l'inflammation, l'ulcération et la gangrène des os*, dans les *Archives générales de médecine* (1832); Gerdy, *Mémoire sur l'état matériel ou anatomique des os malades*, dans les *Archives de médecine* (1836); Gosselin, *Mémoire sur les ostéites épi-physaires des adolescents*, dans les *Archives de médecine* (1858); Gamet, *De l'ostéopériostite épi-physaire* (thèse, Paris, 1862); Morven Smith, *Observations relatives à l'incision du périoste et à la trépanation des os dans certaines inflammations purulentes qui constituent la première période de la nécrose*, dans les *Archives de médecine* (1859); Jobert, *Recherches sur la nécrose et la trépanation des os*, dans le *Journal hebdomadaire des sciences médicales* (1836).

— Art vétér. Chez les animaux domestiques, divers causes, les uns traumatiques, les autres constitutionnelles, peuvent donner naissance à l'ostéite. Parmi les premières, on peut compter toutes les violences extérieures, les coups, les contusions, les blessures, les fractures, l'action de la chaleur et du froid, etc. On observe très-souvent cette affection sur les os des mâchoires et de la face des grands ruminants, et, dans ce cas, elle est presque constamment déterminée par des contusions, des coups d'aiguillon ou des coups de corne; mais, dans beaucoup de cas, l'ostéite dépend de vices constitutionnels ou survient consécutivement à l'inflammation et surtout à la suppuration des tissus voisins. Ainsi, l'on trouve souvent le sommet des apophyses des vertèbres frappé de carie dans le mal de taupé ou le mal de garrot. Les os des chevaux mous et lymphatiques, dont le système osseux est très-développé et qui ont les extrémités des os grosses et sujettes à se gonfler, ceux des chevaux morveux et farcieux sont très-susceptibles de s'enflammer et de se carier. D'autres fois, la maladie est générale et attaque, sans causes connues, tout l'appareil osseux. On l'a vu parfois revêtir la forme exotique, cas fort grave, mais heureusement très-rare.

La marche de l'ostéite est toujours lente; elle arrive à sa période de terminaison qu'au bout de trois semaines et même d'un à deux mois. La terminaison la plus rare est la résolution. Les autres terminaisons sont l'induration, de laquelle résultent les exostoses, la mortification, qui amène la nécrose, et la suppuration, qui produit la carie et le ramollissement.

Lorsque la maladie est récente, le traitement est le même que celui qui convient pour l'inflammation des parties molles. On emploie les cataplasmes, les bains émollients, les saignées locales, reitérées, etc. S'il y a gonflement de l'os, on fait usage des frictions de pommade mercurielle et quelquefois du feu. Lorsque la suppuration s'est établie, il faut donner issue aux liquides par une opération chirurgicale.

— Ostéite exotique des bêtes bovines. Au début de cette maladie, l'animal éprouve une salivation abondante; il a l'appétit dépravé, la colonne vertébrale et les membres roides; il marche péniblement. Plus tard, il se soulevait avec peine, se lève difficilement; ses membres sont engorgés, surtout aux jarrets, aux articulations de la hanche et du coude; les mâchoires et les gencives sont gonflées, les dents branlent dans leurs alvéoles, l'ap-

pétit est diminué. Plus tard encore, ces symptômes s'aggravent, les engorgements augmentent, les os se fracturent, les animaux maigrissent rapidement et succombent au milieu de douleurs atroces.

On a attribué cette affection aux habitations malsaines et humides, aux refroidissements qu'éprouvent les animaux en hiver lorsqu'on les fait sortir de l'étable chaude pour les conduire à l'abreuvoir, à la grande sécheresse, à la privation d'aliments verts, et, enfin, à l'usage d'une eau saturée de sels terreux.

Au début, on traite cette maladie par des émollients en lotions sur les parties malades; plus tard, on applique des vésicatoires sur les os malades, et, lorsque les croûtes sont tombées, on frictionne avec la pommade mercurielle; enfin, M. Hübner dit avoir obtenu de bons résultats de l'administration des carbonates alcalins.

OSTENDAIS, AISE s. et adj. (o-stan-dé, è-ze). Géogr. Habitant d'Ostende, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : Les OSTENDAIS. Les pêcheurs OSTENDAIS. Il On dit aussi OSTENDIS, OISE.

OSTENDE s. f. (o-stan-de). Huitre d'Ostende, petite espèce d'huitre très-estimée : Une douzaine d'OSTENDES.

OSTENDE, ville forte de Belgique, province de la Flandre occidentale, à 22 kilom. O. de Bruges, ch.-l. d'arrond., au bord de la mer du Nord, à une extrémité des canaux qui conduisent à Bruges, à Gand, à Nieuport et à Dunkerque; 10,000 hab. Fabriques de toiles à voiles, cordages; construction de navires. La pêche de la morue et des harengs y est active; celle des huitres est l'objet d'un commerce important. Bien que quelques industries y prospèrent, Ostende est une ville commerçante, et non manufacturière. On y fait des armements pour la navigation de long cours.

Le port, dont l'entrée est dangereuse par les gros temps, est fréquenté par des bâtiments de toute grandeur. Deux longues jetées ferment le chenal qui conduit de la mer dans les deux bassins et servent également de promenade aux baigneurs. « Le chenal, dit un auteur, présente à son entrée une ouverture de 150 mètres de largeur, qui se réduit à 100 v. à-vis de l'écuse des bassins. Dans les eaux vives, la marée monte à 5 mètres dans le port; de sorte que, le radier de son écluse est à 1 mètre au-dessous de la basse mer, il y a, à haute mer, 6 mètres d'eau sur ce radier. Le port est barré de bancs sur lesquels il n'y a que 3 mètres d'eau environ; mais, en dedans de la barre, il y en a suffisamment, même à la basse mer, pour de très-gros vaisseaux. Au dedans de la barre, le mouillage est bon; mais les bancs sont sujets à changer de position par l'effet des marées. »

Bâtie sur un promontoire, Ostende oppose aux flots de l'Océan une digue en pierres de taille, revêtue de briques unies et communiquant avec les rues au moyen de deux ponts. Les flots viennent se briser, à marée haute, contre les dalles de cette digue. La plage, qui a de 200 à 400 mètres de largeur et s'étend à perte de vue, à marée basse, est formée d'un sable bien blanc, compacte, offrant une surface plane en pente douce insensiblement, et elle est fréquentée par de nombreux baigneurs. C'est à ses bords de mer qu'Ostende doit la vogue qu'elle a acquise et qui y fait affluer chaque année un nombre considérable d'étrangers.

Ostende, contrairement aux autres villes de Flandre, la plupart riches en vieux monuments, ne se recommande par aucun édifice public; on ne peut guère signaler que la nouvelle église, dans laquelle on remarque un monument consacré à la reine Louise, morte à Ostende en 1850; il est formé d'un groupe de trois figures sculptées.

Les huitres d'Ostende, qui jouissent d'une grande célébrité et dont Paris fait une grande consommation, ne sont pas pêchées dans le voisinage de cette ville, mais apportées d'Harcourt, de Colchester, etc., et engraisées dans des parcs; il y a à Ostende plusieurs de ces huîtreries. Les environs de la ville offrent des promenades agréables.

Au commencement du ix^e siècle, Ostende n'était qu'un chétif village habité par de misérables pêcheurs; elle ne prit un peu d'importance que sous le règne de Philippe le Bon, qui accorda aux habitants le droit de creuser un nouveau port et un nouveau bassin accessibles aux grands navires, et l'entourer de murailles. En 1583, le prince d'Orange lui donna des fortifications régulières, et depuis lors elle eut à soutenir plusieurs sièges. En 1601, elle fut attaquée par l'archiduc Albert. En 1604, après un investissement et un siège de plus de trois ans, Ostende fut presque entièrement détruite et tomba au pouvoir des Espagnols. Une partie de ses habitants se retira alors en Hollande. On reconstruisit la ville, qui fut prise de nouveau en 1706, cédée à l'empereur d'Allemagne en 1715, assiégée et prise, en 1745, par les Français, qui la rendirent à l'Autriche en 1748. En 1768, on établit à Ostende un parc d'huitres et on y creusa, neuf ans plus tard, le bassin qui est encore en usage aujourd'hui. Son port fut déclaré port franc en 1781. A l'époque de la révolution (1794), les Français s'emparèrent d'Ostende, que les Anglais attaquèrent sans succès en 1798, et ils en conservèrent la pos-

session jusqu'en 1814. A cette époque, Ostende fut comprise dans le royaume des Pays-Bas, d'où elle fut détachée lors de la création du royaume de Belgique.

L'empereur Charles VI, ayant établi une compagnie des Indes, choisit Ostende pour son entrepôt; mais les puissances voisines, et particulièrement l'Angleterre et la Hollande, s'étant opposées à cet établissement, il fut réglé en 1731, par le traité de Vienne, auquel les états généraux accédèrent en 1732, que la Compagnie d'Ostende ne ferait plus le commerce des Indes orientales, ce qui nuisait beaucoup à la prospérité de cette ville. Aujourd'hui, Ostende est, après Anvers, le port le plus important de la Belgique. Cette ville, bien fortifiée du côté de la mer, n'a, du côté de la terre, qu'une enceinte assez faible, et serait hors d'état de soutenir un siège.

Ostende à Bruges (CANAL D'), canal de Belgique, province de la Flandre occidentale. Il commence au port d'Ostende, sur la mer du Nord, reçoit le canal de Nieuport à Ostende et aboutit, à Bruges, au canal de Bruges à Gand, après un développement de 24 kilom. Les gros navires marchands et même les frégates peuvent le parcourir. Le tirant d'eau navigable est de 4m,15.

OSTEN-SACKEN (Dmitri, comte D'), général russe, né en 1790, mort à Saint-Petersbourg en 1864. Des l'âge de quinze ans, il entra dans l'armée, prit part aux batailles d'Eylau et de Friedland, se distingua pendant les guerres de 1812 à 1815 et devint général-major en 1825. Attaché, à cette époque, au général Paskévitch en qualité de chef d'état-major, Osten-Sacken partit pour le Caucase, où il se fit remarquer aux sièges d'Achalskalki et de Kars, à la bataille d'Araxos. Lors de l'insurrection polonaise en 1830, Osten contribua à la réprimer et prit une part brillante à la sanglante bataille d'Ostrolenka, puis à la prise de Varsovie. En 1843, il reçut le grade de général de cavalerie, commanda ensuite divers corps d'infanterie, rejoignant, en 1853, le corps d'armée du général Gortschakoff envoyé en observation sur le Pruth au moment où la guerre d'Orient devint menaçante, prit, au commencement des hostilités, le commandement militaire d'Odessa et défendit vigoureusement cette ville lorsque les flottes alliées vinrent l'attaquer le 22 avril et le 16 mai 1854. Appelé à Sébastopol, il fut chargé de défendre la partie sud de cette place contre les alliés, donna de nouvelles preuves de son habileté et de son courage, reçut le grade de général adjutant et fut appelé par le czar à siéger au conseil de l'empire.

OSTENSIBLE adj. (o-stan-si-ble — du lat. *ostendere, ostensum*, montrer). Qui peut être montré, qui est fait pour être montré : On lui donna des instructions OSTENSIBLES et des instructions secrètes. Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse OSTENSIBLE. (D'Alemb.)

— Que l'on ne cache pas, que tout le monde peut connaître : Travailler d'une manière OSTENSIBLE à renverser le gouvernement.

OSTENSIBLEMENT adv. (o-stan-si-ble-man — rad. *ostensible*). D'une manière ostensible, visible, qu'on ne cache pas : C'est sur le dogme de l'Eucharistie que catholiques et protestants, en général, se séparent le plus OSTENSIBLEMENT. (P. Leroux.)

OSTENSIF, IVE adj. (o-stan-sif, i-ve — du lat. *ostendere, ostensum*, montrer). Se disait autrefois des pièces diplomatiques qui peuvent être communiquées, par opposition aux pièces secrètes. Il On dit aujourd'hui OSTENSIBLE.

OSTENSION s. f. (o-stan-si-on — lat. *ostensio; de ostendere, montrer*). Action de montrer. Il Vieux mot.

— Liturg. Exposition des reliques à la dévotion des fidèles.

OSTENSIOIR s. m. (o-stan-si-oir — rad. *ostension*). Liturg. Vase sacré, pièce d'orfèvrerie dans laquelle on place l'hostie consacrée, lorsqu'on veut l'exposer à la vue et à la vénération des fidèles. Il On écrit quelquefois OSTENSIOIRE.

— Encycl. L'usage de l'*ostensioir* remonte à l'époque où les chanoines du chapitre de Liège instituèrent la Fête-Dieu, c'est-à-dire en 1247. La forme de l'*ostensioir* a souvent varié. Il existe un rituel romain, sur vélin, qui fut écrit au xiv^e siècle et qui contient un dessin représentant un *ostensioir* ayant la forme d'une petite tourelle à jour. Au commencement du xvi^e siècle, on se servait dans presque toute l'Eglise romaine d'*ostensioirs* de cette forme. Celui du trésor de Reims, qui fait l'admiration de tous les antiquaires, représente un clocher à cinq pans. Sur une galerie à jour, et que supportent deux contre-forts à trois marches superposées et ornées de petits clochetons et de figures ogivales, repose une fleche en cuivre doré. Au milieu de l'*ostensioir* se dresse un tube de cristal qu'on peut abaisser et lever à volonté. La hauteur de cet *ostensioir* est de 0m,55. Un antiquaire d'un grand mérite, M. l'abbé Cerf, prétend que cet *ostensioir* date du xiii^e siècle; mais il est probable que, si c'est une œuvre de cette époque, il a dû être employé en guise de reliquaire et que ce n'est que dans la suite qu'on a eu la pensée de s'en servir comme d'*ostensioir*.

La forme de soleil donnée à l'*ostensioir* apparaît sous le règne de Louis XII. Cette forme

domine partout aujourd'hui. Il arrivait souvent que l'*ostensioir* n'était composé que d'un simple cercle, quelquefois en or, d'autres fois doré ou même argenté. Il en existe un de cette forme dans le trésor de l'église de Notre-Dame à Reims. Il est d'une très-petite dimension. Il est à croire qu'il n'a été fabriqué que vers les dernières années du xvi^e siècle; c'est l'époque de la Renaissance qui a produit des monstrances, comme on disait alors, d'un luxe extraordinaire et de formes aussi variées qu'élegantes.

Rien ne réglait la matière dont les *ostensioirs* devaient être fabriqués; il en existe en or, en argent, en cuivre, en étain. Leurs dimensions n'ont pas moins varié; on en a construit en France d'une grandeur prodigieuse. Celui du trésor de Notre-Dame de Paris atteignait une hauteur de cinq pieds. A Périgueux, on voit dans l'église principale un *ostensioir* qui ne mesure pas moins de 1m,50. A Rome, au contraire, il est rare de trouver de grands *ostensioirs*. A la procession du Saint-Sacrement, le pape tient dans sa main un *ostensioir* en cristal de roche dont la hauteur ne dépasse pas 0m,30. Dans certaines églises de France, on a possédé des *ostensioirs* d'un poids si considérable, que le prêtre chargé de porter le saint sacrement était obligé de laisser le pied à la sacristie et de ne prendre que la partie de l'instrument qui contenait l'hostie.

En somme, l'*ostensioir*, malgré l'universalité de son emploi, paraît n'être considéré que comme un vase sacré d'un ordre inférieur, car les lois ecclésiastiques, qui veulent que les autres vases soient d'or ou d'argent, ne prescrivent rien de semblable au sujet de celui-ci. De plus, le ciboire et le calice doivent être bénis par l'évêque, au lieu qu'on se contente, pour l'*ostensioir*, de la bénédiction d'un simple prêtre. Cette espèce d'infériorité s'explique par l'invention récente de l'*ostensioir*.

OSTENTATEUR, TRICE adj. (o-stan-tateur, tri-se — lat. *ostentator; de ostendere, fréquenter, de ostendere, montrer*). Qui a de l'ostentation; qui est fait avec ostentation. Ce ne sont pas là de ces modestes OSTENTATRICES qui se glorifient. (Chateaub.) Le peuple anglais est grand, fastueux, OSTENTATEUR. (E. Chapsus.)

— Substantif. Personne qui parle ou agit avec ostentation : On aura, au lieu d'un homme soumis, un OSTENTATEUR. (Boss.) Il Peu usité.

OSTENTATION s. f. (o-stan-ta-si-on — lat. *ostentatio; de ostendere, fréquenter, de ostendere, montrer*). Affectation de faire parade de quelque chose; sorte de pompe inspirée par le désir de paraître. De briller : La clémence des princes n'est souvent qu'une OSTENTATION de leur puissance souveraine. (La Rochef.) Il y a deux sortes d'OSTENTATIONS : une OSTENTATION qui se montre en faisant étalage d'un rien, une OSTENTATION qui se cache en faisant mystère de tout. (Fonten.) Les pyramides ne sont que de grossiers monuments d'OSTENTATION. (Volt.) L'OSTENTATION de la prospérité est une insulte pour les malheureux. (Marmontel.) Si le pouvoir exécutif n'est qu'un meuble d'OSTENTATION, il est trop cher; si ce pouvoir est nécessaire au maintien de l'ordre, craignons de l'énervier. (Mirab.) L'OSTENTATION est la marque originelle des parvenus. (Latena.) Un plaisir pris par OSTENTATION cesse d'être un plaisir. (Mme Guizot.) Trop d'OSTENTATION nuit à la grandeur. (Villem.)

— Syn. Ostentation, étalage, montre, etc. V. ÉTALAGE.

OSTÉO, préfixe. V. OSTÉ.

OSTÉOCELE s. f. (o-sté-o-sé-le — du préf. *ostéo*, et du gr. *kêlé*, tumeur). Pathol. Tumeur produite par l'ossification d'un ancien sac herniaire.

OSTÉOCLASTIE s. f. (o-sté-o-kla-si-é — du gr. *osteon*, os; *klao*, je brise). Art vétér. Maladie des os, appelée aussi POURRITURE OSSEUSE.

OSTÉOCOLLE s. f. (o-sté-o-ko-le — du préf. *ostéo*, et de *colle*). Miner. Chaux carbonatée qui se dépose sur les objets plongés dans les eaux de certaines fontaines incrustantes, et qui passait autrefois pour avoir la propriété de coller les fragments des os fracturés.

— Encycl. La chaux carbonatée laisse souvent des dépôts ou des concrétions autour de corps étrangers, tels que des rameaux d'arbres, des tiges de roseaux ou d'autres plantes, etc. Le moule intérieur venant ensuite à se décomposer et à se détruire, il en résulte une sorte de tuyau calcaire ou tuffacé, quelquefois mélangé de matière siliceuse, raboteux à l'extérieur, blanchâtre, jaunâtre ou grisâtre. Ce sont ces tubes que les anciens ont désignés sous le nom d'*ostéocolle*. Ils se forment surtout dans les sols sablonneux, herbeux, traversés par des eaux qui tiennent du calcaire en dissolution. Tant qu'ils sont dans la terre, ils sont tendres et fragiles; aussi a-t-on de la peine à en tirer de grands morceaux; mais ils durissent à l'air. L'ancienne médecine avait attribué à l'*ostéocolle* la merveilleuse propriété de souder ou de coller les os fracturés.

OSTÉOCOPE adj. (o-sté-o-ko-pe — du préf. *ostéo*, et du gr. *kopid*, je coupe). Pathol. Se dit des douleurs aiguës qui se font sentir dans les os, et qui sont ordinairement des accidents tertiaires des affections syphilitiques.

— s. f. Maladie des os, douleur semblable à celle qu'éprouverait celui dont on brise les os. Il Mot donné par l'Académie, mais qui est complètement inusité.

— Encycl. La douleur *ostéocope* se manifeste dans les os, quelquefois dans les articulations; elle est presque toujours causée par une affection de nature syphilitique, et fréquemment accompagnée de diverses affections cutanées. Ce symptôme de la syphilis a été constaté par les premiers auteurs qui s'en sont occupés. Léonicien s'exprime ainsi à ce sujet : « Il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi cette maladie s'accompagne de douleurs atroces; il est reconnu que les douleurs sont en raison inverse du nombre des pustules, c'est-à-dire qu'elles sont intolérables quand il y a peu de pustules ou quand il ne s'en manifeste pas; la faiblesse de l'organisation a tenté en vain de porter au dehors et de fixer sur la peau le principe morbide qui a été obligé de séjourner à l'intérieur. La présence de cette matière corrosive sur les articulations fait ressentir les plus affreux tourments. » Jean de Vigo, en 1514, plaçait au nombre des symptômes syphilitiques les douleurs des articulations, des os de la tête, des épaules, des bras, des lombes, des hanches et des tibias. Le siège de ces douleurs est généralement dans les os plats et dans les os longs; mais il n'est pas rare de les rencontrer dans les articulations. Pour les os plats, elle siège dans le diaphyse, et pour les os longs dans la membrane médullaire; mais il y a encore d'autres points où le virus se fait sentir douloureusement, tels que la substance propre des os, ainsi que le périoste.

Les douleurs *ostéocopes* ont un caractère qui leur est propre : c'est qu'elles ne se manifestent que pendant la nuit. Dans le jour, les malades sont tranquilles et souvent même ne se rappellent pas le siège du mal; mais, dès que la nuit approche, la douleur commence à se réveiller, et, lorsque le malade se couche, elle devient de plus en plus intense jusqu'à minuit, où elle atteint son maximum d'intensité; elle est alors brûlante, pongitive, déchirante, et persiste dans cet état à peu près l'espace d'une heure. Elle chasse le sommeil, tourmente horriblement le malade et lui fait pousser des cris de désespoir; bientôt elle diminue progressivement et se dissipe tout à fait aux premiers rayons du soleil. On s'est souvent demandé d'où venait cette exaspération des douleurs *ostéocopes* pendant la nuit; la seule réponse qu'on ait pu donner, c'est qu'elle était due à la chaleur du lit, et ce qui semble le prouver jusqu'à un certain point, c'est que les malades trouvent du soulagement en portant les membres dans les endroits du lit où la fraîcheur s'est encore conservée. La douleur est encore plus vite conjurée s'ils quittent leur couche pour se promener en plein air. Néanmoins, il convient de faire remarquer que la douleur commence régulièrement le soir, lors même que le malade est encore levé, ce qui prouve évidemment, à nos yeux, que la nuit a une influence sur le retour de ces accès. Il faut bien reconnaître, du reste, quelque bizarre que cela puisse paraître, que ce phénomène, loin d'être particulier aux douleurs *ostéocopes*, se reproduit dans bien d'autres affections et a même un certain caractère de généralité.

On pourrait confondre quelquefois les douleurs rhumatismales avec les douleurs *ostéocopes*; mais la distinction sera facile si l'on réfléchit que les premières se déclarent indistinctement pendant le jour et pendant la nuit, qu'elles occupent le plus souvent les articulations seules, qu'elles sont mobiles et que la chaleur du lit, loin de les exaspérer, les calme, au contraire, le plus souvent. En outre, il est rare que les douleurs *ostéocopes* se montrent sans engorgements et sans une altération plus ou moins profonde du tissu osseux; elles s'accompagnent presque toujours de nécroses et surtout d'exostoses.

Le pronostic des douleurs *ostéocopes* est favorable lorsqu'elles ne présentent aucune complication; mais il est inquiétant lorsqu'elles s'accompagnent d'exostoses, de nécroses ou de carie.

Le traitement est général et local : le traitement général consiste dans l'emploi des mercuriaux, des sudorifiques et des iodures; le traitement local a beaucoup varié depuis le xvi^e siècle. Aquilanus faisait application, sur les parties malades, des cataplasmes d'amidon et de la thériaque; en dernier ressort, il avait recours à une pommade composée de résine de pin, d'encens, de litharge, de graisse de renard, d'axonge de porc, d'huile de laurier et de mercure. La médication la plus curieuse est celle de Phrisius : « Faites cuire, dit-il, un renard dans quantité suffisante d'eau, avec du romarin, de la camomille, de la pariétaire et de la matricaire; faites bouillir jusqu'à diminution de moitié; passez et ajoutez à la colature de l'huile commune en proportion d'un tiers; faites bouillir de nouveau. Faites des fomentations avec cette décoction sur les membres douloureux et appliquez des compresses trempées dans cette décoction. » Quelques médecins ont conseillé des liniments avec des vers de terre cuits dans le vin ou dans l'huile; d'autres ont employé l'huile de rue, de lis, de scorpion, de vipère, etc. On se contente aujourd'hui, le plus souvent, du traitement général antisyphilitique, ou bien on applique sur les parties

douloureuses des cataplasmes narcotiques; on fait des frictions avec l'onguent mercuriel; on applique des compresses imbibées d'une solution de sublimé, ou bien encore on fait usage des fumigations de cinabre. « Enfin, dit Astruc, il y a des douleurs si intenses, si opiniâtres, si rebelles à tous les médicaments, qu'on doit croire qu'il existe des altérations, des caries dans les exostoses, ou des compressions de la médullaire, ou des ulcères sur cette membrane. Lorsque les choses sont à ce point, le parti à prendre est violent, cruel même, mais il est le seul, l'unique : il faut faire une incision cruciale aux téguments, emporter les angles de la plaie, détacher le périoste et perfore l'os avec le trépan jusqu'au siège du mal. S'il ne paraît que quelques gouttes de sang à la suite de cette opération, la prudence veut qu'on s'arrête là; mais si l'on voit sortir une matière purulente ou sanieuse, il est nécessaire de trépaner au-dessus et au-dessous et d'emporter avec le ciseau et le maillet les portions d'os restées entre les couronnes du trépan, pour donner une issue libre au pus et pour introduire les topiques nécessaires. »

OSTÉODERME adj. (o-sté-o-dér-me — du préf. *ostéo*, et du gr. *derma*, peau). Zool. Qui a la peau plus ou moins osseuse.

— s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons, comprenant ceux dont la peau est couverte de plaques ou de grains osseux, tels que le coiffe, le tétrodon, le diodon, le mole, l'hippocampe, l'ovioide, etc.

OSTÉODESME s. m. (o-sté-o-dè-sme — du gr. *osteon*, os; *desma*, lien, ligament). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, type de la famille des ostéodèmes, comprenant cinq ou six espèces, répandues dans les diverses mers.

OSTÉODESMÉ, ÉE adj. (o-sté-o-dè-smé — rad. *ostéodème*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ostéodème.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales dimyaires, ayant pour type le genre ostéodème.

OSTÉODYNIE s. f. (o-sté-o-di-ni — du préf. *ostéo*, et du gr. *odyné*, douleur). Pathol. Douleur des os.

OSTÉODYNIQUE adj. (o-sté-o-di-ni-ke — rad. *ostéodynie*). Qui a rapport à l'*ostéodynie*, qui en a le caractère : Douleur OSTÉODYNIQUE.

OSTÉOECLOSE s. f. (o-sté-o-èl-kô-ze — du préf. *ostéo*, et du gr. *eklosis*, ulcération). Pathol. Ulcération des os.

OSTÉOGÈNE adj. (o-sté-o-jè-ne — du préf. *ostéo*, et du gr. *gennai*, j'engendre). Physiol. Qui concourt à la formation des os : Cellules OSTÉOGÈNES.

OSTÉOGÉNIE s. f. (o-sté-o-jè-ni — du préf. *ostéo*, et du gr. *genesis*, génération). Physiol. Formation, développement des os. Il On dit aussi OSTÉOGÉNÉSIS.

— Encycl. V. OS.

OSTÉOGÉNIE adj. (o-sté-o-jé-ni-ke — rad. *ostéogénie*). Qui a rapport à l'*ostéogénie*; Phénomènes OSTÉOGÉNIQUES. Il On dit aussi OSTÉOGÉNÉSIS.

OSTÉOGLASSE s. f. (o-sté-o-glo-se — du préf. *ostéo*, et du gr. *glossa*, langue). Ichtyol. Nom donné à divers fossiles qu'on prenait autrefois, à cause de leur forme, pour des langues de poisson pétrifiées.

OSTÉOGRAPHIE s. m. (o-sté-o-gra-fo — rad. *ostéographie*). Auteur d'une ostéographie; celui qui s'occupe spécialement d'ostéographie.

OSTÉOGRAPHIE s. f. (o-sté-o-gra-fi — du préf. *ostéo*, et du gr. *graphé*, je décris). Description des os; traité sur les os.

OSTÉOGRAPHIQUE adj. (o-sté-o-gra-fi-ke — rad. *ostéographie*). Qui a rapport à l'ostéographie : Essais OSTÉOGRAPHIQUES.

OSTÉOÏDE adj. (o-sté-o-i-de — du préf. *ostéo*, et du gr. *eidos*, aspect). Méd. Se dit de certaines productions osseuses qui se développent autour des articulations, chez les vieillards, chez certains malades et dans certaines tumeurs.

OSTÉOLITE ou **OSTÉOLITE** s. f. (o-sté-o-lite — du préf. *ostéo*, et du gr. *lithos*, pierre). Miner. Phosphate de chaux naturel.

— Zool. Nom donné anciennement aux ossements fossiles : La Sibérie, la Pologne et l'Angleterre sont remplies d'OSTÉOLITHES. (V. de Bomare.)

— Encycl. Zool. Les anciens ont désigné sous ce nom les ossements fossiles ou pétrifiés qu'on trouve dans les couches terrestres. Ces os, ayant perdu leur substance organique, ne conservent plus guère que leurs parties minérales; mais souvent les vides laissés par la disparition de la première sont remplis par les matières solides que les eaux tiennent en dissolution; l'os conserve ainsi la même forme et presque la même structure, mais il augmente de poids. On reconnaît les *ostéolithes*, ou os pétrifiés, à leur cassure nette. Quelquefois, ils sont imprégnés de matières métalliques; d'autres fois, ils sont comme calcinés; on en trouve aussi de colorés. On rangeait parmi les *ostéolithes* les turquoises, les glossoptères et autres fossiles désignés alors par des noms plus ou moins étranges et

qui ont cessé d'avoir cours dans le langage de la science.

OSTÉOLOGIE s. f. (o-sté-o-lo-jî — du préf. *ostéo*, et du gr. *logos*, discours). Partie de l'anatomie qui traite des os : *Imaginez-vous un grand corps si sec, qu'en le voyant à nu on aurait fort bien pu apprendre l'ostéologie.* (Le Sage.) || Ouvrage sur cette matière : *L'auteur d'une ostéologie estimée.*

— Encycl. V. os.

OSTÉOLOGIQUE adj. (o-sté-o-lo-jî-ke — rad. *ostéologie*). Qui appartient à l'ostéologie : *Etudes ostéologiques.*

OSTÉOLOGIE s. m. (o-sté-o-lo-ghe — rad. *ostéologie*). Celui qui se livre à l'ostéologie.

OSTÉOLYSE s. f. (o-sté-o-li-zé — du préf. *ostéo*, et du gr. *lysis*, action de dissoudre). Pathol. Altération particulière du tissu osseux, qui consiste dans l'usure de la substance, sans qu'il y ait de résidu.

OSTÉOMALACIE s. f. (o-sté-o-ma-la-si — du préf. *ostéo*, et du gr. *malakia*, mollesse). Pathol. Ramollissement des os.

— Encycl. L'ostéomalacie, dont les causes sont absolument ignorées, est une terrible maladie, principalement caractérisée par le ramollissement des os longs, qui deviennent mous et flexibles et prennent le plus souvent des incurvations anormales. Nous avons dit que cette maladie affecte principalement les os longs ; mais il arrive souvent qu'elle prend un caractère de généralité et s'étend à toute la charpente osseuse, de façon à causer au sujet les plus étranges difformités. Très-souvent, surtout si le malade s'obstine quelque temps à conserver la station verticale, malgré la peine incroyablement qu'il trouve bientôt à se tenir debout, les os qui supportent le poids du corps, c'est-à-dire les membres pelviens et le rachis, éprouvent un tassement qui détermine un raccourcissement considérable. Ce raccourcissement, d'ailleurs, paraît être un caractère général de la maladie et être, en partie, indépendant de la cause que nous venons de lui assigner. On cite une femme dont la taille décurt d'un pied dans l'espace de dix-huit mois. Chez une autre femme, on trouva, à l'autopsie, le sacrum réduit à une longueur de 0m,02 ou 0m,03. Les os des malheureux qui succombent à cette maladie sont quelquefois mous comme de la cire, et en tout cas se divisent sans peine sous le scalpel. On possède à l'Ecole de médecine de Paris le squelette d'une femme qui avait été atteinte d'ostéomalacie, avec des circonstances tout à fait remarquables. Sa face, sa poitrine, ses membres, son corps tout entier avaient été complètement déformés par le ramollissement des os. Ses cuisses et ses jambes s'étaient si singulièrement recourbées en dehors d'abord, puis en haut, que son pied gauche était habituellement placé sous sa tête et lui servait comme d'appui. Ses os, malgré l'état de désossification que les cartilages ont moins de consistance que des cartilages frais. La maladie de cette femme, qui peut être considérée comme le type de l'ostéomalacie, avait débuté par des douleurs dans les jambes ; il s'était ensuite produit de l'enflure dans ces membres, qui avaient fini par être paralysés. Elle mourut à la suite des désordres amenés dans la poitrine par la déformation des côtes.

Est-il utile de dire que l'art est impuissant contre de pareilles maladies ? Toutefois, M. Piory, se fondant sur l'état des os et l'examen des urines, s'est attaché à raffermir les os en administrant le phosphate de chaux, et il affirme avoir obtenu par cette médication d'excellents effets. Mais nous pensons que, pour se prononcer sur un si grave sujet, il convient d'attendre une expérience plus complète. Depuis longtemps, on consécrait contre l'ostéomalacie la médication usitée contre le rachitisme ; mais, en suivant cette voie, on faisait deux hypothèses dont la première est fautive et la seconde incertaine : 1° que l'ostéomalacie est une variété de rachitisme ; 2° que l'on possède contre le rachitisme une méthode curative.

OSTÉOMELE s. m. (o-sté-o-mè-le — du préf. *ostéo*, et du gr. *melon*, pomme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des ponnacées, comprenant des espèces qui croissent aux îles Sandwich.

OSTÉOMYÉLITE s. f. (o-sté-o-mi-é-li-te — du préf. *ostéo*, et du gr. *myelos*, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle des os.

— Encycl. L'inflammation de la moelle des os se produit surtout dans le canal médullaire des os longs. Les causes de cette affection sont, en général, toutes celles de l'ostéite, et, en particulier, l'action de la septicémie, des os amputés. Si l'on examine, par exemple, l'extrémité d'un fémur qui vient d'être amputé et qui est atteint d'ostéomyélite, on remarque un prolongement de la moelle rouge ou grisâtre, d'une densité plus grande qu'à l'état normal, et qui s'étale parfois comme un champignon pour recouvrir le bout de l'os. Bientôt, on découvre quelques gouttes de pus disséminées, puis un foyer purulent. C'est un véritable abcès qui détruit le tissu médullaire dans une étendue plus ou moins considérable. L'affection de la membrane interne de l'os coïncide avec un décollement de la membrane externe du périoste, décollement qui corres-

pond, en général, exactement à l'étendue du foyer purulent intérieur. La portion osseuse intermédiaire à ces deux membranes malades est profondément modifiée dans sa circulation, puisqu'elle est privée des vaisseaux que lui fournissait l'organe médullaire et de ceux qui venaient du périoste. Aussi, cette portion d'os ne tarde pas à se nécroser, si le malade résiste assez longtemps. S'il y a inflammation réelle de l'os et si l'affection se prolonge, il s'opère, dans le voisinage de la partie nécrosée, des dépôts osseux de nouvelle formation.

Les symptômes de l'ostéomyélite sont encore peu connus. Raynaud signale les suivants : 1° empatement général du membre, sans rougeur extérieure et sans traces d'inflammation dans la continuité des parties molles qui constituent le moignon ; 2° issue par la pression d'une quantité de pus très-liquide, dépassant la quantité que l'étendue de la plaie pourrait faire supposer ; 3° douleurs vives et profondes qui se font sentir après le premier pansement ; 4° état général spécial, avec coloration jaune de la peau du membre amputé et de tout le corps ; 5° odeur aigrelette de l'haleine ; 6° fièvre intense. A ces signes, il faut en ajouter un autre plus certain, c'est l'issue de la moelle, qui vient faire une saillie à l'extrémité de l'os amputé.

L'ostéomyélite est très-dangereuse, non-seulement pour l'existence du membre, mais encore pour la vie des malades. Son traitement est, au début, celui de l'ostéite et de la périostite. On doit inciser d'abord le périoste jusqu'à l'os, et si l'on soupçonne une ostéomyélite suppurée à son début, il ne faut pas hésiter à porter sur cet os un perforateur, ou même une petite couronne de trépan, pour évacuer le pus au dehors. L'extension de l'ostéomyélite confirmée oblige à pratiquer l'ablation du membre, par désarticulation. Le terme fatal est presque toujours amené par l'infection purulente.

OSTÉONAURE s. m. (o-sté-o-nô-re — du préf. *ostéo*, et du lat. *aurum*, or). Chir. Appareil dentaire formé des défenses d'hippopotame recouverte d'une feuille d'or ou de platine.

OSTÉONCIE s. f. (o-sté-on-si — du préf. *ostéo*, et du gr. *ogkos*, tumeur). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉONÉCROSE s. f. (o-sté-o-né-kro-zé — du préf. *ostéo*, et de *nécrose*). Pathol. Nécrose, mortification des os.

OSTÉOPÈRE s. m. (o-sté-o-père — du préf. *ostéo*, et du gr. *péra*, sac). Mamm. Genre de rongeurs, fondé sur un crâne fossile trouvé sur les bords du Delaware, et qu'on a reconnu depuis être un crâne de paca fauve : *La prétendue espèce d'OSTÉOPÈRE doit être supprimée.* (E. Desmarest.)

OSTÉOPHAGE adj. (o-sté-o-fa-je — du préf. *ostéo*, et du gr. *phagô*, je mange). Qui mange les os : *Le chien est OSTÉOPHAGE.*

OSTÉOPHILE s. m. (o-sté-o-phi-le — du préf. *ostéo*, et du gr. *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des nématoures ou sésicauques.

OSTÉOPHTHISIE s. f. (o-sté-o-fti-zi — du préf. *ostéo*, et de *phthisis*). Pathol. Atrophie des os.

OSTÉOPHTHOSIE s. f. (o-sté-o-fto-ri — du préf. *ostéo*, et du gr. *phthora*, corruption). Pathol. Carie, altération des os.

OSTÉOPHYME s. m. (o-sté-o-phi-me — du préf. *ostéo*, et du gr. *phuma*, gonflement). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉOPHYTE s. m. (o-sté-o-phi-te — du préf. *ostéo*, et du gr. *phuton*, végétation). Méd. Production osseuse qui naît quelquefois des lames profondes du périoste, lorsque l'os est carie.

OSTÉOPLASTE s. m. (o-sté-o-pla-ste — du préf. *ostéo*, et du gr. *plassein*, former). Anat. Nom donné à de petites cavités situées dans les os, et d'où partent des canalicules ramifiés.

OSTÉOPLASTIE s. f. (o-sté-o-pla-si — du préf. *ostéo*, et du gr. *plassein*, former). Chir. Réparation d'une partie d'os qui était détruite.

OSTÉOPLASTIQUE adj. (o-sté-o-pla-si-ke — rad. *ostéoplastie*). Chir. Qui a rapport à l'ostéoplastie : *Opération OSTÉOPLASTIQUE. Résection OSTÉOPLASTIQUE.*

OSTÉOPOROSE s. f. (o-sté-o-po-ro-zé — du préf. *ostéo*, et de *pore*). Pathol. Augmentation de la porosité des os.

OSTÉOPSATHYROSE s. f. (o-sté-o-psa-ti-rô-zé — du préf. *ostéo*, et du gr. *psathuros*, friable). Pathol. Friabilité des os.

OSTÉOPYRE s. f. (o-sté-o-pi-re — du préf. *ostéo*, et du gr. *pur*, feu). Pathol. Gangrène, carie, nécrose des os. || Peu usité.

OSTÉOSARCOMÉ s. m. (o-sté-o-sar-ko-me — du préf. *ostéo*, et de *sarcome*). Pathol. Tumeur de consistance charnue, qui se développe dans un os. || On dit aussi OSTÉOSARCOMES. S. f.

— Encycl. On distingue, d'après Boyer, deux variétés d'ostéosarcome, identiques quant à leur nature, mais qui diffèrent par l'ordre dans lequel les organes en sont affectés. Dans l'une, l'ostéosarcome est le résultat de l'extension successive par continuité des tissus mous voisins d'un tumeur cancéreuse primitivement développée ; dans l'autre, l'os est le siège primitif de la maladie ; mais elle

gagne secondairement les parties molles continues et même contiguës. Quelques auteurs établissent encore une autre distinction fondée sur le point de départ de la maladie, selon qu'elle débute par le périoste ou par la membrane médullaire.

Toutes les parties du squelette peuvent être affectées d'ostéosarcome, mais certains os semblent être le siège d'élection de cette tumeur ; on est, par exemple, l'os des illes ; viennent ensuite les extrémités des os longs, les os de la face et ceux de la base du crâne.

Les causes de l'ostéosarcome sont assez obscures. On l'attribue à la syphilis constitutionnelle, à la scrofule, à la gale, aux dartres, au rhumatisme et aux violences extérieures ; mais « il est peu probable, dit Boyer, que ces causes suffisent seules ; il y a tout lieu de croire que cette maladie est le résultat de l'action directe ou indirecte du virus cancéreux sur le tissu osseux. » Cette opinion acquiert un nouveau degré de probabilité, si l'on considère qu'après l'amputation d'un membre dont l'os est atteint d'ostéosarcome, la maladie se reproduit presque toujours, comme dans le cancer des parties molles.

La maladie débute généralement par des douleurs sourdes d'abord et profondes ; bientôt, elles deviennent vives, aiguës et se font sentir quelquefois longtemps avant qu'il se manifeste le moindre signe extérieur ; c'est, dit Vidal, des coups d'aiguille qui passent avec la rapidité de l'éclair électrique, et qui se renouvellent par intervalles irréguliers. « La constitution commence parfois à s'altérer avant qu'aucun signe extérieur de l'ostéosarcome apparaisse ; puis survient la tuméfaction, qui occupe toute la circonférence du membre ; on sent la tumeur située profondément, immobile et faisant corps avec l'os ; elle est inégale, bosselée et la pression n'augmente ni ne diminue la douleur. Les parties molles voisines conservent encore leur état naturel ; elles sont seules écartées et refoulées ; mais bientôt elles commencent à subir elles-mêmes la dégénérescence pathologique et deviennent le siège de douleurs lancinantes ; elles s'engorgent, se distendent, s'ulcèrent ; la peau rougit, s'enflamme, se perforé, et l'ensemble de la tumeur présente l'aspect cancéreux. Cependant, celle-ci se développe de plus en plus et devient toujours plus inégale quant à sa forme et à sa consistance. On trouve des points durs à côté d'autres très-mous, qui offrent une fausse fluctuation extrêmement difficile à distinguer de la vraie. Avec les progrès de la tumeur marchent les progrès des douleurs ; elles deviennent tellement vives et se répètent si souvent que le sommeil devient impossible, quelles que soient la dose et la forme des narcotiques administrés. C'est à ce point que la constitution se détériore profondément, et que le malade présente cet aspect cancéreux caractérisé par la maigreur, une teinte jaunâtre, plombée de la peau ; le pouls est petit et nerveux ; enfin la fièvre lente se déclare ; il y a des exacerbations à certaines heures de la journée. Le dégoût, une chaleur continue de la peau, un dévoiement colligatif annoncent une mort que le marasme préparait depuis longtemps. Le pronostic de l'ostéosarcome est donc toujours très-grave ; aucune autre affection osseuse ne conduit plus sûrement à une catastrophe prochaine. « Les efforts de la nature, dit encore Boyer, sont impuissants, non-seulement pour guérir le mal, mais même pour arrêter la marche désastreuse. » L'art n'offre aucune ressource et se borne le plus souvent à de simples palliatifs. La marche de l'ostéosarcome est généralement plus rapide que celle des autres cancers, et souvent quelques mois ont suffi pour conduire les malades au tombeau. Cependant il n'en est pas toujours ainsi : il arrive parfois qu'après la violence des premières douleurs le mal semble se suspendre et même s'arrêter tout à fait, et les malades peuvent vivre pendant longtemps. Ces cas sont d'ailleurs très-rare.

Le traitement de l'ostéosarcome est celui de tous les cancers, c'est-à-dire qu'il est palliatif si l'ablation de la tumeur ne peut être pratiquée. On emploie alors l'opium à haute dose à l'intérieur et à l'extérieur, afin de calmer le plus possible la violence des douleurs. Si le cancer est situé sur une partie assez éloignée du tronc et que son action paraisse limitée à la partie qui en est le siège, il faut opérer l'amputation ; malheureusement, ce moyen n'est pas toujours suffisant, car il arrive assez souvent que le mal reparait sur un autre point.

OSTÉOSCLÉROSE s. f. (o-sté-o-ské-lô-zé — du préf. *ostéo*, et du gr. *sklerôsis*, durcissement). Méd. Eboulement des os, épaississement de leur tissu.

OSTÉOSE s. f. (o-sté-o-zé — du gr. *osteon*, os). Physiol. Formation, développement des os.

OSTÉOSPERME s. m. (o-sté-o-spér-me — du préf. *ostéo*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance : *Les OSTÉOSPERMES sont d'agréables arbrisseaux toujours verts.* (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. Les ostéospermes sont des arbrisseaux à feuilles entières, dentées ou penna-

tifides ; les fleurs sont jaunes et réunies en capitules hétérogènes, entourés d'un involucre à écailles libres ; les fleurs du disque sont tubuleuses et hermaphrodites ; celles de la circonférence, ligulées et femelles. Les akènes des premières avortent ; les autres deviennent presque globuleux, glabres, lisses, drupacés, très-durs. Ces végétaux croissent au Cap de Bonne-Espérance. L'ostéosperme à colliers est un arbrisseau à feuilles persistantes, ovales ou arrondies, assez larges, et à fleurs jaunes groupées en petits capitules. Il est assez fréquemment cultivé dans nos jardins ; on le tient en orangerie ; il demande une terre franche légère et des arrosements modérés. Ses fruits osseux, très-durs, colorés, servent à faire des colliers et des chapelets.

OSTÉOSPONGIOSE s. f. (o-sté-o-spon-jî-zé — du préf. *ostéo*, et de *spongiosus*). Méd. Syn. de SPINA VENTOSA.

OSTÉOSPORE s. m. (o-sté-o-spo-re — du préf. *ostéo*, et de *spore*). Bot. Syn. d'OSTEOSPERME, genre de carduacées.

OSTÉOSTÉATOME s. m. (o-sté-o-sté-a-to-me — du préf. *ostéo*, et de *stéatome*). Pathol. Dégénération du tissu osseux, qui se transforme en un tissu d'apparence adipeuse.

OSTÉOSTOME adj. (o-sté-o-sto-me — du préf. *ostéo*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche osseuse.

— s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons osseux holobranchés, comprenant ceux qui ont les mâchoires entièrement osseuses.

OSTÉOTOME s. m. (o-sté-o-to-me — du préf. *ostéo*, et du gr. *tomé*, section). Chir. Scie à os, qui a la forme d'une chaîne.

OSTÉOTOMIE s. f. (o-sté-o-to-mi — du préf. *ostéo*, et du gr. *tomé*, section). Chir. Dissection des os. || Section des os du fœtus dans la matrice.

OSTÉOTOMIQUE adj. (o-sté-o-to-mi-ke — rad. *ostéotomie*). Anat. Qui appartient à l'ostéotomie : *Etudes OSTÉOTOMIQUES.*

OSTÉOTOMISTE s. m. (o-sté-o-to-mi-ste — rad. *ostéotomie*). Chir. Grosse pince avec laquelle on opère la section des os du fœtus dans la matrice.

OSTÉOTYLE s. m. (o-sté-o-ti-le — du préf. *ostéo*, et du gr. *tylos*, cal). Méd. Exostose.

OSTÉOTYLOSE s. f. (o-sté-o-ti-lô-zé — rad. *ostéotyle*). Méd. Formation du cal.

OSTÉOZOÏRE adj. (o-sté-o-zo-i-re — du préf. *ostéo*, et du gr. *zôon*, animal). Zool. Se dit des animaux qui ont des os, un squelette.

— s. m. pl. Grand embranchement du règne animal, comprenant les genres qui sont pourvus d'os. Syn. peu usité de VERTÉBRÉS.

OSTER ou **OSTR**, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Tchernigov. Elle prend sa source dans le cercle de Borzna, coule à l'O. et se jette dans la Desna, après un cours de 180 kilom.

OSTER, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Tchernigov, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche de la Desna ; 3,056 hab. Commerce de bois de construction. Cette ville, où se voient les ruines de plusieurs couvents et de vastes bâtiments du temps des Polonais, occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne Gorodetz, qui fut deux fois ruinée par les Polovtzi.

OSTER-FLAKKEBERG, prévôté du royaume de Danemark (Seeland), bailliage de Sorø ; 98 kilom. carrés ; 5,800 hab.

OSTERA, **OSTRA**, **OSTAR**, déesse fort en renom chez les Saxons. Beaucoup de localités portent encore son nom. Sa fête se célébrait au mois d'avril, et le mois, d'après elle, s'appelait *ostermont*. Encore aujourd'hui, *Ostern*, en allemand, veut dire Pâques.

OSTERACH ou **OSTRACH**, rivière de l'Allemagne méridionale. Elle naît dans le Wurtemberg, cercle du Danube, se perd dans le Danube, vis-à-vis de Hunderingen, après un cours de 52 kilom.

OSTERBURG, ville de Prusse, province de Saxe, régence de Magdebourg, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Biese ; 2,804 hab.

OSTERDAMME s. f. (o-stér-da-mi). Bot. Syn. de ZOYSIE.

OSTERDYCKIE s. f. (o-stér-di-ki). Bot. Syn. de CUNONIE, genre d'arbrisseaux.

OSTÉRIC s. m. (o-sté-rik — du lat. *ostericum*, nom de la plante, altér. d'*ostrum*, nom de l'impératrice chez les anciens). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des angéliques, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe. || On dit aussi OSTERICUM.

OSTERLAND, contrée du duché de Saxe-Altenbourg, entre le cercle de Naumburg et le duché de Saxe-Weimar ; ch.-l., Altenbourg.

OSTERLING ou **OSTERLIN** s. m. (o-stér-lain). Hist. Nom donné aux négociants des villes hanséatiques, vers la fin du xii^e siècle, par opposition aux négociants anglais.

OSTERMANN (Jean-Eric), érudit allemand, né à Zorbig en 1811, mort en 1868. Il occupait une chaire de grec à l'université de Wittemberg, à partir de 1837. On lui doit, entre autres ouvrages : *De veterum Romanorum conventu ritibus* (Wittemberg, 1848, in-4°) ; *De*

erroribus auctorum latinorum (Wittenberg, 1648); *De consultationibus veterum* (Wittenberg, 1649); *Positiones philologicae Graecorum Novi Testamenti* (Wittenberg, 1650); *Theses philologicae* (Wittenberg, 1660), etc.

OSTERMANN (Henri-Jean-Frédéric, puis André-Ivanovitch, comte d'), homme d'Etat russe, né à Beckum, comté de la Mark, en 1686, mort en 1747. Il était fils d'un pasteur luthérien. Contraint de fuir l'université d'Iéna, où il faisait ses études, à la suite d'un duel dans lequel il avait tué son adversaire, Ostermann passa en Hollande (1704), où il devint secrétaire du vice-amiral Cruys, au service de Pierre le Grand. Par la suite, ce dernier, sur la recommandation de Cruys, s'attacha au même titre le fils du pasteur luthérien, fut frappé de ses talents et lui accorda toute sa confiance. La grande part qu'Ostermann prit à la paix de Nystadt (1721), par laquelle le czar fut mis en possession de la Livonie, de l'Esthonie, d'une partie de la Finlande, lui valut d'être nommé baron et conseiller privé. Son instruction, son aptitude rare pour les affaires, la modération de sa conduite, son esprit fin et délié lui gagnèrent ensuite toute la confiance de Catherine I^{re}, qui lui donna le titre de vice-chancelier (1725), le chargea de diriger l'éducation de son fils Pierre II et le nomma en mourant membre du conseil de régence pendant la minorité de ce prince. Ostermann fit preuve dans ces dernières fonctions de beaucoup de tact et de zèle. Son plan d'études, qu'on a publié, donne la preuve de la largeur de son intelligence. Il venait de recevoir le titre de comte (1730), lorsque Pierre II fut emporté par la petite vérole. Pendant les événements qui suivirent, il se tint à l'écart; néanmoins, il aida à l'élévation de l'impératrice Anne sur le trône, gagna toute sa confiance et fut chargé par elle de la direction des affaires étrangères, qu'il conserva pendant tout son règne avec le titre de chancelier. Après l'avènement du jeune Ivan VI, sous la régence de sa mère Anne, duchesse de Brunswick (1740), Ostermann ruina l'influence de Munich, recut la dignité de grand amiral, reprit la direction des affaires étrangères et favorisa le parti prussien. Mais la conjuration qui porta Elisabeth au trône, en 1741, vint porter un coup terrible à la fortune d'Ostermann. Arrêté et condamné, pour avoir travaillé à l'élection de l'impératrice Anne, à subir le supplice de la roue (1743), il vit sa peine commuée en celle du bannissement perpétuel en Sibérie, où il mourut. Sa femme, qui avait partagé son exil, revint alors en Russie, où elle obtint la restitution des biens de l'ancien chancelier. — Il avait eu deux fils : **FRÉDÉRIC**, qui devint général; **JEAN**, qui fut grand chancelier. Étant morts l'un et l'autre sans enfants, ils transmièrent leurs biens aux fils de leur sœur, mariée au général Tolstoï, d'où est sortie la branche des Ostermann-Tolstoï.

OSTERMANN (Jean, comte d'), homme d'Etat russe, fils du précédent, né en 1724, mort à Moscou en 1811. Il fut mêlé de bonne heure aux affaires publiques, devint en 1772 ambassadeur de Russie à Stockholm, reçut de Catherine II le portefeuille des affaires étrangères, montra un vif éloignement pour la Révolution française, mais s'attacha de préférence à tourner les efforts de la Russie vers le partage de la Pologne et la conquête de la Turquie. Sous Paul I^{er}, il conserva la direction des affaires étrangères et devint grand chancelier. Tombé en disgrâce à l'avènement d'Alexandre I^{er}, il se retira à Moscou, où il passa les dernières années de sa vie.

OSTERMANN-TOLSTOÏ (Alexandre-Ivanovitch, comte d'), général russe, petit-neveu du précédent, né à Saint-Petersbourg vers 1770, mort à Genève en 1837. Tout jeune encore, il entra au service, se signala au siège de Bender et à la prise d'Ismaïl contre les Turcs, jouit de la faveur de Catherine, qui le nomma général-major en 1793, quitta l'armée sous Paul I^{er} pour remplir les fonctions de conseiller d'Etat, reprit du service sous Alexandre I^{er} et fut nommé lieutenant général en 1806. Appelé alors en Pologne pour y commander une division sous les ordres de Bennigsen, le comte Alexandre contribua à repousser le corps d'armée du maréchal Davout, puis se distingua à Pultusk, Eylau, Friedland, et se vit contraint, après la paix de Tilsit, par ses nombreuses blessures, de prendre du repos. Mais lorsque la Russie fut envahie par Napoléon, il prit le commandement du quatrième corps, déploya un grand courage contre Eugène et Murat à Ostrowna et à Borodino, fit partie du conseil des généraux russes qui se prononcèrent pour l'incendie de Moscou, reçut de nouveau une grave blessure à Bautzen; défendit, à peine guéri, après la bataille de Dresde, la route de l'Opitz, afin d'assurer la retraite des alliés, dont la perte semblait alors certaine; gagna les défilés de la Bohême, fut attaqué à Kulm par Vandamme, qui, malgré la supériorité du nombre, ne put le déloger de ses positions; fit preuve, dans cette circonstance, d'une bravoure héroïque, qui lui valut le surnom de *Héros de Kulm*, et eut le bras gauche emporté par un boulet de canon. Ostermann-Tolstoï dut alors retourner en Russie. Lorsque la paix fut rétablie, Alexandre I^{er} le nomma général en chef du génie, président de plusieurs commissions, le combla de bienfaits et lui conféra, en 1817, le grade de général d'in-

fanterie. A partir de ce moment, il voyagea en France, en Allemagne, en Italie, en Orient (1831-1834), vécut dans un exil volontaire et mourut à Genève, où il venait de se fixer.

OSTERMONAT s. m. (o-stér-mo-natt). Chronol. Nom du mois d'avril chez les Saxons.

OSTERODE, ville de Prusse (Hanovre), principauté de Grubenhagen, sur la Söse; 6,000 hab. Cour d'appel; draps, lainages, cotonnades, toiles, bonneterie, articles en bois; carrières de plâtre. Le château, ancienne abbaye, servit, au xiv^e siècle, de résidence aux ducs de Brunswick-Lünebourg. L'église Saint-Jacques renferme un bon tableau et de belles sculptures. Signalons aussi le magnifique monument des ducs de Brunswick dans l'église du Marché, fondée par saint Boniface, et le vaste magasin de blé, qui attire de loin les regards.

OSTERÔE, une des Iles Féroé; 1,200 hab.

OSTERRUSOE, ville de Norvège, à 55 kilom. N.-E. d'Arendal, sur les golfes de Sandnas et Søndevål, où elle possède un petit port de commerce; 1,800 hab. Pêche; exportation de bois et de fer.

OSTERWALD (Jean-Frédéric), théologien protestant suisse, né à Neuchâtel en 1693, mort en 1747. Son premier précepteur fut M. d'Abigné, ministre réfugié, qui était principal du collège de Neuchâtel. En 1676, son père l'envoya à Zurich pour apprendre l'allemand, tout en continuant l'étude des langues mortes. Au bout de dix-huit mois, il était maître de langue allemande et parlait, âgé de quinze ans, avec M. Matthieu, son gouverneur, pour l'Académie de Saumur. En 1679, il soutint ses thèses de philosophie. A la fin de la même année, il fut reçu maître es arts : il n'avait que seize ans. Il reçut les ordres à Neuchâtel en 1683, à l'âge de dix-neuf ans, et devint plus tard catéchiste dans cette ville. Nommé pasteur titulaire en 1699, il déploya dans l'exercice de son ministère une ardeur extraordinaire. En 1700, Osterwald fut nommé doyen de la classe des pasteurs.

Osterwald travailla de longues années à une importante traduction de la Bible, dont la première édition parut à Neuchâtel en 1730. Une seconde édition fut publiée à Genève en 1732, et une traduction en allemand à Bâle en 1733; mais la meilleure édition de la Bible d'Osterwald s'imprima à Neuchâtel en 1744. Cet ouvrage jouit en Suisse d'une très-grande réputation.

Osterwald mourut d'apoplexie à l'âge de quatre-vingt-trois ans, laissant un nom très-respecté. Voici la liste exacte et complète des principaux ouvrages de cet auteur estimable : *Assertiones de principis rerum naturalium quas sub praesidio D. Petri de Villamandy iurati conabitur Johannes Fredericus Osterwald* (1679, in-4°); *Theses ex dialectica, pneumatologia, physica et ethica, sub praesidio D. Petri de Villamandy* (Saumur, 1679, in-fol.); *Traité des sources de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens* (Amsterdam, 1699, in-8°); *Catéchisme ou les Vérités et les Devoirs de la religion chrétienne* (Genève, 1702, in-8°); *Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme* (Genève, 1713, in-8°); *Traité contre l'impureté* (Amsterdam, 1707); *Arguments et réflexions sur les titres et sur les chapitres de la sainte Bible, en deux parties, dont la première comprend le Vieux Testament et la seconde le Nouveau* (Neuchâtel, 1720); *La Liturgie ou la Manière de célébrer le service divin, qui est établie dans les églises de la principauté de Neuchâtel et Valangin* (1712); *Deux sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (Genève, 1725); *Entretiens pieux* (Bâle, 1752); *Relation de ce qui s'est passé à Neuchâtel l'an 1699, touchant les prétentions du prince de Conti sur cette souveraineté* (manuscrit); *Considérations générales sur la réunion des protestants*, par Samuel Werenfels, traduit par Osterwald (Genève, 1709).

OSTERWALD (Jean-Rodolphe), théologien protestant suisse, fils du précédent, né en 1687, et qui remplit les fonctions pastorales à Bâle. On lui doit deux ouvrages qui ont obtenu un succès populaire et qui ont été réimprimés un très-grand nombre de fois : *La Nourriture de l'âme et les Devoirs des communicants*. Quelques-uns de ses *Sermons* ont été publiés avec ceux de son père (Genève, 1756). — Son frère, Samuel OSTERWALD, président du conseil d'Etat de Neuchâtel, a laissé un ouvrage important et aujourd'hui très-rare, intitulé : *les Lois, us et coutumes de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin* (Neuchâtel, 1785, in-fol.). — Le fils du précédent, Ferdinand OSTERWALD, occupa diverses fonctions publiques et publia : *Considérations pour les peuples de l'Etat ou Examen des articles généraux pour servir à la solution du différend qui s'est élevé entre la communauté de la Chaux-de-Fonds et La Classe* (1760, in-8°). — Un cousin du précédent, Samuel-Frédéric OSTERWALD, né à Neuchâtel en 1713, mort dans la même ville en 1795, acquit des connaissances aussi variées qu'étendues, devint membre du grand et du petit conseil de Neuchâtel et banneret, reçut le surnom de *Bouche d'or* et fut le fondateur de la Société typographique de sa ville natale. C'est lui qui a rédigé l'article *Neuchâtel* dans l'*Encyclopédie*. On lui doit aussi : *Description des montagnes de Neuchâtel et de Valangin* (1767); *Cours de géographie historique et de sphère*, ouvrage qui a eu de nombreuses édi-

tions et que Béranger a refondu et publié à Paris (1804, 2 vol. in-12).

Ostfriessland (L') ou **Chant de la Frise orientale**, vieux poème germanique où sont consignées les origines du peuple suisse (surtout au xiv^e siècle). Le nom de l'auteur est inconnu. Le titre du poème vient d'un vers de la quatrième strophe, où il est dit que les ancêtres des habitants de la Suisse vinrent d'un pays éloigné, qui s'appelait Suède et Frise orientale. Une cruelle disette désolait cette région, il y a bien des siècles, au moins quinze cents ans, s'il faut en croire le poète. Les vivres devenant de plus en plus rares et beaucoup d'hommes mourant de faim, le roi assembla son conseil, où il fut résolu et voté à main levée qu'un dixième de la population quitterait le sol de la patrie, afin de prolonger la vie de ceux qui demeureraient. Cependant tous préféraient mourir sur le sol natal plutôt que d'émigrer. Il fallut tirer au sort; quoique fut désigné dut s'exiler avec sa femme et ses enfants.

« L'un était riche, l'autre était pauvre; mais tous criaient : « Dieu ait pitié de nous ! « Ou devons-nous porter nos pas ? Il nous faut vendre nos biens, abandonner notre patrie, afin d'échapper à la famine ! »

« Bien grande fut leur angoisse. Ils souffrirent la faim, le froid, un cruel dénuement. Des femmes enceintes, prenant Dieu à témoin, furent envoyées en exil.

« D'autres menaient de petits enfants par la main; ils emportaient leurs minces provisions. Ce spectacle serrait le cœur; les rochers en eussent été touchés de pitié... »

Ils partirent au nombre de 6,000 hommes, pères de famille, et se lièrent entre eux par serment, jurant de ne jamais s'abandonner. Tel fut le premier *bund*, fondement de la confédération helvétique. Sur leur route, ils rencontrèrent une armée de Francs, qu'ils battirent et dont ils se partagèrent le butin. A travers maints périls et les plus cruelles fatigues, ils arrivèrent sur le Rhin, remontèrent ce fleuve et s'établirent dans la large vallée d'Hasli, au-dessous du glacier de l'Aar. L'origine relativement récente de ce chant ne permet pas d'y voir autre chose qu'une légende. Les vieux historiens de la Frise ou de la Suède ne parlent, en effet, d'aucune émigration de ce genre. Quelques critiques modernes pensent toutefois que les hommes d'Hasli sont une colonie normande refoulée, par le hasard ou par la nécessité, jusqu'aux glaciers de l'Aar et du Rhône; d'autres supposent que le dernier torrent des Goths, repoussé d'Italie par les Francs, ayant passé le Saint-Gothard, déborda sur les pentes sauvages et encore inhabitées des lacs des Quatre-Cantons, de Brienz et de Thun. Bien des traits de l'*Ostfriessland* ne seraient, dans cette hypothèse, que des souvenirs de l'invasion gothique confondus avec quelques faits plus récents. Quoi qu'il en soit, de très-bonne heure les cantons primitifs se firent de cette origine septentrionale un titre d'honneur; c'était leur réponse à ceux qui les traitaient de misérables paysans, nés dans le servage, échappés à la glèbe par la révolte, et c'est à cette préoccupation que répondit le vieux trouvère inconnu en composant l'*Ostfriessland*.

OSTHAMMAR, ville maritime du royaume de Suède et Norvège (Suède), gouvernement de Stockholm, par 60° 14' 30" de latit. N. et 16° 3' 15" de longit. E.; 1,000 hab. environ.

OSTHEIM, ancien village et commune de France (Haut-Rhin), cant. de Kayersberg, arrond. et à 10 kilom. de Colmar, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871; 1,575 hab.; sur la Reicht, petite rivière qui, après avoir arrosé la vallée de Munster, va se jeter dans l'Ille. Ce village formait, au xvii^e siècle, une seigneurie particulière.

OSTHEIM, ville du grand-duché de Saxe-Weimar, dans la principauté et à 66 kilom. S.-S.-O. d'Eisenach; 2,500 hab.

OSTHOFEN, bourg de la Hesse-Darmstadt, à 30 kilom. S. de Mayence, près du Rhin; 2,800 hab. Vins renommés.

OSTIAIRE s. m. (o-sti-ère — lat. *ostiarius*; de *ostium*, porte). Antiq. rom. Portier.

— Hist. Officier du palais des anciens rois de France : *Les premiers rois de France eurent des OSTIAIRES*. (Complém. de l'Acad.)

OSTIAK s. m. (o-sti-ak). Ethnogr. Membre d'un peuple de l'Asie septentrionale.

— Linguist. Idiome parlé par les Ostiaks.

— Encycl. Ethnogr. Les *Ostiaks* sont un peuple finnois de l'Asie, habitant la partie nord-nord-ouest de la Sibirie occidentale, sur les rives de l'Obi, du Tass, de l'Irtysch, et sur la rive gauche du Iénisséï. Il a pour voisins les Vogouls ou Wagoultoï à l'O. et les Samoyèdes à l'E. Les *Ostiaks* sont au nombre de 120,000 environ; 23,000 seulement d'après d'Erckert (1862), 50,000 d'après Schnitzler (1862), 108,000 d'après Schubert. D'après Klaproth, les habitants du gouvernement de Tomsk et des rives du golfe de l'Obi seraient improprement appelés *Ostiaks* et seraient des Samoyèdes. Le groupe le moins mélangé et le plus important est, dans tous les cas, celui des *Ostiaks* du gouvernement de Tobolsk. Le nom d'*Ostiaks* dérive du tatar *Ouchtiak* (sauvages). D'après d'anciennes traditions, les *Ostiaks* habitaient primitivement le gouvernement de Perm (Russie d'Europe) et au-

raient eu à y subir des tentatives de conversion au christianisme; une partie d'entre eux seraient restés dans le gouvernement de Perm et y seraient mêlés à d'autres races; le plus grand nombre serait allé former une nation distincte dans la contrée qu'ils habitent aujourd'hui, après en avoir dépouillé les habitants primitifs, appelés Tsekoutes ou Tchoutes. Ce qui est certain, c'est qu'en 1499 les *Ostiaks* se trouvèrent au nombre des peuples de la Sibirie soumis à la Russie par les armées du czar Vassili. Ils se soulevèrent à plusieurs reprises. En 1852, le général Jermak, en prenant leur ville Naryn, mit fin à leur révolte et leur imposa un tribut. Les *Ostiaks* sont convertis au christianisme depuis 1712; mais, aujourd'hui encore, beaucoup d'entre eux n'ont pas renoncé à leur ancienne religion. Ils rendent un culte à des idoles appelées *scheikants*. Tantôt les *scheikants* sont de grossières statues de bois, que les *Ostiaks* placent dans l'intérieur de leurs cabanes, qu'ils invoquent pour le succès de leurs entreprises et qu'ils fouettent ou brisent en cas de non-réussite; tantôt ce sont des idoles en bronze qu'on place dans des endroits sacrés, qui représentent des femmes, des oiseaux, des serpents, etc., et qui inspirent beaucoup plus de respect que les *scheikants* domestiques. Les *Ostiaks* font des pèlerinages fréquents à ces endroits sacrés, situés pour la plupart au milieu de forêts presque inaccessibles. Leurs prêtres, les *chamans*, consultés dans chaque circonstance importante, ont la réputation de prédire l'avenir. Pour exercer son art divinatoire, le chamane se roule à terre, en faisant toutes sortes de contorsions. Pendant ce temps, les fidèles font un bruit épouvantable en frappant sur des chaudrons, de la vaisselle, etc., et en jetant des cris, jusqu'à ce que leur imagination les porte à voir une fumée bleue s'élever au-dessus de la tête du chamane. Cette fumée est, à ce qu'ils prétendent, l'esprit de prophétie, et le chamane est alors en état de rendre des oracles.

Les *Ostiaks* sont chétifs et de petite taille, mais bien conformés; ils ont le teint jaunâtre, peu de barbe, les cheveux généralement d'un blond fauve ou roux. La pêche est leur unique moyen d'existence, et le chien et le renne sont leurs seuls animaux domestiques; ils payent aux Russes un tribut, qui consiste en peaux de rennes, d'ours, de renards et d'élan. En général, ils pratiquent la polygamie et ont autant de femmes qu'ils peuvent en entretenir; le plus souvent ils en ont deux : l'une âgée, pour avoir soin du ménage, l'autre jeune pour leur plaisir et pour leur servir de compagne. Ils se marient de préférence avec les gens de leur sang, dans la conviction qu'ils sont que cela porte bonheur à leur ménage.

Ils se vêtent de peaux de rennes, d'élan et d'oiseaux sauvages; quelques-uns portent un manteau de peau de loutre, animal qui leur sert de nourriture dans les moments de disette. Les femmes s'habillent à peu près comme les hommes; quelques-unes portent des peaux de poisson cousues ensemble. Elles se voilent la figure en présence des étrangers. Les plus riches portent des chemises en toile grossière. Cette toile est faite avec une espèce d'ortie indigène, nommée sachou.

Les *Ostiaks* vivent dans des cabanes appelées *yourtes*. Cinq à vingt yourtes forment un village; une réunion de cinq à vingt villages s'appelle *volost*. Les yourtes sont bâties avec des branches d'arbrisseaux entre-croisées, liées avec des bandes d'écorce de bouleau; c'est là la charpente; de la terre et de la neige, accumulées dans les interstices et autour de ce treillage, constituent le corps même de la yourte. Un glaçon, en hiver, sert de fondre.

La description que fait Vsevolovski (1813) de ces yourtes donne une idée de l'extrême malpropreté de ce peuple, qui, s'il faut en croire les auteurs plus récents, n'a pas changé depuis lors sa manière de vivre. « Plusieurs familles habitent une même cabane... Les chiens de bonne race, et surtout les chiennes qui ont des petits, couchent sous les bancs qui servent de couchettes... On entretient au milieu de la yourte un feu commun à tous ceux qui l'habitent; chacun y va faire la cuisine quand bon lui semble. Les *Ostiaks* n'ont pas d'heure réglée pour leurs repas; la faim seule les y décide. Ce feu de communauté sert aussi à faire griller les débris de poissons qu'ils donnent à leurs chiens. Ce grillage continu remplit tellement le toit de leurs cabanes d'une suie grasse, qu'elle y pend par flocons. On seche aussi près de ce feu le poisson superflu qu'on prend en hiver. Cette préparation doit occasionner une grande malpropreté. On se frotte facilement une idée de la puanteur, des vapeurs fétides et de l'humidité qui régnent dans leurs yourtes lorsque l'on saura que les hommes, les femmes, les enfants et les chiens y satisfont leurs besoins, et que rarement on a soin d'enlever les ordures. Rien n'est aussi dégoûtant que la manière de vivre de ce peuple. Les *Ostiaks* ne se lavent jamais les mains; à peine en ôtent-ils une partie de la crasse lorsqu'ils ouvrent le poisson ou qu'ils le retirent du chaudron; ils n'ont pour essuie-mains que leurs fourrures. On n'y lave jamais la vaisselle, quoiqu'elle serve aux hommes et aux animaux. Leur chevreau est rempli de vermine. Plusieurs *Ostiaks* riches ont cependant pris tant de goût pour la propreté, qu'ils composent eux-mêmes un savon pour se laver, ne pouvant en avoir

que très-difficilement de la Russie. Celui qui l'emploie, et qui est composé d'huile de poisson et de cendre, est plus propre à enlever la crasse collée sur la peau parce qu'il est plus mordant.

Parmi les *Ostia*, il règne beaucoup de maladies, occasionnées principalement par ce manque de soins envers leurs personnes. La syphilis et le scorbut font beaucoup de victimes. On voit beaucoup d'hommes et de femmes, couverts d'ulcérations scorbutiques, rester malades des années entières et mourir sans faire aucun effort pour se soigner. Contre la syphilis, ils emploient plusieurs remèdes, le mercure, le fiel d'ours et des tisanes.

Les *Ostia* se nourrissent presque exclusivement de poisson, qu'ils mangent cru de préférence; ils le conservent dans la glace. L'agriculture leur est inconnue; un très-petit nombre seulement, dans le voisinage des Russes, cultivent la pomme de terre. Ils se livrent à la chasse en hiver, mais sans grand succès, faute d'agilité et d'adresse. Ils s'enivrent soit avec l'eau-de-vie que les Russes leur fournissent, soit en mâchant le char ou tabac de la Chine et une espèce de champignon nommé par Linné *agaricus muscarius*. Les *Ostia* des deux sexes se tatouent les mains, les bras et les jambes. Chez les hommes, le tatouage sert à distinguer les individus; un signe particulier incrusté sur le poignet remplace le nom propre, et c'est au moyen de ce signe que l'étranger peut reconnaître avec certitude l'identité de celui à qui il a affaire. Chez les femmes, le tatouage est employé par coquetterie; elles le considèrent comme un ornement indispensable à leur beauté.

Les *Ostia* aiment le chant et la danse. Leurs instruments de musique sont la dombra et le derneboï, tous deux à cordes; le dernier a beaucoup de rapport avec la harpe; les hommes et les jeunes garçons sont les seuls qui dansent. Ces danses consistent dans la parodie de l'allure des différents animaux ainsi que de la démarche et des gestes des peuplades voisines; dans ces pantomimes, ils réussissent fort bien.

Ils sont d'une intelligence très-bornée. L'ignorance des *Ostia* et de quelques autres tribus sibériennes n'a d'égal que celle de quelques peuplades de l'Afrique et de la Polynésie. Ils sont en général fidèles à la parole donnée et tiennent tous leurs serments scrupuleusement. Ils ont beaucoup de douceur et de bonté dans le caractère et sont très-hospitaliers envers les étrangers.

Linguist. L'idiome des *Ostia* est classé par Max Müller dans le rameau oriental de la branche samoyède, famille touranienne, division septentrionale. Au dire de Messerschmidt, les *Ostia*, bien que parlant une langue qui est, au fond, la même partout, ont créé tant de formes et de mots particuliers à chaque tribu, qu'à la distance de 12 milles ou 15 milles allemands les rapports deviennent très-difficiles entre eux. Ces peuples vivent dans le gouvernement de Tomsk, le long du Jenisseï et de ses affluents, depuis Abakansk jusqu'à Touroukansk, séparant les Samoyèdes méridionaux de ceux du Nord. Les principaux dialectes de cette région sont : le denka, l'imbarak, l'arine, le poumpokolsk, le kotten, l'assane et l'youkaghire.

Le denka est parlé par les Denkas, nommés aussi Oedi-Ostia ou Zobel-Ostia, qui, en 1723, demeurèrent au-dessous de la Podkamennaya-Tongouska, le long de l'Oedtschossch, de l'Oulough ou Elougi et du Jenisseï. L'imbarak est usité dans le voisinage de la ville de ce nom et de celle de Touroukansk, par les imbarak-Ostia. Ce dialecte diffère peu du denka.

L'arine est parlé par un petit nombre d'individus vivant parmi les Katchins, le long des fleuves Katcha et Iyous, et surtout le long du Bousima et du Barga.

Le poumpokolsk est en usage chez les Ostia de Poumpokolsk, qui demeurent dans les environs de cette ville, sur le Ket, affluent de l'Obi.

Le kotten est parlé par les Kottens, Kotowzi ou Kanski, qui vivent sur les bords du Kan, affluent droit du Jenisseï, et sur le Poïam et le Biroussa, affluents du Kan.

L'assane est le dialecte des Assanes ou Kongroftski, nommés aussi Kolbani par les Russes et les Turcs, leurs voisins; ils vivent à l'est du Jenisseï, entre Abakansk et Sayrask. Ce dialecte, ainsi que le kotten, se rapproche beaucoup de l'arine.

L'youkaghire est parlé par les Adon-Domni, plus connus sous le nom de Youkaghires ou Youkaghi, qui demeurent entre les Yakoutes et les Korïekes, le long de l'océan Glacial, depuis l'Inna jusqu'à la Kolima ou Kowima. L'youkaghire est plutôt un idiome à part qu'un dialecte. Son vocabulaire est celui des langues de cette contrée qui offre le moins d'analogie avec ceux des idiomes de l'Asie boréale et moyenne.

L'ostak n'a pas encore été fixé par l'écriture, et tous ses dialectes présentent comme trait caractéristique des sons âpres et durs et des intonations bizarres.

OSTICE s. f. (o-sti-se — rad. ost, habitation). Féod. Syn. d'ostise.

OSTIE (nom qui signifie embouchure), bourg d'Italie, à 19 kilom. de Rome, près de la rive gauche de la branche méridionale du Tibre et de son embouchure dans la Méditerranée.

• Ostie, le *Havre* de Rome, dit M. Du Pays, fondée par Aneus Martius, avait acquis une grande prospérité et comptait 80,000 hab. Au commencement de l'empire, ce port était en partie comblé par les dépôts du Tibre, et l'on creusa alors celui de Fiumicino sur la rive droite. Ostie fut ruinée par les Sarrasins au vie siècle. Les habitants furent aussi les destructeurs assidus des monuments antiques. Quand le Poggio visita cette ville avec Cosme de Médicis, ils trouvèrent les habitants occupés à démolir un temple et à en brûler les pierres pour en faire de la chaux. Le village moderne fut fondé en 830, par Grégoire IV. Il fut entouré de murailles assez fortes. La citadelle fut commencée par le cardinal François d'Estouteville et achevée par Jules II, sur les dessins de San-Gallo. Paul V rouvrit le bras droit du Tibre; mais Ostie alla toujours en déclinant. La malaria, développée par suite de l'extension des marais, est telle que les 50 habitants qui forment aujourd'hui la population de ce triste village le désertent en partie pendant l'été. La distance de l'Ostie moderne à l'ancienne Ostie est d'un demi-mille; on reconnaît la vieille ville à ce terrain inculte, raboteux, qui s'étend vers la mer; les monticules couverts de broussailles sont autant de ruines d'anciens monuments, de palais. Là sont encore cachés des bronzes, des marbres précieux; ce sol n'a été que légèrement fouillé et a fourni des objets d'art remarquables.

OSTIERE s. f. (o-sti-er — du lat. *ostium*, même sens). Porte. Vieux mot.

— Gueux de l'ostière, Gueux qui mendiaient de porte en porte.

OSTIGLIA, anciennement *Hostilia*, ville du royaume d'Italie (Vénétie), à 28 kilom. S.-O. de Mantoue, sur la rive gauche du Pô. Rizières; 3,000 hab. Jadis fortifiée, Ostiglia a perdu de son importance. On y voit la statue de Cornelius Nepos, qui, dit-on, naquit dans cette ville.

OSTIOLE s. m. (o-sti-o-le — lat. *ostiolum*, ouverture, porte, diminutif d'*ostium*, ouverture, porte, proprement bouche, de *os*, bouche). Hist. nat. Petit orifice; desmots respiratoires de l'abdomen des insectes. Ostioles de l'urne des mousses.

OSTIOLÉ, ÉE adj. (o-sti-o-lé — rad. ostiole). Hist. nat. Qui muni d'ostioles.

OSTISE s. f. (o-sti-se — rad. ost). Demeure, habitation. Vieux mot.

— Féod. Droit d'ostise, Droit consistant en une geline que le sujet devait payer à son seigneur pour le fousage ou pour l'héritage qu'il tenait de lui.

OSTITE s. f. (o-sti-te). Pathol. V. OSTÉITE.

OSTMANN s. m. (ost-mann — mot all. qui signifie homme de l'Orient). Hist. Nom que les Anglo-Saxons donnaient aux Danois et aux Norvégiens.

OSTO, préfixe. V. OSTÉ.

OSTODE s. m. (o-sto-de — du gr. *ostodés*, osseux). Bot. Genre d'arctées, de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

OSTOLOPOF (Nicolas-Feodorovitch), littérateur russe, né en 1782, mort à Astrakan en 1833. Il devint conseiller du ministre du commerce de notre siècle, dirigea, au commencement de notre siècle, l'éducation, prit une part active au mouvement littéraire du commencement de notre siècle, dirigea, en 1816, le journal intitulé *l'Ami de la littérature*, et publia plusieurs ouvrages estimés de ses compatriotes. Nous citerons notamment : *Recueil de poésies* (Saint-Petersbourg, 1816); *Eugène ou l'Education moderne*, roman moral; *Discours sur la poésie épique*; *Dictionnaire raisonné de la poésie ancienne et moderne* (Saint-Petersbourg, 1821, 3 vol. in-8); son ouvrage capital, auquel il doit sa réputation; *Clefs des œuvres de Derjavin* (Saint-Petersbourg, 1822, in-8), commentaire estimé. On lui doit en outre quelques traductions d'ouvrages du Tasse et de Voltaire.

OSTOME s. m. (o-sto-me). Entom. Syn. de PELTIDE et de NITIDULE.

OSTORHYNGUE s. m. (o-sto-rain-ke — du préf. *osto*, et du gr. *rhugchos*, bec). Ichtyol. Genre de poissons thoraciques des mers équinoxiales.

OSTPHALIE, nom que portait, au temps de Charlemagne, la partie de la Saxe située à l'E. du Weser.

OSTR, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Smolensk et se jette dans la Saïa, après un cours d'environ 100 kilom. au S.-O.

OSTRA, ville de l'empire d'Autriche (Moravie), cercle d'Olmutz, district de Hradirch; 2,700 hab.

OSTRACARE s. m. (o-stra-kère — du gr. *ostrakon*, huitre). Moll. Nom donné aux animaux qui vivent dans les coquilles des genres huitre et peigne.

OSTRACÉ, ÉE adj. (o-stra-sé — du gr. *ostrakon*, huitre). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'huitre. On dit aussi OSTRACÉE.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales, à coquille bivalve, ayant pour type le genre huitre. Plusieurs font ce mot féminin.

— Encycl. Les *ostracés* fossiles ont, comme les pectens, un ligament étroit et intérieur et une charnière simple et sans dents. Mais ils

en diffèrent par leur forme plus irrégulière et par leur test lamelleux. Par ce dernier caractère, ils ressembleraient aux malacées, mais presque tous ces derniers ont un ligament plus étalé et une charnière plus compliquée. La famille des *ostracés* se caractérise surtout par les formes de l'animal, qui n'a pas de pieds et qui est par conséquent immobile. Ils vivent ordinairement fixés par une de leurs valves, et ces mollusques sont les plus imparfaits de la classe des acéphales. Les *ostracés* ont eu de nombreuses espèces pendant les époques secondaire et tertiaire. Ils manquent complètement dans l'époque paléozoïque; mais ils sont très-abondants dans les mers actuelles. On a voulu fixer quelques genres principaux de cette famille, mais on a cessé d'être d'accord sur cette classification, basée sur des caractères qui cessent d'être précis devant les nombreuses transitions qui lient les formes extrêmes. Le rôle de cette classification doit se borner à établir des sections commodées pour la distinction des espèces. Les trois genres principaux sont les hultres, les gryphées et les exogyres, qu'on retrouve dans un essai de classification du genre *ostria*.

OSTRACHODE adj. (o-stra-ko-de). Crust. Syn. d'OSTRACODE.

OSTRACIAS s. m. (o-stra-si-ass — mot lat. formé du gr. *ostrakias*). Minér. anc. Nom d'une pierre précieuse indéterminée, citée par les anciens.

OSTRACIDIE s. f. (o-stra-si-di — du gr. *ostrakon*, coquille; *idea*, forme). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des phalangides, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud : L'OSTRACIDIE brune a été rencontrée près du rio Negro. (H. Lucas.)

OSTRACIN, INE adj. (o-stra-sain, ine — du gr. *ostrakon*, coquille). Crust. Qui est renfermé dans une sorte de coquille.

— s. m. pl. Famille de crustacés, comprenant ceux qui sont renfermés dans une sorte de coquille bivalve, tels que les cypris, les cythérées, les daphnies et les lyncées.

OSTRACION s. m. (o-stra-si-on — du gr. *ostrakon*, coquille). Ichtyol. Nom scientifique des poissons du genre coffre : Aucune espèce d'OSTRACION n'habite nos mers. (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. V. COFFRE.

OSTRACISÉ, ÉE (o-stra-si-sé), part. passé du v. OSTRACISER : Citoyens OSTRACISÉS.

OSTRACISER v. a. ou tr. (o-stra-si-zé — rad. *ostracisme*). Néol. Bannir, exiler : OSTRACISER des citoyens.

OSTRACISME s. m. (o-stra-si-sme — gr. *ostrakismos*; de *ostrakon*, coquille, parce que les Athéniens écrivaient leurs suffrages sur une coquille. *Ostrakon* signifie proprement bulle et appartient au même groupe que le latin *ostrea*). Antiq. gr. Bannissement, jugement par lequel les Athéniens et d'autres peuples grecs condamnaient à un exil de dix ans les citoyens qu'ils croyaient dangereux pour la république : La loi de l'OSTRACISME fut établie à Athènes, à Aroos et à Syracuse. (Montesq.) L'OSTRACISME laisse rarement les grands hommes d'Athènes mourir au sein de leur patrie. (Villem.)

— Par anal. Loi qui prononce le bannissement contre des citoyens suspects : L'OSTRACISME est le droit que se réserve une société politique de prononcer le bannissement de ceux de ses membres qui, quoique irréprochables, lui causent de l'ombrage. (Baudin.)

Sous le bon roi Saturne, ami de la douceur, La vertu n'était point sujette à l'ostracisme. BOILEAU.

— Fig. Exclusion : L'envie a son OSTRACISME, d'autant plus à la mode qu'il est injuste. (Gracien.) L'oncle du dernier roi, le duc d'Aquila, avait fait reproduire les bronzes du musée secret dans sa villa de Sorrente; l'OSTRACISME de toutes ces impuretés était plus apparent que réel. (Mme L. Colet.) Mirabeau fut vengé par le peuple de l'OSTRACISME de la noblesse. (Lamart.)

— Encycl. Une des lois d'Athènes était ainsi conçue : Il ne sera pas porté de loi contre un citoyen en particulier, sans que ce même loi soit faite contre tous les citoyens athéniens, à moins que cela ne paraisse convenable à six mille citoyens votant secrètement. Tel est le texte fondamental de la loi de l'ostracisme. En vertu de cette loi, l'assemblée du peuple et celle du sénat discutaient et décidaient à la majorité des voix s'il y avait lieu de condamner un citoyen au bannissement; la discussion et le vote avaient lieu sans désignation de personne; si la réponse était affirmative, les dix tribus étaient convoquées en assemblée, et chaque citoyen dans sa tribu, venait à son tour déposer une coquille ou un tesson sur lequel il avait le droit d'inscrire le nom d'un citoyen qu'il jugeait dangereux pour la république. Après le recensement des votes fait par les neuf archontes, si un Athénien était désigné par six mille suffrages (environ le quart des citoyens actifs), il avait dix jours pour s'expatrier. Primitivement, son exil devait durer dix ans; plus tard, il fut réduit à cinq, et le peuple conservait le droit de le rappeler après l'avoir banni; il en usa deux fois : en faveur d'Anistide et de Cimon. En tout cas, les biens de l'exilé n'étaient jamais confisqués.

Quel était l'auteur de cette loi étrange? Les historiens l'ont attribuée à un grand nombre de personnages différents; les probabilités sont pour Clésthène, qui, ayant expulsé les Pisistratides et ayant retenu dans la ville une liberté précaire en butte à tous les attentats, dut se préoccuper vivement de la protéger par des institutions (509 av. J.-C.).

Nous croyons peu utile de juger l'ostracisme, qui, presque toujours mal compris, a été souvent comparé comme une précaution sage, presque forcée, à la dignité d'un état démocratique. Au lieu de le combattre ou de le défendre, il sera plus utile, croyons-nous, de faire connaître ses effets, ignorés de la plupart de ceux qui se passionnent pour cette intéressante question historique. Il convient d'abord de faire remarquer que l'ostracisme n'était pas une peine infamante, ni même une peine quelconque pour celui qui en était l'objet : c'était une simple mesure de salut public, qui, loin d'atteindre l'exilé dans son honneur, l'entourait d'une suprême considération. L'ostracisme, c'était bien entendu à Athènes, ne pouvait être appliqué qu'aux plus grands citoyens, à ceux que l'immensité de leurs services ou de leur influence rendait maîtres, contrairement à l'esprit de toute constitution démocratique, du gouvernement de l'Etat. Il faut ensuite considérer les précautions prises par le législateur pour que cette loi d'exception ne fut votée que dans des cas extraordinairement rares et dans des occasions très-sérieuses. Le consentement de la majorité du sénat et de l'assemblée du peuple était d'abord nécessaire; il fallait ensuite que six mille citoyens, c'est-à-dire la presque totalité des votants, s'accordassent sur un nom, chose presque impossible quand il ne s'agissait pas d'un très-grave intérêt.

Mais pour montrer plus sûrement les difficultés que l'ostracisme trouvait dans l'application, il vaut mieux donner la liste de ceux qui ont été frappés par cette loi dans l'espace d'un siècle, qui a été celle de sa véritable durée. Quelques auteurs ont porté à douze le nombre des victimes de l'ostracisme; les écrivains les plus accrédités le réduisent à dix, dont voici les noms : Hipparche fils de Charmus, Aristide, Thémistocle, Cimon, Thucydide fils de Méléstas, Alcibiade (l'élève), Mégacles, Callias, Damon et Hyperbolus. Grote s'est appliqué à prouver la nécessité de la mesure appliquée à tous ces personnages, sauf les deux derniers. Le vote qui bannit Hyperbolus, un homme de paille dont le rusé Alcibiade se servit pour détourner le coup qui le menaçait lui-même, parut si ridicule et si honteux aux Athéniens, qu'ils considérèrent dès lors l'ostracisme comme déshonoré par l'infirmité de ce personnage et ne l'appliquèrent plus, bien que la loi n'ait jamais été abrogée.

Tel était l'ostracisme à Athènes. On sait moins bien comment le pratiquèrent quelques autres républiques grecques, Argos, Milet, Samos, Chio, Lesbos, l'Ébese, Syracuse. Dans cette dernière ville, le loi de salut public portait le nom de pétalisme (de *stalos*, feuille), parce que les citoyens exprimaient leur vote sur des feuilles d'olivier.

OSTRACITE s. f. (o-stra-si-te — du gr. *ostrakon*, coquille). Moll. Nom donné autrefois aux hultres fossiles : Quantité d'OSTRACITES ont encore effervescence avec les acides. (V. de Bonaro.)

OSTRACODE adj. (o-stra-ko-de — du gr. *ostrakodés*, qui ressemble à une coquille). Crust. Se dit des crustacés qui sont renfermés dans une coquille bivalve semblable à celle-ci. On dit aussi OSTRACOPODE et OSTRACODE.

— s. m. pl. Ordre de crustacés entomotrachés, qui comprend un petit nombre d'espèces très-petites, offrant le caractère indiqué ci-dessus, et qui correspondent à la famille des cyroides.

OSTRACODERME adj. (o-stra-ko-dér-me — du gr. *ostrakon*, coquille; *derma*, peau). Zool. Se dit des animaux dont la peau est couverte de pièces testacées.

— s. m. Bot. Genre de champignons, comprenant de petites espèces qui croissent parmi les mousses.

OSTRACOLOGIE s. f. (o-stra-ko-lo-ji — du gr. *ostrakon*, coquille; *logos*, discours). Histoire, description des coquilles.

OSTRACOLOGIQUE adj. (o-stra-ko-lo-ji-ke — rad. *ostracologie*). Qui a rapport à l'ostracologie : Étude OSTRACOLOGIQUE. Découvertes OSTRACOLOGUES.

OSTRACOMORPHITE s. f. (o-stra-ko-morfi-te — du gr. *ostrakon*, coquille; *morphé*, forme). Moll. Huitre ou autre coquille bivalve fossile.

OSTRALEGE s. f. (o-stra-lé-je — du lat. *ostrea*, huitre; *lego*, je ramasse). Ornith. Syn. d'HEMATOPTE ou HUITRIER. On dit aussi OSTRALEGE.

OSTRANITE s. f. (o-stra-ni-te). Minér. Nom donné par Breithaupt à une variété de zircon, couleur de girofle, qui est disséminée dans la syénite de Friedrichshavn en Norvège.

OSTRAU, ville de l'empire d'Autriche (Moravie), cercle d'Olmutz, district de Friedeck, sur l'Ostravitz et le chemin de fer de Bröslau à Vienne; 1,750 hab.

OSTRAWITZA, rivière de l'empire d'Autriche.

che (Moravie). Elle naît dans le district de Prerau, sur la frontière de Hongrie, et va se perdre dans l'Oder, après un cours de 61 kilom. au N.-N.-O.

OSTREA s. f. (o-stré-a — mot lat. formé du gr. *ostrakon*, huitre). Moll. Nom scientifique du genre huitre.

— Encycl. V. HUITRE.

OSTRÉAIRE adj. (o-stré-à-re — du lat. *ostrea*, huitre). Zool. Qui vit sur les coquilles d'huitre.

— s. m. Antiq. rom. Parc où l'on engraisait les huitres.

OSTRÉICOLE adj. (o-stré-i-ko-le — V. ostréiculture). Qui a rapport à l'ostréiculture : Industrie OSTRÉICOLE.

OSTRÉICULTURE s. f. (o-stré-i-kul-tu-re — du lat. *ostrea*, huitre, et de *culture*). Ensemble de procédés à l'aide desquels on cherche à favoriser la production des huitres : De 1860 à 1863, l'OSTRÉICULTURE a produit un bénéfice de près de 150,000 fr. aux habitants de l'île de Ré.

— Encycl. V. HUITRE.

OSTRÉIFORME adj. (o-stré-i-for-me — du lat. *ostrea*, huitre, et de *forme*). Moll. Qui a la forme de l'huitre : *Mollusques* OSTRÉIFORMES.

OSTRÉINE s. f. (o-stré-i-ne — du lat. *ostrea*, huitre). Chim. Matière particulière extraite de la chair de l'huitre.

OSTRÉITE s. f. (o-stré-i-te — du lat. *ostrea*, huitre). Moll. Ancien nom des huitres fossiles.

OSTRÉOCARPE s. m. (o-stré-o-kar-pe — du gr. *ostreon*, huitre ; *karpós*, fruit). Bot. Syn. d'ASPIDOSPERME.

OSTRÉOÏDE adj. (o-stré-o-i-de — du lat. *ostrea*, huitre, et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à une huitre.

OSTRÉOPECTINITE s. f. (o-stré-o-pèk-ti-ni-te — du lat. *ostrea*, huitre ; *pecten*, peigne). Moll. Ancien nom des tébrébrulites fossiles, appelées aussi HYSTEROLITHES.

OSTRÉOPHAGE s. (o-stré-o-fa-je — du lat. *ostrea*, huitre, et du gr. *phagô*, je mange). Néal. Mangeur d'huitres : D'autre part, Courtenay ne laisse rien à faire comme OSTRÉOPHAGE. — Ça veut dire avaler d'huitres, traduisit Christian avec bonté. (P. Féval.)

OSTREVAULT, ancien petit pays de France, province de Flandre ; Bouchain en était le ch.-l. ; il est compris aujourd'hui dans le département du Nord.

OSTRO s. m. (o-stro — lat. *auster*, même sens). Mar. Nom donné au vent du sud, sur la Méditerranée.

OSTRO, cap des Etats autrichiens, sur la côte de Dalmatie, à l'entrée O. du golfe de Cattaro, par 42° 23' 35" de lat. N. et 16° 11' 15" de long. E.

OSTROG, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Volhynie, ch.-l. du district de son nom, sur la rive gauche de la Vilja, près du confluent du Horyn, à 180 kilom. de Jitomir ; par 50° 19' 52" de latit. N. et 24° 9' 42" de long. E. ; 9,500 hab., dont 8,000 juifs. Siège de l'archevêché grecque-russe de Volhynie. On y remarque un vieux château, une église latine au xve siècle et plusieurs fois restaurée. Une autre église plus ancienne et le vieux château sont à moitié ruinés. La ville contient une douzaine de fabriques, dont une moitié sont des tanneries. Une foire aux chevaux se tient à Ostrog le 6 décembre de chaque année. Ostrog appartenait primitivement à de petites provinces indépendantes. Soumis à la Pologne en même temps que le reste de la Ruthénie, il prit, à partir du xve siècle, un grand développement sous les princes Ostrogski, qui en firent la capitale de leurs vastes domaines. Ostrog devint alors une ville florissante, fortifiée, industrieuse, ayant plusieurs écoles et imprimeries. C'est là que fut imprimée, en 1581, la première Bible en langue slave. Les guerres et les incendies mirent fin à la prospérité de la ville. Depuis le premier partage de la Pologne (1772), Ostrog appartient à la Russie.

OSTROGOUK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Voronej, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche de la Sosna, par 51° 40' de latit. N. et 38° 23' de longit. E. Commerce de chevaux, de bestiaux et de suif. On y remarque plusieurs églises et un grand nombre de vastes magasins.

OSTROGOT ou **OSTROGOTH**, OTE s. (o-stro-go — du germanique *ost*, et de *goth*). Géogr. Habitant de la Gothie orientale : Les invasions des OSTROGOTS.

— Fam. Barbare, homme ignorant ou bourru : C'est un OSTROGOT, un véritable OSTROGOT. Il faut être une OSTROGOTE pour vivre ainsi loin de toute société. Le roi de Prusse trouve les Pélovides une très-bonne pièce, très-bien écrite ; il dit expressément ne celle de Crébillon est d'un OSTROGOT. (Volt.)

— Adjectif. Qui appartient, qui a rapport aux Ostrogots : Les rois OSTROGOTS. La race OSTROGOTE.

— Fam. Sauvage, barbare, dépourvu de culture, de politesse ou de goût : Une façon OSTROGOTE d'accueillir les gens. Est-on assez déterminément OSTROGOT pour ne pas jouer Jules César ? (Volt.) Je me mis d'abord à la méthode latine de Port-Royal, mais sans

fruit ; ces vers OSTROGOTS me faisaient mal au cœur et ne pouvaient entrer dans mon oreille. (J.-J. Rouss.)

— Rem. Nous avons suivi ici l'orthographe de l'Académie ; elle écrit *Ostrogot* sans h, bien qu'elle écrive *Goth* avec un h, au mot GOTHIQUE.

— Encycl. V. GOTHS.

OSTROGOTIE, partie orientale de la Gothie, en Suède, qui forme aujourd'hui la province de Linköping. V. GOTHS.

OSTROGOTIQUE ou **OSTROGOTHIQUE** adj. (o-stro-go-ti-ke — rad. *Ostrogot*). Fam. Sauvage, barbare : Il n'y avait dans ce salon que quatre ou cinq figures OSTROGOTIQUES jouant gravement au reversi. (G. Sand.)

OSTROGSKI (Constantin, prince), général polonais, né en 1463, mort en 1533. Il débuta dans la carrière militaire contre les Tatars et les Russes ; fut prisonnier par ces derniers et parvint au bout de huit ans à s'évader. En 1514, il remporta sur les Russes la grande victoire d'Orcha, ne put s'emparer de Smolensk, mais s'avança au nord jusqu'à Pskovet, parcourant le sud et l'est de la Russie ; il fit preuve d'une hardiesse, d'une vigueur et d'une activité extrêmes. Ostrogski ne fut pas moins heureux dans les campagnes suivantes. En récompense de ses services, Sigismond 1er le nomma hetman et généralissime des armées polonaises, maréchal de la Volhynie et membre du sénat lithuanien. Cette dernière nomination fit grand bruit. Jusque-là aucun Ruthène n'avait été élevé à de hautes fonctions en Lithuanie ; mais le roi, désireux d'éteindre les rivalités des différentes provinces polonaises, crut l'occasion bien choisie en récompensant le mérite d'un homme qui avait remporté quatre victoires. Grâce à sa haute position, Ostrogski devint le protecteur et le bienfaiteur de ses coreligionnaires de l'Eglise grecque dissidente. — L'ainé de ses trois fils, ELIE, eut pour fille la célèbre Haïzka d'Ostrog, dont l'existence agitée et malheureuse a été le thème des drames de Kraszewski, de Przezdziecki et de Szuski.

OSTROGSKI (Constantin-Vassili, prince), général polonais, fils du précédent, né en 1527, mort en 1603. Il fut nommé, en 1560, voïvode de Kiev. Ostrogski eut une grande influence dans les délibérations des Ruthènes et dans celles de leur Eglise (grecque unie). Les victoires qu'il remporta sur les Tatars, dont il repoussa plusieurs invasions, lui acquirent une grande renommée. Il devint un des personnages les plus influents et les plus respectés de la Pologne. Possesseur d'une fortune immense, dont les revenus s'élevaient à environ 10 millions de florins de Pologne, il en fit l'usage le plus noble. Grâce à lui, Ostrog devint un foyer de lumière ; le prince y établit une imprimerie, fonda des écoles, fit venir des savants étrangers et fit éditer des ouvrages en ruthène et en polonais. Ostrogski mourut dans un âge avancé. — Son fils, JANVIER, hérita de sa colossale fortune qui, après sa mort, passa à un parent de la famille Ostrogski, nommé Zaslavski. A la mort de ce dernier (1673) commença le procès de la succession Ostrogski, lequel dura plus de cent ans et eut un immense retentissement ; l'ordre des chevaliers de Malte parvint enfin à entrer en possession du peu qui restait de cette succession, grâce à l'appui de la Russie, après le premier partage de la Pologne.

OSTROLENKA, ville de la Pologne russe, gouvernement de Plock, sur la Narew, à 120 kilom. N.-E. de Varsovie ; 3,500 hab. Les Français y remportèrent un succès sur les Russes le 16 février 1807, et c'est devant cette ville que se livra un des plus importantes batailles entre les Russes et les Polonais, en 1831. V. ci-après.

Ostrolenka (BATAILLE D'), livrée le 26 mai 1831. Lors du soulèvement de la Pologne contre la Russie, le général polonais Skrzynecki avait pris la Narew pour ligne de défense et donné l'ordre à son armée, forte de 40,000 hommes et établie sur la rive gauche, de repasser sur la rive droite. Ce mouvement, commencé le 25 mai, devait se continuer dans la journée du 26 ; mais le 26 au matin, l'armée russe, sous les ordres de Diebitch et forte de 65,000 hommes, attaqua la partie des troupes polonaises qui était encore restée sur la rive gauche. Skrzynecki, à qui de faux rapports avaient représenté le gros de l'armée de Diebitch comme beaucoup plus éloigné, pensa que quelques régiments suffiraient pour contenir ce qu'il croyait être l'avant-garde russe. La division Lubinski et la brigade Boguslawski se trouvèrent donc seules en face de toute l'armée russe. Elles ne purent tenir dans Ostrolenka, car Skrzynecki, qui n'avait pas l'intention de défendre cette ville, ne l'avait pas fortifiée. Peu à peu, accablés par les Russes à la Narew, les Polonais durent repasser cette rivière, que les Russes, profitant de la confusion, commencèrent à traverser à leur suite. 4,000 Russes avaient déjà passé sur la rive droite, sans que Skrzynecki se doutât du danger. Les soldats polonais, qui n'avaient pas mangé depuis vingt-cinq heures, prenaient leur repas ou se reposaient lorsque le bruit du canon vint leur donner l'éveil. Revenus de leur surprise, ils coururent aux armes. Langemann chargea les Russes, qui avaient passé sur la rive droite,

avec tant d'énergie qu'un grand nombre de grenadiers jetèrent leurs armes et se rendirent prisonniers. Mais de nouveaux secours ne cessaient d'arriver aux Russes par les deux ponts. Lorsque Skrzynecki arriva sur le champ de bataille, 12,000 Russes avaient déjà passé la Narew. Profondément troublé, il ne donna que des ordres confus et sans ensemble. Les batteries polonaises finirent cependant par s'établir et foudroyèrent l'ennemi, qui débouchait des ponts sur la rive droite. Dès lors le sort de la bataille changea ; les Russes, après s'être maintenus au prix de grands sacrifices, furent enfin obligés de repasser le pont et de se retirer dans Ostrolenka. Le champ de bataille resta aux Polonais. Ils avaient perdu 7,000 hommes, y compris quelques centaines de prisonniers et les généraux Kieki et Kaminski. Les Russes perdirent 9,000 hommes.

On reproche à Diebitch de n'avoir pas su profiter rapidement de la surprise des Polonais et de leur avoir donné le temps de se reconnaître. Quant à Skrzynecki, le peu de capacité stratégique dont il fit preuve à cette bataille, où il montra du reste un grand courage personnel, fut un des motifs qui déterminèrent sa destitution, le 18 août de la même année.

OSTROPE s. m. (o-stro-pe). Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des sphères.

OSTROGRO (princes), famille polonaise, d'où sont sortis plusieurs hommes de guerre et d'Etat remarquables. L'un d'eux, Senzwoj, se distingua à la bataille de Grünwald, en 1410, et à celle de Koronow, où il battit 8,000 croisés teutoniques et fit leurs chefs prisonniers. Il commanda des expéditions en Poméranie (1433) et en Bohême. — Son frère, Donogost, général sous Ladislas IV, périt avec ce prince à la bataille de Varna (1444). — Stanislas OSTROGRO, mort en 1477, exerça la régence en Pologne lors du départ de Ladislas IV pour l'expédition contre les Turcs (1444). Il fut nommé voïvode de Kalisz (1451), puis de Posen (1475), remplit plusieurs missions diplomatiques à l'étranger et se distingua dans quatorze expéditions contre les Tartares, les chevaliers teutoniques, etc. — Jean OSTROGRO, fils du précédent, mort en 1501, fit ses études à Bologne vers 1450. De retour en Pologne, il devint membre du conseil du roi et fut l'un des instigateurs de la guerre contre les croisés teutoniques. Comme le trésor était épuisé, il proposa des mesures financières qui furent adoptées et grâce auxquelles on put mener vigoureusement les opérations militaires. La guerre se termina par un traité avantageux pour la Pologne, signé à Thorn en 1466. Mais, comme les chevaliers teutoniques ne pouvaient s'engager par ce traité sans le consentement du pape, Ostrogro se rendit à deux reprises à Rome où, par sa fermeté et son éloquence, il parvint à triompher des résistances du souverain pontife. De retour en Pologne, il présenta au roi un mémoire sur les vices des institutions polonaises et sur les moyens d'y remédier. Ce mémoire, qui dénote une rare sagacité, des vues pleines d'élévation et de sagesse, et qui devait être soumis à la diète de Piotrkow le 6 décembre 1469, n'eut malheureusement pas les résultats qu'il en attendait. Ostrogro travailla à l'œuvre de l'unité nationale et ce fut à ses efforts que fut due la réunion pacifique aux Etats de la couronne des principautés de Belz et de Plock. Il fut nommé castellan de Miedzyrzec en 1466 et de Posen en 1476. — Stanislas OSTROGRO, fils du précédent, devint castellan (1514), puis voïvode de Kalisch, et fut délégué avec Jean Laski, archevêque de Gnesen, au concile de Latran. Il se convertit ensuite au protestantisme et fonda des écoles de ce culte assez renommées dans la grande Pologne. — Jean OSTROGRO, fils du précédent, né en 1565, mort en 1622, fit ses études à Strasbourg, sous la direction du célèbre Sturmius. Revenu en Pologne, il débuta dans la carrière militaire sous les ordres de Zamoyski, à la bataille de Byczyna, où fut battu Maximilien d'Autriche (1588). Chargé ensuite d'ouvrir des négociations avec l'empereur Rodolphe, il parvint à obtenir le désistement de Maximilien à la couronne de Pologne (1589). Ostrogro combattit ensuite contre les Tartares, à la tête de soldats équipés à ses frais. Castellan (1600), puis voïvode (1610) de Posen, il exerça par son éloquence et par son esprit politique une grande influence sur les diètes, contribua notamment à apaiser les mécontents de celle de 1613 et fit voter des subsides pour la continuation de la guerre contre la Russie. Il se retira des affaires politiques en 1619 et consacra le reste de sa vie à des œuvres littéraires, historiques, agronomiques, etc. Il eut quatre fils. — L'un d'eux, Stanislas OSTROGRO, né en 1604, mort en 1616, fut un enfant prodige. Destinée à la carrière ecclésiastique, il parvint à six ans, et à sept ans il possédait la théologie. Lorsqu'il eut neuf ans, son père le présenta à une assemblée d'ecclésiastiques qu'il frappa d'étonnement et d'admiration par la précocité de son esprit. A l'innamité, l'enfant fut reconnu digne de recevoir la prêtrise et avec l'autorisation du pape, il devint, à douze ans, chanoine de la cathédrale de Cracovie en 1616. Il mourut la même année. — L'ainé des fils de Jean, Nicolas OSTROGRO, mort en 1652, refusa à diverses reprises un siège au sénat. Pendant

la guerre avec la Suède, il fut envoyé à Dantzig, qui menaçait de se soulever, et parvint par son éloquence à calmer l'esprit des habitants. Ostrogro se prononça, dans plusieurs discours à la diète de 1640, contre la coutume prise par certains Polonais d'accepter et de porter des titres étrangers. Il commanda en chef dans la guerre contre les Cosaques, remporta la victoire de Bar et commanda l'aile gauche à la bataille de Zbaraz. Potocki, dans sa *Centurie*, le place parmi les plus remarquables orateurs de son pays.

OSTROSATZ, bourg de la Turquie d'Europe (Bosnie), sangiac de Bagna-Louka, sur la rive gauche de l'Ouna ; 1,300 hab.

OSTROTCHATZ, bourg de la Turquie d'Europe (Bosnie), sangiac d'Herzégovine, à 13 kilom. N. de Mostar, sur la rive gauche de la Narenta ; 1,518 hab.

OSTROUMJA, **STROMEA** ou **STROUM-NITZA**, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sangiac de Ghiustendi, ch.-l. de district, près de la rive droite du Radovitz ; 2,000 hab. Nombreuses sources thermales. La colline sur le versant de laquelle elle est bâtie est couronnée par les ruines d'un château fort. On y remarque des mosquées, des bains publics et des jardins.

OSTROV, ville de la Russie d'Europe (Pologne), gouvernement de Plock, cercle d'Ostrolenka et à 40 kilom. de cette dernière ville, sur la Narew ; 4,000 hab. Le Village de la Russie d'Europe (Pologne), gouvernement de Lublin, cercle de Radzyn, à 22 kilom. de Lubartow, sur la rive droite de la Tysmienitsa ; 3,000 hab. Le Village de la Russie d'Europe, gouvernement de Pskov, ch.-l. du district de son nom ; par 57° 8' de latit. N. et 26° 11' de longit. E., sur la rivière Vélkaia et la petite rivière Lipenka ; 2,600 hab. Elle se divise en deux parties : le château, quartier fort ancien, entouré de murailles et situé sur une île de la Vélkaia ; et la ville, sur la droite de la rivière ; un pont de bois établit la communication entre ces quartiers. La division du château renferme la cathédrale, sur le dôme de laquelle on voit une inscription qui annonce qu'elle a été érigée il y a près de six siècles. Le district d'Ostrov (100,000 hab.) produit du blé et des bois de construction, dont la Vélkaia et ses affluents facilitent le transport à Narva.

OSTROVA, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sangiac et à 48 kilom. E.-S.-E. de Monastir, ch.-l. de district, sur le bord septentrional d'un petit lac ; 2,500 hab.

OSTROVITZA, bourg de la Turquie d'Europe (Bosnie), sangiac de Bagna-Louka, sur la rive gauche de l'Oouna ; 1,283 hab.

OSTROVNO, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Mohilev, cercle de Sennoi, près de la rive gauche de la Dvina du Sud. Fabriques de quincaillerie. Une division russe y fut battue par les Français en 1812.

OSTROWIEC, ville de la Russie d'Europe (Pologne), gouvernement de Radow, cercle d'Opotow, sur la rive gauche de la Kamienna ; 3,400 hab.

OSTROWO, ville de Prusse, province et régence de Posen, cercle d'Aelau ; 7,210 hab. Gymnase, synagogue, fabriques de draps.

OSTROWSKI (Stanislas-Idziezek), théologien polonais, mort en 1610. Membre de l'ordre des cisterciens, il se signala par son savoir, et le roi Sigismond lui en avait en grande estime. On a de lui une foule d'ouvrages de controverse dirigés contre les ariens polonais, et dont les principaux sont : les *Livres de la véritable divinité du Christ* contre les anabaptistes et en particulier contre Smiglecki (Posen, 1588) ; *De Trinitate libri I*, contra impia Simonis Budnzi, Martini Cechovii, Stanisla Barnoviti et aliorum antichristorum anabaptisticorum (Posen, 1591) ; *Refutatio examinationis Fausti infausti Socini*, qui impius antichristianus conatus est respondere ad quoddam catholicorum argumentum pro trino et uno Deo alatum (Posen, 1594), etc.

OSTROWSKI (Jacques), théologien polonais, mort en 1637. En 1606, il devint chanoine de Cracovie, se lia dans cette ville avec le célèbre Pierre Skarga et acquit une grande réputation comme prédicateur. Ses sermons appartiennent aux classiques de la littérature sacrée en Pologne, quoique leur style se resente un peu du goût affecté du xvii^e siècle. On a de lui : *Dialogue ou Conversation d'un catholique avec un évangélique* (Cracovie, 1604) ; *Défense du sermon du prêtre Pierre Skarga contre Smalcus, ministre de Rakow* (Cracovie, 1608) ; *Vie sur la terre de Jésus-Christ, le Dieu de justice*, ouvrage écrit en prose et en vers (Cracovie, sans date) ; divers recueils de Sermons, etc.

OSTROWSKI (Antoine-Casimir), prélat polonais, né en 1712, mort en 1784. Après avoir servi dans l'armée de Stanislas Leczynski, lors de la seconde tentative faite par ce prince pour remonter sur le trône de Pologne, il embrassa l'état ecclésiastique, obtint successivement plusieurs canonicats, notamment à Cracovie en 1747, devint, en 1749, chancelier de cette ville, puis official de Varsovie, et, par ces dernières fonctions, se trouva mis en relations directes avec la cour. En 1752, le roi Auguste III le nomma évêque de Livonie, et, onze ans plus tard, il passa au

siège de Cracovie. Après la mort d'Auguste III, Ostrowski, ami personnel de Stanislas Poniatowski, l'aida efficacement à monter sur le trône. Depuis lors, il prit une part active aux affaires les plus importantes du royaume, et, quoique profondément attaché au roi, il fit sous ses efforts, en 1773, pour empêcher le premier partage de la Pologne. En 1776, il fut promu archevêque de Gnesen et primat du royaume de Pologne. Mais bientôt l'affaiblissement de sa santé le força à s'abstenir de prendre part aux affaires publiques, et, en 1782, il se rendit en France, où il mourut deux ans plus tard. On a de lui : *Status causae intuitu exemptionis bonorum episcopatus Pilyensis* (Varsovie, 1755); *Avertissement au clergé sur les dangers de l'incrédulité* (Varsovie, 1774), etc.

OSTROWSKI (Thomas - Adam - Rawicz, comte), homme d'Etat polonais, né à Ostrow (palatinat de Lublin) en 1730, mort à Varsovie en 1817. Pour compléter son instruction, il visita l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la France, suivit, à son retour en Pologne, la profession des armes, devint, en 1763, colonel, et fut appelé, deux ans plus tard, à la cour de Stanislas-Auguste. Après avoir rempli, pour ce prince, diverses missions diplomatiques et avoir été castellan de Cracovie (1777), Ostrowski se réunit aux membres influents de la diète de quatre ans pour rédiger la constitution de 1791, poussa à la résistance contre la Russie et versa dans le trésor public 100,000 florins pour aider à organiser la défense. Nommé, cette même année, ministre des finances, il fut transporté à Kiow lorsque le roi parvint à accéder à la confédération de Turgoiwitz (1792), fut placé sous la surveillance d'un agent russe, et recouvra la liberté après le troisième partage de la Pologne (1795). Ostrowski se retira alors dans l'Ukraine, où s'occupa d'agriculture et d'industrie publique. Pendant la guerre de 1806, après l'occupation de Varsovie par les Prussiens, il fut appelé à présider le conseil d'Etat, ce que le mauvais état de sa santé l'empêcha de faire; mais, en 1809, lors de la constitution du grand duché de Varsovie, il devint grand maréchal de la diète, puis reçut la présidence du sénat (1815). Quatre ans plus tard, le czar Alexandre, ayant décidé de rétablir sur de nouvelles bases le royaume de Pologne, nomma Ostrowski président d'une commission instituée dans ce but.

OSTROWSKI (Jean-Antoine, comte), général polonais, fils du précédent, né à Varsovie en 1782, mort aux Maderes, près de Tours, en 1845. Des l'âge de quatorze ans, il combattit contre les Russes. Lorsqu'en 1804 les Français entrèrent à Varsovie, il se fit admettre dans la garde de Napoléon. Deux ans plus tard, il devint nonce de Breslau, fut, en 1809, un des directeurs du gouvernement provisoire chargé de la défense du pays, s'opposa, en 1812, à la dissolution de la diète de Cracovie, rejoignit l'armée française à Dresde en 1813 et fit, en 1814, partie du comité chargé de la compatibilité entre les cours de Vienne, Berlin et Saint-Petersbourg et l'ancien duc de Varsovie. Après la mort de son père (1817), Ostrowski, devenu sénateur castellan, fit une vive opposition à l'administration du grand-duc Constantin. En 1822, il fonda entre Varsovie et Cracovie, près de Kawa, une colonie industrielle et manufacturière, qui se développa rapidement et prit le nom de Tomaszów. Trois ans plus tard, il obtint l'acquiescement des prétendus complices polonais du mouvement insurrectionnel moscovite. Lorsqu'en 1830 éclata l'insurrection de Varsovie, Ostrowski, qui voyageait alors à l'étranger, s'empressa d'accourir, fut nommé général commandant la garde nationale, organisa la défense, fut un de ceux qui firent décréter la déchéance de Nicolas I^{er}, reçut le rang de sénateur palatin et donna, pendant toute la durée de la guerre, des preuves de son ardent patriotisme. Vainement, lorsque l'armée russe assiégea Varsovie, il demanda à la diète de repousser toute négociation, de faire sonner le tocsin, d'appeler toute la population aux armes; son conseil ne fut point suivi. Il se battit en simple soldat jusqu'à la fin, rédigea le manifeste adressé par la Pologne déçue aux princes et aux peuples de l'Europe, passa en Prusse et, de là, gagna la France, où il termina son existence. On lui doit, entre autres écrits politiques : *Sur le panslavisme moscovite* (Versailles, 1842, in-8°).

OSTROWSKI (Ladislas, comte), patriote polonais, frère du précédent, né en 1790, mort en 1869. Lors de la formation du grand-duché de Varsovie, il entra dans l'armée polonaise et, devenu, en 1813, lieutenant-colonel d'artillerie, il prit une part active à la célèbre défense de Danzig. Après la révolution de 1830, il devint maréchal de la diète de Pologne et fut bientôt regardé comme le chef de la représentation nationale à Varsovie. Après la prise de cette ville, il se réfugia dans la Galicie, mais fut arrêté par les autorités autrichiennes et interné à Gratz, dans la Styrie. Plus tard, il obtint la permission d'habiter Cracovie, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Dans sa jeunesse, il s'était occupé de littérature et avait publié, entre autres écrits, des traductions polonaises des poésies d'Ossian (Varsovie, 1820, in-8°), ainsi que de la *Vierge d'Abydos* (Varsovie, 1821) et du *Ginour* (Pulawy, 1830) de lord Byron.

OSTROWSKI (Kristien - Joseph, comte), poète et écrivain polonais, fils de Jean-Antoine, né à Lissa, près de Rawen, en 1811. Il fit de fortes études d'abord au lycée de Varsovie, puis dans le collège des jésuites, aujourd'hui transformé en citadelle, et les acheva à l'université de cette ville. En 1830, il voyagea à l'étranger, se lia avec Adam Mickiewicz, alors à Gênes, vit les deux révolutions de Juillet et de Septembre, à Paris et à Bruxelles, et retourna s'enrôler comme simple canonnier, au premier signal de l'insurrection polonaise, dans la célèbre batterie d'artillerie à cheval, sous les ordres du colonel Bem, plus tard général. Après la prise de Varsovie par les Russes, il émigra avec son père en France, puis en Belgique, où il servit comme officier d'artillerie jusqu'en 1837, et assista, en 1839, au siège d'Anvers. Ses goûts littéraires le ramenèrent à Paris et, depuis lors, il a publié, outre de nombreux articles dans les journaux français et étrangers, une série d'ouvrages de genres très-divers, mais toujours inspirés par l'amour le plus ardent de la patrie. Parmi ses ouvrages écrits en français, nous citerons : *Lettres slaves* (Paris, 1857, 3 vol.), recueil d'articles; *Théâtre complet* (Paris, 1862, 2 vol.), comprenant *Françoise de Rimini* (Versailles, 1838, 1 vol.), *Porte-Saint-Martin* (1849), *Griselda* (Gatte, 1849), *Edwige de Pologne* (Ambigu-Comique, 1850), *la Lampe de Davy* (Odéon, 1854), *Jean III Sobieski* (Turin et Naples, 1861), *l'Aube de Molère*, en vers (Porte-Saint-Martin, 1874), *Azael, Adalbert, Vieslav, Pygnation*, etc.; *Légendes du Sud par un homme du Nord* (Paris, 1863); *Leaves d'azil*, poésies (Paris, 1867). On doit aussi à M. Ostrowski la traduction française des *Œuvres poétiques* d'Adam Mickiewicz (1859); une excellente édition des *Revolutions de Pologne* de Rulhière (1863, 3 vol.) et une édition des *Trois démembrements de la Pologne*, par Ferrand (1865, 3 vol.). En polonais, il a composé les *Amours polonais* (Paris, 1865), recueil de poésies, et diverses pièces de théâtre : *Marie-Magdeleine*; *Azael*; *Adalbert*; *Vieslav*, opéra national (Cracovie, 1861); *la Mardra*, d'après Balzac (Cracovie, 1861); *Chatterton*, d'après de Vigny; *Louis XI*, d'après Delavigne; *Antoine et Cleopâtre*; *le Marchand de Venise* (Lemberg, 1865); *Hamlet*, d'après Shakespeare (Varsovie, 1871), etc.

OSTROWSKI (Théodore), publiciste polonais, né dans le palatinat de Lublin en 1750, mort en Galicie en 1802. Il entra dans l'ordre des jésuites, devint professeur de droit et fut souvent consulté par les membres de la diète polonaise de 1783, chargés de rédiger une nouvelle constitution. Ses principaux ouvrages sont : *Nouvel inventaire des lois, des traités et des constitutions promulguées sous le règne de Stanislas-Auguste*, de 1754 à 1780 (Varsovie, 1780, in-fol.); *Droit civil de la nation polonaise* (Varsovie, 1784, 2 vol. in-8°), traité important dans lequel il compare le droit romain et le droit polonais; *les Droits et l'histoire de l'Eglise en Pologne* (Varsovie, 1793, 2 vol. in-8°); *Entretiens utiles dans les circonstances actuelles* (Varsovie, 1794).

OSTROWSKI (Pierre), philologue et historien polonais, mort en 1846. D'abord professeur de langue russe au gymnase de Vilna, il devint plus tard directeur de celui de Dubnowo et l'administra jusqu'à sa mort. Outre un assez grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans les journaux de Vilna, on a de lui : *Morceaux choisis de la littérature russe, accompagnés de règles grammaticales*, etc. (Vilna, 1819; 1820, 4^e éd.); *Abregé d'une théorie générale de statistique* (Vilna, 1821); *Géographie de l'empire russe, du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande* (Vilna, 1824); *Histoire de l'empire russe* (Vilna, 1849).

OSTROWSKI (Joseph-Bolles), publiciste polonais, né à Lublin vers 1805. Il étudia le droit à l'université de Varsovie et chercha ensuite à entrer dans l'administration; mais, n'ayant pu y réussir, il se jeta dans le journalisme et exerça une grande influence lors des événements de 1831. Après la malheureuse issue de la révolution, il se réfugia à l'étranger, habita quelque temps à Paris, puis alla se fixer à Londres. D'un caractère ardent et d'une grande énergie, doué en outre d'un égal talent pour le journalisme, il se mêla à toutes les agitations de la jeunesse polonaise à Varsovie, ainsi qu'à celles de l'émigration. Outre un grand nombre d'articles insérés dans les journaux polonais et français, on a de lui : *De la nature de l'opposition*; *Histoire de la Pologne*, en anglais (Londres, 1841, 2 vol.); *la Guerre de Pologne par le général de Vaucourt, traduite du français en polonais, avec éclaircissements du traducteur* (Paris, 1836). Il avait, en outre, fondé à Varsovie, en 1831, un journal, *la Pologne nouvelle* (*Nova Polska*), qu'il fit ensuite paraître à Paris de 1833 à 1843.

OSTROWSKI (Edouard), savant vétérinaire polonais, né en 1816, mort en 1859. Il fit ses études à l'école de médecine et de chirurgie de Varsovie, devint, en 1841, directeur de l'école vétérinaire de cette ville, professeur de science vétérinaire à l'institut agronomique de Marymont, et fut appelé, en 1853, à une chaire analogue à l'université de Charkow. L'année suivante, il exécuta, aux frais

du gouvernement, une excursion scientifique dans les steppes des Kirghiz-Kaisaks. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans différents recueils et journaux polonais, on a de lui : *De l'infestation des pommiers qui règne dans le bétail à cornes* (Varsovie, 1845); *Chirurgie vétérinaire pratique* (Varsovie, 1844); *Police vétérinaire* (Varsovie, 1847); *la Vie et les travaux de Mijchyl* (Varsovie, 1853); *De l'épidémie du charbon* (Varsovie, 1853); *Lettres d'un voyage exécuté dans les steppes des Kirghiz-Kaisaks* (Grodno, 1859, 2 vol.).

OSTRYA s. m. (o-stri-a) — du gr. *ostrua*, hêtre). Bot. Genre d'arbres, de la famille des cupulifères, formé aux dépens du genre charme, et dont l'espèce type, qui croît dans l'Europe australe et l'Amérique du Nord, est connue sous le nom vulgaire de CHARME-HOUBLON. — On dit aussi OSTRYER.

— **Encycl.** Le genre *ostria*, confondu autrefois avec les charmes, se distingue surtout par ses fruits groupés en chatons ovoïdes, de telle sorte que les bractées qui les accompagnent simulent par leur réunion un cône analogue à celui du houblon; de là le nom vulgaire de charme-houblon donné à ces arbres. L'*ostria* d'Europe est un arbre de 10 à 12 mètres, à feuilles ovales aiguës, dentées en scie; il croît dans le midi de l'Europe et ressemble au charme par son port et par ses propriétés; mais on ne le cultive guère que comme arbre d'ornement. Le charme de Virginie se distingue de celui du précédent, quant à l'aspect extérieur; mais son bois est plus foncé que celui de notre charme; il est très-estimé des Canadiens, qui l'appellent bois d'or ou bois dur; et qui en font des rouets ou des poulies pour les vaisseaux.

OSTUNI, ville du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 36 kilom. N.-O. de Brindisi, à 6 kilom. de l'Adriatique, sur le sommet d'une montagne; 11,000 hab.; siège d'un évêché. C'est une ville florissante, située au milieu d'un territoire fertile.

O'SULLIVAN (Philippe), écrivain irlandais, mort probablement dans la première moitié du XVIII^e siècle. On a de lui deux ouvrages suivants, devenus très-rare : *Historia catholica Hibernie compendium* (1621, 4 t. en 1 vol. in-4°), dont une nouvelle édition a été publiée en 1850 à Dublin; *Patritiana decas, sive libri decem, quibus de divi Patritii vita, purgato, miraculis rebusque gestis, de religionis hibernicæ casibus, constantia, martyrijs divi, de Anglorum lubrica fide...*, accurate agit (Madrid, 1629, 1 vol. in-4°).

OSUNA (Camidó), homme politique et poète espagnol, né à Portezuelo en 1799, mort en 1858. Après avoir fait son droit, il suivit avec succès la carrière du barreau et fut élu, à différentes reprises, député provincial, puis député aux cortes de 1843 et aux cortes constitutives de 1854. Le libéralisme de ses opinions lui valut des persécutions sans nombre, à la suite desquelles il dut, à différentes reprises, quitter sa patrie. On a de lui : *Padilla sous les verrous*, poème patriotique, qui servit de prétexte en 1834 à un premier exil, de son auteur, qui se réfugia en Portugal; *Hercule*, épopée dans laquelle Osuna fait allusion au rétablissement de la liberté en Espagne.

OSWALD (saint), roi de Northumberland, né en 604, mort à Maserfield en 642. A la mort du roi Ethelfrid, son père (617), son oncle Edwin s'empara du royaume, et il dut aller chercher avec ses frères un refuge chez les Scots, où il reçut le baptême. Par la suite, son oncle mourut et le roi des Gallois, Cadwalla, s'empara du Northumberland. Oswald marcha contre ce dernier, le rencontra dans un lieu appelé Denis-Burne (le ruisseau de Denis), fit ériger sur le champ de bataille une grande croix, devant laquelle il ordonna à tous ses soldats de se prosterner, et remporta une victoire complète sur Cadwalla, qui perit en combattant. Devenu maître du trône, il gouverna avec sagesse, fit fleurir le christianisme dans son royaume et périt dans un bataille que lui livra, à Maserfield, Penda, roi de Mercie. L'Eglise l'honore le 5 août.

OSWALD (saint), prêtre anglais, mort à Worcester en 922. Tout jeune encore, il se rendit en France, où il entra dans le couvent de Saint-Benoît-sur-Loire, puis revint en Angleterre, devint évêque de Worcester en 859, archevêque d'York, et fonda des monastères à Westberry, à Ramsay et à Worcester. La fête de ce saint se célèbre le 15 octobre.

OSWALD (John), littérateur écossais, né vers 1780. Après avoir servi comme officier dans l'armée des Indes, il revint en Angleterre (1783), où il s'adonna à la culture des lettres. Oswald parlait presque toutes les langues européennes. Nous citerons de lui : *Itinéraire comique évangélistes* (Londres, 1786), pamphlet contre les méthodistes; *Euphrosyne*, ode (Londres, 1783); *Poèmes* (Londres, 1789); le *Mercurio britannico*, journal (Londres, 1787).

OSWEGO, comté des Etats-Unis, Etat de New-York, borné au N. par le lac Ontario et au S. par la rivière Oneida; ch.-l. Oswego et Pulaski; 62,198 hab.; 950 milles carrés. Le sol de cette contrée accidentée est généralement fertile; il produit du froment, des pommes de terre, du maïs, etc. On trouve

dans le comté des manufactures de coton et de laine, des fonderies de fer, des tanneries, du minéral de fer. Les principales rivières qui l'arrosent sont l'Oneida, l'Oswego et le Salmon. Le canal Oswego le traverse en grande partie. Le Bourg des Etats-Unis, un des ch.-l. du comté de son nom, sur la rive gauche et à l'embouchure de l'Oswego dans le lac Ontario; important commerce de sel. La Rivière des Etats-Unis, Etat de New-York; elle sort du lac Oneida, par son extrémité occidentale, traverse le comté de son nom et se perd dans le lac Ontario, à Oswego, après un cours d'environ 64 kilom. L'affluent le plus important de l'Oswego est la Seneca.

OSWESTRY, ville d'Angleterre, comté de Shrops., sur le canal de Montgomery, sur un terrain très-élevé; 5,414 hab.; fabriques de filles, brasseries, tanneries. Elle fut, en 652, le théâtre de la lutte entre Penda et Oswald, dans laquelle ce dernier perdit la vie. Elle possédait un ancien château fondé, croit-on, par le roi Etienne, et dans lequel le duc d'Hereford et le duc de Norfolk se rencontrèrent pour terminer leur querelle. De ce château il ne reste plus qu'un monticule artificiel, situé à l'O. de la ville et d'où le regard domine un horizon magnifique. La contrée environnante abonde en sites remarquables.

OSYMANDIAS, trépassé roi l'Egypte, qui est célèbre par les superbes édifices qu'on lui attribue, et en particulier par le *Mémnonium* ou *Tombau d'Osymandias*, un des principaux monuments de Thèbes. Ce roi ne nous est connu que par le témoignage de Diodore de Sicile, qui a puisé ce qu'il en dit dans Hécatée, historien antérieur à Hérodote et dont les écrits ne nous sont pas parvenus. Ce nom d'Osymandias a exercé la sagacité d'une foule de savants, sans qu'on ait pu arriver à quelque conjecture solide. Strabon parle d'un roi d'Egypte appelé selon lui Ismandes, ce qui ressemble beaucoup à Osymandias. On a aussi supposé qu'Osymandias était le même que Memnon, ou même que Sésostris, ou encore que Ousi, que ses victoires firent surnommer *Maudine* (le conquérant). Mais on n'est arrivé à rien de certain sur le nom pompeux d'Osymandias qui, du reste, n'est probablement qu'un surnom. « Pour moi, dit Champollion le Jeune en parlant du *Tombau d'Osymandias* dans ses *Lettres d'Egypte*, je suis sûr que c'était à la munificence du pharaon Rhamsès le Grand que Thèbes en était redevable, car il portait le nom de *Rhamses*, qui on trouve sculpté dans cent endroits et répété dans les légendes des frises, des architraves et des bas-reliefs qui décorent ce palais. »

Sans nous arrêter plus longtemps sur ce sujet, nous dirons que Diodore rapporte qu'Osymandias fut un des princes qui régèrent entre Mènes et Mémis, qui précéda le roi Uchoreus de huit générations, qu'il envahit, comme Sésostris, l'Asie à la tête de 400,000 hommes, et qu'il y porta ses armes victorieuses jusque dans la Bactriane.

Au retour de son expédition, ce prince orgueilleux voulut immortaliser son nom et ses victoires en faisant construire un monument plus gigantesque, plus colossal que tous ceux qui avaient été faits avant lui. On ne peut lire sans surprise ce que Diodore raconte de la magnificence presque incroyable de ce monument et des sommes immenses qu'il avait coûtées. Il était composé de portiques, de temples, de vastes cours, etc.; tout était de dimensions prodigieuses et orné de sculptures et de peintures qui représentaient son expédition contre les Bactriens. On y trouvait ensuite une bibliothèque sacrée, sur laquelle était cette inscription : *REMEMBREZ-VOUS DE L'AMOUR*. On arrivait enfin, dans la partie extrême de ce palais, au tombeau d'Osymandias; et là on voyait, au-dessus du cénotaphe, un cercle d'or de 365 coudées de tour et d'une coudée d'épaisseur. Ce cercle fut éparpillé, selon Diodore, par Cambyse lorsqu'il fit la conquête de l'Egypte.

Mais ce qu'il y avait de plus merveilleux, c'était la colossale statue de ce prince dans la posture d'une personne assise, et à ses côtés celles de sa mère et de sa fille. Pour montrer la dimension colossale de la statue d'Osymandias, Diodore nous dit qu'un de ses pieds surpassait 7 coudées. Ce roi n'avait fait graver sur cette statue ces mots : « J'ai suis OSYMANDIAS, roi des rois; si quelqu'un veut savoir quel je suis et où je repose, qu'il détruise quelques-uns de mes ouvrages. »

Les hommes, aidés du temps, sont cependant parvenus à détruire ses ouvrages, et l'on ne retrouve maintenant que les restes de ce colossal monument. Pendant l'expédition d'Egypte, sous Bonaparte, les monuments de Thèbes ont été étudiés par une commission de savants français, et nous allons extraire de leur rapport quelques lignes sur les ruines du tombeau d'Osymandias.

Après avoir parlé d'autres monuments, MM. Jollois et Devilliers continuent ainsi : « Des piliers carrés, auxquels sont adossées des statues colossales; des portes de granit noir; des statues de granit rose mutilées, et en parties recouvertes par les sables du désert; des scènes guerrières sculptées sur les murs et représentant des combats et des passages de fleuves, tout annonce au visiteur un édifice de la plus haute importance. C'est le tombeau d'Osymandias; c'est le monument où ce roi conquérant s'était plus à surpasser

tout ce qu'on avait exécuté avant lui de plus grand et de plus vaste. On y voit encore des débris de la plus grande magnificence. Cet énorme bloc de granit étendu par terre et qui est si colossal que, pour en reconnaître les formes, il faut s'en éloigner d'une grande distance, est le reste de la statue d'Osymandias.... Ces restes sont éparés dans une cour d'un rayon de plus de 25 mètres, et cette cour en est tant remplie qu'on se croirait transporté au milieu d'une carrière. De ce colosse énorme on ne trouve plus réuni que la tête, la poitrine et les bras jusqu'au coude. Un autre bloc, qui contient le reste du corps et les cuisses, est tout voisin de celui-là et n'en a été détaché qu'à force de coins, ce dont on ne peut douter à la vue des entailles qui ont été pratiquées pour les introduire. La tête du colosse a conservé sa forme; on y distingue très-bien les ornements de la coiffure, mais la face est tout à fait mutilée.... Le piédestal de cette statue est encore en place.... La statue et son piédestal sont tout entiers de beau granit rose de Syène. Le poli de la matière est d'un fini précieux.... Il est très-vraisemblable que ce colosse assis ne devait pas avoir moins de 17 mètres et demi de hauteur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds. Il devait peser plus de 2 millions de livres.... On ne sait vraiment de quoi l'on doit le plus s'étonner, ou de la patience qu'il a fallu pour façonner en statue un si énorme bloc et lui donner un poli si parfait, ou de l'art merveilleux et des moyens mécaniques extraordinaires qu'on a dû mettre en usage pour déplacer une si lourde masse. Les traces de l'extraction de ce colosse ont été reconnues dans les carrières de Syène; c'est donc de quarante-cinq lieues de l'endroit où on le voit maintenant qu'il a été amené, et l'on aurait peine à concevoir la possibilité de ce transport, si le Nil n'avait secondé les anciens Égyptiens dans ces audacieuses entreprises. (Description de l'Égypte; Antiquités, t. I.)

Voici donc tout ce qu'il reste du monument de cet Osymandias qui, dans son orgueil, osait braver les efforts des hommes et les ravages du temps : une jambe colossale brisée et étendue sur l'arène, et sous laquelle les reptiles ont fait leurs nids, et une tête défigurée, à moitié enfouie dans le sable du désert, au milieu d'une solitude sans bruit et sans voix.

OSYRICÈRE s. f. (o-zi-ri-sère — de *osyris*, nom de plante, et du gr. *keras*, corne). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

OSYRIDE s. f. (o-zi-ri-de). Bot. V. **OSYRIS**. **OSYRIDÉ**, ÉE adj. (o-zi-ri-dé — rad. *osyris*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *osyris*.

— s. f. pl. Ancien nom de la famille des élégnées, dans laquelle on classait autrefois le genre *osyris*.

OSYRIS s. m. (o-zi-riss — gr. *osyris*, arbrisseaux indéterminés). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des santalacées, comprenant plusieurs espèces originaires des régions méditerranéennes, et dont l'espèce type est connue, dans le midi de la France, sous le nom vulgaire de *rouvret* : *L'OSYRIS blanc fleurit d'avril à juin*. (C. Lemaire.) *L'OSYRIS blanc* est une espèce de ce genre connue en Europe. (F. Hefer.) Il On dit aussi **OSYRIDE** s. f.

— Encycl. Bot. Les *osyris* sont des arbrisseaux à feuilles alternes; les fleurs, dioïques par avortement, ont un calice monosépale, à trois divisions; les mâles présentent trois étamines courtes et un rudiment d'ovaire; les femelles, un ovaire surmonté d'un style court terminé par trois stigmates. Le fruit est une baie sèche, globuleuse, monosperme. *L'OSYRIS* blanc, espèce type du genre, est un arbrisseau à racines longues et rampantes; ses tiges ligneuses portent des rameaux grêles, élançés, striés, dressés; ses fleurs, petites, jaunes, nombreuses, faiblement odorantes, sont pédonculées et ramassées en grappes axillaires. Son fruit est une petite baie rouge qui atteint le volume d'un pois. Cet arbrisseau, qui acquiert souvent des proportions considérables, croît dans tout le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. Il aime les terrains un peu secs et se plaît dans le voisinage de la mer. Ses petites fleurs ont un arôme assez agréable; mais ses fruits ont une odeur et une saveur repoussantes, et passent même pour vénéneux. Le bois de sa tige est assez dur; mais on n'en trouve guère d'échantillons qui dépassent la grosseur du bras. Les rameaux, qui sont nombreux et flexibles, servent à faire des balais. Cet arbrisseau n'est pas sans agrément, et ses fruits d'un beau rouge tranchent bien sur son feuillage d'un vert sombre; toutefois, il est peu recherché dans les jardins; il fleurit d'avril en juin. Quant à *l'osyris* noir, originaire du Japon, il est très-peu connu.

OT, **OTI** ou **OTO**, préfixe qui veut dire oreille, et qui vient du grec *otís*, *otus*, oreille.

OTACHYRE s. m. (o-ta-ki-re — du préf. *ot*, et du gr. *achuron*, paille). Bot. Syn. de **PANIC**, genre de graminées.

OTACILIE (Marcia Otacilia Severa), impératrice romaine qui vivait au III^e siècle de notre ère. Elle épousa, vers 237, Philippe, qui devint empereur après l'assassinat de Gori-

dien le Jeune. Chrétienne, elle protégea les chrétiens. Origène lui écrivit, dit-on, une lettre, et saint Babylas, patriarche d'Antioche, lui imposa une pénitence à laquelle elle se soumit. De Philippe elle eut un fils, que les prétoriens mirent à mort après la bataille de Vérone (249) et la chute de cet empereur, qui fut alors remplacé par Dèce. Otacilie, après cette double catastrophe, quitta le monde et alla finir ses jours dans une solitude. Les mémoires de cette princesse la représentent avec des traits réguliers et une physionomie modeste.

OTACoustIQUE adj. (o-ta-kou-sti-ke — du préf. *ot*, et de *acoustique*). Qui est propre à perfectionner le sens de l'ouïe : *Instruments OTACoustiques*.

— s. f. Science de ce qui se rapporte au sens de l'ouïe et aux moyens de le perfectionner.

OTAGE s. m. (o-ta-je — bas lat. *ostaticum*, *hostaticum*, contraction de *obsidaticum*, dérivé de *obsidatus*, gage. *Obsidatus* est une forme dérivée, après les temps classiques, de *obses*, *obsidus*, otage, qui vient de *obsideo*, occuper, posséder, du préfixe *ob*, et de *sedere*, être assis). Personne livrée à la partie avec laquelle on traite, ou prise par la partie adverse, pour lui servir de gage ou assurer l'exécution de certaines conditions qu'elle impose : *S'offrir en OTAGE*. Donner, exiger des OTAGES. Lorsque les Romains accordaient la paix à quelque prince, ils prenaient quelque'un de ses frères ou de ses enfants en OTAGE, ce qui leur donnait le moyen de troubler son royaume à leur fantaisie. (Montesq.)

D'un homme tel que vous la foi vaut sans otages.

CORNEILLE.

La paix se conclut donc : on donne des otages, Les loupes-louveteaux, et les brebis leurs chiens. L'échange en étant fait, aux formes ordinaires, Fut réglé par des commissaires.

LA FONTAINE.

Place ou position qu'on cède au parti ennemi, pour garantie d'un traité de paix ou d'un armistice.

— Fig. Sûreté, garantie, gage : *L'homme de lettres qui tient ou aspire à l'Académie donne des OTAGES à la décence*. (D'Alemb.)

— Hist. Nom donné aux personnes qui restaient dans l'église Sainte-Geneviève de Paris, quand on en descendait la chaise, et dans l'église Saint-Remy de Reims, pendant qu'on portait la sainte ampoule au sacre, afin de garantir la restitution de ces objets. *À Loi des OTAGES*, Loi portée sous le Directoire, pour rendre les parents des émigrés responsables de la fuite et des actes de ceux-ci.

— Anc. cout. Droit d'ost.

— Encycl. Il intervient souvent au cours d'une guerre, et entre les chefs des armées belligérantes, des pactes particuliers, sorte de traités transitoires ayant pour objet une capitulation, une trêve ou un armistice. On nomme *otages* les personnes que l'une des parties belligérantes livre quelquefois à l'autre, dans des semblables circonstances, comme gage ou sûreté de l'exécution des engagements contractés. Les *otages* peuvent être retenus jusqu'au plein accomplissement des pactes pour la sûreté desquels ils ont été remis; ils peuvent être retenus indéfiniment en cas de transgression ou d'inexécution de ces pactes par la nation à laquelle ils appartiennent. Mais ils ne répondent des traités que sur leur liberté individuelle. La vie des *otages* doit, dans tous les cas, être respectée; suivant les principes du droit des gens régissant les nations civilisées, elle est sacrée au même degré que la vie des prisonniers de guerre. *L'otage* a même à l'inviolabilité de sa vie un titre de plus que les prisonniers de guerre. Ceux-ci sont simplement protégés à cet égard par les principes généraux du droit international moderne; les *otages* sont couverts, en outre, par la foi des pactes particuliers qui les concernent, lesquels, virtuellement et d'une manière tacite, sinon en termes exprès, stipulent pour eux la vie sauve en tous les cas. Ces règles d'humanité sont de vieille date dans nos traditions juridiques. Nos anciens légistes enseignaient même presque unanimement que le droit d'abandonner à l'ennemi point les *otages* qui décédaient en France, lesquels, bien qu'étrangers et non libres, devaient, pour tout le surplus de leurs droits, être assimilés aux envoyés accrédités des nations étrangères et se trouvaient couverts par les mêmes immunités. C'est ce que dit notamment Ferrière dans son *Dictionnaire de droit*.

Une question grave est celle de savoir s'il peut être attenté à la vie des *otages*, exceptionnellement et par voie de représailles, dans le cas où l'Etat ennemi aurait lui-même fait mettre à mort les *otages* qui lui auraient été livrés ou les prisonniers faits durant la guerre. D'éminents publicistes penchent pour l'affirmative. Pour comprendre une semblable solution, on a besoin de se rappeler que presque tout est exceptionnel et violent dans le droit de la guerre. Le droit de représailles présente, plus que tout autre peut-être, ce caractère d'anomalie; c'est la loi grossière du talion, et d'un talion offrait ce trait particulièrement anormal et odieux, qu'il n'atteint pas directement les coupables et qu'il s'exerce le plus souvent sur des personnes inoffensives. Toutefois, ce droit de représailles, étranger certainement au droit des gens primaire et

naturel, puisque, selon le droit naturel, les délits sont personnels et ne peuvent être punis que sur leurs auteurs mêmes, ce droit de représailles est entré dans le droit des gens arbitraire ou positif, et il se trouve consacré par une coutume internationale universelle. Les arguments que les publicistes font valoir en sa faveur peuvent se résumer à peu près ainsi : la guerre peut légitimement exécuter des actes de justice pénale et frapper la nation ennemie à titre de pure vindicte sociale, pour des torts dont la réparation n'est même plus matériellement possible; ce principe importe à la sécurité du monde et aux intérêts essentiels de la civilisation. D'un autre côté, la guerre ne saurait atteindre directement l'Etat ennemi, personne morale et fictive; elle ne peut l'atteindre que dans ses citoyens, fort innocents, la plupart du temps, des griefs qui divisent les puissances et les amènent les uns contre les autres. Il faut admettre cette nécessité de la guerre ou nier absolument sa légitimité, même quand elle est juste au premier chef, quand elle est, par exemple, purement défensive. La règle admise par les auteurs en cette matière est que les nationaux d'un pays sont solidaires des faits et gestes de leur gouvernement, et, lorsque les hasards de la guerre tombent sur eux, ils répondent justement des griefs de l'ennemi contre leur patrie. On ajoute, de plus, cet argument de luxe : que les entraînements de l'opinion publique et des passions populaires agissent souvent sur le pouvoir dirigeant et ne sont point étrangers aux actes excessifs qu'il peut commettre au détriment des sujets d'un pays ennemi, d'où l'on conclut encore à la légitimité du droit des représailles exercées sur les simples particuliers. Ces raisonnements sont assurément spécieux, et ils devraient prévaloir si une doctrine juridique quelconque pouvait l'emporter sur les sentiments et les principes de l'humanité. Pour notre part, il nous répugne d'accepter qu'on puisse attenter à la vie des *otages*, même par voie de représailles et pour répondre à des atrocités de même nature commises par un Etat ennemi. Nous ne résistons point par pure sentimentalité, et nous croyons pouvoir donner de notre opinion une raison juridique. Quelque chose a toujours sur nagé sans altération au-dessus des règles violentes des droits de la guerre, c'est le respect des traités et de la foi promise. Les publicistes les plus puritains, tels que Grotius et Burlamaqui, admettent sans difficulté la légitimité des embûches et des stratagèmes de toute nature pendant l'état de guerre, mais ils rejettent unanimement les perfidies ayant pour objet la violation des pactes ou des traités. L'inviolabilité de la foi jurée est l'unique principe restant debout et obligatoire entre les belligérants, et il est d'autant plus sacré qu'il est à peu près le seul incontesté, le seul qui distingue l'état de guerre de l'état de sauvagerie et de mutuel brigandage. Les *otages* sont couverts par la foi du traité qui les a livrés et qui, par une clause sous-entendue sinon explicite, leur a garanti la vie sauve. Ils sont parties à ce traité et ne peuvent être assimilés à des gages inanimés et complètement passifs; ils ont engagé leur liberté, mais réservé leur vie. La foi jurée serait violée à leur égard s'il y était attenté, même par voie de représailles. Au reste, l'opinion contraire, nous devons le reconnaître, n'a été exprimée par quelques auteurs qu'avec timidité, et moins comme une doctrine que comme une excuse ou un palliatif pouvant annuler des faits accomplis. Quoique ainsi atténuée ou restreinte, nous ne saurions l'accepter dans aucune mesure; la vie des *otages* est inviolable, et y attenter est, dans tous les cas, et malgré même le prétexte des représailles, un crime contre la civilisation et contre l'humanité.

Les *otages* sont toujours des personnages considérables, dont on détermine souvent d'avance la qualité. On se croit d'autant plus sûr de l'exécution de l'engagement pris, qu'on a entre les mains un gage plus important. En 1513, les Suisses étant venus assiéger Lyon, La Trémoille, qui commandait la place, leur promit, pour leur faire lever le siège, quatre *otages* pris parmi les principaux citoyens de la ville, et en réalité leur livra quatre personnes de la plus basse extraction, ce qui le fit accuser de perfidie.

L'usage de livrer et de recevoir des *otages* remonte à la plus haute antiquité. Ainsi nous voyons qu'en 508 av. J.-C. Clélie, noble romaine, fut livrée à Porsenna, roi de Clusium, en Etrurie, qui était venu assiéger Rome. A la paix de Brétigny en 1360, le roi Jean, prisonnier des Anglais, recouvra sa liberté moyennant rançon, et des *otages* furent livrés pour en garantir le paiement. En 1526, le traité de Madrid n'accorda à François I^{er} sa liberté qu'à la condition qu'il donnerait ses deux fils en *otage*. En 1559 à la paix de Cateau-Cambrésis, en 1697 à la capitulation de Lille, des *otages* furent livrés et reçus. En 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle ayant stipulé la restitution à la France par l'Angleterre du cap Breton, dans l'Amérique du Nord, il fut convenu que plusieurs pairs anglais seraient envoyés à Paris comme *otages*, pour garantir cette restitution.

Le 24 messidor an VII (12 juillet 1799), sous le Directoire, le conseil des Cinq-Cents vota une loi dite des *otages*, par laquelle les parents des émigrés, rendus responsables de

la fuite, des complots et des actes d'agression de ceux-ci, purent être arrêtés, détenus et même déportés. Cette loi fut abrogée le 13 novembre suivant.

Lors de la guerre de 1870-1871, les Allemands firent revivre l'usage barbare de prendre des *otages*. Non contents de rançonner les localités où ils passaient, pour intimider les populations ils s'emparaient fréquemment des hommes les plus marquants, qu'ils envoyaient comme *otages* en Allemagne, ou bien encore ils forçaient ces *otages* à monter dans les trains de chemin de fer pour assurer la sécurité des convois.

A la suite du mouvement qui éclata à Paris le 18 mars 1871, lorsque le 2 avril, au début de la guerre civile, le général Vinoy eut fait fusiller le général Duval, commandant les troupes de la Commune, l'Assemblée révolutionnaire qui siégeait à l'Hôtel de ville publia, le 5 avril, un décret qui contenait les dispositions suivantes : « Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée. Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les *otages* du peuple de Paris. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des *otages* retenus et qui seront désignés par le sort. » En vertu de ce décret, on arrêta M. Bonjean, président de chambre à la cour de cassation, l'archevêque de Paris, Darboy, l'abbé Deguerri, curé de la Madeleine, et un certain nombre de prêtres et de membres de la compagnie de Jésus. Le 24 mai suivant, au plus fort de l'horrible lutte qui fit couler à Paris des flots de sang, six des principaux *otages*, MM. Darboy, Bonjean, Deguerri, Allard, les FF. Clerc et Ducoudray, furent extraits de la prison de la Roquette, conduits au chemin de ronde et fusillés à l'angle de la rue de la Folie-Régnauld. Parmi les autres *otages* qui subirent le même sort, et dont le nombre est de quarante-six, se trouvèrent le journaliste Chaudey et le banquier suisse Jecker.

O-TAÏTI ou **OTAHITI**, la plus grande des îles de la Société. V. **TAÏTI**.

O-TAÏTIEN ou **OTAHITIEN**, IENNE s. et adj. (o-ta-i-tian, i-ène). Géogr. Habitant d'O-taïti; qui a rapport à cette île ou à ses habitants : *Des enfants de la simple nature, tels que les OTAHITIENS, qui n'avaient eu aucune communication avec le monde social, ont été polygèmes par impulsion naturelle*. (Fourier.) V. **TAÏTIENS**.

OTALGIE s. f. (o-tal-ji — du préf. *ot*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur d'oreille.

— Encycl. Itard a donné ce nom à une maladie qui paraît être la névrose de la corde du tympan ou du nerf acoustique. Voici les caractères que ce médecin lui assigne : Elle se manifeste subitement, ou bien elle succède à l'otalgie ou à des douleurs rhumatismales vagues, et, dans tous les cas, elle n'augmente pas progressivement comme la douleur de l'otite; elle acquiert au contraire en peu d'instants toute son intensité; on n'aperçoit ni rougeur ni gonflement dans le conduit auditif interne, et la membrane conserve toute sa transparence. Quand cette douleur est très-vive, les yeux sont rouges et des irradiations douloureuses se font sentir sur la tempe et la joue. Ce symptôme nous paraît démontrer la nature et le siège que nous assignons à cette maladie; et si nous ajoutons qu'elle accompagne quelquefois la névralgie faciale, et que très-souvent elle disparaît tout à coup pour se faire sentir dans quelque autre partie de la tête, cela ne paraît probablement plus douteux. Elle est ordinairement accompagnée de tintements d'oreille et de surdité momentanées. Itard ne l'a jamais vue produire le délire ni les convulsions. Il ne faut pas confondre cette névrose avec la douleur d'oreille qui accompagne quelquefois l'otalgie dépendante de la carie d'un dent, ni avec celle que provoque la présence d'un corps étranger ou une tumeur dans le conduit auditif externe, ou qu'excite l'inflammation des amygdales, soit sympathiquement, soit en se propageant dans la trompe d'Eustache, etc.; ce n'est plus alors qu'un symptôme. Comme toutes les autres névralgies, elle se développe le plus communément sous l'influence du froid humide. Itard conseille contre cette névralgie de faire égarer la tête avec de l'eau pendant un quart d'heure, puis de la frotter avec des flanelles chaudes jusqu'à ce que la dessiccation soit complète, et ensuite de la recouvrir avec une autre flanelle sèche et chaude, ou avec une calotte de taffetas gommé. Lorsque les cheveux sont longs, ce moyen ne peut pas être employé. Itard le remplacait alors par l'application sur la région temporale et la joue d'un emplâtre entre deux linges, fait avec des tiges de verveine écrasées, cuites dans du lait et liées par de la farine de graine de lin. Il secondait l'un ou l'autre de ces moyens en mettant dans une fiole à médecine 12 grammes de liqueur minérale anodine d'Hoffmann et 16 grammes d'eau, plongeait cette fiole dans un vase qui contenait de l'eau chaude, et faisant arriver la vapeur qui s'en dégagait dans le conduit auditif, par le moyen du goulot. Il dit avoir retiré d'excellents effets de cette médication. On emploie avec

avantage aussi l'emplâtre de savon noir de la grandeur d'une pièce de 2 francs, ou le vésicatoire, ou l'emplâtre d'extrait gommeux d'opium appliqué à la tempe ou sur l'apophyse mastoïde. Itard a vu des accidents graves suivre l'introduction de l'opium dans l'oreille; il ne faut donc jamais l'employer ainsi. Enfin, on peut joindre à ces moyens quelques injections d'eau tiède ou de décoction de graine de lin à laquelle on ajoute quelques gouttes de baume tranquille. Cette médication toute topique suffit assez souvent pour dissiper la névralgie qui nous occupe; mais nous croyons qu'il est toujours plus sage de faire concourir au succès, qui devient alors plus assuré, le traitement général que nous avons indiqué à l'occasion de la névralgie trifaciale. V. ce mot.

OTALGIQUE adj. (o-tal-ji-ke — rad. *otalgie*). Méd. Qui appartient à l'otalgie : Douleur OTALGIQUE. **Symptômes OTALGIQUES.** Qui est propre à combattre l'otalgie : Remèdes OTALGIQUES.

OTANDRE s. f. (o-tan-dre — du préf. *ot*, et de *andr*, *andros*, mâle). Bot. Syn. de *OTODRE*.

OTANE, un des sept seigneurs persans qui renversèrent le mage Smerdis. Il fut fait gouverneur de l'Asie Mineure par Darius.

OTANTHÈRE s. f. (o-tan-tère — du préf. *ot*, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des osbeckiées, comprenant des espèces qui croissent aux Moluques.

OTANTHUS s. m. (o-tan-tuss — du préf. *ot*, et de *gr. anthos*, fleur). Bot. Syn. de *DIOTIS*, genre de composées.

OTARDE s. f. (o-tar-de). Ornith. Syn. d'*OUTARDE*.

OTARIE s. f. (o-ta-ri — du gr. *otaron*, dimin. de *ous*, oreille). Mamm. Genre de carnassiers amphibies, très-voisins des phoques : *Chet OTARIE*, autre *amphibie*, *Heller* vit une scène étrange : Une femelle s'était laissée voler son petit. (Michelet.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique.

— Encycl. Mamm. Voici les caractères qui servent à distinguer les *otaries*. Système dentaire :

incisives, $\frac{4}{6}$; canines, $\frac{1-1}{1-1}$; molaires, $\frac{5-5}{5-5}$;

les quatre incisives supérieures mitoyennes à double tranchant; les externes simples et plus petites, les quatre incisives inférieures fourchues; toutes les molaires simples coniques. Conques auditives externes, visibles, petites. Doigts des nageoires antérieures presque immobiles; membrane des pieds de derrière se prolongeant en une lanière au delà de chaque doigt. Ongles plats, menus. Poils plus longs, moins ras que dans les autres genres de phocidés.

La taille des *otaries*, sans égaler celle des grandes espèces de phocidés, est encore assez considérable. Leurs mœurs sont analogues à celles des autres phoques, c'est-à-dire qu'elles les rencontre dans les mers auprès des côtes, et que souvent ils se rendent sur le rivage. Les dix ou douze espèces rangées dans le groupe des *otaries* ne se rencontrent pas aussi près des pôles que les autres genres de phocidés; elles sont propres aux mers australes, mais aussi bien à celles qui baignent le Cap de Bonne-Espérance qu'à celles du détroit de Magellan, des îles Malouines, et même de l'Australie. Voici les principales variétés du genre *otarie*.

— *Otarie noire*. Pelage doux, noirâtre; pieds de derrière n'ayant d'ongles apparents qu'aux trois doigts du milieu, et terminés par une membrane dont le bord offre cinq lobes; soies des moustaches rondes lisses; longueur entre 0m,70 et 1m,30. Cette *otarie*, à cause de la petitesse de sa taille ainsi que de la forme de ses pieds de derrière, ne peut être confondue avec les autres espèces, et c'est le même animal décrit par Daubenton sous le nom de phoque noir. Deux de ces individus, observés en captivité pendant quelques jours par M. Pages, lui ont montré toutes les preuves de l'intelligence qu'on trouve dans le phoque commun. Elle habite les mers du Cap de Bonne-Espérance et, selon Daubenton, on la trouverait aussi dans les mers de l'Inde.

— *Otarie de Delalande*. Pelage doux, fourré, laineux, avec la pointe des poils annelés de gris et de noirâtre, ce qui lui donne une teinte d'un gris brun roussâtre; dessous du corps d'une coloration plus pâle. Longueur totale, 1m,12. Elle provient des mers du Cap de Bonne-Espérance, d'où elle a été rapporté par Delalande.

— *Otarie de Milbert*. Pelage d'un gris cendré en dessus et blanchâtre en dessous. Longueur totale, à peu près 1 mètre. Cette espèce, qui est loin d'être parfaitement connue, habite les mers australes.

— *Otarie d'Hawille*. Pelage d'un gris foncé et cendré en dessus, blanchâtre sur les flancs et sur la poitrine; ventre présentant une bande longitudinale d'un brun roux, avec une autre bande transversale noirâtre, allant d'une nageoire à l'autre. Longueur totale, 1m,50. Cette espèce habite les îles Malouines.

— *Otarie couronnée*. Pelage noir, varié de

taches jaunes; une bande sur la tête et une tache sur le museau, de couleur jaune; cinq ongles aux pieds de derrière. La patrie de cette espèce est inconnue.

— *Otarie à cou blanc*. Pelage marqué d'une grande tache blanche à la partie moyenne et supérieure du cou; membres antérieurs situés en arrière. Longueur, 0m,50 à 3 mètres. Cette *otarie* habite sur les plages de l'île Eugène, l'une de celles qui avoisinent la terre Napoléon de la Nouvelle-Hollande. Sa longueur moyenne est d'environ 3 mètres.

— *Otarie jaunâtre*. Pelage d'un jaune pâle uniforme, oreilles longues; ongles manquant aux doigts des mains; trois ongles seulement aux doigts moyens des pieds. Longueur, de 0m,40 à 0m,70. C'est une espèce assez rare et une des plus petites du genre. Sa couleur est un jaune pâle uniforme ou couleur de crème foncée, sans mélange. La tête est petite, le nez un peu pointu. Les oreilles sont longues de 0m,03; elles sont très-étroites, pointues et en forme de feuille. Les moustaches sont longues et blanchâtres; les dents plutôt émoussées que pointues. Les pieds de devant sont en forme de nageoires, sans aucune apparence d'ongles. Ceux de derrière sont fortement palmés et ont de véritables ongles, longs et distincts, les trois intermédiaires plus larges que les autres. La queue n'a environ que 0m,03 de long. Cette espèce a été prise dans le détroit de Magellan; le seul individu qu'on en connaît fait partie du musée de Lever, à Londres.

OTARION s. m. (o-ta-ri-on — du gr. *otaron*, petite oreille). Crust. Genre de crustacés fossiles, de l'ordre des trilobites, dont l'espèce type a été trouvée en Bohême, dans les terrains de transition.

OTAVALO, ville de l'Amérique du Sud, république de l'Équateur, à 52 kilom. N.-N.-E. de Quito, dans une situation agréable et sous un climat tempéré; 12,000 hab. Fabriques de tissus de coton et de tapis renommés, grains, cannes à sucre, chevaux, bêtes à cornes, etc. Exportation de beurre et de fromage.

OTBY (Abou'l-Naser-Mohammed ben Mohammed al-Djabbar AL-), historien et poète arabe, né dans la Transjordanie, qui vivait au XI^e siècle de notre ère. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Tarickh Otby* (*Histoire d'Otby*), ou *Tarickh Yeminy* (*Histoire de Yemini ed Daulah Mahmoud*), ouvrage très-intéressant, qui comprend les révolutions arrivées dans la Perse orientale sous les trois derniers princes de la dynastie des Samanides et la vie de Mahmoud. Cette histoire, dont le style est très-élegant, a été commentée par plusieurs docteurs musulmans.

OTCHAKOV (*Aziaca*), ville et port de mer de la Russie d'Europe, gouvernement de Kherson, à 60 kilom. E.-N.-E. d'Odiessa, sur la rive droite du Dniéper, à son embouchure dans la mer Noire, vis-à-vis de Kiburn, par 49° 36' 25" de latit. N. et 39° 10' 35" de longit. E.; 4,377 hab. Cette ville a beaucoup perdu de son importance depuis la démolition de sa citadelle. Son ancienne mosquée a été transformée en église grecque. Le port, dont l'entrée est commandée par un château fort, est aujourd'hui peu fréquenté. La forteresse d'Otchakov a joué un rôle très-important et a soutenu de nombreux sièges. Les Russes s'en emparèrent en 1737. Elle fut rendue aux Turcs par le traité de Belgrade en 1739. Le prince Potemkin la leur enleva en 1788, après un siège de six mois, et la fit raser. En 1855, Otchakov a été bombardée par les flottes alliées de France et d'Angleterre.

OTCHENANKANE, lac des États-Unis, dans le N. du territoire de Columbia, près des monts Rocheux; 240 kilom. de longueur sur 40 kilom. de largeur. Il s'écoule au S. dans la Columbia, par la rivière de son nom.

OTCHERSKE, bourg de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm; 3,420 hab. Usine très-importante, fournissant annuellement près de 1,700,000 kilogrammes de fer en barres.

ÔTÉ, ÊE (ô-té) part. passé du v. *Oter*. Retiré d'un endroit : Un meuble ÔTÉ de sa place. Des ordures ÔTÉES avec un balai.

— Fig. Retiré, retranché, supprimé : Un prix ÔTÉ au plus digne. Le sceptre ne fut point ÔTÉ aux Juifs, à cause que le retour était promis et prédit. (Pasc.)

— Prép. En ôtant, si l'on ôte, excepté, hormis : ÔTÉ deux ou trois chapitres, cet ouvrage est excellent. (Acad.) Le droit, c'est le droit de résistance : il n'y a en point d'autre, car, celui-là ÔTÉ, tous les autres ne sont plus. (Guizot.)

Ôté l'heur de vous plaire et de vous adorer, Il ne se voit rien de solide.

BENSAËDE.

OTELLE s. f. (ô-tè-le. — V. l'étym. à la partie encycl.). Blas. Meuble d'armoirie qui représente un large fer de pique, et que quelques héraldistes appellent *amande pelée*, à cause de sa forme : De Comminges : de gueules, à quatre OTELLES adossées et posées en sautoir.

— Anc. art milit. Espèce de lance.

— Encycl. Les héraldistes sont partagés sur l'origine et l'étymologie de ce mot. Les uns le font venir d'un vieux mot gaulois qui signifiait *amande pelée*; les autres de *hastila* ou *hastila*, pique ou lance. Enfin, quelques

autres le font dériver de *hastile*, *hastilia*, mot de la basse latinité.

Bina manu lato crispans hastilia ferro.

Le Père Menestrier, lui, a cru d'abord voir dans cette figure une blessure enfiée ou bosse; mais tard il pensa que les *otelles* pouvaient être des pignons de combles, qu'on appelait autrefois *hastula* en latin et *otelles* en français. Le Laboureur et Justel estiment que ces *otelles* ne sont autre chose que le champ des armes de Comminges, qui étaient d'argent à une croix pattée de gueules; les bras de la croix, en s'élargissant, finissent par envahir le champ de l'écu en ne laissant que quatre petites échancrures ayant la forme d'une amande pelée.

Mais pourquoi ces échancrures ayant la forme d'une amande pelée ont-elles été nommées *otelles*? C'est ce que ni Justel ni Le Laboureur ne disent.

OTENCHYTE s. f. (o-tan-ki-te — du préf. *ot*, et de *gr. enchud*, je verse dans). Chir. Seringue ou autre instrument propre à injecter des liquides dans l'oreille. Injection d'un liquide dans l'oreille. Liquide injecté dans l'oreille.

ÔTER v. a. ou tr. (ô-té). — Le vieux français *oster* et le provençal *ostar* conduisent facilement au latin *ostare*, faire obstacle, de *ob* et *stare*, être debout; mais il est assez difficile de passer de *ostare* à *ôter*. Du Cange l'a essayé cependant; il a réuni quelques exemples de la basse latinité : *viam ostare*, barrer la voie; *picturam ostare*, empêcher de voir un tableau; de *vid obstatu*, ôté, empêché du chemin; de sorte que dans la basse latinité *ostare* aurait signifié d'abord empêcher la vue, la jouissance de quelque chose, et finalement ôter, enlever en général. Pot est du même avis; seulement il enchaîne les acceptions de peu près de la manière suivante : se mettre à l'encontre, surprendre quelqu'un, en parlant des voleurs de grand chemin, piller, détrousser, prendre. Diez n'est pas satisfait de cette étymologie; il objecte que la leçon *viam ostare* n'est pas sûre, et qu'au lieu de si *quis baroni viam obstarit*, d'autres textes donnent : si *quis baronem de viâ sua obstarit*. Il propose donc une autre solution et préfère voir dans *oster* le latin *haustare*, fréquenter de *haurire*, proprement puiser, tirer, retirer, d'où aussi enlever. Il cite à l'appui l'expression *haurire arbuta*, enlever les buissons, les broussailles, et compare le provençal *ostar* et *desrazigo*, enlever et déraciner. On a fait à cela diverses objections; d'abord *haustare*, déjà indiqué par Ménage, n'existait pas dans la latinité. Cependant M. Wagner en a trouvé dans Festus la glose *exhaustant, efferunt*. La découverte de ce mot a décidé pour *haustare*. M. Scheler, qui, d'abord, repoussait *ostare* et *haustare* pour les difficultés qui leur sont propres, avait proposé *abstare*, auquel il a renoncé. Pourtant, ainsi que le remarque M. Littré, toutes les objections ne sont pas levées. On a dit que, si *haustare* était le radical, on trouverait l'orthographe *hoster*, orthographe qu'on trouve en effet, mais dans des textes très-suspects. Enfin, on a dit que *haustare* aurait donné parfois l'orthographe *auster*, qui ne se rencontre nulle part dans les français. « Maintenant, ajoute M. Littré, sur la discussion, on comprend que, si *haustare* venant de *haurire* a pu prendre le sens d'ôter, la même signification a pu aussi être attribuée à *obstar*, lequel eût ainsi signifié proprement empêcher. De ce côté-là, il y a peut-être, c'est-à-dire qu'il y a dans l'un et l'autre mot un détour d'acceptation. Mais, quant à l'orthographe, la parité cesse; en effet, *ostare* donne régulièrement en français *oster*, en provençal *ostar*; mais *haustare*, qui donnera fort bien en français *oster*, ne donnera en provençal que *austar*. Sans doute, si l'identité de sens était parfaite entre le mot latin et le mot provençal, on serait peut-être autorisé à passer par-dessus la difficulté; mais tel n'est pas le cas, et *ostare* a l'avantage sur *haustare*. » M. Littré fait de plus observer que le verbe *oster* n'appartient qu'à la langue d'oïl et à la langue d'oc, et qu'il est étranger au reste du domaine roman. Tior de sa place, mettez ailleurs : Ôtez cet enfant d'après du feu. Ôtez les chevaux de la voiture. Ôtez cette table de là. Il a ôté tous les meubles de la maison. (Acad.) Tous les soirs on ôte aux chameaux leur charge, et on les laisse paître en liberté. (Buff.)

Vous devriez m'ôter du grenier de céans Cette longue lunette à faire peur aux gens.

MOLIERE.

Ote du tour de chaque roue Ce malheureux mortier, cette maudite bous Qui jusqu'à l'essieu les endure.

LA FONTAINE.

— En parlant des différentes parties du vêtement, ôter, déposer, se dépouiller de : Ôter sa chemise, son gilet, son habit, Ôter ses gants, son chapeau. Les femmes qui ont de beaux bras ÔTENT leurs gants et dansent sans gants. (Mme E. de Gir.)

— Ruvir, prendre, enlever : Les voleurs lui ÔTÈRENT son habit; ils voulaient lui ÔTER la vie. On lui ÔTÈRE son emploi, sa place, une partie de ses appointements. C'est le naturel du cœur humain de redoubler ses efforts pour retenir le bien qu'on lui ÔTE. (Boss.) Il est bien rare d'ÔTER à un roi sa couronne sans lui ÔTER la vie. (Vol.) Celui qui désale la con-

science de son père sera conduit tôt ou tard à lui ÔTER la vie, afin de se débarrasser de ses reproches. (Froudh.)

— Reliever d'un poste : On l'a ÔTÉ de Lyon pour le mettre préfet à Toulouse.

— Retrancher, supprimer : Les bords de ce chapeau sont trop longs, il faut leur ÔTER 1 pouce. ÔTEZ de cette somme ce que vous avez payé pour moi. (Acad.) Souvent on mettra des vers en prose il suffirait d'ÔTER les rimes. (Duclos.)

Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept.

BOILEAU.

Il Faire cesser, faire disparaître, faire passer : Prenez un doigt de vin, cela vous ÔTÈRA votre mal de cœur. Le quinquina ÔTE la fièvre. Cette eau ÔTE les taches, ÔTE les rousseurs. (Acad.)

Fig. Faire perdre, dissiper, éloigner, éliminer, guérir; retirer : Vous ne lui ÔTÈREZ pas cette idée de la tête. L'amour lui a ÔTÉ la raison, le jugement. Son maître lui a ÔTÉ sa confiance. Ne m'ôtez pas cette erreur qui m'est chère. (Acad.) On fait revivre par l'erreur de l'imagination ce que l'âge et le temps nous ÔTÈRE. (Mass.) Il est inhumain de s'en prendre aux gens à qui la crainte et le respect ÔTÈRE la liberté de se défendre. (Fleisch.) Je regarde comme le comble du crime d'en vouloir ÔTER le remords. (J.-J. Rousseau.) L'amitié n'est qu'une passion, car elle ne vous ÔTE pas l'empire de vous-même. (Mme de Staël.) Laisser entrevoir qu'un sacrifice a pu coûter, c'est en ÔTER tout le prix. (Mme C. Féé.) La vieillesse n'est-elle à l'homme d'esprit que des qualités inutiles à la sagesse. (J. Joubert.) La possession et l'habitude ÔTÈRE des défauts à la laideur et des attraits à la beauté. (Lafontaine.) Si l'on ÔTÈRE de l'univers l'impertinence dans tous les genres, on en chasserait la plupart des maladies. (J. de Maistre.) ÔTEZ l'individualisme des existences, et vous faites de l'humanité un grand polypier. (Proudh.) Rien n'ôte plus le goût des petites questions que l'étude des grandes. (E. de Gir.) Il faut craindre d'intéresser la vertu; car on risque, sans donner la vertu, d'ÔTER le désintéressement. (Mme de Rémusat.) (Acad.)

Ote-moi du passé le cruel souvenir, Et la douleur présente, et les maux à venir.

DEMIER.

Retirer, délivrer, faire sortir : ÔTER quelqu'un de peine, d'inquiétude, de doute, d'un doute, d'incertitude. Est-il possible que cinq ou six années m'aient ÔTÉ de votre mémoire? (Mol.)

Délivre-moi du jour, tu m'ôteras de peine.

MAIRET.

Souffrez que j'aille ÔTER mon maître de soude.

CORNÉILLE.

— Ôter son chapeau. Se découvrir pour saluer ou pour témoigner son respect : ÔTER SON CHAPEAU en entrant dans une église. ÔTER SON CHAPEAU à son supérieur.

— Ôter la vue. La limiter, la borner, l'empêcher de s'étendre : Cette maison nous ÔTE toute la vue. Ces collines nous ÔTÈRENT LA VUE de la mer.

— Ôter l'honneur à quelqu'un. Le diffamer par des médisances, par des calomnies : Il cherche inutilement à ÔTER l'HONNEUR.

Qui m'ôte Ôter l'honneur craint de m'ôter la vie!

CORNÉILLE.

— Ôter du monde. Retirer de la vie, faire mourir : Ignorez si celui qui m'a créé ne m'ÔTÈRA pas bientôt DU MONDE. (Job.)

— Ôter sa main de quelqu'un. Cesser de le protéger. Il Vieille loc.

— Ôter le pain à quelqu'un. Ôter le pain de la main à quelqu'un. Lui ôter le moyen de subsister.

— Ôtez cela de vos papiers. Ne comptez pas là-dessus. On dit plus ordinairement RAYEZ CELA DE VOS PAPIERS.

— Ôte-toi de là que je m'y mette. Se dit pour peindre l'indiscrétion de quelqu'un qui veut en déplacer un autre pour prendre sa place : Les discours et les manœuvres de l'opposition anglaise contre les ministres peuvent se résumer dans cette proposition familière : ÔTE-TOI DE LÀ que je m'y mette.

S'ÔTE v. pr. Être, pouvoir être ôté : La pomme de cette canne ne s'ôte pas.

— Se retirer, s'éloigner, s'écarter : ÔTEZ-VOUS de la et laissez-nous passer. ÔTEZ-VOUS de devant mes yeux, de peur que je ne vous fasse chanter sans soif. (Le Sage.)

C'est, dit-il, un cadavre; ôtons-nous, car il sent.

LA FONTAINE.

— Ôter à soi, ôter de dessus sa personne : J'ai de la peine à ÔTER mes bottes. Retrancher, supprimer à soi : ÔTEZ-VOUS cette idée de l'esprit. On ne s'ôte, on ne se donne pas ses goûts ni ses opinions. (La Rochef.) La persévérance n'est que la durée des goûts et des sentiments qu'on ne s'ôte et qu'on ne se donne point. (Marmontel.) En se faisant des idées justes des choses, on s'ôte bien des motifs de chagrins. (Bonin.) Il y a souvent plus de courage à se laisser la vie qu'à se l'ôTER. (De Jaucourt.) L'homme a le pouvoir de renoncer à la vie, mais il n'a pas le droit de se l'ÔTER. (E. de Gir.)

Tout en tout est divers; ôtez-vous de l'esprit Qu'aucun être ait été composé sur le vôtre.

LA FONTAINE.

Rends à ton âme le repos
Qu'elle s'ôte mal à propos
Jusqu'à te dégouter de vivre.

MALHERBE.

— S'ôter une épine du pied, Se délivrer d'une chose fâcheuse, importune :

« ... S'il se peut enlever tout de bon,
Nous nous ôtons du pied une fâcheuse épine.

MOLIÈRE.

OTÉROSCÉLIDE s. f. (o-té-ross-sé-lide — du gr. *oteros*, différent; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des pimelies, formé aux dépens des admesmes et comprenant six espèces qui habitent la haute Égypte et la Perse.

OTFRIED, poète et théologien alsacien du IX^e siècle, moine de l'abbaye de Weissenbourg. Il s'attacha particulièrement à enrichir et perfectionner la langue thioïsoque ou tudesque; on prétend même qu'il en acheva la grammaire, commencée par Charlemagne. Il est surtout célèbre par l'*Évangéliairebuch*, traduction rimée des Évangiles, publiée par Francowitz et Gasser (Bâle, 1571). C'est le plus ancien monument de la langue et de la littérature allemandes. Otfrid est le premier écrivain de la Germanie qui ait employé les vers rimés.

OTHAIN, rivière de France. Elle naît dans le canton de Conflans et se jette dans les Chiers, après un cours de 70 kilom.

OTHE, ancien petit pays de France, en Champagne, dans le Sénonais; il est compris aujourd'hui dans les départements de l'Yonne et de l'Aube. Ce pays a donné son nom à une forêt considérable du département de l'Yonne.

OTHELLO, type créé par Shakspeare, dans la tragédie qui porte ce nom. Le grand poète anglais en a fait l'incarnation de la plus violente de l'amour furieux et de la jalousie. Le contour italien auquel il a emprunté le sujet de son drame avait présenté Othello comme un Sarrasin renégat; Shakspeare en a fait un nègre africain, aux passions brillantes. « La jalousie, dit M. Schlegel, n'est pas en lui cette susceptibilité délicate qui s'allie avec un respect exalté pour l'objet qu'on aime. C'est la frénésie sensuelle qui a produit, dans des climats ardents, l'indigne usage de renfermer les femmes et tant d'abus contre nature. Une goutte de ce poison versée dans son sang y excite la plus effroyable effervescence. Othello se montre noble, ouvert, confiant, reconnaissant de l'amour qu'il inspire; c'est un héros qui méprise le danger, c'est le digne chef de ses soldats, le ferme soutien de l'État. Mais la puissance purement physique de ses passions renverse tout l'édifice de sa vertu... » et lorsque, revenu du plus aveuglement, les remords, la tendresse et le sentiment de l'honneur blessé se réveillent à la fois dans son sein, il se retourne contre lui-même avec toute la fureur d'un despote qui punit son esclave révolté. »

Othello est resté le type du jaloux, mais du jaloux furieux, capable, pour se venger, de se livrer aux extrémités les plus terribles.

« Le général donc, après avoir poignardé sa femme, plaide avec elle lorsqu'elle fut en voie de guérison : des coups d'épée il passa au divorce. Chute pitoyable! Orosmane eut recours à Chicaneau; *Othello* se transforma en Georges Dandin. Tomber d'un dénouement de Shakspeare à un dénouement de Molière, je ne sache rien de plus humiliant pour un mari. »

ABEL HUGO.

— Iconogr. Parmi les compositions inspirées à l'école anglaise par le chef-d'œuvre de Shakspeare, nous citerons : *Othello racontant ses exploits*, gravé par Ed. Finden, d'après Douglas Cope; le même sujet, peint par C.-W. Cope (Expos. univ. de Londres, 1862); *Othello et Iago*, tableau de S.-A. Bromley (Expos. univ. de Londres, 1862); le même sujet, peint à l'aquarelle par S.-A. Hart (Expos. univ. de Londres, 1862); *Desdemona intercédant en faveur de Cassio*, aquarelle de Meadows (Expos. univ. de Londres, 1862); une scène gravée par G. Noble, d'après J. Boydell, etc.

Un artiste français, Chasseriau, a gravé à l'eau-forte, d'une pointe brutale, mais remplie de fierté et de sentiment, une suite de quinze scènes tirées d'*Othello*, sous ce titre : *Othello, quinze esquisses à l'eau-forte, dessinées et gravées par Theodore Chasseriau* (Paris, 1844). « Quelques-unes de ces compositions », dit M. Charles Blanc, sont ravissantes, par exemple la *Romance du saut*, où Desdemona ressemble à une statue antique remuée et désolée; celle où l'héroïne dit : « Si je meurs, en-seveils-moi dans ces draps. » Et cette autre où elle adresse à Cassio ces paroles : « Reprenez votre gaieté. » La scène tragique de l'étouffement est aussi rendue de la manière la plus saisissante et la plus féroce. Toute cette suite, d'ailleurs, est semée çà et là de beautés étranges qui rappellent la manière de Delacroix. » Au Salon de 1852, Chasseriau a exposé une *Desdemona* prononçant ces paroles du 3^e acte : « Je n'ai qu'à pencher la tête de côté et à chanter comme cette pauvre Barbara... » Je n'en prie, dépêche-toi. » Eugène Delacroix a exposé, en 1849, un *Othello et Desdemona*, où l'on retrouve les grandes qualités du maître coloriste, mais

dont l'exécution très-lâchée a fort irrité certains critiques. D'autres scènes empruntées à *Othello* ont été peintes par Vafflard (Salon de 1824), Frédéric Villot (Salon de 1848), Baron (*Othello racontant ses aventures*, gravé par Ch. Carey), P. Andrieu (Salon de 1865), Fradelle (gravé par Jazet), Charles Muller (*Desdemona consolée par sa suivante* (Salon de 1868)), Alfred Dehédene (*Othello*, scène 3^e du 1^{er} acte (Salon de 1873)).

Un *Othello racontant ses batailles* a été exposé par M. Cabanel au Salon de 1857. « Ce n'est pas là le héros de Shakspeare, a dit M. Paul de Saint-Victor; c'est un nègre débrouillé par Ducis et déclamant une tirade rondante, avec un faux air d'Orosmane et de Malek-Adel; Desdemona allonge vers le tragédien un profil sentimental d'ingénue de keepsake; Iago, aux aguets derrière le balcon, complète l'aspect factice de cette scène, que Shakspeare a faite, dans son drame, si naïve, si vraie, si vivante. La seule figure réussie du tableau de M. Cabanel est celle du vieux Brabantio, le père de Desdemona, assis sur des coussins orientaux, il écoute le More raconter ses aventures avec une placidité sénatoriale; il est de la race des patriciens de Venise qui figurent dans les tableaux de Gentil Bellin et de Paris Bordone.

Au Salon de 1870, M. Pietro Calvi, de Milan, a exposé un buste en bronze d'*Othello* tenant dans ses mains noires et examinant le mouchoir blanc de Desdemona, qui est exécuté en marbre.

Othello ou le More de Venise, tragédie en cinq actes et en vers, de Shakspeare. L'immortel poète a fait de la jalousie le sujet de sa pièce, et, avec cette vigueur à laquelle nul après lui n'a pu atteindre, il présente cette passion à sa naissance, dans ses progrès, dans ses angoisses et dans ses conséquences les plus atroces. L'amour le plus violent est, d'après Shakspeare, celui qui touche le plus près à la haine. Othello, du moins, tend à le prouver. Le More est extrême dans ces contrastes. Son amour est mêlé d'une rudesse propre à son caractère et que le poète lui a donnée avec art, pour préparer au changement qui doit suivre. La scélératesse subtile et profonde de Iago, qui opère ce changement de l'amour en jalousie dans une aveugle tumultueuse que celle d'Othello, a été expliquée jusqu'à ce qu'Othello, tenu en suspens et excité par de légères insinuations, s'impatiente et s'irrite enfin, le choix de ce moment pour lui verser le poison et l'adresse avec laquelle il nomme cette passion qu'il veut animer : « Oh ! gardez-vous de la jalousie ! » sont des traits inimitables de l'art dans cette scène, qui a été regardée avec justice comme une des plus belles qu'on ait représentées sur le théâtre.

Voilà ce qui appartient au poète, c'est-à-dire la création des caractères et la peinture des passions; quant à la fable, il l'a empruntée textuellement, sauf le dénouement, qui ne pouvait convenir à la scène, à une nouvelle imitation de Giraldi Cinthio, dont voici le précis :

Il y avait à Venise un More très-brave, que sa valeur et ses succès dans plusieurs expéditions militaires avaient fait distinguer de la république au point qu'on lui confia le commandement des troupes. La renommée de sa bravoure et de ses exploits enflamma pour lui une jeune Vénitienne aussi belle que sensible; elle se nommait Desdemona. Le More fut également épris de sa rare beauté; ils s'unirent malgré la répugnance et l'opposition du père de la jeune fille. Bientôt le More partit avec le titre de général des troupes que la république tenait dans l'île de Chypre, et son épouse s'embarqua avec lui. Deux officiers partageaient la confiance et l'amitié du mari : l'un était enseigne, homme du plus lâche et du plus méchant caractère, mais assez fourbe et assez adroit pour cacher la noirceur de son âme; l'autre était un caporal, d'une âme honnête et loyale, chéri d'Othello, et que Desdemona comblait de caresses, sans autre vue que celle de plaire à son époux. L'enseigne était marié à une jeune talleine qui méritait son amour; mais le père de son épouse avait des moyens de déshonorer son général en corrompant sa femme. Il fit plusieurs tentatives secrètes, qui toutes échouèrent contre la vertu de Desdemona. Indigné de son peu de succès et incapable d'un sentiment vertueux, il s'imagina qu'il n'eût rebuté que parce qu'il avait un rival heureux dans le caporal. Dès lors, il ne respira que haine et vengeance. L'idée à laquelle il s'arrêta fut d'inspirer de la jalousie à Othello et d'empoisonner son cœur de soupçons. Le scélérat y réussit et fut servi à souhait par le hasard. Sa femme n'ignorait pas la trame odieuse qu'il avait ourdie; mais la crainte de la fureur de son mari enchaîna sa langue et, d'ailleurs, elle n'imaginait pas les horreurs qui allaient suivre. Le More, aveuglé par sa passion, trompé par quelques apparences équivoques et en proie à toute la rage de la jalousie, commença par résoudre

la mort du prétendu coupable. L'enseigne, aussi lâche que fourbe et qui connaissait la bravoure du caporal, n'osa trop se charger de cet assassinat; l'argent l'enhardit. Un soir que ce brave homme rentrait chez lui, l'enseigne l'assaillit dans les ténèbres et lui porta par derrière, dans la jambe, un coup d'épée qui le fit tomber. Ses cris réveillèrent les voisins; l'assassin, voyant accourir du monde, s'éloigna et revint ensuite se mêler à ceux qui étaient venus, feignant de la surprise et de la douleur de l'accident du caporal, dont il se flattait, au fond de son âme, que la blessure serait mortelle. Vengé d'un rival odieux, le More ne songea plus qu'à concorder avec l'enseigne les moyens de faire périr sa femme avec impunité. « J'en sais un infailible, lui dit ce monstre; la maison où vous demeurez est vieille et le plancher tombe en ruine; il faut que nous battions Desdemona avec une chausse remplie de sable, jusqu'à ce qu'elle expire sous les coups. Il ne restera sans doute ni mal ni confusion, et, pour ansevelir encore mieux notre secret, nous ferons ensuite tomber le plancher sur elle. Sa mort passera dans la ville pour un accident. » Cet infâme complot fut exécuté. Les voisins accoururent aux cris du More et de l'enseigne, qui feignaient d'appeler au secours, et, voyant ce triste spectacle, furent dupes du stratagème; le lendemain, Desdemona fut enterrée au milieu des larmes et des regrets de toute la ville, qui connaissait sa vertu.

Ainsi, pour les faits, sauf le dénouement, Shakspeare a tout emprunté au romancier italien; il a tout créé, cependant, car, dans ces faits si exactement reproduits, il a mis la vie qui n'y était pas. « Tout subsiste, en effet, et tout est changé, dit M. Guizot. Ce n'est plus un More, un officier, un enseigne, une femme victime de la jalousie et de la trahison. C'est Othello, Cassio, Iago, Desdemona, tous réels et vivants qui ne ressemblent à aucun autre qui se présentent en chair et en os devant le spectateur, enlacés dans tous les liens d'une situation commune, emportés tous par le même événement, mais ayant chacun sa nature personnelle, sa physionomie distincte, concourant chacun à l'effet général par des idées, des sentiments, des actes qui lui sont propres et qui découlent de son individualité. Ce n'est point le fait, ce n'est point la situation qui a dominé le poète et où il a cherché tous ses moyens de saisir et d'émouvoir. La situation lui a paru posséder les conditions d'une grande scène dramatique; le fait l'a frappé comme un cadre heureux où pouvait venir se placer la vie. Soudain, il a enfanté des êtres complets en eux-mêmes, animés et tragiques, indépendamment de toute situation particulière et de tout fait déterminé; il les a enfantés capables de sentir et de déployer sous nos yeux tout ce que pouvait faire éprouver et produire à la nature humaine l'événement spécial au sein duquel ils allaient se mouvoir, et il les a lancés dans cet événement, bien sûr qu'à chaque circonstance qui lui serait fournie par le récit il trouverait en eux, tels qu'il les avait faits, une source féconde d'effets pathétiques et de vérité. » Ainsi doit créer le véritable génie poétique. Il y a dans cette pièce, chargée d'ombres comme un tableau de Rembrandt, deux caractères fortement accusés, celui d'Othello et celui du traître Iago, et, entre les deux, la douce et plaintive Desdemona, fatalement destinée à périr au milieu d'un tel déchaînement de passions forcées. C'est une victime sans tâche en qui l'on aime la douceur, la grâce, l'humilité; elle est si simple et si innocente, qu'elle ne peut ni se défendre ni se venger; elle ne comprend dans le rôle de l'épouse l'amour et le dévouement. Le choix qu'elle a fait de ce rude soldat semble une erreur de son imagination, et cependant ce qui l'a touchée pour Othello est précisément ce qui fait que la femme honore dans son époux son maître et son protecteur, l'admiration pour le courage, l'intérêt pour les dangers passés.

Schlegel, dans son *Cours de littérature*, juge ainsi l'œuvre dans l'ensemble : « Si la pièce de *Roméo et Juliette* semble éclairée des rayons de l'aurore, mais d'une aurore dont les nuages enflammés annoncent un jour orangeux, celle d'*Othello* est chargée d'ombres rembrunies. C'est un tableau de Rembrandt. Mais quelle heureuse méprise, que celle qui a fait prendre à Shakspeare le Maure de l'Afrique septentrionale, le Sarrasin baptisé dont il était question dans la nouvelle originale, pour un véritable noir ! Mais le poète dans Othello le nature d'Iago, de cette zone brûlante qui produit les animaux les plus féroces et les plantes les plus vénéneuses.... Quelle éloquence pourrait peindre la force terrassante de la catastrophe de cette tragédie ! Quelles expressions pourraient donner l'idée de ce combat tumultueux entre des sentiments d'une telle violence, que, trop pressés dans le cœur de l'homme, ils se font jour dans l'éternité ! »

Deux imitations françaises d'*Othello*, l'une par Ducis, l'autre par Alfred de Vigny, ont essayé d'acclimater sur notre scène tragique l'admirable création de Shakspeare. C'est la plus pâle et la plus adoucie, celle de Ducis, qui s'est maintenue la plus longtemps. Voltaire, qui sentait parfaitement ce que ce sujet avait d'audacieux et de profond, en a tiré *Zaire*, et il crut avoir fait une œuvre bien supérieure à *Othello*.

Plus tard, lorsque le succès de la traduction si imparfaite de Letourneur eut mis en goût le public, Voltaire se hâta de réagir contre l'admiration que provoquait l'*Othello* anglais et il en traduisit quelques morceaux d'une façon grotesque. « Avec quel plaisir on voit, dit-il, que la première scène se passe à Venise et la dernière on Chypre ! Le Maure enlève Desdemona; Iago court sous la fenêtre du père, qui paraît en chemise, et alors Iago lui crie : Tête-bien ! mettez votre robe, » un belier noir monte sur votre brebis blanche; allons, allons, debout, descendez, ou le diable va vous faire grand-père. » — Et Voltaire poursuit ainsi tout le compte rendu du drame. On pourra juger, par la belle traduction de François-Victor Hugo, combien son prétendu mot à mot s'écarte du sens vrai et pousse à la charge ce qui n'est que plaisant dans l'original.

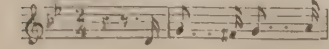
Othello, tragédie en cinq actes et en vers, de Ducis (Théâtre-Français, 26 novembre 1792). Ducis a pris précisément le contrepied de la poétique dramatique de Shakspeare; dans l'*Othello* anglais, tout se passe en action; dans l'*Othello* français, tout est mis en récits. Shakspeare met aux prises des êtres vivants qui s'aiment, qui se haïssent, qui se dressent des embûches terribles; Ducis se crut obligé de mutiler ces grandes conceptions pour les faire entrer dans le cadre étroit de notre tragédie, et de sacrifier aux délicatesses des esprits français tout ce qui était original. Il comprenait Shakspeare, il n'osa pas le livrer tout entier aux spectateurs. Il avoue lui-même, dans un avertissement, qu'il a cru devoir atténuer la noirceur et la violence de certains caractères, diminuer l'horreur de certaines situations. Iago, par exemple, l'*homme Iago*, cette infernale création, a dû être retouchée, adoucie, éteinte. « Je suis persuadé, dit Ducis, que si les Anglais peuvent observer tranquillement les manœuvres d'un pareil monstre, sur la scène, les Français ne pourraient jamais un moment y souffrir sa présence, encore moins l'y voir développer toute l'étendue et toute la profondeur de sa scélératesse. » Ducis prend beaucoup d'autres précautions. L'*Othello* anglais a le visage noir; l'auteur français lui donne seulement le teint cuivré, « pour ne pas révolter l'œil du public, surtout celui des femmes. » L'*Othello* de Shakspeare, ivre de fureur, étouffe sous son oreiller la chaste Desdemona; cette mort eût paru trop hideuse; l'*Othello* de Ducis frappe sa femme avec la classique poignard. Il n'est pas jusqu'aux noms que Ducis n'ait cru de devoir changer; il a baptisé Desdemona trop barbare, il l'a baptisée Hédélone; Cassio est devenu Lorédan, et le vieux sénateur Brabantio, père de Desdemona, s'appelle Oudalbert Ducis, au reste, a fait plus qu'adoucir, il a changé la donnée même de l'action. Le père de Desdemona, qui, dans Shakspeare, apparaît seulement au seuil du drame pour prononcer contre le bonheur des deux amants de menaçantes malédictions, se trouve dans l'œuvre de Ducis mêlé à toute l'intrigue et d'une façon fort bizarre. Le premier acte seul suit assez fidèlement le grand modèle; l'imitateur a heureusement reproduit, sans en conserver pourtant toute la simplicité, le délicieux récit des premiers amours d'Othello. Mais, à partir du second acte, la conception se retire, l'intrigue s'embrouille, l'intérêt que le poète anglais a si admirablement concentré sur cette terrible passion d'Othello se dissipe; il se voit des propriétés diverses d'un roman invraisemblable. Oudalbert, qui paraissait avoir renoncé à sa fille en la maudissant, revient auprès d'elle et parvient, en la menaçant de se tuer sous ses yeux, à lui faire signer un billet par lequel elle s'en remet à lui du choix d'un époux; puis il lui amène Lorédan, le fils du doge, un soupire discret qui brûlait en silence. Hédélone, au désespoir, se refuse à tenir la promesse arrachée par son père, et Lorédan, qui est un amant aussi généreux que malheureux, consent à renoncer à ses droits. Il fait plus : le père d'Hédélone est impliqué dans une conspiration, ses jours sont menacés; Lorédan fléchira le doge en sa faveur. Un bandeau, que la fidèle fiancée d'Othello remet au jeune homme, servira à tromper la colère d'Oudalbert et assurera son salut. Ce noble bandeau remplace le trivial mouchoir de Desdemona, le seul objet qui ait été, sans tard, choqué, choquant encore les oreilles susceptibles de nos pères dans l'*Othello* d'Alfred de Vigny. Au milieu de ces singulières intrigues se promènent Othello et son faux ami Pèzare, le pâle Iago de la tragédie, plus semblable à un fidèle confident qu'au terrible insinuateur qui fait couler le feu dans les veines du More. Ce mot perfide qui pénètre comme un fer rouge le cœur d'Othello : « Oh ! gardez-vous de la jalousie ! » n'est pas prononcé dans la tragédie française. Aussi est-il bien plus difficile de comprendre la fureur et le crime du More, qui n'a pas été poursuivi de ces révélations méchantes, de ces perfides réticences, qui n'est pas étroitement étouffé dans les nœuds d'une calomnie savante. Pèzare disparaît de la scène après que son infamie a été révélée; on ne le voit plus et on ne sait ce qu'il devient. Un des morceaux les plus remarquables de la tragédie de Ducis est cette *Romance du saut* devenue célèbre dans l'opéra de Rossini; elle est bien inférieure en poésie à celle que fait chanter

Shakespeare à Desdemona. Grétry en composa la musique.

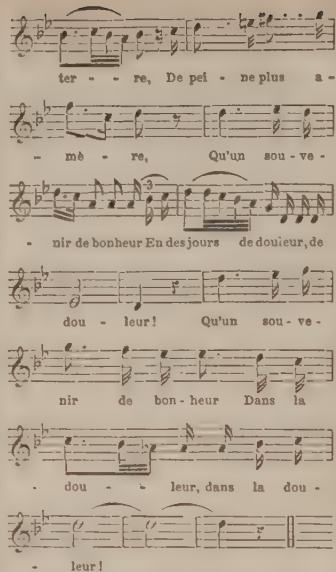
Othello, drame en cinq actes et en vers, par Alfred de Vigny (Théâtre-Français, 24 octobre 1829; Théâtre-Historique, 29 octobre 1862). C'était une hardiesse que de présenter en 1829 une traduction littérale d'un drame de Shakespeare; Alfred de Vigny a suivi presque vers par vers et mot par mot l'œuvre du poète anglais, se contentant de modifier ou plutôt de déplacer quelques scènes accessoires, afin de ne pas trop multiplier les changements à vue. Ce travail consciencieux fut une protestation contre les derniers classiques, encore trop puissants; le mouchoir de Desdemona ne manqua pas de soulever des clameurs ridicules; les passages ou le dialogue se fait familier paraissent bizarres ou bouffons. Malgré le talent d'Alfred de Vigny, la grâce et la vigueur de ses vers, l'habilité avec laquelle il a calqué Shakespeare, sa pièce eut peu de succès, même à la reprise. « Il serait à désirer, écrit-il à ce propos Th. Gautier, que les traductions des chefs-d'œuvre étrangers fussent, comme celle-ci, littérales et rendissent toute la saveur primitive; mais le public routinier et railleur du Théâtre-Français ne se prête pas volontiers à des tentatives sincères. Il n'est pas douteux que cette traduction d'*Othello* ne soit infiniment supérieure à la terne imitation de Ducis, et cependant c'est toujours celle-ci qu'on joue. Les Français sont également ennemis de la traduction exacte et de l'originalité pure. Ce qui leur convient le mieux, ce sont des imitations lointaines, arrangées, modifiées, assagies et, s'il faut le dire, affaiblies, de sujets déjà traités par des poètes étrangers ou anciens. »

Othello (*Otello*), opéra italien, livret tiré de la tragédie de Shakespeare, musique de Rossini, représenté pour la première fois sur le théâtre du Fondo, à Naples, pendant l'automne de 1816. Cet ouvrage, composé après le *Barbier de Séville*, montre toute la souplesse du génie de Rossini. Autant son dernier opéra offrait de saillies, de finesse et de grâce, autant celui-ci est énergique, pathétique et émouvant. C'est le plus remarquable de la seconde manière du maître, étant donné le style italien. Le génie de Shakespeare ne pouvait trouver une interprétation musicale plus fidèle, dans la troisième acte surtout. Les récitatifs monotones de l'ancienne tragédie lyrique y sont remplacés par des récitatifs d'une forme nouvelle, variée et en harmonie avec le caractère dramatique des situations. L'orchestre remplace le clavecin dans l'accompagnement du récit, ce que Gluck avait d'ailleurs imaginé le premier. *Othello*, dans le genre dramatique, se place à côté de *Guillaume Tell* et de *Semiramide*. Nulle part Rossini n'a mis plus de passion, et le reproche adressé à la musique italienne, de ne pas traduire scrupuleusement les situations dramatiques, doit tomber, en présence des beautés de premier ordre qu'offre cette partition. Au point de vue de l'instrumentation, elle est des plus remarquables. L'ouverture est une admirable symphonie. Le premier morceau que chante le More de Venise, au commencement du premier acte, est magnifique; il se compose de rimes ascendantes produisant le plus bel effet. Vient ensuite le fameux duo de la jalousie, entre Iago et Othello, dans lequel on admire l'andante : *No più crudel un' anima*, aussi bien que l'allegro; puis le trio entre Rodrigo, Desdemona et Othello; l'air de la malédiction paternelle et la prière. La romance de Desdemona : *Assisa al piè d'un salice*, connue sous le nom de la *Romance du saule*, est une inspiration des plus heureuses; les rafales de vent et l'orage que l'orchestre exprime entre les deux strophes la rendent très-dramatique. Le rôle de Desdemona a eu pour interprètes mémorables Mme Pasta et Mailhar. Celle-ci chantait la phrase du finale : *Se padre m'abbandona*, avec un accent si déchirant, que tous ceux qui l'ont entendue en ont conservé le souvenir. On dit que Garcia jouait le rôle d'Othello d'une manière si passionnée et si tragique, que sa fille craignait sérieusement qu'il ne la tuât. Mme Pasta débuta dans *Othello*, au Théâtre-Italien, le 5 juin 1821. L'opéra d'*Othello*, traduit en français par Alphonse Royer et Gustave Vaez, fut représenté à l'Académie royale de musique le 2 septembre 1844. Cette tentative n'a pas réussi. La nature du sujet s'accommoda mieux de la langue italienne, et celle de la musique à plus forte raison. Mme Stoltz et Duprez, dans les rôles de Desdemona et d'Othello, ont chanté les rôles de Desdemona et d'Othello avec un talent de vocalisation que le répertoire français ne leur avait pas encore fourni l'occasion de montrer. Duprez surtout était admirable dans le récitatif et le duo de la lettre, qu'il chantait avec Barroillet. *Ira d'averso fato*. Levasseur, Octave, Mlle Maquillet complétaient le personnel de la représentation. Au Théâtre-Italien, *Othello* n'a pas cessé de figurer en tête du répertoire courant. Avec Tambrillick pour interprète, il a semblé rajeuni. Nous donnons ici la *Chanson du gondolier* qui, aux yeux de certains enthousiastes, passe pour le morceau capital d'*Othello*.

Maestro.



Il n'est pas sur la



OTHER, OHTHER ou OTTAR, voyageur norvégien, qui vivait au IX^e siècle. Il possédait de grandes propriétés dans le Nord-land et se livrait à la pêche de la baleine et de vaches marines, lorsqu'il quitta sa patrie et alla prendre du service à la cour d'Alfred, roi d'Angleterre. On lui doit la relation de deux voyages qu'il fit à Arkhangel, où il possédait un troupeau de 600 rennes, et dans le Slesvig, et il donne en même temps la description de la Norvège, de la Suède, de l'Osro-Bothnie. Cette intéressante relation d'Other, la plus ancienne que nous ayons sur le Nord, nous a été conservée par Alfred, qui la mit dans l'introduction de sa version anglo-saxonne d'Orose. Le texte anglo-saxon, avec une version latine, a été publié pour la première fois dans la *Vie d'Alfred* de Spelman (Oxford, 1678).

OTHERAN, montagne de France (Savoie), située vers les sources de l'Hière et séparant le bassin du lac du Bourget de celui du Guis; 1,627 mètres au-dessus du niveau de la mer.

OTHÈRE s. f. (o-tè-re). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des berberidées, dont l'espèce type croît au Japon.

OTHERTUS ou OTHOPERDUS, personnage fabuleux du moyen âge, auquel se rattache une légende que Trithème nous a conservée dans sa *Chronica Hirsaugiensis*, ann. 1012.

« L'an 1012, dans un bourg de la Saxe, le saint prêtre Rupert disait la messe de minuit à Noël. Un certain Othertus ou Othoperdus et dix-huit de ses compagnons, dont trois étaient des femmes, se mirent à danser dans le cimetière en chantant des chansons profanes qui troublaient la célébration de l'office. Le prêtre leur ayant ordonné de cesser, ils n'en tinrent nul compte. Alors Rupert, indigné, pria Dieu tout-puissant de faire qu'ils continuassent à danser pendant une année entière. Ce vœu fut exaucé. Pendant un an entier, ils dansèrent nuit et jour, sans s'arrêter un seul moment : ils ne mangeaient point, ils ne buvaient point, ils ne dormaient point; ni la pluie, ni le froid, ni la fatigue ne pouvaient interrompre leur danse. Ils ne répondaient pas quand on les interrogeait. Leurs habits ni leurs chaussures ne s'usaient point; seulement ils enfonçaient peu à peu dans la terre broyée par leurs pas, d'abord jusqu'aux genoux, puis jusqu'aux hanches. Le fils même de ce prêtre, ayant voulu retirer sa sœur, qui faisait partie de cette ronde, la saisit violemment par le bras; mais le bras de la jeune fille resta dans sa main, sans qu'il tombât une goutte de sang, sans qu'elle témoignât la moindre douleur et sans qu'elle cessât de danser avec les autres. Enfin, au bout d'un an, saint Héribert, archevêque de Cologne, vint au cimetière, d'où l'absolution aux danseurs et la ronde s'arrêta. Il les fit entrer dans l'église et les reconcilia avec le Seigneur. Les trois femmes moururent peu après et les hommes qui survécurent restèrent affligés d'un tremblement perpétuel. »

OTHIE s. m. (o-ti - du gr. *othid*, le mal-traité). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylinus, comprenant dix espèces, presque toutes européennes.

OTHIS, village et comm. de France (Seine-et-Marne), cant. de Dammarville-en-Gohle, arrond. et à 23 kilom. de Meaux, à 70 kilom. de Melun; 312 hab. L'église, classée parmi les monuments historiques, offre un joli portail de la Renaissance et une haute tour remarquable par son élégance et ses délicates sculptures.

OTHILIS s. m. (o-ti-lis). Bot. Syn. de *DOLIO-CARPE*.

OTHI-LUTH-GLA-GLA, l'Être suprême, chez les indigènes d'une partie de l'Amérique septentrionale. D'après eux, ce dieu créateur, tout-puissant et bon, habite le soleil. Il prend à son gré toutes les formes et, dans les circonstances extraordinaires, se transforme en oiseau gigantesque qui lance sur les mortels le tonnerre et les éclairs. On lui offre en sacrifice les premiers saumons des pêches, des bêtes fauves, etc.

OTHMAN (Ibn-Affan), le troisième des califes arabes successeurs de Mahomet, né vers 574 de notre ère, mort en 656. Il était de la même famille que Mahomet, dont il adopta de bonne heure les doctrines; il le suivit dans sa fuite (612), devint son secrétaire et épousa deux de ses filles, d'où son surnom de *Dhou-mou-meyna* (l'Homme des deux femmes). Après la mort d'Aïcha, qui l'avait nommé un des commissaires chargés de lui choisir un successeur, il fut élu au califat (644). Othman, poursuivant l'œuvre de son prédécesseur, étendit la domination musulmane. Ses armées soumièrent le Hamad (645), chassèrent de Perse Jézdegerd (646), s'emparèrent du Khorasan (647), battirent le patrice Grégoire et conquièrent l'Afrique orientale, forcèrent la Nubie à payer tribut (651) et dévastèrent Chypre et Rhodes (648). Mais, moins occupé des intérêts politiques de l'islamisme que de ceux de sa famille, ce prince commit la faute d'enlever les grands commandements à ses plus illustres généraux pour en investir ses parents, et se fit par là un grand nombre de puissants ennemis. C'est ainsi qu'il enleva le commandement de l'Égypte à Amrou, ce qui amena une insurrection à Alexandrie, et priva de leurs charges deux compagnons de Mahomet, Abou-Mouza et Saab-ibn-Abi-Makkass. Son faste, son orgueil, ses prodigalités pour ses favoris, la perte de l'anneau du Prophète excitèrent un vif mécontentement dans le peuple, qui lui reprochait, en outre, d'occuper en chaire la place du Prophète au lieu de s'asseoir deux degrés plus bas, comme Abou-Bekr et Omar. Les chefs les plus marquants de l'islam s'étaient réunis à Médine y rédigèrent un mémoire dans lequel ils énuméraient leurs griefs contre le calife et chargèrent Ammars de le lui porter. Othman n'y répondit qu'en faisant bâtonner ce dernier. Cette conduite impolitique amena une révolte générale. Assigné dans son palais, Othman permit d'installer au trésor les sommes qu'il avait dilapidées, grâce à l'intervention d'Ali, l'effervescence populaire se calma; mais, bientôt après, l'ambitieux Alchah, veuve du Prophète, qui soutenait les prétentions de Thelah à la dignité de calife, poussa les tribus arabes à la révolte et fit entrer dans ses projets le secrétaire du calife, Mohammed, fils d'Abou-Bekr, qui se trouvait alors à Alexandrie. Othman, ayant été averti de ces intrigues, donna l'ordre de mettre à mort Mohammed; mais celui-ci se mit à la tête d'une troupe de révoltés, et marcha sur Médine. En vain Othman appela l'intervention d'Ali; celui-ci resta sourd à ses prières, et le calife, abandonné de tous, plaça le Coran sur sa poitrine et attendit la mort avec calme. Mohammed le frappa de son épée et livra le cadavre à la multitude, qui, au bout de trois jours, le jeta dans un trou. Ali fut alors proclamé calife; mais, en même temps, Moawiah leva l'étendard de la révolte, et fit proclamer de son côté et commença la guerre civile qui devait amener l'avènement de la dynastie des Omniades.

OTHMAN ou OSMAN 1^{er}, surnommé *al Ghazy* (le Conquérant), fondateur de l'empire turc et chef de la dynastie des Osmanlis, né en Bithynie en 1259, mort en 1326. Son père, Orthogrul, était un chef turcoman au service du sultan d'Iconium. Son origine fut la même que celle de Romulus et de tous les fondateurs d'empire. Il fut d'abord chef d'une bande de brigands turcomans, venus de la haute Asie à l'époque des conquêtes de Gengis-Khan, et qu'avaient commandés son père et son aïeul, agrandissant ses possessions aux dépens des tribus voisines, prit quelques villes et, enfin, lorsque l'empire seldjoukide tomba en ruine, à la mort de Mas'oud II, il en partagea les débris avec les autres émirs (1293). En 1304, il s'empara de Nice, en 1307 de la province de Marmara, et fonda, par une succession de petites conquêtes, la puissance destinée à former l'empire ottoman et à renverser l'empire byzantin. Il mourut au moment où son fils venait de lui soumettre l'importante cité de Brousse (l'ancienne Pruse), et où il était maître de toute la Bithynie. Othman choisit pour capitale Kara-Hissar et battit monnaie, mais ne prit point le titre de sultan. C'est de ce prince que les Turcs ont pris le nom d'*Othomans* ou d'*Osmanlis*.

OTHMAN II, seizième sultan ottoman, né en 1604, mort à Constantinople en 1622. Fils d'Ahmed 1^{er} et neveu de Mustapha 1^{er}, il succéda à ce dernier en 1618, n'ayant encore que treize ans. Après avoir fait la guerre aux Perses et détruit les repaires des Cosaques, il traversa le Danube (1621), envahit la Pologne, assiégea Choczim et fut contraint, après six assauts, d'abandonner cette place et de signer une paix honteuse. Irrité contre les janissaires, à qui il reprochait sa défaite, il résolut de les remplacer par la milice d'Égypte et n'eut pas la prudence de cacher ses projets. Brave, mais avaro, il s'était aliéné

les soldats et avait, d'un autre côté, mécontenté les ulémas en restreignant leurs privilèges. Le 18 mai 1622, une révolte éclata tout à coup parmi les janissaires, qui pillèrent le sérail, s'emparèrent du sultan, essayèrent à trois reprises de l'étrangler et l'enfermèrent au château des Sept-Tours, où le grand vizir Daoud-Pacha lui donna la mort avec un lacet.

OTHMAN III, vingt-cinquième sultan ottoman, né en 1696, mort à Constantinople en 1757. Il succéda (1754) à son frère Mahmoud 1^{er} et ne se fit remarquer que par son impéritie et ses cruautés. Il fit mettre à mort plusieurs membres de sa famille, six grands vizirs et une foule d'autres fonctionnaires. Il mourut en 1757.

OTHMAN-AL-RADHY (Abou-Said), roi de Fez et de Maroc, de la dynastie des Merinides, mort en 1331. Il succéda, en 1310 de notre ère, à son neveu Soleiman, s'attacha à calmer les troubles qui, depuis longtemps, agitaient le royaume, et, pendant plusieurs années, il fit jouir ses sujets des bienfaits de la paix. En 1327, désireux de profiter des dissensions qui déchiraient la Castille, il partit pour l'Espagne et se rendit maître de Ronda, d'Algésiras et de Marbella. Mais ayant appris, sur ces entrefaites, que son fils Omar s'était soulevé contre lui et avait pris le titre de roi, il retourna précipitamment en Afrique, fut vaincu près de Fez, assiégé dans cette ville, et ce ne fut point sans peine qu'il parvint à ressaisir le pouvoir. Othman continua à régner paisiblement jusqu'à sa mort, et il eut pour successeur son second fils, Aboul-Hassan-Ali.

OTHEMANIDE s. m. (o-tma-ni-de). Hist. Descendant d'Othman.

OTHO (Georges), orientaliste allemand, né à Sattenhausen (Hesse-Cassel) en 1834, mort en 1913. Il était gardien de pourceaux lors que des jésuites, frappés de son intelligence, lui firent faire des études dans leur collège. Au bout de quelques années, il quitta leur établissement, se rendit successivement à Cassel, à Göttingue, à Brême, à Groningue, à Marbourg, où il vécut en donnant des leçons, puis devint corecteur du gymnase de Detmold (1856), professeur d'éloquence et de grec, puis de langues orientales à Marbourg (1879) et, enfin, bibliothécaire de cette ville. Indépendamment d'un grand nombre de dissertations philosophiques et exégétiques, on lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De montibus ignivomis* (Strasbourg, 1868, in-4°); *De accentuatione textus hebraici* (Strasbourg, 1868); *Synopsis institutionum samaritanarum, rabbinicarum, arabicarum, ethiopiarum*, etc. (Frankfort, 1901, in-8°), série de grammaires élémentaires d'un usage commode; *Palæstra linguarum orientalium* (Frankfort, 1902, in-4°), curieux ouvrage, extrêmement utile à ceux qui commencent l'étude des langues orientales.

OTHEMAN, ANE s. et adj. V. OTTOMAN, ANE.

OTHOMI ou **OTOMI** s. m. (o-to-mi). Linguist. Idiotisme parlé par les naturels du Mexique. On dit aussi OTOMITOME ou OTOMITE.

— Adjectiv. : **Idiotisme othomi**. La langue OTHOMITE, parlée dans l'ancien royaume de Mechoacan ou dans la Nouvelle-Galice, est une langue mère, monosyllabique comme le chinois, par conséquent entièrement différente de la mexicaine, et qui paraît avoir été très-repandue. (M.-Br.)

— Encycl. Linguist. L'*Othomi* est, après le *nahuatl*, l'idiotisme le plus répandu parmi les naturels du Mexique. Son domaine a pour limites, au sud, les anciens royaumes de Tecohtitlan et d'Acolhuacan; au nord, il s'étend, avec les populations nomades qui le parlent, fort avant dans les plaines sauvages du Nouveau-Mexique, et s'étend même, par la plupart des tribus guerrières connues dans l'histoire du pays sous le nom de Chichimèques, et il l'est encore aujourd'hui par une notable portion de la Nouvelle-Galice et de la Nouvelle-Biscaye, et aussi loin dans le sud que s'étendent les diocèses de Mechoacan, de Mexico et de Puebla. Le nom des Othomis se compose des racines *otho*, rien, non, et *mi*, sédentaire, et veut dire *nomade*. Dans plusieurs districts, les Othomis se trouvent mêlés à d'autres races, surtout à celle des Aztèques. A Mexico et dans les environs de cette ville, ce sont eux qui exercent les petites professions exercées en France par les Auvergnats et en Espagne par les Catalans, celle de charbonniers, par exemple. La partie la plus civilisée de cette nation est celle qui se trouve ainsi mêlée aux Tlascalans et aux Tarasques.

L'*Othomi* est un idiome tout à fait à part, n'offrant que peu d'analogie avec les autres idiomes de l'Amérique centrale. Son système phonétique manque des articulations *f*, *t*, *r*, *s*, mais, en revanche, il possède quantité d'aspirations fortes, tant gutturales que nasales. M. Naxera compare la manière particulière des Othomis de prononcer le *k* au bruit que fait un singe en cassant des noix avec ses dents. Un fait analogue à celui qui vient d'être signalé se produit dans la prononciation des autres consonnes de l'ordre des muettes *p* et *t*. Ce fait consiste dans le caractère subit et sec de l'émission, ou plutôt de l'expulsion du souffle qui se produit à la suite, et rappelle les articulations des Indous ou, si l'on veut, les consonnes emphatiques des Sé-

mites. Quant aux voyelles, cette classe de lettres présente en *othomi* des nuances impossibles à rendre par notre alphabet, mais qui ont une analogie frappante avec les variétés de ton de la prononciation du chinois. L'*othomi* possède, comme le chinois, un grand nombre de termes homophones dont la signification ne peut être reconnue qu'au moyen de l'accent. Une autre affinité de l'*othomi* avec la langue du Céleste-Empire, c'est son caractère quasi monosyllabique. En effet, les mots *othomis* se composent d'une ou de deux syllabes; très-rarement ils en ont trois. Les substantifs n'ont ni genres grammaticaux ni flexions, et un même terme est successivement, suivant le sens général de ceux qui l'accompagnent, substantif et verbe. C'est ainsi que *madit* signifie également *aimer* et *amour*. Il peut aussi avoir à la fois la valeur d'adjectif et d'adverbe; quand cela est nécessaire pour le clarté, on fait précéder le nom de la particule *na*, sorte d'article qui en fait un substantif, ou de la particule *sa*, qui le change en adjectif. Par exemple, le mot *neheu* signifie bon ou bien; *na neheu* est le substantif *bonté* et *sa neheu* l'adjectif *bon*. Un autre moyen de distinguer dans la phrase l'adjectif du substantif est fourni par la règle qui veut, en *othomi* comme dans tant d'autres langues, que le terme qualifiant précède le terme qualifié. Tout non peut jouer le rôle de verbe. La conjugaison ne se fait qu'au moyen de particules ou monosyllabes significatifs indiquant les idées de personne, de temps et de mode. La distinction des voix y est inconnue de même qu'en chinois, langue dont celle des *Othomis* reproduit à un point remarquable l'artifice grammatical.

Moins facile que le huastèque, l'*othomi* n'est ni aussi doux que le tarasque ni aussi riche que l'aztèque, mais il est, bien plus que ces derniers, exempt d'emprunts étrangers, quoiqu'on dise que ceux qui le parlent paraissent avoir reçu de leurs maîtres les Mexicains et de leurs voisins les Huastèques, en partie du moins, l'artifice de la conjugaison. En *othomi*, cependant, il n'y a rien de semblable aux formations holophrastiques des Aztèques, et, ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est le contraire qui a lieu.

Un autre idiome de l'Anahuac, le mazahua, parlé au nord de la vallée de Mexico, participe du caractère monosyllabique de l'*othomi*; il peut même être considéré comme un dialecte de cette langue. Le maya présente aussi quelques analogies avec l'*othomi* pour le caractère monosyllabique, les nuances de la prononciation des voyelles et la différence de signification des mêmes termes distinguées par ces nuances.

On a publié sur l'idiome des *Othomis* les ouvrages suivants : *Grammaire et vocabulaire*, par Carochi (Mexico, 1645), en espagnol; *Règles orthographiques, grammaire et dictionnaire*, par Nery y Molina (Mexico, 1767), en espagnol; *Grammaire*, par Naxera (Philadelphie, 1835), en latin; *Grammaire raisonnée*, en italien; avec un vocabulaire espagnol-italien-othomi, par Piccolomini (Rome, 1841); *Elements de la grammaire othomi*, traduits de l'espagnol, accompagnés d'une notice d'Adelung sur cette langue, traduits de l'allemand et suivis d'un vocabulaire comparé othomi-chinois (Paris, 1863, in-8°, br.), tiré à 50 exemplaires.

OTHO s. m. (o-ton). Numism. et métal. Monnaie frappée à l'effigie d'Othon, empereur romain. Pièce d'or grecque moderne, valant 20 francs, et frappée à l'effigie du roi Othon : *L'Etat a frappé des pièces de 20 francs en or appelées des OTHO* : elles sont sorties du pays. (E. About.)

— Encycl. On possède un assez grand nombre d'*othons* d'or et d'argent. On en possède aussi de bronze qui ont été fabriqués en Orient; mais personne n'a vu une monnaie de ce dernier métal qui soit de coin romain, c'est-à-dire qui ait été frappée à Rome. On a dit, et cette opinion a été soutenue par des savants distingués, que le monnayage du bronze étant placé sous l'autorité particulière du sénat, c'était à l'hostilité de cette assemblée contre Othon qu'il fallait attribuer l'absence des pièces latines de ce prince; mais cette hypothèse est inadmissible. Il résulte, en effet, du témoignage unanime des historiens romains, que le sénat reconnut Othon et lui conféra la dignité tribunitienne, en laquelle résidait la puissance véritable des empereurs. Or, en présence de ce témoignage, il est impossible de croire qu'on ait pu refuser les honneurs monétaires à un souverain qui était, d'ailleurs, adoré par le peuple et entouré d'une armée nombreuse. Le mieux est d'avouer notre ignorance des motifs, peut-être purement financiers, qui engagèrent le sénat à ne pas faire monnayer le bronze à Rome. Quoi qu'il en soit, l'absence totale des *othons* romains de bronze a fait naître une erreur qui est encore assez répandue dans une classe d'antiquaires peu éclairés. On s' imagine que cette monnaie existe réellement, mais que les exemplaires en sont si rares, que les collectionneurs n'hésitent pas à la payer des sommes énormes. Trop souvent même les conservateurs des cabinets publics sont dérangés par des personnes qui viennent leur proposer l'acquisition de quelque monument de ce genre, et qui sont fort étonnées qu'on leur montre des pièces semblables dans les vitrines. Ce qui trompe ces

vendeurs ignorants, c'est qu'ils prennent pour une monnaie othonienne un bronze de l'empereur Auguste sur lequel se lit le nom d'un triumvir monétaire appelé Othon : M. SALVIUS. OTHO. III. VIR. A.A.A.F.F.

OTHO (Marcus Salvius), empereur romain, né l'an 32 de J.-C., d'une ancienne famille d'Etrurie, mort le 15 avril 69. Son père, ami de Tibère et de Claude, avait été consul en 33. Othon mena une jeunesse des plus déréglées. Son humeur enjouée, son goût pour les voluptés sans frein lui gagnèrent les faveurs de Néron, qui le prit pour compagnon de ses débauches et le fit le confident de ses projets les plus odieux, notamment de son désir de mettre à mort sa mère Agrippine. La faveur dont il jouissait ne fut pas toutefois de longue durée. Néron, qui avait enlevé Popée à son mari, l'envoya dans la maison d'Othon, et ordonna à ce dernier de le faire de l'épouser. Othon y consentit; mais, ayant conçu une vive passion pour cette femme, dont la beauté égalait les vices, il usa des droits que lui donnait son prétendu mariage et ferma sa porte à l'empereur. Celui-ci, dont on connaît l'humour peu accommodant, montra en cette circonstance une modération relative. Il se borna à faire casser l'union de Popée et d'Othon et se débarrassa de ce dernier en le nommant gouverneur de la Lusitanie (58). Pendant dix ans, l'ancien ami de Néron administra ce pays avec un désintéressement et une modération que ne faisait guère prévoir sa conduite passée. Cependant, l'œil lui pesait. Il avait épuisé son patrimoine par ses débauches et par ses largesses, et il désirait d'autant plus un changement au sommet du pouvoir, que quelques astrologues lui avaient promis l'empire. Aussi s'empressa-t-il de se déclarer en faveur de Galba, qu'il accompagna à Rome, et dont le règne lui parut une transition favorable à ses desseins, parce qu'il espérait être adopté par lui. S'étant vu préférer Pison (69), il répandit l'or parmi les prétoriens afin de le renverser. Sa situation était devenue telle, qu'il n'avait plus qu'à opter entre la misère, dont ses créanciers le menaçaient, et une révolution qui le rendit maître du pouvoir. Ayant gagné à sa cause deux prétoriens d'un grade subalterne, Veturius et Proculus, il leur remit tout l'argent qui lui restait afin d'entraîner leurs camarades. Le 15 janvier 69, la révolte éclata. Proclamé empereur par un petit nombre de prétoriens, il vit se joindre à eux les soldats de marine et, quelques heures après, Galba et Pison étaient massacrés. Le sénat, auquel il promit de maintenir un ordre sévère, et de renvoyer les chefs militaires s'empressèrent de le reconnaître. Les légions d'Illirie, de Dalmatie, de Pannonie, de Mésie, Mucien, qui commandait en Syrie, et Vespasien, qui se trouvait en Judée, lui prêtèrent le serment de fidélité. Grâce à un véritable coup de théâtre, il se trouvait maître de Rome et de l'Italie, sûr du dévouement des prétoriens, décidés à défendre leur ouvrage contre la violence. Cependant sa situation était pleine de difficultés. Le peuple était indifférent; le sénat lui était hostile, bien qu'il eût fait preuve envers lui de la plus grande modération et qu'il eût montré une bonté qu'on n'était guère en droit d'attendre d'un ancien favori de Néron; les prétoriens étaient véritablement maîtres du pouvoir et intervenaient dans les actes du gouvernement sous prétexte de protéger l'empereur contre la malveillance du sénat, et Vitellius, qui commandait les légions de Germanie, marchait contre lui avec une armée formidable pour le détruire l'empire. Après avoir apaisé une révolte des prétoriens, qui voulaient massacrer le sénat, Othon se prépara avec autant d'activité que d'énergie à repousser Vitellius. Pendant que sa flotte va battre les Liguriens et repousser les milices de Tongres et de Treves sur les côtes de Provence, il quitte Rome, accompagné de S. Paulinus, de M. Celsus, d'A. Gallus, les trois meilleurs généraux de l'empire, se montre sans cesse à la tête des soldats, couvert d'une cuirasse de fer, allant à pied, supportant la fatigue avec une patience qui étonne ses soldats. D'abord le succès couronna ses efforts; il écrasa l'ennemi dans trois combats; mais il eut le tort de vouloir en finir d'un coup et, sans attendre ses légions de Mésie et d'Illirie, il livra la bataille de Bédric et la perdit. Bien que cet échec ne fut pas décisif, Othon, cédant à l'abaissement de son âme, ou bien encore, comme le dit Suétone, par l'effet de la peur, que lui inspira la guerre civile, se donna la mort d'un coup de poignard, après un règne de trois mois, à l'âge de trente-sept ans. Ses soldats, qui avaient pour lui la plus vive affection, manifestèrent la plus grande douleur. Plusieurs se tuèrent auprès de son bûcher funéraire, et cet acte d'idolâtrie trouva des imitateurs à Plaisance, à Bedracum et dans d'autres camps othoniens. « Othon, dit Suétone, était de courte stature, mal fait des pieds et des jambes. Il mettait à sa toilette presque tous les soins d'une femme et portait sur sa tête, pour dissimuler la rareté de ses cheveux, une perruque adaptée avec tant d'art que personne ne s'en apercevait. Il se rasait tous les jours la figure avec beaucoup de soin et se la frottait avec du pain humide. » Ce voluptueux, cet efféminé montra, pendant son court règne, une virilité inattendue, et sa fin tragique a répandu sur sa mé-

moire une sorte d'intérêt qui a fait oublier en partie les dérégléments de sa vie comme simple particulier.

OTHO, tragédie de Corneille (Comédie-Française, 1665). Corneille vieillissant a encore rencontré d'heureuses et énergiques inspirations dans cette tragédie, qu'il a malheureusement construite sur une action trop embrouillée. Galba, est encore empereur et veut se choisir un héritier qu'il adoptera en lui faisant épouser sa nièce Camille; le préfet du prétoire, Lacus, propose Pison, le consul Vinus propose Othon. Celui-ci tient plus à Plautine, fille de Vinus, qu'à la pourpre impériale; mais Vinus lui ordonne de renoncer à sa fille et de tourner ses yeux sur la nièce de Galba; Martian, affranchi de Galba, essaye également de pousser Othon dans ce sens, ce qui lui laissera le champ libre vis-à-vis de Plautine. Celle-ci, à laquelle il se déclare, le repousse ignominieusement; alors l'affranchi complota l'assassinat d'Othon. Le futur empereur est sauvé par le soldat même chargé de le tuer; Lacus, qui voit le parti d'Othon grandir, frappe un grand coup; il fait tuer le consul Vinus et poignarde lui-même Galba; mais il manque Othon, qui est proclamé empereur, et il en est réduit à se tuer pour ne pas assister au triomphe de celui qu'il avait tout fait pour abattre.

Le génie du poète se révèle encore par intervalles dans cette pièce. Elle offre une des plus belles expositions qui soient au théâtre et où se trouvent ces quatre vers sublimes sur les favoris de Galba :

On les voyait tous trois se hâter sous un maître
Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être.
Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui devorait ce règne d'un moment.

Les caractères de Galba et d'Othon sont peints d'après Tacite avec une fidèle énergie; Corneille a bien rendu ces désordres et cet enchevêtrement d'intrigues qui marquent les règnes de Galba, d'Othon et de leurs favoris; mais il n'intéresse pas assez à ses personnages.

Le temps nous a appris que, quand on veut mettre la politique sur le théâtre, il faut la traiter comme Racine, y jeter de grands intérêts, des passions vraies et de grands mouvements d'éloquence; et que rien n'est plus nécessaire qu'un style pur, noble, coulant et égal, qui se soutienne d'un bout de la pièce à l'autre. Voilà tout ce qui manque à *Othon*.

OTHO (saint), apôtre de la Poméranie, né en Souabe vers 1060, mort à Bamberg en 1139. Il entra dans les ordres, accompagna en Pologne la princesse Sophie, sœur de l'empereur Henri IV, mariée, en 1088, au roi Vladislav Hermann, revint en Allemagne après la mort de cette reine et se retira dans un couvent, d'où le tira Henri IV pour en faire son chancelier. En 1102, Othon fut nommé évêque de Bamberg, qu'il quitta, en 1124, pour aller évangéliser la Poméranie, puis il revint dans sa ville épiscopale, où il termina sa vie. L'Eglise l'honore le 3 juillet.

OTHO, surnommé *l'illustre* ou *le Magnifique*, duc de Saxe et de Thuringe. Il vivait dans la seconde moitié du IX^e siècle et défendit avec succès la Germanie orientale contre les invasions des Hongrois; il prépara l'avènement à l'empire d'Allemagne de la dynastie saxonne. En 911, lorsque mourut Louis l'Enfant, il refusa la couronne et fit élire Conrad de Franconie. Il mourut en 912. Son fils, Henri l'Oiseleur, fut empereur d'Allemagne en 919.

OTHO I^{er}, dit le *Grand*, empereur d'Allemagne, fils de Henri l'Oiseleur, né en 912, mort en 973. Il fut le premier prince allemand qui ait réellement porté le titre latin d'empereur. Elu roi de Germanie par les prélats et les seigneurs (936), il écrasa les Huns et les Hongrois et rendit la Bohême tributaire. Vainqueur des ducs de Bavière et de Franconie, il combat la féodalité, favorise l'affranchissement des villes, contre les seigneurs, vient en France soutenir Louis d'Outre-mer contre Hugues le Grand, réprime les révoltes des Slaves de l'Elbe, punit les Danois de leurs incursions, soumet de nouveau la Bohême révoltée, et prend pour épouse Adélaïde, veuve de Lothaire, roi des Lombards, ce qui lui donne le prétexte d'aller se faire couronner roi d'Italie (951), puis empereur (962); mais il eut à combattre plusieurs révoltes des Romains, et même il soutint une lutte assez vive contre l'empire byzantin dans le midi de la Péninsule. Il mourut en 973, après avoir rétabli en Italie l'empire de Charlemagne.

OTHO II, dit le *Roux*, empereur d'Allemagne, fils d'Othon I^{er} et d'Adélaïde, né en 955, mort à Rome en 983. Associé à l'empire du vivant de son père, il lui succéda en 973, après avoir vaincu son compétiteur Henri de Bavière. Il porta ensuite la guerre en France, contre Lothaire, et s'avance jusqu'à Paris : l'acquisition de la Lorraine (980) fut le résultat de cette campagne. Jusqu'à cette date, Othon s'était contenté de lutter contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, renonçant à toute idée de conquête en Italie; mais lorsque, cessant de suivre les sages conseils que lui donnait l'archevêque de Mayence, il voulut transformer en pouvoir effectif le pouvoir nominal qu'il possédait sur la Péninsule, la fortune, qui jusqu'alors l'avait favorisé, lui

devint contraire. Ses sujets de la Germanie se montrèrent mécontents de le voir se lancer dans une entreprise dont ils n'espéraient rien de bon. Cependant les débuts de la campagne d'Othon en Italie furent assez heureux, et, ayant franchi les Alpes à la tête de 10,000 hommes, il arriva à Rome en 981, sans avoir rencontré de résistance. Mais, ayant tenté de chasser entièrement les Grecs d'Italie, il se vit battu par ces derniers, au secours desquels étaient venus leurs alliés les Sarasins (982). Othon échappa à grand-peine à ses ennemis et se réfugia à Capoue. Quelque temps après sa défaite, il tenta de décider les Italiens à le seconder dans les entreprises qu'il méditait à nouveau contre les Grecs; mais il n'y put réussir, et, de plus, n'obtint rien d'une diète de l'empire convoquée à Verone en 983. Il dut renoncer à ses projets, et fit proclamer son fils empereur, puis se rendit en Bavière, où il devint le pape Jean XIV, son ancien chancelier. Il mourut quelque temps après. Ses cruautés, l'avaient fait surnommer le *Sanguinaire* par les Italiens.

OTHO III, fils et successeur du précédent, né en 980, mort à Purnno en 1002. Il fut reconnu empereur à l'âge de trois ans (983). Son règne ne fut qu'une suite de révoltes toujours renaissantes en Allemagne et en Italie. Henri de Bavière, qui avait jadis disputé la couronne à Othon II, s'empara de la personne du jeune empereur et le conduisit à Magdebourg; mais les prélats et les grands le forcèrent à céder la régence à l'impératrice mère. En 996, Othon III s'empara de Milan, où il se fit couronner roi des Lombards; puis, ayant fait élire pape Grégoire V, son parent, il se rendit à Rome pour s'y faire couronner. Peu après, il retourna en Allemagne pour s'opposer aux incursions des Slaves, puis revint à deux reprises en Italie, la première fois pour rétablir Grégoire V sur le saint-siège, la seconde fois pour chasser de Naples les Grecs et les Sarasins. Après avoir échappé au peuple de Rome, qui voulait le massacrer, et à la Bavière et de Mathieu d'Angleterre. Elu empereur en 1197, en même temps que Philippe de Souabe, il ne fut maître de l'empire qu'en 1208. Il confirma tous les droits dont jouissaient les villes d'Italie, fit de grandes concessions au pape Innocent III, qui le couronna en 1209 et l'excommunia peu de temps après, parce qu'il voulait enlever à Frédéric la Pouille, seule portion que ce jeune prince conservait de l'héritage paternel. Soutenu par le roi d'Angleterre, Othon conserva sa puissance en Allemagne, s'unit à Jean sans Terre pour faire la guerre à Philippe-Auguste, pénétra en Flandre avec une armée de plus de 120,000 hommes et fut complètement défait par le roi de France à la célèbre bataille de Bouvines (1214). Honteux de cette défaite, Othon se retira dans le duché de Brunswick, où il passa quatre ans oublié et où il mourut dans son château de Hartzbourg, après s'être fait relever de l'excommunication. Il ne laissait aucun enfant de ses deux mariages avec Beatrix, fille de Philippe, et avec Marie, fille du duc de Brabant. Frédéric II lui succéda.

OTHO I^{er} (Frédéric-Louis), roi des Grecs, né à Munich le 17 juillet 1815, mort à Hambourg le 10 juillet 1867. Deuxième fils du roi poète Louis I^{er} de Bavière, il venait d'achever ses études lorsque, sur le refus du prince Léopold, depuis roi des Belges, il fut appelé par le protocole de Londres (7 mai 1832) à monter sur le trône de Grèce. Le 6 février suivant, il arrivait à Nauplie, capitale provisoire, avec son conseil de régence, composé de MM. d'Armsperg, Maurer et Heidegg. Il fut déclaré majeur deux ans après, par suite de la désaffection que s'était attirée le conseil de régence en nommant à tous les emplois civils et militaires des Bava-rois, et en gaspillant de la manière la plus honteuse les 60 millions, empruntés garantis par les puissances protectrices et destinés à créer des ressources au nouvel Etat. M. d'Armsperg resta néanmoins au pouvoir comme président du conseil et archichancelier. Ce choix exaspéra les esprits et provoqua chez le Messénien un soulèvement qui eut pour épigones les provinces voisines. On parvint à réprimer ces mouvements, mais le mécontentement persista. Le 22 septembre 1836, Othon épousa la princesse Amélie, fille du duc d'Oldenbourg, célèbre alors par sa beauté. La princesse était protestante, le roi catholique, et il avait été décidé que les enfants qui naîtraient de cette union seraient élevés dans la religion grecque. Le 14 février 1837, les nouveaux époux arrivèrent à Athènes. Le roi, pour apaiser l'opinion publique, dépouilla Armsperg de son titre de président du conseil, supprima la charge d'archichancelier et ordonna la substitution de la langue grecque à la langue allemande dans les actes officiels. Cette satisfaction incomplète donnée aux esprits ne suffisait cependant point, et, malgré l'établissement d'une banque nationale en 1841, les affaires du royaume de plus en plus. Les Grecs demandaient à haute voix le renvoi des étrangers et la promulga-

tion d'une constitution qui avait été promise par les puissances signataires du protocole.

Le roi promettait sans cesse et reculait toujours, lorsque éclata la conspiration populaire de 1843. Le 14 septembre, la foule se rassembla devant le palais en criant : « A bas les Bavaïrois ! » puis, à l'instigation de quelques journalistes : « Une constitution ! » Kalerigis, commandant la cavalerie d'Athènes, fit sortir les troupes ; mais celles-ci, entraînées par le sentiment général, se mirent également à vociférer contre les Bavaïrois et à demander une constitution. Kalerigis courut au palais, où il trouva le roi flottant entre l'obstination et la peur, lui montra le péril de la situation et, au bout de deux heures, rapporta la promesse d'une constitution. Kalerigis forma alors un ministère, sous la présidence de M. A. Metaxas, et convoqua une assemblée chargée de préparer un pacte constitutionnel.

Le 20 novembre, Othon ouvrit les Chambres, et, au mois de mars 1844, il promulgua la nouvelle constitution, presque calquée sur la charte française de 1830. Les Bavaïrois furent congédiés et le date de la révolution fut prise pour celui des fêtes nationales annuelles. On se berça quelque temps d'illusions, mais elles ne furent pas de longue durée. A peine le roi eut-il donné la constitution qu'il s'en repentit et s'attacha, non-seulement à en annihiler les effets, mais à poursuivre les fauteurs de la révolution de 1843. Les ministères se succédèrent rapidement, succombant les uns sous l'impopularité, les autres sous la défaveur du roi. En 1847, les relations diplomatiques ayant cessé entre la Porte et le royaume de Grèce, par suite d'une insulte adressée par le roi Othon au représentant du sultan, les intérêts de la nation grecque furent gravement compromis par la cessation de tout commerce entre les deux nations. L'affaire du *Pacifico* (1850) fut pour la Grèce la cause d'un nouveau malaise, et elle n'échappa à un blocus effectif de la part de l'Angleterre qu'en payant le montant des indemnités réclamées, environ 325,000 fr. Dans cette occasion, le roi Othon ne manqua, dit-on, ni d'énergie ni de dignité, et sa conduite opéra entre lui et le peuple un rapprochement momentané, qui persista durant la guerre d'Orient et les événements dont elle fut la cause. Oubliant la reconnaissance qu'il devait à la France et à l'Angleterre, le roi Othon, pour flatter l'esprit national, favorisa l'enlèvement de bandes armées qui allèrent soulever, au profit de la Russie orthodoxe, la Thessalie et la Macédoine. Les alliés, vivement irrités de cette conduite, firent occuper le Pirée par une flotte anglaise ; en outre, ils demandèrent la dissolution du ministère et la formation d'un nouveau cabinet, à la tête duquel on plaça MM. Maurocordato et Kalerigis, c'est-à-dire les deux hommes qui déplaçaient le plus au roi. Les Grecs, voyant dans ce fait une pression imposée à leur gouvernement, firent de l'opposition au nouveau ministère, qui dut bientôt se retirer. Cependant le rapprochement entre le roi et les Grecs cessa avec les causes qui l'avaient amené, c'est-à-dire lors que les troupes alliées eurent quitté le Pirée.

Après un voyage en Allemagne, fait en 1861, le roi Othon, dont l'impopularité augmentait chaque jour, par suite des mesures rétrogrades de son gouvernement, vit se succéder plusieurs conspirations militaires et fut même l'objet d'une tentative d'assassinat de la part d'un régicide de dix-sept ans, Aristide Dosios. Après le premier de ces complots avortés, il avait chargé Ravaris de former un cabinet, auquel succéda bientôt l'ancien ministre Miaoulis. Une seconde insurrection éclata à Nauplie, le 12 février 1862 ; cette insurrection gagna plusieurs provinces et ne fut réprimée qu'avec peine. Le roi consentit à accorder une amnistie ; mais on fit des exceptions et il ne laissa subsister le mécontentement. Nauplie se était rendue au mois d'avril ; le 21 octobre, une insurrection formidable éclata tout à coup. Othon, qui visitait en ce moment le Péloponèse avec sa femme, sur la frégate *l'Amélie*, ne put rentrer dans sa capitale.

MM. G. Agassiz, Canaris et Kouffos formèrent aussitôt un gouvernement provisoire, qui prononça la déchéance d'Othon. Ce prince, après une inutile proclamation faite à Corfou, gagna Venise et revint en Allemagne, où il a passé obscurément les dernières années de sa vie. Le passage suivant de l'ouvrage de M. About, la *Grèce contemporaine*, exprime assez bien l'opinion générale sur le gouvernement déchu : « Ce gouvernement, en plus de vingt années, n'a rien fait pour la Grèce ; il n'a travaillé qu'à s'y maintenir et à végéter en paix. Tous les grands travaux ont été faits par les particuliers, avec l'approbation du gouvernement... Le roi, dit-on, a octroyé à ses sujets une charte constitutionnelle. Il serait plus vrai de dire qu'il la leur a laissée prendre ; car il n'a cédé que devant une insurrection. La charte n'est pas un présent d'Othon, mais une conquête de Kalerigis. On ne comptera point parmi les bienfaits du roi les tentatives qu'il a faites pour étendre son royaume. S'il avait aimé véritablement son peuple, il l'aurait forcé de rester neutre. Pour l'avoir, la Grèce se réservait encore de plus grands avantages ; en s'assurant la bienveillance de la France, qui ne lui a jamais manqué, elle pouvait espérer de n'être pas oubliée dans le romanisme de la carte d'Europe.

Le roi le savait bien. S'il ne l'avait pas décliné de lui-même, les ambassadeurs de France et d'Angleterre n'ont pas manqué de lui dire que la politique la plus honnête serait en même temps la plus utile à son peuple ; mais il n'a suivi que ses intérêts personnels, qui l'ont égaré. Il n'a écouté que les conseils de la Russie, qui lui promet quelque province et qui espère lui enlever son royaume. Il a préféré un subside de quelques millions, promis par l'empereur Nicolas, aux ressources inépuisables que le commerce aurait assurées à son peuple. »

OTHO DE FREISINGEN, célèbre chroniqueur allemand, fils de Léopold, marquis d'Autriche, et d'Agnes, fille de l'empereur Henri IV, mort à Morimond en 1158. Il suivit les cours de l'Université de Paris, se fit moine à son retour, suivit l'empereur Conrad III, son frère, en Palestine, fut nommé par lui évêque de Freisingen, après avoir été abbé de Morimond. On a de lui une *Chronique* depuis la création jusqu'à 1146 ; les quatre premiers livres ne sont qu'une compilation peu intéressante, mais les trois derniers sont du plus haut intérêt pour l'histoire d'Allemagne ; elle a été publiée par Pospisanius (Strasbourg, 1815). Il avait aussi commencé un ouvrage historique intitulé : *De gestis Frederici I. Enobarbi* (Intérod Barbarousse), continué par Radewick. Ses œuvres ont été réimprimées à Bâle (1569) avec une préface de Melanchthon.

OTHO DE NORDTHEIM, duc de Bavière. V. BAVIÈRE.

OTHO DE WITTELSBACH, duc de Bavière. V. BAVIÈRE.

Othon de Wittelsbach, drame allemand de Babo, représenté à Munich en 1782. Comme le *Goetz de Berlichingen* de Goethe, c'est un drame chevaleresque, un drame de cape et d'épée. Le public n'était pas encore blasé sur ce genre, et il accueillit avec faveur la pièce de Babo, qui se distinguait d'ailleurs par l'expression de sentiments énergiques et par une couleur locale bien rendue. Le sujet est emprunté à l'histoire d'Allemagne. L'empereur Philippe de Souabe est en guerre avec ses grands vassaux ; son armée campe à Bamberg, en Bavière. Le 21 juin 1207, il reposait dans son palais, lorsqu'on lui annonça que le prince palatin Othon de Wittelsbach désirait lui parler ; depuis quelque temps ce comte ne songeait qu'à se venger de ce que Philippe, après lui avoir promis la main de sa fille, la lui avait ensuite refusée. Philippe, sans défiance, le fait entrer ; Othon, en le saluant, tire de dessous ses vêtements une épée et en frappe l'empereur au cou ; les assistants se jettent aussitôt sur lui ; mais, avec l'aide de ses complices postés dans le palais, il parvient à s'échapper. Philippe expira quelques instants après. La tragédie fait mourir l'empereur à la fin du quatrième acte ; le cinquième est consacré à peindre les remords d'Othon, qui apprend que Philippe mourant lui a généralement pardonné. A son tour attaque par les amis de l'empereur défunt, il périt par la main du chevalier de Kalheim.

OTHONIE s. f. (o-to-ni — d'Othon Fabricius, natif de Danzig). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxhyrhynques, dont l'espèce type vit aux îles Gallapagos.

— **Annél.** Genre de tubicoles des côtes d'Angleterre.

OTHONIEL, le premier en date des juges d'Israël, mort en 1065 av. J.-C. Il était frère cadet de Cabab (v. ce mot), par conséquent de la tribu de Juda. Du temps de lui, il s'était déjà distingué en enlevant aux Channanéens la ville de Kiryat-Sépher. Plus tard, il rendit encore un plus grand service à ses concitoyens en battant Chusan-Rischaltim, roi de Mésopotamie, qui, pendant huit ans, avait opprimé les Israélites. Cette victoire assura à Israël, dit le livre des *Juges*, quarante ans de tranquillité, pendant lesquels Othoniel fut le chef suprême du peuple.

OTHONNE s. f. (o-to-ne — du *gr. othonna*, plante indéterminée). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plus de soixante espèces qui croissent surtout au Cap de Bonne-Espérance : *L'OTHONNE à feuilles de giroflee* est originaire de l'Ethiopie. (De Jussieu.) *L'OTHONNE à petites fleurs* est commune dans les endroits humides. (C. Lemaire.)

— **Encycl.** Les *othonnas* ou *othonnas* sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux à feuilles alternes, dentées ou entières, charnues ou membraneuses ; les fleurs sont groupées en capitules jaunes, plus rarement bleus, solitaires au sommet des pédoncules et entourés d'un involucre à un seul rang d'échailles plus ou moins soudées entre elles. *L'othonne à feuilles de giroflee* atteint le hauteur de 1 mètre ; ses feuilles sont d'un vert glauque, et ses capitules jaunes ont 0,05 à 0,06 de diamètre. Elle croît en Ethiopie, et on l'a retrouvée aussi dans la Barbarie. Un peu délicate pour le climat de Paris, elle supporte très-bien la pleine terre, dans le midi et l'ouest de la France. Elle figure avec avantage dans les bosquets d'hiver, par son beau feuillage persistant. Peu difficile sur la nature du sol, elle se multiplie très-facilement de graines, de boutures et de marcottes.

OTHONNÉ, ÉE adj. (o-to-né — rad. *othonne*). Bot. Qui ressemble à une othonne.

— s. f. pl. Section de la tribu des carduacées.

OTHRIDIÈS, l'un des trois cents Spartiates qui combattirent contre un pareil nombre d'Argiens pour la possession de la ville de Thyrea. Il resta seul vivant contre deux Argiens ; les ayant mis en fuite, il revint au camp des Spartiates chargé des dépouilles de l'ennemi, dressa un trophée, puis traça avec son sang ces deux mots sur son bouclier : « J'ai vaincu, » et se tua pour ne pas survivre à ses compagnons d'armes.

OTHRIDE s. f. (o-tri-de — du *gr. othrus*, lieu boisé). Bot. Syn. de *CRATÆVA*, genre de capparidées. || On dit aussi OTHRSY s. m.

OTHRONÉE, prince thrace, allié de Priam. Il se rendit à Troie pour aider à la défense de cette ville et dans l'espoir d'obtenir la main de Cassandre par ses services, et non par des présents ; mais il fut tué par Idoménée, qui le frappa mortellement d'un coup de pique.

OTHRYS, chaîne de montagnes de la Grèce, qui va de la source du Sperchius jusqu'au golfe Pagasétique, en suivant d'abord une direction O., puis une direction E. Elle séparait autrefois divers cantons thessaliens, les Dolopes et l'Achaïe Phthiotide au N. des Aétéens et de Lamia au S. Elle se sépare aujourd'hui, sous le nom de Gousa, le royaume hellénique de la Turquie. Le mont Jérako, son sommet le plus élevé, a 1,775 mètres d'altitude. Suivant la mythologie grecque, cette montagne avait été habitée par les Lapithes, célèbres par leurs luttes contre les Centaures.

OTI, préfixe. V. OT.

OTIDÉ, ÉE adj. (o-ti-dé — du préf. *oti*, et du *gr. idea*, forme). Moll. Dont la forme rappelle celle d'une oreille.

— s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les genres haliotide et ancyle, caractérisés par une coquille dont la forme rappelle celle d'une oreille.

OTIDÈRE s. m. (o-ti-dè-re — du préf. *oti*, et du *gr. deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, dont l'espèce type habite les Andes.

OTIDIE s. f. (o-ti-di — dimin. du *gr. ous*, otos, oreille) Bot. Section du genre pelargonium.

OTIDOCÉPHALE s. m. (o-ti-do-sé-fa-le — du *gr. otis*, otidos, outarde ; *kephalé*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant plus de vingt espèces, toutes d'Amérique.

OTIEUSEMENT adj. (o-si-ou-se-man — rad. *otieu*). D'une manière otieuse, dans l'oisiveté : *Vivre OTIEUSEMENT*. || Vieux mot.

OTIEUX, EUSE adj. (o-si-ou, eu-ze — lat. *otiosus* ; de *otium*, oisiveté). Oisif, inoccupé : *Pendant qu'il eût assez OTIEUX spectateurs de leurs pertes et malheurs en toute sûreté....* (Amyot.) || Vieux mot.

OTILOPE s. m. (o-ti-lo-pe — du préf. *oti*, et du *gr. lophos*, crête). Erpét. Genre de batraciens formés aux dépens des crapauds.

Otinel, chanson de geste du XIII^e siècle, publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Rome et de Middlehill, par MM. G. Guessard et H. Michelant (Paris, 1858, 1 vol. in-12). Cette chanson est le récit d'une expédition fabuleuse de Charlemagne en Lombardie, contre le Sarrasin Garsile ou Marsile. Otinel, le héros, paraît d'abord comme messager de Garsile, qui l'envoie à Paris sommer Charlemagne de se faire musulman et de reconnaître sa suzeraineté. Otinel, par l'effet d'un miracle, change lui-même de religion, abjure Mahomet et se fait chrétien. Charlemagne est son parrain et lui donne en mariage sa fille Bélisant. Otinel devient immédiatement un des douze pairs et fait partie de l'armée qui marche contre Garsile, son ancien maître et maintenant son ennemi. La défaite de Garsile lui assure la main de Bélisant et la couronne de Lombardie.

Bien que le dénouement de l'action ait lieu en Italie, la chanson d'*Otinel* se rattache aux légendes nées des guerres de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne.

Otinel est, avec *Gui de Bourgogne*, une des dernières œuvres poétiques de l'ensemble appelé cycle carolingien. Suivant le poème de *Gui de Bourgogne*, Charlemagne serait resté vingt-sept ans en Espagne ; mais les guerres espagnoles ayant été célébrées en vers par d'autres poètes, l'auteur d'*Otinel* aura fait revenir Charlemagne afin d'avoir occasion de chanter d'autres événements.

Les personnages de ce roman sont tous historiques, hors le héros lui-même. On ne trouve son nom ni dans la *Chronique de Turpin*, ni dans les monuments littéraires du temps. Le poème est probablement de la première moitié du XIII^e siècle, et on en connaît deux manuscrits, l'un à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, l'autre en Angleterre dans celle de sir Thomas Phillips. Il y en a aussi deux traductions anglaises et une traduction irlandaise inédite, intitulée : *Otinel rimur*.

Ce qui ressort le plus clairement de la lecture d'*Otinel*, c'est une grossièreté de mœurs tout à fait bestiale, et l'idée que la force physique est la seule chose de ce monde digne d'être honorée. Les sauvages des forêts du nouveau monde doivent comprendre la grandeur à peu près de cette manière. Seulement, à leurs habitudes de ruse, les Franco-Germains du VIII^e et du IX^e siècle substituent une sorte de bonne foi pratique, qui ne tardera pas à devenir l'honneur chevaleresque et produira des fruits merveilleux. Quant au langage, il est d'une platitude extrême, lourd, incorrect, sans couleur, d'une énergie parfois sombre. Il a beaucoup d'analogie avec certains patois wallons qu'on parle encore dans nos provinces du Nord. *Otinel* est sans contredit l'œuvre d'un trouvère du pays des Ardennes.

OTIOCÈRE s. m. (o-ti-o-sè-re — du *gr. otion*, oreille ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoroïdes, tribu des fulgorides, dont l'espèce type vit aux États-Unis.

OTION s. m. (o-ti-on — du *gr. otion*, petite oreille). Crust. Syn. de *GYMNOLEPES*, genre de crustacés cirrhopodes.

OTIOPHORE adj. (o-ti-o-fore — du *gr. otion*, oreille ; *phoros*, qui porte). Entom. Se dit des insectes chez lesquels un des articles inférieurs des antennes est dilaté extérieurement et présente l'apparence d'une espèce d'oreille.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, caractérisée par des antennes dilatées en forme d'oreille, et comprenant les genres dryops, gyrin et macronyque.

OTIORHYNCHIDE adj. (o-ti-o-rain-ki-de — rad. *otiorhynchus*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre otiorhynque.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, ayant pour type le genre otiorhynque.

OTIORHYNQUE s. m. (o-ti-o-rain-ke — du *gr. otion*, oreille ; *rhynchus*, trompe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, type de la tribu des otiorhynchides, comprenant plus de trois cents espèces, dont la plupart habitent l'Europe : *LES OTIORHYNQUES habitent de préférence les pays montagneux.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *otiorhynques* sont caractérisés par des antennes longues, coudées au milieu, terminées en massue plus ou moins oblongue ou ovulaire ; la trompe plus longue que la tête et renflée à l'extrémité ; les fossettes courtes et larges ; les yeux arrondis ; l'écusson petit et triangulaire ; le corps dur et de couleur sombre ; les élytres presque ovales, plus larges que le corselet, convexes en dessus ; pas d'ailes. Ce genre comprend plus de trois cents espèces, répandues dans l'ancien continent et dont la plupart habitent l'Europe. « *Les otiorhynques*, dit Chevrolat, habitent de préférence les pays montagneux ; ils sont nocturnes et se trouvent pendant le jour immobiles contre les feuilles, sous les écorces, les pierres, la mousse et les détritus. Quelques espèces causent des dégâts assez notables à certains arbres. » Les métamorphoses de ces insectes ne sont pas encore connues.

OTIOTOME adj. (o-ti-o-to-me — du *gr. otion*, petite oreille ; *stoma*, bouche). Moll. Se dit des coquilles dont l'ouverture porte un labre réfléchi.

OTIOTOPHS s. m. (o-ti-o-topss). Arachn. Genre d'araignées voisin des araignées, dont l'espèce type habite l'île de Cuba.

OTIQUE adj. (o-ti-ke — du *gr. ous*, otos, oreille). Anat. Qui appartient à l'oreille : *Nerfs OTIQUES*. || *Ganglion otique*, Ganglion situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde, et qu'on appelle aussi GANGLION d'ARNOLD.

— Méd. Se dit des médicaments employés contre les maladies de l'oreille.

— **Encycl.** Anat. *Ganglion otique* ou d'Arnold. Il est situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde, en dedans du nerf maxillaire inférieur, auquel il adhère, et au voisinage de la trompe d'Eustache. Il reçoit trois racines : l'une, courte ou motrice, vient de la portion motrice du nerf maxillaire inférieur ; l'autre, longue et grêle ou sensitive, est le nerf petit pétreux superficiel ; elle vient du nerf de Jacobson et fait communiquer le glosso-pharyngien avec la cinquième paire ; la dernière, ou racine végétative, vient du plexus nerveux du grand sympathique qui enlève l'arrière-ménbrée moyenne. Les branches qui émanent du ganglion ne font que la traverser ; elles proviennent de la portion motrice de la cinquième paire et sont : les filets des muscles péristaphylin et pterygoïdien internes, du muscle interne du marteau. Quelquefois il s'anastomose avec la corde du tympan.

OTIS s. m. (o-tiss — *gr. otis*, rad. *ous*, otos, oreille). Ornith. Nom scientifique du genre outarde.

OTISOREX s. m. (o-ti-o-rèks — du préf.

ofi, et du lat. *sorez*, musaraigne). Mamm. Genre de mammifères insectivores, formé aux dépens des musaraignes.

OTITE s. f. (o-ti-te — du gr. *ous*, *otos*, oreille). Pathol. Inflammation de la membrane interne du conduit auditif : *otite aiguë*. *otite chronique*.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachéères, de la famille des athérécères, tribu des muscides, comprenant dix espèces qui habitent la France et l'Allemagne : *Loritis élégante* se trouve sur les fleurs de l'aubépine. (H. Lucas.)

— Bot. Section des silènes, genre de Caryophyllées.

— Encycl. Méd. *L'otite* peut être externe ou interne, selon que la phlegmasie occupe la partie située en dehors ou en dedans de la membrane du tympan. Celle-ci peut être enflammée elle-même et constituer *l'otite* à elle seule. Quel que soit son siège, *l'otite* se montre le plus souvent chez les enfants et surtout chez les enfants scrofuleux, qui y semblent plus particulièrement disposés. Elle apparaît encore sur le déclin de certaines maladies, telles que la variole, la rougeole, la fièvre typhoïde et la phthisie pulmonaire. L'impression du froid, l'introduction de corps étrangers dans l'oreille, l'accumulation du cérumen, certaines opérations chirurgicales, l'introduction de parasites, tels que poux, vers, mouches, sont autant de causes capables de produire l'inflammation du conduit auditif.

L'otite externe aiguë est la forme la plus légère de cette affection; c'est une simple inflammation érysipélateuse du conduit externe. La membrane est rouge; elle est le siège d'une chaleur ou d'un prurit très-incommodes. Les malades éprouvent bientôt des élancements, des douleurs de tête et un peu de surdité. La sécrétion du cérumen est augmentée; il se forme, dans l'intérieur du conduit, des espèces de bouchons composés de débris épidermiques, de matière sécrétée et quelquefois de poils qui, par leur présence, augmentent l'irritation et provoquent la suppuration. Dans une forme plus intime de *l'otite*, la membrane interne est boursoufflée, couverte de vésicules ou de petites pustules, et elle ne tarde pas à devenir la source d'un écoulement purulent; c'est *l'otite* catarrhale. Les malades éprouvent des douleurs plus intenses que dans le cas précédent, surtout lorsque l'inflammation vient à se propager jusqu'à la membrane du tympan, qui se perfor. Enfin, il est un troisième degré de la maladie dans lequel l'inflammation devient profonde et envahit le tissu cellulaire. Les individus, dit Griseolle, ressentent alors des douleurs vives, lancinantes, qui leur arrachent des cris; la mastication, les mouvements, l'impression du chaud et du froid les exaspèrent; l'ouïe est diminuée ou perdue; les malades se plaignent d'éprouver des bourdonnements et des sifflements, par suite du gonflement de la membrane qui obstrue ou qui oblitère le conduit. En même temps, il existe un état de malaise, quelquefois une fièvre intense avec céphalalgie ou hémicranie. Si la douleur d'oreille est très-vive, et si le sujet est nerveux, il peut survenir du délire. Cependant, vers le troisième ou quatrième jour, les symptômes diminuent d'intensité, et cet amendement coïncide presque toujours avec l'écoulement d'un pus inodore ou fétide, qui a lieu par le conduit auditif et qui s'arrête généralement au bout de quelques jours. Parfois, la suppuration continue, mais le méat est alors tellement rétréci, que le pus ne peut s'en écouler; ce fluide, s'accumulant dans le conduit auditif, comprime la membrane du tympan et devient une cause de douleurs souvent très-vives.

L'inflammation limitée à la membrane du tympan débute d'une manière brusque, par une douleur plus ou moins vive, qui s'étend jusqu'au sommet du pharynx et au cou. Le malade croit entendre continuellement des bourdonnements ou des bruits divers, et, à mesure que la maladie fait des progrès, les douleurs deviennent intolérables, la surdité se fait de plus en plus complète. Un écoulement puriforme, strié de sang, ne tarde pas à paraître; la fièvre s'accroît et, si l'affection n'est pas traitée convenablement, la membrane du tympan est tout à fait détruite par la suppuration.

A l'état chronique, *l'otite* externe est caractérisée par du prurit, l'écoulement d'un pus jaunâtre ou jaune sale, inodore ou fétide, sans douleur, avec bourdonnements et altération plus ou moins profonde de l'ouïe.

L'otite interne est beaucoup plus grave que *l'otite* externe. La douleur est atroce, intolérable; il y a de la fièvre, des nausées, des vomissements, une céphalalgie vive, de l'agitation, de l'insomnie, parfois des convulsions, du coma. Ces phénomènes ne sont, le plus souvent, qu'un effet sympathique; mais quelquefois aussi ils indiquent une complication inflammatoire du côté des méninges ou du cerveau. La maladie se termine rapidement par la suppuration, et la collection purulente, après avoir séjourné quelque temps dans l'oreille, s'échappe au dehors en perforant la membrane du tympan, ou bien par le conduit d'Eustache. Les malades rejettent ainsi le pus par expiration. Un troisième mode de terminaison, c'est la carie et la destruction

de l'apophyse mastoïde. Cet accident, très-grave, est heureusement fort rare lorsque la maladie est bien soignée. La durée de *l'otite* interne aiguë est de cinq à six jours; quelquefois elle se prolonge pendant un mois; mais, au bout de ce temps, elle est passée à l'état chronique.

L'otite interne chronique, lorsqu'elle ne succède point à *l'otite* aiguë, reconnaît le plus souvent pour cause les diathèses scrofuleuses, gouteuses, syphilitiques ou tuberculeuses. Les malades perdent presque toujours l'ouïe; il y a une suppuration abondante, noïrâtre, saignante, fétide, mêlée à des fragments d'os qui ne sont autres que les osselets de l'ouïe cariés ou nécrosés. Si le nerf de la septième paire ou le ganglion de Gasser se trouve altéré, on observe une paralysie ou une hémiplegie faciale. Enfin, dans certains cas, l'inflammation et la suppuration se propagent jusqu'aux méninges et à la substance propre du cerveau. Il est facile de comprendre toute la gravité de cette complication; la mort est, pour ainsi dire, inévitable. La perforation de la membrane du tympan est le cas le plus ordinaire; mais il ne résulte de cet accident qu'une simple altération plus ou moins grande de l'ouïe.

Dans les cas les plus simples d'inflammation érysipélateuse, il suffit d'employer quelques injections émollientes, et, si *l'otite* était produite par une concrétion de cérumen au fond de l'oreille, on lie d'arracher le tampon avec des pinces, il faudrait provoquer sa sortie en totalité ou en fragments, par un jet d'eau continu répété plusieurs jours de suite. On devrait même continuer ainsi après l'expulsion du corps irritant, pour amener peu à peu la membrane du tympan à l'état normal. Quand *l'otite* est très-aiguë et les douleurs très-vives, il faut recourir aux antiphlogistiques, aux applications de sangsues sur les apophyses mastoïdes et même aux saignées générales. On fait des injections émollientes et on place des cataplasmes sur l'organe malade; les pédiluves irritants sont d'un très-bon usage; les injections opiacées, quoique blâmées par Kramer, calment rapidement la douleur. Dans les cas d'*otite* interne, on ajoute à tous ces moyens les purgatifs drastiques et les révulsifs cutanés, ainsi que tous les moyens propres à conjurer une maladie pouvant se terminer promptement par la mort. Les cataplasmes purulents accumulés dans l'oreille interne peuvent produire rapidement de graves désordres; c'est pourquoi il faut se hâter de les évacuer. Il y a un triple moyen d'obtenir ce but : c'est ou de désobstruer la trompe d'Eustache par le cathétérisme ou de perforer l'apophyse mastoïde, ou bien la membrane du tympan. Cette dernière méthode est préférable aux deux autres. Après cette rupture, la caisse du tympan ne se vide cependant pas toujours; il reste souvent dans le fond une matière plus ou moins solide qu'il faut aller chercher avec un stylet ou faire sortir à force d'injections émollientes poussées avec violence. A l'état chronique, *l'otite*, qu'on désigne plus particulièrement sous le nom d'*otorrhée*, ne demande guère d'autres moyens de traitement; il faut seulement assurer une issue à la suppuration, pour prévenir les accidents d'inflammation des organes cérébraux. On fera fréquemment des injections émollientes et légèrement détersives. Kramer, lorsqu'il n'y a ni érosions, ni vésicules, ni fongosités, emploie le sous-acétate de plomb à la dose de 0,07, 0,5 à 0,85, sur 30 grammes d'eau. Les vésicatoires derrière l'oreille suffisent pour *l'otite* externe; mais dans les cas d'*otite* interne, il faut les remplacer par un seton derrière le cou. Enfin, si les malades ont quelque vice de constitution, comme la scrofule, la syphilis, etc., il faut combattre ces diathèses par les moyens appropriés. Contre *l'otite* sèche, si elle occupe le conduit auditif externe, on emploiera les injections sédatives, mucilagineuses, puis légèrement alcalines; si ces moyens échouent, on modifiera l'état des surfaces par la cauterisation avec le nitrate d'argent. Enfin, à l'engorgement chronique de l'oreille moyenne, on opposera le cathétérisme de la trompe d'Eustache avec insufflation d'air.

— Bibliogr. Itard, *Traité des maladies de l'oreille et de l'audition* (Paris, 1842); Bonafant, *Traité théorique et pratique des maladies de l'oreille* (Paris, 1860); Triquet, *Traité pratique des maladies de l'oreille* (Paris, 1857); Blanchet, *Traité des maladies de l'oreille interne*; la Surdit-mutité, *traité philosophique et médical* (Paris 1850); Deleau, *Mémoire sur le cathétérisme de la trompe d'Eustache*; *De l'emploi de l'air atmosphérique dans les maladies de l'oreille moyenne* (Paris, 1829); Senlader, *Des écoulements purulents du conduit auditif et de la phlébite consécutive des sinus méningiens*, these de doctorat (Paris, 1865); Kramer, *Traité des maladies de l'oreille* (Paris, 1847).

— Art vétér. *L'otite* attaque tous les animaux domestiques, mais c'est le chien qui en est le plus souvent affecté. Au début de la maladie, le traitement consiste à faire des injections émollientes et calmantes dans le conduit auditif avec de l'eau de mauve, de l'eau de têtes de pavot, du lait tiède. Si l'écoulement augmente, on ajoute des astringents, tels que l'extrait de saturne, l'alun; ensuite on fait des insufflations de poudre de riz, d'amidon, de vieux bois, de charbon. On

fait aussi, de temps en temps, des injections avec la liqueur de Labarraque pour combattre l'odeur fétide. Lorsque l'écoulement persiste malgré ces moyens, on doit recourir à l'emploi des setons au cou, des vésicatoires à la base des oreilles et des purgatifs. Si les ulcères résistent à ces mêmes moyens, on les combat par les solutions au nitrate d'argent ou l'eau phagédénique. Enfin, on traite les abcès par les moyens ordinaires.

A l'état chronique, cette maladie se fait remarquer surtout sur les chiens de Terre-Neuve, les chiens courants et les épagneuls. Lorsque cette maladie est exempte de complications, elle cède assez facilement à un traitement rationnel; mais elle est sujette à récidiver. Lorsqu'elle est sous la dépendance d'une mauvaise constitution, lorsqu'elle est accompagnée d'ulcères, de polypes, elle résiste des mois, des années même et, dans certains cas, elle peut rester rebelle à tous les moyens de traitement. On traite cette maladie par les astringents et les dérivatifs, les décoctions d'écorce de chêne, l'extrait de saturne, le sulfate de zinc. On emploie aussi avec succès l'eau de chaux, les hypochlorites alcalins, la solution de nitrate d'argent au 1 et au 1^{er} l'eau phagédénique. On administre aussi, par intermittence, le calomel, l'émétique, les purgatifs drastiques, les diurétiques résineux, le baume de copahu. Les setons au cou, les vésicatoires à la nuque sont également indiqués.

L'otite interne est assez rare chez nos animaux domestiques. Lorsque cette maladie est exempte de complications, elle peut se terminer en quelques jours par résolution; mais la suppuration peut se produire, et alors les souffrances deviennent considérables; l'animal est dans un état de stupeur interrompu de temps en temps par des cris et des gémissements. Pour obtenir la résolution, il faut recourir à la saignée générale, aux sangsues sur la région temporale, à la face interne de la conque, au sinus maxillaire sur les membres et aux lavements purgatifs, surtout pour les chiens, aux cataplasmes émollients et calmants appliqués sur la région auriculo-temporale. L'introduction de laudanum, d'huile opiacée dans le conduit auditif produit de très-bons effets. Lorsque ces moyens ne peuvent amener la guérison, on favorise l'élimination du pus formé à l'aide d'applications vésicantes faites autour de la conque ou même à l'intérieur. Des que la maladie a trouvé une issue, on insiste sur les fumigations, les gargarismes et les injections dans le conduit auditif, si c'est par cette voie que l'écoulement s'effectue. Si l'écoulement persiste trop longtemps, il faut employer les injections astringentes et stimulantes, l'eau de ronces, de feuilles de noyer, additionnée d'extrait de Saturne, et les infusions vineuses et aromatiques. Les setons, les purgatifs, les vomitifs sont également indiqués. Mais il faut procéder avec précaution dans l'emploi de ces moyens; car si l'on supprime trop brusquement la suppuration, on pourrait réveiller les douleurs et provoquer des accidents de diverses sortes.

— Entom. Les *otites* ont pour caractères principaux : la tête assez grande, pyramidale; la face inclinée, un front convexe, carénée, à deux fosses; le front saillant, obtus, plat; les antennes courtes, avancées, à trois articles, le second conique et un peu allongé, le troisième ovoïde et de même longueur. Ces insectes ont des mœurs qui rappellent celles des oscines. *L'otite* élégante, type du genre, est longue de 0,015 environ; elle est cendrée, avec le vertex rougeâtre, le corselet rayé de noirâtre; l'abdomen noir et brillant, avec des bandes transversales cendrées; les ailes brunâtres, marquées de petites taches noires. Cette espèce est commune en France; on la trouve le plus souvent sur les fleurs de l'aubépine. *L'otite* jolie, un peu plus petite, est cendrée, avec la tête fauve et les ailes tachées de jaune. *L'otite* nébuleuse, longue de quelques millimètres, présente à peu près les couleurs de la précédente; on la trouve à Fontainebleau.

OTIUM CUM DIGNITATE (Noble oisiveté). Expression de Cicéron à la louange des lettres, qui procurent à l'homme d'Etat retiré des affaires un noble emploi de ses loisirs. Ainsi lui-même, pendant la dictature de César, employait le temps de son inaction politique à composer les *Tusculanes*, travail qu'il appelait une noble oisiveté, *otium cum dignitate*.

L'expression de *noble inutilité*, appliquée par madame de Staël aux temples des monuments publics, rappelle le mot de Cicéron. Th. Gautier a fait une allusion évidente à ce mot de Cicéron quand il a dit, en parlant de Théodore Rousseau, le grand paysagiste : « Cette jeune obscure, laborieuse, persécutée, mécontente, abrévée de toutes les amertumes que peut faire avaler la médiocrité jalouse au talent original, méritait bien, au bout de l'âge mûr, quelques années de vieillesse sereine et lumineuse, dans ce repos plein de dignité et cette aisance justement gagnée, compensation des anciennes misères noblement souffertes pour l'amour du beau... Ingres a eu ce bonheur, refusé à Théodore Rousseau ».

Le cardinal d'York fut bien le plus paci-

fique de tous les prétendants. Il n'avait pas demandé le chapeau rouge par fanatisme. Il n'avait cherché sous ces insignes de l'Eglise que *l'otium cum dignitate*, les moyens de jouir de la douce aisance d'un prince de l'Eglise. » (Revue de Paris.)

(Revue de Paris.)

« A partir de cette époque, l'ancien secrétaire d'Etat renonça définitivement aux affaires, n'ambitionnant plus rien, dit-il, que *l'otium cum dignitate*. Il ne se fit plus entendre au Parlement qu'à de rares intervalles, librement et à ses heures, n'occupant plus qu'un poste d'observation et laissant passer en souriant ceux qui couraient à l'assaut du pouvoir. »

AMÉDÉE RENÉE.

« Bien loin donc de me croire les bras dans une oisiveté digne ou indigne, *l'otium cum dignitate* (c'est le travail, selon moi, qui est la vraie dignité), je vais, pendant toutes les années saines que Dieu me laisse, redoubler d'étude et de zèle pour continuer, en l'améliorant, l'œuvre de ce *Cours familier de littérature*. »

LAMARTINE.

OTLEY, petite ville d'Angleterre, comté d'York, district de Claro; 3,473 hab. Institut mécanique; commerce de grains, foires importantes.

Otnit, poème allemand du xii^e siècle. Otnit est un prince lombard qui a pour père le roi main Alberic ou Othéron; il part pour l'Orient et demande la main de la fille de Yachnaol, roi de Syrie. Repoussé dans sa demande, il est forcé de combattre, et, dans cette lutte prolongée, opiniâtre, sa valeur est secondée, sans qu'il s'en doute, par le pouvoir magique d'Alberic, génie enjoué et fécond en ressources, qui évite tous les pièges et brave toutes les colères. Tantôt, d'une main terrible il soufflette le monarque musulman, qui s'agit vainement pour le saisir; tantôt, sous les traits de Mahomet, il reçoit les adorations des Sarasins et, dans le silence de la prière, il disparaît en riant aux éclats. Enfin Otnit, par ses exploits guerriers, triomphe de tous les obstacles et emmène sa bien-aimée en Italie, où elle est baptisée sous le nom de Sydrati; mais Nachaol, implacable dans sa haine, lui envoie, par un messager perfide, de jeunes dragons qui causent sa mort. La fin de ces aventures et la mort d'Otnit se trouvent dans un autre poème intitulé *Hug-Dietrich*.

OTO, préfixe. V. ot.

OTOAREITE, île de l'Océanie (Polynésie), archipel de la Société, près et au S-E. de Tahiti, grand Océan équinoxial, par 170 55' de latit. S. et 151° 32' 15 de longit. O.

OTOBA s. m. (o-to-ba). Bot. Nom spécifique d'un arbre du genre muscadier.

— Chim. Matière grasse animale au beurre de muscade, extraite du muscadier *otoba*: *L'otoba renferme, dit-on, un principe particulier qui joue le rôle d'acide et qui peut être extrait par la saponification*.

OTOCÉPHALE s. m. (o-to-sé-fa-le — du préf. *oto*, et du gr. *kephalé*, tête). Tératol. Monstre dont les deux oreilles sont réunies l'une à l'autre.

OTOCÉPHALIE s. f. (o-to-sé-fa-li — rad. *otocéphale*). Tératol. Conformation des otocéphales.

OTOCÉPHALIEN, **IENNE** adj. (o-to-sé-fa-lien, ié-ne — rad. *otocéphale*). Tératol. Se dit des otocéphales : *Monstre otocéphalien*.

OTOCÉPHALIQUE adj. (o-to-sé-fa-li-ke — rad. *otocéphale*). Tératol. Qui a le caractère de l'otocéphalie : *Conformation otocéphalique*.

OTOCHILE s. m. (o-to-ki-le — du préf. *oto*, et du gr. *cheilos*, lèvres). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des espèces qui croissent dans le nord de l'Inde.

OTOCHELYME s. f. (o-to-ki-la-mi-de — du préf. *oto*, et de *chelyme*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

OTOCONIE s. f. (o-to-ko-ni — du préf. *oto*, et du gr. *kônia*, poussière). Pathol. Concrétion pulvérulente qui se produit dans l'oreille interne.

— Encycl. Chez les mammifères, *l'otoconie* est formée seulement de carbonate de chaux présentant la forme rhomboédrique qui lui est propre. Les rhomboèdres du carbonate de chaux de *l'otoconie* ne sont pourtant pas des cristaux parfaitement réguliers. Ils présentent cette particularité, assez fréquente dans les cristaux qui se forment dans l'organisme ou dans les liquides qu'on en retire, d'avoir les arêtes émoussées et courbes, les angles dièdres arrondis et plusieurs faces courbes. Ils sont un peu allongés et tendent à prendre la forme prismatique à six pans; seulement, ils sont si rares que leurs grandes faces soient conservées; elles sont ordinairement courbes, surtout chez les jeunes sujets, et fondues les unes avec les autres par suite de l'émoussement des arêtes. Il en résulte que chaque cristal a un peu la forme d'un baril. Les extrémités du cristal sont terminées par

espèces qui croissent dans le Nil, le Gange et les eaux douces de l'Australie.

OTTER, rivière des Etats-Unis, Etat de Vermont. Elle prend sa source au mont Tabor, dans le S. du comté de Rutland, et se jette dans le lac Champlain, après un cours de 100 kilom.

OTTER (Jean), orientaliste suédois, né à Christianstad en 1707, mort à Paris en 1748. Il se rendit en France pour embrasser le catholicisme, passa quelque temps dans un séminaire de Rouen, puis se rendit à Paris, où le cardinal Fleury lui donna un emploi dans l'administration des postes. A cette époque, Otter écrivait et parlait avec une égale facilité les principales langues de l'Europe. Le ministre de Maurepas, ayant eu l'occasion de remarquer son intelligence et son aptitude extraordinaire pour la linguistique, l'envoya dans le Levant avec la mission d'y rétablir le commerce français et d'y étudier les langues orientales. De retour d'un voyage qui n'avait pas duré moins de dix ans (1731-1744), Otter fut nommé interprète à la Bibliothèque du roi et professeur d'arabe au Collège de France (1746). Deux ans plus tard, l'Académie des inscriptions et belles-lettres le reçut au nombre de ses membres. On lui doit : *Voyage en Turquie et en Perse, avec une relation des expéditions de Thomas Kouli-Kan* (Paris, 1748, 2 vol. in-18), rempli de faits curieux et d'observations intéressantes, et une traduction du *Traité de la culture des terres* de l'Anglais Tull.

OTTERBERG, ville du royaume de Bavière (Palatinat), à 10 kilom. N. de Kaiserslautern; 2,600 hab. Lainages et tanneries.

OTTERBURG (S.-J.), médecin français, né à Landau (Bavière rhénane) en 1808. Il se fit recevoir docteur à l'université de Munich, puis vint exercer la médecine en France en 1841. Indépendamment d'une bonne thèse qui, sous le titre de *Tentamen physiologico-pathologicum de gravitatis in organismum effectum generalis*, touche à une haute question de physiologie expérimentale, Otterburg a publié : un *Manuel d'accouchement* (1834), d'après l'anglais, du docteur Conquest; des *Lettres sur le diagnostic des ulcérations de la matrice et leur traitement* (Paris, 1839); un aperçu de la pratique de la médecine en France, sous le titre de *Paris médical* (Carlsruhe, 1841); des *Recherches cliniques* (Leipzig, 1842); *Aperçu historique sur la médecine contemporaine de l'Allemagne* (1852, in-8°), etc.

OTTEROE, île de Norvège, diocèse de Drontheim, par 62° 43' de latit. N. et 49° 25' de longit. E.; 16 kilom. de longueur sur 2 de largeur.

OTTERSTEDT (Joachim-Frédéric, baron n°), diplomate allemand, né à Rangsdorf, près de Berlin, en 1769, mort près de Bade en 1850. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière des armes, il alla rejoindre à Paris, en 1803, son oncle, le fameux comte de Schlabrendorf, retourna en Allemagne en 1806, s'attacha alors au ministre des affaires étrangères de Wurtemberg, comme secrétaire de cabinet et conseiller de légation, fut nommé ensuite par le roi Jérôme Bonaparte inspecteur général des domaines et des forêts de la couronne, et reçut, en 1814, du baron Stein, la mission d'administrer le département du Mont-Tonnerre. Après avoir assisté au congrès de Vienne en 1815, il prit du service en Prusse et fut successivement chargé d'affaires de cette puissance à Francfort (1816), à Darmstadt (1817), à Wiesbaden (1818), à Carlsruhe (1823), enfin ambassadeur près la Confédération helvétique. Ce diplomate contribua puissamment à gagner à l'union douanière la Hesse-Darmstadt et le grand-duc de Bade, fut nommé conseiller intime et prit sa retraite en 1837.

OTTERY-SAINT-MARY, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 16 kilom. E.-N.-E. d'Exeter, sur l'Oter; 4,229 hab. Manufactures de foulards et de rubans, tanneries, corderies, draperies.

OTTETTE s. m. (ott-tê-te — ital. *ottetto*, de *otto*, huit). Mus. Morceau pour huit voix ou huit instruments. On dit aussi OTTETTO, pluriel OTTETTI, à l'italienne.

OTTH (Adolphe), voyageur suisse, né à Berne en 1803, mort à Jérusalem en 1839. Il étudia les sciences naturelles et devint sous la direction de Seringe et de De Candolle, après ensuite la médecine à Berne, puis à Berlin, où il prit le grade de docteur (1827), se rendit à Paris en 1828 et s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude de la botanique et de la zoologie. S'étant rendu dans le midi de la France en 1837, il y explora le Dauphiné, la Provence, puis visita les îles Baléares et l'Algérie, où il réunit de belles collections d'insectes. Dans un nouveau voyage, il parcourut le nord de l'Italie, Corfou, la Grèce, l'Egypte, la Syrie, et mourut de la peste peu après son arrivée à Jérusalem. On lui doit un ouvrage intéressant : *Esquisses africaines dessinées pendant un voyage à Alger* (Berne, 1838-1839, 6 livraisons in-fol. de 5 planches chacune).

OTTILDE s. f. (ott-ti-li-de). Bot. Syn. de *LOTTE*.

OTTIN (Auguste-Louis-Marie), sculpteur, né à Paris en 1811. Elève de David d'Angers

et de l'Ecole des beaux-arts, il obtint le grand prix de sculpture dans le concours de 1836, dont le sujet était *Socrate buvant la ciguë*. Pendant son séjour à Rome, il exécuta des figurines, des médaillons, des terres cuites, etc., dans lesquels on remarquait une rare facilité d'exécution. De retour à Paris, M. Otin exposa d'abord quelques bustes, puis il produisit un grand nombre d'ouvrages, des statues, des groupes, etc., qui attestent de l'imagination, de la fougue, de la facilité, trop de facilité peut-être, car l'exécution est fréquemment molle et lâchée. Après avoir débuté, au Salon de 1841, par un buste en marbre, il a exposé successivement : *Hercule présentant à Eurysthée les pommes du jardin des Hespérides*, en marbre; les bustes de *Chaptal*, de *Quesnault*, de *Ingres* (1842); *Ecce Homo*, en marbre (1844); *Mater amabilis*, en marbre; *Chasseur indien surpris par un boa* (1846), qui valut à l'artiste une médaille de 1^{re} classe; *L'Amour et Psyché*, *Leucosia*, en marbre (1847), œuvres d'une grande allure, d'un jet magistral; *M. de Prong*, buste en marbre (1848); *Cheminée monumentale destinée à un palais de Florence* (1850) et exécutée d'après les dessins de Lefuel. C'est une œuvre originale, très-décorative, dans laquelle on remarque le buste de *Ch. Fourier*, placé au-dessus de deux figures représentant la *Justice* et la *Vérité*; deux groupes d'enfants et un bas-relief figurant les diverses phases de la vie humaine. Au Salon de 1852, M. Otin exposa le buste de *Mlle Richarod* et *Polyphème surprenant Acis et Galatée*, modèle d'un groupe qu'il a exécuté pour décorer la fontaine monumentale de Médicis, au jardin du Luxembourg, à Paris. Le gigantesque cyclope Polyphème, en bronze, guette du haut d'un rocher Acis et Galatée, qui se tiennent enlacés à l'entrée d'une grotte. C'est une composition spirituelle, pittoresque et d'un grand effet. Le géant qui surplombe le groupe amoureux est extrêmement remarquable. Le groupe en marbre d'Acis et Galatée laisse beaucoup plus à désirer. Il est exécuté mollement et avec une grâce un peu vulgaire. Quoi qu'il en soit, cette œuvre fait grand honneur à M. Otin, qui y a fait preuve de beaucoup de talent. Depuis cette époque, l'artiste a exposé : *Lutteurs, le Coup de hache* (1853), morceaux très-remarquables; *Jeune fille portant un vase* (1857), d'une exécution irréprochable; statue en marbre de *Napoléon III*; *Amour et Psyché*, groupes en marbre (1861); l'évêque de *Belsunce*, buste en bronze (1863); *Béthsabée*, statue en marbre (1864); les *Orphelins*, bas-relief (1866); *Henri IV*, statue; *Ingres*, buste en marbre (1868); *Thésée précipite le brigand Scyron du haut des rochers dans la mer*, groupe (1869); la *Vérité s'élevant au-dessus des nuages*, statue (1870), etc. Citons encore de M. Otin : *Jeune femme et Jeune chasseresse*, statues en pierre qui décorent la fontaine du jardin du Luxembourg (1866), et un *Hercule* (1866), qui a figure dans le parc réservé de Saint-Cloud. A la suite de l'Exposition universelle de 1867, dans laquelle cet artiste avait exposé des lutteurs en bronze, il a obtenu une 3^e médaille et la croix de la Légion d'honneur.

M. Auguste Otin a, de concert avec plusieurs artistes, pris en 1874 l'initiative de la constitution d'une société ayant pour but l'exposition des œuvres des socialistes. Cette exposition a été ouverte le 25 avril dans l'ancien atelier de Nadar, boulevard des Capucines, à Paris.

OTTING (ALT-), ville de Bavière, à 45 kilom. S.-O. de Passau, entre l'Inn et la Salza; 1,500 hab. Eaux minérales. Monument élevé à la mémoire du général allemand Tilly. Abbaye où sont conservés les cours des rois de Bavière.

OTTINI (Pascal), peintre italien, né à Véronne vers 1570, mort dans la même ville en 1630. Il eut pour maître Brusaporto, après le quel duquel il fut chargé de terminer plusieurs tableaux laisses inachevés par cet artiste. Après avoir passé quelques années à Rome, il retourna dans sa ville natale, où il acquit la réputation d'un peintre de beaucoup de talent. Parmi ses ouvrages, remarquables par la beauté des formes, par l'expression des figures et par l'éclat du coloris, nous citerons : le *Massacre des innocents*, à l'église de Saint-Etienne, à Verone, et *Saint Nicolas*, accompagné de plusieurs saints, son chef-d'œuvre, à l'église Saint-Georges, dans la même ville.

OTTLEY (William-Young), antiquaire anglais, né en 1771, mort à Londres en 1836. Après s'être adonné pendant quelque temps à la peinture, il se rendit en Italie (1791), où il forma pendant dix ans une belle collection d'objets d'art, de dessins, de gravures, qu'il vendit par la suite 200,000 francs au peintre Lawrence. En 1833, il fut nommé conservateur des estampes au Musée britannique. Ottley avait beaucoup vu, beaucoup lu et son opinion faisait autorité en matière d'art. Il a laissé des ouvrages qui seront toujours consultés avec fruit. Nous citerons de lui : *L'Ecole italienne de dessin, suite de Facsimile d'après les dessins originaux des peintres et des sculpteurs les plus éminents de l'Italie, avec des notices biographiques* (1808-1833, 3 vol. in-fol.), ouvrage de luxe qui comprend 34 planches; *Recherches sur l'origine et l'histoire des débris de la gravure sur cuivre et sur bois* (Londres, 1816, in-4°); *Gravures d'a-*

près la collection du marquis de Stafford (Londres, 1818, 4 vol. in-4°), dont il a rédigé seul le texte; *Galerie anglaise de tableaux d'après les productions les plus célèbres des anciens maîtres de la Grande-Bretagne* (Londres, 1818, in-4°); *Suites de gravures d'après les tableaux et les sculptures des maîtres les plus éminents de l'ancienne école florentine* (Londres, 1836, in-fol.); avec 54 gravures; *Collection de 129 fac-simile d'estampes rares et curieuses exécutées par les anciens maîtres des écoles italienne, allemande et flamande* (Londres, 1826, in-4°); *Notices de graveurs et de leurs œuvres* (Londres, 1831, in-4°).

OTTMARSHOF, ancien village et comm. de France, arrond. et à 14 kilom. de Mulhouse, à 40 kilom. de Colmar, sur la limite E. de la forêt de Hardt, cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871); 934 hab. L'église paroissiale, considérée longtemps à tort comme un ancien temple de Mars, ne date que du XII^e siècle. Ce remarquable édifice, qui a attiré de tout temps l'attention des archéologues, a été classé parmi les monuments historiques. Construit sur le modèle de la chapelle du Couronnement, à Aix-la-Chapelle, il a l'intérieur même la forme d'un octogone, dont la partie centrale est enveloppée par une double galerie. La galerie inférieure se compose d'arcades en plein cintre de 4m,50 d'élévation. La galerie supérieure est divisée en huit travées par de grands arcs en plein cintre, hauts de 7 mètres, et chacun de ces arcs est soutenu par un double rang de colonnes cylindriques et à chapiteaux cubiques, superposés. Un couvent fut fondé à Ottmarshof dans le courant du XI^e siècle. Il en reste une assez curieuse chapelle du style ogival.

OTTO (Everard), juriconsulte allemand, né à Hamm (Westphalie) en 1685, mort à Bâle en 1756. Il fut successivement professeur de droit à Duisbourg (1714) et à Utrecht (1720) et syndic de Brême (1739). Otto acquit la réputation d'un critique judicieux, d'un bon philologue et d'un érudit profondément versé dans le droit, l'histoire et les antiquités. Ses meilleurs ouvrages sont : *De ædificiis coloniarum et municipiorum* (Francfort, 1713, in-8°); *De statu Judæorum publico* (Utrecht, 1721); *De jurisprudentia symbolica* (Utrecht, 1730); *Thesaurus juris romani* (Leyde, 1725-1729, 4 vol. in-fol.), recueil précieux; *Prævia linea notitæ rerum publicarum* (Utrecht, 1726, in-8°); *De tutela vicarum publicarum* (Utrecht, 1731, in-8°), traité fort estimé pour l'étendue et l'exactitude des recherches.

OTTO (Henri-Frédéric), antiquaire allemand, né à Ordruff, comté de Gleichen, en 1692. Il fut avocat des maisons de Hohenlohe et de Saxe-Gotha. On lui doit, entre autres ouvrages : *De linguis germanicæ origine* (1714); *De ingenis, moribus et studiis præcipuarum gentium Europæ* (Francfort, 1718); *Thuringia sacra* (Leipzig, 1737, 2 vol. in-fol.).

OTTO (Gottlieb-Frédéric), biographe allemand, né à Dresde en 1751, mort en 1815. Il remplit les fonctions pastorales à Lichtenberg et à Friedersdorf, publia dans divers recueils des articles de biographie et de bibliographie et fit paraître un *Dictionnaire des auteurs et artistes de la haute Lusace morts depuis le XVI^e siècle ou vivant actuellement* (Gorlitz, 1800-1803, 3 vol. in-8°).

OTTO (Louis-Guillaume), comte de Mosloy, diplomate français, né à Kork, grand-duché de Bade, en 1754, mort à Paris en 1817. Son père et son grand-père avaient été chanceliers du duc de Hesse-Darmstadt. Lorsqu'il eut appris les langues étrangères, le droit public et féodal à l'université protestante de Strasbourg, il devint secrétaire particulier du marquis de La Luzerne, ministre plénipotentiaire de France à Munich (1776), et accompagna trois ans plus tard ce diplomate aux Etats-Unis. Après le départ de La Luzerne, Otto resta en Amérique en qualité de chargé d'affaires par interim et s'y lia d'amitié avec Washington. De retour en France en 1792, il dut à son mérite reconstruit d'être nommé chef de la division politique au ministère des affaires étrangères. Lors de la chute des girondins, dont il partageait les idées, Otto fut emprisonné. Relâché après le 9 thermidor, il vivait dans la retraite, lorsque Sieyès, nommé en 1798 ambassadeur à Berlin, l'emmena avec lui comme secrétaire de légation et l'y laissa en qualité de chargé d'affaires l'année suivante, pour aller siéger au Directoire. En 1800, le premier consul envoya Otto à Londres sous le prétexte d'échanger des prisonniers de guerre, mais en réalité pour y entamer des négociations de paix. Grâce à son tact et à son expérience diplomatique, il amena le cabinet britannique à signer les préliminaires du traité qui devait être peu après conclu à Amiens. A son retour en France, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Munich (1803). De ce poste secondaire, Otto sut faire un poste d'observation de la plus haute importance. Ce fut à Munich qu'il saisit la trame de la nouvelle coalition formée entre la France, par les intrigues du cabinet anglais, entre l'Autriche, la Russie et l'Angleterre. Il en donna aussitôt avis à Napoléon, qui leva immédiatement le camp de Boulogne pour commencer l'immortelle campagne dont le dénouement eut lieu à Austerlitz (1805). En témoignage de sa satisfac-

tion pour un tel service, Napoléon le nomma conseiller d'Etat, lui conféra le titre de comte de Mosloy et, après la campagne de 1809, l'envoya à Vienne en qualité d'ambassadeur. A ce titre, Otto y négocia le mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Rappelé à Paris en 1813 et remplacé par le comte de Narbonne, il fut fait ministre d'Etat. Pendant les Cent-Jours, il remplit les fonctions de secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et fut, après Waterloo, chargé d'une mission auprès du gouvernement anglais relativement à la sûreté de la personne de Napoléon; mais il ne put obtenir de passeport. A partir de ce moment, il vécut dans la plus profonde retraite. C'était un diplomate habile, un politique profond, un homme probe, désintéressé, aimable, et un remarquable érudit.

OTTO (Charles), médecin et écrivain danois, né à l'île Saint-Thomas (Antilles) en 1795. Tout enfant, il fut conduit à Copenhague, où il prit le diplôme de docteur en médecine (1819). Après avoir visité la Prusse, l'Autriche, l'Italie, la France et la Grande-Bretagne, il publia divers ouvrages et devint professeur adjoint (1832), puis professeur en titre à l'université de Copenhague (1840). Le docteur Otto est membre d'un grand nombre de sociétés savantes du Danemark et de l'étranger, notamment correspondant de l'Académie de médecine de Paris. Indépendamment d'un grand nombre d'articles et de mémoires publiés dans diverses revues danoises et étrangères, on lui doit : *Voyage en Suisse, en Italie, en France, en Angleterre, en Hollande* (1825), en danois et allemand; *Brassais et son école* (Copenhague, 1827); la *Phrénologie* (Copenhague, 1827); *Sur les eaux minérales* (1837); *Manuel de zoologie* (1838); *Manuel de pharmacologie* (1840); *Des effets pernicieux de l'eau-de-vie sur le physique et le moral de l'homme* (1844); *Guide dans l'étude de la pharmacodynamie* (1847), etc.

OTTO (Frédéric-Jules), chimiste allemand, né à Grossen-Hayn (Saxe) en 1809, mort en 1870. Mis en apprentissage chez un pharmacien de sa ville natale, il s'y occupa presque exclusivement d'études chimiques, qu'il alla continuer en 1829 à l'université d'Iéna. Après six mois de séjour dans cette ville, il devint professeur adjoint à l'institut pharmaceutique de Wackendorf et, sur la recommandation de ce dernier, il obtint en 1830 une place de chimiste à l'établissement industriel de Nathusius, à Althaldensleben, où il se livra non-seulement à l'étude des procédés industriels, mais aussi à celle de l'économie rurale. En 1834, Otto devint professeur provisoire de chimie et de pharmacologie au collège supérieur de la Santé, à Brunswick, puis professeur extraordinaire de chimie au collège Carolinum de cette ville et, en 1836, assesseur extraordinaire du collège supérieur d'hygiène. En 1838, il se rendit à Leipzig, où il se livra pendant assez longtemps à des expériences scientifiques dans le laboratoire de Liebig. Nommé professeur titulaire au Carolinum en 1842, il reçut en 1846 le titre de conseiller médical et fut placé, en 1866, à la tête du Polytechnicum de Brunswick. Il fit dans cet établissement des cours sur la chimie théorique et judiciaire, sur la pharmacie et la pharmacognosie et dirigea également le laboratoire. C'est à l'activité qu'Otto déploya comme membre du collège supérieur d'hygiène que l'on attribue l'état prospère de l'organisation pharmaceutique du duché de Brunswick. Parmi les ouvrages de ce savant chimiste, on cite en première ligne le *Manuel de la pratique rationnelle des industries agricoles* (Brunswick, 1865-1867, 2 vol., 96 édit.) et sa traduction allemande des *Éléments de chimie* de l'Anglais Graham (Brunswick, 1840-1843, 3 vol.; 1865 et ann. suiv., dont les dernières éditions peuvent être regardées comme un travail original d'Otto. On a encore de lui : *Introduction à l'art de découvrir la présence des poisons* (Brunswick, 1857, 2^e édit.); *Manuel de la fabrication du vinaigre* (Brunswick, 1857, 2^e édit.); la *Fabrication de la bière, de l'eau-de-vie et des liqueurs* (Brunswick, 1865).

OTTO DE GUERICKE, V. GUERICKE.

OTTO VENIUS, peintre hollandais. V. VAN VEEN.

OTTOA s. f. (ott-to-a — de *Otto*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des séséliées, comprenant des espèces qui croissent aux environs de Quito.

OTTEBUERN, bourg de Bavière, à 13 kilom. E.-S.-E. de Memmingen, sur la Kunz; 2,600 hab. Vieille abbaye de bénédictins.

OTTOBONI, pape. V. ALEXANDRE VIII.

OTTOCAR, duc de Bohême. V. OTTOKAR.

OTTOCAR, poète et historien allemand, né en Syrie vers le milieu du XIII^e siècle, mort dans la première moitié du XIV^e. Il passa la plus grande partie de sa vie à la cour d'Otton de Lietsenstein, gouverneur de Syrie, où son talent comme poète et comme musicien était fort apprécié. Il assista à plusieurs grandes fêtes et solennités célébrées à Vienne, à Prague et à Presbourg. On a de lui une *Chronique rimée d'Autriche et de Syrie*, sur les événements qui se sont passés de 1230 à 1309, et qui contient plus de quatre-vingt mille vers. Outre ce poème, rempli de détails intéressants,

sants sur les mœurs et les coutumes, sur les événements historiques de ce temps, et qui se trouve publié dans les *Scriptores rerum austriacarum* de Pez, on a d'Ottocar une *Chronique du monde rimée*, composée d'après des sources latines et qui s'étend jusqu'à la mort de Frédéric II. La bibliothèque impériale de Vienne en possède le manuscrit.

OTTOCHACZ, division administrative des États autrichiens, située sur les Confins militaires de la Croatie. Superficie, 2,783 kilom. carrés; 65,000 hab. Ch.-l., Ottochacz, à 123 kilom. S.-S.-O. d'Agram.

OTTOGAMI s. m. (ott-to-ga-mi). Membre d'une peuplade indienne qui habite les bords du haut Mississippi. Il Langue parlée par cette peuplade.

— Encycl. Linguist. V. LENNAPE.

OTTOKAR 1^{er}, duc du Bohême en 1192, nommé roi par Philippe de Souabe, l'un des deux empereurs qui se disputaient l'Allemagne, et reconnu par Othon IV et le pape Innocent III en 1203.

OTTOKAR II, le *Victorieux*, roi de Bohême en 1253. Par son mariage et par ses conquêtes, il réunit à ses États l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, le Carniole, fit des conquêtes en Prusse, où il établit le christianisme et fonda Königsberg, et devint le prince le plus puissant de l'Allemagne. Ayant refusé avec dédain le titre d'empereur (1270), il vit élire son grand-marcchal, Rodolphe de Habsbourg, qui, suivant l'usage féodal, voulut le contraindre à lui rendre hommage; vaincu dans une première campagne, il fut dépouillé d'une partie de ses États et réduit à rendre hommage pour son royaume de Bohême. Il voulut plus tard tenter de nouveau le sort des armes et fut tué à la bataille de Laa (1278).

OTTOKAR (Amadeus), pseudonyme du poète et philosophe allemand Georges-Frédéric DAUMER.

OTTOMAN, ANE adj. (ott-to-man — turc *Osmāniyy*, descendant d'Otman ou appartenant à Otman). Se dit des Turcs et de tout ce qui se rapporte à ce peuple : *Le peuple OTTOMAN. L'empire OTTOMAN. La dynastie OTTOMANE. La Russie ne cesse point de nourrir des prétentions sur la ruine de l'empire OTTOMAN.* (Bignon). *L'empire OTTOMAN est arrivé au terme de son existence européenne.* (Mich. Chev.)

— *Porte Ottomane*, Cour de Turquie.

— Substantif. Turc; membre de la dynastie fondée par Othman 1^{er} : *Les conquêtes des OTTOMANS. La dynastie des OTTOMANS.*

Rhodes, des *Ottomans* ce redoutable écuyer.

RACINE.

— s. f. Sorte de grand siège sans dossier, où plusieurs personnes peuvent être assises à la fois, à la manière des Orientaux : *Le salon était meublé d'OTTOMANES en acajou et tendu de soie bleue.* (Balz.)

Et la vierge aux yeux bleus, sur la souple *ottomane*, Dans ses bras parfumés te berçait mollement.

A. DE MUSSET.

Sur la fraîche *ottomane* en désordre étendu, Un roman à la main, jamais ne passés l'heure A gémir, à pleurer avec l'amant qui pleure.

SAINT-BEUVÉ.

— Encycl. V. TURQUIE.

Ottoman (HISTOIRE DE L'EMPIRE), par J. de Hammer (Pesth, 1827-1833, 9 vol. in-80). Dans cet ouvrage, qui atteste la plus vaste érudition, l'auteur a fait usage d'une multitude d'ouvrages orientaux, peu ou point connus avant lui dans l'Europe occidentale. Outre une préface, le premier volume contient une notice succincte de cinquante ouvrages orientaux, pour la plupart manuscrits, qui ont servi à la composition de cette première partie de l'histoire de l'empire ottoman. De Hammer range tous ces manuscrits sous sept catégories : 10 tables chronologiques et généalogiques; 20 traités de géographie; 30 histoires universelles, dans lesquelles les annales de l'empire ottoman ne sont traitées que d'une manière très-abrégée; 40 histoires générales de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à l'époque à laquelle écrivaient les annalistes ou leurs continuateurs; 50 histoires particulières de quelques règnes ou de quelques événements remarquables, tels que révolutions politiques, insurrections, campagnes, batailles, sièges et traités de paix; 60 vies de sultans justes ou mauvais qui se sont distingués dans l'exercice des arts; 70 enfin collections de documents diplomatiques, de règlements, de firmans et autres pièces officielles. S'adressant à des savants et à des critiques, de Hammer, à qui l'on a reproché beaucoup d'erreurs et de contradictions dans la plupart de ses ouvrages, a indiqué avec soin, par une multitude presque innombrable de citations placées au bas des pages, les autorités qu'il a suivies, et, pour ne pas surcharger ses récits d'une foule de détails accessoires et de digressions, il a rejeté à la fin de chaque volume les observations critiques et les remarques de tout genre qui lui ont paru nécessaires, ainsi que des tableaux généalogiques ou chronologiques et des cartes géographiques.

Parmi les sources dans lesquelles a puisé de Hammer, il faut compter pour beaucoup les archives d'Autriche, de Hongrie et de Venise, qui furent mises à sa disposition. Les

documents qu'il y trouva lui permirent de vérifier et de juger le récit des écrivains musulmans.

De Hammer se livre à des digressions trop longues. Il fait connaître trop en détail les nouveaux personnages qui apparaissent sur la scène, et quand il vient à parler pour la première fois d'un pays ou d'une ville qui passe sous la domination ottomane, il suspend son récit pour mettre sous les yeux des lecteurs tout ce que la mythologie, l'histoire grecque et romaine, l'histoire ecclésiastique ou celle du Bas-Empire contiennent de relatif à ce sujet. Cette surabondance affaiblit l'intérêt et retarde la marche des événements. En second lieu, l'historien allemand accord trop d'importance aux étymologies et à la signification des noms propres ou des surnoms. Au point de vue du style, la langue est empreinte des tournures et des bizarreries orientales. Ces ornements étrangers ne sont pas d'une heureuse application. Les érudits qui ont apprécié l'ouvrage de Hammer n'ont pas approuvé, sous certains points de vue, le plan que l'auteur a adopté et la marche qu'il a suivie; mais ils ont reconnu que c'était une composition solide et un livre vraiment instructif, fort supérieur à toutes les histoires dont l'empire ottoman avait été le sujet. Les derniers volumes offrent un intérêt particulier : l'auteur y a réuni une foule de documents administratifs, dynastiques, diplomatiques, topographiques et biographiques, qui éclaircissent la situation intérieure de la Turquie et de sa capitale. L'ouvrage de Hammer a été traduit en français par J.-J. Hellert (Paris, 1835-1843, 4 vol. in-80) et par Dochez (1840-1841, 3 vol. in-80).

OTTON (Georges), orientaliste allemand. V. OTTON.

OTTONA s. m. (ott-to-na). Magistrat japonais chargé de l'inspection d'une rue.

OTTONAJO (Jean-Baptiste DELL'), poète italien, né à Florence, mort vers 1559. Il était héritier de la seigneurie de sa ville natale. Ottonajo composa, outre une comédie intitulée : *l'Ingratitudine* (Florence, 1559, in-80), soixante-dix *canzoni* sur les modes et les rituelles de son temps, lesquels obtinrent un très-grand succès. Lascia en a publico cinquante et un dans son recueil intitulé : *Tutti i trionfi, carri, mascherate o canti carnascialeschi* (Florence, 1559, in-80). Le frère d'Ottonajo a fait paraître de son côté un choix de cinquante-cinq *canzoni* (Florence, 1560, in-80).

OTTONELLI (Jules), littérateur italien, né près de Pano en 1550, mort en 1620. Il fut le grade de docteur en droit et fut chargé d'importantes négociations par Alphonse II, duc de Modène. On lui doit : *Discorso sopra l'abus del dire sua Santità, sua Mestua, sua Altezza, senza nominare il Papa, l'imperatore, il Principe* (Ferrare, 1586, in-80); *Annotationi di Alessandro Tassoni sopra il vocabolario degli accademici della Crusca* (Venise, 1608, in-fol.).

OTTONELLI (Jean-Dominique), jésuite et écrivain italien, neveu du précédent, né à Fanano en 1584, mort à Florence en 1670. Il devint recteur des collèges de Recanati et de Fermo et passa une grande partie de sa vie à Florence. On lui doit, entre autres ouvrages : *Memoriale a gli spettatori delle teatrali oscenità* (Florence, 1640); *Della cristiana moderazione del teatro* (Florence, 1646-1652, 4 vol. in-4°); *Traitato della pittura e scultura* (Florence, 1652); *Magistero spirituale per gli esercizi di san Ignazio* (Florence, 1669).

OTTONIE s. f. (ott-to-ni — de Otto, botan. allem.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saurures, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

OTTENVILLE, ancien village et commune de France (Moselle), cant. de Boulay, arrond. et à 32 kilom. de Metz, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871. Ce village est situé dans un beau vallon qu'arrose un affluent de la Nied; 704 hab. L'église moderne, bâtie dans le style romano-byzantin, possède un riche trésor provenant de la Chartreuse de Rettel-Sierck; on remarque surtout un beau Christ en ivoire et un magnifique calice en vermeil, avec peintures sur email.

OTTORCORRHAS, *l'Utturu-Ruru* des Indiens, partie la plus orientale des monts Andes des anciens, formant aujourd'hui la partie de l'Himalaya située à l'E. du Boutan et s'étendant jusque dans la province chinoise du Hu-Nan. Selon Ptolémée, ces montagnes étaient habitées par les Ottorcorrhass; leur capitale était Ottorcorrhass.

OTTRELLITE s. f. (ott-tré-li-te — de Otter, nom de lieu, et du gr. *lithos*, pierre). Miner. Minéral que l'on trouve en abondance dans les schistes d'Otter, sur la frontière franco-belge, en petites écailles d'un gris noirâtre ou verdâtre : *Les analyses de M. Damour ont montré que l'OTTRELLITE est un silicate d'alumine, de fer et de manganèse hydraté.*

OTTUPLE s. f. (ott-to-plo — ital. *ottupla*, octuple, de otto, huit). Anc. mus. Mesure à quatre temps.

OTTUR, fils du pêcheur Hreidmar, dans la mythologie Scandinave. Il vivait dans la rivière sous forme de loutre (*otter*). Un jour que Loki, le second des Ases, parcourait la terre, il tua la loutre Ottur, au moment où

elle allait dévorer un saumon, l'écorcha et emporta sa peau, qui montra à Hreidmar, chez lequel il venait passer la nuit, avec les dieux Odin et Hœnir. Hreidmar, voyant qu'on a tué son fils, obtint des dieux, par violence, autant d'or qu'il en faut pour remplir intérieurement et pour recouvrir extérieurement la peau de la loutre. C'est ce trésor, auquel une malédiction était attachée, qui fut successivement funeste à Hreidmar, à Fasir, à Regin et au roi Sigurd.

OTTWEILER, ville des États prussiens, province du Rhin, à 66 kilom. S.-E. de Trèves; 3,000 hab. Fabrique d'étoffes dites siamoises.

OTUMBA, bourg de l'Amérique du Sud (Mexique), Etat de Mexico, par 19° 40' 30" de lat. N. et 101° 4' de longit. O.; 800 hab. C'était autrefois une cité florissante, qui comptait plus de 45,000 hab. Aux environs se dressent deux pyramides érigées on ne sait à quelle époque.

OTURA, bourg d'Espagne, province de Grenade; 2,460 hab.

OTUS s. m. (o-tuss — du gr. *ous*, ôtos, oreille). Ornith. Nom scientifique des chouettes-hiboux.

OTWAY (Thomas), poète dramatique anglais, né à Trotten, comté de Sussex, le 3 mars 1651, mort le 14 avril 1685. Quoiqu'il soit mort à trente-quatre ans et qu'il n'ait eu par conséquent qu'une courte carrière, abrégée encore par le désordre de sa vie, les dissolutions, les lâchetés, l'Otway mérite d'être rapproché de Shakespeare. Esprit indiscipliné, plein de caprice et d'audace, homme de mœurs dissolues, on pourrait dire crapuleux, vivant d'expéditions au jour le jour quand il ne mourait pas de faim, il avait pourtant une étincelle de ce génie qui fait le grand écrivain, le grand poète.

Sorti sans aucun grade universitaire de l'école de Wickham, près de Winchester, puis du collège de Christ-Church à Oxford, et se trouvant sur le pavé, il se fit acteur (1669) et se mit, comme Shakespeare, à composer des drames, soit en remaniant d'anciens canevas, soit en inventant des intrigues et des péripéties nouvelles. A cette époque, la scène française était le plus vif éclat. Corneille, Racine et surtout Molière étaient, en Angleterre même, mis bien au-dessus de Shakespeare. Otway, tout en conservant la plus grande vénération pour le père du théâtre anglais, essaya de concilier les deux systèmes; c'est là son originalité, mais il resta profondément Anglais, même en traduisant Molière. Ses premières tragédies, *Alcibiades* (1675) et *Don Carlos, prince of Spain*, lui rapportèrent à peine quelques pences, mais lui valurent toutefois l'amitié du comte de Plymouth, qui s'intéressa à lui et essaya inutilement de le tirer de sa misère. Des traductions de la *Bérénice* de Racine, sous le titre de *Trus and Berenice* et des *Fourberies de Scapin* (*The cheats of Scapin*), furent un peu mieux accueillies (1677). A cette époque, son protecteur, le comte de Plymouth, lui fit donner un brevet de cornette dans un régiment de cavalerie que l'on envoyait en Flandre. Le poète accepta et partit; mais, bientôt dégoûté de l'état militaire, il revint à Londres, plus pauvre et plus misérable qu'à son départ, et se remit à écrire pour le théâtre. *L'Amitié à la mode*, (*Friendship in fashion*), comédie qui avait tiré cette fois de son propre fonds, eut quelque succès (1678). Reprise en 1749 au théâtre de Drury-Lane, cette comédie fut imitoyablement sifflée à cause de l'immoralité de l'intrigue et des obscénités sans nombre dont elle est émaillée. On peut, sinon justifier, du moins expliquer la licence de presque toutes les pièces d'Otway, par les mœurs de l'auditoire auquel elles étaient destinées. Il ne faut pas oublier qu'Otway, né sous la république, mais royaliste au fond et protégé par un bâtarde de Charles II, avait surtout pour objet de plaire à ces « cavaliers » d'une cour galante, dont les débauches faisaient un contraste si marqué avec la rigidité austère des puritains, des têtes rondes. Otway prit tous les vices de cette époque licencieuse, de ces gentilshommes dépravés, qu'il fréquentait malgré sa profonde misère, ce qu'explique très-bien le docteur Johnson : « Le défaut de conduite et la dissolution des mœurs n'excluaient point alors de la société des gens riches et des gens d'esprit. Pour y être reçu, il suffisait d'apporter avec soi quelques moyens d'amuser ou de plaire. Otway, assure-t-on, était le compagnon chéri de tous les débauchés de son temps. Mais comme celui qui n'exige pas de vertu dans l'homme qu'il fréquente habituellement est ordinairement vicieux lui-même, les convives d'Otway n'avaient pas l'intention de faire plus en sa faveur que de payer pour lui lorsqu'ils étaient ensemble. C'était là que se bornait l'effort de leur générosité; ils voulaient bien boire et rire, et rien de plus. Leur affection était sans bienveillance, comme leur familiarité sans amitié. Les hommes d'esprit, les gens de lettres, dit un biographe d'Otway, n'obtenaient à cette époque d'autre faveur des grands que celle de prendre part à leurs débauches. Sortis de la salle du festin, ils retombaient dans leur situation première et languissaient ainsi, livrés à la misère et au besoin, sans que le rang et la richesse daignassent leur tendre une main secourable. »

Otway, obligé de descendre à ce rôle de parasite, se vit chasser durement par un de ces grands seigneurs, à la table duquel il avait peut-être mangé. Voici le paragraphe que lui consacra le comte de Rochester dans sa *Session des poètes*; il n'est guère possible de railler plus durement la misère : « Tom Otway, le bouffon chéri de Sadwell, venait après et jurait que ses vers héroïques l'emportaient sur tous les autres. *Don Carlos* avait rempli sa bourse au point qu'il s'était fait guérir de la gale et avait exterminé la vermine qui le rongearait; mais Apollon, qui avait vu sa figure sur les planches, pensa avec raison que le rebut du théâtre ne pouvait être l'honneur du siècle. »

Otway pourtant obtint, à quelques années de là, son premier grand succès tragique par *l'Orphelin* (1680). « Cette pièce, dit Johnson, est du nombre de celles qui restent et, en dépit des changements, des plus singuliers changements, on l'a vue avec plaisir pendant plus d'un siècle. Le mérite de cette tragédie domestique, tirée de la vie privée, est d'offrir une peinture touchante et vraie des affections du cœur. On n'y trouve ni une forte conception d'idées, ni une grande élégance d'expression, mais le cœur est occupé et les défauts échappent. » Il y a une grande délicatesse dans cette dernière phrase du docteur qui, tout rude et sévère qu'il était, se sentait ému de pitié pour les malheurs dans lesquels la passion trop vive ou le défaut de savoir-faire jette si souvent les écrivains, les poètes.

La même année, Otway, poursuivi sans doute par la faim, comme il le donne à entendre, avait fait jouer *l'Histoire et la chute de Carus Marius*, l'un des plus étranges pastiches ou, pour mieux dire, des plus singuliers pastiches dont l'histoire littéraire offre l'exemple. Non-seulement il avait découpé dans Shakespeare de nombreuses scènes populaires, mais il lui avait encore pris toute l'intrigue amoureuse et le dialogue de *Roméo et Juliette*, sans changer autre chose que les noms. Roméo est devenu le jeune Marius, et Juliette, Lavinie, fille de Metellus. La nourrice, le frère Laurent, le breuvage soporifique, la fée Mab elle-même sont transportés sans façon dans ce nouveau cadre. Ce qui peut excuser Otway, c'est qu'il ne s'en est pas caché. « Notre Shakespeare, dit-il dans le préambule, écrit dans une époque benie; il était le plus heureux poète de son temps, comme il fut le meilleur. Une gracieuse princesse favorisa sa muse et il n'avait point à craindre de perdre une faveur si constante; il pouvait se livrer sans contrainte à son imagination, et ses pensées étaient immortelles comme son âme. Depuis, les poètes n'ont pu que glaner humblement parmi les richesses qu'il a laissées tomber de sa plume. Notre poète d'aujourd'hui, bien qu'il soit de beaucoup le plus humble de cette foule d'imitateurs, craint de l'avoir offensé. Tel qu'un mendiant affamé, il lui a dérobé des gerbes entières et vous allez reconnaître qu'il s'est emparé de la moitié d'une de ses tragédies. Vous verrez briller parmi le fumier un métal éclatant, magnétique, divin; c'est à de si basses ressources que les poètes sont réduits, tandis que nous avons à gémir à la fois de l'absence de Cesar et de l'absence du génie. » Ce Cesar absent, c'était Jacques II, alors duc d'York et en ce moment en Ecosse, que dans une pièce de vers Otway appelle l'espoir et la gloire des générations futures. « Le poète laissait éclairer de cette façon, bien vainement du reste pour sa fortune, ses constantes prédilections royalistes.

En 1683 et 1684, Otway fit jouer successivement la première et la deuxième partie de *la Fortune d'un soldat* (*The soldier's fortune*), et *The Atheist, or the second part of the Soldier's fortune*, deux comédies oubliées aujourd'hui. L'une et l'autre sont des peintures de mœurs encore plus dépravées que celles qu'il avait présentées dans *l'Amitié à la mode*; ce ne sont que des scènes de carrefours, des dialogues entre des officiers réformés, des chevaliers d'industrie, des entrepreneurs et des filles publiques. Si elles offrent le reflet de la vie populaire sous les Stuarts, comme il est raisonnable de le présumer, elles en donnent une idée assez triste. Enfin, en 1685, Otway donna son chef-d'œuvre, *Vierge sauvée*, dont il emprunta le sujet à Saint-Réal, *Conjuration contre Venise*, comme il lui avait, au commencement de sa carrière, emprunté son *Don Carlos*, mais qu'il sut revêtir de couleurs originales et qui lui offrit l'occasion de peindre des caractères et de développer des péripéties qui ne seraient pas indignes de Shakespeare. Le *Grand Dictionnaire* consacra une analyse étendue à ce drame qui place Otway au premier rang des tragiques anglais.

C'est à peine si le pauvre poète put jouir d'un succès qui peut-être eût changé sa destinée; il mourut le 14 avril de cette même année 1685. Johnson a mentionné tout ce qu'il a pu recueillir sur la fin précaire d'Otway, que quelque incertitude enveloppe toujours : « Je ne saurais dire (ce sont ses propres expressions) combien il m'est pénible d'avoir à raconter les circonstances qui accompagnèrent les derniers jours de sa vie. Forcé par le besoin de contracter des dettes et poursuivi sans pitié par les limiers de la justice, il se réfugia, dit-on, dans un mauvais cabaret de Tower-Hill, et y mourut d'inanition. Un de ses biographes assure que ce fut en avalant avec trop de précipitation un morceau de pain, qu'il avait enfin obtenu de la charité publique, après

un jeune de plusieurs jours. D'autres prétendent que, poussé par la faim, il entra dans un cabaret, s'adressa au premier individu qu'il rencontra et lui demanda un shilling; celui-ci lui donna une guinée. Otway courut acheter un petit pain et fut étouffé par la première bouchée qu'il voulut avaler. J'aime à croire qu'aucun de ces affligeants récits n'est conforme à la vérité. En cela je me fonde sur ce que Pope, qui avait connu beaucoup de contemporains d'Otway, a dit savoir qu'il mourut d'une fièvre qui lui gagna en courant de toutes ses forces, jusqu'à Douvres, après l'assassin d'un de ses amis. En somme, quelle qu'ait été la cause immédiate de sa mort, on n'a jamais révoqué en doute que l'indignité et tous les chagrins qui marchent à sa suite n'aient empoisonné la vie de ce grand poète. Il vécut et mourut pauvre et négligé.

Les œuvres d'Otway, son théâtre et quelques poésies, n'ont été imprimées qu'en 1747 (Londres 3 vol. in-12); cette édition possède en tête le portrait de l'auteur; s'il est ressemblant, Otway avait d'assez beaux traits, une physionomie ouverte et spirituelle. Une édition plus soignée, avec quelques additions tirées de cabinets d'amateurs, a paru en 1813 (Londres, 4 vol. in-12). Il n'existe pas de traductions françaises de ses œuvres, sauf pour sa *Venise sauvée*, qu'on trouve dans le 5^e volume du *Théâtre anglais* de Laplace. On ne fait pas figurer dans les œuvres d'Otway une médiocre traduction qu'il fit d'un ouvrage français, *Histoire du Triumvirat*, dans un but purement pécuniaire.

Hugues Blair a porté sur ce poète le jugement suivant, qui est juste, malgré sa sévérité : « Otway était doué du génie de la tragédie et il a déployé d'une manière supérieure dans l'*Orphelin* et dans *Venise sauvée*; peut-être même est-il trop tragique, car les infortunes dont il nous rend le témoin arrachent des larmes amères et déchirent l'âme. C'est sans doute un écrivain plein d'esprit et d'imagination, mais en même temps grossier et sans goût. Il n'est point de tragédies moins morales que les siennes; on n'y trouve aucun sentiment généreux, aucune pensée noble; elles sont, au contraire, écrites sur un ton fort licencieux, qui forme un parfait contraste avec la bienséance observée par les Français. Cet auteur a trouvé le moyen de mêler aux plus profondes horreurs des obscénités et des allusions dégoutantes. »

OTZNETZI (Jean), surnommé le *Philosophe*, patriarche arménien du viii^e siècle. Cet écrivain remarquable a laissé beaucoup d'ouvrages, au nombre desquels nous citerons : *Discours synodal*, publié à Venise en 1833, avec notes et traduction latine par le Père J.-B. Aucher; deux traités *Contre les erreurs des hérétiques nommés fantastiques et Contre les pauliniens*, ouvrages qui attestent l'érudition de leur auteur (Venise, 1816, 1 vol. in-8), avec traduction latine par le même Père; *Explications des offices et des cérémonies de l'Eglise arménienne*; *Recueil de canons d'anciens conciles*.

OU conj. (ou — du lat. *aut*, pour *auti*, forme osque, comme ut pour *uti*. *Aut* se rapporte au même radical que le grec *auto*, même). Sert à marquer l'alternative : *Vous ou moi*. *Oui ou non*. *Blanc ou noir*. *Parlez bien ou taisez-vous*. *Il faut vaincre ou mourir*. *Qui change aisément est faible ou veut tromper*. (Volt.) *Le paupérisme doit être anéanti ou la société doit périr*. (Cohins.)

Je vivrai sans reproche ou périrai sans honte.

Lorsque deux factions divisent un empire, Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire.

Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Usur, n'abusez point, le sage ainsi l'ordonne. L'abstinence ou l'excès ne fit jamais d'heureux.

Le bien ou le mal se moissonne, Selon qu'on sème ou le mal ou le bien.

Ma funeste amitié pèse à tous mes amis.

« Peut se répéter devant chaque terme de l'alternative : *Où vous, où lui, où moi*. Toutes les pages de notre histoire sont ensanglantées, ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires. (Mme de Staël.) *Où la morale serait une idée fausse, ou il est vrai que plus on s'éclaire et plus on s'y attache*. (Mme de Staël.) *Tout luxe corrompt ou les mœurs ou le goût*. (J. Joubert.) *Quand la France dit qu'elle se bat pour des idées, ou l'on ne la croit pas, ou l'on se moque d'elle*. (Proudh.) *L'amour n'a point de moyen terme : ou il perd, ou il sauve*. (V. Hugo.) *La réalité du mal crie ou contre la puissance, ou contre la bonté, ou contre la justice de Dieu*. (J. Simon.)

« Ou lassés, ou soumis, Ma funeste amitié pèse à tous mes amis.

« Autrement dit, en d'autres termes : *Le*

nom ou substantif. Lutèce ou l'ancien Paris. Vertu ou force d'âme, c'est tout un.

— Se joint souvent à l'adverbe bien, qui est alors pronom expletif : *Il payera, ou BIEN il ira en prison*. (Acad.)

Ah! monsieur, c'est Lisette, ou bien j'ai la berlue.

Non, ou vous me croirez, ou bien de ce malheur La mort m'épargnera la vue et la douleur.

— Gramm. La conjonction ou lie les termes semblables d'une proposition affirmative; elle est ordinairement remplacée par *ni* entre les termes semblables d'une proposition négative; ainsi on ne dirait pas bien : *Il n'avait jamais d'or ou d'argent dans sa poche*; on dirait plutôt : *Il n'avait jamais d'or ni d'argent*.

On place entre deux nombres marque la substitution possible de l'un à l'autre de ces nombres, sans donner à penser que la quantité réelle puisse se trouver comprise entre ces deux limites : *J'achèterai quinze ou seize mètres de drap*, veut dire que, si la quantité de mètres achetés n'est pas quinze, ce sera seize, ni plus ni moins. Si, au contraire, on disait *quinze à seize mètres*, cela ferait entendre que la quantité précise peut se trouver entre quinze et seize, c'est-à-dire peut se composer de quinze et d'une fraction.

Quand la conjonction ou sépare ou lie plusieurs mots auxquels se rapporte un verbe ou un qualificatif quelconque, l'accord se fait ordinairement avec un seul mot, avec celui qui est le plus voisin : *Son père ou sa sœur l'accompagnera* (voir, au mot *VERBE*, des développements plus précis). Si pourtant il pouvait résulter de cet accord partiel une erreur de sens telle que l'on ferait rapporter à un seul mot ce qui se rapporte réellement à plusieurs, il faudrait faire accorder les variables avec tous les mots unis par ou : *Les Samoyèdes se nourrissent de chair ou de poisson cru*. (Buff.)

OU adv. (ou — lat. *ubi*, pour *cubi*, par chute de l'initiale, comme le prouvent *alcubi* et l'ombrien *pufe*, osque *puf*, le même que *ubi*, le p de l'ombrien et de l'osque équivalant au c et au q du latin, comme cela arrive aussi pour le p du grec et du sanscrit. Ce mot est donc probablement un datif du pronom relatif : *qui, cubi, cubi*. Ce datif en fi, ombrien fe, est le sanscrit *bhyam*). En quel lieu, en quel endroit, avec interrogation : *Où allez-vous? Où demeurez-vous? Où suis-je?*

Où menez-vous ces enfants et ces femmes?

Les feuilles que l'hiver entasse, Sans savoir où le vent les chasse, Volent en pâles tourbillons.

« Sans interrogation : *Je ne sais où il est. Dites-moi où je pourrai le trouver. Cherchez où vous voudrez*.

Un jour, sur ses longs pieds allait je ne sais où Le héron au long bec emmanché d'un long cou.

Je vais où va toute chose, Où va la feuille de rose Et la feuille de laurier.

— Par ext. En quoi, dans quelle chose, avec ou sans interrogation : *Il s'amuse sans nuire à personne; où est le mal? Où voyez-vous qu'il ait voulu vous tromper? Je ne sais où vous placez l'honneur. La vérité est un bien qu'il faut prendre partout où on le rencontre*. (V. Cousin.) *S'il n'y avait pas un brin de paille, où serait le plaisir?* (Ste-Beuve.) *À quel? Où me réduisez-vous? Pensez un peu où vous vous engagez*. (Mol.)

Moi, mentir! moi, Judith! où suis-je descendue?

Ah! pauvre malheureuse, hélas! où pensais-tu, Alors que tu faisais ce tort à la vertu?

« Vers quel but : *Ayons un but, sachons où nous allons*. (V. Hugo.)

« Où m'emporte un souvenir charmant!

« Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé, Et par où l'un périt un autre est conservé.

— Prov. *Où il n'y a rien le roi perd ses droits*, On ne peut exiger de l'argent de celui qui n'en a pas.

— Gramm. Pour la distinction entre *dont* et *d'où*, voir la note sur *DONT*. Pour savoir dans quels cas la conjonction qui doit être préférée à *où*, *d'où*, voir la note sur les PRONOMS relatifs.

— *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Premier vers du touchant quatour de Lucile, opéra-comique de Grétry. V. LUCILE.

OU s. m. (ou). Sorte d'instrument de musique chinois qui a la forme d'un tigre couché sur une caisse.

OUAAURA, ville d'Afrique (Sénégal), royaume de Kaarta, à 48 kilom. O.-S.-O. d'Ouassibou; 5,490 hab.

OUACAPOU s. m. (ou-a-ka-pou). Bot. Arbre de la Guyane qui a les mêmes propriétés et les mêmes usages que l'ouapa.

OUACHITTA ou **WHASHITTA**, rivière des Etats-Unis. Elle prend sa source dans le territoire d'Arkansas, conté de Crawford, coule au S.-E., puis au S., entre dans l'Etat de Louisiane, où elle reçoit le nom de Black-River ou rivière Noire, et se jette dans le Red-River, après un cours d'environ 640 kilom. Elle est sujette à des inondations périodiques et navigable pour de grands vaisseaux. Les rives sont couvertes d'une riche végétation.

OUADAN, ville d'Afrique, régence de Tripoli, à 34 kilom. E.-N.-E. de Sokna, près et à l'O. des montagnes de son nom; 4,000 hab., tous Arabes de la tribu de Moudjés.

OUAD-BEYT-NAGA, bourg d'Afrique (Nubie), pays de Ghendi, à 44 kilom. S.-O. de la ville de ce nom, à 2 kilom. de la rive droite du Nil; 2,000 hab.

OUAD-EL-HABID, rivière de l'empire du Maroc. Elle descend du grand Atlas, province

de Maroc, et se jette dans la Morbea, par la rive gauche, après un cours de 177 kilom.

OUADEY, ville d'Arabie (Yémen), à 34 kilom. E. d'Abou-Arich.

OUADI-QUAAM, rivière d'Afrique, régence de Tripoli. Elle descend des monts Thérhoua et se jette dans la Méditerranée, près de la pointe de Tabia, après un cours de 87 kilom.

OUADJUNGA, contrée d'Afrique, dans la partie orientale du Sahara, à l'E. du Borgou. Les monts Dirke la bordent au N. Le sol, généralement très-bas, est sujet à de fréquentes inondations. Les dattes y sont abondantes. On y élève beaucoup de bestiaux.

OUADNOUN, ville d'Afrique, empire du Maroc, province de Suse, à 110 kilom. S.-O. de Talent, près de la rive gauche de la Noun, à 130 kilom. de l'Atlantique, vers la frontière du Sahara; 2,000 hab. Entrepôt de commerce pour le Soudan et grand marché des Arabes du désert, qui y viennent échanger des chameaux, des peaux, de la gomme, de la cire, des plumes d'autruche, contre des étoffes de laine blanche et cramoisie, du blé, de l'orge, des dattes, des chevaux, du tabac, etc.

OUADPOOR, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province de Guzarate, sur la rive droite du Tapti.

OUADY-EL-KÉBIR, rivière d'Arabie. Elle prend sa source dans l'Yémen et se jette dans le golfe Arabique, à Moka, après un cours de 110 kilom. Elle est presque complètement privée d'eau au temps des grandes sécheresses.

OUADY-HALFAH, bourg de Nubie, pays des Kenous, sur la rive droite du Nil; commerce de dattes. Le Nil y forme une chute peu élevée, mais assez bruyante.

OUAGGA s. m. (ou-a-ga). Mamm. Syn. de COUAGGA.

OUAGNAGUR, ville de l'Indoustan, province de Guzarate, sur la côte S. de la péninsule de ce nom, à 140 kilom. S.-O. de Cambaye.

OUAGNE, village et commune de France (Nièvre), cant., arrond., et à 10 kilom. de Clamecy, à 45 kilom. de Nevers, sur le Beuvron; 328 hab. Belle église du xvi^e siècle; joli château moderne, composé de six pavillons à deux étages, reliés par un corps de bâtiment.

OUAGORIS, ville de l'Indoustan, Etat de Guicovar, provinces de Guzarate, à 20 kilom. de Baroda, sur la Djomboua.

OUAGUR, district de l'Indoustan, province de Guzarate, Etat d'Holkar, ch.-l., Bansvarra. Il Chaine de montagnes de l'Indoustan, qui traverse le centre de la province de Koteh, en se dirigeant de l'E. à l'O. Les eaux qui descendent de son versant septentrional vont dans le grand marais du Rin, et celles qui descendent de son versant méridional se rendent dans le golfe de Koteh.

OUA-HO, montagne de l'empire chinois, dans le Tibet, province d'Ouei, à 600 kilom. N.-O. de Ba-Thang; elle est couverte de neiges éternelles et renferme un lac à son sommet.

OUAICHE s. m. (ou-è-che). Mar. Ancienne orthographe du mot *BOUACHE*.

— Superst. Démon nocturne de certaines peuplades sauvages de l'Amérique.

OUAIKARÉ s. m. (ou-è-ka-ré). Mamm. Nom de l'ail, à la Guyane.

OUAIEKAT, port de l'Océanie (Polynésie), sur la côte O. de l'île d'Eaheino-Mauwe, dans la Nouvelle-Zélande.

OUAIIKOM, ville de l'Indoustan, Etat du rajah de Travancore, dans le Cochinchin, à 32 kilom. S.-E. de la ville de ce nom. Il y a un temple consacré à Siva et un séminaire de brahmines.

OUAILLE s. f. (ou-à-ille; *il* mil. — du *lat.* *ovis*, brebis, qui se rapporte au sanscrit *oui*. Ce nom ne s'est pas retrouvé jusqu'à présent dans le zend, et il serait singulier qu'il fit défaut à toute la branche iranienne, tandis qu'il s'est maintenu partout dans les langues européennes sous les formes qui suivent : grec *ois*, pour *ovis*; latin *ovis*, provençal *avé*, gothique *ovis* ou *aus*, conservé seulement dans *avéhi*, troupeau de moutons, et *avistri*, bergerie; anglo-saxon *env*, *ouwa*; scandinave *au* par contraction; ancien allemand *avi*, *ou*; irlandais *oi*, *aoi*, *oisg*, forme contractée de *oithais*, en érse *othais*, qui paraît composé de *oi* et de *taigis*, trésor, réserve; ancien slave *ovinu*, *ovisa*; russe *ovisa*; polonais *owca*; bohémien *owce*; illyrien *ovan*, *ovza*; lithuanien *avinias*, *avis*, *awele*, *awale*; letton *avis*, *aus*. Quant à la formation de notre français *ouaille*, le latin *ovis* est devenu d'abord *oi*, brebis, qui devint ensuite *ouelle*, *ouaille*, par l'addition du suffixe *elle*, *aille*. Brebis : *Mener patre ses ouailles*. *Est-ce que tu dors, que te voilà couché comme une ouaille malade?* (G. Sand.) Il Vieux mot, qui est encore usité dans quelques départements.

— Fam. Personne sur laquelle on a autorité, qu'on est chargé de soigner et de garder :
Pauvres gens qui n'ont pas l'esprit
De garder du loup leur ouaille!
Un berger en a cent; des hommes ne sauront
Garder la seule qu'ils auront.

— Religi. Personne placée sous l'autorité, sous la direction spirituelle d'un supérieur

Heureux qui, satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché, Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché!

La mort ne surprend point le sage; Il est toujours prêt à partir, S'étant su lui-même avertir

Du temps où l'on se doit résoudre à ce passage.

C'en est fait, et ces jours que sont-ils devenus, Où le cygne argenté, tout fier de sa parure, Des vierges dans ses jeux caressait les pieds nus, Où tes roseaux divins rendaient un doux murmure, Où réchauffant Léda, pâle de volupté, Froide et tremblante encore, au sortir de tes ondes, Dans le sein qu'il couvrait de ses ailes fécondes, Un dieu versait la vie et l'immortalité?

« Là que, à cela que : *La mort nous égale tous; c'est où nous attendons les gens heureux*. (Mme de Sév.)

— *Là où ou simplement Où*, Au lieu dans lequel; en la chose dans laquelle : *Là où vous serez, j'irai*. *Là où finit le droit commence la violence*. Les prétentions sont une source de peines, et l'époque du bonheur de la vie commence où elles finissent. (Chamfort.) *Où il n'y a que le nécessaire, il n'y a rien*. (De Cusnie.) *Où voit souvent le mal où il n'est pas, et rarement le bien où il est*. (La Rochef.-Boud.)

« L'usage prévaut, nulle raison n'est bonne.

L'amour a peu de part où doit régner l'honneur.

La gloire ne peut être où la vertu n'est pas.

Les états sont égaux, mais les hommes différents; Où l'imprudent périt, les habiles prospèrent.

Où je dois vivre plus tranquille, Là je m'estime plus heureux.

— *Où que*, En quelque lieu, en quelque endroit que : *Où que vous soyez, vous êtes mort pour moi*. (J.-J. Rouss.) *Où que vous alliez, je vous suis ainsi que votre ombre*. (E. Sue.) Cette locution vieillit, et c'est dommage; sa précieuse concision aurait dû la faire conserver.

— *D'où*, De quel endroit; de quelle origine, de quelle source, de quelle cause : *D'où viens-tu? D'où tenez-vous, d'où savez-vous cela? D'où vient qu'il me déteste? Ne regarde pas d'où tu viens; vois où tu vas : cela seul importe à chacun*. (Beaumarch.) *L'homme sait d'où il vient, mais il ne sait pas où il va*. (Riquelmont.) *On n'a jamais pu dire d'où vient la propriété*. (Proudh.) *De là que* : Jamais sous le malheur un grand cœur ne s'abat, Et c'est d'où la vertu tire le plus d'éclat.

« Duquel, de laquelle :
Malheur à la maison d'où le pauvre est exclu.

— *Par où*, Par quel endroit; par quel moyen : *Je ne sais par où il faut passer*. *Par où entreprendrais-je cela? Par où me tirerais-je de cette affaire?* (Acad.)

Ah! tu sais me frapper par où je suis sensible!

Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé, Et par où l'un périt un autre est conservé.

— Prov. *Où il n'y a rien le roi perd ses droits*, On ne peut exiger de l'argent de celui qui n'en a pas.

— Gramm. Pour la distinction entre *dont* et *d'où*, voir la note sur *DONT*. Pour savoir dans quels cas la conjonction qui doit être préférée à *où*, *d'où*, voir la note sur les PRONOMS relatifs.

— *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Premier vers du touchant quatour de Lucile, opéra-comique de Grétry. V. LUCILE.

OU s. m. (ou). Sorte d'instrument de musique chinois qui a la forme d'un tigre couché sur une caisse.

OUAAURA, ville d'Afrique (Sénégal), royaume de Kaarta, à 48 kilom. O.-S.-O. d'Ouassibou; 5,490 hab.

OUACAPOU s. m. (ou-a-ka-pou). Bot. Arbre de la Guyane qui a les mêmes propriétés et les mêmes usages que l'ouapa.

OUACHITTA ou **WHASHITTA**, rivière des Etats-Unis. Elle prend sa source dans le territoire d'Arkansas, conté de Crawford, coule au S.-E., puis au S., entre dans l'Etat de Louisiane, où elle reçoit le nom de Black-River ou rivière Noire, et se jette dans le Red-River, après un cours d'environ 640 kilom. Elle est sujette à des inondations périodiques et navigable pour de grands vaisseaux. Les rives sont couvertes d'une riche végétation.

OUADAN, ville d'Afrique, régence de Tripoli, à 34 kilom. E.-N.-E. de Sokna, près et à l'O. des montagnes de son nom; 4,000 hab., tous Arabes de la tribu de Moudjés.

OUAD-BEYT-NAGA, bourg d'Afrique (Nubie), pays de Ghendi, à 44 kilom. S.-O. de la ville de ce nom, à 2 kilom. de la rive droite du Nil; 2,000 hab.

OUAD-EL-HABID, rivière de l'empire du Maroc. Elle descend du grand Atlas, province

de Maroc, et se jette dans la Morbea, par la rive gauche, après un cours de 177 kilom.

OUADEY, ville d'Arabie (Yémen), à 34 kilom. E. d'Abou-Arich.

OUADI-QUAAM, rivière d'Afrique, régence de Tripoli. Elle descend des monts Thérhoua et se jette dans la Méditerranée, près de la pointe de Tabia, après un cours de 87 kilom.

OUADJUNGA, contrée d'Afrique, dans la partie orientale du Sahara, à l'E. du Borgou. Les monts Dirke la bordent au N. Le sol, généralement très-bas, est sujet à de fréquentes inondations. Les dattes y sont abondantes. On y élève beaucoup de bestiaux.

OUADNOUN, ville d'Afrique, empire du Maroc, province de Suse, à 110 kilom. S.-O. de Talent, près de la rive gauche de la Noun, à 130 kilom. de l'Atlantique, vers la frontière du Sahara; 2,000 hab. Entrepôt de commerce pour le Soudan et grand marché des Arabes du désert, qui y viennent échanger des chameaux, des peaux, de la gomme, de la cire, des plumes d'autruche, contre des étoffes de laine blanche et cramoisie, du blé, de l'orge, des dattes, des chevaux, du tabac, etc.

OUADPOOR, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province de Guzarate, sur la rive droite du Tapti.

OUADY-EL-KÉBIR, rivière d'Arabie. Elle prend sa source dans l'Yémen et se jette dans le golfe Arabique, à Moka, après un cours de 110 kilom. Elle est presque complètement privée d'eau au temps des grandes sécheresses.

OUADY-HALFAH, bourg de Nubie, pays des Kenous, sur la rive droite du Nil; commerce de dattes. Le Nil y forme une chute peu élevée, mais assez bruyante.

OUAGGA s. m. (ou-a-ga). Mamm. Syn. de COUAGGA.

OUAGNAGUR, ville de l'Indoustan, province de Guzarate, sur la côte S. de la péninsule de ce nom, à 140 kilom. S.-O. de Cambaye.

OUAGNE, village et commune de France (Nièvre), cant., arrond., et à 10 kilom. de Clamecy, à 45 kilom. de Nevers, sur le Beuvron; 328 hab. Belle église du xvi^e siècle; joli château moderne, composé de six pavillons à deux étages, reliés par un corps de bâtiment.

OUAGORIS, ville de l'Indoustan, Etat de Guicovar, provinces de Guzarate, à 20 kilom. de Baroda, sur la Djomboua.

OUAGUR, district de l'Indoustan, province de Guzarate, Etat d'Holkar, ch.-l., Bansvarra. Il Chaine de montagnes de l'Indoustan, qui traverse le centre de la province de Koteh, en se dirigeant de l'E. à l'O. Les eaux qui descendent de son versant septentrional vont dans le grand marais du Rin, et celles qui descendent de son versant méridional se rendent dans le golfe de Koteh.

OUA-HO, montagne de l'empire chinois, dans le Tibet, province d'Ouei, à 600 kilom. N.-O. de Ba-Thang; elle est couverte de neiges éternelles et renferme un lac à son sommet.

OUAICHE s. m. (ou-è-che). Mar. Ancienne orthographe du mot *BOUACHE*.

— Superst. Démon nocturne de certaines peuplades sauvages de l'Amérique.

OUAIKARÉ s. m. (ou-è-ka-ré). Mamm. Nom de l'ail, à la Guyane.

OUAIEKAT, port de l'Océanie (Polynésie), sur la côte O. de l'île d'Eaheino-Mauwe, dans la Nouvelle-Zélande.

OUAIIKOM, ville de l'Indoustan, Etat du rajah de Travancore, dans le Cochinchin, à 32 kilom. S.-E. de la ville de ce nom. Il y a un temple consacré à Siva et un séminaire de brahmines.

OUAILLE s. f. (ou-à-ille; *il* mil. — du *lat.* *ovis*, brebis, qui se rapporte au sanscrit *oui*. Ce nom ne s'est pas retrouvé jusqu'à présent dans le zend, et il serait singulier qu'il fit défaut à toute la branche iranienne, tandis qu'il s'est maintenu partout dans les langues européennes sous les formes qui suivent : grec *ois*, pour *ovis*; latin *ovis*, provençal *avé*, gothique *ovis* ou *aus*, conservé seulement dans *avéhi*, troupeau de moutons, et *avistri*, bergerie; anglo-saxon *env*, *ouwa*; scandinave *au* par contraction; ancien allemand *avi*, *ou*; irlandais *oi*, *aoi*, *oisg*, forme contractée de *oithais*, en érse *othais*, qui paraît composé de *oi* et de *taigis*, trésor, réserve; ancien slave *ovinu*, *ovisa*; russe *ovisa*; polonais *owca*; bohémien *owce*; illyrien *ovan*, *ovza*; lithuanien *avinias*, *avis*, *awele*, *awale*; letton *avis*, *aus*. Quant à la formation de notre français *ouaille*, le latin *ovis* est devenu d'abord *oi*, brebis, qui devint ensuite *ouelle*, *ouaille*, par l'addition du suffixe *elle*, *aille*. Brebis : *Mener patre ses ouailles*. *Est-ce que tu dors, que te voilà couché comme une ouaille malade?* (G. Sand.) Il Vieux mot, qui est encore usité dans quelques départements.

— Fam. Personne sur laquelle on a autorité, qu'on est chargé de soigner et de garder :
Pauvres gens qui n'ont pas l'esprit
De garder du loup leur ouaille!
Un berger en a cent; des hommes ne sauront
Garder la seule qu'ils auront.

— Rel

ecclésiastique. S'emploie surtout au pluriel : *Mandement d'un évêque à ses ouailles. Prêcher, endoctriner ses ouailles. Les temps de contagion sont creux; le pasteur se doit davantage à son troupeau; le mercenaire fuit, mais le bon pasteur donne sa vie pour ses ouailles.* (Goussier.)

— Bot. Grand arbre peu connu, qui croît à la Guyane, où son bois sert à la charpente et à la confection des canots.

OUAI-PA, rivière de l'Océanie (Polynésie), dans la Nouvelle-Zélande. Elle descend du mont Egmont et va se jeter dans le havre Ouai-Kuto, après un cours de 76 kilom.

OUAIS interj. (oné. — On peut rapprocher de ce mot l'allemand *was* et l'anglais *what*, quoi). Fam. S'emploie pour marquer la surprise : *Ouais! notre sergent Nicole, vous avez le caquet affilé pour une paysanne!* (Mol.) *Ouais! quelle mouche les a piqués tous deux?* (Mol.) *Ouais! mon bon ami, vous prenez mal les choses.* (V. Hugo.)

OUAITOUTATÉ, petit groupe d'îles du grand Océan équinoxial, archipel Harvey, par 189° 58' de latit. S. et 168° 8' 15" de longit. O. L'île principale, qui porte le même nom, a 4 lieues de longueur, du N.-O. et environ 1 lieue de largeur; elle est en grande partie entourée de récifs et n'offre aucun port; une coupure dans le rocher, sur la côte O., en permet l'accès à des canots. Elle a plus de bananiers que d'arbres à pain; environ 2,000 hab.

OUALADI, ville d'Afrique (Soudan), à 6 kilom. S.-S.-E. de Tombouctou, sur le delta-Ba.

OUALADJAHNAGHUR, ville de l'Indoustan, résidence de Madras, province de Karnatic, à 4 kilom. N.-E. de la ville d'Arcot, sur la rive gauche du Palaur; 1,500 hab.

OUALLANE (MARIGOT D'), bras du Sénégal (Sénégal), il se détache de la droite du fleuve, à 8 kilom. au-dessus du marigot des Maringouins, longe l'Atlantique et rejoint le Sénégal à 22 kilom. de Saint-Louis, après un cours de 35 kilom.

OUALAN ou **STRONG**, île de l'Océanie (Polynésie), partie orientale de l'archipel des Carolines, grand Océan équinoxial, par 5° 21' 25" de latit. N. et 160° 40' 42" de longit. E.; 17 kilom. de longueur du N.-O. au S.-O., 13 kilom. de largeur; 2,500 hab. environ. Les récifs de corail qui bordent les côtes s'ouvrent sur divers points et donnent accès à quelques bons havres. Cette île est haute; les montagnes, quoique revêtues jusqu'à leur sommet d'une végétation active et variée qui les rend inaccessibles, décèlent, par leurs formes coniques et déchirées, une origine volcanique que l'examen des roches a confirmée. La hauteur du piton Crozer, qui domine le centre de toutes ces montagnes, est de 657 mètres, et celle du morne Buachi, qui couronne toute N. de l'île, est de 583 mètres. Ce dernier est lié aux montagnes du centre par une colline de moyenne hauteur, d'où s'échappent deux vallées arrosées par des rivières abondantes, qui se précipitent avec fracas de rochers en rochers. Le bananier, le châtaignier et l'arbre à pain croissent jusqu'aux cimes des montagnes. Il y a aussi des ignames, des cannes à sucre et une grande abondance d'autres plantes alimentaires. Les rivières sont très-poissonneuses. Les habitants, qui paraissent originaires du Japon, sont de taille moyenne et de couleur orange un peu foncée. L'île est divisée en 40 cantons; le bourg de Lele, le chef-lieu, est la résidence du souverain. Le capitaine américain Crozer découvrit l'île d'Oualan en 1804. Vingt ans après, le capitaine français Duperrey l'explora en grande partie.

OUALET, ville d'Afrique (Soudan), capitale du royaume de Birou, à environ 355 kilom. O.-S.-O. de Tombouctou. Important commerce de sel.

OUALIKI, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province d'Aurengabad, à 12 kilom. S. d'Ahmed-Nagur.

OUALO, territoire situé au Sénégal, à l'O. du Cayor, à 12 kilom. au-dessus de l'embouchure du Sénégal et qui s'étend à 160 kilom. jusqu'à Dagana, 35,000 hab. Ce pays est arrosé par une foule de marigots. Il a été incorporé aux possessions françaises en 1856 et forme aujourd'hui quatre cercles : Dagana, Richard-Iol, Maringayben et Lampars.

OUALOUROU, ville de l'Indoustan, Etat du rajah de Missour, près de Bangalore; 2,500 hab. Manufactures de cotonnades et de lain-ges; distilleries.

OU-AN, ville de l'empire chinois (Corée), province de Tchu-Sin, à l'extrémité S.-O. de la presqu'île et à 320 kilom. S.-S.-O. de Han-Yang.

OUAN-AN, ville de Chine, province de Kiang-Si, ch.-l. du district du même nom, à 60 kilom. N. de Kan-Tcheou, sur la rive droite du Kan-Kiang. Commerce d'huile et de graines. Aux environs, sur une montagne, se dresse une tour de cinq étages, semblable à une pyramide. Les campagnes voisines produisent des oranges, du riz et de la navette.

OUARAI, l'un des cours d'eau de la Guyane française.

OUANDEROU s. m. (ou-an-de-rou). Mamm. Nom vulgaire d'un singe du genre macaque,

qui habite l'île de Ceylan : Les OUANDEROU sont à peu près de la même grandeur et de la même force que les papions. (V. de Bomare.) L'OUANDEROU est très-méchant et très-difficile à apprivoiser. (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. L'ouanderou est une belle espèce de macaque, à pelage entièrement noir, à l'exception de la crinière et de la barbe, qui sont grises ou blanchâtres; la queue, de dimension médiocre, est terminée par un faisceau de poils assez longs. Ce singe vit dans les bois de l'île de Ceylan, où il se nourrit de feuilles et de bourgeons. Il ne dépasse guère 1 mètre de hauteur, quand il est debout; mais il marche plus volontiers à quatre pattes. « Lorsque les ouanderous ne sont pas domptés, dit V. de Bomare, ils sont si méchants, qu'on est obligé de les tenir dans une cage de fer, où souvent ils s'agitent avec fureur; mais lorsqu'on les prend jeunes, on les apprivoise aisément, et ils paraissent même être plus susceptibles d'éducation que les autres babouins; dans leur état de liberté, ils sont extrêmement sauvages et se tiennent dans les bois. Les ouanderous blancs sont les plus forts de tous et les plus méchants; ils sont très-ardents pour les femmes et assez forts pour les violer lorsqu'ils les trouvent seules; souvent même ils les outragent jusqu'à les faire mourir. » Cet ouanderou blanc paraît être une variété ou peut-être une espèce voisine mal définie. Ces singes, auxquels on réunit le lowendo, le rilours, etc., font souvent beaucoup de dégâts dans les récoltes. Les naturels du pays font de leur chair le même cas que nous faisons de celle du chevreuil. On présume que c'est à l'ouanderou qu'appartiennent les bezards trouvés, dit-on, dans l'estomac des grands singes de l'Inde.

OUANDIAH, ville de l'Indoustan, province de Koteh, sur le marais de Rin. Les Anglais l'ont prise en 1809.

OUANDIOUACH, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Karnatic, à 60 kilom. N.-N.-O. de Pondichéry. Les Anglais s'en emparèrent en 1759, après deux mois de siège. L'année suivante, les Français tentèrent vainement de s'en emparer; ils ne furent pas plus heureux en 1782, et durent se retirer après un siège opiniâtre.

OUANDIPOUR, ville de l'Indoustan, dans le Boutan, à 24 kilom. E. de Tassissoud, sur un rocher escarpé, au confluent du Taan-Tchou et du Ma-Tchou. C'est une place assez forte; on y remarque un temple desservi par un grand nombre de prêtres lamistes.

OUANGAROA ou **WANGAROA**, port de l'Océanie (Polynésie), dans la Nouvelle-Zélande, sur la côte N.-E. de l'île d'Eaheino-Mauwe, par 34° 58' 35" de latit. S. et 171° 35' de longit. E. Ce port est l'un des plus beaux du monde, et l'escadère la plus considérable pourrait y rester à l'ancre sans danger. Les bords sont couverts de collines boisées.

OUANG-KIANG, ville de Chine, province de Ngan-Koei, ch.-l. du district de même nom, à 48 kilom. de Nankin.

OUANGLE s. m. (ou-an-gle). Bot. Un des noms du sésame. || On dit aussi OUANGUE.

OUANGOU s. m. (ouan-gou). Pâte durcie de farine de manioc.

OUANKANYR, ville de l'Indoustan, province de Guzarate, au confluent du Metchou et de la Patallia. Elle est fortifiée et renferme une mosquée très-remarquable.

OUANKARA, région de l'ouest de l'Afrique, qui comprend les royaumes d'Yarriba, de Niffé, de Benin, de Founda, etc.

OUAN-LI, empereur de Chine. V. CHIN-TSOUNG.

OUAN-MEN, ville de Chine, province de Kian-Si, ch.-l. du district de même nom, à 88 kilom. E. de Nan-Tchang.

OUANNE, rivière de France. Elle prend sa source dans le département de l'Yonne, entre dans le département du Loiret et se jette dans le Loing, après un cours de 85 kilom.

OUAN-TAI, ville de Chine, province de Kian-Si, ch.-l. du district de même nom, à 144 kilom. O.-S.-O. de Nan-Tchang.

OUAN-TCHOUAN, ville de l'empire chinois (Corée), province de Kiang-Yuan, à 120 kilom. N.-E. de Hou-Yang.

OUATOMO, ville d'Afrique (Guinée), sur la côte d'Or, royaume d'Amina, à 120 kilom. E. de Koumassie.

OUANTOU s. m. (ou-an-tou). Ornith. Espèce de pie qui habite la Guyane.

OUAOUA, ville d'Afrique (Soudan), royaume de Borgou, province de Boussa, près de la rive droite du Kouarra; environ 20,000 hab. De larges fosses et des remparts très-élevés la protègent. Clapperton la visita en 1826.

OUAUAL, ville de l'Indoustan, Etat de Guicwar, province de Guzarate, à 40 kilom. S.-O. de Pottom.

OUAPA s. m. (ou-a-pa). Bot. Grand arbre de la famille des légumineuses, qui croît à la Guyane, où son bois sert à faire des pieux et des pilotis. || On l'appelle aussi ORONK EN ANHRE.

— Encycl. V. OUAPA.

OUAPOA ou **MARCHAND**, île de l'Océanie (Polynésie), archipel de Washington (grand Océan équinoxial), au S. de Nookahiva; 13 kilom. de longueur du N.-O. au S.-E. Cette île, qui est en général très-montagneuse, a été découverte par le capitaine Marchand.

OUARA, ville d'Afrique (Soudan), capitale du royaume de Borgou, à 400 kilom. O.-N.-O. de Cobé.

OUARCHA, ville d'Afrique (Abyssinie), Etat de Choa et Efat, province d'Efat, à 60 kilom. N.-O. d'Ankober.

OUARDAN, ville de la basse Egypte, province et à 44 kilom. N.-O. de Gizéh, sur la principale branche occidentale du Nil; 5,000 hab.

OUARENSEIS, massif de montagnes de l'Algérie, s'étendant au S. d'Orléansville, entre Taret et Boghar; 1,800 mètres d'altitude. Ces montagnes ont été le théâtre de nombreux combats entre les Français et les Kabyles.

OUARGLA, ville d'Algérie, province et à 800 kilom. d'Alger, par 31° de latit. N. et 2° de longit. E., dans un fond de terrain entouré de dattiers, et riche en sel blanc dont l'exploitation forme la principale branche d'industrie et de commerce de la ville; 7,000 hab. Cette ville a été fondée par la tribu des Beni-Ouargla. Sans grande importance à l'origine, Ouargla devint peu à peu une véritable place forte. D'après des traditions locales, la ville serait une des plus anciennes du district. En 1228, l'emir Abou-Zekeria, poursuivant à travers le désert son ennemi Ibn-Rania, s'arrêta à Ouargla, et, frappé de la beauté du site et de la position favorable de la ville, y fit construire l'ancienne mosquée dont le minaret domine encore Ouargla. La ville se compose de 700 à 800 maisons environ, agglomérées et contiguës, la plupart construites en pisé et en pierre à plâtre, et revêtues d'un crépis blanc. Ces maisons sont souvent décorées d'un verset du Coran, dessiné sur leur façade en gros caractères. Indépendamment de la mosquée d'Abou-Zekeria, Ouargla possède deux autres mosquées. L'une tombe en ruine; l'autre possède un minaret du sommet duquel on embrasse, dans un panorama magnifique, non-seulement toute la ville, mais encore les nombreux dattiers qui l'entourent. On pénètre dans Ouargla par six portes reliées entre elles par une enceinte fortifiée; la voûte de ces portes est étroite et profonde, en sorte qu'en temps de guerre l'accès en serait, sinon impossible, du moins fort difficile aux assiégeants. Cette circonstance contribue puissamment à faire d'Ouargla une des places les plus fortes de l'Algérie. Le territoire d'Ouargla produit une grande quantité de *loul*, fruit du dattier, dont on fait de la farine. On y trouve de petits bois dans lesquels on rencontre en abondance des gazelles, des outardes, des lievres, des perdrix, des gangas, etc. Il n'y a point de cours d'eau vive ni de sources dans ce vaste territoire; les orages accidentels et les rares pluies d'hiver alimentent seuls les réservoirs naturels qui se forment dans les dépressions de terrain. Les nomades, à l'époque de la sécheresse, sont forcés d'abandonner le pays et de remonter vers le nord dans la région des eaux vives. Ce plateau devient complètement désert depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. C'est à peine s'il est sillonné par les rares caravanes qui, malgré la saison avancée, se rendent encore du Tell au Mzab et à Tougourt. C'est alors qu'on fait la chasse à l'outard, un des plaisirs favoris des Arabes. Cette chasse a lieu, aux environs d'Ouargla, du 25 juin au 10 août.

OUARI, rivière d'Afrique (Abyssinie). Elle naît dans le royaume de Tigre et se jette dans le Tacaczi, après un cours de 110 kilom. à l'O.

OUARI, ville de la Guinée septentrionale, dans la Nigritie, sur la rivière du même nom, à 60 kilom. S. de Benin; 3,500 hab. environ. Cette ville est la capitale d'un royaume indigène qui occupe, dans le delta du Niger, une superficie d'environ 30,000 kilom. carrés.

OUARINE s. m. (ou-a-ri-ne). Mamm. Nom vulgaire d'un singe du genre sapajou; L'OUARINE et l'OUARINE sont les plus grands animaux quadrumanes du nouveau continent. (Buff.) L'agrawa raconte que tous les jours, matin et soir, les OUARINES s'assemblent dans les bois. (V. de Bomare.) Il On dit aussi OUARIN.

— Encycl. L'ouarine, appelé aussi ouarin ou quariba, est une espèce d'olouate de la taille d'un levrier. Il a la tête petite, la face large et carrée, les yeux noirs et brillants, les oreilles courtes et arrondies, la queue très-longue et nue à l'extrémité. Son pelage est d'un brun marron ou foncé, avec une pointe dorée sur le dos, sur le vertex et sur l'occiput; la queue, les mains et les pieds bruns, ainsi que la face, qui est nue. Ce singe habite les lieux les plus déserts du Brésil. Il se sert de sa queue pour s'accrocher et s'attacher fortement aux branches d'arbres, et marche ordinairement à quatre pieds. Il a une voix qui retentit comme un tambour et se fait entendre à une grande distance; elle est due à une sorte de tambour osseux que renferme sa gorge, et dans la cavité duquel le son grossit; on l'appelle singe hurleur, comme tous ses congénères.

Il est d'un naturel sauvage et méchant; il mord cruellement, et on ne peut ni le dompter ni l'apprivoiser. Il vit de fruits, de légu-

mes, de graines et d'insectes; on dit qu'il sa chair n'est pas mauvais à manger. La femelle porte sur le dos ses petits, qui s'attachent fortement à elle avec leurs bras; elle saute ainsi avec eux de branche en branche et d'arbre en arbre; quand elle veut leur donner à teter, elle les prend dans ses bras et leur présente la mamelle. Ils n'abandonnent jamais leur mère; quand on veut les prendre, on est forcé de tuer celle-ci, car alors ils restent près d'elle.

« Les ouarines, dit V. de Bomare, ont beaucoup d'instinct, particulièrement pour reconnaître ceux qui leur font la guerre; ils leur tiennent des branches d'arbre et, quelquefois même, leurs excréments; ils ne s'abandonnent jamais et ne se laissent point aller à terre, lors même qu'ils sont blessés mortellement; mais en tombant ils s'accrochent aux branches avec leurs pattes ou avec leur queue, et, à moins qu'on ne les tue tout à fait, on ne saurait les avoir. Au moment où l'un d'eux est blessé, tous s'assemblent autour de lui, mettent leurs doigts dans la plaie, comme s'ils la voulaient sonder; s'ils voient couler beaucoup de sang, ils la tiennent fermée, pendant que d'autres apportent quelques feuilles qu'ils mâchent et qu'ils poussent adroitement dans l'ouverture de la plaie. Ils s'enfrent aussi pour passer d'un arbre ou d'un ruisseau à l'autre, ou dans quelque rencontre que ce puisse être. »

Ces détails, qui donnent déjà une haute idée de l'intelligence de ces singes, paraissent devant les faits rapportés par quelques écrivains, et qui sont évidemment exagérés. Ainsi, d'après Marcgrave, les ouarines s'assemblent tous les jours, matin et soir, dans les bois; l'un d'eux prend une place élevée et fait signe aux autres de s'asseoir autour de lui pour l'écouter; il commence ensuite un discours d'une voix si haute et si précipitée qu'on croirait les entendre crier tous ensemble. Lorsqu'il a fini, il fait de la main signe aux autres de répondre; à l'instant, ils se mettent à crier ou à chanter en chœur, jusqu'à ce qu'un nouveau signe leur impose silence. Alors, ils obéissent et se taisent; le premier reprend son discours ou sa chanson, et ce n'est qu'après l'avoir encore écouté bien attentivement qu'ils se séparent et que l'assemblée est dissoute. Malgré l'assertion de l'auteur, qui prétend avoir été témoin oculaire de ces faits, on peut croire que l'imagination joue un grand rôle dans son récit.

OUARÏOÛ ou **OUARKHOKH**, ville d'Afrique (Sénégal), pays des Yolofs, par 15° 33' 40" de latit. N. et 17° 36' de longit. O.; 5,600 hab. Important commerce de gomme.

OUARIN s. m. (ou-a-ri-ri). Mamm. Nom du fourmilier tamanoir, à la Guyane.

OUARNÉO, bourg d'Afrique (Sénégal), royaume de Saloum, par 14° 17' de latit. N. et 17° 18' de longit. O.; 2,400 hab.

OUARNER, rivière de l'Indoustan, dans le Beydjapour. Elle descend du versant E. des Ghattes occidentales et se jette dans la Krichna, après un cours de 80 kilom.

OUAROUCHI s. m. (ou-a-rou-chi). Bot. Arbre à suif de la Guyane.

— Encycl. L'ouarouchi, ou arbre à suif de la Guyane, a une graine jaune, de la forme d'une muscade et de la grosseur d'une noisette, couverte d'une petite pellicule qui renferme une amande. On gratte, on lave et on pile cette amande, et on en fait une pâte qu'on brasse fortement dans une chaudière, jusqu'à ce qu'elle se couvre d'humidité et d'une sorte de fumée; on la soumet alors à la presse; il en découle un suc qui se fige et forme le suif végétal; on le fait bouillir de nouveau le lendemain, on le passe dans un linge, et enfin on le jette dans un moule. C'est en mars qu'on recueille la graine, et on la laisse ressuyer deux ou trois jours. Le suc laisse couler de cet arbre pur des incisions, mélangé avec de l'huile et du suc de citron, passe pour un excellent remède contre les vers auxquels les enfants sont sujets.

OUARQUE, EE (ouar-ké) part. passé du v. Ouarker; Terres OUARQUES.

OUARQUER v. a. ou tr. (ouar-ké — du lat. *ver*, *gr*, *ear*, printemps). Agric. Labourer avant l'hiver pour semer au printemps: OUARQUER une terre. Il Peu usité.

OUARRIOR ou **OUDIARPALIAM**, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Karnatic, à 80 kilom. N.-E. de Trichinapally. Manufactures de cotonnades.

OUARRY, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province de Bedjapour, à 44 kilom. N. de Goa. Elle a été la capitale d'un petit Etat fondé au XVII^e siècle. Les Anglais l'acquirent en 1818.

OUARSA, royaume d'Afrique, tributaire de l'empire d'Achanti, entre les royaumes de Dankara, Gura, Ahanta, Tufuel et Panti; ch.-l., Abradi. Il est arrosé par la Chama.

OUARY, rivière d'Afrique, dans la Guinée supérieure. Elle traverse le royaume auquel elle donne son nom et se jette dans le golfe de Guinée par une ouverture assez large. On ne connaît pas sa source. Elle est navigable pendant une partie de son cours. || Royaume de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, comprenant la plus grande partie

de la côte de Calabar. Il est borné au N.-N.-O. et au N.-O. par le golfe de Guinée. Parmi les nombreux cours d'eau qui l'arrosent, nous signalerons l'Ouary, le Ramos, le Bonto, le Nouveau-Calabar et le Vieux-Calabar. Ch.-l., Ouary. ■ Ville d'Afrique, dans la Guinée supérieure, capitale du royaume de son nom, dans une ile formée par l'Ouary, à 22 kilom. du golfe de Guinée et à 266 kilom. S.-S.-O. de Benin; résidence du roi. On y fait, avec une argile rouge, des vases et autres ustensiles.

OUARYE, ville de l'Indoustan, province de Goudjerat, Etat de Guicowar, district de Jutwar, à 16 kilom. O.-S.-O. de Rhadonpoor. Elle est fortifiée.

OUASPOUS s. m. (ou-a-s-pou). Mamm. Grand phoque des côtes de l'Amérique du Nord.

OUASSACOU s. m. (ou-a-sa-kou). Bot. Arbre de la Guyane, dont le suc laiteux possède des propriétés vénéneuses et corrosives.

— **Encycl.** Cet arbre, qui croît à la Guyane, est renommé pour ses propriétés vénéneuses; il sécrète un suc laiteux qu'on obtient en faisant des incisions à la tige à coups de hache; comme ce suc est très-corrosif, on doit prendre des précautions pour qu'il n'en saute pas dans les yeux; on le mélange avec une égale quantité d'eau et un peu de vase; on brasse bien le tout, puis on le renferme dans une grande feuille ou dans un linge, qu'on laisse séjourner dans les fosses où on prend le poisson. Ce mélange est doué de propriétés tellement énergiques, que le poisson est subitement étourdi et comme enivré; il remonte à l'instant sur l'eau, où on le pêche très-facilement; mais il faut avoir soin de l'éventrer aussitôt, car il se gâterait en peu d'instants.

OUASSANAH, ville de l'Afrique occidentale (Soudan), au S. du Mandara, sur les bords d'une rivière très-considérable; commerce actif; 20,000 hab.

OUASSE s. f. (oua-se). Ornith. Ancien nom de la pie commune.

OUASSIBOU, ville de l'Afrique occidentale, dans le royaume de Kaarta, à 48 kilom. E.-N. d'Ouarara.

OUASSIT, bourg de la Turquie d'Asie, eyalet et à 222 kilom. S.-E. de Bagdad, ch.-l. de sandjikh, sur le Serpentin, entre le Tigre et l'Euphrate, dans un pays marécageux; 3,400 hab.

OUASSOTAH, ville et forteresse de l'Indoustan, Etat du rajah de Setarab, province de Beudjapoor, sur un rocher des Ghatas, au milieu d'un site magnifique. En 1818, les Anglais, après un siège assez long, réussirent à s'emparer de cette redoutable forteresse.

OUASSOULO, pays de l'Afrique occidentale, dans le S. de la Sénégambie, par 10° de longit. O. Il est généralement découvert, entrecoupé de petits coteaux et arrosé par le Sarano et plusieurs gros ruisseaux. Le sol, en partie de terre noire et grasse, mêlé de gravier, est très-ferme en riz, maïs, millet, ignames, pistaches et plusieurs autres plantes alimentaires, et en coton et tabac. Il y a de nombreux troupeaux de bœufs, quelques chevaux de petite race, des moutons et de la volaille. Les habitants de ce pays, quoique Foulahs, parlent la langue mandingue. Les femmes (la polygamie est en usage) filent le coton et fabriquent de la poterie et de la toile. Le chef d'Ouassoulo réside à Sigala. La religion la plus répandue dans ce pays est l'idolâtrie. On y fabrique des poignards, des bracelets en fer, des pioches, de petites haches et plusieurs autres ustensiles.

OUASTARA, ville de l'Indoustan, Etat de Maissour, soubah de Putana, à 120 kilom. N.-O. de Seringapatam.

OUATE s. f. (ou-a-te, ou-é-te selon l'Académie. Cette dernière prononciation, usitée encore dans quelques provinces, est aujourd'hui considérée comme fautive. L'Académie veut, en outre, qu'on aspire la première syllabe de ce mot quand il est précédé de l'article : *De la ouate*, mais non dans les autres cas : *Robe doublée d'ouate*. Cette règle paraît être assez généralement suivie; cependant les uns aspirent dans tous les cas : *Une robe de ouate*, et les autres n'aspirent jamais : *De l'ouate*. Il paraît certain que le mot a été anciennement aspiré; ce qui semble le prouver, c'est que l'espagnol *huata*, emprunté au français, a conservé l'aspiration. — Diez, s'appuyant sur l'italien *ouata*, tire ce mot du latin *ovum*, à cause des bourrelets arrondis qu'on fait avec cette substance. Mais c'est là un mot exclusivement français, d'où sont provenues toutes les autres formes romanes, et M. Littré préfère l'opinion de La Moignon, qui y voit un diminutif de l'ancien français *oue*, oie, qui aurait donné *ouette* et *ouate*). Comm. Lainne, soie, flanne ou coton préparés pour être placés sous la doublure des objets de literie ou de vêtement que l'on veut rendre plus chauds : *Ouate de laine*, de soie, de coton. *Feuille d'ouate*. On voit souffrir avec tous vos défauts : robe d'ouate, écharpe, bonnets, serviettes sur la tête, ce sont tous ceux que je vous connais. (Mme de Mainten.) Le chat-huant vole d'une aile silencieuse, comme écoule de ouate. (Michelot.)

On apporte à l'instant ses somptueux habits, Ou sur l'ouate molle étale le tabis.

BOILEAU.

■ **Ouate cartonée**. Sorte de carton imperméable, formé de deux cartons séparés par une couche d'ouate, et qui a été employé pour le doublage des navires. ■ **Ouate taspissière**. Ouate formée de diverses matières élastiques et légères collées sur des feuilles préparées, et servant particulièrement à rembourrer les meubles.

— Par anal. Objet qui a la consistance ou l'aspect de la ouate : *Les nids des petits oiseaux sont garnis d'ouate*. *Ces nues formaient dans les cieux des bancs d'une ouate éblouissante*. (Chateaub.) Vers l'Orient, le vent du matin chassait à travers le ciel quelques blanches ouates arrachées à la toison de brume des collines. (V. Hugo.)

On dirait de la lune en sa robe d'ouate.

Th. Gautier.

— Bot. Bourre douce et lustrée qui couvre les gousses des apocynées, et particulièrement celles de l'asclépiade. ■ *Herbe à la ouate*. Nom vulgaire de l'asclépiade.

— Hist. nat. *Ouate naturelle*. Amas de conferves et d'infusoires.

— **Encycl.** On désignait sous ce nom, jusqu'à la fin du siècle dernier, le produit d'une plante originaire de Syrie, d'Égypte, d'Asie Mineure et qu'on retrouve également au Cap de Bonne-Espérance et dans l'Amérique septentrionale. Cette plante, communément appelée *apocyn*, et par les botanistes *asclepias syriaca*, croît encore au Canada et y reçoit indifféremment les noms d'*herbe à la ouate* et de *cotonnier*. La culture de l'*apocyn*, tentée de bonne heure en France, y réussit à merveille, et aujourd'hui cette plante croît naturellement sur les dunes de La Rochelle. La ouate est renfermée dans des espèces de gousses légères qui s'ouvrent quand elles sont arrivées à maturité, et laissent à découvert un flocon soyeux long d'environ 1 à 2 pouces, dans lequel les graines, petites, rondes, plates et de couleur gris brun, sont renfermées. On coupe ces gousses et on les laisse sécher jusqu'au moment où l'on sépare les graines d'avec l'aigrette, de façon à obtenir une matière cotonneuse très-fine. Aujourd'hui l'emploi de l'*apocyn*, négligé pour la fabrication de la ouate depuis que le coton est devenu commun en Europe, alimente diverses branches d'industrie : fabrication des chapeaux, de la bonneterie, du velours, des moulinets, des flanelles, des satins.

Il ressort assez clairement des descriptions que nous ont laissées sur l'arbre ou l'arbriste qui produisait la ouate les écrivains du XVI^e et du XVII^e siècle, que cet arbre n'était souvent autre que le cotonnier. Ainsi, en dehors des ouates, excellentes d'ailleurs, que l'on peut tirer de l'*asclepias syriaca*, les siècles précédents et même le moyen âge connurent la ouate de coton. C'est d'Orient que vint la mode de rembourrer les étoffes, les vêtements, les fauteuils même avec cette moelleuse substance; mais on s'accorda à reconnaître que la ouate employée au moyen âge était d'une qualité supérieure à celle que nous fabriquons. C'était d'Alexandrie qu'on la tirait, et les habitants de Marseille en faisaient un assez grand commerce. Un peu plus tard, des industriels de Lyon donnèrent le nom d'*ouate* à la bourre ou première soie qui enveloppe les cocons; ils la faisaient bouillir et, après cette simple préparation, la vendaient pour de la véritable ouate orientale, dont elle n'approchait, au dire des connaisseurs, ni pour la finesse ni pour la beauté.

Au siècle dernier seulement, on commença à donner le nom d'*ouate* au coton et à la laine qui servaient à fourrer les robes, les jupons, etc. Le premier écrivain qui ait fait connaître la manière de fabriquer la ouate est le Lyonnais Daniel Lajudé, qui prit un brevet d'invention le 6 novembre 1817. Ses procédés ayant été perfectionnés à l'infini depuis cette époque, nous n'en parlons ici que pour mémoire.

Le brevet d'invention de Mme Bernier de Valanthiennes, pris en 1838, nous apprend que cette dame fabriquait des ouates en pièces de 1 aune de largeur sur 2 à 10 aunes de longueur. Le coton devait être cardé sur des cartes doubles, ce qui donnait plus de largeur aux nappes; celles-ci étaient étendues les unes au bout des autres sur de longues toiles; on les dressait, on les joignait, on les glaçait à l'aide d'un outil en fer-blanc de 15 pouces de long sur 3 pouces de large; on employait aussi une espèce de cassiolette d'où l'on vidait l'appât sur le coton, et on l'étendait rapidement.

Cet apprêt se composait de cuir de lapin bouilli convenablement, tamisé et étendu d'eau. On ajoutait 4 onces d'alun à un seau du liquide, afin d'obtenir la mousse qui constituait l'appât; ce dernier était appliqué tiède, ce qui donnait plus de force au glaçage. Après avoir bien étendu tout l'appât, on transportait la toile et le coton dans un séchoir où on les disposait légèrement en pente, afin de donner de l'écoulement à l'excédant de l'appât. Quand les ouates étaient sèches, on les détachait de la toile. Sept ou huit ans plus tard fut inventé ou introduit chez nous le métier à fabriquer les ouates sans fin.

Le système Masse et Magne, de Lyon, consiste en un mécanisme de rouleaux armés, à

chacune de leurs extrémités, de hérissons, et, du côté gauche seulement, de pignons; les rouleaux et les hérissons sont destinés à recevoir une toile sans fin, à l'aide d'une chaîne à la Vaucanson. Les pignons reçoivent aussi une chaîne à la Vaucanson, qui suit une marche un peu différente de celle de la toile. Cette invention, qui date de 1845, permet de fabriquer une ouate sans fin. Le mécanisme était établi devant une cardé; le coton s'attachait à la toile, et après deux, quatre ou six toiles, lorsque la nappe était suffisamment épaisse, on arrêtait la cardé et on donnait, opération qui se faisait très-rapidement, car la toile marchait vite. Presque aussitôt le procédé fut perfectionné, si bien qu'il n'eut pas beaucoup de succès.

L'ouater mécanique, inventé en 1845 et perfectionné en 1847 par M. Robertson, consul des Etats-Unis à Brême, fabriquait de la ouate de toutes les épaisseurs voulues, et lui assurait une égalité parfaite sur toute son étendue. Par ce procédé, la ouate était gommée, glacée et séchée, sans que l'ouvrier fût obligé d'y porter la main. Le gommoir ou réservoir contenant la colle la distribuait uniformément, à l'aide de cylindres ou rouleaux. Depuis cette époque, il n'a plus guère été inventé de nouvelles mécaniques; tout au plus a-t-on perfectionné les anciennes; mais comme, dans le champ de l'industrie, il y a toujours quelque chose à faire, le génie des inventeurs s'est tourné vers le perfectionnement de la ouate elle-même, et l'on a recherché par quel procédé on pourrait fabriquer des étoffes qui se trouveraient toutes ouatées en sortant de la main de l'ouvrier.

En 1847 fut inventé par Dufour, de Saint-Quentin, le procédé propre à ouater toutes espèces d'étoffes ou tissus, unis ou variés, en coton, en laine, en fil de lin ou de chanvre, en soie ou en toute autre substance susceptible d'être tissée. Bien longtemps avant cette époque, on fabriquait à la main des étoffes ouatées d'un prix fort élevé. La machine employée par l'inventeur était un métier à tisser ayant une seule chaîne ou une seule ensouple, deux navettes (et, par conséquent, deux trames), dont l'une servait à la confection des tissus renfermant la ouate, et l'autre à l'introduction de cette ouate.

En 1848, Chanfroty et Leurgan, de Rouen, découvrirent un nouveau tissu, dit *tissu-ouate*, simple ou double, avec garniture piquée, en coton, laine, crin, bourre ou toute autre matière cardée, et points de piquage disposés à volonté. Ce *tissu-ouate* se fabrique par les mêmes procédés que le tissu double ordinaire; l'addition de la garniture se fait au moyen d'une navette spéciale. C'est le procédé Dufour, peut-être un peu perfectionné. Depuis lors, les recherches se sont tournées vers l'emploi de substances autres que le coton pour la production de la ouate.

En 1851 fut inventé par Charmetton-Botton, de Lyon, un procédé propre à obtenir la souplesse du poil de veau et de chevreau, afin de pouvoir le mêler à la cardé avec des déchets de coton ou de soie pour fabriquer des ouates fourrées. Ce procédé consiste à faire bouillir les poils à la vapeur, dans une eau de chaux faible; à ajouter, après cinq heures, dans le bain bouillant, 3 kilogrammes pour 100 kilos, de poils; à laisser encore bouillir trois heures; puis à teindre de la couleur désirée, à faire sécher et à mêler à la cardé. Les ouates obtenues ainsi portent le nom d'*ouates fourrées*.

— **Ouate cardonnée imperméable**. Cette ouate, inventée en 1845 par le Bordelais Sarazin, se compose d'une pièce d'ouate plus ou moins grande, étendue sur une toile de crin de la même dimension, recouverte d'une autre toile de crin, après avoir été arrosée d'un encolage. Le tout passe sous un cylindre à froid, où il se purge de son excédant d'encolage; la ouate, lorsqu'on l'a laissée sécher, est passée à plusieurs reprises sous un cylindre bien chaud, puis apprêtée comme un cuir destiné à recevoir le vernis; elle constitue un excellent carton imperméable. Lorsqu'on veut se servir de cette ouate pour le doublage des navires, au lieu de l'apprêter comme les cuirs, on étend de chaque côté une inixtion de 2 parties de goudron et de 1 partie d'arcanson qui ont cuit six heures ensemble. Lorsque le carton est refroidi, on le frotte légèrement des deux côtés avec un morceau de suif.

— **Ouate de soie de fantaisie**. Cette espèce d'ouate a été inventée en 1846 par Mme de Valanthiennes. Les soies dites de fantaisie, ayant subi les préparations qui les rendent propres au cardage, sont placées sur des cartes, au sortir desquelles elles reçoivent différentes manutentions d'assemblage sur des établis-métiers.

— **Ouate-laine**. En 1847, Poinssignon et Anceul découvrirent ou perfectionnèrent la manière de fabriquer la ouate avec de la laine. Les chiffons en laine non feutrés, bien lavés, effilés, forment des nappes que l'on cardé. A l'aide d'une brosse à longs poils, on colle avec de la gélatine et de l'alun délayés dans de l'eau.

— **Ouates-flasses**. De tout temps, on a préparé des flasses grossièrement cardées et gommées des deux côtés, de manière à former une feuille très-dure et assez semblable à un carton flexible, destinée à l'usage des uniformes militaires auxquels elle donne de la roideur. On en fabrique de plus ou moins

dures; on a proposé d'enduire de goudron l'un des côtés de ces feuilles, que l'on destinait à couvrir les maisons. Mais la tentative n'a pas eu de résultat. En 1851, le Parisien Popelard confectionnait des ouates-flasses cardées par les procédés employés pour le cardage du coton, puis pressées pour donner de la cohésion aux filaments, et gommées comme les autres ouates.

— **Ouate-taspissière**. Cette ouate, inventée à Paris en 1854, se compose de couches tréminées de matières fibreuses, comme étoupes, coton, chanvre, poils, crins, plumes, etc. Sur des feuilles préparées, on place une couche égale des matières qui servent à rembourrer les meubles, les couvertures, etc.; on couvre cette couche d'une autre feuille d'ouate et l'on comprime. Cette manière de rembourrer offre l'avantage de n'être pas sujette à feutrer et à former peu à peu une masse compacte.

OUATÉ, ÉE (ou-a-té ou ou-é-té) part. passé du v. Ouater. Garni d'ouate : *Une robe ouatée*. Des jupons ouatés. Le bonhomme gisait sur un mauvais lit, n'avait qu'une maigre couverture et un couvre-pied ouaté, fait avec les bons morceaux des vieilles robes de Mme Vauquelin. (Balz.)

— Fig. Délicatement entouré : *Aussi, comme que jamais convive ne fut mieux ouaté de petits soins, enveloppé de plus d'attentions*. (Balz.)

— Fam. Entouré de toute part, enfermé : *Voici donc le cher comte de Garofa ouaté de pierre de taille jusqu'à nouvel ordre*. (Th. Gaut.)

OUATEOU ou **OUATIQUO**, ile de l'Océanie (Polynésie), groupe des Iles Harvey, grand Océan équinoxial, par 20° 1' 30" de latit. S. et 160° 34' 45" de longit. O.; 13 kilom. de longueur sur 8 kilom. de largeur. Le sol est entrecoupé de collines et de plaines couvertes d'une riche végétation. La population est très-nombreuse. Cette île fut découverte en 1777 par Cook. Les habitants furent convertis à la religion chrétienne en 1823.

OUATER v. a. ou tr. (ou-a-té, ou-é-té suivant l'Académie. Cette prononciation est provinciale). Garnir d'ouate : *OUATER un couvre-pied*. Le coton dont nos dames OUATENT leurs jupes; le sucre, le café, le chocolat de leurs déjeuners : la main des malheureux noirs a préparé tout cela pour elles. (B. de St-P.)

— Par anal. Garnir d'une matière semblable à la ouate par sa consistance ou par sa forme : *Comme l'ouatillon rose et ouaté son nid, nous autres, pauvres humains, nous bâtons nos demeures avec amour pour cette courte saison qui s'appelle la vie*. (G. Sand.) *Cet broutard qui s'élève ouaté le paysage à l'approche de la nuit*. (Th. Gaut.)

S'ouater v. pr. Etre, devoir être ouaté : *Les parties flottantes des vêtements ne s'OUATENT jamais*.

— Ouater, faire ouater ses vêtements, se couvrir chaudement : *Les femmes s'OUATENT bien plus que les hommes*.

OUATEUX, EUSE adj. (ou-a-teu ou ou-é-teu, eu-ze — rad. ouate). Qui tient de la ouate; qui est doux comme de la ouate : *Duvel OUATEUX*. Il qui est garni d'ouate.

— Par anal. Qui ressemble à de la ouate : *Aussi, pendant les soirs d'hiver, la nuit venue, Surtout quand du croissant une ouateuse nue Emmalliotte la corne en un flot de vapeur...* (Th. Gautier.)

OUATI, divinité égyptienne. V. PACHT.

OUATIER s. m. (ou-a-tié ou ou-é-tié — rad. ouate). Méc. Appareil employé à la fabrication de la ouate.

— Bot. Herbe à la ouate.

— **Encycl.** V. OUATE.

OUATITE s. f. (ou-a-ti-te — rad. ouate). Minér. Substance minérale, qui présente le plus souvent un aspect analogue à celui de la ouate : *L'OUATITE est un manganèse terreux*. (Dict. d'hist. nat.)

— **Encycl.** L'*ouatite* est un oxyde de manganèse hydraté, avec un peu de fer, de baryte et de silice. Elle est opaque, à cassure terreuse, tachant les doigts, quelquefois massive et compacte, mais en général sous forme de petits amas mamelonnés, fibreux ou floconneux, qui rappellent la ouate de coton. Sa densité est 3,7. Chauffée dans un matras, elle donne beaucoup d'eau. Mélangée avec de l'huile de lin, elle brûle spontanément, d'après Allan. On la trouve partout dans les mines de manganèse, près d'Exeter (Angleterre), et dans d'autres localités de l'Angleterre; aux environs de Schapbach (duché de Bade), etc.

OUAYE s. f. (ou-é-é). Bot. Palmier de la Guyane, appelé aussi bois de mèche.

— **Encycl.** L'*ouaye* est une espèce de palmier qu'on trouve, mais fort rarement, à la Guyane. Ses tiges brunes et noueuses servent à faire des cannes fort recherchées. Sa moelle desséchée est employée par les naturels en guise d'amadou; aussi appelle-t-on quelquefois la plante *bois de mèche*. Les feuilles, qui sortent presque du niveau du sol, sont courtes, apiculées, en éventail, et rappellent un peu celles du latanier; ce sont les meilleures de toutes celles qu'on emploie à la Guyane pour couvrir les habitations; elles durent très-longtemps, surtout quand elles ont été mises en œuvre par les naturels. Une étiolée tombant sur ces feuilles y fait un sim-

ple trou, mais l'incendie ne se communique pas. On en fait aussi des chapeaux et on s'en sert encore pour recouvrir les chapeaux de paille ordinaires, qui deviennent ainsi impénétrables à la pluie.

OUAYMAZOUF, ville de l'Indo-Chine, empire Birman, province de Mramma, à 160 kilom. N.-N.-O. de Prome, sur la rive droite de l'Irrawaddy.

OUBA, rivière de la Russie d'Asie. Elle naît dans le gouvernement de Tomsk, entre dans celui de Tobolsk, district d'Omsk, et se jette dans l'Irtisch, à 120 kilom. O.-N.-O. d'Oust-Kamenogorsk, après un cours de 240 kilom.

OUBELLY, lac de la Russie d'Asie, gouvernement de Perm, dans le S. du cercle d'Iékathérinbourg, sur le versant oriental des monts Oural; 18 kilom. de long sur 12 de large. Il renferme plusieurs îles bien boisées.

OUBEN s. m. (ou-bain). Agric. Terre légère qui contient des calcaires et de l'argile.

OUBI CAMPIL (O la campagne!), Fin d'un vers de Virgile (*Georgiques*, liv. II, vers 486). Voici tout le passage :

O ubi campil,

Sperchusque, et virginibus bacchantis Lacenis
Taygeti! O qui me gelidis in vallibus Hami
Sisat, et ingenti ramorum protegat umbra!

« O campagnes fortunées qu'arrose le Sperchius, montagnes du Taygète, foulées en cadence par les vierges de Sparte, fraîches vallées de l'Hémus, qui me transportera sur vos rives et me couvrira de l'ombre épaisse de vos bois! »

L'épître de Boileau à Lamoignon sur les plaisirs des champs est souvent citée comme un modèle. La campagne sans doute a du charme pour Boileau, mais elle ne le touche pas aussi profondément qu'Horace et Virgile, qui l'aimit.

O fortuné séjour! O champs aimés des dieux!

Que pour jamais, foulant vos prés délicieux,

Ne puisse-ici fixer ma course vagabonde,

Et, comme de vous seul, oublier tout le monde!

Combien ces vers sont moins touchants que ceux de Virgile! Il n'y avait alors que le bon La Fontaine assez épris des champs pour parler de la solitude avec une émotion qui rappelle Horace et Virgile :

Solitude, où je trouve une douceur secrète,
Lieux que j'ai mille fois, ne pourrai-je jamais,
Loin du monde et du bruit goûter l'ombre et le frais!
Oh! qui m'arrêtera sous vos ombres assises!

LA FONTAINE.

« Mon âme est comme mes yeux; le grand jour l'importune, et toute sensation trop forte la blesse. C'est lorsqu'on est dans cette disposition de l'âme qu'il faut s'écrier avec Virgile : *O ubi campil!* »

THOMAS.

OUBIER s. m. (ou-bié. — V. l'étym. de *ho-bereus*). Ornith. Espèce de faucon.

OUBLI s. m. (ou-bli — lat. *oblivio*; de *oblivisci*, oublier. V. ce dernier mot). Manque ou perte de souvenir; action d'oublier; état d'une personne ou d'une chose oubliée : Un profond OUBLI. Un éternel OUBLI. Tomber dans l'OUBLI. Être en OUBLI. Être mis en OUBLI. Ensevelir dans l'OUBLI. Tirer de l'OUBLI. Omettre une chose par OUBLI. La gloire et la réputation se perdent dans un éternel OUBLI. (Fléch.) Le moindre relâchement passe, auprès d'un ami malheureux, pour un OUBLI. (Bussy-Rab.) Les plaintes tombent dans le gouffre éternel de l'OUBLI. (Volt.) Nous pardonnons plus souvent les injures par OUBLI que par générosité. (Mme de Blessington.) L'exagération des regrets est un présage d'OUBLI. (Latena.) Chaque siècle chrétien a ses œuvres, que le flot des âges pousse toujours d'OUBLIS en OUBLIS. (Laurentie.) Il y a moins d'indifférence à médire qu'à oublier. L'OUBLI comment ce mot est-il si doux! (J. Joubert.) La vie ne va pas sans de grands OUBLIS. (Balz.) L'amour est un ardent OUBLI du reste. (V. Hugo.) L'OUBLI est la route des poètes; elle les ronge. (F. Pyat.) L'OUBLI est le vrai linéol des morts. (G. Sand.) L'OUBLI est la mort des choses qui vivent dans le cœur. (A. Karr.)

D'un éternel oubli ne tirez point les morts.

VOLTAIRE.

Le ciel a mis l'oubli pour tous au fond du verre.

A. DE MUSSET.

Heureux qui de l'oubli ne fuit point les ténèbres!

V. HUGO.

Platteuse illusion, doux oubli de nos peines,

Oh! qui pourrait compter les heureux que tu fais?

COLARDEAU.

C'est le monde : le cœur de l'homme est plein d'oubli;

C'est une eau qui renoue et ne garde aucun pli.

TH. GAUCIER.

Les larmes d'ici-bas ne sont qu'une rosée

Dont un matin au plus la terre est arrosée,

Quelle brise secoue et que boit le soleil; [meil.]

Puis l'oubli vient au cœur comme aux yeux le sommeil.

A. DE MUSSET.

« Manque de souvenir haineux, de ressentiment : L'OUBLI des offenses; L'envers de l'OUBLI des injures, c'est l'OUBLI des bienfaits. (Bougeart.)

« Quelque frein que l'esprit impose à la nature, L'effort le plus sublime est l'oubli d'une injure. »

PRÉVILLE.

« Égarement passager qui fait tomber dans

quelque faute : Il a fait cela dans un moment d'OUBLI. La pudeur est cette divinité qui, dans un moment d'OUBLI avec l'amour, enfante la coquetterie. (Balz.) Les plus grands hommes ont des absences, des OUBLIS; mais ils ne sont jamais ridicules, grotesques, fastueux, jactanciers, cyniques, médisants en permanence. (Steuve.)

Plaignez, n'outragez pas le mortel misérable

Qu'un oubli d'un moment a pu rendre coupable.

VOLTAIRE.

« Négligence coupable : Tomber dans l'OUBLI de tous ses devoirs. L'avarice est dans l'homme un OUBLI de l'honneur et de la gloire, quand il s'agit d'éviter la moindre dépense. (Thophraste.)

— Oubli de soi, Abnégation de ses droits, de ses intérêts : Tout est sacrifice, tout est OUBLI de soi dans le dévouement exalté de l'amour. (Mme de Staël.)

— Mythol. Fleuve oublia, Fleuve d'oubli ou de l'oubli. L'éthé, fleuve de l'enfer des anciens, dont les eaux faisaient perdre la mémoire à ceux qui en buvaient : Les poètes n'ont fait couler le FLEUVE D'OUBLI que dans les champs Élysées. (Mme Necker.)

OUBLIABLE adj. (ou-bli-ble — oublier). Susceptible d'être oublié : De pareilles injures ne sont pas OUBLIABLES.

OUBLIÉ s. f. (ou-bli — du bas lat. *oblata*; de *oblatus*, offert, pour désigner le pain offert pour le sacrifice, le pain de la communion. Le sens sacré attaché primitivement à ce mot s'étant effacé, il a fini par signifier une pâtisserie trè-mince, comme les hosties de la messe. Du même mot *oblata* les Allemands ont tiré le mot *oblato*, pain à acheter. M. de Montpel, par une bêtise assez curieuse, fait venir *oubli* du verbe *oublier*, parce que, dit-il, ces gâteaux sont si légers, qu'un moment après les avoir mangés on ne s'en souvient plus, on les oublie. Ajoutons toutefois que la forme *oblé*, qui est dans Rabelais, fait songer au grec *obelias*, sorte de pain cuit à la broche). Sorte de pâtisserie fort mince, de forme ronde, cuite entre deux fers et enroulée ordinairement en cylindre ou en cornet : Une marchande d'OUBLIS.

Sous ses doigts délicats les farines pétries

Sortirent en beignets, en gaufres, en oublies.

BERLIOUX.

« On l'appelle aussi PLAISIR.

— Main d'oubliés. Sept ou huit oublies vendues ensemble : Acheter une MAIN D'OUBLIES.

— Faire l'oubli. Se dit du linge malapprêté, dont les coins se roulent comme une oubli : Ce col fait L'OUBLI.

— Anc. cout. Droit d'oubli. Droit consistant en quelques pâtisseries nommées *oublies*, que les sujets et les vassaux payaient en certains lieux à leurs seigneurs. Il on disait aussi droit d'oubliage ou d'oubtail.

— Moll. Nom vulgaire de quelques coquilles du genre bulle.

— Encycl. Oublie fut le nom donné d'abord à une espèce de pâtisserie que l'on servait, à certains jours de l'année, aux chanoines, aux clercs et aux moines. C'était une sorte de pain allongé. Les seigneurs laïques et les rois eux-mêmes exigeaient des *oubliés* de leurs vassaux et tenanciers. Cette redevance était appelée *oubliage* ou droit d'oubli. Parmi les siècles si nombreux que les seigneurs exigeaient de leurs vassaux, l'un des plus singuliers et des moins connus est celui auquel un curé de Normandie était soumis à cause de son presbytère, et qui consistait à donner annuellement un hanap plein d'oubliés. La coutume de Blois et celle de Montargis parlent aussi d'un droit d'oubliage. Quelques auteurs ont prétendu que ces droits étaient l'amende due par le vassal à son seigneur, pour avoir oublié de lui payer sa rente ou devoir annuel; mais cette étymologie, réfutée du reste par de Laurière en son *Glossaire*, ne saurait être admise. Les *oubliés* féodaux furent plus tard remplacés par un gâteau ou pain délicat, nommé *pain oubliat*, puis par un présent en argent. Leur nom passa de bonne heure à une sorte de pâtisserie connue encore aujourd'hui sous le nom de plaisir.

Les *oubliés* les plus renommés furent d'abord celles de Lyon. C'est dans cette ville que l'on a commencé à leur donner la forme de cornets. A Paris ou, dès le xiv^e siècle, nous les voyons déjà paraître dans les rues, criées par des marchands ambulants, elles étaient plates et insipides. Les pâtisseries de la capitale prenaient pourtant la qualité de mâtres oublières; ils étaient tenus de faire chef-d'œuvre d'oublierie comme de pâtisserie. Un ouvrage du dernier siècle nous enseigne que les *oubliés*, ainsi que les gaufres et ce qu'on appelait petit métier, c'est-à-dire les petites *oubliés* roulées en cornes, se faisaient d'une pâte délicate et légère, mêlée de sucre, d'œufs, quelquefois de miel; on les cuisait entre deux fers chauds. Les *oubliés* jouirent longtemps d'une vogue aujourd'hui bien réduite. V. OUBLIER.

OUBLIÉ, ÉE (ou-bli-é) part. passé du v. Oublier. Dont on a perdu le souvenir : On est OUBLIÉ de ses frères et de ses amis, on est méconnu de ses compagnons, on ne l'est jamais de sa mère, de sa sœur ou de sa femme. (Charleau.) *Grasiella n'était pas OUBLIÉE*, mais elle était volée dans ma vie. (Lamart.) Il se peut que la Pologne soit morte, mais elle n'est pas OUBLIÉE. (Guizot.)

Dans quel ravissement, à votre sort lié,
Du reste des mortels je vivrais oubliée!

RACINE.

Les Mondors parvenus vivent dans l'abondance,
Les pauvres oubliés meurent à l'hôpital.

VIENNET.

Je vivrai de lumière,
D'extase, de prière,
Oubliant, oublié.

V. HUGO.

Trahi par ma jeune maîtresse,
J'irai me plaindre à l'amitié,
Et confier à sa tendresse
Un malheur bientôt oublié.

PARNY.

— Négligé, omis fautivement : Devoir OUBLIÉ.

— Loc. fam. Mettre une personne, une chose au rang des *péchés oubliés*, N'y plus songer.

— Substantif. Personne oubliée : Un OUBLIÉ du monde parisien, le vicomte de Menant, vient de mourir à Versailles, où il s'était retiré depuis deux ans. (P. d'Ivoi.)

OUBLIÉS et **dédaignés** (LRS), figures littéraires du xvi^e siècle, par Ch. Monselet (1857, in-12). Ce recueil contient une intéressante suite de monographies consacrées à ceux des écrivains du second ou du troisième ordre dont la physionomie a le plus d'originalité. A côté des grands noms littéraires d'un siècle, il s'en trouve toujours un certain nombre de moins éclatants, qui ont eu aussi leur heure de renommée et que cependant la postérité oublie ou dédaigne. Ce sont ceux-là que M. Monselet a voulu remettre dans leur vrai jour, pour le xvi^e siècle : Linguet, Fréron, La Beaumelle, La Mettrie, Mercier, Dorat, Cubières, le chevalier de La Mottrie, le chevalier de Mouchy, Desforges, G. Gorgy, Dorvigny, Baucard d'Arnaud, Grimois de la Reynière, Olympe de Gouges complètent la physionomie d'un siècle que l'on a l'habitude de se représenter seulement sous les traits de Voltaire, de Montesquieu, de Buffon, de Diderot et de D'Alembert. Quelques-unes de ces figures, comme celles de Fréron et de Mercier, méritent même d'être mises en pleine lumière, et Restif de La Bretonne offrait un sujet si vaste à l'analyse et à l'observation que l'auteur lui a consacré une monographie spéciale, complément obligé de ce volume des *Oubliés*. Monselet fait leur biographie, raconte minutieusement leur vie littéraire, énumère et apprécie leurs écrits et redresse, chemin faisant, les erreurs des biographes. Aux renseignements que l'on trouve partout il a préféré les notes de la famille, les souvenirs des contemporains, les correspondances. A défaut de ces témoignages, il a demandé, d'après la méthode de Sainte-Beuve, la physionomie de l'homme à son œuvre. On doit le louer surtout d'avoir su éviter presque constamment l'écueil ordinaire de ce genre d'études, l'enthousiasme pour des personnalités de valeur assez mince, dont l'importance grossit tout naturellement si on les observe à la loupe. Son but, dit-il, était « de chercher, en dehors de l'Académie française au xvi^e siècle et de l'encyclopédie, le trait d'union qui rattache la littérature d'autrefois à celle de maintenant. Nous n'avions pas à suivre la filiation des talents supérieurs; mais, dans un ordre modeste et comme complément de la grande histoire, l'étude de certaines intelligences effacées, égarées ou isolées. » Il a parfaitement réussi.

Ces études sont écrites avec finesse et agrément. L'auteur a voulu, avec beaucoup d'apropos et d'originalité, la théorie littéraire à ses études sur les auteurs. Parfois même il entre dans des digressions tout à fait étrangères à la littérature, et il en sort ordinairement à l'honneur de son esprit. Sa dissertation à propos des *dîners bruns* ou des *dîners blonds* est aussi neuve qu'ingénieuse : « Qui croirait, dit-il, qu'entre le teint d'une jolie femme et la couleur d'un dîner il existe des points de comparaison et de contact, qui font naître une foule de rapprochements? Rien cependant n'est plus réel. Les dîners sont bruns ou blonds selon que l'une de ces deux couleurs domine parmi les entrées qui les composent; car ce sont si les entrées seules qui comptent, comme c'est le visage seul qui détermine la couleur de la peau. Un homme versé dans les sciences gastronomiques reconnaît au premier aperçu à quelle couleur appartient le dîner auquel il assiste. Soit qu'il s'agisse du premier service, soit qu'il s'agisse des entrées ou du moins le plus grand nombre présentent des ragouts dont la nuance est nécessairement foncée, tels que les civets, les hachis et cent autres mets qui appartiennent plutôt à la cuisine vulgaire qu'à la haute cuisine, notre observateur dira que c'est un dîner brun, et, par conséquent, d'une catégorie inférieure; si, au contraire, il voit que le premier service présente une réunion de ces entrées délicates et fines dont la couleur se rapproche plus du blanc que de toute autre, telles que les fricassées de poulet, les éminces aux concombres, il dira que c'est un dîner blond et fruit du travail et des méditations d'un artiste de première classe. »

Cette page est détachée de la monographie de Grimois de la Reynière, qui, à sa qualité de gourmet, qualité chère à l'auteur, tient une bonne place dans le livre. En lisant ces spirituelles études, on est l'objet d'une illusion singulière; on croirait volontiers que

ces oubliés et ces dédaignés représentent le véritable esprit du xvi^e siècle plus encore que les Voltaire et les Diderot; il semble que les véritables hommes de lettres sont les pauvres diables, les gueux, les excentriques, les intrigants, les utopistes. Tous ensemble, ils représentent les lettres, qu'ils ont aimées; ils en expriment la variété, le mouvement, l'originalité, l'inquiétude intellectuelle. Ils ont mis dans leur vie ce qu'ils n'ont pu mettre dans leurs ouvrages : livres, brochures, journaux, factums, pamphlets, romans, comédie, drame et farce. Aussi M. Monselet cherche-t-il en eux des hommes, des pages de biographie et d'histoire; il s'enquiert de leurs passions, de leurs intérêts, de leurs ambitions, de leurs chimères; il s'amuse de leurs manies, de leur agitation, de leurs faiblesses, de leurs mécomptes. Il les connaît si bien, grâce à un commerce intime et familier, qu'il prend leur ton, leur physionomie; il devient leur secrétaire, leur confesseur. Indulgent à leurs déconvenues et à leurs extravagances, il n'est pas leur dupe; il ne les surfeit pas. Il sait néanmoins que ces déshérités de la fortune et de la gloire ont eu ça et là des échappées de talent véritable, quelques élans, quelques aspirations généreuses, une production active dans un courant d'idées nouveau. Il sait que ces démolisseurs de tragédie, ces libellistes, ces chansonniers, ces Sapho affamées de renommée, ces chefs de clique, ces parasites, ces gastronomes, ces faiseurs de madrigaux portent l'un des deux masques du xvi^e siècle. Conteur spirituel et enjoué, net et précis, plume fine et habile, M. Monselet fait courir sa moquerie légère sur toutes ces ombres.

OUBLIER v. a. ou tr. (ou-bli-é — d'un verbe latin *fieri oblitare*, fait du supin *oblitum*, de *oblivisci*, oublier, qui vient de *ob*, et d'un radical *liv*, que Corssen rattache à *livor*, *livere*, *lividus*, livide. *Oblivisci* signifiaient donc pâlir, s'obscurcir. Prend deux l^e de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. pres. : Vous oubliez, que vous oubliez). Ne pas oublier, ne pas perdre le souvenir de : Oublier une date. Oublier sa leçon, son rôle. OUBLIER de répondre à une lettre. OUBLIER que le temps presse. Le plus dangereux ridicule des vieilles personnes qui ont été jolies, c'est d'OUBLIER qu'elles ne le sont plus. (La Rochef.) L'esprit se forme plus par l'entretien que par toute autre chose; on OUBLIE ce qu'on lit, on ne le sait que quand on l'a dit. (Nicole.) Une coquette OUBLIE que l'âge est écrit sur le visage. (La Bruy.) Il sied bien à un homme qui n'est plus jeune d'OUBLIER qu'il l'a été. (St-Evrem.) La saine, comme la conscience, nous rappelle souvent ce que nous voudrions OUBLIER. (Mme de Blessington.) On ne trouve de bon dans la vie que ce qui la fait oublier. (Mme de Staël.) On doit OUBLIER les services que l'on a rendus; c'est aux autres d'en se souvenir. (Boissier.) L'amour, né des sens, n'OUBLIE jamais son origine. (Latena.) Le docteur compte les moments, le bonhomme les oublis. (Mme de Wailles.) Il y a de la magnanimité à OUBLIER les services qu'on a rendus. (Labbé Bataillon.) Sous le niveau du despotisme, les partis oublient bien vite jusqu'à leurs noms. (Royer-Collard.) Le monde ne sait consoler qu'en disant aux désoles qu'ils OUBLIERONT peu à peu leur chagrin. (St-Marc Gir.)

Un bienfait perd sa grâce à se trop publier :

Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit oublier.

CORNEILLE.

« Oublies-vous, seigneur, qui vous ignorez? »

— Oublies-vous qui l'aime et qui vous outrage? »

RACINE.

Il est doux de pleurer, il est doux de sourire

Au souvenir des maux qu'on pourrait oublier.

A. DE MUSSET.

« Un capifit doit fermer sa fenêtre
Et tâcher d'oublier, par folie ou raison,
Que l'univers existe autour de sa prison. »

E. AUGIER.

— Ne point garder le ressentiment de : OUBLIER les injures, jamais les bienfaits. (Confucius.) Le meilleur parti qu'on puisse prendre contre la calomnie, c'est de l'OUBLIER. (Volt.)

— Laisser par inadvertance : Il a encore OUBLIÉ sa bourse. Il ne peut marcher quand il OUBLIE sa canne.

— Omettre, manquer à faire ou à dire : OUBLIER une commission. En citant ce passage, vous AVEZ OUBLIÉ le nom de l'auteur. (Acad.) Omettre par une négligence coupable : OUBLIER son devoir. OUBLIER de payer ses dettes. En Espagne, la chaleur du climat et des passions fait trop OUBLIER une retenue nécessaire. (H. Boyle.) Le privilège de la femme aimée plus qu'elle ne nous aime est de nous faire OUBLIER à tout propos les règles du bon sens. (Balz.) Quand le père oublie l'homme, le fils OUBLIE le respect qu'il doit à son père. (St-Marc Gir.) Il Negligier, laisser de côté, ne pas songer à, renoncer à, ne pas s'occuper de : OUBLIER le soin de sa réputation, de sa fortune. L'invention des armes à feu a fait OUBLIER la fauconnerie. (E. Blase.) Le marchand use son corps et OUBLIE le sommeil, afin d'amasser des richesses. (Lamenn.)

— Se détacher de, ne plus sentir d'affection pour, ne plus donner des soins, ne plus faire de visites à : Venez donc nous voir, vous nous OUBLIEZ. Vouloir OUBLIER quelqu'un, c'est y penser. (La Bruy.) Les femmes ne peuvent jamais OUBLIER les hommes pour lesquels elles ont fait de grandes sottises. (St-Proper.)

Nous élevons des statues à ceux qui nous égareront, et nous oublions ceux qui nous font du bien. (A. Martin.)

Que deux cœurs unis sont heureux
D'oublier le reste du monde!

QUINAULT.

Aimer seul est une folie;
Faut oublier qui vous oublie.

E. AUGIER.

..... Il se peut qu'on oublie
Sa femme, ses amis, son chien et sa patrie.
Mais jamais on n'oublie un rendez-vous donné.

A. DE MUSSET.

— Ne pas se prévaloir, ne pas faire parade de : *Nous avons souvent l'honneur de souper ensemble avec un grand homme qui OUBLIE avec nous sa grandeur et sa gloire.* (Volt.)

— Absol. : *La générosité pardonne et l'imprudence oublie.* (De Lévis.) *Celui qui pardonne et n'oublie pas n'est généreux qu'à demi.* (Beauchêne.) *L'homme n'est pas libre d'oublier.* (Ficquelmont.) *Quiconque n'oublie pas va vraiment aimé.* (Guizot.) *Le peuple de Paris pense vite et oublie vite.* (Alex. Dum.)

Qu'est-ce donc qu'oublier, si ce n'est pas mourir?

A. DE MUSSET.

— Oublier à, suivi d'un infinitif. Ne plus songer à : *J'ai oublié à lui demander si c'était en long ou en large.* (Mol.) *Ne plus savoir, perdre l'usage de :* OUBLIER à chanter, à danser. *Ommettre de :* J'OUBLIAI à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres. (Boil.) *J'ai toujours oublié à vous dire qu'il y a des Escobar de différentes impressions.* (Pasc.) *« Cette forme n'est plus usitée. »*

— Oublier l'heure. Laisser passer, par inadvertance, l'heure où l'on avait quelque chose à faire : *J'avais un rendez-vous, j'ai oublié l'heure.* (Acad.) *Oublier les heures.* Ne pas s'apercevoir du cours du temps : *Nous oublions les heures dans ces causeries intimes.*

— Oublier qui l'on est. Se méconnaître, vouloir s'élever par orgueil au-dessus de sa condition : *Vous oubliez trop qui vous êtes.* *« Vous oubliez qui je suis, Vous n'avez pas pour moi le respect, les égards que vous me devez. »*

— N'oubliez pas. Formule usitée pour exciter la charité ou la générosité de quelqu'un : *N'oubliez pas le pauvre aveugle, s'il vous plaît.* *N'oubliez pas le garçon.*

— Faire oublier. Effacer le souvenir de : *Chercher, par sa bonne conduite, à faire oublier ses fautes.* *Un grand savant fait oublier un autre grand savant.* (V. Hugo.)

Dans la vie humaine,

Le bonheur tôt ou tard fait oublier la peine.

C. D'HARLEVILLE.

« Se faire oublier. Effacer son propre souvenir de la mémoire des hommes :

Lasse de vains honneurs, et me cherchant moi-même,
Aux pieds de l'Eternel je viens m'humilier,
Et goûter le plaisir de me faire oublier.

RACINE.

— Loc. fam. *Avoir oublié d'être bête.* Etre fort éveillé, fort intelligent : *Cet enfant a oublié d'être bête.* *« Il n'oublie rien pour dormir. »* Se dit d'un homme fort éveillé sur ses intérêts. *« Il n'oublie pas ses mains, il est enclin au vol ou à la rapacité. »*

— Prov. *Qui bien aime tard oublie.* Ceux qui oublient facilement n'ont pas aimé véritablement. *« Qui songe à oublier se souvient, il n'est rien qui imprime plus profondément quelque chose dans l'esprit que les efforts que l'on fait pour l'oublier. »*

— Bot. *Ne m'oubliez pas.* Un des noms vulgaires du myosotis.

S'oublier v. pr. Etre, pouvoir être oublié ; sortir de la mémoire : *Une erreur involontaire se pardonne et s'oublie aisément.* (Lav.) *En amour, les crimes se pardonnent et ne s'oublient jamais.* (Balz.) *Tout s'oublie.* (Alex. Dum.)

Eteignons nos débats, que le passé s'oublie.

ANDRIEU.

— Faire abnégation de soi-même ; négliger ses intérêts propres : *Qui aime s'oublie soi-même.* (Boss.) *Plus l'homme semble s'oublier, plus l'orgueil est attentif à faire en sorte qu'il se retrouve.* (Muss.) *Il faut s'oublier entièrement quand on veut instruire les hommes.* (Volt.) *Nos générations ne savent pas s'oublier.* (Dollfus.) *L'être le plus attaché est celui qui s'oublie.* (La Rochef.-Doud.)

— Manquer au devoir ou aux convenances par une sorte d'égarement : *Ce domestique s'est oublié au point de dire des injures à son maître.* (Acad.) *Dès qu'on a oublié la dignité de son état, on s'oublie bientôt soi-même.* (Muss.) *« Sortir de son caractère, de ses habitudes ; devenir vain, orgueilleux, insolent : Les gens de fortune, les parvenus s'oublient aisément. »* (Acad.) *« Avoir des faiblesses, ne pas rester égal à soi-même : Xénophon et Platon, ces hommes de l'antiquité sortis de l'école de Socrate, s'oublient quelquefois eux-mêmes jusqu'à laisser échapper dans leurs écrits des choses basses et puériles. »* (Bouhours.)

— Oublier l'heure, s'attarder, ne pas s'apercevoir du cours du temps : *Nous nous oublions ici à causer.*

Heureux cent fois l'auteur avec qui l'on s'oublie!
La Motte.

— Prov. *Est bien fou qui s'oublie.* Il ne faut pas négliger ses intérêts en s'occupant de ceux des autres.

— Allus. hist. *Il n'ont rien appris, rien oublié.* Phrase au moyen de laquelle on a caractérisé l'incroyable aveuglement des émigrés se refusant sous la Restauration à reconnaître les changements accomplis en France à la suite de 1789. V. APPRENDRE.

OUBLIERIE s. f. (ou-blî-ri — rad. oublier). Fabrication des oublies ; art de les fabriquer : *L'OUBLIERIE a fait de grands progrès.* *« Lieu où l'on fabrique les oublies. »* *« Lieu où on les serre. »*

OUBLIETTES s. f. pl. (ou-blî-ê-tê — rad. oublier). Cachot où l'on jetait autrefois des personnes qu'on y laissait ensuite jusqu'à leur mort, sans leur permettre aucune communication avec le dehors : *Les malheureux condamnés aux OUBLIETTES y mouraient sans que rien pût indiquer leur nom et l'époque de leur emprisonnement et de leur mort.* (Dufey.) *« Sorte de fosse couverte d'une trappe, dans laquelle on faisait tomber ceux dont on voulait se débarrasser secrètement : Le caveau avait rempli probablement, dans les vieux temps féodaux, l'horrible office d'OUBLIETTES. »* (Baudelaire.)

— Fam. *Mettre, jeter aux oubliettes.* Mettre pour toujours de côté, ne plus s'occuper de : *Mettre un ami aux OUBLIETTES. JETER des pétitions aux OUBLIETTES.*

— Encycl. La rumeur populaire, exagérant des faits véritables sans doute, mais qu'il n'est guère possible maintenant de vérifier, a laissé un lugubre renom à ces cachots du moyen âge. Nul doute que le supplice des oubliettes n'ait fait partie de la législation criminelle, si implacable, de ce temps et même d'époques plus rapprochées. On indiquait les oubliettes comme la prison simple, le carcan ou le pilori. Hugues Aubriot, prévôt de Paris, qui fit brûler la Bastille en 1369, par ordre de Charles V, ayant été poursuivi, sous l'inculpation d'impunité et d'hérésie, par l'Université, fut condamné à être prêché et mitré publiquement au parvis Notre-Dame, et, après cette exposition, à être mis en oubliette au pain et à l'eau. Il y avait déjà plusieurs mois qu'il subissait sa peine au For-l'Evêque, quand il en fut tiré par les Parisiens insurgés. La prison de l'Officialité avait aussi alors ses oubliettes. Lorsque l'Assemblée nationale établit son bureau dans le couvent des Capucins, évacué d'après son décret du 6 juillet 1790, en parcourant les bâtiments on découvrit dans un lieu secret, à gauche et au fond du corridor qui communiquait au cloître, ce que les religieux nommaient des in pace. Ces oubliettes se composaient de deux cachots étroits pratiqués dans l'un des angles d'une pièce à demi souterraine, et formés par une porte cloisonnée de gros madriers de chêne, unis entre eux par des liens de fer, le tout recouvert de maçonnerie. La seule ouverture par laquelle les vivres et le jour pouvaient momentanément pénétrer dans ce cachot avait environ un pied et demi de hauteur sur 5 pouces de largeur ; cette ouverture était encadrée par des barres et plaques en fer, et fermée par une petite porte aussi en fer. Le guichet par où on introduisait le prisonnier n'avait pas plus de 4 pieds de hauteur et était garni d'énormes serrures et verrous. Avant de jeter les malheureuses victimes dans ces in pace, les religieux observaient certaines cérémonies. Le patient était conduit en plein chapitre, on le faisait mettre sur la sellette, on lui lisait sa sentence ; ensuite on le conduisait processionnellement avec la croix, les cierges, le benêtier et l'encensoir ; on chantait le *Libera*, on l'encensait, on l'aspergeait et on le descendait dans l'in pace, en lui donnant un pain, un pot à l'eau, un chapelet et un cierge bénit.

Plus généralement, on donne le nom d'oubliettes à des trous de maçonnerie, que l'on trouve encore dans les ruines d'un grand nombre de vieux châteaux et au fond desquels on suppose que le patient était descendu ou précipité par l'ouverture d'une trappe ; dans ce cas, les oubliettes n'étaient plus une prison, mais un supplice. Ces oubliettes, garnies de lames de couteau, de faux et de pointes posées en travers du puits et sur lesquelles, dans sa chute, le patient se déchirait d'une manière horrible, laissant à chaque croc des lambeaux de chair, sont généralement considérées comme une invention des conteurs et des romanciers. Il ne serait cependant pas impossible que, dans des siècles où il y eut des raffinements de cruauté si bien avérés, celui-là ait été en usage. Quelques archéologues, et M. P. Mérimé à leur tête, n'ont pas hésité non-seulement à les déclarer improbables, mais à mettre en question l'existence même des oubliettes en général. « Nous devons avertir nos lecteurs, dit Mérimé dans ses *Instructions du comité historique*, de ne tenir en garde contre les traditions locales qui s'attachent aux souterrains des donjons. On donne trop souvent au moyen âge des couleurs atroces, et l'imagination accepte trop facilement des scènes d'horreur que les romanciers placent dans de semblables lieux. Combien de celliers et de magasins à bois n'ont pas été pris pour d'affreux cachots ! Combien d'os, de débris des cuisines, n'ont pas été regardés comme les restes des victimes de la tyrannie féodale ! C'est avec la même réserve qu'il

faut examiner les cachots désignés sous le nom d'oubliettes, espèces de puits où l'on descendait des prisonniers destinés à périr de faim, ou bien qu'on tuait en les y précipitant d'un lieu élevé dont le plancher se dérobait sous leurs pieds. Sans révoquer absolument en doute l'existence des oubliettes, on doit, cependant, les considérer comme fort rares, et ne les admettre que lorsqu'une semblable destination est bien démontrée. »

A ce compte, ce serait au nombre des fables qu'il faudrait ranger les fameuses oubliettes découvertes dans l'ancien château qui possédait à Bagnaux le cardinal de Richelieu. Lors des fouilles, on trouva, dit-on, un puits dont l'orifice était bouché et qui contenait les ossements de plus de quarante cadavres, avec les débris de leurs vêtements, montres, bijoux et argent. Nous devons dire qu'il n'existe pas de cette découverte un procès-verbal bien authentique. On a raconté que le cardinal, pour se débarrasser d'ennemis qu'il n'osait ou ne pouvait attaquer publiquement, avait l'habitude de les combler de caresses et de marques d'amitié, puis il les faisait sortir par un escalier dérobé, au milieu duquel était une bascule que le ministre faisait jouer lui-même ; on tombait alors dans un puits qui avait plus de 100 pieds de profondeur. Les premiers qui l'essayèrent furent, dit-on, ceux qui l'avaient creusé. On découvrit aussi, dit-on, de semblables oubliettes en 1804, lorsqu'on démolit la tour sur laquelle fut bâtie la porte d'Hercule à Grenoble. Indépendamment du tribunal de l'ancienne justice ecclésiastique, on reconnut l'existence d'un cachot ainsi disposé : au milieu d'un corridor sombre se trouvait une trappe qui, basculant sous le poids, faisait tomber le malheureux dans une espèce de puits dont les parois étaient armées de lames et de piques de fer qui le déchiraient. S'il n'était pas mort du coup, la faim terminait son agonie.

Mais M. Viollet-le-Duc se range presque complètement à l'avis de M. P. Mérimé et, si ces récits avaient quelque fondement, ces consciencieuses archéologues en auraient assurément tenu compte. Dans son *Dictionnaire d'architecture raisonnée*, le savant restaurateur de nos monuments historiques relate qu'en effet il existait un grand nombre de châteaux, d'abbayes et d'officialités possédant des cachots, des *vade in pace* ; mais que de tous ceux qu'il a visités il n'en a trouvé que trois dans lesquels ces cachots pussent être considérés comme des oubliettes véritables ; ce sont : le château de Pierrefonds, la Bastille et le château de Chinon ; encore, dans ce dernier, il n'est pas éloigné de penser que les oubliettes ne sont autre chose que des latrines. Les oubliettes de la Bastille, qu'il croit assez volontiers avoir été tout simplement une glacière, consistaient en une salle voûtée à six pans située dans le soubassement d'une des tours ; tout autour de cette salle était un trottoir d'un mètre de largeur, et au milieu un trou ayant la forme d'un entonnoir ou d'un cône renversé, terminé à la partie inférieure par un petit orifice destiné à entraîner les eaux. Le prisonnier que l'on aurait descendu dans cet entonnoir n'aurait pu ni se tenir debout, ni s'y assoir, et eût été là comme soumis à une sorte de question prolongée. Quant aux oubliettes de Pierrefonds, on ne peut douter de leur destination. Elles consistaient en un puits creusé au milieu d'une salle qui était certainement un cachot, puisqu'il contenait dans une niche un siège d'aisances. On ne pouvait descendre dans ce cachot que par un orifice percé au centre de sa voûte, orifice qui correspondait au plancher d'une salle supérieure, qui devait également servir de prison. Cette salle supérieure ne recevait de jour que par une très-petite ouverture. Si l'orifice des oubliettes restait béant dans ce cachot, s'il n'était pas fermé par un tampon, on conçoit quelle devait être la situation du malheureux prisonnier craignant sans cesse de tomber dans ce trou qu'il ne pouvait voir. Les deux orifices, celui de la voûte et celui des oubliettes, se correspondant exactement, de la trappe de la salle supérieure on pouvait faire tomber quelqu'un dans le puits sans prendre la peine au préalable de le descendre dans le cachot. Dans une descente faite au fond de ces oubliettes, M. Viollet-le-Duc a trouvé le roust de la fondation, mais n'a rencontré aucune trace d'être humain. Aujourd'hui, ce précipice a été creusé plus profondément et sert de puits pour alimenter le château.

OUBLIEUR s. m. (ou-blî-ur — rad. oublier). Marchand d'oublies ; garçon pâtissier qui allait le soir par les rues de Paris crier des oublies.

— Loc. fam. *On le ferait chanter les pieds dans l'eau comme l'oublier.* On lui ferait tout dire. *« Si bien dit par allusion à l'usage où l'on était de forcer l'oublier à chanter les pieds dans l'eau, lorsqu'on avait gagné tout son corbillon. »*

— Encycl. Dans les écrits, règlements et ordonnances de police des premières années du XVIII^e siècle, les *oubliers* ou *marchands d'oublies* sont appelés tantôt *oubliers*, *oubliers*, tantôt *oublioux*. C'est sous ce dernier nom que l'oublier que Charles Ferault, mort en 1703, a écrit une très-légère comédie, où il s'agit tout simplement d'un marchand d'oublies. *L'oublioux*, disons-le en passant, était resté manuscrit jusqu'en 1868, époque à la-

quelle il a été publié dans la collection de l'Académie des philologies. Bien que les pâtissiers se soient fait appeler pâtissiers *oubliers*, le mot *oublier* a prévalu ; c'est le seul qui soit resté.

A l'origine, les oublies (v. ce mot), faites vers la fin du jour avec quelques restes de pâte, étaient abandonnées aux garçons pâtissiers, dont c'était le profit, par les maîtres pâtissiers. Ils portaient dans les rues des corbeilles recouvertes d'une serviette blanche et remplies d'oublies, de gaufres et de rissoles. Les oublies et les gaufres d'autrefois ressemblaient à celles d'aujourd'hui ; les rissoles ou roissoles étaient des gâteaux faits de riz et d'amandes. Les *oubliers* commençaient leur vente après le coucher du soleil.

Le soir orrez sans plus attendre
A haute voix sans délai
Dites qui appelle l'oublier.

Ces marchands ambulants criaient ou même chantaient :

Chaudes oublies renforcées !
Galettes chaudes ! eschaudez !
Roissoles câl' denrées aux des !

On appelait ces pâtisseries *denrées* aux des parce que, le soir, dans les familles parisiennes où l'on aimait à se régaler de ces sortes de friandises, on les jouait aux des avec l'oublier, à peu près comme on joue encore les plaisirs au tourniquet. Les joueurs payaient leurs pertes en argent, et l'oublier payait les siennes avec des oublies ; s'il venait à vider sa corbeille, il devait danser et chanter les pieds dans l'eau, plaisanterie que nos aïeux trouvaient fort piquante.

Il y avait à Paris une rue des *Oubliers* ; on lui avait donné ce nom parce qu'elle était habitée par les fabricants et les marchands de ces pâtisseries légères, d'un débit très-étendu, et qui, au dire des gourmets du temps, étaient, en effet, excellentes : c'était la rue qui, plus tard, a été appelée rue de la Licorne, à cause de l'enseigne *A la licorne* de la boutique du plus renommé d'entre les *oubliers* qui l'habitaient.

Les *oubliers* vendaient leurs oublies sept ou huit à la fois, ce que l'on appelait une main d'oublies ; sous une estampe du dernier siècle, représentant un *oublier*, sont gravés les vers suivants :

Quand je bats le pavé, criant : Oublie ! oublie !
Je ne redoute point ni les chiens ni les loups ;
Mais je crains seulement, pour ce que je publie,
Commencant à marcher, l'heure propre aux flous.

Les *oubliers* chantaient, suivant l'usage, pour attirer l'attention. Le panier au dos, un falot à la main, ils battaient le pavé, disant à tue-tête sur un ton particulier :

Et moi qui suis oublioux,
Portant oublie à la saison,
Pas ne dois être oublioux,
Car j'en suis, c'est bien la raison.

On reconnaît à ces paroles le goût du calembour, si éveillé chez nos pères. Le nom d'oublier devait prêter, on le pense aisément, à beaucoup de jeux de mots. C'est ainsi qu'on lit, au bas d'une estampe où figure un marchand d'oublies, quelques couplets dont les plus supportables sont ceux-ci :

Si tous les oublioux qui sont en cette vie
S'enrolloient parmi nous dans notre confrérie,
Jamais corps de métier n'eût rien de si pompeux
Qu'aurait celui des oublioux.

Tout homme est oublioux, puisque tout homme oublie,
L'un plus, l'autre moins, mais nul d'oubli n'est exempt.
L'homme est si oublioux que lui-même il s'oublie,
Et tout de son esprit s'efface avec le temps.

Bientôt on préféra les chansons des marchands d'oublies à leurs pâtisseries, et on fit entrer les *oubliers* dans les maisons pour égayer la fin des soupers. Si bien que leurs promenades à travers les rues de Paris se prolongèrent peu à peu fort avant dans la nuit. Ils en arrivèrent à se trouver encore errants au lever du jour, et deux vers qui accompagnaient une ancienne gravure, où sont représentés sur le même plan une latière et un oublier, témoignent que les bourgeois paisibles en furent d'abord étonnés :

C'est chose rare, ce me semble,
Que de voir la latière et l'oublier ensemble.

Bref, ce vagabondage nocturne eut, il paraît, de grands inconvénients. Les sociétés qui appelaient les *oubliers* à leurs repas pour leur faire dire leurs chansons n'étaient pas toujours irréprochables. Il y régnait parfois une certaine licence, à laquelle prenaient goût les garçons pâtissiers. Leurs oublies ne furent bientôt qu'une sorte de laisser-passer, et ils s'étudièrent à assaisonner leurs chansons de traits groviers et orduriers qui leur valurent plus d'un pourboire. Ajoutons à cela que, dans les rues, quelques-uns se firent les compères ou les complices d'adroits flous qui songèrent à tirer parti de la facilité avec laquelle ils pénétraient partout. Tout en chantant pour recueillir selon leur expression, « les belles dames et les beaux messieurs », ils avaient soin de ne pas mettre leurs yeux dans leurs poches, sachant fort bien se rendre compte des dispositions intérieures des maisons ; en un mot, ils « vendaient » des vols, comme disent encore aujourd'hui ces messieurs les voleurs du grand genre. Une fois sur la pente du crime, lisons-nous dans le *Magasin pittoresque*, plusieurs glissèrent jus-

qu'au dernier degré et furent condamnés, pendus ou roués pour assassinat. Quelques-uns assommaient les passants avec leurs lanternes, moyen quelque peu répréhensible de les éclairer. Enfin, une ordonnance de police, en date du 9 septembre 1722, fit défense expresse aux marchands pâtisseries, leurs compagnons ou autres de crier dans Paris et de colporter des oublies, à peine de prison et de 500 livres d'amende. Un des moindres motifs de l'ordonnance était que ces pâtisseries étaient ordinairement « defectueuses et indignes d'entrer dans le corps humain. » Vingt-cinq ans après, en 1747, la vieille chanson du marchand d'oublies fut remplacée par le *voilà... l'plat... s'tr, mesdames tout... la plat... s'tr* qui subsiste encore, mais le métier d'oublieur est tout à fait tombé, depuis qu'il n'est plus exercé que par les marchands de plaisirs. Les pâtisseries n'en conservèrent pas moins jusqu'à la Révolution la qualité de mattrres oublieurs. Les pâtisseries oublieuses ou oublieuses avaient grand soin de former une corporation distincte de celle des vulgaires pâtisseries de pain d'épice. Ils étaient obligés de faire chef-d'œuvre d'oublieuse comme de pâtisserie pour être admis dans la communauté, qui se faisait gloire de remonter très-haut; ses statuts datent de l'année 1566. V. OUBLIS.

Un manuscrit conservé à la bibliothèque Richelieu renferme une série de miniatures exécutées vers l'an 1345, représentant les métiers de Paris au XIV^e siècle. Un marchand d'oublies ambulante y est figuré.

OUBLIEUR, EUSE s. (ou-bli-ur, eu-ze — rad. oublier). Personne sujette à oublier. Aussi ce grand artiste inconnu tenait-il de la classe aimable des OUBLIEURS, qui donnent leur temps et leur âme à autrui comme ils laissent leurs gants sur toutes les tables et leur parapluie à toutes les portes. (Balz.)

OUBLIEUSEMENT adv. (ou-bli-ur-ze-man — rad. oublier). D'une manière oublieuse. 1 Vieux mot.

OUBLIEUX, EUSE adj. (ou-bli-ur, eu-ze — rad. oublier). Qui est sujet à oublier; qui oublie : *L'homme est naturellement OUBLIEUX. Paris est la ville la plus essentiellement OUBLIEUSE.* (Th. Gaut.)

On se recueille bien de peur d'être oublieux.

LARTHELEMY.

... L'homme est oublieux; le baiser d'une femme, Hélas! plus promptement s'efface de notre âme. Que nos pas au désert, sur le sable qui fait.

L. BOULLEMY.

— Poète. Qui fait oublier :

De l'oubliux Lété faire boire les eaux.

DELLER.

— Oublieux de, Qui oublie, qui met en oubli : *Quelques mémoires sont puissamment fidèles à l'endroit des injures, mais tout à fait OUBLIEUX des bienfaits.* (Mme de Blessington.) OUBLIEUX de la Révolution qui l'avait pris pour chef, Bonaparte avait fait d'un pouvoir populaire un pouvoir d'usurpation. (Proudhon.)

Oublieuses des jours qui passent comme un rêve, De l'âge inévitable et du terme fatal, Presque toutes s'en vont, quand leur fête s'achève, Vieilles avant le temps, mourir à l'hôpital.

H. CANTEL.

— s. m. Oublieux. V. ce mot.

— Hist. Nom donné, pendant la Fronde, au marquis de Nemours et au maréchal d'Estrees : *Je répondis civiquement aux OUBLIEUX — on appelait ainsi ces messieurs, parce qu'ils allaient d'ordinaire entre huit et neuf dans les maisons où ils négociaient quelque chose, et ils négociaient toujours.* — (Card. de Retz.)

OUBOUCHA ou OUBACHÉ, prince mongol de la tribu des Tourgauts, établie dans les steppes situées entre le Don et le Volga; il vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il succéda, à l'âge de dix-sept ans, en 1761, à son père, Doudouk-Daschi. Neuf ans plus tard, fatigué de payer tribut à la Russie, dont le gouvernement s'était attaché à diminuer son pouvoir, sollicita d'un autre côté par un ambassadeur de l'empereur de Chine, Ouboucha quitta tout à coup avec les Tourgauts le territoire qu'ils occupaient, emmena avec lui quelques officiers et soldats russes qui s'auraient pu faire connaître sa marche et se dirigea par le pays des Kirghiz vers la contrée qui sépare la Thule et l'Urgon, contrée soumise à la domination chinoise et où les Tourgauts avaient déjà habité. Composée de 50,000 familles et formant une masse de 300,000 individus, la tribu des Tourgauts arriva en 1771 sur les bords de la rivière Ili, après avoir éprouvé de grandes pertes pendant une marche de huit mois dans les déserts de la Grande Tartarie et en combattant d'autres hordes qui voulaient s'opposer à son passage. L'empereur de la Chine, prévenu du départ des Tourgauts, avait pris des mesures pour les recevoir. Il leur assigna les terres situées sur les bords de l'Ili, et Ouboucha, appelé à sa cour, y reçut des honneurs et des présents. On ignore l'époque de la mort de ce kan, mais il est probable qu'il alla finir ses jours parmi les siens.

OUBRIA s. m. (ou-bri-a). Métall. Partie d'un atelier où l'on forge le fer, dans les usines métallurgiques des Pyrénées.

OUBRON s. m. (ou-bron). Bot. Un des noms de l'osyris commun.

OUBSA, lac de l'empire chinois, dans la

Mongolie, par 49° et 51° de latit. N., et 89° et 91° de longit. E. Il a 80 kilom. de longueur sur 40 kilom. de largeur. Il est entouré de hautes montagnes couvertes de bois et renferme un grand nombre d'îles. On y pêche des esturgeons d'une grosseur extraordinaire.

OUCADA s. m. (ou-sa-da). Sorte de taie d'oreiller en laine, en usage chez les indigènes de l'Algérie comme chez la plupart des peuples orientaux, et servant au transport des effets en guise de sac de voyage.

OUCHAKOFF (André-Ivanovitch, comte), général russe, né dans le gouvernement de Novgorod en 1670, mort en 1747. Il entra de bonne heure dans la garde impériale russe, où sa grande taille, sa force et son adresse lui concilièrent la faveur de Pierre le Grand, qui le promut bientôt après au grade de capitaine et lui fournit les moyens de compléter son instruction. Successivement aide de camp du czar, major de la garde, général-major (1721), il fut employé par Pierre le Grand à une foule de missions de confiance et fut chargé, notamment, de l'inspection des cours de justice, de la recherche des abus qui pouvaient s'y commettre, de l'inspection de la construction des vaisseaux, etc. Promu lieutenant général par Catherine Ire en 1727, il tomba en disgrâce sous le règne éphémère de Pierre II, mais fut créé général en chef par l'impératrice Anne et reçut d'Elisabeth, en 1744, le titre de comte de l'empire russe.

OUCHAKOFF (Fedor-Fedorovitch), amiral russe, parent du précédent, né en 1743, mort en 1817. Nommé, sous Catherine II, commandant en chef de la flotte russe dans la mer Noire, il battit le capitaine pacha Koudjouk-Husseïn, d'abord le 19 juillet 1790, près du détroit d'Énkalé, puis le 9 septembre suivant, dans le voisinage de l'emplacement actuel de la ville d'Ouessé, et le 11 août 1791, remporta sur la flotte turque une victoire décisive près du cap de Kaléri-Boumou. Pendant la guerre contre les Français, sous Paul I^{er}, il commanda les flottes réunies de la Russie et de la Turquie, et s'empara des îles Ioniennes en 1798 et 1799. Il se retira du service sous le règne d'Alexandre. — Un de ses descendants, Alexandre-Stepanovitch OUCHAKOFF, se distingua comme capitaine de vaisseau pendant la guerre de Turquie (1823-1829), fut nommé plus tard contre-amiral, commandant de l'escadre du Danube et devint vice-amiral en 1852.

OUCHAKOFF (Paul-Nikolaïevitch), général russe, né en 1779, mort en 1853. Il commanda un régiment de la garde pendant la campagne de 1812 à 1814, fut promu lieutenant général en 1826 et prit part, deux ans plus tard, à la guerre de Turquie, pendant laquelle il s'empara, après quelques jours de siège, de la forteresse de Toulitcha. Plus tard, il devint successivement chef de l'infanterie de la garde, commandant du 4^e corps d'armée et enfin président du comité des invalides. Mais les escroqueries qu'il laissa sciemment commettre par Politkowski, caissier principal de ce comité, lui firent intenter un procès des plus scandaleux, lequel se termina par son emprisonnement à la forteresse de Saint-Petersbourg. — Un autre membre de la même famille, le lieutenant général Nicolas-Ivanovitch OUCHAKOFF, fut aide de camp du général Paskewitch, pendant ses campagnes en Asie. Il a raconté ces campagnes dans un ouvrage intitulé : *Histoire de la guerre dans la Russie d'Asie* (Varsovie, 1843, 2 vol., 2^e édit.).

OUCHAR, bourg de la Turquie d'Asie, (Anatolie), sandjak de Hamid-Ili, à 44 kilom. E.-S.-E. de Hamid, sur la rive gauche du Duden; 2,000 hab.

OUCHDA, ville du Maroc, dans l'ancien royaume de Fez, près de la frontière de l'Algérie; 1,000 hab. À l'ouest de cette ville coule la rivière Isly, sur les bords de laquelle le général Bugeaud battit les Marocains en 1844.

OUCHE s. f. (ou-che — du bas lat. *olca*, terre labourable, entourée de haies ou de fossés, qui est dans Grégoire de Tours. Diez compare le grec *olaz*, *aulaz*, sillon. *Aulaz*, sillon, *eulaka*, *aulaka*, soc, paraissent être pour *sfaulaz*, *sfaulaka*, *sfaulaka*, qui seraient les corrélatifs exacts du latin *sulcus*, sillon, pour *sulcus*, et de l'anglo-saxon *sul*, *syl*, *sulh*, *suluf*, charue et soc, *swulung*, *swolung*, petite charue, que Fréret ramène à une racine *swal* ou *swar* donnée dans le Dharup avec le sens de blesser, couper, et qui se trouve confirmée par l'ancien allemand *sweran*, souffrir, suer, douleur, etc. De là probablement *sweri*, anglo-saxon *swerd*, scandinave *swerd*, le glaive qui blesse. D'après la transition fréquente de blesser, couper à labourer, on peut comparer aussi l'irlandais *suraim*, défricher par un premier labour. On a aussi rapproché le grec *olkos*, sillon, de *elko* pour *felko*, tirer, traîner, de la racine sanscrite *vark*, tirer à soi, prendre, d'où *varka*, la charue qui tire ou trace le sillon; mais la première explication est beaucoup plus vraisemblable. Les synonymes *olmaz*, *olmaz*, sillon, que l'on ne saurait non plus ramener à *elko*, se rattachent de la même manière à la racine *swal* ou *swar*. Agric. Terrain voisin de la maison et planté d'arbres fruitiers. Dans l'Antiochie, Bonne terre qui peut fournir les produits les plus variés.

— Techn. Entaille qu'on fait sur le canon

d'un fusil, pour indiquer une inégalité qu'il faut enlever à la meule, et qui a une élévation égale à la profondeur de l'entaille.

OUCHE, ancien petit pays de France, dans la haute Normandie. Evreux en était la capitale; il forme actuellement une partie des départements de l'Eure et de l'Orne.

OUICHE, rivière de France (Côte-d'Or). Elle naît au pied des hautes collines du bois de Loke et du bois de Pommeret, suit le chemin de fer d'Epinal au canal de Bourgogne, rencontre ce canal, puis le chemin de fer de Paris à Lyon, et se jette dans la Saône, à 2 kilom. environ de Saint-Jean-de-Loire, après un cours de 100 kilom. L'Ouche baigne Lusigny, Bligny, Thorey, Veuvey, La Bussière, Saint-Victor, Sainte-Marie, Plombières, Dijon, Longvic, Neuilly-lez-Dijon, Fauverney, Varanges, Trouan et Echenon. Ses affluents principaux sont : l'Eclis, la Vandenesse, la Gironde, le Suzon et la Nurgues.

OUCHES, village et commune de France (Loire), cant. arrond. et à 8 kilom. de Roanne, à 88 kilom. de Saint-Etienne, sur la rive gauche de la Loire; 401 hab. Restes imposants d'un château du moyen âge.

OUCHISIR, île de la Russie américaine, dans l'archipel des Couriles, entre la mer d'Okhotsk et le grand Océan boreal, par 47° 35' de latit. N. et 150° 25' de longit. E.

OUCHITZA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Podolie, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche du Dniester; 2,540 hab. Fabriques de draps.

OUCHSIT, dieu des Yakouts, peuplade de Sibérie. C'est lui qui est chargé de porter à l'Etre suprême les prières des mortels. Il prend tantôt la forme d'un oiseau, tantôt celle d'un cheval blanc.

OUCHUN, rivière de l'empire chinois (Mongolie), pays des Khalkas. Elle sort de l'extrémité septentrionale du lac Bouir-Noor et se jette dans le lac Koulou, après un cours de 102 kilom.

OUCLÉ s. f. (ou-klé). Bot. Sorte de liane épineuse du genre pisonia.

OUQUES, village et comm. de France (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arrond. et à 27 kilom. de Blois; 1,643 hab. Minéral, moulins, tanneries, teintureries; débris celtiques.

OUÛ, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement et district d'Iakoutsk. Elle descend du versant S.-E. des monts Ivanof et se jette dans la mer d'Okhotsk, après un cours de 420 kilom. Le Gallam est son affluent principal.

OUÛA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Irkoutsk. Elle descend des monts Salang, passe par Nijné-Irkoutsk et change bientôt son nom en celui de Tchouma. A l'autre rive de la Russie d'Asie, gouvernement d'Irkoutsk; elle coule à l'O. et se jette dans la Selenga, après un cours de 420 kilom. Ses principaux affluents sont le Koudoun et l'Ilika. Ville du Japon, dans l'île de Nippon, province de Moutz, ch.-l. de district, à 220 kilom. N.-N.-O. de Xenday.

OUÛAEN (Joachim), poète hollandais, né à Rynsburg, près de Rotterdam, en 1628, mort dans cette dernière ville en 1692. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rotterdam, où il établit une briquetterie. Dans ses loisirs, il cultivait la poésie. Ses productions, pleines de verve, joignent à la variété des tons et à la noblesse des sentiments la force de l'expression et une énergie de style qui va parfois jusqu'à la rudesse. Nous citerons de lui : *Jeanne Grey* (1648); *le Roi Conradin et le duc Frédéric* (1649); *la Proscription de la maison d'Elk*, *la Mort des frères de Witt*, tragédies; *Paraphrases du livre de Job*, *Paraphrase poétique des psaumes*, *l'Administration du règne triomphant de Jésus-Christ*, sort de messie; *Douleur pensive*, recueil d'épigrammes bibliques; *Recueil de diverses productions poétiques* (3 vol.); *Pièces fugitives*, etc.

OUÛAÏ, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Tchernigov, cercle de Borzna, entre dans le gouvernement de Poltava et se jette dans la Soula, à Isatchki, après un cours de 360 kilom. Le Isogon et le Perevad sont ses affluents les plus importants.

OUÛALEN, bourg et paroisse du royaume de Suède et Norvège, bailliage de Hedemarken (Norvège); 4,700 hab.

OUÛALLE, village de France (Seine-Inférieure), arrond. et à 17 kilom. du Havre; 317 hab. Célèbre au moyen âge par ses vins.

OUÛAN s. m. (ou-dan). Chronol. Nom du onzième mois de l'année des Arméniens, correspondant à notre mois d'août.

OUÛAN, village et comm. de France (Nièvre), cant. de Vazzy, arrond. et à 21 kilom. de Clamecy, à 49 kilom. de Nevers; 712 hab. Vestiges d'un camp romain; église en partie du XI^e siècle.

OUÛANOLLA, ville de l'Indoustan, présidence de Calcutta, province de Bengale, à 98 kilom. N.-O. de Mohorshed-Abad, sur la rive droite du Gange, par 24° 56' de latit. N. et 85° 31' 25" de longit. E. En 1741, les Anglais firent dans les environs, le camp retranché de Cossim-Aly.

OUÛATA s. m. (ou-da-ta). Une des divisions de l'armée marocaine.

OUÛE ou AOÛDH, riche province de l'Inde anglaise, autrefois un des royaumes les plus puissants de l'Indoustan, annexée aux possessions anglaises après la formidable insurrection de 1857-1858. Le nom de l'Oude, en indoustan *Audh*, *Āyodhya*, signifie parc, jardin; cette contrée est en effet une des plus fertiles et des plus pittoresques de la vallée du Gange. Les anciens poèmes indous l'appellent aussi *Kocla*. Population, 4 à 5 millions d'habitants.

L'Oude est situé entre le 23° et le 25° degré de latit. N., et entre le 77° et le 81° degré de longit. E.; il est borné au N. par le Népal, au N.-E. par le district de Goruckpore, au S.-E. par ceux d'Azimgur et de Djonpoor, au S. et au S.-O. par le Gange, qui le sépare du district d'Allahabad et du Rohildund. Sa superficie est de 23,739 milles carrés, en partie couverts d'immenses forêts, dont la plus considérable est celle de Tarac. De nombreuses rivières sillonnent l'Oude, coulant toutes du N.-O. au S.-E., c'est-à-dire de l'Himalaya au Gange, et entretenant dans cette vallée une fécondité merveilleuse; les principales sont la Rapti, la Goghra et son affluent la Chowka, la Goomtie et le Sie. L'Oude est divisé en quatre districts, les districts de Khyra, de Laknau, d'Oude et de Bareitch. La capitale, Laknau, ancienne résidence des souverains de l'Oude, est située sur la Goomtie; Oude, la seconde capitale, à 30 milles au S.-O. de Laknau, est située sur la Goghra. C'est l'antique Ayodhya, une des villes saintes de l'Inde, capitale des anciens Koclas, célébrés dans les poèmes indous; il ne lui reste plus de son ancienne splendeur que des ruines vénérables, but de pèlerinages fréquents. Les autres villes de quelque importance sont : Fyzabad, à 3 milles au-dessus de la ville d'Oude, sur la même rive méridionale de la Goghra, mais à quelque distance du fleuve; elle a été bâtie par la dernière dynastie des rois d'Oude; Bareitch, chef-lieu du district de ce nom, bâti dans le voisinage du tombeau d'un guerrier légendaire du XI^e siècle, à 30 milles au N.-E. de Laknau, entre la Goghra et la Rapti; Khyrabad, au N. de Laknau, célèbre par les magnifiques monuments, palais, mosquées, tombeaux qu'il renferme; Shangkunge, ville moderne, au S.-E. de Fyzabad, défendue par une épaisse muraille et peuplée surtout de négociants, qui y trouvaient une certaine sécurité; Sultampore; Morowa; Huttee-Hurun, où l'on conserve encore des traditions légendaires remontant à Rama, Karoree, Mahomdee, résidence d'été des souverains de l'Oude; Socknapore et Gohrnath.

Le sol, plan et sans accidents le long du Gange, dans toute la partie méridionale, s'élève progressivement vers le N. et devient montagneux sur la frontière qui confine au Népal. Là est située la forêt de Tarac, dont la superficie est de 4,000 à 5,000 milles carrés; le climat, dans cette région marécageuse, est excessivement malsain; les défilés impénétrables de la forêt servent de retraite à tout ce qui est en révolte contre la loi. Cependant des ruines considérables de villes et de forteresses attestent que ce pays, changé en désert insalubre sous les dynasties mongoles, a jouti autrefois d'une civilisation avancée. La vallée du Gange est au contraire on ne peut plus saine et fertile; la flore en est d'une extrême variété et d'une beauté incomparable. Mais telle était l'incurie de l'administration indoue, que ces pays, les plus riches du monde, étaient ravagés par des effroyables famines. A l'heure actuelle, quelques villes florissantes, on n'y voit que quelques pauvres villages, aux maisons bâties en argile. La population, en grande partie agricole et très-industrieuse, rançonnée par les zemindars ou grands propriétaires féodaux, était décimée par la misère.

— *Histoire.* L'Oude est considéré dans les légendes indoues comme le premier berceau de la race aryenne; ce fut un des premiers territoires que peupla cette race en descendant des plateaux de l'Indus et après avoir traversé le Penjab. Telle est du moins l'opinion de Pictet et de Lassen. La population de l'Oude compte encore un grand nombre d'individus, de la caste des Radjpoutes, qui prétendent descendre de ces Aryas primitifs, ont en profonde horreur tout mélange de sang étranger et forment une classe militaire d'une grande vigueur, dans laquelle l'Angleterre recrute ses plus solidaires cipayes. S'il faut s'en rapporter aux traditions conservées dans les grands poèmes indous, le *Ramayana* et le *Mahabharata*, l'établissement des Aryas dans l'Oude remonte très-bien au delà des époques appelées historiques par les nations occidentales; elles fixent en effet la fondation de la capitale de l'Oude, l'ancienne Ayodhya, à l'an 2163101 av. J.-C. La plus ancienne dynastie de l'Oude, appelée dynastie solaire, et dont prétendent descendre les Radjpoutes, a été chassée dans le *Mahabharata*, qui retrace ses luttes avec la dynastie lunaire, ramené sorti du même tronc aryen et qui s'était fixée au confluent du Gange et de la Jumna, à peu près en même temps que la dynastie solaire se fixait à Ayodhya. Sans ajouter la moindre foi à ces dynasties fabuleuses, disons que les Puranas comptent, du premier roi d'Ayodhya, Ikshvaku, à Rama,

une suite de soixante-deux rois, et la *Ramayana* trente rois seulement. Rama, fils de Dacaratra, septième incarnation de Vishnou, aurait régné en l'an 867101 av. J.-C. Les érudits pensent toutefois que ce prince n'est pas entièrement imaginaire, qu'on en a seulement reculé l'antiquité, qu'il a dû vivre vers le x^e siècle av. J.-C. et que la grande guerre chantée dans le poème qui lui est consacré a conservé, sous ses puériles et extravagantes divagations, le souvenir réel d'une expédition tentée par ce prince dans le sud de l'Inde. La guerre des Kourous et des Pandous, chantée par le *Mahabharata*, retracé la chute de l'antique dynastie d'Ayodhya, renversée par la dynastie rivale fixée à Allahabad, et se rapporterait au x^e siècle. L'Oude ou royaume des Kogalas fut alors, et pendant une longue suite de siècles, tributaire de ses puissants voisins, les souverains du Magadha et du Doab. Lors de l'expédition d'Alexandre, le roi régnant avait nom Tchandragnapti (le Xandranos ou Sandracottus des Grecs), dont le petit-fils Apoka régna sur l'Inde presque entière de 263 à 232 av. J.-C. Pendant toute la période qui correspond au développement du bouddhisme (v^e siècle av. J.-C. — v^e siècle de l'ère moderne), l'Oude n'eut pas d'existence indépendante; cependant cette contrée fut avec le Magadha le centre principal de la religion nouvelle; le bouddha Çakya-Mouni était réputé descendre du fabuleux roi solitaire Ikshvaku. Un prêtre bouddhiste, Fa-Hien, qui visita l'Oude au vi^e siècle de l'ère moderne (319-414), dépeint cette contrée comme tranquille et prospère sous la domination du roi Chandragupta-Vickrama, souverain du Magadha, de l'Oude et du Népal; il y trouva une administration peu compliquée, une population tout agricole recevant de l'Etat ses semences moyennant l'impôt du sixième des récoltes et exonérée des corvées, une armée entretenue à l'aide d'engagements volontaires, et les fonctionnaires recevant des terres labourables à titre de traitement. Ces traits épars révèlent un état de civilisation bien supérieur à celui de l'Europe à la même époque. (Barthélémy Saint-Hilaire, *Journal des savants*, 1857.) Un autre pèlerin, bouddhiste chinois également, Huen-Thsang, visita le royaume d'Ayodhya deux siècles plus tard (629-645); il s'est surtout préoccupé de la situation religieuse, et il y a compté une centaine de monastères bouddhiques, occupés par plus de 30,000 religieux. L'Oude ne tomba qu'au x^e siècle sous la domination musulmane, qui avait déjà franchi l'Indus au vi^e siècle et qui, au ix^e, était maîtresse de toute la partie méridionale de la péninsule. L'Oude fut le théâtre des dernières luttes, et les Arabes durent faire le siège de Bâdy, ville située au confluent de trois rivières, à l'est du Gange, et dont l'emplacement devait être voisin de la moderne Laknau. De 1171 à la fin du xiv^e siècle, l'Oude eut un gouverneur placé sous la dépendance du subhadar du Bengale. Au xiv^e siècle, une nouvelle invasion, celle des Mongols, succéda à celle des Arabes et les gouverneurs des provinces en profitèrent pour se rendre indépendants; l'un d'eux, Khajaja-Jehan, prit le titre de souverain du Canoge, de l'Oude et de Djonpour; il fut le chef d'une petite dynastie qui s'éteignit en 1413 avec Nassir-ud-Dowlah (1756-1775); les princes de cette dynastie qui succéda à celle-ci l'exercèrent l'autorité qu'au nom des souverains mongols de Delhi; après que Baber eut assis sa puissance à Delhi d'une manière incontestable (1525), l'Oude ne fut plus gouverné que par de simples subhadars. Sous Aureng-Zeyb, époque à laquelle l'empire mongol atteignit ses plus vastes dimensions, l'Oude resta au district de Bénarès formait un des principaux gouvernements de l'empire. Laknau en était la capitale politique et commençait à prendre une certaine importance. En 1739 apparut le chef de la famille qui gouverna l'Oude pendant plus d'un siècle et qui n'a été renversée qu'en 1855 par l'Angleterre. Un marchand du Khorassan, Saadut-Khan, appelé aussi Meer-Mohammed, et qui passait pour descendre du Prophète par les femmes, en obtint la vice-royauté. Il eut pour successeurs son neveu, Süffier-Jung (1739-1759), puis Nassir-ud-Dowlah (1756-1775), sous lequel l'Oude fut pour la première fois mis en contact avec ses futurs maîtres, les Anglais, en s'immiscant dans les affaires du Bengale. Les troupes de Sujah furent défaites à la bataille de Buxar (1764), Laknau fut pris par les troupes de la compagnie des Indes, le vice-roi fut obligé de se livrer et lord Clive voulait immédiatement annexer l'Oude. Il en fut empêché par la cour des directeurs et conclut la convention d'Allahabad (août 1765), qui laissait ses Etats à Sujah, moyennant une rançon de 12,500,000 francs. Sous son successeur, Asoph-ud-Dowlah (1775-1797), la Compagnie exigea qu'une brigade anglaise résidât dans l'Oude, entretenue aux frais du vice-roi, et rendit annuel le tribut de 12,500,000 francs. Cette situation, qui constituait une véritable suzeraineté, se continua en s'aggravant toujours sous Vizir-Ali (1797-1798) et Saadut-Ali (1798-1814); ce dernier payait à la Compagnie une rançon de 38 millions par an. Toute époque dépendant l'habileté de son prince comme administrateur, quoiqu'elle documents anglais en aient fait un ivrogne hétébété, qu'à sa mort il laissait un trésor de 14,000,000 de livres sterling, et que l'Oude avait un revenu liquide de 2 millions de livres,

le tribut anglais payé. La population était alors, selon Sleeman et Heber, d'environ 6 millions d'habitants; le vice-roi ou nabab d'Oude était beaucoup plus riche et plus puissant que l'empereur de Delhi, son suzerain purement nominal, et d'accord avec le gouverneur général, lord Minto, le fils de Saadut-Ali, Ghaziz-ud-din (1814-1827), prit le titre de roi d'Oude en 1819. La Compagnie des Indes se fit puyer son assentiment en acceptant un prêt de 50 millions de francs et en stipulant la cession de territoires situés le long du Gange entre Allahabad et Bénarès. Le roi d'Oude offrit une somptueuse hospitalité aux deux gouverneurs généraux, lord Hastings et lord Amherst, qui vinrent le visiter en 1818 et en 1824. Son fils, Nussir-ud-din (1827-1837), entretint avec la Compagnie les mêmes relations, fort coûteuses, de bonne amitié. C'était un de ces maniaques débauchés et féroces comme en produisent les royautés absolues de l'Orient. Il était gouverné par un ignoble aventurier anglais, son barbier, et ses folies, les sanglantes intrigues de palais ou plutôt de sérail qui marquèrent la fin de son règne décidèrent le gouverneur, lord Bentinck, à intervenir plus activement. Nussir-ud-din ayant dévoué la paternité de Moanjan, son fils légitime, pour proclamer héritier présomptif un enfant qu'il avait eu d'une concubine, lord Bentinck profita de ces discordes pour ne vouloir reconnaître ni l'un ni l'autre et adjuger la souveraineté à un vieil oncle de Nussir-ud-din, gagné d'avance aux Anglais, Nussir-ud-Dowlah, qui fut déclaré roi d'Oude sous le nom de Mohammed-Ali-Shah (1837-1842). Son fils, Sarja-Jah-Amjad-Ali-Shah (1842-1847), et son petit-fils, Waqid-Ali-Shah (1847-1856), lui succédèrent paisiblement, sous la haute protection de la Compagnie; depuis un demi-siècle, le résident anglais était le véritable roi d'Oude et ne laissait au souverain que l'ombre du pouvoir en fermant les yeux sur les exactions monstrueuses auxquelles le réduisait l'avidité toujours croissante de la Compagnie, et qui ne pouvaient que lui aliéner l'affection de ses sujets le jour où l'Angleterre voudrait enfin étendre la main sur ses Etats.

Enfin, en 1856, la Compagnie, bien éloignée de prévoir la terrible insurrection qui devait éclater l'année suivante, crut l'heure arrivée de satisfaire son ardent convoitise. Après avoir réclaté à plusieurs reprises des modifications dans la gestion des finances et dans l'administration générale du royaume, elle leva le masque et déclara à Waqid-Ali qu'il était incapable d'exercer le pouvoir. En conséquence elle lui fit soumettre un projet d'abdication, lui promettant en échange de sa signature une pension considérable. Si faible qu'il fut, Waqid refusa; un corps d'occupation était en marche sur Laknau et le résident lui fit entendre qu'il allait être détroné de force; mieux valait accepter la pension qui, plus tard, lui serait refusée. Waqid, après quelques jours de cruelle incertitude, prit le parti de se rendre à Calcutta plaider sa cause devant le gouverneur général. Il ne put rien obtenir et, pendant qu'il sollicitait, l'insurrection de 1857 éclata; une pension lui fut allouée comme par grâce et il mourut de chagrin. Sa veuve, la Begum, se rendit en Angleterre, entreprit contre la Compagnie des Indes un procès qui fut retenu, et sa cause fut portée, par voie de pétition, devant le Parlement. Cette spoliation inouïe suscita de vives récriminations à la Chambre des communes, mais ce fut tout; elle était consommée et rangée dans le nombre des faits accomplis sur lesquels il n'y a pas à revenir. La Begum vint terminer ses jours en France et mourut à Paris en 1858; elle est enterrée au Père-Lachaise.

Pendant l'insurrection de 1857, l'Oude fut le théâtre d'opérations militaires importantes, concentrées presque toutes autour de sa capitale. V. LAKNAU (siège de).

OUDEADARGAM, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Salem et Bahramal, à 60 kilom. S.-E. de Bangalore, au pied des Ghâtes.

OUDEAU (Joseph), prédicateur et jésuite français, né à Gray (Franche-Comté) en 1607, mort à Besançon en 1668. Il s'adonna à l'enseignement, puis à la prédication, et s'attacha à faire disparaître de l'éloquence de la chaire le mauvais goût et les trivialités qu'avait mis à la mode les Menot et les Maillard. On a de lui : *Panegyriques des instituteurs d'Orléans* (Paris, 1664, in-8); *Des peines infligées par Dieu à l'homme pécheur* (Lyon, 1665, in-8), recueil de sermons; *Panegyriques de la sainte Vierge* (Lyon, 1665, in-8).

OUDEGHIST (Pierre d'), historien, jurisculte, né à Lille dans le xvi^e siècle, mort à Madrid vers 1572. Il fut lieutenant du bailli de Tournay, se rendit en mission à Madrid et composa les *Chroniques et Annales de Flandre* de 620 à 1476 (Anvers, 1571).

OUDEM, ville d'Arabie, dans le Yémen, à 48 kilom. N.-O. de Taas; 2,000 hab. On récolte, dans les environs, un excellent café.

OUDENAERDE (Robert VAN), peintre et graveur flamand, né à Gand en 1663, mort dans la même ville en 1743. Élève de P. van Cuyck, puis de Van Cleef d'Anvers, il quitta cette ville en 1685, se rendit à Rome, où il étudia sous Carlo Maratte et apprit en même temps la gravure à l'eau-forte. Ayant un jour

exposé une assez mauvaise gravure du *Marriage de la sainte Vierge*, que Maratte peignit encore, celui-ci, furieux, chassa de son atelier un élève pour qui il avait montré jusqu'alors une grande prédilection. Mais Oudenarde montra un tel repentir de son étourderie, que le peintre italien consentit à le recevoir de nouveau chez lui et lui conseilla de cultiver en même temps la peinture et la gravure, en l'engageant, toutefois, à exposer désormais en public « des gravures et non des agrandissements ». Oudenarde resta quinze ans chez Maratte. C'est à partir de ce moment que Oudenarde reproduisit tous les tableaux de Maratte. Ces eaux-fortes s'exécutaient dans l'atelier du maître, sous sa direction et sous ses yeux. Aussi ont-elles toutes une grande valeur. Déjà Robert était célèbre parmi les aqua-fortistes du temps, quand l'évêque de Verone, cardinal Barbarigo, le fit venir près de lui, pour composer et graver tous les dessins d'un grand ouvrage héréditaire que le prélat avait rédigé sur sa famille. Ce travail, d'une vanité prodigieuse, mais fort curieux d'ailleurs, coûta à l'artiste quinze années de soins, durant lesquelles il ne quitta point l'évêque dont il s'était fait l'ami. Comme Oudenarde était un excellent poète latin, il composa en même temps les vers servant de texte à ce recueil, qu'il mit vingt-deux ans à composer, qui contiennent 175 planches et qui parut après la mort de l'artiste sous le titre de *Namini aeternum illudrum ex Pente Barbariga* (Padoue, 1768, in-fol.). L'artiste flamand fut alors nommé membre des principales académies d'Italie, et le cardinal Barbarigo, qui tenait à le garder auprès de lui, l'engagea à entrer dans les ordres. Oudenarde y consentit, mais voulut revoir sa ville natale, d'où il était absent depuis trente-sept ans. Il retourna donc à Gand et se disposait à revenir en Italie lorsqu'il apprit la mort du cardinal. Cette nouvelle le décida à se fixer dans sa ville natale, où il avait trouvé, d'ailleurs, de nombreux travaux qu'il se mit en devoir d'exécuter. Citons, parmi les meilleurs : *Jésus au milieu des docteurs*, dans l'église des Béguines; *Sainte Catherine conduite devant les idoles*, à Saint-Jacques, et, dans la chapelle de la Confrérie des bouchers, une immense toile où sont peints grands comme nature les *Chefs de la confrérie*. Ce tableau-portrait rappelle beaucoup les *Écoliers de Paris* de Philippe de Champaigne. Mais la plus remarquable des créations de cette époque, celle qui donne du talent d'Oudenarde l'idée la plus complète et la plus haute, c'est *Saint Pierre apparaissant aux chartroux pour les empêcher de quitter le cloître*. Il y a, dans cette peinture magistrale, du Rembrandt et du Veronèse. Des gravures nombreuses l'ont popularisée. Les *Moines de Baudelos*, dans l'abbaye du même nom, sont des portraits grands comme nature, d'un caractère puissant, et très-larges d'exécution. Comme graveur, Oudenarde a laissé de magnifiques planches, parmi lesquelles nous citerons les vingt-deux pièces qu'il grava d'après Charles Maratte et le recueil dont nous avons parlé plus haut.

OUDENAERDE s. f. (ou-de-nar-de). Sorte de tapisserie qu'on fabriquait autrefois à Oudenarde.

OUDENAERDE ou **AUDENARDE**, ville forte de Belgique (Flandre orientale), chef-lieu d'arrondissement, sur l'Escaut, à 29 kilom. S.-O. de Gand; 7,000 hab. Tribunal de tre instance; collège; académie de dessin, école professionnelle gratuite; hôpital; fabriques de toiles, de tissus de coton et de laine, de rubans, de savon, de gants, de tapis jadis très-renommés, etc. Cette ville est située dans une belle vallée. Le plus remarquable de ses monuments est l'hôtel de ville, d'architecture gothique, un des plus beaux en son genre que possède la Belgique. Cet édifice, bâti par Henri van Peele, de 1527 à 1530, est de petite dimension, et il a la forme d'un trapeze, isolé de trois de ses côtés. Sa façade, richement ornée, a une longueur de 25 mètres et sa partie postérieure est occupée par une salle de spectacle. A l'intérieur, on remarque la salle des échevins, où se trouve une belle cheminée et dont l'entrée est décorée de sculptures en bois exécutées par Paul van der Scheiden en 1531. Parmi les autres monuments, nous citerons l'église de Sainte-Walburgue et l'Académie de dessin, dont la façade est curieuse. Dans l'endroit appelé Het Sackken se trouvent les débris d'un ancien édifice qui passe pour avoir été un bureau de douane du temps des Romains. Les fortifications de la ville, son enceinte, ses tours et ses ponts furent bâtis par Philippe d'Alsace, qui lui donna de grands privilèges. En 1272, Oudenarde obtint une charte communale. Ce fut sous les murs de cette ville que fut livré, le 11 juillet 1708, la bataille dite d'Oudenarde, dans laquelle les Français, sous les ordres du maréchal de Vendôme et du duc de Bourgogne, furent battus par le prince Eugène. En 1745, cette place fut prise et démantelée par les Français.

OUDENBOSCH, bourg de Hollande, Brabant septentrional, arrondissement de Breda; 2,585 hab.

OUDENDORP (François DE), philologue hollandais, né à Leyde en 1696, mort dans la même ville en 1761. Il fut successivement professeur à Leyde, recteur de l'école de Nimègue (1734) et de celle de Harlem, professeur d'éloquence et d'histoire à Leyde (1740).

C'était un philologue instruit, à qui l'on dût diverses dissertations, notamment *Oratio de literariis C. Julii Caesaris studiis* (Leyde, 1740, in-4), et de bonnes éditions de la *Pharsale* de Lucain (1728); des *Commentaires de César* (1737), de *Suétone* (1751), etc.

OUDEHOVEN (Jacques VAN), écrivain hollandais, né à Bois-le-Duc, mort après 1682. Il fut ministre protestant à Nieuwekerkland et se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire et des antiquités de sa patrie. Parmi ses ouvrages, écrits en hollandais, nous citerons : *Description de la ville et du pays de Heusden* (Amsterdam, 1651); *L'Ancien et le nouveau Dordrecht* (Amsterdam, 1660); *Sylva Ducis aucta et renovata ou Description nouvelle et considérablement augmentée de la ville de Bois-le-Duc* (Bois-le-Duc, 1670, in-4); *Antiquitates Cimbricæ renovatæ* (1682).

OUDET (Jacques-Joseph), officier français, né à Maynal en 1773, mort en 1809. Il se distinguait dans les armées de la République, devint rapidement lieutenant-colonel, se prononça contre le coup d'Etat du 18 brumaire et fut alors relégué à Besançon par Bonaparte. Chaud républicain, il s'affilia à la société des philadelphes, composée d'ennemis du pouvoir dictatorial, et se trouva compromis lors du procès de Moreau. Il avait depuis deux ans repris du service actif, lorsqu'il tomba mortellement blessé sur le champ de bataille de Wagram (7 juillet 1809) et mourut deux jours après.

Ces renseignements précis, empruntés à la *Biographie Didot*, pourraient faire croire à l'existence réelle de ce personnage et peut-être, en effet, a-t-il existé un colonel Oudet, mort à Wagram. Mais, d'autre part, la même *Biographie* nous apprend, dans la notice consacrée à Ch. Nodier, que ce colonel Oudet, « personnage mystérieux, disparut mystérieusement en 1809, assassiné probablement par l'ordre de Napoléon; » qu'après lui ce fut le général Malet qui devint le chef des philadelphes, et que la conspiration militaire de Malet fut la suite des projets longuement médités par le colonel. Tous ces renseignements, puisés dans les écrits de Nodier et principalement dans son *Histoire des sociétés secrètes*, sont sujets à caution. Si le personnage du colonel Oudet n'est pas entièrement imaginaire, le rôle occulte qu'il lui fait jouer, à la tête de la société des philadelphes, est certainement une fiction.

OUDET (Jean-Victor), chirurgien-dentiste français, né vers 1787, mort vers 1864. Il se fit recevoir docteur en médecine à Paris en 1813, fut nommé, en 1823, membre de l'Académie de médecine et regut de Louis-Philippe le titre de dentiste du roi. M. Oudet s'est consacré à l'étude des maladies dentaires. Outre des articles publiés dans le *Dictionnaire de médecine* et divers autres recueils, on lui doit : *Expériences sur l'accroissement continu et la reproduction des dents chez les lapins* (1824); *Considérations sur la nature des dents et leurs maladies* (1826); *De l'emploi de l'électrisation pour l'extraction des dents* (1849); *De l'accroissement continu des incisives chez les rongeurs* (1850); *Odontogénie* (1855); *Recherches anatomiques, physiologiques et microscopiques sur les dents et sur leurs maladies* (1862, in-8), etc.

OUDEUIL, village et comm. de France (Oise), cant. de Marsoille-le-Petit, arrond. et à 16 kilom. de Beauvais; 258 hab. Débris gallo-romains; ruines d'un château bâti sous le règne de Philippe-Auguste; église en partie du x^e siècle.

OUDEWATER, ville fortifiée de Hollande, (Hollande méridionale), arrond. de Gorkum, sur la rive gauche de l'Yssel, par 52° 1' 23" de latit. N. et 2° 39' 34" de longit. E.; 1,900 hab. Corderies, chanvre, fromagerie; patrie de Jacob Arminius, fondateur de la secte des jacobites. En 1575, les Espagnols la réduisirent en cendres et en massacrèrent les habitants.

OUDEZEELE, village et comm. de France (Nord), cant. de Steenvoorde, arrond. et à 16 kilom. d'Hazebrœuck, à 65 kilom. de Lille; 935 hab. Brasseries, moulins à farine, tissage de la toile. L'église, rebâtie à la fin du siècle dernier, est ornée de beaux vitraux.

ODGERRYDROUG, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Carnate, à 72 kilom. de Nellore.

ODI, ville de l'Afrique centrale (Soudan), à 130 kilom. N.-N.-O. de Kouka et à 1 kilom. de la rive occidentale du lac Tchad, résidence d'un gouverneur. Il s'y tient un marché assez important.

ODIN (César), interprète de Henri IV pour les langues étrangères, fils d'un grand prévôt du Bassigny, mort en 1625. Il a traduit, l'un des premiers, *Don Quichotte* en français et vulgarisé chez nous l'espagnol et l'italien par la publication de dictionnaires de ces idiomes. — Son fils, Antoine ODIN, mort en 1653, lui succéda comme interprète, donna des leçons d'italien à Louis XIV, et publia aussi de bons ouvrages sur les langues italienne et espagnole. Nous citerons de lui : *Itinerario itinerario et francesco ou Dictionnaire italien et français* (Paris, 1640, 2 vol. in-49); *Grammaire française rapportée au langage du temps* (Paris, 1633); *Trésor des langues espagnole et française* (Paris, 1645); *Curiosités françaises ou Recueil de plusieurs bel-*

les propriétés, avec une infinité de proverbes et de qualibets (Rouen, 1649, in-80).

OUDIN (Casimir), érudit français, né à Mézières-sur-Meuse en 1638, mort à Leyde en 1717. Il entra dans l'ordre des prémonstrés, s'occupa principalement d'étudier l'histoire ecclésiastique, puis devint successivement professeur de théologie à l'abbaye de Moreau (1669), grand prieur de ce monastère (1670), curé d'Épinay, dans le diocèse de Rouen. Oudin se trouvait à l'abbaye de Bucilly, en Picardie (1678), lorsque Louis XIV visita ce lieu en se rendant en Flandre. Ce fut lui qui fut chargé de complimenter le roi, et il s'acquitta de cette mission de la façon la plus heureuse. Par la suite (1681), il visita toutes les maisons que son ordre possédait en France et dans les Pays-Bas pour en compiler les bibliothèques, puis se rendit à Paris (1683), et entra en relation avec les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui mirent à sa disposition leurs matériaux historiques. Ses supérieurs ayant appris qu'il s'était lié avec le fameux ministre protestant Jurieu en conquérant de l'ombre et l'envoyèrent à l'abbaye de Bessons, près de Beauvais, où il fut astreint à toute la sévérité de la règle monastique et à de dures pénitences. Indigné de ce traitement, il s'échappa de son couvent (1692), se rendit en Hollande, abjura le catholicisme, se fit calviniste et fut nommé sous-bibliothécaire de l'université de Leyde, où il termina sa vie et mérita l'estime générale par son savoir et par la pureté de ses mœurs. Oudin était très-instruit et très-labourieux. On lui doit de savants ouvrages de critique littéraire et de bibliographie, parmi lesquels nous citerons : *Supplementum de scriptoribus vel de scriptis ecclesiasticis a Bellarmino omissis* (Paris, 1686, in-8°); *Veterum aliquot Gallis et Belgii scriptorum opuscula sacra nunquam edita* (Paris, 1692); *Trias dissertationum criticarum* (Leyde, 1717, in-8°); *De scriptoribus Ecclesiasticis antiquis* (Leipzig, 1722, 3 vol. in-fol.), son ouvrage capital, dans lequel il s'est attaché à corriger les erreurs et les omissions de Bellarmin, Possidius, Labbe, Cave, Dupin, etc., et qui, malgré ses imperfections, est utile et recherché.

OUDIN (François), jésuite, poète latin, né à Vignori, près de Langres, en 1673, mort à Dijon en 1758. Il adonna à l'enseignement, apprit plusieurs langues vivantes et acquit une vaste érudition. Il a composé en latin de nouvelles hymnes pour l'église d'Autun (1719), des poèmes, des panégyriques, des distiques, moraux, et publiés, en 1749, 3 vol. in-12, sous le nom de *D. Olivet*, les *Poemata didascalica*, qui renferment plusieurs pièces de lui. Chargé par ses supérieurs de continuer la *Bibliothèque latine des écrivains de la Société de Jésus*, il en publia 1,928 articles, 700 autres notices qu'il fit aussi n'ont pu voir le jour de son vivant.

OUDINÉ (Eugène-André), sculpteur et graveur, né à Paris en 1810. D'abord élève de Galle, puis d'Ingres et de Petitot, il remporta le grand prix de gravure en médailles en 1831. En 1837, il envoya de Rome à l'Exposition des beaux-arts le *Gladiateur blessé*, statue superbe, qui fit sensation et lui valut une seconde médaille. De retour en France, M. Oudiné épousa la petite-fille de son ancien maître Galle, puis fut attaché comme graveur, d'abord à l'Imprimerie, puis à la Monnaie de Paris. Tout en exécutant des statues, des bustes, des médaillons, il fit des gravures en médailles, dans lesquelles il montra un talent hors ligne et qui lui ont valu une réputation européenne. Parmi ses sculptures, nous mentionnerons : la *Vierge et l'Enfant Jésus*, groupe, et le *Général Espagne*, statue en marbre pour l'hôtel des Invalides (1842); la *Charité* (1843), au musée du Puy-en-Velay; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, statue en pierre, pour l'église Saint-Gervais (1845); la *Reine Berthe*, pour le jardin du palais du Luxembourg, et *Psyché*, en marbre, au musée du Havre (1848); la *Vierge et l'Enfant Jésus*, groupe en marbre, pour l'église de Tournemire; *Beethova*, statue pour la cour du Louvre; *Ave Maria*, bas-relief en marbre (1859); *Gladiateur*, en marbre (1859); la *Vierge et l'Enfant Jésus*, pour l'église Saint-Ambroise; le *Bonheur vrai*, groupe (1868); la *Vierge et Jésus*, pour l'église Saint-Eustache (1873). Outre ces œuvres, qui ont paru aux expositions, M. Oudiné a exécuté : le *Roi Louis VIII*, pour le musée de Versailles; les *Quatre Évangélistes*, pour l'église Saint-Gervais (1845); la *Loi*, la *Sécurité* et la *Justice*, à l'hôtel du Timbre; le *Baptême de Clovis* et le *Martyre de sainte Valère*, sur les portes latérales de l'église de Sainte-Clotilde (1853); *Buffon*, pour le nouveau Louvre (1855); *Saint Landry*, pour la tour Saint-Germain-Auxerrois (1861); *Daphnis et Hébé*, statue pour le palais des Tuileries (1866), etc. M. Oudiné a produit un grand nombre de bustes, dont les plus remarquables sont ceux de *Raphaël*, de *Massaciotti*, de *Galle*, de *Thomas* (1841); du *Duc de Richelieu*, de *Boissieu*; de *Pérogé*; d'*Hipp. Flandrin*, de *Pillaut* (1866); du *Docteur Fizeau* (1867), etc. Parmi ses nombreux médaillons, nous citerons ceux de *Lacaze-Laplagne*, de *Galle*, de *Vulcan* avec ses attributs (1845); d'*Horace Vernet*, du *Maréchal Bugeaud* (1848); de *la Loi*, de *la Sécurité*, de *la Justice* (1850); du *Prince Napoléon*, de *Gatteaux*, de *De lafontaine*, d'*Oudiné* fils (1861); douze médaillons représentant les *poètes illustres* de l'an-

tiquité (1866); des médaillons d'*Ingres* (1868); du *Général Poncelet*, de *Mathieu* de l'Institut (1869); de *Mignet* (1872), etc. Dans toutes ces œuvres, on trouve un grand style, un sentiment profond de la beauté antique. Ses bustes, même avec le costume moderne, semblent appartenir au temps de Périclès. Dans ses statues, les têtes sont toujours excellentes, bien qu'elles aient un peu de roideur. Mais les quelques défauts de détail qu'on trouve dans les sculptures de M. Oudiné disparaissent entièrement dans ses médaillons. Dans ce genre de productions, l'artiste est un maître sans rival. On y trouve une pureté de ligne, une fermeté de relief, une science de la forme et de l'arrangement et un caractère de grandeur tout particuliers. Ses types des monnaies de la République en 1848 sont surtout d'une grande beauté et resteront comme des modèles du genre.

Parmi les médailles les plus remarquables de M. Oudiné, nous citerons : l'*Amnistie*; les deux médailles à la mémoire du *Duc d'Orléans*; les médailles de la *Colonne de Boulogne*, du *Général Boinod*, du *Contre-amiral Dumont d'Urville*; la médaille représentant *Cérès* (1845); celles de *Berthollet*, de la *Société des architectes* (1848); la médaille commémorative de l'*Établissement de la République* (1850); la médaille commémorative du *Deux Décembre* 1851; *Cérès* (1852); la médaille commémorative de l'*Inauguration du tombeau de Napoléon Ier* (1853); l'*Exposition universelle* (1855); l'*Apothéose de Napoléon Ier*; la *Bataille d'Inkermann*; le *Tombeau de Napoléon Ier* aux *Invalides*; la *Société humaine* et de *naufraques* (1857); la médaille commémorative de l'*Avènement de Napoléon III*; la médaille de la *Compagnie l'Universelle*; la médaille de la *Cathédrale de Marseille* (1859); la médaille commémorative de l'*Annexion de la Savoie à la France*; la médaille du *Corps municipal de la ville de Paris*; la médaille commémorative du *Voyage de Leurs Majestés à Reims*; la médaille d'honneur pour le *Ministère de l'Agriculture* (1861); la médaille commémorative des *Préliminaires de la paix de Villafranca* (1863); la médaille commémorative de l'*Apothéose de Napoléon Ier*, d'après le plafond d'*Ingres* (1870); la *Bienfaisance* (1873), etc. M. Oudiné a remporté, soit pour la sculpture, soit pour la gravure en médailles, des médailles de 2^e classe en 1837, 1848 et 1855, de 1^{re} classe en 1839, 1843 et 1855; enfin, il a obtenu la croix de la Légion d'honneur en 1857.

OUDINET (Marc-Antoine), numismate français, né à Reims en 1643, mort dans cette ville en 1712. Il fit ses études chez les jésuites de Reims, où il brilla par une mémoire exceptionnelle, puis étudia le droit à Paris et vint exercer la profession d'avocat au barreau de sa ville natale. Oudinot était devenu professeur à l'université de Reims lorsque son parent Rainssant, garde des médailles du roi, l'appela auprès de lui pour rédiger un catalogue de numismatique et lui laissa sa place en mourant (1689). En 1701, l'Académie des inscriptions le nomma membre associé. On a de lui des mémoires et des dissertations, insérés dans le recueil de cette Académie.

OUDINOT (Nicolas-Charles, duc de Reggio), maréchal et pair de France, né à Bar-le-Duc en 1767, mort à Paris en 1847. Fils d'un commerçant, il renonça à suivre la carrière du commerce pour entrer à dix-sept ans dans le régiment de Médoo-infanterie. Toutefois, cédant aux instances paternelles, il quitta le service en 1787 et revint à Bar-le-Duc. La Révolution le transforma en soldat, et il trouva en lui un chaleureux partisan et lui fournit l'occasion de rentrer dans l'armée. Le sang-froid et le courage dont il avait fait preuve en 1790, pour calmer une émeute populaire, lui valut d'être nommé, en 1791, chef du 3^e bataillon de volontaires de la Meuse, puis lieutenant-colonel. A ce titre, il défendit le château de Bitche, attaqué par les Prussiens, les força à battre en retraite et leur fit 700 prisonniers. Peu après ce fait d'armes, il était nommé colonel ou chef de la 4^e brigade de ligne (1793). Placé sous les ordres du général Ambert, il se trouvait dans un poste avancé à Morlaix lorsque, le 23 mai 1794, il soutint, pendant huit heures, le choc de 10,000 Prussiens et parvint à se dégager d'une charge à la baïonnette. Cette action d'éclat lui valut le grade de lieutenant-colonel (2 juin 1794). Oudinot marcha alors sur Treves, dont il s'empara et où il entra dans la cassée (6 août). Ayant rejoint l'armée de Rhin-et-Moselle, il reçut cinq blessures dans le combat de Neckerau (18 octobre) et tomba au pouvoir de l'ennemi, qui le rendit à la liberté à la suite d'un échange en janvier 1796. Placé alors sous les ordres de Moreau, Oudinot fit les campagnes de Souabe et de Bavière, et reçut de nouvelles blessures au combat de Neubourg (1796). En 1799, il fit partie de l'armée d'Helvétie, devint alors général de division; se distingua particulièrement à la bataille de Zurich, passa ensuite en Italie avec Masséna, assista au siège de Gènes (1800) et se signala à la bataille de Mincio, dont il fut chargé de rapporter les trophées à Paris. Il reçut, en cette circonstance, un sabre d'honneur et un canon qui, avait pris. Nommé successivement inspecteur général, commandant d'une division du camp de Bruges (1803), il reçut, en 1805, la grand-croix de la Légion d'honneur. Dans la cam-

pagne de 1805, à la tête de 10,000 grenadiers, qui prirent bientôt le nom de *général Oudinot*, il remporta la victoire de Wertingen, entra le premier dans Vienne et contribua au succès de la bataille d'Austerlitz. Il prit, cette même année, possession de Neufchâtel et entra à Berlin après la bataille d'Iéna. Oudinot gagna la bataille d'Ostrolenka en 1807, contraignit Friedland, le titre de comte (4 juin), puis, en 1808, gouverneur d'Erfurt. Ce fut pendant l'entrevue qui eut lieu dans cette ville entre le czar Alexandre et Napoléon que ce dernier, présentant Oudinot au czar, l'appela le *Bayard* de l'armée. Pendant la campagne de 1809, Oudinot continua à se distinguer à Landshut, à Ebersberg, à l'île Lobau et surtout à Wagram (6 juillet). A la suite de cette bataille, il reçut le bâton de maréchal de France, le titre de duc de Reggio (15 août) et une dotation de 100,000 fr. Après avoir opéré l'occupation de la Hollande en 1810, gouverné Berlin en 1812, il commanda le 2^e corps en Russie, battit Wittgenstein (29 juillet), fut blessé le 7 août et dut quitter son commandement, qu'il reprit à la nouvelle des premiers désastres. Dans la fatale retraite, il sauva les derniers débris de l'armée, en leur assurant, par des prodiges de valeur, le passage de la Bérzina, et reçut encore plusieurs blessures. En 1813, Oudinot figura avec gloire à la bataille de Bautzen; mais, poussant une pointe hasardeuse sur Berlin, il fut défait par Bernadotte à Gross-Beeren et contraint de se replier sur Wittgenstein. Oudinot, privé alors de son commandement, fut placé sous les ordres de Ney. Après avoir assuré la retraite sur Torgau, il se rendit à Dresde, battu, avec deux divisions de la jeune garde, le prince de Wurtemberg à Wachau, remporta, pendant la retraite de l'armée, un succès sur le général York à Freybourg, et prit part, pendant la campagne de France, aux combats de Brienne, de Bar-sur-Aube et d'Arcis-sur-Aube. Il ne déposa les armes qu'après l'abdication de Bonaparte à Fontainebleau.

Alors il se rallia à Louis XVIII, auquel il resta fidèle pendant les Cent-Jours, et qui le nomma major général de sa garde, commandant en chef de la garde nationale de Paris. Il termina sa carrière militaire dans la guerre d'Espagne de 1833, où il fut mis à la tête du 1^{er} corps. Dans cette campagne, l'expérience du duc de Reggio eut une grande part au succès. Nommé gouverneur de Madrid, il réprima les fureurs d'une populace excitée par le fanatisme religieux et politique, et mérita l'estime de tous les partis. Lorsque, au commencement de 1830, l'ambassadeur d'Autriche, le comte d'Apponyi, refusa à Berthier, à Soult, à Masséna, etc., le droit de joindre à leurs noms le titre de prince de Wagram, de ducs de Dalmatie, d'Istrie, Oudinot protesta énergiquement contre cette prétention comme injurieuse à l'honneur national et à la dignité de la France. Après la révolution de juillet 1830, il fit sa soumission au nouveau gouvernement, mais se retira à la campagne et ne vint que rarement à Paris pour les sessions de la Chambre des pairs. Néanmoins, il fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur en 1839 et gouverneur des Invalides en 1842, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. « Doué d'un physique très-agréable, dit M. Cuzon, sa physionomie ouverte et vive était en parfaite harmonie avec un esprit où la franchise savait s'allier à la finesse. Son langage était bref, lucide et parfois éclatant de saillies. Esclave du devoir, le maréchal exigeait de ses subordonnés une obéissance instantanée. S'apercevait-il que sa volonté s'était manifestée trop vivement, soudain des témoignages affectueux venaient effacer les traces d'une impatience toujours exempte d'arrogance. La fermeté, l'impétuosité même de son caractère étaient tempérées par une sensibilité innée, dont il cherchait vainement à comprimer l'essor. Ses entretiens portaient de préférence sur l'art de la guerre, art dont sa rapide pénétration devenait tous les secrets. Le sentiment qui fut le principal mobile des grandes actions d'Oudinot, c'est le patriotisme; il l'éleva à la hauteur d'un culte. » Pendant sa carrière militaire, il avait reçu trente-deux blessures sur les champs de bataille. Le maréchal avait épousé Mlle Derlin et, en secondes noces, Mlle de Coucy, dame d'honneur de la duchesse de Berry. De ces deux mariages, il avait eu onze enfants, dont quatre fils, qui ont tous suivi la carrière des armes. La ville de Bar-le-Duc lui a élevé, en 1830, une statue, due au sculpteur Debay. L'année suivante, la rue Plumet, à Paris, a pris le nom d'Oudinot.

OUDINOT (Nicolas-Charles-Victor), duc de Reggio, général français, fils du précédent, né en 1791, mort en 1863. Il entra dans les pages de Napoléon, qu'il suivit en Autriche pendant la campagne de 1809. Ayant donné des preuves de courage au passage du Danube, Oudinot fut nommé lieutenant de hussards (1809), puis attaché comme aide de camp à Masséna (1810), et fit auprès du maréchal les campagnes de Portugal et d'Espagne. En 1811, il passa dans les chasseurs de la garde, et fut nommé capitaine. L'année suivante, Oudinot se distingua à la bataille de Leipzig, où il fut blessé; à Hanau, où sa brillante conduite lui valut d'être nommé officier de la

Légion d'honneur; à Montmirail, où il fit prisonnier un bataillon prussien; à Craonne, où il reçut une nouvelle blessure, et il fut promu chef d'escadron en avril 1814. Quelques jours après, Napoléon le nomma colonel. Cette nomination fut confirmée par le gouvernement de la Restauration, qui lui donna le commandement du régiment des hussards du roi. Louis Bonaparte revint de l'île d'Elbe (1815), Oudinot, à l'exemple de son père, refusa de le servir. Après la seconde Restauration, il devint successivement colonel des chasseurs du Nord, puis du 1^{er} régiment de grenadiers à cheval de la garde, commandeur de la Légion d'honneur, écuyer cavalcadour, maréchal de camp (1822), et fut mis à la tête de l'Ecole de Saumur, qu'il réorganisa. Lors de la révolution de juillet, Oudinot donna sa démission. Toutefois, il entra au service en 1835, prit le commandement d'une brigade en Afrique, fit l'expédition de Mascara, s'empara d'un camp arabe, mais reçut au combat de Habra une blessure qui le força de revenir en France. Il reçut alors le grade de lieutenant général (décembre 1835) et fut mis au nombre des inspecteurs généraux. En 1842, les électeurs de Saumur l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés, et ils lui renouvelèrent son mandat en 1846. Oudinot se rangea parmi les membres de l'opposition qui reconnaissaient M. Odilon Barrot pour chef, et prononça quelques discours sur des matières relatives à l'armée, aux haras, à l'Algérie, etc. Après la révolution de février 1848, Oudinot fut appelé par le gouvernement provisoire à faire partie de la commission de défense (7 mars), se présenta comme candidat républicain dans le département de Maine-et-Loire, et fut élu député à l'Assemblée constituante. En ce moment il venait d'être nommé commandant provisoire de l'armée des Alpes (avril 1848) et, en prenant possession de son commandement, il avait adressé à l'armée une proclamation dans laquelle il disait : « La République française est amie de tous les peuples; elle a surtout de profondes sympathies pour les peuples d'Italie. Les soldats de l'Italie ont souvent partagé nos dangers et notre gloire; peut-être de nouveaux liens nous uniront-ils bientôt une fraternité d'armes si chère à nos concitoyens. » Remplacé dans son commandement par le maréchal Bugeaud en janvier 1849, il revint à Paris occuper son siège à l'Assemblée, où il vota avec les modérés, et refusa d'accepter le ministère de la guerre.

Lorsque le gouvernement de Louis Bonaparte eut décidé de faire étouffer la république romaine par les soldats de la république française, Oudinot fut mis à la tête d'un corps expéditionnaire qui débarqua, le 25 avril 1849, à Civita-Vecchia. Dans une proclamation en date du 27, Oudinot annonçait aux Romains qu'il ne venait point exercer sur eux une influence oppressive, ni leur imposer un gouvernement contraire à leurs vœux. A la tête de 7,000 hommes, il arriva, le 30 avril, devant les portes de Rome, où il espérait pénétrer sans coup férir; mais les Romains, repoussant une intervention inqualifiable, refusèrent de laisser pénétrer l'armée française dans la ville. En présence de la vive résistance opposée par la légion de Garibaldi, le général Oudinot dut se replier pour attendre des renforts. Grâce aux renforts et aux batteries de siège envoyées de France, le siège de Rome commença le 4 juin, et, après une héroïque résistance, qui se prolongea jusqu'au 3 juillet, le pouvoir exécutif romain dut consentir à la capitulation de la ville. Dans cette malheureuse entreprise, le général Oudinot s'était attaché à faire le moins de mal possible aux édifices. Après l'entrée des Français dans Rome, la municipalité réactionnaire et papale, qui fut alors instituée, s'empressa de nommer le général citoyen romain, de faire frapper une médaille en son honneur, et de décider qu'on placerait son buste au Capitole. En même temps, le président de la république française lui donnait la grand-croix de la Légion d'honneur. Peu après, Oudinot laissait son commandement au général Rostolan et revenait en France, pendant que les patriotes romains étaient livrés à l'aveugle fureur du parti clérical. Pendant son absence, il avait été nommé dans la Meuse député à l'Assemblée législative. Oubliant ses déclarations républicaines antérieures, le général vota avec la majorité monarchique, puis se prononça contre la politique de Louis Bonaparte, dont il avait entrevu les projets ambitieux. Néanmoins, il était sur le point d'être promu maréchal de France, lorsque eut lieu le coup d'Etat du 2 décembre. Le 5 décembre au matin il se rendit, avec 220 membres de la majorité, à la mairie du X^e arrondissement, pour aviser aux moyens de résister à l'homme qui venait de violer audacieusement son serment et la constitution. Nommé par ses collègues commandant des troupes et de la garde nationale, il essaya vainement de donner des ordres aux soldats et au général Forey, fut arrêté avec les autres représentants du peuple et conduit au Mont-Vaérien, où il subit quelques jours de détention. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, il vécut dans la retraite. Indépendamment d'articles insérés dans le *Spectateur militaire*, dont il fut un des fondateurs, le général Oudinot fit paraître : *Aperçu historique sur la dignité de maréchal de France* (1833, in-8°); *Considérations sur les ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire* (1833, in-8°); *De*

L'Italie et de ses forces militaires (1835, in-8°); Considérations sur l'emploi des troupes aux grands travaux d'utilité publique (1839, in-8°); De la cavalerie (1840, in-8°); Des remontes de l'armée (1842, in-8°); De l'armée et de son application aux grands travaux d'utilité publique (1845, in-8°); Précis historique et militaire de l'expédition française en Italie (1849, in-8°), etc.

OUUDINOT DE REGGIO (Auguste), officier français, frère du précédent, né à Paris en 1799, mort à Muley-Ismaïl (Algérie) en 1835. Il entra comme officier dans les chevaux-légers de la maison du roi, puis devint aide de camp du duc de Feltre, de Gouvion-Saint-Cyr, chef d'escadron de chasseurs, lieutenant-colonel de hussards et colonel d'un régiment de chasseurs d'Afrique. Placé à l'avant-garde de la division Trezel, il tomba en héros au combat de Muley-Ismaïl, en juin 1835, en assurant à la tête de son régiment le salut de la colonne expéditionnaire de la Maeta, attaquée dans un défilé par 12,000 Arabes sous les ordres d'Abd-el-Kader. — Son frère, Charles-Joseph-Gabriel OUUDINOT DE REGGIO, né à Paris en 1819, mort près de Calais en 1858, avait fait brillamment onze campagnes et était colonel d'infanterie, lorsqu'il mourut des fatigues qu'il avait éprouvées. — Le quatrième frère des précédents, Victor-Angélique-Henri OUUDINOT DE REGGIO, a servi dans la cavalerie et fait, outre plusieurs campagnes en Afrique, celles de Rome (1849) et d'Italie (1859).

OUUDINOT (Eugène-Stanislas), peintre-verrier français, né à Alençon (Orne) en 1827. Il entra en 1842, en qualité d'élève, à la manufacture de falence de Choisy-le-Roi et y étudia les procédés industriels de la peinture sur verre; une année passée dans l'atelier d'Eugène Delacroix lui en révéla les côtés artistiques. En 1854, M. Ouudinot fonda à Paris une importante manufacture de vitraux et obtint l'année suivante, à l'Exposition universelle, une mention honorable. En 1855, les vitraux qu'il présenta au concours institué entre tous les peintres-verriers pour la décoration de Notre-Dame furent placés au premier rang par le jury; il a depuis obtenu une médaille à l'Exposition de Londres de 1862.

Parmi les principaux travaux de M. Ouudinot, nous citerons : les deux verrières de la cour de Saint-Germain-l'Auxerrois, compositions importantes dans le style de la Renaissance et représentant la *Resurrection de Lazare* et le *Hélas du mauvais riche*; les vitraux de Sainte-Oulvide, de Saint-Leu, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Saint-Augustin, de la Trinité; ceux des chapelles du Saint-Sacrement et des fonts de la cathédrale de Limoges, où il a aussi restauré les vitraux du sanctuaire représentant les *Douze apôtres*, œuvre délicate du xiv^e siècle; les vitraux de l'oratoire du Palais-Royal, de la chapelle du Vésinet, de la cathédrale de Beauvais, de Saint-Pierre de Limoges, des églises de la Grand-Combe et d'Argenteuil; ceux de la chapelle du château de Touvent (Indre), de l'église de Saint-Benigne (Ain), de l'oratoire du château de Bort, etc. A l'étranger, M. Ouudinot a encore été appelé à ornier de vitraux l'église de Sainte-Croix, à Liège, le château du prince Cantacuzène, en Valachie, ceux de M. Spark, en Angleterre, et de M. Aguado, en Espagne.

OUUDINSK (NIJNI-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Irkoutsch, ch.-l. du district de son nom, sur l'Ouda; 2,228 hab. Elle est entourée de rochers et de forêts.

OUUDINSK (VERKHNI-), ville de la Russie d'Asie, gouvernement d'Irkoutsch, ch.-l. du district de son nom, sur les bords de l'Ouga et de la Selenga; 3,667 hab. Elle se compose de la forteresse, qui n'est qu'un espace ceint d'un mur en bois, flanqué de tours et renfermant le magasin à poudre, le dépôt de l'artillerie et un corps de garde, et de la ville proprement dite, contenant les magasins de vivres et d'eau-de-vie, le dépôt d'instruments pour les ouvriers qui travaillent aux mines, les boutiques, les casernes, les tribunaux et les maisons des bourgeois. Les habitants, presque tous, descendent des strélitz qu'on y exila lors de leur révolte contre Pierre le Grand, font le commerce de pelletterie; qu'ils achètent des paysans des peuplades voisines et qu'ils vont échanger ensuite à Kiakhta, contre des marchandises chinoises.

OUUDJAYANI ou **OUUDJAYINI**, une des sept villes sacrées des Indiens, anciennement connue sous le nom d'Avanti et désignée par les astronomes pour leur premier méridien. Ce fut la capitale du fameux Viczamaditya, prince qui a donné son nom à une étoile antérieure à la nôtre de cinquante-six ans.

OUUDJEIN, **OUUDJEIN** ou **OUGEN**, ville de l'Indoustan, présidence d'Agra, province de Malwah, cap. de l'Etat de Sindhya et résidence du prince, ch.-l. de district, sur la rive droite de la Syra, à 48 kilom. N. d'Indoor, par 23° 12' 0" de latit. N. et 73° 29' 45" de longit. E. Cette ville, de forme oblongue, est ceinte d'un mur en pierre, flanqué de tours. Les maisons sont généralement assez basses. La rue principale est large, bien pavée et bordée d'arbres; c'est là que se trouvent les bazars et le palais de Rana-Khan, dont l'aspect est très-curieux. Ce palais, construit en bois noir, sur lequel on a peint des fleurs et sculpté un grand nombre de figures

d'animaux, est précédé d'une cour qui renferme plusieurs boutiques de joailliers. A l'extrémité S.-E. de la ville s'élève le palais de Sindhya, de forme carrée, masse de bâtiments irréguliers. La partie orientale de la ville est très-peu peuplée. Oudjein est considérée par les Indous comme une ville sainte; on y trouve de nombreuses pagodes, plusieurs mosquées, un arsenal et un observatoire. Le commerce est très-actif; les toiles et les pierres précieuses en sont les principaux articles. On remarque aux environs de nombreux et beaux jardins riches en fruits délicieux, une vaste grotte renfermant plusieurs chambres, un palais souterrain assez bien conservé et les restes d'un vieux fort.

L'origine d'Oudjein est très-ancienne; cette ville était même connue des Grecs. On y a découvert beaucoup de ruines, notamment des murs en brique et des piliers en pierre.

OUUDJEL, village d'Algérie, province et à 30 kilom. environ de Constantine. On y trouve des ruines romaines très-importantes. Ce village occupe l'emplacement d'une ville d'origine probablement numide, qui devait s'appeler *Uzelis* ou plutôt *Uzel*. Les Uzelitains fabriquaient des ouvrages en terre cuite, et une partie des conduites d'eau de Cirta étaient construites en tuyaux portant, imprimées en relief, les marques *Uzelitan* ou *Uzelit*. Aux environs d'Oudjel s'élève un rocher dont la surface, à peu près unie, porte dix épitaphes disposées en forme de tableau et décorées presque toutes d'un croissant. M. Cherbonneau a relevé quelques inscriptions dans la couche de terre qui recouvre les ruines d'Uzel.

OUUDJ S. m. (ou-ouj). Entom. V. ouu.

OUUDNEYA S. m. (ou-dou-é — de *Oudney*, sav. anglais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des crucifères, tribu des arabiades, comprenant des espèces qui croissent dans le nord de l'Afrique.

OUUDON, rivière de France. Elle naît dans le département de la Mayenne, cant. de Loiron, pénètre dans le département de Maine-et-Loire et se jette dans la Mayenne, près du Lion-d'Angers, après un cours de 82 kilom. Elle baigne Cossé-le-Vivien, Craon et Segré; ses affluents sont : l'Usure, l'Hière, la Roë, la Verzé et l'Argos. L'Oudon est navigable depuis Segré jusqu'à son embouchure, soit sur une longueur de 18,800 mètres.

OUUDON, village et comm. de France (Loire-Inférieure), cant., arrond. et à 9 kilom. d'Ancenis, à 29 kilom. de Nantes, sur la Loire; 1,683 hab. Donjon octogonal du x^e siècle. Au-dessous d'Oudon, la Loire, ses flees, ses coteaux rocheux et boisés, les châteaux qui les couronnent, forment de magnifiques paysages.

OUUDOT (Charles-François), homme politique français, né à Nuits (Bourgogne) en 1755, mort à Paris en 1841. Substitut du procureur général au parlement de Dijon en 1777, il devint, en 1790, commissaire du roi près le tribunal de Beaune, adopta avec chaleur les principes de la Révolution, et fut élu par le département de la Côte-d'Or député à la Législative, puis à la Convention. Oudot vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, fut envoyé en mission avec Lindet dans les Calvados, devint membre du comité de législation, présenta un rapport sur la loi relative aux accaparements, et fit preuve de connaissances juridiques dans les discussions relatives à l'organisation judiciaire. Lorsque Robespierre eut été renversé, il se fit remarquer en prenant la défense des anciens membres du comité de Salut public. Réélu au conseil des Cinq-Cents, où il remplit les fonctions de secrétaire, puis au conseil des Anciens, Oudot présenta différents rapports dans ces assemblées, y introduisit l'emploi de la sténographie, s'opposa au coup d'Etat du 18 brumaire, entra ensuite comme juge au tribunal de cassation (1800), où il siégea jusqu'au retour des Bourbons, reprit son siège pendant les Cent-Jours, et, frappé par la loi de 1816 contre les régicides, il se rendit à Bruxelles, où il habita jusqu'à ce que la Révolution de 1830 vint lui rouvrir les portes de la France. On lui doit : *Opinion sur le procès de Louis XVI* (1792, in-8°); *Projet d'organisation judiciaire civile présenté au conseil des Cinq-Cents* (Paris, an V, in-8°); *Théorie du jury ou Observations sur le jury et sur les institutions judiciaires criminelles, anciennes et modernes* (Paris, 1843, in-8°).

OUUDOT (François-Julien), jurisconsulte français, né à Ornans (Doubs) en 1804, mort en 1864. Son père était général de brigade lorsqu'il mourut sous les murs de Paris, en 1814, laissant une femme sans fortune avec trois enfants. Le jeune Julien fut envoyé au collège Charlemagne et y fit de brillantes études; quand il les eut achevées, il suivit avec ardeur les cours de l'Ecole de droit, fut reçu bachelier à vingt et un ans, docteur à vingt-deux, et parvint en 1829, par voie de concours, à se faire nommer professeur suppléant à la Faculté de Paris. Il se donna tout entier à ses fonctions, et devint, en 1837, la suite d'un nouveau concours, titulaire de la chaire du code civil, il suivit librement les tendances de son esprit et inaugura un nouveau système d'enseignement. A cette époque, les études du droit, après avoir longtemps languis sous l'influence du dogmatisme

stérile de l'ancienne école, avaient reçu une nouvelle et puissante impulsion, grâce aux travaux de Schlosser, de Hugo, de Savigny, qui avaient fondé l'école historique; aux vaines digressions des juristes d'autrefois avait succédé le culte exclusif des textes. Oudot chercha, dans ses cours, à combattre les exagérations des deux écoles. Intelligence élevée, généralisatrice, esprit porté aux investigations et aux spéculations philosophiques, il voulut, par une méthode rationnelle, créer une vaste synthèse de droit civil. Appliquant le conseil de Descartes dans l'examen des textes juridiques, il doutait toujours jusqu'à la démonstration, et se souvenait sans cesse de l'aveu de l'empereur Julien, « qu'il est plus d'une antique tradition dont il nous est impossible de nous rendre compte ». Oudot n'exposa pas sa méthode réformatrice sans rencontrer d'opposition; l'administration de l'instruction publique l'obligea à modifier son cours et à suivre le programme imposé par le règlement. Il essaya vainement de protester, avec M. Vallette, contre cette entrave mise à son enseignement; un arrêté du 22 septembre 1843 le força à obéir. Le mérite du professeur fut pourtant reconnu quelques années plus tard par M. de Salvandy, qui le décora de la Légion d'honneur et le nomma membre de la haute commission des études de droit. En même temps, il recevait un témoignage précieux de reconnaissance de la part de ses plus intelligents élèves, qui lui offrirent une médaille où le titre de *chef de l'école philosophique* lui était décerné. Ce savant professeur occupait sa chaire depuis trente-cinq ans lorsqu'il mourut.

Oudot a peu écrit, mais les ouvrages qu'il a laissés portent la marque de son esprit vigoureux et original. Il se plait à sortir des sentiers battus, à chercher dans l'étude du droit les notions supérieures et philosophiques. Son style est remarquable par le trait, le piquant de la forme, par une sobriété élégante et vive qui lui est propre et tient en éveil l'attention. Outre des articles pour diverses revues, on lui doit : *Essai de philosophie du droit* (Paris, 1847, in-8°), introduction à un commentaire critique du code civil qu'il n'a point publié; *Conscience et science du devoir* (Paris, 1856, 2 vol. in-8°), ouvrage d'une philosophie élevée et large; *Du droit de famille* (1867, in-8°), livre posthume, où l'on trouve un heureux mélange du droit et de la morale et qui a été publié par son exécuteur testamentaire, M. Demangeot, chargé de mettre en ordre et de faire paraître ses manuscrits.

OUUDRACHE, rivière de France (Saône-et-Loire). Elle sort d'un grand étang situé au S. de Saint-Bérain-sous-Sanvignes, traverse plusieurs étangs importants et se perd dans la Bourcinne, à 3 kilom. de Paray-le-Monial, après un cours de 38 kilom.

OUUDRI, **IE** (ou-dri) part. passé du v. Oudrir : *Bourgeois OUUDRIS*.

OUUDRIR (8°) v. pr. (ou-drir). Arboric. Se rider, en parlant des bourgeois : *Lorsqu'on coupe une branche pendant qu'elle est en végétation, ses bourgeois s'OUUDRISSENT*. (Dict. d'agric.)

OUUDRY, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arrond. et à 22 kilom. de Charolles, à 73 kilom. de Mâcon, sur l'Oudrache; 625 hab. Ruines d'un monastère.

OUUDRY (Jean-Baptiste), célèbre peintre d'animaux, né à Paris en 1686, mort à Beauvais en 1765. Son père, Jacques Oudry, était un peintre médiocre, établi marchand de tableaux sur le pont Notre-Dame; il enseigna à Jean-Baptiste les premiers éléments de son art, puis l'envoya à l'école de la maîtrise de Saint-Luc, où le jeune artiste remporta plusieurs fois le prix de dessin. De Serre, peintre des galeries du roi, voulut l'emmenner à Marseille; Largillière, le grand peintre de portrait de l'époque, le prit en affection et le fit travailler près de lui. Dans cet atelier fastueux, où tous les grands seigneurs venaient se faire peindre, Oudry devint portraitiste sans le vouloir. Après avoir peint un *Saint Jérôme* pour son tableau d'entrée à la maîtrise de Saint-Luc (1708), il exposa aux Salons de 1710 et 1712 les *Portraits de d'Argenson et du czar Pierre I^{er}*, œuvres froides et sans grande originalité. Le talent avec lequel Oudry rendait les accessoires, les fruits, les animaux, qu'il se plaisait à introduire dans ses compositions, attira l'attention de Largillière, qui lui conseilla d'abandonner le portrait pour l'étude des animaux et des natures mortes. Oudry suivit ce conseil; mais sans fortune, marié en 1709 avec M^{lle} Froissé, qui cultivait aussi la peinture, le jeune artiste eut des débauches pénibles, et il ne fallut pas moins du travail réuni des deux époux pour gagner de quoi suffire à leurs besoins. Pour vivre, il dut composer quelques tableaux d'histoire, un *Saint Gilles* et une *Nativité* pour l'église Saint-Leu de Paris, une *Adoration des Mages* pour l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, et exécuter toutes sortes de commandes. Bientôt, toutefois, il parvint à se faire connaître. Vers 1714, la situation s'améliora; Oudry fut nommé professeur à la maîtrise de Saint-Luc; il devint titulaire en 1717. Ces fonctions alors étaient des brevets de capacité. Deux ans plus tard, l'Académie des beaux-arts lui ou-

vrait ses portes sur son tableau de présentation, *L'Abondance avec ses attributs*, qui fut sa première tentative sérieuse dans le genre qu'il devait bientôt porter si haut. Cette toile charmante lui valut, en outre, d'entrer en relations avec le marquis de Beringhen, premier écuyer du roi et grand amateur d'oiseaux et de chiens. Après quelques études faites par Oudry dans ses chenils et ses volières, le marquis le présenta à Louis XV, encore enfant, et auquel il plut en reproduisant ses chiens favoris. Ses *Etudes de chiens*, ses *Groupes d'oiseaux*, ses motifs de *Venaison avec fleurs et fruits* eurent à la cour un succès prodigieux. L'artiste obtint un atelier aux Tuileries et un appartement au Louvre. C'est alors qu'Oudry peignit cette belle décoration tant de fois gravée du château de Vauri et celle de la villa de Fontenay-aux-Roses, domaines appartenant à Fagon, le surintendant des finances de Louis XV. Tout en exécutant ces diverses commandes, le peintre se gardait bien de manquer aux chasses royales, où il était toujours convié. Il allait aussi à Compiègne faire de nombreuses études. Cette situation ne laissait point d'éveiller l'envie; on l'accusa plus d'une fois de vendre, comme originaux, dix copies du même sujet qui ressemblait légèrement. Desportes alla même jusqu'à écrire : « Que j'aime les Oudry, quand ils sont de sa main ! Mais toutes ces inécessaires n'arrêtaient pas le maître, et, au moment même où Desportes attaquait ainsi le peintre de la cour, Fagon lui faisait donner la direction artistique de la manufacture de Beauvais. Cette charge appartenait à l'intendant, qui en était l'administrateur titulaire. Sous sa direction, Beauvais avait décliné. Oudry fut donc appelé, par lettres patentes de 1734, à relever la célèbre manufacture. A partir de ce moment, Oudry devint riche, car son revenu s'élevait alors à environ 18,000 livres, et il gagna 100,000 livres dans l'administration de la manufacture de Beauvais, pour laquelle il fit un grand nombre de dessins. A ne pouvant, dit M. Bellier, suffire seul à l'exécution des tableaux que les copistes devaient reproduire pour cet établissement, Oudry s'adjoignit Boucher et Natoire. Les qualités qu'il avait déployées à Beauvais comme administrateur, la surveillance toute particulière qu'il exerçait sur les tapisseries des chasses du roi qui s'exécutaient aux Gobelins d'après ses tableaux, attirèrent l'attention de M. de Tournemine, qui lui confia la surintendance de cet établissement avec 2,000 livres d'appointements (1736). En 1743, il succéda à de Tray comme professeur à l'Académie et mourut d'une attaque d'apoplexie à Beauvais.

Son activité fut prodigieuse. Malgré la multiplicité de ses fonctions, on voyait croître sans cesse le nombre de ses tableaux. Pourtant, dit son biographe, sa brosse n'était pas exceptionnellement rapide, et lui-même nous apprend, dans une de ses lettres, le secret de cette fécondité : « Je ne vais pas plus vite qu'un autre, dit-il, mais je travaille davantage, et souvent, ma palette chargée, j'ai attendu qu'il fit jour. » L'abbé Gougenot nous donne des détails intéressants sur la vie intime d'Oudry. Les oiseaux rares provenant de chasses royales, les animaux du Musée lui étaient envoyés. Il mettait tant de conscience dans toutes les études qu'il faisait, qu'il alla jusqu'à Dieppe pour voir des poissons frais. Cet infatigable artiste a travaillé dans les genres les plus variés. On a de lui des tableaux d'histoire, des portraits, des chasses, des animaux, des paysages, des natures mortes, des fruits et des fleurs; il a imité les bas-reliefs dans la perfection, gravé à l'eau-forte environ soixante-quinze pièces; mais il a excellé surtout dans la reproduction des chasses et des animaux, genre qui lui a valu une réputation européenne. Il composait bien et avec facilité; mais, comme coloriste, il manque de chaleur et a une tendance trop prononcée au vert. Tels de ses tableaux, ceux qu'il a gravés lui-même avec talent, sont des poèmes charmants où le sentiment et le drame arrivent à la hauteur que l'on atteint seulement avec des figures. Mais ces chefs-d'œuvre ne sont pas absolument irréprochables; les animaux ne sont pas toujours d'une construction excellente. La couleur est froide généralement; elle est lourde, opaque et noire dans les premiers plans. Ces défauts furent signalés souvent du vivant de l'auteur avec exagération, et de ces critiques de l'œuvre on passait volontiers à la critique de l'homme. On le disait avide, sans cœur. Oudry vendait, en effet, ses peintures à des prix très-élevés; mais il n'avait pas le cœur mauvais, puisque la douleur de perdre son bienfaiteur et ami, le surintendant Fagon, lui causa deux attaques d'apoplexie dont la dernière l'emporta. Il était, d'ailleurs, d'humeur joyeuse. Il improvisait de petite vers assez agréables; or, l'homme gai n'est pas méchant.

L'œuvre d'Oudry est disséminée dans une foule de galeries et collections particulières; pourtant, ses meilleures toiles ont passé des châteaux ou des résidences princières qu'elles décoraient dans nos principaux musées. Le Louvre possède cinq tableaux de chiens, portraits de cinq gracieux animaux des meutes de Louis XV. *Mite et Turli*, levrettes blanches tachetées de jaune, d'une grande finesse; *Aiglonne et Sylvie*, autres levrettes; *Blanche*, chienne de Louis XV, en arrêt devant un faisan doré; un *Chien devant une*

jaite d'eau; cette toile avait été peinte pour servir de devant de cheminée; un Chien gardant des pièces de gibier; une Chasse au loup, reproduisant un épisode des chasses royales, en 1745, par deux gros chiens de Naples et deux lévriers d'Irlande; ce tableau fut exposé au Salon de 1746; un Combat de coqs (Salon de 1750); la Ferme, tableau rustique d'une grande vérité. Il y a encore d'Oudry un Chien flairant du gibier mort, au musée d'Amiens; un Chien gardant des pièces de gibier, au musée de Besançon; une Chasse au sanglier, au musée de Caen; Deux chiens se disputant un lièvre, au musée du Mans; Vaches, taureaux et moutons dans un paysage, au musée de Nantes; une Chasse au cerf, au musée de Strasbourg; la Prise du cerf, au musée de Toulouse, scène pleine de mouvement et de vérité.

Les amateurs recherchent et payent presque à l'égal des peintures originales les dessins d'Oudry, dessins splendides, d'ailleurs, et qui n'étaient pas moins appréciés de son temps.

Oudry avait formé une belle collection de tableaux, de vases, de dessins, de curiosités, qui fut vendue 40.000 livres après sa mort. Il avait eu de son mariage avec Mlle Froisbe treize enfants. L'aîné, Jacques Oudry, fut ingénieur des ponts et chaussées; un second, Jacques-Charles Oudry, né en 1780, mort en 1778, s'adonna également à la peinture d'animaux, devint membre de l'Académie de peinture en 1748 et fut, pendant longtemps, premier peintre de la cour de Bruxelles. Jean-Baptiste Oudry a reproduit lui-même ses traits dans plusieurs de ses tableaux, notamment dans une *Prise de cerf par le roi*, qu'on voit au musée de Toulouse, et dans une *Chasse de Louis XV à Fontainebleau*, qui se trouve dans le palais de cette ville.

OUSSI, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province de Sizo, sur la baie d'Osaka.

OUZMERCHÏ ou OUDJOMOUTCHÏ, tribu mongole de l'empire chinois, dans la Mongolie propre. Son territoire a 140 kilom. de l'E. à l'O. et 160 kilom. du S. au N. Le Khoulougour est une de ses principales rivières. Le pays des OuzmerchÏ est situé entre ceux des Solon, des Khaotchi, des Barin et le désert de Cubi.

OUE S. f. (ou). Ornith. Ancien nom de l'oie : Le proverbe est bon, selon moi, Que qui l'ont a mangé du roi, Cent ans après en rend les plumes.

LA FONTAINE.

OUÉAKY, ville de l'Afrique occidentale, Guinée supérieure, empire des Achantis, à 177 kilom. de Koumassé.

OUÉBEH S. m. (ou-é-bé). Métrol. Mesure de capacité usitée en Egypte, et équivalente à 3,673 l.

OUÉCHEM (SL), province d'Asie (Arabie), pays de Nedjed, par 25° et 26° 30' de latit. N. et 42° de longit. E.; à 200 km; chef-lieu, Chagra.

OUED S. m. (ou-éd). Mot arabe qui signifie eau et qui, au Maroc comme en Algérie, précède toujours le nom d'une rivière.

OUED ALLAH S. m. (ou-é-dal-lah — de l'ar. oued, eau; Allah, Dieu). Liqueur qu'on fabrique en Algérie, et qui offre quelque analogie avec la liqueur de la Chartreuse.

OUED-DECKI (L'), village d'Algérie, province et à 25 kilom. de Constantine, crée en 1854 près du ruisseau de ce nom, sur lequel on a jeté un beau pont de trois arches.

OUED EL-HALLEY, bourg d'Algérie, province d'Alger, à 48 kilom. S.-O. de la ville de ce nom, à 10 kilom. N.-O. de Bidah, dans une plaine, au point de jonction des routes de Bouifrah à Milah et de Bidah à la mer. Le sol, bien arrosé, est fertile et couvert en partie d'excellentes prairies.

OUED EL-HAMMAN (L'), village d'Algérie, province et à 74 kilom. d'Oran, sur la rivière de ce nom, fondé en 1857 et entouré d'une enceinte continue, flanquée de bastions aux angles. Ce n'était d'abord qu'un petit fortin destiné à surveiller la route.

OUED EL-KÉDIR, nom donné par les Arabes au Guadalquivir.

OUEDJER, rivière de l'Algérie, province d'Alger. Elle prend naissance au pied du Zakkat, arrose la forêt du Soumat et va se jeter dans la Chiffa.

OUED-KERMA, rivière de l'Algérie, province d'Alger. Elle naît dans le Sahel d'Alger et se jette dans l'Irrach.

OUED-TARF (L'), village d'Algérie, province et à 25 kilom. de Constantine, sur le ruisseau de même nom, crée en 1850. Au S. du village, à l'entrée du col du *Bou-Arard*, un manoir porte le château de la Recluse, groupe de ruines appartenant à l'ancienne ville de Seniore et parmi lesquelles on remarque une tour carrée de 8 mètres de hauteur et une belle source sortant d'une voûte en pierre de grand appareil.

OUÉI, ville de Chine, prov. de Sse-Tchouan, ch.-lieu du district de son nom, à 238 kilom. N.-O. de Tchong-Tou, par 31° 25' 12" de latit. N. et 101° 19' 30" de longit. E. Autre ville de Chine, province de Tchi-Li, ch.-lieu du district de son nom, à 20 kilom. O.-N.-O.

de Tai-Ning. Province de l'empire chinois (Thibet), entre la province de Kham à l'E., celle de Thsang à l'O., le pays des Khokhou-nour au N. et le Boutan au S. Cette contrée, généralement très-montagneuse, est traversée, de l'O. à l'E., par le grand fleuve Yarou-Dzangbo, qui se gonfle en été par la fonte des neiges et inonde au loin les campagnes. Les vallées sont très-fertiles; une des productions les plus importantes est la rhubarbe. Ch.-lieu, Lhassa.

OUÉI-CHAN, lac de Chine, sur la limite des provinces de Kiang-Sou et de Chan-Toung; 40 kilom. de longueur sur 12 kilom. de largeur. Il est longé par le canal Lu-Ho.

OUÉI-HAI-OUÉI, ville et port de Chine, province de Chan-Toung, sur la mer Jaune, par 37° 33' 30" de latit. N. et 120° 9' 50" de longit. E. L'île Lieou-Koung-Tao en protège l'entrée.

OUÉI-HO, rivière de Chine. Elle prend sa source dans le S. de la province de Chan-Si, entre bientôt dans la province de Ho-Nan, arrose le S. de la province de Tchi-liet, après un cours de 640 kilom., se perd dans le Pay-Ho. Autre rivière de Chine, qui naît dans la province de Kan-Sou, près de Koung-Tchang, et se jette dans le Hohang-Ho, après un cours d'environ 520 kilom.

OUÉI-TCHOUÏ, ville de la Chine, à 230 kilom. S. de Noun-King. Dans cette ville, qui est un chef-lieu de province, on fabrique de l'encre et du vernis de Chine, et dans les environs on récolte du thé.

OUÉI-YOAN, ville de Chine, province de Sse-Tchouan, ch.-lieu du district de même nom, à 120 kilom. S.-S.-E. de Tchong-Tau.

OUEL ou OWEL LE BON, roi et législateur du pays de Galles (907-948). Le régime féodal, après avoir pris racine en Angleterre, s'introduisit parmi les Gallois. C'est dans le but de rétablir les anciennes institutions que Owel rédigea son code, resté célèbre, et pour lequel il obtint la sanction du pape. Ce curieux recueil fut publié par Wotton, en gallois, avec une traduction latine et des notes, sous le titre de *Leges Wallicæ* (1739).

OUELBE, rivière de l'Afrique orientale. Elle se jette, à Brava, dans la mer des Indes, après un parcours de 1,200 kilom.

OUEI (SAINT-), bourg de France (Seine), cant., arrond. et à 2 kilom. de Saint-Denis, près de la Seine; pop. aggl., 8,048 hab. — pop. tot., 8,091 hab. Saint-Ouen possède un port important sur la Seine et une gare qui expédie des marchandises à Paris par un chemin de fer spécial. Il existe à Saint-Ouen des docks qui appartiennent à une compagnie anonyme dont le siège est à Paris. Le bassin, d'une longueur de 200 mètres, a 25,000 mètres de superficie; le canal, large de 50 mètres, se dirige perpendiculairement à la Seine sur une longueur de 600 mètres et communique avec le fleuve par une écluse longue de 60 mètres. On remarque aussi à Saint-Ouen le château, qui a été reconstruit avec magnificence de 1817 à 1823. C'est de ce château que Louis XVIII a daté la déclaration fameuse dont nous allons parler.

Ouen (Déclaration de Saint-), pièce célèbre dans laquelle Louis XVIII, rentrant en France en 1814, expliquait aux Français les principes politiques sur lesquels il devait établir son gouvernement. C'est une sorte de profession de foi assez libérale, dont le nouveau roi jugea opportun de faire précéder son entrée à Paris, et qui offrait des garanties satisfaisantes sur le papier, mais dont Louis XVIII se garda prudemment de jurer l'observation. Dans une rédaction primitive, faite par Talleyrand, la déclaration finissait par ces mots malsonnants pour les champions du droit divin : « Tels sont les principes sur lesquels sera établie la charte que nous jurons et ferons jurer d'observer des qu'elle aura été consentie par les corps représentatifs et acceptée par le peuple français. » Jurons, consentie, acceptée, c'en était vraiment trop pour un prince qui reconqu Coast son héritage par la grâce des balonnettes étrangères. « Monsieur de Talleyrand, dit le roi en toisant le prince de Bénévent d'un regard de hauteur, si je jurais la constitution, vous seriez assis et je serais debout. » Il fallut donc procéder à une nouvelle rédaction où le successeur de saint Louis ne jurait rien du tout, ce qui mettrait sa conscience à l'abri de tout scrupule, et la pièce suivante fut publiée par le *Moniteur* le 3 mai 1814 et affichée dans tout Paris.

DÉCLARATION.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent, dans leur

forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'Etat.

« Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le 10 du mois de juin de la présente année, le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

« Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir :

« Le Sénat, et la Chambre composée des députés des départements.

« L'impôt sera librement consenti ;

« La liberté publique et individuelle assurée ;

« La liberté de la presse respectée, sans les précautions nécessaires à la tranquillité publique ;

« La liberté des cultes garantie.

« Les propriétés seront inviolables et sacrées ; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

« Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des Chambres législatives et jugés par l'autre.

« Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

« La dette publique sera garantie ; les pensions, grades, honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

« La Légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

« Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

« Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

« Fait à Saint-Ouen le 2 mai 1814.

» LOUIS. »

Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, et cela dit, publié et affiché dans les circonstances que l'on sait, au sein d'une capitale occupée par les armées anglaise, autrichienne, prussienne, russe, suédoise, etc., c'est tout simplement de la haute bouffonnerie. Ce qui serait encore plus plaisant, c'est que Louis XVIII eût ajouté foi lui-même à ses paroles, ce qui ne serait pas du tout impossible. Il n'y a que les rois pour avoir ce magnifique plomb ; c'est une grâce d'état.

Ouen (ABBAYE DE SAINT-), ancienne abbaye de Rouen, qui fut détruite à plusieurs reprises. V. ROUEN.

OUEI-EL-AUMÔNE (SAINT-), bourg de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 2 kilom. de Pontoise, à 32 kilom. de Paris; 2,056 hab.; fabriques de produits chimiques, forneries de fer et de cuivre. Le beau château de Saint-Ouen-Aumône est entouré d'un joli parc dessiné par Le Nôtre. L'église, construite vers la fin du XI^e siècle, a subi de nombreuses modifications. On y distingue trois styles d'architecture. La partie la plus ancienne et la plus intéressante est le portail, dont l'ornementation et la forme indiquent une construction du XI^e siècle. On remarque à l'intérieur une Vierge en bois, donnée par la reine Blanche à l'abbaye de Maubuisson. V. ce mot.

OUEI-EL-BELIN (SAINT-), village et commune de France (Sarthe), cant. d'Écommoy, arrond. et à 21 kilom. du Mans; 1,166 hab. Dans l'église se voit une curieuse pierre tombale représentant un chevalier armé et couché auprès de sa femme. Des antiquités romaines ont été découvertes aux environs de ce village.

OUEI-KAI, ville de Chine, province de Kouei-Tcheou, ch.-l. de l'arrond. du même nom, à 48 kilom. N. de Kouei-Yang, par 26° 58' 40" de latit. N. et 104° 22' 10" de longit. E.

OUEI-LEZ-PAREY (SAINT-), village et commune de France (Vosges), cant. de Bulgnéville, arrond. et à 25 kilom. de Neufchâteau, à 69 kilom. d'Épinal; 1,100 hab. La forêt voisine renferme deux magnifiques arbres connus sous le nom de *Chêne de Partisans* et de *Chêne Henri*. Ces arbres ont des dimensions colossales.

OUEI-LE-PIN (SAINT-), village et commune de France (Calvados), cant. de Cambrémer, arrond. et à 20 kilom. de Pont-l'Évêque, à 37 kilom. de Caen; 342 hab. L'église renferme un beau lustre en cristal dans le style Louis XV et un magnifique pavement d'autel. Sur le territoire de cette commune se trouvent les restes de l'abbaye de Val-Richer, que M. Guizot a transformée en un beau château.

OUEI-DES-TOITS (SAINT-), village et commune de France (Mayenne), cant. de Lioron, arrond. et à 13 kilom. de Laval, près de l'Oudon; 1,976 hab. On y remarque un beau château classé parmi les monuments historiques et dont la tradition attribue la construction à la reine Anne.

OUEI (SAINT-), évêque de Rouen, connu aussi sous le nom de *Dodon*, né à Sancy, près de Soissons, en 609, mort à Clichy-la-Garenne en 683. Il vécut à la cour de Clotaire II et de Dagobert, où il se lia d'une étroite amitié avec saint Eloi. Nommé évê-

que de Rouen en 639, il assista, en 644, au concile de Châlons, fut désigné, en 651, pour aller à Constantinople combattre le monothéisme, mais ne put effectuer ce voyage, reçut de Thierry I^{er}, roi de Neustrie, la mission d'aller négocier la paix avec Pépin, duc d'Austrasie, s'acquitta avec un plein succès de sa tâche et mourut peu après son retour, épuisé par l'âge et par les fatigues. Saint Ouen, dont l'Eglise honore la mémoire le 24 août, avait déployé le plus grand zèle pour instruire ses diocésains ; il avait bâti, embellie les églises et construit plusieurs monastères. Son corps fut transporté à Rouen et inhumé dans l'église qui, depuis lors, a porté son nom. On voit à saint Ouen une *Vie de saint Eloi*, écrite d'un style simple et clair et remplie de détails intéressants sur les mœurs de l'époque où il vivait. Cette *Vie*, publiée dans le *Spicilège* de Luc d'Achery (1661) et dans divers autres recueils, a été traduite en français par L. de Montigny (Paris, 1626, in-89), par l'abbé Parenty (1831), etc. On lui attribue, en outre, une *Vie de saint Remi*, restée manuscrite.

OUERKELARVÉ, ville de l'Afrique orientale (Abyssinie), dans l'Avergah, sur une montagne; elle est habitée par des Agavas.

OUESSANT, bourg et île de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. de Brest, à 130 kilom. de Quimper, dans l'Océan, séparée du continent par le canal de l'Iroise; pop. aggl., 694 hab. — pop. tot., 2,377 hab. Ouessant est nommée en breton *Enez heussa* (île de l'Épouvante). Les mœurs des Ouessantins contrastent étrangement avec cette appellation, qui est due, sans doute, aux récits dont l'île est entourée. Dans le canal de l'Iroise, qui la sépare du continent, « la mer, dit Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*), boursouffle ses flots comme des monts; tantôt ils s'épanouissent en écume éten étincelles; tantôt ils n'offrent qu'une surface huileuse et vitreuse, marbrée de taches noires, cuivrées, verdâtres, selon la couleur des bas-fonds sur lesquels ils mugissent. Parfois les vagues de l'abîme et ceux du vent se confondent; l'instant d'après, on distingue le détail des courants, le sifflement des récifs, la voix de la lame lointaine. Au milieu de ce fracas, des bruits sourds, pareils à celui d'un vase qui se remplit, sortent de la concavité des gouffres; puis la masse épaisse des vagues vient avec un froissement affreux se briser contre les roches, et des torrents d'eau s'écoulent en tourbillonnant comme à l'échappée d'une écluse. Les matelots bretons ont ce proverbe : « Celui qui voit Belle-Isle voit son île; celui qui voit Groix voit sa joie; celui qui voit Ouessant voit son sang. »

L'île d'Ouessant fut évangélisée au VI^e siècle par saint Pol Aurélien, qui y bâtit une chapelle devenue depuis l'église paroissiale de Lambol. Lambol est la principale agglomération d'habitants que renferme l'île. Ouessant fut ravagée par les Anglais en 1388 et érigée en marquisat en 1597 en faveur du gouverneur de Brest, René de Rieux, sieur de Sourdeac. C'est dans les eaux d'Ouessant que fut livrée, en 1778, la bataille à laquelle nous consacrons l'article ci-après.

« On a écrit, dit M. Pol de Courcy, bien des fables sur Ouessant; on en a fait successivement un Eldorado, ou un pays sauvage. Sans tomber dans ces deux exagérations, on peut dire que cette île est vraiment digne d'être étudiée dans ses mœurs. A Ouessant, tous les hommes sont marins ou pêcheurs, les travaux des champs sont abandonnés aux femmes, qui cultivent la terre à la bêche. Elles portent avec élégance un costume original, dont la partie principale est une coiffe italienne, d'où les cheveux s'échappent et pendent de toute leur longueur sur les épaules. Leurs visages sont généralement empreints d'une beauté rude et puissante. L'hospitalité pour les naufragés est un culte à Ouessant, et le vol y est chose inconnue. »

Ouessant (BATAILLE NAVALE D'). Le 8 juillet 1778, l'amiral d'Orvilliers appareilla de Brest à la tête d'une flotte composée de 32 vaisseaux de ligne et de 15 frégates ou bâtiments légers. Le 12 du même mois, l'amiral anglais Keppel sortait de Plymouth à la tête de 30 vaisseaux de ligne, dont 7 à trois ponts. Le 23, à 30 lieues environ d'Ouessant et à la même distance des Sorlingues, les deux armées eurent connaissance l'une de l'autre. Le 27, après quatre jours d'évolutions savantes pour se donner l'avantage du vent, elles furent enfin en présence et le combat s'engagea. Le feu fut très-vif de part et d'autre pendant plus d'une heure. En combattant ainsi, l'armée anglaise avait l'avantage de se servir de toutes ses batteries; pour le lui enlever, le comte d'Orvilliers fit le signal au duc de Chartres d'arriver par un mouvement successif, et à son armée celui de se former en bataille tribord amures, afin de prolonger sous le vent, de queuse en tête, l'armée anglaise. Cette tentative eût été probablement décisive, si le signal avait été immédiatement compris de l'arrière-garde; mais on n'était pas encore familiarisé avec le système de signaux du capitaine Pavillon. L'amiral français continua donc son ordre de bataille renversé, en passant sous le vent de la ligne ennemie. Les Anglais ne firent aucune manœuvre pour empêcher cette évolution. Quoiqu'ils eussent déjà reviré par la contre-marche pour attaquer l'arrière-garde, ils profi-

tèrent seulement de leur position au vent pour se rallier en ordre de bataille, tribord amures, sans chercher à recommencer le combat. La nuit qui survint sépara les deux armées. Le parti avait été faible et presque égale des deux côtés, les Anglais ayant eu 8 vaisseaux fortement maltraités dans leurs mâts et leurs agrès, et les Français 6 vaisseaux gravement avariés; aucun bâtiment n'avait été perdu. Telle fut la bataille d'Ouessant, bataille sans résultats, que les Anglais considérèrent comme une défaite, puisqu'ils mirent l'amiral Keppel en jugement. Celui-ci, frappé des savantes évolutions du comte d'Orvilliers dans cette journée, déclara, lors de son jugement, à la Chambre des communes, que la journée d'Ouessant lui avait appris quelque chose de nouveau. Du reste, il fut acquitté après une enquête de quelques mois.

OUESSANT, Ile de l'Océanie (Mélanesie), dans l'archipel de la Louisiade, sur la côte S.-E. de la Nouvelle-Guinée, par 11° 20' de latit. S. et 149° 10' de longit. E. Elle fut découverte par Bougainville.

OUEST s. m. (ouest. — V. l'étym. à la part. eneycl.). Partie de l'horizon où le soleil semble se coucher : *L'ouest est tout enflammé des feux du soleil couchant. Une éclaircie s'est formée à l'ouest dans les nuages; c'est le pied du vent; demain, le vent soufflera de ce côté.* (Chateaub.) || Point cardinal situé du côté où le soleil se couche. Direction de ce point cardinal : *Marcher vers l'ouest. S'avancer à l'ouest. L'Italie est située à l'ouest de la Grèce. La France est bornée à l'ouest par l'Atlantique. Les contrées littorales s'étendant à l'est de la mer ont des mers beaucoup plus fortes que celles qui s'étendent à l'ouest.* (A. Maury.)

— Par ext. Pays situé du côté où le soleil se couche : *L'ouest de la France.* || Région occidentale de la France : *Les départements de l'ouest. Les chemins de fer de l'ouest.* || Réseau de chemins de fer français qui dessert la Normandie et la Bretagne : *Les administrateurs de l'ouest. La compagnie de l'ouest.* || Action ou obligation des chemins de fer de l'ouest : *Chèques de l'ouest, un Ouest.* || *L'ouest, les Ouest* sont en baisse.

— Partie d'une carte géographique qui représente les régions occidentales d'un pays et qu'il est d'usage de placer à gauche.

— *Ouest équinoxial, Ouest vrai*, Point de l'horizon où le soleil se couche quand il est dans l'équateur; intersection de l'équateur avec l'horizon, du côté du couchant.

Nord-ouest, Sud-ouest, Points de l'horizon situés à égale distance du nord ou du sud et de l'ouest; vent qui souffle d'un de ces points. || **N.-d.-nord-ouest, Sud-sud-ouest**, Points de l'horizon situés à égale distance du nord ou du sud et du nord-ouest ou du sud-ouest; vent qui souffle d'un de ces points. || **Nord-quart-nord-ouest, Sud-quart-sud-ouest**, Points de l'horizon situés à égale distance du nord ou du sud et du nord-nord-ouest ou du sud-sud-ouest; vent qui souffle d'un de ces points. || **Nord-ouest-quart-nord, Sud-ouest-quart-sud**, Points de l'horizon situés à égale distance du nord-ouest ou du sud-ouest et du nord-nord-ouest ou du sud-sud-ouest; vent qui souffle d'un de ces points. || **Ouest-nord-ouest, Ouest-sud-ouest**, Points de l'horizon situés à égale distance du nord-ouest ou du sud-ouest et de l'ouest; vent qui souffle d'un de ces points. || **Nord-ouest-quart-ouest, Sud-ouest-quart-ouest**, Points de l'horizon situés à égale distance du nord-ouest ou du sud-ouest et de l'est-nord-ouest ou de l'est-sud-ouest; vent qui souffle d'un de ces points. || **Ouest-quart-nord-ouest, Ouest-quart-sud-ouest**, Points de l'horizon situés à égale distance de l'ouest et de l'ouest-nord-ouest ou de l'ouest-sud-ouest; vent qui souffle d'un de ces points.

— *Vent d'ouest* ou simplement *Ouest*, Vent qui souffle de l'ouest : *L'ouest soufflait depuis trois jours.*

La mer enflait d'horreur ses verdâtres mamelles. Le vent d'ouest arrivait et la mort sur ses ailes. A. BRIZEX.

— Adjectif. Qui est du côté du couchant; qui vient du côté du couchant : *La partie ouest d'une contrée. Le vent, qui était ouest, sauta au nord.*

— **Encycl.** Linguist. Ce mot vient de l'ancien allemand *west*. Avant d'en étudier l'origine, il est bon de remarquer que les quatre points cardinaux sont souvent nommés d'après les conditions de la position géographique des divers pays. C'est ainsi que les Indous appelaient le nord *uttara, uddak, uddi, de, ud*, en haut, la région d'en haut, et le sud, au contraire, *avdha, avdhit, de, avd*, en bas, la région d'en bas, parce qu'au nord s'élevait l'Himalaya et que tous les fleuves de l'Inde s'échappaient vers le midi. C'est ainsi encore que les Groenlandais appelaient l'ouest *fritid, mer*, le côté de la mer, et l'est *kangia*, le côté de la terre. Il n'y aurait rien de surprenant, d'après cela, à ce que les Aryas eussent désigné l'occident comme le côté du désert ou de la mer. On sait, en effet, qu'à l'ouest de la Bactriane, séjour probable des Aryas primitifs, se trouve un vaste désert qui commence déjà à trente milles de Balkh et s'étend au loin dans le Kharism asiatique, l'ancien Khorasan, et dont la mer Caspienne est la continuation.

Comme les noms des points cardinaux ont

beaucoup varié depuis la dispersion, par l'effet même des changements de pays, on ne trouve pas, il est vrai, de terme commun à toutes les diverses langues aryennes pour appuyer cette conjecture; mais un fait isolé tend à la confirmer, et ce fait est le nom germanique de l'occident : *anglo-saxon west, west; scandinave vest; ancien allemand west, westen*, d'où provient notre mot français *ouest*.

Serait-ce par un pur hasard que ce terme se trouve si rapproché de l'anglo-saxon *westen*, un désert, *weste, west*, désert (adjectif), de l'ancien allemand *wōsti*, même sens, et du scandinave *vast, vœst*, mer, auxquels se lie le latin *vastus, vastum*, vaste, dévasté, désert?

La racine de ces derniers mots paraît se trouver dans le sanscrit *vas* ou *vast*, tuer, d'où *vasra*, la mort, *vasu*, scel, stérile, et *vasuka*, *vasra*, sel, mer marin, car au sel s'attache la notion de stérilité. On semait du sel sur un lieu pour le maudire à jamais, et l'on sait que le sel abonde dans certains déserts.

De vas dérivent aussi probablement deux noms de la nuit, *vasati* et *vāsvra*, parce que la nuit était opposée au jour, comme la mort à la vie, comme le mal au bien; c'est ce que confirment du reste d'autres synonymes, tels que *dōsha*, en zend *daōsha*, la mauveuse, et *nakta*, la morte, de *naś*, tuer, qui est resté dans toutes nos langues européennes. Pott a rapproché de *vasati* le germanique *west*, vu la liaison naturelle du soir ou de la nuit avec l'ouest.

Il est difficile de décider laquelle de ces notions de nuit ou de désert a prévalu primitivement dans le nom de l'occident, et il y aura eu sans doute des transitions de l'une à l'autre. Quoi qu'il en soit, la racine vas se retrouve également dans l'irlandais *fas, fasach, fasmhar*, désert, vide, désolé, sauvage, ce qui confirme l'affinité des termes germaniques et latins avec le sanscrit. Il est probable aussi que le gothique *vis*, qui rend dans l'Ulphilas le grec *galeid*, le calme de la mer, se rattache à *west* par l'idée de l'immobilité et du silence qui régnent dans le désert, plutôt qu'à celle de calme du soir, comme le pense Grimm.

Les Indous appellent l'occident *varunt*, c'est-à-dire la région de la mer.

D'après la situation de l'océan Indien, c'est la région du sud qui aurait dû être appelée ainsi. Ce fait indique probablement une reminiscence des temps où la mer était située à l'occident pour les anciens Aryas. Du reste, si les noms du désert et de la mer ont pu servir à désigner l'occident, celui de l'occident, à son tour, a pu être appliqué à la mer et au désert, et les langues slaves paraissent avoir gardé quelques traces de cette ancienne connexion. C'est ce qu'a fort bien établi Pictet.

Le kymrique semble fournir encore un indice d'une ancienne connexion entre les noms de l'occident et de la mer. Dans cette langue, l'ouest est appelé *llywen, llywyn*, et ce mot n'a pas d'étymologie indigène satisfaisante. Or, si l'on compare le sanscrit *lavana*, sel marin, et *lavandita*, mer, sans saler si l'on se souvient de plus, que la mer tire souvent son nom du sel qu'elle renferme, comme dans le grec *als*, le latin *sal*, le scandinave *salt*, on le trouvera rien d'impossible à ce que le kymrique *llywen* ne soit qu'un ancien nom de la mer appliqué à l'occident.

Ouest (RÉSEAU DES CHEMINS DE FER DE L'). Ce réseau possède deux têtes de ligne situées à Paris : la première, place du Havre; c'est la gare Saint-Lazare; la seconde, place de Rennes; c'est la gare Montparnasse.

L'embarcadere de la rue Saint-Lazare a la forme d'un triangle tracée à son sommet. Sous ces deux corps de bâtiments latéraux règnent des galeries couvertes qui aboutissent aux portes d'entrée et de sortie de la gare. Le vestibule de la gare est élevé de treize marches au-dessus du niveau du pavé de la cour d'entrée. En face de l'escalier principal, qui aboutit à une salle des pas perdus commune aux diverses lignes, sont les bureaux de distribution des billets pour Saint-Germain. Dans une galerie, placée à droite, du côté de la rue d'Amsterdam et parallèlement à cette rue, se trouvent les bureaux de distribution des billets pour la ligne de Normandie. A gauche, dans le vestibule, se trouve un escalier qui conduit à une immense salle où se délivrent les billets pour Versailles et la ligne d'Auteuil-Ceinture.

L'embarcadere du boulevard Montparnasse, situé à l'extrémité de la rue de Rennes, est un monument très-vaste et bien dégagé. On arrive à la salle où se distribuent les billets par une vaste cour. La sortie est placée du côté opposé. Une vaste chaussée en plan incliné et construite parallèlement à la rue du Départ permet aux marchandises d'arriver au niveau de la voie. Cette gare a été fort maltraitée pendant les deux sièges de Paris (1870-1871).

Les chemins de fer de l'Ouest comprennent un grand nombre de lignes et d'embranchements; nous allons donner la nomenclature des principales lignes en commençant par celles dont le point de départ à Paris est la gare Saint-Lazare, ou chemin de fer de l'Ouest rive droite.

De ce point partent :
1° La ligne de Paris au Havre par Mantes, Gaillon, Rouen, Yvetot, Beuzeville, Bréauté et Harfleur; longueur, 228 kilom.

2° La ligne de Paris à Dieppe, qui suit celle de Paris au Havre jusqu'à Rouen, s'en détache à Malaunay, et passe par Clères et Longueville jusqu'à Dieppe.

3° La ligne de Paris à Fécamp, qui se détache à Rouen de la ligne de Paris et se dirige par Beuzeville, Bréauté et les Ifs jusqu'à Fécamp; longueur de la ligne depuis Rouen, 86 kilom.

4° La ligne de Paris à Louviers par Mantes, Saint-Pierre-du-Vauvray; longueur, 115 kilom.

5° La ligne de Paris à Rouen par Mantes, Evreux, Serquigny, Brionne, Glos-Montfort, Elbeuf et Oissel; longueur, 136 kilom.

6° La ligne de Paris à Cherbourg par Mantes, Evreux, Serquigny, Lisieux, Mézidon, Caen, Bayeux, Lisson et Valognes; longueur, 371 kilom.

7° La ligne de Paris à Neufchâtel-en-Bray par Pontoise, Gisors, Neufmarché et Serqueux.

A cette énumération on pourrait ajouter encore les lignes de Rouen à Amiens par Monterollier-Buchy, Serqueux et Famechon; celle d'Evreux à Trouville, etc.

Les lignes et embranchements desservent par la gare Montparnasse, ou chemin de fer de l'Ouest, rive gauche, sont :

La ligne de Paris à Brest par Versailles, Rambouillet, Chartres, Nogent-le-Rotrou, Le Mans, Laval, Vitry, Rennes, Saint-Brieuc, Morlaix et Landerneau; longueur, 623 kilom.

2° La ligne de Paris à Granville par Saint-Cyr, Dreux, Laigle, Argentan, Flers et Vire; longueur, 328 kilom.

3° La ligne de Paris aux Sables-d'Olonne par Le Mans, point où cette ligne quitte celle de Paris à Brest, Sablé, Angers, Cholet, Bressuire, Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon; longueur depuis Le Mans, 296 kilom.

4° La ligne de Paris à Châteaulin par Rennes, point où cette ligne quitte celle de Brest, Redon, Vannes, Auray, Lorient et Quimper; longueur depuis Rennes, 265 kilom.

5° La ligne de Paris à Saint-Malo-Saint-Servan par Le Mans, Rennes et Combourg; longueur depuis Rennes, 81 kilom.

A ces lignes principales on pourrait encore ajouter celles de Paris à Pontivy par Rennes, Saint-Brieuc et Loudéac; du Mans à Mézidon et à Caen.

Outre les réseaux dont nous venons de parler, la Compagnie possède, sous les noms de lignes de banlieue, des lignes qui, bien que très-courtes, sont d'un excellent rapport et figurent au budget des recettes pour des sommes énormes. Nous voulons parler :

1° Du chemin de fer de Ceinture qui va de Paris-Saint-Lazare à Courcelles-Ceinture par Auteuil et La Rapée-Bercy; longueur, 35 kilom.

2° Du chemin de fer de Paris à Saint-Germain par Asnières, Nanterre, Rueil, Chatou, Le Vesinet et Le Pecq; longueur, 21 kilom.

3° De la ligne de Paris (gare Saint-Lazare) à Versailles par Clichy-Levallois, Asnières, Courbevoie, Futeaux, Suresnes, Saint-Cloud, Sèvres, Ville-d'Aray et Viroflay; longueur, 23 kilom.

4° De la ligne de Paris (gare Montparnasse) à Versailles par Ouest-Ceinture, Clamart, Meudon, Bellevue, Sèvres, Chaville et Viroflay; longueur, 18 kilom.

5° De la ligne qui va de Paris à Montmorency, en partant de la gare Saint-Lazare, et revient à Paris en empruntant la ligne du chemin de fer du Nord, après avoir passé par Asnières, Argenteuil, Colombes, Sannois, Ermont, Enghien, Epinay et Saint-Denis.

6° Enfin, de la ligne de Paris à Creil par Argenteuil, Ermont, Pontoise, Auvers et Prey. La longueur des lignes exploitées en 1873 est de 2,397 kilom., dont 900 pour l'ancien réseau; 1,392 pour le nouveau réseau, première partie; 175 pour le nouveau réseau, deuxième partie; en tout, 2,397 kilom.

L'établissement de toutes ces lignes avait coûté, au 31 décembre 1873, une somme de 1,041,890,383 fr. 45 c., qui se décomposait comme suit :

Ancien réseau	425,000,000
Nouveau réseau	616,890,383 45
Durant l'exercice 1873, les dépenses d'administration centrale, d'exploitation, de traction et matériel, d'entretien et surveillance de la ligne, se sont élevées à la somme de 34,126,810 fr. 21 c. pour l'ancien réseau seulement.	
Les recettes pour le même réseau ont été, en 1873, pour :	
Voyageurs, de	34,796,035 43
Recettes supplémentaires	204,569 10
Bagages et chiens	853,078
Marchandises (grande vitesse)	4,700,709 44
Voitures et animaux	233,856 84
Administration des postes	9,883 50
Magasinage	47,772 95
Marchandises (petite vitesse)	27,482,154 90
Voitures et animaux (petite vitesse)	2,873,501 95
Magasinage et recettes diverses	545,698 92
Soit	71,747,854 03

De quoi il faut déduire 7,512,934 fr. 16 c., montant de l'impôt de 10 pour 100 sur la grande vitesse et de quelques détaxes, ce qui donne, comme produit net de l'exploita-

tion, une somme de 64,234,919 fr. 87 c., laquelle, augmentée de 1,346,126 fr. 68 c. de recettes diverses, met les recettes en équilibre avec les dépenses et permet à la Compagnie de distribuer aux actionnaires de l'ancien réseau un intérêt de 3 et demi pour 100, plus un dividende de 17 fr. 50 c. par action.

Telle est, d'après le rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 mars 1874, la situation de l'ancien réseau.

Le second réseau, première partie, a coûté 21,698,413 fr. 47 c. de dépenses. Il a donné comme recettes, en grande vitesse, pour :

Voyageurs	12,272,465 10
Recettes supplémentaires	27,626 39
Bagages et chiens	402,992 53
Marchandises, voitures et animaux	1,750,511 63
Administration des postes	127,142 74
Magasinage	19,888 03
Marchandises (petite vitesse)	12,479,701 79
Voitures et animaux	1,503,187 41
Magasinage et recettes diverses	210,904 19
Soit en tout	23,839,419 87

De quoi il faut déduire, pour impôt du dixième sur la grande vitesse et pour détaxes, 2,718,392 fr. 53 c.; puis, pour recettes faites par la Compagnie du Nord sur la ligne de Rouen à Amiens, 1,261,196 fr. 60 c., ce qui donne, comme recette générale, la somme de 27,382,223 fr. 94 c., laquelle, augmentée de recettes en dehors du trafic ordinaire, montant à 207,262 fr. 53 c., produit 27,589,486 fr. 47 c., comme recette générale, soit un bénéfice de 5,891,073 c.

Enfin, le nouveau réseau, deuxième partie, moins favorisé que les précédents, a exigé une dépense de 2,532,250 fr. 39 c. et n'a donné comme recettes que 3,312,206 fr. 96 c., ce qui laisse pour le chapitre des dépenses un excédent de 220,043 fr. 43 c., d'ailleurs largement couvert par les bénéfices de l'exploitation des réseaux précédents.

Comme complément aux renseignements que nous avons fournis ci-dessus, d'après le rapport lu le 28 mars 1874, en séance des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, nous allons donner quelques notes sur la création et le développement de ces chemins de fer; après quoi nous dirons quelques mots du matériel de cette Compagnie, et nous emprunterons au rapport dont il est parlé ci-dessus certains détails statistiques.

C'est le 9 juillet 1833 que fut votée la loi qui autorisait la construction d'un chemin de fer de Paris à Saint-Germain. La société qui devait exploiter cette ligne, constituée le 4 novembre de la même année, fut le point de départ de la Compagnie actuelle. Le 9 juillet 1837, l'Etat mit en adjudication deux lignes de Paris à Versailles. En 1840, la Chambre des députés considéra la ligne de Paris à Rouen; en 1842, celle de Rouen au Havre; en 1844, celle de Paris à Rennes; en 1845, elle autorisa la construction d'un embranchement de Dieppe à Fécamp; en 1846, la construction d'une voie ferrée entre Asnières et Argenteuil.

En 1851, un décret autorisa la concession d'un chemin de fer de Versailles à Rennes et la cession à la Compagnie de l'Ouest de l'embranchement de Viroflay. La même année, un décret autorisa la fusion des Compagnies de l'Ouest Paris-Verailles, rive droite, et Paris-Verailles, rive gauche, et approuva la convention relative à un chemin de fer de ceinture. En 1852, l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Cherbourg, d'un autre entre Batignolles, Passy et Auteuil fut autorisé. En 1855, des décrets approuvèrent la construction d'un embranchement sur Saint-Lô et la fusion des Compagnies de l'Ouest, de Paris à Saint-Germain, de Paris à Rouen, de Rouen au Havre, de Dieppe et de Fécamp et de Paris à Cherbourg. La même année, les lignes de Normandie et de Bretagne furent concédées. En 1857, plusieurs décrets autorisèrent la cession à la Compagnie de l'Ouest de quelques petits embranchements par la Compagnie du Nord et la construction de la ligne de Rouen à Amiens. En 1859, les lignes exploitées par la Compagnie de l'Ouest furent divisées en ancien et nouveau réseau.

En 1861, les embranchements de Louviers à la ligne de Rouen, de Pontivy à Saint-Brieuc et le chemin de fer de Ceinture, rive gauche, furent déclarés d'utilité publique. En 1863, un décret approuva une convention relative à la concession des chemins de fer de Caen à Flers, de Mayenne à Laval, de Louviers à la ligne de Paris à Rouen et de Pontivy à Saint-Brieuc. La même année, un décret déclara d'utilité publique l'agrandissement des gares Montparnasse et de Vaugrard. En 1864, l'établissement du chemin de fer de Flers à Mayenne fut déclaré d'utilité publique. En 1865, le raccordement du chemin de fer de Ceinture, rive droite, avec le chemin d'Auteuil fut l'objet d'une déclaration analogue. En 1868, une loi approuva certains articles d'une convention passée entre le pouvoir exécutif et la Compagnie de l'Ouest pour la concession des lignes de Sablé à Châteaubriant, etc. Durant les années 1869, 1870 et 1871, quelques travaux de peu d'importance, notamment l'agrandissement de certaines gares, furent seuls autorisés.

Le matériel de la Compagnie, mis en service pendant l'année 1873, se composait de

705 locomotives, 2,331 voitures à voyageurs, 940 wagons divers, 12,940 wagons à marchandises, 286 wagons de terrassement.

Voici divers détails statistiques empruntés au rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 mars 1874 :

RÉSULTATS SPÉCIAUX AU SERVICE DES VOYAGEURS (ancien réseau et nouveau réseau réunis).

DÉSIGNATION.	NOMBRE de voyageurs.	RECETTE BRUTE (déduction faite des impôts sur les transports à grande vi- tesse et des taxes)		PROPORTION 0/0 des trois classes aux quantités totales	
		totale.	moyenne par voyageur.	quant au nombre.	quant à la recette.
LIGNES DE BANLIEUE.		fr.	fr.		
1 ^{re} classe.	3,491,837	2,579,719 82	0,739	17,17	28,68
2 ^e classe.	15,664,959	6,012,018 41	0,384	77,04	60,85
3 ^e classe.	1,176,845	401,621 74	0,341	5,79	4,47
Total de la banlieue. .	20,333,641	8,993,359 97	0,442	100, »	100, »
GRANDES LIGNES.					
1 ^{re} classe.	919,627	7,707,097 50	8,381	8,56	24,97
2 ^e classe.	1,729,137	7,286,661 40	4,214	16,09	23,61
3 ^e classe.	8,098,614	15,869,226 95	1,959	75,35	51,42
Total des gr. lignes. .	10,747,378	30,862,985 85	2,872	100, »	100, »
LIGNES DE BANLIEUE et GRANDES LIGNES RÉU- NIES.					
1 ^{re} classe.	4,411,464	10,286,817 32	2,332	14,19	25,81
2 ^e classe.	17,394,096	13,298,679 81	0,765	55,97	33,37
3 ^e classe.	9,275,459	16,270,848 69	1,754	29,84	40,82
TOTAL général des deux réseaux réunis. . . .	31,081,019	39,856,345 82	1,282	100, »	100, »

RÉSULTATS SPÉCIAUX AU SERVICE DES MARCHANDISES À PETITE VITESSE (ancien réseau et nouveau réseau réunis).

POIDS TOTAL en tonnes sur les deux réseaux.	PARCOURS		RECETTE BRUTE (déduction faite des taxes)		
	total.	moyen par tonne.	totale.	par tonne.	moyenne par tonne et par kilomètre.
l.	k.	k.	fr.	fr.	fr.
4,890,946	660,415,008	134,8	40,708,289 35	8,308	0,0616

RECETTES COMPARÉES DES ANNÉES 1872-1873.

DÉSIGNATION DES PARTIES DU RÉSEAU.	NATURE DES RECETTES.	LONGUEUR MOYENNE EXPLOITÉE.		RECETTES PAR ANNÉE.		DIFFÉRENCES EN 1873 DANS LES RECETTES.
		1872	1873	1872	1873	
ANCIEN RÉSEAU.	Voyageurs.			28,966,546 06	28,744,265 99	- 222,280 07
	Marchandises et accessoires (grande et petite vitesse).			34,887,572 85	35,490,653 88	+ 603,081 03
	TOTAUX.	900	900	63,854,118 91	64,234,919 87	+ 380,800 96
NOUVEAU RÉSEAU (1 ^{re} partie).	Voyageurs.			10,126,757 15	10,131,991 48	+ 5,234 33
	Marchandises et accessoires (grande et petite vitesse).			16,684,989 89	15,939,035 86	- 695,954 03
	TOTAUX.	1284	1322	26,811,747 04	26,121,027 34	- 690,719 70
NOUVEAU RÉSEAU (2 ^e partie).	Voyageurs.			620,709 09	980,088 35	+ 359,379 26
	Marchandises et accessoires (grande et petite vitesse).			853,430 38	1,324,774 69	+ 471,344 31
	TOTAUX.	120	175	1,474,139 47	2,304,863 04	+ 830,723 57
RÉSEAUX RÉUNIS.	Voyageurs.			39,714,012 30	39,856,345 82	+ 142,333 52
	Marchandises et accessoires (grande et petite vitesse).			52,425,993 12	52,804,464 43	+ 378,471 31
	TOTAUX.	2304	2397	92,140,005 42	92,660,810 25	+ 520,804 83

OEUEYRATHUR, ville de l'Indoustan, Etat du rajah de Setarah, à la source de la Krishna, au pied des Ghates occidentales.

OEUEYRE, ville de l'Indoustan (Radjpoottana), province d'Agra, Etat et à 40 kilom. S.-O. de Bheripoor.

OEUEZAN ou OUAZEM, ville d'Afrique, empire du Maroc, province et à 87 kilom. N.-O. de Fez, sur une montagne. Ses environs sont bien cultivés et nourrissent de nombreux troupeaux. Ouezan est le grand centre de la confrérie des Moulai-Thaleb; elle n'est peuplée que de chérifs, descendants du fondateur de cet ordre célèbre en Algérie comme au Maroc, et d'une masse flottante de pèlerins.

OEUEZY-SUR-LAIZON, village et commune de France (Calvados), canton de Bourguebus, arrondissement de Caen; 240 hab. Le chœur de l'église est un beau spécimen du style roman le plus correct et le plus pur. Restes d'un ancien prieuré.

OUF interj. (ouff). Sert à exprimer une fatigue, un état d'oppression ou une sorte de soulagement après une situation pénible : Ouf ! laissez-moi respirer. Ouf ! que ce diable d'homme est rude à manier ! (Beaumarchais.)

Ouf ! je me sens déjà pris de compassion.

RACINE.

Miséricorde ! Ah ! ciel ! je me meurs, je suis mort, j'étouffe. Ouf ! ouf ! la peur m'empêche de parler.

RENNARD.

OUFA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans les monts Ourals, district de Troitsk, à la frontière des gouvernements de Perm et d'Orenbourg, coule à l'O., puis au S., et tombe dans la Belaja, après un parcours d'environ 780 kilom.; l'Al et l'Ourzen sont ses principaux affluents.

OUFA, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de son nom, à 1,560 kilom. E. de Moscou, sur la rive gauche de la Belaja et près de son embouchure dans l'Oufa, par 54° 42' 45" de latit. N. et 53° 33' 30" de longit. E.; 17,000 hab. Siège d'un évêque grec-russe et d'un mufti musulman. On y remarque plusieurs églises grecques, une mosquée, un gymnase. Commerce de miel, de cire, de suifs, de peaux et de fourrures. Oufa, bâtie en 1573, sous Ivan le Terrible, occupe l'emplacement d'une ancienne ville tartare et fut habitée dès sa fondation par une population très-mélangée, Russes, Cosaques, Tartares, etc. Jusqu'en 1865, elle fut le chef-lieu du gouvernement d'Orenbourg.

OUFA (GOUVERNEMENT D'), gouvernement

De l'examen des chiffres qui précèdent, il résulte d'abord, que la compagnie de l'Ouest est en pleine prospérité, ensuite, qu'elle doit surtout cet état prospère aux lignes de banlieue, qui figurent pour une très-forte part dans ses recettes générales. Ceux qui ont pu constater l'activité qui règne, les dimanches et autres jours de fête, sur les lignes de banlieue ne seront pas surpris de voir le chiffre des recettes encaissées par la Compagnie s'élever en 1873, pour transport de voyageurs sur les lignes de Versailles, de Saint-Germain et de Ceinture, à plus de 20 millions, alors que, sur toutes les autres grandes lignes de l'Ouest, durant la même année, les voyageurs ont produit 10,700,000 fr. seulement.

Peut-être, en voyant un pareil chiffre, se demandera-t-on pourquoi la Compagnie, dont les habitants de la capitale et, parmi ces derniers, les petits commerçants, employés et ouvriers d'abord, la fortune, éprouve le besoin d'élever, dans des proportions qui vont quelquefois jusqu'à 20 pour 100 du tarif ordinaire, le prix des places le dimanche et les jours de fête ? Peut-être pensera-t-on que les actionnaires des chemins de l'Ouest trouveraient leur compte à maintenir les tarifs ordinaires ? C'est notre avis, et, bien que nous n'espérons pas que la Compagnie en vienne là, nous croyons devoir signaler ce qu'il y a de singulier à voir les tarifs s'élever ainsi dans les seuls jours où ceux dont la condition est modeste peuvent disposer d'une journée pour aller aux environs de Paris.

OUEST (territoire de l'), vaste région de l'Amérique du Nord, habitée par des tribus indiennes. Superficie : 2,900,000 kilom. carrés environ. Ce pays, qui se trouve au nord des Etats-Unis et sur lequel s'étendent de plus en plus les colons américains, est le refuge de 500,000 ou 600,000 Indiens appartenant aux tribus des Osages, des Sioux et des Chippeways.

OUEST, prov. de la république d'Haïti, dans la partie occidentale; environ 250,000 hab.; ch.-l., Port-au-Prince. Le Cap de l'Océanie (Mélansie), sur la côte O. de la terre de Van-Diemen, par 41° 4' de latit. S. et 142° 18' de longit. E.

OUEETTE s. f. (ou-è-te — dimin. de oue). Petite oie, oison. Il Vieux mot.

— Mamm. Nom vulgaire du marsouin.

— Ornith. Oiseau du genre cotinga, qui habite l'Amérique du Sud : On donne aussi à l'OUEETTE le nom de cardinal. (Dict. d'hist. nat.)

taché, en 1781, pour faire partie de la lieutenance d'Oufa. En 1796, cette lieutenance prit le nom de gouvernement d'Orenbourg, avec Oufa pour chef-lieu; en 1865, une partie de l'ancien gouvernement d'Orenbourg garda son ancien nom; l'autre partie prit le nom de gouvernement d'Oufa.

OUFALEISK, bourg de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm, cercle d'Ékaterinenbourg. Haut fourneau et usines fournissant annuellement 1,300,000 kilogrammes de fer.

OUIDIGY, île d'Afrique, dans l'Océan Indien, sur la côte du Zanguebar, au S.-O. des îles Monfia, par 8° de latit. S. et 37° de longit. E.

OUGAB s. m. (ou-gab). Instrument de musique à vent, qui était en usage chez les Hébreux.

OUGADHY s. m. (ou-ga-di). Fête du premier jour de l'an, chez les Indous.

— Encycl. Cette fête se célèbre le premier jour de l'année et tombe à la nouvelle lune du mois de mars. A cette époque, les Indous se font des visites de civilité, comme nous faisons en Europe à propos de cette même circonstance du renouvellement de l'année. L'ougadhy dure trois jours, durant lesquels on se livre à la joie; on tire des feux d'artifice; le bruit du canon, des boîtes et des coups de fusil se fait entendre de toute part. Les officiers du gouvernement rendent compte de leur gestion; les cultivateurs renouvellent les baux des terres qu'ils ont à ferme. L'ougadhy se célèbre d'une façon différente dans chaque contrée; mais partout cette fête attire dans le lieu sacré ou dans la pagode une foule considérable d'habitants du voisinage. Les jours d'ougadhy sont consacrés aux réjouissances et aux divertissements; les travaux sont suspendus; les parents et les amis se réunissent, se donnent des festins; ils se parent de leurs bijoux et de leurs vêtements les plus propres, et passent leur temps à des jeux la plupart bien simples et fort innocents. Ces fêtes de famille ne ressemblent en rien à celles qui se célèbrent dans les pagodes, où le monde afflué de tous les côtes, et qui offrent les scènes les plus scandaleuses, comparables à celles auxquelles donnait lieu, dans l'antiquité, la célébration des mystères de Vénus, de Cérès, de Bacchus, etc.

OUGAÏ, île de l'Océanie (Polynésie), archipel des Carolines, grand Océan équinoxial, par 6° 39' 40" de latit. N. et 175° 29' de longit. E.

OUGAK, île de l'Amérique russe, dans le grand Océan boréal, à l'E. de l'île Kodiak.

OUGALYAKHMOUTZI s. m. (ou-ga-li-akh-mou-tzi). Linguist. Langue parlée par les Ougalyakhmoutzi, peuple de l'Amérique russe qui habite le long de la baie du Prince-William.

OUGHTERD, village d'Irlande, comté de Galway, pittoresquement situé sur la Foeagh; 918 hab. Carrières de marbre. Il renferme une jolie église, une maison de correction juchée sur un rocher et des casernes. Aux environs, la rivière forme une série de charmantes cascades sur des rochers calcaires.

OUGHTMANA, village et paroisse d'Irlande, comté de Clare, baronnie de Buren, sur la baie de Galway; 2,023 hab.

OUGHTRED (Guillaume), mathématicien et théologien anglais, né à Eton, comté de Buckingham, le 5 mars 1574, mort à Alburey, comté de Surrey, le 30 juin 1660. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'algèbre et de géométrie qui furent longtemps suivis comme livres classiques dans les universités de la Grande-Bretagne. Pourvu, en 1610, d'un bénéfice ecclésiastique, il vint à Alburey, il profita des loisirs que lui laissait le service de Dieu pour s'adonner à l'étude et à l'enseignement des sciences. Dans ses traités, Oughtred s'est attaché à développer l'application de l'algèbre à la géométrie, la construction des équations, la formation des puissances, les formules pour les sections angulaires, etc. On lui attribue une large part (que, par modestie, il aurait toujours déclinée) dans l'invention et l'application des échelles logarithmiques, dont l'honneur revient à Gunter. Il ne resta pas étranger aux préoccupations politiques de son temps, si peu étranger même, qu'il en mourut, s'il est vrai, comme on l'a dit, que sa mort ait été provoquée par le suaisement de la joie qu'il ressentait en apprenant le rappel de Charles II. Cette heureuse victime des passions politiques avait alors quatre-vingt-six ans.

Le meilleur de ses ouvrages, composé en 1631, pour un de ses élèves, Guillaume Howard, a pour titre : *Arithmetica in numeris et speciebus institutio, quæ tum logicæ, tum analyticæ, atque totius mathematicæ, clavis est*. Les autres ouvrages d'Oughtred ont été réunis sous le titre de : *Opuscula mathematica hactenus inedita* (Oxford, 1676).

OUG-KING, ville de l'empire chinois (Corée), province de Houng-Hai, sur la mer Jaune, à 160 kilom. O.-N.-O. de Hang-Yang.

OUGLITSCH, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Jaroslavl, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite du Volga; 7,483 hab. Fabriques de cuir, de papiers et de chandelles. Elle se divise en deux parties, toutes deux entourées d'un rempart de terre.

Le faubourg de Pzarnia, qui s'étend sur la rive gauche du fleuve, est très-poissonneux. On remarque à Ouglitch : l'ancien palais des czars, vieil édifice dont les appartements sont peints à fresques; de nombreuses églises, plusieurs couvents, trois hospices et un séminaire.

Cette ville était très-grande et très-riche, lorsque les Lithuaniens la ruinèrent en 1507. Elle se releva de ses ruines, grâce au czar Feodorovitch qui y envoya 5,000 colons pour la repeupler. En 1591, le jeune czar Dimitri y fut assassiné par les ordres du régent, l'ambiteux Boris Godounov.

OUGLOBOE, ville d'Afrique (Guinée), côte des Esclaves, royaume de Kerrapay, à 100 kilom. O. de Juda.

OUGNEY (LES), village et commune de France (Doubs), canton de Roulaux, arrond. de Dôle, à 8 kilom. de Baume-les-Dames, à 22 kilom. de Besançon, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin; 266 hab. Ruines romaines; restes d'un château féodal.

OUGNEY, village et commune de France (Jura), cant. de Gendrey, arrond. et à 28 kilom. de Dôle, à 80 kilom. de Lons-le-Saunier, sur l'Ognon; 440 hab.; riches mines de fer. Ruines imposantes d'un château fort du xve siècle.

OUGULEN, cap de la Russie d'Asie, district de Tchouketches, sur la mer de Behring, par 187° 50' de longit. E.

UGRA, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Calouga, cercle de Masalsk, près de Négotchicha, pénètre dans le gouvernement de Smolensk, rentre dans le gouvernement de Calouga et se jette dans l'Oká, après un cours d'environ 400 kilom. Elle est flottable et sert surtout au transport des bois de construction.

UGRÉE, village de Belgique, province et arrond. de Liège, canton de Séraing, près de la Meuse; 4,407 hab. Nombreux établissements industriels.

UGRES, peuple finnois de la Russie d'Asie, gouvernement de Tobolsk. Ils furent primitivement gouvernés par des princes indépendants, devinrent au xii^e siècle tributaires de la république de Novgorod et furent soumis à la Russie sous Ivan III, en 1483.

UGRIEN, IENNE adj. (ou-gri-ain, i-è-ne). Syn. d'ALTAÏQUE. V. KURALIN.

UGRO-FINNOIS, OISE adj. (ou-gro-fi-noi, oi-ze). Syn. d'ALTAÏQUE.

UGRUMOFF (G.), peintre russe, né en 1764, mort en 1823. Il suivit les cours de l'Académie de peinture de Saint-Petersbourg, dont il devint membre en 1797, recteur en 1820, et contribua, avec Sokoloff, Akimoff et Lossenko, à fonder l'école russe moderne. Les tableaux les plus remarquables de cet artiste de talent sont : la *Conquête de Kazan* par le czar Ivan IV et l'*Avenement de Michel Romanoff* au trône.

UGUINDA s. f. (ou-gain-da). Fête que célèbrent les Tchérémisses pour obtenir une bonne récolte.

OUHANS, village et commune de France (Doubs), canton de Montbenoit, arrond. et à 17 kilom. de Pontarlier, à 44 kilom. de Besançon; 592 hab. Fromageries, huileries, forges. Aux environs se trouve la source pittoresque de la Loue, qui jaillit en écumant du fond d'un cirque immense de rochers, formant un gouffre dont on n'a jamais pu calculer la profondeur.

OU-HO, ville de Chine, province de Ngan-Hoel, ch.-l. du district de son nom, à 126 kilom. N.-O. de Nankin, sur la rive gauche du Hoang-Ho.

OUHYE, ville de l'Indoustan, Etat du rajah de Setarah, district de Mortiz-Abad, sur la Krichna, à 48 kilom. S. de Poonah. Ouhye renferme un temple qui attire un grand concours de pèlerins.

OUI adv. (oui. — Ce mot est généralement précédé de l'aspiration; mais avec que on peut faire l'éision : *Je crois que oui* ou *Je crois qu'oui*). Particule affirmative qui tient ordinairement lieu d'une proposition affirmative répondant à une question : *Etes-vous content?* — *Oui*. Un honnête homme qui dit oui et non mérite d'être cru; son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles et lui attire toute sorte de confiance. (La Bruy.) Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.

REGNARD.
Pour moi, j'aime les gens dont l'âme se peut lire, qui disent bonnement oui pour oui, non pour non.

GRESSET.
« Sert souvent à appuyer sur une proposition affirmative : *Je suis heureux*, oui, très-heureux de vous voir.

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille.

Oui, oui, vous me suivrez, n'en doutez nullement.

Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel.

Oui, ma bile s'échauffe à toutes ces fadaises.

Oui, la retraite pèse à qui ne sait rien faire.

« Exprime aussi une décision fermement prise :

N'arrêtez pas, docteur, les effets de ma joie; Elle m'est nécessaire; oui, que mon cœur s'y noie.

— Marque quelquefois la surprise et signifie : Quoi! cela est vrai? : *Il a dit cette chose*, oui?

— S'emploie quelquefois comme une simple interjection, pour exprimer une impossibilité, l'inutilité d'une tentative, la vanité d'une prétention : *Oui! essayez, pour voir*. *Je les ai d'abord pris de se taire; oh! oui, de se taire. Ils ne m'ont pas seulement répondu*. (L. Gouzlan.)

— Pop. Sorte d'approbation ironique qu'on fait suivre de certains mots qui sont censés développer l'affirmation et qui n'ont aucun rapport avec la chose dont il s'agit : *Oui, du flan*. *Oui, des navets*. *Oui, des nêfles*. *Oui, des panais*. *Oui, des emblèmes*. *Oui, les lanciers*. *Oui, mon œil*. *Oui, en plumes*.

— *Oui-dà*. *Oui certainement* : *Cela vous plaît-il?* — *Oui-dà*. *! Vraiment!* en vérité! pour marquer l'ironie ou l'étonnement : *Oui-dà! vous me la baillez belle*. *Oui-dà! seigneur de Santillane, vous serez bientôt servi*. (Le Sage.)

— *Oui bien*. S'employait autrefois dans le sens de Mais bien : *Je n'ai point encore vu M. Fagon depuis que j'ai reçu de vos nouvelles*, *oui bien*, monsieur Daquin. (Racine.)

— *Dire oui*. So marier, répondre oui à la question que pose aux futurs époux le prêtre ou l'officier de l'état civil : *Que maudits soient l'heure et le jour où je m'avais à aller dire oui!* (Mol.)

Enfin, le bon de tout, c'est qu'il d'autres qu'à lui On ne peut vous lier que vous ne disiez oui.

— *Ne dire, ne répondre ni oui ni non*. Ne pas se prononcer, ne pas donner de décision : *Je ne dis oui ni non*, de crainte de mentir.

Le patron ne voulait lui dire Ni oui ni non sur ce discours.

— s. m. Mot oui, action de dire oui : *Les oui et les non sont longs quand il les prononce, et les monosyllabes deviennent des périodes dans sa bouche*. (Boil.) Un oui fit le succès de Lohain, à cause de la difficulté vaincue. (M^{me} Necker.) Elle me répondit un oui, monsieur, si bas! si bas! (Stern.)

... Ah! ce oui se peut-il supporter? Et sans un mal de cœur saurait-on l'écouter?

Un prêtre, un oui, trois mots latins, A jamais fixent vos destins.

Les si, les mais, les oui, les non, Toujours à contre-sens, toujours hors de saison, Echappent au hasard à sa molle indolence.

A des offres d'hymen répondre par des larmes, Et tarder tant à dire un oui si plein de charmes!

Hélas! ne veut-on aussi me marier! Ce ne serait pas moi qui me ferais prié; Et loin qu'un pareil oui me donnât de la peine, Croyez que j'en dirais bien vite une douzaine.

— Pour un oui, pour un non, Pour oui ou non, Pour peu de chose, pour rien, sans motif sérieux : *POUR UN OUI, POUR UN NON, on va se jeter à l'eau*. (Th. Leclercq.) Allons, ne vas-tu pas te fâcher pour un oui, pour un non? (Scribe.) Je donnerais ma vie pour oui ou non. (V. Hugo.)

— Savoir le oui ou le non d'une chose, Savoir si elle est ou si elle n'est pas, si elle se fera ou si elle ne se fera pas.

— Dire le grand oui, le oui. Se marier :

Dorlès le premier prononce enfin le oui; Gertrude, la voix presque éteinte, A son tour l'articule aussi.

— Philol. Langue d'oui, Nom que l'on a donné autrefois à la langue primitivement appelée langue d'oui, et qui est de nouveau aujourd'hui connue sous ce dernier nom. « *Oui*, sobriquet que les Napolitains donnent aux Français. « Un des vestiges les plus significatifs de notre ancien séjour à Naples, c'est, dit Génin, le nom patois qu'on nous y donne. Le peuple, ayant remarqué que nos soldats avaient souvent à la bouche cette affirmation : *Quel oui!* en fit un sobriquet et appela les Français *Oui-oui*, qu'ils figurent *Qui-qui* (nous serions autorisés à les appeler les *Si-si*). *Quanto avimmo'n sette anne sepporato* *Da si Qui-qui de mmerda!* et tante! et tante!

— Combien, depuis sept ans, en avons-nous supporté de ces *Oui-oui* de m...! et combien l'est comblé! » Ex l'on dit à Naples, en forme de quolibet populaire, que les cochons parlent français (*il porco parla francese*), par allusion à ce *oui oui* qu'ils croient reconnaître dans le grognement du porc. V. le vocabulaire napolitain de Galiani, aux mots *Gutto* et *Qui-qui*.

— Les Espagnols avaient été frappés, eux aussi, d'une autre habitude du langage de nos troupes; c'est le *dis donc*, ce fameux *dis donc* par lequel le soldat apostrophe son camarade. Aussi avaient-ils donné aux Français le sobriquet moqueur de *los Didones*, lequel, un jour, n'embarrassa pas médiocrement les étymologistes, aussi bien que le *Qui-*

qui napolitain. Mais, que dis-je, les étymologistes sont-ils jamais embarrassés? *Guigni* sera de l'étrusque et *Didone* du phénicien. Didon n'est-elle pas reine de Carthage et n'avons-nous pas conquis l'Algérie? L'espace ôte le sentiment des distances. Je gage que, avant deux mille ans, Enée et le maréchal Bugeaud seront devenus contemporains. » Rencontre bizarre, les Kanaks, indigènes de la Nouvelle-Calédonie, donnent aussi aux Français le nom de *Oui-oui*.

— Encycl. Linguist. La forme primitive de notre adjectif affirmatif est *oil* : « Volez-vous donc que je vous aigrene, de par Dieu, à gairir du mal de denz? Dites-vous *oil* ou *neil*? » (Rutebeuf.)

L'aveir Carlon est-il appareillez? L'œil respunt : « *Oil*, sire, asez bien. (Chanson de Roland.)

La plupart des étymologistes ont pensé que *oil* est le participe passé du verbe *oir*, *ouïr*. Selon eux, *oil* signifierait *entendu*, et ce participe aurait été pris comme signe de consentement. Quant au *l* final, ce n'est qu'une lettre euphonique. M. Scheweighoeser a parfaitement réfuté cette opinion dans son excellent travail sur les négations : « *Où* ou *oy*, participe, n'est évidemment pas le même mot que *oui* ou *oil*, signe de consentement. Je n'en veux d'autre preuve que la différence d'orthographe qui les distinguait au moyen âge. Pourquoi, en effet, nos pères disaient-ils *écroyaient-ils* *oy* dans un cas; *oil* dans l'autre? Il doit y avoir une raison; car, si ignorants qu'on suppose les scribes du moyen âge dans l'art de reproduire par l'écriture la langue parlée, encore faut-il croire qu'ils n'alteraient pas les mots pour le seul plaisir de les défigurer, surtout lorsque ces mots étaient aussi simples, aussi faciles à noter que *oy*. Cette différence d'orthographe, dit-on, provient d'un accident de prononciation; le *l* qui termine *oil* ne fait pas partie intégrante du mot; il a été ajouté à la voyelle finale pour l'euphonie, afin d'éviter, dans certains cas, un hiatus désagréable à l'oreille. L'objection est peu sérieuse : si le *l* final n'est là réellement que pour parer à la rencontre de deux voyelles, comment se fait-il donc que les manuscrits portent constamment *oil* devant une consonne? On pourrait citer, je le sais, quelques rares exceptions; mais lors même qu'on les cite, dans ces exemples, il serait impossible de justifier la suppression de *l*, ce qui n'est pas, les cas où *l* a disparu forment une minorité si infime qu'on n'a pas le droit de s'en prévaloir. Je me demande, d'ailleurs, quelle aurait pu être la raison assez puissante pour engager nos pères à décorer *oil* de ce prétendu appendice euphonique, eux qui venaient précisément de dépouiller ce mot de la consonne finale qu'il avait dans l'origine. S'il est vrai qu'ils aient été préoccupés du besoin de l'harmonie au point qu'on veut bien le dire, que ne continuaient-ils à dire tout bonnement *oyt*, comme avaient fait leurs pères? La forme étymologique les eût à jamais préservés des inconvénients de l'hiatus. »

T est, en effet, la finale caractéristique du vieux participe français. *Oyt* a été formé de *auditus*, comme *eut* ou *eud* de *habitus*, comme *amet* de *amatus*, etc.

Chevalier ajoute à ces observations pleines de justesse qu'en retranchant le *t* dans *oyt*, on employait affirmativement, notre langue se fit privée précisément de la consonne dont elle se sert le plus habituellement comme lettre euphonique, et cela pour lui substituer le *t* dont elle n'a jamais fait un pareil usage. En outre, il est à remarquer que, dans les temps où les formes *oyt*, *oit*, *oid* étaient encore usitées pour le participe, on employait déjà *oil* pour le signe de l'affirmation. Le besoin du *l* euphonique devait cependant peu se faire sentir à cette époque.

La langue romane du midi de la France avait pour adjectif affirmatif *oc*, dérivé du neutre latin *hoc*, et signifiant proprement *cela*. C'est à cette particularité que l'idiome des troubadours devait son nom de langue d'oc. *Oc* était dit par ellipse pour *oc es*, *cela est*. En langue d'oil, nous avions *ho*, *o*, mot de même provenance que le provençal *oc*; il signifiait également *cela* et servait de même à marquer l'affirmation. Il est vrai que le composé *oit* ne tarda pas à prévaloir; mais *ho*, persista longtemps encore dans la locution *ne ho ne non*, *ne o ne non*, ni oui ni non :

Ne cele dist ne o ne non.

On ajouta à cet *o* le pronom *il*, comme on l'ajouta à *nen* pour former *nénil*, *nenni*. *Il*, qui se trouve dans ces composés, est dérivé de *illud*, et il est employé d'une manière absolue, comme dans *il est juste*, il doit être convenu entre vous, il peut se faire que je n'en vienne pas à bout, c'est-à-dire *cela est juste*, *cela doit être convenu*, *cela peut se faire*. *Où il* ou, en un seul mot, *oil* est une expression elliptique pour *o est-il*, *hoc est illud*, ce qui équivaut littéralement à notre locution affirmative *c'est cela*. *Où* devint *oui*, ensuite le *l* final tomba et nous eûmes *oui* : « Vels-tu faire mon conseil? — Certes, dame, ouï! (Roman des sept sages de Rome).

— Allus. littér. Hippocrate dit oui, mais Galien dit non. Hippocrate et Galien sont les deux représentants les plus illustres de la médecine chez les anciens; celui-là chez les

Grecs, celui-ci chez les Romains. Galien nourrissait une profonde vénération pour le génie du père de la médecine, et l'un des plus grands services qu'il ait rendus à la science est d'avoir, au moyen d'une saine critique, porté le flambeau sur les ouvrages de celui qu'il appelait son maître. Hippocrate et Galien ont cela de commun que, doués l'un et l'autre d'un vaste génie, ils ont pénétré fort avant dans les secrets de la nature, et que tous deux ont montré une égale ardeur dans la recherche de la vérité, non par l'appât des richesses, mais par l'amour seul de l'humanité. Cette phrase proverbiale : *Hippocrate dit oui, mais Galien dit non*, n'a donc pas son origine dans l'antagonisme de ces deux grands hommes et de leurs systèmes; mais comme la médecine est le champ plantureux de la contradiction, qu'un médecin répond tant mieux quand son confrère a dit tant pis, que celui-ci ordonne les saignées quand celui-là les proscriit, que l'un place le siège de toutes les maladies dans les nerfs et l'autre dans les humeurs; que l'un, enfin, écrit sur son drapeau *contraria contrariis*, et l'autre *similia similibus*,... on comprend que c'est à la médecine que la contradiction devait emprunter sa devise, et que les deux colonnes de cette science devaient en fournir l'expression.

« Un savant philosophe a dit élégamment : « Dans tout ce que tu fais, hâte-toi lentement. » [choses J'ai peu pu de temps pourtant fait bien des Pour savoir si le mal dont nous cherchons les causes Réside dans la basse ou haute région : Hippocrate dit oui, mais Galien dit non; Et, pour mettre d'accord ces deux messieurs ensemble, Je n'ai pas pour venir trop tardé, ce me semble.

« Je voudrais que la loi s'expliquât positivement sur cette question : « Est-il permis à un chasseur de traverser les terres d'autrui » avec un fusil sur l'épaule? » Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.

« Mille fois la chose fut jugée de deux manières différentes. » ELZÉAR BLAZE.

Oui et non (sic et non), titre français d'un célèbre ouvrage philosophique d'Abailard. V. SIC ET NON.

Où de jeunes filles (LE) [*Elsí de las niñas*], comédie espagnole de Moratin (théâtre de la Cruz, à Madrid, 24 janvier 1806). Une mère étourdie, buvarde et dévote; une jeune fille de seize ans qui sort de son couvent, un vieillard honnête, d'un excellent cœur, mais fatigué d'un célibat qui date d'un demi siècle; enfin un jeune homme loyal et passionné : tels sont les quatre personnages essentiels de cette pièce qui passe, à bon droit, pour le chef-d'œuvre de Moratin. L'oncle Diego a grande envie de se marier. Ce qu'il lui faudrait, à lui, homme mûr, c'est une jeune fille simple, ignorante, qui n'ait pas même ébauché un de ces petits romans du cœur que l'hymen termine rarement, et il croit l'avoir rencontrée dans une jeune pensionnaire d'un couvent voisin de Madrid. Il s'y rend en compagnie de la mère, doña Irène, qui désire fort avoir un gendre riche et ne s'inquiète qu'il soit vieux. Ils arrivent au couvent et emmènent la jeune fille. On fait halte dans la petite ville d'Alcala, pour visiter une tante. Là, don Diego se met à réfléchir sur son équipée. Il lui paraît que la jeune personne ne lui témoigne qu'une inclination médiocre. Il s'en ouvre à la mère, qui lui répond : « Elle ne vous aime pas, dites-vous? Si vous l'entendez quand nous sommes seules! » Don Diego, qui ne demande qu'à être rassuré, accepte ces explications. Cependant, il a trop de pénétration pour ne pas voir que doña Irène prêche pour son saint, et il provoque la jeune fille à lui faire ses confidences. Malheureusement, la mère assiste à cette entrevue; sa présence influence trop doña Francisca, qui se borne à répondre : « Monsieur, ce que voudra ma mère, je le ferai. » Cette réponse, indiquant une jeune fille obéissante, ne suffit pas à don Diego qui, malgré sa passion sémée, n'a point mis de côté son vieux bon sens. Sur ces entrefaites arrive à Alcala un galant officier destiné à changer la face des choses. Depuis un an, ce cavalier est l'ami, le préféré de doña Francisca. La jeune fille, ignorant qu'il est la propre personne de don Diego, lui a fait part des projets de mariage concertés à son sujet entre sa mère et un gentilhomme de Madrid, en le suppliant de venir lui sur vite se jeter à la traverse. Don Carlos quitte son régiment, accourt à Alcala et descend dans l'auberge même qui abrite à la fois son oncle et celle qu'il aime. Grande est sa surprise lorsque, dans la salle commune de cette auberge, il rencontre son oncle don Diego. Don Carlos a bientôt deviné que son oncle est l'époux que l'on destine à doña Francisca. Il aime don Diego d'un amour filial et se décide à lui faire le sacrifice de sa passion. Toutefois, il ne veut point partir sans avoir expliqué à doña Francisca le motif de son départ. Vers minuit, heure classique, trois coups frappés dans la main avertissent la jeune fille que son amant est là qui l'attend sous la fenêtre. Doña Francisca paraît. Don Carlos lance un billet, et c'est don Diego qui le reçoit. Des lors l'excellent homme ne peut plus douter qu'il n'inspire pas la moindre passion à doña Francisca. Comme son neveu s'est sacrifié, il

saura se sacrifier à son tour. Il fait courir après don Carlos. Celui-ci revient, et l'on marie les deux jeunes gens.

Le *Où des jeunes filles* n'est pas une de ces pièces fortement intrigantes, comme la plupart de celles qui font les délices du théâtre contemporain; mais le style est fin, élégant, original; le caractère de don Diego parfaitement tracé; celui de don Carlos, le type de la soumission aux parents, également fort réussi. Moratin a su trouver dans cette intrigue des scènes ordinaires des situations attachantes et des scènes pleines d'une sensibilité vraie et d'un intérêt touchant.

OUI, YE (oui-) part. passé du v. Ouir. Entendu, perçu par l'ouïe; Bruit ouï de tout le monde. La poésie est faite pour être ouïe et la prose pour être lue. (Ballanche.) D'où les paroles sont entendues :

Nous sommes ici seuls, et l'on peut, ce me semble, Sans crainte d'être ouï, y discourir ensemble.

MOTRIS.

— Dont la déposition a été reçue; dont les paroles ont été écoutes : Les proches parents de l'accusé peuvent être ouïs en vertu d'une décision discrétionnaire du président. Le parlement députa les gens du roi, qui furent renvoyés sans être ouïs. (La Rochef.)

— Après avoir été entendu, ayant été entendu : Oûis séparément, les parties apportèrent des dires contradictoires. Il Après avoir entendu, sur l'audition de : Oûis les rapports des experts, les dires des parties et les dépositions des témoins... Alors l'héssé, prenant le ton et le maintien d'un grave magistrat, dit : « Oûi la déclaration de monsieur, j'annule le grait. » (Didot.)

— Pratiq. *Decret d'assigné pour être ouï*, Ordonnance judiciaire en vertu de laquelle un prévenu était assigné à comparaitre en personne.

— Gram. V. **EXCEPTÉ**.

OUI, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source dans le gouvernement d'Orenbourg, sur le versant oriental de la chaîne qui joint les monts Oural aux monts Kitchik-Karatcha, près d'Irtich, et se jette dans le Tobol, après un cours d'environ 450 kilom. Il Arre rivière de la Russie d'Asie, gouvernement de Tobolsk, se jette dans l'Irtich, après un cours de 270 kilom.

OUIANDINA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Iakoutsk. Elle se perd dans l'Indigirka, après un cours de 120 kilom.

OUIBA s. m. (ou-i-ba). Métrol. Mesure de capacité en usage dans la regence de Tunis, et qui équivaut à un seizième du cafiz, soit à 37 lit. 5.

OUICHE interj. (oui-che — rad. ouï). Pop. *Aht bahi Oht biep ou : Aht ouich!* ou *ouï, aura, vois-tu, qu'avec ma vie.* (Beniamarch.) *Aht biep dit-oi, nous nous joignons fait trotter; je suis venu à la payade, j'ai eu beau cogner, beau cogner, ouich!* personne. (E. Sue.) *Je vous dis, moi, que, pour que les affaires reprennent, il nous faut M. Molé!* — *Aht ouich!* ce Molé vous fera une belle iambelle (Charivari.)

OUIÇOU s. m. (ou-i-kou). Boisson qu'on fait en Amérique avec le manioc, des patates, des bananes et de la canne à sucre : Les Brésiliens préparent avec le mais leur ouïçou. (B. de St-P.)

OUI-DA adv. V. **OUI**.

OUIDDAH, WIDDAH ou **JUDA** (Afrique), royaume de la Guinée supérieure, sur la côte des Esclaves, tributaire du Dahomey, au S.-O. du royaume d'Abirah, à l'E. de celui de Kerpap, le long du golfe de Guinée. Ch.-l., Ouiddah. Les habitants de ce pays, au nombre de 8,000 environ, sont de race noire. Le sol est fertile et produit du maïs, du poivre et du tabac. Les naturels élèvent de nombreux troupeaux.

OUI-DIRE s. m. (ou-i-di-re — du ouïr, et de dire). Ce qu'on ne sait que par le rapport d'un autre personne ou par le bruit public : S'en tenir à des ouï-dire. Suetone cite très-souvent des ouï-dire, mais il ne les garantit point. (Laharpe.)

— Loc. adv. *Par ouï-dire*, Pour l'avoir ouï dire seulement : Je ne sais cela que par ouï-dire.

... Il ne sait que par ouï-dire
Ce que c'est que la cour...

LA FONTAINE.

OUIÈ s. f. (ou-i — rad. ouïr). Physiol. Sens par lequel on perçoit les sons et dont l'oreille est l'organe : Avoir l'ouïe fine, subtile, délicate, dure. L'ouïe est l'organe immédiat de l'intelligence. (B. de St-P.) Les idées que l'ouïe très-fine et l'oreille d'une grande mesure. (Buffon). L'ouïe est, après la vue, le sens le plus parfait chez les oiseaux; ils forment un grand peuple de musiciens. (Bonnet). L'ouïe est un sens qui reçoit, par l'intermédiaire de l'air, l'ébranlement causé par les corps bruyants ou sonores. (Brill.-Sav.) La vue est proprement l'organe de l'imagination, et l'ouïe celui de l'entendement. (De Bonald.) La musique est une contemplation par l'ouïe. (Proudh.)

Ne te donne-t-on pas des avis, quand la cause Du marcher et du mouvement, Quand des esprits, le sentiment,

Quand tout sailloit en toi? Plus de goût, plus d'ouïe; Toute chose pour toi semble être évanouie.

LA FONTAINE.

— **Théol.** La foi vient de l'ouïe. La foi religieuse se transmet par la tradition orale : Quand nous disons avec saint Paul que LA FOI VIENNT DE L'OUIR, nous exprimons par ces termes l'effet particulier de la prédication. (Boss.)

— **Eaux et for.** *Ouïe de la cognée*, Distance à laquelle on peut entendre le bruit de la cognée, et qui a été fixée par le code forestier à 250 mètres. Il On l'appelle aussi **REPOUSE DE LA VENTRÉ**.

— **Techn.** Chacune des ouvertures pratiquées dans la table supérieure de quelques instruments à cordes.

— **s. f. pl.** Ichtyol. Ensemble de l'appareil respiratoire des poissons, placé de chaque côté de la tête et qu'on avait pris pour l'organe de l'ouïe : Prendre un poisson par les ouïes. Les vrais poissons n'ont point de pommous; ils ont des ouïes qui leur en tiennent lieu; tous les céphales, au contraire, ont de vrais pommous. (Bonnet.)

— **Loc. fam.** *Avoir les ouïes pâles*, Porter sur son visage les traces d'une maladie ou d'un grand chagrin, par allusion à la couleur pâle que prennent les branches des poissons quand ils ne sont pas frais.

— **Encycl.** Physiol. Pour apprécier convenablement la manière dont agit l'organe de l'audition, il est nécessaire de connaître d'abord les diverses parties qui composent l'appareil auditif (v. **ORILLE**), puis le mode de propagation des ondes sonores dans les différents milieux qu'elles peuvent traverser (v. **SON**). Nous rappellerons seulement ici, sur ces deux objets, les principes nécessaires à l'intelligence des développements que nous nous proposons de donner.

Le son est à l'ouïe ce que la lumière est à la vue. Les corps élastiques peuvent seuls produire et propager le son, et, dans la plupart des cas, ce sont les corps solides qui le produisent et c'est l'air qui lui sert de véhicule pour le transmettre à l'oreille.

L'organe auditif se compose de deux parties : un nerf particulier qui a la propriété exclusive d'être sensible aux chocs vibratoires qui constituent le son, et un appareil capable de conduire convenablement jusqu'au contact de ce nerf ces mouvements vibratoires. Il n'y a que le nerf qui soit absolument essentiel à l'audition, l'appareil conducteur pouvant être remplacé par un corps environnant étranger à l'animal. Aussi voit-on certains animaux être impressionnables au son sans posséder, pour cela, ni oreille externe, ni oreille moyenne, ni même de vestibule, de limaçon et de canaux demi-circulaires. Toutefois, pour se rendre bien compte de la manière dont nous acqurons la notion des sons, il faut voir comment toutes ces parties accessoires concourent à la perfection du sens de l'ouïe, soit en s'opposant à la dispersion des ondes sonores, soit en favorisant leur transmission.

Le rôle du conduit auditif externe nous arrièra peu. Ce conduit sert évidemment à transmettre, tant par ses parois que par la petite colonne d'air qu'il contient, les ondes sonores jusqu'à la membrane du tympan. Quant au rôle du pavillon de l'oreille, il est très-facile à comprendre chez les animaux dont l'oreille a la forme d'un cornet. Ces animaux ont à un véritable cornet acoustique, le plus souvent très-mobilité, qui recueille un grand nombre de rayons sonores, les réfléchit et les condense dans le conduit auditif. Chez l'homme, la forme si irrégulière et si bizarre de la conque auditive a longtemps exercé l'imagination des physiologistes. Enfin, Boerhaave est parvenu à démontrer, à force de recherches et de calculs, que toutes les lignes saillantes formées par les éminences de l'oreille externe affectent la courbure parabolique. Le foyer de cette courbe se trouverait à l'intérieur du conduit auditif et, par suite, tous les rayons sonores qui viennent frapper les éminences de la conque iraient, par réflexion, se réunir dans ce conduit. On voit des lors que la conformation plus ou moins régulière du pavillon auriculaire doit avoir une certaine importance pour la finesse plus ou moins grande de l'ouïe. En outre, il paraît évident que l'inclinaison de ce pavillon en rapport avec les parois latérales de la tête n'est pas sans influence sur la perception du son, et que la plus favorable est celle qui présente un angle de 30° à 45°. En résumé, l'oreille externe (conque et conduit auditif) doit être considérée comme un organe collecteur du son.

La membrane tympanique reçoit des vibrations sonores de deux ordres différents : elle reçoit directement et par sa surface les vibrations aériennes qui se produisent dans le canal auditif externe; elle reçoit indirectement et par sa circonférence les vibrations des parties solides environnantes. Cette membrane sert d'intermédiaire entre l'air et les osselets de l'ouïe, et transforme, par conséquent, les vibrations aériennes en vibrations de solides. De quelle utilité est cette transformation ainsi accomplie? Savoir à l'émontrer expérimentalement les deux points suivants : 1° Une membrane tendue est beaucoup plus facilement impressionnée par les vibrations aériennes qu'un corps plein; 2° la transmission des vibrations d'une membrane

tendue à des corps solides limités s'accomplit ensuite très-facilement et sans diminution d'intensité.

La tension de la membrane du tympan est subordonnée à la chaîne des osselets de l'ouïe, et c'est pour cela que ces quatre petits os, articulés entre eux, peuvent éprouver de légers déplacements sous l'influence des muscles du marteau et de l'étrier. Mais ce n'est pas là le rôle essentiel de la chaîne des osselets : elle reçoit, pour les condenser et les transmettre au liquide labyrinthique, par l'intermédiaire de la membrane de la fenêtre ovale, toutes les vibrations qu'a pu réunir la membrane du tympan. Cette transmission pourrait s'opérer tout simplement par le moyen de l'air contenu dans la caisse, et c'est ainsi, en effet, qu'elle a lieu par la fenêtre ronde; mais il est évident qu'alors le son perd beaucoup de son intensité, tandis que la chaîne des osselets, formant comme un corps solide continu isolé au milieu de la caisse, transmet presque sans déperdition à la membrane de la fenêtre ovale toutes les vibrations qu'elle reçoit.

Le sens de l'ouïe peut survivre à la perte de la membrane du tympan; mais l'appréciation des tons n'est plus aussi exacte. La distinction des péselets de l'ouïe entraîne également à sa suite, non la perte absolue de ce sens, mais l'impossibilité de percevoir les principales qualités du son.

La trompe d'Eustache, qui s'ouvre dans le pharynx et dont l'existence est constante chez tous les animaux pourvus d'une cavité tympanique, sert à mettre l'air contenu dans cette cavité en communication avec l'air extérieur. Les deux surfaces de la membrane du tympan se trouvent ainsi supporter une pression sensiblement égale, et, par suite, la plus grande facilité est assurée au jeu des vibrations. Il est aisé de concevoir qu'une membrane tendue vibre avec d'autant moins de facilité que la différence entre les pressions supportées par ses deux surfaces est plus considérable. On suit d'ailleurs, par expérience, que, quand on passe brusquement d'un milieu dans un autre d'une densité différente, on éprouve une surdité momentanée, jusqu'à ce que l'équilibre se soit établi entre le milieu extérieur et l'air contenu dans la caisse du tympan. Cet équilibre est loin de s'établir immédiatement, la trompe d'Eustache n'offrant qu'un pertuis assez étroit, qui ne s'ouvre que pendant les mouvements de déglutition. La surdité passagère dont nous venons de parler s'observe surtout quand on descend sous l'eau dans la cloche à plongeur ou quand on s'élève en ballon dans les couches supérieures de l'atmosphère. Accessoirement, la trompe sert à évacuer les mucosités de la caisse du tympan, qu'elle conduit dans les fosses nasales.

Les ondes sonores sont transmises aux cavités de l'oreille interne par deux voies principales : la fenêtre ovale et la fenêtre ronde. Ces fenêtres sont fermées chacune par une membrane tendue qui sert non seulement à circonscire le liquide du labyrinthe, mais encore à faciliter le passage des vibrations d'un milieu dans un autre. Nous avons fait remarquer précédemment que, d'après les lois de la physique, c'était par la fenêtre ovale surtout que devait s'opérer la transmission; l'anatomie comparée vient encore à l'appui de cette opinion, car chez les animaux qui n'ont plus qu'une fenêtre, c'est la fenêtre ovale qui persiste et avec elle la chaîne des osselets, plus ou moins complète. On croit généralement que le vestibule et les canaux demi-circulaires nous servent à mesurer l'intensité du son, à juger de la distance et de la situation de la source du son; mais cette hypothèse ne paraît pas avoir encore été confirmée par des observations directes. Quant au rôle du limaçon, il semble pouvoir être déduit de sa conformation. Les tours de spire qu'il forme présentent, en effet, l'avantage de fournir dans un petit espace une surface considérable pour l'expansion des filets nerveux. Les filets se trouvent ainsi étalés sur une lame solide qui leur transmet les vibrations fournies soit par le liquide labyrinthique, soit par les parties solides environnantes.

Le nerf qui transmet à l'encéphale l'impression des vibrations sonores est le nerf auditif. L'anatomie comparée, les expériences et la pathologie d'accord pour nous prouver que, parmi les différentes branches de ce nerf, la plus importante et même la seule essentielle est la branche vestibulaire. En effet, la branche linéaire, même chez les crustacés et les mollusques; chez l'homme, à la suite de l'ablation successive des autres branches du nerf auditif, pour ne laisser subsister que l'expansion nerveuse du vestibule, et l'audition n'en a pas moins persisté. Enfin, on a vu quelquefois le limaçon et les branches nerveuses qui s'y rendent disparaître chez l'homme, sans que le sens de l'ouïe en ait été profondément troublé.

Le nerf acoustique paraît insensible aux irritations mécaniques. On peut le diviser, le retrancher chez les animaux sans en voir résulter aucune sensation douloureuse. L'action de l'électricité sur ce nerf donne lieu à des sensations auditives. Lorsqu'on met l'oreille interne dans un courant un peu énergique, en plaçant sur des pôles d'une pile dans le conduit auditif externe, l'autre dans l'arrière-bouche, à l'ouverture de la

trompe d'Eustache, un bourdonnement continu se fait entendre pendant tout le temps que le courant reste établi.

Le sens de l'ouïe est, comme celui de la vue, susceptible de manifester des sensations subjectives, c'est-à-dire des sensations qui persistent après que l'objet qui les a provoquées a cessé son action. C'est ainsi que, lorsqu'on a entendu, pendant plusieurs heures de suite, le roulement d'une voiture sur le pavé ou le tintement d'une cloche, la sensation du roulement ou du tintement reste encore dans l'oreille pendant assez longtemps, même que ce bruit a cessé de se produire. Enfin, les excitations du nerf acoustique peuvent provoquer des sensations d'un autre ordre et produire certains mouvements réflexes. Un bruit violent détermine généralement le cillement des paupières. Le grincement de la lime sur le fer, d'un couteau sur une assiette produit, chez beaucoup de personnes, une sensation désagréable dans les dents ou même un frisson dans tout le corps.

La sensibilité auditive subit des modifications avec l'âge. Les bruits les plus forts n'affectent pas sensiblement l'enfant qui vient de naître; après quelque temps, il paraît reconnaître les sons aigus. Il se passe fort longtemps avant que l'enfant juge sagement de l'intensité, de la direction du son. Il n'est pas sûr, cependant, que ces faits soient dus à la différence des sensations; il est très-possible qu'il ne faille les attribuer qu'à un défaut d'éducation du sens. Un fait plus certain, c'est que l'ouïe devient dure avec la première vieillesse et qu'il est très-peu de vieillards qui ne soient plus ou moins sourds. Cette circonstance paraît tenir à la diminution de l'eau du labyrinthe et à la diminution de la sensibilité du nerf.

OUIGOUR, OURE adj. (oui-gour, ou-re). Géogr. Qui appartient, qui a rapport aux Oïgours, peuple tartare : La langue ouïgour.

— s. m. Langue parlée par les Oïgours.

— **Encycl.** Ethnogr. On désigne sous ce nom la plus ancienne des peuplades turques, qui habitent aujourd'hui une partie de la Tartarie chinoise, dont la population actuelle est un mélange de Turcs, de Mongols et de Kalmoucks. Ce sont les *Oïgours* qui, les premiers, ont transformé la langue turque en une langue écrite, pour laquelle ils se servent de l'alphabet des chrétiens nestoriens, en usage chez eux dès le IV^e siècle de notre ère. Les manuscrits ouïgours, écrits avec cet alphabet et qui nous sont parvenus, renferment une foule de documents précieux pour l'histoire primitive de l'Asie centrale et de toutes les races turques. Mais ces manuscrits sont d'une excessive rareté, et le savant orientaliste Hermann Vambéry, auquel on doit une édition de l'ouvrage ouïgour intitulé *Kudakbuluk*, croit avoir recueilli à peu près tout ce qui existe d'écrit en cette langue.

Un fait qui mérite un coup sûr d'être signalé, c'est qu'à une époque où le monde occidental était plongé dans l'ignorance et dans le barbarisme, les *Oïgours* possédaient déjà une littérature et des bibliothèques. Le plus précieux manuscrit que Vambéry ait recueilli porte la date de 1069 et a été écrit à Kaschgar; il traite différentes questions de morale et de politique et forme une sorte de manuel à l'usage des rois, auxquels il enseigne à gouverner avec justice et succès. Cet ouvrage nous permet de jeter un coup d'œil dans la vie sociale de ce peuple et à du former, en majeure partie, la base des lois par lesquelles toutes les races turques furent régies à une époque postérieure.

— Linguist. V. **TURC**.

OUILAGE s. m. (ou-lla-je; Il ml. — rad. ouïr). Econ. rur. Action d'oûiller : L'OUILAGE du vin est une opération essentielle.

OUILLE s. m. (ou-lla; Il ml.). Ornith. Nom vulgaire de la mauveche et du bécasseau.

OUILLE s. f. (ou-llé; Il ml. — du lat. *oullis*, de *brebis*). Brebis, dans le département de Lot-et-Garonne.

— **Art culin.** Se dit quelquefois pour **OILLE**.

OUILLE, ÊE (ou-llé; Il ml.) part. passé du v. *Ouiller* : Tonneaux ouillés chaque jour.

OUIILLER v. a. ou tr. (ou-llé; Il ml. — On a fait venir ce mot de *olla*, cruche, vase dont on se sert pour ouiller; et de *ouïr*, pour signifier remplir jusqu'à l'ouïe. Les deux étymologies sont incertaines). Remplir, en parlant d'un tonneau qui a perdu une certaine quantité de vin par l'évaporation ou par la sortie de l'écume due à la fermentation : OUIILLER les tonneaux.

— **Absol.** Il y a des pays où l'on OUIILLE tous les jours pendant le premier mois. (M^{me} de Genlis.)

OUIILLICH, ville de l'Afrique centrale, dans le Soudan, sur la Gambia; résidence d'un gouverneur. Elle est protégée par de hautes et épaisses murailles flanquées de tours.

OUIILLÈRE s. f. (ou-llè-re; Il ml.). Agric. V. **OUIILLÈRE**.

OUILLY-LE-BASSET, village et comm. de France (Calvados), canton, arrond. et à 15 kilom. de Falaise, à 38 kilom. de Caen; 830 hab. Château du XVII^e siècle, beau pont sur l'Orne.

fluent du Doïgèr. L'Oula est navigable sur une partie de son parcours.

OULACH, bourg de la Turquie d'Asie, eyalet, sandjak et à 44 kilom. S. de Sivas; sur un affluent du Kizil Ernak; 2,300 hab.

OULADBOURIS, bourg de l'Algérie septentrionale, empire du Maroc, province de Suse, à 22 kilom. S.-E. de Tafarant; 6,000 hab.

OULAD-RHAMOUN, village d'Algérie, province et à 26 kilom. de Constantine, sur la rive gauche de l'Oued-Bou-Meurzoug, créé en 1859. La riche vallée de l'Oued-Bou-Meurzoug, dont l'étendue n'a pas moins de 45,000 hectares, est couverte de hameaux et de fermes. On y a découvert des vestiges d'une place d'armes.

OULAHARY, ville de l'Indoustan, présidence de Calcutta, province du Bengale, à 28 kilom. S.-O. de Calcutta, sur la rive droite de l'Houghly.

OULAME s. m. (ou-la-me — gr. *oulamos*; de *ilid*, j'agglomère). Antiq. gr. Compagnie de cinquante hommes, dans l'armée spartiate.

OULAN-KHOTON, ville de l'empire chinois, dans la Mongolie, à 200 kilom. N.-N.-O. de Pékin, par 41° 46' 48" de latit. N. et 113° 34' 30" de longit. E.

OULAN-OB, haute montagne de l'empire chinois, dans la Mongolie, pays des Khalkas, à 320 kilom. S. d'Ourga. Elle s'élève au milieu d'une grande plaine et est couverte de neiges éternelles.

OULANOU, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Podolie; 1,500 hab.

OULAR-HIDIO s. m. (ou-la-ri-di-o). Erpét. Nom indigène d'une couleuvre de Java.

— Encycl. *L'oular-hidio*, qui est certainement le plus beau de tous les serpents, est vert et velouté, et traverse dans toute sa longueur, du côté du ventre, d'une longue bande d'or. Il est long de 1 mètre environ, admirablement proportionné, et sa tête offre le type le plus parfait de la tête du reptile. Sa forme gracieuse et sa merveilleuse couleur feraient pâlir les plus beaux émaux. *L'oular-hidio* s'apprivoise très-facilement; on peut le laisser errer en liberté dans les appartements; on le voit alors monter sur les tables, tantôt en s'enroulant autour des pieds, tantôt en se dressant sur sa colonne vertébrale, comme les serpents d'ailleurs, jusqu'à ce qu'il ait posé sa tête sur le rebord du meuble pour s'enlever ensuite d'un seul effort. Quand il est irrité, il s'enroule en forme de huit pour donner à ses reins plus d'élasticité et de force, et attaque vigoureusement son ennemi; dans ces mouvements précipités, de vert qu'il était, il devient peu à peu zébré de gris et de noir. Ce phénomène provient de ce que l'extrémité extérieure de ses écailles est verte, celle qui touche la peau grise, et que l'animal, en s'étirant, laisse voir l'écaille entière. Enfin, si sa colère devient plus violente encore, ses écailles se hérissent et laissent voir sa chair à nu, ce qui le fait changer encore une fois de couleur et devenir rouge brique; dans ce dernier état il est exposé aux plus grands dangers et son adversaire en a facilement raison. Ce reptile n'est pas venimeux, mais il peut faire des morsures profondes et par cela même dangereuses.

OULATAI, ville de l'empire chinois (Mongolie), dans le pays des Khalkas, sur la rive gauche du Chikint, à 320 kilom. de la frontière russe; 10,000 hab.; commerce important; résidence d'un gouverneur. Elle est entourée d'un mur profond, garni de chaque côté de palissades. Les maisons forment des rues bien alignées.

OULBA, rivière de la Russie d'Asie. Elle prend sa source dans le S. du gouvernement de Tomsk, pénètre dans le gouvernement de Tobolsk et se jette dans l'Irtich, après un cours de 120 kilom. Elle arrose une vallée fertile et pittoresque, et une ligne de fortifications a été établie sur ses bords.

OULCHES, village et commune de France (Indre), canton de Saint-Gaultier, arrondissement de la Blanche, à 44 kilom. de Châteauroux; 181 hab.; ancienne commanderie de l'ordre de Malte. Près du village s'élevait autrefois le monastère de Longefont, fondé en 1110 et brûlé en 1638; il n'en reste que de vieux murs sur les bords de la Creuse. On remarque aussi, dans les environs d'Oulches, le château de la Barre, flanqué de tourelles bizarres, et le manoir de Cars, qui domine le confluent de la Creuse et d'un ruisseau très-encroûté. Entre le village d'Oulches et celui de Ciron s'élevaient les ruines imposantes du château de Romefort ou de Ramafort, construit sur un rocher qu'environnait une triple enceinte de murailles. Le donjon, bien conservé, est flanqué de quatre tours rondes.

OULCHY-LE-CHÂTEAU, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrondissement de Soissons, à 65 kilom. de Laon, sur la rive droite du ru de Chauday au pied de la butte Chalmont; 584 hab. Ce bourg fut plusieurs fois pris et repris par les Français et les Anglais au xve siècle. L'église renferme des statues délicatement sculptées. Ruines d'un ancien château.

OULDOUGA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Irkoutsk, district de Nertchinsk. Elle se jette dans la Neretcha, après un cours d'environ 210 kilom. au N.-E.

OULE s. f. (ou-le — lat. *olla*, marmite). Vase à deux anses. | Calice. | Vieux mot.

— Métall. Cuivre en terre.

OULE, rivière de France. Elle prend sa source à 8 kilom. de Serres (Hautes-Alpes), traverse d'abord les chaînes vallées, et se perd dans le département de la Drôme et se perd dans l'Ayguës, à Rémusat, après un cours de 35 kilom. Ses bords sont la plupart du temps très-pittoresques.

OULE-FAYET, village de l'Algérie, province et à 6 kilom. S.-O. d'Alger, sur une colline, fondé en 1842. Le territoire, arrosé par les sources abondantes de l'Oued-Bridja, est d'une fertilité remarquable.

OULED-MENDIL, village agricole de l'Algérie, province d'Alger, sur la route de cette ville à Koléah et celle d'Alger à Blidah, bâti sur le versant méridional du Sahel, dans une charmante situation. Le sol, très-fertile, produit des céréales en abondance.

OULED-MIMOUN, village agricole de l'Algérie, province d'Oran, à peu de distance de Tlemcen, sur la route de cette ville à Sidi-bel-Abbès. Le sol, très-fertile et bien arrosé, offre de magnifiques prairies. Dans les environs se voient des ruines, appelées par les Arabes Hadjar-Roum, dans lesquelles on reconnaît les restes de la station romaine d'Ad Rubras.

OULED-SIDI-CHEIKH, oasis de l'Algérie, habitée par des tribus nombreuses, dont elle porte le nom.

OULED-ZIRIZ, village de l'Algérie, dans la Kabylie de la province d'Oran. Cette localité est célèbre par la mort glorieuse du colonel de Montagnac et de ses braves compagnons.

OULEITOU, lac de l'empire chinois, dans la Mongolie, pays des Khalkas, à 520 kilom. d'Ourga. Le Tchiloutou, qui prend plus loin le nom de Selenga, en sort à l'E.

OULELEK, ville de l'empire chinois, dans le Turkestan chinois, sur la Didsab, par 37° 41' de latit. N. et 74° 19' 20" de longit. O.

OULEMA s. m. (ou-lé-ma). Autre forme du mot ULEMA.

OULEMARY s. m. (ou-le-ma-ri). Bot. Grand arbre de la Guyane, appelé aussi COURMARI.

— Encycl. *L'oulemari* est un grand arbre, dont le tronc atteint 25 à 30 mètres de hauteur, sur 4 mètres de tour; ses nombreux rameaux, portés de ces hautes feuilles ovales, vertes et lisses en dessous, velues et roussâtres en dessus; le fruit, est globuleux, du volume d'une grosse prune, divisé à l'intérieur en cinq loges monospermes. Cet arbre croît à la Guyane, dans les bois et les lieux humides. Son bois, couvert d'une écorce brune, épaisse, très-grochée, est blanc et léger; les naturels en font des planches, des pagaies, des rames, des gouvernails et même des pirogues. De la partie intérieure de son écorce on tire des feuilles minces, qui remplacent pour les habitants de ce pays notre papier à cigarettes; on s'en est servi quelquefois pour écrire: c'est sur un de ces feuillets que fut annoncée, en 1745, à Cayenne, la prise du fort d'Oyapock.

OULIA-SOUTAI, ville de l'empire chinois (Mongolie), dans la partie occidentale du pays des Khalkas, sur la rive droite de l'Enisseï, par 47° 38' de latit. N. et 94° 12' de longit. E.; 3,000 hab. Commerce actif avec la Russie. Cette ville comprend la citadelle, désignée sous le nom de Sanghai-Khoto, et la ville marchande. La citadelle, entourée d'une muraille, contient dans son enceinte, qui s'ouvre par trois portes, les maisons habitées par les autorités, les employés de l'administration locale, et deux temples. La ville marchande n'a pas d'enceinte; elle est habitée principalement par les marchands russes et chinois, y font un important commerce. Oulia-Soutai a eu beaucoup à souffrir, en 1870, d'une invasion des Doungans, qui ruinèrent en partie la citadelle, y mirent le feu, pillèrent la ville et détruisirent les comptoirs et les dépôts des riches compagnies marchandes chinoises, dont les affaires s'étendaient à toute la Mongolie occidentale. Oulia-Soutai s'est relevée péniblement d'un si rude coup. D'après un voyageur qui traversa cette ville en 1872, la plupart des habitants sont sans femme ni famille. Marchands et soldats se livrent à la boisson. L'opium, aux jeux de hasard et à la plus basse débauche. Les marchands chinois forment une centaine de ménages séparés, dont la population totale peut être évaluée à 700 ou 800 âmes.

OULIBICHEFF (Alexandre-Dmitrievitch), critique russe, né dans le gouvernement de Nijni-Novgorod en 1791, mort en 1858. Après avoir achevé ses études dans diverses universités de l'Allemagne, il obtint un emploi au ministère des affaires étrangères de Saint-Petersbourg, d'où il se retira en 1831 avec le titre de conseiller intime. Maître d'une belle fortune, il vécut à partir de ce moment dans ses terres, uniquement occupé d'études musicales, pour lesquelles il avait toujours eu un goût très-vif. Rempli d'admiration pour Mozart, il réunissait les matériaux d'un grand ouvrage sur la vie et les compositions de cet éminent artiste, et le publia en français sous le titre de: *Nouvelle biographie de Mozart, suivie d'un aperçu sur l'histoire générale de la musique et de l'analyse des principaux ouvrages*

de Mozart (Moscou, 1843, 3 vol.). Ce livre, dont le succès fut très-grand et qui a été traduit en plusieurs langues, valut à son auteur la réputation d'un critique musical de premier ordre. Oulibicheff publia ensuite: *Beethoven, ses critiques et ses glossateurs* (Leipzig, 1857), ouvrage rempli de remarques aussi fines que profondes, mais où l'admiration exclusive de l'auteur pour Mozart le rend trop souvent injuste pour son grand successeur. Outre ces deux livres, on doit à ce critique un grand nombre d'études sur la musique, écrites en russe et insérées dans l'*Abelille du Nord* ainsi que dans d'autres revues.

OULIBOHR, district de l'Indoustan, présidence d'Agra, province de Syndhy, dans une île formée par l'Indus et le Gouy.

OULIGES s. f. pl. (ou-li-ge). Techn. Usité dans cette expression: *Tenons à ouliges*, Tenons coupés en carrés.

OULLER ou **SAMPRE**, lac de l'Indoustan, présidence d'Agra, province de Cachemire, formé par le Jylum, à 32 kilom. O. de Cachemire; il a environ 72 kilom. de circonférence et renferme une île, sur laquelle étaient autrefois un palais et de beaux jardins.

OULLIADE s. f. (ou-lia-de). Vitic. Cépage du département des Bouches-du-Rhône.

OULLIÈRE s. f. (ou-li-ère). Agric. Allée qui se trouve entre les rangs de vignes, en Provence, et qui est ordinairement consacrée à diverses cultures: *Le trajet direct de la station d'Ollioules et de Saint-Nazaire à celle de La Seyne se fait à travers de riches plaines zébrées d'OULLIÈRES de vignes et de blés*. (A. Meyer.)

OULLINS, ville de France (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arrondissement de Lyon, sur la rive droite du Rhône et sur un coteau dont l'Izeron baigne la base; pop. aggl., 3,938 hab. — pop. tot., 5,126 hab. Collège ecclésiastique; colonie pénitentiaire; fabriques d'indiennes, d'étoffes de soie et de colle forte. Dans l'église, peu intéressante par son architecture, se voient deux inscriptions funéraires à la mémoire de l'académicien Thomas et du mécanicien Jacquard, morts à Oullins, le premier en 1785, le second en 1834. Le château, qu'on a transformé en collège, a été bâti au xviii^e siècle par le cardinal de Tencin. Une succursale de l'hospice de la Charité de Lyon a été établie dans l'ancien château du Perron, que visitèrent successivement François I^{er}, Charles IX et Henri IV. Ce château est entouré de vastes jardins, d'où l'on découvre de délicieux points de vue.

OULLY, royaume de l'Afrique occidentale (Sénégarie), à l'est de la Gambie, à l'E. du royaume de Yanti et au S.-O. de celui de Mériadi. Il offre une variété de plaines et de coteaux fertiles, soit cultivés, soit couverts de bois. Ch.-l., Médina, 5,000 hab. Les naturels élèvent des moutons et des bœufs. Cette contrée nourrit de nombreux éléphants, des hippopotames et des singes.

OULMAN s. m. (ou-l-man). Mamm. Nom indien d'une espèce de cynocéphale.

— Encycl. *L'oulman* est un gros singe très-méchant, que les Indous ont en grande crainte et en grande vénération. Ils se prosternent devant ce hideux animal, l'appellent *Sami* (mon Dieu), le laissent dévaster leurs bananiers, leurs cocotiers et tout ce qu'ils possèdent, sans oser le chasser, et n'osent même pas se défendre s'il se jette sur eux et les mord cruellement. Cette vénération s'étend, du reste, à toute l'espèce singe et provient de vieilles traditions religieuses, le dieu Hayoumay ayant fait la conquête de Langkâ (Ceylan) sous la forme d'un singe.

OULMIÈRE s. f. (ou-l-mière — du lat. *ulmus*, orme). Agric. Lieu planté d'ormes.

OULO v. par u/o les mots commençant ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

OULOGENIÉ s. m. (ou-lo-jé-nié — mot russe qui signif. *statut*). Code russe rédigé dans le xvi^e siècle.

OULOU-LONG, ville de Chine, province de Sse-Tchouan, ch.-l. du district de son nom, à 320 kilom. E.-S.-E. de Tchong-Tou.

OULOTRIQUE adj. (ou-lo-tri-ke) — Du gr. *oulos*, crépu; *trich*, cheveu). Dont les cheveux sont crépus.

OULOUG-BEG, prince et astronome mahometan. V. ULUGH-BEG.

OULOUG-TAK, chaîne de montagnes d'Asie, entre la Sibirie, l'empire chinois et la Tartarie indépendante. Elle se dirige de l'E. à l'O., se rattache à l'E. au Petit Altaï et à l'O. aux monts Altaï, et fait partie de la grande branche orographique N.-O. de l'Asie, c'est-à-dire de l'arête qui sépare le versant du N., ou de l'Océan Glacial, du versant de l'O.

OULOU-TOYON, chef des esprits maléfiques, d'après les Yakouts.

OULTE, bourg de Belgique, province de la Flandre orientale, arrondissement d'Oudenarde, cant. de Ninove, sur le Molenbeck.

OULTEMAN (François-Henri d'), historien, né à Valenciennes en 1546, mort en 1605. Il fut prévôt dans sa ville natale. On a de lui: *Histoire de la ville et comté de Valenciennes, depuis son origine jusqu'à la fin du xvi^e siècle* (Douai, 1639, in-fol.); *Triumphus et spectacula serenissimis Belgarum principibus Alberto et*

Isabella edita (Anvers, 1602), et des pièces de vers latins. — Son fils, Philippe d'OulTEMAN, né à Valenciennes en 1585, mort en 1652, entra chez les jésuites et s'adonna à la prédication. On lui doit: *Le Vrai chrétien catholique* (Saint-Omer, 1622) et *le Pédagogue chrétien* (1629-1650, 3 vol.), ouvrage souvent réédité.

OULTEMAN (Pierre d'), historien français, frère du précédent, né à Valenciennes en 1591, mort en 1656. Il entra également dans l'ordre des jésuites, se vit forcé, par la faiblesse de sa santé, de renoncer à la prédication et s'occupa, à partir de ce moment, de travaux historiques. Ses principaux ouvrages sont: *Tabula vitarum tum beatorum tum illustrium virorum societatis Jesu* (Douai, 1622, in-80); *Vie de Pierre l'Ermite* (Mons, 1632); *Constantinopolis belgica* (Tournai, 1643, in-4°), ouvrage utile à consulter.

OULX, en lat. *Martis Statio* ou *Oltium*, bourg d'Italie, province et à 19 kilom. S.-O. de Suse, ch.-l. de mandement, sur la rive droite de la Doire Ripaire, à son confluent avec la Bordonchia; 1,500 hab.

OMAN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Kiev, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche de l'Ournanka, par 48° 45' 5" de latit. N. et 27° 55' 51" de longit. E.; 7,877 hab. Fabriques de draps. On y remarque quelques belles habitations primitives, une école de nobles et plusieurs belles boutiques.

OMBA, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, cercle de Ksila. Elle sort de l'extrémité S. du lac Kambosero et se jette dans le golfe de Kandalask, après un cours de 48 kilom.

OMBEANG, petit groupe d'îles de l'Océanie (Mélanésie), archipel Fidji, grand Océan équinoxial, par 18° 5' de latit. S. et 176° de longit. E. Dumont-d'Urville le visita en 1827.

OMBRANNA, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province d'Aurengabad, à 28 kilom. N.-N.-O. de Poonah.

OMÉNA s. m. (ou-mé-na). Nom donné, dans le Maroc, aux administrateurs des douanes et des biens de l'Etat, qui résident dans les principales villes.

OMÉRAPOURA v. OUMÉRAPOURA.

OMI, province du Japon, dans l'île de Nippon, région d'Yetsen, bornée au N. par la province d'Yetsen et à l'E. par celles de Misio et d'Isé. Au centre se trouve le lac de Biwano-ou-Mi ou d'Oitzi, bordé de hautes montagnes et d'où sort, au S., la Yedogava. Le sol, assez fertile, produit en abondance du riz, du blé, du thé et du tabac. On y fabrique des tissus de soie et de coton, des ouvrages en fer, etc. Ch.-l., Mesako.

OMLAT, rivière de l'Indoustan, Etat du Nizam, province de Berar. Elle prend sa source dans le district de Gawelgur et se jette dans la Pounra, après un cours d'environ 60 kilom.

OMMÉRAPOURA, **UMMÉRAPOURA** ou **AMARAPOURA** (*Ville des Immortels*), ville de l'Indo-Chine, empire birman, province de Mramma, sur un beau lac, près de la rive gauche de l'Iraoudaddy, à 20 kilom. N.-E. d'Ava, par 21° 55' 0" de latit. N. et 93° 48' 45" de longit. E.; ancienne capitale de l'empire birman. C'est une place forte régulièrement et solidement construite, formant un carré dont chaque côté a 2,400 mètres. Les murailles, de près de 7 mètres de hauteur, sont garnies de quatre gros bastions aux angles et de quarante-quatre petits sur les côtés, et sont précédées d'un fossé de 17 mètres de profondeur, que les eaux du lac ou de la rivière peuvent aisément remplir. Le séjour de cette ville est malsain pour les étrangers, à cause des eaux qui l'environnent. Les rues sont larges, droites et bien bâties. Le palais impérial, au centre de la ville, consiste en un groupe d'édifices en bois dont les formes varient et dont les dômes sont recouverts de cuivre doré; il est entouré d'une enceinte en bois, percée de quatre portes et d'environ 1 kilom. de circonférence. La ville compte près de 70,000 hab. Un des faubourgs d'Ommérapoura renferme le temple célèbre d'Aracan, qui éblouit l'œil par ses riches dorures et possède une image vénérée de Guatama. Ommérapoura, bâtie au xviii^e siècle par l'empereur Mindejavadi, qui y fixa sa résidence, a été abandonnée par les souverains birman, qui lui ont préféré Ava.

OMNAK, île de la Russie américaine; elle est située dans l'archipel des Aleoutiennes, groupe des Renards, à l'O. de l'île Ounaïchika, par 53° de latit. N. et 171° de longit. E.; 120 kilom. de longueur sur 20 kilom. de largeur. Elle renferme un volcan d'où découlent des sources d'eau chaude. Les renards y abondent et sont l'objet d'une chasse importante à cause de leurs belles fourrures.

OMO, ville et port du Japon, sur la côte O. de l'île Sado; ch.-l. de district.

OOMORY, ville de l'Indoustan, présidence d'Agra, Etat de Sindhyah, district et à 40 kilom. E.-S.-E. de Gohud.

OOMRANNA, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province d'Aurengabad, district de Jemeyr, à 28 kilom. N.-N.-O. de Poonah.

OOMRAUWATTY ville forte de l'Indoustan,

Etat de Nizam, province de Bérar, district de Gawelgur, à 48 kilom. S.-E. d'Ellichpou. Important commerce de coton.

OUN, ville de l'Indoustan, province de Guzarate, district de Pottowabba, ch.-l. d'une principauté tributaire de Guicowar; 10,000 hab., fameux autrefois par leur esprit de brigandage.

OUNALACHKA, île de la Russie américaine, l'une des plus grandes et des plus orientales de l'archipel des Aléoutiennes, dans le groupe des Renards, à 180 kilom. O.-S.-O. de la presqu'île d'Alaska, par 53° 54' 49" de latit. N. et 168° 47' 00" de longit. O. Elle a 120 kilom. de longueur et 32 kilom. de largeur. On y trouve plusieurs golfes, dont les plus importants sont ceux d'Ougadiak à l'E. de Makouchin à l'O., et du Capitaine au N. Les golfes offrent des mouillages très-sûrs. L'île est formée de hautes montagnes nues. Les vallées, arrosées par des cours d'eau, produisent différentes sortes de baies et de racines nourissantes. Les poissons abondent sur les côtes et la pêche y est très-productive. Cette île est très-peu peuplée aujourd'hui. Les Russes ont fondé un établissement sur le golfe du Capitaine.

OUNALGA, île de la Russie américaine, dans l'archipel des îles Aléoutiennes, groupe des Renards, à l'E. d'Ounalachka.

OUNARDANA, petite ville de l'Afghanistan propre, province et à 40 kilom. N.-N.-O. de Ferah, sur une petite rivière.

OUNATO, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province de Monts, ch.-l. de district, à 320 kilom. N.-N.-E. de Yedo.

OUNAY, ville de l'Indoustan, Etat de Guicowar, province de Guzarate, district d'Attavicy, à 48 kilom. S.-E. de Surate.

OUND ou **AMOLY**, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province d'Aurengabad, district de Jooneir, à 8 kilom. N.-O. de Poonah.

OUNDIVIL s. m. (oun-di-vil). Arc à lancer des pierres, dont on se sert dans l'Inde.

OUNDLE, petite ville d'Angleterre, comté de Northampton, district de Polebrook, sur la Neu; 5,000 hab. Manufactures de dentelles, sources minérales. On y remarque une belle église du style normand et antérieure à la conquête.

OUNGA, île de la Russie américaine, la principale des îles Chomagin, près et au S. de la presqu'île d'Alaska, par 35° 30' de latit. N. et 163° 30' de longit. E. Elle a 60 kilom. de longueur sur 20 kilom. de largeur.

OUNIARA, ville de l'Indoustan (Radjopotana), province d'Adjenir, Etat et à 98 kilom. S. de Jeypour. Cette ville est entourée de murs flanqués de tours rondes. On y remarque un palais bien construit et bien fortifié. La plupart des maisons sont en pierre.

OUNIMAK, la plus orientale des îles Aléoutiennes, dans le groupe des Renards, Russie américaine, par 57° 30' de latit. N. et 167° de longit. O. Elle a 100 kilom. de longueur sur 40 kilom. de largeur. Elle est hérissée de hautes montagnes, dont une vomit continuellement des torrents de fumée. Les vallées sont arrosées par de nombreux ruisseaux, mais presque complètement dépourvus d'arbres. Les ours, les loups, les daims, les sangliers, les loutres, les castors sont les animaux les plus répandus dans l'île d'Ounimak.

OU-NING, ville de Chine, province de Kiang-Si, ch.-l. du district du même nom, à 96 kilom. N.-O. de Nan-Tchang, par 39° 15' 50" de latit. N. et 112° 40' 35" de longit. E.

OUNITE s. f. (ou-ni-te). Racine d'un arbrisseau du Malabar, qui donne une teinture rouge.

OUNJA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Vologda, cercle et à 72 kilom. S.-O. de Niskolsk, près de Niskolsk, entre dans le gouvernement de Castroma et se jette dans le Volga, vis-à-vis d'Iourievitz-Povolskoï, après un cours d'environ 480 kilom. Ses affluents principaux sont la Viga et la Neia.

OUNJIGAH, c'est-à-dire *Rivière de la Paix*, rivière de l'Amérique du Nord. Elle prend sa source dans les montagnes Rocheuses, se réunit à la Stone-River, forme la rivière de l'Esclave et se jette dans le Slave-Lake, après un cours de 1,700 kilom.

OUNKO s. m. (oun-ko — mot indien). Mamm. Nom vulgaire du gibbon de Raffles.

OUNNA, rivière de la Turquie d'Europe (Bosnie), sandjak de Bagna-Louka. Elle descend du mont Sabord et va se perdre dans la Save, après un cours de 177 kilom. au N.-N.-E.

OUNNATZ, bourg de la Turquie d'Europe (Bosnie), sandjak de Bagna-Louka, sur la rive droite de l'Ounna; 1,800 hab.

OUNONTIO, nom de l'Etre suprême chez les Iroquois.

OUNSKOÏ, golfe de la Russie d'Europe, gouvernement et cercle d'Arkhangel, formé par la mer Blanche. L'entrée a près de 3 kilom. de largeur; le golfe a 36 kilom. de longueur sur 18 kilom. de largeur.

OUNYAPOOR, ville de l'Indoustan, prési-

dence de Bombay, province de Guzarate, district d'Attavicy, à 60 kilom. S. de Surate.

OUNTARY, ville de l'Indoustan, présidence de Calcutta, province de Gundwana, à 108 kilom. S.-S.-E. de Benarès.

OUNY, ville de l'Indoustan, Etat du Nizam, province de Bérar, sur la rive droite de la Vourah, à 108 kilom. S.-S.-O. de Nagpou.

OUO, ville de l'Indoustan, province de Guzarate, ch.-l. d'un petit Etat qui porte son nom, sur le grand marais du Rin, à 80 kilom. N.-O. de Pottou.

OUODADDY, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province des Cirkars septentrionaux, à 32 kilom. O.-N.-O. de Nizagapatam.

OUODJERAT, province de l'Afrique orientale (Abyssinie), dans le S. du royaume de Tigre. Elle a un aspect sauvage et est en partie couverte de vastes forêts, peuplées d'éléphants, de lions et de rhinocéros. Les habitants descendent, dit-on, de soldats portugais qui s'établirent dans ces lieux vers le milieu du x^e siècle.

OUOMBINELLORE ou **OMALOOR**, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Sulem et Baramahl, à 12 kilom. O.-N.-O. de Sulem, sur un affluent du Cavéry.

OUOMBA, ville de l'Afrique centrale (Soudan), royaume d'Yauri, à 80 kilom. N.-E. de Tabra.

OUONDA, ville de l'Afrique occidentale (Sénégal), à 65 kilom. E.-N.-E. de Kammalia. Elle est entourée de fortifications.

OUONDO, rivière de l'Afrique occidentale (Sénégal), Elle prend sa source dans le royaume de Fouladou et se jette dans le Koro-koro, à 34 kilom. O. de Keminnou, après un cours de 222 kilom. Le Comeisang est son principal affluent.

OUORADOU, pays de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, au S. du Koukoudou; ch.-l., Tinkintang.

OUOTUNDO, fleuve de l'Afrique méridionale. Il prend sa source au milieu d'épaisses forêts et se jette dans l'océan Indien, en face de l'île Zanzibar. Un de ses bras, appelé Zougo, qui se forme à sept journées de la Zougo, débouche à quelques lieues au S. de l'ouotundo. Plus au S. encore, on voit une autre branche, nommée Ouindo, qui se détache du Zougo.

OUOWAMIA, ville de l'Indoustan, province de Guzarate, district de Jhalavar, sur le marais de Rin, à 32 kilom. N.-O. de Morevy. Elle n'est guère habitée que par des pêcheurs.

OUPE, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Toula, près de Bogoroditz, coule au N.-O., baigne la ville de Toula et celle d'Odoev, pénètre dans le gouvernement de Calouga et se jette dans l'Oka, à Jérémio, après un cours d'environ 300 kilom. Ses affluents principaux sont l'Oupert, la Chivoroma, le Chat, la Toulitza et la Piava. L'Oupe devient navigable à Toula. Elle nourrit des carpes excellentes.

OUPEADJATI s. m. (ou-pa-djâ-ti). Philol. Mètre usité dans la poésie indoue.

OUPEADRANG, ville de l'Indoustan, dans le Nepal, district de Mokvanpour, près de la rive gauche de la Tiroulganga, au pied des monts Lama-Dangra.

OUPANISCHAD ou **UPANISCHAD** s. m. (ou-pa-niss-chad — mot sanscrit qui veut dire *séance ou leçon*). Commentaire métaphysique sur le texte des *Véda*s.

— **Encycl.** On désigne ainsi des commentaires métaphysiques dus à différentes écoles philosophiques de l'Inde sur le texte des *Véda*s. Les *Upanishads* ont pour objet d'expliquer, d'éclaircir ou de développer, suivant les tendances de tel ou tel système, les traditions contenues dans ces livres sacrés. Ces commentaires, qui sont ordinairement rangés parmi les *Brahmanas*, qui sont également des observations sur le texte védique, faites par des sages célèbres et transmises par leurs disciples. La différence qui existe entre les *Brahmanas* et les *Upanishads*, c'est que ceux-ci sont regardés comme hétérodoxes et ont amené par le fait l'hérésie du bouddhisme, tandis que ceux-là, les *Brahmanas*, sont regardés comme orthodoxes et ont force de loi. C'est dans les *Upanishads* que les Indous ont principalement développé toutes les subtilités de leur génie métaphysique. Elles contiennent toutes leurs hypothèses sur les choses métaphysiques et cosmogoniques; la question, qui dès lors inquiétait tous les esprits, est encore celle qu'on agite aujourd'hui : à savoir si le monde se confond dans une matière primitive ou s'il est la création d'un esprit supérieur. La doctrine orthodoxe développée dans les *Brahmanas* soutient cette dernière hypothèse, et les partisans de l'autre l'exposent dans les *Upanishads*. On voit peu à peu celle-ci se dégrader et s'affaiblir avec une audace croissante. Après s'être d'abord renfermée dans la théorie, elle descend dans la pratique et conduit peu à peu au système général qui devint le bouddhisme.

Les *Upanishads* des *Aryanaks*, écrits supplémentaires des *Brahmanas* destinés aux Brahmanes et Vânaprasthas, qui sont les deux derniers degrés de l'ordre brahmanique,

montrent déjà une assez grande habileté de systématisation; elle apparaît encore plus développée dans les *Upanishads* isolés, qui appartenaient originellement à un *Brahmana* ou à un *Aryanaka* de l'un des trois plus anciens *Véda*s, et dans les *Upanishads* de l'*Atharva-Véda*. Ces derniers nous offrent des systèmes philosophiques complets qui, en partie hétérodoxes, descendent jusqu'au temps des *Pouranas*.

On ne peut fixer aucune date précise à la composition des *Upanishads*, qui vinrent se juxtaposer ainsi au texte védique. Un des plus anciens paraît être la *Vâshkal-Upanishad*, dont le texte n'a pas encore été retrouvé, et qui n'existe que dans les *Upanékat* persanes traduites par Anquetil-Duperron. La tradition qu'elle racontait, et qui est mentionnée encore dans les *Brahmanas*, a été écartée par rapport à la fable de Ganymede. India, changé en bœuf, enlève au ciel Medha-Tithi, fils de Kauva.

Le nombre des *Upanishads* n'est pas encore exactement connu; ils forment, en effet, une véritable littérature qui s'étend jusqu'aux temps les plus modernes. Le docteur Weber en a publié quatre-vingt-quinze dans ses *Indischen Studien*. Selon les recherches faites à Masulipatam par Walter Elliot, il paraît que les brahmanes Telingas possèdent cent vingt-trois *Upanishads*. La *Mahavakyamuktavali* et la *Muktik-Upanishad* en relatent une liste de cent vingt-trois. Les plus anciens *Upanishads* sont ceux qui se trouvent dans les trois anciens *Véda*s; ils sont au nombre de treize; nul, excepté le *Catamdram*, ne poursuit un intérêt de secte. Il n'en est pas ainsi de la *Vêlavacatur-Upanishad*, qui est rangée à tort dans le *Yajour* noir, ainsi que la *Matrdyana-Upanishad*, toutes les deux appartenant à la période *Yoga*. Les *Atharva-Upanishads* ou *Upanishads* de l'*Atharva-Véda* sont écrites en vers et se divisent en trois classes, qui se rattachent assez exactement dans leurs commencementes aux *Upanishads* antérieurs.

Le docteur Boer, dans sa *Bibliotheca Indica*, a publié les *Upanishads* de l'*Aitareya-Aryanaka* avec les gloses et les commentaires du maître Cankaracarya, qui vivait au vi^e siècle de notre ère, et de ses disciples Anandajâna, Anandagiri, Anandatêtha, imbus comme leur maître de la doctrine védantique. Le même docteur a publié dans le même livre la *Chandogy-Upanishad*, dont Wendischmann avait déjà publié et traduit quelques passages.

Traduits en persan, par l'ordre de Dara-Shakoh, fils de Schah-Jehan (xvii^e siècle), ils ont formé le recueil de l'*Upanékat*, qu'Anquetil-Duperron a fait connaître par une excellente traduction latine (1802, 3 vol. in-4). L'ouvrage d'Anquetil est surtout curieux en ce qu'il marque les débuts de la science dans cette partie de l'orientalisme. L'enthousiasme du savant qui a découvert une voie nouvelle éclate dès l'introduction; mais il manquait à Anquetil la connaissance du zend et du sanscrit pour apprécier la véritable valeur du recueil persan; il ignore que les cinquante et un chapitres de l'*Upanékat* persan ne sont que la traduction d'autant d'*Upanishads* indous et ne représentent pas la moitié de l'œuvre entière; on peut lui reprocher son manque de critique. La version persane sur laquelle il a travaillé était toute récente; elle datait de 1656, et, malgré ce que peut y reprendre une science sévère, cette version et la traduction latine de notre compatriote ne sont pas inutiles à la comparaison et à la fixation des textes. L'œuvre d'Anquetil est exécutée avec cet amour, cette passion qu'il a apportés en tous ses travaux. Non-seulement il traduit le texte persan avec le soin le plus scrupuleux, mais chacun de ses trois tomes se termine par de nombreuses notes qui résument ses réflexions critiques, philologiques, philologiques et historiques.

OUPELOTTE ou **OUPELOTE** s. f. (ou-pe-lo-te). Pharm. Racine médicinale provenant de Surate.

OU-PHING, ville de Chine, province de Fou-Kian, ch.-l. du district du même nom, à 300 kilom. O.-S.-O. de Fou-Tcheou.

OUPILE s. f. (ou-pi-ille; 11 mil.). Torche, flambeau de paille.

OUPEKAT s. m. (ou-pnè-kat). Livre sacré des Persans. V. *UPANISCHAD*.

OUPO-CY-TSÉ s. m. (ou-po-si-tsé). Comm. Espèce de galle qu'on apporte de la Chine.

OU-POU, ville de Chine, province de Chen-Si, ch.-l. du district de son nom, à 388 kilom. N.-N.-E. de Si-An, sur la rive droite du Hoang-Ho. Autre ville de Chine, province Ho-Nan, ch.-l. du district de même nom, à 88 kilom. O.-N.-O. de Khai-Foung.

OURA s. m. (ou-ra — peut-être du lat. *os*, oris, bouche). Poëch. Chacun des conduits que l'on pratique vers le fond des fours de boulangers, pour conduire les produits de la combustion dans la cheminée: *Quand le feu est allumé, on ferme la partie supérieure de la bouche du four; l'air s'introduit par l'ouverture restée au-dessous, passe avec les gaz de la combustion dans toute la longueur du four, puis dans les OURAS, pour se rendre à la cheminée qui détermine le tirage.* (Payen.) Pendant qu'on chauffe le four des boulangers, il se perd, selon M. Payen, par les OURAS, es-

pièces de cheminées du four, environ les sept dixièmes du calorique. (V. Borie.)

OURAGAN s. m. (ou-ra-gan — du carabe *huracan*, d'après Oviedo. Le mot est certainement carabe; mais on lui a trouvé l'explication suivante : les Carabes, a-t-on dit, ont une grande terreur du mauvais principe ou diable, qu'ils appellent *Yrocan*; c'est à lui qu'ils attribuent les grandes tempêtes, que nous nommons, par corruption, ouragans). Tempête violente, causée par plusieurs vents opposés qui forment des tourbillons : *Les ouragans sont le fléau des Antilles, de Madagascar et de beaucoup d'autres pays.* (Buff.) *Tout le monde s'écria : Voilà l'OURAGAN ! et dans l'instant un tourbillon affreux de vent enleva la brume qui couronnait l'île d'Ambré et son canal.* (B. de St-P.) *Les OURAGANS ne sont que des trombes dont le diamètre considérable n'avait pas permis, jusqu'à ces derniers temps, d'apercevoir l'ensemble; ils se meuvent suivant une parabole dont les branches s'écartent plus ou moins l'une de l'autre.* (Rambosson.) *Aux Antilles, les OURAGANS ont généralement lieu du 15 juillet au 15 octobre, c'est-à-dire pendant l'hiverage.* (A. Maury.) *Les ouragans n'affectent pas les zones tempérées et semblent se renfermer dans la région intertropicale.* (J. Lecomte.)

O terrible ouragan! suspendez vos fureurs. SAINT-LAMBERT.

Au cantique chanté par les saints matelots, L'ouragan repêla ses ailes frémissantes. ALEX. DUMAS.

Tantôt de l'ouragan c'est le cours furieux; Terrible, il prend son vol, et dans des flots de poudre, Part, conduisant la nuit, la tempête et la foudre. DELILLE.

Nous, échevelés dans la brume, Chantions plus haut que l'ouragan; Nous admirions la vaste écume Et la beauté de l'océan. V. HUO.

— Fig. Grand trouble, explosion de passions : *OURAGAN politique. OURAGAN domestique.*

Des révolutions tel l'ango désastreux Va semant la terreur sur son passage affreux; Mœurs, lois, trônes, autels, tout tombe, et d'un long L'ouragan politique anéantit l'ouvrage. AGE

— Loc. fam. Arriver comme un ouragan, Arriver subitement et impétueusement.

— Syn. Ouragan, bourrasque, orage. V. *BOURRASQUE*.

— **Encycl.** On désigne plus particulièrement sous le nom d'*ouragans* les orages qui ont lieu sous les tropiques et qui sont accompagnés d'un vent d'une extrême violence. Les *ouragans* sont très-fréquents sur la côte de Sierra-Leone, au commencement et à la fin de la saison des pluies, quand les moussons changent. Suivant Winterbottom, ils ont une grande analogie avec nos orages. Ils durent rarement plus d'une demi-heure; mais ces orages arrivent si subitement et sont accompagnés d'un vent si furieux que les navires courent les plus grands dangers. En 1651, Dampier observa à Antigua (Antilles) un *ouragan* qui dura depuis huit heures du matin jusqu'au lendemain quatre heures. Le capitaine Gadbury était descendu à terre, avec son équipage; lorsqu'il voulut remonter à son bord, il trouva le navire couché sur le flanc et la pointe du mât enfoncée dans le sable. L'*ouragan* reprit en ce moment avec une nouvelle force; les vagues s'élevaient à une hauteur monstrueuse; on trouva des tonneaux à un quart de lieue dans les terres; un navire fut lancé dans un bois et un autre sur une roche élevée de 3 mètres au-dessus des plus hautes marées. Dans un *ouragan* qui se déchaîna vers la fin d'octobre 1831, à Balasore, dans l'Inde, 10,000 personnes perdirent la vie. La grande route de Madras à Calcutta, qui passe à Balasore à une distance de 14 kilom. de la côte, fut envahie par la mer et tout ce qui s'y trouvait fut enlevé. Un *ouragan* non moins violent ravagea la Guadeloupe le 25 juillet 1825 : des canons de 24 furent déplacés, une planche de sapin de 0m,90 de longueur sur 0m,20 de largeur et 0m,022 d'épaisseur, lancée par le vent, trancha le tronc d'un palmier de 0m,40 de diamètre.

L'approche des *ouragans* est quelquefois annoncée par des signes précurseurs. A la côte de Sierra-Leone, par exemple, on remarque à l'orient un nuage épais, qui, suivant l'expression de Winterbottom, ne paraît pas plus grand que la main. A l'embouchure du Sénégal, on voit, suivant M. Gobberny, apparaître dans les hautes régions de l'atmosphère un nuage blanc et rond; de faibles lueurs électriques se succèdent rapidement et l'on entend quelquefois les roulements lointains du tonnerre. Les nuages s'épaississent, leur grosseur augmente et le tonnerre se fait entendre avec plus de fracas; les nuages deviennent de plus en plus sombres et enfin tout le ciel se couvre, la terre semble enveloppée dans une nuit profonde qui contraste avec la pureté du ciel à l'occident. Immédiatement avant que l'*ouragan* se déchaîne, une brise à peine sensible souffle de l'ouest; parfois l'air est tout à fait calme; çà et là seulement s'élèvent quelques légers tourbillons; en même temps la température baisse rapidement. Une autre circonstance caractérise ces orages : c'est qu'ils sont li-

mités à un espace très-circonscrit; à la distance de 20 kilomètres, le calme de l'atmosphère n'est pas troublé, au seul instant. Les ouragans sont signalés aussi par des changements dans la direction du vent, qui, dans l'espace de quelques minutes, souffle parfois de tous les points de l'horizon. C'est ordinairement au moment des grandes chaleurs du jour qu'éclatent ces ouragans; mais dans l'intérieur des continents, surtout lorsqu'ils sont montagneux, il y a aussi de ces sortes d'orages pendant la nuit. C'est ce qu'on voit souvent, d'après les observations de l'intéprete Caillé, dans les montagnes qui sont au sud de la partie occidentale du Sahara, et, d'après celles d'Eschwege, dans les montagnes du Brésil.

M. Espy a donné une théorie des ouragans d'Amérique. Il a noté d'abord l'abaissement extraordinaire du baromètre qui accompagne ces météores; puis, en examinant la direction des arbres renversés par le vent, les traces imprimées sur le sol, il a conclu que, dans ces ouragans, le vent se précipite vers un espace central, point ou ligne, en sorte que, si le vent d'un côté souffle vers l'est, il souffle de l'ouest de l'autre côté; le centre du météore se déplace lui-même. Il assigne pour cause à ces phénomènes une colonne d'air ascendante qui ne varie pas, parce que la précipitation de son humidité lui rend la température qu'elle perd par sa dilatation. Cette colonne ascendante donne lieu à une aspiration à la surface de la terre, et en haut à la formation d'un cumulus, qui se résout en pluie ou en grêle (v. le rapport de M. Babinet sur les travaux de M. Espy, dans les *Annales de chimie et de physique*, 3^e série, t. 1^{er}, p. 372). M. Dore a étudié les lois des ouragans dans les zones équatoriales, tropicales, tempérées et glaciales; et, en réunissant un grand nombre d'observations, il est arrivé à des conclusions différentes de celles que M. Espy avait formulées. Il regarde les ouragans comme des tourbillons dont le diamètre et la direction varient. Dans ces tourbillons, dit-il, le vent ne souffle point de la circonférence au centre, mais il souffle toujours à la circonférence et dans une direction perpendiculaire au rayon. Le mouvement de progression de l'ouragan est rectiligne ou curviligne. Ce sont ordinairement les chaînes de montagnes ou des côtes élevées qui forcent les ouragans à changer de direction. Leur origine est due à la rencontre de deux vents opposés qui engendrent un tourbillon.

Bien que les ouragans soient plus fréquents dans les régions intertropicales et que même la généralité des écrivains réservent ce nom aux tempêtes qui éclatent dans ces parages, il n'est pas rare de constater de véritables ouragans en d'autres contrées. L'Angleterre y semble particulièrement exposée. Voici la liste des ouragans les plus célèbres dans le Royaume-Uni : 944. Destruction de 1,500 maisons à Londres, le 1921. Destruction, dans la même ville, de 500 maisons et de plusieurs églises. — 1696. Naufrage de plus de 200 navires sur la côte orientale. — 1703. Mort de 8,000 personnes; naufrage de 8 navires de guerre et perte de 1,800 hommes d'équipage; immenses dégâts dans la ville de Londres. — 1859. Naufrage de 343 navires, etc. En moyenne, il éclate en Angleterre un grand ouragan tous les cinq ou six ans. Ces ouragans sont beaucoup moins fréquents en France et presque inconnus à Paris. En 1869, Le Havre fut desolé par un terrible ouragan.

OURAGHUR, ville de l'Indoustan, province de Gujowama, district de Dighur, à 104 kilom. S.-E. de Nagpoor.

OURAK, rivière de la Russie d'Asie. Elle descend au versant S.-E. d'une chaîne de montagnes, coule à l'E.-S.-E. et va se perdre dans la mer d'Okhotsk, à 18 kilom. de la ville de ce nom, après un cours de 90 kilom. Elle est navigable pour les radeaux.

OURAL ou **JAIL**, fleuve de la Russie, sur la limite de l'Europe et de l'Asie. Il descend du versant oriental de la chaîne de l'Oural Baskirien, coule du N. au S. en décrivant de nombreux contours, arrose les villes d'Oural et d'Orenbourg et se jette dans la mer Caspienne, près de Gouiriev, vers 47° de latit. N. et 49° de longit. E. après un cours d'environ 3,900 kilom. L'Oural se décharge dans la mer par plusieurs bras dont le plus oriental passe à Gouiriev et aboutit au golfe Bielot-Ilim. Le bras principal se bifurque et forme à l'E. le Zolot et à l'O. le Jaïssk, à 3 kilom. l'un de l'autre. L'Oural reçoit à droite de nombreux affluents, parmi lesquels nous signalerons : le Kizil, le Tassik, le Sakmara et le Bolchoï-Tebeïgan; les principaux affluents de gauche sont le Soundouk, l'Or, l'Ilék, l'Oulva et le Gratchi. Ce fleuve forme en partie la limite orientale et méridionale de la province ou gouvernement d'Orenbourg et se jette, dans son cours inférieur, comme limite de l'Europe et de l'Asie. Ses bords, dans la partie supérieure, sont hérissés de rochers escarpés; plus bas, ils sont plats, et ses eaux serpentent à travers des steppes dont l'un s'étend entre l'Oural et le Volga; c'est le steppe de l'Oural. Aux approches de l'iver, ce fleuve devient à son embouchure très-poissonneux; aussi les pêcheries que les Cosaques de l'Oural y ont établies sont-elles pour eux une source inépuisable de richesses.

Le bassin de l'Oural a environ 275,000 kilom. de superficie; il se partage entre l'Europe et l'Asie. Quelques géographes regardent l'Oural comme le *Rhymnus* des anciens; d'autres supposent que c'est le *Dax*.

OURALIEN, **IENNE** adj. (ou-ra-lien, i-ène). Geogr. Qui appartient au fleuve Oural, aux monts Ourals ou aux habitants de ces monts : Régions **OURALIENNES**. Langue **OURALIENNE**.

— **Encycl.** Linguist. Les langues *ouraliennes* forment une des divisions les plus importantes de la famille touranienne et de la classe des langues agglutinantes. On les appelle aussi *langues finnoises*, du nom de l'une d'elles. On suppose généralement que le berceau des peuples qui les ont parlées ou qui les parlent encore était aux monts Ourals; de là est venu pour leurs langues la dénomination d'*ouraliennes*. De ce centre, elles se sont répandues à l'est et à l'ouest, et ce qui est certain, c'est qu'elles dominaient jadis sur toute la contrée qui s'étend du mont Oural à la mer Baltique. Dans les temps plus anciens, elles se sont étendues au sud jusqu'à la mer Noire et les tribus finnoises, hongroises et turques furent probablement connues des Grecs sous le nom vague de *Sy-thés*, qui les comprenaient toutes. Comme il ne nous reste aucun monument écrit de ces nations nomades, il est impossible de dire, même quand les écrivains grecs nous ont conservé leurs noms barbares, à quelle branche de l'immense famille touranienne elles appartenaient. « Leurs mœurs, dit Max Müller, étaient probablement les mêmes avant l'ère chrétienne et au moyen âge qu'aujourd'hui. Une tribu prend possession d'un territoire, y reste pendant plusieurs générations peut-être, et donne son nom aux prairies où elle garde ses troupeaux et aux rivières où ses chevaux s'abreuvent. Si le pays est fertile, il attire les yeux d'autres tribus; les guerres recommencent, et quand la résistance est vaine, des populations entières quittent les pâturages de leurs pères pour mener, quelquefois pendant plusieurs générations, la vie errante, qu'elles préfèrent à la vie sédentaire, et après un certain temps nous pouvons retrouver leurs noms à des centaines de lieues plus loin. Ou bien encore, deux tribus peuvent continuer à guerroyer pendant des années, jusqu'à ce que, leurs forces étant diminuées, elles se voient obligées de faire cause commune contre quelque nouvel ennemi. Pendant ces luttes prolongées, elles perdent autant de mots que d'hommes tués sur les champs de bataille. Les uns, si l'on nous permet cette usage, passent à l'ennemi; d'autres sont faits prisonniers et sont réduits en temps de paix. Et puis, il y a des pourparlers et des deffs, et enfin se forme un idiome qu'on peut, avec une justesse parfaite, appeler la langue du camp; mais il est difficile pour le philologue d'y ranger les vivants et d'y compter les morts, à moins que quelques parties saillantes de la grammaire ne soient sorties intactes de la mêlée. D'innombrables peuplades peuvent parfois se lever tout à coup à l'appel d'un Gengis-Khan ou d'un Témour, comme les flots de l'Océan grossissent et se soulèvent à la voix de l'orage. Une de ces vagues, roulant depuis Karakorum jusqu'à Liégntz, peut emporter tous les parcs et les bornes établis par les siècles, et quand l'orage aura passé, il restera, comme après une inondation, une croûte légère dérobant à la vue toute une couche de peuples et de langues. »

La philologie nous montre la tige *ouralienn* ou finnoise se partageant en quatre grands rameaux : 1° le tchoude; 2° le bulgare; 3° le permien; 4° l'ougrien.

Nous allons parler successivement de chacune de ces branches.

— **Tchoude**. Le tchoude embrasse les dialectes finnois des côtes de la Baltique : le finnois proprement dit ou suédois, parle par les Finlandais, l'esthonien, le laponaïs et le live ou livonien. V. FINNOIS (langue).

Le nom de *tchoude*, commun aux dialectes de ce rameau, vient de l'appellation que les Russes ont originairement donnée aux peuplades finnoises du nord-ouest de la Russie; puis tard, il prit un sens plus général et devint presque synonyme de Scythie, pour désigner toutes les tribus du nord et du centre de la Russie.

— **Bulgare**. Ce rameau comprend les Tchérémisses et les Mordvines épars le long du Volga et autour des dialectes russes et tartares. Ces deux langues ont une grammaire extrêmement artificielle et admettent une accumulation d'affixes pronominiaux à la fin des verbes qui n'est surpassée que dans l'osque, le caucasiens et dans les dialectes dits polysynthétiques de l'Amérique méridionale. L'harmonie des voyelles manque à un dialecte du tchérémisse; elle existe dans le mordvine, idiome qu'on ne connaît que par la traduction des *Quatre Évangiles* imprimée avec des lettres russes; mais cette harmonie ne se montre pas régulièrement dans cette traduction parce que, dit Von der Gabelenz, le traducteur n'y a pas fait attention.

Ce nom général de Bulgares, donné à ces tribus, ne vient pas de la Bulgarie sur le Danube; au contraire, la Bulgarie (l'ancienne Mesie) a reçu son nom des armées finnoises qui en firent la conquête au VII^e siècle. Des tribus bulgares s'avancèrent du Volga au Danube après avoir séjourné quelque temps sur

les rives du Don et du Dniépr, sous la domination des Avars, elles marchèrent jusqu'au Danube, en 635, et fondèrent le royaume bulgare, qui a conservé son nom jusqu'à nos jours, bien que les Bulgares finnois aient été depuis longtemps absorbés par les habitants slaves, et que les uns comme les autres aient passé sous le sceptre de la Turquie en 1292.

— **Permien**. Ce troisième rameau comprend les idiomes des Votaks, des Sirianes et des Permiens, trois dialectes d'une même langue.

L'idiome sirianne possède l'harmonie des voyelles dans un moindre degré que l'idiome suédois. Le sirianne, comme d'autres langues orientales de la même famille, a souvent des formes plus anciennes que la langue finnoise proprement dite; il a, par exemple, la consonne *f* là où elle est remplacée par un *s* dans la langue occidentale de la famille. Il dispose de beaucoup de mots russes. Sa littérature n'existe que dans les traductions de la Bible, et cela avec application de l'alphabet russe qui est peu accommodable dans ce cas. Les travaux de grammairiens y ont substitué l'alphabet latin.

Perm était l'ancien nom de la contrée qui s'étend entre le 61° et le 76° degré de longit. E., le 55° et le 69° degré de latit. N. Les peuplades permienes, chassées vers l'ouest par leurs voisins de l'est, les Voguls, vinrent se heurter contre les Bulgares du Volga. On trouve les Votaks entre le Vyatka et le Kama, et les Sirianes au nord, sur les rives du haut Kama, tandis que la région orientale est occupée par les Permiens. Ces derniers sont entoures au sud par les Tartares d'Orenbourg et par les Baskirs; au nord, par les Samoyèdes et à l'est par les Voguls, descendus des monts Ourals.

— **Ougrien**. Ces Voguls, avec les Hongrois et les Ostiaks, composent le quatrième et dernier rameau de la famille finnoise, l'ougrien. C'est en 462, après le démembrement de l'empire d'Attila, roi des Huns, que ces tribus ougriennes s'avancèrent vers l'Europe. On les appelait alors *Ougours*, *Saragours* et *Oouros*. Nous les retrouvons plus tard dans les chroniques russes sous la dénomination d'Ougry. Ce sont les ancêtres des Hongrois ou Madgyars, à la langue desquels nous consacrons un article spécial.

Les rapports qui existent entre le hongrois et les dialectes d'origine finnoise ne sont pas de découverte moderne. Dès 1533, un prêtre, Wilhelm Rysbroeck, qui voyageait au delà du Danube, remarqua qu'une race, nommée les *Pascari* et habitant sur les bords du Yaik, parlait la même langue que les Hongrois. Elle était alors établie à l'est de l'antique royaume bulgare, dont la capitale, l'ancienne Boigari, s'élevait sur la rive gauche du Volga, à l'endroit où nous voyons aujourd'hui les ruines de Spask. Si ces Pascari, la portion des peuplades ougriennes qui resta à l'ouest du Volga, étaient identiques avec les Baskirs, comme Kilproth le suppose, il s'ensuivrait qu'ils ont renoncé par la suite à leur langue, car les Baskirs actuels ne parlent plus un dialecte hongrois, mais un dialecte turc. L'imitation des dialectes hongrois et ougriens finnois fut prouvée pour la première fois, d'après les règles de la philologie, par Gyarmathi en 1797.

Les langues courtes dans la famille *ouralienn*, dit Balbi, sont tous en général dures et harmonieuses, et leur grammaire offre plusieurs singularités. Ceux de la branche finnoise proprement dite se distinguent par le grand nombre de cas de leur déclinaison, qui montent à sept dans l'esthonien, à treize dans le lapon et à quinze dans le finnois. Cette richesse ne se trouve pas à beaucoup près dans ceux des autres branches, si l'on en excepte le hongrois, qui, même d'après la grammaire de Revai, lequel n'admet pas les treize cas des anciens grammairiens, en compte toujours huit. On peut dire, en général, que les langues *ouraliennes* ne reconnaissent pas de genre dans les objets qui n'en ont pas naturellement; qu'elles forment par flexion leurs comparatifs, leurs superlatifs et diminutifs; que leur conjugaison est pauvre en temps; qu'elles ont recours à des auxiliaires pour former le futur et le parfait; que la négation qu'elles intercalent dans la conjugaison rend celle d'un verbe négatif très-différente de celle d'un verbe positif, et que leurs prépositions suivent, au lieu de précéder, leurs régimes respectifs. À l'égard des moyens graphiques employés par ces langues, on peut dire que celles qui sont écrites se servent de caractères allemands ou latins, exprimant, à la manière des idiomes slaves qui emploient ces mêmes caractères, par la réunion de certaines lettres, les sons qui leur sont particuliers et qui ne sauraient être représentés par des lettres simples de l'alphabet allemand ou latin. Quelques grammaires et vocabulaires de nations les plus reculées ont été publiés par les Russes avec leurs caractères.

OURALITE s. f. (ou-ra-li-te). Nom donné à des cristaux de pyroxène recouverts d'une couche d'amphibole, que l'on trouve dans les mines de l'Oural.

— **Encycl.** On observe dans un certain nombre de gisements des cristaux de pyroxène agités recouverts de lames planes d'amphibole horizontales (v. ces mots); mais dans l'Oural, on rencontre des cristaux de ce genre qui présentent un caractère tout particulier. Au mi-

lieu des porphyres pyroxéniques de ces montagnes se trouvent disséminés des cristaux dont l'intérieur est un noyau de pyroxène et l'extérieur une écorce d'amphibole; or, cette amphibole semble être une épidérite (v. ce mot) du pyroxène. On remarque, en effet, si on examine un grand nombre de ces cristaux, que cette écorce est d'épaisseur variable, qu'elle tend à envahir toute la masse, et même que, dans certains d'entre eux, la substitution de l'amphibole au pyroxène est complète; de telle sorte que, dans ces derniers cas, on a des cristaux possédant exactement la forme de ceux de pyroxène, mais entièrement formés d'amphibole; comme si le pyroxène avait disparu, laissant vide l'espace qu'il occupait dans la roche, et qu'il ait été en quelque sorte remplacé, dans son moule, par de l'amphibole. M. Gustave Rose a donné le nom d'*ouraltite* à cette amphibole pseudo-morphique.

OURALO-ALTAÏQUE adj. (ou-ra-lo-al-taï-que de *Oural*, et de *Altai*). Linguist. Se dit de certaines langues appelées aussi langues tartares. On dit aussi OUGRO-JAPONAIS et OUGRO-TARTARE.

OURALS (monts), en tartare *Oural-Taou* (Monts de la ceinture), en russe *Kamennoi-Pai* (Ceinture de pierre), chaîne de montagnes de la Russie, par 50° 40' 70" de latit. N. et 53° 58' de longit. E., elle sépare l'Europe de l'Asie sur une longueur de 350 milles géographiques. Cette chaîne s'étend, du N. au S., entre la mer Glaciale et les plateaux déserts qui avoisinent la mer Caspienne et la mer d'Aral. Elle se compose d'une série de chaîlons parallèles et est comme isolée au milieu des immenses steppes de la Russie.

Le noyau de la partie centrale de cette grande chaîne est granitique; il est formé d'avant-monts schisteux et calcaires qui renferment des mines de cuivre, de fer, d'or et de platine. Un petit nombre de pics s'élèvent au-dessus de la crête onduée de l'Oural, dont on a beaucoup exagéré la hauteur. Le versant occidental de l'Oural, principalement au S., est couvert d'épaisses forêts et bien arrosé, tandis que le versant oriental est rocheux et nu et s'abaisse, dépourvu de végétation, jusqu'aux steppes de l'Asie septentrionale. Du côté, le minéral est à fleur de terre, tandis que des formations plus récentes le couvrent sur le versant opposé.

Les monts Ourals offrent trois sections nettement déterminées : la chaîne septentrionale, la chaîne centrale et la chaîne méridionale.

L'Oural septentrional ou du désert a sa naissance dans les roches calcaires dénudées qui touchent le canal de Waigats ou détroit de Kara, sur le versant de l'Océan Glaciel, et s'étend du 61° au 69° degré de latit. N.; il separe le bassin de l'Obi du bassin de la Petchora; un rameau prend naissance au cap Menisaf et suit le détroit de Waigats; un autre part du cap Kanin-Nos et longe la rive gauche de la Petchora; ces deux contre-forts se réunissent vers le 68° degré de latit. N. et forment à leur point de rencontre le mont Olenok doré par Erman dans son *Voyage en Sibirie*. L'Oural septentrional se prolonge jusqu'à Deneschkine-Kamen, un des pics les plus élevés de toute la chaîne et dont l'altitude est d'environ 2,600 mètres.

La Synia, les deux Vogoulka, l'Ousa, le Chochtaougor, la Liaga et l'Ilcha sont les principaux cours d'eau qui en descendent. Cette partie de l'Oural, dépourvue d'arbres et de végétation, est inhabitable; ses vallées sont presque constamment couvertes d'épais brouillards.

L'Oural central s'étend sur une longueur d'environ 660 kilom. des sources de la Petchora à la ville d'Oufal; il ne présente, comme l'Oural septentrional, qu'une seule chaîne d'une largeur moyenne de dix à quinze lieues. L'altitude moyenne de ses plateaux est de 250 mètres et il s'abaisse progressivement à son centre, vers lektarheinbourg, où il est traversé par la grande route de Sibirie. Ses pics les plus élevés sont le Bolchaya, 740 mètres; le Beïny-Gora, 687 mètres; le Biagodat, 461 mètres, qui recèle d'importantes mines de fer; le Pavuin-Koi-Kamen, 880 mètres, et le Kondchakofski-Kamen, 1,559 mètres suivant Humboldt et 2,598 mètres suivant Fedoroff. Il est compris tout entier dans le gouvernement de Perm et fait partie de l'arctie qui separe le versant de l'Océan Glaciel de celui de la mer Caspienne. Cette partie de l'Oural, renommée surtout pour ses richesses minérales, donne naissance à de nombreux cours d'eau, notamment à la Lora, la Soova, la Lobva, la Toura, le Tagil, le Neïva, la Pichma, l'Ictet, la Tetcha, le Mias, qui descendent du versant oriental, et à la Vichera, l'Ilza, la Kosva, la Tchibousova, l'Oufa et l'Al, qui prennent leur source sur le versant occidental.

L'Oural méridional commence à Zlatoust, par 55° 45' de latit. N., et finit aux plateaux d'Oust-Ourt, situé entre la mer d'Aral et la mer Caspienne. Il est formé de trois chaîlons qui courent presque parallèlement après s'être séparés à Zlatoust. Le chaîlon occidental est le moins élevé et est coupé par le fleuve Oural qui longe au N. le chaîlon central ou l'Oural proprement dit, à sa plus haute altitude aux monts Irendik, 949 mètres; le chaîlon oriental, le plus élevé des trois, est séparé du précédent l'entier par la rivière de Sakmara. Ses pics les plus remarquables

sont : l'Iremal, 1,545 mètres, et l'Iourma, 900 mètres; un de ses contre-forts, l'Obstchey-Sirt, sépare les eaux de l'Oural de celles du Volga; il donne naissance au Kizil et à la Bélaïa.

Parmi les autres ramifications des monts Ourals, nous distinguons seulement, sur le versant oriental, celle qui commence à la source de l'Oural, et qui, courant au S.-E., sépare ce fleuve de celui de l'Ouf et se joint aux monts Kitchik-Karatcha, avec lesquels elle fait partie de la ligne de partage des eaux de l'Océan Glacial et de la mer Caspienne; sur le versant occidental, les monts Bolchézémelskii, qui se dirigent de l'E. à l'O., entre le bassin de la Petchora et celui de plusieurs petits tributaires immédiats de l'Océan Glacial; les hauteurs situées entre les bassins de la Petchora et de la Kama et comprises dans cette grande arête européenne qui sépare le versant océanique du versant de la mer Caspienne et de la Méditerranée; la branche qui s'étend entre la Tchououvala et l'Oufa, et se divise en deux rameaux principaux, l'un entre la première de ces rivières et la Silva, l'autre entre celle-ci et l'Oufa; enfin, la branche qui se prolonge parallèlement à la rive septentrionale de la Bélaïa.

L'Oural est en général peu élevé et d'un aspect uniforme; il présente une suite de montagnes en forme de toit, à côtes inclinées, couvertes tantôt de bois, tantôt de marécages et souvent dénudées; la plupart des cimes de l'Oural sont composées de granit; les flancs offrent beaucoup de schiste; les contre-forts, surtout vers l'O., sont formés de craie, de gypse avec des lits de marne, d'argile et de sable. On trouve aussi en divers endroits du porphyre, du mica spatheux, du jaspe, de la serpentine, du sable, de la pierre marneuse, du sel gemme, du calcaire, etc. Les mines de cuivre les plus riches se trouvent entre le calcaire salin et la marne. L'or, qui abonde sur certains points, se montre généralement sous la forme de grains, dans une terre glaise qu'on trouve presque immédiatement sous le gazon; quelquefois il se présente en pépites et rarement en blocs; on en a trouvé cependant en 1842, près de Miask, un bloc d'or de 36 kilogrammes. Il y a encore dans la chaîne ouralienne des mines de platine, d'argent et de plomb, des marbres précieux, de l'asbeste, des cristaux de roche, du porphyre, des calcédoines, des agates, des topazes, des diamants, des rubis, des aigues-marines, des malachites, des améthystes, des chrysolithes, des saphirs dits somonites, de l'aimant, de la houille, du naphte, du soufre natif, des marcasites, des sources de sel marin, de l'alun, des terres vitrioliques, du salpêtre et du natron. Une partie des monts Ourals est couverte d'impenetrables forêts de mélèzes, de pins, de sapins et de bouleaux. Les forêts du nord sont habitées par quelques chasseurs; dans la partie centrale, autour des mines d'or, de fer et de cuivre, se groupe une population très-nombreuse composée en majorité de Russes. La partie méridionale est peuplée de Baschkirs qui font paître leurs troupeaux sur le bord des rivières et dans les vallées. On regarde généralement les monts Ourals comme les monts Rhyphées, Rhymniques ou Hyperboréens des anciens.

OURALSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orenbourg, ch.-l. des Cosaques de l'Oural, à 300 kilom. O.-S.-O. d'Orenbourg, sur la rive droite de l'Oural, par 59° 11' 23" de latit. N. et 49° 28' de longit. E.; 13,000 hab. Elle est entourée d'un rempart et offre des rues étroites et irrégulières, bordées pour la plupart de maisons en bois. La principale occupation des habitants est la pêche dans l'Oural, dont le poisson est recherché. Il se tient à Ouralsk des foires en janvier, juin, octobre. La ville, bâtie en 1622 par les Cosaques de l'Oural, s'appelait Ialisk avant la révolte de Pougatchev. Depuis 1775, elle a changé de nom en même temps que le fleuve Ialisk (aujourd'hui Oural).

OURALSK (VERKHNE) ou **VERKHO-OURALSK**, ville de la Russie d'Asie, gouvernement d'Orenbourg, ch.-l. du district de son nom, sur la rive gauche de l'Oural, près de son confluent avec l'Ouralda, à 225 kilom. E.-S.-E. d'Oufa, par latit. N. 53° 42' et longit. E. 57° 10'; 5,000 hab. Commerce de miel, de cire, de laine et de chevaux. Deux foires par an. C'est là que commence la ligne militaire de l'Oul.

Verkhne-Ouralsk fut d'abord une forteresse, bâtie en 1734 sous le nom de Verkhioalaska. Elle eut beaucoup à souffrir des Baschkirs lors de leur révolte de 1755, changea de nom en même temps que l'Ialisk (aujourd'hui Oural) en 1775, et devint ch.-l. de district en 1781. Le district d'Ouralsk, situé sur le versant oriental des monts Ourals, a 28,000 kilom. carrés de superficie et 101,000 hab., dont 76,000 Baschkirs. Il est arrosé par la Bélaïa et l'Oural. On compte dans ce district 5 églises russes et 133 musulmanes; la plus grande partie du territoire est en forêts; la culture n'occupe qu'une petite étendue de terres. Quelques fabriques de fer et de cuivre fonctionnent, grâce au voisinage des mines des monts Ourals.

OURAME s. f. (ou-ra-me). Agric. Nom de la faucille, dans la basse Provence.

OURANA s. m. (ou-ra-na). Mamm. Nom du paca, à la Guyane.

OURANOPLASTIE s. f. (ou-ra-no-pla-sti). Chir. Autre forme du mot URANOPLASTIE.

OURAN-SOANGUE s. m. (ou-ra-so-anghe). Magicien ou jongleur indien.

OURAPTÉRYX s. m. (ou-ra-pté-riks). Entom. Syn. d'URAPTÉRYX.

OURAQUE s. m. (ou-ra-ke — gr. *ourachos*; de *ouron*, urine, et de *echein*, tenir. Le grec *ouron*, pour *fouron*, est rattaché par Eichhoff au sanscrit *var*, vari, eau, liquide, de la racine *var*, mouiller, arroser, d'où aussi, selon lui, le latin *urina*). Anat. Partie intermédiaire qui, chez le fœtus, joint l'allantoïde externe ou proprement dite à l'allantoïde interne ou vessie urinaire.

OURARI ou OURARY s. m. (ou-ra-ri). Syn. de CURASSA.

OURASSA s. f. (ou-ra-sa). Habitation des Iakoutes nomades de la Sibirie.

OURATÉA s. m. (ou-ra-té-a). Bot. Grand arbre à fleurs odorantes, qui croît dans les forêts de la Guyane. *L'ouratéa répand une odeur agréable, analogue à celle de la giroflée*. (Dict. d'hist. nat.)

OURATÉPÉH, ville de la Tartarie indépendante, kanat de Boukharie, à 160 kilom. N.-N.-E. de Samarkand. Elle est entourée de murs crénelés et de fossés profonds. Les maisons y sont généralement en terre. On y fabrique des châles très-estimés. Elle est gouvernée, ainsi que son territoire, par un kan indépendant.

OURATIA, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province des Sarkars septentrionaux, à 60 kilom. O.-S.-O. de Vizagapatam.

OURAX s. m. (ou-raks — mot gr. qui signifie *tétrax*). Ornith. Syn. de FAUX, genre de gallinacées.

OURBITCH, principal établissement japonais de l'île Hourou, une des Kouriles, dans la partie S.-O. de l'île, près d'un volcan. Il a un port défendu par un fort. Il fut attaqué, en 1807, par les Russes, qui y firent un butin considérable.

OURCE, rivière de France. Elle prend sa source au mont Aigu, entre un instant dans le département de la Haute-Marne, mais rentre bientôt dans celui de la Côte-d'Or, pénètre dans le département de l'Aube et se perd dans la Seine au-dessous de Bar-sur-Seine, après un cours de 85 kilom. Ses affluents principaux sont la Dijonne, l'Arce et la Grôneine.

OURCHAK, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement d'Orenbourg, entre dans le district d'Oufa, après avoir formé la limite entre ceux de Sterlitamak et de Bélébé, et débouche dans la Bélaïa. Son cours est d'environ 180 kilom.

OURCQ, rivière de France. Elle prend sa source dans le département de l'Aisne, dans la forêt de Bièze, baigne La Fère-en-Tardenois, la Ferté-Milon, Mareuil, entre dans le département de Seine-et-Marne et se jette dans la Marne au-dessous de Lizy, après un cours de 80 kilom. Elle est navigable sur une longueur de 11 kilom. Ses affluents principaux sont : la Savierres, la Grivette et le Clignon. Le Canal de l'Ourcq. Dérivation de la rivière de son nom, dont elle amène les eaux depuis le Fort-aux-Ferches jusqu'à Paris, au bassin de la Villette. Ce canal fut commencé en 1802 et terminé en 1826. Il a 107,863 mètres de longueur. Il parcourt les départements de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, et se termine dans celui de la Seine. Pente totale, 154,50 m, rachetée par 10 écluses de diverses longueurs. La charge ordinaire des bateaux est de 30 à 50 tonnes. Le tirant d'eau normal est de 1m,20.

OURDA s. f. (our-da). Sorte de fromage que l'on consomme frais, ou que l'on sale pour le conserver dans des outres, en Roumanie.

OURDABAD, ville de Perse, province et à 40 kilom. S.-E. de Nakhchivan, sur la rive gauche de l'Aras, qui y forme une belle chute; 6,000 hab. Les environs produisent du riz en abondance.

OURDE s. f. (our-de). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de soude.

OURDE, village et comm. de France (Hautes-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arrond. et à 57 kilom. de Bagueres-de-Bigorre, à 66 kilom. de Tarbes, sur une colline dont la base est baignée par les eaux de l'Ourse; 308 hab. Antiquités romaines. Les eaux de l'Ourse, au-dessus desquelles un arc-en-ciel naturel forme un pont de plus de 10 mètres d'élévation, se précipitent tantôt en cascades de rochers en rochers, tantôt tombent en mugissant dans des gouffres souterrains.

OURDI, IE (our-di) part. passé du v. Ourdir. Dont on a disposé la chaîne, en parlant d'une étoffe : *Toile ourdie*. *Pièce de drap ourdie*.

— Abusiv. Tissé : *Toile bien ourdie*. Le Fontaine l'a dit d'une toile d'araignée. L'araignée cependant se campe en un lambris, comme si de ces lieux elle eût fait bail à vie,

Travaille à demeurer; voilà sa toile ourdie, Voilà des mouchérons de pris.

LA FONTAINE.

— Fig. Tramé, préparé, combiné : *Intrigue bien ourdie*. Les tragédies de Racine sont peut-être les seules qui aient été bien ourdies d'un bout à l'autre, depuis Eschyle jusqu'au grand siècle de Louis XIV. (Volt.)

Pour avoir de l'argent que de Russes ourdies!

ANDRIEUX.

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur,
Et souvent la perfidie
Retourne vers son auteur.

LA FONTAINE.

Formé, tissé :

Nous jouirons d'un âge ourdi d'or et de soie,
Ou les plus malheureux
Ne verseront jamais que des larmes de joie.

RACAN.

— Prov. A toile ourdie Dieu envoie le fil. Ce qui est bien commencé s'achève heureusement, Dieu favorise la bonne volonté dont on a donné des preuves.

OURDIDOU s. m. (our-di-dou — rad. ourdir). Pêche. Hangar où l'on ourdit les cannes, où l'on en fait des claies destinées à la pêche.

OURDIR v. a. ou tr. (our-dir — du bas latin *ordire*, que l'on trouve dans Isidore et qui se rapporte au latin *ordiri*, commencer, du même radical que le grec *orthos*, droit, et le sanscrit *ardhas*, accou, *urdhvas*, dressé, savoir la racine *ardh*, élever, accroître, probablement allée à la grande racine *ar*, qui a la signification de mouvement en général, mais surtout de mouvement en haut et de mouvement vers quelque chose). Disposer sur l'ourdissoir, en parlant de la chaîne que l'on prépare ainsi à être mise sur le métier : *Ourdir la chaîne*. *Ourdir la toile*. *Ourdir le drap*.

— Abusiv. Tisser : *Leurs toiles ou pagnes, que leurs femmes ourdisent, sont très-fines et bien teintes*. (B. de St-P.) // Se dit, en ce sens, de l'araignée et des insectes qui se filent des cocons : *Le ver laborieux qui ourdit la plus belle trame ne connaît cependant que sa voûte d'or et ne peut étendre ses regards sur la matière*. (Chateaub.)

De ses doigts raccourcis celui-ci manœuvrant
S'en allait dévidant lentement, lentement,
Le fil dont il ourdit sa ronde sépulture.

DE CHATEAUBON.

— S'est dit, plus improprement encore, pour Filier :

Et vous, fatales sœurs, reines des destinées,
Vous dont les noires mains ourdisent nos années...

ROTRON.

La Parque à filets d'or n'ourdira point ma vie,
Je ne dormirai point sous de riches lambris;
Mais voit-on que le somme en perde de son prix?

LA FONTAINE.

— Fig. Tramer, machiner, préparer, combiner : *Ourdir une intrigue, un complot*. *Ourdir la fable d'un roman*. *Prendant main parti sur les manœuvres des hommes, je les laisserai désormais ourdir et tramer leurs iniquités*. (J.-J. ROUSS.) // Après avoir ourdi un complot, on n'en assure l'impunité qu'en l'exécutant. (N. Lemercier.) // Il y a de petites conspirations qui finissent au bout d'une potence, avec le héros qui les a ourdies. (G. Sand.)

Que ne sait point ourdir une langue traîtreuse
Par sa pernicieuse adresse!

LA FONTAINE.

— Absol. : *L'ourdissoir est un appareil à ourdir*. J'avais fait cette observation, la première fois que je vis ourdir avec cet appareil. (Lenorm.)

— Mar. Etendre, élonger tous les torons ou les fils de caret qui doivent composer un cordage : *Ourdir les torons, les fils de caret*.

— Pêche. *Ourdir les cannes*, l'aire avec des cannes des espèces de claies semblables aux paillassons des jardiniers.

— Techn. *Ourdir de la paille*, Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte. // *Ourdir l'osier*, Le tresser autour du moule pour en faire un ouvrage de vannerie.

S'ourdir v. pr. Etre, pouvoir être ourdi : *La toile s'ourdit d'abord et se trame ensuite*.

— Fig. Etre machiné, tramé, préparé : *Là s'ourdissaient ces tromperies fleuveuses de l'égalité, qui consistent à commander sans engagement des entreprises douteuses*. (Balz.)

— Syn. *Ourdir, machiner, tramer*. V. MACHINER.

— Rem. Il est peu de mots dans notre langue dont le sens vrai soit plus complètement ignoré de la généralité des écrivains qui s'en servent; rien n'est plus commun que de lire des locutions comme celle-ci : *ourdir une trame*; l'Académie elle-même l'emploie au propre, après avoir cependant défini exactement le mot *ourdir*, qui ne saurait s'appliquer qu'à la chaîne des tissus. *Ourdir une trame* ! autant vaudrait dire *creuser une tour* ou *élever un fossé*.

OURDISSAGE s. m. (our-di-sa-je — rad. ourdir). Techn. Action ou manière d'ourdir : *L'ourdissage des toiles*. Un ourdissage mal fait. Pour operer l'ourdissage, on se sert de plusieurs mécanismes différents. (Lenorm.)

— Mar. Action d'étendre les fils de caret destinés à la confection d'un cordage.

OURDISSEUR, EUSE s. (our-di-seur, euse — rad. ourdir). Tech. Celui, celle qui ourdit : *Il est étonnant que tous les ourdisseurs ne se servent pas de la giette, qui rend ce travail si aisé*. (Lenorm.) Les ourdisseuses peuvent ourdir jusqu'à deux chaînes par jour. (J. Simon.)

— Fig. Personne qui ourdit, qui intrigue, qui prépare sourdement :

Retirez-vous, ourdisseurs de finesses,
Propos flatteurs qui gâter la jeunesse.

DU BELLAÏ.

OURDISSOIR s. m. (our-di-soir — rad. ourdir). Techn. Appareil sur lequel on dispose la chaîne pour être portée sur le métier : *L'ourdissoir rond n'obtient pas l'ourdissure à se déplacer; il peut être toujours assis, en faisant tourner l'ourdissoir à l'aide d'une manivelle*. (Lenorm.) Chaque ourdissoir prépare vingt-cinq pièces ordinaires de toile par jour. (H. Berthoud.)

— Mar. Assemblage de montants verticaux employés dans les corderies pour tendre les torons et les fils de caret.

— Encycl. L'ourdissage, qui est une des opérations préalables et préparatoires du tissage proprement dit, consiste à former la chaîne en assemblant parallèlement entre eux un certain nombre de fils d'égale longueur. Cette opération a lieu à l'aide d'un instrument nommé ourdissoir. On distingue deux sortes d'ourdissoirs : l'ourdissoir rond et l'ourdissoir mécanique. L'ourdissoir rond se compose de deux parties : la première est une sorte de cadre à quatre compartiments verticaux, qui supportent les bobines sortant du bobinage pour le dévidage qu'il s'agit de leur faire subir; la seconde est un grand dévidoir qu'un seul homme suffit à mettre en mouvement au moyen d'une manivelle, de deux poulies et d'une corde sans fin : l'objet de ce dévidoir est de réunir en un ruban unique tous les fils des bobines à dévider. L'ourdissoir mécanique, préféré à l'ourdissoir rond dans les ateliers de tissage mécanique, se compose d'un casier incliné, disposé pour contenir trois à quatre cents bobines environ, qu'on y place horizontalement sur des axes disposés à cet effet. Les fils de ces bobines, en se dévidant, passent d'abord chacun entre deux dents d'un peigne horizontal, puis entre trois rouleaux parallèles, et viennent enfin s'enrouler sur un cylindre qu'un tambour entraîne dans son mouvement de rotation, par l'effet de la pression directe qu'il exerce sur lui au moyen d'un levier et d'un poids. V. TISSAGE.

OURDISSURE s. f. (our-di-su-re — rad. ourdir). Techn. Se dit quelquefois pour OURDISSAGE. // Travail par lequel on unit une pièce de vannerie avec les autres parties.

OURDON s. m. (our-don). Pharm. Nom que l'on donne à diverses plantes dont les feuilles servent à falsifier le sens.

OURDON s. m. (our-don). Linguist. Nom de l'un des dialectes de l'Indoustani.

OURDOUA-LOCA s. m. (our-dou-a-lo-ka). Le premier des trois mondes reconnus par les Djéans.

— Encycl. L'ourdoua-loca est le paradis des Djéans de l'Inde. Le souverain de ce monde supérieur est Devindra. On y compte seize demeures différentes, dans chacune desquelles la mesure du bonheur est graduée en proportion des mérites des âmes vertueuses qui y sont admises. La première et la plus élevée de ces demeures est la *saddoudarma*; il n'y a que les âmes éminemment pures qui y aient accès; elles y jouissent d'un bonheur non interrompu pendant trente-trois mille ans. L'*achouda-karpa*, qui est la dernière et la plus basse de ces seize demeures, est destinée aux âmes qui ont juste ce qu'il faut de vertu pour entrer dans le paradis; elles y jouissent du bonheur pendant mille années seulement. Dans les autres demeures intermédiaires, l'étendue et la durée du bonheur sont fixées dans une progression relative. Des femmes de la plus rare beauté embellissent ces séjours délicieux. Cependant les bienheureux n'ont avec elles aucun rapport charnel; la vue seule de ces objets enchanteurs suffit pour enivrer leurs sens et les plonger dans une extase continuelle bien supérieure à tous les plaisirs mondains. Au sortir de l'ourdoua-loca, après l'expiration du temps assigné, les âmes des bienheureux renaissent sur la terre et y recommencent la série des transmissions.

OURDRE s. m. (our-dre). — rad. ourdir. Pêche. Nom que des pêcheurs provençaux donnent aux nœuds qui forment les mailles des filets.

OURDRI, IE adj. (our-dri, 1 — Peut-être du vieux français *ord*, sale). Se dit du linge taché de moisissure.

OUREA, village d'Algérie, province d'Oran, arrond. de Mostaganem. Le territoire, arrosé par des eaux abondantes, produit des céréales en abondance et nourrit de nombreux bestiaux. La vigne y est cultivée sur une large échelle.

OURÉBIE s. f. (ou-ré-bi). Mamm. Groupe de ruminants à cornes creuses.

OURÉM, ville de Portugal, province de l'Estremadure, ch.-l. de la comarca de son nom, à 69 kilom. S. de Colubre, sur une mou-

tagne escarpée; 3,400 hab. Cette ville, fondée en 1148 par Alphonse I^{er}, est entourée de murailles et défendue par une forteresse.

OURET s. m. (ou-ré). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées.

OURÉTIQUE adj. (ou-ré-ti-ke — du gr. *ouren*, urine). Chim. S'est dit pour PHOSPHORIQUE, parce que l'acide de ce nom fut d'abord extrait de l'urine.

OURGA ou **KOUREN**, ville de l'empire chinois (Mongolie), sur la rive gauche de la Taula, à 300 kilom. S.-E. de Kiakhka; 2,000 hab. Ecole des lamas, résidence du gouverneur et du pontife-dieu des Khalkhas; temples nombreux. L'édifice le plus imposant est l'Ecole des lamas. Une partie seulement d'Ourga à l'aspect d'une ville, c'est le quartier habité par les marchands chinois; le reste se compose de jurtes ou huttes mongoles, disséminées et divisées en quartiers par des murs en planches. (Dictionnaire de géographie universelle.)

OURGAN-DAGA, chaîne de montagnes de l'empire chinois. Elle sert de limite au pays des Khalkhas et à la province chinoise de Kan-Sou. On croit qu'elle se rattache, au N.-O., au Grand Altai.

OURGHAVAL, village et paroisse d'Irlande, comté de Mayo, sur la baie de Westport; pop. de la paroisse, 13,431 hab.

OURGHENDJ (NOUVELLE-), ville de la Tartarie indépendante, kanat et à 40 kilom. N.-O. de Khiva; 25,000 hab. Un canal dérivé de l'Amou-Daria fertilise ses environs. Cette ville est regardée comme la première place de commerce du kanat. On y remarque un grand nombre de mosquées.

OURGHENDJ (VIEILLE-), ville de la Tartarie indépendante, kanat et à 160 kilom. N.-O. de Khiva, sur un canal de l'Oxus à la mer Caspienne. Ruines du palais des kans.

OURIANGKHAÏ s. m. (ou-ri-an-gka-i). Linguist. Langue qu'on parle en Sibérie.

— Encycl. Linguist. V. SIBÉRIEN.

OURIANGKHAÏ (pays des), district du pays des Mongols Khalkhas, arrosé par l'Orkhon et habité par les Soyotes, de race samoyède. Sur la rive gauche de l'Orkhon et près de sa source se trouvent les ruines de Karakhorin, l'ancienne capitale de Gengis-Khan.

OURIANO, bourg du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, province de Tsikouisen; environ 1,600 hab.

OURICO-CHACHEIRO s. m. (ou-ri-ko-chacheiro). Mamm. Nom brésilien du coendou.

OURIE s. f. (ou-ri — gr. *ouria*, même sens). Ornith. Ancien nom du grand plongeon de rivière.

OURIEU s. m. (ou-rieu). Ornith. Nom vulgaire du loriot. Il On dit aussi OURILU.

OURIGOURAP s. m. (ou-ri-gou-rap). Ornith. Nom indigène du vautour percoperté.

Ourika, roman de la duchesse de Duras (1824). L'originalité du sujet et la douce sensibilité qui anime tout l'ouvrage lui valurent un grand succès à son apparition. Ourika est une jeune négresse amenée du Sénégal à l'âge de deux ans, et qui a été élevée en France. Vivant dans un salon du meilleur ton, au milieu de la haute société, sous la tutelle d'une personne bienveillante et distinguée, Ourika a pu de bonne heure cultiver son esprit et son intelligence; sous l'influence des exemples qui lui sont offerts, elle a senti son caractère s'élever, et la grâce qui la pare a été pour elle dans le jeune âge la source de toutes sortes de succès. Mais un jour le hasard lui fait entendre une conversation qui l'éclaire sur la différence que sa couleur met entre elle et les gens qui l'entourent. Dès lors, c'en est fait du repos de sa vie en dehors. La défiance qui, à partir de ce jour, entre dans l'âme d'Ourika, son idée fixe, sa pitié qui s'épuise sans fin sur elle-même, tout cela est, on ne peut mieux saisi et exprimé. Les impressions de cette pauvre fille, naguère toutes formées de sentiments affectueux, se changent progressivement en facultés d'examen arides et désolantes. Mais ce qui l'accable le plus douloureusement, c'est que, éprise à son insu du petit-fils de sa bienfaitrice, elle se voit méconnaître de ce jeune homme. Charles n'a pour elle que de l'amitié, cette affection qui ressemble à l'amour — comme la fleur artificielle ressemble à la fleur véritable — c'est la même chose, hors la vie et le parfum. L'œil indifférent de Charles ne pénètre pas dans le secret de l'affliction de la jeune négresse; il se marie, et le premier mouvement d'Ourika est de confondre sa joie dans celle d'un ami si cher. Mais bientôt l'image incessante d'une félicité qu'elle ne doit pas connaître lui rend plus sensible sa propre infortune. Les divers incidents heureux qui marquent un hymen assorti, la grossesse d'Anais, la femme de Charles, la naissance d'un bel et gracieux enfant, sont autant de sujets d'amertume pour la pauvre orpheline. Tout est en harmonie dans le sort de ceux qui l'environnent, tout est en désaccord dans le sien. Elle se décide alors à quitter le monde et à se faire religieuse. Elle succombe bientôt à une maladie de langueur, après avoir raconté au médecin appelé pour la soigner, et qui avait gagné sa confiance, l'histoire de ses malheurs.

Les sentiments nobles et élevés, les traits

justes et fins abondent dans *Ourika*. L'analyse douloureusement sympathique des souffrances morales s'y révèle dans chaque détail, et il n'est pas, en quelque sorte, de page où ne s'épanouissent des pensées gracieuses ou touchantes exprimées dans le style le plus délicat et le plus pur. Le succès d'*Ourika* fut très-grand; ce petit livre, déjà connu à la cour, fut imprimé aux frais de l'Etat à l'imprimerie royale. Le peintre Gérard consacra sa palette à reproduire l'idéal beauté d'Ourika; la presse tout entière ne tarit pas d'éloges; les vaudevillistes s'emparèrent du sujet, et le roman fut traduit en plusieurs langues.

OURIOS adj. m. (ou-ri-oss — mot gr. qui signifie *propice*; de *ouros*, vent favorable). Mythol. gr. Epithète de Jupiter.

OURIQUE, ville du Portugal, province d'Alentejo, ch.-l. de la comarca de son nom, à 48 kilom. S.-O. de Béja, sur une hauteur; 2,800 hab. Ecole latine. En 1139, Alphonse I^{er} remporta près de cette ville une victoire signalée sur l'armée des Maures.

OURISIE s. f. (ou-ri-zi). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des persées, tribu des véroniciées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et sur les bords du détroit de Magellan.

OURISK, sorte de lutin imbécille, moitié homme, moitié bouc, qui, dans les traditions des gaëls écossais, se plaisait à apporter le désordre et se voyait souvent mystifié par les rusés montagnards.

OURISSA, ville de l'Indoustan, Etat de Sindhy, présidence d'Agrah, à 20 kilom. S.-O. de Tasta, sur la rive droite de l'Indus, par 24° 55' de latit. N. et 65° 25' de longit. E.

OURJOURM, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Viatchka, ch.-l. du cercle de son nom, sur l'Ourjoumka, par 57° 18' de latit. N. et 47° 15' de longit. E. Commerce de grains et de pelletteries.

OURLAL, village d'Algérie, province et à 34 kilom. de Constantine. Curieux bâtiment où s'assemblent les notables de l'endroit composant la djama, sorte de conseil municipal; ruines romaines.

OUR'LANA, oasis d'Algérie, province et à 375 kilom. de Constantine; elle est arrosée par un puits et un étang poissonneux et très-profond, et renferme plus de 300 maisons.

OURLÉ, ÉE (our-lé) part. passé du v. *Ourler*. Dont on a fait l'ourlet: *Mouchoir OURLÉ*. *Serviette OURLÉE*.

— Par ext. Qui a un bord rabattu comme un ourlet: *Il avait les oreilles rabattues et largement ourlées*. (Balz.) Il Bordé, orné sur le bord: *La rive gauche de la Meuse s'abaisse, gracieusement ourlée d'un cordon non interrompu de méliarités et de villages*. (V. Hugo.)

— A signifié Brodé, et fig. Semé çà et là: *Mattes ourlées de deux ou trois légers*. (Rabelais.)

OURLER v. a. ou tr. (our-lé — rad. *ourlet*). Faire un ourlet à: *Ourler des mouchoirs, des serviettes, des cravates*.

— Par anal. Orner sur les bords: *Un cordon d'arabes romanes engagées ourle des deux côtés le bas de la grande nef*. (V. Hugo.)

— A signifié Orner, parer, embellir: *Ourler ses discours de vieilles sentences*.

— Loc. fam. *Il n'y a que le bec à ourler, et c'est une cane*, il n'est, à votre dire, rien de plus simple et de plus facile.

OURLET s. m. (our-lé — dimin. de l'ancien français *ourl*, *ourle*, *urle*. Orle est encore aujourd'hui usité en Provence et en termes de blason. Ce mot provient du latin *orula*, diminutif de *ora*, bord, rebord. Ora, qui avait donné, avec changement de genre, le vieux français *our, ur, or*, le provençal *or*, le sarde *oru*, le lombard *eur*, se rapporte sans doute à la racine sanscrite *ur*, mouvoir, étendre). Pl. cousu sur le bord d'un morceau de toile ou d'étoffe, pour empêcher qu'il ne s'effile: *Ourlet plat*. *Ourlet rond*. *L'ourlet d'un mouchoir*.

— Par ext. Bord: *Le touriste écrivait quelques lignes, assis sur l'ourlet même du crâne*. (E. Chapus.)

Vous rencontrez souvent sur les *ourlets* des routes Ces pauvres colporteurs suant à larges gouttes.

BARTHELEMY.

— *Faux ourlet*, Bord formé avec un morceau d'étoffe rajouté.

— *Archit.* Bord de chéneau réplé en rond. Partie d'une moulure, qu'on appelle aussi ORLE.

— *Techn.* Bord en cuir mince dont le coffretier garnit quelquefois le gros cuir. Il Pl. en forme d'ourlet que l'on fait sur le bord d'une plaque de métal, soit pour la renforcer, soit pour la lier à une autre plaque. Il Partie épaisse que forme le tour d'un plat de verre. Il Rebord laissé sur l'aile du plomb pour recevoir les panneaux de verre.

— Bot. Nom donné par les anciens auteurs aux lignes saillantes que forment les corps reproducteurs sur les frondes des fougères.

— *Encycl.* *Techn.* On ne fait d'ourlet qu'aux étoffes de fil, de coton et de soie; les autres sont trop fortes, trop grossières, ou qu'on puisse les ourler sans y faire un pli trop apparent: on les borde avec un galon de soie ou de laine. Les pièces carrées qui sont pri-

ses dans toute la largeur de l'étoffe, telles que les draps de lit, les serviettes, les mouchoirs, n'ont que deux *ourlets* dans le sens de la trame, les deux bords dans le sens de la chaîne étant bordés naturellement par la lisière. *L'ourlet* est une des premières coutures qu'on faites aux étoffes; c'est aussi l'un des premiers travaux d'aiguille qu'on enseigne aux jeunes filles dans les écoles; ordinairement il se fait à point de côté, mais on peut le faire à tout autre point; quand on ourle des pièces fines d'une certaine richesse, on y fait une piqure, et cette mode se propage en ce moment, grâce aux machines à coudre qui font ce travail à meilleur marché et avec plus de régularité qu'on ne pourrait le faire à la main, mais qui ne peuvent exécuter d'autre point que le point de piqure.

— *Archit.* *L'ourlet* est une petite bande verticale, un petit carré qu'on intercale entre deux corps de moulure différents pour en mieux déterminer le contour, ou qu'on place au-dessus et au-dessous de chaque moulure pour la bien détacher du reste du profil; elle la termine à chacun des bords, comme l'ourlet termine un carré d'étoffe, d'où lui vient son nom, d'autant mieux appliqué que ce membre de moulure ressemble à la bande que forme le repli de l'ourlet des lingères. Dans les ordres grecs, l'ourlet est toujours placé entre deux courbes, dont l'une, dans la plupart des cas, est concave, et l'autre convexe, à moins qu'il ne soit au-dessus ou au-dessous de la moulure qu'il commence ou termine et ramène au nu du mur. Dans le gothique, cette position fut souvent changée, et on rencontre fréquemment l'ourlet immédiatement précédé ou suivi d'une ligne droite oblique formant le biseau, dont le profil, emprunté à la charpente, appartient à ce style et n'avait point été employé dans les ordres anciens.

• **OURLIAC** (Edouard), littérateur français, né à Carcassonne le 31 juillet 1813, mort à Paris le 31 juillet 1848. Quoique sa famille fût pauvre, il reçut une bonne instruction; il commença d'abord chez les lazaristes de Montdidier et qu'il acheva à Paris, au collège Louis-le-Grand. Il se distingua de bonne heure par ses aptitudes littéraires. Il n'avait pas vingt ans qu'il débutait, sous les auspices de Touchard-Lafosse, par deux romans: *L'Archevêque* et *le protestant* (1832), et *Jeanne la Noire* (1833), qui, sans être d'une grande originalité de conception, ne manquaient pas d'une certaine valeur et montraient de l'entrain et de la gaieté. Il occupait alors une petite place dans l'administration des hospices, et fréquentait la poésie bohème de l'impasse du Doyenné, où il fit la connaissance de cette pléiade de jeunes hommes destinés presque tous à la célébrité: Gérard de Nerval, Th. Gautier, Marihat, Arsène Houssaye, etc. Ed. Ourliac, dit ce dernier, vivait avec son père et sa mère, rue Saint-Roch. Il habitait une petite chambre bleue, si j'ai bonne mémoire, tapissée de quelques pastiches de Watteau et de Boucher; sa bibliothèque renfermait presque autant de pipes que d'in-octavo. On ne l'y voyait que le soir ou le dimanche... Edouard venait tous les matins nous voir... Il donnait la comédie. C'était le Molière de la bande. Il était auteur et acteur avec la même verve et la même gaieté. A une de nos fêtes, ces dames le noyèrent, à plusieurs reprises, dans une avalanche de bouquets. Ourliac excellait principalement à représenter les arlequins; il imitait la grosse caquette, les farces, les modifications, les danses bruyantes des bals de barrière, amusant tout le monde de ses vives réparties, de ses ripostes en langage corré. Ch. Monselet, dans l'excellente étude qu'il lui a consacrée (*Revue de Paris*, 1855), cite de lui une foule d'excentricités et de drôleries. Après la proclamation de la royauté de Juillet, il avait imaginé de se rendre sous les fenêtres des Tuileries, un drapeau tricolore à la main, et suivi d'une bande de gamins recrutés sur son passage; là, il appelait à grands cris le roi Louis-Philippe et, lorsque celui-ci paraissait au balcon, Ourliac le priait de chanter la *Marseillaise*. Le roi, que de récentes ovations populaires avaient rendu l'esclave de ses moindres sujets, accédait avec un gracieux sourire à l'invitation du jeune porte-drapeau et, de main sur son cœur, les yeux au ciel, dans une pose qui fut la peinture officielle et immortalisée, il répétait le chant de son adolescence, dont Ourliac et les siens entonnaient le refrain en chœur. Cela dégénéra tellement en scie, que le monarque citoyen finit par s'en apercevoir; au risque de saluer le cœur de ses sujets, il consigna à la porte du palais Edouard Ourliac et sa cohorte.

Ses premières œuvres se ressentirent de cette plaisante tournure de son esprit. Il écrivit d'abord dans le *Figaro* et y repandit à pleines mains sa verve enlaidie dans de petites pièces d'un entrain extraordinaire, d'une bonne humeur étourdissante, comme, par exemple, la *Jeunesse du temps* ou le *Temps de la jeunesse*. Il fut amené ensuite à collaborer au *Journal des enfants*, et composa pour ce recueil des parades en prose ou en vers, qui eurent un très-grand succès. Nous citerons, parmi les meilleures, celles qui portent le titre général de *Théâtre du seigneur Croquignolle*, comprenant la *Guérison de Pierrot*, *Gilles magicien*, *L'Hôpital des fous*, la

Foire Saint-Nicolas, etc. Ces productions, accueillies avec beaucoup de faveur, attirèrent sur lui l'attention de la critique.

Ed. Ourliac collabora aux *Français peints par eux-mêmes*, à la *Nouvelle caricature*, à l'*Artiste*, à la *Presse*, où il commença à insérer le roman sceptique disséminé en tronçons dans plusieurs revues, et qu'il réunit ensuite en volume avec le titre de *Confession de Nazairille* (1840, in-8°). C'est un pastiche de Scarron et de Swift.

Le genre des nouvelles devait surtout être favorable au talent de délicate observation d'Ed. Ourliac. Avec *Suzanne* (1840, in-8°) s'ouvre pour lui un horizon plus large. Ce roman ému, où il a mis certainement un peu de son cœur, lui mérita un long article de Balzac dans la *Revue parisienne*. Il y disait: « Ce volume est supérieur à beaucoup d'autres qu'on a vantés; il s'y trouve de charmants détails; M. Ourliac a l'entente des délicatesses de la femme; il fait preuve de qualités littéraires précieuses et son faire est excellent... A part quelques emmêlements dans le fil des idées, sa phrase est nette, vive, précise... Les deux écrivains devaient bientôt, d'ailleurs, se lier d'amitié, ils travailleraient ensemble, et l'on a même prétendu, à tort ou à raison, que le second acte de la comédie de *Vautrin* était tout entier de la main d'Ourliac. *Suzanne* avait révélé dans son auteur la faculté la plus inattendue, celle des larmes. Les encouragements qui lui furent prodigués donnèrent à Ourliac un nouveau courage pour continuer sa transformation. Plusieurs petites nouvelles se succédèrent, pleines de suaves et charmants détails. *Mademoiselle de La Charneye*, insérée dans la *Revue des Deux-Mondes* et qui témoignait d'une transformation bizarre d'Ed. Ourliac en légitimiste convaincu, est une œuvre remarquable. A cette époque, il se tournait vers les idées sérieuses; il lisait Joseph de Maistre et de Bonald. En 1842, il se maria avec la fille d'un chef de bureau au ministère de la guerre. Mais, tant qu'on en peut juger, son union ne fut pas heureuse; au bout de quelque temps, son caractère s'assombrit; il perdit sa pétulante gaieté et publia presque aussitôt une nouvelle, *Hubert Talbot*, qui est le roman d'un couple mal assorti. Il y mit à nu ses souffrances, et, par moments, s'échappait comme des cris de douleur. Il y a des pages écrites de verve et de rage, comme s'il eût exercé une vengeance. Ne trouvant pas dans le travail un relief assez complet de ses peines intimes, Edouard Ourliac chercha un refuge dans les pratiques religieuses, et on le vit brusquement passer dans le camp des ultramontains. *L'Univers* lui fit des propositions qu'il accepta, et il rédigea dans ce journal la revue littéraire et dramatique avec une verve qui n'allait pas, nous devons le dire, sans une pointe de fanatisme; selon le mot de Balzac, « il retourna l'ironie de *Camille* contre la philosophie de Voltaire. » Mais il dut bientôt abandonner la partie. Une maladie de poitrine lui fit quitter Paris; il alla en Touraine, puis au Mans, et se traîna jusqu'en Italie. Il passa l'hiver de 1846 à Pise. Se sachant condamné par les médecins, il revint à Paris, où il mena l'existence la plus malheureuse. Séparé de sa femme, n'ayant plus la force de se consacrer aux travaux littéraires, il accepta une place au ministère de la marine pour faire vivre son vieux père. Celui-ci mort, Ourliac alla chercher un refuge dans une maison religieuse, chez les frères de Saint-Jean de Dieu, où il mourut. Il avait trente-cinq ans.

Edouard Ourliac est un de ces écrivains dont le talent original, fin et délicat est peu accessible à la foule; aussi est-il peu connu. Il méritait cependant d'être classé au premier rang parmi les romanciers du second ordre qui ont paru dans notre siècle. Chacune de ses œuvres est un reflet de sa vie; c'est pourquoi on y trouve tant de sincérité et de force. M. Charles Monselet l'a peint et caractérisé ainsi: « C'était un petit homme; il avait le teint un peu bilieux; le sang-froid et le pétillant se succédaient sans transition sur sa physionomie, incontestablement marquée du sceau de l'intelligence. A la voir, à l'écouter surtout, on aurait dit un neveu de Voltaire. C'était bien là le journaliste endiablé, l'homme du coup de griffe... Le point où paraît se déterminer sa supériorité réelle, c'est l'étude de la vie intime en province. Là, ce qu'on a pu quelquefois reprocher d'étroit à son esprit s'ajuste et demeure harmonieusement encastré. Il a le goût du faubourg, la connaissance des petites choses bourgeoises, la malice du clerc, et mieux qu'ailleurs cette espèce de comique qui s'attache à des personnes véritablement à plaindre, ou qui ressort d'événements fâcheux. Dans cette série, les *Garnaches* tiennent, à notre avis, la place d'honneur... Il y a là des figures allongées, d'antiques maisons, de grandes armoires, des parties de campagne, des sérénades, qui sont décrites d'une souveraine façon. *Brigitte*, avec plus de sensibilité et de vraie morale, appartient au même système; mais le relief est moins puissant et le début a de la lenteur. Dans le volume des *Nouvelles diverses*, nous signalerons l'*Ingénieur Thibault*, chef-d'œuvre de cinquante pages. Citons aussi, dans cette nomenclature de choix, la *Physiologie de l'écolier* (1841, in-32), publiée en un temps où il en paraissait beaucoup de la même sorte, mais qui fut une des plus remarquables.

Elle a été rééditée avec des illustrations en 850 (in-4°).

L'œuvre d'Edouard Ourliac est disséminée dans un grand nombre de recueils. Ch. Monselet en a donné, dans le travail cité plus haut, la nomenclature complète. Outre les ouvrages mentionnés dans le courant de cet article, nous citerons : le *Collier de sequins*, inséré dans la *Revue de Paris* (t. VIII); *Contes du Bocage* (1843, in-12); *Nouvelles diverses* (1844, in-12); *L'Oncle Scipion* (1845, dans la *Revue de Paris*); le *Prince Coqueluche* (1847, in-8°). On a réimprimé récemment : les *Garachas*, *Brigitte*, le *Souverain de Kazakaba*, avec la *Notice* de Ch. Monselet (1858, 1 vol. in-12); la *Frimballe* (1859); le *Marquis de Montmirail* (1865, in-12); les *Contes de la famille* (1865, in-12); *Contes sceptiques et philosophiques* (1865, in-12), etc. Les frères de Goncourt ont laissé une bonne étude sur Ourliac. M. Arsène Houssaye a fait sa biographie dans le *Musée des familles* (t. IX, 2^e série, p. 151).

OURLON s. m. (our-lon). Entom. Nom vulgaire des hannetons dans le nord de la France.

OURMA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement de Tobolsk, district de Berezov. Elle sort d'un lac et va se perdre dans le golfe de l'Obi, après un cours de 150 kilom.

OURMAUKHTOÏ, montagne de la Mongolie, dans le N. du pays des Khalkhas, près de la Khara.

OURMIAH, anciennement *Théla*, lac de Perse, à 40 kilom. S.-O. de Tauris, dans l'Aderbaïdjan; 110 kilom. sur 60. Les eaux de ce lac sont peu profondes et très-salées. Elles baignent quelques îles de peu d'importance. Il Ville de Perse, sur le bord O. du lac du même nom, et dans laquelle serait né Zoroastre.

OURO (rio de), rivière d'Afrique. Elle naît dans le gouvernement d'Inhambane, capitainerie générale de Mozambique, et se jette dans l'océan Indien, après un cours de 177 kilom. Il Rivière d'Afrique. Elle prend sa source dans le Sahara et se perd dans l'océan Atlantique, par une large embouchure, après un cours de 110 kilom.

OUROARDO, marigot et village du Sénégal. C'est un banc de sable qui barre presque entièrement le fleuve entre Moktar-Salam et Diab; mais il n'est pas dangereux, car il y a assez d'eau pour permettre aux navires d'un petit tonnage de le franchir pendant toute l'année.

OUROCOMÉRÉPA s. m. (ou-ro-ko-mé-ré-pa). Bot. Nom que les naturels de la Guyane donnent au papirani à gros fruits, arbre qui croît sur les bords du Sinamari et qui est remarquable par la dureté de son bois.

OUROË, île du Danemark, diocèse de Seeland, bailliage de Frederiksborg, dans la partie méridionale de l'île-Fiord, golfe sur la côte septentrionale de Seeland; environ 6 kilom. de longueur.

OUROMPORAN, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Malabar, à 48 kilom. E.-S.-E. de Calicut.

OURON ou **CARANDJAH**, île de la mer d'Oman, présidence de Bombay, province d'Aurangabad, à 8 kilom. S.-S.-E. de Bombay.

OURONGO, rivière de l'Indoustan. Elle descend des monts Sydari, présidence de Bombay, et tombe dans le golfe de Cambay, après un cours de 80 kilom.

OURONOLOGIE s. f. (ou-ro-no-lo-jî — du gr. *ouron*, urine; *logos*, discours). Science ou traité des urines, au point de vue médical.

OURONOLOGIQUE adj. (ou-ro-no-lo-jî-ke — rad. *ouronologie*). Qui a rapport à l'ouronologie; *Etudes ouronologiques*.

OURONOLOGISTE s. m. (ou-ro-no-lo-jî-ste — rad. *ouronologie*). Celui qui s'occupe d'ouronologie, qui est versé dans cette science. Il On dit aussi *OURONOLOGUE*.

OURONOSCOPE s. m. (ou-ro-no-sko-pe — du gr. *ouron*, urine; *skopé*, j'examine). Médicin qui fonde son diagnostic sur l'inspection des urines.

OURONOSCOPIE s. f. (ou-ro-no-sko-pî — du gr. *ouron*, urine; *skopé*, j'examine). Examen méthodique des urines, fait dans l'intention d'arriver à la connaissance des maladies.

OURO-PRÉTO ou **VILLA-IMPERIALE-DO-OURO-PRÉTO**, autrefois *Villa-Rica*, ville de l'empire du Brésil, chef-lieu de la province de Minas-Geraes, dans une contrée très-élevée, au pied de la sierra Mantiqueira, en partie sur le sommet, en partie sur le penchant d'une montagne; environ 10,000 hab. C'est une des villes les plus commerçantes de l'intérieur de l'empire. Les rues, généralement escarpées, sont ornées de fontaines. La place du marché est spacieuse et entourée de jolies édifices. Les principales curiosités de la ville sont : les églises, le palais du gouverneur, l'hôtel de ville, édifice imposant; la prison, l'hôtel du trésor avec la monnaie et la douane, le théâtre, le collège, quatre ponts en pierre sur le rio Carmo, etc. Le produit des mines d'or que l'on exploite aux environs de cette ville a considérablement diminué.

OUROUA s. m. (ou-ro-ou-a). Ornith. Syn. d'URUBU.

OUROUB s. m. (ou-roub). Métrol. Mesure de longueur usitée en Turquie dans le commerce des étoffes, et valant 2 guirahs ou 1/8 d'endage, soit 0 fr. 0816.

OUROUGOUCOU s. m. (ou-rou-kou-kou). Ornith. Oiseau peu connu, qui habite la Guyane et qu'on croit être une espèce de hibou.

OUROUËR, village et commune de France (Nièvre), cant. de Pougy, arrond. et à 21 kilom. de Nevers, sur le penchant d'une montagne; 686 hab. Belle église romane.

OUROUP, rivière de la Russie (Circassie). Elle descend du Caucase et se jette dans le Kouban, après un cours de 240 kilom.

OUROUP ou **ALEXANDRE**, île de la Russie américaine, dans l'archipel des Curiles, entre la mer d'Okhotsk et le grand Océan boréal, par 49° de latit. N. et 148° de longit. E. Elle a environ 100 kilom. de long, sur 20 kilom. de large. Elle est entrecoupée de hautes montagnes et de vallées profondes, où croissent de belles futaies de bouleaux, de sorbiers et de saules. L'île renferme quelques mines de soufre et de cuivre.

OUROUPARIA s. m. (ou-rou-pa-ri-a). Bot. Syn. d'UNCARIA.

OUROUPINSKAÏA, bourg de la Russie d'Europe, territoire des Cosaques du Don, sur le Kheper. Chaque année, au 15 octobre, il s'y tient une des foires les plus importantes de la Russie.

OUROUX, bourg de France (Nièvre), cant. de Montsauche, arrond. et à 21 kilom. de Châteauneuf, à 87 kilom. de Nevers; pop. aggl., 507 hab. — pop. tot., 2,800 hab. Voie romaine.

OUROUX, village et comm. de France (Rhône), cant. de Montsol, arrond. et à 31 kilom. de Villefranche, à 68 kilom. de Lyon; 1,025 hab. Restes intéressants de l'ancien château de Nogu.

OUROUX, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Plain, arrond. et à 13 kilom. de Chalon, à 70 kilom. de Mâcon; pop. aggl., 1,105 hab. — pop. tot., 2,025 hab. Port sur la Saône; vestiges d'un ancien pont, dit le pont Sarasin.

OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINT-MARIE, village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de la Clayette, arrond. et à 11 kilom. de Charolles, à 62 kilom. de Mâcon, sur le penchant d'un coteau; 327 hab. Restes de l'ancien château de Chassagne.

OUROVANG s. m. (ou-ro-vangh). Ornith. Espèce de merle ou de grive, qui vit à Madagascar; *L'OUROVANG est de la grosseur du mauvis*. (V. de Bonare.)

OUROZEUKTES s. m. (ou-ro-zeu-kte). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des cymothoës, comprenant une seule espèce.

— *Encycl.* Ces singuliers crustacés subsistent, par le progrès de l'âge, de curieuses modifications. Au moment qui suit leur naissance, ils sont encore renfermés dans la poche ovifère de leur mère, et ressemblent beaucoup alors à de jeunes anilores. « Leur tête est grosse, dit M. H. Lucas; le thorax ne porte que six paires de pattes; l'abdomen est divisé en six anneaux mobiles; les fausses pattes des cinq premières paires sont semblables entre elles et garnies de deux lames ovales à bords ciliés; enfin, les dernières fausses pattes sont grandes et forment, avec le dernier article de l'abdomen, une large nageoire à cinq sillons. » Plus tard, le corps est large, déprimé et assez régulièrement ovulaire; la tête est très-petite et armée d'antennes courtes et coniques; les pattes présentent de grandes lames foliacées. On ne connaît pas la femelle à l'état adulte.

OURQUE s. m. (our-ke). Mamm. Syn. d'ORQUE.

OURRY (Maurice), auteur dramatique et chansonnier français, né à Bruyères-le-Châtel, près d'Arpajon, en 1776, mort à Paris en 1843. Ce littérateur léger, élève du collège de Juilly, arriva à Paris en 1794. Son début théâtral (1795) fut la *Danse interrompue*, simple bluette composée en collaboration avec Barré, l'un des fondateurs du théâtre du Vaudeville, il la fit suivre de *Monseigneur Blaise*, *Pierre*, *Paul et Jean*, petites pièces composées sur le bout d'une table de café ou de restaurant, avec de joyeux amis animés par le vin et la bonne chère, et fit jouer ensuite les *Deux sœurs*, *Arlequin charlatan*, la *Part des femmes*, la *Chevalière d'Éon*, l'*Anglais à Bagdad*, les *Époux de trois jours*, l'*Éclaircie*, les *Mauvaises idées*, *Crispin financier*, la *Famille mélomane*, les *Baladines* (parodie des *Bayadères*), *Monseigneur Asinard*, le *Loup-garou*, le *Fils par hasard*, le *Mari juge et partie*, pièces écrites pour la plupart en collaboration avec Merle, Francis, Sewrin, Moreau, Brazier, comme Ourry membres du Caveau moderne et des Soupers de Momus. Ourry écrivait avec esprit et gaieté; il a fini ses jours dans la maison de santé du faubourg Saint-Denis, après avoir subi une douloureuse opération chirurgicale. Parmi ses autres ouvrages, citons : *Ode sur la naissance du roi de Rome* (1811); *Épître au roi*; la *France délivrée* (1818). Ce rapprochement montre qu'il n'avait pas d'opinion politique bien arrêtée.

Il remporta en 1815 le prix de poésie de l'Académie française, pour un poème intitulé *Ma lesheries à Saint-Denis*, et publia encore deux autres poèmes du même genre, l'*Amour de la gloire* et la *Peste de Barcelone*, présentés par lui sans succès au concours académique. Ourry, après avoir travaillé au *Nouveau journal de Paris*, collabora activement au *Dictionnaire de la conversation* et à l'*Encyclopédie des gens du monde*. Ces recueils contiennent un certain nombre d'articles de lui, et ces articles sont généralement soignés et substantiels.

OURS s. m. (ours, our suivant quelques-uns. — V. l'étym. à la partie encycl.). Mamm. Genre de grands mammifères carnassiers plantigrades : *L'ours lèche ses petits*. (D'Albanc.) *L'ours est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société*. (Buff.) *Nelson lutta corps à corps avec un ours qui l'écrasait dans ses pattes*. (Lamart.) *L'ours maigrirait par les grandes chaleurs, et commence à s'engraisser vers l'automne*. (Raspail.) *J'ai lu chez un conteur de fables qu'il suffisait, pour mettre en fuite l'ours le plus affamé, de lui jouer un air quelconque sur un tambour fait de la peau d'un cheval*. (Toussens.)

Mon portrait, jusqu'ici, ne m'a rien reproché; Mais, pour mon frère l'ours, on ne l'a qu'ébauché; Mais, s'il veut me croire, il ne se fera peindre.

LA FONTAINE.

Certain ours montagnard, ours à demi léché, Confiné par le sort dans un bois solitaire, Nouveau Bellicophon, vivait seul et caché.

LA FONTAINE.

« *Ours à fourmis*, Nom vulgaire du fourmilier. « *Ours marin*, Nom vulgaire du phoque commun. « *Ours noir*, Nom donné quelquefois au mammoth. « *Ours raton*, Nom vulgaire du raton. « *Ours crabier*, Raton crabier. « *Ours à miel*, Kenkayou. « *Ours terrestre*, Rat-tape des bords de la Caspienne.

— Fig. Personne d'un caractère sauvage ou grossier : *Le manieur d'argent, l'homme d'affaires, est un ours qu'on saurait approivoiser*. (La Bruy.) *Gresset, l'auteur de Vert-Vert, avait dit dans un cercle que J.-J. Rousseau était un ours; à quelque temps de là, le philosophe de Genève, passant par Amiens, alla voir Gresset; après une demi-heure d'entretien, dont l'académicien avait été obligé de faire tous les frais, Jean-Jacques lui dit en se retirant : « Convenez, monsieur, qu'il est moins facile de faire parler un ours qu'un perroquet. »*

C'est une espèce d'ours qui se croit philosophe.

GRESSET.

Il Nom que les typographes donnent aux ouvriers employés à la manœuvre de la presse.

— Fam. Pièce de théâtre souvent refusée et enfin acceptée; œuvre littéraire quelconque qui a eu un sort du même genre : *On appelle un ours une pièce refusée à beaucoup de théâtres et qui finit par être représentée dans certains moments où quelque directeur éprouve le besoin d'un ours; ce mot a nécessairement passé de la langue des coulisses dans l'argot du journalisme, et s'est appliqué aux romans qui se promènent; on devrait appeler ours blanc celui de la librairie, et les autres des ours noirs*. (Balz.)

Les ours de Sibirie et les ours des cartons Dans cet autre Spitzberg avaient pris leurs cantons.

TH. GAUTIER.

Il Canevas formé de syllabes assemblées au hasard, pour servir de thème provisoire à la mélodie trouvée par le compositeur.

— *Ours mal léché*, Personne mal faite, grossière. Se dit par allusion à l'ancien préjugé d'après lequel l'ours n'aurait tout à fait informé, et ne prendrait une certaine tournure que grâce au soin que sa mère prendrait de le lécher.

— *Lécher un ours*, Travailler à polir, à civiliser un esprit encore informe, un caractère grossier : *Je me préparai donc à répondre aux vus du contador et à lécher le petit ours auquel il voulait que je fisse prendre une forme*. (Le Sage.) *Voilà deux jours que Son Eminence s'évertuait à lécher ces ours flamands, pour les rendre un peu plus présentables*. (V. Hugo.) Il Polir un ouvrage lentement et avec soin; faire durer longtemps une affaire, la préparer longtemps : *Joubert, qui a eu de la réputation et qui, en effet, plaiderait bien pour le fond quand on lui avait donné tout le temps qu'il lui fallait pour lécher son ours, disait de grandes choses quand il se mettait sur le bien dire*. (T. des Réaux.)

Il est temps désormais que le juge se hâte; N'a-t-il pas assez léché l'ours!

LA FONTAINE.

— *Etre fait comme un meneur d'ours*, Etre très-mal vêtu. Se dit par allusion au costume ordinairement fort négligé des personnes qui montrent des animaux en public.

— *Il est de la nature de l'ours, il ne maigrir pas pour pûrir*, Se dit d'une personne sobre et laborieuse, qui prend cependant de l'embonpoint. L'ours, étant un animal hibernant, passe l'hiver sans nourriture, et n'en est pas plus maigre au printemps.

— *Il faut le faire mourir l'ours*, Se dit d'un poltron qui on veut rendre courageux, ou plutôt dont on veut constater la couardise.

— Argot. Salle de police, dans le langage des soldats et des élèves de Saint-Cyr.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un ours : *Ossun : d'or, à l'ours passant de sable sur une terrasse de sinople*. Il *Ours accroupi*, Celui qui est placé sur son derrière, les pattes de devant touchant à terre. Il *Ours en pied* ou *debout*, Celui qui est debout sur ses pattes de derrière : *Ourcières : d'argent, au chef de gueules, à l'ours passant de sable, passant entre ses pattes une couronne d'or brochant sur le tout*. Il *Ours assis*, Celui qui est figuré droit sur son séant. Il *Ours rampant*, Celui qui est représenté marchant à quatre pattes : *Bermond, en Languedoc : d'or, à l'ours rampant ou sur pied, de gueules, accolé d'une épée d'argent avec la ceinture du même*. Il *Ours allumé de...*, Celui dont l'œil est couleur de... : *Ours de sable, ALLUMÉ d'azur*. Il *Ours lampassé de...*, Celui dont la langue est couleur de... : *Ours de sable, LAMPASSÉ de gueules*. Il *Ours armé de...*, Celui dont les griffes sont couleur de... : *Ours de sable, ARMÉ de sinople*.

— *Encycl. Linguist.* Le latin *ursus*, d'où dérive notre mot français, correspond au principal nom aryan de l'ours, qui est le sanscrit *arkshî*, dont l'étymologie n'est pas sûre. Suivant Boethlingk et Roth, ce mot signifierait le destructeur, dans un passage du *Rigvéda*, et devrait être rapporté à la racine *ric*, frapper, blesser. Kuhn, partant du sens d'astre, de constellation, qui appartient aussi à *arksha*, voit dans l'ours l'animal au poil luisant, et fait dériver le nom de arc, briller. La première interprétation semble la plus probable, soit à cause du synonyme *bhalla*, ours, qui vient de *bhall*, frapper, tuer, soit parce que l'apparence générale de l'ours brun ou noir, malgré son poil lisse, ne justifie guère l'épithète de luisant ou de brillant. Les variations phoniques de ce nom sont singulières, et sans l'aide du sanscrit, il aurait été bien difficile de les réconcilier entre elles. En paléolithique, *arksha* devient *ikhk*, *teu*, *teu*, par la vocalisation de *ar* et l'assimilation de *ksh*. Le bengali *arkhya*, indoustani *rich*, *rich*, présente d'autres altérations. Dans la branche iranienne, on trouve le persan *châr*, le kourde *erg* ou *haré*, l'ossète *ars*, l'arménien *arg*; en grec *arkos*, *arktos* pour *arzos*; en latin *ursus* pour *arzus*; en albanais *ar*, *arushkë*; en irlandais *ar*; kymrique *arth* (comparez le basque *artza*, sans doute celtibère). L'irlandais *ursa*, le cornique *ors*, l'armoricain *ours*, proviennent de *ursus*. Enfin le lithuanien *lokis*, le letton *lasis* offrent la forme la plus divergente, par la substitution de *l* à *r* et la suppression de la sifflante. En dehors de la famille, Pictet ne trouve à comparer que le finlandais *ressu*, *ours*, et animal velu en général.

Au nom de l'ours se lie celui de la constellation boréale appelée aussi le Chariot. Les deux dénominations *arktos* et *amaza* se trouvent déjà réunies chez Homère, et il est très-remarquable que, dans le *Rig-Véda*, *arksha* désigne la même constellation. On doit en conclure que les anciens Aryas déjà avaient imaginé cette comparaison avec l'animal. C'est du grec, sans doute, que vient ce nom de la constellation dans les langues de l'Europe moderne, ainsi que dans l'arabe *dubb*, *ours*; mais la figure du char, qui est commune à plusieurs peuples aryens, paraît aussi ancienne que celle de l'ours.

— Mamm. Les ours sont des animaux très-remarquables parmi les carnivores à cause de leur grande taille, et l'on peut dire que, à l'exception de quelques espèces de chats et de phoques, ce sont les plus grands carnassiers. On connaît la physiologie générale de ces mammifères, leurs formes trapues, l'épaisseur de leur toille et de leurs membres, et la pesanteur de leur allure, qui semblent annoncer un naturel grossier et sauvage; cependant leur front large, leur museau fin, leur tête, qu'ils portent habituellement haute, détruisent en partie l'impression qui résulte de leurs proportions générales. Doués d'une force à laquelle la plupart des animaux n'esauraient résister, les ours sont peu dangereux et ne font que rarement usage de leurs puissants moyens d'attaque, parce que l'organisation de leur tube digestif les rend plutôt omnivores que carnivores; cependant ils deviennent très-carnassiers lorsqu'ils sont pressés par la faim. Les molaires, au lieu d'être tranchantes et disposées de manière à se rencontrer par leurs faces latérales et à agir comme le font les deux branches d'une paire de ciseaux, sont larges, aplaties, tuberculeuses, et disposées de manière à se rencontrer, par leurs couronnes, avec celles de l'autre mâchoire, et à agir sur elles comme le fait le pilon sur un mortier, d'où il suit qu'elles sont très-propres à écraser et à broyer des matières végétales, mais qu'elles ne peuvent que difficilement couper ou déchirer de la chair, ce qu'ils ne font qu'avec leurs incisives. Le système dentaire de ces animaux est des plus complets : six incisives à chaque mâchoire, et deux fortes canines, douze molaires supérieures et quatorze inférieures. Le squelette des ours offre des particularités qui sont, certes, des plus remarquables; sans entrer dans une description détaillée, nous dirons seulement que ce squelette indique une grande force et une puissance d'action remarquable dans l'animal dont il constitue la charnière, surtout quand on l'étudie dans un individu mâle et à la force de l'âge. Les os montrent, dans leur structure, une grande consistance; la

surface extérieure de ces os est presque partout fortement accidentée ou saccatée par des saillies, apophyses, crêtes et rugosités d'insertion musculaire. Ils se touchent par de larges surfaces articulaires, fortement sinuées et revêtues de cartilages épais; ils sont en général assez courts, larges, robustes, et leurs proportions rappellent un peu ce qui se voit dans l'homme, du moins dans le tronc et dans les membres; le nombre des os du squelette est un peu moins considérable que dans les autres carnivores, surtout à cause de la brièveté de la queue.

Les organes du mouvement des ours rendent bien raison de la pesanteur de leurs allures, ainsi que le fait observer F. Cuvier : au lieu de marcher sur le bout des doigts comme le font tous les animaux légers et coureurs, ils marchent sur la plante des pieds; chacun de leurs pieds a cinq doigts armés d'ongles forts et crochus, très-propres à fouir la terre. Mais si leur marche, franchement plantigrade, ainsi que le peu de longueur de leurs membres, s'opposent à la vélocité de leurs mouvements, la structure de ces membres leur donne de la facilité pour se tenir debout, pour monter aux arbres, dont ils peuvent embrasser le tronc et saisir les branches, et la forme de leur corps, ainsi que la quantité de leur graisse, en fait de très-bons nageurs. Leurs yeux sont petits, mais ils ont toutefois une très-bonne vue; leurs oreilles sont velues sur les deux faces; la conque auditive externe est peu développée, arrondie, et leur ouïe est très-délicate. L'odorat, chez eux, est des plus étendus. Outre l'allongement du museau, ils ont des narines très-grandes, très-ouvertes, entourées d'un muco dont le cartilage a une mobilité considérable, et il est même une espèce chez laquelle cette partie est si large et si mobile, qu'elle semble former de véritables valvules. Les levres sont aussi d'une extrême mobilité, et la langue est très-longue et très-douce. Ces animaux paraissent se servir de ces organes pour palper les corps, et ce qui est certain, c'est que chez eux le goût est aussi fin que l'odorat. Les moustaches sont peu prononcées, tandis que le pelage est touffu, plus ou moins hérissé, composé de longs poils, lanugineux à la base, plus ou moins lisses au sommet, devenant plus nombreux et plus hérissés en hiver, plus lisses et plus couchés en été. Dans son ensemble, leur tête est allongée, large en arrière et terminée en avant par un museau assez fin, mais d'ailleurs d'une forme assez variable et qui a servi à fournir de bons caractères pour distinguer les espèces, comme l'ont montré, les premiers, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire et G. Cuvier.

Le système de coloration de ces animaux étant à peu près uniforme, on ne peut guère en tirer de caractères un peu importants; on doit cependant faire observer que, dans certaines espèces, durant le jeune âge, et dans d'autres, pendant toute la vie, on remarque que la partie interne du cou ou de la poitrine est blanche, ou du moins de couleur plus claire que le reste; quant à la couleur des adultes, si plusieurs espèces sont communément noires, tandis que d'autres sont brunes, fauves ou blanches, il faut savoir que, dans ce genre plus que dans tout autre, les poils qui sont brun foncé ou presque noirs dans l'âge adulte, et lorsqu'ils viennent d'être renouvelés, perdent peu à peu cette couleur foncée pour roussir, jaunir et blanchir de plus en plus à mesure que l'animal devient plus âgé, que le poil devient lui-même plus vieux et que la température hivernale est plus intense. Il peut également y avoir quelques différences de coloration suivant les sexes, et l'on connaît des cas bien constatés d'un albinisme complet. Quelques points de l'anatomie interne des ours doivent être signalés : le cerveau est assez volumineux, et ses convolutions sont assez nombreuses. L'estomac est de médiocre grandeur; l'intestin, assez long, est à peu près du même diamètre dans toute sa longueur; comme chez les autres plantigrades, il n'y a pas de cæcum. Les reins présentent une particularité des plus remarquables : ils sont tellement divisés et se trouvent composés de lobules tellement distincts, qu'on a pu les comparer à des grappes de raisin. Le genre ours, comme le fait observer M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, est très-remarquable, non-seulement en ce qu'il offre une combinaison de caractères zoologiques qui lui est propre et que l'on peut regarder comme très-singulière, mais aussi (et c'est sous ce point de vue qu'il semble surtout intéressant) par la concordance parfaite que l'on observe entre les modifications organiques de ses organes digestifs et celles de ses membres, entre ses goûts et les moyens qu'il a de les satisfaire. De tous les carnivores, les ours sont en même temps ceux qui ont le moins d'appétit pour la chair et ceux qui réussissent avec plus de difficulté à se procurer une proie vivante et à la déchirer. Ils se nourrissent de substances végétales et animales, et s'habituent aussi bien aux unes qu'aux autres; ce sont cependant les matières sucrées qui leur plaisent le plus; ils aiment le miel avec une sorte de fureur, et vont le chercher aux arbres en détruisant les ruches. En liberté, ils mangent les jeunes pousses des arbres, les fruits et les racines succulentes, et, lorsque la faim les presse, ils attaquent les animaux, mais ils ne s'y décident, dans nos climats du moins, qu'à la dernière extré-

mité; toutefois, quand ils sont familiarisés avec le danger qu'ils courent en attaquant la proie vivante, ils s'y exposent et le bravent quelquefois. C'est sûrement, dit F. Cuvier, pour avoir observé des ours placés dans des circonstances différentes, à l'égard de la nourriture qu'ils auraient été plus ou moins à même de se procurer, que quelques auteurs ont distingué ces animaux en espèces carnassières et en espèces herbivores; car, sous ce rapport, tous ont le même naturel, excepté l'ours blanc, qui, par le goût qu'il a pour la chair dans son état de nature, confirme ce que nous venons de dire sur les effets de l'habitude. En effet, ces carnivores ne se nourrissent exclusivement de chair que parce qu'ils ne peuvent trouver d'autre nourriture dans les régions glaciales qu'ils habitent, et la preuve, c'est qu'en domesticité on les habite sans peine à se nourrir presque uniquement de pain. C'est en humain au moyen de leurs levres extensibles que les ours boivent; on suit qu'ils aiment à se vautrer souvent dans l'eau, surtout l'ours blanc. Les ours recherchent en général la solitude. L'ours, dit l'illustre auteur de l'Histoire naturelle générale et particulière, est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société; il s'éloigne des lieux où les hommes ont accès; il ne se trouve à son aise que dans les endroits qui appartiennent à la vieille nature; une caverne antique dans des rochers inaccesibles, une grotte formée par le temps dans le tronc d'un vieux arbre, au milieu d'une épaisse forêt, lui servent de domicile; il s'y retire seul, y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi ni privé de sentiment comme le loir et la marmotte; mais, comme il est naturellement gras et qu'il est excessivement à la fin de l'automne, temps auquel il se recèle, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence, et il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé. L'état de léthargie de l'ours varie suivant la rigueur de l'hiver; lorsque cette saison est douce, il n'y tombe point; au contraire, son sommeil devient aussi profond que le froid est rigoureux. A l'état de domesticité, l'ours est aussi éveillé en hiver qu'en été; toutefois, il mange beaucoup moins, et on le voit même passer plusieurs jours sans prendre de nourriture. Ajoutons que la civilisation humaine semble encore l'éloigner davantage et le repousser dans les lieux les plus inaccesibles; c'est ainsi qu'en Europe, où on lui fait une chasse active, il se réfugie vers les cimes les plus escarpées des grandes montagnes; en France, par exemple, dans nos Pyrénées et nos Alpes.

Les ours entrent en rut, dans nos climats au moins, vers les mois de juin et de juillet; alors les mâles et les femelles se recherchent, mais ils se séparent bientôt pour reprendre leur vie isolée. La gestation dure sept mois, car les femelles mettent bas en décembre ou en janvier, et leur portée est de deux à cinq ou six petits. La nécessité de l'allaitement les empêche sans doute de tomber dans leur sommeil hivernal; mais toutefois cela n'a pu être constaté d'une manière complète. Les mères donnent de grands soins à leurs petits et s'en occupent longtemps. Les ours des ours sont des plus curieuses à étudier et ont été très-bien décrites par F. Cuvier. C'est la prudence, dit-il, qui fait le caractère principal de l'ours; on ne porte pas plus loin la circonspection; il s'éloigne, lorsqu'il le peut, de tout ce qu'il ne connaît pas; s'il est forcé de s'en approcher, il ne le fait que lentement et en s'aidant de tous ses moyens d'exploration, et il ne passe outre que quand il a bien cru s'assurer que l'objet de sa crainte est pour lui sans danger. Ce n'est cependant ni la résolution ni le courage qui lui manquent; il paraît peu susceptible de peur; on ne le voit point fuir; confiant en lui-même, il résiste à la menace, oppose la force à la force, et sa fureur comme ses efforts peuvent devenir terribles, surtout si sa vie est menacée. Mais c'est surtout pour défendre leurs petits que les femelles déploient toute leur puissance musculaire et tout leur courage; elles se jettent avec fureur sur tous les êtres vivants qui leur causent quelques craintes et ne cessent de combattre qu'en cessant de vivre.

On connaît l'éducation que reçoivent les ours de la part des hommes dont la profession consiste à conduire ces animaux de ville en ville, en les faisant danser grossièrement au son d'un flageolet et appuyés sur un bâton, et l'on sait que c'est par le moyen des châtiements et des récompenses que les ours peuvent être ainsi dressés. Mais on a pu voir l'éducation de certains ours faite librement et par ces animaux eux-mêmes; ainsi les ours du Jardin des plantes de Paris se sont instruits eux-mêmes sous la seule influence du public qui leur parle et leur donne continuellement des friandises. Ces animaux ont appris à faire une foule d'exercices qu'ils répètent au simple commandement et dans le seul espoir d'être récompensés par un gâteau ou un fruit. Aussi, à ces mots : « Monte à l'arbre », ils montent au tronc dépouillé qui est placé dans leur fosse. Si on leur dit : « Fais le beau », ils savent qu'ils doivent se coucher sur le dos et réunir les quatre pattes. Au mot de : « Prie », ils s'asseyaient sur

leur derrière et joignent leurs pieds de devant, etc.

Les ours sont recherchés à cause de leur fourrure, principalement en hiver, dans les pays froids, parce qu'elle est plus épaisse et plus brillante que dans d'autres saisons; mais toujours elle est composée de poils longs et épais. En automne, la chair des jeunes est succulente, et l'on dit que les pattes sont un mets très-délicat. Pétrone nous apprend que ce mets était très-recherché chez les anciens Romains. Les ours adultes ont une chair assez dure et noirâtre, quoique de bon goût. Dans les contrées où ils sont nombreux, leur fourrure devient un objet d'un assez grand commerce. Les Kamtchadales font avec leur peau des couvertures, des gants, des bonnets, des harnais pour les traîneaux et des sandales pour marcher sur la neige. Dans plusieurs contrées européennes, on s'en sert pour former la coiffure des militaires, ainsi que pour la confection des manchons communs, et, chaque année, la France importe pour cet usage 3,000 à 4,000 peaux, que l'on tire principalement de la Russie et de l'Amérique du Nord. Quelques peuplades de l'Asie septentrionale et de l'Amérique emploient la graisse des ours dans la cuisine, pour apprêter leurs aliments. Un autre usage propre à nos pays civilisés consiste à former avec cette graisse une pommade qu'on a préconisée pour faire pousser les cheveux, et qui n'a qu'un seul avantage, celui d'être très-fin. Les Kamtchadales s'éclaircissent avec l'huile que l'on extrait de cette graisse, et les intestins sont employés par les femmes à la confection de masques qu'elles portent pour se garantir les yeux des rayons du soleil réfléchis par la neige; on se sert de ces organes en guise de vitres pour garnir les fenêtres, et il n'y a pas jusqu'aux os dont on ne tire quelque parti; en effet, on transforme les omoplates en des sortes de fourchettes.

La manière de chasser ces plantigrades diffère suivant le degré d'industrie des peuples qui se livrent à cet exercice. Cependant, partout où les armes à feu sont en usage, ce sont elles qu'on préfère à tout autre moyen. Dans certaines contrées, les hommes vont les attaquer corps à corps, et ils peuvent le faire avec succès, parce que, pour se défendre comme pour attaquer, les ours se dressent sur leurs pieds de derrière et présentent au pieu dont leur adversaire est armé les parties les plus vulnérables de leur corps; mais si on ne fait que les blesser du premier coup, ils deviennent furieux, se jettent sur leur ennemi, qu'ils étranglent et que souvent ils étouffent. Les pièces sont aussi employées pour détruire les ours; mais leur extrême défiance rend souvent ce moyen parfaitement inutile; pour les faire tomber, il faut les y attirer par la gourmandise; et, dans ce cas, le miel est la substance la plus convenable qu'on puisse leur offrir. Les peuples sauvages qui habitent les forêts de l'Amérique, où les ours sont en assez grand nombre, font des battues, rassemblent ces animaux sur un seul point et parviennent de la sorte à en tuer beaucoup. Mais c'est à l'époque de leur sommeil luthargique qu'ils sont recherchés; on va les tuer dans leur retraite, quand elle a été découverte; les chasseurs français et espagnols qui vont les attaquer dans les Pyrénées sont armés de bons fusils à deux coups; mais le nombre de ces animaux diminue chaque année, et il est probable que bientôt on n'en trouvera plus en Europe.

Ce genre habite dans les parties septentrionales du globe, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, les chaînes de montagnes élevées et les vastes forêts incultes. Ce n'est que dans la Nouvelle-Guinée et dans la Nouvelle-Hollande qu'il n'existe pas d'ours, ou du moins qu'on n'en a pas encore trouvé. On en dit autant de tout l'Afrique, sauf le versant nord de l'Atlas. Mais les espèces qui constituent ce genre sont plus ou moins limitées à certaines parties du monde. Ainsi, l'ours blanc habite les rivages des îles et des continents compris entre le cercle polaire et le pôle nord, aussi bien en Amérique qu'en Europe et en Asie; et s'il arrive quelquefois jusqu'en Islande et en Norvège, c'est qu'il y a été porté par quelque banc de glace, entraîné lui-même à l'époque du dégel annuel. Les ours proprement dits, tels que le noir et le brun, sont aussi répandus dans toute l'Europe, et surtout vers le Nord, au Nord, en Russie, en Pologne, et aussi dans les Alpes, dans les Pyrénées et sur le versant septentrional des montagnes qui, en Europe, en Asie et en Afrique, entourent la Méditerranée. Ils se trouvent également dans l'Amérique du Nord, depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis le golfe du Mexique jusqu'au Canada; mais avec l'espèce d'Europe, plus rare peut-être, il s'en rencontre une ou deux qui sont particulières à ces contrées. Le versant septentrional de l'Atlas possède, dit-on, l'ours commun. L'Asie a l'ours du Thibet, que l'on trouve dans les parties les plus montagneuses, et l'ours à grandes lèvres, qui paraît se rencontrer aussi dans l'archipel Indien. Cette partie du monde renferme, surtout dans les grandes îles qui la constituent, l'ours nain, qui, par la forme de la tête, rappelle beaucoup l'espèce qui habite les Cordillères, dans l'Amérique méridionale.

— ESPECES VIVANTES. Les naturalistes an-

ciens n'ont connu qu'un petit nombre d'espèces vivantes d'animaux de ce genre. Aristote donne peu de détails sur ces mammifères; il dit que l'ours à la pied semblable à la main de l'homme, ce qui a été admis par Oppien, qui ajoute que, pendant l'hiver, cet animal, retiré dans sa bauge et sans nourriture, lèche ses pieds et ses mains. Elien accepte ces faits et les rend encore plus merveilleux; c'est ainsi que pour lui la durée de l'abstinence des ours est fixée à quarante jours, et qu'il rapporte qu'ils ne lèchent que leur main droite. Tite-Live nous apprend que, dès l'an 685 de la fondation de Rome, on vit quarante ours dans le cirque; Flin, à l'occasion des animaux exposés à la curiosité des Romains dans les jeux que les consuls et les empereurs donnaient au peuple, cite cent ours de Numidie que Domitius Aenobarbus, édile curule, l'an 693 de Rome, montra dans le cirque avec autant de chasseurs éthiopiens. Athénée assure que Ptolémée Philadelphe montra un ours blanc en Egypte; mais, comme le fait remarquer de Blainville, cet ours ne doit probablement pas être rapporté à l'espèce désignée sous la dénomination actuelle d'*ursus maritimus*, mais à l'ours de Syrie.

Ainsi, les anciens ne connaissaient sans doute qu'une espèce d'ours, celle qui habite encore les montagnes élevées du pourtour de la Méditerranée; mais, dès que l'étude des sciences naturelles se fut portée plus au nord, et que les relations avec les habitants de cette partie du monde devinrent plus fréquentes, la connaissance de ces animaux se rectifia, s'agrandit. Albert le Grand reconnut qu'il y a eu en Europe des ours noirs, blancs et bruns, et, en outre, le premier, il distingua le véritable ours blanc des régions arctiques. Les diverses espèces vivantes ont été partagées par les naturalistes modernes en plusieurs groupes génériques particuliers. Pour M. Gray, les quatre principaux sont ceux des *thalactos* pour l'*ursus maritimus* (ours blanc); de l'*ursus* proprement dit pour l'*ursus arctos*, *niger* et *ferus*; de l'*helerctos* pour l'*ursus ornatus*, *thibetanus*; et des *malayanus*, *ursus proclius* pour l'*ursus labiatus*.

— Ours blanc. Cet animal est bas sur jambes, et néanmoins son corps, son cou, sa tête, son pied, sa main sont allongés beaucoup plus que dans les autres espèces du même genre. Sa taille est très-grande et atteint plus de 2 mètres; des voyageurs disent même qu'ils en ont vu d'énormes et leur attribuent une longueur totale de 4 mètres; mais, ici, il faut faire la part de l'exagération de ceux qui les ont observés. Un de ses traits les plus remarquables est la saillie de ses oreilles, qui résulte de la conformation particulière des os du front. Les poils blancs qui recouvrent tout le corps sont longs, soyeux et très-touffus; il y en a jusque sous une partie de la paume des mains et de la plante des pieds, ce qui assure sa marche sur les glaces les plus unies. Son poil est petit, noir, ainsi que sa langue et tout l'intérieur de sa gueule.

Cet animal semble n'avoir pas été connu des anciens; car il paraît certain aujourd'hui que l'ours que l'Évêque Pharaonide fit voir à Alexandre appartenait à une espèce alpine de notre ours d'Europe; ce ne serait qu'au moyen âge, lorsqu'on commença à explorer les contrées polaires, qu'on le découvrit, et les voyageurs l'indiquèrent sous les noms d'*ours polaire*, d'*ours de la mer Glaciale* et d'*ours blanc*. Linné lui appliqua le nom latin d'*ursus maritimus*, qui doit être adopté. L'ours blanc a une réputation effrayante de ferocité, de courage et de voracité, qu'il doit aux exagérations des naturalistes, et surtout des voyageurs. Toutes les terribles histoires qu'on a débitées sur son compte étant réduites à leur juste valeur, on est étonné de trouver qu'il ne diffère presque en rien, quant aux mœurs, des autres espèces du même genre, et, si l'on montre plus d'attention, il le doit plus à la stérilité et au genre de vie insulaire qu'à une quelconque ferocité. Toutefois, on doit reconnaître qu'il est carnivore, ce qui tient probablement à la nature de ses dents, dans lesquelles il y a, qui lui offrent beaucoup plus d'animaux que de végétaux. Il habite le cercle arctique et principalement le Spitzberg, le Groenland, la Laponie et l'Islande, où le trouve également en Sibérie, et la partie de ce pays où il est commun est située entre les embouchures de la Lena et du lenissé; il y en a moins entre ce dernier fleuve et l'Obi qu'entre l'Obi et la mer Blanche, sans doute parce que la Nouvelle-Zemble leur offre un asile commode et tout à fait solitaire; ils semblent la préférer au continent. Ce n'est qu'accidentellement et portés par des glaçons que quelques-uns ont été vus sur les côtes de Norvège. En hiver, ces animaux sont sans cesse furetant à travers les glaçons, sur le bord de la mer, et se nourrissent de cadavres que les vagues rejettent à la côte. Mais leur proie ordinaire consiste en phoques, en jeunes morses et même en balotines, qu'ils osent aller attaquer à la nage à plus de 2 kilomètres de la côte. Ils se réunissent cinq ou six pour cela; mais, malgré leur nombre, ils ne réussissent pas toujours, parce que la balotie accourt à la défense de son petit et, avec sa queue, étourdit, noie ou assomme ses adversaires. Les phoques, malgré leurs fortes ma-

choires, ne leur présentent guère de résistance, parce que l'ours s'approche d'eux pendant leur sommeil, les saisit derrière la tête et leur brise le crâne avant qu'ils nient pu opposer la moindre résistance. Il n'en est pas de même des morsures, qui, plus méfiantes que les phoques, ne se laissent pas facilement surprendre. Outre cette nourriture abondante dans les pays qu'ils habitent, les ours blancs dévorent un très-grand nombre de poissons et d'autres animaux marins de taille moyenne ou petite. Ils plongent facilement et peuvent rester longtemps sous l'eau sans respirer. Ils nagent avec autant d'aisance que de rapidité et peuvent faire ainsi un assez grand nombre de kilomètres sans se reposer. Mais quelquefois, si une course trop longue les fatigue, ils cherchent un glaçon entraîné par les eaux, y montent et s'y endorment, en s'abandonnant ainsi au hasard des flots et des vents, qui peuvent les conduire dans la pleine mer, où bientôt ils se trouvent réduits à mourir de faim. C'est ainsi qu'on islande et en Norvège on voit parfois arriver sur des glaçons flottants des bandes d'ours affamés au point de se jeter sur tout ce qu'ils rencontrent; alors ils sont terribles pour les hommes et les animaux, et cette circonstance, tout à fait accidentelle, mais qui se renouvelle chaque année, n'a pas peu contribué à leur faire une réputation de courage et de férocité. S'ils sont entraînés dans la haute mer, ils se dévorent les uns les autres, et le dernier finit par mourir de faim.

En été, les ours blancs retirés dans l'intérieur des terres y errent solitairement dans les forêts et mangent les graines, les fruits et les racines qu'ils peuvent trouver, tout en recherchant les cadavres et en attaquant les animaux qu'ils rencontrent. C'est dans les bois qu'ils font leurs nids, et les femelles les allaient sur un lit de mousse et de lichen. Celles-ci portent sept mois et mettent bas au mois de mars un ou deux petits, rarement trois. Les mères sont très-attachées à leurs petits, et on assure qu'elles les portent quelquefois sur leur dos en nageant. Ces animaux ont une voix qui ressemble plus, dit-on, à l'aboiement du chien enroué qu'à un murmure grave des autres espèces d'ours. Dans les hautes latitudes qu'habitent les ours blancs, les étés sont très-courts, et bientôt les neiges abondantes, en leur cachant leur nourriture, les obligent à quitter les forêts et à venir sur les bords de la mer. Ils forment alors des troupes nombreuses, et cette association passagère doit être indiquée, car les autres espèces du même genre vivent constamment solitaires. Dès lors, ils se préparent à combattre plus sérieusement les grands animaux marins, en attaquant les rennes et autres ruminants qu'ils rencontrent et qui ne leur offrent pas de résistance. Puis ils reprennent le genre de vie d'hiver dont nous venons de parler. Fr. Cuvier dit qu'ils éprouvent un engourdissement hivernal et s'exprime ainsi : « C'est au mois de septembre que l'ours blanc, surchargé de graisse, cherche un asile pour passer l'hiver. Il se contente pour cela de quelque fente pratiquée dans les rochers, ou même dans les amas de glace, et, sans y préparer aucun lit, il s'y couche et s'y laisse ensevelir sous d'énormes masses de neige. Il y passe les mois de janvier et de février dans une véritable léthargie. » Les faits indiqués par Fr. Cuvier nous semblent loin d'être confirmés, et nous croyons avec M. Boitard qu'on doit les révoquer en doute : 1° parce que les récits de tous les voyageurs nous montrent les ours blancs ayant une très-grande activité de mouvements, même pendant les plus grands froids, ce qu'on reste on a pu observer dans nos ménageries, et 2° parce que c'est pendant l'époque désignée comme celle pendant laquelle ces animaux seraient en léthargie qu'il lie le développement des fœtus chez les femelles.

L'ours blanc est l'effroi des marins qui sont obligés d'hiverner près du cercle polaire. N'ayant jamais éprouvé de lutte sérieuse, il ignore le danger, et sa stupidité l'empêche de le reconnaître lorsqu'il l'aperçoit pour la première fois. Aussi l'a-t-on vu venir d'un pas délibéré attaquer seul une troupe de matelots bien armés. D'autres fois il s'élance à la nage et va sans hésitation tenter l'abordage d'une chaloupe montée de plusieurs hommes, d'un vaisseau même, et il périt victime, non de son intempérance, mais de sa stupide imprudence. S'il sent de la résistance, s'il est blessé, il cesse honteusement le combat et fuit lâchement, ce que ne font jamais l'ours brun, le tigre et les grandes espèces de chats. Les marins qui ont hiverné dans le Nord ont rempli leurs relations d'histoires plus ou moins vraisemblables touchant les ours blancs. Ce qu'il y a de bien positif, c'est qu'ils ont toujours été inquiétés par ces animaux, qui venaient flâner une proie vivante jusqu'à la porte de leurs cabanes, et qui grimpèrent quelquefois sur le toit pour essayer de pénétrer par la cheminée. Mais, toutes les fois qu'on les recevait à coups de fusil, ou même à coups de lance, ils se hâtaient de prendre la fuite, ou du moins n'essayaient pas de soutenir une lutte. Malgré leur férocité, les ours blancs pris jeunes peuvent être conservés en domesticité, et l'on en voit souvent dans nos ménageries; mais ils ne se montrent guère susceptibles d'éducation et restent constamment d'une sauvagerie brutale et stupide. Ils sont assez vifs, et cela

surtout pendant les grands froids de nos hivers, tandis que dans nos climats, pendant l'été, ils semblent languissants et faibles, recherchant avec avidité l'eau la plus froide qu'ils peuvent trouver.

— *Ours féroce (ursus ferox)*. Cet ours a les poils longs, abondants surtout autour du cou et derrière la tête, d'une couleur grise ou grisâtre, tirant quelquefois sur le brun ou le blanc; le ventre est moins volumineux que celui de l'ours ordinaire; la tête est beaucoup plus grande et plus mince. Sa longueur totale est d'environ 3 mètres, de 4 selon quelques voyageurs. L'ours féroce habite les parties les plus élevées de la province du Missouri, la chaîne des montagnes Rocky; M. Coris l'a trouvé en Californie, et Sierne dans le pays des Esquimaux. Les voyageurs en font un portrait effrayant; il joint à la stupidité de l'ours blanc la ferocité du jaguar, le courage du tigre et la force du lion. Aussi est-il la terreur des habitants nomades des contrées qu'il habite; un de ces animaux, tué par MM. Lewis et Clark, pesait près de 300 kilogrammes et, d'après Warden, on en trouve qui pèsent au moins 450 kilogrammes. C'est, dit-on, le plus féroce et le plus horrible des animaux; sa physionomie est terrible, et son agilité égale sa force prodigieuse. Il vit solitaire, à la manière de notre ours d'Europe, et habite presque exclusivement les forêts. Endormi pendant le jour, dans les profondes cavernes des montagnes, il se réveille au crépuscule, sort de sa retraite et tue les mammifères qu'il rencontre, surtout les daims et les argalis. Il descend quelquefois dans les vallées et fait de grands dégâts; des premiers froids, ils retire dans les cavités des rochers et dans les arbres creux, où il reste dans un état d'hibernation jusqu'à la fin de la froide saison. Cela, au reste, n'est pas bien démontré, et il est possible que cet ours n'éprouve pas d'état léthargique; il est probable aussi qu'il mène à une nourriture animale une nourriture végétale, et que ce n'est que forcé par la nécessité qu'il devient aussi féroce que le représentent les voyageurs. On fait une chasse active à cet ours; nous rapporterons à ce sujet ce qu'en dit M. Boitard : « Le chasseur indien de l'Arkansas possède un talent merveilleux pour découvrir, pendant l'hiver, la caverne dans laquelle l'ours féroce a établi sa demeure; il sait, dans les arcs saillants, le suivre à la piste et le percer de ses flèches ou de ses balles; lorsqu'il a découvert la trace de ses pas, il la suit, armé d'un arc, d'une carabine et d'un couteau indien, long et effilé, couteau dont il se sert le plus ordinairement pour scalper la chevelure de ses ennemis vaincus. Il s'approche du terrible animal en se cachant et en rampant dans les bruyères, et il a soin de prendre le dessous du vent, non qu'il craigne que l'ours, averti de sa présence par la finesse de son odorat, prenne la fuite, mais pour n'être pas attaqué le premier. Quand le chasseur se croit à distance convenable de l'animal, il se redresse, se fait voir tout à coup et lui lance une flèche, puis il se laisse tomber sur la terre, se met à plat ventre et, soutenu sur son coude, il saisit sa carabine, ajuste l'ours et attend. L'animal, furieux et blessé, hésite un instant entre la fuite et l'attaque; mais, voyant son ennemi à terre, il s'élance sur lui pour le déchirer. Le chasseur a le courage d'attendre qu'il soit à cinq pas de lui, et alors seulement il fait feu et lui envoie dans la poitrine une balle qui le renverse roide mort, le plus habituellement. Si la carabine vient à manquer, l'intrepide chasseur se relève lestement et, le couteau à la main, il attend une lutte corps à corps. Le plus ordinairement, ce changement de position suffit pour arrêter l'animal, qui, après une nouvelle hésitation, se retire à pas lents et en tournant souvent la tête vers son agresseur. Mais quelquefois aussi l'ours, dans la fureur que lui cause une douloureuse blessure, se dresse sur ses pieds de derrière, étend les bras et se jette sur son ennemi. Celui-ci lui plonge alors son couteau dans le cœur et le renverse mourant. S'il manque son coup, il meurt lui-même déchiré en mille pièces, victime d'une puérile vanité qui l'a fait s'exposer par bravade à un danger sans utilité, ou seulement dans le but de conquérir une misérable fourrure propre à faire des manchons, des palatines et des manteaux pour les sauvages. »

— *Ours commun*. Il a le pelage quelquefois un peu laineux, ordinairement brun ou d'un brun jaunâtre, quelquefois d'un brun lisse à reflets presque argentés, parfois aussi fauve; le front convexe au-dessus des yeux, le museau diminuant de grosseur d'une manière très-brusque; les jambes valent beaucoup en hauteur, la plante des pieds est moyenne. La longueur de la tête et du corps varie de 1 m. 29 à 1 m. 62. Cet ours habite les hautes montagnes et certaines grandes forêts de toute l'Europe et d'une partie de l'Asie. Plusieurs naturalistes ont dit qu'on le rencontrait également en Afrique, mais ce fait est loin d'être prouvé. En France, on ne le trouve plus que sur les cimes les plus élevées des Alpes et des Pyrénées. Il n'existe pas en Angleterre. L'ours en liberté mène une vie solitaire et ne quitte guère les forêts que poussé par la faim. Il se loge dans les cavernes, dans les rochers, dans les trous des arbres séculaires. C'est là qu'il passe ses journées à dormir, en attendant la nuit pour se mettre en campagne et pour

chercher sa nourriture; on prétend que, faute d'arbres creux ou d'anfractuosités de rochers, il se construit une sorte de cabane avec des branches de bois mort et du feuillage, qu'il y passe l'hiver dans un état de somnolence plus ou moins profonde, sans prendre d'aliments, et que c'est dans cette retraite que la femelle met bas. Ces assertions sont tout à fait erronées; les ours ne creusent ni antres ni terriers, et construisent encore moins des cabanes. L'ours, malgré ses formes assez lourdes, est doué d'une certaine agilité, qu'il déploie avec beaucoup de prudence. Il se nourrit habituellement de faines, de graines de diverses plantes, de certains fruits et baies, et même de racines. Mais quand cette nourriture vient à lui manquer, il attaque les animaux qu'il rencontre et se jette en repaît; il descend alors dans les plaines et se sert sur les troupeaux. Quelquefois on voit l'ours attaquer et dévorer un très-grand nombre de poissons. L'ours nage avec une grande facilité. Il n'est pas dangereux pour l'homme, à moins qu'il ne soit attaqué; s'il rencontre un chasseur, il ne fuit pas à la vue de ses armes, il passe outre. Mais s'il est blessé, sa colère devient terrible; il court sur son agresseur, le saisit entre ses bras et l'étouffe en lui dévorant le visage et lui brisant le crâne. On rapporte que, s'il est harcelé par une meute de chiens courageux et appuyés de nombreux piqueurs, il se retire, mais ne fuit pas. Il gagne lentement sa retraite en se retournant de temps à autre pour faire face à ses nombreux ennemis, qui reculent aussitôt épouvantés. Enfin, harassé de fatigue, mortellement blessé par les balles des chasseurs, près de mourir, il s'apprête à faire payer chèrement la victoire à ses ennemis. Debout, le dos appuyé contre un arbre ou un rocher, il les attend, et tous ceux qui est assez téméraire pour s'approcher tombent écrasés par sa terrible patte, ou brisés par ses dents. En Europe, on fait la chasse à cet animal avec le fusil et des chiens. Il y a une autre chasse aux ours fort en usage au Kamtchatka et pour laquelle on jugera qu'il faut autant de force que de courage. Un Kamtchadale part pour aller à la découverte d'un ours; il n'a pour armes que son fusil, espèce de carabine dont la crosse est très-mince, plus une lance ou un épéon et son couteau. Toutes ses provisions se bornent à un petit paquet contenant une vingtaine de poissons séchés. Ainsi muni et équipé, il pénètre dans l'épaisseur des bois et dans tous les endroits qui peuvent servir de repaire à l'animal. C'est, pour l'ordinaire, au bord des lacs et des rivières qu'il se porte, et il attend son ennemi avec constance et intrepidité. Si le fait, il restera ainsi en embuscade une semaine entière, jusqu'à ce que l'ours vienne à paraître. Dès qu'il le voit à sa portée, il se poste en terre une fourche de bois qui tient à son fusil. À l'aide de cette fourche, le coup d'œil acquiert plus de justesse et la main plus d'assurance; il est rare que le chasseur ne touche pas l'animal soit à la tête, soit aux épaules, son endroit sensible. Mais il faut qu'il recharge son fusil dans la même minute, car si l'ours n'est pas renversé du premier coup, il devient furieux et accourt aussitôt pour se jeter sur le chasseur, qui n'a pas toujours le temps de lui tirer un second coup. Alors le Kamtchadale a recours à sa lance, dont il s'arme à la hâte, pour se défendre contre l'ours en furie, qui l'attaque à son tour. Sa vie est en danger s'il ne porte pas à l'animal un coup mortel. Souvent il arrive, dans ces combats, que l'homme est vaincu; cela n'empêche pas les habitants de ces contrées de s'exposer presque journellement à ce danger. L'ours montre une intelligence assez développée : il ne tombe que rarement dans les pièges qu'il lui tend; tout objet nouveau éveille chez lui la défiance; il observe prudemment avant de l'approcher, passe sous le vent pour s'en rendre compte par l'odorat, s'avance doucement, le flaire, le tourne et le retourne, puis s'en éloigne s'il ne lui convient pas de s'en emparer. Nous pouvons citer un fait qui vient à l'appui de ce que nous venons d'avancer et qui s'est passé à la ménagerie du Muséum : on voulait détruire l'un des ours des fosses, et on essaya de l'empoisonner avec de l'acide arsénieux; mais l'animal, après avoir senti le gâteau qui contenait le poison, vint le plonger dans son auge remplie d'eau, et ce ne fut qu'après l'y avoir laissé assez longtemps et l'y avoir plusieurs fois remué qu'il se décida à manger ce qu'on lui offrait, et il le fit impunément. L'ours aime la solitude et fuit par instinct toute société, même celle de ses semblables. Il ne cherche sa femelle qu'au temps des amours, c'est-à-dire au mois de juin, et, ce moment passé, il la quitte et va fixer sa demeure à plusieurs lieues de la forêt qu'elle habite. Aussi ne prend-il aucun soin de se venter, et il lui arrive même de les dévorer s'il vient à découvrir leur retraite. Il en est tout différemment de la femelle, qui aime ses petits avec la plus vive affection, qui les dépose sur un lit de mousse et de feuillage dans le creux de quelque rocher. Elle les garde avec elle jusqu'à ce qu'ils aient deux ans et qu'ils aient acquis la force nécessaire pour repousser toute agression étrangère; elle les soigne, leur donne des fruits et du gibier, les lèche, les nettoie et les porte avec elle dans ses bras lorsqu'ils sont fatigués. Si un danger les menace, elle les défend avec un courage furieux et se fait tuer sur la place plutôt que de les abandonner. Aussi n'est-ce qu'avec beaucoup

de prudence, et non sans danger, que les montagnards viennent à bout de s'emparer de ses oursons, ordinairement au nombre d'un à trois, très-rarement plus nombreux. Pendant leur jeunesse, les petits de l'ours ordinaire ont en général sur leur pelage, d'une coloration uniforme, un collier blanc plus ou moins prononcé. Cependant on trouve dans la même portée des ours qui n'ont pas du tout de collier, d'autres qui le perdent peu de temps après leur naissance, et enfin certains autres qui le conservent jusqu'à ce qu'ils aient atteint près du tiers de leur grosseur. D'après cela, on comprend que l'on ne doit pas admettre les espèces fondées sur l'existence d'un collier.

Pris jeunes, ces animaux sont susceptibles d'une certaine éducation, vivent très-bien en domesticité et peuvent s'y reproduire. On voit souvent dans les villages et les petites villes des habitants de nos montagnes qui montrent de jeunes ours, auxquels ils ont appris à marcher debout, à faire des culbutes et à danser d'un pas lourd au son de la musique. Quoique ces animaux obéissent à leurs maîtres, ils ne le font qu'en grognant et en grinçant des dents; aussi les tient-on constamment muselés et se défie-t-on beaucoup de leur colère, qui précède souvent d'un caprice et tourne toujours en fureur. L'ours Martin, du Jardin des plantes de Paris, a longtemps attiré la foule par les exercices auxquels il se livrait pour se faire jeter des gâteaux. V. MARTIN (l'ours).

On cite encore, comme variétés de l'ours commun : l'ours blanc terrestre, qui n'est qu'une variété albino; l'ours des Pyrénées ou des Asturies; l'ours de Norvège; l'ours à collier; l'ours Isabelle; l'ours de Syrie; l'ours du Thibet dont le principal caractère consiste dans la ligne droite du chanfrein et dans son système de coloration. Son pelage est lisse et noir, mais la lèvre inférieure est blanche, ainsi qu'une tache en forme d'arc sur la poitrine, et dont les deux extrémités blanches ne trouvent en avant des épaules et la plus longue entre les jambes, s'étendant jusqu'au milieu du ventre. L'ours de Sibérie ne diffère guère de l'ours à collier.

Acerbi rapporte la manière curieuse dont on fait la chasse à cet animal pendant la saison d'été. « Lorsqu'un Lapin, dit-il, connaît la retraite d'un de ces formidables animaux, il se munit d'une longue lance, ayant un fort bâton attaché en travers, à 13 pouces ou 2 pieds de sa pointe. Avec cette arme, il a l'audace de s'approcher de l'ours et de lui présenter le fer de sa lance devant la poitrine au moment où le carnivore se lève sur ses pieds de derrière pour étendre le chasseur dans ses terribles bras; l'ours blessé, loin de se reculer pour fuir, saisit avec ses deux pattes le bâton placé en travers de la lance, le tire à lui, et ainsi s'enfoncer lui-même le fer dans la poitrine quand il croit tirer à lui son ennemi. »

— *Ours noir d'Amérique*. Quelques naturalistes regardent cette espèce comme une simple variété de l'ours commun. Cet ours a le pelage ordinairement noir, lisse, long, brillant, présentant une tache fauve au-dessus de chaque œil, et du blanc et du fauve à la gorge et à la poitrine. Le front est plat, presque sur la même ligne que le museau; le nombre des dents est quelquefois plus considérable que chez l'ours ordinaire. La paume des pieds et la plante des mains sont très-courtes. La taille ne dépasse guère 1 m. 50. Selon Duprat, cite par Buffon, cet ours n'est nullement carnassier même dans les plus grands disettes; il vit de fruits, et entre autres de glands, de racines et de miel. Outre cette alimentation, l'ours d'Amérique se nourrit aussi de poissons, qu'il va chercher à la nage et en plongeant. C'est surtout pendant l'hiver qu'il descend des hautes montagnes boisées pour venir pêcher sur le bord des lacs et des rivières. L'ours noir d'Amérique habite les parties septentrionales des États-Unis; il est possible même que son habitat s'étende plus loin.

— *Ours à grandes lèvres ou ours jongleur*. Il a le pelage d'un noir foncé, présentant quelquefois quelques taches éparées un peu brunâtres; la poitrine est marquée d'une tache blanche en forme de V; il est de taille moyenne, car sa longueur ne dépasse pas 1 m. 33. Chez cet animal, les lèvres sont très-grandes, lâches, très-extensibles, et la langue est d'une longueur extraordinaire; ces deux caractères sont particulièrement d'une très-grande valeur, et, en outre, on doit remarquer que le bout de la lèvre inférieure, dépassant la lèvre supérieure, donne à ce carnivore une figure stupéfiante animée, pour nous servir de l'expression de Fr. Cuvier. La tête est assez petite, les oreilles sont grandes, comparativement à celles des autres espèces du même genre. Le museau est épais, allongé; le cartilage du nez consiste dans une large plaque plane et mobile. Dans le jeune âge, les poils n'étant pas très-longs, cet ours paraît assez élevé sur ses jambes et très-libre dans ses mouvements; mais quand il devient vieux, les poils qui entourent la tête, prenant beaucoup de longueur, donnent à cette partie du corps des proportions presque monstrueuses, et ceux du reste du corps, tombant presque jusqu'à terre, cachent ses jambes et le font paraître beaucoup plus lourd qu'il n'est en effet. Cette espèce est, suivant Duvaucel, assez commune au Bengale, par-

ticulièrement dans les montagnes. Elle passe pour être exclusivement frugivore. Douce et intelligente, elle se laisse facilement dresser par les jongleurs de l'Inde, qui lui apprennent à faire différents exercices et à les répéter devant le public.

— **ESPECES FOSSILES.** En 1672, Paterson Hayn, le premier, présenta plusieurs os fossiles tirés des cavernes à ossements et les désigna sous le nom d'*os de dragons*. Bruckmann, en 1759, dans une description des cavernes de Hongrie, annonça que la plupart des os qu'il contenait, aussi bien que ceux des cavernes d'Allemagne, étaient des os d'ours. On voulut ensuite comparer ces os à ceux des espèces vivantes, et les premiers qui s'occupèrent de ce sujet crurent reconnaître dans les têtes d'ours des cavernes la tête de l'ours blanc. Bientôt après, Camper, Rosenmüller, Hunter et Blumenbach annoncèrent que ces têtes différaient de celles des espèces vivantes, et le dernier établit même deux espèces parmi elles, sous les dénominations d'*ursus spelæus* et *arctoides*. G. Cuvier admit la première comme espèce distincte, et la seconde avec doute, ainsi qu'une troisième, décrite par Goldfuss sous le nom d'*ursus prisca*. Depuis ce temps, plusieurs paléontologistes firent connaître de nouvelles espèces, en sorte qu'on les comptait toutes elles s'élevaient à douze, dont onze pour l'Europe; mais de Blainville, de son côté, n'en admet que deux espèces : l'ours des cavernes et l'ours d'Amérique; encore regarde-t-il la première comme constituant, avec les ours bruns et noirs de l'Europe actuelle et l'ours féroce de l'Amérique, une seule et unique espèce, qui atteignait une taille gigantesque, comparée à celle des races actuelles. Nous allons signaler quelques-uns des ours fossiles les mieux connus, sans nous préoccuper outre mesure de la question presque insoluble de leurs affinités avec d'autres espèces fossiles ou vivantes.

— **Ours des cavernes.** Cette espèce, qu'on rencontre très-fréquemment dans les cavernes de France, de Belgique et d'Allemagne, était beaucoup plus grande, mais plus trapue que notre ours brun. On ne note aussi quelques différences, mais peu importantes, entre les systèmes dentaires de ces deux espèces. Un caractère plus remarquable de l'ours des cavernes, caractère qui lui a fait donner par quelques naturalistes le nom d'*ours à front bombé*, c'est un front très-élevé, avec deux bosses bien marquées dans sa partie supérieure. Les ossements de cet ours se trouvent habituellement mêlés d'une façon assez singulière à ceux d'un grand nombre d'autres animaux dont la réunion n'a pas encore été expliquée d'une façon satisfaisante.

— **Ours arctique.** La taille de cette espèce est à peu près celle de l'espèce précédente, avec laquelle elle a d'ailleurs des analogies frappantes. Le front est cependant moins élevé et ses protuberances sont moins accusées. A part cela, la ressemblance est telle que quelques savants n'ont vu dans l'ours arctique que le même ours. On ne note aussi quelques différences, mais peu importantes, entre les systèmes dentaires de ces deux espèces. Une variété, la question, souvent futile pour les espèces vivantes, est de plus insoluble pour les espèces disparues. On a voulu indiquer quelques autres différences entre l'ours des cavernes et l'ours arctique, mais elles sont trop incertaines pour que nous croyions devoir les signaler.

— **Ours d'Auvergne.** Les débris épars de cette espèce, trouvés dans les terrains de l'époque pliocène, en Auvergne, n'ont été reconstitués que d'une manière assez incertaine. On croit cependant pouvoir lui assigner une taille un peu moindre que celle de l'ours brun. Son humerus (si toutefois il lui appartient bien réellement) est percé au condyle interne d'une ouverture qui donnait passage à l'artère cubitale. La partie du squelette la mieux connue est la mâchoire. On a donc des renseignements très-précis sur le système dentaire, qui diffère en quelques points de celui de l'ours brun. Ainsi les molaires sont petites, les fausses molaires très-écartées, les incisives, au contraire, relativement serrées.

— **Ours de Toscane.** Quelques naturalistes confondent cette espèce avec la précédente. L'ours de Toscane, dont on ne possède que des fragments de la mâchoire supérieure, est d'ailleurs fort mal connu et très-difficile à caractériser. Le seul caractère saillant qu'on ait signalé est l'aplatissement des canines, qui a fait proposer de changer son nom spécifique en celui de *cultridens* (dents en couteau).

— **Ours intermédiaire.** Ce nom assez bizarre lui vient de ce que certains caractères le rapprochent de l'ours brun d'Europe, et d'autres de l'ours noir d'Amérique. Il n'est pas bien sûr, du reste, qu'il faille considérer cet animal comme une espèce perdue; certains naturalistes en font la souche de l'ours brun, dont il a la taille et les principaux caractères. Mais il règne sur cette question une grande incertitude, puisque d'autres mammalogistes le rapprochent de préférence de l'ours des cavernes, qu'il n'est pas possible de confondre avec l'ours commun. Quel qu'il en soit, l'ours intermédiaire est particulièrement remarquable par un front très-proéminent. Il a de plus les fausses molaires très-écartées et l'espace compris entre les molaires et les

canines très-grand. On l'a trouvé dans la caverne de Gaylenreuth, en Allemagne.

Telles sont les principales espèces qui paraissent suffisamment déterminées, parmi celles qu'on a découvertes jusqu'ici. Mais nous devons renouveler toutes nos réserves sur les caractères de ces espèces, car on a essayé de les distinguer. Beaucoup d'autres espèces encore plus douteuses ont été signalées : ours géant, ours de Sivala, etc., etc. On ne peut les accepter qu'avec une grande circonspection; plusieurs paraissent appartenir aux espèces déjà connues, et quelques-uns n'appartiennent pas d'une manière bien certaine au genre auquel on a voulu les rapporter.

Quelques écrivains ont essayé, sur les débris presque toujours incomplets, quelquefois informes, que l'on possède, de reconstituer l'histoire des ours fossiles. L'exemple de Cuvier est séduisant, mais il est dangereux aussi pour les naturalistes infiniment nombreux qui ont moins de génie que lui. Il est possible, sans doute, de fonder sur l'inspection des dents quelques présomptions sur les habitudes plus ou moins carnivores des ours dont on retrouve les débris, mais il est facile de s'égarer dans cette voie hasardeuse.

— **Iconogr.** Le musée de Naples possède un très-beau camée antique en nicolo, représentant une *Chasse à l'ours* et portant la signature de Gnaeus, l'artiste qui la sculpta. Au commencement du x^e siècle, un ours en or fut trouvé à Paris, au milieu de vieilles constructions souterraines, à l'endroit où est actuellement le marché Sainte-Catherine, au faubourg Saint-Antoine. On fit, en 1852, une découverte semblable en démolissant une maison voisine de l'Hôtel de ville. Enfin, en 1870, dans les fouilles faites sur l'emplacement des Arènes, pour l'établissement de la rue Monge, on découvrit deux nouvelles figures d'ours en or, du poids d'un livre. Les archéologues n'ont pas trouvé d'explication satisfaisante de l'origine de ces objets.

Marc de Bye a gravé d'après Marc Gérard, en 1659, une suite de seize planches représentant des Ours. Des *Chasses à l'ours* et des *Combats d'ours* et de chiens ont été représentés par Rubens (palais royal de La Haye), Fr. Snijders (musées de Berlin et de Dresde, collection de lord Grosvenor, etc.), Jan Fyt (pinacothèque de Munich), C. Rudhart (musées du Louvre, de Berlin, de Dresde), Abraham Hondius (eau-forte), Carle Vanloo (gravé par J.-J. Pignat), etc. Ferdinand van Kessel a peint le *Combat d'un ours et d'un serpent* (musée du Belvédère). Au Louvre est un tableau de l'école de Rubens, provenant de la collection La Caze et qui représente un *Combat d'ours* et de *tigres*. Un groupe de bronze, modelé par Houzeau et fondu par les Keller, *Tigre terrassant un ours*, orne le bord de l'un des bassins du Parterre d'eau, à Versailles. Barye a sculpté un *Ours dans son auge* (Salon de 1834), un *Ours assis*, un *Ours debout*, un groupe d'*Ours*. M. Fremiet a exposé, au Salon de 1850, un groupe très-mouvementé intitulé *L'ours blessé*. Biard a peint une *Barque attaquée par des ours blancs* (gravé par Sixdeniers). Les deux fables de La Fontaine, *L'ours et l'Amateur des jardins*, les *Chasseurs et l'ours*, ont été mises en peinture, la première par Nicolas Bertin (musée de Dresde), la seconde par Duval Le Camus fils (Salon de 1853). Sous ce titre, *L'ours de neige*, M. Albert Aurier a exposé au Salon de 1873, un tableau représentant des enfants occupés à construire un ours avec de la neige.

L'ours figure dans les armes de la ville de Berne, dont le nom est dérivé par quelques étymologistes du nom allemand de cet animal (*Bar*); on raconte que Berthold de Zahringen, fondateur de cette ville, l'aurait ainsi nommée parce qu'il avait tué un ours sur le lieu même où il fit élever les fortifications. La statue équestre de Rodolphe d'Erlich, sculptée par M. Volmar et érigée à Berne en 1851, a son piédestal orné aux quatre coins par des figures d'ours. Une des curiosités de cette ville est l'antique horloge qui a donné son nom à l'une des tours de la Grande-Rue, et dont le mécanisme bizarre a longtemps passé pour un chef-d'œuvre : un coq de bois agite ses ailes et chante deux fois, avant et après que chaque heure a sonné; un jaquemart, coiffé d'une marotte et couronné d'une couronne, sonne une petite cloche, tandis que des ours, dans des attitudes grotesques, défilent devant un manège royal, qui élève et abaisse tour à tour son sceptre, pour marquer le nombre d'heures.

Une caricature de l'Anglais Bunbury, la *Danse des ours*, a été gravée par James Bretherton.

— **Allus. littér.** *Ours mal léché*. Expression qui se trouve dans le *Paysan du Danube*, l'un des plus célèbres apologues de La Fontaine :

Son menton nourissait une barbe fourfue.

Tout sa personne velue

Représentait un ours, mais un ours mal léché.

Cette locution de La Fontaine rappelle une très-vieille croyance, consignée comme une vérité d'expérience dans Pléne, dans Solin, dans Elien; Aristote lui-même n'est pas éloigné de l'accepter. On la trouve naturellement consignée dans les poètes. Ce qu'enfant l'ours, dit Ovide, n'est pas un petit, mais une chair mal vivante que la mère façonne en membres en la léchant, et qu'elle

amène ainsi à la forme qu'elle désire. « Solin cherche à expliquer le fait en attribuant à ce que la gestation de l'ours ne dure que peu de temps. « La délivrance de l'ours, dit-il, arrive au trentième jour; le résultat de cette fécondité précipitée que ses petits demeurent informes. » Aristote assure aussi que l'ours ne porte que trente jours; mais c'est une erreur ajoutée à une autre, car il est certain que la portée de l'ours dure, non pas un mois comme le veulent ces naturalistes, mais beaucoup plus longtemps.

Cette opinion singulière préoccupa les savants de la Renaissance, qui réussirent à la réfuter. « Dans la vallée d'Anania, près de Trente, dit Matthioli dans ses *Commentaires sur Dioscoride*, nous ouvrirent le ventre d'une ourse que des chasseurs avaient prise, et j'y trouvai des petits, non informes, comme se l'imaginent ceux qui se fient plus à Aristote qu'à Pléne qu'à l'expérience ou au témoignage de leurs sens, mais ayant tous leurs membres distinctement formés. » Aldrovande rapporte de son côté que l'on conservait dans le cabinet du Sénat de Bologne un ours à l'état de fœtus, et que toutes ses parties étaient déjà développées. Il ne reste donc plus de cette absurde opinion qu'une locution pittoresque servant à désigner un extérieur difforme et grossier, et, plus volontiers, un homme d'un caractère difficile :

« Comme j'étais de chambrée avec lui, nous nous étions liés de préférence au milieu des ours mal léchés qui nous entouraient. »

J.-J. ROUSSEAU.

Le sofa sur lequel Hassan était couché

Était dans son espèce une admirable chose;

Il était de peau d'ours, mais d'un ours bien léché.

A. DE MUSSET.

— **Preses mon ours!** Phrase devenue proverbiale, tirée du vaudeville *L'ours et le Pacha*, que nous analysons ci-après. Lagingeole, industriel salubinaire, énumère à Marécot, conseiller de Schahababam, toutes les qualités d'un ours imaginaire qu'il veut montrer au pacha; il en fait le portrait le plus alléchant :

LAGINGEOL.

Je vous livre celui-là pour le premier ours du monde; il a fait l'admiration de toutes les cours et ménageries de l'Europe... En ce moment, il arrive directement de Paris, où il avait été appelé par Son Exc. le ministre de l'intérieur, pour remplacer le bœuf gras qui était indisposé; mais l'indisposition n'a pas eu de suite... Cet ours, dans le séjour qu'il a fait à Paris, a pris les belles manières et la gentillesse des habitants de cette grande ville. Il boit, il mange, pense et raisonne comme vous et moi pourrions faire.

MARÉCOT.

C'est admirable!

LAGINGEOL.

Il joue, il danse comme une personne naturelle de l'Opéra... Je n'ai pas encore pu lui apprendre à chanter : cela viendra... mais, en revanche, le pince de la harpe divinement, et il a manqué de figurer dans une représentation à bénéfice.

MARÉCOT.

Ah! mon ami! mon cher ami! nous sommes sauvés... Je prédis à vous et à votre ours le sort le plus brillant... Par exemple, si ce lui-là ne devient pas le favori du pacha... Mais ce n'est pas tout, le pacha aime aussi les poissons, et à cause du carnaval il nous faudrait... mais il faudrait quelque poisson... extraordinaire... Vous devez avoir cela?

LAGINGEOL, froidement.

Parbleu! j'ai votre affaire!... Prenez mon ours.

MARÉCOT.

Comment! votre ours fera le poisson?

LAGINGEOL.

C'est son état... C'est un ours marin.

MARÉCOT.

Un ours marin?... Ah! le pacha en perdra la tête... Mon ami, notre fortune est faite, la vôtre et la mienne.

Cette phrase burlesque : *Prenez mon ours!* a fait fortune. Elle n'est presque jamais prise au sérieux, et c'est comme antiphrase qu'elle s'emploie; c'est une manière piquante de dire à quelqu'un qu'il vante trop sa marchandise, et qu'il donne des merles pour des grives.

« Les méthodes de piano ne manquent pas. Il y en a cent qui se proposent de combler une lacune de l'enseignement. Parcourez leur préface, et vous serez étonné que chacune d'elles ne soit pas le dernier mot du professeur. On pourrait résumer ainsi la prétention de tous les auteurs : « Jusqu'à présent on s'était trompé sur le mode des études instrumentales; on faisait ceci, on faisait cela, rien de bon; vous pouvez m'en croire : *Prenez mon ours!* » (Le Sicile.)

— **Vendre le peau de l'ours.** Allusion à la morale de *L'ours et les deux compagnons*, une des plus jolies fables de La Fontaine. V. PÉAL.

— **Le pavé de l'ours.** Allusion à un passage de *L'ours et l'Amateur des jardins*, fable de La Fontaine.

— **Ours et le pacha (l').** vaudeville en un acte, de Scribe et X.-B. Saintine (théâtre des Variétés, 10 février 1820). Le sérial du puissant pacha Schahababam est désolé; toutes les femmes sont, dit le livret, dans l'attitude de la douleur : le grand ours des mers glaciales, favori du maître, vient de trépasser, et justement Schahababam veut donner une grande fête où il est prescrit à tout le monde de s'amusser sans pitié; mais alors il lui vient l'idée, c'est de voir son ours, Marécot, le conseiller intime, ne sait comment se tirer d'affaire, car il sait qu'il risque sa tête en annonçant au monarque la funeste nouvelle. Lagingeole et Tristapate, directeurs d'une ménagerie ambulante, surviennent fort à propos, mais tous leurs animaux sont morts de faim en route; Lagingeole pourtant ne perd pas la tête et vante à Marécot un ours sans pareil, bien supérieur à l'ours défunt. Quand le conseiller, tout radieux, a quitté la scène, Lagingeole propose à son associé de revêtir la peau d'un magnifique ours blanc, et Tristapate y consent d'autant plus volontiers qu'il lui semble avoir reconnu dans la sultane Roxelane sa propre femme, à la poursuite de laquelle il erre sur les océans. La fable a lieu et Schahababam est ravi de l'adresse de l'ours qui danse et pince de la harpe avec une virtuosité sans pareille; mais alors il lui vient l'idée, c'est de voir son ours, Marécot, qu'il croit toujours en vie, danser la gavotte avec ces merveilleux ours blancs. Marécot retombe dans des trances mortelles; Lagingeole, toujours audacieux, l'un tire en lui suggérant l'idée de revêtir la peau de l'ours défunt. Les deux animaux improvisés ont une peur effroyable l'un de l'autre et ne reprennent courage qu'après avoir découvert la double supercherie; ils déposent leur tête pour respirer un moment, mais on entend du bruit et, dans leur précipitation, ils se trompent de couverture : l'ours blanc s'ajoute la tête noire et l'ours noir la tête blanche. Le pacha, qui rentre sur ce coup de scène, est stupéfait; en vain Lagingeole, qu'on ne prend jamais sans vert, essaye de justifier ce phénomène en disant qu'il n'y a rien là d'extraordinaire, qu'on a vu des gens dont les cheveux avaient blanchi en une nuit; il ne peut expliquer aussi bien comment l'ours blanc se trouve avoir la tête noire et Schahababam ordonne que l'on coupe la tête aux deux animaux : Marécot et Tristapate doivent lever leurs têtes aux pieds du pacha en s'écriant : « Voilà les têtes demandées. » Et tout finit par une ronde générale. Schahababam s'est tellement amusé qu'il rend sa femme à Tristapate et lui fait partager 12,000 sequins avec Lagingeole. C'est un chef-d'œuvre en son genre que cette excellente bouffonnerie, dont l'idée et les détails ont été empruntés au *Sultan Misapour* ou *L'ours au sérail*, de Rougemont, représenté sans succès à l'Odéon le 13 février 1817. Le *Journal de Paris* s'exprimait ainsi au sujet de *L'ours et le Pacha* : « La plupart des folles burlesques qui composent cette pièce de carnaval sont empruntées de différentes farces jouées au théâtre des Jeunes-Artistes et à l'Odéon, mais elles sont encadrées d'une manière si plaisante, semées de tant de traits spirituels et de malins, que le succès a été complet. On a demandé les auteurs. Les deux ours, représentés par Vernet et Odry, sont venus nommer M. Martin, employés à la ménagerie du Jardin des plantes. » C'est dans *L'ours et le Pacha* que se trouve cette phrase devenue proverbe : *Prenez mon ours*.

Le compositeur Fr. Bazin a tiré de ce scénario le livret d'un opéra-comique représenté sous ce même titre, *L'ours et le Pacha* (théâtre de l'Opéra-Comique, février 1870). La bouffonnerie de Scribe ne pouvait supporter que quelques couplets rondement tournés et un ou deux chœurs bouffes. Un compositeur tel que M. Bazin pouvait encore y trouver une occasion d'exercer sa verve dans ces conditions restreintes. Mais c'était un peu user sa poudre contre des moineaux que d'écrire pour une farce de ce genre une ouverture très-travaillée, un grand duo et divers morceaux remplis d'intentions musicales recherchées et d'effets harmoniques savamment combinés. Le directeur qui a dit à M. Bazin : « *Prenez mon ours* » a été mal inspiré. L'association de la musique avec les scènes burlesques du livret n'a pu s'effectuer, plutôt par la faute du sujet que par la volonté du compositeur.

— **Ours (ORDRE DE SAINT-GALL ou de l'),** institué en 1813 par Frédéric II, empereur d'Allemagne et roi de Sicile, pour récompenser l'appui que lui avaient prêté les Suisses dans sa lutte contre Othou IV, son compétiteur à l'empire. Il le plaça sous la protection de saint Ursus, un des soldats de la légion thébaine, et lui donna aussi le nom de Saint-Gall, en reconnaissance de l'accueil qu'il avait fait quelque temps auparavant à l'abbé et la noblesse de la ville de Saint-Gall, où il se rendait pour accomplir un vœu. Les chevaliers faisaient vœu de défendre l'Eglise contre les infidèles. L'ordre disparut au xiv^e siècle, lorsque la Suisse s'érigea en république. La décoration était une médaille en argent, de forme ronde, sur laquelle était représenté un ours.

Les historiens parlent aussi d'un ordre du

L'Ours, qui aurait été fondé, en 1382, par Sigismond 1^{er}, duc d'Anhalt; mais on ne possède aucun renseignement certain sur cette institution, que beaucoup d'écrivains sérieux regardent comme supposée.

OURS (RUE AUX), située à Paris, entre le boulevard Sébastopol et la rue Saint-Denis. La rue aux Ours actuelle est une voie nouvelle, qui ne mériterait aucune mention si son étymologie singulière n'éveillait la curiosité, et si l'on s'y rattachait un souvenir légendaire. Éclaircissons d'abord l'étymologie.

La rue aux Ours tire son nom des rôtisseurs qui s'y étaient établis; c'est-à-dire qu'elle s'appela longtemps rue aux Oies (oies), rue où l'on rôtit les oies. Dans le vieux français, le *r* final était muet. Ours se prononçait *ous*; or, cette prononciation faisait du mot ours un homonyme d'oie, ancienne forme d'oie. Pour accomplir cette métamorphose des oies en ours, il n'a fallu que la main de l'ouvrier chargé d'écrire l'inscription à l'angle de cette rue, que le peuple continu d'appeler *rue aux Oies*.

Quant au souvenir, c'est celui d'un prétendu miracle : un soldat ivre, ayant, le 3 juillet 1418, frappé d'un coup de couteau une statuette de la Vierge, placée à l'angle de la rue, on prétendit que sous le coup de couteau le sang avait jailli, et le coupable fut brûlé vif. Tous les ans jusqu'en 1743, on brûla aux Ours, en souvenir de cette légende, un mannequin représentant le soldat coupable. Aujourd'hui, la rue aux Ours a perdu toute physionomie originale, et, quant aux rôtisseurs originaires, la trace en a disparu depuis plus longtemps encore.

OURS, rivière de France (Allier). Elle prend sa source au pied de collines élevées, rejoint la Burge et se jette dans l'Allier, près d'Aubigny, après un cours d'environ 35 kilom.

OURS (SAINT-), bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arrond. et à 20 kilom. de Rion, à 20 kilom. de Clermont; pop. aggl., 301 hab. — pop. tot., 2,113 hab. Antiquités romaines.

OURSCAMP, village de France (Oise). Ourscamp possède une importante filature de coton qui occupe les anciens bâtiments d'une abbaye fondée en 1129 par Simon, évêque de Noyon. Cette abbaye, qui suivait la règle de saint Benoît, prit rapidement une telle extension, que la chapelle primitive ne suffit plus à l'affluence des religieux et qu'on dut en construire une nouvelle, en 1201, sous l'invocation de Notre-Dame. L'abbaye d'Ourscamp fut presque entièrement restaurée au xvi^e siècle, par le prieur dom Lagot, qui modifia en même temps le portail de l'église du xiii^e siècle. A l'époque de la Révolution, l'abbaye d'Ourscamp était tombée en commende, mais jouissait encore de revenus très-considérables. Elle fut vendue en 1795, comme propriété nationale, après la dispersion de la communauté, et une manufacture s'y installa. Il n'en resta plus aujourd'hui que le chœur de l'église, la maison abbatiale et une magnifique salle, dite *salle des morts*, longue de 50 mètres, large de 20 mètres; c'est la salle, dit l'auteur de la *France monumentale*, dont la destination est restée un problème, se compose de trois berceaux en ogive, supportés par un grand nombre de colonnes du même style... Elle est éclairée par une immense quantité de fenêtres et de petites ouvertures. On prétend que cette salle était destinée à recevoir les dépouilles mortelles des bernardins; ou bien ne doit-elle son nom lugubre qu'à la petite salle qui lui est adossée et qui avait cette destination? L'opinion la plus vraisemblable est celle de M. Vitet, qui pense que cette magnifique salle était destinée à la tenue du chapitre.

OURSE s. f. (our-se). Mamm. Femelle de l'ours : On a vu l'ourse, qu'on avait séparée de son mâle et qu'on lui avait ensuite rendue, l'embrasser avec une joie et une tendresse marquées. (V. de Bonmare.)

L'ourse enfin lui dit : Ma com mère,
Un mot sans plus; tous les enfants
Qui sont passés entre vos dents
N'avaient-ils ni père ni mère?

LA FONTAINE.

— Astron. *Grande Ourse*, Constellation voisine du pôle arctique, qui reste toujours visible pour la latitude de Paris : LA GRANDE OURSE, autrement dit le Chariot, est un assemblage de sept étoiles. (Arago.) || *Petite Ourse*, Constellation formée de sept étoiles principales disposées à peu près comme celles de la grande Ourse, et dont l'une, fort connue sous le nom d'étoile polaire, occupe presque exactement la position du pôle boréal.

— Poét. Nord, pôle boréal céleste et même terrestre :

Ton nom est du midi jusqu'à l'ourse vanté.
BOILEAU.
Du char glacé de l'ourse aux feux de Sirius.
LEBRUN.

... De hardis matelots
De l'aurore au couchant, du midi jusqu'à l'ourse,
Promenant des vaisseaux dont l'art règle la course.
DULARD.

— Mar. Manœuvre attachée à l'extrémité inférieure de certaines vergues qu'elle sert à orienter. || S'est dit pour ORSE.

— Encycl. Astron. *Grande Ourse*. Il y a

deux constellations boréales qui portent le nom d'ourse : la grande et la petite. L'une d'elles figurait sur le fameux bouclier de Vulcain : « Sur la surface, Vulcain, avec une divine intelligence, trace mille tableaux variés. Il y représente... l'ourse, qu'on appelle aussi le Chariot, qui tourne toujours aux mêmes lieux et regarde Orion; c'est la seule constellation qui ne se plonge point dans les bords de l'Océan. » (Iliade, ch. xviii.)

Arctos Ocean metuentes æquore tingi,
a dit Virgile (Georg., I, 246). Cela veut dire que les deux constellations qui nous occupent ne se couchent jamais, ce qui est vrai pour la latitude de Rome, et à plus forte raison pour celle de Paris.

Ces deux constellations ont reçu un grand nombre de dénominations. La grande Ourse a été appelée *Arctos major*, *Fera major*, *Septentriones* (les sept bœufs, d'où le mot *septentrion*), *Helix* (parce qu'elle tourne autour du pôle), etc., etc. Les chrétiens la nomment *Chariot de David*, les Arabes *Aldebb al Akbar*, les Chinois *Theou-pey*, etc. Le nom de *Callisto* (la toute belle), que les Grecs lui ont donné, avait appartenu à une nymphe que Jupiter avait aimée et qu'il plaça dans le ciel, après que Junon l'eut, par jalousie, changée en ourse.

On reconnaît de suite la grande Ourse par sept étoiles dont la disposition représente grossièrement la forme d'un chariot avec son timon, ou, plus exactement (nous le dirons, malgré la familiarité triviale de la comparaison), le profil d'une casaque armée de sa queue. Les étoiles α , β , γ , δ limitent le contour du corps de la grande Ourse, ou forment la caisse du chariot, ou profilent la partie principale de la casaque; les étoiles ϵ , ζ , η tracent la queue de l'animal, ou celle de l'ustensile, ou le timon du véhicule; α et β s'appellent les Gardes.

En matière de nomenclature, la fécondité des savants est inépuisable. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que les sept principales étoiles de la grande Ourse s'appellent encore, surtout chez les Arabes :

α , Dubhé.	ϵ , Alioth.
β , Mérah.	ζ , Mizar.
γ , Phéda.	η , Akchar ou
δ , Mégrez.	θ , Benetnasch.

Toutes ces étoiles sont de deuxième grandeur, sauf Mégrez, qui est variable. En dehors de ces sept étoiles, les lunettes en font découvrir un assez grand nombre d'autres, qui constituent les différentes parties du corps de l'animal : tête, pattes, etc. Il y a lieu de citer aussi une petite étoile de cinquième à sixième grandeur, nommée *Alcor*, dans la queue, à 11' 24" de Mizar, dont l'éclat paraît l'éclipser. Les Arabes l'appellent *Saidak*, c'est-à-dire l'Épave, parce qu'ils s'en servent pour éprouver la portée de la vue.

Une belle nébuleuse ronde se trouve un peu au-dessous de Mérah; une autre entre β et γ ; et enfin une troisième au-dessous de η .

— *Petite Ourse*. Si l'on mène une ligne droite par les deux étoiles β et α , et qu'on la prolonge au delà de α d'une quantité égale à cinq fois la distance $\beta\alpha$, on tombe sur une étoile un peu moins brillante que les précédentes, qui forme l'extrémité d'une figure toute pareille à la grande Ourse, mais plus petite et dirigée en sens contraire et contraire. C'est la petite Ourse, ou le petit Chariot; et l'étoile à laquelle notre ligne aboutit, qui est à l'extrémité de la queue de l'ourse ou du timon du Chariot, c'est l'étoile polaire.

La petite Ourse a porté, comme la grande, une foule de noms : *Arctos minor*, *Fera minor*, *Phénice* (parce que les Phéniciens apprirent de Thales à la reconnaître), etc., etc.

OURSE, torrent de France (Hautes-Pyrénées). Il se forme au pied d'un rocher d'un aspect très-pittoresque, par la réunion de deux autres torrents, et va se jeter dans la Garonne. Ses bords sont très-accidentés.

OURSEAU s. m. (our-so). Forme ancienne du mot OURSON.

OURSEL (Jean), littérateur français, né à Rouen dans la deuxième moitié du xvii^e siècle. Fils d'un habile imprimeur en caractères, qui cultivait les mathématiques avec succès, il succéda à son père comme imprimeur et mena de front la littérature et la poésie. On a de lui : *Relation des réjouissances faites à Rouen pour la naissance du dauphin*, né le 4 septembre 1729; les *Beautés de la Normandie* ou l'Origine de la ville de Rouen (Rouen, chez l'auteur, 1700, in-12). Oursel fut couronné par l'Académie des Palinois de Rouen (1700), pour une pièce de poésie intitulée : le *Ver tuisant*.

OURSEL (Jean-Henri), littérateur français, fils du précédent, né à Rouen en 1727, mort à Offranville, près de Dieppe, en 1814. C'était un homme fort instruit, avocat au parlement de Normandie, qui devint par la suite maître des eaux et forêts à Dieppe, et fut membre correspondant de l'Académie et de la Société d'émulation de Rouen, auxquelles il envoya quelques mémoires. On a de lui : *Discours sur les avantages que le mariage retire de l'union* (1750, in-4°); *Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Pau sur cette question : Les talents sans étude peuvent-ils produire le beau?* (1751, in-4°); *Réflexions sur l'homme ou Examen raisonné du discours de J.-J. Rous-*

seau sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes, (Genève [Rouen], 1758, in-12), publié sous le pseudonyme de Jean le Roux, anagramme du nom de l'auteur. *Mémoire sur les moyens de rendre l'eau de mer potable* (1770); *Essais dans lesquels on propose d'exposer, de résoudre et de démontrer différents problèmes non encore résolus, avec la seule règle et le compas* (1800).

OURSERIE s. f. (our-se-ri — rad. ours). Humeur d'ours, caractère bourru et sauvage. || Peu usité.

OURSIERE s. f. (our-sière — rad. ours). Lieu habité par un ours. || Vieux mot.

OURSIN, INE adj. (our-sain, i-ne — rad. ours ou oursin). Mamm. Qui est propre à l'ours, qui appartient à l'ours : Un petit ours nouveau-né, qui n'a pas encore été lèché de sa mère, est plus formé en figure OURSIN que ne le fut Ragotin en figure humaine. (Scarron.) || Vieux mot.

— Zooph. Qui ressemble à un oursin. || s. m. pl. Famille d'échinodermes, ayant pour type le genre oursin.

OURSIN s. m. (our-sain — rad. ours). Comm. Peau d'ours avec son poil : Un bonnet d'OURSIN.

Cost. milit. Bonnet à longs poils que portent les soldats de certains régiments : L'OURSIN du sapeur est une coiffure disgracieuse et incommode.

Mamm. Nom que l'on a donné quelquefois à un phoque du groupe des otaries. || Nom vulgaire d'une espèce de dasyure du Van-Diémèn.

— Zooph. Genre d'échinodermes, type de l'ordre des échinides, qui sont complètement hérissés de piquants : Les OURSINS se trouvent répandus dans toutes les mers. (Dujardin.) Dès que l'oursin est à flot, il fait sortir ses cornes ou filets entre les bases ou mamelons de ses pointes. (V. de Bonmare.)

— Encycl. Zooph. Les oursins ont le corps plus ou moins globuleux et revêtu d'un test calcaire composé de plusieurs rangées de pièces anguleuses exactement réunies entre elles. La surface de cette conque est armée d'épines plus ou moins longues, portées sur des tubercules arrondis et mobiles au gré de l'animal, qui s'en sert pour ramper; ses tentacules ambulatoires concourent au même usage et traversent une multitude de petits trous disposés avec une grande régularité par rangées verticales. La bouche occupe le centre de la face inférieure du corps et est armée de cinq dents puissantes enchaînées dans une charpente calcaire très-compiquée; l'intestin est contourné sur lui-même et l'anus se trouve tantôt à la face dorsale et au milieu, tantôt au bord postérieur du corps ou en dessous, entre ce bord et la bouche. Ils ont, de même que les holothuries, un système vasculaire très-compiqué, et à la face interne de leur test on trouve cinq ovaires qui se déchargent par des orifices particuliers. Tous ces animaux sont marins; ils ne vivent dans le sable, les autres dans les rochers. Leurs mouvements sont très-lents; ils se nourrissent de petits mollusques et de zoophytes.

Les oursins forment le type de la classe des échinodermes et de l'ordre des échinides; nous renverrons à ces deux mots pour l'étude détaillée de l'anatomie et de la physiologie du genre qui nous occupe. Ce genre, malgré les démembrements qu'il a subis, renferme encore un grand nombre d'espèces, dont on peut se faire une idée générale par l'oursin comestible, qui est le plus commun sur nos côtes. On prétend, dit V. de Bonmare, avoir observé que ces animaux présagent la tempête, et qu'ils coulent à fond pendant l'orage, en s'attachant aux plantes du fond de la mer ou à d'autres corps, avec des filets gonflés par le bout; ce sont autant de cordages dont l'animal se sert, soit pour tâter le terrain, soit pour grimper, soit pour se fixer ou pour se tenir à l'ancre dans le fort de la tempête. Des que l'oursin est à flot, il fait sortir ses cornes ou filets entre les bases ou mamelons de ses pointes; on aperçoit aussi l'oursin sur la grève par un beau temps, et comme il est souvent couvert de 10 à 12 pieds d'eau, on se sert pour le prendre d'un long roseau enroulé ouvert dans un des bouts par un petit morceau de bois pour en écarter les parties; on l'enfonce dans l'eau, on le darde sur l'oursin, et à la place du morceau de bois qui se dégage aisément de lui-même, l'oursin s'y loge; alors on le retire de l'eau; quelquefois, quand le flux et reflux est grand, on le suit sur la grève très-avant dans la mer; alors on peut le prendre à la main; ces animaux vivent encore quelque temps, quoique hors de l'eau. Pour les ouvrir, on a une main gantée, à cause des pointes, et des ciseaux à l'autre; on les cerne tout autour, puis, avec de petits morceaux de pain taillés en carrés longs, comme quand on veut manger un œuf à la coque, on ratisse la substance interne. On en est dégoûté les premiers jours; mais on s'accoutume à ce mets, qui étant cuit à la gôit des écrivains. En réalité, les oursins constituent un aliment assez malsain, mais qui peut fournir une ressource dans certaines localités maritimes.

Les principales espèces de ce genre sont : l'oursin comestible, ordinairement violet, à épines nombreuses, courtes, obtuses et striées; l'oursin militaire, verdâtre ou violacé, à épines assez longues, et qui se trouve surtout

dans les excavations des rochers; l'oursin livide, verdâtre, à épines longues, d'un brun livide; l'oursin triangulaire, à test très-épais, long et large de 0m,1, à tubercules très-gros et mamelonnés; l'oursin melon, etc. La plupart de ces espèces sont confondues sous les noms vulgaires de *hérissous* ou *châtaignes de mer*, qu'elles doivent aux épines dont elles sont hérissées; mais ces épines tombent bientôt après la mort de l'animal, à moins qu'on ne prenne des soins particuliers, comme pour les individus qu'on veut conserver en collection, soins qui consistent surtout à les faire dessécher rapidement.

OURSINE s. f. (our-si-ne — rad. oursin). Bot. Nom vulgaire des arctopis, genre d'ombellifères : L'OURSINE hérissée croît sur les collines qui avoisinent la ville du Cop. (C. Lemaire.)

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon nocturne du genre arctie.

— Encycl. Bot. Ces plantes ont été ainsi nommées à cause des épines ou pointes fines, longues et nombreuses, dont leurs feuilles sont hérissées, et qui les ont fait comparer à la patte d'un ours. L'oursine hérissée, espèce type du genre, est une plante vivace, à racine grosse, longue, noueuse, rampante; la tige, droite, épaisse, crevasée, se termine par un faisceau de huit à dix feuilles étalées, très-grosses, pétioles, planes, épaisses, profondément sinuées, presque laciniées, très-épines. Les fleurs, blanches, disposées en ombelle, sont polygames; leur disposition varie suivant les individus; certains pieds n'ont que des fleurs mâles; d'autres ont des fleurs des deux sexes, les mâles au centre, les femelles au pourtour de l'ombelle. Cette plante, curieuse par ses caractères, croît au Cap de Bonne-Espérance; on la cultive quelquefois dans nos jardins.

OURSINE, ÊE adj. (our-si-né — rad. oursin). Hist. nat. Hérissé de piquants comme un oursin.

OURSINIEN, IENNE adj. (our-si-nien, i-ène — rad. ours). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ours.

— s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers plantigrades, ayant pour type le genre ours.

OURSON s. m. (our-son — dimin. d'ours). Mamm. Jeune ours : L'ourse met bas de deux à six OURSONS. La femelle prépare à ses petits OURSONS un lit de mousse et d'herbe dans le fond de sa caverne. (V. de Bonmare.)

— Nom vulgaire de l'ours noir d'Amérique.

|| Nom vulgaire d'un singe du genre alouate.

— Cost. milit. Bonnet à poil.

OURTE ou **OURTHE** (Urta), rivière de Belgique. Elle se forme dans les Ardennes de deux sources qui se réunissent dans la province de Luxembourg, baigne La Roche, pénètre dans la province de Liège et se perd dans la Meuse, par la rive droite, après un cours d'environ 110 kilom. Elle est navigable pendant la plus grande partie de son cours. L'Aisne, l'Amblève et la Weeze sont ses affluents principaux. Sous l'Empire français, l'Ourte donna son nom à un département qui avait Liège pour capitale.

OURVARI s. m. (our-va-ri). Autre orthographe du mot HOURVARI.

OURVASI, la plus célèbre des asparas, nymphes de la mythologie indienne. Voici comme on raconte sa naissance : Nara et Nārāyana, fils de Dharma et d'Ahiusa, se livrèrent à des pratiques de dévotion tellement méritoires, que les dieux tremblèrent pour leur empire et craignirent de se voir dépoussés par eux. Indra envoya Pāma et Vāsanta, ou l'amour et le printemps, avec les nymphes du ciel, pour enflammer les deux saints des feux de la passion et détruire ainsi le fruit de leur pénitence. Nārāyana, en voyant leurs manières, soupçonna leur dessein. Il les invita à s'approcher et les traita avec tant de politesse qu'ils se crurent vainqueurs. Le saint mouni cependant, prenant la tige d'une fleur, la plaça sur sa cuisse. En ce moment parut une beauté merveilleuse; les nymphes du ciel, en voyant ses attraits, rougirent de honte de se voir éclipées. Nārāyana leur dit alors de retourner auprès d'Indra et de lui présenter de sa part la nymphe nouvelle pour lui prouver qu'il n'avait pas besoin des beautés du ciel s'il voulait avoir une compagne. On donna à la nouvelle asparas le nom d'Ourvasi, du mot *ourvi*, qui signifie cuisse. Ourvasi est aussi connue pour ses amours avec le roi Pouroucravas.

OURVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. d'Yvetot, à 60 kilom. de Rouen; pop. aggl., 394 hab. — pop. tot., 1,148 hab. Tissage, commerce de bestiaux et de toiles. L'église, qui n'offre aucun intérêt architectural, renferme un curieux baptistère du xii^e siècle, dont la cuve est supportée par une colonne massive.

OURYON s. m. (ou-ri-on). Boisson fermentée, en usage aux Antilles.

OUSATINE (Philippe-Ivanovitch), écrivain russe, né à Charkov en 1809, mort à Saint-Petersbourg en 1865. Son talent d'écrivain s'éleva dès le collège. Des dissertations qu'il faisait furent citées comme des modèles, tant pour le style que pour la richesse, l'enchâssement, la logique et la clarté des idées,

Après avoir terminé ses études classiques, il se rendit à l'université de Saint-Petersbourg, où il s'occupa de philosophie et d'histoire. Reçu docteur en philosophie, il débuta dans la carrière littéraire par une pièce de théâtre intitulée : *Isstievie*, comédie en trois actes, représentée pour la première fois sur le théâtre de Saint-Petersbourg en 1832, et dans laquelle il montra un esprit fin, plein de séduction et de charme. Ousatine composa ensuite une autre pièce : *Krugom durak* (Un parfait imbécile), comédie qui fut représentée en 1833 à Saint-Petersbourg. Bien que le public eût accueilli avec la plus grande faveur ses œuvres dramatiques, il changea la direction de ses travaux littéraires et se livra exclusivement à des travaux sérieux dans le domaine de l'histoire et de la philosophie. Parmi ses œuvres, nous nous bornerons à citer : *Traité sur la philosophie moderne* (Saint-Petersbourg, 1840, in-4°, 2 pl.) ; *Résumé de l'éclectisme en général* (Saint-Petersbourg, 1841, in-4°) ; *Philosophie de la morale* (Saint-Petersbourg, 1842, in-4°) ; *Histoire littéraire de la Russie* (Saint-Petersbourg, 1843, in-4°, 2 vol.) ; *Histoire de la ville de Charkov* (1844, in-4°) ; *Aperçu critique sur les événements de 1825* (1844, in-8°) ; *L'Esprit des révolutions russes* (Saint-Petersbourg, 1844) ; *Hutarok*, roman (Saint-Petersbourg, 1843, 3 vol.) ; *La Physiologie raisonnée*, étude de moeurs (Saint-Petersbourg, 1846, in-4°) ; *L'Orphelin de Charkov*, roman (Saint-Petersbourg, 1847, in-4°).

OUSCOTTA, ville de l'Indoustan, Etat de Maissour, soubah de Patana, à 24 kilom. E.-N.-E. de Bangalore, sur la rive gauche du Pennar ; c'est une place forte entourée d'un mur en terre et d'une fosse. Coddapat leuleva, en 1757, aux Mahrattes, qui ne tardèrent pas à la reprendre.

OUSCLAGE s. m. (ou-skla-je) — bas lat. *osculagium*, de *osculari*, baiser. Action de osculer. Il Vieux mot.

— Dr. cout. Syn. d'OSCLAGE.

OUSCOUOAU, lac de France (Hautes-Pyrénées). Il alimente une belle cascade, remarquable surtout par le volume de ses eaux.

OUSE ou **OUZE**, rivière d'Angleterre. Elle est formée dans le comté d'York par la réunion de l'Ure et de la Swale, et se joint à la Trent, pour former l'Humber, après 80 kilom. de cours.

OUSE (GREAT-), rivière d'Angleterre. Elle naît dans le comté de Northampton, croise les canaux de Great-Junction et de Bedford, et se jette dans le golfe de Wass, après 260 kilom. de cours.

OUSE ou **GRANDE-RIVIÈRE**, rivière de l'Amérique anglaise du Nord, dans le haut Canada. Elle naît dans le district de Holme, coule d'abord au S., puis à l'E.-S.-E., et se jette dans le lac Erie, après un cours de 160 kilom. Cette rivière est navigable pendant environ 50 kilom.

OUSELEY (sir GORE), vicomte DE CLARAMOUNT, diplomate anglais, né à Limerick (Irlande) en 1769, mort en 1844. Il avait fait des voyages en Amérique, en Chine et dans les Indes orientales et avait été créé baronnet (1810), lorsqu'il fut envoyé en Perse en qualité d'ambassadeur. Il contribua beaucoup à la conclusion de la paix qui eut lieu en 1819 entre la Perse et la Russie, et encouragea efficacement Henri Martyn à traduire en persan le Nouveau Testament. Cette traduction a été publiée à Calcutta en 1815, et à Saint-Petersbourg en 1816. De retour en Angleterre, sire Gore Ouseley devint membre de la Société royale de littérature.

OUSELEY (sir William), vicomte DE CLARAMOUNT, orientaliste anglais, frère du précédent, né dans le pays de Galles en 1771, mort à Londres en 1839. Après avoir servi pendant quelque temps dans l'armée, il s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des langues orientales, fit un voyage en Allemagne, reçut de l'université de Dublin le titre de docteur es lois, et de celle de Rostock le grade de docteur en philosophie, et devint membre des principales sociétés savantes de l'Europe. Lorsque son frère partit pour la Perse, il l'accompagna en qualité de secrétaire, réunit un grand nombre de manuscrits, de matériaux, de médailles, d'inscriptions, et de retour en Angleterre, en 1813, il établit dans sa maison une imprimerie, riche de types orientaux pour l'impression de ses ouvrages. Nous citerons, parmi ses publications : *Mélanges persans ou Essai pour faciliter la lecture des manuscrits persans* (Londres, 1795, in-8°) ; *Collections orientales* (Londres, 1797-1800, 3 vol. in-4°), ouvrage périodique ; *Abregé de l'ancienne histoire de Perse*, traduite de Jean Ara (Londres, 1799, in-8°) ; *Géographie d'Ibn Haukal*, trad. en anglais (Londres, 1800) ; *Observations sur quelques médailles et pierres fines portant des inscriptions pehlvi* (Londres, 1801) ; le *Bakhtyaranamed*, série de contes persans, avec texte persan (Londres, 1801) ; *Voyages dans diverses contrées de l'Orient*, notamment en Perse (Londres, 1810-1823, 3 vol. in-4°, avec atlas in-fol.), ouvrage de luxe ; des dissertations dans divers recueils scientifiques, etc. William Ouseley a laissé, en outre, une immense collection de manuscrits.

OUSES ou **OGHOUSEs**, peuplade asiatique. Suivant quelques auteurs, ce seraient les an-

cêtres des Turcs. En 1156, ils envahirent avec quelques autres peuplades congénères l'empire de Byzance. Suivant Hammer (*Goldene Horde*, p. 15, note 4), les *OUSEs* se confondraient avec les *Ouïens* d'Hérodote.

OUSKOUB, ancienne *Scopi*, *Justiniana prima*, ville de la Turquie d'Europe, à 180 kilom. N.-O. de Saloniki ; 15,000 hab. Archevêché grec. Tanneries et fabriques de naxouquin.

OUSKOUBI (*Prusa*), bourg de la Turquie d'Asie, Anatolie, sandjak et à 69 kilom. O.-N.-O. de Boli, sur la rive droite du Milau, qui y forme un petit port ; environ 8,000 hab. Important commerce de riz. La ville de Prusa, qu'a remplacée Ouskoubi, remontait à une haute antiquité ; pendant la guerre de Mithridate, elle fut prise par les lieutenants de Lucullus.

OUSMAN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Tambov, ch.-l. de cercle, sur la rive droite de la rivière de son nom, par 52° 47' de latit. N. et 37° 4' de longit. E. ; 4,611 hab. Cette ville fut fondée en 1646 pour défendre le pays contre les incursions des Tartares.

OUSOLKA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement de Iénisseïsk, cercle de Kansk. Elle se perd dans la Tasiéva, après 200 kilom. de cours.

OUSOUKI, ville du Japon, dans l'île de Kiou-Siou, province de Fiyongu, ch.-l. de district, à 100 kilom. S. de Founai.

OUSOUR, ville de l'Indoustan, Etat de Maissour, soubah de Patana, à 32 kilom. S.-S. de Bangalore. Les Anglais la prirent, malgré les fortifications dont elle est entourée, en 1768 et en 1791.

OUSOURI, rivière de l'empire chinois (Mandchourie). Elle naît dans les montagnes qui s'étendent le long de la côte de la mer du Japon, coule au N. et se perd dans l'Amour par deux embouchures, vers 48° 30' de latit. N., après un cours d'environ 500 kilom. Le Pijn et le Horo à droite ; le Hongo, le Songachan, le Mouren et le Noro, à gauche, sont les affluents les plus importants de l'Ousouri.

OUSSA, rivière de la Russie d'Europe. Elle descend du versant occidental des monts Ourals, coule à l'O. et se joint à la Petchora, par la rive droite, après 400 kilom. de cours. La ville de l'Indoustan, Etat du Nizam, province d'Aurengabad, à 96 kilom. N.-O. de Kamyachin.

OUSSE, rivière de France (Basses-Pyrénées). Elle naît au pied du cap d'Artigau, arrose une des promenades de Pau et se jette dans le gave de ce nom, après un cours de 36 kilom.

OUSSE-ET-PUZAU, village et commune de France (Landes), cant. d'Arjuzans, arrond. et à 12 kilom. de Mont-de-Mursan ; 778 hab. Restes imposants d'un manoir du moyen âge.

OUSSET s. m. (ou-sé). Mar. Syn. d'OSSECE. Il On dit aussi OUSSEAU et OUSSAS.

OUSSOU, ville d'Afrique, Guinée supérieure, sur la côte d'Or, royaume d'Inkrin.

OUST, rivière de France. Elle prend sa source dans le département des Côtes-du-Nord, au pied des hautes collines de Corley, alimente le réservoir de Barra, qui fournit un été une quantité considérable d'eau au canal de Nantes à Brest, se confond ensuite avec ce canal, puis entre dans le département du Morbihan, passe sous le chemin de fer de Nantes à Brest et se jette dans la Vilaine, près de Redon, après un cours de 150 kilom. Ses affluents les plus importants sont le Larhon, le Lié, le Niunian, la Claye, l'Af et l'Arz. Les principales localités qu'elle baigne sont Rohan et Alestroit.

OUST, bourg de France (Ariège), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Saint-Girons, à 57 kilom. de Poix, sur la rive gauche du Garbet et sur le Salat ; pop. aggl., 585 hab. — pop. tot., 1,554 hab. Ce bourg, qui s'est formé autour d'une simple villa romaine (*Augusta*), acquit rapidement de l'importance. On y entre par un pont de pierre à côté duquel s'élève une tour ronde et des murailles en ruine.

OUST-OUISKAI, forteresse de la Russie d'Asie, gouvernement d'Orénbourg, cercle de Tcheliabinsk, sur la rive droite de l'Oui.

OUST-SYSOLSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Volga, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche de la Sysola ; 3,501 hab. Important commerce de fourrures.

OUSTA s. m. (ou-sta). Maître, patron, en Turquie : *La corporation ou maître ou enaf se compose d'oustas, de kalfas ou ouvriers et de chitraks (apprentis). L'oustâ peut faire partie du londja ou conseil, s'il est délégué par ses pairs.*

OUSTIOUG (VÉLIK-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Volga, ch.-l. du cercle de son nom, au confluent du Joug et du Souchna, par 63° 24' de latit. N. et 40° 18' de longit. E. ; 7,763 hab. Fabriques de savon, de suif et de chandelles ; tanneries ; charreries ; beaux ouvrages en argent ; commerce actif de blé, de gruaisses, de toiles et de bois. Le Joug y est navigable. On y remarque plusieurs églises, un bazar considérable, etc.

OUSTIOUJNA ou **OUSTIOUG-JÉLEZOPOL-**

SKI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Novgorod, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive droite de la Mologa, par 58° 51' de latit. N. et 54° 6' de longit. E. ; 1,029 hab. Elle est entourée d'un rempart en terre et renferme plusieurs églises. Cette ville fait le commerce de bois, de blé et d'articles en fer. Ses environs abondent en richesses métalliques.

OUSTVOLA, rivière de la Turquie d'Asie (Anatolie). Elle se détache du Salatrédé, par la rive gauche, et se jette dans la mer de Marmara, par la côte méridionale, après 44 kilom. de cours.

ÔT s. m. (ô). Orthographe du mot *oudt*, dans La Fontaine.

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'ôti.

LA FONTAINE.

Je vous prairai, lui dit-elle,

Avant l'ôti, foi d'animal,

Intéret et principal.

LA FONTAINE.

OUTAGAMIE, comté des Etats-Unis, Etat du Wisconsin, traversé par les rivières Neenah et Wolf ; ch.-l., Opleton. Il a 675 milles carrés de superficie et a été formé, en 1850, d'une partie de l'ancien comté de Brown. Le sol en est peu fertile et couvert en grande partie d'épaisses forêts, d'où l'on tire un excellent bois de charpente, objet d'un commerce d'exportation assez important.

OU-TAI, ville de Chine, province de Chan-Si, ch.-l. du district du même nom, à 120 kilom. N.-E. de Thaï-Youan.

OUTAÏA (EL-) village d'Algérie, province et à 179 kilom. de Constantine, situé dans une plaine où l'on trouve des ruines romaines, entre autres celles d'un amphithéâtre. Les environs offrent un grand développement de culture.

OUTARDE s. f. (ou-tar-de — du lat. *avis*, oiseau ; *tarda*, lent. *Avis tarda*, dit Plin. était le nom donné par les Espagnols à l'outarde. Les Égyptiens modernes donnent encore à cet oiseau le nom d'*outarda*, qui doit être la traduction latine du mot dont ils se servaient au temps de Plin. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des prosirostris, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui appartiennent toutes à l'ancien continent : *C'est au printemps que les OUTARDES entrent en amour.* (Z. Gerbe.) *Lorsque l'OUTARDE est chassée, elle court fort vite, en battant des ailes.* (V. de Boniare.) *L'OUTARDE a presque disparu de la Champagne et de la Provence.* (Michelet.)

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les genres outarde et coureur ou court-vite.

— Encycl. Ornith. Les outardes sont des oiseaux lourds, qui violent mal et ressemblent aux gallinacés par leur port massif, leur mandibule supérieure et légèrement voûtée, et leurs doigts réunis par de petites palmures ; mais ils tiennent encore davantage aux échassiers par la forme de leurs pattes et par presque tous les points de leur anatomie. Ils ont trois doigts seulement, le tarse réticulé et les ailes courtes ; lorsqu'ils courent, ils s'aident de leurs ailes et rasant ainsi la terre avec rapidité, leur nourriture consiste en graines, en herbes, en vers et en insectes ; ils se plaisent dans les plaines rocailleuses et sablonneuses, ne perchent pas et déposent leurs œufs de terre dans un trou, au milieu des bles ou de l'herbe. La grande outarde est la plus grosse des oiseaux d'Europe ; le mâle a environ 90,95 de long et pèse une vingtaine de livres ; la femelle est d'un tiers moins forte. Leur plumage est jaune, traversé par des raies noires sur le dos, grisâtres sur la tête, le cou et la poitrine. Cette outarde vit d'ordinaire dans les grandes plaines découvertes ; elle se trouve en Allemagne, en Italie, en France, etc. Pendant l'hiver, on la voit communément dans la Champagne et le Poitou ; elle est très-farouche et ne se laisse apprivoiser que très-difficilement ; sa chair est estimée.

Les outardes comprennent une douzaine d'espèces, presque toutes propres à l'ancien continent. La grande outarde, la seule à peu près dont nous ayons à nous occuper ici, habite l'Europe, mais elle est beaucoup plus répandue dans ses régions méridionales. Dans ses migrations irrégulières, elle visite de temps à autre, et ordinairement pendant les hivers longs et rigoureux, plusieurs départements de la France ; elle y fréquente les terrains agricoles et fait de grands dégâts dans les terrains ensemencés. « Dans le temps des amours, dit M. Z. Gerbe, le mâle traîne ses transports en étalant à la vue des femelles les plumes de sa queue et de ses ailes, comme font les dindons et le paon. Il tourne autour d'elles ; il se gonfle, il s'irrite ; en un mot, il fait ce qu'on appelle vulgairement la roue. Quand l'époque de la ponte arrive, la femelle choisit un champ de blé ou de toute autre céréale dont la maturité approche, et là elle dépose deux ou trois œufs d'un brun clair olivâtre parsemé de taches irrégulières d'un rouge pâle et d'un brun foncé. Ces œufs sont de la grosseur de ceux d'une oie : le terme de leur éclosion est de trente jours environ. » On a prétendu que l'outarde, lorsque son nid était découvert, prenait ses œufs sous ses ailes pour les transporter dans un autre endroit ; il est plus probable qu'elle les emporte dans sa gorge, comme font le coucou et l'en-

goulevant. On assure encore que, si cet oiseau, après avoir quitté sa couvée pour aller prendre de la nourriture, s'aperçoit, à son retour, qu'on y a touché, il l'abandonne pour toujours.

Parmi les autres espèces de ce genre, nous citerons la *canepetière* et le *houbara*, qui ont été l'objet d'articles spéciaux ; l'*outarde d'Afrique*, qui vit au Cap de Bonne-Espérance, et l'*outarde de Denham*, récemment découverte dans l'Inde.

— Chasse et Art culin. L'outarde est tellement pesante et elle s'élève de terre avec tant de peine, après avoir couru assez longtemps les ailes étendues, qu'un chien l'atteint facilement et la saisit avant qu'elle ait pu prendre son vol ; et est ce qui arrive surtout lorsque l'oiseau est surpris au point du jour, par un épais brouillard ou dans un temps de gelée ; ses ailes sont alors mouillées et son corps est engourdi par le froid ; il ne s'élève que très-difficilement. Plusieurs chasseurs se vantent d'en avoir forcé et pris à cheval, en les poursuivant lorsqu'elles volent et en ne les abandonnant plus ; elles ne tarient pas à être exténuées de fatigue et à se laisser prendre ; mais les jeunes seules peuvent être chassées de cette façon, parce que les vieilles ne se laissent jamais forcer.

Comme ces oiseaux se tiennent toujours dans les plaines nues, loin des arbres, des haies et des buissons, il est très-difficile de les approcher, et, si l'on y parvient quelquefois, on est toujours obligé de ne les tirer qu'à de grandes distances, avec du gros plomb ou des chevrolines. Les seuls moyens de tromper leur défiance, ou de les approcher à portée du fusil sont la *vache artificielle*, la *charrette* et la *hutte ambulante*. Voici un autre stratagème que l'on emploie fréquemment.

Pendant que les outardes sont à chercher leur nourriture, on se construit, en quelques instants, une hutte au lieu où elles résident habituellement. Comme cette hutte doit être très-basse, on creuse un peu la terre. On ménage dans le toit quelques trous pour passer le fusil. Si c'est un temps de neige, on couvre la hutte d'un drap blanc ou mieux de neige ; on se tapit dans la hutte et l'on attend le retour des oiseaux.

La manière la plus lucrative et la plus agréable de chasser ce gros oiseau est la suivante. On choisit sur le bord d'une rivière ou d'un étang un lieu planté d'arbres, ou le long duquel on plante des perches grosses comme le bras et hautes de huit pieds, en droite ligne, également espacées de la une des autres, légèrement penchées du côté de l'eau. On attache à ces piquets deux filets longs d'une cinquantaine de pieds chacun, en cordonnent solide, à mailles en losange. On les dispose sur la même ligne en laissant entre eux un intervalle suffisant au passage d'un homme à cheval. Les filets sont tendus lâches et forment des bourses capables d'embarasser les outardes.

L'un des chasseurs est à cheval et couché sur le dos de l'animal, qui se dirige vers les outardes ; celles-ci, qui affectionnent beaucoup le cheval, vont au-devant de lui en courant et en déployant leurs ailes. Le cheval, tout en caracolant, les laisse s'approcher, puis fait demi-tour et revient vers les filets. Ordinairement, les outardes le suivent, et lorsqu'elles sont à quelques pas du piège, elles s'arrêtent et regardent. Les chasseurs, pendant ce temps, passent entre les deux filets, en fait le tour, pousse son cheval et gagne le derrière des outardes, qu'il effraye et force à se jeter dans les filets.

En ce moment, d'autres chasseurs, qui sont restés cachés aux environs, paraissent tout à coup, armés de bâtons, et assomment le gibier.

Lorsque la terre est couverte de neige, on amorce des hameçons avec de petits quartiers de pomme ou des morceaux de viande. Les outardes, qui trouvent difficilement leur nourriture en hiver, se précipitent sur l'appât, l'avale et restent prises par le bec.

La canepetière se chasse à peu près comme la grande outarde. On attire les mâles en leur présentant une femelle empaillée dont on imite le cri.

L'outarde jeune et bien mortifiée est un manger assez délicat, dit Grimod de La Reynière, et d'autant plus recherché qu'on prend qu'elle réunit le goût de plusieurs sortes de gibiers. Quoi qu'il en soit, on la mange rôtie et on lui fait subir les mêmes préparations qu'à l'oie sauvage ; on en fait aussi des pâtes froides dans lesquelles il ne faut point épargner le lard, parce que la chair de l'outarde est assez sèche de sa nature. Cette chair est de plus assez compacte pour ne pas se digérer très-aisément ; les estomacs faibles feront bien de s'en abstenir. Mais les personnes qui se livrent à quelques exercices violents, capables de donner du ressort à ce viscère, pourront en manger sans inconvénient. Une belle outarde à la broche est un plat de rôti très-apparent.

OUTARDEAU s. m. (ou-tar-de — rad. outarde). Ornith. Jeune outarde.

OUTARVILLE, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Pithiviers, à 37° kilom. d'Orléans ; pop. aggl., 363 hab. — pop. tot., 578 hab.

OUTASEU s. m. (ou-ta-seu). Ornith. Espèce de bruant qui habite l'Amérique du Nord

L'OUTASRU est de la grosseur du merle. (Diet. d'hist. nat.)

OUTAY s. m. (ou-té — mot indigène). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane. « Les naturalistes disent OUTEKA ».

OUT-CASTE s. m. (ou-t'kast — mot angl. formé de *out*, hors de, *caste*, caste). Nom donné par les Anglais aux Indous excommuniés, exclus de leur caste par les *gourous*. Etro du de sa caste, c'est, de tous les genres de punition, la plus forte et la plus dure à supporter pour un Indou. Ce sont les *gourous*, ou prêtres indous, qui ont le droit de l'indiger et, à leur défaut, les chefs de tribu. Cette exclusion de la caste, qui a lieu pour la violation des usages ou pour quelque délit public, qui déshonorerait toute la tribu s'il était impuni, est une espèce d'excommunication civile, qui prive celui qui l'encourt de tout commerce avec les autres; elle le rend, pour ainsi dire, mort au monde et ne lui laisse plus rien de commun avec la société des hommes. En perdant sa caste, il perd non-seulement ses parents et ses amis, mais quelquefois sa femme et ses enfants qui aiment mieux l'abandonner que de partager sa mauvaise fortune; personne n'ose manger avec lui ni même lui verser une goutte d'eau; s'il a des filles à marier, elles ne sont recherchées de personne et l'on refuse pareillement des femmes à ses fils; il doit s'attendre que, partout où on le reconnaît, il sera évité, montré au doigt et regardé comme un réprouvé. Au moins si, en perdant sa caste, un Indou pouvait être admis dans une caste inférieure, le châtiment serait plus tolérable; mais il n'a pas même cette humiliante ressource, et un simple sudra, pour peu qu'il ait d'honneur et de délicatesse, ne voudra jamais s'allier ni communiquer même avec un brahmane ainsi dégradé. Il faut donc qu'il cherche un refuge dans la caste abjecte des parias, s'il ne peut réussir à se faire réhabiliter dans la sienne, ou bien qu'il s'associe, s'il le peut, à des personnes dont la caste est équivoque. Il ne manque pas de gens de cette espèce, surtout dans les endroits fréquentés par les Européens, et malheur à qui se fût à eux; un Indou de caste est souvent un fourbe ou un homme peu délicat; mais un Indou *out-caste* est presque toujours un fripon. L'exclusion de la caste, a coutume d'être prononcée sans beaucoup de formalités; quelquefois même l'initiation ou le caprice en décide. Ainsi, par exemple, lorsque des particuliers, sans motif apparent capable de les justifier, refusent d'assister aux cérémonies du mariage, des funérailles, etc., de leurs parents ou de leurs amis, ou lorsqu'ils affectent de ne point inviter ces derniers dans les mêmes circonstances, les personnes ainsi négligées ne manquent pas d'intenter procès pour demander raison de l'insulte qui leur a été faite, et les arbitres appelés à juger infligent ordinairement l'exclusion. Dans ce cas, elle n'attire pas sur les condamnés tout l'opprobre et tous les maux qui pèsent sur ceux qui l'ont encourue pour des causes plus graves.

Il importe peu que la transgression soit volontaire ou non, d'une nature grave ou de peu de conséquence, pour que celui qui la commet puisse être soumis à cette peine infamante. Un paria, qui, déguisant sa caste, se mêlerait avec des Indous, entrerait dans leurs maisons, mangerait avec eux, exposerait ceux qui auraient ainsi communiqué avec lui à être ignominieusement exclus de leur caste. Aussi un paria qui aurait une pareille audace serait infailliblement assommé sur place si ses hôtes venaient à le reconnaître. Un sudra qui aurait commerce avec une femme paria serait sans remission exclu de sa tribu si son délit était notoire. *L'out-caste* peut être réintégré dans sa caste, au moins en plusieurs cas. Lorsque l'exclusion n'a été infligée que par les parents, le coupable, après avoir gagné les principaux d'entre eux, se présente avec une humble posture et avec les signes du repentir devant la caste assemblée; la loi écoute sans se plaindre les réprimandes qu'on juge à propos de lui faire, reçoit les coups auxquels il est le plus souvent condamné et paye l'amende qu'on lui impose. Enfin, après avoir solennellement promis d'effacer par sa bonne conduite la tache dont l'a souillée sa condamnation infamante, il verse quelques larmes de repentir, fait le *sachtanga* (ou prosternation) devant l'assemblée, puis sert un repas aux personnes présentes. Tout cela fait, il est censé rétabli dans sa caste. Lorsque l'exclusion de la caste a été prononcée pour des causes graves, *l'out-caste* qui obtient sa réhabilitation est soumis à l'une des épreuves que voici : on lui brûle légèrement la langue avec un petit lingot d'or bien chaud, ou on lui applique, sur différentes parties du corps, un fer rouge qui imprime à sa peau certaines marques ineffaçables; ou il doit courir, les pieds nus, sur des charbons ardents, ou on le fait passer plusieurs fois sous le ventre d'une vache. Enfin, on lui fait boire le *pantha-caria* ou *pantha-gavia*, c'est-à-dire les cinq choses ou les cinq substances qui précèdent du corps de la vache, savoir : le lait, le coail, le beurre lacté, la fiente et l'urine de cet animal, mêlés ensemble. La cérémonie dégoûtante du *pantha-gavia* étant accomplie, le réhabilité doit donner un grand repas aux brahmes accourus de tous côtés

pour y avoir part et pour recevoir les présents plus ou moins considérables qu'il est obligé de leur faire; après quoi, il rentre dans tous ses droits. Il existe cependant des fautes si énormes aux yeux des Indous qu'elles ne permettent, dans aucun cas, à celui qui s'en est rendu coupable, de rentrer dans la caste d'où il a été exclu; telle est, par exemple, la faute d'un brahmane qui aurait notoirement cohabité avec une femme de la caste des parias. Si cette femme était de toute autre tribu, en la répudiant et renonçant aux enfants qu'il aurait eus d'elle, il pourrait, moyennant beaucoup de purifications et surtout de dépenses, obtenir son pardon. Quant à celui qui, pour quelque motif que ce pût être, aurait mangé de la chair de vache, il devrait renoncer à tout espoir de rentrer en grâce, lors même qu'il aurait été contraint de commettre un pareil sacrilège. Mais quand un Indou, quelle que soit sa caste, a eu le malheur d'en être exclu, cette condamnation lui imprime une tache tellement indélébile que la réhabilitation même n'a pas le pouvoir de l'effacer aux yeux du public. S'il à quelque querelle, sa condamnation est toujours la première chose qu'on lui reproche.

OUTCHE, ville de l'Indoustân (Lahore), dans le Radjepoutana, à 150 kilom. S. de Moultan, près du confluent du Setledje et du Tchennab. On croit que cette ville est l'ancienne capitale des Oxydrages, peuple qui luttait courageusement contre Alexandre, roi de Macédoine.

OU-TCHEOU, ville de Chine, province de Kouang-Si, ch.-l. du département du même nom, à 180 kilom. S.-S.-E. de Kouei-Lin, au confluent du Takiang et du Kouei-kiang.

OU-TCHOUAN, ville de Chine, province de Kouang-Toung, ch.-l. du district de son nom, à 300 kilom. S.-O. de Canton, sur la mer de Chine.

OU-TEÏM, ville de Chine, province de Tchi-Li, ch.-l. du district de son nom, à 56 kilom. S.-E. de Pékin.

OUTHIER (Réginald ou Regnaud), astronome français, né à La Marre-Jousserans (Jura) en 1694, mort à Bayeux en 1774. Il entra dans les ordres, devint vicaire de Montain, près de Lons-le-Saunier, s'adonna alors à l'astronomie, envoya à l'Académie, qui le nomma un de ses membres correspondants (1731), ses observations astronomiques, présenta à cette société, à Paris, en 1732, un globe mouvant de son invention, lequel fut exécuté par Catin, et fut alors chargé de lever des plans, de calculer des triangles pour la carte de France. Peu après, il devint secrétaire de l'évêque de Bayeux, de Luynes. En 1736, il accompagna Maupeituis dans le Nord pour mesurer un degré du cercle polaire et rédigea le journal de ce voyage, qui dura deux ans. De retour en France, il devint chanoine de Bayeux (1748) et reçut du roi une pension de 1,300 livres. Outhier se vit enlever son canonicat pour une aventure de confessionnal et soutint, dans une *Dissertation théologique sur le péché du confesseur* que sa pénitence (1755, in-12), que ce cas ne constitue point un inceste spirituel, ni, par conséquent, un péché mortel. On lui doit, outre plusieurs mémoires sur l'astronomie insérés dans le *Recueil des savants étrangers* : *Journal d'un voyage fait au Nord en 1736-1737* (1744, in-4°), ouvrage supérieur à celui du même genre qui a fait la réputation de Maupeituis, et dans lequel on trouve d'intéressants détails sur les mœurs des Lapons; les *Cartes topographiques de l'évêché de Bayeux* (2 feuilles), de l'évêché de Meaux et de l'archevêché de Sens.

OUTIAS s. m. (ou-ti-ass). Mamm. Nom vulgaire du campromys.

OUTIBOT s. m. (ou-ti-bo). Techn. Partie à laquelle est fixée le poignon, dans la machine à frapper les têtes d'épingle.

OUTIL s. m. (ou-ti). — Les anciennes formes *ustil*, *hustil*, *oustil*, *austil*, etc., ont toujours un s. Cette lettre, qui est aussi dans le wallon *ustete*, ne saurait être éphémérique; il faut donc rejeter le latin *ustile*, qui s'ailleur, selon M. Littré, aurait donné *oustil* et non *outil*. Ditz, rapprochant le comasque *usdet* et le milanais *usadej*, qui signifient ustensile de cuisine, et qui viennent de l'italien *usare*, user, se servir, voit dans *outil* une formation analogue. Mais comme l'a long de *usare* aurait difficilement disparu, il imagine une forme, *ustilum*, dérivée de *ustiare*, se servir. M. Littré cherche aussi du côté d'*usis*, mais non tout à fait de cette façon : partant du bas latin *usibilia*, ustensiles, que l'on trouve dans un texte du IX^e siècle, il suppose une forme *ustilita*, d'où *ustil*. Il fait remarquer que c'est vers le XV^e et le XVI^e siècle que la forme sans a pris le dessus; selon lui, il serait possible qu'alors on eût imaginé une assimilation entre *ustil* et *utile*. Instrument dont un ouvrier ou un artisan se sert en le tenant à la main : **OUTIL** de charpentier, de serrurier, de maçon. **OUTIL** de laboureur, de jardinier. Le perfectionnement de l'*outil* sert à la meilleure confection de l'ouvrage. « L'outil est le bras muet des édifices et des ouvrages de l'homme, sans se servir d'instruments ni d'outils. (Quatremère.) Il ne suffit pas qu'un ouvrier connaisse les premiers outils de son art, il faut qu'il connaisse les outils nouveaux qui peuvent en perfectionner

l'usage. (Cabanis.) *L'outil est un petit outil qui n'enrichit pas.* (Feydeau.) *L'outil est toujours bon qui nourrit son maître.* (E. Augier.) *La machine moderne humilie et abrutit celui qui la sert au lieu d'être pour lui, comme l'outil d'autrefois, un auxiliaire et un ami.* (Renan.)

— Par anal. Organe naturel servant au travail : *La main est l'outil qui nous sert à saisir les objets.* (J. Macé.) *Les seuls outils que la terre nous ait donnés sont les dix doigts de nos deux mains.* (Ed. About.)

Fig. Moyen d'action, instrument : *Notre esprit est un outil vulgaire, dangereux et téméraire.* (Montaigne.) *La parole est le seul outil par le moyen duquel se communiquent nos volontés et nos pensées.* (Montaigne.) *La presse est l'outil nécessaire de la civilisation moderne.* (E. Laboulaye.)

Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon
Est un outil dont se sert un fripon.

VOLTAIRE.

Q prose! mâle outil et bon aux fortes mains,
Quand l'esprit veut marcher tu lui fais des chemins.
L. VEUILLOR.

— Ironie. *Voilà un bel outil!* Se dit d'une personne ou d'une chose qui n'est bonne à rien.

— Prov. *À méchant ouvrier point de bon outil.* Les meilleurs outils ne font pas faire de bon ouvrage aux mauvais ouvriers. *On ne perd pas de temps quand on aigise ses outils.* On ne perd pas le temps qu'on met à préparer ce qu'on veut faire. C'est un proverbe anglais.

— Fr.-maçon. Nom que l'on donne, dans les loges, aux ustensiles de la table.

— Techn. Nom donné aux carrés de vélin ou de bauruche que les bateurs d'or placent entre les feuilles métalliques, pendant l'opération du battage. *Un outil plat*, petit cylindre fin au bout d'un long fer, que l'on emploie pour la gravure des pierres précieuses. *Un outil crochet* ou *crochu*, Outil de sculpteur formé d'un ciseau en acier courbé en crochet. *Un outil à ondes*, Machine dont les ébénistes se servent pour pousser des moulures ondules. *Un outil de côté*, Ciseau de tourneur tranchant en avant et sur un des côtés.

— Mécan. *Machine outil*, Machine qui met un outil en mouvement, comme les machines à percer, à scier, etc.

— Syn. *Outil*, instrument. V. INSTRUMENT.

— Encycl. Pour utiliser la matière, l'approprier à ses besoins, la façonner, l'homme n'avait pas assez de ses seules forces et de ses membres; il pouvait déchirer avec ses dents, tordre et casser avec ses mains, mais là se bornait son pouvoir; il dut suppléer à cette impuissance en utilisant les formes différentes et les propriétés ou qualités de la matière pour vaincre et transformer la matière elle-même, pour la couper, la trouer, la pétrir, etc. L'homme, en fabriquant des outils, s'est donné une puissance de nouveaux organes, a étendu sa puissance d'une façon presque indéfinie et a pu transformer la matière à sa guise, la façonner et la créer en quelque sorte de nouveau. Pour parvenir, non pas à former l'outillage que nous connaissons aujourd'hui, si varié et si compliqué, mais simplement à confectionner les outils les plus simples, les plus élémentaires, ceux dont l'invention nous paraît maintenant la chose du monde la plus ordinaire, il a fallu de grands efforts, de longues observations, une grande perspicacité, on peut même dire du génie. Ce qui distingue l'homme de l'animal, a-t-on dit, c'est qu'il sait allumer du feu; on aurait tout aussi bien pu dire : c'est qu'il sait faire un outil. Il est des animaux industrieux, dont l'adresse fait notre admiration; pourtant, si adroits qu'ils soient, quelque preuve d'intelligence qu'ils donnent, aucun n'a jamais songé à inventer un outil, même le plus rudimentaire, et à s'en servir; cette faculté est réservée à l'homme seul, et c'est là ce qui en fait un être essentiellement travailleur, perfectible et créateur. De tous les instruments du travail humain, le plus élémentaire, le plus universel par conséquent, celui auquel se ramènent tous les autres, est le levier, la barre. C'est le bâton dont se sert pour s'appuyer et se défendre l'orang-outang, mais avec cette différence de lui à l'homme, que l'orang-outang ne verra jamais dans son bâton autre chose qu'un bâton; tandis que l'homme, par la puissance évolutive de son intelligence, y trouvera le point de départ d'une foule de combinaisons ingénieuses, utiles et puissantes.

Les premiers outils de l'homme furent en même temps des armes; on pourrait dire que ce furent des organes nouveaux, imités des siens, mais plus propres à une destination spéciale; la main, les dents, les ongles furent ses premiers modèles; la scie, le soc de la charrue, la truelle, la pince elle-même ne sont pas autre chose. Il y a, dit Proudhon, dans les archives de l'esprit humain, une chose d'antérieur à tous les signes de véhicules et d'instruments au savoir; quelque chose dont ces signes ont été imités, si même ils n'en sont pas la simple copie; quelque chose par conséquent qui, produit de l'instinct, servit de premier thème

à l'intelligence et en détermina le mouvement : ce sont les premiers engins de l'industrie, les premiers outils, que nous pouvons appeler indifféremment éléments du savoir et éléments du travail. Ce sont eux qui ont permis à l'homme d'apprendre et de connaître, d'analyser, d'expérimenter, d'étendre à la fois le domaine de sa puissance et de sa science, de pénétrer les choses, d'en abstraire les propriétés, d'en définir la phénoménalité, de les grouper par séries et d'en arriver ainsi à la création des merveilles de notre civilisation et de notre art. Sans les outils, non-seulement l'industrie était impossible, mais encore l'art, la science et la philosophie. La plus haute intelligence contemporaine, sans le secours, sans l'invention des outils, ne serait jamais parvenue à produire ni à formuler une idée. Les outils sont en quelque sorte une langue en même temps qu'ils sont des objets d'utilité; ils manifestent, symbolisent les qualités ou les actes de même que les mots ou les signes avec lesquels ils ont une si grande parenté.

La puissance qui dirige la main de l'ouvrier est la même au fond que celle qui fait réfléchir le cerveau du philosophe; mais pour que cette puissance pût se développer, il fallait qu'elle prît possession d'elle-même par un long exercice et qu'elle fût servie par des instruments à la fois d'analyse et d'utilité. Le castor élève sa maison, l'oiseau bâtit son nid, l'abeille construit son rayon, l'araignée tend sa toile; tous les animaux exercent leur industrie d'après un type inférieur pour lequel ils semblent créés, dont ils ne s'écartent jamais et sans employer d'autres instruments que les organes dont la nature les a pourvus. Ce qu'ils connaissent toute leur vie, ils le savent de naissance; ils n'apprennent rien l'un de l'autre, pas plus que l'expérimentation des choses ne leur apporte de nouvelles connaissances; leur expérience ne s'accumule pas, leur savoir ne peut s'accroître ni diminuer, et toutes leurs générations se ressemblent. N'ayant rien à communiquer, rien appris et rien à s'apprendre, ils n'ont pas besoin de signes; ils n'ont que faire d'analyser leurs opérations, d'exprimer leur analyse par des mots, de former des concepts, de parler, de raisonner, de remonter des effets aux causes et de chercher la raison des phénomènes. Il n'en est pas de même de l'homme, qui n'a pas d'industrie préétablie, bornée à une construction unique et immuable, mais qui, le plus élevé dans la série animale, doit pour sa subsistance demander le plus à la nature et paraît le moins bien organisé pour en obtenir la satisfaction de ses besoins. Il ne porte pas avec lui cet attirail d'engins relativement formidables dont disposent certains insectes, pompes, scies, pinces, etc. Tout cela, il faut qu'il le crée dans la proportion de ses besoins et de la matière à vaincre; pour tailler le bois, il emploie d'abord la pierre affilée et il l'affile en usant sur une pierre plus dure. C'est ainsi qu'il décuple ses forces. Avec une corde, grosse comme un petit doigt, s'il parvient à l'enrouler seulement une fois autour d'un piquet ou d'un arbuste, il arrête un taureau; avec une pierre emmanchée au bout d'un bâton, il l'assomme; avec une branche pointue il fait une flèche, ailée comme sa pensée, avec laquelle il atteint l'oiseau sur l'arbre d'où celui-ci semble le défer; avec un levier moins grand que son corps, il déracine un rocher et le précipite du haut au bas de la montagne. C'est alors qu'il devient le véritable maître de la création, qu'il en est le vainqueur; ces premières expériences faites, la victoire lui est à jamais assurée; eût-il perdu ses armes, il les retrouverait dans la paume de sa main.

Se servant des propriétés de la matière, dureté, poids, résistance, pour dompter la matière elle-même, l'homme était fatalement conduit, contrairement à observer et expérimenter ces propriétés, d'où il résulte que les premiers instruments de l'industrie humaine, armes offensives ou défensives, sont aussi des instruments analytiques. Et c'est aussi ce qu'exprime la langue native, pour laquelle détruire, *de-struere*, déconstruire, est le même que décomposer, diviser, délier, dissoudre, dissoudre, découder, séparer, enlever, analyser enfin; de même que créer ou construire est la même chose que joindre, lier, unir, égaliser, dresser, apprendre, *in-struere* ou *in-dustruere*, d'où *indus-tria*, *indus-trumentum*, organiser, machiner au dedans de soi-même, *in-struere*, par une contemplation interne, à la façon de l'abeille, de la fourmi. Tous les mots des langues et toutes les compositions de mots ont été créés d'après ce procédé. Voilà ce qui explique comment l'écriture, les chiffres, la parole même exigeaient pour leur invention la production préalable de faits et d'organes qui leur servissent de prototype; ce qui nous fait dire que les outils sont une sorte de langage, un symbolisme de la puissance humaine, des actes et des idées de l'homme; comment ces organes, instruments de l'industrie primitive, fournis par l'activité spontanée, ont donné naissance aux idées concrètes d'abord, abstraites ensuite; comment l'esprit a été poussé par eux dans la voie de l'analyse; voilà pourquoi les lettres de l'alphabet, les noms de nombres, les figures de géométrie furent la plupart nommés d'après ces instruments, ainsi que l'étymologie en témoigne; pourquoi les radicaux ont tous

un air de famille qui a fait croire longtemps à une langue primitive, tandis qu'ils sont l'expression de la pratique industrielle, universelle, partout identique, qui leur a donné naissance. Il était réservé à la philosophie scientifique, positive et réaliste de notre temps de nous enseigner le lien qui unit les actes aux idées et de nous démontrer que celles-ci découlent de celles-là.

Tout ce que l'homme fait, entreprend, imagine, peut se définir au point de vue industriel, comme le dit Proudhon, en création d'équilibre et rupture d'équilibre, et se réduit à un petit nombre d'opérations typiques, variées, compliquées, combinées suivant la nécessité, l'usage, et auxquels, malgré l'immense développement industriel moderne et le perfectionnement des procédés, tous les travaux peuvent être ramenés comme à leur modèle primitif et originaire : tailler ou couper, scier, trouer ou piquer, gratter, agisser, clouer, frapper, assembler, fondre, tisser, coudre, étendre et teindre, telles sont à peu près dans leur simplicité ces opérations typiques.

Le levier, qui sert à créer ou à rompre l'équilibre et qui est l'outil le plus rudimentaire, la barre, le bâton, selon la manière dont l'homme l'emploie, la matière dont il le fabrique, les modifications qu'il lui fait subir, devient un instrument à toutes fins : instrument de coercition, d'arrêt, d'appui, de barrage, de clôture; instrument de préhension, de percussion, de ponction, de division ou de section, de locomotion, de direction, de pression, etc. Naturellement ces premiers rudiments de l'outillage humain ont été en fort petit nombre et d'une grossièreté digne de l'époque; mais en si petit nombre qu'ils fussent, l'idée y était dans son principe, variable dans ses applications. Par elle, ces instruments formaient série, parlaient à l'esprit, et, susceptibles de modifications, devaient devenir l'outillage moderne avec la pratique et l'expérience.

Il serait difficile, sinon impossible, d'en dresser une table exacte, ce qui n'aurait guère de valeur à la détermination des éléments naturels de l'alphabet et des catégories de l'entendement. Mais puisque toute littérature commence par des lettres, toute mathématique par des chiffres, toute musique par la gamme, l'industrie a commencé, elle aussi, par une série élémentaire d'outils dont le tableau raisonné joint à son explication théorique et pratique, à ses rapports d'identité et de similitude, comprenant ses dérivés et équivalents, devrait former la base de tout enseignement professionnel. On arriverait même par cette étude à créer une forme nouvelle de philosophie à l'usage des intelligences sur lesquelles l'enseignement ordinaire qui commence par l'abstraction n'a pas de prise.

L'homme ne crée rien ; il façonne. Et qu'est-ce que façoner ? C'est faire subir à la matière une suite de modifications en rapport avec le but à atteindre. Que sont tous nos instruments depuis le char roué jusqu'à la puissante locomotive, depuis le canot du sauvage jusqu'au navire à trois ponts, depuis le métier rudimentaire de l'Indien jusqu'aux machines des tisseurs de Mulhouse, depuis la simple poulie jusqu'à l'horloge de Schwilgué, sinon des assemblages de leviers de toutes sortes, à crochet, en pointe, en lame, roues, chaînes, ressorts, servant à produire le mouvement, la division, l'approche, la cohésion, tantôt par une production, tantôt par une rupture d'équilibre ? Et les produits de ce travail, que sont-ils à leur tour, sinon des constructions et agencements de matières taillées, forgées, tournées, filées, assemblées, engrenées, cisaillées, enlacées, etc., tous nés d'après la même loi ?

Étant donnée cette idée universelle dont les opérations du travail ne sont que l'application, on peut voir comment l'homme a passé de l'opération synthétique et spontanée à l'idée réfléchie et abstraite; comment il a décomposé le produit de son industrie, inventé les signes de la parole et du calcul, créé les mathématiques pures, dégagées, en les nommant, les catégories de son entendement. L'étude de la création et de la transformation logique des outils amènerait donc fatalement à la compréhension de l'enchaînement et du rapport des idées, qui ne sont elles-mêmes que des résultantes des faits analysés par l'homme. Et cette méthode serait celle suivie naturellement par l'esprit humain.

P.-J. Proudhon a donné un alphabet des outils, qui mérite d'être cité ici et qui élève de la façon suivante, en y joignant les dérivés.

A. BARRE ou LEVIER (pieu, tige, colonne, pal, piquet).

B. CROC, barre recourbée (crochet, agrafe, clef, sergent, volet, ancre, tenon, harpon).

C. PINCE (tenaille, étai, combinaison de deux crocs).

D. LIEN, consistant originellement en une tige flexible roulée autour de l'objet (fil, corde, chaîne).

E. MARTEAU (massue, maillet, pilon, fléau, meule).

F. POINTE (lance, pique, javelot, flèche, dard, clou, aiguille, etc.).

G. COUPE.

H. HACHE.

I. LAME (couteau, sabre, épée).

J. SCIE (lime).

K. FELLE (bèche, houe, truelle, cuiller).

L. FOURCHE (trident, râtelier, peigne; pointe double, triple, multiple).

M. N. RAMPE ou PLAN INCLINÉ.

O. ROULEAU, donnant par sa section la roue, qui est aussi la poulie.

P. TUYAU (tube, canal, siphon, rigole, cheminée).

Q. RAME et GOUVERNAIL.

R. ARC (ressort).

S. RÈGLE.

T. NIVEAU.

U. ÉQUERRE.

V. COMPAS.

X. FENDULE ou FIL à PLOMB.

Y. BALANCE.

Z. CERCLE (boule, nœud).

Nos instruments les plus fins et les plus compliqués ne sont que des combinaisons de ces types principaux, agencés plus ou moins ingénieusement suivant la nature de la matière à travailler et le produit à obtenir. Il en est ici comme de la gamme qui, composée de sept notes, a produit un nombre infini d'airs différents, d'une variété étonnante.

Après la barre ou levier, l'un des outils les plus primitifs est certainement la lame; à lame on fît des dents, et on eut la scie. Qui en donna l'idée? Est-ce une lame ébréchée, ou est-ce par une observation judicieuse qu'on en arriva à inventer cet outil connu de l'antiquité, que l'on retrouve sur les bas-reliefs égyptiens et dont les dispositions sont si ingénieuses? Voilà ce que nous ignorons. Mais ce qui est certain, c'est qu'avant d'imaginer cet instrument dont les pointes tranchantes, inclinées d'avant en arrière, s'enfoncent dans le bois, qu'elles coupent, tandis que leur écartement alternatif le force à s'ouvrir, il a fallu observer, analyser, faire des remarques sur la résistance et le mouvement. La râpe et la lime ne sont pas autre chose qu'une scie multipliée et à dents plus petites. Le rabot est une lame traversant une sorte de règle; quand la règle est longue, c'est la varlope; quand le fer forme ciseau et dépasse la règle de façon à creuser le bois et à y faire une rainure, c'est un bœuf; et un des outils les plus simples, mais aussi des plus ingénieux, est le vilebrequin, d'abord formé d'un arc dont la corde était enroulée autour d'une pointe ou meche et qui a été modifié pour certains besoins et transformé en une tige courbée et mobile, emmanchée dans une poignée sur laquelle appuie l'ouvrier pour faire pénétrer la meche fixée à l'autre extrémité. Il est des outils qui, dans certaines industries, employés en grand nombre et affectant des formes diverses, se rapportent tous à un même type; c'est ainsi que les sculpteurs sur bois, les tourneurs, les graveurs se servent de ciseaux, tantôt plats, tantôt courbes, diversément aiguisés, de dimensions différentes, formant une très-grande variété et qui, en définitive, rentrent tous dans une même catégorie et sont les reproductions diverses d'un même type, de deux tout au plus, du ciseau et de la gouge. L'échoppe du graveur, aiguisée en sifflet et en biais, est un composé à la fois du ciseau et de la pointe. La pince, les tenailles sont la combinaison de deux leviers courbés chacun à l'une de leurs extrémités et maintenus par une vis qui, placée près de la courbure, permet sans dépenser beaucoup de force d'opérer un serrage très-solide; la pince a donné naissance à l'étai, de fer ou de bois, dans lequel le serrage résulte de la pression de la vis, et, des tenailles, on a fait des ciseaux, des cisailles, l'emporte-pièce. Il serait trop long de passer en revue tous les outils et de les classer suivant leur origine et leur composition; ce qui vient d'être dit suffirait pour faire comprendre le principe général de l'outillage, de sa création et de ses transformations.

L'origine de la plupart des outils est inconnue; on ne sait qui les a inventés et aucun pays n'a pu particulièrement la gloire de les avoir employés le premier; ils sont l'œuvre du génie collectif, la production de l'intelligence humaine dans son universalité. Répondant à des besoins communs, identiques, faits d'après un modèle universel et immuable, l'organisme humain dans sa plus grossière apparence, ils ont été créés par tout le monde, modifiés et appropriés par chacun suivant son goût, son habileté, la façon à donner et les propriétés de la matière à travailler. C'est pourquoi on retrouve partout les mêmes types d'outils affectant des formes plus ou moins diverses selon les nécessités du lieu et les matériaux qui y sont le plus communément employés. « Chaque pays a ses outils », disent les ouvriers. Aphorisme qui n'est vrai qu'en apparence; tous les pays ont le même outil, nous ne disons pas le même outillage. Ce qui diffère, ce n'est point l'outil en lui-même, mais son application, qui a exigé telles ou telles modifications non pas arbitraires, mais commandées par les circonstances et la matière. Il en est de cela comme du costume, du local et même de la nourriture, quoique dans ces derniers le goût particulier ait plus de place et de liberté d'action. Ainsi le rabot est partout le même, du moins en principe, dans ses éléments constitutifs; mais on comprendra facilement que, dans des pays comme la Norvège où l'on emploie des essences telles que le sapin, la lumière et le fer du rabot seront disposés autrement que dans les rabots dont se servent

les Français ou les Espagnols, qui emploient des bois plus durs, à copeaux plus courts. De même pour la charnuie, qui n'est plus chez nous ce qu'elle était chez les anciens, non seulement parce que l'industrie s'est développée, mais surtout parce que le terrain n'est pas le même, et peut-être pour cela seul; c'est toujours le soc primitif, mais sa forme s'est considérablement modifiée, et divers systèmes ont été appliqués pour en faciliter le jeu. Même aujourd'hui, un type de charnuie peut rendre de très-grands services en un endroit et être très-défectueux à dix lieues de là. Il faudrait presque un modèle différent pour chaque espèce de terrain.

Ainsi donc l'outil, s'il est unique et partout identique comme type, est d'une variété infinie dans ses applications, selon les besoins et les aptitudes. Dans ce cas, on peut dire qu'il varie, non pas seulement avec le pays, mais encore avec les individus. En effet, l'ouvrier se fait de son outil en quelque sorte un organe artificiel, et sans parler de celui qu'il se confectionne lui-même, il le fait sien même lorsqu'il l'achète à la fabrique commune; il l'approprie à sa main, à ses mouvements, à sa manière, de telle façon qu'un autre ne peut parfois que difficilement s'en servir et que le propriétaire reconnaît au moindre manquement s'il a passé, ne fût-ce qu'un instant, par une main étrangère. Il est des ouvriers qui, dans cet ordre de faits, sont doués d'une sensibilité et d'une délicatesse véritablement extraordinaires; aussi ne peuvent-ils souffrir qu'on se serve de leurs outils, qu'ils considèrent comme partie intégrante de leur personne.

On reconnaît le bon ouvrier au soin qu'il prend de ses outils, au bon état, à l'ordre dans lesquels ils l'entretiennent et qui prouvent l'amour qu'il a pour son métier, l'intérêt qu'il prend à son travail. Comme la perfection de ce dernier dépend en grande partie de la perfection de l'outil, on comprend qu'avec des aptitudes et une habileté égales l'ouvrier dont l'outillage est le plus complet et le mieux entretenu est aussi celui qui travaille le mieux.

Le législateur semble avoir compris que l'outil est en quelque sorte un développement de la personne de l'ouvrier, quand il a exempté l'outillage de la saisie qui peut être exercée par le propriétaire ou le créancier sur les objets mobiliers. Il a compris que priver l'ouvrier de ses outils, c'était lui enlever toutes ressources, le condamner au chômage, par conséquent à la misère, l'amputer en quelque sorte.

On ne désigne, à proprement parler, sous la dénomination d'outils, que les instruments de travail qui sont manés par la main même de l'ouvrier, tels que la pince, le marteau, la râpe, la lime, la scie, le rabot, la truelle, le tranchet, le vilebrequin, le composeur, le polissoir, etc. Les autres engins qui ne jouent dans le travail qu'un rôle en quelque sorte passif, tels que l'établi et le volet du menuisier, l'enclume du forgeron, l'étai du serrurier, la forme de l'imprimeur, sont des instruments plutôt que des outils. Il en est de même pour les appareils qui, agissant directement sur la matière, mais par un moteur quelconque, servent à la fabrication sans être conduits, guidés, manés par l'ouvrier; ce sont alors des machines, des appareils ou encore des instruments. Dans les machines-outils, la machine joue le rôle de l'ouvrier; munie de ses outils, elle les fait marcher d'une façon automatique, mais avec une puissance, une vitesse ou une régularité dont l'homme serait incapable. Telles sont, entre autres, les machines-outils à frapper la monnaie; celle à tourillonner les canons, enlevant au ciseau 100 kilogrammes de copeaux métalliques à l'heure; celle à raboter les planches et celles à clouer les bois exposées à l'Exposition universelle de 1867, etc.

OUTILLAGE s. m. (ou-ti-la-je; ll. m. — rad. outiller). Assortiment d'outils nécessaires à une même profession ou à un même travail : L'outillage d'un mapou. L'outillage d'une usine. Un outillage complet. Depuis que l'outillage a été si admirablement perfectionné, un mécanicien n'est plus qu'un homme qui sait donner un coup de lime ou présenter une pièce au rabot. (Proudhon.) Malgré le prix élevé du fer et la trop longue imperfection de notre OUTILLAGE, le talent de nos constructeurs, l'intelligence de nos ouvriers ont fini par triompher de tous les obstacles. (L. Figuière.)

OUTILLÉ, ÉE (ou-ti-lé; ll. m.) part. passé du v. Outiller. Muni d'un assortiment d'outils : Une manufacture anglaise était OUTILLÉE de façon à faire, de la laine d'un troupeau de moutons, des habits dans l'espace de vingt-quatre heures. (E. Texier.)

— Par ext. Organisé, disposé dans certain but : Ce dernier a la langue faiblement OUTILLÉE, et l'empire de la sève a aussi ses aveugles et ses sourds. (Brill.-Sav.) Dans un sens obscène : Je fus si ébahi, que je me trouvais petitement OUTILLÉ pour la demoiselle. (P.-L. Courier.)

— Fig. Pourvu, muni : Il est bien OUTILLÉ pour se faire admirer des sots.

OUTILLEMENT s. m. (ou-ti-le-man; ll. m. — rad. outiller). Action d'outiller : Vieux mot.

OUTILLER v. a. ou tr. (ou-ti-lé; ll. m. —

rad. outill). Munir, fournir d'un assortiment d'outils : OUTILLER une usine. OUTILLER un ouvrier.

— Fig. Fournir des moyens nécessaires : Par ses conseils, il a tâché de m'OUTILLER pour réussir dans le monde.

S'outiller v. pr. Se procurer un assortiment d'outils : Il faut du temps et de l'argent pour s'OUTILLER d'une manière passable.

OUTILLERIE s. f. (ou-ti-le-ri; ll. m. — rad. outill). Fabrique ou commerce d'outils.

OUTILLEUR s. m. (ou-ti-leur; ll. m. — rad. outiller). Fabricant ou marchand d'outils.

OU-TING ou WOU-TCHING, baie de l'empire chinois, sur la côte S.-O. de la grande Lieou-Khieou, formant le port de son nom, par 26° 40' de latit. N. et 125° 35' de longit. E.

OU-TING ou WOU-TCHING, ville et port de l'empire chinois, sur la côte E. de la grande Lieou-Khieou, province de Zaaok.

OUTKINE (Nicolas-Ivanovitch), graveur russe, né à Tver en 1785, mort à Saint-Petersbourg en 1863. D'une famille pauvre, il fut emmené à Saint-Petersbourg par le sénateur Murawjew, qui le confia à deux maîtres renommés, Iwanow et Klauer. Les progrès de l'éleve furent rapides; il débuta par deux beaux portraits gravés d'après ses dessins, celui de son bienfaiteur et celui de Michel Desnitskij, le métropolite de Moscou. Le costume, dans ces deux portraits, est traité avec ampleur et il est si pittoresque qu'il donne aux têtes une étrangeté sauvage. Outkine vint se perfectionner à Paris (1803), et se fit connaître par un *Saint Jean-Baptiste*, d'après Raphaël Mengs, un *Enée sauvant Anchise*, d'après le Dominiquin, et divers autres planches qui lui valurent une médaille d'or au Salon de 1808. En 1812, il dut à sa notoriété artistique de ne pas être interné à Bourges, avec la plupart de ses compatriotes, objets de mesures sévères pendant toute la campagne de Russie; mais, deux ans après, l'empereur Alexandre le rappela et, à son arrivée à Saint-Petersbourg, le nomma inspecteur de la galerie de gravures de l'Ermitage, avec un traitement avantageux; il fut en outre reçu membre de l'Académie des arts. Outkine grava à cette époque les portraits de Catherine II, de Karamzin, d'Abramsky, le *Passage de la mer Rouge*, d'après Warnek, etc. En 1820, l'Académie de Stockholm et, en 1828, l'Académie de Dresde l'admirèrent au nombre de leurs membres. Outkine revint à Paris en 1830 et s'y fixa jusqu'en 1846, époque à laquelle l'archiduc de Saxe l'appela près de lui; il passa ensuite deux ou trois ans à Vienne, où l'empereur d'Autriche fit frapper une médaille d'or en l'honneur de la *Communauté de saint Basile*, que l'artiste venait d'achever (1837). Peu après, Outkine revint à Saint-Petersbourg, et il y dirigea jusqu'à sa mort une école de gravure d'où sont sortis quelques hommes distingués.

OUTLAW s. m. (au-ti-lâ—mot angl. formé de out, hors, et de law, loi, et qui correspond exactement à l'anglo-saxon *utlaga*, même sens; de ut, hors, et de laga, loi, de la même famille que le latin *lex*). Ce mot était aussi dans le vieux français, qui avait *utlage*, *utlage*, dans le sens de proscrit, banni, homme mis hors la loi, homme qui n'a point de pays et qui vit de rapine, de brigandage, pillard, brigand, pirate). Anglais mis hors la loi par une condamnation : Le nom des OUTLAWS, en Angleterre, est publié dans les journaux, ainsi que leurs méfaits.

— Hist. Nom donné aux Anglo-Saxons mis hors la loi par les conquérants normands, lors de l'expédition de Guillaume le Bâtar, et qui, traqués comme des bêtes fauves, se réfugièrent dans les forêts et menèrent la vie de bandit contre les Normands : Robin Hood fut un des chefs les plus célèbres des OUTLAWS.

OUTPATER s. m. (au-ti-pat-teur — mot angl. formé de out, hors, et de part, part). Hist. Nom donné à des brigands qui infestèrent l'Angleterre avec les intakers.

OUTRAGE s. m. (ou-tra-je — d'une forme non latine *ultraticum*, de ultra, outre). Violence injuste, grave injure en parole ou en action : Endurer un OUTRAGE. Se venger des OUTRAGES que l'on a reçus. Les justes ne doivent attendre des pécheurs que des rebuts ou des OUTRAGES. (Mass.) L'OUTRAGE avait celui qui le fait, et non celui qui le reçoit. (Thomas.) Le titre d'homme public est un honneur, et celui de femme publique un OUTRAGE. (De Bonald.) Ce ne sont pas les OUTRAGES, ce sont les marques de bonté qui brisent le cœur des malheureux. (Chateaub.) Les morts illustres grandissent sous les OUTRAGES. (P. Labroy.)

Crois-tu donc que je sois insensible à l'outrage ? CORNELIUS.

Souvent avec prudence un outrage endure Aux honneurs les plus hauts a servi de degré. RACINE.

... Celui qui veut imposer au vulgaire, Doit savoir endurer les outrages secrets. LEMOTTE.

— Poët. Tort, dommage, injure de la nature ou des accidents de la vie : L'OUTRAGE

des ans. L'OUTRAGE du temps. Les OUTRAGES du sort. La grandeur est accumulée sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les OUTRAGES de la fortune. (Boss.)

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages.

MALHERBE.

Combien d'auteurs, plus que vous renommés,
Des ans jaloux ont éprouvé l'outrage!

J.-B. ROUSSEAU.

LA, tous les champs voisins, peuplés de myrtes verts,
N'ont jamais senti l'outrage des hivers.

VOLTAIRE.

— Fig. Violation, opposition qui a quelque chose d'irrévérencieux : OUTRAGE à la raison, à la foi, au sens commun, à la vérité. La logique se venge toujours avec usure des OUTRAGES qu'elle a reçus. (B. Const.) La liberté ne pardonne point les OUTRAGES du pouvoir. (A. Jay.) Les religions qui couvrent la terre sont un OUTRAGE au Dieu inconnu qui en est l'objet. (Vinet.)

— Dernier outrage, Injure la plus grave qu'on puisse faire à quelqu'un ; se dit particulièrement des infidélités qu'une femme fait à son mari, et des attentats à la pudeur commis sur une femme.

— Jurispr. Outrage à la pudeur, Action contraire à la pudeur, prévue et punie par les lois. 1° Outrage à la morale publique et religieuse, Délit de presse consistant dans une offense à la morale ou à la religion.

— Syn. Outrage, affront, avanie, insulte. V. AFFRONT.

— Encycl. Jurispr. Etymologiquement, le mot outrage exprime quelque chose d'excessif, quelque chose d'outré. Son acception courante embrasse un grand nombre de violations du droit ; elle comprend l'offense, l'injure et jusqu'à certaine violence corporelle exercée sur les personnes. Le mot outrage s'applique en outre à certains méfaits impersonnels, en ce sens qu'ils atteignent directement aucun individu. Ainsi nos lois pénales prévoient et répriment l'outrage public à la pudeur et aux bonnes mœurs et l'outrage à la morale publique et religieuse, délits qui se produisent sans qu'aucune personne soit individuellement atteinte, sans qu'il y ait en un mot aucun intérêt privé qui se trouve particulièrement lésé.

En matière juridique, l'outrage envers les personnes est l'injure en tant qu'elle atteint les grands corps de l'Etat, les magistrats, les fonctionnaires publics. Celui qui s'en rend coupable est frappé de peines assez sévères, qui varient selon la gravité de l'offense. D'après l'article 6 de la loi du 25 mars 1822, l'outrage fait publiquement d'une manière quelconque, à raison de leur qualité, soit à un ou à plusieurs membres de l'une des deux Chambres, soit à un fonctionnaire public, est puni d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 100 fr. à 4,000 fr.

L'outrage que nous avons appelé impersonnel constitue un méfait de nature variable et qui, selon les cas, se range dans une des deux catégories suivantes : l'outrage public aux bonnes mœurs et à la pudeur, et l'outrage à la morale publique et religieuse. Nous allons les examiner successivement.

— I. OUTRAGE PUBLIC AUX BONNES MŒURS ET À LA PUDEUR. L'outrage aux bonnes mœurs comprend les outrages qui blessent la pudeur publique et s'adressent à l'esprit de licence et de débauche. Les attentats aux mœurs ont été l'objet de répressions très-sévères dès les temps les plus reculés. La simple fornication échappait seule à la loi. *Fornicatio simplex de jure civili non est prohibita*. Mais on n'entendait par là que le commerce volontaire avec des filles publiques. Toutes poursuites étaient dans ce cas supprimées.

Voici quelles sont les dispositions de notre code pénal à l'égard des outrages publics aux bonnes mœurs. L'article 330 est ainsi conçu : « Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 16 à 200 francs. » Il faut donc, pour constituer ce délit : 1° Qu'un outrage à la pudeur ait été commis, et 2° que ce fait ait été commis publiquement.

La définition de l'outrage à la pudeur, outrage qui peut se produire de mille manières et revêtir mille formes diverses, n'est point exempte de difficultés. Aussi n'a-t-elle point été donnée. Toujours est-il que les expressions grossières ne peuvent, dans aucun cas, constituer ce délit ; mais l'outrage par paroles, qui est considéré comme un fait d'une autre nature, tombe sous l'application de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, qui punit d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 à 500 francs tout outrage aux bonnes mœurs commis par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de cette loi, c'est-à-dire par des discours ou par des écrits. L'outrage prévu par l'article 330 du code pénal est donc un outrage par action. Le caractère distinctif de l'outrage est de causer un scandale, de blesser l'honnêteté de ceux qui en sont témoins ; il n'est point, comme l'attentat, accompagné de violence ; il offense, en effet, la pudeur publique sans attenter à celle d'aucune personne en particulier.

La deuxième condition du délit est qu'il ait été commis publiquement. Cette publicité est la base essentielle de son existence. Mais quel est le caractère de cette publicité ? Est-il nécessaire que l'outrage ait été commis

dans un lieu public ? Est-il nécessaire, du moins, qu'il ait été commis à la vue d'une ou de plusieurs personnes ? On admet que l'outrage est public, soit lorsqu'il se commet dans un lieu public, soit lorsque, commis hors de ce lieu, il a pu être vu du public. Un lieu est public lorsqu'il est accessible aux citoyens ou à une classe de citoyens, soit d'une manière absolue et d'une façon continue, soit en remplissant certaines conditions d'admissibilité et à des époques déterminées. L'outrage est encore public, avons-nous dit, lorsque, commis hors d'un lieu de cette nature, il a pu frapper les regards du public. En effet, nous lions dans la *Théorie du code pénal*, de MM. Chauveau et Faustin Hélie, que la loi admet tous les genres de publicité ; or, une réunion publique peut être convoquée dans un lieu privé ; et, d'un autre côté, un fait peut être commis même dans un lieu privé et hors d'une réunion de manière à être aperçu du public ; dans l'un et l'autre cas, ce fait, soit qu'il ait été commis dans une réunion publique, soit qu'il ait été commis en vue du public, n'est-il pas public ? La publicité se puise dans toutes les circonstances qui peuvent rendre plusieurs personnes, faisant partie d'une réunion publique, ou fortuitement placées sur la voie publique, témoins du fait.

Tels sont les caractères distinctifs de l'outrage public aux bonnes mœurs ou à la pudeur. Il faut remarquer, en outre, que la loi ne fait aucune distinction, soit entre le sexe, soit entre les professions des personnes. Mais, par exemple, on ne doit pas regarder l'art. 330 comme applicable aux filles publiques, qui accostent et sollicitent un homme sur la voie publique ; il n'y a pas, en effet, acte matériel commis par elles sur la voie publique. Il ne peut y avoir que paroles provocantes tombant sous l'application de la loi du 17 mai 1819.

L'exposition publique des gravures jointes à un ouvrage scientifique, par exemple un livre de médecine, de chirurgie, pour en expliquer le texte, ne peuvent, en général, constituer un outrage aux mœurs. De plus, leur exposition, séparée du texte, ne serait un délit qu'autant qu'elle aurait été faite dans une intention criminelle.

La distribution de cartes manuscrites annonçant qu'un individu tient une maison de débauche constitue l'outrage public aux bonnes mœurs, prévu par les articles 1er et 8 de la loi du 17 mai 1819, alors même que ces cartes ne renferment pas d'expressions obscènes ou de nature à blesser la pudeur publique.

L'article 287 du code pénal, qui punissait l'exposition ou la distribution de chansons et autres ouvrages contraires aux bonnes mœurs, est abrogé par la disposition précitée de la loi du 17 mai 1819. Mais l'article 288, qui réduit, dans certains cas, les peines correctionnelles édictées par l'article 287, est toujours applicable. Cette réduction de peine a lieu : 1° à l'égard des crieurs, vendeurs ou distributeurs qui ont fait connaître la personne qui leur a remis l'objet du délit ; 2° à l'égard de quiconque a fait connaître l'imprimeur ou le graveur ; 3° à l'égard de l'imprimeur ou du graveur qui ont fait connaître l'auteur ou la personne qui les a chargés de l'impression de la gravure.

Les peines applicables au délit dont nous parlons sont prévues par l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, qui porte : « Tout outrage aux bonnes mœurs par l'un des moyens énoncés en l'article 1er sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 à 500 francs. » L'article 8 de la loi du 9 septembre 1835 autorise les tribunaux à élever cette peine jusqu'au double du maximum.

Le viol renferme certainement un outrage à la pudeur ; mais il a plus de gravité et doit être l'objet d'un article spécial. V. VIOL.

— II. OUTRAGE À LA MORALE PUBLIQUE ET RELIGIEUSE. Dans la langue ordinairement si nette et si précise du droit, aucun mot n'est plus vague que celui de *morale publique*. Les législateurs s'en sont servis à toutes les époques pour désigner un ensemble de principes sur lesquels repose la société, et ils ont voulu qu'on ne pût les attaquer sans s'attirer de rigoureux châtiements. Au nombre de ces principes, on a mis au premier rang les croyances religieuses. Ainsi, Justinien voulait les blasphémateurs aux derniers supplices. Suivant les anciennes ordonnances des rois (ordonn. de Louis IX, Philippe VI, Charles VII, Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III), les blasphémateurs étaient punis, la première fois par des amendes ; en cas de récidive, on leur perçait les lèvres avec un fer chaud, on leur coupait la langue, on les condamnait au pilori, au bannissement ou aux galères. Ces atrocités n'amenèrent aucune réclamation de la part des jurisconsultes, soit qu'ils redoutassent pour eux-mêmes les supplices dont ils auraient demandé l'abrogation, soit que, en effet, ces lois révoltantes fussent en harmonie avec l'esprit d'un temps sur lequel les idées philosophiques n'avaient aucune prise. Le fanatisme était alors si violent et la morale publique si exigeante, que, d'après un historien digne de foi, le Père Bourgeois, « un juif, accusé d'avoir blasphémé contre la Vierge, fut condamné à être corché vif. Des chevaliers masqués, le couteau à la main, montèrent sur l'échafaud et en chassèrent l'exé-

cuteur, pour venger eux-mêmes l'honneur de la sainte Vierge. »

Dans la législation moderne, le délit consistant dans l'outrage à la morale publique est fort mal caractérisé, et il a fait naître de longues et savantes discussions entre d'éminents jurisconsultes. Les uns, confondant la morale publique avec la religion, ont voulu frapper d'une même peine les offenses commises contre l'une et l'autre ; des esprits plus éclairés et plus sages ont fait une distinction aussi sensée que pratiquement nécessaire. Selon eux, on peut attaquer une religion quelconque sans culte, dans son dogme même sans outrager en rien la morale, même la morale religieuse, considérée d'une manière abstraite et indépendante de toute religion. Quoi qu'il en soit, aux termes de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, « Tout outrage à la morale publique et religieuse, par un moyen de publication, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 à 500 francs. » Ces peines peuvent être, suivant les circonstances, élevées par les tribunaux jusqu'au double du maximum, en vertu des dispositions de l'article 8 de la loi du 9 septembre 1835.

Lors de la discussion qui a précédé le vote de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, le projet ne parlait que des outrages à la morale publique. M. de Serres, alors garde des sceaux, s'appliqua de son mieux à définir ces mots. « La morale publique, disait-il, est celle que la conscience et la raison révèlent à tous les peuples comme à tous les hommes, parce que tous l'ont reçue de leur divin auteur en même temps que l'existence. » L'illustre Cuvier, commissaire du roi en cette circonstance, dit de son côté : « Nous entendons que le but de la morale publique, la seule base de l'ordre social, consiste dans ce sentiment religieux qui détermine chacun à rendre au créateur de l'univers le culte qu'il croit lui devoir, qui fait chercher à chacun, dans l'existence de la divinité et dans une vie à venir, la sanction des devoirs qu'il doit remplir en ce monde. C'est là le sentiment que nous avons exprimé par les mots *morale publique*, le sentiment universel qui a été donné par Dieu même à l'homme en le créant, ce sentiment qu'un incrédule, au milieu de tous ses sophismes, ne peut détruire entièrement en lui-même. Voilà ce que nous entendons par la morale publique. »

Pendant le cours de la discussion, on demanda l'addition aux mots « morale publique » des mots « et religieuse. » Malgré quelques objections fort sensées, le mot religieux fut ajouté, et, sous la rubrique « morale publique et religieuse, » on comprit non-seulement les préceptes de la morale proprement dite, mais encore les principes religieux enseignés dans les écoles, savoir : l'existence d'un Dieu et la croyance à une vie future. S'ensuit-il que la simple manifestation publique, en termes calmes et mesurés, de l'opinion des athées et des matérialistes constitue un outrage à la morale publique et religieuse ? D'après Portalis, « la profession publique d'irréligion et d'athéisme est une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. » Mais cette opinion, qui ne tendrait à rien moins qu'à supprimer la liberté de pensée, a été facilement combattue par les jurisconsultes les plus éminents. Le véritable sens de la loi a été parfaitement précisé, du reste, dans les paroles suivantes, prononcées par Royer-Collard, commissaire du roi, dans la discussion de la loi. « Il est bien entendu, disait-il, que les opinions ne sont l'objet de la loi ni comme vraies, ni comme fausses, ni comme salutaires ou nuisibles. Aussi ne s'agit-il pas de simples opinions ; la loi ne punit que l'outrage. » En opposant ainsi les simples opinions à l'outrage, Royer-Collard affirmait bien clairement que les diatribes, les sarcasmes, les agressions violentes devaient seuls être punis. Dans cette même discussion, M. de Corbière, ministre de l'intérieur, parlant de l'expression « morale publique et religieuse, » disait aussi : « Ce serait bien mal interpréter ces deux mots que de les appliquer à la controverse. Elle demeure donc permise, et elle l'est pour toutes les religions. »

Le point clérical, ne trouvant pas que la loi du 17 mai 1819, malgré sa sévérité, protégeât suffisamment les cultes reconnus, fit voter la loi du 15 mars 1822, dont l'article 1er édicta des peines contre quiconque outrageait ou tournerait en dérision la religion de l'Etat ou toute autre religion dont l'établissement est légalement reconnu en France. La charte de 1830 a aboli le principe d'une religion de l'Etat ; mais, sauf cette modification, l'article 1er de la loi du 15 mars 1822 reste toujours en vigueur.

Il nous reste à parler des outrages aux cultes légalement reconnus en France, outrages atteints par la loi de 1822. Parant croit que, sous le rapport de l'outrage à la morale religieuse, la loi de 1819 a cessé d'exister et se trouve abrogée complètement par la loi de 1822. Mais M. Chassan, distinguant entre l'outrage aux bonnes mœurs et l'outrage à la morale publique et religieuse, estime que la loi de 1822 doit être restreinte à l'outrage contre les dogmes et les rites, et que la loi de 1819 reste applicable à l'outrage contre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, qui forment la base de la morale publique et religieuse.

L'outrage envers la religion peut se diviser en :

- 1° Outrages à la morale religieuse ou aux dogmes religieux ;
- 2° Outrages envers les objets du culte ;
- 3° Outrages et voies de fait envers les ministres des cultes ;
- 4° Entraves apportées au libre exercice des cultes.

L'outrage à la morale religieuse ou aux dogmes et rites religieux ne peut être défini. Une foule de circonstances peuvent le déterminer. Il est puni par l'article 1er de la loi du 15 mars 1822, qui condamne le délinquant à un emprisonnement de trois mois à cinq ans et à une amende de 300 à 6,000 fr.

L'article 262 du code pénal dispose que toute personne qui aura, par gestes ou paroles, outragé les objets d'un culte dans les lieux destinés ou servant actuellement à son exercice sera punie d'une amende de 16 à 200 francs et d'un emprisonnement de quinze jours à six mois.

Remarquons que la circonstance du lieu où le fait a été commis est une circonstance constitutive, un élément essentiel du délit. Remarquons aussi que, par objets du culte, il ne faut entendre que les symboles exposés pendant l'exercice de ce culte ou employés à son service.

L'article 262 reçoit son application alors même qu'il n'y aurait point eu publicité dans l'outrage. Le délit existe par cela même qu'il a été accompli, publiquement ou non, dans le lieu destiné au culte.

La loi du 20 avril 1825, concernant la répression des crimes et des délits commis dans les édifices ou sur les objets consacrés à la religion, avait apporté des modifications notables à l'article 262 du code pénal. Mais cette loi, connue sous le nom de loi du sacrilège, a été abrogée complètement par la loi du 11 octobre 1830. C'est ainsi que l'outrage à la pudeur, commis dans l'enceinte d'un édifice consacré au culte, ne diffère plus des autres cas d'outrage public à la pudeur, et que les destructions et mutilations des objets ou édifices destinés au culte sont soumises à l'article 257 du code pénal, tandis que les articles 12 et 14 de la loi du 20 avril 1825 punissaient de peines spéciales les deux délits précités. Les peines portées par l'article 262 du code pénal ne s'appliquent, d'ailleurs, qu'aux outrages dont la nature et les circonstances ne donneraient pas lieu à de plus fortes peines, d'après les dispositions de l'article 264 du même code ou d'autres lois. En cas de vol ou de destruction d'objets consacrés au culte, on applique cette règle générale que, en cas de plusieurs crimes ou délits, la peine la plus grave est seule appliquée.

L'article 262 assure de même l'inviolabilité de la personne des ministres des cultes contre les outrages qui peuvent les atteindre dans l'exercice de leurs fonctions. D'après cet article, en effet, tout outrage, par paroles ou gestes, contre les ministres d'un culte dans l'exercice de leurs fonctions est puni d'une amende de 16 à 500 francs et d'un emprisonnement de quinze jours à six mois. Mais depuis, et en vertu de l'article 6 de la loi du 15 mars 1822, l'outrage fait publiquement, d'une manière quelconque, à raison de ses fonctions ou de sa qualité, à un ministre de l'une des religions légalement reconnues en France, est puni d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 100 à 4,000 francs. Si cet outrage a été fait au ministre dans l'exercice de ses fonctions, la peine est celle de l'emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 300 à 6,000 francs. Les différences qui existent entre l'article 262 du code pénal et la loi de 1822 sont notables, comme on le voit. La loi de 1822 n'atteint que l'outrage fait publiquement, tandis que l'article 262 ne distingue pas les outrages publics de ceux qui ne le sont point. L'article 262 est donc implicitement abrogé en ce qui concerne les outrages publics, mais il est en vigueur en ce qui concerne les outrages non publics. D'un autre côté, l'article 262 du code pénal ne réprime que l'outrage commis par paroles ou par gestes ; la loi du 15 mars 1822 punit l'outrage commis d'une manière quelconque. Enfin, l'article 262 du code pénal ne protège les ministres des cultes que dans leurs fonctions, tandis que la loi de 1822 les protège en même temps contre les outrages commis contre eux à raison de leurs fonctions ou de leur qualité et contre ceux dont ils seraient l'objet dans l'exercice de leurs fonctions, en édictant néanmoins une peine plus sévère dans ce dernier cas.

Ajoutons que l'article 263 punit de la dégradation civique quiconque aura frappé le ministre d'un culte dans ses fonctions, sans préjudice de peines plus graves, suivant la nature ou les circonstances des outrages ou voies de fait (art. 264 du code pénal).

Il nous reste à parler des entraves apportées au libre exercice du culte. L'entrave au libre exercice du culte peut avoir lieu de deux manières : soit à l'égard de l'individu, en l'empêchant de satisfaire aux prescriptions de son culte ; soit à l'égard du culte lui-même, en troublant ou empêchant ses exercices.

L'article 260 du code pénal punit d'une amende de 16 à 200 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois tout parti-

auteur qui, par voies de fait ou de menaces, aura contraint ou empêché une ou plusieurs personnes d'exercer l'un des cultes autorisés, d'assister à l'exercice de ce culte, de célébrer certaines fêtes, d'observer certains jours de repos et, en conséquence, de fermer leurs ateliers, boutiques et magasins, de quitter certains travaux. Le deuxième cas d'entraves au libre exercice du culte est celui qui consiste dans les faits prévus et punis par l'article 261 du code pénal : « Ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou des désordres causés dans le temple ou autre lieu destiné ou servant actuellement à ces exercices seront punis d'une amende de 16 à 300 francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois. » C'est moins le trouble que l'interruption que la loi considère, et elle ne punit le trouble que lorsqu'il est assez grave pour produire l'interruption, l'empêchement ou le retard à l'exercice de ce culte. C'est aux juges qu'appartient souverainement l'appréciation des faits qui doivent être considérés comme ayant causé des troubles et désordres. La cour de cassation a jugé que celui qui trouble un prêtre confessant dans l'église et même dans la sacristie se rend coupable du délit prévu par l'article 262, etc.

Terminons en disant que, lorsqu'il s'agit d'outrages aux objets du culte, l'entrave au libre exercice du culte n'est possible des peines portées en l'article 261 qu'autant que les actes commis ne donneront pas lieu à des peines prévues d'après les autres dispositions du code (C. pén., art. 264).

— **Allus. littér.** Pour réparer des ans l'irréparable outrage. Vers de Racine dans le fameux sonnet d'*Athalie* (acte II, scène V) : C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit ; Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée, Comme au jour de sa mort, pompeusement parée ; Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté ; Même elle avait encore cet éclat emprunté Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage. Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Dans l'application, ce vers désigne, presque toujours sur le ton de l'épigramme, les soins que l'on prend pour dissimuler sur sa personne le ravage des années. Il s'adresse surtout aux vieilles coquettes :

« Je suis un soldat et je dois avoir mon franc parler. On a beau mettre des fleurs dans ses cheveux et des robes roses, on ne répare pas des ans l'irréparable outrage. »

CH. DE BERNARD.

— **M. Cortambert**, dans son *Essai sur la chevalerie des différents peuples*, nous dit que, dans la plus haute antiquité, on apprit à voler aux yeux du monde les tristes révélations d'un âge avancé. Il ajoute que Jézabel se teignait les cheveux, en cherchant

A réparer des ans l'irréparable outrage. Ce n'est pas là précisément ce que dit Racine, fidèle en ce point au témoignage de l'Écriture. »

A. LETERIER.

« La plus vieille de toutes les dames d'atour de la reine, Mme la comtesse de Briars, venait de prendre sa retraite ; elle habitait son hôtel de la rue de Braque, au Marais, hôtel voisin des Archives de France. La comtesse de Briars avait cinquante-trois ans. Malgré les ressources ordinaires

Pour réparer des ans l'irréparable outrage, on ne pouvait lui accorder qu'un compliment, c'est qu'elle avait dû être fort bien dans sa jeunesse. »

R. DE BRAUVOIR.

— **Outrage** (L'), drame en cinq actes, en prose, par MM. Edouard Pouvion et Théodore Laffont, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 25 février 1859. M. Laprade, un des plus riches industriels de Marseille, dont la fille, d'une beauté remarquable, est devenue tout à coup folle, est sur le point, par suite de toutes sortes de malheurs, de se déclarer en faillite. Un de ses amis, quelque peu médecin et connu par sa générosité, vient à son aide en lui prêtant une somme d'argent considérable, et, de plus, touché du malheur de la jeune fille, il promet de la guérir. Il y parvient en effet. Mais il n'a pu la voir et la connaître sans l'aimer ; elle-même s'est réveillée à la mort en se réveillant à la raison, et Jacques devient le mari d'Hélène. Jusque-là, pourtant, la guérison d'Hélène n'avait pas été complète ; la mémoire ne lui était pas revenue ; mais le soir des noces, alors que son mari pénètre dans la chambre nuptiale et qu'il lui met la main sur la bouche pour l'empêcher de se récrier contre le premier baiser qu'il lui donne, il lui semble que cette luit qu'elle soutient contre un mari que pourtant elle adore, elle a déjà, en le soutenant, une semblable. Peu à peu, le jour se fait dans son esprit, l'affreuse réalité lui apparaît, et la pauvre femme tombe aux pieds de son mari en lui avouant, avec l'effroi d'un désespoir, qu'elle a été l'objet d'un plus affreux des outrages de la part d'un homme qui s'était introduit nuitamment chez elle. De là était venue sa folie. « Pourquoi n'es-tu pas morte ? » lui demande Jacques, en lui les plus doux sentiments font place à l'a-

pre désir de la vengeance. A partir de ce moment, il n'a plus qu'un but : trouver le coupable. Hélène lui a dit qu'elle le reconnaîtrait entre mille, et ses soupçons planent sur l'un des deux fils de M. de Brives, un avocat général quelque peu allié à la famille Laprade. Est-ce Raoul, est-ce Raymond que le châtimement doit atteindre ? C'est là ce que personne ne peut dire, sauf Hélène elle-même, à laquelle Jacques procure en effet le moyen de se prononcer. Sous un prétexte que la parenté justifie, Jacques ordonne à Hélène d'embrasser les deux jeunes gens. Raymond se prête de bonne grâce à cette accolade fraternelle, et Jacques s'écrie : « Je savais bien que ce n'était pas lui ! » Mais quand vient le tour de Raoul, il recule et Hélène s'évanouit. Le coupable est trouvé ; reste à le châtier. La nuit suivante, Raoul, pour implorer son pardon, pénètre dans la chambre d'Hélène, cette même chambre où il a commis son crime, et il y rencontre Jacques. Aussitôt, les épées se croisent ; mais la fortune semble favoriser Raoul, qui envoie rouler par terre l'arme de l'époux. Heureusement, Hélène a vu le danger ; elle se jette entre les combattants, ramasse l'épée, la remet aux mains de son mari et, lui montrant Raoul : « Tue-le ! » s'écrie-t-elle dans un admirable élan de rage et d'amour. Raoul tombe ; son père survient : « Un homme m'a offensé, lui dit Jacques, je l'ai tué ; était-ce mon droit ? — C'était votre devoir, » répond l'austère magistrat. Des émotions, des émotions et encore des émotions, voilà ce drame, dont la marche haletante et fiévreuse ne vous laisse le temps de remarquer ni les invraisemblances, ni les exagérations, ni même les hardiesses parfois un peu trop grandes. Deux caractères sont tracés de main de maître : celui d'Hélène et celui de l'avocat général de Brives. « L'Outrage », dit M. Paul de Saint-Victor, est un drame touchant et terrible, un drame pathétique qui, d'une donnée équivoque, a su tirer de pures flammes et des sentiments généreux. Ce qui plait en lui, c'est moins la force des situations que la distinction des procédés. Ces mystères d'alcôve, si dangereux à remuer, n'alarment pas un instant ; ce rôle du mari, si difficile à poser, reste jusqu'au bout sympathique et noble. Sa haine est magnanime parce qu'elle sort de son amour et se confond avec son honneur. C'est le chevalier de l'adultère. »

— **OUTRAGÉ, ÊE** (ou-tra-jé) part. passé du v. Outrager. Qui a subi un outrage : La nation fut cruellement outragée lorsqu'à la mort de Voltaire les prêtres lui refusèrent la sépulture. (Laharpe.)

Par d'injustes clameurs, ces braves outragés A se justifier n'ont pas voulu descendre.

C. DELAVIGNE.

— **OUTRAGEANT, ANTE** adj. (ou-tra-jan, ante — rad. outrager). Qui outrage, qui fait injure : *Propos outrageants. Offre outrageante.* Je ne trouve rien dans l'histoire de si outrageant pour la morale publique que l'approbation donnée au parjure. (Montesquieu.) Je ne sais rien de plus outrageant pour la majesté divine que de représenter Dieu sous les traits d'un vieillard à barbe blanche. (Toussaint.)

— **Syn.** Outrageant, outrageux. Le premier est moins fort que le second ; il marque l'effet actuel ou tout au plus l'effet habituel. Le second marque la nature même de la chose, qui consiste à être elle-même un outrage : un procédé outrageux ne peut pas ne pas être un outrage, puisque c'est sa nature ; un procédé outrageant peut n'être tel qu'à cause des circonstances. Il faut encore remarquer qu'outrageux peut seul se dire des personnes, et qu'alors il les représente comme mettant leur plaisir à outrager tout le monde.

— **OUTRAGEMENT** s. m. (ou-tra-je-man — rad. outrager). Action d'outrager. « Vieux mot. »

— **OUTRAGER** v. a. ou tr. (ou-tra-jé — rad. outrage. Prend un a après le g devant a et o : *Outrageai, nous outrageons*). Faire outrage à : *Fais du bien à celui qui t'outrage.* (Héluet.) Jean-Jacques est un malade de beaucoup d'esprit, et qui n'a d'esprit que quand il a la fièvre ; il ne faut ni le guérir ni l'outrager. (D'Alembert.) L'adultère outrage l'époux ou l'épouse dans ce qu'ils ont de plus cher, l'amour. (V. Parisot.)

Non, je ne puis souffrir un bonheur qui m'outrage.

RACINE.

Qui se laisse outrager mérite qu'on l'outrage, Et l'audace impunie enfle tout un outrage.

CORNÉILLE.

Un discours trop sincère aisément nous outrage ; Chacun, dans ce miroir, pense voir son visage.

BOILEAU.

La gloire d'un rival s'obstine à t'outrager, C'est en le surpassant que tu dois le venger.

VOLTAIRE.

Plaignes, n'outrages pas le mortel misérable, Qu'un oubli d'un moment a pu rendre coupable.

VOLTAIRE.

— **Absol.** Il y a des gens qui insultent toujours, mais qui n'outragent jamais. (J.-J. Rousseau.) L'homme OUTRAGE, le temps venge. (Huyon.)

— **Poétiq.** Dégrader, porter une atteinte matérielle à : *Le temps OUTRAGE les œuvres de l'homme.*

... Errantes on les voit De la vigne sauvage outrager la verdure.

VALORY.

— **Fig.** Violer injurieusement, porter atteinte à : *OUTRAGER la vérité, le bon sens, la pudeur. OUTRAGER la grammaire. Considérer la guerre comme une forme de judaïque se serait OUTRAGER la justice.* (Proudh.) *On traitait la vérité quand on la déguise, et on l'outrage quand on la suppose dangereuse.* (Peyrat.)

— **Outrager une femme.** Lui faire violence : *Les singes sont très-ardents pour les femmes et assez forts pour les violer lorsqu'ils les trouvent seules, et souvent ils les OUTRAGENT jusqu'à les faire mourir.* (Buff.)

— **S'outrager** v. pr. Se faire outrage l'un à l'autre : *Le temps que les amis de la liberté perdent à S'OUTRAGER est mis à profit par le despotisme.*

— **OUTRAGEMENT** adv. (ou-tra-jeu-ze-man — rad. outrageux). D'une manière outrageuse, de façon à outrager : *Ils attaquent OUTRAGEMENT la mémoire de votre père.* (Vaugelas.) *Ce n'était qu'un homme de plaisir, un dissipateur extravagant, OUTRAGEMENT indiscipliné dans tout son procédé à l'égard de cette jeune femme.* (Ste-Beuve.)

— **Par ext.** D'une manière excessive : *Battre quelqu'un OUTRAGEMENT.*

Ce monsieur de Cossé seul dérange la fête. Comment te semble-t-il ? — Outragement bête.

V. HUO.

— **OUTRAGEUX, EUSE** adj. (ou-tra-jeu, eu-ze — rad. outrage). Qui fait outrage, qui est injurieux : *Paroles outrageuses. Il faut savoir douter et ne jamais s'exprimer avec une insolence OUTRAGEUSE.* (Voltaire.)

Cessez de me tenir ce discours outrageux.

CORNÉILLE.

— **Qui fait un outrage, qui fait subir des outrages : En toutes sortes de causes, le plus puissant est estimé le plus OUTRAGEUX. (J.-L. de Balz.)**

Piùt à Dieu que le sort te fût moins outrageux !

CORNÉILLE.

— **Il** Ce sens a vieilli.

— **Poétiq.** Nuisible, qui cause un dommage ou une dégradation : *Les flots OUTRAGEUX.*

— **Syn.** Outrageux, outrageant. V. OUTRAGEANT.

— **OUTRAM** (sir James), dit le *Bayard de l'Inde*, général anglais, né dans le comté de Derby en 1803, mort à Pan en 1863. Il fut élevé à Aberdein et partit dès l'âge de quinze ans pour l'Inde, en qualité de cadet. Outram rendit d'importants services à la Compagnie des Indes, soit comme officier, soit comme agent politique, se fit aussi remarquer par l'indépendance de son caractère et par son désintéressement, et se distingua particulièrement dans l'extermination de la secte des thugs ou étrangers et dans la pacification de l'Inde en 1856. L'année suivante, il conduisit une expédition en Perse avec une habileté et un bonheur qui lui valurent la grand-croix de l'ordre du Bain. Lorsque éclata la révolte des cipayes (1857), sir James Outram fut mis à la tête des divisions de Dinapore et de Cawnpour. Le 16 septembre, il rejoignit à Cawnpour son ancien compagnon d'armes, le général Havelock, à qui il amenait un régiment de fusiliers et quelques centaines d'hommes, ce qui porta à 2,600 le chiffre de la petite armée. C'est avec cette armée que Havelock, qui à Outram avait cédé le commandement, se porta sur Lucknow, où quelques centaines de héros soutenaient, cernés derrière les murailles croulantes de la Résidence, les efforts de tous les cipayes de Lucknow. Outram, à l'avant-garde, rencontra l'ennemi à Mungrawar et le battit après un engagement qui eut pour effet d'ouvrir la route jusqu'à Lucknow. Le 23 septembre, Havelock et Outram entraient à l'Alumbagh. Deux jours après, ils traversaient la ville sous une fusillade meurtrière et, renversant tous les obstacles, ils pénétrèrent jusqu'à la Résidence, où ils délivrèrent les malheureux assiégés. La petite armée perdit dans cette seule journée un cinquième de son effectif, près de son homme. Outram y reçut une balle dans le bras. Du reste, la partie n'était pas gagnée. Outram et Havelock une fois enfoncés dans la place, le siège recommença ; Outram se réfugia dans l'Alumbagh avec 2,000 hommes et s'y maintint victorieusement jusqu'au jour où sir Colin Campbell vint l'y rejoindre et le délivrer. On a reproché à sir James Outram d'avoir laissé perdre, après la prise de Lucknow et par suite d'une mésintelligence ou d'une certaine roideur qui existait entre lui et sir Colin Campbell, l'occasion de frapper sur la masse des révoltés au moment où ils s'enfuyaient de la ville. Quoi qu'il en soit, sir James Outram, que son ancien chef Charles Napier avait surnommé le Bayard de l'Inde, fut nommé baronnet (1858). Il n'était pas moins populaire parmi les indigènes que parmi ses soldats, et il devait cette popularité, non-seulement à ses prouesses militaires, mais encore à ses prouesses de chasseur. Il avait tué de ses mains un nombre considérable de tigres. Lorsqu'il mourut, le gouvernement anglais décida qu'il serait enterré à l'abbaye de Westminster et qu'on lui élèverait une statue pour perpétuer le souvenir de ses exploits dans l'Inde.

— **OUTRANCE** s. f. (ou-tran-se — rad. outrer). Exagération, chose outrée : *Un théâtre plus libre, moins gourmé, capable de supporter sur ses planches les fantaisies de Shakespeare et les OUTRANCES d'Aristophane.* (Th. Gaut.) « Vieux mot qu'on a essayé de rajeunir. »

— **Loc. adv.** A outrance. A l'excès, sans borne ni trêve : *L'infraction aux lois, si l'on poussait le raisonnement à OUTRANCE, aurait pour résultat de faire abolir les lois.* (Proudh.) Le XVIII^e siècle ayant tourné à la littérature, on se levait et l'on se critiquait à OUTRANCE. (Ste-Beuve.) Les logiciens à OUTRANCE sont rares et peu suivis. (Vacherot.)

— **Combat à outrance.** Duel qui ne doit finir que par la mort ou la mise hors de combat de l'un des deux adversaires : *La guerre que les coqs se font est un COMBAT à OUTRANCE.* (Buff.)

— **Armes à outrance.** Armes meurtrières dont on se sert dans les combats singuliers.

— **Se battre à outrance.** Se livrer un combat à outrance. « Faire un rude assaut, dans un genre quelconque : Bossuet, comme orateur, se BAT à OUTRANCE avec son auditoire ; aussi chacun de ses sermons est un combat à mort. » (Mme de Sév.)

— **OUTRASSA** s. m. (ou-tra-sa). Membre d'une des quatre sectes que comprend le corps des brahmes indous.

— **Adject.** Les brahmes OUTRASSAS.

— **Encycl.** Les brahmes outrassas se distinguent des trois autres sectes brahmaniques (les brahmes *veichnavas*, les brahmes *tatouvadys* et les brahmes *smartas*) par les marques qu'ils se tracent sur le front : c'est une ligne perpendiculaire qui part depuis le haut du front jusqu'à la racine du nez. En outre, les outrassas ont leurs pontifes particuliers et leurs *sinhassanas* distincts, c'est-à-dire le lieu de résidence de leur pontife et en même temps leur principale université. Pas plus, du reste, que les brahmes des trois autres sectes, les brahmes outrassas ne desservent les temples ; ils se croient déséchonnés s'ils se chargent de laver les idoles, de les orner et de leur faire les offrandes, etc. ; jamais surtout ils ne consentiraient à participer aux sacrifices où il faut répandre du sang. Ils regardent ces fonctions comme dégradantes, parce qu'elles peuvent être exercées par de simples sudras. Cependant, on prétend avoir vu des brahmes outrassas se résigner à accepter ces fonctions dans quelques provinces ; mais c'est toujours avec répugnance, et lorsqu'ils y sont contraints par la pauvreté.

— **OUTRE** s. f. (ou-tre — lat. *uter*, proprement ventre, sein. Ce mot correspond exactement au grec *outhar*, sein, mamelle, et au sanscrit *udhas*, udaran, mamelle, outre, de la racine *us* *uscar* ut, remplir, grossir, d'où le grec *oidé*, *uodé*, même sens). Peau de bœuf cousue en forme de sac pour contenir des liquides : *Une outre pleine d'eau, d'huile, de vin. Une outre gonflée d'air. Crever une outre.* Personne, à dit Jésus, ne met du vin nouveau dans de vieilles outres, parce que le vin se répandrait ; *ici est la théorie de toutes les révolutions qui depuis dix-neuf siècles agitent le monde.* (Esquirol.) En Grèce, le vin se conserve dans des outres et se dépose dans des chambres. (E. About.)

— **Moll.** Outre de mer, Nom vulgaire des ascidies.

— **Bot.** Sorte de godet que forme une feuille repliée et soudée par ses bords.

— **OUTRE** prép. (ou-tre — lat. *ultra*. L'étymologie la plus plausible est celle de Corsser, qui pense que *ultra*, *ulterior*, *ultimus* sont dérivés du radical démonstratif *ul*, qui est faiblement dérivé de *o* ou *u*, comme *poocum*, *poocum*. Ce *o* est un diminutif du grec *ouo*, en latin *unus*. *Ultra* est une forme comparative. Il a, comme préfixe, la même valeur que *trans*, c'est-à-dire qu'il marque la situation ou le passage par delà. Le latin ne nous offre que deux mots composés au moyen de *ultra*, encore ces mots ont-ils été créés postérieurement à l'époque de la bonne latinité. Ce sont *ultramontanus*, *ultramontain*, qui est au delà des monts, et *ultramundus*, qui réside au delà du monde. Au delà de. N'est employé en ce sens que dans des mots composés comme *oultre-passer*, *oultre-mer*, *oultre-lombe*, etc., que l'on trouvera à leur place alphabétique, et dans les locutions *oultre mesure*, *oultre moitié*, qu'on trouvera ci-après.

— **De plus, en sus de, indépendamment de :** *OUTRE ces preuves, il en donna d'autres.* La Grèce, outre ses arts, eut le plus grand de tous, l'art de faire l'homme. (Michelet.)

— **Outre mesure.** A l'excès, d'une façon tout à fait exagérée : *Se flatter outre mesure.* Dans l'excitation, je ne prise pas outre mesure le principe d'autorité. (Rigault.) Le bateau, mal conduit et chargé outre mesure, alla donner dans un de ces bas-fonds qui encombre le lit de la Loire. (Aug. Thierry.)

— **Jurisp.** Lésion d'oultre moitié. Lésion qui dépasse la valeur de la moitié de la chose : *Dans ce partage, dans ce marché, il y a LÉSION D'OUTRE MOITIÉ du juste prix.* (Acad.) C'est à Dioclétien que nous devons la loi qui annule les contrats de vente dans lesquels il y a lésion D'OUTRE MOITIÉ. (Voltaire.)

— **Adverbial.** Plus loin, au delà ; n'est guère usité que dans la locution *Passer outre*, Aller

plus loin, aller au delà, tant au propre qu'au figuré : *Les sentinelles nous ont empêchés de PASSER OUTRE. Le temps ne s'arrête point pour admirer la gloire; il est en sert et PASSE OUTRE.* (Chateaub.)

— *Passer outre*, à Poursuivre, reprendre, continuer, après une interruption ou malgré un obstacle : *PASSER OUTRE à la discussion. Le protecteur obligea le roi à ordonner de PASSER OUTRE au procès, sans entendre l'accusé.* (Boss.)

— Loc. adv. *En outre*, De plus, outre cela : *Il est payé et, EN OUTRE, on le nourrit.*

— *D'autre en outre*, De part en part : *La balle le traversa D'OUTRE EN OUTRE. L'arbre fut percé D'OUTRE EN OUTRE.*

— Loc. conj. *Outre que*, Non-seulement..., mais : *OUTRE que nous vivions dans une parfaite indépendance, nous sommes des gaillards sans soucis.* (Le Sage.)

... *Outre qu'il joua on dit qu'il est enclin, Je le soupçonne encore d'être un peu libertin.*

MOLIÈRE.

— Gramm. La locution *en outre* s'emploie toujours d'une manière absolue et sans complément. Au lieu de *en outre de cela*, il faut dire *outre cela*.

— *Syn. Outre cela, d'ailleurs, de plus, en outre.* V. D'AILLEURS.

OUTRÉ, ÉE (ou-tré) part. passé du v. *Outrer*. Excédé : *Un cheval outré.* Transporté, vivement pénétré, ému, affecté à l'excès : *OUTRÉ de douleur, de colère. J'en veux à tout Paris; je suis OUTRÉ.* (M.-J. Chénier.)

Mon cœur outré d'ennuis n'ose rien espérer.

CORNEILLE.

— Exagéré, en parlant d'une personne : *L'impertinent est un fat OUTRÉ.* (La Bruy.) *D'où vient l'intolérance des stoïciens? De la même source que celle des dévots outrés.* (Beylle.) *Excessif, porté au delà des bornes raisonnables : Un zèle outre. Une sévérité outrée. Des louanges outrées. L'aveugle ténacité et la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu.* (Cal de Reiz.) *L'ort est defectueux dès qu'il est OUTRÉ.* (Fén.) *Tout ce qui est OUTRÉ dans les lois tend à la destruction des lois.* (Vol.) *L'adulation la plus OUTRÉE est la plus sûre de plaire.* (Duclos.) On donne souvent pour une sensibilité exquise une susceptibilité OUTRÉE. (Mme C. Bachi.) *Les partisans qui affectent un zèle OUTRÉ sont des transfuges ou des traitres.* (Lemontey.) *Les abus ne se corrigent que quand ils sont OUTRÉS.* (Ste-Beuve.)

Il est bon de parler et meilleur de se taire, Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés.

LA FONTAINE.

Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur De vouloir par raison combattre son erreur; Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile.

LA FONTAINE.

— Anc. jurispr. *Loi outrée*, Loi violée, jugement rendu contre le droit.

— s. m. Ce qui est outre, exagération extrême : *Nous allons tomber en tout dans l'OUTRÉ et dans les gigantesques; adieu les beaux vers, adieu les sentiments du cœur, adieu tout.* (Vol.)

— *Syn. Outré, indigné.* V. INDIGNÉ.

— *Outré, démesuré, exorbitant, etc.* V. DÉMESURÉ.

OUTREAU, bourg et commune de France (Pas-de-Calais), canton de Samer, arrond. et à 4 kilom. de Boulogne, à 110 kilom. d'Arras; pop. aggl., 2,313 hab. — pop. tot., 2,790 hab. Brasseries, tanneries, haut fourneau. De la colline qui porte les restes du fort Montplaisir, on peut apercevoir, lorsque le temps est clair, les côtes d'Angleterre.

OUTRECAUDANT, s. f. (ou-tre-kui-dan-sé — rad. outrecaudant). Fatuité, présomption impertinente : *La fortune inouïe de Napoléon a laissé à l'OUTRECAUDANT de chaque ambitieux l'espoir d'arriver où il était parvenu.* (Chateaub.) *La société féodale poussait l'OUTRECAUDANT aristocratique jusqu'à ses dernières limites.* (Troplog.)

— Écart impertinent dans les paroles ou les actions : *Je doute que les grâces de madame l'ambassadrice s'accroissent des OUTRECAUDANCES de Bédalis.* (Vol.) *Cette nature discrète et décente de Fauton, qui était le goût suprême, devait être choquée des OUTRECAUDANCES de Villars.* (Ste-Beuve.)

OUTRECAUDANT, ANTE adj. (ou-tre-kui-dan-sé — rad. outrecaudant). Présomptueux jusqu'à l'impertinence : *Personnage OUTRECAUDANT. Prétentions OUTRECAUDANTES. Je voudrais que la petite vengeance honnête que j'ai prise de l'OUTRECAUDANT auteur de ce livre fût publique.* (Vol.) *Tous les philosophes atomistes étaient et sont même de nos jours de France et OUTRECAUDANTS athées.* (Le P. Ventura.)

OUTRECAUDÉ, ÉE adj. (ou-tre-kui-dé — rad. outrecaudant). Outrecuidant, qui tombe dans l'outrecuidance : *Ce petit ribaud est plus OUTRECAUDÉ que le portier de notre saint-père le pape.* (H. Martin.)

L'aveugle outrecaudé Se croirait mal guidé Par l'aveugle fortune.

CORNEILLE.

■ Vieux mot.

OUTRECUIDER v. a. ou tr. (ou-tre-kui-dé

— de outre, et de cuider. Ce dernier mot correspond à l'ancien italien *cuitare* et *coitare*, dérivé du latin *cogitare*, même sens). Traiter d'une façon outrecaudante, hautaine, impertinente : *On me réinsigne dans l'honneur, mon frère, on m'OUTRECUIDE, on me fait une insulte nouvelle.* (Danc.) ■ Vieux mot.

S'OUTRECUIDER v. pr. S'en croire, montrer une présomption impertinente, une morgue pleine de fatuité : *La modestie de Boufflers ne l'empêcha pas de se faire pesamment sentir à qui s'OUTRECUIDAIT à son égard.* (St-Simon.) ■ Vieux mot.

OUTRÉE s. f. (ou-tré — rad. outrer). Jurispr. anc. Adjudication par voie offrant, adjudication par voie d'enchère.

OUTREURENS, village de France (Loire), arrond. et à 1 kilom. E. de Saint-Etienne; 6,700 hab. Mines de houille; verrerie à vitres; manufacture d'acier.

OUTREMARIN, INE adj. (ou-tre-ma-rain, i-ne — de outre, et de marin). Qui est situé au delà des mers : *Contrées OUTREMARINES.* ■ Vieux mot.

OUTREMÉCOURT, village et commune de France (Haute-Marne), canton de Bourmont, arrond. et à 55 kilom. de Chaumont, sur la rive droite du Mouzon; 305 hab. Dans les environs s'élevait autrefois la ville de La Mothe, qui fut détruite en 1645 par ordre du cardinal Mazarin et dont on retrouve encore quelques vestiges.

OUTRÉMENT adv. (ou-tré-man — rad. outrer). D'une manière outrée : *Se fatiguer OUTRÉMENT. Beaucoup de belles dames s'affligent OUTRÉMENT de la mort de M. d'Elmyr.* (Mme du Defant.) ■ Vieux mot.

OUTREMER s. m. (ou-tre-mér — de outre, et de mer). Pierre fine d'un beau bleu d'azur. ■ Couleur de la même pierre; matière colorante qu'on fabriquait autrefois exclusivement avec cette pierre : *C'est avec les parties bleues du lapis que se fait l'OUTREMER.* (Buff.) *Maintenant on prépare de toutes pièces de l'OUTREMER factice qui rivalise avec l'OUTREMER naturel.* (Mich. Chev.) *N'est-il pas des voix calmes, douces, en harmonie avec les effets que la vue de l'OUTREMER produit sur nous?* (Balz.)

— Ornith. Espèce de pinçon qui habite l'Abyssinie : *L'OUTREMER à la grosseur du serin et son ramage.* (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. Chim. *L'outremer* se préparait autrefois par la calcination du lapis-lazuli. La pierre, d'abord calcinée, était plongée dans le vinaigre ou l'alcool qui l'étonnait, puis on la pulvérisait. La poudre était ensuite pétrie à chaud, sous un fût d'eau tiède, avec un mastic de poix, de cire et d'huile de lin. L'eau ne tardait pas à se colorer en bleu. On la décantait et, par le repos, on obtenait l'outremer de première qualité. En continuant, on obtenait une poudre gris de lin, connue sous le nom de cendre d'outremer. La substance bleue ainsi séparée porte encore le nom d'outremer naturel. Elle était autrefois employée dans la peinture et se vendait au prix de 125 francs l'once, c'est-à-dire au prix de 4,000 francs le kilogramme ou de 4 francs le gramme. En 1814, Tassaert observa la formation d'une substance bleue dans les fours à soude de Saint-Gobain et Kahlmann fit la même remarque dans les fours où l'on calcine le sulfate de sodium. D'après les analyses que Vauguelin fit de ces produits bleus, ceux-ci avaient la même composition que l'outremer naturel préparé au moyen du lapis-lazuli.

En présence de ces faits et de l'intérêt industriel considérable qui s'attachait à la fabrication d'une substance qui se vendait au prix de 4,000 francs le kilogramme, la Société d'encouragement pour l'industrie fonda un prix en vue de provoquer des recherches sur la production industrielle et artificielle de l'outremer (1824). La question fut résolue presque en même temps (1827) par Guimet, qui garda son procédé secret, et par Gmelin, qui publia ses expériences. Depuis lors, la fabrication de l'outremer s'est développée et s'est perfectionnée au point qu'on achète aujourd'hui pour 2 francs ou même pour 1 fr. 50 ce que l'on payait jadis 500 francs.

— CARACTÈRES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ET COMPOSITION DE L'OUTREMER. L'outremer naturel est un produit constant par sa couleur et sa composition. Il offre toujours une nuance d'un bleu pur et résiste toujours avec une égale facilité à l'action de l'eau en solution et de l'acide acétique. Il n'est pas de même des outremer artificiels qui sont de provenance différente. Il existe entre eux des différences considérables, tant au point de vue de la couleur qu'au point de vue de la résistance aux acides. Sous le rapport de la couleur, on divise les outremer artificiels en quatre classes, qui sont : 1° les outremer d'un bleu pur et foncé comme celui du lapis-lazuli; 2° les outremer d'un bleu plus pâle, tirant même un peu sur le vert, avec un éclat remarquable; 3° les outremer avec des reflets violacés ou rosés; 4° l'outremer vert qui n'a pas d'éclat. Ce dernier étant, dans certains procédés de préparation, un terme de passage avant d'arriver au bleu, il en résulte naturellement qu'en ménageant les actions qui font passer l'outremer du vert au bleu, on peut obtenir toutes les teintes intermédiaires entre le vert et le bleu. C'est ainsi

que M. Rahr, de Clarenthal, près de Wiesbaden, a exposé, en 1855, trente-six échantillons offrant des teintes graduées entre le vert et le bleu pur (rapport de M. Stas sur l'Exposition de 1855).

Lorsqu'on ajoute de l'oxyde de zinc (bleu de zinc) aux outremer bleu pur et bleu verdâtre, on affaiblit leur teinte; mais on ne les décolore pas complètement. Les outremer violets et rosés, au contraire, perdent presque entièrement leur teinte, même lorsqu'on ne les mélange qu'avec des quantités relativement restreintes de blanc de zinc. Ce phénomène singulier ne s'observe plus lorsqu'on remplace l'oxyde de zinc par d'autres poudres blanches, telles que le sulfate barytique, le sulfate calcique, la craie, le talc, etc. Ces dernières substances, incorporées à l'outremer, lui conservent sa teinte propre.

Comme le produit naturel, l'outremer on, plus exactement, les outremer artificiels fondent difficilement au chalumeau en donnant un globe incolore. Avec le borax, on obtient aussi une perle incolore; mais la production de celle-ci est précédée d'une effervescence. L'acide chlorhydrique décompose les outremer, tant naturels qu'artificiels, en dégageant de l'hydrogène sulfuré et une odeur irritante qui provoque les larmes, odeur analogue à celle que l'on observe en décomposant un polysulfure alcalin par l'acide chlorhydrique. Le liquide restant est géluleux et laiteux; il passe à travers le filtre tout trouble. Il renferme du soufre en suspension.

La poudre de lazulite résiste à l'action de l'acide acétique et à celle d'une solution concentrée d'alun, tandis qu'aucun produit artificiel ne réalise la condition de résister d'une manière absolue aux solutions d'alun. Les uns se décolorent au bout de quelques instants,

	Waren-trapp.	Elsner.	Brunner.	Breunlin.	Böckmann.
Silice.	46,60	40,00	32,54	37,40 — 40,90	28,82 — 29,32
Alumine.	23,30	29,50	25,25	29,99 — 34,18	38,89 — 37,64
Soude.	21,46	23,00	16,91	14,89 — 16,17	16,09 — 14,14
Sodium.	»	»	»	»	3,11 — 0,83
Soufre.	1,75	0,05	1,98	2,20	2,08 — 2,00
Soufre.	1,68	3,05	11,63	7,10 — 8,45	7,51 — 8,21
Potasse.	1,75	»	»	»	»
Fer.	1,06	»	»	»	»
Chaux.	1,02	»	»	0,47 — 0,82	»
Acide sulfurique.	3,08	3,04	2,37	2,33 — 1,30	»
Chlore.	traces	»	»	»	»
Oxyde de fer.	»	1,00	3,24	»	»
Oxygène.	»	»	9,04	»	»
Argile.	»	»	»	2,83 — 1,46	2,90 — 4,31

Quelques auteurs attribuent la coloration bleue de l'outremer à une prétendue modification bleue du soufre. Cette opinion, appuyée sur une hypothèse gratuite, n'est pas sérieusement soutenable. Les autres admettent l'existence d'un sulfure bleu d'aluminium. Mais alors, comme le fait remarquer Gentelle, le chlore, en agissant sur ce sulfure, devrait produire du chlorure d'aluminium, ce qui n'a pas lieu. Il paraît certain que l'outremer renferme son silicium et son aluminium à l'état de silicate aluminium, tel que le fournit le kaolin dans sa préparation (v. plus loin), les proportions de silice et d'alumine pouvant varier dans de certaines limites sans inconvénient grave.

Il est de plus prouvé, par le calcul des analyses citées plus haut, qu'une partie du sodium existe à l'état d'oxyde, tandis qu'une autre portion du même métal est combinée au soufre à l'état de mono ou de polysulfure; enfin il ne paraît pas douteux que le sulfure alcalin ne soit uni au silicate d'aluminium ou au silicate double d'aluminium et de sodium. On ne peut, en effet, expliquer autrement, en l'absence du sulfure d'aluminium ou de silicium, le dégagement d'hydrogène sulfuré par les acides; d'un autre côté, un simple mélange d'un sulfure alcalin avec un silicate alumineux ne saurait produire un bleu; enfin, comme le fait remarquer Gentelle, le sulfure de l'outremer résiste mieux à l'action des agents désulfurants et oxydants (potasse caustique bouillante, plombite de potassium, mélange de carbonate et d'azotate potassique) que les sulfures alcalins libres. Ceci posé, plusieurs questions non encore résolues se présentent à l'esprit du chimiste. Les voici : 1° La soude qui se trouve dans l'outremer est-elle combinée au silicate d'alumine sous la forme de silicate double, ou se trouve-t-elle unie à un acide de soufre; et si c'est ce dernier cas qui est le vrai, quel est cet acide du soufre?

2° Quelle est la composition du sulfure alcalin? Est-ce un monosulfure ou un polysulfure? M. Guignet ayant montré que l'outremer renferme du soufre libre éliminable par le sulfure de carbone, les raisonnements basés sur les analyses de produits non débarrassés de ce soufre sont sans valeur aucune.

— CONSTITUTION DE L'OUTREMER. On ne peut faire ici que des hypothèses. Nous allons passer en revue les principales de celles qui ont été émises.

1° Brunner envisage l'outremer comme une combinaison de kaolin avec 20,157 pour 100 de sulfate de sodium et 17,421 pour 100 de sulfure de sodium.

Les autres au bout de une, une et demie, deux et trois heures. Les plus altérables sont les verts, les bleus purs, les bleus teintés de vert. Les violets et les rosés sont les plus stables. L'outremer bleu violacé passe, avant de se décolorer, au bleu pur, puis au bleu verdâtre; le rosé garde sa teinte propre jusqu'à décoloration complète.

— Composition. Les analyses des diverses espèces d'outremer offrent entre elles des différences sensibles; elles démontrent cependant que tous ces produits appartiennent à la même espèce minérale et se rapprochent beaucoup, par la composition, du produit naturel. Les éléments constitutifs sont les mêmes ou à peu près, au moins ceux qui semblent nécessaires à la production de la couleur. Les éléments essentiels et dominants sont le silicium, l'aluminium, le soufre, le sodium et l'oxygène. Le fer et le calcium ne se trouvent qu'accidentellement et n'interviennent pas dans la production du bleu. Les différences sont donc plutôt quantitatives que qualitatives.

Le rapport entre la silice et l'alumine peut varier de $\frac{100}{78,8}$ à $\frac{100}{67,6}$. Le soufre qui se dégage sous la forme d'hydrogène sulfuré, par l'influence des acides, et que les auteurs désignent par Sa, varie de 0,5 pour 100 à 5,39 pour 100; le soufre précipité ou Sp varie de 0,34 à 9 ou 10 pour 100. Mais ces différences ne prouvent pas que le composé bleu ait une constitution variable; il est très-probable, au contraire, qu'elles dérivent d'un excès de l'une ou de l'autre partie intégrante, dont la présence dans de certaines limites n'est pas de nature à nuire à la teinte.

Le tableau suivant résume les analyses les plus récentes d'outremer artificiels :

	Waren-trapp.	Elsner.	Brunner.	Breunlin.	Böckmann.
Silice.	46,60	40,00	32,54	37,40 — 40,90	28,82 — 29,32
Alumine.	23,30	29,50	25,25	29,99 — 34,18	38,89 — 37,64
Soude.	21,46	23,00	16,91	14,89 — 16,17	16,09 — 14,14
Sodium.	»	»	»	»	3,11 — 0,83
Soufre.	1,75	0,05	1,98	2,20	2,08 — 2,00
Soufre.	1,68	3,05	11,63	7,10 — 8,45	7,51 — 8,21
Potasse.	1,75	»	»	»	»
Fer.	1,06	»	»	»	»
Chaux.	1,02	»	»	0,47 — 0,82	»
Acide sulfurique.	3,08	3,04	2,37	2,33 — 1,30	»
Chlore.	traces	»	»	»	»
Oxyde de fer.	»	1,00	3,24	»	»
Oxygène.	»	»	9,04	»	»
Argile.	»	»	»	2,83 — 1,46	2,90 — 4,31

2° Breunlin admet la préexistence dans l'outremer vert et l'outremer bleu d'un silicate double d'aluminium et de sodium uni à du pentasulfure de sodium pour le produit bleu, et à du bisulfure du même métal dans le produit vert.

3° Ritter partage l'opinion qui admet l'existence du silicate double; mais ce sel serait combiné à la fois à un polysulfure et à de l'hyposulfite de sodium. Il se base pour cela sur ce que, par l'action des acides, il se dégage, suivant lui, non-seulement de l'hydrogène sulfuré, mais encore de l'anhydride sulfureux, dont on avait méconnu jusque-là la présence à cause de la réaction réciproque des deux gaz qui se détruisent l'un l'autre en donnant du soufre libre. Si l'on a soin de décomposer l'outremer par de l'acide chlorhydrique renfermant de l'émétique destiné à précipiter l'hydrogène sulfuré à mesure qu'il devient libre, on peut recueillir de l'anhydride sulfureux.

4° Schutzenberger a décomposé l'outremer bien lavé à l'eau chaude par de l'acide chlorhydrique étendu et chaud dans un courant de gaz anhydride carbonique. Les gaz dégagés étaient entraînés par le courant gazeux et se rendaient, après avoir traversé un tube plein de coton, dans un flacon laveur contenant de l'eau. Le liquide aqueux s'est rapidement troublé par le dépôt de soufre, comme cela arrive lorsqu'on mélange de l'anhydride sulfureux et de l'hydrogène sulfuré. Enfin M. R. Hofmann a fait digérer de l'outremer avec de l'acide acétique et de l'acétate de plomb, et a démontre la formation d'hyposulfite de plomb, qui sépare de la masse insoluble par la potasse caustique. Ces expériences tendent bien à établir la présence d'un composé oxygéné du soufre dans l'outremer, mais elles ne démontrent pas que ce composé soit nécessaire à la production du bleu, qu'il en fasse partie intégrante.

Selon Ritter, quand on calcine à l'abri de l'air un mélange de kaolin de Cornouailles, de sulfate de sodium et de charbon, on obtient une masse brun rougeâtre dont l'eau sépare du polysulfure de sodium. Il reste une poudre jaune constituée par un silicate double aluminico-sodique uni à du sulfure de sodium, et renfermant 39,06 de silice, 31,17 d'alumine, 14,75 de soude, 1,60 de potasse, 12,97 d'un mélange à équivalents égaux de monosulfure et de bisulfure de sodium et 0,11 de sulfure de fer (outremer blanc).

Si, dans cette opération, on substitue du sulfate potassique au sulfate sodique, on n'obtient après lavage qu'un composé formé d'alumine, de silice et de potassium. L'outremer

blanc, grillé au contact de l'air avec du soufre, devient vert d'abord, puis bleu. D'après Genetle, l'agent actif, dans cette expérience, serait l'anhydride sulfureux, lequel, chose assez singulière, pourrait être remplacé par du chlore.

L'anhydride sulfureux ou le chlore enlèveraient du sodium au monosulfure et le feraient passer à l'état de polysulfure; il se produirait en même temps du soufre et du sulfate et du chlorure de sodium. En évitant l'accès de l'air dans cette expérience, on obtient un produit vert. Pour arriver au bleu, il faut l'intervention de l'oxygène, qui donne naissance à de l'hyposulfite aux dépens du polysulfure.

Récemment, M. Stein a cherché à démontrer : 1° que l'outremer bleu renferme un sulfite et non un hyposulfite; mais que ni les sulfites ni les hyposulfites ne sont nécessaires à sa constitution; 2° que l'outremer doit sa couleur à du sulfure d'aluminium noir formé par l'action, à une haute température, du sulfure de sodium sur l'alumine. D'après cet auteur, l'outremer ne serait pas une espèce chimique. La coloration bleue serait indépendante de la composition et serait due au rôle optique des parties qui entrent dans ce mélange. L'outremer serait une masse blanche avec laquelle est mélangé du sulfure noir d'aluminium à l'état de division moléculaire.

PRÉPARATION DE L'OUTREMER. Le procédé exploité par Guimet est demeuré secret. Nous dirons quelques mots du procédé de Gmelin, le premier qui ait été connu. On se procure de l'alumine et de la silice hydratées, précipitées en gelée de leurs solutions et bien lavées. On détermine par calcination la quantité de terre riche correspondant à 100 parties de ces précipités. L'hydrate de silice employé par Gmelin renfermait 66 pour 100 d'anhydride silicique sec SiO_2 , et l'hydrate d'alumine contenait 32 pour 100 d'oxyde d'aluminium anhydre Al_2O_3 .

On dissout à chaud, dans une lessive de soude, autant de cette silice gélatineuse qu'elle en peut dissoudre; pour 72 parties de silice anhydre dissoute, on prend un poids d'hydrate d'aluminium correspondant à 70 parties d'oxyde sec; on les ajoute à la lessive silicique et l'on évapore en remuant jusqu'à ce que le mélange ait acquis la consistance de poudre humide. Dans un creuset de Hesse muni d'un bon couvercle, on place un mélange de 2 parties de soufre et d'une partie de carbonate de sodium sec; on chauffe au rouge moyen jusqu'à fusion de la masse, puis on projette peu à peu, par petites portions, dans le creuset, le silicate aluminosodique dont nous avons décrit la préparation. On maintient le creuset au rouge pendant une heure et on le laisse ensuite refroidir. La masse est traitée par l'eau, qui dissout du sulfure de sodium et qui laisse un résidu d'outremer.

On peut aussi mélanger parties égales d'alumine et de silice précipitées, supposées sèches, de carbonate de sodium et de soufre avec une quantité de lessive de soude suffisante pour dissoudre la silice; le mélange introduit dans un creuset est séché, puis porté au rouge vif et maintenu pendant une heure à cette dernière température. La masse, d'abord d'un gris bleuâtre clair, devient bleue par le grillage.

Selon A.-W. Hofmann (Rapport sur l'Exposition de 1887), la première opération consiste à faire un mélange de kaolin, de soufre et de carbonate sodique, auquel on ajoute souvent une certaine quantité de sulfate de sodium, de charbon et de colophane. Ces produits doivent être réduits en poudre très-fine, à l'exception cependant de la colophane, qui est ajoutée en morceaux de la grosseur d'une noix. Pour le bleu foncé et pur, on augmente la proportion de sulfate de sodium, et l'opération est conduite de manière à fixer le plus qu'on peut de soufre (8 à 10 pour 100). Pour les bleus violacés, capables de résister à l'alun, on augmente la dose de carbonate de sodium aux dépens du sulfate, et le kaolin est mélangé à de la silice en poudre, de manière que la silice et l'alumine soient dans le rapport de 65 à 35.

Voici la composition de deux mélanges employés dans la préparation de l'outremer bleu foncé. Le premier a été indiqué par Stas (Rapport sur l'Exposition de 1883); il renferme à la fois du carbonate et du sulfate sodiques; le second a été indiqué par Furstenau, directeur d'une manufacture d'outremer à Cobourg; ce dernier ne contient que du carbonate de sodium.

	Stas.	Furstenau.
Kaolin	37	32,2
Sulfate anhydre de sodium	15	0,0
Carbonate de sodium	22	29,8
Soufre pur	18	33,2
Charbon de bois	8	19,0
Colophane	0	19,0

Ces ingrédients sont bien mélangés et introduits dans 150 à 200 creusets, dont chacun peut contenir 12 à 15 kilogrammes du mélange. Les creusets sont empilés les uns sur les autres dans un four ou dans de larges moules en terre réfractaire, disposés deux par deux au-dessus de la grille d'un four à deux étages. Le premier compartiment reçoit directement l'action du feu, tandis que le second n'est chauffé que par les gaz de la combustion avant leur passage dans la cheminée. Avec le premier mélange, la température du

four doit être élevée très-lentement jusqu'au rouge sombre et maintenue pendant 48 heures à cette température. Dans le second, au contraire, M. Furstenau recommande d'élever rapidement la température jusqu'à ce qu'on atteigne le point de fusion d'un alliage formé de parties égales d'or et d'argent, et il maintient le feu pendant 6 à 8 heures, jusqu'à ce qu'un échantillon de matière retiré du four offre une couleur verte. On ferme alors les issues du four et on laisse refroidir lentement pendant 36 heures. Le point principal de l'opération est de maintenir une température convenable: trop élevée, elle liquéfie la masse; trop basse, elle ne permet pas la réduction du sulfate sodique, la formation des polysulfures, et l'opération est manquée. La masse refroidie, quand l'opération a été bien conduite, doit être verte, friable ou seulement légèrement agglutinée. On pulvérise et on introduit la poudre dans un moule en fer fermé par un couvercle; on chauffe de nouveau, pendant 8 heures, à une température modérée produite par la chaleur perdue du four à calcination. Le produit obtenu est finement pulvérisé, lavé avec soin et desséché. Si la couleur bleue demandée n'apparaît pas avec toute son intensité, on grille dans un four à réverbère chauffé au rouge naissant; de l'oxygène est absorbé et une partie du soufre se change en anhydride sulfureux. On continue le grillage jusqu'à ce qu'un échantillon refroidi ne soit pas plus foncé que le précédent. Enfin on lave, on broie et on sèche. Le broyage se fait sous des meules semblables à celles qui servent à pulvériser le feldspath dans les fabriques de porcelaine. Le plus grand soin est nécessaire dans cette opération, car l'extrême ténuité est une condition exigée pour l'outremer destiné à l'impression des tissus. L'eau destinée au lavage doit être pure et exempte de chaux.

M. R. Hofmann, directeur de la fabrique de Marienberg, classe de la manière suivante les procédés actuellement en usage pour la fabrication de l'outremer :

1° Procédés employant le kaolin, le sulfate de sodium et le charbon;

2° Procédés employant du kaolin, du sulfate de sodium, du charbon, du carbonate de sodium et du soufre;

3° Procédés employant du kaolin, de la silice, du charbon, du carbonate de sodium et du soufre.

Le produit brut fourni par le premier de ces trois procédés, le plus ancien, est généralement un peu frité par l'emploi d'une température élevée; sa couleur est verte avec une teinte bleue superficielle. Il est facile d'en séparer des portions uniformément vertes après le lavage et le broyage. La variété verte, mélangée à du soufre et soumise à l'action de la chaleur, en présence de l'air, devient bleue. Cette méthode donne un bleu clair, contenant 6 à 8 pour 100 de soufre.

Le second procédé exige une température plus basse. Le produit brut est vert, friable, poreux, absorbant facilement l'oxygène pendant le refroidissement; aussi prend-il généralement une teinte bleue. En ajoutant du soufre à ce produit et en opérant comme ci-dessus on développe un bleu remarquable par sa teinte foncée et par sa grande richesse de couleur. A mesure que les proportions de carbonate de sodium et de soufre augmentent, le produit brut offre, après refroidissement, une coloration bleue de plus en plus intense, et le bleu ne réclame plus, pour être achevé, un second grillage avec du soufre.

Avec le procédé n° 3 (addition de silice très-divisée), le produit brut est toujours bleu, et le traitement au soufre peut être négligé. L'outremer ainsi obtenu est remarquable par une teinte rougeâtre et une grande résistance à l'alun.

D'après H. Gruneberg, le magnifique bloc d'outremer que la fabrique de Kaiserslautern avait envoyé à l'Exposition de 1887 a été fabriqué par le procédé suivant :

Le kaolin, le soufre, le carbonate de sodium sont pulvérisés finement, mélangés, pulvérisés de nouveau et séchés. A ce moment on porte le mélange dans des fours à moufle. Les moules ont environ 0m,94 de largeur sur 1m,88 de longueur et 0m,78 de hauteur. La flamme passe d'abord sur le moufle et le traverse ensuite. On maintient au rouge pendant trois semaines. Lorsque la nuance est atteinte, on défourne, on broie, on mélange le produit avec de l'abâtre et on le calcine de manière à obtenir les différents tons du commerce. V., pour plus de détails sur la fabrication, l'article de M. Carinautreau dans le *Moniteur scientifique* du Dr Quessenne, t. IX, p. 105.

OUTRE-MER adv. Au delà des mers : Louis IV dit d'OUTRE-MER. Nous possédons OUTRE-MER de vastes contrées; elles offrent un asile à l'excédant de notre population, un marché à notre commerce, un aliment à notre marine. (Chateaub.)

Ramène d'outre-mer l'hirondele rapide, Et jette sur les bois ton manteau velouté.

TH. GAUTIER.

OUTREMEUSE (Jean DES PREZ, dit D'), chroniqueur belge, né à Liège en 1338, mort vers 1399. Lorsque eurent lieu à Liège des conflits entre les partisans de Clement VII et d'Urban VI, d'Outremeuse, qui était notaire, audiencier à la cour et qui jouissait d'une grande influence, fut chargé de faire une enquête à ce sujet. On lui doit deux chroni-

ques, l'une en vers, l'autre en prose, qui vont de la création du monde à 1399. Cet ouvrage est surtout intéressant à partir du XIII^e siècle, en ce qu'il concerne la Flandre, la France et l'Angleterre. Il a été publié dans la *Collection de chroniques belges inédites*. On lui doit un autre ouvrage resté manuscrit et intitulé : *la Science des pierres précieuses*.

OUTREMONT (Anselme D'), conseiller à la grand chambre du parlement, né à Paris en 1746, mort en 1832. Il rédigea, en 1774, les *Remontrances* qui firent révoquer les édits de Turgot, s'opposa à la convocation des états généraux et devint, dans l'émigration, conseiller de régence de Louis XVIII. Après avoir habité la Belgique et la Hollande, il se rendit en Angleterre, où il jouit d'une haute considération. En 1814, il revint en France et fut appelé par Louis XVIII à siéger au conseil d'Etat. Pendant les Cent-Jours, d'Outremont retourna en Angleterre, puis passa en France après la seconde rentrée des Bourbons. On lui doit, outre plusieurs pièces dramatiques inédites, composées pendant sa jeunesse : *le Nouveau siècle ou la France encore monarchie* (Londres, 1796, 2 vol. in-8°); *Examen critique de la Révolution française, considérée comme système politique* (Londres, 1805).

OUTRE-MONTS adv. Au delà des monts : Les élèves y accouraient du fond de l'Italie et même des pays d'outre-mer et d'OUTRE-MONTS. (E. About.)

OUTRE-PASSE s. f. Eaux et for. Abatis fait par l'adjudicataire au delà des limites convenues : *La loi contient des dispositions relatives aux OUTRE-PASSES*. (Acad.) L'OUTRE-PASSE est puiée d'une amende du quadruple, à raison du prix de la vente. (P.-L. Courier.)

OUTRE-PASSÉ, ÉE part. passé du v. Outre-passer : Droit OUTRE-PASSÉ. Limite OUTRE-PASSÉE.

OUTRE-PASSER v. a. ou tr. S'étendre, aller au delà de : *Ce mur OUTRE-PASSE l'alignement. Il ne faut pas que vous OUTRE-PASSIEZ cette ligne*.

— Etendre son action au delà de : OUTRE-PASSER son droit, son pouvoir. Il y a à tout un terme que la prudence ne doit pas se permettre d'OUTRE-PASSER. (Grimm.)

— v. n. ou intr. Vénérer. S'emporter au delà des voies, en parlant des chiens. Il en parlant du gibier. Fuir droit devant soi, sans être poursuivi par les chiens.

— Jeux. Au trictrac. Faire passer ses dames dans le petit jeu de l'adversaire, par le passage qu'il a laissé vide.

— Syn. Outre-passer, dépasser, passer, etc. V. DÉPASSER.

OUTRE-PERÇER v. a. ou tr. Percer d'outre en outre. V. VIEXE MOT.

OUTREPONT (Charles-Lambert D'), juriconsulte et homme politique belge, né à Hervé (Limbourg) en 1746, mort à Paris en 1809. Avocat au conseil souverain de Brabant lorsque commença dans ce pays une insurrection contre le gouvernement autrichien, il se prononça en faveur du mouvement, se réfugia en France, où il resta jusqu'en 1799, se montra favorable aux Français lorsque les armées de la République envahirent la Belgique en 1792 et 1794, et devint successivement membre de l'administration centrale, commissaire du gouvernement près les tribunaux de la Dyle, professeur de législation à l'Ecole centrale de ce département et membre du conseil des Cinq-Cents. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, d'Outrepont fut nommé juge au tribunal de cassation. On lui doit, entre autres écrits : *Essai historique sur l'origine des droits (1780, in-8°)*; *Discours sur l'autorité du droit romain dans les Pays-Bas* (Bruxelles, 1783); *Défense de l'Essai historique sur l'origine des dîmes (Liège, 1785)*; *Des empêchements dirimant le contrat de mariage dans les Pays-Bas autrichiens* (Bruxelles, 1787, in-8°). Tous ces ouvrages ont été mis à l'index.

OUTREPONT (Charles-Thomas-François D'), littérateur français, fils du précédent, né à Bruxelles en 1777, mort à Paris en 1840. Il suivit son père à Paris, devint sous-chef dans les droits réunis, se démit de son emploi pour s'adonner entièrement à la culture des lettres et perdit sa fortune dans des spéculations de Bourse. Ses principaux écrits sont : *Dialogue des morts, suivi d'une lettre de J.-J. Rousseau* (Paris, 1825, in-8°); *Nouveaux dialogues des morts* (Paris, 1825); *Promenade d'un solitaire* (Paris, 1828, in-8°); *la Saint-Barthélemy, drame historique* (Paris, 1826); *la Mort de Henri III ou les Ligueurs, drame* (Paris, 1826); *la Mort de Charles I^{er}, drame* (Paris, 1827); *Huadearo ou les Frères ennemis, drame* (Paris, 1829); *Mélanges ou Suite des promesses d'un solitaire* (Paris, 1830, in-8°); *Catus Cutilius, drame* (Paris, 1831); *Discours sur les rois de Rome* (Paris, 1833). Les drames d'Outrepont ne sont point écrits pour le théâtre. Il y traite dramatiquement des sujets historiques avec une liberté qui ne convient pas à la scène, et prête souvent à ses personnages les paroles que l'histoire leur attribue. — Son frère, Gustave-Théodore d'OUTREPONT, né à Bruxelles en 1779, mort à Paris en 1832, devint capitaine de cavalerie. Il a publié : *Almanach des guerriers français* (1819); *Observations critiques et raisonnées sur l'ordonnance provisoire des exercices et des manœuvres*

de la cavalerie (1824). — Le fils de Charles-Thomas, Gustave-Charles-Léonard d'OUTREPONT, né à Paris en 1811, mort capitaine à Bougie en 1842, a collaboré au *Dictionnaire de la conversation*, à diverses revues, et a donné, dans le *Livre des cent et un*, le *Gamin de Paris*, la *Petite Provence*.

OUTREUR v. a. ou tr. (ou-tré — rad. outre). Exagérer, pousser au delà des justes bornes, au delà de la raison : *Il ne faut rien OUTREUR. OUTREUR des maximes vraies, c'est les rendre fausses. Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui OUTRENT la vertu*. (Boss.) *Tout ce qui OUTRE l'autorité l'affaiblit et la dégrade*. (Mass.) *Il est difficile aux hommes de ne pas OUTREUR ce qui est bien*. (Vauven.) *Il ne faut pas OUTREUR la sagesse*. (J. Janin.)

Il ne faut rien outreurer quand on veut être sage.

DESTOUCHES.

— Accabler de fatigue, surcharger de travail : *IL OUTREUR ses domestiques et ses chevaux*.

— Fig. Pousser à quelque sentiment excessivement violent ou profond : *La mort de monsieur votre père m'a OUTRÉ de douleur*. (Boss.-Rab.) *Ce malheur L'OUTRÉ de colère dans toute autre circonstance*. (H. Bayle.)

Avec vous désormais je ne saurais plus vivre. Vous m'outré, m'exécédez...

DESTOUCHES.

S'outrer v. pr. Se donner beaucoup de peine, se fatiguer excessivement : *Il faut travailler, mais il ne faut pas s'OUTREUR*. (Acad.)

L'impossibilité disparaît à son âme; Combien fait-il de vœux, combien perd-il de gloire! S'outrant pour acquiescer des biens et de la plaisir! LA FONTAINE.

OUTRE-RHIN adv. Au delà du Rhin : Voyager OUTRE-RHIN.

Ces peuples d'outre-Rhin donnent à la pratique De la galanterie un tour si poétique!

E. AUGIER.

OUTRE-TOMBE adv. Au delà de la tombe : *Mémoires d'OUTRE-TOMBE*. La postérité ne respecte rien tant que ces jets imprévus d'OUTRE-TOMBE. (Ste-Beuve.) *J'aspire au moment où je pourrai voir si les esprits d'OUTRE-TOMBE auront le droit de parler librement des débats du Corps législatif et du Sénat*. (Ed. Texier.)

Outre-tombe (MÉMOIRES D'), par Chateaubriand. V. MÉMOIRES.

OUTRIGGED-SCULLING-BEAT s. m. (aoutrig-d-skeu-lingh-bôte — mot angl. formé de outrigger, armé en dehors; sculling, qui gabare; boat, bateau). Navig. fluv. Bateau de rivière, à deux avirons de couple, avec porten-dehors.

OUTRIGGER s. m. (aoutrig-righeur — de out, en dehors; to rig, armer). Navig. Nom générique de toutes les embarcations ayant des porten-dehors ou tringles de fer destinées à porter les points d'appui des rames en dehors des bordages.

OUTRIVALPOOR, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Karnatic, à 72 kilom. S.-O. de Madras.

OUTTARA s. m. (ou-tta-ra). Philol. ind. Syn. de VEDANTA.

OUTTOCOTTA, ville et forteresse de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Karnatic, à 56 kilom. O.-N.-O. de Madras.

OUTU, UE adj. (ou-tu — forme adoucie du mot OUTRE). Perdu, ruiné : *Elle bien, dit-elle, soit! ce qui est fait est fait; il n'y a point de remède; qui est OUTU est OUTU*. (Quelques docteurs disent qu'elle adjoindra une F. Contes d'Ettrapeul.)

OUTZMII ou KAITAK, kanat de la Russie d'Europe, dans le Daghستان, sur la côte O. de la mer Caspienne, divisé en cinq districts : Barehli, Irchamur, Koutas, Medchalis et Outemli. Il est montagneux à l'O., la côte est aride et déserte; le reste du pays, fertile et bien cultivé, produit, partout où il peut être arrosé, des céréales de toute sorte, des fruits et une grande quantité de garance. De belles forêts couvrent les montagnes, qui nourrissent de nombreux troupeaux. On trouve dans le kanat d'Outzmi quelques sources thermales sulfureuses, du pétrole et du naphte. Ce pays est habité par les Lesghiz; depuis 1799, les chefs sont tributaires de la Russie.

OUVAROF (Fedor-Petrovitch), général russe, né à Cherslovka, gouvernement de Toulou, en 1769, mort en 1824. Il servit sous Potemkin et Souvarof, et il était aide de camp de Paul I^{er} lors de la conspiration qui coûta la vie à ce prince. Il dut, selon toute apparence, prendre une part active à ce meurtre, mais n'en jouit pas moins de la faveur d'Alexandre I^{er}, qui lui donna le commandement d'une division de sa garde. Il se distingua par sa valeur pendant les guerres de 1805 et 1807 contre la France, de 1810 contre la Turquie, et, pendant la campagne de 1812, à Borodino, où il commandait, avec le grade de lieutenant général, un corps de cavalerie de réserve de la première armée de l'Ouest, sous les ordres de Barclay de Tolly. Il déploya aussi une grande activité pendant la retraite de l'armée française en 1813, ainsi que pendant la campagne de 1814, et fut promu plus tard commandant de la garde impériale, général de cavalerie et aide de camp général de l'empereur. A sa mort, il légua une somme de 400,000 roubles (1,800,000 fr.)

pour l'érection d'un arc de triomphe en l'honneur de la garde impériale russe.

OUVAROF (Sergius-Semenovitch, comte), homme d'Etat et littérateur russe, parent du précédent, né à Moscou en 1785, mort dans la même ville en 1855. Il eut pour marraine l'impératrice Catherine II, dont son père était aide de camp. Après avoir terminé ses études à l'université de Göttingue, il revint en Russie, où il gagna la confiance de l'empereur Alexandre Ier, qui le nomma secrétaire d'ambassade à Vienne et à Paris, puis curateur de l'université de Saint-Petersbourg (1811) et président de l'Académie des sciences (1818). Malgré sa jeunesse, il était digne, par son savoir et par l'élévation de son esprit, de ces hautes fonctions. Lorsque les projets de l'empereur Alexandre prirent un caractère rétrograde, Ouvarof se démit de ses fonctions de curateur (1821), après avoir vainement proposé la mise en vigueur de nouveaux règlements relatifs à l'instruction publique. Il fut cependant nommé, l'année suivante, directeur du département des manufactures et du commerce intérieur, devint, en 1824, conseiller intime, puis, en 1832, ministre de l'instruction publique, et reçut, en 1846, le titre de comte. Par son *Projet d'une Académie asiatique* (1810), Ouvarof avait été le premier à provoquer en Russie le goût de l'étude des langues orientales. Une chaire de ces langues et un musée asiatique furent établis par son initiative à l'Académie de Saint-Petersbourg, et deux chaires analogues furent créées à l'université de la même ville. On fonda ensuite, en 1823, une école orientale particulière, dépendante du ministère des affaires étrangères et destinée à former des élèves pour la diplomatie orientale. Ouvarof signala son administration par la création d'un grand nombre d'écoles nouvelles dans toutes les parties de l'empire, par l'augmentation du salaire du personnel enseignant, par la création et l'agrandissement d'une foule de musées, de jardins botaniques, d'observatoires, de cabinets de physique, de bibliothèques, de sociétés scientifiques, etc., et dans cette œuvre si utile, il eut constamment à lutter contre l'indocilité et l'ignorance de ceux dont il était obligé de se servir pour la mise à exécution de ses plans libéraux. Lorsque le czar Nicolas se crut forcé, par les événements de 1848, de soumettre l'enseignement à des mesures restrictives, il résigna son portefeuille, mais conserva jusqu'à sa mort la présidence de l'Académie des sciences et un siège au Sénat. Les ouvrages d'Ouvarof sont connus et appréciés à l'étranger, bien que, en général, ils soient plus élégants que profonds. Nous citerons de lui : *Sur les mystères d'Eleusis* (1829); *Sur l'époque antéhistorique; Ecceci critique de la fable d'Hercule*, écrit dirigé contre l'ouvrage de Dupuis; *Sur l'origine de tous les cultes; Notice sur Gêthe; Mémoire sur la langue sacrée; Sur les projets de Napoléon touchant l'Italie; Sur la philosophie de la littérature; Sur les tragiques grecs; Souvenirs de voyages; Notices biographiques*, etc. A l'exception de l'étude sur l'époque antéhistorique, qui est en allemand, tous ces ouvrages sont écrits en français et ont été réunis en deux recueils intitulés : *Etudes de philologie et de critique* (Saint-Petersbourg, 1843) et *Esquisses politiques et littéraires* (Paris, 1849). — Son fils, le comte Alexis-Sergievitch OUVAROF, s'est également fait connaître par la publication d'un ouvrage estimé, intitulé : *Voyage archéologique dans le midi de la Russie et sur les bords septentrionaux de la mer Noire* (Saint-Petersbourg, 1858). Depuis plusieurs années, il s'occupe de publier un magnifique ouvrage sur les antiquités de Kertch.

OUVAROVITE, s. f. (ou-va-ro-vi-te — de Ouvarof, n. pr.). Min. variété de grenat vert d'émeraude, à base de chaux et d'oxyde de chrome, que l'on trouve à Bissersk, dans l'Oural, avec le sidérocrome. Les cratons qu'on obtient sont d'un très-beau vert, comme l'OUVAROVITE. (L. Figuier.) On écrit aussi OUWAROVITE.

OUVEILLAN, village et comm. de France (Aude), cant. de Ginestas, arrond. et à 15 kilom. de Narbonne, à 55 kilom. de Carcassonne, sur le Ricardier, 1,604 hab. Récolte d'excellents raisins muscats. Ruines intéressantes d'une forteresse féodale qui joua un certain rôle dans les guerres du moyen âge.

OUVELKA, rivière de la Russie d'Asie, gouvernement d'Orenbourg. Elle sort d'un lac et se jette dans l'Oïr, après 150 kilom. de cours.

OUVERT, ERTE (ou-vér, ér-te) part. passé du v. OUVRI. Qui n'est pas fermé. Une porte OUVERTE. Une maison OUVERTE. Des yeux OUVERTS. Des mains OUVERTES. La bouche OUVERTE.

Vos yeux seuls et les miens sont ouverts en Aulide. RACINE.

..... Cette crainte maudite m'empêche de dormir sinon les yeux ouverts. LA FONTAINE.

Il dont l'ouverture a une certaine dimension : Il est remarquable que les lions, les chameaux et les singes ont les narines plus OUVERTES que les animaux des pays froids. (B. de St-P.) Le chemin passait dans des gorges à peine OUVERTES à la voie de la catèche. (Chateaub.) Pratique, en parlant d'une ouverture : Un tunnel

OUVERT dans le roc. Un boulevard OUVERT à travers des quartiers populeux.

— Par ext. Large et découvert : Avoir le front OUVERT. Il Large et à peu près uni, qui n'offre pas d'obstacle naturel ou élevé de main d'homme : Un pays OUVERT. Il Qui n'offre pas d'obstacles naturels, comme rivières, montagnes, etc., à l'invasion des armées ennemies : Un pays OUVERT est difficile à défendre. Il Qui n'est pas fortifié, entouré de remparts : Laissez donc votre pays tout OUVERT comme Sparte; mais déshabillez-vous, comme elle, de bonnes citadelles dans les cours des citoyens. (J.-J. Rouss.)

— Qui n'est pas clos ou protégé : Maison OUVERTE à tous les vents. La baie de la Possession est OUVERTE à tous les vents et n'offre que de très-mauvais mouillages. (Bougainville.)

— Dont on permet l'accès, où l'on peut entrer ou passer : Un port OUVERT au commerce étranger. L'hôpital est OUVERT à tout le monde. La ville d'Arcahon est une oasis OUVERTE aux valétudinaires de tous les pays. (E. Texier.)

Les chemins de Sion à la fin sont ouverts.

RACINE.
Ma maison est ouverte à tous les surveillants : Mon rang m'attire ici mille respects géants.

LA CHAUSSEE.

Il Qui offre une ressource permanente, un moyen bon ou mauvais dont on peut user à volonté : Les passions des hommes sont autant de chemins OUVERTS pour aller à eux. (Vauven.) Quand les méchants ont un bon mouvement, ils laissent toujours une porte OUVERTE au retour de leur mauvais génie. (G. Sand.) Ce que rêve chaque jeunesse, c'est une carrière OUVERTE à l'émulation de tous les talents pour atteindre à toutes les supériorités. (Ste-Beuve.) L'oisiveté est une grande cause de ruine pour la santé; c'est une porte OUVERTE à la maladie et à la mort. (Vivient.) A quoi l'on peut prendre part; qui est en permanence : Le scrutin est OUVERT pendant deux jours. Une souscription est OUVERTE en faveur des incendiés. La pétition reste OUVERTE dans les bureaux des journaux. Il Inauguré, commencé : La séance est OUVERTE. La session législative est OUVERTE depuis quelques jours. La saison de la chasse ne sera OUVERTE qu'au mois d'août. Il Engagé : Des paris sont OUVERTS pour et contre.

— Enoncé, proposé en premier lieu : Cet avis, OUVERT par la minorité, fut dédaigneusement repoussé. Trois avis différents avaient été OUVERTS dans le conseil du roi. (Chateaub.)

— Fig. Déclaré, qui se laisse connaître, pénétrer, que l'on ne cache pas : Guerre OUVERTE. Résistance OUVERTE. Opposition OUVERTE. On peut triompher d'une résistance OUVERTE, la force passive est invincible. (Custine.) Guerre OUVERTE, guerre à mort au mensonge érigé en parole de Dieu! (Ch. de Remusat.) La haine OUVERTE irrite les âmes généreuses; la haine cachée les épouvante. (Mme de Salm.) Celui-là seul connaît et juge les intentions à qui les consciences sont OUVERTES. (Vitet.)

Toujours par quelque endroit notre cœur est ouvert. REGNARD.

Lis, mon âme est ouverte et montre sa faiblesse. C. DELAVIGNE.

Il Franc, expansif : Un caractère des plus OUVERTS. Avoir l'air OUVERT, Si votre cœur était un peu plus OUVERT, vous ne seriez pas si injuste. (Mme de Sev.) Le Français est naturellement bon, OUVERT, hospitalier, bienfaisant. (J.-J. Rouss.) Mme de Montesson avait une particularité, c'était de changer en une physiologie froide et réservée une figure naturellement bienveillante et bonne; elle appelait cela avoir sa figure OUVERTE ou fermée. (Mme d'Abrantes.)

Soyez vrai, mais discret; soyez ouvert, mais sage. ETIENNE.

Il Pénétrant, vif et intelligent : Un esprit très-OUVERT. Il Attentif : Avoir l'œil OUVERT, l'oreille OUVERTE.

— Force ouverte, Force des armes; violence extérieure : Employer la FORCE OUVERTE. Attaquer quelqu'un à FORCE OUVERTE.

— Appétit ouvert, Appétit qui n'attend que l'occasion de se satisfaire : Vous avez l'appétit ouvert de bon matin. CORNEILLE.

— Table ouverte, Repas où l'on reçoit journellement des invités ou même des personnes qui ne sont pas invitées : Tenir TABLE OUVERTE.

— A bras ouverts ou Les bras ouverts, Avec un grand empressement, d'une manière très-affectueuse : Accueillir quelqu'un à bras OUVERTS.

— A cœur ouvert, Avec une grande franchise, avec beaucoup d'abandon : Parler à cœur OUVERT. S'entretenir à cœur OUVERT.

Que tout autre que moi vous flatte et vous abuse; Pauline a l'âme noble et parle à cœur ouvert. CORNEILLE.

— A livre ouvert, Sur-le-champ et sans préparation, en parlant d'une lecture ou d'un chant : Expliquer de l'anglais à livre OUVERT. Chanter à livre OUVERT. Je ne croyais pas que ma fille fût si habile que de chanter ainsi à livre OUVERT sans hésiter. (Moi.)

— A bureau ouvert, En terme de commerce

et de finance, A présentation des titres : Payer à BUREAU OUVERT.

— Enfonçeur de portes ouvertes, Sorte de bravache qui se glorifie beaucoup d'actions d'éclat qui n'étaient, en réalité, ni difficiles ni glorieuses.

— Dormir comme le lièvre, les yeux ouverts, Etre sur ses gardes, même la nuit.

— Jurispr. Se dit d'une succession, d'une substitution dont la jouissance est des à présent facultative : Il ne suffit pas qu'une succession soit OUVERTE, il faut encore que l'on soit apte à succéder. (Scribe.) Il Se dit d'une action que l'on peut intenter : L'action en canonnie leur est OUVERTE.

La requête civile est ouverte pour moi.

RACINE.
— Féod. Fief ouvert en faveur du seigneur, Fief que le seigneur pouvait saisir, faute de paiement de certains droits ou de l'accomplissement de certains devoirs.

— Gramm. Se dit des voyelles qui ont un son plus net, plus clair que dans d'autres circonstances où on les appelle fermées : E OUVERT. A OUVERT. O OUVERT. Il Lettres ouvertes, Lettres arabes qui s'articulent en étendant la langue.

— Blas. Se dit des édifices dont les ouvertures sont représentées béantes et marquées par un émail particulier, des objets ayant des cavités ou des ouvertures également distinguées par un émail spécial : Saillans de Bresenod, en Bourgogne et en Bresse : D'azur à la tour donjonnée de trois donjons d'or, ouverte de sable, au chef d'argent, chargé d'un lion issant couronné de gueules. Il Couronne ouverte, Couronne qui entoure seulement la tête, sans la couvrir par-dessus : La couronne des enfants de France était OUVERTE.

— Manège. Cheval bien, mal ouvert, Cheval dont les jambes, particulièrement celles de devant, sont ou ne sont pas à la distance voulue.

— Vener. Tête ouverte, Tête de cerf, de daim ou de chevreuil dont les perches sont écartées.

— Géom. Se dit d'un angle par rapport à l'écartement de ses côtés : Un angle est aigu ou obtus selon qu'il est plus ou moins OUVERT. La race caucasienne a l'angle facial très-OUVERT.

— Mar. Se dit des objets qui sont à une certaine distance angulaire l'un de l'autre : Le navire en vue et le phare de l'île étaient OUVERTS de deux voiles seulement. Il Rade ouverte, Celle dont l'entrée n'est pas resserrée et livre passage aux vents. Il Navire ouvert, Celui dont les bastingages trop bas ne protègent pas suffisamment le pont. Il Voile ouverte, Celle qui est brassée sous le vent. Il Passer à mer ouverte, Tourner une île, au lieu de passer dans le détroit qui la sépare de la terre : Pendant le reste de l'année, quand les nuits sont de seize, dix-sept, dix-huit heures, je prendrais la parti de PASSER à MER OUVERTE. (Bougainville.)

— Comm. Compte ouvert, Compte commencé et restant susceptible d'être journellement augmenté : Avoir un COMPTE OUVERT chez un fabricant, chez le marchand de vin.

— Entom. Aréoles ouvertes, Aréoles qui se terminent au bord de l'aile de l'insecte, et ne sont pas partout entourées de nervures. Il Ailes ouvertes, Ailes que l'animal, à l'état de repos, ne ramène pas directement dans l'axe de son corps, et qui ne se recouvrent pas l'une l'autre.

— Moll. Lunule ouverte, Ouverture que les coquilles bivalves laissent entre leurs valves entre-bâillées.

— Bot. Epanoui : Fleurs OUVERTES. Il Etalé : Feuilles OUVERTES.

— s. m. Mar. Entrée d'une baie, d'un golfe, d'une rade, d'une anse, de tout enfoncement formant un port ou un abri.

— Jeux. A la paume, Chacun des intervalles garnis de filets qui sont placés entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans : OUVERT du premier. OUVERT du second. Jouer dans les OUVERTS.

— s. f. Lézarde, fente, crevasse. Il Vieux mot.

OUVERTURE adv. (ou-vér-te-man — rad. ouvert). D'une façon ouverte, déclarée, sans déguisement : Se prononcer OUVERTEMENT. Dire OUVERTEMENT sa pensée. Il y a un orgueil qu'on appelle noble, qui entreprend les choses OUVERTEMENT; l'envie ne va que par des menées secrètes. (Boss.) Il faut se respecter assez soi-même pour ne se brouiller jamais OUVERTEMENT avec ses anciens amis. (Volt.)

OUVERTURE s. f. (ou-vér-tu-re — rad. ouvert). Solution de continuité, fente, trou naturel ou accidentel dans un objet quelconque : Il y a dans ce mur de grandes OUVERTURES. Dans la plupart des animaux, l'organe de l'odorat a deux OUVERTURES extérieures. Le Vénus a deux bouches principales; ces deux OUVERTURES fument toujours. (Buff.) Il Orifice d'une cavité, d'un objet creux : L'OUVERTURE de cette caverne est tournée au nord. L'OUVERTURE de ce vase est trop étroite. Il Dimension du même orifice : La gueule de la baleine mesure jusqu'à sept mètres d'OUVERTURE. (J. Macé.) Il Entrée d'une enceinte quelconque : L'OUVERTURE d'une rade, d'un port. Une baie qui a deux lieues d'OUVERTURE et une lieue de profondeur offre un abri sûr aux vaisseaux.

(Raynal.) Les OUVERTURES des montagnes ne laissent voir que des arrière-plans de rochers aussi arides que les premiers plans. (Chateaub.) Les mers qui ne communiquent à l'Océan que par une petite OUVERTURE ne sont guère sujettes à l'action des marées. (A. Maury.)

— Action d'ouvrir : L'OUVERTURE d'une malle. L'OUVERTURE d'une rue, d'un tunnel. L'OUVERTURE de la veine. L'OUVERTURE d'un cadavre. L'OUVERTURE d'une lettre. L'OUVERTURE d'un testament. Son zèle pieux l'avait fréquemment porté à tenter les plus grands efforts pour obtenir la liberté des cultes et l'OUVERTURE des églises. (De Ségur.)

— Par ext. Inauguration, commencement : L'OUVERTURE des Chambres. L'OUVERTURE d'une séance. L'OUVERTURE d'un magasin. Un discours d'OUVERTURE. Unité de l'OUVERTURE de la chasse supprime la juridiction du bon plaisir des préfets. (Toussenel.) Il Premières propositions d'un accord projeté : Faire des OUVERTURES de paix. Faire les premières OUVERTURES. Londres éluda les OUVERTURES de paix qui lui furent faites. (Chateaub.) Il Communication : Vous a-t-il fait quelque OUVERTURE ?

Là j'ai clos l'entretien, sans plus ample ouverture.

PONSARD.

— Moyen, voie, expédient, occasion opportune : Je n'y vois pas la moindre OUVERTURE. Je profiterai de la première OUVERTURE. Les demandes des enfants sont des OUVERTURES que la nature nous offre pour faciliter l'instruction. (Féa.)

— Fig. Franchise, expansion : La sincérité est une OUVERTURE de cœur; on la trouve en fort peu de gens. (La Rochef.) Sincère et véritable, je manque d'OUVERTURE de cœur. (Chateaub.) Il Communication faite avec expansion : Bon Dieu! qu'il se fait là d'ouvertures de cœur!

SANLEUC.

Il Vivacité d'intelligence, facilité à comprendre : Avoir de l'OUVERTURE pour les mathématiques. Manquer d'OUVERTURE d'esprit.

— Jurispr. Faculté d'invoquer certains moyens juridiques : Il y a OUVERTURE à cassation, à requête civile. Il Ouverture d'une succession, Acte légal qui met les héritiers en possession des biens de leurs auteurs : L'OUVERTURE DE LA SUCCESSION se fait au lieu du dernier domicile du mort. (Acad.) Il Ouverture de substitution, Acte qui met le substitué en possession de jouir de la substitution. Il Ouverture de faillite, Déclaration de faillite prononcée par le tribunal.

— Féod. Ouverture de fief, Entrée en possession du droit de lever les fruits du fief. Il Ouverture de rachat, Cas dans lequel le droit de rachat d'une terre est dû au seigneur dont la terre relève. Il Ouverture à la régle, Droit royal de nommer à un bénéfice vacant.

— Archit. Baie d'une porte, d'une fenêtre; espace quelconque ménagé pour mettre l'intérieur de l'édifice en communication avec l'extérieur : Dans les maisons parisiennes les OUVERTURES sont excessivement multipliées. Il Largeur d'une baie : Ces fenêtres ont trop peu d'OUVERTURE. Il Ouverture plate, Celle qui est pratiquée dans le toit ou dans un plan horizontal ou très-incliné par rapport à la verticale : Les escaliers sont souvent éclairés par des OUVERTURES PLATES.

— Mus. Symphonie par laquelle débute un opéra : L'OUVERTURE des Huguenots, de Guillaume Tell. Enfin, comme à l'Opéra la toile se lève l'orchestre a terminé l'OUVERTURE. Louis XVI convoqua les états généraux. (Proudh.) Un bon préface, suivant moi, doit ressembler à une OUVERTURE d'opéra. (P. Levaux.)

— Chorégr. Ouverture de jambes, Mouvements que le danseur exécute avec une jambe, tandis qu'il se tient en équilibre sur l'autre.

— Art milit. Premiers travaux que l'on fait pour pratiquer une tranchée ou un travail de mine : L'ouvrier n'a pu ouvrir l'OUVERTURE de la tranchée. Il Espace qui sépare les colonnes l'une de l'autre : Donner trop d'OUVERTURE aux colonnes.

— Mar. Ecartement maximum des couples d'un navire. Il Lisses d'ouverture, Planches que l'on cloue au plus grand écartement des couples, pour les maintenir en position.

— Géom. Ouverture d'un angle, Grandeur de cet angle dépendant de l'écartement de ses côtés : Le sens de la vue n'a, pour juger la grandeur des objets et leur distance, qu'une même mesure, savoir l'OUVERTURE de l'angle qu'ils font dans notre œil. (J.-J. Rouss.) Il Ouverture de compas, Ecartement des pointes de ses deux branches.

— Physiq. Surface utilisée des lentilles de lunettes, c'est-à-dire surface que ses verres exposent aux rayons lumineux. Il Ouverture du courant, Action de mettre en communication les rhéophores de la pile, pour établir le courant électrique : OUVERTURE et fermeture alternative du courant, voilà tout le secret du télégraphe électrique.

— Encycl. Mus. L'ouverture, chez les Italiens, s'appelle *sinfonia*. Jadis, tout le monde ne faisait pas également cas de ce fragment très-important d'une partition; mais aujourd'hui l'ouverture est considérée pour ce qu'elle doit être, c'est-à-dire pour une des parties essentielles, fondamentales de l'œuvre; ce qui n'empêche pas certains musiciens de né-

gliger volontairement (mais peut-être par suite d'impuissance) cet exorde d'un effet si assuré, si immanquable lorsqu'il est bien réussi. En France et en Allemagne, l'ouverture a conservé, aux yeux des compositeurs, toute son importance, mais les musiciens italiens, soit qu'ils travaillaient trop vite, soit que les soins à donner à l'ouverture leur paraissent inutiles, soit enfin qu'ils reconnaissent ne point posséder les qualités nécessaires pour les morceaux de ce genre, en ont trop souvent fait bon marché. Parmi les musiciens ultramontains de ce siècle, on ne peut guère citer que Rossini qui se soit distingué en ce genre; Donizetti et Bellini se sont contentés la plupart du temps d'écrire quelques mesures d'introduction pour servir de lever du rideau. Quant à Verdi, il n'a presque jamais fait autrement. Choron a dit à ce sujet: « On a essayé une forme qui réduit les ouvertures à une simple introduction. » Des qu'à la suite, quel qu'en soit le mérite individuel, j'avoue franchement que je ne puis goûter cette forme. Outre que c'est s'en tirer à trop bon marché, une telle ouverture ne répond nullement à l'idée que l'on doit se faire d'une pièce de ce genre; elle trompe l'attente de l'auditeur, et ne prépare pas suffisamment son esprit à entendre l'ouvrage qu'elle précède et qui semble alors n'être qu'un corps sans tête. » Nous sommes complètement de l'avis exprimé par Choron.

A l'encontre des Italiens modernes, les compositeurs français se sont souvent fait remarquer par leur habileté à traiter l'ouverture. Berton, Méhul, Vogel, Cherubini, Dalayrac, Catel, Boieldieu, Hérold, Adam, Auber, Ambroise Thomas, Berlioz, en ont écrit de charmantes, de superbes, d'héroïques, et qui se distinguent par des qualités du premier ordre. Les grands musiciens allemands ont créé, on peut le dire, dans cet ordre d'idées, toute une série de chefs-d'œuvre; Mozart, Beethoven, Weber, Mendelssohn ont produit des ouvertures splendides. Nous aurons occasion, dans le cours de cet article, de citer les uns et les autres; mais il nous semblerait volontiers que tous ces grands artistes avaient médité cette belle page de la Poétique de la musique de Lacépède (qui, on le sait, était presque aussi bon musicien que grand naturaliste, et qui a laissé des opéras inédits et plus de cent morceaux de musique instrumentale): « Des qu'à la scène, l'air jout de la vue du théâtre, dit Lacépède, la salle qu'il est venu garnir disparaît pour lui; il quitte toutes les pensées qui peuvent lui être particulières; il est prêt à se croire dans les contrées dont on lui offre la représentation; que le moindre son analogue à ce qui se prépare dans son cœur vienne frapper son oreille, et le voilà qui franchit tous les intervalles des lieux et des temps, qui se transporte entièrement dans la patrie et dans les siècles des héros qui vont paraître à sa vue; le voilà touché d'avance, ou prêt à s'émouvoir de tout ce qui doit affecter leurs âmes; il ne pense plus qu'à des chants, qu'à des sentiments, qu'à des passions analogues à ces héros. Aussi, avec quel enthousiasme ne reçoit-il pas toutes les peintures qui lui sont offertes par l'orchestre! C'est sur son cœur déjà exalté, c'est sur une imagination déjà émue que les sons du compositeur agissent maintenant; non-seulement le spectateur n'est plus remué, attendri difficilement par le musicien; non-seulement il ne se refuse plus aux émotions qu'on lui prépare, mais il va au-devant de ces émotions; il les désire, il les recherche avec empressement; il saisit avec ardeur tout ce qui peut leur ressembler; il se contente de leur apparence; son imagination enflammée la lui fait prendre pour la réalité. Ce n'est point une âme froidement tranquille à qui l'on veut présenter les tableaux des passions humaines, c'est un cœur touché qui se rejette de sa blessure, qui ne se repaît que de ce qui peut l'augmenter, qui ne se plait qu'au milieu d'objets propres à allumer la sensibilité, qui les découvre ou ils sont le plus cachés, qui les crée même, pour ainsi dire, lorsqu'ils n'existent pas. »

C'est, en effet, sous l'empire de considérations semblables qu'on peut écrire une bonne ouverture, et c'est la logique de l'esprit français, la réflexion du caractère allemand qui font que les musiciens des deux pays se sont toujours montrés supérieurs en ce genre. Au point de vue, non plus poétique et imaginaire, mais rationnel et logique, J.-J. Rousseau a exprimé des idées analogues à celles de Lacépède lorsqu'il a dit: « Quelques musiciens se sont imaginé, en considérant les rapports qui existent entre l'ordonnance d'une ouverture et celle du corps entier de l'ouvrage, en rassemblant d'avance dans l'ouverture tous les caractères exprimés dans la pièce, comme s'ils voulaient exprimer deux fois la même action, et que ce qui est à venir fût déjà passé. Ce n'est pas cela. L'ouverture la mieux entendue est celle qui dispose tellement les cours des spectateurs, qu'ils s'ouvrent sans effort à l'intérêt qu'on veut leur donner dès le commencement de la pièce. Voilà le véritable effet d'une bonne ouverture, voilà le plan sur lequel il la faut tracer. »

Rousseau avait raison, comme il avait toujours raison dans tout ce qui est du domaine de la sensation, parce qu'il sentait d'une façon merveilleuse et avec une justesse inappréciable. L'ouverture doit effectivement se conformer au drame et le faire pressentir

dans son caractère général, sans que pour cela le compositeur se croie tenu de se livrer à des imitations puériles ou burlesques, de recourir à des images en forme d'énigmes, à des espèces de charades dont le public ne saurait trouver le mot, et qui n'attestent comme on l'a très-bien dit, que l'impuissance de l'art et le mauvais goût de l'artiste. Autant que faire se peut, le musicien, dans sa préface symphonique, fera connaître le caractère de l'œuvre qui doit la suivre, fera pressentir en quelque sorte les événements qui vont se dérouler, l'intensité, la violence des passions qui doivent émuover le spectateur; même, jusqu'à un certain point, et à l'aide de certains effets particuliers dont il a le secret, il saura faire deviner avant le lever du rideau la nature des personnages qui prennent part à l'action, le temps et le lieu où se passe celle-ci. » Ainsi, dit Castil-Blaze, les ouvertures d'*Iphigénie en Aulide* et de la *Clemence de Titus* nous disposent à une action vive, intéressante et d'une grande noblesse. Celles de *Montano*, de *Demophon* nous donnent l'expression du délire impétueux des passions. Nous trouverons la majesté patriarcale, la solennité religieuse dans l'ouverture de *Joseph*. Celle de *Jean de Paris* a la couleur chevaleresque; celle de *Don Juan* quelque chose de bizarre et de fantastique qui convient bien au drame qu'elle précède; celles de *Figaro* et du *Mariage secret* sont pleines d'esprit, d'enjouement et de beautés harmoniques. L'ouverture de *Henri IV* annonce une bataille; le *pizzicato* placé dans celle de *L'Amant jaloux* fait prévoir la sérénade qui nous enlève l'intrigue à la fin du second acte. Les ouvertures de *Ricard*, de *Barbe-Bleue*, de *Montezuma* rappellent le bon vieux temps; celles de *Gulistan* et des *Bayadères* nous transportent aux Indes et à Samarcande. » Nous ajouterons que l'ouverture de *Zampa*, avec son attaque impétueuse et foudroyante, donne bien l'idée de l'orgie échevelée et de la violence de la passion; que celle de *Guillaume Tell*, avec son admirable introduction, déroule pour ainsi dire sous nos yeux les riantes vallées de la Suisse; que celle du *Jeune Henri* nous fait assister à une chasse joyeuse; enfin que celle de *Struensee* fait pressentir le drame poignant et terrible qui va nous émouvoir. Il serait facile, mais inutile sans doute, de multiplier ces exemples.

La première ouverture qui ait joui en Italie de quelque réputation est celle de la *Frascatina* de Paisiello. En France, celle qui conquit la première célébrité fut celle d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck, qui produisit un effet indescriptible lorsqu'on l'entendit pour la première fois en 1773, et qui, pendant un demi-siècle, ne cessa d'exciter l'admiration par le mélange étonnant de majesté, de désordre, de grandeur et de pathétique dont elle est empreinte d'un bout à l'autre. Dans le même temps, c'est-à-dire en 1774, Martini obtint un immense succès avec l'ouverture de son opéra de *Henri IV* ou la *Bataille d'Ivry*, que le public de la Comédie-Italienne demandait souvent lors même qu'on ne jouait pas l'ouvrage, et qui, pendant plus de quarante ans, ne cessa de défier sur les concerts publics ou particuliers. Depuis lors, bien d'autres sont devenues célèbres, et, sans compter celles de *Panurge* et de la *Caverne du Caïre*, dont le plan et la facture laissent considérablement à désirer, et qui ont une renommée surfaite, il faut citer celle de *Demophon*, de Vogel, dont la conclusion est malheureusement bien loin de valoir toute la première partie; celles d'*Anacréon* et de *l'Hôtelier portugais*, de Cherubini (dont presque toutes les ouvertures, d'ailleurs, sont remarquables), dont la coupe, les développements et l'instrumentation sont également admirables; celle de la *Caverne de Lésueur*, d'un sentiment dramatique si grandiose; celle de *Wallace*, de Catel, d'un si noble caractère, etc. En Allemagne, nous l'avons dit, il existe en ce genre d'incomparables chefs-d'œuvre, et le plus parfait, le plus complet, le plus admirable, sous quelque aspect qu'on veuille l'envisager, c'est l'ouverture de la *Fidèle esclave* de Mozart, pure splendeur, inimitable et lumineuse, qui, comme l'a dit M. Fétis, « sera éternellement le modèle des ouvertures et le désespoir des compositeurs. » Tout se trouve réuni dans cette magnifique production: début large et grandiose, abondance et nouveauté des motifs, variété et habileté dans la manière de les reproduire, science profonde dans le plan aussi bien que dans les moindres détails; enfin, intérêt croissant et périlleux vigoureux, entraînant et plein de chaleur. D'un caractère très âpre, plus tourmenté, mais belles et pathétiques sont les grandes ouvertures de Beethoven, celles de *Prométhée*, de *Coriolan*, du *Châte d'Egmont*, de *Leonore* (on sait que le maître immortel a écrit pour cet ouvrage jusqu'à quatre ouvertures différentes, toutes quatre presque également passionnées, et presque également belles). Weber a laissé aussi trois ouvertures justement célèbres pour ses trois grands chefs-d'œuvre: la *Freischütz*, *Euryanthe*, *Oberon*; elles se distinguent surtout par un caractère véritablement chevaleresque, une couleur étonnante et une vraie poésie. L'ouverture de *Struensee*, de Meyerbeer, est des plus remarquables, et aussi celle du *Pardon de Ploërmel*, dans laquelle l'auteur de *Robert le Diable* a employé un procédé dont Donizetti s'était servi dans l'ouverture de *Polito*, c'est-à-dire qu'il a fait chanter un chœur derrière le rideau. On doit à Mendelssohn les ouvertures de *Loreley*, de la *Mer calme*, de *Ruy-Blas* (cette dernière est pleine d'énergie); mais ses deux chefs-d'œuvre en ce genre sont celles de la *Grotte de Fingal* et du *Sonnet d'une nuit d'été*, qui toutes deux sont merveilleuses. Enfin, il faut citer aussi, au compte de l'Allemagne, les deux ouvertures célèbres du *Tannhäuser* et du *Vaisseau-Fantôme*, de M. Richard Wagner, dans lesquelles, malheureusement, l'inspiration fait trop souvent place à l'habileté, et aussi celles de *Manfred* et de *Geneviève*, de Robert Schumann, qui provoquent la même remarque. En Angleterre, où les compositeurs sont rares, il faut mentionner pourtant deux ouvertures justement populaires: celles de *Lurline* et de *Maritana*, de William-Vincent Wallace.

Parlons un peu maintenant de la coupe, du plan de l'ouverture et de la façon dont ce morceau a été traité par les grands maîtres. « On a répété souvent, dit M. Fétis, qu'une ouverture doit être un résumé de la pièce, et qu'elle doit rappeler quelques traits des situations principales qui s'y trouvent. Plusieurs musiciens ont adopté cette idée, et n'ont fait qu'une espèce de pot-pourri de l'ouverture de leur opéra; cette idée me paraît bizarre. Qu'un résumé de l'opéra soit nécessaire, à la bonne heure; mais ce résumé devrait se trouver à la fin de la pièce, où le spectateur peut sentir le mérite du retour de certaines phrases qui lui rappellent des situations de l'ouvrage. Si, au contraire, ces phrases sont entendues par lui avant qu'il ait pris connaissance des situations, elles ne lui rappellent rien et n'attirent pas plus son attention que d'autres phrases ne pourraient le faire. Au reste, il est bon de se rappeler qu'aucune ouverture justement célèbre n'est faite dans ce système. Les ouvertures d'*Iphigénie*, de *Demophon*, de la *Fidèle esclave*, d'*Egmont*, de *Leonore*, de *l'Hôtelier portugais*, d'*Anacréon* et de *Guillaume Tell* ne sont que des symphonies dramatiques, et non des pot-pourris. »

Ces observations sont extrêmement justes, et tout-outré, c'est-à-dire faite avec un certain nombre de motifs pris dans l'ouvrage auquel elle sert d'exorde et coulés les uns aux autres avec plus ou moins d'habileté, ne constituerait jamais une bonne page symphonique. Quelques ouvertures ainsi faites ont cependant obtenu une certaine popularité, entre autres celles de la *Dame blanche* et du *Châlet*; mais les artistes ne les considèrent jamais que comme des morceaux bâtards et sans valeur réelle. Généralement l'ouverture, dans son plan rationnel, débute par une introduction large, d'un mouvement grave, d'un caractère majestueux ou tendre, selon les situations de la pièce; ensuite, à cet *adagio*, succède un *allegro* plus ou moins rapide, plus ou moins bruyant, plus ou moins passionné, divisé d'ordinaire, comme tout morceau symphonique, en deux parties étroitement liées: dans la première, le compositeur expose ses idées principales, les trace à grands traits, établit largement son plan et module dans un ton relatif au vrai ton du morceau; puis il consacre la seconde au développement des idées déjà entendues, au jeu instrumental, au retour dans le ton primitif, à la répétition de certaines formules, de certains traits heureux, et enfin à la péroraison qui doit être chaude, brillante et rapide. Voilà comment les grands maîtres, Mozart et Weber particulièrement, ont presque toujours procédé. Parfois, cependant, le génie enfreint ces règles générales et ne s'en trouve pas plus mal; c'est ainsi qu'Hérold, comme nous avons eu déjà occasion de le faire remarquer, a entamé l'ouverture de *Zampa* par un *allegro* puissant, gougeux et desordonné, dans lequel il déchirait toutes les forces de l'orchestre; à ce qu'il faisait entendre un *andante* suave et plein de tendresse. Mais ceci était véritablement un coup de génie et semblait être commandé par la situation même qui allait se dérouler sous les yeux du spectateur. Nous avons vu aussi Meyerbeer et Donizetti employer un moyen d'effet tout particulier dans le *Pardon de Ploërmel* et dans *Polito*, en adjoignant à l'orchestre un chœur invisible; ceci est moins heureux, sans doute, en ce qui concerne l'effet obtenu, mais peut-être verrons-nous un jour un autre compositeur employer ce procédé avec un plein succès. Parfois aussi un musicien ingénieux ne craint pas d'appeler l'attention sur son aide pour modifier une forme consacrée; c'est ce qu'a fait Auber en écrivant l'ouverture de la *Sirène*, qui n'est qu'une valse précédée de quelques accords, mais une valse délicieuse.

En somme, ici comme partout, le génie a ses droits, et, en dépit des règles établies d'une façon générale, il semblerait absurde de vouloir poser des colonnes d'Hercule et de dire à un grand artiste: « Tu n'iras pas plus loin. » C'est affirmer au génie de nous obliger à courber la tête devant lui et à admirer son audace.

OUVÈZE, rivière de France. Elle naît dans le département de la Drôme, entre dans le département de Vaucluse et se perd dans la Sorgue, à Bédarrides, après un cours de 95 kilom. L'Ouvèze baigne Montauban; elle reçoit le Meunon, la rivière des Gasteaux, l'Aigues-marse, le Toulourenc et le Groscau.

OUVÈZE, rivière de France (Ardèche). Elle prend sa source dans les montagnes du Croiron, baigne Privas, Flaviac et Saint-Julien, suit le chemin de fer de Privas à Livron et se jette dans le Rhône, au Pouzin, après un cours de 28 kilom. Ses rives sont dominées par de hautes montagnes, couvertes de verdure et d'un aspect très-pittoresque.

OUVIER s. m. (ou-uv-ier). Nom vulgaire du vanneau pluvier.

OUVILLE (Antoine LE METEL D'), littérateur et auteur dramatique français, frère de Boissier, né à Caen, mort en 1656 ou 1657. On ne possède point de détail sur la vie de cet écrivain. Il a composé une dizaine de pièces dramatiques en vers, depuis longtemps oubliées et parmi lesquelles nous citerons: les *Trahisons d'Arbiron*, tragi-comédie (1638); *L'Esprit follet* (1642); *L'Absent de chez soi* (1643); les *Fausse vérités* (1643); la *Dame suivante* (1645); *Amour sans savoir qui* (1646); *Jodelot* (1646); *Le Couffre à la mode* (1646), comédies, etc. On lui doit encore *Nouvelles amoureuses et tragiques*, traductions de l'espagnol de doña Maria de Zayas (1656, in-8), et un recueil de contes libres, le seul de ses ouvrages qui soit encore connu aujourd'hui, intitulé: *l'Élite des contes du sieur d'Ouville* (1669, 2 vol. in-12).

OUVIRANDRE s. f. (ou-vi-ran-dre). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des najasées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les eaux douces de l'Afrique tropicale et de Madagascar: *Rien de plus bizarre que la structure des feuilles de l'ouvirandre*. (A. Dupuis.) On dit aussi OUVIRANDRA.

— Encycl. Les *ouvirandres* sont des plantes vivaces, à racine tubéreuse, à feuilles radicales, pétiolées, régulièrement veinées dans le sens longitudinal et transversal, tantôt pleines, tantôt criblées d'ouvertures par l'absence complète du parenchyme; les hampes qui naissent à la base des feuilles se terminent par deux ou trois épis de fleurs roses, coiffées d'une spathe membraneuse. Ces plantes croissent à Madagascar, dans les eaux douces. La plus remarquable est l'*ouvirandre fendrée*; elle doit son nom à la singulière structure de ses feuilles, dépourvues de parenchyme et réduites aux seules nervures qui, par leur entre-croisement, forment un réseau aussi régulier qu'élegant. L'*ouvirandre de Bernier* a des feuilles pleines, longues de 0m,30 sur 0m,04 de largeur. Les racines de ces plantes sont tubéreuses et comestibles.

OUVRABLE adj. (ou-va-ble — rad. ouvrir). Qui est susceptible d'être ouvert, d'être mis en œuvre, travaillé: *La matière ouvrable qui remplit le mieux les conditions de bonté et de beauté qu'exige le papier est celle qui peut se diviser en filaments d'une ténuité extrême*. (E. Laboulaye.)

— *Jour ouvrable*. Jour où l'on peut travailler d'après les lois de l'Eglise; jour habituellement consacré au travail: *Vous serez de la plus grande assiduité aux offices de la paroisse, jours de fête et jours ouvrables*. (Dider.) Les JOURS OUVRABLES, elle portait une robe de gros merinos. (Balz.)

OUVRAGE s. m. (ou-va-ra-je — d'une forme non latine *operaticum*, tirée du latin *operari*). V. OUVRER. Dans l'ancien français, on ne disait pas *ouvrage*, mais *ouvraigne*, qui représente aussi une forme non latine (*operanea*). Œuvre résultant d'un travail: *L'OUVRAGE d'un maçon, d'un serrurier. Entreprendre de grands OUVRAGES. Raphaël a laissé de nombreux OUVRAGES. Tout ce qui produit, aime son OUVRAGE*. (Boss.) Ce sont des OUVRAGES de sculpture qui transmettent à la postérité les progrès des beaux-arts chez une nation. (Dider.)

Socrate un jour faisant bâtir, Chacun censurait son ouvrage.

LA FONTAINE.

« Travail, peine que l'on prend pour produire quelque chose: *Il y a beaucoup d'ouvrage à ce meuble. Mettez-vous à l'ouvrage*. A l'ouvrage! Messieurs, à l'ouvrage! *Battions le fer pendant qu'il est chaud, surtout ne laissons pas le roi réfléchir: je crains toujours le changement de temps*. (Viel.) L'occupation tributueuse, travail salarié: *Manquer d'ouvrage. Chercher de l'ouvrage. Refuser l'ouvrage*. L'ouvrier sans ouvrage est lié au dénuement et à la misère. (Mich. Chev.) Il Manière dont un objet est travaillé, au point de vue de la perfection: *Un artiste regarde plus à l'ouvrage qu'à la matière*.

— Travail d'aiguille ou autre petit travail de femme: *Sac à ouvrage. Porter son ouvrage à la promenade*.

— Œuvre écrite: *UN OUVRAGE intéressant. Un savant OUVRAGE. Publier un OUVRAGE. Je ne puis juger d'un OUVRAGE en le faisant; il faut que je fasse comme les peintres et que je m'en éloigne, mais non pas trop*. (Pasc.) Nous devons parler des OUVRAGES les uns des autres avec beaucoup de circonspection. (Mol.) Pour juger de la beauté d'un ouvrage, il suffit de le considérer en lui-même; pour juger du mérite de l'auteur, il faut le comparer à son siècle. (Gautier.) Il n'est pas aisé de se faire un nom par un ouvrage parfait que l'on s'en faire un médiocre pour son nom qu'on s'en faire acquis. (La Bruy.) Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. (Buff.) Un ouvrage écrit sans liberté ne peut

être que médiocre ou mauvais. (Frédéric.) *Ceux qui rendent compte des OUVRAGES doivent rarement s'empresser de les juger.* (Volt.) *On admire toujours l'OUVRAGE où l'on retrouve ses pensées.* (Mme Necker.) *Les OUVRAGES qui tiennent un avantage quelconque des circonstances du moment ne conservent point une gloire inaltérable.* (Mme de Staël.) *Les OUVRAGES qu'un auteur fait avec plaisir sont souvent les meilleurs, comme les enfants de l'amour sont les plus beaux.* (Chamfort.) *Les langues sans grands OUVRAGES sont comme des villes sans monuments.* (Ozanam.) *Il y a des OUVRAGES qu'il ne faut pas voir de trop près; ce sont des monuments.* (Sto-Beuve.)

Il est fort peu d'auteurs qui raillent leurs ouvrages.

ANDRIEU.

Ainsi recommençant un ouvrage cent fois,

Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois.

BOILEAU.

Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage,

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;

Polissez-le sans cesse et le repolissez.

BOILEAU.

Bornons ici cette carrière.

Les longs ouvrages me font peur;

Loin d'épuiser une matière,

On n'en doit prendre que la fleur.

LA FONTAINE.

— Par ext. Objet matériel attribué à une cause créatrice : *Les OUVRAGES de Dieu.* *Les OUVRAGES de la nature.* La plupart de ceux qui entreprennent de prouver la divinité aux impies commencent d'ordinaire par les OUVRAGES de la nature, et ils réussissent rarement. (Pasc.) *Un beau visage de femme semble l'OUVRAGE le plus achevé de la création.* (L. Legouvé.)

L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage.

RACINE.

Gloire à Dieu seul ! son nom rayonne en ses ouvrages.

V. HUGO.

Une coquette est un vrai monstre à fuir;

Mais une femme et tendre, et belle et sage,

De la nature est le plus grand ouvrage.

VOLTAIRE.

« Personne considérée par rapport à celui qui l'a faite ce qu'elle est, qui l'a mise dans la position où elle est :

L'ouvrage de mes mains avoir tant d'inutilité !

CORNILLE.

Un vizir aux sultans fait toujours quelque ouvrage;

A peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur ouvrage.

RACINE.

— Par anal. Ce qui a été fait, conçu, imaginé, institué par quelqu'un : *L'égalité civile est l'OUVRAGE de la Révolution.* Chacun est porté à s'admirer dans son ouvrage. Le caractère des grands hommes est toujours en partie leur propre ouvrage. (De Gérando.) J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage.

VOLTAIRE.

« Ce que l'on doit faire, devoir : *L'OUVRAGE du chrétien, c'est de détruire les passions qui forment de nos cœurs un temple d'idoles.* (Boss.)

— Fig. Résultat, production : *Le caprice des enfants n'est jamais l'OUVRAGE de la nature, mais d'une mauvaise discipline.* (J.-J. Rouss.) *Les idées complexes sont l'OUVRAGE de l'esprit.* (Condillac.) *On ne peut reconquérir en un jour ce qu'est l'OUVRAGE du temps.* (Mme de Staël.) *L'institution de la propriété, OUVRAGE de la raison ignorante, peut être abrégé par la raison mieux instruite.* (Proudh.) *Les révolutions ne sont l'OUVRAGE que de la nécessité.* (Pages.)

— Pop. Mélange de matières solides et liquides qui remplissent les fosses d'aisances : *Tomber dans l'OUVRAGE.*

— *Ouvrage de patience.* Ouvrage d'une exécution lente et minutieuse, qui exige de la patience chez celui qui l'exécute : *Les dentelles à la main sont des OUVRAGES DE PATIENCE et de peu de profit.*

— *Ouvrage de Pénélope.* Ouvrage que l'on détruit et refait tour à tour; ouvrage qui n'avance pas : *L'établissement de la liberté en France est un OUVRAGE DE PÉNÉLOPE.*

— *Avoir cœur ou du cœur à l'ouvrage.* Travailler avec ardeur :

Pour soulever un poids si lourd,

Sisyphé, il faudrait ton ouvrage.

Bien qu'on ait du cœur à l'ouvrage,

L'art est long et le temps est court.

BAUDELAIRE.

— *Ouvrages de Grèce.* Imitations que l'on faisait, durant le moyen âge, des œuvres de sculpture et des objets d'orfèvrerie apportés d'Orient par les croisés.

— Fortif. Travail exécuté en dehors de la place, et destiné à en défendre les approches : *OUVRAGES avancés.* *Mes enfants, on ne vous défend pas de poursuivre les ennemis quand ils s'enfuient; mais je ne veux pas que vous aillez vous faire écharper mal à propos sur la contrescarpe de leurs OUVRAGES.* (Vauban.) *L'ouvrage fermé à la gorge.* *Ouvrage fermé.* Celui qui forme une enceinte complètement close. *L'ouvrage ouvert à la gorge.* *Ouvrage ouvert.* Celui dont l'enceinte est discontinuée du côté des défenseurs. *L'ouvrage avancé ou extérieur.* Celui qui est situé en dehors des glacis, mais sous leur protection et en communication avec eux. *L'ouvrage détaché.* Celui qui est complètement isolé de la place, et qui doit suffire à sa propre défense. *L'ouvrage à cornes.* Grand

ouvrage composé de deux demi-bastions reliés par une courtine et terminés latéralement par deux ailes ou branches. *L'ouvrage à couronne, à double couronne.* Ouvrage semblable au précédent, mais ayant entre les deux demi-bastions un ou deux bastions complets. *L'ouvrage à cornes couronné.* Ouvrage à cornes établi en arrière d'un ouvrage à couronne.

— Maçon. *Gros ouvrages.* Murs épais, comme ceux des fondations, de face, de refend et les contre-murs. *Menus ouvrages.* Travaux qui exigent moins de solidité, et dans lesquels on n'emploie pas les moellons ni les pierres de taille. Tels sont les plafonds, les cheminées, les cloisons, les carrelages, etc. *L'ouvrage de sujétion.* Ceux dont la forme plus compliquée, la situation plus difficile, le déchet plus considérable dans le travail de la matière employée imposent un surcroît de dépense.

— Chem. de fer. *Ouvrages d'art.* Terme générique par lequel on désigne les travaux de maçonnerie, de charpente et de mines que nécessite la construction et l'exploitation d'une ligne : *Les ponts, les viaducs, les tunnels, les murs de soutènement, les édifices des gares et stations, sont des OUVRAGES D'ART.*

— Techn. Dans les hauts fourneaux, Vide intérieur par lequel les étalages communiquent avec le creuset qui reçoit la fonte. *Le Pâte raffinée et prête à être mise en œuvre par l'ouvreur, dans la fabrication à la main.* *L'ouvrage noir.* Gros ouvrages de fer dont les anciens statuts permettaient la fabrication aux forgerons. *Bois d'ouvrage.* Bois destiné à la fabrication des petits ouvrages qui se font dans les forêts.

— Typogr. *Ouvrages de ville.* Menus travaux ayant généralement pour but une sorte de publicité, comme les affiches, les prospectus, les adresses, les cartes de visite, les lettres de faire part, etc.

— Min. *Exploitation par ouvrages en travers.* Mode d'exploitation qui consiste à ouvrir une galerie le long du mur de la couche, et à pratiquer ensuite des tranchées transversales.

— Alchim. *Ouvrage de patience.* Pierre philosophale.

— *Syn. Ouvrage, production.* Dans l'ouvrage, on considère le travail, l'exécution; dans la production, on considère la force qui produit, le génie qui crée. Un écrivain fait les ouvrages, un auteur crée des productions. Rollin a dit de Virgile : *Il recherchait ses ouvrages avec un soin et une exactitude qu'on a peine à concevoir; quand le premier feu de la composition était passé, il revoyait ses PRODUCTIONS, non plus avec la complaisance d'un auteur ou d'un père, mais avec la sévérité incorrable d'un censeur.*

— *Ouvrage, œuvre.* V. ŒUVRE.

— *Encycl. Min.* L'exploitation par ouvrages en travers est employée lorsque la couche a plus de 3 mètres de puissance et que les matières qui la composent sont consistantes. Elle consiste à ouvrir au mur de la couche une galerie d'allongement qui en suit les ondulations, puis à faire partir de cette galerie des tailles d'exploitation perpendiculaires à sa direction moyenne et, par conséquent, dirigées du toit au mur. Ces tailles, prises en travers de la couche, sont d'abord séparées par des massifs pleins qui soutiennent les parties supérieures. Lorsqu'elles ont été poussées jusqu'au toit, on les comble en commençant par leur extrémité et en relevant le boilage à mesure qu'on se retire. Cela fait, on attaque les massifs intermédiaires et l'on remblaye, quand on a terminé, les vides produits par leur disparition. On arrive donc, en agissant ainsi, à enlever dans la couche une tranche horizontale et à la remplacer par une tranche de remblai. On s'élève alors sur les remblais, et l'on procède à l'enlèvement d'une seconde tranche, en opérant comme pour la première. On passe ensuite à une troisième tranche, et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement de la couche. Il est inutile de faire remarquer que les couches exploitées de cette façon doivent être attaquées aussi bas que possible.

La méthode par ouvrages en travers a, comme toutes les choses de ce monde, des avantages et des inconvénients. Ses avantages sont de permettre l'extraction complète de la matière exploitée, de consommer peu de bois et de faciliter singulièrement l'abatage; mais elle repose tout entière sur l'existence de déblais en quantité suffisante pour combler toutes les excavations, et, d'après le foisonnement des roches dures, elle ne permet pas d'amener au jour plus des deux tiers du produit de l'abatage. « S'il ne fallait que peu de remblais, on pourrait sans doute en faire descendre de l'extérieur; mais si la proportion des déblais était faible ou nulle, cette méthode deviendrait trop coûteuse pour les minerais de peu de valeur. » (A. Burtat.)

— *Allus. littér.* Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. Vers de l'Art poétique de Boileau. V. MÉTIER.

— *OUVRAGE, ÊE* (ou-vra-jé) part. passé du v. Ouvrager. Décoré d'ornements minutieux et multiples : *Poignée d'épée très-OUVRAGÉE.* *Broderie OUVRAGÉE avec délicatesse.*

Ce grand portrait, d'ornements dégarri,
Plus ouvrage paraîtra moins uni.

J.-B. ROUSSEAU.

— *OUVRAGER* v. a ou tr. (ou-vra-jé — rad. ouvrage. Prend un e après le g devant a et o : *J'ouvrage, nous ouvragons*). Travailler avec une grande minutie de détails : *OUVRAGER des pièces d'orfèvrerie.*

— *OUVRASON* s. f. (ou-vrè-zon — rad. ouvrir). Techn. Action ou manière d'ouvrir, de mettre en œuvre, d'employer les matières premières pour les rendre propres à l'usage : *Telle OUVRASON conviendrait au satin, telle autre à la peluche, telle autre à la bonneterie et à la passementerie.* (L. Reybaud.)

— *Machines d'ouvrason.* Machines employées au doublage et au dévidage des soies grèges.

— *OUVRANT, ANTE* adj. (ou-vran, an-te — rad. ouvrir). Qui s'ouvre, qui est disposé de façon à pouvoir s'ouvrir : *Panneau OUVRANT. Fenêtre OUVRANTE.*

— *A porte ouvrante.* A portes ouvrantes, Au moment où l'on ouvre la porte, les portes d'une ville : *Sortir de la ville à PORTES OUVRANTES.* *La Vieille loc.*

— *A jour ouvrant.* Au moment où le jour paraît, au point du jour : *Partir à JOUR OUVRANT pour la campagne.*

— s. m. *Panneau mobile couvrant une peinture : Les triptyques ont presque toujours deux OUVRANTS peints sur la face interne.*

— *OUVRARD* (René), musicographe et écrivain français, né à Chignon en 1624, mort à Tours en 1694. Il entra dans les ordres, cultiva la musique et la poésie latine et fut successivement maître de chapelle des cathédrales de Bordeaux et de Narbonne, de la Sainte-Chapelle de Paris, enfin chanoine de Tours. Indépendamment de nombreux ouvrages manuscrits, on a de lui : *Secret pour composer en musique par un art nouveau* (Paris, 1660, in-8); *Studiois sanctarum scripturarum libri sacra ad lectiones in singulis dies, per legem, prophetas et evangelium distributa* (Paris, 1668); *Motifs de réunion à l'Eglise catholique* (Paris, 1668); *Défense de l'ancienne tradition des Eglises de France* (Paris, 1678, in-8); *L'art et la science des nombres en latin et en français* (Paris, 1677, in-4); *bizarré traité d'arithmétique en vers; Lettres sur l'architecture harmonique* (Paris, 1679); enfin, citons son *Histoire de la musique ancienne et moderne*, ouvrage auquel il consacra plus de vingt ans de sa vie.

— *OUVRARD* (Gabriel-Julien), célèbre financier français, né près de Clisson (Loire-Inférieure) en 1770, mort à Londres en 1846. Il était fils d'un papeterier, qui lui fit donner une bonne éducation. En sortant du collège, il entra chez des marchands de denrées coloniales et bientôt il fonda à Nantes une maison du même genre, à la tête de laquelle il se trouvait lorsque éclata la Révolution de 1789. Initié de bonne heure aux spéculations commerciales et joignant à une intelligence fine et sagace un esprit plein de hardiesse, il entrevit le rôle que le crédit était appelé à jouer dans le nouvel état de choses et résolut de s'en servir pour faire sa fortune. Sa première grande opération fut un coup de maître. Commençant par, grâce à la liberté de la presse, on allait faire du papier un emploi considérable, il acheta tout le papier que les manufactures de l'Angoumois et du Poitou pourraient fabriquer pendant deux ans, le revendit aux éditeurs, et réalisa un bénéfice de 300,000 fr. Au moyen de cette somme, il put faire des spéculations en grand sur les denrées coloniales et accrut considérablement sa fortune. Sur ces entrefaites, il fut dénoncé à Carrier comme accapareur (1793). Pour échapper au terrible proconsul, il se fit incorporer dans l'armée, d'abord comme aide de camp du général Bouvin, puis se rendit auprès de Kleber, commanda un détachement à Torfou et reçut du général Canclaux la mission de porter à la Convention des drapeaux pris à l'ennemi. Ouvrard profita de son séjour à Paris pour faire des démarches actives en faveur de cent trente-deux Nantais, dont il parvint à retarder la comparution devant le tribunal révolutionnaire et qui furent sauvés par les événements du 9 thermidor. L'un d'eux, M. Thébaud, riche négociant, lui donna alors, par reconnaissance, sa fille en mariage; et, bientôt après, il put se lancer sans entraves dans des entreprises considérables de commerce et de banque. S'étant mis en rapport avec des hommes du gouvernement, il obtint, en 1797, le titre de munitionnaire général, soumission des subsistances de la marine, puis celles de la flotte espagnole, chargée d'opérer de concert avec la nôtre, et gagna dans cette affaire plus de 15 millions. L'année suivante, il put faire au Directoire, dont les caisses étaient vides, un prêt de 10 millions et lui présenta un plan de finances et de crédit, garanti par l'organisation d'une caisse d'amortissement. Mais le Directoire, soit qu'il eût peur de se mettre pieds et poings liés aux mains d'Ouvrard, soit qu'il ne crût pas à la possibilité de mettre à exécution le plan de son munitionnaire, prit les 10 millions et laissa le plan de côté. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Bonaparte, qui n'avait pas les fonds nécessaires à la mise en train des grandes opérations militaires qu'il rêvait d'exécuter, fit appel au crédit d'Ouvrard; mais ce-

lui-ci, qui se trouvait déjà créancier de l'Etat pour une somme de 10 millions, refusa de prêter les 12 millions qu'on lui demandait, prétextant de nouveau le plan financier soumis par lui au Directoire et réclama les avances qu'il avait faites. Bonaparte se montra fort irrité de ce refus et, au commencement de l'année 1800, il fit arrêter Ouvrard, qu'il accusait de pillage et de malversations. Toutefois, l'arrestation du munitionnaire général ayant trop évidemment pour but de l'obliger à donner la somme demandée, Bonaparte, voyant d'ailleurs que son prisonnier ne cédait point, et, lui pût de le faire élargir et se contenta de le placer sous la surveillance de son préfet de police. Pendant le temps qu'avait duré l'incarcération du banquier, sa maison avait été mise à sac, sous prétexte d'apposition de scellés, par les conseillers d'Etat de Bonaparte; ces messieurs constataient que la fortune d'Ouvrard s'élevait à 27 millions. Le premier consul n'ayant rien trouvé de précis à articuler contre Ouvrard, il n'y eut pas de poursuites et le munitionnaire général put continuer ses opérations sur une échelle plus vaste encore.

Le dépouillement de ses livres et papiers d'affaires avait fait connaître certains services d'argent rendus par Ouvrard à la future impératrice Joséphine et que Bonaparte ignorait; ce fut pour le premier consul un second motif de haine. Le premier, il l'avouait cyniquement, c'est qu'un homme qui avait 30 millions était, disait-il, trop dangereux. Il fut cependant contraint de recourir à la caisse du banquier durant la disette de 1802; Ouvrard avança 20 millions à l'Etat, puis couvrit les immenses dépenses occasionnées par le camp de Boulogne et pourvut aux préparatifs de la descente en Angleterre. Quand ses avances monterent à 68 millions, Ouvrard doit commencer à être bien embarrassé, dit en souriant Bonaparte, et il défendit au ministre du Trésor, Barbé-Marbois, de solder aucune des traites qu'il présenterait. Ouvrard possédait alors une immense fortune territoriale, les domaines de Vitry et du Raincy, les terres de Preuilly, d'Azay avec une forêt de 7,000 arpents, de Châteaufort, de Saint-Gratien, de Saint-Brice, de Marly, de Luciennes, quatre-vingt-quatre fermes près de Cologne, huit ou dix hôtels à Paris, dans la Chaussée d'Antin et sur la place Vendôme. Il fit argent de tout, désintéressa les fournisseurs, et tel était son crédit, qu'il offrit encore 50 millions à Barbé-Marbois, qui ne tarda pas à lui en redemander cent cinquante autres, de sorte que, dans la seule année 1804, Ouvrard avança 200 millions à l'Etat, puis, le 27 germinal an XIII, il s'engagea à faire face à tous les besoins du Trésor pour l'année suivante. Il s'agissait d'une somme de 100 millions en espèces. En même temps qu'il se chargeait des finances de la France, Ouvrard s'occupait de recouvrer les créances espagnoles s'élevant à la somme de 72 millions. C'est en manœuvrant pour faire rentrer ces sommes dans le Trésor français qu'il conçut un plan gigantesque d'exploitation de l'Amérique du sud. Ce projet était arrêté et un traité en règle était signé avec Charles IV, roi d'Espagne, depuis le 26 novembre 1804, lorsque Bonaparte, voyant d'un mauvais œil cette affaire qui ne devait profiter qu'à l'Espagne, à la Hollande et au financier qui la menait, rendit, au commencement de 1806, un décret qui le déclarait détenteur et débiteur solidaire, avec son associé Vanlerberghe et le receveur général Desprez, de 141 millions envers la France, et ordonnait la remise immédiate de ces valeurs. Ce découvert énorme provenait, d'un côté de la mauvaise gestion du receveur général Desprez, associé à Ouvrard pour une partie de ses opérations, et, de l'autre, de ce que Napoléon exigeait qu'Ouvrard fût considéré comme débiteur envers la France de la dette d'Espagne dont il avait accepté la liquidation. C'était une injustice criante; le décret fut rapporté, mais Napoléon le tenait toujours suspendu sur la tête du financier; Ouvrard et Vanlerberghe furent mis dans la nécessité de suspendre leurs paiements vers la fin de 1807, et un second décret de l'empereur, daté de Schœnbrunn (1809), ordonna l'arrestation d'Ouvrard, en même temps que le sequestre était mis sur ses biens. Il fut incarcéré, puis remis en liberté à la condition qu'il ne sortirait pas du territoire.

Ses affaires l'appelaient en Hollande, il sollicita de Fouché, ministre de la police, l'autorisation de se rendre dans ce pays; il l'avait obtenue à la condition, toutefois, de négocier la paix avec l'Angleterre, lorsque Fouché ayant été disgracié et remplacé par le duc de Rovigo, il se vit de nouveau arrêté, conduit à l'Abbaye, puis au donjon de Vincennes et enfin à Sainte-Pélagie, où il resta jusqu'au mois d'octobre 1813. A cette date, il fut mis en liberté, mais contraint de subir la surveillance de la haute police et de se présenter à toute réquisition émanant de ce ministère. Au retour des Bourbons, Ouvrard proposa aux deux Chambres le plan financier qu'il avait autrefois, mais en vain, soumis au Directoire, puis à Bonaparte. Il ne fut pas plus heureux et ses projets, combattus par le baron Louis, furent repoussés. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, eut recours à Ouvrard, qui oublia la faiblesse brutale dont il avait été traité par l'empereur et le servit comme munitionnaire général durant la campagne

qui devait aboutir à Waterloo. Napoléon rêta tout le passé sur ses ministres qui, disait-il, avaient voulu ruiner cet excellent M. Ouvrard, et fit avec lui un traité moyennant lequel le banquier s'engagea à verser 5 millions par jour dans les caisses de l'Etat, ce qu'il fit, exactement, en retour d'une inscription de 5 millions de rente. A la seconde Restauration, le premier mouvement du ministère de Louis XVIII fut de refuser le paiement de cette colossale inscription; mais Ouvrard l'avait adroitement fractionnée et placée sous les noms d'un grand nombre de tiers; pour l'atteindre, on suspendit tout transfert de rentes, et cette mesure ne fut rapportée qu'après que les agents de change eurent menacé de fermer la Bourse. On ne put saisir que 700,000 francs de rente dont l'inscription n'était pas encore délivrée. Malgré ces mauvais procédés du gouvernement, Ouvrard proposa de nouveau son système, dont la pénurie extrême des finances rendait l'adoption très urgente. Combattu d'abord par le baron Louis et le prince de Talleyrand, le projet Ouvrard fut adopté en 1817, à la suite de l'entrée aux affaires du duc de Richelieu, et rendit de grands services au gouvernement. Il contribua à fonder le crédit public en rassurant les créanciers de l'Etat, et on put payer rapidement 1 milliard sans nouveaux impôts et sans diminuer les ressources des divers services publics. En 1818, M. Ouvrard perdit sa femme. La même année, il maria sa fille à M. de Rochechouart, fils du duc de Richelieu, très-homme de redorer son blason par une alliance avec la fille du financier. En 1820, Ouvrard demanda que les procès pendants entre l'Etat et les particuliers fussent jugés, non par des commissions nommées par le pouvoir, mais bien par les magistrats ordinaires, considérés par lui comme plus indépendants des ministres. Un mémoire rédigé en ce sens fut adressé au cabinet et enseveli dans les cartons.

En 1823, il obtint la fourniture de l'armée envoyée en Espagne pour rétablir Ferdinand VII et mit de l'ordre dans les finances de ce pays. En 1824, quelques députés ayant conçu des doutes sur la régularité des opérations conduites par Ouvrard durant la guerre d'Espagne, le gouvernement nomma une commission chargée de vérifier la situation du multinationnaire, et, en 1825, les scellés furent mis sur ses papiers en même temps qu'il était arrêté par ordre du procureur du roi. Cette affaire, dans laquelle étaient compromis deux pairs de France, fut renvoyée devant la cour des pairs; puis, ces deux grands dignitaires ayant été mis hors de cause par leurs collègues, Ouvrard comparut devant la haute cour correctionnelle et fut acquitté sur une brillante plaidoirie de Berryer.

A dater de cette époque, la fortune d'Ouvrard déclina rapidement. Nous le voyons, au sortir de Sainte-Pélagie, où il resta cinq ans emprisonné pour une dette de cinq millions qu'il paya de sa liberté, se tenir à l'écart des grandes affaires, être néanmoins une fois encore arrêté à La Haye, à la suite d'une condamnation prononcée contre lui pour une affaire de bourse, puis se retirer en Angleterre et y mourir complètement oublié du monde, où sa personnalité avait, durant de longues années, tenu tant de place. Ouvrard fut un financier de génie, les affaires immenses, conçues et menées par lui, le prouvent à n'en pas douter. Apparaître-t-il toujours dans la conception et l'exécution de ses projets plus d'honnêteté qu'on n'a l'habitude d'en attendre des faiseurs de grandes affaires, voilà ce qu'il est malaisé de dire, les procès qui lui ont été faits sous la Restauration, comme aussi les tracasseries auxquelles il fut en butte sous Bonaparte, pouvant avoir d'autres causes que des irrégularités d'écritures; nous nous contenterons donc de dire que M. Ouvrard fit de grandes affaires et d'une fortune qui s'éleva très-rapidement à un chiffre réellement colossal, ce qui prouve qu'il eût pu tout au moins conclure ses marchés avec l'Etat dans de meilleures conditions pour son pays.

Ouvrard a laissé quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : *Mémoire sur les finances, adressé au gouvernement* (1815); *Mémoire sur les finances, adressé au roi* (1816); *Observations sur les finances de la France* (1818); *Observations sur l'administration* (1824); *Mémoires de G.-J. Ouvrard sur sa vie et ses diverses opérations financières* (Paris, 1826, 3 vol. in-8°). — Son fils, Jules OUVRARD, né en 1799, mort à Paris en 1861, s'initia sous sa direction à l'étude des matières économiques et financières, devint, en 1840, membre du conseil général de la Côte-d'Or et fut, après le rétablissement de l'Empire, nommé, avec l'appui du gouvernement, membre du Corps législatif, où il siégea jusqu'à sa mort.

OUVRÉ, ÉE (ou-vré) part. passé du V. Ouvrer. Mis en œuvre, employé à des ouvrages confectionnés : *Soie ouvrée. Fer, cuivre ouvré. Toute matière ouvrée a ses déchets.* (E. de Gir.) Façonné, par opposition à uni : *Linge ouvré. Nappe ouvrée.*

— Par anal. Qui imite le travail de certains objets de lingerie : *D'un côté de la chemise était une armoire de bois précieux et magnifiquement ouvré.* (Balz.) Il y a là une fêlée du xve siècle, *OUVRÉ* comme une dentelle. (V. Hugo).

— Sylvie. Se dit du bois quand il est tra-

vailé et en état d'être livré au commerce et aux arts.

OUVREAU s. m. (ou-vro — rad. ouvrir). Techn. Nom donné à des ouvertures ménagées dans les parois des fours ou fourneaux, au-dessus des creusets, et qui sont destinées soit à livrer passage à la fumée, à la flamme et au gaz qui se dégagent pendant la vitrification, soit à permettre de cueillir avec la canne le verre à bouteilles. « Non donné aux canaux que l'on pratique dans les meules de carbonisation, pour y attirer l'air et activer la combustion. »

OUVRÉE s. f. (ou-vré — rad. ouvrir). Agric. Ancienne mesure agraire, évaluée sur l'étendue qu'un homme peut travailler en un jour.

OUVRE-HUITRE s. m. Econ. domest. Instrument dont on se sert pour ouvrir les huîtres.

OUVRE-MANCHETTES s. f. Techn. Instrument servant à élargir les manchettes ou bandes de caoutchouc qui terminent les manches de certains scaphandres, afin que le plongeur puisse y passer facilement les mains. « On l'appelle aussi EXTENSEUR. »

OUVRER v. n. ou intr. (ou-vré — lat. operari; de opus, œuvre). Se livrer au travail : *Les règlements de police défendent d'OUVRER les fêtes et les dimanches.* (Acad.)

Qu'il vienne *ouvrer* dès l'aube matinale.

VOILAIRE.

— Techn. Puiser la pâte du papier dans la cuve.

— V. a. ou tr. Mettre en œuvre, travailler : *OUVRIR du linge. OUVRIR la monnaie. Le fer, la fonte et l'acier ne sont pas les seuls métaux que nous sachiez parfaitement OUVRIR.* (Mich. Chev.)

— Eaux et for. *Ouvrer les bois*, Les préparer en forêt, pour pouvoir être mis en œuvre.

OUVREUR, EUSE s. (ou-vreur, eu-ze — rad. ouvrir). Personne qui ouvre, qui est chargée d'ouvrir; se dit particulièrement des personnes qui ouvrent les loges aux spectateurs, dans les théâtres : *Les ouvriers. Les ouvrières de loges. Les théâtres anglais ont des OUVRERS, non des OUVRÈRES. Les ouvrières gagnent cent écus par an avec l'administration pour faire leur devoir, et quinze cents francs avec le public pour y manquer.* (Harel.)

— *Ouvreuse d'huîtres*, Ecaillère, femme qui ouvre des huîtres : *Il alla ainsi jusqu'à la trente-deuxième douzaine, c'est-à-dire pendant plus d'une heure, car l'OUVRÈUSE n'était pas habile.* (Brill.-Sav.)

— Techn. Premier ouvrier de la cuve, celui qui, dans la fabrication du papier à la main, plonge la forme dans la cuve, la remplit de pâte et fait ainsi la feuille de papier. On l'appelle aussi *PUISEUR* ou *PLONGEUR*.

— Encycl. *Ouvreuse de loges*. Est-ce une profession? Non, car elle est généralement insuffisante à assurer l'existence de celle qui s'y livre. Est-ce un métier? Non, car il n'exige aucun apprentissage et réclame seulement, pour être bien fait, du tact, de l'adresse et de l'aplomb. Est-ce une fonction? Non, car il faut réclamer à tous et à chacun le salaire des petits services rendus. Est-ce un honneur? Non, pour la même raison, et pour d'autres encore. Qu'est-ce donc, alors? Ma foi, cela est bien difficile à définir, et, après tout, cela nous importe peu. *Ouvreuse de loges*, qui pourrait être aussi nommée *placée*, est la femme chargée, au théâtre, d'ouvrir les portes des loges, des galeries, de l'orchestre, et de placer les spectateurs à l'endroit indiqué par leur coupon ou par leur billet. Elle offre des petits bancs aux dames, tient un vestiaire particulier à ses clients, et distribue à ceux qui le demandent le programme du spectacle. Pour tous ces petits services, elle reçoit de chacun une rémunération dont l'importance varie selon la générosité du spectateur.

L'auteur anonyme du *Dictionnaire théâtral* écrivait ceci au mot *Ouvreuse de loges* : « Préposée à la garde des loges, qui gagne cent écus par an avec l'administration pour faire son devoir, et quinze cents francs avec le public pour y manquer. » Ceci n'est plus exact aujourd'hui. D'abord, au théâtre, d'ouvrir les portes des loges, des galeries, de l'orchestre, et de placer les spectateurs à l'endroit indiqué par leur coupon ou par leur billet. Elle offre des petits bancs aux dames, tient un vestiaire particulier à ses clients, et distribue à ceux qui le demandent le programme du spectacle. Pour tous ces petits services, elle reçoit de chacun une rémunération dont l'importance varie selon la générosité du spectateur.

Voici un petit portrait, très-exact sous son apparence fantaisiste, que M. Couailhac a tracé de l'ouvreuse de loges, dans son amusante *Physiologie du théâtre* : « L'ouvreuse de loges a tête figurante; elle a eu ses beaux jours. Aujourd'hui, elle est vieille et ridée. Lorsque le temps, dans une main cruelle, lui imprime deux pattes d'oie sur la physionomie, il faut qu'elle cherche à s'occuper pour vivre; car elle n'avait pas mis à la caisse d'épargne, la pauvre chère femme! Que pouvait-elle faire? Devenir bonne d'enfants ou gouvernante d'un homme seul! Mais, à cette

idée, ses cheveux se dressaient sur sa tête. Elle quitter le théâtre! le théâtre qui l'avait élevée, nourri le théâtre qui avait vu le luxe et le brio de ses plus chères années! Non! non! le théâtre avait été son berceau, il fallait qu'il fût sa tombe! Elle s'arrangea pour ne pas sortir de sa patrie... seulement, elle changea de place... Elle abandonna les planches de la scène pour se transporter dans les corridors de la salle! Au lieu de chanter en chœur :

Célébrons cet hyménée,
Célébrons cet hyménée!

elle offrit d'une voix chevrotante le petit banc et le programme aux belles jeunes filles de l'avant-scène. Enfin elle devint *ouvreuse de loges*!

« Les appointements de l'ouvreuse ne sont pas bien gros, car ils se réduisent, je crois, à zéro; mais elle tire quelques bénéfices de la location des petits bancs et de la vente de l'Entr'acte. Un petit banc, quatre sous; sur chaque journal, un sou; avec cela, on n'a-masse pas des rentes, mais on vitote. Comme il y a des positions d'ouvrières qui sont plus productives les unes que les autres; comme le poste des premières rapporte plus, par exemple, que celui des conçoit facilement, que celui du paradis, on a, dans un esprit de justice et d'équité, soumis les ouvrières à un roulement mensuel qui les fait participer toutes d'une manière égale aux produits généraux de la contribution indirecte du petit banc et du programme. Ainsi, l'ouvreuse qui, du 1er au 30 avril, est à la porte des loges des secondes, du 1er au 31 mai monte au quatrième, et subit ainsi une sorte d'exil. »

« L'ouvreuse ressemble à plus d'un député et à plus d'un pair de France : elle cumule. Le matin, elle fait des ménages ou ravaude des bas; le soir, elle est toute au théâtre. Je connais même des ouvrières qui sont, pendant la journée, loueuses de chaises dans certaines églises, et ce ne sont pas celles des habituées du lieu qui vivent en moins bonne intelligence avec les hommes de la sacristie, et dont la tenue est la moins excentrique. L'ouvreuse entretient des relations fort suivies avec la portière des couloirs et les habilleuses, et c'est par elle que les Lovelace de l'orchestre font souvent parvenir des bouquets et des invitations à souper aux rats de coulisses. »

En résumé, on le voit, l'ouvreuse de loges fait un peu tout ce qui concerne son métier. Pourtant aujourd'hui, et surtout dans nos grands théâtres, elle tend à se transformer un peu. Le type de l'ouvreuse chauve et édentée tend à disparaître; on la choisit souvent parmi les femmes jeunes, quelquefois même parmi celles dont le physique n'est point désagréable, et on lui donne un uniforme coquet et presque élégant. Bref, l'ouvreuse est à présent sur le chemin de la respectabilité. Tout le monde y gagne.

En septembre 1868, la condition légale de l'ouvreuse de loges ayant été mise en question, il a été décidé par jugement qu'elle était dans la situation d'un serviteur, et non d'un associé. Un état de la Comédie-Italienne en 1769 nous montre qu'il y avait à ce théâtre neuf receveuses de contre-marques et ouvreuses de loges. Aujourd'hui, l'Opéra est desservi par vingt-trois ouvreuses, l'Opéra-Comique par trente-quatre, les Variétés par vingt-deux.

OUVRIÉ (Pierre-Justin), dit *Justin Ouvrié*, peintre et lithographe né à Paris en 1805. Elève d'Abel de Pujol et de Châtillon, il se fit connaître simultanément comme paysagiste, lithographe et aquarelliste. Dans de nombreux voyages en Italie, en Angleterre, en Allemagne, dans les Pays-Bas et dans diverses parties de la France, M. Justin Ouvrié prit des croquis qui lui servirent à exécuter un grand nombre de tableaux à l'huile et à l'aquarelle, représentant pour la plupart des vues de villes et d'édifices. Parmi ces œuvres, remarquables par l'exactitude et la finesse du dessin, par la facilité de l'exécution, nous citerons : la *Cérémonie funèbre du poète Shelley* (1831); le *Grand canal de Venise, l'Hostellerie du Saint-Bernard, un Vue de Landernau* (1833); la *Place du Palais-Vieux, à Florence, le Quai des Esclavons* (1834); l'intérieur de l'église *Saint-Laurent, à Nuremberg, la Vallée du Mont-d'Or, la Vallée de Valtin, la Cathédrale de Wurtzbourg, Vue de Prociada, le Phare d'Aigues-Mortes* (1835); *Saint-Pierre de Gènes, le Château de Twickenham, le Canal Saint-Georges, à Venise, l'Abbaye de Westminster, Vue de Rouen* (1836); la *Cathédrale de Chartres, la Place du Royat, le Quai de Sainte-Lucie, à Naples* (1837); le *Château de Cossigny, Vue d'Aix-la-Chapelle, la Grande place à Bruges* (1838); *Cour du château de Fontainebleau, la Cathédrale de Strasbourg, l'Hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, Cour du château d'Heidelberg* (1840); *Vue d'Augsbourg, le Château de Châteaudun, le Marché de Nuremberg* (1841); le *Château de Fontainebleau, l'Eglise de La Roche* (1842); le *Château de Chenonceaux, le Château de Saint-Cloud* (1843); le *Château de Pau* (1844); le *Grand château de Saint-Louis, aux Baux* (1845); le *Château d'Ussé, le Château d'Azay-le-Rideau* (1846); la *Grande place d'Ypres* (1847); le *Château de Châteaudun, Place de la Halle, à Bruges* (1848); *Saint-Sébastien à Bruges, la Rue Flamande à Bruges* (1849); le *Béguinage à Bruges, le Parlement, l'Eglise de West-*

minster et la Chapelle de Lambeth à Londres (1850); le *Château de Windsor, Somerset-House* (1852); *Vue d'Amsterdam* (1853); *Trarbach-sur-Moselle, Rolandsech-sur-le-Rhin, Entrée de La Haye, Boppard* (1857); *Vue de Rotterdam, la Neuse à Dordrecht* (1859); *Vue d'Amers, le Mont Blanc et la vallée de Chamouni, Souvenirs d'Italie, la Moselle près de Bern-Castel* (1861); *Vue de Salzbourg, le Monument de Walter Scott à Edimbourg, le Hèreen Gracht à Amsterdam* (1863); *Canal du Singel à Amsterdam, le Château d'Anet, le Château de Villepinte* (1864); *Edimbourg, le Château de Pierrefonds* (1865); la *Cathédrale de Fribourg, la Ville et le château de Heidelberg* (1866); le *Château de Mont-Orgeuil, Etretat* (1867); le *Château de Pierrefonds, le Canal du Musée d'Amsterdam* (1868); *Thun-sur-Laar, les Prints Gracht à Amsterdam* (1869); *Rotterdam, Saint-Goar* (1870); *Amsterdam, Vue de Dordrecht* (1872); *Dordrecht, Alkmaar* (1873), etc.

Ses lithographies, exécutées avec autant de prestesse que ses tableaux et ses aquarelles, les reproduisent d'ailleurs presque exclusivement. Toutefois, il a collaboré à la *Galerie des portraits des rois de France*. Nous avons passé sous silence les peintures qu'il a exécutées à Versailles, parce que ce sont des copies. Une seulement, la *Marche de l'armée française sur Mascara*, a été exécutée d'après l'esquisse de Simon Fort. Comme on le voit, l'œuvre de M. Justin-Ouvrié est considérable et son nom a acquis une certaine popularité dans le public que charme l'art facile. Cet artiste a obtenu une 25 médaille en 1833, une 1re en 1836, une 3e à l'Exposition universelle de 1855 et la décoration en 1854.

OUVRIER, IÈRE s. (ou-vri-é, i-è-re — rad. ouvrir). Personne qui gagne sa vie à travailler de ses mains : *Un habile OUVRIER. Un mauvais OUVRIER. Un OUVRIER paresseux. Un OUVRIER diligent. Le travail d'un OUVRIER. Les ménages d'OUVRIERS. Des ouvriers maçons, charpentiers. Les ouvriers de champs. Des ouvrières en linges. L'ouvrière mérite sa nourriture.* (St Mathieu.) D'abord les ouvrages donnent de la réputation à l'ouvrier, et ensuite l'ouvrier aux ouvrages. (Montesq.) La douceur du climat, à Naples, permet aux ouvriers en tout genre de travailler dans la rue. (Mme de Staël.) Le gain de l'ouvrière ne suffit pas aux premières nécessités de la vie. (Mme Romieu.) Il ne suffit pas qu'un ouvrier connaisse les premiers outils de son art; il faut qu'il connaisse les outils nouveaux qui peuvent en perfectionner l'usage. (Cabanis.) La vie de l'ouvriers des villes et des campagnes est moins assurée que celle du nègre. (E. Texier.) A la connaissance de ses droits, l'ouvrier français joint le sentiment de sa force. (Mich. Chev.) Celui qui connaît la misère des ouvriers ne connaît rien; il faut connaître la misère des ouvriers. (Froudh.) Exclure du travail, l'ouvrier, c'est lui ôter le moyen de cultiver son esprit. (Vachevot.) Aux jours de grandes épreuves, ce qu'il y a de plus à redouter, ce n'est pas l'ouvrier qui lit et qui pense, c'est l'ouvrier qui ne lit rien et qui croit tout. (E. de Gir.) C'est la force de la volonté, plus que toute autre cause, qui fait le bon ouvrier. (J. Simon.)

Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier, Ouvrier estimé dans un art nécessaire, Qu'écrivain du commun et poète vulgaire.

BOILEAU.

— Par anal. Animal employé à un travail : *Les bœufs romains sont d'excellents OUVRIS.* (E. About.)

— Par ext. Celui qui fait un ouvrage, un travail quelconque : *L'univers découvre dans toutes ses parties l'art de l'ouvrier suprême qui l'a formé.* (Fén.) Le père César, le bon ouvrier pour les consciences délastrées, me restituait hier cent pistoles qu'on m'avait friponnées au jeu. (Bussy-Rab.) L'ordre universel suppose l'ouvrier universel, dont il est tout à la fois la pensée et l'œuvre. (Jouffroy.)

L'éternel ouvrier, dans un profond silence, Compose lentement et décompose tout.

DEILLE.

— Personne qui possède dans son genre une habileté spéciale et en quelque sorte professionnelle : *On reconnaît toujours la main de l'ouvrier. Je reçois avec plaisir toutes vos petites lettres; il y a toujours la marque de l'ouvrier.* (Mme de Sév.) Quand une lecture vous élève l'esprit et vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon et fait de main d'ouvrier. (La Bruy.)

— Par dénigr. Celui qui possède une certaine habileté pratique, sans qualité fondamentale : *Sans la flamme du génie, on ne peut être jamais qu'un ouvrier, plus ou moins habile.* (Beauchêne.)

— Fig. Agent, cause, principe : *La température, disait un ancien, est la meilleure ouvrière de la végétation.* (Fén.) La nature est un ouvrier actif. (Buff.) Le plus grand ouvrier de la nature est le temps. (Buff.) L'âme est l'ouvrière de sa détermination. (Montesq.) Le calcul est l'ouvrière du poète, le serviteur de l'âme; mais il devient le maître, si il y a plus rien de grand ni de noble dans l'homme. (Mme de Staël.) Les transformations politiques sont un travail; le peuple est l'ouvrier de son propre avenir; qu'il y songe! (Lamart.)

— Hist. rel. Ouvriers pieux, Congrégation de missionnaires fondée en Italie.

— Ecrit. sainte. *Ouvrier de l'Evangile*, Prédicateur :

Deux jésuites en ce lieu,
Ouvriers de l'Evangile,
Viennent, de la part de Dieu,
Faire un voyage inutile.

VOLTAIRE.

On donne le même nom aux personnes qui entreprennent quelque chose un peu tard, mais qui sont récompensées de leur bonne volonté plutôt que de leur travail. C'est une allusion aux ouvriers cités dans une parabole de l'Evangile, que le propriétaire d'une vigne envoya travailler dans ses champs à des heures différentes et qu'il paya cependant au même prix. *« Ouvriers d'iniquité, Méchants, ceux qui font le mal. »*

— Législ. *Libret d'ouvrier*, Sorte de carnet dont la possession était obligatoire pour certains ouvriers, et qui contenait les détails de leur état civil, leur signallement, la date de leur entrée dans un établissement et celle de leur sortie, l'aurait des engagements pris avec le patron ou le montant des avances dont ils restaient redevables envers lui.

— Art mil. *Compagnies d'ouvriers*, *Ouvriers d'administration*, Militaires organisés en compagnies, et exécutant certains travaux nécessaires à l'entretien des troupes et du matériel : Le premier bataillon d'ouvriers d'administration, créé en 1830, fut successivement accru à diverses époques.

— Mar. *Ouvriers maritimes*, Ouvriers soumis à l'inscription maritime, et chargés des divers travaux relatifs à la construction et à l'armement des navires.

— Techn. *Ouvrier à façon*, Celui à qui l'on fournit la matière qu'il doit mettre en œuvre, et à qui l'on paye, pour la façon, un prix convenu. *« Ouvrier aux pièces, Celui que l'on paye selon l'ouvrage qu'il a fait, et non pas selon le temps qu'il y a employé. »*

— Typogr. *Ouvrier en conscience*, Ouvrier typographe payé à la journée, et qui se règle sur sa conscience pour mettre plus ou moins d'activité à l'ouvrage. *« Ouvrier à la casse, Compositeur. « Ouvrier à la presse, Pressier. »*

— s. m. Mécan. *Ouvrier hydraulique*, Nom d'une machine à puiser de l'eau.

— Métrol. Mesure agraire de Neufchâtel employée pour les vignes, et valant 3 ares, 522.

— Agric. Arbre sur lequel on prend des greffes.

— s. f. Titre de l'une des trois demoiselles qui étaient attachées à la reine de France.

— Adjectif. Qui travaille des mains : *La classe ouvrière*, La population ouvrière d'une ville. Vous savez de quel malaise profond la classe ouvrière est travaillée. (Blanqui) *La classe ouvrière ne possède rien ; il faut la rendre propriétaire : elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites.* (L.-N. Bon.)

— Poétif. Qui sert, qui concourt au travail :

Laisse-toi consoler par l'aiguille ouvrière

Présente à ton labeur, présente à ta prière.

V. Hugo.

Le lin, sur les fuseaux, arrondi sous les doigts,
Le toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits
N'ont point le fin tissu que sa main ouvrière
Donne à l'airain ductile ourdi par la filière.

DESAINTANGE.

— Jour ouvrier, Jour ouvrable, jour pendant lequel on se livre habituellement au travail, jour où il est permis de travailler, d'après les lois de l'Eglise :

Il n'est, pour le vrai Dieu, jour ouvrier ni fête.

RÉGNIER.

— Cheville ouvrière, Cheville de fer autour de laquelle le train de devant d'une voiture peut se mouvoir, et qui le relie avec la fleche ou les brancards. *« Fig. Centre, agent ou mobile principal de quelque chose : L'argent est la cheville ouvrière de toutes les affaires de ce monde et un peu de celles de l'autre. Je me fais conscience d'être l'instrument et la cheville ouvrière de votre perte. »* (Regnard.)

— Entom. *Abeilles ouvrières*, *Fournis ouvrières*, Abeilles, fourmis qui n'ont pas de sexe, et qui, étant ainsi étrangères à la reproduction, s'occupent exclusivement du travail de la ruche ou de la fourmilière : Les fourmis ouvrières sont seules dépourvues d'ailes. *L'abeille ouvrière va butiner dans les champs le pollen des fleurs.* (Raspail.) *« Substantif. Abeille, fourmi ouvrière : Dans une ruche, les ouvrières détruisent les mâles, lorsque la reine est fécondée. Les ouvrières d'une fourmilière prennent grand soin de sortir les larves au grand air, lorsqu'elles ont été mouillées par la pluie. »*

— Syn. *Ouvrier, travailleur*. Le mot *ouvrier* fait considérer l'homme par rapport à son ouvrage ; *travailleur* le présente sous le rapport de la peine qu'il prend, de ses efforts, de ses fatigues. Un bon *ouvrier* est celui qui fait bien ce qu'il a appris à faire ; un bon *travailleur* est celui qui ne perd pas son temps, qui travaille avec zèle, avec courage.

— Ouvrier, artisan, artiste. V. ARTISAN.

— Encycl. Sociol. La qualification d'*ouvrier*, qu'on a quelquefois étendue aux producteurs d'œuvres artistiques ou littéraires (*ouvriers de la pensée*), s'applique le plus souvent aux personnes qui font un travail manuel. Hâtons-nous d'ajouter, toutefois, que,

dans certains métiers tenant de près à l'art, les praticiens habiles se confondent assez volontiers avec l'artiste ; ils cessent d'être, à proprement parler, des *ouvriers*, tout en continuant cependant à être rétribués soit à la journée, soit aux pièces, comme leurs camarades.

Chez les anciens, *l'ouvrier*, à de très-rare exceptions près, est esclave, soit qu'il travaille pour un maître qui utilise lui-même les produits de son travail, soit qu'il appartienne à un homme libre faisant travailler pour les autres et entreprenant, soit pour l'Etat, soit pour les riches citoyens, les constructions et travaux exécutés en Grèce et à Rome. A une époque où tout travail manuel était considéré comme avilissant, il n'en pouvait être autrement. Toutefois, il est probable que quelques exceptions furent faites en faveur de certains métiers, car la loi des Douze-Tables parle de travailleurs réunis en collèges et les autorise à délibérer en commun. Il est certain que sous les empereurs romains de nombreuses industries étaient constituées en corporations, dont les membres, rivaux par la loi, eux et leur postérité, à l'exercice de tel ou tel métier, jouissaient de certains avantages. Mais il est fort difficile de dire si les corporations en question n'étaient point à cette époque constituées par la réunion de ce que nous nommons aujourd'hui les patrons, et si les *ouvriers* proprement dits n'étaient point à cette époque encore de véritables esclaves.

Au moyen âge, sous la menace des dangers que faisaient courir aux villes les brigandages des seigneurs et grâce aussi à l'impulsion donnée à l'organisation des municipalités, toutes les métiers de quelque importance se formèrent en corporations, se donnèrent des statuts et des chefs et furent par la suite pour les rois une précieuse ressource dans leurs luttes contre les seigneurs. Dans ce nouvel état, *l'ouvrier*, celui des campagnes excepté, n'est plus un serf ; il n'est pas encore l'égal du patron et ne peut que difficilement arriver à la maîtrise, car il en coûte gros pour acquérir le brevet de maître et il gagne peu ; mais un progrès sérieux s'est accompli et, si quelque circonstance heureuse le met en possession de la somme qui lui est nécessaire pour acheter une maîtrise et payer les droits dus en cette circonstance au domaine, aux jurés et aux communautés, aucun obstacle ne s'oppose à son élévation, et son humble condition première ne lui ferme pas à jamais l'espoir d'améliorer son sort.

Cette situation de *l'ouvrier* des villes, mauvaise encore, mais excellente si on la compare à la situation vraiment déplorable de *l'ouvrier* des campagnes, ne s'améliore point sensiblement jusqu'à la Révolution, qui d'un seul coup fait des hommes libres de l'ilote des champs et du travailleur des villes, tenus sous le joug des maîtres et n'y échappant que sous leur bon plaisir ; aux premiers elle donne la possibilité d'acquiescer à la terre et de la cultiver pour leur compte ; elle brise pour les seconds les maîtrises et jurandes sous le joug desquelles ils étaient contraints de vivre.

Ce tableau rapide suffit à montrer combien est différente de ce qu'elle était, il y a cent ans seulement, la situation des travailleurs. Il y a un siècle, en effet, le paysan, véritable bête de somme, était affamé par les prêtres, les seigneurs et l'Etat. Il ne possédait rien, n'avait aucun droit politique. Aujourd'hui, en France au moins, le sol est entre ses mains et la révolution de 1848, continuant celle de 1789 qui avait fait de *l'ouvrier* des campagnes un homme libre, a en fait, si pauvre qu'il soit, un citoyen. *L'ouvrier* des villes, que ses maîtres jaloux empêchaient de s'élever au rang de patron, peut aujourd'hui avec presque rien, dans certaines professions, se mettre à son compte et tenter la fortune ; nos villes comptent de nombreux ateliers prospères dont le patron, il y a cinq, dix ou quinze ans, maniait comme simple *ouvrier* la lime ou le rabot. *L'ouvrier* des villes n'était pas citoyen autrefois ; il est presque aujourd'hui ou peut devenir, grâce au suffrage universel, le groupe le plus influent de l'Etat.

Loin de nous la pensée de dire qu'il ne resté plus rien à faire dans l'intérêt des classes travailleuses ; de grands obstacles s'élèvent encore, en effet, devant *l'ouvrier* qui veut devenir patron ; mais ces obstacles ne sont plus jetés sur sa route par des lois, coutumes et règlements iniques faits en vue de protéger telle ou telle caste ; ils résultent d'une situation économique qui peut s'améliorer et qui, en tout cas, ne dépend point de la législation. D'ailleurs, et dans les conditions peu satisfaisantes où il exerce encore aujourd'hui son état, *l'ouvrier* traite d'égal à égal avec le patron et, par l'association, il est en mesure d'obtenir de lui des conditions équitables. Somme toute, enfin, un progrès énorme a été accompli et la route déblayée par la première Révolution peut être suivie par les *ouvriers* des villes et des campagnes qui ne doivent point oublier que c'est à la République qu'ils sont redevables de leur émancipation. Ces quelques considérations historiques étant présentées, nous allons nous occuper plus spécialement de *l'ouvrier* actuel.

La grande famille *ouvrière* se divise de nos jours en trois grandes catégories : la première comprend les *ouvriers* qui travaillent en chambre, la seconde ceux qui travaillent en atelier, la troisième celle des travailleurs des champs.

Les *ouvriers* et *ouvrières* qui travaillent en chambre ont, à moins de circonstances particulières, comme par exemple la possession d'une machine qui leur permet d'exécuter toutes les parties de leur travail, un salaire moindre que le salaire perçu par les *ouvriers* qui travaillent en atelier. Mais, dans ce mode de travail, la femme surtout trouve une large compensation dans la possibilité où elle est d'élever elle-même ses enfants, de les surveiller et de leur prodiguer les mille petits soins qu'elle réclamerait en vain d'une mercenaire à laquelle elle donnerait quelques sous pris sur le gain de sa journée au dehors. Le travail de l'homme chez lui est généralement, à moins de circonstances spéciales, moins productif que le travail en atelier ; il expose, de plus, *l'ouvrier* à un plus fréquent chômage ou à des pertes de temps amenées par des dérangements réitérés. Mais il offre cet avantage de laisser le mari dans la famille et de le soustraire, mieux que la vie en atelier, à l'influence souvent funeste des *ouvriers* trop assidus chez le marchand de vin.

Le travail en chambre est d'ailleurs impossible dans un grand nombre de corps d'état et devient de plus en plus rare, les tendances industrielles de notre époque étant de centraliser le travail dans de grands ateliers, et le progrès de la mécanique ayant permis de faire exécuter par des machines, mais dans des ateliers *ad hoc*, des ouvrages qu'on ne pouvait naguère entreprendre où qu'on n'exécutât manuellement qu'avec une extrême lenteur et à beaucoup de frais. Le travail en chambre, pour les métiers qui emploient beaucoup de femmes, tend également à diminuer et les grands ateliers de couture les remplacent ; toutefois, de grandes maisons de confection, à Paris surtout, où les patrons trouvent difficilement des locaux assez vastes pour employer chez eux leurs *ouvrières*, donnent de l'ouvrage au dehors, et les *ouvrières* qui ont pu se procurer une machine à coudre arrivent, quand le travail marche bien, à se faire une assez bonne journée, tout en restant dans la famille, où la présence de la mère est indispensable et de laquelle il est trop souvent imprudent d'éloigner la jeune fille.

Le travail en ateliers, petits ou grands, est celui qui occupe le plus grand nombre d'*ouvriers* ou *ouvrières*. Nous avons expliqué plus haut que les industriels, en raison de l'emploi de plus en plus fréquent des machines, sont contraints de faire travailler dans le lieu même où ils ont monté leurs appareils, le rôle de *l'ouvrier* se bornant très-souvent à la conduite de ces appareils. Dans ces ateliers, l'homme, à qui sa nature plus robuste que celle de la femme permet de mieux résister aux exigences industrielles, travaille et vit sans trop souffrir au physique et sans démoralisation sensible. Dans le même milieu, une femme, soit qu'elle ait pour fonction de conduire telle ou telle petite machine, soit qu'elle doive durant onze et douze heures répéter constamment le même mouvement, s'atrophie. Ses organes se débilitent et deviennent rapidement impropres aux fonctions que la nature leur a assignées. Si, chez la femme, l'affaiblissement est constamment, à de très-rare exceptions près, le résultat d'un travail manuel assidu, la vie d'atelier est loin d'être sans influence sur le moral de la jeune fille comme sur celui de la femme, et lors même que la vie en atelier ne produit point de semblables résultats sur certains caractères mieux trempés ou qui trouvent dans la famille la force de résister aux entraînements qui sollicitent *l'ouvrière* de toutes parts, celle-ci reste quelquefois vierge de corps, mais son esprit est corrompu.

Le travail de la femme en atelier a, du reste, dans l'ordre économique des conséquences déplorables. En effet, le patron, grâce au secours puissant que lui offrent ses machines, peut enlever aux *ouvrières* une portion du travail qui devrait leur être dévolue et le confier à des femmes qu'il rétribue, comme on sait, beaucoup moins que les hommes. Il n'est pas rare, en effet, dans l'industrie, de voir des patrons, auxquels l'impérieux besoin de vendre impose une production à bon marché, substituer, toutes les fois qu'ils le peuvent, une *ouvrière* à 2 francs à *l'ouvrier* qu'il serait contraint de payer à 5 francs par jour. Ceux qui connaissent les ateliers de Paris et peuvent se reporter de dix à quinze ans en arrière ont constaté ce fait journalièrement.

Ainsi donc, la femme *ouvrière*, compagne ordinaire, nous dirons presque obligée, de *l'ouvrier*, vient par son introduction dans l'atelier faire concurrence à son époux, à son père, sur le terrain même du travail. Ce fait, à notre sens, n'est pas moins immoral que ne l'est la promiscuité à laquelle la jeune fille et la femme désireuses de bien se conduire sont condamnées par le travail en atelier au milieu d'hommes dont les propos, inoffensifs si elles étaient tenus entre hommes, ont la plus pernicieuse influence sur les femmes qui les entendent toute la journée.

De tout cela il résulte que la morale et l'hygiène se présentent contre l'introduction des femmes dans les ateliers d'hommes et qu'une des causes de la dégénérescence de l'espèce chez les classes travailleuses est précisément ce travail en commun et les tristes conséquences qu'il entraîne forcément avec lui.

La conclusion nécessaire de tout ce qui

vient d'être dit est qu'il faut confiner la femme dans la famille.

A cela certains philanthropes répondent que la femme qui apporte 2 francs ou 2 fr. 50 dans un ménage *ouvrier* est d'un grand secours ; qu'aux jours de chômage du mari elle fournit par son travail l'absolu indispensable ; qu'enfin cette précieuse ressource vient en temps ordinaire augmenter le salaire de l'homme, dont la paye est trop souvent insuffisante à nourrir une famille.

Cette objection, hâtons-nous de le reconnaître, n'est point sans valeur apparente ; mais nous pensons qu'elle ne saurait faire pencher la balance en faveur de l'admission des femmes mères en atelier, car il n'est pas de père de famille qui ne sache que la femme au milieu des enfants rend plus de service à la communauté que n'en pourrait rendre les 12 à 15 francs qu'elle apporterait par semaine. La jeune *ouvrière*, à laquelle n'incombent point encore les charges de la famille, pourrait à la rigueur rendre par son apport hebdomadaire de réels services à une maison chargée d'enfants ; mais à quel prix ? Presque toujours au prix de sa santé et de sa virginité, au moins moralement compromise par une promiscuité très-dangereuse. Ceux qui savent ce que disent en atelier des jeunes filles, même physiquement vierges, comprendront toute la portée de cette observation.

En somme donc et à notre avis, la femme mère ou fille doit travailler chez elle, et la loi qui interdirait le travail des femmes dans les ateliers où elles ont de constants rapports avec les hommes pourrait en permettre l'entrée aux femmes libres d'un certain âge, mais à celles-là seulement.

Nous ne nous dissimulons pas d'ailleurs qu'en ces matières une réglementation est fort malaisée à faire ; mais faut-il conclure de cette difficulté à la nécessité de ne rien tenter ? C'est ce que nous ne pensons pas. Si faible, en effet, que puisse être le progrès accompli par une loi, il n'en serait pas moins une réforme et se traduirait par une amélioration physique et morale de la femme, laquelle amélioration arrêterait sans aucun doute, dans un délai plus ou moins long, la dégénérescence de l'espèce.

Ces observations étant faites sur les *ouvriers* des villes, observations qui sont complétées dans le *Grand Dictionnaire* aux divers articles SALARIAT, PATRONAT, nous allons dire quelques mots des *ouvriers* des campagnes.

Ces *ouvriers* se composent, comme on sait, des laborieux, gars de ferme et de tous les individus coupés à la culture. Ces *ouvriers*, soumis à un travail très-dur et rétribué, suivant les circonstances, les lieux ou les époques, plus ou moins que ceux des villes, sont très-nombreux ; quelques-uns sont nomades et vont périodiquement exécuter tels ou tels travaux à diverses époques, en divers lieux. Ils sont conduits alors par un des employeurs de ceux qui requièrent leurs services ou vont eux-mêmes offrir leurs bras aux propriétaires de fermes ou métairies dont ils espèrent du travail. Ces *ouvriers* ont un salaire moyen inférieur à celui que touchent leurs camarades des villes ; mais, habitués à vivre très-moderatement, loin des grands centres, dont ils n'ont point les goûts, dont les plaisirs ne les tentent point, ils trouvent le moyen de suffire à leurs besoins. Il est fort au-dessous du niveau intellectuel moyen des *ouvriers* des villes et n'ont entre eux, excepté toutefois en Angleterre, aucun lien de solidarité, alors que leurs collègues des grands centres sont presque partout, en Europe comme en Amérique, groupés en sociétés capables, à certains moments, des plus grands efforts pour sauvegarder leurs intérêts. Ces *ouvriers* tendent d'ailleurs à se rapprocher des villes et s'efforcent de s'y fixer, soit en acceptant les fonctions de jardinier, soit en s'y faisant domestiques ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, envoient leurs enfants à la ville et font les plus grands sacrifices pour leur y créer une position. Cette tendance des *ouvriers* des campagnes à émigrer vers les villes est un des caractères les plus saillants de la période économique actuelle. Les *ouvriers* des villes, en essayant de faire de leurs fils autre chose que des *ouvriers*, reproduisent d'ailleurs, dans un autre ordre d'idées, les tendances des *ouvriers* des campagnes. La connaissance exacte des inconvénients de la profession qu'ils exercent, comme aussi l'ignorance presque complète des devoirs qu'ils présentent les professionnels regardés par eux comme supérieurs, comme plus lucratifs ou comme moins chancieux, dictent leur conduite aux *ouvriers* des villes et des campagnes. On s'est élevé beaucoup contre ces tendances et des tableaux de désastres amenés par elles ont fourni thème à de nombreuses tirades ; certains philosophes volontiers eussent demandé une loi qui confinât le fils dans le métier du père. Il ne faut voir cependant dans ces émigrations qu'un résultat de la loi qui porte tout être à chercher dans une voie bonne ou mauvaise, mais qu'il croit bonne, une amélioration à son sort. A notre avis, les effets de cette concurrence d'un nouveau genre sont certainement loin de mériter les malédictions dont on l'accable, et les hommes politiques qui comptent sur l'ignorance des campagnes, pour gouverner à leur guise, sont à peu près les seuls qui puissent se plaindre des résultats qu'elle amène, d'autant mieux qu'à

certaines époques les villes déversent leur trop-plein dans les campagnes et travaillent ainsi à rétablir l'équilibre.

Pour compléter, autant qu'on peut le faire en un article général, les observations que nous venons de présenter sur les *ouvriers*, il nous paraît utile de dire quelques mots des conditions hygiéniques qui leur sont imposées par l'exercice même de leur profession.

Sous ce rapport, les *ouvriers* peuvent se diviser en trois grandes catégories : ceux qui exercent des métiers salubres ou indifférents, ceux dont le métier est insalubre, et enfin ceux dont la profession, s'exerçant sur les toits, dans les édifices en construction ou même sous la terre, est dangereuse et met constamment en péril l'ouvrier. Des travailleurs de la première catégorie, nous ne dirons rien, car ils sont dans les conditions normales et ne courent pas plus de risques que ceux qui, assis dans un comptoir ou dans un bureau quelconque, travaillent durant un nombre d'heures déterminé.

A propos des *ouvriers* exposés par leur profession soit aux risques que font courir les machines, soit à l'absorption de substances délétères, nous dirons que, si, dans le premier cas, les accidents sont heureusement assez rares, dans le second, la santé de l'ouvrier est, en dépit de certaines précautions, très-souvent atteinte. Il est des états, en effet, comme ceux de tourneur en cuivre, en os ou en ivoire, ceux d'affineur, etc., qui, en dépit des soins *ad hoc*, affaiblissent et tuent promptement l'ouvrier ; la doreur au mercure, méthode suivie encore, bien que la science ait fourni d'autres procédés moins dangereux, fait notamment de nombreux victimes ; et, il faut le dire, si les patrons se tenaient constamment au courant des découvertes scientifiques de leur époque ou en profitaient, s'ils s'étudiaient à faire connaître à leurs *ouvriers* les quelques recettes indiquées par la thérapeutique pour combattre les effets de tel ou tel corps absorbé durant le travail, si, d'autre part, les *ouvriers* ne désignaient point de suivre le traitement indiqué, on n'aurait pas tant d'accidents à enregistrer et on ne verrait point certaines catégories de travailleurs s'étioler rapidement et disparaître en laissant femmes et enfants dans la misère.

Les *ouvriers* dont le travail est dangereux, les charpentiers, maçons, mineurs et autres, seraient, aux aussi, beaucoup moins exposés si les patrons les obligeaient à prendre certaines précautions et si les lieux où s'exercent les professions dont nous venons de parler étaient, pour les mines par exemple, suffisamment ventilés, si, dans tous les cas, *ouvriers* et patrons ne se départaient point de certaines règles fixées la plupart du temps par les règlements de police ou d'atelier, mais souvent oubliées dans la pratique.

Nous venons de voir combien la morale et l'hygiène protestent contre l'admission des femmes dans les manufactures, où elles viennent s'étioler et faire concurrence aux hommes, dont elles suppriment les emplois et abaissent les salaires ; nous avons vu également combien l'ouvrier menacé de chômage est encore, par l'exercice même de certaines professions, exposé à de réels dangers ; il est cependant quelque chose de plus triste que tout cela, c'est le travail des enfants dans les manufactures. Nous ne pouvons insister longuement sur ce point. Ce sujet ayant été traité aux articles APPRENTI, ENFANT et MANUFACTURE, nous nous contenterons de dire que les améliorations apportées au régime de la loi de 1841 par celle de 1873 constituent un réel progrès, sans toutefois donner une satisfaction complète à ceux qui voudraient que l'enfant fût le plus tard possible enlevé à la vie de famille et fût, avant d'entrer dans l'industrie, assez robuste pour supporter les dures fatigues qu'elle impose. L'âge de dix ans fixé par la loi de 1873 comme limite extrême à l'emploi des enfants dans les manufactures pourrait être reculé de deux ans dans une société mieux organisée et où le père de famille toucherait un salaire suffisant à la nourriture des siens.

On sera d'ailleurs forcé d'en venir là ; mais peut-être alors, et faute d'avoir pris plus tôt une pareille mesure, se trouvera-t-on en présence d'enfants de douze ans aussi cheifs que le sont ceux de dix aujourd'hui dans les grands centres manufacturiers. Quoi qu'il arrive, constatons que l'Assemblée de 1871, qui s'est si souvent signalée par ses tendances à nous ramener aux législations rétrogrades, a cette fois réalisé un progrès.

La situation difficile de l'ouvrier en général devrait conduire les patrons à chercher un remède aux maux de diverses natures, chagons, maladies, qui peuvent fondre sur eux à tout instant. C'est ce qui est arrivé, et des associations de toute nature, sociétés de secours mutuels, de consommation, de production, etc., ont été fondées par les plus intelligents d'entre eux, tantôt en dehors de tout patronage politique ou autre, et ce fut le cas le plus fréquent, tantôt avec le concours des gouvernements. Ces tentatives ont eu des succès divers ; mais il est impossible de n'être point frappé des immenses résultats obtenus par les *Trade's unions*, en Angleterre, et par toutes les sociétés si nombreuses en Amérique et dans les pays où existe la liberté d'association. En France même, où cette liberté n'existe guère que par instants et de loin en loin, les syndicats ou-

riers rendent néanmoins de grands services et permettent aux prolétaires d'éviter les crises et de les supporter moins péniblement lorsque des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté les amènent.

A côté de ces sociétés dont les statuts sont conçus dans un esprit démocratique et dont les membres n'attendent d'appui que d'eux-mêmes et de leurs camarades, certains *ouvriers*, moins bien doués au point de vue intellectuel ou entraînés par quelques avantages médiocres acquis au prix de leur dignité, ont constitué, sous le protectorat de l'ex-gouvernement impérial, des associations qui n'ont jamais compté de nombreux adhérents et qui vont s'étiolant chaque jour. Dans le même ordre d'idées, mais sous un patronage exclusivement ecclésiastique, d'autres *ouvriers*, mis en nombre restreint, il faut le dire, se sont laissés organiser en cercles catholiques, dont les chefs ou présidents, plus ou moins affiliés à la Société de Jésus, offrent à leur maigre troupeau la perspective des consolations d'une vie future et les engageant en retour à renoncer ici-bas à toute amélioration de leur sort. Ces cercles, où les *ouvriers* vraiment intelligents et de caractère indépendant ne se rencontrent pas, ont un effet-dont le plus clair est constitué par un état-major très-complet, mais aussi peu *ouvrier* que possible. Les fondateurs ou protecteurs de ces établissements ne se gênent point d'ailleurs, le cas échéant, pour traiter de bien haut les pauvres adhérents. N'ayons-nous pas vu, au mois d'avril 1874, dans un congrès de ces importants personnages, les *ouvriers* soigneusement exclus des séances, sous prétexte qu'il n'est pas bon, qu'il est dangereux même de traiter certaines questions en présence de ces pauvres gens trop peu pourvus de culture et d'intelligence. Ces dédains, comme aussi le masque que doivent se composer les adhérents quand ils sont sous l'œil de leurs dévots directeurs, éloignent de ces maisons religieuses les *ouvriers* qui ont souci de leur dignité et sont peu disposés à la sacrifier aux douceurs d'un billard sans frais ou à quelques menues aumônes humiliantes.

Constatons à l'honneur de la population *ouvrière* des grandes villes de France, si intelligente et si profondément démocratique, que les patronages officiels ou cléricaux n'ont pu grouper qu'une infime minorité, parmi cette population, et que les véritables sociétés *ouvrières*, les seules qui méritent ce nom, ont augmenté aujourd'hui les dix-neuf vingtièmes au moins des *ouvriers*. En Angleterre, les résultats obtenus sont immenses, et citent les *Trade's unions*, c'est rappeler toute une série de faits qui mettent hors de doute la puissance de l'association. S'il fallait à tant de preuves bien connues de tous en ajouter une encore, il nous suffirait de citer les *ouvriers* agricoles de la Grande-Bretagne qui, par leur grève commencée en mai 1872 et qui durait encore en 1874, vont fatalement conduire nos voisins à remanier leurs lois sur la propriété territoriale, sous peine de la désertion en masse des campagnes.

De ce qui précède il résulte donc nettement que l'ouvrier doit chercher dans l'association, indépendante de toute attache officielle ou cléricale, les moyens d'améliorer son sort. Toute amélioration dans le domaine social ne pouvant avoir lieu que sous un gouvernement assez fort pour supporter la liberté, il doit, tout en cherchant à se créer une situation meilleure, ne point oublier qu'une démocratie est seule capable de favoriser les expériences qu'on pourrait chercher à faire de telle ou telle théorie et, par suite, est la seule que la famille *ouvrière* doive appuyer des millions de voix dont elle dispose. D'ailleurs cet état trop bien compris des travailleurs pour que nous croyions devoir insister sur ce point plus longuement.

En ce qui touche le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, c'est au législateur qu'il appartient d'intervenir pour modifier la situation actuelle, et là encore la classe *ouvrière* peut beaucoup en choisissant des mandataires décidés à réclamer des réformes à ce sujet. Comme complément à tout ce qui vient d'être dit, et puisqu'il résulte des faits que les classes dirigeantes ont de nos jours peu de souci d'élever le niveau moyen de l'instruction dans les classes des travailleurs, il faut que l'élément démocratique aisé, s'adjoignant les plus intelligents et les plus dévoués d'entre les *ouvriers*, s'efforce de créer des écoles d'adultes et de les multiplier à ce point que, dans les grandes villes au moins, tous les travailleurs puissent trouver dans le voisinage de leurs ateliers ou de leurs domiciles des écoles où seraient faits des cours du soir. Ce point est d'une importance capitale ; car la culture, et de nombreuses tentatives ont été faites. Elles eussent été plus nombreuses encore si le pouvoir, moins soucieux de tout mettre en tutelle, eût laissé le champ libre à l'initiative privée et sût contenu de mettre des locaux à la disposition des citoyens désireux de se consacrer à cette noble tâche.

En somme, en dépit des améliorations apportées à leur condition par les *ouvriers* eux-mêmes ou par les rares hommes d'Etat qui, depuis la grande réforme faite au siècle dernier, ont consenti à s'occuper des classes laborieuses pour autre chose que pour les maintenir en tutelle et les accabler sous des lois dictées plutôt par la peur que par la jus-

tice, la situation des *ouvriers* est loin encore de ce qu'elle pourrait être dans une société mieux organisée, et là, comme sur le terrain politique, de nombreux progrès restent à accomplir.

— *Rôle politique des ouvriers en France.* Les *ouvriers* ne commencent à jouer un rôle qu'après l'abolition par la Révolution française des maîtrises et jurandes. Jusqu'à cette date, les patrons, groupés en corporations, ont, comme bourgeois, plus ou moins d'influence sur la marche politique des affaires générales ou sur l'administration de la cité qu'ils habitent. Le grand mouvement révolutionnaire sorti des idées philosophiques du XVIII^e siècle et de la misère du peuple, en émancipant l'ouvrier et en le déclarant apte à remplir tous les emplois, commence à lui permettre d'intervenir dans la politique. On sait avec quel enthousiasme il se jeta dès le début dans la lutte engagée entre la France et la royauté. On sait aussi de quel poids il passa dans la balance aux époques décisives et combien il surveilla avec soin une bourgeoisie, qui lui subissait naguère, et qu'il craint de voir faiblir durant la lutte. Arrive le premier Empire ; Bonaparte trouve les *ouvriers* dans l'armée ; quelques-uns occupent déjà des grades, dont les plus modestes même leur eussent été absolument fermés sous l'ancienne monarchie et qu'ils ont conquis sous la République ; les guerres interminables entreprises par lui multiplient encore le nombre des *ouvriers* auxquels la Révolution a donné une carrière. Les classes *ouvrières*, qui n'ont point à cette date d'opinion politique bien arrêtée et qui voient dans l'Empire la suite de la République, parce que, à la liberté près, elles jouissent, sous le gouvernement de Bonaparte, des droits qui leur ont été reconnus par la Révolution, les classes *ouvrières*, dis-je, s'attachent à l'Empire et, lorsque vient la restauration des Bourbons et son cortège de lois rétrogrades, elles regrettent le premier Bonaparte et constituent, en dehors de la vie politique dont elles sont exclues, une opposition latente qui va grandissant jusqu'à la révolution de 1830 et seconde puissamment, aux journées de Juillet, les parlementaires qui renversent la monarchie légitime.

A dater de cette époque, la famille *ouvrière*, qui a conscience de sa force et sent qu'elle a peu gagné à l'établissement d'une monarchie nouvelle, dite libérale, s'agite et, sur les points principaux du territoire, à Lyon comme à Paris, provoque quelques mouvements durement réprimés par les parlementaires, qui ont accepté l'appui matériel des *ouvriers* dans leur lutte contre la royauté absolue, mais ne songent, après la victoire, qu'à monopoliser à leur profit les conquêtes faites avec le secours de leurs alliés.

La situation reste, grâce à ces compressions successives, sensiblement la même jusqu'à jour où la monarchie de Juillet tombe pour avoir refusé le droit de suffrage aux capacités. Le suffrage universel est proclamé ; l'ouvrier, depuis le commencement du siècle exclu de l'arène politique, peut enfin y pénétrer. Il y entre ; mais bientôt ceux qui, dans le premier moment d'effervescence, n'avaient point osé s'opposer à la réforme électorale profitent des secousses amenées par l'impérialisme et la timidité des uns, par les manœuvres intéressées des autres, pour faire voter une loi qui retire violemment au travailleur manuel, l'homme de la *vile multitude*, le droit électoral, et rend possible le coup d'Etat de décembre.

Sous le second Bonaparte, le suffrage universel reparait ; mais le prince président, qui n'a point entendu rendre aux populations laborieuses le droit de peser sur la direction politique du pays et qui n'a vu, dans l'abrogation de la loi du 31 mai, qu'un moyen de rallier, ne refuse qu'un instant, les *ouvriers* à sa cause, et supprime une savante candidature officielle, et supprimant les feuilles publiques qui pourraient dévoiler ses plans, met les *ouvriers* en tutelle et règne pendant dix ans, au moins, sans perdre l'appui des *ouvriers*. En 1863, un réveil a lieu ; le travail s'accomplit lentement dans les masses et, en 1869, les grandes villes, grâce surtout à la population *ouvrière*, ont rendu toute candidature officielle absolument inutile. La victoire dans les grands centres appartient aux républicains, dont les troupes se composent surtout d'*ouvriers*.

Le 4 septembre arrive et le contingent *ouvrier*, qui, sous l'Empire, a prêté un concours si complet et si efficace aux hommes que le mouvement républicain va porter à la tête des affaires, se met à la disposition des mêmes hommes pour combattre l'invasion prussienne. On sait quel usage fut fait de ce mouvement héroïque ; on sait également quelles furent les tristes conséquences de la mollesse des chefs militaires d'alors ; ce n'est point ici le lieu de traiter cette question ; elle sera étudiée dans le corps de cet ouvrage ou au Supplément, dans les articles consacrés au 4 septembre et à la Commune. Il nous suffira de dire que la responsabilité des événements qui amenèrent et suivirent la capitulation de Paris retombe presque entière sur les hommes qui, chargés à Paris de diriger la lutte contre les Prussiens, manquèrent en cette circonstance de capacité et de décision et, surtout, n'eurent point un seul instant foi au succès, alors que leurs proclamations pro-

mettaient au peuple parisien monts et merveilles et lui préparaient ainsi de cruelles déceptions, sources de tant de colères.

La population *ouvrière* des villes, si souvent calomniée, périodiquement vaincue, décimée sans pitié aux jours des revendications, n'a point perdu cependant son espoir en un avenir meilleur ; sa foi démocratique s'est fortifiée dans la douleur ; elle sait que son sang généreux coule pour la liberté et protège à cette France qu'elle enrichit par son labeur quotidien, qu'elle fait grande par son industrie. Les *ouvriers* des campagnes, restés presque indifférents jusqu'en 1872 aux affaires du pays, semblent vouloir succéder à leur tour la voix ou sont depuis longtemps engagés leurs frères des villes, et, de nos jours, toute la famille *ouvrière*, à de rares exceptions près, fait partie de l'armée démocratique. Elle a enfin compris qu'en dehors de la forme républicaine, la seule qui puisse supporter la liberté, il n'est pour elle aucune chance de voir s'améliorer sa situation matérielle et morale.

— *Hist. relig. Ouvriers pieux.* Cette congrégation fut fondée dans les premières années du XVII^e siècle par Charles Caraffa, gentilhomme napolitain. Ce personnage, entré à l'âge de seize ans dans l'ordre des jésuites, avait bientôt quitté l'habit religieux pour embrasser la carrière des armes, plus conforme à ses inclinations, et, grâce à sa bravoure, il y avait obtenu un avancement rapide. Il pouvait aspirer aux dignités les plus élevées, quand, touché d'une grâce soudaine, il renonça aux honneurs qui s'offraient à lui pour embrasser une vie de pénitence et de mortification. Il se voua tout à la prédication et à la conversion des pêcheurs et des courtisanes. Il couvrit un si grand nombre de femmes de mauvais vie si, d'après un auteur du temps, dans les premières années de sa prédication, il en remplit quatre monastères, sans compter celles qu'il maria. Plusieurs ecclésiastiques, attirés par sa réputation de piété, joignirent leurs efforts aux siens et embrassèrent le règlement de vie qu'il s'était tracé. Après diverses vicissitudes, l'institut naissant fut approuvé, en 1681, par le pape Grégoire XV, qui lui donna le nom de congrégation des *Ouvriers pieux*, à cause des œuvres de charité auxquelles se livraient les prêtres qui le composaient.

Lors d'une épidémie de peste qui désola Naples en 1653, les *ouvriers pieux* s'exposèrent au fléau avec un tel dévouement, que, de tout l'institut, il ne resta que deux prêtres et trois clercs.

Les *ouvriers pieux* ne faisaient point de vœux ; ils suivaient cependant une règle des plus austères ; l'usage du linge leur était interdit, et ils couchaient sur des paillasses sans draps ; ils faisaient profession d'une exacte pauvreté et observaient des jeûnes nombreux ; deux fois par semaine, ils se donnaient la discipline. Ainsi que nous l'avons dit, la prédication était le principal but de l'institut.

Ouvriers européens (LXX), Etudes sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, par M. F. Le Play (1858, in-fol.). Cet ouvrage est une suite d'études sur l'un des plus graves problèmes dont la solution est imposée à la société moderne, sur la question des *ouvriers*. M. Le Play a recueilli et coordonné les faits de nature à préparer des solutions. Con vaincu de l'impuissance des statistiques officielles, car la méthode des moyennes fait négliger les extrêmes dont l'écart est souvent considérable, et persuadé de la supériorité des enquêtes spéciales, il a décrit ce qu'il avait vu et constaté dans de nombreux voyages, pendant lesquels il a pu comparer le sort des *ouvriers* aux quatre extrémités de l'Europe. Il veut provoquer dans les sciences sociales la réforme accomplie dans la science physique : substituer la discussion contradictoire des faits à celle des idées préconçues. L'ouvrage se divise en deux parties principales : la première, en outre, une introduction et un appendice. L'introduction présente un tableau des contrastes qu'on remarque dans la condition et les tendances des *ouvriers* européens ; des considérations sur les problèmes à résoudre et sur les réformes à accomplir ; une appréciation des procédés d'observation et d'enquête, et une exposition du plan de l'ouvrage. Dans la première partie, l'auteur traite des définitions et des faits généraux ; des moyens d'existence des populations ; de l'établissement du budget des familles ; des dépenses d'une famille, etc. La deuxième partie est un atlas, offrant l'application de la méthode à trente-six monographies particulières d'*ouvriers* appartenant à l'Europe orientale et occidentale. L'appendice contient un exposé des principes servant de base aux appréciations qui sont déduites de l'étude comparative des *ouvriers* européens ; une analyse des institutions concernant l'assistance et la direction des populations imprévoyantes ; une revue de l'influence tutélaire de la famille ; l'appréciation du rôle des deux formes principales de l'association ; une étude sur le patronage, etc.

Selon M. Le Play, trois systèmes bien distincts regroupent les classes *ouvrières* en Europe : engagements forces, engagements volontaires permanents, engagements mo-

mentanés. Dans le premier système (condition du serf russe et de quelques paysans bulgares et hongrois), le maître a toute la responsabilité. Les mœurs, les usages, la loi, le culte, par la fréquence des jours fériés, protègent le serf, qui doit au seigneur une redevance peu élevée et qui ne doit aucun impôt à l'État. Un bien-être assuré s'oppose à la mendicité et au prolétariat; mais, soumis lui et sa famille aux caprices d'un maître, l'ouvrier perd tout sentiment de dignité personnelle, manque totalement d'initiative, dit M. Le Play. Ce régime a d'ailleurs disparu. Dans le deuxième système, celui des engagements volontaires, les obligations sont mutuelles. Il y a solidarité bienveillante; protection d'un côté, de l'autre indépendance. Ce régime est celui des corporations; il a, suivant M. Le Play, pour inconvénient de sacrifier les ouvriers d'élite au plus grand nombre. Le troisième système (engagements momentanés), celui qui se pratique en France, a pour caractères la liberté et l'instabilité des rapports. Les conséquences de cette instabilité, de ce défaut de sécurité sont, toujours suivant le même économiste, les chômages, les grèves, l'insuffisance des salaires, l'abjection, la misère. Dans les pays forestiers, l'ouvrier et le paysan sont amenés à exercer des industries illicites. Le filateur et le tisserand peuvent vivre que par la charité publique. Puis viennent la concurrence déloyale, la fabrication exagérée, la sophistication des produits, l'abandon des ouvriers aux jours de crise. Enfin, après les machines, est arrivé le libre échange, aux résultats illusoire ou désastreux pour le pays, qui reçoit de l'extérieur plus de marchandises qu'il n'en vend au dehors. Échange, si l'on veut, mais égal échange; liberté, mais équilibre, balance, compensation. Par quels moyens, par quelles mesures améliorer le sort des travailleurs et la condition du travail? M. Le Play fait appel à l'énergie morale, au sentiment religieux, à l'éducation sous toutes les formes, à la prévoyance, à l'économie, à l'union de la culture et de l'industrie, à l'influence du progrès, de l'esprit d'initiative, de l'émulation, à la solidarité. Les propriétaires, non les populations, ont commencé la rupture entre les classes sociales; c'est à eux de réparer cette faute. Il faut, dit-il, régulariser le mouvement industriel, ménager les transitions quand on veut introduire les machines dans une industrie, reconstituer un patronage bienveillant et volontaire, décréter les marques de fabrique, rendre la législation plus sévère contre les fraudes commerciales, qui appellent des mesures préventives et répressives; il faut coloniser les terres vagues, encourager l'émigration. Les institutions étant insuffisantes, les concours des maîtres est nécessaire. La liberté de croyance doit être une vérité: en général, il n'y a que tolérance. Or, le sentiment religieux raffermir la moralité. Il y aurait, d'autre part, dit M. Le Play, à remédier à l'instabilité de la propriété immobilière et des établissements industriels. Le chef de famille n'est en France qu'un simple usufructaire: le morcellement de la terre et la liquidation des entreprises industrielles détruisent la famille et la propriété. En Amérique et en Angleterre, la liberté de tester la plus complète est consacrée. Mais, sur ce point, dit M. Le Play, les objections se dressent: le préjugé de l'égalité, les souvenirs du droit d'aînesse, etc. L'auteur agit ainsi beaucoup d'idées et aborde franchement les problèmes les plus ardu de l'hygiène sociale.

En somme, dans cet ouvrage rempli d'observations d'une certaine valeur, M. Le Play conclut à la reconstitution d'une sorte d'organisation féodale dans laquelle seraient enveloppées tous les ouvriers. De plus, il assigne, dans le nouvel état de choses qu'il rêve de créer, une place énorme à la religion, sur laquelle il compte beaucoup pour maintenir les ouvriers dans ce servage d'un nouveau genre. A côté de ce système, qui est détestable et tend à nous rejeter à plusieurs siècles en arrière, M. Le Play poursuit sur le travail dans tous les pays de l'Europe des renseignements précieux et qui lui ont valu, sur le rapport de M. Dupin, le prix de statistique fondé par M. Montyon et décerné, en janvier 1856, par l'Académie des sciences de Paris.

L'ouvrage de M. Le Play pourra donc être utilement consulté toutes les fois qu'on n'y voudrait chercher que des renseignements. On n'y trouverait que divagations et conceptions étranges si on voulait demander à son auteur autre chose que des détails statistiques; encore ces derniers ont-ils un peu vieilli.

Ouvrière (L'), par M. Jules Simon (1861, in-80). Dans ce livre, l'auteur, frappé des souffrances de la plus intéressante moitié de la classe ouvrière, c'est-à-dire des femmes que les besoins de la vie obligent à des travaux journaliers dans les manufactures et ateliers de tout genre, et effrayé surtout des terribles conséquences qui résultent, pour la famille, de cette vie continuelle de la femme au dehors, loin de ses enfants, qu'elle est forcée de confier à des soins mercenaires, a jeté un cri d'alarme et a cherché quel remède on pouvait apporter à ce mal, à ce vice de notre organisation économique. «L'Ouvrière» s'écrit quelque part M. Michelet, mot impie, sordide, qu'aucune langue n'aurait jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de

fer, et qui balancerait à lui seul tous nos prétendus progrès! Sans partager absolument l'opinion pessimiste du poète, on ne peut nier cependant que l'introduction des femmes dans les manufactures n'ait été, sinon au point de vue matériel, au moins au point de vue moral, un véritable recul. En effet, l'homme, autrefois, était le seul pourvoyeur de la famille, et il suffisait tant bien que mal, plutôt que bien, à la vérité, aux besoins de sa femme et de ses enfants. Le temps, qui devrait toujours être synonyme de progrès, au lieu d'améliorer la situation de l'ouvrier, n'a fait que la rendre pire, puisqu'il l'a obligé à se faire aider dans son travail par la mère de ses enfants. Comment, dira-t-on, l'industrie est-elle arrivée à utiliser le travail des femmes? La raison en est bien simple, et M. Jules Simon l'explique très-clairement quand il définit l'ouvrier d'autrefois une force intelligente, et l'ouvrier d'aujourd'hui une intelligence qui dirige une force. En effet, la conséquence immédiate de cette transformation a été de remplacer presque partout les hommes par des femmes, en vertu de la loi de l'industrie qui la pousse à produire beaucoup avec peu d'argent; en d'autres termes, la femme est devenue forcément la concurrente de l'homme, et celui-ci a dû se résoudre à abandonner à celle-ci une partie des travaux pour lesquels on ne lui offrait pas un salaire en rapport avec ses besoins. De là l'ouvrière, que les générations antérieures au XIX^e siècle ont peu ou point connue, et qui est née du progrès industriel. Or, s'il ne devait résulter du travail de la femme qu'un apport, si faible fût-il, au produit du travail de l'homme, tout serait pour le mieux. Mais écoutons M. Jules Simon: «La femme devenue ouvrière, dit-il, n'est plus une femme. Au lieu de cette vie cachée, abritée, pudique, entourée de chères affections, et qui est si nécessaire à son bonheur et au nôtre même, par une conséquence indirecte, mais inévitable, elle vit sous la domination d'un contre-maître, au milieu de compagnes d'une moralité douteuse, en contact perpétuel avec des hommes, séparés de son mari et de ses enfants. Dans un ménage d'ouvriers, le père et la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour. Donc, il n'y a plus de famille. La mère, qui ne peut plus allaiter son enfant, l'abandonne à une nourrice mal payée, souvent même à une gardeuse qui le nourrit de quelques soupes. De là une mortalité effrayante, des habitudes morbides parmi les enfants qui survivent, une dégénérescence croissante des races, l'absence complète d'éducation morale. Les enfants de trois ou quatre ans errent au hasard dans des ruelles fétides, poursuivis par la faim et le froid. Quand, à sept heures du soir, le père, la mère et les enfants se retrouvent dans l'unique chambre qui leur sert d'asile, le père et la mère fatigués par le travail, et les enfants par le vagabondage, qu'y a-t-il de prêt pour les recevoir? La chambre a été vide toute la journée; le foyer est mort, la mère épuisée n'a pas la force de préparer les aliments; tous les vêtements tombent en lambeaux; la famille telle que les manufactures nous l'ont faite. Il ne faut pas trop s'étonner si le père, au sortir de l'atelier, où sa fatigue est quelquefois extrême, rentre avec dégoût dans cette chambre étroite, malpropre, privée d'air, où l'attendent un repas mal préparé, des enfants à demi sauvages, une femme qui lui est devenue presque étrangère, puisqu'elle n'habite plus la maison et n'y rentre que pour prendre à la hâte un peu de repos entre deux journées de travail. S'il cède aux séductions du cabaret, ses profits s'y engouffrent, sa santé s'y détruit, et le résultat produit est celui-ci, qu'on croirait à peine possible: le paupérisme au milieu d'une industrie qui prospère. La suppression de la vie de famille, voilà le grand mal, celui dont découlaient toutes les misères, toutes les plaies sociales, car, comme l'a si bien dit Proudhon, la famille est la forteresse de la liberté individuelle, de la dignité, de la morale. C'est donc dans le but d'appeler l'attention sur les voies et moyens propres à restaurer la vie de famille, que M. J. Simon a observé ce qui se passe dans les principaux centres industriels et qu'il en a écrit la relation exacte, minutieuse et, disons-le, narrante.

Le livre de l'Ouvrière nous introduit d'abord dans les ateliers de femmes et nous montre l'influence désastreuse que le travail dans les fabriques et les manufactures exerce sur la moralité de la famille, et la supériorité, à ce dernier point de vue, du travail isolé sur le travail en atelier, et du travail de la campagne sur le travail des villes. En effet, on a vu tout à l'heure comment la femme, dont le rôle dans la société est, avant tout, d'être épouse et mère, ne peut être épouse qu'à la condition de vivre constamment sous le toit conjugal, ne peut être mère qu'à la condition de ne jamais quitter le berceau de son enfant. Puis M. Jules Simon passe en revue les principaux travaux livrés aux femmes dans les grandes manufactures, les fabriques et les ateliers industriels, indique les différentes moyennes de salaires accordés, et, après nous avoir montré comment tout périclète dans la famille si la femme la quitte, il nous explique comment l'abri tutélaire du toit domestique est encore plus nécessaire à la femme qu'à ceux qui dépendent de son affection ou de ses soins, car le libertinage est le résultat

ordinaire du travail de l'épouse hors de chez elle. Enfin, l'ouvrière non mariée peut-elle vivre du seul produit de son travail? Tel est l'objet des dernières recherches de l'auteur, et personne n'ignore quel en doit être le triste résultat. La moyenne du salaire des femmes, à Paris, n'est pas de 2 fr. Or, il est matériellement impossible qu'une femme se venge, s'habille et se nourisse avec une telle somme; il faut donc qu'elle ait recouru à quelque moyen pour augmenter ses ressources, et, le plus souvent, ce moyen c'est la débauche. Mais M. Jules Simon ne s'est pas borné, nous l'avons dit, à indiquer le mal; il a cherché le remède. L'interdiction absolue du travail des femmes dans les manufactures, ce qui, par contre, ferait hausser le prix du travail isolé, est impraticable et serait une atteinte à la liberté; c'est donc par un remède indirect qu'il faut agir, c'est en agissant sur l'homme qu'il faut sauver la femme; en d'autres termes, il faut développer chez l'ouvrier le sentiment de la responsabilité individuelle; fortifier sa volonté par l'éducation, le travail et l'épargne; le rattacher aux intérêts généraux de la société en lui facilitant l'accès de la propriété. Tel est, suivant M. J. Simon, le seul moyen de ramener l'ouvrier dans la voie, de détruire définitivement le paupérisme en détruisant la débauche et de faire disparaître l'ouvrière pour confiner la femme dans son rôle d'épouse et mère. Nous n'entrerons pas dans un plus long examen du livre de M. Jules Simon; il nous suffira d'avoir indiqué les grandes lignes d'un travail qui, s'il n'est pas le dernier mot sur la question, servira du moins à l'éclairer. C'est une enquête navrante, dit M. Ch. Dollfus, que M. Simon a entreprise de faire là. La condition de l'ouvrière dans nos grands centres manufacturiers n'est pas motif à dithyrambe en faveur de la civilisation, et ceux qui, en toute occasion, entonnent hyperboliquement les louanges de notre société feraient bien, pour apprendre la modestie, d'aller de temps à autre voir la base de la pyramide sociale dans les grands centres manufacturiers. Que d'ignorance, que d'immoralité, que d'appauvrissement physique! Où est l'homme dans cette servitude et dans ce dénuement de tout ce qui fait l'humanité? Mais le spectacle est encore plus cruel quand c'est l'ouvrière ou quand c'est l'enfant des manufactures qui s'offre à nos yeux. Leur vie passe lentement dans ces engrenages d'acier; l'atelier, qui leur ôte plus de forces qu'il ne leur en restitue en salaire et en repos, dévore leur chair après avoir étouffé l'esprit et écrasé les germes de la dignité humaine. Voilà les hécatombes humaines dont s'alimente l'industrie. Faut-il pour cela proscrire l'industrie? Faut-il la maudire? Non, certes. Mais il est utile que la société ne ferme pas les yeux sur cette immense plaie; il est bon qu'elle soit sans cesse rappelée à l'humilité et mise en demeure de réagir par tous les moyens contre ce cancer du prolétariat qui lui ronge le sein. C'est surtout à montrer le mal que vise le livre de M. Jules Simon. L'auteur voit avec raison, avant tout, un intérêt moral, celui de la famille, engagé dans le triste problème que son livre met sous nos yeux. M. Simon est un moraliste, et c'est un moraliste orateur; il parle la plume à la main; un livre devient aisément pour lui une tribune. En écrivant, il se figure un auditoire de lecteurs. Aussi, pour bien apprécier M. Simon, faudrait-il lire ses ouvrages à haute voix. On y trouverait alors des qualités réelles d'orateur, mais en oubliant l'écrit. Ici, toutefois, il s'agit avant tout de savoir si l'enquête de M. Simon sur la condition de l'ouvrière est complète et approfondie. Peut-être l'auteur a-t-il été un peu vite et a-t-il fait son enquête trop à vol d'oiseau. Quoi qu'il en soit, si l'auteur n'a pas tout dit, et il l'avoue lui-même n'avoir pas eu cette prétention, il a, du moins, signalé éloquentement les faits essentiels qui reposent dans ce sombre dossier; et il ne s'est pas borné à cela, car il indique les commencements d'une amélioration dans les tentatives généreuses et intelligentes dont le sort des ouvriers de manufactures est l'objet depuis une série d'années. Même après les travaux plus minutieux de MM. Villerme, Bianqui, Audiganne, et surtout après les récentes et judicieuses informations de M. Louis Reybaud, le livre de M. Jules Simon trouve honorablement sa place. M. Simon a, d'ailleurs, fait autre chose que ses prédécesseurs. Son livre est, comme il le dit lui-même, une suite ou une application particulière de son ouvrage, le *Devoir*. L'Ouvrière se résume fort bien dans ces lignes de l'auteur: «Comme nous avons montré que la famille ne saurait subsister sans la présence continuelle de la femme, nous allons montrer à présent que la femme ne saurait vivre en dehors de la famille.»

Ouvrier de huit ans (L'), par J. Simon (1867, in-80). L'éminent publiciste a repris dans cette étude sociale la question déjà défendue par lui dans l'Ouvrière et dans l'École, la démonstration du mal que la société se fait à elle-même en condamnant les enfants à un travail trop hâtif dans les manufactures; il flétrit la cupidité et la barbarie de cette exploitation de l'enfance, cupidité tolérée et autorisée alors par la loi. Le titre, en effet, l'Ouvrier de huit ans, rappelle les termes mêmes de la loi du 21 mars 1841 sur

le travail des enfants, alors encore en vigueur: «Les enfants, devant, pour être admis, avoir au moins huit ans.» Cette loi, qui condamnait de si bonne heure des pauvres innocents au bague industriel, a été modifiée depuis, en 1873, et la limite d'âge reculée à dix ans. Il n'est pas injuste de rapporter, au moins en partie, ce résultat encore insuffisant au beau plaidoyer de Jules Simon.

Ce plaidoyer est plein de faits et de preuves; il fait toucher du doigt l'abâtardissement inévitable des générations condamnées à un travail précoce. Jules Simon a attiré l'attention sur deux points principaux: l'âge trop tendre des enfants engloutis par les ateliers; le trop grand nombre d'heures de travail qu'on leur impose. Désespérant de faire reculer la limite d'âge, il proposait de diviser au moins la journée, pour l'ouvrier de huit à douze ans, en six heures de travail, coupées par trois heures d'école, deux ou trois autres heures étant données à des récréations ou à des exercices gymnastiques. La loi nouvelle a donné satisfaction, dans une certaine mesure, à ces légitimes réclamations. Malheureusement, les lois sont facilement éludées en France, et si la philanthropie parvient à faire prévaloir quelques théories excellentes, l'industrie est là, toujours avide, qui redemande sa proie. Qui croirait que la loi de 1841 était trouvée trop généreuse pour les enfants en 1847, et qu'un ministre demanda qu'elle fût rapportée, «parce qu'elle sacrifierait les intérêts de l'industrie à ceux de l'humanité»? Ch. Dupin retourna le mot contre l'imprudent et s'écria: «Sacrifiez alors l'humanité à l'industrie!» L'aggravation demandée, c'est-à-dire la liberté pleine et entière pour les manufactures d'employer des enfants de tout âge, fut repoussée; mais on voit quel chemin il y avait à faire en sens inverse pour obtenir que la loi fût modifiée au point de vue des idées philanthropiques.

Ouvriers de Paris (LES), études par Pierre Vinard (1863). Le livre des Ouvriers de Paris, écrit par un homme qui a été ouvrier, forme un des traits caractéristiques de l'histoire intellectuelle de notre époque, si différente de ses aînées. C'est grâce à une souscription, en tête de laquelle nous trouvons MM. Arles-Dufour, Barral, Borie, de Girardin, Littré, Henri Martin, Michelet, Perdonnet, E. Quinet et F. Thomas, que cet ouvrage a été publié. Ancien ouvrier, M. Pierre Vinard a regardé comme un devoir d'étudier dans le passé et dans le présent les conditions d'existence de ceux dont il a partagé la vie. A la poésie, au roman et au théâtre qui ont tour à tour essayé de peindre le peuple, sans reproduire sa physionomie réelle, l'auteur oppose une étude sérieuse. Son ouvrier est un ouvrier vrai, qui manie avec énergie la lime ou le rabot, gigne courageusement son pain et celui de sa famille, luttant à l'ignorance contre les étreintes de la misère en conservant une allure toute virile; il discourt peu, travaille beaucoup et n'est, selon le mot de Pascal, «ni un ange, ni une bête.» Ce type ne se trouve qu'à l'établissement, dit l'auteur, ou dans la mansarde, mais rarement dans les livres. Ce n'est pas un héros de roman; c'est un homme, et, à ce titre, il mérite nos sympathies. «Fermement décidé à donner un portrait nature, M. Pierre Vinard a essayé de retracer dans son livre une à une les physiologies les plus fortement accentuées des ouvriers parisiens, en s'efforçant de conserver à chacune d'elles le caractère qui lui est propre. Entre le cuisinier et le bijoutier, entre le pâtissier et le mécanicien, il existe de grandes différences de costumes, d'habitudes et de salaires, qui, par leurs contrastes habituellement mis en relief, offrent un certain intérêt. Passant de l'usage du marteau à la casse du typographe, de la chambre des cordonniers au fournil du garçon boulanger, il a cherché à faire connaître la vie active et parfois si tourmentée des ouvriers du XIX^e siècle. Il a, en outre, résumé les statuts, les ordonnances et les édits relatifs aux anciens corps de métiers, montrant ainsi qu'il existe entre le passé et le présent un lien traditionnel. Il a également soigné la partie technique, pour aider le lecteur à comprendre la nature de chaque profession.

M. Pierre Vinard s'est d'ailleurs borné à la constatation des faits et à quelques observations générales, en laissant toute liberté d'appréciation au public. Si son livre n'apporte pas une solution au problème du prolétariat, objet des méditations de tous les penseurs, il contient, du moins, des renseignements précieux pour la guérison de cette plaie sociale. L'auteur la montre sans emphase, sans réticence, mais aussi sans amertume, sans acrimonie, et comme il convient à un esprit calme et intelligent. On chercherait vainement dans ce livre des critiques acerbes, haineuses, ou des récriminations amères et violentes; les faits rapportés par l'auteur sont assez éloquentes pour se passer de déclamation. Il a d'ailleurs compris que sa position d'enfant du peuple l'obligeait à plus de modération encore que tout autre et que, selon sa propre expression, «la souffrance donne le droit de se plaindre, jamais celui de maudire.» Et cependant, en lisant ce livre, on y voit qu'embrasser certains métiers, c'est se vouer d'avance à une mort prématurée et inévitable. Aussi l'auteur désire-t-il voir cesser ces dangers et se déclare t-il par-

Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la gruge, Nos deux messieurs le regardant.

LA FONTAINE.

« Etendre ce qui était plus ou moins replié sur soi-même : OUVRIR les bras. OUVRIR la main. OUVRIR son mouchoir.

La paquette ouvre ses rayons.

DUSSAULT.

— Percer, pratiquer, en parlant d'une ouverture ou d'une voie : OUVRIR une porte, une fenêtre dans une façade. OUVRIR une route à travers un bois. OUVRIR une rue, un boulevard. OUVRIR un tunnel. Le vent faiblit, la flamme de la torche se redressa, la lune ouvrit une grande percée bleue entre les nuages. (Lamart.) « Couper, trancher de façon à mettre l'intérieur à découvert : OUVRIR un melon, un pâté. OUVRIR un cadavre. OUVRIR la tête à quelqu'un. Vous allez vous faire ouvrir le ventre. » Creuser. OUVRIR un puits, un canal, une mine, une tranchée. OUVRIR un sillon. La terre ouvre son sein au tranchant de la charrue. (Fén.)

Je chante les moissons, je dirai sous quel signe Il faut ouvrir la terre et marier la vigne.

DEILLES.

— Par ext. Fonder et livrer au public : OUVRIR un café, une maison de commerce, une boutique. OUVRIR une école. OUVRIR un théâtre.

..... Qu'il le premier venu Dans ce bourg, à ma barbe, ouvrirait une école ?

C. DELAVIGNE.

« Rendre libre l'entrée de : OUVRIR un musée au public. La guerre de Chine a ouvert au commerce les portes de la Chine. » Rendre accessible, praticable : La fortune ouvre toutes les carrières. (J. Sandeau.) La liberté de la presse ouvre à toutes les ambitions le champ de l'avenir. (Toussenel.)

..... La terre encore féconde Ouvre un champ sans limite à l'avenir du monde.

LAMARTINE.

— Inaugurer : OUVRIR une session législative. OUVRIR une séance par un discours. La neige a, cette année, ouvert le printemps. Les amateurs s'apprentent à ouvrir la chasse. Quel jour, ma fille, que celui qui ouvre l'absence ! (Mme de Sév.) Louis XVI ouvrit, par un discours sans portée et sans grandeur, l'assemblée des notables. (L. Blanc.) Le décollé d'Hérodiade ouvrit l'ère des martyrs chrétiens. (Renaud.)

— Proposer le premier : OUVRIR un avis, une opinion.

Un fat quelquefois ouvre un avis important.

BOILEAU.

« Commencer, être en tête de : Son nom ouvre la liste. Ce premier méfait ouvrit une série de crimes atroces.

— Fig. Résoudre, décider, expliquer ce qui était obscur : Un principe vrai est une clef qui ouvre toutes les solutions. (Toussenel.)

Du Digeste et du code ouvre-nous le dédale.

BOILEAU.

« Communiquer par une sorte d'expansion ; rendre sensible, accessible : Les hommes, en un même jour, ouvrent leur âme à de petites joies et se laissent dominer par de petits chagrins. (La Bruy.) Le malheur ouvre l'âme à des lumières que la prospérité ne discerne pas. (Lacordaire.) C'est souvent la vanité qui ouvre à l'amour le cœur des femmes. (Laténa.) La confiance ouvre et dilate le cœur. (Théry.)

O gens durs, vous n'ouvrez vos logis ni vos cœurs.

LA FONTAINE.

— Absol. : On frappe ; allez ouvrir. On étouffe ici ; il faudrait ouvrir.

Gardez-vous, sur votre vie, D'ouvrir que l'on ne vous voie, Pour enseigner et mot du guet, Foin du loup et de sa race !

LA FONTAINE.

Le biquet soupçonneux par la fente regarde : Montrez-moi patte blanche, ou je n'ouvrirai point.

LA FONTAINE.

— Ouvrir les bras à, Accueillir avec une grande bienveillance : A cet infortuné daignez ouvrir les bras.

VOLTAIRE.

— Ouvrir sa maison, Recevoir du monde chez soi, accueillir des visites et faire des invitations. « Ouvrir sa maison à quelqu'un, l'accueillir chez soi : Il ne faut ouvrir sa maison à un étranger qu'avec une grande circonspection. » Ouvrir son sein à quelqu'un, l'accueillir avec beaucoup de tendresse.

— Ouvrir boutique, Commencer à tenir une boutique.

— Ouvrir la veine, Pratiquer une saignée.

— Ouvrir la carrière, la porte à, Introduire, donner lieu à : OUVRIR LA CARRIÈRE à toutes les interprétations. OUVRIR LA PORTE aux abus. Trop d'indulgence ouvrirait la carrière à de trop grands abus. (Vol.) Une conviction n'a point dans l'intelligence humaine, si l'intelligence ne lui ouvre la porte. (Guizot.) Entr'ouvrir la porte aux abus, c'est l'ouvrir toute grande aux révolutions. (E. de Gir.) « Ouvrir la porte à, Donner la liberté à la libre entrée à : Voulez-vous déjouer les complots, tromper les intrigues, déconcerter les projets ? Ouvrez LA PORTE à tous les bannis. (Chateaub.)

Le père ouvre la porte au matériel époux, Mais toujours l'idéal entre par la fenêtre.

A. D. MUSSERT.

— Ouvrir le chemin, la route, Donner accès, au propre et au figuré : Quelquefois le plus grand malheur peut ouvrir le chemin de la fortune. (Vol.) Aucun golfe, aucune mer méditerranée n'ouvre un chemin vers l'intérieur de cette masse de terres. (M.-Br.)

Que la raison nous aide à résoudre nos doutes ; C'est elle du bonheur qui nous ouvre les routes.

FRÉVILLE.

« Donner l'exemple, servir de modèle : Les traducteurs du XVII^e siècle ont ouvert LA ROUTE aux partisans des modernes. (H. Rigault.)

— Ouvrir la marche, Marcher en tête ; être le premier, donner l'exemple en quelque chose : C'est au plus ancien à ouvrir LA MARCHÉ. Le grand chœur de grands hommes et de grands choses, Christophe Colomb ouvre LA MARCHÉ. (Malleille.)

— Ouvrir la lice, Commencer le combat ou le débat : Les orateurs de l'opposition ont ouvert LA LICE.

Ouvrir l'appétit, l'aiguiser, l'exciter, le faire naître au commencement du repas : Les olives vertes ouvrent l'appétit. « Ouvrir l'esprit, Le rendre plus pénétrant : Je mêlais à mes leçons de petites fables propres à lui ouvrir l'esprit en le divertissant. (Le Sage.) Le malheur ouvre l'esprit. (E. Pelletan.)

J'ouvre l'esprit et rends le sexe habile A se garder de ces pièges divers.

LA FONTAINE.

— Ouvrir son cœur, son âme, S'épancher, communiquer ses pensées et ses sentiments :

Ma nièce, il faut que je t'ouvre mon âme ; J'ai du chagrin, je t'en veux faire part.

ANDRIEUX.

— Ouvrir les oreilles, Ecouter avec attention ou favorablement : Mes enfants, ouvrez bien vos oreilles et retenez ce que je vais dire. Quand il comprit qu'il y allait de son intérêt, il commença à ouvrir les oreilles.

— Ouvrir la bouche, Parler pour communiquer un secret : Soyez sûre, ma fille, que je n'ouvrirai pas LA BOUCHE de tout cela. (Mme de Sév.) « Parler ou déterminer à parler : Il n'a pas ouvert LA BOUCHE de tout le jour.

Dès qu'il ouvre la bouche, on déserte sur l'heure.

REGNARD.

On ouvre mal de force une bouche fermée.

V. HUO.

— Ouvrir sa bourse, Donner ou offrir libéralement de l'argent : OUVRIR SA BOURSE à un ami.

— Ouvrir la danse, Etre le premier à danser dans un bal, et par ext. Etre le premier à faire une action que d'autres répètent ensuite : Demain, sans plus tarder, mon homme sera démasqué. — Demain bon ; c'est lui qui ouvrira LA DANSE, pendu par les pieds. (Vitet.)

— Ouvrir les yeux, S'éveiller. « S'apercevoir ou faire qu'un autre s'aperçoit de ce qui était resté inobservé jusque-là : Il a fini par ouvrir les yeux. Rien n'a pu lui ouvrir les yeux. La perte d'un ami ouvre nos yeux sur ses qualités. (Laténa.)

Ouvrez les yeux, ô Grecs ! ô Grecs, prêtez l'oreille !

C. DELAVIGNE.

..... Oui, vous m'ouvrez les yeux, Je commence à voir clair dans cet avis des cieux.

RACINE.

Le peuple ouvre les yeux, se ravise, et la foule Sans avoir fait de choix tout doucement s'écoule.

ANDRIEUX.

« Ouvrir de grands yeux, des yeux grands comme une salière, Témoinner une sorte de stupefaction, rester comme ébahi : Là où le vulgaire rit, le philosophe admire, et il rit où le vulgaire ouvre DE GRANDS YEUX stupides d'étonnement. (Vol.)

— Ouvrir la brèche, Commencer une attaque : Il n'y avait pas encore deux ans que l'opinion avait ouvert LA BRÈCHE contre la monarchie. (Lamart.)

— Ouvrir les mains, Communiquer ce que l'on possède ou ce que l'on sait : Quelque chose tient dans ses mains une vérité utile se doit à lui-même de LES OUVRIR et d'éclairer son pays. (E. de Gir.) « Se dessaisir de ce que l'on tient : Rien ne peut décider un avaré à OUVRIR LES MAINS, fussent-elles pleines du bien d'autrui.

— Ouvrir un abîme, Causer un grand malheur, déterminer les causes qui peuvent l'amener : C'est l'anarchie qui ouvre LES ABÎMES, mais c'est la misère qui les creuse. (V. Hugo.)

— Pop. Ouvrir sa tabatière, Laisser échapper un vent silencieux, mais non pas inodore.

— Hist. ecclési. Ouvrir la bouche, Se dit de la cérémonie par laquelle le pape permet aux cardinaux de parler dans un consistoire.

— Chevalier. Ouvrir le pas, Commencer un pas d'armes, un tournoi.

— Art mil. Ouvrir le feu, Commencer la canonnade ou la fusillade : Le camp autrichien ouvrit un feu violent sur le faubourg. (Thiers.) « Ouvrir les rangs, Les espacer, leur donner les intervalles convenables. « Ouvrir une troupe ennemie, En enfoncer les rangs.

— Mar. Apercevoir, en parlant d'un objet

qui était resté masqué jusque-là. « Ouvrir une voile, Augmenter l'angle sous lequel elle reçoit le vent. « Ouvrir un port, une rade, En découvrir l'entrée de plus en plus, à mesure qu'on s'en approche. « Ouvrir une batterie, Enlever les manœuvres des sabords. « Ouvrir l'œil ! Cria par lequel on avertit les hommes du bossoir de prêter toute leur attention à ce qui se passe en mer.

— Comm. Ouvrir un compte à quelqu'un, Le porter sur ses livres, comme une personne avec qui l'on va nouer des relations commerciales : Je vous prie de m'ouvrir un compte pour les petites commissions dont je puis vous charger. (J.-J. Rouss.) « Ouvrir un crédit à quelqu'un, L'autoriser à prendre à une caisse une somme déterminée, ou à y puiser à volonté l'argent qu'il jugera nécessaire d'y prendre : OUVRIR UN CREDIT illimité à quelqu'un chez un banquier de Londres.

— Fin. Ouvrir un emprunt, Demander à emprunter une somme déterminée et à un taux que l'on fixe. Se dit surtout des gouvernements.

— Jeux. Ouvrir un dé, Au domino, Jouer un point qu'on n'avait pas encore joué : Ouvrir les deux, les trois, les six. « Ouvrir le jeu, Au brelan, Faire la première vade.

— Techn. Ouvrir une peau, L'étirer, l'étendre, la rendre plus douce : On ouvre LES PEAUX tantôt au palisson, tantôt au moyen d'un astre. « Ouvrir la bosse, Présenter au grand ouveau le verre soufflé en bosse, jusqu'à ce qu'il vienne à s'ouvrir tout à fait.

— V. n. ou intr. Etre ouvert : Ce magasin n'ouvre pas le dimanche. La campagne a ouvert de bonne heure. « Donner accès ou avoir son accès : Cette porte ouvre sur la cour. Cette chambre ouvre sur la salle à manger.

— Etre inauguré, commencer les séances : Le parlement ouvrirait à la Saint-Martin. (Acad.)

S'ouvrir v. pr. Etre ouvert ; être béant ; devenir ouvert : Un gouffre s'ouvre à droite de la route. Dans la peur, la terreur, l'effroi, l'horreur, le front se ride, les sourcils s'élèvent, la paupière s'ouvre autant qu'il est possible. (Buff.) La montagne s'ouvrait et vomit avec un bruit affreux des rochers et des matières de toute espèce. (Buff.) Nous crûmes la ville rendue, mais les portes ne s'ouvrirent point et il nous fallut songer à la retraite. (Chateaub.)

J'entends déjà partout les charrettes courir, Les maçons traquent, les boutiques s'ouvrent.

BOILEAU.

Ta bouche, aux passions du peuple descendue, S'est ouverte aux jurons de la fille perdue.

A. BARBIER.

Mon Dieu ! que votre oreille alors s'ouvre et m'entende ; Ma barque est si petite et la mer est si grande !

BRIZEUX.

Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi ? C'est lui-même ; il m'échauffe, il parle, mes yeux s'ouvrent, Et les siècles obscurs devant moi se découvrent.

RACINE.

« Etre ouvert dans un certain sens : Ma porte ne s'ouvre pas sur l'escalier. Cette porte s'ouvrirait sur la rue. (J. Sandeau.)

— S'étendre, se développer : Un immense horizon s'ouvrait devant nous.

— Devenir accessible : Plusieurs ports japonais se sont ouverts au commerce européen. « S'offrir : Quel avenir s'ouvre à votre ambition ! Déjà s'ouvrent à nous les plus douces espérances. (Mass.)

— Etre inauguré, commencer : Le siècle s'ouvrait sous d'heureux auspices.

Et de l'éternité les portes vont s'ouvrir.

RACINE.

Un siècle pur et pacifique S'ouvre à nos pas mieux affermis.

V. HUO.

— S'épanouir : Pendant la nuit, les divers fleurs qui ne s'ouvrent qu'à l'ombre s'épanouissent. (Chateaub.)

Le bouton s'est ouvert et Flore est dévoilée.

MOLLEVANT.

Les fleurs s'ouvraient, laissant leurs parfums fuir aux cieux.

V. HUO.

Ah ! la grâce se sent et ne s'explique pas ! C'est cette fleur qu'on voit négligemment décolorer, Et qui, prête à s'ouvrir, semble hésiter encore.

DEILLES.

— S'écarter pour laisser un passage : Les eaux de la mer Morte s'ouvrirent devant Moïse.

Il marche, il court, tout cède à l'effort de son bras, Et les rangs des Persans s'ouvrent devant ses pas.

C. DELAVIGNE.

— Se dilater par un développement des qualités ou des sentiments : Vous êtes dans l'âge critique où l'esprit s'ouvre, où le cœur reçoit sa forme et son caractère, et où l'on se détermine pour toute la vie, soit au bien soit au mal. (J.-J. Rouss.) Quand le cœur s'ouvre aux passions, il s'ouvre à l'ennui de la vie. (J.-J. Rouss.) Les âmes ébranlées par la secousse du moment et fanatisées d'espérance s'ouvraient aux perspectives les plus idéales. (Lamart.) Noëmi, la triste mère, regardait cette âme s'ouvrir, comme la fleur ouvre ses pétales odorants après la pluie. (Rog. de Beauv.) « S'épancher, se communiquer ; faire

connaître sa pensée : Je savais par mes amis le dessous des cartes ; ils me mandaient que je me tinsse couvert et que je ne m'ouvrisse en aucune façon du monde. (Card. de Retz.) Sourire à son ami, c'est penser avec soi.

CORNEILLE.

J'aime un esprit aisé, qui se montre et qui s'ouvre, Et qui plait d'autant plus que plus il se découvre.

BOILEAU.

Pour moi, ce que je veux, c'est un mot d'entretien, Ou tout votre cœur s'ouvre et ne me cache rien.

MOÏRE.

..... Les vrais amis se taisent dans la foule ; Il leur faut, pour s'ouvrir, que ce vain flot s'écoule.

A. D. MUSSERT.

— Ouvrir à soi ; ménager à soi : Les fleuves se sont ouverts des chemins jusqu'à la mer. (Buff.) Nier l'exercice d'un droit à celui qui est en état d'en user, c'est refuser à l'eau qui grossit le passage qu'elle va s'ouvrir. (M. Guizot.) Les idées d'Abailard avaient des long-temps transpiré par ses leçons et s'étaient ouverts les esprits. (Ch. de Rémusat.)

Je veux m'ouvrir le trône ou n'y jamais monter.

RACINE.

— Allus. hist. Ouvres, c'est la fortune de la France, Phrase fameuse prononcée par Philippe de Valois après sa défaite à Crécy. V. FORTUNE.

— Allus. littér. Sésame, ouvre-toi, Phrase cabalistique d'un conte des Mille et une nuits. V. SÉSAME.

OUVROIR s. m. (ou-voir — rad. ouvrir). Lieu où des ouvriers se réunissent pour travailler. « Salle de travail en commun, dans une communauté de femmes. « Etablissement dans lequel on reçoit les jeunes ouvrières ou des femmes âgées, pour les faire travailler et donner en même temps aux premières une certaine instruction.

— Syn. Ouvroir, atelier, boutique, clientèle, laboratoire. V. ATELIER.

— Encycl. Au moyen âge, on désignait sous le nom d'ouvroir une salle dans laquelle des femmes se réunissaient pour travailler. Dans les couvents de femmes, il existait des ouvroirs où les religieuses se livraient à des travaux d'aiguille. Par la suite, certaines communautés établirent dans leurs couvents des ouvroirs pour les ouvrières sans travail. De notre temps, les congrégations religieuses et les sociétés charitables ont ouvert dans les villes de nombreux ouvroirs, sortes d'ateliers de charité, dans lesquels on fait confectionner par des jeunes filles soit des objets applicables aux besoins de l'administration des hospices, tels que des chemises, des serviettes, des draps pour les malades, soit même des objets à l'usage des particuliers. C'est ainsi qu'on a organisé à Paris la Filature des indigents. Les personnes employées dans ces ateliers ne reçoivent qu'un salaire très-modique, ce qui permet aux ouvroirs de livrer au rabais tous les ouvrages confectionnés. Les vices de ces institutions sont manifestes. En effet, à raison du prix minime que les ouvroirs demandent pour faire exécuter leurs travaux, ils enlèvent à l'ouvrière isolée le moyen de se procurer de l'ouvrage et la forcent souvent de renoncer à la vie laborieuse pour tomber dans le vice. Bien des femmes qui cherchent du travail n'en trouvent point, et souvent les ouvroirs en sont la seule cause. Un grand nombre de communautés tirent un avantage très-réel des ouvroirs. Pendant deux ans elles font travailler sans rémunération des enfants pauvres et, au bout de ce temps, elles leur donnent 20 centimes par jour. Certaines communautés emploient jusqu'à cinquante apprenties, ce qui leur permet de réaliser de bons bénéfices, tout en faisant une concurrence désastreuse aux maîtresses ouvrières laïques, qui sont obligées de payer les ouvrières et par conséquent de faire payer des prix de façon plus élevés.

Parmi les ateliers de charité établis à Paris, nous citerons : l'Ouvroir de Saint-Louis d'Antin, dirigé par huit dames charitables, choisies par le curé, et qui confie de l'ouvrage soit sur place, soit à domicile, aux personnes honnêtes recommandées ; l'Ouvroir de Saint-Antoine, maison de prévoyance pour les ouvrières sans travail, laquelle prend à façon les ouvrages de lingerie, chemises d'homme, trousseaux, nouveautés, broderie, tapisserie, etc. ; l'Ouvroir de la maison Notre-Dame de la Miséricorde, qui donne asile gratuitement aux femmes libérées dont la conduite en prison a été bonne, les fait travailler et leur donne le quart du bénéfice provenant de leur travail.

Dans les campagnes où il n'existe pas d'école de filles séparée, on a établi, depuis un certain nombre d'années, des ouvroirs qui reçoivent des filles de cinq à douze ans, à qui l'on apprend à coudre, à repasser, à raccommoder les vêtements, etc. Allieurs, la femme de l'instituteur reçoit chez elle les filles et leur enseigne les travaux d'aiguille. On lui accorde pour cela une indemnité proportionnée aux ressources communales. D'après une décision ministérielle de 1856, l'indemnité allouée à la femme de l'instituteur, lorsqu'elle dirige l'ouvroir, est la juste rémunération de la peine qu'elle prend pour instruire les jeunes filles dans les travaux de leur sexe ; elle est donc complètement indépendante du traitement alloué à l'instituteur pour diriger l'école, et ne saurait entrer en déduction de ce traitement.

Lorsque l'instituteur n'est pas marié, ou que sa femme, par une raison quelconque, ne peut enseigner les travaux d'aiguille, ce soin est fréquemment confié à une personne étrangère qui reçoit l'indemnité. On a établi aussi des *ouvriers* dans de petites communes et dans des hameaux écartés où il n'y a pas encore d'école primaire.

OUWATER (Albert Van), peintre hollandais, né à Harlem vers 1390, mort dans la même ville vers 1470. On manque de détails sur la vie de cet artiste, qui fonda à Harlem une école originale et qui fut un peintre fort remarquable. D'après Van Mander, il excellait surtout dans le dessin des muins et des pieds et dans le rendu des draperies et des paysages. Plusieurs paysages de lui se trouvaient dans le palais du cardinal Grimani, au XVI^e siècle. Par malheur, on ne possède aucune œuvre de lui qui soit bien authentique. Parmi celles qu'on lui attribue, nous citerons : *Saint Pierre et Saint Paul*, tableau où les figures n'ont plus la monotonie et la roideur des peintures du moyen âge, et dont, au dire des critiques, le paysage surtout offre des qualités remarquables; cette toile est encore de la main de Harlem. Dans la *Resurrection de Lazare*, regardée comme le chef-d'œuvre d'Ouwater, les figures ont une grande expression et un beau caractère, les draperies ont du style, les attitudes sont justes, naturelles et en harmonie avec la scène; le peintre y prouve qu'il a le sentiment alors peu commun de la perspective aérienne, mais on le prendrait facilement en défaut sur la perspective linéaire. Le fond est enrichi d'une belle architecture. En 1573, lorsque le duc d'Albe eut pris Harlem après sept mois de siège, il dépouilla la malheureuse ville de ses plus précieux objets d'art. La *Resurrection de Lazare* d'Ouwater fut jugée digne d'aller au musée royal de Madrid, figurer parmi les plus belles œuvres des peintres espagnols.

OUWER, cap de l'Océanie (Malaisie), sur la côte N. de l'île de Java, par 69° 42' de latit. S. et 109° 37' 45" de longit. E.

OUY, ville de Chine, province de Tcheking, ch.-l. de district de même nom, à 140 kilom. S. de Hang-Tcheou. La ville de Chine, province de Tchili, ch.-l. du district de son nom, à 52 kilom. N.-E. de Kouang-Ping. La ville de Chine, province de Tchili, ch.-l. du district de même nom, à 200 kilom. S.-S.-O. de Pékin.

OUYA ou **COMÉ**, rivière de l'Amérique du Sud. Elle descend des montagnes de l'intérieur de la Guyane française et se jette dans l'Atlantique, en séparant l'île de Cayenne du continent, après un cours de 115 kilom. au N.-E.

OU-YANG, ville de Chine, province de Hou-Pé, ch.-l. du district de même nom, à 96 kilom. O.-S.-O. de Wou-Tchaug.

OUYCONDAN, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, province de Karnatic, à 36 kilom. O.-S.-O. de Tinevelly.

OUYERAG, ville de l'Indoustan, présidence de Bombay, province d'Aurengabad, à 180 kilom. E.-S.-E. de Poonah.

OUYN (Jacques), poète français, né à Louviers (Normandie) dans le XVI^e siècle, mort vers 1600. Il fit dans un but de piété le voyage de Rome. « Peu favorisé de la fortune, dit Lebreton, il accepta, lors de son retour dans sa patrie, les bienfaits d'une dame nommée du Roulet, à laquelle il dédia, par reconnaissance, une tragédie en cinq actes, ayant pour titre les *Deux Tobie*. » Cette pièce, la seule que l'on connaisse de cet auteur, a été imprimée en 1597 et en 1606, et elle est devenue une rareté bibliographique. Cette tragédie, dans laquelle Ouy n'est entièrement conforme au récit biblique, est d'une extrême naïveté. L'ange Raphaël, qui, sous le nom d'Azarias, a accompagné le jeune Tobie, parle à Raguel pour l'engager à donner Sara en mariage au jeune homme qui en est épris. Raguel représente à Azarias le funeste sort des précédents maris de Sara; mais l'ange le rassure par ce discours concluant :

Monsieur, ne craignes point; les maris de Sara Sont tous mortels l'ayant eue, et cest autre mourra Si vous ne luy donnez: vaut-il pas mieux qu'il meure Avec elle content, que mourir à ceste heure ?

Cette citation suffit pour donner une idée de l'œuvre du poète normand.

OUYOUK-LINGA, ville de l'empire chinois (Thibet), province de Tchang, à 80 kilom. S.-O. de Chassa, sur l'Ouyouk.

OUYRA s. m. (ou-ira). Ornith. Un des noms du condor, au Brésil.

OUYSSE, rivière de France (Lot), une des plus curieuses qu'on puisse voir. « Elle est formée, dit M. Ad. Joanne, à 3 kilom. de Rocamadour, par deux sources extrêmement considérables, situées à 1 kilom. l'une de l'autre; l'une, alimentée par les eaux du gouffre de Puymoussan, s'appelle le Cabouy; elle jaillit à la base d'un rocher et forme immédiatement un bassin de 35 mètres de diamètre et de 25 mètres de profondeur; l'autre, appelée source de Saint-Sauveur, la plus abondante, est la seule qui coule en été; elle sort d'un lac de 25 mètres de profondeur, autour duquel s'arrondissent en hémicycle les flancs boisés de la montagne qui porte le château de Bonnecorse. Chacune des deux sources

forme une rivière qui porte bateau, et, de plus, une multitude de sources inconnues jaillissent au milieu des plantes marécageuses qui tapissent le fond de la rivière et fournissent, même en été, à l'Ouyssse, toute l'eau qu'il lui faudrait pour mettre en mouvement des usines considérables. A peine réunis, le Saint-Sauveur et le Cabouy reçoivent l'Alzou, ou rivière de Rocamadour, à sec pendant presque toute l'année, arrosent une vallée profonde et pittoresque, à peu près déserte, et vont se jeter dans la Dordogne, au pied du château de Belcastel. Cette masse d'eau si abondante provient de réservoirs souterrains alimentés, selon toute probabilité, par la Thémine, la Théninette, le ruisseau des Miers et d'autres cours d'eau qui se perdent dans les gouffres profonds creusés dans les causses ou plateaux des cantons de La Capelle-Marival, Livernon et La Bastide, et dont les plus remarquables sont La Roque de Corn, le trou de Padirac, le gouffre de Bède et l'abîme du Saut-de-la-Pucelle. »

OUZA s. m. (ou-za). Petit bâton brûlé par les deux bouts, que les Hottentots portent comme un préservatif contre les sortilèges.

OUZANCE, rivière de France (Allier). Elle sort d'un étang situé près du village de Lodde, passe à Neuilly-en-Bonjon, près de Saint-Leger-des-Bruyères, à Molinet, et se perd dans la Loire, après un cours de 44 kilom. L'Ouzance reçoit le Crézangon, le Ricard et la petite Ouzance.

OUZAR s. m. (ou-zar). Pièce d'étoffe de laine ou de soie, dont les Mauresques se couvrent le corps.

OUZBEK-KHAN, prince tartare, kan du Kapitchak, mort en 1348. Il était fils de Thogrout et succéda à son oncle Toghtagou-Khan en 1313. Ouzbek-Khan était tout jeune encore; il avait été élevé en Circassie, où il avait reçu les premiers principes de l'islamisme, qu'il embrassa après être monté sur le trône. A cette époque, la Russie était tributaire des Tartares. Un des premiers actes du nouveau kan fut de confirmer dans leurs dignités le grand-duc Michel Yaroslavitch et le métropolitain Pierre, et d'exempter le clergé de toute espèce de tribut et d'impôt; puis il donna un corps de troupes tartares à Michel pour l'aider à combattre Georges Danielowitch, prince de Moscou, que les Novogoriens avaient proclamé leur grand-duc. Quelque temps après, Georges se rendit à la cour du kan, lui fit sa soumission, épousa sa sœur qui se fit chrétienne, puis, enhardi par cette parenté, il retourna en Russie avec une armée de Tartares pour disputer à Michel le titre de grand-duc. Il fut vaincu près de Tver et sa femme, conduite prisonnière dans cette ville, y mourut. Accusé d'avoir fait empoisonner la sœur d'Ouzbek, femme de Georges, le grand-duc Michel fut arrêté, condamné et mis à mort par le kan. En 1397, Ouzbek prit prétexte du massacre de quelques Tartares dans Tver, pour ravager ce pays, dont il partagea les diverses provinces entre Ivan, frère de Georges, et Constantin, fils de Michel. Il fit ensuite deux expéditions contre la Perse, s'empara de Derbend (1392), puis du Ghyrwan (1394), et mourut d'une peste qui ravagea ses États. Son fils Djaniбек-Khan lui succéda. Pendant son long règne, ce prince fit preuve de grands talents et se concilia tellement l'affection de ses peuples qu'ils prirent le nom d'Ouzbeks, sous lequel ont été longtemps désignés les Tartares de la Transcaspienne et du Kharizm.

OUZBEKS, peuple de la Tartarie indépendante, dans les kanats de Boukharie et de Khiva. Ils paraissent être une race mélangée et descendue des Tartares et des Kalmouks. Les uns habitent des villes, les autres vivent en nomades, par petites troupes, dont la réunion forme un camp; ils sont sectateurs de l'islamisme. Après la mort de Tamerlan, ils s'emparèrent peu à peu du Turkestan et devinrent un peuple redoutable. Les Ouzbeks, spirituels, fermes, robustes, braves, belliqueux, mais vindicatifs et superstitieux, parlent le turc oriental.

OUZEL (Jacques), érudit hollandais. V. ORSEL.

OUZEN (BOLCHOÏ), rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Saratov, près de Verchina-Ouzenia, coule au S.-E., traverse les gouvernements de Samara et d'Orenbourg et se jette dans le lac Kamysh, vers 48° 30' de latit. N. et 49° de longit. E., après un cours de 500 kilom.

OUZEN (MALOI), rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Saratov, vers 51° 20' de latit. N. et 45° 40' de longit. E., coule au S.-E., entre dans les gouvernements d'Orenbourg et d'Astrakhan et se jette dans le lac Kamysh, vers 48° 30' de latit. N. et 49° de longit. E., après un cours de 400 kilom.

OUZEN (NOVOÏ), ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Samara, ch.-l. du cercle de son nom; 6,05 hab.

OUZIR s. m. (ou-zir). Premier ministre du souverain du Maroc.

OUZITZA ou **OUSIDJA**, ville de la Turquie d'Europe (Servie), sandjak de Belgrade, S.-O. de Semendria, sur un affluent de la Morava; 6,500 hab. Elle est défendue par un

château fort qui couronne un rocher escarpé. Les environs produisent une grande quantité de cerises qui passent pour les meilleures de la Servie.

OUZOUEUR-LE-DOYEN, village et comm. de France, cant. d'Ouzouer-le-Marché, arrond. et à 42 kilom. de Blois; 538 hab. Vestiges d'une villa gallo-romaine découverts en 1859.

OUZOUEUR-LE-LOIRE, bourg et comm. de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Gien, à 49 kilom. d'Orléans; pop. aggl., 604 hab. — pop. tot., 1,148 hab.

OUZOUEUR-LE-MARCHÉ, bourg de France (Loiret-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. de Blois; pop. aggl., 670 hab. — pop. tot., 1,563 hab.

OUZOUEUR-SUR-TREZÉE, bourg de France (Loiret), cant. de Briare, arrond. de Gien, à 75 kilom. d'Orléans, sur le canal de Briare; 1,781 hab. Trés-ancienne église collégiale; vestiges de murs d'enceinte. Des caveaux d'origine inconnue ont été à plusieurs reprises découverts près de l'église.

OUZOUNDA - OVA, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sandjak de Tchirmen, sur la rive gauche de l'Ouzoundja, à 68 kilom. environ d'Andrinople. Foire très-importante.

OUZOUN-HAGAN-BEYG (Abou-Nasr-Modhaffer-ed-Dyn), vulgairement appelé *Uzun-Cassan*, roi de Perse de la dynastie turcomane du Mouton blanc, dont il fut le fondateur, né en 1408, mort en 1478. Il était petit-fils de Cara Osman, à qui Tamerlan avait donné une principauté, et fils d'Ali-Bey, à qui il succéda après avoir fait périr son frère Djihanbegy. Devenu maître de toute la Perse par la mort d'Abou-Youssef, dernier prince de la dynastie du Mouton noir, il épousa une sœur de David Comnène, empereur de Trébizonde, et bientôt il envahit l'Asie Mineure (1472), à la sollicitation des chrétiens, qui le regardaient comme un allié utile contre le conquérant de Constantinople, Mahomet II. Mais il fut vaincu dans cette expédition (1473), et mourut en 1478, après avoir conquis la plus grande partie de la Géorgie.

OVA s. m. (o-va — du lat. *ovum*, œuf). Echin. Genre d'échinides, formé aux dépens des spatangues.

OVAGE s. m. (o-va-je). Syn. de *volige*, dans la Charente-Inférieure et quelques départements voisins.

OVAIRE s. m. (o-vère — du lat. *ovum*, œuf). Zool. Organe qui contient les œufs chez les oiseaux et les autres animaux ovipares : Lorsque les poules cessent de pondre, on leur fait des *poulaires* en leur enlevant les ovaires. (Fr. de Nantes.) Il nom donné à deux corps situés de chaque côté de l'utérus, chez la femme et les femelles des mammifères, et qui contiennent les œufs destinés à être fécondés : Les *ovaires* grossissent aux approches des règles, et partagent le mode d'excitation qui survient alors à l'utérus. (Mérat.)

— Bot. Partie inférieure du pistil, qui renferme les ovules et qui devient elle-même le fruit ou le péricarpe : Les rapports de l'ovaire avec le calice fournissent des caractères importants pour la méthode naturelle. (P. Ducharrie.) L'ovaire présente les formes les plus variables. (A. Duperis.) L'ovaire occupe dans la corolle la place pivotale, pour que toute la vitalité de la plante converge à son développement. (Toussenel.) L'ovaire est le support de la fleur dans l'immense majorité des plantes. (Toussenel.)

Adj. Minér. *Pierre ovaire*, Nom donné aux oolites et aux oursins fossiles.

— Encycl. Anat. Les *ovaires*, analogues aux testicules de l'homme, sont situés dans la cavité péloviene, un de chaque côté de l'utérus, avec lequel ils communiquent par les trompes de Fallope. Ils sont maintenus en place par le ligament large et par un ligament particulier, appelé *ligament de l'ovaire*. La position de ces corps dans l'abdomen varie avec l'âge et l'état de vacuité ou de plénitude de l'utérus. L'ovaire, qu'on pourrait comparer pour la forme à une amande, est proportionnellement plus volumineux chez le fœtus que chez l'adulte; il diminue après la naissance, augmente à l'époque de la puberté, plus encore pendant la grossesse et après l'accouchement, s'atrophie dans la vieillesse. Lorsqu'il a atteint son entier développement, il a de 0m,03 à 0m,05. Chez les jeunes filles, avant l'âge de la puberté, la surface extérieure de l'ovaire est lisse et généralement de couleur rosée. Chez les femmes depuis longtemps réglées, cette surface est fendillée, rugueuse et couverte de cicatrices noirâtres provenant de la rupture des vésicules de Graaf aux époques de la menstruation. L'ovaire est constitué : 1° par une tunique propre, espèce d'écorce fibreuse, dense, tapissée par le péritoine, qui y adhère intimement; sa face externe est lisse, sa face interne couverte d'un grand nombre de prolongements fibreux; 2° par un tissu spongieux, très-vasculaire, désigné par Baer sous le nom de *stroma*. Cette substance présente un grand nombre de petites cavités dans lesquelles se trouvent de petits follicules ou vésicules de Graaf, du nom du médecin qui, le premier, en fit la description. Le nombre des vésicules bien apparentes, chez une femme adulte, est de quinze à vingt; mais on peut

en apercevoir, à l'aide d'un microscope, un très-grand nombre d'un plus petit volume destinés à se développer plus tard.

L'ovaire manque quelquefois chez la femme. Dans un pareil cas, non-seulement l'impuissance est radicale, mais le sujet est même exempt de tout appétit sexuel et les seins restent à un état presque rudimentaire.

— Anat. comparée. L'ovaire des mammifères supérieurs ne donne lieu à aucune remarque spéciale. Chez les mammifères amphibies, l'ovaire est constitué par une sorte de long boyau contenant de nombreux ovules. Les monotrèmes ont deux ovaires en grappe, dont l'un seulement est complètement développé. Les oiseaux ne possèdent qu'un seul ovaire, et ce caractère suffit pour les distinguer de tous les autres vertébrés; mais ils se rapprochent du type général de la classe en ce que, à l'état de fœtus, ils possèdent deux ovaires bien distincts, dont l'un est destiné à s'atrophier dans le développement ultérieur de l'animal. Les reptiles ont deux ovaires comme la généralité des vertébrés; mais ces ovaires sont disposés en grappe comme chez les oiseaux. Les poissons osseux possèdent deux ovaires en sac, munis d'oviductes fort courts. Parfois, cependant, comme chez l'anguille et les saumonoïdes, l'oviducte fait défaut, et l'œuf, à l'époque de sa maturité, tombe dans la cavité abdominale. Parmi les poissons cartilagineux, quelques-uns possèdent des ovaires en grappe et d'autres (lamproies) manquent d'oviductes. L'ovaire est généralement double chez les animaux articulés; chez les insectes, il est disposé en rayons coniques aboutissant à un canal commun. Beaucoup d'annélides, les sangsues par exemple, ont des ovaires multiples. La plupart des mollusques ont un seul ovaire; mais chez les acéphales en ont deux. Le nombre des ovaires, très-variable chez les zoophytes, est ordinairement déterminé par les divisions de leur corps, souvent rayonné ou divisé en branches. Chez ceux de ces animaux dont le corps n'offre pas de divisions sensibles, l'ovaire est généralement simple. On sait, du reste, combien est arbitraire ce grand embranchement de la série animale et combien il est malaisé de lui assigner des caractères constants.

Nous devons nous borner ici à cette description sommaire de l'ovaire, ses fonctions ayant été décrites dans d'autres articles; voir particulièrement les articles *GENERATION* et *ŒUF*.

— Pathol. Les affections des ovaires sont nombreuses et généralement graves; mais l'une des plus importantes à étudier est l'ovaire, à laquelle nous consacrons un article particulier (V. *OVARITE*). Les kystes et les hernies de cet organe sont également traités à part (V. ces mots et *OVARIOTOMIE*). Il ne nous reste donc à parler ici que de quelques dégénérescences et de divers accidents auxquels les ovaires sont exposés.

En tête des dégénérescences des tissus de l'ovaire se place le cancer, que l'on signale assez rarement, soit sous forme encéphaloïde, soit à l'état squirrheux. Lors même que le diagnostic de cette grave affection serait moins incertain, l'insuffisance de la thérapeutique contre les dégénérescences cancéreuses en général est trop bien constatée pour qu'il puisse être permis d'attendre ici le succès d'une médication quelconque. Il faut en dire autant des tubercules enkystés, qu'on rencontre parfois dans les ovaires, et qui finissent généralement par ramollir et ulcérer le péritoine. Les concrétions calcaires sont, en général, un résultat de la vieillesse, comme celles qu'on rencontre dans les autres organes, et ne constituent pas un accident morbide particulier. On a constaté plus d'une fois l'existence d'une congestion sanguine des ovaires, congestion attribuée tantôt à l'orgasme vénérien, tantôt à l'hystérie. Enfin, on a signalé, mais sans pouvoir y porter remède ni même en assurer le diagnostic, la présence dans l'ovaire d'hydatides dont le développement progressif conduit presque fatalement à une ascite mortelle.

Les ovaires sont soumis à de nombreuses causes de déplacement, soit qu'ils se déplacent seuls ou qu'ils soient entraînés par la chute de l'utérus. Cet accident, qui ne devient généralement grave qu'à la longue, a pour effet ordinaire l'adhérence de l'organe avec les organes voisins : utérus, trompe, rectum, cœcum ou colon. Les résultats les plus onéreux et les plus directs de ces déplacements sont la stérilité ou l'avortement, celui-ci souvent accompagné d'accidents graves : hémorragie, péritonite, métrite, gangrène, etc.

— Bot. Suivant les lois de la doctrine de la métamorphose, il est maintenant constaté et admis par tous les botanistes modernes que le pistil, dont l'ovaire est la partie inférieure, n'est autre chose qu'une feuille modifiée, courbée, creusée et soudée par les bords, en cavité close, qui n'est autre que la cavité ovarienne, dans laquelle sont renfermés les ovules, tandis que la portion de feuille modifiée qui l'entoure n'est autre que l'ovaire. Au-dessus de celui-ci s'élève généralement une colonnette plus ou moins allongée, le long de laquelle se continue la cavité ovarienne et qui dès lors forme un tube tantôt vide, tantôt rempli par un tissu lâche. Cette colonnette qui s'élève sur l'ovaire, c'est le style, et

enfin la glande qui termine ce dernier, c'est le stigmat. Ce dernier organe, d'une nature habituellement spongieuse et presque toujours humide ou visqueuse, est destiné à retenir les granules polléniques qui s'échappent du sachet des étamines. Le style n'est pas absolument nécessaire; le stigmat, immadiatement situé sur l'ovaire, est dit alors sessile et n'en remplit pas moins bien son rôle dans l'œuvre de la fécondation. Le pistil ou carpelle (du mot grec *karpos*, fruit) est généralement le quatrième verticille qui couronne le réceptacle et occupe le centre de l'axe floral, les trois premiers étant le calice, la corolle et l'androcée ou réunion des étamines. La réunion des pistils s'appelle gynécée. Il est donc aisé de comprendre que les pistils, quelquefois très-nombreux, sont par rapport au gynécée ce que les étamines sont à l'androcée, ce que les pétales sont à la corolle et ce que les sépales sont au calice, c'est-à-dire l'élément infini d'un verticille.

La formation de l'ovaire par la modification morphologique de la feuille est fréquemment mise en évidence dans certains cas de monstruosité, où l'on voit sa cavité s'ouvrir, ses parois s'étaler plus ou moins et reprendre l'apparence d'une feuille normale. C'est ainsi que, dans le merisier à fleurs doubles que l'on cultive dans les jardins pour sa rareté, on trouve assez fréquemment le centre de la fleur occupé, non par un pistil, mais par une ou plusieurs petites feuilles vertes, ordinairement dentées comme celles de la tige dont elles offrent une charmante miniature. Ces petites feuilles sont repliées par leur milieu; leurs bords sont rapprochés sans soudre toutefois, et, de plus, elles se terminent par un long filet chargé à son extrémité d'une petite glande globuleuse. Ces petites feuilles vertes, dont la présence paraît au premier abord si étrange au milieu des pétales d'un blanc de neige qui constituent la fleur, sont de véritables ébauches de carpelles. Le carpelle est donc une feuille modifiée, et sans qu'il soit besoin d'en chercher la preuve dans les enseignements de la tératologie, c'est-à-dire la science des monstruosité, il suffit de l'examiner, non dans les fleurs ordinaires, pendant l'épanouissement desquelles il ne se trouve, pour ainsi dire, qu'à l'état d'enfance, mais à l'époque de sa maturité, alors qu'il s'est ouvert pour laisser échapper les graines, comme dans le baguenaudier, par exemple. On est surpris de la ressemblance de ces carpelles aux valves écartées avec l'organe appendiculaire de la tige. C'est exactement une feuille, feuille repliée en coque et fermée par deux suture, dont l'une, celle qui s'ouvre, est la suture des bords extérieurs, tandis que l'autre, celle qui sert de charnière, n'est que la nervure médiane de la feuille transformée. Chaque feuille donc, ployée et modifiée en pistil, prend le nom de *feuille pistillaire* ou *carpellaire*, et elle forme un carpelle ou pistil simple, tandis que la réunion de plusieurs carpelles forme un pistil composé. Ces carpelles multiples, dont les sœurs constituent un pistil composé, forment autant de loges séparées par des cloisons, dont on indique le nombre en langage descriptif par les mots de *biloculaire*, *tri*, *quadri*, *quinqueloculaire*, etc. Les ovaires qui, par suite d'un repliement incomplet des bords de la feuille carpellaire, ne sont composés que d'une seule loge s'appellent *uniloculaires*. Les rapports de l'ovaire avec le calice fournissent les caractères importants pour la classification, comme pour la description des plantes en général. V. FLEUR, FÉCONDATION, GERMINATION.

OVALE adj. (o-va-lè-re — rad. *ovale*). Hist. nat. Qui a la forme ovale.

— Anat. *Trou ovale*, Trou de l'os ischion.

— Chir. *Luxation ovale*, Luxation du fémur, dans laquelle la tête de cet os est amenée dans le trou ovale. *Amputation ovale*, Celle qui se fait suivant un plan ovale, de façon que les bords de la plaie puissent être rapprochés et ne laisser qu'une cicatrice linéaire.

— s. f. pl. Arachn. Race d'araignées des environs de Gibraltar, dont le corselet est ovale aussi bien que l'abdomen.

OVALE adj. (o-va-le — du lat. *ovum*, œuf). Se dit vulgairement de toute courbe fermée et allongée, et plus particulièrement d'une courbe symétrique, comme l'ellipse, par rapport à ses deux axes, mais pouvant avoir d'autres éléments que cette dernière ligne; se dit aussi des plans limités par des courbes de ce genre : *Table ovale*, *Bassin ovale*. *Visage ovale*, Les orbites des planètes sont ovales. *Un méridien terrestre est ovale*. *Le Célèbre est un théâtre ovale*, d'une hauteur énorme. (H. Beyle.) *Se dit des corps solides engendrés par la révolution d'une de ces lignes autour de son grand axe* : *Le citron est un fruit ovale*. *La forme des habitations des castors est presque toujours ovale*. (Buff.) *On a cru remarquer que, dans la race blanche, le bassin, le foie, le cœur sont toujours de forme ovale*. (A. Maury.)

— Anat. *Trou ovale*, Nom commun au trou sous-pubien de l'os iliaque, au trou maxillaire inférieur de l'os sphénoïde et au trou de Botal. *Posse ovale*, Enfoncement à bords saillants et de forme ovale, que l'on remarque au dedans de l'oreille, entre le cœur, à l'endroit même où elle était percée d'un trou

de même forme cher le fœtus. *Centre ovale*, Lame de substance blanche qui forme le plafond des ventricules du cerveau.

— Mus. *Lèvres ovales*, Lèvres supérieures des tuyaux des tourelles, dans les grandes orgues.

— s. m. Figure ovale, plane ou solide : *Ovale allongé*. *Décrire un ovale*. *L'orbite terrestre est un ovale très-peu allongé*. *Je vis des globules et de petits ovales qui avaient un mouvement d'oscillation*. (Buff.)

Il compte des plafonds les ronds et les ovales.

BOILEAU.

■ *Forme ovale* : *L'ovale du visage*. *Elle était coiffée comme une jeune personne, en bandeaux terminés par des boucles qui faisaient ressortir l'ovale un peu long de sa figure*. (Balz.)

— Techn. Machine à tordre la soie.

— Ichthyol. Poisson du genre centronote, qui vit dans les mers d'Asie.

— s. m. pl. Crust. Syn. de LÉMODIPODES OVALAIRES ou CYAMENS.

— Loc. adv. *En ovale*. En forme d'ovale : *Les tourneurs ont des manchons spéciaux pour tourner le bois en ovale*.

— Rem. L'étymologie de ce mot, dont les géomètres ne se servent pas, semblerait exiger que la courbe qui sert à désigner cet, comme la section longitudinale de l'œuf, des formes non symétriques par rapport au petit axe; il n'en est rien dans la pratique, et un ovale qui remplirait cette dernière condition serait considéré comme irrégulier.

OVALE adj. (o-va-le — du lat. *ovatus*, cri de triomphe). Antiq. rom. Qui concerne l'ovation; qui a rapport à l'ovation : *Couronne ovale*.

OVALÉ, ÉE (o-va-lé) part. passé du v. *Ovaler* : *Soie ovalée*.

OVALER v. a. ou tr. (o-va-lé — rad. *ovale*). Techn. Tordre avec l'ovale : *Ovaler de la soie*.

OVALIFOLIE, ÉE adv. (o-va-li-fo-li-é — de *ovale*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont ovales : *Orchis ovalifolies*. *On dit aussi OVATIFOLIE*.

OVALIQUE adj. (o-va-li-ke — rad. *ovale*). De forme ovale.

— Diplom. *Lettres ovaliques*, Lettres à jambages arrondis.

OVALISÉ, ÉE (o-va-li-sé) part. passé du v. *Ovaliser* : *Trou ovalisé*.

OVALISER v. a. ou tr. (o-va-li-sé — rad. *ovale*). Rendre ovale. *Peu usité*.

S'ovaliser v. pr. Devenir ovale : *Les trous dans lesquels tournent des pivots finissent par s'ovaliser lorsque l'axe est soumis à une pression constante*.

OVALISTE s. m. (o-va-li-s-te — rad. *ovaler*). Techn. Ouvrier qui ovale les soies. *On dit aussi MOULINIER*.

OVALITÉ s. f. (o-va-li-té — rad. *ovale*). Forme ovale : *M. Cassini et plusieurs autres astronomes s'étaient prononcés pour l'ovalité de la terre*. (Trév.)

OVALLE ou **OVAGLIE** (Alphonse D'), jésuite et écrivain chilien, né à Santiago en 1601, mort à Lima en 1651. Il fut successivement professeur de philosophie, directeur du noviciat de Santiago, procureur de l'ordre au Chili, et il entreprit quelques missions au Pérou. Son principal ouvrage, qui est rare et recherché, a pour titre : *Historia relation del reyno de Chile y de las misiones y ministerios que exercita en el la compania de Jesus* (Rome, 1646, in-fol.).

O VANAS HOMINUM MENTES, O PECTORA CACA! (*O esprits vains des hommes, ô cœurs aveugles*), Vérité que bien souvent l'on a répétée depuis Lucrèce, l'auteur du poème *De la nature*.

« Hélas ! ces pauvres Arabes qui n'ont pas de chemises ne s'informent pas si nous existons; ils pillent des caravanes et mangent du pain d'orge; et nous nous tourmentons pour savoir s'il y a eu des roitelets dans un canton de l'Arabie Pétrée avant qu'il y en eût dans un canton voisin, à l'occident du lac de Sodome : *O vanas hominum mentes, o pectora caca!* »

VOLTAIRE.

« Madame Du Châtelet va, tout armée de compulsoires, de requêtes et de contredits, perdre son argent et son temps à gagner des incidents inutiles d'un procès, qui sera jugé à la quatrième ou cinquième génération : *O vanas hominum mentes, o pectora caca!* »

VOLTAIRE.

« Le fanatisme des opinions littéraires peut devenir atroce comme toute autre espèce de fanatisme. L'assassinat de Zola (brûlé vif pour avoir attaqué Homère) en l'honneur d'Homère et celui de Ramus en l'honneur d'Aristote font voir de quels excès l'esprit humain n'est que trop capable : *O vanas hominum mentes, o pectora caca!* »

LANHAIRE.

OVANDO (Nicolas), gentilhomme espagnol, gouverneur de Saint-Domingue, né vers 1460, mort en 1518. Il était commandeur de l'ordre d'Alcantara et l'un des favoris de Ferdinand

le Catholique, lorsqu'il fut appelé, en 1501, à succéder à Bovadilla, qui s'était rendu odieux par sa cupidité dans le gouvernement de Saint-Domingue. Il arriva dans cette île en 1502, fit embarquer Bovadilla pour l'Espagne, publia des règlements qui adoucèrent le sort des Indiens, rétablit l'ordre, fonda des villes, montra la plus grande malveillance envers Christophe Colomb, qui refusa de recevoir lors de son quatrième voyage, puis, au lieu de la modération dont il avait d'abord fait preuve envers les indigènes, il se mit à exercer contre eux les cruautés les plus atroces et les soumit à des travaux tellement excessifs que 200,000 d'entre eux périrent en moins de deux années. Sur un simple soupçon de révolte, Ovando se rendit dans la province de Xuragua, fit brûler vifs dans une maison 84 caciques, ordonna de massacrer la population, puis porta la destruction et la mort dans l'Inguay. En 1507, il ne restait plus dans l'île que 60,000 indigènes, et ce nombre ne suffisait pas pour les travaux que les Espagnols exigeaient d'eux. Ovando dépeupla les îles Lucayes, de sorte qu'en peu d'années cet archipel devint un désert. L'horrible conduite du gouverneur fut enfin connue du gouvernement espagnol, qui le rappela et le remplaça par Diego Colomb, fils de l'amiral. De retour en Espagne, le dévastateur de Saint-Domingue y vécut riche et honoré jusqu'à sa mort. L'historien Herrera et Las Casas, l'illustre défenseur de la population indigène de l'Amérique, ont voué le nom d'Ovando à l'exécration de la postérité.

OVAR, ville de Portugal, province de Beira, comarca et à 13 kilom. S.-S.-O. de Feira, à 4 kilom. de l'Atlantique, sur la petite rivière de son nom qui se jette dans l'immense lac d'Aveiro; 10,000 hab. Ovar fait un commerce très-actif. « Ses marins, dit M. de Lavigne, sont audacieux et vont, sur de petits bâtiments, dans les plus lointaines contrées, où ils portent leurs marchandises, qu'ils échangent contre les productions de l'Afrique et même de l'Amérique. » La pêche est pour les habitants une source importante de produits.

OVAR (baie d'), baie du Japon, sur la côte S. de l'île de Niphon, province du même nom, à 80 kilom. O. de la baie de Totomina; 40 kilom. de longueur sur 24 de largeur. La ville la plus considérable qu'on trouve sur ses bords est celle de Nagoya.

OVARIE, **ENNE** adj. (o-va-ri-ai-ne, iè-ne — rad. *ovaire*). Hist. nat. Qui a rapport à l'ovaire; qui constitue l'ovaire; qui adhère à l'ovaire : *Cavité OVARIENNE*. *Peu à peu cette ouverture OVARIENNE se resserre; ensuite elle se ferme tout à fait, et alors seulement l'ovaire commence à former une cavité close*. (Duchartre.) *Dans les chilopodes, la glande OVARIENNE est unique*. (Walckenaer.) *Feuille ovarienne*, Feuille roulée et repliée qui constitue l'ovaire des fleurs, d'après certains botanistes.

— s. m. Nectaire placé sur l'ovaire.

OVARIFÈRE adj. (o-va-ri-fè-re — de *ovaire*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte l'ovaire : *Aréoles OVARIFÈRES*.

OVARINE s. f. (o-va-ri-ne — rad. *ovaire*). Anat. Liquide qui remplit les vésicules de Graaf.

— Encycl. Ce nom a été donné par Blainville au liquide jaunâtre, à peine albumineux et peu abondant, qui remplit les vésicules de Graaf à l'état normal. Ce liquide est alcalin et tient en suspension un épithélium nucléaire sphérique et des cellules épithéliales complètes, qui se sont détachées de la couche qui tapisse la face interne de l'ovisac.

L'ovule ne naît point de l'ovarine. C'est, au contraire, consécutivement à l'apparition de l'ovule qu'a lieu la naissance de l'ovarine; seulement l'ovarine sert de milieu nutritif à l'ovule une fois formé, et cet ovule s'y développe. Lorsque les ovules se rompent, le fluide ovarique qu'ils contenaient tombe dans le péritoine, où il mouille les plis que présente le pavillon de la trompe. Tel est, du moins, l'avis de M. Robin. L'ovarine donne naissance, par hypergénèse, à des collections fluides contenues dans des kystes auxquels on a donné le nom de kystes ovariques.

OVARIOCÈLE s. f. (o-va-ri-o-sè-le — de *ovaire*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie de l'ovaire.

OVARIONCIE s. f. (o-va-ri-on-si — de *ovaire*, et du gr. *ogkos*, enflure). Méd. Tumeur de l'ovaire.

OVARIOTOMIE s. f. (o-va-ri-o-to-mi — de *ovaire*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Ablation d'un ovaire malade.

— Encycl. On pratique journellement la castration des femelles domestiques par l'ablation des ovaires; a-t-on quelquefois tenté la même opération sur la femme, en dehors des opérations chirurgicales qui font le sujet de cet article? Le fait est affirmé par certains voyageurs et donné comme fréquent chez certains peuples de l'Orient; mais l'énorme difficulté de l'opération que nous aurons à décrire permet de révoquer en doute une si singulière assertion. Quoi qu'il en soit, cette opération, qui réussit si complètement sur la femelle du porc et sur les volailles, est aujourd'hui tentée assez fréquemment sur la femme dans l'intention d'amener la guérison de certaines maladies sûrement mortelles. C'est contre la distension excessive d'une

ou de plusieurs vésicules de Graaf que des chirurgiens hardis ont eu l'idée de proposer cette opération, terrible assurément, mais justifiable par la gravité du mal et l'impuissance de toute autre ressource de l'art.

L'ovariotomie, à cause des dangers terribles qu'elle entraîne, a eu beaucoup de peine à passer, en France, dans la pratique chirurgicale. En 1715, une discussion s'engagea sur la possibilité de cette opération devant la Société royale de chirurgie, mais il se passa près de trois quarts de siècle avant qu'un chirurgien osât la pratiquer. En 1781, Laumonier, de Rouen, fit la première tentative et eut le bonheur d'enregistrer un succès. Cet heureux début d'une telle personne cependant, Laumonier n'eut pas d'imitateurs avant l'année 1809. A cette époque, au moment même où Richerand et ses collègues repoussaient avec horreur cette opération, un chirurgien du Kentucky pratiqua plusieurs fois l'ovariotomie. En Allemagne et en Angleterre surtout, la nouvelle opération a rencontré depuis de nombreux partisans, et, dans ces dernières années, les professeurs les plus éminents des écoles de médecine d'Angleterre ont adopté l'extirpation comme moyen de guérison des tumeurs ovariques. Parmi les chirurgiens anglais qui se montrèrent les plus chauds partisans de cette opération et qui la pratiquèrent avec le plus de succès, on peut nommer Clay, Spencer, Wels et Backer-Brown.

Il faut arriver au 2 février 1862 pour voir un chirurgien français suivre l'exemple des chirurgiens étrangers. Dans une discussion qui eut lieu à l'Académie de médecine de Paris en 1856, les praticiens les plus compétents, peu touchés des succès obtenus par nos voisins, émettent une opinion défavorable à cette opération : « Bien que l'extirpation des kystes de l'ovaire ait été, en quelque sorte, inspirée par l'intégrité parfaite des organes environnants et par la facilité du procédé opératoire; bien qu'elle ait été pratiquée un assez grand nombre de fois avec succès en Angleterre et en Amérique, disait l'un des plus autorisés d'entre eux, je ne pense pas que cette opération hardie doive prendre droit de cité en France, le succès ne justifiant pas les entreprises téméraires. — L'extirpation des ovaires malades, disait un autre, est une opération affreuse, qui doit être proscrite, quand même les guérisons annoncées seraient réelles. » Un troisième, Velpeau, alla jusqu'à ranger l'ovariotomie « dans les attributions des exécutifs médicaux des castrats ». En vain, un accoucheur distingué, M. Cazeaux, voulut plaider en faveur de cette opération; elle resta frappée d'une sorte d'interdit jusqu'au jour où Nélaton, faisant un appel énergique à ses confrères, les engagea à la juger sans prévention. Ce fut à la suite d'un voyage à Londres, où il avait assisté à plusieurs opérations pratiquées par Backer-Brown, que Nélaton attaqua les préjugés qui avaient fait proscrire en France ce moyen de sauver la vie à quelques malheureuses femmes. Demarquay, le premier, répondit à l'appel du grand chirurgien. Le 2 février 1862, il opérait, sans succès malheureusement, une jeune fille de dix-neuf ans. Le 24 juin suivant, Nélaton éprouvait encore un échec, qui fut bientôt suivi d'un succès sur une femme de quarante et un ans. Quatre nouvelles opérations, pratiquées à la même époque par Demarquay, Nélaton, Fariol (de Lille), Richard, furent suivies de succès. En vain, les auteurs de ces opérations, si heureusement, à ces échecs on put bientôt opposer les brillants résultats obtenus par d'autres chirurgiens. Coup sur coup, Koberlé obtint deux magnifiques succès : M. Desgranges, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, publia un succès non moins brillant; Boinet opéra avec le même bonheur une jeune femme de trente ans. Cette fois, l'ovariotomie était implantée en France, car, sur onze cas, on comptait quatre guérisons. Le docteur Péan a considérablement élevé la moyenne des succès obtenus, progrès heureux, si l'on songe que le kyste ovarien est, en dehors de l'opération, toujours suivi de mort.

Il ne faut jamais pratiquer l'ovariotomie, suivant l'école française, que dans des cas tout à fait désespérés. Mais tout cas de kyste ovarien bien confirmé est désespéré? Koberlé n'a-t-il pas à accuser cette pusillanimité française des insuccès trop nombreux chez nous. Le développement de la maladie anémène, en effet, des complications, des adhérences surtout, qui rendent l'opération difficile et le succès plus que douteux.

Pour ce qui est du procédé opératoire, nous allons laisser la parole à la voix la plus autorisée, celle de Backer-Brown : « La malade, dit-il, étant couchée sur le dos, une incision de deux à trois pouces de long sera faite sur la ligne blanche. Ayant divisé le péritoine et atteint le kyste, deux ou trois doigts seront proménés sur la surface pour s'assurer s'il existe des adhérences; s'il en existe et qu'elles soient légères et récentes, on doit, s'il est possible, les détruire avec le doigt; si elles sont trop étendues et trop fortes, on les divisera avec l'écraseur linéaire de M. Chassaignac; si elles sont vasculaires, après avoir tranché les ligatures, on les coupera avec le bistouri ou les ciseaux à travers l'ouverture. La présence d'adhérences et la nécessité de les diviser réclament l'agrandissement de la première incision. Une incision de quatre

pouces peut suffire, mais il est quelquefois nécessaire de la faire plus longue. La deuxième indication est ensuite de ponctionner le kyste avec un trocart et une canule ad hoc, et de prendre bien garde, pendant l'évacuation du liquide, qu'il n'en reste dans la cavité péritonéale. Alors, s'il n'y a qu'un kyste et qu'il ne soit ni épais ni vasculaire, on n'en excise qu'une portion; si, au contraire, on trouve le kyste épais, vasculaire ou multiloculaire, il est plus sage de procéder à l'extirpation de la manière suivante. Le pédicule du tumeur est saisi de la main gauche et attiré doucement hors de la cavité du bassin; un aide retient soigneusement en arrière avec des pinces chaudes les intestins, pour les empêcher de faire issue en dehors. Le cours des vaisseaux sanguins dans le pédicule doit être soigneusement observé, de manière à le traverser immédiatement au besoin avec une ligature double que l'on serrerait de chaque côté, ou bien à lier séparément chacun des vaisseaux. La ligature sera exécutée aussi près que possible de la tumeur, de sorte que, l'entière longueur du pédicule étant conservée, le bout ligaturé puisse être retourné en dehors de la cavité abdominale. Cela fait, la tumeur sera enlevée par sa séparation du pédicule à un demi-pouce de la ligature, qui sera coupée par un aide et retenue à la partie inférieure de l'ouverture. Le chirurgien forme ensuite la plaie et cela doit être fait, comme toute opération qui intéresse le péritoine, aussi rapidement que possible, en introduisant des sutures métalliques à un pouce environ des bords incisés et à un demi-pouce d'un autre côté, à travers les parois abdominales, en prenant soin d'éviter le péritoine. Lorsque le pédicule est long, il est préférable, au lieu de l'étendre par des ligatures, de le protéger et de l'assujettir avec un compressoir. Le clamp est l'instrument le plus convenable pour atteindre ce but. Le pédicule ainsi comprimé est fixé et maintenu à l'intérieur, entre les lèvres de la plaie. Il résulte de cette disposition des avantages tout à fait sensibles: le clamp peut être enlevé après trois ou quatre jours; la plaie guérit plus vite, et la malade entre en convalescence au bout de deux ou trois semaines, tandis que, lorsqu'on se sert des ligatures, celles-ci mettent au moins de neuf à dix jours et quelquefois plusieurs semaines à tomber. Si le pédicule est court, le clamp est insuffisant et il faut recourir aux ligatures, parce que le gonflement consécuteur du ventre, ou des efforts de vomissements, peuvent déterminer le retrait du pédicule et donner lieu à de sérieux accidents. Dans ce cas, les ligatures seront réunies par une sorte de lien commun qui est fixé et maintenu au dehors au moyen de bandelettes adhésives. L'opération terminée, l'abdomen sera supporté par un bandage de flanelle en plusieurs doubles; la malade sera placée dans un lit entouré de flanelles chaudes; la glace, le lait, l'eau d'orge, des aliments légers constituent l'unique régime pendant les premières vingt-quatre heures. Pendant les quatre ou cinq premiers jours après l'opération, il sera nécessaire de suspendre les fonctions intestinales au moyen de petites doses d'opium et de faciliter l'émission des urines par le cathétérisme répété plusieurs fois chaque jour. Enfin, la température de la chambre devra être soigneusement maintenue au même degré pendant la première semaine.

A part quelques légères modifications que nous allons signaler, ce manuel opératoire a été adopté par tous nos chirurgiens. Bonnet, suivant les préceptes de Spencer Wells, lie toutes les artères de la paroi abdominale qui donnent du sang, avant d'ouvrir le péritoine. Ce même chirurgien enlève le clamp aussitôt qu'il a pu embrasser exactement le pédicule dans des ligatures multiples et le maintenir dans l'angle inférieur de la plaie abdominale. Du reste, Barker-Brown modifia quelque peu son manuel opératoire. Il faisait usage du caustère actuel pour diviser le pédicule, sans y appliquer de ligature, et ce procédé paraît lui avoir donné des résultats remarquables. En somme, l'ovariotomie, malgré les succès nombreux dont elle est suivie, est une belle conquête pour la chirurgie, et les résultats qu'elle donne sont de beaucoup plus en plus satisfaisants à mesure que diminueront les préventions, que les indications seront mieux comprises, que la pratique de l'opération sera mieux entendue.

Parmi les complications, nous connaissons déjà la principale, les adhérences; une autre complication contre laquelle il faut bien se tenir en garde, c'est l'écoulement du liquide dans la cavité péritonéale. Avec des éponges fines et bien nettoyées, on enlève le liquide épanché. La mort, quand elle a lieu, survient presque toujours à la suite d'une péritonite; la lésion du péritoine et l'introduction de l'air dans la cavité abdominale suffisent pour l'expliquer. Quelquefois, elle est due à des accidents nerveux.

OVARIQUE adj. (o-va-ri-ke — rad. *ovaire*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'ovaire : *Cavité OVARIQUE. Fonctions OVARIQUES.*

OVARISME s. m. (o-va-ri-sme — rad. *ovaire*). Physiol. Système d'après lequel tous les corps organisés, ou au moins tous les animaux, proviennent d'un œuf.

OVARISTE s. m. (o-va-ri-ste — rad. *ovaire*). Physiol. Partisan de l'ovarisme.

OVARITE s. f. (o-va-ri-te — rad. *ovaire*). Méd. Inflammation du tissu des ovaires.

— **Encycl.** Cette maladie peut être aiguë ou chronique; mais, quelle que soit sa forme, les causes qui la produisent sont toujours les mêmes. L'ovarie se développe le plus souvent après les couches, pendant l'état puerpéral; néanmoins, on l'observe assez souvent en dehors de ces deux états. Elle se déclare alors après la suppression brusque des règles ou bien à la suite d'une violence extérieure dans la région hypogastrique. Chez les femmes atteintes de blennorrhagie, l'inflammation peut se propager jusqu'à l'ovaire, comme, chez l'homme, elle se propage jusqu'au testicule. En général, il n'y a qu'un seul ovaire affecté.

La maladie débute presque toujours par une douleur tantôt vive, tantôt obtuse, que les femmes rapportent à la fosse iliaque, mais qui s'irradie du côté des lombes, dans les cuisses, et qui est augmentée par la pression et les mouvements du membre inférieur correspondant. L'ovaire ne tarde pas à augmenter de volume et à former une tumeur qui, au début, est très-difficile à reconnaître. Mais elle s'accroît rapidement, passe dans le détroit supérieur du bassin, et c'est alors que, par la palpation, on constate sa présence dans la fosse iliaque. Les symptômes généraux varient selon les cas. Lorsque l'affection se déclare spontanément, elle peut ne déterminer qu'un simple malaise général, avec un léger mouvement fébrile; mais lorsqu'elle succède à la suppression des règles, la fièvre est intense, il y a brisement des membres, céphalalgie, soif, troubles digestifs très prononcés, souvent constipation opiniâtre produite par la compression qu'exerce la tumeur sur l'intestin. L'ovarie se termine assez souvent par résolution, mais la terminaison par suppuration est peut-être plus commune, et les voies par lesquelles le pus s'échappe à l'extérieur sont nombreuses. C'est ainsi qu'on voit l'abcès se vider tantôt dans le rectum ou dans le vagin, tantôt dans l'utérus ou dans la vessie. Quelquefois, c'est à travers les parois abdominales que le foyer purulent s'ouvre un passage au dehors. Enfin, dans quelques cas, il se rompt dans le péritoine, d'où il résulte une péritonite suraiguë promptement mortelle. Ce dernier cas excepté, les malades, après l'ouverture de l'abcès, éprouvent un soulagement rapide, et pour la plupart la guérison est définitive. Cependant, chez quelques malades la suppuration continue, il s'établit un trajet fistuleux et la mort arrive au milieu des symptômes de la fièvre hectique. A l'ouverture des cadavres, on trouve l'ovaire enflammé, ayant acquis un volume triple ou quadruple de celui qu'il a à l'état normal. Il a quelquefois les dimensions d'un œuf d'oise ou du poing d'un adulte. Sa surface est tantôt lisse, tantôt bosselée; son tissu mollassé, friable, d'un rouge plus ou moins foncé. L'intérieur est infiltré de matière purulente.

L'ovarie demande un traitement franchement antiphlogistique. On emploie rarement la saignée générale; on applique de préférence un grand nombre de sangsues dans la région hypogastrique, qu'on recouvre ensuite de cataplasmes émollients. On donne quelques bains, on entretient l'écoulement du ventre et l'on fait faire des frictions mercurielles. Si, malgré tous ces moyens, on ne peut prévenir la suppuration, des qu'on pourra constater l'accumulation du pus, on devra chercher à l'évacuer, soit à travers la paroi abdominale à l'aide d'une adhérence avec la tumeur, soit par une incision à travers le vagin ou le rectum. On peut ensuite, pour hâter l'oblitération du foyer, pratiquer dans l'intérieur quelques injections avec la teinture d'iode.

L'ovarie chronique succède le plus souvent à l'ovarie aiguë. Sa marche est lente et peu sensible. Les malades éprouvent un douleur sourde, persistante et augmentant quelquefois au moindre mouvement. L'ovaire présente toujours un volume plus considérable qu'à l'état normal. Cette espèce d'ovarie est souvent confondue avec des dégénérescences de l'ovaire. Lorsqu'elle suppure, elle se comporte en tout comme à l'état aigu; l'abcès s'ouvre le plus souvent dans les organes voisins. Le traitement consiste dans l'emploi des vésicatoires volants, des bains sulfureux et alcalins. Les cautères et les moxas à l'hypogastre, les purgatifs doux et répétés peuvent avoir de très-bons résultats.

OVARIULE s. m. (o-va-ri-u-le — dimin. d'ovaire). Anat. Ovaire qui a pris une forme nouvelle, chez les mammifères nubiels.

OVARNSTROEM (Charles-Gustave), sculpteur suédois, né à Stockholm en 1810, mort en 1887. Il montra de bonne heure les plus vives dispositions pour l'étude des beaux-arts et, tout en allant à l'école, suivit les cours élémentaires de dessin de l'Académie de sa ville natale, où ses progrès rapides attirèrent bientôt l'attention de ses maîtres. Lorsque la princesse Joséphine, fille d'Eugène de Bentharnais et future épouse du prince royal de Suède, arriva à Stockholm en 1833, Ovarnstroem, à peine âgé de treize ans à cette époque, exécuta, au crayon noir, un grand nombre d'excellentes copies d'un portrait de cette princesse, qui avait été envoyé d'Allemagne; ces copies furent d'autant plus recherchées,

que la lithographie était encore fort arriérée, et valurent une certaine réputation au jeune artiste, qui reçut de la princesse Sophie-Albertine les secours suffisants pour qu'il pût se livrer entièrement à l'étude de son art à l'Académie de Stockholm. Il y travailla, à la même époque qu'Ekman, Wahlbom, Broun, etc., sous la direction du peintre Hasselgren, qui était un excellent dessinateur, mais qui ne possédait nullement la science du coloris. Aussi ne put-il la communiquer à ses élèves, qui abandonnèrent en partie la peinture pour se livrer à l'étude d'un autre art. Ovarnstroem, pour sa part, se tourna vers la sculpture et travailla quelque temps dans l'atelier de Byström; mais on ne doit pas le regarder comme un élève de ce maître, car son faire se rapproche de la pureté d'exécution et du style majestueux de Seryel et de Fogelberg. En 1836, l'Académie lui décerna la grande médaille royale pour la sculpture, et il partit peu après pour l'Italie, où il demeura six ans, occupé à étudier les œuvres des grands maîtres.

A son retour, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de Stockholm et professeur adjoint de dessin. Il entreprit plus tard plusieurs grands voyages dans l'intérêt de ses travaux; c'est ainsi que de 1850 à 1852 il résida à Paris, et, de 1854 à 1855, à Munich et à Rome. Dans l'intervalle il était devenu, en 1852, professeur ordinaire de dessin, et, en 1853, directeur de l'Académie. Il a laissé un grand nombre de statues, de statuettes, de bustes et de médaillons, représentant, la plupart, des personnages empruntés à la mythologie Scandinave. Il faut surtout citer de lui les trois statues monumentales de *Tegner*, *Lund*, de *Berselius* à Stockholm et d'*Engelbrecht* à Gênes; le buste de *Gustave Wasa*, à Vesterås; le médaillon de *Linné*, qui orne le monument du savant naturaliste à Rashult; et un excellent buste de *Friedrich Bremer*, que l'artiste termina peu de temps avant sa mort. Dans toutes ses œuvres, on retrouve la pureté et la beauté des œuvres antiques réunies au sentiment romantique de la forme, qui caractérise l'école moderne. Cette dernière qualité éclate surtout dans son groupe connu sous le nom de *Repos dans le désert*, dans sa *Jeune baigneuse* et dans ses *Jeunes pêcheurs napolitains*. Ovarnstroem était l'un des plus remarquables sculpteurs de l'Europe contemporaine.

OVAS ou **HOUVAS**, peuple d'Afrique, le plus nombreux et le plus puissant de l'île de Madagascar. Ce peuple, caractérisé par ses cheveux plats et sa couleur jaune olivâtre, habite principalement les hauts plateaux des Ambositimes; il fabrique des toiles de coton, des chaînes d'or et d'argent finement travaillées, etc. Kadama, souverain des Ovas, mort en 1828, prenait le titre de roi de Madagascar, tant était grand l'empire qu'il exerçait sur les autres chefs de l'île. C'est le fondateur du royaume de Madagascar, dont la capitale est Tananarive. La population des Ovas est évaluée à environ 2,000,000 d'âmes.

OVATE s. m. (o-va-te). Nom donné aux prêtres gaulois chargés du culte extérieur.

— **Encycl.** La hiérarchie druidique comprenait trois ordres distincts. L'ordre inférieur était celui des bardes, qui conservaient dans leur mémoire les généalogies des clans et chantaient les exploits des chefs et les traditions nationales. Puis venait le sacerdoce proprement dit, composé des *ovates* et des druides (v. ce mot). Les *ovates* étaient chargés de la partie extérieure du culte et de la célébration des cérémonies. Ils étudiaient spécialement les sciences naturelles appliquées à la religion, l'astronomie, la divination, etc. Interprètes des druides, aucun acte civil ou religieux ne pouvait s'accomplir sans leur ministère.

OVATIFOLIÉ, **ÉE** adj. (o-va-ti-fô-li-é — du lat. *ovatus*, qui a la forme d'un œuf; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ovales. Il on dit aussi **OVALIFOLIÉ**.

OVATION s. f. (o-va-si-on — lat. *ovatio*; de *ovis*, brebis). Antiq. rom. Triomphe moins solennel que l'on accordait pour quelque léger avantage remporté sur l'ennemi, et dans lequel le vainqueur sacrifiait une brebis, au lieu du taureau que l'on immolait dans les grands triomphe.

— Par ext. Acclamations publiques, honneurs bruyants et enthousiastes que l'on rend à une personne : *C'est pour leur descendre les ovations populaires qu'on fait descendre les grands poètes sur la voie publique, et non pour les livrer aux hordes des bouffons.* (P. de St-Victor).

— **Encycl.** Antiq. rom. L'ovation, ou petit triomphe, chez les Romains, s'accordait aux généraux qui avaient vaincu des ennemis de peu d'importance, rebelles, pirates ou esclaves. Le vainqueur s'avancant à pied, ou tout au plus à cheval, mais jamais sur un char, comme dans le grand triomphe, il était ainsi conduit au Capitole, précédé du sonnet et de la cavalerie, vêtu d'une robe blanche bordée de pourpre, couronné de myrte ou de laurier et accompagné de chœurs de musique. Instituée, suivant quelques auteurs, l'an 325 de Rome, pour Posthumus Tubertus, l'ovation tomba en désuétude sous les premiers empereurs.

OVE s. m. (o-ve — lat. *ovum*, œuf). Arch.

Ornement en forme d'œuf : *Les OVES d'une corniche. L'architecte, lui sourit, sans proposer des ovais dans la corniche au corridor. — Vous appelez cela des ovais, moi non? — Oui, mademoiselle. — Et pourquoi? Quel singulier nom! (Balz.)* Une *Ove fleuronne*, Ove entoure du feuillage.

— **Encycl.** L'ove est un détail d'ornementation courante, qui sert à décorer les moulures et quelquefois les chapiteaux. En raison même de sa forme, on ne peut inscrire ou sculpter l'ove que dans des moulures rondes et un peu méplatées, dans des quarts de rond adoucis; on le place alors dans des doucines, mais il faut alors que la gorge de cette moulure soit très-petite et le ton beaucoup plus grand que dans les proportions ordinaires. Ce genre d'ornement est employé en architecture, dans les styles élégants et riches, tels que le corinthien, où il sert à décorer les moulures d'entablement, de piédestaux, etc.; dans le toscan et le dorique, il est appliqué quelquefois aux chapiteaux d'un profil très-simple, où il convient beaucoup mieux que les feuilles d'acanthe ou autres trop chargées d'enroulements et de découpures. Dans la décoration, il sert à l'ornementation des meubles en chêne, imitation Renaissance, et à celle des encadrements de toutes sortes, soit peints, soit sculptés. Le quart de rond sur lequel l'ove est inscrite est presque toujours accompagné d'une baguette et, placée immédiatement au-dessous et qui a son tour est peinte ou sculptée de manière à simuler une rangée de perles ou d'olives longues, séparées l'une de l'autre par une perle ronde.

OVÉ, **ÉE** adj. (o-vé — du lat. *ovum*, œuf). Qui a la forme d'un œuf : *Fruit ové*.

OVELETTE s. f. (o-vè-le — du lat. *ovum*, œuf). Bot. Fruit qui commence à peine à se développer.

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'able, espèce de cyprin.

OVENDEN, bourg d'Angleterre, comté d'York; 3,258 hab.

OVENS (Jurian), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1620, mort à La Haye en 1695. Un des meilleurs élèves de Rembrandt, il s'en appropriait la manière, tout en conservant une certaine originalité, et s'adonna surtout avec succès à la peinture des scènes nocturnes. Son chef-d'œuvre, qu'on voit à l'hôtel de ville d'Amsterdam, représente *Claudius Civilis haranguant les principaux chefs bataves dans la forêt de Schaker-Bosch et les déterminant à secouer le joug des Romains*. C'est une œuvre d'un effet puissant au point de vue de l'expression des têtes et des effets de lumière. Ovens se rendit à la cour du grand duc de Holstein et y exécuta des tableaux dont plusieurs se trouvent dans la cathédrale de Slesvig. Ce peintre a laissé un grand nombre de portraits remarquables, d'une touche puissante, large et moelleuse, d'un coloris vigoureux. Parmi les meilleurs, on cite celui du bourgmestre de La Haye et les *Régents*, au Huyssienhuys, à Amsterdam, comprenant sept personnages plus grands que nature.

OVÉOLITE s. m. (o-vé-o-li-te). Zooph. Syn. d'ovule.

OVER, petite ville d'Angleterre, comté de Chester, sur la Weaver; 2,363 hab. Commerce de sel.

OVER ou **KISSERA**, rivière de l'Indoustan. Elle naît dans la province d'Hyderabad et se joint à la Crichna, après 160 kilom. de cours.

OVERALL (John), prêtre anglais, né en 1559, mort en 1619. Il professa la théologie à Cambridge, puis fut successivement doyen de Saint-Paul, évêque de Lichfield et de Coventry (1614), enfin évêque de Norwich (1618). Outre des lettres insérées dans les *Epistolæ præstantium virorum* (Amsterdam, 1764, in-fol.), on lui doit plusieurs ouvrages de théologie, dont le plus remarquable est intitulé : *Convocation-book*.

OVERBECK (Jean-Daniel), historien et antiquaire allemand, né à Rathem en 1715, mort à Lubek en 1802. Fils de Gaspard Nicolas, savant théologien qui composa des notices explicatives sur les textes sacrés, il a écrit lui-même une *Histoire de Flensbourg*, en Holstein (Lubek, 1752), de nombreuses biographies de savants, entre autres de Lipe-nius, Carpo, Jérôme Wolf et François Baron. A partir de 1763, il occupa les fonctions de recteur au gymnase de Lubek et fit divers travaux sur les antiquités classiques : *De Jani tempio non clauso a Constantino* (1763, in-fol.); *De cura magistratuum romanorum curia educandam civium sobolem* (1765, in-4°), etc.

OVERBECK (Ferdinand), un des plus célèbres peintres allemands contemporains, né à Lubek en 1789, mort à Rome en 1869. Des l'âge de seize ans, il se fit admettre à l'Académie des beaux-arts de Vienne, et ses premiers essais furent remarqués; mais l'enseignement classique ne répondait pas à ses tendances; admirateur passionné de la Renaissance italienne, il vint s'établir à Rome en 1810 où il ne fut pas sans exercer de l'influence sur l'art religieux. Une *Adoration des mages* et une *Madone*, témoignant d'une certaine originalité, le posèrent en chef d'école et attirèrent autour de lui quelques disciples qui formèrent le noyau de l'école romantique alle-

mande. Esprit mystique, Overbeck se convertit au catholicisme (1814) et posa, comme base de son école, ce principe resté fameux : « Que l'art n'existe pas pour lui-même, mais pour les services qu'il rend à la religion. » Ses disciples, réunis autour de lui à Rome et dont des noms sont presque tous célèbres aujourd'hui : P. de Cornelius, de Koch, Vogel, Jean et Philippe de Vert, Schadow, Eggers et Schnorr, y souscrivirent d'enthousiasme, mais ils surent aussi s'en écarter et depuis ils étaient établis ensemble avec le maître, dans les ruines du couvent de Saint-Isidore, préluant au travail par des invocations à l'Esprit saint et cultivaient l'extase autant que la peinture. Sans doute, ils étaient bien doués, puisque leur talent résista à ces folies ascétiques. Le maître, du reste, ne tarda pas à se relâcher de cette austérité. Après avoir peint, pour la villa Bartholdi, deux grandes fresques, *Joseph vendu par ses frères* et *les Sept années de disette*, qui ne produisirent pas un grand effet, il abandonna un moment le faire émacié des artistes du moyen âge, qu'il s'était jusqu'alors proposé comme modèle, et s'efforça de peindre comme on peignait autour de lui. Il entreprit la décoration de la villa Massimi et choisit pour sujets de ses fresques les principaux sujets de la *Jérusalem délivrée*. Ce travail remarquable, que P. de Cornelius et Schnorr exécutèrent sur les cartons d'Overbeck, fut commencé en 1818 et achevé l'année suivante. C'est une des meilleures pages d'Overbeck ; mais le mysticisme le reprit et il apparut encore dans la plupart des tableaux ou fresques qui suivirent.

Raczinski, dans son *Histoire de l'art allemand moderne*, a donné un catalogue complet de l'œuvre d'Overbeck ; nous nous contenterons de citer les morceaux les plus remarquables. Ce sont, par ordre chronologique : le *Miracle des roses de saint François*, fresque de l'église Sainte-Marie-des-Anges, à Assise ; les *Françaises de la Vierge*, peinture à l'huile appartenant à la famille Raczinski ; le *Christ au jardin des Oliviers* (hôpital de Hambourg) ; la *Sainte Famille* de la galerie Schönborn ; *Élie monté au ciel*, l'*Entrée du Christ à Jérusalem* (église Sainte-Marie, à Lubbeck) ; l'*Influence de la religion sur les arts* (galerie Stadel de Francfort) ; la *Mort de saint Joseph*, la *Mise au tombeau du Christ*, musée de Lubbeck ; l'*Italie et la Germanie*, rappelant la manière brillante du maître dans sa *Jérusalem* (au château de Schlossheim) ; la *Conversion de saint Thomas*, le *Sauvement de l'ordination* (à Vienne) ; *Ruth et Boaz*, la *Résurrection de Lazare* (à Berlin).

Overbeck, dit M. Maxime Du Camp, est sans contredit le plus sincère, le plus naïf et le moins prétentieux de ces peintres catholiques qui veulent faire revivre un art inutile aujourd'hui. Il a de la foi et ne rêve que la reconstitution de l'art purement, idéalement chrétien. C'est un réactionnaire doux, aimable, convaincu, qui ignore toutes les violences de l'esprit de propagande. Il recherche toujours le sentiment et ne parvient le plus souvent qu'au sentimentalisme. Pour lui, la haute peinture finit avec le Pérugin ; ses grands maîtres sont Fra Bartolomeo et Fra Angelico. Aussi les imite-t-il autant qu'il peut et ne comprend-il la beauté que comme une négation presque absolue de la matière. Réduire le corps à un minimum de densité, afin qu'il ne nuise pas à l'âme, voilà à peu près toute son esthétique ; et pourtant il touche par une certaine grâce maladroite, par une certaine gaucherie, qui est chez lui plutôt innée que le résultat de l'étude, et surtout par un mélange d'esprit et de sentiment que les Allemands appellent « esprit réfléchi », le seul trait nouveau qu'il ait su ajouter à des œuvres imitées ou plutôt copiées d'après les vieux peintres extatiques. »

Overbeck est peu connu en France, où il n'a jamais exposé. Toujours enseveli à Rome, il n'a rien envoyé aux grandes Expositions de 1855 et 1867 ; mais son œuvre a été souvent gravée ; un grand nombre de ses tableaux ou dessins ont, en outre, été reproduits dans des livres de prière, heures, missels, *Imitations de Jésus-Christ*, *Évangiles*, qui les ont popularisés. Une magnifique édition illustrée de la *Passion de Jésus-Christ* a été publiée à Paris (1842-1843, in-40). En 1844, Overbeck avait été élu associé étranger de l'Institut de France.

OVERBECK (Jean-Adolphe), archéologue allemand, neveu du précédent, né à Anvers en 1826. Il suivit les cours des universités de Hambourg et de Bonn, s'adonna particulièrement à l'étude de l'archéologie, puis se fixa à Leipzig (1852), où il est devenu successivement professeur extraordinaire, professeur en titre (1859) et directeur du musée archéologique de cette ville, qu'il a réorganisé. M. Overbeck s'est surtout occupé de l'histoire de l'art antique. Comme son ancien maître Welcker et comme Otfried Müller, il a soutenu avec talent l'originalité de l'art grec, repoussant les théories de ceux qui le font venir d'Égypte ou de l'Orient. Il se distingue aussi par un style net et précis. Outre des mémoires publiés dans le *Journal d'archéologie*, le *Musée du Rhin*, etc., on a de lui : *Peintures héroïques de l'art ancien* (Halle, 1851-1853) ; *Cours d'archéologie de l'art* (Brunswick, 1855, in-8) ; *Pompéi* (Leipzig, 1855, 2 vol. ; 2^e édit., 1865), ouvrage orné de gravures d'une grande exactitude. Ses *Mo-*

numents de l'art se rapportant au cycle héroïque de Thèbes et de Troie peuvent servir de commentaire aux belles recherches de M. Welcker sur le Cycle épique ; c'est un essai fort heureux pour appliquer les monuments de l'art ancien à l'illustration des œuvres littéraires. Son *Histoire des arts plastiques chez les Grecs* (Leipzig, 1858, 2 vol. in-80) est un excellent manuel. Le titre même rend le *Histoire de la sculpture grecque* ; car, à son point de vue, l'art romain n'est que la continuation de l'art grec, et il montre le développement ou plutôt la décadence de l'art jusqu'à ses derniers empires. Le premier volume contient le texte avec un grand nombre de bois fort bien dessinés ; le second est consacré uniquement aux planches gravées sur une plus grande échelle.

OVERBECK (Bonaventura VAN), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1660, mort dans la même ville en 1706. Après avoir pris des leçons de Gérard de Lairesse, il se rendit à Rome, où il se livra avec une égale ardeur à l'étude des chefs-d'œuvre antiques et à son goût pour les plaisirs, et fit partie, sous le nom de Romulus, de la troupe académique. De retour en Hollande, Overbeck revint G. de Lairesse avec qui il vécut quelque temps de la vie la plus déréglée. Comprenant qu'une pareille existence nuisait à ses travaux, il retourna à Rome, où il passa quatre ans, occupé surtout de réunir une belle collection d'antiquités, reprit ensuite la route de la Hollande, qu'il quitta encore une fois pour faire un nouveau voyage à Rome, puis vint s'établir à Haye, où il fut reçu, en 1685, membre de l'Académie de peinture. Cette ville lui ayant par un séjour trop propre à le distraire, Overbeck alla habiter Schevening, y loua une chambre, on fit enlever l'escalier, le remplaça par une échelle qui le retirait après lui lorsqu'il voulait être seul, et passa ainsi plusieurs années se livrant tour à tour à des excès de débauche et à des excès de travail qui abrégèrent sa vie. Il avait une érudition profonde, dit Descamps, et l'esprit le plus vif, le plus capable d'application. Il a peint avec beaucoup de succès l'histoire ; il dessinait bien. « On n'a de lui que fort peu de tableaux ; mais il a laissé, sous le titre de *Reliquiae antiquae urbis Romae* (Amsterdam, 1707-1709, 3 part. in-fol.), un ouvrage extrêmement remarquable, qui a été publié après sa mort et qui se compose de 150 planches et d'autant d'articles de texte explicatif. Il a été traduit en latin et en français. Le texte primitif était en flamand. »

OVERBURY (sir Thomas), écrivain anglais, plus connu par sa fin tragique que par ses écrits, né dans le comté de Warwick en 1581, mort à Londres en 1613. Il s'attacha à Robert Carr, favori du roi Jacques I^{er} ; mais, ayant contrarié ses projets de mariage avec lady Essex, il fut enfermé à la Tour de Londres, où il mourut empoisonné. Le mystère de cet empoisonnement, dont Carr, devenu comte de Somerset, était l'auteur, ne se révéla que deux ans après. Le comte fut condamné à mort en 1616 pour avoir tramé le meurtre, mais le roi lui fit grâce et les agents subalternes qui avaient pris part à l'empoisonnement subirent seuls le dernier supplice. Le poète Savage a composé sur ce sujet lugubre une tragédie médiocre. Overbury a laissé quelques écrits en vers et en prose, qui ne manquent pas de mérite, mais qui durent une partie de leur succès à la catastrophe dont leur auteur avait été frappé. Néanmoins, on y trouve une grande connaissance du monde et l'art de bien saisir les ridicules. Overbury joignait à un esprit très-cultivé un aimable caractère. Ses ouvrages, qui ont été publiés après sa mort, sont : la *Femme*, poème (1614), qui a eu dix-sept éditions et où l'on trouve des portraits pleins d'esprit et de verve ; la *Première et la seconde partie du remède de l'amour* (1620), paraphrase d'Ovide ; *Observations sur les sept provinces* (1626-1651, in-80). La dernière édition des œuvres de cet auteur est celle de Londres, 1856.

OVER-FLACQUE, île de Hollande, province de la Hollande méridionale, formée à l'embouchure de la Meuse par deux bras de ce fleuve ; elle a environ 36 kilom. de longueur de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., et renferme plusieurs bourgs ou villages.

OVERGNE s. m. (o-*ver*-gne ; *gn. mil.*). Ornith. Un des noms vulgaires du vanneau.

OVERLAND s. m. (o-*ver*-landt). Mar. Petit bâtiment de la marine hollandaise.

OVERMEIRE, bourg et comm. de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 4 kilom. O. de Termonde, cant. de Zele ; 3,185 hab. Fonderies de cloches ; ancien château fort.

OVERPEL, bourg et comm. de Belgique, province de Limbourg, arrond. de Ruremonde, cant. d'Achel ; 1,518 hab. Foires considérables.

OVERSCHIE, bourg de Hollande, Hollande méridionale, arrond. de Rotterdam, sur la Schie ; 2,480 hab. Fabriques d'ustensiles en fer.

OVERSKOU (Thomas), auteur dramatique danois, né à Copenhague en 1798. Issu d'une famille d'ouvriers, il fréquenta l'école primaire et entra ensuite en apprentissage chez un charpentier. A ses heures de loisir, il lisait les comédies de Holberg et les poésies

d'Ehrlenschläger, et ces lectures l'éloignèrent du métier manuel auquel le condamnaient sa pauvreté. Au sortir d'une maladie assez longue, il refusa de retourner à l'atelier et chercha à entrer dans un théâtre. Malgré les observations qu'il était obligé de s'imposer, il apprit plusieurs langues et se donna une instruction assez variée. Enfin, à force de persévérance, grâce à l'appui que lui prêta un acteur du nom de Fryxendahl, il obtint, vers 1818, de figurer dans des rôles importants, mais sans aucune rétribution. Il était obligé, pour vivre, de faire des copies et des traductions. Sa mémoire surprenante lui permit de faire de rapides progrès, et, en 1823, il fut reçu au nombre des comédiens du roi. Overskou fit représenter dans le cours de la même année son premier ouvrage, un drame imité du français de Marsollier. Trois ans après, les *Jours de péril*, autre drame, obtinrent un très-grand succès ; mais ce drame fut soumis à des critiques si vives, qu'il résolut de ne plus signer ses comédies et désormais il les fit paraître avec cette mention : *Par l'auteur de Malentendu sur malentendu ou Par l'auteur de Trois mois après la noce*, deux pièces qui, en 1818, furent accueillies favorablement. En 1849, Overskou devint régisseur du théâtre où il avait été comédien, et il obtint une chaire à Copenhague en 1852.

Nous citerons, parmi les comédies de M. Overskou : la *Rue de l'Ouest* et la *Rue de l'Est* (1828) ; les *Hommes de notre temps* (1830) ; les *Ennuis d'un jour de noce* (1840) ; l'*Amidieu* du jour de naissance à la *Conciergerie* (1831) ; la *Vie des artistes* (1832) ; *Guerilla* *Bomden* (1831) ; l'*Ouragan à Copenhague* (1845) ; la *Croix de diamant* (1847), etc. On lui doit en outre des livrets d'opéras et un grand nombre d'œuvres dramatiques traduites du français et de l'allemand. M. Overskou a aussi publié : le *Théâtre du peuple* (1849) ; le *Théâtre de société* (1848) ; *Histoire du théâtre danois* (1854-1856, 6 vol.) ; *Coup d'œil retrospectif sur l'année 1848* (1848) ; enfin il a collaboré activement à deux recueils périodiques, le *Saendagen*, de 1835 à 1838, et le *Dagen*, de 1836 à 1838, où il a fait paraître des poésies, des articles de critique théâtrale et littéraire, etc.

OVERTON, bourg d'Angleterre, comté de Hants, ch.-l. du district de son nom, à l'embouchure de la Test ; 1,599 hab. Filatures de soie.

OVERTON, comté des États-Unis de l'Amérique du Nord, dans la partie N. de l'Etat de Tennessee, sur la frontière du Kentucky ; 700 milles carrés de superficie ; 11,211 hab. Ch.-l., Lexington. C'est une contrée montagneuse, surtout dans la partie E., mais généralement fertile en maïs, avoine et tabac. On y trouve quelques mines de fer et de houille. La rivière d'Obed, qui traverse le comté, est navigable pour les bateaux à vapeur sur la plus grande partie de son cours.

OVERWEG (Adolphe), voyageur allemand, né à Hambourg en 1822, mort en 1852. Il s'était adonné à l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la géologie, lorsque, en 1849, il obtint d'être adjoint comme naturaliste à Richardson et Henri Barth, pour aller explorer, aux frais des gouvernements anglais et prussien, l'Afrique centrale. Les trois voyageurs se rendirent à Malte, puis à Tripoli (1850), traversèrent le désert, au milieu de périls et avec des souffrances sans nombre dans les sables brûlants, et se dirigèrent vers le lac Tchad. Richardson mourut à peu de distance de ce lac ; les deux autres explorateurs, arrivés à Kuka, furent accueillis avec bienveillance par le sultan de Bornou, qui leur fit donner un logement et des provisions, puis s'embarquèrent sur le lac avec un bateau qu'ils avaient apporté avec eux (juin 1851), et revinrent en partie des rives du lac, où ils rencontrèrent quelques cours d'eau. Overweg, laissant ensuite le docteur Barth explorer la région située au sud-est du lac, alla de son côté explorer le sud-ouest, s'avança jusqu'à 150 milles de Kauba, capitale des Felatians, puis revint sur ses pas et mourut d'une fièvre pernicieuse à Madiuri, près de Kuka. Barth, dans son livre intitulé : *Voyages et découvertes en Afrique*, a donné des détails intéressants sur les découvertes faites par Overweg.

OVERYSSCHE, bourg et comm. de Belgique, province du Brabant, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Bruxelles, cant. d'Uccle, sur un affluent de la Dyle ; 4,200 hab.

OVER-YSEL, province du royaume de Hollande, entre 52° 8' et 52° 52' de latit. N. et entre 3° 30' et 4° 44' de longit. E. ; bornée au N. par les provinces de Frise et de Drenthe, à l'E. par le royaume de Hanovre, au S.-E. par la Prusse, au S. par la province de Gueldre et à l'O. par cette même province et par le Zuyderzée. Superficie, 106 kilom. sur 35 ; 236,000 hab. Ch.-l., Zwoll. Le sol de cette province est généralement plat et marécageux. On y voit des bois assez épais. La côte est peu étendue et les ports ont peu d'importance. On y compte plusieurs rivières, dont la plus remarquable est l'Yssel ou Over-Yssel, qui donne son nom à la province. Vienne, ensuite le Zwaarte-Water et le Steenwyker-Diep. Le territoire est peu fertile ; toutefois, sur les bords de l'Yssel, on récolte du seigle et du sarrasin, quelques fruits et des légumes. On y élève des bestiaux. L'industrie y

est représentée par des fabriques de toiles, de suif et des tanneries.

L'Over-Yssel, occupé avant le x^e siècle par les Usipètes, les Chamaves, et plus tard par les Francs Salians, passa vers le xii^e siècle sous la domination des évêques d'Utrecht. En 1528, il fut conquis par Charles-Quint ; en 1579, il formait une des sept Provinces unies ; en 1798, il fit partie de la République batave, puis du royaume de Hollande en 1806 ; de 1810 à 1815 il forma le département français des Bouches-de-l'Yssel et fit retour, après la chute de Napoléon, au royaume de Hollande.

OVETUM, nom latin d'OVIDO.

OVIAU s. m. (o-vi-o). Agric. Petit tas de vases ou de pois que l'on forme dans les champs, au moment de la récolte : Des ovi-*aux*.

OVIBOS s. m. (ô-vi-boss — du lat. *ovis*, brebis ; *bos*, bœuf). Mamm. Genre de mammifères ruminants, formé aux dépens des bœufs, et dont l'unique espèce est le bœuf musqué, de l'Amérique du Nord, qui paraît tenir à la fois des bœufs et des moutons.

— Encycl. Le genre ovibos présente comme caractères principaux : des cornes très-élargies et se touchant à leur base, s'appliquant ensuite sur les côtes de la tête et se relevant brusquement en arrière et de côté ; le chanfrein assez fortement busqué, comme chez les moutons ; pas de mufle ni de barbe ; les membres robustes et la queue très-courte. L'*Ovibos* musqué, vulgairement *bœuf musqué*, est la seule espèce connue. Son aspect général est celui d'un gros mouton plutôt que d'un bœuf. Sa taille est celle d'une génisse de deux ans. Il a le chanfrein busqué, comme celui d'un bœuf ; la bouche fort petite et dépourvue de mufle ; les cornes noires, lisses et très-larges à la base. Son pelage, formé de deux sortes de poils, une bourre longue et épaisse et une soie très-fine, est d'une couleur générale brun foncé. Cet animal habite surtout les contrées polaires de l'Amérique du Nord ; on en a trouvé des crânes à l'embouchure de l'Obi, en Sibérie, où ils avaient probablement été apportés par les glaces flottantes. Il paraît se plaire de préférence dans les montagnes nues et pelées. Il y vit par troupes, dont le nombre atteint parfois une centaine d'individus, parmi lesquels il n'y a, dit-on, que deux ou trois mâles. Sa chair exhale une odeur de musc très-prononcée ; on assure même que le couteau qui a servi à dépecer un vieux mâle de cette espèce ne perd l'odeur musquée que lorsqu'il a été trempé dans l'eau. Les Américains mangent sa chair, qui est assez bonne et ressemble à celle de l'élan, surtout chez les jeunes individus, où l'odeur caractéristique est moins développée. La graisse, qui est blanche et nuancée de bleu, est employée dans l'économie domestique.

OVICAPRE s. m. (o-vi-ka-pre — du lat. *ovis*, brebis ; *capre*, bouc). Econ. rur. Mâle provenant du croisement du mouton et de la chèvre ou du bouc et de la brebis.

— Encycl. V. CHABIN.

OVICAPSULE s. f. (o-vi-ka-pu-sule — du lat. *ovum*, œuf, et de *capsule*). Anat. Syn. d'OVISAC.

OVICULE s. m. (o-vi-ku-le — dimin. du lat. *ovum*, œuf). Archit. Petit ove : Les ovicules sont un des caractères du chapiteau ionique.

OVIDE (Publius Ovidius Naso), célèbre poète latin, né à Sulmona, dans les Abruzzes, en 43 av. J.-C., mort à Tomes, sur le Pont-Euxin, l'an 16 de notre ère moderne. Une destinée singulière, une existence passée moitié dans les délices de Rome, moitié dans les neiges de la Scythie, un exil dont les causes sont restées mystérieuses, par-dessus tout une muse aimable, familière et touchante, tout commande l'attention et l'intérêt dans la biographie comme dans les œuvres de ce poète.

Ovide était d'une des grandes familles de Rome ; il appartenait à l'ordre équestre et avait un frère d'une année plus âgé que lui et qui mourut à vingt ans. Les deux frères furent envoyés à Rome et placés sous la discipline des maîtres les plus célèbres. Ovide étudia la grammaire sous Plotius Grippus, dont Quintilien a vanté la science ; l'éloquence sous Arellius Fuscus et Poscius Latro ; à la fin de ses études, il fit, comme presque tous les jeunes gens des grandes familles, le voyage d'Athènes afin de se perfectionner dans les lettres et la philosophie ; il visita la Sicile, la Grèce et l'Asie Mineure, ayant pour compagnon le poète Maecius, un de ses parents ; enfin il revint à Rome et débuta au barreau avec un succès dont Sénèque le Rhéteur a conservé le souvenir. Il occupa quelques charges publiques, devint membre du tribunal suprême des centumvirs, puis du décurviat ; il aurait pu entrer au sénat, mais il n'avait pas l'effluve d'un ambitieux et il préférait la poésie à l'étude des lois. Dès l'enfance, son excessive facilité s'était dévoilée ; il improvisait avec une abondance singulière, en vers harmonieux et coulants, un peu dénués d'énergie, mais rachetant leur faiblesse de ce côté par la pureté et la grâce. À cet égard, Ovide est presque célèbre ; Virgile l'encourageait, Horace applaudissait à ses débuts, Propertius et Gallus étaient les confidentes de ses rêves de gloire ; il ne devait pas tarder à marquer au milieu même de cette brillante pléiade, à laquelle il était dans sa destinée de survivre, seul et

pilliers, ils sont ornés de feuillages, d'arabesques ou de scènes historiques, parmi lesquelles nous citerons la lutte du roi chassé Pavila, fils de Pélagé, contre un ours qui l'étreignit et l'étouffa.

Après la cathédrale, nous mentionnerons : le couvent de San-Telago, bel édifice fondé au ^x^e siècle; l'hôtel de ville (*Casas consistoriales*), qui date de 1622 et offre un aspect imposant; l'église San-Isidro; les prisons élevées sur les ruines de deux vieux châteaux; le palais de l'université, bel édifice moderne qui possède une riche bibliothèque, un intéressant musée ornithologique et un cabinet de physique très-complet; l'hospice provincial, très-bel établissement, richement doté et offrant une jolie chapelle; les palais du comte de Nava et de Torenio; les fontaines; de jolies promenades, d'où l'on découvre des points de vue charmants; le jardin botanique; le Campo de San-Francisco, etc.

Aux environs de la ville se trouve un établissement d'eaux thermales, nommées *las Caldas de Oviedo*, qui ont une température de 41° centigr., et sont efficaces contre les douleurs arthritiques ou rhumatismales, les maladies de l'appareil digestif, celles du système osseux, et contre diverses paralysies; elles contiennent surtout du carbonate de chaux, du carbonate de magnésie et du sulfate de soude.

Oviedo fut construite dans un lieu appelé, du temps des Romains, *Lucus Asturum*. Deux moines y établirent, au ^{viii}^e siècle, un ermitage, autour duquel s'élevèrent des constructions qui formèrent bientôt une ville nouvelle. L'abbé Fromastano y construisit l'église Saint-Vincent en 760, et le roi des Asturies Froila, regardé comme le fondateur de la ville, y fit élever une basilique à la même époque. Le roi Alphonse le Chaste, fils de Froila, érigea Oviedo en métropole et en fit la capitale des Asturies. Il l'entoura de murs, y fit construire de nombreuses églises, des palais, et combla le clergé de la ville de biens et de prérogatives, au point qu'Oviedo reçut le nom de cité des évêques. Sous Ordoño II, en 916, Oviedo cessa d'être la capitale du royaume des Asturies. Cette cité, entourée de montagnes et défendue par des fortifications, ne tomba jamais au pouvoir des Maures. Lorsque Napoléon I^{er} voulut s'emparer du trône d'Espagne en 1808, Oviedo s'insurgea aussitôt, fut prise par Ney en 1809, mais n'en continua pas moins, peu après, à prendre part à la lutte.

Deux conciles ont été tenus à Oviedo, l'un en 901, l'autre en 1115. Dans le premier, auquel assista le roi Alphonse, l'église d'Oviedo fut érigée en métropole; dans le second, on frappa de peines les voleurs, et l'on condamna à se faire moine ou à devenir serf de l'église celui qui violerait un asile sacré.

OVIDO, province d'Espagne, bornée au N. par le golfe de Gascogne, à l'E. par la province de Santander, au S. par celles de Léon et de Villafraña, et à l'O. par celle de Lugo; 199 kilom. de longueur de l'E. à l'O., et 12 kilom. de largeur; 260,510 hab. Ch.-l., Oviedo.

OVIDEO Y VALDEZ (Gonzalo-Fernandez n°), voyageur et historien espagnol, né à Madrid en 1478, mort à Valladolid en 1557. Il fut d'abord page de l'enfant don Juan, fils de Ferdinand le Catholique, assista au siège de Grenade et se distingua tellement dans la guerre de Naples, qu'en récompense de sa conduite le roi le nomma, en 1513, inspecteur des mines dans les colonies d'Amérique. Oviedo fit plusieurs voyages en Espagne et fut appelé, en 1535, aux fonctions d'alcade de Saint-Domingue, qu'il conserva pendant dix ans. Il signala son administration par une avidité et des cruautés qui le couvrirent d'opprobre, et soumit pour l'exploitation des mines les malheureux indigènes à un travail excessif qui en fit périr un grand nombre. Pour justifier sa conduite aux yeux de Charles-Quint, il représenta les malheureux Indiens comme une race qui, par sa perversité incorrigible, avait mérité l'extermination. Les hypothèses qu'il mit en vogue sur la syphilis entrèrent sans doute dans son plan de calomnie. Il affirma qu'elle était originaire de l'Amérique et qu'elle devait même y être endémique, parce que la Providence, qui met toujours le remède à côté du mal, y a fait croître le galea, regardé alors comme un spécifique contre cette maladie. Rappelé au bout de dix ans, il retourna en Espagne, où il fut nommé chroniqueur des Indes. Outre un ouvrage intitulé *Quincuagenas* (6 vol.), contenant des dialogues imaginaires entre des Espagnols de grande famille sur leur généalogie, on a de lui : *Sumario de la historia general y natural de las Indias occidentales* (Toledo, 1525, in-fol.), description de l'Amérique centrale, de son climat, de ses productions et de ses races; et *Historia general y natural de las Indias occidentales*, important ouvrage divisé en trois parties, dont la première seule a été imprimée (Séville, 1535, in-fol.).

OVIFÈRE adj. (o-vi-fè-re — du lat. *ovum*, œuf; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs.

OVIFORME adj. (o-vi-for-me — du lat. *ovum*, œuf, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un œuf : *Fruit oviforme*.

— Entom. *Nymphes oviformes*, Nymphes

en forme d'œuf, qui s'ouvrent par l'extrémité postérieure, au moyen d'une pièce particulière qui s'en détache.

— s. m. pl. Arachn. Race d'araignées, à abdomen oviforme ou arrondi.

OVIGÈRE adj. (o-vi-jè-re — du lat. *ovum*, œuf; *gero*, je porte). Qui porte des œufs ou des organes en forme d'œufs.

OVIGLIO, bourg d'Italie, province et à 13 kilom. O.-S.-O. d'Alexandrie, sur la rive gauche du Belbo; 2,400 hab.

OVILABES s. f. pl. (o-vi-la-be — du lat. *ovum*, œuf; *labium*, lèvre). Arachn. Race d'araignées à lèvre ovalaire : Les *OVILABES* sont fort hardies et cherchent à se défendre si on veut les saisir. (Walckenaer.)

OVILÉ s. m. (o-vi-lé — lat. *ovile*, berceau). Antiq. rom. Espace où se faisaient les élections dans le Champ de Mars, et qui était entouré d'une barrière : *La barrière de bois de l'OVILÉ fut remplacée par une barrière de marbre*.

OVILLE s. f. (o-vi-llé; il mll. — dimin. du lat. *ovum*, œuf). Bot. Syn. de *JASIONE*, genre de campanulacées.

OVILLÉ, ÉE adj. (o-vi-llé — du lat. *ovis*, bœuf). Pathol. Se dit des matières fécales, lorsqu'elles sont expulsées en globules noirs et dans comme les excréments de la bœuf : *Dans la colique des plombiers, les matières sont OVILLÉES*. (Chomel.)

OVINE adj. f. (o-vi-ne — du lat. *ovis*, bœuf, qui correspond au sanscrit *ari*, nom aryan par excellence du mouton). Se dit des animaux qui appartiennent au genre de la bœuf : *Bêtes OVINES*. Race OVINE.

OVINGHAM, bourg d'Angleterre, comté de Northumberland, sur la Tyne; 3,450 hab. Mines de houille.

OVINGTON (John), voyageur anglais qui vivait au ^{xviii}^e siècle. Lorsque Jacques II, chassé d'Angleterre, se réfugia en France (1689), Ovington, qui était son chapelain, quitta aussi son pays natal, s'embarqua pour les Indes orientales, visita successivement l'Espagne, le Cap Vert, le Congo, le Cap de Bonne-Espérance, les Comores, Bombay (1690), puis Surat, où régnait alors Aurang-Zeyb, empereur du Mogol. Arrêté par ordre de ce prince avec tous les Européens, qui se trouvaient dans ses Etats, Ovington fut interné pendant trois années, ce qui lui permit d'étudier les mœurs de ces pays. Ayant recouvré la liberté, il s'embarqua pour l'Europe (1693) et revint en Angleterre. On ne possède aucun détail sur la fin de son existence. Ovington a écrit un ouvrage intitulé : *Voyage à Surat dans les années 1689-1693, avec une description des îles de Madère et de Sainte-Hélène, le récit de la dernière révolution de Golconde, la description des royaumes d'Arokkan et de Pegu, etc.* (Londres, 1698, in-8°). Nicéron en a donné une traduction française sous le titre de : *Voyages faits à Surat et en d'autres lieux de l'Asie et de l'Afrique* (Paris, 1725, 2 vol. in-12).

OVINOÙ, promontoire de la Russie américaine, sur la mer de Behring, par 57° 40' de latit. N. et 165° 35' de longit. O.

OVIPARE adj. (o-vi-pa-re — du lat. *ovum*, œuf; *pario*, j'enfante). Zool. Qui pond des œufs contenant soit un germe fécondé, soit un petit déjà formé : Les *ANIMAUX OVIPARES*. Les quadrupèdes ovipares sont tous forcés de respirer de temps en temps. (Lacép.) Les *PUCCIONS*, *VIVIPARES* et *OVIPARES* tout à tour, naissent tout vivants l'un, pour être plus vite à la besogne. (Michélet.)

— s. m. Animal ovipare : Les *OVIPARES*.

— Encycl. Les premiers naturalistes divisèrent les animaux en deux grandes classes : ceux qui engendrent des œufs d'où sortent plus tard les petits, et ceux qui engendrent des petits tout vivants.

Les animaux de la première classe furent appelés *ovipares*; ceux de la seconde, *vivipares*.

Mais, dans le commencement du ^{xviii}^e siècle, Maupertuis fit, sur la salamandre terrestre, qui passait pour être vivipare, des expériences d'après lesquelles il fut démontré que cet animal produit des œufs comme les *ovipares*, avec cette différence que ces œufs ne sortent point du corps de la mère, qu'ils éclosent dans son intérieur, et que, par suite, les petits de ces vivipares prennent aussi naissance dans un œuf. Le *viviparisme* devint donc un *oviparisme interne*. On l'appela *ovoviviparisme*. Et ainsi se trouve confirmé le principe de Harvey : *Omne animal ex ovo*. Dans la classe des *ovipares* sont, entre autres : les quadrupèdes couverts d'écaillés (crocodiles, tortues, etc.), les lézards, les oiseaux, les poissons à écaillés, les grenouilles, les serpents (excepté la vipère), les limaçons terrestres, les pourceaux et quantité d'autres coquillages; la plupart des insectes, les vers de terre, les sangsues, les araignées, les poux, les puces, les sauterelles, les papillons, les scarabées, la plupart des mouches à deux ailes, presque toutes les mouches à quatre ailes, etc., etc.

Parmi les vivipares ou ovovivipares, on trouve les quadrupèdes couverts de poils, les cétacés (baleines, dauphins), la vipère, la plupart des conques, quelques limaçons (le genre *yet*), les scorpions, les cochenilles, les

cloportes, six à sept espèces de mouches qui pondent des vers, etc., etc.

La classification en était là, lorsque la question de la génération des pucerons vint en ébranler les bases. Bonnet découvrit que ces insectes sont vivipares dans la belle saison et *ovipares* sur la fin de l'automne. Bonnet, qui était religieux et philosophe, saisit promptement la cause de ce privilège, sans d'ailleurs se demander pour quels mérites les pucerons en étaient l'objet. Les jeunes pucerons naissent au printemps à l'état d'animaux vivants, parce que, dans cette saison, ils trouvent le « banquet de la vie » tout préparé pour les nourrir. En automne, la desserte étant terminée, ils naissent à l'état d'œufs, passent l'hiver sous cette forme et éclosent au printemps, toujours pour le « banquet de la vie ».

Un certain nombre de polypes sont encore à la fois *ovipares* et *vivipares*. Ils poussent des rejets ou branches qui sont de vrais petits vivants, et lorsqu'ils sont vieux et peuvent être prêts à périr, ils pondent des œufs bruns, un peu aplatis. L'espèce des polypes à penna- che, dont les tuyaux se ramifient le plus, est celle dont les œufs ont été le plus observés. Ils se trouvent dans la cavité de ces tuyaux. Ils y paraissent environ dans le mois d'août. Ils sont d'abord blancs et ensuite bruns. Ils sont à peu près ronds, un peu aplatis et le tour garni d'une espèce de bourrelet fort peu relevé. Au mois de septembre, on trouve des amas de polypiers de polypes à penna- che renfermant un nombre prodigieux d'œufs. Les polypiers se décomposent et périssent la plupart peu à peu. Les œufs en sortent à mesure et sont élevés, par leur légèreté, sur la surface de l'eau. J'en ai amassé une très-grande quantité en Angleterre, en 1754. Je les ai fait sécher à l'ombre. J'ai emporté ces œufs en Hollande dans un papier, comme j'aurais fait de la graine de vers à soie. Je les ai gardés au sec depuis le mois de septembre jusqu'au mois de janvier suivant. Je les ai alors mis sur la surface de l'eau que je tenais dans de grands vases, qui étaient dans mon cabinet. Au printemps, j'ai vu plusieurs de ces œufs s'ouvrir, le commencement d'un polype à penna- che paraître sur une matière blanchâtre, cette matière s'étendant peu à peu et se ramifiant. A mesure qu'elle se ramifiait ou végétait, il sortait de ces ramifications de nouveaux polypes.

Au reste, plusieurs polypes ont des modes de génération qui ne ressemblent en rien à ceux que rappellent les désignations d'*oviparisme* et de *viviparisme*. Pour ces étranges animaux, Bonnet avait proposé les mots *bulbipares*, *gemmipares*, *ramipares*, etc., tout en convenant que ces mots n'ajouteraient rien à nos connaissances.

Les *ovipares* sont, en général, plus petits et plus féconds que les *vivipares*. V. EMBRYOGÉNIE, GÉNÉRATION, ZOOLOGIE, etc.

OVIPARISME s. m. (o-vi-pa-ri-sme — du lat. *ovum*, œuf; *pario*, j'enfante). Hist. nat. Condition des êtres ovipares : L'*OVIPARISME* est un fait à peu près général chez les oiseaux, les reptiles et les poissons. On dit aussi *OVIPARITÉ* s. f. : L'*OVIPARITÉ* a été constatée pour les glomérus, les polydèmes, les tules et les polytontes d'Europe. (Walckenaer.)

OVIS s. m. (o-viss — mot lat. qui signifie bœuf). Mamm. Nom scientifique du genre mouton.

OVISAC s. m. (o-vi-sak — du lat. *ovum*, et de *sac*). Anat. Vésicule ovarienne.

OVISCAPTE s. m. (o-vi-ska-pte — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *skapto*, je creuse). Entom. Prolongement de l'abdomen, à l'aide duquel certains insectes introduisent et déposent leurs œufs dans la terre ou dans certains corps.

OVISME s. m. (o-vi-sme — du lat. *ovum*, œuf). Physiol. Système d'après lequel les parties essentielles de tout corps organisé existent dans l'œuf, avant la fécondation.

OVISSARA, l'Être suprême, chez les habitants de Benin, en Afrique. Ce dieu créateur, conservateur, tout-puissant, présent partout, quoique invisible, est infiniment bon. Il s'ensuit qu'il est inutile de s'attacher à lui plaire en lui rendant un culte. C'est aux méchants esprits, auteurs de tous leurs maux, que les indigènes de Benin offrent des sacrifices afin de les apaiser, de les empêcher de leur nuire.

OVISTE s. m. (o-vi-ste). Physiol. Partisan de l'ovisme.

OVIVORE adj. (o-vi-vo-re — du lat. *ovum*, œuf; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit d'œufs : *ANIMAUX OVIVORES*.

OVO (AB) loc. adv. V. AB OVO.

OVOGÉNIE s. f. (o-vo-jé-ni — du lat. *ovum*, œuf, *gennao*, j'engendre). Physiol. Production et développement de l'œuf.

OVOÏDE adj. (o-vo-i-de — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *eidos*, aspect). Qui a la forme d'un œuf : *Fruit ovoïde*. *Glandes ovoïdes*. L'intérieur et l'extérieur de sa voûte figuraient les mailles et la forme ovoïdes et agréables de la pomme de pin. (B. de St-P.) On dit quelquefois *OVOÏDAL*, ALLÉ.

OVO s. m. Ichtyol. Genre de poissons, formé aux dépens des tétraodons.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques gastéropodes pectinibranches, comprenant les genres *ovule* et *porcelaine*.

OVOIR s. m. (o-ovo — rad. *ove*). Techn. Ciselet servant à faire des ovales en relief sur les métaux.

OVOLOGIE s. f. (o-vo-lo-jî — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *logos*, discours). Traité sur les œufs; science relative aux œufs des animaux : L'*OVOLOGIE*, de nos jours, est devenue une science. (Michélet.)

— Encycl. V. GÉNÉRATION, INCUBATION, ŒUF.

OVO-URINAIRE adj. (o-vo-u-ri-nère — du lat. *ovum*, et de *urinaire*). Anat. Se dit d'une poche qui forme l'allantoïde des mammifères.

OYOUTSI, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province de Sanaki, ch.-l. de district, à 48 kilom. O.-N.-O. d'Avia.

OVO-VIVIPARE ou **OVIVIVIPARE** adj. (o-vo-vi-pa-re — du lat. *ovum*, œuf; *vivus*, vivant; *pario*, j'enfante). Physiol. Se dit des animaux chez lesquels les œufs éclosent dans le corps de la mère, pendant le travail du part : *La vipère est un animal OVIVIVIPARE*. (Duméril.)

— s. m. Animal ovo-vivipare : Les *OVIVIVIVIPARES* mettent bas des petits vivants et libres.

— Encycl. Les animaux ainsi nommés sont ceux qui, ovipares en réalité et n'allaitant point leurs petits, les mettent bas cependant à l'état vivant, parce que les œufs qui les contiennent en embryon et dans lequel ils se sont développés sont éclos dans le sein de la mère avant de naître. Ce phénomène se produit, dans nos contrées, chez la vipère. On voit même quelquefois sur la peau des petits des restes écaillés des membranes de l'œuf. V. *OVIPARE* et *VIVIPARE*.

OYVOUCH, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Volhynie, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche de la Narynia; par 51° 19' 16" de latit. N. et 26° 27' 23" de longit. E.; 3,483 hab. Remarquable abbaye de l'ordre de Saint-Basile.

OVULAIRE adj. (o-vu-lè-re — rad. *ovule*). Hist. nat. Dont la forme ou la grosseur se rapproche de celle d'un œuf de poule.

— Bot. Qui a rapport à l'ovule. *Feuille ovulaire*. Celle qui, étant soudée de toute part et toujours indéhiscente, constitue l'ovule dans une plante.

— Minér. *Grains ovulaires*. Grains de roche de la grosseur d'un œuf de poule.

OVULATION s. f. (o-vu-la-si-on — rad. *ovule*). Physiol. Evolution de l'œuf qui s'échappe de l'ovisac et de l'ovaire; ensemble des phénomènes menstruels qui accompagnent cette évolution.

— Encycl. Depuis que Carus a annoncé que les mammifères possèdent dès leur naissance des vésicules complètes renfermant des ovules, les physiologistes ont, non-seulement vérifié l'exactitude de ce fait, mais constaté la présence d'ovules chez les fœtus. Aujourd'hui, l'on sait que l'ovaire est le siège d'une genèse d'innombrables œufs dès le début de sa formation.

Suivant Robin, l'apparition des ovules dans le tissu de l'ovaire se produit de très-bonne heure, à l'époque même où, chez les fœtus mâles, commencent à naître les tubes testiculaires. Selon Bischoff, ces derniers se développent bien avant les ovules. On a vu des ovules, chez des embryons de cinquantecinq jours, longs de 0m,035; mais d'ordinaire ce ne serait que du soixante-cinquième à quatre-vingtième jour qu'ils apparaîtraient.

Mais sous quelle forme se fait cette apparition? L'ovisac préexiste-t-il à l'ovule? Quelle est la partie de l'ovaire qui se montre la première? Sur ces questions, les opinions ont beaucoup varié et nous croyons inutile d'exposer ici des théories qui ne sont encore que du domaine des suppositions. Quoi qu'il en soit de son mode de formation, l'ovaire ne semble remplir de fonctions physiologiques qu'à l'époque de la puberté. A partir de ce moment et à des périodes régulières, l'ovaire, à la suite d'une congestion sanguine intense de tout l'appareil génital, augmente considérablement de volume; cette augmentation est due en grande partie au développement d'un ovisac. Celui-ci se rompt, l'œuf qu'il contenait tombe dans l'oviducte, puis l'ovisac devient le siège d'une cicatrisation spéciale. La congestion des organes génitaux, intimement liée avec la maturité de l'œuf, détermine, à l'époque où s'accomplit cette rupture, une hémorragie connue sous le nom de *flux menstruel*.

L'ovule ou œuf est contenu dans une vésicule que l'on nomme vésicule ou follicule de Graaf. La vésicule de Graaf est formée de deux tuniques, l'une externe, résistante, élastique, peu vasculaire; l'autre interne, plus épaisse, peu élastique et très-vasculaire. L'intérieur de la vésicule de Graaf contient un liquide transparent, jaunâtre, analogue au serum du sang et, comme lui, coagulable par la chaleur et l'alcool. Ce liquide tient en suspension une multitude de granulations élémentaires. On distingue encore dans la vésicule une couche de cellules appliquées à toute sa surface intérieure. Cette couche de cellules forme comme une sorte d'épithélium intérieur, auquel on a donné le nom de *membrane granuleuse*. On voit aussi dans l'intérieur de la vésicule, groupée autour de l'ovule et lui servant d'enveloppe, une masse de cellules agglomérées à laquelle on a donné le

nom de *cumulus proliger* ou de *disque protigère*. A la suite de la rupture de l'ovisac, l'œuf est expulsé, entraînant avec lui une partie du liquide granuleux contenu dans la vésicule; il s'engage dans la trompe, dont le pavillon est venu le saisir et parcourt tout le canal pour arriver plus tard dans la cavité utérine. Aussitôt après l'expulsion de l'ovule, il se fait dans la cavité de la vésicule de Graaf un épanchement de sang suivant les uns, de lymphes plastiques suivant les autres; de plus, les parois, jusqu'alors très-fortement distendues, se rétractent fortement sur la matière épanchée et constituent avec cette dernière une masse plus ou moins compacte qui présente, après un certain temps, une coloration jaune orangé. Cette dernière circonstance a fait donner à la tumeur dont il s'agit le nom de corps jaune ou de *corpus luteum*. Considéré longtemps par presque tous les auteurs comme une preuve irrécusable d'une conception antérieure, il est bien prouvé aujourd'hui que ce corps peut se rencontrer chez une fille vierge, pourvu qu'elle ait déjà été réglée. L'ovulation a lieu, par conséquent, chez les jeunes filles vierges comme chez les femmes mariées. Cependant, d'après les expériences faites sur les femelles des animaux, il est certain que la présence du mâle exerce une grande influence sur l'époque de la maturité des vésicules de Graaf et que leur rupture coïncide toujours avec le moment du rut. Or, la période du rut chez les animaux est caractérisée par une extrême sensibilité et par une congestion sanguine des organes génitaux, accompagnée d'un écoulement muqueux par la vulve. Chez les singes même, on observe un écoulement sanguinolent et parfois tout à fait sanguin. On peut donc conclure de la similitude de ces phénomènes avec ce qui se passe chez la femme au moment de la menstruation, que chez cette dernière il y a toujours coïncidence entre la rupture de la vésicule ovarienne et la période de l'écoulement sanguin. Les femelles des animaux, il est certain que la présence du mâle exerce une grande influence sur l'époque de la maturité des vésicules de Graaf, si c'est avant, pendant ou après les règles; si elle ne peut pas avoir lieu en dehors du molimen sanguin qui accompagne le flux menstruel. Ce qu'il y a de certain, c'est que le temps le plus favorable à la conception est celui qui s'écoule pendant les premiers jours qui suivent l'évacuation menstruelle.

A peine l'ovule est-il sorti de la vésicule de Graaf, qu'il s'engage dans la trompe de Fallope destinée à le transporter jusque dans l'utérus. Chez la femme, comme chez tous les autres mammifères, la trompe n'est point adhérente aux ovaires; c'est un canal de 0m,10 à 0m,12 de longueur, s'ouvrant dans l'utérus par un orifice de 0m,005 de diamètre. Du côté des ovaires, ce canal se termine par un renflement infundibuliforme auquel on a donné le nom de *pavillon*. Les bords du pavillon, libres et frangés, embrassent la circonférence de l'ovaire. Au moment où la vésicule de Graaf, arrivée à maturité et distendue par le liquide qui s'est accumulé dans son intérieur, se déchire pour donner issue à l'ovule, la trompe et surtout le pavillon éprouvent une espèce de turgescence, en vertu de laquelle celui-ci s'applique sur l'ovaire et enserré ainsi la vésicule prête à se rompre; de sorte que l'ovule, au sortir de la vésicule, se trouve saisi par le pavillon de la trompe. Cependant, si l'ovule arrive à maturité, au lieu de passer par le pavillon, s'engage à travers les franges qui en constituent les bords et tombe dans la cavité péritonéale, et il se produit, si l'œuf est fécondé, ce qu'on appelle une grossesse extra-utérine. Dans les cas normaux, l'ovule, en sortant de l'ovaire, après la rupture de la vésicule, entraîne avec lui une partie du liquide dans lequel il se trouvait; ce qui lui permet, avec l'action des cis vibratiles qui tapissent la trompe, de s'acheminer dans l'intérieur de ce canal. Au bout de cinq ou six jours, il est dépourvu des cellules proligères qui l'enveloppaient et il se trouve en contact avec la muqueuse. C'est alors qu'il reçoit, comme l'œuf des oiseaux, une couche albumineuse qui augmente à mesure qu'il s'avance vers l'utérus. Ce cheminement de l'ovule à travers la trompe est extrêmement lent. Chez les lapines, il dure quatre jours, et cinq à six chez les chienne et les brebis. Dans l'espèce humaine, on suppose qu'il faut de six à huit jours pour que l'ovule arrive dans la matrice. Lorsqu'à ce moment il n'est point encore fécondé, il disparaît, soit que ses éléments se décomposent et se mêlent aux autres liquides de la cavité utérine, soit qu'il se trouve expulsé tout entier en dehors de l'organisme.

Chez les oiseaux, les trompes de Fallope sont remplacées par l'oviducte, et l'œuf, immédiatement après sa pénétration dans ce canal, se revêt d'une première couche de liquide qui va former ce qu'on appelle la membrane chalcifère. Cette membrane, en contact avec le jaune, se prolonge en dessus et en dessous de l'œuf, en une véritable queue. En même temps, l'œuf descend toujours, mais en subissant un mouvement de rotation au milieu de l'albumine qui se coagule un peu à mesure que l'œuf s'avance vers l'utérus. Quand il a atteint cet organe, l'albumine est très-solide et peut se dérouler comme une bande, ce qui prouve qu'il y a eu mouvement

de rotation. C'est aussi ce mouvement qui produit les chalazas ou ligaments spiraloïdes qui sont aux extrémités de l'albumen. Déjà l'œuf a la forme qu'il conservera plus tard; on peut y distinguer deux bouts de grosseur inégale. Quand l'œuf arrive dans le tiers inférieur de l'oviducte, la coque commence à se développer; l'œuf a désormais ses dimensions et sa conformation définitives. Au bout de très-peu de temps, cette enveloppe s'épaissit, s'obscurcit et se divise en deux feuillettes. Pour que tous ces phénomènes s'accomplissent, il faut six heures environ. L'œuf est enfin arrivé dans la matrice. Celle-ci sécrète un liquide blanchâtre qui, au bout de quelques heures, se précipite en cristaux calcaires, d'abord rares, puis très-nombreux; la membrane extérieure est encore flexible; mais peu à peu les cristaux se réunissent et la coque se trouve complètement formée. Dans ces nouvelles conditions, l'œuf se trouve protégé contre les agents extérieurs. Cependant, il ne faudrait pas croire que toute communication avec l'extérieur est interrompue; la coque est très-poreuse et permet ainsi l'accès de certains agents. L'œuf reste beaucoup plus longtemps dans la matrice que dans l'oviducte; au bout de vingt-quatre heures seulement la matrice le chasse dans le cloaque, où l'œuf présente toujours le gros bout dirigé du côté de l'ovaire.

OVULE s. m. (o-vu-le — dimin. du lat. *ovum*, œuf). Physiol. Nom donné à des sacs d'une extrême petitesse, qui sont contenus en très-grand nombre dans l'ovaire des femelles, et qui, après la fécondation, deviennent l'embryon et se transforment successivement en animaux de l'espèce de la mère : Dans l'intérieur de la mère, l'œuf est en développement et d'abord ovule, ovule et fœtus ensemble après l'accouplement, puis œuf, embryon et fœtus. (Geoffroy St-Hilaire.) L'ovule fécondé est pris par le pavillon de la trompe, dans laquelle il s'engage, chemine et arrive au sixième ou huitième jour dans la cavité utérine. (Cazeaux.) Les ovules sont les embryons de la génération future et leur réunion forme l'ovaire. (Toussaint.) L'ovule mâle. Nom impropre donné aux cellules spermatozoïques qui donnent naissance aux spermatozoïdes du mâle.

— Bot. Jeune graine non fécondée ou fécondée depuis peu : Le moment précis où l'ovule devient graine est difficile à déterminer. (P. Duchartre.) Il arrive fréquemment qu'un certain nombre d'ovules avortent constamment dans le fruit. (F. Hofer.)

s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes peu nombreuses, de la famille des enroulées, comprenant une trentaine d'espèces : Quelques ovules se trouvent dans les mers d'Europe. (Dujardin.)

— Encycl. Physiol. V. GÉNÉRATION ET OVULATION.

— Bot. L'ovule est ce petit corps ovoïde qu'on trouve attaché au placenta dans l'intérieur de l'ovaire et qui deviendra plus tard une graine. Il se compose d'une *nucelle* ou *mamelon* central, enveloppé entièrement par une membrane qui l'ouvre par une petite espèce de puits pour cette raison *microcypelle*. Ce sac, qui manque quelquefois, est ordinairement double; on appelle *primine* l'enveloppe extérieure, et *secondine* l'enveloppe intérieure. Quelquefois l'ovule est sessile ou attaché directement au placenta; mais le plus souvent il est inséré par l'intermédiaire d'un cordon nommé *funicule*. Le point où le funicule s'attache à l'ovule est appelé *hile*. Comme ce point n'est pas toujours situé au même endroit par rapport au microcypelle, l'ovule présente trois dispositions spéciales. L'ovule est *orthotrope* si le hile est diamétralement opposé au microcypelle; *anatrophe*, si le hile étant placé près du microcypelle, l'ovule a la forme d'un œuf; *campitrophe*, si, avec les mêmes positions, il a la forme recourbée d'un rein ou d'un haricot. Le premier est celui qui se rencontre le plus rarement; le second est le plus commun. Le nombre des ovules varie dans chaque ovaire ou dans chaque loge d'ovaire; mais il est assez constant dans la même espèce. L'ovule unique dans une loge peut être dressé, renversé, ascendant ou descendant. Quand il y a deux ovules, ils peuvent être collatéraux ou superposés, et, dans ce dernier cas, ils ont une direction tantôt identique, tantôt inverse. Enfin, quand il y a un grand nombre d'ovules dans chaque loge, ils sont le plus ordinairement placés sur deux séries, et dans chacune emplies sur le côté.

— Moll. Les ovules sont caractérisés par une coquille oblongue, bombée, atténuée et quelquefois acuminée aux deux bouts, dépourvue de spire; l'ouverture longue, étroite et échancrée aux deux extrémités; les deux bords roulés en dedans, le bord droit quelquefois ridé ou denté, le bord gauche toujours uni et lisse. L'animal ressemble beaucoup à celui des porcelaines; mais la tête est beaucoup plus large et ouverte en dessous pour donner passage à une trompe mince; les tentacules sont allongés et pointus. On connaît une trentaine d'espèces d'ovules vivantes, en général fort recherchées pour les collections. Les plus grossiers sont de très-petite taille; les plus grâces, telles que l'ovule des *Molques*, habitent les mers tropicales. On connaît, en outre, trois ou quatre espèces d'ovules fossiles dans les terrains tertiaires.

OVULÉ, ÉE adj. (o-vu-lé — du lat. *ovulum*,

petit œuf). Hist. nat. Qui a quelque ressemblance avec un œuf.

— Physiol. *Ovaire ovulé*, Ovaire qui contient un ou plusieurs ovules.

OVULIFORME adj. (o-vu-li-for-me — de *ovule*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme et la grosseur d'un petit œuf.

OVULIGÈRE adj. (o-vu-li-jè-re — de *ovule*, et du lat. *gero*, je porte). Physiol. Qui porte des ovules : Ovaire OVULIGÈRE.

OVULITE s. f. (o-vu-li-te — rad. *ovule*). Zooph. Genre de polypiers foraminés, comprenant deux petites espèces fossiles des terrains tertiaires, que plusieurs auteurs regardent comme la pellicule calcaire de certaines algues calcifères ou corallines. Il nom donné à de petits corps de forme cylindrique, que l'on rencontre fréquemment dans les coquilles univalves de certains terrains des environs de Paris.

— Encycl. Les *ovulites* ou *ovéolites* sont des corps pierreux, libres, ovuliformes, creux à l'intérieur, uniloculaires, à parois très-faibles, criblées de pores régulièrement rangés, souvent perforés aux deux extrémités de leur grand diamètre. On ne connaît pas l'animal de ce genre, qui ne comprend que des espèces fossiles. On a pensé d'abord que ce pouvait être un mollusque; on s'accorde aujourd'hui à regarder les *ovulites* comme des polypiers. On en connaît deux espèces, de petite taille, l'*ovulite* perle et l'*ovulite* allongée, trouvées à Grignon, dans le calcaire grossier.

OVUM s. m. (o-vomm — mot lat. qui signif. œuf). Echin. Syn. d'ova, genre d'échinides.

OWAIN, **GLENDWR** ou **OWEN**, **GLENDOWER**, aventurier gallois, né en 1348, mort en 1416. Il étudia les lois, puis passa quelque temps à la cour du roi d'Angleterre Henri IV. Ayant été dépourvu d'une partie de son héritage par lord Grey et ayant vainement demandé justice, il résolut de s'en venger, se déclara le descendant des anciens princes de Galles et appela les Gallois aux armes pour recouvrer leur indépendance. Bientôt après, il fit prisonnier lord Grey, à qui il ne rendit la liberté que moyennant une forte rançon, battit à plusieurs reprises les troupes de Henri IV, reçut des secours du roi de France Charles VI, soumit le comté de Glamorgan, se fit proclamer prince de Galles, attira à son parti Mortimer et s'allia avec les révoltés d'Ecosse et d'Angleterre pour renverser Henri IV. Battu à Shrewsbury en 1403, il parvint à se relever grâce à un nouvel envoi de troupes françaises et prit Caernarthen; mais là s'arrêtèrent ses succès. Traqué par des forces supérieures (1407), il se vit enlever le pays de Galles, se réfugia dans les montagnes et y passa le reste de sa vie dans l'obscurité.

OWEGO, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, ch.-l. du comté de Tioga; 4,000 hab. Commerce de bois de charpente.

OWEL le Bon, prince de Galles. V. OUEL.

OWEN, bourg de Prusse (Wurttemberg), cercle du Danube, dans une vallée fertile; 1,720 hab. L'église, qui remonte à une haute antiquité, renferme les tombeaux des comtes de Teck, qui y résidèrent jusqu'à la fin du xiv^e siècle.

OWEN, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat d'Indiana, entre les comtés de Martin, d'Orange, de Lawrence et de Davies. Il est arrosé par les rivières navigables de West-Fork et White; 400 milles carrés de superficie et 12,106 hab.; ch.-l., Spencer. Riches mines de houille et de fer. Le comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Kentucky, borné par les comtés de Gallatin, Grand, Harrison, Scott, Franklin, Henry et Shelby; 346 milles carrés de superficie et 10,444 hab.; ch.-l., Owensboro. C'est un pays montagneux à l'O., plat à l'E., où coule le Kentucky, et généralement fertile.

OWEN (Lewis), théologien anglais, né dans le comté de Merioneth en 1572. Pendant un voyage en Espagne, il resta quelque temps chez les jésuites dont il devint un adepte acharné. On a de lui : *The running register, recording a true relation of the state of the English colleges, seminaries, etc.* (Londres, 1626); *The unmasking of all popish monks, friars, and jesuites* (Londres, 1628); *Speculum jesuiticum* (Londres, 1629).

OWEN (Jean), en latin *Audomarus*, poète latin, né dans le pays de Galles à la fin du xiv^e siècle. Zélé protestant, il attaqua l'Eglise romaine avec virulence dans des *Epigrammes* latines imitées de Martial (Leyde, 1628), et qui sont spirituelles et mordantes, mais parfois licencieuses. Il s'adonna à l'enseignement, devint maître de l'école libre de Warwick en 1594, s'aliéna par ses sorties virulentes contre le catholicisme, un oncle qui le frustra de sa succession, et il serait tombé dans l'indigence si l'évêque de Lincoln n'était venu à son secours. Après sa mort, ce prêt lui fit élever un monument dans l'église Saint-Paul à Londres. Owen est un des écrivains anglais qui ont cultivé avec le plus de succès la poésie latine. Les *Epigrammes* choisies d'Owen ont été traduites en vers français par Kerivalant (Lyon, 1819).

OWEN (John), théologien anglais, né à Stadham, comté d'Oxford, en 1616, mort à Ealing en 1683. Lorsque la guerre civile

éclata entre Charles I^{er} et le parlement, il se prononça pour la cause du peuple, administra diverses paroisses, suivit l'armée parlementaire en Ecosse (1650) et devint successivement doyen de l'église du Christ, à Oxford, vice-chancelier de l'université (1651), qui l'envoya, trois ans plus tard, siéger à la Chambre des communes. Par son savoir, par son caractère et par sa modération, Owen jouit d'une grande influence sous le gouvernement de Cromwell. Après la restauration de Charles II, il se démit de ses places et fit partie des non-conformistes. Ses principaux ouvrages sont : *Vindicia evangelice* (Londres, 1635); *De natura, ortu, progressu et studio vere theologie* (Londres, 1651); *Sur la doctrine de la justification par la foi* (Londres, 1677), etc.

OWEN (Henri), avocat et théologien anglais, né dans le comté de Merioneth en 1716, mort à Londres en 1795. Après avoir étudié les mathématiques, il se fit recevoir docteur en médecine (1753), exerça pendant quelque temps cet art, puis entra dans les ordres et obtint la cure de Saint-Olaf, à Londres. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Harmonia trigonometrica* (Londres, 1748); *Explication des miracles de l'Ecriture* (Londres, 1778, 2 vol. in-80); *Critica sacra* (1774, in-80); *Recherches critiques* (1784); les *Modes de citations employés par les auteurs évangéliques expliqués et justifiés* (Londres, 1789). — Son frère, Edouard OWEN, recteur de Warrington dans le Lancashire, mort en 1807, a traduit en vers anglais les *Satires de Juvénal* (1786, 2 vol. in-12).

OWEN (John), ministre protestant, le principal fondateur de la Société biblique, né à Londres en 1765, mort en 1822. Après avoir parcouru une partie de l'Europe, il entra dans les ordres, s'adonna à la prédication et desservit diverses paroisses. Il jeta les premiers fondements de cette société le 7 mars 1804, dans une réunion de la grande Taverne de Londres, en rédigea les règlements et en devint secrétaire. La nouvelle institution obtint en peu de temps un développement sans exemple. Les cinq parties du monde furent inondées de Bibles et de Nouveaux Testaments : à la date du 31 mars 1822, six mois avant la mort d'Owen, il en avait déjà été distribué 3,564,974, en plus de 140 langues ou dialectes différents, et 1,553 sociétés auxiliaires étaient formées. Parmi les ouvrages de John Owen, nous citerons, outre son *Histoire de l'origine et des dix premières années de la Société biblique anglaise et étrangère* (1816-1820, 3 vol. in-40, traduit en français, avec une préface du pasteur Peschier (Paris, 1819); *Reflexions rétrospectives sur l'état de la religion et de la politique dans la France et dans la Grande-Bretagne* (1794, in-80); *Voyage dans différentes parties de l'Europe* (Londres, 1796, 2 vol. in-80); le *Moniteur chrétien* (Londres, 1799, in-80); le *Monde éloquent dévoilé* (Londres, 1804, in-12), etc. On lui doit aussi des sermons, des discours, etc.

OWEN (William), peintre anglais, né dans le comté de Shrop en 1769, mort à Cheltenham en 1825. Il était enfant lorsque l'antiquaire Payne Knight, frappé de ses dispositions pour le dessin, le prit avec lui et lui fit donner une éducation littéraire et artistique à Londres. Grâce aux conseils et aux leçons de Reynolds, Owen devint un très-habile portraitiste. Le beau portrait de miss Leaf, dont il devint amoureux et qui l'épousa, obtint un grand succès et fonda sa réputation. L'artiste jouit d'une vogue méritée jusqu'au moment de sa mort, arrivée accidentellement. Parmi les portraits les plus célèbres d'Owen, nous citerons : celui de *William Pitt*, celui du *Comte de Devonshire*, celui de la *Duchesse de Buccleugh*, celui de la comtesse de Devon, celui de *William Russell*, etc. William Owen avait fait encore quelques tentatives dans le domaine du genre; l'*Aveugle mendiant de Bethnal-Green*, la *Maîtresse d'école de village* et le *Disseur de bonne aventure* sont de petites compositions qui ont été popularisées par la gravure, mais qui sont de beaucoup inférieures à ses portraits.

OWEN (Robert), réformateur anglais, né à Newtown, comté de Montgomery, en 1771, mort dans la même ville le 17 novembre 1858. Appartenant à une famille pauvre, il reçut une éducation première très-imparfaite, fut pendant quelque temps sous-maître dans une école primaire, puis entra comme employé chez divers négociants de Newtown, de Stamford et de Londres. Son aptitude aux affaires, sa grande probité, sa vive intelligence le firent remarquer de ses patrons. Un flûteur de Manchester le prit pour associé et Owen commença alors à acquérir une certaine fortune. En 1801, il épousa la fille d'un riche manufacturier de Glasgow, nommé Dale, qui le chargea de relever une manufacture établie sur les bords de la Clyde, à New-Lanark, et que l'ivrognerie, la débauche et l'indiscipline avaient envahie. Robert Owen y fit des règlements sévères, infligea des amendes, arrangea de petits procès à l'amiable, organisa la production, distribution et consommation et, par sa bienveillance autant que par sa rigidité, il obtint les résultats les plus satisfaisants sous le rapport des produits et de l'ordre. Non-seulement, au bout de quelques années, la manufacture avait rapporté plusieurs millions de bénéfices, mais encore la population ouvrière qui composait la petite colonie

de New-Lanark se faisait remarquer par sa moralité, par l'aisance dans laquelle elle vivait, par le soin avec lequel on envoyait les enfants à l'école fondée par Owen. Ce succès fit grand bruit, valut au genre de Dale une réputation brillante et de nombreux visiteurs à sa manufacture. C'est alors qu'Owen, frappé des résultats qu'il avait obtenus et vivement désireux de voir s'améliorer le sort du peuple, conçut le projet de réformer la société. Il fit paraître en 1812, sous le titre de *Nouveaux aperçus sur la société ou Essai sur la formation du caractère humain*, un ouvrage dans lequel il exposait ses vues philosophiques et sociales. Selon lui, l'homme n'est point le maître de dominer sa destinée; il est le jouet de circonstances irrésistibles; il subit la loi de la nature et des événements; on ne saurait donc, sans injustice flagrante, le rendre responsable de ses actes, car ils ne sont pas libres, et on a tort, par conséquent, de récompenser et de punir. Niant la responsabilité morale de l'individu tant à l'égard de ses actions qu'à l'égard de la position qu'il occupe, il voulait qu'on renonçât aux idées de louange et de blâme, de récompense et de peine, même dans l'éducation de l'enfant, et qu'on les remplaçât par la bienveillance; il voulait, dans l'ordre social, l'égalité la plus complète des conditions, l'abolition de la propriété, la suppression du commerce par intermédiaire et de la monnaie. L'échange direct des produits contre les produits, l'éducation universelle, obligatoire et gratuite, la liberté dans le mariage, la suppression des juges, des avocats, des huissiers, des prisons, etc. Trouvant, pour ses tentatives de réforme, des encouragements chez de puissants personnages, entre autres le duc de Kent, frère du roi d'Angleterre, il consacra plus d'un million de francs à propager ses doctrines par des discours, des articles, des brochures et des écrits de toute sorte, et résuma ses vues économiques dans un mémoire qu'il adressa aux représentants des puissances alliées réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle (*Address to the sovereigns*, 1818). « Il y exposait succinctement, dit Blanqui dans son *Histoire de l'économie politique*, l'immense augmentation qui s'était effectuée depuis peu d'années dans les forces mécaniques de la production, et il déclarait que ces forces étaient plus que suffisantes pour satisfaire très-libéralement à tous les besoins de la population du globe. Il signalait avec énergie les conséquences fâcheuses de l'absence de tout ordre dans la production et la distribution des richesses, et la nécessité de remplacer la concurrence par l'unité d'intérêt; il démontrait enfin comment une surabondance de produits, privant de travail les classes ouvrières, les plongeait dans une affreuse misère au sein de l'abondance, et comment il était devenu urgent de remédier à ces maux, en organisant les choses de manière à aider le travail manuel par le travail mécanique, au lieu de substituer le dernier au premier en laissant sans garantie l'existence des classes laborieuses. » Voyant la plaie sociale dans la concurrence hostile des producteurs, qui se font la guerre entre eux au profit des consommateurs, et dans les abus de la spéculation commerciale, Owen pensait que le seul remède au mal serait celui qui aurait pour résultat de procurer un grand accroissement de produits en faisant cesser la lutte des travailleurs, et de mettre au plus bas prix les objets de consommation. « Le mal vient de la compétition, de la concurrence anarchique des travailleurs, disait-il; le remède sera la coopération ou l'organisation du travail, de manière que tous les efforts soient coordonnés et régularisés. » Pour rendre le travail agréable et facile, il veut que les ouvriers s'associent et s'organisent. Dans l'organisation qu'il propose, « le salaire, dit M. Louvel, est distribué selon les besoins; la famille est remplacée par la communauté. Chaque communauté de deux à trois mille âmes alimente les industries combinées, agricoles et manufacturières, de manière à pourvoir par elle-même à ses besoins les plus essentiels. Les diverses communautés se lient entre elles et se forment en congrès. Dans la communauté il n'y a qu'une seule hiérarchie, celle des fonctions, et c'est l'âge qui la détermine. Jusqu'à quinze ans, on parcourt le cercle de l'éducation, et au-dessus on prend rang parmi les travailleurs. Les agents les plus actifs de la production sont les jeunes hommes de vingt à vingt-cinq ans; ceux de vingt-cinq à trente distribuent et conservent la richesse sociale; de trente à quarante, les hommes faits s'occupent du mouvement intérieur de la communauté; de quarante à soixante, ils régissent ses intérêts avec ceux des communautés environnantes. Enfin un conseil de gouvernement préside l'ensemble de cette organisation. »

Devenu possesseur d'une fortune de plus de douze millions, Owen contribua largement, en dépensant des sommes considérables, à propager en Angleterre l'adoption de l'enseignement primaire d'après ses méthodes de Bell et de Lancaster, s'occupant beaucoup du sort des enfants employés dans les manufactures et proposa dans ses discours et dans ses écrits, pour remédier à l'accroissement du paupérisme, de substituer peu à peu aux grands centres manufacturiers des bourgs industriels et agricoles, épars çà et là et organisés d'après son système. Bien qu'ayant de puissants appuis, Owen ne put réaliser ses

vues en Angleterre. Il se vit l'objet de toutes sortes d'attaques et même des calomnies les plus odieuses de la part du clergé anglican, qui n'avait pu lui pardonner sa doctrine de l'irresponsabilité. N'hésitant point à sacrifier sa fortune à la réalisation de théories qu'il croyait justes, Owen partit en 1823 pour les États-Unis. Il acheta dans l'Etat d'Indiana, sur les bords du Wabash, un domaine de 30,000 acres, y fit construire des bâtiments pouvant contenir 2,000 individus, donna à ce lieu le nom de *New-Harmony* (Nouvelle-Harmonie), et, pour le peupler, il adressa un appel au talent, au capital et au travail. Des vagabonds et des aventuriers se rendirent à peu près seuls à New-Harmony et, au bout de peu de temps, une anarchie complète régna dans l'établissement. Après avoir dépensé des sommes énormes à nourrir et à essayer d'organiser la colonie, Owen dut la quitter en 1826 presque ruiné. Il proposa alors sans succès au gouvernement mexicain de coloniser le Texas et revint en 1827 en Angleterre. Malgré l'insuccès de son entreprise, il avait conservé une foi robuste dans la valeur de ses réformes sociales. Il tenta des expériences nouvelles à Orbiston, dans le comté de Lanark, et à Tithersley, dans le comté de Hamps; mais il ne réussit pas mieux. Il n'en continua pas moins son active propagande, présida des meetings, prononça un nombre considérable de discours, publia des brochures et des articles de journaux, et fit de nombreux voyages tant en Angleterre que sur le continent. En 1832, Owen comprit les restes de sa fortune dans la création d'une banque d'échange appelée *National labour equitable Exchange*, laquelle avait pour objet d'amener l'abolition de l'argent, en tant que moyen d'échange et signe représentatif des valeurs. Au bout de quelques mois d'existence, la banque dut se mettre en faillite. Deux années plus tard, une grève formidable ayant éclaté en Angleterre, Owen fut choisi par les patrons pour servir d'arbitre entre eux et les ouvriers. Dans cette mission difficile, qui avait pour objet de concilier des intérêts diamétralement opposés, il ne réussit qu'à indisposer contre lui les deux parties adverses et perdit ce qui lui restait de popularité. Il se rendit alors à Manchester, où il essaya sans succès de créer une société mutuelle appelée *Community friendly society*. Une audience qu'il obtint de la reine Victoria, en 1840, devint le prétexte des accusations les plus odieuses portées contre sa personne et son système dans la Chambre des lords. Owen, dont l'honnêteté et la droiture étaient en réalité inattaquables, répondit avec une grande dignité aux injures qu'on lui adressait. En 1848, il se porta candidat à la Chambre des communes dans un district de Londres; mais le nombre de ses partisans, dits owénistes, était tellement restreint, qu'il n'obtint qu'une seule voix. L'année suivante, il se rendit à Paris, après la révolution de Février, dans l'espoir de rallier des partisans à son système; mais son attente fut trompée. De retour en Angleterre, il passa ses dernières années à peu près oublié. Owen a laissé un grand nombre de brochures et quelques ouvrages. Outre les écrits précités, nous citerons de lui : le *Libre du nouveau monde moral*, ouvrage traduit en français par Thornton (1846, in-12), et dans lequel Owen expose un système rationnel de religion et de société; *Révolution dans l'intelligence et la vie pratique de la race humaine* (1850), etc.

OWEN (David-Dale), géologue anglais, fils du précédent, né à New-Lanark en 1807, mort en 1860. Il suivit son père en Amérique et s'y adonna à l'étude des sciences naturelles, particulièrement à la géologie. La législature de l'Indiana l'avait chargé d'étudier la composition géologique de cet Etat. Il s'acquitta de cette mission d'une manière si satisfaisante, que le gouvernement des États-Unis le chargea de faire des études du même genre successivement dans l'Iowa, le Wisconsin, le Kentucky et divers autres États. Nommé géologue de l'Etat d'Arkansas, Owen parcourut aussi cette région dans tous les sens et fit paraître, en 1858, un compte rendu de cette nouvelle excursion; mais ses pénibles voyages dans les solitudes et dans les régions de l'Ouest, où la fièvre exerça continuellement ses ravages, avaient entièrement ruiné sa santé et il ne tarda pas à succomber aux suites de ses fatigues. On lui doit : *Esquisse géologique de l'Indiana* (1852); *Relevé géologique du Wisconsin, de l'Iowa et du Minnesota* (1852); *Relevé géologique de l'Etat de Kentucky* (1857-1861, 4 vol.), son livre capital.

OWEN (Richard), naturaliste anglais, né à Lancaster en 1800. Lorsqu'il eut terminé ses études à Edimbourg, il alla habiter Londres, où il embrassa, en 1828, la profession de chirurgien. Il s'adonna dès lors à l'étude des sciences naturelles et de l'anatomie comparée. Nommé conservateur du musée du collège des chirurgiens en 1835, il publia bientôt le catalogue de la bibliothèque et des trésors de cet établissement scientifique, ouvrages qui contiennent, outre la nomenclature de tous les objets que renferme cette collection, un abrégé d'histoire naturelle et une partie très-remarquable relative aux fossiles. En 1836, M. Owen succéda à Ch. Bell, comme professeur de physiologie et d'anatomie. Il fit, en 1851, partie de la commission pour l'Exposition universelle de Londres, devint

président de la section des substances animales et végétales employées dans l'industrie, et publia à cette occasion un travail intitulé : *Rapport sur les matières brutes tirées du règne animal, envoyées à la grande exposition des produits de l'industrie de toutes les nations* (1853). Il fut nommé, en 1855, commissaire de l'Exposition universelle de Paris. M. Owen est directeur du département de l'histoire naturelle au Musée britannique, docteur de l'université d'Oxford, membre correspondant de l'Institut et de l'Académie de médecine de Paris et de plusieurs autres sociétés savantes. La reine d'Angleterre lui a assigné comme habitation gratuite le palais du feu roi de Hanovre à New-Green. La nature, le nombre et la valeur des travaux de ce savant, lui ont fait décerner par ses compatriotes le titre de *Cuvier anglais*. On lui doit des recherches intéressantes sur quelques mollusques rares, sur les mammifères marsupiaux, et surtout sur les vertébrés fossiles. Un des premiers, il s'est servi du microscope pour l'étude des tissus animaux, et il a pris part à la fondation de la Société microscopique. Les progrès qu'il a fait faire à la paléontologie sont notables. En outre, l'anatomie philosophique a été l'objet des méditations et des recherches de M. Owen. Il distingue trois espèces d'analogies ou d'homologies : l'homologie spéciale, c'est-à-dire la correspondance d'un organe dans les diverses espèces d'animaux; l'homologie générale, c'est-à-dire le rapport de chaque partie au type fondamental; l'homologie sériale, c'est-à-dire la répétition des parties dans le même individu. Outre les ouvrages précités et des articles et des mémoires insérés dans le *Magasin d'histoire naturelle*, l'*Encyclopédie d'anatomie et de physiologie*, les *Rapports de l'association britannique*, etc., on lui doit les ouvrages suivants : *Mémoire sur la nautile à perles* (Londres, 1832); *Odontographie ou Traité d'anatomie comparée des dents et de la structure microscopique chez les animaux vertébrés* (Londres, 1840); *Mémoire sur une espèce éteinte de pareureux gigantesques* (1842); *Leçons d'anatomie comparée des animaux vertébrés* (1843); *Histoire des mammifères et des oiseaux fossiles de la Grande-Bretagne* (1846); *Leçons d'anatomie comparée des animaux vertébrés* (1848); *De l'archéologie et des analogies du squelette chez les animaux vertébrés* (1848), ouvrage traduit en français sous le titre de : *Principes d'ostéologie comparée* (1855, in-89); *De la nature des membres* (1849); *De la parthénogénèse ou Génération successive d'individus procréateurs provenant d'un seul œuf* (1849); *Histoire des reptiles fossiles de la Grande-Bretagne* (1849-1851); *Anatomie et physiologie comparées des vertébrés* (1866, 3 vol.).

OWEN CAMBRIDGE (Richard), écrivain anglais. V. CAMBRIDGE.

OWEN - GLENDOWER, aventurier gallois. V. OWAIN-GLENDWR.

OWEN-GORONWY, poète gallois, né en 1722, mort dans la Virginie à une époque inconnue. Grâce à sa vive intelligence, il trouva un protecteur qui lui fit faire ses études à Oxford, puis il entra dans les ordres (1745), s'adonna pendant quelque temps à l'enseignement, passa en Amérique en 1757 et fut nommé curé de Saint-André, en Virginie. Outre des pièces de vers latins, on a de lui des poésies en langue galloise, qui passent pour des modèles du genre. Nous citerons de lui : *Odes morales et religieuses*; *Poème sur le jour du jugement*; *Sur la poursuite du bonheur*, etc.

OWENBOROUGH, ville des États-Unis, Etat de Kentucky, ch.-l. du comté de Davies, sur la rive gauche de l'Ohio; 2,400 hab. Commerce et navigation; c'est le principal port du comté.

OWÉNIEN, IENNE adj. (o-vé-ni-én, iè-ne — du nom d'Owen). Econ. soc. Qui appartient à l'owénisme ou à ses membres : Association OWÉNIENNE.

— s. m. Membre de l'association owénienne.

OWÉNISME s. m. (o-vé-ni-sme — du nom d'Owen). Econ. soc. Système d'association imaginé par Robert Owen, et qui repose sur la communauté du travail et de ses produits.

OWÉNISTE s. m. (o-vé-ni-ste — du nom d'Owen). Partisan de l'owénisme.

— Adjectif. Qui concerne l'owénisme ou ses partisans : La secte OWÉNISTE n'a séduit ni les sages ni les civilisés. (Fourier.)

OWENSON (miss S.), célèbre femme de lettres anglaise. V. MORGAN (lady).

OWLS-HEAD, cap de l'Amérique anglaise du Nord, sur la côte S.-E. de la Nouvelle-Ecosse, comté et à 48 kilom. E.-N.-E. d'Hali-fax.

OWSLEY, comté des États-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Kentucky; 460 milles carrés et 3,774 hab.; ch.-l., Bonville. Il est arrosé par la rivière de son nom. C'est un pays montagneux et en partie couvert de forêts, mais le sol est fertile et recèle des mines de fer et de houille. Les habitants de ce comté exportent beaucoup de bois de charpente.

OX ou OXY, préfixe qui signifie Acide ou oxydé en chimie et Aigu en histoire naturelle.

Il vient du grec *oxus*, acide, aigre, proprement aigu, de la racine sanscrite *ak*, pénétrer, qui, outre le sens de mouvement rapide, prend dans plusieurs dérivés celui de tranchant, aigu, acéré, comme, par exemple, *agri*, fil ou tranchant de l'épée, *apt*, crochet de serpent, etc.

OXABENZIDIDE s. f. (o-ksa-bain-zi-di-de — contract. de *oxalique*, et de *benzidine*). Chim. Amide oxalique qui dérive de la benzidine au lieu de dériver de l'ammoniaque.

— Encycl. L'oxabenzidide $\text{C}_6\text{H}_4\text{O}_2\text{Az}_2 = (\text{C}_2\text{O}_3)^{\text{H}^+} \text{Az}_2$ est une substance qui représente l'oxalate de benzidide $\text{C}_6\text{H}_4\text{O}_2\text{Az}_2 \cdot \text{C}_2\text{H}_3\text{O}_4$

privé d'une molécule d'eau. C'est un corps pulvérulent, entièrement insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les acides étendus et les alcalis. Les solutions concentrées de potasse la résolvent en acide oxalique et en benzidine.

OXACIDE s. m. (o-ksa-si-de — du préf. *ox*, et de *acide*). Chim. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène. Se dit par opposition à HYDRACIDE.

OXAHÉRITE s. f. (o-ksa-vé-ri-te). Minér. Nom donné par Brewster à l'apophyllite.

OXALAMYLATE s. m. (o-ksa-la-mi-la-te — contract. de *oxalate*, et de *amyle*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxalamylique avec une base.

OXALAMYLIQUE adj. (o-ksa-la-mi-li-ke — contract. de *oxalique*, et de *amyle*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action de l'acide oxalique sur l'alcool amylique.

OXALANE s. f. (o-ksa-la-ne). Chim. Syn. d'OXALURAMIDE.

OXALANTINE s. f. (o-ksa-lan-ti-ne). Chim. Corps qui se produit par l'action des agents réducteurs, particulièrement de l'hydrogène naissant, sur l'acide parabanique.

— Encycl. L'oxalantine est l'acide parabanique que ce que l'alloxantine est à l'alloxane, c'est-à-dire qu'elle représente de l'allanturate d'acide parabanique exactement comme l'alloxantine représente du dialurate d'alloxane. La formule de l'oxalantine est $\text{C}_8\text{H}_6\text{AzO}_8$. Elle diffère par 2 molécules de carbonate CO en moins de l'alloxantine $\text{C}_8\text{H}_6\text{AzO}_8$. On sait, en effet, que tous les termes simples de la série parabanique renferment CO de moins et tous les termes doubles 2CO de moins que les termes correspondants de la série de l'alloxane.

On obtient l'alloxantine à l'état de composé zincique lorsqu'on traite l'acide parabanique par un mélange d'acide chlorhydrique et de zinc. Il se forme une poudre cristalline qu'on traite par l'acide sulfhydrique, après quoi on filtre et l'on évapore. On obtient ainsi l'oxalantine en croutes dures et blanches qui, desséchées à 100°, présentent la composition indiquée plus haut. Ce corps est peu soluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Les solutions aqueuses ont une faible réaction acide. Ni l'acide azotique ni l'oxyde de plomb pur ne l'attaquent à la température de l'ébullition; mais il produit une réduction lorsqu'on le chauffe avec de l'oxyde mercurique ou avec de l'azotate d'argent ammoniacal. L'oxalantine se dissout facilement dans les alcalis caustiques et dans les carbonates alcalins. Dans ce dernier cas, il y a effervescence. Les solutions évaporées donnent de l'acide oxalorique. La formation de l'oxalantine au moyen de l'acide parabanique est exprimée par l'équation suivante : $2(\text{C}_8\text{H}_6\text{AzO}_8) + \text{H}_2 = \text{C}_8\text{H}_6\text{AzO}_8 + \text{H}_2\text{O}$

OXALATE s. m. (o-ksa-la-te — rad. *oxalide*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxalique avec une base : OXALATE de chaux, de potasse, d'ammoniaque.

— Encycl. Nous n'étudierons ici que les oxalates métalliques. Les oxalates radicaux alcooliques seront renvoyés à l'article OXALQUES (éthers). Encore, vu le grand nombre d'oxalates métalliques qui ont été préparés, nous nous bornerons à décrire les plus importants.

I. GÉNÉRALITÉS SUR LES OXALATES. L'acide oxalique $\text{C}_2\text{H}_2\text{O}_4$ est bibasique en même temps que diatomique. Les deux atomes d'hydrogène sont tous deux remplaçables par les métaux. Il fournit des sels neutres répondant à la formule $\text{C}_2\text{M}^2\text{O}_4$. Dans les sels, les deux atomes d'hydrogène sont remplacés par un seul et même métal ou par deux métaux différents. Ces sels répondent à la formule générale $\text{C}_2\text{HM}^2\text{O}_4$, $\text{C}_2\text{H}_2\text{M}^2\text{O}_4$. On ne doit pas les considérer comme des composés chimiques proprement dits, mais comme des oxalates acides unis moléculairement à de l'acide oxalique, comme les sels sont unis moléculairement à l'eau de cristallisation. Quand les métaux qui reagissent sur l'acide oxalique sont diatomiques, ils ne peuvent former de sels acides qu'en déterminant le doublement de la molécule acide; aussi les sels acides des métaux diatomiques présentent-ils un peu plus de difficulté pour se produire que ceux des métaux diatomiques. Il en résulte que quelques-uns de ces métaux fournissent seulement des sels neutres. Avec le baryum et le stron-

tium, toutefois, l'acide oxalique donne des quadroxalates. L'acide oxalique donne aussi un grand nombre de sels doubles bien cristallisés. C'est un des acides les plus énergiques. A chaud, il décompose le chlorure de sodium avec formation d'oxalate sodique et d'acide chlorhydrique; il agit également sur l'azotate de sodium, qui se transforme en oxalate de sodium avec mise en liberté d'acide azotique.

Les oxalates alcalins sont solubles dans l'eau; les autres oxalates sont pour la plupart insolubles dans l'eau, mais se dissolvent dans les acides étendus. Tous les oxalates sont décomposés par la chaleur. Ceux des métaux alcalins ou alcalino-terreux, lorsqu'on ne les chauffe pas trop fortement, donnent un dégagement d'oxyde de carbone et laissent un résidu de carbonate. Les oxalates des métaux dont les carbonates sont facilement réductibles dégagent de l'oxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et laissent un oxyde pour résidu. Dans ce cas sont les oxalates de zinc et de magnésium. Enfin, les oxalates des métaux dont les oxydes sont eux-mêmes réductibles facilement sont par l'action combinée de la chaleur et de l'oxyde de carbone, laissent un résidu métallique et donnent lieu à un dégagement d'anhydride carbonique non mélangé d'oxyde de carbone. Ainsi les oxalates d'argent, de cuivre, de nickel et de cobalt, fortement chauffés, donnent de l'argent, du cuivre, du cobalt ou du nickel métallique. L'oxalate de plomb se décompose d'une manière tout à fait spéciale. Il laisse un résidu de sous-oxyde de plomb et dégage 1 volume et demi de CO₂ et 1 volume de CO.

Chauffés avec l'acide sulfurique, les oxalates dégagent un mélange à volumes égaux d'anhydride carbonique et d'oxyde de carbone. Le résidu est un sulfate. Dans ce cas, comme dans celui où la décomposition a lieu sous l'influence de la chaleur seule, ne se produit aucune séparation de corps; le résidu ne noircit pas. Le caractère distingue les oxalates des sels de la plupart des autres acides organiques.

L'acide oxalique et les oxalates solubles donnent avec le chlorure de calcium un précipité blanc d'oxalate calcique, insoluble dans l'eau et dans l'acide acétique, mais soluble dans les acides minéraux dilués, tels que l'acide azotique et l'acide chlorhydrique. L'acide sulfurique ne le fait pas visiblement disparaître; mais si l'on filtre après l'addition de cet acide, le précipité se trouve formé, non plus d'oxalate, mais de sulfate de calcium, et la liqueur retient de l'acide oxalique libre. Cette réaction est fort délicate et permet de reconnaître la présence de très-faibles traces d'acide oxalique. L'insolubilité de l'oxalate de calcium dans l'acide acétique distingue immédiatement ce précipité du précipité analogue que fournissent les phosphates dans les sels neutres de calcium. Lorsqu'on veut séparer un mélange de phosphate et d'oxalate de chaux, on dissout ce mélange dans l'acide chlorhydrique étendu, on filtre et l'on ajoute à la liqueur filtrée un excès d'une solution saturée d'acétate potassique. L'oxalate de chaux se précipite aussitôt, tandis que le phosphate reste en dissolution. On filtre et l'on précipite le phosphate de la liqueur filtrée au moyen de l'ammoniaque. La précipitation de l'oxalate sous l'influence de l'acétate potassique tient à ce que, sous l'influence de ce sel, l'acide chlorhydrique se porte sur le métal pour former du chlorure de potassium, tandis qu'il est remplacé dans la liqueur par l'acide acétique libre. La précipitation de la chaux à l'état d'oxalate sert aussi pour le dosage de la chaux contenue dans les sels solubles de ce métal. On chauffe le précipité à une douce chaleur pour le transformer en carbonate calcique CO₂/O₃. Une molécule, c'est-à-dire 128 parties d'oxalate de calcium fournissent ainsi 100 parties de carbonate calcique et correspondent à 40 parties de calcium, à 90 parties d'acide oxalique supposé sec C²H²O⁴ et à 126 parties d'acide oxalique cristallisé C²H²O⁴ + 2H₂O. On peut aussi brûler les oxalates avec l'oxyde de cuivre pour faire la détermination du carbone et de l'hydrogène.

Les principaux oxalates métalliques ont été l'objet de nombreuses et consciencieuses recherches de la part de Berzelius d'abord, de Rammelsberg ensuite.

— OXALATES DE POTASSIUM. On connaît l'oxalate neutre, le bioxalate ou oxalate acide et le quadroxalate de potassium.

a. Oxalate neutre C²K²O⁴ + H₂O. On l'obtient en neutralisant l'acide libre ou l'oxalate acide de potassium par du carbonate potassique. Il se présente en cristaux transparents très-solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool, qui perdent leur eau de cristallisation à 160°. Ces cristaux appartiennent au système monoclinique et ont des faces tellement déformées que l'on y observe souvent des convexités et des concavités. D'après Bérard, l'oxalate potassique neutre cristalliserait quelquefois avec 3H₂O.

β. Bioxalate de potassium (sel d'oseille) C²H²O⁴. Ce sel est contenu dans le suc de plusieurs espèces de rumex ou d'oxalis. Pour l'en extraire, on clarifie ce suc avec de l'argile, du blanc d'œufs ou du sang de bœuf, et, après avoir filtré, on abandonne le liquide au refroidissement. On le prépare en grande

abondance par cette méthode dans la forêt Noire. On peut aussi l'obtenir en neutralisant à froid l'acide oxalique par du carbonate de potassium. On divise pour cela en deux parties égales une dissolution aqueuse d'acide oxalique, on sature l'une d'elles exactement de carbonate potassique, on ajoute l'autre, on évapore et l'on fait cristalliser. Ce sel se présente en cristaux transparents; sa saveur est acide, il rougit le tournesol, se dissout peu dans l'eau froide et se dissout dans 14 parties (Weuzel), 4 parties (Weltzien) d'eau bouillante; dans 40 parties d'eau froide et 6 parties d'eau bouillante d'après Berzelius. Il est presque insoluble dans l'alcool froid et se dissout dans 34 parties d'alcool bouillant.

Les cristaux de sel d'oseille sont généralement considérés comme renfermant 1 molécule d'eau. D'après de Laprovostaye, ils appartiennent probablement au système trimétrique. D'après Rammelsberg, les cristaux obtenus artificiellement par la saturation incomplète de l'acide oxalique renfermeraient 4C²H²O⁴.H₂O et seraient également trimétriques. D'après Marinigau, au contraire, les cristaux ordinaires de sel d'oseille appartiendraient au système monoclinique.

En préparant l'oxalate antimonico-potassique, Rammelsberg a obtenu des cristaux d'un oxalate acide de potassium renfermant 2C²H²O⁴.H₂O.

Ces cristaux s'effleurissent rapidement à l'air et appartiennent au système trimétrique. Ce fait a été confirmé par Marinigau.

L'oxalate acide de potassium est employé à la manière d'un acide faible, pour décapier les métaux, pour enlever les taches d'encre et les taches ferrugineuses; il se forme dans ce cas un oxalate double de fer et de potassium qui est soluble dans l'eau.

γ. Quadroxalate de potassium C²H²KO⁴.C²H²O⁴.2H₂O.

Ce sel, découvert par Savary et Wiegbe, a été analysé par Wollaston. Pour le préparer on divise une solution aqueuse d'acide oxalique en quatre parties égales, on sature l'une d'elles exactement avec du carbonate de potassium, on ajoute les trois autres, on évapore et l'on fait cristalliser. Une solution de parties égales d'acide oxalique et de chlorure potassique abandonne aussi des cristaux de quadroxalate de potassium par le refroidissement. D'après Thenard, le sel d'oseille naturel renfermerait du quadroxalate et du bioxalate potassiques.

Le quadroxalate de potassium cristallise en beaux prismes trichériques, qui atteignent souvent un volume considérable. Ils se dissolvent dans 20,17 parties d'eau à 20° et perdent leur eau de cristallisation à 128°.

— OXALATES DE SODIUM. On connaît un sel neutre et un sel acide; le quadroxalate n'a pas été préparé.

— Oxalate neutre de potassium C²Na²O⁴. On le rencontre dans un grand nombre de plantes, et particulièrement dans les espèces de varechs que l'on incinère pour obtenir le carbonate de sodium. Il est anhydre et difficile à obtenir en cristaux réguliers; une partie de ce sel exige pour se dissoudre 26,78 parties d'eau à 21°, 9 et 16 parties d'eau bouillante (Polj); 36,4 parties d'eau à la température ordinaire, et 24,6 d'eau bouillante (Rammelsberg).

— Oxalate acide de sodium C²HNaO⁴. Il se présente en cristaux d'une saveur acide. Ses solutions aqueuses jouissent de la propriété de rougir le tournesol.

— Oxalate silico-potassique. Ce sel n'a point été obtenu. Lorsqu'on neutralise une solution de sel d'oseille par le carbonate de sodium et qu'on laisse refroidir, il ne se dépose rien autre chose que de l'oxalate neutre de sodium. Il faudrait faire varier les conditions de température pour obtenir ce sel.

— OXALATES D'AMMONIUM. On connaît l'oxalate neutre, le bioxalate et le quadroxalate de potassium.

— Oxalate neutre d'ammonium C²(AzH³)²O⁴ + H₂O.

On a trouvé ce sel dans le guano du Pérou. On l'obtient en saturant l'acide oxalique par l'ammoniaque ou par le carbonate d'ammonium. Il cristallise en prismes rhombiques incolores, qui sont partiellement hémiédres. Ces cristaux sont souvent aplatis; ils s'effleurissent à l'air chaud en perdant une molécule d'eau. Ils se dissolvent dans 3 parties d'eau froide. D'après Hein, ils seraient moins solubles dans l'eau contenant des sels ammoniacaux que dans l'eau pure, de telle façon que le sel se précipiterait par l'addition du chlorure ou de l'acétate ammoniacal à sa dissolution modérément concentrée; à la dissolution, ce sel donne de l'oxamide et d'autres produits.

Bioxalate ou oxalate acide d'ammonium C²(AzH³)²O⁴ + H₂O. On obtient ce corps en mélangeant une dissolution d'oxalate ammoniacal neutre avec une quantité d'acide égale à celle à laquelle correspond la quantité de sel neutre employée; on peut aussi ajouter au sel neutre un acide quelconque, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide azotique, par exemple. Le sel acide cristallise en prismes rhombiques. Sa réaction est acide; il est moins soluble dans l'eau que l'oxalate neutre; par la chaleur il se résout en eau, oxamide et acide oxamique.

— Quadroxalate d'ammonium C²H(AzH³)²O⁴.C²H²O⁴.2H₂O.

Pour le préparer, on divise en quatre parties égales une solution d'acide oxalique, on neutralise exactement une des quatre parties par l'ammoniaque et l'on ajoute les trois autres. On évapore et on laisse cristalliser. Ce sel cristallise en prismes trichériques isomorphes avec les cristaux de quadroxalate de potassium. Sa densité est 1,607. Ses cristaux s'effleurissent à 100°; ils perdent alors 15,4 pour 100, c'est-à-dire 2 molécules d'eau. Ils sont susceptibles de se dissoudre dans l'eau chaude avant la température d'ébullition.

— OXALATES DE RUBIDIUM. On connaît un sel neutre, un sel acide et un sel hyperacide. a. Oxalate neutre C²Rb²O⁴.H₂O. Par l'évaporation lente d'une solution saturée à froid, ce sel cristallise en cristaux monocliniques irréguliers, imparfaitement développés. Ces cristaux sont isomorphes avec ceux du sel de potassium. β. Sel acide C²H(RbO⁴). Ce sel forme de petits cristaux monocliniques isomorphes avec le sel acide de potassium. γ. Quadroxalate de rubidium C²H(RbO⁴).C²H²O⁴. On l'obtient en gros cristaux en dissolvant le sel acide dans l'acide azotique étendu et en abandonnant la liqueur à l'évaporation spontanée.

— OXALATES DE THALLIUM. On ne connaît que le sel neutre et le sel acide. α. L'oxalate neutre de thallium C²Tl²O⁴ peut être préparé par l'ébullition de quantités équivalentes de carbonate de thallium et d'acide oxalique. La quantité d'eau doit être exactement suffisante pour dissoudre le produit à chaud. Par le refroidissement, le sel cristallise en petits prismes d'un blanc éclatant, ou en petites lames rectangulaires à quatre côtés. Il se dissout dans 69,3 parties d'eau à 15°, 5 et dans 11 parties d'eau bouillante. Il est insoluble dans l'alcool. L'acide chlorhydrique le convertit en une masse spongieuse de chlorure de thallium. On peut le chauffer à 271° sans qu'il perde sensiblement de son poids. Au rouge, il se décompose et laisse pour résidu un mélange d'oxyde de thallium et de thallium métallique. β. Le sel acide C²HTlO⁴.H₂O cristallise en grandes lames couleur de perle qui sont un peu efflorescentes et qui perdent la totalité de leur eau à 138°. Il se dissout dans 18,7 parties d'eau à 15°, 5 et dans un peu moins de son propre volume d'eau bouillante, en formant une solution sirupeuse. Il rougit très-fortement la teinture de tournesol.

— OXALATE D'ARGENT C²Ag²O⁴. On obtient ce corps pur sous la forme d'un précipité blanc et cristallin en ajoutant de l'acide oxalique à une solution aqueuse d'azotate d'argent. Il est très-peu soluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau bouillante, tout à fait insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Les solutions d'ammoniaque et de carbonate d'ammonium le dissolvent facilement. Les liqueurs ainsi obtenues brunissent à la lumière et donnent de gros cristaux durs et brillants d'oxalate d'argent lorsqu'on les évapore dans l'obscurité. Il se décompose entre 110° et 150° et détone violemment lorsqu'on le chauffe d'une manière brusque. S'il est en masse, il peut alors produire des accidents considérables. C'est ainsi qu'en 1866, au laboratoire de M. Wurtz, M. Oppenheim a failli être tué par la détonation de 100 gr. de ce sel. L'explosion a été telle que les éclats de verre du matras dans lequel il opérait lui ont ouvert sept artères à la tête et lui ont fait dix-huit blessures au bras. Traité par l'iode de méthyle, l'oxalate d'argent fournit du dioxy-méthyle en même temps qu'un mélange d'oxyde de carbone et d'anhydride carbonique à volumes égaux. Avec le chlorobenzol C²H⁵Cl₂, il fournit de l'essence d'amandes amères, du chlorure d'argent, de l'anhydride carbonique et de l'oxyde de carbone. Avec l'iode d'éthylène et l'iode d'amylène, il donne un mélange d'anhydride carbonique et d'oxyde de carbone, de l'iode d'argent et probablement de l'éthylène ou de l'amylène régénéré. Lorsqu'on fait passer un courant de gaz ammoniac sec sur de l'oxalate d'argent également sec, on obtient de l'oxalate d'argent-ammonium

C²(U)Az²Ag²(AzH³)²U²U².

Ce corps forme une masse spongieuse. Il se dissout facilement dans l'eau, et les acides le décomposent avec séparation d'oxalate d'argent.

OXALATÉ, ÉE adj. (o-ksa-la-té — rad. oxalate). Chim. Converti en oxalate: Base OXALATÉE.

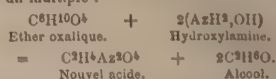
OXALHYDRATE s. m. (o-ksa-li-dra-té — contract. de oxalate et de hydrate). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide oxalique avec une base.

OXALHYDRIQUE adj. (o-ksa-li-dri-ke — contract. de oxalate, et de hydrique). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique faible sur la cellulose.

OXALHYDROKAMATE s. m. (o-ksa-li-dro-ksa-ma-té — rad. oxalhydrazomique). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxalhydrazomique avec une base.

OXALHYDROXAMIQUE adj. (o-ksa-li-dro-ksa-mi-ke — contract. de oxalate, de hydrique et de oxylamine). Chim. Se dit d'un acide amidé, qui provient de l'action de l'hydroxylamine sur l'éther oxalique.

— Encycl. L'acide oxalhydrazomique, découvert par M. Morren, est de l'acide oxamique dans lequel les éléments de l'ammoniaque sont remplacés par ceux de l'hydroxylamine. Lorsqu'on fait, en effet, réagir l'hydroxylamine AzH³.OH sur l'éther oxalique, on obtient deux composés acides différents ayant tous deux pour formule C²H²Az²O⁴ ou un multiple :



Un seul de ces acides a été étudié par M. Louen, c'est celui qui a reçu le nom d'acide oxalhydrazomique. Pour le préparer, on fait bouillir pendant quelques minutes une solution alcoolique d'hydroxylamine avec de l'éther oxalique. Il se dépose par le refroidissement des lamelles légères qui constituent le sel d'hydroxylamine du nouvel acide. Il faut donc pour 1 molécule d'éther oxalique 3 molécules d'hydroxylamine, et il est même avantageux d'employer un excès de ce dernier corps.

On obtient l'acide libre en faisant agir l'acide chlorhydrique étendu sur ces sels; il est très-peu soluble dans l'eau froide et peut être purifié par cristallisation dans l'eau bouillante. Il forme des prismes microscopiques; à 105°, il dégage. Son analyse a conduit à la formule C²H²Az²O⁴, qui paraît, d'après la composition d'un sel de baryte, devoir être triplée, ce qui donnerait C⁶H⁶Az⁶O¹².

Les oxalhydrazomates sont insolubles ou peu solubles dans l'eau; chauffés à 130° ou 180° au plus, ou arrosés avec de l'acide sulfurique, ils font explosion avec violence.

L'oxalhydrazomate d'hydroxylamine, cité plus haut, forme de fines lamelles hexagonales; il se décompose déjà lentement au-dessus de 100°, et à 105° il se décompose avec déflagration. Il colore la peau et le papier en rouge; les acides forts font disparaître cette coloration.

Les sels de potassium et de sodium s'obtiennent en saturant l'acide libre; ils sont peu solubles à froid, beaucoup plus à chaud. Le sel potassique forme des cristaux mamelonnés; le sel sodique, de petites tables; ils renferment C²H²Az²O⁴.K et C²H²Az²O⁴.Na; il n'existe pas de sel plus basique.

Les sels de calcium et de zinc C²HAz²H₂O⁴.Ca² et C²HAz²H₂O⁴.Zn² forment des précipités cristallins insolubles lorsqu'on ajoute de l'ammoniaque à une solution de chlorure de calcium ou de zinc additionnée d'acide oxalhydrazomique.

Le sel d'hydroxylamine précipite les sels de cobalt, de nickel, de plomb, de cuivre, d'argent et de mercure. Ces trois derniers précipités se réduisent par la chaleur.

Le sel barytique forme des cristaux lenticulaires microscopiques, insolubles même dans l'eau bouillante; ce sel a été préparé de différentes manières: par exemple, par l'hydrate de baryum et l'acide libre. Sa formule est C²H²Az²O⁴.Ba² qui peut s'écrire C²HAz²O⁴.Ba² + (C²HAz²O⁴)².Ba².

Le dosage du carbone de ces sels présente de la difficulté à cause de la violence avec laquelle ils détonent. Lorsqu'on les traite par l'acide azotique, il se produit une effervescence, il se dégage de l'anhydride carbonique et peut-être de l'oxyde de carbone, et il reste un oxalate.

Le corps que nous décrivons est de la dihydroxyloxamide Az² (C²O²) (OH)².

Si l'on admet que les 2 atomes d'hydrogène renfermés dans le radical oxhydride sont remplaçables par un métal, l'acide est bibasique. Dans ce cas, les sels potassique et sodique que nous avons décrits sont des sels acides; ceux de calcium et de zinc des sels neutres.

OXALIDE s. f. (o-ksa-li-de — gr. oxalis, oseille; de oxus, aigre). Bot. Genre de plantes, type de la famille des oxalidées, comprenant un grand nombre d'espèces, dont quelques-unes habitent l'Europe centrale: Les feuilles de l'oxalide crénelée ont une acidité assez analogue à celle de l'oseille (P. Duchastel). L'oxalide oseille fleurit au milieu du printemps. (Boss.) C'est de l'OXALIDE blanche qu'on retire le sel d'oseille. (A. DuRoi.) On dit quelquefois OXALIS.

— Encycl. Bot. et Hort. Les oxalides sont des plantes à feuilles alternes et composées, trilobées ou pennées; les fruits réunis en cyme ou en ombelle; le fruit est une capsule à cinq lobes s'ouvrant en cinq valves et contenant un assez grand nombre de graines arillées.

Toutes les espèces de ce genre ont une saveur acide, agressive, astringente, due à la présence de l'acide oxalique. Quelques-unes ont des racines tubéreuses ou des bulbes, dont on a beaucoup vanté les qualités alimentaires. L'oxalide acide, plus connue sous les noms de surelle ou d'alleluia, a été longtemps cultivée comme plante potagère. Cette espèce, qui est le type du genre, croît communément dans nos bois. Elle est acroate, à racine vivace et traçante, à feuilles trifoliolées, dont les folioles ont la forme d'un cœur. Sa hampe, haute de 0m,40 à 0m,10, se termine le plus souvent par une seule fleur blanche

qui s'ouvre dès les premiers jours du printemps, vers le temps de Pâques, ce qui lui a valu son nom d'*alleuia*. Elle a longtemps servi à l'extraction de l'acide oxalique, mais elle n'est plus d'aucune utilité aujourd'hui, parce qu'elle est avantageusement remplacée par plusieurs espèces d'*oxalides* exotiques, dont le feuillage tout aussi acide est bien plus abondant. L'*oxalis crinitata* est une plante tubéreuse, alimentaire, originaire du Pérou, où elle est cultivée de temps immémorial sous le nom d'*oca*. Bien cultivée, elle produit une énorme quantité de petits tubercules jaunes, atteignant presque la grosseur d'un œuf de poule. Ces tubercules contiennent environ 10 à 12 pour 100 de féculé; ils cuisent facilement et fournissent un aliment sain, léger, assez agréable, d'une saveur légèrement acide. On les a comparés à la pomme de terre, mais ils en diffèrent essentiellement. Les feuilles et les sommets des pousses ont été souvent employées pour remplacer l'oseille, dont elles ont la saveur. Au Pérou, on les assaisonne en salade. La culture de l'*oxalide* crinitée est très-facile. Si l'on veut avoir des tubercules hâtifs, on sème sur couche en mars, pour mettre en place vers le commencement de mai. Communément, on sème la semence, vers la mi-avril, sur une terre douce, légère et bien fumée. On commence à butter dès que les jets ont 0m,10 de longueur; à mesure qu'ils s'allongent, on les charge modérément de nouvelle terre jusqu'au mois de septembre. En ce moment les tubercules commencent à se former. On ne les arrache que le plus tard possible. On les conserve en les plaçant dans un lieu sain et en les enterrant dans du sable très-sec. Jusqu'à présent on n'a pas obtenu de graine, bien que la plante fleurisse. Une variété blanche se produit spontanément, mais n'est remarquable par aucun mérite particulier. Il y a aussi au Pérou une variété à tubercules d'un rouge carmin, dont les tiges fort grêles sont très-flexibles et colorées en violet rougeâtre. Cette variété, qui jouit en Amérique d'une grande réputation, a été donnée en France que des produits de qualité très-ordinaire. Une autre espèce a été aussi essayée comme plante potagère, c'est l'*oxalide* de *Deppa*, originaire du Brésil. Elle ne produit pas de tubercules, mais des racines charnues semblables à de petits navets. Ces racines cuisent bien et sont assez tendres, mais elles n'ont presque aucune saveur. Les feuilles peuvent remplacer avantageusement l'oseille; elles repoussent très-vite. Cette espèce demande une terre riche et bien ameublie. Elle se multiplie très-facilement par les oignons qui poussent sur les racines. On peut planter ces oignons soit en automne, soit au printemps. Les jolies fleurs pourpres de l'*oxalide* de *Deppa* l'avaient fait admettre dans les jardins d'agrément bien avant qu'on eût songé à l'utiliser comme plante potagère. Beaucoup d'autres espèces sont cultivées uniquement pour leurs fleurs, qui offrent une grande variété de couleurs. Ces fleurs ne s'épanouissent bien qu'au soleil. On les multiplie par les bulbes, les tubercules ou, à leur défaut, par la séparation des pieds et par des boutures. L'*oxalide* en arbre est un arbrisseau de 1 mètre de hauteur, à fleurs d'un jaune d'or, disposées en grappes axillaires. Cette espèce demande la serre chaude. L'*oxalide* bicolorée est originaire du Cap. Ses fleurs solitaires, blanches avec un petit liséré rouge au bord des pétales, sont d'une beauté remarquable. L'*oxalide* à fleurs roses vient du Chili. Ses fleurs petites, d'un beau rose, sont disposées en grappes lâches. L'*oxalide* violette, originaire de l'Amérique du Nord, a ses fleurs lilas violet, disposées en ombelle pendante. Cette espèce supporte bien la pleine terre. L'*oxalide* de *Bowie* du Cap a des fleurs d'un rose vif sur le limbe et jaunes sur la gorge. Elle craint les gelées et demande la serre tempérée pendant l'hiver. L'*oxalide* remarquable du Cap a des fleurs solitaires, grandes, à limbe rouge pourpre, à tube jaune et à pédoncule rouge. Il y a une variété à fleurs solitaires pourpres et à feuilles rouges en dessous. L'*oxalide floribonde* du Brésil donne des fleurs petites, roses, nombreuses et disposées en ombelles.

OXALIDE, ÉE adj. (o-k-sa-li-dé — rad. *oxalide*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *oxalide*. || On dit aussi OXALICÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les genres *oxalide* et *averrhoa*.

— **Encycl.** La famille des *oxalides* renferme des plantes herbacées, des arbrisseaux et des arbres à feuilles alternes, dépourvues de stipules, composées d'une ou plusieurs paires de folioles, avec une impaire terminale qui reste quelquefois seule par l'avortement des folioles latérales. Les fleurs, tantôt solitaires, à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en cymes terminales en forme de grappe ou d'ombelle, présentent un calice à cinq sepales, plus ou moins soudés entre eux à la base; une corolle à cinq pétales brièvement ongiculés, quelquefois cohérents dans leur partie inférieure, alternant avec les sépales; dix étamines à filets élargis et soudés à leur base, alternativement plus longs et plus courts, ces derniers quelquefois stériles; un pistil sessile ou brièvement stipité, composé de cinq carpelles opposés aux pétales, unis entre eux vers leur axe et portant un ou plusieurs ovules suspendus à leur angle interne; chaque carpelle est surmonté d'un style ter-

miné par un stigmate en tête ou bilobé. Le fruit est une capsule charnue, à cinq loges, renfermant chacune une ou plusieurs graines, à embryon entouré d'un albumen graineux.

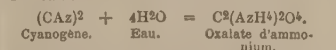
Cette famille, qui a des affinités avec les *geraniacées*, les *balsaminacées* et les *linacées*, renferme les deux genres *oxalide* et *averrhoa*. Les *oxalides* sont répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe, notamment de l'hémisphère nord. Toutes leurs parties herbacées ou charnues renferment de l'acide oxalique qui leur communique la saveur caractéristique de l'oseille; leurs tubercules sont souvent féculents et alimentaires. La plupart de ces plantes sont cultivées dans nos jardins comme végétaux d'ornement.

OXALIQUE adj. (o-k-sa-li-ke — du gr. *oxalis*, oseille). Chim. Se dit d'un acide qui on trouve dans l'oseille, les rumex, les oxalides : L'acide OXALIQUE sert à avoir les couleurs de certaines teintures. (Francheur.) || *Acide oxalique*. Sel d'oseille, combinaison de potasse et d'acide oxalique : L'acide oxalique est employé pour enlever les taches d'encre sur les étoffes blanches. (Fourcroy.) || *Ethers oxaliques*. Ethers formés par la substitution des radicaux d'alcool à l'hydrogène typique de l'acide oxalique.

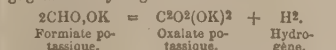
— **Encycl.** L'acide oxalique C₂H₂O₄ est le premier terme d'une série d'acides diatomiques et bibasiques à laquelle appartiennent l'acide maloxique C₃H₄O₄, l'acide succinique C₄H₄O₄, l'acide pyrotartrique C₅H₄O₄, l'acide pimélique C₆H₄O₄, etc. L'acide oxalique a été d'abord obtenu par Savary en 1773, et par Wiegler en 1779, sous la forme d'un sublimé et d'une solution aqueuse. Ils l'avaient préparé en chauffant le sel d'oseille. Schelle le premier prépara l'acide oxalique en précipitant le sel d'oseille par le sous-acétate de plomb et en décomposant le sel de plomb par l'hydrogène sulfuré. Il reconnut que l'acide ainsi préparé était identique avec l'acide de sucre préalablement obtenu par l'oxydation du sucre au moyen de l'acide azotique, et étudié par Bergmann. La composition de l'acide oxalique a été établie par Dulong, Bödeker et Berzelius.

— I. **ÉTAT NATUREL.** L'acide oxalique fait partie d'un grand nombre de végétaux où il existe à l'état de sel de potasse, dans diverses espèces de rumex et d'*oxalis*, par exemple. D'autres genres, les genres *salsola* et *salicornia* le contiennent à l'état de sel de sodium. Enfin, dans un très-grand nombre de plantes, racines, écorces, feuilles, il existe à l'état de sel calcique; ce sel forme souvent, dans les cellules végétales, de petits cristaux auxquels on donne le nom de raphides. Certains lichens sont très-riches en oxalates de calcium. Les dépôts de lignite renferment de l'oxalate de fer. Le *boletus ignarius* (espèce de champignon) contient de l'acide oxalique libre; il en serait de même, d'après divers travaux, du suc des pois chiches. L'oxalate de chaux se rencontre aussi très-souvent dans le corps des animaux; on le trouve dans l'urine, dans les dépôts urinaires, dans les calculs urinaires, dans le liquide allantoïdien de la vache, dans le mucus de la vésicule biliaire de l'homme, du bœuf, du chien, du lapin et du brochet, et enfin dans les vaisseaux de Malpighi de la chemise du *sphinx convolutus*.

— II. **MODÈS DE FORMATION.** 1° L'acide oxalique prend naissance dans l'oxydation énergique de presque toutes les substances organiques, fait naturel, par lequel c'est le composé carboné qui renferme proportionnellement le plus d'oxygène après l'anhydride carbonique. Quelques composés, tels que l'alcool C₂H₅O, le glycol C₂H₆O₂, l'acide glycolique C₂H₃O₃, le glyoxal C₂H₂O₃, se convertissent en acide oxalique par un procédé d'oxydation des plus simples. Mais dans le plus grand nombre des cas la réaction est plus complexe et résulte de la destruction complète de la molécule. C'est de cette manière que se produit l'acide oxalique aux dépens des composés très-carbonés, comme les corps connus sous le nom impropre d'hydrates de carbone, les sucres, la cellulose, l'amidon, etc. Ces corps le fournissent : a, par l'action de l'acide azotique; b, par l'action de la potasse en fusion. 2° L'acide oxalique prend naissance dans l'action du chlore humide sur l'acide urique. 3° Il se produit à l'état de sel ammoniacal, en même temps que d'autres produits, dans la décomposition du cyanogène sous l'influence de l'eau :



4° Il se forme de l'oxalate de potassium lorsqu'on fond du formiate potassique avec un excès d'alcali. On observe dans ce cas un dégagement d'hydrogène



5° Enfin on trouve l'acide oxalique au nombre des produits qui se forment lorsqu'on prépare le potassium en chauffant le carbonate potassique avec du charbon.

— III. **PRÉPARATION.** 1° Au moyen du biozolate de potassium (sel d'oseille). On précipite la solution de ce sel par l'acétate de plomb, et l'on décompose le précipité par l'acide sulfurique ou par l'acide sulfhydrique. Ce procédé est le plus ancien. Mais aujourd'hui on

a recours de préférence aux procédés suivants :

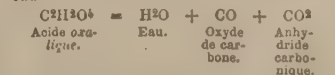
2° Au moyen du sucre. On chauffe 1 partie de sucre avec 8 parties d'acide azotique de 1,38 de densité, en portant le liquide à l'ébullition quand l'opération touche à sa fin. On évapore la liqueur au sixième de son volume, on l'abandonne à elle-même. Par le refroidissement, elle abandonne des cristaux d'acide oxalique très-blancs. Il est important, dans cette méthode, d'employer une quantité suffisante d'acide azotique, parce qu'alors les eaux mères fournissent jusqu'à la dernière goutte des cristaux d'acide oxalique. Si, au contraire, la quantité d'acide azotique employée est trop faible, il se forme de l'acide saccharique et autres produits intermédiaires qui demeurent dans la liqueur et la rendent jaune ou brune lorsqu'on l'évapore. Les cristaux d'acide oxalique sont recristallisés dans l'eau bouillante. Cette opération les débarrasse de l'eau mère qui y adhère; toutefois, l'eau dans laquelle se fait cette seconde cristallisation doit contenir un peu d'acide azotique. On jette les nouveaux cristaux sur un filtre, on les lave avec un peu d'eau froide et on les sèche dans du papier baryté à une température moyenne. L'acide oxalique préparé comme nous venons de le dire est souvent souillé par de l'acide azotique; pour l'en débarrasser, on laisse les cristaux s'effleurir à l'air, puis on les fait recristalliser dans l'eau pure, puis on les laisse s'effleurir de nouveau et on les fait cristalliser une dernière fois. Le sucre humide, la mélasse, le sucre d'amidon et l'amidon lui-même peuvent être convertis en acide oxalique par la méthode que nous venons de décrire. On peut utiliser les vapeurs rouges qui se dégagent dans cette opération pour la préparation de l'acide sulfurique. On peut aussi les convertir de nouveau en acide azotique par l'action simultanée de l'eau et de l'air.

3° Au moyen de l'amidon, de la cellulose et autres substances organiques par fusion avec la potasse. Lorsqu'on mêle 100 parties d'amidon, de sciure de bois, de paille, de foin, de son, de déchets de tabac avec une solution de 300 parties environ d'hydrate potassique, qu'on évapore à siccité la liqueur et qu'on maintient le résidu entre 200° et 250° pendant quatre ou cinq heures, il se produit une quantité considérable d'acide oxalique. Lorsqu'on substitue la soude à la potasse, le produit est moins abondant; mais un mélange d'hydrate de potassium et d'hydrate de sodium, fait dans la proportion de 2 parties du premier pour 1 partie du second, donne un rendement plus avantageux que la potasse seule. MM. Robert Daie et Pritchard, de Manchester, ont pris un brevet pour l'application industrielle de ce procédé. Ils préparent de grandes quantités d'acide oxalique en fondant la sciure de bois avec un mélange d'hydrates potassique et sodique. On ajoute un peu d'eau au produit, qui dissout la potasse et la soude en excès et qui laisse l'oxalate alcalin indissous. On dissout les sels dans l'eau bouillante, on les précipite par le chlorure de calcium. L'oxalate de calcium qui se forme est recueilli sur un filtre, lavé, puis décomposé par l'acide sulfurique étendu; il se forme du sulfate de chaux et de l'acide oxalique libre. Cet acide cristallise par le refroidissement des liqueurs. On le laisse s'effleurir et on le recristallise plusieurs fois pour le débarrasser de l'acide sulfurique.

— IV. **PROPRIÉTÉS.** L'acide oxalique cristallise facilement en gros cristaux transparents et incolores, qui renferment deux molécules d'eau de cristallisation et répondent à la formule C₂H₂O₄.H₂O. Ils appartiennent au système monoclinique. Les cristaux sont ordinairement prismatiques et allongés dans le sens de l'orthodigonale. L'acide oxalique est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il se dissout dans 5,5 parties du premier de ces liquides à 10°, dans 9,5 parties à 130,9°, et dans une quantité extrêmement faible d'eau bouillante. La solution est très-acide et fort vénéneuse; elle rougit le tournesol et décompose les carbonates avec effervescence. Souillé d'acide azotique, l'acide oxalique se dissout dans 2 parties d'eau froide; il est donc alors beaucoup plus soluble.

L'acide oxalique cristallise vers 98° dans son eau de cristallisation. Si l'on continue à chauffer, il se sublime en partie à l'état d'acide oxalique normal C₂H₂O₄ et en partie se décompose. La partie décomposée est de beaucoup la plus abondante. Abandonné à 200° dans une cloche sur l'acide sulfurique, il abandonne son eau de cristallisation et se déshydrate complètement dans le cours de quelques semaines. D'après Bödeker, la densité de l'acide cristallisé est 1,63 et celle de l'acide sublimé est 2,0. L'acide desséché à 100° se sublime à 165° en aiguilles blanches déliées. Si la température dépasse 165°, la majeure partie de l'acide se décompose.

— V. **DÉCOMPOSITION.** 1° Sous l'influence de la chaleur, l'acide oxalique se résout en oxyde de carbone, anhydride carbonique et eau



La même décomposition se produit lorsqu'on lieu de chauffer l'acide seul on le mêle à du

sable, de la pierre ponce ou de l'éponge de platine. Lorsqu'on chauffe l'acide oxalique avec son volume de glycérine, le mélange se décompose vers 100°, avec production d'acide formique, qui distille, et dégagement de gaz carbonique. On a cru pendant longtemps que la glycérine jouait à la simple façon de présence; mais M. Collens a montré qu'en faisant varier les conditions de l'opération on obtient, au lieu d'acide formique, du formiate d'alyle. Il est donc évident qu'il se forme un éther oxalique de la glycérine, lequel se décompose ensuite, suivant les conditions, en acide formique, anhydride carbonique et glycérine régénérée, ou en formiate d'alyle, acide carbonique et eau.

2° Lorsqu'on chauffe l'acide oxalique avec des substances déshydratantes, comme l'acide sulfurique ou l'acide phosphorique, ces corps absorbent de l'eau et il se dégage, comme lorsqu'on chauffe, des volumes égaux d'anhydride carbonique et d'oxyde de carbone.

3° Le perchlorure de phosphore donne lieu à une réaction semblable. Sous son influence, l'acide oxalique se dédouble encore en oxyde de carbone, anhydride carbonique et eau; seulement ici l'eau, au lieu de se fixer simplement sur un corps qui en soit avide, se décompose en donnant de l'acide chlorhydrique et, suivant les proportions de perchlorure employées, de l'oxychlorure de phosphore ou de l'acide phosphorique. Comme cette dernière réaction et celles qui précèdent fournissent, lorsqu'on les applique aux autres acides de la même série, les anhydrides respectifs, et comme de plus la réaction du perchlorure de phosphore se produit aussi bien lorsqu'on broie les corps ensemble directement ou lorsqu'on les broie en présence de l'éther ou du sulfure de carbone, il est probable que l'anhydride oxalique C₂O₃ n'a pas la stabilité suffisante pour exister dans les conditions que nous pouvons réaliser.

4° Le trichlorure de phosphore agit sur l'acide sec de la même manière que le perchlorure. Avec l'acide cristallisé, il fournit de l'acide phosphoreux cristallisable.

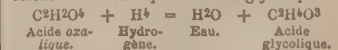
5° L'acide oxalique n'est pas facilement attaqué par l'acide azotique. On peut le faire cristalliser dans l'acide azotique chaud sans qu'il se détruise. Par une ébullition prolongée avec cet agent, il finit toutefois par s'oxyder et par se résoudre en anhydride carbonique et en eau.

6° Sous l'influence des agents oxydants, l'acide oxalique se résout promptement en anhydride carbonique et en eau. C'est ainsi qu'il s'oxyde rapidement sous l'influence de l'oxygène atmosphérique avec l'acide du noir de platine, sous l'influence d'un mélange d'acide sulfurique et de bioxyde de plomb ou de manganèse. Sur cette dernière réaction on a fondé une méthode qui permet d'apprécier la valeur commerciale des oxydes de manganèse (V. MANGANESE). Lorsqu'on a lieu d'employer un mélange de peroxyde de plomb ou de manganèse on fait agir ces oxydes seuls sur l'acide oxalique; les produits de la réaction sont un oxalate métallique et de l'anhydride carbonique. Lorsqu'on triture 4 parties d'acide oxalique sec avec 21 parties de peroxyde de plomb, la masse devient incandescente. Le permanganate potassique, l'acide chromique et l'acide vanadique oxydent aussi très-rapidement l'acide oxalique.

7° Le chlore est sans action sur l'acide oxalique sec, mais, en présence de l'eau, ce réactif s'empare aussitôt de l'hydrogène de l'acide oxalique pour former de l'acide chlorhydrique, et il se dégage de l'anhydride carbonique. Une réaction semblable se produit en présence du brome, de l'acide hypochloreux et des chlorures des métaux facilement réductibles, comme l'or et le platine. Aussi l'acide oxalique précipite-t-il l'or du chlorure aurique, surtout à l'ébullition. Il précipite aussi le platine de son chlorure, mais ici l'influence de la lumière directe du soleil est nécessaire. Avec le chlorure mercurique, l'oxalate d'ammonium donne assez rapidement un précipité de chlorure mercurique.

8° Le potassium et le sodium chauffés avec l'acide oxalique décomposent ce corps avec incandescence, en dégagent de l'hydrogène et laissent un résidu de charbon.

9° L'hydrogène naissant dégagé par l'action de l'amalgame de sodium et de l'eau, ou du zinc et de l'acide sulfurique étendu, transforme l'acide oxalique en acide glycolique



Lorsqu'on traite, non plus l'acide oxalique libre, mais un de ses éthers, par du zinc-éthyle, cet éther perd un atome d'oxygène, auquel se substituent deux molécules d'éthyle, et l'on obtient l'éther d'un acide de la série glycolique



La réaction est un peu moins simple que nous ne le supposons là, comme on le verra à l'article OXALYMS (éthers).

— **Ethers oxaliques.** L'acide oxalique forme deux séries d'éthers composés, correspondant aux oxalates neutres et aux oxalates acides; on n'a obtenu jusqu'à ce jour que les éthers

méthylque, éthylique et amylique de cet acide. Les éthers neutres des radicaux d'alcools monatomiques se produisent par l'action de l'acide oxalique desséché sur les alcools correspondants, ou encore par la distillation d'un mélange d'acide sulfurique, d'acide oxalique et d'un alcool, ou enfin par l'action d'un courant de gaz chlorhydrique sur un mélange d'acide oxalique et d'alcool. Lorsqu'ils sont secs, les éthers oxaliques peuvent être distillés sans subir la moindre décomposition, mais en présence de l'eau, des bases ou des acides, ils se saponifient facilement, c'est-à-dire absorbent les éléments de l'eau et se dédoublent en acide oxalique et en alcool respectif. L'acide sulfurique concentré les décompose avec production d'oxyde de carbone et d'éthers carboniques, ou, dans certaines conditions mal déterminées, d'éthers formiques. Avec l'ammoniaque, ils fournissent soit l'oxamide, soit des éthers oxamiques. Soumis à l'action du zinc-méthyle, ils échangent un atome d'oxygène du radical contre deux radicaux alcooliques et fournissent les éthers de la série $C_nH_{2n-1}RO_3$. Avec le chlore ils fournissent des dérivés chlorés de substitution. Les éthers de l'acide oxalique ont été moins complètement étudiés que les éthers neutres. On a préparé seulement ceux d'éthyle et d'amyle. On les obtient comme produits secondaires dans la préparation des éthers neutres, ou par une saponification incomplète des éthers neutres, au moyen d'une solution alcoolique de potasse. Il semble qu'il se forme un oxalate de radical alcoolique diatomique, l'oxalate d'éthyle, lorsqu'on traite le bromure d'éthyle par l'oxalate d'argent.

— OXALATES D'ÉTHYLE. On en connaît deux, l'oxalate neutre ou oxalate diéthylique et l'oxalate neutre ou acide éthyl-oxalique.

a. Oxalate diéthylique



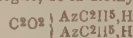
Ce composé a été découvert par Bergmann, plus particulièrement étudié par Thenard, Baubouf, Dumas et Boullay et beaucoup plus tard par Frankland et Duppe. Cet éther se forme : 1° lorsqu'on chauffe un mélange d'alcool et d'acide oxalique; la présence de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique dans le mélange favorise cette réaction; 2° lorsqu'on décompose l'oxalate perchloréthylique par l'alcool; dans ce cas, il se produit en même temps du formate d'éthyle et de l'acide chlorhydrique; 3° dans la préparation de l'aldehyde brute, lorsqu'on distille un mélange à parties égales d'acide sulfurique, de peroxyde de manganèse et d'alcool à 20 pour 100. On le prépare par une des deux méthodes suivantes :

1° On mélange 1 partie de bioxalate potassique (sol d'oselle) avec 2 parties d'acide sulfurique concentré et 1 partie d'alcool. On distille, et l'on ajoute de l'eau; dès que le produit de la distillation commence à passer un peu trouble, on change le récipient et l'on continue à chauffer sans refroidir. Le produit de la distillation étendu d'eau abandonne de l'éther oxalique sous la forme d'une huile qui se précipite au fond du vase. On retire l'eau avec une pipette, on lave et on rectifie l'éther.

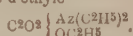
2° Une méthode plus directe et plus expéditive consiste à chauffer l'acide oxalique déshydraté avec de l'alcool. On chauffe 1 partie d'acide oxalique effleuré avec 6 parties d'alcool absolu, on distille jusqu'à ce que le point d'ébullition du liquide ait atteint 140°, on met ensuite de côté tout l'alcool qui a passé jusqu'à ce que le thermomètre atteigne 165°. Le liquide qui reste est presque exclusivement composé d'éther oxalique. On l'agit à diverses reprises avec l'eau et on le rectifie sur l'oxyde de plomb. Ce procédé est de Mitscherlich. D'après Löwig, cette méthode n'exigerait pas l'emploi d'une proportion d'alcool aussi considérable. Ce chimiste prend 141,750 d'alcool absolu, ou au moins à 97 ou 98 pour 100, pour 141,375 d'acide oxalique desséché. Il pousse la distillation très-lentement jusqu'à ce que le thermomètre atteigne 130°, change ensuite de récipient et pousse rapidement la distillation jusqu'au bout. Le produit distillé ainsi obtenu renferme de l'éther oxalique mélangé d'une quantité considérable d'éther formique et d'un peu d'éther carbonique. 2,800 grammes d'acide oxalique déshydraté ont donné ainsi 1,800 grammes d'oxalate d'éthyle et 600 grammes de formate d'éthyle. En neutralisant avec du carbonate de potassium la portion du liquide qui distille au-dessous de 130°, on peut en séparer une seconde portion d'éthers oxaliques et formiques. On sépare ces deux éthers l'un de l'autre par la distillation fractionnée. L'éther formique passe entre 55° et 75° et l'éther oxalique aux environs de 185°. D'après Kekulé, le meilleur mode de préparation de ce corps consiste à dissoudre l'acide oxalique déshydraté dans un peu moins du double de son poids d'acide chlorhydrique, à saturer le mélange de gaz chloré, à laisser reposer pendant plusieurs heures le mélange et à précipiter enfin la liqueur par l'eau. En dernier lieu on décante la couche huileuse, on la lave à l'eau, on la dessèche sur du chlorure de calcium et on la rectifie. On obtient ainsi des quantités considérables d'éther éthyl-oxalique en abandonnant à elle-même une solution al-

coolique d'acide oxalique pendant plusieurs semaines, surtout entre 40° et 50°.

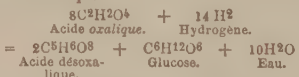
L'oxalate d'éthyle est un liquide huileux, incolore et d'une odeur aromatique. Sa densité est 1,0929 à 70,5 (Dumas et Boullay); 1,0824 à 15° (Mendeleeff). Il bout à 183°-184° (Dumas et Boullay), à 186° (Kekulé). Sa densité de vapeur = 5,087 (Dumas et Boullay), 5,10 (Cahours). Le calcul exigeait 5,06. Il est fort peu soluble dans l'eau et se dissout au contraire facilement dans l'alcool. Au contact de l'eau, l'éther oxalique se décompose en donnant de l'acide oxalique libre et de l'alcool. Lorsqu'on le fait bouillir avec une solution aqueuse de potasse ou de soude, il se convertit promptement en alcool et oxalate alcalin. Lorsqu'on verse de la potasse alcoolique dans la solution également alcoolique d'oxalate d'éthyle, il se produit de l'alcool et il se précipite de l'éthyl-oxalate de potassium. Le gaz ammoniac réagit vivement sur l'oxalate d'éthyle et transforme ce corps en alcool et en oxaméthane (oxamate d'éthyle). Si l'ammoniaque est en solution aqueuse, il se forme de l'alcool et un précipité blanc d'oxamide. Avec l'éthylamine il se produit, par une réaction analogue, de la diéthyl-oxamide



et, avec la diéthylamine, il se forme du diéthyl-oxamate d'éthyle



La triéthylamine n'exerce aucune action sur ce corps. Hoffmann a fondé sur ces réactions une méthode de séparation des diverses bases éthylées ou méthylées qui prennent naissance lorsqu'on traite l'ammoniaque par l'iodure d'éthyle ou de méthyle (v. ÉTHYLAMINES ET MÉTHYLAMINES). Sous l'influence du potassium ou du sodium, l'éther oxalique dégage de l'oxyde de carbone et donne de l'éther carbonique; il se forme en même temps divers autres produits au nombre desquels se trouve une substance noire que Löwig et Weidmann ont appelée acide nigrique. Cette réaction est imparfaitement connue. Lorsqu'on agit de l'éther oxalique avec de l'arsénure de sodium dans un vase refroidi extérieurement et qu'on traite ensuite par l'éther, on divise le produit en une portion soluble et en une portion insoluble. La portion insoluble renferme un sucre fermentescible, un oxalate sodique et un autre sel organique dont la composition est inconnue. La portion soluble dans l'éther abandonnée à l'évaporation spontanée laisse déposer des cristaux qui répondent à la formule $C_4H_8O_8$. Ce corps n'est autre que l'éther d'un acide tribasique, l'acide desoxalique $C_5H_8O_9$, qui résulte de la réduction de l'acide oxalique



L'acide desoxalique a encore reçu le nom d'acide racémo-carbonique, parce qu'il renferme les éléments de l'acide racémique



et de l'anhydride carbonique CO_2 , et parce qu'il se réduit en ces deux composés lorsqu'on chauffe la solution aqueuse avec un peu d'acide sulfurique (Löwig). L'action de l'hydrogène naissant sur l'éther oxalique permet donc de réaliser la synthèse de l'acide racémique. Cette réduction du reste n'a pas été complètement étudiée.

Lorsqu'on chauffe l'oxalate diéthylique avec du zinc-éthyle, ou, ce qui revient au même, avec un mélange de zinc et d'iodure d'éthyle qui produit du zinc-éthyle, et qu'on soumet ensuite le produit à l'action de l'eau, il se forme du diéthoxalate d'éthyle ou éther huileux $C_6H_{11}(C_2H_5)O_3$. Avec le zinc-méthyle et le zinc-amyle, on obtient des produits homologues des précédents, produits dans lesquels peuvent se trouver deux radicaux différents d'alcool. L'oxalate diéthylique se combine avec le perchlorure d'étain en donnant un produit cristallin $C_6H_{10}O_4, SnCl_4$.

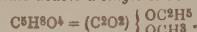
— Oxalate d'éthyle perchloré $C_6Cl_2O_8$. Cet éther a encore reçu les noms d'oxalate perchlorovinique, d'éther chloroxalique et d'éther perchloroxalique. Il a été découvert et étudié par Malaguti; il se produit par l'action du chlore sur l'éther oxalique à la lumière du soleil. Il cristallise en lames quadrangulaires incolores, n'a ni odeur ni saveur, est parfaitement neutre et possède une grande transparence lorsqu'il vient d'être préparé, mais devient opaque au bout de quelques temps; il fond à 144° en se décomposant un peu. L'eau ne le dissout pas. Exposé pendant quelque temps à l'air humide, il devient acide, dégage des fumées et se liquéfie. L'alcool, l'éther, le bois, l'alcool amylique, l'essence de térébenthine et l'acétone le décomposent immédiatement. L'éther ordinaire, l'acétate d'éthyle et quelques autres éthers le décomposent aussi, mais moins rapidement. Le gaz ammoniac convertit l'oxalate d'éthyle perchloré en oxamate d'éthyle perchloré, trichloracétamide et un des deux sels ammoniacaux non étudiés. En solution aqueuse, l'ammoniaque le transforme en un mélange de trichloracétamide et d'oxamide; il paraît dans les deux cas se dégager de l'acide chlorhydrique ou plutôt se former du chlorure ammonique.

Avec l'alcool, l'oxalate de perchloréthyle donne un certain nombre de composés; parmi ces derniers on trouve l'acide trichloractique, l'acide chlorhydrique, le chlorure d'éthyle et une huile nommée chlorozéthide à laquelle Malaguti attribue la formule



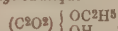
Lorsqu'on fait tomber goutte à goutte de l'alcool méthylé sur de l'éther perchloroxalique, il se dégage de l'acide chlorhydrique. En ajoutant de l'eau au mélange après l'avoir laissé refroidir, on obtient un précipité huileux formé d'oxalate et de chlorocarbonate de méthyle. La potasse convertit l'éther oxalique perchloré en oxalate, trichloracétate et chlorure de potassium. Distillé plusieurs fois rapidement, l'oxalate d'éthyle perchloré se transforme en chlorure de carboxyle $COCl_2$, oxyde de carbone et chlorure de trichloracétyle C_2Cl_3CO, Cl . Abandonné pendant longtemps en vase clos, cet éther paraît éprouver à la longue une décomposition semblable à celle qu'éprouve rapidement sous l'influence de la chaleur et que nous venons de décrire.

b. Oxalate double d'éthyle et de méthyle



On obtient ce corps en distillant un mélange d'éthyl-sulfate et de méthyl-oxalate ou de méthyl-sulfate et d'éthyl-oxalate de potassium. C'est un liquide incolore, transparent, d'une odeur faible et aromatique; sa densité est 1,27 à 120°; il bout entre 160° et 170° et distille sans altération. Sa densité de vapeur = 4,677; le calcul exigeait 4,5008; il brûle avec une flamme brillante bordée de bleu. L'eau ne le dissout pas sans le décomposer. L'eau froide et l'air humide le détruisent rapidement. Avec l'eau bouillante, la décomposition est plus rapide encore et il se régénère de l'acide oxalique et de l'alcool. En contact avec le bois, la potasse le saponifie rapidement à froid. L'ammoniaque le décompose aussi avec rapidité en donnant un précipité d'oxamide et un mélange d'alcool et d'esprit de bois.

γ. Acide éthyl-oxalique



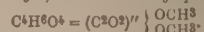
Syn. acide oxalovinique, oxalate acide d'éthyle. On obtient le sel potassique de cet acide en précipitant une solution alcoolique d'oxalate diéthylique par une solution alcoolique de potasse inférieure à celle qui serait nécessaire pour opérer une saponification complète du sel. On dissout ensuite l'oxalate potassique dans l'alcool étendu, on précipite la potasse par un léger excès d'acide sulfurique étendu, on filtre, on neutralise par le carbonate de baryum ou par le carbonate de plomb et l'on fait cristalliser soit le sel barytique, soit le sel plombique; en décomposant l'un ou l'autre de ces sels par l'acide sulfurique, on obtient l'acide libre. C'est un corps très-instable, qui se décompose en alcool et en acide oxalique lorsqu'on essaye de le concentrer. Le sel de potassium $C_2(C_2H_5)KO$ forme des écailles cristallines qui se décomposent vers 100°.

— Acide pentachloréthyl-oxalique ou chloroxalovinique. Cet acide ne peut pas être préparé directement par l'action directe du chlore sur l'acide oxalovinique. Il prend naissance : 1° dans la décomposition de l'éther perchloroxalique par l'alcool; 2° par l'action des solutions aqueuses alcalines froides sur la chlorozéthide; 3° par l'action de l'ammoniaque aqueuse sur l'oxamate d'éthyle perchloré. On peut le préparer en laissant ce dernier corps avec de l'ammoniaque aqueuse jusqu'à ce que la dissolution soit complète. Par l'évaporation dans le vide, il se forme des cristaux de chloroxalovinique d'ammonium. On dissout le sel dans l'eau, on ajoute du carbonate de sodium à la liqueur et l'on évapore celle-ci au bain de sable d'abord puis dans le vide sur l'acide sulfurique. L'alcool extrait le chloroxalovinique de sodium du résidu. On précipite le sodium de cette liqueur par la quantité strictement équivalente d'acide sulfurique, on filtre; si le liquide renferme par hasard un excès d'acide sulfurique, on le précipite par l'eau de baryte, on filtre de nouveau, on évapore la liqueur alcoolique filtrée jusqu'au point de cristallisation au bain-marie, puis on l'abandonne dans le vide sur l'acide sulfurique. L'acide chloroxalovinique se présente en aiguilles incolores qui fondent à une douce chaleur; il a une saveur brûlante et forme une tache blanche sur la langue. Lorsqu'on le laisse pendant un moment en contact avec le dos de la main, il détermine une douleur assez vive et produit une tache entourée d'un liséré enflammé et rouge. L'eau le dissout en toutes proportions; il en est de même de l'alcool et de l'éther; il est très-délicatescent. Le chloroxalovinique d'ammonium est cristallin. On peut le fondre sans le décomposer; la saveur est très-amère et piquante; la réaction est faiblement acide. Lorsqu'on le porte à l'ébullition, il se décompose sans dégager d'ammoniaque et répand des vapeurs épaisses d'odeur de vinaigre. À l'air, il tombe en déliquescence et jaunit. Mais il redevient blanc si on le dessèche en l'exposant pendant quelque temps dans le vide sur l'acide sulfurique.

Malaguti a décrit une substance à laquelle il a donné le nom d'acide chloroxalovinique anhydre ou de chlorozéthide $C_8Cl_2O_{14}$. Ce

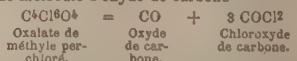
corps paraît être une simple modification liquide du composé précédent. Il se produit en même temps que d'autres corps par l'action de l'alcool sur l'éther perchloroxalique. Il est tout à fait neutre quand il est de préparation récente, mais il devient vite acide lorsqu'il reste abandonné au contact de l'air humide. Il bout à 200° et se colore en même temps. L'eau ne le dissout pas, l'alcool et l'éther le dissolvent, l'ammoniaque le convertit en chloroxaméthane ou oxamate d'éthyle chloré.

— OXALATES DE MÉTHYLE. a. Oxalate neutre de méthyle, oxalate diméthylque



On obtient ce corps en distillant un mélange à parties égales d'acide sulfurique, d'acide oxalique et d'esprit de bois, ou en abandonnant à lui-même pendant quelque temps un mélange à parties égales d'acide sulfurique, de sel d'oselle et d'esprit de bois et en distillant ensuite. Vers la fin de l'opération, l'oxalate de méthyle passe presque pur et cristallise dans le col de la cornue. Le liquide qui passe en premier lieu donne aussi des cristaux d'oxalate diméthylque lorsqu'on l'abandonne à l'évaporation spontanée. L'oxalate diméthylque cristallise en tablettes rhomboïques incolores, fusibles à 51°. Il distille à 151°. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, mais les solutions aqueuses se décomposent promptement en alcool et acide oxalique régénéré. La potasse et la soude produisent plus rapidement encore la même réaction. L'ammoniaque gazeuse donne de l'oxaméthylane (oxamate de méthyle) et de l'alcool méthylque; l'ammoniaque aqueuse donne de l'alcool méthylque et de l'oxamide. Avec le zinc-éthyle il fournit le diéthoxalate ou leucate de méthyle.

b. Oxalates chlorométhylques. À la lumière diffuse, le chlore gazeux agit sur l'oxalate de méthyle fondu et donne un produit liquide qui paraît être de l'éther méthyl-oxalique bichloré, ou mieux tétrachloré d'après la formule actuelle de l'éther oxalique $C_4H_2Cl_4O_4$. Ce corps, en effet, soumis à l'action de l'eau, se résout en acide chlorhydrique, anhydride carbonique et acide oxalique. Au soleil, le chlore agit plus énergiquement et donne l'oxalate diméthylque perchloré $C_4Cl_2O_4$, cristallisé en lames nacréées dont l'odeur rappelle le chloroxyde de carbone. Par la chaleur, l'oxalate de méthyle perchloré se résout en trois molécules de chloroxyde de carbone et en une molécule d'oxyde de carbone

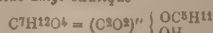


Avec l'alcool, l'éther méthylque perchloré se transforme en oxalate éthylque, chloroformate éthylque $CCl(C_2H_5)O_2$ et acide chlorhydrique.

— OXALATES D'AMYLE. a. Oxalate neutre d'amyle $C_2(C_5H_{11})O_4$. Lorsqu'on traite l'alcool amylique par un grand excès d'acide oxalique cristallisé, il se forme deux couches liquides. L'une inférieure est une solution aqueuse d'acide oxalique; l'autre supérieure est huileuse, présente une forte odeur de punaise et laisse déposer des cristaux d'acide oxalique par le refroidissement. Lorsqu'on distille le liquide huileux, le thermomètre monte graduellement et à la fin il passe de l'oxalate d'amyle.

L'oxalate d'amyle ainsi obtenu doit être purifié par une nouvelle cristallisation. C'est une huile d'une forte odeur de punaise. Il bout à 262°; sa densité de vapeur = 8,4; l'eau le saponifie promptement, et les solutions alcalines plus promptement encore. Les produits de cette saponification sont l'acide oxalique ou un oxalate et l'alcool amylique. L'ammoniaque aqueuse se convertit en oxamide et alcool amylique; l'ammoniaque gazeuse et l'ammoniaque en solution alcoolique le transforment en alcool amylique et oxamate d'amyle. Lorsqu'on le soumet à l'action du zinc-éthyle, puis à l'action de l'eau, il donne du diéthoxalate ou leucate d'amyle. À cause de son point d'ébullition très-élevé, on peut employer l'oxalate d'amyle à la préparation des autres éthers amyliques par voie de double décomposition. Chancel a obtenu l'oxalate double de méthyle et d'amyle et l'oxalate double d'éthyle et d'amyle par un procédé semblable à celui qui fournit l'oxalate double de méthyle et d'éthyle et que nous avons décrit.

b. Acide amyl-oxalique

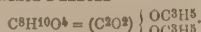


Syn. acide amylalvinique, oxalate acide d'amyle. Lorsqu'on neutralise par la craie délayée dans l'eau le liquide huileux brut obtenu dans la réaction de l'acide oxalique sur l'alcool amylique, on obtient une solution d'amyl-oxalate de calcium qui cristallise par le refroidissement après qu'on l'a convenablement évaporée. Ce sel sert à la préparation des autres amyl-oxalates; en en précipitant la chaux par une quantité strictement exacte d'acide oxalique, on obtient de l'oxalate de chaux et une solution d'acide amyl-oxalique libre, corps que l'on sépare par une filtration.

L'acide amyl-oxalique est un liquide huileux d'odeur de punaise. À la distillation

sèche, il se dédouble en oxalate neutre d'amyle et d'acide oxalique, qui lui-même, n'étant pas stable à une température élevée, se convertit dans ses produits de décomposition ordinaires, l'eau, l'anhydride carbonique et l'oxyde de carbone. Les amyl-oxalates sont fort instables; leurs solutions aqueuses reproduisent l'alcool amylique lorsqu'on les fait bouillir. Le sel de potassium cristallise en belles lames nacrées grasses au toucher; le sel de calcium $C_2H_3Ca_2O_8 \cdot 2H_2O$ cristallise en belles écailles peu solubles dans l'eau froide que dans l'eau chaude. Exposé à un courant d'air sec à 100°, il se décompose en donnant de l'alcool amylique. Il s'altère petit à petit lorsqu'il est sec, surtout lorsqu'on l'expose à la lumière.

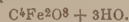
— OXALATE D'ALLYLE



On le prépare en faisant digérer une solution éthérée d'iode d'allyle avec de l'oxalate d'argent à 100° et en distillant ensuite. C'est un liquide huileux dont l'odeur rappelle celle de l'oxalate d'éthyle en même temps que celle de l'essence de moutarde, cette dernière plus faiblement. Sa densité = 1,055 à 15°; il bout entre 265° et 270°.

OXALITE s. f. (o-ksa-li-te). Minér. Substance de couleur jaune, qu'on trouve en cristaux capillaires formant une sorte d'enduit sur certains lignites.

— **Encycl.** On trouve cette substance à Kolosser, en Bohême, et à Gross-Almerode, dans la Hesse. Ce n'est autre chose qu'un oxalate de fer dont la composition peut être représentée par la formule



Rammelsberg lui a trouvé, en effet, la composition suivante :

Acide oxalique.	42,7
Protoxyde de fer.	41,4
Eau.	15,9
	100,0

L'oxalite tire vraisemblablement la matière organique de l'acide qui la compose de la destruction des lignites sur lesquels on la trouve.

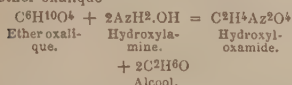
OXALOXYDROXAMATE s. m. (o-ksa-lo-i-dro-ksa-mi-te) = d'oxalique, et de hydroxylamine. Chim. Sel formé par la réaction de l'hydroxylamine sur l'éther oxalique.

— **Encycl.** Les oxalohydroxamates sont des sels qui répondent à la formule générale



Le plus important de tous, celui d'où tous les autres dérivent, est le sel d'hydrogène ou acide oxalohydroxamique. C'est lui que nous étudierons tout d'abord.

— **Acide oxalohydroxamique.** Ce corps se forme par l'action de l'hydroxylamine sur l'éther oxalique



L'hydroxyl-oxamide se forme donc par une réaction tout à fait semblable à celle qui donne naissance à l'oxamide et à la diéthyl-oxamide, auxquelles elle correspond par sa composition. Mais tandis que l'oxamide et la diéthyl-oxamide sont neutres, le dérivé hydroxylé est un acide bien caractérisé. C'est pourquoi le chimiste qui l'a découvert, M. Lassen, lui a donné le nom d'acide oxalohydroxamique. Pour préparer ce corps, on chauffe à l'ébullition une solution alcoolique d'hydroxylamine; on ajoute de l'éther oxalique, et, après avoir maintenu la liqueur en ébullition pendant une minute environ, on laisse refroidir. Il se sépare d'abondants cristaux, formés par des lames très-minces, qui sont le sel hydroxylamineux du nouvel acide $C_2H_3(AzH_3.OH)Az^2O_4$. Il est bon, pour réussir dans cette opération, d'employer plus d'hydroxylamine que la théorie n'en exige (trois molécules pour une molécule d'éther oxalique).

Pour séparer l'acide du sel ainsi formé, on le fait digérer avec de l'acide chlorhydrique; on lave avec une petite quantité d'eau l'acide qui s'est séparé, et on le purifie par cristallisation dans l'eau bouillante. Il se présente en cristaux très-peu solubles dans l'eau froide, et qui apparaissent au microscope sous la forme de prismes tronqués par deux faces terminales; à 105°, il se décompose brusquement, comme la poudre qui brûle. Il n'est point décomposé par l'ébullition avec l'eau; par l'ébullition avec la potasse, il donne de l'acide oxalique; par l'action prolongée de l'acide chlorhydrique à chaud, il se dédouble en hydroxylamine et en acide oxalique.

L'acide azotique le détruit complètement; l'acide concentré agit très-énergiquement, avec dégagement de vapeurs rouges. Les produits de cette oxydation sont l'acide oxalique et le gaz carbonique (peut-être mélangé d'oxyde de carbone) qui se dégagent.

— Oxalohydroxamate d'hydroxylamine



Ce sel, dont nous avons vu à plus haut le mode de formation, se dépose en cristaux microscopiques, dont les formes les plus simples sont

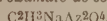
des lamelles rhombiques ou hexagonales. Il se décompose même au-dessous de 100°; à 105°, cette décomposition devient violente. La solution donne à la peau et au papier une coloration rouge qui disparaît par l'action des acides minéraux.

— Oxalohydroxamate de potassium



Ce sel se dépose en aggrégats mamelonnés, microscopiques, de ses solutions aqueuses saturées à la température de l'ébullition.

— Oxalohydroxamate de sodium



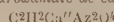
Il cristallise également par le refroidissement de sa solution aqueuse saturée à l'ébullition. Il forme des lamelles microscopiques.

— Oxalohydroxamate de baryum



C'est une poudre cristalline que l'on obtient soit par double décomposition, au moyen du chlorure de baryum et d'un oxalohydroxamate alcalin, soit en ajoutant de l'eau de baryte à la solution aqueuse de l'acide libre.

— Oxalohydroxamate de calcium



C'est un précipité volumineux que l'on obtient par double décomposition. Il se change promptement en une poudre cristalline.

— Oxalohydroxamate d'argent



C'est un précipité blanc.

En ce qui concerne la composition de l'acide oxalohydroxamique, on peut l'exprimer par la formule



L'oxamide étant



C'est sans doute l'hydrogène de l'oxhydride qui y est remplaçable par les métaux alcalins et autres, et qui communique ainsi à ce corps des propriétés acides.

OXALOXYDROXAMIQUE adj. (o-ksa-lo-i-dro-ksa-mi-ke) = d'oxalique, et de hydroxylamine. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action de l'hydroxylamine sur l'éther oxalique.

— Encycl. V. OXALOXYDROXAMATE.

OXALOVINATE s. m. (o-ksa-lo-vi-na-te) = d'oxalate, et de viniate. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oxalique avec une base.

OXALOVINIQUE adj. (o-ksa-lo-vi-ni-ke) = d'oxalique, et de vinique. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action de l'alcool et de la potasse sur l'éther oxalique.

OXALURAMIDE s. f. (o-ksa-lu-ra-mi-de) = d'oxalurique, et d'amide. Chim. Amide de l'acide oxalurique. On l'appelle aussi OXALANE.

— **Encycl.** L'oxaluramide $C_2H_3Az^2O_3$ est un précipité blanc que l'on obtient en même temps que l'acide oxalurique lorsqu'on fait agir l'ammoniac sur l'acide cyanhydrique et l'alloxane. Une double molécule d'alloxane fixe une molécule d'eau et une molécule d'ammoniac et se dédouble en une molécule d'anhydride carbonique, d'oxaluramide et d'acide dialurique. L'oxaluramide prend aussi très-probablement naissance par l'action du gaz ammoniac sur l'acide parabanique. Elle a été d'abord préparée par Rosing et Schischkoff, qui l'ont appelée oxalane et qui lui ont assigné la formule $C_2H_3N_2Az^2O_3$. Liebig paraît toutefois avoir observé antérieurement sa formation; mais ses analyses ne concordent pas avec celle de Rosing et Schischkoff. Elles se trouvaient au contraire d'accord avec les analyses postérieures de Strecker, et elles démontrent, comme celles de ce dernier chimiste, que l'oxalane n'est autre chose que l'oxaluramide. Strecker a également démontré que l'acide cyanhydrique ne joue aucun rôle dans la préparation de l'oxalane, à moins que ce ne soit une action de présence. On peut, en effet, à la fin de l'opération, retrouver dans les liqueurs la totalité de l'acide cyanhydrique que l'on a employé.

L'oxaluramide est une poudre cristalline blanche insoluble dans l'eau froide. Elle se dissout et se décompose par l'action prolongée de l'eau bouillante, avec formation d'oxalurate et d'oxalate d'ammonium. Bouillie avec les alcalis caustiques, l'oxaluramide se résout en acide oxalique et en ammoniac. L'acide sulfurique concentré la dissout complètement. D'après Strecker, l'eau la précipite inaltérée de cette solution. D'après Rosing et Schischkoff, d'un autre côté, le corps ainsi précipité est un produit de décomposition qui répond à la formule $C_2H_3N_2Az^2O_3$; toutefois, la solution étendue d'où ce composé s'est séparé abandonne après longtemps de gros prismes incolores qui renferment



D'après Strecker, cependant, ce dernier corps serait de l'alloxantine $C_2H_3N_2Az^2O_3$, qui résulterait de l'action de l'acide sur le dialuramide d'ammonium adhérent à l'oxaluramide.

Lorsqu'on mêle une dissolution d'alloxane avec de l'acide cyanhydrique et avec des ammoniacs composés telles que l'éthyl-

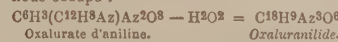
mine, la phénylamine, etc., il se forme des précipités qui ressemblent à l'oxaluramide et qui sont formés d'éthyl-oxaluramide



et de phényl-oxaluramide (Strecker). Le dernier de ces corps est identique avec celui que Laurent et Gerhardt ont obtenu en chauffant l'aniline avec l'acide parabanique. C'est une poudre cristalline blanche, légèrement nacrée, qui se compose d'aiguilles microscopiques bien définies, insipides et inodores, insolubles dans l'eau bouillante et presque insolubles dans l'alcool bouillant. Ces cristaux fondent, à une température élevée, en un liquide qui se décompose si on le chauffe encore plus fortement, en donnant des vapeurs aérées qui renferment des composés cyanogènes. Lorsqu'on la chauffe doucement avec de la potasse, la phényl-oxaluramide dégage de l'aniline et de l'ammoniac. Elle se dissout facilement dans l'acide sulfurique; cette solution, lorsqu'on la chauffe, dégage un mélange d'anhydride carbonique et d'oxyde de carbone sans noircir. Le produit exposé à l'air se remplit peu à peu de cristaux de bisulfate d'ammonium et donne, lorsqu'on l'étend d'eau, la réaction de l'acide phénylsulfurique.

OXALURANILIDE s. f. (o-ksa-lu-ra-ni-li-de). Chim. Anilide de l'acide oxalurique, qu'on appelle aussi PHÉNYLAMIDE.

— **Encycl.** L'acide oxalurique étant combiné à l'aniline et une molécule d'eau étant enlevée au sel produit par cette combinaison, on aurait, par la méthode générale, l'anilide qui nous occupe :



Mais il existe, entre l'acide parabanique et l'acide oxalurique, une relation très-simple, qui permet de préparer plus facilement cette anilide : l'acide parabanique diffère de l'acide oxalurique par une molécule d'eau en moins :



Acide parabanique. Acide oxalurique.

Il en résulte que la combinaison directe de l'aniline à l'acide parabanique donne lieu au même composé que la réaction plus compliquée que nous avons indiquée d'abord :



Acide parabanique. Aniline. Oxaluranilide.

La réaction se fait simplement en mettant les deux corps en contact.

L'oxaluranilide est une poudre cristalline, nacrée, incolore, sans odeur ni saveur, décomposable par la chaleur, dédoublable par la potasse aqueuse en aniline et acide oxalurique, qui se détruit ensuite lui-même.

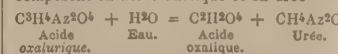
OXALURATE s. m. (o-ksa-lu-ra-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oxalurique avec une base : OXALURATE d'ammoniac. OXALURATE d'argent.

OXALURIE s. f. (o-ksa-lu-ri) = d'oxalate, et du gr. ouron, urine). Méd. Etat de l'urine qui contient des oxalates.

OXALURIQUE adj. (o-ksa-lu-ri-ke) = d'oxalique, et de urique. Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide parabanique sur lequel s'est fixée une molécule d'eau.

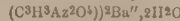
— **Encycl.** L'acide oxalurique $C_2H_3Az^2O_4$ est dans la série parabanique ce qu'est l'acide alloxanique dans la série de l'alloxane. Il représente de l'acide parabanique $C_2H_3Az^2O_3$ combiné à une molécule d'eau H_2O , tout comme l'acide alloxanique $C_2H_3Az^2O_3$ représente une molécule d'alloxane $C_2H_3Az^2O_2$ sur laquelle s'est fixée une molécule d'eau H_2O . On obtient l'acide oxalurique à l'état de sel ammoniac en chauffant l'acide parabanique avec de l'ammoniac aqueux ou en dissolvant du carbonate de calcium dans la même dissolution. L'oxalurate ammoniac prend encore naissance dans l'oxydation de la murexane en solution aqueuse (V. MUREXANE) et dans l'action de l'ammoniac sur le produit qui résulte de l'action de l'acide azotique très-étendu et chaud sur l'acide urique. Le sel ammoniac dissous dans l'eau chaude donne une liqueur d'où les acides minéraux précipitent l'acide oxalurique. On recueille cet acide, on le lave et on le dessèche. Enfin, il se forme de l'acide oxalurique, en même temps que de la guanidine, de l'acide parabanique, de la nantine et de l'urée, lorsqu'on traite la guanidine par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorure de potassium.

L'acide oxalurique est une poudre cristalline blanche dont la saveur est très-acide et qui rougit le tournesol. Il neutralise complètement les alcalis. L'eau froide le dissout peu. Par l'ébullition, ses solutions aqueuses se décomposent en acide oxalique et en urée



Acide. Eau. Acide. Urée. oxalurique. oxalique.

L'acide oxalurique est monobasique. Le sel ammoniac $C_2H_3(AzH_3)Az^2O_4$ forme des aiguilles soyeuses anhydres très-solubles dans l'eau chaude. Le sel de baryum

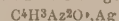


s'obtient, par précipitation, en longues aiguilles incolores qui s'entre-croisent. Il perd son eau à 130°. Les cristaux se dissolvent

dans 633 parties d'eau à 9° et dans 55 parties d'eau à 100°. Le sel de calcium



s'obtient comme le sel de baryum; il cristallise en aiguilles incolores, solubles dans 483 parties d'eau à 15° et dans 20 parties d'eau bouillante. Le sel d'argent



s'obtient par la précipitation de l'oxalurate d'ammonium au moyen de l'azotate d'argent. C'est un précipité floconneux qui se dissout dans l'eau chaude et se sépare sous la forme d'une poudre cristalline, lorsqu'on mêle une solution tiède de carbonate sodique avec une solution d'alloxane mêlée d'un peu d'acide cyanhydrique. Il est moins soluble dans l'eau que le sel de potassium.

On peut considérer l'acide oxalurique comme un acide urique analogue aux acides amiques. $C_2H_3Az^2O_4$ = acide oxalique + urée = eau, exactement comme l'acide oxamique = de l'acide oxalique + de l'ammoniac = de l'eau. Or, comme l'urée est déjà une diamide carbonique, l'urée serait une amide carbo-oxalique.

OXALYLE s. m. (o-ksa-li-le) = d'oxalique, et du gr. ulé, matière). Chim. Corps qui fonctionnerait comme radical, en remplaçant l'hydrogène, dans le groupe des composés oxaliques.

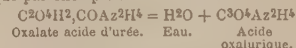
— **Encycl.** Gerhardt a donné ce nom au groupement C_2O_8 fonctionnant comme un radical et remplaçant l'hydrogène dans le groupe des composés oxaliques : l'acide oxalique serait de l'hydrate d'oxyde d'oxalyle; l'oxamide, de l'ammoniate dans laquelle l'oxalyle remplace de l'hydrogène, etc.

OXALYL-URÉE s. f. (o-ksa-li-lu-ré) = d'oxalyle, et de urée). Chim. Urée dans laquelle deux atomes d'hydrogène sont remplacés par le radical de l'acide oxalique. On l'a appelée d'abord ACIDE PARABANIQUE.

— **Encycl.** L'oxalyl-urée $CH_2(C_2O_2)Az^2O$ représente de l'urée CH_4Az^2O dont deux atomes d'hydrogène sont remplacés par le radical diatomique de l'acide oxalique $(C_2O_2)^1$. Cette urée, obtenue par l'oxydation de l'acide urique bien avant qu'on en connût la constitution, avait reçu le nom d'acide parabanique. Ce nom signifiait je passe outre et voulait rappeler que cette urée composée se transforme en acide oxalurique sous l'influence des alcalis. Ce nom d'acide parabanique doit donc disparaître de la science.

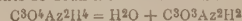
Toutefois, comme l'article PARABANIQUE est écrit depuis longtemps, nous le conserverons, avec les réserves que nous venons de faire, et nous nous bornerons ici à faire connaître une méthode qui a permis tout récemment (février 1874) à M. Grimaux d'en réaliser la synthèse. Pour faire comprendre cette méthode, on nous permettra quelques considérations générales résumées sur les dérivés de l'acide urique. V. PARABANIQUE (acide).

Les dérivés de l'acide urique peuvent être considérés comme des urées composées renfermant des radicaux d'acides bibasiques. Les uns représentent des sels acides d'urée, moins les éléments d'une molécule d'eau; ce sont les acides uramiques, comme l'acide oxalurique par exemple :



Oxalate acide d'urée. Eau. Acide oxalurique.

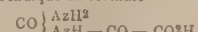
Les autres dérivent de ces mêmes sels acides par élimination d'une seconde molécule d'eau : ce sont les uréides; l'oxalyl-urée est de ce nombre. Elle diffère de l'acide oxalurique par les éléments d'une molécule d'eau, et de l'oxalate acide d'urée, par conséquent, par les éléments de deux molécules d'eau :



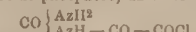
Acide. Eau. Oxalyl-urée oxalurique. Co. non d'acide parabanique (acide).

Partant de ces considérations, M. Grimaux a pensé que, pour opérer la synthèse de l'oxalyl-urée, il fallait deshydrater l'acide oxalurique, que M. Henry a préparé d'ailleurs synthétiquement à l'état d'éther éthylique en faisant agir sur l'urée le chlorure d'éthylalco.

Or, l'acide oxalurique, comme l'acide oxamique, est moitié acide et moitié amide, comme l'indique sa formule



En tant qu'acide, il doit donner, avec les chlorures de phosphore, un chlorure



et, comme les chlorures acides chauffés avec des amides éliminent de l'acide chlorhydrique pour donner des amides secondaires, il y avait lieu de penser que le chlore de ce chlorure réagirait sur le groupe amidogène du même corps, qu'il y aurait élimination d'acide chlorhydrique et qu'il se formerait de l'oxalyl-urée. Ces vues théoriques se sont de tout point réalisées.

Pour convertir l'acide oxalurique en acide parabanique, M. Grimaux opère comme il suit :

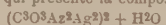
L'acide oxalurique bien desséché est arrosé de trois fois son poids d'oxychlorure de phos-

phore, et le mélange est porté dans un bain d'huile à 200°. Après l'expulsion de l'oxy-chlorure de phosphore, on maintient encore cette température jusqu'à ce que la masse ne dégage plus d'acide chlorhydrique.

Le contenu du ballon dans lequel l'opération s'est faite se dissout facilement dans l'eau tiède, tandis que l'acide oxalorique y est presque entièrement insoluble. On filtre la solution pour la débarrasser d'une petite quantité de matière brune provenant d'une altération partielle de l'oxalyle-urée sous l'influence de la chaleur. La liqueur, d'un brun rouge, est évaporée au bain-marie, puis abandonnée à elle-même. Les cristaux qui se forment sont comprimés entre plusieurs doubles de papier buvard, puis redissous dans l'alcool bouillant, qui laisse un faible résidu rouge, amorphe, et la solution alcoolique est évaporée à siccité à la température ordinaire. Il se dépose ainsi des cristaux encore impurs qu'on achève de purifier par deux ou trois cristallisations dans l'eau bouillante.

Le corps obtenu de la sorte présente tous les caractères de l'acide parabanique. Il se dissout facilement dans l'eau et dans l'alcool et s'en sépare en lamelles brillantes, allongées, d'une saveur acide. Il se décompose à l'ébullition le carbonate calcique pour donner un sel peu soluble à froid, qui présente l'aspect de l'oxalurate de calcium. Il ne s'altère pas sensiblement à 200°. Fortement chauffé, il se décompose en donnant un sublimé blanc, des vapeurs piquantes d'acide cyanique et en laissant un résidu de charbon.

Ses solutions ne troublent pas l'acétate de chaux. Chauffées avec de la potasse, elles dégagent de l'ammoniaque, et la liqueur, saturée par l'acide acétique, acquiert la propriété de précipiter abondamment les sels de chaux. Avec l'azotate d'argent, elles donnent naissance à un précipité blanc insoluble dans l'eau, qui présente la composition



du parabanate diargentique, lequel renferme comme lui, ainsi que l'a démontré M. Strecker, une demi-molécule d'eau de cristallisation, qu'il ne perd qu'à 180° ou 140°.

OXAMATE s. m. (o-ksa-ma-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxamique avec une base.

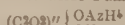
— Encycl. V. OXAMIQUE.

OXAMÉTANE s. f. (o-ksa-mé-ta-ne). Chim. Oxalate anhydre d'ammoniaque et de carbure d'hydrogène.

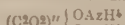
OXAMÉTHYLANE s. f. (o-ksa-mé-ti-la-ne). — de oxalide, et de méthylène. Chim. Oxalate de méthylène et d'ammoniaque.

OXAMIDE s. f. (o-ksa-mi-de). — du préf. ox-, et de amide. Chim. Amide de l'acide oxalique : OXAMIDE acide. OXAMIDE neutre.

— Encycl. Il existe deux amides oxaliques, l'une acide, l'autre neutre, comme il existe deux sels d'ammonium, l'un acide, l'autre neutre. Cela résulte de la bibasicité de l'acide oxalique. L'oxamide acide est une monamide qui dérive de l'oxalate acide d'ammonium par la soustraction d'une molécule d'eau; la monamide neutre est une diamide qui dérive de l'oxalate neutre d'ammonium (l'oxalate diammonium) par soustraction de deux molécules d'eau. Or, l'oxalate acide d'ammonium



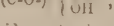
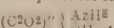
et l'oxalate neutre d'ammonium



renferment le radical $C_2O_2^{II}$ de l'acide oxalique combiné avec l'oxammonium AzH_2^I . Vient-on à enlever de l'eau à l'un ou à l'autre de ces sels, cette eau s'élimine aux dépens de l'oxammonium, et chacun de ces résidus



se trouve ainsi réduit à l'état d'amidogène AzH^I . Il en résulte que la monamide acide représente de l'oxalyle $C_2O_2^{II}$ combiné simultanément à un amidogène AzH^I et à un oxydryle, comme le représente la formule



et que la diamide neutre représente le même oxalyle $C_2O_2^{II}$ combiné avec deux amidogènes AzH^I , comme le représente la formule

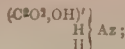


Dans le premier de ces corps, il reste donc un oxydryle à hydrogène basique, et le corps fonctionne encore comme un acide; dans le second, au contraire, les deux oxydryles étant tous les deux remplacés par l'amidogène, le composé est neutre. On peut encore, en rentrant dans la théorie des types, représenter les deux amides oxaliques d'une autre manière, qui est moins frappante selon nous, mais qui est souvent employée. On dit que, dans l'acide oxalique

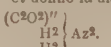


on peut éliminer un oxydryle et obtenir ainsi le résidu monoxalyle $\{ (C_2O_3)^{II} \{ OH \} \}$ ou éliminer deux oxydryles et tomber ainsi sur le radical diatomique de l'acide oxalique $(C_2O_3)^{II}$. Le premier résidu, étant monatomique, peut se substituer à un atome d'hy-

drogène de l'ammoniaque et donner la monamide acide



le radical $C_2O_2^{II}$ diatomique soude, au contraire, deux molécules d'ammoniaque en se substituant à H^I et donne la diamide



Il est facile de voir que c'est là une autre manière d'écrire, mais que ces secondes formules représentent exactement la même constitution que les premières, puisque, ici comme là, on voit que l'hydrogène de l'amidogène est lié indirectement au radical acide par l'intermédiaire de l'azote trivalent.

La monamide oxalique acide a été désignée sous le nom d'acide oxamique et la diamide oxalique sous le simple nom d'oxamide. Nous allons parler de ce dernier corps.

L'oxamide a été obtenue pour la première fois par Bauhof, en 1817, par l'action de l'ammoniaque aqueuse sur l'éther oxalique; mais elle a été considérée comme un composé d'ammoniaque et d'éther oxalique jusqu'à ce que Liebig eût démontré, en 1834, que le corps de Bauhof était identique avec l'oxamide que M. Dumas avait obtenue, en 1830, par l'action de la chaleur sur l'oxalate neutre d'ammonium.

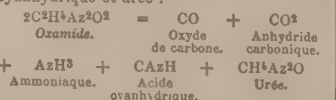
Lorsqu'on soumet l'oxalate neutre d'ammonium à la distillation sèche jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucun résidu, on obtient de l'oxamide en partie sublimée sur le col de la cornue avec du carbonate d'ammoniaque, en partie à l'état d'un précipité flottant dans un liquide distillé aqueux. On délaye le tout dans l'eau et l'on recueille sur un filtre l'oxamide, dont la proportion s'élève à 4 ou 5 pour 100 du poids de l'oxalate d'ammonium employé.

Dans ce mode de préparation, il y a des pertes considérables, parce qu'une grande partie de l'oxamide qui prend naissance se détruit sous l'influence de la chaleur. Il est, par suite, beaucoup plus avantageux de préparer ce corps par l'action de l'ammoniaque sur l'oxalate d'éthyle, suivant le procédé de Bauhof. Dans ce but, on verse de l'ammoniaque aqueuse dans de l'éther oxalique ou dans une solution alcoolique d'éther oxalique, ou dans le produit brut qui se forme lorsqu'on distille un mélange d'acide sulfurique, d'acide oxalique et d'alcool. Le mélange s'échauffe, et il se précipite presque immédiatement de l'oxamide qu'on lave à l'eau d'abord, puis à l'alcool et qu'on dessèche.

L'oxamide se forme aussi aux dépens du cyanogène et des cyanures. Playfair l'a trouvée parmi les produits de l'action de l'acide azotique sur le ferrocyanure de potassium. Liebig dit que, lorsqu'on ajoute de l'aldehyde à une solution aqueuse de cyanogène, celle-ci abandonne graduellement des cristaux d'oxamide et que la totalité du cyanogène se convertit ainsi en oxamide sans que l'aldehyde paraisse subir la moindre altération, puisque, après que toute l'oxamide s'est formée, il suffit de saturer de nouveau la liqueur de cyanogène pour qu'il s'en forme une nouvelle quantité. On obtient aussi un dépôt d'oxamide qui se fait lentement par l'action de l'eau oxygénée sur l'acide cyanhydrique. L'oxygène de l'eau oxygénée brûle l'hydrogène de l'acide cyanhydrique, et l'eau qui reste à l'état naissant se fixe sur le cyanogène devenu libre, qui passe ainsi à l'état d'oxamide. Enfin, d'après Riché, se se produisent de petites quantités d'oxamide dans la réaction de l'acide azotique sur l'acétone. Cette dernière réaction nous paraît douteuse.

— I. PROPRIÉTÉS. L'oxamide est une poudre blanche, légère, sans saveur et sans odeur. Elle est insoluble dans l'eau froide. L'eau bouillante en dissout une très-faible quantité, qu'elle laisse déposer en flocons cristallins par le refroidissement. La solution est neutre aux papiers colorés; elle ne précipite pas les sels de calcium et elle est complètement insoluble dans l'alcool.

— II. DÉCOMPOSITIONS. Lorsqu'on chauffe l'oxamide dans un tube ouvert, elle se sublime et donne une masse blanche confusément cristalline. Lorsqu'on la chauffe dans une cornue, elle subit une décomposition partielle et laisse un résidu de charbon. Sa vapeur, dirigée à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, de 0m,70 environ, se résout entièrement, et sans dépôt de charbon, en oxyde de carbone, carbonate d'ammonium, acide cyanhydrique et urée :



Enfermée hermétiquement dans un tube bon conducteur de la chaleur (un tube de métal) et chauffée pendant quelques minutes à 310°, l'oxamide est partiellement décomposée avec production de cyanogène, d'anhydride carbonique et d'ammoniaque. Les premiers produits sont probablement le cyanogène et l'eau, puisqu'une molécule d'acide oxamique représente une molécule de cyanogène plus une molécule d'eau. L'eau agissant ensuite à 310° sur une seconde portion d'oxamide s'y

fixe et transforme celle-ci en oxalate d'ammonium. Enfin, ce dernier sel se détruit avec production d'ammoniaque, d'oxyde de carbone et d'anhydride carbonique. De même, un mélange d'oxamide et de sable, chauffé entre 300° et 330° dans une cornue, se convertit en un mélange gazeux de cyanogène, d'oxyde de carbone et d'anhydride carbonique.

Chauffée avec l'anhydride phosphorique, l'oxamide donne de grandes quantités de cyanogène en même temps que de l'oxyde de carbone et du gaz carbonique. Abandonnée pendant quelque temps en présence d'une solution aqueuse saturée de chlorure d'ammonium, elle se forme de l'acide chlorhydrique, de l'acide oxalique et probablement aussi du chlorure d'azote, qui se décompose à son tour, mais sans qu'il se produise du chlorhydrate d'ammoniaque.

Bouilli avec quatre fois son poids d'acide azotique de 1,35 de densité, ce corps se résout en un mélange de 1 volume d'azote, 1 volume de protoxyde d'azote et 2 volumes d'anhydride carbonique. Cette réaction est signalée par Malaguti. Selon Bauhof, au contraire, l'acide azotique n'aurait aucune action sur l'oxamide, même à chaud. D'après Henry Ossian et Plisson, l'acide azotique transformerait l'oxamide en ammoniaque et anhydride carbonique.

En présence de l'acide sulfurique concentré, l'oxamide donne des volumes égaux d'oxyde de carbone et d'anhydride carbonique. Il se forme en même temps du sulfate d'ammonium et l'acide sulfurique ne noircit pas. Cette réaction ne réussit que lorsqu'on chauffe. Tous les acides énergiques fixent de l'eau sur l'oxamide et la convertissent en oxalate d'ammonium ou plutôt en acide oxalique et en un sel minéral d'ammonium.

Telle est l'action qu'exercent l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, l'acide azotique et même l'acide tartrique et l'acide oxalique. L'oxamide ne s'altère pas par un contact de quatorze jours avec l'eau froide ni même lorsqu'on la fait bouillir avec de l'eau. Mais lorsqu'on la chauffe sous pression à 224°, elle se dissout et se transforme en une solution aqueuse d'oxalate neutre d'ammonium. Les solutions alcalines produisent cette saponification à la température ordinaire de l'ébullition. Seulement, l'oxalate d'ammonium se décompose alors en un oxalate alcalin et en ammoniaque qui se dégage sans qu'il se produise la moindre trace d'alcool. L'ammoniaque dissout aussi l'oxamide, même à la température ordinaire. La saponification est plus prompte, si l'on fait bouillir; mais elle reste toujours incomplète et le produit est de l'oxamate ammonique. Suivant les indications de Bauhof, le carbonate de potassium n'aurait aucune action sur l'oxamide.

Les solutions de l'oxamide dans l'eau bouillante ne précipitent ni l'azotate ni l'acétate de plomb. Mais, si l'on ajoute un peu d'ammoniaque au mélange, et que l'on continue à chauffer, il se précipite du sous-oxalate de plomb. La saponification de l'oxamide est beaucoup plus rapide dans ces conditions que sous l'influence des acides ou des alcalis seuls. Il est probable que l'élimination constante du sel de plomb insoluble la favorise. Chauffée avec du potassium métallique, l'oxamide donne du cyanure de potassium, et cette réaction s'accompagne d'une vive incandescence.

Lorsqu'on chauffe de l'oxamide, de l'eau et de l'oxyde mercurique, en ajoutant ce dernier peu à peu, il se sépare une poudre blanche qui est une combinaison d'oxyde mercurique et d'urée $2C_2H_4Az_2O_3.Hg^I.O$. Quand, au contraire, on chauffe un mélange sec d'oxyde mercurique et d'oxamide, il se sépare de l'anhydride carbonique, le mercure se réduit et il se forme de l'urée. Cette réaction est facile à comprendre. L'oxamide ne diffère de l'urée que parce qu'elle contient en plus une molécule d'oxyde de carbone. L'oxyde de mercure cède son oxygène à cet oxyde de carbone, qui passe de cette manière à l'état d'anhydride carbonique, et l'oxamide est transformée en urée.

— III. OXAMIDES COMPOSÉS, C'EST-À-DIRE RENFERMANT DES RADICAUX D'ALCOOL. Théoriquement, on doit pouvoir substituer dans l'oxamide trois radicaux alcooliques ou autres à l'hydrogène. Jusqu'à ce jour, on ne connaît que des produits à un ou à deux radicaux d'alcool. Il existe bien certains composés qui dérivent de l'oxamide par la substitution de trois radicaux à H^I ; mais un de ces radicaux est alors le cyanogène.

— Diméthyl-oxamide

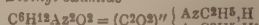


L'oxalate neutre de méthylamine perd deux molécules d'eau quand on le soumet à l'action de la chaleur et se transforme en diméthyl-oxamide. La décomposition se fait beaucoup mieux que celle de l'oxalate d'ammonium dans la préparation de l'oxamide. La raison en est que la diméthyl-oxamide est beaucoup plus volatile que l'oxamide et échappe par cela même beaucoup plus facilement à une décomposition ultérieure. La diméthyl-oxamide se condense dans le col de la cornue en longues aiguilles déliées qui s'entre-croisent dans toutes les directions.

On obtient aussi la diméthyl-oxamide par l'action de la méthylamine sur l'éther ox-

lique. Il se forme en même temps de l'alcool. C'est même là le meilleur mode de préparation. La réaction est immédiate. Il se dégage de la chaleur et la diméthyl-oxamide se dépose sous la forme d'un magma blanc composé d'aiguilles déliées. Ces aiguilles se dissolvent promptement dans l'eau chaude, d'où elles se déposent de nouveau par le refroidissement, mais, cette fois-ci, plus longues et entrelacées. L'alcool les dissout moins bien que l'eau. Les alcalis saponifient bien vite la diméthyl-oxamide avec production de méthylamine et d'un oxalate alcalin. L'anhydride phosphorique la carbonise. L'eau, à 225°, la transformerait probablement en oxalate d'ammonium.

— Diéthyl-oxamide



On l'obtient par des méthodes exactement semblables à celles qui fournissent la diméthyl-oxamide. L'action de l'éthylamine sur l'éther oxalique est de beaucoup le mode de préparation le plus avantageux.

La diéthyl-oxamide se dissout mieux que l'oxamide dans l'eau et dans l'alcool. Elle se dépose de sa solution alcoolique en belles aiguilles cristallines. Elle est volatile et se condense sur la surface des corps froids en cristaux qui ont l'apparence de la laine. La potasse la convertit en un mélange d'éthylamine et d'oxalate de potassium. L'anhydride phosphorique la carbonise. L'eau, à 225°, la transformerait en oxalate d'éthylamine.

Hofmann, en traitant par l'ammoniaque le diéthyl-oxamate d'éthyle, a obtenu une diéthyl-oxamide métamérique avec celle que nous venons de décrire. Pendant que celle-ci renferme deux radicaux éthylamidogènes (OH^I, H^I, Az) substitués aux deux oxydryles de l'acide oxalique, celle-là a un des ses oxydryles remplacés par l'amidogène AzH^I et l'autre oxydryle remplacé par le diéthylamidogène $Az(C_2H_5^I)_2$. Il résulte de cette différence de constitution que, tandis que l'ancienne diéthyl-oxamide se dissout dans les alcalis en éthylamine et oxalate alcalin, la diéthyl-oxamide de Hofmann se résout dans les mêmes conditions en diéthylamine, ammoniaque et oxalate alcalin. A l'article URÉE, on verra que, dans le groupe des urées ou amides carboniques, il y a des phénomènes d'isomérisie semblables à celui dont nous parlons ici.

— Diamyl-oxamide



Wurtz a obtenu ce corps en traitant l'oxalate d'éthyle par l'amylamine. Le mélange se prend en une masse solide d'aiguilles soyeuses qui fondent à 139° et qui sont parfaitement volatiles. La diamyl-oxamide est insoluble dans l'eau; mais elle se dissout dans l'alcool chaud, d'où elle se sépare en totalité lorsque le liquide se refroidit.

— IV. NAPHTHYL-OXAMIDES, a. Dinaphtyl-oxamide. Syn. oxanaphtalide



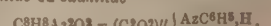
Ce corps prend naissance en même temps que la naphthyl-formamide par l'action de la chaleur sur l'oxalate neutre ou sur le bioxalate de naphthylamine. Il forme de petites écailles insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool bouillant, fusibles à 200°. Lorsqu'on le chauffe au-dessus de son point de fusion, il se décompose graduellement en oxyde de carbone et en diacétyl-carbonamide (dinaphtyl-urée), qui reste comme résidu. Lorsqu'on le fait bouillir avec une solution alcoolique de potasse ou qu'on le chauffe avec de la potasse aqueuse concentrée, il se résout en naphthylamine et en oxalate alcalin.

β. Cyanodinaphtyl-oxamide. Syn. mé-naphtozimide



Ce composé présente la composition de l'oxalate acide d'une base $C_{12}H^{14}Az_2$, moins deux molécules d'eau. Il se dépose lorsqu'on fait bouillir dans l'alcool du dicyanure de cette base, à laquelle M. Perkin a donné le nom de ménaphthylamine (v. ce mot), qu'on ajoute de l'acide chlorhydrique à la solution alcoolique et qu'on l'abandonne au repos. Il se dépose des paillettes jaunes insolubles dans l'eau, très-peu solubles dans l'alcool et dans l'éther, et qui ont la composition indiquée. Ces paillettes fondent à 245° et se décomposent à 260°, en répandant des vapeurs blanches contenant probablement du cyanate de naphthyle. La potasse aqueuse et les acides déboulent cette amide en acide oxalique et en ménaphthylamine.

— V. PHÉNYL-OXAMIDES, a. Monophényl-oxamide ou oxanilide



Ce corps existe parmi les produits qui se forment lorsqu'on décompose la cyaniline par l'acide chlorhydrique. Pour le préparer, on dissout de la cyaniline dans de l'acide chlorhydrique étendu et l'on évapore. On fait digérer dans l'eau froide la masse cristalline blanche qui reste comme résidu, afin de la débarrasser du chlorhydrate d'ammoniaque et du chlorhydrate d'aniline qu'elle renferme,

On fait bouillir ensuite le résidu avec l'eau, on filtre la liqueur bouillante pour en séparer la diphenyl-oxamide insoluble et on l'évapore à siccité. Enfin, on épuise le résidu par l'alcool bouillant. La solution alcoolique par évaporation ou refroidissement laisse déposer la monophényl-oxamide, que l'on peut purifier en la faisant recristalliser dans l'eau chaude. On n'obtient pas ce corps, comme on aurait pu s'y attendre, en faisant agir l'aniline sur l'oxaméthane.

La monophényl-oxamide forme des flocons capillaires, soyeux, d'un blanc de neige, qui se subliment sous la forme d'une poudre molle. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther et cristallise de sa solution dans l'eau bouillante. L'acide sulfurique la décompose avec dégagement d'oxyde de carbone, d'anhydride carbonique et formation de sulfate d'ammonium et d'acide sulfanilique. La potasse caustique dissout la monophényl-oxamide et donne une liqueur transparente d'où les acides précipitent cette amide inaltérée. Mais, peu à peu, cette solution transparente se trouble et il s'y forme des gouttes huileuses d'aniline qui gagnent la surface. Cette décomposition est d'autant plus rapide que la lessive alcaline est plus concentrée et plus chaude. À chaud, il se dégage de l'ammoniaque et il se forme de l'oxalate potassique.

β. Diphenyl-oxamide ou oxanilide

C₁₄H₁₁N₂O₂ = (C₆H₅)₂N₂CO₂H₂ / Az, C₆H₅H₂ / Az, C₆H₅H₂H₂

Ce composé prend naissance en même temps que la phényl-formamide, lorsqu'on chauffe l'oxalate d'aniline entre 160° et 180°. La réaction consiste dans une simple déshydratation : l'oxalate d'aniline perd 2H₂O. On doit continuer l'action de la chaleur jusqu'à ce que tout dégagement gazeux ait cessé. On épuise ensuite la masse par l'alcool, qui dissout la phényl-formamide et qui laisse la diphenyl-oxamide à l'état insoluble. La diphenyl-oxamide se produit encore en même temps que l'oxamide et la monophényl-oxamide, lorsqu'on décompose la cyaniline par l'acide chlorhydrique étendu. On évapore au bain-marie la solution chlorhydrique de la cyaniline jusqu'à siccité. On épuise le résidu par l'eau froide pour éliminer les chlorhydrates d'ammoniaque et d'aniline. Ensuite on épuise par l'eau bouillante, qui dissout l'oxamide et la monophényl-oxamide, et l'on recueille sur un filtre la diphenyl-oxamide, qui reste insoluble. On la purifie en la dissolvant dans la benzine, filtrant et évaporant. Les cristaux qui se forment doivent être lavés à l'alcool.

La diphenyl-oxamide cristallise en écailles blanches nacrées, qui fondent à 245° et qui se solidifient en masses rayonnées par le refroidissement. Elle bout à 320° et distille presque entièrement sans se décomposer. Ses vapeurs sont acres comme celles de l'acide benzoïque. Déjà, à une température beaucoup plus basse, elle se sublime en lamelles irisées. Elle ne se dissout ni dans l'eau ni dans l'acide sulfurique étendu, même à la température de l'ébullition ; mais elle se dissout à une douce chaleur dans l'acide sulfurique concentré, d'où l'eau la précipite inaltérée. Elle est insoluble dans l'alcool froid, peu soluble dans l'alcool bouillant, plus soluble dans la benzine, insoluble dans l'éther. Soumise à une distillation brusque, l'oxanilide donne de petites quantités d'une huile brune qui présente une odeur forte due à des traces d'acide aniloycyanique qu'elle renferme. Le brome agit violemment sur l'oxanilide en dégageant de l'acide bromhydrique et en donnant une substance soluble dans l'éther, qui la dépose en cristaux par évaporation, substance qui est probablement un produit de substitution. L'acide azotique chaud l'attaque en répandant des vapeurs rutilantes ; l'acide chromique aqueux et les autres acides étendus sont sans action sur elle, même à chaud. La solution de la diphenyl-oxamide dans l'acide sulfurique concentré fait effervescence lorsqu'on la chauffe, en dégageant un mélange de volumes égaux d'anhydride carbonique et d'oxyde de carbone. Elle brunit ensuite légèrement et, si on l'étend alors d'une petite quantité d'eau, elle dépose de grandes quantités d'acide aniloycyanique sous la forme d'une poudre cristalline blanche. Le radical sulfuryle se substitue donc à l'oxalyle.

Lorsqu'on distille la diphenyl-oxamide avec de l'anhydride phosphorique ou du chlorure de zinc, elle donne de l'oxyde de carbone et de l'anhydride carbonique et elle se carbonise presque complètement. Cependant, surtout avec l'anhydride phosphorique, elle distille une quantité de l'huile dont nous avons déjà parlé, et qui présente l'odeur de l'acide aniloycyanique, plus forte que lorsqu'on distille la diphenyl-oxamide seule. Il passe aussi une certaine quantité de diphenyl-oxamide échappée à la réaction. Lorsqu'on fait passer de la diphenyl-oxamide en vapeurs sur de la chaux chauffée au rouge, on obtient un corps qui répond, d'après Hofmann, à la formule C₁₄H₁₁N₂O₂. La diphenyl-oxamide chauffée avec la chaux sèche dégage de l'aniline et se carbonise en partie. La baryte anhydre n'en dégage guère autre chose que de l'aniline. La chaux potassée, l'hydrate de potassium solide et la lessive de potasse concentrée la résolvent en aniline et en oxalate de potassium.

γ. Cyanodiphenyl-oxamide ou mélanoxamide

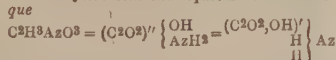


Ce corps est l'analogue de la cyanodiphenyl-oxamide, que nous avons étudiée plus haut. Il présente la composition de l'oxalate de mélaniline, moins deux molécules d'eau. Il se produit dans la décomposition de la dicyanomélaniline par les acides. Pour le préparer, on dissout la dicyanomélaniline dans l'acide chlorhydrique modérément concentré et on lave à l'eau le précipité, qui a l'apparence d'une poudre cristalline ou d'une résine cristallisant légèrement. C'est une poudre cristalline d'un jaune pâle. Elle est insoluble dans l'eau et dans les acides étendus. Elle est peu soluble dans l'alcool, d'où elle se dépose en croutes cristallines. Dans la potasse et l'ammoniaque, elle se dissout d'abord sans se décomposer et peut être reprecipitée inaltérée par les acides ; mais, au bout d'un certain temps, une décomposition se produit. Sa solution dans l'alcool faible forme, avec l'azotate d'argent, un précipité amorphe qui se forme bien, surtout si l'on ajoute un peu d'ammoniaque à la liqueur.

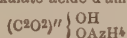
La mélanoximide fond, lorsqu'on la chauffe, en répandant de grandes quantités d'oxyde de carbone, en même temps qu'un peu d'anhydride carbonique qui paraît provenir d'une réaction secondaire. Il se condense, en outre, et metroit 100 pour 100 d'un liquide à odeur forte, qui n'est autre que de l'acide aniloycyanique. À une température plus élevée, la mélanoximide donne un sublimé de diphenyl-carbamide (diphenyl-urée) et laisse une masse résineuse, transparente, d'un jaune pâle. L'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique étendus ne décomposent que faiblement la mélanoximide. Mais, si l'on dissout ce corps dans l'alcool et qu'on le fasse bouillir avec de l'acide chlorhydrique concentré, il se résout en acide oxalique, en mélaniline et en un corps mal examiné jusqu'ici, qui cristallise en aiguilles. Le liquide acquiert en même temps une couleur jaune foncé et émet une odeur forte d'acide aniloycyanique. La solution alcoolique de la mélanoximide se solidifie lorsqu'elle est en contact avec la potasse ou l'ammoniaque. Ces réactifs s'emparent d'une quantité considérable d'acide oxalique et mettent de la mélaniline en liberté. Des solutions aqueuses de potasse ou d'ammoniaque, surtout si elles sont concentrées, donnent la même réaction ; mais celle-ci s'opère plus lentement.

OXAMIQUE adj. (o-ksa-mi-ke — du préf. ox, et de amique). Chim. Se dit de la monamide oxalique fonctionnant à la manière d'un acide : La découverte de l'acide OXAMIQUE est due à M. Balard. (Pelouze.) // Éthers oxamiques, Dérivés éthyliques, méthyliques et, en général, alcooliques de l'acide oxamique.

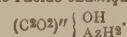
— Encycl. Acide oxamique. L'acide oxamique



a été découvert par M. Balard. C'est la monamide oxalique. Il se produit dans la déshydratation de l'oxalate d'ammonium. En effet, si à l'oxalate acide d'ammonium

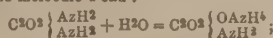


on enlève une molécule d'eau aux dépens de l'ammonium OAH₂, il reste de l'amidogène AzH₂ à la place de cet oxammonium, et le produit est de l'acide oxamique



Pour le préparer, on chauffe le bioxalate d'ammonium aux environs de 230°. Il se dégage des vapeurs d'eau, de l'oxyde de carbone et de l'anhydride carbonique, puis du cyanure et du carbonate d'ammonium ; et, si la distillation n'est pas poussée trop loin, le résidu consiste principalement en un mélange d'oxamide et d'acide oxamique. On traite ce résidu par l'eau froide, on filtre, on neutralise la liqueur filtrée par l'ammoniaque et on la précipite par un sel soluble de baryum. On purifie le précipité d'oxamate de baryum ainsi obtenu en le faisant recristalliser dans l'eau bouillante et en decolorant sa dissolution par le charbon animal, si c'est nécessaire. On décompose ensuite les cristaux par une quantité équivalente d'acide sulfurique étendu, on filtre et on évapore convenablement, afin que le liquide, devenu sirupeux, abandonne des cristaux en se refroidissant. On peut aussi, au lieu du sel de baryum, faire le sel d'argent, soumettre ce sel à l'action de l'acide chlorhydrique gazeux, traiter le produit par l'alcool absolu, filtrer la liqueur alcoolique et l'évaporer.

On obtient encore l'acide oxamique à l'état de sel ammonium en faisant bouillir l'oxamide avec de l'ammoniaque ; il se fixe une seule molécule d'eau :



après que l'ébullition a été continuée pendant quelque temps, toujours en présence d'un excès d'ammoniaque, on laisse refroidir le liquide. Il s'y dépose de petits prismes déliés qui consistent en oxamate d'ammonium. La solution saturée de ce sel mêlée avec de l'acide chlorhydrique concentré et abandonnée à elle-même pendant douze heures laisse déposer l'acide oxamique sous la forme d'une poudre blanche, que l'on peut laver à l'eau

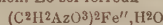
froide et dessécher à la température ordinaire.

L'acide oxamique est une poudre blanche, cristalline, peu soluble dans l'eau froide, encore moins soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther. D'après Toussaint, il se dissout dans 58 parties d'eau à 18°. Dans une autre expérience faite sur l'acide séparé de l'oxamate mercureux, le même chimiste a trouvé que, à 14°, une partie d'acide oxamique exige 71 parties d'eau pour se dissoudre. Lorsqu'on le fait bouillir avec de l'eau, il se convertit en bioxalate d'ammonium. Chauffé avec des alcalis fixes, il donne un oxalate alcalin et dégage de l'ammoniaque. Il fond à 173°.

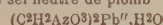
— Oxamates. L'acide oxamique est monobasique. La formule générale de ses sels est



Si le métal est di ou triatomique, la molécule de l'acide se double ou se triple. Le sel ammonique C₂H₂(AzH₂)₂AzO₃ forme des groupes étoilés de petits prismes anhydres qui sont monocliniques d'après Senarmont. Le sel de baryum (C₂H₂AzO₃)₂Ba₂, 3H₂O est un précipité cristallin qui perd son eau à 150°. Le sel cuprique (C₂H₂AzO₃)₂Cu₂, H₂O s'obtient par précipitation sous la forme d'une poudre bleue granuleuse, soluble dans l'acide chlorhydrique, moins soluble dans l'eau et dans l'acide azotique. La potasse colore en bleu la solution chlorhydrique de ce précipité, mais ne la précipite qu'à la température de l'ébullition. Le sel ferreux



forme des cristaux jaunes microscopiques. Le sel ferrique prend naissance lorsqu'on dissout de l'hydrate ferrique récemment précipité dans une dissolution bouillante d'acide oxamique ; à la lumière solaire, la solution du sel se décompose en donnant un précipité jaune. La solution de l'hydrate ferrique dans l'acide chlorhydrique de potassium abandonne des cristaux verts par refroidissement (Bacaloglio). Le sel neutre de plomb

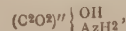


est blanc, cristallin, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude ; sa solution présente une réaction acide. Il perd son eau de cristallisation à 100°, mais ne se décompose qu'à 175°. Le sous-sel plombique (C₂H₂AzO₃)₂Pb^{II}, PbO se précipite lorsqu'on ajoute une solution d'oxamate ammonique à une solution de sous-acétate de plomb. Il est blanc, insoluble dans l'eau et devient anhydre lorsqu'on le soumet à l'action de l'eau bouillante. Les sels mercuriels et mercuriques sont des précipités blancs que l'on obtient en chauffant l'oxamate d'ammonium avec des solutions aqueuses d'azotate mercuriel ou d'azotate mercurique. Le sel de nickel (C₂H₂AzO₃)₂Ni^{II}, H₂O est une poudre granuleuse d'un blanc verdâtre peu soluble dans l'eau, même à chaud. Le sel d'argent



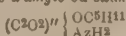
s'obtient par double décomposition au moyen de l'oxamate de baryum et de l'azotate d'argent ; à mesure que le mélange fait à chaud se refroidit, le sel d'argent se dépose sous la forme d'aiguilles soyeuses incolores qui se décomposent par l'exposition à la lumière avec mise en liberté d'argent à leur surface, et en noircissant. Dans l'acide oxamique, l'atome d'hydrogène basique, au lieu d'être remplacé par des métaux, peut aussi être remplacé par des radicaux d'alcools. Il se forme alors des éthers oxamiques, dont nous allons parler.

— Éthers oxamiques. Dans l'acide oxamique



on peut remplacer par des radicaux d'alcools, soit l'hydrogène [de l'oxyhydre OH, soit celui de l'amidogène AzH₂. Dans le premier cas, on produit des éthers neutres, auxquels on a donné le nom générique d'oxaméthanes et dont les principaux sont l'oxamate de méthyle ou oxaméthylane, l'oxamate d'éthyle ou oxaméthane, l'oxamate d'amyle ou oxamylane. Ces corps résultent de l'action du gaz ammoniac sur les oxalates de méthyle, d'éthyle et d'amyle. Dans le second cas, on obtient des acides monobasiques qui peuvent renfermer un ou deux radicaux alcooliques substitués à l'hydrogène du groupe AzH₂. Lorsqu'ils n'en renferment qu'un, ils sont métagènes avec les améthanes. On les obtient en déshydratant les oxalates des ammoniums composés correspondants. On a préparé dans ce groupe l'acide méthyl-oxamique, l'acide éthyl-oxamique et l'acide phényl-oxamique. Lorsque les deux atomes d'hydrogène sont remplacés, on a des acides dont aucun n'est connu à l'état de liberté. Mais on connaît les éthers éthyliques de l'acide diméthyl-oxalique et de l'acide diéthyl-oxalique. M. Hofmann a obtenu ces corps en traitant l'oxalate d'éthyle par la diéthylamine et par la diméthylamine. Nous traiterons ici de tous ces corps divers, qui tous doivent être envisagés comme des éthers oxamiques.

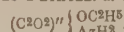
— Oxamate d'amyle ou oxamylane



Ce composé prend naissance lorsqu'on fait agir le gaz ammoniac sec sur l'oxamate d'a-

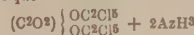
myle ; il se sépare en même temps une molécule d'alcool amylique. C'est un corps soluble dans l'eau qui, en s'évaporant, l'abandonne sous la forme de cristaux rudimentaires mal définis. L'eau bouillante le décompose en régénérant de l'acide oxamique et de l'alcool amylique.

— OXAMATES D'ÉTHYLE. α. Oxaméthane

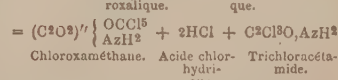


On prépare ce corps en dirigeant un courant de gaz ammoniac à travers de l'oxalate d'éthyle jusqu'à ce que ce produit soit solidifié. Il est nécessaire que l'oxalate d'éthyle et le gaz ammoniac soient tous deux bien exempts d'eau. L'oxaméthane forme des cristaux onctueux et perlés, que l'on dissout dans l'alcool et qu'on fait cristalliser de nouveau ; ces cristaux appartiennent au système trimétrique. Elle fond à 110° et distille à 220° ; sa densité de vapeur (c. pour 2 vol.) égale 4,056. Elle se dissout très-promptement dans l'eau froide et dans l'alcool. Lorsqu'on la fait bouillir avec de l'eau, elle se convertit en alcool et en oxalate acide d'ammonium. L'ammoniaque aqueux la convertit en alcool et en oxamide. D'après M. Balard, les solutions aqueuses d'oxaméthane donneraient de l'oxamate d'ammonium lorsqu'on les fait bouillir avec une petite quantité d'ammoniaque. Bouillie avec l'eau de baryte, elle donne de l'ammoniaque et un sel de baryum peu soluble. Dans les mêmes conditions, la potasse et la soude éliminent l'ammoniaque et transforment l'oxaméthane en éthyl-oxalate.

β. Chloroxaméthane C₂H₂Cl₂AO₃. Syn. chloroxaméthide. Ce corps prend naissance dans l'action du gaz ammoniac sec sur l'éther perchloralique



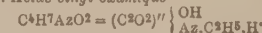
Ether perchloralique. Ammoniaque.



Lorsqu'on dirige un courant de gaz ammoniac sec à travers une cornue tubulée dans laquelle on a placé de l'éther oxalique perchloré en poudre, la température s'élève, une substance floconneuse se dépose sur les bords de la cornue et une odeur fétide se dégage. Quand l'action a cessé, on trouve la cornue remplie de petites lames irisées. On traite le tout par l'éther, on filtre pour séparer le sel ammoniac et on laisse évaporer la solution étherée. Les cristaux qui se forment sont comprimés entre plusieurs doubles de papier buvard et purifiés par dissolution dans l'eau chaude ; traitement par le charbon animal et cristallisation nouvelle.

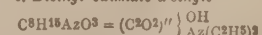
La chloroxaméthane forme des cristaux blancs qui appartiennent au système trimétrique et qui sont isomorphes avec les cristaux d'oxaméthane. Elle est peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. La solution n'est précipitée ni par l'azotate d'argent ni par les sels de calcium solubles. Elle a une saveur sucrée avec un arrière-goût amer. Elle fond à 134°, mais une portion considérable de ce corps se sublime avant de fondre. Elle bout aux environs de 200°. Lorsqu'on la fait bouillir pendant quelque temps avec la potasse, elle finit par disparaître. Il se dégage des quantités considérables d'ammoniaque et il se forme de l'oxalate et du chlorure de potassium en même temps qu'un autre sel chloré. L'ammoniaque dissout l'oxaméthane chloré en plusieurs jours avec formation de chloréthyl-oxalate d'ammonium. Comme l'oxaméthane et la chloroxaméthane ne se comportent pas d'une manière semblable en présence de la potasse et de l'ammoniaque, Gerhardt et Malaguti ont supposé que ces deux corps n'ont pas une constitution analogue.

γ. Acide éthyl-oxamique



Ce corps se forme en petite quantité lorsqu'on maintient pendant quelque temps à 180° dans un bain d'huile un mélange d'oxalate d'éthyl-ammonium et d'acide oxalique libre. La réaction consiste dans une déshydratation.

— δ. Diéthyl-oxamate d'éthyle



Ce composé prend naissance, d'après Hofmann, lorsqu'on verse de la diéthylamine dans de l'oxalate d'éthyle. C'est un corps liquide qui bout à 260°. Les alcalis se résolvent à l'ébullition en oxalate alcalin, alcool et diéthylamine. L'ammoniaque alcoolique le convertit, sous l'influence de la chaleur, en une substance qui est isomérique avec la diéthyl-oxamide.

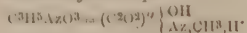
— OXAMATES DE MÉTHYLE. α. Oxaméthylane



On prépare ce corps en saturant l'oxalate de méthyle fondu par du gaz ammoniac sec, jusqu'à ce que toute soit solidifiée en une masse cristalline. Le produit dissous dans l'alcool bouillant cristallise par refroidissement ou par évaporation en cristaux cubiques d'un éclat

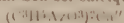
nacré. Bouillie avec de l'eau, à laquelle on ajoute de temps à autre quelques gouttes d'ammoniaque pour neutraliser l'acide qui se produit, l'oxaméthylane se convertit intégralement en oxamate d'ammonium et en alcool méthylique (Dumas et Peligot).

β. Acide méthyl-oxamique



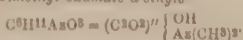
Ce corps se produit avec élimination d'eau lorsqu'on chauffe l'oxalate acide de méthylamine à 160° environ. La réaction consiste simplement dans l'élimination d'une molécule d'eau. Une portion de l'acide méthyl-oxamique reste dans le résidu, tandis qu'une autre portion se volatilise et quelquefois vient former un sublimé cristallin fortement acide dans le col de la cornue. Une portion considérable de l'oxalate acide de méthylammonium se transforme toutefois en oxalate neutre, et consécutivement en diméthyl-oxamide qui cristallise aussi dans le col de la cornue. Il est bon, pour éviter cela, d'interrompre de temps à autre la distillation pour introduire une petite portion d'acide oxalique dans le vase distillatoire. Lorsqu'on suppose que la réaction est terminée, on dissout à la fois dans l'eau chaude le résidu et ce qui s'est sublimé, on sature la solution de craie et l'on filtre. La liqueur concentrée dépose, par le refroidissement, un mélange de diméthyl-oxamide et de méthyl-oxamate de calcium. On sépare facilement ces deux corps l'un de l'autre à l'aide de la chaleur, qui volatilise le diméthyl-oxamide et laisse le méthyl-oxamate de calcium inaltéré. On purifie ce composé par une nouvelle cristallisation dans l'eau.

L'acide méthyl-oxamique forme un sublimé cristallin. Son sel calcique



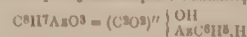
se sépare de ses solutions chaudes en petits cristaux bien définis.

γ. Diméthyl-oxamate d'éthyle



Ce corps se produit dans la réaction de l'oxalate d'éthyle sur la diméthylamine. C'est un liquide qui bout entre 260° et 269°. Lorsqu'on le distille avec de la potasse, il donne de l'alcool, de la diméthylamine et de l'oxalate alcalin.

— Acide phényl-oxamique ou oxanilique



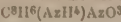
Pour préparer ce corps, on mêle de l'aniline avec un grand excès d'acide oxalique, on maintient le mélange fondu à une température élevée pendant quelques minutes, puis on laisse refroidir la masse et on la reprend par l'eau bouillante. On filtre la liqueur pour séparer l'oxanilide, et on l'abandonne au refroidissement. Il s'y forme alors des cristaux de phényl-oxamate d'aniline, tandis que les eaux mères renferment une grande quantité d'acide oxalique, un peu de phényl-formamide et une partie du phényl-oxamate d'aniline. On précipite ces eaux mères par le chlorure de calcium, on filtre pour séparer l'oxalate de calcium et l'on fait évaporer la liqueur filtrée qui, par le refroidissement, fournit une nouvelle quantité d'acide phényl-oxamique sous la forme de sel de chaux cristallisé. Les premiers cristaux sont bruns et ne peuvent pas être purifiés par cristallisation. On les convertit en phényl-oxamate barytique, soit en les faisant bouillir avec de l'eau de baryte, soit en les neutralisant par l'ammoniaque et en les précipitant par le chlorure de baryum. Ce sel peut être lavé à l'eau, puis mis en suspension dans l'eau bouillante et décomposé par une quantité équivalente d'acide sulfurique. On filtre ensuite pour séparer le sulfate barytique et l'on abandonne la liqueur filtrée à l'évaporation. Il ne tarde pas à s'y déposer des cristaux d'acide phényl-oxamique. On peut, au lieu de transformer les cristaux bruns en sel de baryum, les transformer en sel de calcium par une méthode semblable et décomposer ensuite le sel calcique par l'acide sulfurique en présence de l'alcool.

L'acide phényl-oxamique forme de belles lames qui rougissent le tournesol fortement. Il se dissout un peu dans l'eau froide, abondamment dans l'eau chaude et dans l'alcool. Lorsqu'on le chauffe, il dégage de l'oxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et de l'eau, et il se convertit en diphenyl-oxamide pure (oxanilide). Lorsqu'on le fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique dilué, il se résout en chlorhydrate ou en sulfate d'aniline et en acide oxamique libre. Avec une solution concentrée de potasse, il dégage des vapeurs d'aniline. Dans la préparation de l'acide phényl-oxamique, il importe de ne pas trop fortement chauffer le mélange d'acide oxalique et d'aniline. M. Hofmann a découvert, en effet, que, par l'action d'une forte chaleur sur un tel mélange, il se forme d'abord de la phényl-formamide, laquelle, à son tour, perd de l'eau et fournit du cyanure de phényl ou benzonitrile, susceptible d'être transformé en acide benzoïque.

Les phényl-oxamides ou oxanilides sont isomériques avec les isatates préparés au moyen de l'isatine qui provient elle-même de l'indigo. Ils donnent la toluidine de leur aniline lorsqu'on les fond avec de l'hydrate potassique. Mais, avec une lessive de potasse et avec

l'acide acétique concentré, ils n'en abandonnent qu'une partie.

— Sels d'ammonium. Le sel neutre



forme de belles lames cristallines qui se dissolvent un peu dans l'eau froide, facilement dans l'eau bouillante et dans l'alcool. Le sel acide $\text{C}_8\text{H}_9\text{NO}_2 \cdot \text{NH}_4\text{O}^+ \cdot \text{H}^+$ s'obtient en précipitant la solution du sel neutre par l'acide chlorhydrique et en abandonnant le précipité à lui-même pendant assez longtemps pour qu'il devienne cristallin. Il se présente en écailles peu solubles dans l'eau froide. Le sel neutre, aussi bien que le sel acide, commence à se développer à 1900. Ils dégagent de l'ammoniaque, puis de l'oxyde de carbone et de l'oxyde carbonique, en même temps qu'une petite quantité d'aniline, et il reste un résidu de phényl-oxamide ou d'oxanilide.

Le sel de baryum est un précipité blanc cristallin qui se forme lorsqu'un mélange des solutions aqueuses de phényl-oxamate d'ammonium et de chlorure de baryum. Ce sel cristallise de sa dissolution dans l'eau bouillante en écailles spéculaires rhombiques, qui ont pour formule $(\text{C}_8\text{H}_9\text{NO}_2)_2\text{Ba}^{2+}$.

Le sel de calcium s'obtient comme celui de baryum en substituant le chlorure de calcium au chlorure de baryum dans sa préparation. Il forme des touffes d'aiguilles contenant 10,8 pour 100 de calcium, ce qui conduit à lui attribuer la formule $(\text{C}_8\text{H}_9\text{NO}_2)_2\text{Ca}^{2+}$.

Le sel d'argent se forme aussi par double décomposition au moyen de l'oxanilide d'ammonium et de l'azotate d'argent. Il forme des lames blanches qui sont presque insolubles dans l'eau froide, mais qui se dissolvent facilement dans l'eau bouillante; ils contiennent 39,8 pour 100 d'argent et ont pour formule $\text{C}_8\text{H}_9\text{NO}_2 \cdot \text{Ag}^+$.

OXAMYLHYDRIQUE adj. (o-ksa-mi-li-dri-ke — du préf. *ox*, de *amyle*, et de *hydrique*). Chim. Se dit de l'acide oxamique dans lequel un atome d'oxygène a été remplacé par un d'hydrogène et un d'amyle.

— **Encycl.** L'acide anhydroxamique $\text{C}_7\text{H}_{11}\text{NO}_2$ présente la composition de l'acide oxyacétique; il résulte de la substitution d'un atome d'hydrogène et d'un atome d'amyle à un atome d'oxygène de l'acide oxamique. L'éther éthylique de cet acide prend naissance, en même temps que deux autres éthers, dans l'action du zinc sur un mélange d'oxalate d'éthyle et d'iode d'amyle. Lorsqu'on prend un mélange à équivalents égaux de ces éthers et qu'on les fait digérer à 70° avec du zinc granule, le zinc se dissout peu à peu, en même temps qu'il se dégage beaucoup d'hydrogène d'amyle et d'amylène. Ce mélange prend à la fin une consistance visqueuse semi-solide et, lorsqu'on le traite par l'eau, il fournit une nouvelle quantité d'hydrate d'amyle qui se dégage en vapeur lorsqu'on chauffe. Si l'on élève la température après que le produit a distillé, il passe ensuite de l'eau, de l'alcool amylique, de l'iode d'amyle. Le liquide huileux, odeur et de saveur sucrée du chlorure de calcium, commence à bouillir à 139°. Ce qui passe à cette température est de l'alcool amylique mêlé d'iode d'amyle. Le thermomètre s'élève ensuite rapidement à 200° et, entre 200° et 205°, l'anhydroxamate d'éthyle distille. La température s'élève ensuite à 260°-264° et, entre ces nouvelles limites de température, il passe du dioxyalate d'éthyle. On purifie ces corps en les soumettant à des distillations fractionnées répétées. Avant d'atteindre 260°, la température présente un arrêt entre 223° et 226°, point où il passe de l'éther éthanoxamique. La formation de l'anhydroxamate est représentée par une réaction très compliquée.

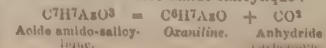
L'anhydroxamate d'éthyle est une huile transparente, d'une couleur jaune paille. Sa densité = 0,9449 à 13°; son odeur est agressive et aromatique, sa saveur brûlante. Il bout à 263°. Sa densité de vapeur = 5,47. Le calcul exigeait 6,0.

Le sel de baryum $\text{C}_7\text{H}_{11}\text{NO}_2 \cdot \text{Ba}^{2+}$ cristallise en belles écailles nacrées qui rappellent la paraffine et qui sont modérément solubles. Le sel de calcium $\text{C}_7\text{H}_{11}\text{NO}_2 \cdot \text{Ca}^{2+}$ forme une masse blanche cristalline. L'acide anhydroxamique libre $\text{C}_7\text{H}_{11}\text{NO}_2$, préparé au moyen du sel de zinc, qui reste comme résidu après la distillation des divers éthers décrits plus haut, est peu soluble dans l'eau, d'où cependant il se sépare en écailles nacrées, fusibles à 509,5. Il peut éprouver un phénomène de surfusion et conserver longtemps l'état liquide à la température ordinaire. Ses cristaux sont onctueux au toucher et facilement solubles dans l'alcool et l'éther.

Le sel de cuivre $\text{C}_7\text{H}_{11}\text{NO}_2 \cdot \text{Cu}^{2+}$ se dépose de sa dissolution dans l'eau sous la forme de petites écailles d'un bleu brillant, très-peu solubles dans l'eau.

OXANILINE s. f. (o-ksa-ni-li-ne — du préf. *ox*, et de *aniline*). Chim. Base qui représente de l'aniline à laquelle s'est ajouté un atome d'oxygène.

— **Encycl.** Chim. L'oxaniline $\text{C}_6\text{H}_7\text{NO}_2$ représente de l'aniline $\text{C}_6\text{H}_7\text{N}$ avec un atome d'oxygène O. Elle se produit, en même temps que quelques autres corps, dans l'action de la chaleur sur l'acide amido-salicylique :

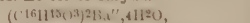


Acide amido-salicylique. Oxaniline. Anhydride carbonique.

Pour la préparer, on chauffe un mélange d'acide amido-salicylique et de pierre ponce en poudre. Il se sublime une substance que l'on traite par l'alcool légèrement acidulé au moyen de l'acide acétique. Ce liquide dissout certains corps mal connus et laisse un résidu d'oxaniline blanc et inodore. Ce composé se dissout à chaud dans l'eau et dans l'alcool et se sépare, par le refroidissement, en cristaux légèrement colorés. Sa solution aqueuse brunit à l'air et dépose une substance brune amorphe. Elle réduit promptement les solutions des métaux précieux, en prenant une magnifique teinte violette. L'acide azotique lui communique la même teinte. Sous l'influence des liqueurs alcalines, elle prend une couleur bleu indigo foncé, qui disparaît par l'addition d'un acide. L'oxaniline s'unit facilement aux acides chlorhydrique, bromhydrique, iodydrique et sulfurique, en formant des sels solubles cristallins. Ces solutions se décomposent au contact de l'air si elles sont parfaitement neutres; elles sont stables si elles sont légèrement acides. L'oxaniline se comporte donc comme une base faible, l'introduction d'un élément aussi puissamment négatif que l'oxygène ayant fortement amoindri les propriétés basiques de l'aniline.

OXATOLYLIQUE adj. (o-ksa-to-li-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la décomposition de l'acide vulpique sous l'influence des alcalis.

— **Encycl.** L'acide *oxatolylique* $\text{C}_{16}\text{H}_{16}\text{O}_3$ se produit en même temps que l'alcool méthylique lorsqu'on soumet l'acide vulpique à l'action d'une lessive de potasse de 1,05 à 1,15 de densité. L'acide vulpique absorbe trois molécules d'eau et, en même temps que l'alcool méthylique et l'acide *oxatolylique*, il se dégage deux molécules d'anhydride carbonique. Lorsque la réaction est complète, ce que l'on reconnaît à la teinte légèrement foncée du précipité, qui jusque-là était jaune, on précipite l'acide *oxatolylique* au moyen de l'acide chlorhydrique. Cet acide cristallise de sa solution alcoolique en prismes incolores cassants à quatre faces, qui appartiennent au troisième système. Il fond à 154°, se décompose en distillant lorsqu'on élève davantage la température, est peu soluble dans l'eau chaude et facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa réaction est fortement acide. Il forme avec les alcalis des sels facilement solubles et, avec les terres alcalines, des sels peu solubles. Le sel de baryum



le sel d'argent $\text{C}_{16}\text{H}_{16}\text{O}_3 \cdot \text{Ag}^+$ et le sel de plomb $\text{C}_{16}\text{H}_{16}\text{O}_3 \cdot \text{Pb}^{2+}$ sont des précipités cristallins. L'éther éthylique $\text{C}_{16}\text{H}_{16}\text{O}_3 \cdot \text{C}_2\text{H}_5$ s'obtient en saturant à chaud une solution alcoolique d'acide *oxatolylique* par de l'acide chlorhydrique, ou plus facilement par l'action de l'iode d'éthyle sur l'oxatolylate d'argent. Il forme des cristaux prismatiques incolores, qui fondent à 459,5. Bouilli avec une lessive de potasse de 1,2 à 1,3 de densité, l'acide *oxatolylique* se résout en toluène C_7H_8 et acide oxalique :

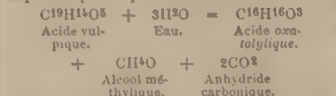


Acide *oxatolylique*. Eau. Acide oxalique. Toluène.

Il se dissout dans l'acide azotique fumant, en donnant de l'acide nitroxytolylrique

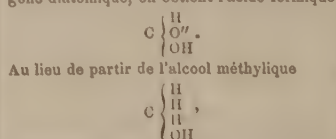


lequel, par la potasse bouillante, se résout avec la plus grande facilité en acide oxalique et nitrotoluène. La formation de l'acide *oxatolylique* au moyen de l'acide vulpique est exprimée par l'équation suivante :

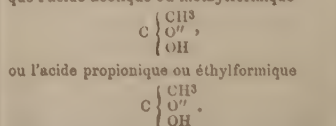


OXATYLE s. m. (o-ksa-ti-le). Chim. Groupe carboné que l'on peut considérer comme l'élément acide en chimie organique.

— **Encycl.** Lorsque, dans l'alcool type, le radical ou alcool méthylique, on remplace deux atomes d'hydrogène par un atome d'oxygène diatomique, on obtient l'acide formique



Au lieu de partir de l'alcool méthylique



part-on d'un dérivé primaire de ce corps, d'un alcool primaire, en un mot, il se forme un dérivé primaire de l'acide formique, tel que l'acide acétique ou méthylformique

ou l'acide propionique ou éthylformique

Dans tous les cas, la réaction est la même, et la molécule est construite sur le même type. Seulement, un atome d'hydrogène se trouve remplacé par un radical d'alcool. Dans

tous les cas, on a un acide renfermant le groupe CO_2H . Ce groupe est le seul qui jouisse de propriétés acides en chimie organique. Tout acide organique le renferme une fois s'il est monobasique, deux fois s'il est bibasique, trois fois s'il est tribasique, etc.

Ce radical CO_2H avait été nommé *carboxyle*, mais M. Frankland a proposé pour lui le nom d'*oxazyle*. Ce nom a l'avantage, dit le chimiste anglais, de rappeler, d'une part, que le radical est l'élément acide organique, et de montrer, d'autre part, sa connexion avec l'acide oxalique



lequel n'est que la molécule libre de l'oxazyle.

L'oxazyle a les plus étroites relations avec le cyanogène, ces deux radicaux ayant la propriété de se convertir facilement l'un dans l'autre, propriété d'où résulte la transformation des cyanures organiques en sels ammoniacaux et, par suite, la synthèse des acides, réaction qui, découverte d'abord par Dumas, Malaguti et Leblanc, puis étudiée par MM. Frankland et Kolbe, a fourni en dernier lieu de si beaux résultats entre les mains de M. Maxwell Simpson, de M. Kolbe et de M. Hugo Müller.

Les recherches de ces divers chimistes établissent que l'introduction du cyanogène dans un composé organique et la transformation subséquente de ce cyanogène en oxazyle transforment le composé primitif en un acide, s'il ne l'est pas déjà, ou en accroît la basicité s'il était déjà acide, cet accroissement étant d'une unité pour chaque oxazyle ainsi introduit. Ce dernier résultat paraît être entièrement indépendant de la place qu'occupe l'oxazyle dans la molécule.

L'oxazyle peut être considéré comme du méthyle CH_3 , dans lequel deux atomes d'hydrogène sont remplacés par un atome d'oxygène diatomique, et le troisième atome d'hydrogène par de l'oxydure. En admettant ce groupe, on jette sur la plupart des corps organiques doués de propriétés acides une lumière que l'on ne saurait atteindre en ignorant la constitution de ces corps. Le passage d'une famille organique à une autre devient ainsi une simple substitution de radicaux divers à l'oxydure renfermé dans l'oxazyle, soit qu'il s'agisse ici de radicaux simples, soit qu'il s'agisse de radicaux composés. C'est ainsi que, lorsqu'on remplace cet oxydure par un peroxyde métallique, l'acide se convertit en un sel; que, lorsqu'on opère le remplacement par l'oxythyle, l'oxyméthyle, l'oxamyle, etc., on obtient un éther composé.

De même, si l'on remplace l'oxydure de l'oxazyle par de l'hydrogène, on obtient une aldehyde qui renferme, au lieu de l'élément acide CO_2H , l'élément aldehydique CO_2H . Si l'on remplace cet oxydure par un radical d'alcool, on obtient une acétone. Si on le remplace par le chlore ou le brome, on obtient un chlorure acide renfermant le groupe CO_2Cl ou un bromure acide renfermant le groupe CO_2Br .

Si, dans deux molécules voisines d'oxazyle, deux oxydures sont remplacés par un atome d'oxygène diatomique, on obtient un anhydride, et la molécule se double dans le cas où les deux oxazyles appartiennent à deux molécules distinctes.

Enfin, par la substitution de l'amidogène NH_2 à l'oxydure renfermé dans l'oxazyle, on obtient une amine acide. On peut se refuser à envisager l'oxazyle comme un radical, en s'appuyant sur ce que ce groupe, par suite des nombreuses transformations dont il est susceptible, ne présente pas la fixité qui doit être le caractère fondamental d'un radical. Mais ce caractère de fixité n'existe pas au même degré dans tous les radicaux, et le méthyle lui-même, qui cependant joue au plus haut degré le caractère d'un radical, est susceptible d'échanger son hydrogène, soit contre du chlore ou du brome, soit contre des métaux alcalins.

Les radicaux composés ne sont tous que des groupes de convention, dont les chimistes font usage pour exprimer les réactions d'une manière plus simple. A ce point de vue, l'oxazyle, qui entre dans la constitution de tous les acides organiques, a droit à un nom spécial, tout comme les radicaux les plus universellement reconnus. En l'admettant d'ailleurs, on simplifie extrêmement l'expression des lois qui gouvernent la basicité des acides organiques.

OXAVÉRITE s. f. (o-ksa-vé-ri-te — de *Oxavér*, nom de localité). Miner. Substance minérale trouvée à Oxavér (Islande).

— **Encycl.** L'oxavérite est une substance grisâtre, verdâtre ou brun rougeâtre, qui se trouve tantôt en cristaux octaédriques agues à base carrée, groupés entre eux, tantôt en petites masses amorphes. Elle se compose de silice, chaux, potasse, oxyde de fer, alumine et eau. Sa densité est 2,2. Cette substance, peu connue encore et rare dans les collections, a été trouvée à Oxavér (Islande), dans des bois siliceux, provenant des bords d'une source thermale.

OXAZOTATE s. m. (o-ksa-zo-ta-te — du préf. *ox*, et de *azotate*). Chim. Nom que l'on donne à l'azotate ou nitrate, lorsqu'on dissout l'oxalate au lieu d'acide.

OXAZOTEUX adj. m. (o-k-sa-zo-teu — du préf. oz, et de azoteux). Chim. Se disait autrefois pour nitreux ou azoteux.

OXAZOTIQUE adj. (o-k-sa-zo-ti-ke — du préf. oz, et de azotique). Chim. S'est dit pour nitrique ou azotique.

OXAZOTITE s. m. (o-k-sa-zo-ti-te — du préf. oz, et de azotite). Chim. S'est dit pour nitrite ou azotite.

OXÉE s. f. (o-k-sé — du gr. *oxeia*, fém. d'*oxus*, aigu). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, tribu des nomadines, dont l'espèce type habite le Brésil : *Les mœurs et les habitudes des oxées nous sont entièrement inconnues.* (H. Lucas.)

OXELAËRE, village et commune de France (Nord), cant. de Cassel, arrond. et à 13 kilom. d'Hazebrouck, à 85 kilom. de Lille; 507 hab. L'église, bâtie sur les restes d'un édifice romain, renferme un curieux tabernacle provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre de Cassel. On y remarque aussi un joli petit château, entouré de jardins anglais, de bosquets, de pièces d'eau, et situé sur le bord de la charmante route qui mène d'Oxelaïre à Cassel.

OXÉLÉON s. m. (o-k-sé-lé-on — du préf. oz, et du gr. *elaion*, huile). Pharm. Mélange d'huile et de vinaigre.

OXENBRIDGE (John), théologien anglais, né en 1609, mort à Boston (Amérique) en 1674. Il se rendit dans les colonies anglaises d'Amérique et devint un des meilleurs prédicateurs populaires de son temps. Son écrit le plus remarquable a pour titre : *Proposition de propager l'Évangile par le moyen des colonies chrétiennes dans le continent de la Guyane* (1671).

OXENSTIERN ou **OXENSTIERNA** (Axel, comte d'), un des plus illustres hommes d'État de la Suède, né à Fano, province d'Uppland, en 1583, mort à Stockholm en 1654. Il appartenait à une des plus anciennes familles de son pays. Son père, Gabriel Oxenstiern, amiral et sénateur, contribua à renverser le roi Sigismund et mourut en 1585. Sa mère dirigea sa première éducation, puis lui donna pour maître Rothovius. Envoyé en Allemagne pour y compléter ses études, il apprit les langues anciennes, la philosophie, la théologie, l'histoire, la politique à Rostock, à Iena et à Wittemberg, où il se fit recevoir maître es lettres. De retour en Suède (1603), Axel se mit bientôt en évidence par son savoir et ses talents. Charles IX le chargea de plusieurs missions importantes, l'appela à siéger au sénat en 1609 et lui confia ensuite la direction des affaires publiques. Avant de mourir, il le désigna pour faire partie des tuteurs de Gustave-Adolphe (1611); mais Oxenstiern, après la mort du roi, entraîna la diète de Nyköping à proclamer Gustave-Adolphe majeur, et ce prince le nomma chancelier du royaume, fonctions qu'il devait remplir jusqu'à sa mort. A partir de ce moment, ces deux hommes éminents se lièrent d'une profonde amitié, qui rappela sous beaucoup de rapports celle de Hann IV et de Sully. En pleine possession de la confiance de son maître, Oxenstiern dirigea les affaires avec un zèle infatigable, avec une prudence et une habileté consommées. Pour gagner la noblesse, il lui rendit des privilèges qu'elle avait perdus sous le règne précédent; pour s'attacher le peuple, il prit de sages mesures destinées à soulager la misère, rétablit la tranquillité publique, veilla à ce que la justice fût exactement rendue et mit fin par un traité à la guerre avec le Danemark (1613). L'année suivante, il suivit Gustave-Adolphe dans ses campagnes contre les Russes et conclut avec le czar, en 1617, le traité de paix de Stolbova, par lequel la Suède acquit un vaste territoire le long de la mer Baltique. Quelque temps après, il négocia le mariage du roi avec Marie-Éléonore de Brandebourg. Lorsque la guerre éclata entre la Suède et la Pologne (1621), il gouverna le royaume pendant que le roi se mettait à la tête de ses armées, et, après la conquête de la Prusse, il fut chargé du gouvernement général de ce pays. Ayant appris que l'Autriche faisait des préparatifs de guerre contre la Suède, il négocia avec le roi de Pologne une trêve de six ans (1629) qui permit au roi de Suède de pouvoir agir sans entraves contre l'Allemagne. Lorsqu'il connut l'intention de Gustave-Adolphe d'aller au secours des protestants allemands sur le point d'être écrasés par l'empereur Ferdinand II, il essaya de le détourner de cette entreprise, pensant qu'il devait se borner à accroître sa puissance dans le Nord. Mais, voyant l'inebranlable résolution de son maître, il ne songea plus qu'à lui fournir les hommes et l'argent nécessaires pour qu'il pût mener à bien son entreprise. Bientôt après, Gustave-Adolphe, qui joignait à un brillant courage des talents militaires du premier ordre, remporta sur les armées impériales des victoires éclatantes et appelait auprès lui Oxenstiern pour le charger d'importantes négociations.

Sur ces entrefaites, Gustave-Adolphe trouva la mort sur le champ de bataille de Lützen et Oxenstiern en éprouva une douleur profonde. Il envoya à Stockholm le testament du roi, fut nommé par le sénat suédois un des cinq tuteurs chargés de gouverner pendant la minorité de Christine, reçut plein pouvoir pour continuer la guerre en Allemagne et fut chargé par la ligue allemande de diriger les opérations militaires, de concert avec un conseil de onze membres. Sa position était des plus difficiles, par suite des dissensions qui s'élevaient entre les généraux suédois et allemands. Cependant, grâce à son énergie et à sa sagesse, il parvint à déjouer les intrigues de ceux qui voulaient faire échouer ses entreprises et, grâce à l'insinuation de Wallenstein, les Suédois vinrent continuer leurs succès. Mais en 1634 la face des choses changea. La méintelligence qui éclata entre Horn et le duc de Weimar amena la perte de Ratibonne et la défaite de Nordlingen. Les généraux se divisèrent, plusieurs princes se détachèrent de l'alliance de la Suède; tout semblait perdu. Déployant alors toutes les ressources de son esprit, le chancelier réunit les débris de l'armée, demanda des secours à la Suède, donna le commandement des troupes au duc Bernard, entama des négociations actives avec la France, envoya Grotius à Paris, s'y rendit peu après lui-même, obtint de Richelieu ce qu'il voulait, puis revint en Allemagne, et, après la défection de la Saxe, il mit à la tête de l'armée le général Banier, qui releva bientôt, par de nouvelles victoires, la gloire des armées suédoises (1630).

Oxenstiern revint alors à Stockholm. Il rendit compte de son administration au sénat, puis donna son soin tout particulier à l'éducation de la jeune Christine, à qui il apprit lui-même le droit public et l'art de gouverner. Tant que dura la minorité de la jeune reine, il gouverna la Suède avec une autorité incontestée. Il s'attacha à rétablir l'ordre dans les finances, à encourager le commerce, entretint des armées en Allemagne, conclut un nouveau traité avec la France, déclara la guerre au Danemark et força ce pays à abandonner, pour avoir la paix, plusieurs provinces à la Suède (1646). Depuis deux ans (1644), la reine Christine avait été proclamée majeure. Cette princesse suivit d'abord les conseils de son chancelier; mais bientôt elle suivit de préférence ceux de ses favoris La Gardie et Canut, ambassadeur de France. Christine, malgré les représentations d'Oxenstiern, hâta la conclusion avec l'Autriche d'une paix qui enlevait à la Suède le fruit de ses victoires, car cette puissance n'obtint, en échange de tant de sacrifices, que quelques territoires isolés, dont la perte devait être prochaine. Ce fut aussi contrairement à ses avis qu'elle adopta, pour lui succéder, le prince palatin Charles-Gustave et qu'elle abdiqua. Cette abdication causa un vil chagrin au chancelier, qui refusa d'assister à la cérémonie pendant laquelle la reine remit le sceptre à Charles-Gustave. Malgré l'opposition que lui avait faite le chancelier, le nouveau roi le maintint dans ses fonctions et lui témoigna les plus grands égards. Mais Oxenstiern ne put surmonter son chagrin et mourut peu après.

Oxenstiern est le plus grand politique, le plus grand administrateur que la Suède ait produit, dit Fryxell. Une perspicacité extraordinaire, un calme inaltérable présidant à toutes ses déterminations, qu'il exécutait avec énergie et persévérance. Rien n'était remis au lendemain et encore moins oublié. Il n'est pas une seule branche de l'administration suédoise qui ne lui soit redevable de quelques améliorations. Tous les deux ou trois jours, il écrivait au roi, et de sa main, de longues lettres sur la situation du pays, les mouvements militaires, les négociations, ce qui ne l'empêchait pas d'entretenir une correspondance étendue avec d'autres personnes. Il était aristocrate dans l'acceptation la plus haute et la plus noble du mot. Entièrement pénétré des idées de son époque, il ne lui vint jamais à la pensée de douter des droits de la noblesse à posséder exclusivement les grandes charges, à manier les revenus et le gouvernement du pays. Mais, à côté de ces droits, il plaçait des devoirs non moins élevés. Il demandait d'abord, et avant tout, de la supériorité dans les sciences, de l'instruction, et se plaignait hautement de l'instruction donnée aux nobles, qui se bornait le plus souvent à la danse et à l'équitation, aux talents de la vie de cour. Il ne pouvait souffrir l'orgueil de naissance sans mérite personnel et disait : *Melius est clarum fieri quam nasci*. Il encouragea par tous les moyens le commerce, l'industrie, les lettres et les sciences; il appela à l'université d'Upsal, dont il était chancelier (1615), des savants étrangers et fonda cinq collèges avec ses propres deniers. Ses connaissances étaient fort étendues; il s'était formé une bibliothèque considérable et se délassait des affaires par la lecture des grands écrivains de l'antiquité et du christianisme. Simple, frugal, désintéressé, de mœurs austères, il ne songea jamais à augmenter sa fortune, et refusa, comme trop fastueux, le titre de duc que voulait lui donner la reine Christine. Il était fier, réservé, d'un extérieur austère, d'une hauteur un peu excessive et parfois blessante. Nul mieux que lui ne connaissait les hommes et les ressorts de la politique. Son caractère lui valut un jour l'expression de ne pouvoir surmonter les obstacles qu'il rencontrait dans les négociations du traité de 1648, il lui répondit par ces paroles célèbres et profondes : *Nescis, mi fili, quantita prudentia homines regantur*. Indépendamment d'un nombre considérable de lettres, on a de

lui : le second volume de l'*Historia belli sueco-germanici*, dont le premier est de Chemnitz; son *Journal*, publié dans le *Stockholmsches Magazin*; sa *Correspondance* avec son fils Jean, éditée par Giorwell; des morceaux historiques, dont l'un, relatif à l'histoire de Pologne, a été publié à Upsal (1750, in-4°). Enfin on lui attribue quelques philosophiques, sous le nom d'Hippolyte à Lapide : *De ratione status imperii* et *De arcanis Austriacæ domus*.

OXENSTIERN ou **OXENSTIERNA** (Benoit), homme d'État suédois, cousin du précédent, né en 1633, mort en 1702. Il prit part aux négociations d'Osabrück, devint, sous Charles-Gustave, gouverneur de la haute Pologne et fit preuve d'une grande habileté diplomatique lors de la conclusion de la paix d'Oliva (1660). De retour en Suède, il fut nommé sénateur (1673), se mêla activement aux affaires, gagna la confiance de Charles XI, qu'il ne put néanmoins empêcher de s'allier avec la France, puis fut ministre plénipotentiaire au congrès de Nimègue (1677). Devenu en 1681 chancelier du royaume et premier ministre, il travailla avec ardeur à la prospérité de son pays, adopta une politique entièrement pacifique et voulut que la Suède s'attachât, avant tout, à s'agrandir et à se fortifier dans le Nord, au lieu de s'occuper des affaires du continent. Une politique si sage ne fut point du goût de l'aventurier Charles XII. L'influence qu'exerçait Oxenstiern disparut donc à l'avènement de ce prince. Malgré les étonnantes victoires de Charles XII, il ne cessa de faire une opposition énergique à ses téméraires entreprises, dont il entrevoyait l'issue funeste, et, peu de temps avant sa mort, en 1702, il adressa au roi un mémoire dans lequel il l'engageait à faire la paix et lui prédisait les maux qui devaient fondre sur la Suède s'il s'obstinait à prolonger la guerre. Ce *Mémoire*, véritable monument de sagesse et de patriotisme, a été inséré dans divers recueils et traduit en allemand avec l'*Histoire de Charles XII* par Nordberg.

OXENSTIERN ou **OXENSTIERNA** (Gabriel Thurellon, comte d'), homme d'État suédois arrière-neveu d'Axel, né à Stockholm en 1641, mort à Deux-Ponts en 1707. Après avoir parcouru une partie de l'Europe, il suivit la carrière des armes, puis entra dans la diplomatie et assista, comme ambassadeur extraordinaire, au congrès de Ryswyk. Sa conversion au catholicisme le fit ensuite complètement tomber en disgrâce; néanmoins, en 1699, Charles XII le nomma gouverneur général du duché de Deux-Ponts, qu'il administra avec zèle et où il se ruina en voulant avoir une trop grande représentation. Il a écrit en français un ouvrage intitulé : *Pensées sur divers sujets avec des réflexions morales* (Francfort, 1725, 2 vol. in-12), dans lequel on trouve des aperçus profonds.

OXENSTIERN ou **OXENSTIERNA** (Jean-Gabriel, comte d'), homme d'État et poète suédois, de la famille des précédents, né à Stockholm en 1738, mort dans la même ville en 1818. Il débuta dans la carrière diplomatique comme secrétaire d'ambassade à Vienne, puis remplit les fonctions d'ambassadeur près la diète de Ratisbonne (1791) et en Portugal (1792). Rappelé dans son pays, le comte Gabriel, dont Gustave III appréciait les talents et la haute capacité, fut nommé successivement sénateur, ministre des affaires étrangères et grand maréchal de Suède. Pendant les dernières années de sa vie, il employa ses loisirs à cultiver les lettres et la poésie. Il était membre de l'Académie suédoise et de l'Académie des belles-lettres de Stockholm. On doit au comte d'Oxenstiern des écrits pleins de grâce et d'atticisme; nous citerons, entre autres : *Éloge historique de Gustave III*; une *Ode sur la mort de Gustave-Adolphe*; des poèmes intitulés : *le Matin*, *l'Orage*, les *Quatre parties du jour*, les *Moissonneurs*, etc.; une traduction suédoise du *Paradis perdu* de Milton; quelques pièces de vers français, etc. Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Stockholm (1805, 3 vol. in-8°).

OXÉOL s. m. (o-k-sé-ol). Pharm. Vinaigre employé comme excipient.

OXÉOLAT s. m. (o-k-sé-o-la). Pharm. Vinaigre médicinal préparé par distillation. Il On dit aussi ACÉTOLAT.

OXÉOLÉ s. m. (o-k-sé-o-lé). Pharm. Vinaigre médicinal préparé par dissolution.

OXÉOLIQUE adj. (o-k-sé-o-li-ke — rad. oxéole). Pharm. Qui a le caractère d'un oxéole : Vinaigre OXÉOLIQUE.

OXÈRE s. f. (o-k-sè-re — du gr. *oxus*, aigu; *keras*, corne). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des bignoniacées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Nouvelle-Calédonie.

OXÉTHYLE s. m. (o-k-sé-ti-le — du préf. oz, et de éthyle). Chim. Radical monoatomique, qui représente l'éthyle plus un atome d'oxygène.

— *Encycl.* L'oxéthyle est le peroxyde d'éthyle $C_2H_5O_2$ entrant en combinaison en qualité de radical monoatomique. Lieben, en traitant les dérivés chlorés de l'oxyde d'éthyle $(C_2H_5O)_2$ par l'éthylate de sodium ou par une dissolution alcoolique de potasse, a obtenu des composés qui représentent de l'oxyde

d'éthyle dans lequel un ou deux atomes d'hydrogène sont remplacés par de l'oxéthyle OC_2H_5 .

— *Oxyde d'éthyle et d'oxéthyl-chloréthyle*

$$\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5O \end{matrix} \{ OC_2H_5 \} O.$$

Ce composé prend naissance par l'action de l'éthylate de sodium sur l'éther bichlore :

$$\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5O \end{matrix} \{ O + Na \} \begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5O \end{matrix}$$

Ether bichloré. Éthylate de sodium.

$$= NaCl + \begin{matrix} C_2H_5 \\ CH_3O \end{matrix} \{ C_2H_5O \} O$$

Chlorure de sodium. Éther chloroxéthylque.

L'action commence à la température ordinaire, mais ne devient complète que si l'on chauffe légèrement. On ajoute alors une grande quantité d'eau au liquide alcoolique, le chlorure de sodium se dissout, et il se sépare une huile qu'on lave avec l'eau. La potasse alcoolique agit d'une manière semblable et donne lieu en même temps à la formation d'une quantité considérable de produits résineux. Le produit huileux consiste en éther chloroxéthylque plus lourd que l'eau. C'est un corps d'une odeur fraîche et agréable; il bout à 159°. Il est assez difficile de l'obtenir tout à fait pur. En effet, suivant qu'on emploie trop ou trop peu d'éthylate sodique, le produit est souillé par de l'éther diéthylque ou par de l'éther dichloréthylque. Quand c'est ce dernier qui rend le corps impur, on peut l'éliminer en chauffant l'huile à 100° avec la potasse, mais celle-ci reste toujours mélangée avec des produits chlorés supérieurs.

— *Ether diéthylque*

$$\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5 \end{matrix} \{ C_2H_5O \} O.$$

Ce corps se produit lorsqu'on chauffe à 140° pendant plusieurs heures une molécule d'éther dichloréthylque avec un grand excès d'éthylate de sodium ou de potasse en solution alcoolique. La réaction est la même que dans le cas précédent, sauf que la substitution de l'oxéthyle au chlore a lieu deux fois au lieu d'une. On précipite la liqueur alcoolique par une grande quantité d'eau, on lave l'huile qui se sépare, on la dessèche sur du chlorure de calcium et on la distille. L'éther diéthylque bout à 168° environ; il est plus léger que l'eau.

— *Ether éthyl-oxéthylque*

$$\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5 \end{matrix} \{ C_2H_5O \} \{ OC_2H_5 \} O.$$

Ce corps résulte de l'action de l'éthylate de sodium ou de la potasse alcoolique sur l'éther chloréthylque

$$\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5 \end{matrix} \{ C_2H_5O \} Cl \} O,$$

produit lui-même de l'action du zinc-éthyle sur l'éther dichloréthylque. On sépare l'éther oxéthyl-éthylque de sa solution dans l'alcool et on le purifie de la même manière que les corps précédents; il renferme toujours une faible quantité d'une substance volatile à 79°, dont on le débarrasse par distillation fractionnée. L'éther éthyl-oxéthylque est une huile plus légère que l'eau, d'odeur éthérée et volatile à 148°. Lorsqu'on emploie du méthylate de sodium au lieu d'éthylate de sodium, et du zinc-méthyle au lieu de zinc-éthyle, on obtient toute une série de nouveaux composés homologues avec ceux que nous venons de décrire.

Nota. Dans toutes les formules qui précèdent, nous avons considérés les deux radicaux comme se trouvant substitués à l'hydrogène d'un seul et même éthyle. Pendant bien longtemps, M. Lieben a cru que la substitution portait sur les deux radicaux, ce qu'il renferme l'éther. Par exemple, au lieu d'écrire l'éther dichloréthylque

$$\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5 \end{matrix} \{ Cl \} O,$$

il écrivait ce corps

$$\begin{matrix} C_2H_4Cl \\ C_2H_4Cl \end{matrix} \{ O.$$

On trouve encore ces formules dans tous les ouvrages dont la publication a précédé les derniers mémoires de M. Lieben. Ce chimiste a démontré, en effet, d'une manière péremptoire, que les deux chlorures, ou les deux radicaux qui s'y substituent, remplacent deux atomes d'hydrogène d'une seule molécule d'éthyle. Déjà il avait été conduit à soupçonner cette constitution de ces composés par suite de ce fait que l'un des deux chlorures se laisse très aisément remplacer, tandis que l'autre est beaucoup plus difficilement remplaçable.

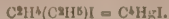
Ce serait là un phénomène tout à fait inexplicable si les deux atomes de chlore se trouvaient l'un et l'autre dans des conditions identiques. Une fois sur la voie, il s'agissait de démontrer cette constitution par des expériences précises. M. Lieben y est parvenu en soumettant son éther diéthylque à l'action de l'acide iodhydrique concentré. Il s'est formé de l'eau et un iodure de chacun des deux radicaux unis à l'oxygène. Si donc l'éthyle se trouvait substitué à l'hydrogène dans les deux radicaux à la fois, comme le veut la formule

$$\begin{matrix} C_2H_4 \\ C_2H_4 \end{matrix} \{ C_2H_5 \} O,$$

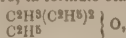
il se formerait un éther diiodhydrique, ce qui n'a pas lieu. On a donc démontré que les deux radicaux ne sont pas équivalents, et que l'un d'eux est remplacé par un atome d'hydrogène, ce qui donne la formule

$$\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_4 \end{matrix} \{ C_2H_5 \} O,$$

il se serait formé deux molécules de butyle



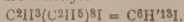
Si, au contraire, la formule était



il devait se former de l'iodure d'éthyle



et de l'iodure d'hexyle



Or, c'est ce dernier cas qui s'est présenté. Comme tous les corps que nous venons de décrire dérivent les uns des autres par des réactions très-simples et, par conséquent, présentent la même constitution, il suffisait de savoir que les deux éthyles de l'éther diéthylique sont dans une même molécule d'éthyle, pour que l'on fût en droit d'étendre cette constitution à tous les composés de cette série. C'est ce qu'a fait M. Lieben et ce que nous avons fait à sa suite.

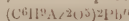
OXÉTHYL - GLYCOLYL - ALLOPHANIQUE adj. (o-kse-til-gli-colil-al-lo-fa-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action du chloracétate d'éthyle sur le cyanate de potassium.

— Encycl. L'acide oxéthyl-glycolyl-allophanique se produit à l'état de sel potassique lorsqu'on chauffe le cyanate de potassium avec un mélange d'alcool et de chloracétate d'éthyle. La réaction peut être exprimée par l'équation suivante :



Oxéthyl-glycolyl-allophanate de potassium.

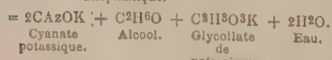
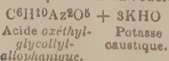
On décante le liquide pour en séparer les cristaux de chlorure potassique, on le concentre jusqu'à ce qu'il soit réduit au dixième de son volume et on l'additionne ensuite d'éther. Il se sépare alors en deux couches : la couche supérieure renferme de l'allophanate d'éthyle, qui résulte de l'action du cyanate de potassium sur l'alcool ; quant à la couche inférieure, qui est semi-cristalline, elle est formée d'oxéthyl-glycolyl-allophanate de potassium. On dissout ce sel dans l'eau et l'on traite la liqueur ainsi obtenue par l'acide sulfurique. L'acide oxéthyl-glycolyl-allophanique libre se dépose alors en cristaux. On purifie l'acide libre en le convertissant en sel de plomb, qu'on décompose ensuite par un courant d'hydrogène sulfuré. Il cristallise en tables rhombiques, peu solubles dans l'eau froide, l'alcool et l'éther. Ses sels alcalins sont très-solubles et facilement cristallisables ; son sel de plomb



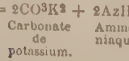
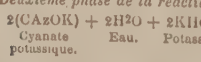
forme des aiguilles peu solubles ; le sel de baryum $(C_2H_5AzO_2OK)_2Ba$ cristallise en tables rhombiques micacées ; le sel d'argent est très-soluble dans l'eau et se décompose, surtout si l'on chauffe sa solution.

L'acide oxéthyl-glycolyl-allophanique dégage des vapeurs d'acide cyanique lorsqu'on le chauffe. La lessive bouillante de potasse le décompose avec production d'acide glycolique, d'acide carbonique, d'alcool et d'ammoniaque. L'acide carbonique et l'ammoniaque peuvent être considérés comme des produits secondaires, provenant de la décomposition de l'acide cyanique formé dans une première phase de la réaction :

Première phase de la réaction.



Deuxième phase de la réaction.



L'acide azotique et l'acide azoteux sont sans action sur l'acide oxéthyl-glycolyl-allophanique. L'acide sulfurique concentré le décompose au contraire avec dégagement d'anhydride carbonique. L'acide sulfurique étendu et bouillant le convertit en un nouvel acide, qui se forme, d'ailleurs, comme produit secondaire lorsqu'on prépare l'acide oxéthyl-glycolyl-allophanique par la réaction du chloracétate d'éthyle sur une solution alcoolique de cyanate de potassium. Ce nouvel acide est soluble dans l'éther, ne cristallise pas, forme des sels incristallisables comme lui, et se convertit en acide glycolique lorsqu'on le fait bouillir avec la potasse. C'est évidemment un produit intermédiaire de la saponification complète de l'acide oxéthyl-glycolyl-allophanique. Mais sa formule n'a pas été établie.

OXÉTHYL-TRIÉTHYL-PHOSPHONIUM s. m. (o-kse-til-tri-é-til-fo-sfo-ni-om). Chim. Ammonium dont l'azote est remplacé par du phosphore, et dont les quatre atomes d'hydro-

gène sont remplacés, l'un par de l'oxéthyle, et les trois autres par de l'éthyle. V. PHOSPHONIUM.

OXÉTHYL-TRIMÉTHYL-PHOSPHONIUM s. m. (o-kse-til-tri-mé-til-fo-sfo-ni-om). Chim. Ammonium dont l'azote est remplacé par du phosphore, et dont les quatre atomes d'hydrogène sont remplacés, l'un par de l'oxéthyle, les trois autres par du méthyle. V. PHOSPHONIUM.

OXFORD (comté d'), comté du centre de l'Angleterre, entre 51° 28' et 52° 10' de latit. N. et entre 3° 6' et 3° 57' de longit. O.; borné au N. par les comtés de Warwick et de Northumberland, à l'E. par celui de Bucks, au S. et au S.-O. par celui de Berks, et à l'N. par celui de Gloucester; 68 kilom. de longueur sur 48 de largeur; 483,840 acres de superficie; 167,592 hab. Ce comté présente une plaine entrecoupée de collines, de vallées et de forêts. Les collines, qui se rattachent à la chaîne des Chiltern-hills, sont généralement peu élevées, excepté vers le N. Les principales rivières qui arrosent ce comté sont : l'Isis et la Thame, dont la réunion forme la Tamise, le Wainrush, la Glinne et le Cherwell. Le froid est assez piquant vers le N.; en été la chaleur y est excessive. Dans la partie méridionale, le voisinage des Chiltern-hills rend aussi le froid très-intense en hiver, mais la chaleur y est très-tempérée en été. Les principaux produits agricoles sont les céréales, les navets, les lentilles, les pommes de terre et les plantes potagères. On y cultive le lin, le chanvre, le houblon et la rhubarbe. La forêt la plus considérable est celle de Wichewood. Les pâturages du comté nourrissent beaucoup de bœufs, de vaches et de moutons. La pierre de taille abonde presque partout, mais le comté ne possède pas de métaux. Sources minérales; fabriques de dentelles, de couvertures, de draps, de velours, de gants de peau, de chaînes d'acier, de soieries, etc. Le comté d'Oxford est divisé en 15 districts et 214 parishes.

OXFORD (comté d'), comté des Etats-Unis, Etat du Maine, formé, en 1708, des parties septentrionales des comtés d'York et de Cumberland, et borné par le Canada, dont il est séparé par les monts Albany, l'Etat de New-Hampshire et les comtés de Somerset, Kennebec, Cumberland et York; 1,700 milles carrés de superficie et 89,763 hab. Ch.-l., Paris. Les principales rivières qui l'arrosent sont l'Androscoogin, le Margallowag et le Saco. Ce comté renferme le grand lac Umbagog dans lequel se jettent de nombreux cours d'eau. Le sol est très-fertile. La partie N. est couverte d'immenses forêts. Fabriques d'étoffes de laine et de coton; fonderies, taneries, etc.

OXFORD (mot anglais qui signifie passage des bœufs; de ox, bœuf, et ford, passage), anciennement *Oxonia* ou *Oxonium*, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom, district de N. Woodfon, sur une petite éminence, dans une agglomération, au confluent de deux petites rivières, l'Isis et le Cherwell, à 30 kilom. O.-N.-O. de Londres, par 51° 45' 38" de latit. N. et 3° 35' 44" de longit. O., 32,000 hab. Siège des assises du comté, évêché anglican, université; peu d'industrie et de commerce. Cette ville, qui est environnée de collines, présente de loin un aspect imposant par suite du nombre et de la variété de ses fleches, de ses dômes et de ses masses architecturales. A l'intérieur, c'est une ville extrêmement remarquable. Les deux rues principales, High street et Broad street, sont ornées de belles constructions, de collèges, d'églises, de magasins modernes. Oxford doit sa célébrité à son université, qui est la première de l'Angleterre.

L'histoire de cette université, dit Al. Esquiros, est assez obscure, car, moins dans les premiers temps. Elle parait être sortie d'écoles particulières, élevées dans la ville pour l'instruction de la jeunesse. La première charte lui conférant des privilèges et la reconnaissant comme un corps organisé date de Henri III. Au XIII^e siècle, elle se distinguait surtout par la théologie scolastique et par les études métaphysiques si fort en honneur dans ce temps-là. Dans Scot on était alors le grand maître. Vers la fin du règne d'Edouard III et durant celui de Richard II, Jean de Wiclif, appelé aussi Wiclef, était professeur de théologie à Oxford. Ses doctrines excitèrent dans l'université une profonde sensation. Telle était l'influence dont il était revêtu, que les écoles faillirent se dissoudre lorsque son enseignement fut déclaré hérétique. Wiclif avait été un réformateur avant la réformation, et pourtant, à sa dernière année un instant le progrès de l'université. Quoique le passage de Wiclif eût marqué pour elle l'époque de la renaissance des lettres, par l'introduction des études classiques, plusieurs des étudiants considéraient encore l'université d'Oxford comme un nid du papisme. Durant la réaction catholique, Marie Tudor, au contraire, y envoya des commissaires chargés de détruire toutes les bibliques traduites en anglais. Pour effrayer, d'ailleurs, les chefs de l'université, les martyrs protestants Crammer, Ridley et Latimer furent brûlés à Oxford, en face de Balliol College. Le règne d'Elizabeth amena de meilleurs jours : les études reprirent de l'éclat. Sous Charles I^{er}, l'université acquit le privi-

lège d'envoyer deux représentants à la Chambre des communes. La période des guerres civiles fut encore une fois fatale au développement de cette institution. Charles I^{er} établit son parlement à Oxford et fit de la ville le quartier général de ses opérations militaires. La science, au milieu de tout cela, fut négligée; plusieurs des salles de l'université furent converties en casernes. Après la restauration, les puritains, qui s'étaient emparés de l'enseignement sous le protectorat de Cromwell, furent renvoyés. Durant le règne de Jacques II, l'université résista fermement aux ordres du roi, qui voulait faire élire un catholique romain à la présidence de Magdalen College. Depuis ce temps-là, l'université, désormais indépendante des querelles de l'Etat et de l'abri des troubles politiques, poursuivit une carrière glorieuse. Elle forma un corps organisé, dont les membres ne devaient pas porter d'autre nom, disent les étudiants, que ceux de chancelier, maîtres et étudiants de l'université d'Oxford. Elle se compose de deux assemblées : la congrégation, qui confère les grades; et la convocation, qui comprend tous les docteurs et maîtres des arts inscrits sur les registres. Les professeurs titulaires sont au nombre de 28. Les étudiants, pour la plupart, le grade de bachelier, puis celui de maître des arts, qui confère pour tout le reste de la vie le droit de voter dans les affaires de l'université. Encore aujourd'hui, l'université nomme deux représentants à la Chambre des communes.

Les bâtiments de l'université comprennent, dit-on, sept cent cinquante, un groupe spécial et majestueux. Le plus important de ces édifices disposés en carré est celui qu'on appelle *schoola* (écoles). C'est une vaste construction quadrangulaire, dont l'édification fut commencée en 1613 et dont la façade a 55 mètres de longueur. Ce monument servit d'abord de local pour les cours publics. Mais depuis lors il a été consacré en grande partie à d'autres usages. La plus grande partie des étages supérieurs est occupée par la bibliothèque Bodléienne et par la galerie de tableaux; l'étage inférieur a été consacré à l'exposition des monuments connus sous le nom d'*Arundel Marbles*, aux archives de l'université, aux examens. Nous ne dirons rien ici de la célèbre bibliothèque Bodléienne et des marbres d'Arundel, auxquels nous avons consacré des articles particuliers (v. *MUSEUM* et *ARUNDEL*). Quant au musée, situé dans la troisième étaye de l'édifice, il est surtout riche en portraits de savants et d'écrivains éminents, peints par Holbein, Janssens, Van Dyck, Lely, Reynolds, Kneller, Wilkie, Phillips, etc. On y remarque, en outre, une statue en bronze du comte de Pembroke, chancelier de l'université, et des objets curieux, entre autres la lanterne de Fawkes, qui joua un rôle important dans la conspiration des poudres (1605). Dans le même édifice se trouvent la salle de convocation, où les membres de l'université se réunissent pour traiter des affaires d'intérêt général, et l'école de théologie.

A l'université se rattachent 24 établissements d'instruction : 19 collèges et 5 halls. Les collèges sont les suivants : All Souls College, fondé, en 1437, par Chicheley, archevêque de Cantorbéry, offre une façade gothique et deux cours ayant derrière elles une chapelle et une bibliothèque dont Young, l'auteur des *Nuits*, posa la première pierre. La grande salle du collège renferme plusieurs tableaux remarquables.

Balliol College, fondé, en 1263, par sir John Balliol de Barnard Castle et par sa femme Devargilla, a compté parmi ses professeurs Wiclif et John Evelyn. Une croix de fer marque l'endroit où Ridley, Latimer et Crammer ont été brûlés sur un bûcher.

University College, fondé, selon les uns, par le roi Alfred, selon les autres par William de Durham, recteur de Wearmouth, qui mourut vers 1280, offre une façade de 85 mètres. La chapelle contient des sculptures de gibbons et un beau monument érigé par Plaxman à sir William Jones, le célèbre orientaliste. On y remarque deux belles statues de la reine Anne et de Jacques II.

Wadham College, fondé par Wadham, possède une belle salle gothique et une grande salle à panneaux.

Worcester College, fondé en 1714, offre de beaux jardins, une jolie chapelle et une bibliothèque contenant une curieuse collection de manuscrits et d'ouvrages sur l'architecture.

Merton College, fondé, en 1264, par Walter de Merton, célèbre professeur de théologie scolastique, lord chancelier et plus tard évêque de Rochester, possède une jolie chapelle, beau spécimen du style gothique, et une bibliothèque qui est la plus ancienne du royaume. La chapelle renferme un tableau d'attribut attribué au Tintoret, et les monuments funéraires de sir Thomas Bodley et de sir Henry Savile.

Exeter College fut fondé, en 1314, par Walter de Stapledon, évêque d'Exeter, lord trésorier d'Angleterre et secrétaire d'Etat d'Edouard II.

Oriel College, fondé, en 1326, par Edouard II, possède une bibliothèque érigée en 1788. Ce collège a compté parmi ses membres les plus illustres Walter Raleigh, l'archevêque Butler et le docteur Arnold.

Queen's College, qui a reçu son nom de la reine Philippe, femme d'Edouard III, a été

regardé depuis comme étant sous la protection spéciale des reines d'Angleterre. Le plafond de la chapelle, peint par sir James Thornhill, représente l'*Ascension*. La bibliothèque contient près de 20,000 volumes et deux croix-anciens portraits sur verre de Henri V et du cardinal de Beaufort.

New College, l'un des plus beaux édifices d'Oxford, fut fondé, en 1380, par William de Wykeham, évêque de Winchester et lord grand chancelier sous le règne d'Edouard III. Les bâtiments furent terminés en 1387. Les orgues de la chapelle sont considérées comme les plus belles qui existent dans toute l'Angleterre. Cette chapelle possède aussi de beaux vitraux et la croix en bois doré de l'évêque Wykeham.

Lincoln College date de 1427 et doit son origine à Richard Fleming, évêque de Lincoln.

Magdalen College, fondé par William Waynflete, évêque de Winchester et lord chancelier d'Angleterre sous le règne de Henri VI, est obligé par ses statuts de donner l'hospitalité aux rois d'Angleterre et à leurs fils quand ils se trouvent à Oxford. La chapelle est un bel édifice qui a conservé son cachet primitif.

Brazen Nose College fut fondé, en 1509, par William Smyth, évêque de Lincoln. Son singulier nom (en anglais, nez d'airain) lui vient, dit-on, de ce qu'il fut érigé sur l'emplacement de deux anciens hôtels, dont l'un avait pour marteau de porte un anneau de fer fixé dans un nez de bronze.

Corpus Christi College fut pour fondateur, en 1516, Richard Fox, évêque de Winchester. La chapelle possède une toile de Rubens, et la bibliothèque est riche en bons ouvrages et en manuscrits.

Christ Church College, le plus magnifique de tous les édifices de ce genre que l'on trouve à Oxford, fut fondé, en 1524, par le cardinal Wolsey. « Ayant obtenu, dit M. Esquiros, le consentement du roi, il se procura, en outre, deux bulles du pape Clément VII, qui l'autorisaient à supprimer vingt-deux monastères et à doter de leurs revenus une école à Ipswich et un collège à Oxford. Il voulait faire de ce collège, qui porta d'abord son nom, *Cardinal College*, le plus grand établissement de ce genre dans toute l'Europe. Avant que la construction fût très-avancée, Wolsey tomba en disgrâce, et le premier son de Henri VIII fut de s'emparer de l'argent. Quelques années plus tard, Henri VIII fit continuer les travaux, mais sur une échelle plus restreinte. Il exigea, en outre, que l'établissement fût intitulé Collège du roi Henri VIII. Après la suppression générale des monastères, le roi fit d'Oxford un évêché et décida que l'abbaye d'Osney serait le siège du diocèse. Plus tard, il donna l'abbaye et transféra le siège épiscopal à Saint-Frideswide. Ce siège fut, en outre, réuni au nouveau collège, de sorte que la fondation devint moitié ecclésiastique et moitié académique. C'est depuis ce temps-là que le collège a pris le nom de *Christ Church*. La grande salle est une des plus étendues qui existent en Angleterre et contient de beaux portraits. La bibliothèque est très-riche en manuscrits, en ouvrages imprimés et en médailles. Dans un des quadrangles, désigné sous le nom de *Peckwater*, figure une collection de tableaux légués au collège par le général Guise en 1705. La cloche, appelée *Great Tom*, pèse près de 17,000 livres. »

Trinity College, fondé et doté par Richard II, Edouard III et les évêques de Durham, fut supprimé du temps de la Réformation; mais sir Thomas Pope, ayant acheté les bâtiments, le refonda en quelque sorte en 1554.

De beaux jardins entourent Saint-Johns College, qui date de 1515 et dont la bibliothèque, une des plus riches d'Oxford, contient une curieuse tapisserie représentant le *Christ et ses disciples d'Emmaüs*.

Jesus College, fondé, en 1571, par la reine Elizabeth, possède une belle collection de livres et le portrait de Charles I^{er} par Van Dyck.

Pembroke College, fondé, en 1624, par Thomas Tesdale, compta parmi ses élèves Samuel Johnson, dont le buste sculpté par Bacon se voit dans la grande salle.

Outre ces 19 collèges, Oxford possède 5 établissements désignés sous le nom de *halls*, qui reçoivent aussi des élèves et sont richement dotés pour la plupart. Ces 19 collèges et ces 5 halls comptent environ 5,000 membres et jouissent d'un revenu total de près de 11 millions.

Parmi les autres dépendances de l'université, nous citerons : le théâtre, fondé dans la douzième partie du XIV^e siècle, sur le modèle du théâtre de Marcellus à Rome, par Gilbert Sheldon, archevêque de Cantorbéry, qui a laissé une somme de 15,000 francs pour réparer et entretenir l'édifice; il peut contenir 4,000 personnes; l'imprimerie de Clarendon, qui bâtiment érigé en 1711 par lord Clarendon; l'*Ashtoleian Museum*, qui contient la bibliothèque de Lilly, le fameux astrologue, et de nombreuses curiosités naturelles ou archéologiques; et Radcliffe Library, bibliothèque qui occupe un joli bâtiment érigé, de 1737 à 1759, par l'architecte Gibbs et surmonté d'une dome très-élevé. L'intérieur, qui est d'une grande magnificence, contient plusieurs objets de valeur, notamment les can-

délabrés de marbre trouvés dans la villa Adriana. Citons encore l'observatoire et un jardin botanique. Les édifices d'Oxford les plus dignes d'attention, après l'université et les collèges, sont : la cathédrale, monument du xiii^e siècle, construit sur un plan très-irrégulier, et qui a 50 mètres de longueur sur 17 mètres de largeur. La nef, composée de quatre travées seulement, est accompagnée de collatéraux ; les voûtes en bois sont d'une construction aussi hardie qu'élégante ; l'édifice est surmonté d'une flèche de 45 mètres de hauteur. Après la cathédrale, qui possède une belle salle capitulaire de style ogival, nous citons : l'hôtel de ville, bâti en 1752 ; la chambre du conseil, qui contient les portraits de plusieurs personnages historiques ; la salle des concerts ; la prison du comte, qui occupe l'emplacement d'un château fondé après la conquête et dont il ne reste qu'une tour ; le nouveau musée ; l'église Sainte-Marie-Madeleine, ancienne église augmentée en 1841, et le Taylor-Institute, édifice moderne dans le style italien ; c'est une galerie d'objets d'art et de science, en même temps qu'un collège pour les langues modernes. Près de l'église Sainte-Marie-Madeleine s'élève la Croix des Martyrs, beau monument de 24 mètres de hauteur, érigé en l'honneur de Cranmer, Ridley et Latimer. Les statues des trois confesseurs protestants, sculptées par Weekes, sont placées dans des niches.

Au N. de la ville, près du moulin d'Osrey, se trouvait un couvent de femmes, Godstow Nunnery, où Henri II fit la cour à une des religieuses, la belle Rosamonde Clifford. Les romanciers et les dramaturges ont entouré ces amours de mille circonstances dramatiques plus invraisemblables les unes que les autres.

L'histoire de la ville d'Oxford n'est guère connue qu'à dater du règne d'Alfred, bien qu'elle remonte à une haute antiquité. Les Danois s'en emparèrent deux fois et y exercèrent de grands ravages. Canut résida souvent à Oxford ; son fils Harold y fut couronné et y mourut. Guillaume le Conquérant prit Oxford d'assaut et y bâtit un château dont les restes sont aujourd'hui occupés par la maison de correction et la prison du comté. Le roi Stephen assiégea l'impératrice Maude dans la ville d'Oxford ; l'impératrice réussit à s'échapper pendant la nuit, mais la citadelle tomba au pouvoir des assiégeants. Henri II résida à Oxford pendant la plus grande partie de son règne ; ce fut là que naquit son fils Richard Cœur de Lion. Par la suite, Oxford montra un grand attachement au parti royaliste et jacobite. Cette ville, qui a été le foyer du puseyisme, est dévouée de nos jours à l'Eglise anglicane et au parti tory. Plusieurs couvents ont été tenus à Oxford. Nous citons : celui de 1160, dans lequel on condamnait une nouvelle secte qui avait pour chef un nommé Gerard ; le concile de 1222, convoqué pour réformer l'Eglise et la discipline monastique ; celui de 1240, dans lequel on ordonna des prières et des jeûnes pour obtenir l'élection d'un pape ; celui de 1250, dans lequel on lut des lettres du roi Henri III qui déclara les chartes royales assises l'impératrice Maude contre le pape ; celui de 1382, qui repoussa l'abjuration de plusieurs clercs hérétiques ; enfin, le concile de 1408, qui publia treize règlements pour arrêter et proscrire définitivement les erreurs de Wiclif.

Oxford (STATUTS OU PROVISIONS D'). Les barons anglais, à la tête desquels se trouvait le célèbre Leicester, fils cadet de Simon de Montfort, ayant résolu de restreindre à leur profit le pouvoir royal, firent, en 1258, le roi Henri III, dans un parlement convoqué à Oxford, de souscrire à leurs exigences, formulées dans un acte appelé *Statuts d'Oxford*. Le roi d'Angleterre consentait par cet acte à confirmer la Grande Charte, à s'entourer d'un conseil de barons, chargé de nommer chaque année, non-seulement les grands officiers de la couronne, mais encore les fonctionnaires publics, les juges, les gouverneurs des châteaux royaux, et à convoquer trois parlements par an. En outre, dans chaque comté, quatre chevaliers devaient recueillir les plaintes auxquelles donnaient lieu les agents du roi et les exposer au parlement. Henri III, étant parvenu à faire dissoudre la ligue des barons, abrogea, en 1261, les statuts d'Oxford.

Oxford (CANAL D'), canal d'Angleterre. Il commence dans le comté de Warwick, au canal de Coventry, près de Longford, court au S.-E., traverse la partie occidentale du comté de Northampton, rentre dans celui de Warwick, puis, se dirigeant au S.-E., pénètre dans le comté de son nom et débouche dans l'Isis, par la gauche, à Oxford. Ce canal, commencé en 1769 et terminé en 1790, a un développement de 133 kilom.

Oxford, ville des Etats-Unis, Etat d'Ohio, à 50 kilom. N.-O. de Cincinnati, 4,000 hab. Une université y a été fondée en 1809.

Oxford, ville des Etats-Unis, Etat de Maryland, à 76 kilom. S.-E. de Baltimore, sur le Treudhaven, près de son embouchure dans la baie de Chesapeake. C'est un des plus anciens ports de l'Eut. Il reçoit annuellement près de 15,000 tonnes de marchandises.

Oxford, ville des Etats-Unis, Etat de New-York, à 13 kilom. S. de Norwich, 3,500 hab.

OXFORD (Robert HARLEY, comte D'), homme d'Etat anglais. V. HARLEY.

OXFORDIEN, IENNE s. et adj. (o-sfordiain, ie-ne). Géogr. Habitant d'Oxford ; qui appartient à Oxford ou à ses habitants : Les OXFORDIENS. L'université OXFORDIENNE. || On dit aussi OXONIEN.

OXHOFT s. m. (ogh-zoft). Métrol. Mesure de capacité usitée dans le nord de l'Europe, et dont la valeur, supérieure à 2 hectolitres, est, d'ailleurs, variable suivant les localités.

OXHOLM (Pierre-Lothaire), écrivain militaire danois, né à Copenhague vers 1748. Il partit, en 1779, pour les Antilles comme lieutenant du génie, devint membre du conseil général de l'île Sainte-Croix, revint en Suède en 1799 et fut successivement nommé colonel (1801), major général (1805), gouverneur général des Antilles danoises (1814-1816), et enfin lieutenant général (1816). Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à l'art de l'ingénieur de campagne* (Copenhague, 1777, in-80) ; *Etat des Antilles danoises relativement à leur population, à leur culture, à l'administration de leurs finances* (Copenhague, 1797, in-80) ; *Sur la diète de Suède en 1800* ; *Sur la suppression du commerce des esclaves* (1806), etc.

OXHYDRIQUE adj. (o-ksi-dri-ke — de oxygène, et de hydrogène). Chim. Se dit d'un gaz formé d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène. *Lumière oxhydrique*, Lumière très-éclatante produite par la combustion du gaz oxhydrique.

— **Encycl.** Ce mot est nouveau, mais la chose qu'il désigne ne l'est pas. Déjà, vers 1820, Drummond, en plongeant un fragment de carbonate de chaux dans la flamme d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène, avait produit une lumière éblouissante ; c'est le même procédé qui a été depuis expérimenté avec le plus grand succès par tous les physiciens, et dont la population parisienne a vu les magnifiques résultats sur ses places et ses boulevards de 1868 à 1872. Toutefois, une différence importante est à signaler entre la méthode de Drummond et celle de M. Tessié du Motay, le zèle propagateur de la lumière *oxhydrique* : c'est que celui-ci a définitivement éliminé le carbonate de chaux, dont il a jugé la présence à la fois gênante et inutile. Les expériences de M. Tessié du Motay ont pleinement réussi, comme nous allons le voir ; celles de Drummond, du reste, n'avaient pas été moins satisfaisantes ; pourquoi donc cette invention est-elle restée sans application sérieuse depuis plus d'un demi-siècle ? Deux raisons très-graves s'opposaient à la vulgarisation de l'idée de Drummond : le prix énorme de l'oxygène, qui coûtait alors plus de 10 francs le mètre cube, et, cette alternative inévitable ou de mélanger les deux gaz, au risque de provoquer d'épouvantables explosions, ou de les amener par des conduits séparés au point où doit avoir lieu la combustion, ce qui causerait un surcoût très-considérable de dépense d'établissement et d'entretien. La première difficulté, la plus sérieuse incontestablement, a été résolue par M. Tessié du Motay ; nous allons dire comment.

Avant lui, l'oxygène se fabriquait généralement par des procédés tout à fait antiques. Toutefois, Boussingault avait proposé d'absorber l'oxygène de l'air atmosphérique au moyen de la baryte, qui en est très-avidé, et rien n'était plus facile ensuite que de la lui reprendre par la chaleur ; mais rien, par contre, n'était plus difficile que de conserver la baryte, que la chaleur réduit infuilliblement en miettes ; le procédé devenait ainsi excessivement coûteux. Il faut donc, au lieu d'une substance qui périt en perdant son oxygène, en trouver une qui pût, sans s'altérer, puiser l'oxygène dans l'air ou dans l'eau, et le restituer dans les appareils ; M. Tessié du Motay a trouvé cet agent merveilleux dans divers manganates et permanganates qui, se suroxydant avec une extrême facilité, rendent tout aussi facilement l'oxygène sous l'influence de la chaleur et d'un courant de vapeur d'eau. Selon les calculs de l'inventeur, un mètre cube d'oxygène ainsi obtenu doit coûter moins de 0 fr. 50, car la dépense se réduit à la chaleur nécessaire pour désoxyder le manganate. Si maintenant on calcule que le mètre cube d'hydrogène carbure coûte 0 fr. 30, et que le gaz *oxhydrique* contient deux mètres cubes de ce gaz pour un d'oxygène, on en conclura que le prix du gaz *oxhydrique* serait de 0 fr. 333 le mètre cube. Or, le rapport éclairant des deux gaz étant de $\frac{16}{3}$, il en résulterait que le gaz *oxhydrique* coûterait près de cinq fois moins cher que l'hydrogène carboné. On peut rabattre beaucoup de ces appréciations et laisser encore une très-large place à l'économie. La première partie du problème est donc admirablement résolue ; celle de la double canalisation reste malheureusement en suspens, malgré l'affirmation risquée de quelques physiciens, qui prétendent qu'on pourrait sans aucun danger opérer à l'usine même le mélange des deux gaz. La question est de savoir si l'on pourra s'exposer à faire sauter une ville ; on conçoit qu'on hésite avant de s'y résoudre.

Nous n'avons signalé jusqu'ici qu'un seul des avantages du gaz *oxhydrique* ; ils sont multiples et variés. Le gaz ordinaire brûle, comme on sait, en se combinant avec l'oxygène de l'air ambiant ; il en résulte, pour le cas de la combustion en lieu clos, que l'air, bientôt privé de son oxygène, deviendrait absolument irrespirable, si l'on ne ménageait des ventilateurs, souvent insuffisants et toujours coûteux. Le gaz *oxhydrique* contient lui-même l'oxygène nécessaire à la combustion et n'emprunte rien à l'atmosphère ; si bien que cette combustion peut avoir lieu en vase clos, dans un globe de verre par exemple, ce qui pourrait amener à supprimer complètement dans les mines les explosions de grisou. Quant aux qualités de la lumière produite, elles sont de tout point admirables. La lumière *oxhydrique*, d'un blanc éblouissant, légèrement bleuâtre, est à la fois éclatante et douce pour les yeux. Cette lumière est si intense qu'on l'emploie avec le plus grand succès dans les opérations photographiques, particulièrement pour le grandissement des épreuves, qui exige, comme on sait, la plus vive lumière possible. Mais la principale utilité du gaz *oxhydrique* sera, dans un avenir prochain, l'éclairage de la voie publique. Dans l'expérience faite sur le boulevard des Italiens en 1872, l'expérimentateur ayant eu la coquetterie de laisser d'un côté le gaz ordinaire et de n'éclairer par son procédé que le côté opposé, les bacs d'hydrogène produisaient l'effet d'ignobles luminaires vacillant dans d'épaisses ténèbres ; du côté du gaz *oxhydrique*, au contraire, les promeneurs circulaient sous une lumière éblouissante, qui ne différait de celle du soleil que par l'intensité plus grande des ombres portées ; l'effet était réellement féerique. Enfin, signalons, comme dernier avantage du nouveau gaz, la diminution de la chaleur de combustion, si fatigante et même si malsaine dans les appartements et établissements publics éclairés au gaz ordinaire ; on l'affirme, du moins ; mais il faut voir peut-être dans cette affirmation un des effets ordinaires de l'enthousiasme irrefléchi ; car l'action de l'oxygène sur l'hydrogène ne paraît pas propre à abaisser la température de combustion, et l'on ne saurait oublier que le chalumeau de Drummond était communément employé à produire des températures exceptionnelles avant que la lumière électrique l'eût remplacé pour cet usage.

Nous avons signalé la cause, désormais unique, qui empêche l'application du procédé sur une vaste échelle. La difficulté est grande, mais les chercheurs obstinés qui poursuivent le triomphe définitif du gaz *oxhydrique* en ont déjà résolu de plus sérieuses. On peut donc attendre avec confiance la chute prochaine de l'hydrogène, qui nous parut autrefois si éblouissant et qui commence à nous sembler si jaune et si triste, depuis que nous lui connaissons un rival avec lequel il ne saurait lutter.

OXHYDROCARBONÉ, ÉE adj. (o-ksi-drokar-ba-zo-té — du préf. *ox* ; du gr. *hudor*, eau, carbo, charbon, et de *azote*). Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone et de l'azote.

OXHYDROCARBONÉ, ÉE adj. (o-ksi-drokar-bo-né — du préf. *ox* ; du gr. *hudor*, eau, et de *carbone*). Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone.

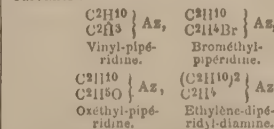
OXHYDRYL - DIÉTHYLÈNE - DIPIPÉRIDYL - DIAMINE s. f. (o-ksi-dril-di-é-ti-le-ne-di-pi-pé-ridi-di-u-mi-ne). Chim. Produit de substitution de la diéthylène-dipipéridyl-diamine, dont deux atomes d'hydrogène se trouvent remplacés par deux résidus d'eau.

— **Encycl.** L'*oxhydryl-diéthylène-dipipéridyl-diamine* [(C₂₁H₁₉)₂(C₂₁H₁₇)₂Az₂] — (Oii)₂ se produit, suivant Cahours, lorsqu'on traite le dibromure de diéthylène-dipipéridyl-diamine par l'oxyde d'argent. Ce corps mal étudié est plutôt un hydrate d'ammonium quaternaire dérivé de la diéthylène-dipipéridyl-diamine qu'un véritable composé de substitution oxhydrique. Lorsqu'on le distille, il se scinde en plusieurs produits, donnant la monoéthylène-dipipéridyl-diamine, et peut-être en même temps de l'aldéhyde acétique et de l'aldéhyde crotonique.

— *Ethylène-dipipéridyl-diamine*
(C₂₁H₁₉)₂(C₂₁H₁₇)₂Az₂.

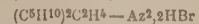
Ce corps n'ayant, pas plus que la diéthylène-dipipéridyl-diamine, été encore décrit, nous en ferons ici l'histoire succincte.

Les recherches de Cahours ont démontré que la pipéridine est une monamine secondaire qui exige la fixation de deux radicaux alcooliques pour se convertir en ammonium quaternaire. Partant de ce point de départ, M. Brühl a pensé que, d'après les analogies observées par Hofmann, le bromure d'éthylène, en agissant sur la pipéridine, donnerait probablement naissance à l'un des produits suivants :



Parmi ces quatre produits que les analogies faisaient prévoir, c'est le dernier qui s'est formé le plus abondamment.

Lorsqu'on mélange 80 parties de pipéridine et 22 parties de dibromure d'éthylène, il se dégage assez de chaleur pour que la température s'élève à 200°. Le produit est une masse blanche, solide, facilement soluble dans l'eau, soit à froid, soit à chaud. L'alcool le précipite de ses solutions aqueuses en flocons cristallins brillants, qui se précipitent sous les faibles recristalliser dans l'alcool bouillant, et en les lavant ensuite à l'alcool et à l'éther froids, liquides dans lesquels ils sont presque complètement insolubles. La substance ainsi purifiée donne à l'analyse des nombres qui conduisent à la formule



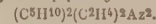
du dibromhydrate de la base éthylénique.

Pour séparer la base éthylénique de son bromhydrate, on dissout ce sel dans l'eau et l'on traite la solution par la potasse caustique. La base éthylénique se précipite sous la forme d'un liquide huileux, clair, qui bout à 263° et n'a que des propriétés basiques très-faibles. Dans un mélange réfrigérant, elle se prend en une masse cristalline, qui fond à + 40°.

Le sulfate, l'azotate, le chlorhydrate, l'oxalate, ainsi que le chloraurate et le chloroplatinate d'éthylène-dipipéridyl-diamine, ont été préparés ; ils cristallisent tous. Le sel platine répond à la formule



— *Diéthylène-dipipéridyl-diamine*



Cette seconde base, dont nous avons décrit l'hydrate en tête de cet article, se produit par l'action continuée du dibromure d'éthylène sur l'éthylène-dipipéridyl-diamine. Cette combinaison se fait sans dégagement sensible de chaleur et l'on obtient le bromhydrate de la nouvelle base. C'est, comme le sel de la base monoéthylénique, un composé soluble dans l'eau, que l'on peut purifier en le précipitant de sa solution aqueuse par l'alcool. Nous avons vu plus haut comment l'oxyde d'argent le convertit en une base ammoniée.

OXHYDRYLE s. m. (o-ksi-dri-le — du préf. *ox*, et du gr. *hudor*, eau, ulé, matière). Chim. Radical formé d'un atome d'oxygène et d'un atome d'hydrogène.

— **Encycl.** L'oxygène étant diatomique, l'eau répond à la formule Oii₂. Si l'on vient à supprimer dans cette eau 1 atome d'hydrogène, il reste un résidu monatomique (Oii)₁. C'est à ce résidu que l'on donne le nom d'*oxhydryle*. L'*oxhydryle* s'unit aux éléments métalliques pour former des hydrates basiques comme dans l'hydrate de baryum Ba⁺(Oii)₂ ; il s'unit aux éléments métalloïdiques en formant des acides, comme dans l'acide phosphoreux P⁺(Oii)₃. Enfin, en s'unissant aux radicaux composés, suivant que ceux-ci sont plus ou moins fortement électro-négatifs, il donne des acides, des bases, des alcools ou des phénols.

Dire que l'*oxhydryle* se combine à un élément ou à un radical, c'est dire d'une manière plus rapide que de l'hydrogène est uni à ce radical immédiatement au moyen de l'*oxhydryle*. Ainsi, lorsqu'on dit que, dans l'acide silicique, le silicium est uni à 4 *oxhydryles*, c'est comme si l'on disait que, dans l'acide silicique, 4 hydrogènes sont liés au silicium par l'intermédiaire de l'oxygène, dont chaque atome, étant diatomique, s'attache d'un côté au silicium et de l'autre à l'hydrogène. Si l'on considère l'eau comme un acide, on voit que l'*oxhydryle* est à l'eau ce que le chlore est à l'acide chlorhydrique, ce que le résidu halogénique des acides est aux acides oxygénés. Aussi a-t-on encore donné à l'*oxhydryle* le nom de résidu halogénique de l'eau. Le parallélisme de l'*oxhydryle* et des résidus halogéniques est si grand que l'on peut remplacer l'*oxhydryle* par du chlore, du brome, de l'iode et des résidus halogéniques d'acides et que, réciproquement, on peut remplacer le chlore, le brome, l'acide et les résidus halogéniques d'acides par des *oxhydryles*. C'est ainsi que l'on peut, dans le trichlorure de phosphore, remplacer les 3Cl par 3Oii pour avoir l'acide phosphoreux P(Oii)₃ ; que l'on peut, dans l'acide acétique, substituer Cl à Oii et obtenir le chlorure d'acétyle C₂H₃Cl₂Oii. Les composés qui renferment de l'*oxhydryle* doivent donc recevoir un nom générique salin, puisque tous les sels reçoivent un tel nom tiré de leur résidu halogénique. Ce nom existe, on appelle ces corps *hydrates*.

Les hydrates sont donc des corps qui renferment de l'*oxhydryle*. Dans la théorie des types, on distingue l'hydrogène de l'*oxhydryle*, dans un composé quelconque, sous le nom d'hydrogène typique. Ce nom a été conservé. Étant uni à l'oxygène, l'hydrogène de l'*oxhydryle* possède toujours des propriétés particulières qui rappellent plus ou moins les propriétés que ce métalloïde possède dans l'eau. Aussi est-il bon de désigner cet hydrogène par un nom, et, puisque ce nom est fait, autant vaut le conserver que d'en créer un autre, bien que la théorie qui lui a donné naissance n'existe plus.

OXIA, île de Grèce, près de la côte S. de la Livadie, dans la mer Ionienne, au S. de l'embouchure de l'Aspro-Potamo, par 39° 17' 20" de latit. N. et 18° 46' de longit. E. Cette île, bien peuplée, est assez fertile et renferme d'excellents pâturages.

OXYA, bourg de l'Amérique du Sud, république de l'Équateur, province et à 87 kilom. N.-N.-E. de Guayaquil, sur la rive gauche du Caracol, qui porte aussi le nom d'Oxya; 3,000 hab.

OXYEN (lac), *Ozia Palus* ou *Oziana*, lac de l'ancienne Sogdiane, qui, selon de nombreux écrivains, serait la mer ou lac d'Aral actuel. Toutefois, d'après de Humboldt, le lac que Ptolémée désigne sous le nom d'Oxyen serait le lac actuellement appelé Karakoul, situé dans le Turkestan et dans lequel se jette le Kohik, tandis que Plinie appelle ainsi le lac Sereoul, d'où sort l'Oxus. Quant au lac Aral, il était fort peu connu des anciens, qui le désignaient sous le nom de marais des Massagètes.

OXYENS (monts), chaîne de montagnes, située entre l'Azarte et l'Oxus, dans le nord de la Sogdiane, et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de monts Asferah ou Astagh.

OXYINDICANINE s. f. (o-k-sai-di-ka-ni-ne — du préf. oxy, et de indicanine). Chim. Gomme extraite de l'indican.

— Encycl. V. INDICAN.

OXYINDICASINE s. f. (o-k-sai-di-ka-zine). Chim. Corps particulier extrait de l'indican.

— Encycl. V. INDICAN.

OXYNE s. m. (o-k-si-ne — du préf. oxy, et du gr. *oinos*, vin). Pharm. Vin aigre, et non complètement converti en vinaigre.

OXYLEYA s. m. (ok-slé-ia — de *Oxley*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des cédréales, tribu des cédréales, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

OXYONIA ou **OXYONIUM**, nom latin d'Oxford.

OXYONIEN, **IENNE** adj. (o-k-si-nien, ié-ne — de *Oxonium*, nom lat. de la ville d'Oxford). Géogr. Qui appartient à Oxford : Société oxyonienne. Université oxyonienne.

OXYURATES s. m. (o-k-su-ra-té — rad. *oxure*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oxurique avec une base.

OXYRE s. f. (o-k-su-re — du préf. oxy, et du gr. *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des melasomes, tribu des tébréonides, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance. (J. Syn. de MORDELLÉ, auteur-riche d'insectes.)

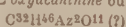
OXYRIQUE adj. (ok-si-ri-que — du préf. oxy, et de urique). Chim. Se dit quelquefois de l'acide urique oxygéné.

OXYUS ou **OAXES**, fleuve de l'Asie centrale, aujourd'hui connu sous le nom de Djihoun ou d'Amou-Daria. V. DUBOIN.

OXYANTHÈS s. m. (o-k-si-a-kan-te — du préf. oxy, et du gr. *akantha*, épine). Bot. Nom scientifique de l'aubépine, donné quelquefois aussi par les anciens à l'épine-vinette.

OXYANTHINE s. f. (o-k-si-a-kan-ti-ne — rad. *oxyanthine*). Chim. Alcaloïde extrait de la racine d'épine-vinette.

— Encycl. L'oxyanthine ou viniline



est un alcaloïde qui se trouve, en même temps que la berbérine, dans la racine du *berberis vulgaris*. Pour l'extraire, on épuise cette racine par l'alcool, on ajoute un peu d'eau à l'extract et on distille l'alcool. Le liquide restant laisse déposer une résine que l'on sépare par filtration. Le liquide filtré, convenablement évaporé, fournit des cristaux de berbérine. Lorsque les eaux mères ne fournissent plus de berbérine, on les étend de quatre fois leur volume de carbonate de sodium. On recueille le précipité, on le lave à l'eau froide et on le dissout dans l'acide sulfurique étendu. On décolore la nouvelle solution en la faisant bouillir avec du noir animal et l'on en reprecipite l'oxyanthine par le carbonate de sodium.

Pure, l'oxyanthine est une poudre blanche ordinairement teintée de jaune. On peut l'obtenir en cristaux par l'évaporation spontanée de sa solution alcoolique, mêlée d'une quantité d'eau insuffisante à la troubler. Elle a une saveur amère, brunit lorsqu'on l'expose à l'air et à la lumière, fond lorsqu'on la chauffe et répand des vapeurs d'eau, des vapeurs empyreumatiques et de l'ammoniaque, en laissant un résidu carbonéux (Polex). D'après Wacker, le point de fusion de l'oxyanthine est situé à 139°. Cette base est presque insoluble dans l'eau froide; récemment précipitée, elle se dissout un peu dans l'eau bouillante. Elle est soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles et les essences. Ses solutions ont une réaction alcaline (Polex). D'après Wacker, elle se dissout dans 30 parties d'alcool froid et dans son propre poids d'alcool bouillant de 900, dans 125 parties d'éther froid et dans 4 parties d'éther chaud. Elle se dissout aussi dans le chloroforme. Lorsqu'on la précipite de ses sels par l'ammoniaque, elle se redissout dans un grand excès de réactif. Elle est plus soluble encore dans les alcalis caustiques, mais les carbonates alcalins ne la dissolvent pas.

L'oxyanthine est décomposée par les alcalis minéraux. L'acide azotique bouillant la résinite d'abord, puis la convertit en acide oxalique et en un corps qui rappelle la ber-

berine et qui est précipité en flocons jaunes par l'eau. Avec l'acide iodique dissous dans l'eau, l'oxyanthine donne un dépôt d'iode et se colore en jaune ou en brun. Desséché à l'air, est alcoolifié à, suivant Wacker, la formule $C_{21}H_{14}A_{22}O_{11}H_2O$. Ses sels sont amers. Le chlorhydrate



cristallise en nodules blancs. Il en est de même du sulfate et de l'azotate, le moins soluble de tous, qui renferme aussi 4H₂O. L'oxalate cristallise en aiguilles peu solubles. L'acétate est incristallisable. La solution neutre de l'acétate d'oxyanthine donne un précipité blanc avec la teinture de noix de galle. Elle est également précipitée en blanc par l'azotate d'argent, le chlorure mercurique, le tartre émétique, le chlorure stanneux. L'iode la précipite en rouge brun; le chlorure platinique et l'acide picrique en jaune. L'azotate mercurique, le chlorure ferrique, les acétates de plomb, les sels de cuivre et la gélatine ne la précipitent pas.

OXYADÈNE adj. (o-k-si-a-dé-ne — du préf. oxy, et du gr. *adén*, glande). Bot. Qui a des glandes pointues.

OXYAMMONIAC s. m. (o-k-si-amm-mo-ni-ke — du préf. oxy, et de ammoniac). Chim. Combinaison d'ammoniac avec un oxyde.

— Encycl. V. HYDROXYLAMINE.

OXYANISMIQUE adj. (o-k-si-a-ni-zami-ke — du préf. oxy, et de anisamique). Chim. Se dit d'un acide qui représente l'amide acide de l'acide anisique.

— Encycl. L'acide oxyanismanique ou anismanique $C_8H_9AzO_3$ a été décrit par Zinin. On l'obtient en saturant d'acide sulphydrique un mélange d'acide nitranisique et de 8 parties d'ammoniacque alcoolique. Après douze heures, lorsque tout l'acide est dissous, on ajoute un peu d'eau à la liqueur et on la fait bouillir jusqu'à expulsion complète de l'alcool. On la filtre alors pour séparer le soufre et on la traite par l'acide acétique, qui en précipite l'acide anismanique sous la forme de longues aiguilles, que l'on obtient tout à fait incolores en les faisant recristalliser dans l'eau après avoir filtré leur solution sur du noir animal. Il forme des prismes à quatre pans, minces et brillants, qui ne se dissolvent que faiblement dans l'eau, même bouillante, et dans l'éther, mais qui sont fort solubles dans l'alcool. L'acide chlorhydrique et l'acide acétique bouillant dissolvent l'acide anismanique sans lui faire subir d'altération. La solution azotique étendue rougit à la longue et laisse déposer, par le refroidissement, des flocons bruns et une substance pulvérulente blanche. L'acide anismanique fond à 180° et se décompose à une température plus élevée. Le seul anismanate analysé jusqu'à ce jour est l'anismanate d'argent $C_8H_9AzO_3$. C'est un précipité cailloteux, insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'ammoniacque et les acides. A l'état sec, on peut le chauffer à 120° sans qu'il se décompose, mais il brunit lorsqu'on le fait bouillir avec de l'eau. Le sel d'ammonium est très-soluble et cristallise difficilement en tables à quatre pans. Sa solution aqueuse se décompose en partie par l'ébullition; elle laisse dégrader de l'ammoniacque et abandonne, par le refroidissement, des cristaux d'acide libre. Les sels de plomb et de cadmium sont des précipités blancs. Les solutions aqueuses de l'acide anismanique ne précipitent ni l'eau de chaux, ni l'eau de baryte, ni les sels d'argent. Avec le sulfate de cuprammonium, elles donnent, à froid, un précipité bleu foncé, qui devient pulvérulent par l'ébullition et prend une teinte cannelle.

Le mode de formation de l'acide oxyanismanique au moyen de l'acide nitranisique est analogue à celui de l'acide oxybenzamique; il est exprimé par l'équation qui suit :



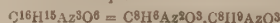
Acide nitranisique. Acide sulphydrique.



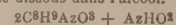
Soufre. Eau. Acide oxyanismanique.

A l'acide oxyanismanique se rattache, comme dérivé, l'acide diazo-anis-oxyanismanique ou diazo-anis-amidanicque $C_{16}H_{15}Az_2O_8$.

— Acide diazo-anis-oxyanismanique ou diazo-anis-amidanicque



Ce corps prend naissance dans l'action de l'acide ou de l'éther azoteux sur l'acide oxyanismanique dissous dans l'alcool.



Acide oxyanismanique. Acide azoteux.



Acide diazo-anis-oxyanismanique. Eau.

On doit opérer à une basse température et éviter soigneusement tout excès d'acide azoteux.

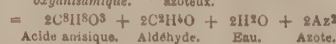
L'acide diazo-anis-oxyanismanique est une substance amorphe jaune ou d'un jaune verdâtre, analogue par ses propriétés et par ses réactions à l'acide diazo-benzo-oxybenzamique. On peut le considérer, soit comme formé d'une double molécule d'acide oxyanismanique dans laquelle 1 atome d'azote se serait sub-

stitué à H₃, ou, ce qui est plus vraisemblable, l'envisager comme un composé d'acide diazo-anisique $C_{16}H_{15}Az_2O_8$ (acide anisique dans lequel 2 atomes d'hydrogène sont remplacés par 2 atomes d'azote) avec l'acide amidanicque ou oxyanismanique (acide anisique ou H est remplacé par l'amidogène AzH₃). C'est ainsi que nous le considérons, et c'est de cette manière de l'envisager que lui vient son nom.

Les réactions de l'acide diazo-anis-oxyanismanique sont semblables à celles de l'acide diazo-benzo-oxybenzamique. Avec l'acide chlorhydrique, il dégage de l'azote et forme du chlorhydrate d'acide oxyanismanique qui reste dissous, tandis qu'il se précipite une poudre rouge qui, après avoir été purifiée, présente des caractères acides et répond à la formule $C_{16}H_{15}O_7$. Le diazo-anis-oxyanismanate d'éthyle se comporte, vis-à-vis de l'acide chlorhydrique, comme l'acide libre. Il ne se forme jamais d'acide chloranismanique dans cette réaction, pas plus qu'il ne se forme d'acide bromique lorsqu'on remplace dans cette réaction l'acide chlorhydrique par l'acide bromhydrique. L'acide iodhydrique, au contraire, fournit de l'acide iodanismanique et de l'iodhydrate d'acide oxyanismanique. L'acide iodanismanique se sépare sous la forme d'une masse cristalline rougeâtre. Lorsqu'on l'a purifié, il constitue de petites aiguilles presque insolubles dans l'eau, facilement solubles dans l'alcool et l'éther. Le chlorhydrate d'acide oxyanismanique qui reste dissous peut être obtenu en groupes étoilés de lames ou d'aiguilles. L'acide diazo-anis-oxyanismanique suspendu dans l'alcool bouillant est décomposé par l'acide azoteux avec dégagement d'azote et formation d'aldéhyde et d'acide anisique.



Acide diazo-anis-oxyanismanique. Acide azoteux. Alcool.



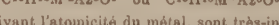
Acide anisique. Aldéhyde. Eau. Azote.

Les alcalis décomposent l'acide diazo-anis-oxyanismanique et le transforment en acide oxyanismanique et dans le corps rouge



mentionné plus haut.

Les diazo-anis-oxyanismanates



sont l'atmosphère du métal, sont très-instables en solution, mais se conservent bien et résistent même à une température de 160° sans se décomposer. Les sels alcalins sont solubles dans l'eau; les autres sont des précipités jaunes ou jaunes verdâtre.

Le sel d'ammonium cristallise en lames d'un jaune d'or et se décompose rapidement lorsqu'on le fait bouillir sa solution. Le sel de potassium renferme 2 molécules d'eau de cristallisation, dont il perd les trois quarts à 120° et le reste à 160°. Il se présente en lames jaunes et se décompose à 180° avec une légère détonation. Le sel de sodium cristallise en tables d'un jaune doré à six faces. Il renferme 3 molécules d'eau de cristallisation. Le sel de magnésium forme des cristaux d'un jaune verdâtre, peu solubles dans l'eau.

Les éthers de l'acide diazo-anis-oxyanismanique peuvent être préparés par l'action de l'acide azoteux sur la solution alcoolique des éthers oxyanismaniques correspondants. L'éther éthylique est facilement soluble dans l'alcool chaud, d'où il se dépose, par le refroidissement, en cristaux qui ont la forme de lames rouges et étroites. Il se dissout aussi dans l'éther, mais ne se dissout pas dans l'eau. L'éther méthylique ressemble tout à fait à l'éther éthylique.

OXYANTHÈS s. m. (o-k-si-an-tè — du préf. oxy, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, originaire de l'Afrique tropicale : L'oxyanthès mêlé à ses grandes feuilles d'un beau vert, durant les mois de juillet et d'août, des fleurs blanches très-odorantes. (T. de Berneaud.)

OXYANTHÈRE s. f. (o-k-si-an-tère — du préf. oxy, et de anthère). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Moluques.

OXYANTHRAQUINONE s. f. (o-k-si-an-traki-no-ne). Chim. Composé qui dérive de l'anthrène ou plus exactement d'un premier dérivé de l'anthrène, l'antraquinone, par substitution d'un groupe oxyhydrique à un atome d'hydrogène.

— Encycl. L'oxyanthraquinone $C_{14}H_8O_3$ ou $C_{14}H_7(O_2)H$ dérive de l'antraquinone



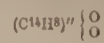
par substitution de OH à H. Quant à l'antraquinone, elle dérive de l'antracène



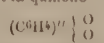
par la substitution du groupe diatomique (O₂)^{''} à H₂. A ces corps se rattachent des acides sulfocoujugés de l'antraquinone et de l'oxyanthraquinone, un produit de réduction de l'antraquinone, l'hydronanthraquinone, un acide qui se dédouble sous l'influence des oxydants en eau, anhydride carbonique et antraquinone, l'acide antracénique et enfin l'ulzarine $C_{14}H_8O_4$. Aucun de ces composés n'ayant été décrit à

l'article ANTHRACÈNE, par l'excellent raison qu'aucun d'eux alors n'était connu, nous comblerons ici cette lacune en les décrivant tous à propos de l'un d'eux, l'oxyanthraquinone. Aussi bien, ces corps forment entre eux une série qui ne permet pas de les séparer les uns des autres, et peu importe que ce soit l'un ou l'autre qui serve de pivot auquel on les rattache tous.

— Anthraquinone ou ozanthracène $C_{14}H_8O_2$
Ce corps, que Laurent avait obtenu sans en connaître la nature, et auquel il avait donné le nom de *paraphthalose* et d'*anthracénure*, est à l'antracène ce que la quinone est à la benzène. On peut l'écrire



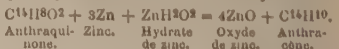
comme on écrit la quinone



On prépare très-facilement l'antraquinone en dissolvant l'antracène dans l'acide acétique cristallisable et tiède, en ajoutant à la solution du dichromate potassique en quantité égale à 2 fois le poids de l'antracène. On aide la réaction dès qu'elle se ralentit en plaçant le mélange sur un bain-marie et on l'y laisse jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur vert foncé.

On étend ensuite d'eau, et, après évaporation, on distille la masse bien lavée et desséchée. L'antraquinone passe à la distillation et laisse un résidu riche en chrome. Quand, au lieu de procéder industriellement, on veut procéder sur une petite échelle, dans le laboratoire, il vaut mieux opérer l'oxydation par l'acide carbonique que par le dichromate; les produits secondaires qui se carbonysent pendant la distillation sont alors moins abondants.

L'antraquinone fond à 273° et se sublime ordinairement en aiguilles jaunes et quelquefois en prismes épuis qui affectent une coloration jaune d'or foncé. Cette couleur jaune lui appartient en propre, mais varie beaucoup, en ce sens qu'elle paraît d'autant plus foncée que l'épaisseur des cristaux est plus grande. Lorsque l'antraquinone est en poudre impalpable, comme lorsqu'on la précipite par l'eau de sa solution dans l'acide sulfurique, elle est presque incolore. C'est une substance très-stable, qui résiste à l'action des agents oxydants les plus énergiques et de la potasse alcoolique à 200°, mais la potasse fondue la convertit en acide benzolique. A froid, le brome n'agit ni sur l'antraquinone sèche ni sur la solution de ce corps dans le sulfure de carbone; mais il l'attaque à 100° et le transforme en dibromanthraquinone. Chauffée pendant quelques heures à 100° avec l'acide iodhydrique (bouillant à 127°) et un peu de phosphore, l'antraquinone se réduit et régénère l'antracène, auquel se trouve mêlé un peu d'hydrure d'antracène. Chauffée avec la poudre de zinc, elle donne de l'antracène, l'hydrogène nécessaire à cette réaction étant fourni par l'hydrure zincique que la poudre de zinc renferme toujours :



Antraquil. Zinc. Hydrate Oxyde Anthracène.

— Dibromanthraquinone $C_{14}H_6Br_2O_2$. On obtient ce corps en chauffant pendant longtemps à 100° un mélange intime d'antraquinone et de brome. Il est préférable toutefois de bromer d'abord l'antracène et de chauffer 1 partie de tétrabromanthracène avec 2 parties de dichromate potassique et 5 ou 6 parties d'acide azotique incolore de 1,4 de densité dans une grande fiole jusqu'à ce que tout dégagement de brome ait cessé. On étend ensuite d'eau, on lave bien le précipité et on le fait cristalliser dans la benzène. On peut aussi remplacer le mélange d'acide azotique et de chromate de potassium par une solution d'acide chromique dans l'acide acétique cristallisable.

La dibromanthraquinone cristallise en aiguilles d'un jaune tendre, se sublime sans se décomposer, se dissout assez difficilement dans l'alcool, plus facilement dans la benzène et le chloroforme. Chauffée avec de la potasse, elle échange ses 2 atomes de brome contre de l'oxydant et donne de l'alizarine $C_{14}H_8(OH)_2O_2$.

— Monobromanthraquinone $C_{14}H_7BrO_2$. On obtient ce corps par l'oxydation du tétrabromanthracène, absolument comme on obtient la dibromanthraquinone par l'oxydation du tétrabromanthracène. Le procédé de préparation est le même. La monobromanthraquinone cristallise en aiguilles jaunes qui fondent à 187°, se sublime sans altération, est peu soluble dans l'alcool, presque entièrement insoluble dans la benzène froide, un peu plus soluble dans la benzène bouillante. Chauffée avec l'hydrure de potassium, la monobromanthraquinone donne l'alizarine d'après l'équation



Monobromanthraquinone. Potasse. Eau.



Alizarine. Bromure de potassium. Hydrogène.

— Dichloranthraquinone $C_{14}H_6Cl_2O_2$. On

l'obtient, mais toujours un peu impure, par l'oxydation du tétrachloranthracène. Elle se présente en aiguilles jaunes peu solubles dans l'alcool et l'éther, et un peu plus solubles dans la benzène que les cristaux du composé bromé correspondant.

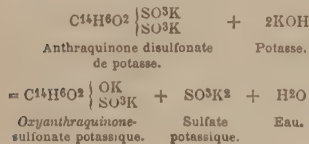
— **Dinitroanthraquinone** $C_{14}H_8(AzO_2)_2O_2$. Ce corps, qu'Anderson a décrit sous le nom de dinitroanthracène et Fritzsche sous celui d'oxydinitroanthracène, s'obtient en même temps que l'antraquinone lorsqu'on chauffe à 200° l'antraquinone avec de l'acide azotique étendu. On sépare les deux corps en les dissolvant l'un et l'autre dans l'alcool bouillant à 95 pour 100. Le composé nitré se dépose le premier et en lamelles.

On a donné à la dinitroanthraquinone le nom de réactif de Fritzsche, parce qu'elle se combine directement aux hydrocarbures solides du goudron et rend ainsi la séparation plus facile. Par ce moyen, Fritzsche a découvert six hydrocarbures nouveaux dans les eaux mères de la préparation de l'antraquinone. Le composé d'antraquinone et de dinitroanthraquinone $C_{14}H_8O_2(AzO_2)_2O_2$ s'obtient en lames violettes, qui appartiennent au système monoclinique lorsqu'on dissout 9 parties du composé nitré et 10 parties d'antraquinone dans 100 parties d'huile de houille. Il cristallise par le refroidissement du liquide filtré.

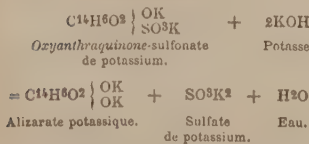
— **Acide anthraquinone-disulfonique**. Ce corps, découvert par Perkin et plus complètement étudié par Gröbe et Liebermann, répond à la formule $C_{14}H_8(SO_3H)_2O_2$; il prend naissance lorsqu'on chauffe entre 270° et 280° l'antraquinone avec quatre ou cinq fois son poids d'acide sulfurique ; il se dépose en cristaux jaunes de sa solution dans l'eau, liquide dans lequel il est moins soluble que l'acide disulfonique étudié plus bas. L'acide sulfurique le dissout abondamment. Ses sels sont jaunes et se dissolvent dans l'eau avec une couleur rouge jaunâtre ; ils cristallisent difficilement. Le sel de baryum est très-peu soluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau chaude. Le sel de calcium est aussi très-peu soluble dans l'eau.

Lorsqu'on chauffe avec de la potasse ou de la soude un sel de l'acide anthraquinone disulfonique, il se produit de l'alizarine. La réaction se fait en deux phases. D'abord la couleur rouge du mélange tourne au bleu foncé, par suite de la formation du sel potassique de l'acide oxyanthraquinone-sulfonique. Puis, la chaleur continuant, la masse devient bleu foncé et enfin pourpre par suite de la production de l'alizarine.

Première phase.



Deuxième phase.



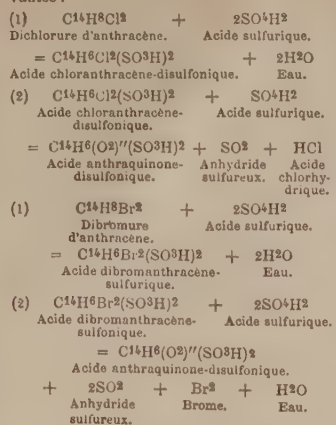
Lorsqu'on dissout la masse bleu foncé dans l'eau et qu'on sursature la liqueur par l'acide sulfurique, il se dégage de l'anhydride carbonique, et la couleur bleue du liquide devient jaune sans qu'il se produise aucun précipité.

Mais lorsqu'on a chauffé le mélange assez longtemps pour que de bleu il soit devenu pourpre, et qu'on le sature par l'acide sulfurique après l'avoir dissous dans l'eau, il se précipite des flocons rougeâtres d'alizarine. On découvre facilement le moment où la plus grande partie du produit intermédiaire est détruite, en dissolvant une petite quantité de la substance fondue dans l'eau, sursaturant par l'acide sulfurique et agitant avec l'éther, qui dissout l'alizarine et laisse l'acide sulfurique conjugué dans la liqueur aqueuse. En ajoutant ensuite un alcali à cette liqueur, on voit tout de suite si celle-ci se colore en bleu foncé, ce qui est le caractère des solutions d'acide oxyanthraquinone-sulfonique.

L'alizarine, préparée par le procédé que nous venons de décrire, renferme toujours un peu d'oxyanthraquinone et d'autres substances colorantes qui modifient les nuances qu'elle donne avec les étoffes mordancées. En outre, il se produit toujours par réduction une petite quantité d'antraquinone, le groupe SO_3H étant ici remplacé par l'hydrogène au lieu de l'être par l'oxydyle. Cette réduction s'opère même facilement lorsqu'on remplace la potasse par la chaux vive dans la préparation précédente.

Lorsqu'on fait agir l'acide sulfurique sur le dichlorure ou sur le dibromure d'antraquinone, il se forme aussi des acides sulfoconjugués. Ceux-ci se convertissent par la chaleur en acide anthraquinone disulfonique. Ces réac-

tions sont exprimées par les équations suivantes :



— **Acide oxyanthraquinone-monosulfonique**



Pour préparer ce composé, on chauffe ensemble le mélange de potasse et d'acide anthraquinone-disulfonique, jusqu'à ce que l'alizarine commence à se former. On laisse alors refroidir, on reprend la masse froide par l'eau, on sursature la liqueur par l'acide chlorhydrique et l'on filtre. En ajoutant du chlorure de baryum au liquide filtré, on obtient un précipité d'acide oxyanthraquinone-monosulfonique. Une partie de ce sel reste pourtant dissoute et se sépare par l'évaporation de la liqueur. En décomposant ce sel par l'acide sulfurique étendu et en évaporant la solution, après l'avoir filtrée, on obtient le nouvel acide en cristaux jaunes solubles dans l'eau et l'alcool, insolubles dans l'éther ; il forme deux séries de sels. Lorsqu'on le dissout dans la potasse, il colore la liqueur en bleu foncé et donne naissance au composé dimétallique



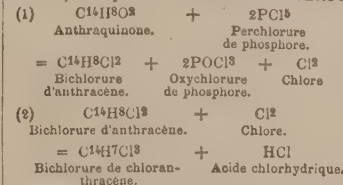
Par l'addition de l'acide chlorhydrique à ce sel, on fait tourner la solution au rouge jaunâtre, le sel



étant alors formé. Le sel de baryum, acide que nous avons mentionné plus haut, est assez soluble dans l'eau bouillante, mais très-peu soluble dans l'eau froide et encore moins dans l'acide chlorhydrique ; sa solution jaune rougeâtre, comme celles des autres sels de cet acide, devient jaune par l'addition de l'acide chlorhydrique et fournit avec l'eau de baryte un précipité bleu renfermant

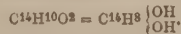


— **Action du perchlorure de phosphore sur l'antraquinone**. En chauffant l'antraquinone avec le pentachlorure de phosphore dilué dans l'oxychlorure du même corps, dans des tubes scellés à la lampe à 190°, pendant plusieurs heures, il se produit les réactions suivantes :

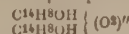


Le bichlorure de chloranthracène ainsi obtenu n'est pas pur ; il renferme des produits chlorés de substitution plus élevés.

— **Anthrahydroquinone**



En ajoutant une solution étendue de soude caustique à un mélange d'antraquinone et de zinc en poudre, on voit le mélange prendre une couleur rouge, tandis que l'antraquinone se dissout peu à peu. L'acide chlorhydrique précipite en jaune le produit de réduction qui est dissous dans cette liqueur. Exposé à l'air, ce précipité s'oxyde et régénère l'antraquinone. Pour avoir le produit pur, il est nécessaire d'opérer la précipitation, les lavages et de dessécher le précipité à l'air dans un courant de gaz anhydride carbonique. D'après les analyses qui ont été faites, l'antrahydroquinone paraît mélangée avec un autre corps répondant à la formule



Ce produit, véritable combinaison d'antraquinone et d'antrahydroquinone, est l'analogue de l'hydroquinone verte. On lui donne le nom d'antraquinhydrone.

— **Oxyanthraquinone** $C_{14}H_7(OH)O_2$. Ce corps

a été observé pour la première fois par Caro et Glosier, qui l'ont découvert dans le produit brut de la préparation industrielle de l'alizarine artificielle. C'est un dérivé de l'acide oxyanthraquinone monosulfonique que nous avons décrit plus haut ; il résulte, en effet, de la substitution de l'hydrogène H au groupe SO_3H de cet acide. On en trouve toujours dans l'acide oxyanthraquinone-monosulfonique brut. L'oxyanthraquinone s'obtient encore en fondant à une basse température la bromanthraquinone avec de la potasse.

Pour isoler le corps pur du produit brut de la préparation de l'alizarine, on fait bouillir ce produit avec de l'eau et du carbonate de chaux, de baryte ou de plomb. Il se forme ainsi des laques d'alizarine entièrement insolubles, tandis que les sels de l'oxyanthraquinone demeurent en solution. En ajoutant un acide à la liqueur filtrée, on obtient un précipité volumineux formé d'aiguilles microscopiques, qu'on soumet une seconde fois au traitement par l'eau et un carbonate terreux, afin de le débarrasser des dernières traces d'alizarine.

L'oxyanthraquinone cristallise dans l'alcool et l'éther en fines aiguilles jaunes ; elle se sublime en écailles jaunes lorsqu'on la chauffe. L'eau la dissout assez peu.

Avec les bases libres et les carbonates, l'oxyanthraquinone se comporte comme l'alizarine. Les sels qu'elle forme avec les métaux alcalins sont solubles dans l'eau, qu'ils colorent en jaune rougeâtre. Les sels de baryum et de plomb forment des solutions jaunes. L'acide sulfurique concentré la dissout en donnant une solution rouge brunâtre. L'eau précipite de cette solution l'oxyanthraquinone inaltérée. L'oxyanthraquinone ne se fixe pas sur les étoffes mordancées. Chauffée avec de la poudre de zinc, elle régénère l'antraquinone. L'acide anthraquinone que Schunck a découvert dans l'alizarine artificielle paraît identique à l'oxyanthraquinone.

— **Action de la potasse sur l'acide alizarine-disulfonique**. Si l'on chauffe de l'alizarine avec de l'acide sulfurique concentré jusqu'à ce que l'eau ajoutée au mélange fournisse une solution jaune et limpide, le liquide ainsi obtenu est précipité en violet rougeâtre par les hydrates de baryum, de calcium et de plomb. Si l'on n'ajoute que la quantité d'eau de baryte suffisante pour précipiter l'acide sulfurique, qu'on sursature par la potasse et qu'on fasse bouillir, il se régénère de l'alizarine ; mais il ne se forme pas de purpurine, comme on l'avait prétendu.

OXYATHRÈS, tyran d'Héracée. V. CLÉARUS.

OXYBAPHE s. m. (o-ksi-ba-fe — gr. *oxubaphon* ; de *oxus*, algue ; *baphô*, je plonge). Antiq. gr. Vase dans lequel on servait le vinaigre.

— **Métrol**. anc. Mesure grecque pour les liquides, contenant un quart de cotyle ou 0,11609.

— **s. f. Bot.** Genre de plantes, de la famille des nycagées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique.

OXYBASE s. f. (o-ksi-ba-ze — du préf. *oxy*, et de *base*). Chim. Oxyde jouant le rôle de base.

OXYBASIQUE adj. (o-ksi-ba-zi-ke — rad. *oxybase*). Chim. Se dit des sels dont la base est un oxyde.

OXYBELE s. m. (o-ksi-bè-le — du préf. *oxy*, et du gr. *belos*, projectile). Art milit. anc. Machine de guerre avec laquelle on lançait des traits, et qui était en usage dans les armées byzantines. On dit aussi **OXYBELIQUE**.

— **Erpét.** Genre de reptiles ophiens, formé aux dépens des couleuvres. On dit aussi **OXYBELIDE**.

— **Entom.** Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des crabroniens, tribu des crabronides, comprenant un grand nombre d'espèces qui habitent surtout la France, l'Allemagne et l'Angleterre.

— **Encycl.** Les **oxybèles** sont caractérisés par des antennes filiformes, plus grosses vers l'extrémité, très-courtes, coudées et contournées ; les yeux très-allongés, les mandibules non échanquées au côté inférieur ; l'écusson muni d'une à trois pointes en forme de dents ; l'abdomen égalant tout au plus la longueur du corselet ; les jambes épineuses. Les mœurs de ces insectes rappellent beaucoup celles des guêpes. L'espèce type est l'**oxybèle** unigilume ; elle est noire, avec l'abdomen taché de blanc et les pattes ferrugineuses. L'**oxybèle** rayé se reconnaît à son écusson bidenté, muni d'une pointe crenelée en gouttière et avancée en dessous ; il est rayé de jaune et de noir, avec les pattes fauves. L'**oxybèle** mucroné est noir, avec une rangée de taches jaunes de chaque côté de l'abdomen. Ces trois espèces habitent l'Europe et ne sont pas rares en France. La plupart des anciens auteurs les ont confondues avec les astates.

OXYBENZAMIQUE adj. (o-ksi-bain-za-mi-ke — du préf. *oxy*, et de *benzamique*). Chim. Se dit d'un acide qui est à l'acide benzoïque et à l'acide oxybenzoïque ce que le glycolle est à l'acide acétique et à l'acide glycolique.

— **Encycl.** L'acide **oxybenzamique** $C_7H_7AzO_2 = (C_6H_5)'' \left\{ \begin{array}{l} CO_2OH \\ AzH_2 \end{array} \right.$ représente, soit de l'acide benzoïque $(C_6H_5)'' \left\{ \begin{array}{l} CO_2OH \\ H \end{array} \right.$

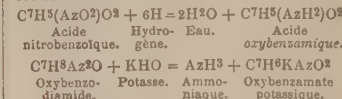
dont 1 atome d'hydrogène est remplacé par l'amidogène AzH_2 , soit de l'acide oxybenzoïque $(C_6H_5)'' \left\{ \begin{array}{l} COOH \\ OH \end{array} \right.$

dont l'oxydyle OH est remplacé par l'amidogène. Il est dans la série benzoïque ce que le glycolle est dans la série acétique, l'alanine dans la série propionique, la bataniline dans la série valérique, l'acide valéramique dans la série valérique et la leucine dans la série caproïque. C'est un corps isomérique avec l'acide phényl-carbonique $CO'' \left\{ \begin{array}{l} AsC_6H_5.H \\ OH \end{array} \right.$

ou acide anthranilique.

— **PRÉPARATION**. La meilleure méthode consiste à dissoudre l'acide nitrobenzoïque dans l'ammoniaque et à faire passer un courant d'acide sulfhydrique dans la liqueur, de manière à la saturer et en se garantissant le plus possible contre le contact de l'air. Quand l'acide sulfhydrique a cessé de s'absorber, on place le liquide dans une capsule et on l'évapore promptement en le faisant constamment traverser par un courant d'acide sulfhydrique qui empêche l'air d'arriver au contact du liquide. Le sulfhydrate d'ammoniaque se volatilise et le soufre libre que le sel tenait en dissolution se dépose. Quand on juge la concentration suffisante, on arrête l'opération, on filtre, on lave un peu le dépôt de soufre, on réunit les eaux de lavage à la liqueur et l'on précipite le tout par un excès d'acétate de plomb. Il se forme ainsi un précipité bleu d'oxybenzomate de plomb qu'on recueille, qu'on lave avec soin, qu'on met en suspension dans l'eau et qu'on décompose par un courant d'hydrogène sulfuré en agitant. On porte ensuite la liqueur à l'ébullition, on la filtre bouillante et on la laisse refroidir. Par le refroidissement, elle laisse déposer des cristaux d'acide oxybenzamique, dont on obtient une nouvelle quantité moins pure par la concentration des eaux mères.

Une autre méthode de préparation proposée par Schiff consiste à chauffer l'acide nitrobenzoïque avec des fils de fer et de l'acide acétique. A la fin, on précipite par l'ammoniaque, qui élimine le fer. On évapore convenablement, on précipite le liquide par l'acétate de plomb et l'on achève comme précédemment. Chancel a préparé l'acide oxybenzamique en faisant bouillir l'oxybenzodiamide avec une lessive concentrée de potasse jusqu'à ce que tout dégagement d'ammoniaque ait cessé, et en précipitant ensuite l'acide oxybenzamique de son sel potassique au moyen de l'acide acétique. Les réactions qui donnent naissance à l'acide oxybenzamique sont les suivantes :



L'acide oxybenzamique forme des nodules cristallins blancs ou des aiguilles transparentes, suivant qu'il s'évapore sa solution aqueuse rapidement ou lentement. Il a une saveur à la fois aigre et douceâtre et il rougit fortement le tournesol. Il est peu soluble dans l'eau froide, facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa solution se décompose au contact de l'air et donne un corps résineux brun. Lorsqu'on le fond, il répand des vapeurs irritantes, et si l'on chauffe plus fort, il laisse un abondant résidu de charbon. Chauffée avec de l'éponge de platine, il se résout en aniline et anhydride carbonique. Chauffée avec de la potasse solide, il dégage des vapeurs empyreumatiques ammoniacales, mais ne donne pas d'aniline. Dans les mêmes circonstances, l'acide phénylcarbonique donne de l'aniline en quantité considérable. Par l'ébullition avec l'acide azotique fumant, il se convertit en acide picrique. Sous l'influence d'un courant de gaz nitreux, il donne un dégagement d'acide azotique et se convertit en précipité rouge amorphe, qui se redissout si l'action du gaz nitreux se prolonge. Sa solution évaporée donne des cristaux d'acide oxybenzoïque (v. ce mot). Le gaz nitreux dirigé, non plus à travers une dissolution aqueuse, mais à travers une dissolution alcoolique d'acide oxybenzamique, donne de l'acide diazo-benzo-oxybenzamique. Enfin, une solution froide d'acide oxybenzamique se transforme par l'action de l'acide azoteux en azotate d'acide diazobenzoïque. L'acide oxybenzamique revient à l'état d'acide benzoïque lorsqu'on le fait bouillir avec de l'eau et du peroxyde de manganèse ou du peroxyde de potassium, ou encore sous l'influence de l'eau de chlore. Dans les solutions alcooliques, le chlore produit une résine noire, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool, qu'elle colore en violet. L'acide oxybenzamique est attaqué par le chlorate de potassium et l'acide sulfurique, avec dégagement d'anhydride carbonique. Comme le glycolle et l'alanine,

l'acide oxybenzamique s'unit aux acides et forme des sels avec les bases.

— *Oxybenzamines métalliques* $C_{11}H_9O_2Az$. Ces sels ont la plus étroite ressemblance avec les anthranilates. Ceux des métaux alcalins et alcalino-terreux sont très-solubles dans l'eau et dans l'alcool et cristallisent très-facilement. Chauffés avec le potasse ou le chaux, ils dégagent de l'ammoniac et de l'ammoniaque et donnent du carbonate de calcium ou du potassium. Le sel de cuivre est un précipité vert insoluble dans l'eau et dans l'alcool, soluble dans les acides. Il y a trois oxybenzamines de plomb : un, pulvérulent et insoluble dans l'eau, l'autre qui se présente en petites aiguilles peu solubles, et le troisième beaucoup plus soluble, cristallisable en lames brillantes. Le sel d'argent est un précipité caillé-botté qui devient assez rapidement cristallin, qui passe au violet dans l'eau bouillante sans se dissoudre et qui se décompose au-dessus de 100°.

— *Ethers oxybenzamiques*. On ne connaît jusqu'à ce jour que l'oxybenzamate de méthyle $C_{11}H_9O_2Az$ et l'oxybenzamate d'éthyle $C_{13}H_{11}O_2Az$ décrits par M. Chancel. On les obtient en réduisant les nitrobenzoates correspondants par le sulfure d'ammonium. Lorsqu'on ajoute de l'eau au produit, ils se séparent sous la forme d'une huile lourde, on les purifie en les dissolvant à plusieurs reprises par l'alcool et les précipitant chaque fois par l'eau. La potasse les saponifie et les transforme en acide oxybenzamique et en leur alcool respectif. L'ammoniaque les convertit en leur alcool respectif et en oxybenzodiamide, V. ce mot.

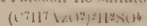
— *Combinaison de l'acide oxybenzamique avec les acides*. De même que l'acide phényl-carbonique, l'acide oxybenzamique se combine avec les acides. Le chlorhydrate



se sépare en groupes d'aiguilles lorsqu'on traite par l'acide chlorhydrique le liquide brut qui résulte de l'action du sulfure d'ammonium sur l'acide nitrobenzoïque. Avec le dichlorure de platine, il donne un chloroplatinate jaune $(C_{11}H_9O_2Az)_2PtCl_4$. L'azotate

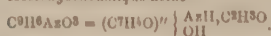


prend naissance lorsqu'on soumet l'acide oxybenzamique à l'action de l'acide azotique chaud. L'acide oxybenzamique se dissout et, par le refroidissement, il se sépare des cristaux d'azotate, que l'on purifie par une seconde cristallisation dans l'eau. Il forme des lames minces, permanentes à l'air et solubles dans l'eau et l'alcool. Le sulfate



prend naissance lorsqu'on dissout l'acide oxybenzamique dans l'acide sulfurique concentré. Il se dégage de la chaleur et, par le refroidissement, le mélange se prend en une masse solide de cristaux brillants, qu'on purifie par une nouvelle cristallisation dans l'eau. Ce sel ne s'alère pas à l'air et possède une saveur fortement sucrée; l'eau chaude le dédouble en partie en acides oxybenzamique et sulfurique. La potasse, les carbonates de baryum et de plomb produisent le même dédoublement. Il en est encore de même lorsqu'on fait bouillir la solution avec du chlorure de baryum.

— *Acétoxybenzamique acide*

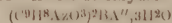


Cet acide, découvert par F. S. Postel, est métabolite de l'acide hippurique, lequel est de l'acide benzoyloxyméthacétique; il prend naissance : 1° lorsqu'on chauffe l'acide oxybenzamique avec de l'acide acétique dans des tubes scellés entre 130° et 140°. Il se dégage une molécule d'eau formée par l'oxyhydryle de l'acide acétique et par un hydrogène pris à l'amidogène de l'acide oxybenzamique. Le radical acétyle qui reste de l'acide acétique prend alors la place laissée vacante dans l'amidogène par l'hydrogène enlevé; 2° par l'action du chlorure d'acétyle ou de l'acide acétique sur l'oxybenzamate du zinc. L'acétyle se substitue au zinc et une transformation se produit ensuite dans la molécule, de manière que l'acétyle qui devrait être à la place du zinc se place en réalité dans l'amidogène, qui cède un atome d'hydrogène pour remplacer le zinc. Le premier procédé est le meilleur. On dissout le produit dans un alcali, on le précipite par l'acide chlorhydrique et on le purifie par cristallisation et par le noir animal.

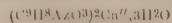
L'acide acétoxybenzamique est une poudre blanche, formée de cristaux microscopiques presque insolubles dans l'eau froide et dans l'éther, un peu solubles dans l'eau bouillante, facilement solubles dans l'alcool. Comme l'acide hippurique, il se dissout aisément dans le phosphore de sodium ordinaire en donnant une solution très-acide, d'où l'acide acétique et les acides minéraux le précipitent. Avec l'acide sulfurique concentré et l'acide acétique cristallisable, il forme des solutions incolores qui sont précipitées par l'eau. Avec les acides chlorhydrique et azotique, il paraît former des composés solides, mais facilement décomposables. Il se sublime à 209°, fond entre 220° et 230° et commence à bouillir à 260°. L'eau bouillante et même les acides étendus ne le décomposent pas. Mais lorsqu'on le chauffe à 140° dans un tube scellé à la lampe avec de l'acide chlorhydrique ou de

l'acide sulfurique étendu, il se résout en acide acétique et chlorhydrate ou sulfate d'acide oxybenzamique, exactement comme l'acide hippurique se résout en acide benzoïque et en chlorhydrate ou sulfate de glycolle. Lorsqu'on le traite par une solution alcoolique d'acide chlorhydrique, l'acide acétoxybenzamique donne lentement à froid, et plus rapidement à chaud, de l'acétate et de l'oxybenzamate d'éthyle, en même temps que des acides acétique et oxybenzamique libre. Lorsqu'on fait passer de l'acide azotique à travers une solution bouillante d'acétoxybenzamique, ou qu'on dissout ce dernier acide dans l'acide azotique et qu'on dirige du bioxyde d'azote à travers la liqueur, il se forme des produits divers nitrés, mais il ne se forme pas d'acide acétoxybenzoïque.

— *Acétoxybenzamines*. Les sels de potassium et de sodium sont parfaitement solubles dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther et difficiles à obtenir cristallins. Le sel de sodium desséché à 120° a la composition $C_{11}H_9NaO_3$. Le sel de baryum

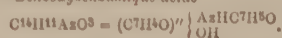


est aussi très-soluble dans l'eau et cristallise en aiguilles décolorées. Le sel de calcium



se dépose en lames rhombiques minces de sa solution chaude. Le sel de plomb est un précipité blanc, qui fond dans l'eau bouillante et se dissout graduellement. L'azotate d'argent et le chlorure de zinc ne précipitent pas les solutions modérément concentrées des acétoxybenzamines. L'acétoxybenzamate d'éthyle paraît avoir été obtenu sous la forme d'une huile, qui se solidifie au bout de quelque temps par l'action de l'acide acétoxybenzamique sur l'alcool à 150°.

— *Benzoyloxybenzamique acide*

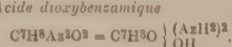


C'est un corps de même constitution que le précédent, dans lequel le radical acétyle est remplacé par le radical benzyle. Il paraît prendre naissance lorsqu'on fait agir le chlorure de benzoyle sur l'oxybenzamate du zinc. Le produit est insoluble dans l'éther, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool, et ressemble à l'acide acétoxybenzamique par sa saveur et son apparence sous le microscope. Il est probablement identique avec l'acide glycoxybenzamique décrit par Cahours, et que ce chimiste avait obtenu en traitant l'oxybenzamate d'argent par le chlorure de benzoyle.

— *Acide diazo-oxybenzamique ou acide diazo-amidobenzonique*. V. ACIDE DIAZO-AMIDOBENZONIQUE.

— *Acide diazo-benzoïque*. V. ce mot.

— *Acide dioxybenzamique*



Cet acide peut être considéré comme l'acide diamique d'un acide dioxybenzoïque hypothétique $(C_{11}H_9O_4)_{2n}$, qui serait isomère avec l'acide oxysalicylique. Il prend naissance lorsqu'on réduit l'acide dinitrobenzoïque par l'hydrogène sulfuré ou l'acétate ferreux. On fait une solution ammoniacale d'acide dinitrobenzoïque saturée à chaud, on sature cette liqueur d'hydrogène sulfuré, on la filtre, on l'évapore au bain-marie, on la sursature par l'acide chlorhydrique et on la filtre bouillante. Il se dépose par le refroidissement des cristaux de chlorhydrate d'acide dioxybenzamique, que l'on convertit en sulfate et que l'on décompose ensuite par le carbonate de baryum; on filtre, on évapore la liqueur filtrée au bain-marie d'abord, puis sur de l'acide sulfurique. Il se forme dans ce cas de petits cristaux verdâtres pointus d'acide dioxybenzamique, qui n'ont pas de saveur, ne rougissent pas le tournesol et sont solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ils fondent et noircissent à 193°, mais ne peuvent pas être sublimés. L'acide nitreux purgé à travers leur solution y détermine la formation d'une masse résineuse.

L'acide dioxybenzamique est incapable de faire la double décomposition avec les bases en formant des sels. En revanche, il s'unit avec plusieurs acides et forme avec eux des sels définis, la plupart cristallisables. L'acétate s'obtient en décomposant le sulfate par l'acétate de baryum. Il brunit lorsqu'on l'évapore, et sa solution finit par déposer des cristaux prismatiques brunâtres. Le chlorhydrate impur, obtenu comme nous l'avons dit ci-dessus, peut être purifié par une dissolution dans l'eau distillée avec addition d'acide chlorhydrique. Ce composé pur $C_{11}H_9O_4.HCl$ étant moins soluble dans l'acide chlorhydrique que dans l'eau se dépose alors. Il se présente sous la forme d'aiguilles blanches, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa solution se décompose à l'air et lorsqu'on la chauffe. Il ne précipite pas le perchlorure de platine; mais lorsqu'on le mélange avec une solution de ce corps et qu'on évapore la liqueur sur de l'acide sulfurique dans le vide, il se forme des croûtes de chloroplatinate



Ce sel est brun. L'oxalate et l'azotate d'acide dioxybenzamique sont tous deux cristallins et de couleur foncée. Le sulfate peut être obtenu presque incolore par une série de

cristallisations dans l'alcool. Il est moins soluble dans l'alcool que dans l'eau.

Les propriétés de l'acide oxybenzamique et dioxybenzamique viennent fortement à l'appui de la théorie actuelle des acides, théorie d'après laquelle l'hydrogène basique des acides doit ses propriétés métalliques aux propriétés fortement métalloïdiques du groupe auquel il est combiné. Prend-on de l'acide benzoïque, l'oxyhydryle y est uni au groupe $C_{11}H_9O_2$ très-électro-négatif, et, par suite, l'hydrogène de cet oxyhydryle a des propriétés basiques. Vient-on, dans le radical benzoïque, à remplacer H par AzH_2 , ce groupe étant beaucoup plus positif que H, le radical devient moins négatif, et, par suite, l'hydrogène de l'oxyhydryle moins basique. De fait, l'acide oxybenzamique est un acide moins énergique que l'acide benzoïque. Enfin, opère-t-on la substitution de AzH_2 à H une seconde fois, le radical cesse d'être négatif, et, par suite, l'hydrogène typique cesse d'être positif : l'acide dioxybenzamique n'est plus un acide.

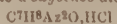
OXYBENZO DIAMIDE s. f. (o-ksi-bain-zo-di-n-mi-de — du préf. oxy, de benzoïne, et de diamide). Chim. Diamide de l'acide oxybenzoïque.

— *Encycl.* L'oxybenzo-diamide



encore connue sous le nom d'amidobenzamide, a été découverte par Chancel, elle est isomérique avec le phényl-carbamide ou phényl-urée. On la prépare en réduisant les solutions aqueuses de nitrobenzamide par le sulfure d'ammonium. Elle se sépare de la solution en cristaux qui renferment une molécule d'eau. Cette eau s'évapore entre 100° et 120°. L'oxybenzo-diamide est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; mais la solution alcoolique rougit promptement et paraît se décomposer. Cristallisée, elle fond à 72° lorsqu'elle est anhydre; dans le cas contraire, elle ne fond plus qu'au delà de 100°. A une température élevée, elle se décompose en laissant un résidu charbonneux. Quand on la chauffe modérément avec de la chaux potassée, elle se résout en ammoniaque et en oxybenzamide de potassium. Si la température est plus élevée, ce dernier sel se transforme en son tour et se convertit en aniline et en carbonate de potassium. L'acide sulfurique résout à chaud l'oxybenzo-diamide en sulfate acide d'ammonium, anhydride carbonique et acide phénylsulfurique.

L'oxybenzo-diamide s'unit avec les acides. L'azotate $C_{11}H_9O_2AzH_2$ forme des croûtes cristallines ou des groupes de nodules formés eux-mêmes de prismes solubles dans l'eau. En mélangeant des solutions aqueuses saturées et bouillantes d'oxybenzo-diamide d'une part et d'azotate d'argent d'autre part, on obtient par le refroidissement une combinaison de ces deux corps, qui se dépose en aiguilles promptement altérables à la lumière. Le chlorhydrate d'oxybenzo-diamide



se dépose en petites aiguilles cristallines de ses solutions aqueuses. Lorsqu'on ajoute un excès d'acide chlorhydrique, puis de chlorure potassique à une solution aqueuse bouillante d'oxybenzo-diamide, il se produit un chloroplatinate $C_{11}H_9O_2AzH_2.HCl.PtCl_4$.

Lorsqu'on fait passer des vapeurs nitreuses à travers une dissolution étherée d'oxybenzo-diamide, il se forme des aiguilles explosibles blanches d'azotate de diazobenzamide



Ce corps, soumis à l'action de l'acide chlorhydrique et du chlorure platinique, fournit un chloroplatinate $(C_{11}H_9O_2AzH_2)_2PtCl_4$.

L'oxybenzo-diamide est jusqu'à ce jour la seule diamide d'un acide diamonique et monobasique. Il est probable que l'on en obtiendrait d'autres par la même méthode dans la série aromatique; mais le mode de réduction des composés nitrés étant exclusif de la série aromatique, par la bonne raison que les composés nitrés font eux-mêmes défaut dans la série grasse, il n'est pas possible d'espérer qu'on puisse jamais obtenir par ce procédé les diamides des acides de la série glycolique et lactique.

OXYBENZOÏQUE adj. (o-ksi-bain-zo-i-ke — du préf. oxy, et de benzoïque). Chim. Se dit d'un acide qui est de l'acide benzoïque auquel s'est ajouté un atome d'oxygène.

— *Encycl.* Par sa formule brute $C_{11}H_9O_3$, l'acide oxybenzoïque représente de l'acide benzoïque $C_{11}H_9O_2$ auquel s'est ajouté un atome d'oxygène. Rationnellement, on doit le considérer comme de l'acide benzoïque dans lequel un atome d'hydrogène a été remplacé par de l'oxyhydryle. Cet oxyhydryle est lié au carbone de la chaîne principale. Il en résulte que l'acide oxybenzoïque renferme un oxyhydryle acide et un oxyhydryle phénique. C'est un acide diamonique et monobasique rhénique. Il est isomère des acides salicylique et paroxybenzoïque. On s'explique très-bien cette isomérisie comme il suit. Ces trois acides dérivent de la benzine $C_{11}H_8$ par la substitution d'un carboxyle CO_2H et d'un oxyhydryle OH à 2 atomes d'hydrogène. Comme les 6 atomes d'hydrogène forment une chaîne fermée, il est clair qu'il n'existe pour le carboxyle et l'oxyhydryle que trois positions différentes;

l'une dans laquelle ces deux radicaux sont attachés à des atomes de carbone qui se touchent, l'autre dans laquelle ils sont unis à 2 atomes de carbone séparés eux-mêmes par 1 atome de carbone intermédiaire, la troisième enfin dans laquelle ils sont unis à 3 atomes de carbone intermédiaires. Il n'existe pas de quatrième combinaison possible. Tout étant symétrique dans la benzine, si l'on suppose d'un côté 3 ou 4 atomes de carbone interposés entre les 2 atomes auxquels tiennent le carboxyle et l'oxyhydryle, il n'y en aura entre eux qu'un seul, ou même point de l'autre côté, et l'on rentrera dans le deuxième ou dans le premier cas.

On obtient l'acide oxybenzoïque : 1° par l'action prolongée de l'acide azoteux sur l'acide oxybenzamique (Gerland). Dans cette réaction, il ne se forme que de très-petites quantités d'acide oxybenzoïque. Il se produit d'abord de l'acide diazo-oxybenzamique (V. ce mot), qui se convertit ensuite partiellement en acide oxybenzoïque; 2° en décomposant par l'eau bouillante l'azotate d'acide diazobenzonique. Cette méthode est préférable; 3° le meilleur procédé de préparation de l'acide oxybenzoïque est celui qu'a décrit tout dernièrement M. Barth. Ce procédé consiste à convertir l'acide benzoïque en acide sulfobenzonique et à décomposer le dernier acide par la potasse fondante; voici comment opère M. Barth.

Environ 100 grammes d'acide benzoïque fondu et pulvérisé étant introduits dans un ballon, on y dirige des vapeurs d'anhydride sulfurique, jusqu'à ce que ce dernier corps y soit en grand excès, et que le ballon, non refroidi, renferme une masse épaisse et brunâtre. On laisse couler cette masse, par un fil mince, dans de l'eau froide, on filtre, s'il est nécessaire, pour séparer l'acide benzoïque inattaqué, et l'on sature le liquide filtré par un lait de chaux. On jette de nouveau sur un filtre pour séparer le sulfate calcique, et, après avoir épuisé le dépôt à l'eau bouillante, on réunit les solutions, on les concentre, et on les décompose par le carbonate de potassium. Le carbonate calcique étant séparé par filtration, on évapore la solution et l'on fait cristalliser le sulfobenzoate de potassium, qui se présente en belles aiguilles. Pour convertir ce sel en oxybenzoate, on le fond dans une capsule en argent avec deux fois et demie son poids de potasse; on dissout la masse dans l'eau, on sursature la liqueur avec de l'acide sulfurique et on l'agit avec de l'éther. La solution étherée abandonne l'acide oxybenzoïque en croûtes blanches. On le purifie par le charbon animal et par plusieurs cristallisations dans l'eau.

L'acide ainsi obtenu possède toutes les propriétés de celui qui a été préparé par les méthodes précédemment décrites, et il est beaucoup plus abondant. Le procédé s'applique à la préparation des acides oxyaromatiques. Ainsi les acides oxybenzoïque, salicylique et paroxybenzoïque se convertissent par ce moyen en acides dioxydés correspondants. L'acide oxybenzoïque est une poudre cristalline, incolore ou jaunâtre, peu soluble dans l'eau froide et l'alcool, plus soluble dans les mêmes liquides bouillants. Les vapeurs d'eau l'entraînent lorsqu'on fait bouillir sa dissolution et, en se condensant, l'abandonnent cristallisé en aiguilles brillantes. Il fond à une température élevée et peut subir une distillation sans se décomposer. Il ne perd de son poids ni à l'air ni à la torréfaction. Lorsqu'on chauffe brusquement, il se scinde comme l'acide salicylique, en anhydride carbonique et en hydrogène de ph-nyl. Cette réaction est plus facile en présence de la chaux sodée. On distingue l'acide oxybenzoïque de l'acide salicylique à ce caractère que ses solutions aqueuses ne colorent pas les sels ferriques, tandis que les solutions aqueuses de l'acide salicylique colorent en violet foncé les solutions des sels ferriques. Le phénol qui résulte de la décomposition de l'acide oxybenzoïque est le même que celui qui résulte de la décomposition des acides salicylique ou paroxybenzoïque. Il doit, en effet, en être ainsi, l'isomérisie de ces trois acides tenant à ce qu'ils renferment deux chaînes latérales qui peuvent occuper des places diverses. Dès qu'on enlève une de ces chaînes, le carboxyle, il n'en reste plus qu'une, comme le groupe CH_3 de la benzine forme un tout symétrique, la place occupée par la chaîne unique qui reste est sans importance.

L'acide oxybenzoïque est monobasique, quoique diamonique; il déplace l'anhydride carbonique des carbonates et neutralise les alcalis. Les oxybenzoates alcalins sont très-solubles dans l'eau et cristallisent difficilement; ceux des métaux alcalino-terreux sont moins solubles et cristallisent en aiguilles; les autres sont insolubles dans l'eau et dans l'alcool, mais se dissolvent dans les acides. Le sel de plomb contient $(C_{11}H_9O_3)_2Pb^{2+}$ (Gerland).

L'oxybenzoate de baryum $C_{11}H_9O_3Ba^{2+}$ est une masse rommeuse. Le sel d'ammonium $C_{11}H_9O_3AzH_2$ cristallise en aiguilles groupées en aigrettes.

L'oxybenzoate de cadmium



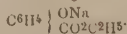
forme des cristaux mamelonnés, incolores. L'oxybenzoate de cuivre



se présente en aiguilles verdâtres.

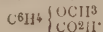
L'oxybenzoate d'éthyle $C_7H_5O_2, C_2H_5$ s'obtient en dirigeant un courant de gaz chlorhydrique dans une solution alcoolique d'acide oxybenzoïque. Il forme des lamelles ou des aiguilles incolores, fusibles à 72° ou 74°. Il bout à une température plus élevée. Il est à peine soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

— Oxybenzoate d'éthyle et de sodium



On obtient ce corps sous la forme d'une bouillie cristalline blanche, soluble dans l'eau et l'alcool, lorsqu'on ajoute une lessive de soude concentrée au composé précédent. La solution aqueuse, soumise à l'ébullition, fournit l'oxybenzoate de sodium et de l'alcool; l'acide chlorhydrique en sépare de l'éther oxybenzoïque régénéré. Chauffé à 140° en tube scellé avec de l'iode de méthyle, il se forme de l'éther méthoxybenzoïque qui, bouilli avec de la potasse, se convertit en acide méthoxybenzoïque par une demi-saponification dans laquelle le groupe méthyle reste et le groupe éthyle est éliminé.

— Acide méthoxybenzoïque



On prépare facilement ce corps en chauffant en vase clos, à 140°, 1 molécule d'acide oxybenzoïque, 2 molécules de potasse et 2 molécules d'iode de méthyle, et qu'on décompose par la potasse caustique l'éther méthyle ainsi formé. La solution aqueuse abandonne de longues aiguilles cristallines incolores, ressemblant à l'acide anisique, plus solubles dans l'eau à chaud qu'à froid. Cet acide est soluble dans l'alcool et l'éther, fond à 95° centigrades et se sublime en aiguilles.

L'acide méthoxybenzoïque forme avec le potassium et l'ammonium des sels solubles dans l'eau et qui cristallisent facilement.

Son sel de calcium $(C_8H_7O_3)_2Ca + H_2O$ cristallise en aiguilles plus solubles à chaud qu'à froid.

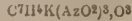
Son sel d'argent $C_8H_7O_3Ag$ est un précipité blanc peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante. Pendant le refroidissement de sa solution aqueuse, il cristallise en longues aiguilles brillantes.

L'acide méthoxybenzoïque est un isomère de l'acide anisique. M. Salzeff, en effet, montre que l'acide anisique n'est autre chose que l'acide méthyl-paraoxybenzoïque, fait qu'il a vérifié M. Ladenburg en faisant la synthèse de l'acide anisique au moyen de l'acide paraoxybenzoïque. L'acide méthyl-salicylique a été également préparé, et enfin nous venons de décrire l'acide méthoxybenzoïque. On connaît donc les trois éthers isomères, comme on connaît les trois acides isomères. À l'acide anisique correspond une aldéhyde et un alcool; il serait intéressant de préparer l'alcool et l'aldéhyde méthyl-salicylique et méthylbenzoïque. On y parviendrait par les méthodes qui fournissent l'aldéhyde et l'alcool anisique.

— Acide iodoxybenzoïque $C_7H_5IO_3$. On l'obtient en faisant agir l'iode sur l'acide diazoxybenzoïque en suspension dans l'eau bouillante. Il cristallise ordinairement en longues lames étroites et incolores. Il se sublime à une douce chaleur, mais se décompose lorsqu'on le chauffe brusquement, en donnant de l'iode.

— Acide nitroxybenzoïque $C_7H_5(NO_2)O_3$. On le prépare par l'action de l'acide azotique de 1,36 de densité sur l'acide oxybenzoïque. Il faut opérer à la température ordinaire. Si l'on emploie de l'acide azotique plus concentré, on obtient des produits de substitution nitrée plus avancée, qui font violemment explosion quand on les chauffe (Gerland). L'acide mononitré prend aussi naissance dans l'action de l'acide azotique sur l'acide diazoxybenzoïque. L'acide nitroxybenzoïque se dissout dans l'eau chaude et se sépare par l'évaporation en cristaux d'un jaune fin, qui appartiennent au système rhomboïde. Il a une saveur amère et désagréable, et il colore en jaune de grandes quantités d'eau. C'est un acide puissant, qui décompose les carbonates avec effervescence. Le sulfure d'ammonium le décompose avec dépôt de soufre en donnant probablement de l'acide amido-oxybenzoïque.

Le nitroxybenzoate de potassium



est peu soluble à froid dans l'eau, mais facilement soluble dans l'eau bouillante, d'où il se dépose en beaux prismes brillants d'un jaune d'or, qui rappellent la picrote de potassium par leur aspect. Il fait légèrement explosion quand on le chauffe.

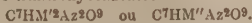
— Acide trinitroxybenzoïque



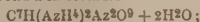
On l'obtient en faisant agir à une douce chaleur l'acide azotique ordinaire sur l'acide diazoxybenzoïque. Il cristallise en prismes rhomboïques presque blancs, qui ont une saveur extrêmement amère. Il se dissout facilement dans l'eau, l'alcool et l'éther, en formant des solutions jaunes. Chauffé, il fond d'abord, puis détone si l'on élève davantage la température. Le sulfure d'ammonium le

décompose avec dépôt de soufre et formation d'un nouveau composé.

Les trinitroxybenzoates



Ils sont presque tous solubles dans l'eau et quelquefois cristallisables. Le sel d'ammonium répond à la formule



le sel de baryum et le sel d'argent sont anhydres.

— Acide sulfoxybenzoïque. Cet acide prend naissance lorsqu'on fait absorber les vapeurs d'anhydride sulfurique par l'acide oxybenzoïque. La masse brune et visqueuse qui résulte de cette réaction est étendue d'eau, et le liquide est saturé par un lait de chaux. On filtre pour séparer le sulfate de chaux, on concentre la liqueur filtrée, on la précipite par le carbonate de potassium, on sépare par le filtre le carbonate de chaux qui se forme, on filtre de nouveau et l'on évapore. On obtient ainsi le sulfoxybenzoate de potassium. Ce sel fond avec de la potasse se convertit en di-oxybenzoate potassique.

— Acide dioxybenzoïque. On l'obtient en fondant le sulfoxybenzoate de potassium avec de la potasse. La masse prend d'abord une teinte bleue, qui vire ensuite au jaune. À ce point on interrompt l'opération, on dissout dans l'eau, on sursature par l'acide sulfurique et l'on agite avec de l'éther qui dissout l'acide dioxybenzoïque mis en liberté. En s'évaporant, ce liquide abandonne une masse brune épaisse. On la dissout dans l'eau et l'on précipite la solution par l'acétate de plomb. Il se forme d'abord un dépôt d'un gris brunâtre qu'on sépare, puis un dépôt presque blanc qu'on recueille et qu'on décompose par l'acide sulfhydrique. La solution filtrée et convenablement concentrée laisse déposer le nouvel acide sous la forme d'aiguilles incolores, qui se transforment, par un séjour prolongé dans l'eau mère, en granules et en lamelles plus larges, dont la composition répond à la formule $C_7H_6O_4, H_2O$.

Cette formule est celle des acides oxysalicylique et protocatéchique; l'identité de l'acide obtenu et de l'acide protocatéchique a été démontrée par un examen minutieux.

Lorsqu'on broie de l'acide oxybenzoïque avec du brome et qu'on chauffe au bain-marie la bouillie ainsi obtenue, il se dégage du brome et du gaz bronchitique. Le résidu, qu'on peut faire cristalliser dans l'eau, est un mélange d'acide monobromé et d'acide dibromé. Fondu avec la potasse, il régénère de l'acide oxybenzoïque.

Il est donc établi qu'en remplaçant un H par OH dans l'acide oxybenzoïque on obtient l'acide protocatéchique. Le même acide se forme lorsqu'on opère la même substitution sur l'acide paraoxybenzoïque au lieu de l'opérer sur l'acide oxybenzoïque. L'acide salicylique se convertit, au contraire, en un acide oxysalicylique, qui n'est plus identique, mais seulement isomérique avec l'acide protocatéchique. Il se rapproche toutefois de ce dernier acide par un point. Lorsque, dans l'acide oxysalicylique ou protocatéchique, on remplace H par OH, on obtient toujours de l'acide galique. L'isomérisie des acides oxybenzoïques donne donc les divers termes représentés dans le tableau suivant :

$C_7H_5O_3$ Acide benzoïque.	$C_7H_5O_3$ Acide paraoxybenzoïque.	$C_7H_5O_3$ Acide salicylique.
$C_7H_4O_4$ Acide protocatéchique.	$C_7H_4O_4$ Acide oxysalicylique.	
$C_7H_4O_5$ Acide galique.		

OXYBENZURAMIDE s. f. (o-ksi-bain-zu-ra-mi-de). Chim. Amide de l'acide oxybenzoïque.

— Encycl. V. OXYBENZURAMIQUE.

OXYBENZURAMIQUE adj. (o-ksi-bain-zu-ra-mi-ke). Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient soit en traitant le chlorhydrate de l'acide amidobenzoinique par le cyanate de potassium, soit en décomposant par l'acide chlorhydrique l'oxybenzuramate d'éthyle.

— Encycl. L'acide oxybenzuramique



a été découvert par Menschutkin. Il prend naissance soit dans l'action du cyanate de potassium sur le chlorhydrate d'acide amidobenzoinique, soit par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'oxybenzuramate d'éthyle $C_8H_7(AzO_2)_3$, que nous décrivons plus bas. Enfin, suivant Griess, il se forme encore de l'acide oxybenzuramique lorsqu'on fond l'urée avec de l'acide amidobenzoinique.

Pour préparer l'acide benzuramique, on ajoute une solution concentrée de cyanate de potassium à une solution saturée et bouillante de chlorhydrate ou de sulfate d'acide amidobenzoinique; il se forme du chlorure ou du sul-

fate de potassium et de l'acide oxybenzuramique. Ce dernier se sépare par le refroidissement de la liqueur, et on le purifie par une série de cristallisations. L'action du cyanate sur la solution froide du chlorhydrate amidobenzoinique le fournit cependant plus abondamment. Griess l'obtient en saponifiant par les acides ou les alcalis son éther éthylique, ou en fondant l'urée avec l'acide amidobenzoinique, dissolvant, après quelques minutes, la masse fondue dans l'eau bouillante, et neutralisant la liqueur par l'acide chlorhydrique. Par le refroidissement, il se sépare de l'acide oxybenzuramique en petites aiguilles blanches.

L'acide oxybenzuramique est en petits prismes qui renferment une molécule d'eau. Ils perdent cette eau à 100°. L'eau chaude et l'alcool les dissolvent peu; ils sont presque insolubles dans l'éther. Ils exigent 99,5 parties d'eau à 100° pour se dissoudre.

L'acide oxybenzuramique, chauffé à 200°, perd de l'urée et donne l'acide carboxamidobenzoinique (v. plus bas). Il se dissout dans l'acide azotique en donnant trois acides diastères isomères, dont la formule est



L'oxybenzuramate de potassium



se présente en cristaux confus. Le sel de calcium $(C_8H_7AzO_3)_2Ca + 4H_2O$ se présente sous la forme d'aiguilles réunies en aggregations sphériques. Le sel d'argent



cristallise en lamelles. Le sel de baryum est gonfleur, suivant Menschutkin; mais, suivant Griess, il se transforme, après quelques jours, en cristaux durs qui renferment 4 molécules d'eau de cristallisation. Le sel de plomb $C_8H_7(AzO_2)_3Pb + 2H_2O$ se dépose de sa solution bouillante en flocons cristallins, qui fondent dans l'eau bouillante lorsque le liquide, en étant saturé, ne peut plus les dissoudre.

— Éthers de l'acide OXYBENZURAMIQUE.

Oxybenzuramate d'éthyle ou éther uramidobenzoinique $C_8H_7AzO_3, C_2H_5$. Lorsqu'on dirige un courant de cyanogène gazeux dans une solution alcoolique d'acide amidobenzoinique, il se sépare du diéthane d'acide amidobenzoinique, et les eaux mères, au bout de quelques semaines, donnent des cristaux, mélange d'acide hémicyamidobenzoinique et d'oxybenzuramate d'éthyle. On reprend le mélange par l'eau bouillante, qui ne dissout que l'éther oxybenzuramique, et on purifie ce corps par des cristallisations répétées dans ce liquide. On peut préparer plus commodément l'oxybenzuramate d'éthyle en mélangeant des solutions aqueuses froides de cyanate potassique et de chlorhydrate d'éther amidobenzoinique. L'oxybenzuramate d'éthyle se sépare aussitôt, et presque en quantité théorique, sous la forme d'un liquide oléagineux, qui ne tarde pas à cristalliser. Il prend naissance, en même temps que l'éther carboxamidobenzoinique, lorsqu'on fond l'amidobenzoinate d'éthyle avec l'urée, jusqu'à ce qu'un essai de la masse fondue soit presque entièrement insoluble dans l'acide chlorhydrique. On sépare les deux éthers qui se produisent dans ces conditions au moyen de l'eau bouillante, qui dissout seulement l'oxybenzuramate éthylique.

L'oxybenzuramate d'éthyle est en cristaux incolores, fusibles à 176°, solubles dans l'alcool et l'éther. Les acides étendus le dissolvent à froid sans l'altérer; mais, si l'on chauffe, il se décompose en fixant les éléments de l'eau et donne de l'alcool et de l'acide oxybenzuramique. Il forme un chlorplatinate cristallisé en aiguilles jaunes, qui renferme



— Acide éthyl-oxybenzuramique. Syn. acide éthyl-uramidobenzoinique. Cet acide a pour formule brute $C_8H_7AzO_3(C_2H_5)$ et pour formule



Il est isomérique avec l'oxybenzuramate d'éthyle, dont il diffère par ce fait que le groupe éthyle, qui dans cet éther remplace l'hydrogène du carboxyle CO_2H , remplace ici l'hydrogène d'un groupe amidogène AzH_2 . Il y a donc entre l'oxybenzuramate d'éthyle et l'acide éthyl-oxybenzuramique la même différence qu'entre l'amidobenzoinate d'éthyle et l'acide éthyl-amidobenzoinique.

L'acide éthyl-oxybenzuramique se produit par l'union directe du cyanate d'éthyle et de l'acide amidobenzoinique. Il suffit d'ajouter une molécule de cyanate d'éthyle à une solution alcoolique saturée et froide d'acide amidobenzoinique; au bout de douze heures, le nouvel acide se dépose en cristaux blancs, qu'on purifie par une nouvelle cristallisation dans l'alcool faible.

C'est un corps peu soluble dans l'eau bouillante, d'où il se dépose en aiguilles blanches brillantes; il est peu soluble dans l'alcool froid et dans l'éther, assez soluble dans l'alcool bouillant. Par l'évaporation spontanée de sa solution alcoolique froide, il cristallise en tables hexagonales ou en petits prismes. Chauffé, il fond, se boursouffle et se transforme en une substance neutre. L'acide chlorhydrique bouillant le dissout.

L'éthyl-oxybenzuramate d'argent



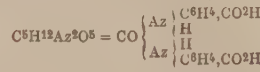
cristallise en lamelles blanches. Le sel de

baryum $(C_8H_7(AzO_2)_3)_2Ba + 3H_2O$ se présente sous la forme d'aiguilles microscopiques, solubles dans l'eau froide.

— CONSTITUTION DE L'ACIDE OXYBENZURAMIQUE. Les modes de formation de cet acide montrent que c'est une urée substituée. Il représente l'urée ordinaire $CO \begin{array}{c} \text{Az} \mid \begin{array}{c} H \\ H \end{array} \end{array}$ dont un atome d'hydrogène est remplacé par le résidu monoatomique $C_7H_5O_2$ de l'acide oxybenzoïque; on peut l'écrire $CO \begin{array}{c} \text{Az} \mid \begin{array}{c} C_7H_5O_2 \\ H \end{array} \end{array}$.

Il se forme, en effet, par l'action du cyanate de potassium sur le sulfate de l'acide amidobenzoinique, absolument comme l'urée ordinaire par l'action du cyanate potassique sur le sulfate d'ammoniaque. Sa production par la fusion de l'urée avec l'acide amidobenzoinique vient encore à l'appui de cette manière de voir.

— ACIDE CARBOXAMIDOBENZOÏQUE

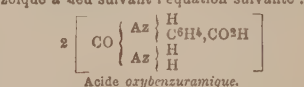


Ce corps prend naissance, d'après Menschutkin, lorsqu'on soumet l'acide oxybenzuramique à l'influence de la chaleur. Il est amorphe. Son auteur l'avait appelé oxybenzoil-urée. Griess, de son côté, l'avait considéré comme renfermant $C_8H_6(AzO_2)_3$ et lui avait donné le nom d'acide cyanamidobenzoinique; mais le même chimiste a reconnu depuis que sa formule est $C_5H_7(AzO_2)_3$ et l'a appelé acide carboxamidobenzoinique. En réalité, cet acide est une urée bisubstituée. C'est l'acide oxybenzuramique, dont un second atome d'hydrogène est remplacé par l'oxybenzoïque.

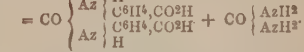
L'acide carboxamidobenzoinique est presque insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; sa solution ammoniacale donne des précipités blancs, amorphes, presque insolubles avec le chlorure de baryum et l'azotate d'argent.

Traité par la potasse, il donne de l'acide amidobenzoinique.

La production de l'acide carboxamidobenzoinique a lieu suivant l'équation suivante :



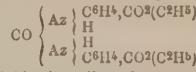
Acide oxybenzuramique.



Acide carboxamidobenzoinique. Urée.

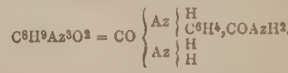
L'éther carboxamidobenzoinique prend naissance lorsqu'on maintient longtemps en fusion l'oxybenzuramate d'éthyle. Il se produit aussi, en même temps que l'éther oxybenzuramique, lorsqu'on maintient en fusion un mélange d'éther amidobenzoinique et d'urée. Cette réaction est d'ailleurs identique à la précédente, le carboxamidobenzoinate d'éthyle n'étant, dans ce cas, qu'un produit de décomposition de l'oxybenzuramate formé d'abord. Enfin, on obtient encore l'éther carboxamidobenzoinique en fondant le composé isomère de l'oxybenzuramate éthylique, qui se produit lorsqu'on dirige un courant de gaz cyanogène dans une solution alcoolique d'acide amidobenzoinique.

L'éther carboxamidobenzoinique



est insoluble dans l'eau bouillante; il cristallise dans l'alcool bouillant en fines aiguilles blanches, solubles dans l'éther, fusibles à 162°.

— OXYBENZURAMIDE



Menschutkin a obtenu ce corps en ajoutant du cyanate de potassium à une solution aqueuse de chlorhydrate d'amidobenzoinique. C'est un précipité cristallin, qu'on purifie en le dissolvant dans l'eau bouillante ou dans l'alcool. Il fond à 150° et cristallise de sa solution en lames ou en grandes aiguilles soyeuses, apatées, anhydres. L'action des bases ou des acides étendus saponifie en partie cette amide et la convertit en acide oxybenzuramique.

— ACIDES OXYBENZURAMIQUES NITRÉS. Griess a décrit un acide dinitré qui dérive de l'acide oxybenzuramique et qui se présente en aiguilles jaunâtres, solubles dans l'alcool et dans l'éther. Il l'obtient en dissolvant l'acide oxybenzuramique dans l'acide azotique très-concentré et en précipitant ensuite la solution par l'eau. Depuis, le même chimiste a reconnu, en étudiant le dédoublement de ce corps sous l'influence des réactifs, que c'est un mélange de trois isomères, impossibles à séparer les uns des autres, tant leurs propriétés sont voisines; mais, comme par l'ammoniaque alcoolique ce mélange fournit trois dérivés mononitrés, qu'on peut séparer à cause de la différence de solubilité de leurs sels de baryum, on arrive à isoler les trois acides dinitrés en traitant par l'acide azotique chacun des dérivés mononitrés.

L'éther diméthoxalique étant très-instable se saponifie sous l'influence de l'hydrate de zinc formé dans la réaction, et donne du diméthoxalate de zinc $C_4H_7O_5Zn$, traité par l'hydrate de baryte, ce sel donne le sel barytique $C_4H_7O_5Ba$, qui cristallise en aiguilles brillantes, neutres, d'une odeur de bourre fauve, très-soluble dans l'eau et l'alcool, presque insoluble dans l'éther.

L'acide diméthoxalique libre $C_4H_7O_5$ se prépare en décomposant le sel de baryum par l'acide sulfurique et en agitant le liquide filtré avec de l'éther. Par l'évaporation de l'éther, il cristallise en gros prismes. Il fond à 75°, 7 et se cristallise déjà à 50° en très-petits cristaux prismatiques. Il bout à 212° et distille inaltéré. Il est très-acide et fait la double décomposition avec les bases en donnant des sels cristallins. Le sel d'argent $C_4H_7AgO_5$ cristallise en groupes étoilés d'écaillés nacres.

L'acide diméthoxalique ou plutôt ses éthers, traités par le trichlorure de phosphore ou par l'anhydride phosphorique, perdent H_2O et donnent de l'acide ou plutôt des éthers méthacryliques $C_4H_5O_4 = C_4H_3(CH_3)_2O_4$, isomère de l'acide crotonique. Cet acide diffère de l'acide crotonique en ce que, au lieu de renfermer le groupe $C(H)H$, il renferme le

groupe $C(CH_3)_2$. Il diffère de l'acide diméthoxalique dont il provient en ce que, par la perte de H_2O , le groupe $C(OH)(CH_3)_2$ se trouve remplacé par le groupe $C(CH_3)_2$.

OXYCAMPHORIQUE adj. (o-ksi-kan-fori-ke — du préf. oxy, et de camphore). Chim. Se dit d'un anhydride qui renferme les éléments de l'anhydride camphorique avec un atome d'oxygène en plus.

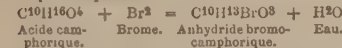
— **Encycl.** L'anhydride oxycamphorique représente l'anhydride camphorique dans lequel un atome d'hydrogène a été remplacé par un hydroxyle OH . Cet anhydride s'obtient au moyen de l'anhydride monobromocamphorique, nous devons commencer par la description de ce dernier anhydride.

— **Anhydride bromocamphorique**
 $C_{10}H_{13}BrO_3$.

Lorsqu'on chauffe, en présence de l'eau, à 170°, en vase clos, une molécule de brome et une molécule d'acide camphorique, il se forme un corps qui se dépose en cristaux prismatiques par le refroidissement du mélange et qui répond probablement à la formule $C_{10}H_{13}BrO_3$. Abandonné à l'air, ce corps perd peu à peu son brome et régénère l'acide camphorique $C_{10}H_{15}O_3$. Mais si l'on chauffe une molécule de brome et une molécule d'acide camphorique en l'absence de l'eau, la réaction est différente; il s'élimine de l'eau, de l'acide chlorhydrique, et il se produit de l'anhydride bromocamphorique



d'après l'équation



M. Wreden recommande, pour préparer ce corps, de chauffer, en vase clos, pendant environ trois heures, entre 130° et 140°, un mélange de 18 grammes de brome sec et de 12 grammes d'anhydride camphorique. Après l'ouverture du tube, on lave à l'éther le produit de la réaction et on fait cristalliser dans le chloroforme la poudre blanche qui reste comme résidu. L'anhydride bromocamphorique est moins soluble dans l'eau que l'anhydride camphorique; il cristallise en petites aiguilles de sa solution alcoolique bouillante, mais en subissant une décomposition partielle; il se dissout sans s'altérer dans 60 pour 100 d'alcool à la température de 60°. Le chloroforme le dissout facilement et l'abandonne en cristaux prismatiques transparents.

Chauffé à 100°, l'anhydride bromocamphorique noircit. Le perchlorure de phosphore ne l'attaque pas à la pression ordinaire de l'atmosphère. Il ne se comporte pas avec l'eau comme se comportent d'ordinaire les composés de la même fonction. Sous l'influence de l'eau et de l'alcool, le brome est remplacé par l'oxyhydride OH ou par l'oxyéthyle C_2H_5 . On n'obtient pas de produits d'une substitution plus avancés dans l'action du brome sur l'anhydride camphorique.

— **Anhydride oxycamphorique** $C_{10}H_{14}O_4$. On prépare ce corps en chauffant l'anhydride bromocamphorique avec de l'eau dans une fiole en communication avec un réfrigérant de Liebig renversé (appareil à reflux). Si l'anhydride bromocamphorique est impur et renferme de l'anhydride camphorique, le produit de l'action de l'eau renferme de l'acide camphorique en même temps que de l'anhydride oxycamphorique. Pour se débarrasser de l'acide camphorique, on convertit le mélange en sel de plomb. Le camphorate de plomb est insoluble et peut être facilement séparé du composé plombique de l'anhydride oxycamphorique, ce dernier étant soluble. On sépare ensuite l'anhydride oxycamphorique de son sel de plomb au moyen de l'acide sulfurique.

L'anhydride oxycamphorique fond à 201°, et, si on le chauffe à 200° pendant quelque temps, il subit un commencement de décom-

position. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; mais dans l'eau bouillante il commence par fondre avant de se dissoudre. Il se sépare sous la forme d'une huile, par le refroidissement, de ses solutions aqueuses saturées à l'ébullition. Il cristallise avec une ou deux molécules d'eau, qu'il perd lorsqu'on l'abandonne dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique.

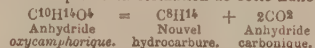
L'anhydride oxycamphorique forme des sels qui sont tous solubles dans l'eau et cristallins, le sel de sodium excepté. Le sel de plomb est cependant assez difficilement soluble même dans l'eau bouillante; les sels de baryum et d'argent se décomposent lorsqu'on les chauffe en présence de l'eau, avec dégagement de vapeurs d'une huile volatile, et il reste un résidu de carbonate barytique ou argentique. Le sel de cadmium



cristallise en prismes transparents qui pendent à l'air leur eau de cristallisation sous l'action d'une température de 100°. L'éther éthylique C_2H_5O se présente en aiguilles prismatiques qui fondent à 63°, se subliment à 100°, se dissolvent facilement dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, et plus difficilement dans l'eau bouillante, qui d'ailleurs ne les attaque pas. Il se saponifie lorsqu'on le chauffe avec une lessive de potasse.

Sous l'influence du pentachlorure de phosphore PCl_5 , l'anhydride oxycamphorique se convertit dans un chlorure acide correspondant, lequel, mis au contact de l'eau, dégage de l'acide chlorhydrique et régénère l'anhydride oxycamphorique $C_{10}H_{14}O_4$.

Lorsqu'on chauffe le sel de calcium de l'anhydride oxycamphorique, on obtient une huile. Celle-ci, chauffée pendant quelque temps à 100° dans un tube fermé avec du sodium, et débarrassée ainsi de l'oxygène qu'elle pouvait encore renfermer, bout entre 118° et 120°. Sa composition répond à la formule C_8H_{14} , formule avec laquelle est parfaitement d'accord la densité de vapeur de ce corps (3,75), le calcul conduisant pour cette densité au chiffre 3,80. L'équation suivante rend compte de la formation de cette huile :



On le voit, la réaction est analogue à celle qui fournit la benzène au moyen de l'acide tétraphthalique.

Cet hydrocarbure est encore produit lorsqu'on chauffe l'anhydride oxycamphorique avec l'eau à la température de 180°, et probablement aussi lorsqu'on chauffe le même anhydride à 150° avec une solution d'acide iodhydrique. Dans le premier de ces deux cas, il se dégage un mélange d'oxyde de carbone et d'anhydride carbonique.

— **Fonction de l'anhydride oxycamphorique.** L'anhydride oxycamphorique faisant fonction d'acide et ne se combinant jamais aux éléments de l'eau pour donner naissance à l'acide oxycamphorique $C_{10}H_{16}O_4$, on peut se demander si c'est bien là un anhydride, si ce n'est pas un acide nouveau appartenant à une série homologues moins hydropéniques que celle à laquelle l'acide camphorique et, par conséquent aussi l'acide oxycamphorique, encore inconnu, appartiennent. Nous ne croyons pas qu'on soit en droit d'admettre une conclusion semblable, et tout nous porte à croire que le corps que nous venons de passer en revue est bien réellement l'anhydride oxycamphorique. Il est, en effet, monobasique, ce qui s'accorde très-bien avec notre supposition; car l'acide camphorique étant bibasique et son atomité se relevant d'une unité par la substitution de OH à H , l'acide oxycamphorique doit être triatomique, et son anhydride monoatomique seulement, cette atomité étant d'ailleurs basique ou non suivant l'atome d'hydrogène qui s'élimine à l'état d'eau.

Quant à l'argument qu'on tirerait de l'impossibilité de combiner l'anhydride oxycamphorique avec l'eau, il n'aurait rien de sérieux. On connaît des anhydrides, l'anhydride thymotique ou thymotique de M. Naquet, par exemple, qui refusent de se combiner avec l'eau et même avec les solutions peussées des anhydrides acides, puisque, chauffés avec la potasse en fusion, ils régénèrent l'acide dont ils sont dérivés. Or, il n'est pas difficile de voir qu'il suffirait que l'acide thymotique ne fût pas stable en présence de la potasse fondue pour que la thymotique se comportât de la même manière que l'anhydride oxycamphorique. Ce dernier ne reproduit pas l'acide dont il dérive uniquement parce que cet acide n'est pas stable à la température où son anhydride s'unirait aux éléments de l'eau.

OXYCAMPHORIQUE adj. (o-ksi-kan-fori-ke). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide camphorique par addition d'un atome d'oxygène.

— **Encycl.** L'acide oxycamphorique est à l'acide camphorique ce que l'acide tartrique est à l'acide malique. Il diffère de l'acide camphorique par un atome d'oxygène qu'il contient en plus. Comme Kachler n'avait pas encore découvert l'acide camphorique lorsque nous imprimions le *C* dans le *Grand Dictionnaire*, cet acide n'a pu être décrit. Nous comblerions ici cette lacune en le décrivant ayant de décrire son dérivé.

— **Acide camphorique** $C_9H_{12}O_5$. Suivant Kachler, lorsqu'on fait bouillir du camphre avec de l'acide azotique de 1,37 de densité dans un appareil à reflux, il se forme, outre l'acide camphorique et l'acide camphrélique déjà connus, un acide nouveau auquel l'auteur a donné le nom d'acide camphorique et qui reste dans les eaux mères d'où les deux autres acides se sont déposés.

Pour l'en extraire, on concentre les eaux mères jusqu'en consistance sirupeuse, et on les abandonne à elles-mêmes pendant plusieurs mois. Il se dépose alors de petits cristaux et la masse finit par prendre une consistance semi-solide. On les comprime fortement et à plusieurs reprises dans du papier Joseph et l'on fait recristalliser dans l'eau la partie solide après avoir décoloré la solution par du noir animal. Il se forme ainsi de petits cristaux perlés très-solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, mais presque insolubles dans la benzène et le sulfure de carbone. Les solutions aqueuses ont une saveur acide et rougissent le papier bleu de tournesol. Elles se décomposent en outre les carbonates et forment deux classes de sels résultant de la substitution, les uns de 2 atomes de métal à 2 atomes d'hydrogène, et les autres de 3 atomes de métal à 3 atomes d'hydrogène.

L'acide libre desséché à l'air ne perd pas d'eau à 100° et renferme alors $C_9H_{10}O_5$; mais à 110° il commence à fondre, perd de l'eau et devient anhydre. Sa formule est alors $C_9H_{10}O_5$. Ainsi débarrassé de son eau de cristallisation, il fond à 115° et distille inaltéré si l'on élève davantage la température. Le produit distillé a, en effet, la même composition que le produit simplement desséché à 110°.

Le sel d'ammonium bibasique perd à la fois de l'eau et de l'ammoniaque lorsqu'on le chauffe à 100°. Desséché dans le vide, il répond à la formule $C_9H_{10}(NH_4)_2O_5 + H_2O$.

Les sels bibasiques de baryum et de zinc s'obtiennent par l'action de l'acide libre sur les carbonates de ces métaux; desséchés à 170°, ils répondent aux formules $C_9H_{10}Ba_2O_5$ et $C_9H_{10}Zn_2O_5 + H_2O$. Le sel de zinc retient son eau même à 200°.

Le sel de baryum tribasique $(C_9H_9O_5)_3Ba_3$ se produit lorsqu'on fait bouillir, avec du chlorure de baryum, une solution d'acide camphorique additionnée d'un excès d'ammoniaque. Il se dépose sous la forme d'une poudre cristalline, rappelant le sable par son apparence. On le recueille et on le lave à l'eau. Il renferme 2 molécules d'eau de cristallisation, qu'il perd à 185° seulement. La production de ce précipité sert à déterminer qualitativement l'acide camphorique. On peut aussi mettre cette propriété à profit pour préparer l'acide pur au moyen des eaux mères de l'acide camphorique, sans attendre plusieurs mois. Il suffit, en effet, de saturer ces eaux mères au moyen de l'ammoniaque, de faire bouillir la liqueur avec du chlorure de baryum, de recueillir le précipité qui se forme, de le laver à l'eau, de le décomposer par l'acide sulfurique étendu et d'épurer enfin la solution aqueuse par l'éther, qui dissout l'acide camphorique et l'abandonne en cristaux par l'évaporation.

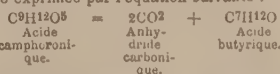
On a également obtenu et analysé un sel tribasique de calcium $(C_9H_9O_5)_3Ca_3 + 4H_2O$ et deux sels de sodium $(C_9H_9O_5)_2Na_2 + 4H_2O$ et $(C_9H_9O_5)Na + 2H_2O$. Les sels d'argent et de plomb se décomposent lorsqu'on les lave à l'eau. Les sels de potassium et de sodium sont fort solubles, mais ne peuvent pas être amenés à un état qui permette de les analyser.

Une solution alcoolique d'acide camphorique, saturée d'acide chlorhydrique gazeux, laisse déposer une huile dont on retire, par distillation, l'éther monoehtylique



Cet éther entre en ébullition à la température de 302°. Sa densité de vapeur a été trouvée égale à 3,69 et à 3,74. Le chiffre théorique pour 2 volumes serait 3,86.

Chauffé avec trois fois son poids de potasse caustique, l'acide camphorique se décompose d'une manière complète. Si l'on distille le produit avec de l'acide sulfurique étendu, on obtient de l'acide butyrique. La réaction qui donne naissance à ce dernier corps peut être exprimée par l'équation suivante :



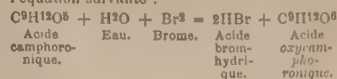
— **ACIDE OXYCAMPHORIQUE** $C_9H_{12}O_6$. Cet acide se forme lorsqu'on chauffe à 130° pendant deux heures un mélange d'acide camphorique desséché à l'air $(C_9H_{12}O_5 + H_2O)$ avec deux fois son équivalent moléculaire de brome. Il se dégage beaucoup d'acide bromhydrique formé aux dépens de l'eau de cristallisation dont l'oxygène s'unit à l'acide camphorique pour former de l'acide oxycamphorique. Cet acide cristallise en cristaux larges et ténués, qui ne renferment pas trace de brome et qui contiennent une molécule d'eau de cristallisation, qu'ils perdent à 100°.

Ces cristaux appartiennent au système monoclinique et donnent les nombres cristallographiques suivants :

$$a : b : c = 1,49418 : 1 : 0,98075 ;$$

faces observées : 100, 001, 110, 010, 205.

La réaction qui donne naissance à l'acide oxycamphorique peut être exprimée par l'équation suivante :



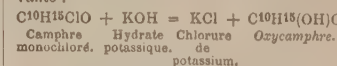
L'acide oxycamphorique, desséché à 100°, commence à fondre à 210° et peut être entièrement volatilisé sans subir de décomposition. Il se dissout facilement dans l'eau, l'alcool, l'éther, et fait effervescence avec les carbonates. On l'a engagé dans des combinaisons salines résultant du remplacement de 1, 2 et 3 atomes d'hydrogène. Les sels bibasiques sont de beaucoup plus nombreux. Cependant, le sel acide de potassium et le sel tribasique de plomb sont les seuls oxycamphorates potassiques et plombiques.

L'acide oxycamphorique ne se forme pas lorsqu'on fait agir le brome sur l'acide camphorique sec, et il ne se forme non plus dans ce cas aucun dérivé bromé ni de l'un ni de l'autre de ces deux acides. La potasse fondue agit sur l'un comme sur l'autre de ces corps; l'acide azotique étendu les attaque tous deux, mais peu énergiquement. L'amalgame de sodium n'exerce aucune action sur eux.

M. Kachler doute de l'existence de l'acide camphrélique que Schwanert prétend avoir obtenu en oxydant l'acide camphorique par l'acide azotique. Lorsqu'on oxyde l'acide camphorique par l'acide azotique, c'est l'acide camphorique qui se produit; il se forme, en effet, un sirop acide qui présente tous les caractères attribués par Schwanert à son acide camphrélique et qui est principalement composé d'acide camphorique, qu'on peut en extraire en le précipitant à l'état de sel tribasique de baryum, comme il a été dit plus haut.

OXYCAMPRE s. m. (o-ksi-kan-fre — du préf. oxy, et de camphre). Chim. Composé qui renferme les éléments du camphre plus un atome d'oxygène.

— **Encycl.** L'oxycamphre répond à la formule $C_{10}H_{16}O_3$. Il a été découvert par Wheeler. Pour le préparer, ce chimiste chauffe pendant six à huit heures à la température de 80° un mélange de camphre monochloré et d'hydrate de potassium en solution alcoolique. Il précipite ensuite la liqueur par l'eau, reprend le précipité par l'alcool après l'avoir préalablement desséché, et le purifie par plusieurs cristallisations successives dans ce liquide. La réaction qui lui donne naissance consiste dans la substitution de l'oxyhydride au chlore et peut être exprimée par l'équation suivante :



Il paraît se former, en même temps que l'oxycamphre, un et peut-être même deux autres produits que M. Wheeler n'a pas pu réussir à isoler.

L'oxycamphre cristallise en aiguilles blanches, solubles dans l'alcool et insolubles dans l'eau. Il fond à 137°. Chauffé avec précaution, il se sublime sans se détruire. On peut aider à cette sublimation en le distillant avec l'eau. Son odeur et sa saveur sont analogues à celles du camphre. Les cristaux obtenus par sublimation sont très-beaux et souvent assez volumineux. L'oxycamphre est un isomère de l'acide camphrique de M. Berthelot.

OXYCANNABINES s. f. (o-ksi-kann-na-bi-ne — du préf. oxy, et de cannabine). Chim. Substance particulière extraite du chanvre indien.

— **Encycl.** La formule de l'oxycannabine n'est pas connue. On a proposé pour elle la formule $C_8H_{13}O_2$; mais ces chiffres manquent encore de contrôle. C'est une substance qui se forme lorsqu'on soumet l'extract résineux du *cannabis indica* (haschisch des Orientaux) à l'action des agents d'oxydation. A cet effet, on traite cet extract par l'acide azotique de 1,32 de densité, à froid d'abord, puis à chaud. Quand cette première action est épuisée, on décante le liquide, qu'on remplace par une nouvelle quantité d'acide azotique de 1,42 de densité cette fois, et l'on fait bouillir le tout jusqu'à ce que la dissolution de la résine soit complète. On réunit ensuite les liqueurs acides et on les évapore. Elles laissent alors déposer de l'oxycannabine impure. Pour purifier ce corps, on le redissout à plusieurs reprises dans l'acide azotique d'une densité de 1,42, on lui fait subir des lavages à l'eau et enfin on le fait cristalliser plusieurs fois dans l'alcool méthylique bouillant.

L'oxycannabine cristallise en longs prismes aplatis à peine jaunâtres; elle ne possède à aucun degré les caractères d'un acide et n'est nullement altérée par les alcalis. Elle est insoluble dans l'eau, l'éther et le sulfure de carbone. L'acide azotique, la benzène, le chloroforme et l'acide sulfurique la dissolvent. La solution sulfurique noircit en se décomposant, sous l'influence de la chaleur. L'oxycannabine fond de 175° à 176°. Si l'on élève un peu plus la température, elle se sublime entièrement sous la forme d'aiguilles qui rappellent l'amiante par leur aspect. Elle a été découverte par Bolos et Frantes en 1869.

OXYCARBIQUE adj. (o-ksi-kar-bi-ke — du

préf. oxy, et du lat. *carbo*, charbon). Chim. Qui contient de l'oxygène et du carbone.

OXYCARBOXYLIQUE adj. (o-ksi-kar-bo-ksi-li-ke — du préf. oxy, et de *carboxylique*). Chim. Se dit d'un acide qui se forme par l'oxydation des acides carboxyliques et hydrocarboxyliques, sous l'influence du chlore et de l'acide azotique.

— Encycl. V. HYDROCARBOXYLIQUE.

OXYCARBURE s. m. (o-ksi-kar-bu-re — du préf. oxy, et de *carbure*). Chim. Combinaison de carbone avec un oxyde.

OXYCARBURE, ÉE adj. (o-ksi-kar-bu-ré — rad. *oxycarbure*). Chim. Qui contient un oxycarbure : *Hydrogène OXYCARBURE*.

OXYCARE s. f. (o-ksi-kar-e — du préf. oxy, et du gr. *kara*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéroptères, de la famille des mélanthes, tribu des tentyrites, dont l'espèce type habite le nord de l'Afrique.

OXYCARPE adj. (o-ksi-kar-pe — du préf. oxy, et du gr. *karpós*, fruit). Bot. Dont les fruits sont aigres.

OXYCEDRE s. m. (o-ksi-sè-dre — du préf. oxy, et de *cedre*). Bot. Nom scientifique du genévrier cade. V. ce dernier mot.

OXYCÉPHALE adj. (o-ksi-sé-fa-lé — du préf. oxy, et du gr. *kephalè*, tête). Zool. Dont la tête est terminée en pointe.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des cassidaires, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Guinée.

— Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des hyperinés, comprenant trois espèces qui vivent dans l'océan Indien et dans la mer du Chili.

OXYCÉPHALÉ, ÉE adj. (o-ksi-sé-fa-lé — du préf. oxy, et du gr. *kephalè*, tête). Zool. Qui a une tête pointue.

— s. m. pl. Helminth. Ordre de vers apodes nématodes, qui ont la tête terminée en pointe.

OXYCÉPHAS s. m. (o-ksi-sé-fass — du préf. oxy, et du gr. *kephalè*, tête). Ichtyol. Genre de poissons, dont le corps, de forme conique et revêtu d'écaillures dures, se termine par une tête pointue.

OXYCÈRE s. f. (o-ksi-sè-re — du préf. oxy, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, formé aux dépens des stratiomydes, et comprenant une dizaine d'espèces qui habitent la France et l'Allemagne : *La tête des oxycères est plus large que longue*. (H. Lucas.)

OXYCÉROS s. m. (o-ksi-sè-ross — du préf. oxy, et du gr. *keras*, corne). Bot. Syn. de RANDIE.

OXYCERQUE s. m. (o-ksi-sèr-ke — du préf. oxy, et du gr. *kerkos*, queue). Ornith. Syn. de LONGCHURR.

OXYCHEILE s. f. (o-ksi-kè-le — du préf. oxy, et du gr. *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindèles, tribu des mégacéphalides, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique : *L'oxycheile triste se trouve assez communément sur le bord des ruisseaux*. (Guérin-Mèneville.) On dit aussi OXYCHEILE et OXYCHEULE.

— Encycl. Les *oxycheiles* sont très-voisines des cicindèles ; elles s'en distinguent par leur forme générale, par leur labre très-avancé en pointe et saillant entre les mandibules, par les tarses antérieurs des mâles élargis et engainés velus des deux côtés, enfin par leurs mâchoires. *L'oxycheile triste*, espèce type du genre, a un peu plus de 0,02 de longueur ; sa couleur est d'un noir violacé sombre, légèrement bronzé. Elle vit au Brésil, où on la trouve assez communément sur le bord des ruisseaux ; elle vole plus lourdement et court moins vite que les cicindèles. Elle se cache sous les pierres pendant la grande chaleur du jour, et produit, lorsqu'on la saisit, un bruit aigu, en frottant ses cuisses postérieures contre le bord de ses élytres, habitude que l'on retrouve dans les autres genres de cette famille. Les autres espèces ont été moins observées.

OXYCHLORATE s. m. (o-ksi-klo-ra-té — du préf. oxy, et de *chlorate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxychlorique avec une base.

OXYCHLORIDE s. m. (o-ksi-klo-ri-dé — du préf. oxy, et de *chloride*). Chim. Combinaison de chlorure et d'oxygène.

OXYCHLORIQUE adj. (o-ksi-klo-ri-ke — du préf. oxy, et de *chlorique*). Chim. Se dit de l'un des acides du chlorure.

OXYCHLOROCARBONATE s. m. (o-ksi-klo-ro-kar-bo-na-té — du préf. oxy, et de *chlorure* et de *carbonate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide oxychlorocarbonique avec une base.

OXYCHLOROCARBONIQUE adj. (o-ksi-klo-ro-kar-bo-ni-ke — du préf. oxy, et de *chlorure* et de *carbonique*). Chim. Combinaison acide d'oxygène, de chlorure et de carbone.

OXYCHLORURE s. m. (o-ksi-klo-ru-re — du préf. oxy, et de *chlorure*). Chim. Composés de chlorure, d'oxygène et d'un troisième élément : *La peinture à l'oxychlorure de zinc*

est plus belle et aussi solide que les peintures à l'huile. (L. Figuier.)

— Encycl. Les *oxychlorures*, encore appelés *chlorures basiques* ou *chlorozoydes*, ont été considérés pendant longtemps comme formés par l'union d'un oxyde et d'un chlorure. Il est plus rationnel de les considérer comme des composés unitaires, dans lesquels un ou plusieurs atomes d'un métal polyatomique sont saturés simultanément par de l'oxygène et du chlorure. Ainsi, le composé POCl_2 est de l'*oxychlorure* de phosphore, le composé SbOCl est de l'*oxychlorure* d'antimoine, le composé $\text{Hg}_2\text{Cl}_2\text{O}$ est de l'*oxychlorure* de mercure, etc. Les *oxychlorures* prennent naissance : 1° Dans l'action des bases sur les chlorures solubles ; c'est ainsi que l'on produit de l'*oxychlorure* ferrique en dissolvant de l'hydrate ferrique dans du perchlorure de fer ou que l'on produit de l'*oxychlorure* de calcium en dissolvant de la chaux dans du chlorure calcique. 2° En décomposant par l'eau certains chlorures. C'est ainsi que, sous l'influence de l'eau, le trichlorure d'antimoine échange 2 atomes de chlore contre de l'oxygène et donne de l'*oxychlorure* d'antimoine et de l'acide chlorhydrique ; c'est encore ainsi que, sous l'influence d'une quantité d'eau insuffisante pour en opérer la décomposition complète, le perchlorure de phosphore PCl_5 se transforme en *oxychlorure* de phosphore PCl_3O et en acide chlorhydrique en absorbant H_2O . 3° En précipitant certains chlorures solubles par une quantité de base insuffisante pour en amener la décomposition complète. C'est ainsi que l'on obtient un *oxychlorure* de mercure en précipitant le bichlorure de mercure par l'eau de chaux. 4° Par la décomposition partielle à une température élevée des chlorures par l'oxygène ou des oxydes par le chlore. Plusieurs *oxychlorures* se rencontrent comme minéraux naturels et paraissent provenir de l'action de l'eau et de l'air sur les chlorures métalliques.

Les *oxychlorures*, ne renfermant pas d'oxydure, ne peuvent point être considérés comme des sels basiques, puisqu'on désigne sous ce nom les hydrates dont l'oxydure basique n'a point été entièrement remplacé par des résidus halogéniques d'acides. Ce sont des métaux, des sels qui dérivent d'anhydrides incomplets de bases polyatomiques. Ainsi, l'*oxychlorure* d'antimoine SbOCl est un chlorure d'antimonyle SbO_2Cl qui dérive de l'hydrate d'antimonyle SbO_2OH , premier anhydride de l'hydrate antimonieux Sb(OH)_3 . A côté des *oxychlorures* se placent naturellement les oxybromures, les oxyiodures, les oxyfluorures et les oxycyanures, qui ne se distinguent des *oxychlorures* que par la substitution du brome, de l'iode, du fluor ou du cyanogène au chlore. Certains travaux récents tendraient à faire considérer les fluorures comme des oxychlorures, le fluor ayant un poids atomique différent de celui qu'on lui attribue ; mais ces travaux auraient besoin de recevoir une confirmation.

OXYCINCHONINE s. f. (o-ksi-sain-ko-ni-ne — du préf. oxy, et de *cinchonine*). Chim. Base qui représente la cinchonine, plus un atome d'oxygène.

— Encycl. M. Strecker a découvert cette base en essayant de transformer la cinchonine en quinine par la méthode à l'aide de laquelle l'acide acétique a été transformé en acide glycolique et qui a été découverte par M. R. Hoffmann. On sait que cette méthode consiste à remplacer l'atome d'hydrogène par le chlore, le brome ou l'iode, et à substituer ensuite le groupe OH à ces éléments par l'action de la potasse caustique, de l'oxyde d'argent ou de l'eau.

M. Strecker a préparé la cinchonine bromée en faisant agir le brome sur le chlorhydrate de cinchonine ; l'excès de brome ayant été enlevé par une petite quantité d'alcool, il a dissous le résidu dans l'alcool bouillant, il a ajouté de l'ammoniaque et il a concentré la liqueur. Par le refroidissement, il a obtenu des cristaux qui se sont trouvés être, non la cinchonine monobromée de Laurent, mais la cinchonine dibromée $\text{C}_{20}\text{H}_{22}\text{Br}_2\text{O}$. Ce corps, bouilli avec de l'oxyde d'argent et de l'eau, donne un dépôt de bromure d'argent. Par l'ébullition avec une solution alcoolique de potasse, il y a séparation de bromure de potassium. En dirigeant ensuite un courant de gaz anhydride carbonique à travers la liqueur alcaline, on sépare l'excès de potasse à l'état de carbonate. On évapore ensuite à siccité et l'on reprend par l'eau froide pour enlever les sels solubles. Le résidu ne cède presque rien à l'éther. On le fait cristalliser dans l'alcool, d'où il se sépare en paillettes incolores. D'après Strecker, ce corps offre la composition $\text{C}_{20}\text{H}_{24}\text{AzO}_8$ de la quinine, avec laquelle il est isomérique et non identique. Il se dissout facilement dans les acides ; ses solutions ne se colorent pas en vert avec le chlore et l'ammoniaque et ne sont pas fluorescentes. En général, les sels de cette base cristallisent difficilement. Le sulfate neutre et l'oxalate sont ceux que l'on obtient le plus aisément en cristaux. Le sulfate renfermerait $2(\text{C}_{20}\text{H}_{24}\text{AzO}_8) \cdot \text{H}_2\text{SO}_4$; le sel double de platine renfermerait $\text{C}_{20}\text{H}_{24}\text{AzO}_8 \cdot 2\text{HCl} \cdot \text{PtCl}_6$.

La base obtenue par l'action de la potasse sur la cinchonine bromée différerait, suivant M. Strecker, non-seulement de la quinine, mais encore de la quindine. Mais cette base est-elle bien, comme M. Strecker le suppose, de

la monoxycinchonine isomère de la quinine ? Il est au moins permis d'en douter ; car, s'il en est ainsi, il est impossible de se rendre compte de sa formation. La théorie ne pouvait prévoir que deux bases non bromées, la dioxy-cinchonine $\text{C}_{20}\text{H}_{22}\text{AzO}_8$ et la base $\text{C}_{20}\text{H}_{20}\text{AzO}_7$ qui dériverait de la dibromocinchonine par élimination de 2HBr.

OXYCLADE adj. (o-ksi-kla-dé — du préf. oxy, et du gr. *klados*, rameau). Bot. Qui a des rameaux aigus.

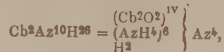
OXYCLADÉ, ÉE adj. (o-ksi-kla-dé — du préf. oxy, et du gr. *klados*, rameau). Bot. Qui a des ramifications pointues.

— s. f. pl. Tribu de champignons rameux, à rameaux aigus.

OXYCLÉIDE s. m. (o-ksi-klé-i-dé — du préf. oxy, et du gr. *kleis*, *kleidos*, clef). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élaterides, dont l'espèce type vit au Brésil.

OXYCOBALTIQUE s. f. (o-ksi-ko-bal-ti-ke — du préf. oxy, et de *cobalt*). Chim. Base ammoniacale qui renferme les éléments de l'oxyde de cobalt, c'est-à-dire des sels de cobalt aussi ammoniacaux que possible.

— Encycl. On a donné le nom d'*oxycobaltique* à la base



qui représente de l'ammoniaque dans laquelle 4H sont remplacés par le cobalticum



et dont 6 autres atomes d'hydrogène sont remplacés par l'ammonium AzH_4 . Cette base n'a point été préparée à l'état de liberté, mais on en connaît l'azotate, le sulfate et le chlorure. Cette base est tétraédrique, c'est-à-dire formée de 4 sels neutres en s'unissant à 4 molécules d'acides monobasiques. Elle a été découverte par M. Fremy.

— I. PRÉPARATION GÉNÉRALE DES SELS D'OXYCOBALTIQUE. D'une manière générale, M. Fremy obtient les sels d'*oxycobaltique* en exposant à l'action de l'air des sels triammonio-cobaltiques. La liqueur, qui d'abord est rosée, devient brune en absorbant l'oxygène de l'air et se recouvre souvent d'une couche cristalline qui constitue le sel d'*oxycobaltique*. C'est dans cette circonstance que se produit l'azotate et le sulfate de cette série. Lorsque le sel d'*oxycobaltique* est soluble, comme le chlorhydrate, il est impossible de l'obtenir ; car alors il faudrait avoir recours à l'action du vide, et pendant l'évaporation du liquide, qui est toujours assez lente, il se forme plusieurs autres composés, et le sel d'*oxycobaltique* se décompose.

Ces sels sont, en général, peu solubles dans l'eau ammoniacale ; leur couleur est olivâtre ; leur propriété caractéristique est de se décomposer avec effervescence dans l'eau froide et plus rapidement dans l'eau bouillante, en dégageant du gaz oxygène pur. Pendant cette décomposition, la liqueur devient fortement ammoniacale et laisse déposer un sous-sel de base d'oxyde de cobalt Cob_2O_4 . Ce sous-sel peut, sous l'influence de l'oxygène de l'air, se dissoudre dans la liqueur ammoniacale qui provient de la décomposition du sel d'*oxycobaltique* et produire une dissolution brune. Ainsi, dans l'action de l'eau sur un sel d'*oxycobaltique*, on constate d'abord un dégagement d'oxygène, puis un précipité vert, et ensuite on obtient une liqueur brune qui renferme un sel de fuscobaltique. V. ce mot.

Ces caractères permettent de distinguer immédiatement ces sels de ceux qui appartiennent aux autres séries de bases ammoniacales.

— Azotate d'*oxycobaltique*



Lorsqu'on expose à l'air une dissolution concentrée d'azotate de cobalt ammoniacal, elle se recouvre d'une couche cristalline formée de petits prismes brillants qui, à l'état humide, présentent une couleur brune. Ces cristaux, desséchés dans le vide, deviennent sous-vent verus ; cette teinte verte paraît être superficielle et doit être attribuée à une altération que l'air humide fait éprouver aux cristaux ; il est difficile d'éviter cette coloration.

L'azotate d'*oxycobaltique* est soluble dans une liqueur ammoniacale chaude et se dépose de cette dissolution en prismes qui sont assez volumineux. L'eau pure le décompose ; lorsqu'on le met dans de l'eau même froide, il y produit aussitôt une vive effervescence et donne un gaz qui est de l'oxygène pur. Le dégagement de gaz est plus rapide encore lorsqu'on porte la liqueur à l'ébullition. En faisant cette expérience dans un tube, il est facile alors de rallumer des allumettes au moyen de l'oxygène qui se dégage.

Cette propriété est tout à fait caractéristique ; car nous ne connaissons pas un seul sel qui, dans son contact avec l'eau froide, produise un dégagement abondant d'oxygène. L'azotate d'*oxycobaltique* se décompose donc dans l'eau en dégageant de l'oxygène ; il donne naissance en même temps à un dépôt

vert de sous-azotate de cobalt et à une quantité considérable d'ammoniaque ; cette liqueur ammoniacale peut redissoudre le sous-sel vert et produire, sous l'influence de l'air, une liqueur brune ; aussi voit-on le précipité vert disparaître peu à peu en colorant la liqueur en brun. L'azotate d'*oxycobaltique* est déliquescence et se décompose à l'air humide ; on doit donc le conserver à l'abri de l'air. Il se décompose avec une sorte de détonation lorsqu'on le chauffe vers 200°, dégage de l'ammoniaque, de l'eau, des vapeurs sulfureuses et laisse un résidu noir de deutoxyde de cobalt Cob_2O_3 .

Ce sel présente les réactions suivantes sous l'influence des principaux réactifs.

L'acide sulfurique le décompose à froid, dégage de l'oxygène, produit du sulfate d'ammonium et du sulfate cobaltique. En opérant cette décomposition de manière à mesurer l'oxygène qui se dégage ou bien à le peser, M. Fremy a pu réussir à doser la proportion de ce gaz renfermée dans ce sel.

L'acide sulfurique décompose l'azotate d'*oxycobaltique* en passant lui-même à l'état d'acide sulfurique. L'acide chlorhydrique le décompose également à chaud, dégage du chlore, forme du perchlorure de cobalt et du chlorhydrate d'ammoniaque. L'acide sulfurique dégage de l'oxygène et produit un dépôt de proto-sulfure de cobalt. L'acide oxalique ne se transforme pas en anhydride sulfurique sous son influence ; il dégage de l'oxygène et donne de l'oxalate cobaltique ; il se comporte donc comme l'acide sulfurique. La potasse à froid dégage de l'oxygène et donne d'abord une liqueur brune qui, par la plus légère chaleur, produit de l'ammoniaque et laisse déposer du sous-oxalate de cobalt. Cette réaction est importante à noter, parce qu'elle démontre que le sel dont nous parlons ici contient un oxyde plus oxygéné que le sesquioxyle de cobalt. Les autres réactifs, tels que le cyanoferrure de potassium, les phosphates alcalins, n'agissent que par l'eau qu'ils contiennent, dégageant de l'oxygène et donnant de l'ammoniaque ; cependant le sulfhydrate d'ammonium précipite le sel en noir, sans donner lieu à aucun dégagement appréciable d'oxygène.

Les corps organiques, tels que l'alcool, l'éther, n'exercent aucune action sur l'azotate d'*oxycobaltique*.

L'analyse de l'azotate d'*oxycobaltique* a donné 19,2 à 22,00 pour 100 de cobalt, 5,1 à 5,3 pour 100 d'hydrogène, 29 à 31,3 pour 100 d'azote et 25,9 à 28,5 pour 100 d'ammoniaque. Ces chiffres correspondent à la formule donnée plus haut. La théorie exigeait, en effet : 19,5 de cobalt, 28,1 d'ammoniaque, 5,6 d'hydrogène, 5,3 d'oxygène, 32,4 d'azote.

— Sulfate d'*oxycobaltique*



La préparation du sulfate d'*oxycobaltique* présente d'assez grandes difficultés. Lorsque, en effet, on verse un excès d'ammoniaque dans du sulfate de cobalt, on produit une liqueur rose qui devient brune à l'air et qui laisse rarement déposer des cristaux de sulfate d'*oxycobaltique*.

Pour obtenir ce sel d'une manière certaine, il faut combiner lentement l'ammoniaque avec le sulfate de cobalt, éviter autant que possible l'élévation de température qui résulte de la combinaison de l'ammoniaque avec le sel de cobalt, et surtout ne faire agir à la fois qu'une petite quantité d'oxygène sur la dissolution de sulfate triammonio-cobaltique. Pour réaliser ces diverses conditions d'une manière très-simple, on introduit de l'ammoniaque liquide dans un flacon et l'on place dans cette liqueur des cristaux de sulfate de cobalt, qui se dissolvent lentement dans l'ammoniaque ; en ouvrant alors le flacon et remplaçant de temps en temps l'air qui s'y trouve et dont l'oxygène est absorbé par l'air extérieur, on voit la surface du liquide se recouvrir de prismes assez volumineux du sel que l'on cherche. Le sulfate d'*oxycobaltique* cristallise en prismes d'un brun olive, qui ne paraissent pas déliquescents ; il se dissout sans décomposition dans une liqueur ammoniacale ; il est immédiatement décomposé par l'eau, dégage de l'oxygène et laisse déposer un sous-sel vert en produisant de l'ammoniaque ; il se comporte comme l'azotate correspondant sous l'influence des principaux réactifs. Soumis à l'analyse, ce sel a donné : 20 à 20,3 pour 100 de cobalt, 30 pour 100 d'ammoniaque, 28,2 pour 100 d'acide sulfurique et 3,6 pour 100 d'oxygène. La théorie pour la formule que nous avons donnée exigeait 5,6 d'oxygène, 20,9 de cobalt, 30 d'ammoniaque et 28,3 d'acide sulfurique.

— Chlorhydrate d'*oxycobaltique*. Lorsque le chlorure triammonio-cobaltique est soumis à l'influence de l'air, on constate une absorption rapide d'oxygène. La liqueur se colore en brun, mais elle ne laisse déposer dans aucune circonstance un sel correspondant à ceux qui viennent d'être décrits. Cependant le liquide tient certainement en dissolution un chlorhydrate d'*oxycobaltique*, car il dégage de l'oxygène par l'ébullition comme la solution des sels précédents. On peut, du reste, obtenir le chlorhydrate d'*oxycobaltique* en saturant de sel ammoniac la solution

dont nous parlons, qui résulte de l'action de l'air sur le chlorure triammonio-cobalté. Le sel se dépose alors en petits prismes jaunes, qui dégagent immédiatement de l'oxygène dans leur contact avec l'eau, comme tous les composés de cette série. L'analyse de ce sel au point de vue de la composition chimique nous a permis de constater qu'il renferme tout à fait une certaine quantité de chlorhydrate de l'acétylène (V. ce mot), qui rendrait l'analyse fautive. Le chlorhydrate d'oxyacétylène existe donc, mais il est trop soluble pour se déposer dans les mêmes circonstances que le sulfate et l'azotate de la même série.

OXYCOCOS s. m. (o-ksi-ko-koss — du préf. *oxy*, et du gr. *kokkos*, graine). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricacées ou des vacciniées, suivant les divers auteurs, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les marais tourbeux de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

OXYCOIE s. f. (o-ksi-ko-i — du préf. *oxy*, et du gr. *akoid*, j'entends). Méd. Développement excessif du sens de l'ouïe. || On dit aussi **oxycoik**.

OXYCORINE s. m. (o-ksi-ko-rine — du préf. *oxy*, et du gr. *koranê*, masse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des charançons, comprenant trois espèces qui vivent au Brésil.

OXYCRAT s. m. (o-ksi-krat — gr. *oxukraton*; de *oxus*, aigre, et de *kerat*, la melle). Mélange d'eau et de vinaigre, auquel on ajoute quelquefois du sucre ou du miel : *L'oxycrat se boit en général froid et le plus souvent sans addition de sucre ni de miel.* (Mérat.)

— **Encycl.** *L'oxycrat* est une boisson rafraîchissante et antiscorbutique, usitée depuis un temps extrêmement reculé; c'était la boisson habituelle des soldats romains. *L'oxycrat* n'est autre chose que de l'eau vinaigrée pure, ou édulcorée par l'addition d'un peu de miel. Dans les hôpitaux civils et militaires, on en fait un usage très-fréquent tant pour l'usage externe, en lotions, que pour l'usage interne. D'après le formulaire des hôpitaux de Paris, *l'oxycrat* s'obtient en ajoutant à de l'eau froide 30 grammes de vinaigre par litre. C'est une boisson hygiénique, dont l'usage doit être recommandé pendant les grandes chaleurs.

OXYCRATÉ, ÉE (o-ksi-kraté) part. passé du v. *oxycrater* : *Médicament OXYCRATÉ.*

OXYCRATER v. a. ou tr. (o-ksi-kraté — rad. *oxycrat*). Pharin. anc. Dissoudre dans le vinaigre.

OXYCRÉPIDE s. f. (o-ksi-kré-pi-de — du préf. *oxy*, et du gr. *krepis*, sandale). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroliens, dont l'espèce type habite la Guyane et la Nouvelle-Grenade.

OXYCRONIQUE adj. (o-ksi-kro-ko-ni-ke). Chim. V. **LEUCONIQUE**.

OXYCUMINIQUE adj. (o-ksi-ku-mi-ni-ke — du préf. *oxy*, de *cuminique*, et de *amino*). Chim. Se dit d'un acide qui est l'acide oxycuminique et de l'acide cuminique ce que le glycolle est à l'acide glycolique, et à l'acide acétique ce que l'acide oxycuménique est aux acides oxycénoïque et benzoïque. || On pourrait l'appeler aussi, d'après M. Naquet, acide AMIDO-CUMINIQUE.

— **Encycl.** *L'acide oxycuminique*

$C^{10}H^{13}AzO_3 = (C^9H^{10})' \left\{ \begin{array}{l} CO_2H \\ AzH^2 \end{array} \right.$
encore appelé amido-cuminique, dérive de l'acide cuminique

$(C^9H^{10})' \left\{ \begin{array}{l} CO_2H \\ H \end{array} \right.$
par la substitution de l'amidogène AzH^2 à H, et de l'acide oxycuménique

$(C^9H^{10})' \left\{ \begin{array}{l} CO_2H \\ OH \end{array} \right.$

par la substitution de l'amidogène AzH^2 à l'oxydure OH. Il joue donc, par rapport à l'acide cuminique et à l'acide oxycuménique, le même rôle que l'acide oxycénoïque par rapport aux acides cénoïque et oxycénoïque, que l'acide glycolamine (glycolle) vis-à-vis de l'acide acétique et de l'acide oxacétique (glycolique). Pour obtenir cet acide, on distille de petites quantités successives d'acide cuminique dans l'acide azotique fumant, en refroidissant de temps à autre pour éviter le développement de vapeurs nitreuses. Quand la dissolution est complète, on précipite par l'eau. L'acide nitrocuminique étant ainsi obtenu, on le dissout dans un léger excès d'ammoniaque et l'on sature à froid la liqueur d'hydrogène sulfuré; on transporte ensuite la solution dans une capsule et on l'évapore à feu nu en y faisant passer pendant tout le temps un fort courant d'acide sulfurique pour la mettre à l'abri de l'air. Il se dépose des quantités énormes de soufre. Quand ce dépôt n'augmente plus et que la liqueur est très-concentrée, on filtre, on lave le précipité, on réunit les eaux de lavage à la liqueur et on précipite par l'acétate de plomb. Le précipité, recueilli sur un filtre, est bien lavé, puis mis en suspension dans l'eau et décomposé par un courant d'hydrogène sulfuré. Lorsque la décomposition est achevée, ce que l'on reconnaît au fait que la liqueur sent encore l'hydrogène sulfuré après quelques minutes d'une vive agitation, on

porte le tout à l'ébullition et l'on filtre. Si l'on a eu soin de n'employer que des quantités d'eau assez faibles, la liqueur abandonnée, en se refroidissant, des cristaux d'acide oxycuménique pur.

— **Acide diazocumén-oxycuménique**
 $C^{10}H^{13}AzO_3, C^{10}H^{10}Az_2O_3 = C^{10}H^{13}Az_2O_4$.

On l'obtient par l'action de l'acide azoteux gazeux sur une solution alcoolique d'acide oxycuménique refroidie avec de la glace. Il faut éviter avec le plus grand soin tout excès d'acide azoteux. Cet acide cristallise en prismes microscopiques jaunes ou en lames. C'est le moins stable de tous les acides de cette série. Il se décompose en dégagant de l'azote lorsqu'on le fait bouillir avec de l'alcool. Ses réactions sont précisément analogues à celles de l'acide diazo-oxycuménique.

OXYCUMINIQUE adj. (o-ksi-ku-mi-ni-ke — du préf. *oxy*, et de *cuminique*). Chim. Se dit d'un acide qui diffère de l'acide cuminique par un atome d'oxygène qu'il renferme en plus.

— **Encycl.** *L'acide oxycuménique* répond à la formule

$C^{10}H^{12}O_3 = (C^{10}H^{10})' \left\{ \begin{array}{l} OH \\ OH' \end{array} \right.$

Il dérive de l'acide cuminique par la substitution d'un oxydure OH à un atome d'hydrogène.

Pour préparer ce corps, on dissout l'acide amido-cuménique (V. **ACIDE CUMINIQUE**) dans de l'acide azotique de concentration moyenne et l'on fait traverser la liqueur par un courant de bioxyde d'azote. De l'azote se dégage graduellement et l'on obtient, après un contact prolongé, un acide exempt d'azote, qui n'est autre que l'acide oxycuménique.

Cet acide cristallise en petits prismes d'une couleur jaune brunâtre. Il est peu soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante le dissout en plus forte proportion; l'alcool le dissout mieux encore. Il fait la double décomposition avec les hydrates métalliques et donne avec plusieurs d'entre eux des sels bien cristallisés.

M. Cahours, à qui est due la découverte de l'acide oxycuménique, n'a pas poussé assez loin ses recherches pour qu'il soit possible aux chimistes de décider des aujourd'hui si cet acide est identique ou simplement isomérique avec l'acide phlorétique.

OXYCYANURE s. m. (o-ksi-si-a-nu-re — du préf. *oxy*, et de *cyanure*). Chim. Combinaison de cyanogène avec un oxyde, donnant des corps analogues aux oxychlorures.

OXYCYMÈNE s. m. (o-ksi-si-mène — du préf. *oxy*, et de *cymène*). Chim. Composé appartenant à l'ordre des phénols et représentant les éléments du cymène auxquels s'est ajouté un atome d'oxygène.

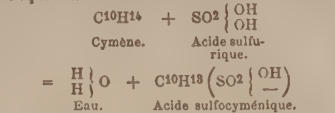
— **Encycl.** *L'oxycymène* ou *cymophénol* n'est autre chose que le phénol de la série cyménique; il répond à la formule $C^{10}H^{14}O$. C'est le produit par la transformation de son isomère le carvol, qui existe tout formé dans l'huile de carvi et peut être obtenu par deux méthodes synthétiques, dont l'une consiste à le préparer au moyen du camphre et l'autre au moyen du cymène. Il est isomère du thymol.

— **I. PRÉPARATION DE L'OXYCYMÈNE AU MOYEN DE L'ESSENCE DE CARVI.** L'essence de carvi est un mélange de deux substances : le carvène, isomère de l'essence de terébenthine, et le carvol, $C^{10}H^{14}O$, isomère du thymol. Le carvol ne paraît pas appartenir à la classe des phénols; mais, sous l'influence de la potasse, il se convertit en un véritable phénol, le carvacrol ou *oxycymène*, isomère du thymol. Pour préparer le carvacrol, il est inutile d'extraire d'abord le carvol, opération longue et peuvable; on opère directement sur l'essence de carvi. À cet effet, on mélange cette essence avec de la potasse caustique et on soumet le tout à la distillation. Il distille du carvène pur, tandis que le résidu de la cornue brunit et s'épaissit. Dès que ce phénomène se produit, on ajoute de l'eau à la masse épaisse, de manière à ne pas la décomposer en continuant de la chauffer à sec, et l'on distille jusqu'à ce que les vapeurs d'eau n'entraînent plus de carvène. Le résidu de la distillation, dissous dans l'eau et précipité par l'acide sulfurique, donne du carvacrol mélangé avec une résine. On le purifie par une nouvelle rectification.

L'acide phosphorique vitrifié détermine la même transformation du carvol en carvacrol. On obtient encore le même corps en traitant l'essence de carvi par l'iode. Cette essence dissout beaucoup d'iode en s'échauffant; si l'on distille la solution en cohobant plusieurs fois, tant qu'il se dégage de l'acide iodhydrique, et qu'on lave le produit distillé en dernier lieu avec de la potasse caustique, on obtient une huile qui se comporte comme un mélange de carvacrol et de carvène.

— **II. SYNTHÈSE DE L'OXYCYMÈNE AU MOYEN DU CYMÈNE.** On se sert pour cette préparation du cymène de l'essence de cumin. Cet hydrocarbure est traité par l'acide sulfurique de Nordhausen, qui le dissout en le brunissant un peu; on chauffe légèrement, puis on laisse refroidir; on étend d'eau et l'on traite la liqueur par le carbonate de baryte. L'acide sulfurique en excès le précipite à l'état de sel

de baryte, et il reste en dissolution le sel barytique d'un acide sulfoconjugué, l'acide sulfo-cyménique $C^{10}H^{13}(SO_3H)_2$, formé d'après l'équation



On filtre et l'on traite la liqueur filtrée par un léger excès de carbonate potassique de manière à précipiter la baryte et à transformer le sulfo-cyménate de baryum en sulfo-cyménate de potassium. On filtre, on ajoute un grand excès de potasse caustique à la liqueur, on évapore à siccité, on fond le mélange dans une marmitte de fonte, on le maintient en fusion pendant quelque temps, enfin on le laisse refroidir, on le redissout dans l'eau et on le sursature par l'acide chlorhydrique. L'oxycymène ou carvacrol se précipite alors sous la forme d'une huile qu'on sépare, au moyen d'un entonnoir, de l'eau avec laquelle elle est mélangée et qu'on purifie par distillation avec l'eau.

— **III. SYNTHÈSE DE L'OXYCYMÈNE AU MOYEN DU CAMPHRE.** En faisant agir l'iode sur le camphre, Claus avait obtenu, il y a longtemps déjà, en même temps que la camphrine, la camphorétine et le colophène, une petite quantité d'huile jaunâtre dont l'odeur rappelait celle de la créosote. Schweizer, qui avait répété ces expériences, avait même suggéré l'idée que cette huile jaune pourrait bien être identique avec le carvacrol; mais ni lui ni Claus n'avaient eu assez de ce produit pour le purifier, l'analyser et mettre hors de doute sa composition. C'est à MM. Fleischer et Kokule qu'est due une méthode permettant de préparer l'oxycymène au moyen du camphre, et cela en quantité considérable. Voici comment opèrent ces chimistes.

On chauffe le camphre avec un cinquième environ de son poids d'iode dans un vase mis en connexion avec un condenseur renversé, et l'on soumet le liquide à la distillation jusqu'à ce que le thermomètre plongé dans la vapeur marque 170°. Le résidu est traité par une lessive concentrée de soude qui laisse une résine indissoute, et la liqueur filtrée est agitée fortement avec de l'éther à plusieurs reprises. Après cette opération, on ajoute de l'acide chlorhydrique à la liqueur aqueuse et le cymophénol se sépare.

— **Propriétés.** L'oxycymène, ou carvacrol, ou cymophénol, comme on voudra l'appeler, est un liquide peu fluide, de la consistance de l'huile d'olive. Il est incolore et plus léger que l'eau, dans laquelle il ne se dissout que fort peu. Son odeur est désagréable; sa saveur est âcre et fort persistante. Il bout entre 230° et 232°. Ses vapeurs irritent les organes de la respiration. Il brûle avec une flamme claire très-fugitive.

L'oxycymène se dissout facilement dans l'acide sulfurique concentré; mais il n'y a qu'une faible portion de ce corps qui se convertisse en acide sulfoconjugué à 100°. Lorsqu'on ajoute de l'eau à la solution acide, la plus grande quantité de l'oxycymène se sépare intacte; ce caractère le distingue du thymol qui, lui, se convertit intégralement en acide sulfothymolique. La petite quantité d'oxycymène qui donne lieu à une réaction semblable fournit un sel qui cristallise en aiguilles anhydres. L'oxycymène se dissout facilement dans les alcools, d'où les acides le précipitent. Nous avons déjà vu qu'on utilise cette propriété pour le purifier.

Quel que soit son mode de préparation, l'oxycymène, traité par le pentasulfure de phosphore, se convertit en cymène et en thycymène $C^{10}H^{16}S$ ou mercaptan cyménique. Ce corps est identique avec le thycymène qu'on obtient par l'action directe du pentasulfure de phosphore sur le camphre. L'identité du thycymène provenant de l'oxycymène du camphre, ou de l'oxycymène préparé à l'aide de l'acide sulfo-cyménique, démontre aussi l'identité de ces deux derniers produits. L'oxycymène a encore reçu le nom de β -thymol, qui est préférable à tous les autres, parce qu'il rappelle les relations de composition et de propriété de ce corps et de son isomère le thymol, qui est un phénol comme lui. V. **THYMOL**.

OXYCYPHE s. f. (o-ksi-si-fe — du préf. *oxy*, et du gr. *kuphos*, voûte). Entom. Genre d'insectes névroptères, réuni par plusieurs auteurs, comme simple section, au genre éphémère.

OXYDABILITÉ s. f. (o-ksi-da-bi-lité — rad. *oxydable*). Chim. Caractère de ce qui est oxydable, susceptible d'être combiné avec l'oxygène.

OXYDABLE adj. (o-ksi-da-ble — rad. *oxyder*). Chim. Susceptible de s'oxyder, de se combiner avec l'oxygène : *L'or n'est oxydable directement dans aucune circonstance.* (G. de Laubry.) *L'aluminium est si peu oxydable, qu'il résiste à l'action de l'air dans les fourneaux consacrés à l'essai des matières d'or.* (L. Figuier.) *La manganeuse est plus oxydable que le fer; il s'altère beaucoup plus rapidement à l'air.* (V. Regnault.) *L'étain, le zinc et le plomb sont des métaux plus facilement oxydables que le cuivre.* (Ch. Laboulaye.)

OXYDANT, ANTE adj. (o-ksi-dan, ante —

rad. *oxyder*). Qui oxyde, qui a la propriété d'oxyder : *Le plomb a été soumis dans le fourneau à un traitement éminemment OXYDANT* (Fournet.)

— a. m. Corps oxydant : *Quelques acides agissent sur l'alcool comme OXYDANTS et déterminent la formation de l'acide acétique.* (H. Dèze.)

OXYDATION s. f. (o-ksi-da-si-on — rad. *oxyder*). Chim. Action d'oxyder, combinaison d'un corps avec l'oxygène : *L'électricité elle-même est produite par une action chimique, par l'oxydation du zinc le plus souvent.* (Laboulaye.) *Ce qui caractérise l'aluminium d'une manière toute particulière, c'est la résistance à l'oxydation.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Les effets de l'oxydation sont très-variables. L'oxydation des corps simples donne naissance à des oxydes de ces corps simples; l'oxydation du soufre donne naissance à de l'acide sulfurique

$S + O_2 = SO_2$;
l'oxydation du calcium donne naissance à de l'oxyde de calcium ou chaux

$Ca + O = CaO$, etc.

L'oxydation des corps composés minéraux peut conduire à des résultats beaucoup plus complexes. Parfois le corps composé s'oxyde d'une seule pièce et fixe purement et simplement de l'oxygène; c'est ainsi que l'acide sulfurique, en s'oxydant, donne de l'acide sulfurique

$SO_2 + O = SO_3$;

c'est ainsi encore que le protoxyde de plomb ou litharge se transforme en oxyde de plomb intermédiaire

$2PbO + O = PbO, PbO_2 = Pb_2O_3$,

qui lui-même, par une nouvelle addition d'oxygène, passe à l'état de bioxyde de plomb

$Pb_2O_3 + O = 2PbO_2$.

D'autres fois, au contraire, la molécule composée, en s'oxydant, se détruit, se scinde en ses éléments ou en des groupes d'éléments, lesquels s'oxydent diversément suivant la nature de leurs affinités. Si, par exemple, on oxyde certains sulfures métalliques, ce qui est une opération métallurgique des plus usitées, le résultat de l'oxydation peut varier beaucoup suivant les conditions dans lesquelles on l'opère; on peut même, dans plusieurs circonstances, arriver par l'oxydation à isoler le métal lui-même. Tel est le cas du sulfure de plomb ou galène. Si l'on chauffe du sulfure de plomb à une température élevée, tout en la maintenant en contact avec l'oxygène de l'air, si l'action de l'air dure longtemps et si la température n'est pas assez élevée pour produire la fusion du mélange, le sulfure se transforme en sulfate

$PbS + O_2 = PbO, SO_2$.

A une température plus élevée, le sulfate de plomb commence à se décomposer, en donnant de l'oxyde de plomb. Enfin, à une température encore plus haute, la masse entre en fusion et les trois substances mélangées, sulfure de plomb, oxyde de plomb et sulfate de plomb, réagissent entre elles en donnant du plomb métallique et de l'acide sulfurique :

$2PbO + PbS = 3Pb + SO_2$
 $PbS + PbO, SO_2 = 2Pb + 2SO_2$.

L'acide sulfurique se dégage, et le plomb, soumis, sous l'influence d'une température élevée, à l'action de l'air, se transforme en oxyde de plomb. L'oxydation peut donc être assez compliquée; il est même des exemples beaucoup plus complexes que celui que nous avons choisi.

Quant à l'oxydation des composés organiques, elle donne lieu exactement aux mêmes observations. Tantôt les corps fixent purement et simplement de l'oxygène; c'est ainsi que l'aldéhyde se transforme en acide acétique

$C^4H^4O_2 + O_2 = C^4H^4O_4$
Aldéhyde. Acide acétique.

Tantôt l'oxygène se porte sur un des éléments de la combinaison organique, le sépare de celle-ci et l'oxyde; tel est le cas de la formation de cette même aldéhyde par oxydation de l'alcool :

$C^4H^6O_2 + O_2 = C^4H^4O_2 + H_2O_2$
Alcool. Aldéhyde.

L'oxygène enlève deux équivalents d'hydrogène, les brûle et les transforme en eau; il produit une deshydrogénation. Enfin, l'oxydation peut être plus profonde encore. Alors le corps se scinde en ses éléments qui s'oxydent ou se combinent entre eux, en produisant une combustion complète :

$C^4H^4O_2 + O_2 = 2CO_2 + 2H_2O_2$
Aldéhyde. Acide carbonique. Eau.

On le voit, les effets de l'oxydation sont très-variables; les moyens de la produire ne le sont pas moins.

En chimie minérale, les méthodes d'oxydation sont en général fort simples. Suivant les circonstances, on opère par voie humide ou par voie sèche. Les agents d'oxydation par voie humide sont nombreux et souvent très-énergiques. L'un des plus employés est l'acide nitrique. Cet acide oxyde et dissout presque tous les métaux, en leur cédant une portion de son oxygène et se combinant à l'oxyde

produit. Il attaque un certain nombre de sulfures, les oxyde et transforme leur soufre en acide sulfurique; il transforme en sels de peroxyde un certain nombre de sels de protoxyde, etc. L'eau régule est un oxydant plus énergique encore; elle attaque les corps qui résistent à l'action de l'acide nitrique, tels que l'or et le platine. Le chlore, à cause de son affinité pour l'hydrogène, est un agent d'oxydation très-actif pour les matières tenues en solution aqueuse. Il les oxyde aux dépens de l'oxygène de l'eau, à laquelle il enlève son hydrogène lorsqu'il se trouve en présence de corps oxydables: c'est ainsi qu'une solution d'acide sulfureux peut être transformée en acide sulfurique. Il en est de même des sulfites et des hyposulfites, qui sont amenés à l'état de sulfates; des sels de protoxyde de fer, de manganèse ou de cobalt, qui passent à l'état de sels de peroxyde, etc. Il suffit de faire passer dans les liqueurs un courant de chlore gazeux. Une méthode d'oxydation par le chlore plus énergique encore que la précédente consiste à dissoudre dans de l'acide chlorhydrique étendu d'eau la matière à oxyder, et à projeter dans la solution chaude du chlorate de potasse pulvérisé; le composé oxygéné de chlore réduit l'acide chlorhydrique et donne du chlore naissant, qui agit comme il a été dit.

Par voie sèche, l'oxydation peut être obtenue à l'aide d'un grand nombre de procédés, dont quelques-uns sont journellement employés dans l'industrie métallurgique. Beaucoup de substances peuvent être oxydées par une simple calcination au contact de l'air; cette opération est appelée *grillage* lorsque la température à laquelle on la pratique n'est pas assez élevée pour amener la fusion de la masse. Le plus souvent, on grille les minerais dans des fours à soles larges, que traverse un courant d'air assez rapide; c'est ainsi que l'on transforme en oxyde de cuivre les pyrites cuivreuses peu riches en soufre. Quand les minerais sont, au contraire, riches en soufre, on fait le grillage en tas; pour cela, on dispose le minerai en meules, sur des lits de bois, en ménageant dans la masse des ouvertures pour le passage de l'air; puis on met le feu à ces meules. Après quelques jours, il se fait une véritable distillation de soufre, et ce corps descend à la surface du sol dans des trous où on le recueille; après une certaine durée de la combustion, la pyrite est transformée en oxyde.

Dans les laboratoires de chimie, les oxydations par grillage s'exécutent dans des vases ouverts, qui sont disposés de façon que l'air puisse y pénétrer facilement. Ces vases sont des capsules plates en argile, que l'on désigne sous le nom de *lits à rôler*. On peut se servir pour le même usage de capsules en porcelaine ou en platine. On place des vases dans le moule d'un fourneau de coupelle, où on les dispose simplement sur un fourneau ordinaire. Lorsqu'on opère sur de petites quantités, on calcine les substances dans un petit creuset de platine que l'on incline sur un triangle au-dessus d'une flamme de gaz; pour faciliter la circulation de l'air dans le creuset, on y fait pénétrer à moitié une lame de platine, qui brise le courant d'air chaud privé d'oxygène provenant de la combustion du gaz et permet à l'air froid de s'introduire dans le creuset.

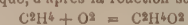
Lorsque le grillage est accompagné d'une fusion de la matière à griller ou des produits d'oxydation, l'opération prend le nom de *séparation* et de *coupe-coupe*. Enfin, lorsqu'il a pour but d'enlever aux matières à oxyder les substances combustibles qu'elles renferment et de les recueillir, que les cendres, c'est-à-dire les substances fixes, il prend le nom d'incinération.

Ces modes opératoires sont parfois impuissants à déterminer l'oxydation des corps; il faut avoir recours à des actions chimiques plus énergiques, parmi lesquelles vient en première ligne celle du nitrate de potasse. On fait dissoudre les matières à oxyder avec du nitrate de potasse. C'est ainsi que la plupart des sulfures et des arsénures, quand on les mélange à du nitre et qu'on les projette dans un creuset chauffé au rouge, se transforment en oxydes métalliques aux dépens de l'oxygène de l'acide nitrique, tandis que le soufre et l'arsenic passent à l'état d'acides oxygénés. C'est aussi encore par l'oxyde de chrome se peroxyde dans les mêmes conditions et donne de l'acide chromique, qui s'unit à la potasse du nitre, pour former du chromate de potasse, etc. Le chlorate de potasse peut conduire au même résultat; mais son action, plus énergique encore, est brutale et exige l'emploi de grandes précautions.

En chimie organique, l'oxydation peut revêtir les formes les plus diverses et, par conséquent, être produite à l'aide des méthodes les plus variées. Les matières organiques étant presque toutes combustibles, on conçoit que leur oxydation soit facile à pousser à sa dernière limite. Le plus souvent, il suffit de les faire brûler à l'air pour les transformer en eau et en acide carbonique. Cependant il est des cas, lorsque l'on veut les analyser par exemple, où il est utile d'opérer moins violemment cette combustion complète, on fait alors usage, comme agents comburants, de matières riches en oxygène, telles que l'oxyde de cuivre, le chromate de plomb, l'acide chromique, l'acide iodique, le chlorate de potasse, etc. On règle alors facilement la combustion et l'on peut en recueillir les produits.

Dans certaines conditions, on peut oxyder partiellement les matières organiques au moyen de l'oxygène de l'air, en profitant de l'action spéciale qu'exercent sur ce gaz les corps poreux, le noir de platine par exemple. Ainsi se fait la transformation de l'aldéhyde en alcool, transformation que nous avons citée plus haut comme exemple. Mais, en général, les oxydations partielles des produits organiques, qu'elles aient pour but une fixation d'oxygène ou l'ablation par cet agent d'un groupe d'éléments, ne peuvent se faire que par des réactions assez compliquées. Les composés du carbone et de l'hydrogène sont, en effet, plus difficiles à manier que les composés minéraux; ils sont facilement décomposables et exigent l'emploi de nombreuses précautions. On doit donc souvent avoir recours à des méthodes détournées. Ces méthodes sont tellement nombreuses et variées qu'il ne nous est pas possible de les passer toutes en revue; nous nous bornerons à citer quelques-unes des plus importantes.

Supposons qu'il s'agisse d'oxyder le gaz des marais C^2H^6 , et de le transformer en alcool méthylique, d'après la réaction suivante :

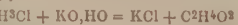


Gaz des marais. Alcool méthylique.

On devra pour cela recourir à plusieurs transformations successives. On commencera par remplacer une partie de l'hydrogène du gaz par du chlore, pour effectuer une substitution :



Le composé C^2H^5Cl n'est autre chose que l'éther chlorhydrique de l'alcool méthylique. Il suffira de le traiter par la potasse, de le saponifier, pour le transformer en alcool méthylique :



Ether méthylique-chlorhydrique. Alcool méthylique.

Pour prendre un second exemple, supposons qu'on veuille transformer l'acide acétique en acide oxalacétique ou glycolique par fixation de deux équivalents d'oxygène :



Acide acétique. Acide glycolique.

On commencera par transformer l'acide acétique en acide acétique monobromé :



Acide acétique. Acide acétique bromé.

Puis, dans une seconde opération, cet acide bromé traité par la potasse donnera un sel qui, sous l'influence d'un excès d'alcali, se transforme en glycolate de potasse :



Bromo-acétate de potasse. Glycolate de potasse.

Enfin ce dernier sel pourra être dédoublé et fournir de l'acide glycolique.

Des oxydations de ce genre ne pourraient être produites par des corps riches en oxygène et susceptibles de céder cet élément à la matière organique; leur action est beaucoup trop brusque et entraînerait, comme nous l'avons déjà dit, la destruction de la molécule.

OXYDE s. m. (o-kse — du gr. *oxus*, air). Chim. Corps résultant de l'union de l'oxygène avec un élément ou avec un radical composé : OXYDE de fer, de cuivre, de plomb, d'argent. Les pierres et les terres colorées en jaune, en rouge, et la plupart de celles qui sont brunes ne doivent ces couleurs qu'à l'oxyde de fer qu'elles contiennent. (Monge.) On donne le nom d'oxydes aux corps composés binaires oxygénés qui n'exercent aucune action sur la teinture bleue de tournesol. (Pelouze). L'émeraude doit sa couleur verte à l'oxyde de chrome. (A. Karr.) Les oxydes basiques, ceux qui jouent le rôle de base dans les composés sains. Les oxydes acides, ceux qui jouent le rôle d'acide dans les composés sains. Les oxydes indifférents, ceux qui fonctionnent tantôt comme bases, tantôt comme acides. Les oxydes salins, oxydes que l'on peut considérer comme de véritables sels. Les oxydes singuliers, ceux qui ne sont ni acides ni basiques, mais qui peuvent devenir l'un ou l'autre en gagnant ou en perdant de l'oxygène. Les faux oxydes, ceux qui jouent le rôle de base avec les acides et celui d'acide faible avec quelques oxydes. L'oxyde caséux, principe qui se forme en quantité variable lors de la transformation du caillé en fromage, et dont la présence constitue les diverses variétés de fromages fermentés.

— **Encycl.** On a donné le nom d'oxyde à tout corps formé par la combinaison de l'oxygène avec un autre élément ou avec un radical composé. Lavoisier avait appelé spécialement oxydes les oxydes basiques, réservant le nom d'acides aux oxydes négatifs; mais depuis le sens générique de ce mot s'est étendu et il embrasse aujourd'hui la somme de tous les composés binaires oxygénés. Nous ne parlerons ici avec quelques détails que des oxydes dans lesquels le corps uni à l'oxygène est un second élément, et non un radical composé.

— **I. PRÉPARATION.** 1° Les corps qui s'agit d'unir à l'oxygène sont souvent capables de se combiner directement avec ce corps. C'est ce qui arrive pour le carbone, le soufre,

le phosphore, le zinc, le potassium, etc. Dans ce cas, on prépare l'oxyde par la combustion directe du corps à l'air ou dans l'oxygène pur.

2° Quand le corps que l'on veut oxyder ne se combine pas directement à l'oxygène, on le chauffe en présence des agents oxydants, tels que l'acide azotique; il se produit alors, soit un hydrate, si l'oxyde que l'on veut préparer est un anhydride acide, comme l'oxyde d'étain; soit un azotate, si cet acide est un anhydride basique, comme la plupart des oxydes métalliques. En calcinant ensuite soit l'hydrate, soit l'azotate à une température plus ou moins élevée, on obtient l'oxyde anhydre.

3° On soumet à la calcination le carbonate du métal dont on veut avoir l'oxyde; il se dégage de l'anhydride carbonique, et l'oxyde reste comme résidu. Les carbonates alcalins et ceux de baryum et de strontium sont les seuls qui soient indécomposables par l'action de la chaleur seule.

4° On précipite un chlorure ou tout autre sel soluble par une base alcaline. Il se forme, soit un précipité d'oxyde, comme cela a lieu avec les sels d'argent; il suffit alors de le recueillir et de le laver; soit un précipité d'hydrate, que l'on doit laver et calciner pour le ramener à l'état d'oxyde anhydre. Dans certains cas il suffit, pour opérer cette déshydratation, de faire bouillir l'hydrate au sein du liquide dans lequel il s'est précipité. C'est ce qui arrive avec l'oxyde de cuivre, et ici le phénomène est extrêmement manifeste. L'oxyde de cuivre est noir et l'hydrate bleu. Or, si l'on fait bouillir l'hydrate bleu précipité à froid, le dépôt prend très-vite la couleur noire.

5° On chauffe un peroxyde dans un courant d'hydrogène pour le ramener à un état d'oxydation inférieur. On prépare ainsi le peroxyde de manganèse à l'aide du peroxyde.

6° On obtient certains peroxydes par l'action de l'eau oxygénée ou par l'action des hypochlorites alcalins sur les protoxydes; par exemple, par l'eau oxygénée on obtient le bioxyde de zinc. V. OXYDATION.

— **II. CLASSIFICATION.** On a rangé les oxydes en cinq classes : 1° dans la première se rangent les oxydes basiques, ou mieux, selon l'expression actuelle, les anhydrides basiques; 2° dans la deuxième sont classés les oxydes acides, ou mieux, les anhydrides acides; 3° la troisième classe renferme des oxydes qui fonctionnent tantôt comme anhydrides acides et tantôt comme anhydrides basiques : on les nomme oxydes indifférents; 4° la quatrième classe contient des oxydes que l'on peut considérer comme de véritables sels, dans lesquels une partie du métal paraît substituée à l'hydrogène de l'hydrate du même corps faisant fonction d'acide : tel est l'oxyde de fer magnétique FeO^2 que l'on peut considérer comme résultant de la substitution de 1 atome de fer diatomique à 2 atomes d'hydrogène dans l'hydrate



ces oxydes ont reçu le nom d'oxydes salins; 5° dans la cinquième classe, les chimistes placent des oxydes qui ne sont ni des anhydrides acides ni des anhydrides basiques, mais qui peuvent se transformer en anhydrides basiques par la perte d'une portion de leur oxygène, et quelquefois en anhydrides acides par l'addition d'une nouvelle quantité d'oxygène : ce sont les oxydes singuliers; nous citerons comme exemples d'oxydes singuliers le peroxyde de manganèse MnO^2 , lequel se transforme en protoxyde basique MnO en perdant O, et en trioxyde acide MnO^3 (acide manganique) en gagnant O, et le bioxyde de baryum qui ne peut point former d'anhydride acide en fixant de l'oxygène, mais qui fournit du protoxyde basique BaO en perdant O. A ces cinq classes il faudrait en ajouter une sixième, qui contiendrait tous les oxydes qui ne se rangent dans aucune des précédentes. De ce nombre seraient : l'oxyde de carbone, le protoxyde d'azote, le bioxyde d'azote, etc.

— **Nota.** On appelle oxydes ou anhydrides acides les oxydes qui en se dissolvant dans l'eau forment des hydrates acides, ou tout au moins qui donnent des sels en agissant sur les bases; et l'on appelle oxydes ou anhydrides basiques ceux qui forment avec l'eau des hydrates basiques, ou au moins qui donnent des sels par l'action des acides.

— **III. ACTION DES DIVERS AGENTS SUR LES OXYDES.** 1° *Action de la chaleur.* A l'exception des oxydes de mercure, de ruthénium, de palladium, d'iridium, de rhodium, de platine, d'or et d'argent, qui sont décomposables par la chaleur seule, les protoxydes métalliques résistent aux températures les plus élevées que nous puissions produire. Les oxydes plus élevés sont souvent ramenés à un degré inférieur d'oxydation; parmi les oxydes des métalloïdes, les uns résistent à l'action de la chaleur, les autres sont décomposés. L'eau se décompose sous l'influence de la chaleur seule à la température de 2,500°.

2° *Action de la lumière.* Certains oxydes fixés sur les tissus se modifient sous l'influence de la lumière, sans que l'on puisse bien déterminer ce qu'il consiste la modification qu'ils éprouvent.

3° *Action de l'électricité.* Le courant élec-

trique décompose les oxydes lorsqu'il est suffisamment puissant. Tantôt les produits de la décomposition sont les deux éléments de l'oxyde, comme on en a un exemple dans l'électrolyse de l'eau, tantôt ces produits sont de l'oxygène et un oxyde moins oxygéné que le premier; ce second mode de décomposition se présente, par exemple, avec l'acide carbonique CO^2 , qui se transforme en oxyde de carbone CO et en oxygène O. Les oxydes métalliques étant la plupart insolubles dans l'eau et ceux qui s'y dissolvent passant à l'état d'hydrates, l'action de l'électricité sur ces corps n'a pas pu être tentée jusqu'ici. On le pourrait peut-être pour ceux d'entre eux qui sont fusibles (comme la litharge), en les maintenant à l'état de fusion pendant le passage du courant. Il n'est du reste pas douteux que l'électricité ne les décompose, puisqu'elle décompose les hydrates des plus stables d'entre eux.

4° *Action de l'oxygène.* L'oxygène, ou n'exerce aucune action sur les oxydes, ou les fait passer à un état d'oxydation supérieur. On a un exemple de ce dernier mode d'action dans la transformation du protoxyde de baryum BaO en bioxyde BaO^2 sous l'influence de l'oxygène au rouge sombre, et dans la combustion de l'oxyde de carbone.

5° *Action de l'hydrogène.* L'hydrogène est absolument sans action sur les protoxydes des métaux alcalins, alcalino-terreux et terreux. Sous l'influence d'une douce chaleur, il réduit au contraire les protoxydes de la plupart des autres métaux, en mettant le métal en liberté. Tout le monde sait que l'on obtient du fer métallique en réduisant les divers oxydes de ce métal par l'hydrogène. Le protoxyde de manganèse résiste cependant très-bien à l'action de ce gaz.

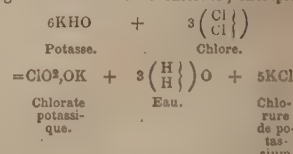
En agissant sur les peroxydes des métaux dont les protoxydes lui résistent, l'hydrogène ramène ces corps au minimum d'oxydation. C'est ainsi qu'à l'aide d'un courant d'hydrogène on transforme, au rouge sombre, le peroxyde de manganèse en protoxyde du même métal.

Certains oxydes très-oxygénés, comme par exemple le sesquioxyde de chrome CrO^3 et l'oxyde d'aluminium AlO^3 , résistent cependant à l'action de l'hydrogène.

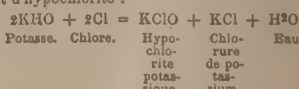
6° *Action du carbone.* Le carbone a une action réductrice plus puissante encore que celle de l'hydrogène; il s'empare de l'oxygène des oxydes pour former soit de l'anhydride carbonique, soit de l'oxyde de carbone, et le radical de ces oxydes reste, soit à l'état de liberté, soit à un état d'oxydation inférieur.

7° *Action du chlore.* Le chlore a peu d'action sur les oxydes métalloïdiques; tout au plus se combine-t-il avec quelques-uns d'entre eux qui ne sont pas saturés, comme c'est le cas avec l'anhydride sulfureux et l'oxyde de carbone, qui se transforment respectivement, sous son influence, en chlorure de soufre $SOCl^2$ ou chlorure de carbonyle CO,Cl . Souvent, en réagissant sur les oxydes métalloïdiques en présence de l'eau, le chlore les porte à un degré supérieur d'oxydation, en décomposant l'eau dont l'oxygène se fixe sur l'oxyde, tandis que l'hydrogène forme de l'acide chlorhydrique. On a un exemple de ce mode d'action dans la transformation de l'acide arsénieux en acide arsénique, de l'acide phosphoreux en acide phosphorique, de l'acide sulfureux en acide sulfurique.

Sur les oxydes métalliques l'action du chlore n'est pas toujours la même. Ainsi elle n'est pas, en présence de l'eau, ce qu'elle est en l'absence de l'humidité. A sec, le chlore déplace simplement l'oxygène et donne un chlorure. En présence de l'eau, plusieurs cas peuvent se présenter. Tantôt il se fait un mélange de chlorure et de chlorate; exemple :



Tantôt il se produit un mélange de chlorure et d'hypochlorite :

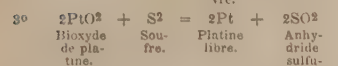
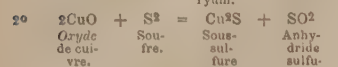
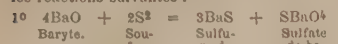


Tantôt enfin le chlore s'ajoute purement et simplement à l'oxyde et forme un composé instable que tous les acides détruisent en mettant le chlore en liberté. C'est ce qui se produit avec la chaux CaO , qui forme avec le chlore du chlorure de calcaire $CaOCl^2$ (chlorure de chaux). L'action du brome et de l'iode est tout à fait semblable à celle du chlore.

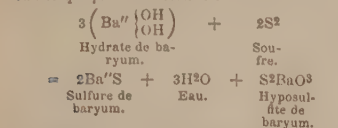
8° *Action du soufre.* Les oxydes métalloïdiques renferment soit un radical moins oxydable, soit un radical plus oxydable que le soufre. Dans le premier cas, le soufre s'empare de la totalité ou, tout au moins, d'une portion de l'oxygène de l'oxyde, et ce dernier se trouve réduit. Dans le second cas, il ne réagit pas.

Lorsqu'on fait agir le soufre sur les oxydes basiques, l'infinité du soufre pour le métal

détermine la décomposition d'une partie de l'oxyde, et il se forme un sulfure métallique. Une seconde partie du soufre s'unit à l'oxygène que l'oxyde a perdu. Il se produit de cette manière une certaine quantité d'un anhydride acide, lequel, en réagissant sur une portion de l'anhydride basique non décomposé, fournit un sel oxygéné du soufre. Lorsqu'on opère par voie sèche et sous l'influence de la chaleur, si les sels oxygénés du soufre qui tendent à se produire sont stables, ils se forment effectivement; s'ils sont instables, tout l'oxygène s'élimine à l'état d'anhydride sulfureux et la totalité du métal reste à l'état de sulfure. Enfin, si le sulfure métallique lui-même est instable à la température où la réaction a lieu, il se produit seulement de l'anhydride sulfureux et du métal libre. Ces trois sortes de réactions sont exprimées par les réactions suivantes :



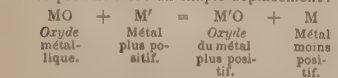
Par voie humide, il se fait un sulfure et un sel oxygéné du soufre, comme dans la première réaction dont nous avons parlé; seulement, au lieu d'un sulfure, c'est ici un hyposulfite qui prend naissance :



Le sélénium et le tellure présentent un parallélisme complet avec le soufre dans leurs réactions sur les oxydes.

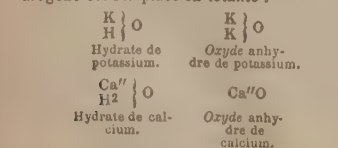
90 Action du phosphore. L'action du phosphore s'analogue à celle du soufre. Le phosphore s'empare de l'oxygène des oxydes métalliques instables et ne réagit pas sur ceux qui présentent une certaine stabilité. Il décompose les oxydes métalliques, avec formation d'un phosphore et d'un sel oxygéné. Lorsqu'on opère par voie sèche, ce sel oxygéné est toujours un phosphite, et il se sépare de l'hydrogène phosphore; on n'observe plus ici la formation d'un phosphore, parce que les phosphores sont décomposables par l'eau avec production d'hydrogène phosphore. A l'exception de l'azote, qui est entièrement sans action sur les oxydes métalliques, les congénères du phosphore paraissent agir à la manière du phosphore lui-même.

100 Action des métaux. Les oxydes métalliques sont décomposés par les métaux plus électro-positifs que ceux qu'ils renferment. Il se produit alors un simple déplacement :



Les oxydes métalliques sont décomposés d'une manière analogue par les métaux. Seulement, l'oxyde métallique formé s'unit à une portion restée intacte de l'oxyde négatif, et il se produit un sel oxygéné du métal.

110 Action de l'eau. Directement ou indirectement, la plupart des oxydes sont susceptibles d'entrer en combinaison directe avec l'eau ou de donner lieu à un phénomène de double décomposition. Il se produit alors des corps qui ont reçu le nom d'hydrates. Ces hydrates représentent une molécule d'eau ou plusieurs molécules d'eau, condensées en une seule, et dans lesquelles une partie de l'hydrogène est remplacée par un autre radical. Dans les oxydes anhydres, au contraire, l'hydrogène est remplacé en totalité :



Certains oxydes singuliers, dont les protoxydes peuvent donner, sous l'influence de l'eau, des hydrates très-stables, sont décomposés par ce liquide et ramenés au minimum d'oxydation. Tel est le cas des peroxydes de potassium et de sodium.

Enfin, certains oxydes non saturés peuvent décomposer l'eau en s'emparant de son oxygène.

A l'exception des oxydes alcalins et alcalino-terreux, tous les oxydes sont insolubles dans l'eau.

120 Action des bases. Les bases n'agissent pas sur les anhydrides basiques; avec les an-

hydrides acides, elles donnent un sel et de l'eau.

130 Action des acides. Les acides sont sans action sur les anhydrides acides. En présence des anhydrides basiques, ils donnent des sels et de l'eau.

OXYDE, ÉE (o-k-si-dé) part. passé du v. Oxyder. Combiné avec l'oxygène, au moins en partie : Fer oxydé.

— Comm. Aluminium oxydé, Aluminium auquel on a donné, par certains procédés, une teinte brune qu'on donne fréquemment à l'acier, mais à laquelle l'oxygène est complètement étranger.

OXYDENDRON s. m. (o-k-si-dain-dron — du préf. oxy, et du gr. dendron, arbre). Bot. Genre d'arbres, de la famille des éricinées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— Encycl. L'oxydendron en arbre, appelé aussi *arbré dans l'Amérique du Nord*, atteint de 15 à 20 mètres de hauteur; il porte des feuilles persistantes, ovales ou oblongues, acuminées, d'abord velues, puis glabres, souvent tachées de rouge; les fleurs, petites, blanches, veloutées à l'extérieur, forment des panicules terminales, rameuses, presque unilatérales, d'abord étalées, puis penchées. Cet arbre croît dans l'Amérique du Nord. Ses feuilles, aciculées, rafréchissantes, peuvent remplacer l'osier pour les usages domestiques; en médecine, on les emploie en décoction contre les fièvres. Les branches et l'écorce servent à teindre en noir, et dans certains pays on les préfère à celles du sumac. On cultive cet arbre dans nos jardins; il est rustique et d'une culture facile; mais on ne le multiplie bien que par graines. On doit le garantir des rayons du soleil levant.

OXYDÉNIE s. f. (o-k-si-dé-ni — du préf. oxy, et du gr. aden, glande). Bot. Syn. de LÉPTOCHLOE, genre de graminées.

OXYDER v. a. ou tr. (o-k-si-dé — rad. oxyde). Chim. Combiner, au moins en partie, avec l'oxygène : A haute température, l'air oxyde la plupart des métaux.

S'oxyder v. pr. Être oxydé : Le fer s'oxyde rapidement par l'action de l'eau.

OXYDERCE adj. f. (o-k-si-dér-se — gr. ozu, derké, qui a la vue perçante; de ozus, aigu, et de derkomat, je vois). Mythol. gr. Epithète de Minerve adores à Corinthe.

OXYDERQUE s. m. (o-k-si-dér-ke — du gr. ozu, derké, qui a la vue perçante). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérideres, comprenant deux espèces qui vivent à la Guadeloupe et à la Guyane.

OXYDIE s. f. (o-k-si-di — du préf. oxy, et du gr. idea, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

OXYDINTROPHOTÈNE s. m. (o-k-si-di-ni-tro-fo-te-ne). Chim. Nom donné par Fritzsche à la dinitroanthraquinone.

OXYDO-CHLORURE s. m. (o-k-si-do-klo-rure). Chim. Combinaison d'un oxyde avec un chlorure du même corps.

OXYDO-CYANURE s. m. (o-k-si-do-si-a-nu-re). Chim. Combinaison d'un oxyde avec un cyanure du même corps.

OXYDOÏDE s. m. (o-k-si-do-i-de — de oxyde, et du gr. eidos, aspect). Chim. Oxyde qui n'est ni basique ni acide. On dit plus ordinairement OXYDE SINGULIER.

OXYDON s. m. (o-k-si-don — du préf. oxy, et du gr. odous, odontos, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, originaire des montagnes de la Nouvelle-Grenade.

OXYDOZYGE s. m. (o-k-si-do-zi-je — du préf. oxy, et du gr. zygos, joug). Erpét. Syn. d'OXYGLOSSA, genre de batraciens.

OXYDRACYLAMIDE adj. (o-k-si-dra-si-lam-de). Chim. Syn. de PARAOXYBENZAMIQUE.

OXYDRAQUES, *Oxydrac*, nom d'un peuple qui habitait autrefois l'Inde cisgangeétique, dans le pays où se trouve le confluent de l'Hydrate et de l'Acésine, et qu'on appelle aujourd'hui Outche. Lors de sa conquête de l'Inde, Alexandre le Grand entra avec une poignée d'hommes dans la ville des Oxydracques et manqua d'y trouver la mort.

OXYDULE s. m. (o-k-si-do-ule — dimin. de oxyde). Chim. Premier degré d'oxydation d'un corps. On dit aujourd'hui PROTOXYDE.

OXYDULE, ÉE adj. (o-k-si-du-lé — rad. oxydule). Chim. Amené à l'état d'oxydule.

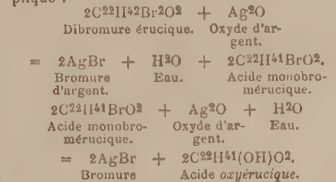
OXYÉCOÏE s. f. (o-k-si-é-ko-i — du préf. oxy, et du gr. akoué, j'entends). Pathol. Développement excessif et morbide de l'ouïe. On dit aussi OXYCOÏE.

OXYERUCIQUE adj. (o-k-si-é-ru-si-ke — du préf. oxy, et de erucique). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la substitution de l'hydroxyle à l'hydrogène dans l'acide érucique, et dont la composition brute est celle de l'acide érucique avec un atome d'oxygène en plus.

— Encycl. L'acide oxyerucique a été découvert par Haussknecht en 1868; il répond à la formule $\text{C}_{22}\text{H}_{42}\text{O}_3$, la formule de l'acide érucique étant $\text{C}_{22}\text{H}_{44}\text{O}_2$; comme formule brute,

il représente donc de l'acide érucique auquel se serait ajouté un atome d'oxygène; mais, en réalité, il ne s'agit pas là d'une simple addition, mais bien d'une substitution de l'hydroxyle à l'hydrogène, la vraie formule de l'acide oxyerucique étant $\text{C}_{22}\text{H}_{41}(\text{OH})\text{O}_2$, si l'on écrit l'acide érucique d'après sa formule brute $\text{C}_{22}\text{H}_{44}\text{O}_2$; l'acidité de l'acide oxyerucique est donc supérieure d'une unité à celle de l'acide érucique, mais sa basicité reste la même : cet acide est monobasique.

— I. PRÉPARATION. On obtient ce corps en faisant agir l'oxyde d'argent humide sur le dibromure de l'acide érucique, $\text{C}_{22}\text{H}_{42}\text{Br}_2\text{O}_2$ ou sur l'acide monobroméruque $\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{BrO}_2$. Dans le premier cas, l'acide monobroméruque se forme d'abord aux dépens du dibromure de l'acide érucique par élimination d'une molécule d'acide bromhydrique. L'acide monobroméruque formé échange ensuite, sous l'action de l'oxyde d'argent humide, son brome contre de l'hydroxyle et fournit l'acide oxyerucique. Les équations suivantes rendent compte de la formation de l'acide oxyerucique dans le premier cas, qui est le plus compliqué :



La première opération pour préparer l'acide oxyerucique consiste donc à se procurer de l'acide érucique et à transformer ce dernier en produit brome.

Pour préparer l'acide érucique, Haussknecht fait usage de la méthode décrite par Darby, en substituant toutefois l'huile de navette à l'huile de moutarde blanche qui est beaucoup plus chère. Il saponifie cette huile par la potasse et décompose le savon alcalin par l'acide chlorhydrique; il se précipite ainsi ou, plus exactement, il s'élève à la surface de l'eau un mélange de deux acides, l'acide érucique et un acide liquide. Pour les séparer, il traite le mélange au bain-marie par le massicot et reprend l'émulsion par l'éther, qui dissout le sel de plomb de l'acide huileux et laisse l'érucate plombique à l'état de pureté. Le résidu est traité par l'acide chlorhydrique et l'alcool; on filtre pour séparer le chlorure de plomb qui se forme et l'on évapore la liqueur filtrée. L'acide gras reste à l'état solide. On le lave à l'eau pour le débarrasser de l'acide chlorhydrique dont il reste souillé, et on le purifie en le faisant cristalliser dans l'alcool jusqu'à ce que son point de fusion soit constant.

L'acide érucique ainsi obtenu cristallise en aiguilles brillantes fusibles à 33°. Il est soluble dans l'alcool et l'éther et insoluble dans l'eau. Sa solution alcoolique, saturée d'acide chlorhydrique, fournit un liquide oléagineux cristallisant entre -10° et 0°, mais dont l'analyse n'a pas de chiffres satisfaisants.

Par sa formule, l'acide érucique appartient à la série de l'acide oléique $\text{C}_{18}\text{H}_{34}\text{O}_2$; mais Otto avait prétendu qu'en réalité il faisait partie d'une série isomère, par le motif que, sous l'influence de la potasse fondue, il donnait de l'hydrogène et non de l'acide arachidique et de l'acide acétique, comme il le ferait s'il subissait le mode de dédoublement que subissent tous les homologues de l'acide oléique. Mais les recherches récentes de M. Fritz ont infirmé ce résultat et démontré que l'acide érucique peut se dédoubler en acide arachidique $\text{C}_{20}\text{H}_{40}\text{O}_2$ et en acide acétique $\text{C}_2\text{H}_4\text{O}_2$. D'ailleurs les dérivés obtenus par M. Haussknecht sont tout à fait analogues à ceux qui dérivent de l'acide oléique.

L'acide érucique existe, non-seulement dans les huiles de moutarde blanche et de navette, mais encore dans l'huile de peuplier de raisin. 1 gramme d'érucate de plomb exige pour se dissoudre 17 centimètres cubes d'éther bouillant et 460 centimètres cubes d'éther froid à 15°; ce qui permet, ainsi que nous venons de le voir, de séparer l'érucate de plomb du sel plombique de l'acide huileux résultant, lui aussi, de la saponification des diverses huiles que nous venons de citer.

Traité par le brome, l'acide érucique s'unit directement à ce métalloïde et fournit un produit d'addition, le dibromure érucique $\text{C}_{22}\text{H}_{42}\text{Br}_2\text{O}_2$. Ce dernier corps est cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, fusible à 42-43°. Il cristallise dans sa solution alcoolique en petits cristaux mamelonnés. Soumis à l'action de l'amalgame de sodium, il régénère l'acide érucique. Son sel de baryte et son sel de plomb répondent aux formules

$(\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{Br}_2\text{O}_2)_2\text{Ba}^{2+}$ et $(\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{Br}_2\text{O}_2)_2\text{Pb}^{2+}$. Le premier cristallise dans l'alcool bouillant, le dernier en un précipité blanc. Sous l'influence de la potasse alcoolique, il perd une molécule d'acide bromhydrique et fournit de l'acide monobroméruque $\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{BrO}_2$ que nous étudierons plus loin. Traité par l'oxyde d'argent humide, il subit d'abord la même transformation que sous l'action de la potasse, mais la réaction se continue et il se

forme de l'acide oxyerucique, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut.

Lors donc qu'on se propose d'obtenir l'acide oxyerucique, après avoir préparé l'acide érucique par la méthode que nous venons de décrire, on transforme ce dernier en dibromure au moyen du brome, et l'on chauffe ensuite le dibromure avec de l'oxyde d'argent et de l'eau au bain-marie pendant plusieurs heures. On fait enfin bouillir le produit avec de l'acide chlorhydrique et on lave l'huile qui se sépare. Cette huile renferme de l'acide oxyerucique et un acide solide. On la transforme en sel de baryum et l'on épuise ce dernier par l'éther. L'oxyerucate de baryum se dissout, tandis que le sel barytique de l'acide solide reste à l'état insoluble. On n'a plus alors qu'à évaporer l'éther, à décomposer le résidu par l'acide chlorhydrique, à laver à l'eau l'huile qui se sépare pour en retirer les dernières traces d'acide chlorhydrique et à la dessécher dans le vide sur de l'acide sulfurique. L'acide solide dont le sel reste indissous par l'éther a reçu le nom d'acide dioxybenique.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide oxyerucique libre constitue une huile plus légère que l'eau, soluble en toute proportion dans l'alcool et l'éther; ses sels sont tous amorphes et paraissent renfermer $\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{O}_3$. Traité par la potasse, il fixe KHO et se transforme en sel potassique du même acide dioxybenique, qui prend naissance, ainsi que nous l'avons vu, dans sa propre préparation. La réaction peut être représentée par l'équation



— III. APPENDICE. En appendice à l'acide oxyerucique, nous citerons plusieurs corps qui auraient été mieux placés à côté de l'acide érucique, mais que nous n'avons pu mettre à leur place normale parce qu'ils n'étaient pas connus lorsque le mot érucique (acide) a été imprimé. Ce sont : l'acide érucique monobromé, l'acide brassidique, l'acide benoléique, l'acide dioxybenoléique, l'acide et l'aldéhyde brassylique.

— ACIDE MONOBROMOÉRUCIQUE $\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{BrO}_2$. On obtient ce corps par l'action de la potasse sur le dibromure de l'acide érucique décrit plus haut. A cet effet, on ajoute petit à petit une solution alcoolique de potasse à une solution également alcoolique de dibromure érucique. La température s'élève d'une manière considérable, et il se dépose des cristaux de bromure de potassium. La solution renferme le nouveau acide à l'état de sel de potassium. L'acide chlorhydrique le précipite de la solution aqueuse de ce dernier sel sous la forme d'une huile qui se solidifie peu à peu.

L'acide monobromoérucique fond entre 33° et 34°; il est peu soluble dans l'eau et se dissout facilement dans l'alcool et dans l'éther.

Il fixe directement deux atomes de brome, comme l'acide érucique lui-même, et fournit un dibromure broméruque $\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{Br}_2\text{O}_2$ fusible de 31° à 32°. Ce dernier corps fait fonction d'acide, mais donne des sels incristallisables. La potasse alcoolique lui enlève Br_2 , mais l'acide qui se forme dans ces conditions n'a point été étudié.

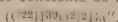
— ACIDE BRASSIDIQUE $\text{C}_{22}\text{H}_{42}\text{O}_3$. C'est un isomère de l'acide érucique qui prend naissance lorsqu'on soumet ce dernier corps à l'action de l'acide azoteux. Il est donc à l'acide érucique ce que l'acide élaïdique est à l'acide oléique. Il a été découvert par M. Websky en 1868. Pour le préparer, cet auteur chauffe de l'acide érucique entre 60° et 70° avec de l'acide azotique étendu, jusqu'à ce qu'il se dégage du gaz, puis il laisse refroidir le mélange. Le produit se concrète et il le fait cristalliser dans l'alcool. L'acide brassidique se dépose alors en écailles blanches et brillantes, qui fondent à 60°, mais qui donnent lieu au phénomène de la surfusion et, une fois fondues, ne reprennent plus l'état solide qu'à 54°. L'acide brassidique est moins soluble dans l'alcool et l'éther que l'acide érucique. Ses sels alcalins sont solubles dans l'eau et dans l'alcool; le sel magnésien, insoluble dans l'eau, peut être cristallisé dans l'alcool; tous les autres sont insolubles dans ces deux solvants. Le sel de sodium, $\text{C}_{22}\text{H}_{41}\text{NaO}_3$, cristallise de sa solution alcoolique en lamelles brillantes, qui s'électrifient facilement et qui sont fusibles à 200°, mais qui se colorent alors en brun. En même temps que l'acide brassidique, l'acide érucique donne, par l'action de l'acide azoteux, un acide huileux dont M. Websky n'a pas fait l'étude.

— Bromure de l'acide brassidique $\text{C}_{22}\text{H}_{42}\text{Br}_2\text{O}_2$.

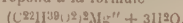
Ce bromure se forme par l'addition directe du brome à l'acide brassidique, absolument comme son isomère le bromure érucique. Il se présente en petits cristaux incolores, solubles dans l'alcool, ce qui le distingue du dibromure érucique, qui, lui, ne présente pas trace de cristallisation. Il fond à 54°, éprouve le phénomène de la surfusion et ne se concrète plus qu'entre 38° et 40°. La potasse alcoolique l'attaque à peine entre 170° et 180°, autre caractère qui le distingue de son isomère; à 210° seulement, ce réactif agit et transforme le dibromure brassidique en acide benoléique. L'amalgame de sodium l'attaque très-lentement en régénérant de l'acide brassidique.

— **Acide bénomolique** $C_{22}H_{14}O_2$. Le bromure de l'acide érucique $C_{22}H_{33}BrO_2$, traité pendant sept heures à 150° par une solution alcoolique de potasse, perd, non plus une, mais deux molécules d'acide bromhydrique et donne une masse blanche, qui n'est qu'un mélange de bénomolite et de bromure de potassium. Cette masse, dissoute dans l'eau et traitée par l'acide chlorhydrique, fournit un acide solide, cristallisable dans l'alcool bouillant en aiguilles blanches et brillantes, réunies en faisceaux. Il fond à 57°. Il est soluble dans l'alcool absolu et dans l'éther. Sa composition est représentée par la formule $C_{22}H_{14}O_2$. Il dérive du dibromure érucique par élimination de deux molécules d'acide bromhydrique. Il diffère de l'acide érucique par deux atomes d'hydrogène en moins, et appartient à la série des acides monotomiques qui répondent à la formule $C_nH_{2n-2}O_2$, série dans laquelle se rangent les acides sorbique, parasorbique et camphrique.

L'acide bénomolite est un homologue des acides stéarique et palmitolique. Ses sels sont insolubles dans l'eau, à l'exception cependant de ceux qui sont à base alcaline. Le bénomolite de potassium et le bénomolite de sodium forment des cristaux mamelonnés. Le bénomolite d'ammonium se dépose en lamelles brillantes de sa solution alcoolique étendue; ce sel perd à l'air de l'ammoniaque et acquiert de l'opacité. Le bénomolite de baryum

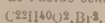


ainsi que les bénomolites de calcium et de strontium, est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et peut être préparé par voie de double décomposition. Le sel de magnésium, obtenu également par double décomposition, forme un précipité cristallisable dans l'alcool bouillant; il est efflorescent et fusible à 130° en perdant son eau de cristallisation. Cristallisé, il répond à la formule



Le sel d'argent $C_{22}H_{13}O_2Ag$ est insoluble dans l'alcool traité par l'hydrogène naissant. L'acide bénomolite ne reprend pas d'hydrogène, comme on pourrait s'y attendre, et ne se convertit ni en acide érucique $C_{22}H_{33}O_2$, ni en l'acide saturé $C_{22}H_{35}O_2$ (acide bénique). Par contre, il fixe directement soit une, soit deux molécules de brome et donne ainsi naissance à un dibromure $C_{22}H_{14}O_2Br_2$ et à un tétrabromure $C_{22}H_{14}O_2Br_4$.

— Dibromure de l'acide bénomolique



Lorsqu'on ajoute peu à peu un peu plus d'une molécule de brome à une molécule d'acide bénomolite, on n'observe qu'un très-faible dégagement d'acide bromhydrique, ce qui indique qu'il ne se forme que très-peu de produits de substitution, et l'on obtient le dibromure, qu'on purifie en le faisant cristalliser dans l'alcool et dans l'éther liquides, dans lesquels il se dissout facilement. Il constitue des lamelles brillantes fusibles entre 46° et 47°. Chauffé à 150° avec de la potasse alcoolique, il régénère l'acide bénomolite sans former d'acide moins riche en hydrogène.

— **Tétrabromure bénomolique** $C_{22}H_{14}O_2Br_4$. Ce corps prend naissance lorsqu'on introduit l'acide bénomolite dans du brome en excès. Il se dégage beaucoup d'acide bromhydrique. Ce dégagement indiquant qu'il se forme des produits de substitution, il n'est nullement certain que le tétrabromure ne répond pas à la formule $C_{22}H_{14}O_2Br_4$. Le dibromure bibromé, il est au moins probable que, s'il se forme du tétrabromure, il se produit aussi du dibromure bibromé et que le corps que l'on obtient est un mélange de ces deux composés. Quoiqu'il en soit, ce corps se présente en lamelles blanches, flexibles et fusibles de 77° à 78°. Traité par la potasse alcoolique, il ne donne que des produits huileux, mal définis, qu'on n'a point étudiés jusqu'à ce jour. L'amaillage de sodium l'attaque lentement à froid, mais la réaction ne devient complète qu'avec le concours de la chaleur. Il se forme dans ce cas un acide fusible à 33° qui, suivant toutes les probabilités, n'est autre que l'acide érucique et dérive du tétrabromure par substitution de l'hydrogène au brome, et peut-être aussi par addition directe d'hydrogène et le tétrabromure renferme, comme cela est à peu près certain, du dibromure bibromé.

— **Action de l'acide azotique fumant sur l'acide bénomolite**. L'acide azotique ordinaire et chaud n'agit que lentement en produisant un corps oléagineux qui répond à la formule



L'acide azotique fumant et froid produit le même corps; mais si l'on ajoute goutte à goutte de l'acide azotique fumant à de l'acide bénomolite froid, chaque goutte de réactif produit une petite explosion, et, en outre, du corps huileux il se forme alors deux autres acides $C_{22}H_{14}O_4$ et $C_{22}H_{12}O_4$ auxquels M. Haussknecht donne les noms d'acide dioxybénomolite et d'acide brassylolite. Pour séparer ces trois acides, on lave à l'eau le produit pâteux et on le dissout dans l'alcool absolu bouillant; l'acide dioxybénomolite cristallise en grande partie par le refroidissement. Les eaux mères contiennent le second acide cristallisé et la substance huileuse.

— **Substance huileuse** $C_{11}H_{20}O_3$. Les eaux mères de l'acide bénomolite laissent déposer,

au bout de quelque temps, une huile jaune plus dense que l'alcool et plus légère que l'eau. Distillée avec de la vapeur d'eau, cette huile passe incolore. Elle est douée d'une odeur pénétrante particulière; le résidu de la cornue, consistant en un mélange d'acide dioxybénomolite, et d'acide brassylolite, se fonge peu à peu en une masse cristalline jaune. Quant à l'huile, elle est soluble dans la soude et précipitable de cette dissolution par l'acide chlorhydrique. Sa formule $C_{11}H_{20}O_3$ est celle de l'aldéhyde brassylolite, et, en effet, l'acide brassylolite prend naissance lorsqu'on oxyde l'huile par le brome en présence de l'eau. Lorsqu'on reprend le produit de cette action par l'eau bouillante, l'acide brassylolite cristallise en aiguilles blanches et brillantes par le refroidissement. L'aldéhyde brassylolite est en même temps un acide faible, car c'est la première aldéhyde de l'acide brassylolite qui est un acide diatomique et bibasique. On sait, en effet, que tous les acides diatomiques et bibasiques, renfermant deux fois le groupe carboxyle CO_2OH , peuvent perdre un atome d'oxygène dans un seul de ses groupes ou dans ces deux groupes à la fois. Dans le premier cas, le corps qui résulte de cette réduction partiellement renferme un groupe carboxyle CO_2OH , qui continue de lui communiquer des propriétés acides, et un groupe CHO qui lui donne les propriétés d'une aldéhyde. C'est le cas de l'aldéhyde brassylolite que nous décrivons en ce moment.

— **Acide brassylolite** $C_{11}H_{20}O_3$. L'acide brassylolite, isolé, par cristallisation fractionnée, du mélange solide qui reste dans la cornue après que l'aldéhyde brassylolite a distillé avec les vapeurs d'eau, se présente en lamelles légèrement rougeâtres, fusibles à 108°,5, qui ne subissent que très-peu le phénomène de la surfusion, puisque la solidification a lieu à 107°. Il est peu soluble dans l'eau bouillante, mais il se dissout très-facilement dans l'alcool. Il se forme encore par l'action directe de l'acide azotique fumant sur l'acide érucique. Il est diatomique et bibasique et appartient à la série des acides qui répondent à la formule générale $C_nH_{2n-2}O_4$, ce qui en fait un homologue de l'acide oxalique. Les brassylolites de sodium et d'ammonium sont solubles dans l'eau et cristallisent en mamelons. Le brassylolite d'argent $C_{11}H_{19}O_3Ag$ est un précipité bleu qui se colore en violet à la lumière. Le sel de calcium est insoluble et renferme $C_{11}H_{19}O_3Ca \cdot 3H_2O$. Les sels de cuivre, de magnésium et de plomb sont également insolubles dans l'eau et dans l'alcool.

— **Acide dioxybénomolite** $C_{22}H_{14}O_4$. C'est, comme nous l'avons vu plus haut, l'acide qui se dissout le premier lorsqu'on laisse refroidir la solution alcoolique bouillante du produit de l'acide azotique fumant sur l'acide bénomolite. Il forme des lamelles jaunâtres fusibles entre 90° et 91°. Il est moins soluble dans l'alcool que l'acide bénomolite. L'acide azotique ne l'attaque pas. C'est un acide monotomique; ce qui ne peut s'expliquer, vu les quatre atomes d'oxygène qu'il renferme, que si on le suppose en même temps triatomique. Les dioxybénomolites de potassium et de sodium se déposent de leurs solutions sous la forme de croûtes cristallines. Ceux des métaux alcalino-terreux sont insolubles dans l'eau et dans l'alcool; le sel d'argent est également insoluble et renferme $C_{22}H_{13}O_4Ag$.

— **Acide dioxybénomolite** $C_{22}H_{14}O_4$. L'acide dioxybénomolite est un acide monotomique; le premier de tous ceux que nous venons d'étudier dans cet article, appartient à la série stéarique. Pour le préparer en quantité un peu notable, on soumet l'acide *oxyerucique* à l'action de la potasse bouillante. Les deux corps s'ajoutent l'un à l'autre sans rien perdre de leurs éléments, et il se forme du dioxybénomolite comme l'indique l'équation suivante :



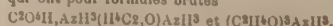
Le dioxybénomolite de potassium se dépose par le refroidissement en cristaux grenus. Mis en liberté par l'acide chlorhydrique et cristallisé dans l'alcool bouillant, l'acide dioxybénomolite forme des cristaux grenus fusibles à 127°.

OXYÉTHYLÉNIQUE adj. (*oxy-é-éthyl-é-ni-é-ni-é* — du préf. *oxy-*, et de *éthylène*). Chim. Se dit des bases qui renferment le radical $C_{11}H_{14}OH$ substitué à l'hydrogène.

— **Encycl.** Les bases oxyéthyléniques actuellement connues sont toutes dues à M. Wurtz. Nous les diviserons en deux classes : celles qui dérivent de l'ammoniaque et celles qui dérivent d'une ammoniaque composée, c'est-à-dire celles qui renferment des radicaux d'alcool outre le résidu $C_{11}H_{14}OH$.

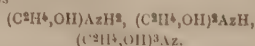
— **Bases oxyéthyléniques dérivées de l'ammoniaque.** On peut les obtenir de plusieurs manières.

Premier procédé. On mêle intimement l'aldéhyde du glycol avec une solution aqueuse d'ammoniaque. La réaction commence à froid, et l'aldéhyde du glycol se combine directement avec l'ammoniaque. En saturant par l'acide chlorhydrique les composés formés et séparant les chlorures par des cristallisations fractionnées, on obtient des produits qui ont pour formules brutes



On peut admettre que dans la combinaison

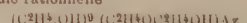
de l'oxyde d'éthylène C_2H_4O , qui est diatomique, s'empare d'un atome d'hydrogène de l'ammoniaque pour former le résidu monotomique hydroxyéthylène C_2H_4OH , lequel résidu se combine à l'azote, à la place occupée primitivement par l'hydrogène enlevé, et forme ainsi des ammoniaques composées primaire, secondaire ou tertiaire répondant aux formules



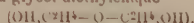
Deuxième procédé. On fait agir la chlorhydrine du glycol sur l'ammoniaque, puis l'ammoniaque composée ainsi obtenue sur une seconde molécule de chlorhydrine, et ainsi de suite comme dans le procédé de M. Hofmann pour la préparation des amines ordinaires. Dans cette réaction, le glycol monochlorhydrine ou chlorure d'hydroxyéthylène fait la double décomposition de l'ammoniaque. L'hydroxyéthylène prend la place d'un atome d'hydrogène pour former la base *oxyéthylénique*, et cet hydrogène, en se portant sur le chlore du chlorure, le transforme en acide chlorhydrique, lequel reste combiné à la base formée avec laquelle il donne un chlorhydrate. Décomposé par l'oxyde d'argent, ce chlorhydrate donne la base primaire libre. Celle-ci, par une nouvelle réaction de la chlorhydrine du glycol, fournit la base secondaire, et ainsi de suite.

En soumettant la monamine tertiaire, obtenue par l'un ou l'autre de ces deux procédés, à l'action soit de la chlorhydrine, soit de l'aldéhyde du glycol, on obtient un produit dont la formule brute est $(C_{21}H_{34}O)_2AzH_2$; à son tour, ce corps peut en produire un autre $(C_{21}H_{34}O)_3AzH_2$, puis un autre $(C_{21}H_{34}O)_4AzH_2$, puis un autre encore $(C_{21}H_{34}O)_5AzH_2$, et ainsi de suite.

On peut concevoir facilement la constitution de ces divers composés, en admettant que les résidus qui s'y trouvent substitués à l'hydrogène dérivent, par élimination de OH , non plus du glycol, mais d'un glycol condensé. Ainsi l'ammoniaque $(C_{11}H_{14}O)_3AzH_2$ aurait pour formule rationnelle



dans laquelle on voit que le troisième atome d'hydrogène est remplacé, non plus par l'oxyéthylène C_2H_4OH , mais par l'oxydiéthylène $(C_2H_4O)_2$, qui dérive par élimination de OH du glycol diéthylénique



Le composé $(C_{21}H_{34}O)_3AzH_2$ répond de même à la formule



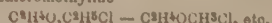
ou à la formule



Dans la première de ces formules, on le considère comme renfermant deux résidus simples du glycol et un résidu de glycol triéthylénique; dans la seconde, comme renfermant un résidu de glycol simple et deux résidus de glycol diéthylénique. Les dérivés qui renferment un plus grand nombre de fois le radical $C_{11}H_{14}O$ seraient représentés par des formules semblables, c'est-à-dire comme renfermant des résidus d'alcools triéthylénique, tétréthylénique, etc.

Un caractère fondamental des bases dont nous venons de parler, c'est qu'elles sont oxygénées, non-seulement à l'état de liberté comme les hydrates d'ammoniaque quaternaires, mais encore dans leurs chlorhydrates, bromhydrates et iohydrates. Ce caractère les rapproche des bases oxygénées que l'on rencontre dans les végétaux. Il est même probable que ces derniers appartiennent à des groupes analogues et que l'on pourra un jour en réaliser la synthèse, par des méthodes probablement analogues à celles employées pour les bases qui vont suivre.

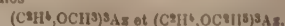
— **Bases oxyéthyléniques dérivées des ammoniaques composées.** Les propriétés des bases oxyéthyléniques dont nous venons de parler sont peu connues. Il en est une cependant qui est fondamentale : les résidus monotomiques qui se substituent à H , soit qu'ils proviennent du glycol simple, soit qu'ils proviennent d'un glycol polyéthylénique, renferment toujours un atome d'hydrogène typique. Quel que soit le nombre de ces résidus, il est donc évident que le produit renferme toujours, comme l'ammoniaque, trois atomes d'hydrogène typique remplaçables par des radicaux d'alcools monotomiques. Deux procédés s'offrent pour faire la synthèse de ces corps : faire agir les ammoniaques composées primaires, secondaires et tertiaires sur l'oxyde d'éthylène ou sur la chlorhydrine du glycol, ou faire agir l'ammoniaque sur des sels du glycol, tels que la chlorostéthylène, la chlorométhylène



Un seul de ces procédés, le premier, a été tenté, et il a donné des résultats très-satisfaisants que nous allons décrire. Nous diviserons les produits obtenus en deux séries, ceux qui dérivent des ammoniaques composées de la série grasse et ceux qui dérivent des ammoniaques composées de la série aromatique.

Dans la série grasse, M. Wurtz a fait agir la chlorhydrine du glycol sur la triméthylamine et sur la triéthylamine : il a obtenu de

cette manière deux bases répondant aux formules



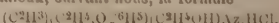
La première est identique à la wévrine ou choline qui se forme dans un dédoublement de la substance cérébrale appelée protagon (cette base sera décrite au mot WÉVRINE), et la seconde est tout à fait nouvelle. Elle a été décrite au mot HYDROXYÉTHYLÈNE-TRIÉTHYLAMMONIUM (v. ce mot). Il nous reste à décrire les bases oxyéthyléniques qui se produisent par l'action de la chlorhydrine du glycol sur l'aniline et sur la toluidine et, comme appendice, les bases produites dans la même réaction, mais oxyéthyléniques proprement dites. Nous décrivons ces bases ici, au lieu de les renvoyer à leurs noms, parce qu'on ne leur a donné jusqu'à ce jour aucun nom satisfaisant.

Lorsqu'on chauffe au bain-marie un mélange d'aniline et de glycol chlorhydrique, on obtient une liqueur épaisse, colorée. Traitée par l'eau, elle forme une solution qui donne, avec le chlorure de platine concentré, un précipité cristallin jaune orangé. Ce sel est très-peu stable et ne peut pas être analysé.

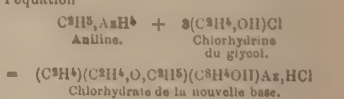
Si l'on chauffe le mélange d'aniline avec un excès de glycol chlorhydrique de 195° à 210°, au bain d'air, on obtient, après le refroidissement, une liqueur brune. En représentant celle-ci par l'eau, on a, après filtration, une solution qui précipite abondamment par le chlorure de platine. Les précipités n'offrent pas une teinte d'un jaune pur. On les purifie en les décomposant par l'acide sulfurique et en précipitant de nouveau par le chlorure de platine les solutions convenablement concentrées. Ces précipités n'offrent pas une composition constante : plusieurs échantillons analysés par M. Wurtz ont donné des valeurs de 23,65 à 26,65 pour 100 de platine. Ils renferment donc un mélange de sels. Dans une préparation, on a chauffé pendant quatre heures, à 210°, 10 grammes de glycol chlorhydrique avec un excès d'aniline, et l'on a obtenu, en traitant la solution aqueuse par le chlorure de platine, un chloroplatinate qui a été décomposé deux fois par l'hydrogène sulfuré et régénéré deux fois. Le troisième précipité platinique, d'un jaune pur, ayant été séché dans le vide, a donné, à l'analyse, des nombres qui s'accordent sensiblement avec la formule



Le chlorure organique qui renferme six sels de platine est donc $C_{11}H_{13}O_3AzCl_6$, et si les analyses de M. Wurtz ne sont pas l'effet d'une coïncidence fortuite, ce qui est peu probable, on peut exprimer sa constitution par la formule rationnelle $C_{11}H_{13}O_3(C_{11}H_{12}O)_3Az, Cl_6$ ou mieux, suivant nous, la formule



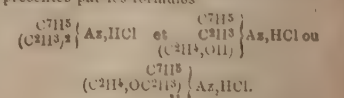
Son mode de formation serait exprimé par l'équation



La toluidine cristallise facilement. M. Wurtz a pensé que les bases qui résultent de l'action du glycol chlorhydrique sur ce corps pourraient être plus facilement séparées les unes des autres que celles qui se produisent avec l'aniline. Il a réussi, en effet, à isoler trois bases qui se forment lorsqu'on chauffe le glycol chlorhydrique avec la toluidine. L'une d'elles est la vinyl-toluidine



Les deux autres offrent une composition plus complexe; elles ne renferment plus le radical C_7H_7 , ou méthyléthénylène C_7H_7 , mais le radical C_7H_9 , toluénylène, qui offre au premier par H enlève sans doute au groupe méthyle. L'une contient, indépendamment du toluénylène, deux groupes vinyliques. L'autre, un groupe hydroxyéthylène $(C_2H_4OH)_2$ et un groupe vinylique (C_2H_3) . Les chlorhydrates de ces deux bases sont, par suite, représentés par les formules



La dissolution de ce dernier chlorhydrate dans l'eau donne une liqueur qui offre une magnifique fluorescence verte. Cette circonstance, jointe à la complication de ces bases, qui offrent plus d'un trait de ressemblance avec les bases naturelles, a engagé M. Wurtz à en poursuivre l'étude.

Lorsqu'on chauffe pendant quelques heures dans un bain d'air, entre 320° et 330°, un mélange de toluidine et de glycol chlorhydrique dans le rapport de 1 à 3 molécules, on obtient une liqueur épaisse, brune, quelquefois noire. L'eau ne la dissout qu'incomplètement.

ent et en sépare une masse floconneuse, quelquefois une matière noire et résineuse.

Si l'on agite le tout avec de l'éther, celui-ci se colore et se charge d'une quantité variable de vinyl-toluidine, dont une partie se sépare quelquefois à l'état pulvérulent. On peut dissoudre cette poudre en la traitant par une grande quantité d'éther, ou mieux par la benzène. La solution éthérée abandonnée par l'évaporation des cristaux colorés de la même base. On les purifie facilement par compression, lavage avec une petite quantité d'éther, cristallisation dans la benzène. Pura, les cristaux sont parfaitement incolores, prismatiques, fusibles de 189° à 191° en un liquide qui se concrète de nouveau à 183°. Ils sont entièrement insolubles dans l'eau. Ils se dissolvent dans les acides sulfurique et chlorhydrique moyennement concentrés. L'eau précipite la base inaltérée de ces solutions. Celle-ci est donc un alcaloïde très-faible. Elle forme néanmoins un chloroplatinate défini, qui se sépare sous la forme d'un précipité jaune, lorsqu'on ajoute du chlorure de platine à la solution chlorhydrique. Ce chloroplatinate renferme $(C_{11}H_{11}Az, HCl)_2 \cdot 2PtCl_4$. La base elle-même a pour composition $C_{11}H_{11}Az$. C'est la vinyl-toluidine.

La vinyl-toluidine se forme aussi quand on chauffe la toluidine avec son poids de bromure d'éthylène, de 195° à 205°. La base brométhylée, qui serait le produit normal de cette réaction, si l'on juge par analogie avec les résultats obtenus, il y a plusieurs années, par M. Hofmann dans la série grasse, et dont la formule serait $C_{11}H_{17}Br, HAZ$, se double en acide chlorhydrique HCl et base vinylique.

L'eau mère aqueuse et colorée, d'où l'éther ou la benzène ont extrait la vinyl-toluidine, renferme les chlorhydrates des deux bases qui ont été mentionnées plus haut. Elles y sont contenues en proportions variables. Une coloration foncée et une fluorescence verte très-prononcée de la solution aqueuse étendue indiquent l'abondance de la base oxygénée $(C_{11}H_{11}AzO = (C_{11}H_{11}(OH)(CH_3)Az$.

Dans quelques-unes de ses préparations, M. Wurtz a obtenu le chlorhydrate de cette base et de platine dans un état de pureté satisfaisant, après l'avoir décomposé trois fois par l'hydrogène sulfuré et l'avoir trois fois régénéré. Les précipités platiniques, qui sont d'abord d'un jaune brun, deviennent finalement d'un beau jaune, et, lorsqu'on les décompose par l'hydrogène sulfuré, après les avoir lavés dans l'eau, la solution séparée du sulfure de platine est jaune et présente une magnifique fluorescence verte; évaporée dans le vide, elle se prend en une masse colorée cristalline.

Les cristaux ainsi obtenus se dissolvent dans l'alcool et se séparent de cette dernière solution sous la forme de mamelons d'un jaune brunâtre, lorsqu'on verse une couche d'éther au-dessus de la solution alcoolique concentrée, qui est d'un jaune brun. Les cristaux renferment $C_{11}H_{11}AzO, HCl$. Ils sont très-solubles dans l'eau. La solution aqueuse concentrée est d'un jaune brun et douée d'un pouvoir colorant intense; plus étendue, elle présente de beaux reflets verts. Traitée par l'ammoniaque, elle se trouble et laisse déposer peu à peu des gouttelettes qui se rassemblent en un liquide oléagineux vert. Exposé quelques jours au contact de l'air, cette matière, qui est sans doute la base libre, prend une teinte bleue.

Lorsqu'on laisse tomber de la vapeur de brome dans une solution de ce chlorhydrate, celle-ci se trouble et il se sépare un corps rouge, sous forme de petites gouttes qui se concrètent bientôt en une substance jaune insoluble, très-riche en brome. La liqueur absorbe ainsi une quantité notable de brome, sans cesser d'être neutre.

Lorsqu'on expose le chlorhydrate sec dans une atmosphère saturée de vapeurs de brome, il se convertit en un liquide rouge foncé qui se prend en une masse cristalline d'un rouge orange, après avoir séjourné pendant vingt-quatre heures au-dessus d'un vase renfermant de la chaux.

M. Wurtz a trouvé, dans une expérience, que 100 parties de chlorhydrate avaient absorbé 163 parties de brome pour former les cristaux rouges. Une absorption de 4 atomes de brome correspondrait à 152 parties. Mais, après un séjour prolongé dans une atmosphère desséchée par la chaux, la masse cristalline rouge dont il s'agit avait perdu une certaine quantité de brome.

La solution de ce chlorhydrate avec l'iode ioduré de potassium fournit un précipité brun.

Cette facilité d'absorber le brome ou l'iode est due sans doute à l'état de non-saturation des groupes organiques que renferme la base dont il s'agit.

Lorsqu'on verse une solution de chlorure de platine dans une solution, même étendue, du chlorhydrate fluorescent, on obtient un précipité d'un jaune pur, qui présente, sous le microscope, la forme d'amas cristallins dont les bords sont marqués par de petites aiguilles courtes; ce sel renferme $(C_{11}H_{11}AzO, HCl)_2 \cdot 2PtCl_4$.

Le chlorhydrate fluorescent ayant été traité par un grand excès d'acide iodhydrique, on a obtenu, par l'évaporation, des cristaux moins solubles que ceux du chlorhydrate. Ces

cristaux ont été purifiés par cristallisation dans l'eau bouillante. La solution jaune n'était pas fluorescente. Traitée par l'azotate d'argent, elle a fourni un azotate soluble et très-fluorescent. L'iodhydrique renferme $C_{11}H_{11}AzO, HCl$.

Le chlorhydrate fluorescent que nous venons de décrire, d'après les indications de M. Wurtz, n'est pas le seul produit soluble de l'action du glycol chlorhydrique sur la toluidine. En même temps se forme le chlorhydrate de la base vinylique correspondante. Lorsque l'on soumet le mélange de ces chlorhydrates à plusieurs précipitations fractionnées par le chlorure de platine, on parvient à les séparer, le chloroplatinate vinylique se précipitant le premier. Pur, ce chlorure double, qui offre une couleur plus fauve que le chloroplatinate de la base fluorescente, donne une solution incolore lorsqu'on le décompose par l'hydrogène sulfuré.

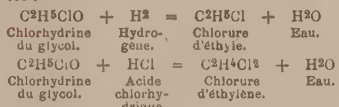
Le chlorhydrate ainsi obtenu se sépare du sein de l'alcool absolu en cristaux cristallins incolores, en présentant une certaine teinte jaunâtre. L'ammoniaque sépare de sa solution aqueuse des gouttelettes oléagineuses incolores. Exposés dans une atmosphère chargée de vapeurs de brome, le chlorhydrate se convertit en un liquide rouge, lequel se concrète, au-dessus d'un vase renfermant de la chaux, en une masse cristalline d'un rouge de rubis; 100 parties de chlorhydrate ont absorbé dans une expérience 252 parties de brome. La théorie exigerait 165 parties pour une absorption correspondante à Br_4 et 248 parties pour une absorption correspondante à Br_6 . La composition de ce chlorhydrate est exprimée par la formule



Il renferme une molécule d'eau de cristallisation qui se dégage à 109°. La solution aqueuse donne, avec le chlorure de platine, un précipité qui se présente en longues aiguilles sous le microscope. Ce chloroplatinate est fort peu soluble dans l'eau bouillante, qui le laisse déposer en aiguilles déliées d'un jaune fauve, après dessiccation. Sa composition est exprimée par la formule $(C_{11}H_{11}AzCl)_2 \cdot 2PtCl_4$.

Les bases que nous venons de décrire, les deux dernières au moins, ne sont pas, à proprement parler, des dérivés de la toluidine. Elles ne renferment point le groupe crésyle CH_3 , mais bien le groupe toluényle CH_3 formé par la réduction au précédent.

Un fait que M. Wurtz a constaté à plusieurs reprises peut, suivant ce chimiste, rendre compte de cette réduction. Le liquide coloré et épais qui résulte de l'action du glycol chlorhydrique sur la toluidine renferme du chlorure d'éthyle et du chlorure d'éthylène formés en vertu de réactions secondaires que l'on peut exprimer par les équations suivantes :



L'hydrogène qui intervient dans la formation du chlorure d'éthyle est emprunté sans doute au groupe toluyle CH_3 . Quant à l'acide chlorhydrique qui figure dans la seconde équation, il est mis en liberté dans la réaction de trois molécules de glycol chlorhydrique sur une seule molécule de toluidine. La liqueur qui résulte de cette réaction est toujours acide.

OXYFLUORURE s. m. (o-k-si-flu-o-ru-re — du préf. oxy, et de fluorure). Chim. Combinaison d'un fluorure et d'un oxyde, corps analogue aux oxychlorures.

— Encycl. V. OXYCHLORURE.

OXYGALE s. m. (o-k-si-ga-le — du préf. oxy, et du gr. gal, lait). Chim. Lait aigri. || On dit aussi OXYGALA.

OXYGÉNABLE adj. (o-k-si-gé-na-ble — rad. oxygène). Chim. Qui peut être combiné avec l'oxygène. || On dit aussi OXYDABLE.

OXYGÉNANT, ANTE adj. (o-k-si-jé-nan, ante — rad. oxygène). Chim. Qui produit l'oxygénation. || On dit aussi OXYDANT.

OXYGÉNATION s. f. (o-k-si-jé-na-si-on — rad. oxygène). Chim. Combinaison d'un corps avec l'oxygène. || On dit aussi OXYDATION.

OXYGÈNE s. m. (o-k-si-jé-ne — du préf. oxy, et du gr. gennao, j'engendre). Chim. Corps simple gazeux, l'un des principes constituants de l'air atmosphérique, cause générale de la combustion; il doit son nom à la propriété, que ni lui est pas cependant exclusivement propre, de former des acides par sa combinaison avec d'autres corps simples : L'air est vivifiant parce qu'il cède du sang une partie de son oxygène. (L. Cruvellier.) L'oxygène se marie dans notre corps avec l'hydrogène et le charbon. (J. Macé.) L'oxygène, absorbé par la respiration, est un feu qui brûle l'aliment. (E. Pelletan.)

— Adjectif. Le gaz OXYGÈNE est ainsi appelé parce que beaucoup de corps, en l'absorbant, deviennent acides. (Fourcroy.) || Oxygène électrisé, Ozone.

— Encycl. Ce gaz forme le cinquième en volume de l'air atmosphérique et il est l'élément le plus répandu dans la nature. Il a

été désigné jadis sous les noms d'air vital, d'air dephlogistique, de principe acidifiant et, en allemand, sous les noms de sauerstoff et de Feuerluft.

A l'état de mélange avec l'azote, il constitue l'air atmosphérique; à l'état de combinaison avec l'hydrogène, il forme l'eau; à l'état d'oxyde ou de sel de tous les autres éléments, il entre dans la composition de l'immense variété de corps qui forment la croûte terrestre. Pendant longtemps, malgré son abondance, malgré sa présence à l'état de liberté dans l'air, il a été méconnu. L'air était alors considéré comme un corps simple. Ce fut Priestley qui, le premier, l'obtint par la décomposition de l'oxyde de mercure au moyen de la chaleur. Mais Priestley ne tira aucune conséquence de sa découverte; à Lavoisier il appartenait de démontrer que l'oxygène fait partie intégrante de l'eau et de l'air et, étudiant à fond la combinaison de l'oxygène avec les divers éléments, de créer son admirable systématisation, de ruiner définitivement la théorie du phlogistique et de révolutionner entièrement la chimie. Pour bien faire comprendre l'immense parti que Lavoisier tira de la découverte de l'oxygène, disons en quelques mots ce qu'était cette théorie du phlogistique créée par Stahl et qui a eu un siècle à peu près de durée.

Stahl considérait comme corps élémentaires les corps que nous considérons aujourd'hui comme des oxydes métalliques. Il leur donnait le nom générique de terres ou de chaux. Ainsi, l'oxyde de magnésium, l'oxyde de fer, l'oxyde d'aluminium, la potasse, etc., étaient des terres ou des chaux, c'est-à-dire des corps supposés indécomposables. Mais certains de ces oxydes, l'oxyde de fer, par exemple, perdent de l'oxygène lorsqu'on les chauffe avec du charbon et se transforment en le métal qu'ils renferment. Ainsi, chauffé avec du charbon les oxydes de fer, d'étain, de zinc, d'antimoine, on obtient respectivement du fer, de l'étain, de l'antimoine. Que se passe-t-il dans ces conditions? Stahl répondait : Il existe un corps mal connu, non encore isolé, dont le charbon renferme des quantités considérables. A ce corps, qu'il considérait comme le principe du feu, il avait donné le nom de phlogistique. Le phlogistique, en se combinant avec les diverses terres, les transformait en métaux, qui se trouvaient ainsi des corps composés. Venait-on ensuite à chauffer à l'air les mêmes métaux, ils perdaient leur phlogistique et redeviennent des terres. Dans cette théorie, nos oxydes actuels étaient donc des corps simples et nos corps simples des corps composés; l'ordre réel des phénomènes se trouvait renversé.

Lavoisier décomposa l'air et l'eau dans deux expériences mémorables, qu'il faut au moins citer brièvement.

Pour faire l'analyse de l'air, il prit un ballon de verre à tres-long col, dont il recourba deux fois le col de façon que, le ballon reposant sur un fourneau, l'extrémité ouverte du col vint déboucher au milieu d'une cloche pleine d'air et placée sur une cuve à mercure. Toute l'étendue du col était libre, de manière que l'air du ballon pouvait communiquer librement avec celui de la cloche. Dans le fond du ballon se trouvait une certaine quantité de mercure. L'appareil étant ainsi disposé, Lavoisier chauffa pendant douze jours sans interruption le mercure de son ballon à une température voisine de son point d'ébullition. D'abord le seul phénomène observable fut l'apparition de gouttelettes de mercure sublimé qui recouvraient les parois du ballon; puis le mercure commença à se recouvrir d'une couche rouge d'oxyde de mercure, dont la quantité alla en augmentant, tandis que, au contraire, le mercure de la cuve s'élevait dans la cloche, indiquant ainsi une diminution dans le volume gazeux. Quand le volume d'air fut devenu stationnaire et que la couche d'oxyde rouge de mercure cessa de s'accroître, Lavoisier arrêta l'opération. Le volume gazeux était réduit à un cinquième environ du volume primitif et consistait en un gaz nouveau incapable d'entretenir la combustion et la respiration, l'azote. D'autre part, la couche d'oxyde de mercure, recueillie avec soin et fortement chauffée dans un petit tube, donna un cinquième du volume primitif d'un gaz nouveau. Ce gaz se mesurait vivement la combustion et la respiration. Mêlé avec quatre fois son volume d'azote, il reproduisait un gaz doué de toutes les propriétés de l'air atmosphérique; c'était l'oxygène. L'air était donc formé de deux gaz, dont l'un, l'oxygène, formait à peu près en volume la cinquième partie, et dont l'autre, l'azote, formait environ les quatre cinquièmes de l'air total.

Pour faire l'analyse de l'eau (v. Eau pour les détails), Lavoisier fit passer un courant de vapeur d'eau à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge et renfermant des copeaux de fer. Il recueillait ce qui se dégagait à l'autre bout du tube dans une cloche placée sur du mercure et pleine de ce métal. Il obtint de la sorte un gaz non comburant, ce qui le différenciail de l'oxygène, mais combustible, ce qui le différenciail de l'azote : l'hydrogène. En même temps, le fer, augmenté de poids, s'était transformé en rouille, et comme le composé ainsi formé était le même qui prend naissance lorsqu'on chauffe le fer dans l'oxygène, il y avait lieu de conclure que le fer avait fixé de l'oxygène. De plus, en pesant

l'hydrogène et en déterminant l'augmentation de poids du fer, on avait approximativement la composition quantitative de l'eau en hydrogène et en oxygène.

Une fois en possession de ces deux faits, Lavoisier examina ce que devenaient les métaux lorsqu'on les chauffait dans l'oxygène, et il vit qu'ils se changent alors en terres. Restait à savoir si c'était en absorbant de l'oxygène ou en cédant à l'oxygène leur phlogistique. Mais Lavoisier avait pesé et il avait vu, en résultat, qu'il y a toujours augmentation de poids pendant l'oxydation; que le poids pendant la combustion; il avait vu, de plus, que l'augmentation de poids est toujours exactement égale au poids de la quantité d'oxygène absorbé. Vainement vint-on dire que le phlogistique avait un poids négatif, qu'il n'est attiré au centre de la terre, il était repoussé, ces arguments métaphysiques ne purent prévaloir contre les faits. La vieille chimie avait vécu.

Depuis Lavoisier, les méthodes de préparation de l'oxygène se sont multipliées et, dans ces dernières années, sous l'impulsion de M. Henry Sainte-Claire Deville, cette préparation est même devenue industrielle. En Angleterre, on prépare des quantités immenses d'oxygène pour faire nager le chalumeau aérohydrique destiné à la métallurgie du platine. En France, dernièrement, en 1867, on a essayé de préparer l'oxygène en grand, de le mélanger à l'hydrogène pur et d'éclairer les villes en chauffant au blanc un morceau de magnésie pure. La lumière était éclatante, mais le prix de revient de cette lumière n'a pas permis de la substituer à celle du gaz. Quoiqu'il en soit, ces essais attestent les progrès faits par la préparation de l'oxygène. Nous allons résumer les principaux modes de préparation et les propriétés de ce gaz.

— I. PRÉPARATION. 1° On peut obtenir de l'oxygène en appliquant une chaleur plus ou moins intense à diverses substances oxydées, telles que les oxydes de mercure, d'argent, d'or ou de platine; les peroxydes d'hydrogène, de baryum, de plomb et de manganèse, et les azotates, chlorates, bichromates métalliques.

a. Oxyde de mercure. Ce corps, chauffé dans un petit tube à la flamme du gaz ou même de l'alcool, se scinde en mercure métallique et oxygène, qui se dégage et que l'on peut recueillir sur une cuve à eau. Ce procédé n'est guère appliqué aujourd'hui à cause du prix élevé de l'oxyde de mercure, mais il est intéressant parce que c'est le premier au moyen duquel on se soit procuré de l'oxygène.

β. Peroxyde de manganèse. Lorsqu'on calcine au rouge blanc du peroxyde de manganèse MnO_2 dans une cornue de porcelaine, ce corps perd le tiers de son oxygène et se transforme en oxyde rouge Mn_2O_3 . Le gaz est toujours mélangé d'un peu d'oxyde carbonique, parce que le peroxyde de manganèse est rarement exempt de carbonate; on le purifie en lui faisant traverser, avant de le recueillir, un flacon de Woulf rempli d'une dissolution de potasse. Au lieu de chauffer au rouge blanc le peroxyde de manganèse, on peut le chauffer dans un petit ballon de verre à une température peu élevée, après avoir mélangé avec lui de l'acide sulfurique concentré. Le peroxyde perd alors la moitié de son oxygène et se transforme en protoxyde MnO , lequel, au contact de l'acide, donne du sulfate manganèse $SMnO_4$ et de l'eau H_2O . Le carbonate de manganèse que l'oxyde renferme perdant à froid son anhydride carbonique sous l'influence de l'acide sulfurique, il suffit d'abandonner pendant quelque temps à lui-même le mélange précédent, avant de le chauffer, pour que l'oxygène que l'on recueille ensuite soit tout à fait pur.

γ. Chlorate de potassium. C'est le plus ordinairement de ce sel que l'on retire l'oxygène, au moins dans les laboratoires. Lorsqu'on le chauffe vivement dans une cornue en verre dur ou, mieux encore, dans une cornue de grès ou de porcelaine, ce sel perd tout son oxygène et se transforme en chlorure de potassium. L'opération s'accomplit en deux phases. Dans la première phase, une molécule de chlorate potassique perd 30 et se transforme en chlorure potassique, tandis que 20 s'éliminent à l'état de liberté et que le quatrième atome d'oxygène se porte sur une seconde molécule de chlorate qui passe à l'état de perchlorate ClO_4 . Dans la deuxième phase, le perchlorate formé d'abord se détruit, dégage ses 4 atomes d'oxygène et laisse un résidu de chlorure de potassium KCl. On a observé que le chlorate de potassium se décompose à une température plus basse et d'une manière plus régulière lorsqu'on le mélange avec de l'oxyde de manganèse, de fer ou de cuivre, ou même avec du sable lavé. Cette action est évidemment toute mélangée, puisqu'elle est produite par des substances très-différentes par leur composition. Dans ces conditions, le chlorate se décompose sans éprouver de fusion. Il paraît qu'alors la phase intermédiaire où il se formerait du perchlorate ne se produit pas.

δ. Une solution aqueuse concentrée d'hypochlorite de calcium (chlorure de chaux), légèrement chauffée avec une petite quantité de peroxyde de cobalt, se resout entièrement en oxygène et chlorure de calcium.

L'oxygène se dégage avec une extrême régularité, de telle façon que cette méthode peut être admirablement employée lorsqu'on désire obtenir l'oxygène sur une grande échelle. La quantité d'oxyde de cobalt employée doit être de $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{10}$ du poids du chlorure de

chaux, mais il ne se détruit pas dans l'opération et peut servir d'une manière indéfinie. Il semble que son action consiste à passer à un état d'oxydation supérieur sous l'influence de l'hypochlorite et à revenir ensuite à son état premier pour recommencer le cycle de ses transformations. On peut se dispenser de préparer d'avance le peroxyde cobaltique, et se borner à ajouter quelques gouttes d'une solution d'un sel quelconque de cobalt à la liqueur décolorante, au début de l'opération. Le cobalt passe immédiatement à l'état de peroxyde, sous l'influence de l'hypochlorite alcalin-terreux, et le dégagement d'oxygène commence dès que l'on chauffe. Il faut toujours employer une solution claire de chlorure de chaux, parce que les solutions laiteuses moussent énormément.

6. Peroxyde de baryum. On chauffe la baryte au rouge sombre dans un courant d'air sec; elle absorbe de l'oxygène et se convertit en peroxyde de baryum BaO₂; on arrête ensuite le courant d'air et l'on porte la température au rouge vif. Le bioxyde de baryum se détruit alors avec mise en liberté d'oxygène et régénération de baryte BaO. Si l'on recommence à abaisser la température et à faire passer un courant d'air sur la baryte, on la peroxyde de nouveau, et ainsi de suite. Avec la même quantité de baryte on peut donc retirer de l'air une très-grande quantité d'oxygène. Néanmoins, avec le broussingault tel qu'il a été donné par M. Bouscungault, la baryte ne pouvait pas servir indéfiniment. Au bout d'un certain temps, elle éprouvait une espèce de fritte ou de vitrification et cessait d'être apte à absorber l'oxygène. Mais on a reconnu depuis qu'en opérant le chauffage dans un tube de fer et en mélangeant la baryte avec un peu de manganate potassique on peut réitérer l'opération un nombre de fois indéfini.

7. Dans ces derniers temps, on a recommandé un autre procédé qui réussit fort bien pour retirer l'oxygène de l'air atmosphérique. On fait passer un courant d'air sur un mélange de potasse et de peroxyde de manganèse chauffé au rouge. Le mélange se convertit en manganate de potasse. Quand cette transformation est complète, on arrête le courant d'air et l'on fait traverser le tube par un courant de vapeur d'eau qui arrive par l'une de ses extrémités, tandis que l'autre extrémité est en rapport avec un gazomètre rempli d'eau. Sous l'influence de la vapeur aqueuse, le manganate alcalin se convertit en mélange de potasse et de bioxyde de manganèse et perd son excès d'oxygène qui se dégage. Dès que le dégagement d'oxygène a cessé, on arrête le courant d'eau et on le remplace par un courant d'air. La série des phénomènes que nous venons de décrire se reproduit alors, et ainsi de suite. Si l'on fait usage de deux tubes et que le courant d'air traverse l'un, quand le courant de vapeur d'eau traverse l'autre et réciproquement, on peut rendre l'opération continue.

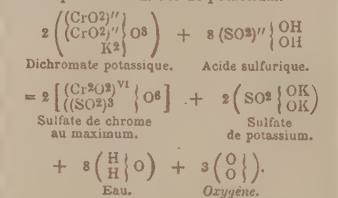
20 M. Deville recommande, pour la préparation de l'oxygène sur une grande échelle, la calcination de l'azotate de zinc, qui dégage un mélange d'oxygène et d'anhydride sulfureux à une température qui n'est pas supérieure à celle où le peroxyde de manganèse se réduit, ou la décomposition de l'acide sulfurique, qui, lorsqu'on le fait passer en vapeur sur des feuilles ou sur de l'éponge de platine chauffée au rouge, se détruit avec production d'eau, d'anhydride sulfureux et d'oxygène. Que l'on opère par l'une ou l'autre de ces deux méthodes, il faut faire passer le gaz à travers de l'eau ou à travers une solution alcaline pour en absorber l'anhydride sulfureux et laisser l'oxygène pur. On peut le faire passer dans l'eau d'abord, puis dans un lait de chaux. La partie dissoute dans l'eau, chassée par la chaleur de la solution, sert à régénérer de l'acide sulfurique. D'après MM. Deville, Debray et de Luc, cette méthode serait celle qui permettrait d'obtenir au prix le plus bas de l'oxygène sur une échelle industrielle.

30 Une autre méthode que l'on a proposée pour obtenir l'oxygène sur une grande échelle consiste à chauffer un mélange d'oxyde de zinc et d'azotate sodique.

40 On décompose l'eau par la pile en faisant usage d'électrodes de platine ou d'or. Si l'on prenait des électrodes faites d'un autre métal, elles s'oxyderaient et l'oxygène ne se dégagerait pas. On recueille l'oxygène au pôle positif et, si la température est maintenue assez basse, ce corps renferme de l'ozone. Il est nécessaire, pour que cette opération réussisse, d'aciduler l'eau avec un peu d'acide sulfurique. Pendant longtemps on a expliqué cette nécessité en disant que l'eau est rendue plus conductrice par les acides. Cette explication était tout simplement absurde. Si, en effet, les acides rendent l'eau plus conductrice, c'est que c'est par eux que passe le courant et, comme le courant ne décompose que les corps qu'il traverse, c'est l'acide et non l'eau qui doit être décomposé. Voici, en effet, ce qui se passe. Soit une molécule d'a-

cide sulfurique SO₄H₂ étendue d'une quantité d'eau indéfinie. Le courant, en la traversant, la décompose en hydrogène, qui se rend au pôle négatif, et en un groupe SO₄, résidu halogénique de l'acide sulfurique, qui se rend à l'autre pôle. Là, ce résidu rencontre des molécules d'eau. Il en décompose une, s'empare de son hydrogène pour reconstituer de l'acide sulfurique SO₄H₂ et met son oxygène en liberté. On a ainsi au pôle négatif H₂O, 8 volumes d'hydrogène, et au pôle positif O ou 1 volume d'oxygène. L'acide sulfurique régénéré subit de nouveau l'action du courant et les phénomènes que nous venons de décrire se reproduisent. Comme à chaque fois l'acide se reconstitue, à la fin de l'opération on trouve dans le liquide une quantité d'acide sulfurique parfaitement égale à celle qui a été employée au début. Il en résulte que l'oxygène et l'hydrogène recueillis proviennent, en dernière analyse, de la décomposition de l'eau. Mais l'eau, au lieu d'être directement scindée en ses éléments par l'électricité, comme on l'avait cru d'abord, n'est décomposée en réalité que par une réaction secondaire exercée par les produits de décomposition des acides ou des sels qu'elle renferme. M. Bourgois est revenu, il n'y a pas longtemps, sur cette question importante. Il a prouvé que l'eau pure ne se décompose en aucune manière sous l'influence du courant.

50 On chauffe le dichromate de potassium avec de l'acide sulfurique à une douce chaleur. L'oxygène prend naissance en même temps qu'il se produit de l'eau, du sulfate chromique et du sulfate de potassium.



60 On peut obtenir de l'oxygène en décomposant l'eau oxygénée par la chaleur ou par certains corps qui exercent sur elle une action catalytique, la poudre d'argent, par exemple, qui se dégage de l'oxygène dans ces divers cas et il reste de l'eau.

70 L'oxygène est mis en liberté toutes les fois qu'il se place les parties vertes des plantes au contact de l'anhydride carbonique. Ainsi, prend-on une solution aqueuse d'acide carbonique, on remplit-on une cloche, placée-t-on le tout au soleil et introduit-on dans la cloche des feuilles de menthe ou de persil ou de toute autre plante vivante, on ne tarde pas à voir se dégager des bulbes d'oxygène. Cette expérience fondamentale, faite pour la première fois par Priestley, a servi de base à toute la théorie de la respiration des plantes.

Lorsqu'on veut faire agir l'oxygène naissant sur d'autres substances, on choisit, de préférence à tout autre, les procédés de préparation par l'acide sulfurique mêlé au dichromate de potassium ou au peroxyde de manganèse. L'oxygène naissant, ainsi dégagé, donne lieu à des oxydations puissantes. Ainsi, l'acide chlorhydrique traité à froid par un mélange d'acide sulfurique et de permanganate potassique se transforme en acide hypochloreux ClHO, l'alcool, C₂H₅O, traité par l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse ou le dichromate potassique, donne de l'eau et de l'aldéhyde C₂H₄O ou même de l'acide acétique C₂H₄O₂. L'acide camphorique C₁₀H₁₆O₂, sous l'action du même mélange, se transforme en acide tétraphénique C₁₀H₆O₄, que M. Hofmann avait pris d'abord pour un acide particulier qu'il avait nommé acide insoluble et auquel il avait attribué la formule C₁₀H₁₀O₄. Nous pourrions multiplier ces exemples, qui abondent à l'infini.

— II. PROPRIÉTÉS. L'oxygène est un gaz incolore, inodore et insipide. C'est le moins réfringent de tous les gaz connus. Il ne s'est liquéfié jusqu'à ce jour à aucune température et à aucune des pressions qu'il a été possible d'obtenir. Il est un peu plus lourd que l'air atmosphérique. Sa densité par rapport à l'air est 1,1056. Par rapport à l'hydrogène, cette même densité égale 16. Ce dernier fait indique que le poids moléculaire de l'oxygène est de 32. Or, comme le poids atomique du même corps est égal à 16, il faut en conclure que la molécule de l'oxygène libre est formée de 2 atomes. Nous avons vu ailleurs que l'ozone (v. OZONE) diffère constitutionnellement de l'oxygène, en ce que sa molécule renferme 3 atomes au lieu de 2. La présence de 2 atomes dans la molécule d'oxygène libre rend compte de l'énergie plus grande de l'oxygène naissant comparé à l'oxygène libre. Lorsqu'on cherche à oxyder une substance au moyen de l'oxygène libre, avant que la combinaison des deux corps puisse s'opérer, il est nécessaire que les deux atomes d'oxygène se séparent et, pour cela, il y a une résistance que l'affinité du corps que l'on veut oxyder pour l'oxygène n'est pas toujours suffisante à vaincre. Au contraire, lorsqu'on opère avec l'oxygène naissant, les atomes d'oxygène devenus libres se portent directement sur le corps oxydable, sans s'unir d'abord entre eux pour constituer une mo-

lécule, et l'on n'a par suite aucun effort à faire pour les séparer.

L'oxygène est très-peu soluble dans l'eau, qui n'en dissout que $\frac{3}{100}$ de son volume à la

température ordinaire. L'eau que nous employons contient de l'oxygène dissous dont on ne peut la dépouiller que par une ébullition prolongée dans le vide. La plupart des réactions chimiques de l'air atmosphérique dépendent de l'oxygène que cet air renferme.

A l'état de liberté, l'oxygène, qu'il soit ou non dilué avec de l'azote, manifeste une activité chimique considérable, même aux températures ordinaires. A l'exception du fluor, tous les éléments ont été obtenus combinés à l'oxygène. Quelques-unes des réactions de l'oxygène intéressent plus particulièrement le chimiste, parce qu'elles permettent de séparer la présence de ce gaz et même de le séparer des autres corps acriformes avec lesquels il est mélangé. Ainsi, une solution alcaline d'indigo blanc absorbe rapidement l'oxygène en blanchissant par suite de la formation d'indigo bleu. Un mélange d'acide pyrogallique et d'un alcali brunit rapidement en absorbant l'oxygène. L'oxyde nitrique AzO, qui est tout à fait incolore, rougit instantanément au contact de l'oxygène en se convertissant en hypoazotide AzO₂. Le phosphore absorbe l'oxygène avec lenteur. Il en est de même des fils de fer humides, de la tournure de plomb humide et de la sciure humide. Beaucoup de composés métalliques, tels que, par exemple, le sous-chlorure de cuivre ammoniacal ou chlorure de cuprosammonium, les protohydrides de fer et de manganèse, le cyanoferrure de potassium et de fer, agissent de même.

La grande majorité des métaux conservent leur surface brillante et inattaquée dans l'oxygène ou l'air sec. Mais dans l'oxygène ou l'air humide, beaucoup d'entre eux s'oxydent lentement. Souvent la couche d'oxyde formée d'abord prévient une oxydation ultérieure; c'est ce qui arrive avec le plomb et le cuivre. D'autres fois, au contraire, l'oxydation gagne graduellement de la périphérie au centre et finit par tout envahir; c'est le cas du fer. Quelques-uns des métaux ordinaires, lorsqu'ils sont très-divisés, comme le plomb, tel qu'on l'obtient par la calcination de son tartrate, et le fer, tel qu'il se produit par la destruction ignée du bleu de Prusse, subissent au contact de l'air une oxydation si violente qu'ils prennent feu spontanément. On dit alors qu'ils sont pyrophoriques. D'autres corps peuvent aussi, lorsqu'on les expose à l'air sur une large surface, subir une oxydation qui élève graduellement leur température au point de les enflammer. L'écoule et les rebuts de laine grasses sont particulièrement aptes à subir cette action.

Beaucoup de substances se combinent à l'oxygène à la chaleur rouge et donnent lieu alors au phénomène de l'incandescence ou de la combustion. La combustion du phosphore, du charbon, du fer, du soufre, du zinc, de la naphthaline, dans l'oxygène pur, donne lieu à une lumière extrêmement brillante. Dans tous les cas, les produits de la combustion sont des dérivés oxydés de la substance brûlée et le poids de ces produits réunis correspond exactement à celui des corps combustibles employés, augmenté du poids de l'oxygène consommé. Lorsqu'on enflamme un corps combustible ordinaire, tel que papier, bois, bougie de cire, etc., et qu'on plonge ce corps tout enflammé dans une atmosphère d'oxygène pur, la combustion devient beaucoup plus active et la lumière beaucoup plus éclatante. Un morceau de bois qui a cessé de brûler avec flamme, mais qui conserve encore un point en ignition, se rallume instantanément dans l'oxygène pur et achève d'y brûler avec un vif éclat. Cette dernière propriété est vraiment caractéristique pour l'oxygène, qui ne la partage guère qu'avec le protoxyde d'azote. Un jet d'hydrogène brûle dans l'oxygène plus rapidement que dans l'air. Comme les deux gaz ne peuvent se combiner que lorsque le contact est établi et que le contact se fait autour du jet d'hydrogène, on admettait autrefois que l'oxygène est comburant et que l'hydrogène est combustible; mais, si l'on enflamme un jet d'oxygène dans une atmosphère d'hydrogène, la flamme se produit en sens inverse et c'est l'hydrogène qui devient le corps comburant, tandis que l'oxygène devient le corps combustible. Cela nous a permis de remarquer que les corps combustibles proprement dits, n'y a pas de corps combustibles, mais des corps qui arrivent à l'incandescence en se combinant. C'est donc à tort que l'on dit : « L'oxygène seul entretient la combustion; » il faut ajouter : « des substances organiques. » Si l'on parlait en général, il serait bien évident que le chlore, la vapeur de soufre, la vapeur de brome, etc., entretiennent la combustion, puisque le cuivre, le phosphore, etc., brûlent dans ces vapeurs avec effervescence.

L'oxygène peut se substituer à l'hydrogène dans les composés organiques. Un atome d'oxygène prend alors la place de deux atomes d'hydrogène. D'autres fois, il remplace seulement un atome d'hydrogène, mais alors il lui reste une atomie de libre, laquelle se combine à un atome d'hydrogène. Dans ce cas, on dit que l'hydrogène est remplacé, non par l'oxygène O, mais par l'oxyhydre OH.

OXYGÈNE, ÉE (o-ksi-jé-né) part. passé du v. Oxygène. Combine avec l'oxygène : Les corps brûlés sont des substances OXYGÈNES. (Fourcroy.)

OXYGÈNE v. a. ou tr. (o-ksi-jé-né — rad. oxygène; change é en é de l'oxygène, qu'il faut muette : l'oxygène, qu'il oxygène; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : l'oxygènerai, il oxygènerait). Chim. Combiner avec l'oxygène. Se dit surtout des métaux; pour les métaux, on dit plutôt oxyder.

S'oxygène v. pr. Être oxygéné, combiné avec l'oxygène : Le sang s'oxygène par la respiration.

OXYGÈNESE s. f. (o-ksi-jé-nè-se — rad. oxygène). Pathol. Maladie attribuée à un trouble dans l'oxygénation des parties.

OXYGÉNIFÈRE adj. (o-ksi-jé-ni-fère — de oxygène, et du lat. fero, je porte). Physiol. Qui porte l'oxygène. *Corpuscules oxygénifères*. Nom donne quelquefois aux globules du sang.

OXYGÈNO-FERRUGINEUX, EUSE adj. (o-ksi-jé-no-fer-ru-ji-neu, eu-ze — de oxygène, et de ferrugineux). Chim. Qui contient de l'oxygène et du fer.

OXYGÉNOMÈTRE s. m. (o-ksi-jé-no-mètre — de oxygène, et du gr. metron, mesure). Chim. Syn. d'EUDIMÈTRE.

OXYGÉSIE s. f. (o-ksi-gheu-zi — du préf. oxy, et du gr. geusis, goût). Méd. Développement excessif du sens du goût.

OXYGLOSSE s. m. (o-ksi-glo-se — du préf. oxy, et du gr. glossa, langue). Ornith. Syn. de MNIOITILLE.

— Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes, dont l'espèce type vit au Bengale et à Java.

OXYLOTTE adj. (o-ksi-glo-te — du préf. oxy, et du gr. glôtia, langue). Bot. Se dit des végétaux dont les pétales, les sépales ou les fruits sont aigus.

OXYGNATHE s. m. (o-ksi-ghna-te — du préf. oxy, et du gr. gnathos, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, comprenant deux espèces qui habitent l'Angleterre.

OXYGONE adj. (o-ksi-go-ne — du préf. oxy, et du gr. gônos, angle). Géom. Qui a tous ses angles aigus : Triangle OXYGONE. Peu usité; on dit ACTUANGLE.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des polygonées, comprenant deux espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales à coquille bivalve, qui correspond à peu près à la famille des malacées.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coleoptères tétramères, de la famille des cyclicques, tribu des alticidés ou des chrysomèles, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

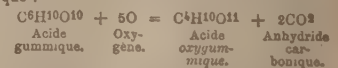
OXYGONIE s. f. (o-ksi-go-ni — du préf. oxy, et du gr. gônia, angle). Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, de la famille des cicindèles, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

OXYGRAPHIDE s. f. (o-ksi-gra-fi-de — du préf. oxy, et du gr. graphis, graphidos, dessin). Bot. Genre de plantes, de la famille des renouacées, comprenant des espèces qui croissent au sommet des montagnes dans l'Asie boréale.

OXYGUANINE s. f. (o-ksi-goua-ni-ne — du préf. oxy, et de guanine). Chim. Produit de l'oxydation de la guanine.

OXYGUMMIQUE adj. (o-ksi-gomm-i-que — du préf. oxy, et du lat. gummi, gr. konni, gomme). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'oxydation de la glucose.

— Encycl. Lorsqu'on chauffe la glucose avec de l'oxyde de cuivre hydraté et de la potasse pour obtenir l'acide gummique de Reichardt, qu'on précipite le liquide résultant par le chlorure de baryum après l'avoir rendu légèrement alcalin par l'ammoniaque, et qu'on dessèche au bain-marie le précipité de gomme de baryum, ce précipité absorbe de l'oxygène et se dédouble en partie en oxygummine barytique et anhydride carbonique :



Le sel de baryum décomposé par l'acide sulfurique donne une liqueur qui abandonne l'acide oxygummique cristallisé en aiguilles solubles dans l'eau et dans l'alcool. Les solutions sont excessivement acides. Les cristaux desséchés à l'air ou même sur l'acide sulfurique perdent de l'eau et donnent une poudre blanche soluble dans l'eau. Chauffée au-dessus de 130°, l'acide se décompose en se boursoufflant, repand des vapeurs à la fois piquantes et aromatiques, et laisse un résidu carboné.

L'acide oxygummique est tétrabasicque. Le sel de baryum C₆H₈Ba₄O₁₁ est un précipité volumineux qui devient rapidement cristallin; il est peu soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'acide chlorhydrique; il perd de l'eau de cristallisation à 100°. Le sel d'argent

$C_4H_6Ag_4O_{11}$ est un précipité blanc, peu soluble dans l'acide acétique, moins sensible à la lumière que le gummate. A 100°, il dégage comme l'oxalate d'argent.

OXYHAPHIE s. m. (o-ksi-a-fi — du préf. oxy, et du gr. *apô*, je touche). Méd. Développement excessif du sens du toucher.

OXYHAPHIQUE adj. (o-ksi-a-fi-ke — rad. oxyhaphie). Méd. Qui a rapport à l'oxyhaphie : Sensibilité oxyhaphique.

OXYIODURE s. m. (o-ksi-i-o-du-re — du préf. oxy, et de *iodure*). Chim. Composé d'un iode et d'un oxyde métallique, corps analogue aux oxychlorures.

— Encycl. V. OXYCHLORURE.

OXYLÉPIDÈNE s. m. (o-ksi-lé-pi-dè-ne — du préf. oxy, et de *lépidène*). Chim. Composé qui représente du lépidène auquel un atome d'oxygène s'est ajouté.

— Encycl. V. LÉPIDÈNE.

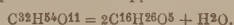
OXYLINOLÉIQUE adj. (o-ksi-li-no-lé-i-ke — du préf. oxy, et de *linoléique*). Chim. Se dit d'un acide qui se forme, suivant Mulder, par l'oxydation à l'air de l'acide linoléique.

— Encycl. Lorsqu'on évapore la solution éthérée du linoléate de plomb sur une plaque de verre, il reste un résidu blanc, amorphe, qui est formé par le sel de plomb de l'acide oxylinoléique $C_{16}H_{26}O_5$. L'acide mis en liberté par l'acide sulfhydrique constitue une masse presque blanche et de la consistance de la térébenthine. Il se colore en rouge à 100°, sans changer de composition centésimale, mais en éprouvant probablement une condensation moléculaire. La même coloration se produit sous l'influence des acides aussi bien que des alcalis.

Lorsqu'on expose une couche très-mince d'acide linoléique à l'air jusqu'à ce qu'il n'y ait plus augmentation de poids, il se forme une substance incolore, résineuse, qui perd 6,7 pour 100 d'eau à 100° en se colorant en rouge. Mulder considère cette substance comme un hydrate de l'acide oxylinoléique, et propose pour elle la formule



Enfin, l'acide oxylinoléique exposé à l'air pendant longtemps devient complètement sec et présente alors une composition centésimale qui conduit aux rapports



Ce corps, qu'on a désigné sous le nom de *linoxine*, est amorphe, élastique, insoluble dans l'éther, l'alcool et les acides étendus, mais soluble dans un mélange d'alcool et de chloroforme. La potasse le dissout en rouge, et les acides précipitent de cette solution une substance floconneuse jaune rougeâtre, qui possède tous les caractères de l'acide oxylinoléique. La linoxine prend encore naissance lorsqu'on fait sécher les huiles siccatives à l'air, et c'est à sa formation que sont dues les propriétés précieuses de ces huiles.

L'acide oxylinoléique et ses dérivés étant tous des corps amorphes, il ne faudrait pas attacher trop d'importance aux formules qu'on a proposées pour ces corps et que nous avons reproduites. Ces formules manquent de contrôle et ne peuvent être actuellement considérées que comme une expression abrégée de la composition centésimale des composés auxquels elles se rapportent.

OXYLOBE s. m. (o-ksi-lo-be — du préf. oxy, et de *lobe*). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant des espèces qui croissent en Australie. || Syn. de *PEANIE*, autre genre de plantes.

OXYLOPHE s. m. (o-ksi-lo-fe — du préf. oxy, et du gr. *lôphos*, panache). Ornith. Syn. de *DRONGO*, genre d'oiseaux, de la famille des coucous.

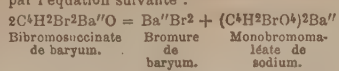
OXYLUS, Étoliën, fils d'Hédon. Il fut contraint de quitter sa patrie où, en jouant au palet, il tua son frère, et se rendit en Elide. Les Héraclides, ayant équipé une flotte pour rentrer dans le Péloponèse, choisirent, sur l'ordre de l'oracle, Oxylus pour leur chef. Celui-ci, après les avoir aidés à s'emparer du Péloponèse, leur demanda, à titre de récompense, l'Elide, dont il devint roi. Il agrandit Elis, dont il fit une ville florissante, et associa à son gouvernement Agorius, arrière-petit-fils d'Oreste.

OXYMALÉIQUE adj. (o-ksi-ma-lé-i-ke — du préf. oxy, et de *maléique*). Chim. Se dit d'un acide découvert en 1873 par M. Bourgoin, et qui diffère de l'acide maléique par 1 atome d'oxygène en plus, et de l'acide malique par 1 atome d'oxygène en moins.

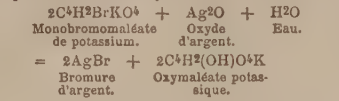
— Encycl. L'acide oxymaléique a été découvert par M. Bourgoin en 1873. Il répond à la formule $C_4H_4O_6$ et diffère par conséquent de l'acide malique $C_4H_4O_5$ par 1 atome d'oxygène qu'il contient en moins, et de l'acide malique $C_4H_4O_6$ par 1 atome d'oxygène qu'il renferme en plus.

Pour préparer cet acide, on part du monobromomaléate de baryum $(C_4H_3BrO_4)_2Ba$, que M. Kekulé a obtenu, comme on le sait, en faisant bouillir une dissolution de bibromosuccinate de baryum, et qui prend alors

naissance en vertu du doublement exprimé par l'équation suivante :



On précipite la baryte par l'acide sulfurique, on sature l'acide monobromomaléique ainsi obtenu par une solution étendue de potasse caustique, et l'on agite à froid la solution du sel neutre avec de l'oxyde d'argent récemment précipité. Tout le brome se sépare à l'état de bromure d'argent, se trouve remplacé par de l'oxydure OH, et la liqueur renferme de l'oxymaléate de potassium. L'équation suivante exprime cette réaction :



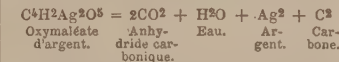
Le liquide filtré est parfaitement limpide et ne renferme pas trace d'argent en dissolution. On le précipite par l'acétate de plomb et, après lavage, on décompose l'oxymaléate de plomb par l'acide sulfhydrique. La liqueur filtrée et évaporée laisse un résidu qu'on reprend par l'éther. Ce dernier liquide abandonné, par l'évaporation spontanée, l'acide oxymaléique sous la forme de cristaux fins groupés en étoiles.

L'acide oxymaléique est solide, blanc, d'une saveur franchement acide, qui rappelle celle de l'acide malique. Il est très-soluble dans l'eau, qui l'abandonne, lorsqu'on l'évapore, sous la forme de longues aiguilles penniformes très-déliées. Il se dissout également dans l'alcool et dans l'éther, et nous avons déjà vu qu'il se sépare de ce dernier véhicule en cristaux allongés groupés en étoiles.

L'acide oxymaléique est bibasique comme l'acide malique, dont il dérive. Cela est conforme à la loi; mais il renferme un oxydure alcoolique en dehors de ses deux oxydures acides; il est donc triatomique et il doit être possible d'y remplacer 3 atomes d'hydrogène par 3 radicaux d'alcools. Mais ces corps n'ont point encore été préparés.

Les oxymaléates alcalins sont très-solubles dans l'eau et cristallisables. L'azotate d'argent les précipite en blanc, le précipité étant soluble dans les acides et l'ammoniaque.

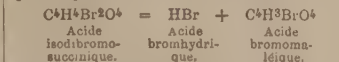
L'oxymaléate d'argent est peu stable, car il suffit de le chauffer avec de l'eau pour le décomposer. Lorsqu'on le chauffe sec, il détone brusquement en donnant lieu à un abondant dépôt de charbon et à un dégagement d'anhydride carbonique d'après la réaction



Cependant, en élevant graduellement la température et en opérant sur de faibles quantités de matière, on peut éviter la détonation. Le sel alors se boursouffle, devient pâteux, et la décomposition, qui se fait toujours brusquement, peut s'effectuer néanmoins sans projection.

L'état neutre de plomb donne également lieu, avec les oxymaléates solubles, à un abondant précipité d'oxymaléate de plomb, soluble dans l'acide azotique, mais insoluble dans les alcalis et dans l'ammoniaque. Ce sel ne devient pas cristallin et n'est pas soluble dans l'eau bouillante. Ce caractère le distingue nettement du malate de plomb.

M. Kekulé a décrit plusieurs acides bromomaléiques isomériques. Il est probable dès lors qu'il existe aussi plusieurs acides oxy-maléiques isomériques. M. Bourgoin, dans le but d'en obtenir un second, a fait quelques expériences sur l'acide isodibromosuccinique, qui s'obtient comme produit secondaire dans la préparation de l'acide bibromosuccinique. L'acide isodibromosuccinique est beaucoup moins stable que l'acide bibromosuccinique; en effet, sa solution aqueuse, même simplement évaporée au bain-marie, perd de l'acide bromhydrique, son équivalent diminue graduellement, et l'on arrive à la formule de l'acide monobromomaléique. Si l'on porte alors à l'ébullition, le second atome de brome s'élimine et l'on obtient un acide organique encore incomplètement étudié, que M. Bourgoin se propose de comparer à l'acide oxymaléique. Dès à présent, toutefois, un premier point est établi dans cette seconde série d'expériences, c'est que l'acide isodibromosuccinique se transforme directement en acide bromomaléique (ou isobromomaléique ?) d'après l'équation



Dans la seconde phase de la réaction, il peut se présenter deux cas : élimination d'une seconde molécule d'acide bromhydrique ou substitution d'un oxydure au brome. Si l'on a élimination pure et simple, l'acide obtenu répondra à la formule $C_4H_4O_5$ et sera à l'acide maléique ce que celui-ci est à l'acide malique, c'est-à-dire en différera par H^2 en moins. Dans le cas au contraire où le brome éliminé serait remplacé par l'oxydure, l'acide formé répondrait à la formule

$C_4H_4O_5$ et serait identique avec l'acide oxy-maléique, ou simplement isomère.

L'acide oxy-maléique est à l'acide tartarique ce que l'acide maléique est à l'acide malique. On a en effet les rapports suivants :

CH_4O_5	CH_4O_4
Acide malique.	Acide maléique.
CH_4O_6	CH_4O_5
Acide tartarique.	Acide oxy-maléique.

OXYMANGANATE s. m. (o-ksi-man-ga-na-te — du préf. oxy, et de *manganate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oxy-manganique avec une base.

OXYMANGANIQUE adj. (o-ksi-man-ga-ni-ke — du préf. oxy, et de *manganique*). Chim. Se dit de l'un des oxydes de manganèse.

OXYMEL s. m. (o-ksi-mél — du préf. oxy, et du lat. *mel*, miel). Boisson rafraîchissante composée d'eau, de vinaigre et de miel; oxy-cat au miel : Les anciens épicaient avec le *cumin*, la menthe, le safran, l'*OXYMEL*, le vieux *fromage* et la *pistache*. (Cussy.)

— Pharm. Préparation formée d'un mélange de miel et de vinaigre : *OXYMEL scillitique*. *OXYMEL de colchique*. || On dit quelquefois *OXYMÉLOE*.

— Encycl. L'*Oxy-mel* est un médicament des plus anciens en thérapeutique, puisque Hippocrate l'employait fréquemment dans beaucoup de maladies. Les *oxy-mels* diffèrent des sirops ordinaires en ce que le principe médicamenteux est contenu dans du vinaigre au lieu d'être dans de l'eau. L'ébullition, nécessaire à leur préparation, concentre encore l'acide, ce qui donne aux *oxy-mels* une odeur pénétrante et une action très-vive; aussi ne prend-on jamais purs ces médicaments; on les étend d'une certaine quantité d'eau, ou d'un autre liquide pour diminuer la force et l'intensité de leurs effets. On ne compose plus guère aujourd'hui, en pharmacie, que l'*oxy-mel* simple, l'*oxy-mel scillitique* et l'*oxy-mel colchitique*. On prépare l'*oxy-mel* simple en faisant cuire à un feu modéré une quantité quelconque de miel avec moitié son poids de vinaigre, jusqu'à consistance de sirop clair. Il faut avoir la précaution de faire la préparation dans des bassines en argent ou en grès, et non en cuivre, afin d'éviter la dissolution de ce métal par l'acide acétique; il se formerait, dans ce dernier cas, un sel de cuivre très-dangereux, qui serait mêlé au médicament. L'*oxy-mel scillitique* se prépare comme le précédent, si ce n'est qu'au lieu de vinaigre ordinaire on emploie le vinaigre scillitique. Enfin, pour l'*oxy-mel colchitique*, très-peu employé aujourd'hui, on se sert de vinaigre colchitique.

L'*oxy-mel* simple est rafraîchissant; on l'administre comme excitant de la muqueuse des voies aériennes dans le catarrhe pulmonaire, la pneumonie, etc., et dans les angines, on l'ordonne en gargarisme. L'*oxy-mel scillitique* excite beaucoup plus fortement que le précédent la muqueuse pulmonaire; on l'applique dans les cas d'une débilité du poulmon provenant d'engorgement par des matières visqueuses, des sérosités, lorsqu'il y a absence totale de signes inflammatoires. L'action de cet *oxy-mel* est énergique, et on ne le donne qu'à petites doses. A haute dose, il provoque des nausées, des vomissements et des selles. Il possède encore une vertu diurétique qu'on utilise dans les cas d'hydropisie. On voit parfois les tissus se désinfiltrer rapidement sous l'influence de ce remède; mais, comme l'hydropisie est le plus souvent le résultat d'une lésion profonde des organes, le symptôme qu'on avait combattu ne tarde pas à reparaitre et l'infiltration se rétablit. L'*oxy-mel colchitique* possède les mêmes propriétés que le précédent; mais son action est tellement violente que, même à petite dose, il occasionne des accidents, ce qui l'a fait rejeter de la thérapeutique.

OXYMÈRE s. m. (o-ksi-mè-re — du préf. oxy, et du gr. *mèros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant seize espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

— Bot. Genre d'arbustes et d'arbrisseaux, de la famille des élaéacées, tribu des miconiacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

OXYMÈRIE s. f. (o-ksi-mé-ri — du préf. oxy, et du gr. *mèr*, partie). Bot. Syn. de *LEPTOMÈRIE*.

OXYMÈTRIE s. f. (o-ksi-mé-tri — du préf. oxy, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Détermination de la quantité d'acide libre ou de sel acide contenue dans une substance.

OXYMITRE s. f. (o-ksi-mi-tre — du préf. oxy, et de *mitre*). Bot. Genre de plantes, de la famille des hépatiques, tribu des ricioides, comprenant des espèces qui croissent dans les fonds marécageux.

OXYMORON s. m. (o-ksi-mo-ron — du préf. oxy, et du gr. *mòros*, sot). Littér. Figure qui consistait à cacher une fine raillerie sous une absurdité apparente.

OXYMORPHINE s. f. (o-ksi-mor-fi-ne — du préf. oxy, et de *morphine*). Chim. Composé de nature alcaline, qui se produit lorsqu'on oxyde la morphine par l'acide azoteux.

— Encycl. L'*oxymorphine* répond à la formule $C_{17}H_{19}AzO_3$; elle représente la morphine $C_{17}H_{19}AzO_3$ sur laquelle s'est fixé un atome d'oxygène. Ce corps a été découvert en 1865 par M. Schützemberger, qui l'a obtenu en faisant réagir l'acide azoteux sur une solution d'azotate de morphine; une réaction se produit; mais elle n'est pas aussi nette que lorsqu'on emploie un mélange en proportion équivalente de chlorhydrate de morphine et d'azotate d'argent. Il se forme dans ce cas une base nouvelle, et c'est cette base qui constitue l'*oxymorphine*.

— Préparation. Pour préparer l'*oxymorphine*, on ajoute une solution d'azotate d'argent à une solution aqueuse de chlorhydrate de morphine, en ayant soin de prendre des quantités strictement équivalentes de ces deux sels. Il se produit un abondant dépôt de chlorure d'argent. On chauffe le mélange vers 50° environ. Il se dégage une grande quantité de bioxyde d'azote pur, sans mélange d'acide carbonique; la liqueur prend en même temps une teinte jaune et devient légèrement alcaline. La nouvelle base formée étant insoluble dans l'eau se trouve précipitée avec le chlorure d'argent. Pour isoler l'*oxymorphine*, il suffit de recueillir le précipité argentin sur un filtre et de le traiter à chaud par l'acide chlorhydrique étendu. L'*oxymorphine* se dissout. On filtre de nouveau, on fait évaporer, et par la concentration, le chlorhydrate de la nouvelle base se dépose en cristaux. Il suffit ensuite, pour retirer l'*oxymorphine* de ce sel, de précipiter sa solution aqueuse par l'ammoniaque.

— Propriétés. L'*oxymorphine* se présente sous la forme d'une poudre nacrée qui paraît constituée par de fines aiguilles. Elle est complètement insoluble dans l'eau, même bouillante; elle ne se dissout pas non plus dans l'alcool ni dans l'éther. Sa saveur est très-faiblement amère. Elle résiste à une température de 200°, mais, vers 250°, elle noircit, fond et se décompose. L'ammoniaque en grand excès dissout cet alcaloïde récemment précipité, mais le laisse déposer de nouveau à l'état de petites aiguilles prismatiques lorsqu'on fait bouillir la liqueur. L'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique dissolvent l'*oxymorphine* en donnant des sels qui cristallisent facilement. Ces sels sont peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante et insolubles dans l'alcool. Le tétrachlorure de platine donne avec elle une combinaison qui se présente sous la forme d'une poudre jaune amorphe et qu'on s'altère sous l'influence de la moindre élévation de température.

M. Schützemberger a obtenu un autre produit d'oxydation en faisant réagir pendant un certain temps de l'azotate d'argent sur une solution bouillante, cette fois de chlorhydrate de morphine; ce second produit est très-analogue au précédent. Comme l'*oxymorphine*, en effet, il est insipide et insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, même à l'ébullition. Il se distingue cependant de cette dernière base par sa plus grande solubilité à froid dans l'ammoniaque et par sa propriété de se précipiter en grains cristallins assez volumineux lorsqu'on fait bouillir sa solution ammoniacale. Cette nouvelle base répond à la formule



et ne diffère, par conséquent, que par une molécule d'eau de l'*oxymorphine*, dont on peut la considérer comme un hydrate. En résumé, la morphine ayant pour formule



M. Schützemberger a préparé deux bases oxydées qui en dérivent : l'*oxymorphine*



et l'hydrate d'*oxymorphine*



L'*oxymorphine* ne paraît pas exercer d'action bien marquée sur l'économie animale, car 0,5 de cette base administrés à un lapin n'ont produit aucun effet toxique.

OXYMURIATE s. m. (o-ksi-mu-ri-a-te — du préf. oxy, et de *muriate*). Chim. Se disait autrefois pour *CHLORURE*.

OXYMURIATIQUE adj. (o-ksi-mu-ri-a-ti-ke — du préf. oxy, et de *muriatique*). Chim. Acide oxy-muriatique, Ancien nom du chlore, corps simple que l'on prenait pour un composé d'acide muriatique et d'oxygène.

OXYMYCTÈRE s. m. (o-ksi-mi-ktè-re — du préf. oxy, du gr. *myktèr*, nez). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des rats.

OXYNAPHTALIQUE adj. (o-ksi-na-fta-li-ke — du préf. oxy, et de *naphthalique*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la substitution d'un atome d'oxygène et de l'addition simultanée de deux atomes du même corps à la naphthaline.

— Encycl. L'acide oxy-naphtalique $C_{10}H_6O_3$ dérive de la naphthaline par la substitution d'un atome d'oxygène à H^2 et par la fixation de 2 O. Cet acide est isomérique de l'alizarine ou principe colorant de la garance et, comme ce dernier corps, il présente une belle couleur rouge. On l'a obtenu dans ces derniers temps par la réduction de ses dérivés chlorés qui, pendant longtemps, ont été seuls connus et qui, même aujourd'hui, sont beaucoup plus complètement étudiés que l'acide oxy-naphtal-

lique lui-même. Ces dérivés chlorés sont l'acide chloroxynaphthalique et l'acide perchloroxynaphthalique.

— **Acide chloroxynaphthalique** ou **chloronaphthalique** $C_{10}H_7ClO_2$. Lorsqu'on fait bouillir du tétrachlorure de naphthalène avec de l'acide azotique et qu'on traite le produit par l'eau, on obtient un précipité de chlorure de chloroxynaphthaline, que l'on fait bouillir avec une solution aqueuse de potasse, on il est entièrement soluble. En étendant la liqueur d'une petite quantité d'eau et en la neutralisant ensuite par un acide, on obtient par le refroidissement un dépôt d'acide chloroxynaphthalique cristallin. D'après Wolff et Strecker, cette méthode, au lieu de fournir le sel de baryum jaune ordinaire, donne quelquefois un sel d'un rouge pourpre, qui pourrait être un dérivé chloré plus avancé de l'acide oxynaphthalique. Cet acide forme de longues aiguilles transparentes, qui ne s'altèrent pas à l'air. Il fond aux environs de 200° et cristallise en lames par le refroidissement. Il distille sans décomposition et présente la même formule que l'alzarine chlorée. L'acide azotique le convertit en un mélange d'acide phthalique et d'acide oxalique; l'amalgame de sodium et le courant voltaïque ne le réduisent pas. Le chloroxynaphthalate d'ammonium forme des aiguilles cramoisies rayonnées. Le sel de potassium forme des aiguilles cramoisies, desséchées à 100°, renferment 18,07 pour 100 de potasse anhydre K_2O . Le sel de baryum $(C_{10}H_6ClO_2)_2Ba$ cristallise en aiguilles soyeuses de couleur orange. On l'obtient par double décomposition en précipitant une solution de sel ammoniac par du chlorure de baryum. Le sel de strontium forme des aiguilles oranges. Le sel de calcium ressemble au sel de strontium. Le sel d'aluminium est un précipité orange. Le sel de cadmium est un précipité couleur de safran.

— **Acide perchloroxynaphthalique** $C_{10}H_6Cl_4O_2$. Le chlorure de perchloroxynaphthalite traité par la potasse se convertit immédiatement en une substance cramoisie, d'où les acides séparent l'acide perchloroxynaphthalique. On peut faire cristalliser ce corps dans l'éther, le convertir de nouveau en sel potassique, le précipiter par les acides et le purifier par de nouvelles cristallisations dans l'alcool et l'éther. Au contact de la potasse ou de l'ammoniaque, il forme des sels rouge cramoisi, qui sont insolubles dans l'eau froide, mais paraissent être légèrement solubles dans l'eau bouillante. On les obtient sous forme cristalline en neutralisant une solution alcoolique bouillante sous l'influence des alcalis.

— **Acide perchloroxynaphthalique** $C_{10}H_6Cl_4O_2$. Le chlorure de perchloroxynaphthalite traité par la potasse se convertit immédiatement en une substance cramoisie, d'où les acides séparent l'acide perchloroxynaphthalique. On peut faire cristalliser ce corps dans l'éther, le convertir de nouveau en sel potassique, le précipiter par les acides et le purifier par de nouvelles cristallisations dans l'alcool et l'éther. Au contact de la potasse ou de l'ammoniaque, il forme des sels rouge cramoisi, qui sont insolubles dans l'eau froide, mais paraissent être légèrement solubles dans l'eau bouillante. On les obtient sous forme cristalline en neutralisant une solution alcoolique bouillante sous l'influence des alcalis.

— **OXYNAPHTHOIQUE** adj. (o-ksi-na-fto-i-ke — du préf. oxy, et de naphthol). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action simultanée de l'anhydride carbonique et du sodium sur le naphthol, et qui est aux acides naphthoïques d'Hofmann ce que l'acide salicylique est à l'acide benzoïque. Il a été découvert par Eiler.

— **Encycl.** L'acide oxynaphthoïque a pour formule $C_{10}H_8O_3$. Il est, vis-à-vis des acides naphthoïques de M. Hofmann $C_{10}H_8O_2$, ce que l'acide salicylique ou oxybenzoïque $C_7H_6O_3$ est à l'acide benzoïque $C_7H_6O_2$. Il a été découvert par Eiler en 1869. Ce chimiste l'a obtenu en appliquant au naphthol, qui était alors connu depuis peu de temps, le procédé qui a permis à M. Kolbe de préparer l'acide salicylique au moyen du phénol et, en général, de préparer, au moyen des divers phénols, des acides qui dérivent de ces derniers corps par substitution du carboxyle CO_2H à H. L'acide oxynaphthoïque a encore reçu le nom d'acide carbonophyllique.

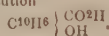
Pour préparer l'acide oxynaphthoïque, on dissout le naphthol dans un hydrocarbure dont le point d'ébullition soit situé vers 125° et qui soit bien sec, de manière à avoir une solution étendue. On met dans ce mélange un grand excès de sodium en morceaux et l'on fait traverser par un courant d'anhydride carbonique bien sec la liqueur portée à l'ébullition dans un appareil à reflux.

Quand le sodium cesse de se dissoudre, soit que la masse soit devenue trop pâteuse, soit que tout le naphthol ait réagi, on arrête l'opération. La plus grande partie du naphthol se trouve alors convertie en un mélange d'oxynaphthoate de sodium et de l'isomère de ce sel, le naphthyl-carbonate sodique, lequel se double, quand on cherche à le rendre libre, en

naphthol et anhydride carbonique. Enfin, le mélange renferme encore une assez grande quantité de naphthol sodique. On jette le tout dans une grande quantité d'eau, où l'excès de sodium se dissout, puis on ajoute un excès d'acide chlorhydrique à la liqueur. Il se forme alors deux couches : une couche inférieure aqueuse, renfermant seulement du chlorure de sodium, et une couche supérieure huileuse renfermant de l'acide oxynaphthoïque et du naphthol en dissolution dans l'hydrocarbure. Quant à l'acide naphthyl-carbonique, il est décomposé.

On decante la couche huileuse au moyen d'un entonnoir et on l'agit vivement avec une dissolution concentrée de carbonate d'ammoniaque. Ce sel dissout l'acide oxynaphthoïque et ne dissout pas le naphthol. On sépare la liqueur aqueuse au moyen d'un entonnoir, on la concentre et on la sature par un acide minéral. L'acide oxynaphthoïque se précipite alors. On le recueille sur un filtre, on le fait cristalliser d'abord dans l'eau bouillante, et finalement on achève de le purifier par plusieurs cristallisations dans l'alcool. Suivant Schöffer, il existe deux naphthols isomères, et c'est avec l' α -naphthol que se forme l'acide décrit par Eiler. Avec le β -naphthol, la réaction est plus difficile et l'acide produit ressemble à celui d'Eiler, mais en diffère cependant en ce qu'il donne avec le chlorure ferrique une coloration noir bleutée, tandis que l'acide de l' α -naphthol prend une coloration bleue très-faible.

L'acide carbonophyllique répond à la formule de constitution



Il cristallise en aiguilles incolores très-peu solubles dans l'eau, même à chaud, solubles dans l'alcool et dans l'éther; il fond en se colorant à 180°-185°.

Les oxynaphthoates sont peu solubles; le sel de potassium cristallise par le refroidissement de sa solution aqueuse en aiguilles étoilées; le sel d'argent est amorphe; il en est de même des sels de plomb et de cuivre. Le chlorure ferrique colore fortement le sel de sodium en bleu.

OXYNAPHTHOQUINONE s. f. (o-ksi-na-fto-ku-i-no-ne — du préf. oxy, et de naphthoquinone). Chim. Nom donné à un produit que Griess et Marius avaient obtenu en 1866 par une méthode indirecte, et qui a été étudié complètement en 1870 par MM. Grobe et Ludwig.

— **Encycl.** Ce nom a été donné à un composé qui représente de la naphthoquinone à laquelle se serait ajouté un atome d'oxygène. La naphthoquinone n'ayant pas été décrite encore dans cet ouvrage, nous commencerons par combler cette lacune en faisant l'étude de ce corps.

— **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA NAPHTHOQUINONE ET SES DÉRIVÉS.** Grobe a démontré depuis longtemps qu'on peut considérer la quinone ordinaire comme dérivant de la benzène C_6H_6 par la substitution à H^2 d'un groupe diatomique (O^2) formé par deux atomes d'oxygène unis par un de leurs centres d'attraction. La quinone ainsi envisagée peut être écrite



Le même chimiste a prouvé ultérieurement que les composés découverts par Laurent et décrits par lui sous les noms de chlorure de chloroxynaphthyle, acide chloroxynaphthalique, etc., ne sont que des dérivés chlorés ou hydroxylés d'un corps qui répondrait à la formule

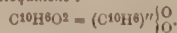


et qui serait à la naphthaline $C_{10}H_8$ ce que la quinone

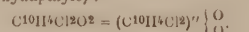


est à la benzène C_6H_6 . Ce corps hypothétique, auquel Grobe donnait le nom de naphthoquinone, a été ultérieurement isolé par Hermann. Les corps que l'on peut rapporter au groupe de la naphthoquinone et qui prennent ainsi place dans la série organiques sont les suivants :

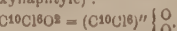
— **Naphthoquinone :**



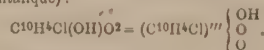
— **Naphthoquinone dichlorée** (chlorure de chloroxynaphthalite) :



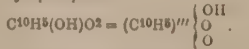
— **Naphthoquinone hexachlorée** (chlorure de perchloroxynaphthalite) :



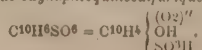
— **Chloroxynaphthoquinone** (acide chloroxynaphthalique) :



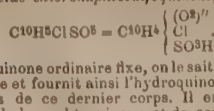
— **Oxynaphthoquinone :**



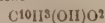
— **Acide oxynaphthoquinosulfurique :**



— **Acide chloronaphthosulfoquinonique**



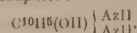
La quinone ordinaire fixe, on le sait, de l'hydrogène et fournit ainsi l'hydroquinone et les dérivés de ce dernier corps. Il en est de même de la naphthoquinone et de ses dérivés chlorés ou hydroxylés. Ainsi la naphthoquinone dichlorée $(C_{10}H_6Cl_2)^n$ donne, par l'hydrogène, le dichloroxynaphthol $(C_{10}H_7Cl_2)^n$, qui n'est autre que la dichloronaphthhydroquinone; l'oxynaphthoquinone



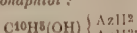
donne la trioxynaphthaline ou hydroxynaphthoquinone $(C_{10}H_7(OH)_3)^n$.

On peut encore rattacher aux composés naphthoquinoniques les corps suivants :

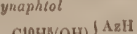
— **Dimidonaphthol :**



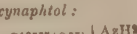
— **Diamidonaphthol :**



— **Imidoxynaphthol**



— **Amidoxynaphthol :**



En partant de ces composés, on arrive en effet à l'oxynaphthoquinone, avec laquelle ils ont d'étroites relations.

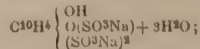
Nous allons passer en revue les divers corps de la série naphthoquinonique, en nous bornant à renvoyer aux anciens noms pour ceux d'entre eux qui ont été déjà étudiés dans cet ouvrage avant que l'on fût fixé sur leur vraie nature. Nous donnerons cependant pour ceux d'entre ces derniers qui auraient été l'objet de nouvelles recherches les nouveaux points de leur histoire qui ne sont point encore traités dans le *Grand Dictionnaire*.

— **NAPHTHOQUINONE** $C_{10}H_8O_2$. Quoique le dernier découvert, la naphthoquinone est le plus important, au point de vue théorique, de tous les composés que nous allons décrire, parce que c'est le pivot du groupe. La naphthoquinone se produit dans la distillation sèche du sel de potassium de l'acide chloronaphthosulfoquinonique, lequel prend naissance dans l'action simultanée de l'acide sulfurique et du chlorate de potassium sur la naphthaline. Dans la distillation sèche de ce corps, il se dégage du gaz anhydride sulfureux et des vapeurs jaunes rouge qui se condensent. On traite par l'éther le produit condensé, ainsi que le résidu charbonneux de la cornue, et l'on obtient de la sorte des solutions d'un jaune d'or qui, après l'évaporation de l'éther, laissent des flocons jaunes et rouges. Après avoir séché cette matière, on la sublime entre deux verres de montre. Elle fournit alors des lames jaunes et mates de naphthoquinone.

La naphthoquinone est difficilement soluble dans l'alcool et dans l'éther, qu'elle colore en jaune et auxquels elle communique une belle fluorescence verte. Les dissolutions étherées et alcooliques réduisent à l'ébullition l'azotate d'argent ammoniacal. Le zinc et l'acide chlorhydrique l'attaquent difficilement. La potasse alcoolique colore la naphthoquinone en brun foncé. L'acide sulfurique concentre la dissout en prenant une belle couleur pourpre. L'eau la précipite inaltérée de cette solution. Bouillie avec de l'acide azotique et de l'argent, la naphthoquinone s'oxyde et la liqueur, en se refroidissant, fournit des lames rhombiques qui ont l'aspect du phthalate d'argent.

— **NAPHTHOQUINONE DICHLORÉE** $(C_{10}H_6Cl_2O_2)^n$. Ce corps n'est autre que celui décrit par Laurent sous les noms de chlorure de chloroxynaphthalite ou d'oxychloronaphthosé (v. ces mots). Laurent le préparait en oxydant le tétrachlorure de naphthaline par l'acide azotique. Grobe, qui a reconnu la véritable nature de cette substance, a découvert depuis un procédé de préparation plus avantageux. Il traite le sel potassique du binitronaphthol par un mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique. Il se forme, en même temps que la dichloronaphthoquinone, de l'acide phthalique et des acides chlorphthaliques, qu'on sépare facilement en traitant d'abord le produit de la réaction par l'eau bouillante, dans laquelle ces acides se dissolvent seuls.

Ajoutons aux points de l'histoire de la dichloronaphthoquinone déjà établis les points suivants découverts par Grobe : la naphthoquinone dichlorée fond à 187° et distille sans altération, et de même qu'elle se dissout à chaud dans le sulfite de potassium en formant un sulfosel cristallisable, de même elle se dissout à chaud dans le sulfite de sodium en donnant un sel analogue, plus soluble que le sel correspondant à base potassique, qui cristallise moins bien, se dépose en lames plus dures, mal définies, et dont la composition et la constitution sont exprimées par la formule

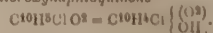


le sel potassique ne renferme qu'une seule molécule d'eau de cristallisation.

— **NAPHTHOQUINONE HEXACHLORÉE.** Il n'a été

fait aucune nouvelle recherche sur ce corps déjà décrit sous le nom de chlorure de perchloroxynaphthalite (voy. ce mot et voy. aussi NAPHTALINE) par Laurent; la formule de la naphthoquinone hexachlorée est $C_{10}Cl_6O_2$.

— **Chloroxynaphthoquinone**



Ce corps est identique avec l'acide chloroxynaphthalique que Laurent a découvert en 1840 en faisant bouillir le bichlorure de chloronaphthaline avec l'acide nitrique. V. CHLOROXYNAPHTALIQUE (acide).

MM. P. et E. Depouilli préparent aujourd'hui plus avantageusement l'oxychloronaphthoquinone en oxydant par l'acide azotique le mélange de tétrachlorure de naphthaline et de tétrachlorure de chloronaphthaline qui résulte de l'action d'un mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique sur la naphthaline à froid. Ce mélange, débarrassé, par compression, des chlorures huileux, est oxydé au bain-marie par l'acide azotique. Dans cette action lente, le tétrachlorure de naphthaline est transformé en acide phthalique, et le tétrachlorure de chloronaphthaline en oxychloronaphthoquinone. On extrait l'acide phthalique par l'eau bouillante, et on reprend le résidu insoluble par une lessive bouillante de soude. Il se forme une solution de chloroxynaphthalite de sodium, qu'on sépare du résidu; on ajoute un peu d'alun à la liqueur pour précipiter une matière colorante brune qui souille le produit, puis on filtre la solution et on la sursature par l'acide chlorhydrique. La chloroxynaphthoquinone se sépare alors sous la forme d'une poudre cristalline d'un jaune pâle.

La chloroxynaphthoquinone est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'alcool, l'éther et la benzène. Le perchlorure de phosphore la convertit en naphthaline perchlorée. Elle donne des sels définis qui ont été décrits à l'article CHLOROXYNAPHTALIQUE (acide). D'après Grobe, ces sels donnent par la chaleur de l'anhydride phthalique, du chlorure de potassium et du charbon.

D'après Perkin, la chloroxynaphthoquinone teint la laine en rouge intense sans mordant, et son sel ammoniacal teint la soie en jaune d'or très-brillant et très-stable à la lumière.

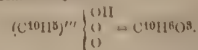
Les produits de réduction de la chloroxynaphthoquinone ne sont point encore connus. On a tenté de remplacer le chlorure de ce corps par l'hydrogène naissant, dans l'espoir d'obtenir l'alzarine, à l'époque où l'on envisageait l'alzarine comme répondant à la formule $C_{10}H_{10}O_2$. MM. Wolf et Strecker n'ont pas réussi à obtenir ce changement. M. Grobe a constaté que l'amalgame sodique décolore la solution des chloroxynaphthalines, mais la liqueur ainsi décolorée rougit de nouveau rapidement à l'air. Il a obtenu quelquefois dans cette opération des cristaux incolores, mais en trop petite quantité pour pouvoir les étudier.

M. Kœchlin, en faisant bouillir une solution de chloroxynaphthalite sodique ou ammoniacale avec du zinc en poudre impalpable, a constaté que la liqueur se décolore. La réaction commence au bout de vingt minutes et donne une liqueur d'un jaune pâle. On decante, on ajoute de l'ammoniaque et, au bout de quelques heures, la liqueur devient verte. En sur-saturant par un acide, on obtient alors un précipité floconneux brun qui, lavé et séché, est vert et donne de reflets métalliques. Ce corps, insoluble dans l'eau, se dissout dans l'alcool, qu'il colore en violet, et dans l'alcool étendu d'eau, qu'il colore en bleu. Il se fixe en violet sur la laine; sa solution alcoolique étendue teint en bleu la soie, la laine et le coton mordancé par l'alumine; elle passe au rouge par les acides.

La solution ammoniacale alcoolique est bleue par transparence et rouge examinée par réflexion.

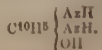
Ce composé n'a pas été analysé; peut-être est-ce un sel ammoniacal de l'oxynaphthoquinone.

— **OXYNAPHTHOQUINONE**

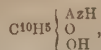


Ce composé a été découvert par MM. Griess et Marius, qui lui ont donné le nom d'acide naphthalique (v. ce mot), en traitant par l'acide chlorhydrique bouillant une base qui renferme $C_{10}H_7AzO_2$ et qui provient de l'action de l'eau bouillante sur le produit de réduction du binitronaphthol, après l'oxydation de ce composé à l'air. MM. Grobe et Ludwig ont étudié plus complètement les corps intermédiaires de la transformation du binitronaphthol et la genèse, par conséquent, de l'oxynaphthoquinone.

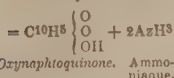
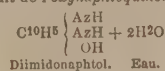
Le dinitronaphthol $C_{10}H_8(AzO_2)_2$ se réduit facilement par l'acide chlorhydrique et l'étain, et fournit le chlorhydrate de dimidonaphthol (voir plus bas), qui résulte de la substitution dans le dinitronaphthol de deux groupes amidogènes AzH_2 à deux groupes AzO_2 . Le dimidonaphthol $C_{10}H_5(AzH_2)_2$ est ainsi formé, ou plus exactement son chlorhydrate, oxydé à l'air ou par le chlorure ferrique, perd H^2 et se convertit en chlorhydrate de dimidonaphthol



Ce dernier, bouilli avec l'eau ou l'alcool, échange un groupe amidogène (AzH)'' contre un atome d'oxygène O et donne l'oximido-naphthol

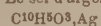


qui n'est autre que la base C¹⁰H⁷AzO³ de MM. Griess et Martins. Mais si l'on chauffe le diimidonaphthol en vase clos à 120° avec de l'acide chlorhydrique faible ou de l'acide sulfurique étendu, les deux groupes AzH sont remplacés chacun par un atome d'oxygène, et il se produit de l'oxynaphthoquinone



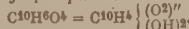
Pour préparer l'oxynaphthoquinone, on chauffe à 120° pendant une heure du diimidonaphthol avec de l'acide sulfurique étendu. On traite l'oxynaphthoquinone brune par le carbonate de baryum en présence de l'eau bouillante, pour éliminer l'acide sulfurique; on filtre et l'on décompose le sel de baryte de l'oxynaphthoquinone par l'acide chlorhydrique. L'oxynaphthoquinone cristallise en aiguilles jaunes. Elle se dissout assez peu dans l'eau, plus facilement dans l'alcool, très-facilement dans l'éther. Elle teint la laine et la soie en jaune, mais n'a aucune action sur le coton mordancé à l'alumine. Chauffée avec précaution, elle se sublime en aiguilles rougeâtres, qui rappellent l'alizarine sublimée, avec laquelle d'ailleurs on croyait ce corps identique avant de le connaître. Les agents réducteurs le convertissent en trioxynaphthaline C¹⁰H⁵(OH)³. Chauffée avec du zinc en poudre, elle fournit de la naphthalène. Avec les alcalis, elle fournit des sels rouges solubles dans l'eau. Elle déplace l'anhydride carbonique des carbonates.

L'oxynaphthoquinone ammoniacale est cristalline et rouge. Le sel d'argent



se présente en aiguilles rouges, très-solubles dans l'ammoniacque et peu solubles dans l'eau. Le sel barytique est un précipité rouge, soluble dans l'eau bouillante et cristallisable. Le sel d'ammonium précipite le perchlore de fer, l'acetate de plomb, le sulfate de cuivre en brun rougeâtre; il donne avec les sels mercuriques des précipités solubles dans l'eau bouillante, d'où ils se déposent en aiguilles rouges et soyeuses.

Bioxynaphthoquinone

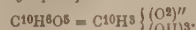


M. Roussin a découvert cette matière, qu'il a confondue avec l'alizarine et qu'on a nommée à cause de cela naphthazarine, en traitant la binitronaphthaline fusible à 214° par l'acide sulfurique concentré, chauffant à 200° et ajoutant de la limaille de zinc à la liqueur. Au bout de quelques instants, il se dégage de l'anhydride sulfureux et, après une demi-heure environ, l'opération est terminée. Le liquide est alors étendu de 7 à 8 fois son volume d'eau et porté à l'ébullition. On filtre ensuite et on laisse refroidir le liquide filtré, dans le sein duquel la naphthazarine ne tarde pas à se déposer sous la forme d'une gelée rouge. M. Persoz a constaté que le même composé prend naissance par l'action de l'acide sulfurique à 300° sur la binitronaphthaline, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir un agent réducteur. M. Tiechorn conseille d'opérer comme il suit: on chauffe de l'acide sulfurique à 200°, et c'est alors seulement qu'il a atteint cette température qu'on y ajoute la binitronaphthaline, dont on évite ainsi la perte par volatilisation. A ce moment, on enlève le feu et l'on projette la poudre de zinc, qui doit être impalpable. Au bout de vingt minutes, quand la couleur est développée, on traite le produit par l'eau bouillante, on filtre, on neutralise exactement par une solution de soude, on recueille le précipité sur un filtre et l'on en extrait la matière colorante par l'esprit de bois bouillant. MM. d'Aguiar et Bayer introduisent aussi la nitronephthaline dans de l'acide sulfurique chauffé à 200° et ajoutent peu à peu la poudre de zinc. Après vingt minutes, ils versent le produit dans l'eau bouillante, décantent, lavent le précipité à l'eau froide, puis le dissolvent dans la potasse pour séparer la naphthaline binitrée non attaquée. La solution alcaline, additionnée d'acide sulfurique étendu, laisse précipiter la naphthazarine brute. Celle-ci renferme une substance noire, presque insoluble dans l'eau bouillante et qui reste indissoute lorsqu'on traite le produit brut par l'acide acétique cristallisable, tandis que la naphthazarine se dissout dans cet acide et se dépose par le refroidissement sous la forme d'une masse cristalline à reflets métalliques. C'est M. Liebermann qui a fixé la formule de la naphthazarine et qui a fait voir que ce corps n'est autre que la dioxynaphthoquinone.

La bioxynaphthoquinone est peu soluble dans l'eau. L'alcool et l'éther la dissolvent au contraire facilement. Elle se volatilise entre 215° et 240° et se sublime alors en aiguilles rouges foncées. Les alcalis caustiques et les carbona-

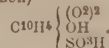
tes alcalins la dissolvent, en fournissant une solution d'un bleu pourpre d'où les acides précipitent des flocons rouge orangé. Elle n'est attaquée ni par l'acide chlorhydrique ni par l'acide sulfurique concentré. Elle se fixe sur les étoffes mordancées; mais les teintures ainsi obtenues ne résistent pas au bain de savon bouillant et finissent par disparaître. La naphthazarine est jusqu'à ce jour demeurée sans emploi.

Trioxynaphthoquinone



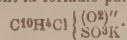
C'est la masse noire, insoluble dans l'eau et l'acide acétique concentré, qu'on obtient comme produit secondaire lorsqu'on prépare la dioxynaphthoquinone par la méthode d'Aguiar et Bayer. Ce corps est amorphe, rougeâtre à reflet métallique; il se dissout dans les alcalis, qu'il colore en violet.

— ACIDE OXYNAPHTHOSULFURIQUE (ou mieux SULFUREUX)



Cet acide se produit à l'état de sel potassique lorsqu'on traite par la potasse le sel sulfo-conjugué décrit plus haut, qui résulte de l'action du sulfate de potassium sur la naphthoquinone bichlorée. L'oxynaphthosulfureux potassique est difficile à séparer, à cause de sa grande solubilité, de l'excès de potasse et du sulfite qui prend naissance au cours de la réaction. Il est insoluble dans l'alcool et peu soluble dans une liqueur très-alcaline. Il se dépose de sa solution aqueuse en aiguilles microscopiques recourbées et d'un jaune rougeâtre. Le chlorure de baryum y fait naître un précipité jaune peu soluble. Le précipité calcique est plus soluble. L'étain et l'acide chlorhydrique transforment les sels de l'acide oxynaphthosulfureux en un dérivé hydrogène incolore. L'acide oxynaphthosulfureux est bisacide.

— ACIDE CHLORONAPHTHOSULFOQUINIQUE. Ce composé a été obtenu à l'état de sel de potassium, dont la formule paraît être



Hermann a proposé une formule qui renferme un atome d'oxygène de plus; mais cette formule est improbable, car ce sel donne à la distillation, comme nous l'avons vu plus haut, de la naphthoquinone et non de l'oxynaphthoquinone.

Pour préparer le chloronaphthosulfuroquinone potassique, on chauffe la naphthalène avec de l'acide sulfurique et du chlorate de potassium. Quand le liquide brun foncé qui reste après que le produit de cette action a été épuisé par l'éther est abandonné à lui-même, il laisse déposer lentement des croûtes cristallines brunes de ce sel. On les recueille, on les lave, on les sèche sur du papier buvard et on les purifie par de nouveaux lavages à l'eau et à l'alcool, pour enlever les dernières traces de sulfate acide de potassium.

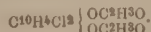
Le chloronaphthosulfuroquinone potassique est assez soluble dans l'alcool et dans l'eau, insoluble dans l'éther. Ses solutions sont brun rouge, d'une réaction acide et réduisent l'azotate d'argent en présence de l'ammoniacque.

Lorsqu'on traite la naphthalène par l'acide sulfurique concentré et le chlorate de potassium à froid, en agitant souvent le mélange et prolongeant longtemps la réaction, le liquide devient jaune rouge et fournit le sel d'un acide sulfo-conjugué, sel qui répond à la formule C¹⁰H⁵ClS²O³K². C'est une poudre d'un jaune clair, un peu plus soluble dans l'alcool et dans l'éther que le chloronaphthosulfuroquinone de potassium. L'acide sulfo-conjugué de ce nouveau sel n'a pas reçu de nom jusqu'à ce jour.

— HYDRONAPHTHOSULFONAPHTHOL. On connaît deux produits de cet ordre: le dichloronaphthol C¹⁰H⁴Cl²(OH)² ou dichloronaphthosulfonaphtol et la trioxynaphthaline ou oxynaphthosulfonaphtol. On pourrait peut-être y joindre l'oxynaphthol, bien qu'il n'ait pas été obtenu directement par l'hydrogénéation de la naphthoquinone; mais il est probable que ce corps est plutôt un isomère de la naphthoquinone que la naphthoquinone elle-même.

— Dichloronaphthol ou dichloronaphthosulfonaphtol C¹⁰H⁴Cl²(OH)². On obtient ce corps en hydrogénéant la naphthoquinone bichlorée. A cet effet, on chauffe au bain-marie un mélange de dichloronaphthoquinone et d'acide hydrogène, additionné d'un fragment de phosphore, jusqu'à ce que les cristaux soient devenus incolores. On les lave alors à l'eau et on les dissout dans l'alcool, qui abandonne par évaporation la dichloronaphthosulfonaphtol en prismes incolores. Ces cristaux s'altèrent très-rapidement à l'air quand ils sont humides; ils fondent entre 135° et 140° en se décomposant en partie. Les alcalis les dissolvent en fournissant une solution qui rougit promptement à l'air et qui donne alors des chloroxynaphthols.

Traité par le chlorure d'acétyle, la dichloronaphthosulfonaphtol donne un éther diacétique, auquel on a donné le nom de dichlorodiacétylnaphthaline et qui répond à la formule



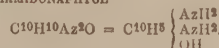
Cet éther cristallise en longs prismes, insolu-

bles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool froid, très-solubles dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Il n'est pas saponifié par la potasse bouillante.

— Oxynaphthosulfonaphtol ou trioxynaphthaline C¹⁰H⁴Cl²(OH)³. Ce corps a été découvert par MM. Grøbe et Lüdwig, en 1870. Il résulte de la réduction de l'oxynaphthoquinone C¹⁰H⁵O³ au moyen de l'étain et de l'acide chlorhydrique. Quand l'oxynaphthoquinone est entièrement dissoute, on fait passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers le liquide pour en précipiter l'étain, on déplace ce dernier acide par un courant de gaz carbonique, on filtre à l'abri de l'air et l'on agite avec de l'éther la liqueur filtrée. La solution étherée, distillée dans un courant d'anhydride carbonique, laisse la trioxynaphthaline sous la forme d'aiguilles jaunes, moins solubles dans l'eau que dans l'alcool et dans l'éther.

La trioxynaphthaline, encore appelée dioxynaphthol, est un agent réducteur énergique. Elle réduit les solutions d'azotate d'argent et de chlorure mercurique, et surtout l'oxyde cuivrique, en solutions alcalines. Dissoute dans la potasse, elle s'oxyde rapidement et se convertit en sel potassique de l'oxynaphthoquinone. D'après ces réactions, la trioxynaphthaline est à la naphthalène ce que l'acide pyrogallique est à la benzène.

DIAMIDONAPHTOL



On n'a obtenu jusqu'ici le diimidonaphthol qu'en combinant avec l'acide sulfurique ou avec le chlorure d'étain. Il est très-soluble dans l'eau. Au contact de l'air, ses solutions aqueuses s'oxydent, il perd H² et se convertit en diimidonaphthol. On prépare le chlorostannate de diimidonaphthol en chauffant dans une grande capsule 1 partie de diimidonaphthol, 2 parties d'étain et 7, 6 parties d'acide chlorhydrique, jusqu'à ce que la réaction s'établisse. Dès que ce premier résultat est atteint, on retire la capsule du feu et on laisse la réaction s'achever d'elle-même. On filtre sur de l'amiant et on laisse refroidir la liqueur filtrée; par le refroidissement, il se dépose des cristaux que l'on obtient en beaux prismes légèrement colorés en jaune et appartenant au type clinorhombique lorsqu'on les redissout dans l'eau et qu'on abandonne la solution aqueuse à l'évaporation lente. Le sel double d'étain et de diimidonaphthol renferme

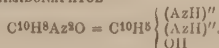


Telle est au moins la formule qu'en donnent MM. Grøbe et Lüdwig. Il existe aussi un autre sel double cristallisant avec 4 molécules d'eau. Lorsqu'on soumet ces sels en solution aqueuse à l'action d'un courant de gaz hydrogène sulfuré, l'étain se précipite à l'état de sulfure et la liqueur filtrée est incolore. Toutefois, elle rougit peu à peu à l'air en perdant 2 atomes d'hydrogène, et fournit ensuite des cristaux de chlorhydrate de diimidonaphthol. Additionnée d'une grande quantité d'acide sulfurique concentré, avant d'avoir subi l'action de l'air, la solution, encore incolore, laisse déposer des aiguilles incolores de sulfate de diimidonaphthol



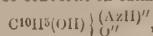
Ce sel est peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool; il s'oxyde rapidement à l'air en se colorant en rouge et se convertit dans ces conditions, comme le chlorhydrate, en sulfate de diimidonaphthol.

DIIMIDONAPHTOL

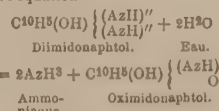


Ce corps se dépose à l'état de chlorhydrate lorsqu'on abandonne à l'air la solution de chlorhydrate double d'étain et de diimidonaphthol préalablement privée d'étain, par un courant de gaz sulfurique, et filtrée.

La solution du chlorhydrate de diimidonaphthol additionnée d'ammoniacque laisse précipiter le diimidonaphthol libre en faisceaux d'aiguilles. Cette base est presque insoluble dans l'eau et elle est très-soluble dans l'alcool. Chauffée avec l'un ou l'autre de ces liquides, elle se convertit en oximidonaphthol

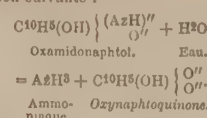


suivant l'équation

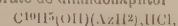


Sous l'influence des solutions alcalines ou encore des solutions acides à 120°, le diimidonaphthol échange, non plus un seul, comme dans la réaction précédente, mais ses deux groupes imidogènes contre une quantité équivalente d'oxygène et fournit l'oxynaphthoquinone. On peut considérer la réaction comme s'accomplissant en deux phases. Dans une première phase, le diimidonaphthol se convertit en oximidonaphthol, ainsi que nous venons de le voir, et, dans la seconde phase, l'oximido-

naphthol se transforme en oxynaphthoquinone, en échangeant AzH'' contre O, comme l'indique l'équation suivante:



Le chlorate de diimidonaphthol



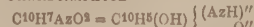
dont nous avons indiqué plus haut la préparation, est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais à peine soluble dans l'acide sulfurique. Il cristallise en prismes clinorhombiques d'un rouge foncé par transparence, d'un éclat métallique vert par réflexion. Il donne avec le perchlore de platine un sel double qui renferme 2 molécules de chlorhydrate de diimidonaphthol pour 1 de chlorure platinique. Ce chloroplatinate cristallise en longues aiguilles rouges, soyeuses et flexibles, qui se dissolvent en petite quantité à froid dans l'eau et dans l'alcool. Il se décompose lorsqu'on fait bouillir ses solutions.

Le sulfate de diimidonaphthol



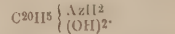
prend naissance lorsqu'on ajoute de l'acide sulfurique, puis de l'éther, à la solution aqueuse du chlorhydrate. Il se présente en prismes rouges, d'un éclat métallique, qui sont très-solubles dans l'eau et dans l'alcool, mais qui sont insolubles dans l'éther.

OXIMIDONAPHTOL



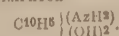
Ce corps, que l'on désigne encore sous le nom d'oximidozénaphthol, se produit par l'ébullition du diimidonaphthol; il résulte, comme nous l'avons fait voir plus haut, de la substitution de O'' à (AzH'') dans le diimidonaphthol. On prolonge l'ébullition aussi longtemps qu'il se dégage de l'ammoniacque. L'oximidonaphthol se sépare en partie pendant la réaction, et en partie se dépose après que la réaction est terminée et pendant le refroidissement de la liqueur. Il se présente en aiguilles rougeâtres, insolubles dans l'éther, très-solubles dans l'eau, et dans l'alcool. L'acide chlorhydrique bouillant, l'acide sulfurique concentré et froid, les alcalis bouillants transforment ce corps en oxynaphthoquinone et en ammoniacque. Nous avons déjà donné l'équation qui rend compte de cette métamorphose.

Avec les agents réducteurs, l'oximidonaphthol fixe 2 atomes d'hydrogène et donne un composé qui se rapproche du groupe des naphthohydroquinones et qui répond à la formule



Ce composé a reçu le nom d'oxamidonaphthol ou d'amido-dioxynaphthol.

OXAMIDONAPHTOL



Ainsi que nous venons de le dire, ce corps résulte de la fixation de 2 atomes d'hydrogène sur l'oximidonaphthol. Il s'altère rapidement à l'air, en régénérant l'oximidonaphthol. Jusqu'ici on n'a pas pu l'isoler, à cause de son extrême instabilité. On ne connaît que son chlorhydrate, lequel, additionné d'ammoniacque et abandonné à l'air, laisse déposer de l'oximidonaphthol. Le chlorhydrate répond à la formule C¹⁰H⁷(OH)²(AzH₂), HCl.

— OXYNAPHTYLAMINE s. f. (o-ksi-na-fila-mi-ne — du préf. oxy, et de naphthylamine). Base qui résulte de l'action de divers agents oxydants sur la naphthylamine. On l'appelle aussi OXYNAPHTYLIDINE.

— Encolyl. L'oxynaphthylamine est une base qui résulte d'une foule d'agents oxydants: les chlorures ferrique, aurique, mercurique, stannique, zincique, l'azotate d'argent ou l'acide chromique, par exemple, sur la naphthylamine. La couleur violette que prennent la naphthylamine et ses sels, aussi bien que les thionaphtamates, lorsqu'on les expose à l'air, est probablement due à la production de cette base. D'après Ganahl, l'oxynaphthylamine se formerait encore avec dégagement d'azote, lorsqu'on dirige un courant de vapeurs nitreuses à travers de la naphthylamine en suspension dans l'eau.

Pour préparer l'oxynaphthylamine, on dissout le chlorhydrate de naphthylamine dans l'alcool, on étend la liqueur d'eau, sans ajouter cependant une quantité de ce liquide suffisante à la troubler, on agite vivement le tout, et, en même temps, on verse goutte à goutte une solution aqueuse de chlorure ferrique jusqu'à ce qu'elle renferme un excès de ce réactif. On laisse reposer le tout pendant une heure en agitant de temps à autre, on recueille ensuite sur un filtre le précipité qui se forme. On lave à l'eau d'abord jusqu'à ce que les eaux de lavage ne précipitent plus l'azotate d'argent, afin de ne débarrasser du chlorure ferrique, puis à l'alcool, et finalement on le dessèche dans le vide. Schiff procède de la manière que nous venons de décrire et qui a été découverte par Piria. Il est aussi parvenu au même résultat en précipitant le sulfate ou l'acetate de naphthylamine

par des solutions aqueuses d'acide chromique.

L'oxynaphthylamine est une poudre légère, amorphe, d'un rouge foncé, qui ressemble beaucoup à l'orciné humide; elle a, surtout à chaud, une odeur particulière qui rappelle celle de l'iode. Elle est insoluble dans l'eau, l'ammoniaque et la potasse caustique. Elle se dissout peu dans l'alcool, auquel elle communique cependant sa couleur. L'éther la dissout abondamment en se colorant en pourpre. Par l'évaporation spontanée de cette dernière solution, elle se dépose sous la forme d'une poudre amorphe. L'acide sulfurique la dissout, en formant un liquide bleu de la couleur de l'acide sulfidurique; l'eau la précipite inaltérée de cette solution. Elle se dissout dans l'acide acétique concentré, qu'elle colore en violet. L'eau ne précipite pas cette solution, l'acide tartrique ne la précipite pas non plus; mais beaucoup d'acides, d'alcalis et de chlorures métalliques en précipitent l'oxynaphthylamine.

L'oxynaphthylamine ne se combine ni avec les acides ni avec les bases. Elle fond lorsqu'on la chauffe et se décompose immédiatement en dégageant une odeur aromatique de naphthylamine; elle finit par laisser un résidu formé d'un charbon difficilement combustible, qu'on peut cependant brûler complètement. Lorsqu'elle est humide, on suspendue dans l'eau, elle prend rapidement une couleur violette, ce qui rend difficile de l'obtenir avec une nuance bleu pur.

M. Dusart a donné le nom d'**oxynaphthylamine** à une base faible, qui renferme probablement $C_{10}H_7N$ et qui résulte de l'action des agents réducteurs sur l'acide nitroxy-naphthylamine.

OXYNAPHTYLE s. m. (o-ksi-na-fti-le — du préf. oxy, et de naphyle). Chim. Radical de l'acide oxynaphthylate: **Chlorure d'oxynaphthyle**.

— **Encycl.** Le chlorure d'oxynaphthyle n'est autre que le chlorure radical de l'acide oxynaphthylate. On ne le connaît pas, mais on en connaît deux dérivés chlorés correspondant aux acides chloroxynaphthylate et perchloroxynaphthylate. Ils ont été découverts par Laurent, et ils résultent de l'action de l'acide azotique sur les chlorures de naphthalène.

— CHLORURE DE CHLOROXYNAPHTYLE

$C_{10}H_7Cl_2O_2$, Cl.

Syn. *chloroxynaphthylate; oxyde de chloroxynaphthylate.* Le tétrachlorure de naphthalène est lentement attaqué par l'acide azotique bouillant, qui le jaunit et augmente sa fusibilité. Si l'on arrête l'action de l'acide azotique dès que la substance jaune reste à l'état d'une huile épaisse en se refroidissant, on obtient une solution aqueuse d'acide phthalique en même temps qu'une huile jaune dans laquelle il se forme à la longue un dépôt pulvérulent. On peut accélérer la formation de ce dépôt en traitant le produit huileux par l'éther. On décante au bout de deux ou trois jours la solution étherée, on lave le résidu par un filtre avec de l'éther, et on le dissout ensuite dans une grande quantité d'alcool bouillant. Par le refroidissement, la solution abandonne des cristaux en forme d'aiguilles de chlorure de chloroxynaphthyle parfaitement pur. Ce corps est jaune, insoluble dans l'eau, très-légèrement soluble dans l'alcool et dans l'éther, d'où il se dépose en aiguilles. Il distille sans altération. L'acide sulfurique le dissout en prenant une couleur acajou. L'acide azotique le convertit à la longue en acide phthalique. Sous l'influence d'une solution alcoolique de potasse, il perd son chlorure à l'état de chlorure de potassium, et ce chlorure est remplacé par le résidu OK, c'est-à-dire qu'il se forme du chloroxynaphthalate potassique.

— CHLORURE DE PERCHLOROXYNAPHTYLE

$C_{10}H_5Cl_4O_2$, Cl.

Syn. *oxyde de chloroxynaphthylate.* Ce corps se produit par l'action de l'acide azotique bouillant sur l'hexachloronaphthalène. L'action est très-lente et exige au moins deux ou trois jours pour être complète. A la fin, on obtient une substance résineuse qui, débarrassée par l'éther d'un peu d'une matière huileuse dont elle est souillée, et purifiée par deux ou trois cristallisations dans le pétrole bouillant, répond à la formule $C_{10}H_5Cl_4O_2$. Cl du chlorure de perchloroxynaphthyle. Cette substance, lorsqu'elle est pure, forme des écailles d'un jaune d'or qui ont un grand éclat. Elle est insoluble dans l'eau et l'alcool, peu soluble dans l'éther bouillant. A une température un peu élevée, ce chlorure fond et se volatilise en majeure partie inaltérée. L'acide azotique bouillant le convertit en un acide, qui est probablement l'acide trichlorophthalique. La potasse et l'ammoniaque le convertissent en chlorure et en perchloroxynaphthylate.

OXYNÉVRINE s. f. (o-ksi-né-vri-ne — du préf. oxy, et de névrine). Chim. Alcoléide découvert, en 1866, par M. Scheibler, dans la betterave et dans les mélasses que l'on en extrait.

— **Encycl.** L'oxynévrine, encore désignée sous le nom de **bétaine**, est un alcooléide découvert, en 1866, par M. Scheibler. Il existe dans la betterave et se concentre dans les mélasses; c'est de là qu'il est le plus commode de l'extraire.

A cet effet, M. Scheibler étend la mélasse de deux fois son volume d'eau; il acidule la liqueur avec un peu d'acide chlorhydrique et il précipite ensuite par du phosphotungstate de sodium. Il est bon de précipiter d'abord par une faible quantité de ce réactif, de séparer le premier précipité, et de verser un excès de phosphotungstate dans la liqueur filtrée. Le liquide étant abandonné à lui-même pendant dix jours, il se dépose peu à peu sur les parois du vase un précipité cristallin. Quand ce dépôt n'augmente plus, on décante le liquide, on lave à l'eau la matière solide et on le met en digestion avec un lait de chaux. Il se forme du phosphotungstate de chaux insoluble et de l'oxynévrine libre qui se dissout. On filtre, on dirige un courant de gaz carbonique à travers la liqueur bouillante pour précipiter la chaux à l'état de carbonate, on filtre de nouveau et l'on évapore. L'oxynévrine ou **bétaine** brute forme le résidu de cette évaporation. On la purifie en la décolorant par le noir animal et en la faisant cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool. Ce liquide laisse, en effet, à l'état insoluble, une matière floconneuse et des sels potassiques.

On peut, en suivant la même marche, extraire la **bétaine**, non plus de la mélasse, mais du jus frais de betterave acidifié par de l'acide chlorhydrique.

M. O. Liebreich suit, pour extraire la **bétaine** de la mélasse, une marche différente de celle de M. Scheibler. Il dissout la mélasse dans l'eau; il fait bouillir pendant douze heures la liqueur avec de l'eau de baryte; il précipite la baryte par un courant de gaz carbonique; il filtre; il évapore et il épuise par l'alcool le résidu sirupeux résultant de cette série d'opérations. L'extrait alcoolique concentré est précipité par une solution également alcoolique et concentrée de chlorure de zinc. Le précipité, purifié par plusieurs cristallisations dans l'eau, est précipité par la baryte. On filtre à l'effet de séparer l'hydrate de zinc; on chasse l'excès de baryte par l'acide sulfurique, qu'on a soin de ne pas employer en excès, et l'on concentre la liqueur filtrée. Par le refroidissement, il se forme des cristaux de chlorhydrate de **bétaine**.

La **bétaine** est plus abondante dans la première période de la végétation des betteraves que dans la période de maturité. Des betteraves récoltées en juillet ont, en effet, donné un jus qui renfermait 0,25 pour 100 de **bétaine**, tandis que cette proportion était tombée à 0,1 pour 100 dans les betteraves mûres récoltées au 1^{er} octobre dans le même terrain. La **bétaine** n'est pas toxique d'après M. O. Schultzen. Elle n'exerce aucune action sur l'économie, même à forte dose. L'expérience a été faite en injectant 1 gramme de cette base dans le sang d'un lapin.

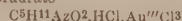
Le phosphotungstate de soude, qui sert à la préparation de la **bétaine**, suivant la méthode de M. Scheibler, s'obtient en dissolvant le tungstate acide de sodium dans l'acide phosphorique, ce qui détermine une élévation de température. On ajoute de l'acide chlorhydrique et l'on filtre pour séparer le précipité formé.

La **bétaine** se dépose de l'alcool concentré en cristaux volumineux très-brillants, qui renferment de l'eau de cristallisation et qui sont déliquescents à l'air. Ces cristaux perdent toute leur eau à 100° ou par l'exposition sur l'acide sulfurique, en s'effleurissant. La **bétaine** est extrêmement soluble dans l'eau. La solution saturée à 25° renferme 61,8 pour 100 de base anhydre et présente une densité de 1,177. Cette solution n'exerce aucune action sur le plan de polarisation de la lumière; sa saveur est fraîche et sucrée. Elle n'agit pas sur les réactifs colorés.

Sous l'influence de la chaleur, la **bétaine** se boursouffle, répand l'odeur de la triméthylamine, puis du sucre brûlé, et laisse finalement un charbon très-divisé. Séchée à 100°, elle répond à la formule $C_5H_{11}AzO_2$; cristallisée, elle renferme $C_5H_{11}AzO_2 \cdot H_2O$.

Le chlorhydrate $C_5H_{11}AzO_2 \cdot HCl$ forme des tables incolores et volumineuses, appartenant au système monoclinique; le rapport des axes y est a : b : c = 1,2690 : 1 : 0,8167; l'angle β = 96° 44'; $mn = 76° 52'$.

Le chloraurate



cristallise en aiguilles minces ou en lamelles solubles dans l'eau bouillante, peu solubles à froid.

Le chloroplatinate



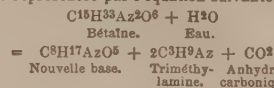
cristallise dans l'eau en cristaux volumineux, qui s'effleurissent à l'air et s'y convertissent en une poudre jaune. Le sel obtenu en précipitant une solution concentrée de **bétaine** par du chlorure de platine dissous dans l'alcool est en aiguilles feutrées.

La **bétaine** forme encore des chlorures doubles avec les chlorures de zinc, de cadmium et de mercure au maximum. M. Scheibler a également préparé les phosphates bi et tribasiques et l'oxalate acide de **bétaine**. Ces sels forment des cristaux bien définis. Le citrate, le tartrate et le malate n'ont été obtenus qu'en masses hygroscopiques.

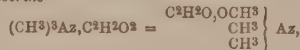
La **bétaine** n'est pas attaquée par l'acide chromique; l'acide iodhydrique concentré est sans action sur elle à 210°; à 220°, les tubes font toujours explosion.

L'action de la potasse donne lieu à la pro-

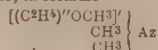
duction de plusieurs bases, au nombre desquelles il faut compter la triméthylamine, qui se dégage avec effervescence. Quand ce dégagement a cessé, on laisse refroidir, on étend d'eau, puis on évapore à siccité, après avoir saturé par de l'acide chlorhydrique; on épuise enfin le résidu salin par l'alcool bouillant et l'on distille la solution alcoolique. Le résidu, redissous dans l'eau, fournit, avec le chlorure d'or, un sel peu soluble et cristallisable, qui renferme $C_5H_{11}AzO_2 \cdot HCl \cdot Au^{III}Cl_3$. Les eaux mères de ce sel, étant évaporées sur de l'acide sulfurique, fournissent d'autres cristaux volumineux, que l'auteur n'a pas encore étudiés. L'action de la potasse peut être représentée par l'équation suivante :



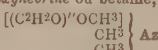
La **bétaine** constitue un isomère de la glycolamide triméthylée, de la butalamine et de la lactaméthane. Elle est identique avec l'oxynévrine



c'est-à-dire que la **bétaine** est à la névrine ce que l'acide acétique est à l'alcool, que la **bétaine** diffère de la névrine par la substitution de O à H₂ dans le radical C_2H_5 . On a, en effet, pour la névrine ou triméthyl-oxéthylénamine, la formule



et, pour l'oxynévrine ou **bétaine**, la formule



Une des preuves de l'identité de la **bétaine** et de l'oxynévrine, c'est que l'on obtient du chlorhydrate de **bétaine** par l'action de la triméthylamine sur l'acide monochloracétique $C_2H_3O_2 \cdot HCl$ ou chlorhydrate de glycolyle, de même qu'on obtient la névrine par l'action de la triméthylamine sur le chlorhydrate d'oxyde d'éthylène ou chlorhydrine éthylénique C_2H_4O, HCl .

OXYNIUS, fils d'Hector. Il fut envoyé par Priam en Lydie, avec son frère Scamandre, pendant le siège de Troie. Grâce à cette précaution, les deux frères échappèrent à la destruction de leur famille, et, après que les Grecs eurent quitté Troie en ruine, ils revinrent dans leur patrie, où ils fondèrent un nouveau royaume.

OXYNOÏRE s. f. (o-ksi-no-dè-re — du gr. *oxyn*, l'aigreur; *dér*, cou). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des cyclicques, tribu des cassidiens, comprenant huit espèces américaines. On l'appelle aussi **DISCOMORPH**.

OXYNOË s. f. (o-ksi-no-è). Moll. Genre de gastéropodes, voisins des sigarites.

OXYNOTE s. m. (o-ksi-no-te — du préf. oxy, et du gr. *notos*, dos). Ornith. Syn. de **SCHLEBA**.

— Entom. Syn. de **PODOPUS**.

OXYDON s. m. (o-ksi-o-don — du préf. oxy, et du gr. *odos*, dent). Bot. Syn. d'**OXYDON**, genre de composées.

OXYOME s. m. (o-ksi-o-me — du préf. oxy, et du gr. *omos*, épaulement). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une trentaine d'espèces, presque toutes américaines, et cinq ou six seulement européennes.

OXYONÉPÈTE s. f. (o-ksi-o-né-pe-te — du gr. *oxneis*, pointu, et de *népète*). Bot. Section du genre *Népète*.

OXYOPE s. m. (o-ksi-o-pe — du préf. oxy, et du gr. *ops*, oeil). Arachn. Syn. de **SPHISSE**, genre d'arachnides pulmonaires: **L'oxyope bigarré** a été trouvé aux environs de Brive. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *oxyopes* ont le corps oblong et peu velu; les palpes filiformes; le céphalothorax ovale, étroit, tronqué antérieurement; l'abdomen ovoïde-conique; les pattes fines et allongées. Ces aranéides habitent surtout les régions chaudes de l'ancien et du nouveau continent. L'*oxyope bigarré* est long d'environ 0,01, sa couleur est grise, mêlée de noir et de roux. On trouve cette espèce dans le midi et jusque dans le centre de la France; on l'a rencontrée sur les sommets desséchés des carlines, au-dessus du cocon blanc, orbiculaire et aplati qui renferme ses œufs. L'*oxyope fossane*, qui habite la Caroline, est carnassier et court après sa proie; il rapproche les feuilles et en fait ainsi une habitation où il se retire pour opérer sa ponte. L'*oxyope d'Alexandrie* habite l'Égypte; ses mœurs sont peu connues.

OXYOPIE s. f. (o-ksi-o-pi — du préf. oxy, et du gr. *ops*, oeil). Méd. Développement excessif du sens de la vue.

OXYOPS s. m. (o-ksi-ops — du préf. oxy, et du gr. *ops*, oeil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charanques, comprenant sept espèces, qui habitent l'Australie.

OXYSPHÉRISIE s. f. (o-ksi-o-sphé-ris-é — du

préf. oxy, et du gr. *sphériss*, olfaction). Méd. Développement extrême du sens de l'odorat.

OXYOTE adj. (o-ksi-o-te — du préf. oxy, et du gr. *ous*, *otos*, oreille). Zool. Qui a les oreilles pointues.

OXYPENTALDINE s. f. (o-ksi-pain-tal-di-ne — du préf. oxy, du gr. *penite*, cinq, et de *aldine*). Chim. V. **OXYTETRALDINE**.

OXYPTÉALE s. m. (o-ksi-pé-ta-le — du préf. oxy, et de *ptéale*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, originaire de l'Amérique tropicale: **L'oxyptéale bleu** peut se cultiver à la manière des plantes annuelles. (Bon jardinier.)

OXYPTÉALÉ, ÉE adj. (o-ksi-pé-ta-lé — rad. *oxyptéale*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oxyptéale.

— s. f. pl. Section de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, ayant pour type le genre oxyptéale.

OXYPHAS s. m. (o-ksi-fass — du préf. oxy, et du gr. *phémi*, je parle). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pigeons, et ayant pour type la colombe longue.

OXYPHÉNOL s. m. (o-ksi-fé-nol — du préf. oxy, et de *phénol*). Chim. Phénol diatomique, qui se produit dans la distillation sèche du cacou. On l'appelle aussi **ACIDE OXYPHÉNIQUE** ou **PYROMORINTANNIQUE** et **PYROCATECHINE**.

— **Encycl.** L'*oxyphénol* $C_6H_4O_2$ est un phénol diatomique, isomérique avec l'hydroquinone et la résorcine, qui le produit dans la distillation sèche de la catéchine, de l'acide morintannique et probablement aussi de la pécédanine et du kino. Il paraît aussi prendre naissance dans la distillation sèche du bois, parce que le vinaigre de bois en contient. On n'en rencontre pas dans le goudron de houille. D'après Eissfeldt et Uloth, tous les tannins qui verdissent les sels ferrugineux, comme le tannin du *krameria triandra*, de la *tormentilla erecta*, du *polygonum bistorta*, du *vacinium pyritus*, du *pyrola umbellata*, du *calluna vulgaris*, du *ledum palustre*, donnent de l'acide oxyphénique à la distillation sèche, tandis qu'on n'en obtient pas en distillant les tannins qui bleussent les sels ferrugineux, comme c'est le cas pour ceux de l'*arbutus*, une urée et du *rhododendron ferrugineum*. L'*oxyphénol* se produit encore en même temps que l'anhydride carbonique, lorsqu'on chauffe l'acide oxyalicylique entre 210° et 212°. Toutefois, il se forme toujours en même temps une petite quantité de son isomère l'hydroquinone. L'acide iodophénique fournit aussi de l'hydroquinone lorsqu'on le soumet à l'action d'une lessive de potasse.

— **I. PRÉPARATION.** a. On introduit de la catéchine ou du cacou dans une cornue spacieuse et l'on chauffe rapidement la masse au-dessus de son point de fusion, jusqu'à ce qu'elle charbonne. Le produit distillé, qui se réunit dans le réservoir, refroidi, est évaporé à 30°, jusqu'à ce qu'il se forme des cristaux à sa surface. après, toutefois, qu'on l'a filtré, pour le débarrasser des huiles empyreumatiques qui se résinifient durant l'évaporation. Par le refroidissement du liquide filtré et évaporé, il se forme une masse cristalline, que l'on comprime entre plusieurs doubles de papier buvard, et que l'on soumet ensuite à la sublimation. Il distille d'abord une grande quantité de liquide qui, lui aussi, fournit de l'*oxyphénol* lorsqu'on l'évapore; puis il se sublime des cristaux qu'on purifie en les sublimant de nouveau deux, trois... fois, jusqu'à ce qu'ils ne soient plus du tout colorés et ne se colorent plus lorsqu'on les expose à l'air. b. On mêle de l'acide morintannique brut avec son poids de sable et l'on distille le mélange dans une cornue à une chaleur modérée. Le liquide qui distille se solidifie par le refroidissement en une masse cristalline que l'on comprime entre plusieurs doubles de papier buvard, pour la débarrasser de l'huile qui y adhère et qui contient du phénol. On achève la purification par sublimation et cristallisation dans l'eau. Le kino de Malabar et le butéa-kino donnent à la distillation sèche un liquide aqueux, clair, qui a l'odeur de la créosote et qui, après avoir été séparé des huiles empyreumatiques et avoir subi une évaporation, laisse une masse cristalline noire, laquelle fournit de l'*oxyphénol* en petites incolorées et souvent en prismes. On peut aussi extraire directement, au moyen de l'éther, une petite quantité d'*oxyphénol* du kino de Malabar, et non du butéa-kino. On réussit mieux cette extraction directe en épuisant le kino par l'eau, précipitant la liqueur aqueuse par l'acétate de plomb, se débarrassant de l'excès de plomb par l'hydrogène sulfuré, filtrant, évaporant et épuisant le résidu par l'éther. c. Le vinaigre de bois brut, évaporé à consistance sirupeuse, est vivement agité avec une dissolution saturée de chlorure de sodium; on sépare le liquide du goudron et on agite le premier de ces corps avec de l'éther. On sépare la couche étherée, qui vient se réunir à la surface de la solution saline, et l'on en retire l'éther par distillation. Il reste un résidu qui renferme de l'acide acétique, de l'huile de goudron et de l'*oxyphénol*. On distille ce dernier dans un courant de gaz carbonique. L'acide acétique distille le premier, puis passent de l'*oxyphénol* et une partie des huiles, puis, enfin, une huile brune et

visqueuse. On recueille à part la portion moyenne du produit distillé; elle se solidifie par le refroidissement en une pulpe cristalline rougeâtre qui, comprimée dans du papier buvard et sublimée dans un courant de gaz carbonique, donne de l'oxyphénol incolore. Un autre procédé, meilleur peut-être, pour extraire l'oxyphénol du vinaigre de bois brut consiste à agiter ce dernier liquide avec de l'éther, sans évaporation préalable. On sépare la couche étherée, on en retire l'éther par distillation et l'on agite le résidu avec une solution saturée de sel marin; on sépare la solution saline de l'huile qui la surnage, on l'agit de nouveau avec de l'éther, on retire l'éther par la distillation et l'on soumet le résidu à une sublimation dans un courant de gaz carbonique. Le liquide ainsi obtenu donne, par le refroidissement, des cristaux assez purs d'oxyphénol.

— II. PROPRIÉTÉS. L'oxyphénol forme de larges et blanches lames très-brillantes, qui ressemblent à l'acide benzoïque. Le nom d'acide se présente aussi en prismes rhombiques (Zwenger). D'après Neumann, il forme des prismes rectangulaires brillants du système trimétrique, dont les arêtes latérales aiguës sont surmontées d'un biseau à deux faces, formant entre elles un angle de 116°. Il fond à 116° et se sublime déjà au-dessous de cette température (Zwenger). Après avoir été desséché, il fondrait entre 110° et 115° et se volatiliserait lentement à 130° (entre 500 et 600, d'après Wagner); d'après Eissfeldt, il fond entre 110° et 112° et se volatilise lorsqu'il est sec, même à la température ordinaire. Il bout entre 240° et 245° (d'après Wagner, entre 240° et 250°), et il fournit des vapeurs incolores condensables en une huile qui se concrète promptement. Ces vapeurs ont une odeur piquante et excitent la toux. Il a une saveur amère et rougit légèrement le tournesol, ce qui lui donne le nom d'acide oxyphénique. Mélangé avec de l'acide chlorhydrique, il colore en violet le bois de sapin. La coloration est d'autant plus intense que l'acide oxyphénique est plus complètement privé de phénol ordinaire.

L'oxyphénol se dissout facilement dans l'eau, l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique; il se dissout très-facilement, d'après Zwenger, dans l'alcool. D'après Buchner, il serait fort peu soluble dans l'éther. Il absorbe rapidement le gaz ammoniac, mais l'abandonne de nouveau dans le vide ou à 100°. Les solutions aqueuses donnent, avec l'acétate neutre de plomb, un abondant précipité blanc $C_6H_5P_2O_8$ qui est permanent à l'air, presque insoluble dans l'eau et facilement soluble dans l'acide acétique. Desséché à froid, il paraît blanc verdâtre; chauffé à 100°, il devient brunâtre.

Les solutions aqueuses de pyrocatechine ne colorent pas les sels ferrugineux. Elles colorent les sels ferrugineux en vert foncé et y font naître ensuite un précipité noir. Sous l'influence des alcalis, même en solution étendue, cette couleur verte vire à un très-beau rouge violet, qui ressemble à celui du permanganate de potassium, et la couleur verte est restaurée par les acides. Ces solutions ne précipitent ni la gélatine ni les solutions aqueuses des sels de quinine.

— III. DÉCOMPOSITIONS. L'acide oxyphénique jaunit lorsqu'on le chauffe et devient plus riche en carbone. Lorsqu'on le sublime, il laisse un léger résidu noir. Bouilli avec de l'eau, ce résidu laisse une huile empreinte d'acide et donne une décoction brune. En évaporant cette solution, on obtient une pellicule noire à la surface et un résidu final d'un brun noirâtre. L'oxyphénol brûle avec une flamme brillante. Ses solutions aqueuses rougissent au contact de l'air et ne se décomposent pas lorsqu'on les évapore. Un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium le décompose en donnant de l'hydroquinone. L'acide azotique agit avec violence sur l'acide oxyphénique en dégageant des vapeurs rutilantes. Les produits de cette réaction sont l'acide oxalique et des traces d'un acide nitré, probablement l'acide nitroxyphénique. Avec le chlorure de chaux ou le dichromate potassique, il donne un liquide et un précipité noir. La solution aqueuse d'acide oxyphénique donne un précipité verdâtre avec l'azotate d'argent, l'argent étant en partie réduit, et un précipité brun foncé avec la solution d'or. Le chlorure platinique leur communique rapidement une couleur verte et y fait naître ensuite un précipité brun verdâtre. D'après Wagner, il réduit promptement l'azotate d'argent, le chlorure aurique et le chlorure platinique. A la chaleur de l'ébullition, il réduit également le sulfate ou l'acétate de cuivre en présence des alcalis; en dehors de l'action des alcalis, il colore en brun et précipite ensuite en brun noir l'acétate cuivrique. L'anhydride sulfureux est sans action sur l'oxyphénol.

— Acide acétoxyphénique $C_6H_4(C_2H_3O)_2$. On obtient ce corps par l'action du chlorure d'acétyle sur l'acide oxyphénique. C'est un corps facilement fusible, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, au sein duquel il cristallise en aiguilles. Il ne colore pas les sels de fer.

— Acide benzoxyphénique $C_6H_4(C_6H_5O)_2$. On l'obtient par l'action du chlorure de benzyle sur l'acide oxyphénique. C'est une huile

visqueuse, qui se prend, au bout de quelques jours, en une masse cristalline. Elle est insoluble dans l'eau, facilement soluble dans les alcalis et dans l'alcool. Il cristallise de sa solution alcoolique en masses de cristaux rhombiques, qui présentent la forme d'un entonnoir. Il colore en vert les sels de fer.

— OXYPHÉNYL-PROPIONIQUE adj. (o-ksi-fé-nil-pro-pi-o-ni-ke — du préf. ozy, et de propionique). Chim. Se dit d'un acide qui est l'acide phényl-propionique, dont 1 atome d'hydrogène est remplacé par de l'oxyhydre.

— Encycl. V. HYDROPARACOUMARATE.

— OXYPHÉRIE s. f. (o-ksi-fé-ri). Bot. Syn. de HUMÉE, genre de composées.

— OXYPHONIE s. f. (o-ksi-fon-i — du préf. ozy, et du gr. phoné, voix). Pathol. Voix très-aiguë, particulière à certains malades.

— OXYPHOSPHURE s. m. (o-ksi-fos-fu-re — du préf. ozy, et de phosphore). Chim. Corps composé de phosphore et d'un acide métallique.

— OXYPHOTÈNES s. m. (o-ksi-fot-té-ne). Chim. Nom donné par Fritzsche à l'antraquinone.

— Encycl. V. OXYANTERAQUINOË.

— OXYPHYLLÉ adj. (o-ksi-fil-lé — du préf. ozy, et du gr. phyllon, feuille). Bot. Qui a des feuilles aiguës.

— OXYPICRATE s. m. (o-ksi-pi-kra-té — du préf. ozy, et de picrate). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxypicrique avec une base.

— Encycl. V. OXYPICRIQUE.

— OXYPICRIQUE adj. (o-ksi-pi-ki-ke — du préf. ozy, et de picrique). Chim. Se dit d'un acide qui diffère de l'acide picrique par un atome d'oxygène qu'il contient en plus. Il l'appelle aussi acide TYPHENIQUE, AMIR ARTIFICIEL, TANNIN ARTIFICIEL, EXTRAIT DE CAMPÊCHE.

— Encycl. L'acide oxypicrique

$C_6H_3Az_3O_8 = C_6H_3(AzO_2)_3O_3$ diffère de l'acide picrique ou trinitrophénique par un atome d'oxygène qu'il contient en plus. Il est donc à l'acide picrique ce que l'oxyphénol est au phénol, et on peut le considérer comme le dérivé trinitré de l'oxyphénol ou d'un de ses isomères, l'hydroquinone ou la résorcin. Il prend naissance par l'action prolongée de l'acide azotique bouillant sur l'extrait de campêche, l'euxanthone, la gomme ammoniac, l'assa-fœtida, le galbano, le sagapenum et l'extrait aqueux de santal ou de bois jaune. Chevreul l'avait d'abord obtenu à l'état impur en 1833. Erdmann l'a obtenu pur et s'est livré sur lui à de nouvelles recherches en 1846. Enfin, il a été étudié en dernier lieu par Böttger et Will.

— I. PRÉPARATION. 10 Au moyen de l'assa-fœtida. On chauffe entre 70° et 75°, dans un large bassin de porcelaine, des morceaux d'assa-fœtida de la grosseur d'une châtaigne, avec quatre ou six fois leur poids d'acide azotique de 1,2 de densité. Cet acide doit être complètement exempt d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique. La résine se ramollit, se divise, et il se produit une légère mousse que l'on empêche de déborder en agitant. La masse, qui a alors une couleur jaune citron, est maintenue en ébullition pendant cinq ou six heures, et l'on remplace de temps en temps, par de nouvelles additions, l'acide azotique qui s'évapore. On arrête l'ébullition lorsque la dissolution de la résine est complète. On évapore alors la solution, qui est d'un brun rouge foncé, à consistance sirupeuse, et on l'étend d'une certaine quantité d'eau. S'il se forme un précipité gras, résineux, il faut prolonger davantage l'ébullition avec l'acide azotique. Si, au contraire, le précipité est jaune et présente l'apparence du sable, il faut l'évaporer, le priver ainsi de la plus grande partie de l'acide azotique, puis le chauffer jusqu'au point d'ébullition avec une assez grande quantité d'eau. On ajoute du carbonate potassique au liquide, jusqu'à cessation de toute effervescence (mais en ayant soin de ne point dissoudre les portions intactes de résine qui montent à la surface de la liqueur à mesure qu'on la neutralise). On filtre sur du papier gris, on évapore et l'on abandonne à la cristallisation. Les eaux mères, évaporées et refroidies de nouveau, donnent une quantité additionnelle d'oxypicrate de potassium impur. A la fin, il se dépose des cristaux d'azotate potassique, mais non d'oxalate. Les aiguilles cristallines, réunies en croûtes et en nodules bruns, doivent être débarrassées de leur eau mère par dessiccation sur du papier buvard, puis on les fait recristalliser deux fois dans l'eau et, chaque fois, on décolore la solution par le charbon animal. La dissolution doit toujours être faite dans la plus petite quantité d'eau possible. En dernier lieu, on fait une dissolution très-concentrée de ces cristaux et on y ajoute de l'acide azotique. Par le refroidissement, il se sépare de l'acide oxypicrique sous la forme d'une poudre d'un blanc jaunâtre, ou de lames en feuilles de fougère. On le recueille sur un filtre, on le lave plusieurs fois à l'eau froide, on le dessèche et on le fait recristalliser dans l'alcool bouillant. Ce procédé fournit 3 pour 100 d'acide oxypicrique. On peut, dans cette méthode, substituer

l'extrait de campêche à l'assa-fœtida sans modifier en rien la méthode.

20 Au moyen de l'euxanthone ou de l'acide euxanthique. On fait bouillir pendant quelques temps ces substances avec de l'acide azotique d'une densité de 1,31. On évapore la solution au bain-marie au-dessous de 100°, surtout vers la fin. L'acide oxypicrique étant peu soluble, on le sépare ensuite, par cristallisation, de l'acide oxalique produit en même temps, et on le dissout dans le carbonate ammoniac; cette liqueur encore chaude est saturée de carbonate d'ammonium sec. L'oxypicrate d'ammonium, étant insoluble dans un excès de carbonate ammoniac, se dépose alors en prismes jaunes à quatre faces. Si ces cristaux sont trop colorés, on les dissout et on les décolore par le noir animal. Finalement, on décompose la liqueur claire par l'acide chlorhydrique ou par l'acide azotique, et on achève comme dans la méthode précédente.

30 Au moyen de la peucedanine. On obtient l'acide oxypicrique en faisant chauffer la peucedanine avec de l'acide azotique tiède. Le produit renferme toujours en même temps des quantités considérables d'acide oxalique. On le traite par la potasse et l'on sépare les deux sels par cristallisation. On lave à l'eau l'oxypicrate, qui cristallise le premier, on le dissout dans l'eau bouillante, on le précipite par l'acétate de plomb et l'on décompose le sel de plomb par l'hydrogène sulfuré.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide oxypicrique cristallise en prismes hexagonaux réguliers d'un jaune pâle, qui rappellent les cristaux de pyromorphite. Ils craquent entre les dents, fondent par une douce chaleur et se solidifient sous forme rayonnée par le refroidissement. Sa saveur est âcre, mais ni acide ni amère, ce qui ne l'empêche pas de rougir fortement le tournesol. Sa solution alcoolique colore la peau en jaune d'une manière permanente. Il se dissout dans 104 fois son poids d'eau froide à 25° et, malgré la faible proportion dissoute, il colore en jaune la liqueur. A 62°, il n'exige plus que 88 parties d'eau pour se dissoudre. L'alcool et l'éther le dissolvent facilement, l'acide acétique concentré plus facilement que l'eau. Il est très-soluble dans l'acide azotique fumant, moins dans l'acide chlorhydrique. L'eau le précipite en partie, sous la forme de poudre cristalline, de sa dissolution dans l'un ou l'autre de ces acides. Il précipite la gélatine.

— III. DÉCOMPOSITIONS. Chauffé un peu au-dessus de son point de fusion, l'acide oxypicrique répand des vapeurs inflammables. Lorsqu'on le chauffe brusquement, il détonne comme de la poudre à canon. Sa flamme est d'un jaune brillant, bordée le plus souvent de jaune orangé. Sa combustion laisse un résidu de charbon. Lorsque, au lieu de le chauffer brusquement, on le chauffe lentement, il dégage du bioxyde d'azote, de l'azote, de l'anhydride carbonique, des gaz inflammables et de l'eau, et il reste un charbon très-finement divisé. Sur le fer chauffé au rouge, il dégage avec flamme. L'eau régale détruit complètement l'acide oxypicrique et le convertit en acide oxalique, tandis que l'acide azotique et l'acide chlorhydrique pris isolément sont sans action sur lui. L'acide sulfurique concentré et bouillant le décompose. Il n'est point détruit lorsqu'on le fait bouillir avec un excès de lessive de potasse; lorsqu'on le fait digérer avec de la chaux et du sulfate ferreux, il ne donne pas un liquide rouge, comme le fait l'acide picrique dans les mêmes conditions, mais un liquide incolore. L'acide chlorhydrique est sans action sur lui, mais sous l'influence du sulfhydrate jaune d'ammonium en dissolution alcoolique, il prend immédiatement, dès que l'on chauffe, une couleur rouge brun foncé et laisse, par l'évaporation, une masse noire qui renferme du soufre, une petite quantité d'une poudre noire dont la nature n'a point été déterminée et un sel d'ammonium dont la nature n'a pas été non plus déterminée, mais dont on peut extraire un acide qui ressemble aux acides picrique et oxypicrique et qui pourrait bien être, par conséquent, de l'oxypicrate d'ammonium indécomposé. L'acide aqueux dissout le sulfure de fer en dégageant moins d'acide sulfhydrique que ne permettrait de l'attendre la quantité de fer dissoute. Il en est de même du dégagement d'hydrogène qui se produit lorsqu'on remplace le sulfure de fer par du fer ou du zinc métallique. Il se forme dans ces cas une solution d'un brun verdâtre. Il n'agit pas sur le cadmium, le plomb, le cuivre et l'argent. Sa poussière prend feu spontanément lorsqu'on la projette sur du potassium (non sur du sodium) et qu'on la comprime légèrement avec un pilon dans un mortier.

— IV. OXYPICRATES. L'acide oxypicrique décompose facilement les carbonates. Il est bibasique, forme des sels neutres et des sels acides. Presque tous les oxypicrates détonent lorsqu'on les soumet à une chaleur graduellement croissante, même plus violemment que les picrates; mais ils ne détonent pas par la percussion. Le charbon animal séparé en totalité l'oxyde métallique des solutions salines de cet acide à base de métaux pesants. On observe surtout ce fait avec les sels de cuivre, de plomb, de nickel, de manganèse.

— Oxypicrates d'ammonium. a. Sel neutre $C_6H_3Az_3(O_2)_3O_3$. L'acide aqueux, neu-

tralisé par l'ammoniac et saturé ensuite à chaud par du carbonate d'ammonium solide, qui diminue la solubilité du sel ammoniac dans l'eau, donne de grandes aiguilles jaunes orangées, qui détonent légèrement lorsqu'on les chauffe et qui sont plus solubles dans l'eau que les cristaux du sel acide. Ces cristaux appartiennent au système monoclinique.

β. Sel acide $C_6H_3(AzH_4)(AzO_2)_3O_3$. On l'obtient en neutralisant la moitié d'une solution de l'acide par du carbonate d'ammonium, en ajoutant la seconde moitié évaporant et laissant cristalliser. Une solution assez étendue fournit de gros cristaux jaunes tendres, qui ont la forme d'aiguilles aplaties. Une solution plus concentrée donne, par l'évaporation, des aiguilles capillaires entrelacées, qui détonent, mais faiblement, sous l'influence de la chaleur.

— Oxypicrate de baryum

$C_6H_3Ba(AzO_2)_3O_2 + 2H_2O$.

C'est un sel très-soluble. Il cristallise en aiguilles très-courtes, de couleur orangée, qui perdent leur eau à 100°.

— Oxypicrate de cadmium. C'est un sel déliquescence.

— Oxypicrate de calcium

$(C_6H_3Ca)(AzO_2)_3O_3 + 7H_2O$ (?).

C'est un sel très-soluble. Il cristallise en nodules qui perdent 10,22 pour 100 (2 molécules) d'eau à 100°.

— Oxypicrate de cobalt. Il forme des aiguilles très-solubles d'un brun léger. Le sel ammonio-cobalteux forme des aiguilles d'un jaune brun, et le sel potassio-cobalteux forme des nodules durs et bruns.

— Oxypicrate de cuivre

$C_6H_3Cu(AzO_2)_3O_2 + H_2O$.

On l'obtient en aiguilles d'un jaune tendre lorsqu'on laisse évaporer une solution de carbonate de cuivre dans l'acide oxypicrique. Le sel ammonio-cuprique s'obtient en cristaux bruns modérément solubles, du système triclinique, par la dissolution du carbonate de cuivre dans une solution saturée d'oxypicrate d'ammonium. Le sel cupri-potassique $C_6H_3(AzO_2)_3O_2 \cdot C_2Cu \cdot 4H_2O$ (?) s'obtient de la même manière que le sel ammoniacal. Il forme des touffes d'aiguilles brunes, qui détonent avec une extrême violence lorsqu'on les chauffe.

— Oxypicrate de fer. La liqueur filtrée qu'on obtient en précipitant du sulfate ferreux par l'oxypicrate de baryum et en filtrant ensuite donne, lorsqu'on l'évapore, des cristaux d'un vert noirâtre, qui se dissolvent promptement dans l'eau en passant à un état supérieur d'oxydation. Le sel ammoniacal, mélangé avec de l'alun de fer, forme des aiguilles jaunes d'oxypicrate ferrique.

— Oxypicrate de plomb. Le sel neutre n'a point été obtenu. Lorsqu'on mêle des solutions aqueuses d'acide oxypicrique et d'acétate neutre de plomb, il se forme un précipité floconneux jaune, qui consiste en oxypicrate basique de plomb

$[C_6H_3(AzO_2)_3O_2]_2Pb \cdot 2PbO + 3H_2O$.

Ce corps est insoluble dans l'eau et détone par la pression lorsqu'il est sec.

— Oxypicrate de magnésium. C'est un sel très-soluble, qui cristallise difficilement.

— Oxypicrate de manganèse. On l'obtient en précipitant le sel de baryum par le sulfate manganéux et en évaporant. Il constitue de petites tablettes d'un jaune pâle, qui fondent dans leur eau de cristallisation et rougissent par l'action de la chaleur. Il perd 29,98 pour 100 d'eau (10 molécules) à 100°.

— Oxypicrate de nickel. Il cristallise difficilement en aiguilles très-solubles d'un jaune pâle. Le sel nickélio-potassique forme des croûtes cristallines brunes.

— Oxypicrates de potassium. a. Le sel neutre $C_6H_3K(AzO_2)_3O_2$ forme des aiguilles minces, tronquées, d'un jaune orange, peu solubles dans l'eau. Il se précipite sous la forme d'une poudre cristalline lorsqu'on ajoute un excès de potasse à une solution aqueuse de l'acide libre.

β. Le sel acide $C_6H_3K(AzO_2)_3O_2 + H_2O$ cristallise en aiguilles capillaires d'un jaune pâle, qui perdent leur eau de cristallisation à 100°. On l'obtient en divisant en deux parties égales une solution de l'acide libre, saturant la moitié par la potasse et ajoutant la deuxième moitié.

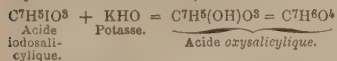
— Oxypicrate d'argent $C_6H_3Ag(AzO_2)_3O_2$. Lorsqu'on dissout à 60° du carbonate d'argent dans une solution aqueuse d'acide oxypicrique ou qu'on mélange, à la même température, des solutions modérément concentrées d'azotate d'argent et d'oxypicrate de potassium, on obtient une liqueur qui donne de l'oxypicrate d'argent par le refroidissement. Ce sel cristallise en aiguilles aplaties d'un jaune tendre, qui ont jusqu'à 0,07 et 0,08 de longueur lorsque son refroidissement est rapide. Si le refroidissement est, au contraire, rapide, il cristallise en lames. Il est peu soluble dans l'eau, et l'ébullition décompose ses solutions avec dépôt d'argent métallique.

— Oxypicrates de sodium. a. Le sel neutre $C_6H_3Na_3(AzO_2)_3O_3 + 5H_2O$ (?) cristallise en petites aiguilles d'un jaune pâle. Il est

— du préf. oxy, et du lat. *saccharum*, gr. *sacharon*, sucre). Pharm. Sirop de vinaigre.

OXYSALICYLIQUE adj. (o-ksi-sa-li-si-li-ke — du préf. oxy, et de *salicylique*). Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide salicylique auquel s'est ajouté un atome d'oxygène.

— Encycl. L'acide *oxysalicylique* $C_7H_6O_4$, découvert par Lautemann, représente de l'acide salicylique dans lequel un atome d'oxygène s'est ajouté, ou mieux dans lequel un radical oxydihydrile OH s'est substitué à l'hydrogène. Il est isomérique avec les acides carbohydroquinonique, hypogallique et protocatechique. On l'obtient en faisant bouillir avec de la potasse de l'acide idiosalicylique. Il se forme de l'iodeure de potassium, et l'oxydure se substitue à l'iode,



Il est bien évident que, une fois formé au sein d'une dissolution de potasse, l'acide *oxysalicylique* se transforme en sel de potassium. Pour extraire l'acide de ce sel, dès que la réaction est complète, on verse de l'acide chlorhydrique dans la liqueur. Si cet acide produisait encore un précipité, c'est que la totalité de l'acide idiosalicylique ne serait pas décomposée et la réaction ne serait pas complète. On filtre à froid et l'on agit fortement la liqueur filtrée avec de l'éther, qui ne dissout que l'acide *oxysalicylique*. On décante l'éther des que la couche étherée s'est séparée de la couche aqueuse, et on le laisse évaporer. Il laisse un résidu cristallin brun d'acide *oxysalicylique* pur. Pour purifier ce corps, on le redissout dans l'eau, on le précipite par l'acétate de plomb, on lave bien le précipité plombique, on le met en suspension dans l'eau, on fait passer un courant d'acide sulfurique à travers le mélange, on filtre, on agit le liquide filtré avec de l'éther et l'on achève comme précédemment.

L'acide *oxysalicylique* forme des aiguilles d'un grand éclat. Il est promptement soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ses solutions aqueuses prennent, par le chlorure ferrique, une couleur brun foncé qui devient violette par l'addition du carbonate de sodium. L'acide cristallisé ne renferme pas d'eau de cristallisation; il fond à 193° et se résout entre 210° et 212° en anhydride carbonique CO_2 et en acide oxyphénique (oxyphénol) [v. ce mot] $C_6H_6O_2$. En même temps que l'acide oxyphénique, il se forme toujours une petite quantité d'hydroquinone isomère de ce dernier corps.

Les sels de l'acide *oxysalicylique* sont fort instables. Ceux à base alcaline ou alcalino-terreuse brunissent et se décomposent lorsque leurs solutions aqueuses sont exposées à l'air. Au contact de l'air et des alcalis, l'acide devient instantanément rougeâtre et, immédiatement après, il tourne au brun.

— *Acide di-oxysalicylique* ou *acide gallique* $C_7H_6O_5$. L'acide gallique a été étudié à son ordre alphabétique. Nous devons ajouter ici que M. Lautemann l'a obtenu synthétiquement en faisant bouillir l'acide diiodosalicylique avec une solution aqueuse de potasse. Seulement, une grande partie de l'acide gallique qui se forme se convertit en acide pyrogallique pendant la durée même de l'opération, la potasse aqueuse agissant sur l'acide gallique naissant comme agit la potasse en fusion sur l'acide gallique libre. L'acide diiodosalicylique, chauffé pendant six heures à 150° avec un excès de carbonate de potassium, donne un mélange d'acide salicylique régénéré, d'acide *oxysalicylique* et d'acide di-oxysalicylique et gallique.

La synthèse de l'acide gallique est donc faite, et sa synthèse totale, puisque l'acide salicylique, d'où il dérive, peut être obtenu synthétiquement au moyen du phénol, que l'on sait aujourd'hui préparer le phénol au moyen de la benzène; que la benzène résulte, ainsi que l'a démontré M. Berthelot, de la condensation de l'acétylène et que l'acétylène lui-même se produit lorsqu'on fait passer de l'hydrogène sur deux cônes de charbon entre lesquels passe l'arc voltaïque produit par une forte pile, expérience qui a été également faite par M. Berthelot.

OXYSEL s. m. (o-ksi-sel — du préf. oxy, et de *sel*). Chim. Sel dont la base et l'acide contiennent de l'oxygène.

OXYSÉLÉNURE s. m. (o-ksi-sé-lé-ni-ure — du préf. oxy, et de *sélénure*). Chim. Combinaison d'un sélénure avec un oxyde.

OXYSMA s. m. (o-ksi-sma — du gr. *ozus*, aigu). Moll. Genre de coquilles bivalves fossiles, voisin des pinnes.

OXYSPERME s. m. (o-ksi-spér-me — du préf. oxy, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Qui a des fruits pointus.

OXYSPORE s. m. (o-ksi-spo-re — du préf. oxy, et de *spore*). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des méliastomacées, tribu des rhéxiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Népal.

OXYSTELME s. m. (o-ksi-stél-me — du préf. oxy, et du gr. *stela*, couronne). Bot. Genre d'arbrustes, de la famille des asclepiadées, tribu des cynanchées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

OXYSTÈRE s. m. (o-ksi-stér-ne — du

préf. oxy, et du gr. *sternon*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des histéroides, dont l'espèce type vit au Sénégal. Il Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, tribu des cébrionites, dont l'espèce type vit dans l'Inde.

OXYSTERNON s. m. (o-ksi-stér-non — du préf. oxy, et du gr. *sternon*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant cinq ou six espèces qui vivent à la Guyane et au Brésil.

OXYSTOME adj. (o-ksi-sto-me — du préf. oxy, et du gr. *stoma*, bouche). Hist. Nat. Dont la bouche ou l'ouverture est à bords tranchants ou de forme aiguë. Il On dit aussi OXYSTOMATE.

— s. m. Ornith. Syn. de CRÉADION.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

— s. m. pl. Crust. Famille de décapodes brachyures, comprenant les genres leucosie, calappe, corystide, dorippe et autres, qui ont la bouche ou le rostre très-allongé : *La carapace des OXYSTOMES* est, en général, plus ou moins circulaire. (H. Lucas.)

— Moll. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant le seul genre janthine, qui a l'ouverture de la coquille aiguë.

— s. f. Entom. Division des apions.

— Bot. Syn. d'OPÉGRAPHE, genre de lichens.

OXYSTOPHYLLE s. m. (o-ksi-sto-fi-le — du gr. *oxustos*, très-aigu; *phyllon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des dendrobies, comprenant des espèces qui croissent à Java.

OXYSTRYCHINE s. f. (o-ksi-strî-kni-ne — du préf. oxy, et de *strychine*). Chim. Nom donné à des produits de l'oxydation de la strychnine.

— Encycl. M. Schutzemberger a décrit sous le nom d'*oxystrychine* des corps qui résultent de l'oxydation de la strychnine. Lorsqu'on fait bouillir du sulfate de strychnine avec une solution aqueuse d'azotate de potassium, il se dégage de l'azote en abondance et le liquide, traité par l'ammoniaque, donne un précipité floconneux d'un jaune léger, qui est soluble dans l'alcool, d'où il se dépose en cristaux transparents qui paraissent être des prismes rhomboïdaux à arêtes tronquées. Ces cristaux sont constitués par de l'*oxystrychine* $C_{21}H_{28}Az_2O_6 = C_{21}H_{22}Az_2O_2 + 3H_2O + O$. *Oxystrychine*. Strychnine. Eau. Oxygène.

L'eau mère, par une nouvelle concentration, donne des prismes rouge orangé foncé de di-oxystrychine $C_{21}H_{28}Az_2O_7$ qui diffère de l'*oxystrychine* par un atome d'oxygène qu'elle renferme en plus. Ces deux composés sont insolubles dans l'eau et l'éther et ne renferment pas d'eau de cristallisation. Ils se décomposent à 130° . Leur saveur est amère, mais cette amertume est loin d'égaliser celle de la strychnine. Les propriétés physiologiques de ces corps n'ont point été étudiées.

OXYSTYLE adj. (o-ksi-sti-le — du préf. oxy, et de *style*). Moll. Se dit des coquilles à columelle aiguë.

OXYSULFOCYANATE s. m. (o-ksi-sul-fô-si-a-na-te — du préf. oxy, de *sulfate*, et de *cyano*). Chim. Combinaison de sulfo-cyanate et d'un oxyde.

OXYSULFOCYANURE s. m. (o-ksi-sul-fô-si-a-nu-re — du préf. oxy, de *sulfure*, et de *cyano*). Chim. Combinaison d'un sulfo-cyanure avec un oxyde.

OXYSULFOSEL s. m. (o-ksi-sul-fô-sel — du préf. oxy, et de *sulfate*). Chim. Combinaison d'un sulfo-sel avec un oxyde.

OXYSULFURE s. m. (o-ksi-sul-fu-re — du préf. oxy, et de *sulfure*). Chim. Composé de soufre, d'oxygène et d'un troisième élément : *OXYSULFURE d'antimoine*.

— Encycl. En nomenclature, on a donné le nom d'*oxysulfures* à des corps qui résultent de la combinaison de l'oxygène et du soufre à un seul et même élément. Autrefois, on considérait les *oxysulfures* comme résultant de la combinaison d'un oxyde et d'un sulfure. Ainsi, l'on considérait l'*oxysulfure d'antimoine* comme résultant de la combinaison d'un oxyde et d'un sulfure d'antimoine. Depuis que les nouvelles théories se sont introduites en chimie, on préfère envisager ces corps comme résultant de la saturation d'un élément polyatomique en partie par de l'oxygène et en partie par du soufre. Ainsi, l'*oxysulfure d'antimoine* $Sb_2O_3S_2$ est le résultat de la saturation de l'antimoine par du soufre et de l'oxygène, ou, si l'on préfère s'exprimer autrement, c'est de l'oxyde d'antimoine dont un tiers de l'oxygène est remplacé par du soufre, ou du sulfure d'antimoine dont les deux tiers du soufre sont remplacés par de l'oxygène. Beaucoup d'*oxysulfures* se rencontrent à l'état natif. Tels sont les *oxysulfures d'antimoine*, auxquels les minéralogistes donnent le nom d'*antimoine rouge* ou de *kermès*. D'autres sont artificiels et résultent ordinairement du

grillage de certains sulfures, grillage qui a pour résultat l'élimination d'une certaine quantité de soufre, à l'état d'anhydride sulfurique, et le remplacement de ce soufre par de l'oxygène. De ce dernier nombre est l'*oxysulfure d'antimoine*, artificiel ou *crocus metallorum* (safran des métaux).

OXYTARTE s. m. (o-ksi-tar-tre — du préf. oxy, et de *tarite*). Chim. Nom que l'on donne quelquefois à l'acétate de potasse.

OXYTÈLE s. m. (o-ksi-té-le — du préf. oxy, et du gr. *télos*, extrémité). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, type de la tribu des oxytélins, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans les diverses parties du monde, et surtout en Europe : L'*OXYTÈLE* carné est assez commun aux environs de Paris. (H. Lucas.)

— Encycl. Les *oxytèles* ont la tête arrondie, déprimée, ordinairement raboteuse; les antennes assez courtes, renflées au bout; les mandibules fortes et coriaces; les palpes de trois articles; le corselet demi-circulaire; l'abdomen allongé et déprimé; les élytres durs, cornés, courts, presque carrés; les quatre jambes antérieures épineuses. Ils se trouvent dans les excréments humains et les fientes d'animaux; quelques-uns recherchent les endroits humides; d'autres vivent sous la mousse, les tas d'herbes pourries et les pierres; on en trouve aussi dans les fleurs. Ils volent souvent en assez grande quantité aux environs des tas de fumier. Ce sont ces insectes qui entrent quelquefois dans les yeux des personnes qui se promènent le soir et leur causent des douleurs vives. Les *oxytèles* sont généralement de petite taille. Leurs larves, qui sont inconnues, doivent ressembler beaucoup à celles des staphylins.

OXYTÉLINIEN, **IENNE** adj. (o-ksi-té-li-ni-en, i-è-ne — rad. *oxytèle*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à un oxytèle. Il On dit aussi OXYTÉLIDE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre oxytèle.

OXYTÉREPHTALMIQUE adj. (o-ksi-té-ré-fa-la-mi-ke — du préf. oxy, et de *térephtalique*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide oxytéréphthalique.

— Encycl. L'acide oxytéréphthalique



résulte de la substitution de AzH_2 à OH dans l'acide oxytéréphthalique $C_8H_6O_5$. On pourrait l'appeler *amido-térephtalique* et le considérer comme résultant de la substitution de l'amidogène AzH_2 à l'hydrogène dans l'acide térephtalique. La formule rationnelle de ce corps est



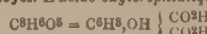
Il a été découvert par Müller et de La Rue. On l'obtient en soumettant l'acide nitrotérephtalique à l'action des agents réducteurs tels que le sulfhydrate d'ammonium ou l'hydrogène naissant développé par un mélange de fer et d'acide acétique. Il cristallise en prismes minces, qui s'agglomèrent sous la forme d'une mousse et qui sont d'un jaune citron. L'eau le dissout peu à froid. Il en est de même de l'alcool, de l'éther et du chloroforme. Comme le glycolle, l'acide oxybenzamique et tous les autres corps de ce groupe, il est également capable de se combiner avec les acides et avec les bases en formant des sels.

Les oxytéréphthalates sont cristallisables et facilement solubles dans l'eau et l'alcool. Leurs solutions, soit aqueuses, soit alcooliques, sont très-fluorescentes; les sels d'acide oxytéréphthalique, c'est-à-dire les corps qui résultent de l'union de l'acide oxytéréphthalique avec les acides, sont également cristallisables, mais ils sont moins stables que les oxytéréphthalates et il suffit de les traiter par une grande quantité d'eau pour les décomposer. Ils ne sont pas fluorescents.

Les éthers de l'acide oxytéréphthalique s'obtiennent par la réduction des éthers nitrotérephtaliques. L'éther méthylique est cristallin et soluble dans l'alcool modérément chaud. L'éther éthylique forme de gros cristaux qui rappellent, par leur aspect, l'azotate d'uranium et dont la solution est très-fluorescente. Par l'action de l'acide azoteux sur l'acide oxytéréphthalique dissous dans l'alcool, il se forme toute une série de composés analogues à ceux que Griess a obtenus au moyen de l'acide oxybenzamique. V. OXYBENZAMIQUE, DIAZO-OXYBENZAMIQUE, DIAZO-BENZOÏQUE (acides) et DIAZOÏQUES (composés).

OXYTÉREPHTALIQUE adj. (o-ksi-té-ré-fa-la-mi-ke — du préf. oxy, et de *térephtalique*). Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide térephtalique, plus un atome d'oxygène.

— Encycl. L'acide oxytéréphthalique



dérive de l'acide térephtalique par la substitution de OH à H . Il prend naissance lorsqu'on fait agir l'acide azoteux sur l'acide oxytéréphthalique. Il se dégage, dans cette

réaction, des quantités considérables d'acide azoteux :



Acide oxytéréphthalique. Acide azoteux.

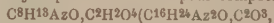


Eau. Azote. Acide oxytéréphthalique.

Les oxytéréphthalates sont cristallisables et moins solubles que les térephtalates correspondants.

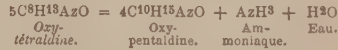
OXYTÉTRALDINE s. f. (o-ksi-té-tral-di-ne — du préf. oxy, du gr. *tétrâ*, quatre, et de *aldine*). Chim. Corps qui prend naissance dans la décomposition de l'aldehyde-ammoniacale.

— Encycl. L'*oxytétraldine* $C_8H_{13}AzO$ résulte de la décomposition de l'aldehyde-ammoniacal sous l'influence de la chaleur. Lorsqu'on chauffe pendant vingt-quatre heures à $110^\circ-120^\circ$ un mélange de poids égaux d'aldehyde-ammoniacal et d'alcool, il se forme de l'*oxytétraldine* et de l'oxypentaldine (v. ce mot); la première est assez soluble dans l'eau, mais moins cependant que l'oxypentaldine; la seconde est à peine soluble dans l'eau; l'*oxytétraldine* verdit légèrement le papier de mauve, n'a pas d'action sur le tournesol, se combine jusqu'à un certain point avec l'anhydride carbonique; l'eau dans laquelle on fait passer du gaz carbonique dissout la base en abondance; elle se combine avec l'acide chlorhydrique. L'oxalate a pour composition



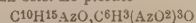
suivant Heintz et Wislicenus. Le chloroplatinate desséché à 130° répond à la formule $(C_8H_{13}AzO, HCl)_2PtCl_6 (C_8H_{12}Az_2O)_2PtCl_4$, suivant Heintz et Wislicenus, pour le sel desséché à 150° .

Lorsqu'on chauffe l'*oxytétraldine* de 140° à 160° pendant quelque temps, ou qu'on la chauffe avec de la potasse, elle se décompose en partie en vertu de l'équation suivante :

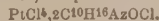


L'oxypentaldine (v. ce mot) à 160° se décompose aussi partiellement, en fournissant de l'oxypentaldine et de l'oxypentaldine.

— *Oxypentaldine* $C_{10}H_{15}AzO$. C'est une substance amorphe, brillante, brun foncé, non hygroscopique, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, dans l'eau chargée d'anhydride carbonique et dans les acides faibles. Elle est sans odeur et a une saveur faiblement amère; elle se combine à l'acide chlorhydrique sans élimination d'eau, ce qui la distingue des bases ammoniacales; le perchlore de phosphore agit peu sur elle, même à chaud; le chlorhydrate de la base se forme et une partie est détruite. Les sels sont des substances amorphes, brunes, solubles dans l'eau; cette dernière, en excès, enlève de l'acide aux sels. Le picrate

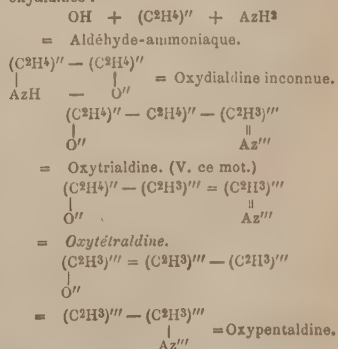


constitue des flocons jaunes; le chloroplatinate est un précipité floconneux, amorphe, brun, insoluble dans l'eau et dans l'alcool; desséché à 140° , il a pour formule :



L'oxypentaldine n'est pas décomposée par la potasse bouillante.

M. Schiff fait la remarque que l'acétol décomposé par l'ammoniaque alcoolique donne un mélange de trialdine (v. ce mot), de tétraldine et de pentaldine. Les formules suivantes rendent compte de la constitution des oxyaldines :



OXYTHYRÉE s. m. (o-ksi-ti-ré — du préf. oxy, et du gr. *thyreos*, bouclier). Entom. Genre d'insectes hemiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, tribu des aradides, dont la patrie est inconnue.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant seize espèces, dont trois habitent l'Europe et les autres l'Afrique.

OXYTOLIQUE adj. (o-ksi-to-li-ke — du préf. oxy, et de *tolique*). Chim. Se dit d'un acide isomère avec les diverses variétés d'acides oxybenzoïques.

— Encycl. L'acide *oxytoluïque* a été découvert par Fittig. Il répond à la formule



qui en fait un isomère de l'acide oxybenzoïque, de l'acide salicylique, de l'acide ampelique peut-être, mais qui paraît se confondre par ses propriétés avec l'acide paraoxybenzoïque que l'on obtient en réduisant l'acide anisique par l'acide iodhydrique. Cet acide se produit dans l'oxydation du toluène. A cet effet, on fait bouillir du toluène pendant quatre ou cinq jours avec un mélange d'une partie d'acide azotique du commerce et de deux parties d'eau. Il se forme ainsi un mélange cristallin formé de plusieurs acides qu'on éprouve de la difficulté à séparer les uns des autres. On distille de manière à chasser l'excès du toluène et du nitro-toluène, et l'on traite à plusieurs reprises la masse cristalline qui reste par une petite quantité d'eau chaude. Cette quantité doit être à peu près suffisante pour dissoudre les trois quarts du produit. Par le refroidissement, le liquide filtré donne des cristaux d'acide *oxytoluïque*. On purifie ce corps par la distillation, et aussi en le transformant en sel calcique et en faisant cristalliser plusieurs fois ce sel, jusqu'à ce que l'acide que l'on en sépare présente un point de fusion constant situé à 180°.

Les eaux mères d'où le sel de calcium s'est séparé donnent un second sel calcique, qui paraît être du benzoate de calcium pur. La partie la moins soluble dans l'eau des produits d'oxydation que nous venons de décrire renferme un acide dont la composition correspond presque à la formule $C_7H_6O_4$, mais qui ne présente pas un point de fusion constant. Cet acide, d'ailleurs, renferme encore de l'azote. Fittig en conclut qu'il n'est autre chose que de l'acide *oxytoluïque* souillé par des produits nitrés.

L'acide *oxytoluïque* est peu soluble dans l'eau froide, mais il est beaucoup plus soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool. Il cristallise en aiguilles incolores de sa solution aqueuse, fond à 180°, se solidifie à 177°, se sublime au-dessus de son point de fusion et distille indécomposé à de plus hautes températures. Les vapeurs de cet acide, qu'elles soient anhydres ou qu'elles soient mêlées de vapeur d'eau, comme lorsqu'on fait bouillir sa solution aqueuse, excitent la toux comme celles de l'acide benzoïque.

L'acide *oxytoluïque* est monobasique. Le sel de potassium $C_7H_5KO_3$ est très-soluble dans l'eau et se dépose en petites aiguilles de sa solution alcoolique. Le sel de baryum



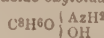
perd son eau de cristallisation sur l'acide sulfurique. La proportion de cette eau n'a point été déterminée. Le sel de calcium



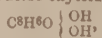
cristallise en aiguilles qui se dissolvent facilement dans l'eau et dans l'alcool. Le sel d'argent $C_7H_4AgO_3$ est un précipité blanc qui se dissout dans l'eau chaude, d'où il se dépose en aiguilles par le refroidissement. Les sels de fer, de cuivre et de plomb sont également des précipités que l'on obtient en décomposant les sels solubles de fer, de cuivre ou de plomb par l'oxytoluolate d'ammonium. Les réactions de l'acide *oxytoluïque* ressemblent beaucoup à celles de l'acide ampelique de Laurent et à celles de l'acide paraoxybenzoïque de Soykeff. On pourrait donc considérer ces trois acides comme identiques.

OXYTOLUAMIQUE adj. (o-ksi-to-lu-a-mi-ke — du préf. *oxy*, et de *toluamique*). Chim. Se dit de l'amide acide de l'acide *oxytoluïque*: *Acide oxytoluamique*.

— Encycl. L'acide *oxytoluamique*



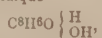
représente de l'acide *oxytoluïque*



dont un oxydyle OH est remplacé par



ou de l'acide *toluïque*



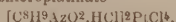
dans lequel AzH_2 est substitué à l'hydrogène; de cette dernière manière d'exprimer la constitution vient le deuxième nom qu'on lui donne quelquefois, le nom d'acide amido-toluïque. On l'a quelquefois aussi appelé acide *toluamique*; mais le troisième nom est inacceptable, parce que l'acide *toluïque* étant monobasique ne peut pas former de sels acides et que d'ailleurs, en format-il, ils auraient une tout autre composition. On l'obtient comme son homologue l'acide oxybenzamique : on prépare d'abord de l'acide nitrotoluïque en dissolvant de l'acide *toluïque* dans l'acide azotique monohydraté et en précipitant ensuite par l'eau, puis on dissout le corps nitré dans l'ammoniaque, on sature d'hydrogène sulfuré et l'on évapore dans un courant d'acide sulfhydrique. Quand le dépôt de soufre qui résulte de cette évaporation n'augmente plus, on le filtre, on lave le dépôt, on réunit les eaux de lavage à la liqueur et l'on précipite par l'acétate de plomb. Le précipité est recueilli sur un filtre, lavé avec soin, mis en suspension dans une petite quantité d'eau et décomposé par un courant d'hy-

drogène sulfuré. Lorsque le vase qui contient le mélange conserve l'odeur de l'acide sulfhydrique après agitation, la réaction est complète. On porte alors le liquide à l'ébullition, de manière à obtenir une dissolution chaude et concentrée et l'on filtre à chaud. Par le refroidissement, l'acide *oxytoluamique* cristallise. Les eaux mères donnent une nouvelle quantité de ce corps, mais moins pur, lorsqu'on les soumet de nouveau à la concentration.

L'acide amido-toluïque se combine avec les acides en formant des composés cristallins qui ressemblent à ceux fournis par l'acide oxybenzamique. Son chlorhydrate

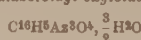


cristallise en petites aiguilles nacrées et donne un chloroplatinate



cristallisé en aiguilles d'un rouge brun.

— *Acide diazotoluyloxytoluamique*



Cet acide, analogue à l'acide diazo-oxybenzamique, prend naissance lorsqu'on soumet l'acide *oxytoluamique*, en solution alcoolique, à l'action de l'acide azoteux, ou mieux à l'action de l'azotite d'éthyle à 39°. Il forme des prismes microscopiques jaunes, insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Les acides le dissolvent et le décomposent. Les alcalis le dissolvent sans l'altérer. Les réactions sont d'ailleurs entièrement semblables à celles de l'acide diazo-oxybenzamique.

Les diazotoluyloxytoluates de potassium, de sodium et d'ammonium forment des masses cristallines très-solubles dans l'eau. Le dernier se décompose facilement lorsqu'on fait bouillir sa solution aqueuse. Le sel de baryum est un précipité jaune insoluble dans l'eau et dans l'alcool. Le sel d'argent est un précipité blanc gélatineux. Il est probable qu'en faisant bouillir l'acide diazotoluyloxytoluamique avec de l'eau, on le convertirait en un mélange d'acide *oxytoluïque* et d'acide *oxytoluamique* avec dégagement d'azote; mais jusqu'ici l'expérience n'a point été faite. Il serait cependant intéressant de savoir si l'acide *oxytoluïque* que l'on obtiendrait ainsi serait isomère ou identique avec l'acide crésotique; il n'y a pas à douter, d'ailleurs, qu'il ne fût isomérique avec l'acide formobenzotolique.

OXYTOLUIQUE adj. (o-ksi-to-lu-i-ke — du préf. *oxy*, et de *toluïque*). Chim. Se dit des acides dont la formule renferme les éléments de l'acide *toluïque* avec un atome d'oxygène en plus.

— Encycl. Les acides *oxytoluïques* sont des acides qui répondent à la formule brute



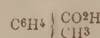
On connaît plusieurs composés isomères de cette formule; mais on est bien loin de connaître tous ceux que la théorie fait prévoir. Les acides *oxytoluïques*, en effet, proviennent du xylène par la substitution du groupe OH à H et du groupe OH à H³; or il existe deux xyliènes connus : la diméthyl-benzine



et l'éthyl-benzine $C_8H_5-CH_3-CH_3$. Cela étant, on peut d'abord remplacer H³ par OH, ce qui revient au même, CH³ par CO²H dans l'éthyl-benzine ou dans la diméthyl-benzine. Dans le premier cas, on a l'acide *α-toluïque* ou phénylacétique



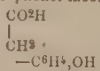
et, dans le second cas, on a l'acide *toluïque* de Wood



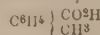
Ces deux acides peuvent à leur tour échanger H contre OH et fournir ainsi des acides *oxytoluïques*; mais la substitution peut avoir lieu soit dans le groupe phényle ou phénylène, soit dans le groupe alcoolique. Dans le premier cas, l'acide *oxytoluïque* obtenu est un acide-phénol, et, dans le second cas, c'est un acide-alcool. Ainsi, on peut dériver de l'acide phénylacétique l'acide-alcool



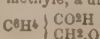
qui n'est autre que l'acide formobenzotolique de Piria, et l'acide-phénol inconnu



De même, l'acide *toluïque* de Wood

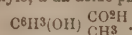


peut donner lieu, si l'on substitue OH à H dans le groupe méthyle, à un acide-alcool

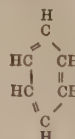


encore inconnu, et, si l'on opère la substitui-

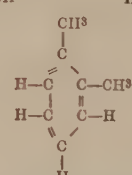
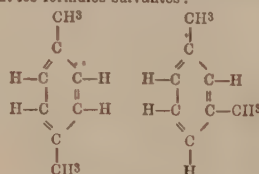
tion de l'oxydyle à l'hydrogène dans le groupe phényle, à un acide-phénol



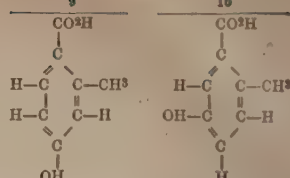
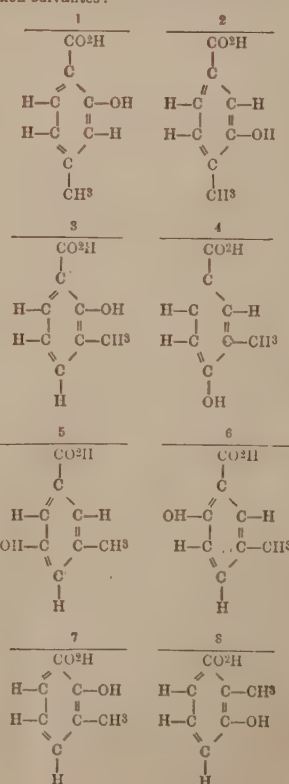
Enfin, on sait que la benzine peut être considérée comme formée par l'union de 6 atomes de carbone, qui sont réunis à leurs congénères par deux affinités d'une part et par une de l'autre, de manière à conserver chaque une affinité libre sur laquelle se fixe l'hydrogène, comme l'indique la formule graphique



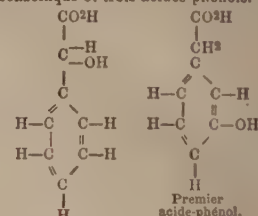
C'est à cet hydrogène que viennent se substituer d'abord les radicaux alcooliques qui fournissent par cette substitution les homologues supérieurs de la benzine. Or, on voit tout de suite que si les méthyles qui remplacent l'hydrogène viennent s'accrocher à 2 atomes de carbone voisins, ils donneront un hydrocarbure différent de celui qui se produirait si les méthyles se fixaient sur deux carbones éloignés. De là, la possibilité de deux xyliènes C_8H_{10} isomères, comme l'indiquent les formules suivantes :



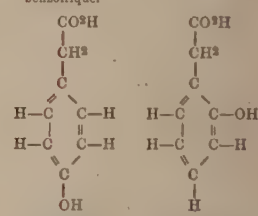
Si, maintenant, l'un des méthyles étant remplacé par du carboxyle CO²H, on substitue de l'oxydyle OH à l'hydrogène restant de la benzine, on voit que, pour chacune des formules ci-dessus, la substitution peut s'opérer dans le voisinage du carboxyle ou dans le voisinage du méthyle, ou entre le carboxyle et le méthyle, ou loin de ces deux radicaux. De là, de nouvelles isoméries. Parmi les acides *oxytoluïques* qui dérivent de la diméthyl-benzine, la théorie fait prévoir dix isomères, comme le démontrent les formules de constitution suivantes :



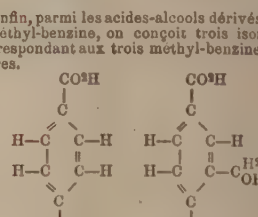
Parmi les acides *oxytoluïques* qui dérivent de l'éthyl-benzine, il n'y a que quatre isomères possibles : l'acide-alcool ou acide formobenzotolique et trois acides phénols.



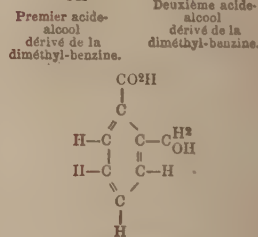
Acide formobenzotolique.



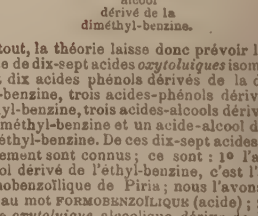
Deuxième acide-phénol.



Premier acide-alcool.

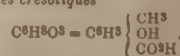


Troisième acide-alcool.



En tout, la théorie laisse donc prévoir l'existence de dix-sept acides *oxytoluïques* isomères, dont dix acides phénols dérivés de la diméthyl-benzine, trois acides-phénols dérivés de l'éthyl-benzine, trois acides-alcools dérivés de la diméthyl-benzine et un acide-alcool dérivé de l'éthyl-benzine. De ces dix-sept acides, cinq seulement sont connus : ce sont : 1° l'acide-alcool dérivé de l'éthyl-benzine, c'est l'acide formobenzotolique de Piria; nous l'avons écrit au mot FORMOBENZOTOLIQUE (acide); 2° un acide *oxytoluïque* alcoolique dérivé de la diméthyl-benzine; enfin, trois acides-phénols dérivés de la diméthyl-benzine et qui ont reçu le nom d'acide crésotique, parce que le phénol auquel ils correspondent porte le nom de crésol. Ces acides n'étaient pas encore connus lorsque nous avons imprimé le C et n'ont pu être décrits; nous les décrirons ici en même temps que l'acide *oxytoluïque* alcoolique qui provient de la diméthyl-benzine, et auquel jusqu'ici le nom d'acide *oxytoluïque* a été appliqué, non plus comme un nom commun, mais comme un nom propre.

— *Acides crésotiques*



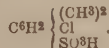
On prépare les trois acides crésotiques isomères au moyen des trois crésols isomères actuellement connus, par le procédé au moyen duquel M. Kolbe a obtenu l'acide salicylique en partant du phénol, c'est-à-dire par l'action simultanée du sodium et de l'anhydride carbonique sur le crésol. A cet effet, on dissout le crésol dans un hydrocarbure dont le

point d'ébullition soit élevé, on met une grande quantité de sodium coulé en morceaux dans la liqueur et l'on chauffe celle-ci entre 120° et 130° en la faisant traverser par un courant continu d'anhydride carbonique bien sec. Lorsque la masse est devenue assez pâteuse pour que la réaction ne puisse pas être continuée, on la jette dans l'eau, qui dissout l'excès de sodium et le crésoté sodique formé, tandis que l'excès de crésol et l'hydrocarbure dans lequel il est dissous viennent surmonter au-dessus de la liqueur et peuvent servir à une nouvelle opération après avoir été deséchés. On sépare par un entonnoir la couche huileuse de la couche aqueuse, on concentre celle-ci et on la précipite par l'acide chlorhydrique. Le précipité est purifié; on le purifie en le faisant d'abord dissoudre dans l'eau bouillante et le laissant déposer par le refroidissement et en le faisant ensuite cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool.

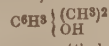
L'acide orthocrésotique ou γ -crésotique a été obtenu par Engelhardt et Latschinow à l'aide du γ -crésylol qu'ils ont dérivé du thymol. Ce γ -crésylol donnant, suivant Barth, de l'acide oxybenzoïque lorsqu'on le fond avec la potasse, l'acide qui en dérive est l'acide orthocrésotique. Cet acide cristallise dans l'eau bouillante en aiguilles fusibles entre 168° et 173°. Son sel de baryum est soluble et cristallise en aiguilles étoilées.

L'acide métacrésotique ou β -crésotique a été obtenu avec le β -crésylol d'Engelhardt et Latschinow, crésylol qui fournit de l'acide salicylique lorsqu'on le fond avec la potasse. Cet acide crésotique cristallise en longues aiguilles fusibles à 114°.

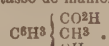
L'acide paracrésotique ou α -crésotique a été préparé par MM. Kolbe et Lautemann par le crésylol le plus anciennement connu, crésylol décrit par M. Wurtz, fusible à 34° et qui fournit de l'acide paroxybenzoïque par la fusion avec la potasse. M. G. Vogt a aussi obtenu l'acide paracrésotique en fondant avec la potasse l'acide sulfo-conjugué du chloroxylène



Il est probable qu'il se produit dans ce cas du xylenol chloré, que l'hydrogène, dégagé pendant la réaction, convertit en xylenol



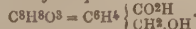
et qu'un des groupes méthyle est oxydé ensuite par la potasse de manière à donner



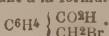
Ce qui vient à l'appui de cette manière de voir, c'est que le même acide crésotique se forme dans la préparation du xylenol au moyen du xylène-sulfite de potassium et de l'hydrate potassique en fusion.

L'acide paracrésotique est moins soluble dans l'eau que l'acide salicylique, il est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il se sépare en beaux prismes par le refroidissement lent de sa solution aqueuse. Il fond à 153° et se solidifie à 144°. Avec le perchlore de fer, il se colore en violet comme l'acide salicylique. Avec la baryte caustique, il se dédouble en anhydride carbonique et en crésylol.

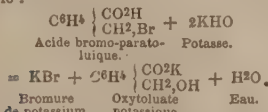
— Acide oxytoluïque



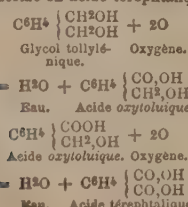
Ce corps a été découvert par MM. Kékulé et Dittmar en 1871. Pour le préparer, ces chimistes font passer du brome en vapeur dans l'acide toluïque de Wood (acide paratoluïque), chauffé vers 170°. Il se produit ainsi un acide bromé répondant à la formule



Soumis à l'action des alcalis bouillants, l'acide bromé se convertit en acide oxytoluïque en échangeant son brome contre de l'oxydyle :



L'acide oxytoluïque est soluble dans l'eau et dans l'éther. Il cristallise en aiguilles blanches. Son point de fusion est supérieur à celui de l'acide toluïque. Comme l'acide toluïque, dont il dérive, fournit par oxydation de l'acide téréphthalique, cet acide oxytoluïque est l'acide glycolique du glycol tolylénique décrit par M. Grimaux, et que l'oxydation transforme en acide téréphthalique.



OXYTON s. m. (o-ksi-ton — gr. *oxuton*; de *oxu*, aigu, et de *tonos*, ton). Gramm. Mot grec qui a l'accent aigu sur la dernière syllabe.

OXYTRÈME s. f. (o-ksi-trè-me — du préf. *oxy*, et du gr. *tréma*, trou). Moll. Genre de mollusques fluviatiles, voisins des nérites.

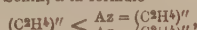
OXYTRIALDINE s. f. (o-ksi-tri-al-di-ne — du préf. *oxy*, du gr. *tris*, trois fois, et de *aldine*). Chim. Produit de la décomposition de l'hydracétamide.

— Encycl. L'oxytrialdine $\text{C}_8\text{H}_{11}\text{AzO}$, découverte par Schiff, se forme facilement aux dépens de l'hydracétamide (v. ce mot), lorsqu'on fait évaporer à feu nu la solution obtenue par l'action de l'ammoniaque alcoolique sur l'aldéhyde. On ajoute de la potasse; il se sépare une masse brune résineuse qui, purifiée, constitue l'oxytrialdine; elle ressemble à l'hydracétamide par ses caractères extérieurs; seulement elle a une couleur brun jaune plus prononcée, est moins hygroscopique, moins soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, à peine soluble dans l'éther et le sulfure de carbone, très-peu soluble dans la benzène, davantage dans le chloroforme. Avec l'acide chlorhydrique aqueux, on peut enlever au chloroforme l'oxytrialdine qu'il tient en solution. La plupart des sels sont solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, insolubles dans l'éther.

Le sulfate est $\text{SH}_2\text{O} \cdot 2\text{C}_8\text{H}_{11}\text{AzO}$; le chlorhydrate, $\text{C}_8\text{H}_{11}\text{AzO} \cdot \text{HCl}$; l'oxalate, $\text{C}_8\text{H}_{11}\text{AzO} \cdot \text{C}_2\text{H}_2\text{O}_4$.

est amorphe, brun rouge, soluble dans l'eau; le chloroplatinate $\text{PtCl}_2(\text{C}_8\text{H}_{11}\text{AzO} \cdot \text{HCl})_2$ est un précipité floconneux rouge brun, insoluble dans l'eau et l'alcool.

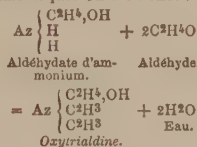
L'oxytrialdine ne se comporte pas comme un hydrate d'ammonium; car, chauffée à 150°, elle ne s'altère pas notablement, mais, au delà de cette température, elle se décompose totalement. Le perchlore de phosphore n'agit que difficilement et l'acide iodhydrique ne forme pas de dérivés de composition simple. Si l'hydracétamide répond, comme le suppose Schiff, à la formule



la formule



exprime la constitution de l'oxytrialdine. On peut aussi faire dériver ce corps de l'aldéhyde ammoniacale. On a en effet :



L'expérience confirme cette hypothèse; car, en maintenant pendant quelque temps une solution alcoolique d'aldéhyde ammoniacale avec de l'aldéhyde à 50-60°, on obtient de l'oxytrialdine.

OXYTRICHINE adj. (o-ksi-tri-ki-ne — rad. *oxytrique*). Infus. Qui ressemble à un oxytrique.

— s. m. pl. Famille d'infusoires, ayant pour type le genre oxytrique.

OXYTRIQUE s. m. (o-ksi-tri-ke — du préf. *oxy*, et du gr. *thrix*, cheveu). Infus. Genre d'infusoires.

OXYTROPIS s. m. (o-ksi-tro-pis — du préf. *oxy*, et du gr. *tropis*, carène). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant de nombreuses espèces qui croissent dans l'hémisphère nord : Les *OXYTROPIS* sont des plantes herbacées. (De Jussieu.) On dit aussi OXYTROPIDE s. f. : Quatre espèces d'OXYTROPIDES se rencontrent sur les Alpes. (T. de Berneaud.)

OXYURE adj. (o-ksi-u-re — du préf. *oxy*, et du gr. *oura*, queue). Zool. Qui a la queue terminée en pointe.

— s. m. Ornith. Syn. de SYNALLAXE.

— s. m. pl. Entom. Syn. de PROCTOTRUPIENS.

— s. f. Ornith. Genre de palmipèdes, formé aux dépens des canards.

— Helminth. Genre de vers nématodes, voisins des ascarides, et comprenant une dizaine d'espèces qui vivent dans les intestins de l'homme et de quelques mammifères ou reptiles : L'oxyure vermiculaire se trouve fréquemment dans le rectum des enfants. (V. Meunier.)

— Bot. Syn. de TOLLATIE, genre de plantes, de la famille des composées : L'oxyure à feuilles de chrysanthème.

— Encycl. Helminth. Oxyure vermiculaire. Cet helminthe, qu'on a désigné quelquefois sous le nom d'ascaride vermiculaire, occupe ordinairement la marge de l'anus. Ce ver a un corps rond, très-blanc, plus gros à la partie moyenne qu'aux deux extrémités. La femelle est plus grande que le mâle; elle a de 0m,008 à 0m,012 de longueur, tandis que le mâle n'a que 0m,002, 0m,003 ou 0m,004. Une différence plus frappante encore, c'est que le mâle a la queue tournée en spirale et la

femelle a la queue droite, extrêmement effilée, au point qu'il faut un microscope pour en distinguer l'extrémité. La reproduction se fait par des œufs et dans l'intérieur des intestins. Les oxyures affectent principalement les enfants et se trouvent exclusivement dans le gros intestin. Cependant, d'après quelques auteurs, on en aurait trouvé quelquefois dans une partie plus élevée de l'intestin, dans le vagin et dans l'utérus. On les rencontre assez souvent chez les jeunes gens et chez les adultes, mais alors elles sont en nombre tel, que les matières fécales en sont parfois couvertes sans que les individus s'en aperçoivent. Leur présence se manifeste par des démangeaisons insupportables à la marge de l'anus, démangeaisons qui s'exacerbent surtout le soir, pendant la nuit et quelquefois à des intervalles fixes. Les individus, à force de se gratter, ou bien en introduisant le doigt dans l'anus pour les faire disparaître, finissent par déterminer la formation de tumeurs hémorrhoidales ou le gonflement de celles qui existaient antérieurement. Quelques-uns sont portés à la masturbation par ces attouchements fréquents, d'autres ont des pertes séminales involontaires. Chez la femme, lorsque les oxyures se trouvent à l'entrée de la vulve et du vagin, elles peuvent occasionner une leucorrhée, et, chez les jeunes filles, l'habitude de porter les doigts sur les organes génitaux peut leur faire contracter le vice de la masturbation.

— Traitement. Les oxyures peuvent être détruites par la suite qu'on emploie en décoction de 30 à 40 grammes pour 100 grammes d'eau. Van-Swieten et Rosen ont conseillé l'eau froide en boisson et en lavements. Les infusions d'absinthe, de 8 à 16 grammes d'herbe pour 60 grammes d'eau, ou bien d'assa-fœtida et d'ail, à la dose de 8 grammes pour 125 grammes d'eau, suffisent, données en lavement, pour détruire les oxyures. On peut en dire autant des lavements d'eau de chaux. Les onctions à la marge de l'anus avec l'onguent gris, une pommade au calomel ou au sublimé, agissent de la même manière. Le docteur Debout combat les oxyures avec du sucre administré en lavements et en lotions.

OXYURIEN, IENNE adj. (o-ksi-u-rien, i-è-ne — rad. *oxyure*). Zool. Qui a la queue pointue.

— s. m. pl. Entom. Syn. de PROCTOTRUPIENS.

OXYVALÉRIQUE adj. (o-ksi-valé-ri-ke — du préf. *oxy*, et de *valérique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par MM. Clarke et Fittig, et qui représente l'acide valérique avec un atome d'oxygène en plus.

— Encycl. L'acide oxyvalérique a pour formule $\text{C}_8\text{H}_9\text{O}_4$ il a été obtenu par MM. Clarke et Fittig par la méthode générale qu'a découverte M. Kékulé, et qui permet de substituer de l'oxydyle au chlore et au brome dans les acides chlorés ou bromés, c'est-à-dire par l'action de l'oxyde d'argent humide sur l'acide bromovalérique.

L'acide bromovalérique se produit lorsqu'on chauffe en vase clos, entre 120° et 150°, une molécule de brome avec une molécule d'acide valérique. Cet acide ne peut pas être distillé. On se borne à le débarrasser de l'acide bromhydrique qu'il renferme, au moyen d'un courant de gaz carbonique, ou en le lavant à l'eau. D'ailleurs, l'acide bromhydrique qu'il contient ne peut nuire à la réaction autrement qu'en exigeant l'emploi d'une quantité plus forte d'oxyde d'argent.

Pour convertir l'acide bromovalérique en acide oxyvalérique, on ajoute au premier de ces acides de l'eau et un excès d'oxyde d'argent bien lavé, et l'on fait bouillir. La réaction est rapide. Il se forme du bromure d'argent en abondance, qu'on sépare par le filtre, et de l'oxyvalérate d'argent qui se dissout. On décompose la liqueur filtrée par un courant d'acide sulfhydrique, pour en précipiter l'argent, on filtre de nouveau et l'on évapore la liqueur presque à siccité pour chasser l'acide valérique indécomposé, dont il renferme toujours une certaine quantité. Pour réussir complètement à se débarrasser de l'acide valérique, il faut redissoudre et évaporer une seconde fois, ce qui malheureusement occasionne une perte assez considérable d'acide oxyvalérique; aussi vaut-il peut-être mieux purifier cet acide par la cristallisation de son sel barytique, qui est peu soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool.

Pour obtenir l'acide libre, on le transforme en sel de zinc, qu'on décompose par l'hydrogène sulfuré. Il cristallise de sa solution, évaporée jusqu'à consistance sirupeuse, en grandes tables rectangulaires incolores. Il se dissout très-facilement dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il fond à 80° et se volatilise lentement à 160° sans décomposition apparente.

L'oxyvalérate de calcium



se sépare par le refroidissement de sa solution aqueuse en croûtes ne présentant, même au microscope, aucune trace de cristallisation.

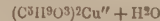
L'oxyvalérate de zinc $(\text{C}_8\text{H}_9\text{O}_3)_2\text{Zn}$ se dépose en lames cristallines assez volumineuses lorsqu'on ajoute une solution concentrée de chlorure de zinc à une solution également concentrée d'oxyvalérate de calcium. En le

lavant à l'eau et à l'alcool, le dissolvant dans l'eau et le faisant cristalliser, on l'obtient à l'état de pureté. Ses cristaux sont toutefois mal définis. Il est peu soluble dans l'eau, et l'alcool ne le dissout pas du tout.

L'oxyvalérate de sodium $(\text{C}_8\text{H}_9\text{O}_3)_2\text{Na}$ forme des croûtes mamelonnées cristallines qui se déposent lorsque, après avoir précipité une solution du sel de calcium par le carbonate de soude et avoir filtré, on évapore avec soin la solution.

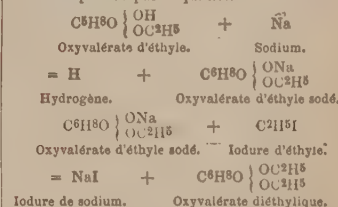
L'oxyvalérate d'argent $(\text{C}_8\text{H}_9\text{O}_3)_2\text{Ag}$ est un précipité volumineux, soluble dans l'eau bouillante, dans laquelle il subit une légère décomposition. Par le refroidissement de la liqueur, il se dépose en cristaux incolores et pénétrés. Il se colore à l'air, comme la plupart des sels d'argent.

L'oxyvalérate de cuture



cristallise en jolis prismes, parfois tabulaires, d'un vert clair, lorsqu'on traite la solution concentrée du sel de calcium par l'acétate de cuivre. Il se dissout à peine dans l'eau froide, et assez difficilement dans l'eau chaude. Il ne perd son eau de cristallisation ni sur l'acide sulfurique ni à 100°; mais, à 170°, il la perd complètement et acquiert alors une coloration plus foncée.

— Basicité et atomisticité de l'acide oxyvalérique. La loi de l'atomisticité et de la basicité des acides est que, lorsqu'on ajoute 1 atome d'oxygène donne à un acide, ou mieux qu'on y substitue un oxydyle OH à 1 atome d'hydrogène H, on dérive d'un degré son atomisticité sans modifier sa basicité, parce que l'oxydyle que l'on y introduit est un oxydyle alcoolique. En appliquant cette règle à l'acide valérique, qui est monoatomique et monobasique, on voit que l'acide oxyvalérique doit être diatomique tout en continuant d'être monobasique. De fait l'étude de ces sels démontre qu'un seul atome d'hydrogène y est remplaçable par les métaux; il resterait à prouver, ce qui n'a pas encore été fait, mais ce qui est indéniable, qu'il renferme deux hydrogènes remplaçables par des radicaux d'alcools. On arriverait peut-être à ce résultat en traitant l'acide par le pentachlorure de phosphore, de manière à remplacer les deux oxydyles par du chlore et en soumettant ensuite le produit dichloré à l'action de l'éthyle de sodium. On réussirait encore en transformant l'acide bromovalérique, qui sert de base à la préparation de l'acide oxyvalérique, en bromovalérate d'éthyle, et en soumettant ensuite cet éther à l'action de l'éthyle de sodium, de manière à y substituer l'oxyéthyle OC_2H_5 au brome Br. Enfin, on réussirait sûrement en faisant dissoudre du sodium dans l'oxyvalérate d'éthyle, après avoir préparé ce corps, et en traitant le produit sodé par l'iodeure d'éthyle. La réaction serait exprimée par l'équation



OYA s. m. (oi-ia). Nom donné par les Siamois à de grands seigneurs de la cour qui portent le betel dans des boîtes plus ou moins ornées selon leur rang.

— Sorte de broderie à l'aiguille, dont les femmes turesques ornent toutes les pièces de leur vêtement.

OYA, bourg d'Espagne, province et à 60 kilom. de Pontevedra, sur la côte de l'océan Atlantique; 3,500 hab. Commerce de vin et de poisson salé. La pêche des sardines est très- lucrative.

OYAC ou RIVIÈRE DE LA COMTÉ, fleuve de l'Amérique du Sud, dans la Guyane française. Elle prend sa source, sous le nom de rivière Blanche, par 4° 6' de latit. S. et 54° 57' de longit. O., se dirige généralement vers le N.-E. et forme plusieurs cascades en traversant une série de montagnes, sous le nom de rivière de la Comté; il tourne ensuite au N. et va se perdre dans l'océan Atlantique, où ses eaux se déversent par une large embouchure, après un cours d'environ 350 kilom. Ce fleuve est navigable sur une grande étendue. Ses bords ont été explorés dans ces derniers temps par le capitaine Carpentier. Le Galibi, la rivière Pagode, la rivière du Tour-de-l'île et l'Orapu sont les principaux affluents de l'Oyac.

OYANCE s. f. (o-ian-se — rad. *ouir*). Anc. cout. Redevance qui se payait à cri public.

OYANT (o-ian) part. prés. du v. *Ouir* : En oyant ce discours, elle se pâma.

OYANT, ANTE adj. (o-ian, an-te — rad. *ouir*). Qui écoute, à qui l'on adresse la parole. « Vieux mot.

— Substantif. Pratiq. Oyant compte, Celui à qui l'on rend compte : Des OYANTS COMPTES.

OYAPOCK, fleuve de l'Amérique du Sud. Il naît dans la serra Tumucumaque, dans le S.

de la Guyane française, et, coulant vers le N.-E., trace une partie de la limite entre la Guyane française et la Guyane brésilienne et se jette dans l'Atlantique par un large estuaire, après un cours d'environ 310 kilom. Son principal affluent est le Camopi ; il n'est guère navigable que sur un parcours d'environ 50 kilom., à cause des nombreuses cataractes qui embarrassent son cours et dont plusieurs sont considérables. Les capitaines Budin et Carpentier ont exploré l'Oyapock, le premier en 1814, le second en 1856. Ce fleuve est semé d'îles sur l'une d'elles se trouvait Saint-Louis d'Oyapock, établissement fondé par les jésuites.

Oyapock, quartier de la Guyane française. Ce quartier, dont la superficie est de 163,000 hectares et qui ne compte que 700 hab. environ, est borné au N.-O. par celui de l'Approuague, au N.-E. par l'Atlantique, au S.-E. par le fleuve Oyapock, au S.-O. par les forêts. C'est dans ce quartier que le fleuve Oyapock se jette dans l'Atlantique par une embouchure formant une baie splendide, bordée au S.-E. par le cap d'Orange. Cette baie est dessinée par une chaîne de montagnes surgissant d'un terrain plat et noyé et qui s'avance jusque dans la mer. On nomme ces montagnes le grand Courmarou et la montagne d'Argent. On a créé sur la montagne d'Argent un établissement pénitentiaire. A l'extrémité de la langue de terre située entre l'Oyapock et l'Ouanary se dressent la montagne Lucas, point de repaire pour les navigateurs. On cultive dans ce quartier le caféier, qui donne un café d'excellente qualité, la canne à sucre, le rocou, etc.

OYARZUN, rivière d'Espagne. Elle naît dans la vallée de son nom, province de Saint-Sébastien, et se perd dans le golfe de Gascogne, après un cours de 16 kilom. Elle devient navigable près de Lezo.

OYARZUN, bourg d'Espagne, province de Guipuzcoa, sur la rive droite de la rivière de son nom ; 2,800 hab. Mines de fer, d'arsenic, de plomb, de cuivre, de plâtre et de jaspe. La vallée de ce nom renferme des eaux minérales et des mines de fer. Le bourg est très-ancien ; quelques inscriptions font croire que c'est l'ancienne *Olario* ou *Oeaso*.

OYAT s. m. (o-ia). Bot. Nom que l'on donne, à Boulogne, au roseau des sables.

OYCKE, bourg de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et cant. d'Oudenarde ; 1,500 hab.

OYE (*Oiensis pagus*), petit pays du Calaisais, faisant aujourd'hui partie du département du Pas-de-Calais. Le titre de comté était attaché à cette contrée, dont le ch.-l. était Oye (*Anseria*), à 42 kilom. de Saint-Omer.

OYE, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Senmur, arrond. et à 16 kilom. de Charolles, à 65 kilom. de Mâcon ; 982 hab. Restes d'un ancien château ; chapelle de la Vierge, fréquentée chaque année par un grand nombre de pèlerins.

OYEN s. m. (o-ien). Agric. Serraine d'octobre et de novembre, dans la Lorraine.

OYEN, ville et port du Japon, dans l'île de Sikok, province et à 32 kilom. N. d'Avu, ch.-l. de district, près du cap de même nom.

OYER s. m. (oi-é — rad. oie). Marchand d'oies rôties, rôtisseur. Les premiers rôtisseurs et marchands de volaille ont pris leur nom de l'oie, parce qu'elle était le principal objet de leur commerce ; on les appelait *oyers*, la rue où ils étaient réunis, selon l'usage du temps, se nommait la rue aux *oyers* ; et comme l'origine et la tradition se sont perdues, le peuple l'a nommée la rue aux *Oues*, dénomination aujourd'hui consacrée par l'usage. (Millin). Les cabaretiers et les hôteliers chez qui on venait manger et boire devaient observer les statuts dressés pour les *oyers* et les assaisonneurs. (Fr. Michel). Les *oyers*, dont la rue aux *Oues* était le grand centre, entraient dans la corporation des poulaiiers et des rôtisseurs. (Fr. Michel.)

OYGHEM, village de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. de Courtrai, cant. d'Oost-Roosebeke, sur la Lys ; 1,400 hab. Fabriques de toiles donnant lieu à un commerce assez actif.

OYLY (George D'), théologien anglais, né à Buxter (Sussex) en 1778, mort en 1846. Il entra dans les ordres, devint en 1810 chapelain du roi George III, en 1813 chapelain examinateur de l'archevêque de Cantorbéry, et fut ensuite titulaire de diverses cures. Il est un des fondateurs du King's College de Londres, destiné aux études professionnelles. On lui doit : *Lettres à sir W. Drummond relatives à ses observations sur quelques parties de l'Ancien Testament* (1812 et 1813, in-8) ; *Bible annotée* (1813) ; des *Sermons* (1827), des discours, etc.

OYLY (Charles-Hadley D'), baronnet de Shottisham, peintre et littérateur anglais, né à Shottisham (Norfolk) en 1780, mort près de Livourne en 1845. S'étant rendu aux Indes, il y remplit les fonctions de collecteur des douanes, puis de doyen du bureau du sel et d'opium, acquit une grande fortune et revint en Angleterre avec une pension de 1,000 livres sterling (22,000 fr.) en 1838. Oylly acheta des tableaux, fut lui-même peintre et dessinateur, fit des lithographies et écrivit un

poème burlesque intitulé : *Tom Raw le Grifon ou Description burlesque des aventures d'un cadet au service de la Compagnie des Indes*.

OYNGAVA, rivière du Japon, dans l'île de Nippon. Elle prend sa source dans les montagnes de l'intérieur et se perd dans la baie de Totomina, après un cours d'environ 80 kilom.

OYONNAX, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Nantua, à 47 kilom. de Bourg ; pop. aggl. ; 3,136 hab. — pop. tot., 3,272 hab. Fabrique d'objets en bois ; antiquités gallo-romaines.

OYRÉ, village et comm. de France (Vienne), cant. de Dangé, arrond. et à 10 kilom. de Châtelleraut, à 42 kilom. de Poitiers ; 830 hab. On y remarque une curieuse église romane, dont la coupole est ornée de peintures murales de diverses époques.

OYRON, village et comm. de France (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arrond. et à 41 kilom. de Bressuire, à 94 kilom. de Niort ; 851 hab. L'Eglise Saint-Maurice, classée parmi les monuments historiques, est un bel édifice du xvi^e siècle. L'intérieur, bien que dévasté pendant la Révolution, a conservé des traces importantes de sa décoration primitive ; on y remarque notamment deux tableaux et un bas-relief très-curieux, et surtout les tombeaux en marbre de Gouffier de Boisy, de l'amiral Bonivert et de deux autres membres de cette famille. Le château, construit par Louis XIV pour Mme de Montespan, est un corps de logis avec deux pavillons et deux ailes. Les murailles sont ornées de dorures, de fresques et de peintures. La partie la plus intéressante est la galerie qui s'ouvre à gauche de la cour d'honneur.

OYSANS ou **OISANS**, petit pays du Dauphiné, dans l'ancienne France, et qui fait aujourd'hui partie des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Ses principales localités étaient Bourg-d'Oisans et La Grave d'Oisans.

OYSTER-BAY, port des Etats-Unis, Etat de Massachusetts, comté de Barnstable, par 41° 40' de latit. N. et 72° 40' de longit. O.

OYSTER-HARBOR, port de l'Océanie (Malaisie), sur la côte S. de la Nouvelle-Hollande, terre de Nuyts, par 35° de latit. S. et 115° 38' de longit. E. Il ne peut recevoir que des navires de moyenne grandeur. Il fut découvert en 1791 par Vancouver, et ainsi nommé parce qu'on y trouva des huîtres en abondance.

OYSTER-HAVEN, baie d'Irlande, province de Munster, sur la côte S. du comté de Cork, par 51° 34' de latit. N. et 10° 34' de longit. O.

OYSTER-ISLAND, île du golfe de Bengale, sur la côte de l'Indo-Chine britannique, province d'Aracan, à l'embouchure de l'Aracan, par 20° 12' de latit. N. et 90° 20' de longit. E. Les récifs qui l'entourent sont très-dangereux. On y pêche en abondance de petites huîtres qui sont l'objet d'un commerce très-actif.

OYSTERMOUTH, bourg d'Angleterre, principauté de Galles, comté de Glamorgan, sur le canal de Bristol ; 1,600 hab. environ. C'est un joli bourg, bien abrité par les hautes terres qui l'entourent. La douceur du climat y attire, pendant la belle saison, un grand nombre d'étrangers qui vont y prendre des bains de mer. Le baie y donne en abondance des poissons et de petites huîtres très-estimées. Une des hauteurs voisines porte les ruines du château d'Oystermouth. Carrières de chaux. Ce bourg est dominé par une chaîne de rochers qui lui cachent, dit-on, la vue du soleil durant trois mois de l'année. Aux environs se voient les ruines assez bien conservées d'un château bâti par Henri Beaumont ou Bellamont, comte de Warwick.

OYVAKI, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province d'Oumi, sur le mont Octaviano-Jamma ; 2,000 hab.

OZ, village et commune de France (Isère), cant. de Bourg-d'Oisans, arrond. et à 48 kilom. de Grenoble ; 852 hab. Restes importants d'anciennes fortifications. Sur le territoire de cette commune se trouvent la cascade de la Pisse et le lac de Fure entouré d'énormes glaciers.

OZA (SANTA-MARIA-DE-), bourg d'Espagne, province et à 3 kilom. de La Corogne, sur les bords du Burgo ; 4,530 hab.

OZA (SAN-PEDRO-DE-), bourg d'Espagne, province et à 27 kilom. de La Corogne ; 2,454 hab.

OZABAT, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province de Yamatofuro, à 50 kilom. N.-E. de Miacu.

OZAMA, rivière de l'Amérique centrale, république dominicaine. Elle descend de la chaîne centrale de l'île d'Haïti, et se jette dans la mer des Antilles à Santo-Domingo, après 78 kilom. de cours. Elle reçoit le Gavaaco à gauche et l'Isabelle à droite.

OZANAM (Jacques), mathématicien français, né à Boulogneux (Ain) en 1640, mort en 1717. Destiné, malgré lui, par sa famille à l'état ecclésiastique, il ne put étudier les mathématiques qu'à la derobée, ce qui ne l'empêcha pas de faire de grands progrès dans cette science. A la mort de son père, il abandonna les études théologiques et se rendit à Lyon pour y chercher quelques leçons. Mandé à Paris par le père du chancelier d'Aguesseau,

il s'y fit avantageusement connaître et réunit bientôt autour de lui un assez grand nombre d'élèves. Ozanam était parvenu au bonheur tel qu'il le concevait, lorsque la perte de sa femme vint profondément troubler son existence. Il avait coutume de dire qu'il appartenait aux docteurs de Sorbonne de disputer, au pape de prononcer et aux mathématiciens d'aller au paradis par le plus court chemin. Vers la fin de sa vie, il perdit ses élèves et tomba dans un état voisin de la misère. L'Académie des sciences l'avait admis au nombre de ses membres en 1701. Mademoiselle, princesse de Dombes, appelait Ozanam « l'honneur de sa Dombes ». Il a composé des ouvrages utiles sur la géométrie, les fortifications, l'arpentage, la perspective, les fortifications, un *Dictionnaire de mathématiques* (1691) ; un *Cours de mathématiques* (1693), dont une partie, l'algèbre, a été fort louée par Leibniz ; des *Récréations mathématiques et physiques* (1694, 2 vol. in-8), dont Montcla a donné une seconde édition très-augmentée en 1790 (4 vol. in-8) ; une *Méthode facile pour arpenter* (1699) ; une *Nouvelle trigonométrie* (1698) ; de *Nouveaux éléments d'algèbre* (1702) ; la *Perspective théorique et pratique* (1711) ; la *Géographie et cosmographie qui traite de la sphère* (1711, in-8).

OZANAM (J.-A.-F.), médecin français, de la famille du précédent, né dans la Bresse en 1772, mort à Lyon en 1836. Lorsque eut lieu le siège de Lyon, sous la Convention, Ozanam, qui était alors employé de commerce de cette ville, prit part à sa défense, puis se rendit à Paris et à Livourne, où il se livra avec succès à des opérations commerciales. S'étant établi à Milan en 1809, il y étudia la médecine, prit le grade de docteur à Pavie et y exerça son art. De retour à Lyon après la chute de l'Empire, il devint médecin de l'Hôtel-Dieu, Ozanam fut l'auteur de : *Histoire des maladies épidémiques contagieuses et zoonotiques qui ont régné en Europe depuis les temps les plus reculés* (Lyon, 1817-1823, 5 vol. in-8) ; *Conseils aux bonnes mères sur la grossesse* (Lyon, 1817) ; *Mémoire statistique pour servir à l'histoire de l'établissement du christianisme à Lyon* (Lyon, 1829) ; *Conseils sur les moyens de se garantir du choléra* (Lyon, 1832).

OZANAM (Antoine-Frédéric), historien français, fils du précédent, fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul, né à Milan le 23 avril 1813, mort à Marseille le 8 septembre 1853. Il fit de brillantes études au collège de Lyon, apprit rapidement plusieurs langues étrangères et montra de bonne heure un goût prononcé pour les études historiques. Tout en étant clerc chez un notaire, il publia à Lyon, dans l'*Abeille*, recueil mensuel, et dans le *Précurseur*, des essais et des articles, et fit paraître, en 1831, des *Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon*. Ozanam avait dix-neuf ans lorsqu'il se rendit à Paris pour y étudier le droit. Elevé par sa mère dans des sentiments d'une extrême piété, il chercha aussitôt à entrer en relations avec des hommes suivant le même courant d'idées, et se fit présenter à Chateaubriand, qui l'encouragea, à Ballanche, à Ampère, et se lia vers la même époque avec Montalembert et Lacordaire. Ce fut lui qui, de concert avec sept autres étudiants, jeta, en 1833, les fondements de la Société de Saint-Vincent de Paul, qui devait avoir un accroissement si rapide et devenir plus tard une véritable société politique, sous le couvert de la charité. Il devint en même temps, dès cette même époque, un des membres les plus actifs de l'œuvre de la Propagation de la foi. Reçu docteur en droit en 1836, Ozanam passa, deux ans plus tard, son doctorat en lettres et soutint à cette occasion une thèse sur la philosophie catholique au xiii^e siècle, à l'époque de Dante. Il retourna alors à Lyon, où il occupa, en 1838 et en 1840, une chaire de droit commercial. Lors de la création des concours d'agrégation pour la création des lettres, sous le ministère de Cousin, en 1840, Ozanam subit l'épreuve et fut agrégé. Au mois de janvier 1841, après avoir fait un voyage en Sicile, il prit possession de la chaire de littérature étrangère à la Sorbonne, et débuta par un cours sur l'Allemagne du moyen âge. Après avoir professé comme suppléant jusqu'en 1845, il succéda au savant historien de la Gaule méridionale, Fauriel, qui venait de mourir. Quelque temps après, le ministère de l'instruction publique, de Salvandy, le chargea d'une mission en Italie. Il explora les bibliothèques, fit d'intéressantes recherches et se rendit à Rome au moment où Pie IX, qui venait de monter sur le trône pontifical, était regardé, par suite d'une étrange illusion de l'opinion, comme disposé à se mettre à la tête de l'Italie pour la régénérer par la liberté. Ozanam, attaché à l'école des néo-catholiques, dont les chefs, Montalembert et Lacordaire, se posaient en champions des idées libérales, applaudit chaleureusement au programme bénévolement attribué à Pie IX et dans lequel il croyait entrevoir la réconciliation de la liberté et du catholicisme. Après la révolution de février 1848, Ozanam collabora à l'*Ere nouvelle*, fondée par Lacordaire, et, lors des élections pour l'Assemblée constituante, il posa sa candidature. Sa profession de foi, adressée aux électeurs du Rhône (15 avril 1848), est un assez beau morceau de lyrisme. Il fallait, disait-il, des hommes d'action, et non des rêveurs. Il ne fut point élu. Pendant l'insurrection de Juin, il engagea l'archevê-

que de Paris à se rendre sur les barricades et à tenter d'arrêter l'effusion du sang. Puis il se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur et publia deux ouvrages importants. Epuisé par un incessant labeur, malade, miné par une fièvre lente, il dut, sur l'ordre des médecins, quitter Paris et aller chercher le repos et la santé sous un climat plus doux. Après être resté quelques temps aux Eaux-Bonnes et à Biarritz, il se rendit à Pise, puis près de Livourne et visita ensuite Sienna et Florence ; mais, dès qu'il se sentit mieux, il se remit au travail, fit des conférences sur la Société de Saint-Vincent de Paul, et acheva de ruiner sa santé. Il revenait en France, lorsqu'il s'éteignit à Marseille, n'ayant encore que quarante ans.

Ozanam, doué d'une imagination vive et enthousiaste, était fort instruit et possédait de remarquables facultés. Professeur éloquent et chaleureux, ayant à un haut degré le talent de l'exposition, il était en même temps un écrivain correct, élégant, coloré. Comme historien, il s'était proposé d'étudier le moyen âge, pour lequel il avait une grande admiration, de tracer l'histoire des lettres dans les temps barbares depuis la décadence latine jusqu'à la fin du xiii^e siècle, d'étudier l'histoire de la théologie avec saint Anselme, saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure, celle de la législation ecclésiastique, politique et civile avec Grégoire VII, Innocent III, Frédéric II, saint Louis ; de suivre le développement des esprits et le progrès des mœurs dans la poésie chevaleresque et dans les traditions épiques particulières à chaque peuple, enfin d'assister à la formation des langues modernes, en s'arrêtant à la *Divine comédie* de Dante. De ce vaste programme, il n'a pu réaliser que quelques ébauches qui attestent de savantes recherches et une réelle érudition. Ses travaux sur Dante sont particulièrement intéressants et curieux.

« Il recherche et découvre dans la poésie de Dante, dit M. Falconnet, les traits les plus élevés de la philosophie antique et la vérité proclamée par la théologie du moyen âge. Ozanam, résumant, par une science profonde de la langue italienne et par des recherches érudites souvent couronnées de succès, tous les commentaires qui font cortège à Dante, a cherché à reconstituer la pensée intime du poète, l'idée cachée sous son inspiration. Il a trouvé la philosophie de Dante dans sa poésie. Cette philosophie, il la qualifie de théologie, c'est-à-dire philosophie des choses divines, toujours soumise à l'autorité de l'Eglise catholique. La deuxième partie de son travail est consacrée à des recherches supplémentaires pour servir à l'histoire de Dante et de la Divine comédie. Là se trouvent discutées quelques-unes des opinions que les commentateurs ont hasardées sur Dante. Il s'est appliqué surtout à rechercher quels étaient ses principes politiques. A quel parti se dévouait-il dans la lutte qui divisait l'Italie ? Fut-il guelfe ou gibelin ? Question difficile, controversée par tous les commentateurs, habituellement dans un sens peu favorable à la fixité des opinions politiques de Dante. Ozanam l'a examinée sérieusement dans l'histoire intime des deux partis et dans plusieurs passages soit de la *Divine comédie*, soit du *Convito*. Ses conclusions sont environnées de preuves qui donnent certainement à cette opinion une valeur considérable. En se reportant à l'autre ordre d'idées, les pages dans lesquelles Ozanam établit le rôle que joue Béatrix dans la vie et dans l'inspiration de Dante Alighieri, le rattachant à l'influence générale des femmes au moyen âge, sont écrites d'un style doux et poétique et reposent l'esprit, fatigué quelquefois des déductions d'une philosophie abstraite. C'est un fragment plein de grâce ; les plus tendres traditions du christianisme, la croyance à la Vierge, l'adoration des saints s'y épanouissent dans de gracieuses proportions. Elles nous conduisent à un sujet plus sévèrement littéraire et qui devait trouver place dans ce travail. C'est l'étude du cycle poétique et légendaire auquel appartient la Divine comédie. Ozanam a évoqué le cycle légendaire d'un trop long oubli. Il nous l'a, pour ainsi dire, révélé. Le livre d'Ozanam sur Dante, le livre de sa jeunesse et de sa prédilection, renferme les vues les plus élevées et, en même temps, les recherches les plus sérieuses et les plus érudites. » Ozanam, historien et érudit, est doublé d'un poète, incessamment dominé et entraîné par l'idée de défendre et d'exalter la religion. Là est son côté faible. Ce qui manquait à Ozanam, fervent catholique de parti pris, c'était la liberté nécessaire pour juger de haut, en critique clairvoyant et désintéressé, une époque où l'Eglise était la maîtresse des âmes et où son action donne prise à des jugements d'une juste sévérité. Outre des articles dans les journaux précités, dans l'*Université catholique* et le *Correspondant*, on doit à Ozanam : *Deux chanceliers d'Angleterre, Bacon de Verulam et saint Thomas de Cantorbéry* (Paris, 1836, in-9), étude qui avait d'abord paru dans la *Revue européenne* ; *Dante et la philosophie catholique au xiii^e siècle* (Paris, 1839, in-8), ouvrage remarquable, réédité en 1845 avec une étude sur les sources poétiques de la Divine comédie ; *Etudes germaniques pour servir à l'histoire des Francs* (Paris, 1847-1849, 2 vol. in-8), travail important, plein de recherches savantes, qui valut à l'auteur le grand prix Gobert en 1849 ; *De di-*

voce (1848, in-8°); *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Italie depuis le VIII^e jusqu'au XIII^e siècle* (Paris, 1850, in-8°), provenant de sa mission scientifique en Italie; *De progrès dans les siècles de décadence* (1852, in-8°); et les *Poètes français en Italie au XIII^e siècle* (Paris, 1852, in-8°); *Un pèlerinage au pays du Cid* (1854, in-8°), etc. Ses ouvrages ont été réunis et publiés après sa mort, avec des morceaux inédits (Paris, 1855, 3 vol. in-8°; 2^e éd., 1862-1865, 11 vol. in-8°). — Son frère, Alphonse Charles OZANAM, né à Paris en 1804, est entré dans les ordres et est devenu missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Troyes, d'Evreux, de Saint-Jean-de-Maurienne et chapelain d'honneur de Pie IX. L'abbé Ozanam a publié divers ouvrages: *Manuel des pieuses domestiques* (1847, in-18); *Manuel des pieuses ouvrières* (1851, in-18); *Mission et devoirs de la femme chrétienne au sein de la société* (1854, in-12); les *Petites vertus* (1861, in-18); *Mots de saint Pierre* (1863, in-12); *Petit guide des pèlerins* (1864), etc.

OZANAM (Charles), médecin français, de la famille des précédents, né à Lyon en 1824. Il se fit recevoir docteur à Paris, où il se fixa, et fut nommé bibliothécaire de l'Académie de médecine. Le docteur Ozanam est devenu un chaud partisan de la médecine homéopathique, qu'il exerce, et il fait partie des collaborateurs de la revue catholique le *Correspondant*. On lui doit, entre autres écrits: *Etude sur le venin des arachnides et son emploi en thérapeutique*, suivie d'une dissertation sur le tarentisme et la tiugerie (1856, in-8°); *Anesthésie, histoire de la douleur* (1857, in-8°); le *Préface des Landes, une Thébaïde en France* (1858, in-8°); les *Doses infinitésimales devant la découverte de Bunsen* (1862, in-8°), etc.

OZANEAUX (Jean-Georges), historien, philosophe et auteur dramatique, né à Paris en 1795, mort en 1852. Il fut successivement professeur au collège Charlemagne, recteur à Bourges, à Clermont et à Toulouse, inspecteur général des études (1837) et membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Ses ouvrages ne manquent ni de goût ni d'imagination; le style en est à la fois correct et élégant. Nous citerons les suivants: *Nouveau système d'études philosophiques* (1830, in-8°); les *Romains ou Tableau des institutions politiques, religieuses et sociales de la république romaine* (1840, in-8°); *Histoire de France* (1846, 2 vol. in-12), 3^e édition continuée jusqu'à la révolution de février (1850, 2 vol. in-8°), livre bien fait et élégamment écrit, qui fut couronné par l'Académie française lors de sa publication en 1846; *Abregé d'histoire de France* (1851, in-8°); *Ozaneaux dictionnaire français-grec* (1847, in-8°). Ozaneaux composa des pièces de théâtre, dont quelques-unes ont été représentées avec un certain succès. Ces pièces, écrites dans un style littéraire et avec verve, mais qui manquent un peu d'originalité, ont été réunies par l'auteur sous le titre bizarre et modeste d'*Erreurs poétiques* (1849, 3 vol. in-8°). Ozaneaux a composé, avec Sauvage, son ami, les deux mélodrames suivants: *Neugate ou les Voleurs*, en quatre actes, représenté à la Galté (1829); le *Bigame*, en trois actes, donné à la Porte-Saint-Martin (1830). Ses autres pièces sont le *Dernier jour de Missolonghi*, drame en trois actes, joué à l'Odéon (1828); le *Nègre*, drame en quatre actes et en vers libres, représenté au Théâtre-Français (1830); *La Pérouse*, tragédie non représentée; *Timée et Bayard* (1830), tragédie en cinq actes, non jouée. Citons enfin de lui: la *Mission de Jeanne Darc*, chronique en vers (1835).

OZANIQUE adj. (o-za-ni-ke — du gr. *osaina*, puauteur). Pharm. anc. Qui purifie l'haleine. Préparation OZANIQUE.

OZANNE, rivière de France (Eure-et-Loir). Elle descend des collines d'Auon, arrose Brou, Yèvres, Dangeau, Bonneval, et se jette dans le Loir après un cours de 50 kilom.

OZANNE (Nicolas-Marie), graveur et ingénieur français, né à Brest en 1738, mort à Paris en 1811. Il eut pour maître Roblin, professeur de l'école de marine, et fit, sous sa direction, de tels progrès que, dès 1743, il lui fut adjoint. L'année suivante, il perdit son père et devint le seul soutien de sa famille. Il apprit alors la gravure à son frère et à ses deux jeunes sœurs, put bientôt tirer parti de leur savoir et succéda à Roblin en 1750. Appelé à Paris, en 1761, pour aider à exécuter les gravures représentant les vues du Havre dessinées pendant le voyage de Louis XV dans ce port, il y prit les conseils du graveur Ingram, des peintres Boucher et Natoire. Son travail terminé, il fut envoyé à Brest, puis à Toulon, pour y dessiner l'escadre destinée à l'expédition du Minorque. Le talent dont il fit preuve en ces diverses circonstances lui valut le titre de dessinateur de la marine. Ozanne fut ensuite nommé constructeur des chaloupes et gondoles, puis attaché au bureau des ingénieurs géographes de la guerre (1762), place qu'il conserva pendant six ans. Ozanne fit construire en 1766, sur la demande de M. de Courtenvaux, l'élégante frégate l'*Amure*, destinée à faire l'essai des montres marines que P. Leroy venait d'inventer, puis il reçut la mission d'apprendre aux princes de la famille royale la construction des vaisseaux, leurs manœuvres et la tactique navale. Cet artiste a exécuté un grand nombre

de dessins remarquables, des vues de ports et pris de 300 planches à l'eau-forte. On cite notamment les planches d'un *Traité de navigation* (1827) et celles du *Traité de construction et de tactique navale* de Duhamel du Monceau.

OZANNE (Pierre), graveur et ingénieur maritime français, frère du précédent, né à Brest en 1737, mort dans la même ville en 1813. Elève de son frère, il le remplaça à Brest comme dessinateur de la marine, se fit connaître comme un excellent ingénieur et devint capitaine de vaisseau. Sa collection d'ornements pour les proues et les poupes de vaisseau est très-estimée. Il en est de même d'une suite de pièces représentant des vaisseaux, des ports de mer, des paysages d'après ses propres dessins. Enfin, il a gravé, avec son frère aîné et ses sœurs, 81 planches, d'une vérité de rendu surprenante, qui ont été publiées sous le titre de *Nouvelles vues perspectives des ports de France* (in-fol. oblong). — Sa sœur, Jeanne-Françoise OZANNE, morte en 1795, a gravé, entre autres pièces, des *Vues de Dieppe, de Saint-Valéry, de Li-bourne, des colonies françaises*. — Sa seconde sœur, Jeanne-Françoise OZANNE, épousa le graveur Le Gouz et mourut à Paris en 1786. Elle est l'auteur de: *Vue de Li-bourne et le Temps se-rein*, d'après Vernet; la *Ferme flamande* et les *Relais flamands*, d'après Wouwermans.

OZARK, comté des Etats-Unis, Etat de Missouri, arrosé par les rivières de White et de Beaver; 1,600 milles carrés de superficie et 2,294 hab.; ch.-l., Rockbridge. C'est une contrée montagneuse et couverte de forêts, mais le sol en est assez fertile. Le Ville des Etats-Unis, Etat d'Arkansas, ch.-l. du comté de Franklin, sur la rivière d'Arkansas.

OZARK, nom d'une chaîne de montagnes des Etats-Unis, qui s'étend entre le Red, affluent du Mississippi, et le Missouri, et est comprise entre 33° 20' et 38° 50' de latit. N. La partie de cette chaîne qui traverse le S.-O. de l'Arkansas ne présente pas une crête continue, mais des groupes de montagnes séparés par des affluents du Red. La partie qui se trouve au N.-E. de l'Arkansas décrit une grande courbe et se divise en deux chaînons qui se réunissent sur les bords du Missouri. Toute cette chaîne est généralement couverte de forêts.

OZAROWSKI (Pierre), grand maréchal de la couronne de Pologne, mort en 1794. Abandonnant la cause de son pays pour embrasser celle de la Russie, il prit une part active à détruire la constitution polonaise du 3 mai 1791, et fut pendu comme traître à la patrie le 9 mai 1794, lors de la levée de boucliers de Kosciusko contre les Russes.

OZE, village et comm. de France (Hautes-Alpes), canton de Veynes, arrond. et à 27 kilom. de Gap; 160 hab. Aux environs, débris de deux tours et d'une ancienne maison de templiers.

OZEILS ou OCHOUM, rivière de la Russie d'Asie, dans la Grande-Abasie. Elle prend sa source dans la Caucase et se jette dans la mer Noire, à Kouda, après un cours de 40 kilom.

OZELL (John), littérateur anglais, mort à Londres en 1743. Il occupa dans le commerce et dans l'administration plusieurs emplois lucratifs, et hérita d'une assez grande fortune qui lui permit de mener une existence indépendante. Ozell joignait à la connaissance des langues grecque, latine et hébraïque celle de l'italien, de l'espagnol et du français. C'était un homme qui ne manquait ni de savoir ni de mérite, mais qui était dépourvu d'imagination et avait un amour-propre excessif. Pope ayant parlé de lui dans sa *Dunciade*, Ozell fit paraître, dans le *Weekly Medley* (1729), une note dans laquelle il traçait entre Pope et lui un parallèle tout à son avantage. Pope ne trouva rien de mieux, pour justifier le ridicule qu'il avait jeté sur lui, que d'insérer le petit morceau dans les notes de sa *Dunciade*. Le seul écrit original qu'on ait d'Ozell est intitulé: *Common prayer and common sense or faults in the several translations of the english liturgy* (Londres, 1732, in-8°). On lui doit des traductions en vers de Molière, de quelques pièces de Corneille et de Racine, du *Lutrin* de Boileau, de la *Secchia rapita* du Tasson, d'Homère, et des traductions en prose de *Don Quichotte*, des *Lettres persanes*, des *Révolutions romaines* de Vertot, de la *Logique* de Nicole, de Rabalais, etc. Ces traductions, dont quelques-unes jouirent d'une certaine vogue, sont bien pâles près des originaux.

OZÈNE s. m. (o-zè-ne — du gr. *osaina*, puauteur). Méd. Ulcère du nez, qui communique à l'haleine une odeur fétide: OZÈNE vénérien. L'OZÈNE est admis comme cas de réforme du service militaire.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes américaines, qui possèdent la propriété crépitante des brachines: A la première vue, on prendrait les OZÈNES pour des ténébrions. (H. Lucas.)

— Encycl. Pathol. L'ozène est une affection des fosses nasales, caractérisée par la présence d'ulcérations sur les parois internes du nez et par une odeur fétide sui generis. Les ulcérations, variables en nombre et en

étendue, siègent le plus souvent sur la cloison qui sépare les deux narines. Elles sont tantôt superficielles, n'intéressant que la muqueuse, tantôt profondes, pénétrant jusqu'aux os, qui sont cariés, ramolis ou nécrosés. Les fosses nasales sont obstruées par des croûtes brunes, noirâtres; il s'en écoulent pré-guement un mucus puriforme et sanguinolent. Les os propres du nez, la cloison, le vomer et enfin le nez en totalité sont quelquefois détruits par les progrès des ulcères.

Les causes de cette affection sont peu connues. On l'observe chez des individus d'une bonne constitution, aussi bien que chez ceux qui sont sous l'influence d'une diathèse. Cependant on a cru remarquer que les tempéraments scrofuleux et lymphatiques y sont plus exposés. La syphilis semble être la cause la mieux connue. Les sujets qui ont le nez érodé en sont plus souvent affectés que les autres.

L'ozène tantôt succède à un coryza aigu, tantôt débute d'une manière obscure. Le malade, dit Grisolles, est habituellement en-chiffré; il mouche beaucoup de mucus épais, jaunâtre, véritablement purulent; il éprouve de la gêne, rarement de la douleur dans les fosses nasales. Celles-ci sont obstruées par des croûtes adhérentes, que la plupart des malades arrachent avec leurs doigts, ce qui produit parfois un suintement sanguin; l'inflammation augmente à la suite de ces manœuvres, qui, répétées fréquemment, peuvent rendre la guérison difficile ou impossible. Dans une forme plus grave de la maladie, le fluide qui s'échappe est ichoreux, fétide, et l'air qui traverse les fosses nasales pendant l'expiration est lui-même imprégné de cette odeur pénétrante, insupportable, qu'on a comparée à celle de la sueur des pieds, des macérations anatomiques, d'une punaise écrasée; de là le nom vulgaire de punaise donné à la maladie, et celui de punais ou quel-on désigne quelquefois les malades. Lorsque l'ulcération s'étend aux os ou aux cartilages du nez, on voit cet organe se tuméfier, se déformer, rarement de la rougeur violacée. En le pressant avec les doigts, on constate souvent de l'empatement, de l'œdème, une sorte de crépitation due à l'altération des os, qui finissent par se détacher et sortir, soit par les fosses nasales, soit par une ulcération des téguments. Alors le nez s'affaisse à sa base, tandis que sa pointe se relève, ce qui donne à la face quelque chose d'ignoble et de hideux.

Le coryza ulcéreux a une marche lente et chronique; sa durée est indéterminée; elle est souvent aussi longue que la vie. Cette maladie n'entraîne jamais la mort, mais elle rend la vie insupportable, en éloignant de toute société les individus qui en sont atteints.

Dès le début de la maladie, on doit insister sur le régime antiphlogistique, les révulsifs, les lotions et les injections émollientes. Pour provoquer la chute des croûtes, on emploie des fumigations et l'on recommande aux malades de ne pas les arracher avec les doigts. Plus tard, on injecte des eaux sulfureuses ou chlorurées, ou bien une décoction de feuilles de rose avec une solution de sous-acétate de plomb. On peut encore faire priser au malade du sous-nitrate de bismuth. Trousseau conseille de prendre sept ou huit fois par jour une pincée d'une poudre faite avec le mélange suivant: protochlorure de mercure, 1 gr. 50; oxyde rouge, 0 gr. 60; sucre candi, 16 grammes. Le même médecin injecte une solution ainsi composée: sublimé, 8 grammes; eau, 400 grammes; on verse une à deux cuillerées à café dans un verre d'eau et l'on injecte le tout dans les fosses nasales. Lorsqu'on soupçonne à la maladie une origine syphilitique, on ajoute l'usage à l'intérieur de l'iode de potassium. Si le sujet est scrofuleux, on insiste sur les toniques. Enfin, en dernier ressort, Cazenave cautérise les surfaces avec le crayon de nitrate d'argent ou avec une forte solution de sel. Lorsque, malgré tous ces moyens, on ne peut obtenir la guérison, on se contente d'un traitement palliatif, qui consiste à faire renifler plusieurs fois par jour des eaux chlorurées ou odoriférantes. Maison-neuve, pour détruire l'oeur infecte que répandent les malades, fait des injections à grande eau avec une grosse seringue dont on pousse le piston avec force. De cette manière, il chasse des anfractuosités les fluides qui, en se corrompant, infectent l'air qui les traverse. Au bout d'un certain temps, non-seulement la mauvaise odeur disparaît, mais la muqueuse se trouve modifiée et dans des conditions telles qu'on peut arriver à une guérison définitive.

— Art vétér. L'ozène se manifeste quelquefois chez le cheval et le chien. On l'a confondu assez souvent avec la morve, avec laquelle il a, en effet, quelques points de ressemblance. Dans les deux affections, il y a jetage et engorgement des ganglions lymphatiques de l'auge. Toutefois, dans l'ozène, le jetage est ordinairement moins abondant et quelquefois même n'existe pas; les ulcérations sont moins étendues, plus profondes, s'étendent lentement, détruisent la muqueuse dans toute son épaisseur, et quelquefois même perforent la cloison nasale, toutes lésions rares dans la morve. De plus, quand il y a ozène, l'air expiré exhale toujours une odeur particulière très-fétide, tandis que, dans la

morve, la fétidité de l'haleine n'existe tout au plus que quand la maladie est très-ancienne. En outre, l'ozène est susceptible de guérison, souvent même par des moyens très-simples et dans un court délai, et il n'en est pas de même de la morve.

Dès le début, on combat l'ozène par des fumigations, des injections émollientes, des révulsifs appliqués à l'extérieur, pour faire cesser, ou, au moins, pour diminuer la congestion dont les naseaux sont devenus le siège. Lorsque ces moyens ont déjà procuré quelque soulagement, on emploie les fumigations avec les baumes et les résines, les injections résolutes légèrement astringentes. S'il est nécessaire de recourir à des moyens plus énergiques, on a recours à la cautérisation des ulcères, laquelle a plusieurs fois procuré la guérison du cheval et du chien. L'application de substances absorbantes, notamment de la poudre de charbon de bois, a produit aussi de bons effets.

— Entom. Les ozènes sont caractérisées par un menton articulé, presque plan et fortement bilobé; la levre supérieure légèrement échancrée; les antennes assez courtes, à articles serrés, peu distincts et grossissant vers l'extrémité; le corps aplati et plus ou moins allongé; le corselet presque carré, les jambes antérieures non palmées, mais fortement échancrées en dehors. Ces insectes ont beaucoup d'analogie avec les miorions. L'ozène dentipède, espèce type du genre, est longue d'environ 0 m. 02 et d'un noir luisant tirant un peu sur le brun. Cette espèce habite la Guyane.

OZENNE (Louise-Laure), femme de lettres française, née à Louviers en 1808, morte à Paris en 1842. Elle était fille d'un ancien contrôleur des finances, qui se ruina en exploitant à Louviers un établissement industriel. Instruite et douée d'une vive intelligence, Louise Ozenne résolut de venir en aide à sa famille, qui se fixa à Paris, en cherchant des ressources dans la carrière des lettres. Elle débute, en 1828, par quelques articles dans la *Revue encyclopédique*, donna au livre des *Cent et un*, sous le pseudonyme de Jules Niel, une charmante esquisse sur le Palais-Royal en 1870, et collabora à la *Revue départementale* et à l'*Encyclopédie des gens du monde*. En 1837, elle commença, dans la *Revue française et étrangère*, sous le nom de Camille Baston, une série d'articles critiques sur les romanciers contemporains, lesquels ont été réunis et publiés après sa mort sous le titre de *Mélanges critiques et littéraires* (1843, in-8°). Vers la fin de 1840, Mlle Ozenne ouvrit un cours de littérature comparée. Elle venait d'entrer, en qualité d'institutrice, chez Mme la comtesse de Montalivet lorsqu'elle mourut. On lui doit encore: *Tableau géographique, statistique et historique, suivi d'un précis de la langue et de la littérature nationale*, etc. (1839). Mlle Ozenne a revu la traduction, faite par M. de Pronjoux, de l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard (3^e éd.) et a traduit en français plusieurs ouvrages étrangers.

OZERAY (Michel-Jean-François), historien français, né à Chartres en 1764, mort à Bouillon en 1859. On lui doit: *Recherches sur Bud-dou ou Boudou, instituteur religieux de l'Asie orientale* (Paris, 1817, in-8°); *Histoire de l'ancien duché de Bouillon* (Luxembourg, 1827, in-8°), dont son fils a donné une 2^e édition (Bruxelles, 1864, in-8°); *Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays Chartain* (Chartres, 1836, 2 vol. in-8°); *Histoire des doctrines religieuses* (Paris, 1843, in-8°); *De l'origine et du progrès du christianisme orthodoxe* (Bruxelles, 1846, in-18).

OZERETZKOVSKY, savant russe, né en 1750, mort en 1827. Il se fit recevoir docteur en médecine à Leyde, fut chargé, en 1785, par l'Académie de Saint-Petersbourg, qui le reçut au nombre de ses membres, d'explorer les lacs d'Onéga et de Ladoga, et reçut le titre de conseiller d'Etat. On lui doit: *Mémoires périodiques sur les progrès des sciences en Russie* de 1803 à 1810; *Éléments d'histoire naturelle* (Saint-Petersbourg, 1791, 7 vol.); *Voyages aux lacs Ladoga et Onéga* (1792); *Description de Koly et d'Asstrakhan* (1804); *Description des lieux compris entre Saint-Petersbourg et Stavro-Rouss* (1808); *Voyage au lac Deltiuer*, etc. Il a donné, en outre, diverses traductions, entre autres celle de *Saluste*; il a pris part à la traduction de l'*Histoire naturelle* de Buffon (1801-1817) et publié divers mémoires.

OZERNAIA, forteresse de la Russie d'Europe, gouvernement, cercle et à 130 kilom. E.-S.-E. d'Orenbourg, sur la rive droite de l'Oural, par 51° 55' 59" de latit. N. et 51° 31' 59" de longit. E. Son nom lui vient des lacs qui l'entourent. Elle est bien fortifiée et entourée d'un bon fossé. Sa construction date de 1736.

OZERNOÏ, cap de la Russie d'Asie, district de Kamchatka, sur la mer d'Okhotsk, par 57° 38' 0" de latit. N. et 160° 34' 0" de longit. E.

OZOROF (Vladislav-Alexandrovitch), célèbre poète dramatique russe, né dans le gouvernement de Tver en 1770, mort en 1816. En sortant du corps des cadets, il entra comme lieutenant dans l'armée (1788), devint aide de camp du comte de Balmen, et se retira du service avec le grade de général-major. Il fut nommé administrateur des forêts, fonc-

tions qu'il remplit jusqu'en 1808. Ozorof mourut à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui avait affaibli ses facultés mentales. En tant qu'écrivain, il est regardé comme le véritable créateur de la tragédie russe. « Ce poète, dit M. Ch. de Saint-Julien, était animé d'un souffle puissant, et si son style ne satisfait pas entièrement la critique, si on le trouve parfois embarrassé et obscur, si on lui reproche de passer à côté du mot propre et d'avoir trop de la rudesse et de la langue de Kniassine, on est forcé de convenir que, dans les endroits où Ozorof a secoué toute réminiscence, tout penchant à l'imitation (de Racine), sa muse devient originale et forte. La sensibilité et l'émotion s'emparent à flots de son âme, et ses tableaux font revivre avec bonheur le souvenir de la patrie. » Ozorof n'a laissé que cinq tragédies, dans lesquelles on trouve des plans bien conçus, des situations pathétiques, une grande énergie de théâtre. En voici les titres : *la Mort d'Oleg* (1798); *Edipe à Athènes* (1804), son chef-d'œuvre, plein d'expressions énergiques, de beautés supérieures, et qui eut un grand succès; *Fingal* (1805), pièce remarquablement écrite, mais sans animation; *Dmitri Donskoi* (1807), épisode de l'histoire nationale russe, dans laquelle abondent les beaux vers et les situations dramatiques; *Polygène* (1809), pièce bien versifiée, mais de peu d'intérêt. On lui doit, en outre, des poésies lyriques et une traduction des *Lettres d'Heloise à Abailard* de Colardeau. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Saint-Petersbourg (1818, 2 vol. in-8). Le comte Alexis de Saint-Priest a traduit en français *Fingal* et *Dmitri Donskoi*, tragédies qui ont été insérées dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, et M. de Saint-Maur a publié la traduction de quelques *Poésies lyriques* d'Ozorof dans l'*Anthologie russe*.

OZI (Eienne), compositeur et musicien français, né à Nîmes en 1754, mort à Paris en 1805. Il acquit un grand talent sur le besson, commença sa réputation, en 1779, en jouant au Concert spirituel, puis devint un des exécutants les plus estimés des concerts du théâtre Feytaud. Il fut successivement premier besson à l'Opéra de la rue de la Harpe, à l'orchestre de l'Opéra, et professeur de besson au Conservatoire de musique. On doit à Ozi une *Méthode nouvelle et raisonnée* (1788), ainsi que des morceaux estimés, notamment des *Cercos*.

OZIAS, prophète juif, fils d'Obad, qui vivait dans le royaume de Juda vers 770 avant notre ère. Lors du retour d'Aza, qui venait de battre Zarah, roi d'Éthiopie, il alla à sa rencontre, lui annonça les malheurs qui foudroieraient les Israélites s'ils abandonnaient le culte du vrai dieu, et l'engagea à persévérer dans la foi d'Abraham et de Jacob. Aza suivit ses conseils et détruisit le culte des idoles. Depuis ce moment, il n'est plus question d'Ozias dans les livres saints.

OZIAS, roi de Juda. V. AZARIAS.

OZIE s. m. (o-zi — du gr. *ozeos*, rameau, massif). Crust. Genre de *ozeos* de brachyures, de la famille des cancriens, voisins des xanthes, et comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Océan Indien et les mers de l'Australie.

OZIEL, fils de Caath et petit-fils de Lévi. Il fut chef de la famille juive des Oziélites.

OZIELITE s. m. (o-zi-é-li-te). Hist. relig. Membre d'une famille juive qui avait pour chef Oziel et qui, faisant partie de la tribu de Lévi, était chargée de porter les vases sacrés du tabernacle.

OZIERI, ville d'Italie, ch.-l. de district, à 44 kilom. E.-S. de Sassari, 7,860 hab. Siège d'un évêché, collège, hôpital. Elle occupe la pente d'un groupe de collines et le fond d'un vallon étroit où serpente un petit ruisseau.

OZILLAC, village et commune de France (Charente-Inférieure), cant., arrond. et à 8 kilom. de Jonzac; 954 hab. L'église, en partie du xii^e siècle, renferme un curieux tableau du xiv^e siècle. De l'ancien château fort, il ne reste qu'un donjon en ruine, les douves et quelques bâtiments de service. Le village de Fontaines-d'Ozillac, qui touche presque à celui que nous venons de décrire, renferme une belle église, dont le portail orné de sculptures est un beau spécimen du style roman. Sur les bords de la Seugne se voient la chapelle romane de Notre-Dame de Pitié, but d'un pèlerinage, et l'ancien château de Fontaines, flanqué de tourelles.

OZINO, ville du Japon, dans l'île de Nippon, province de Yamatofuto, à 62 kilom. S.-S.O. de Miaco.

OZO-BENZINE s. f. (o-zo-bain-zine — de *ozone*, et de *benzine*). Chim. Corps obtenu en faisant réagir, à la température ordinaire, l'ozone concentré sur la benzine.

— Encycl. V. BENZINE au Supplément.

OZOCÉRITE s. f. (o-zo-sé-ri-te — du gr. *ozein*, sentir mauvais; *kéros*, cire). Miner. Carbone d'hydrogène naturel. On dit aussi OZOKÉRITE.

— Encycl. Ce minéral a été découvert par M. Meyer, à Slanik, en Moldavie, dans un gres accompagné de lignite et de sel gemme. Il se trouve, dans ce gisement, en telle abondance que les habitants s'en servent pour l'éclairage. C'est, en effet, un combustible ex-

clusivement composé de carbone et d'hydrogène, un carbure d'hydrogène véritable, ce que les chimistes appelleraient un composé organique.

L'ozocérite est semblable à la cire d'abeilles par sa consistance et sa translucidité; elle possède en même temps une odeur aromatique marquée. Ces propriétés lui ont fait donner le nom de *cire fossile de Moldavie*. Elle est dichroïque: verdâtre par réflexion, jaunâtre par transmission. Tantôt elle est absolument amorphe, tantôt, au contraire, elle présente une structure fibreuse marquée. Elle n'a pas des propriétés parfaitement constantes; ainsi, sa densité varie d'un échantillon à l'autre, mais est généralement voisine de 0,95. Il en est de même de sa fusibilité, qui est variable; M. Magnus a trouvé 820 pour un échantillon, et M. Schvotter 620 pour un autre. Le point d'ébullition varie aussi.

L'ozocérite a été trouvée depuis dans un grand nombre de gisements: près de Vienne en Autriche, à Boryslaw en Galicie, à Urpeth en Angleterre, etc.

L'étude chimique de l'ozocérite a été faite par plusieurs savants: MM. Magnus, Schvotter, Malaguti, Walter, etc.

Ces corps paraissent être autre chose qu'un mélange de divers carbures d'hydrogène très-condensés, de la série des carènes du pétrole. Son odeur rappelle, en effet, celle des pétroles lourds. M. Malaguti l'a dédoublé par l'alcool bouillant en deux corps: l'un soluble dans le liquide et fusible à 750, l'autre insoluble et fusible à 900. D'après M. Johnston, l'ozocérite renfermerait quatre principes différents mélangés en proportions variables dans les divers échantillons. Ce corps, soumis à la distillation, se détruit en donnant:

Gaz	10,34
Matière huileuse	74,01
Matière solide cristalline	12,55
Résidu charbonneux	3,10
	100,00

Les rapports qui précèdent varient, d'ailleurs, avec l'échantillon et avec la température à laquelle on a opéré. Le produit cristallin fond à 550 et bout à 900 en s'altérant; il renferme 85 pour 100 de carbone et 14 d'hydrogène; il paraît très-analogue aux *paraffines*. V. ce mot.

La naphthène, que MM. Jaubert de Beaulieu et Desvieux ont trouvée dans le département de Maine-et-Loire, semble n'être autre chose qu'une variété d'ozocérite. Il en est de même de divers minéraux hydrocarbonés auxquels on a donné des noms particuliers, par exemple le *caoutchouc fossile*, le *bitume élastique*, etc., que l'on a trouvés dans les mines de plomb du Dorsetshire, en Angleterre, dans les dépôts charbonneux de Montrelais (Loire-Inférieure) et dans diverses autres localités; l'*hutchéline*, découverte en Angleterre par M. Johnston; la *schécherite* des lignites d'Uznach, près de Zurich, etc., etc.

OZODE s. m. (o-zo-de — du gr. *ozodés*, nouveau). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent le Brésil et la Colombie.

OZODÉCÈRE s. m. (o-zo-dé-sè-re — du gr. *ozodés*, nouveau; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brentichides, comprenant cinq ou six espèces originaires de Madagascar.

OZODÈRE s. f. (o-zo-dè-re — du gr. *ozodés*, nouveau; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces.

OZODICÈRE s. f. (o-zo-di-sè-re — du gr. *ozodés*, nouveau; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipules, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

OZODIE s. f. (o-zo-di — du gr. *ozodés*, point). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des scandiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

OZOLAIME s. m. (o-zo-là-me — du gr. *ozos*, noué; *lainôn*, gossier). Helminth. Genre de vers nématoïdes voisins des oxyures, dont l'espèce type vit en parasite dans l'intestin des iguanes.

OZOLE s. m. (o-zo-le — du gr. *ozolos*, point). Crust. Genre de crustacés connu aussi sous le nom de BINOCLE.

OZOLES, surnom d'un peuple qui habitait la partie occidentale de la Loiride. L'histoire rapporte que les Locriens Ozoles étaient une colonie d'Épionémiens. La région de la Loiride qu'habitaient les Locriens Ozoles correspond aujourd'hui à la partie méridionale de l'éparchie de Phocide, nomarchie de la Phocide et Phthiotide.

OZOLIN, IENNE adj. (o-zo-lain-iène — du gr. *ozô*, je pue). Géogr. anc. Qui a rapport aux Locriens Ozoles ou à la contrée habitée par ce peuple.

— *Loiride Ozolienne*. Partie de la Loiride située à l'ouest et habitée par les Locriens Ozoles. Son nom lui venait, selon les uns, de ce que ses habitants étaient revêtus de peaux de bêtes non tannées et, par conséquent,

puantes; selon d'autres, d'une source d'eau thermale dont les eaux exhalaient une odeur fétide.

OZOLES, village et commune de France (Saône-et-Loire), cant., arrond. et à 11 kilom. de Charolles, à 5 kilom. de Mâcon; 1,206 hab. Châteaux des Blanchards, de Cray et de Rambeaux, dont la jolie chapelle, récemment restaurée, a été fondée en 1664.

OZOMÈNE s. f. (o-zo-mè-ne — du gr. *ozos*, noué; *méné*, une, croissant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycloques, tribu des galéruques, dont l'espèce type habite Java.

OZON, village et comm. de France (Ardèche), cant., arrond. et à 12 kilom. de Tournon, sur la rive droite du Rhône; 527 hab. Restes d'anciennes fortifications. Le Rhône de France (Vienne), qui naît sur les plateaux de la Puyse et se jette dans la Vienne, après un cours de 30 kilom.

OZONE s. m. (o-zo-ne — du gr. *ozein*, avoir mauvais odor). Chim. Oxygène modifié, ou, d'après d'autres, décomposé par l'électricité: *L'ozone est du gaz oxygène dont l'électricité a modifié les propriétés*. (L. Figuier.)

— Encycl. I. HISTORIQUE. L'histoire de l'ozone est un sujet des plus intéressants; aussi est-ce ce qui nous paraît ici le plus d'espace. Avant la découverte de la pile, les physiciens cherchaient à soumettre les différents substances, solides, liquides et gazeuses, à l'action d'étincelles électriques et à de puissantes décharges. Priestley reconnut le premier que, lorsqu'on fait passer pendant longtemps des étincelles électriques à travers une quantité déterminée d'air atmosphérique, le volume du gaz diminue et la teinte de tournesol introduite dans le vase devient rouge. Cavendish répéta cette expérience avec soin et en étudia toutes les circonstances. Il trouva que, en présence de l'eau ou des bases, l'étincelle électrique en agissant sur l'air donnait naissance à de l'acide azotique résultant de la combinaison de l'oxygène et de l'azote atmosphérique (*Philosophical Transactions*, t. LXXV, p. 372, et t. LXXVIII).

Van Marum, ayant à sa disposition la grande machine électrique du musée de Teyler, voulut examiner quels seraient les effets résultant de l'action de très-fortes étincelles sur des gaz. Il reprit, à cette occasion, les expériences faites par divers physiciens, qui avaient reconnu, même avant Priestley, que les gaz éprouvaient des changements considérables par suite du passage des étincelles électriques.

Les résultats des expériences de Van Marum sont consignés dans son ouvrage en 4 volumes, dont le premier, paru en 1785, est postérieur aux recherches de Priestley, mais antérieur aux recherches de Cavendish; aussi n'est-ce que dans le deuxième volume qu'il est question de ces recherches relatives à la formation de l'acide azotique.

Van Marum, au commencement de son ouvrage (t. I, p. 112, traduction française, 1785), rapporte les résultats des expériences faites en excitant, dans un tube plein d'oxygène, une succession d'étincelles de 5 pouces et demi de longueur, de façon que chaque étincelle passât entre un conducteur métallique placé au sommet du tube et un bain de mercure situé à la partie inférieure; dans chaque expérience, on se bornait à un quart d'heure d'action, c'est-à-dire au passage de 5,000 étincelles à peu près, puisqu'il en passait environ 5 par seconde. L'oxygène, placé sur l'eau, sur la chaux, sur la teinte de tournesol, n'éprouvait aucun effet lors de l'électrisation; mais seulement, dit Van Marum, en transvasant cet air, nous remarquons qu'il avait pris une odeur très-forte qui nous parut être très-clairement l'odeur de la matière électrique.

Après avoir décrit les résultats des expériences relatives à la décomposition des gaz composés par l'étincelle électrique, et les combinaisons qui peuvent s'opérer entre certains éléments sous cette influence, Van Marum revient, dans le deuxième volume de son ouvrage, sur les résultats de l'électrisation de l'oxygène préparé avec le degré de pureté qu'on pouvait attendre à cette époque. Dans ses nouvelles recherches, il fit usage (t. II, p. 196) d'un tube d'un sixième de pouce de diamètre et de 5 pouces de long, afin que, le tube étant beaucoup plus étroit que celui qui avait été employé dans les premières expériences, une plus petite quantité de gaz fût soumise aux décharges de la machine électrique. Il observe alors les mêmes effets suivants:

En introduisant l'oxygène dans un tube reposant sur le mercure, de façon que le gaz n'occupât qu'une étendue en longueur de trois pouces, après une demi-heure du passage continu des étincelles de 2 pouces et demi de longueur, le volume du gaz n'occupait plus que 2 pouces, c'est-à-dire avait diminué d'un tiers du volume primitif. « Le mercure, dit-il, était fortement calciné à sa surface, et le verre était tout couvert de chaux de ce métal, de telle manière qu'on ne pouvait voir à travers le tube... » Il est évident, ajoute-t-il, que dans cette expérience le principe de l'air pur (oxygène) s'est uni avec le mercure.

Van Marum a reconnu, en outre, que l'oxydation du mercure ne tenait pas à ce que les étincelles éclataient sur ce métal; car, en excitant les étincelles au milieu du gaz, à une

certaine distance du mercure, entre deux filges de fer introduites dans le tube, l'effet était le même; la surface du mercure se couvrait d'oxyde et le volume du gaz diminuait.

Il a également placé le gaz oxygène sur l'eau et a vu le volume du gaz diminuer lors de l'électrisation; mais l'oxygène dont il se servait était-il pur? Ne pouvait-il pas contenir de l'azote? Et, dans ce cas, ne se serait-il pas formé de l'acide azotique? C'est ce que l'on ne peut affirmer, lorsqu'on songe à l'imperfection des procédés en usage à cette époque pour la préparation des gaz purs.

Les recherches de Van Marum sur l'électrisation de l'oxygène démontrent donc que, dans ce gaz, une succession d'étincelles électriques développe une odeur caractéristique, et que, quand ce gaz a été soumis à cette électrisation préalable, il acquiert la faculté de se combiner directement au mercure, effet qui n'a lieu que très-lentement, à la température ordinaire, avec l'oxygène non modifié.

Ces résultats importants furent en quelque sorte oubliés pendant longtemps. Vers l'année 1840, M. Schönbein eut l'occasion de remarquer l'odeur qui accompagnait la production du gaz oxygène lors de la décomposition de l'eau par la pile, odeur qui rappelle celle du phosphore et du soufre en combustion, et la compara à celle qui se manifeste par suite des décharges électriques ou lorsque la foudre éclate.

Dans un mémoire publié à ce sujet (*Bibliothèque universelle de Genève*, 1840, t. XXVIII, p. 348), M. Schönbein a démontré que le principe odorant du gaz peut se conserver indéfiniment dans des flacons bien bouchés; que le développement de ce principe odorant au pôle positif dépend de la nature du métal jouant le rôle d'électrode positive et de la nature du liquide composé; que le platine et l'or, seuls, dégagent l'odeur en question, les autres substances ne donnant pas lieu à ces effets; qu'enfin l'eau acidulée par l'acide sulfurique, l'acide azotique, ou l'eau contenant des sels très-oxygénés, produisent l'oxygène odorant à un haut degré, mais que certains sels, tels que les chlorures, bromures, iodures, le persulfate de fer, etc., dissous dans l'eau, ne donnent lieu à aucun effet de ce genre. Il montra également que le gaz odorant perd son odeur quand on l'agit avec du charbon, du mercure, du fer, etc.

M. Schönbein examina, en outre, les effets curieux de polarisation électrique produits en plongeant des lames de platine ou d'or dans le gaz odorant émanant du pôle positif d'une pile, puis en faisant usage de ces lames comme d'électrodes pour manifester le courant électrique qui prend naissance lorsque les lames attachées aux deux extrémités du fil d'un multiplicateur sont plongées dans un liquide conducteur. Il a reconnu que les lames ainsi préparées se polarisaient très-fortement de façon à être négatives par rapport à d'autres lames plongées préalablement dans l'oxygène pur, mais moins odorant; cette polarisation est toujours de peu de durée, et les effets sont promptement détruits. Les métaux oxydables, à l'exception du cuivre, ne présentent pas ces phénomènes. Des lames de platine ou d'or, mises à quelque distance de la pointe émoussée d'une bonne machine électrique, manifestent également des phénomènes de polarisation.

M. Schönbein, d'après les premières recherches, ne pensa pas devoir se prononcer sur la nature de ce composé odorant; ses expériences ne lui permirent pas de décider si le nouveau corps était un composé oxygéné de l'azote, ou de l'hydrogène, ou bien un corps simple. Il donna cependant à la substance odorante le nom d'ozone.

Après M. Schönbein, plusieurs physiciens ou chimistes s'occupèrent de cette question, et M. Schönbein lui-même continua ses recherches et les consigna dans une série de mémoires. Il fit connaître une méthode chimique permettant, suivant lui, d'obtenir une quantité plus considérable d'ozone que par tout autre procédé: elle consiste à faire agir de l'oxygène humide ou de l'air humide sur du phosphore, à la température de 200° ou 250°; le gaz devient alors odorant et acquiert toutes les propriétés du gaz émanant du pôle positif dans un appareil à décomposer l'eau, et celles de l'air dans lequel on fait éclater une série d'étincelles électriques.

M. Schönbein put ainsi se procurer une assez grande quantité d'ozone et put en étudier les réactions. Il reconnut à ce composé les caractères suivants:

1° L'ozone se détruit en passant dans un tube chauffé à 250°; il est également détruit à la température ordinaire par suite de la présence du charbon.

2° Il a l'odeur du chlore; quand il est mêlé à l'air, son odeur est la même que celle qui affecte l'odorant quand on tourne le plateau d'une machine électrique.

3° Il est insoluble dans l'eau; il détruit promptement les substances colorantes organiques, ainsi que les matières ligneuses, albumineuses, etc.

4° En contact avec l'azote, l'eau et une base forte, il donne de l'acide azotique. L'air atmosphérique fortement ozoné, en présence de l'eau de chaux, produit des quantités appréciables d'azotate de chaux. L'ozone change les acides sulfureux et azoteux en acides sulfurique et azotique.

5° Il agit puissamment sur la plupart des

métaux pour les faire passer à leur maximum d'oxydation.

60^e l'iodure se compose rapidement les sels de plomb et les sels manganés. Une bande de papier enduit de chlorure de manganèse est un réactif très-sensible qui se colore en brun par l'action de l'ozone.

70 L'ozone décompose l'iodure de potassium; l'iodure est mis à nu. Il résulte de là que le réactif le plus sensible, pour reconnaître la présence de l'ozone, est une bande de papier amoniacal renfermant une faible quantité d'iodure de potassium.

De ces recherches M. Schönbein crut pouvoir conclure que ces différents effets pouvaient être attribués à une combinaison très-oxygénée d'hydrogène, plus oxygénée que le bioxyde; car l'ozone se comportait comme un oxydant très-énergique.

On trouve, dans l'*Annuaire de chimie* de Millon et Reiset, publié en 1848, l'extrait d'un mémoire de M. Williamson sur l'ozone; ce chimiste admettait :

1^o que l'ozone fourni par la pile est un sur-oxyde d'hydrogène; 2^o que l'ozone développé par l'électricité est de l'acide azoté; 3^o que l'ozone produit dans l'action de l'air sur le phosphore humide est un mélange de sur-oxyde d'hydrogène et d'acide azoté.

MM. Marignac et de La Rive (Genève, *Archives de l'électricité*, t. V, p. 5), l'attention avait été attirée à un haut degré par les premières publications de M. Schönbein, voulurent soumettre les résultats annoncés par ce physicien à un examen scrupuleux. M. Marignac parvint à des conclusions dont quelques-unes sont semblables à celles de M. Schönbein, mais dont d'autres s'en éloignent entièrement. Voici les principales conclusions du travail important publié par ce chimiste :

1^o La production de l'ozone lors de la production de l'eau acidulée par la pile est indépendante de la présence de l'azote. Seulement il faut avoir soin de maintenir l'appareil à décomposition à une basse température.

2^o Lorsqu'on cherche à produire de l'ozone à l'aide du phosphore, on peut s'assurer que l'air sec n'en donne même pas des traces. Il en est de même de l'azote pur. L'ozone pur n'en forme pas; le gaz n'a que l'odeur du phosphore. Un mélange d'oxygène et d'acide carbonique ou d'oxygène et d'hydrogène en produit abondamment.

3^o L'ozone est détruit en passant à travers un tube chauffé à 3000 ou 4000.

4^o L'ozone ne paraît subir aucune altération de la part de l'eau, de l'acide sulfurique concentré, de l'ammoniaque et de l'eau de baryte.

5^o L'ozone décompose l'iodure de potassium et met l'iodure en liberté.

6^o L'ozone est facilement absorbé par les métaux. L'argent poreux se transforme en une matière noire; mais l'humidité est indispensable pour déterminer cette oxydation. Si l'air ozoné est complètement desséché par son passage à travers plusieurs tubes remplis de ponce imbibée d'acide sulfurique, il ne cède rien à l'argent, ni au cuivre, ni au zinc. L'odeur de l'ozone ne disparaît plus.

7^o Si l'ozone est humide, l'argent se transforme en une substance noire qui, dans le vide, devient brun olive. Si l'air ozoné est imparfaitement desséché par son passage sur l'acide sulfurique, l'ozone peut encore être absorbé par l'argent; mais celui-ci se transforme en une matière brune qui paraît être du peroxyde d'argent.

En cherchant à préparer de l'ozone au moyen de l'oxygène pur et sec par les étincelles électriques, MM. de La Rive et Marignac ont reconnu que l'air très-sec donne toujours de l'ozone sous l'influence d'étincelles électriques répétées; que, dans l'acide carbonique sec ou humide, il ne se forme pas d'ozone; que l'ozone se développe dans l'air très-sec, tel qu'on l'obtient par la décomposition du chlorate de potasse fondu.

De toutes ces expériences, MM. Marignac et de La Rive conclurent que l'ozone n'est pas un corps simple, que ce n'est pas non plus une combinaison d'hydrogène ou d'azote, mais que ses effets sont dus à l'oxygène dans un état particulier d'activité chimique qui lui est imprimée par l'électricité.

Dans un travail publié à la suite de celui que nous venons de citer (*Journal für praktische Chemie*, t. LI, p. 321), M. Schönbein se rangea à l'avis de ces derniers chimistes et admit, comme eux, que l'ozone est une modification de l'oxygène. Il fonda son opinion, entre autres résultats, sur ce fait qu'une masse d'air ozonisé, en traversant un tube chauffé à 3000, se trouve désazoté, mais ne produit pas d'eau, ce qui devrait être si l'ozone était un oxyde d'hydrogène. Il constata également dans ce mémoire que l'air qui renferme de l'ozone produit toujours un azotate en présence des alcalis. La question n'était cependant pas encore sûrement tranchée, des doutes étaient encore possibles. C'est à MM. Fremy et Becquerel que revient l'honneur de les avoir fait disparaître. En 1853, ces savants publièrent un mémoire (*Annales de chimie et de physique*, t. XXXV, p. 62), où ils démontrèrent d'une manière définitive que l'ozone est une modification allotropique produite sous l'influence de l'électricité. Ils réussirent à changer intégralement une quantité déterminée d'oxygène pur, placée sur le mercure, en ozone. En effet, bien que la

transformation intégrale de l'oxygène en ozone soit impossible lorsqu'on n'enlève pas les produits formés, de nouvelles quantités d'ozone peuvent toujours se former, si l'ozone déjà formé se détruit en oxydant le mercure. Aussi, dans les expériences que nous citons, MM. Fremy et Becquerel parvinrent-ils à faire complètement disparaître l'oxygène placé dans une cloche sur le mercure. C'était l'expérience de Van Marum complétée. Depuis, la nature de l'ozone n'a plus été mise en doute, et les principales recherches qui ont été faites ont porté sur sa densité et sur sa constitution moléculaire. Aussi, à partir de ce moment, l'historique de l'ozone ne peut-il plus être fait séparément; il se confond avec les arguments qui militent en faveur des diverses hypothèses proposées relativement à la constitution moléculaire de ce corps. Nous acheverons donc cet exposé historique en nous occupant de cette intéressante question.

— II. PRÉPARATION DE L'OZONE. 10 On obtient l'ozone, toujours mêlé à de grandes quantités d'oxygène ordinaire ou d'air atmosphérique, en faisant passer une série longtemps continuée d'étincelles électriques dans un eudiomètre rempli d'oxygène ou d'air. L'eudiomètre ne doit pas être placé sur le mercure, sans quoi l'ozone se combinerait avec le métal au fur et à mesure de sa formation. 20 On obtient encore l'ozone en décomposant l'eau par la pile à une basse température et en se servant d'électrodes d'or ou de platine. Le gaz qu'on recueille au pôle négatif est de l'oxygène ozoné. 30 L'ozone prend encore naissance lorsque du phosphore est abandonné à l'air humide; mais cette méthode ne donne pas plus de produit que les précédentes et fournit un produit moins pur. 40 M. Schönbein, en décomposant le bioxyde de baryum par l'acide sulfurique et le permanganate potassique à une basse température, a obtenu un gaz présentant quelques propriétés de l'ozone et se distinguant de l'ozone par quelques autres propriétés. Nous reviendrons plus tard sur ce corps.

— III. PROPRIÉTÉS. L'ozone est plus actif que l'oxygène ordinaire. Ainsi modifié, l'oxygène peut se combiner directement et rapidement, à froid, au mercure et à l'argent; il met en liberté l'iodure de l'iodure de potassium, oxyde les ferrocyanures et les fait passer à l'état de ferricyanures, brûle les substances organiques, possède une odeur bien connue de ceux qui ont vu tomber la foudre, donne de l'acide azotique en présence de l'azote et des alcalis, peroxyde les sels de plomb et de manganèse, se détruit à 3000; en un mot, possède l'ensemble des propriétés signalées en détail dans l'historique, et successivement décrites par M. Schönbein et par MM. Marignac et de La Rive.

— IV. CONSTITUTION DE L'OZONE. Andrews, qui s'occupa, vers 1856, de la densité de l'ozone, crut que ce corps était formé par la condensation en une seule de quatre molécules d'oxygène, et répondait, par conséquent, à la formule O₈. Mais de nouvelles expériences l'ont conduit à abandonner cette opinion, complètement renversée d'ailleurs par les derniers travaux de M. Soret, dont nous parlerons bientôt.

Lorsqu'on transforme de l'oxygène en ozone, on observe une contraction dans la masse; le volume du gaz diminue d'une quantité appréciable. Il y avait lieu de penser que si, après avoir obtenu le maximum de contraction, par suite de la transformation de la plus grande quantité possible d'oxygène en ozone, on absorbait l'ozone formé, on donnerait lieu à une nouvelle diminution de volume qui ferait connaître le volume occupé d'abord par l'ozone et ensuite la densité de ce corps, puisqu'on pourrait déterminer en poids la quantité d'ozone absorbé. Pour réaliser cette expérience, M. Andrews plaça de l'oxygène dans un ballon terminé par un tube étroit, dans lequel était un indice de liquide. Dans le ballon se trouvait une ampoule mince remplie d'une dissolution d'iodure de potassium et fermée à la lampe; enfin, les parois du ballon étaient traversées par deux fils de platine servant à faire passer des décharges électriques dans la masse gazeuse. A mesure que l'ozone se formait, l'indice se rapprochait du ballon et indiquait une diminution de volume du gaz, diminution de volume que la graduation de l'appareil permettait d'évaluer. Quand l'indice était devenu stationnaire, ce qui indiquait que le maximum d'ozonisation était obtenu, on arrêtait le passage des étincelles et l'on agitait le ballon pour casser l'ampoule. Aussitôt de l'iodure devenait libre et l'ozone disparaissait. On pouvait ensuite, en dosant l'iodure libre, en déduire le poids de l'oxygène absorbé, 127 d'iodure correspondant à 8 d'oxygène. Il ne restait, pour avoir la densité de l'ozone, qu'à apprécier la diminution de volume occasionnée par la disparition. Malheureusement, cette diminution de volume s'est trouvée absolument nulle ou assez petite pour être tout à fait inappréciable.

Deux hypothèses pouvaient rendre compte de ce résultat : la première consistait à admettre que l'ozone possède un tel état de condensation, une densité si forte, que sa disparition au sein d'un grand excès d'oxygène ne produit pas de contraction appréciable; c'est à cette hypothèse que s'arrêta M. Schönbein et il l'exprima même par un mot difficile à

comprendre; il dit que l'ozone avait une densité plus qu'infinité (*a more than infinite density*). Dans la deuxième hypothèse, on supposait que, dans l'ozone, une molécule d'oxygène ordinaire O₂ est unie à un atome d'oxygène actif O⁺, avec contraction d'un tiers.

L'ozone répondrait alors à la formule O₃ et contiendrait un volume d'oxygène ordinaire égal au sien. Fait-on agir sur l'ozone un corps qui s'oxyde à ses dépens, il reste de l'oxygène ordinaire qui occupe exactement le même volume qu'occupait l'ozone; il n'y a pas de contraction. En un mot, il se passerait ici ce qui se passe lorsqu'on enlève son oxygène à la vapeur d'eau par un morceau de sodium. On sait en effet que, dans ce dernier cas, le volume d'hydrogène devenu libre est égal à celui de la vapeur d'eau.

Cette hypothèse était la plus probable. Elle vient d'être définitivement démontrée par M. Soret (*Ann. de chim. et de physiq.*, [4], t. XIII, p. 282). Ce chimiste a démontré que la densité de l'ozone égale 1,658, c'est-à-dire une fois et demie celle de l'oxygène. En effet, la densité de l'oxygène égale 1,105 et on a

$$1,105 \times 1,5 = 1,6575.$$

Or, la densité 1,105 correspondant au poids moléculaire 32, c'est-à-dire à la formule O₂, la densité 1,658 correspond au poids moléculaire 48, c'est-à-dire à la formule O₃, ce qui confirme l'hypothèse. M. Soret a calculé cette densité en absorbant l'ozone par l'essence de térébenthine, qui l'absorbe intégralement sans le décomposer. Si l'on mesure le volume du gaz avant et après cette absorption, on trouve une diminution de volume. Si, d'autre part, on décompose le même gaz par l'iodure de potassium, on reconnaît que l'oxygène cédé à ce corps occuperait un volume égal à la moitié de la contraction, ce qui conduit à admettre le nombre 1,65, qui égale une fois et demie la densité de l'oxygène, pour la densité de l'ozone.

Lorsqu'on fait agir à froid le bioxyde de baryum sur un mélange d'acide sulfurique et de permanganate de potassium, on obtient un oxygène actif un peu différent de l'ozone; de plus, ce gaz, mélangé à l'ozone, ramènerait ce dernier corps à l'état d'oxygène ordinaire en revenant lui-même à cet état. Cela tendrait à faire considérer ce corps comme de l'antozone, mais cette expérience demande confirmation. En 1867, il est vrai, M. Baudrimont a annoncé de nouvelles expériences qui justifieraient l'hypothèse de M. Schönbein; mais, M. Baudrimont n'ayant pas fait connaître ces expériences, on ne peut se prononcer sur leur valeur. V. OZONIDE.

— V. RECHERCHE DE L'OZONE DANS L'ATMOSPHÈRE. Pour reconnaître la présence de l'ozone dans l'atmosphère, on fait usage d'une bande de papier trempée dans une solution d'iodure de potassium contenant de l'empois d'amidon. L'iodure mis en liberté se trouvant en contact avec l'amidon, le papier se colore en bleu. En soumettant des bandes de ce papier à l'action d'atmosphères plus ou moins ozonées, on a fait une échelle de douze teintes qui vont en s'assombrissant de plus en plus de la première à la douzième. On a donné à cette échelle de teintes le nom d'ozonimètre. Lorsqu'on a exposé un papier à l'air, on compare la teinte obtenue avec les diverses nuances de l'ozonimètre; si la teinte observée se confond avec celle de la sixième bande de l'ozonimètre, on dit que l'atmosphère marque 6 degrés ozonométriques. C'est là une estimation non imparfaite, mais elle donne toujours certains résultats comparatifs. Vers 1868, toutefois, l'usage du papier ioduré amidonné a été fortement attaqué par M. Cloez. Ce chimiste, en effet, s'est assuré que des corps autres que l'ozone peuvent bleuir ce papier, qui donne, dès lors, des indications imparfaites. Aussi préfère-t-on aujourd'hui un autre papier ozonoscopique. On le prépare en trempant dans une dissolution d'iodure de potassium un papier rouge de tournesol. L'ozone décompose ce sel et il se forme de l'oxyde de potassium. Celui-ci, au contact de l'humidité, donne de la potasse hydratée qui bleuit le tournesol. On a toujours soin de placer, à côté de ce papier, un autre papier de tournesol rouge qui n'est pas imbibé de la solution iodurée. On s'assure ainsi que la coloration bleue est réellement due à l'ozone, et non à la présence accidentelle d'une petite quantité d'ammoniaque.

— VI. ÉTAT NATUREL DE L'OZONE, SES RAPPORTS AVEC LES ÉPIDÉMIES ET L'ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRALE. L'ozone existe dans les bois, dans les champs, partout où il y a une végétation active. Dans les grandes cités, au contraire, dans les maisons, partout où beaucoup d'hommes ou d'animaux sont réunis, l'ozone disparaît tout au moins diminue considérablement. On constate encore que l'ozone disparaît pendant les grandes épidémies. Ces épidémies tiennent-elles à la disparition de l'ozone qui, n'étant plus là pour brûler les miasmes, permet à ceux-ci de s'accumuler? Ne tiennent-elles pas plutôt à la production d'une quantité de miasmes telle que l'ozone, entièrement employé à les détruire, n'y suffit pas? En d'autres termes, les épidémies sont-elles la cause ou le résultat de la disparition de l'ozone? C'est là un fait sur lequel il est impossible de se prononcer aujourd'hui. La

seconde opinion est cependant de beaucoup la plus probable.

La question a été particulièrement étudiée au point de vue de l'hygiène de Paris, mais n'a pu recevoir une solution définitive pour les raisons qui seront exposées plus loin. Donnons d'abord quelques chiffres très-intéressants dus aux observations et aux recherches de M. Tamin-Despallès. Ce savant a relevé les chiffres de la mortalité à Paris pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1869, 1871 et 1872; les deux premières périodes, pendant lesquelles les vents ont varié du nord au sud par l'est, ont donné, compensation faite du mouvement de la population, 10,145 et 10,659 décès; la troisième période, pendant laquelle le vent est resté constamment à l'ouest, entre les termes extrêmes du nord et du sud, n'a eu que 9,332 décès. Considérant, d'autre part, que le dosage de l'acide phosphorique dans l'économie, révélé par l'état des urines, est à son maximum par les vents d'ouest, à son minimum quand le vent est à l'est, M. Tamin-Despallès, qui attribue ce travail chimique à l'ozone, en conclut que la mortalité est en raison inverse de la quantité d'ozone existant dans l'air atmosphérique. Un autre fait confirme, d'après lui, la même théorie : en 1865, le choléra se révéla à Paris après une longue période de vents d'est; les mêmes vents regnèrent pendant l'épidémie et font, en cinquante-deux jours, 5,932 victimes, auxquelles il faut ajouter 12,091 décès dus à diverses causes, mais auxquels l'absence de l'ozone ne doit pas être étrangère. Les vents d'ouest succèdent ensuite aux vents d'est, et, pendant une période la moitié moindre seulement, le chiffre des décès descend à 9,776 et celui des cholériques à 200. Conclusion : les vents du nord au sud par l'est amènent peu d'ozone et augmentent la mortalité en ôtant à la vie animale cet agent nécessaire; les vents du nord au sud par l'ouest produisent des effets absolument opposés.

Nous n'avons pas à discuter ici les faits allégués par M. Tamin-Despallès ni les conclusions qu'il en tire; mais nous devons d'abord faire observer que ces faits, admis par hypothèse, ne suffiraient pas à résoudre la question que nous avons précédemment posée : les épidémies sont-elles produites par l'absence de l'ozone ou l'ozone est-il détruit par les miasmes qui se développent pendant les épidémies? Il se peut, en effet, que les contrées de l'Est soient plus habituellement infectées de miasmes qui se développeraient dans les lieux habités par l'homme, particulièrement sur les vastes continents que les courants atmosphériques traversent quand ils nous arrivent de l'est, au lieu que les vents de l'ouest, que nous pouvons considérer à Paris comme des vents de la mer, à cause du petit espace de terre qu'ils ont à parcourir, seraient moins infectés et, par conséquent, nous apporteraient presque intégralement l'ozone contenu dans l'air qu'ils nous amènent. En tout cas, que l'ozone soit ou non pour cause des épidémies, ce fait, il est incontestable que l'air qui nous arrive après avoir traversé les mers est plus pur que les masses d'air, plus ou moins viciées par la respiration animale, que nous amènent les vents de terre.

Mais, pour Paris en particulier, on peut être allé chercher bien loin l'explication très-facile des funestes effets du vent du nord-est, qui est plus particulièrement insalubre. C'est au nord-est précisément, à 8 kilomètres de la capitale, que se trouve la voirie de Bondy, immense usine d'émanations délétères; c'est là qu'on accumule, avec une singulière imprévoyance, jusqu'à 2 millions de mètres cubes de matières en putréfaction. Est-il donc surprenant que la ville entière se trouve em, ôsons-le quand l'air nous apporte cette atmosphère si profondément viciée, et que les IX^e, X^e, XVII^e, XVIII^e arrondissements, plus directement exposés à cette infection, soient les plus cruellement frappés dans les épidémies?

Disons-nous tout ceci contre la théorie de M. Tamin-Despallès? Pas du tout. Il a exprimé en fait, celui du caractère mensonger de certains vents, et ce fait, nous en donnons, après le *Cosmos*, une explication qui nous paraît aussi simple que naturelle. Mais rien n'est plus facile que de conclure cette explication avec les assertions de M. Tamin-Despallès. Si l'on admet, en effet, que l'ozone agit en se combinant avec les miasmes pour les neutraliser, on imaginera aisément l'énorme quantité que devra en consommer un foyer infect comme celui de la voirie de Bondy, et l'on comprendra sans peine que l'air qui arrive de cette direction en soit presque complètement dépourvu.

OZONIDE s. m. (o-zo-ni-de — de ozone, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Nom donné à une classe d'oxydes qui ont pour caractère principal de donner naissance à l'ozone.

— Encycl. Ce mot a été employé par Schönbein pour désigner une classe particulière d'oxydes, réunis par un certain nombre de propriétés générales communes, dont la principale serait de donner lieu à la formation de l'ozone. Schönbein observa en effet que l'ozone préparé au moyen du bioxyde de baryum, non-seulement n'altère pas la couleur du papier de tournesol trempé dans le sulfate de manganèse, mais encore est doué d'une odeur

désagréable particulière et a la propriété de se combiner avec l'eau. D'autre part, il vit cet ozone brunir le papier imbibé de bioxyde de manganèse; enfin Schoenbein observa plusieurs autres faits caractéristiques qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Tous ces faits le conduisirent à admettre deux sortes d'ozone, un négatif et l'autre positif. Le premier serait l'ozone proprement dit, et le second porterait le nom d'autozone; et des lors, en poursuivant logiquement l'hypothèse, il y aurait des corps capables de produire l'ozone proprement dit, ce sont les *ozonides*, et d'autres corps ne donnant que de l'autozone; ces derniers formeraient la classe des autozonides. De même que l'électricité ordinaire se dédouble en fluide positif et en fluide négatif, l'oxygène ordinaire peut, dans certaines conditions, se dédoubler en ozone et en autozone.

La réunion de ces deux corps donnerait lieu à la reconstitution de l'oxygène normal, de même que la réunion des fluides électriques positif et négatif amène la formation de fluide neutre. Cette théorie est sans contredit fort ingénieuse; elle rend compte de beaucoup de faits attribués autrefois à des actions de contact, comme par exemple l'abondant dégagement d'oxygène fourni par le chlorate de potasse en présence du bioxyde de manganèse, du bioxyde de cuivre, du sulfate de plomb ou du peroxyde de fer. Mais, quelque ingénieuse que soit la théorie, et malgré toutes les commodités qu'elle présente, un grand nombre de chimistes l'ont rejetée et non sans raison, car elle repose sur un fait hypothétique, absolument impossible à vérifier, nous voulons dire la polarité de l'oxygène. Si on met en présence de l'acide chlorhydrique un peroxyde de manganèse, de plomb, de nickel, de vanadium, d'argent, de bismuth, de cobalt, on obtiendra un protochlorure, du chlorure et de l'eau; ces corps ne peuvent donner d'eau oxygénée. Si on les met en contact avec celle-ci, ils se décompo-

sent en donnant de l'oxygène ordinaire, et ils bleussent la teinture de galeac. D'autres peroxydes, ceux de calcium, de baryum, de strontium, traités par l'acide, donnent, non pas du chlorure, mais un protochlorure et de l'eau oxygénée; ces corps ne décomposent pas l'eau oxygénée, ne bleussent pas la teinture de galeac ordinaire et décolorent celle qui a été bleuie par les corps que nous avons nommés les premiers. C'est à ceux-ci que Schönbein avait donné le nom d'*ozonides*; les autres étaient les autozonides, corps électro-positifs par rapport aux *ozonides*.

OZONION s. m. (o-zo-ni-on). Bot. Genre de champignons, de l'ordre des mucédinées.

OZONISATION s. f. (o-zo-ni-za-si-on — rad. *ozoniser*). Chim. Combinaison d'un corps avec l'ozone : *On a observé en Amérique une relation manifeste entre l'ozonisation de l'air et l'apparition des fièvres intermittentes.* (L. Figuier.)

OZONISÉ, ÉE (o-zo-ni-zé) part. passé du v. *ozoniser*. Qui contient de l'ozone : *Suspendus dans un gaz contenant de l'ozone, ces papiers bleussent quand on vient à les humecter d'eau; le même résultat s'observe dans l'air atmosphérique ozonisé.* (L. Figuier.)

OZONISER v. a. ou tr. (o-zo-ni-zé — rad. *ozoniser*). Chim. Combiner avec l'ozone : *Ozoniser l'air.* || On dit aussi *ozoner*.

Ozoniser v. pr. Etre ozonisé : *La partie de l'oxygène de l'air en excès s'ozonise et acquiert ainsi la propriété d'oxyder très-promptement une grande portion de carbone.* (L. Figuier.)

OZONISEUR s. m. (o-zo-ni-zeur — rad. *ozoniser*). Chim. Appareil au moyen duquel on produit de l'ozone : *L'ozoniseur de M. Houzeau.*

— Encycl. Dès qu'il a été convenu que l'ozone était un agent hygiénique très-puissant, on s'est préoccupé des moyens à employer pour produire de grandes quantités de cet

agent salutaire. Il serait important, en effet, si l'ozone a seulement la dixième partie des vertus qu'on lui attribue, de pouvoir l'introduire aussi abondamment que possible dans les salles d'hôpitaux, dans les établissements publics et même dans les maisons particulières. Un procédé pratique pour produire l'ozone permettrait de l'introduire largement dans la médecine, et l'on croit pouvoir espérer qu'il produirait les plus heureux effets dans certaines affections, particulièrement dans toutes celles qui résultent d'un appauvrissement du sang.

Nous avons indiqué plusieurs méthodes de préparation de l'ozone (v. *OZONE*); aucune n'est réellement pratique au point de vue médical ou hygiénique, et la meilleure ne donnait guère que 0,010 à 0,012 d'ozone par litre d'oxygène. M. Houzeau, au moyen de son *ozoniseur*, est parvenu à décupler cette quantité.

L'*ozoniseur* de M. Houzeau se compose d'un tube en verre recourbé, à l'intérieur duquel se trouve un fil de platine communiquant avec l'extérieur par un petit trou percé dans la paroi du tube. Celui-ci est enveloppé par un autre fil dont l'extrémité est très-rapprochée de celle de l'autre fil. En mettant l'appareil en communication avec une bobine de Ruhmkorff et faisant passer dans le tube un courant d'oxygène, on recueille de l'ozone à l'autre extrémité. L'ozone ainsi produit est beaucoup trop actif pour être employé pur; mais, répandu dans un appartement, il donne, dit-on, à l'air ambiant les propriétés de l'air pur des champs.

OZONOMETRE s. m. (o-zo-no-mè-tre — de *ozone*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Appareil au moyen duquel on détermine la quantité d'ozone contenue dans un gaz : *M. Schönbein a eu l'idée de se servir de cette intensité comparative de la coloration des papiers pour former une sorte d'instrument destiné à mesurer les quantités d'ozone contenues dans un*

gaz ou dans l'air : c'est ce que l'on nomme un ozonometre ou, mieux, un ozonoscope. (L. Figuier.)

OZONOMETRIE s. f. (o-zo-no-mé-tri — rad. *ozonometre*). Chim. Art ou manière de constater la présence de l'ozone et d'en déterminer les quantités.

— Encycl. V. *OZONE*.

OZONOMETRIQUE adj. (o-zo-no-mé-tri-que — rad. *ozonometre*). Chim. Qui a rapport à l'ozonometre ou à l'ozonometrie : *Déjà, dans plusieurs observatoires de l'Europe, on enregistre chaque jour les observations ozonométriques.* (L. Figuier.)

OZONOSCOPE s. m. (o-zo-no-sko-pe — de *ozone*, et du gr. *skopé*, j'examine). Chim. Syn. d'*ozonometre* : *Il s'est servi pour cette recherche de l'ozonoscope de M. Schoenbein.* (L. Figuier.)

OZONOSCOPIQUE adj. (o-zo-no-sko-pi-que — rad. *ozonoscope*). Chim. Qui sert à constater la présence de l'ozone : *Papier ozonoscopique. Réactifs ozonoscopiques.*

— Encycl. *Papiers ozonoscopiques.* V. *OZONE*.

OZOPHYLLE s. m. (o-zo-fi-la — du gr. *ozôus*, rameux; *phyllon*, feuille). Bot. Syn. de *TICORÉIS*.

OZOTHAMNE s. m. (o-zo-ta-mne — du gr. *ozô*, je sens; *thamos*, buisson). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie et la Tasmanie.

OZOUER-LE-REPOS, village et commune de France, cant. de Marmande, arrond. et à 22 kilom. de Melun; 272 hab. Château habité au xviii^e siècle par Lauzun et Mlle de Montpensier.

OZOURGHETI, forteresse de la Russie d'Asie (Gourie), à 40 kilom. N.-E. de Batoum, et à 20 kilom. environ de la mer Noire.

OZZA, nom d'un dieu arabe.







